0080036
NOT TO BE ISSUED
OUT OF THE LIBRARY

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
Town Hall, Bombay.

Digitized with financial assistance from
Government of Maharashtra
on 30 January, 2020

ENCYCLOPÉDIE

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TOME ONZIEME.

N = PARI

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES. 1801

Mis en ordre & publié par M. ** de l'Académie Royale des Sciences & des Belles-Lettres de Prusse; & quant à la *PARTIE MATHÉMATIQUE*, par M. ** de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de celle de Prusse, & de la Société Royale de Londres.

Tantum series juncturaque pollet,
Tantum de medio sumptis accedit honoris! HORAT.

80036
ac

TOME ONZIEME.

Seconde Edition enrichie de notes, & donnée au Public

PAR M. ***.

M. DCC. LXVIII.

AVEC APPROBATION.

0080036

N N

N, subst. f. selon l'ancienne apellation *enne*; subst. m. selon l'apellation moderne *ne*. C'est la quatorzieme lettre, & la onzieme consonne de notre alphabet: le signe de la même articulation étoit nommé *nu*, νῦ, par les Grecs, & *nun* ou *noun*, par les Hébreux.

L'articulation représentée par la lettre *N*, est *linguale*, *dentale* & *nasale*: linguale, parce qu'elle dépend d'un mouvement déterminé de la langue, le même précisément que pour l'articulation *D*; dentale, parce que pour opérer ce mouvement particulier, la langue doit s'appuyer contre les dents supérieures, comme pour *D* & *T*; & enfin nasale, parce qu'une position particuliere de la langue, pendant ce mouvement, fait refluer par le nez une partie de l'air sonore que l'articulation modifie, comme on le remarque dans les personnes enchifrenées qui prononcent *d* pour *n*, parce que le canal du nez étant alors embarassé, l'émission du son articulé est entierement orale.

Comme nasale, cette articulation se change aisément en *m* dans les générations des mots, *voyez* M: comme dentale; elle est aussi commuable avec les autres de même espece, & principalement avec celles qui exigent que la pointe de la langue se porte vers les dents supérieures, savoir *d* & *t*: & comme linguale, elle a encore un degré de commutabilité avec les autres linguales, proportionné au degré d'analogie qu'elles peuvent avoir dans leur formation; *N* se change plus aisément & plus communément avec les liquides *L* & *R*, qu'avec les autres linguales, parce que le mouvement de la langue est à-peu-près le même dans la production des liquides, que dans celle de *N*. *Voyez* L & LINGUALE.

Dans la langue françoise la lettre *N* a quatre usages différens, qu'il faut remarquer.

1°. *N*, est le signe de l'articulation *ne*, dans toutes les occasions où cette lettre commence la syllabe, comme dans *nous*, *none*, *nonagénaire*, *Ninus*, *Ninive*, &c.

2°. *N*, à la fin de la syllabe, est le signe orthographique de la nasalité de la voyelle précédente, comme dans *an*, *en*, *ban*, *bon*, *bien*, *lien*, *indice*, *onde*, *fondu*, *contendant*, &c. *voyez* M. il faut seulement excepter les trois mots *examen*, *hymen*, *amen*, où cette lettre finale conserve sa signification naturelle, & représente l'articulation *ne*.

Il faut observer néanmoins que dans plusieurs mots terminés par la lettre *n*, comme signe de nasalité, il arrive souvent que l'on fait entendre l'articulation *ne*, si le mot suivant commence par une voyelle ou par un *h* muet.

Premierement si un adjectif, physique ou métaphysique, terminé par un *n* nasal, se trouve immédiatement suivi du nom auquel il a rapport, & que ce nom commence par une voyelle, ou par un *h* muet, on prononce entre deux l'articulation *ne*: *bon ouvrage*, *ancien ami*, *certain auteur*, *vilain homme*, *vain appareil*, *un an*, *mon ame*, *ton honneur*, *son histoire*, &c. On prononce encore de même les adjectifs métaphysiques *un*, *mon*, *ton*, *son*, s'ils ne sont séparés du nom que par d'autres adjectifs qui y ont rapport: *un excellent ouvrage*, *mon intime & fidele ami*, *ton unique espérance*, *son entiere & totale défaite*, &c. Hors de ces occurrences, on ne fait point entendre l'articulation *ne*, quoique le mot suivant commence par une voyelle ou par un *h* muet: *ce projet est vain & blâmable*, *ancien & respectable*, *un point de vûe certain avec des moyens sûrs*, &c.

Le nom *bien* en toute occasion se prononce avec le son nasal, sans faire entendre l'articulation *ne*: *ce bien est précieux*, comme *ce bien n'est précieux*; *un bien honnête*, comme *un bien considérable*. Mais il y a des cas où l'on fait entendre l'articulation *ne* après l'adverbe *bien*; c'est lorsqu'il est suivi immédiatement de l'adjectif, ou de l'adverbe, ou du verbe qu'il modifie, & que cet adjectif, cet adverbe, ou ce verbe commence par une voyelle, ou par un *h* muet: *bien aise*, *bien honorable*, *bien utilement*, *bien écrire*, *bien entendre*, &c. Si l'adverbe *bien* est suivi de tout autre mot que de l'adjectif, de l'adverbe ou du verbe qu'il modifie, la lettre *n* n'y est plus qu'un signe de nasalité: *il parloit bien & à propos*.

Le mot *en*, soit préposition soit adverbe, fait aussi entendre l'articulation *ne* dans certains cas, & ne la fait pas entendre dans d'autres. Si la préposition *en* est suivie d'un complément qui commence par un *h* muet ou par une voyelle, on prononce l'articulation: *en homme*, *en Italie*, *en un moment*, *en arrivant*, &c. Si le complément commence par une consonne, *en* est nasal: *en citoyen*, *en France*, *en trois heures*, *en partant*, &c. Si l'adverbe *en* est avant le verbe, & que ce verbe commence par une voyelle ou par un *h* muet, on prononce l'articulation *ne*: *vous en êtes assûré*, *en a-t-on parlé?* *pour en honorer les dieux*, *nous en avons des nouvelles*, &c. Mais si l'adverbe *en* est après le verbe, il demeure purement nasal malgré la voyelle suivante: *parlez-en au ministre*, *allez-vous-en au jardin*, *faites en habilement revivre le souvenir*, &c.

On avant le verbe, dans les propositions positives, fait entendre l'articulation; *on aime*, *on honorera*, *on a dit*, *on eût pensé*, *on y travaille*, *on en revient*, *on y a réfléchi*, *quand on en auroit eu repris le projet*, &c. Dans les phrases interrogatives, *on* étant après le verbe, ou du moins après l'auxiliare, est purement nasal malgré les voyelles suivantes: *a-t-on eu soin?* *est on ici pour long tems?* *en auroit on été assuré?* *en avoit-on imaginé la moindre chose?* &c.

Est-ce le *n* final qui se prononce dans les occasions que l'on vient de voir, ou bien est-ce un *n* euphonique que la prononciation insere entre deux? Je suis d'avis que c'est un *n* euphonique, différent du *n* orthographique; parce que si l'on avoit introduit dans l'alphabet une lettre, ou dans l'orthographe un signe quelconque, pour en représenter le son nasal, l'euphonie n'auroit pas moins amené le *n* entre-deux, & on ne l'auroit assurement pas pris dans la voyelle nasale; or on n'est pas plus autorisé à l'y prendre, quoique par accident la lettre *n* soit le signe de la nasalité, parce que la différence du signe n'en met aucune dans le son représenté.

On peut demander encore pourquoi l'articulation inserée ici est *ne*, plûtôt que *te*, comme dans *a-t-il reçu*? c'est que l'articulation *ne* est nasale, que par-là elle est plus analogue au son nasal qui précede, & conséquemment plus propre à le lier avec le son suivant que toute autre articulation, qui par la raison contraire seroit moins euphonique. Au contraire, dans *a-t-il reçu*, & dans les phrases semblables, il paroît que l'usage a inseré le *t*, parce qu'il est le signe ordinaire de la troisieme personne, & que toutes ces phrases y sont relatives.

Enfin on peut demander pourquoi l'on a inseré un *n* euphonique dans les cas mentionnés, quoiqu'on ne l'ait pas inseré dans les autres ou l'on rencontre le même hiatus. C'est que l'hiatus amene une interrogation réelle entre les deux sons consécutifs, ce qui semble indiquer une division entre les deux idées: or dans les cas où l'usage insere un *n* euphonique, les deux idées exprimées par les deux mots sont si intimement liées qu'elles ne sont qu'une idée totale; tels sont l'adjectif & le nom, le sujet & le verbe, par le principe d'identité; c'est la même chose de la préposition & de son complément, qui équivalent en effet à un seul adverbe; & l'adverbe qui exprime un mode de la signification objective du verbe, devient aussi par-là une partie de cette signification. Mais dans les cas où l'usage laisse subsister l'hiatus, il n'y a aucune liaison semblable entre les deux idées qu'il sépare.

On peut par les mêmes principes, rendre raison de la maniere dont on prononce *rien*, l'euphonie fait entendre l'articulation *ne* dans les phrases suivantes: *je n'ai rien appris*, *il n'y a rien à dire*, *rien est-il plus étrange?* Je crois qu'il seroit mieux de laisser l'hiatus dans celle-ci, *rien*, *absolument rien*, *n'a pu le déterminer*.

3°. Le troisieme usage de la lettre *n*, est d'être un caractere auxiliaire dans la représentation de l'articulation mouillée que nous figurons par *gn*, & les Espagnols par *ñ*: comme dans *digne*, *magnifique*, *regne*, *trogne*, &c. Il faut en excepter quelques noms propres, comme *Clugni*, *Regnaud*, *Regnard* où *n* a sa signification naturelle, & le *g* est entierement muet.

Au reste je pense de notre *gn* mouillé, comme du *l* mouillé; que c'est l'articulation *n* suivie d'une diphtongue dont le son prépositif est un *i* prononcé avec une extrê-

extrème rapidité. Quelle autre différence trouve-t-on, que cette prononciation rapide, entre il *denia*, *denegavit*, & il *daigna*, *dignatus est*; entre *cérémonial* & *signal*; entre *harmonieux* & *hargneux*? D'ailleurs l'étymologie de plusieurs de nos mots où il se trouve *gn*, confirme ma conjecture, puisque l'on voit que notre *gn* répond souvent à *ni* suivi d'une voyelle dans le radical; *Bretagne* de *Britannia*; *borgne* de l'italien *bornie*; *charogne* ou du grec χαρώνια, *lieu puant*, ou de l'adjectif factice *caronius*, dérivé de *caro* par le génitif analogue *caronis*, syncopé dans *carnis*.

4°. Le quatrieme usage de la lettre *n* est d'être avec le *t*, un signe muet de la troisieme personne du pluriel à la suite d'un *e* muet; comme ils *aiment*, ils *aimerent*, ils *aimeroient*, ils *aimoient*, &c.

N capital suivi d'un point, est souvent l'abregé du mot *nom*, ou *nomen*, & le signe d'un nom prope qu'on ignore, ou d'un nom propre quelconque qu'il faut y substituer dans la lecture.

En termes de Marine, N signifie *nord*; NE, veut dire *nord-est*; NO, *nord-ouest*; NNE, *nord-nord-est*; NNO, *nord-nord-ouest*; ENE; *est-nord-est*; ONO, *ouest-nord-ouest*.

N sur nos monnoies, désigne celles qui ont été frappées à Montpellier.

N chez les anciens, étoit une lettre numérale qui signifioit 900, suivant ce vers de Baronius:

N quoque nongintos numero designat habendos.

Tous les lexicographes que j'ai consultés, s'accordent en ceci, & ils ajoûtent tous que $\overline{N}$ avec une barre horisontale au-dessus, marque 9000; ce qui en marque la multiplication par 10 seulement, quoique cette barre indique la multiplication par 1000, à l'égard de toutes les autres lettres; & l'auteur de la *méth. lat.* de P. R. dit expressément dans son *Recueil d'observations particulieres*, *chap. II. num. iv.* qu'il y en a qui tiennent que lorsqu'il y a une barre sur les chiffres, cela les fait valoir mille, comme $\overline{V}$, $\overline{X}$, *cinq-mille*, *dix-mille*. Quelqu'un a fait d'abord une faute dans l'exposition, ou de la valeur numérique de N seule, ou de la valeur de $\overline{N}$ barré; puis tout le monde a repété d'après lui sans remonter à la source. Je conjecture, mais sans l'assurer, que $\overline{N}$ = 900000, selon la regle générale. (*B. E. R. M.*)

N, *dans le Commerce*, ainsi figurée N°. signifie en abrege *numero*, dans les livres des Marchands, banquiers & Négocians. N. C. veut dire *notre compte*. *Voyez* ABRÉVIATION. (*G*)

N n n, (*Ecriture.*) cette lettre considerée par rapport à sa figure, a les mêmes racines que l'*m*. *Voyez*-en la définition à la lettre *m*, ainsi que la méthode de son opération.

N DOUBLE, *en terme de Boutonnier*, un ornement ou p ûtôt un rang de bouillon qui tombe de chaque côté d'une cordeliere ou d'un épi sur le rostage, & qui avec l'épi ou la cordeliere, forme à-peu-près la figure de cette lettre de l'alphabet. *Voyez* EPI, CORDELIERE & BOUILLON.

N A

NA *ou* NAGI, subst. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece de laurier fort rare qui passe au Japon pour un arbre de bon augure. Il conserve ses feuilles toute l'année. Des forêts où la nature le produit, on le transporte dans les maisons, & jamais on ne l'expose à la pluie. Sa grandeur est celle du cerisier; le tronc en est fort droit; son écorce est de couleur bai-obscur; elle est molle, charnue, d'un beau verd dans les petites branches, & d'une odeur de sapin balsamique: son bois est dur, foible & presque sans fibres; sa moëlle est à-peu-près de la nature du chanpignon, & prend la dureté du bois dans la vieillesse de l'arbre. Les feuilles naissent deux-à-deux, sans pédicule; elles n'ont point de nerfs, leur substance est dure; enfin elles ressemblent fort à celles du laurier d'Alexandrie. Les deux côtés sont de même couleur, lisses, d'un verd-obscur avec une petite couche de bleu tirant sur le rouge, larges d'un grand pouce & longues à proportion. Sous chaque feuille sortent trois ou quatre étamines blanches, courtes, velues, mêlées de petites fleurs qui laissent, en tombant, une petite graine rarement dure, à-peu-près de la figure d'une prune sauvage, & d'un noir-purpurin dans sa maturité: la chair en est insipide & peu épaisse. Cette baie renferme une petite noix ronde de la grosseur d'une cerise, dont l'écaille est dure & pierreuse, quoique mince & fragile. Elle contient un noyau couvert d'une petite peau rouge, d'un goût amer & de figure ronde, mais surmonté d'une pointe qui a sa racine dans le milieu du noyau même.

NAANSI, (*Géog.*) peuple nombreux de l'Amérique septentrionale, auprès des Nabiri, entre les Cénis & les Cadodaquios.

NAAS, (*Géog.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Leinster, au comté de Kildare, proche la Lisse, au nord-est de Kildare. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin. *Long.* 11. 2. *latit.* 53. 15. (*D. J.*)

NAATSME, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est un arbre du Japon qui est une espece de paliurus, que Koempfer prend pour celui de *Prosper Alpinus*. Son fruit est de la grosseur d'une prune & d'un goût austere. On le mange confit au sucre. Son noyau est pointu aux deux extrémités.

NAB, (*Géog.*) riviere d'Allemagne: elle sort des montagnes de Franconie, traverse le palatinat de Baviere & le duché de Neubourg, & va se jetter dans le Danube un peu au-dessus de Ratisbonne. (*D. J.*)

NABAB, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que l'on donne dans l'Indoustan aux gouverneurs préposés à une ville ou à un district par le grand mogol. Dans les premiers tems ce principe a conféré le titre de *nabab* à des étrangers: c'est ainsi que M. Dupleix, gouverneur de la ville de Pontichery pour la compagnie des Indes de France, a été nommé *nabab* ou gouverneur d'Arcate par le grand-mogol. Les gouverneurs du premier ordre se nomment *soubas*; ils ont plusieurs *nababs* sous leurs ordres.

NABAON, (*Géogr.*) petite riviere de Portugal dans l'Estramadure; elle se décharge dans le Zézar, un peu avant que ce dernier mêle ses eaux avec celles du Tage.

NABATHÉENS, s. m. pl. (*Géog. anc.*) en latin *Nebathæi*, peuples de l'Arabie pétrée, dont il est beaucoup parlé dans l'Ecriture. Diodore de Sicile *liv. XI. ch. xlviii.* après avoir vû que l'Arabie est située entre la Syrie & l'Egypte, & partagée entre différens peuples, ajoute que les Arabes *Nabathæi* occupent un pays desert qui manque d'eau, & qui ne produit aucun fruit, si ce n'est dans un très-petit canton. Les *Nabathéens* habitoient, selon le même auteur, aux environs du golfe Elanitique, qui est à l'occident de l'Arabie, & en même tems dans l'Arabie pétrée. Strabon, *livre XVI.* & Pline, *liv. VI. ch. xxviij.* disent que la ville de Petra leur appartenoit. Josephe, *antiquit. liv. XIII. ch. jx.* nous apprend que Jonathas Machabée étant entré dans l'Arabie, battit les *Mabathéens* & vint à Damas.

NABEL, (*Géogr.*) autrement *Nébel* ou *Nabis*, comme les Maures l'appellent; petite ville ou plûtôt bourgade de l'Afrique, dans la seigneurie de la Goulette. C'étoit autrefois une ville très-peuplée, & on n'y trouve aujourd'hui que quelques paysans. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* en fait mention sous le nom de *Neapolis colonia*; les habitans la nomment encore *Napoli de Barbarie*. Les Romains l'ont bâtie; elle est située près de la mer Méditerranée, à trois lieues de Tunis, vers l'orient. *Long.* 28. 24. *lat.* 36. 40.

NABIANI, (*Géog. anc.*) peuples errans de Sarmatie asiatique, selon Strabon, qui les place sur le Palus-méotide.

NABIRI, (*Géog.*) peuple de l'Amérique septentrionale dans la Louisiane; il habitoit au dernier siecle auprès des Naansi, mais il s'est retiré plus bas au nord de la riviere Rouge, & il a maintenant changé de nom. (*D. J.*)

NABLUM, s. m. (*Musique des Hébreux.*) en hébreu *nébel*; instrument de musique chez les Hébreux. Les septante & la vulgate traduisent quelquefois ce mot par *psaltérion*, *lyra*, *cythara*, & plus communément par *nablum*, C'étoit, à ce que conjecturent quelques critiques, un instrument à cordes, approchant de la forme d'un Δ, dont on jouoit des deux mains avec une espece d'archet. *Voyez la dissertation* du P. Calmet sur les instrumens de musique des anciens Hébreux. (*D. J.*)

NABO, s. m. (*Mythol.*) ou *Nebo*; grande divinité des Babyloniens, laquelle tenoit le premier rang après Bel. Il en est parlé dans Isaïe, *ch. xlviij.* Vossius croit que *Nabo* étoit la lune, & *Bel* le soleil; mais Grotius pense que *Nabo* avoit été quelque prophete célebre du pays, & ce sentiment seroit conforme à l'étymologie du nom, qui, selon S. Jérôme, signifie *celui qui préside à la prophétie*. Les Chaldéens & les Babyloniens; peuples entêtés de l'Astrologie, pouvoient bien avoir mis au rang de leurs dieux un homme supérieur en cet art.

Quoi

Quoi qu'il en soit, la plûpart des rois de Babylone portoient le nom de ce dieu joint avec le leur propre.. Nabo-Nassar, Nabo-polassar, Nabu-sardan, Nabu-chodonosor, &c. Au reste le Nabahas des Héviens étoit le même dieu que *Nabo*. (*D. J.*)

NABO, (*Géog.*) ou *Napon*, cap du Japon que les Hollandois nomment *cap de Gorée*. C'est le plus septentrional de la côte orientale de la grande île Niphon, par les 39d. 45'. de *lat.* nord. (*D. J.*)

NABONASSAR, (*Chronologie.*) L'ere de Nabonassar est célebre: nous ne savons presque rien de l'histoire de ce prince, sinon qu'il étoit roi de Babylone, & qu'on l'appelloit aussi Belesus, quoique suivant quelques auteurs il soit le même que le Baladan dont il est parlé dans Isaïe, *xxxix.* & dans le second livre des rois, *xx.* 12. Quelques-uns même conjecturent qu'il étoit mede, & qu'il fut élevé sur le trône par les Babyloniens, après qu'ils eurent secoué le joug des Medes.

Le commencement du regne de ce prince est une époque fort importante dans la Chronologie, par la raison que c'étoit, selon Ptolomée, l'epoque du commencement des observations astronomiques des Chaldéens; c'est pour cela que Ptolomée & les autres astronomes commencent à compter les années à l'ere de Nabonassar. *Voyez* ASTRONOMIE.

Il résulte des observations rapportées par Ptolomée, que la premiere année de cette ere est environ la 747e année avant Jésus-Christ, & la 3967e de la période Julienne. *Voyez* ÉPOQUE.

Les années de cette époque sont des années égyptiennes de 365 jours chacune, commençant au 29 Février & à midi, selon le calcul des Astronomes. *Voyez* ANNÉE. (*G*)

NABOTH, ŒUF DE, (*Anat.*) Naboth, professeur de Medecine dans l'université de Léipsick, a découvert une espece d'ovaire près du cou de la matrice & on l'appelle *œuf de Naboth*. Nous avons de lui une dissertation intitulée, *Mart.* Naboth *de sterilitate*. Léips. 1707. (*L*)

NACARAT, s. m. & adj. (*Teinture.*) rouge clair & uni. Les *nacarats* appellés *de bourre*, sont teints de garde & de bourre de poil de chevre, fondue avec la cendre gravelée, & il est défendu d'y employer le fustel.

NACCHIVAN, (*Géog.*) ville d'Arménie, capitale de la province de même nom. Elle étoit autre-fois très-considérable, mais Amurath la ruina. On peut en juger de son ancienne grandeur par le grand amas de ses débris. Il n'y a que le centre de la ville qui soit rebâti; il contient un millier de maisons, avec des bazars remplis de boutiques de diverses marchandises. *Nacchivan* sert de titre à l'archevêque des Arméniens catholiques. Les Dominicains sont leurs seuls ecclésiastiques, & c'est parmi eux qu'ils choisissent l'archevêque: le pape confirme son élection. *Longit.* marquée sur les astrolabes persans, est de 81. 34. *lat.* 38. 40. (*D. J.*)

NACELLE, s. f. (*Anat.*) c'est la cavité qui est entre les deux circuits de l'oreille, l'extérieur qui se nomme *helice* ou *helix*, & l'intérieur, qui se nomme *anthelice* ou *anthelix*. Dionis dit de la *nacelle* que c'est la plus grande cavité de l'oreille.

NACELLE, (*Architecture civile.*) On appelle ainsi dans les profils un membre quelconque, creux en demi-ovale, que les ouvriers nomment *gorge*. On entend encore par *nacelle* la *scotie*. *Voyez* SCOTIE, (*D. J.*)

NACELLE, (*Marine.*) petit bateau qui n'a ni mâts ni voiles, & dont on se sert pour passer une riviere. (*Q*)

NACHÉS, (*Géogr.*) peuples de l'Amérique septentrionale dans la Louisiane. *Voyez* NATCHÈS.

NACHSHAB, (*Géog.*) ville de la grande Tartarie, dans le Mawaralnahar, sur la frontiere, dans une plaine. Les Arabes la nomment *Nasaph*. Sa *longitude*, suivant Albiruni, est 88. 10. *lat.* 39. 50.

NACOLEIA, (*Géogr. anc.*) ville de la grande Phrygie, selon Strabon & Ptolomée. Etienne le géographe & Ammian Marcellin écrivent *Nacolia*; Suidas dit *Nacoleum*. Selon d'Herbelot, cette ville est située auprès d'un lac que les Turcs appellent, ainsi que la ville ou bourg, *Ainchghiol*. (*D. J.*)

NACRE, s. f. (*Hist. nat.*) On a donné ce nom à la substance de certains coquillages, qui est blanche & orientée comme les perles. La surface intérieure de la plûpart des coquillages est de cette qualité; il y en a aussi qui étant dépouillés de leur écorce, ont à l'extérieur une très belle *nacre*, comme le burgau. *Voyez* COQUILLE. (*I*)

NACRE, (*Chimie & Mat. med.*) *nacre* des perles ou mere des perles; c'est un des terreux absorbans usités en Médecine. On prépare la *nacre* par la porphyrisation; on en fait avec un sel avec l'esprit de vinaigre, & un magistere par la précipitation de ce sel. On réduit la *nacre* préparée en tablettes: toutes ces préparations, aussi-bien que ses vertus medicinales, lui sont communes avec tous les autres absorbans terreux. *Voyez* REMEDES TERREUX, *au mot* TERRE, *Mat med.*

La *nacre* entre dans la poudre pectorale ou looch sec, dans la confection d'hyacinthe, & dans les tablettes absorbantes & roborantes de la pharmacopée de Paris. (*b*)

NACRE DE PERLES, *voyez* MERE-PERLE.

NACRE DE PERLE, (*Conchyliolog.*) *voyez* PINNE MARINE.

NACRE DE PERLES, (*Joaillerie.*) On nomme *nacre de perles* les coquilles où se forment les perles; elles sont en-dedans du poli & de la blancheur des perles, & ont le même éclat en-dehors, quand avec un touret de lapidaire on en a enlevé les premieres feuilles, qui sont l'enveloppe de ce riche coquillage. Les *nacres* entrent dans les ouvrages de marqueterie & de vernis de la Chine; on en fait aussi divers bijoux, entr'autres de très-belles tabatieres (*D. J.*)

NACRE, (*Jouaillerie.*) Ce mot chez les Lapidaires se dit d'un cercle qui se trouve quelquefois dans le fond des coquilles de *nacre*. Les Lapidaires ont souvent l'adresse de les scier & de les faire entrer dans divers ouvrages de Joaillerie, comme de véritables perles. On les nomme plus ordinairement des *loupes*.

NADELLE, MELETTE, APHYE-PHALERIQUE, s. f. (*Ichthiol.*) poisson de mer qui ne differe de la sardine qu'en ce qu'il est plus mince & plus large. Il a la queue fourchue, & les nageoires sont en même nombre, & situées comme dans la sardine. La *nadelle* a la chair molle & très-grasse. Si on garde dans un vase pendant quelque tems plusieurs de ces petits poissons entassés les uns sur les autres, on voit bien-tôt surnager de la graisse qui est bonne à brûler, & dont les pêcheurs se servent pour leurs lampes. Rondelet, *histoire des poissons, premiere partie, liv. VII, chap. jv. Voyez* SARDINE, *poisson*. (*I*)

NADER, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom d'un des principaux officiers de la cour du grand-mogol, qui commande à tous les eunuques du palais. Il est chargé de maintenir l'ordre dans le maal ou serrail, ce qui suppose une très-grande sévérité. Il regle la dépense des sultanes & des princesses; il est garde du trésor & des joyaux, & grand maître de la garderobe du monarque; enfin c'est lui qui fait toute la dépense de sa maison. Cette place éminente est toujours remplie par un eunuque, qui a communément un crédit sans bornes.

NADER, (*Géogr.*) ville des Indes orientales dans l'Indoustan, sur la route d'Agra à Surate, à 4 lieues de Gate. Elle est située sur la pente d'une montagne; ses maisons sont couvertes de chaume & n'ont qu'un étage. *Long.* 92. 20. *lat.* 24. 30. (*D. J.*)

NADIR, s. m. se dit *en Astronomie* du point du ciel immédiatement opposé au zénith. *Voyez* ZÉNITH.

Ce mot est purement arabe; *nadir* en arabe signifie là même chose qu'*ici*.

Le *nadir* est le point du ciel qui est directement sous nos piés, c'est-à-dire un point qui se trouve dans la ligne tirée de nos piés par le centre de la terre, & terminée à l'hémisphere opposé au nôtre.

Le zénith & le *nadir* sont les deux pôles de l'horison: ces deux points en sont chacun *éloignés* de 90°, & par conséquent sont tous deux dans le méridien. Le *nadir* est proprement le zénith de nos antipodes, dans la supposition que la terre soit exactement sphérique; mais comme elle ne l'est pas, il n'y a proprement que les lieux situés sous l'équateur ou sous les pôles dont le *nadir* soit le zénith de leurs antipodes. *Voy.* ZÉNITH, ANTIPODES & HORISON.

Nadir du soleil est le nom que quelques anciens astronomes ont donné à l'axe du cone formé par l'ombre de la terre; ils l'appellent ainsi, parce que cet axe coupe l'écliptique en un point diamétralement opposé au soleil, mais cette dénomination n'est plus en usage. *Chambers*. (*O*)

NADOUBAH, (*Géog.*) ville du pays que les Arabes appellent *Kafarbaqui*, c'est la Cafrerie. Cette ville est à environ trois journées de Mélinde, qui est dans le Zanguebar.

NADOUESSANS, s. f. (*Géog.*) autrement dits Nadouessioux; peuples sauvages dans l'Amérique septentrionale; ils ont leur demeure avec plusieurs autres nations barbares, vers le lac des Issati, à 70 lieues à l'ouest du lac supérieur.

NADRAVIE, (*Géog.*) province du royaume de Prusse, dans le cercle de Tamland. Elle est arrosée d'un grand nombre de rivieres. Lubiaw en est le lieu le plus considérable. (*D. J.*)

NÆNIA, s. f. (*Mythol.*) déesse qui présidoit aux pleurs, aux lamentations & aux funérailles; je dis que c'est une déesse, parce que Festus en parle sur ce ton, & qu'il marque même l'endroit où on avoit pris soin de lui consacrer un temple; c'étoit près de Rome, & ce temple n'étoit plus de son tems qu'une chapelle. *Nænia deæ sacellum ultra portam viminalem, nunc tantum habet ædiculam*; mais le mot *Nænia* dans les auteurs, signifie plus communément une chanson lugubre, qu'on chantoit aux funérailles; il se prend aussi quelquefois pour un chant magique, pour un proverbe reçu parmi les enfans, & finalement pour une hymne. (*D. J.*)

NAEP, s. m. (*Hist. mod.*) *terme de relation*; juge subalterne établi par les cadis dans les villages de Turquie, ou par les mulas des grandes villes, pour être comme leurs lieutenans. (*D. J.*)

NAERDEN, (*Géog.*) forte ville des Pays-bas dans la Hollande, à la tête des canaux de la province, & capitale du Goyland. Guillaume de Baviere en jetta les fondemens en 1350. Elle est sur le Zuiderzée, à 4 lieues d'Amsterdam, & environ à même distance N. E. d'Utrecht. *Long.* 22. 38. *lat.* 52. 20.

La ville de *Naerden* fut presque réduite en cendre en 1486 par un embrasement accidentel. En 1572, elle fut prise & saccagée avec une barbarie incroyable par les Espagnols. Il y en a dans la bibliotheque d'Utrecht une description en manuscrit qui fait dresser les cheveux. Les François prirent cette ville en 1672, & le P. d'Orange la reprit sur eux l'année suivante. (*D. J.*)

NÆVIA SYLVA, (*Géog. anc.*) forêt à quatre milles de Rome, ainsi nommée d'un certain Nævius, qui avoit sa maison de plaisance dans ce quartier. Varron fait mention de cette *Nævia silva* & de *Nævia porta*; c'est aujourd'hui *Porta majore*.

NAFIA ou NAPHIA, (*Géog.*) petit lac de la vallée de Noto en Sicile, auprès de Minéo en tirant vers le nord. On le nommoit anciennement *Palicorum lacus*, & l'on voit sur ses bords, les ruines de l'ancienne Palica. (*D. J.*)

NAGAM, s. m. (*Hist. nat.*) nom malais d'un grand arbre qui porte des siliques, & qui est fort commun dans les îles des Indes orientales; le suc de ses fécules mêlé avec l'huile de noix d'Inde, & employé en onguent, chasse les enflures de ventre périodiques.

NAGARA, (*Géog. anc.*) ville métropole dans l'Arabie heureuse, selon Ptolomée *liv. VI. ch. cvij.* c'est aussi une ville des Indes en-deçà du Gange, autrement nommée *Dionysopolis*. (*D. J.*)

NAGE, s. f. *terme de Batelier*; c'est un morceau de bois du bachot où l'on pose la platine, l'aviron, quand son anneau est au touret.

Nage à bord, commandement aux gens de la chaloupe de venir au vaisseau.

Nage à faire abattre, commandement aux gens de la chaloupe qui tanent un vaisseau de nager du côté où l'on veut que le vaisseau s'abbatte.

Nage au vent, commandement aux gens de l'équipage qui touent un vaisseau, de nager du côté où le vent vient.

Nage de force, commandement aux gens de l'équipage de redoubler leurs efforts.

Nage qui est paré, commandement de nager à qui est prêt; ce qui se fait lorsqu'il n'est pas d'une nécessité absolue que les gens de l'équipage de la chaloupe nagent tous ensemble.

Nage sec, commandement à l'équipage de la chaloupe de tremper dans l'eau l'aviron, en nageant de telle sorte qu'il ne la fasse pas sauter, & qu'on ne mouille pas ceux qui y sont.

Nage stribord & serre bas bord, ou nage bas bord & serre stribord: commandement à l'équipage d'une chaloupe de la faire naviger & gouverner en moins d'espace.

Nager, ramer, & voguer, c'est se servir des avirons pour faire filler un bâtiment.

Nager à sec; c'est toucher la terre avec les avirons.

Nager en arriere, c'est faire arrêter ou reculer un petit vaisseau avec des avirons; cela se pratique sur tous les bâtimens à rames afin d'éviter le revirement, & de présenter toujours la proue. (Z)

NAGEANT, adj. *terme de Blazon*, dont on se sert pour représenter dans les armoiries un poisson couché horisontalement, ou en-travers de l'écusson. *V.* POISSON.

NAGEOIRES, s. f. pl. (*Ichthiolog.*) c'est une partie du poisson qui est faite comme une plume. *Voyez l'article* POISSON.

Il faut ajouter un mot de l'usage des *nageoires*. Comme en tous les corps qui flottent dans l'eau, la partie la plus lourde tend toujours en bas, selon les loix de l'hydrostatique, ne s'en suivroit-il pas de-là que, puisque le dos du poisson est la partie la plus pesante de son corps il devroit être toujours dans l'eau le ventre en haut, comme il arrive communément dans le poisson mort, puisqu'alors l'air qu'il contient venant à se dilater, le poisson est obligé de surnager, & de tourner le ventre en haut, tant à cause que le dos est plus pesant que le reste, que parce que le ventre, par la dilatation de l'air de la petite vessie, se trouve alors plus leger que lorsque le poisson est vivant. Mais la sagesse du créateur y a pourvu en formant les poissons, auxquels il a donné la faculté de nager, le ventre toujours tourné en bas avec deux nageoires posées sous le ventre. Cette matiere est parfaitement traitée dans Borelli, qui, ayant jetté dans l'eau un poisson auquel il avoit coupé les *nageoires*, observa qu'il alloit toujours sur un côté ou sur l'autre, sans pouvoir se soutenir dans la situation ordinaire & naturelle des autres poissons. Enfin, comme ces animaux devoient pouvoir s'arrêter commodément, se tourner à droite ou à gauche dans leur route, la nature les a pourvus de deux *nageoires* aux côtés, avec lesquelles ils s'arrêtent lorsqu'ils les étendent toutes les deux; & s'ils n'en étendent qu'une, ils peuvent se tourner du même côté de la *nageoire* étendue. Nous voyons précisément la même chose dans un bateau, qui tourne du côté où l'on tient l'aviron dans l'eau pour l'arrêter. (*D. J.*)

NAGEOIRE, morceau de bois mince, rond & plat que les porteurs d'eau mettent sur leurs seaux lorsqu'ils sont pleins. Il contient l'eau, & l'empêche de se répandre facilement. On appelle aussi cet instrument *tailloir*.

NAGER, v. n. l'art ou l'action de nager consiste à soutenir le corps vers la surface de l'eau, & à s'avancer ou faire du chemin dans l'eau par le mouvement des bras & des jambes, *&c. Voyez* ANIMAL.

L'homme est le seul des animaux qui apprenne à nager; beaucoup d'autres animaux nagent naturellement; mais un grand nombre d'animaux ne nagent point du tout.

Chez les anciens Grecs & Romains, l'art de nager faisoit une partie si essentielle de l'éducation de la jeunesse, qu'en parlant d'un homme ignorant, grossier, & mal élevé, ils avoient coutume de dire proverbialement qu'il n'avoit appris ni à lire ni à nager.

A l'égard des poissons, c'est leur queue qui contribue le plus à les faire nager, & non pas leurs nageoires, comme on se l'imagine assez généralement; c'est pour cette raison que la nature leur a donné plus de force & plus de muscles dans cette partie que dans toutes les autres, tandis que nous remarquons le contraire dans tous les autres animaux, dont les parties motrices sont toujours les plus fortes, comme les cuisses dans l'homme, pour le faire marcher; les muscles pectoraux dans les oiseaux pour les faire voler, *&c. Voyez* MARCHE, VOL, *&c.*

La maniere dont les poissons s'avancent dans l'eau est parfaitement bien expliquée dans Borelli, *de motu animal. part. I. chap. xxiij.* ils ne se servent de leurs nageoires que pour leurs corps en balance & en équilibre, & pour empêcher qu'il ne vacille en *nageant. Voyez* NAGEOIRE & QUEUE.

M. Thevenot a publié un livre curieux intitulé, *l'art de nager*, démontré par figures. Et avant lui Everard Digby, anglois, & Nicolas Winman, allemand, avoient déja donné les regles de cet art. Thevenot n'a fait, pour ainsi dire, que copier ces deux auteurs; mais s'il se fût donné la peine de lire le traité de Borelli, avec la moitié de l'application qu'il a lu les deux autres, il n'auroit pas soutenu, comme il l'a fait, que l'homme *nageroit* naturellement, comme les autres animaux, s'il n'en étoit empêché par la peur qui augmente le danger.

Nous avons plusieurs expériences qui détruisent ce sentiment: en effet, que l'on jette dans l'eau quelque bête qui vient de naître, elle *nagera*; que l'on y jette un enfant qui ne puisse point encore être susceptible de peur, il ne *nagera* point; & il ira droit au fond. La raison en est que la structure & la configuration de la machine du corps humain sont très-différentes de celles des bêtes brutes, & sur-tout, ce qui est fort extraordinaire, par rapport à la situation du centre de sa gravité. Dans l'homme c'est la tête qui est d'une pesanteur excessive, eu égard à la pesanteur du reste de son corps, ce qui vient de ce que sa tête est garnie d'une quantité considérable de cervelle, & que toute sa masse est composée d'os, & de parties charnues, sans qu'il y ait des cavités remplies de la seule substance de l'air: de sorte que la tête de l'homme s'enfonçant par sa propre gravité dans l'eau, celle-ci ne

ne tarde gueres à remplir le nez & les oreilles, & que le fort ou le pesant emportant le foible ou le leger, l'homme se noie, & périt en peu de tems.

Mais dans les bêtes brutes, comme leur tête ne renferme que très-peu de cervelle, & que d'ailleurs il s'y trouve beaucoup de sinus, ou cavités pleines d'air, sa pesanteur n'est pas proportionnée au reste de leurs corps, de sorte qu'elles n'ont aucune peine à soutenir le nez au-dessus de l'eau, & que suivant les principes de la statique pouvant ainsi respirer librement, elles ne courent aucun risque de se noyer.

En effet, l'art de *nager*, qui ne s'acquiert que par l'expérience & par l'exercice, consiste principalement dans l'adresse de tenir la tête hors de l'eau, de sorte que le nez & la bouche étant en liberté l'homme respire à son aise, le mouvement & l'extension de ses piés & de ses mains lui suffisent pour le soutenir vers la surface de l'eau, & il s'en sert comme de rames pour conduire son corps. Il suffit même qu'il fasse le plus petit mouvement car le corps de l'homme est à-peu-près de la meme pesanteur qu'un égal volume d'eau, d'où il s'ensuit par les principes de l'hydrostatique que le corps de l'homme est déja presque de lui-même en équilibre avec l'eau, & qu'il ne faut que peu de forces pour le soutenir.

M. Bazin, correspondant de l'académie royale des Sciences de Paris, a fait imprimer il y a quelques années à Strasbourg un petit ouvrage dans lequel il examine pourquoi les bêtes nagent naturellement, & pourquoi au contraire l'homme est obligé d'en chercher les moyens. Il en donne des raisons prises dans la différente structure du corps de l'homme & de celui des animaux, mais ces raisons sont différentes de celles que nous avons apportées ci-dessus. Selon lui les bêtes *nagent* naturellement parce que le mouvement naturel qu'elles font pour sortir de l'eau quand elles y sont jettées, est un mouvement propre par lui-même à les y soutenir: en effet, un animal à quatre piés qui nage est dans la même situation, & fait les mêmes mouvemens que quand il marche sur la terre ferme. Il n'en est pas de même de l'homme; l'effort qu'il feroit pour marcher dans l'eau, en conservant la même situation que quand il marche naturellement, ne serviroit qu'à le faire enfoncer, ainsi l'art de nager ne lui peut être naturel.

NAGER, *l'action de nager*, (*Médecine.*) il y a peu de maladies chroniques dans lesquelles la nage soit bienfaisante, aussi l'ordonne-t-on rarement; on prend cet exercice seulement en été; il maigrit les personnes pléthoriques, facilite la transpiration, échauffe, attenue, & rend ceux qui y sont accoutumés moins sensibles aux injures de l'air, la *nage* ou le bain dans la mer est salutaire à ceux qui sont attaqués d'hydropisie, de gales, de maladies inflammatoires, d'exanthemes, d'éléphanthiasis, de fluxion sur les jambes, ou sur quelqu'autre partie du corps.

La *nage*, soit dans l'eau douce, soit dans l'eau salée, qui est trop fraîche, porte à la tête; & si on y demeure trop longtems, sa fraicheur attaque les nerfs.

La *nage* dans l'eau naturellement chaude peut être aussi préjudiciable, cependant bien des gens s'y exposent sans en être endommagés.

La *nage* se faisoit anciennement en se précautionnant & se preparant contre tous les accidens, soit par les onctions, soit par les frictions, & en se précipitant de quelque lieu élevé. Oribase, *liv. VI. ch. xxvij.*

La *nage* a les mêmes avantages & les mêmes inconveniens que le bain, ainsi on peut la considérer comme un exercice; car on s'y donne de grands mouvemens qui sont fort salutaires. *Voyez* GYMNASE & GYMNASTIQUE. Quant à son avantage comme bain, *voy.* BAIN. C'est la meilleure façon de se laver & nettoyer le corps quand on peut la supporter.

NAGER A SEC, (*Maréchall.*) opération que les Maréchaux ont inventée pour les chevaux qui ont eu un effort d'épaule; elle consiste à attacher la jambe saine en faisant joindre le pié au coude, au moyen d'une longe qu'ils passent par-dessous le garot, & dans cet état ils contraignent le cheval à marcher à trois jambes, & par conséquent à faire de nouveaux efforts sur la jambe malade, sous prétexte que par ce moyen il s'échauffe l'épaule, & qu'ainsi les remedes pénetrent plus avant les pores étant plus ouverts; mais il est aisé de voir que cet expédient ne fait qu'irriter la partie, augmenter la douleur, & rendre par conséquent le mal plus considérable qu'il n'étoit.

NAGERA, *autrement* NAXERA, (*Géog.*) ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille, au territoire de Rioja, avec titre de duché. Elle est fameuse par la bataille de 1369, & est située dans un terrein très-fertile, sur le ruisseau de Nagerilla, à 12 lieues N. O. de Calahorra, 53 N. E. de Madrid. *Long.* 15. 15. *lat.* 42. 25. (*D. J.*)

NAGIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Arabie heureuse, dans le pays des Gébanites selon Pline, *liv. VI. chap. xxviij*, qui ajoûte que cette ville étoit très-grande; on n'en connoît pas même aujourd'hui les ruines.

NAGIADE *ou* NÉGED, (*Géog.*) petite province de l'Arabie, dans laquelle la ville de Médine est située. *Voyez* MÉDINE.

NAGIAGAH, (*Géog.*) petite ville du pays de Nabaschac, qui est l'Ethiopie. Elle est à huit journées de Giambita, sur une riviere qui se décharge dans le Nil. On dit qu'au-delà de ce bourg en tirant vers le midi on ne trouve plus de lieu qui soit habité.

NAGIDOS, (*Géog. anc.*) ville située entre la Pamphylie & la Cilicie selon Strabon, *liv. XIV.* & selon Etienne le géographe.

NAGNATA, (*Géog. anc.*) ville de l'ancienne Hibernie, que Ptolomée, *liv. XI. chap. j.* qualifie de ville considérable, & qu'il place sur la côte occidentale; quelques savans pensent que c'est aujour-d'hui Lemerik.

NAGRACUT-AYOUD, (*Géog.*) royaume des Indes, dans les états du grand-mogol. Il est borné au nord par le royaume du petit Tibet, à l'orient par le grand Tibet, au midi par les royaumes de Siba & de Pengat, à l'occident par ceux de Bankich & de Cachemir.

NAGRACUT, (*Géog.*) ville des Indes, capitale du royaume de même nom, dans les états du grand mogol avec un temple où les Indiens vont en pélerinage. Elle est sur le Ravi, à 120 lieues N. d'Agra. *Long.* 96. *lat.* 32.

NAGRAN *ou* NEDGERAN, (*Géog.*) petite ville de la province d'Iémen en Arabie, dont le terroir est couvert de palmiers contre l'ordinaire de ce pays-là. Elle est habitée par des familles des tribus de l'Iémen, de qui l'on tire des maroquins.

NAHAR, (*Géog. arabe.*) ce nom signifie en arabe un fleuve, ou une riviere; de-là vient qu'il se trouve joint au nom de quelques villes situées sur des rivieres; ainsi *Nahar*-Al-Malek est le nom d'une ville de l'Iraque arabique, située sur ce bras de l'Euphrate, que les anciens ont appellé *Fossa-regia*, ou *Basilicus-fluvius*; de même *Nahar*-Al-Obolla, est le nom d'un vallon des plus délicieux de l'Asie, coupé par une petite riviere. (*D. J.*)

NAHAR-MALEK, ou *Nahar-Mélik*, (*Géog.*) c'est-à-dire *fleuve du roi*, c'est proprement le bras de l'Euphrate, que les anciens ont appellé *Fossa-regia*, & *Basilicus fluvius*.

NAHARUALI, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Germanie. Tacite, *de mor. Germ.* fait entendre qu'il habitoit entre la Oarre & la Vistule, où il avoit un bois sacré. Il ajoûte que le prêtre étoit vêtu en femme, & que la divinité qu'on adoroit dans ce bois s'appelloit *Alcé*.

NAHARUAN, (*Géog.*) ancienne ville de l'Irac-Arabi, sur un bras de l'Euphrate, à 2 lieues de Coufah. *Long.* 63. 12. *lat.* 31. 25.

NAHASE, s. m. (*Chron.*) nom du dernier mois de l'année des Ethiopiens: il commence le 26 Juillet du calendrier Julien.

NAHER, s. m. (*Hist. mod.*) noble indien. Les habitans du Malabar se divisent en castes ou tribus qu'on appelle des *nambouris*, des *bramines*, & des *nahers*. Les nambouris sont prêtres, les bramines philosophes, les *nahers* nobles. Ceux-ci portent seuls les armes; le commerce leur est interdit; ils se dégradent en le faisant. Dans ces trois castes on peut s'approcher, se parler, se toucher sans se laver; mais on se croit souillé par l'attouchement le plus léger de quelqu'un qui n'en est pas.

NAJAC, (*Géog.*) petite ville de France en Rouergue, diocèse de Rhodez, élection de Ville-Franche Elle est située sur la riviere d'Avéiron, à 6 lieues au nord d'Albi. *Long.* 19. 45. *lat.* 43. 55. (*D. J.*)

NAIADES, s. m. pl. (*Mythologie.*) espece de nymphes ou divinités payennes, que l'on croyoit présider aux fontaines & aux rivieres. *Voyez* NYMPHE & DIEU. Ce mot dérive du grec ναω, *je coule*, ou de ναιω, *je séjourne*.

Strabon dit que les *naïades* étoient des prêtresses de Bacchus.

Nonnus prétend que les *naïades* étoient meres des satyres; on les peint assez ordinairement appuyées sur une urne qui verse de l'eau, ou tenant un coquillage à la main. On leur offroit en sacrifice des chevres & des agneaux avec des libations de vin, de miel, & d'huile; plus souvent on se contentoit de mettre sur leurs autels du lait, des fruits & des fleurs; mais ce n'étoit que des divinités champêtres, dont le culte ne s'étendoit pas jusqu'aux villes. On distinguoit les *naïades* en *naïades* pota-

potamides & en *naïades* limnades; celles-ci étoient les nymphes des étangs ou des marais du mot λίμνη, *un étang*, *un lac*; les potamides étoient celles des fleuves & des rivieres, leur nom étant dérivé de ποταμὸς, *fleuve*. (*G*)

NAJAS-NAIDE, (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par Linnæus au genre de plante appellé par Vaillant & Micheli *fluvialis*: voici ses caracteres. Il produit des fleurs mâles & femelles distinctes. Le calice particulier des fleurs mâles est d'une seule feuille de forme cylindrique tronquée à la base, s'appetissant vers le sommet, & dont la levre est divisée en deux segmens opposés, panchés en arriere. La fleur mâle est composée d'un seul pétale, qui est un tuyau de la longueur du calice, partagé en quatre quartiers; il n'y a aucune étamine, mais le milieu de la fleur produit une bossette droite & oblongue. La fleur femelle n'a ni calice ni pétale, mais seulement un pistil, dont le germe ovoïde se termine en un style délié; les stigmates sont simples, le fruit est une capsule ovale contenant une seule graine de même figure. Linnæi *gen. plant.* 443. (*D. J.*)

NAIF. *Voyez l'article* NAIVETÉ.

NAIKS *ou* NAIGS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom sous lequel on désigne dans quelques parties de l'Indostan les nobles ou premiers officiers de l'état; c'est la même chose que *naires*. Voyez *cet article*.

NAIM, (*Géog. sacrée.*) ville de la Palestine, peu éloignée de Capharnaüm, & où Jesus-Christ ressuscita le fils d'une veuve, dans le tems qu'on le portoit en terre. Luc, *chap. vij. ỳ.* 11. *Naïm* étoit entre Endor & Thabor, à 12 stades de ce dernier endroit. (*D. J.*)

NAIMA, (*Géog.*) village d'Afrique au royaume de Tripoli, dans la province de Macellata, sur la côte. Je ne parle de ce village que parce qu'il est le tombeau des Philènes, ces deux illustres freres, qui s'immolerent pour leur patrie, & à qui les Carthaginois avoient consacré des autels. *Naïma* est donc la petite ville que les anciens appellerent *Phileni vicus*.

NAIN, s. m. (*Physique.*) on nomme *nain*, quelqu'un qui est de taille excessivement petite; ce siecle m'offre, pour former cet article, deux exemples vivans de *nains*, tous deux à-peu-près de même âge, & tous deux fort différens de figure, d'esprit, & de caractere. L'un est le *nain* de S. M. le roi Stanislas, & l'autre est à la suite de madame la comtesse de Humiecska, grande porte-glaive de la couronne de Pologne.

Je commence par le *nain* de S. M. le roi de Pologne, duc de Lorraine. Il se nomme *Nicolas Ferry*; il est né le 19 Novembre 1741; sa mere alors âgée de 35 ans a eu trois enfans dont il est l'aîné. Malgré toutes les apparences ordinaires, elle ne pouvoit se persuader d'être grosse, lorsqu'elle le fut de cet enfant; cependant au bout de neuf mois elle le mit au monde, après avoir souffert les douleurs de l'accouchement pendant deux fois vingt-quatre heures; il étoit long dans sa naissance, d'environ neuf pouces, & pesoit environ quinze onces. Un sabot à moitié rempli de laine lui servit, dit-on, de berceau pendant quelque tems, car c'est le fils d'une paysanne des montagnes de Vosges.

Le 25 Juillet 1746, M. Kast, médecin de la reine duchesse de Lorraine le mesura, & le pesa avec grande attention; il pesoit étant nud neuf livres sept onces. Depuis ce tems-là il a porté sa croissance jusqu'à environ trente-six pouces. Il a eu la petite vérole à l'âge de trois mois; son visage n'étoit point laid dans son enfance, mais il a bien changé depuis.

Bébé, c'est le nom qu'on lui donne à la cour du roi Stanislas, *Bébé*, dis-je, qui est présentement, (en 1760) dans sa 20e année, paroît avoir déja le dos courbé par la vieillesse; son teint est flétri; une de ses épaules est plus grosse que l'autre; son nez aquilin est devenu difforme, son esprit ne s'est point formé, & on n'a jamais pu lui apprendre à lire.

Le *nain* de madame Humiecska, nommé *M. Borwilasky*, gentilhomme polonois, est bien différent de celui du roi Stanislas; & ce jeune gentilhomme peut être regardé comme un être fort singulier dans la nature.

Il a aujourd'hui (1760) 22 ans; sa hauteur est de vingt-huit pouces; il est bien formé dans sa taille; sa tête est bien proportionnée; ses yeux sont assez beaux; sa physionomie est douce, ses genoux, ses jambes, & ses piés sont dans toutes les proportions naturelles: on assure qu'il est en pleine puberté.

Il ne boit que de l'eau, mange peu, dort bien, résiste à la fatigue, & jouit en un mot d'une bonne santé. Il joint à des manieres gracieuses des réparties spirituelles; sa mémoire est bonne; son jugement est sain, son cœur est sensible & capable d'attachement.

Le pere & la mere de M. Borwilasky sont d'une taille fort au-dessus de la médiocre; ils ont six enfans; l'aîné n'a que trente-quatre pouces, & est bien fait; le second nommé *Joseph* (& qui est celui dont nous parlons ici) n'en a que vingt-huit; trois freres cadets de celui-ci, & qui le suivent tous à un an les uns des autres, ont tous les trois environ cinq piés six pouces, & sont forts & bien faits. Le sixieme des enfans est une fille âgée de près de six ans, que l'on dit être jolie de taille & de visage, & qui n'a que vingt à vingt-un pouce, marche, parle aussi librement que les autres enfans de cet âge, & annonce autant d'esprit que le second de ses freres.

M. Joseph Borwilasky est néanmoins demeuré longtems sans éducation; ce n'est que depuis deux ans que madame Humiecska en a pris soin. Présentement il sait lire, écrire, l'arithmétique, un peu d'allemand & de françois; enfin il est d'une grande adresse pour tous les ouvrages qu'il entreprend.

Les singularités assez remarquables sur la naissance des enfans de madame Borwilasky, sont qu'elle est toujours accouchée à terme de ses six enfans: mais dans l'accouchement des trois *nains*, chacun d'eux en venant au monde avoit à peine une figure humaine; la tête rentrée entre les deux épaules qui l'égaloient en hauteur, donnoit dans la partie supérieure une forme quarrée à l'enfant: ses cuisses & ses jambes croisées & rapprochées de l'os *sacrum* & du *pubis*, donnoient une forme ovale à la partie inférieure, le tout ensemble représentoit une masse informe presque aussi large que longue, qui n'avoit presque d'humain que les traits du visage. Ces trois enfans ne se sont déployés que par degrés; cependant aucun d'eux n'est resté difforme, & sont au contraire bien proportionnés; ils n'ont jamais porté de corps, & nul art n'a été employé pour rectifier la nature.

Je trouve dans l'Histoire d'Angleterre l'opposé de ces deux *nains*. En 1731 un paysan du comté de Berks amena à Londres son fils âgé de six ans, qui avoit près de cinq piés d'Angleterre de haut, robuste, fort, & à-peu-près de la grosseur d'un homme fait. (*D. J.*)

NAINS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) ces sortes de pygmées dans la race humaine sont recherchés pour les amusemens du grand-seigneur; ils tâchent de le divertir par leurs singeries, & ce prince les honore souvent de quelques coups de pié. Lorsqu'il se trouve un *nain* qui est né sourd, & par conséquent muet, il est regardé comme le phénix du palais; on l'admire plus qu'on ne feroit le plus bel homme du monde, sur-tout si ce magot est eunuque, cependant ces trois défauts qui devroient rendre un homme méprisable, forment, à ce que dit M. Tournefort, la plus parfaite de toutes les créatures, aux yeux & au jugement des Turcs. (*D. J.*)

NAIN, (*Jardinage*) est un arbre de basse tige que l'on nomme aussi *buisson*. (*K*)

NAIN-LONDRINS, s. m. pl. (*Comm.*) draps fins d'Angleterre, tous fabriqués de laine d'Espagne, & destiné, pour le levant.

NAIRANGIE, s. f. espece de divination qui est en usage parmi les Arabes, & qui est fondée sur plusieurs phénomenes du soleil & de la lune, *voyez* DIVINATION, ce terme est formé de l'arabe *nairan*, pluriel de *nair*, lumiere. (*G*)

NAIRES, NAHERS *ou* NAYERS, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Malabares donnent aux militaires de leur pays, qui forment une classe ou tribu très-nombreuse, & qui, comme ailleurs, se croit infiniment au-dessus du reste de la nation; c'est dans cette tribu que les rois ou souverains du Malabare choisissent leurs gardes-du-corps. Les Malabares portent l'orgueil de la naissance à un point d'extravagance encore plus grand qu'en aucune contrée de l'Europe; ils ne veulent pas même souffrir que leurs alimens soient préparés par des gens d'une tribu inférieure à la leur; ils ne souffrent pas que ces derniers entrent dans leurs maisons, & quand par hasard cela est arrivé, un bramine est obligé de venir faire des prieres pour purifier la maison. Une femme ne peut point épouser un homme d'un rang inférieur au sien, cette mésalliance seroit punie par la mort des deux parties: or si la femme est de la tribu des nambouris, c'est-à-dire du haut clergé ou de celle des bramines, le souverain la fait vendre comme une esclave. Les faveurs d'une femme de qualité, accordées à un homme d'une tribu inférieure, non-seulement coutent la vie à ce dernier lorsque l'intrigue vient à se découvrir, mais encore les plus proches parens de la dame ont le droit pendant trois jours de massacrer impunément tous les parens du coupable.

Mal-

Malgré la fierté des *naïres*, ils servent communément de guides aux étrangers & aux voyageurs, moyennant une rétribution très-légere. Ces *naïres* sont, dit-on, si fidéles qu'ils se tuent, lorsque celui qu'ils conduisent vient à être tué sur la route. Les enfans des *naïres* portent un bâton qui indiquent leur naissance; ils servent aussi de guides & de sûreté aux étrangers, parce que les voleurs malabares ont pour principe de ne jamais faire de mal aux enfans.

NAIRN, (*Géog.*) petite ville d'Ecosse, chef-lieu d'une contrée de même nom appellée communément *The Shire of Nairne*. Sa capitale est à l'embouchure de la riviere de *Nairn*, dans la province de Murray, à 35 lieues N. O. d'Edimbourg, 111 N. O. de Londres, *Longit.* 14. 12. *lat.* 57. 42. (*D. J.*)

NAISAGE, s. m. (*Jurispr.*) droit de faire rouir son chanvre ou son lin dans une riviere, étang ou autre place remplie d'eau.

On entend aussi par *naisage* le droit que le seigneur ou propriétaire de l'eau portoit en quelques endroits pour la permission par lui accordée de mettre rouir du chanvre ou du lin dans son eau. *Voyez* Revel, *sur les statuts de Bresse*, *p.* 276. Collet, *sur les statuts de Savoye*, *l. III. sect.* 2. *pag.* 95. & Roise & Roteur. (*A*)

NAISER, *voyez* Rouir.

NAISSANCE NATURELLE, exclusion d'un fétus achevé hors de la matrice par le vagin. *Voyez* Fétus, Délivrance.

La *naissance* prématurée s'appelle *avortement*. *Voyez* Avortement & Avorter.

Naissances extraordinaires, celles qui arrivent par la voie de l'anus, du nombril, de la bouche, &c. *Voyez* Délivrance.

Au sujet du nombre des *naissances*, *voyez* Mariage, & la proportion observée des *naissances* aux mariages, des *naissances* aux enterremens, & des *naissances* mâles à celles des femelles.

Naissance, s. f. (*Société civile.*) race, extraction illustre & noble; c'est un heureux présent de la fortune, qu'on doit considérer & respecter dans les personnes, qui en jouissent, non-seulement par un principe de reconnoissance envers ceux qui ont rendu de grands services à l'état, mais aussi pour encourager leurs descendans à suivre leurs exemples. On doit prendre les intérêts des gens de *naissance*, parce qu'il est utile à la république, qu'il y ait des hommes dignes de leurs ancêtres: les droits de la *naissance* doivent encore être révérés, parce qu'elle est le soutien du trône. Si l'on abat les colonnes, que deviendra l'édifice qu'elles appuyoient? De plus la *naissance* paroît être un rempart entre le peuple & le prince, & un rempart qui les défend contre les entreprises mutuelles de l'un sur l'autre; enfin la *naissance* donne avec raison des privileges distinctifs, & un grand ascendant sur les membres d'un état qui sont d'une extraction moins élevée. Aussi ceux qui jouissent de ce bonheur, n'ont qu'à ne rien gâter par leur conduite, pour être sûrs d'obtenir légitimement de justes préférences sur les autres citoyens.

Mais ceux que la *naissance* démêle heureusement d'avec le peuple, & qu'elle expose davantage à la louange ou à la censure, ne sont-ils pas obligés en conséquence de soutenir dignement leur nom? Quand on se pare des armes de ses peres, ne doit-on pas songer à hériter des vertus qu'ils peuvent avoir eues? autrement, ceux qui vantent leurs ancêtres, sans imiter leurs belles actions, disposent les autres hommes à faire des comparaisons qui tournent au desavantage de telles personnes qui deshonorent leur nom. Le peuple est si porté a respecter les gens de *naissance*, qu'il ne tient qu'à eux d'entretenir ce favorable préjugé. En voyant le jour ils entrent en possession des honneurs: les grands emplois, les dignités, le maniement des affaires, le commandement des armées, tombent naturellement dans leurs mains. De quoi peuvent-ils se plaindre que d'eux-mêmes, quand l'envie & la malignité les attaquent? Sans doute, qu'alors ils ne sont pas faits pour leur place, quoique la place semblât faite pour eux.

On reprochoit à Ciceron, d'être un homme nouveau; la réponse est toute simple: j'aime mieux, répondit-il, briller par mon propre mérite, que par un nom hérité de mes ancêtres; & il est beau de commencer sa *noblesse* par les exemples de vertu qu'on laisse à sa postérité. *Satius est enim me meis rebus florere, quam majorum opinione niti, & ita vivere, ut ego sim potius meæ nobilitatis initium & virtutis exemplum.* A la vérité, on soupçonne les gens qui tiennent ce propos, de faire, si l'on peut parler ainsi, de nécessité vertu. Mais que dire à ceux qui ayant en partage une grande *naissance*, en comptent pour rien l'éclat, s'ils ne le soutiennent & ne l'illustrent de tous leurs efforts, par de belles actions. *Voyez* Noblesse. (*D. J.*)

Naissance, jour de la, (*Hist. rom.*) Le *jour de la naissance* étoit particulierement honoré chez les Romains. Des mouvemens de tendresse & de religion consacroient chez eux une journée, où il sembloit qu'ils recevoient leurs enfans des dieux mêmes, & pour ainsi dire de la main à la main. On les saluoit avec cérémonie, & dans ces termes, *hodie nate salve*: ils invoquoient le Génie comme une divinité qui présidoit à la nativité de tous les hommes.

La solemnité du *jour* de cette *naissance* se renouvelloit tous les ans, & toujours sous les auspices du Génie. On dressoit un autel de gazon, entouré de toutes les herbes sacrées, & sur lequel on immoloit un agneau. On étaloit chez les grands tout ce qu'on avoit de plus magnifique, des tables, des cuvettes, des bassins d'or & d'argent, mais dont la matiere étoit encore moins précieuse que le travail. Auguste avoit toute l'histoire de sa famille gravée sur des meubles d'or & d'argent: le sérieux d'une cérémonie religieuse étoit égayé, par ce que les fêtes ont de plus galant; toute la maison étoit ornée de fleurs & de couronnes, & la porte étoit ouverte à la compagnie la plus enjouée. Envoyez-moi Philis, dit un berger dans Virgile à Iolas; envoyez-moi Philis, car c'est aujourd'hui le *jour* de ma *naissance*, mais pour vous ne venez ici que lorsque j'immolerai une génisse pour les biens de la terre.

Les amis ce jour-là ne manquoient guere d'envoyer des présens; Martial raille finement Clyté, qui pour en avoir, faisoit revenir le *jour* de sa *naissance* sept ou huit fois l'année:

Nasceris octies in anno.

On célébroit même souvent l'honneur de ces grands hommes, dont la vertu consacre la mémoire, & qui enlevés aux yeux de leurs contemporains, se réveillent pour la postérité qui en connoît le mérite dans toute son étendue, & quelquefois les dédommage de l'injustice de leur siecle. Pourquoi, dit Séneque, ne fêterai-je pas le *jour de la naissance* de ces hommes illustres? Pline dans le troisieme livre de ses épîtres, rapporte que Silius Italicus célébroit le *jour de la naissance* de Virgile, plus scrupuleusement que le sien même.

La flatterie tenant une coquille de fard à la main ne manqua pas de solemniser la nativité des personnes que la fortune avoit mis dans les premieres places, & par qui se distribuoient les graces & les bienfaits: Horace invite une de ses anciennes maîtresses à venir célébrer chez lui la *naissance* de Mécénas; & afin que rien ne trouble la fête, il tâche de la guérir de la passion qu'elle avoit pour Téléphus. Philis, j'ai chez-moi, dit-il, du vin de plus de neuf feuilles, mon jardin me fournit de l'ache pour faire des couronnes. J'ai du lierre propre à relever la beauté de vos cheveux: l'autel est couronné de verveine: les jeunes garçons & les jeunes filles qui doivent nous servir, courent déja de tous côtés. Venez donc célébrer le jour des ides qui partage le mois d'Avril consacré à Vénus; c'est un jour solemnel pour moi, & presque plus sacré que le jour de ma *naissance*, car c'est de ce jour-là que Mécénas compte les années de sa vie.

On voit dans ce propos une image bien vive d'une partie destinée à la célébration d'un jour de *naissance*; il ne s'agit pas de savoir, si elle étoit conforme à l'esprit de l'institution; sans doute que ce vin délicieux, cette parure galante, cette propreté, ce luxe, cette liberté d'esprit que le poëte recommande à Philis, plus dangereuse que la passion même; enfin, cette troupe de jeunes filles & de jeunes garçons n'étoient guere appellés dans les fêtes réligieuses, où on songeoit sérieusement à honorer les dieux.

Le *jour de la naissance* des princes étoit sur-tout un jour consacré par la piété ou par la flatterie des peuples. Leur caractere, la distinction de leur rang & de leur fortune, devenoit la mesure des honneurs & des réjouissances établies à cette occasion. La tyrannie même, bien loin d'interrompre ces sortes de fêtes, en rendoit l'usage plus nécessaire, & dans la dureté d'un regne où chacun craignoit de laisser échapper ses sentimens, on entroit avec une espece d'émulation dans toutes les choses dont on pouvoit se servir pour couvrir la haine qu'on portoit au prince; tous ces signes équivoques d'amour & de respect, n'empêcherent pas que les empereurs n'en fussent extrêmement jaloux. Suétone remarque que Caligula fut si piqué de la négligence des consuls, qui oublierent

d'or-

d'ordonner la célébration du jour de sa *naissance*, qu'il les dépouilla du consulat, & que la république fut trois jours sans pouvoir exercer l'autorité souveraine.

Ces honneurs eurent aussi leur contraste: on mit quelquefois avec cérémonie au rang des jours malheureux, le jour de la *naissance*, & c'étoit-là la marque la plus sensible de l'exécration publique. La mémoire d'Agrippine, veuve de Germanicus, fut exposée à cette flétrissure, par l'injustice & la cruauté de Tibere. *Diem quo que natalem ejus, inter nefastos suasit.* C'est à ce sujet que M. Racine, si exact dans la peinture des mœurs, fait dire par Narcisse à Néron, en parlant de Britannicus & d'Octavie.

Rome sur les autels prodiguant les victimes,
Fussent-ils innocens, leur trouvera des crimes;
Et saura mettre au rang des jours infortunés,
Ceux où jadis la sœur & le frere sont nés.

Act. IV. scen. 4.

(*D. J.*)

NAISSANCE, (*Archit. civil.*) c'est l'endroit où un corbeau, une voûte, une poutre, ou quelque chose, en un mot, commence à paroître.

Naissance de colonne. C'est la partie de la colonne qui joint le petit membre quarré en forme de listel, qui pose sur la base de la colonne & qui fait le commencement du fust. On la nomme aussi *congé*.

Naissance de voûte. C'est le commencement de la courbure d'une voûte, formé par les retombées ou premieres assises, qui peuvent subsister sans ceintre.

Naissances d'enduits. Ce sont dans les enduits, certaines plates-bandes au circuit des croisées & ailleurs, qui ne sont ordinairement distinguées que par du badigeon, des panneaux de crépi, ou d'enduit qu'elles entourent. (*D. J.*)

NAISSANCE, (*Jardinage.*) est le commencement de la broderie d'un parterre: ce peut-être aussi l'endroit d'où part un rinceau, une palmette, un fleuron, *&c.*

NAISSANCE, D'UNE JUMENT, (*Maréch.*) *Voy.* NATURE.

NAISSANT, adj. *en terme de Blason*, se dit d'un lion, ou autre animal, qui ne montre que la tête, les épaules, les piés, & les jambes de devant avec la pointe de la queue, le reste du corps demeurant caché sous l'écu, sous la fasce, ou sous le second du coupé, d'où il semble naître ou sortir. *Voyez les Planches de Blason.*

Naissant differe d'*issant*, en ce que dans le premier cas, l'animal sort du milieu de l'écu, & que dans le second, il sort du fond de l'écu. *Voyez* ISSANT.

Le pere Menestrier veut que *naissant* se dise des animaux qui ne montrent que la tête, comme sortant de l'extrémité du chef ou du dessus de la fasce, ou du second du coupé.

La baume de Suze en Dauphiné, d'or à trois chevrons de sable, au chef d'azur, chargé d'un lion *naissant* d'argent.

NAITRE, v. neut. (*Gram.*) venir au monde. S'il falloit donner une définition bien rigoureuse de ces deux mots, *naitre* & *mourir*, on y trouveroit peut-être de la difficulté. *Ce que nous en allons dire est purement systématique.* A proprement parler, on ne *nait* point, on ne meurt point; on étoit dès le commencement des choses, & on sera jusqu'à leur consommation. Un point qui vivoit s'est accru, développé, jusqu'à un certain terme, par la juxtaposition successive d'une infinité de molécules. Passé ce terme, il décroît, & se résout en molécules séparées qui vont se répandre dans la masse générale & commune. La vie ne peut être le résultat de l'organisation; imaginez les trois molécules A, B, C; si elles sont sans vie dans la combinaison A, B, C, pourquoi commenceroient-elles à vivre dans la combinaison B, C, A, ou C, A, B? Cela ne se conçoit pas. Il n'en est pas de la vie comme du mouvement; c'est autre chose: ce qui a vie a mouvement; mais ce qui se meut ne vit pas pour cela. Si l'air, l'eau, la terre, & le feu viennent à se combiner, d'inerts qu'ils étoient auparavant, ils deviendront d'une mobilité incoercible; mais ils ne produiront pas la vie. La vie est une qualité essentielle & primitive dans l'être vivant; il ne l'acquiert point; il ne la perd point. Il faut distinguer une vie inerte & une vie active: elles sont entre elles comme la force vive & la force morte; ôtez l'obstacle, & la force morte deviendra force vive; ôtez l'obstacle, & la vie inerte deviendra vie active. Il y a encore la vie de l'élément, & la vie de l'agrégat ou de la masse: rien n'ôte & ne peut ôter à l'élément sa vie: l'agrégat ou la masse est avec le tems privée de la sienne; on vit en un point qui s'étend jusqu'à une certaine limite, sous laquelle la vie est circonscrite en tout sens; cet espace sous lequel on vit diminue peu-à-peu; la vie devient moins active sous chaque point de cet espace; il y en a même sous lesquels elle a perdu toute son activité avant la dissolution de la masse, & l'on finit par vivre en une infinité d'atomes isolés. Les termes de vie & de mort n'ont rien d'absolu; ils ne désignent que les états successifs d'un même être; c'est pour celui qui est fortement instruit de cette philosophie, que l'urne qui contient la cendre d'un pere, d'une mere, d'un epoux, d'une maîtresse, est vraiment un objet qui touche & qui attendrit; il y reste encore de la vie & de la chaleur: cette cendre peut peut-être encore ressentir nos larmes & y répondre; qui sçait si ce mouvement qu'elles y excitent en les arrosant, est tout-à-fait dénué de sensibilité? *Naître* a un grand nombre d'acceptions différentes: l'homme, l'animal, la plante, *naissent*; les plus grands effets *naissent* souvent des plus petites causes; les passions *naissent* en nous, l'occasion les dévelope, *&c.* (1)

NAI-

(1) Systématiser & extravaguer sont pour l'ordinaire synonimes: c'est pour cela qu'un Encyclopédiste a dit que *les systèmes ou plûtot les rêves des philosophes sur la plûpart des questions métaphysiques ne méritent aucune place dans un ouvrage uniquement destiné a renfermer les connoissances réelles, acquises par l'esprit humain*: & c'est pour cela que je suis surpris qu'un autre Encyclopédiste abandonne ainsi son but, pour dire des pures absurdités. Que les choses contenues dans cet article soient ainsi il est aisé de le relever. *A proprement parler on ne nait point, on ne meurt point*; mais pourquoi cela? *on etoit dès le commencement des choses, & on sera jusqu'à leur consommation.* Mais qui a jamais revé que naître soit la même chose qu'être créé de nouveau, & que mourir soit rentrer dans le néant? que *generatio fiat ex praexistente subjecto*, c'est une doctrine très-ancienne & entierement conforme aux simples idées inspirées par la nature & averées par l'expérience, qu'a tout homme qui ne se laisse pas éblouir par les faux appas de la nouveauté.

Leibnitz & Wolf novateurs des anciens Embrions & Involucres ont eu eux-mêmes une idée tout à fait propre de la naissance & de la mort, & tout à fait differente de l'idée générale que nous avons de l'existence. Ce qu'on ajoute dans cet article: *un point qui vivoit, s'est accru, développé &c.* est aussi contraire au sentiment de ces Philosophes, & nous verrons par ce qui suit que surement l'auteur avoit toute autre chose pour but. En attendant je lui accorde volontiers que *la vie ne peut être le resultat de l'organisation*, & je lui passe la raison qu'il en donne; comme aussi je suis d'accord avec lui touchant la distinction qu'il fait de la vie d'avec le mouvement: mais quand il dit que *la vie est une qualité essentielle & primitive de l'être vivant*, ou il ne dit rien & fait un pur jeu de mots, ou il avance une absurdité. Quand on dit & qu'on conçoit un être vivant, l'on dit & l'on conçoit essentiellement & primitivement la vie dans cet être, au lieu qu'autrement *idem simul esset & non esset*, & voila le jeu de mots. Mais cet être même peut-il être sans être vivant ou peut-il être conçu, sans être conçu vivant? C'est en quoi l'auteur dit des absurdités. Il établit d'un ton décisif en premier lieu que *l'être vivant n'acquiert point & ne perd point la vie*, en second lieu distinguant la vie de l'élément de la vie de l'aggregat ou de la masse, il dit que *l'aggrégat ou la masse est avec le tems privée de la sienne.* Comment combiner ces contradictions? Mais continuons à relever ces absurdités. Qu'est-ce qu'*un point qui vivoit* qu'est-ce que *la vie de l'élement, & la vie de l'aggrégat ou de la masse*, qu'est-ce que *vivre en un point qui s'étend jusqu'à une certaine limite, & finit par vivre en une infinité d'atomes isolés?* Vous pouvez, M. m'apprendre que les efforts d'une immagination echauffée, ne sauroient nous faire marcher à pas égal dans les sentiers étroits & mesurés de la logique, bien moins encore nous faire lumiere dans le chaos immense & ténebreux de la Métaphysique, & qu'il est des sujets impénetrables, où le ministere de nos sens ne peut presque rien, comme dans celui-ci, que le meilleur guide est le flambeau de l'expérience, & le temoignage du sens intime bien consulté. Enfin vous savez mieux que moi que le raisonnement doit dépendre des idées que nous avons, & qu'on doit puiser les définitions des choses dans les idées qu'on en a communement comme dans leur propre & unique source. Or quelle idée l'homme a-t-il de la vie voïons un peu? comment la définir? Pour mieux s'assurer de l'exactitude & certitude de cette idée, remontons à la source, cherchons, examinons de prés & avec attention comment elle a dû naître, comment elle est née dans l'homme. Si on fait un pareil examen, il me semble que la cause en est toute simple, & qu'elle doit se présenter naturellement, d'abord, & avec la plus grande évidence à l'esprit de tout homme, que la passion & le fanatisme ne domine point, savoir, que cette idée lui vient par le canal du sentiment de sa propre existence. Et si vivre n'est pas la même chose que sentir qu'on existe, certainement ces deux idées sont si intimement unies ensemble, qu'il est impossible d'en avoir une sans avoir l'autre. L'homme sentant donc qu'il existe, sent & connoit en même-tems qu'il vit. Un argument d'analogie a dû conduire tout homme à la connoissance de la vie de ses semblables, ainsi que des brutes. C'est dans ces limites qu'on auroit dû restraindre l'idée de la vie. Elle s'est cependant accrue, & étendue jusqu'où l'argument d'analogie a paru s'étendre. Comme il paroît donc s'étendre au moins en partie jusques aux plantes entant qu'elles naissent, vegetent & se reproduisent, on leur attribue une espece de vie. Les philosophes voulant donner une définition

NAIVETÉ UNE, **NAIVETÉ** LA, s. f. (*Gram.*) il faut que les étrangers apprennent la différence que nous mettons dans notre langue entre la *naïveté*, & une *naïveté*.

Ce qu'on appelle une *naïveté*, est une pensée, un trait d'imagination, un sentiment qui nous échappe malgré nous, & qui peut quelquefois nous faire tort à nous-mêmes. C'est l'expression de la vivacité, de l'imprudence, de l'ignorance des usages du monde. Telle est la réponse de la femme à son mari agonisant, qui lui désignoit un autre époux: *prends un tel, il te convient, crois-moi: Hélas*, dit la femme, *j'y songeois*.

La *naïveté* est le langage du beau génie, & de la simplicité pleine de lumieres; elle fait les charmes du discours, & est le chef-d'œuvre de l'art dans ceux à qui elle n'est pas naturelle.

Une *naïveté* sied bien à un enfant, à un villageois, parce qu'elle porte le caractere de la candeur & de l'ingénuité; mais la *naïveté* dans les pensées & dans le style, fait une impression qui nous enchante, à proportion qu'elle est la peinture la plus simple d'une idée, dont le fonds est fin & délicat; c'est pour cela que nous goûtons ce madrigal de Chapelain.

Vous n'écrivez que pour écrire
C'est pour vous un amusement,
Moi qui vous aime tendrement
Je n'écris que pour vous le dire.

Nous mettons enfin de la différence entre le *naturel* & le *naïf*; le *naturel* est opposé au *recherché*, & au *forcé*; le *naïf* est opposé au *réfléchi*, & n'appartient qu'au sentiment. Tel que cet aimable rougeur, qui tout-à-coup, & sans le consentement de la volonté, trahit les mouvemens secrets d'une ame ingénue. Le *naïf* échappe à la beauté du génie, sans que l'art l'ait produit; il ne peut-être ni commandé, ni retenu. (*D. J.*)

NAKIB, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Turcs nomment un officier fort considéré, dont la fonction est de porter l'étendart de Mahomet. Il n'est point inférieur au muphti même; cette dignité est toûjours conférée par le sultan à un des émirs descendans de la fille de Mahomet; & sans son consentement, le prince n'oseroit offenser ni faire du mal à aucun des émirs; le sultan a soin de ne pas laisser un personnage de cette importance jouir long-tems d'une dignité si incommode à son despotisme; il change souvent de *nakib*, mais il ne lui en ôte que l'exercice; les émolumens lui restent comme les fruits d'un caractere indélébile. *Voyez* Cantemir, *Histoire ottomane*.

NAKOUS, s. m. (*Musique égyptienne.*) instrument de musique d'Egypte: il est fait de deux plaques de cuivre de différentes grandeurs, depuis deux pouces jusqu'à un pié de diametre. Elles sont fermement attachées par des cordes dans le milieu, & on les frappe l'une contre l'autre pour battre la mesure. On fait usage de cet instrument dans les églises des Cophtes, & dans les processions musulmanes. *Voyez* POCOK. (*D. J.*)

NALBANE, (*Géog.*) montagne de Perse à une petite lieue de la ville d'Amadan. Le sieur Paul Lucas dit des merveilles sur les herbes médicinales qu'elle produit, sur la bonté de son air, & les agréables odeurs qu'on y respire. (*D. J.*)

NALI, s. m. (*Commerce.*) sorte de poids des Indes orientales. *Voyez* NALI, *Dictionnaire de Commerce*. (*G*)

NALUGA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) nom d'un arbrisseau baccifere qui croît au Malabar, & fleurit deux fois l'an; sa racine prise en décoction, calme les douleurs d'estomac, la colique, & les tranchées; la décoction de son bois étanche la soif; ses feuilles broyées, torréfiées, & appliquées sur la tête, soulagent dans le vertige & dans la foiblesse du cerveau; la vapeur de sa décoction suspend les douleurs de la goutte; le suc exprimé de ses feuilles tendres pris en boisson, aide la digestion.

NAMANTIN, s. m. *voyez* LAMANTIN.

NAMAQUAS, (*Géog.*) nation d'Afrique, sur la côte occidentale, entre l'Ethiopie & le cap de Bonne-Espérance. Quelques hollandois découvrirent les *Namaquas* en 1632, & leur firent des présens pour se les attacher. (*D. J.*)

NAMAZ, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Mahométans nomment les prieres qu'ils sont obligés par leurs lois de faire tous les jours; elles se répetent cinq fois en vingt-quatre heures. Les Turcs sont si scrupuleux, qu'ils croient que si on manque à une de ces prieres à l'heure marquée, il est inutile de la réciter après. Les armées font leurs prieres très-régulierement; mais on peut y manquer sans pécher, lorsque la bataille est commencée, parce qu'ils croient que de tuer des chrétiens, est une action plus méritoire encore que de prier. Tel est l'aveuglement où porte l'esprit d'intolérance.

Le vendredi on fait six prieres, & on les appelle *salah namazi*. *Voyez* Cantemir, *Hist. ottomane*.

NAMBI, (*Hist. nat. Botan.*) espece de plante américaine dont la feuille est large, & qui a la forme d'un arbrisseau assez touffu; elle porte à l'extrémité de ses rameaux des baies, ou un fruit assez semblable à des cerises: la graine en est ovale, d'une couleur grise. Cette plante croît naturellement dans les bois; on la cultive aussi dans les jardins; elle est d'un goût aromatique & pénétrant. On lui attribue plusieurs vertus, comme de fortifier l'estomac, d'être sudorifique, de soulager les douleurs de la pierre, de la vessie, &c.

NAMBOURIS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme chez les Malabares le premier ordre du clergé, dans lequel il à y une hiérarchie. Les *nambouris* exercent dans quelques cantons l'autorité souveraine & sacerdotale à-la fois: dans d'autres endroits les souverains séculiers ne laissent pas d'être soumis à l'autorité spirituelle des *nambouris*, & même des bramines, qui sont des prêtres du second ordre. Les prêtres du troisieme ordre se nomment *buts*: ces derniers sont regardés comme des sorciers, & le peuple a pour eux une très-grande vénération.

NAMBU, (*Géog.*) province du Japon, dans la grande île de Niphon: c'est la plus septentrionale de toutes, & elle a un bon port sur la mer du Japon. (*D. J.*)

NAMDUI, (*Hist. nat.*) c'est une espece d'araignée qui se trouve au Brésil; elle est fort longue, & brillante comme de l'argent. A la partie antérieure qui est fort petite, elle a huit pattes de la longueur du doigt, qui sont d'un brun rouge. On dit que sa morsure est dangereuse: dans les fievres quartes on suspend cette araignée au cou du malade, & l'on prétend qu'elle attire le venin de la maladie.

NAMPS, s. m. pl. (*Jurisprud.*) est un terme usité principalement dans la coutume de Normandie, qui signifie *meuble saisi*. Ce mot vient de *nantir*, qui dans la coutume de Normandie, veut dire *saisir* & exécuter des meubles & autres choses mobiliaires. *Namps* paroît un diminutif de *nantissement*: l'édit de François I. de 1540, distingue deux sortes de *namps* ou meubles: les uns vifs, ce sont les bestiaux: les autres morts, qui comprennent tous les autres meubles de quelque qualité & valeur qu'ils soient.

nition de la vie plus générale & plus étendue, disent qu'elle est une action perpetuelle, emanée d'un principe actif & intrinseque à l'être vivant. C'est pour cela qu'on doit bien distinguer suivant la différence naturelle des êtres vivans, leurs différens degrés, ou, pour mieux dire, leurs différentes sortes de vie. Il est évident que l'argument d'analogie dont je viens de parler, est fondé sur ces choses qui font ou excitent en nous, l'idée, la sensation de la vie, ou qui naissent, ou sont comme la suite nécessaire de cette idée, de cette sensation; & il tire sa force de la ressemblance qui est entre les choses que nous sentons, & celles que nous observons dans les autres êtres. La gradation & l'étendue, s'il est permis de parler ainsi, de cette ressemblance reveillent en nous les diverses impressions & idées de vie, qui derivent & naissent cependant toutes de la premiere que nous avons acquise par le moïen de la sensation très-composée de notre existence. Ces réflexions & plusieurs autres qu'on pourroit faire, vieunent naturellement des idées qui sont communes à tous les hommes. C'est ici le pur langage de la nature & de l'expérience, qu'on doit suivre dans ces routes tortueuses où l'esprit s'egaré, & non celui de l'esprit systèmatique trop dangereux, pour être trop entreprenant & téméraire dans les matieres surtout métaphysiques. Maintenant comment pourra un prétendu philosophe étendre l'idée de la vie là ou il n'y a point du tout cette analogie ou ressemblance? comment concilier l'idée que nous avons naturellement de la vie selon l'explication que j'en ai donnée, avec les choses qui de leur nature ne peuvent tomber sous les sens, qui ne sont susceptibles de recherches, qui ne sont pas même du ressort de l'imagination, & encore moins de la réflexion, dont enfin nous n'avons aucune idée? comment donner par exemple la vie *aux atomes isolés, à un point de matiere, à un élement, à l'aggregat, à la masse, à la cendre d'un pere, d'une mere &c.* & avec un absurde *peut être* donner à celle-ci, outre *de la chaleur & de la vie, de la sensibilité encore à repondre aux l'armes qui larrosent*. Mais, dira-t-on, tout ce qui est dit dans cet article est purement systèmatique. Outre ce que j'en ai dit d'après M. d'Alembert, au commencement de cette note, j'ajoute en finissant que ces reves ne sont pas d'un homme sain. (*Z*)

Le titre 4 de la coutume de Normandie est intitulé *de délivrance de namps*. Elle ordonne que si le seigneur ayant saisi les *namps* de son vassal est refusant de les délivrer à caution ou plege, le sergent de la querelle, c'est-à-dire le sergent ordinaire de l'action & du lieu où la contestation est pendante, peut les délivrer à caution, & assigner les parties aux prochains plaids ou assises.

Les *namps* saisis doivent être mis en garde sur le fief & en lieu convenable où ils n'empirent point, & où celui à qui ils appartiennent, puisse aller une fois le jour pour leur donner à manger; ce qui s'entend si ce sont des *namps vifs*. Les seigneurs doivent avoir un parc pour garder ces *namps vifs* quand il s'agit des droits de la seigneurie. *Voyez le titre 4 de la coutume de Normandie, & les commentateurs sur cet article, & le gloss.* de M. de Lauriers, au mot *Namps*. (*A*)

NAMUR, comté de, (*Géog.*) province des Pays-bas, avec titre de comté. Elle est bornée du côté du nord par le Brabant wallon; à l'orient par l'évêché de Liége; au midi par le même évêché, & par la terre d'Agimont, entre Sambre & Meuze; à l'occident par le pays entre Sambre & Meuze qui dépend de Liége, & de ce côté-là elle touche au Hainaut.

Le comté de *Namur*, autrefois partie du pays des Eburons & des Tongriens, fut mis sous la seconde Germanie par les Romains. Il fut ensuite occupé par les François, qui le mirent sous le royaume d'Austrasie. Ce royaume ayant été conquis par Othon le Grand, & possédé par son fils & son petit-fils, ils y établirent des ducs, & entre autres, Charles, frere de Lothaire, roi de France. Ermengarde, fille de Charles, ayant épousé l'an 1000 un seigneur nommé *Albert*, il fut premier comte de *Namur*. Jean de Flandre, dernier comte de cette province, vendit tous ses biens l'an 1421 à Philippe duc de Bourgogne. Ce comté porté dans la maison d'Autriche par le mariage de Marie de Bourgogne, y est encore aujourd'hui.

Le territoire du comté de *Namur*, est arrosé de la Meuse, de la Sambre, & de la Méhagne. Il est rempli de forêts, sur-tout dans sa partie méridionale: il renferme les villes de *Namur*, Charleroi, Charlemont, Mariembourg, Bouvine, Walcourt. On les divise en sept bailliages.

Les états du comté de *Namur* sont composés du clergé, de la noblesse, & des députés des villes. L'évêque de *Namur* est le chef de l'état ecclésiastique, & le gouverneur de la province est le chef de la noblesse; les états ne s'assemblent que lorsque le souverain l'ordonne; mais chaque corps choisit ses députés. (*D. J.*)

Namur, (*Géog*) en latin moderne *Namurum*, & dans la suite *Namurcum*, forte ville des Pays-Bas, capitale du comté de *Namur*, avec un évêché suffragant de Cambray. Louis XIV. la prit en 1692. Guillaume III. roi d'Angleterre la reprit en 1695; le feld maréchal Auwerkerque la bombarda en 1704. Elle fut cédée à la maison d'Autriche par la paix d'Utrecht en 1713; & la garde en fut confiée aux Etats-Généraux par le traité de Barrieres; Louis XV. la prit en 1746, & la rendit par le traité d'Aix-la-Chapelle. Elle est entre deux montagnes, au confluent de la Meuse & de la Sambre, à cinq lieues S. O. de Huy, six N. de Dinant, 10 S. O. de Liége, 10 S. E. de Bruxelles, 10 de Louvain, 12 E. de Mons, 58 N. E. de Paris. *Long.* 22. 32. *lat.* 50. 25. (*D. J.*)

NAN, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Lapons nomment des especes de mouches, communes dans leur pays; ils sont dans l'idée que ces insectes sont des esprits; ils les renferment dans des sacs de cuir, & les portent avec eux, parce qu'ils esperent par leur moyen se garantir des maladies.

NANCHANG, (*Géog.*) ville de la Chine, premiere métropole de la province de Kiangsi. Elle est renommée par le nombre des lettrés qui s'y trouvent. *Long.* 129. 10. *lat.* 29. 13.

NANCY, (*Géog.*) ville de France, capitale de la Lorraine, avec une cour souveraine, & un chapitre, dont le chef prend le titre de primat. Elle est divisée en deux villes, la ville vieille & la ville neuve. On voit dans l'église des Cordeliers, les tombeaux des anciens ducs: Charles dernier duc de Bourgogne, prit *Nancy* en 1475. Le duc René le reprit après la bataille de Morat en 1476. Charles l'assiégea de nouveau en 1477, mais il y fut tué, & son armée défaite. Les rois de France depuis Louis XIII. s'en sont souvent rendus les maîtres. Elle fut cédée à la France par le traité de Vienne en 1736, pour en jouir après la mort du roi Stanislas. Nancy est sur la Meuse, à 24 lieues S. E. de Luxembourg, 30 de Strasbourg, 10 S. E. de Metz, quatre N. E. de Toul, neuf S. E. de Pont-à-Mousson, 72 S. E. de Paris. *Longit.* suivant Cassini, 23. 36. 30. *latit.* 48. 40.

Cette ville n'est point le *Lasium* de l'itinéraire d'Antonin; c'est une ville moderne qui n'a pas été connue avant le douzieme siecle. Elle a commencé par un château qui appartenoit à un seigneur nommé *Drogon*. Matthieu I. du nom duc de Lorraine, acquit ce château l'an 1153, pour y faire sa résidence. Thibault comte de Champagne, qui fut depuis roi de Navarre, investit Matthieu II. du nom, duc de Lorraine, de *Nancy*, & de ses dépendances l'an 1220. Depuis la réunion de la Champagne à la couronne, il paroît que les ducs de Lorraine ont toûjours été souverains à *Nancy*, & qu'ils n'ont point reconnu les rois de France ou les comtes de Champagne, pour cette ville ou son territoire.

C'est la patrie de Maimbourg (Louis), jésuite, qui y naquit en 1610, & mourut d'apoplexie à saint Victor, en 1686. Ses œuvres forment 16 volumes *in*-4°. & sont de vrais romans écrits avec du feu & de la rapidité dans le style: on n'en fait point de cas aujourd'hui. Le plus singulier dans la vie du pere Maimbourg, c'est qu'il fut obligé de quitter les Jésuites, pour avoir écrit en faveur du clergé de France; mais le roi le gratifia d'une pension. Son cousin Maimbourg fut un Protée dans ses sentimens de religion. De catholique il se fit protestant, ensuite rentra dans l'Eglise catholique, redevint de nouveau calviniste, & mourut socinien à Londres, vers l'an 1693. On a de lui pendant sa derniere épreuve du Protestantisme, une réponse à l'exposition de la foi catholique de M. Bossuet. (*D. J.*)

NANDI-ERRATAM, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau des Indes orientales; toutes ses parties sont laiteuses. Si l'on en exprime le suc, qu'on le mêle avec de l'huile, & qu'on en frotte la tête, il guérira les maladies des yeux. Sa racine gardée dans la bouche calme le mal de dent; bouillie dans l'huile, elle fournit un fort bon onguent pour toutes les affections de la tête, sur-tout pour les douleurs. Broyée & prise dans l'eau, elle tue les vers; broyée avec du jus de limon & distillée dans les yeux, elle les nettoye. Ray, *hist. plant.*

NANDSTOKF, (*Hist. nat. Botan.*) c'est un arbrisseau du Japon d'environ la hauteur d'une coudée, qui de loin a l'apparence d'un roseau. Ses branches sont disposées l'une vis-à vis de l'autre, & s'étendent à angles droits. Ses feuilles sont longues d'un pouce & demi, & figurées comme celles du saule. Ses fleurs sont blanches, à cinq petales, semblables à celles du *solanum* ligneux, & ne durent qu'un jour. Ses baies sont rouges, de la grosseur d'un pois, & contiennent deux semences de figure hémisphérique.

NANDUBANDAGAR, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde en-deçà du Gange, selon Ptolomée, *lib. vij. c. j.* qui la place dans la Sandrabatide.

NANÉE, s. f. (*Mytholog.*) c'étoit la lune ou la Diane des Perses, du moins la même divinité qu'Anaïtis. Antiochus VII. fils de Démétrius Soter, étant passé en Perse dans l'intention de piller le temple de la déesse, il déclara qu'il venoit l'épouser & recevoir les richesses qu'elle pouvoit avoir, & qui devoient faire partie de son douaire: alors les prêtres de *Nanée* feignirent d'entrer dans ses vûes, l'admirent dans l'enclos du temple où étoient les trésors de la déesse; & en ayant fermé les portes, ils l'assommerent, avec quelques-uns des gens qui l'accompagnoient, d'une grêle de pierres qu'ils firent pleuvoir sur eux, par une ouverture du lambris: *Cecidit in templo* Naneæ, *consilio deceptus sacerdotum* Naneæ. C'est ainsi que l'auteur des livres des Maccabées raconte la mort de ce prince, *liv. II. ch. j. v.* 15. *& suiv.* mais les historiens profanes, Appien, Justin & autres, rapportent qu'il fut tué dans un combat contre les Parthes, l'an 130 avant Jesus-Christ. (*D. J.*)

NANFIO, (*Géog.*) en grec ἀνάφη; île de l'Archipel vers la mer de Candie. C'est une de ces îles qui faisoient partie du duché de Naxie, sous les princes des maisons de Sanudo & de Crispo. Strabon nous apprend que le premier nom de l'île de *Nanfio* a été *Membliaros*, nom qui lui vint de Membliarès, parent de Cadmus, qui s'établit à Thera, au lieu de suivre les aventures de ce héros. *Nanfio* ne fut appellée *Anaphé* qu'à l'occasion des Argonautes, qui la découvrirent après une tempête horrible qui les jetta au fond de l'Archipel. La découverte ne fut pas grande, car l'île n'a que 16 milles de tour, point de port, & des montagnes toutes pelées; elles fournissent cependant de belles sources, capables de porter la fécondité dans les campagnes, pour peu qu'on sût les employer utilement.

Les habitans de *Nanfio* sont tous du rit grec, & soumis à l'évêque de Siphuo: on n'y voit ni turcs ni latins; le cadi & le vaivode sont ambulans. En 1700 ils payerent cinq cens écus pour toutes sortes de droits, la capitation n'y étant qu'à un écu & demi par tête. Leur fainéantise est blâmable, & tout leur négoce consiste en oignons, en cire & en miel; ils n'ont de vin & d'orge que pour leur entretien. Quant au bois, il n'y en a pas assez pour faire rôtir les perdrix qu'on y pourroit manger; la quantité de cette espece de gibier est si prodigieuse, que pour conserver les blés, on amasse par ordre des consuls tous les œufs qu'on peut trouver vers les fêtes de Pâques, & l'on convient qu'ils se montent ordinairement à plus de dix ou douze mille. On les met à toutes sortes de sausses, & sur-tout en omelettes; cependant malgré cette précaution, on ne peut pas faire un pas dans l'île sans voir lever des perdrix. La race en est ancienne; elles sont venues d'Astypalia ou Stampalia, s'il en faut croire Hégésander. Un habitant d'Astypalia n'en porta qu'une paire à Anaphé, mais elle multiplia prodigieusement; c'est depuis ce tems-là qu'on s'est avisé d'en casser les œufs. *Longit.* 43. 55. *lat.* 36. 15. (*D. J.*)

NANGASAKI, (*Géog.*) ville impériale du Japon, à l'extrémité occidentale de l'île de Ximo, dans la province de Figen, avec un bon port fréquenté par les Hollandois & les Chinois. C'est une très-grande ville & fort peuplée: on lui donne trois quarts de lieue de longueur, & presqu'autant de largeur.

Les étrangers demeurent hors de la ville dans des endroits séparés, où ils sont épiés comme des personnes suspectes. Il y a environ 62 temples tant au-dedans qu'au-dehors de la ville; dans ce nombre il y en a 50 en l'honneur des idoles étrangeres, dont le culte a été apporté d'outre-mer. Ces temples sont non-seulement consacrés à la dévotion, mais ils servent encore aux récréations & aux plaisirs; c'est pourquoi ils sont accompagnés de jardins, d'allées & d'appartemens. Après les temples, les lieux les plus fréquentés sont les maisons de débauche; il y a un quartier entier qui leur est destiné, & qui contient les plus jolies maisons de particuliers, toutes habitées par des courtisannes.

Le havre de *Nangasaki* commence au nord de la ville; il y a rarement moins de 50 navires dans le port, dont la plûpart sont des jones de la Chine, outre quelques centaines de bateaux de pêcheurs & autres petits bâtimens. L'ancrage est au bout de la baie, à une portée de mousquet de la ville. Elle est sans château, sans murailles, sans fortification, sans aucune défense. Trois rivieres la traversent, & cependant elles ne donnent pas quelquefois assez d'eau pour arroser les champs de riz, & pour faire aller quelques moulins. *Voyez* de plus grands détails dans Koempfer. *Long.* suivant le même Koempfer, 151. *lat.* 32. 36. *Long.* suivant Harris, 145d. 16'. 15". & suivant le P. Spinola, 146. 17. 30. *lat.* suivant ce dernier, 23. 43. Mais je m'en tiendrois plus volontiers à l'estimation de Koempfer. (*D. J.*)

NANGIS, (*Géog.*) petite ville de France dans la Brie, diocèse de Sens, avec titre de marquisat: elle est à 14 lieues de Paris. *Long.* 20. 58. *lat.* 48. 33.

C'est la patrie de Louis Carré, fils d'un bon laboureur. Son pere vouloit qu'il fût ecclésiastique, pour le sauver de l'indigence, mais il aima mieux tomber dans l'indigence que de se faire ecclésiastique. Le P. Mallebranche le prit pour écrire sous lui; il devint métaphysicien, géometre, & de l'académie des Sciences. Il a donné le premier corps d'ouvrage qui ait paru sur le calcul intégral; il est vrai qu'il y commit plusieurs fautes, mais il les reconnut sans détour. Il mourut en 1711, âgé de 48 ans; il fit l'académie sa légataire universelle, c'est-à-dire qu'il lui laissa quelques traités qu'il avoit composés sur des sujets de Physique & de Mathématique. (*D. J.*)

NANKIN, (*Géogr.*) autrement *Kiangning*, fameuse ville de la Chine dans la province du même nom, dont elle est la premiere métropole. Selon les Chinois, elle surpassoit toutes les villes du monde en magnificence, en beauté & en grandeur, quand les empereurs y tenoient leur cour. Aujourd'hui elle est fort déchûe de son ancien état, quoiqu'on dise qu'il y a autant de monde qu'à Pekin: on en fait monter le nombre à un milion d'habitans. Le palais impérial, qui avoit une lieue de circuit, n'est plus qu'une masure de ruines. *Long.* suivant Cassini, 155. 55'. 30". *lat.* 32. 7'. 45".

NANNETES, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule Celtique au diocèse de Nantes, selon Jules-César, *l. III. c. jx.* Presque tous les autres écrivains disent *Namnetes* au lieu de *Nannetes*. Strabon, *l. IV.* les met dans l'Armorique, aux frontieres de l'Aquitaine. Ce sont les Ναμνῆται, *Namnetæ* de Ptolomée, *l. II. c. viij.* & leur ville s'appelloit *Condivienum*. Elle étoit située sur la Loire, au lieu où est aujourd'hui la ville de Nantes. Dans le moyen âge, comme cela est arrivé à beaucoup d'autres villes, celle de *Condivienum* perdit son ancien nom pour prendre celui du peuple; & non-seulement on l'appella *civitas Namnetum* & *civitas Namnetica*, mais même on se contenta de l'appeller simplement *Namnetes* ou *Namnetæ*, comme Ptolomée, d'où s'est formé le nom vulgaire de Nantes. *Voyez* NANTES. (*D. J.*)

NANNIEST, PIERRE DE, (*Hist. nat.*) pierre précieuse fort singuliere, découverte en 1752 à *Nanniest* en Moravie, & dont M. de Justi a le premier donné la description dans un ouvrage allemand qui a pour titre: *Nouvelles vérités relatives à l'histoire Naturelle*, &c. *partie I.*

Cette pierre est d'un blanc de lait, très-peu transparente, & même tout-à-fait opaque, pour peu qu'on lui laisse d'épaisseur. Elle est entierement traversée par des raies d'un brun rougeâtre, qui approche souvent de la couleur de l'améthyste: ces raies, qui ne sont pas plus larges que la moitié d'une paille, ont pénétré toute la pierre; & un lapidaire de Vienne qui étoit présent à la découverte, a assuré M. de Justi que ces raies ou lignes marchoient parallélement, & comme si on les eût tracées avec une regle l'espace de dix à douze piés, & continuoient, suivant toute apparence, à s'étendre de même dans toute la couche dont cette pierre est composée. Comme le blanc de cette pierre a de la largeur, le comte de Haugwitz, qui en est le propriétaire, en a fait tailler & polir des morceaux, pour en faire des tables, des guéridons, &c. De plus, toute la pierre est remplie de petits grenats qui lui sont si fortement attachés, qu'ils ne s'en détachent point, & qu'ils prennent le poli avec elle. Cette pierre prend un très-beau poli; elle est plus dure que le marbre, mais elle l'est moins que l'agathe ou la chalcédoine; elle ne peut point être mise au rang des marbres, vû qu'elle ne fait aucune effervescence avec les acides; elle ne fait point feu lorsqu'on la frappe avec un briquet; son tissu differe de celui du spath, & sa dureté n'est point aussi grande que celle du porphyre, du jaspe ou du caillou; d'où M. de Justi conclud que c'est une pierre d'une nouvelle espece. (—)

NANQUE, s. m. (*Comm.*) c'est le plus petit poids des cinq dont on se sert parmi les habitans de Madagascar, pour peser l'or & l'argent: il ne pese que dix grains, au-dessus sont le sompi, le vari, le sacare & le nanqui. *Voyez* SOMPI, &c. *Dictionnaire de Commerce*. (G)

NANQUI, s. m. (*Comm.*) c'est aussi un des cinq poids dont les habitans de l'île Dauphine ou Madagascar en Afrique se servent pour peser l'or & l'argent; il n'a au-dessous de lui que le nanque, qui vaut six grains, & au-dessus le sompi, le vari & le sacare, dont le sompi, qui est le plus fort, revient à la dragme ou gros, poids de l'Europe; le *nanqui* en est le demi-scrupule. *Voyez* SOMPI, SCRUPULE. *Dictionnaire de Commerce*. (G)

NANSOQ, (*Hist. nat. Botan.*) c'est une plante du Japon à grandes feuilles pointues, dont les baies sont très-chaudes, c'est ce qu'on appelle *dracunculus*.

NANTERRE, (*Géog.*) en latin moderne *Neptodurum* ou *Nemetadurum*, bourg à deux lieues de Paris, connu par la naissance de sainte Génevieve, morte en 511 à Paris, dont elle est la patrone. La tradition veut ridiculement que cette sainte fût une paysanne, une gardeuse de moutons. Plusieurs peintres ont été fideles à nous la représenter en bergere, avec un bavelot, une quenouille à la main, & gardant un troupeau; mais l'exhortation que lui fit saint Germain, évêque d'Auxerre, de renoncer à la braverie, & de ne plus porter à l'avenir aucun bijou, seroit une exhortation risible, si elle avoit été adressée à une pauvre paysanne. Il est cependant vrai que nous ne savons rien de la vie de cette illustre sainte: les tems sont trop éloignés, & dans le v. siecle nos plus savans chrétiens, nos évêques se bornoient à prédire l'avenir par l'inspection de la sainte Ecriture. Toutefois *Nanterre* a gagné dernierement, par la naissance de sainte Génevieve, l'établissement d'un college, où les religieux de son nom instruisent la jeunesse. (*D. J.*)

NANTES, COMTÉ DE, (*Géog.*) ou pays *Nantois*; il est divisé en deux parties par la Loire: on nomme l'une la *partie d'outre-Loire*, & l'autre la *partie d'en-deçà la Loire*. Cette derniere a été réunie à la Bretagne il y a plusieurs siecles. La capitale de tout le pays Nantois est *Nantes*, dont nous parlerons ci-après. Il y a dans le comté Nantois une redevance seigneuriale appellé la *quintaine*. *Voyez* QUINTAINE.

Nantes, (*Géogr.*) ancienne, riche & considérable ville de France, la seconde de la Bretagne, avec un évêché suffragant de Tours, & une université. Elle est à 15 lieues S. O. d'Angers, 27 N. O. de la Rochelle, 87 S. O. de Paris, 23 S. E. de Rennes. *Long.* suivant Cassini, 15. 52. 45. *lat.* 47. 13. 10.

Cette ville, que les Latins appellent *Condivienum*, *civitas Namnetum*, *Namneta*, est sur la Loire & l'Ardre, ce qui lui donne une heureuse situation pour le commerce, aussi en fait-elle un des plus considérables du royaume. C'est une ville fort ancienne, dont Strabon, César, Pline & Ptolomée font mention. Elle a été souvent la résidence des ducs de Bretagne; ils demeuroient dans le château S. Hermine, qui subsiste encore.

On dit que saint Clair fut le premier évêque de *Nantes*, vers l'an 277; cependant il n'est point parlé de ses successeurs avant Nonnechius, qui assista en 468 au concile de Vannes. Cet évêché vaut 35 à 40 mille livres de revenu. On y compte 212 paroisses & huit abbayes.

L'université de *Nantes* fut fondée vers l'an 1460, mais c'est l'université du commerce qui brille dans cette ville; ils arment tous les ans plusieurs vaisseaux pour la traite des Negres dans les colonies françoises. Le débit de toutes sortes de marchandises est plus aisé & plus vif à *Nantes* que dans les autres villes du royaume. Ils ont avec les négocians de Bilbao une société particuliere qui s'appelle *la contractation*, & dont le tribunal réciproque est en forme de jurisdiction consulaire.

Le comté de *Nantes* est divisé en deux parties par la Loire; l'une qu'on nomme *la partie d'outre-Loire*, est à gauche en descendant la riviere, & celle d'en-deçà la Loire est à la droite.

On fait du sel en très-grande quantité dans le pays Nantois, soit à la baie de Bourgneuf, soit dans les marais salans de Guérande & du Croisic.

Anne de Bretagne, dont on connoît l'histoire, naquit à *Nantes* en 1476, & mourut en 1513. La destinée de cette princesse, comme le remarque M. le président Hénault, a été fort étrange. Elle fut femme de Charles VIII. en faisant une espece de divorce avec Maximilien, qu'elle avoit épousé par procureur, & elle ne se maria avec Louis XII. qu'après un autre divorce de ce prince avec Jeanne sa premiere femme. Il avoit épousé celle-ci avec des protestations de la violence que Louis XI. lui avoit faite. A la mort de Charles VIII. il demanda au pape que son mariage fût déclaré nul; & sur l'affirmation que fit Louis XII. qu'il n'avoit eu aucun commerce avec Jeanne, la nullité fut prononcée. On a dit que l'inclination de Louis XII. avoit décidé son mariage avec Anne de Bretagne; mais Varillas, dont il ne faut pas toujours rejetter l'autorité, pense que ce pouvoit bien être autant un coup politique qu'une affaire de passion. Il étoit porté, par le traité conclu avec les états de Bretagne, que si Charles VIII. mouroit sans enfans avant la duchesse, elle épouseroit son successeur.

On nous a beaucoup vanté l'esprit, la beauté (cela se peut) & la piété d'Anne de Bretagne; c'est-là une autre affaire. Je sais bien qu'elle fonda les Bons-hommes, & qu'elle blâma la guerre que le roi fit au saint Pere; mais on m'avouera que sa haine implacable contre le maréchal de Gié & la comtesse d'Angoulême, n'étoit pas trop chrétienne.

M. Hénault parle d'une autre chose singuliere touchant Louis XII. & Anne de Bretagne. Elle avoit aimé Louis XII. qu'elle épousa après le décès de son mari; & cependant elle fut si touchée à la mort de Charles VIII. qu'elle porta son deuil en noir, quoique jusque-là les reines l'eussent porté en blanc. D'un autre côté, Louis XII. son second mari, qui porta aussi son deuil en noir contre l'usage, se remaria l'année suivante avec Marie d'Angleterre, pour qui son amour lui coûta la vie. Anne de Bretagne, à la mort de Charles VIII. mit une cordeliere à ses armes, & cet usage s'est conservé.

Nantes n'a pas été trop fertile en gens de lettres, du-moins ma mémoire ne m'en fournit que deux dans le siecle passé, j'entends M. le Pays & M. de la Croze.

Pays (*René le*), poëte françois, naquit à *Nantes* en 1636. Son esprit étoit aisé, vif & agréable; il composoit en vers & en prose avec facilité. En 1664 il publia des lettres & des poésies sous le titre d'*amitiés*, *amours & amourettes*. Il prit en galant homme la raillerie de M. Despréaux: *Sans mentir le Pays est un bouffon plaisant!* Et il écrivit de Grenoble, où il étoit alors, une lettre badine & assez jolie sur ce sujet. Il fit plus; étant de retour à Paris, il vint voir Despréaux, & soutint toujours son caractere enjoué. M. Despréaux fut d'abord embarassé de la visite d'un homme qui avoit eu droit de se plaindre de lui; mais M. le Pays le mit à son aise, & ils se séparerent fort amicalement. Il mourut à Paris en 1690, & fut enterré à S. Eustache, où Voiture, dont on le nommoit le *singe*, avoit aussi sa sépulture.

De Veissieres (*Mathurin de la Croze*) né à *Nantes* en 1661, bénédictin à Paris. Sa liberté de penser & un prieur contraire à cette liberté, lui firent quitter son ordre & sa religion. C'étoit une bibliotheque vivante, & sa mémoire passoit pour un prodige. Outre les choses utiles & agréables qu'il savoit, il en avoit étudié d'autres qu'on ne peut savoir, comme l'ancienne langue égyptienne. Il y a de lui un ouvrage fort estimé, c'est l'histoire du christianisme des Indes, en deux volumes *in-12*, imprimé en Hollande en 1724. On y trouve cent choses bien curieuses. Il nous a donné dans cet ouvrage une histoire exacte de la plûpart des communions orientales, entr'autres des chrétiens malabares, qui rejettent la suprématie du pape, nient la transubstantiation, le culte des images, & le purgatoire. Il nous apprend encore que les brachmanes croient l'unité d'un Dieu, & laissent les idoles au peuple. Quand on leur demande pourquoi ils ne rendent point de culte au souverain Créateur, ils répondent que c'est un être incompréhensible & sans figure, duquel l'homme ne peut se former d'idées corporelles. En même tems les guanigueuls, qui sont à proprement parler les sages des Indes, rejettent eux-mêmes le culte des idoles & les cérémonies extérieures. M. de la Croze est mort à Berlin en 1739. (*D. J.*)

NANTEUIL, (*Géog.*) en latin du moyen âge *Nantogilum*, *Nantoilum* & *Nantolium*; tous ces mots barbares viennent de *nant*, vieux mot dont les Gaulois & les Bretons se servoient pour designer une eau courante ou une quantité d'eau qui se ramassoit dans un lieu. Il y a divers villages en France qui s'appellent *Nanteuil*, & quelqu'autres lieux dont le nom formé du mot *nant* ont la même origine. (*D. J.*)

NANTIR, v. act. (*Comm.*) donner des assurances pour le payement d'une dette, soit en meubles, argenterie, soit en effets ou autre nature de biens qu'on met actuellement entre les mains de son créancier. *Diction. de Comm. Voyez l'article suivant.* (*G*)

NANTISSEMENT, s. m. (*Jurispr.*) signifie *sûreté & gage*. On donne en *nantissement* des effets mobiliers, des titres & papiers, *&c.* & celui auquel on a donné des effets en *nantissement* n'est point obligé de les rendre qu'en lui payant ce qui lui est dû. *Voyez* Gage.

Nantissement signifie aussi une espece de tradition feinte & simulée que l'on pratique dans certains pays, à l'effet d'acquérir droit de propriété ou d'hypotheque sur un héritage; c'est pourquoi ces pays sont appellés *coutumes* ou pays de *nantissement*, telles sont les provinces de Picardie & Champagne.

Le *nantissement* se fait de trois manieres:

La premiere est par dessaisine & saisine, autrement par vest & devest; pour cet effet le vendeur ou le débiteur se dépouille de la propriété de l'héritage ès mains du seigneur, & l'acquéreur ou créancier hypothécaire s'en fait ensaisiner par le seigneur du lieu où est situé l'héritage lequel lui donne un bâton en signe de tradition & de mise en possession. Cette forme de *nantissement* se pratique plûtôt dans les ventes que dans les engagemens & obligations des héritages.

La seconde espece de *nantissement* se fait par main assise, c'est-à-dire que le créancier auquel un héritage est obligé, y fait mettre & asseoir la main du roi ou de justice, & fait ordonner par le juge, le débiteur & seigneur appellés, que la main mise tiendra jusqu'à ce qu'il soit payé de son dû.

La troisieme se fait par prise de possession de l'héritage obligé, lorsque le créancier, en vertu de commission du juge, se fait mettre de fait en possession réelle & actuelle de l'héritage qui lui est hypothéqué, ayant ajourné pour cet effet le débiteur & le seigneur direct. L'acte de cette sorte de prise de possession porte: „ Nous „ avons *nanti*, réalisé & hypothequé un tel sur tels & „ tels héritages, & pour une telle somme „.

Le *nantissement* produit deux effets.

L'un est que le créancier acquiert un droit réel sur la chose, tellement que l'héritage sur lequel il s'est fait nantir ne peut plus être engagé ni aliené au préjudice de son dû, & qu'il est préféré à tous autres créanciers hypothécaires qui ne seroient point inscrits sur les registres du *nantissement*, ou qui ne le seroient qu'après lui.

L'autre effet du *nantissement* est que par son moyen le commerce est plus assuré, en ce qu'étant public, celui qui veut prêter avec sûreté peut, par le moyen du

nantissement, connoître l'état des affaires de celui avec lequel il traite, ou du-moins savoir s'il y a quelque créancier nanti avec lui.

De quelque maniere que le *nantissement* se fasse, il est toujours public; car si c'est par vest ou devest entre les mains du seigneur, celui-ci doit avoir un registre pour ces sortes d'actes, dont il doit donner communication à tous ceux qui y ont recours.

Les *nantissemens* qui se font par main assise ou par mise en possession, sont pareillement publics, car il faut que le créancier se transporte sur les héritages avec un huissier, qui dresse un procès-verbal de la main assise ou de la mise en possession, en conséquence de quoi le créancier obtient une sentence du juge, qui lui en donne acte le débiteur & le seigneur dûement appellés. On peut par conséquent consulter les registres où sont ces sortes de sentences.

On a tenté plusieurs fois d'établir dans tout le royaume la formalité du *nantissement*, sous prétexte de rendre les hypotheques notoires, & de prévenir les stellionats; mais cela n'a point eu lieu.

Dans les provinces de Vermandois, Picardie & Artois on pratique une quatrieme espece de *nantissement* par un simple acte, en la forme qui suit: l'acquéreur d'un héritage ou un créancier fait nantir son titre d'acquisition ou de créance, expédié en forme authentique sur les héritages énoncés dans sa réquisition, à l'effet d'avoir hypotheque dessus, & qu'il ne soit reçu aucun autre *nantissement* si ce n'est à la charge de son dû ou vente, & de la priorité de son droit. L'acte de *nantissement* doit être délivré & endossé en ses lettres d'acquisition ou de créance & doit aussi être enregistré au greffe des lieux où sont assis les héritages.

Dans les coutumes de *nantissemens* les contrats quoique passés devant notaire, n'emportent point hypotheque contre des tierces personnes, s'ils ne sont nantis & réalisés par les officiers des lieux où sont assis les héritages; sans cette formalité ils sont réputés purs personnels & mobiliers.

Les hypotheques notoires & publiques, telles que les hypotheques légales du mineur sur les biens de son tuteur, de la femme sur les biens de son mari & sur ceux de son pere qui a promis de la doter, n'ont pas besoin de *nantissement*, non plus que les dettes privilégiées, les loutes de partage, ni les sentences.

Il faut néanmoins excepter l'Artois, où les sentences n'emportent pas hypotheque, parce que l'ordonnance de Moulins n'y a pas été enregistrée: ou n'y connoît pas non plus les hypotheques tacites. *Voyez* Maillart *sur Artois*, *art.* 1. *n.* 39. *art.* 72. *n.* 269. *art.* 74. *n.* 265.

Sur le *nantissement* en général, *voyez* Louet, *lettre* H, *somm.* 26. & *lettre* L. *somm.* 25; *l'ordonnance de* 1539, *art.* 82, & M. Bourdin, *sur l'art.* 92; M. le Maitre, *traité des criées*, *chap. xxxj. n.* 4: de Heu, *sur Amiens*, *art.* 139, & Dumolin, *ibid.* (*A*)

NANTUA, (*Géog.*) petite ville de France, la seconde du Bugey: on la trouve nommée en latin, *Nantuadis*, *Namtoacum*, *Nantuacum*. Elle est située entre deux hautes montagnes, à l'extrémité d'un petit lac de même nom, à 9 lieues S. E. de Bourg-en-Bresse. *Long.* 33. 19. *lat.* 46. 8.

C'est à *Nantua*, dans le prieuré de l'ordre de S. Benoît, que fut enterré Charles le Chauve, mort en 877 à 54 ans, dans un village du mont Cenis. Il fut empoisonné par un juif son médecin, qui avoit toute sa confiance. Ce prince ne fut ni défendre les droits de sa couronne contre les papes, ni ses sujets contre les invasions des Normands. Il regna 38 ans, & avoit été deux ans empereur. (*D. J.*)

NANTWICH, (*Géog.*) petite ville d'Angleterre, remarquable par ses mines de sel. *Long.* 14. 28. *lat.* 53. 12.

NAOPOURA, (*Géogr.*) ville d'Asie dans l'Indoustan, au royaume de Décan, sur la riviere de Tapti. Le terroir y produit du bon riz, du coton & des cannes de sucre. *Long.* 91. 30. *lat.* 21. 20.

NAPARIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Scythie, & l'un des cinq qui, selon Hérodote, *lib. IV. chap. lxviij.* se jette dans l'Ister.

NAPÉES, s. f. (*Mytholog.*) nymphes dans l'antiquité fabuleuse qui présidoient aux forêts & aux collines. Vossius croit qu'elles étoient les nymphes des vallées seulement, parce qu'il tire leur nom du grec νάπος ou νάπη qui signifie un *lieu humide*, telles que sont ordinairement les vallées. On leur rendoit à-peu-près le même culte qu'aux naïades. *Voyez* NAÏADES. (*G*)

NAPEL, s. m. (*Botan.*) c'est l'espece d'aconit nommé par Tournefort *aconitum cæruleum*, *I. R. H.* 425: par Morisson, *aconita spicâ florum pyramidali*; & par Linnæus, *aconitum foliorum laciniis linearibus*, *superne latioribus*, *linea exaratis*. Hort. Cliffort. 214.

Sa racine qui est de la grosseur d'un petit navet, noire en dehors, blanchâtre en dedans, produisant souvent d'autres navets collatéraux, jette plusieurs tiges à la hauteur de trois piés, rondes ordinairement, lisses, remplies de moëlle, roides, difficiles à rompre; elles sont garnies depuis le bas jusqu'en haut de feuilles amples, ovoïdes, disposées alternativement, ou plutôt sans ordre, attachées à des longues queues faites en tuyau, d'un verd obscur, polies nerveuses, découpées profondément, ou subdivisées en beaucoup de lanieres plus remarquables que dans toute autre espece d'aconit.

Aux sommités des tiges sortent plusieurs fleurs comme en épi, portées chacune sur un pédicule long d'un pouce; elles sont composées de cinq pétales inégaux, dont le supérieur creusé en façon de casque, cache deux especes de crosse; les deux feuilles latérales plus larges représentent les oreillettes, & les deux inférieures la mentonniere d'un heaume; elles sont de couleur bleue, rayées & revêtues en-dedans de quelques poils.

Quand les fleurs sont passées, il leur succede des fruits à plusieurs fourreaux ou gaînes membraneuses, lisses, oblongues, disposées en maniere de tête, au nombre de trois, quelquefois de quatre & de cinq, renfermant plusieurs semences menues, noires dans leur maturité, anguleuses, chagrinées ou ridées.

Cette plante croît naturellement sur les Alpes, dans la forêt Noire en Silésie & ailleurs, aux lieux montagneux on la cultive aussi dans les jardins. Elle fleurit en Mai & en Juin, quelquefois plus tard dans les pays froids, & donne sa graine en Août. Il seroit sans doute prudent de bannir de nos jardins un poison aussi dangereux que le *napel*, d'autant plus que dans une si grande abondance de fleurs agréables & salutaires, ou qui du moins ne sont point nuisibles, nous pourrions aisément nous passer de celle-ci. De plus, comme sa racine est très-vivace, de sorte que transplantée dans les jardins ou vergers elle y prospere, & y dure fort long-tems, quelque peu de soin qu'on en prenne, il ne faudroit point négliger de la détruire (*D. J.*)

NAPEL, (*Hist. médec. des végét. vénéneux.*) les Médecins réunis aux Botanistes, s'accordent à regarder le *napel* & toutes ses parties comme un des plus puissans poisons de la famille des végétaux; mais c'est dans les transactions philosophiques, n°. 432, qu'il faut lire le détail des tristes effets de cette plante sur un homme bien portant qui en avoit mangé dans une salade avec de l'huile & du vinaigre; il en pensa mourir malgré les prompts & bons secours de la Médecine.

Immédiatement après avoir mangé de cette salade, cet homme sentit une chaleur accompagnée de picotement sur la langue & le palais, avec une irritation dans tout le visage, qui s'étendit jusqu'au milieu du corps. Ces symptomes furent bien-tôt suivis d'une grande foiblesse dans les jointures avec des tressaillemens dans les tendons & une interception si sensible de la circulation du sang, qu'on ne put s'empêcher de soupçonner qu'il étoit empoisonné. Il avala beaucoup d'huile & d'infusion de chardon béni, qui lui procurerent le vomissement de tout ce qu'il avoit mangé: cependant les vertiges, l'égarement de la vue, le bourdonnement des oreilles & des syncopes succéderent. Le médecin lui versa de tems à autre dans la bouche quelques gouttes d'esprit de corne-de-cerf & dans les intervalles des vomissemens, il lui faisoit prendre une quarantaine de gouttes de sel volatil & de teinture de safran dans du vin: enfin il lui prescrivit du petit-lait avec du vin d'Espagne & un peu de thériaque. La crise de la maladie se termina par une douce chaleur, accompagnée d'une sueur modérée & d'un sommeil de quelques heures.

Il paroît que la nature de ce poison végétal est d'intercepter la circulation du sang & des esprits, & qu'en conséquence les sels volatils de corne-de-cerf, les vomitifs tempérés, le posset du vin d'Espagne, la teinture de safran & la thériaque conviennent beaucoup pour y porter remede. (*D. J.*)

NAPHTE, s. m. (*Hist. nat. Minéral.*) en latin *naphta*. C'est le nom que les Naturalistes donnent à un bitume blanc, transparent, très-fluide & léger qui surnage à l'eau. Cette substance est très-inflammable, au point d'attirer le feu même à une certaine distance; son odeur est pénétrante; elle brûle sans laisser aucun résidu.

Il est très-rare de trouver du *naphte* dans cet état de pureté; la substance à qui on donne communément ce nom, est d'un jaune plus ou moins clair; c'est-à-dire, de la couleur du succin, & alors elle ne paroît point si pure que celle qui est parfaitement blanche.

Le *naphte* doit son origine à des arbres résineux ensevelis sous terre, ainsi que les autres substances bitumineuses, le charbon de terre, le jais, le succin, *&c.* la seule différence vient de ce que la substance qui produit le *naphte* semble avoir été filtrée, fondue & pour ainsi dire, distillée dans l'intérieur de la terre; en effet, ce bitume a beaucoup de rapport avec les huiles essentielles que la Chimie tire de certaines plantes. M. Rouelle croit que le *naphte* le plus pur & le plus clair vient du succin selon ce savant chimiste, les embrasemens souterreins ne se manifestent point toujours par des effets sensibles & éclatans, ils agissent souvent paisiblement & sans produire d'éruptions dans le sein de la terre; alors ils peuvent distiller & pour ainsi dire, rectifier les substances bitumineuses solides qui s'y trouvent, les rendre fluides, les forcer à s'élever & à suinter autravers des couches de la terre & des pierres-mêmes, & alors ces substances ainsi élaborées se montrent sous la forme de *naphte*, c'est-à-dire, d'une huile ténue & légere que l'on trouve quelquefois nageante à la surface des eaux thermales.

Cette conjecture très-vraissemblable paroît confirmée par plusieurs faits. En effet, on nous apprend que dans le voisinage d'Astrakan, pour avoir du *naphte*, on n'a que la peine de creuser des puits, qui ne tardent point à se remplir de ce bitume liquide. On s'en sert dans le pays au lieu d'huile pour le brûler dans les lampes, & même au lieu de bois, qui est très-rare, pour se chauffer & pour cuire les alimens. Pour cet effet, on ne fait que jetter sur l'atre des cheminées quelques poignées de terre, on les arrose de *naphte* auquel on met le feu: il s'allume sur le champ; & avec la précaution de remuer ce mélange, on parvient à cuire les viandes plus promptement qu'on ne feroit avec du bois. Il est vrai que par ce moyen toutes les maisons se trouvent remplies de noir-de-fumée & d'une odeur désagréable pour tout autre que des tartares.

A une lieue de l'endroit où sont ces puits d'où l'on tire le *naphte*, est un lieu appellé *Baku*, où le terrein brûle perpétuellement. C'est un espace qui a environ un demi-quart de lieue de tour. Le terrein n'y paroît point visiblement enflammé; pour s'appercevoir du feu il faut y faire un trou d'un demi-pié de profondeur, & alors on n'a qu'à y présenter un bouchon de paille, il s'allumera sur le champ. Les Gaures ou Persans qui adorent le feu & qui suivent la religion de Zoroastre, viennent en cet endroit pour rendre leur culte à Dieu, qu'ils adorent sous l'embleme du feu. C'est-là le feu perpétuel de Perse; il a cela de particulier qu'il ne répand, en brûlant, aucune odeur, & qu'il ne laisse point de cendres. Ce détail est tiré d'une lettre allemande, datée d'Astrakan le 2. de Juillet 1735. & insérée dans un ouvrage de M. Zimmermann; intitulé *Académie minéralogique*.

On trouve encore du *naphte* en plusieurs endroits de la Perse, de la Chine, de l'Italie, & sur-tout aux environs de Modene. On en trouve aussi en Allemagne & en France; mais il n'a que rarement la limpidité & la transparence du *naphte* le plus pur. (—)

NAPITIA, (*Géog. anc.*) ville de la Calabre dans le pays des Brutiens. Scipion Mazella prétend que *Napitia* est aujourd'hui *Pizzo*, château de la Calabre ultérieure au royaume de Naples, dans le golfe Hipponiate, qui est aussi nommé *Napitinus sinus*, vulgairement le *golfe de sainte-Euphémie*, environ à 6 milles nord d'Hipponium.

NAPLES, (*Géogr.*) belle, grande & ancienne ville d'Italie sur un petit golfe. On sait qu'elle est la capitale & la métropole du royaume auquel elle donne son nom, avec un archevêché, une université & des châteaux pour sa défense.

L'avantage de sa situation & la douceur de son climat l'ont toujours faite regarder comme le séjour des délices & de l'oisiveté; *otiosa Neapolis*, c'est l'épithete que lui donne Horace: *In otia natam Parthenopem*, dit Ovide. Les Napolitains étoient autrefois ce qu'ils sont aujourd'hui, épris de l'amour du repos & de la volupté. (1)

Le nom grec de *Naples*, Νεάπολις, veut dire la *nouvelle ville*, pour la distinguer de la petite ville *Palæpolis*, c'est-à-dire *l'ancienne ville*, qui en étoit peu éloignée; ou plutôt les Chalcidiens originaires de l'Attique, envoyerent des colonies en Italie, qui fonderent la ville de Cumes, dont une partie des habitans se détacha bientôt après pour élever une autre ville qu'ils nommerent la *ville neuve*. Elle fut appellée *Parthénope*, à cause, disent quelques-uns, de Parthénope fille d'Euméléus roi de Thessalie, qui y mena une colonie des états de son pere. Quoi qu'il en soit, *Naples* passe pour être plus ancienne que la ville de Rome, à laquelle néanmoins elle se soumit. Elle lui garda toujours inviolablement la fidélité, & en reconnoissance, la république & les empereurs la mirent au nombre des villes libres & confédérées.

Malgré les assauts terribles que *Naples* a essuyés, c'est encore une des belles villes du monde, & une des plus également belles. Elle est toute pavée d'un grand carreau d'échantillon. La plûpart de ses maisons sont à toits plats, & d'une structure uniforme. La mer y fait un petit golfe qui l'arrose au midi, & vers le nord elle a de riches côteaux, qui montent insensiblement à la campagne-heureuse. Plusieurs de ses églises sont magnifiques, & enrichies des ouvrages des grands peintres. Le dôme de l'église des Jesuites est de la main de Lanfranc: la Nativité, du Guide, & outre quatre tableaux de la cene, qui sont de l'Espagnolet, d'Annibal Carache & de Paul Véronese, ornent le chœur de l'église de S. Martin.

Mais les richesses prodigieuses ensevelies dans les églises de *Naples*, les dépenses excessives que fait cette ville pour l'entretien du prince & des garnisons, enfin le nombre exorbitant de couvens, de monasteres, de prêtres, de religieux & de religieuses qui fourmillent dans cette ville, la consument & l'appauvrissent tous les jours davantage. Si l'on y compte près de trois cent mille ames, il y en a cinquante mille qui ne vivent que d'herbes, & qui n'ont pour tout bien que la moitié d'un habit de toile. Ces gens-là éga-

(1) On ne peut certainement tourner au deshonneur de cette celebre ville ces épithetes; *otiosa Neapolis. Natam Partenopem in otia*, quoique ses delices en fomentent le repos & la volupté. On ne doit les attribuer qu'à l'oisiveté litteraire. Mazzela dans la description qu'il a fait de Naples page 203. Se sert des mêmes textes & des mêmes autorités pour en faire l'Eloge. En effet il remarque fort à propos qu'Ovide lui donne en plusieurs endroits la qualité de *savante & éloquente*, & que Cicéron entr'une infinité d'autres l'apele à cause de ses savantes académies la *mere des Romains*, parce qu'ils y alloient s'instruire & apprendre les belles lettres.

Sa situation, la salubrité de son air, la douceur de son climat & la fécondité de son terrein étoient pour les Romains des puissans attraits pour s'y aller delasser dans le sein du repos, de leurs fatigues publiques & domestiques, & pour mieux vaquer aux etudes à leur aise & à l'abri des inquietudes, comme fit Virgile, qui y resta long-tems, ainsi que Tite-Live & Horace.

Naples comme Ville Greque eut dès sa fondation des écoles propres à instruire la jeunesse. La république Romaine & ensuite les Empereurs se disputoient à l'envi la gloire de l'embellir & de la rendre illustre. Les vestiges qu'on a decouvert & qu'on découvre encore tous les jours d'anciens Théatres sont des témoins vivans & authentiques de la magnificence de cette grande ville & du bon gout des grands hommes qui y ont fleuri. Elle conserva toujours ses universités jusque dans le tems même de l'invasion des Sarrasins; lesquelles ensuite furent reduites par l'empereur Frederic II. dans un état bien plus florissant par les grands privileges, facilité & avantages qui leur avoient été accordés, qui mettoient à portée tous les Regnicoles de s'y rendre de toutes parts, & par le choix des meilleurs sujets qu'on tiroit même des pays étrangers, pour y occuper les chaires. Il n'y a qu'à lire pour cela les épitres de Pierre des Vignes. Charles I. qui établit son domicile à Naples continua de les perfectionner ainsi que Charles II. & Robert. La Reine Jeanne II. y fonda le fameux College des Docteurs, fondation nouvelle en Europe.

Du Regne de Ferdinand I. d'Arragon que toute l'Italie & principalment la Toscane avoit la gloire de fourmiller en grands hommes, le celebre Fontanus fleurissoit à Naples & y jettoit les fondemens de plusieurs & grandes académies, qui depuis enfanterent & comblerent de lauriers, outre ceux de nommés au present article, tant d'autres hommes illustres comme Alexandre d'Alexandre, Crispus, Riccius, Polerie, Carbon, & une quantité d'Acquaviva, Andrée, Jean-Antoine, Jean-Jerôme & Giosias.

On y a vu ensuite briller un Scipion Rovite un Marc-Antoine du Pont, Ettorre Capo-Celatro, Fabius Capece Galeota, les Marcians, Merlin, François d'Andrée, Julien Caracciole, Marc-Aurele Severin, Octavius de Felix, Nicole Caravite, Seraphin Biscardi, Amat Danius, Pierre de Fusque, Flavius Gurgo, Charles Buragne, Porfius Seraphin, D. Danielle Spinola, D. Michel Gentilo, Sebastien Bartoli, tous hommes celebres qui ont rendu cette capitale illustre. Il ne faut pas passer non plus sous silence un Ferrant Carraffe, un Alphonse, & Costance d'Avalos, Angel de Constance, Bernardin Rote, Dionore Saint-Severin, Louis Paterne: mais où ai-je laissé Cujacius & tant d'autres Regnicoles qui se sont distingués dans Naples & en ont fait l'admiration! Sans parler de ceux infinis en nombre, qui en ont été la gloire, & l'ornement des belles lettres dans les siecles anterieurs, je m'en vai jetter les yeux sur le present.

Ferdinand Regnant marchant sur les traces de son sage & magnanime pere, qui y fonda les Académies militaire & des antiquités d'Herculanum, actuellement Monarque d'Espagne: éléve jusqu'au faîte de la grandeur & de la gloire cette illustre Metropole par le triomphe des sciences. Il suffit d'y compter un Genovese, un Mazzochi, les Martins, Siran & enfin un Prince de Saint Severe, pour rester persuadé que Naples n'est pas oisive, & que si elle passe pour la troisieme ville d'Italie par rapport à sa magnificence, & à sa beauté, elle peut encore en disputer la primauté même à present par les grands hommes qu'elle produit. (*D*)

également pauvres & misérables, tombent dans l'abattement à la moindre fumée du *Vésuve*. Ils ont la sotise de craindre de devenir malheureux, dit l'auteur de l'*Esprit des lois*; cependant il est difficile de ne pas appréhender que la ville de *Naples* ne vienne à crouler, & à disparoître un jour comme Herculanum. Cette ville est toute creusée par-dessous, & bâtie sur un grand nombre de vastes cavernes, où se trouvent des abymes d'eau & de matieres combustibles, qui ne peuvent à la fin que s'enflammer, & renverser *Naples* de fond en comble, par quelque affreux tremblement de terre; ajoutez-y le voisinage du volcan & ses terribles éruptions.

Naples arrosée par la petite riviere que les anciens nommoient *Sebethus*, aujourd'hui le *Fornello*, est à 43 lieues S. E. de Rome, 70 N. E. de Palerme, 86. S. E. de Florence, & 120 S. E. de Venise. *Long.* suivant Cassini, 32. 11. 30. *lat.* 40. 48.

C'en est assez sur la Parthénope moderne; parlons à présent de quelques gens célebres dans les lettres & dans les arts dont elle a été la patrie; car leurs noms embellissent l'article de cette ville.

Paterculus Caius (d'autres disent *Publius* ou *Marcus*) *Velleïus*, historien latin du premier ordre, naquit, selon les apparences, l'an de Rome 735. Il occupa les emplois qu'il pouvoit se promettre par ses talens distingués & par son illustre naissance. Il fut tribun des soldats, commanda la cavalerie des légions en Allemagne sous Tibere, suivit ce prince pendant neuf ans dans toutes ses expéditions, en reçut des récompenses honorables, & devint préteur de Rome l'année de la mort d'Auguste, c'est ce qu'il nous apprend lui-même avec une tournure qui montre la finesse & la délicatesse de son esprit: *Quo tempore*, dit il, *mihi fratrique meo, candidatis Cæsaris proximè à nobilissimis ac sacerdotibus viris, destinari prætoribus contigit*; *consecutis ut neque post nos*, *quemquam D. Augustus*, *neque ante nos Cæsar commendaret Tiberius*. lib. II. cap. cxxiv.

Il étoit éclairé par des voyages dans les provinces de Thrace, de Macédoine, d'Achaïe, de l'Asie mineure, & d'autres régions encore plus orientales, principalement sur les deux bords du Pont-Euxin; on peut juger de-là combien nous devons regretter la perte de l'histoire entiere & étendue qu'il promet si souvent, & qui devoit renfermer toutes ces choses, dont il avoit été non-seulement témoin oculaire, mais en partie exécuteur; cependant dans l'abrégé incomplet de l'Histoire romaine qui nous reste de cet homme célebre, on y apprend beaucoup de particularités, d'autant plus estimables, qu'elles ne se trouvent point ailleurs, soit par le silence des auteurs historiens, soit par la perte trop ordinaire d'une partie de leurs travaux. Il y marque avec exactitude l'origine des villes & des nouveaux établissemens, & tous ses portraits des grands hommes sont de main de maître.

Son style enchanteur est du beau langage du siecle d'Auguste. Il excelle sur-tout quand il blâme ou loue ceux dont il parle; c'est toujours dans les plus beaux termes & avec les expressions les plus délicates. J'aime beaucoup le discours qu'il met dans la bouche du fils de Tigranes à Pompée pour se le rendre favorable; mais entre toutes les figures de rhétorique dont il se sert, il emploie l'épiphonème à la fin de ses narrations avec tant de grace & de jugement, que personne ne l'a surpassé dans cette partie; comme personne n'a jamais loué plus dignement Cicéron, qu'il le fait dans ce bel endroit de ses écrits, où il avoue que sans un tel personnage, la Grece vaincue par les armes romaines, auroit pû se vanter d'être victorieuse par la force de l'esprit.

On blâme néanmoins Velleïus Paterculus, & avec raison, d'avoir prostitué sa plume aux louanges d'un Tibere & d'un Séjan; mais voilà ce qui doit toujours arriver aux écrivains qui travailleront pour donner pendant leur vie l'histoire de leur tems, celle des princes, ou de ceux de qui les fils regnent encore.

L'ouvrage de Velleïus Paterculus a été publié pour la premiere fois par Rhénanus en 1520, & depuis lors on en a fait grand nombre d'éditions; je ne les citerai point ici, c'est assez de remarquer que celle de Dodwelt à Oxfort en 1693, *in*-8°. est d'autant meilleure que ses *Annales velleïani* qu'il a mises à la tête, sont un morceau précieux de littérature, par la vaste connoissance de l'antiquité qui s'y rencontre. Mais si nous avons d'excellentes éditions de Paterculus, nous n'avons point de bonnes traductions en aucune langue de cet habile historien. M Doujat en donna une version françoise en 1679, & suppléa à ce qui manque dans l'original. Il devoit plûtôt songer à perfectionner sa traduction, car il sieroit mal à un chinois, dans mille ans d'ici, de remplir les vuides de l'Histoire de Louis XIV. de Pélisson.

Stace, célebre poëte, né & mort à *Naples*, fleurissoit sous l'empereur Domitien; nous réservons son article au *mot* POEME ÉPIQUE.

Entre les modernes, je trouve d'abord *Majus* (*Junianus*) qui vivoit dans le xv. siecle, & qui ne dédaigna point, quoique gentilhomme, d'enseigner les belles-lettres dans sa patrie. Il eut entr'autres disciples le célebre Saunasar, qui en poëte reconnoissant, éleve jusqu'au ciel les talens de son maître. Il est sûr qu'il contribua par ses leçons & par ses livres, à rétablir le bel usage de la langue latine. Son traité *de proprietate priscorum verborum*, parut à *Naples* en 1475, & nous apprenons par cette édition, que celui qui commença d'exercer l'imprimerie dans cette ville, étoit un allemand nommé Mathias le Morave. Mais Majus se distingua sur-tout par l'explication des songes. Ce fut le plus grand onéirocritique de son siecle, & l'on recouroit à lui de toutes parts, pour savoir ce que présageoit tel ou tel songe. C'est une triste & ancienne maladie des hommes, d'avoir imaginé qu'il y a des songes qui présagent l'avenir; car la plûpart des personnes qui sont une fois imbues de cette extravagance, se persuadent que les images qui leur passent dans l'esprit pendant leur sommeil, sont autant de prédictions ménaçantes, & pour un fou qui les envisage du côté favorable, il y en a cent qui les considerent comme des augures malheureux.

Sannazar (*Jacques*) né en 1458, s'est fait un nom considérable par ses poésies latines & italiennes: il a composé en latin des élégies, des églogues, & un poëme sur les couches de la sainte Vierge, qui est estimé malgré le mélange qui s'y trouve des fictions de la fable avec les mysteres de la religion Son *Arcadie* est la plus célebre de ses pieces italiennes: les vers & la prose de cet ouvrage plaisent par la délicatesse des expressions, & par la naïveté des images. Il mourut en 1530. Ses œuvres latines ont été publiées à Amsterdam en 1689, & plus complettement à *Naples* en 1718, avec l'éloge de l'auteur à la tête. Il se fit appeller *Actius Syncerus Sannasarius*, selon l'usage des savans de son tems, qui changeoient volontiers leur nom. Il se composa lui-même l'épitaphe suivante;

> Actius *hic situs est*, *cineres gaudete sepulti*:
> *Jam vaga post obitus umbra dolore vacat.*

Bembo lui fit celle-ci qui est d'une latinité plus pure.

> *De sacro cineri illi flores*; *hic ille Maroni*
> Syncerus *Musâ proximus*, *&* *tumulo*.

Marini (*Jean-Baptiste*) connu sous le nom de *Cavalier marin*, naquit à *Naples* en 1569, & se fit de la réputation par ses poésies italiennes; on estime sur-tout son poëme d'Adonis: il est mort en 1625.

Borelli (*Jean Alphonse*) célebre mathématicien, est connu de tous les gens de l'art par deux excellens traités, l'un de *motu animalium*, & l'autre *de vi percussionis*, imprimé à Rome en 1680, *in*-4°. Il mourut dans cette ville le 31 Décembre 1699.

Gravina (*Janus Vincentius*) littérateur & célebre jurisconsulte, a été successivement comblé de bien fait par Innocent XII. & par Clément XI. Il mourut à Rome en 1718, à 58 ans. La meilleure édition de ses ouvrages est celle de Leipsic en 1737, *in*-4°. avec les notes de Mascovius: on regarde ses trois livres de l'origine du Droit, *originum Juris*, *libri tres*, comme le plus excellent traité qui ait paru jusqu'ici sur cette matiere.

Je puis nommer certainement trois grands artistes napolitains, l'un en Peinture, l'autre en Sculpture, & le troisieme en Musique.

Rosa (*Salvator*) peintre & graveur, naquit en 1615, il a fait des tableaux d'histoire, mais il a principalement réussi à peindre des combats, des marines, des sujets de caprice, des animaux, des figures de soldats, & sur-tout des paysages, dans lesquels on admire le feuiller de ses arbres; on a aussi quelques morceaux gravés de sa main qui sont d'une excellente touche. Il mourut à Rome en 1673.

Bernini (*Jean-Laurent*, surnommé *le Cavalier*) né en 1598, mort en 1680, étoit un génie bien rare par ses talens merveilleux dans la Sculpture & l'Architecture. Il a embelli Rome de plusieurs monumens d'architecture qui font l'admiration des connoisseurs; tels sont le maître autel, le tabernacle, & la chaire de l'église de saint Pierre, la colonade qui environne la place de cette église, les tombeaux d'Urbain VIII. & d'Alexandre VII la statue équestre de Constantin, la fontaine de la place Navone, *&c.* tous ces ouvrages ont une élégance, une expression dignes

dignes de l'antique. Perſonne n'a donné à ſes figures plus de vie, plus de tendreſſe, & plus de vérité. Louis XIV. l'appella à Paris en 1665, pour travailler au deſſein du Louvre, & le récompenſa magnifiquement, quoique les deſſeins de Claude Perrault aient été préférés aux ſiens pour la façade de ce bâtiment du côté de ſaint Germain l'Auxerois.

Le Pergolèſe, un des plus grands muſiciens de ce ſiecle: ſon mérite ſupérieur & prématuré parut un crime aux yeux de l'envie. On ſait que l'école de *Naples* eſt la plus féconde en génies nés pour la muſique, mais perſonne ne l'a porté plus loin que le *Pergolèſe*, dans l'âge où l'on eſt encore ſous la diſcipline des maîtres; la facilité de la compoſition, la ſcience de l'harmonie, & la richeſſe de la mélodie. Sa muſique parle à l'eſprit, au cœur, aux paſſions. Ses ouvrages ſont des chefs-d'œuvre, *la ſerva Padrona*; il maeſtro *di muſica intermedes*; *un Salve regina*, & le *Stabat mater*, qu'on regarde comme ſon chef-d'œuvre; il eſt mort à l'âge de 22 ans, en finiſſant la muſique du dernier verſet. (*D. J.*) (1)

NAPLES, *royaume de*, (*Géog.*) grand pays d'Italie, dont il occupe toute la partie méridionale. Il eſt borné au N. O. par l'état eccléſiaſtique, & de tous les autres côtés par la mer. Il a environ 300 milles de longueur, & près de 80 milles de largeur. Les tremblemens de terre y ſont fréquens, mais d'ailleurs c'eſt une contrée délicieuſe, où l'air eſt très-ſain, & la terre très-fertile en grains, vins, & fruits excellens. On diviſe ce royaume en douze parties, ſavoir la terre d'Otrante, celle de Barri, la Capitanate, le comté de Moliſe, l'Abruzze ultérieure & citérieure, la Baſilicate, la Principauté citérieure & ultérieure, la terre de Labour. Il y a quantité de fleuves, mais qui doivent tous être conſidérés comme des torrens.

Cet état, le plus grand de l'Italie, paſſa dans le v. ſiecle de la domination des Romains à celle des Goths, enſuite les Lombards en furent les maîtres, juſqu'à ce que leur roi Didier eût été vaincu & pris par Charlemagne. Les enfans de ce grand empereur partagerent cet état avec les Grecs, qui n'y voulurent point de compagnons, & prirent la part des autres. Les Sarraſins leur en enleverent une grande partie vers la fin du ix. ſiecle & au commencement du x. Ils y étoient très-puiſſans, lorſque dans le ſiecle ſuivant, les enfans de Tancrède, gentilhomme normand, les en chaſſerent. Les deſcendans de ceux-ci y regnerent juſqu'à Guillaume III. qui ne laiſſa point d'enfans. Conſtance, fille poſthume de Roger, duc de la Pouille, porta cette riche ſucceſſion à l'empereur Henri VI.

Après la mort de Conrard leur petit-fils en 1257, Mainfroi ſon frere bâtard, fut reconnu pour ſon héritier: mais Charles de France, frere de S. Louis, comte d'Anjou, de Provence, &c. ayant été inveſti du royaume de *Naples* & de Sicile par le pape Clément IV. en 1265, défit & tua Mainfroi l'année ſuivante; enſuite ayant pris dans une bataille en 1268 le jeune Conradin, véritable héritier du royaume de *Naples*, il fit trancher la tête à ce prince, ainſi qu'à ſon parent Frédéric, duc d'Autriche, au-lieu d'honorer leur courage; enfin il irrita tellement les Napolitains par ſes oppreſſions, que les François & lui furent en horreur.

Le ſang de Conradin & de Mainfroi fut vengé, mais ſur d'autres que celui qui l'avoit répandu. Pierre III. roi d'Arragon, qui avoit épouſé Conſtance, fille de Mainfroi, fit égorger à Palerme tous les François en 1282, le jour de Pâques, au premier coup du ſon des vêpres. Ce maſſacre ſervit à attirer encore de nouveaux malheurs à ces peuples d'Italie, qui nés dans le climat le plus fortuné de la terre, n'en étoient que plus miſérables; de-là commença les fameuſes querelles des deux maiſons, d'Anjou & d'Arragon, dont on ſait l'hiſtoire. C'eſt aſſez de dire ici que Jeanne II. fille de Charles de Duras, qui s'étoit établie ſur le trône de *Naples*, adopta Alphonſe V. roi d'Arragon l'an 1420. Celui-ci y laiſſa en mourant Fernand ſon fils naturel: la bâtardiſe n'excluoit point alors du trône. C'étoit une race bâtarde qui regnoit en Caſtille; c'étoit encore la race bâtarde de dom Pedro le Sévere qui étoit ſur le trône de Portugal; Fernando regnant à ce titre dans *Naples*, avoit reçu l'inveſtiture du pape, au préjudice des héritiers de la maiſon d'Anjou qui réclamoient leurs droits; mais il n'étoit aimé ni du pape ſon ſuzerain, ni de ſes ſujets. Il mourut en 1494, laiſſant une famille infortunée, à qui Charles VIII. ravit le trône, ſans pouvoir le garder, & qu'il perſécuta pour ſon propre malheur.

La deſtinée des François, qui étoit de conquérir *Naples* dans le xv. ſiecle, étoit auſſi d'en être chaſſés. Conſalve de Cordoue, qui mérita ſi bien le titre de grand capitaine, & non de vertueux, trompa d'abord les troupes de Louis XII. & enſuite les vainquit. Louis XII. perdit ſa part du royaume de *Naples* ſans retour. Nous avons une bonne hiſtoire de toutes ces révolutions par Giannone traduite en françois, en quatre volumes *in-4°*.

Ce royaume paſſa au roi d'Eſpagne Philippe V. en 1700. & tomba en 1705 entre les mains de l'Archiduc Charles, depuis empereur, ſous le nom de *Charles VI.* il fut donné par le traité de Vienne en 1736, à l'infant dom Carlos qui le poſſede aujourd'hui conjointement avec le royaume d'Eſpagne.

Ce royaume eſt un fief de l'Egliſe, dont le poſſeſſeur rend tous les ans au pape le tribut d'une bourſe de ſept mille écus d'or & d'une haquenée blanche. C'eſt là un témoignage encore ſubſiſtant de ce droit que les pontifes de Rome ſurent prendre autrefois avec tant d'art, de créer & de donner des royaumes. (*D. J.*)

NAPLES, *golfe de*, (*Géog.*) le golfe, ou la baie de *Naples*, eſt une des plus agréables qu'on puiſſe voir; elle eſt preſque ronde, d'environ trente milles de diametre. Les côtés ſont couverts de forêts & de montagnes. Le haut promontoire de Surrentum ſépare cette baie de celle de Salerne. Entre l'extrémité de ce promontoire & l'île de Caprée, la mer ſe fait jour par un détroit large d'environ trois milles. Cette île eſt comme un vaſte mole fait pour rompre la violence des vagues qui entrent dans le golfe. Elle eſt en long, preſque dans une ligne parallele à *Naples*. La hauteur exceſſive de ſes rochers ſert d'abri contre une grande partie de vents & des ondes. La baie de *Naples* eſt appellé le *Crater* par les anciens géographes, probablement à cauſe de ſa reſſemblance à une boule à moitié pleine de liqueur.

Virgile qui compoſoit à *Naples* une partie de ſon Enéide, a pris ſans doute de cette baie le plan de ce beau havre, dont il donne la deſcription dans ſon premier livre, car le port Lybien n'eſt que la baie de *Naples* en petit.

> *Eſt in ſeceſſu longo locus, inſula portum*
> *Efficit objectu laterum, quibus omnis ab alto,*
> *Frangitur, inque ſinus ſcindit ſeſe unda reductos*
> *Hinc atque hinc vaſtæ rupes geminique minantur*
> *In cœlum ſcopuli, quorum ſub vertice late,*
> *Æquora tuta ſilent, tum ſylvis ſcena coruſcis,*
> *Deſuper, horrentique atrum nemus imminet umbra,*
> &c.
>
> Æneid. *l. I. v.* 163.

„ On voit dans l'éloignement une baie aſſez profonde, & à ſon entrée une île qui met les vaiſſeaux à l'abri des vents, & forme un port naturel. Les flots de la mer ſe briſent contre le rivage; à droite & à gauche ſont de vaſtes rochers, dont deux ſemblent toucher le ciel, tandis qu'ils entretiennent le calme dans le port; de l'autre côté s'éleve une épaiſſe forêt en forme d'amphitéâtre: c'eſt dans cette rade que les vaiſſeaux n'ont beſoin ni d'ancres, ni de cables pour ſe garantir de la fureur des aquilons „.

Ce golfe étoit nommé par les Grecs Κρατήρ, *un vaſe, un baſſin*, à cauſe de ſa forme. Cicéron l'appelle *deliciatus*, parce que Baye, l'endroit le plus délicieux de toute l'Italie, étoit ſituée ſur ce golfe; les grands de Rome, & Cicéron en particulier, y avoient deux maiſons de plaiſance. (*D. J.*)

NAPLES, *gros de*, (*Soier.*) *Voyez l'article* GROS DE TOURS.

NAPLOUSE, (*Géog.*) ancienne ville de la Paleſtine, dans une vallée fertile en oliviers. Elle eſt à 10 lieues N. de Jéruſalem: c'eſt la même que Sichem ou Pichari de l'Ecriture. Cette ville a eu le nom de *Flava cæſarea*, que lui donna l'empereur Flavien-Domitien; on en a des médailles avec des inſcriptions abrégées. *Flaviæ neapolis ſyriæ paleſtinæ*; enfin elle fut ſimplement nommée *Neapolis*, d'où vient que les Arabes l'appellent *Naplos*. Elle eſt ſans murailles, ſans portes, au fond d'une vallée entre deux montagnes. On y trouve encore quelques

(1) Voyez la Note précédente.

ques juifs samaritains. *Voyez* Thevenot & le pere Naü, *Voyage de la Terre-Sainte*. *Long*. 56. 40. *lat*. 31. 45.

NAPOLI, (*Géog.*) ville de Grece dans l'ancienne Argie, qui est aujourd'hui la Saccanie ou la Romanie mineure, riche contrée de la Morée. De toutes les villes de l'ancienne Argie, *Napoli* est pour ainsi dire la seule qui ait conservé jusqu'à présent les restes de sa premiere splendeur. Les anciens l'appelloient *Anaplia*, & Ptolomée *l. III. c. xvj.* la nomme *Nauplia navale*. Cette ville fut bâtie par Nauplio, fils de Neptune & d'Amimone, dans l'endroit le plus reculé du golfe, appellé communément *le golfe de Napoli*, & par Ptolomée *Argolicus sinus*, sur le haut d'un petit promontoire qui se sépare en deux pointes. Son port est très-bon. Elle est habitée par des Turcs, des Grecs & des Juifs: ces derniers, à ce que prétend la Guilletiere, ont inventé l'art de lire dans la main sans aucun secours de la chiromancie. Quand deux hommes veulent faire quelque complot secret devant le monde, de tromper les témoins, ils tiennent tous deux les mains couchées sur l'estomac, ensuite, feignant de faire un geste d'étonnement ou de joie, selon la nature des affaires & le sujet de la conversation, ils levent le bras, & se montrent plus ou moins de doigts ouverts, de la maniere qu'ils ont concertée: c'est ainsi qu'ils expliquent leurs pensées en assûrance.

Napoli a un petit château & un archevêque grec. Elle a passé sous la domination de différens princes. Elle fut prise en 1205 par les Vénitiens. En 1539, la république l'abandonna au grand-seigneur pour acheter la paix. Elle la reprit en 1686, mais *Napoli* retourna aux Turcs en 1715.

Elle est située à 19 lieues N. E. de Misitra, 21 S. O. d'Athenes. *Long*. 40 59. *lat*. 37. 45. (*D. J.*)

NAPOULE, (*Géog.*) ce nom est commun: 1°. à un golfe dans la mer Méditerranée sur la côte de France, à l'entrée duquel sont les îles de Ste Marguerite & de S. Honorat; 2°. au cap entre lequel est le golfe; 3°. au village qui est sur la côte occidentale du même golfe. Quelques-uns ont cru que le village nommé la *Napoule*, étoit l'ancienne Athénopolis.

NAPPE, (*Littérat.*) les Latinistes se sont fort tourmentés sur le nom latin de *nappe*; les uns disent *mappa*, d'autres *mantile*. Il est vrai que quand ces deux mots sont ensemble, le premier signifie une *nappe*, & le second une *serviette*; mais quand on les a employés séparément, on leur a donné indifféremment l'une & l'autre signification. *Mappa* signifie en général tout le linge de table que devoit fournir le maître du repas, c'est-à-dire les *nappes* qui couvroient les tables, & quelquefois les lits & les serviettes dont on se servoit pour s'essuyer les mains avant que de se mettre à table; car pour ce qui est des serviettes que les convives avoient devant eux pendant le repas, l'usage étoit que chacun les apportât de chez soi, comme il paroît par deux épigrammes, dont l'une est de Catulle & l'autre de Martial. (*D. J.*)

NAPPE, (*Venerie.*) c'est la peau des bêtes fauves, & principalement celle du cerf qu'on étend quand on veut donner la curée aux chiens.

Nappe se dit de la partie la plus déliée d'un filet.

La *nappe* dans un tramail est la toile du milieu qui a de petites mailles de fil délié qui entre dans les grandes mailles, & qui sert à y engager le gibier qui donne dedans.

On appelle *nappes* les filets à prendre des alouettes au miroir, les ortolans & les canards sauvages dans l'eau; ce sont deux longues paires de filets quarrés, & à-peu-près égaux; on les tend bien roides avec des piquets en laissant entre les *nappes* autant d'espace qu'elles en peuvent couvrir en se refermant comme les deux battans d'une porte, ce qui se fait par le moyen de deux cordes attachées au bout des battans qui viennent se réunir en une, & sont tirées par un homme caché qui ferme les *nappes* quand il voit les oiseaux à portée d'y être enveloppés.

Les mailles des *nappes* aux ortolans ne doivent avoir que trois quarrés de pouce, celles des alouettes un pouce, & celles des canards trois pouces; le filet doit avoir douze toises de long, les *nappes* pour les alouettes & les ortolans ne passent guere neuf toises de longueur.

NAPPE-D'EAU, s. f. (*Arch. hydr.*) espece de cascade dont l'eau tombe en forme de *nappe* mince sur une ligne droite (telle est celle qui est à la tête de l'allée-d'eau à Versailles) ou sur une ligne circulaire, comme le bord d'un bassin rond. Les plus belles *nappes* sont celles qui sont les plus garnies, mais elles ne doivent pas tomber d'une grande hauteur, parce qu'elles se déchirent. Pour éviter ce déchirement, on ne doit donner aux grandes *nappes* que deux pouces d'eau par chaque pié courant, & un pouce aux petites *nappes* des buffets & pyramides. Lorsqu'on n'a pas assez d'eau pour suivre ces proportions, on déchire la *nappe*; ce qui se fait en pratiquant sur les bords de la coquille ou de la coupe des ressauts de pierre ou de plomb, de maniere que l'eau ne tombe que par lame; & ces lames d'eau n'ont guere moins d'agrément qu'une belle *nappe*, quand elles sont bien ménagées. (*D. J.*)

NAPPE DE BOUCHERIE, *terme de Boucherie*, ce qu'on appelle *nappe de boucherie* est un morceau de toile blanche de deux ou trois aunes de long ou moins, & de trois quarts de large, que les Bouchers attachent à la tringle: où ils suspendent avec des allonges les pieces de viande à mesure qu'ils la dépecent.

NAR, (*Géog. anc.*) riviere de l'Umbrie; elle coule entre l'Umbrie & le pays des Sabins, & se décharge dans le Tibre. Le mot de *nar* dans la langue des Sabins signifioit du *soufre*; c'est pourquoi Virgile dit *sulphureâ* nar albus *aquâ*, les eaux blanches & sulphureuses du *Nar*. Tacite, *Annal. l. I. c. lxxix*, dit que le lac Vélinus (aujourd'hui Lago di pie di Luco) y décharge ses eaux. Le *Nar* donna son nom, suivant Tite-Live, *l. X, c, x.* à une colonie que les Romains envoyerent dans l'Umbrie. Cette riviere, selon Léandre, s'appelle aujourd'hui la *Négra*: d'autres disent la *Néra*.

NARA, (*Géog.*) ville du Japon dans l'île de Niphon, à 10 lieues nord de Méaco, *Long*. 150. 50. *lat*. 36. 10. (*D. J.*)

NARAGGARITANUS, (*Géog. anc.*) siege épiscopal d'Afrique, dans la province proconsulaire. Dans une lettre synodale des évêques de cette province au concile de Latran, on lit entre les souscriptions, *Benenatus episcop. ecclesiæ Naraggaritanæ*. C'est la bonne orthographe, car Ptolomée, *lib. IV. chap iij.* nomme la ville *Naraggara*, Tite-Live, *lib. XXX. chap. xxix* l'appelle *Nadagara*, Antonin la met entre Tagaste & *Sica veneria*, à vingt-cinq milles pas de la premiere, & à trente-deux milles de la seconde.

NARANGIA, (*Géog.*) ville d'Afrique au royaume de Fez, dans la province de Habad, à 3 milles d'Ezagen près du fleuve Licus.

NARBASI, (*Géog. anc.*) nation qui selon Ptolomée, *lib. II. chap. vj.* se trouvoit entre les peuples de l'Espagne Tarragonoise. Il donne à cette nation une ville appellée *Forum Narbasorum*. Ses interpretes la prennent pour Aruas, entre Léon & Oviédo.

NARBATENE, (*Géog.*) canton de la Palestine, auquel la ville de Narbata qui en étoit la capitale, donnoit le nom. Ce canton selon Josephe, *de bello*, *lib. II. c. xxij.* étoit voisin de Césarée de Palestine.

NARBO MARTIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule selon Polybe, *lib. III. chap. xxxvij.* qui par ce mot, paroît avoir entendu la riviere de Narbonne, c'est-à-dire l'*Atax*, aujourd'hui l'Aude, à l'embouchure de laquelle Strabon dit que Narbonne est située.

NARBONNE, (*Géog. anc. & mod.*) en latin *Narbo*; ville de France dans le bas Languedoc, avec un archevêché dont celui qui est revêtu, se dit primat, & préside aux états de Languedoc. *Narbonne* est à 12 lieues N. E. de Perpignan, 17 S. O. de Montpellier, 45 S. O. de Toulouse, & 160. S. E. de Paris. *Long.* selon Cassini, 20. 32. 30. *lat*. 43. 11.

Mais cette ville mérite que nous entrions dans de plus grands détails. Elle est située sur un canal tiré de la riviere d'Aude, qu'on appelle en latin *Atax*: elle est à 2 lieues de la mer près du lac nommé par Pline & par Méla *Rubresus* ou *Rubrensis*, & en françois l'*étang de la Rubine*. Il formoit autrefois un port dans lequel les vaisseaux abordoient, ce qui procuroit aux états de *Narbonne* le moyen de faire un grand commerce dans toutes les provinces qui sont sur la mer Méditerranée jusqu'en Egypte; mais il y a long-tems que ce port a été bouché, la mer s'étant retirée de ses côtes où les navires ne peuvent plus aborder à cause des bas-fonds.

Narbonne a donné son nom à la province ou Gaule-narbonnoise dont elle étoit la capitale, & à cette partie de la mer Méditerranée qui mouilloit les côtes de la province narbonnoise, & que Strabon appelle *mare Narbonense*. Cette ville étoit la plus ancienne colonie des Romains dans la Gaule-transalpine. Elle fut fondée l'an de Rome 636, sous le consulat de Porcius & de Marcius, par l'orateur Licinius Crassus, qui avoit été chargé de la conduite de la colonie.

Il donna à *Narbonne*, en latin *Narbo*, le surnom de *martius* & de *decumanorum colonia*, à cause qu'il y établit des soldats vétérans de la dixieme légion surnommée *Martia*. *Narbonne* fut pendant quelque tems un boulevard de l'empire romain contre les nations voisines qui n'éto-

n'étoient pas encore soumises; c'est Cicéron qui nous l'apprend dans son oraison pour Fonteïus. Pomponius Mela qui vivoit sous l'empereur Claude, parle de cette ville comme d'une colonie qui l'emportoit sur les autres; voici ses termes; *sed ante stat omnes Atacinorum Decumanorumque colonia, unde olim his terris auxilium fuit, nunc & nomen & decus est* Martius Narbo. On voit par-là que *Narbonne* s'appelloit non-seulement *decumanorum*, mais *Atacinorum colonia*, à cause de la riviere *Atax* ou *Aude*, sur laquelle cette ville avoit été bâtie. On nommoit en conséquence ses habitans *Attacini*.

Narbonne après les premiers Césars, fut obligée de céder la primatie à Vienne sur le Rhône, à qui les Romains avoient donné de grandes prérogatives; mais depuis Constantin, *Narbonne* fut reconnue la métropole de tout le pays qui est entre le Rhône & la Garonne.

Cette ville vint au pouvoir des Visigoths sur la fin du regne de Valentinien III. au milieu du v. siecle & ils l'ont conservée jusqu'à la mort de leur dernier roi Rodoric, tué en Espagne par les Sarrasins. Ces derniers conquérans ayant passé les Pyrénées l'an 721, ils établirent une colonie de mahométans à *Narbonne*, qui devint leur place d'armes au-deça des Monts; enfin ils en furent chassés par Charlemagne. Lors du déclin de la race de ce prince, les comtes de Toulouse & de Carcassone, & même plusieurs vicomtes, eurent part à la seigneurie de *Narbonne* & de son territoire; mais l'archevêque y dominoit principalement, ce qui dura jusqu'à la fin de l'onzieme siecle. On sait la suite de l'histoire de *Narbonne*. Jeanne d'Albret apporta les droits du vicomté de *Narbonne* à Antoine de Bourbon, pere d'Henri IV. roi de France, qui réunit à la couronne ses biens patrimoniaux.

Il y avoit autrefois à *Narbonne* grand nombre de bâtimens antiques, un capitole, un cirque, un amphithéâtre, *&c.* mais tout cela a été ruiné, & on s'est servi des matériaux pour bâtir les fortifications de cette ville, qui étoit un boulevard de la France dans le tems que les Espagnols occupoient Perpignan. Cependant *Narbonne* a encore conservé un plus grand nombre d'inscriptions antiques qu'aucune ville des Gaules, & on y en déterre de tems à autre; mais il n'y reste pas la moindre trace de ses anciens monumens.

Cette ville est située dans un fonds environné de montagnes qui la rendent des plus bourbeuses pour peu qu'il y pleuve. Bachaumont & Chapelle l'éprouverent sans doute, lorsqu'ils apostropherent ainsi cette ville dans un moment de mauvaise humeur:

Digne objet de notre courroux,
Vieille ville toute de fange,
Qui n'es que ruisseaux & qu'égouts,
Pourrois tu prétendre de nous
Le moindre vers à ta louange?

L'archevêché de *Narbonne* est considérable par son ancienneté, & c'étoit autrefois le seul qu'il y eût dans le Languedoc; par sa primatie; par son droit de présider aux états de la province; & par son revenu qui est d'environ quatre-vingt-dix mille livres. Il a dix suffragans, & son diocese n'est cependant composé que de cent quarante paroisses. On y compte quatre abbayes d'hommes & deux de filles.

Le Fabius qu'Horace, dans sa I. satyre, *liv. I.* marque au coin des grands parleurs, étoit de *Narbonne*, & avoit composé des livres sur la philosophie stoïcienne dont il faisoit profession. Le poëte qui étoit épicurien, trouvoit apparemment plus de babil que de solidité dans ses discours.

Montanus de *Narbonne*, vivoit dans les commencemens de la chûte de l'éloquence romaine; c'étoit un génie rare, mais peu exact. Ses plaidoyers couloient de la même source que ses déclamations; il gâtoit ses pensées en les tournant de trop de manieres. Enfin ses fleurs étoient si fort entassées qu'elles fatiguoient l'admiration; Tibere cependant craignit son éloquence, & le rélegua aux îles Baléares.

Carus (M. Aurelius.) élu empereur en 282, étoit natif de *Narbonne*. Il est connu par des victoires sur les Sarmates & les Perses, & pour être mort d'un coup de foudre dont il fut frappé à Ctésiphonte après seize mois de regne.

Les tems modernes n'offrent à ma mémoire ni orateurs, ni gens de lettres illustres, natifs de *Narbonne*. Il faut pourtant en excepter Bosquet (François) évêque de Montpellier, mort en 1676, & un des plus savans prelats de France au xvij. siecle. Nous avons de lui l'abregé de la jurisprudence de Psellus, qu'il traduisit du grec en latin avec des notes; *Pselli synopsis legum, Paris* 1632, *in-8°.* Nous avons encore du même auteur, l'histoire de l'église gallicane depuis Constantin, avec ce titre: *Ecclesiæ gallicanæ historiarum liber primus, apud Joann. Camusat*, 1633 *in-8°.* C'est la premiere édition; la seconde est chez le même libraire, en 1636 *in-4°.* Un passage que M. Bosquet retrancha de cette seconde édition, en la faisant réimprimer, montre que s'il menageoit les abus, il ne les ignoroit pas. Il montre, dis-je, que cet homme illustre demeuroit d'accord, que le faux zele des moines étoit la premiere cause des traditions fabuleuses, qui ont couvert d'obscurité l'origine de l'église gallicane. Voici les propres paroles du savant prelat: elles méritent de se trouver en plus d'un livre.

Primos, si verum amamus, hujusmodi zelatos monachos in Galliis habuimus. Illi simplici ac fervida, adeoque minus cauta, & sæpe inconsulta religione perculsi, ad illiciendas hominum mentes, & angustiori sanctorum nomine, ad eorum cultum revocandas; illustres eorum titulos primum sibi, deinde credulæ plebi persuasos, praposuerunt. Ex horum officina, Martialis Lemovicensis apostolatus, Ursini Bituricensis discipulatus, Dionysii Parisiensis areopagitica, Pauli Narbonensis proconsularis dignitas, amborum apostoli Pauli magisterium, & in aliis ecclesiis similia prodiere. Quibus quidem sano judicio & constanti animo, Galli primum episcopi restitere. Ast ubi ecclesiæ gallicanæ parentibus sanctissimis, fidei præconibus, detractis his spoliis, injuriam fieri mentibus ingenuis & probis persuasum est, paulatim error communi consensu consurgere, & tandem antiquitate sua, contra veritatem præscribere.

Je ne sais, dit un habile critique, si ce fut par une politique bien entendue que l'on supprima ces belles paroles dans la seconde édition. Ce retranchement ne fait-il pas voir à tout le monde, le servile ménagement qu'on a pour l'erreur, & la délicatesse excessive, ou plûtôt la sensibilité scandaleuse, de ceux qui ont intérêt à maintenir le mensonge? Après tout, un tel moyen n'est propre qu'à attirer l'attention de tout le monde sur ces paroles. Tel qui les auroit lues sans beaucoup de réflexion, apprend à les regarder comme quelque chose de la derniere importance. Enfin, on peut dire de ce passage, ce qu'un historien de Rome a dit de Brutus & de Cassius, dont les images ne parurent point dans une pompe funebre; *sed præfulgebant Cassius atque Brutus, eo ipso quod effigies eorum non videbantur*. Par cela même, qu'on a tâché d'éclipser le passage dont nous parlons, on lui a donné un éclat brillant & durable. (*D. J.*)

NARBONNE, GOLFE DE, (*Géog.*) en latin *Narbonense mare*; c'est une partie du golfe de Lion: il commence au port ou cap de Canfranqui, & finit au cap de Cette.

NARBONNE, CANAL DE, (*Archit. marit.*) après qu'on eut fait dans le dernier siecle le grand canal de Languedoc, on trouva praticable l'exécution de celui de *Narbonne*; & dès l'an 1684 la ville de *Narbonne* obtint la permission de travailler à une communication avec le grand canal. L'ouvrage fut même conduit aux deux tiers; mais les fonds manquerent, & les malheurs de la guerre qui survint, firent suspendre l'entreprise. La postérité ne croira pas qu'un corps aussi respectable que les états de Languedoc, se soit opposé à un ouvrage intéressant, & d'autant plus nécessaire, que la communication des deux mers se trouve souvent interrompue sur le grand canal. Si le Languedoc ne connoît pas ses vrais intérêts, ou s'il veut les dissimuler, il paroît injuste qu'une nation entiere soit la victime de ses fautes. Celle-ci est de nature à faire penser qu'elle est le fruit d'une surprise, plûtôt que d'un conseil dicté par de petits intérêts particuliers; ce n'est pas que le *canal de Narbonne* suffise seul pour faire jouir la France de tous les avantages que lui offre la communication des deux mers; la durée du grand canal, la facilité de la navigation & l'économie du commerce, gagneront préalablement beaucoup, lorsque le roi rentrera dans cette aliénation de son domaine, ou qu'il la transportera aux états de la province qui y a contribué pour près de moitié. L'achat de la jurisdiction du canal, est la seule propriété des cessionnaires dans cet ouvrage, & n'est pas un remboursement onéreux. En attendant, il est clair que si la *canal de Narbonne* n'est pas utile au commerce, les entrepreneurs seuls y perdent; & l'état aura toujours une ville commerçante de plus: s'il est utile, il doit s'achever. L'heureuse constitution des provinces d'états, les rend responsables de tout le bien qui peut

exister

exister dans leur intérieur. *Recher. sur les finances*, *tom. I.* (*D. J.*)

NARBONNOISE, Gaule, (*Géog. anc.*) en latin, *Gallia Narbonensis* ou *provincia romana*. Avant la division des Gaules par Auguste, les Romains appelloient *provincia romana*, tous les pays de la Gaule qui étoient compris depuis les Pyrénées, ou les frontieres d'Espagne, jusqu'aux Alpes ou jusqu'à l'Italie, & entre la mer Méditerranée, les Cevennes, le Rhône avant qu'il soit joint à la Saone, & le lac de Genève. On lui avoit donné le nom de *provincia*, parce qu'elle étoit la premiere & la seule province des Romains au-delà des Alpes. Lorsqu'Auguste eut fait la division des Gaules, la province romaine fut appellée *Gallia Narbonensis*, *Gaule Narbonnoise*. Pline en donne les bornes, *lib. III. ch. iv.* & remarque qu'elle étoit alors si peuplée de colonies romaines & de villes municipales, qu'il paroît tenté de la regarder plûtôt comme l'Italie même, que comme une province dépendante de l'Italie.

Après Auguste, mais avant Constantin, la province de *Narbonne* fut démembrée, & forma deux autres provinces; savoir la *province des Alpes*, & la *province Viennoise*. Enfin dans la suite, la province *Narbonnoise* fut divisée en premiere & seconde *Narbonnoise*; mais elle fut toujours regardée comme appartenante aux Gaules, jusqu'au regne des Goths qui la mirent sous la dépendance de l'Espagne, & elle y demeura jusque près du huitieme siecle.

Si vous êtes curieux de connoître la division de la Gaule *Narbonnoise* du tems d'Auguste, vous la trouverez détaillée dans le P. Briet. (*D. J.*)

NARCÉA, (*Mythol.*) surnom de Minerve, tiré d'un temple qui lui fut bâti en Elide par Narcée, fils de Bacchus & de la nymphe Physcoa.

NARCISSE, *narcissus*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur liliacée, monopétale, campani-forme, & divisée en six parties qui entourent le milieu de la fleur en forme de couronne. Le calice qui est ordinairement enveloppé d'une gaîne membraneuse, devient dans la suite un fruit oblong ou arrondi, qui a trois pointes, & qui s'ouvre en trois parties. Ce fruit est divisé en trois loges, & renferme des semences arrondies. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* Plante. (*I*)

Le *narcisse* blanc automnal, & celui d'Espagne à fleur jaune, qui a six feuilles rangées en forme d'étoile, sont aussi délicats que le premier. Le petit *narcisse* à fleurs doubles veut une terre plus humide. Le grand *narcisse*, appellé le *nompareil*, celui des Indes à fleur-de-lys, & de couleur rouge-pâle, exigent une terre meilleure, & d'être mis dans des pots. Tous ces *narcisses* ont un calice qui devient un fruit partagé en trois loges enfermant des semences un peu rondes qui, outre les bulbes, en multiplient l'espece. La culture en est ordinaire.

On distingue encore le *narcisse* à longue tige, panaché, chargé de fleurs, & nommé *cou de chameau*, parce que cette plante représente en quelque sorte le col de cet animal.

Le *narcisse* aime mieux être élevé de cayeux que de graine; il fleurit dans le printems. (*K*)

Narcisse, s. f. (*Littérat.*) c'étoit, dit Sophocle, la fleur chérie des divinités infernales, à cause du malheur arrivé au jeune *Narcisse*. On offroit aux furies des couronnes & des guirlandes de *narcisse*, parce que, selon le commentateur d'Homere, les furies engourdissent les scélerats: ναρκᾶ signifie *assoupissement*.

Narcisse fons, (*Géog. anc.*) en grec ναρκίσσου πηγὴ; fontaine d'un village nommé Hédonacon, situé aux confins des Thespiens, selon Pausanias, *liv. IX. ch. xxxj.* c'est la fontaine où l'on prétendoit que Narcisse se regarda, & entra en admiration de sa figure. Ovide a décrit élégamment cette fable dans le *III liv.* de ses métamorphoses. C'est une leçon utile pour nous développer les funestes effets de l'amour propre. (*D. J.*)

NARCISSITE, s. f. (*Hist. nat.*) c'est une pierre, dont parle Pline, & dont il ne nous apprend rien, sinon que l'on y voit des veines ou taches semblables à des narcisses.

NARCISSO-LEUCOIUM, (*Botan.*) genre de plante que nous nommons en François *perce-neige*. *Voyez* Perce-neige.

NARCOTIQUE, adj. (*Méd. thérap.*) ναρκωτικὸς, *narcoticus*, *soporiferus*, *obstupefaciens*. Ce mot tiré du grec νάρκωσις, *sopor*, *stupor*, que l'on trouve fréquemment employé dans Hippocrate, pour signifier la diminution du sentiment & du mouvement, par l'effet de celle de la distribution du fluide nerveux, d'où s'ensuit le relâchement des nerfs.

Ainsi, on a appellé *narcotiques* les médicamens que l'on emploie pour diminuer le ton des solides trop augmenté par l'influence du cerveau; par conséquent, pour relâcher le systême nerveux: ensorte que ces médicamens sont absolument opposés aux stimulans, qui servent à relever, à augmenter le ton de ces mêmes solides.

Le ton est trop augmenté, ou il péche par excès; lorsqu'il y a trop de sensibilité, ou de contractilité, ou de mouvement dans tout le corps, ou dans quelques-unes de ses parties: le trop de mouvement suit ordinairement le trop de sensibilité.

Tous les secours de l'art que l'on emploie pour faire cesser cet état violent, sont regardés comme relâchans: les anciens distinguoient trois sortes de relâchans; & voici sur quoi ils se fondoient.

Le ton peut être généralement augmenté dans tous les solides du corps humain par des causes internes, ou bien il peut être augmenté seulement dans une partie déterminée, & de-là, par communication, dans toute la machine. Par exemple, supposé qu'une épine soit fichée dans une partie tendineuse; le ton des solides des nerfs de cette partie paroît évidemment augmenté; puisqu'il y survient des mouvemens convulsifs; souvent même les convulsions s'étendent à tout le corps: dans ce cas-là, par conséquent, le ton est augmenté dans tous les parties du corps; mais seulement par une suite de l'augmentation du ton dans la partie affectée.

Cela posé, les anciens considéroient les médicamens qui agissoient immédiatement, & diminuoient l'éréthisme dans la partie affectée, dont le vice se communiquoit à toutes les autres parties: ils appelloient *anodins*, ceux qui diminuoient le ton excessif en diminuant la sensibilité.

Il peut aussi se faire, que ce ton soit diminué en faisant cesser la cause qui l'avoit augmenté: comme lorsque dans la supposition qui a été faite, on parvient à ôter, à tirer l'épine qui étoit fichée dans une partie bien sensible; car ce corps étranger étant emporté, le ton, & par conséquent la sensibilité, diminuent dans cette partie presque sur le champ, & par conséquent dans toutes les autres où ils n'étoient augmentés que conséquemment à la partie affectée.

Les médicamens qui diminuent ainsi le ton, en servant à ôter la cause qui l'avoit trop augmentée, sont ceux que les anciens appelloient *parégoriques*; c'est-à-dire, *consolans*; parce que la cause du mal étant ôtée, les malades se sentent promptement soulagés, & comme consolés d'en être délivrés.

Les anciens considéroient encore une autre sorte de médicamens relâchans, en tant qu'ils concevoient des moyens qui n'opéroient le relâchement qu'en diminuant la faculté de sentir, & l'irritabilité, sans agir immédiatement & spécialement sur la partie affectée; mais en portant leur effet sur tout le systême nerveux, sur l'origine même des nerfs: ce sont les médicamens qu'ils appelloient *narcotiques*. Les médicamens qui, en relâchant de cette maniere, procurent en même tems le sommeil, sont ceux qu'ils appelloient *hypnotiques*.

Ce qui vient d'être dit n'empêche pas qu'en général, par le mot *anodin*, on n'entende tout le médicament qui calme la douleur par le relâchement; mais le même mot pris à la rigueur, signifie un *médicament qui calme la douleur*, en agissant immédiatement & spécialement sur la partie affectée, dont il diminue le ton: & de même on entend en général par *narcotique*, les médicamens qui font dormir, en agissant sur l'origine des nerfs, sur tout le systême nerveux; quoique les médicamens qui produisent cet effet soient appellés proprement *hypnotiques*. *Voyez* Relachant, Anodin, Hypnotique, Parégorique, Calmant, Sédatif, Nerf, Sensibilité, Irritabilité, Douleur, Sommeil.

Comme les anodins proprement dits appartiennent à la matiere médicale externe, il ne sera question ici que des médicamens de la troisieme classe, c'est à-dire, des *narcotiques*, qui sont presque tous tirés du pavot & de ses préparations.

Les effets sensibles des *narcotiques* sont généraux ou particuliers: on entend par effets généraux des *narcotiques*, ceux qu'ils produisent le plus constamment. Les effets particuliers sont ceux qu'ils produisent par rapport à certaines circonstances.

Voici l'exposition des effets généraux: quelque tems après qu'on a donné un *narcotique* à une personne qui en a besoin, l'exercice des sens diminue peu-à-peu; elle se sent appesantie: les organes du mouvement se refusent de plus en plus à leurs actions ordinaires; l'assoupissement vient; la chaleur animale augmente; le pouls devient plus élevé, plus plein, plus souple, ou plus mou, sans augmenter cependant en fréquence; la peau paroît moet-

moette; & se couvre ensuite de sueur, pendant que toutes les autres sécrétions, & excrétions diminuent. Le sommeil est plus ou moins long, plus ou moins profond, suivant l'activité des *narcotiques* & la disposition du sujet. La personne en s'éveillant sent sa tête appesantie, se trouve comme engourdie, & se plaint d'une espece de langueur d'estomac: ce qui arrive toujours, si le remede n'a pas été donné avec une certaine précaution.

Les effets particuliers des *narcotiques* dépendent 1°. de l'idiosyncrasie; 2°. de l'habitude; 3°. de certaines causes particulieres.

A l'égard de l'idiosyncrasie, l'expérience fait voir que les *narcotiques*, bien loin de produire les effets ci-devant, procurent, au contraire, des insomnies, des veilles opiniâtres, des agitations d'estomac, des nausées, des vomissemens, des mouvemens convulsifs, des délires maniaques, furieux, dans les tempéramens vifs, bilieux, dans ces personnes dont la tête se prend aisément, comme dans les femmes hystériques.

L'habitude ou la coutume met aussi de grandes différences dans les effets des *narcotiques*; car on observe tous les jours que les personnes qui se sont habituées peu-à-peu aux *narcotiques*, ont besoin quelquefois d'une grande dose d'opium pour faire leurs fonctions dans la veille avec une certaine aisance; autrement ils sont pesans, engourdis pour l'esprit comme pour le corps. C'est ainsi que les Turcs habitués à l'opium, au lieu de prendre de l'eau de-vie, comme nos soldats, pour s'animer au combat, prennent, au contraire, une forte dose d'opium; par où l'on voit que les effets particuliers sont bien différens des généraux, tant à cause du tempérament, qu'à cause de la coutume.

Il arrive assez souvent que les excrétions, comme celles de l'urine, de l'expectoration, &c. sont supprimées, à cause du spasme, de l'éréthisme des parties, surtout des sphincters: c'est ainsi que les lochies peuvent être supprimées, à cause du spasme, de l'éréthisme dominant, comme cela arrive aux femmes hystériques: en ce cas-là, les *narcotiques*, qui diminuent naturellement les excrétions, étant administrés convenablement, bien loin de diminuer ou de supprimer ces excrétions, les rétablissent en faisant cesser la cause, qui occasionnoit cette suppression. Ainsi, il est des causes singulieres qui font que les *narcotiques* produisent, en apparence, des effets opposés à ceux qu'ils produisent généralement.

Les *narcotiques* sont indiqués 1°. dans les maladies aiguës, dolorifiques: la douleur dépend de la distraction des fibres nerveuses, qui sont en disposition de se rompre, si le tiraillement dure; ainsi une partie affectée de douleur est une partie dont la tension, la sensibilité, le ton sont trop augmentés, par conséquent tout ce qui diminuera la sensibilité, relâchera aussi le ton: les *narcotiques* produisent cet effet, comme il a été dit ci-devant; ils sont donc indiqués dans les maladies dolorifiques: car, s'il y a des douleurs vives, aiguës, c'est principalement alors que les *narcotiques* conviennent: si les douleurs sont sourdes, gravatiques, on ne doit employer ce remede qu'avec beaucoup de circonspection.

2°. Dans les insomnies fatigantes, dans les veilles opiniâtres, qu'elles soient essentielles ou symptomatiques: elles sont essentielles, lorsqu'elles proviennent d'une trop grande contention, d'un trop grand travail d'esprit, de quelque forte passion de l'ame, elles sont symptomatiques, comme dans la plupart des maladies aiguës, fiévreuses, le sommeil est nécessaire pour rétablir les forces; ainsi, on doit tâcher de les procurer par les secours de l'art.

3°. Dans les maladies spasmodiques, convulsives; mais seulement dans celles qui dépendent d'une tension dolorifique, comme il arrive dans une attaque de passion hystérique, où à l'occasion d'une piquûre, d'une blessure: dans l'épilepsie essentielle, l'usage des *narcotiques* seroit très-dangereux.

4°. Dans les maladies évacuatoires; lorsqu'elles affoiblissent trop les malades: les *narcotiques* conviennent, en tant qu'ils sont propres, à suspendre & à arrêter les évacuations; soit que les évacuations soient séreuses, comme dans les cours de ventre séreux, dans le vomissement de même nature, dans le *cholera morbus*, soit qu'elles soient sanguines, comme dans le vomissement de sang, dans la dissenterie, l'hæmophthysie produite par un sang âcre, qui a rongé les vaisseaux capillaires des poumons; lorsque les malades toussent presque continuellement & expectorent peu: en un mot, dans toutes les maladies évacuatoires qui affoiblissent notablement, excepté cependant le cas de grande sueur; parce que, comme il a été dit, le *narcotique*, bien loin de diminuer cette excrétion, l'augmentent ou la procurent.

5°. Dans les cas où les excrétions naturelles, où les évacuations périodiques ou critiques sont difficiles, laborieuses, suspendues ou supprimées, à cause de l'éréthisme, de la convulsion de quelque partie, sur-tout de quelque sphincter, comme dans le cas d'une espece d'ischurie, d'une entiere suppression d'urine, qui dépend de l'éréthisme du sphincter de la vessie: dans le cas d'un accouchement difficile & laborieux; lorsqu'il dépend du spasme de l'*uterus*; dans le cas des menstrues, des lochies, du flux hémorrhoïdal, supprimés par une cause de cette nature; dans le cas d'expectoration difficile: lorsqu'elle est occasionnée par l'irritation, l'éréthisme des vésicules pulmonaires, ou des vaisseaux aëriens.

En faisant attention aux effets que les *narcotiques* produisent, on sent aisément les cas où ils sont contr'indiqués. On a observé, & l'expérience journaliere fait voir que les *narcotiques* relâchent & diminuent le ton, la sensibilité, la contractilité, le mouvement des parties. Ils peuvent donc affoiblir, sur-tout lorsqu'ils ne sont pas donnés avec toute la précaution requise, laissant des lassitudes, des pesanteurs de tête, & dérangeant souvent l'estomac: souvent aussi en diminuant la sensibilité, ils peuvent produire l'effet, quelquefois nuisible, de pallier ou de masquer la maladie & de la rendre méconnoissable au médecin, sur-tout dans les maladies évacuatoires, où les douleurs peuvent disparoître par l'usage de ces remedes, & par-là on ne pourra plus distinguer les maladies dont les évacuations peuvent être une suite avantageuse, ou fournir des indications essentielles. De-là on peut aisément déduire les cas où les *narcotiques* sont contr'indiqués. En général, puisque les *narcotiques* affoiblissent, il s'ensuit qu'on doit souvent s'en abstenir, ou ne les donner qu'avec beaucoup de précautions dans les cas de foiblesse.

A l'égard des phthisiques, par exemple, il est très-important de calmer la toux, de diminuer autant qu'il est possible, l'agitation des poumons, pour prévenir de plus grandes irritations, d'où pourroit s'ensuivre des déchirures de vaisseaux plus considérables, un renouvellement d'hémophthysie, qu'il faut empêcher autant qu'on le peut: d'ailleurs le sommeil rétablit les forces, ou au moins empêche qu'elles ne continuent à s'épuiser. Ces différentes raisons paroissent donc indiquer les *narcotiques* dans le cas dont il s'agit; aussi les y emploie-t-on beaucoup à Mont-pellier, & en suivant la pratique des médecins de cette ville, on ne doit cependant le faire qu'avec beaucoup de circonspection; car d'abord, quoique le sommeil rétablisse les forces, cela ne paroît bien décidé que par rapport au sommeil naturel, parce que celui qui est procuré par les *narcotiques* est ordinairement agité par des rêves; & bien que les malades paroissent refaits par le sommeil qu'ils procurent, il arrive souvent qu'ils se plaignent d'être plus foibles, après avoir bien dormi par ce moyen. De plus les *narcotiques* excitent la sueur à laquelle sont disposés la plûpart des phthisiques: ce qui forme une raison de plus pour que les *narcotiques* ne puissent pas servir à rétablir leurs forces; mais au contraire, pour qu'ils contribuent à les diminuer.

Outre cela les *narcotiques* dérangent l'estomac dans ses fonctions, à quoi l'on doit encore faire beaucoup d'attention, par rapport aux phthisiques, parce que cet effet rend très-difficile l'usage du lait, qui est si nécessaire dans ce cas, & souvent même le rend impraticable.

Mais comme il reste toujours très certain que les *narcotiques* calment la toux des phthisiques, ce qui est un grand avantage à leur procurer, on doit faire une espece de comparaison des différens symptômes, & se déterminer pour le parti qui souffre le moins d'inconvéniens. Si la toux n'est pas trop violente, trop fréquente, il faut s'abstenir des *narcotiques*, & n'y avoir recours que lorsque l'irritation devient si considérable, qu'elle surpasse les inconvéniens qui résultent de l'usage des *narcotiques*, attendu que pendant le sommeil les matieres s'accumulent dans les voies aériennes, & peuvent occasionner ensuite une plus grande irritation, & quelque nouvelle rupture ou dilatation forcée de vaisseau, qui cause l'hémophthisie.

Quant aux évacuations, il est des cas où les *narcotiques* sont bien indiqués; mais il en est bien d'autres où ils sont très-fort contr'indiqués, comme il a déja été dit, & où il faut user de beaucoup de prudence pour ne pas faire de faute à cet égard.

Quoique les évacuations soient très-considérables, & qu'elles soient accompagnées de mouvemens convulsifs, il ne faut pas se presser d'employer les *narcotiques*: par exemple, dans le commencement du cholera morbus le laudanum seroit très-préjudiciable; il pourroit causer

des

des symptômes fâcheux, en faisant cesser trop tôt l'évacuation de la matiere morbifique; en la retenant dans les premieres voies, où elle peut produire des météorismes, des irritations inflammatoires, en tant que, comme l'on dit, *le loup se trouve* alors *renfermé dans la bergerie*: ainsi dans ce cas, il ne faut d'abord que laisser agir la nature dont les efforts ne tendent qu'à épuiser l'ennemi, il ne faut que l'aider par les délayans & les adoucissans, qui peuvent faciliter l'évacuation & corriger la qualité irritante des matieres. Les *narcotiques* ne doivent être employés que pour faire cesser les impressions douloureuses qui restent après l'évacuation, ou lorsqu'il ne se fait plus que des efforts inutiles.

On doit en user de même à l'égard des superpurgations: les *narcotiques* ne doivent être placés que lorsqu'on a adouci, corrigé l'acrimonie irritante des drogues trop actives qui ont été employées: on a vû quelquefois des effets très-funestes des inflammations gangreneuses, & la mort s'ensuivre de l'administration trop prompte des *narcotiques*, dans ce cas, qui exige le même traitement que l'effet des poisons irritans dans les premieres voies dont il faut les délivrer par l'évacuation, & non pas par les remedes palliatifs.

Il faut être aussi très-circonspect dans l'usage des *narcotiques*, lorsqu'il s'agit de quelque évacuation naturelle trop considérable, comme d'un flux menstruel excessif. *Voyez* HÉMORRHAGIE. Il est aussi très-important à l'égard des femmes qui peuvent être actuellement dans l'état critique ordinaire, de ne pas se presser d'employer les *narcotiques* pour les cas qui les indiquent, sans avoir pris des informations sur cela, parce que ces remedes pouvant aisément causer une suppression, leur effet seroit plus nuisible qu'il ne pourroit être utile d'ailleurs; ainsi on doit s'en abstenir dans cette circonstance, à moins qu'il n'y ait des douleurs très-puissantes, ou tout autre symptôme très-dangereux à calmer, alors *urgentiori succurrendum*.

En général on doit s'abstenir de l'usage des *narcotiques* dans les commencemens de toutes les maladies dont le caractere n'est pas encore bien connu, pour ne pas le masquer davantage, & pour éviter d'embarrasser, de gêner la nature dans ses opérations, en ne faisant que pallier ce qu'elle tend à corriger.

Enfin les précautions que l'on doit prendre dans l'usage des *narcotiques* doivent être déterminées par les cas où ils sont indiqués, comparés avec ceux où ils sont contr'indiqués; il faut aussi avoir égard au tempérament, à l'habitude; interroger les malades sur l'effet qu'ils ont éprouvé de ces remedes, s'ils en ont déja usé; sur l'espece de *narcotique* dont ils ont usé; sur la dose à laquelle ils en ont usé.

Les *narcotiques* que l'on emploie le plus communément dans la pratique de la Médecine, sont les pavots & leurs différentes préparations. *Voyez* pavot, opium, laudanum. *Extrait des leçons sur la matiere médicale*, de M. de la Mure, professeur en Médecine à Montpellier.

La Pharmacologie rationnelle n'apprend rien jusqu'à présent de bien satisfaisant sur la maniere dont les *narcotiques* operent leurs effets. On fait mention dans les écoles d'un grand nombre d'opinions à cet égard, tant anciennes que modernes, dont l'exposition doit se trouver aux *articles* OPIUM, SOMMEIL. Il suffira de dire ici que ce qui paroît de plus vraissemblable à cet égard, c'est qu'il n'y a que les connoissances que l'on a acquises de nos jours sur la propriété inhérente aux fibres du corps animal, qui produit ce qu'on entend par l'*irritabilité & la sensibilité*, qui puissent fixer l'idée que l'on peut se faire de l'action des *narcotiques*. *Voyez* IRRITABILITÉ, SENSIBILITÉ, SOMMEIL, OPIUM.

NARD, s. m. (*Botan*) genre de plante graminée dont voici les caracteres distinctifs selon Linnœus. Il n'y a point de calice; la fleur est composée de deux valvules qui finissent en épi. Les étamines sont trois filets capillaires. Les antheres & le germe du pistil sont oblongs. Les stiles sont au nombre de deux, chevelus, réfléchis, cotonneux. La fleur est ferme, même attachée à la graine. La semence est unique, longue, étroite, pointue aux deux extrémités.

Le *nard* est une plante célebre chez les anciens, qu'il importe de bien décrire pour en avoir une idée claire & complette.

On a donné le nom de *nard* à différentes plantes. Dioscoride fait mention de deux sortes de *nards*, l'un *indien*, l'autre *syriaque*, auxquels il ajoute le *celtique* & le *nard de montagne*, ou *nard sauvage*; enfin il distingue deux especes de *nard sauvage*, savoir l'*asarum* & le *phu*.

Le *nard indien*, ou *spic nard* des Droguistes, s'appelle chez les Botanistes, *nardus indica*, *spica*, *spica nardi*, & *spica indica*, νάρδος ἰνδική, Dioscor.

C'est une racine chevelue, ou plûtôt un assemblage de petits cheveux entortillés, attachés à la tête de la racine qui ne sont rien autre chose que les filamens nerveux des feuilles fausses, desséchées, ramassées en un petit paquet, de la grosseur & de la longueur du doigt, de couleur de rouille de fer, ou d'un brun roussâtre; d'un goût amer, âcre, aromatique; d'une odeur agréable, & qui approche de celle du souchet.

Cette partie filamenteuse de la plante dont on fait usage, n'est ni un épi ni une racine; mais c'est la partie inférieure des tiges, qui est d'abord garnie de plusieurs petites feuilles, lesquelles en se fanant & se desséchant tous les ans, se changent en des alets; de sorte qu'il ne reste que leurs fibres nerveuses qui subsistent.

Le *nard* a cependant mérité le nom d'*épi*, à cause de sa figure; il est attaché à une racine de la grosseur du doigt, laquelle est fibreuse, d'un roux foncé, solide & cassante. Parmi ces filamens, on trouve quelquefois des feuilles encore entieres, blanchâtres, & de petites tiges creuses, canelées; on voit aussi quelquefois sur la même racine, plusieurs petits paquets de fibres chevelues.

Le *nard indien* vient aux Indes orientales, & croît en quantité dans la grande Java, cette île que les anciens ont connue, & ce qui est remarquable, qui portoit déja ce nom du tems de Ptolomée. Les habitans font beaucoup d'usage du *nard indien* dans leurs cuisines, pour assaisonner les poissons & les viandes.

Dioscoride distingue trois especes de *nard indien*, savoir le *vrai indien*, celui de *Syrie*, celui du *Gange*. On n'en trouve présentement que deux especes dans les boutiques, qui ne different que par la couleur & la longueur des cheveux.

Il le faut choisir récent, avec une longue chevelure, un peu d'odeur du souchet, & un goût âmer.

La plante s'appelle *gramen cyperoides*, *aromaticum*, *indicum*, Breyn, 2°. Prodr. On n'en a pas encore la description. Ray avance comme une chose vraissemblable, que la racine pousse des tiges chargées à leurs sommets d'épis ou de pannicules, ainsi que le gramen ou les plantes qui y ont du rapport. Si l'on en juge par le goût & l'odeur, les vertus du *nard indien* dépendent d'un sel volatil huileux, mêlé avec beaucoup de sel fixe & de terre.

Il passe pour être céphalique, stomachique & néphrétique, pour fortifier l'estomac, aider la digestion, exciter les mois, & lever les obstructions des visceres. On le réduit en poudre très-fine, & on le donne dans du bouillon ou dans quelqu'autre liqueur. On en prescrit la dose depuis demi-drachme jusqu'à deux drachmes en substance, & depuis demi-once en infusion, jusqu'à une once & demie.

Cependant toutes les vertus qu'on lui donne sont exagérées. Celle d'être céphalique ne signifie rien; sa vertu néphrétique n'est pas vraie; son utilité dans les maladies malignes n'est pas mieux prouvée: l'éloge qu'en fait Riviere pour la guérison de l'hémorrhagie des narines est sans fondement; mais cette plante par sa chaleur, son aromat & son amertume, peut être utile dans les cas où il s'agit d'inciser, d'atténuer, d'échauffer, d'exciter la sueur, les regles, ou de fortifier le ton des fibres de l'estomac.

Dans les Indes, suivant le rapport de Bontius, on fait infuser dans du vinaigre le *nard indien* séché, & on y ajoute un peu de sucre. On emploie ce remede contre les obstructions du foie, de la rate & du mésentere, qui sont très-fréquentes. On en applique aussi sur les morsures des bêtes venimeuses.

Les anciens en préparoient des collyres, des essences & des onguens précieux. L'onguent de *nard* se faisoit de *nard*, de jonc odorant, de costus, d'amome, de myrrhe, de baume, d'huile de ben ou de verjus; on y ajoutoit quelquefois de la feuille indienne. Galien a guéri Marc-Aurele, & jamais il n'a guéri personne qui valût mieux que ce prince, d'une foiblesse d'estomac qui faisoit difficilement la digestion, en appliquant sur la partie de l'onguent de *nard*. Quel bonheur pour les peuples, s'il eût pû prolonger les jours de cet empereur, corriger son fils corrompu dans ses inclinations, & sa femme diffamée par son incontinence!

Le *nard indien* entre dans un grand nombre de compositions, dont l'usage est intérieur ou extérieur. Il est employé dans la thériaque, le mithridat, l'hiera picra de Galien, l'hiera de coloquinte, les trochisques de camphre, les pilules fétides, le syrop de chicorée composé, l'huile de *nard*, l'huile de scorpion de Matthiol, l'onguent martiatum, la poudre aromatique de roses, &c.

Il ne paroît guere douteux que notre *spic-nard* ne soit le *nard* indien des anciens, quoi qu'en disent Anguillara & quelques autres botanistes. La description de la plante, son

son lieu natal, ses vertus, tout s'accorde. Garcias nous assure qu'il n'y a point différentes especes de *nard* dans les Indes, & les gens qui ont été depuis sur les lieux nous confirment la même chose. Il ne faut pas inférer du grand prix où le *nard* étoit chez les anciens, comme Pline nous l'apprend, que notre *spic-nard* soit une plante différente. Les Romains recevoient leur *nard* par de longs détours, indirectement, rarement, & l'employoient à des essences, des parfums qui renchérissoient beaucoup le prix de cette plante; tout cela n'a pas lieu parmi nous.

Les anciens ignoroient quelle est la partie du *nard* qu'il faut regarder comme l'épi, ou le στάχυς. Galien croyoit que c'étoit la racine; mais nous savons que ce n'est ni la racine ni l'épi de la plante, & que c'est la partie inférieure de ses tiges. On a donné le nom d'épi aux petites tiges de cette plante, parce qu'elles sont environnées de feuilles capillacées, qui ont quelque ressemblance à des racines.

Le *nard* celtique s'appelle *nardus celtica*, *spica gallica*, *spica romana*, νάρδος κελτικὴ & φλιούγγιε, Dioscor. *Alnardin Alsimbel*, Arab.

C'est une racine fibreuse, chevelue, roussâtre, garnie de feuilles ou de petites écailles d'un verd jaunâtre; d'un goût âcre, un peu amer, aromatique; d'une odeur forte & un peu desagréable. On doit choisir cette racine récente, fibreuse & odorante.

Elle a été célebre dès le tems de Dioscoride. On la nomme *celtique*, parce qu'autrefois on la recueilloit dans les montagnes de la partie des Gaules, appellée *Celtique*. On en trouve encore aujourd'hui dans les montagnes des Alpes qui séparent l'Allemagne de l'Italie, dans celles de la Ligurie & de Gènes.

La plante est appellée *valeriana celtica* par Tournefort *I. R. H. nardus celtica Dioscoridis*, par C. B. P. *nardus alpina*, par Clusius. Sa racine rampe de tous côtés, & se répand sur la superficie de la terre parmi la mousse: les petits rameaux qu'elle jette sont longs, couchés sur terre couverts de plusieurs petites feuilles en maniere d'écailles seches, ils poussent par intervalle des fibres un peu chevelues & brunes; ils donnent naissance dans leur partie supérieure à une ou deux petites têtes, chargées de quelques feuilles, étroites d'abord & ensuite plus larges, assez épaisses & succulentes, qui sont vertes en poussant, jaunâtres au commencement de l'automne, & d'un goût un peu amer.

Du milieu de ces feuilles s'éleve une petite tige à la hauteur d'environ neuf pouces, & quelquefois plus, assez ferme, noueuse, ayant sur chaque nœud deux petites feuilles opposées: à l'extrémité de l'aisselle des feuilles, naissent de petits pédicules qui portent deux ou trois petites fleurs de couleur pâle, d'une seule piece, en forme d'entonnoir, découpées en plusieurs quartiers, soutenues chacune sur un calice qui dans la suite devient une petite graine oblongue & aigrettée.

Toute la plante est aromatique, elle imite l'odeur de la racine de la petite valériane. Selon Clusius, elle fleurit au mois d'Août, presque sous les neiges sur le sommet des Alpes de Styrie: les feuilles paroissent ensuite lorsque les fleurs commencent à tomber. Les habitans la ramassent sur la fin de l'été & lorsque les feuilles viennent à jaunir; car alors son odeur est très-agréable.

Le *nard* celtique a les mêmes vertus que le *spica* indien, & convient dans les mêmes maladies. Quelques-uns prétendent, j'ignore sur quelles expériences, qu'on l'emploie plus utilement pour fortifier l'estomac & dissiper les vents. Il entre dans la thériaque, le mithridat, l'emplâtre de mélilot, & dans quelques autres onguens échauffans, ainsi que dans les lotions céphaliques.

Le *nard* de montagne se nomme, en Botanique, *nardus montana* ou *nardus montana tuberosa*; ὀρεινὴ νάρδος, Diosc. *Alnardin Gebali*, Arab. C'est une racine oblongue, arrondie, & en forme de navet, de la grosseur du petit doigt; sa tête est portée sur une petite tige rougeâtre, & est garnie de fibres chevelues, brunes ou cendrées & un peu dures; son odeur approche de celle du *nard*, & elle est d'un goût âcre & aromatique.

La description que fait Dioscoride du *nard* de montagne, est si défectueuse qu'il est difficile de décider si nous connoissons le vrai *nard* de montagne de cet auteur ou s'ils nous est encore inconnu.

On nous apporte deux racines de plantes sous le nom de *nard de montagne*. La premiere s'appelle *valeriana maxima*, *pyrenaica*, *cacaliæ folio*, D. Fagon, *I. R. H.* Cette plante pousse en terre, une racine épaisse longue, tubéreuse, chevelue, vivace, d'une odeur semblable à celle du *nard* indien, mais plus vive, d'un gout amer. De cette racine s'éleve une tige de trois coudées, & même plus haute, cylindrique, lisse, creuse, noueuse, rougeâtre, de l'épaisseur d'un pouce. Ses feuilles sont deux à deux, opposées, lisses, crenelées, semblables aux feuilles du cacalia, de la longueur d'une palme, & appuyées sur de longues queues. Au haut de la tige naissent des fleurs purpurines, & des graines qui sont semblables aux fleurs & aux graines de la valériane.

La seconde s'appelle *valeriana alpina minor*, C. B. P. *nardus montana*, *radice olivari*, C. B. P. *nardus montana*, *radice oblongâ*, C. B. P. Sa racine tubéreuse, tantôt plus longue, tantôt plus courte, se multiplie chaque année par de nouvelles radicules. Elle a beaucoup de fibres menues à sa partie inférieure; & vers son collet elle donne naissance à des rejettons, qui, dans leur partie inférieure, sont chargés de feuilles opposées, d'un verd foncé & luisant, unies, sans dentelures, & ensuite d'autres feuilles découpées, à-peu-près comme celles de la grande valériane, mais plus petites; & à mesure que les rejettons grandissent, les feuilles sont plus découpées. Au sommet des tiges, naissent de gros bouquets de fleurs semblables à celles de la petite valériane; elles sont odorantes, moins cependant que n'est la racine de cette plante. Le *nard* de montagne a les mêmes vertus que le celtique, peut-être plus foibles.

Nous avons dit que les anciens composoient avec le *nard* une essence dont l'odeur étoit fort agréable. Les femmes de l'Orient en faisoient un grand usage: le *nard* dont j'étois parfumée, dit l'épouse dans le Cantique des Cantiques, répandoit une odeur exquise. La boîte de la Magdeleine; quand elle oignit les piés du Sauveur (Marc, *ch. xiv.* ℣. 3. Luc, *vij.* ℣. 37. Jean, *xij.* ℣. 3.), étoit pleine de *nard pistique*, c'est-à-dire selon la plûpart des interpretes de *nard* qui n'étoit point falsifié; du mot grec πίστις, *fides*, comme qui diroit du *nard fidele*, sans mélange, ni tromperie.

Les latins ont dit *nardus*, f. & *nardum*, n. Le premier signifie communément la *plante*, & le second la *liqueur*, l'*essence aromatique*. Horace, *l. V. ode* 13. donne au *nard* l'épithete d'*achæmenio*, c'est-à-dire, de Perse, où Achémene avoit régné:

Nunc & achæmenio
Perfundi nardo *juvat*:

Ne songeons qu'à nous parfumer des essences des Indes. Les Indiens vendoient le *nard* aux Perfans, & ceux-ci aux Syriens chez qui les Romains alloient le chercher. De-là vient que dans un autre endroit Horace l'appelle *assyrium*. Mais après l'année 727 qu'Auguste conquit l'Egypte, les Romains allerent eux-mêmes aux Indes chercher les aromates & les marchandises du pays, par le moyen de la flotte qui fut établie pour cela dans le golfe arabique. (*D. J.*)

NARD-SAUVAGE, (*Botan.*) *asarum*, *nardus rustica*. *Voyez* CABARET, (*Botan.*)

NARDO, (*Géog.*) en latin *Neritum*; ville du royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, dans une plaine, à 4 milles de la côte du golfe de Tarente, à 9 au N. de Gallipoli, & à 15 S. O. de Leccé, avec titre de duché & un évêché suffragant de Brindes. Elle fut presqu'entierement détruite par un tremblement de terre en 1743. *Long.* 35. 44. *lat.* 40. 18.

NAREA *ou* ENAREA, *ou* ENARIA, (*Géog.*) car M. Ludolf préfere ces deux derniers noms; c'est un des royaumes d'Afrique dans l'Abyssinie, entre le huitieme & le neuvieme degrés de latitude septentrionale.

NARÉGAM, (*Botan. exot.*) espece de limonier nain qui croît à Céylan & au Malabar; il a toûjours des fleurs & du fruit.

NARENTA, (*Géog.*) ville de Dalmatie, dans l'Herzegovine, avec un évêché suffragant de Raguse. Elle est sur le golfe de même nom à 20 lieues N. E. de Raguse, 21 S. E. de Spalatro.

Cette ville fut anciennement nommée *Naro* & *Narona*. Son territoire consiste en une vallée d'environ 30 milles de longueur, que le fleuve *Narenta* inonde & fertilise dans certains mois de l'année. Du tems de Cicéron, *Narenta* étoit une forteresse de conséquence, comme on le voit dans la lettre où Vatinius lui mande la peine qu'il avoit eu à emporter cette place. Elle fut une des villes où les Romains envoyerent des colonies après la conquête du royaume de l'Illyrie. Dans la suite, elle eut des souverains indépendans des rois des deux Dalmaties. L'Evangile n'y fut reçu que dans le onzieme siecle. Elle dépend aujourd'hui des Turcs. *Long.* 36. 4. *lat.* 43. 35. (*D. J.*)

NARENTA, (*Géog.*) fleuve de Dalmatie qui se nommoit autrefois *Naro* ou *Naron*. Il baigne la ville de *Narenta*, & se décharge dans le golfe de ce nom par diverses embouchures.

NARENTA, (*Géog.*) golfe de la mer de Dalmatie; il est entre les côtes de l'Herzegovine au nord, celles de Raguse à l'orient celles de Sabioncelo au midi, & l'île de Lesina à l'occident.

NAREW, (*Géog.*) riviere de Pologne, qui prend sa source dans le duché de Lithuanie, traverse les palatinats de Poldaquie & de Mazovie, & va se jetter dans le Bourg, au-dessus de Sérolzeek.

NARIME, ou NARYM, (*Géog.*) pays de la Tartarie en Sibérie, au nord du fleuve Kéta, & au midi de la contrée d'Ostiaki. On n'y connoît qu'une seule ville ou bourgade de même nom, située sur le bord oriental de l'Oby. Ce pays n'est qu'un triste désert.

NARINARI, (*Ichthyolog.*) nom bresilien d'un poisson de l'espece de l'aigle marine, & qui est appellé par les Hollandois *pulstert*.

C'est un poisson plat dont le corps est presque triangulaire, élargi sur les côtés. Sa tête est très-grosse, & creusée d'une raie dans le milieu; son museau est arrondi dans les coins; ce poisson n'a point de dents, mais un os dans la partie inférieure de la gueule, lequel est long de quatre pouces & large d'un pouce & demi: la partie supérieure du museau est revêtue d'un os semblable; & c'est entre ces deux os qu'il écrase & brise sa proie. L'os de la mâchoire inférieure est composé de dix sept petites pieces dures, fermes, & jointes ensemble par des cartilages. L'os supérieur est aussi composé de quatorze pieces semblablement liées par des cartilages. Le corps du *narinari* est ordinairement d'un à deux piés de long, & sa queue de quatre piés. Sa chair est délicieuse; les os de sa gueule & ceux des poissons de son espece, sont les fossiles que les Naturalistes appellent *siliquastra*. (*D. J.*)

NARINES INTERNES, (*Anatom.*) On sait que ce sont deux grandes cavités égales dans lesquelles le nez est partagé par le moyen d'une cloison; elles s'ouvrent en bas pour donner passage à l'air qui y entre dans l'inspiration, se porte aux poumons, & en sort dans l'expiration. Après que ces cavités se sont élargies en montant, elles vont chacune au-dessus du palais, vers la partie postérieure & intérieure de la bouche, où elles se terminent en une ouverture qui fait que la boisson sort quelquefois par les *narines*, & que le tabac, pris par le nez, tombe dans la bouche.

Il faut remarquer que les *narines internes* comprennent tout l'espace qui est entre les *narines* externes & les arrieres-*narines*, immédiatement au-dessous de la voute du palais, d'où les cavités s'étendent en haut jusqu'à la lame cribleuse de l'os ethmoïde, où elles communiquent en-devant avec les sinus frontaux, & en-arriere avec les sinus sphénoïdaux. Latéralement, ces cavités sont terminées par les conques, entre lesquelles elles communiquent avec les sinus maxillaires.

Toutes ces choses doivent être observées pour pouvoir comprendre un fait fort singulier, rapporté dans les *Mémoires de l'académie des Sciences*, *année* 1722; il s'agit d'un tour que faisoit un homme à la foire à Paris. Il s'enfonçoit en apparence un grand clou dans le cerveau par les *narines*; voici comment: il prenoit un clou de l'épaisseur d'une grosse plume, long environ de cinq pouces, & arrondi par la pointe. Il le mettoit avec sa main gauche dans une de ses *narines*, & tenant un marteau avec sa main droite, il disoit qu'il alloit enfoncer le clou dans sa tête, ou comme il s'expliquoit, dans sa cervelle. Effectivement il l'enfonçoit presqu'entier par plusieurs petits coups de marteau; il en faisoit autant avec un autre clou dans l'autre *narine*; ensuite il pendoit un sceau plein d'eau par une corde sur les têtes de ces clous, & le portoit ainsi sans aucun autre secours.

Ces deux opérations parurent d'abord surprenantes non-seulement au vulgaire, mais même aux Physiciens anatomistes les plus éclairés. Leur premiere idée fut de soupçonner quelque artifice, quelque industrie cachée, quelque tour de main; mais M. Winslow, après avoir réfléchi sur la structure, la situation, & la connexion des parties, en trouva l'explication suivante.

Le creux interne de chaque *narine* va tout droit depuis l'ouverture antérieure jusqu'à l'ouverture postérieure, qui est au-dessus de la cloison du palais. Dans tout ce trajet, les parties osseuses ne sont revêtues que de la membrane pituitaire; les cornets inférieurs n'y occupent pas beaucoup d'espace, & laissent facilement passer entr'eux & la cloison des *narines*, le tuyau d'une plume à écrire, que l'on peut sans aucune difficulté glisser directement jusqu'à la partie antérieure de l'os occipital. Ainsi un clou de la même grosseur pour le moins, mais arrondi dans toute sa longueur & sa pointe, ou fort émoussé, peut y glisser sans peine & sans coups de marteau, dont le joueur se servoit pour déguiser son tour d'adresse.

Cette premiere opération fait comprendre la seconde. Les clous étant introduits jusqu'à l'os occipital, & leurs têtes étant près du nez, il est aisé de juger que si on met quelque fardeau sur les têtes de ces clous, ils appuieront en-bas sur le bord osseux de l'ouverture antérieure des *narines*, pendant que leurs extrémités ou pointes s'élevent contre l'alongement de l'os occipital, qui fait comme la voûte du gosier. Les clous représentent ici la premiere espece de levier, dont le bras court est du côté du fardeau, & le bras long du côté de la resistance. Si l'on objecte que cela ne se peut faire sans causer une contusion très-considérable aux parties molles qui couvrent ces deux endroits, on peut répondre que l'habitude perpétuelle est propre à rendre avec le tems ces parties comme calleuses & presque insensibles.

Mais la pesanteur du fardeau est une autre difficulté plus grande; car ce sont les os maxillaires qui soutiennent le poids, & leur connexion avec les autres pieces du crâne paroît si légere, qu'elle donne lieu de craindre qu'un tel effort ne les arrache. Cependant il faut considérer, 1°. que souvent ces os se soudent entierement avec l'âge, & que pour-lors il n'y a rien à craindre; 2°. ces deux os unis ensemble sont engrenés par deux bouts avec l'os frontal, ce qui augmente leur force; 3°. ils le sont encore avec l'os sphénoïde, par des entailles qui en empêchent la séparation de haut en bas; 4°. ils sont de plus appuyés en arriere par les apophyses ptérigoïdiennes, comme par des arcs-boutans, ce qui leur est d'autant plus avantageux, qu'ils y sont enclavés par le moyen des pieces particulieres des os du palais; 5°. le périoste ligamenteux qui tapisse toutes ces jointures, contribue beaucoup à leur fermeté; 6°. enfin ajoutons que les muscles de la mâchoire inférieure y ont bonne part, principalement ceux qu'on appelle *crotaphites*. On sait qu'ils sont très-puissans, fortement attachés, non-seulement à une assez grande étendue de la partie latérale de la tête, mais encore aux apophyses coronoïdes de la mâchoire inférieure: ainsi elles sont assez capables de soulever cette mâchoire contre la supérieure, & par-là de soutenir celle-ci pendant qu'elle porte le sceau plein d'eau. (*D. J.*)

NARINES DES POISSONS, (*Ichthyolog.*) les *narines* sont placées dans les poissons d'une maniere si variée, & elles ont tant de différence dans leur nombre, leur figure, leur situation, & leur proportion, qu'elles forment une suite très-essentielle de caracteres, pour servir à distinguer les genres & les especes les unes des autres.

Par rapport au nombre, 1°. quelques poissons n'ont point-du-tout de *narines*, comme le pétremyzon, genre de poisson, qui renferme sous lui les diverses especes de lamproies; 2°. plusieurs poissons n'ont qu'une *narine* de chaque côté, placée comme celle des oiseaux & des quadrupedes, 3°. plusieurs ont deux *narines* de chaque côté, comme les carpes, les perches, &c.

Quant à la figure des *narines* elles sont, 1°. rondes dans quelques poissons; 2°. ovales dans quelques autres; 3°. oblongues dans plusieurs.

Les *narines des poissons* different aussi beaucoup par rapport à leur situation; 1°. dans quelques-uns elles sont placées très-près du museau, comme dans les *clupae* & le congre; 2°. dans plusieurs genres de poissons elles sont placées près des yeux, comme dans le brochet, la perche, & leurs semblables; 3°. elles se trouvent placées dans quelques-uns à moitié distance entre les yeux & la fin du museau, comme dans les anguilles qui vivent dans le sable.

Enfin *les narines des poissons* different aussi beaucoup en proportion; car dans les poissons qui en ont deux paires, elles sont, 1°. dans quelques-unes placées si près les unes des autres, qu'elles paroissent presque se toucher, comme dans la carpe; 2°. dans d'autres, comme dans le congre, la perche, & plusieurs autres poissons, elles se trouvent au contraire fort éloignées. En un mot, quoique les *narines* soient une partie des poissons, à laquelle on fait en général peu d'attention, il n'en est pas moins vrai qu'on doit les regarder comme d'une grande utilité pour la distinction des especes. (*D. J.*)

NARISQUES, (*Géog. anc.*) *Narisci*, anciens peuples de la Germanie selon Tacite. Ils sont nommés *Varisti* par Ptolomée, *liv. II. chap. xj*, & *Narisae* par Dion, *liv. LXXI*. Il y a quelque apparence que ces peuples tiroient leur nom de la riviere nommée *Navus*, la Naw, qui traversoit leur pays, & que les Romains changerent l'*u* en *r*.

Le lieu qu'ils habitoient s'étendoit au midi du Danube, des deux côtés de la Naw, & selon la position que Ptolomée leur donne, ils étoient bornés au nord par les mon-

montagnes Hercyniennes, à l'orient par la forêt Hercynienne, au midi par le Danube, & au couchant par les Hermandures: de cette façon leur pays renfermoit le haut palatinat ou le palatinat de Baviere, avec la landgraviat de Leuchtenberg. Nous apprenons de Dion, que ces peuples ſubſiſtoient encore du tems des Antonins, car il les met au nombre des nations qui conſpirerent contre les Romains. (*D. J.*)

NARNI, (*Géogr.*) on l'appelloit *Nequinum* ſelon Tite-Live, *liv. X. chap. ix.* à cauſe de la difficulté des chemins qui y conduiſent; petite ville très-ancienne d'Italie au duché de Spolete, dans l'état eccléſiaſtique, avec un évêché ſuffragant du pape. L'an de Rome 454, le conſul M. Fulvius Petunius triompha des *Néquiniens* & des Samnites confédérés. Elle réſiſta plus heureuſement aux forces d'Annibal dans le tems qu'il ravageoit l'Italie; mais dans le xvj. ſiecle, l'armée de Charles V. & des Vénitiens, s'en rendit maître, & y commit des ravages inexprimables; elle eſt heureuſement reſſuſcitée de ſes cendres: on y voit encore quelques reſtes d'un pont magnifique, qu'on dit avoir été conſtruit par Auguſte, après la défaite des Sicambres, & de leurs dépouilles: il étoit bâti de grands quartiers de marbre joints enſemble par des bandes de fer, & ſcellées en plomb.

Narni eſt en partie ſituée ſur la croupe, & en partie ſur la pente d'une montagne eſcarpée, à 7 lieues S. O. de Spolete, & à 15 N. E. de Rome: la Néra paſſe au bas de *Narni*; ſa *long.* eſt 30. 15. *lat.* 42. 32.

Cette petite ville a produit quelques gens de lettres, mais elle doit principalement ſe vanter d'avoir donné la naiſſance à l'empereur Nerva. Vieillard vénérable quand il monta ſur le trône pour remplacer un monſtre odieux, il ſe fit adorer par ſa ſageſſe, par ſa douceur, & par ſes vertus. Il n'eut pas de plus grande joie que de penſer & de dire en lui-même:

Par-tout en ce moment on me bénit, on m'aime,
On ne voit point le peuple à mon nom s'allarmer,
Le Ciel dans tous leurs pleurs ne m'entend point nommer,
Leur ſombre inimitié ne fuit point mon viſage,
Je vois par-tout les cœurs voler à mon paſſage.

Enfin il mit le comble à ſa gloire en adoptant Trajan, l'homme le plus propre à honorer la nature humaine: ainſi le premier Antonin adopta Marc-Aurele. (*D. J.*)

NARO, (*Géogr.*) *Nara*, ville de Sicile, dans la vallée de Mazzara, près de la ſource de la riviere de *Naro*, à 10 milles au levant de Gergenti. *Long.* 31. 25. *lat.* 37 20.

NARO, (*Géog.*) riviere de la Sicile, dans la vallée de Mazzara. Elle prend ſa ſource auprès de la ville qui porte ſon nom, court du côté du midi, & ſe jette dans la mer d'Afrique, auprès de Vallone di Mole.

NARRAGA (*Géog. anc.*) fleuve aux environs de la Babylonie, ſelon Pline, *l. VI. c. xxvj.* C'eſt le canal ou la branche la plus occidentale de l'Euphrate, & ce canal a été creuſé de main d'homme. Ptolomée, *l. V. c. xx.* l'appelle *Maarſares*, & Ammien Marcellin, *l. XXIII.* le nomme *Martias*. (*D. J.*)

NARRATION, ſ. f. (*Belles Lettres.*) dans l'éloquence & dans l'hiſtoire eſt un récit ou relation d'un fait ou d'un événement comme il eſt arrivé, ou comme on le ſuppoſe arrivé.

Il y en a de deux ſortes, l'une ſimple & hiſtorique, dans laquelle l'auditeur ou le lecteur eſt ſuppoſé entendre ou lire un fait qui lui eſt tranſmis de la ſeconde main: l'autre artificielle & fabuleuſe, où l'imagination de l'auditeur échauffée prend part au récit d'une choſe, comme ſi elle ſe paſſoit en ſa préſence.

La *narration*, ſelon les Rhéteurs, eſt la ſeconde partie du diſcours, c'eſt-à-dire, celle qui doit ſuivre immédiatement l'exorde. *Voyez* ORAISON *ou* DISCOURS.

Dans l'hiſtoire, la *narration* fait le corps de l'ouvrage; & ſi l'on en retranche les réflexions incidentes, les épiſodes, les digreſſions, l'hiſtoire ſe réduit à une ſimple *narration*. *Voyez* HISTOIRE.

Ciceron demande quatre qualités dans la *narration*, ſavoir, clarté, probabilité, briéveté & agrément.

On rend la *narration* claire, en y obſervant l'ordre des tems, enſorte qu'il ne réſulte nulle confuſion dans l'enchaînement des faits, en n'employant que des termes propres & uſités, & en racontant l'action ſans interruption.

Elle devient probable par le degré de confiance que mérite le narrateur, par la ſimplicité & la ſincérité de ſon récit, par le ſoin qu'on a de n'y rien faire entrer de contraire au ſens commun ou aux opinions reçues, par le détail précis des circonſtances & par leur union, enſorte qu'elles n'impliquent point contradiction, & ne ſe détruiſent point mutuellement.

La briéveté conſiſte à ne point reprendre les choſes de plus haut qu'il n'eſt néceſſaire, afin d'éviter le défaut de cet auteur ridicule dont parle Horace, *qui gemino bellum trojanum orditur ab ovo*, & à ne la point charger de circonſtances triviales ou de détails inutiles.

Enfin on donne à la *narration* de l'agrément en employant des expreſſions nombreuſes d'un ſon agréable & doux, en évitant dans leur arrangement les hiatus & les diſſonnances, en choiſiſſant pour objet de ſon récit des choſes grandes, nouvelles, inattendues, en embelliſſant ſa diction de tropes & de figures, en tenant l'auditeur en ſuſpens ſur certaines circonſtances intéreſſantes, & en excitant des mouvemens de triſteſſe ou de joie, de terreur ou de pitié. *Voyez* NOMBRE, CADENCE, FIGURES, PASSIONS, &c.

C'eſt principalement la *narration* oratoire qui compoſe ces ornemens; car la *narration* hiſtorique n'exige qu'une ſimplicité mâle & majeſtueuſe, qui coûte plus à un écrivain que tous les agrémens du ſtyle qu'on peut répandre ſur les ſujets qui ſont du reſſort de l'éloquence.

Il ne ſera pas inutile d'ajouter ici quelques obſervations ſur les qualités propres à la *narration* oratoire.

1°. Quoiqu'on recommande dans la *narration* la ſimplicité, on n'en exclut pas toujours le pathétique. Cicéron, par exemple, remue vivement les paſſions, en décrivant les circonſtances du ſupplice de Gavius, citoyen romain, qui fut condamné à être battu de verges, par l'injuſtice & par la cruauté de Verrès. Rien n'eſt plus touchant que le récit qu'il fait de la mort des deux Philodamus pere & fils, tous deux immolés à la fureur du même Verrès, le pere déplorant le ſort de ſon fils, & le fils gémiſſant ſur le malheur de ſon pere. Il y a donc des cauſes qui demandent une *narration* touchante & paſſionnée, comme il en eſt qui n'exigent qu'une exacte & tranquille expoſition du fait. C'eſt à l'orateur ſenſé à diſtinguer ces convenances & à varier ſon ſtyle, ſelon la différence des matieres.

2°. Pour les cauſes de peu d'importance, comme ſont la plûpart des cauſes privées, il faut relever la médiocrité du ſujet par une diction ſimple en apparence, mais pure, élégante, variée. Sans cette parure elles paroiſſent triſtes, ſeches, ennuyeuſes; on doit même y jetter quelques penſées ingénieuſes, quelques traits vifs, qui piquent la curioſité, & qui ſoutiennent l'attention.

3°. A l'égard des cauſes où il s'agit d'un crime ou d'un fait grave, d'un intérêt public, elles admettent des mouvemens plus forts; on y peut ménager des ſurpriſes qui tiennent l'eſprit en ſuſpens, y faire entrer des mouvemens de joie, d'admiration, d'étonnement, d'indignation, de crainte & d'eſpérance, pourvu que l'on ſe ſouvienne que ce n'eſt pas là le lieu de terminer ces grands ſentimens, & qu'il ſuffit de les ébaucher; car l'exorde & la *narration* ne doivent avoir d'autres fonctions que de préparer l'eſprit des juges à la preuve & à la peroraiſon. (*G*)

NARRATION, eſt un mot dont on fait particulierement uſage *en poéſie*, pour ſignifier l'action ou l'événement principal d'un poëme. *Voyez* ACTION *ou* FABLE.

Le P. le Boſſu obſerve que l'action en poéſie eſt ſuſceptible de deux ſortes de *narrations* oratoires, & que ces deux ſortes de *narrations* conſtituent deux eſpeces de grands poëmes.

Les actions dont le récit eſt ſous une forme artificielle ou active conſtituent les poëmes dramatiques. *Voyez* DRAME.

Celles qui ſont ſeulement racontées par le poëte, comme hiſtorien, forment les poëmes épiques. *Voyez* EPOPÉE.

Dans le drame, la *narration* miſe en action eſt le fond unique & total du poëme: dans l'épopée, l'action miſe en récit n'en fait qu'une partie; mais à la vérité la partie principale. Elle eſt précédée par une propoſition & une invocation que le même auteur appelle *prélude*, & que d'autres nomment *début*, & elle eſt fréquemment interrompue par le poëte dans les endroits où il parle en perſonne, pour demander aux lecteurs & aux dieux de la bienveillance, de l'indulgence, du ſecours, & dans ceux où il raconte les faits en hiſtorien. *Voyez* INVOCATION.

La *narration* du poëme épique renferme l'action entiere, avec ſes épiſodes, c'eſt-à-dire, avec les ornemens dont le poëte l'accompagne. *Voyez* EPISODE.

Dans cette partie l'action doit être commencée, continuée & finie, c'eſt-à-dire, qu'on doit apprendre les

causes des événemens qui font la matiere du poëme qu'on y doit proposer, & résoudre les difficultés, développer les caracteres & les qualités des personnages, soit humains, soit divins, qui prennent part à l'action; exposer, & ce qu'ils font, & ce qu'ils disent; démêler les intérêts, & terminer le tout d'une maniere satisfaisante. Tout cela doit être traité en vers nobles, harmonieux, dans un style rempli de sentimens, de comparaisons & d'autres ornemens convenables au sujet en général, & à chacune de ses parties en particulier. *Voyez* STYLE.

Les qualités d'une *narration* épique sont, la vraissemblance, l'agrément, la clarté. Elle doit être également noble, vive, énergique, capable d'émouvoir & de surprendre, conduisant, pour ainsi dire, à chaque pas le lecteur de merveilles en merveilles. *Voyez* MERVEILLEUX.

Selon Horace l'utile & l'agréable sont inséparablement nécessaires dans un poëme épique.

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

Le P. le Bossu prétend que l'utile y est de nécessité absolue, & que l'agréable n'est que de nécessité accessoire; d'autres au contraire veulent qu'on ne s'y propose que l'agrément, & que l'instruction morale n'en fasse pas une partie essentielle. *Voyez* FABLE, EPIQUE, EPOPÉE.

NARSAPOUR, (*Géog.*) ville de l'Inde, dans le golfe de Bengale, sur la côte de Coromandel, au Royaume de Golconde, à l'embouchure méridionale de la riviere de Vénéron, environ à 12 lieues au-dessus de Masulipatan, du côté du N. E. *Long.* 102. *lat.* 17. 30. (*D. J.*)

NARSINGAPATAN, (*Géog.*) ou *Narsingue*, ville de l'Inde, dans le golfe de Bengale, à l'extrémité de la côte de Coromandel, dans la partie orientale du royaume de Golconde, sur la riviere de Narsepille à la droite, & environ à 10 lieues de son embouchure, en tirant vers le nord. *Long.* suivant Harris, 103. 21. 30. *lat.* 18. 15.

NARTHECION, (*Géog. anc.*) autrement *Narthaciensium mons*, ou *Anthraceorum mons*, c'est-à-dire, montagne des charbonniers, montagne de Thessalie qui termine la plaine du côté de Pharsale. On trouve dans toute cette montagne quantité de belles fontaines, dont les eaux s'assemblent dans la plaine, & forment beaucoup de petits ruisseaux qui se vont jetter dans le Pénée. Ce fut sur cette montagne qu'Agésilaüs, à son retour d'Asie, éleva un trophée pour la victoire qu'il remporta sur les Pharsaliens; l'éphore Diphridas vint trouver ce roi dans le camp de *Narthécion*, un peu avant la bataille de Coronée, qu'il ne faut pas confondre avec celle de Chéronée, quoique toutes deux ayent été gagnées sur les Athéniens.

NARVA, (*Géog.*) ou *Nerva*, riviere de Livonie. Elle sort du lac de Peipis, baigne la ville de Narva, à laquelle elle donne le nom; & à deux lieues au-dessous elle va se jetter dans le golfe de Finlande. Cette riviere est presqu'aussi large que l'Elbe, mais beaucoup plus rapide; & à demi-lieue au-dessus de la ville, elle a un très-grand saut qui fait qu'on est contraint de décharger dans cet endroit-là toutes les marchandises que l'on envoie de Plescow & de Derpt à Narva.

NARVA, (*Géog.*) ou *Nerva*, ville forte de l'empire russien, dans la Livonie, sur la riviere de Narva, à 66 lieues N. de Riga, & à 36 S. O. de Viborg. On croit que cette ville fut bâtie par Valdemar II. Roi de Dannemarck, en 1213. Jean Basilowitz, grand duc de Moscovie, la prit en 1558, & Pontus de la Gardie l'enleva aux Russes en 1581. Les Suédois en demeurerent les maîtres jusqu'en 1704, qu'elle fut reprise par le czar Pierre le Grand. *Long.* 46. 34. *lat.* 59. 7.

NARVAR, (*Géog.*) ville des Indes, aux états du grand-mogol, dans la province de Narvar, à 34 lieues au midi d'Agra. *Long.* 96. 40. *lat.* 25. 6.

La province de *Narvar*, appartenante au grand Mogol, est bornée au nord & à l'occident par le royaume d'Agra, à l'orient par celui de Patna, & au midi par celui de Bengale.

La riviere de *Narvar* a sa source près de la ville de Maudoa, & a son embouchure dans le golfe de Cambaye. (*D. J.*)

NARWAL, s. m. (*Hist. anc. Ichtyolog.*) *Pl. XIII. fig.* 9. NHARWAL, licorne de mer, *unicorne monoceros*, *unicornu marinum* Charlet, *monoceros piscis*, *Nharwal islandis* Raii, poisson cétacée, appellé par les Groenlandois *touwack*, & auquel on a donné le nom de *licorne*, parce qu'il a au bout de la mâchoire supérieure, tantôt à droite & tantôt à gauche, une très-longue dent, qui ressemble à une corne. On pourroit présumer d'après la position de cette dent, qu'il est naturel à ce poisson d'en avoir deux. M. Anderson est d'un avis contraire: il donne cependant la description d'un *narwal* qui a deux dents. Il regarde ce fait comme très-rare: voici ce qu'il en dit.

Le capitaine Dirck Petersen a rapporté à Hambourg en 1684 l'os de la tête d'un *narwal*, avec deux dents, qui sortent en droite ligne du devant de la tête. Ces dents sont à deux pouces de distance au sortir de la mâchoire, ensuite elles s'éloignent de plus en plus l'une de l'autre, de façon qu'il y a entr'elles treize pouces de distance à extrémité. La dent gauche a sept piés cinq pouces de longueur, sur neuf pouces de circonférence; celle qui est à droite n'a que sept piés de longueur, sur huit pouces de tour. Elles entrent toutes les deux de la longueur de treize pouces dans la tête. Ce *narwal* étoit une femelle pleine. On ne trouva au fœtus aucune apparence de dent.

M. Anderson a vu à Hambourg en 1736 un *narwal* qui étoit entré dans l'Elbe par une marée. Ce cétacée étoit plus gros qu'alongé; il n'avoit que deux nageoires, la tête étoit tronquée; la dent sortoit du côté gauche de la mâchoire supérieure au-dessus de la lévre. Elle étoit contournée en spirale, & elle avoit cinq piés quatre pouces de longueur. Le côté droit du museau étoit fermé & couvert par la peau, sous laquelle on ne sentoit aucune cavité dans l'os de la *tête*. La queue étoit fort large, & couchée horisontalement sur l'eau. La peau avoit beaucoup d'épaisseur; elle étoit très-blanche & parsemée d'une grande quantité de taches noires, qui pénétroient fort avant dans sa substance. Il n'y avoit point de ces taches sur le ventre; il étoit entierement blanc, luisant & doux au toucher comme du velours. Ce poisson n'avoit point de dent au-dedans de la gueule, dont l'ouverture étoit très petite; car elle n'excédoit pas la largeur de la main. La langue remplissoit toute la largeur de la gueule. Les bords du museau étoient un peu durs & raboteux. Il y avoit au-dessus de la tête un trou ou un tuyau garni d'une soupape, qui s'ouvroit & qui se fermoit au gré du poisson, par où il rejettoit l'eau en expirant l'air. Les yeux étoient petits, situés au bas de la tête, & garnis d'une espece de paupiere. Ce *narwal* étoit mâle, mais la verge ne sortoit pas hors du corps. La longueur totale de ce poisson étoit de dix pieds & demi depuis le bout du museau jusqu'à l'extrémité de la queue, qui avoit trois pieds deux pouces & demi de largeur; chaque nageoire n'avoit que neuf pouces de longueur.

Comme on trouve des dents de *narwal* qui, au lieu d'être tournées en spirale, sont entierement unies, M. Anderson soupçonne qu'il peut y avoir plusieurs especes de ces poissons. Leur longueur ordinaire est d'environ vingt à vingt-deux piés; on en trouve qui ont jusqu'à soixante piés.

Les Groenlandois regardent ces poissons comme les avant-coureurs de la baleine; car dès qu'ils en voient, ils se préparent promptement pour faire la pêche de la baleine. Le *narwal* se nourrit comme elle de petits poissons, de vers & d'autres insectes marins; mais il n'a point de barbes pour les retenir dans sa gueule. *Hist. d'Isl. & de Groenlande, par* M. Anderson. *Voyez* CETACÉE. (*I*)

NASABATH, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie césariense, selon Ptolomée, *l. IV. c. ij.* Pline, *l. V. c. ij.* le nomme *Nabar*. Marmol dit que ce fleuve ou cette riviere a son embouchure au levant de la ville de Bugie, & quelle est très-poissonneuse. (*D. J.*)

NASAL, adj. (*Gram.*) On distingue dans l'alphabet des voyelles & des consonnes *nasales*.

Les voyelles *nasales* sont celles qui représenteroient des sons dont l'unisson se feroit en partie par l'ouverture de la bouche, & en partie par le canal du nez. Nous n'avons point de caracteres destinés exclusivement à cet usage; nous nous servons de *m* ou de *n* après une voyelle simple pour en marquer la nasalité, *an* ou *am*, *ain* ou *aim*, *eun* ou *un*, *on* ou *om*. On donne quelquefois aux sons mêmes le nom de *voyelles*; & dans ce sens, les voyelles *nasales* sont des sons dont l'émission se fait en partie par le canal du nez. M. l'abbé de Dangeau les nomme encore voyelles *sourdes* ou *esclavones*; *sourdes*, apparemment parce que le reflux de l'air sonore vers le canal du nez occasionne dans l'intérieur de la bouche une espece de retentissement moins distinct que quand l'émission s'en fait entierement par l'ouverture de la bouche; *esclavones*, parce que les peuples qui parlent l'esclavon ont, dit-il, des caracteres particuliers pour les exprimer. La dénomination de *nasale* me paroît préférable, parce qu'elle indique le méchanisme de la formation de ces sons.

Les consonnes *nasales* sont les deux *m* & *n*: la premiere, labiale; & la seconde, linguale & dentale: toutes deux ainsi nommées, parce que le mouvement organique qui produit les articulations qu'elles représentent, fait passer par le nez une partie de l'air sonore qu'elles modifient. *Voyez* LETTRE, VOYELLE, M. N. (*B. E. R. M.*)

NASAL, LE, adject. *en Anatomie*, ce qui appartient au nez. *Voyez* NEZ.

L'apophyse *nasale* de l'os maxillaire. *Voyez* MAXILLAIRE.

L'apophyse *nasale* de l'os coronal. *Voyez* APOPHYSE & CORONAL.

Le canal *nasal* osseux est un conduit dont l'orifice supérieur est situé à la partie latérale interne & antérieure de la fosse orbitaire & l'orifice inférieur sous la partie antérieure des cornets inférieurs du nez. Ce conduit est fermé par l'apophyse montante de l'os maxillaire, par l'os unguis, & les petites apophyses antérieures des cornets inférieurs du nez. *Voyez* MAXILLAIRE, UNGUIS, &c.

Les fosses *nasales* sont deux cavités dans le nez auxquelles le vomer & la lame verticale de l'os ethmoïde servent de cloison mitoyenne, & dont les narines antérieures sont les orifices externes, & les postérieures les orifices internes. *Voyez* NARINE.

Le canal *nasal* membraneux descend du sac lacrymal dans le canal *nasal*. Il le resserre un peu, descend en arriere, se courbe légérement dans l'os même, intérieurement voisin du sinus maxillaire & de son appendice supérieur, & il s'ouvre enfin dans les narines, & il est couvert dans son extrémité inférieure par le cornet inférieur du nez, près de l'extrémité antérieure de cet os par un orifice un peu plus étroit qu'il n'est lui-même, suivant Morgagni & Monro, & il se termine par une membrane plus longue dans sa partie interne qui en se prolongeant un peu en-bas, forme une espece de valvule que Bianchi a décrite avec trop d'emphase.

Salomon Albert a le premier donné une ample description de ce canal; & Drelincourt l'a mis au rang des conduits lacrymaux, parce que les larmes viennent quelquefois dans la bouche. Galien a connu ce chemin des larmes aux narines, auxquelles il dit que parvient le goût des collyres; ensuite Massa, Gabriel & Zerbit. L'air retenu dans la bouche, la fumée de tabac, le sang même peuvent aussi passer de la cavité du nez dans les points lacrymaux.

L'observation que M. Petit a faite sur un paon, (*Mém. de l'Acad.* 1735) a été quelquefois faite dans l'homme. Plempius dit d'après Spigel qu'une eau versée dans les yeux vuide le ventre. Les Chinois font passer un fil par un point lacrymal dans les narines, & ils le remuent de tous les sens pour se faire pleurer. Haller, *Comment. Boerhaav.* (*L*)

NASAL, *terme de Blason*. Il se dit de la partie supérieure d'ouverture d'un casque ou d'un heaume, qui tomboit sur le nez du chevalier lorsqu'il le baissoit, du latin *nasus*, nez.

NASAMONES, (*Géog. anc.*) peuples d'Afrique qui habitoient la Syrte, selon Hérodote, *l. II. c. xxxij.* qui a décrit fort au long leurs mœurs & leurs usages. Il dit, entr'autres particularités, que ces peuples prenoient plusieurs femmes; mais que la premiere nuit des noces, la femme qu'ils épousoient s'abandonnoit à tous les convives qui, après avoir obtenu ses faveurs, lui faisoient chacun un présent. Ptolomée, *l. IV. c. v.* place ces peuples dans la partie septentrionale de la Marmarique. Pline leur donne la même position, & dit que les *Nasamones* avoient été nommés *Mesammones* par les Grecs, parce qu'ils étoient situés au milieu des sables. (*D. J.*)

NASAMMONITE, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens Naturalistes à des pierres qui selon Pline, étoient d'un rouge de sang, remplies de veines noires: on ne sait si c'étoit jaspe ou agate. (—)

NASARD, s. m. *terme d'Organiste*, est un jeu fait de plomb, & en forme de fuseau par le haut, comme la *fig.* 38. *Pl. d'orgue*, le représente. Il sonne la quinte au-dessus du prestant ou 4e pié. *Voyez la table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue, & l'article* ORGUE, où la facture de ce jeu est expliquée.

Dans quelques orgues, le *nasard* n'est point en fuseau; dans ce cas, les basses sont à cheminées, & les dessus ouverts.

NASARD, GROS, *terme d'Organiste*. Ce jeu ne differe du *nasard* (*voyez* NASARD, & *la fig.* 36. *Pl. d'orgue*) qu'en ce qu'il sonne l'octave au-dessous & la quarte au-dessous du prestant. *Voyez la table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue.*

NASCARO, (*Géog.*) riviere d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure. Les anciens l'appelloient *Cirus*. Elle a sa source dans l'Apennin, & son embouchure dans le golfe Squilaci. (*D. J.*)

NASCI, (*Géog. anc.*) peuples de la Sarmatie européenne, selon Ptolomée, *l. III. c. iv.* qui les met au voisinage des monts Riphées, auprès des Acibi. (*D. J.*)

NASEAUX, *terme de Maréchal*. On appelle ainsi les ouvertures du nez du cheval.

NASI, s. m. (*Hist. anc. & mod.*) c'est-à-dire en hébreu *prince*, qui se trouve souvent dans les livres des Juifs. On le donnoit autrefois au souverain juge & grand président de leur sanhedrin. Les Juifs modernes ont encore retenu ce titre; & leurs rabbins qui s'imaginent être les princes & les chefs de ce peuple dispersé, s'attribuent cette autorité comme une marque de leur prétendue autorité. (*G*)

NASIBINE, (*Géog.*) ville de Perse dans le Kurdistan. Elle est située à 76. 30. de *long.* sous les 37. de *lat.*

NASIUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville ou forteresse des Gaules chez les Leuci, sur la riviere d'Orne entre Andelot & Toul. Comme il se trouve encore aujourd'hui sur l'Orne, en allant de Langres à Toul, & passant par Andelot, deux villages, l'un nommé le *petit Nancy*, & le second le *grand Nancy*, il paroît que l'un ou l'autre doivent être le *Nasium* des anciens, puisqu'ils en conservent le nom & la situation. En conséquence ceux qui veulent que *Nasium* soit le village de *Nas* dans le duché de Bar, à 12 milles de Nancy, ne sont pas fondés. *Voyez* Hadr. Valesii *Not. gall. p.* 371. (*D. J.*)

NASO-PALATIN, conduits *naso-palatins*, *en Anatomie*, est la même chose que les *conduits incisifs*. *Voyez* CONDUIT & INCISIF.

NASQUE *ou* NESQUE, (*Géog.*) riviere de France en Provence. Elle prend sa source dans les omergues de Forcalquier, au diocèse de Sisteron, & finit par se joindre à la Sorgue un peu avant que cette derniere riviere se décharge dans le Rhône.

NASR, (*Mythologie & Hist. anc.*) nom d'une divinité des anciens Arabes idolâtres, qui la représentoient sous la forme d'un aigle.

NASSARI *ou* NAUSARI, (*Géog.*) petite ville des Indes dans les états du grand mogol, au royaume de Guzarate, à 6 lieues de la ville de Surate, & à 2 de la mer. *Long.* 89. 55. *lat.* 21. 5.

NASSAU, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle du haut Rhin, capitale d'un comté de même nom, dont le comtes sont souverains.

On voit près de cette ville une montagne sur laquelle est le château de *Nassau*, d'où est sortie l'illustre maison de ce nom, qui a donné un empereur à l'Allemagne, un roi à l'Angleterre, des stadhouders à la république des Provinces-unies, & des ducs à la Gueldre.

Nassau est sur la riviere de Lohn à 5 lieues S. E. de Coblentz, 8 N. O. de Mayence, 12 S. E. de Bonn. *Long.* 25. 30. *lat.* 50. 13. (*D. J.*)

NASSAU, (*Géog.*) pays d'Allemagne avec titre de comté; ce pays renferme plusieurs autres comtés partagés en diverses branches, qui portent les unes le titre de Prince, les autres celui de comte, & qui prennent chacune le nom de leur résidence; savoir, Siegen, Dillembourg, Schaumbourg, Diets, Hadamar, Verburg & Idstein. La Lohn, le Dill & le Siegen sont les principales rivieres qui arrosent ce pays. Le comté de *Nassau* est mis au nombre des fiefs libres de l'empire, jouissant de tous les privileges des comtes de l'empire, & particulierement du pouvoir de battre monnoie. La maison de *Nassau* possede encore aux confins de la Lorraine le comté de Saarbruck & le comté de Saarwerden. (*D. J.*)

NASSE, (*Pêche.*) engin à prendre du poisson. Il est fait d'osier; ce sont comme deux panniers ronds, pointus par le bout, enfoncés l'un dans l'autre & à ventres renflés comme la cruche. A l'ouverture est une espece de bord de 4 à 5 pouces.

La pêche à la *nasse* se fait dans les rivieres & à la mer. Il y a plusieurs sortes de *nasses*, clayes, panier ou bouteilles de mer. Celles dont on se sert dans l'amirauté de Dieppe pour prendre des congres & des homars, est une espece de panier tel que celui sous lequel on tient la poule avec ses poussins. Sa forme est ronde & un peu applatie, comme on voit dans nos *Planches de Pêche*. Il y a au milieu de la partie supérieure un petit goulet. On en construit qui sont toutes d'osier: d'autres sont formées de cercles couverts de filets. Aux deux côtés sont deux anses sur lesquelles sont amarées de lourdes cablieres qui tiennent ferme cet engin que les Pêcheurs placent ordinairement entre deux roches, lieux que les congres & homars fréquentent volontiers. Ils

met-

mettent dans ce filet de petits poissons attachés à des ains; & au défaut de petits poissons, ils se servent de petits morceaux de marne blanche qui trompent le congre & le homar. Le congre & le homar entrent par le goulet & ne peuvent plus sortir.

Pour conserver vivans les homars, & les empêcher de s'entretuer & de se dévorer, on les cheville aux mordans, en fichant une petite cheville plate dans la membrane de la petite serre qui est fléxible. On empêche ainsi le homar de serrer & d'agir.

Il y a deux autres sortes de *nasses*, d'osier ou de rets: On les voit dans nos *Planches*. Ces *nasses* ont deux goulets qui donnent entrée au poisson. Les Pêcheurs en mettent plusieurs sur un cablot d'osier: ils les relevent tous les matins: plus la marée est forte & l'eau trouble, meilleure est la pêche qui se fait deux fois l'année, aux tems des équinoxes. Ces engins sont les mêmes que ceux des rivieres qui ont même nom. Les plus gros prennent le gros poisson; les plus petits sont pour les anguilles, & les moyens pêchent l'éperlan.

On applique quelquefois une *nasse* à l'extrémité du verveux; des guideaux lui servent d'entonnoirs. On s'y prend ainsi pour arrêter tout le poisson qui se présente sous l'anse d'un pont, ou entre les palis d'un gord.

Les *nasses*, paniers ou bouteilles en usage dans l'amirauté de Tonques & de Dives, sont comme pour les rivieres. Elles peuvent avoir trois ou quatre piés de long. L'ouverture en est plus ou moins large: elles sont plus grosses vers le milieu; le goulet est ferme comme le corps. Elles sont faites de tiges d'osier ou de bois. Elles ont du ventre en diminuant jusqu'au bout qui finit en pointe. A l'extrémité il y a une ouverture fermée d'une grille de bois ou d'un tampon de paille. On les expose l'ouverture vers le flot. Pour cet effet, on a deux petits pieux ou piquets qui passent dans deux anses qui sont aux côtés de la *nasse* qu'ils tiennent saisie, de maniere que la marée ne peut la déranger.

Les pêcheries qu'on nomme dans l'amirauté de Bayonne *nasses* ou *petites écluses* sont construites de deux manieres différentes. Les premieres, en équerres ouvertes comme les pans de bois ou buchots; d'autres, droites & traverses sur le canal ou le bras d'eau sur lequel elles sont placées. Au milieu du courant, on enfonce deux gros pieux distans l'un de l'autre de 8 à 10 piés, arrêtés par une traverse sur laquelle est posé le flet qui cale au moyen des pierres ou du plomb dont le bas est chargé. C'est au milieu de ce rets qu'est mis le caffin, le bertaut ou la tonnelle qu'on tient ouverte comme le verveux par cinq ou six cercles. Les mailles des rets sont assez serrées pour que rien n'échappe, pas même les plus petites anguilles. Le poisson est obligé de tomber dans le bertaut d'où il ne sort plus. Pour cet effet on pratique de côté & d'autre, soit en droite ligne, soit en équerre, des levées formées de pieux & garnies de terrasses, de clayonnages ou de pierres: on les éleve jusqu'à la hauteur la plus grande que les eaux puissent atteindre au tems des lavasses & ravines. On ne pêche de cette maniere qu'en hiver, depuis la S. Martin jusqu'au mois de Mars, & la pêche ne se fait que de nuit. De jour, on releve le rets traversant le bertaut. Ces pêcheries sont inutiles en été.

NASSANGI BACHI, s. m. (*Hist. mod.*) officier en Turquie, dont la charge est de sceller tous les actes expédiés par le teskeregi-bachi ou premier secrétaire du grand visir, & quelquefois les ordres du sultan.

Le nom de *nassangi* se donne à tous les officiers du sceau, & celui de *nassangi-bachi* à leur chef. Il n'est pourtant pas proprement garde des sceaux de l'empire ottoman, puisque c'est le grand visir qui est chargé par le sultan même du sceau impérial, & qui le porte ordinairement dans son sein. Le *nassangi-bachi* a seulement la fonction de sceller sous les ordres du premier ministre les dépêches, les délibérations du divan, & les ordonnances ou katcherifs du grand-seigneur.

Si cet officier n'est que bacha à deux queues, ou simplement effendi, c'est-à-dire homme de loi, il n'entre point au divan; il applique seulement son sceau sur de la cire-vierge contenue dans une petite demi-pomme d'or creuse, si l'ordre ou la dépêche s'adresse à des souverains, & sur le papier pour les autres. Il se tient tous les jours de divan dans une petite chambre qui n'en est pas éloignée, où il cachete les dépêches & les sacs d'aspres & de sultanins qui doivent être portés au trésor. S'il est bacha à trois queues, il a entrée & séance au conseil parmi les visirs de banc.

Tous les ordres du grand-seigneur qui émanent de la chancellerie du grand-visir pour les provinces, de même que ceux qui sortent du bureau du defterdar, doivent être lus au *nassangi-bachi* par son secrétaire qu'on nomme *nassangi-kassedar-effendi*. Il en tire une copie qu'il remet dans une cassette. Les ordres qui ne s'étendent pas au-delà des murs de Constantinople n'ont pas besoin pour avoir force de loi d'être scellés par cet officier, il suffit qu'ils soient signés du grand-visir.

Le *nassangi-bachi* doit toujours être auprès de la personne du prince, & ne peut en être éloigné que son emploi ne soit donné à un autre. Lorsque le grand-visir marche à quelque expédition sans le sultan, le *nassangi-bachi* le fait accompagner par un *nassangi-effendi*, qui est comme son substitut. Enfin aux ordres émanés immédiatement de sa hautesse, le *nassangi-bachi* applique lui même le *tura* ou l'empreinte du nom du monarque, non pas au bas de la feuille, comme cela se pratique chez les autres nations, mais au haut de la page avant la premiere ligne, comme les Romains en usoient dans leurs lettres. Ce *tura* est ordinairement un chiffre en lettres arabes formé des lettres du nom du grand-seigneur. Guer., *Mœurs des Turcs, tom. II.* (*G*)

NASSELLE, *voyez* MERLUS.

NASSIB, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent au destin qui se trouve, selon eux, dans un livre qui a été écrit au ciel, & qui contient la bonne ou mauvaise fortune de tous les hommes qu'ils ne peuvent éviter, quoi qu'ils fassent en quelque maniere que ce soit. De cette créance naît en eux la persuasion d'une prédestination absolue qui les porte à affronter les plus grands périls, parce qu'il n'en arrivera, disent-ils, que ce que porte le *nassib*; il faut pourtant observer que cette opinion n'est pas si générale parmi eux qu'ils n'ayent des sectes qui reconnoissent l'existence & le pouvoir du libre arbitre, mais le grand nombre tient pour le destin. Ricaut, *de l'emp. turc.* (*G*)

NASTRANDE, s. m. (*Mythol.*) c'est ainsi que les anciens Celtes Scandinaves appelloient le second enfer, ou le séjour malheureux qui, après l'embrasement du monde & la consommation de toutes choses, étoit destiné à recevoir les lâches, les parjures & les meurtriers. Voici comme le *nastrande* ou rivage des morts est décrit dans l'Edda des Islandois. „ Il y a un bâtiment vaste & infâme dont la porte est tournée vers le nord; il n'est construit que de cadavres de serpens, dont toutes les têtes sont tournées vers l'intérieur de la maison, ils y vomissent tant de venin qu'ils forment un long fleuve empoisonné; c'est dans ce fleuve que flottent les parjures & les meurtriers, & ceux qui cherchent à séduire les femmes d'autrui: d'autres sont déchirés par un loup dévorant „. Il faut distinguer l'enfer, appellé *nastrande* dont nous parlons, de celui que ces peuples appelloient *niflébeim*, qui étoit destiné à servir de séjour aux méchans jusqu'à la fin du monde seulement. *Voyez* NIFLEHEIM, & voyez *l'Edda des Islandois*, publié par M. Mallet, *p.* 112.

NASTURCE, *voyez* CRESSON.

NASTURCE *ou* CRESSON D'INDE, (*Jardinage.*) on l'appelle encore *petite capucine* ou *capres capucines*; sa tige est longue & rampante; de ses feuilles rondes s'élevent des pédicules rougeâtres, qui soutiennent des fleurs très-odorantes à cinq feuilles jaunes, tachetées de rouge. Leur calice d'une seule piece découpée en cinq parties a une longue queue faite en capuchon, & devient, lorsque la fleur est passée, un fruit à trois capsules qui renferment sa graine.

Cette plante se cultive à l'ordinaire dans les jardins, & l'on mange en salade sa fleur confite dans du vinaigre.

NATA, (*Géogr.*) ville de l'Amérique méridionale dans le gouvernement de Panama. Elle est située sur la baie de Parita à 30 lieues de Panama vers l'ouest, dans un terrein fertile, plat & agréable. *Long.* 299. 10. *lat.* 8. 20.

NATAGAI, s. m. (*Mythol.*) idole que les Tartares adorent comme le dieu de la terre & de tous les animaux. Il n'y a point de maison où l'on n'en garde avec respect une image accompagnée des figures de sa femme & de ses enfans, comme les anciens païens conservoient leurs lares & leurs pénates; & au lieu que ceux ci leur faisoient des libations & des sacrifices, les Tartares, persuadés que *Natagai* & leurs autres idoles vivent, & ont besoin de nourriture, leur présentent des viandes, & leur frottent la bouche avec la graisse des mets qu'ils servent sur leurs tables. Kircher, *de la Chine*.

NATAL, adj. (*Gramm.*) il se dit du tems ou du lieu de la naissance. Le jour *natal*; le pays *natal*. Dans quelques communautés religieuses, la maison *natale* est celle où l'on a fait profession. Les anciens ont célébré la naissance des hommes illustres par des jeux appellés *natals*. Les Chrétiens ont eu leurs fêtes *natales*; Noël, Pâ-

Pâques, la Pentecôte & la Toussaint. On aime son pays *natal*; il est rare qu'on n'y laisse des parens, des amis ou des connoissances: & puis, on n'y peut faire un pas sans y rencontrer des objets intéressans par la mémoire qu'ils nous rappellent de notre tems d'innocence. C'est ici la maison de mon pere; là je suis né: ici j'ai fait mes premieres études; là j'ai connu cet homme qui me fut si cher: ici cette femme qui alluma mes premiers desirs: & voilà ce qui forme cette douceur dont Virgile & Ovide se seroient rendu raison s'il y avoient un peu réfléchi.

NATAL, (*Géog.*) pays d'Afrique dans la Cafrerie, situé entre le 31. 30. 28. Ses habitans demeurent les uns dans des cavernes ou trous de rochers, les autres dans de petites maisons, qui sont si serrées & si bien couvertes de roseau ou de branches d'arbres, que les vents & la pluie ne sauroient y pénétrer. Les Hottentots sont leurs voisins au sud.

Le pays de *Natal* est borné au nord par la riviere della Goa qui est navigable; il est borné à l'est par la mer des Indes; mais on ne sait pas encore jusqu'où il s'étend à l'ouest. Le quartier qui regarde la mer est un pays de plaines & de forêts. On n'y manque pas d'eau, parce que les montagnes fournissent une quantité de petits ruisseaux qui se joignent ensemble, & forment la riviere de *Natal*. Les savanes y sont couvertes d'herbes fort épaisses.

Entre les animaux terrestres, on y voit des tigres, des éléphans, des bufles, des bœufs, des vaches montagnardes & des bêtes fauves. Les éléphans y fourmillent. La volaille y abonde en canards sauvages & domestiques, sarcelles, cocqs, poules, outre une infinité d'oiseaux qui nous sont inconnus. La mer & les rivieres sont extrèmement poissonneuses; mais les habitans ne prennent guere que des tortues.

Les naturels de ce pays sont déja différens des Hottentots; ils sont beaucoup moins mal-propres & moins laids. Ils sont aussi naturellement plus noirs; ils ont les cheveux crépus, le visage en ovale, le nez plat de naissance, à ce que dit Kolbe, & les dents blanches; mais ils ont aussi un peu de goût pour la graisse, car ils portent des bonnets élevés de huit à dix pouces & faits de suif de bœuf. Ils cultivent la terre, y sement une espece de blé-de-turquie dont ils font leur pain.

Les hommes vont presque tous nuds, ainsi que les femmes. Lorsqu'il pleut, ils jettent sur leurs épaules un simple cuir de vache, dont ils se couvrent comme d'un manteau. Ils boivent du lait aigri pour se desaltérer.

Il est permis à chaque homme d'avoir autant de femmes qu'il en peut entretenir; mais il faut qu'il les achete, puisque c'est la seule marchandise qu'on achete & qu'on vende dans la terre de *Natal*. On donne des vaches en troc pour des femmes; de sorte que le plus riche est celui qui a le plus de filles ou de sœurs à marier.

Ils demeurent ensemble dans de petits villages composés de familles toutes alliées les unes aux autres. C'est ainsi qu'ils vivent dans l'innocence de la nature, en se soumettant volontiers au plus âgé d'entr'eux, lequel les gouverne tous. *Voyez* de plus grands détails dans les voyages de Dampierre. (*D. J.*)

NATANGEN, (*Géograph.*) cercle du royaume de Prusse sur le Prégel. Il contient quatre provinces; le *Natangen* propre, le Bartenland, la Sudavie & la Galindie. Brandebourg en est la capitale.

NATATION, s. f. (*Méd. gymnast.*) c'est l'action de nager, sorte de mouvement progressif dont est susceptible un grand nombre d'animaux qui s'en servent pour transporter leur corps d'un lieu à un autre sur la surface ou au-travers des eaux sans aucun appui solide, de façon qu'ils se meuvent dans le fluide comme les oiseaux se meuvent & courent dans les espaces de l'air.

Cependant il y a cette différence entre l'action de voler & celle de nager, que pour se soutenir dans les airs, les animaux volatiles ont besoin d'une force très-grande, à cause que leur corps est d'une gravité spécifique beaucoup plus considérable que celle du fluide dans lequel ils ont à se soutenir suspendus; au lieu que les animaux qui nagent naturellement n'ont point à employer de forces pour se soutenir suspendus dans l'eau ou sur la surface, parce que leur corps est moins pesant qu'un égal volume de ce fluide dont d'ailleurs la consistance leur sert de soutien.

Ce qui le prouve, c'est que si les animaux terrestres, les oiseaux même tombent dans l'eau, & y sont plongés fort avant, ils reviennent d'eux-mêmes sur l'eau comme un morceau de bois; ils sont, pour ainsi dire, repoussés du fond vers la surface avec une sorte d'effort, comme pour être lancés au-dessus, sans qu'il y ait aucun mouvement tendant à cet effet de la part de l'animal.

Il n'est personne qui étant dans le bain, n'ait éprouvé qu'en étendant horisontalement les piés & les mains, on sent que dès qu'on ne fait pas un continuel effort pour s'appesantir & se fixer au fond du vase, l'eau souleve d'elle-même tout le corps jusqu'à ce qu'il y en ait une partie qui surnage.

Ainsi lorsqu'un animal quadrupede ou volatile est jetté vivant, ou se jette dans l'eau, de quelque maniere que cela se fasse, il revient toujours sur la surface, après avoir plongé plus ou moins avant, en sorte qu'il reparoît bientôt une grande partie de son corps qui surnage; c'est constamment la partie supérieure, puisque tandis qu'il a le ventre toujours plongé, le dos & la tête restent au-dessus de l'eau, & il conserve l'attitude qui lui est naturelle en marchant, parce que le centre de gravité de l'animal répond au milieu du bas-ventre qui est toujours tourné en bas comme un pendule, & que la poitrine, le dos & la tête sont moins pesans que le reste du corps.

Il n'en est pas de même par rapport à l'homme, attendu qu'il a la tête, tout étant égal, beaucoup plus pesante que celle d'aucun autre animal, parce qu'il a la masse du cerveau d'un beaucoup plus grand volume; qu'il lui est par conséquent difficile de tenir la tête élevée hors de l'eau; ce qu'il ne peut faire que par l'action de ses piés & de ses mains, qui en pressant par reprises l'eau de haut en bas, en imitant en quelque sorte l'effet des rames, font faire à son corps incliné, de la tête aux piés, comme des élancemens, des sauts du dedans au dehors de l'eau, qui se répetent avec assez de promptitude pour tenir toujours la tête au-dessus de ce fluide; ce qui se fait sans aucune peine à l'égard des quadrupedes laissés à eux-mêmes, & sans aucun mouvement de leur part.

C'est ainsi que les poissons se soutiennent, se reposent même & dorment à la surface des eaux, ayant le dos au-dessus & seulement le ventre plongé; ils ne peuvent s'enfoncer qu'en se rendant plus pesans par la compression de l'air de la vessie qu'ils ont particulierement destinée à cet usage; *voyez* POISSON, & les autres animaux ne peuvent aussi plonger que par l'action musculaire des organes avec lesquels ils nagent ou en s'efforçant de tendre vers le fond de l'eau, ou par le moyen de quelque corps pesant dont ils se saisissent pour ajouter à leur pesanteur naturelle. *Voyez* PLONGEUR.

Il suit donc de ce qui vient d'être dit de la comparaison des animaux terrestres & des volatiles avec l'homme, par rapport à la disposition respective de leur corps dans l'eau, que celle de l'homme s'oppose à ce qu'il puisse nager naturellement, comme le font tous les autres animaux, parce qu'il n'a pas l'avantage comme eux que par l'effet de la gravité spécifique, les parties nécessaires à la respiration restent hors de l'eau, & empêchent par ce moyen la suffocation qu'il ne peut éviter, à moins qu'il ne sache industrieusement se soutenir la tête hors de l'eau; ce que les animaux quadrupedes font par la disposition naturelle de leurs parties, sur tout de leur tête, qui, outre qu'elle est plus légere, est figurée de maniere que par l'allongement, l'élévation du museau, ils ont beaucoup de facilité pour conserver la respiration.

Ainsi l'on voit pourquoi les animaux nagent comme par instinct, au lieu que c'est un art dans l'homme de pouvoir nager; art qui suppose une adresse qui ne s'acquiert que par l'exercice propre à cet effet, pour apprendre à soutenir hors de l'eau la tête contre son propre poids, & à plier le cou en arriere pour élever le nez & éviter le défaut de respiration, qui arriveroit infailliblement si son corps étoit abandonné à la disposition naturelle & à son poids, selon les lois de la gravité spécifique, qui tend toujours à ce que la tête ne soit jamais la partie du corps qui surnage.

En sorte que quelqu'un qui se noie, après avoir d'abord plongé, reparoît ordinairement sur l'eau à plusieurs reprises; mais rarement montre-t-il alors la tête, à moins que ce ne soit par l'effet des mouvemens de ses bras étendus, qui lui servent dans ce cas comme de balancier, pour se tenir en équilibre avec le poids de l'eau & élever la tête au-dessus de la surface; mais la force des bras ne pouvant le soutenir long-tems, lorsqu'il n'a pas l'habitude de nager, il retombe par son propre poids & replonge la tête à plusieurs reprises, jusqu'à ce que l'eau ayant pénétré dans la poitrine & rempli les voies de l'air rend le corps plus pesant, & fait qu'il ne reparoît plus sur l'eau que lorsqu'après avoir resté au fond un certain tems après la mort, la putréfaction qui s'ensuit développe de l'air dans les boyaux, & même dans la substance

des

des parties molles dont la raréfaction augmente le volume du corps, sans en augmenter le poids & le rend plus léger qu'un égal volume d'eau ; d'où résulte que le cadavre est soulevé, & paroît surnager. *Voyez* Noyé.

Ce n'est donc pas, selon le préjugé assez généralement reçu, la crainte de se noyer, qui fait que l'homme ne nage pas naturellement, comme les quadrupedes, mais le défaut de disposition dans les parties & dans la figure de son corps, puisque l'on voit des enfans & des imbécilles se jetter hardiment dans l'eau, qui ne laissent pas d'y périr faute de *nager*, & par conséquent par le seul défaut de disposition à se soutenir dans l'eau comme les animaux, sans y être exposés à la suffocation. Extrait de Borelli *de motu animalium, part. I. cap. xxiij.*

Quoiqu'on trouve peu dans les ouvrages de Médecine tant anciens que modernes, que l'action de *nager* soit mise au nombre des exercices utiles à la santé, cependant il paroît qu'elle peut y tenir un rang distingué par les bons effets qu'elle peut produire, étant employée avec les ménagemens, les précautions convenables. En effet, il paroît hors de doute que, outre l'action musculaire dans presque toutes les parties du corps, à laquelle donne lieu cette espece d'exercice, comme bien d'autres, l'application de l'eau froide dans laquelle on nage, contribue, non-seulement par son poids sur la surface du corps mais encore par sa qualité froide, qui ne cesse d'être telle, attendu le changement continuel qui se fait des surfaces du fluide ambiant, par une suite de la progression qu'opere l'action de *nager*, à condenser, à fortifier les fibres, à augmenter leur élasticité, & à rendre plus efficace leur action sur les fluides, dont il empêche aussi la dissolution & la trop grande dissipation en diminuant la transpiration, selon Sanctorius. *Static. medic. sect. II. aphro. xiv.* ce qui ne peut qu'être d'un grand avantage dans l'été, où les grandes chaleurs produisent un relâchement général dans les solides, & causent un grand abattement de forces, *voyez* Chaleur animale, pourvu que la *natation* ne succede pas à un exercice violent, comme le fait observer cet auteur.

D'où s'ensuit que l'action de *nager* dans un fleuve ou dans tout autre amas d'eau froide, bien pure, peut joindre le bon effet de l'exercice à celui du bain froid, pourvu que cette action ne soit pas excessive, & qu'elle soit suivie des soins, des ménagemens que l'on doit avoir, après cette sorte de bain. *Voyez* Bain froid, *œcon. anim. Voyez aussi la dissertation* de M. Raymond médecin à Marseille, sur le bain aqueux simple, qui a remporté le prix de l'académie de Dijon en 1755.

On observera ici, en finissant, qu'il ne faut pas confondre la *natation*, qui est l'action de nager, avec une sorte de *natation*, qui dans le sens des anciens, étoit une maniere de se baigner dans un vase beaucoup plus grand que les baignoires ordinaires : c'est ce qui est désigné par les grecs sous le nom de κολυμβητρα, qui est aussi rendu en latin par le mot de *natatio*, selon qu'on le trouve dans les œuvres de Galien, *lib. II. de tem. cap. ij.* où cette sorte de vase est encore appellée *dexamene*. *Voyez* Gorrh. *pag.* 101.

NATCHEZ, (*Géogr.*) peuple de l'Amérique septentrionale dans la Louisiane, sur le bord oriental du Missisipi, & à environ 80 lieues de l'embouchure de ce fleuve.

Si l'on croit les relations, le gouvernement de ces peuples sauvages est despotique. Leur chef dispose des biens de tous ses sujets, & les fait travailler à sa fantaisie ; ils ne peuvent lui refuser leur tête ; il est comme le grand seigneur ; lorsque l'héritier présomptif vient à naître, on lui donne tous les enfans à la mammelle pour le servir pendant sa vie ; vous diriez que c'est le grand Sesostris. Ce chef est traité dans sa cabane avec les cérémonies qu'on feroit à un empereur du Japon ou de la Chine. Les préjugés de la superstition, dit l'auteur de l'esprit des lois, sont supérieurs à tous les autres prejugés, & ses raisons à toutes les autres raisons. Ainsi, quoique les peuples sauvages ne connoissent pas naturellement le despotisme, ce peuple-ci le connoît : ils adorent le soleil ; & si leur chef n'avoit pas imaginé qu'il étoit le frere du soleil, ils n'auroient trouvé en lui qu'un misérable comme eux.

Lorsqu'un de ces sauvages meurt, ses parens viennent pleurer la mort pendant un jour entier : ensuite on le couvre de ses plus beaux habits, c'est-à-dire, qu'on lui peint les cheveux & le visage, & qu'on l'orne de ses plumages ; après quoi on le porte dans la fosse qui lui est préparée, en mettant à ses côtés une chaudiere & quelques vivres. Ses parens vont, dès la pointe du jour, pleurer sur sa fosse ; plus ou moins long-tems, suivant le degré de parenté. Leur deuil consiste à ne pas se peindre le corps, & à ne pas se trouver aux assemblées de réjouissance.

Le P. de Charlevoix qui vit leur temple du soleil en 1721, dit que c'étoit une espece de cabane longue, avec un toit couvert de feuilles de latanier. Au milieu de ce temple il y avoit sur le sol qui étoit de simple terre, trois buches disposées en triangle, & qui brûloient par les bouts qui se touchoient, ce qui remplissoit de fumée le temple où il n'y avoit point de fenêtres.

En 1630, les François firent la guerre aux *Natchez*, en tuerent un grand nombre, & les disperserent tellement qu'ils ne font plus un corps de nation. Ils raserent ensuite leurs villages & leur temple du soleil. (*D. J.*)

NATEL, (*Géog.*) ville de Perse, située, selon Tavernier, à 77^{d}. 40'. *de long.* sous les 36^{d}. 7'. *de latit.*

NATEMBES, (*Géogr. anc.*) peuple de la Libye intérieure ; il étoit, selon Pline, *liv. IV. ch. vj.* plus au nord que la montagne Usargala.

NATES, *en Anatomie*, est un terme dont on se sert pour exprimer deux protubérances circulaires de la substance du cerveau, qui sont situées derriere la moëlle allongée proche le cervelet. *Voyez* Cerveau & Moelle. (*L*)

NATHINÉENS, s. m. pl. (*Théolog.*) ce mot vient de l'hébreu *nathan*, qui signifie *donner*. Les *Nathinéens* ou *Néthinéens* étoient des serviteurs qui avoient été donnés & voués au service du tabernacle & du temple chez les Juifs pour les emplois les plus pénibles & les plus bas, comme de porter le bois & l'eau.

On donna d'abord les Gabaonites pour remplir ces fonctions, Josué *ix.* 27. Dans la suite, on assujettit aux mêmes charges ceux des Chananéens qui se rendirent, & auxquels on accorda la vie. On lit dans Esdras, *c. viij. v.* 20. que les *Nathinéens* étoient des esclaves voués par David & par les princes pour le ministere du temple, & ailleurs, qu'ils étoient des esclaves donnés par Salomon. En effet, on voit dans les livres des rois, que ce prince avoit assujetti les restes des *Chananéens*, & les avoit contraints à diverses servitudes, & il y a toute apparence qu'il en donna un nombre aux prêtres & aux lévites pour leur servir dans le temple. Les *Nathinéens* furent emmenés en captivité avec la tribu de Juda, & il y en avoit un grand nombre vers les portes caspiennes d'où Esdras en ramena quelques-uns au retour de la captivité ; ils demeurerent dans les villes qui leur furent assignées ; il y en eut aussi dans Jérusalem qui occuperent le quartier d'Ophel. Le nombre de ceux qui revinrent avec Esdras & Nehemie ne se montant à guere plus de 600, & ne suffisant pas pour remplir les charges qui leur étoient imposées, on institua dans la suite une fête nommée *xilophorie*, dans laquelle le peuple portoit en solemnité du bois au temple pour l'entretien du feu de l'autel des holocaustes. *Voyez* Xilophorie. Calmet, *diction. de la bible.*

* NATIF, adj. (*Gram.*) terme relatif au lieu où l'on a pris naissance. Il se dit de la personne : je suis *natif* de Langres, petite ville du Bassigny, dévastée en cette année (1760) par une maladie épidémique, qui dure depuis quatre mois, & qui m'a emporté trente parens. On distingue *natif* de *né*, en ce que *natif* suppose domicile fixe des parens, au lieu que *né* suppose seulement *naissance*. Celui qui naît dans un endroit par accident, est *né* dans cet endroit ; celui qui y naît, parce que son pere & sa mere y ont leur séjour, en est *natif*. J. C. est *natif* de Nazareth, & *né* à Bethléem.

Natif, (*Hist. nat. Minéral.*) dans l'histoire naturelle du regne minéral, on appelle *natif* un métal ou un demi-métal qui se trouve dans le sein de la terre sous la forme qui lui est propre, sans être minéralisé, c'est-à-dire ; sans être combiné ni avec du soufre, ni avec de l'arsenic, du moins en assez grande quantité pour qu'on puisse le méconnoître. L'or se trouve toujours *natif* ; on rencontre aussi de l'argent, du cuivre, du fer, du mercure, du régule d'antimoine, du bismuth, de l'arsenic, *natifs* ; quant au plomb & à l'étain, on ne les a point encore trouvés *natifs*. On voit que *natif* est dans ce sens un synonyme de vierge, on dit de l'*argent vierge* ou de l'*argent natif*, &c. (—)

NATIO, s. f. (*Mythol*) déesse qui dans l'opinion vulgaire, présidoit à l'accouchement, à la naissance. Elle avoit un temple dans le territoire d'Ardée. Si cette *Natio* est déesse, dit un des interlocuteurs de Cicéron, la Pudeur, la Foi, l'Esprit, la Concorde, l'Espérance, & Moneta, seront aussi des déesses : or tout cela n'est pas probable. (*D. J.*)

NATION, s. f. (*Hist. mod.*) mot collectif dont on fait usage pour exprimer une quantité considérable de peuple, qui habite une certaine étendue de pays, renfermée

dans

dans de certaines limites, & qui obéit au même gouvernement.

Chaque *nation* a son caractere particulier: c'est une espece de proverbe que de dire, leger comme un françois, jaloux comme un italien, grave comme un espagnol, méchant comme un anglois, fier comme un écossois, ivrogne comme un allemand, paresseux comme un irlandois, fourbe comme un grec, &c. *Voyez* CARACTERE.

Le mot de *nation* est aussi en usage dans quelques universités pour distinguer les suppôts ou membres qui les composent, selon les divers pays d'où ils sont originaires. *Voyez* UNIVERSITÉ.

La faculté de Paris est composée de quatre *nations*; savoir, celle de France, celle de Picardie, celle de Normandie, celle d'Allemagne: chacune de ces *nations*, excepté celle de Normandie, est encore divisée en tribus, & chaque tribu a son doyen, son censeur, son procureur son questeur & ses appariteurs ou massiers.

La *nation* d'Allemagne comprend toutes les *nations* étrangeres, l'Angloise, l'Italienne, &c.

Les titres qu'elles prennent dans leurs assemblées, actes, affiches, &c. sont pour la *nation* de France, *honoranda Gallorum natio*: pour celle de Picardie, *fidelissima Picardorum natio*; on désigne celle de Normandie par *veneranda Normannorum natio*; & celle d'Allemagne, par *constantissima Germanorum natio*. Chacune a ses statuts particuliers pour regler les élections, les honoraires, les rangs, en un mot tout ce qui concerne la police de leur corps. Ils sont homologués en parlement, & ont force de loi.

- *Synode national.* Voyez *les articles* SYNODE & CONCILE.

NATISO, (*Géog. anc.*) fleuve des Vénetes, selon Pline *liv. III. ch. xviij.* qui dit qu'il passoit auprès d'*Aquileia Colonia*. Léander le nomme *Natisone*; il prend sa source dans les Alpes, & finit par se rendre dans la Lisonze au-dessous de Gradisca. Il est vrai que les anciens nous font entendre que le *Natiso* se jettoit dans la mer; mais alors ils donnoient le nom de *Natiso* à la Lisonze, avec laquelle il se joint. (*D. J.*)

NATIVITÉ, (*Théol.*) *nativitas*, *natalis dies*, *natalitium*, expressions qui sont principalement d'usage en style de calendrier ecclésiastique, & quand on parle des saints, comme la *nativité* de la sainte Vierge, la *nativité* de saint Jean-Baptiste, &c. quand on dit simplement la *nativité*, on entend le jour de la naissance de Notre Seigneur, ou la fête de Noël. *Voyez* FÊTE & NOEL.

On croit communément que c'est le pape Thelesphore qui a ordonné que la fête de la *nativité* se célébreroit le 25 Décembre. Jean, archevêque de Nice, dans une lettre sur la *nativité* de J. C. rapporte qu'à la priere de S. Cyrille de Jerusalem le pape Jules I. fit faire des recherches très-exactes sur le jour de la *nativité* de N. S. & qu'ayant trouvé qu'elle étoit arrivée le 25 de Décembre, on commença dès-lors à célebrer cette fête ce jour-là. *Voyez* INCARNATION.

Les mots *natalis dies*, *natalitium*, étoient autrefois usités parmi les Romains pour signifier la fête que l'on célebroit le jour de l'anniversaire de la naissance d'un empereur; depuis ce tems on les a étendus peu-à-peu à signifier toutes sortes de fêtes; c'est pourquoi l'on trouve dans les fastes des anciens, *natalis solis* pour la fête du soleil. *Voyez* FÊTE.

Quelques auteurs pensent que les premiers chrétiens trouvant ces expressions consacrées par l'usage pour signifier une fête, les employerent aussi dans le même tems; & que c'est pour cela qu'on trouve dans les anciens martyrologes, *natalis calicis*, pour dire le jeudi-saint, ou la fête de l'institution de l'eucharistie; *natalis cathedræ*, pour la fête de la chaire de S. Pierre; *natalis* ou *natalitium ecclesiæ N*, pour la fête de la dédicace de telle ou telle église. Mais outre qu'on n'a pas des preuves bien certaines de cette opinion, il est probable que comme la naissance, *natalitium*, se prend communément pour le commencement de la vie de l'homme, les chrétiens employerent le même terme par analogie pour exprimer l'anniversaire du commencement ou de l'institution de telle ou telle cérémonie religieuse.

NATIVITÉ DE LA SAINTE VIERGE, fête que l'église romaine célebre tous les ans en l'honneur de la naissance de la vierge Marie, mere du Sauveur, le 8 Septembre. Cette fête n'est pas à beaucoup près si ancienne que celle de la *nativité* de J. C. & de S. Jean. Le pape Sergius I. qui fut élevé sur le saint siege en 687, est le premier qui ait mis la *nativité* au nombre des fêtes de la sainte Vierge; car le *natalitium* de la bien-heureuse Vierge Marie, que l'on célebroit auparavant en hiver, étoit la fête de son assomption. On trouve depuis la fête de la vierge Marie, au 7 de Septembre, dans les martyrologes, & dans le saccrementaire de saint Grégoire. Elle n'a été établie en France que sous le regne de Louis le Debonnaire; & elle a été depuis inférée dans les martyrologes de Florus, d'Adon & d'Usuard. Gauthier, évêque d'Orléans, l'introduisit dans son diocese, & Paschase Ratbert en parle dans son livre de la virginité de Marie. Ainsi, ceux qui disent qu'elle n'a été établie que dans le neuvieme siecle, se sont trompés. Cependant cette fête n'a été chomée en France & en Allemagne que dans le x. siecle. Mais saint Fulbert l'établit à Chartres dès le ix. Les Grecs & les Orientaux n'ont commencé à la célebrer que dans le xij. siecle; mais ils le font avec beaucoup de solemnité. Baillet, *vie des Saints*. (1)

NATIVITÉ DE S. JEAN-BAPTISTE, fête que l'église romaine célebre tous les ans en mémoire de la naissance de S. Jean, fils de Zacharie & de sainte Elisabeth, & précurseur de Jesus-Christ, le 24 de Juin, avec office solemnel & octave. *Voyez* OCTAVE.

L'institution de cette fête est très-ancienne dans l'église. Elle étoit déja établie au 24 de Juin du tems de S. Augustin, qui a fait sept sermons pour cette solemnité. Le concile d'Agde, tenu en 506, la met au rang des fêtes les plus célebres. Il a été un tems qu'on y célebroit trois messes, comme on fait encore à Noël. On a aussi autrefois célebré la fête de la conception de saint Jean-Baptiste au 24 de Septembre.

C'est la coutume en France, la veille de cette fête, dans toutes les paroisses, que le clergé aille processionnellement allumer un feu en signe de réjouissance; on dit même que les Musulmans ont la mémoire de S. Jean en telle vénération, qu'ils la célebrent aussi par diverses marques de joie.

NATIVITÉ, *nativitas*, chez les *anciens Jurisconsultes* signifie quelquefois *villenage*, c'est-à-dire *esclavage* ou *servitude*. *Voyez* VILLENAGE. (*G*)

NATIVITÉ *en Astrologie*, c'est le thème ou la figure des cieux, & principalement des douze maisons célestes au moment de la naissance de quelqu'un. On l'appelle autrement horoscope. *Voyez* HOROSCOPE.

Tirer l'*horoscope* de quelqu'un, c'est-à dire, chercher par le calcul le tems qu'il avoit à vivre, étoit autrefois en Angleterre un crime qu'on punissoit du même supplice que le crime de félonie, comme il paroît par les statuts de la 25 année de la reine Elisabeth, *ch. ij.*

NATOLIE ou ANATOLIE, (*Géog. anc.*) on l'appelloit anciennement l'*Asie-mineure*, grande presqu'île qui s'avance entre la mer Méditerranée & la mer noire, jusqu'à l'Archipel & la mer de Marmara. Les Turcs l'appellent *Anatol-Vilaëte*. On la divisoit autrefois en plusieurs royaumes ou provinces; on mettoit la Cappadoce, la Galatie, la Lycaonie & la Pisidie vers le milieu: la Bithynie, la Paphlagonie & le royaume de Pont vers la mer noire; l'Arménie-mineure à l'occident de l'Euphrate; la Cilicie, la Pamphylie, la Carbalie, l'Isaurie & la Lycie, vers la mer Méditerranée; la Carie, la Doride, la Lydie, l'Ionie, l'Æolide, la grande & petite Phrygie, la grande & petite Mysie & la Troade sur l'Archipel. Tous ces royaumes & provinces se divisoient encore en plusieurs autres; aujourd'hui c'est la *Natolie*, divisée en quatre principales parties, dont la plus occidentale & la plus grande est encore appellée du même nom, *voyez* NATOLIE PROPRE. Les trois autres sont la Caramanie, l'Amasie & l'Aladulie.

Ses principales rivieres sont Zagarie & Casalmach, qui se jettent dans la mer Noire; Kara ou la riviere Noire, qui se décharge dans l'Euphrate; Satalie qui a son embouchure dans la mer Méditerranée; Madre & Sarabat qui se rendent dans l'Archipel. (*D. J.*)

NA-

(1) Je renvoie le lecteur à l'ouvrage que le Pere Trombelli de Boulogne, homme d'un rare merite, abbé ex-général des chanoines reguliers de la Congregation du S. Sauveur en Italie, a écrit sur la vie de la Sainte Vierge en latin en plusieurs tomes, dans le 5e. desquels, Diss. 1. S. 2. on trouvera non seulement ces matieres, mais encore bien d'autres traitées avec beaucoup plus d'étendue, & une profonde érudition à pouvoir suppléer, & même corriger cet article, ainsi que le précedent & le subsequent. Son édition est de Boulogne 1764. (Z)

NATOLIE PROPRE, (*Géog.*) contrée de la Turquie en Asie. Elle occupe presque la moitié de la presqu'île, s'étendant depuis la riviere de Casalmach sur la mer Noire, sur la mer de Marmara, sur l'Archipel & sur la Méditerranée, jusqu'à la côte qui est entre l'île de Rhodes & le Xante. La ville de Chiutaye, située sur le fleuve Ayala, est la capitale de cette province, & le siége d'un beglierbey. On compte dans son gouvernement 336 ziamets, & 1136 timars. (*D. J.*)

NATRUM, NATRON *ou* NATER, f. m. (*Hist. nat. Minéralog.*) c'est un sel alkali fixe, tout formé par la nature, qui se trouve ou dans le sein de la terre, ou qui se montre à sa surface; c'est sur-tout en Egypte, en Syrie, dans l'Assyrie, dans l'Asie mineure & dans les Indes orientales, que l'on rencontre le *natrum*. Les voyageurs nous apprennent qu'en Egypte sur-tout, il s'en trouve un amas immense dans un endroit que l'on appelle la *mer séche*, l'on en tire tous les ans une quantité prodigieuse qui se débite dans tout le levant; on s'en sert pour faire du savon, & pour blanchir le linge. C'est un sel de cette espece que l'on trouve encore abondamment aux environs de Smyrne, où on l'emploie à faire du savon. *Voyez* SMYRNE, *terre de*.

Le *natrum* tel qu'il se trouve dans la terre, est ordinairement d'un blanc rougeâtre & en masses informes; il est mêlé de particules terreuses & d'une portion plus ou moins grande de vrai sel marin. Quelquefois on le trouve sous la forme d'une poudre blanche, qui se montre à la surface de la terre; quelquefois il forme une espece de croûte feuilletée & friable. Ce sel est légerement caustique sur la langue, il fait effervescence avec tous les acides, comme les sels alkalis tirés des végétaux: il fait du savon avec les huiles, & mêlé avec du sable, il entre en fusion & fait du verre, d'où l'on voit que ce sel a tous les caracteres des sels alkalis fixes, tirés des cendres des végétaux. Cependant il en differe à d'autres égards; quand il a été purifié par la dissolution, l'évaporation & la crystallisation, il forme des crystaux en parallélépipédes quadrangulaires oblongs, applatis par les extrémités; cette figure peut venir du sel marin avec qui il est très-communément mêlé. Un autre phénomene singulier du *natrum*, c'est que lorsqu'il est sous une forme séche & concrete, il fait une effervescence très-forte avec tous les acides, au lieu qu'il n'en fait aucune mêlé avec les acides les plus concentrés, lorsqu'il a été parfaitement en dissolution dans l'eau, & lorsque la solution est devenue claire.

Quelques auteurs disent, que le *natrum* contient une portion d'alkali volatil, cela peut venir des végétaux pourris dont quelques particules se joignent à lui accidentellement, mais l'alkali volatil ne doit point être regardé comme faisant une des parties constituantes de ce sel.

M. Rouelle ayant reçu des échantillons du *natrum* d'Egypte, a eu occasion d'en faire l'examen. Il a trouvé qu'il y en a de deux especes, l'un est le plus parfait & le plus pur, c'est un alkali fixe que ce savant chimiste regarde comme précisément de la même nature que le sel de soude, qui lui-même est l'alkali qui sert de base au sel marin, *voyez* SOUDE. Le *natrum* de la seconde espece est mêlé de sel marin & de sel de Glauber; & par conséquent est un alkali fixe impur. Suivant Hérodote, les anciens Egyptiens se servoient de *natrum* dans leurs embaumemens, ils y laissoient séjourner les corps morts pendant long-tems, afin de les dessécher avant que de les embaumer. *Voyez* les *mémoires de l'académie des Sciences année* 1750.

Le *natrum* ou sel alkali minéral dont nous parlons, differe des autres sels alkalis fixes, tirés des cendres des végétaux par les mêmes côtés que la soude; combiné avec l'acide vitriolique il fait du vrai sel de Glauber; il se dissout plus difficilement dans l'eau que les autres alkalis fixes; il n'attire point l'humidité de l'air comme eux, & il est beaucoup moins caustique. *Voyez* SOUDE.

Il paroît indubitable que le *natrum* qui vient d'être décrit, est le sel que Dioscoride, Pline & les anciens connoissoient sous le nom de *nitrum*. La description qu'ils en donnent ne convient nullement au sel que nous appellons *nitre* aujourd'hui, & ses propriétés annoncent un vrai sel alkali fixe. L'Ecriture-Sainte sert à prouver cette vérité; Salomon compare la gaieté d'un homme triste à l'action du *nitre* avec le vinaigre: & Jérémie dit, que quand le pécheur se laveroit avec du *nitre*, *il ne seroit* point purifié de ses souillures. On voit que ces effets ne peuvent s'appliquer qu'à un sel alkali fixe, & non à un sel neutre, connu des modernes sous le nom de *nitre*. *Voyez* NITRE.

Ce qui vient d'être dit dans cet article suffit pour faire connoître la nature du *natrum*, & pour faire sentir le peu de fondement de ce que des voyageurs peu instruits nous ont rapporté de sa formation. Quelques-uns ont voulu nous persuader que ce sel étoit produit par une rosée qui causoit une espece de fermentation & de gonflement dans la terre & qui en faisoit sortir le *natrum*; on sentira aussi l'erreur dans laquelle sont tombés plusieurs Naturalistes modernes, qui ont pris pour du *natrum* du vrai sel marin ou sel gemme, & d'autres sels qu'ils ont trouvé dans quelques fontaines & dans quelques terreins. La description qui vient d'être donnée suffira pour faire reconnoître le vrai *natrum* partout où on en pourra trouver.

Quant à la formation de ce sel, on pourroit conjecturer avec assez de vraissemblance, qu'il doit son origine au sel marin dont le terrein de l'Egypte est sur-tout rempli, la chaleur du climat a pû dégager une portion de l'acide de ce sel; ensorte qu'il ne reste plus que sa base alkaline, qui est encore mêlée d'une partie de sel marin qui n'a point été décomposée. (—)

NATTA, *terme de Chirurgie*, excroissance charnue ou grosse tumeur, qui vient en différentes parties du corps; on dit aussi *nasa*, *nasda* & *napta*.

Blancard la définit, une grosse tumeur mollasse, sans douleur & sans couleur, qui vient le plus ordinairement au dos, & quelquefois aux épaules & en plusieurs autres parties. La racine du *natta* est fort petite, cependant il augmente quelquefois si prodigieusement, qu'il égale la grosseur d'un melon ou d'une gourde, il se forme souvent des *nattes* au col qui ressemblent à des taupes. *Voyez* TAUPES. Cette tumeur est de l'espece des enkistées.

Bartholin dit qu'une dame se fit mordre un *natta* qui commençoit, & qu'elle en fut guérie par ce moyen. *Voyez* LOUPE.

NATTE, f. f. (*Ouvrage de Nattier.*) espece de tissu fait de paille, de jonc, de roseau ou de quelques autres plantes, écorces, ou semblables productions faciles à se plier & à s'entre-lacer.

Les *nattes* de paille sont composées de divers cordons, de diverses branches, ordinairement de trois. On met aux branches depuis quatre brins jusqu'à douze, & plus souvent l'épaisseur qu'on veut donner à la *natte* ou l'usage auquel elle est destinée.

Chaque cordon de *natte*, ou comme on dit en terme de nattiers, se trace séparement & se travaille au clou. On appelle *travailler au clou*, attacher la tête de chaque cordon à un clou à crochet, enfoncé dans la barre d'en haut d'un fort traiteau de bois qui est le principal instrument dont se servent ces ouvriers. Il y a trois clous à chaque traiteau pour occuper autant de compagnons, qui à mesure qu'ils avancent la trace, remontent leur cordon sur le clou, & jettent par-dessus le traiteau la partie qui est nattée; lorsqu'un cordon est fini, on le met sécher à la gaule avant de l'ourdir à la tringle.

Pour joindre ces cordons & en faire une *natte*, on les coud l'un à l'autre avec une grosse aiguille de fer longue de dix à douze pouces. La ficelle dont on se sert est menue, & pour la distinguer des autres ficelles que font & vendent les cordiers, se nomme *ficelle à natte*.

Deux grosses tringles longues à volonté & qu'on éloigne plus ou moins, suivant l'ouvrage, servent à cette couture, qui se fait en attachant alternativement le cordon au clou à crochet; dont ces tringles sont comme hérissées d'un côté, à un pouce ou dix-huit lignes de distance. On appelle cette façon, *ourdir* ou *bâtir à la tringle*.

La paille dont on fait ces sortes de *nattes*, doit être longue & fraîche; on la mouille, & ensuite on la bat sur une pierre avec un pesant maillet de bois à long manche, pour l'écraser & l'applatir.

La *natte* de paille se vend au pié ou à la toise quarrée plus ou moins, suivant la récolte des blés. Elle sert à couvrir les murailles & les planchers des maisons; on en fait aussi des chaises & des paillasons, &c.

Les *nattes* de palmiers servent à faire les grands & les petits cabats, dans lesquels s'emballent plusieurs sortes de marchandises.

NATTE, TRACER LA, *terme de Nattier en paille*, c'est en faire les cordons au clou, c'est-à-dire passer alternativement les unes sur les autres les trois branches de paille dont le cordon est composé.

NATTER *les crins*, (*Maréchallerie.*) c'est en faire des tresses.

NATTIER, f. m. (*Corps d'artisans.*) ouvrier qui fait des nattes. Le peu d'outils & d'instrumens qui suffisent aux *Nattiers* en paille, sont la pierre & le maillet pour battre leur paille après qu'elle a été mouillée, afin de la rendre plus pliante & moins cassante; le traiteau

avec

avec ses clous pour tracer la natte, c'est-à-dire pour en faire les cordons; les tringles aussi avec leurs clous pour bâtir & ourdir les cordons, & l'aiguille pour les coudre & les joindre.

NATURALISATION, s. f. (*Jurisprud.*) est l'acte par lequel un étranger est naturalisé, c'est-à-dire qu'au moyen de cet acte, il est réputé & considéré de même que s'il étoit naturel du pays, & qu'il jouit de tous les mêmes privileges; ce droit s'acquiert par des lettres de naturalité. *Voyez ci-après* NATURALITÉ.

NATURALISATION, (*Hist. d'Anglet.*) acte du parlement qui donne à un étranger, après un certain séjour en Angleterre, les privileges & les droits des naturels du pays.

Comme cet acte coûte une somme considérable que plusieurs étrangers ne seroient pas en état de payer, on agite depuis long-tems dans la Grande-Bretagne la question importante, s'il seroit avantageux ou desavantageux à la nation, de passer un acte en parlement qui naturalisât généralement tous les étrangers, c'est-à-dire qui exemptât des formalités & de la dépense d'un bil particulier, ou de lettres-patentes de *naturalisation*, tout étranger qui viendroit s'établir dans le pays, & les protestans par préférence.

Les personnes qui sont pour la négative craignent que cette *naturalisation* générale n'attirât d'un côté en Angleterre un grand nombre d'étrangers, qui par leur commerce ou leur industrie, ôteroient les moyens de subsister aux propres citoyens, & de l'autre côté quantité de pauvres familles qui seroient à charge à l'état, au-lieu de lui être utiles.

Les personnes qui tiennent pour l'affirmative (& ce sont les gens les plus éclairés de la nation) répondent, 1°. que de nouveaux sujets industrieux acquis à l'Angleterre, loin de lui être à charge, augmenteroient ses richesses, en lui apportant de nouvelles connoissances, de manufacture ou de commerce, & en ajoûtant leur industrie à celle de la nation. 2°. Qu'il est vraissemblable que parmi les étrangers ceux-là principalement viendroient profiter du bien-fait de la loi, qui auroient déja dans leur fortune ou dans leur industrie des moyens de subsister. 3°. Que quand même dix ou vingt mille autres étrangers pauvres, qu'on *naturaliseroit*, ne retireroient de leur travail que la dépense de leur consommation sans aucun profit, l'état en seroit toujours plus fort de douze ou vingt-mille hommes. 4°. Que le produit des taxes sur la consommation en augmenteroit, en diminution des autres charges de l'état, qui n'augmenteroient aucunement par ces nouveaux habitans. 5°. Que l'Angleterre peut aisément nourrir une moitié en sus de sa population actuelle, si l'on en juge par ses exportations de blé, & l'étendue de ses terres incultes; que ce royaume est un des plus propres de l'Europe à une grande population par la fertilité, & par la facilité des communications entre ses différentes provinces, au moyen des trajets de terre ou de mer assez courts qui les produisent. 6° Que les avantages immenses de la population justifient la nécessité d'inviter les étrangers à venir l'augmenter.

Enfin, on cite aux Anglois jaloux, ou trop réservés sur la *naturalisation* des étrangers, ce beau passage de Tacite, *liv. XII. de ses Annales*: „ Nous repetons-nous „ d'avoir été chercher les familles des Balbes en Espagne, & d'autres non moins illustres dans la Gaule „ narbonnoise? leur postérité fleurit encore parmi nous, „ & ne nous cede en rien dans leur amour pour la patrie. Qu'est-ce qui a causé la ruine de Sparte & d'Athènes qui étoient si florissantes, que d'avoir fermé „ l'entrée de leur république aux peuples qu'ils avoient „ vaincus? Romulus notre fondateur fut bien plus sage, „ de faire de ses ennemis autant de citoyens dans un même jour „. Le chancelier Bacon ajoûteroit: On ne „ doit pas tant exiger de nous, mais on peut nous dire: „ naturalisez vos amis, puisque les avantages en sont „ palpables „. (*D. J.*)

NATURALISTE, s. m. se dit d'une personne qui a étudié la nature, & qui est versée dans la connoissance des choses naturelles, particulierement de ce qui concerne les métaux, les minéraux, les pierres, les végétaux, & les animaux. *Voyez* ANIMAL, PLANTE, MINÉRAL, *&c.*

Aristote, Elien, Pline, Solin, & Théophraste, ont été les plus grands *naturalistes* de l'antiquité; mais ils sont tombés dans beaucoup d'erreurs, que l'heureuse industrie des modernes a rectifiées. Aldrovandus est le plus ample & le plus complet des *naturalistes* modernes; son ouvrage est en 13 volumes *in-fol.*

On donne encore le nom de *naturalistes* à ceux qui n'admettent point de Dieu, mais qui croyent qu'il n'y a qu'une substance matérielle, revêtue de diverses qualités qui lui sont aussi essentielles que la longueur, la largeur, la profondeur, & en conséquence desquelles tout s'exécute nécessairement dans la nature comme nous le voyons; *naturaliste* en ce sens est synonyme à *athée*, *spinosiste*, *matérialiste*, &c.

NATURALITÉ, s. f. (*Jurisprud.*) est l'état de celui qui est naturel d'un pays; les droits de *naturalité* ou de regnicolat sont la même chose. Les lettres de *naturalité* sont des lettres de chancellerie, par lesquelles le prince déclare que quelqu'un sera réputé naturel du pays, & jouira des mêmes avantages que ses sujets naturels.

Ceux qui ne sont pas naturels d'un pays, ou qui n'y ont pas été naturalisés, y sont étrangers ou aubains, *quasi alibi nati*.

La distinction des naturels du pays d'avec les étrangers, & l'usage de naturaliser ces derniers, ont été connus dans les anciennes républiques.

A Athènes, suivant la premiere institution, un étranger ne pouvoit être fait citoyen que par les suffrages de six mille personnes, & pour de grands & signalés services.

Ceux de Corinthe, après les grandes conquêtes d'Alexandre, lui envoyerent offrir le titre de citoyen de Corinthe qu'il méprisa d'abord; mais les ambassadeurs lui ayant remontré qu'ils n'avoient jamais accordé cet honneur qu'à lui & à Hercule, il l'accepta.

On distinguoit aussi à Rome les citoyens ou ceux qui en avoient la qualité de ceux qui ne l'avoient pas.

Les vrais & parfaits citoyens, *qui optima lege cives à Romanis dicebantur*, étoient les Ingénues, habitans de Rome & du territoire circonvoisin; ceux-ci participoient à tous les privileges indistinctement.

Il y avoit des citoyens de droit seulement, c'étoient ceux qui demeuroient hors le territoire particulier de la ville de Rome, & qui avoient néanmoins le nom & les droits des citoyens romains, soit que ce privilege leur eût été accordé à eux personnellement, ou qu'ils demeurassent dans une colonie ou ville municipale qui eût ce privilege: ces citoyens de droit ne jouissoient pas de certains privileges qui n'étoient propres qu'aux vrais & parfaits citoyens.

Il y avoit enfin des citoyens honoraires, c'étoient ceux des villes libres qui restoient volontairement adjointes à l'état de Rome quant à la souveraineté, mais non quant aux droits de cité, ayant voulu avoir leur cité, leurs lois, & leurs officiers à part; les privileges de ceux-ci avoient encore moins d'étendue que ceux des citoyens de droit.

Ceux qui n'étoient point citoyens de fait ni de droit, ni même honoraires, étoient appellés *étrangers*, ils avoient un juge particulier pour eux appellé *prætor peregrinus*.

En France, tous ceux qui sont nés dans le royaume & sujets du roi sont naturels François ou regnicoles; ceux qui sont nés hors le royaume, sujets d'un prince étranger, & chez une nation à laquelle le roi n'a point accordé le privilege de jouir en France des mêmes privileges que les regnicoles, sont réputés aubains ou étrangers, quoiqu'ils demeurent dans le royaume, & ne peuvent effacer ce vice de peregrinité qu'en obtenant des lettres de *naturalité*.

Anciennement ces lettres se nommoient *lettres de bourgeoisie*, comme s'il suffisoit d'être bourgeois d'une ville pour être réputé comme les naturels du pays. Il y a au trésor des chartes un grand nombre de ces lettres de bourgeoisie, qui ne sont autre chose que des lettres de *naturalité* accordées à des étrangers du tems de Charles VI. on se faisoit encore recevoir bourgeois du roi pour participer aux privileges des regnicoles.

Dans la suite ces lettres ont été appellées *lettres de naturalité*.

Il n'appartient qu'au roi seul de naturaliser les étrangers; aucun seigneur, juge, ni cour souveraine n'a ce droit.

Néanmoins la naturalisation se fait sans lettres pour les habitans de Tournay, suivant les lettres-patentes de François I. & Henri II. de 1521 & 1552 une simple déclaration de *naturalité* suffit, elle s'accorde quelquefois par les juges royaux. *Voyez l'Inst. du Droit belgique, pag.* 34.

Il y a des lettres de *naturalité* accordées à des nations entieres qui sont alliées de la France, de maniere que ceux de ces pays qui viennent s'établir en France y jouissent de tous les privileges des regnicoles sans avoir besoin d'obtenir des lettres particulieres pour eux.

Les

Les lettres de *naturalité* s'accordent en la grande chancellerie, elles doivent être regiſtrées en la chambre du domaine & en la chambre des comptes. *Voyez* Bacquet, *du droit d'aubaine*, & Aubain, Étranger, Lettres de naturalité, Naturalisation. (*A*)

NATURE, ſ. f. (*Philoſ.*) eſt un terme dont on fait différens uſages. Il y a dans Ariſtote un chapitre entier ſur les différens ſens que les Grecs donnoient au mot φύσις, *nature*; & parmi les Latins, ſes différens ſens ſont en ſi grand nombre, qu'un auteur en compte juſqu'à 14 ou 15. M. Boyle, dans un traité exprès qu'il a fait ſur les ſens vulgairement attribués au mot *nature*, en compte huit principaux.

Nature ſignifie quelquefois le ſyſtème du monde, la machine de l'univers, ou l'aſſemblage de toutes les choſes créées. *Voyez* Système.

C'eſt dans ce ſens que nous diſons *l'auteur de la nature*, que nous appellons le ſoleil *l'œil de la nature*, à cauſe qu'il éclaire l'univers, & le *pere de la nature*, parce qu'il rend la terre fertile en l'échauffant: de même nous diſons du phénix ou de la chimere, qu'il n'y en a point dans la *nature*.

M. Boyle veut qu'au lieu d'employer le mot de *nature* en ce ſens, on ſe ſerve, pour éviter l'ambiguïté ou l'abus qu'on peut faire de ce terme, du mot de *monde* ou d'*univers*.

Nature s'applique dans un ſens moins étendu à chacune des différentes choſes créées ou non créées, ſpirituelles & corporelles. *Voyez* Etre.

C'eſt dans ce ſens que nous diſons *la nature humaine*, entendant par-là généralement tous les hommes qui ont une ame ſpirituelle & raiſonnable. Nous diſons auſſi *nature des anges*, *nature divine*. C'eſt dans ce même ſens que les Théologiens diſent *natura naturans*, & *natura naturata*; ils appellent Dieu *natura naturans*, comme ayant donné l'être & la *nature* à toutes choſes, pour le diſtinguer des créatures, qu'ils appellent *natura naturata*, parce qu'elles ont reçu leur *nature* des mains d'un autre.

Nature, dans un ſens encore plus limité, ſe dit de l'eſſence d'une choſe, ou de ce que les philoſophes de l'école appellent ſa *quiddité*, c'eſt-à-dire l'attribut qui fait qu'une choſe eſt telle ou telle. *Voyez* Essence.

C'eſt dans ce ſens que les Cartéſiens diſent que la *nature* de l'ame eſt de penſer, & que la *nature* de la matiere conſiſte dans l'étendue. *Voyez* Ame, Matiere, Etendue. M. Boyle veut qu'on ſe ſerve du mot *eſſence* au lieu de *nature*. *Voyez* Essence.

Nature eſt plus particulierement en uſage pour ſignifier l'ordre & le cours naturel des choſes, la ſuite des cauſes ſecondes, ou les lois du mouvement que Dieu a établies. *Voyez* Causes & Mouvement.

C'eſt dans ce ſens qu'on dit que les Phyſiciens étudient la *nature*.

Saint Thomas définit la *nature* une ſorte d'art divin communiqué aux êtres créés, pour les porter à la fin à laquelle ils ſont deſtinés. La *nature* priſe dans ce ſens n'eſt autre choſe que l'enchaînement des cauſes & des effets, ou l'ordre que Dieu a établi dans toutes les parties du monde créé.

C'eſt auſſi dans ce ſens qu'on dit que les miracles ſont au-deſſus du pouvoir de la *nature*; que l'art force ou ſurpaſſe la *nature* par le moyen des machines, lorſqu'il produit par ce moyen des effets qui ſurpaſſent ceux que nous voyons dans le cours ordinaire des choſes. *Voy.* Art, Miracle.

Nature ſe dit auſſi de la réunion des puiſſances ou facultés d'un corps, ſur-tout d'un corps vivant.

C'eſt dans ce ſens que les Medecins diſent que la *nature* eſt forte, foible ou uſée, ou que dans certaines maladies la *nature* abandonnée à elle-même en opere la guériſon.

Nature ſe prend encore en un ſens moins étendu, pour ſignifier l'action de la providence, le principe de toutes choſes, c'eſt-à-dire cette puiſſance ou être ſpirituel qui agit & opere ſur tous les corps pour leur donner certaines propriétés ou y produire certains effets. *Voy.* Providence.

La *nature* priſe dans ce ſens, qui eſt celui que M. Boyle adopte par préférence, n'eſt autre choſe que Dieu même, agiſſant ſuivant certaines lois qu'il a établies. *Voy.* Dieu.

Ce qui paroît s'accorder aſſez avec l'opinion où étoient pluſieurs anciens, que la *nature* étoit le dieu de l'univers, le τὸ πᾶν qui préſidoit à tout & gouvernoit tout, quoique d'autres regardaſſent cet être prétendu comme imaginaire, n'entendant autre choſe par le mot de *nature* que les qualités ou vertus que Dieu a données à ſes créatures, & que les Poëtes & les Orateurs perſonnifient.

Le P. Mallebranche prétend que tout ce qu'on dit dans les écoles ſur la *nature*, eſt capable de nous conduire à l'idolâtrie, attendu que par ces mots les anciens payens entendoient quelque choſe qui ſans être Dieu agiſſoit continuellement dans l'univers. Ainſi l'idole *nature* devoit être ſelon eux un principe actuel qui étoit en concurrence avec Dieu, la cauſe ſeconde & immédiate de tous les changemens qui arrivent à la matiere. Ce qui paroît rentrer dans le ſentiment de ceux qui admettoient l'*anima mundi*, regardant la *nature* comme un ſubſtitut de la divinité, une cauſe collatérale, une eſpece d'être moyen entre Dieu & les créatures.

Ariſtote définit la nature, *principium & cauſa motus & ejus in quo eſt primo per ſe & non per accidens*; définition ſi obſcure, que malgré toutes les gloſes de ſes commentateurs, aucun d'eux n'a pu parvenir à la rendre intelligible.

Ce principe, que les Péripatéticiens appelloient *nature*, agiſſoit, ſelon eux, néceſſairement, & étoit par conſéquent deſtitué de connoiſſance ou de liberté. *Voyez* Fatalité.

Les Stoïciens concevoient auſſi la *nature* comme un certain eſprit ou vertu répandue dans l'univers, qui donnoit à chaque choſe ſon mouvement; de ſorte que tout étoit forcé par l'ordre invariable d'une *nature* aveugle & par une néceſſité inévitable.

Quand on parle de l'action de la *nature*, on n'entend plus autre choſe que l'action des corps les uns ſur les autres, conforme aux lois du mouvement établies par le Créateur.

C'eſt en cela que conſiſte tout le ſens de ce mot, qui n'eſt qu'une façon abrégée d'exprimer l'action des corps, & qu'on exprimeroit peut-être mieux par le mot de *méchaniſme* des corps.

Il y en a, ſelon l'obſervation de M. Boyle, qui n'entendent par le mot de *nature* que la loi que chaque choſe a reçue du Créateur, & ſuivant laquelle elle agit dans toutes les occaſions; mais ce ſens attaché au mot *nature*, eſt impropre & figuré.

Le même auteur propoſe une définition du mot de *nature* plus juſte & plus exacte, ſelon lui, que toutes les autres, & en vertu de laquelle on peut entendre facilement tous les axiomes & expreſſions qui ont rapport à ce mot. Pour cela il diſtingue entre *nature particuliere* & *nature générale*.

Il définit la *nature générale* l'aſſemblage des corps qui conſtituent l'état préſent du monde, conſidéré comme un principe par la vertu duquel ils agiſſent & reçoivent l'action ſelon les lois du mouvement établies par l'auteur de toutes choſes.

La *nature particuliere* d'un être ſubordonné ou individuel, n'eſt que la *nature* générale appliquée à quelque portion diſtincte de l'univers: c'eſt un aſſemblage des propriétés méchaniques (comme grandeur, figure, ordre, ſituation & mouvement local) convenables & ſuffiſantes pour conſtituer l'eſpece & la dénomination d'une choſe ou d'un corps particulier, le concours de tous les êtres étant conſidéré comme le principe du mouvement, du repos, &c.

Nature, *lois de la*, ſont des axiomes ou regles générales de mouvement & de repos qu'obſervent les corps naturels dans l'action qu'ils exercent les uns ſur les autres, & dans tous les changemens qui arrivent à leur état naturel.

Quoique les lois de la *nature* ſoient proprement les mêmes que celles du mouvement, on y a cependant mis quelques différences: En effet, on trouve des auteurs qui donnent le nom de *lois* du mouvement aux lois particulieres du mouvement, & qui appellent lois de la *nature* les lois plus générales & plus étendues, qui ſont comme les axiomes d'où les autres ſont déduites.

De ces dernieres lois M. Newton en établit trois.

1°. Chaque corps perſevere de lui-même dans ſon état de repos ou de mouvement rectiligne uniforme, à moins qu'il ne ſoit forcé de le changer par l'action de quelque cauſe étrangere.

Ainſi les projectiles perſéverent dans leur mouvement juſqu'à ce qu'il ſoit éteint par la réſiſtance de l'air & par la gravité; de même une toupie dont les parties ſont continuellement détournées de leur mouvement rectiligne par leur adhérence mutuelle, ne ceſſe de tourner autour d'elle-même qu'à cauſe de la réſiſtance de l'air & du frottement du plan ſur lequel elle ſe meut. De même encore les maſſes énormes des planetes & des cometes qui ſe meuvent dans un milieu non reſiſtant, conſervent long-tems leur mouvement ſans altération. *Voy.* Force d'inertie, Résistance & Milieu.

2°. Le

2°. Le changement qui arrive dans le mouvement eſt toujours proportionnel à la force qui le produit, & ſe fait dans la direction ſuivant laquelle cette force agit.

Si une certaine force produit un certain mouvement, une force double produira un mouvement double, une force triple un mouvement triple, ſoit que ce mouvement ſoit imprimé tout à-la-fois, ou ſucceſſivement & par degrés; & comme la direction de ce mouvement doit toujours être celle de la force motrice, il s'enſuit que ſi avant l'action de cette force le corps avoit un mouvement, il faut y ajouter le nouveau mouvement s'il le fait du même côté, ou l'en retrancher s'il le fait vers le côté oppoſé, ou l'y ajouter obliquement s'il lui eſt oblique, & chercher le mouvement compoſé de ces deux mouvemens, eu égard à la direction de chacun. *Voyez* Composition du mouvement.

3°. La réaction eſt toujours contraire & égale à l'action, c'eſt-à-dire que les actions de deux corps l'un ſur l'autre ſont mutuellement égales & de direction contraires.

Tout corps qui en preſſe ou en tire un autre, en eſt réciproquement preſſé ou tiré. Si je preſſe une pierre avec mon doigt, mon doigt, eſt également preſſé par la pierre. Si un cheval tire un poids par le moyen d'une corde, le cheval eſt auſſi tiré vers le poids; car la corde étant également tendue par-tout, & faiſant un effort égal des deux côtés pour ſe relâcher, tire également le cheval vers la pierre, & la pierre vers le cheval, & empêchera l'un d'avancer, autant qu'elle fait avancer l'autre.

De même ſi un corps qui en choque un autre en change le mouvement, il doit recevoir par le moyen de l'autre corps un changement égal dans ſon mouvement, à cauſe de l'égalité de preſſion.

Dans toutes ces actions de corps les changemens ſont égaux de part & d'autre, non pas dans la viteſſe, mais dans le mouvement, tant que les corps ſont ſuppoſés libres de tout empêchement. A l'égard des changemens dans la viteſſe, ils doivent être en raiſon inverſe des maſſes, lorſque les changemens dans les mouvemens ſont égaux. *Voyez* Action & Réaction.

Cette même loi a auſſi lieu dans les attractions. *Voy.* Attraction. *Chambers.* (*O*)

Nature de baleine, *voyez* Blanc de baleine.

Nature, (*Mythol.*) chez les Poëtes la *nature* eſt tantôt mere, tantôt fille, & tantôt compagne de Jupiter. La *nature* étoit déſignée par les ſymboles de la Diane d'Ephèſe.

Nature, *la*, (*Poéſie.*) La *nature* en Poéſie eſt, 1°. tout ce qui eſt actuellement exiſtant dans l'univers; 2°. c'eſt tout ce qui a exiſté avant nous, & que nous pouvons connoître par l'hiſtoire des tems, des lieux & des hommes; 3°. c'eſt tout ce qui peut exiſter, mais qui peut-être n'a jamais exiſté ni n'exiſtera jamais. Nous comprenons dans l'Hiſtoire la fable & toutes les inventions poétiques, auxquelles on accorde une exiſtence de ſuppoſition qui vaut pour les Arts autant que la réalité hiſtorique. Ainſi il y a trois mondes où le génie poétique peut aller choiſir & prendre ce qui lui convient pour former ſes compoſitions: le monde réel, le monde hiſtorique, qui comprend le fabuleux, & le monde poſſible; & ces trois mondes ſont ce qu'on appelle la *nature*. (*D. J.*)

Nature, (*Critique ſacrée.*) Les mots de *nature* & *naturellement* ſe trouvent ſouvent employés dans l'Ecriture, ainſi que dans les auteurs grecs & latins, par oppoſition à la voie de l'inſtruction, qui nous fait connoître certaines choſes. C'eſt ainſi que ſaint Paul parlant d'une coutume établie de ſon tems, dit: „ La *nature* elle-même ne nous enſeigne-t-elle pas que ſi un „ homme porte des cheveux longs cela lui eſt honteux, „ au lieu qu'une longue chevelure eſt honorable à une „ femme, *&c.* „. C'eſt qu'il ſuffit de voir des choſes qui ſe pratiquent tous les jours, pour les regarder enfin comme des choſes naturelles. A plus forte raiſon peut-on dire que les gentils, qui étoient privés de la révélation, connoiſſoient d'eux-mêmes ſans ce ſecours les préceptes de morale que les lumieres naturelles de la raiſon leur faiſoient découvrir, & qui étoient les mêmes que ceux que la loi de Moïſe enſeignoit aux Juifs; de ſorte que quand un payen agiſſoit ſelon ces préceptes, il faiſoit naturellement ce que la loi de Moïſe preſcrivoit: il montroit par-là que l'œuvre de la loi (terme qui ſignifie les *commandemens moraux de la loi*) étoit écrite dans ſon cœur & dans ſon eſprit, c'eſt-à-dire qu'il pouvoit aiſément s'en former des idées. (*D. J.*)

Nature belle, la, (*beaux Arts.*) la *belle nature* eſt la *nature* embellie, perfectionnée par les beaux arts pour l'uſage & pour l'agrément. Développons cette vérité avec le ſecours de l'auteur des Principes de littérature.

Les hommes ennuyés d'une jouiſſance trop uniforme des objets que leur offroit la *nature* toute ſimple, & ſe trouvant d'ailleurs dans une ſituation propre à recevoir le plaiſir, ils eurent recours à leur génie pour ſe procurer un nouvel ordre d'idées & de ſentimens, qui réveillât leur eſprit, & ranimât leur goût. Mais que pouvoit faire ce génie borné dans ſa fécondité & dans ſes vues, qu'il ne pouvoit porter plus loin que la *nature*, & ayant d'un autre côté à travailler pour des hommes, dont les facultés étoient reſſerrées dans les mêmes bornes? Tous ſes efforts dûrent néceſſairement ſe réduire à faire un choix des plus belles parties de la *nature*, pour en former un tout exquis, qui fût plus parfait que la *nature* elle-même, ſans cependant ceſſer d'être naturel. Voilà le principe ſur lequel a dû néceſſairement ſe dreſſer le plan des arts, & que les grands artiſtes ont ſuivi dans tous les ſiecles. Choiſiſſant les objets & les traits, ils nous les ont préſentés avec toute la perfection dont ils ſont ſuſceptibles. Ils n'ont point imité la *nature* telle qu'elle eſt en elle-même; mais telle qu'elle peut être, & qu'on peut la concevoir par l'eſprit. Ainſi puiſque l'objet de l'imitation des arts eſt la *belle nature*, repréſentée avec toutes ſes perfections, voyons donc comment ſe fait cette imitation.

On peut diviſer la *nature* par rapport aux arts en deux parties: l'une dont on jouit par les yeux, & l'autre par la voie des oreilles; car les autres ſens ſont abſolument ſtériles pour les beaux arts. La premiere partie eſt l'objet de la peinture qui repréſente en relief, & enfin celui de l'art du geſte, qui eſt une branche des deux autres arts que je viens de nommer, & qui n'en differe, dans ce qu'il embraſſe, que parce que le ſujet auquel on attache les geſtes dans la danſe eſt naturel & vivant, au lieu que la toile du peintre & le marbre du ſculpteur ne le ſont point.

La ſeconde partie eſt l'objet de la muſique, conſidérée ſeule & comme un chant; en ſecond lieu, de la poéſie qui emploie la parole, mais la parole meſurée & calculée dans tous les tons.

Ainſi la peinture imite la *belle nature* par les couleurs; la ſculpture, par les reliefs; la danſe, par les mouvemens & par les attitudes du corps. La muſique l'imite par les ſons inarticulés, & la poéſie enfin par la parole meſurée. Voilà les caracteres diſtinctifs des arts principaux: & s'il arrive quelquefois que ces arts ſe mêlent & ſe confondent, comme par exemple dans la poéſie; ſi la danſe fournit des geſtes aux acteurs ſur le théâtre; ſi la muſique donne le ton de la voix dans la déclamation, ſi le pinceau décore le lieu de la ſcene, ce ſont des ſervices qu'ils ſe rendent mutuellement, en vertu de leur fin commune, & de leur alliance réciproque; mais c'eſt ſans préjudice à leurs droits particuliers & naturels. Une tragédie ſans geſtes, ſans muſique, ſans décoration eſt toujours un poëme. C'eſt une imitation exprimée par le diſcours meſuré. Une muſique ſans paroles eſt toujours muſique: elle exprime la plainte & la joie indépendamment des mots qui l'aident, à la vérité, mais qui ne lui apportent ni ne lui ôtent rien de ſa nature ni de ſon eſſence. Son expreſſion eſſentielle eſt le ſon, de même que celle de la peinture eſt la couleur, & celle de la danſe le mouvement du corps.

Mais il faut remarquer ici que comme les arts doivent choiſir les deſſeins de la *nature*, & les perfectionner, ils doivent choiſir auſſi à perfectionner les expreſſions qu'ils empruntent de la *nature*. Ils ne doivent point employer toutes ſortes de couleurs, ni toutes ſortes de ſons: il faut en faire un juſte choix, & un mélange exquis: il faut les allier, les proportionner, les nuancer, les mettre en harmonie. Les couleurs & les ſons ont entr'eux des ſympathies & des répugnances. La *nature* a droit de les unir, ſuivant ſes volontés; mais l'art doit le faire ſelon les regles. Il faut non-ſeulement qu'il ne bleſſe point le goût, mais qu'il le flatte, & le flatte autant qu'il peut être flatté. De cette maniere on peut définir la peinture, la ſculpture, la danſe une imitation de la *belle nature*, exprimée par les couleurs, par le relief, par les attitudes; & la muſique & la poéſie, l'imitation de la *belle nature*, exprimée par les ſons ou par le diſcours meſuré.

Les arts dont nous venons de parler ont eu leur commencement, leur progrès & leurs révolutions dans le monde. Il y eut un tems où les hommes occupés du ſeul ſoin de ſoutenir ou de défendre leur vie, n'étoient que laboureurs ou ſoldats: ſans lois, ſans paix, ſans mœurs, leurs ſociétés n'étoient que des conjurations. Ce ne fut point dans ces tems de trouble & de ténebres qu'on vit éclore les beaux arts; on ſent bien par leur caractere qu'ils ſont les enfans de l'abondance & de la paix.

Quand

Quand on fut las de s'entre-nuire, & qu'ayant appris par une funeste expérience, qu'il n'y avoit que la vertu & la justice qui pussent rendre heureux le genre humain, on eut commencé à jouir de la protection des lois, le premier mouvement du cœur fut pour la joie. On se livra aux plaisirs qui vont à la suite de l'innocence. Le chant & la danse furent les premieres expressions du sentiment; & ensuite le loisir, le besoin, l'occasion, le hasard donnerent l'idée des autres arts, & en ouvrirent le chemin.

Lorsque les hommes furent un peu dégrossis par la société, & qu'ils eurent commencé à sentir qu'ils valoient mieux par l'esprit que par le corps, il se trouva sans doute quelque homme merveilleux, qui, inspiré par un génie extraordinaire, jetta les yeux sur la *nature*.

Après l'avoir bien contemplée, il se considera lui-même. Il reconnut qu'il avoit un goût né pour les rapports qu'il avoit observés; qu'il en étoit touché agréablement. Il comprit que l'ordre, la variété, la proportion tracée avec tant d'éclat dans les ouvrages de la *nature*, ne devoient pas seulement nous élever à la connoissance d'une intelligence suprème, mais qu'elles pouvoient encore être regardées comme des leçons de conduite, & tournées au profit de la société humaine.

Ce fut alors, à proprement parler, que les arts sortirent de la *nature*. Jusques-là tous leurs élémens y avoient été confondus & dispersés, comme dans une sorte de cahos. On ne les avoit guère connus que par soupçon, ou même par une sorte d'instinct. On commença alors à démêler quelques principes: ont fit quelques tentatives, qui aboutirent à des ébauches. C'étoit beaucoup: il n'étoit pas aisé de trouver ce dont on n'avoit pas une idée certaine, même en le cherchant. Qui auroit cru que l'ombre d'un corps, environné d'un simple trait, pût devenir un tableau d'Apelle; que quelques accens inarticulés pussent donner naissance à la musique, telle que nous la connoissons aujourd'hui? Le trajet est immense. Combien nos peres ne firent-ils point de courses inutiles, ou même opposées à leur terme! Combien d'effets malheureux, de recherches vaines, d'épreuves sans succès! Nous jouissons de leurs travaux; & pour toute reconnoissance, ils ont nos mépris.

Les arts en naissant, étoient comme sont les hommes: ils avoient besoin d'être formés de nouveau par une sorte d'éducation; ils sortoient de la Barbarie. C'étoit une imitation, il est vrai; mais une imitation grossiere, & de la *nature* grossiere elle-même. Tout l'art consistoit à peindre ce qu'on voyoit, & ce qu'on sentoit; on ne savoit pas choisir. La confusion régnoit dans le dessein, la disproportion & l'uniformité dans les parties, l'excès, la bisarrerie, la grossiereté dans les ornemens. C'étoit des matériaux plutôt qu'un édifice; cependant on imitoit.

Les Grecs, doués d'un génie heureux, saisirent enfin avec netteté les traits essentiels & capitaux de la *belle nature*, & comprirent clairement qu'il ne suffisoit pas d'imiter les choses, qu'il falloit encore les choisir. Jusqu'à eux les ouvrages de l'art n'avoient guere été remarquables, que par l'énormité de la masse ou de l'entreprise. C'étoient les ouvrages des Titans. Mais les Grecs plus éclairés, sentirent qu'il étoit plus beau de charmer l'esprit, que d'étonner ou d'éblouir les yeux. Ils jugerent que l'unité, la variété, la proportion, devoient être le fondement de tous les arts; & sur ce fond si beau, si juste, si conforme aux lois du goût & du sentiment, on vit chez eux la toile prendre le relief & les couleurs de la *nature*; l'ivoire & le marbre s'animer sous le ciseau. La musique, la poésie, l'éloquence, l'architecture enfanterent aussi-tôt des miracles; & comme l'idée de la perfection, commune à tous les arts, se fixa dans ce beau siecle, on eut presqu'à la fois dans tous les genres des chefs d'œuvre, qui depuis servirent de modeles à toutes les nations polies. Ce fut le premier triomphe des arts. Arrêtons-nous à cette époque, puisqu'il faut nécessairement puiser dans les monumens antiques de la Grece, le goût épuré & les modeles admirables de la *belle nature*, qu'on ne rencontre point dans les objets qui s'offrent à nos yeux.

La prééminence des Grecs, en fait de beauté & de perfection, n'étant pas douteuse, on sent avec quelle facilité leurs maîtres de l'art purent parvenir à l'expression vraie de la *belle nature*. C'étoit chez eux qu'elle se prêtoit sans cesse à l'examen curieux de l'artiste dans les jeux publics, dans les gymnases, & même sur le théâtre. Tant d'occasions fréquentes d'observer firent naître aux artistes grecs l'idée d'aller plus loin. Ils commencerent à se former certaines notions générales de la beauté, non-seulement des parties du corps, mais encore des proportions entre les parties du corps. Ces beautés devoient s'élever au-dessus de celles que produit la nature. Leurs originaux se trouvoient dans une nature idéale, c'est-à-dire, dans leur propre conception.

Il n'est pas besoin de grands efforts pour comprendre que les Grecs durent naturellement s'élever de l'expression du beau naturel, à l'expression du beau idéal, qui va au-delà du premier, & dont les traits, suivant un ancien interprete de Platon, sont rendus d'après les tableaux qui n'existent que dans l'esprit. C'est ainsi que Raphaël a peint sa Galatée. Comme les beautés parfaites, dit-il dans une lettre au Comte Balthasar Castiglione, sont si rares parmi les femmes, j'exécute une certaine *idée* conçue dans mon imagination.

Ces formes idéales, supérieures aux matérielles, fournirent aux Grecs les principes selon lesquels ils représentoient les dieux & les hommes. Quand ils vouloient rendre la ressemblance des personnes, ils s'attachoient toujours à les embellir en même tems; ce qui suppose nécessairement en eux l'intention de représenter une *nature* plus parfaite qu'elle ne l'est ordinairement. Tel a été constamment le faire de Polygnote.

Lorsque les auteurs nous disent donc que quelques anciens artistes ont suivi la méthode de Praxitele, qui prit Cratine, sa maîtresse, pour modele de la Vénus de Gnide, ou que Laïs a été pour plus d'un peintre l'original des Graces, il ne faut pas croire que ces mêmes artistes se soient écartés pour cela des principes généraux, qu'ils respectoient comme leurs lois suprêmes. La beauté qui frappoit les sens, présentoit à l'artiste la *belle nature*; mais c'étoit la beauté idéale qui lui fournissoit les traits grands & nobles: il prenoit dans la premiere la partie humaine, & dans la derniere la partie divine, qui devoit entrer dans son ouvrage.

Je n'ignore pas que les artistes sont partagés sur la préférence que l'on doit donner à l'étude des monumens de l'antiquité, ou à celle de la *nature*. Le cavalier Bernin a été du nombre de ceux qui disputent aux Grecs l'avantage d'une plus belle *nature*, ainsi que celui de la beauté idéale de leurs figures. Il pensoit de plus, que la *nature* savoit donner à toutes ses parties la beauté convenable, & que l'art ne consistoit qu'à la saisir. Il s'est même vanté de s'être enfin affranchi du préjugé qu'il avoit d'abord sucé à l'égard des beautés de la Venus de Médicis. Après une application longue & pénible, il avoit, disoit-il, trouvé en différentes occasions les mêmes beautés dans la simple *nature*. Que la chose soit ou non, toujours s'ensuit-il, de son propre aveu, que c'est même Vénus qui lui apprit à découvrir dans la *nature* des beautés, que jusqu'alors il n'avoit apperçues que dans cette fameuse statue.

On peut croire aussi avec quelque fondement, que sans elle il n'auroit peut-être jamais cherché ces beautés dans la *nature*. Concluons de-là que la beauté des statues greques est plus facile à saisir que celle de la *nature* même, en ce que la premiere beauté est moins commune, & plus frappante que la derniere.

Une seconde vérité découle de celle qu'on vient d'établir; c'est que, pour parvenir à la connoissance de la beauté parfaite, l'étude de la *nature* est au moins une route plus longue & plus pénible que l'étude des antiques. Le Bernini, qui de préférence recommandoit aux jeunes artistes d'imiter toujours ce que la *nature* avoit de plus beau, ne leur indiquoit donc pas la voie la plus abrégée pour arriver à la perfection.

Ou l'imitation de la *nature* se borne à un seul objet, ou elle rassemble dans un seul ouvrage ce que l'artiste a observé en plusieurs individus. La premiere façon d'imiter produit des copies ressemblantes des portraits. La derniere éleve l'esprit de l'artiste jusqu'au beau général, & aux notions idéales de la beauté. C'est cette derniere route qu'ont choisi les Grecs qui avoient sur nous l'avantage de pouvoir se procurer ces notions, & par la contemplation des plus beaux corps, & par les fréquentes occasions d'observer les beautés de la *nature*. Ces beautés, comme on l'a dit ailleurs, se montroient à eux tous les jours, animées de l'expression la plus vraie, tandis qu'elles s'offrent rarement à nous, & plus rarement encore de la maniere dont l'artiste desireroit qu'elles se présentassent.

La *nature* ne produira pas facilement parmi nous un corps aussi parfait que celui d'Antinoüs. Jamais, de même, quand il s'agira d'une belle divinité, l'esprit humain ne pourra concevoir rien au-dessus des proportions plus qu'humaines de l'Apollon du vatican. Tout ce que la *nature*, l'art & le génie ont été capables de produire, s'y trouvent réunis. N'est-il pas naturel de croire que l'imitation de tels morceaux doit abréger l'étude de l'art.

l'art. Dans l'un, on trouve le précis de ce qui eſt diſperſé dans toute la *nature*; dans l'autre, on voit juſqu'où une ſage hardieſſe peut élever la plus belle *nature* au-deſſus d'elle-même. Lorſque ces morceaux offrent le plus grand point de perfection auquel on puiſſe atteindre, en repréſentant des beautés divines & humaines, comment croire qu'un artiſte qui imitera ces morceaux, n'apprendra point à penſer & à deſſiner avec nobleſſe & fermeté, ſans crainte de tomber dans l'erreur?

Un artiſte qui laiſſera guider ſon eſprit & ſa main par la regle que les Grecs ont adoptée pour la beauté, ſe trouvera ſur le chemin qui le conduira directement à l'imitation de la *nature*. Les notions de l'enſemble & de la perfection, raſſemblées dans la *nature* des anciens, épureront en lui & lui rendront plus ſenſibles les perfections éparſes de la *nature* que nous voyons devant nous. En découvrant les beautés de cette derniere, il ſaura les combiner avec le beau parfait; & par le moyen des formes ſublimes, toujours préſentées à ſon eſprit, il deviendra pour lui-même une regle ſûre.

Que les artiſtes ſur-tout ſe rappellent ſans ceſſe que l'expreſſion la plus vraie de la *belle nature* n'eſt pas la ſeule choſe que les connoiſſeurs & les imitateurs des ouvrages des Grecs admirent dans ces divins originaux; mais que ce qui en fait le caractere diſtinctif, eſt l'expreſſion d'un mieux poſſible, d'un beau idéal, en-deçà duquel reſte toujours la plus belle *nature*.

Ce principe lumineux peut s'étendre à tous les arts, ſur-tout à la poéſie, à la muſique, à l'architecture, *&c.* mais en même tems il faut bien ſe mettre dans l'eſprit, que le beau phyſique eſt le fondement, la baſe & la ſource du beau intellectuel, & que ce n'eſt que d'après la *belle nature* que nous voyons, que nous pouvons créer, comme les Grecs, une ſeconde *nature*, plus belle ſans doute, mais analogue à la premiere; en un mot, le beau idéal ne doit être que le beau réel perfectionné.

Rome devint diſciple d'Athenes. Elle admira les merveilles de la Grece: elle tâcha de les imiter; bientôt elle ſe fit autant eſtimer par ſes ouvrages de goût, qu'elle s'étoit fait craindre par ſes armes. Tous les peuples lui applaudirent; & cette approbation prouva que les Grecs qui avoient été imités par les Romains, étoient en effet les plus excellens modeles.

On ſait les révolutions qui ſuivirent. L'Europe fut inondée de barbares; & par une conſéquence néceſſaire, les ſciences & les arts furent enveloppés dans le malheur des tems, juſqu'à ce qu'exilés de Conſtantinople, ils vinrent encore ſe réfugier en Italie. On y réveilla les manes d'Horace, de Virgile & de Cicéron: on alla fouiller juſque dans les tombeaux qui avoient ſervi à la ſculpture & à la peinture. On vit reparoître l'antiquité avec les graces de la jeuneſſe. Les artiſtes s'empreſſerent à l'imiter; l'admiration publique multiplia les talens; l'émulation les anima, & les beaux arts reparurent avec ſplendeur. Ils vont ſe corrompre & ſe perdre. On charge déjà la belle nature, on l'ajuſte, on la farde; on la pare de colifichets, qui la font méconnoître. Ces rafinemens oppoſés à la groſſiereté, ſont plus difficiles à detruire que la groſſiereté même. C'eſt par eux que le goût s'émouſſe, & que commence la décadence. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT.*)

NATUREL, adj. (*Philoſ.*) ſe dit de quelque choſe qui ſe rapporte à la nature, qui vient d'un principe de la nature, ou qui eſt conforme au cours ordinaire & à l'ordre de la nature. *Voyez* NATURE.

Quand une pierre tombe de haut en bas, le vulgaire croit que cela lui arrive par un mouvement *naturel*, en quoi le vulgaire eſt dans l'erreur. *Voyez l'article* FORCE, *p.* 92. *du VII. vol. j. col.*

Les guériſons faites par les Médecins, ſont des opérations *naturelles*; mais celles de Jéſus-Criſt étoient miraculeuſes & ſurnaturelles. *Voyez* MIRACLE, *voyez auſſi l'article* NATUREL *qui ſuit*.

Enfans *naturels*, ſont ceux qui ne ſont point nés d'un légitime mariage. *Voyez* BASTARD.

Horiſon *naturel*, ſe dit de l'horiſon phyſique & ſenſible. *Voyez* HORISON.

Jour *naturel*, *voyez* JOUR.

Philoſophie naturelle, c'eſt la ſcience qui conſidere les propriétés des corps *naturels*, l'action mutuelle des uns ſur les autres; on l'appelle autrement *Phyſique*. *Voyez* PHYSIQUE *&* NATURE.

L'illuſtre M. Newton nous a donné un ouvrage intitulé: *Principes mathématiques de la philoſophie naturelle*, où ce grand géometre détermine par des principes mathématiques, les lois des forces centrales, de l'attraction des corps, de la réſiſtance des fluides, du mouvement des planetes dans leurs orbites, *&c. Voyez* CENTRAL, PLANETE, RÉSISTANCE, *&c. Voyez auſſi* NEWTONIANISME, ATTRACTION, GRAVITATION, *&c.* Chambers. (*O*)

NATUREL, (*Métaph.*) nous avons à conſidérer ici ce mot ſous deux regards. 1°. En-tant que les choſes exiſtent, & qu'elles agiſſent conformément aux lois ordinaires que Dieu a établies pour elles; & par-là ce que nous appellons *naturel*, eſt oppoſé au *ſurnaturel* ou *miraculeux*. 2°. En-tant qu'elles exiſtent ou qu'elles agiſſent, ſans qu'il ſurvienne aucun exercice de l'induſtrie humaine ou de l'attention de notre eſprit, par rapport à une fin particuliere: dans ce ſens, ce que nous appellons *naturel*, eſt oppoſé à ce que nous appellons *artificiel*, qui n'eſt autre choſe que l'induſtrie humaine.

Il paroît difficile quelquefois de démêler le *naturel* en-tant qu'oppoſé au *ſurnaturel*; dans ce dernier ſens, le *naturel* ſuppoſe des lois générales & ordinaires: mais ſommes-nous capables de les connoître ſûrement? On diſtingue aſſez un effet qui n'eſt point ſurnaturel ou miraculeux; on ne diſtingue pas ſi déterminement ce qui l'eſt. Tout ce que nous voyons arriver régulierement ou fréquemment, eſt *naturel*; mais tout ce qui arrive d'extraordinaire dans le monde eſt-il miraculeux? C'eſt ce qu'on ne peut aſſurer. Un événement très-rare pourroit venir du principe ordinaire, qui dans la ſuite des révolutions & des changemens auroit formé une ſorte de prodige, ſans quitter la regle de ſon cours, & l'étendue de ſa ſphere. Ainſi voit-on quelquefois des monſtres du caractere le plus inoui, ſans qu'on y trouve rien de miraculeux & de ſurnaturel. Comment donc nous aſſurer, demandera-t-on, que les événemens regardés comme ſurnaturels & miraculeux le ſont réellement, ou comment ſavoir juſqu'où s'étend la vertu de ce principe ordinaire, qui par une longue ſuite de tems & de combinaiſons particulieres, peut faire les choſes les plus extraordinaires?

J'avoue qu'en beaucoup d'événemens qui paroiſſent des merveilles au peuple, un homme ſage doit avec prudence ſuſpendre ſon jugement. Il faut avouer auſſi qu'il eſt des événemens d'un tel caractere, qu'il ne peut venir à l'eſprit des perſonnes ſenſées, de juger qu'ils ſont l'effet de ce principe commun des choſes, & que nous appellons l'*ordre de la nature*: tel eſt, par exemple, la reſurrection d'un homme mort.

On aura beau dire qu'on ne ſait pas juſqu'où s'étendent les forces de la nature, & qu'elle a peut-être des ſecrets pour opérer les plus ſurprenans effets, ſans que nous en connoiſſions les reſſorts. La paſſion de contrarier, ou quelqu'autre intérêt, peut faire venir cette penſée à l'eſprit de certaines gens; mais cela ne fait nulle impreſſion ſur les perſonnes judicieuſes, qui font une ſérieuſe réflexion, & qui veulent agir de bonne foi avec eux-mêmes comme avec les autres. L'impreſſion de vérité commune qui ſe trouve manifeſtement dans le plus grand nombre des hommes ſenſés & habiles, eſt la regle infaillible pour diſcerner le ſurnaturel d'avec le *naturel*: c'eſt la regle même que l'Auteur de la nature a miſe dans tous les hommes, & il ſe feroit démenti lui-même s'il leur avoit fait juger vrai ce qui eſt faux, & miraculeux ce qui n'eſt que *naturel*.

Le *naturel* eſt oppoſé à l'*artificiel* auſſi-bien qu'au *miraculeux*; mais non de la même maniere. Jamais ce qui eſt ſurnaturel & miraculeux ne ſauroit être dit *naturel*; mais ce qui eſt artificiel peut s'appeller *naturel*, & il l'eſt effectivement en-tant qu'il n'eſt point miraculeux.

L'artificiel n'eſt donc que ce qui part du principe ordinaire des choſes, mais auquel eſt ſurvenu le ſoin & l'induſtrie de l'eſprit humain, pour atteindre à quelque fin particuliere que l'homme ſe propoſe.

La pratique d'élever avec des pompes une maſſe d'eau immenſe, eſt quelque choſe de *naturel*; cependant elle eſt dite *artificielle* & non pas *naturelle*, en-tant qu'elle n'a été introduite dans le monde que moyennant le ſoin & l'induſtrie des hommes.

En ce ſens là, il n'eſt préſque rien dans l'uſage des choſes, qui ſoit totalement *naturel*, que ce qui n'a point été à la diſpoſition des hommes. Un arbre, par exemple, un prûnier eſt *naturel* lorſqu'il a crû dans les forêts, ſans qu'il ait été ni planté ni greffé; auſſi-tôt qu'il l'a été, il perd en ce ſens là, autant de *naturel* qu'il a reçu d'impreſſions par le ſoin des hommes. Eſt-ce donc que ſur un arbre greffé, il n'y croît pas naturellement des prûnes ou des ceriſes? Oui en-tant qu'elles n'y croiſſent pas ſurnaturellement; mais non pas en-tant qu'elles y viennent par le ſecours de l'induſtrie humaine, ni en tant qu'elles deviennent telle prûne ou telle ceriſe, d'un goût & d'une douceur qu'elles n'auroient point eu ſans le ſecours de l'induſtrie humaine; par cet endroit la prû-

ne

né & la cerise sont venues artificiellement & non pas naturellement.

On demande ici, en quel sens on dit, parlant d'une sorte de vin, qu'il est *naturel*, tout vin de soi étant artificiel; car sans l'industrie & le soin des hommes il n'y a point de vin: de sorte qu'en ce sens là le vin est aussi véritablement artificiel que l'eau-de-vie & l'esprit-de-vin. Quand donc on appelle du vin *naturel*, c'est un terme qui signifie que le vin est dans la constitution du vin ordinaire; & sans qu'on y ait rien fait que ce qu'on a coutume de faire à tous les vins qui sont en usage dans le pays & dans le tems où l'on se trouve.

Il est aisé après les notions précédentes, de voir en quel sens on applique aux diverses sortes d'esprit la qualité de *naturel* & de non-*naturel*. Un esprit est censé & dit *naturel*, quand la disposition où il se trouve ne vient ni du soin des autres hommes, dans son éducation, ni des réflexions qu'il auroit fait lui-même en particulier pour se former.

Au terme de *naturel*, pris en ce dernier sens, on oppose les termes de *cultivé* ou *d'affecté*, dont l'un se prend en bonne & l'autre en mauvaise part; l'un qui signifie ce qu'un soin & un art judicieux a sçu ajouter à l'esprit *naturel*; l'autre ce qu'un soin vain & malentendu y ajoute quelquefois.

On en peut dire à proportion autant des talens de l'esprit. Un homme est dit avoir une logique ou une eloquence *naturelle*, lorsque sans les connoissances acquises par l'industrie & la réflexion des autres hommes, ni par la sienne propre, il raisonne cependant aussi juste qu'on puisse raisonner; ou quand il fait sentir aux autres, comme il lui plait, avec force & vivacité ses pensées & ses sentimens.

NATUREL, LE, s. m. (*Morale*.) le tempérament, le caractere, l'humeur, les inclinations que l'homme tient de la naissance, est ce qu'on appelle son *naturel*. Il peut être vicieux ou vertueux, cruel & farouche comme dans Néron, doux & humain comme dans Socrate, beau comme dans Montesquieu, infâme comme dans C . . . ., F . . . ou P . . ., &c.

L'éducation, l'exemple, l'habitude peuvent à la vérité rectifier le *naturel* dont le penchant est rapide au mal, ou gâter celui qui tend le plus heureusement vers le bien; mais quelque grande que soit leur puissance, un *naturel* contraint, se trahit dans les occasions imprévues; on vient à bout de le vaincre quelquefois, jamais on ne l'étouffe. La violence qu'on lui fait, le rend plus impétueux dans ses retours ou dans ses emportemens. Il est cependant un art de former l'ame comme de façonner le corps, c'est de proportionner les exercices aux forces; & de donner du relâche aux efforts. Il y a deux tems à observer: le moment de la bonne volonté pour se fortifier, & le moment de la répugnance pour se roidir. De ces deux extrémités, résulte une certaine aisance propre à maintenir le *naturel* dans un juste tempérament. Nos sentimens ne tiennent pas moins au *naturel*, que nos actions à l'habitude. La superstition seule surmonte le penchant de la nature, & l'ascendant de l'habitude, témoin le moine Clement.

Le bon *naturel* semble naître avec nous; c'est un des fruits d'un heureux tempérament que l'éducation peut cultiver avec gloire, mais qu'elle ne donne pas. Il met la vertu dans son plus grand jour, & diminue en quelque maniere la laideur du vice; sans ce bon *naturel*, du moins sans quelque chose qui en revêt l'apparence, on ne sauroit avoir aucune société durable dans le monde. Delà vient que pour en tenir lieu, on s'est vu réduit à forger une humanité artificielle, qu'on exprime par le mot de *bonne éducation*: car si l'on examine de près l'idée attachée à ce terme, on verra que ce n'est autre chose que le singe du bon *naturel*, ou si l'on veut, l'affabilité la complaisance & la douceur du tempérament, réduite en art. Ces dehors d'humanité rendent un homme les délices de la société, lorsqu'ils se trouvent fondés sur la bonté réelle du cœur; mais sans elle, ils ressemblent à une fausse montre de sainteté, qui n'est pas plûtôt découverte, qu'elle rend ceux qui s'en parent, l'objet de l'indignation de tous les gens de bien.

Enfin, comme c'est du *naturel* que notre sort dépend, heureux est celui qui prend un genre de vie conforme au caractere de son cœur & de son esprit, il trouve à toujours du plaisir & des ressources dans le choix de son attachement! (*D. J.*)

NATURELLE, *loi*, s. f. (*Droit naturel*.) on définit la *loi naturelle*, une loi que Dieu impose à tous les hommes, & qu'ils peuvent découvrir par les lumieres de leur raison, en considérant attentivement leur nature & leur état.

Le droit *naturel* est le système de ces mêmes lois, & la jurisprudence *naturelle* est l'art de développer les lois de la nature, & de les appliquer aux actions humaines.

Le savant évêque de Péterborough définit les *lois naturelles*, certaines propositions d'une vérité immuable, qui servent à diriger les actes volontaires de notre ame dans la recherche des biens ou dans la fuite des maux, & qui nous imposent l'obligation de régler nos actions d'une certaine maniere, independamment de toute loi civile, & mises à part les conventions par lesquelles le gouvernement est établi. Cette définition du docteur Cumberland revient au même que la nôtre.

Les *lois naturelles* sont ainsi nommées parce qu'elles dérivent uniquement de la constitution de notre être avant l'établissement des sociétés. La loi, qui en imprimant dans nous-mêmes l'idée d'un créateur, nous porte vers lui, est la premiere des *lois naturelles* par son importance, mais non pas dans l'ordre de ses lois. L'homme dans l'état de nature, ajoute M. de Montesquieu, auroit plûtôt la faculté de connoître, qu'il n'auroit des connoissances. Il est clair que ses premieres idées ne seroient point ses idées spéculatives, il songeroit à la conservation de son être avant que de chercher l'origine de son être.

Un homme pareil ne sentiroit d'abord que sa foiblesse; sa timidité seroit extrême; & si l'on avoit là dessus besoin de l'expérience, l'on a trouvé dans les forêts des hommes sauvages; tout les fait trembler, tout les fait fuir. Les hommes dans cet état de nature ne cherchent donc point à s'attaquer, & la paix est la premiere *loi naturelle*.

Au sentiment de sa foiblesse, l'homme joint le sentiment de ses besoins. Ainsi une autre *loi naturelle* est celle qui lui inspire de chercher à se nourrir.

Je dis que la crainte porteroit les hommes à se fuir; mais les marques d'une crainte réciproque les engageroit bientôt à s'approcher. Ils y seroient portés d'ailleurs par le plaisir qu'un animal sent à l'approche d'un animal de son espece. De plus, ce charme que les deux sexes s'inspirent par leur différence, augmenteroit ce plaisir; & la priere naturelle qu'ils se font toujours l'un à l'autre, seroit une troisieme loi.

Les hommes parvenant à acquérir des connoissances, ont un nouveau motif de s'unir pour leur bien commun ainsi le desir de vivre en société est une quatrieme *loi naturelle*.

On peut établir trois principes généraux des *lois naturelles*, savoir 1°. la religion: 2°. l'amour de soi-même: 3°. la sociabilité, ou la bienveillance envers les autres hommes

La religion est le principe des *lois naturelles* qui ont Dieu pour objet. La raison nous faisant connoître l'être suprême comme notre créateur, notre conservateur & notre bienfaiteur: il s'ensuit que nous devons reconnoître notre dépendance absolue à son égard. Ce qui par une conséquence naturelle, doit produire en nous des sentimens de respect, d'amour & de crainte, avec un entier dévouement à sa volonté; ce sont là les sentimens qui constituent la religion. *Voyez* RELIGION.

L'amour de soi-même, j'entends un amour éclairé & raisonnable, est le principe des *lois naturelles* qui nous concernent nous-mêmes. Il est de la derniere évidence que Dieu en nous créant, s'est proposé notre conservation, notre perfection & notre bonheur. C'est ce qui paroît manifestement, & par les facultés dont l'homme est enrichi, qui tendent à ces fins, & par cette sorte inclination qui nous porte à rechercher le bien & à fuir le mal. Dieu veut donc que chacun travaille à sa conservation & à sa perfection, pour acquérir tout le bonheur dont il est capable, conformément à sa nature & à son état. *Voyez* AMOUR DE SOI-MÊME.

La sociabilité, ou la bienveillance envers les autres hommes, est le principe d'où l'on peut déduire les *lois naturelles* qui regardent nos devoirs réciproques, & qui ont pour objet la société, c'est-à-dire les humains avec lesquels nous vivons. La plûpart des facultés de l'homme les inclinations naturelles, sa foiblesse & ses besoins, sont autant de liens qui forment l'union du genre humain, d'où dépend la conservation & le bonheur de la vie. Ainsi tout nous invite à la sociabilité; le besoin nous en impose la nécessité, le penchant nous en fait un plaisir & les dispositions que nous y apportons naturellement, nous montrent que c'est en effet l'intention de notre créateur.

Mais la société humaine ne pouvant ni subsister, ni produire les heureux effets pour lesquels Dieu l'a établie à moins que les hommes n'aient les uns pour les autres des sentimens d'affection & de bienveillance, il s'ensuit que Dieu veut que chacun soit animé de ces sentimens,

& fasse

& fasse tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir cette société dans un état avantageux & agréable, & pour en resserrer de plus en plus les nœuds par des services & des bienfaits réciproques. *Voyez* SOCIABILITÉ.

Ces trois principes, la religion, l'amour de soi-même & la sociabilité, ont tous les caracteres que doivent avoir des principes de lois; ils sont vrais puisqu'ils sont pris dans la nature de l'homme, dans sa constitution, & dans l'état où Dieu l'a mis. Ils sont simples, & à la portée de tout le monde; ce qui est un point important, parce qu'en matiere de devoirs, il ne faut que des principes que chacun puisse saisir aisément, & qu'il y a toujours du danger dans la subtilité d'esprit qui fait chercher des routes singulieres & nouvelles. Enfin ces mêmes principes sont suffisans & très-féconds, puisqu'ils embrassent tous les objets de nos devoirs, & nous font connoître la volonté de Dieu dans tous les états, & toutes les relations de l'homme. (1)

1°. Les *lois naturelles* sont suffisamment connues des hommes, car on en peut découvrir les principes, & delà déduire tous nos devoirs par l'usage de la raison cultivée; & même la plûpart de ces lois sont à la portée des esprits les plus médiocres.

2°. Les *lois naturelles* ne dépendent point d'une institution arbitraire; elles dépendent de l'institution divine fondée d'un côté sur la nature & la constitution de l'homme; de l'autre sur la sagesse de Dieu, qui ne sauroit vouloir une fin, sans vouloir en même tems les moyens qui seuls peuvent y conduire.

3°. Un autre caractere essentiel des *lois naturelles*, c'est qu'elles sont universelles, c'est-à-dire qu'elles obligent tous les hommes sans exception; car non-seulement tous les hommes sont également soumis à l'empire de Dieu, mais encore les *lois naturelles* ayant leur fondement dans la constitution & l'état des hommes, & leur étant notifiées par la raison, il est bien manifeste qu'elles conviennent essentiellement à tous, & les obligent tous sans distinction, quelque différence qu'il y ait entr'eux par le fait, & dans quelqu'état qu'on les suppose. C'est ce qui distingue les *lois naturelles* des lois positives; car une loi positive ne regarde que certaines personnes, ou certaines sociétés en particulier.

4°. Les *lois naturelles* sont immuables, & n'admettent aucune dispense. C'est encore là un caractere propre de ses lois, qui les distingue de toutes lois positives, soit divines, soit humaines. Cette immutabilité des *lois naturelles* n'a rien qui répugne à l'indépendance; au souverain pouvoir, ou à la liberté de l'être tout parfait. Etant lui-même l'auteur de notre constitution, il ne peut que prescrire ou défendre les choses qui ont une convenance ou une disconvenance nécessaire avec cette même constitution; & par conséquent il ne sauroit rien changer aux *lois naturelles* ni en dispenser jamais. C'est en lui une glorieuse nécessité que de ne pouvoir se démentir lui-même.

Je couronne cet article par ce beau passage de Cicéron; la loi, dit-il, *legum, lib. II.* n'est point une invention de l'esprit humain, ni un établissement arbitraire que les peuples aient fait; mais l'expression de la raison éternelle qui gouverne l'univers. L'outrage que Tarquin fit à Lucrece n'en étoit pas moins un crime, parce qu'il n'y avoit point encore à Rome de loi écrite contre ces sortes de violences. Tarquin pécha contre la loi éternelle, qui étoit loi dans tous les tems, & non pas seulement depuis l'instant qu'elle a été écrite. Son origine est aussi ancienne que l'esprit divin; car la véritable, la primitive, & la principale loi n'est autre chose que la souveraine raison du grand Jupiter.

Cette loi, dit-il ailleurs, est universelle, éternelle, immuable; elle ne varie point selon les lieux & les tems: elle n'est pas différente aujourd'hui de ce qu'elle étoit anciennement. Elle n'est point autre à Rome, & autre à Athènes. La même loi immortelle regle toutes les nations, parce qu'il n'y a qu'un seul Dieu qui a donné & publié cette loi. Cicer. *de Repub. lib. III. apud* Lactant. *instit. div. lib. VI. cap. viij.*

C'en est assez sur les *lois naturelles* considérées d'une vûe générale; mais comme elles sont le fondement de toute la morale & de toute la politique; le lecteur ne peut en embrasser le système complet, qu'en étudiant les grands & beaux ouvrages sur cette matiere: ceux de Grotius, de Pufendorf, de Thomasius, de Buddé, de Sharrock, de Selden, de Cumberland, de Wollaston, de Locke, & autres savans de cet ordre. (*D. J.*)

NATUREL, (*Arithmét.*) dans les tables des logarithmes, on appelle *nombres naturels* ceux qui expriment les nombres consécutifs 1, 2, 3, 4, 5, *&c.* à l'infini, pour les distinguer des nombres *artificiels*, qui en sont les logarithmes. *Voyez* LOGARITHME, *Chambers*. (*E*)

NATUREL, adj. ce mot *en Musique*, a plusieurs sens: 1°. musique *naturelle* se dit du chant formé par la voix humaine, par opposition à la musique artificielle, qui se fait avec des instrumens: 2°. on dit qu'un chant est *naturel* quand il est aisé, doux, gracieux; qu'une harmonie est *naturelle* quand elle est produite par les cordes essentielles & *naturelles* du mode. 3°. *Naturel* se dit encore de tout chant qui n'est point forcé, qui ne va ni trop haut ni trop bas, ni trop vîte, ni trop lentement. Enfin la signification la plus commune de ce mot, & la seule dont l'abbé Brossard n'a point parlé, s'applique aux tons ou modes dont les sons se tirent de la gamme ordinaire, sans altérations. De sorte qu'un mode *naturel* est celui où l'on n'emploie ni dièse ni bémol. Dans la rigueur de ce sens, il n'y auroit qu'un seul mode *naturel*, qui seroit celui d'*ut* majeur, mais on étend le nom de *naturel* à tout mode, dont les cordes essentielles seulement ne portent ni dièse ni bémol; tels sont les modes majeurs de *sol* & de *fa*; les modes mineurs de *la* & de *ré*, &c. *Voyez* MODE, TRANSPOSITION, CLÉ TRANSPOSÉE. (*S*)

NATUREL, est en usage *dans le Blason*, pour signifier *des animaux*, *des fruits*, *des fleurs*, qui sont peints dans un écu avec leurs couleurs naturelles, quoique différentes des couleurs ordinaires dans le Blason; ce mot sert à empêcher qu'on n'accuse des armoiries d'être fausses, quand elles portent des couleurs inconnues dans le blason. *Voyez* COULEUR *&* BLASON. Berthelas en Forêt, d'azur à un tigre au *naturel*.

NAU, (*Géogr.*) autrement *Nave* ou *Nahe*, en latin *Nava*, riviere d'Allemagne. Tacite, *l. IV. c. lxx.* fait men-

(1) Voila ce que les Deistes ont toujours pretendu, mais jamais prouvé. La conscience & la raison même qui démontrent la religion naturelle, sainte, & vraie, la démontrent insuffisante, & non entiere. Les preuves en sont convainquantes. J'en tracerai ici un abregé. Premierement il faut faire l'usage de la raison le plus exact & le plus droit, pour apprendre la religion naturelle. Qui osera le nier d'après tant de preuves de fait que nous en avons? qui osera aussi assurer que tous les hommes sont à portée de faire un pareil usage de la raison? & qui n'inférera de-là que la promulgation de la religion est aussi nécessaire que celle des lois, n'y ayant autre moyen qu'on puisse imaginer capable de remédier, dans une chose nécessaire à tous les hommes, au défaut de notre raison, qui n'est que trop averé par une expérience journaliere. Origéne fit valoir cet argument insoluble contre Celse, Lactance liv. 3. & Foster contre Tindal, & une infinité d'autres contre les Déistes, auxquels je renvoie le lecteur. Trop souvent la raison nous trompe, nous n'avons que *trop* acquis le droit de la recuser. Combien de fois nous croyons suivre l'impulsion de la nature, & nous lui resistons? en écoutant ce qu'elle nous dit à nos sens, nous méprisons ce qu'elle nous dit à nos cœurs. L'être actif se tait, l'être passif commande. Combien de fois nous pouvons nous dire à nous mêmes: *video meliora, proboque, deteriora sequor?* Cela prouve bien évidemment, & la corruption de la nature humaine, & la perte de son integrite. Qui ne déduira donc ici en second lieu, que les hommes ont bésoin d'un moïen très puissant, pour restaurer leur propre ruine, pour compenser & secouer la misere morale, qui est leur appanage naturel; mais où le trouver ce moïen? que le Déiste me le fasse voir dans les productions les plus sublimes de l'esprit humain; qu'il me renvoie à cet effet, s'il l'ose, aux plus sages législateurs & aux plus célebres philosophes. Consultons les donc, ces législateurs, ces philosophes, feuilletons leurs livres, examinons leurs diverses opinions, nous les trouverons tous présomptueux, affirmatifs, même dogmatiques dans leur prétendu scepticisme, n'ignorant rien, ne prouvant rien, se mocquant les uns des autres, & ce point commun à tous est peut-être le seul, sur lequel ils ont tous raison. Triomphans quand ils attaquent, ils sont sans vigueur en se defendant. Si vous pésés les raisons, ils n'en ont que pour detruire; si vous comptés les voix, chacun est reduit à la sienne; ils ne s'accordent que pour disputer: les *écouter* n'est pas le moïen d'acquérir la certitude. Voilà comme un philosophe qui les connoit, *dépeint* ces grands juges, au tribunal de qui on en appelle ici, ces champions de la raison *humaine*. Enfin il en faut convénir, puisque l'expérience nous en convaint, que, qui se fie à la raison humaine doit nécessairement se trouver flottant sur une mer d'opinions humaines, sans gouvernail, sans boussole, & livré à des passions orageuses, sans autre guide qu'un pilote inexperimenté qui méconnoit sa route, & qui ne sait ni d'où il vient, ni où il va. Enfin la nature divine étant incompréhensible, quelque effort que fasse la raison humaine, elle ne pourra jamais nous faire connoître nos devoirs envers Dieu, ni celui de tous les cultes extrinséques possibles, qui lui convienne le plus, & lui soit le plus agréable; & cependant la société même des hommes nous fait toucher au doigt qu'il n'y en a qu'un qu'on doive lui rendre. J'ai parlé de ce sujet dans d'autres de mes notes. J'y renvoie le lecteur, quoique j'en aye repeté quelque chose ici, & encore plus aux auteurs sans nombre qui traitent ces matieres, & qui se trouvent entre les mains de tout le monde. (*Z*)

mention de cette riviere, & dit qu'elle se joint au Rhin près de *Bingium*, aujourd'hui Bingen : en effet Bingen est encore située au lieu où la Nau se jette dans le Rhin. Ausone en parlant de cette riviere dit:

Transieram celerem *nebuloso lumine* Navam.

Elle a sa source dans la Lorraine à l'orient de Neukirch, prend son cours du S. O. au N. E. & tournant enfin du midi au nord, elle va se jetter dans le Rhin audessous de Bin. (*D. J.*)

NAVAL, adj. se dit d'une chose qui concerne les vaisseaux, ou la navigation. *Voyez* VAISSEAU & NAVIGATION.

C'est dans ce sens qu'on dit quelquefois *forces navales*, *combat naval*, &c.

Couronne navale, *corona navalis*, parmi les anciens Romains, étoit une couronne ornée de figures des proues de vaisseaux ; on la donnoit à ceux qui dans un combat *naval* avoient les premiers monté sur le vaisseau ennemi.

Quoiqu'Aulugelle semble avancer comme une chose générale, que la couronne *navale* étoit ornée de figures de proues de vaisseaux, cependant Juste Lipse distingue deux sortes de couronnes *navales*; l'une simple, l'autre garnie d'éperons de navires.

Selon lui, la premiere se donnoit communément aux moindres soldats; la seconde beaucoup plus glorieuse, ne se donnoit qu'aux généraux, ou amiraux, qui avoient remporté quelque victoire navale considérable. *Chambers*. (*G*)

NAVALE, (*Géogr. anc.*) ce mot latin peut avoir beaucoup de significations différentes : il peut signifier un *port*, un *havre*, quelquefois le *lieu du port* où l'on construit les vaisseaux, comme à Venise; ou le bassin où ils sont conservés & entretenus, comme au Havre-de-Grace; mais ce n'est point là le principal usage de ce mot. Il y avoit des villes qui étoient assez importantes pour avoir un commerce maritime, & qui néanmoins n'étoient pas situées assez près de la mer pour faire un port. En ce cas on en choisissoit un le plus près & le plus commode qu'il étoit possible. On bâtissoit des maisons à l'entour, & ce bourg ou cette ville devenoit le *navale* de l'autre ville. C'est ainsi que Corinthe située dans l'isthme du Péloponnese avoit deux ports, *duo navalia*, savoir, *Lechæum* dans le golfe de Corinthe, & Cenchrées dans le golfe Saronique. Quelquefois une ville se trouvoit bâtie en un lieu qui n'avoit pas un port suffisant pour ses vaisseaux, parce que son commerce auquel des barques, avoient suffi au commencement, étoit devenue plus florissant, & demandoit un havre où de gros bâtimens pussent entrer; alors quoique la ville eût déjà une espece de port, elle s'en procuroit un autre plus large, plus profond, quoiqu'à quelque distance, & souvent il s'y formoit une colonie qui devenoit aussi florissante que la ville même. C'est une erreur de croire que le port ou *navale* fût toujours contigu à la ville dont il dépendoit, il y avoit quelquefois une distance de plusieurs milles.

NAVALIA, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie inférieure selon Ptolomée, qui la met entre *Assiburgium* & *Mediolanium* : quelques savans croient que c'est la ville de Zwol. (*D. J.*)

NAVAN, (*Géog.*) petite ville d'Irlande dans la province de Leinster, au comté d'Est-Meath sur la Boyne, à 10 milles de Duleck, & à 7 de Kello. Elle a droit d'envoyer deux députés au parlement d'Irlande. *Long.* 11, 19. *lat.* 53. 42.

NAVARETTE, (*Géograph.*) petite ville d'Espagne de la petite province de Rioxa, qui est dans la vieille Castille. Elle est située sur une montagne à environ deux lieues de Logrono, du côté du couchant. *Long.* 15. 30. *lat.* 42. 28.

NAVARIN, ou ZONCHIO, (*Géog.*) ville de Grece dans la Morée, au Belvédere, au-dessus de Modon, en tirant vers le nord. Il y a apparence que c'est la même ville que Ptolomée, *l. III. c. xvi.* nomme *Pylus*. *Navarin* est à 10 milles de Coron, sur une hauteur, au pié de laquelle est un bon & vaste port, défendu par deux châteaux. Les Turcs ont enlevé pour la derniere fois cette place aux Vénitiens en 1715, avec toute la Morée. *Long.* 39. 26. *lat.* 37. 2.

NAVARQUE, s. m. (*Hist. anc.*) celui qui commandoit un ou plusieurs vaisseaux, selon que chaque allié en envoyoit. Il s'appella aussi *præfectus*, *magister navis*, *trierarchus*.

NAVARRE, (*Géog.*) royaume d'Europe, situé entre la France & l'Espagne, & divisé en haute & basse Navarre. La premiere appartient à l'Espagne, & la seconde à la France; & toutes les deux ensemble se divisent encore en plusieurs districts ou bailliages, qu'on appelle en Espagne *mérindades*. La haute *Navarre* en comprend cinq qui ont pour leurs capitales Pampelune, Ertella, Tudele, Olete, & Sanguerfa. La basse *Navarre* ne contient qu'un de ces bailliages, & a pour seule ville S. Jean-Pié-de-Port.

NAVARRE, *la haute*, (*Géog.*) elle a au nord une partie des provinces de Guipuscoa & d'Alava, les Pyrénées, le Béarn, & le pays de Labour, autrement le pays de Basques; à l'orient une partie du royaume d'Arragon, les Pyrénées, & les vallées qui se jettent au-dedans de l'Espagne par Roncevaux, par le val de Salazar, & par celui de Roncal, jusqu'à Ysura. Ses rivieres principales sont l'Ebre, l'Arragon, l'Arga, l'Elba; & ses principales vallées sont celles de Roncevaux, Salazar, Roncal, Thescoa, & Bartan. Ce royaume avoit autrefois une étendue bien plus grande que celle qu'il a aujourd'hui; car il ne comprend guere que 28 lieues de long, 23 de large, & tout au plus 15 à 20 milles familles.

L'air de ce pays est plus doux & plus tempéré, que celui des provinces plus voisines de l'Espagne; mais le terrein est hérissé de montagnes, & abonde en mines de fer.

Ignigo-Arista est le premier qui ait regné dans la haute *Navarre*, & ses descendans en jouirent jusqu'en 1234. En 1316. Jeanne, comme fille de Louis Hutin, devint héritiere de ce royaume, qu'elle apporta à son mari Philippe, comte d'Evreux. En 1512, Ferdinand s'en empara sur Jean sire d'Albret, qui en étoit roi, du chef de Catherine de Foix sa femme, derniere héritiere de Charles comte d'Evreux. Le pape le seconda dans cette entreprise; & leur pretexte fut que ce prince étoit allié de Louis XII. ce fauteur du concile de Pise. Louis XII. secourut Jean d'Albret; mais l'activité du duc d'Albe rendit cette entreprise inutile, & força le roi de *Navarre* & la Palice, à lever le siége de Pampelune. Catherine de Foix disoit au roy son mari, après la perte de ce royaume: „ dom Jean, si nous fussions nés, vous Catherine, & moi dom Jean, nous n'aurions jamais perdu la *Navarre* „.

Récapitulons en deux mots l'histoire de ce royaume: les Navarrois se donnerent à Ignigo, qui commença le royaume de *Navarre*. Ensuite trois rois d'Arragon joignirent à l'Arragonois, la plus grande partie de la *Navarre*, dont les Maures musulmans occuperent le reste. Alphonse le Batailleur, qui mourut en 1134, fut le dernier de ces rois. Alors la *Navarre* fut séparée de l'Arragon, & redevint un royaume particulier, qui passa depuis par des mariages aux comtes de Champagne, appartint à Philippe-le-Bel, & à la maison de France; ensuite tomba dans celles de Foix & d'Albret, & est absorbée aujourd'hui dans la monarchie d'Espagne.

NAVARRE, *la basse*, (*Géog.*) c'est une des mérindades ou bailliages, dont tout le royaume de *Navarre* étoit composé. Elle est séparée de la *Navarre* espagnole par les Pyrénées. Ce pays fut occupé des premiers par les Vascons ou Gascons, lorsqu'ils passerent les monts pour s'établir dans la Novempopulanie sur la fin du vj. siecle: aussi tous les habitans sont basques, & parlent la langue basque, qui est la même que celle des Biscayens espagnols.

Tout ce que Jean d'Albret & Catherine reine de *Navarre*, sa femme, purent recouvrer des états que Ferdinand roi d'Arragon & de Castille leur enleva en 1512, se réduisit à la *basse-Navarre*, qui n'a que huit lieues de long sur cinq de large, & pour toute ville Saint-Jean-Pié-de Port. On lui donne pourtant le nom de royaume, & nos rois ajoutent encore ce titre à celui de France, par un usage qui semble bien au-dessous de leur grandeur.

Ce petite pays est montueux & presque stérile; il est arrosé par la Nive & la Bidouse. Henri d'Albret, fils de Jean, en fit un pays d'états, conformément à l'usage qui est observé dans la *haute Navarre*; & ce privilége subsiste toûjours. Les dons ordinaires que les états de *basse-Navarre* font au roi, vont à environ 6860; mais ils allouent au gouverneur 7714 livres, & au lieutenant de roi 2714.

NAVARREINS, (*Géog.*) petite ville de France dans le Béarn, sur le gave d'Oléron, à cinq lieues de cette ville; dans la sénéchaussée de Sauveterre elle fut bâtie par Henri d'Albret roi de Navarre, dans une plaine très-fertile. Il y a dans cette ville un état major. *Long.* 16. 50. *lat* 43. 20.

NAVAS DE TOLOSA, (*Géog.*) montagne d'Espagne, dans la partie septentrionale de l'Andalousie à l'orient de Sierra Morena. Elle est remarquable par la victoire que les Chrétiens y remporterent sur les Maures

res le 16 Juillet 1212, sous les ordres d'Alphonse, roi de Castille.

NAUBARUM, (*Géog. anc.*) ville de la Sarmatie européenne que Ptolomée, *l. III. c. v.* met la derniere ville dans les terres.

NAUCRARIENS, (*Littérat. greq.*) on nommoit *Naucrariens*, en grec Ναύκραροι, chez les Athéniens, les principaux magistrats des bourgs & villes maritimes. Ils furent ainsi appellés, parce qu'ils étoient obligés de fournir deux cavaliers & un bâtiment pour le service de la république, lorsqu'elle le requéroit. *Voyez* Potter, *Archæol. græc. liv. I. ch. xiij. tome I. page* 78.

NAUCRATIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte dans le Delta, au-dessus de Métélis, à main gauche en remontant le Nil. Elle étoit ancienne, & fut bâtie par les Milésiens, selon Strabon; mais il ne s'accorde pas avec lui-même; & il y a bien des raisons, dit Bayle, qui combattent son sentiment, outre que Diodore de Sicile ne lui est point favorable. Si nous avions l'ouvrage d'Apollonius Rhodius sur la fondation de *Naucratis*, nous pourrions décider la querelle. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que cette ville a été fort célebre par son commerce, qui fut tel qu'on ne souffroit pas en Egypte qu'aucun navire marchand déchargeât dans un autre port. Cette prérogative lui procura un grand concours d'étrangers & des courtisannes, qui au rapport d'Hérodote, y prenoient un soin extrème de leur beauté. Rhodope y gagna des sommes immenses, & Archidice qui eut un si grand renom par toute la Grece, vint aussi s'y établir. Enfin, cette ville prétendoit avoir bonne part à la protection de Vénus, & se vantoit de posséder une image miraculeuse de cette déesse, que l'on consacra dans son temple.

Origène remarque qu'on y honoroit particulierement le dieu Sérapis, quoiqu'anciennement on y eût adoré d'autres dieux. Athénée, Julius Pollux, Lycéas, & Polycharme, ne sont pas les seuls auteurs dont *Naucratis* soit la patrie; car selon quelques-uns, Aristophane & Philistus y naquirent aussi.

Athénée & Julius Pollux étoient contemporains: le premier fut surnommé le *Pline* des Grecs, & passoit pour un des plus savans hommes de son tems; il florissoit à la fin du second siecle. Il ne nous reste de lui que les *Dipnosophistes*, c'est-à-dire les Sophistes à table, en 15 livres, dont il nous manque les deux premiers, une partie du troisieme, & la plus grande partie du quinzieme. On y trouve une variété surprenante de faits, qui en rendent la lecture très-agréable aux amateurs de l'antiquité. La bonne édition en grec & en latin est *Lugd.* 1612. 2 *vol. in-fol.*

Julius Pollux étoit un peu plus jeune qu'Athénée; il obtint la protection de Commode, fils de Marc-Aurele, & devint professeur de Rhétorique à Athènes. On connoît son *Onosmaticon*, ou dictionnaire grec, ouvrage précieux, dont la meilleure édition est d'Amsterdam, en 1706, *in-fol.* en grec & en latin avec des notes.

Voilà les habiles gens qui ont contribué à la gloire de *Naucratis*; mais elle a tiré infiniment plus de profit de ses poteries & de son nitre. (*D. J.*)

NAUD, s. m. (*Fontaines salantes.*) c'est un réservoir placé à l'une des quatre faces de chaque berne; ce réservoir ou bassin a la forme d'un grand coffre d'environ cinq piés de profondeur, & de pareille largeur, sur trente-six piés de long; il est hors de terre, composé de madriers épais de plus de quatre pouces d'équarrissage, entouré de six en six piés de liens de fer, & calfaté dans les joints avec des étoupes, de la mousse, & de la terre glaise couverte de douves. C'est dans ces *nauds* qui contiennent chacun plus d'une cuite, ou plus de 63 muids, que les échenées amenent les eaux d'où elles se distribuent dans les poëles. *Voyez* SELS, SALANTES FONTAINES.

NAVÉE, s. f. *terme de Mariniers*, vaisseau chargé de poisson. Ce mot n'est en usage que dans quelques ports de mer de France, particulierement du côté de Normandie, & l'on ne s'en sert guere que dans le négoce de la saline.

NAVÉE, (*Architect. civile*,) c'est le nom que donnent les Maçons à la charge d'un bateau de pierre de saint Leu, qui contient plus ou moins de tonneaux, selon la crue ou décrue de la riviere. (*D. J.*)

NAVET, *napus*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante qui ne differe de la rave que par le port de la plante; ce caractere fait distinguer très-aisément ces deux genres l'un de l'autre. *Voyez* RAVE. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Des cinq especes de navets que compte M. de Tournefort, nous ne décrirons que le plus commun, c'est-à-dire le *navet* cultivé, *napus sativa, radice alba, I. R. H.* 229. Il a la racine oblongue, ronde, grosse par le collet, cependant moins grosse que la rave, charnue, tubéreuse, plus menue vers le bas, de couleur blanche ou jaune, quelquefois noirâtre en-dehors, blanche en-dedans, d'une saveur douce & piquante, agréable, plus suave & plus délicate que le raifort. Elle pousse une tige de la hauteur d'une coudée & davantage, qui se divise en rameaux. Ses feuilles sont oblongues, profondément découpées, rudes, vertes, sans pédicules, ou attachées à des pédicules membraneux; les inférieures sont sinuées, embrassent la tige, & finissent en pointe.

Sa fleur est à quatre pétales disposés en croix, jaune comme celle du chou; quand elle est passée, il lui succede une silique longue d'environ un pouce, ronde, qui se divise en deux loges, remplies de semences assez grosses, presque rondes, de couleur rougeâtre, ou purpurine, d'un goût âcre & piquant qui tient de l'amer. Cette âcreté est moindre que celle de la graine de moutarde, quoiqu'elle en approche.

On seme le *navet*, & on le cultive dans les jardins & dans les champs; il se multiplie de graine, & veut une terre légere & sablonneuse, quoiqu'il vienne également dans les terres fortes, quand elles sont bien labourées. Il y en a de plusieurs sortes, de gros & de petits; les petits *navets* sont estimés les meilleurs, & les plus agréables au goût. On fait cas à Paris des *navets* de Vaugirard, & de ceux de Freneuze, près de Poissy. Il y a beaucoup de *navets* qui sont tout-à-fait insipides, ce qui vient du défaut de culture, & de dégénération de la graine. Il ne faut pas confondre cette graine avec celle qu'on appelle *navette*. *Voyez* NAVETTE. (*D. J.*)

NAVET, (*Chimie, Pharmacie, Diete, & Mat. med.*) *navet* cultivé, *navet* commun. Ce n'est que la racine de cette plante qui est employée soit en Médecine, soit pour l'usage de nos tables. Aussi est-ce proprement la racine de *naves* qui est désignée dans l'usage commun par le mot de *navet*.

Les *navets* donc, pour parler le langage ordinaire, ont, lorsqu'ils sont cruds, un goût sucré, relevé d'un montant vif & piquant, qui s'évapore facilement par la suite, pour ne laisser au *navet* que la simple saveur douce. Les principes par lesquels ils excitent l'un & l'autre sentiment, sont bien connus. Leur goût sucré & fixe est dû au corps muqueux-doux qu'ils contiennent abondamment; & le goût piquant & *fugitif* a une petite portion d'alkali volatil spontané. *Voy.* DOUX, MUQUEUX, VÉGÉTAL.

Le corps doux-muqueux contenu dans le *navet*, est de l'espece de ce corps qui a le plus d'analogie avec le *mucus*, ou la substance gélatineuse des animaux, & qui peut être regardée comme étant, à cet égard, le dernier chaînon par lequel la série des végétaux se lie au regne animal. *Voy.* VÉGÉTAL, & SUBSTANCES ANIMALES.

Cette espece de corps muqueux, & celui que contient le *navet* en particulier, fournit aux animaux une nourriture abondante, un aliment pur, & peut-être l'aliment végétal par excellence. *Voyez* NOURRISSANT. Aussi le *navet* est-il généralement reconnu pour être très-nourrissant, de bon suc, & de facile digestion. Son usage diététique est trop connu, trop manifestement, & trop généralement salutaire, pour que la Médecine ait des préceptes à donner sur cet objet. Mais c'est pour cela même qu'il y a peu à compter sur les éloges que les Médecins ont donnés au bouillon & au syrop de *navet*, employés à titre de remede dans les toux, les phthysies, l'asthme, &c. Un aliment si pur, & si propre à tous les sujets, ne sauroit exercer chez quelques-uns une vertu véritablement médicamenteuse. Si quelque médecin se proposoit cependant de soutenir un malade par un aliment doux, léger, pur, de prescrire une diete plus tenue que celle des bouillons de viande; les bouillons de *navet* pourroient être regardés comme remplissans très bien cette vûe. Cette diete mérite au-moins d'être tentée, & comparée à la diete lactée, & à la diete *farineuse*, sur laquelle les observations manquent absolument aussi. *Voy.* RÉGIME.

On employe quelquefois dans les compositions officinales la semence de ce *navet*, au lieu de celle de *navet* sauvage. (*b*)

NAVETTE, s. f. (*Comm. des graines.*) graine d'une espece de choux sauvage que les Flamands nomment *colsa* & *colzat*. Voyez *l'article* COLSAT.

C'est de cette graine que l'on tire par expression l'huile que les mêmes Flamands appellent *huile de colsa* ou *de colzat*, & les François *huile de navette* ou *de rabette*. La *navette* ou colsa est cultivée avec grand soin en Flandre & en Hollande; on la cultive encore en Brie, en

en Champagne & en Normandie, où il se fait un assez grand négoce d'huile exprimée de cette graine, dont l'usage le plus ordinaire est pour les ouvriers qui fabriquent des étoffes de laine & pour ceux qui font des ouvrages de bonneterie : il s'en consomme aussi beaucoup par les Couverturiers, & pour brûler dans la lampe, surtout lorsque l'huile de baleine manque, soit parce que la pêche n'a pas été heureuse, soit parce que la guerre empêche les Pêcheurs d'y aller, & les Marchands d'en tirer des pays étrangers.

Les qualités de la bonne huile de *navette* sont une couleur dorée, une odeur agréable, & qu'elle soit douce au goût. On la mélange quelquefois d'huile de lin, ce qui se reconnoît à l'amertume & à l'odeur moins agréable.

Il faut remarquer que la *navette* ou graine de colsa qui croît en Hollande ou en Flandre, est beaucoup plus grosse & mieux nourrie que celle de France; ce qui lui fait donner le nom de *grosse navette*, au lieu que celle de France est appellée *navette ordinaire* ou *petite navette*, parce qu'effectivement elle est plus menue. (*D. J.*)

NAVET SAUVAGE, *Navette*. (*Mat. méd.*) Sa semence entre dans la composition de la theriaque. On en prépare dans plusieurs pays une huile par expression, très-connue, qui ne possede que les qualités connues de cette espece d'huile, mais qui parce qu'elle est communément des moins douces, ne s'emploie point pour l'usage intérieur. (*b*)

NAVETTE, s. f. *terme de manufacture*. Ce mot signifie une espece d'outil dont les Tisseurs, Tissutiers ou Tisserands se servent pour former, avec un fil qu'elle renferme, de laine, de soie, de chanvre, ou d'autre matiere, la trame de leurs étoffes, toiles, rubans, &c. ce qui se fait en jettant alternativement la *navette* de droit à gauche, & de gauche transversalement entre les fils de la chaîne qui sont placés en longueur sur le métier.

Au milieu de la *navette* est une espece de creux que l'on nomme la *boîte* ou la *poche*, quelquefois la *chambre* de la *navette*, dans lequel est renfermé l'espoulle ou espolin qui est une partie du fil destiné pour la trame, lequel est devidé sur un tuyau ou canon de roseau, qui est une espece de petite bobine sans bords, que quelques-uns appellent *buhot*, & d'autres *canette*.

Il y a des manufacturiers que l'on nomme *ouvriers de la grande navette*, & d'autres, *ouvriers de la petite navette*. Les premiers sont les marchands maîtres ouvriers en draps d'or, d'argent, de soie, & d'autres étoffes mélangées, & les derniers, sont les maîtres-Tissutiers-Rubanniers. *Voyez* TISSUTIER-RUBANNIER. *Voy. aussi à l'article* DRAPIER *ou* MANUFACTURIER EN LAINE, *l'usage & la description de la* navette *angloise*.

NAVETTE PLATE, de buis comme la *navette*, mais de forme différente. Celle-ci est presque ovale, percée comme celle-là d'outre en outre. L'ouverture en est plus petite que dans la *navette* ordinaire, puisque le canon est aussi plus petit : elle en differe encore en ce que le côté par lequel sort la trame, est garni d'une armure de fer dans toute sa longueur, & dont voici la nécessité. Comme la plate *navette* fait l'office du battant en frappant continuellement contre la trame, elle l'useroit trop vîte, outre qu'elle n'auroit pas même assez de coup, si elle n'étoit rendue plus pesante par cette armure; cependant, aux ouvrages extrémement legers, & auxquels il suffit que la trame soit seulement arrangée, on s'en sert sans être armée; son usage est le même que celui de la *navette*, & a le frapper de plus.

NAVETTE, s. f. (*Hydr.*) *Voyez* SAUMON.

NAVETTE, s. f. (*Marine.*) C'est un petit bâtiment dont se servent quelques Indiens, qui est fait d'un tronc d'arbre creusé, & dont la forme ressemble à une *navette*. (*Z*)

NAVETTE, *terme de Plombiers*, & des marchands qui font négoce de plomb, est une masse de plomb faite à-peu-près de la même figure qu'une *navette* de Tisserand. On l'appelle plus ordinairement *saumon*. *Voyez* PLOMB.

NAVETTE, *terme de Rubanniers*, est un instrument de buis plus ou moins grand, fait en forme de navire plat, ce qui lui a fait donner ce nom. Son fond est percé comme le dessus, pour laisser la place du canon qui porte la trame. La *navette* a plusieurs trous dans l'intérieur de son épaisseur : savoir, un dans le milieu d'un de ses côtés, que l'on revêt en-dedans d'un petit annelet d'émail, pour empêcher que la soie ne s'accroche en passant par ce trou; deux autres trous au milieu du fond percé dont j'ai parlé, pour loger les deux bouts de la brochette qui porte le canon; l'un de ces deux trous est évidé à son entrée & par dedans, pour laisser glisser le bout de cette brochette qui par l'autre bout entre un peu avant dans l'autre trou non évidé comme celui-ci. La *navette* a encore à ses deux bouts qui sont très-aigus, de petites armures de fer, pour garantir les angles lors des chûtes que la *navette* peut faire; sa longueur est depuis 3 pouces jusqu'à 8 ou 10; son usage est de porter le canon de la trame dont il est chargé par le moyen de la brochette qui lui sert comme de moyeu; le bout de cette trame qui passe par l'annelet ci-dessus, s'unit à la chaîne, & s'y arrête toutes les fois que l'ouvrier enfonce une nouvelle marche, en même tems qu'il enfonce cette nouvelle marche, & qu'il se leve par ce pas une partie de la chaîne pendant que le reste demeure en-bas; il recule le battant d'une main du côté des lisses, & de l'autre main il lance la *navette* à-travers cette levée de chaîne, & la reçoit dans sa main qui vient de pousser le battant; puis il lâche le battant qui vient de frapper contre cette trame à chaque coup de *navette*, observant de lâcher le battant avant que son pié ait quitté la marche, ce qui s'appelle *frapper à pas ouvert*.

NAUFRAGE, s. m. (*Marine.*) Il se dit d'un vaisseau qui va se perdre & se briser contre des rochers, ou qui coule à fond, & périt par la violence des vents & de la tempête. (*Z*)

NAUFRAGE, DROIT DE, (*Usage des Barbares.*) Les Barbares qui envahirent l'empire romain en Occident, ne le regarderent d'abord que comme un objet de leur brigandage; & ce fut en conséquence dans ces tems-là, que s'établit sur toutes les côtes de la mer le *droit* insensé *de naufrage* : ces peuples pensant que les étrangers ne leur étoient unis par aucune communication de droit civil, ils ne leur devoient ni justice ni pitié. Dans les bornes étroites où se trouvoient les peuples du Nord, tout leur étoit étranger; & dans leur pauvreté, tout étoit pour eux un objet de richesse. Etablis avant leurs conquêtes, sur les côtes d'une mer resserrée & pleine d'écueils, ils avoient tiré parti de ces écueils mêmes, pour piller les vaisseaux qui avoient le malheur d'échouer dans leur pays, au-lieu de consoler par tous les services de l'humanité, ceux qui venoient d'éprouver ce triste accident : mais les Romains qui faisoient des lois pour tout l'univers, en avoient fait de très-humaines sur les *naufrages*. Ils réprimerent à cet égard les brigandages de ceux qui habitoient les côtes, & ce qui étoit plus encore, la rapacité de leur propre fisc. *Esprit des Lois*. (*D. J.*)

NAUFRAGÉ, adj. (*Jurispr.*) se dit de ce qui a fait naufrage soit sur mer ou sur quelque fleuve ou riviere : comme un bateau ou bâtiment *naufragé*, des marchandises *naufragées*. *L'article xxvij. du titre IX. du livre IV. de l'Ordonnance de la marine* porte que, si les effets *naufragés* ont été trouvés en pleine mer ou tirés de son fond, la troisieme partie en sera délivrée incessamment & sans frais, en especes ou en deniers à ceux qui les auront sauvés. Et *l'article iij. du titre V. de l'Ordonnance des cinq grosses fermes de* 1687, veut que les droits d'entrées soient payés pour cette troisieme partie des effets *naufragés* qui sera délivrée à ceux qui les auront sauvés. *Voyez* BRIS, GAYVES, VARECH. (*A*)

NAUFRAGÉS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) Les *naufragés* étoient obligés, arrivés à la terre, de se faire couper les cheveux & de les sacrifier à la mer, & de suspendre leurs vêtemens humides dans le temple de Neptune, avec un tableau où leur désastre étoit représenté. Ceux qui avoient perdu encore leur fortune, en portoient un autre au cou, & alloient ainsi demander l'aumône; ou s'il ne leur restoit pas de quoi faire peindre leurs aventures, ils demandoient les piés nus, avec un bâton entortillé d'une banderolle à la main.

NAUGATO, (*Géog.*) royaume du Japon dans la grande île Niphon dont il est la partie la plus occidentale. Sa ville capitale est Amauguchi *ou* Amauguci, une des plus riches villes de l'empire, dont on met la *Longit*. à 148. 20. *lat*. 43. 54. (*D. J.*)

NAVICULAIRE OS, *terme d'Anatomie*. C'est le nom du troisieme os du tarse entre l'astragal & les os cunéiformes, & du premier carpe entre le semi-lunaire & le trapeze. *Voyez* TARSE & CARPE.

Ils sont ainsi appellés du mot latin *navis* vaisseau, avec quoi il a quelque ressemblance, c'est pour quoi on l'appelle aussi *cymbiforme* du mot *cymba*, barque, & *scaphoïde*, du mot *scapha*, esquif.

On observe dans l'os *naviculaire* du tarse deux faces articulaires revêtues d'un cartilage : l'une est concave, postérieure & articulée avec la convexité antérieure de l'astragal; l'autre convexe antérieure, divisée en quatre facettes pour l'articulation avec l'os cuboïde & les trois cunéi-

cunéiformes. La circonférence décrit par son contour un ovale qui se rétrecit peu-à-peu, & se termine obliquement par une pointe inutile. Un côté du contour a plus de convexité que l'autre, & est tourné en-haut. La pointe de l'ovale va aboutir à une tubérosité qui est tournée en-bas & en-dedans.

On remarque dans l'os *naviculaire* du carpe une éminence oblongue revêtue d'un cartilage, & articulée avec le trapeze & le trapezoïde, trois facettes articulaires: une convexe qui s'articule avec le rayon; l'autre concave, & s'articule avec le grand; la troisieme est plate & articulée avec l'os semi-lunaire; deux faces dont l'externe est inégale & distinguée de l'interne par une espece de petite gouttiere qui regne tout le long de la longueur de l'os. (*L*)

NAVIGABLE, adj. (*Marine.*) se dit d'une riviere ou d'un canal qui a assez d'eau pour porter des bateaux ou bâtimens chargés. (Z)

NAVIGATEUR, s. m. (*Marine.*) ce nom ne se donne qu'à ceux qui entreprennent des voyages de long cours; & même entre ceux-ci il semble particulierement consacré à des hommes éclairés, courageux & hardis, qui ont fait par mer de nouvelles découvertes importantes de lieux & de pays.

Personne n'ignore que la mer est devenue par la navigation le lien de la société de tous les peuples de la terre, & que c'est par elle que se répandent en tous lieux les commodités & l'abondance. On se tourmenteroit vainement à chercher quel fut le premier *navigateur*, il suffit de savoir qu'on doit le trouver parmi les premiers hommes. La navigation sur les rivieres doit avoir été presque aussi ancienne que le monde. La nature aida les hommes à découvrir cet art si nécessaire. Après avoir vu flotter des arbres & des solives, ils en joignirent plusieurs pour passer des rivieres. Après avoir vu des coupes & des tasses de bois, ils donnerent quelques creux à des pieces de charpente liées ensemble, pour aller plus sûrement sur l'eau. Le tems, le travail & l'industrie perfectionnerent peu-à-peu ces sortes de maisons flottantes; on hasarda de se mettre dedans pour passer des bras de mer; ainsi l'on vit aux radeaux succéder des barques taillées par l'avant & par l'arriere, & finalement d'autres especes de vaisseaux & de galeres, qui reçurent aussi peu-à-peu de nouvelles perfections.

Les Phéniciens avides de s'enrichir, & plus curieux encore à mesure qu'ils s'enrichirent, saisirent promptement ces différentes inventions: & comme ils ne pouvoient reculer par terre les bornes de leurs états, ils songerent à se former sur la mer un nouvel empire, dont ils ne furent redevables qu'à leur industrie & à leur hardiesse. Il falloit avoir infiniment de l'un & de l'autre pour tenter au milieu des abîmes un chemin sans trace, & où il est aussi périlleux d'avancer que de reculer. Cependant Strabon remarque que ces peuples peu d'années après la guerre de Troie se hasarderent à passer les colonnes d'Hercule & à braver le terrible Océan. Enfin ce sont les premiers qui ayent osé perdre de vûe leur patrie, pour entreprendre des voyages de long cours. Mais comme je ne fais point ici l'histoire importante de la navigation, je passe tout-d'un-saut à celle des Européens, qui nous ont découvert de nouvelles parties du monde inconnues à l'antiquité.

Ce fut dans le royaume de Portugal que s'éleva au commencement du xv. siecle, & malgré toute l'ignorance de ces tems-là, cet esprit de découverte si glorieux pour toutes les nations, si profitable pour le commerce, & qui depuis environ 260 ans a jetté des richesses immenses dans l'Europe, & a porté ses forces maritimes à un si haut point, qu'on la regarde avec raison comme la maîtresse de la plus grande partie de notre globe.

Il est vrai que les premiers essais des Portugais ne furent que des voyages fort courts qu'ils firent le long des côtes du grand continent de l'Afrique. Devenus bientôt plus hardis & plus expérimentés sur mer, le succès de leurs entreprises les anima à en essayer d'autres. Ils navigerent les premiers d'entre les nations sur l'Océan atlantique. Ils découvrirent en 1419 l'île de Madere, en 1448 les îles des Açores, en 1499 les îles du Cap-verd, & en 1486 le cap de Bonne-Espérance, ainsi nommé de l'espérance qu'ils concevoient avec raison par cette découverte de trouver de ce côté un passage aux Indes. Mais c'est à un seul homme, à l'infant dom Henri, que les Portugais furent sur-tout redevables de leurs vastes entreprises contre lesquelles ils murmurerent d'abord. Il ne s'est rien fait de si grand dans le monde, dit M. de Voltaire, que ce qui se fit par le génie & la fermeté d'un homme qui lutte contre les préjugés de la multitude.

Gama (*Vasco de*) est le *navigateur* portugais qui eut le plus de part aux grandes choses de cette nation. Il découvrit les Indes orientales par le cap de Bonne-Espérance, & s'y rendit pour la premiere fois en 1497. Il y retourna en 1502, & revint à Lisbonne avec treize vaisseaux chargés de richesses. Il fut nommé, comme il le méritoit, *viceroi des Indes portugaises* par le roi Jean III. & mourut à Cochin en 1525. Dom Etienne & dom Christophe de Gama ses fils lui succéderent dans sa viceroyauté, & sont célebres dans l'histoire.

Magalhaens (*Ferdinand*), que les François nomment *Magellan*, compatriote de Gama, a rendu pareillement sa mémoire immortelle par la découverte qu'il fit l'an 1520 du détroit qui de son nom est appellé *Magellanique*. Ce fut cependant sous les auspices de Charles-Quint, vers lequel il s'étoit retiré, qu'il fit cette découverte: piqué contre son roi qui lui avoit refusé une légere augmentation de ses appointemens, Magellan partit de Séville l'an 1519 avec cinq vaisseaux, passa le détroit Magellanique jusqu'alors inconnu, & alla par la mer du sud jusqu'aux îles de Los-Ladrones (les Philippines) où il mourut bientôt après, les uns disent de poison, les autres disent dans un combat. Un de ses vaisseaux arriva le 8 Septembre 1522 dans le port de Séville sous la conduite de Jean-Sébastien Catto, après avoir fait pour la premiere fois le tour de la terre.

Un troisieme *navigateur* portugais, dont je ne dois point taire le nom, est *Mendès Pinto* (*Ferdinand*), né à Monté-Mor-O-Velho, qui s'embarqua pour les Indes en 1537, dans le dessein de relever sa naissance par le secours de la fortune. Il y fut témoin pendant 20 ans des plus grands événemens qui arriverent dans ce pays, & revint en Portugal en 1558, après avoir été treize fois esclave, vendu seize fois, & avoir essuyé un grand nombre de naufrages. Ses voyages écrits en portugais & traduits en françois sont intéressans.

Les bruits que firent dans le monde le succès des merveilleuses entreprises des Portugais, éveilla *Christophe Colomb*, génois, homme d'un grand savoir & d'un génie du premier ordre; il imagina une méthode encore plus sûre & plus noble de poursuivre glorieusement les mêmes desseins de découverte. Il eut une infinité de difficultés à combattre, & telles qu'elles auroient rebuté tout autre que lui. Il les surmonta à la fin, & il entreprit à l'âge de 50 ans cette heureuse & singuliere expédition, à laquelle on doit la découverte de l'Amérique.

Ferdinand & Isabelle qui régnoient en Espagne, goûtant foiblement son projet, ne lui accorderent que *trois* vaisseaux. Il partit du port de Palos en Andalousie le 11 Octobre 1492, & aborda la même année à Guanahani, l'une des Lucayes. Les insulaires, à la vûe de ces trois gros bâtimens, se sauverent sur les montagnes, & on ne put prendre que peu d'habitans auxquels Colomb donna du pain, du vin, des confitures & quelques bijoux. Ce traitement humain fit revenir les naturels de leur frayeur, & le cacique du pays permit par reconnoissance à Colomb de bâtir un fort de bois sur le bord de la mer: mais la jalousie, cette passion des ames basses, excita contre lui les plus violentes persécutions. Il revint en Espagne chargé de fers, & traité comme un criminel d'état. Il est vrai que la reine de Castille avertie de son retour lui rendit la liberté, le combla d'honneur, & déposa le gouverneur d'Hispagniola qui s'étoit porté contre lui à ces affreuses extrémités. Il fut sensible à la mort de cette princesse, qu'il ne lui survécut pas long-tems; il ordonna tranquillement ses obséques, & les fers qu'il avoit portés furent placés dans son cercueil. Ce grand homme finit sa carriere à Valladolid en 1506 à 64 ans.

Les Espagnols dûrent à cet illustre étranger & à *Vespucci* (*Americo*) florentin, la découverte de la partie du monde qui porte le nom de ce dernier, au lieu que la nation portugaise ne doit qu'à elle seule le passage du cap de Bonne-Espérance.

Vespuce étoit un homme de génie, patient, courageux & entreprenant. Après avoir été élevé dans le commerce, il eut occasion de voyager en Espagne, & s'embarqua en qualité de marchand en 1497 sur la petite flotte d'Ojeda, que Ferdinand & Isabelle envoyoient dans le Nouveau-monde. Il découvrit le premier la terre-ferme qui est au-delà de la ligne; & par un honneur que n'ont pu obtenir tous les rois du monde, il donna son nom à ces grands pays des Indes occidentales, non-seulement à la partie septentrionale ou méxiquaine, mais encore à la méridionale ou péruane, qui ne fut découverte qu'en 1525 par Pizarro. Un an après ce premier voyage, il en fit en chef un second, commanda six vaisseaux

seaux, pénétra jusques sur la côte de Guayane & de Venezuela, & revint à Séville.

Eprouvant à son retour peu de reconnoissance de toutes ses peines, il se rendit auprès d'Emmanuel, roi de Portugal, qui lui donna trois vaisseaux pour entreprendre un troisieme voyage aux Indes. C'est ainsi qu'il partit de Lisbonne le 13 Mai de l'an 1501, parcourut la côte d'Angola, passa le long de celle du Brésil qu'il découvrit toute entiere jusques par-delà la riviere de la Plata, d'où il revint à Lisbonne le 7 Septembre de l'an 1502.

Il en repartit l'année suivante avec le commandement de six vaisseaux, & dans le dessein de découvrir un passage pour aller par l'occident dans les Moluques, il fut à la baie de tous les Saints jusqu'à la riviere de Curabado. Enfin manquant de provisions, il arriva en Portugal le 18 Juin de l'an 1504, où il fut reçu avec d'autant plus de joie qu'il y apporta quantité de bois de Brésil & d'autres marchandises précieuses. Ce fut alors qu'Américo Vespucci écrivit une relation de ses *quatre voyages*, qu'il dédia à *René II.* duc de Lorraine. Il mourut en 1509, comblé de gloire & d'honneurs.

Pizaro (*François*), né en Espagne, découvrit le Pérou en 1525, se joignit à dom Diégo Almagro, & après avoir conquis cette vaste région, ils y exercerent des cruautés inouies sur les Indiens; mais s'étant divisés pour le partage du butin, Ferdinand frere de Pizaro tua Almagro, & un fils de celui-ci tua François Pizaro.

Pour ce qui regarde *Cortès* (*Fernand*) qui conquit le Mexique, & qui y exerça tant de ravages, j'en ai déja fait mention à *l'article de* MÉDELLIN sa patrie.

Les *navigateurs*, dont on a parlé jusqu'ici, ne sont pas les seuls dont la mémoire soit célebre; les Hollandois en ont produit d'illustres, qui, soutenus des forces de la nation lorsqu'elle rachetoit sa liberté, ont établi son empire au cap dans l'île de Java, & ont servi à conquérir les îles Moluques sur les Portugais mêmes. On sait aussi que Jacques le Maire étant parti du Texel avec deux vaisseaux, découvrit en 1616 vers la pointe méridionale de l'Amérique le détroit qui porte son nom. La relation détaillée de son voyage est imprimée.

Mais la grande Bretagne s'est encore plus éminemment distinguée par les actions hardies de ses illustres *navigateurs*; & ce pays continue toujours de faire éclore dans son sein les premiers hommes de mer qu'il y ait au monde.

Bien de gens savent que Christophe Colomb avoit proposé son entreprise de l'Amérique par son frere Barthelemi à Henri VII. roi d'Angleterre. Ce prince lui avoit tout accordé, mais Colomb ne le sut qu'après avoir fait sa découverte; & il n'étoit plus tems pour les Anglois d'en profiter; cependant le penchant que le roi avoit montré pour encourager les entreprises de cette nature ne fut pas tout-à-fait sans effet. Jean *Cabot*, vénitien & habile marin, qui avoit demeuré pendant quelques années à Londres, saisit cette occasion. Il offrit ses services pour la découverte d'un passage aux Indes du côté du nord-ouest. Il obtint des lettres-patentes datées de la onzieme année du regne d'Henri VII. qui l'autorisoient à découvrir des pays inconnus, à les conquérir & à s'y établir, sans parler de plusieurs autres privileges qui lui furent accordés, à cette condition seule qu'il reviendroit avec son vaisseau dans le port de Bristol.

Il fit voile de ce port au printems de l'année suivante 1497 avec un vaisseau de guerre & trois ou quatre petits navires frettés par des marchands de cette ville, & chargés de toutes sortes d'habillemens, en cas de quelque découverte. Le 24 Juin, à 5 heures du matin, il apperçut la terre, qu'il appella par cette raison *Prima Vista*, ce qui faisoit partie de Terre-neuve. Il trouva en arriere une île plus petite, à laquelle il donna le nom de S. Jean; & il ramena avec lui trois sauvages, & une cargaison qui rendit un bon profit. Il fut fait chevalier & largement récompensé. Comme il monta en ce voyage jusqu'à la hauteur du cap Floride, on lui attribue la premiere découverte de l'Amérique septentrionale; c'est du-moins sur ce fait que les rois de la grande Bretagne fondent leur prétention sur la souveraineté de ce pays, qu'ils ont depuis soutenue si efficacement pour leur gloire & pour les intérêts de la nation. C'est ainsi qu'il paroît que les Anglois doivent l'origine de leurs plantations & de leur commerce en Amérique à un simple plan de la découverte du passage du nord-ouest aux Indes.

Mais il faut parler de quelques-uns de leurs propres *navigateurs*. Il y en a quatre sur-tout, qui sont célebres, Drake, Rawleigh, Forbisher & le lord Anson.

Drake (*François*), l'un des plus grands hommes de mer de son siecle, né proche de Tavistock en Devonshire, fut mis par son pere en apprentissage auprès d'un maître de navire, qui lui laissa son vaisseau en mourant. Drake le vendit en 1567 pour servir sur la flotte du capitaine Hawkins en Amérique. Il partit en 1577 pour faire le tour du monde qu'il acheva en trois ans, & ramena plusieurs vaisseaux espagnols richement chargés. Il se signala par un grand nombre d'autres belles actions, fut fait chevalier, vice-amiral d'Angleterre, prit sur l'Espagne plusieurs villes en Amérique, & mourut sur mer en allant à Porto-Bello le 28 Janvier 1596.

Forbisher (*Martin*,) natif de Yorkshire, n'est guere moins fameux. Il fut chargé en 1576, par la reine Elisabeth, d'aller à la découverte d'un détroit qu'on croyoit être entre les mers du nord & del Zur, & qui devoit servir à passer par le nord de l'occident en orient; il trouva en effet un détroit dans le 63 degré de latitude, & on appella ce détroit *Forbisher Streight*. Les habitans de ce lieu avoient la couleur basanée, des cheveux noirs, le visage applati, le nez écrasé, & pour vêtement des peaux de veaux marins. Le froid ayant empêché Forbisher d'aller plus avant, il revint en Angleterre rendre compte de sa découverte. Il tenta deux ans après le même voyage, & éprouva les mêmes obstacles des montagnes de glace & de neige: mais sa valeur intrépide en différens combats contre les Espagnols le fit créer chevalier en 1588. Il mourut à Plimouth d'un coup de mousquet qu'il reçut en 1594 au siege du fort de Grodon en Bretagne, que les Espagnols occupoient alors.

Rawleigh (*Walter*) naquit en Devonshire d'une famille ancienne, & devint par son mérite amiral d'Angleterre; ses actions, ses ouvrages & sa mort tragique ont immortalisé son nom dans l'histoire.

Doué des graces de la figure, du talent de la parole, d'un esprit supérieur, & d'un courage intrépide, il eut la plus grande part aux expéditions de mer du regne de la reine Elisabeth. Il introduisit la premiere colonie angloise dans Mocosa en Amérique, & donna à ce pays le nom de *Virginie* en l'honneur de la reine sa souveraine. Elle le choisit en 1592 pour commander une flotte de quinze vaisseaux de guerre, afin d'agir contre les Espagnols en Amérique, & il leur enleva une caraque estimée deux millions de livres sterlings. En 1595, il fit une descente dans l'île de la Trinité, emmena prisonnier le gouverneur du pays, brûla Comona dans la nouvelle Andalousie, & rapporta de son voyage quelques statues d'or, dont il fit présent à sa souveraine. En 1597, il partit avec la flotte commandée par le comte d'Essex pour enlever les galions d'Espagne; mais le comte d'Essex, jaloux de Rawleigh, lui ordonna de l'attendre à l'île de Fayal; il le fit & s'en empara.

Après le couronnement de Jacques I. en 1603, il fut envoyé à la tour de Londres sur des accusations qu'on lui intenta d'avoir eu dessein d'établir sur le trône Arbelle Stuard, dame issue du sang royal. Il composa pendant sa prison, qui dura treize ans, son histoire du monde, dont la premiere partie parut en 1614. Ayant obtenu sa liberté en 1616, il se mit en mer avec douze vaisseaux pour attaquer les Espagnols sur les côtes de la Guyane; mais son entreprise n'ayant pas réussi, il fut condamné à mort à la poursuite de l'ambassadeur d'Espagne, qui pouvoit tout sur l'esprit foible de Jacques I. Rawleigh eut la tête tranchée dans la place de Westminster le 29 Octobre 1718, âgé de 76 ans.

Anson (*George*), aujourd'hui le lord Anson, fut en 1739 déclaré commodore ou chef d'escadre, pour faire avec cinq vaisseaux une irruption dans le Pérou par la mer du sud; il cotoya le pays inculte des Patagons, entra dans le détroit de le Maire, & franchit plus de cent degrés de latitude en moins de cinq mois. Sa petite frégate du huit canons, nommée le *Triat*, l'épreuve, fut le premier navire de cette espece qui osa doubler le cap Horn: elle s'empara depuis dans la mer du sud d'un bâtiment espagnol de 600 tonneaux, dont l'équipage ne pouvoit comprendre comment il avoit été pris par une barque venue de Londres dans l'Océan pacifique.

En doublant le cap Horn, des tempêtes extraordinaires disperserent les vaisseaux de George Anson, & le scorbut fit périr la moitié de l'équipage. Cependant s'étant reposé dans l'île déserte de Fernandez, il avança jusque vers la ligne équinoxiale, & prit la ville de Paita; mais n'ayant plus que deux vaisseaux, il réduisit ses entreprises à tâcher de se saisir du galion immense, que le Mexique envoie tous les ans dans les mers de la Chine à l'île de Manille.

Pour cet effet, George Anson traversa l'Océan pacifique & tous les climats opposés à l'Afrique entre no-

tre tropique & l'équateur. Le scorbut n'abandonna point l'équipage sur ces mers, & l'un des vaisseaux du commodore faisant eau de tous côtés, il se vit obligé de le brûler au milieu de la mer; n'ayant plus de toute son escadre qu'un seul vaisseau délabré, nommé le *Centurion*, & ne portant que des malades, il relâche dans l'île de Tinian, à Macao, pour radouber ce seul vaisseau qui lui reste.

A peine l'eut-il mis en état, qu'il découvre le 9 Juin 1743 le vaisseau espagnol tant desiré; alors il l'attaque avec des forces plus que de moitié inférieures, mais ses manœuvres savantes lui donnerent la victoire. Il entre vainqueur dans Canton avec cette riche proie, refusant en même tems de payer à l'empereur de la Chine des impôts que doivent tous les navires étrangers; ils prétendoit qu'un vaisseau de guerre n'en devoit pas: sa conduite ferme en imposa: le gouverneur de Canton lui donna une audience, à laquelle il fut conduit à travers deux haies de soldats au nombre de dix mille. Au sortir de cette audience, il mit à la voile pour retourner dans sa patrie par les îles de la Sonde & par le cap de Bonne-Espérance. Ayant ainsi fait le tour du monde en victorieux, il aborde en Angleterre le 4 Juin 1744, après un voyage de trois ans & demi.

Arrivé dans sa patrie, il fit porter à Londres en triomphe sur 32 chariots, au son des tambours & des trompettes, & aux acclamations de la multitude, les richesses qu'il avoit conquises. Ses différentes prises se montoient en or & en argent à dix millions monnoie de France, qui furent le prix du commodore, de ses officiers, des matelots & des soldats, sans que le roi entrât en partage du fruit de leurs fatigues & de leur valeur. Il fit plus, il créa Georges Anson pair de la grande Bretagne, & dans la nouvelle guerre contre la France il l'a nommé chef de l'amirauté. C'est dans ce haut poste, récompense de son mérite, qu'il dirige encore les expéditions, la gloire & les succès des forces navales d'Angleterre. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

NAVIGATION, s. f. (*Hydrographie.*) c'est l'art ou l'action de naviguer ou de conduire un navire d'un lieu dans un autre par le chemin le plus sûr, le plus court & le plus commode. *Voyez* NAVIRE, *&c.*

Cet art, dans le sens le plus étendu qu'on puisse donner au mot qui l'exprime, comprend trois parties; 1°. l'art de construire, de bâtir les vaisseaux, *voyez* CONSTRUCTION; 2°. l'art de les charger, *voyez* LEST & ARRIMAGE; 3°. l'art de les conduire sur la mer, qui est l'art de la *Navigation* proprement dit.

Dans ce dernier sens limité, la *Navigation* est commune ou propre.

La *Navigation* commune, autrement appellée *Navigation le long des côtes*, est celle qui se fait d'un port dans un autre situé sur la même côte ou sur une côte voisine, pourvu que le vaisseau s'éloigne presqu'entierement de la vûe des côtes & ne trouve plus de fond. *Voyez* CABOTAGE.

Dans cette *navigation* il suffit d'avoir un peu de connoissance des terres, du compas, & de la ligne avec laquelle les marins sondent. *Voyez* COMPAS, SONDE, *&c.*

Navigation propre se dit quand le voyage est long & se fait en plein Océan.

Dans ces voyages, outre les choses qui sont nécessaires dans la *Navigation* commune, il faut encore des cartes réduites de Mercator, des compas d'azimuth & d'amplitude, un lock, & d'autres instrumens nécessaires pour les observations astronomiques, comme *quart de cercle*, *quartier anglois*. *Voyez chacun de ces instrumens en son lieu*, CARTE, QUART DE CERCLE, *&c.*

Tout l'art de la *Navigation* roule sur quatre choses, dont deux étant connues, les deux autres sont connues aisément par les tables, les échelles & les cartes.

Ces quatre choses sont la différence en latitude, la différence en longitude, la distance ou le chemin parcouru, & le rhumb de vent sous lequel on court.

Les latitudes se peuvent aisément déterminer, & avec une exactitude suffisante. *Voyez* LATITUDE.

Le chemin parcouru s'estime par le moyen du lock. *Voyez* LOCK.

Ce qui manque le plus à la perfection de la *Navigation*, c'est de savoir déterminer la longitude. Les Géometres se sont appliqués de tous les tems à résoudre ce grand problème, mais jusqu'à-présent leurs efforts n'ont pas eu beaucoup de succès, malgré les magnifiques récompenses promises par divers princes & par divers états à celui qui le résoudroit.

Si on veut connoître les différentes méthodes dont on se sert aujourd'hui en mer pour trouver la longitude, on les trouvera au *mot* LONGITUDE. *Chambers.* (*O*)

Les Poëtes attribuent à Neptune l'invention de l'art de *naviguer*; d'autres l'attribuent à Bacchus, d'autres à Hercule, d'autres à Jason, d'autres à Janus, qu'on dit avoir eu le premier un vaisseau. Les Historiens attribuent cet art aux Eginetes, aux Phéniciens, aux Tyriens, & aux anciens habitans de la Grande-Bretagne. L'Ecriture attribue l'origine d'une si utile invention à Dieu même, qui en donna le premier modele dans l'arche qu'il fit bâtir par Noé. En effet, ce patriarche paroît dans l'Ecriture avoir construit l'arche sur les conseils de Dieu même: les hommes étoient alors non-seulement ignorans dans l'art de naviguer, mais même persuadés que cet art étoit impossible. *Voyez* ARCHE.

Cependant les Historiens nous représentent les Phéniciens, & particulierement les habitans de Tyr, comme les premiers navigateurs; ils furent, dit-on, obligés d'avoir recours au commerce avec les étrangers, parce qu'ils ne possédoient le long des côtes qu'un terrein stérile & de peu d'étendue; de plus, ils y furent engagés, parce qu'ils avoient deux ou trois excellens ports; enfin ils y furent poussés par leur génie, qui étoit naturellement tourné au commerce.

Le mont Liban & d'autres montagnes voisines leur fournissoient d'excellens bois pour la construction des vaisseaux; en peu de tems ils se virent maîtres d'une flotte nombreuse, en état de soutenir des voyages réitérés; augmentant par ce moyen leur commerce de jour en jour, leur pays devint en peu de tems extraordinairement riche & peuplé, au point qu'ils furent obligés d'envoyer des colonies en différens endroits, principalement à Carthage. Cette derniere ville conservant le goût des Phéniciens pour le commerce, devient bientôt non-seulement égale, mais supérieure à Tyr. Elle envoyoit ses flottes par les colonnes d'Hercule (aujourd'hui le détroit de Gibraltar) le long des côtes occidentales de l'Europe & de l'Afrique; & même, si on en croit quelques auteurs, jusque dans l'Amérique même, dont la découverte a fait tant d'honneur à l'Espagne plusieurs siecles après.

La ville de Tyr, dont les richesses & le pouvoir immense sont tant célébrés dans les auteurs sacrés & prophanes, ayant été détruite par Alexandre le Grand, sa *navigation* & son commerce furent transférés par le vainqueur à Alexandrie, ville que ce prince avoit bâtie, admirablement située pour le commerce maritime, & dont Alexandre vouloit faire la capitale de l'empire de l'Asie qu'il méditoit. C'est ce qui donna naissance à la *navigation* des Egyptiens, rendue si florissante par les Ptolomées; elle a fait oublier celle de Tyr & même celle de Carthage. Cette derniere ville fut détruite après avoir long-tems disputé l'empire avec les Romains.

L'Egypte ayant été réduite en province romaine après la bataille d'Actium, son commerce & sa *navigation* commença à dépendre d'Auguste; Alexandrie fut pour lors inférieure à Rome seulement: les magasins de cette capitale du monde étoient remplis des marchandises de la capitale de l'Egypte.

Enfin Alexandrie eut le même sort que Tyr & Carthage; elle fut surprise par les Sarrazins, qui, malgré les efforts de l'empereur Heraclius, infestoient les côtes du nord de l'Afrique. Les marchands qui habitoient cette ville l'ont quittée peu-à-peu, & le commerce d'Alexandrie a commencé à languir, quoique cette ville soit encore aujourd'hui la principale où les chrétiens font le commerce dans le levant.

La chûte de l'empire Romain entraîna après elle non-seulement la perte des Sciences & des arts, mais encore celle de la *Navigation*. Les Barbares qui ravagerent Rome se contenterent de jouir des dépouilles de ceux qui les avoient précédés.

Mais les plus braves & les plus sensés d'entre ces barbares ne furent pas plûtôt établis dans les provinces qu'ils avoient conquises (les uns dans les Gaules, comme les Francs, les autres en Espagne, comme les Goths, les autres en Italie, comme les Lombards) qu'ils comprirent bientôt tous les avantages de la *Navigation*; ils surent y employer habilement les peuples qu'ils avoient vaincus; & ce fut avec tant de succès, qu'en peu de tems ils furent en état de leur donner eux-mêmes des leçons, & de leur faire connoître les nouveaux avantages qui pourroient leur en revenir.

C'est, par exemple, aux Lombards qu'on attribue l'établissement des banques, des teneurs de livres, des changes, *&c. Voyez* BANQUE, CHANGE, *&c.*

On ignore quel peuple de l'Europe a commencé le premier à faire le Commerce & la *Navigation*, après l'établissement de ces nouveaux maîtres. Quelques-uns cro-

croient que ce sont les Francs, quoique les Italiens paroissent avoir des titres plus authentiques, & soient ordinairement regardés comme les restaurateurs de cet art, aussi-bien que de tous les beaux-arts qui avoient été bannis de leur pays après la division de l'Empire romain.

C'est donc aux Italiens & particulierement aux Vénitiens & aux Génois, que l'on doit le rétablissement de la *Navigation*; & c'est en partie à la situation avantageuse de leur pays pour le commerce, que ces peuples doivent cette gloire..

Dans le fond de la mer Adriatique étoient un grand nombre d'îles, séparées les unes des autres par des canaux fort étroits, mais fort à couvert d'insulte, & presqu'inaccessibles; elles n'étoient habitées que par quelques pêcheurs qui se soutenoient par le trafic du poisson & du sel, qui se trouve dans quelques-unes de ces îles. C'est là que les Vénitiens, qui habitoient les côtes d'Italie sur la mer Adriatique, se retirerent, quand Attila, roi des Goths, & après lui Alaric, roi des Huns, vinrent ravager l'Italie.

Ces nouveaux insulaires ne croyant pas qu'ils dussent établir dans cet endroit leur résidence pour toujours, ne songerent point à composer un corps politique; mais chacune des 72 îles qui composoient ce petit archipel, fut long-tems soumise à différens maîtres, & fit une république à part. Quand leur commerce fut devenu assez considérable pour donner de la jalousie à leurs voisins, ils commencerent à penser qu'il leur étoit avantageux de s'unir en un même corps; cette union, qui commença vers le vj. siecle & qui ne fut achevée que dans le huitieme, fut l'origine de la grandeur de Venise.

Depuis cette union, leurs marchands commencerent à envoyer des flottes dans toutes les parties de la Méditerranée & sur les côtes d'Egypte, particulierement au Caire, bâti par les Sarrazins sur le bord oriental du Nil: là ils trafiquoient leurs marchandises pour des épices & d'autres productions des Indes.

Ces peuples continuerent ainsi à faire fleurir leur commerce & leur *navigation*, & à s'aggrandir dans le continent par des conquêtes, jusqu'à la fameuse ligue de Cambray en 1508, dans laquelle plusieurs princes jaloux conspirerent leur ruine. Le meilleur moyen d'y parvenir étoit de ruiner leur commerce dans les Indes orientales; les Portugais s'emparerent d'une partie, & les François du reste.

Gênes, qui s'étoit appliquée à faire fleurir la *Navigation* dans le même tems à-peu-près que Venise, fut long-tems pour elle une dangereuse rivale, lui disputa l'empire de la mer, & partagea avec elle le commerce. La jalousie commença peu-à-peu à s'en mêler, & enfin les deux républiques en vinrent à une rupture ouverte. Leur guerre dura trois siecles, sans que la supériorité de l'une des nations sur l'autre fût décidée. Enfin sur la fin du xjv. siecle, la funeste bataille de Chioza mit fin à cette longue guerre: les Génois qui jusqu'alors avoient presque toujours eu l'avantage, le perdirent entierement dans cette journée; & les Vénitiens au contraire, dont les affaires étoient presque totalement désespérées, les virent relevées au-delà de leurs espérances dans cette bataille, qui leur assura l'empire de la mer & la supériorité dans le commerce.

Dans le même tems qu'on retrouvoit au midi de l'Europe l'art de naviguer, il se formoit dans le nord une société de marchands, qui non-seulement porterent le Commerce à toute la perfection dont il étoit susceptible jusqu'à la découverte des Indes orientales & occidentales, mais formerent aussi un nouveau code de lois pour y établir de certaines regles; code dont on fait usage encore aujourd'hui sous le nom d'*us & coutumes de la mer*.

Cette société est la fameuse ligue des villes anséatiques, qu'on croit communément avoir commencé à se former vers l'an 1164. *Voyez* ANSÉATIQUES.

Si on examine pourquoi le commerce a passé des Vénitiens, des Génois & des villes anséatiques aux Portugais & aux Espagnols, & de ceux-ci aux Anglois & aux Hollandois, on peut établir pour maxime générale que les rapports ou, s'il est permis de parler ainsi, l'union de la *Navigation* avec le Commerce est si intime, que la ruine de l'un entraîne nécessairement celle de l'autre, & qu'ainsi ces deux choses doivent fleurir ou décheoir ensemble. *Voyez* COMMERCE, COMPAGNIE, *&c*.

Delà sont venues tant de lois & de statuts, pour établir des regles dans le commerce d'Angleterre, & principalement ce fameux acte de *Navigation*, qu'un auteur célebre appelle le *palladium* ou le dieu tutelaire du commerce de l'Angleterre; acte qui contient les regles que les Anglois doivent observer entr'eux & avec les nations étrangeres chez qui ils trafiquent. *Chambers* (*G*)

NAVIGATION se dit en particulier de l'art de naviguer ou de déterminer tous les mouvemens d'un vaisseau par le moyen des cartes marines.

Il y a trois especes de *Navigation*; la *navigation* plane, celle de Mercator, & la circulaire.

Dans la *navigation* plane on se sert des rhumbs tracés sur une carte plate. *Voyez* CARTE & RHUMB.

Ces cartes planes ont été mises en usage dans ces *derniers tems* pour la premiere fois, par le prince Henri, fils de Jean, roi de Portugal, qui vivoit à la fin du XV. siecle, & auquel l'Europe est redevable des découvertes des Portugais, & de celles qui les ont suivies. Nous disons que dans *ces derniers tems* ce prince est le premier qui ait fait usage de ces cartes; car il paroît par ce que dit Ptolomée dans sa géographie, qu'autrefois Marin de Tyr en avoit fait de pareilles, & Ptolomée en indique le défaut.

Dans la *navigation* de Mercator, on se sert de rhumbs tracés sur les cartes de Mercator, qu'on appelle *cartes réduites*. *Voyez* CARTE DE MERCATOR.

Ces cartes réduites avoient été en effet inventées par Mercator, mais il ignoroit la loi suivant laquelle les degrés du méridien doivent croître dans ces cartes en allant de l'équateur aux poles. Edouard Wright est le premier qui ait connu cette loi. Les cartes réduites commencerent à être mises en usage par les Navigateurs vers l'année 1630. *Voyez l'hist. des Mathématiques* de M. Montucla, *tom. I. pag.* 608. *Voyez aussi* LOXODROMIE; car la théorie de cette courbe est essentiellement liée à celle des cartes réduites.

Dans la *navigation* circulaire on se sert d'arcs de grands cercles: c'est la route la plus courte de toutes, mais on ne s'en sert plus, parce qu'elle est peu commode dans la pratique.

Navigation plane. I. La longitude & la latitude de deux lieux étant donnée, trouver les lieues mineures de longitude.

1°. Si les deux lieux sont à l'orient ou à l'occident du premier méridien, soustrayez la moindre longitude de la plus grande, & le reste sera la différence des méridiens. Si l'un des deux lieux est à l'orient & l'autre à l'occident du premier méridien, ajoutez la longitude de celui qui est à l'orient au complément de la longitude de l'autre à 360 degrés, la somme sera la différence des méridiens.

2°. Divisez la différence des méridiens en autant de parties qu'il y a de degrés dans la différence en latitude en employant de plus petites parties que les degrés si la différence des latitudes est plus grande que celle des méridiens.

3°. Réduisez pour le premier cas les minutes de longitude répondant à chaque partie, en milles de chaque parallele; & pour le second cas, en milles du parallele qui est moyen proportionnel entre les deux.

4°. La somme de toutes ces parties étant faite, vous aurez à-peu près les lieues mineures de longitude.

Exemple. Supposons que la longitude d'un de ces lieux soit de 35°, & l'autre de 47°, la différence des méridiens sera de 12°. Supposons de plus que la latitude du premier soit de 4°. celle du second de 8°, la difference sera de 4°, & conséquemment on aura été du quatriéme au huitieme parallele; c'est pourquoi il faudra diviser 12 par 4, & réduire le quotient qui est trois degrés en milles des différens paralleles 4, 5, 6, 7. *Voyez* DEGRÉ & MILLES DE LONGITUDE, dont la somme sera les lieues mineures de longitude cherchée.

Suivant Mercator, la réduction se fait beaucoup plus commodément par les cartes réduites de Mercator; car il suffit dans ces cartes de porter l'arc intercepté entre deux méridiens sur l'arc du méridien intercepté, entre les deux paralleles, & la distance qu'on trouve par ce moyen donne les lieues mineures de longitude. *Voyez* CARTE DE MERCATOR.

II. La longitude & la latitude de deux lieux étant données, trouver le rhumb de vent qu'un vaisseau doit suivre pour aller d'un de ces lieux à l'autre, & la longueur de la route.

Pour la Navigation plane. 1. Trouvez les lieues mineures de longitude par le cas précédent. 2. Par le moyen de ces lieues & de la différence en latitude, trouvez l'angle loxodromique ou la ligne de rhumb, ce qui se fera par cette proportion, comme la différence de latitude est aux lieues mineures de longitude; ainsi le sinus total est à la tangente de l'angle que le rhumb de vent cherché fait avec le méridien. Quant à la distance qu'il faudra courir sous ce rhumb, elle sera aux lieues mineures de longitude, comme le sinus total est au sinus de l'angle de rhumb. *Voyez* RHUMB & LOXODROMIE.

Suivant Mercator, 1. placez dans la carte réduite le centre d'une rose de boussole sur le lieu d'où il faut partir; par exemple, en *a*, *Voyez la fig. 4. de la Pl. de la Navigation*; en observant que la ligne nord & sud soit parallele à quelqu'un des méridiens; 2. marquez le rhumb du compas dans lequel se trouve le lieu *b* où il faut aller, & ce rhumb sera celui sous lequel il faudra que le vaisseau parte; 3. on peut trouver encore ce rhumb en tirant une ligne de *a* à *b*, & en mesurant par le moyen d'un rapporteur l'angle que le rhumb fait avec le méridien qu'il coupe; 4. la distance *ab* se trouvera en portant cette distance de *I* en *L*, & il est à remarquer que le rhumb & la distance peuvent aussi être trouvés de la même maniere sur la carte plane, au moins à-peu-près & par une route de peu d'étendue.

On peut encore faire la même opération de la maniere suivante, en employant les tables loxodromiques.

Choisissez à volonté un rhumb, & trouvez dans les tables les longitudes qui correspondent aux latitudes données, alors si la différence de ces longitudes s'accorde avec celle des longitudes données, le rhumb sera celui qu'on demandoit; mais si elle ne s'accorde pas, il faudra choisir un autre rhumb de vent soit d'un angle plus ouvert, soit d'un angle qui le soit moins, & répéter l'opération jusqu'à ce que la différence donnée par les tables s'accorde avec la différence qu'il faut trouver. 2. Le rhumb étant ainsi trouvé, on prendra dans les tables les distances qui répondent aux latitudes, & en retranchant la plus petite de la plus grande, on aura la distance cherchée.

III. Un rhumb étant donné avec la distance qu'on a couru sous ce rhumb, trouver la longitude & la latitude de lieu où l'on est arrivé.

Pour la Navigation plane. Par le moyen des données trouvez la différence en latitude des deux lieux (ce qui se fera par le moyen de la proportion donnée à l'*article* LOXODROMIQUE). Cette différence étant ajoûtée à la latitude du lieu d'où l'on est parti, ou en étant retranchée, suivant que le cas l'exige, donnera la latitude du lieu où l'on est arrivé. 2. Par le moyen des mêmes élémens & de la proportion donnée dans le n°. II. précédent, vous trouverez les lieues mineures de longitude, & ensuite la longitude du lieu où l'on est arrivé.

Suivant Mercator, 1. placez une rose de boussole sur la carte; ensorte que le centre réponde au lieu *a*; & que la ligne nord & sud soit parallele au méridien de la carte. 2. Du point *a*, tirez une ligne *ab* qui représente la course du vaisseau; prenez la distance donnée par parties en vous servant des échelles IK, KL, &c. & portez toute cette distance sur la ligne *ab*; le point où elle sera terminée représentera le lieu où est arrivé le vaisseau, la longitude & la latitude de ce lieu seront données par la carte.

Par les tables loxodromiques. 1°. Cherchez sous le rhumb donné la distance qui répond à la latitude du lieu d'où l'on est parti, & ajoutez-la à la distance donnée, ou retranchez-la de cette même distance, suivant que le lieu d'où l'on est parti est plus au nord ou au sud de celui où l'on est arrivé. 2°. Continuez de parcourir le même rhumb jusqu'à ce que vous ayez atteint la distance exacte; 3°. la latitude qui répondra alors à cette distance dans la premiere colomne sera la latitude du lieu où l'on est arrivé; 4°. par la seconde colomne des tables, prenez les longitudes correspondantes, tant à la latitude du lieu de départ, qu'à la latitude du lieu d'où l'on est arrivé, & la différence de ces longitudes sera la différence de longitude cherchée entre le lieu d'où l'on est parti & celui où l'on est arrivé.

IV. Les latitudes, tant du lieu d'où le vaisseau est parti, que de celui où il est arrivé, étant données avec le rhumb qu'il a suivi, trouver la distance & la différence en longitude.

Pour la Navigation plane. Par le moyen de la différence en latitude & du rhumb donné, trouvez la distance; & par les mêmes élémens trouvez les lieues mineures de longitude; convertissez ensuite ces lieues mineures en degrés de grand cercle, & vous aurez la différence en longitude cherchée.

Suivant Mercator, 1. placez le compas de variation sur la carte, comme dans le cas précédent, tirant ensuite par le point *a* sous le rhumb donné la ligne *a b*, prolongez-la jusqu'à ce qu'elle rencontre le parallele de la latitude donnée. 2. Le point d'intersection de ces deux lignes sera le lieu où le vaisseau est arrivé; 3. il sera alors bien facile d'avoir la longitude & la distance. *Voyez* RHUMB.

Par les tables. Prenez, tant les longitudes que les distances qui répondent aux latitudes données; sous trayez ensuite l'une des longitudes de l'autre, & de même pour les distances; la premiere différence sera celle des longitudes qu'on cherche, & l'autre la distance demandée entre les lieux.

V. Les latitudes des deux lieux étant données avec leur distance, trouver le rhumb & la différence en longitude.

Pour la Navigation plane. Par la différence de latitude & par la distance, trouvez le rhumb par les mêmes élémens; trouvez aussi les lieues mineures de longitude, ce que vous pourriez faire encore en vous servant du rhumb déja trouvé & de la différence en latitude, ou bien du rhumb & de la distance parcourue; enfin, par les lieues mineures de longitude, trouvez la différence en longitude.

Suivant Mercator; tirez sur la carte le parallele *C D* du lieu où le vaisseau est arrivé; réduisez la distance parcourue en parties proportionnelles aux degrés de la carte. *AZ* étant cette distance réduite, de *a* décrivez un arc qui coupe le parallele *C D* en *Z*, & ce point *Z* sera le lieu cherché sur la carte; vous en trouverez ensuite facilement la longitude.

Par les tables. Soustrayez les latitudes données l'une de l'autre, & cherchez dans les tables le rhumb sous lequel la distance parcourue répondroit à la différence donnée en latitude, soustrayez ensuite l'une de l'autre, les longitudes qui répondent sont le rhumb donné; l'une au lieu d'où l'on est parti, & l'autre au lieu où l'on est arrivé; le reste sera la différence en longitude cherchée.

VI. La différence en longitude des deux lieux étant donnée, avec la latitude du premier & la distance parcourue, trouver le rhumb & la latitude du second lieu.

Pour la Navigation plane. Convertissez la différence de longitude en lieues mineures de longitude; trouvez le rhumb par les lieues mineures de longitude & par la distance parcourue, & par le moyen de ces deux élémens, cherchez ensuite la différence en latitude, & vous aurez aussi-tôt par cette différence & par la premiere latitude qui est donnée, la latitude cherchée de l'autre lieu.

Suivant Mercator, par le point donné dans la carte, tirez une droite *EF* parallele au méridien *A H*, & faites *FL* égale à la différence des longitudes de *L*; tirez *L M* parallele à *E F* & vous aurez le méridien du lieu où le vaisseau est arrivé; ensuite du lieu donné d'où l'on est parti, & de l'intervalle qui exprime la distance parcourue, décrivez un arc qui coupe le méridien en *M L*, & l'intersection sera le lieu cherché. Cela fait, il ne faudra plus que placer une rose de boussole sur la carte, suivant la maniere enseignée & la ligne de rhumb cherchée sera celle qui tombe sur le lieu qu'on vient de trouver. Enfin, tirant par le lieu trouvé *NO* parallele à *AB*, *NM* sera la latitude demandée, en supposant que *MA* représentent une portion de l'équateur.

Par les tables. Cherchez dans les tables pour un rhumb pris à volonté, la longitude & la distance qui répondent à la latitude donnée; ajoutez la distance donnée à la distance trouvée dans les tables, si le vaisseau s'éloigne de l'équateur; & retranchez-la au contraire, si le vaisseau s'en approche. Cherchez dans les tables la longitude qui répond à cette somme ou à cette différence, & soustrayez ou ajoutez-la à celle qui a été trouvée exactement. Si alors le reste s'accorde avec la différence donnée des longitudes, le rhumb aura été bien choisi; s'il ne s'accorde pas, il faudra choisir d'autres rhumbs plus ou moins obliques, jusqu'à ce que le reste soit la différence donnée en longitude. Aussi-tôt que cette opération sera finie, la latitude qui répondra dans la premiere colonne à la distance parcourue sera la latitude du second lieu.

VII. La différence de longitude des deux lieux, & la latitude de l'un étant données, avec le rhumb, trouver la distance parcourue & la latitude du second lieu.

Pour la navigation plane. Réduisez la différence de longitude en lieues mineures de longitude, comme dans le premier cas. Par ces lieues mineures & par le rhumb, trouvez la distance parcourue, *voyez* RHUMB. Et par ces deux élémens, ou par le rhumb & la distance parcourue, trouvez la différence en latitude. L'ayant trouvée, & ayant déjà (*Hyp.*) une des latitudes, on aura aussi-tôt l'autre.

Suivant Mercator. Placez une rose de boussole sur la carte, comme ci-dessus, & par le moyen du rhumb donné, tirez la ligne de rhumb, tirez ensuite le méridien *E F*, qui passe par le lieu donné *O*, & à une distance de ce méridien, égale à la différence donnée en longitude, tirez un autre méridien qui sera celui du lieu *c* où le vaisseau est arrivé: on aura donc facilement la latitude *NA* de ce lieu, en tirant par *c* la ligne *NO* parallele à *A B*. Quant à la distance parcourue, elle sera aisément

sément réduite en lieues par le moyen de l'échelle.

Par les tables. Sous le rhumb donné, cherchez la distance parcourue & la différence de longitude pour la latitude donnée; ajoutez ensuite cette différence en longitude à la différence en longitude donnée, si le vaisseau a cinglé vers le pole, retranchez-la au contraire, si le vaisseau a été vers l'équateur. Cela fait, si c'est le premier de ces deux cas qui a lieu, parcourez en descendant la table, jusqu'à ce que la somme des deux quantités dont on vient de parler, se trouve dans la colonne de longitude. Dans le second cas, ce sera au contraire la différence des deux mêmes quantités qu'on cherchera en remontant: dans la table, la latitude qui répondra alors à cette longitude dans la premiere colonne sera celle qu'on cherche. Et en retranchant la distance qui répond à cette latitude, de la distance trouvée par les tables, on aura la distance parcourue si le vaisseau a été au nord; mais s'il a été au sud, il faudra faire la soustraction contraire.

Par la résolution de ces différentes questions de la *Navigation*, on voit que les cartes réduites sont plus commodes en plusieurs cas que les tables, & que ces mêmes cartes réduites sont préférables aux cartes planes, parce qu'elles sont beaucoup plus exactes. *Voy.* CARTE.

Théorie de la navigation circulaire. Quoique cette *navigation* ne soit plus en usage, nous en dirons un mot pour la simple curiosité.

I. Connoissant la latitude & la longitude, tant du lieu d'où l'on est parti, que du lieu où l'on est arrivé, trouver l'angle *M. fig. 5.* sous lequel le chemin du vaisseau *MO*, qu'on suppose faire une course circulaire, coupe le méridien du lieu de départ.

Puisque dans le triangle *P M N*, l'on connoît *P M* & *P N* complémens des latitudes données *H M* & *T N*, & l'angle *M P N* mésuré par l'arc *H T* différence des longitudes données *H* & *T*; il est clair qu'on aura facilement l'angle *P M N* par la trigonométrie sphérique.

II. La latitude *H M* & la longitude *H* du lieu *M* d'où l'on est parti étant données, ainsi que la distance parcourue, & la latitude *L S* du lieu où le vaisseau est arrivé en décrivant un arc de cercle, trouver la longitude du lieu *L*, & l'angle *P L M* compris entre le chemin du vaisseau & le méridien *P S*.

Dans le triangle *P L M*, *P M* complement de la latitude de *H M* est connu ainsi que *P L* complément de la latitude *L S*. Donc, si on convertit le chemin *ML* du vaisseau en degrés de l'équateur, on aura par la trigonométrie sphérique l'angle *M P L*, qui est égal à la différence *H S* des longitudes, & par conséquent aussi l'angle *P L M*.

On pourroit résoudre de la même maniere plusieurs autres questions de *navigation*; mais comme on parvient plus aisément à leurs solutions par les rhumbs que par les cercles, nous n'en parlerons pas davantage.

NAVIGATION DROITE, est celle par laquelle on fait voile directement vers un des quatre points cardinaux de l'horison. *Voyez* POINTS CARDINAUX.

Si un vaisseau fait voile sur le méridien, c'est-à-dire, s'il va droit au nord ou au sud, il ne change point du tout de longitude, mais de latitude seulement, d'autant de degrés qu'il y en a dans le chemin qu'il fait. *Voyez* LATITUDE.

Si un vaisseau fait voile sous l'équateur, vers l'est ou vers l'ouest, il ne change point de latitude, mais de longitude seulement, & d'autant de degrés qu'il y en a dans le chemin qu'il fait.

S'il fait voile sous un même parallele vers l'est ou vers l'ouest, sa latitude ne change point, mais sa longitude change, non pas d'autant de degrés qu'il y en a dans un arc de l'équateur égal à l'arc du parallele qu'il parcourt, mais d'autant de degrés qu'il y en a dans l'arc même du parallele; de sorte que plus le parallele est près du pole, plus le vaisseau fait de chemin en longitude, toutes choses égales d'ailleurs.

NAVIGATION, (*Méd.*) comme on entend ordinairement par ce terme, *la maniere de voyager sur mer*, il doit être question ici des effets qu'elle produit relativement à la santé.

La plupart des personnes qui ne sont point accoutumées aux différens mouvemens d'un vaisseau, ne tardent pas d'en éprouver des incommodités, des indispositions considérables: savoir d'abord, des tournemens de tête, des vertiges; ensuite des nausées, des vomissemens très-fatiguans, qui sont des effets à-peu-près semblables à ceux qu'éprouvent bien des gens, lorsqu'ils sont portés à-rebours dans une voiture roulante, ou après avoir tourné, marché en rond; ce qu'on ne peut attribuer qu'à la trop grande mobilité du genre nerveux, telle qu'elle se trouve dans les femmes hystériques, & dans les hommes d'un tempérament sensible, délicat. Ainsi on peut regarder ces différens accidens comme provenans d'une même cause dans tous ces cas; on peut, par conséquent, regarder cette cause comme étant de la même nature que celle des vapeurs. *Voyez* VAPEURS.

La *navigation* (c'est-à-dire les voyages en mer) est mise au nombre des choses qui contribuent le plus à établir la disposition au scorbut. *Voyez* SCORBUT.

Les mauvais effets que produit souvent la *navigation* sont incontestables; il n'en est pas de même des bons effets que quelques auteurs lui ont attribué pour la conservation de la santé, ou pour son rétablissement. Van Helmont prétend, *Tr. blas. human. n. 36. tr. aliment. tartar. in fantic. n. 15.* que ceux qui ne sont pas incommodés de l'air de la mer, ou du mouvement du vaisseau, ont le double & le triple de l'appétit qui leur est ordinaire sur terre. Selon Sthaal, *in prop. emptico. ad disput. in augur. de fundam. pathol. pract.* d'après Pline, Celse & Cœlius Aurelian, les voyages par mer, & même de longs cours, sont fort utiles pour la guérison de la pthisie, de l'hectisie, du marasme; c'est un grand remede dans ces contrées, très-vanté par les anciens, mais en faveur duquel les modernes ne rapportent rien d'assuré. *Voyez Lexic. Castell.*

NAVIGER, v. n. (*Marine.*) les Marins prononcent *naviguer*, & on dit l'un & l'autre; cependant comme l'on écrit *navigation*, *navigateur*, *navigable*, il semble qu'on doit écrire *naviger* & non *naviguer*. On entend par ce terme *faire route & voyager sur mer*.

Naviger dans la terre, *terme de pilotage*; c'est estimer avoir fait plus de chemin que le vaisseau n'en a fait réellement; de sorte que suivant son estime on devroit être arrivé à terre, lorsqu'on en est encore éloigné: de sorte qu'en continuant de pointer sa route sur la carte, le point de *navigation* se trouve dans les terres, plus ou moins avant. Suivant que l'erreur de l'estime est plus ou moins considérable. (*Z*)

NAVIRE, ce nom se donne également à tout vaisseau: on dit un *navire* de guerre, un *navire* marchand, &c. *Voyez* VAISSEAU.

NAVIRE MARCHAND, c'est un *navire* qui va en mer seulement pour faire le commerce.

NAVIRE EN GUERRE ET MARCHANDISE, c'est celui qui étant marchand ne laisse pas de prendre commission pour faire la guerre.

NAVIRE EN COURSE, *voyez* ARMATEUR.

Navire à fret, c'est un *navire* que le bourgeois ou propriétaire loue à des marchands ou autres, pour transporter leurs marchandises d'un port à un autre port, & même pour des voyages de longs cours. *Voyez* FRET.

Navire envictuaillé, c'est un *navire* qui a toutes ses provisions & munitions, tant de guerre que de bouche.

Navire en charge, est un *navire* dans lequel on embarque actuellement des marchandises, & qui n'a pas encore sa cargaison complete. *Voyez* GARGAISON.

Navire chargé, est celui dont la charge est faite ou la cargaison complete.

Navire terre neuvier, c'est un *navire* destiné à la pêche de la morue, sur le grand banc de Terre-Neuve. On y appelle *navire banqué*, celui qui est placé sur le banc & qui y fait sa pêche; & *navire debanqué*, celui qui a fini sa pêche, ou qui est dérivé de dessus le banc par le mauvais tems.

Navire, on donne aussi quelquefois aux *navires* le nom des états, provinces, villes où ils ont été construits ou équipés: ainsi l'on dit *navire anglois*, *navire normand*, *navire breton*, *navire malouin*, *navire nantois*, &c.

Navire de registre, on appelle ainsi en Espagne & dans l'Amérique espagnole un *navire* marchand à qui le conseil des Indes a accordé la permission d'y aller trafiquer, moyennant une certaine somme & sous certaines conditions. *Voyez* REGISTRE, *dictionn. de Commerce*.

NAVIRE ARGO, (*Mythol.*) c'est le célebre vaisseau sur lequel s'embarquerent pour la conquête de la toison d'or tout ce qu'il y avoit de héros dans la Grece, c'est-à-dire, de gens des plus distingués par la valeur, la naissance, & les talens. *Voyez* ARGO. (*D. J.*)

NAVIRE D'ARGOS, (*Astron.*) grande constellation méridionale près du chien au-dessous de l'hydre. Elle est composée de 57 étoiles.

M. Halley se trouvant dans l'île de sainte Helene, a determiné la longitude & la latitude de 46 de ces étoiles, qu'Hevelius a réduites à l'année 1700 dans son *prodromus astronomiæ*, *pag.* 312. Le P. Noel a déterminé l'ascension & la déclinaison de ces étoiles pour l'année 1687 dans les observations mathématiques & physiques. Il a aussi donné la figure de la constellation entiere dans cet

cet ouvrage, de même que Bayer *Vranometria*, *Plan. q. q.* & Hévelius *Firmamentum ſobieſcianum*, *fig. E E e.* Quelques aſtronomes donnoient à cette conſtellation le nom de l'*arche de Noé*. On l'appelle encore *currus volitans*, *marea* & *ſephina*. Dictionn. de mathémat. (*D. J.*)

NAVIRE PROFONCIÉ, *terme de Marine*, vaiſſeau qui tire beaucoup d'eau, & à qui il en faut beaucoup pour le faire flotter.

NAVIRE SACRÉ, (*Antiquit. égypt. grecq. & rom.*) On appelloit *navires ſacrés* chez les Egyptiens, les Grecs & les Romains, des bâtimens qu'on avoit dédidés aux dieux.

Tels étoient chez les Egyptiens 1°. le vaiſſeau qu'ils dédioient tous les ans à Iſis; 2°. celui ſur lequel ils nourriſſoient pendant quarante jours le bœuf Apis, avant que de le transférer de la vallée du Nil à Memphis, dans le temple de Vulcain. 3°. La nacelle nommée vulgairement *la barque à Caron*, & qui n'étoit employée qu'à porter les corps morts du lac Achéruſe; c'eſt de cet uſage des Egyptiens qu'Orphée prit occaſion d'imaginer le tranſport des ames dans les enfers au-delà de l'Achéron.

Les Grecs nommerent leurs *navires ſacrés*, θεωρίδες ou ἱεραγωγοί. Mais entre les bâtimens ſacrés qu'on voyoit en différentes villes de la Grece, les auteurs parlent ſur-tout de deux galeres ſacrées d'Athènes, qui étoient particulierement deſtinées à des cérémonies de religion, ou à porter les nouvelles dans les beſoins preſſans de l'état.

L'une ſe nommoit *la Parale*, ou *la galere Paralienne*, ναῦς παράλος; elle emprunta ſon nom du héros Paralus, dont parle Euripide, & qui joint à Théſée, ſe ſignala contre les Thébains. Ceux qui montoient ce navire s'appelloient *Paralliens*, dont la paie étoit plus forte que celle des autres troupes de marine. Quand Liſandre eut battu la flotte athénienne dans l'Helleſpont, l'on dépêcha la galere Paralienne, avec ordre de porter au peuple cette triſte nouvelle.

L'autre vaiſſeau, dit le *Salaminien*, ou la galere *Salaminienne*, ναῦς σαλαμινία, prit, ſelon les uns, la dénomination de la bataille de Salamine, & ſelon les autres, de Nauſithous, ſon premier pilote, natif de Salamine; c'étoit cette célebre galere à trente rames, ſur laquelle Théſée paſſa dans l'île de Crête, & en revint victorieux; on la nomma depuis *Déliaque*, parce qu'elle fut conſacrée à aller tous les ans à Délos y porter les offrandes des Athéniens, à l'acquit du vœu que Théſée avoit fait à l'Apollon Délien pour le ſuccès de ſon expédition de Crete. Pauſanias aſſure que ce navire étoit le plus grand qu'il eût jamais vu. Lorſqu'on rappella de Sicile Alcibiade, afin qu'il eût à ſe juſtifier des impiétés dont on l'accuſoit, on commanda pour ſon tranſport la galere Salaminienne. L'une & l'autre de ces galeres ſacrées ſervoit auſſi à ramener les généraux dépoſés; & c'eſt en ce ſens que Pitholaüs appelloit la galere paralienne, *la maſſue du peuple*.

Les Athéniens conſerverent la galere ſalaminienne pendant plus de mille ans, depuis Théſée juſques ſous le regne de Ptolomée Philadelphe; ils avoient un très-grand ſoin de remettre des planches neuves à la place de celles qui vieilliſſoient; d'où vint la diſpute des philoſophes de ce tems-là, rapportée dans Plutarque; ſavoir, ſi ce vaiſſeau, dont il ne reſtoit plus aucune de ſes premieres pieces, étoit le même que celui dont Théſée s'étoit ſervi: queſtion que l'on fait encore à préſent au ſujet de Bucentaure, eſpece de galéace ſacrée des Vénitiens.

Outre ces deux vaiſſeaux ſacrés dont je viens de parler, les Athéniens en avoient encore pluſieurs autres; ſavoir, l'*Antigone*, le *Démétrius*, l'*Ammon*, & celui de *Minerve*. Ce dernier vaiſſeau étoit d'une eſpece ſinguliere, puiſqu'il étoit deſtiné à aller non ſur mer, mais ſur terre. On le conſervoit très-religieuſement près l'aréopage, ainſi que le dit Pauſanias, pour ne paroître qu'à la fête des *grandes Panathénées*, qui ne ſe célébroient que tous les cinq ans le 23 du mois Hécatombéon, qui, ſelon Potter, répondoit en partie à notre mois de Juillet. Ce navire ſervoit alors à porter en pompe au temple de Minerve, l'habit myſtérieux de la déeſſe, ſur lequel étoient repréſentées la victoire des dieux ſur les géants, & les actions les plus mémorables des grands hommes d'Athènes. Mais ce qu'on admiroit le plus dans ce navire, c'eſt qu'il voguoit ſur terre à voile & à rames, par le moyen de certaines machines que Pauſanias nomme *ſouterraines*; c'eſt-à-dire, qu'il y avoit à fond de cale des reſſorts cachés qui faiſoient mouvoir ce bâtiment, dont la voile, ſelon Suidas, étoit l'habit même de Minerve. (*D. J.*)

NAVIRE, nom d'un ordre de chevalerie, nommé autrement l'*ordre d'outremer*, ou du *double croiſſant*, inſtitué l'an 1269 par S. Louis, pour encourager par cette marque de diſtinction, les ſeigneurs à le ſuivre dans la ſeconde expédition contre les infideles. Le collier de cet ordre étoit entrelacé de coquilles d'or & de doubles croiſſans d'argent, avec un navire qui pendoit au bout dans une ovale, où il paroiſſoit armé & fretté d'argent dans un champ de gueules, à la pointe ondoyée d'argent & de ſinople. C'étoient, comme on voit, autant de ſymboles & du voyage, & des peuples contre leſquels on alloit combattre. Quoique ce prince en eût decoré ſes enfans, & pluſieurs grands ſeigneurs de ſon armée, cet ordre ne ſubſiſta pas long-tems en France: mais il conſerva ſon éclat dans les royaumes de Naples & de Sicile, où Charles de France, comte d'Anjou, frere de ſaint Louis, & qui en étoit roi, le prit pour ſes ſucceſſeurs; & René d'Anjou, roi de Sicile, le rétablit en 1448, ſous le nom d'ordre du croiſſant. *Voyez* CROISSANT. Favin, *theat. d'honn. & de chevalerie*.

NAVIRES, (*Hiſt. anc.*) les anciens en ont eu d'un grand nombre d'eſpeces. Il y en avoit qu'on faiſoit naviger fort vîte, par le moyen de 10, 20, 30, 50, & même 100 rames d'un & d'autre bord, *naves actuariæ*, ou *actuariolæ*; ceux qui avoient le bec garni de bronze, & qui étoient employés à percer le flanc ennemi, s'appelloient *æratæ*, ou *æneæ*. Ceux qui apportoient des vivres, *annotinæ*, ou *frumentariæ*; ceux qui avoient été conſtruits dans l'année, *hornotinæ*; ceux qui avoient au-derriere & à l'avant deux tillacs ſéparés par une ouverture ou vuide placé entre deux, *apertæ*. Les combattans étoient ſur ces tillacs; ces bâtimens étoient communément à deux rames, ou même plus petits. Les rameurs s'appelloient *thranitæ*. Ceux qui étoient à voiles & à rames, & qui n'alloient, dans le combat qu'à rames, *armatæ*. Ceux dont on uſoit ſur le Tibre, & qui étoient faits de planches épaiſſes, *caudicariæ*, ou *codicariæ*. Ceux dont le tillac occupoit tout le deſſus de l'arriere à l'avant, *conſtratæ*. Ceux où l'on avoit pratiqué des appartemens & toutes les autres commodités d'une maiſon, *cubiculatæ*. Ceux qu'on n'employoit que ſur les rivieres, *lentres*, *pontones*, *fluviatiles*. Ceux qui faiſoient le tranſport des vivres, *frumentanæ*. Ceux qui faute de tillac étoient fort legers, *leves*. Ceux qu'on avoit conſtruits pour porter un grand nombre d'hommes, *longæ*. Ils étoient tous à rame; Ptolomée Philoſopater en fit conſtruire un, qui avoit 280 piés de longueur, ſur 38 de hauteur, à 40 rangs de rames. Ceux ſur leſquels on ſe promenoit, *luſoriæ*. Les vaiſſeaux appellés *militares*, étoient les mêmes que les vaiſſeaux appellés *longæ*. Les vaiſſeaux de charge, ils étoient à voiles & à rames, *onerariæ*. Les vaiſſeaux côtiers, *orariæ*, *traba les*, *littorariæ*. Les vaiſſeaux conſtruits de bois & de cuivre, & qu'on pouvoit déſaſſembler & porter par terre, *plicatiles*. Ceux qui précédoient les flottes, *præcurſoriæ*. Ceux qui étoient longs, vîtes, légers & à l'uſage des pirates, *prædatoriæ*, *prædaticæ*. Ceux qui portoient les amiraux, *prætoriæ*. Ils étoient grands & forts. On les diſcernoit à une banderole & à une lanterne particuliere. Le pavillon rouge qu'on arboroit étoit le ſignal du combat. Ceux ſur leſquels étoient les gardes avancées de la flotte, *prophulactoriæ*. Ceux qui ſe compoſoient & ſe décompoſoient, prenoient différentes formes, laiſſoient echaper de leur flanc ſur l'amphithéâtre des bêtes féroces, &c. Néron fit promener ſa mere dans un vaiſſeau de cette eſpece; le vaiſſeau ſe décompoſa; mais Agrippine s'échapa à la nage, *naves ſolutiles*. Ceux qu'on envoyoit reconnoître l'ennemi, *ſpeculatoriæ*. Ceux qui demeuroient fixes à l'ancre, *ſtationariæ*. Ceux qui étoient tiſſus de fortes baguettes, & revêtus de cuir, *ſutiles*. Ceux qui étoient legers, & qu'on détachoit de la flotte pour aller annoncer ſon approche, *tabellariæ*. Ceux qui étoient creuſés d'une ſeule piece, *trabariæ*, *lintres*. Ceux qui portoient deux tours, l'une à l'avant, l'autre à l'arriere, *turritæ*.

NAULAGE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un vieux terme pour dire ce qu'on paie au patron ou maître d'un bâtiment pour le paſſage. (*Z*)

NAULAGE, (*Mythol.*) ce mot ſignifie chez les Mythologues, *le droit de paſſage de la barque à Caron*, ſur lequel les Poëtes ſe ſont tant égayés.

Des qu'on eut une fois imaginé que Caron ne paſſoit perſonne *gratis* ſur le rivage des morts, établit la coutume de mettre ſous la langue du defunt une piece de monnoie, que les Latins appellent *naulum*, & les Grecs δανάκη, pour le droit du paſſage, autrement dit *naulage*. Cette coutume venoit des Egyptiens, qui donnoient quelque choſe à celui qui paſſoit les morts au-dela du marais Achéruſe. Lucien aſſure que l'uſage de mettre une obole dans la bouche des morts, pour payer le droit de *naulage*, étoit univerſelle chez les Grecs & chez les Romains; on ne connoît que les Hermoniens qui s'en diſpen-

spensoient, parce qu'ils se disoient si près de l'enfer, qu'ils ne croyoient pas qu'il fût nécessaire de rien payer pour le voyage. Mais Caron n'y perdoit pas grand chose; car si ce peuple ne lui payoit pas ses émolumens, les Athéniens prétendirent qu'il falloit donner quelque chose de plus pour leurs rois, afin de les distinguer du vulgaire, & ils mirent dans leurs bouches jusqu'à trois pieces d'or.

Il importe fort de remarquer qu'on ne se contentoit pas de cette piece de monnoie; mais qu'afin de mieux assurer le passage, on mettoit dans le cercueil du défunt une attestation de vie & de mœurs:

Nous avons pour garant de ce singulier fait Eustache sur Homere, & le Scholiaste de Pindare. Cette attestation de vie & de mœurs étoit une espece de sauf-conduit, qu'on requéroit pour le défunt. Un ancien auteur (Fab. Cel. *lib. III. Anthol.*) nous a conservé le formulaire de cette attestation. *Ego Sextus Anicius pontifex, testor hunc honeste vixisse; manes ejus inveniant requiem.* „ Moi soussigné Anicius Sextus pontife, j'atteste qu'un tel a été de bonne vie & mœurs; que ses manes soient en paix „. Il paroît de ce formulaire, qu'afin que cette attestation fût reçue dans l'autre monde, il falloit que le pontife lui-même l'écrivît ou la signât. (*D. J.*)

NAULOCHIUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Sicile sur la côte, entre *Pelorum & Mylas*. Auguste y remporta une victoire sur Pompée.

NAUM, *ou* NAUN, (*Géog.*) riviere de la grande Tartarie, qui prend sa source au midi d'Albasinskoi, ville des Russes ruinée, arrose le bourg auquel elle donne son nom, & finit par se joindre à Chingal, qui se décharge dans le fleuve Amur.

NAUMACHIE, f. f. (*Antiq. rom.*) combat donné sur l'eau. Ces combats sur l'eau ont été les plus superbes spectacles de l'antiquité; c'étoit un cirque entouré de sieges & de portiques, dont l'enfoncement, qui tenoit lieu d'arene, étoit rempli d'eau par le moyen de vastes canaux; & c'étoit dans ce cirque qu'on donnoit le spectacle d'un combat naval & sanglant.

Jules César ayant trouvé un endroit favorable sur le bord du Tibre, & assez proche de la ville, appellé *Codette*, le fit creuser, & y donna le premier le divertissement d'une *naumachie*. On y vit combattre des vaisseaux tyriens & égyptiens, & les apprêts qu'on fit pour ce nouveau spectacle, piquerent tellement la curiosité des peuples, qu'il fallut loger sous des tentes les étrangers qui s'y rendirent presque en même tems de tous les endroits de la terre. Suétone, *vie de César, ch. xxxix.*

Ensuite Lollius, sous le regne d'Auguste, donna, pour lui faire sa cour, le second spectacle d'un combat naval, en mémoire de la victoire d'Actium. Les empereurs imiterent à leur tour cet exemple.

Dans la *naumachie* de Claudius, qui se donna sur le lac Fucin, il fit combattre douze vaisseaux contre un pareil nombre sous le nom de deux factions, l'une rhodienne, & l'autre tyrienne. Elles étoient animées au combat par les chamades d'un triton, qui sortit du milieu de l'eau avec sa trompe. L'empereur eut la curiosité de voir passer devant lui les combattans, parmi lesquels se trouvoient plusieurs hommes condamnés à mort: ils lui dirent en passant: seigneur, recevez le salut des troupes qui vont mourir pour votre amusement; *ave, imperator, morituri te salutant*. Il leur répondit en deux mots, *avete, vos*; & le combat se donna.

Néron fit exécuter une *naumachie* encore plus horrible & plus considérable; car il perça exprès pour cet effet la montagne qui sépare le lac Fucin de la riviere de Lyre. Il arma des galeres à trois & quatre rangs, mit dessus 19 mille hommes de combat, & fit paroître sur l'eau toutes sortes de monstres marins.

Cependant la plus singuliere de toutes les *naumachies*, & la plus fameuse dans l'histoire, est celle que donna l'empereur Domitien, quoiqu'il ne fît paroître dans ce combat naval que trois mille combattans en deux partis, dont il appella l'un *celui des Athéniens*, & l'autre, *celui des Syracusains*; mais il entoura tout le spectacle de portiques d'une grandeur prodigieuse, & d'une exécution admirable. Suétone, dans la vie de cet empereur, *ch. ij.* nous a conservé la description de cette *naumachie*; & les curieux la trouveront représentée dans la 6ᵉ. pl. de l'essai historique d'Architecture de Fischer. (*D. J.*)

NAUMBOURG, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le cercle de haute Saxe, en Misnie, autrefois impériale, avec un évêché suffragant de Magdebourg, qui a été sécularisé. Elle est sur la Sale, à 15 lieues N. E. d'Erfort, 22 S. O. de Wittemberb, 25 O. de Dresde. *Long.* 29. 54. *lat.* 51. 12. Il y a aussi dans la Silésie deux petites villes ou bourgs qui portent le nom de *Naumbourg*. (*D. J.*)

NAU-MU, (*Hist. nat. Bot.*) c'est un arbre de la Chine qui s'éleve fort haut, & dont le bois est incorruptible, comme celui du cédre, dont il differe cependant pour la forme & par ses feuilles. On s'en sert à la Chine pour faire des pilastres, des colonnes, des portes & des fenêtres, ainsi que les ornemens des temples & des palais.

NAVONIUS PORTUS, (*Géog. anc.*) aujourd'hui *Porto-Navone*; port des îles de Corse, dans la partie méridionale de cette île, & dans le voisinage du *Portus Syracusanus* de Ptolomée, *livre III. ch. ij.*

NAUPACTE, (*Géog. anc.*) en latin *Naupactus*; c'étoit d'abord une ville de Locride occidentale. Les Héraclides y firent construire la flotte qui les transporta dans le Péloponnèse, d'où elle se nomma *Naupacte*, comme qui diroit *lieu où les vaisseaux avoient été construits*, c'est Strabon qui nous l'apprend.

Cette ville appartenoit anciennement aux Locriens ozoles. Les Athéniens, après l'avoir prise, la donnerent aux Messéniens chassés du Péloponnèse par les Lacédémoniens. Mais quand Lisander eut entierement défait les Athéniens à Egos-Potamos, les Lacedémoniens attaquerent *Naupacte*, en dépouillerent les Messéniens. Alors les Locriens rentrerent en possession de leur ancien patrimoine, & en jouirent jusqu'à ce que Philippe donna *Naupacte* aux Etoliens, qu'elle accommodoit par sa proximité. Polybe & Tite-Live la mettent entre les villes les plus considérables de ce pays-là, & en parlent même comme de la capitale de l'Etolie.

On voit par ce détail que *Naupacte* essuya plusieurs dominations, & changea souvent de maîtres. Les Grecs modernes l'appellerent *Nepactos* ou *Epactos*. Elle se nomme aujourd'hui *Lépante*, à 7 lieues de Patras; & elle donna son nom au golfe près duquel elle est située. *Voyez* LÉPANTE. (*D. J.*)

NAUPLIA, *ou* NAUPLIA NAVALE, (*Géog. anc.*) ville & port de mer dans l'Argie, dont Hérodote, Strabon, Ptolomée & Pausanias ont fait mention. Ces auteurs en ayant parlé comme d'un port fort commode, on a jugé que ce devoit être *Napoli* de *Romanie*; du moins voit-on encore des ruines d'une ancienne ville auprès de Napoli de Romanie. La montagne de Palamede est dans le voisinage; mais on ne peut plus démêler, dit la Guilletiere, la célebre fontaine de *Canathus*, où la déesse Junon alloit souvent se baigner, & d'où elle sortoit toujours en état de vierge: sans doute que les femmes du pays ayant inutilement essayé si elles en sortiroient comme la reine des dieux, ont laissé perdre expres la mémoire du nom de *Canathus*. (*D. J.*)

NAUPORTUM, (*Géog. anc.*) ville de Taurisques vers la source de la riviere *Nauportus*, dont elle tiroit son nom, selon Pline, *liv. III. ch. xviij.* On juge de la table de Peutinger que *Nauportum* étoit précisément au lieu où est aujourd'hui *Ober-Laubach*, & que la riviere *Nauportus* est le *Laubach*.

NAUPORTUS, ou *NAUPONTUS*, (*Géog. anc.*) riviere qui, selon Pline, *l. III. ch. xvij.* prend sa source dans les Alpes, entre *Æmona* & les Alpes, auprès de *Longaticum*, à 6 milles de la ville *Nauportus*. Cette riviere passoit à Æmona, & à un mille au-dessous de cette ville, elle se joignoit avec la Save. On croit que cette riviere est le *Laubach*.

NAVRER, v. act. (*Jardinage.*) c'est faire une hoche avec la serpette à un échalas de treillage quand il est tortu.

NAUROUSE, (*Géog.*) lieu de France où l'on fait le point de partage des eaux qu'on a assemblées pour fournir aux canaux qui font la jonction de la mer océanne avec la mer méditerranée. C'est une petite éminence située dans la route qui conduit du bas au haut Languedoc, & où il y a deux vallons qui naissent. Pour former la jonction desirée, d'un côté on a fait aboutir les canaux qui viennent à *Naurouse*, & qui communiquent à l'Océan; & de l'autre côté, on y a joint un canal qui, en traversant la plage, se rend dans la mer Méditerranée. Ce canal, qui est profond de deux toises, est a seize d'ouverture, huit de base, & environ 800 de longueur. On l'appelle en conséquence *canal royal*.

NAUSÉE, f. f. (*Médec.*) l'aversion qu'on a pour tous les alimens, ou pour certains alimens en particulier, s'appelle *dégoût*; c'est un symptome qui semble composé du défaut du vice de l'appétit & de la *nausée*.

Si l'on a pris des substances pourries, corrompues, rances, nidoreuses, visqueuses, grasses, oléagineuses, dégoutantes, il les faut éviter dans la suite, & les chasser du corps soit par le vomissement, soit par les selles.

Si la corruption des humeurs de la bouche, des narines, des dents, du gosier; si la matiere capable de causer des catharres, des aphthes, vient à produire cette maladie, on évite la déglutition de ces humeurs viciées; on la détourne autre part; on se lave fréquemment la bouche avec les antiseptiques.

Quand le ventricule & le pancréas sont remplis d'un suc morbifique, & qu'une bile de mauvaise qualité vient à couler dans le premier de ces visceres, & qu'il s'y trouve en même-tems un amas de cacochylie crue, il faut employer les évacuans pour chasser par haut & par bas toutes ces matieres, ensuite recourir aux stomachiques pour empêcher qu'elles ne se reforment de nouveau.

La *nausée* qui vient sur mer, ou lorsqu'on est en voiture sur le devant d'un carrosse fermé, ou celle qui est la suite de quelqu'autre mouvement extraordinaire & de quelque passion de l'ame, se dissipe en ôtant les causes, en changeant de position, en prenant les acides, *&c.* mais elle est dangereuse dans la lienterie, la dissenterie, le cholera; il la faut alors traiter par les anodins stomachiques.

Celle qui accompagne les fievres aiguës, ardentes, érésipélateuses, putrides, purulentes, malignes, éthiques, la phthysie, la goutte des piés, est un fâcheux symptome qui demande ordinairement les acides agréables, les délayans & les anodins; mais ce ne sont là que des remedes palliatifs.

Dans la constipation, la suppression d'un ulcere, ou de quelqu'autre évacuation ordinaire, il convient de rétablir l'évacuation, ou d'en procurer une autre qui fasse le même effet.

En général les présages varient autant que les causes. Dans cette maladie on doit attendre que le sujet qui en est constamment attaqué, prendra moins d'alimens que de coutume, qu'il en résultera une mauvaise chylification, la maigreur du corps, la foiblesse, le dépérissement sensible de toute la machine, & finalement la destruction. (*D. J.*)

NAUSTATHMUS, (*Géog. anc.*) nom commun à divers ports: 1°. au port de Sicile, selon Pline, *liv. III. cap. viij.* c'est aujourd'hui *Fontane Branche*, entre Syracuse & le fleuve Acettaro, autrefois nommé *Elorus*; 2°. à un port d'Afrique dans la Pentapole, selon Ptolomée, *liv. IV. cap. iv.* 3°. à un port qui étoit dans le golfe Canthi, à l'embouchure du fleuve Indus: 4°. à un port d'Asie aux environs de la Troade, selon Strabon.

NAUTE, s. m. (*Littérat.*) en latin *nauta*, m. Ce mot signifie non-seulement un *matelot*, mais aussi un *marchand*, un riche négociant qui équipe des vaisseaux à ses frais, & fait un commerce considérable. Il paroît même par quantité d'inscriptions que les *nautæ* composoient un corps dont des magistrats & des chevaliers romains ont souvent fait partie.

Les *nautes* étoient dans la ville d'honorables citoyens unis & associés pour faire le commerce par eau. Les inscriptions trouvées au mois de Mars 1711, en creusant la terre sous le chœur de Notre-Dame, nous apprennent que sous le regne de Tibere, la compagnie des *nautes* établie à Paris, éleva un autel à Esus, à Jupiter, à Vulcain, à Castor & à Pollux. *Voyez* une *dissertation* de M. le Roi mise à la tête du premier volume de l'histoire de Paris, par le P. Félibien.

Il est assez naturel de présumer que les *mercatores aquæ parisiaci*, dont il est parlé sous les regnes de Louis le Gros & de Louis le Jeune, avoient succédé, sous un autre nom, à ces anciens commerçans, & qu'il ne faut point chercher ailleurs l'origine du corps municipal, connu depuis sous le nom d'hôtel-de-ville de Paris, & chargé de la police générale de la navigation, & des marchandises qui viennent par eau. (*D. J.*)

NAUTILE, s. m. (*Conchyliol.*) genre de coquillage, dont le caractere générique est de ressembler à un vaisseau. Il a été ainsi nommé du mot grec ναυτίλος, qui veut dire *le poisson & le nautonnier*.

Le *nautile* pris pour le coquillage, est une coquille univalve, de forme ronde & oblongue, mince, épaisse, à oreilles, sans oreilles, unie & quelquefois cannelée, imitant la figure d'un vaisseau.

Différens auteurs ont appellé le *nautile* en latin *pompilus*, *nauplius*, *nauticus*, *cymbium*, *polypus testaceus*, & plusieurs le nomment en françois le *voilier*.

On distingue en général deux genres de *nautile*; le *nautile* mince, applati, & le *nautile* à coquilles épaisses. Le premier est le papyracé, dont la coquille n'est guere plus épaisse qu'une feuille de papier.

Le *nautile* papyracé n'est point attaché à sa coquille, & même, selon Pline, il la quitte souvent pour venir paître sur la terre. On dit que quand il veut nager, il vuide son eau pour être plus léger; il étend en haut deux de ses bras, entre lesquels est une membrane légere qui lui sert de voile, & les deux autres en bas dans la mer, qui lui tiennent lieu d'aviron: sa queue est son gouvernail. Dans une forte tempête, ou quand il entend du bruit, il retire ses piés, remplit sa coquille d'eau, & par-là se donne plus de poids pour s'enfoncer. La maniere de vuider son eau quand il veut s'élever & naviger, se fait par un grand nombre de trous qui se trouvent le long de ses jambes.

Le *nautile* à coquille épaisse, nommé par Rumphius *nautilus major, seu crassus*, ne quitte jamais sa maison. Sa coquille est partagée en quarante cellules ou cloisons, qui diminuent de plus en plus à mesure qu'elles approchent de leur centre. Entre chacune de ses cloisons & les voisines, il y a une communication par le moyen d'un trou qui est au centre de chaque cellule. Il est vraissemblable que le poisson occupe l'espace le plus large de sa coquille, depuis son ouverture jusqu'à la premiere cloison, & que le nerf qui passe au-travers de toutes ses cloisons, sert à le retenir dans sa demeure, à donner la vie à toutes les cellules, & à y porter l'air & l'eau par le petit canal, proportionnellement au besoin qu'en a l'animal pour nager ou s'enfoncer dans l'eau.

Aristote a décrit bien nettement deux especes de *nautiles*, mais non pas trois, comme Bellon l'a imaginé.

Hook remarque que dans le creux de cellules du *nautile*, on trouve des efflorescences de sel marin, & qu'ainsi l'air y a passé avec l'eau de la mer.

Ce testacé est commun à Amboine, à Batavia, aux Moluques & au cap de Bonne Espérance. Rumphius en a donné des figures, ainsi que Ruysch. On dit que les *nautiles* à cloison ou à coques épaisses, ne vivent pas long-tems hors de leur coquille. Leur ventre est rempli d'une quantité d'œufs rouges, bons à manger, & faits comme de petits grains ronds, qui ont chacun un petit point noir comme un œil; ils forment une masse entourée d'une pellicule mince qu'on appelle *ovaire*, placée comme un coussin sur le cou.

Ces animaux se trouvent assez rarement avec leurs coquilles, dont ils se détachent très-aisément. Il faut que les pêcheurs soient bien adroits pour les prendre ensemble. Quand ils sont poursuivis, ils tournent leur nacelle tantôt à droite, tantôt à gauche. Enfin, les pêcheurs remarquant qu'ils veulent faire eau & se couler à fond, se jettent souvent à la nage pour les pouvoir joindre.

Les quatre principales différences de la classe des *nautiles*, c'est que les uns sont papyracés, les autres à cloison, les autres à oreilles & les autres ombiliqués.

Mais les diverses especes de *nautiles* décrites par les naturalistes, sont les suivantes: 1°. le *nautile* de la grande espece, poli & épais; 2°. le *nautile* de la petite espece à coquilles épaisses & polies; 3°. le même *nautile* ombiliqué; 4°. le *nautile* commun, chambré & partagé en plusieurs cellules; 5°. le *nautile* cannelé, vuide, sans aucune séparation en-dedans; 6°. le papyracée, applati & mince; 7°. le *nautile* à oreilles & à large carene; 8°. le même *nautile* à carene ondée en sillon, & dentelée des deux côtés; 9°. le *nautile* dont la carene est par-tout dentelée; 10°. le *nautile* dit *corne d'ammon*.

Si cependant la pensée de M. de Jussieu, dans les *mémoires de l'acad. des Sciences, année* 1722, *pag.* 235. est vraie, savoir que toutes les cornes d'ammon se sont moulées dans les *nautiles*, il se trouveroit autant d'especes de *nautiles* que de cornes d'ammon; & par conséquent le nombre des especes de *nautiles* encore inconnues seroit bien grand par rapport au nombre des especes connues. (*D. J.*)

NAUTIQUE, adj. (*Astron. & Géogr.*) se dit de ce qui a rapport à la navigation. *Voyez* NAVIGATION.

Astronomie nautique est l'Astronomie propre aux navigateurs. *Voyez* ASTRONOMIE, COMPAS, NAUTIQUE *ou* COMPAS DE MER. *Voy.* BOUSSOLE *&* COMPAS. (*O*)

NAUTIQUES CARTES, *voyez* CARTES MARINES.

NAUTODICE, (*Ant. grecq.*) officier subalterne chez les Athéniens. Les *nautodices* terminoient les différends survenus entre les marchands, les matelots & les étrangers dans les affaires de commerce maritime. Leur audience générale se tenoit le dernier jour de chaque mois.

NAUTONNIER D'ATHÈNES, (*Hist. grecq.*) les *nautonniers d'Athènes* étoient les matelots expérimen-

mentés, employés au trajet de cette ville à Salamine. Si quelqu'un d'entr'eux culbutoit sa barque, la loi ne lui permettoit pas de remonter sur mer. „ Vous, Messieurs, dit Eschine dans sa harangue contre Ctésiphon, „ qui avez établi cette sage loi afin que nul n'expose „ légerement la vie des Grecs, ne rougiriez-vous pas „ de permettre que celui qui a culbuté volontairement „ Athènes & toute la Grece, ose reprendre le gouvernail de l'état! „

NAXKOW, (*Géog.*) ville de Danemark dans l'île de Laland, sur la côte septentrionale, avec un port commode pour le commerce. Elle est à 22 lieues S. O. de Copenhague *Long.* 29. 12. *lat.* 54. 48. (*D. J.*)

NAXOS, (*Géog. anc. & mod.*) Νάξος par les Grecs, *Naxus* par les Latins, *Naxia* dans le moyen âge, & *Naxe* par les François, île considérable située au milieu de l'Archipel, à 37d. d'élévation, & à environ 9 milles de la pointe septentrionale de Paros: son circuit est de plus de 100 milles; c'est-à-dire, de près de 35 lieues françoises, & sa largeur est de 30 milles, qui font 10 lieues de France. C'est la plus grande, la plus fertile & la plus agréable de toutes les Cyclades. Les anciens l'appelloient *Dionysia*, parce qu'on disoit que Bacchus avoit été nourri dans cette île; & les habitans prétendoient que cet honneur leur avoit attiré toutes sortes de félicités: ce qu'il y a de sûr, c'est que ce dieu étoit particulierement adoré chez les Naxiotes.

Les principales choses qui rendent *Naxos* célebre, sont la hauteur de ses montagnes, la quantité de marbre blanc qu'on en tire, la beauté de ses plaines, la multitude des fontaines & des ruisseaux qui arrosent ses campagnes, le grand nombre de jardins remplis de toutes sortes d'arbres fruitiers, les forêts d'oliviers, d'orangers, de limonniers & de grenadiers d'une hauteur prodigieuse. Tous ces avantages qui la distinguent de toutes les autres, lui ont acquis le nom de reine des Cyclades. Cependant cette île n'a jamais eu que peu de commerce par le défaut d'un beau port où les bâtimens pussent être en sureté.

Les pointes des falaises & des montagnes paroissent à ceux qui abordent cette île, former comme des rangées de grosses boules blanches; & c'est peut-être pour cela, suivant l'idée du P. Sanadon, que Virgile, Æneid. *liv. III. vers* 125. écrit, *baccatam jugis* Naxon; c'est-à-dire, *cujus juga baccarum speciem referunt*.

Si quelqu'un veut remonter jusqu'à l'antiquité la plus reculée, il trouvera dans Diodore de Sicile & dans Pausanias, l'origine des premiers peuples qui s'établirent dans l'île de *Naxos*: il y verra qu'elle fut occupée par les Cariens, & que leur roi Naxos lui donna son nom. Il eut pour successeur son fils Leucippos; celui-ci fut pere de Smardius, sous le regne duquel Thésée, revenant de Crete avec la belle Ariadne, aborda dans l'île, où il abandonna sa maîtresse à Bacchus, dont les menaces l'avoient horriblement frappé dans un songe; c'est-à-dire qu'il devint infidelle à son amante: c'est pourquoi Racine, parlant de ce héros, nous peint.

Sa foi par-tout offerte, & reçue en cent lieux;
Ariadne aux rochers contant ses injustices;
Phedre enlevée enfin sous des meilleurs auspices, &c.

Naxos, quoique sans port, étoit une république très-florissante, & maîtresse de la mer, dans le tems que les Perses passerent dans l'Archipel. Il est vrai qu'elle possédoit les îles de Paros & d'Andros, dont les ports sont excellens pour entretenir & recevoir les plus grandes flottes. Aristagoras tenta vainement de s'en rendre maître, quoique Darius roi de Perse, lui donnât non-seulement des troupes, mais encore une flotte de deux cens voiles. Les Perses firent une seconde descente dans cette île, où ils eurent plus de succès. Datis & Artaphernes y brûlerent jusqu'aux temples, & emmenerent un très-grand nombre de captifs. Cependant *Naxos* se releva de cette perte, & fournit quatre vaisseaux de guerre qui battirent celle de Xercès à Salamine, dans le fond du golfe d'Athènes. Diodore de Sicile assure encore que les Naxiotes donnerent des marques d'une grande valeur à la bataille de Platée, où Mardonius, autre général des Perses, fut défait par Pausanias. Néanmoins dans la fuite, les alliés ayant remis le commandement des troupes aux Athéniens, ceux-ci déclarerent la guerre aux Naxiotes. La ville fut donc assiégée & forcée à capituler avec ses premiers maîtres: car Hérodote, qui place *Naxos* dans le département de l'Ionie, & l'appelle la plus heureuse des îles, en fait une colonie d'Athènes, & prétend que Pisistrate l'avoit possédée à son tour. Voilà ce qui se passa de plus remarquable dans cette île du tems de la belle Grece.

Pendant la guerre du Péloponnèse, *Naxos* se déclara pour Athènes avec les autres îles de la mer Egée, excepté le Milo & Théra; ensuite elle tomba sous la puissance des Romains; & après la bataille de Philippe, Marc-Antoine la donna aux Rhodiens. Cependant il la leur ôta quelque tems après, parce que leur gouvernement étoit trop dur. Elle fut soumise aux empereurs romains, & ensuite aux empereurs grecs jusqu'à la prise de Constantinople par les François & par les Vénitiens en 1207. Trois ans après ce grand événement, comme les François travailloient sous l'empereur Henri à la conquête des provinces & places de terre-ferme; les Vénitiens maîtres de la mer, permirent aux sujets de la république qui voudroient équiper des navires, de s'emparer des îles de l'Archipel & d'autres places maritimes, à condition que les acquéreurs en feroient hommage à ceux à qui elles appartenoient, à raison du partage fait entre les François & les Vénitiens. Marc Sanudo, l'un des capitaines les plus accomplis qu'eût alors la république, s'empara des îles de *Naxos*, Paros, Antiparos, Milo, l'Argentiere, Siphanto, Policandro, Nanfio, Nio & Santorin. L'empereur Henri érigea *Naxos* en duché, & donna à Sanudo le titre de duc de l'Archipel & de prince de l'empire. Ses descendans regnerent dans la même qualité jusqu'à Nicolas Carceiro, neuvieme duc de *Naxos*, qui fut assassiné par les ordres de François Crispo, qui s'empara du duché, & le transmit à sa postérité. Elle en jouit jusqu'à Jacques Crispo, vingt-un & dernier duc de l'Archipel, dépouillé par les Turcs, sous l'empereur Selim II. & mort à Vénise accablé de chagrin.

Sous ce dernier duc de *Naxos*, les Grecs secouerent le joug des Latins pour subir celui de la Porte-ottomane. Le grand-seigneur y mit pendant quelque tems un officier qui gouverna cette île en son nom. Dans la suite *Naxos* a eu la liberté de créer des magistrats tous les ans; en sorte qu'elle fait, sous la domination des Turcs, comme une petite république à part. Ses magistrats se nomment *epitropes*; ils ont une autorité fort étendue, étant maîtres d'infliger toutes les peines, jusqu'à celle de mort qu'ils ne peuvent ordonner sans la participation de la Porte. Cette île est une des plus agréables de l'Archipel, par ses plaines, ses vallées, & des ruisseaux qui arrosent des campagnes couvertes de toutes sortes d'arbres fruitiers.

Les anciens ont eu raison de l'appeller la petite-Sicile. Archilocus dans Athénée, compare le vin de *Naxos* au nectar des dieux. On voit une médaille de Septieme Sévere sur le revers de laquelle Bacchus est représenté le gobelet à la main droite & le tyrse à la gauche: pour légende il y a ce mot Ναξίων. On boit encore aujourd'hui d'excellent vin à *Naxos*. Les Naxiotes, qui sont les vrais enfans de Bacchus, cultivent bien la vigne, quoiqu'ils la laissent traîner par terre jusqu'à huit ou neuf piés loin de son tronc; ce qui fait que dans les grandes chaleurs le soleil desseche trop les raisins, & que la pluie les fait pourrir.

Quoiqu'il n'y ait point à *Naxos* de port propre à y attirer un grand commerce, on ne laisse pas d'y faire un trafic considérable en orge, vins, figues, coton, soie, émeri & huile. Le bois & le charbon, marchandises très-rares dans les autres îles de l'Archipel, sont en abondance dans celle-ci. On y fait bonne chere, & les lievres & les perdrix y sont à grand marché.

Il y a deux archevêques dans *Naxos*, l'un grec & l'autre latin; & tous deux sont fort à leur aise. Mais les villages sont fort dépeuplés; car on assure qu'il n'y a guere plus de 8000 ames dans l'île. Les habitans payoient au commencement de ce siecle, cinq mille écus de capitation, & cinq mille cinq cent écus de taille réelle.

Les gentilshommes de *Naxie* se tiennent à la campagne dans leurs tours, qui sont des maisons quarrées, assez propres, & ils ne se visitent que rarement: la chasse fait leur plus grande occupation. Quand un ami vient chez eux, ils ordonnent à un de leurs domestiques de faire passer à coups de bâton sur leurs terres le premier cochon ou le premier veau qui est dans le voisinage: ces animaux pris en flagrant-délit, sont confisqués, égorgés, suivant la coutume du pays, & l'on en fait une fête. Piiki est un quartier de l'île où l'on dit qu'il y a des cerfs: les arbres n'y sont pas fort grands; ce sont des cedres à feuilles de cyprès.

Zia, qui est la plus haute montagne de l'île, signifie le *mont de Jupiter*, & a retenu le nom de *Dia*, qui étoit autrefois celui de l'île. Corono, autre montagne de *Naxie*, a conservé celui de la nymphe *Coronis*, nourrice de Bacchus; ce qui semble autoriser la prétention des anciens Naxiotes, qui vouloient que l'éducation de ce dieu

dieu eût été confiée dans leur île aux nymphes Coronis, Philia & Cleis, dont les noms ſe trouvent dans Diodore de Sicile. Fanari eſt encore une autre montagne de *Naxie* aſſez conſidérable.

Vers le bas de la montagne de *Zia*, à la droite du chemin de Perato, ſur le chemin-même, ſe préſente un bloc de marbre brut, large de huit piés, naturellement avancé plus que les autres d'environ deux piés & demi. On lit ſous ce marbre cette ancienne inſcription connue: Ορος Διος Μηλωσιου; c'eſt-à-dire, *montagne de Jupiter, conſervateur des troupeaux*.

On voit auſſi la grotte où l'on veut que les bacchantes ayent célébré les orgies. A l'égard de l'hiſtoire naturelle, on prétend qu'il y a des mines d'or & d'argent tout près du château de *Naxie*. Celles d'émeri ſont au fond d'une vallée au-deſſous de Pérato. On découvre l'émeri en labourant, & on le porte à la marine pour l'embarquer à Triangata ou à ſaint-Jean. Les Anglois en leſtent ſouvent leurs vaiſſeaux. Il eſt à ſi bon marché ſur les lieux, qu'on en donne vingt quintaux pour un écu, & chaque quintal peſe 140 liv.

La ville capitale de l'île porte le même nom, & mérite l'article à part qui ſuit. (*D. J.*)

NAXOS, (*Géog. anc. & mod.*) ou *Naxie*, capitale de l'isle de même nom, ſituée ſur la côte occidentale, vis-à-vis de l'isle de Paros, avec un château. *Long.* 43. 26. *lat.* 37. 8.

Thucydide dit que la ville de *Naxos* a été fondée dans le tems de la premiere guerre meſſéniaque, par Theucles de Chalcyde en Eubée. En effet, la ville moderne de *Naxie* paroît avoir été bâtie ſur les ruines de quelque ancienne ville du même nom, dont il ſemble que Ptolomée, *l. III. c. xv.* ait fait mention. Le château ſitué ſur le haut de la ville eſt l'ouvrage de Marc Sanudo, premier duc de l'Archipel. C'eſt une enceinte flanquée de groſſes tours, qui en renferment une plus conſidérable & quarrée, dont les murailles ſont fort épaiſſes, & qui proprement étoit le palais des ducs. Des deſcendans des gentilshommes latins, qui s'établirent dans l'isle ſous ces princes, occupent encore l'enceinte de ce château. Les Grecs, qui ſont en beaucoup plus grand nombre, s'étendent depuis le château juſqu'à la mer.

La haine de la nobleſſe grecque & de la latine eſt irréconciliable. Les Latins aimeroient mieux s'allier à des payſanes, que d'épouſer des demoiſelles grecques: c'eſt ce qui leur a fait obtenir de Rome la diſpenſe de ſe marier avec leurs couſines-germaines. Les Turcs traitent tous ces gentilshommes ſur un même pié. A la vue du moindre bey de galiote, les Latins & les Grecs n'oſeroient paroître qu'en bonnets rouges, comme les forçats de galere, & tremblent devant les plus petits officiers. Dès que les Turcs ſe ſont retirés, la nobleſſe de *Naxie* reprend ſa premiere fierté: on ne voit que des bonnets de velours, & l'on n'entend parler que d'arbres généalogiques. Les uns ſe font deſcendre des Paléologues ou des Comnenes; les autres des Juſtinian, des Grimaldi, de Summaripa ou Sommerives. Le grand-ſeigneur n'a pas lieu d'appréhender de révolte dans cette isle. Dès qu'un Latin ſe remue, les Grecs en avertiſſent le Cadi; & ſi un Grec ouvre la bouche, le Cadi ſait ce qu'il a voulu dire avant qu'il l'ait fermée.

Les dames y ſont d'une vanité ridicule: on les voit venir dans la campagne après les vendanges une ſuite de trente ou quarante femmes, moitié à pié, moitié ſur des ânes; l'une porte ſur ſa tête des ſerviettes de toile de coton, ou quelque jupe de ſa maîtreſſe; l'autre marche avec une paire de bas à la main, une marmite de grès, ou quelques plats de fayance. On étale ſur le chemin tous les meubles de la maiſon; & la maîtreſſe montée ſur une méchante roſſe, entre dans la ville comme en triomphe à la tête de cette troupe. Les enfans ſont au milieu de la marche; ordinairement le mari fait l'arriere-garde. Les dames latines s'habillent quelquefois à la vénitienne: l'habit des Grecs eſt un peu différent de celui des dames de Milo.

Il y a dans la ville de *Naxie* des jéſuites, des capucins & des cordeliers qui exercent tous la médecine. Voilà les docteurs qui compoſent cette faculté, & dans la capitale, & dans le reſte de l'isle. (*D. J.*)

NAXOS, (*Géog. anc.*) ou plutôt *Naxus*, ancienne ville de la Sicile, ſur la côte orientale de cette isle. C'eſt aujourd'hui *Caſtel-Schiſo*. Il ne faut pas confondre, comme a fait M. Spont, cette ville de Sicile, avec celle de *Naxos* dans l'Archipel. C'eſt à *Naxus* en Sicile que les peuples de l'isle Eubée avoient dreſſé un autel à Apollon.

Polybe, *l. IV. c. xxxiij.* parle de *Naxus*, ville de l'Acarnanie, que les Œtoliens enleverent aux Acarnaniens.

Enfin Suidas parle d'une ville de *Naxos* dans l'isle de Crete.

NAY, (*Géog.*) ou NÉ, riviere de France. Elle prend ſa ſource à Maints-Fonts en Angoumois, entre dans la Saintonge, & ſe jette dans la Charente, entre Cognac & Saintes.

NAYBES, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que dans les isles Maldives on nomme des prêtres, ſur qui le roi ſe repoſe de tous les ſoins de la royauté. Ainſi les *naybes* réuniſſent la puiſſance ſpirituelle & temporelle, & jugent ſouverainement de toutes les affaires, chacun dans ſon gouvernement. Ils ont ſous eux des magiſtrats nommés *catibes*, qui rendent la juſtice en leur nom, & qui ſont auſſi tirés de l'ordre ſacerdotal. Le chef des *naybes* ſe nomme *Pandiare*. Il eſt le ſouverain pontife & le premier magiſtrat de la nation: ceux qui compoſent ſon conſeil ſe nomment *mocouris*; il eſt obligé de les conſulter dans les affaires importantes.

NAYS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans le royaume de Siam, les chefs ou officiers qui commandent aux troupes. Il y en a ſept eſpeces, diſtinguées par différentes dénominations, ſuivant le nombre des ſoldats qui ſont ſous leurs ordres. Le ſouverain ne leur donne point de ſolde, vu que tous les ſujets ſont ou ſoldats ou eſclaves. Il ſe contente de leur fournir des armes, des eſclaves, des maiſons, & quelquefois des terres, qui retournent au roi après la mort d'un *nays* à qui il les avoit données. Ces dignités ne ſont point héréditaires; & les enfans d'un homme en place ſe trouvent ſouvent réduits aux fonctions les plus viles pour gagner leur ſubſiſtance. Les *nays* s'enrichiſſent par les extorſions qu'ils font ſouffrir au peuple, que le deſpote livre à leur avidité, ſans que les opprimés aient de reſſource contre leurs oppreſſeurs.

NAZARÉAT ou NAZARÉISME; (*Hiſt. judaïq.*) état ou condition des Nazaréïtes ou Nazaréens parmi les Juifs.

Le *nazaréat* conſiſtoit à être diſtingué du reſte des hommes, principalement en trois choſes: 1°. à s'abſtenir de vin; 2°. à ne ſe point faire raſer la tête, à laiſſer croître ſes cheveux; 3°. à éviter de toucher les morts, de peur d'en être ſouillé.

Il y avoit de deux ſortes de *nazaréat*; l'un pour un tems, qui ne duroit qu'un certain nombre de jours; l'autre pour la vie. Les rabbins ont cherché combien duroit le *nazaréat* pour un tems, & l'ont déterminé d'après leurs idées cabaliſtiques. Il eſt dit dans le livre des nombres, *ch. VI. v. 5. Domino ſanctus erit*. Or, comme le mot hébreu *erit* eſt en quatre lettres, dont la premiere & la troiſieme, priſes pour des lettres numerales font chacune dix, & les deux autres chacune cinq, le tout enſemble trente, ils en ont conclu que le terme du *nazaréat* pour un tems, étoit trente jours. *Voyez* CABALE. (*G*)

NAZARÉEN, adj. & ſubſt. (*Hiſt. judaïq.*) eſt un terme employé dans l'ancien Teſtament, pour ſignifier une perſonne diſtinguée & ſéparée des autres par quelque choſe d'extraordinaire, comme par ſa ſainteté, par ſa dignité, ou par des vœux. *Voyez* NAZARÉAT.

Ce mot vient de l'hébreu *nazar*, diſtinguer, ſéparer; auſſi ce mot étoit-il diſtingué chez les Hébreux du mot *nazaréen*, habitant ou natif de Nazareth, qui vient de *natzar* ou *netzer*, ſauver, préſerver.

Dans le livre des nombres, *ch. vj.* on trouve le détail des vœux des Nazaréens, c'eſt-à-dire, des vœux pour leſquels un homme ou une femme ſe conſacroient particulierement à Dieu, les conditions & ſuites de ces vœux, comme l'abſtinence. &c.

Quand le tems du nazaréat étoit accompli, le prêtre amenoit la perſonne à la porte du temple, & cette perſonne offroit au Seigneur un mouton pour l'holocauſte, une brebis pour le ſacrifice d'expiation, & un bélier pour l'hoſtie pacifique. Il offroit auſſi des pains & des gâteaux avec le vin néceſſaire pour les libations. Après que tout cela étoit immolé & offert au Seigneur, le prêtre ou quelqu'autre raſoit la tête du *nazaréen* à la porte du tabernacle, & en brûloit les cheveux ſur le feu de l'autel. Alors le prêtre mettoit entre les mains du *nazaréen* l'épaule cuite du bélier, un pain & un gâteau; puis le *nazaréen* les remettoit ſur les mains du prêtre, qui les élevoit en ſa préſence, & les offroit à Dieu: dès-lors le *nazaréen* pouvoit boire du vin, & ſon nazaréat étoit accompli. Mais les *nazaréens* perpétuels qui avoient été conſacrés par leurs parens, renonçoient pour jamais à l'uſage du vin.

Ceux qui faiſoient le vœu de nazaréat hors de la Paleſtine, & qui ne pouvoient arriver au temple à la fin des jour de leur vœu, ſe contentoient de pratiquer les ab-

ſtinences marquées par la loi, & de ſe couper les cheveux au lieu où ils ſe trouvoient, ſe réſervant d'offrir leurs préſens au temple par eux-mêmes, ou par d'autres, lorſqu'ils en auroient la commodité. C'eſt ainſi que ſaint Paul en uſa à Unchée, *act. xviij. v.* 18.

Lorſqu'une perſonne ne ſe trouvoit pas en état de faire le vœu du nazaréat, ou n'avoit pas le loiſir d'en obſerver les cérémonies, elle ſe contentoit de contribuer aux frais des offrandes & des ſacrifices de ceux qui avoient fait & accompli ce vœu; & de cette ſorte elle avoit part au mérite de leur nazareat. *Maimonid. in num.* 6.

Nazaréens eſt auſſi employé dans l'Ecriture pour marquer un homme élevé en dignité, comme il eſt dit du patriarche Joſeph. *Geneſ. xlix ỳ.* 26. qu'il étoit *nazaréen* entre ſes freres. On explique ce terme diverſement. Les uns croient qu'il ſignifie celui qui eſt *couronné*, *choiſi*, *ſéparé*, *diſtingué*, *nezer* en hébreu ſignifiant *une couronne*. Les ſeptante traduiſent ce terme par *un chef*, ou par *celui qui eſt couronné*. Le P. Calmet croit que *nazir* étoit un nom de dignité dans la cour des rois d'Orient. Encore aujourd'hui dans la cour du roi de Perſe, ſelon Chardin, le *nezir* eſt le ſur-intendant de la maiſon du roi le premier officier de la couronne, le grand œconome de ſa maiſon & de ſes tréſors. En ce ſens Joſeph étoit le *nazir* ou le *nézir* de la maiſon de Pharaon. Calmet *dictionn. de la bibl. tom.* 3. *pag.* 21. au mot *Nazaréen*. (*G*)

NAZAREITES ou NAZARÉENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'hérétiques qui s'éleva dans les premiers ſiecles de l'Egliſe.

Saint Epihane nous apprend que les *Nazaréens* étoient entierement conformes aux Juifs dans tout ce qui avoit rapport à la doctrine & aux cérémonies de l'ancien teſtament. Ils n'en différoient que par la profeſſion du chriſtianiſme, & la croyance que Jeſus-Chriſt étoit le Meſſie. Ils furent auſſi appellés *Peratiques*, parce qu'ils étoient en grand nombre à Pera ou Pella, ville de la Décapole; & *Symmachiens*, parce qu'ils ſe ſervoient de la verſion de l'écriture faite par Symmaque.

Il y a eu de deux ſortes de *Nazaréites*; les uns purs, qui obſervoient enſemble la loi de Moïſe & celle de Jeſus-Chriſt; les autres étoient les Ebionites. *Voyez* EBIONITES.

Les auteurs eccléſiaſtiques nous apprennent que S. Matthieu prêcha l'évangile aux Juifs à Jéruſalem dans leur propre langue, & dans le reſte de la Paleſtine, & que ce fut auſſi vers ce tems qu'il écrivit ſon évangile en hébreu. S. Epiphane ajoute, que cet évangile fut conſervé entier parmi les *Nazaréens*. Ce Pere doute ſeulement s'ils n'en avoient point retranché la généalogie de Jeſus-Chriſt, qui ne ſe trouvoit point dans l'exemplaire des Ebionites S. Jerôme qui a traduit en grec & en latin l'évangile de S. Matthieu, nous dit qu'il y avoit beaucoup de gens qui prenoient l'évangile de S. Matthieu, dont les *Nazaréens* & les Ebionites faiſoient uſage, pour le vrai évangile de cet apôtre.

C'eſt pour cela que Baronius dit dans ſes annales, que ſi on avoit à réformer la vulgate, ce devroit être plutôt ſur l'original hebreu que ſur le grec, qui n'eſt qu'une copie.

Caſaubon traite d'impie cette opinion de Baronius, ne concevant pas comment l'autorité de la verſion grecque pourroit dépendre d'un texte entierement perdu. Il ajoute que jamais cet évangile n'a été d'uſage que parmi les *Nazaréens*, les Ebionites & d'autres hérétiques, & qu'il étoit rempli de fables, ayant été altéré & corrompu par ces hérétiques. *Voyez* MATTHIEU.

Ces *Nazaréens*, quoique zelés obſervateurs de la loi de Moïſe, avoient un très-grand mépris pour les traditions des Phariſiens. Cette ſecte ſubſiſta long-tems en Orient. Benſchonah, auteur arabe, qui a écrit la vie de Mahomet, raconte que ce faux prophete fit l'an 4 de l'hégire, de Ieſus-Chriſt 626, la guerre aux *Nazaréens* ou *Nadaréens*, qui étoient des Juifs établis en Arabie, & les vainquit. Le P. Calmet conjecture que ces *Nazaréens* pourroient bien être des deſcendans de ces chrétiens hébraïſans qui parurent dans les premiers ſiecles de l'Egliſe.

Nazaréen eſt auſſi un nom que les auteurs qui ont écrit contre le chriſtianiſme ont donné par mépris & par dériſion aux diſciples de Jeſus-Chriſt, & à Jeſus-Chriſt lui-même, parce qu'il étoit de Nazareth, petite ville de la baſſe Galilée. (*G*)

NAZARETH, (*Géogr.*) ce lieu, célebre par la demeure de Jeſus-Chriſt juſqu'aux dernieres années de ſa vie, n'eſt plus aujourd'hui qu'un petit village composé d'une ſoixantaine de maiſons de pauvres gens tous habillés de toile. Il eſt ſur le penchant d'une montagne, environnée d'autres petites collines: les religieux de ſaint François y ont un couvent. *Long.* 53. 15. *lat.* 32. 30.

Nazareth, du tems de Jeſus-Chriſt, étoit une petite ville de la Paleſtine dans la tribu de Zabulon, au couchant du Thabor, & à l'orient de Ptolémaïde. Saint Epiphane dit que de ſon tems *Nazareth* n'étoit plus qu'une bourgade, uniquement habitée par les Juifs. Nous ne manquons pas de voyageurs qui ont eu la curioſité de s'y rendre dans le dernier ſiecle, & qui l'ont décrite: tels ſont le pere Nau & Doubdan dans leur voyage de la Terre-ſainte. *Voyez auſſi* Coppin, *Voyage de Phénicie*. (*D. J.*)

NAZER, (*Hiſtoire mod.*) c'eſt le nom d'un des grands officiers de la cour du roi de Perſe, dont la dignité répond à celle du grand-maître de ſa maiſon.

NAZIANCE, (*Géog. anc.*) petite ville d'Aſie dans la Cappadoce, au voiſinage de Céſarée, dont elle fut ſuffragante, & depuis érigée en metropole.

Elle eſt illuſtrée dans l'Hiſtoire eccléſiaſtique par toute la famille de ſaint Grégoire, pere, mere, fils, & fille. Saint Grégoire le pere en fut évêque & y mourut, & ſainte None ſa femme y fut enterrée auprès de lui. Ils eurent pour enfans, 1°. ſaint Grégoire fils aîné dont nous parlerons tout-à-l'heure; 2°. ſaint Céſaire le puîné, qui finit ſes jours à Conſtantinople, mais dont le corps fut rapporté dans le tombeau de la ſainte famille; 3°. ſainte Gorgonie leur ſœur qui mourut en Iſaurie.

Saint Grégoire fils aîné, ſurnommé ſaint Grégoire de *Naziance*; eſt regardé comme un des plus doctes, & des premiers peres de l'égliſe grecque. Il vint au monde vers l'an 328 de Jeſus-Chriſt, fit ſes études à Athènes avec ſaint Baſile ſon intime ami, s'acquit enſuite une grande célébrité par ſa doctrine, & mourut en 391.

Ses Œuvres qui compoſent cinquante-cinq ſermons ou diſcours, un grand nombre de lettres, & pluſieurs pieces de poéſie, ont été imprimées en grec & en latin à Paris en 1609, *in-fol.* 2 *volumes*. Eraſme, M. Dupin, & pluſieurs autres théologiens, font de grands éloges de la piété & de l'éloquence de ce pere de l'Egliſe. Ils deſirent cependant qu'il eût mis plus d'ordre dans ſa morale, & qu'il eût évité les antithéſes & ſimilitudes trop fréquentes, les pointes & les jeux de mots; mais ce goût de décadence étoit celui de ſon tems. M. de Fenelon, archevêque de Cambray, remarque, que les écoles d'Athènes étoient entierement déchues, quand ſaint Baſile & ſaint Grégoire y allerent, & qu'ayant été inſtruits par les mauvais rhéteurs de cette ville, ils avoient été néceſſairement entraînés dans le préjugé dominant ſur la maniere d'écrire.

Au reſte, perſonne n'a mieux connu que ſaint Grégoire de *Naziance*, les abus qui regnent dans les ſynodes & conciles, comme on en peut juger par ſa réponſe à une invitation qu'on lui fit d'aſſiſter à un concile ſolemnel d'évêques qui devoit ſe tenir à Conſtantinople. „ S'il faut (répond-il) vous écrire la vérité, je ſuis dans „ la réſolution de fuir toute aſſemblée d'évêques, parce „ que je n'ai jamais vû aucun ſynode qui ait eu un bon „ ſuccès, & qui n'ait plûtôt augmenté le mal que de le „ diminuer; l'eſprit de diſpute & celui de domination „ (croyez que j'en parle ſans fiel) y ſont plus grands „ qu'on ne ſauroit l'exprimer; mais les paroles originales valent bien mieux que ma traduction: les voici. Ἐγὼ μὲν οὕτως, εἰ δεῖ τἀληθὲς γράφειν, ὥστε πάντα σύλλογον φεύγειν ἐπισκόπων, ὅτι μηδεμιᾶς συνόδου τέλος εἶδον χρηστόν: μηδὲ λύσιν κακῶν μᾶλλον ἐσχηκυῖαν, ἢ προσθήκην. Ἀεὶ γὰρ φιλονεικίαι καὶ φιλαρχίαι (ἀλλ᾽ ὅπως μή με φορτικὸν ὑπολάβῃς οὕτω γράφοντα) καὶ λόγου κρείττονες, &c. Ep. lv. tom. I. pag. 814. B.

Il falloit que le mal fût alors bien grand dans les aſſemblées eccléſiaſtiques, car on trouve les mêmes proteſtations & les mêmes plaintes de S. Grégoire répétées ailleurs avec encore plus de force. „ Jamais (dit il dans „ une de ſes poéſies) je ne me trouverai dans aucun „ ſynode; on n'y voit que diviſion, que querelles, que „ myſteres honteux, qui éclatent dans un même lieu, „ avec des hommes que la fureur domine „.

Ἔνθ᾽ ἔρις, ἔνθα μόθος τε, καὶ αἴσχεα κρυπτὰ πάροιθεν,
Εἰς ἕνα δυσμενέων χῶρον ἀγειρόμενα. (*D. J.*)

NAZIERE, ſ. f. *terme de Pêche*, c'eſt un lieu où l'on tend des *nazes* pour prendre du poiſſon.

NAZIR ou NEZIR, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) terme de dignité ou d'honneur parmi les anciens hébreux. Le patriarche Jacob, dans les dernieres bénédictions qu'il donne à Joſeph ſon fils bien aimé, lui dit: *que les bénédictions de votre pere viennent ſur la tête de Joſeph, ſur la tête de celui qui eſt comme le* nazir *de ſes freres*. *Gen. xlix.* 26. Ce même mot *nazir* ſignifie une *couronne*, ou celui qui eſt couronné, honoré, ſéparé, choiſi, diſtingué,

gué. Dans l'Orient, ſelon Chardin, *neſir* eſt un nom de dignité, il ſignifie le ſurintendant général de la maiſon du roi de Perſe; c'eſt le premier officier de ſa couronne le grand économe de ſon domaine, de ſa maiſon, & de ſes tréſors. Il a l'inſpection ſur les officiers de la maiſon du roi, ſur ſa table, ſa garde, ſes penſions: c'eſt-à-peu près ce que les anciens Perſes appelloient *les yeux du roi*, ſelon Xénophon *Cyroped. liv. VIII.* Moyſe donne auſſi à Joſeph le nom de *nazir* dans le Deutéronom. *xxxiij.* 16. peut-être parce que ce patriarche avoit eu la principale part dans le gouvernement de l'Egypte. Calmet, *Dictionnaire de la Bible, tome III. pag.* 22. (*G*)

N E

NÉA, (*Géog. anc.*) nom, 1°. d'une ville d'Egypte, au voiſinage de la ville de Chemnis; 2°. d'une ville de la Troade ſelon Pline, *liv. II, chap.* 96. 3°. une île de la mer Egée, entre Lemnos & l'Héleſpont; 4°. d'une ville de Sicile, que Pline & Cicéron appellent *Netini*: quelques-uns croient que c'eſt aujourd'hui *Notir*, & d'autres que c'eſt *Ninir*.

NEÆTHUS, (*Géog. an.*) fleuve de la grande Grece, dans le territoire de Crotone, & qui avoit ſon embouchure dans le golfe de même nom: Théocrite en parle, & Ovide le ſurnomme *Salentinum*.

NÉANE *ou* NÉYN, *ou* NYN, (*Géog.*) riviere d'Angleterre. Elle a ſa ſource dans le Northamp-tunshire qu'elle traverſe. *Voyez* NEYN. (*D. J.*)

NÉANT, RIEN *ou* NEGATION, (*Métaphyſ.*) ſuivant les philoſophes ſcholaſtiques, eſt une choſe qui n'a point d'être réel, & qui ne ſe conçoit & ne ſe nomme que par une *négation*.

On voit des gens qui ſe plaignent qu'après tous les efforts imaginables pour concevoir le néant, ils n'en peuvent venir à bout. Qu'eſt-ce qui a précédé la création du monde? qu'eſt-ce qui en tenoit la place? *Rien.* Mais le moyen de ſe repréſenter ce *rien*? Il eſt plus aiſé de ſe repréſenter une matiere éternelle. Ces gens-là font des efforts là où il n'en faudroit point faire, & voilà juſtement ce qui les embarraſſe, ils veulent former quelque idée qui leur repréſente le *rien*; mais comme chaque idée eſt réelle, ce qu'elle leur repréſente eſt auſſi réel. Quand nous parlons du *néant*, afin que nos penſées ſe diſpoſent conformément à notre langage, & qu'elles y répondent, il faut s'abſtenir de repréſenter quoi que ce ſoit. Avant la création Dieu exiſtoit; mais qu'eſt-ce qui exiſtoit, qu'eſt-ce qui tenoit la place du monde? *Rien*; point de place; la place a été faite avec l'univers qui eſt ſa propre place, car il eſt en ſoi-même, & non hors de ſoi-même. Il n'y avoit donc *rien*; mais comment le concevoir? Il ne faut *rien* concevoir. Qui dit *rien* déclare par ſon langage qu'il éloigne toute réalité; il faut donc que la penſée pour répondre à ce langage écarte toute idée, & ne porte ſon attention ſur quoi que ce ſoit de repréſentatif, à la vérité on ne s'abſtient pas de toute penſée, on penſe toujours; mais dans ce cas-là *penſer* c'eſt ſentir ſimplement ſoi-même, c'eſt ſentir qu'on s'abſtient de ſe former des repréſentations.

NÉANT, (*Juriſprud.*) eſt un terme de pratique qui ſert à exprimer qu'un procédure eſt rejettée; les cours ſouveraines mettent l'appellation au *néant* quand elles confirment la ſentence dont eſt appel; quand elles l'infirment, elles mettent l'appellation & ce au *néant*. En matiere de grand criminel elles ne mettent pas au *néant*, elles prononcent qu'il a été bien jugé, mal & ſans grief appellé; les juges inférieurs ne peuvent pas ſe ſervir de ces termes, *au néant*, ils doivent ſeulement prononcer par bien ou mal jugé.

Au conſeil du roi, quand une requête en caſſation eſt rejettée, on met ſur la requête *néant*. *Voyez* APPEL, INFIRMER, SENTENCE. (*A*)

NÉAPOLIS, (*Géog. anc.*) il y a pluſieurs villes de ce nom dans les anciens auteurs, 1°. *Néapolis* en Macédoine; 2°. *Néapolis* ville de la Carie; 3°. *Néapolis* ville de Grece en Ionie ſelon Strabon, entre Samos & Ephèſe; 4°. *Néapolis* ville d'Aſie dans l'Iſaurie ſelon Suidas; 5°. *Néapolis* ville d'Egypte dans la Thébaïde; 6°. *Néapolis* ville de la Piſidie; 7°. *Néapolis* ville de l'île de Sardaigne ſur la côte occidentale; 8°. *Néapolis* ville de la Colchide; 9°. *Néapolis* ville de la Cyrenaïque; 10°. *Néapolis* ville de l'Aſie propre dans la Lydie ou dans la Mœonie voilà les principales. (*D. J.*)

NÉAPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de Macédoine où ſaint Paul arriva en venant de l'île de Samothrace, & alla delà à Philippes: cette ville qui eſt toute voiſine des frontieres de la Thrace, ſe nomme aujourd'hui *Napoli*. *Voy.* NAPOLI.

NÉASTRON, mot barbare inventé par Paracelſe, par lequel il veut exprimer le mouvement des quatre élémens dans les corps élémentés, c'eſt-à-dire dans les corps qui réſultent de leur combinaiſon, d'où il arrive que les élémens s'étant répandus, diviſés en rameaux & fixés dans certains endroits, il y a des parties qui ſont expoſées au *néaſtron* ou mouvement du feu; d'autres au *néaſtron* de l'eau, de l'air, de la terre, &c. Paracelſe a auſſi employé ce mot pour ſignifier la maladie des élémens. *Voyez* la table 9e. *de generat. febr.* & Caſtell. *lexic.*

NÉAPOLITAIN, *onguent*, (*Matiere méd.*) c'eſt un des noms qu'on donne à l'onguent mercuriel. *Voyez* ſous le *mot* MERCURE.

NÉATH, (*Géog.*) petite ville ou bourg d'Angleterre dans le Glamorgan-Schire, ſur la riviere de même nom à la gauche, & près de Landaff: quelques ſavans croient que c'eſt l'ancienne *Nidum*, cité des Silures. *Long.* 14. 25. *lat.* 51. 22.

NÉATH, (*Géog.*) riviere d'Angleterre; elle a ſa ſource dans le Sonth-Walles, traverſe Glamorganshire, mouille la ville de *Néath*, & va ſe jetter un peu au-deſſous dans le canal de ſaint George.

NÉBAHAS, (*Hiſtoire de l'Idolâtr.*) idole des Hévéens, dont il eſt parlé au *liv. IV.* des Rois *xvij.* 31. *Porro Hevæi fecerunt* Nebahæ *&* *Tarthæ*; les rabins croient que cette idole étoit taillée comme l'Anubis des Egyptiens. (*D. J.*)

NEBEL, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) meſure hébraïque qui contenoit trois bathes, c'eſt-à-dire quatre-vingt-ſept pintes, chopine, demi-ſeptier, deux pouces cubes & cette fraction $\frac{15536}{704969}$ de pouces, meſure de Paris; ſuivant l'évaluation qu'en donne le pere Calmet, à la tête de ſon Dictionnaire de la Bible. (*G*)

NÉBELLOCH, (*Hiſt. nat.*) ce mot eſt allemand, il ſignifie *trou des brouillards*. On nomme ainſi une caverne fameuſe ſituée dans le duché de Wirtemberg, près de la ville de Pfulingen; on y voit un grand nombre de ſtalactites & de concrétions pierreuſes, à qui l'imagination fait attribuer des formes que la nature n'a fait qu'ébaucher groſſierement. Cette caverne a beaucoup d'étendue & reſſemble beaucoup à celle de Baumann & aux autres grottes remplies de concrétions. *Voyez* GROTTE. (—)

NÉBO, *voyez* NABO.

NÉBOUZAN LE, (*Géog.*) petit pays du gouvernement de Guienne dans la Gaſcogne, le long du pays de Cominges; Saint-Gaudens en eſt la capitale, les états du pays s'y tiennent.

NÉBRISSA, *ou* NABRISSA, (*Géog. anc.*) ville d'Eſpagne dans la Bœtique, ſur la branche orientale du Bœtis; mais cette branche s'étant bouchée avec le tems, *Nébriſſa* ſe trouve aujourd'hui à deux lieues du fleuve Guadalquivir; on la nomme maintenant *Lébrixa*. *Voyez* ce *mot*. (*D. J.*)

NÉBRITES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom que les anciens donnoient à une pierre dont on ne connoît point la nature; on nous apprend ſeulement qu'elle étoit rougeâtre ou d'un jaune brun comme la peau de faunes ou ſatyres, & qu'elle étoit conſacrée à Bacchus: cependant Pline dit que cette pierre étoit noire.

NÉBRODES, (*Géog. anc.*) montagne de la Sicile; Strabon écrit *Neurodes*, Silvius Italicus fait mention de cette montagne en ces termes:

> Nebrodes *gemini nutrit divortia fontis*,
> *Quo mons Sicaniæ non ſurgit ditior umbræ*.

(*D. J.*)

NÉBULÉ, adj. *en terme de Blaſon*, ſe dit d'un écuſſon chargé de pluſieurs petites figures en forme de nuées qui paſſent les unes dans les autres, ou quand la ligne extérieure d'une bordure ou d'une piece eſt dentelée ou ondée.

Girolami à Florence, coupé *nébulé* d'argent & de gueules.

NÉBULEUX, adj. il ſe dit du ciel lorſqu'il eſt obſcurci par des nuages.

NÉBULEUX, ſ. m. (*Aſtronom.*) terme qu'on applique dans l'Aſtronomie à quelques étoiles fixes, d'une lumiere pâle & obſcure; elles ſont plus petites que celles de la ſixieme grandeur, & par conſéquent difficiles à diſtinguer à la vûe ſimple; tout-au-plus on les voit comme de petits nuages, ou de petites taches obſcures.

Avec un médiocre téleſcope ces *nébuleuſes* ſe voient facilement; elles paroiſſent d'une matiere à peu-près ſemblable à la voie lactée ou galaxie. *Voyez* ETOILE, & GALAXIE.

Dans

Dans la *nébuleuſe* appellée *præſepe*, qui eſt à la poitrine du cancer, on a compté juſqu'à trente-ſix petites étoiles, dont il y en a trois que M. Flamſted a mis dans ſon catalogue. *Voyez* CANCER.

Dans la *nébuleuſe* d'orion on en a compté vingt-une. Le pere le Comte ajoute, que dans la conſtellation des pleïades il y en a quarante, douze dans l'étoile du milieu de l'épée d'orion; cinq cens dans l'étendue de deux degrés de la même conſtellation, & deux milles cinq cens dans la conſtellation entiere. *Chambers.*

En ſe ſervant de lunettes plus fortes que les lunettes ordinaires, on a découvert que du-moins pluſieurs de ces apparences, non-ſeulement n'étoient point cauſées par ces amas d'étoiles qu'on avoit imaginés, mais même n'en renfermoient aucune, & ne paroiſſoient être que de grandes aires ovales, lumineuſes, ou d'une lumiere plus claire que celle du Ciel. Hevelius a donné une table des *nébuleuſes*, ou taches répandues dans le ciel. M. de Maupertuis, dans ſon diſcours ſur les différentes figures des aſtres, a propoſé une nouvelle conjecture ſur ce ſujet. Selon lui, il peut y avoir dans les cieux des maſſes de matiere, ſoit *lumineuſes*, ſoit réfléchiſſant la lumiere, dont les formes ſont des ſphéroïdes de toute eſpece, les uns approchant de la ſphéricité, les autres fort applatis. De tels aſtres, dit-il, doivent cauſer des apparences ſemblables à celles dont il s'agit. Il ne décide point ſi la matiere dont ces corps ſont formés eſt auſſi lumineuſe que celle des étoiles, & ſi elle ne brille moins que parce qu'elle eſt plus éloignée. On ne peut pas non plus s'aſſurer ſi les aſtres, qui forment ces taches, ſont plus ou moins éloignés que les étoiles fixes. L'immenſité des cieux offre, & offrira encore dans la ſuite des ſiecles, matiere à des obſervations perpétuelles, & à des conjectures ſans fin. Mais il y aura toujours une infinité de choſes qu'on ne pourra pouſſer au-delà de la conjecture. L'éloignement prodigieux de tout ce qui eſt au-delà des planetes, ne ſera probablement jamais ſurmonté par aucun inſtrument, & toute l'induſtrie des hommes ne viendra pas à bout de rapprocher les étoiles fixes, & les objets qui ſont à-peu-près dans la même région, au point de déterminer quelque choſe de précis ſur leur grandeur, leur figure, & leur éloignement. Au fond, à n'enviſager les découvertes que du côté de l'utilité, le malheur n'eſt pas grand. Ce qui eſt le plus à notre portée en tout genre, eſt en même tems, par une ſage diſpoſition, ce qui eſt le plus intéreſſant, & nos lumieres ſont reglées ſur nos beſoins. On ne ſauroit pourtant trop eſtimer ces hommes, qui s'élevant au-deſſus de notre ſphere, ſemblent vouloir embraſſer tout l'univers. *Article de M.* FORMEY.

NEBULGEN, mot arabe, ou de la compoſition de Paracelſe, par lequel il déſignoit un ſel concret formé de l'humidité du brouillard qui tomboit & ſe ramaſſoit ſur une pierre, & qui étoit condenſé enſuite par la chaleur du ſoleil. *Paracelſ. ſchol. in libr. de grad. & compoſ.* Caſtell. *lexic.* Cette eſpece de ſel, ſuppoſé que c'en fût réellement une, eſt aujourd'hui dans l'oubli; & l'on ne voit plus les pierres chargées de pareilles cryſtalliſations. Paracelſe nous en a laiſſé ignorer la nature, les qualités, & les uſages.

NÉCANÉES, ſ. f. pl. (*Comm. des Indes.*) ce ſont des toiles rayées de bleu & blanc, qui ſe fabriquent dans les Indes orientales; il y en a de larges & d'étroites. Les larges qu'on nomme *nécanées-brouard*, ont onze aunes de long ſur trois quarts de large. Les étroites qu'on appelle *nécanées-naron*, ont dix aunes ſur deux tiers. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

NECAUS, (*Géog.*) ancienne ville d'Afrique au royaume d'Alger, dans la province de Bugie ſur les confins de la Numidie. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* la nomme *Vaga*; elle eſt à 20 lieues de Tetzteza, 50 de Conſtantine. *Long.* 21. 45. *lat.* 35. 20. (*D. J.*)

NÉCESSAIRE, adj. (*Métaphyſiq.*) *néceſſaire*, ce dont le contraire eſt impoſſible & implique contradiction. L'être en général & conſidéré par abſtraction eſt *néceſſaire*; car les eſſences ne ſauroient ceſſer d'être poſſibles, & elles ſont immuables. Tout ce que l'on démontre des nombres dans l'Arithmétique, & des figures dans la Géométrie, convient néceſſairement aux nombres & aux figures. La ſource de cette néceſſité ſe trouve dans l'unique déterminabilité dont les choſes *néceſſaires* ſont ſuſceptibles. Voici ce qu'il faut entendre par cette expreſſion: une choſe *néceſſaire*, qui eſt d'une certaine maniere, ne peut jamais être d'une maniere oppoſée; toute détermination contraire à ſa détermination actuelle implique. Un triangle rectiligne a ſes trois angles égaux à deux droits; cela eſt vrai aujourd'hui, cela le ſera éternellement, & le contraire n'aura jamais lieu. Au lieu qu'une choſe contingente eſt déterminée à-préſent d'une maniere, un inſtant après d'une autre, & paſſe par de continuels changemens.

Il faut bien prendre garde à ne pas confondre la néceſſité d'eſſence avec celle d'exiſtence. Pour que la derniere ait lieu, il faut que l'être *néceſſaire* ait en ſoi-même la raiſon ſuffiſante de ſon exiſtence. La poſſibilité *néceſſaire* des eſſences n'influe en rien ſur leur actualité. Un homme n'exiſte pas, parce qu'il répugneroit à l'homme de ne pas exiſter; mais l'être *néceſſaire*, c'eſt-à-dire Dieu, exiſte, parce qu'il eſt Dieu, & qu'il impliqueroit qu'il n'exiſtât pas.

NÉCESSITANT, adj. (*Théologie.*) terme dogmatique qui contraint & qui ôte la liberté. Ainſi, s'il y avoit une grace *néceſſitante*, la créature n'auroit plus de mérite; ſi la grace pouvoit manquer ſon effet, elle ne ſeroit plus efficace: c'eſt par quelque tour de main particulier, que nous n'avons pas encore bien ſaiſi que l'action de Dieu ſur la créature a ſon effet aſſuré ſans nuire à la liberté.

NÉCESSITÉ, ſ. f. (*Métaphyſiq.*) *Néceſſité*, c'eſt en général ce qui rend le contraire d'une choſe impoſſible, quelle que ſoit la cauſe de cette impoſſibilité. Or, comme l'impoſſibilité ne vient pas toûjours de la même ſource, la *néceſſité* n'eſt pas non plus par-tout la même. On peut conſidérer les choſes, ou abſolument en elles-mêmes, & en ne faiſant attention qu'à leur eſſence; ou bien on peut les enviſager ſous quelque condition donnée qui, outre l'eſſence, ſuppoſe d'autres déterminations qui ne ſont pas un réſultat inſéparable de l'eſſence, mais auſſi qui ne lui répugnent point. De ce double point de vûe réſulte une double *néceſſité*; l'une *abſolue*, dont le contraire implique contradiction en vertu de l'eſſence même du ſujet; l'autre *hypothétique*, qui ne fonde l'impoſſibilité que ſur une certaine condition. Il eſt abſolument néceſſaire que le parallélograme ait quatre côtés, & qu'il ſoit diviſible par la diagonale en deux parties égales: le contraire implique en tout tems, aucune condition ne ſauroit le rendre poſſible. Mais ſi ce parallélograme eſt tracé ſur du papier, il eſt hypothétiquement néceſſaire qu'il ſoit tracé, la condition requiſe pour cet effet ayant eu lieu: cependant il n'impliqueroit pas qu'il eût été tracé ſur du parchemin, ou même qu'il ne l'eût point été du-tout. La certitude, l'infaillibilité de l'événement ſuivent de la *néceſſité* hypothétique, tout comme de la *néceſſité* abſolue.

On confond d'ordinaire la *néceſſité* avec la *contrainte*; néanmoins la *néceſſité* d'être homme n'eſt point en Dieu une contrainte, mais une perfection. En effet la *néceſſité*, ſelon M. de la Rochefoucault, differe de la contrainte, en ce que la premiere eſt accompagnée du plaiſir & du penchant de la volonté, & que la contrainte leur eſt oppoſée. On diſtingue encore dans l'école, *néceſſité* phyſique & *néceſſité* morale, *néceſſité* ſimple & *néceſſité* relative.

La *néceſſité* phyſique eſt le défaut de principes ou de moyens naturels néceſſaires à un acte, on l'appelle autrement *impuiſſance* phyſique ou naturelle.

Néceſſité morale ſignifie ſeulement une *grande difficulté*, comme celle de ſe défaire d'une longue habitude. Ainſi on nomme *moralement néceſſaire* ce dont le contraire eſt *moralement impoſſible*, c'eſt-à-dire, ſuſ la rectitude de l'action; au lieu que la *néceſſité* phyſique eſt fondée ſur les facultés & ſur les forces du corps. Un enfant, par exemple, ne ſauroit lever un poids de deux cens livres, cela eſt phyſiquement impoſſible; au lieu que la *néceſſité* morale n'empêche point qu'on ne puiſſe agir phyſiquement d'une maniere contraire. Elle n'eſt déterminée que par les idées de la rectitude des actions. Un homme à ſon aiſe entend les gémiſſemens d'un pauvre qui implore ſon aſſiſtance. Si le riche a l'idée de la bonne action qu'il fera, en lui donnant l'aumône, je dis qu'il eſt moralement impoſſible qu'il la lui refuſe, ou moralement néceſſaire qu'il la lui donne.

Néceſſité ſimple eſt celle qui ne dépend point d'un certain état, d'une conjoncture, ou d'une ſituation particuliere des choſes, mais qui a lieu par tout & dans toutes les circonſtances dans leſquelles un agent peut ſe trouver. Ainſi c'eſt une *néceſſité* pour un aveugle de ne pouvoir diſtinguer les couleurs.

Néceſſité relative eſt celle qui met un homme dans l'incapacité d'agir ou de ne pas agir en certaines circonſtances ou ſituations dans leſquelles il ſe trouve, quoiqu'il fût capable d'agir ou de ne pas agir dans une ſituation différente.

Telle eſt, dans le ſyſtème des Janſéniſtes, la *néceſſité* où ſe trouve un homme de faire le mal lorſqu'il n'a qu'une foible grace pour y réſiſter, ou la *néceſſité* de faire

le

le bien dans un homme qui, ayant sept ou huit degrés de grace, n'en a que deux ou trois de concupiscence.

NÉCESSITÉ, (*Mythol.*) divinité allégorique qui tenoit tout l'univers, les dieux, & Jupiter même asservis sous son empire. De-là vient qu'elle est souvent prise chez les poëtes pour le destin à qui tout obéit; c'est en ce sens qu'ils ont dit que les Parques étoient les filles de la fatale *Nécessité*. Pausanias rapporte qu'il y avoit dans la citadelle de Corinthe un petit temple dédié à la *Nécessité* & à la Violence, dans lequel il n'étoit permis à personne d'entrer qu'aux prêtres de ces déesses. On représentoit la *Nécessité* accompagnée de la fortune, ayant des mains de bronze dans lesquelles elle tenoit des chevilles & des coins. (*D. J.*)

NECHIASEN, (*Médecine.*) C'est un terme *paracelsique* dont la signification n'est pas bien déterminée: le sentiment le plus reçu est que Paracelse donnoit ce nom à des particules salines, corrosives, & qui s'étendoient en rongeant. Il paroît qu'il l'emploie dans ce sens: *de ulcer. apostem. stronib. & nod. lib. I. cap. v.* On trouve assez souvent dans cet auteur de ces termes ou nouveaux, ou étrangers dans sa langue, par le moyen desquels il se rend inintelligible. C'est un reste du langage mystérieux familier aux Alchimistes; les commentateurs sont fort embarrassés à deviner le sens de la plûpart de ces mots bisarres, tels que *nesder*, *necro-astral*, *medeon*, &c. &c. Dornæus, un des plus célebres, avoue ingénuement là-dessus son insuffisance. *Voyez ses notes sur le Dictionnaire de* Roland. Castellus croit que le mot *nedeon* signifie dans Paracelse la *propriété* essentielle, spécifique de chaque être naturel.

NECHILOTH, (*Critiq. sacrée.*) ce terme hébreu signifie *danse*. Il se trouve à la tête du cinquieme pseaume. Il est adressé au maître qui présidoit ou sur les danses qu'on faisoit chez les Juifs dans certaines cérémonies religieuses, ou à la bande des musiciens qui jouoient de la flûte. (*D. J.*)

NECIUM, (*Géog. anc.*) c'est un des noms latins que l'on donne à la ville d'Anneci dans les états du roi de Sardaigne.

NECKER ou NECKAR, (*Géog.*) les François disent *Nécre*; grande riviere d'Allemagne qui en reçoit plusieurs autres dans son cours: elle a sa source dans la Forêt-noire, & se jette dans le Rhin au-dessous de Manheim.

NECKERS-GEMUND, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le Palatinat du Rhin, sur le Necker. *Long.* 27. 30. *lat.* 49. 26.

NECKERS-ULM, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, sur le Necker, entre Hailbron & Wimpfen. Elle appartient au grand-maître de l'ordre teutonique. *Long.* 26. 40. *lat.* 49. 26. (*D. J.*)

NECROLOGE, s. m. (*Hist. mod.*) livre mortuaire dans lequel on écrit les noms des morts. Ce *mot* est formé du grec νεκρὸς, *mort*, & de λόγος, *discours*. Les premiers chrétiens avoient dans chaque église leur *necrologe*, où ils marquoient soigneusement le jour de la mort de leurs évêques. Les moines en ont eu & en ont encore dans leur monastere. On a donné aussi le nom de *necrologe* aux catalogues des saints, où le jour de leur mort & de leur mémoire est marqué; &, à parler exactement, ce nom leur convient mieux que celui de *martyrologe* qu'on donne communément à ces sortes de recueils, puisque tous ceux dont il y est fait mention ne sont pas morts martyrs. Il faut cependant croire que la dénomination de *martyrologe* a prévalu, parce que dans les premiers tems les Chrétiens n'inscrivoient sur ces registres que les noms de ceux qui étoient morts pour la foi; & que, dans la collection qui en a été faite depuis, on y a ajouté ceux des autres personnages qui s'étoient distingués par la sainteté de leur vie. (*G*)

NÉCROMANCIE, s. f. *sorte de divination*, par laquelle on prétendoit évoquer les morts pour les consulter sur l'avenir, par le ministere des démons qui faisoient rentrer les ames des morts dans leurs cadavres, ou faisoient apparoître à ceux qui les consultoient leur ombre ou simulacre. L'histoire de Saül si connue prouve l'existence & la réalité de la *nécromancie*. Elle étoit fort en usage chez les Grecs & sur-tout chez les Thessaliens. Ils arrosoient de sang chaud le cadavre d'un mort, & prétendoient qu'ensuite il leur donnoit des *réponses* certaines sur l'avenir. Ceux qui les consultoient devoient auparavant avoir fait les expiations prescrites par le magicien qui présidoit à cette cérémonie, & sur-tout avoir appaisé par quelque sacrifice les mânes du défunt qui, sans ces préparatifs, demeuroit constamment sourd à toutes les questions qu'on pouvoit lui faire. On sent assez par tous ces préliminaires combien de ressources & de subterfuges se préparoient les imposteurs qui abusoient de la crédulité du peuple.

Delrio qui a traité fort au long de cette matiere, distingue deux sortes de *nécromancie*. L'une qui étoit en usage chez les Thébains, & qui consistoit simplement dans un sacrifice & un charme, ou enchantement, *incantatio*. On en attribue l'origine à Tirésias. L'autre étoit pratiquée par les Thessaliens avec des ossemens, des cadavres, & un appareil tout-à-fait formidable. Lucain, *liv. VI.* en a donné une description fort étendue, dans laquelle on compte trente-deux cérémonies requises pour l'évocation d'un mort. Les anciens ne condamnoient d'abord qu'à l'exil ceux qui exerçoient cette partie de la magie; mais Constantin décerna contre eux peine de mort. Tertullien, *dans son livre de l'ame*, dit qu'il ne faut pas s'imaginer que les magiciens évoquâssent réellement les ames des morts, mais qu'ils faisoient voir à ceux qui les consultoient des spectres ou des prestiges, ce qui se faisoit par la seule invocation; ou que les démons paroissoient sous la forme des personnes qu'on desiroit de voir, & cette sorte de *nécromancie* ne se faisoit point sans effusion de sang. D'autres ajoutent que ce que les magiciens & les prêtres des temples des mânes évoquoient n'étoit proprement ni le corps ni l'ame des défunts, mais quelque chose qui tenoit le milieu entre le corps & l'ame, que les Grecs appelloient εἴδωλα, les Latins *simulacrum*, *imago*, *umbra tenuis*. Ainsi quand Patrocle prie Achille de le faire enterrer, c'est afin que les images légeres des morts, εἴδωλα καμόντων, ne l'empêchent pas de passer le fleuve fatal. Ce n'étoient ni l'ame ni le corps qui descendoient dans les champs Elysées, mais ces idoles. Ulysse voit l'ombre d'Hercule dans les champs Elysées, pendant que ce héros est lui-même dans l'olympe avec les dieux immortels. Delrio, *lib. IV. pag.* 540. & 542. *Mém. de l'acad. des Belles-Lettres, tom. VII. pag.* 30.

Delrio remarque encore qu'on entend de la *nécromancie* ce passage du Psalmiste, *pseaume cv. v.* 28. *comederunt sacrificia mortuorum*. Un auteur moderne en tire l'origine de cette espece de divination. Nous transcrirons ce qu'il en dit de principal, en renvoyant pour le reste le lecteur à l'*histoire du ciel, tome premier, pag.* 492, 494, &c.

„ Dans les anciennes cérémonies des funérailles, dit „ M. Pluche, on s'assembloit sur un lieu élevé & re„ marquable. On y faisoit une petite fosse pour consu„ mer par le feu les entrailles des victimes. On faisoit „ couler le sang dans la même fosse. Une partie des „ chairs étoit présentée aux ministres des sacrifices. On „ faisoit cuire & on mangeoit le reste des chairs immo„ lées en s'asseyant autour du foyer. Dans le paganis„ me, tout ce cérémonial s'augmenta, & fut surchargé „ d'une infinité de cérémonies dans toutes les fêtes de „ religion; mais pour les assemblées mortuaires rien n'y „ changea. Les familles, en enterrant leurs morts, étoient „ accoutumées à une rubrique commune qui se perpé„ tua. On continua dans le sacrifice des funérailles à „ faire une fosse, à y verser du vin, de l'huile, ou du „ miel, ou du lait, ou d'autres liqueurs d'usage, à y „ faire couler ensuite le sang des victimes, & à les man„ ger ensemble en s'asseyant autour de la fosse, & en „ s'entretenant des vertus de celui qu'on regrettoit.

„ La facilité étrange avec laquelle on divinisoit les „ moindres parties de l'univers, donne lieu de conce„ voir comment on prit l'habitude d'adresser des prie„ res, des vœux, & un culte religieux à des morts qu'„ on avoit aimés, dont on célébroit les louanges, & „ qu'on croyoit jouir des lumieres les plus pures après „ s'être dépouillés avec le corps des foiblesses de l'hu„ manité. Tous les peuples, en sacrifiant soit aux dieux „ qu'ils s'étoient faits, soit aux morts dont la mémoire „ leur étoit chere, croyoient faire alliance avec eux, „ s'entretenir avec eux, manger avec eux familierement. „ Mais cette familiarité les occupoit sur-tout dans les as„ semblées mortuaires, où ils étoient encore pleins du „ souvenir des personnes qu'ils avoient tendrement ai„ mées, & qu'ils croyoient toûjours sensibles aux inté„ rêts de leur famille & de leur patrie.

„ La persuasion où l'on étoit que par les sacrifices „ on consultoit les dieux, on les interrogeoit sur l'ave„ nir, entraîna celle que dans les sacrifices des funé„ railles on consultoit aussi les morts. Les cérémonies „ de ces sacrifices mortuaires, quoiqu'elles ne fussent que „ la simple pratique des assemblées des premiers tems, „ se trouvant en tout point différentes de celles qu'on „ observoit dans les autres fêtes, parurent être autant „ de façons particulieres de converser avec les morts, „ & d'obtenir d'eux les connoissances qu'on desiroit. „ Qui pouvoit douter, par exemple, que ce ne fût pour „ converser familiarement avec ses anciens amis, qu'on

„ s'asseyoit autour de la fosse, où l'on avoit jetté l'huile, la farine, & le sang de la victime immolée en leur „ honneur? Pouvoit-on douter que cette fosse, si différente des autels élevés vers le ciel, ne fût une cérémonie convenable & particulierement affectée aux „ morts? Après le repas pris en commun & auquel on „ supposoit que les ames participoient, venoit l'interrogation ou l'évocation particuliere de l'ame pour qui „ étoit le sacrifice, & qui devoit s'expliquer: mais comment s'expliquoit-elle?

„ Les prêtres, continue le même auteur, parvinrent „ aisément à entendre les morts & à être leurs interpretes. Ils en firent un art dont l'article le plus nécessaire, comme le plus conforme à l'état des morts, „ étoient le silence & les ténebres. Ils se retiroient dans „ des antres profonds, ils jeûnoient & se couchoient „ sur des peaux des bêtes immolées, de cette maniere „ & de plusieurs autres, ils s'imaginoient apprendre de „ la bouche même des morts les choses cachées ou futures; & ces folles pratiques répandirent par-tout cette „ folle persuasion qui s'entretient encore parmi le peuple, qu'on peut converser avec les morts, & qu'ils „ viennent souvent nous donner des avis: & de-là la „ *nécromancie*, mot tiré du grec, & formé de *νεκρὸς*, *un mort*, & de *μαντεία*, *divination*.

„ C'est ainsi, conclut le même auteur, que l'opinion „ des hommes sur les morts & sur les réponses qu'on „ en peut recevoir, ne sont qu'une interprétation littérale & grossiere qu'on a donnée à des signes très-simples, & à des cérémonies encore plus simples qui tendoient à s'acquitter des derniers devoirs envers les „ morts „. *Hist. du ciel, tome premier, pag.* 492, 494, „ 495, 496, 498, 500 & 502. (*G*)

NÉCROPOLIS, (*Géog. anc.*) c'est-à-dire, la ville des cadavres. Ce nom, selon Strabon, *liv. XVII.* fut donné à une espece de fauxbourg de la ville d'Alexandrie en Egypte. Il y avoit dans cet endroit quantité de tombeaux & de maisons, où l'on trouvoit les choses propres pour embaumer les corps morts.

NÉCROPYLA SINUS, (*Géog. anc.*) golfe qui borde à l'occident la Chersonnèse taurique, dans la côte septentrionale du Pont-Euxin; le Boristhène, le Bogu, & le Damaltris s'y jettent.

NÉCROSE, s. f. *en Médecine*, mortification complette de quelque partie. C'est la même chose que *sidération* & *sphacele*. *Voyez* GANGRENE & SPHACELE.

Ce *mot* est tout grec, *νέκρωσις*, qui signifie *mortification*, parce que la partie sphacelée est corrompue & privée de vie. (*Y*)

NÉCROTHALASSA, (*Géog. anc.*) golfe ou port que la mer fait sur la côte de l'île de Corfou, du côté de l'ouest, dans la vallée des Saints. Ce port étoit autrefois fort profond, & capable de contenir 200 galeres; mais à-présent il est rempli de sable, & par conséquent inutile. Son nom grec *Nécrothalassa*, qui veut dire *mer-morte*, lui convient parfaitement, car il ne sert plus que d'étang où l'on tient quantité de poisson.

NECTAR, s. m. (*Mythol.*) c'est la boisson des dieux, quoiqu'en dise Sapho, qui la prend pour le manger de la cour céleste; mais Homere mieux instruit sur ce sujet que la muse de Lesbos, fait toujours du *nectar* le breuvage des déités. Il donne d'ordinaire l'épithete de *rouge* à celui que Ganymede versoit au maître du tonnerre. Hébé en servoit aux autres divinités. Festus l'appelle *murrhina potio*; il falloit bien que ce fût un breuvage délicieux, car ce mot a été ensuite employé métaphoriquement pas les Poëtes de toutes les nations, pour désigner les plus excellentes liqueurs. Quand on faisoit à Rome l'apothéose de quelqu'un, on disoit qu'il buvoit déjà le *nectar* dans la coupe des dieux. Enfin je ne sais pas ce que c'est que cette liqueur délicate; ce *vinum pigmentatum*, & pour mieux dire ce *nectar* que buvoient autrefois au réfectoire les moines de l'ordre des Chartreux; mais je trouve que les statuts de l'an 1368. *part. II, ch. 5. §.* 30, leur en défendent l'usage à l'avenir; & en effet ils ne le connoissent plus. (*D. J.*)

NECTARIUM, (*Botan.*) ce terme désigne ordinairement une partie de la couronne de la fleur *corolla*, & très-rarement toute la couronne de la fleur. C'est la partie destinée à recevoir le suc miéleux de la plante; elle est quelquefois faite en fossette, en tube, en écaille ou en tubercule.

NECUNE, s. f. (*Comm.*) monnoie qui a cours sur les côtes des Indes orientales, entre l'île à Vache & celle du Tigre. 30 *nécunes* valent 420 piastres d'Espagne.

NÉCUSIES, s. f. pl. (*Antiq. grecq.*) *νεκύσια* ou *νεμέσεια*; fête solemnelle qu'on célébroit à Athènes & dans plusieurs autres villes de la Grece, & l'honneur des morts, pendant le mois Antistérion. Les Romains emprunterent des Grecs le culte qu'ils rendirent aux morts, & ce culte a passé dans d'autres religions. (*D. J.*)

NÉCYOMANTIE, s. f. (*Magie.*) divination par les évocations des ames des morts. On ne peut douter que ces évocations n'eussent un rit & des cérémonies religieuses qui leur étoient propres. Les anciens ne les ont point décrites, mais il est probable qu'elles ressembloient à celles qu'Ulysse emploie dans la *nécyomantie* de l'Odyssée. Homere, si attentif à se conformer aux usages anciens, n'aura pas violé la coutume dans cette seule occasion.

On peut encore supposer que les cérémonies usitées dans ces évocations, ressembloient à celles qui s'observoient aux sacrifices funebres, & dans ceux qui étoient destinés à honorer les héros: car les uns & les autres étoient désignés par un même mot.

Il y avoit un oracle des morts, *νεκυομαντεῖον*, établi dans la Thesprotie, sur les bords du fleuve Acheron: c'est cet oracle de la Thesprotie qui avoit donné à Homere l'idée de la *nécyomantie* de l'Odyssée, & c'étoit de là qu'il prit le nom des fleuves infernaux. Plutarque nous a fourni quatre exemples d'évocations des ames des morts, faites avec une certaine authenticité; mais il n'accompagne ce qu'il en dit d'aucune réflexion qui fasse présumer que l'usage subsistoit encore lorsqu'il écrivoit.

Il seroit très-possible que les premiers habitans de la Grece eussent imaginé l'espece de divination dans laquelle on évoquoit les ames des morts; car on l'a trouvée établie chez diverses nations sauvages de l'Afrique; cependant il est vraissemblable qu'elle avoit été portée dans la Grece par les mêmes colonies orientales qui établirent dans ce pays le dogme du partage de l'administration de l'univers entre différentes divinités à qui l'on donnoit des attributs distingués, & qu'on invoquoit en particulier par un culte & par des cérémonies différentes. Hérodote nous apprend qu'avant l'arrivée des colonies orientales ce partage n'avoit point lieu dans la religion des anciens Pélasges; ils reconnoissoient à la vérité plusieurs divinités qu'ils nommoient *θεοὶ*, ou auteurs de l'arrangement de l'univers; mais ils les adoroient & les invoquoient tout à-la-fois, & sans les séparer. *Voy.* les observations de M. Freret sur cet article, dans les *Mém. de Littérat. tome XXIII. in-4°.* (*D. J.*)

NEDA, (*Géog. anc.*) en grec *Νέδα*, fleuve qui selon Pausanias *liv. IV. ch. xx.* prend sa source au mont Lycée, traverse l'Arcadie, & sépare les Messéniens des Eléens du côté de la mer. Cet historien ajoute que la jeunesse de Phigadée alloit dans certains jours se couper les cheveux sur les bords du *Néda*, pour les lui consacrer, car c'étoit un usage assez commun en Grece de vouer ses cheveux à quelque fleuve. Une coutume bien plus singuliere, étoit celle que les jeunes filles de Troie & des environs faisoient de leur virginité au fleuve Scamandre, en venant se baigner dans ses eaux la veille de leurs noces. Si vous en doutez, *voyez l'article* SCAMANDRE. (*D. J.*)

NEDROMA, (*Géog.*) ou *Ned-roma*; ancienne ville d'Afrique au royaume de Trémécen, bâtie par les Romains dans une plaine, à deux grandes lieues du mont Atlas, & à quatre de la mer. Les interpretes de Ptolomée, *liv. IV. ch. ij.* disent que c'est l'ancienne *Cllama*, & la mettent à 12d. 10'. *de longit.* sous les 33d. 20'. *de lat.* (*D. J.*)

NEDIUM-SCHETTI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) nom d'un arbrisseau baccifere qui croît aux Indes orientales; on le fait bouillir dans de l'huile, & l'on en prépare ainsi un onguent qu'on dit être bienfaisant dans les maladies prurigineuses.

NEEHETE, (*Géog.*) ou *Nèthe*, riviere des Pays-Bas dans le Brabant. Elle se divise en grande & en petite, qui se joignent ensemble depuis Liere, & ne forment alors qu'une même riviere qui se perd dans la Dyle.

NEERE, (*Géogr.*) ou *Nerre*, petite riviere de France qui arrose la Pologne, & qui va se joindre à la grande Saude, un peu au-dessous du bourg de Clermont.

NEETO, *ou* NEETHO, (*Géog. anc. & mod.*) en latin *Néthus*; riviere d'Italie dans le royaume de Naples. Elle coule sur les confins des deux Calabres, du couchant au levant, passe à San-Severin, & va se jetter dans la mer Ionienne entre le cap de Lisse & le cap delle Colonne.

Strabon, *liv. VI.* remarque qu'une bande de grecs au retour de l'expédition de Troie, s'arrêta à l'embouchure du *Néthe*; & que pendant qu'ils couroient le pays pour

le reconnoître, leurs captives ennuyées de la mer brûlerent leurs vaisseaux, & les obligerent par-là de s'arrêter dans cette partie de l'Italie, Ναύαιθος signifie *embrasement de vaisseaux*.

Théocrite dans sa 4. *idylle*, a chanté les prérogatives de cette riviere; il décrit même trois sortes de plantes qui rendoient ses paturages supérieures à tout autre. La premiere de ces plantes est l'αἰγίπυρος, qui, selon un des scholiastes, étoit bonne pour arrêter l'inflammation des plaies; la seconde plante, que Théocrite appelle κνύζα, avoit la proprieté de conserver les femmes dans l'esprit de chasteté que la religion exigeoit d'elles pendant la célébration des mysteres de Cérès. Elles faisoient des jonchées de cette herbe, sur lesquelles elles couchoient tant que duroit la fête. La troisieme plante est la mélisse, μελίτεια, qui nous est aussi connue que les deux autres le sont peu. (*D. J.*)

NEF, s. f. (*Architect.*) c'est dans une église la premiere & la plus grande partie qui se présente en entrant par la principale porte, qui est destinée pour le peuple, & séparée du chœur par un jubé ou par une simple clôture. Ce mot vient du latin *navis*, vaisseau. (*D. J.*)

NEFASTE, JOUR NEFASTE, *dies nefastus*, (*Hist. anc.*) Les Romains appelloient *dies nefasti* les jours où il n'étoit pas permis de rendre la justice ou de tenir des assemblées, & où le préteur ne pouvoit prononcer les trois mots ou formules de justice, *do, dico, addico*, je donne, j'appointe, j'adjuge. *Voyez* FASTUS.

Ces jours étoient marqués dans le calendrier par la lettre *N*, & quelquefois par les deux lettres *N. P. nefastus primo*, qui signifioient qu'un tel jour n'étoit *nefastus* que le matin. *Voyez* JOURS HEUREUX & MALHEUREUX. (*O*)

NEFFLIER, *mespilus*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le calice est formé par des feuilles, & devient dans la suite un fruit presque rond, terminé par une sorte de couronne, charnu & mou. Ce fruit n'a qu'une capsule, & il renferme de petits noyaux qui contiennent une amande oblongue. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

NEFFLIER, *mespilus*; petit arbre qui se trouve dans la partie méridionale de l'Europe, & que l'on cultive à cause de son fruit. Cet arbre est tortu, noueux, mal fait; sa tête se garnit de baucoup de rameaux, qui s'écartent, s'inclinent & ne s'élevent que par contrainte; ensorte qu'on ne voit guere de *nefliers* qui aient plus de dix à douze piés de hauteur. Il jette de longues racines fort tenaces & difficiles à arracher. Sa feuille est longue, étroite, pointue, veloutée, d'un verd tendre, & en tout assez ressemblante à la feuille du laurier. L'arbre donne ses fleurs au mois de Mai; elles sont blanches & assez grandes. La neffle, qui est le fruit de cet arbre, est ronde, charnue, & applatie par le bout; elle contient cinq semences osseuses. Cet arbre est très-robuste; il se multiplie aisément, & il n'exige aucune culture: il se contente de la plus mauvaise exposition; il réussit facilement à la transplantation, & il vient dans presque tous les terreins. Cependant son fruit sera plus gros dans une terre forte plus humide que seche; mais il sera de meilleur goût dans un terrein médiocre. Cet arbre aime l'humidité, & il se plaît à l'ombre: d'ailleurs il ne faut pas l'exposer au grand soleil, dont l'impression trop vive altere son écorce, qui est mince & seche.

On peut multiplier le *neffier* de semence ou par la greffe. On ne fait guere usage de la premiere méthode, parce qu'elle est trop longue: la graine est souvent un an sans lever, & on ne peut par ce moyen avoir du fruit qu'au bout de six ans; il n'en faut que deux ou trois au contraire pour en avoir par la greffe, qui est d'autant plus expéditive, qu'on la peut faire sur plusieurs sujets, tels que le *poirier*, qui lui fait prendre plus de hauteur; le *pommier*, qui retarde le fruit; le *coignassier*, qui abaisse l'arbre, & l'*aubépin*, qui donne des neffles en plus grande quantité & de meilleur goût. La greffe en fente réussit mieux au *neffier*, & accélere davantage le fruit que celle en écusson. On peut faire venir cet arbre ou à plein vent ou en espalier; en lui donnant cette derniere forme il produira de plus grosses neffles; mais il faut avoir soin en le taillant de ne pas accourcir les branches à fruit, parce qu'il vient à leur extrémité. Les cendres sont le meilleur amendement qu'on puisse donner au *neffier*. Les greffes de trois ans sont les plus convenables pour la transplantation. Il arrive rarement que cet arbre manque à rapporter du fruit.

La neffle est un fruit d'une qualité très-médiocre; elle n'est bonne à manger que quand la fermentation en a dégradé l'âcreté par un commencement de pourriture. Ce fruit ne craint point la gelée, & il ne tombe de l'arbre que quand on l'abat. Le mois d'Octobre est le tems propre à cueillir les neffles, lorsque la seve est passée & que les feuilles commencent à tomber. On les dépose à la cave pour les laisser mollir: on peut les avancer en les mettant sur la paille; on ne les sert sur les bonnes tables qu'après qu'elles ont été glacées au sucre. Ce fruit est aussi astringent & a les mêmes propriétés que la corme.

Le bois du *neffier* est dur, ferme, compacte & massif; il est propre aux ouvrages de fatigue & de durée, sur-tout pour les menus bois qui entrent dans la construction des moulins. Les Menuisiers s'en servent pour la monture de leurs outils.

On connoît trois especes de cet arbre.

Le *neffier sauvage*: son fruit quoique petit & un peu sec, est de bon goût.

Le *neffier d'Hollande*. Son bois est plus fort, sa feuille plus grande & son fruit plus gros que dans l'espece qui precede.

Et le *neffier sans noyaux*. Son fruit est le plus petit de tous & de moindre qualité. On n'admet les *neffiers* dans un fruitier ou un verger que quand on veut avoir de tout ce qui peut y entrer.

NEFFLIER, (*Diete & Mat. med.*) Les fruits du *neffier* ou les neffles lorsqu'elles ne sont point encore mûres, sont d'un goût très-acerbe ou plutôt austere, qui les fait compter avec raison parmi les styptiques les plus forts que fournisse le regne végétal: c'est à ce titre qu'elles entrent dans le sirop de myrte composé, qui est très-astringent. Ces fruits perdent leur austerité en mûrissant, & prennent un goût aigrelet & légerement âpre, ils sont encore regardés dans cet état comme foiblement astringens, & de plus, comme rafraîchissans; ils sont recommandés dans les cours de ventre bilieux ou accompagnés d'ardeur d'entrailles, & dans la dyssenterie. L'observation prouve qu'ils sont en effet souvent utiles dans le premier cas, sur-tout après les évacuations convenables; mais elle ne leur est pas aussi favorable dans le dernier.

On a aussi recommandé dans le même cas la décoction des branches tendres de *neffier*: celles des neffles non mûres ou des feuilles de l'arbre employées en gargarisme contre les inflammations de la gorge & les fluxions de la bouche; la semence infusée dans du vin contre la gravelle, &c. mais ces remedes sont peu usités: la vertu du dernier paroît absolument imaginaire. On retire une eau distillée des neffles, qui est une préparation inutile & ridicule. (*b*)

NEFTA, (*Géog.*) ville d'Afrique au royaume de Tunis, dans la province de Zeb, entre la Barbarie & le pays des Negres. *Long.* 26. *lat.* 33.

NÉGAPATAN, (*Géogr.*) ville des Indes, avec un fort sur la côte de Coromandel, au royaume de Tanjaour, bâtie par les Portugais, qui en ont joui jusqu'en 1558. Elle est à 23 lieues S. de Pondichéri. *Long.* 97. 45. *lat.* 11.

NÉGATIF, adj. (*Algeb.*) quantités *négatives*, *en Algebre*, sont celles qui sont affectées du signe —, & qui sont regardées par plusieurs mathématiciens, comme plus petites que zéro. Cette derniere idée n'est cependant pas juste, comme on le verra dans un moment. *Voyez* QUANTITÉ.

Les quantités *négatives* sont le contraire des positives: où le positif finit, le négatif commence. *Voyez* POSITIF.

Il faut avouer qu'il n'est pas facile de fixer l'idée des quantités négatives, & que quelques habiles gens ont même contribué à l'embrouiller par les notions peu exactes qu'ils en ont données. Dire que la quantité *négative* est au-dessous du rien, c'est avancer une chose qui ne se peut pas concevoir. Ceux qui prétendent que 1 n'est pas comparable à — 1, & que le rapport entre 1 & — 1 est différent du rapport entre — 1 & 1, sont dans une double erreur: 1°. parce qu'on divise tous les jours dans les opérations algébriques, 1 par — 1: 2°. l'égalité du produit de — 1 par — 1, & de + 1 par + 1, fait voir que 1 est à — 1 comme — 1 à 1.

Quand on considere l'exactitude & la simplicité des opérations algébriques sur les quantités *négatives*, on est bien tenté de croire que l'idée précise que l'on doit attacher aux quantités négatives doit être une idée simple, & n'être point déduite d'une métaphysique alambiquée. Pour tâcher d'en découvrir la vraie notion, on doit d'abord remarquer que les quantités qu'on appelle *négatives*, & qu'on regarde faussement comme au-dessous du zéro, sont très-souvent représentées par des

quan-

quantités réelles, comme dans la Géométrie, où les lignes *négatives* ne different des poſitives que par leur ſituation à l'égard de quelque ligne au point commun. *Voyez* COURBE. De-là il eſt aſſez naturel de conclure que les quantités *négatives* que l'on rencontre dans le calcul, ſont en effet des quantités réelles; mais des quantités réelles auxquelles il faut attacher une idée autre que celle qu'on avoit ſuppoſée. Imaginons, par exemple, qu'on cherche la valeur d'un nombre x, qui ajouté à 100 faſſe 50, on aura par les regles de l'Algebre, $x + 100 = 50$, & $x = -50$; ce qui fait voir que la quantité x eſt égale à 50, & qu'au lieu d'être ajoutée à 100, elle doit en être retranchée; de ſorte qu'on auroit dû énoncer le problème ainſi: trouver une quantité x qui étant retranchée de 100, il reſte 50; en énonçant le problème ainſi, on auroit $100 - x = 50$, & $x = 50$; & la forme *négative* de x ne ſubſiſteroit plus. Ainſi les quantités *négatives* indiquent réellement dans le calcul des quantités poſitives, mais qu'on a ſuppoſées dans une fauſſe poſition. Le ſigne — que l'on trouve avant une quantité ſert à redreſſer & à corriger une erreur que l'on a faite dans l'hypotheſe, comme l'exemple ci-deſſus le fait voir très-clairemant. *Voyez* EQUATION.

Remarquez que nous ne parlons ici que des quantités *négatives* iſolées, comme $-a$, ou des quantités $a - b$, dans leſquelles b eſt plus grand que a; car pour celles où $a - b$ eſt poſitif, c'eſt-à-dire où b eſt plus petit que a, le ſigne ne fait aucune difficulté.

Il n'y a donc point réellement & abſolument de quantité *négative* iſolée: -3 pris abſtraitement ne préſente à l'eſprit aucune idée; mais ſi je dis qu'un homme a donné à un autre -3 écus, cela veut dire en langage intelligible, qu'il lui a ôté 3 écus.

Voilà pourquoi le produit de $-a$ par $-b$, donne $+ab$: car a & b étant précédés du ſigne — par la ſuppoſition, c'eſt une marque que ces quantités a, b, ſe trouvent mêlées & combinées avec d'autres à qui on les compare, puiſque ſi elles étoient conſidérées, comme ſeules & iſolées, les ſignes — dont elles ſont précédées, ne préſenteroient rien de net à l'eſprit. Donc ces quantités $-a$ & $-b$ ne ſe trouvent précédées du ſigne —, que parce qu'il y a quelque erreur tacite dans l'hypotheſe du problème ou de l'opération: ſi le problème étoit bien énoncé, ces quantités $-a$, $-b$, devroient ſe trouver chacune avec le ſigne +, & alors leur produit ſeroit $+ab$; car que ſignifie la multiplication de $-a$ par $-b$, c'eſt qu'on retranche b de fois la quantité *négative* $-a$: or par l'idée que nous avons donnée ci-deſſus des quantités *négatives*, ajouter ou poſer une quantité *négative*, c'eſt en retrancher une poſitive, donc par la même raiſon en retrancher une *négative*, c'eſt en ajouter une poſitive; & l'énonciation ſimple & naturelle du problème doit être, non de multiplier $-a$ par $-b$, mais $+a$ par $+b$; ce qui donne le produit $+ab$. Il n'eſt pas poſſible dans un ouvrage de la nature de celui-ci, de développer davantage cette idée, mais elle eſt ſi ſimple, que je doute qu'on puiſſe lui en ſubſtituer une plus nette & plus exacte; & je crois pouvoir aſſurer que ſi on l'applique à tous les problèmes que l'on peut réſoudre, & qui renferment des quantités *négatives*, on ne la trouvera jamais en défaut. Quoi qu'il en ſoit, les regles des opérations algébriques ſur les quantités *négatives*, ſont admiſes par tout le monde, & reçues généralement comme exactes, quelque idée qu'on attache d'ailleurs à ces quantités ſur les ordonnées *négatives* d'une courbe, & leur ſituation par rapport aux ordonnées poſitives. *Voy.* COURBE.

Nous ajouterons ſeulement à ce que nous avons dit dans cet article, que dans la ſolution d'un problème géométrique, les quantités *négatives* ne ſont pas toujours d'un côté oppoſé aux poſitives; mais d'un *côté* oppoſé à celui où l'on les a ſuppoſées dans le calcul. Je ſuppoſe par exemple, que l'on ait l'équation d'une courbe entre les rayons partant d'un centre ou pole, que j'appelle y, & les angles correſpondans que je nomme z; enſorte que y, par exemle, $= \frac{aa}{a + b \text{ coſ. } z}$ il eſt évident que lorſque coſ. z ſera $= -1$, alors ſi a eſt $> b$, y ſera dans une poſition directement contraire à celle qu'elle avoit lorſque coſ. $z = 1$, cependant l'une & l'autre valeur de y ſeront ſous une forme poſitive dans l'équation. Mais ſi a eſt $< b$, alors la valeur algébrique de y ſera *négative*, & y devra être priſe du même côté que quand coſ. $z = 1$, c'eſt-à-dire du côté contraire à celui vers lequel on a ſuppoſé qu'elle devoit être priſe. Il ſe préſente encore d'autres cas en Géométrie, où les quantités *négatives* paroiſſent ſe trouver du côté où elles ne devroient pas être; mais les principes que nous venons d'établir, & ceux que nous avons poſés ou indiqués à l'*article* EQUATION, ſuffiront pour réſoudre ces ſortes de difficultés. Nous avons expliqué dans cet article en quoi les racines *négatives* des équations différoient des racines imaginaires; c'eſt que les premieres donnent une ſolution au problème enviſagé ſous un aſpect un peu différent, & qui ne differe point même dans le fond de la queſtion propoſée; mais les imaginaires ne donnent aucune ſolution poſſible au problème de quelque maniere qu'on l'enviſage. C'eſt que les racines *négatives*, avec de legers changemens à la queſtion, peuvent devenir poſitives, au lieu que les imaginaires ne le peuvent jamais. Je ſuppoſe, que j'aye $bby = x^3 - a^3$, ou en faiſant $b = 1$, $y = x^3 - a^3$; lorſque x eſt $< a$, y devient *négative*, & doit être priſe de l'autre côté (*voyez* COURBE); pourquoi cela? c'eſt que ſi on avoit reculé l'axe d'une quantité c, ce qui eſt abſolument arbitraire, en ſorte qu'au lieu des co-ordonnées x, y, on eût eu les co-ordonnées x & z, telles que z fût $= y + c$, alors on auroit eu $z = c + x^3 - a^3$, & en faiſant $x < a$, z n'auroit plus été *négative*, ou plûtôt auroit continué à être encore poſitive pendant un certain tems: d'où l'on voit que la valeur *négative* de $y + x^3 - a^3$, appartient auſſi-bien à la courbe que les valeurs poſitives; ce qui a été développé plus au long au *mot* COURBE. Au contraire, ſi on avoit $y = \sqrt{xx - aa}$, & que x fût $< a$, alors on auroit beau tranſporter l'axe, la valeur de y reſteroit imaginaire; ainſi les racines *négatives* indiquent des ſolutions réelles, parce que ces racines deviennent poſitives par de legers changemens dans la ſolution; mais les racines imaginaires indiquent des ſolutions impoſſibles, parce que ces racines ne deviennent jamais ni poſitives ni réelles par ces mêmes changemens. *Voyez* EQUATION & RACINE.

Quand on a dit plus haut que le *négatif* commence où le poſitif finit, cela doit s'entendre avec cette reſtriction, que le poſitif ne devienne pas imaginaire. Par exemple, ſoit $y = xx - aa$, il eſt viſible que ſi x eſt $> a$, y ſera poſitif, que ſi $x = a$, y ſera $= 0$, & que ſi $x < a$, y ſera *négatif*. Ainſi dans ce cas, le poſitif finit où $y = 0$, & le *négatif* commence alors; mais ſi on avoit $y = \sqrt{xx - aa}$, alors $x > a$ donne y poſitif, & $x = a$ donne $y = 0$; mais $x < a$ donne y imaginaire.

Le paſſage du poſitif au *négatif*, ſe fait toujours par zéro ou par l'infini. Soit, par exemple, $y = x - a$, on aura y poſitif tant que $x > a$, y *négatif* lorſque $x < a$, & $y = 0$ lorſque $x = a$; dans ce cas le paſſage ſe fait par zéro. Mais ſi $y = \frac{1}{x - a}$, on aura y poſitif tant que x eſt $> a$, y *négatif* lorſque x eſt $< a$, & $y = \infty$ lorſque $x = a$; le paſſage ſe fait alors par l'infini.

Ce n'eſt pourtant pas à dire qu'une quantité qui paſſe par l'infini ou par le zéro, devienne néceſſairement de poſitive, *négative*; car elle peut reſter poſitive. Par exemple, ſoit $y = \overline{a - x}^2$ ou $y = \frac{1}{\overline{a - x}^2}$; lorſque $a = x$, y eſt $= 0$ dans le premier cas, & $= \infty$ dans le ſecond; mais ſoit que a ſoit $> x$, ou que a ſoit $< x$, y demeure toujours poſitive. *Voyez* MAXIMUM. (*O*)

NÉGATION, ſ. f. (*Logique*, *Grammaire*.) les Métaphyſiciens diſtinguent entre *négation* & *privation*. Ils appellent *négation* l'abſence d'un attribut qui ne ſauroit ſe trouver dans le ſujet, parce qu'il eſt incompatible avec la nature du ſujet: c'eſt ainſi que l'on *nie* que le monde ſoit l'ouvrage du haſard. Ils appellent *privation*, l'abſence d'un attribut qui non-ſeulement peut ſe trouver, mais ſe trouve même ordinairement dans le ſujet, parce qu'il eſt compatible avec la nature du ſujet, & qu'il en eſt un accompagnement ordinaire: c'eſt ainſi qu'un aveugle eſt *privé* de la vûe.

Les Grammairiens ſont moins circonſpects, parce que cette diſtinction eſt inutile aux vûes de la parole: l'abſence de tout attribut eſt pour eux *négation*. Mais ils donnent particulierement ce nom à la particule deſtinée à déſigner cette abſence, comme *non*, *ne*, en françois; *no*, en italien, en eſpagnol & en anglois; *nein*, *nicht*, en allemand; οὐ, οὐκ, en grec, &c. ſur quoi il eſt important d'obſerver que la *négation* déſigne l'abſence d'un attribut, non comme conçue par celui qui parle, mais comme un mode propre à ſa penſée actuelle; en un mot la *négation* ne préſente point à l'eſprit l'idée de cette abſence comme pouvant être ſujet de quelques attributs, c'eſt l'abſence elle même qu'elle indique immédiatement comme l'un des caracteres propres au jugement actuellement énoncé. Si je dis, par exemple, *la negation eſt* con-

contradictoire à l'affirmation; le nom *négation* en désigne l'idée comme sujet de l'attribut *contradictoire*, mais ce nom n'est point la *négation* elle-même: la voici dans cette phrase, *Dieu* NE *peut être injuste*, parce que *ne* désigne l'absence du *pouvoir d'être injuste*, qui ne sauroit se trouver dans le sujet qui est *Dieu*.

La distinction philosophique entre *négation* & *privation* n'est pourtant pas tout-à-fait perdue pour la Grammaire; & l'on y distingue des mots *négatifs* & des mots *privatifs*.

Les mots *négatifs* sont ceux qui ajoûtent à l'idée caractéristique de leur espece, & à l'idée propre qui les individualise l'idée particuliere de la *négation* grammaticale. Les noms généraux *nemo*, *nihil*; les adjectifs *neuter*, *nullus*; les verbes *nolo*, *nescio*; les adverbes *nunquam*, *nusquam*, *nullibi*; les conjonctions *nec*, *neque*, *nisi*, *quin*, sont des mots *négatifs*. Les mots *privatifs* sont ceux qui expriment directement l'absence de l'idée individuelle qui en constitue la signification propre; ce qui est communément indiqué par une particule composante, mise à la tête du mot positif. Les Grecs se servoient sur-tout de l'*alpha*, que les Grammairiens nomment pour cela *privatif*; ὁμαλος, d'où ἀνώμαλος, avec α & un ν euphonique; βυσσος, d'où ἄβυσσος. La particule *in*, étoit souvent *privative* en latin; *dignus*, mot positif, *indignus*, mot *privatif*; *decorus*, *indecorus*; *sanus*, *insanus*; *violatus*, *inviolatus*; *felix*, *felicitas* & *feliciter*, d'où *infelix*, *infelicitas* & *infeliciter*: quelquefois le *n* final de *in*, se change en *l* & en *r*, quand le mot positif commence par l'une de ces liquides, & d'autres fois en *m*, si le mot commence par les labiales *b*, *p* & *m*; *legitimus*, de-là *illegitimus* pour *inlegitimus*; *regularis*, de-là *irregularis* pour *inregularis*; *bellum*, & de-là *imbellis* pour *inbellis*; *probè*, d'où *improbè* pour *inprobè*; *mortalis*, d'où *immortalis* pour *inmortalis*. Nous avons transporté dans notre langue les mots *privatifs* grecs & latins, avec les particules de ces langues; nous disons *anomal*, *abîme*, *indigne*, *indécent*, *insensé*, *inviolable*, *infortune*, *illégitime*, *irrégulier*, &c. mais si nous introduisons quelques mots *privatifs* nouveaux, nous suivons la méthode latine & nous nous servons de *in*.

Ainsi la principale différence entre les mots *négatifs* & les mots *privatifs*, c'est que la *négation* renfermée dans la signification des premiers, tombe sur la proposition entiere dont ils font partie & la rendent négative; au-lieu que celle qui constitue les mots *privatifs*, tombe sur l'idée individuelle de leur signification, sans influer sur la nature de la proposition.

A l'égard de nos *négations*, *non* & *ne*, il y a dans notre langue quelques usages qui lui sont propres, & dont je pourrois grossir cet article; mais je l'ai déjà dit, ce qui est propre à certaines langues, n'est nullement encyclopédique: & je ne puis ici, en faveur de la nôtre, qu'indiquer les remarques 387 & 506 de Vaugelas, celle du P. Bouhours sur *je ne l'aime, ni ne l'estime*, *tom. I. p.* 89. & l'art de bien parler françois, *tom. II. p.* 355. remarque sur *ne* (*B. E. R. M.*)

NEGINOTH, (*Critiq. sacrée.*) ce terme hébreu qui se trouve à la tête de quelques pseaumes, signifie ou des instrumens à corde que l'on touchoit avec les doigts, ou des joueurs d'instrumens. (*D. J.*)

NÉGLIGER, v. act. (*Alg.*) on emploie ce mot dans certains calculs, pour désigner l'omission de plusieurs termes, qui étant fort petits par rapport à ceux dont on tient compte, ne peuvent donner un résultat sensiblement différent de celui auquel on arrive en omettant ces termes.

Cette méthode est principalement d'usage dans les calculs d'*approximation*, *voyez* APPROXIMATION. Et elle est en général fondée sur ce principe, que si on a une quantité très-petite x, les termes où entrera le quarré xx de cette quantité seront très-petits par rapport à ceux où entrera la quantité simple x; en effet xx est incomparablement plus petit que x, puisque xx est à x :: comme x est à 1, & que x est supposée une très-petite partie limitée. A plus forte raison les termes où se trouveroit x^3, x^4, sont très-petits par rapport à ceux qui contiennent x. Ainsi on *néglige* tous ces termes, ou au moins ceux qui contiennent les puissances les plus hautes de x.

Cette méthode a été employée avec succès par les Géometres, pour la solution approchée d'un grand nombre de problèmes; cependant on ne doit l'employer qu'avec précaution: car si, par exemple, le coefficient du terme qui renferme xx, étoit fort grand par rapport à celui du terme qui renferme x, il est visible qu'on ne pourroit *négliger* le terme où est xx, sans s'exposer à une erreur considérable. Il est de même certaines questions où une très-petite quantité *négligée* mal-à-propos, peut produire une erreur considérable. Par exemple, une très-petite erreur dans le rayon vecteur d'une planete, peut en produire une fort sensible dans la position de l'apogée ou du périgée de cette même planete, parce que près de l'apogée ou du périgée les rayons vecteurs sont sensiblement égaux. Une autre erreur qu'il faut éviter, c'est de supposer mal-à-propos dans le calcul, qu'une quantité doit être fort petite; par exemple, si on avoit $\sqrt{2ax - xx - z}$, z étant une quantité fort petite, il est clair qu'on ne devroit traiter z comme très-petite par rapport à $2ax - xx$, que tant que $2ax - xx$ a une valeur considérable; car si x est presque $= 2a$, alors $2ax - xx$, est presque $= 0$, alors z bien loin d'être très-petite par rapport à $2ax - xx$, peut être beaucoup plus grande. De même si un corps est attiré vers un point, par une force qui soit en raison inverse du quarré de la distance, & qu'à cette force il s'en ajoûte une autre dans la même direction, que j'appellerai φ, & qui soit très-petite par rapport à la premiere, on auroit tort de supposer en général, que le rayon vecteur differe peu de ce qu'il seroit s'il n'y avoit que la premiere force; car la seconde force peut être telle qu'elle donne un mouvement à l'apogée, & que par conséquent au bout de plusieurs révolutions l'orbite change, considérablement de position & de forme. Au reste, l'usage & la lecture des grands Géometres en apprendront plus sur ce sujet que toutes les leçons & tous les exemples. (*O*)

NÉGLIGER, (*Jardinage.*) on dit un jardin *négligé*, un gazon *négligé*, un oranger *négligé*.

NÉGLIGER son corps à cheval, c'est ne s'y pas tenir en belle posture.

NÉGOAS, (*Géog.*) ou l'*île des Negres*; île d'Asie l'une des Philippines entre celles de Luçon au nord, & celle de Mindanoa au midi. *Long.* 139. 35-141. *lat.* 8. 50-10. 35. (*D. J.*)

NÉGOCE, s. m. (*Commerce.*) ou trafic de marchandises ou d'argent. *Voyez* COMMERCE.

Le *négoce* est une profession très-honorable en Orient où elle est exercée non seulement par les roturiers, mais encore par les plus grands seigneurs, & même par les rois quelquefois en personne, mais toûjours par leurs commis.

C'est sur-tout en Perse que la qualité de marchand a des honneurs & des prérogatives extraordinaires; aussi ce nom ne se donne-t-il point aux gens qui tiennent boutique ou qui trafiquent de menues denrées, mais seulement à ceux qui entretiennent des commis & des facteurs dans les pays les plus éloignés. Ces personnes sont souvent élevées aux plus grandes charges, & c'est parmi elles que le roi de Perse choisit ses ambassadeurs. Le nom de *marchand* en persan est *saudaguer*, qui signifie *faiseur de profit*.

Le *négoce* se fait en Orient par courtiers, que les Persans nomment *delal*, c'est-à-dire *grands parleurs*, à cause de leur maniere singuliere de traiter. *Voyez* COURTIERS. Et ils appellent *vikils*, ceux qu'ils tiennent dans les pays étrangers. *Diction. de Com.*

Le moyen le plus sûr de ruiner le *négoce* dans un royaume, est d'autoriser la Finance à son préjudice. L'embarras des formalités, les droits des fermiers, des commis, les charges, les visites, les procès-verbaux, le retard des expéditions, les saisies, les discussions qui en résultent, &c. détruisent en peu d'années dans les provinces, le *négoce* le plus lucratif & le mieux accrédité. Aussi la pernicieuse liberté accordée au fermier de la douane de Lyon, d'établir des bureaux où bon lui sembleroit, fut si bien employée dans le dernier siecle, qu'en moins de cinquante ans il s'en trouva cent soixante-sept dans le Lyonnois, le Dauphiné, la Provence & le Languedoc; & par-là tout le *négoce* des denrées à l'étranger se trouva culbuté. C'est au grand crédit des favoris & des Financiers, sous le regne d'Henri III. que l'on doit rapporter la plûpart des établissemens funestes au *négoce* du royaume. (*D. J.*)

NEGOCIANT, s. m. banquier ou marchand qui fait négoce. *Voyez* BANQUIER, MARCHAND, COMMERCE, NÉGOCE, TRAFIC.

NÉGOCIATEUR, s. m. (*Politique.*) ministre chargé de traiter de paix, de guerre, d'alliance & de toute autre affaire d'état, plus ou moins importante.

Le *négociateur* ou le plénipotentiaire, dit la Bruyere, est un prothée qui prend toutes sortes de formes: semblable quelquefois à un joueur habile, il ne montre ni humeur, ni complexion, soit pour ne point donner lieu aux conjectures, ou se laisser pénétrer, soit pour ne rien laisser échapper de son secret par passion, ou par foiblesse,

ſe. Quelquefois auſſi il ſait feindre le caractere le plus conforme aux vûes qu'il a, & aux beſoins où il ſe trouve, & paroître tel qu'il a intérêt que les autres croient qu'il eſt en effet... Il parle quelquefois en termes clairs & formels: il ſait encore mieux parler ambiguement, d'une maniere enveloppée; uſer de tours ou de mots équivoques qu'il peut faire valoir ou diminuer dans les occaſions & ſelon ſes intérêts. Il demande peu quand il ne veut pas donner beaucoup; il demande beaucoup, pour avoir peu & l'avoir plus ſûrement; il demande trop, pour être refuſé; mais dans le deſſein de ſe faire un droit ou une bienſéance de refuſer lui-même ce qu'il ſait bien qu'on lui demandera, & qu'il ne veut pas octroyer... Il prend directement ou indirectement l'intérêt d'un allié, s'il y trouve ſon utilité ou l'avancement de ſes prétentions. Il ne parle que de paix, que d'alliance, que d'intérêts publics; & en effet il ne ſonge qu'aux ſiens, c'eſt-à-dire à ceux de ſon maître... Il a ſon fait digéré par la cour, toutes ſes démarches ſont meſurées, les moindres avances qu'il fait lui ſont preſcrites; & il agit néanmoins dans les points difficiles, & dans les articles conteſtés, comme s'il ſe relâchoit de lui-même ſur le champ, par un eſprit d'accommodement & de déférence, promettant qu'il fera de ſon mieux pour n'être pas déſavoué par ſa cour. Il ne tend par ſes intrigues qu'au ſolide & à l'eſſentiel, toûjours prêt de leur ſacrifier les points d'honneur imaginaires..... Il prend conſeil du tems, du lieu, des occaſions, de ſa puiſſance ou de ſa foibleſſe, du génie des nations avec qui il traite, du tempérament & caractere des perſonnes avec qui il négocie. Toutes ſes vûes, toutes ſes maximes, tous les raffinemens de ſa politique tendent à une ſeule fin, qui eſt de n'être point trompé, & de tromper les autres. (*D. J.*)

Négociateur, ſ. m. *dans le Commerce*, celui qui ſe mêle de quelque négociation, traité ou marché entre les Commerçans. Les agens de banque & courtiers ſont les *négociateurs* des marchands & banquiers. *Dict. de commerce*. (*G*)

NÉGOCIATION, ſ. f. (*Société civile*.) conduite d'affaires & de traités entre particuliers.

Le but de toutes *négociations* eſt de découvrir ou d'obtenir quelque choſe. Les hommes ſe découvrent ou par confiance, ou par colere, ou par ſurpriſe, ou par néceſſité, c'eſt-à-dire lorſqu'on met quelqu'un dans l'impoſſibilité de trouver des faux fuyans, ni d'aller à ſes fins ſans ſe laiſſer voir à découvert.

Pour gagner un homme, il faut connoître ſon naturel & ſes manieres; pour le perſuader, il faut ſavoir la fin où il butte, ou gagner les perſonnes qui ont le plus de pouvoir ſur ſon eſprit; pour lui faire peur, il faut connoître ſes foibleſſes & ſes déſavantages. Avec les gens adroits, conſultez plutôt leurs deſſeins que leurs paroles, vous connoîtrez leurs vûes par leurs intérêts: la ruſe décele moins d'eſprit que de foibleſſe; mais la fineſſe permiſe eſt le chemin couvert de la prudence.

Les *négociations* importantes ont beſoin de tems pour mûrir. La précipitation fait de grands maux dans les affaires, ainſi qu'une digeſtion trop hâtée détruit l'équilibre des humeurs, & que la crudité des ſucs devient le germe des maladies. On avance beaucoup plus à marcher d'un pas égal & ſoutenu, qu'à courir à perte d'haleine. La vanité de paroître expéditif fait perdre beaucoup de tems; allez plus ſenſément, vous aurez plutôt fait.

La hardieſſe tient mal la place des talens réels; quelquefois cependant dans les *négociations* elle ne manque pas d'avoir de l'empire ſur les hommes.

Il vaut mieux généralement *négocier* de bouche que par lettres; & plutôt par perſonne tierce, que par ſoi-même. Les lettres ſont bonnes, lorſqu'on veut s'attirer une réponſe par écrit, ou quand il eſt utile de garder par-devers ſoi les copies de celles qu'on a écrites, pour les repréſenter en tems ou lieu, ou bien lorſqu'on peut craindre d'être interrompu dans ſon diſcours. Au contraire quand la préſence de celui qui *négocie* imprime du reſpect & qu'il traite avec ſon inférieur, il vaut beaucoup mieux qu'il parle. Il eſt encore bon que celui qui deſire qu'on liſe dans ſes yeux ce qu'il ne veut pas dire, *négocie* par lui-même; enfin il doit ſe conduire ainſi, lorſqu'il projette de ſe réſerver la liberté de dire & d'interpréter ce qu'il a dit.

Quand on *négocie* par un tiers, il vaut mieux choiſir quelqu'un d'un eſprit ſimple qui exécutera vraiſemblablement les ordres qu'il aura reçus; & qui rendra fidelement la converſation, que de ſe ſervir de perſonnes adroites à s'attirer l'honneur ou le profit par les affaires des autres, ou qui dans leurs réponſes ajouteront pour ſe faire valoir, ce qu'ils jugeront pouvoir plaire davantage. Mais prenez par préférence à tout autre ceux qui ſouhaitent le ſuccès de l'affaire pour laquelle ils ſont employés. Les paſſions aiguiſent puiſſamment le zele & l'induſtrie. Cherchez encore avec ſoin ceux de qui le caractere convient le plus pour la choſe dont vous les voulez charger, comme un audacieux pour faire des plaintes & des reproches; un homme doux pour perſuader, un homme ſubtil pour découvrir & pour obſerver, un homme fier pour une affaire qui a quelque choſe de déraiſonnable & d'injuſte. Employez par choix ceux qui ont déja réuſſi dans vos affaires, ils auront plus de confiance & feront tout leur poſſible pour ſoutenir l'opinion déja établie de leur capacité.

Quant aux *négociations* politiques, *voyez* Négociateur, Ministre, Plénipotentiare. (*D. J.*)

Négociation, ſ. f. (*Comm.*) ſe dit du commerce des billets & lettres de change, qui ſe font dans les bourſes & ſur les places de change par l'entremiſe des courtiers ou agens de change, ou par les marchands & banquiers eux-mêmes. *Voyez* Lettres de change, Bourses, Place de change, Agent de change, Courtier, Banquier, Marchand. *Dict. de com.* (*G*)

NÉGOCIER, v. act. & neut. *trafiquer*, *commercer*, les marchands négocient en différentes marchandiſes, les banquiers *négocient* en argent, en billets, en lettres de change. *Voyez* Négoce & Commerce. (*G*)

Négocier *une lettre de change*, c'eſt la céder ou la tranſporter à un autre moyennant la valeur que l'acheteur en donne au cédant ou vendeur, ce qui ſe peut faire en trois manieres, au pair, avec profit ou avec perte.

On *négocie* au pair quand on reçoit préciſément la ſomme contenue dans la lettre de change, la négociation ſe fait avec profit, quand le cédant reçoit plus que ne porte la lettre; & elle ſe fait avec perte, quand on cede une lettre de change pour une ſomme moindre que celle qui y eſt exprimée.

Quand le tireur d'une lettre de change reçoit plus que le pair, cela s'appelle *avance pour le tireur*, on nomme au contraire *avance pour le donneur d'argent* & *perte pour le tireur* lorſque le donneur donne moins que le pair. *Dict. de comm.* (*G*)

NEGOMBO, (*Géog.*) forteresse de l'île de Ceylan ſur la côte occidentale du pays de la Canelle. Elle fut bâtie par les Portugais, à qui les Hollandois l'enleverent en 1640. *Long.* 98. *latit.* 7. 30.

NÉGORES, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne au Japon à un ordre de bonzes ou de moines militaires inſtitué comme les chevaliers de Malte, pour défendre la religion. Le P. Charlevoix nous apprend qu'il n'eſt point de ſoldats plus aguerris & mieux diſciplinés que les *negores*. Ils font vœu de continence, & l'entrée de leur couvent eſt interdite aux femmes.

* NEGRE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) homme qui habite différentes parties de la terre. Depuis le tropique du cancer juſqu'à celui du capricorne l'Afrique n'a que des habitans noirs. Non-ſeulement leur couleur les diſtingue, mais ils different des autres hommes par tous les traits de leur viſage, des nez larges & plats, de groſſes levres, & de la laine au lieu de cheveux, paroiſſent conſtituer une nouvelle eſpece d'hommes.

Si l'on s'éloigne de l'équateur vers le pole antarctique, le noir s'éclaircit, mais la laideur demeure: on trouve ce vilain peuple qui habite la pointe méridionale d'Afrique.

Qu'on remonte vers l'orient, on verra des peuples dont les traits ſe radouciſſent & deviennent plus réguliers, mais dont la couleur eſt auſſi noire que celle qu'on trouve en Afrique.

Après ceux-là un grand peuple baſané eſt diſtingué des autres peuples par des yeux longs, étroits & placés obliquement.

Si l'on paſſe dans cette vaſte partie du monde qui paroît ſéparée de l'Europe, de l'Afrique & l'Aſie, on trouve, comme on peut croire, bien de nouvelles variétés. Il n'y a point d'hommes blancs: cette terre peuplée de nations rougeâtres & baſanées de mille nuances, ſe termine vers le pole antarctique par un cap & des îles habitées, dit-on, par des géans. Si l'on en croit des relations de pluſieurs voyageurs, on trouve à cette extrémité de l'Amérique une race d'hommes dont la hauteur eſt preſque double de la nôtre.

Avant que de ſortir de notre continent; nous aurions pû parler d'une autre eſpece d'hommes bien différens de ceux-ci. Les habitans de l'extrémité ſeptentrionale de l'Europe ſont les plus petits de tous ceux qui nous ſont connus. Les Lapons du côté du nord, les Patagons du

côté

côté du midi paroissent les termes extrèmes de la race des hommes.

Je ne finirois point si je parlois des habitans des îles que l'on rencontre dans la mer des Indes, & de celles qui sont dans ce vaste Océan, qui remplit l'intervalle entre l'Asie & l'Amérique. Chaque peuple, chaque nation a sa forme comme sa langue; & la forme n'est elle pas une espece de langue elle-même, & celle de toutes qui se fait le mieux entendre?

Si l'on parcouroit toutes ces îles, on trouveroit peut-être dans quelques-unes des habitans bien plus embarrassans pour nous que les noirs, auxquels nous aurions bien de la peine à refuser ou à donner le nom d'*hommes*. Les habitans des forêts de Bornéo dont parlent quelques voyageurs, si ressemblans d'ailleurs aux hommes, en pensent-ils moins pour avoir des queues de singes? Et ce qu'on n'a fait dépendre ni du blanc ni du noir dépendra-t-il du nombre des vertebres?

Dans cet isthme qui sépare la mer du Nord avec la mer Pacifique, on dit qu'on trouve des hommes plus blancs que tous ceux que nous connoissons: leurs cheveux seroient pris pour de la laine la plus branche; leurs yeux trop foibles pour la lumiere du jour, ne s'ouvrent que dans l'obscurité de la nuit: ils sont dans le genre des hommes ce que sont parmi les oiseaux les chauve-souris & les hibous.

Le phénomene le plus remarquable & la loi la plus constante sur la couleur des habitans de la terre, c'est que toute cette large bande qui ceint le globe d'orient en occident, qu'on appelle *la zone torride*, n'est habitée que par des peuples noirs, ou fort basanés: malgré les interruptions que la mer y cause, qu'on la suive à-travers l'Afrique, l'Asie & l'Amérique; soit dans les îles, soit dans les continens on n'y trouve que des nations noires; car ces hommes nocturnes dont nous venons de parler & quelques blancs qui naissent quelquefois, ne méritent pas qu'on fasse ici d'exception.

En s'éloignant de l'équateur, la couleur des peuples s'éclaircit par nuances; elle est encore fort brune au-delà du Tropique, & l'on ne la trouve tout-à-fait blanche que lorsque l'on avance dans la zone tempérée. C'est aux extrémités de cette zone qu'on trouve les peuples les plus blancs. La danoise aux cheveux blonds éblouit par sa blancheur le voyageur étonné: il ne sauroit croire que l'objet qu'il voit & l'Afriquaine qu'il vient de voir soient deux femmes.

Plus loin encore vers le nord & jusque dans la zone glacée, dans ce pays que le soleil ne daigne pas éclairer en hiver, où la terre plus dure que le soc ne porte aucune des productions des autres pays dans ces affreux climats, on trouve des teints de lis & de roses. Riches contrées du midi, terres du Pérou & du Potosi, formez l'or dans vos mines, je n'irai point l'en tirer; Golconde, filtrez le suc précieux qui forme les diamans & les rubis, ils n'embelliront point vos femmes, & sont inutiles aux nôtres. Qu'ils ne servent qu'à marquer tous les ans le poids & la valeur d'un monarque imbecille, qui, pendant qu'il est dans cette ridicule balance, perd ses états & sa liberté.

Mais dans ces contrées extrèmes où tout est blanc & où tout est noir, n'y a-t-il pas trop d'uniformité, & le mélange ne produiroit-il pas des beautés nouvelles? C'est sur les bords de la Seine qu'on trouve cette heureuse variété dans les jardins du Louvre; un beau jour de l'été, vous verrez tout ce que la terre peut produire de merveilles.

Tous ces peuples que nous venons de parcourir, tant d'hommes divers sont-ils sortis d'une même mere? Il ne nous est pas permis d'en douter.

Ce qui nous reste à examiner, c'est comment d'un seul individu il a pu naître tant d'especes si différentes? Je vais hasarder sur cela quelques conjectures.

Si les hommes ont été d'abord tous formés d'œuf en œuf, il y auroit eu dans la premire mere des œufs de différentes couleurs qui contenoit des suites innombrables d'œufs de la même espece, mais qui ne devoient éclore que dans leur ordre de développement après un certain nombre de générations, & dans les tems que la providence avoit marqué pour l'origine des peuples qui y étoient contenus; il ne seroit pas impossible qu'un jour la suite des œufs blancs qui peuplent nos régions venant à manquer, toutes les nations européennes changeassent de couleur; comme il ne seroit pas impossible aussi que la source des œufs noirs étant epuisée, l'Ethiopie n'eût plus que des habitans blancs. C'est ainsi que dans une carriere profonde, lorsque la veine de marbre blanc est épuisée, l'on ne trouve plus que des pierres de différentes couleurs qui se succedent les unes aux autres. C'est ainsi que des races nouvelles d'hommes peuvent paroître sur la terre, & que les anciennes peuvent s'éteindre.

Si l'on admettoit le systême des vers, si tous les hommes avoient d'abord été contenus dans ces animaux qui nageoient dans la semence du premier homme, on diroit des vers ce que nous venons de dire des œufs: le ver, pere des *negres*, contenoit de vers en vers tous les habitans d'Ethiopie; le ver Darien, le ver Hottentot & le ver Patagon avec tous leurs descendans étoient déja tous formés, & devoient peupler un jour les parties de la terre où l'on trouve ces peuples. *Venus Physique*.

D'autres physiciens ont recherché avec beaucoup de soin la cause de la noirceur des *negres*; les principales conjectures qu'ils ont formées sur ce sujet se réduisent à deux, dont l'une attribue la cause de la noirceur à la bile, & l'autre à l'humeur renfermé dans les vaisseaux dont le corps muqueux est rempli. *Voyez* CORPS MUQUEUX.

Malpighi, Ruisch, Litre, Sanctorini, Heister & Albinus ont fait des recherches curieuses sur la peau des *negres*.

Le premier sentiment sur la noirceur des *negres* est appuyé de toutes ces preuves dans un ouvrage intitulé, *Dissertation sur la cause physique de la couleur des negres*, &c. par M. Barrere. *Paris* 1741, *in*-12. Voici comment il deduit son hypothese.

Si après une longue macération de la peau d'un *negre* dans l'eau, on en détache l'épiderme ou surpeau, & que l'on l'examine attentivement, on le trouve noir, très-mince, & il paroît trasparent quand on le regarde à-travers le jour. C'est ainsi que je l'ai vû en Amérique, & que l'a remarqué aussi un des plus savans anatomistes de nos jours, M. Winslow... On trouve par la dissection de cuir, proprement dit; ou la peau avec tout l'appareil, comme les mamelons cutanés & le corps réticulaire d'un rouge noirâtre. Il est donc évidemment démontré que la couleur des *negres* n'est pas, pour ainsi dire, une couleur d'emprunt, & par conséquent la couleur apparente de l'épiderme n'est pas en eux celle du corps muqueux, selon le langage de quelques-uns, ou du corps réticulaire, ainsi qu'on l'avoit cru jusqu'ici, c'est donc de son propre tissu que l'épiderme ou la surpeau dans les *negres* tient immédiatement de la couleur noire. Disons de plus que l'epiderme dans les *negres* étant naturellement d'un noir transparent, sa couleur doit devenir encore plus foncée par la peau qui est placée au-dessous, qui est d'un rouge brun approchant du noir. Mais l'épiderme des mores, comme celui des blancs, étant un tissu de vaisseaux, ils doivent nécessairement renfermer un suc, dont l'examen appartient à la question présente. On peut dire avec quelque fondement que ce suc est analogue à la bile, & l'observation paroît appuyer ce sentiment; 1° j'ai remarqué dans les cadavres des *negres* que j'ai eu occasion de disséquer à Cayenne, la bile toujours noire comme de l'encre; 2° qu'elle étoit le plus ou moins noire à proportion de la couleur des *negres*; 3° que leur sang étoit d'un rouge noirâtre, selon le plus ou moins de noirceur du teint des *negres*; 4° il est certain que la bile rentre avec le chyle dans le sang, qu'elle roule avec lui dans toutes les parties du corps, qu'elle se filtre dans le foie, & que plusieurs de ses parties s'échappent à-travers les reins, & les autres parties du corps. Pourquoi donc ne se peut-il pas faire aussi que cette même bile dans les *negres* se sépare dans le tissu de l'épiderme? Or l'expérience prouve que la bile se sépare en effet dans l'épiderme des *negres* dans les petits tuyaux particuliers, puisque si l'on applique le bout du doigt sur la surface de la peau d'un *negre*, il s'y attache une humeur grasse, onctueuse & comme savonneuse, d'une odeur désagréable, qui donne sans doute ce luisant & cette douceur que l'on remarque à la peau; que si l'on frotte cette même surpeau avec un linge blanc, elle le salit d'une couleur brune; toutes qualités affectées à la bile des *negres*.... On juge que la bile est naturellement abondante dans le sang des *negres* par la force & la célérité du pouls, par l'extrème subtilité & les autres passions fougueuses, & sur-tout par la chaleur considérable de la peau qu'on remarque en eux. L'expérience montre d'ailleurs que la chaleur du sang est propre à former beaucoup de bile, puisqu'on voit jaunir le lait parmi les blanches quand une nourrice a la fievre. Enfin ne pourroit-on pas regarder en quelque façon la couleur des *negres*, comme un ictere noir naturel.

1°. Par ce que nous venons de dire, on voit que l'humeur qui forme la couleur des *negres*, semble être la même que la bile: peut-être que celle qui se filtre dans le foie ne differe que du plus ou du moins; 2°. qu'il est plus que probable que la bile se sépare non-seulement

dans

dans le foie des *negres*, mais encore dans des vaiſſeaux preſque imperceptibles de l'épiderme, où dégagée des parties rouges du ſang, elle doit reprendre ſans doute ſa premiere forme, & ſe montrer par conſéquent dans ſa noirceur naturelle; 3°. que les parties groſſieres de cette bile, par leur ſéjour dans le tiſſu de l'épiderme, doivent leur donner une couleur noire; tandis que les parties les plus tenues, pour une décharge particuliere du ſang, s'exhalent en dehors par les pores de la peau comme une eſpece de vapeur nullement noire, & ſans preſque pas d'amertume, s'amaſſent inſenſiblement ſur l'épiderme, s'y épaiſſiſſent, & y répandent une odeur déſagréable. Il arrive quelque choſe tout-à-fait ſemblable, lorſqu'après avoir fait un peu chauffer la bile d'un *negre*, dans un petit vaiſſeau couvert de parchemin percé de pluſieurs petits trous, remarque les parois du vaiſſeau teintes en noir, dans le tems que l'on voit ſortir à-travers les petits trous du couvercle, une eſpece de fumée qui ſe condenſe en des gouttes ſenſibles (lorſqu'on adapte un couvercle au gobelet en maniere de cône, qui n'ont aucunement ni la couleur ni le goût de la bile.

Telles ſont les principales preuves ſur leſquelles M. Barrere ſe fonde pour placer dans la bile le principe de la couleur des *negres*. On ſera peut-être bien aiſe de trouver ici les difficultés auxquelles ce ſentiment eſt expoſé. Elles ſont priſes des obſervations ſuivantes: 1° Les corps des *negres* qui ont péri dans l'eau prennent, dit-on, une couleur blanche; on ne peut les diſtinguer des blancs que par les cheveux, 2°. La petite vérole eſt blanche dans les *negres*, & cette blancheur a ſouvent trompé les Médecins. 3°. Les *negres* vomiſſent de la bile qui eſt jaune, c'eſt un fait conſtant. 4°. Les *negres* ſont ſujets à l'ictere, & la conjonctive devient jaune de même que les parties internes. 5°. La bile noirâtre qu'on trouve dans la véſicule des hommes blancs, paroît preſque toujours jaune dès qu'elle eſt étendue. 6°. Quand on diſtille la bile des hommes blancs, elle paſſe par diverſes couleurs, & enfin elle laiſſe un fond noir qui donne aux vaiſſeaux qui le contiennent une douleur noirâtre. La bile des *negres* peut donc paroître noirâtre, quand elle eſt amaſſée, & elle peut être jaune quand elle eſt étendue; ou bien la noirceur de cette bile, dans les cadavres des *negres*, peut avoir pris cette couleur dans les maladies & par divers accidens. 7°. Les entrailles des *negres* & leur peau ont la même couleur que dans les hommes qui ſont blancs. 8°. Enfin, il y a des maladies qui noirciſſent la bile, ſans qu'il en paroiſſe aucune trace ſur le corps. Dans les hommes qui ſont morts de la rage, on trouve la bile entierement noire, tandis que la ſurface de la peau eſt parfaitement blanche. De tous ces faits on conclut que la couleur des *negres* ne ſauroit être attribuée à la bile. Cette liqueur eſt jaune dans les *negres*; elle ne donne aucune teinture aux parties externes dans l'état naturel; elle jaunit les yeux dès qu'elle ſe répand par le corps; elle teindroit en noire les parties internes ſi elle étoit véritablement noire, & ſi elle étoit portée dans ces parties. Ajoutez que les urines prendroient la même teinture dont les vaiſſeaux du corps muqueux ſont remplis.

Les vaiſſeaux du corps muqueux, ſuivant les obſervations de *Malpighy*, la peau & la cuticule des *negres* ſont blancs, la noirceur ne vient que du corps muqueux ou du corps réticulaire qui eſt entre l'épiderme & la peau. Les injections de *Ruiſch*, ont confirmé en partie cette découverte, & l'ont miſe dans un plus grand jour. La ſurpeau n'eſt pas blanche dans les *negres*, ſelon cet anatomiſte, elle n'a que la blancheur de la corne, qui a toujours un mélange noir. *Ruiſch* envoya à *Heiſter* une portion de la peau d'un *negre*. Elle étoit parfaitement blanche, mais la ſurface externe de l'épiderme étoit noirâtre, & la face interne étoit couverte d'une teinture noire & foncée. Sanctorini, dans ſes *Remarques anatomiques*, nous a donné des obſervations qui établiſſent la cauſe de la couleur des *negres* dans le corps muqueux. Ces recherches prouvent que, lorſqu'on enleve l'épiderme, il reſte une portion du corps muqueux ſur la peau ou le tiſſu vaſculeux, d'une couleur extrémement noire; qu'il communique ſa teinture aux doigts auxquels il s'attache ſouvent loſqu'on enleve l'épiderme; que par conſéquent il y a un réſervoir parculier de cette teinture entre l'épiderme & la peau. Le corps muqueux, tiſſu preſqu'inconnu, paroît fort inégal en diverſes parties du corps. Il eſt étroitement attaché à l'épiderme; on ne ſauroit l'en ſéparer entierement; c'eſt pour cela que la couleur noirâtre ne peut s'effacer dans la ſurpeau, & qu'elle eſt plus foncée dans la ſurface interne de ce tégument. Les vaiſſeaux du corps réticulaire ſont pleins d'une liqueur noirâtre. On demande où elle ſe forme. *Sanctorini* n'a pas cru qu'on pût décider ſur la ſource de cette matiere qui teint le corps réticulaire des *negres*; mais il a ſoupçonné que le foie pouvoit fournir la teinture de la peau dans cette eſpece d'hommes. La couleur rouge du foie d'un poiſſon, diverſes ſortes d'icteres auxquels les hommes ſont ſujets, & la noirceur qu'on trouve quelquefois dans la bile de la véſicule du fiel, l'avoient conduit à cette conjecture. D'ailleurs on trouve des ſources d'une liqueur noire dans quelques parties du corps. Entre les bronches il y a des glandes qui verſent une liqueur noire dans le fœtus; ſur les yeux des animaux l'on a remarqué des glandes noires d'où découle ſans doute le ſuc qui noircit la coroïde. Il peut donc ſe filtrer des ſucs noirs dans diverſes parties du corps; il y a même des fluides qui, en perdant leur couleur naturelle, paſſent par diverſes gradations. La bile devient noirâtre dans la véſicule du fiel; l'urine elle-même prend cette couleur dans diverſes maladies. Il me paroît réſulter des deux opinions que j'ai expoſées dans cette note & dans la précédente, que le problême phyſique eſt encore fort indécis.

Pourquoi les negres ont les cheveux crépés? Écoutons encore M. *Barrere* ſur ces queſtions. Il eſt déja avoué dans le monde ſavant, & c'eſt l'opinion généralement reçue, que dans le germe du corps des animaux ſe trouvent comme concentrées toutes les parties qui les compoſent avec leur couleur & leur figure déterminée; que ces parties ſe développent, s'étendent & s'épanouiſſent dès qu'elles ſont miſes en jeu & pénétrées par un fluide très fin & ſpiritueux, c'eſt-à-dire par la ſemence du mâle; que cette liqueur ſéminale imprime ſon caractere à ce point de matiere qui concentre toutes ces parties dans leur germe. Suivant ces principes, qui paroiſſent très-véritables, l'on conçoit: 1°. que, puiſque le germe des corps des animaux dans la formation tient du mâle & de la femelle, il faut qu'il reçoive des traits de l'un & de l'autre; 2°. qu'il y a beaucoup d'apparence que le germe renfermé dans le ſein de la femelle contient naturellement tous les traits de reſſemblance, & qu'il ne reçoit la reſſemblance du mâle que par l'intruſion de la liqueur ſéminale qui détermine les parties du germe à recevoir un mouvement; 3°. que le mouvement qui arrive aux parties du germe dans les animaux de la même eſpece, doit être preſque toujours uniforme, & comme au même degré; cependant moins grand, en comparaiſon de celui qui ſurvient dans l'accouplement des animaux de diverſes eſpeces; il faut même que dans ces derniers le mouvement ſoit violent & comme forcé, enſorte que les fluides doivent ſortir de la ligne de leur direction naturelle, & ſe fourvoyer, pour ainſi parler: on le juge ainſi par le dérangement conſidérable qui arrive dans les parties originaires du germe; 4°. que la production des monſtres eſt une preuve des plus convaincantes de ce dérangement ſi ſurprenant. 5°. Il ſuit auſſi, qu'une *negreſſe* qui aura commercé, par exemple, avec un blanc ou européen, doit faire un mulâtre, qui par la nouvelle modification que cet enfant aura reçue dans le ſein de ſa mere dans la couleur originaire de ſa peau & de ſes cheveux, doit paroître différent d'un *negre*; 6°. que cette nouvelle modification dans le mulâtre ſuppoſe néceſſairement l'humeur qui ſe filtre à-travers l'épiderme moins noire, une dilatation dans les vaiſſeaux inſenſibles des cheveux moins tortueux: auſſi voit-on tous les jours en Amérique non-ſeulement dans les mulâtres, mais encore dans les différens mélanges du ſang la couleur de la peau devenir plus ou moins foncée, & les cheveux plus droits & plus longs ſelon la gradation ou le différent éloignement du teint naturel des *negres*; 7°. qu'enfin l'on doit conclure que la cauſe de la dégénération de la couleur des *negres* & de la qualité de leurs cheveux doit être vraiſſemblablement rapportée à l'action & au plus ou moins de diſconvenance du fluide ſéminal avec le germe qui pénetre dans les premiers momens de l'évolution des parties. *Article de M. Formey.*

Negres blancs. (*Hiſt. nat.*) Les Voyageurs qui ont été en Afrique, parlent d'une eſpece de negres, qui, quoique nés de parens noirs, ne laiſſent pas d'être blancs comme les Européens, & de conſerver cette couleur toute leur vie. Il eſt vrai que tous les negres ſont blancs en venant au monde, mais peu de jours après leur naiſſce ils deviennent noirs, au lieu que ceux dont nous parlons conſervent toujours leur blancheur. On dit que ces *negres blancs* ſont d'un blanc livide comme les corps morts; leurs yeux ſont gris, très-peu vifs, & paroiſſent immobiles; ils ne voient, dit-on, qu'au clair de la lune, comme les hiboux; leurs cheveux ſont ou blonds, ou roux, ou blancs & crêpus. On trouve un aſſez grand nombre de ces *negres blancs* dans le royaume de Loango; les habitans du pays les nomment *dondos*, & les

Por-

Portugais *albinos*; les noirs de Loango les détestent, & sont perpétuellement en guerre avec eux; ils ont soin de prendre leurs avantages avec eux & de les combattre en plein jour. Mais ceux-ci prennent leur revanche pendant la nuit. Les negres ordinaires du pays appellent les *negres blancs mokissos* ou *diables des bois*. Cependant on nous dit que les rois de Loango ont toujours un grand nombre de ces *negres blancs* à leur cour; ils y occupent les premieres places de l'état, & remplissent les fonctions de prêtres ou de sorciers; auxquelles on les éleve dès la plus tendre enfance. Ils reconnoissent, dit-on, un Dieu; mais ils ne lui rendent aucun culte, & ne paroissent avoir aucune idée de ses attributs. Ils n'adressent leurs vœux & leurs prieres qu'à des démons, de qui ils croient que dépendent tous les événemens heureux ou malheureux; ils les invoquent & les consultent sur toutes les entreprises, & les représentent sous des formes humaines, de bois, de terre, de différentes grandeurs, & très-grossierement travaillées.

Les savans ont été très-embarrassés de savoir d'où provenoit la couleur des *negres blancs*. L'expérience a fait connoître que ce ne pouvoit être du commerce des blancs avec les negresses, puisqu'il ne produit que des mulâtres. Quelques-uns ont cru que cette bisarrerie de la nature étoit dûe à l'imagination frappée des femmes grosses. D'autres se sont imaginé que la couleur de ces negres venoit d'une espece de lepre dont eux & leurs parens étoient infectés; mais cela n'est point probable, vu que l'on nous dépeint les *negres blancs* comme des hommes très-robustes, ce qui ne conviendroit point à des gens affligés d'une maladie telle que la lepre. Les Portugais ont essayé d'en faire passer quelques-uns dans leurs colonies d'Amérique pour les y faire travailler aux mines, mais ils ont mieux aimé mourir de faim que de se soumettre à ces travaux.

Quelques-uns ont cru que les *negres blancs* venoient du commerce monstrueux des gros singes du pays avec des negresses; mais ce sentiment ne paroît pas probable, vû qu'on assure que ces *negres blancs* sont capables de se propager.

Quoi qu'il en soit, il paroît que l'on ne connoît pas toutes les variétés & les bisarreries de la nature; peut-être que l'intérieur de l'Afrique, si peu connu des Européens, renferme des peuples nombreux d'une espece entierement ignorée de nous.

On prétend que l'on a trouvé pareillement des *negres blancs* dans différentes parties des Indes orientales, dans l'île de Bornéo, & dans la nouvelle Guinée. Il y a quelques années que l'on montroit à Paris un *negre blanc*, qui vraissemblablement, étoit de l'espece dont on vient de parler. *Voyez the modern part. of an universal History vol. XVI. pag.* 293 *de l'édition in*-8°. Un homme digne de foi a vu en 1740 à Carthagène en Amérique, un negre & une negresse dont tous les enfans étoient blancs, comme ceux qui viennent d'être décrits, à l'exception d'un seul qui étoit blanc & noir *ou* pie: les jésuites qui en étoient propriétaires, le destinoient à la reine d'Espagne.

Negres, (*Commerce*.) Les Européens font depuis quelques siecles commerce de ces *negres*, qu'ils tirent de Guinée & des autres côtes de l'Afrique, pour soutenir les colonies qu'ils ont établies dans plusieurs endroits de l'Amérique & dans les Isles Antilles. On tâche de justifier ce que ce commerce a d'odieux & de contraire au droit naturel, en disant que ces esclaves trouvent ordinairement le salut de leur ame dans la perte de leur liberté; que l'instruction chrétienne qu'on leur donne, jointe au besoin indispensable qu'on a d'eux pour la culture des sucres, des tabacs, des indigos, &c. adoucissent ce qui paroît d'inhumain dans un commerce où des hommes en achetent & en vendent d'autres, comme on feroit des bestiaux pour la culture des terres.

Le commerce des *negres* est fait par toutes les nations qui ont des établissemens dans les Indes occidentales, & particulierement par les François, les Anglois, les Portugais, les Hollandois, les Suédois & les Danois. Les Espagnols, quoique possesseurs de la plus grande partie des continens de l'Amérique, n'ont guere les *negres* de la premiere main; mais les tirent des autres nations, qui ont fait des traités avec eux pour leur en fournir, comme ont fait long-tems la compagnie des grilles, établie à Gênes, celle de l'assiente en France, & maintenant la compagnie du sud en Angleterre, depuis le traité d'Utrecht en 1713. *Voyez* Assiente & *l'article* Compagnie.

Ce n'est qu'assez long-tems après l'établissement des colonies françoises dans les isles Antilles qu'on a vu des vaisseaux françois sur les côtes de Guinée, pour y faire le trafic des *negres*, qui commença à devenir peu commun, lorsque la compagnie des Indes occidentales eut été établie en 1664, & que les côtes d'Afrique, depuis le cap Verd jusqu'au cap de Bonne-Espérance, eurent été comprises dans cette concession.

La compagnie du Sénégal lui succéda pour ce commerce. Quelques années après la concession de cette derniere, comme trop étendue, fut partagée; & ce qu'on lui ôta, fut donné à la compagnie de Guinée, qui prit ensuite le nom de compagnie de l'assiente.

De ces deux compagnies françoises, celle du Sénégal subsiste toujours, mais celle de l'assiente a fini après le traité d'Utrecht, & la liberté du commerce dans tous les lieux qui lui avoient été cédés, soit pour les *negres*, soit pour les autres marchandises, a été rétablie dans la premiere année du regne de Louis XV.

Les meilleurs *negres* se tirent du cap Verd, d'Angole, du Sénégal, du royaume des Jaloffes, de celui de Galland, de Damel, de la riviere de Gambie, de Majugard, de Bar, &c.

Un *negre* piece d'Inde (comme on les nomme), depuis 17 à 18 ans jusqu'à 30 ans, ne revenoit autrefois qu'à trente ou trente-deux livres en marchandises propres au pays, qui sont des eaux-de-vie, du fer, de la toile, du papier, des masses ou rassades de toutes couleurs, des chaudieres & bassins de cuivre & autres semblables, que ces peuples estiment beaucoup; mais depuis que les Européens ont, pour ainsi dire, enchéri les uns sur les autres, ces barbares ont su profiter de leur jalousie, & il est rare qu'on traite encore de beaux *negres* pour 60 livres la compagnie de l'assiente en ayant acheté jusqu'à 100 liv. la piece.

Ces esclaves se font de plusieurs manieres; les uns, pour éviter la famine & la misere, se vendent eux-mêmes, leurs enfans & leurs femmes aux rois & aux plus puissans d'entr'eux, qui ont de quoi les nourrir: car quoiqu'en général les *negres* soient très-sobres, la stérilité est quelquefois si extraordinaire dans certains endroits de l'Afrique, sur-tout quand il y a passé quelque nuage de sauterelles, qui est un accident assez commun, qu'on n'y peut faire aucune récolte de mil, ni de ris, ni d'autres légumes dont ils ont coutume de subsister. Les autres sont des prisonniers faits en guerre & dans les incursions que ces roitelets font sur les terres de leurs voisins, souvent sans autre raison que de faire des esclaves qu'ils emmenent, jeunes, vieux, femmes, filles, jusqu'aux enfans à la mamelle.

Il y a des *negres* qui se surprennent les uns les autres, tandis que les vaisseaux européens sont à l'ancre, y amenant ceux qu'ils ont pris pour les y vendre & les y embarquer malgré eux; ensorte qu'on y voit des fils vendre leurs peres, & des peres leurs enfans, & plus souvent encore ceux qui ne sont liés d'aucune parenté, mettre la liberté les uns des autres, à prix de quelques bouteilles d'eau-de-vie, ou de quelques barres de fer.

Ceux qui font ce commerce, outre les victuailles pour l'équipage du vaisseau, portent du gruau, des pois gris & blancs, des féves, du vinaigre, de l'eau-de-vie, pour la nourriture des *negres* qu'ils esperent avoir de leur traite.

Aussi-tôt que la traite est finie, il faut mettre à la voile sans perdre de tems, l'expérience ayant fait connoître que tant que ces malheureux sont encore à la vue de leur patrie, la tristesse les accable, ou le désespoir les saisit. L'une leur cause des maladies qui en font périr un grand nombre pendant la traversée; l'autre les porte à s'ôter eux-mêmes la vie, soit en se refusant la nourriture, soit en se bouchant la respiration, par une maniere dont ils savent se plier & se contourner la langue, qui, à coup sûr, les étouffe; soit en se brisant la tête contre le vaisseau, ou en se précipitant dans la mer, s'ils en trouvent l'occasion.

Cet amour si vif pour la patrie semble diminuer à mesure qu'ils s'en éloignent: la gaieté succede à leur tristesse; & c'est un moyen presqu'immanquable pour la leur ôter, & pour les conserver jusqu'au lieu de leur destination, que de leur faire entendre quelque instrument de musique, ne fût-ce qu'une vielle ou une musette.

A leur arrivée aux isles, chaque *tête de negre* se vend depuis trois jusqu'à cinq cens livres, suivant leur jeunesse, leur vigueur & leur santé. On ne les paie pas pour l'ordinaire en argent, mais en marchandises du pays.

Les *negres* sont la principale richesse des habitans des isles. Quiconque en a une douzaine, peut-être estimé riche. Comme ils multiplient beaucoup dans les pays chauds, leur maîtres, pour peu qu'ils les traitent avec douceur, voient croître insensiblement cette famille, chez laquelle l'esclavage est héréditaire.

Leur

Leur naturel dur exige qu'on n'ait pas trop d'indulgence pour eux, ni aussi trop de *sévérité*; car si un châtiment modéré les rend souples & les anime au travail, une rigueur excessive les rebute & les porte à se jetter parmi les *negres* marons ou sauvages qui habitent des endroits inaccessibles dans ces îles, où ils préferent la vie la plus misérable à l'esclavage.

Nous avons un édit donné à Versailles au mois de Mars 1724, appellé communément le *code noir*, & qui sert de réglement pour l'administration de la justice, police, discipline, & le commerce des esclaves *negres* dans la province de la Louisiane. *Dictionn. de Comm.*

NEGRES, *considérés comme esclaves dans les colonies de l'Amérique*. L'excessive chaleur de la zone torride, le changement de nourriture, & la foiblesse de tempérament des hommes blancs ne leur permettant pas de résister dans ce climat à des travaux pénibles, les terres de l'Amérique, occupées par les Européens, seroient encore incultes, sans le secours des *negres* que l'on y a fait passer de presque toutes les parties de la Guinée. Ces hommes noirs, nés vigoureux & accoutumés à une nourriture grossiere, trouvent en Amérique des douceurs qui leur rendent la vie animale beaucoup meilleure que dans leur pays. Ce changement en bien les met en état de résister au travail, & de multiplier abondamment. Leurs enfans sont appellés *negres créols*, pour les distinguer des *negres* dandas, bossals ou étrangers.

La majeure partie des *negres* qui enrichissent les colonies françoises se tire directement de la côte d'Afrique par la voie de la compagnie des Indes (qui s'est réservé exclusivement à tous les autres le traité du Sénégal), ou par les navires de différens armateurs françois, à qui l'on permet de commercer chez les autres nations de la côte de Guinée. Ces vaisseaux transportent dans les colonies les *negres* qu'ils ont trafiqués, soit que ces *negres* ayent été pris en guerre ou enlevés par des brigants, ou livrés à prix d'argent par des parens dénaturés, ou bien vendus par ordre de leur roi, en punition de quelque crime commis.

De tous ces différens esclaves, ceux du cap Verd ou Sénégalais sont regardés comme les plus beaux de toute l'Afrique. Ils sont grands, bien constitués, ayant la peau unie sans aucune marque artificielle: ils ont le nez bien fait, les yeux grands, les dents blanches, & la levre inférieure plus noire que le reste du visage; ce qu'ils font par art, en piquant cette partie avec des épines, & introduisant dans les piquures de la poussiere de charbon pilé.

Ces *negres* sont idolâtres; leur langue est difficile à prononcer, la plûpart des sons sortant de la gorge avec effort. Plusieurs d'entr'eux parlent arabe, & paroissent suivre la religion de Mahomet; mais tous les Senégalais sont circoncis. On les emploie dans les habitations au soin des chevaux & des bestiaux, au jardinage & au service des maisons.

Les Aradas, les Fouds, les Fouéda, & tous les *negres* de la côte de Juda sont idolâtres, & pratiquent la circoncision par un motif de propreté. Ces *negres*, quoique sous différentes dominations, parlent tous à-peu-près la même langue. Leur peau est d'un noir-rougeâtre. Ils ont le nez écrasé, les dents très-blanches, & le tour du visage assez beau. Ils se font des incisions sur la peau qui laissent des marques ineffaçables, au moyen desquelles ils se distinguent entr'eux. Les Aradas se les placent sur le gros des joues, au-dessous des yeux; elles ressemblent à des verues de la grosseur d'un pois. Les *negres* Fond se scarifient les tempes, & les Fouéda (principalement les femmes) se font cizeler le visage, & même tout le corps, formant des desseins de fleur, des mosaïques & des compartimens très-réguliers. Il semble à les voir qu'on leur ait appliqué sur la peau une étoffe brune, travaillée en piquure de Marseille. Ces *negres* sont estimés les meilleurs pour le travail des habitations: plusieurs connoissent parfaitement les propriétés bonnes ou mauvaises de plusieurs plantes inconnues en Europe. Les Aradas principalement en composent avec le venin de certains insectes, un poison auquel on n'a point encore trouvé de remede certain. Les effets en sont si singuliers, que ceux qui l'emploient passent constamment pour sorciers parmi les habitans du pays.

Les *negres* Mines sont vigoureux & fort adroits pour apprendre des métiers. Quelques-uns d'entr'eux travaillent l'or & l'argent, fabriquant grossierement des especes de pendans d'oreille, des bagues & autres petits ornemens. Ils se font deux ou trois balaffres en long sur les joues. Ils sont courageux; mais leur orgueil les porte à se détruire eux-mêmes pour peu qu'on leur donne du chagrin.

La côte d'Angol, les royaume de Loangue & de Congo fournissent abondamment de très-beaux *negres*, passablement noirs, sans aucune marque sur la peau. Les Congos en général sont grands railleurs, bruyans, pantomimes, contrefaisant plaisamment leurs camarades, & imitant très-bien les allures & le cri de différens animaux. Un seul Congo suffit pour mettre en bonne humeur tous les *negres* d'une habitation. Leur inclination pour les plaisirs les rend peu propres aux occupations laborieuses, étant d'ailleurs paresseux, poltrons, & fort adonnés à la gourmandise; qualité qui leur donne beaucoup de disposition pour apprendre facilement les détails de la cuisine. On les emploie au service de maisons, étant pour l'ordinaire d'une figure revenante.

Les Portugais qui ont introduit une idée du christianisme dans le royaume de Congo, y ont aboli la circoncision, fort en usage parmi les autres peuples de l'Afrique.

Les moins estimés de tous les *negres* sont les Bambaras; leur mal propreté, ainsi que plusieurs grandes balaffres qu'ils se font transversalement sur les joues depuis le nez jusqu'aux oreilles, les rendent hideux. Ils sont paresseux, ivrognes, gourmands & grands voleurs.

On fait assez peu de cas des *negres* Maudingues, Congres & Mondongues. Ceux-ci ont les dents limées en pointe, & passent pour antropophages chez les autres peuples.

Il n'est pas possible, dans cet article, de détailler les nations des Calbaris, des Caplahons, des Anans, des Tiambas, des Poulards & nombre d'autres, dont plusieurs habitent assez avant dans les terres, ce qui en rend la traite difficile & peu abondante.

Traitement des negres *lorsqu'ils arrivent dans les colonies*. L'humanité & l'intérêt des particuliers ne leur permettent pas de faire conduire leurs esclaves au travail aussi-tôt qu'ils sont sortis du vaisseau. Ces malheureux ont ordinairement souffert pendant leur voyage, ils ont besoin de repos & de rafraîchissemens; huit à dix jours de bains pris matin & soir dans l'eau de la mer leur font beaucoup de bien; une ou deux saignées, quelques purgations, & sur-tout une bonne nourriture, les mettent bientôt en état de servir leur maître.

Leurs anciens compatriotes les adoptent par inclination: ils les retirent dans leurs cazes, les soignent comme leurs enfans, en les instruisant de ce qu'ils ont à faire, & leur faisant entendre qu'ils ont été achetés pour travailler, & non pas pour être mangés, ainsi que quelques-uns se l'imaginent, lorsqu'ils se voient bien nourris. Leurs patrons les conduisent ensuite au travail: ils les châtient quand ils manquent; & ces hommes faits se soumettent à leurs semblables avec une grande résignation.

Les maîtres qui ont acquis de nouveaux esclaves, sont obligés de les faire instruire dans la religion catholique. Ce fut le motif qui détermina Louis XIII. à permettre ce commerce de chair humaine.

Travaux des negres *sur les habitations*. Les terres produisant les cannes à sucre, celles où l'on cultive le caffé, le cacao, le manioc, le coton, l'indigo & le rocou, ont besoin d'un nombre d'esclaves proportionné à leur étendue pour la culture des plantations. Plusieurs de ces esclaves sont instruits dans le genre de travail propre à mettre ces productions en valeur: tous sont sous la discipline d'un commandeur en chef, blanc ou noir, lequel dans les grands établissemens est subordonné à un œconome.

Les *negres* destinés aux principales opérations qui se font dans les sucreries s'appellent *raffineurs*. Ce n'est pas sans peine qu'ils acquierent une connoissance exacte de leur art, qui exige beaucoup d'application dans un apprentissage de plusieurs années. Leur travail est d'autant plus fatigant, qu'ils sont continuellement exposés à la chaleur des chaudieres où l'on fabrique le sucre. Les charpentiers & scieurs de long ont soin de réparer le moulin, & d'entretenir conjointement avec les maçons, les différens bâtimens de la sucrerie. Les charrons sont fort nécessaires: on ne peut guere se passer de tonneliers, & dans les grands établissemens un forgeron ne manque pas d'occupation. Tous les autres esclaves, excepté les domestiques de la maison, sont employés journellement à la culture des terres, à l'entretien des plantations, à sarcler les savannes ou pâturages, & à couper les cannes à sucre, que les cabrouettiers & les muletiers transportent au moulin, où d'ordinaire il y a des *négresses*, dont l'office est de faire passer ces cannes entre les rouleaux ou gros cylindre de métal, qui en expriment le suc dont on fait le sucre. Les *negres* les moins bien conformés & peu propres aux travaux difficiles, sont

partagés pour l'entretien du feu dans les fourneaux de la sucrerie & de l'étuve, pour soigner les malades dans les infirmeries, & pour garder les bestiaux dans les savannes. On occupe aussi les négrillons & les négrites à des détails proportionnés à leurs forces, tellement que sur quelque habitation que ce puisse être, les maîtres & les œconomes ne peuvent trop s'appliquer à bien étudier le caractere, les forces, les dispositions, les talens des esclaves pour les employer utilement.

Caractere des negres *en général*. Si par hasard on rencontre d'honnêtes gens parmi les *negres* de la Guinée, (le plus grand nombre est toujours vicieux.) ils sont pour la plûpart enclins au libertinage, à la vengeance, au vol & au mensonge. Leur opiniâtreté est telle qu'ils n'avouent jamais leurs fautes, quelque châtiment qu'on leur fasse subir; la crainte même de la mort ne les émeut point. Malgré cette espece de fermeté, leur bravoure naturelle ne les garantit pas de la peur des sorciers & des esprits, qu'ils appellent *zambys*.

Quant aux *negres* créols, les préjugés de l'éducation les rendent un peu meilleurs; cependant ils participent toujours un peu de leur origine; ils sont vains, méprisans, orgueilleux, aimant la parure, le jeu, & sur toutes choses les femmes; celles-ci ne le cedent en rien aux hommes, suivant sans reserve l'ardeur de leur tempérament; elles sont d'ailleurs susceptibles de passions vives, de tendresse & d'attachement. Les défauts des *negres* ne sont pas si universellement répandus qu'il ne se rencontre de très-bons sujets; plusieurs habitans possédent des familles entieres composées de fort honnêtes gens, très-attachés à leurs maîtres, & dont la conduite feroit honte à beaucoup de blancs.

Tous en général sont communément braves, courageux, compatissans, charitables, soumis à leurs parens, surtout à leurs parains & maraines, & très-respectueux à l'égard des vieillards.

Logement des negres, leur nourriture & leurs usages. Les cazes ou maisons des *negres* sont quelquefois construites de maçonnerie, mais plus ordinairement de bois couvert d'un torchis, de terre franche préparée avec de la bouze de vache, un cours de chevrons élevés sur ces especes de murailles & brandis le long de la piece qui forme le faîte, compose le toit, lequel est couvert avec des feuilles de cannes, de roseaux ou de palmiers; ces cazes n'ont qu'un rez-de-chaussée, long d'environ 20 à 25 piés sur 14 à 15 de largeur, partagé par des cloisons de roseaux, en deux ou trois petites chambres fort obscures, ne recevant de jour que par la porte, & quelquefois par une petite fenêtre ouverte dans l'un des pignons.

Les meubles dont se servent les *negres* correspondent parfaitement à la simplicité de leurs maisons, deux ou trois planches élevées sur quatre petits pieux, enfoncés en terre & couvertes d'une natte forment leur lit; un tonneau défoncé par l'un des bouts servant à renfermer des bananes & des racines, quelques grands pots à mettre de l'eau, un banc ou deux; une mauvaise table, un coffre, plusieurs couis & grosses calebasses dans lesquelles ils serrent leurs provisions, composent tout l'attirail du ménage.

Les commandeurs, les ouvriers & ceux qui sont anciens dans le pays se procurent beaucoup de petites commodités, au moyen des jardins qu'on leur permet de cultiver pour leur compte particulier dans les lieux écartés de l'habitation; ils élevent aussi des volailles & des cochons, dont le produit les met en état de se vêtir très-proprement & de bien entretenir leur famille. Outre ces douceurs, ils sont nourris & habillés par leur maître, ainsi qu'il est ordonné par le code noir, édit dont on parlera ci-après.

Leur principale nourriture consiste en farine de manioc, *Voyez l'art.* MANIOC, &c. racines de plusieurs especes, mahis, bananes & bœuf salé; le poisson, les crabes, les grenouilles, les gros lésards, les agoutis, rats de cannes & tatous servent à varier leurs mets dans les endroits où ces animaux abondent; ils composent différentes boissons avec des fruits, des racines, des citrons, du gros syrop de sucre & de l'eau, & l'eau-de-vie de canne ne leur manque pas; ils se régalent de tems en tems les jours de fêtes; leurs grands festins, principalement ceux de nôces, sont nombreux, tous ceux qui veulent en être étant admis, pourvû qu'ils apportent de quoi payer leur écot; ces repas tumultueux où les commandeurs veillent pour prévenir le désordre, sont toujours suivis de danses, que les *negres* aiment passionnément; ceux de chaque nation se rassemblent & dansent à la mode de leur pays, au bruit cadencé d'une espece de tambour, accompagné de chants bruyants, de frappemens de main mesurés, & souvent d'une sorte de guitare à 4 cordes, qu'ils appellent *banza*.

La danse que les créols aiment le mieux, & qui par cette raison est fort en usage, même parmi les Nations naturalisées, c'est le calenda dont on a parlé à la lettre C.

Les *negres* & *negresses* d'une même habitation peuvent, du consentement de leur maître, se marier, suivant nos usages; on ne doit pas exiger de cette espece d'hommes plus de vertus, qu'il n'en existe parmi les blancs; cependant on voit chez eux des ménages fort unis, vivant bien, aimant leurs enfans, & les maintenant dans un grand respect.

Châtimens des negres, police & réglement à cet effet. Lorsqu'un *negre* commet une faute legere, le commandeur peut de son chef le châtier de quelques coups de fouet; mais si le cas est grave, le maître après avoir fait mettre le malfaiteur aux fers, ordonne le nombre de coups dont il doit être châtié; si les hommes étoient également justes, ces punitions nécessaires auroient des bornes, mais il arrive souvent que certains maîtres abusent de leur prétendue autorité, en infligeant des peines trop rigoureuses aux malheureux, qu'ils ont peut-être mis eux-mêmes dans le cas de leur manquer. Pour arrêter les cruautés de ces hommes barbares, qui par avarice, laisseroient manquer leurs esclaves des choses les plus nécessaires à la vie, en exigeant d'eux un travail forcé, les officiers de Sa Majesté, établis dans les colonies, sont chargés de tenir la main à l'exécution de l'édit du roi, nommé *code noir*, servant de reglement pour le gouvernement & l'administration de la justice & de la police, & pour la discipline & le commerce des esclaves dans les îles françoises de l'Amérique.

La longueur de cet édit ne permettant pas de le rapporter dans son entier, on ne fera mention que des principaux articles qui ont rapport à la police des *negres*, & aux obligations des maîtres à leur égard.

Par le second article, du code noir, il est ordonné aux maîtres de faire instruire leurs esclaves dans la religion Catholique, &c. à peine d'amende arbitraire.

Le sixieme défend aux maîtres, de les faire travailler les jours de repos ordonnés par l'église.

Le neuvieme impose une amende de deux mille livres de sucre aux maîtres, qui par concubinage auront des enfans de leur esclave; en outre, ladite esclave & ses enfans confisqués au profit de l'hôpital, sans jamais pouvoir être affranchis. Cet article n'a point lieu, si le maître veut épouser dans les formes observées par l'église, son esclave, qui par ce moyen est affranchie, & les enfans rendus libres & légitimes.

Par le dixieme article, la célébration du mariage des *negres* & *negresses* peut s'exécuter sans qu'ils soit besoin du consentement des parens, celui du maître étant suffisant, pourvû toutefois qu'il n'emploie aucune contrainte pour les marier contre leur gré.

Le douzieme article porte que les enfans qui naîtront de mariages entre esclaves, seront esclaves, & lesdits enfans appartiendront aux maîtres des femmes esclaves, si le mari & la femme ont des maîtres différens. *Ces alliances ne sont pas ordinaires, les* negres *&* negresses *d'une même habitation se marient entre eux, & les maîtres ne peuvent vendre ni acheter le mari & la femme séparément*.

Par le treizieme article, un homme esclave épousant une femme libre, les enfans suivent la condition de leur mere, & le pere étant libre & la mere esclave, les enfans sont esclaves.

Le quinzieme article défend aux esclaves de porter pour leur usage particulier des armes, même de gros bâtons, sous peine du fouet & de confiscation desdites armes.

La seizieme défend aux *negres*, de s'attrouper de jour & de nuit, sous peine de punition corporelle, qui ne pourra être moindre que du fouet & de la fleur-de-lis, même de mort, en cas de fréquentes récidives ou autres circonstances agravantes.

Les articles 22, 23, 24 & 25, portent en substance, que les maîtres seront tenus de fournir par chacune semaine à leurs esclaves, âgés de dix ans & au-dessus, pour leur nourriture, deux pots & demi de farine de manioc, ou trois cassaves pesant deux livres & demie chacune, ou choses équivalentes (*le pot contient deux pintes mesure de Paris*), avec deux livres de bœuf salé, ou trois de poisson ou autre chose à proportion; & aux enfans depuis qu'ils sont sevrés jusqu'à l'âge de dix ans, la moitié des vivres ci-dessus. Les maîtres ne peuvent donner à leurs esclaves de l'eau-de-vie de canne, nommée *guildive*, pour leur tenir lieu de subsistances mentionnées ci-dessus.

Il eſt auſſi expreſſément défendu aux maîtres, de ſe décharger de la nourriture de leurs eſclaves, en leur permettant de travailler certains jours de la ſemaine pour leur compte particulier.

Sont tenus les maîtres de fournir à chacun de leurs eſclaves par chaque an, deux habits de taille ou quatre aunes de toile.

Par le vingt-ſixieme article, il eſt permis aux *negres* qui ne ſeront pas entretenus, ſelon ce qui eſt ordonné, d'en donner avis au procureur du roi, afin que les maîtres ſoient pourſuivis à ſa requête & ſans frais.

Le vingt-ſeptieme, eſt au ſujet des *negres* infirmes par vieilleſſe ou autrement, que les maîtres doivent nourrir & entretenir; & en cas d'abandon de leur part, leſdits eſclaves ſont adjugés à l'hôpital, & les maîtres obligés de payer ſix ſols par jour pour l'entretien de chaque eſclave.

Le roi déclare, par le vingt-huitieme article, que les *negres* eſclaves ne peuvent rien poſſéder qui ne ſoit à leur maître, leurs enfans & parens, ſoit libres ou eſclaves, ne pouvant rien prétendre par ſucceſſion, diſpoſition, &c. *Il eſt rare que les maîtres abuſent de leur privilege: ceux qui ſe piquent de penſer, font diſtribuer les effets & même l'argent des eſclaves défunts à leurs parens; & s'ils n'en ont point, les autres* negres *de l'habitation en profitent.*

Les *negres* ſont exclus par l'article trente, de la poſſeſſion des offices & commiſſions ayant fonctions publiques.

Ils ne peuvent par l'article trente-un, être partie, ni en jugement, ni en matiere civile, tant en demandant qu'en défendant, ni être partie civile en matiere criminelle, &c.

Suivant l'article trente-deux, les eſclaves peuvent être pourſuivis criminellement avec les formalités ordinaires, ſans qu'il ſoit beſoin de rendre leur maître partie, ſinon en cas de complicité.

Par les articles 33 & 34, l'eſclave qui aura frappé ſon maître, ſa maîtreſſe ou leurs enfans avec effuſion de ſang, ou au viſage, ſera puni de mort; & quant aux excès & voies de fait, commis par les eſclaves, contre les perſonnes libres; Sa Majeſté entend qu'ils ſoient ſévérement punis, même de mort, ſi le cas y échet.

Le 35 & 36 inflige des peines afflictives proportionnées, ſuivant la nature des vols commis par les eſclaves, comme de bêtes cavalines, de bœuf ou moutons, chevres, cochons, ou de plantes, légumes, &c.

Le trente-ſept porte, que les maîtres ſeront tenus, en cas de vol ou autrement, des dommages cauſés par leurs eſclaves, outre la peine corporelle deſdits eſclaves, de réparer les tors en leur nom, s'ils n'aiment mieux abandonner l'eſclave à celui auquel le tort a été fait.

Par les articles 38 & 39, l'eſclave fugitif qui ſe ſera abſenté pendant un mois, à compter du jour que ſon maître l'aura dénoncé en juſtice, aura les oreilles coupées, & ſera marqué d'un fer chaud ſur une épaule; s'il récidive pendant un autre mois, il aura le jaret coupé & ſera marqué ſur une autre épaule, & la troiſieme fois, il ſera puni de mort.

Les affranchis qui auront retiré leſdits eſclaves fugitifs, payeront une amende de trois cens livres de ſucre par chaque jour de rétention.

L'article quarante porte, que l'eſclave puni de mort, ſur la dénonciation de ſon maître, non complice, ſera eſtimé avant l'exécution par deux principaux habitans du pays, nommés d'office par le premier juge, & le prix de l'eſtimation ſera payé au maître; pourquoi ſatisfaire, il ſera impoſé par l'intendant ſur chacune tête de *negre*, payant droits, la ſomme portée par l'eſtimation, laquelle ſera payée par tous les habitans, & perçue par les fermiers du domaine royal d'occident pour éviter à frais.

Par l'article 42 & 43, quoiqu'il ſoit permis aux maîtres de faire enchaîner & battre de verge les eſclaves qui ſeront en faute; il eſt expreſſément défendu auxdits maîtres, de leur donner la torture, ni de leur faire aucune mutilation, à peine de confiſcation des eſclaves & d'être procedé contre les maîtres extraordinairement; & il eſt enjoint aux officiers de juſtice, de pourſuivre criminellement les maîtres & commandeurs qui auront tué un eſclave, ſous leur puiſſance ou ſous leur direction.

L'article 44, déclare les eſclaves être meubles, & comme tels entrer en la communauté, pouvant être partagés également entre les cohéritiers, &c.

Par l'article quarante-ſept, le mari & la femme eſclaves, & leurs enfans impuberes, ne peuvent être ſaiſis, ni vendus ſéparément, &c.

L'article cinquante-huit, regarde les *negres* affranchis, auxquels il eſt octroyé par l'article cinquante-neuf, les privileges & immunités, dont jouiſſent les perſonnes nées libres, &c.

L'article ſoixante, traite des amendes & termine cet édit. Donné à Verſailles au mois de Mars 1685. *M.* LE *ROMAIN*.

NEGRES, MAIGRES *ou* MAIGROTS, (*Pêche.*) eſpece de poiſſon que les pêcheurs de Saint-Palaci, dans le reſſort de l'amirauté de Marennes, ſur la côte du Ponant, prennent d'une maniere particuliere; ils ſe ſervent des mêmes chaloupes qui chargent les paſſagers; ils ont un filet qu'on peut regarder comme une eſpece de folle. Il en a le calibre; il eſt de trente-cinq à quarante braſſes de long, ſur trois braſſes de chûte ou environ. Les pêcheurs qui font cette pêche ſe ſuccedent & font la garde, ou courent des bordées, ſoit à la voile, ſoit à la nage, ſuivant les tems; ils les continuent juſqu'à ce qu'ils entendent le chant, le bruit, le bourdonnement que les *maigres* font. Les pêcheurs ne s'y trompent point; le poiſſon fût-il à vingt braſſes de profondeur ſous l'eau, pourvû que la chaloupe ſoit au-deſſus de l'endroit que les *maigres* parcourent. Quand ils l'ont entendu; ils jettent leurs rêts à l'aventure, de maniere cependant, qu'ils croiſent la riviere en coupant la marée: le bout qui eſt ſoutenu d'une bouée, amarée ſur un cordage de pluſieurs braſſes, va à la dérive; l'autre bout reſte amarré au bateau par une autre corde que les pêcheurs nomment *mouvant*. Si la pêche eſt bonne, le *negre* ou *maigre* s'engage dans les mailles, qui ſont aſſez larges & y reſte pris: le bas du filet qu'il faut regarder comme un ret dérivant, eſt chargé de plomb qui le cale bas; les pêcheurs le relevent auſſi-tôt qu'il a coulé à fond.

Cette pêche eſt très-fortuite & très-ingrate, quand on dit que les *maigres* chantent ou grondent, c'eſt pour ſe ſervir de l'expreſſion des pêcheurs. Ils ont obſervé que ce poiſſon pris faiſoit encore le même bruit, hors de l'eau & dans la chaloupe, & ils affirment que ſans ce ſon extraordinaire qui les détermine dans le jet du filet, ils ne prendroient jamais de *maigres* ou *negres*.

Les rets ou filets à *negres* ont les mailles de cinq pouces en quarré; ils ſont faits de groſſes cordes formées de pluſieurs fils.

NEGRES-CARTES, ſ. f. plur. (*Joaillerie.*) c'eſt ce qu'on appelle autrement *émeraudes brutes* de la premiere couleur; elles ſont fort eſtimées, & paſſent pour les plus belles de ces ſortes de pierres. (*D. J.*)

NÉGREPELISSE, (*Géog.*) petite ville de France dans la Querci, à 4 lieues N. E. de Montauban, ſur Veirou. Les calviniſtes l'avoient fortifiée, mais Louis XIII. l'ayant priſe d'aſſaut en 1622, la livra au feu & au pillage; de ſorte qu'il n'y reſte plus que des maſures.

NÉGREPONT, ISLE DE, (*Géog.*) île de Grèce, appellée par les anciens *Eubæ*, & qui eſt après Candie, la plus belle de toutes les îles de l'Archipel. Elle a 360 milles de tour, & s'étend le long de la Béotie, dont elle n'eſt ſéparée que par le fameux canal de l'*Euripe*, & l'on croit qu'elle en a été anciennement détachée par un coup de mer. On y voyoit autrefois dans les beaux jours de la Grèce, trois villes conſidérables, célebres dans l'hiſtoire; Caryſthe, Chalcis & Eretrie. Les jeux qui s'y célébroient appellés *géreſtiens*, avoient été inſtitués par Géreſte, en l'honneur de Neptune, qui l'avoit ſauvé d'une tempête.

Le nom moderne de *Négrepont*, *Négroponte*, ou comme diſent les Italiens *Nigroponte*, vient de celui d'*Egripos* que les grecs lui donnent. Les premiers françois qui paſſerent dans cette île, entendant dire aux gens du pays *eis ton Egripont*, ce qui ſignifie à *Egripos*, crurent qu'on appelloit ce lieu *Négripont*, confondant la derniere lettre de l'article *ton* avec Egripont. Cette origine du nom nous reſſemble ſi fort, qu'il n'en faut point aller chercher d'autre, ni l'attribuer à l'erreur des Italiens, qui l'appellent *Nigroponte*, comme s'il y avoit quelque pont de pierre noire qui paſſa de la Béotie dans l'île. Quoi qu'il en ſoit, le nom de *Négrepont* eſt commun à l'île, à la ville & au détroit.

On compte dans cette île, quatre principaux promontoires, dont l'un ſe nomme le *cap d'Oro*; c'eſt ſur la croupe de ce promontoire, que Nauplius, roi de *Négrepont*, fit allumer des feux, afin qu'à la faveur de cette lumiere, l'armée des grecs qui revenoit de Troie pût arriver à bon port. C'eſt dans le voiſinage du cap Zittar, autre promontoire de l'île du côté du nord, qu'étoit la côte d'Artemiſia, ainſi nommée du temple qui y avoit été élevé; & c'eſt-là que les grecs mirent leur armée navale à l'abri, durant les guerres que leur firent les Perſes.

Après la priſe de Conſtantinople par les Croiſés, les François & les Vénitiens s'emparerent de l'île de *Né-*

grepont. On vit naître alors des ſeigneurs de *Négrepont*, des ducs de Naxie, des marquis de Monferrat, rois de Theſſalie, *&c.* enfin les Vénitiens devinrent peu-à-peu maîtres de l'île, qu'ils gouvernerent par un baile juſqu'à l'année 1469, que les Turcs la leur enleverent.

La terre de *Négrepont* eſt très-fertile en pâturages, en blé, en vin, en coton & en huile. Il y avoit autrefois pluſieurs villes peuplées, & grand nombre de gros bourgs & de villages; mais depuis que cette île eſt paſſée ſous la domination du grand ſeigneur, tout y eſt tombé dans un dépériſſement incroyable. *Long.* 41. 32. 42. 55. *lat.* 38. 39. 16. (*D. J.*)

NÉGREPONT, (*Géogr.*) forte ville de Grece, capitale de l'île de même nom. Elle eſt habitée par des turcs & des juifs; & les Chrétiens demeurent dans les fauxbourgs, qui ſont plus grands que la ville. Il y a un capitan pacha qui commande à toute l'île; Mahomet II. la prit en 1469, après ſix mois de ſiége, & une perte de plus de 40 mille hommes. Les Vénitiens l'aſſiégerent inutilement en 1688. Elle eſt à 12 lieues N. E. d'Athènes, 45. S. E. de Lariſſe, 104 S. O. de Conſtantinople. *Longit* 42. 3. *latit.* 38. 30.

La ville de *Négrepont* eſt l'ancienne *Chalcis*; elle eſt ſur la côte occidentale de l'île, dans le fameux détroit de l'Euripe, aujourd'hui le détroit de *Négrepont*. Le ſérail du capitan-pacha qui commande toute l'île, & une partie de la Béotie, eſt bâti ſur ce détroit. Dans l'endroit où le détroit eſt le plus reſſerré, on traverſe de Boëtie dans l'île par un pont de pierres de cinq petites arcades, & qui n'a guere que trente pas de long. *Voyez* de plus grands détails dans Spon, *voyage de Négrepont*, & dans Corneille, *deſcription de la Morée*.

NÉGREPONT, DETROIT DE, (*Géog.*) petit bras de mer qui ſépare l'île de *Négrepont* de la Livadie en terre ferme. *Voyez* EURIPE. (*D. J.*)

NEGRERIE, ſ. f. (*Commerce d'Afrique.*) lieu où ceux qui font le commerce des Negres, ont coutume d'enfermer leurs eſclaves, ſoit ſur les côtes d'Afrique, juſqu'à ce qu'ils puiſſent les embarquer, ſoit dans les îles Antilles & autres endroits où ils les débarquent, juſqu'à ce qu'ils ayent trouvé marchand; d'autres diſent *captiverie*.

NEGRIER, ſ. m. (*Commerce.*) on appelle *navires negriers*, *vaiſſeaux negriers*, *bâtimens negriers*, ceux qui ſervent au commerce des Negres, & avec leſquels les nations européennes qui font ce négoce ſur les côtes d'Afrique, font la traite de ces eſclaves pour les tranſporter & les aller vendre aux îles Antilles, & dans quelques endroits du continent de l'Amérique eſpagnole. *Voy.* NEGRES, *Dictionnaire de Commerce.* (G)

NEGRILLO, ſ. m. (*Minéralogie.*) c'eſt ainſi que les eſpagnols de l'Amérique nomment une ſubſtance minérale que l'on tire de quelques mines d'argent du Chily; il eſt noir & aſſez ſemblable à du mâcheſer; quand il eſt mêlé de plomb, on le nomme *plomoronco*.

NEGRILLON, ſ. m. (*Commerce d'Afrique.*) on nomme *negrillons* dans le commerce des eſclaves, les petits negres de l'un ou de l'autre ſexe qui n'ont pas encore paſſé dix ans: trois enfans de dix ans font deux pieces d'inde, & l'on compte deux enfans de cinq ans pour une piece.

NEGRO, (*Géog.*) en latin *Niger*, ou *Tanager*, riviere du royaume de Naples, dans la principauté citérieure. Elle a ſa ſource aux frontieres de la Baſilicate, à quelques milles de Policaſtro, & finit par ſe jetter dans la riviere de Selo. (*D. J.*)

NEGUNDO, ſub. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) arbre des Indes orientales, dont on diſtingue deux eſpeces l'une eſt appellée *mâle*, & l'autre *femelle*. Le mâle eſt de la hauteur d'un amandier; ſes feuilles ſont faites comme celles du ſureau, dentelées ſur les bords, & fort veloues. La femelle croît à la même hauteur que le mâle mais ſes feuilles ſont plus rondes, ſans dentelure, ſemblables à celles du peuplier blanc: les feuilles des deux eſpeces ont l'odeur & le goût de la ſauge, avec plus d'âcreté & d'amertume. Il ſuinte pendant la nuit ſur ces feuilles une ſeve ou ſuc blanc, qui s'évapore au lever du ſoleil. Leurs fleurs reſſemblent à celles du romarin; & les fruits qui leur ſuccedent, reſſemblent au poivre noir, excepté que leur goût n'eſt point ſi âcre, ni ſi brûlant. (*D. J.*)

NEGUS, (*Hiſt.*) c'eſt le nom que les Ethiopiens & les Abyſſins donnent à leur ſouverain: ce mot ſignifie *roi* dans la langue de ces peuples. Ce prince prend lui-même le titre de *neguſa nagaſt zaitiopia*, c'eſt-à-dire, *roi des rois d'Ethiopie*. Les Abyſſins croient que les rois qui les gouvernent deſcendent de la reine de Saba, qui étant allée à Jéruſalem pour admirer la ſageſſe de Salomon, eut, dit-on, de ce prince un fils appellé *Menilebech*, de qui ſont venus les *negus*, ou rois d'Ethiopie, qui occupent aujourd'hui le trône. Ce prince fut, dit-on, élevé à la cour du roi Salomon ſon pere, d'où il amena pluſieurs docteurs juifs, qui apporterent la loi de Moïſe dans ſes états: les rois d'Ethiopie ont depuis embraſſé le Chriſtianiſme. Les anciens rois d'Ethiopie fourniſſent un exemple frappant de l'abus du pouvoir ſacerdotal; Diodore de Sicile nous apprend que les prêtres de Meroe, les plus révérés de toute l'Ethiopie, ordonnoient quelquefois à leurs rois de ſe tuer eux-mêmes; & que ces princes dociles ne manquoient point de ſe conformer à cet ordre qui leur étoit ſignifié de la part des dieux. Le même auteur dit que ce pouvoir exorbitant des prêtres dura juſqu'au regne d'Ergamenes, qui étant un prince guerrier, marcha à la tête d'une armée, pour réduire les pontifes impérieux qui avoient fait la loi à ſes prédéceſſeurs.

NEHALENNIA, ſ. f. (*Mythol.*) cette déeſſe adorée dans le fond ſeptentrional de la Germanie, étoit tout-à-fait inconnue, lorſque le 5 de Janvier 1646, un vent d'eſt ſoufflant avec violence vers la Zélande, le rivage de la mer ſe trouva à ſec proche Does-bourg, dans l'île de Valchren; & on y apperçut des maſures que l'eau couvroit auparavant. Parmi ces maſures étoient des autels, des vaſes, des urnes, & des ſtatues; & entre autres pluſieurs qui repréſentoient la déeſſe *Néhalennia*, avec des inſcriptions qui apprenoient ſon nom. Ce tréſor d'antiquités fut bien-tôt connu des Savans; & Urcé, dans ſon hiſtoire des comtes de Flandres, *tome. I. pag.* 51. a fait graver quatorze de ces ſtatues, qui toutes portent le nom de cette déeſſe, à l'exception d'une ſeule. Dom Bernard de Montfaucon ne les a pas négligées; & on en trouve ſept à la fin du ſecond tome de ſon antiquité, expliquées par les figures.

Dom Jacques Martin, dans ſon hiſtoire de la religion des Gaulois, *tome II. cap. xvii.* s'eſt donné la peine de nous marquer toutes les attitudes qu'a cette déeſſe ſur ces différentes ſtatues, tantôt aſſiſe, tantôt debout; un air toûjours jeune, & un habillement qui la couvre depuis les piés juſqu'à la tête, la caractériſent par tout: & les ſymboles qui l'environnent, ſont ordinairement une corne d'abondance, des fruits qu'elle porte ſur ſon giron, un panier, un chien, *&c.*

Comme une découverte eſt ſouvent favorable pour en amener d'autres, M. Keisler dans ſes antiquités ſeptentrionales, dit qu'en examinant avec ſoin les idoles qu'on voit encore dans la Zélande, on en remarque quelques-unes qui avoient tout l'air de *Néhalennia*, quoiqu'on ne ſe fût pas aviſé de le ſoupçonner: du-moins eſt-il sûr que ce n'étoit pas dans cette province ſeule, qu'étoit connue & honorée cette déeſſe, puiſque Gruter rapporte une inſcription trouvée ailleurs, qui eſt conſacrée à cette divinité par Eriattius fils de Jucundus: *deæ Nehal. Eriattius Jucundi pro ſe & ſuis votum ſolvit libens merito*; car il n'eſt pas douteux que ce ne ſoit le nom de *Néhalennia* en abrégé. Mais quand on voudroit n'en pas convenir, il eſt sûr du moins que cette déeſſe étoit honorée en Angleterre, puiſqu'on y a trouvé une inſcription où ſon nom eſt tout du long. On prétend encore qu'une image en moſaïque déterrée à Nîmes, la repréſente; mais la choſe n'eſt rien moins que certaine.

Comme Neptune ſe trouve trois fois joint aux figures de *Nehalennia*, on penſe que cette déeſſe étoit auſſi invoquée pour la navigation: & cette opinion eſt confirmée par une inſcription d'Angleterre, dans laquelle Secundus Sylvanus déclare qu'il a accompli le vœu qu'il avoit adreſſé à cette déeſſe pour l'heureux ſuccès du commerce de craie qu'il faiſoit.

On ignore cependant ce qu'étoit la déeſſe *Néhalennia* les uns la prennent pour la lune ou la nouvelle lune; d'autres pour une des déeſſes meres; dumoins les ſymboles dont nous avons parlé, lui conviennent aſſez bien. Comme on a découvert des monumens de ces déeſſes champêtres en France, en Angleterre, en Italie, & en Allemagne, il ne ſeroit pas étonnant qu'on en ait trouvé dans la Zélande: toutes ces réflexions ſont de M. l'abbé Bannier. *Mythol. tome II.* (*D. J.*)

NEHAVEND, (*Géog.*) ancienne ville de Perſe dans le Couheſtan, ſur une montagne, à 14 lieues au midi de Hamcédan, célebre par la victoire que les Arabes y remporterent ſur les Perſans en 638. *Long.* 83. 48. *lat.* 34. 12. (*D. J.*)

NEHEMIE, LIVRE DE, (*Critiq. ſacrée.*) ce livre ſacré eſt nommé plus communément *le ſecond livre d'Eſdras*, quoiqu'il commence ainſi, *ce ſont ici les paroles de Néhémie*, & que l'auteur y parle preſque toûjours en premiere perſonne; mais cet auteur n'eſt point *Nehémie*,

parce

parce qu'il ſe trouve dans ſon livre bien des choſes qui ne peuvent être de ſa main. Il eſt viſible, par exemple, que ce n'eſt point *Nehémie* qui a écrit le douzieme chapitre depuis le verſet premier juſqu'au vingt-ſeptieme; c'eſt une addition qui a été faite par ceux qui ont reçu ce livre dans le canon de l'Ecriture. Eſdras en avoit montré l'exemple, en mettant çà & là dans ſon recueil des livres ſacrés, les inſertions qui lui parurent néceſſaires. Ceux qui dans la ſuite continuerent le recueil, firent la même choſe aux livres qu'ils ajouterent, juſqu'à ce que ce recueil parût complet à Simon le Juſte, qui travailla le dernier à former le canon de l'ancien-Teſtament. Or, comme le *livre de Néhémie* étoit le dernier écrit, Simon le mit au nombre des livres ſacrés. Ce fut alors ſans doute que ſe fit l'addition du douzieme chapitre, ou par Simon, ou par ceux qui travaillerent avec lui à la clôture du canon. Cette addition ou interpolation eſt palpable; car elle interrompt le ſens & la liaiſon entre ce qui précede & ce qui ſuit: auſſi les meilleurs critiques le reconnoiſſent. *Voyez* Voſſius, *in chronic. ſacrâ cap. x. & la chronique angloiſe de* Cary, *II. part. lib. II. cap. vj.* (*D. J.*)

NÉIE, (*Marine.*) *voyez* Noié.

NEIGE, ſ. f. (*Phyſique.*) eau congelée, qui dans certaines conſtitutions de l'atmoſphere, tombe des nuées ſur la terre ſous la forme d'une multitude de flocons ſéparés les uns des autres pendant leur chûte, & qui ſont tous d'une extreme blancheur. Un flocon de *neige* n'eſt qu'un amas de très-petits glaçons pour la plûpart de figure oblongue, de filamens d'eau congelée, rameux, aſſemblés en différentes manieres, & formant quelquefois autour d'un centre des eſpeces d'étoiles à ſix pointes. *Voy.* Glace & Congélation.

Deſcartes & d'autres philoſophes modernes en aſſez grand nombre, qui n'ont guere penſé que d'après lui, ont cru que les nuées étoient compoſées de particules de *neige* & de glace. Il devoit donc, ſelon eux, tomber de la *neige* toutes les fois que les parcelles condenſées d'une nuë ſe précipitoient vers la terre & arrivoient à ſa ſuperficie, avant que d'être entierement fondues. On eſt aujourd'hui détrompé de cette fauſſe opinion. Les nuées ſont des brouillards élevés dans l'atmoſphère, c'eſt-à-dire, des amas de vapeurs & d'exhalaiſons aſſez groſſieres pour troubler la tranſparence de l'air, où elles ſont ſuſpendues à diverſes hauteurs plus ou moins conſidérables. Nous parlerons dans un autre *article* des principales cauſes qui, forçant les vapeurs aqueuſes de ſe réunir, les convertiſſent en petites gouttes de pluie. Ces gouttes venant à tomber, il arrive ſouvent que la froideur de l'air qu'elles traverſent eſt aſſez conſidérable pour les geler: elles ſe changent alors en autant de petits glaçons. D'autres gouttes qui les ſuivent ſe joignant à elles, ſe gelent auſſi; & de cette maniere, il ſe forme une multitude de flocons, qui ne peuvent être que fort rares & fort légers; l'union des petits glaçons qui les compoſent, étant toujours très-imparfaite. *Voy.* Pluie.

On voit qu'il eſt abſolument néceſſaire pour la formation de la *neige*, que la congélation ſaiſiſſe les particules d'eau répandues dans l'air, avant qu'elles ſe ſoient réunies en groſſes gouttes. Si les gouttes de pluie, lorſqu'elles perdent leur liquidité, ſont déja d'une certaine groſſeur: ſi elles ont, par exemple, deux ou trois lignes de diametre, elles ſe changent en grêle & non en *neige* nous l'avons remarqué ailleurs. La grêle, dont le tiſſu eſt néceſſairement compacte & ſerré, eſt parfaitement ſemblable à la glace ordinaire. La *neige* au contraire eſt de même nature que la gelée blanche: rien ne diſtingue eſſentiellement ces deux ſortes de congélations: l'une ſe forme dans l'air; l'autre ſur la ſurface des corps terreſtres; voilà leur principale différence. *Voyez* Grêle, Gelée blanche, & Givre.

La figure des flocons de *neige* eſt ſuſceptible d'un grand nombre de variétés; elle eſt réguliere ou irréguliere. Ces flocons ne ſont quelquefois que comme de petites aiguilles. Quelquefois ce ſont de petites étoiles héxagonales, qui finiſſent en pointes fort aiguës, & qui forment enſemble des angles de 60 degrés, après que trois aiguilles ſont tombées les unes ſur les autres, & ſe ſont congelées. Il arrive auſſi que le milieu du corps de l'étoile eſt plus épais, & ſe termine en pointes aiguës. Quelques-unes de ces étoiles ont un globule à leur centre ou aux extrémités de leurs rayons, ou en même tems au centre & à l'extrémité des rayons. D'autres ont à leur centre une autre étoile pleine ou vuide. M. Muſſchenbroeck a vu tomber des flocons ſous la forme de fleurs à ſix pétales. Dans une autre occaſion il a obſervé des étoiles hexagonales, compoſées de rayons fort minces, d'où partoient un grand nombre de petites branches; de ſorte qu'ils imitoient aſſez bien les branches d'un arbre. Deux autres ſortes d'étoiles que M. Caſſini obſerva dans la *neige* en 1692, ne different de celles de M. Muſſchenbroeck, qu'en ce qu'au lieu de ſimples branches, qui ſe fourchent en pluſieurs autres, ce ſont comme des rameaux garnis de leurs feuilles. Eraſme Bartholin aſſure qu'il a vu dans la *neige* des étoiles pentagonales, & même il ajoute que quelques-uns en ont vu d'octangulaires. *Voyez nos Planches de Phyſique.*

Cette *neige* réguliere ne tombe pas ſouvent; les flocons ſont ordinairement de figure irréguliere, & de grandeur inégale. Ce qui eſt bien digne de remarque, c'eſt que les différentes eſpeces de flocons réguliers, dont on vient de parler, ne ſont preſque jamais confondues dans la même *neige*; il n'en tombe que d'une eſpece à-la-fois, ſoit en différens jours, ſoit à différentes heures d'un même jour.

Dans toutes les figures de flocons de *neige* qui ont été décrites, on apperçoit malgré la diverſité qui y regne, quelque choſe d'aſſez conſtant, de longs filamens d'eau glacée, quelquefois entiérement ſéparés les uns des autres, mais d'ordinaire aſſemblés ſous différens angles, principalement ſous des angles de 60 degrés. C'eſt ce qu'on remarque dans toutes les autres congélations; & ce qui paroît dépendre de la figure, quelle qu'elle ſoit, des parties intégrantes de l'eau, & de la maniere dont la force de cohéſion agit ſur ces particules pour leur faire prendre un certain arrangement déterminé. La congélation a beaucoup de rapport avec la cryſtalliſation. Or les ſels n'affectent-ils pas de même dans leurs cryſtalliſations différentes figures? Enfin le degré du froid, ſa lenteur ou ſon accroiſſement rapide, la direction & la violence du vent, le lieu de l'atmoſphere où ſe forme la *neige*, la différente nature des exhalaiſons qui ſe mêlent avec les molécules d'eau converties en petits glaçons, tout cela peut contribuer à faire tomber dans un certain tems de la *neige* réguliere, & une eſpece de cette *neige* plutôt qu'une autre. Nous n'en dirons pas davantage ſur les cauſes de la diverſité dont il s'agit. C'eſt aſſez d'appercevoir la liaiſon des phénomenes, & de faire enviſager en gros & confuſément dans les opérations de la nature, les agens & le méchaniſme qu'elle a pu employer.

La *neige* eſt beaucoup plus rare & plus légere que la glace ordinaire. Le volume de celle-ci ne ſurpaſſe que d'un dixieme ou d'un neuvieme tout-au-plus celui de l'eau dont elle eſt formée; au lieu que la *neige* qui vient de tomber a dix ou douze fois plus de volume que l'eau qu'elle fournit étant fondue. Quelquefois même cette rareté eſt beaucoup plus grande; car M. Muſſchenbroeck ayant meſuré à Utrecht de la *neige* qui étoit en forme d'étoiles, elle ſe trouva vingt-quatre fois plus rare que l'eau.

L'évaporation de la *neige* eſt très-conſidérable: lorſqu'il n'en eſt tombé qu'un ou deux pouces, on la voit diſparoître en moins de deux jours de deſſus la terre par un vent ſec & au plus fort de la gelée; il eſt aiſé de comprendre qu'étant compoſée d'un grand nombre de particules de glace aſſez déſunies, elle doit préſenter une infinité de ſurfaces à la cauſe de l'évaporation.

D'un autre côté, elle ne ſauroit faire le même effort que la glace pour ſe dilater; elle ne rompt point les vaiſſeaux qui la contiennent; elle cede à la compreſſion, & l'on peut aiſément la réduire à un volume preſque égal à celui de la glace ordinaire. Les pelotes qu'on en forme en la preſſant fortement avec les mains, ſont d'une très-grande dureté; c'eſt que les parties qui les compoſent étant plus rapprochées, & ſe touchant par un plus grand nombre de points, adherent plus fortement entr'elles: ajoutons que la chaleur de la main fondant la *neige* en partie, l'eau qui ſe répand dans tout le compoſé en lie mieux les différentes portions, & augmente leur adhéſion mutuelle: tout cela eſt aſſez connu.

La *neige* ne ſauroit être fortement comprimée ſans perdre au moins en partie ſon opacité & ſa blancheur; c'eſt qu'elle n'eſt blanche & opaque que dans ſa totalité. Chacun des petits glaçons qui la compoſent, lorſqu'on l'examine de près, eſt tranſparent; mais les intervalles peu réguliers que laiſſent entr'eux ces petits glaçons, donnant lieu à une multitude de réflexions des rayons de lumiere, le tout doit être opaque & blanc. Ce que nous avons dit à l'*article* Gelée blanche, du verre le plus tranſparent, qui eſt blanc lorſqu'on le réduit en poudre, trouve ici ſon application.

Comme la *neige* réfléchit la lumiere avec force, il n'eſt pas ſurprenant, lorſque tout en eſt couvert, que ceux qui ont la vue foible n'en puiſſent pas ſupporter l'éclat. Il n'eſt même perſonne qui ſe promenant long-tems

dans

dans la *neige* pendant le jour, n'en devienne comme aveugle. Xenophon rapporte que l'armée de Cyrus ayant marché quelques jours à travers des montagnes couvertes de *neige*, pluſieurs ſoldats furent attaqués d'inflammations aux yeux, tandis que d'autres perdirent entierement la vue. La blancheur de la *neige* guide ſuffiſamment ceux qui vont de nuit dans les rues, lors même qu'il ne fait pas clair de lune. *Olaüs magnus* nous apprend que dans les pays ſeptentrionaux, lorſque la lune luit, & que la *neige* en réflechit la lumiere, on peut fort bien voir & voyager ſans peine, & même découvrir de loin les ours & les autres animaux féroces.

La froideur de la *neige*, n'a rien de particulier; c'eſt ſans fondement que quelques auteurs l'ont crue inférieure à celle de la glace. Toutes les obſervations & les expériences prouvent le contraire. La *neige* & la glace ſont également froides, ſoit dans l'inſtant de leur formation, ſoit après qu'elles ſont formées, toutes les autres circonſtances étant d'ailleurs les mêmes.

Quant au goût de la *neige*, il n'offre non plus rien de remarquable. Celle qui tombe actuellement n'a aucune ſaveur; il eſt vrai que long-tems après, lorſqu'elle a ſéjourné ſur la terre, & qu'elle s'y eſt taſſée, elle y contracte quelque choſe de mordicant qui ſe fait ſentir ſur la langue. On peut croire que ſelon les climats & les circonſtances du tems & du ſol, la *neige* a quelquefois des qualités que l'eau commune n'a pas. On prétend par exemple que les habitans des Alpes & des environs ne ſont ſujets aux goëtres, que parce qu'ils boivent en hiver de l'eau de *neige* fondue. Cependant la plûpart des habitans de la Norvege, qui, comme les premiers, n'en ont pas d'autre pendant l'hiver, ſont exempts de cette incommodité.

Des eſſais chimiques faits avec ſoin donneroient ſans doute bien des lumieres ſur la nature des exhalaiſons terreſtres & des corps hétérogenes dont la *neige* peut être chargée. M. Margraff a trouvé un peu de nitre dans la pluie & dans la *neige* qui tombent à Berlin.

La quantité de *neige* qui tombe dans certains pays, mérite être remarquée. M. Léopold rapporte dans ſon voyage de Suede, qu'en 1707 il neigea en une ſeule nuit dans la partie montueuſe de Smalande, de la hauteur de trois piés. On obſerva en 1729, ſur les frontieres de Suede & de Norvege, près du village de Villaras, qu'il y tomba ſubitement une ſi affreuſe quantité de *neige*, que quarante maiſons en furent couvertes, & que tous ceux qui étoient dedans en furent étouffés. M. Wolf nous apprend qu'on a vu arriver la même choſe en Siléſie & en Bohème. M. de Maupertuis nous parle de certaines tempêtes de *neige* qui s'élevent tout-à-coup en Laponie. „ Il ſemble alors, dit-il, que le vent ſouffle de „ tous les côtés à la fois, & il lance la *neige* avec une „ telle impétuoſité, qu'en un moment tous les chemins „ ſont perdus. Celui qui eſt pris d'un tel orage à la cam„ pagne, voudroit en vain ſe retrouver par la connoiſ„ ſance des lieux ou des marques faites aux arbres; il „ eſt aveuglé par la *neige*, & s'y abyſme s'il fait un pas „.

La *neige* n'étant que de l'eau congelée ne peut ſe former que dans un air refroidi au degré de la congélation ou au-delà: ſi en tombant elle traverſe un air chaud, elle ſera fondue avant que d'arriver ſur la terre; c'eſt la raiſon pour laquelle on ne voit point de *neige* dans la zone torride, ni en été dans nos climats, ſi ce n'eſt ſur les hautes montagnes. A Montpellier, où j'écris, je n'ai jamais vu neiger lorſque le thermometre a marqué plus de 5 degrés au-deſſus du terme de la glace.

La *neige* ſurvenant après quelques jours de forte gelée, on obſerve que le froid, quoique toujours voiſin de la congélation, diminue ſenſiblement, c'eſt que d'une part le tems doit être couvert pour qu'il neige, & que de l'autre les vents de ſud, d'oueſt, *&c.* qui couvrent le ciel de nuages, diminuent preſque toujours la violence du froid, & ſouvent amenent le dégel.

C'eſt ce qui arrive pour l'ordinaire; car tout le monde ſait qu'il neige auſſi quelquefois par un froid très-vif & très-piquant, qui augmente lorſque la *neige* a ceſſé de tomber. M. Muſchenbroeck a obſervé que la *neige* qui tomboit en forme d'aiguilles étoit toujours ſuivie d'un froid conſidérable: celle qui tombe par un tems doux, & qui eſt mêlée avec la pluie, a des gros flocons; ce qui eſt aiſé à comprendre, pluſieurs flocons ſe fondant alors en partie, & s'uniſſant entr'eux. *Eſſais de Phyſique.*

En Provence & dans tout le bas-Languedoc, le vent de nord-eſt, qu'on y appelle communément le *vent grec*, eſt celui qui amene le plus ſouvent la *neige*, c'eſt qu'il y eſt froid & humide, & très-ſouvent pluvieux, par les raiſons que nous expoſerons ailleurs. *Voyez* Pluie.

Comme la *neige* tombe pour l'ordinaire en hiver, & toujours par un tems aſſez froid: il n'eſt pas ſurprenant que pluſieurs phyſiciens ayent cru qu'elle n'étoit jamais accompagnée de tonnerre; ils ſe trompoient certainement. Le 1 Janvier 1715, il éclaira & il tonna à Montpellier dans le tems même qu'il neigeoit. Il faut pourtant avouer que cela n'arrive que très-rarement. Dans le dernier ſiecle, il y eut à Senlis, à Châlons & dans les villes voiſines, un orage des plus violens, au milieu de l'hiver: la foudre tomba en pluſieurs endroits & fit d'effroyables ravages, pendant une *neige* fort groſſe & fort épaiſſe. Le P. le Boſſu, dans ſon *traité du Poëme épique*, oppoſe ce fait remarquable à la critique de Scaliger, qui a repris Homere d'avoir repréſenté les éclairs ſe ſuivant ſans relâche & traverſant les cieux, pendant que le maître du tonnerre ſe prépare à couvrir la terre de grêle ou de monceaux de *neige*. Madame Dacier, après avoir rapporté ce fait, d'après le P. le Boſſu, ne manque pas de dire qu'Homere avoit ſans doute vû la même choſe, & que les connoiſſances philoſophiques de ce pere des poëtes étoient ſuperieures à celles de Scaliger. Iliad. *liv. X. Notes de* Madame Dacier *ſur ce livre*.

Si la *neige*, comme on n'en ſauroit douter, dépend dans ſa formation de la conſtitution préſente de l'atmoſphere, il n'eſt pas moins certain qu'étant tombée, elle influe à ſon tour cette même conſtitution. Les vents qui ont paſſé ſur des montagnes couvertes de *neige*, refroidiſſent toujours les plaines voiſines où ils ſe font ſentir: c'eſt la raiſon pour laquelle certains pays ſont plus froids ou moins chauds qu'ils ne devroient être par leur ſituation ſur notre globe. Les *neiges* qui couvrent perpétuellement les ſommets des plus hautes montagnes de la chaîne des Cordillieres, moderent beaucoup les chaleurs qu'on reſſent au Pérou, qui ſans cela pourroient être exceſſives. Il en eſt de même de pluſieurs autres pays ſitués dans la zone torride, ou, hors de cette zone, dans le voiſinage des tropiques. Par la même raiſon certains pays, comme l'Arménie, ſont très-froids, quoique ſous la latitude de 40 degrés. M. Arbuthnot, dans ſon *Eſſai des effets de l'air ſur le corps humain*, remarque que la *neige* des Alpes influe ſur le tems qu'il fait en Angleterre. On obſerve dans le bas-Languedoc que lorſque les montagnes d'Auvergne & de Dauphiné, dont les premieres ſont au nord, & les autres à l'eſt de cette province, ſont également couvertes de *neige*, le vent de ſud ne ſouffle preſque jamais; en ſorte qu'on jouit au milieu de l'hiver du tems le plus ſerein. La raiſon en eſt que la froideur de la *neige* condenſant l'air qui eſt au-tour de ces montagnes, cet air devenu plus peſant tend vers le ſud, où il ſe raréfie, & fait par conſéquent un vent de nord. La même choſe arrive par la même raiſon quand les montagnes d'Auvergne ſont plus chargées de *neige* que celles de Dauphiné; mais ſi ces dernieres ſont couvertes de *neige* pendant que celles d'Auvergne en ſont déchargées, le vent du ſud pourra ſouffler avec violence, l'air qui eſt au nord lui réſiſtant alors trop foiblement. *Phyſique de* Regis, *liv. V. chap. xj.*

La *neige* ſe formant dans l'air, & n'étant que de l'eau congelée, doit être miſe au nombre des météores aqueux. *Voyez* Météore.

Tout le monde ſait que la *neige* en ſe fondant fournit une grande quantité d'eau aux ruiſſeaux & aux fleuves, & que ſa fonte trop ſubite cauſe ſouvent des inondations conſidérables.

Un très-grand nombre de plantes ſe conſervent enſevelies dans la *neige* pendant l'hiver, & on les voit pouſſer au printems avec rapidité, pourvu que la *neige* qui les couvroit, ſe ſoit fondue lentement & peu-à-peu; car en fondant ſubitement, elle pourroit détruire l'organiſation & le tiſſu des végetaux. Rien n'eſt ſur-tout plus pernicieux aux arbres & aux plantes qu'une *neige*, qui ſéjournant ſur la terre, ſe fond en partie pendant le jour pour ſe geler de nouveau la nuit ſuivante. C'eſt ce qui fit mourir dans pluſieurs contrées du bas Languedoc & de la Provence quantité d'oliviers, de figuiers & d'autres arbres fruitiers pendant l'hiver de 1755, où l'on vit ſe renouveller en partie ce qu'on avoit éprouvé en 1709.

La *neige* peut être employée au défaut de la glace, dans la préparation d'une infinité de boiſſons rafraîchiſſantes néceſſaires pour les délices de la vie, que la Philoſophie même ne doit pas toujours négliger. Ces mêmes boiſſons ſont d'uſage en Médecine. Je ne dirai rien ici de pluſieurs vertus attribuées à la *neige* aſſez gratuitement, non plus que de la propriété qu'elle a de guérir les membres gelés ſur leſquels elle eſt appliquée. J'ai parlé ailleurs de cette propriété, & j'ai fait voir que la *neige* ne faiſoit en pareil cas que ce qu'auroit fait de l'eau médiocrement froide. *Voyez* Gelée & Glace. *Cet*

article eſt de M. DE RATTE, *ſecrétaire perpétuel de la ſociété royale des Sciences de Montpellier.*

NEIGE, (*Mat. méd. & Diete.*) c'eſt une des matieres que l'on emploie pour appliquer un degré de froid conſidérable, le froid glacial aux corps humains, ou à différentes ſubſtances deſtinées à fournir aux hommes des alimens & des boiſſons, ou des remedes. Les conſidérations qu'on a fait ſur la glace, dans ce point de vue, conviennent pareillement & très-exactement à la *neige*. (*Voyez* GLACE, *Médecine.*) Nous remarquerons ſeulement ici que c'eſt la *neige* ſpécialement que le peuple du nord emploie, d'après un très-ancien uſage de leur pays, pour rappeller la chaleur & la vie dans les membres gelées. C'eſt communement ſous forme de frictions que la *neige* s'emploie dans ces cas; mais la ſimple application peut ſuffire. Agricola (*Chirurgiæ paren. tract. 5.*) aſſure que les engelures du nez ou des oreilles ſont guéries dans un quart-d'heure par l'application de la *neige*. Barkllei rapporte dans ſon *Euphormion, part IV. chap. viij.* qu'un roi d'Angleterre fut guéri en très-peu de tems d'une engelure au doigt, l'ayant plongé dans la *neige* par le conſeil de certains habitans de Norvege.

Il y a dans l'art un uſage fort bizarre qui paroît avoir été peu ſuivi, & qui enfin paroît entierement abandonné avec raiſon; c'eſt d'éteindre le ſentiment par l'application de la *neige* dans une partie ſur laquelle on eſt ſur le point d'exécuter une opération chirurgicale; cependant ce moyen ſingulier pourroit abſolument être employé peut-être avec avantage dans quelque cas ſingulier. (*b*)

NEIGE, *eau de*, (*Chimie.*) Voyez *à l'article* EAU, *Chimie.*

NEIGE, OISEAU DE, (*Hiſt. nat.*) c'eſt un oiſeau ſemblable à la linotte par la figure, le bec & la couleur, qui ſe trouve à Spitzberg. Son nom lui vient de ce qu'il ne ſe voit jamais que ſur la neige glacée. Il eſt de la groſſeur d'un moineau. Il a le bec court & pointu, & la tête auſſi groſſe que le cou. Ses jambes ſont celles de la linotte, mais ſes piés ſont diviſés en trois doigts armés d'ongles longs & crochus; il eſt blanc depuis la tête juſqu'à la queue, ainſi que ſous le ventre; les plumes du dos & des ailes ſont griſes. Ces oiſeaux ſont ſi familiers qu'ils ſe laiſſent prendre à la main; ce qui eſt produit par la faim qu'ils éprouvent dans ce climat glacé. Leur chair eſt d'un aſſez bon goût.

NEIGE *ou* NAGE, *terme de riviere*, eſpece d'oreillons qui ſe fabriquent aux deux extrémités d'un train, qui ſervent à porter les avirons pour nager, & qui ſont faits d'un fort chantier chacun.

NEIGE, ſ. f. (*terme de Confiſeur.*) compoſition de ſucre & de jus de certains fruits, comme de framboiſe, de groſeille ou de ceriſe qu'on fait glacer, & qu'on ſert ſur la table.

NEIGE, (*Bout. Paſſement.*) petite dentelle fait au métier, & qui eſt de peu de valeur.

NEILLE, ſ. f. *terme de Tonnelier*, qui ſignifie *du chanvre* ou *de la ficelle décordée* dont ces ouvriers ſe ſervent pour étouper une piece de vin qui ſuinte par le fonds à l'endroit du jable. Pour cet effet ils enfoncent ce chanvre dans le jable, à l'endroit par où le vin ſort, avec un petit inſtrument de fer appellé le *clonet*.

NEISCHABOUR, (*Géog.*) *Voyez* NICHABOUR.

NEISS *ou* NEISSE, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la baſſe Siléſie, proche d'une riviere dont elle a pris le nom, & arroſée d'une autre riviere nommée *Biélau*. Elle eſt la réſidence ordinaire de l'évêque de Breslau, & ne le cede point à Lignitz. Elle fut bombardée par le roi de Pruſſe en 1741. Sa ſituation eſt à 14 lieues S. E. de Breslau, 11 N. E. de Glatz. *Long.* 36. 10. *lat.* 50. 32.

La riviere de *Neiſs* prend ſa ſource dans la montagne du côté de Glatz, & va ſe perdre dans l'Oder à quelque diſtance de Brieg.

NEITH, (*Mythol. égypt.*) divinité que les Egyptiens adoroient. Elle eſt la même que l'Athénée des Grecs, & elle étoit la divinité de Laïs, comme Phtha (nom égyptien de Vulcain) étoit celle de Memphis. Le mot *neith*, dans la langue cophte, ſignifie encore *déeſſe*.

NEIVA, (*Géog.*) petite ville de Portugal dans la province d'Entre-Minho & Douro, ſur la côte occidentale, à l'embouchure de la riviere qui lui donne ſon nom. Cette riviere s'appelloit anciennement *Nabis*.

NEKIR, *ou* NEKER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom de l'un des anges inquiſiteurs qui examinent le mort dans le ſepulchre, ſelon la doctrine de l'alcoran. *Voyez* ALCORAN.

Quelques-uns l'ont nommé *Guanekir*, trompés par la particule arabe *gua*, qui ſignifie *et*, dans ce paſſage, *Munkir gua Nekir*, c'eſt-à-dire *Munkir & Nekir*, qui ſont les noms de ces deux prétendus anges.

Selon Mahomet, les ames & les corps ſont dans le ſepulchre juſqu'au jour du jugement, & d'abord après la ſépulture, *Munkir* & *Nekir* ſe préſentent aux morts, & leur font ces quatre demandes. „ Quel eſt ton Dieu, „ ton prophète, ta créance, le lieu de ton adoration „? Les muſulmans ne manquent pas de répondre avec confiance: „ mon Dieu eſt celui qui t'a créé auſſi-bien que „ moi; mon prophete eſt Mahomet; ma créance eſt „ *islam*, c'eſt-à-dire, *la créance ſalutaire*; & le lieu de „ ma dévotion eſt *Kaaba*, ou le temple de la Mecque „. En conſéquence il repoſent en paix dans leurs tombeaux, & par une petite fenêtre qu'on y ſuppoſe pratiquée, ils ils voyent tout ce qui ſe paſſe dans le ciel. Au contraire ceux qui ne ſont pas morts muſulmans, frappés de la ſtature extraordinaire de l'ange, le prennent pour Dieu, veulent l'adorer, mais il les renfonce à coups de maſſue dans leur ſépulchre, où ils demeurent ſans être favoriſés des viſions accordées aux fideles croyans. Ricaut, *de l'empire ottoman*.

NEKSHCHEB, (*Géog.*) ville de la Tranſoxane, c'eſt-à-dire du pays qui eſt au-delà du fleuve Gihon ou Amou, l'Oxus des anciens. Elle eſt ſituée dans une grande plaine fertile, à deux journées du mont Imaüs. Le Canoun de Baïnouri donne à cette ville 88^{d}. de *long.* & 39. de *lat. ſept.*

NELLENBOURG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, capitale du landgraviat de même nom, dans la Suabe autrichienne, entre Conſtance, le canton de Schaffhouſe, & la principauté de Furſtemberg. Elle eſt à 8 lieues N. E. de Schaffhouſe, 9 S. de Conſtance. *Long.* 26. 40. *lat.* 47. 54.

Le landgraviat de *Nellenbourg* s'appelloit autrefois *le Hegow*, & avoit une étendue beaucoup plus grande qu'il n'a préſentement; car il comprenoit la ville de Schaffhouſe, & pluſieurs terres qui appartiennent à la ville de Conſtance, & à la maiſon de Furſtemberg.

NELSON, LE PORT (*Géog.*) port de l'Amérique ſeptentrionale, avec un fort ſur la côte méridionale de la baie d'Hudſon. Les Anglois donnerent le nom de Nelſon au port & au fort que les François appelloient *le fort Bourbon*. Le port eſt une petite baie dans laquelle ſe déchargent la riviere de ſainte Thereſe, & celle de Bourbon. Le fort a été pris & repris pluſieurs fois, mais il eſt reſté aux Anglois par la paix d'Utrecht. Il eſt ſitué au 57^{d}. 30'. de *lat.* nord. C'eſt la derniere place de l'Amérique de ce côté-là; & l'endroit où l'on fait la traite des meilleures pelleteries du nouveau-monde, & de la maniere la plus avantageuſe. Le pays y eſt prodigieuſement froid; cependant les rivieres y ſont fort poiſſonneuſes, & la chaſſe abondante. Tous les bords de la riviere de ſainte Thereſe ſont couverts au printems & en automne d'outardes & d'oies ſauvages. Les perdrix y ſont toutes blanches, & en quantité prodigieuſe. Le caribou, dont la chair eſt très-délicate, s'y trouve preſque toute l'année. Les pelleteries fines qu'on y apporte, ſont des martes & des renards fort noirs, des loutres, des ours, des loups, dont le poil eſt fort fin, & principalment du caſtor, qui eſt le plus beau du Canada. (*D. J.*)

NELUMBO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante qui ne differe du nénuphar que par le fruit. Les ſemences ſont renfermées éparſes dans le fruit du *nelumbo*, au lieu que le fruit du nénuphar eſt diviſé par loges. *Voy.* NÉNUPHAR. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

NEMALONI, (*Géog. anc.*) peuple des Alpes: Pline, *liv. III. chap. xx.* les met au nombre de ceux qui furent ſubjugués par Auguſte. M. Bouche croit que c'eſt aujourd'hui *Miolans*, au voiſinage d'Embrun, mais dans les états du duc de Savoie.

NEMAUSUS, (*Géog. anc.*) ville des Gaules chez les *Volcæ Arecomici*; Pline & Pomponius Méla la mettent au nombre des villes les plus riches de la Gaule narbonnoiſe. D'anciennes médailles lui donnent le titre de colonie romaine: *col. Nem.* c'eſt-à-dire, *colonia Nemauſus*. Col. Aug. Nem. *Colonia Auguſta Nemauſus*. Dans les anciennes notices des villes des Gaules, on lit ordinairement *civitas Nemauſienſium*. Grégoire de Tours, *liv. VIII ch. xxx.* la met dans la Septimanie. C'eſt aujourd'hui la ville de Niſmes. *Voyez* NISME.

NEMAUSUS, (*Géog. anc.*) fontaine de France, qui, ſelon les apparences, a donné le nom à la ville de Niſmes dans le bas Languedoc. C'eſt de cette fontaine dont parle Auſone, *claræ urbes*, ℣, 214. en ces termes.

. . . . . . *Vitreâ non luce* Nemauſus
Purior.

Elle s'appelle aujourd'hui le *Viſtre*; c'eſt un petit ruiſſeau

qui

qui passe au-travers de Nismes, & va se jetter dans l'étang du Tau, au voisinage d'Aigue-Mortes. Comme les eaux de cette riviere sont extrémement claires, on lui donna dans le moyen âge le nom de *Vitrens*, d'où l'on a fait le mot françois *Vistre*, en ajoutant une *s*. *Voyez* Hard. Valesii, *not. Galliar.* p. 618. (*D. J.*)

NEMBROSI, s. m. (*Droguenr.*) espece de safran qui croît en Egypte, & qui est fort estimé; on le vend douze piastres les cent dix rotols. Il y en a un autre que l'on nomme *said*, qui ne vaut que six piastres.

NÉMEA, (*Géog. anc.*) nom 1°. d'une contrée du Péloponnese dans l'Elide; 2°. d'une ville du Péloponnese dans l'Argie; 3°. d'un fleuve du Péloponnese; 4°. d'un rocher dans le voisinage de Thèbes, dont Virgile parle au *liv. VIII. de son Enéide*. (*D. J.*)

NÉMÉENS, JEUX (*Hist. anc.*) c'étoit une des quatre sortes de grands jeux ou combats qui se célebroient parmi les anciens grecs. *Voyez* JEUX.

Quelques-uns disent qu'Hercule les institua, après avoir tué le lion qui ravageoit la forêt de Némée, où on célebra depuis ces deux jeux en mémoire de la victoire de ce héros.

D'autres rapportent, que les sept chefs qui marcherent contre Thèbes sous la conduite de Polynice, étant extrèmement pressés de la soif, rencontrerent Hypsipile de Lemnos, qui tenoit dans ses bras Opheltes, fils de Lycurgue, prêtre de Jupiter & d'Euridice. L'ayant prié de leur enseigner un endroit où ils pussent trouver de l'eau, Hypsipile mit l'enfant sur l'herbe, & les mena vers une fontaine; pendant son absence un serpent tua l'enfant; sa nourrice fut accablée de désespoir. Les chefs, au retour de leur expédition, tuerent le serpent, brûlerent le corps d'Opheltes, & pour dissiper la douleur d'Hypsipile, instituerent les jeux *néméens*.

Elien dit, que ces jeux furent à la vérité institués par les sept chefs envoyés pour assiéger Thèbes, mais que ce fut en faveur de Phronax.

Pausanias en attribue l'institution à Adraste, & le rétablissement à ses descendans.

Enfin, Hercule, après sa victoire sur le lion de Némée, augmenta ces jeux, & les consacra à Jupiter Néméen, dans la lj. olympiade.

L'ouverture des jeux *néméens* se faisoit par un sacrifice, que l'on offroit à Jupiter; on lui nommoit un prêtre, & on proposoit des récompenses pour ceux qui seroient vainqueurs dans ces jeux.

On les célebroit tous les trois ans, dans le mois appellé par les Corinthiens, *panemos*, & par les Athéniens *boedromion*.

Les argiens en étoient les juges, & étoient vêtus de noir pour marquer l'origine des jeux. Comme ils avoient été institués par des guerriers, on n'y admettoit d'abord que des gens de guerre, & les jeux n'étoient que des combats équestres ou gymniques. Dans la suite, on y admit indifféremment toutes sortes de gens, & toutes sortes d'exercices gymnastiques.

Les vainqueurs furent couronnés d'olivier jusqu'au tems de la guerre des Grecs contre les Medes: un échec qu'ils reçurent dans cette guerre, leur fit changer l'olivier en ache, plante funebre; d'autres croyent cependant que la couronne étoit originairement d'ache à cause de la mort d'Opheltes, autrement appellé *Archemore*: on supposoit que cette plante avoit reçu le sang qui couloit de la blessure que le serpent lui avoit faite.

NÉMENTURI, *ou* NÉMÉTURI, (*Géog. anc.*) peuples des Alpes; Pline, *liv. III. ch. xx.* les met au nombre de ceux qu'Auguste subjugua, & n'en dit rien de plus.

NÉMÉONIQUE, s. m. (*Littérat. greq.*) νεμεονίκης, vainqueur dans les jeux néméens; leur prix étoit une simple couronne d'ache; mais Pindare a immortalisé leurs noms dans son *III liv.* des Néméoniques; ce mot est composé de Νεμέα, *Némée*, & νίκη, *victoire*. (*D. J.*)

NÉMÉSÉES, s. f. pl. (*Antiq. greq. & rom.*) fêtes en l'honneur de Némésis: elles étoient funebres, parce qu'on croyoit que Némésis prenoit aussi sous sa protection les morts, & qu'elle vengeoit les injures qu'on faisoit à leurs tombeaux.

NÉMESES, s. f. pl. (*Mythol.*) divinités adorées chez les Payens, & qui avoient un temple sur le mont Pagos. Il faut dire les *Némèses*, puisqu'on en reconnoissoit plus d'une: on doit les mettre au nombre des Euménides; car elles en portent le caractere. Filles de la Nuit & de l'Océan, elles étoient préposées pour examiner les actions des hommes, pour punir les méchans, & récompenser les bons; & afin qu'il ne leur manquât rien de l'équipage des furies, les habitans de Smyrne qui les honoroient d'un culte particulier, les représentoient avec des aîles, si nous en croyons Pausanias. (*D. J.*)

NÉMÉSIS, s. f. (*Mythol.*) fille de Jupiter & de la Nécessité, ou plutôt, selon Hésiode, de l'Océan & de la Nuit, étoit préposée pour venger les crimes que la justice humaine laisse impunis, l'arrogance, la présomption, l'oubli de soi-même dans la prospérité, l'ingratitude, &c.

Ses attributs sont dignes de remarque: elle avoit une roue pour symbole, des aîles, une couronne, tenoit la lance d'une main, & de l'autre une bouteille. Elle étoit montée sur un cerf, & son nom signifioit la *fatalité*.

Les vicissitudes de la fortune, dit le chancelier Bacon, & les desseins secrets de la providence, sont représentés par l'Océan & la Nuit. *Némésis* a des aîles, ainsi qu'une roue; car la fortune court le monde, arrive, & disparoît d'un jour à l'autre. On ne peut prévoir ses faveurs, ni détourner ses disgraces; sa couronne est sur la tête du peuple, quand il triomphe de l'abaissement des grands. Sa lance frappe & renverse ceux qu'elle veut châtier. La bouteille qu'elle tient de l'autre main, est le miroir qu'elle présente sans cesse aux yeux de ceux qu'elle ménage. Eh! quel est l'homme à qui la mort, les maladies, les trahisons, & mille accidens ne retracent à l'esprit d'affreuses images; comme si les mortels ne pouvoient être admis à la table des dieux, que pour leur servir de jouets? Quand on rassemble tous les chagrins domestiques qui traverserent la prospérité d'Auguste, il faut bien adorer le pouvoir d'une divinité qui frappe sur les rois, comme sur des victimes ordinaires. Le cerf que monte *Némésis*, est le symbole d'une longue vie: la jeunesse qui meurt avant le tems, échappe seule aux révolutions du sort; mais le vieillard ne finit point sa carriere sans avoir essuyé quelque revers.

Platon nous dit, que cette déesse, ministre de la vengeance divine, a une inspection spéciale sur les offenses faites aux peres par leurs enfans. C'est par-là que Platon avertit les hommes, qu'ils n'ont point dans leurs sanctuaires domestiques de divinités plus respectables, qu'un pere ou une mere accablés sous le poids des années. Je crois pour moi que le trouble d'une conscience agitée par l'horreur de ces crimes, & par les remords qui la suivent, a donné en partie la naissance à cette divinité du paganisme.

Elle fut nommée *Adrastée*, à cause d'Adraste, qui le premier lui dédia un temple; & *Rhamnusie*, parce qu'elle étoit adorée à Rhamuse, bourg de l'Attique, où elle avoit une statue de la main d'Agoracrite, disciple de Phidias. Quand les Romains partoient pour la guerre, ils avoient coutume d'offrir un sacrifice à cette déesse, mais alors *Némésis* étoit prise pour la Fortune, qui doit accompagner & favoriser les armes pour leur procurer du succès. (*D. J.*)

NEMESTRINUS, (*Mythol.*) divinité qui présidoit aux forêts; mais comme Arnobe est le seul des anciens qui parle de ce dieu, il pourroit bien en être le pere.

NÉMÈTES, (*Géog. anc.*) peuples du diocese de Spire, puisque leur ville capitale est *Noviomagus*, selon Ptolomée, & que cette *Noviomagus* répond à Spire, suivant les itinéraires romains. Il paroît par les commentaires de César, que ces peuples, de même que les Vaugions & Triboques, étoient naturels Germains d'au-delà du Rhin, & qu'ils s'étoient habitués dans cette partie de la Gaule belgique, un peu auparavant l'entrée de César dans les Gaules.

NÉMÉTOBRIGA, (*Géog. anc.*) ville des Tiburs dans l'Espagne tarragonoise, selon Ptolomée, *l. II. ch. vj.* Quelques savans pensent que c'est aujourd'hui *Val-de-Nebro*.

NEMETOCENNA, *ou* NEMETOCERNA, (*Géog. anc.*) Sanson prétend avoir prouvé par César, que cette ville est dans le *Belgium*; que c'est la même que les itinéraires romains appellent *Nemetacum*, & qu'ils placent entre *Teruana*, *Samarobriva*, & *Bagacum*, entre Térouenne, Amiens, & Bavay, ce qui ne peut répondre qu'à Arras.

NÉMISCO, (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique septentrionale; elle se jette dans le fond de la baie d'Hudson, après un cours d'environ 60 lieues à-travers des montagnes.

NÉMORALES, s. f. pl. (*Mythol.*) fêtes qui se célebroient dans la forêt d'Aricie, en l'honneur de Diane, déesse des bois.

NEMOSSUS, (*Géogr. anc.*) ancienne ville des Gaules sur la Loire, & la capitale des *Arverni*; Auvergnacs, selon Strabon, *liv. IV. p.* 191. Lucain, Pharsale, *liv. I. vers.* 419. parle aussi de cette ville: on croit communément

nement que c'eſt l'*Auguſto-Nemetum* de Ptolomée, *liv. II. ch. vij.*

NEMOURS, (*Géog.*) ville de l'île de France dans le Gatinois, avec titre de duché. Elle eſt ſur le Loing, à 4 lieues de Fontainebleau, 18 de Paris. *Long.* 20. 20. *lat.* 48. 15.

Son nom latin eſt *Nemus*: on la nomma anciennement *Nemox* & *Nemoux*, & de ce dernier mot on a fait le nom moderne *Nemours*. Le nom de *Nemus* lui avoit été donné, parce qu'elle étoit ſituée dans la forêt de Bièvre ou de Fontainebleau: aujourd'hui que l'on a coupé une partie de cette forêt, *Nemours* ſe trouve entre la même forêt, & celle de Montargis. Elle eſt entre deux collines, dans l'endroit où étoit la ville de *Grex* du tems de Céſar. Elle a commencé par un château, qu'on appelloit *Nemus*; & elle ſe forma peu-à-peu, quand la terre eut été érigée en duché. Il y a dans cette petite ville un bailliage royal établi par François I. en 1524. Il eſt régi par la coutume de Larris, rédigée en 1531.

Nemours a eu autrefois ſes ſeigneurs particuliers, qui ſe nommoient ſimplement *chevaliers*; & ce fut d'eux que le roi Philippe le Hardi, fils de S. Louis, l'acquit vers l'an 1272. Louis XII. donna *Nemours* à Gaſton de Foix, & l'érigea en duché-pairie, l'an 1507, la premiere érection que Charles VI. en avoit faite ayant été ſupprimée. Enfin Louis XIV. donna ce duché à ſon frere Philippe; & de-là vient qu'il eſt poſſédé aujourd'hui par M. le duc d'Orléans.

François Hédelin, connu ſous le nom d'*abbé* d'*Aubignac*, étoit de *Nemours*. Après avoir exercé quelque tems la profeſſion d'avocat, il embraſſa l'état eccléſiaſtique, & s'étant attaché au cardinal de Richelieu, il prit parti contre Corneille, & devint précepteur du neveu du Cardinal. Il gagna les bonnes graces de ſon éminence & de ſon éleve. *Son Térence juſtifié* eſt tombé dans l'oubli. Sa *pratique du théâtre* eſt encore lue; mais, dit M. de Voltaire, il prouva par ſa tragédie de *Zénobie*, que les connoiſſances ne donnent pas les talens. Il mourut à *Nemours*, en 1676, à 72 ans. (*D. J.*)

NEN, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans le royaume de Siam de jeunes enfans, que leurs parens conſacrent au ſervice des talapoins ou prêtres, & qui demeurent auprès d'eux dans leurs couvens, & vieilliſſent dans cet état. Ils ont des écoles où ils vont prendre les leçons des moines leurs maîtres; ils reçoivent les aumônes pour eux, parce qu'il ne leur eſt pas permis de toucher de l'argent. Enfin, les *nens* arrachent les mauvaiſes herbes du jardin du couvent, ce que les talapoins ne pourroient faire eux-mêmes ſans pécher.

NENIES, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) chants lugubres qu'on avoit accoutumé de faire aux funérailles, ainſi nommés de la déeſſe *Nænia*, qui préſidoit à ces ſortes de lamentations. On croit que ces chants étoient les louanges de la perſonne qui venoit de mourir, miſes en vers & chantées d'un ſon triſte, avec un accompagnement de flutes, par des femmes gagées, à cet effet, & que l'on appelloit *præficæ*. Il falloit qu'elles euſſent un protocole & des lieux communs applicables, ſuivant l'âge, le ſexe, la condition des perſonnes; & comme tout cela ſe réduiſoit le plus ſouvent à des puérilités & des bagatelles, on emploie ce mot en latin pour ſignifier des *niaiſeries*. Ceux qui ont attribué l'origine des *nénies* à Simonides, ont pris ce mot dans un ſens trop étendu, & l'ont confondu avec l'*élegie*, *genre noble*, *ſérieux* & *délicat*, dont on attribue l'invention à ce poëte. Ovide fait venir le mot de *nénies* du grec νέατον, *dernier*, parce que ces chants étoient les derniers qu'on faiſoit en l'honneur du mort. Mais Acron prétend que ce mot *nænia* fut inventé pour exprimer, par ſa proſodie longue & traînante, le ſon triſte & dolent, ſoit des chanteuſes, ſoit des flûtes qui ſervoient non-ſeulement à accompagner les voix, mais encore à marquer les tems où les pleureuſes publiques devoient ſe frapper la poitrine en cadence.

Ce mot vient du grec νηνία, ſur quoi Scaliger obſerve qu'il devroit s'écrire en latin *nenia* & non *nænia*. Guichard remarque qu'on entendoit autrefois par *nænia* une eſpece de chant dont les nourrices ſe ſervoient pour bercer & pour endormir les enfans; & il conjecture que ce mot pourroit venir de l'hébreu *nin*, enfant.

La déeſſe *Nænia*, qui préſidoit aux funérailles, étoit particulierement honorée à celles des vieillards. On ne commençoit à l'invoquer que lorſque le malade entroit à l'agonie. Elle avoit un petit temple hors des murs de Rome.

NÉNUPHAR. *nymphæa*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs en roſe, compoſée de pluſieurs petales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite un fruit rond ou conique, qui eſt diviſé en pluſieurs loges, & qui renferme des ſemences le plus ſouvent oblongues. Tournefort, *inſt. rei herb. Voy.* PLANTE. (*I*)

Nous ne connoiſſons en Europe que deux eſpeces de ce genre de plante aquatique, le *nénuphar* à fleur blanche, & le *nénuphar* à fleur jaune.

Le *nénuphar* à fleur blanche, *nymphæa alba major*, *I. R. H.* 260, a la racine vivace, longue, groſſe comme le bras, garnie de nœuds de couleur brune en dehors, blanche en-dedans, charnue, fongueuſe, empreinte de beaucoup de ſuc viſqueux, attachée au fond de l'eau dans la terre par pluſieurs fibres; elle pouſſe des feuilles grandes, larges, la plûpart orbiculaires, échancrées en cœur ou en fer à cheval, épaiſſes, charnues, nageant ſur la ſurface de l'eau, veineuſes, d'un verd blanchâtre ſur le dos, d'un verd brun en deſſous, ayant chacun deux petites oreilles obtuſes, d'un goût herbeux aſſez fade: ces feuilles ſont ſoutenues par des queues longues, groſſes comme le doigt d'un enfant, cylindrique, rougeâtres, tendres, ſucculentes, fongueuſes.

Ses fleurs ſont grandes, groſſes, larges quand elles ſont épanouies, à pluſieurs pétales diſpoſés en roſe, belles, blanches comme celles du lis, preſque ſans odeur; elles ſont renfermées dans un calice ordinairement à cinq pétales blanchâtres, rangés en roſe & à fleurons: leur milieu eſt occupé par des étamines nombreuſes qui partent de la jointure circulaire & extérieure de l'ovaire & du placenta.

Lorſque la fleur eſt paſſée, il paroît un fruit ſphérique reſſemblant à une tête de pavot, partagé dans ſa longueur en pluſieurs loges remplies de ſemences oblongues, noirâtres, luiſantes, un peu plus grandes que du millet.

Cette plante eſt toute d'uſage en Médecine; il paroît qu'elle eſt d'une nature nitreuſe, parégorique, apéritive & rafraîchiſſante. On ne la cultive point dans les jardins; elle croît naturellement dans les marais, dans les eaux croupiſſantes, ou dans les ruiſſeaux qui coulent lentement, & dans les grandes pieces d'eau; elle fleurit en Mai & en Juin, quelquefois juſqu'en automne. Ray penſe que le *nénuphar* du Bréſil à fleur blanche, décrit par Margrave, ne fait pas une eſpece différente du nôtre.

Le *nénuphar* à fleur jaune, *nymphæa lutea major*, *I. R. H.* 261, ne differe preſque du blanc que par la fleur, qui eſt jaune & plus petite.

Quant aux *nymphæa* étrangers, des ſavans éclairés dans la Botanique, & la connoiſſance des monumens antiques, ont découvert que la plante qu'on voit ſur quelques médailles d'Egypte, n'eſt autre choſe que la *nymphæa*, qui eſt fort commune dans les campagnes arroſées par le Nil. La fleur de cette plante eſt de toutes ſes parties celle qui ſe remarque le plus ordinairement ſur les monumens égyptiens, ce qui vient du rapport que ces peuples croyoient qu'elle avoit avec le ſoleil, à l'apparition duquel elle ſe montroit d'abord ſur la ſurface de l'eau, & s'y replongeoit dès qu'il étoit couché: phénomene commun à toutes les eſpeces de *nymphæa*.

C'étoit-là l'origine de la conſécration que les Egyptiens avoient faite de cette fleur à cet aſtre, le premier & le plus grand des dieux qu'ils aient adorés. Delà vient la coutume de la repréſenter ſur la tête de leur Oſiris, ſur celle de leurs autres dieux, ſur celle même des prêtres qui étoient à leur ſervice. Les rois d'Egypte affectant les ſymboles de la divinité, ſe ſont fait des couronnes de cette fleur; elle eſt auſſi repréſentée ſur leurs monnoies, tantôt naiſſante, tantôt épanouie & environnant ſon fruit: on voit avec ſa tige comme un ſceptre royal dans la main de quelques idoles. (*D. J.*)

NENUPHAR, (*Pharm. & Mat. méd.*) la racine & les fleurs du *nénuphar* ſont les ſeules parties de cette plante qui ſoient en uſage en Medecine: on y emploie indifféremment la racine du *nénuphar* à fleurs blanches ou *nénuphar* blanc, & celles de *nénuphar* jaune; mais on ne ſe ſert preſqu'abſolument que des fleurs du *nénuphar* blanc.

La racine du *nénuphar* eſt mucilagineuſe, gluante, amere; les fleurs contiennent à-peu près les mêmes ſubſtances, mais en beaucoup moins grande quantité.

La racine de *nénuphar* fait la baſe des tiſanes regardées comme éminemment rafraîchiſſantes, adouciſſantes, relâchantes, qui s'ordonnent communément dans l'ardeur d'urine, ſur-tout celle qui accompagne les gonorrhées virulentes; dans les affections inflammatoires des inteſtins, des reins & des voies urinaires. L'infuſion des fleurs eſt ordonnée plus rarement dans les mêmes cas, & eſt auſſi très-inférieure en vertu à la décoction de la racine. Cette infuſion eſt regardée comme légerement narcho-

cotique; mais cette vertu, preſque généralement avouée, n'eſt rien moins que démontrée.

Le ſirop de *nénuphar* qui ſe prépare avec l'infuſion des fleurs, eſt plus uſité que cette infuſion, & contient les principes médicamenteux de ces fleurs en moindre quantité encore. On peut avancer que c'eſt-là un aſſez pauvre remede. On prépare auſſi dans quelques boutiques un ſirop de *nénuphar* avec la décoction de la racine: celui-ci eſt plus chargé de parties mucilagineuſes, & c'eſt apparemment à cauſe de cela qu'on le prépare moins communément, parce que les mucilages ſont éminemment ſujets à s'altérer, à moiſir dans toutes les préparations liquides, même malgré la cuite & l'aſſaiſonnement du ſucre. *Voyez* MUCILAGE. Le ſirop de *nénuphar* ordinaire, c'eſt-à-dire préparé avec les fleurs, n'eſt pas exempt de cette altération; pour la prévenir autant qu'il eſt poſſible, il faut, ſi l'on n'aime mieux bannir ce remede des boutiques, lui donner une forte cuite, & la renouveller de tems en tems.

Tous ces remedes tirés du *nénuphar* ont l'inconvénient grave d'affadir, de refroidir, d'embourber l'eſtomac, & par-là de faire perdre l'appétit & d'abattre les forces, & cela d'autant plus qu'ils ſont plus mucilagineux. La tiſane ou décoction des racines, qui eſt le plus ordinaire de ce remede, eſt auſſi le plus mauvais.

Nous n'avons guere meilleure opinion d'une conſerve qu'on prépare avec les fleurs, & qu'heureuſement on emploie rarement pour elle-même, mais ſeulement pour ſervir d'excipient dans les opiates & les bols narcotiques.

On garde dans les boutiques une eau diſtillée des fleurs de *nénuphar* qui n'eſt bonne à rien, & une huile par infuſion & par décoction de ces mêmes fleurs, qui ne vaut pas davantage.

Les fleurs de *nénuphar* entrent dans le ſirop de tortue, la poudre *diamargariti frigidi*; le ſirop entre dans les pilules hypnotiques, & l'huile dans le baume hypnotique.

On prépare un miel de *nénuphar* avec les fleurs non mondées, ou même avec les calices & les étamines dont on a mondé les fleurs deſtinées à la préparation du ſirop. Le miel de *nénuphar* s'ordonne depuis deux juſqu'à quatre onces dans les lavemens rafraîchiſſans & relâchans. (*b*)

NÉOCASTRO, (*Géog.*) fortereſſe de la Romanie, à trois lieues au nord de Conſtantinople, ſur le promontoire *Hermæus*, dans l'endroit le plus étroit du Boſphore. Il y a une bonne garniſon, & les Turcs y tiennent les priſonniers de conſéquence qu'ils font ſur les chrétiens pendant la guerre. *Voyez* Gyllius *de Boſphore Thracico. Long.* 46. 30. *lat.* 41. 16.

NÉOCÉSARÉE, (*Géogr. anc.*) ville de la province de Pont, compriſe aſſez ſouvent dans la Cappadoce, ſituée ſur la riviere de Lyque, & appellée par divers auteurs *Hadrianopolis*. Les Grecs la nomment aujourd'hui *Nixar*, & les Turcs *Tocat*. Elle fut érigée en évêché en 240, à ce que dit Baillet.

Les Auteurs parlent encore d'une *Néocéſarée*, ville de la Bithynie; 2°. d'une *Néocéſarée*, ville de Syrie, ſur le bord de l'Euphrate; 3°. d'une *Néocéſarée*, ville de Mauritanie. (*D. J.*)

NÉOCORAT, ſ. m. *ou* NÉOCORIE, (*Art. numiſmatique.*) époque qu'on trouve ſur les médailles des villes grecques ſoumiſes à l'empire Romain. Ces villes étoient jalouſes de l'honneur d'avoir été qualifiées *néocores*, ou ſi l'on veut du titre de *néocorat*, c'eſt-à-dire d'avoir eu des temples où s'étoient faits les ſacrifices ſolemnels d'une province en l'honneur des dieux ou des empereurs. Cette qualification étoit en même tems accompagnée de pluſieurs priviléges, & c'étoit là vraiſſemblablement ce qui les touchoit davantage.

En effet, le *néocorat* des empereurs étoit accordé aux villes par un decret du ſénat. On lit ſur les marbres d'Oxford que la ville de Smyrne avoit été trois fois néocore des empereurs par les decrets du ſacré ſénat; & & ſur un médaillon, les Laodicéens de Phrygie ſe diſent *néocores* de Commode & de Caracalla, par decret du ſénat. Le *néocorat* étoit donc une grace & un titre honorifique. Les Smyrnéens rappellent ſur un monument le bienfait de l'empereur Adrien, qui leur avoit accordé par un ſénatus-conſulte le ſecond *néocorat*. Auſſi les villes marquoient avec ſoin les *néocorats* qu'elles avoient obtenues: [illegible]. Elles ſe glorifioient même d'en avoir obtenu le plus grand nombre. *Voyez* NEOCORE. (*D. J.*)

NÉOCORE, ſ. m. (*Antiq. grec.*) Peu de gens de lettres ignorent qu'on appelloit *néocores* chez les Grecs ceux qui étoient chargés de la garde & ſur-tout de la propreté des temples, comme l'explique le nom même de [illegible], composé de [illegible], *templum*, & de [illegible], *verro*. On ſait encore que cet emploi bas & ſervile dans ſon origine, ſe releva inſenſiblement & devint enfin très-conſidérable, lorſque la richeſſe des offrandes demanda des dépoſitaires diſtingués; que la dépenſe des fêtes & des jeux publics intéreſſa des nations entieres, & que l'adulation des Grecs pour les empereurs romains leurs nouveaux maîtres, les porta à leur élever des temples & à s'honorer du titre de *néocores* de ces mêmes temples. Ils ne furent plus de ſimples valets des temples, ou même des ſacriſtains ordinaires, on en fit des miniſtres du premier ordre, à qui ſeul appartenoit le droit d'offrir les ſacrifices dans les temples conſacrés à la divinité tutélaire du pays, ou dans ceux qu'on avoit élevés non-ſeulement aux empereurs romains déja mis au rang des dieux, mais encore en l'honneur de ceux qui regnoient actuellement.

Tant d'autres ont écrit ſur les *néocores*, qu'on ſe croyoit parfaitement inſtruit de leurs différentes fonctions, & qu'il ſembloit que la ſeule difficulté qui reſtoit parmi les Savans étoit réduite à ce point, ſavoir comment on doit entendre & expliquer le nombre des néocorats attribués ſur les médailles à une même ville; ſi les peuples qui s'y diſent *néocores* pour la ſeconde, pour la troiſieme & pour la quatrieme fois, ont été revêtus de cette dignité par un même prince, ou s'ils ne l'ont reçue que ſucceſſivement par différens empereurs?

M. Vaillant le pere, qui avoit particulierement étudié cette matiere, donna en 1703 une diſſertation ſur les *néocores*, où, après avoir diſcuté les différentes opinions des antiquaires qui l'ont précédé, il établit que les villes grecques ſe diſoient ſur leurs médailles *néocores* des empereurs romains, autant de fois qu'elles avoient obtenu de nouveaux decrets du ſénat pour pouvoir bâtir des temples à leur honneur. Nous nous diſpenſons d'entrer dans le détail des preuves du ſyſtème de M. Vaillant, parce qu'on trouvera ſa piece imprimée en entier dans un volume des mémoires de l'académie des Inſcriptions; mais nous devons dire quelque choſe d'une autre diſſertation ſur le même ſujet, donnée en 1706 par M. de Valois, qui n'avoit aucune connoiſſance de celle de M. Vaillant.

Ces deux auteurs ſe ſont rencontrés dans la difficulté principale; ils rapportent l'un & l'autre les différens néocorats des villes grecques à différens ſenatus-conſultes qui leur en avoient accordé la prérogative; ils prouvent par les mêmes autorités & à-peu-près par les mêmes opérations, que les villes ou les peuples qui ſur les médailles ſe qualifient du titre de *néocores* pour la ſeconde, pour la troiſieme & pour la quatrieme fois, ne l'ont fait que ſucceſſivement & ſous différens empereurs.

Mais la diſſertation de M. de Valois a cela de particulier, qu'elle nous apprend deux fonctions des *néocores*, qui avoient juſqu'à-préſent échappé aux recherches des critiques.

La premiere de ces fonctions des *néocores* étoit de jetter de l'eau luſtrale ſur ceux qui entroient dans le temple. La ſeconde étoit de faire l'aſperſion de cette même eau luſtrale ſur les viandes qu'on ſervoit ſur la table du prince, & de lui tenir en quelque ſorte lieu d'aumôniers.

J'ai dit ci-deſſus que pluſieurs villes grecques prirent ſouvent la qualité de *néocores*, mais c'eſt Smyrne, Ephеſe, Pergame, Magnéſie, &c. qui portent le plus ſouvent ce titre dans les médailles. Smyrne, par exemple, fut faite *néocore* ſous Tibere avec beaucoup de diſtinction; elle le fut encore pour la ſeconde fois ſous Adrien, comme le marquent les marbres d'Oxford: enfin elle eut encore le même honneur, & prit le titre de *premiere ville d'Aſie* ſous Caracalla. (*D. J.*)

NÉODAMODES, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) c'étoient à Lacédémone des eſclaves à qui l'on avoit accordé la liberté, en récompenſe de quelque action héroïque.

NÉOENIES, ſ. f. pl. (*Antiq. grecques.*) en grec [illegible]; fête qu'on célébroit en l'honneur de Bacchus, quand on goûtoit pour la premiere fois le vin nouveau de chaque année. *Voyez* Potter, *Archæol. tit. I. p.* 416. (*D. J.*)

NÉOGRAPHE, adj. pris ſubſtantivement. On nomme ainſi celui qui affecte une maniere d'écrire nouvelle & contraire à l'orthographe reçue. L'orthographe ordinaire nous fait écrire *françois*, *anglois*, *j'étois*, *ils aimeroient* (*voyez* I.); M. de Voltaire écrit *français*, *anglais*, *j'étais*, *ils aimeraient*, en mettant *ai* pour *oi* dans ces exemples, & partout où l'*oi* eſt le ſigne d'un *e* ouvert. Nous employons des lettres majuſcules à la tête de chaque phraſe qui commence après un point, à la tête de chaque nom propre, &c. *Voyez* INITIAL. M. de Voltaire avoit ſupprimé toutes ces capitales dans la pre-

premiere édition de son *siecle de Louis XIV.* publié sous le nom de M. de Francheville. M. du Marsais a supprimé sans restriction toutes les lettres doubles qui ne se prononcent point, & qui ne sont point autorisées par l'étymologie, & il a écrit *home*, *come*, *arêter*, *doner*, *anciène*, *condânez*, &c. M. Duclos n'a pas même égard à celles que l'étymologie ou l'analogie semblent autoriser; il supprime toutes les lettres muetes, & il écrit *diférentes*, *lètres*, *admètent*, *èle*, *téâtre*, *il ut* (au subjonctif pour *il eût*) *cète*, *indépendament*, &c. il change *ph* en *f*, *ortografe*, *filosofique*, *diftongue*, &c. Ainsi M. de Voltaire, M. du Marsais, M. Duclos, sont des *néographes* modernes.

NÉOGRAPHISME, s. m. c'est une maniere d'écrire nouvelle & contraire à l'orthographe reçue. Ce terme vient de l'adjectif grec νέος, *nouveau*, & du verbe γράφω, *j'écris*. Le *néographisme* de M. de Voltaire, en ce qui concerne le changement d'*oi* en *ai* pour représenter l'*e* ouvert, a trouvé parmi les gens de lettres quelques imitateurs.

„ Si l'on établit pour maxime générale, dit l'abbé „ Desfontaines, *observ. sur les écrits mod. tom. XXX.* „ *pag.* 255, que la prononciation doit être le modele „ de l'orthographe; le normand, le picard, le bourgui„ gnon, le provençal écriront comme ils prononcent: „ car dans le systême du *néographisme*, cette liberté „ doit conséquemment leur être accordée „. Il me semble que l'abbé Desfontaines ne combat ici qu'un phantôme, & qu'il prend dans un sens trop étendu le principe fondamental du *néographisme*. Ce n'est point toute prononciation que les *Néographes* prennent pour regle de leur maniere d'écrire, ce seroit proprement écrire sans regle; ils ne considerent que la prononciation autorisée par le même usage qui est reconnu pour législateur exclusif dans les langues, relativement au choix des mots, au sens qui doit y être attaché, aux tropes qui peuvent en changer la signification, aux alliances, pour ainsi dire, qu'il leur est permis ou défendu de contracter, *&c.* Ainsi le picard n'a pas plus de droit d'écrire *gambe* pour *jambe*, ni le gascon d'écrire *bure* pour *beure*, sous prétexte que l'on prononce ainsi dans leurs provinces.

Mais on peut faire aux *Néographes* un reproche mieux fondé; c'est qu'ils violent les lois de l'usage dans le tems même qu'ils affectent d'en consulter les décisions & d'en reconnoître l'autorité. C'est à l'usage légitime qu'ils s'en rapportent sur la prononciation, & ils font très-bien; mais c'est au même usage qu'ils doivent s'en rapporter pour l'horthographe: son autorité est la même de part & d'autre; de part & d'autre elle est fondée sur les mêmes titres, & l'on court le même risque à s'y soustraire dans les deux points, le risque d'être ou ridicule ou inintelligible.

Les lettres, peut-on dire, étant instituées pour représenter les élemens de la voix, l'écriture doit se conformer à la prononciation: c'est-là le fondement de la véritable ortographe & le prétexte du *néographisme*; mais il est aisé d'en abuser. Les lettres, il est vrai, sont établies pour représenter les élémens de la voix; mais comme elles n'en sont pas les signes naturels, elles ne peuvent les signifier qu'en vertu de la convention la plus unanime, qui ne peut jamais se reconnoître que par l'usage le plus général de la plus nombreuse partie des gens de lettres. Il y aura, si vous voulez, plusieurs articles de cette convention qui auroient pû être plus généraux, plus conséquens, plus faciles à saisir, mais enfin ils ne le sont pas, & il faut s'en tenir aux termes de la convention: irez-vous écrire *kek abil ome ke vou soiez*, pour *quelque habile homme que vous soyez*? on ne saura ce que vous voulez dire, ou si on le devine, vous apprêterez à rire.

On repliquera qu'un *néographe* sage ne s'avisera point de fronder si généralement l'usage, & qu'il se contentera d'introduire quelque léger changement, qui étant suivi d'un autre quelque tems après, amenera successivement la réforme entiere sans révolter personne. Mais en premier lieu, si l'on est bien persuadé de la vérité du principe sur lequel on établit son *néographisme*, je ne vois pas qu'il y ait plus de sagesse à n'en tirer qu'une conséquence qu'à en tirer mille; rien de raisonnable n'est contraire à la sagesse, & je ne tiendrai jamais M. Duclos pour moins sage que M. de Voltaire. J'ajoute que cette circonspection prétendue plus sage est un aveu qu'on n'a pas le droit d'innover contre l'usage reçu, & une imitation de cette espece de prudence qui fait que l'on cherche à surprendre un homme que l'on veut perdre, pour ne pas s'exposer aux risques que l'on pourroit courir en l'attaquant de front.

Au reste, c'est se faire illusion que de croire que l'honneur de notre langue soit intéressé au succès de toutes les réformes qu'on imagine. Il n'y en a peut-être pas une seule qui n'ait dans sa maniere d'écrire quelques-unes de ces irrégularités apparentes dont le *néographisme* fait un crime à la nôtre: les lettres *quiescentes* des Hébreux ne sont que des caracteres écrits dans l'orthographe, & muets dans la prononciation; les Grecs écrivoient ἄγγελος, ἄγκυρα, & prononçoient comme nous ferions ἄνγελος, ἄνκυρα; on n'a qu'à lire Priscien sur les lettres romaines, pour voir que l'orthographe latine avoit autant d'anomalies que la nôtre; l'italien & l'espagnol n'en ont pas moins, & en ont quelques-unes de communes avec nous; il y en a en allemand d'aussi choquantes pour ceux qui veulent par-tout la précision géométrique; & l'anglois qui est pourtant en quelque sorte la langue des Géometres, en a plus qu'aucune autre. Par quelle fatalité l'honneur de notre langue seroit-il plus compromis par les inconséquences de son orthographe, & plus intéressé au succès de tous les systêmes que l'on propose pour la réformer? Sa gloire n'est véritablement intéressée qu'au maintien de ses usages, parce que les usages sont ses lois, ses richesses & ses beautés; semblable en cela à tous les autres idiomes, parce que chaque langue est la totalité des usages propres à la nation qui la parle, pour exprimer les pensées par la voix. *Voyez* LANGUE. (*B. E. R. M.*)

NÉOLOGIQUE, adj. qui est relatif au *néologisme*. *Voyez* NÉOLOGISME. Le célebre abbé Desfontaines publia en 1726 un Dictionnaire *néologique*, c'est-à-dire une liste alphabétique de mots nouveaux, d'expressions extraordinaires, de phrases insolites, qu'il avoit pris dans les ouvrages modernes les plus célebres publiés depuis quelques dix ans. Ce dictionnaire est suivi de l'éloge historique de Pantalon-Phébus, plaisanterie pleine d'art, où ce critique a fait usage de la plûpart des locutions nouvelles qui étoient l'objet de sa censure: le tour ingénieux qu'il donne à ses expressions, en fait mieux sentir le défaut, & le ridicule qu'il y attache en les accumulant, n'a pas peu contribué à tenir sur leurs gardes bien des écrivains, qui apparemment auroient suivi & imité ceux que cette contre-vérité a notés comme répréhensibles.

Il y auroit, je crois, quelque utilité à donner tous les cinquante ans le dictionnaire *néologique* du demi siecle. Cette censure périodique, en réprimant l'audace des *néologues*, arrêteroit d'autant la corruption du langage qui est l'effet ordinaire d'un *néologisme* imperceptible dans ses progrès: d'ailleurs la suite de ces dictionnaires deviendroit comme le mémorial des révolutions de la langue, puisqu'on y verroit le tems où les locutions se seroient introduites, & celles qu'elles auroient remplacées. Car telle expression fut autrefois *néologique*, qui est aujourd'hui du bel usage: & il n'y a qu'à comparer l'usage présent de la langue, avec les remarques du P. Bouhours sur les écrits de P. R. (*II. Entretien d'Arist. & d'Eug. pag.* 168.) pour reconnoître que plusieurs des expressions risquées par ces auteurs ont reçu le sceau de l'autorité publique, & peuvent être employées aujourd'hui par les puristes les plus scrupuleux. (*B. E. R. M.*)

NÉOLOGISME, s. m. ce mot est tiré du grec, νέος *nouveau*, & λόγος, *parole*, *discours*, & l'on appelle ainsi l'affectation de certaines personnes à se servir d'expressions nouvelles & éloignées de celles que l'usage autorise. Le *néologisme* ne consiste pas seulement à introduire dans le langage des mots nouveaux qui y sont inutiles; c'est le tour affecté des phrases, c'est la jonction téméraire des mots, c'est la bisarrerie des figures qui caractérisent sur-tout le *néologisme*. Pour en prendre une idée convenable, on n'a qu'à lire le second *entretien* d'Ariste & d'Eugène *sur la langue françoise* (depuis la *pag.* 168. jusqu'à la *pag.* 185.) le pere Bouhours y releve avec beaucoup de justesse, quoique peut-être avec un peu trop d'affectation, le *néologisme* des écrivains de P. R. & il le montre dans un grand nombre d'exemples, dont la plûpart sont tirés de la traduction de l'*Imitation de Jesus-Christ*, donnée par ces solitaires.

Un auteur qui connoît les droits & les décisions de l'usage ne se sert que des mots reçus, ou ne se résout à en introduire de nouveaux que quand il y est forcé par une disette absolue & un besoin indispensable: simple & sans affectation dans ses tours, il ne rejette point les expressions figurées qui s'adaptent naturellement à son sujet, mais il ne les recherche point, & n'a garde de se laisser éblouir par le faux éclat de certains traits plus hardis que solides, en un mot il connoît la maxime d'Horace (*Art. poët.* 309.), & il s'y conforme avec scrupule:

Scribendi rectè sapere est & principium & fons.

Voyez USAGE & STYLE.

Il ne faut pourtant pas inférer des reproches raisonnables que l'on peut faire au *néologisme*, qu'il ne faille rien oser dans le style. On risque quelquefois avec succès un terme nouveau, un tour extraordinaire, une figure inusitée; & le poëte des graces semble lui-même en donner le conseil, lorsqu'il dit, *ib.* 48.

Dixeris egregiè, notum si callida verbum
Reddiderit junctura novum. Si fortè necesse est
Indiciis monstrare recentibus abdita rerum;
Fingere cinctutis non exaudita cethegis
Continget, dabiturque licentia sumpta pudenter.

Mais en montrant une ressource au génie, Horace lui assigne tout-à-la fois comment il doit en user; c'est avec circonspection & avec retenue, *licentia sumpta pudenter*; & il faut y être comme forcé par un besoin réel, *si fortè necesse est*.

Dans ce cas, le *néologisme* change de nature; & au lieu d'être un vice du style, c'est une figure qui est en quelque maniere opposée à l'*archaïsme*.

L'*archaïsme* est une imitation de la maniere de parler des anciens, soit que l'on en revivifie quelques termes qui ne sont plus usités, soit que l'on fasse usage de quelques tours qui leur étoient familiers & qu'on a depuis abandonnés; les pieces du grand Rousseau en style marotique sont pleines d'*archaïsmes*. Ce mot vient du grec ἀρχαῖος, *ancien*, auquel en ajoutant la terminaison ισμὸς, qui est le symbole de l'imitation, on a ἀρχαϊσμὸς, qui veut dire *antiquorum imitatio*.

Le *néologisme*, envisagé comme le pendant de l'*archaïsme*, est une figure par laquelle on introduit un terme, un tour, ou une association de termes dont on n'a pas encore fait usage jusques-là; ce qui ne doit se faire que par un principe réel ou très-apparent de nécessité, & avec toute la retenue & la discrétion possibles. Rien ne seroit plus dangereux que de passer les bornes; la figure est sur les frontieres, pour ainsi dire, du vice, & ce vice même ne change pas de nom; il n'y a que l'abus qui en fait la différence.

NÉOLOGUE, s. m. celui qui affecte un langage nouveau, des expressions bisarres, des tours recherchés, des figures extraordinaires. *Voyez* NÉOLOGIQUE & NÉOLOGISME. (*B. E. R. M.*)

NÉOMAGUS, (*Géog. anc.*) ce mot hybride est composé du grec & du gaulois, & a été donné à diverses villes ou bourgs de France, des Pays-bas, d'Allemagne, même en Angleterre à la ville de Chichester, & à d'autres.

En effet, 1°. *Néomagus*, ou *Noviomagus* dans Ptolomée, est une ville des *Regni*, peuples de l'île d'Albion. Cambden croit que c'est aujourd'hui Woodcôte, & diverses raisons appuyent ce sentiment, qui a le suffrage de M. Gale.

2°. *Néomagus*, ou *Noviomagus Batavorum*, est une ancienne ville de la seconde Germanie, sous la rive gauche du Wahal, à l'extrémité de la Gaule. On ne doute point que ce ne soit aujourd'hui Nimegue, capitale de la Gueldre hollandoise. (*D. J.*)

NÉOMÉNIASTE (*Antiq. grecq.*) Νεομηνιαστής; on appelloit chez les Grecs *néoméniastes*, ceux qui célébroient la fête des néoménies, ou de chaque mois lunaire.

NÉOMÉNIE, s. f. (*Chronol.*) c'est le jour de la nouvelle lune. Les *néoménies* sont d'un usage indispensable dans le calcul du calendrier des Juifs, qui leur donnent le nom de *tolad*.

NÉOMÉNIES, (*Antiq. & Litt.*) en grec Νεομηνία, ou Νουμηνία, c'est-à-dire *nouvelle lune*, de νέος, *nouveau* & μήν, *lune*, fête qui se célébroit chez les anciens à chaque nouvelle lune.

Le desir d'avoir des mois heureux, introduisit la fête des *néoménies* chez tous les peuples du monde. Les Egyptiens pratiquerent cet usage long-tems avant la promulgation de la loi de Moïse; il fut prescrit aux Hébreux; il passa de l'Orient chez les Grecs, chez les Romains, ensuite chez les premiers chrétiens avec les abus qui s'étoient glissés dans cette fête, ce qui la fit condamner par saint Paul, mais il en reste encore quelques vestiges parmi nous.

La *néoménie* étoit un jour solemnel chez les Juifs, *buccinate in* neomeniâ *tubâ*, Ps. lxxx. ℣ 4. Sonnez de la trompette au premier jour du mois. Les Hébreux avoient une vénération particuliere pour le premier de la lune. Ils le célébroient avec des sacrifices au nom de la nation, & chaque particulier en offroit aussi de dévotion. C'étoit au sanhédrin à déterminer le jour de la nouvelle lune, parce qu'il étoit de sa jurisdiction de fixer les jours de fête. Les juges de ce tribunal envoyoient ordinairement deux hommes pour découvrir la lune; & sur leur rapport ils faisoient publier que le mois étoit commencé ce jour-là. Cette publication se faisoit au son des trompettes, qui étoit accompagné du sacrifice solemnel; il n'étoit cependant pas défendu de travailler ou de vaquer à ses affaires, excepté à la *néoménie* du commencement de l'année civile au mois de Tizri. Ce jour étoit sacré & solemnel, & il n'étoit permis de faire aucune œuvre servile. 2. *Paral. ij. 4. judic. vij. 6. Os. ii.* 11. *Col. ij.* 16.

Les Egyptiens célébroient aussi les *néoménies* avec beaucoup d'appareil; on sait que tous les mois de leur année étoient représentés par des symboles, & que le premier jour de chaque mois ils conduisoient les animaux qui répondoient aux signes célestes dans lesquels le soleil & la lune alloient entrer.

Les Grecs solemnisoient les *néoménies* au commencement de chaque mois lunaire en l'honneur de tous les dieux, mais particulierement d'Apollon, nommé *Néoménius*, parce que tous les astres empruntent leur lumiere du soleil. On trouvera dans Potter, *Archæol. tom. I. pag.* 416. les détails des cérémonies de cette fête.

Elle passa des Grecs chez les Romains avec l'idée du culte qui y étoit attaché. Ils appellerent *calendes* ce que les Grecs appelloient *néoménies*. Au commencement de chaque mois ils faisoient des prieres & des sacrifices aux dieux en reconnoissance de leurs bienfaits, & la religion obligeoit les femmes de se baigner, mais les calendes de Mars étoient les plus solemnelles, parce que ce mois ouvroit l'année des Romains. (*D. J.*)

NÉON, (*Géog. anc.*) ville de Grece, dans la Phocide, auprès du Parnasse. Hérodote, Pausanias, & Etienne le géographe en parlent.

NÉONTICHOS, nom commun, 1°. à une ville de l'Eolide, selon Pline; 2°. à une ville de la Phocide selon Ortélius; 3°. à une ville de Thrace sur la Propontide; 4°. à une ville de la Carie.

NÉOPHYTES, s. m. pl. (*Hist. ecclesiast.*) se disoit dans la primitive Eglise, des nouveaux chrétiens, ou des payens nouvellement convertis à la foi. *Voyez* CATHÉCUMENE.

Ce mot signifie nouvelle plante; il vient du grec νέος, *nouveau*, & φύω, *je produis*, comme qui diroit *nouvellement né*; le baptême que les *Néophytes* recevoient étoit regardé comme une nouvelle naissance. *Voyez* BAPTÊME.

On ne découvroit point aux *Néophytes* les mysteres de la religion. *Voyez* MYSTERE.

Le mot de *Néophytes* s'applique aussi aux proselytes que font les missionnaires chez les infideles. Les *néophytes* du Japon, sur la fin du xvj. & au commencement du xvij. siecle, ont montré, dit-on, un courage & une fermeté de foi dignes des premiers siecles de l'Eglise.

Néophyte étoit aussi en usage autrefois pour signifier de nouveaux prêtres, ou ceux qu'on admettoit aux ordres sacrés; comme aussi les novices dans les monasteres. *Voyez* NOVICE.

Saint Paul ne veut pas qu'on éleve les *Néophytes* aux ordres sacrés, de peur que l'orgueil n'ébranle leur vertu mal affermie. On a pourtant dans l'Histoire ecclésiastique quelques exemples du contraire, comme la promotion de saint Ambroise à l'épiscopat, mais ils sont rares.

NÉOPTOLÉMÉES, s. f. (*Antiq. greq.*) Νεοπτολέμεια, fête annuelle célébrée par les habitans de Delphes avec beaucoup de pompe, en mémoire de Néoptolème fils d'Achille, qui périt dans son entreprise de piller le temple d'Apollon, à dessein de venger la mort de son pere, dont ce dieu avoit été cause au siege de Troye. Les Delphiens ayant tué Néoptolème dans le temple même, ils crurent devoir fonder une fête à sa gloire, & honorer ce prince comme un héros. Potter, *Archæol. græq. tom. I. pag.* 417.

NÉORITIDE, (*Géog. anc.*) pays d'Asie au-delà du Caucase, dans l'intérieur des terres. Alexandre, après avoir jetté sur les bords de l'Océan les fondemens d'une nouvelle Alexandrie, entra par différens chemins dans le pays des Néorites, qu'il soumit aisément par cette entreprise. Les Néorites, dit Diodore de Sicile, *lib. XVII.* §. 57. ressemblent en général aux autres peuples des Indes; mais ils se distinguent d'eux par une circonstance très-particuliere. Tous les parens d'un mort l'accompagnent nus & armés de lances; & après avoir fait porter son corps dans un bois, ils le dépouillent eux-mêmes de tous ses vêtemens, & le laissent en proie aux animaux de la forêt. Ils brûlent ensuite tout ce qui le couvroit en l'honneur des génies du lieu, & terminent toute la cérémonie par un grand festin qu'ils donnent à leurs amis. (*D. J.*)

NEOTERA, f. f. (*Littérat.*) c'eft-à-dire *la nouvelle déeſſe*. Dès que Marc-Antoine maître de l'Aſie, vint en Égypte au ſein de la molleſſe, oublier ſa gloire entre les bras de Cléopatre, on l'appella le *nouveau Bacchus*; alors cette reine ne cherchant qu'à lui plaire, prit l'habit ſacré d'Iſis, & fut ſurnommée *la nouvelle déeſſe* : une de ſes médailles fait foi de ce titre flatteur dont ſes ſujets l'honorerent.

NEPENTHÈS, f. m. (*Botan. moderne.*) genre de plante dont voici les caracteres, ſelon Linnœus. Le calice particulier de la fleur eſt partagé en quatre quartiers arrondis; il n'y a point de pétales, & à peine quelques étamines: mais il y a quatre boſſettes attachées au ſtyle près du ſommet. Le piſtil a un germe extrèmement délié; le ſtile eſt pointu & de la longueur du calice; le ſtygma eſt obtus; le fruit eſt une capſule oblongue, en forme de colonne tronquée; il eſt compoſé de quatre valvules & de quatre loges: les graines ſont nombreuſes pointues, & plus courtes que leurs capſules. (*D. J.*)

NEPENTHÈS, (*Littérature.*) νηπενθὲς, ce terme grec ſignifie *un remede contre la triſteſſe*, de νὴ, *négation*, & de πένθος, *deuil*, *affliction*. C'étoit je ne ſai quoi d'excellente vertu, dont Homere, *Odiſſ. liv. IV. v.* 220. dit qu'Helene fit uſage pour charmer la mélancholie de Télémaque. Ce prince inquiet de n'avoir point de nouvelles de ſon pere, vint trouver Neſtor, qui ne put lui apprendre ce qu'il étoit devenu. De-là continuant ſon voyage, il ſe rendit chez Ménélas où il vit Hélène, & ſoupa avec elle: cependant il étoit fort triſte & comme cette princeſſe en eut pitié, elle uſa d'un charme pour diſſiper ſon chagrin. Elle mêla dans le vin qu'on devoit ſervir à table, une drogue qui ſéchoit les larmes, calmoit la colere, & diſſipoit tous les déplaiſirs dès le moment qu'on en avoit goûté. Elle tenoit cette excellente drogue de Polydamna, femme de Théonis roi d'Egypte. Tous ſes hôtes bûrent de ce breuvage, & en éprouverent les merveilleux effets.

Pline & Théophraſte parlent du *népenthès*, comme d'une plante d'Egypte, dont le prince des poëtes grecs a ſeulement exagéré les vertus. Diodore dit que de ſon tems, c'eſt-à-dire du tems d'Auguſte, les femmes de Thèbes en Egypte, ſe vantoient d'avoir ſeules la recette d'Helene; & il ajoute qu'elles l'employoient avec ſuccès : mais Plutarque, Athénée & Philoſtrate, prétendent que le *népenthès* d'Homere n'étoit autre choſe que les charmes de la converſation d'Hélène. Pluſieurs ſavans modernes ont à leur tour choiſi le *népenthès* de l'Odyſſée, pour le ſujet de leurs conjectures & de leurs hypothèſes; & l'on ne ſauroit croire juſqu'où leur imagination s'eſt égarée pour découvrir le ſecret de la belle lacédemonienne. Mais ce reproche ne doit pas tomber ſur la diſſertation de Pierre Petit, intitulée *Homeri nepentes*, & imprimée à Utrecht en 1689 *in*-8°. On y découvrira beaucoup d'eſprit & de ſcience, ſi on ſe donne la peine de la lire. (*D. J.*)

NEPER, BAGUETTES *ou* BATONS DE, *oſſa Neperi*, (*Arithmét.*) ſont un inſtrument par le moyen duquel on peut faire promptement & avec facilité la multiplication & la diviſion des grands nombres: on l'a appellé ainſi du nom de ſon inventeur *Neper*, qui l'eſt auſſi des logarithmes. *Voyez* LOGARITHMES.

Conſtruction de cet inſtrument. On prend dix petits bâtons, ou petites lames oblongues faites avec du bois, ou du métal, ou de la corne, ou du carton, ou quelqu'autre matiere ſemblable: on les diviſe chacune en neuf petits quarrés, & chacun de ces petits quarrés en deux triangles par ſa diagonale. *Pl. alg. fig.* 11. Dans ces petits quarrés on écrit les nombres de la table de multiplication, autrement appellé *abaque* ou *table de Pythagore*; de maniere que les unités de ces nombres ſoient dans le triangle le plus à la droite de chaque quarré, & les dixaines dans l'autre.

Uſage des baguettes de Neper *pour la multiplication.* Pour multiplier un nombre donné par un autre, diſpoſez les bâtons entr'eux, de telle maniere que les chiffres d'en haut repréſentent le multiplicande; enſuite joignez-y à gauche le bâton ou la baguette des unités dans ce bâton vous chercherez le chiffre le plus à la droite du multiplicateur, & vous écrirez de ſuite les nombres qui y répondent horiſontalement, dans les quarrés des autres lames, en ajoutant toujours enſemble les différens nombres qui ſe trouveront dans le même rhombe. Vous ferez la même opération ſur les autres chiffres du multiplicateur; enſuite vous mettrez tous les produits les uns ſous les autres, comme dans la multiplication ordinaire; enfin vous les ajouterez enſemble pour avoir le produit total. Exemple,

Suppoſons que le multiplicande ſoit 5978, & le multiplicateur 937; on prendra le nombre 56, qui (*figure* 12. *Pl. alg.*) ſe trouve au-deſſous du dernier chiffre 8 du multiplicande, & vis-à-vis du dernier chiffre 7 du multiplicateur, on écrira 6, on ajoutera 5 avec 9 qui ſe trouve dans le même rhombe à côté; la ſomme eſt 14 : on écrira 4, & on retiendra 1, qu'on ajoutera avec 3 & 4 qui ſe trouvent au rhombe ſuivant; on aura 8, qu'on écrira: enſuite on ajoutera 5 & 6, qui ſe trouvent dans le rhombe ſuivant, & qui font 11; on écrira 1, & on retiendra 1, qui ajouté avec le 3 du triangle ſuivant, fait 4, qu'on écrira. On aura ainſi 41846 pour le produit du multiplicande par 7: on trouvera de même les produits du multiplicande par les autres chiffres du multiplicateur, & la ſomme de ces produits, diſpoſés comme il convient, ſera le produit cherché. (*E*)

Cette opération n'a pas beſoin d'être démontrée: ſi on y fait la plus légere attention, on verra qu'elle n'eſt autre choſe que la multiplication ordinaire, dont la pratique eſt un peu facilitée, parce qu'on eſt diſpenſé de ſavoir par cœur la table de multiplication, & de ſe ſervir des chiffres qu'on retient à chaque nombre que l'on écrit; en un mot, la multiplication eſt ici réduite à des additions. (*O*)

Uſage des bâtons de Neper *pour la diviſion.* Diſpoſez les petits bâtons l'un auprès de l'autre, de maniere que les chiffres d'en-haut repréſentent le diviſeur; ajoutez-y à gauche le bâton des unités; enſuite deſcendez au-deſſous du diviſeur, juſqu'à ce que vous trouviez une branche horiſontale dont les chiffres ajoutés enſemble, comme on a fait dans la multiplication, puiſſent donner la partie du dividende dans laquelle on doit chercher d'abord combien le diviſeur eſt contenu, ou puiſſent donner au moins le nombre qui en ſoit le plus proche, quoique plus petits; retranchez ce nombre de la partie du dividende que vous avez pris, & écrivez au quotient le nombre qui eſt à gauche dans la branche horiſontale; continuez enſuite à déterminer de la même maniere les autres chiffres du quotient, & le problème ſera reſolu. Exemple.

Suppoſons qu'on veuille diviſer 5601386 par 5978: on ſait qu'il faut d'abord ſavoir combien de fois 5978 eſt contenu dans 56013. Deſcendez (*fig.* 12. *alg.*) au-deſſous du diviſeur juſqu'à ce que vous ſoyez arrivé à la derniere tranche horiſontale, dont les nombres étant ajoutés comme dans la multiplication, de rhombe en rhombe, donnent 53802, qui eſt le plus grand nombre au-deſſous de 56013; écrivez 9 au quotient, & retranchez 53802 de 56013, le reſte ſera 2211; deſcendez 8, & opérez ſur le nombre 22118, comme vous avez fait ſur 56013, vous trouverez dans la troiſieme tranche horiſontale le nombre 17934, qui eſt le plus grand au-deſſous de 22118; écrivez 3 au quotient, & opérez ſur le ſecond reſte, comme vous avez fait ſur le premier, vous trouverez encore le chiffre 7, que vous écrirez au quotient, qui par conſéquent ſera 937 ſans reſte. *Chambers.* (*E*)

On trouve dans l'hiſtoire de l'académie de 1738, une méthode préſentée par M. Rauſlain, pour faire les multiplications & diviſions par de nouvelles baguettes différentes de celles de *Neper*. Nous y renvoyons le lecteur, en ajoutant que toutes ces opérations ſont plus curieuſes dans la théorie, qu'utiles & commodes dans la pratique: il eſt bien plus court de ſavoir par cœur la table de multiplication ou table de Pythagore, que d'avoir recours pour chaque multiplication qu'on veut faire, à des baguettes qu'on n'a pas toujours ſous la main, & dont l'arrangement demande d'ailleurs un peu de tems & d'attention. (*O*)

NEPETA, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie dans la Toſcane, dont Tite-Live & Ptolomée parlent; c'eſt aujourd'hui la ville de *Népi*, entre Rome & Viterbe. *Voyez* NEPI.

NÉPHALIES, f. f. pl. (*Antiq. greq.*) ſolemnités des Grecs nommées *la fête des gens ſobres*; ce que marque le mot même qui ſignifie *ſobriété*. Les Athéniens célebroient cette fête en offrant une ſimple boiſſon d'hydromel au Soleil, à la Lune, à l'Aurore & à Venus: ils brûloient à cette occaſion ſur leurs autels toutes ſortes de bois, excepté celui de la vigne & du figuier. (*D. J.*)

NÉPHÉLION, f. m. (*Chirurg.*) petite tache blanche ſur les yeux produite par la cicatrice d'un ulcere. Cette cicatrice incommode la vue lorſqu'elle ſe trouve ſur la cornée tranſparente vis-à-vis la prunelle. Nos anciens l'appelloient *nuage*. *Voyez* NUBECULA. On donne auſſi le nom de *néphélion* à ces eſpeces de petits nuages qui nagent au milieu de l'urine, & aux petites taches blanches ſur la ſurface des ongles qui reſſemblent à des petits nuages. (*T*)

NÉPHÉLIS, (*Géog. anc.*) ville de Cilice bâtie ſur le promontoire *Néphélida*, qui, ſelon Tite-Live, étoit célebre par une ancienne alliance des Athéniens.

NÉPHÉRIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, bâtie ſur un rocher, à 120 ſtades de Carthage. Scipion la prit après 22 jours de ſiege.

NEPHES-OGLI, (*terme de Relation.*) ce nom ſignifie parmi les Turcs, *Fils du Saint-Eſprit*, & on le donne à certaines gens qui naiſſent d'une mere vierge. Il y a des filles turques qui, dit-on, ſe tiennent dans certains lieux à l'écart, où elles ne voient aucun homme; elles ne vont aux moſquées que rarement, & lorſqu'elles s'y rendent, elles y demeurent depuis neuf heures du ſoir juſqu'à minuit, & y joignent à leurs prieres tant de contorſions de corps, & tant de cris, qu'elles épuiſent leurs forces, & qu'il leur arrive ſouvent de tomber par terre évanouies. Si elles deviennent groſſes depuis ce tems-là, elles diſent qu'elles le ſont par la grace du Saint-Eſprit, & les enfans dont elles accouchent ſont appellés *nephes-ogli*. On les conſidere comme devant un jour avoir le don des miracles. (*D. J.*)

NEPHIRI, (*Hiſt. nat.*) nom générique donné par quelques auteurs aux marbres qui contiennent des coquilles, des madrépores & d'autres corps marins.

NÉPHRÉTIQUE, ſ. f. (*Méd.*) dans le ſens le plus étendu que l'on donne ici à la *néphrétique*, elle ſignifie ici toutes ſortes de douleurs des lombes, dans l'endroit où ſont placés les reins. Les auteurs ne décident point unanimement ſi l'on doit appeller *néphrétique vraie*, celle qui vient du calcul ou de l'inflammation des reins. Les autres eſpeces ſont nommées *fauſſes néphrétiques*.

Non-ſeulement les reins & les ureteres douloureux, mais encore les lombes, la moëlle épiniere, le méſentere, l'eſtomac, la rate, le foie, la véſicule du fiel, les inteſtins, la matrice & les vertebres des lombes attaqués de douleur, ſe rapportent ſouvent à ce titre.

De-là naît grand nombre de maladies générales qui peuvent attaquer une partie en particulier, & produire la *néphrétique*: ces maladies ont leurs caracteres propres, à la faveur deſquels on doit les diſtinguer avec ſoin les unes des autres.

Ainſi dans la fievre, le ſcorbut, le catharre, le rhumatiſme, la goutte, la cacochymie, les ſpaſmes, les maladies éréſipélateuſes, la paſſion hyſtérique, l'affection hypocondriaque, la mélancholie, l'acrimonie du ſuc nerveux, la ſuppreſſion d'un ulcere, ſi la matiere vient à ſe porter aux reins ou aux lombes, & qu'il ſe faſſe une métaſtaſe dans ces parties, il réſulte des *néphrétiques* de différentes eſpeces.

Quelquefois il en arrive auſſi par ſympathie dans la cardialgie, la colique, la cacochylie, la conſtipation, la dyſſenterie, les hémorrhoïdes, l'hernie, les fleurs-blanches. La *néphrétique* attaque encore les femmes groſſes, celles qui ſont en mal d'enfant, les nouvelles accouchées, celles qui avortent, celles qui ont leurs regles. De plus cette maladie ſurvient à la ſuppreſſion des mois & à leur flux immodéré, à la tympanite, à la douleur des lombes; on doit alors la traiter ſuivant le titre général de la ſympathie.

Mais à proprement parler, la *néphrétique* doit ſa naiſſance à l'inflammation des reins qui contiennent le calcul, à l'acrimonie de leur mucoſité & à celle de l'urine qui eſt devenue plus conſidérable. Il n'eſt pas poſſible de rapporter tous les accidens qui peuvent ſuivre la *néphrétique*, parce que les parties qu'elle attaque & les cauſes qui la produiſent varient à l'infini. Quand donc on aura découvert la cauſe de la *néphrétique* on ſe conduira conſéquemment pour tâcher de la guérir. (*D. J.*)

NÉPHRÉTIQUES, ſe dit en matiere médicinale, de remedes indiqués dans les maladies des reins, de la veſſie; ce ſont des diurétiques doux, adouciſſans, tels que le nitre, la guimauve, la graine de lin, l'alkekenge, *&c.* *Voyez* DIURÉTIQUE *&* NÉPHRÉTIQUE.

NÉPHRÉTIQUE, BOIS. *Voyez* BOIS NÉPHRÉTIQUE.

NÉPHRÉTIQUE PIERRE, (*Hiſt. nat. Minéral.*) *lapis nephreticus*, les Naturaliſtes ne ſont point d'accord ſur la pierre à laquelle ils donnent le nom de *néphrétique*. Wallerius dit dans ſa Minéralogie, que c'eſt une pierre gypſeuſe, verte, & demi tranſparente. D'autres ont donné ce nom à une eſpece de jaſpe verd; d'autres à une agate verdâtre; d'autres à la malachite; d'autres enfin ont donné ce nom par excellence à la pierre appellée *jade*. Voyez *ces article*. Ce nom lui vient du préjugé où l'on a été que cette pierre portée ſur les reins, étoit propre à calmer les douleurs que l'on ſentoit dans cette partie. Ceux qui auront aſſez de foi pour recourir à ce remede, ne riſqueront rien de prendre pour cela celle de toutes ces pierres qui leur conviendra le mieux; elles paroiſſent toutes également incapables de donner du ſoulagement, à moins que l'imagination ſeule ne fût attaquée. (—)

NEPHROTOMIE, *terme de Chirurgie*, opération par la quelle on tire la pierre du rein.

Ce mot eſt grec; il vient du mot νεφρὸς, *ren*, rein, & τομὴ, *ſectio*, inciſion.

Pluſieurs auteurs ont prétendu prouver la poſſibilité de cette opération, en rapportant des obſervations par leſquelles ils demontrent que les plaies des reins ne ſont point mortelles; mais cet argument eſt peu concluant, n'y ayant aucune comparaiſon entre un coup d'épée ou de couteau, qui a bleſſé un rein par haſard, & dans un point indéterminé, & la plaie qu'il faudroit faire, dans la vue de tirer une pierre qui occupe un lieu fixe dans ce viſcere. Cette opération peut être pratiquée lorſque le rein ſera en ſuppuration, & que l'on appercevra une tumeur circonſcrite à la région lombaire avec fluctuation. *Voyez* FLUCTUATION. M. de la Fitte, maître en Chirurgie à Paris, a communiqué à l'académie royale de chirurgie une obſervation ſur l'extraction d'une pierre à la ſuite d'un abſcès au rein, dont il a fait l'ouverture avec ſuccès, ayant guéri radicalement le malade. On trouve quelques cas ſemblables dans les auteurs. Hippocrate même qui détournoit ſes diſciples de l'opération de la taille, recommande en trois endroits de ſes ouvrages la ſection du rein, lorſqu'il forme abſcès & tumeur à côté de l'épine.

Les obſervations de M. de La fitte ſont inſérées dans le ſecond tome des mémoires de l'académie royale de Chirurgie, & M. Hevin, dans le troiſieme tome, a donné un mémoire fort étendu, qui a pour titre: *recherches hiſtoriques & critiques ſur la néphrotomie ou taille du rein*. (*Y*)

NEPI, (*Géog.*) ancienne petite ville dépeuplée d'Italie, au patrimoine de S. Pierre, ſur la riviere de Triglia, qui ſe jette dans le Tibre, avec un évêché ſuffragant du Pape, à 8 lieues N. de Rome, 4 S. O. de Magliano. *Long.* 30. 2. *lat.* 42. 12.

NEPISSING, (*Géog.*) lac de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle France, à 24 lieues de celui des Hurons. Il a environ 30 lieues de longueur, ſur 3 à 4 de large.

NÉPOTISME, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Italiens appellent le crédit & le pouvoir que les papes accordent à leurs neveux & à leurs parens. Ils ſont communément revêtus des emplois les plus importans de l'état eccléſiaſtique; & l'hiſtoire fournit des exemples qui prouvent que ſouvent ils ont fait l'abus le plus étrange de leur autorité, qu'ils employoient à s'enrichir par toutes ſortes de voies, & à faire les extorſions les plus cruelles & les plus inouies ſur les ſujets du ſouverain pontife, qu'ils traitoient en ennemis.

NEPTRECUM, (*Géog.*) ou *Neptricum*, nom latin de la Neuſtrie ancienne, partie des Gaules qui formoit un royaume. M. l'abbé le Bœuf croit que *Neptrecum* ou *Nemptrich* ſignifioit en langage des Francs le royaume principal. *Voyez* NEUSTRIE.

NEPTUNALES, ſ. f. pl. (*Fêtes rom.*) *Neptunalia*, fêtes qui ſe célébroient à Rome le 23 Juillet en l'honneur de Neptune. Elles étoient différentes des conſuales, quoique celles-ci fuſſent auſſi en l'honneur de ce dieu; mais dans le cours des uns & des autres, les chevaux & les mulets couronnés de fleurs demeuroient ſans travailler & jouiſſoient d'un repos tranquille, que perſonne n'oſoit troubler. (*D. J.*)

NEPTUNE, ſ. m. (*Mytholog.*) fils de Saturne, & de Rhée, & frere de Jupiter & de Pluton. Les poëtes lui donnent une infinité de maîtreſſes & quantité de noms: non-ſeulement ils lui attribuent le pouvoir d'ébranler la terre, mais encore de l'entrouvrir. Tous les gens de lettres connoiſſent ce bel endroit de l'Iliade, *Rabſod.* 5. *v.* 6. où *Neptune* en courroux répand l'épouvante juſque dans les enfers; endroit dont M. Deſpreaux a donné une traduction admirable, & qui peut être ne cede à l'original qu'en ce qu'elle eſt plus longue de trois vers.

> *L'enfer s'émeut au bruit de* Neptune *en furie;*
> *Pluton ſort de ſon trône, il pâlit, il s'écrie;*
> *Il a peur que ce dieu, dans cet affreux ſéjour,*
> *D'un coup de ſon trident, ne faſſe entrer le jour;*
> *Et par le centre ouvert de la terre ébranlée,*
> *Ne faſſe voir du Styx la rive déſolée,*
> *Ne découvre aux vivans cet empire odieux,*
> *Abhorré des mortels, & craint même des dieux.*

Cette fiction de la poeſie eſt peut-être fondée ſur les violentes ſecouſſes que la mer donne à la terre, & ſur

les

les paſſages qu'elle ſe creuſe au-travers des rochers les plus durs.

Les poëtes diſent encore que *Neptune* préſidoit particulierement aux courſes, ſoit de chevaux, ſoit de chars. Ils ajoutent que c'étoit lui qui frappant la terre d'un coup de trident, en avoit fait ſortir le cheval.

> ... *Tuque ô, cui prima frementem*
> *Fudit equum magno tellus percuſſa tridenti,*
> Neptune. ....

Neptune a été un des dieux du paganiſme des plus honorés. Il eut en Grece & en Italie, ſur-tout dans les lieux maritimes, un grand nombre de temples élevés en ſon honneur des fêtes & des jeux. Les Iſthmiens & ceux du cirque à Rome lui furent ſpécialement conſacrés ſous le nom d'Hippius, parce qu'il y avoit des courſes de chevaux. On célébroit les neptunales en ſon honneur, & même les Romains lui avoient conſacré tout le mois de fevrier, pour le prier d'avance d'être favorable aux navigateurs, qui, dès le commencement du printems, ſe diſpoſoient aux voyages de mer.

Platon nous apprend qu'il avoit un temple magnifique dans l'île Atlantique, où les métaux les plus précieux brilloient par-tout. Des figures d'or répréſentoient le dieu ſur un char, traîné par des chevaux aîlés. Hérodote parle auſſi d'une ſtatue d'airain, haute de 7 coudées, que *Neptune* avoit près de l'iſthme de Corinthe.

Enfin nous remarquerons que les poëtes ont donné le nom de *Neptune* à la plûpart des princes inconnus, qui venoient par mer s'établir dans quelques nouveaux pays, ou qui regnoient ſur des îles, ou qui s'étoient rendus célebres ſur la mer par leurs victoires ou par l'établiſſement du commerce. De-là tant d'hiſtoires ſur le compte de *Neptune*, tant de femmes, tant de maîtreſſes & d'enfans qu'on donne à ce dieu, tant de métamorphoſes, tant d'enlevemens qu'on lui attribue.

Je me garderai bien de chercher à deviner l'origine de ſon nom, depuis que je connois l'éthymologie qu'en donnoit l'épicurien Balbus, *Neptunus à nando*, ſur laquelle Cotta le raille ſi plaiſamment dans Cicéron, en lui diſant qu'il n'y a point de nom qu'on ne puiſſe faire venir de la façon qu'on le voudra, & que dans l'extraction de celui-ci, *magis ſibi natare viſus eſt quam ipſe Neptunus*. (*D. J.*)

NEPTUNE, TEMPLE DE, (*Archit. antiq.*) *Voyez* TEMPLE DE NEPTUNE.

NEPTUNE, ſ. m. (*Antiq. grecq. & rom.*) On trouve ce dieu repréſenté ordinairement tout nud & barbu, tenant un trident, ſon ſymbole le plus commun, & ſans lequel on ne le voit guere. Il paroît tantôt aſſis, tantôt de bout ſur les flots de la mer, ſouvent ſur un char traîné par deux ou quatre chevaux. Ce ſont quelquefois des chevaux ordinaires quelquefois des chevaux marins, qui ont la partie ſupérieure de cet animal, pendant que tout le bas ſe termine en queue de poiſſon.

Dans un ancien monument, *Neptune* eſt aſſis ſur une mer tranquille, avec deux dauphins qui nagent ſur la ſuperficie de l'eau, ayant près de lui une proue de navire chargé de grains & de marchandiſes; ce qui marquoit l'abondance que procure une heureuſe navigation.

Dans un autre monument, on le voit aſſis ſur une mer agitée, avec le trident planté devant lui, & un oiſeau monſtrueux, à tête de dragon, qui ſemble faire effort pour ſe jetter ſur lui, pendant que *Neptune* demeure tranquille, & paroît même détourner la tête. C'étoit pour exprimer que ce dieu triomphe également des tempêtes & des monſtres de la mer.

Mais un monument plus durable que tous ceux de pierre ou d'airain, c'eſt la belle deſcription que Virgile nous fait du cortege de ce dieu, quand il va ſur l'élément qui lui eſt ſoumis.

> *Jungit æquos auro genitor, ſpumantiaque addit*
> *Fræna feris: manibuſque omnes effundit habenas.*
> *Cæruleo per ſumma levis volat æquora curru.*
> *Subſidunt undæ, tumidumque ſub axe tonanti*
> *Sternitur æquor aquis: fugiunt vaſto æthere nimbi.*
> *Tum variæ comitum facies; immania cete,*
> *Et ſenior Glauci chorus, Inouſque Palæmon,*
> *Tritoneſque citi, Phorcique exercitus omnis.*
> *Læva tenent Thetis & Melite, Panopeaque virgo*
> *Neſæe, Spioque, Thaliaque, Cymodoceque.*
> Æn. *lib. V. v.* 817.

„ *Neptune* fait atteler ſes chevaux à ſon char doré; „ & leur abandonnant les renes, il vole ſur la ſurface „ de l'onde. A ſa préſence les flots s'applaniſſent, & les „ nuages fuient. Cent monſtres de la mer ſe raſſemblent „ autour de ſon char: à ſa droite la vieille ſuite de Glau- „ cus, Palémon, les légers tritons: à ſa gauche, Thé- „ tis & les Néréides. (*D. J.*)

NEPTUNE, BONNET DE, (*Botan.*) nom donné par les Botaniſtes à une eſpece remarquable de champignon de mer, qu'on ne trouve jamais attaché à aucun corps ſolide, mais qui eſt toujours lâche & en mouvement au fond de la mer.

Ce champignon a cinq pouces & demi de hauteur, ſur ſept pouces de large à ſa baſe, qui s'éleve inſenſiblement, & s'arrondit enfin en maniere de calotte ou de dôme feuilleté en-dehors par bouquets, dont les lames ſont coupées en crête de coq, & qui repréſente en quelque façon une tête naiſſante & moutonnée, Sa ſtructure intérieure eſt différente; il eſt cannelé légerement, & parſemé de petits grains & de quelques pointes obtuſes, la plus grande n'a pas plus d'une ligne de long.

On trouve pluſieurs champignons de mer de pareille ſtructure dans la mer Rouge & dans le ſein Perſique; mais ils ſont ordinairement fort petits, & n'approchent pas du bonnet de *neptune*. Celui que Cluſius a nommé *fungus ſaxeus Nili major*, eſt beaucoup plus applati, & reſſemble à nos champignons ordinaires, ſi ce n'eſt qu'il eſt feuilleté en-dehors. On en trouve quelques-uns, mais rarement, qui ont un petit pédicule qui les ſoutient. Ce pédicule eſt fort caſſant; cependant il eſt à croire que dans leur naiſſance ils étoient attachés au fond de la mer par quelque choſe de ſemblable; & ſuivant toutes les apparences, lorſqu'ils n'ont plus de pédicules, ils ſe nourriſſent par le ſecours de quelque ſuc, que l'eau de la mer où ils trempent laiſſe inſinuer dans leurs pores. (*D. J.*)

NEPTUNE, TEMPLE DE, (*Géog.*) ce dieu avoit en pluſieurs lieux de la Grece des temples élevés en ſon honneur, qui donnoient le nom à ces mêmes lieux *Neptuni templum*. Strabon dit qu'il y avoit un *temple de Neptune* dans le Péloponnèſe, un autre dans l'Elide, un autre dans la Meſſenie, un ſur l'iſthme de Corinthe, un dans l'Achaïe, un à Géreſte dans l'Eubée, un dans l'île de Ténos, l'une des Cyclades, un dans l'île de Samos, un dans l'île de Calaurie, un à Oncheſte dans la Bœotie, un à Poſſidium ſur la côte d'Egypte, &c. car il ſeroit trop long de les nommer tous.

NEPTUNIUS MONS, (*Géog. anc.*) montagne de Sicile qui s'étend depuis les racines de l'Ethna, juſqu'à la pointe de Meſſine. Solin en parle, & dit qu'au ſommet il avoit une guéritte, d'où l'on pouvoit voir la mer de Toſcane & la mer Adriatique. On nomme aujourd'hui cette montagne *Spreverio monte*.

NERA, (*Géog.*) ou *Nécro*, ou autrement *Banda*, île d'Aſie dans les Indes, la ſeconde des îles de Banda, à 24 lieues d'Amboine. Les Hollandois y ont le fort Naſſau. Elle s'étend du N. au S. l'eſpace de trois lieues en fer à cheval. *Néra* ſituée dans la partie occidentale de l'île en eſt la capitale & la ſeule ville. *Long.* 146. 50. *lat. méridionale* 4. 30.

NERA LA, (*Géog.*) riviere d'Italie, ou plutôt torrent, qui a ſa ſource dans l'Apennin, un peu au-deſſus de Montaglioni, & qui, après un cours de 40 à 50 milles, va ſe perdre dans le Tibre à Guaſtanello, un peu au-deſſus d'Orta. (*D. J.*)

NERAC, (*Géog.*) ville de France en Gaſcogne, dans le Condomois, avec un grand château bâti par les Anglois. La Baïſe la ſepare en deux parties, appellées le grand & le petit *Nérac*. Il y a dans cette ville un petit préſidial, dont le ſiege fut établi en 1630. Ses habitans embraſſerent le calviniſme dans le ſeizieme ſiecle; ils s'attachent aujourd'hui au commerce. *Nérac* eſt à 3 lieues de Condom, 2 de la Garonne, 4 d'Agen, 153 S. O. de Paris. *Long.* 17. 58 *lat.* 44. 10. (*D. J.*)

NERE, ſ. m. (*Chronograph.*) eſpace de tems dont les Chaldéens faiſoient uſage dans leur chronologie. Ils diviſoient le tems en ſares, en *neres* & ſoſes. Le ſare, ſuivant Syncelles, marquoit une eſpace de trois mille ſix cens ans; le *nere* en marquoit ſix cens, & le ſoſe ſoixante. Cette maniere de compter donne à la durée des premiers regnes un nombre fabuleux d'années; mais lorſqu'on ne regarde les ſares que comme des années de jours, & les *neres* comme de ſimple heures, le calcul des anciens auteurs ne quadre pas mal au nombre d'années que Moïſe donne aux premiers patriarches; c'eſt du moins l'opinion de Scaliger, de Petau & des auteurs anglois de l'hiſtoire univerſelle. (*D. J.*)

NERÉE, ſ. m. (*Mytholog.*) dieu marin, un peu plus ancien que Neptune. Il étoit fils d'Océan & de Théthis, époux de Doris ſa ſœur, & pere des Néréides. Héſiode le repréſente comme un des plus anciens dieux

de

de la mer & des plus véridiques, plein de douceur, de modération & d'amour pour la justice: à ces belles qualités, il joignoit celle d'exceller dans l'art de prédire l'avenir. C'est lui, dit Horace, *ode xv. l. I.* qui força les vents à lui prêter silence, pour annoncer au ravisseur d'Hélene les funestes suites de ses feux illégitimes. Apollodore nous assure qu'il faisoit son séjour ordinaire dans la mer Egée au milieu de ses filles, toutes occupées du soin de lui plaire par leurs chants & leurs danses. La plûpart de nos mythologistes imaginent que ce dieu peut avoir été quelque prince célebre dans l'art de la navigation, & qu'on venoit le consulter de toutes parts sur cette matiere. Mais l'illustre Cumberland ne doute point que *Nérée* ne soit Japhet. On peut voir les raisons savantes qu'il en donne dans une note des auteurs anglois qui ont publié l'*histoire universelle*, *tom. I. pag.* 247. (*D. J.*)

NÉRÉIDES, s. f. pl. (*Mythol.*) divinités marines, filles de Nérée & de Doris. Hésiode en compte cinquante, dont je suis d'autant moins obligé de transcrire ici les noms qu'Homere les rapporte un peu différemment, & qu'il n'en nomme que trente-trois. Ces noms, au reste, que ces deux poëtes donnent aux *Néréides* & qui sont presque tous tirés de la langue greque, conviennent fort à des divinités de la mer, puisqu'ils expriment les flots, les vagues, les tempêtes, la bonace, les rades, les îles, les ports, &c.

Faut-il donc regarder les *Néréides* comme des personnages métaphoriques, ainsi que leurs noms le signifient, ou comme des personnes réelles? J'avoue que les *Néréides* que nomment Hésiode & Homere, ne sont la plûpart que des êtres poétiques, mais il y en a qui ont existé véritablement, telle que Cassiopée mere d'Andromede, Psammathé mere de Phoque, laquelle, selon Pausanias, étant allée dans le pays voisin du Parnasse, lui donna son nom; ce pays, en effet, a depuis été appellé la *Phocide*, Thétis mere d'Achille, & quelques autres. Il faut convenir aussi qu'on a donné le nom de *Néréides* à des princesses qui habitoient ou dans quelques îles, ou sur les bords de la mer, ou qui se rendirent fameuses par l'établissement du commerce ou de la navigation. On le transporta ensuite non-seulement à quelques personnages poétiques, & dont l'existence n'est dûe qu'à des étymologies conformes aux qualités de leurs noms, mais aussi à certains poissons qui ont la partie supérieure du corps un peu ressemblante à celui d'une femme.

Les *Néréides* avoient des bois sacrés & des autels en plusieurs endroits de la Grece, sur-tout sur les bords de la mer. On leur offroit en sacrifice du lait, du miel, de l'huile, & quelquefois on leur immoloit des chevres. La *néréide* Dato, dit Pausanias dans ses corinthiaques, avoit un temple célebre à Gabala.

Pline, *l. IX. c. v.* raconte que du tems de Tibere on vit sur le rivage de la mer une *néréide*, & qu'un ambassadeur des Gaules avoit dit à Auguste qu'on avoit aussi trouvé dans son pays sur les bords de la mer plusieurs *Néréides* mortes; mais dans les *Néréides* de Pline & de l'ambassadeur de Gaules à Rome, nos Naturalistes n'auroient vû que des poissons.

Les anciens monumens, de même que les médailles, s'accordent à représenter les *Néréides* comme de jeunes filles portées sur des dauphins ou sur des chevaux marins, tenant ordinairement d'une main le trident de Neptune, de l'autre un dauphin, & quelquefois une victoire ou une couronne. On les trouve cependant quelquefois moitié femmes & moitié poissons, conformément à ce vers d'Horace,

Desinit in piscem mulier formosa supernè,
Art poét.

telles qu'on les voit sur une médaille de Marseille, ou sur quelques autres encore. (*D. J.*)

NERETINI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie dans le pays des Salentins. Ptolomée, *l. III. c. j*, nomme leur ville *Νήρητον*, & la place dans les terres; c'est aujourd'hui *Nardo*.

NERF, s. m. *en Anatomie*, corps rond, blanc & long, semblable à une corde composée de différens fils ou fibres, qui prend son origine ou du cerveau, ou du cervelet, moyennant la moëlle alongée & de la moëlle épiniere, qui se distribue dans toutes les parties du corps, qui sert à y porter un suc particulier que quelques physiciens appellent *esprits animaux*, qui est l'organe des sensations, & sert à l'exécution des différens mouvemens. *Voyez* SENSATION, MOUVEMENT MUSCULAIRE, &c.

Origine des nerfs. De chaque point de la substance corticale du cerveau partent de petites fibres médullaires qui s'unissant ensemble dans leur progrès, deviennent enfin sensibles & forment ainsi la moëlle du cerveau & l'épine. *Voyez* CERVEAU & MOELLE, &c.

De là elles prolongent, & peu après elles deviennent distinctes & séparées au moyen de différentes enveloppes que leur fournit la dure-mere & la pie-mere, & forment par-là différens faisceaux ou nerfs qui ressemblent, eu égard à la position de leurs fibrilles composantes, à autant de queues de cheval enveloppées dans deux tuniques. *Voyez* FIBRE.

Il est probable que les fibres médullaires du cervelet partent des environs des parties antérieures de la moëlle alongée, se joignent, en partie aux *nerfs* qui en sortent, mais de maniere à retenir toujours leur origine, leur cours & leur fonction particuliere. Le reste des fibres du cervelet se mêle si intimement avec celles du cerveau, qu'il n'y a peut-être pas dans toute la moëlle alongée de l'épine une seule partie où il ne se trouve des fibres de chacune de ces deux especes, & ainsi ces deux especes de fibres contribuent l'une l'autre à former le corps de chaque *nerf*, quoique leur fonction & leurs effets particuliers soient fort différens. *Voyez* CERVELET, &c.

Ces *nerfs* qui se forment de cette sorte & que la moëlle alongée envoie sont au nombre de dix paires; quoique ce soit mal-à-propos qu'on les appelle de la sorte, puisque la plûpart sont composés de plusieurs *nerfs* distincts & très-gros. Il en part de la même maniere trente paires de la moëlle épiniere, à quoi on peut ajouter les deux *nerfs* intercostaux.

Tandis que les *nerfs* sont dans la moëlle, ils ne présentent qu'une espece de pulpe; mais en la quittant, ils prennent une gaine qui leur est fournie par la pie-mere; sous cette enveloppe ils avancent jusqu'à la dure-mere, qui leur fournit encore une autre tunique. *Voyez* DURE-MERE & PIE-MERE.

La substance des *nerfs* renfermée dans ces deux membranes n'est pas différente de la substance du cerveau: elle n'est qu'une moëlle qui se répand dans toute l'étendue des tuyaux nerveux, & qui est sans doute envoyée du cerveau; mais y est-elle renfermée dans des petits vaisseaux de la longueur du *nerf*? Ou est-elle contenue dans des cellules? C'est ce qu'on ne sauroit déterminer.

Les enveloppes de ces *nerfs* sont par-tout garnies de vaisseaux sanguins, lymphatiques & d'autres vésicules d'une texture très-fine qui servent à ramasser, à renforcer & à resserrer les fibrilles, & d'où on doit tirer l'explication de la plûpart des phénomenes, maladie des *nerfs*, &c.

Lorsque les extrémités des *nerfs* se distribuent dans le parties auxquelles elles appartiennent, ils se dégagent alors de leur enveloppe, ils s'épanouissent en une espece de membrane, ou se réduisent en une pulpe molle. *Voyez* MEMBRANE & PULPE.

Or si l'on considere 1° que toute la substance vasculaire du cerveau contribue à la formation des fibrilles des *nerfs*, quoiqu'elle s'y continue même totalement, & qu'elle y finit. 2° Que lorsque la moëlle alongée est comprimée, tiraillée, & qu'elle tombe en pourriture; toutes les actions qui dépendoient des *nerfs* qui en sortent, cessent immédiatement après, quoique les *nerfs* restent entiers & intactes. 3° Que les *nerfs* exécutent partout presque dans un instant leurs opérations, tant celles qui ont rapport aux mouvemens que celles qui ont rapport aux sensations, & cela soit qu'ils soient lâches, courbes, crasses, rétrogrades & obliques. 4° Que quand ils sont entierement liés ou comprimés, quoiqu'à tous autres égards ils restent entiers, ils perdent alors toute leur action dans les parties comprises entre la ligature & les extrémités auxquelles ils tendent, sans en perdre cependant dans les parties comprises entre la ligature & la moëlle du cerveau ou le cervelet, il paroîtra évidemment que les fibres nerveuses tirent continuellement de la moëlle du cerveau un suc qu'elles transmettent par autant de canaux distincts à chacun des points de tout le corps, & que ce n'est que par le moyen de ce suc qu'elles exécutent toutes leurs fonctions dans les sensations & le mouvement musculaire, &c. cette humeur est ce qu'on appelle proprement, *esprits animaux* ou *suc nerveux*. *V.* ANIMAL, ESPRIT, &c.

On a supposé, il y a long-tems, que les *nerfs* sont des petits tuyaux, mais on a eu bien de la peine à découvrir leurs cavités, enfin on a cru que M. Lewenhoek étoit venu à bout de rendre sensibles les cavités qui sont dans les *nerfs*, mais cette découverte souffre encore quelque difficulté.

Il ne paroît pas qu'il y ait la moindre probabilité dans cette opinion (qui a cependant ses partisans), que les *nerfs* exécutent leurs opérations par la vibration des fibrilles ten-

tendues; en effet c'eſt un ſentiment contraire à la nature des *nerfs*, dont la ſubſtance eſt molle, pulpeuſe, flaſque, croiſſée & ondée, & ſuivant lequel on ne ſauroit expliquer cette diſtinction, avec laquelle les objets de nos ſenſations nous ſont repréſentés, & avec laquelle s'exécutent les mouvemens muſculaires.

Or de même que le ſang artériel eſt porté continuellement dans toutes les parties du corps qui ſont garnies de vaiſſeaux ſanguins, de même auſſi on conçoit qu'un ſuc préparé dans la ſubſtance corticale du cerveau & dans le cervelet, ſe porte de-là continuellement à chaque point du corps à-travers les *nerfs*. La petiteſſe des vaiſſeaux de la ſubſtance corticale, telle que les injections de Ruiſch la font connoître, quoique cependant ces injections ne démontrent que des vaiſſeaux artériels beaucoup plus gros, par conſéquent que les moindres vaiſſeaux ſecrétoires, prouvent combien ces vaiſſeaux nerveux doivent être déliés, & d'un autre côté la groſſeur du volume du cerveau comparée à la petiteſſe de chaque fibrille, fait voir que leur nombre peut être au-delà de toutes les bornes que l'imagination paroît lui donner. *Voyez* FILAMENT.

De plus la grande quantité de ſuc qui s'y porte conſtamment & qui y eſt agitée d'un mouvement violent, y remplira continuellement ces petits canaux, les ouvrira & mettra toujours en action; mais comme il ſe prépare à chaque moment de nouveaux ſucs & que le dernier chaſſe continuellement le premier, il ſemble auſſi-tôt qu'il a fait ſa derniere fonction être chaſſé hors des derniers filamens dans des vaiſſeaux quelconques, de ſorte qu'il fait ainſi ſa circulation dans le corps comme toutes les autres liqueurs. *Voyez* CIRCULATION

M. Vieuſſens a cru avoir trouvé des tuyaux qu'il a nommés *nevro-lymphatiques*, mais ſa découverte n'eſt pas confirmée.

Si nous conſidérons ſur-tout la grandeur du volume du cerveau, du cervelet, de la moëlle alongée & de la moëlle de l'épine, eu égard au volume des autres ſolides du corps; le grand nombre de *nerfs* qui ſe diſtribuent de-là dans tout le corps; que le cerveau & la moëlle de l'épine ſont la baſe d'un embryon, de laquelle, ſelon le grand Malpighi, ſe forment enſuite les autres parties; enfin qu'il n'y a à peine aucune partie dans le corps qui ne ſente & qui ne ſe remue, il paroîtra très-probable que toutes les parties ſolides du corps ſont tiſſues de fibres nerveuſes, & ne ſont compoſées d'autres choſes. *Voyez* FILAMENS & SOLIDES.

Les anciens ne comptoient que ſept paires de *nerfs* qui partent du cerveau, dont ils marquent les uſages dans ces deux vers latins,

Optica prima, oculos movet altera, tertia guſtat,
Quarta & quinta audit, vaga ſexta eſt, ſeptima linguæ.

mais les modernes, comme nous l'avons déja obſervé, en comptent un plus grand nombre.

Selon eux, les *nerfs* de la moëlle alongée ſont au nombre de dix paires, dont la premiere ſe nomme *nerfs olfactifs*; la ſeconde, *nerfs optiques*: la troiſieme, *nerfs moteurs des yeux, moteurs communs, oculaires communs, muſculaires communs, oculo muſculaires communs*; la quatrieme, *nerfs trochléateurs, muſculaires obliques ſupérieurs*, communément nommés *nerfs pathétiques*; la cinquieme *nerfs innominés, nerfs trijumaux*; la ſixieme, *moteurs externes, oculaires externes, muſculaires externes, oculo muſculaires externes*; la ſeptieme paire, *nerfs auditifs*; la huitieme paire, *la petite vague, nerf ſympathique moyen*; la neuvieme paire, *nerfs hypogloſſes, nerfs guſtatifs, nerfs linguaux*; la dixieme paire, *nerfs ſous-occipitaux*. *Voyez* OLFACTIF, OPTIQUE, VAGUE, &c.

Les *nerfs* de la moëlle épiniere ſont 1° une paire de *nerfs* acceſſoires ou aſſociés de la huitieme paire de la moëlle alongée; 2° une paire de *nerfs* intercoſtaux ou grands *nerfs* ſympathiques; 3° ſept paires de *nerfs* intervertebraux du col ou *nerfs* cervicaux; 4° douze paires de *nerfs* intervertebraux du dos, ou *nerfs* dorſaux, coſtaux, vrais intercoſtaux; 5° cinq paires de *nerfs* intervertebraux des lombes, ou *nerfs* lombaires; 6° cinq ou ſix paires de *nerfs* ſacrés. *Voyez* ACCESSOIRES & INTERCOSTAUX.

Les autres *nerfs* qui ont des noms particuliers ſont 1° les branches des *nerfs* de la moëlle allongée; comme ſont 1° les trois branches de la cinquieme paire, dont l'une a été nommée *nerf orbitaire ſupérieur*, l'autre *nerf maxillaire ſupérieur*, & le troiſieme *nerf maxillaire inférieur*; 2° les deux branches ou portions du *nerf auditif*, dont l'une ſe nomme *portion molle* & l'autre *portion dure*. *Voy.* ORBITAIRE, MAXILLAIRE, AUDITIF, &c.

2°. Les branches des *nerfs* de la moëlle épiniere, tels ſont 1° les *nerfs* diaphragmatiques; 2° les *nerfs* brachiaux, dont les ſix branches différentes ont toutes differens noms, ſavoir le *nerf* muſculo-cutané, le *nerf* median, le *nerf* cubital, le *nerf* cutané interne, le *nerf* radial, le *nerf* axillaire ou articulaire; 3° les *nerfs* cruraux, que l'on diviſe en trois portions, ſavoir le *nerf* crural du fémur ou *nerf* crural ſupérieur, le *nerf* crural du tibia ou *nerf* crural jambier, le *nerf* crural du pié ou *nerf* crural pédieux; 4°. les *nerfs* ſciatiques qui produiſent le *nerf* ſciatique crural, le *nerf* ſciatique poplité, le *nerf* ſciatique tibial, le *nerf* ſciatique peronier, le *nerf* plantaire interne, le *nerf* plantaire externe. *Voyez* DIAPHRAGMATIQUE, BRACHIAL, CRURAL, &c.

3°. Les rameaux de quelques-unes des branches dont nous avons fait mention, ont auſſi des noms particuliers; tels ſont les canaux des branches de la cinquieme paire, par exemple, le rameau frontal, le rameau naſal, & le rameau lacrymal de la premiere branche, &c. *Voy.* FRONTAL, NASAL & LACRYMAL.

Vieuſſens, Willis & Beretini nous ont particulierement donné des *Planches* ſur les *nerfs*; l'ouvrage de ce dernier eſt intitulé: *Beretini tabulæ anatomicæ*, &c. *Romæ* 1741, in-fol. *Voyez* NÉVROGRAPHIE & NÉVROLOGIE.

NERFS, *jeux de la nature ſur les* (*Phyſiol.*) les *nerfs*, de même que les vaiſſeaux ſanguins, ſe répandent dans toutes les parties, quoique d'une maniere fort différente. Le diametre des vaiſſeaux ſanguins eſt toujours proportionné au nombre de leurs diviſions, & à leur éloignement du cœur. Il n'en eſt pas de même des *nerfs* qui groſſiſſent en pluſieurs endroits, & forment des tumeurs qu'on nomme *ganglions*. Les vaiſſeaux ſanguins ne communiquent enſemble que dans leurs rameaux; les *nerfs* ſe rencontrent à la ſortie du crâne, du canal de l'épine, ou dans ſes cavités. Leur exilité, leurs entrelacemens, leurs engagemens dans les membranes, & les ligamens qu'ils trouvent ſur le paſſage, en rendent la pourſuite très-difficile; ils ſe dérobent pour lors aux recherches des mains & des yeux des meilleurs Anatomiſtes, & avant que de ſe cacher, ils ne fourniſſent pas moins de jeux de la nature dans leurs décours, que les vaiſſeaux ſanguins qu'ils accompagnent; mais il nous doit preſque ſuffire d'en faire la remarque, & d'en citer quelques exemples pour preuve: un détail étendu ſeroit plus ennuyeux que profitable, & les réflexions que nous avons faites ailleurs ſur cette matiere en général, trouvent ici leur application. Nous ajouterons encore qu'il ne faut compter en obſervations réelles de jeux des *nerfs* que ſur celles des grands maîtres de l'art, telles ſont les tables névrologiques d'Euſtachius.

La diviſion générale du *nerf* maxillaire en trois, n'eſt pas toujours conſtante; car le premier de ces rameaux ſous orbitaires, donne quelquefois un filet aux dents molaires ſupérieures.

Le *nerf moteur* externe donne quelquefois un filet nerveux double, & le *nerf* de la ſixieme paire eſt quelquefois réellement double, ou fendu en deux avant ſon engagement dans la dure-mere.

Les filets poſtérieurs du tronc gauche du pléxus pulmonaire ſont quelquefois plus conſidérables que les filets antérieurs du tronc droit.

Les deux *nerfs* acceſſoires de la huitieme paire jettent quelquefois des filets ſans communication avec le ganglion, ni avec le plan antérieur.

L'union & le mélange plexiforme des cinq gros *nerfs* vertébraux, varient ſouvent dans les cadavres, ainſi que les ſix *nerfs* brachiaux qui en naiſſent, varient dans leur origine. Le *nerf* médian eſt dans quelques ſujets formé par l'union de deux ſeules branches, au lieu de trois.

Les *nerfs* de l'os ſacrum ſe comptent par paires, dont le nombre augmente quelquefois. L'entrelacement de la troiſieme paire ſouffre auſſi ſes jeux.

Le *nerf* de la huitieme paire que Winslow appelle *ſympathique moyen* & d'autres la *paire vague*, donne comme on ſait, une branche qui communique avec la neuvieme paire; mais on a vû dans quelques ſujets, cette branche communiquer avec le ganglion ſupérieur du *nerf* intercoſtal.

La paire occipitale, nommée la *dixieme paire de Willis*, a une origine différente dans pluſieurs ſujets; quelquefois cette origine eſt double, & perce la dure-mere avec l'artere vertébrale, comme Euſtachius l'a dépeinte. *Tab.* 17. *fig.* 2.

L'origine du *nerf* intercoſtal eſt encore une queſtion. On peut, peut-être, regarder le filet qui vient de la ſixieme paire, comme ſon principe, parce qu'on obſerve quel-

quelquefois par un jeu de la nature, que les filets du *nerf* ophthalmique, nommé par M. Winflow *nerf orbitaire*, ne s'y joignent pas. Ce *nerf* intercoftal forme dans le bas ventre un ganglion très-confidérable, qu'on a nommé mal-à-propos *fémi-lunaire*, puifque fa forme varie autant que fa groffeur. Le ganglion fémi-lunaire droit & gauche, font quelquefois réunis en un feul; quelquefois on en rencontre trois, quatre, & davantage.

Au refte, tous les pléxus hépatiques, fpléniques, méfentériques, rénal, hypogaftriques, qui viennent des filets du tronc de l'intercoftal, varient fi fort dans leur diftribution, leur groffeur & leur nombre, que ceux qu'on obferve d'un côté, font pour l'ordinaire très-differens de ceux qu'on obferve de l'autre; de forte qu'il n'eft pas poffible de décrire de telles variétés, qui font peut-être la caufe de plufieurs mouvemens fympathiques particuliers à certaines perfonnes, & que d'autres n'éprouvent point au même degré.

Ajoutez que tous les *nerfs* de la moëlle épiniere, qu'on nomme *cervicaux*, au nombre fept paires, groffiffent après avoir percé la premiere envelope, & forment comme le *nerf* intercoftal, des ganglions qui font plus ou moins remarquables dans les différens fujets.

Enfin l'hiftoire des *nerfs* inteftinaux eft fi compofée, qu'il n'eft pas poffible de la donner; car ils ont des origines & des diftributions différentes prefque dans chaque fujet. (*D. J.*)

NERF, *ou* NERVURE, par analogie aux *nerfs* des animaux, (*Coupes des pierres.*) eft une arcade de pierre en faillie fur le nud des voûtes gothiques, pour en appuyer & orner les angles faillans par des moulures, & fortifier les pendentifs. Plufieurs églifes gothiques ont des morceaux curieux en ce genre. L'églife de faint Euftache à Paris, quoique bâtie vers le tems de la renaiffance de l'Architecture, a fur la croifée des deux *nerfs*, un pendentif fort bien exécuté.

On donne différens noms aux *nervures* par rapport à leur fituation; celles qui traverfent perpendiculairement, s'appellent *arcs doubleaux*, comme *aa*, *bb*, *fig.* 18; celles qui traverfent diagonalement, s'appellent *arcs d'ogives*, comme *b*, *ab*, celles qui traverfent obliquement entre les arcs doubleaux & les ogives, s'appellent *liernes* & *tiercerons*, comme *bo*, *bo*, *mo*. (D)

NERFS, (*Jardinage.*) les *nerfs* d'un végétal font les tuyaux longitudinaux qui portent le fuc nourricier dans les parties les plus élevées.

NERF, (*Maréchalerie.*) on appelle improprement ainfi un tendon qui coule derriere les os des jambes. Ses bonnes qualités font d'être gros & bien détaché, c'eft-à-dire apparent à la vue, & détaché de l'os. Le *nerf failli* eft celui qui va fi fort en diminuant vers le pli du genou, qu'à peine le fent-on en cet endroit; ce qui eft un mauvais prognoftic pour la force du cheval.

NERF FERURE, *en termes de Manege*; fignifie une *entorfe*, une *enflure douloureufe*, ou une *atteinte violente* que le cheval fe donne aux *nerfs* des jambes de devant avec la pince des piés de derriere.

NERF DE CERF, (*Vennerie.*) c'eft le membre qui fert à la génération.

NERFS, f. m. pl. (*Terme de Relieurs.*) les Relieurs appellent de la forte les ficelles ou petites cordes qu'ils mettent au dos de leurs livres & fur lefquelles fe coufent & s'arrêtent les cahiers dont ils font compofés.

NERF DE BOEUF, (*Terme de Sellier.*) c'eft le *nerf* féché qui fe tire de la partie génitale de cet animal. Quand ce *nerf* eft réduit en maniere de filaffe longue de huit à dix pouces, par le moyen de certaines groffes cardes de fer, il s'emploie par les Selliers à nerver avec la colle forte, les arçons des felles & les panneaux des chaifes & caroffes; il entre auffi dans la fabrique des batoirs propres à jouer à la paume. A Paris ce font ces ouvriers qui le préparent, qui le portent vendre aux marchands merciers quincailliers, par paquets du poids d'une livre; & c'eft chez ces marchands, que les artifans qui en ont befoin les vont acheter. (*D. J.*)

NERGEL, *ou* NERGAL, (*Critiq. facrée.*) *voyez* Buxtorf, dans fon grand *dictionnaire écon.* 1396 & 1397. divinité des Cuthéens, peuples d'Affyrie, comme il paroît par un paffage du *II. liv.* des Rois, *ch. xvij. v.* 30. cette divinité étoit apparemment le foleil ou le feu qu'adoroient les anciens Perfes, du-moins ce fentiment eft conforme à l'étimologie du nom *nergel*, qui veut dire une *fontaine de feu*. Au refte les Samaritains furent appellés *Cuthéens* depuis que Salmanaffar eut envoyé des Cuthéens & d'autres nations peupler les provinces des dix tribus.

NERGHS, (*Géogr.*) ville de Géorgie, à 77^{d}. de *long.* & à 43^{d}. de *lat.*

NERICIE, (*Géogr.*) province de Suede dans les terres à l'extrémité du lac Vater. Elle a des mines de fer, d'alun & de foufre. On ne compte qu'une ville dans la *Néricie*, favoir Orébro, ou Oréborg, ou Orébroa, comme on voudra la nommer.

NERINDE, (*Toilerie de coton.*) toile de coton blanche qui vient des Indes orientales; c'eft une forte de taffetas étroit & affez groffier.

NERIS, (*Géogr. anc.*) nom commun à une ville de Meffénie, felon Etienne le géographe, & à une ville de Grece dans l'Argie, felon Paufanias, qui la met aux confins de la Laconie.

NÉRIS, (*Géogr. anc.*) *ou Nerus*, *Nerea*, *Nerenfis vicus*; ville d'une ancienneté gauloife, qui n'eft aujourd'hui qu'un bourg aux confins du Bourbonnois & de l'Auvergne, fur un côteau, ou plûtôt fur des rochers. Il y à quelques reftes d'antiquité, & des eaux minérales infipides, que les anciens ont connues, & qu'ils nommoient *aquæ Neriæ*.

NERITE, f. f. (*Conchyliol.*) genre de coquillage dont voici le caractere générique. Les *nérites*, autrement dites *limaçons à bouche demi-ronde ou ceintrée*, font des coquilles univalves, dont le corps eft ramaffé, la bouche plate, garnie de dents, quelquefois fans dents du côté du fut. Il y en a dont le fommet eft élevé, & d'autres dont le fommet eft très-applati.

La famille de ce genre de coquillage a plufieurs caracteres fpécifiques, qui forment fous chaque genre des efpeces confidérables, qu'on diftingue généralement en *nérites* & en limaçons.

Les *nérites*, outre le caractere générique d'avoir la bouche demi-ronde, ont les unes des gencives, & les autres font ombiliquées.

Les limaçons à bouche demi-ronde ou ceintrée, different des *nérites*, en ce qu'ils n'ont jamais ni dents ni gencives, ni palais. Bonanni dérive *nérite* des néréides; pour juftifier fon étimologie, il nomme cette coquille, la *fleur*, la *reine de la mer*, & en conféquence il l'a confondue avec les trompes & les porcelaines. Ce qu'il y a de fûr, c'eft que les *nérites* naiffent dans les cavernes & fur les rochers auxquels elles font adhérentes. On n'en trouve point de terreftres vivantes.

Le caractere générique de la famille des limaçons, eft d'avoir la bouche demi-ronde, peu de contours, & l'extrémité de la volute très-peu faillante.

Les efpeces de *nérites* font les fuivantes, rangées fous les deux divifions générales de *nérites* garnies de dents, & de limaçons ombiliqués.

1°. La *nérite* garnie de dents; 2°. la *nérite* appellée la *quenotte*, ou *à dent fanguine*; 3°, la *nérite* nommée la *palais de beuf*; 4°. la *nérite* ftriée & pointillée; cette efpece, quand elle eft dépouillée de fa coque externe, & qu'elle eft bien polie, préfente une coquille très-belle, & recherchée par les curieux; 5°. la *nérite* cannelée; 6°. la *nérite* rayée de fillons marbrés; 7°. la *nérite* appellée *la grive*, à caufe de fa robe cannelée, femée de taches blanches & noires; 8°. la *nérite* qu'on nomme la *perdrix*.

Parmi les *nérites* qui n'ont point de dents, on connoît les efpeces fuivantes; 1°. la *nérite* jafpée avec un bec; 2°. la *nérite* jafpée avec un couvercle; 3°. la *nérite* nommée le *pois de mer*, citronnée; 4°. le pois de mer jaune; 5°. la *nérite* piquante; 6°. la *nérite* à refeau; 7°. la *nérite* à taches noires; 8°. la *nérite* à bandes rouges & jaunes; 9°. la *nérite* à ftries légeres & verdâtres; 10°. à ondes en zig-zag.

Entre les limaçons ou *nérites* ombiliquées, on diftingue les efpeces fuivantes: 1°. le limaçon à long ombilic; 2°. le limaçon à fommet élevé; 3°. le limaçon à fommet applati; 4°. le limaçon tefticulé, 5°. le limaçon dit *bernard l'hermite*; 6°. le limaçon mamelu; 7°. le limaçon à petit mamelon; 8°. le limaçon dit *l'écorce d'orange*. Il y a d'autres limaçons ou *nérites* en grand nombre, qu'il feroit inutile de détailler, parce qu'ils ne different que par la couleur du fond, les bandelettes, les zônes ou le pointillage. *Hift. natur. éclaircie*. *Voyez cette coquille*, *Pl. XXI. fig.* 21. (*D. J.*)

NERIUM, (*Botan.*) *Voyez* LAURIER-ROSE.

NEVOLI, (*Mat. méd.*) c'eft le nom que les Italiens donnent à l'huile effentielle des fleurs d'orange. *Voyez au mot* ORANGE.

NERONDES, (*Géog.*) petite ville de France dans le Forez, élection de Roanne, avec une chatellenie royale, *Long.* 22. 10. *lat.* 45. 20.

C'eft la patrie du P. Coton (Pierre), jéfuite, dont le P. Daniel parle trop dans fon hiftoire, tandis qu'il parle trop peu d'Henri IV. Le P. Coton fut confeffeur de ce prince, & mourut à Paris en 1626, à 63 ans.

Les ouvrages qu'il a mis au jour n'ont pas passé jusqu'à nous. (*D. J.*)

NÉRONIENS, Jeux (*Jeux romains.*) jeux littéraires institués par Néron l'an 813 de Rome. Cet empereur qui aspiroit à la gloire frivole d'être tout ensemble poëte & orateur crut signaler son regne par l'établissement d'un combat littéraire. Dans les jeux qui de son nom furent appellés *néroniens*, *neronia certamina*, & qui devoient avoir lieu tous les cinq ans, mais qu'il fit célébrer beaucoup plus fréquemment; dans ces jeux, dis-je, il y avoit entr'autres, à la maniere des Grecs, un combat de musique, *musicum certamen*. Par ce mot de musique, *musicum*, on doit entendre un combat poétique; ce qui prouve cette interprétation, c'est qu'on lit dans Suétone, *ch. xij.* que cet empereur par le suffrage des juges qu'il avoit établis pour présider à ce combat, y reçut la couronne du vainqueur en poésie & en éloquence, quoique cette couronne fût l'objet de l'émulation de tout ce qu'il y avoit alors de gens distingués par leurs talens en ces deux parties. (*D. J.*)

NERPRUN, *rhamnus*, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir divisée en quatre parties. Il s'éleve du fond de cette fleur des étamines avec le pistil qui devient dans la suite une baie molle & pleine de suc; elle renferme le plus souvent quatre semences calleuses, relevées en bosse d'un côté, & applaties de l'autre. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* Plante. (*I*)

Nerprun, *rhamnus*, arbrisseau qui se trouve communément dans les haies des pays temperés de l'Europe. Il peut s'élever à dix-huit ou vingt piés, mais ordinairement on ne le voit que sous la figure d'un buisson, de dix ou douze piés de hauteur. Cet arbrisseau fait rarement de lui même une tige un peu droite; il se garnit de quantité de rameaux qui s'écartent, se croisent, & prennent une forme irréguliere. Ses branches sont garnies de quelques épines assez semblables à celles du poirier sauvage. Sa feuille est assez petite, unie, luisante, légerement dentelée & d'un verd brun. Sa fleur qui paroît au mois de Juin est petite, d'une couleur herbacée qui n'a nulle apparence. Le fruit qui la remplace est une baie molle, de la grosseur d'un pois, remplie d'un suc noir, verdâtre, qui contient en même tems plusieurs semences: elles sont en maturité au commencement de l'automne. Cet arbrisseau est agreste & très-robuste: il se plait dans une terre franche & grasse: il aime l'ombre, l'humidité & le voisinage des eaux; cependant on peut le faire venir par-tout. Si on veut le multiplier, le plus court sera d'en semer la graine au moment de sa maturité; elle levera au printems, & les jeunes plants seront en état d'être transplantés l'automne suivant. On n'en fait nul usage pour l'agrément, il n'est propre qu'à faire des haies qui se garnissent bien & assez promptement. Son feuillage est assez joli: les insectes ne s'y attachent point.

Les baies du *nerprun* sont de quelqu'utilité: les oiseaux s'en nourrissent par préférence & ne les laissent pas long-tems sur l'arbrisseau. Elles sont très-purgatives; on en fait un syrop qui est d'un grand usage en Médecine. Ses baies sont aussi de quelque ressource dans les arts: on en fait une couleur que l'on nomme *verd de vessie* qui sert aux Peintres & aux Enlumineurs.

Le *nerprun* a si généralement une vertu purgative, qu'on prétend que les fruits qui ont été greffés sur cet arbrisseau purgent violemment lorsqu'on en mange. Quelques auteurs, comme *Simon Pauli* & *Garidel*, assurent qu'on a greffé avec succès le prunier & le cerisier sur cet arbrisseau, ce sont apparemment des hasards qu'il est difficile de rencontrer. On a tenté quantité de fois ces greffes sans qu'elles ayent réussi.

Le bois du *nerprun* est excellent pour faire des échalas; ils sont d'aussi longue durée que ceux que l'on fait de bois de chêne.

Il y a plusieurs especes de *nerprun*.

1°. Le *nerprun purgatif ordinaire*. C'est à cette espece qu'on doit appliquer ce qui a été dit ci-dessus.

2°. Le *petit nerprun purgatif*, ou la *graine d'Avignon*. Cet arbrisseau vient assez communément en Provence; il ne s'éleve guere qu'à quatre ou cinq piés, on peut aisément le multiplier de branche couchée, ou de semence comme le précédent, & il est presqu'aussi robuste; son feuillage a quelqu'agrément de plus, mais sa fleur n'a pas meilleure apparence, elle vient un mois plutôt, & ses baies sont en maturité dès le mois de Juillet, on en fait usage pour les Arts. Ce fruit étant cueilli verd se nomme *graine d'Avignon*; on en fait une couleur jaune pour la teinture des étoffes; il sert aussi à faire ce qu'on appelle le *stil de grain* pour l'usage des peintres à l'huile & en miniature.

3°. Le *petit nerprun purgatif à feuille longue*.

4°. Le *nerprun d'Espagne à fruit noir*.

5°. Le *nerprun d'Espagne à feuille de buis*.

6°. Le *nerprun d'Espagne à feuille d'olivier*.

7°. Le *nerprun d'Espagne à feuille de millepertuis*.

Ces quatre dernieres especes se trouvent dans les bois en Espagne, en Portugal, en Italie & dans les provinces méridionales de France. Ce sont de petits arbrisseaux de six ou huit piés de hauteur qui sont assez robustes pour passer l'hyver en pleine terre dans les autres provinces du Royaume, mais elles ne sont pas plus de ressource pour l'agrément que pour l'utilité.

8°. Le *nerprun à feuilles d'amandier*.

9°. Le *nerprun du levant à petites feuilles d'amandier*.

10°. Le *nerprun du levant à feuilles d'alaterne*.

11°. Le *nerprun de Candie à petites feuilles de buis*. Ces quatre dernieres especes sont d'aussi grands arbrisseaux que le *nerprun* commun; elles sont presqu'aussi robustes, mais peu intéressantes quoique rares.

12°. Le *petit nerprun d'Espagne à feuilles de buis*. Ce petit arbrisseau est de fort belle apparence. De toutes les especes du *nerprun*, c'est celle qui a le plus d'agrément.

13°. Le *nerprun à feuilles de saule*. Cet arbrisseau est toujours verd, il se trouve sur les bords du Rhone & du Rhin, il s'éleve à cinq ou six piés, il donne au mois de Juin une grande quantité de fleurs herbacées qui n'ont nul agrément, elles sont remplacées par des baies jaunes, qui restent sur l'arbrisseau pendant tout l'hyver.

14°. Le *nerprun de Montpellier*. C'est un grand arbrisseau tout hérissé d'épines extrêmement longues; il donne dès le mois de Mars de petites fleurs blanches qui ressemblent à celles du *bois-joli* ou *mezereon*, & en autonne l'arbrisseau se renouvelle en donnant de secondes fleurs & même d'autres feuilles. On peut les manger en salade dans leur nouveauté ainsi que la cime des jeunes rejettons.

15°. Le *nerprun d'Espagne à feuilles capillaires*. C'est un petit arbrisseau de l'orangerie pour ce climat, il n'a que le mérite de la singularité, par rapport à la feuille qui est aussi menue qu'un fil, il se garnit d'une grande quantité de rameaux flexibles qui s'inclinent jusqu'à terre. On se sert de ses baies pour teindre en verd & en jaune. Cet arbrisseau se plait parmi les pierres & même sur les rochers.

Nerprun, (*Pharmacie & Matiere médicale*) noirprun, bougépine. Les baies de cet arbrisseau sont la seule partie dont on se sert en Médecine; elles sont très-purgatives & de l'ordre de ces évacuans que les anciens ont appellés *hydragogues*, *voyez* Purgatifs. Aussi fournissent-elles un des purgatifs des plus usités dans l'hydropisie, la cachexie, les bouffissures édemateuses, *&c.* Ce remede convenablement réiteré a souvent réussi, lors même que les malades avoient une quantité d'eau considérable épanchée dans le ventre. Les différentes préparations de ces baies évacuent ces eaux très-puissamment.

Ces préparations sont un rob & un sirop préparés avec les baies récentes, c'est-à-dire avec leur suc; ce sirop est surtout très-usité; il se donne à la dose d'une once jusqu'à deux, soit seul soit avec de la manne dans une décoction appropriée, soit mêlé dans les potions purgatives ordinaires; on peut donner aussi ces baies mûres, desséchées & réduites en poudre ou bien en décoction dans de l'eau ou du bouillon, mais ces formes ne sont point usitées.

Le sirop de *nerprun* entre dans la composition des pillules cochées. (*b*)

NERTOBRIGA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'Espagne Tarragonoise selon Ptolomée, *lib. II. ch. vj.* qui la place chez les Celtibères, entre Turtasso & Biblis; elle étoit considérable, & fut détruite dans le tems de l'invasion des barbares. De ses ruines qui sont auprès de Mérida, on en a bâti trois ou quatre bourgades. (*D. J.*)

NERVÉ, adj. *terme de Blason*. Il se dit de la fougere & autres feuilles dont les fibres & les nerfs paroissent d'un autre émail. Les anciens princes d'Antioche, d'argent à la branche ou feuille de fougere de synople, *nervée* d'or.

NERVER un livre, (*terme de Relieur.*) C'est en dresser les nerfs sur le dos & les fortifier avec bonne colle & parchemin, ce qu'on appelle autrement *endosser un livre*.

Nerver, v. a. (*terme d'ouvriers.*) Ce mot se dit aussi de divers ouvrages sur lesquels pour les fortifier, on applique avec de la colle des nerfs de bœufs battus & ré-

& réduits en une espece de filasse. On *nerve* des panneaux de carrosse, des arçons de selle, des battoirs de longue & courte paume, *&c.* (*D. J.*)

NERVEUX, adj. (*Anatomie.*) tout ce qui a rapport avec les nerfs.

NERVEUX, DEMI, s. m. (*Anatomie.*) C'est un des muscles fléchisseurs de la jambe, ainsi appellé parce que son tendon inférieur est long & ressemblant à un nerf; il s'attache à la tubérosité de l'os ischium & s'unit avec la longue tête du biceps & va se terminer par un tendon long & grêle à la partie antérieure & supérieure du tibia, après avoir passé par-dessus la partie latérale du condyle interne. (*L*)

NERVEUX, adj. (*Maréchal.*) un cheval *nerveux*, est celui qui a beaucoup de force. *Javart nerveux*, voyez JAVART.

NERVEUSES, *maladies*, l'on peut appeller de ce nom, toutes les affections morbifiques, qui dépendent sur-tout d'une trop grande irritabilité dans les solides du corps humain, d'une trop grande sensibilité du genre *nerveux*, d'où s'ensuivent différens désordres, plus ou moins considérables, dans l'économie animale qui influent sur toutes les fonctions, ensorte que l'esprit en est ordinairement aussi affecté que le corps. Telles sont la mélancolie, la passion hypocondriaque, la passion hystérique, les vapeurs, la consomption angloise, qui n'est autre chose qu'une fievre lente *nerveuse*; les affections spasmodiques, convulsives, épileptiques, qui sont idiopathiques, c'est-à-dire qui sont produites par une disposition habituelle à l'éréthisme du cerveau, & de ses productions, avec beaucoup d'irrégularité dans les effets qui en sont les suites. *Voyez* les articles de ces différentes especes de maladies du même genre chacune en son lieu. *Voyez* IRRITABILITÉ, SENSIBILITÉ, NERFS, VAPEURS.

NERVIENS, *Nervii*, (*Géog. anc.*) anciens peuples de la Gaule Belgique. Ils tiroient leur origine des Germains, selon Strabon, *liv. IV. p.* 194. qui les place au voisinage des *Treviri*. César, *liv. II. c. iv.* en parle comme d'un peuple considérable qui pouvoit fournir jusqu'à 50 mille hommes pour une guerre commune. En effet, leur cité étoit d'une si grande étendue, qu'elle prenoit depuis les *Treviri* jusqu'aux *Bellovaci*. César s'étend beaucoup sur leur compte & sur leur valeur. Ils lui donnerent une bataille dont il parle comme de la plus sanglante & de la plus périlleuse où il se soit trouvé en sa vie. Il semble que *Cameracum*, Cambrai, devoit être la capitale des *Nerviens*. Le P. Briet, ainsi que Cluvier, leur donne *Turnacum*, Tournay, *Bagacum*, Bavay en Hainault, *Pons Scaldis*, Condé, & *Ventinianæ*, Valenciennes. Il paroît donc que la cité des *Nerviens* comprenoit le Hainault, le Cambresis, & la Flandre Françoise. (*D. J.*)

NERVIN, (*Méd. thérap.*) c'est un des noms par lesquels les Médecins ont désigné une des propriétés générales des remedes qu'ils ont aussi appellés *toniques* & *roborans*. *Voyez* TONIQUE.

NERVIO, (*Géog.*) riviere d'Espagne dans la Biscaye, & la plus considérable de la province. Les Biscayens l'appellent en leur langue *Tsay-Cabal*, ce qui signifie *une large riviere*. Elle traverse le milieu du pays du midi au septentrion, passe à Bilbao, capitale de la province; & à deux milles au-dessous de cette ville, elle va se jetter dans l'Océan. Les anciens l'ont appellée *Chalybs*. Son eau est excellente pour la trempe des armes. De-là venoit que les Cantabres n'estimoient que celles dont le fer avoit été trempé dans le Chalybs.

NERULUM, (*Géog. anc.*) l'itinéraire d'Antonin la met sur la route de Milan à la Colomne. Tite-Live, *liv. IX. ch. xx.* dit que le consul Emilius la prit d'emblée.

NERVURES, s. f. pl. (*Archit.*) ce sont dans les feuillages des rinceaux d'ornemens, les côtes élevées de chaque feuille qui représentent les tiges des plantes naturelles. Ce sont aussi des moulures rondes sur le contour des consoles.

NERVURE, *en terme de broderie au métier*, est la côte médiante d'une fleur imitée par des points *fendus*. *Voyez* POINTS FENDUS.

NERVURE, s. f. *terme de Librairie*; l'art d'appliquer des nerfs. On le dit aussi des nerfs mêmes quand ils sont appliqués. On appelle dans la Librairie *la nervure d'un livre*, ces parties élevées qui paroissent sur le dos des livres, & qui sont formées par les nerfs ou cordes qui servent à le relier. (*D. J.*)

NERVURE, s. f. *terme de Tissutiers-Rubanniers*; c'est aussi un petit passe-poil d'or, d'argent, de soie ou d'autre matiere que les Tissutiers-Rubanniers font, & que les marchands Merciers vendent pour mettre sur les coutures des habits, ce qui y fait une sorte d'ornement. *Savari.*

NERZINSKOI, (*Géog.*) ville des états du grand duc de Moscovie en Sibérie, capitale de la province de Daousi sur la Nerza. Elle est fortifiée, munie d'une bonne garnison, & habitée par des payens qui y vivent sous la protection du czar. *Long.* 136. 20. *lat.* 51. 30.

NÉSA, (*Géog.*) ville d'Asie dans la Perse, au désert de Kirac, entre Khorassan & le Carezem, à 93. deg. 20. de *long.* & 48. 45. de *lat.*

NESACTIUM, (*Géog. anc.*) Ptolomée écrit *Nesactum*, & Tite-Live *Nesartium*. Il faut lire dans cet historien la description qu'il fait, *liv. xlj. chap. xv.* du siege & de la prise de cette ville de l'Istrie, par M. Junius & A. Manlius, l'an 575. de la fondation de Rome. Les habitans manquant d'eau, égorgerent leurs femmes & leurs enfans & jetterent leurs corps par-dessus les murailles, afin que les Romains eussent horreur de l'extrémité à laquelle ils les réduisoient. Mais les assiégeans escaladerent les murs, entrerent dans la ville, & firent esclaves ou passerent au fil de l'épée le reste des habitans. Le roi Apulo qui s'y étoit renfermé pour la défendre, se tua pour s'épargner l'ignominie de la captivité. *Nesactium* est aujourd'hui *Castel-nuovo*, à l'embouchure de l'Arsias. (*D. J.*)

NÆSEA, (*Géog. anc.*) en grec Νησαία; nom que Strabon donne à une partie de l'Hircanie, au travers de laquelle coule le fleuve Ochus.

NÉSIS, (*Géog. anc.*) petite ville d'Italie sur les côtes de la Campanie, auprès de Pouzzol. Cicéron en parle dans ses lettres à Atticus, & dit que plusieurs romains y avoient des maisons de plaisance. Pline vante la beauté des asperges qui y croissoient. C'est aujourd'hui l'île *Nesita*.

Nésis est encore le nom d'une ville ou lieu de la Sarmatie asiatique, selon Arrien dans son Périplée. (*D. J.*)

NESLE, s. f. (*Monnoie.*) petite monnoie de billon dont on se servoit encore en France vers le milieu du xvij. siecle; elle valoit quinze deniers. Il y avoit aussi des doubles *nesles* qui avoient cours pour six blancs ou 30 deniers. Les unes & les autres furent décriées & ne furent plus reçues que pour douzains.

On leur avoit donné le nom de *nesle*, de la tour de *Nesle* où s'en étoit faite la fabrication. Cette tour étoit vers le fauxbourg S. Germain, où l'on a bâti depuis le college Mazarin, vulgairement appellé *college des Quatre Nations*, vis-à-vis l'ancienne tour du louvre.

NESLE, (*Géog.*) ou *Nelle*, en latin *Nigella*; petite ville de France dans la Picardie, avec titre de marquisat qui est le premier de France. Charles dernier duc de Bourgogne, la prit en 1472. Il s'y est tenu un concile l'an 1200. Elle est sur l'Ingon, à 3 lieues N. E. de Roye, 26 N. E. de Paris, 7 S. O. de Saint-Quentin. *Long.* 20. 34. 25. *lat.* 49. 45. 30. (*D. J.*)

NESS, LAC, (*Géog.*) en anglois *Loch-Ness*, lac d'Ecosse dans la province de Murray. Ce lac est un grand reservoir d'eau douce; il forme un bassin de vingt-quatre milles de long, sur environ un mille de large, renfermé entre deux paralleles produites par des chaînes de montagnes, ce qui lui donne l'air d'un long & vaste canal. Mais ce qui rend ce lac très-remarquable, c'est qu'il est d'une grande profondeur & qu'il ne gele jamais; la sonde va depuis 116 jusqu'à 120 toises, & dans un endroit jusqu'à 135. Il abonde en gros & excellent poisson: son eau est douce, & dissout promptement le savon.

On cherche avec empressement la cause qui l'empêche de se geler; car il paroît qu'il ne faut pas songer ni à des minéraux, ni à des sources chaudes. Je croirois donc qu'il faut l'attribuer à la grande profondeur de ce lac. Le comte de Marsigli a observé que la mer à la profondeur de 10 jusqu'à 120 toises est du même degré de chaleur, depuis le mois de Décembre jusqu'au commencement d'Avril; & il conjecture qu'elle reste ainsi toute l'année. Or il est raisonnable de penser que la grande profondeur de l'eau du lac *Ness* n'est guere plus affectée que celle de la mer ne l'est de la chaleur & du froid de l'air; ainsi la surface du lac *Ness* peut être préservée de la gelée par la vaste quantité d'eau qui est au-dessous, & dont le degré de chaleur est fort au-dessus du degré de froid qui gele l'eau.

Une autre chose peut encore concourir à empêcher le lac *Ness* de se geler, c'est qu'il ne regne jamais de calme parfait sur ce lac; le vent soufflant toûjours d'un bout à l'autre, y fait une ondulation assez considérable pour empêcher que l'eau qui est sans cesse agitée, ne se prenne par la gelée. Cette derniere raison semble être con-

confirmée par une observation qu'on fait communément dans le voisinage; c'est que lorsqu'on tire de l'eau de ce lac en hiver, & qu'on la laisse reposer, elle gele tout aussi vîte qu'une autre eau. (*D. J.*)

NESSA, (*Géog. anc. & mod.*) nom commun à plusieurs villes: 1°. à une ville de Sicile dont parle Thucidide: 2°. à une ville de l'Arabie heureuse que Pline, *liv. vj. chap. xxviij.* met sur la côte de la mer: 3°. à une ville de Perse dans la partie méridionale du Schirvan. Les Géographes du pays mettent cette derniere à 84. deg. 45. de *long.* & à 38. deg. 40. de *lat.*

NESTE, (*Géog.*) petite riviere de France; elle prend sa source vers le haut Cominge, coule dans la vallée d'Auge, & se jette enfin dans la Garonne à Montréal.

NESTEES, s. f. pl. (*Littérat.*) νηστεῖα, de νῆστις, *qui est à jeun*; c'étoit un jeûne établi à Tarente, en mémoire de ce que leur ville étant assiegée par les Romains, les habitans de Rhégio pour leur fournir des vivres, s'abstinrent généreusement de manger tous les dixiemes jours, ravitaillerent ainsi sur l'épargne de leur subsistance, la ville de Tarente, & l'empêcherent d'être prise. Les Tarentins voulant laisser un monument de l'extrémité à laquelle ils avoient été réduits, & du service signalé que leur avoient rendu les Rhégiens, instituerent ce jeûne mémorable. (*D. J.*)

NESTORIENS, s. m. (*Théolog.*) anciens hérétiques, dont on prétend que la secte subsiste encore aujourd'hui dans une grande partie du Levant, & dont la principale doctrine est que Marie n'est point mere de Dieu. *Voyez* MERE DE DIEU.

Ils ont pris leur nom de *Nestorius*, qui de moine devint clerc, prêtre & fameux prédicateur, & fut enfin élevé par Théodose au siege de Constantinople après la mort de Sisinnius, l'an 428.

Il fit paroître d'abord beaucoup de zele contre les hérétiques dans les sermons qu'il prononçoit en présence de l'empereur; mais s'étant émancipé jusqu'à dire qu'il trouvoit bien dans l'Ecriture que la Vierge étoit mere de J. C. mais qu'il n'y trouvoit pas qu'elle fût mere de Dieu, tout son auditoire fut choqué de ses paroles, & une grande partie se sépara de sa communion.

Ses écrits se répandirent bientôt après dans la Syrie & en Egypte, où ils séduisirent beaucoup de monde malgré les oppositions de S. Cyrille.

Il soutenoit qu'il y avoit deux personnes en J. C. que la Vierge n'étoit point mere de Dieu, mais seulement de J. C. comme homme. *Voyez* PERSONNE. Sa doctrine fut condamnée dans le concile d'Ephese, où assisterent 274 évêques: *Nestorius* y fut anathématisé & déposé de son siege.

Nestorius n'étoit pas le premier auteur de cette hérésie; il l'avoit apprise à Antioche où il avoit étudié. Théodore de Mopsueste avoit enseigné la même chose avant lui.

Il est difficile de savoir si les chrétiens chaldéens, qui font encore aujourd'hui profession du *nestorianisme*, sont dans les mêmes sentimens que *Nestorius*, qu'ils regardent comme leur patriarche. Ils ont fait diverses réunions avec l'Eglise Romaine; mais il ne paroît pas qu'elles aient subsisté long-tems. La plus considérable est celle qui arriva sous le pontificat de Paul V.

Jusqu'au tems de Jules III. les *Nestoriens* n'avoient reconnu qu'un patriarche, qui prenoit la qualité de patriarche de Babylone. Mais une division qui survint entre eux fut cause que le patriarchat fut divisé, au-moins pour quelque tems. Le pape Jules leur en donna un autre qui établit sa résidence à Carémit en Mésopotamie; mais ses successeurs incapables de balancer le pouvoir de celui de Babylone, furent obligés de se retirer en Perse. Les affaires demeurerent dans cet état jusqu'au pontificat de Paul V. sous lequel il se fit une réunion solemnelle avec l'Eglise romaine. Leur patriarche reconnut qu'elle étoit la mere & la maîtresse de toutes les autres Eglises du monde, & dépêcha vers le pape des personnes habiles pour négocier cette réunion, & composer ensemble une explication des articles de leurs religions, prétendant que leurs disputes avec l'Eglise romaine n'étoient que des disputes de nom.

De-là quelques savans prétendent qu'il n'y a plus de véritable hérésie *nestorienne*, ce qu'ils prouvent par les actes que les *Nestoriens* mêmes ont produit à Rome sous le pape Paul V. & qui ont été imprimés dans la même ville, dans le recueil de Strozza, l'an 1617. Elie qui étoit alors patriarche des *Nestoriens*, joignit à la lettre qu'il écrivit au pape, une confession de foi de son église, où il témoigne avoir des sentimens orthodoxes sur le mystere de l'incarnation, quoique les expressions ne soient pas toûjours les mêmes que celles des Latins. Voici qu'elle est selon ces auteurs, la croyance des *Nestoriens* sur ce mystere. Ils assurent que J. C. a pris un corps de la sainte Vierge, qu'il est parfait tant en l'ame qu'en l'entendement, & en tout ce qui appartient à l'homme: que le verbe étant descendu en une vierge, s'est uni avec l'homme, & qu'il est devenu une même chose avec lui: que cette unité est sans mélange & sans confusion, & que c'est pour cela que les propriétés de chaque nature ne peuvent être détruites après l'union. Pour ce qui est du reproche qu'on leur fait qu'ils n'appellent point la Vierge *mere de Dieu*, mais *mere de J. C.* le patriarche Elie répond, qu'ils en usent ainsi pour condamner les Appollinaristes qui prétendent que la divinité est en J. C. sans l'humanité, & pour confondre Themisthius qui assûroit que le Christ n'étoit que l'humanité sans la divinité. Il réduit ensuite les points de créance dans lesquels on dit que les *Nestoriens* ne conviennent point avec l'Eglise romaine, à cinq chefs: savoir en ce que les *Nestoriens* n'appellent point la sainte Vierge *mere de Dieu*, mais *mere de J. C.* 2° en ce qu'ils reconnoissent en J. C. deux personnes. 3° en ce qu'ils n'admettent en lui qu'une puissance & une volonté. 4° en ce qu'ils disent simplement que le S. Esprit procede du Pere. 5°. en ce qu'ils croient que la lumiere qu'on fait le jour du Samedi saint au sépulchre de notre Seigneur, est une lumiere véritablement miraculeuse. L'abbé Adam, un des députés du patriarche expliqua ainsi les trois premiers articles; car pour les deux autres, tous les Orientaux les soutiennent aussi-bien que les *Nestoriens*. Il dit donc pour la justification des siens: 1° qu'il est facile de concilier l'Eglise romaine, qui appelle la Vierge *mere de Dieu*, avec la *nestorienne* qui l'appelle *mere de Christ*, parce, que c'est un principe reçu des deux églises, que la divinité n'engendre point, ni n'est point engendrée; qu'il est vrai que la Vierge a engendré *Jésus-Christ*, qui est Dieu & Homme tout ensemble; que néanmoins ce ne sont pas deux fils, mais un seul & véritable fils. Il ajoute que les *Nestoriens* ne nient pas qu'on ne puisse appeller la Vierge *mere de Dieu*, parce que Jésus-Christ est véritablement Dieu. Mais conformement à leurs anciens préjugés ils s'abstiennent de ces expressions, & ne se conforment pas au langage de l'Eglise romaine. 2° Il est constant que les Latins reconnoissent en J. C. deux natures & une seule personne, au-lieu que les *Nestoriens* disent qu'il y a en lui deux personnes & une *prosopa* ou *personne visible*, & outre cela qu'il n'y a en J. C. qu'une puissance ou vertu. L'abbé Adam concilie ces deux sentimens qui paroissent opposés, par l'explication qu'il donne de ce mystere. Les *Nestoriens*, selon lui, distingent *per mentem*, ou dans leur entendement, deux personnes conformément aux deux natures qui sont en J. C. & ne voient de leurs yeux qu'un seul J. C. qui n'a que la *prosopa*, ou apparence d'une seule filiation; & c'est en ce sens qu'ils ne reconnoissent qu'une puissance ou vertu en lui, parce qu'ils ne le considerent que comme une *prosopa* ou personne visible. Mais dans l'Eglise romaine, on distingue ces puissances ou vertus, en *divinité & humanité*, parce qu'on les considere par rapport aux deux natures. Et ainsi cette diversité de sentimens n'est qu'apparente, puisque les *Nestoriens* avouent avec les Latins, qu'il y a deux natures en J. C. & que chaque nature a sa puissance & sa vertu. 3°. Enfin, il concilie le sentiment des *Nestoriens* sur le troisieme article avec celui de l'Eglise romaine, par le même principe, s'appuyant sur ce qu'il n'y a qu'une filiation; & comme cette filiation ne fait qu'un J. C. les *Nestoriens* disent par rapport à cela, qu'il n'y a en lui qu'une volonté & une opération, parce qu'il est un en effet & non pas deux J. C. ce qui ne les empêche pas de reconnoître en lui deux volontés & deux opérations par rapport aux deux natures, & de la même maniere que les Latins.

Mais on croit que ce député ne représentoit pas sincérement la créance de ceux de sa secte. Car il est certain que ces chretiens d'Orient sont encore aujourd'hui dans les sentimens de *Nestorius* sur l'incarnation. Leur patriarche seul n'est point marié; mais leurs prêtres ne gardent point le célibat, même après la mort de leur premiere épouse, contre la coutume des autres sectes chrétiennes d'Orient. Ils font l'office en langue chaldaïque, quoiqu'ils parlent grec, arabe ou curde, selon les lieux qu'ils habitent. Strozza. *de dogmatib. Chaldeor.* M. Simon, l'abbé Renaudot, *tom. IV. de la perpét. de la foi.* Moreri, *diction. tom. IV. lett.* N au mot *Nestorius.*

NET, adj. (*Gram.*) qui n'est souillé d'aucune ordure. La police a soin de tenir les rues *nettes*. Il se dit au simple & au figuré: des idées *nettes*, un esprit *net*, un style *net*. Voyez *les articles suivans.*

NET, *dans le Commerce*, signifie quelque chose de pur, & qui n'a point été altéré par le mélange de rien d'étranger.

Ainsi on dit que le vin est *net*, quand il n'est point falsifié ou mêlé, avec d'autres matieres; on dit que le café, le riz, le poivre, &c. sont *nets*, quand on en a ôté toutes les ordures & les saletés.

On dit d'un diamant qu'il est *net*, quand il n'a point de tache ni de paille; d'un crystal, qu'il est *net*, lorsqu'il est transparent en tous sens.

Net se dit aussi de ce qui reste de profit sur une marchandise, après en avoir payé tous les impôts, en un mot, du profit clair qui en revient.

Ainsi nous disons: le baril de cochenille coûte 450 liv. le droit est de 50 l. reste donc 400 l. *net*.

Net se dit pareillement dans les affaires qui sont claires, sans difficultés, qui ne sont point embrouillées. Les affaires de ce négociant sont *nettes*, sans embarras.

Net se dit aussi du poids d'une marchandise toute seule, abstraction faite du sac, de l'étui, de l'emballage, & même de l'ordure dont elle est mêlée. On dit en ce sens: cette balle de café pese cinq cent livres, il y a de tarre cinquante livres, pourtant reste *net* quatre cent cinquante livres.

Net provenu, expression dont se servent les Négocians pour marquer ce qu'un effet a rendu, toutes tarres & frais déduits. Le *net provenu* de la vente de vos laines se monte à 2500 liv. On se sert quelquefois dans le négoce de ces mots étrangers, *net procedido*, pour dire *net provenu*. *Dict. de Commerce*. (G)

NET ou PROPRE, se dit, *dans l'Ecriture*, d'un caractere dont les traits sont dans leur plénitude naturelle, point chargés d'encre, ou de majuscules trop grandes ou en trop grand nombre; ce qui le rend agréable à lire.

NET, *terme de Jouailliers*, ce mot se dit aussi de ce qui est sans tache, sans défaut. Les marchands-Jouailliers disent qu'un diamant est *net*, quand il n'a ni pailles, ni gendarmes. On dit des pierres précieuses, qu'elles sont glaceuses ou cassidoineuses, quand il y a des taches, des nuées qui font qu'elles ne sont pas tout-à-fait *nettes*. Du crystal *net* est celui qui est tout-à-fait transparent.

NETE, adj. νήτη (*Musique*.) C'est ainsi que s'appelloit chez les Grecs, la plus aiguë ou la quatrieme corde du troisieme & du quatrieme tétracorde.

Quand le troisieme tetracorde étoit conjoint avec le second, c'étoit le tetracorde synnemenon, & sa *nete* s'appelloit *nete synnemenon*.

Ce troisieme tétracorde portoit le nom de *diezengmenon*, quand il étoit disjoint d'avec le second, & sa *nete* s'appelloit aussi *nete diezengmenon*.

Enfin, le quatrieme tetracorde portant toujours le nom d'*hyperboleon*, sa *nete* s'appelloit aussi toujours *nete hyperboleon*. *Voyez* SYSTÈME, TETRACORDE.

Nete, dit Boëce, *quasi neate*, id-est, *inferior*. Car les anciens dans leurs diagrames mettoient en bas les sons aigus & les graves en-haut. (S)

NETOIDES, *en Musique*, sons aigus. *Voy.* LEPSIS.

NETOPION, (*Hist. des drogues*.) en grec νητώπιον, nom donné par les anciens à un oignement ou onguent précieux & très-odoriférant, composé d'un mélange de fines épices, comme le *spicatum*, le *comagenum* & le *susinum*; les dames romaines en usoient par luxe. Hippocrate le prescrit assez fréquemment dans les maladies de la matrice: il le conseille aussi contre la surdité, quand elle est causée par des humeurs grossieres & visqueuses rassemblées dans la premiere chambre de l'oreille. Le mot *nétopion* désigne quelquefois l'*onguent égyptiaque*, & quelquefois aussi, l'*huile d'amandes douces*. (*D. J.*)

NETOTILITZE, (*Hist. mod.*) espece de danse que l'on faisoit en présence du roi du Mexique, dans les cours de son palais. Cette danse se faisoit au son de deux especes de tambours, d'un son tout différent, ce qui produisoit une musique peu agréable pour les Espagnols qui en furent témoins. Les principaux seigneurs, parés de leurs plus beaux ornemens & de plumes de différentes couleurs, étoient les acteurs de cette comédie. Dans les grandes occasions, les danseurs étoient quelquefois au nombre de dix mille: la danse n'en étoit pas plus confuse pour cela; elle étoit accompagnée de chants que le peuple répétoit en chœur, & de mascarades.

NETTOYER, v. act. (*Gram.*) c'est ôter les ordures. Il se dit des choses matérielles; comme *nettoyer* un habit, un verre; &c. & des choses intellectuelles, *nettoyer* ses idées, &c.

NETTOYER LES ÉPICES, LES DROGUES, &c. *en Pharmacie*, c'est en ôter les immondices, les ordures & la poussiere qui y sont mêlées, & séparer le bon du mauvais: c'est la même chose que *monder*. *Voyez* MONDER.

NETTOYER, (*Fortific.*) terme dont on se sert quelquefois dans la *guerre des sieges*, pour exprimer l'action d'une sortie, lorsqu'elle a comblé la tranchée, & qu'elle en a chassé l'ennemi. Ainsi *nettoyer la tranchée*, c'est en chasser l'ennemi, & la détruire ou combler. (R)

NETTOYER, RECTIFIER, (*Jardinage*.) se dit d'une tulipe panachée, qui n'étant pas bien nette la premiere année, se *nettoie* & se rectifie la seconde. Si elle continue à être brouillée, il la faut rejetter de la plate bande. Quand la fleur est de belle forme & bien taillée, & que la couleur domine le panaché, on a quelqu'espérance qu'elle se rectifiera. (K)

NETTUNO, (*Géog.*) petite ville d'Italie, misérable & mal peuplée, dans la campagne de Rome, à l'embouchure de la riviere Loracina sur la rive droite, & à l'est du cap d'Augir. Elle a essuyé en 1757, un affreux ouragan qui a emporté tous les toits des maisons. Cellarius & la plûpart des géographes modernes s'accordent à dire que *Nettuno* ou *Neptunium* est située dans l'endroit où étoit la petite ville *Ceno*, appellée *Navale antiatium*, que les Romains enleverent aux Antiates, dans leurs premieres expéditions. Cette ville est à 7 lieues S. O. de Vélétri, & à 10 S. E. de Rome. *Long.* 30. 25. *lat.* 41. 30. (*D. J.*)

NEUBOURG, (*Géog.*) ce mot signifie *nouvelle ville*. Nous parlerons des principales qui portent ce nom.

1°. *Neubourg* est une ville d'Allemagne, capitale du duché de même nom, dans les états de l'électeur palatin sur le Danube, à 5 lieues N. E. de Donavert, 2 S. O. d'Ingolstad, 8 N. E. d'Ausbourg, 18 N. O. de Munich. *Long.* 28. 40. *lat.* 48. 40.

NEUBOURG, (*Géog.*) petit ville d'Allemagne, au duché de Wittemberg, sur l'Eno, au-dessus de Pfortzheim. *Long.* 27 11. *lat.* 48. 50.

NEUBOURG, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans le Brisgaw, près du Rhin, entre Basle & Brisach. Le duc de Saxe-Weimar la prit en 1638, & y mourut l'année suivante. *Long.* suivant Cassini, 28. 22. 15. *lat.* 49. 39.

NEUBOURG, (*Géog.*) ville de la basse Autriche, sur le Danube, à 2 lieues de Vienne, avec un monastere qui fait donner à la ville le nom de *Closter-Neubourg*. Matthias Corvin roi de Hongrie la prit en 1477. Maximilien I. la reprit en 1490. *Long.* 34. 22. *lat.* 48. 20.

NEUBOURG, ou NYBORG, (*Géog.*) ville forte de Danemark, sur la côte orientale de l'île de Funen, fondée en 1175. C'est dans le port de cette ville qu'on s'embarque pour traverser le Belt, & passer de l'île de Funen dans celle de Sélande. Les Suédois y furent défaits par les troupes de l'Empereur & de ses alliés en 1549. Cette victoire procura toute l'île de Funen aux Danois. *Neubourg* est à 21 lieues S. O. de Copenhague. *Long.* 28. 36. *lat.* 55. 30. (*D. J.*)

NEUBOURG, (*Géog.*) bourg de France, en Normandie, entre la Rille & la Seine, au milieu d'une belle plaine, à 6 lieues de Rouen, & à 4 d'Elbeuf. Il a donné le nom à un très-petit pays fertile en grains. *Long.* 18. 36. *lat.* 49. 14.

NEUCAN, (*Géog.*) ville de Perse, dans le Khorassan. *Long.* 82. 41. *lat. sept.* 38. 8.

NEUCHATEL, petit état en Suisse, avec titre de principauté, est situé dans le mont Ima, au 47^{d}. de *lat.* septentrionale, & au 23^{d}. de *long.* Il peut avoir 12 lieues de long, sur 5 dans sa plus grande largeur. Il comprend le comté de *Neuchâtel*, & la seigneurie de Valeugin, réunis depuis près de deux siecles sous une même domination. Ses bornes sont au nord, l'évêché de Bâle; à l'orient, le canton de Berne; au midi, un lac qui le sépare de ce canton & de celui de Frybourg, & à l'occident, la Franche-comté. Son étendue étoit plus considérable autrefois. Des terres données en appanage aux cadets de la maison souveraine, & l'acquisition qu'en ont fait les états voisins ont resserré ses anciennes limites. Mais quelque peu spacieux que soit le terrein qu'il occupe, ses productions naturelles, l'histoire de ses souverains, la forme singuliere de son gouvernement, & les droits extraordinaires dont jouissent les peuples qui l'habitent, tous ces objets fournissent matiere à la curiosité, & méritent quelques détails.

On distingue aisément trois régions dans le pays de *Neuchâtel*; l'inférieure, qui s'étend en amphithéâtre, le long du bord septentrional du lac; la moyenne, séparée de l'autre par une chaîne de montagnes; & la supérieure, au nord des deux précédentes. La premiere offre un vignoble presque continuel. Les vins rouges qu'il produit sont très-estimés, & osent quelquefois disputer le

prix

prix aux vins de Bourgogne. La seconde est fertile en grains, en pâturages. Elle comprend deux vallons, appellés *le val de Ruz*, & *le val de Travers*; ce dernier est connu par la salubrité de l'air qu'on y respire, & qui influe sur l'humeur de ses habitans. La partie supérieure enfin, qu'on appelle communément les *montagnes*, présente un spectacle digne de la curiosité d'un philosophe, & de la sensibilité d'un ami des hommes. Aussi n'a-t-il pas échappé à un citoyen de Genève, qui a publié quelques écrits dignes d'un rhéteur athénien. Rien de plus aride ni de plus ingrat que cette partie de l'état de *Neuchâtel*. C'est un vallon étroit placé dans un climat très-rude. L'hyver y est la plus longue saison de l'année; le printems & l'automne y sont presque inconnus. Aux frimats, aux neiges dont la hauteur surpasse souvent celle des maisons, & enfouit les habitans, succéde un été très-chaud, mais très-court. La terre n'y produit que de l'avoine. Les pâturages sont la seule ressource que la nature y fournisse. Qui s'attendroit à trouver dans un tel pays le génie, l'industrie, les graces, la politesse réunies avec l'abondance; à y voir les sciences en honneur, & divers arts utiles ou agréables cultivés avec le plus grand succès, par le peuple immense qui l'habite? L'Horlogerie en particulier dans toutes ses branches, la Coutellerie, la Gravure, la Peinture en émail, ont rendu ce pays célebre dans toute l'Europe. On y perfectionne les découvertes, on en fait de nouvelles. Un de ces montagnards posséde seul le secret des moulins guimpiers, nécessaires aux fabriques de galons. Un autre s'est fait la plus grande réputation dans la méchanique; il a osé marcher dans une carriere que M. de Vaucanson a illustrée. Le roi d'Espagne Ferdinand VI. l'ayant appellé auprès de lui, il y fit transporter une pendule admirable de son invention, qui orne actuellement le palais royal de Madrid. Rien ne manquera sans doute au bonheur de ce peuple désavantageusement placé, il est vrai; mais éclairé, libre & jouissant d'une paix profonde, aussi long-tems que le luxe, l'humeur processive, & l'envie de disputer, même sur des questions théologiques, ne banniront pas de son sein la simplicité de mœurs, la candeur naïve, & l'union qui caractérisent ordinairement les habitans des montagnes.

Outre le Doux, qui coule le long d'une partie du Jura, & sépare la principauté de *Neuchâtel* de la Franche-comté, les principales rivieres de cet état sont la Thiéle, la Reuze & la Serriere. La Thiéle a sa source dans le pays de Vaud; elle entre auprès d'Yverdun dans le lac de *Neuchâtel*, le traverse en toute sa longueur, arrose la partie orientale du pays, la sépare du canton de Berne, traverse de même le lac de Biedne, en sort sans changer de nom, & se jette enfin dans l'Aar, auprès de la ville de Baren. La source de la Reuze est dans la partie occidentale du val de Travers. Elle le baigne en entier, se précipite ensuite dans des abîmes profonds, reprend un cours plus tranquille, & se jette dans le lac. On ne feroit pas mention ici de la Serriere, si elle ne présentoit pas une singularité assez rare. Sa source n'est pas éloignée de plus de deux portées de fusil du lac où est son embouchure. Elle sort avec impétuosité du pié d'une montagne, & roule assez d'eau pour mettre en mouvement à 20 pas de-là des rouages considérables. Son cours en est couvert; on y voit des tireries de fer, des papeteries, des martinets pour les fonderies de cuivre, des moulins à blé & à planche.

Le comté de *Neuchâtel* est divisé en plusieurs jurisdictions, dont les unes portent le titre de *châtellenie*, & les autres celui de *mairies*. Les premieres sont au nombre de quatre; celles de Landeron, de Boudry, du val de Travers, & de Thiéle. Il y a dix mairies; celle de la capitale, de la Côte, de Rochefort, de Boudevilliers, de Colombier, de Cortaillods, de Bevaix, de Linieres, de Verrieres, & de la Bréoine. Le comté de Valengin en a cinq; celles de Valengin, du Locle, de la Sagne, de Brenets & de la Chaux-de-fond. Les chefs de toutes ces jurisdictions sont à la nomination du prince; les vassaux qui possédent les baronies de Travers, de Gorgier, & de Vaux-Marcus, ont aussi leurs officiers particuliers. Les lieux les plus remarquables du pays, sont *Neuchâtel*, capitale, dont on parlera séparément, le Landeron & Boudry, petites villes, le bourg de Valengin, capitale de la seigneurie de ce nom, & Motiers, le plus considerable des villages du val de Travers. On voit près de chacun de ces lieux d'anciens châteaux qui servent aujourd'hui de prison. Les principaux villages des montagnes sont le Locle, & la Chaux-de-fond. Chacun d'eux contient plus de 2000 ames. Les maisons qui les composent sont pour la plupart éloignées les unes des autres, & dispersées sur un terrain d'environ deux lieues de long. Près du Locle est un rocher au travers duquel une source d'eau assez abondante s'étant frayé un passage, deux paysans ont su pratiquer dans les cavités intérieures trois moulins perpendiculaires, dont le plus profond est à 300 piès au-dessous du niveau du terrain. On conjecture avec assez de vraissemblance, que cette source, après avoir coulé sous terre l'espace de plusieurs lieues, en sort pour former la Serriere dont on a parlé.

L'histoire naturelle de la principauté de *Neuchâtel* fournit divers objets intéressans pour tous ceux à qui cette étude est chere. Les montagnes sont couvertes de simples dont on fait le thé suisse & l'eau vulnéraire, il y en a des especes très-rares. M. le docteur d'Yvernois, médecin du roi dans cette souveraineté, & botaniste célebre, en a donné une savante description dans le journal helvétique, qui s'imprime à *Neuchâtel*. Le pays abonde en eaux minerales, que leurs vertus font rechercher. Celles de la Brévine sont martiales & ochreuses; celles de Motiers, marneuses, savonneuses, & sulphureuses; celles de Couvet, spiritueuses & ferrugineuses. Il n'est peut-être aucun lieu dans l'Europe où sur un terrain aussi peu étendu, l'on trouve une si grande quantité de coquillages fossiles & de plantes marines pétrifiées. Ces curiosités naturelles remplissent les rochers & les terres marneuses, dont le pays abonde. On en découvre à toutes hauteurs depuis le bord du lac jusqu'au sommet des montagnes les plus élevées. Au haut de celle qui sépare la capitale du bourg de Valengin, se voit un rocher d'une étendue considérable, & qui n'est qu'un assemblage de turbinites placés en tout sens, & liés par une espece de tuf crystallisé. On distingue dans d'autres lieux des pierres jaunes qui, par la quantité immense de petits coquillages & de plantes marines qui s'y découvrent à l'œil & avec le secours de la loupe, donnent lieu de croire que ce n'est peut-être autre chose, sinon de ce limon qui couvre le fond de la mer, & qui s'est pétrifié. Il seroit difficile d'épuiser la liste de cette multitude innombrable de testacées, univalves, bivalves, multivalves, de lithophytes, de zoophytes, de glossopetres, & de corps marins de toutes especes, dont ce pays-là est rempli. On pourra en prendre une idée dans le traité des pétrifications du savant M. Bourguet, mort professeur de Philosophie à *Neuchâtel*. Les dendrites, les échinites à mamelons, les cornes d'Ammon de toutes les especes, & dont quelques-uns sont d'une grosseur prodigieuse, ornent principalement les cabinets des curieux. Enfin divers lieux de la principauté présentent des gypses singuliers, lisses & à stries, & des cavernes ornées de stalactites, dont la plus remarquable est près de la ville de Boudry.

Le principal produit du pays de *Neuchâtel* consiste en vins; on nourrit un grand nombre de bestiaux dans la partie supérieure. Les terres marneuses servent d'engrais pour les prairies. Le lac qui porte le nom de cette principauté est extrèmement poissonneux. La pêche des truites, qui en automne remontent la riviere de Reuze, forme un revenu pour le prince, & un objet de commerce pour les particuliers. Le gibier des montagnes est excellent, mais assez rare aujourd'hui, parce que les habitans qui, jusqu'au dernier, ont le privilége de chasser en tous lieux & dans toutes les saisons, en abusent, & le rendront illusoire s'ils continuent à l'exercer avec aussi peu de prudence qu'ils le font actuellement. Ce petit état est très-peuplé proportionnément à son étendue; & quoique plusieurs Neuchâtelois s'expatrient volontairement pour un tems en vue de travailler plus aisément à leur fortune dans l'étranger, on y compte encore plus de 32000 ames. Les simples villages sont pour la plûpart grands & bien bâtis. Tout annonce l'aisance dans laquelle vivent les habitans. On n'en sera point surpris, si l'on considere que ces peuples jouissent d'une paix qui n'a point été troublée depuis plusieurs siecles, qu'ils vivent dans une liberté raisonnable pour le spirituel, comme pour le temporel, & qu'ils ne payent ni tailles, ni impôts.

Les maisons de *Neuchâtel*, de Fribourg, de Hochberg, d'Orleans-Longueville, & de Brandebourg, ont possédé successivement la principauté dont il est question. L'origine de la premiere est très-ancienne; sa généalogie suit de pere en fils depuis Hulderic, qui épousa Berthe, en 1179. Louis, dernier prince de cette maison, ne laissa que deux filles; Isabelle, l'aînée, mourut sans enfans; Varenne, la cadette, apporta le comté de *Neuchâtel* en dot à Egon, comte de Fribourg, qu'elle épousa en 1397. Ce comté passa ensuite dans la maison de Hochberg, par le testament de Jean de Fribourg, en 1457, & de même dans celle d'Orléans, par le mariage de Jeanne, fille & héritiere de Philippe, marquis de Hochberg, avec Louis d'Orléans, duc de Longueville, en 1504. Pendant plus de deux siecles les Neuchâtelois ont été sou-

mis à des princes de cette maiſon. Henri II. duc de Longueville, & premier plénipotentiaire de la France à la paix de Weſtphalie, en 1648, eut deux fils. L'aîné Jean-Louis-Charles prit d'abord le parti de l'Egliſe, & céda tous ſes droits au comte de S. Pol ſon cadet; mais il les recouvra par la mort de ce dernier, qui fut tué au paſſage du Rhin, en 1672. Comme ni l'un, ni l'autre de ces princes n'avoit été marié, la ſouveraineté de *Neuchâtel* parvint à Marie d'Orléans leur ſœur, épouſe de Henri de Savoie, duc de Nemours; & cette princeſſe, la derniere de ſa maiſon, mourut en 1707, ſans avoir eu d'enfans de ce mariage. Alors cette ſouveraineté fut réclamée par un grand nombre de prétendans. Quelques-uns fondoient leurs droits ſur ceux de la maiſon de Châlons, dont les anciens comtes de *Neuchâtel* étoient les vaſſaux. Tels étoient le roi de Pruſſe, le comte de Montbeliard, les princes de la maiſon de Naſſau, le marquis d'Alégre, madame de Mailly. D'autres, comme le margrave de Bade-Dourlach, les tiroient de ceux de la maiſon de Hochberg. Les troiſiemes demandoient la préférence en qualité d'héritiers de la maiſon de Longue-ville. Le prince de Carignan, madame de Leſeiguieres, M. de Villeroi, M. de Matignon prétendoient chacun être le plus proche héritier *ab inteſtat*. Le prince de Conty s'appuyoit ſur un teſtament de l'abbé d'Orléans, & le chevalier de Soiſſons ſur une donation de la ducheſſe de Nemours. Tous ces princes ſe rendirent en perſonne, ou envoyerent des répreſentans à *Neuchâtel*. Ils établirent leurs droits reſpectifs, & plaiderent contradictoirement ſous les yeux du tribunal ſouverain des états du pays, qui, par la ſentence rendue le 3 Novembre 1707, adjugea la principauté à Fréderic I. roi de Pruſſe, comme au plus proche héritier de la maiſon de Châlons. Depuis lors cet état a appartenu à la maiſon de Brandebourg, & reconnoît pour ſon ſouverain Fréderic II. petit-fils de Fréderic I. qui regne ſi glorieuſement aujourd'hui.

La ſeigneurie de Valengin faiſoit anciennement partie du comté de *Neuchâtel*, elle en fut ſéparée au xiii. ſiecle. Ulderich, frere du comte Berchtold, eut dans un partage les pays de Nidau & d'Arberg, la montagne de Dieſſe & Valengin. Rodolphe, comte de *Neuchâtel* obligea Jean d'Arberg, ſeigneur de Valengin à ſe reconnoître ſon vaſſal. Ses prétentions à cet égard furent confirmées par la ſentence que les cantons Suiſſes rendirent en 1584. Enfin Marie de Bourbon, veuve de Léonor d'Orléans, acheta, en 1592, du comte de Montbéliard, la ſeigneurie de Valengin, qui, depuis lors, a toujours été unie au comté de *Neuchâtel*, mais en conſervant ſes priviléges particuliers dont elle jouiſſoit auparavant.

Cet état fut d'abord compris dans le royaume de Bourgogne, fondé par Rodolphe de Stratlingue, en 888. Ses comtes ſe mirent ſous la protection de la maiſon de Châlons à titre de vaſſaux. Rodolphe de Habsbourg, parvenu à l'empire en 1273, obligea tous les ſeigneurs bourguignons à reconnoître ſon autorité. Jean de Châlons prétendit qu'Iſabelle, comteſſe de *Neuchâtel*, n'avoit pas été en droit de diſpoſer de ſon fief en faveur de Conrard, comte de Fribourg, ſon neveu, & cependant admit ce dernier à lui prêter foi & hommage en 1397. Le même différend entre le ſeigneur ſuzerain & ſon vaſſal ſe renouvella lorſque le comté de *Neuchâtel* paſſa dans la maiſon de Hochberg qui aſpiroit à ſe rendre indépendante. Il y eut procès à ce ſujet, & l'hommage ne fut pas prêté. En 1512 les Suiſſes irrités de ce que Louis de Longueville, prince de *Neuchâtel*, avoit ſuivi le roi de France dans les guerres en Italie, contre le duc de Milan leur allié, s'emparerent de cet état, & ne le rendirent qu'en 1529 à Jeanne de Hochberg & à ſes enfans. René de Naſſau, neveu & heritier de Philibert de Châlons, dernier ſeigneur de cette maiſon, demanda à celle de Longueville la reſtitution du comté de *Neuchâtel*. Cette derniere la refuſa, prétendant être elle-même héritiere univerſelle de la maiſon de Châlons-Orange. Il en naquit un ſecond procès qui n'a jamais été jugé. Mais c'eſt depuis cette époque que les comtes qui poſſédoient ce petit état ſe ſont qualifiés, *par la grace de Dieu, princes ſouverains de Neuchâtel*, & la ſentence de 1707 ayant reconnu le roi de Pruſſe, comme le vrai héritier de la maiſon de Châlons, a réuni par cela même le domaine utile à la ſeigneurie directe. Quant aux prétentions que l'empereur & l'empire pourroient former ſur la ſouveraineté de cet état, elles ont été anéanties par la paix de Bâle en 1499, comme par celle de Weſtphalie en 1648, qui aſſurent l'une & l'autre une indépendance abſolue, non-ſeulement aux cantons Suiſſes, mais encore à tous leurs alliés, membres du corps helvétique; & dans ces derniers eſt eſſentiellement compris le pays de *Neuchâtel*. Ce petit état eſt donc aujourd'hui une ſouveraineté indépendante, héréditaire aux filles, à défaut d'enfans mâles, inaliénable ſans le conſentement des peuples, & indiviſible. Elle ne peut même être donnée en appanage à aucun prince cadet de la maiſon de Brandebourg. L'autorité ſouveraine eſt limitée par les droits des peuples. Les revenus du prince, qui conſiſtent en cenſes foncieres, lods, dîmes, & quelques domaines, ne vont pas au-delà de 5100000 liv. de France, & ne peuvent être augmentés aux dépens des ſujets. Le prince, lors de ſon avénement, jure le premier d'obſerver inviolablement *les us & coutumes, écrites & non écrites, de maintenir les corps & les particuliers de l'état dans la pleine jouiſſance des libertés ſpirituelles & temporelles, franchiſes & priviléges à eux concédés par les anciens comtes & leurs ſucceſſeurs*; après quoi les ſujets prêtent le ſerment de fidélité ordinaire. L'état de *Neuchâtel* a des alliances très-anciennes avec le canton de Berne, de Lucerne, de Frybourg & de Soleure. Le premier, par ſes traités particuliers de combourgeoiſie avec le prince & les peuples eſt établi & reconnu juge ſouverain de tous les différends qui peuvent s'élever entre eux par rapport à leurs droits reſpectifs.

La religion qui domine dans la principauté de *Neuchâtel* eſt la proteſtante. Farel y prêcha le premier la réformation qui, en 1530, fut embraſſée par la plus grande partie des peuples à la pluralité des voix. Ceux qui habitoient la châtellenie du Landeron, conſerverent ſeuls la religion catholique qu'ils exercent librement depuis lors. On aſſure qu'un ſeul ſuffrage en décida. Mais il faut obſerver que ce changement ſe fit contre les deſirs du prince qui ne donna point à cet égard l'exemple à ſes ſujets. C'eſt le ſeul pays actuellement proteſtant où cette ſingularité ait eu lieu; & elle a valu aux eccléſiaſtiques réformés de cet état des droits beaucoup plus étendus que ceux dont ils jouiſſent ailleurs. Les peuples, devenus réformés ſans le concours de l'autorité ſouveraine, ſe virent chargés ſeuls du ſoin de régler toutes les affaires qui concernoient la nouvelle religion de l'état, & acquirent conſéquemment tous les droits qui leur étoient néceſſaires pour remplir une obligation auſſi eſſentielle. Les chefs des corps du pays dreſſerent donc des conſtitutions eccléſiaſtiques, auxquelles le prince n'eut d'autre part que la ſanction pour leur donner force de lois. Ils fixerent la doctrine en adoptant la confeſſion des égliſes réformées de la Suiſſe. Leurs nouveaux paſteurs commencerent à former un corps à qui les peuples conſierent le dépôt de la prédication & de la diſcipline. Ce corps, qu'on appelle la *claſſe*, examine les candidats pour le ſaint miniſtere, leur donne les ordres ſacrés, élit les paſteurs pour les égliſes de la campagne, ſuſpend, dépoſe, dégrade même ſes membres ſans que l'autorité civile y intervienne. Perſonne n'aſſiſte de la part du prince dans ces aſſemblées. Un paſteur, nouvellement élu, eſt ſimplement préſenté au gouverneur du pays, qui ne peut ſe diſpenſer de le confirmer & de l'invêtir du temporel de ſon bénéfice à moins qu'il n'en ait des raiſons très-fortes. Les ſeules cures des villages catholiques ſont à la nomination du ſouverain. Lorſqu'il en vaque une dans la capitale, la claſſe nomme & préſente trois ſujets au conſeil de ville qui en choiſit un.

On a déja inſinué que les peuples de la ſouveraineté de *Neuchâtel* jouiſſent de divers droits qui, par rapport à eux, reſtreignent l'autorité du prince plus qu'elle ne l'eſt peut-être dans aucun des états de l'Europe. Les anciens comtes, poſſeſſeurs d'un pays inculte couvert de rochers & de forêts, habité par un petit nombre de ſerfs, ſelon la coutume barbare du gouvernement féodal, comprirent aiſément que le plus ſûr moyen de peupler leur état, & conſéquemment d'augmenter leur puiſſance étoit d'un côté d'en affranchir les habitans actuels, & de l'autre d'accorder de grands privileges à ceux qui viendroient s'y établir. Ils en firent même un aſyle & promirent leur protection à quiconque s'y réfugieroit. Le ſuccès répondit à leur attente. Les habitans de la capitale, devenus plus nombreux, formerent un corps, prirent le nom de bourgeois de *Neuchâtel*, qualité que ſix ſemaines de réſidence en ville procuroient alors à tout étranger, & obtinrent de leurs ſouverains ces conceſſions précieuſes dont les titres & les effets ſubſiſtent encore aujourd'hui. On voit par le texte même de ces actes, qu'ils ne furent autre choſe ſinon des contrats, des conventions entre le prince & les ſujets. Ceux-ci eurent ſoin d'en exiger la confirmation ſolemnelle à chaque changement de maître. Pluſieurs ſouverains les amplifierent encore ſucceſſivement tant en privileges ou exemptions qu'en droits utiles. A meſure que le pays ſe peupla, il s'y forma ſur le modele de la capitale de nouveaux corps de

bour-

bourgeoiſies, tels ſont ceux de Landeron, de Boudry & de Valengin, qui tous obtinrent des conceſſions de leurs princes communs. Les habitans de chaque village furent auſſi *érigés* en communautés, à qui l'on donna des terres & des forêts pour les mettre en état de ſe ſoutenir dans leurs nouveaux établiſſemens. On obſervera ici que ſelon la Juriſprudence féodale, toutes les terres étoient cenſées appartenir au ſeigneur qui, pour favoriſer la population, en céda la plus grande partie à ſes nouveaux ſujets moyennant de légeres redevances. On remarquera encore que, ſoit par la faveur des princes, ſoit par l'uſage, la plus ſacrée de toutes les lois dans un pays de coutume tel que celui de *Neuchatel*, pluſieurs privileges accordés originairement à des corps particuliers, ſont devenus communs à tous les ſujets qui en jouiſſent également aujourd'hui. Les bourgeois de *Neuchatel* n'habitoient pas tous dans la capitale, on les partagea en deux claſſes, les internes & les externes; diſtinction locale dans ſon origine, mais devenue réelle depuis que les princes ont, en faveur de la réſidence en ville, accordé aux premiers certains droits utiles dont les ſeconds ne jouiſſent pas. Toutes ces bourgeoiſies dont on a parlé, ont leurs chefs, leurs magiſtrats, leurs conſeils particuliers, avec le droit de s'aſſembler librement dans tous les tems pour délibérer ſur leurs affaires de police intérieure & de finances, & ſur les moyens de s'aſſurer la conſervation de leurs privileges reſpectifs. Le gouvernement de ces corps eſt purement populaire. Les chefs ſubordonnés à l'aſſemblée générale ne peuvent ſe diſpenſer de lui communiquer les affaires importantes & de prendre ſes ordres. La bourgeoiſie de *Neuchatel* élit un magiſtrat particulier, appellé le *banneret*, qui, par ſon emploi, eſt le protecteur des bourgeois & le défenſeur de leurs privileges.

L'époque de 1707 fut eſſentielle pour le droit public de l'état de *Neuchatel*. Les peuples avoient eu quelquefois des différends avec leurs ſouverains touchant certains droits qu'on leur conteſtoit. Pour ſe les aſſurer irrévocablement, ils profiterent d'un événement qui leur procuroit une ſorte d'indépendance; & ſe trouvant par la mort de Madᵉ. la ducheſſe de Nemours ſans ſouverain reconnu, ils réſolurent de travailler à fixer pour toûjours la juſte étendue de leurs divers privileges, & à en obtenir une confirmation ſolemnelle. On réduiſit donc tous ces privileges ſous certains chefs généraux, on en forma un code abrégé de droit public. L'ouvrage fut approuvé par les corps & les communautés de l'état, qui s'unirent alors par un acte exprès d'aſſociation générale pour la défenſe de leurs droits. Ce code fut préſenté à tous ceux des prétendans à la ſouveraineté que la ſentence eventuelle pouvoit regarder, on le leur fit enviſager comme un préliminaire eſſentiel, comme une condition ſans laquelle les peuples ne ſe ſoumettroient point à leur nouveau maître. Tous ſe hâterent de le ſigner & promirent d'en obſerver exactement les articles, au cas que la ſentence ſouveraine leur adjugeât la principauté. Cet engagement fut confirmé publiquement par M. le comte de Meternich, plénipotentiaire de S. M. le roi de Pruſſe, après que les trois états eurent prononcé en faveur de ce monarque. Ce code qu'on peut appeller les *pacta conventa* des peuples de l'état de *Neuchatel* avec leurs ſouverains, eſt diviſé en *articles généraux* qui comprennent les droits communs à tous les ſujets, & en *articles particuliers* qui intéreſſent uniquement les bourgeois de *Neuchatel* & ceux de Valengin. Sans entrer dans un détail qui meneroit trop loin, on ſe contentera de préſenter les droits qui influent le plus directement ſur la liberté des peuples, après avoir fait quelques obſervations ſur les principes du gouvernement du pays en général.

La puiſſance du prince de *Neuchatel* ſe trouvant, comme on vient de le dire, limitée par ſes engagemens avec ſes ſujets, les divers droits qui appartiennent à tout ſouverain doivent être diviſés en deux claſſes: l'une comprend ceux que le prince s'eſt réſervé; l'autre, ceux dont il s'eſt dépouillé en faveur des peuples. Par rapport à ces derniers, la conſtitution fondamentale eſt que la ſouveraineté de l'état eſt toûjours cenſée réſider dans l'état même: c'eſt-à-dire, que le conſeil d'état du pays qui le gouverne au nom du prince, & auquel le gouverneur préſide, eſt autoriſé, dans tous les cas qui ſe préſentent & ſans avoir beſoin de prendre de nouveaux ordres, à conſerver aux peuples l'exercice des privileges dont ils jouiſſent, & à faire obſerver tout ce que contiennent les articles généraux & particuliers. C'eſt même le principal objet du ſerment que prêtent tous ceux qui, par leurs emplois, ſont appellés à prendre part aux affaires publiques. On comprend aiſément que cette précaution étoit indiſpenſable pour un pays où le ſouverain ne fait pas ſa réſidence ordinaire, & pour des peuples qui jouiſſent de divers droits précieux. Ils ne peuvent avoir les yeux trop ouverts à cet égard: auſſi toutes les fois qu'ils ont eu lieu de s'appercevoir que le conſeil d'état ſe dirigeoit par les ordres de la cour de Berlin aux dépens des lois dont l'obſervation leur eſt commiſe, leur premier ſoin a été de recourir au juge reconnu, à L. L. E. E. de Berne, de qui ils ont toûjours obtenu des ſentences favorables. Mais le principe dont on vient de parler s'étend encore aux affaires civiles, à l'égard deſquelles le tribunal des trois états eſt ſouverain & abſolu. Douze juges le compoſent: quatre gentilshommes, conſeillers d'état, quatre châtelains, & quatre membres du conſeil de ville. Il reçoit & ouït de tous les appels qu'on y porte des tribunaux inférieurs, & ſes ſentences ne peuvent être infirmées par le prince qui même eſt obligé de le faire convoquer chaque année à *Neuchatel* & à Valengin. Le gouverneur qui y préſide ne peut ſe diſpenſer de ſigner les ſentences qui en émanent, ni le conſeil d'état de les faire exécuter ſans délai. Ce tribunal poſſede encore le pouvoir légiſlatif, il examine les articles que l'on veut faire paſſer en loi de l'état; & s'il les approuve, il les préſente au gouverneur qui leur donne la ſanction au nom du prince.

Par le premier des articles généraux, les peuples exigent que la religion ſoit inviolablement maintenue dans ſon état actuel, & que le prince ne puiſſe y faire aucune innovation ſans leur conſentement. Les droits du corps des paſteurs y ſont auſſi réſervés: ce qui exclud manifeſtement tout droit de ſuprématie en faveur du ſouverain.

Quoique ce dernier ait la nomination des emplois civils & militaires qui ont rapport au gouvernement ou à la police générale de l'état, il ne peut cependant en conférer aucun, excepté celui de gouverneur, à d'autres qu'à des ſujets de l'état, & qui y ſont domiciliés. Ceux qui en ont été une fois revêtus, ne peuvent les perdre qu'après avoir été convaincus de malverſation. Les brevets même qui ont ces emplois pour objet, ne ſont effectués que lorſqu'ils ont été entérinés au conſeil d'état.

Tout ſujet de l'état eſt libre de ſortir du pays, de voyager dans tous les tems, & même de prendre parti au ſervice des puiſſances étrangeres, pourvû qu'elles n'ayent point guerre avec ſon ſouverain, comme prince de *Neuchatel*, & pour les intérêts de cette principauté. Dans toute autre circonſtance l'état garde une exacte neutralité à-moins que le corps helvétique dont il eſt membre ne s'y trouve intéreſſé. C'eſt ſous cette derniere relation, que les Neuchatelois ont des compagnies au ſervice de la France & des Etats généraux. Elles ſont avouées de l'état, ſe recrutent librement dans le pays, ſont partie des régimens ſuiſſes & ſervent ſur le même pié. Par l'effet de ce droit, des ſujets ſe ſont ſouvent trouvés portant les armes contre leur propre ſouverain. Un capitaine aux gardes ſuiſſes, ſujet en qualité de Neuchatelois, de Henri, duc de Longueville, monta la garde à ſon tour au château de Vincennes, où ce prince fut mis en 1650. Un officier, & quelques ſoldats du même pays, qui ſervoient dans l'armée de France à la bataille de Rosbach, furent pris par les Pruſſiens, & traités non en ſujets rebelles, mais en priſonniers de guerre. La cour de Berlin en porta, il eſt vrai, des plaintes aux corps de l'état; mais elle s'eſt éclairée depuis lors ſur ſes vrais intérêts par rapport à cette ſouveraineté, & les choſes ſubſiſtent ſur l'ancien pié à cet égard. Il y auroit évidemment plus à perdre qu'à gagner pour S. M. le roi de Pruſſe, ſi les Neuchatelois abandonnoient ou ſuſpendoient l'exercice d'un droit qui dans des circonſtances telles que celles qui affligent aujourd'hui l'Europe, eſt la ſauvegarde de leur pays. Quoique le goût pour le commerce ait affoibli chez eux celui qui les portoit généralement autrefois à prendre le parti des armes, ils ont cependant encore un nombre conſidérable d'officiers qui ſervent avec diſtinction. On en voit à la vérité, très-peu dans les troupes de leur ſouverain: l'habitude qu'ils ont de la liberté pourroit en être la cauſe. Les milices du pays ſont ſur le même pié que toutes celles de la Suiſſe; elles ſont diviſées en quatre departemens, à la tête de chacun deſquels eſt un lieutenant colonel, nommé par le prince. Il eſt inutile de dire que les enrôlemens forcés ſont inconnus dans cet état; les peuples ne ſont pas moins libres à cet égard qu'à tout autre. On a déja annoncé que les Neuchatelois ſont abſolument exempts de toutes charges, impôts, ou contributions. Le prince ne peut rien exiger d'eux à ce titre, ſous quelque prétexte que ce ſoit; les redevances annuelles dont leurs terres ſont affectées, ſe réduiſent à peu de choſe; celles qu'on paye en argent, ſont proportionnées à la rareté

du métal dans le pays lorſqu'on les établit. Il y a par rapport à toutes les autres une appréciation invariable & très-avantageuſe, principalement pour les bourgeois de *Neuchatel*, & pour ceux de Valengin. Les peuples jouiſſent de la liberté du commerce le plus étendu; rien n'eſt de contrebande dans leur pays, excepté, ſelon le texte des anciennes conceſſions, *la farine non moulue dans les moulins du prince*. Toute marchandiſe appartenant à un ſujet de l'état ne paye aucun droit d'entrée ni de ſortie.

Enfin, les Neuchatelois n'ont pas négligé de prendre les précautions les plus exactes contre leurs anciens ſouverains, par rapport à la judicature criminelle. D'abord la punition d'aucun délit ne dépend du prince ou de ceux qui le repréſentent. Dans tous les cas, même dans ceux qu'on regarde comme minimes, les chefs des juriſdictions ſont obligés d'intenter action aux coupables juridiquement, ſelon des formalités invariables, & d'inſtruire une procédure ſous les yeux des tribunaux ordinaires, qui prononcent définitivement ſur le démérite & ſur la peine. Les fautes legeres ſont punies par des amendes dont aucune n'eſt arbitraire, & qui ne peuvent qu'être très-modiques, puiſqu'elles n'ont pas hauſſé depuis trois ſiecles. Lorſqu'il eſt queſtion de cas plus graves, & qui méritent la priſon, les châtelains ou maires ne peuvent faire incarcérer le prévenu, ſans avoir demandé aux juges un decret de priſe de corps, qui ne s'accorde jamais légerement. Ces mêmes juges ſont préſens à l'inſtruction de toute la procédure; leurs ſentences d'abſolution ou de condamnation ſont ſouveraines; le prince a le pouvoir de les adoucir, & même de faire grace au coupable, mais il n'a pas celui de les aggraver. Les bourgeois de *Neuchatel* ont à cet égard un privilége particulier; celui de ne pouvoir être incarcérés que dans les priſons de la capitale, & ſur une ſentence rendue par les chefs de leur corps.

C'eſt ainſi que les droits des peuples de la principauté de *Neuchatel* fixent ceux de leur ſouverain par rapport à la finance, comme pour la judicature, tant civile que criminelle. La conſervation de ces droits leur eſt aſſurée par un contrat ſolemnel, & par leur qualité de ſuiſſes, qui ne peut appartenir qu'à un peuple libre. La forme ſinguliere de leur gouvernement eſt une ſuite néceſſaire de leurs relations étroites avec le roi de Pruſſe, comme prince de *Neuchatel*, & avec le corps helvétique dont ils ſont membres. Placés au milieu d'un peuple célebre par ſon amour pour la liberté, les Neuchatelois pourroient-ils ne pas connoître le prix de ce bien précieux, comme ils ſavent rendre ce qu'ils doivent au grand prince qui les gouverne? Mais l'exercice de ces mêmes droits qui en les diſtinguant ſi honorablement de tant d'autres peuples, aſſure leur bonheur, n'eſt pas moins avantageux à leur ſouverain. Habitant un pays ingrat, qui ne produit qu'à force de ſoins, qui préſente peu de reſſources pour la fortune, quelle raiſon plus forte pourroit les déterminer à y reſter, que la certitude d'y jouir tranquillement du fruit de leurs travaux dans le ſein d'une paix conſtante, & ſous la protection des lois les plus équitables? Vouloir étendre les droits du prince aux dépens de ceux des peuples, c'eſt donc travailler également contre des intérêts toujours inſéparables, procurer la dépopulation du pays, & anéantir la condition eſſentielle portée dans la ſentence ſouveraine qui en 1707, fixa le ſort de cette principauté.

On accorde généralement aux Neuchatelois de l'eſprit, de la vivacité, des talens: leurs mœurs ſont douces & polies; ils ſe piquent d'imiter celles des François. Il en eſt peu, principalement parmi les gens d'un certain ordre, qui n'ayent voyagé, auſſi s'empreſſent-ils de rendre aux étrangers qui les viſitent, des devoirs dont l'expérience leur a fait connoître le prix. Ce pays a produit des ſavans dans divers genres; le célebre Oſtervald, paſteur de l'égliſe de *Neuchatel*, connu par ſes excellens ouvrages de piété & de morale, & mort en 1747, a été l'un des théologiens les plus profonds, & des orateurs les plus diſtingués que les proteſtans ayent eû. Depuis quelques années le commerce fleurit dans ce pays-là & dans ſa capitale en particulier; ſes environs préſentent un nombre conſidérable de fabriques de toiles peintes; on y en fait annuellement 40 à 50 mille pieces. Les vins qui ſe font aujourd'hui avec beaucoup de ſoin acquierent la plus grande réputation, & ſe répandent dans les provinces voiſines qui fourniſſent à leur tour aux Neuchatelois le grain dont ils ont beſoin. En un mot, l'induſtrie animée par la liberté, & ſoutenue par une paix continuelle, fait chaque jour des progrès marqués. Ce n'eſt pas non plus un médiocre avantage pour ces peuples, que celui de reconnoître pour leur ſouverain un roi dont les vertus, les talens, les exploits, fixent aujourd'hui les regards de l'Europe étonnée. L'admiration eſt chez eux un nouveau garant de la fidélité inviolable qu'ils ont vouée à ce grand prince, quoique par la poſition de leur pays, ils ſoient éloignés de ſa cour, & privés de ſon auguſte préſence, *o felices ſi ſua bona norint!*

Neuchatel, en allemand *Newembourg*, & en latin *Neocomum*, ou *Novum caſtrum*, capitale du petit état dont on vient de parler, eſt une ville médiocre & bien bâtie. Elle s'éleve en amphithéatre ſur les bords du lac qui porte ſon nom; on y compte environ 3000 ames. Son origine eſt très-ancienne; le nom de *Novum caſtrum* qu'elle porte dans tous les anciens actes, ſemble annoncer que les Romains en ont été les fondateurs, & que ce fut d'abord une fortereſſe deſtinée à aſſurer leurs conquêtes dans cette partie des Gaules.

Neuchatel n'avoit autrefois qu'une rue fermée par deux portes; les bourgeois obtinrent de leurs princes dans la ſuite la permiſſion de bâtir hors de cette enceinte, mais à condition que dans les tems de guerre, ils défendroient le château qui y étoit renfermé. C'eſt depuis lors qu'ils en ont ſeuls la garde, & que le prince ne peut y mettre aucune garniſon étrangere, non plus que dans le reſte du pays. Pour perpétuer ce droit, les bourgeois ont conſervé l'uſage d'endoſſer la cuiraſſe un certain jour de l'année, & d'aller avec cet ancien équipage de guerre ſaluer dans le château le prince ou ſon gouverneur, qui ne peut ſe diſpenſer de les recevoir. Ce château eſt le lieu où ce dernier réſide, où s'aſſemble le conſeil d'état, où ſiége le tribunal ſouverain. Il occupe avec l'égliſe cathédrale bâtie dans le xij. ſiecle, toute la partie ſupérieure de la ville. Les annales portent qu'en 1033, cette ville fut aſſiégée, priſe, & preſque entierement ruinée par l'empereur Conrard, & qu'elle a eſſuyé divers incendies, dont le dernier arriva en 1714. Le Seyon riviere, ou torrent qui a ſa ſource dans le val de Roz, & diviſe la capitale en deux parties lui a cauſé plus d'une fois des dommages conſidérables par ſes débordemens, dont les plus fameux datent de 1579 & de 1750. *Neuchatel* eſt une ville municipale; ſa magiſtrature eſt compoſée de deux conſeils, dont l'un a 24 membres, & l'autre 40. Le premier forme en même tems le tribunal inférieur de judicature; les chefs de ces conſeils ſont quatre maîtrebourgeois, qu'on appelle les *quatre miniſtraux*. Cette magiſtrature a ſeule le droit de police dans la capitale & ſa banlieue, de la même maniere que le conſeil d'état l'exerce dans le reſte du pays. Elle a le port d'armes ſur les bourgeois qui ne marchent que par ſes ordres & ſous ſa banniere. Elle jouit enfin de pluſieurs droits utiles, tels que le debit du ſel dans la ville, le tiers de péages ſur les marchandiſes appartenant à des étrangers, les halles, & le four banal. Le fauxbourg oriental qui s'aggrandit chaque jour, renferme pluſieurs maiſons bien bâties, fruits du commerce, & de l'abondance qui le ſuit. On y remarque une maiſon d'inſtruction gratuite & de correction, fondée par un négociant. A quelque diſtance de la ville & ſur la hauteur, eſt l'abbaye de Fontaine-André, occupée autrefois par des Bernardins, mais que la reformation a rendue deſerte, & dont les revenus ſont aujourd'hui partie de ceux du prince.

Neuchatel, lac de, (*Géogr.*) autrement nommé *lac d'Iverdun*; il a plus de ſept lieues de longueur depuis Yverdun juſqu'à Saint-Blaiſe, mais il n'a guere que deux lieues dans ſa plus grande largeur, qui eſt de la ville de Neuchatel à Cudefrin. Ce lac ſépare la ſouveraineté de Neuchatel & le bailliage de Grandſon en partie, des terres des deux cantons de Berne & de Fribourg. Il y a beaucoup d'apparence qu'il étoit autrefois plus étendu du côté d'Yverdun & de Saint-Blaiſe; il n'eſt pas profond, & il ſe gele quelquefois, comme en 1695, cependant il ne ſe gela point dans le rude hiver de 1709. (*D. J.*)

NEVERS, (*Géog.*) ville de France, capitale du Nivernois, avec titre de duché, un ancien château, & un évêché ſuffragant de Sens. Elle eſt bâtie en forme d'amphitéâtre ſur la Loire, qui y paſſe ſous un pont au bout duquel eſt une levée du côté de Moulins. *Nevers* eſt à 12 lieues N. O. de Moulins, 10 S. E. de Bourges, 30 S. E. d'Orléans, 34 S. O. de Dijon, 55 S. E. de Paris. *Long.* 20. 49'. 25''. *latit.* 59. 13.

Nevers n'eſt point la *Noviodunum* de Céſar, ſituée dans le pays des Eduens; ſon plus ancien nom eſt celui de *Nivernum*, qui a été formé à cauſe de la riviere de Nievre, qui ſe jette en cet endroit dans la Loire.

Après l'irruption des Barbares, *Nevers* reſta ſous la domination de ceux auxquels Autun appartenoit, & ce ne fut qu'enſuite qu'il fut érigé en cité & en ville épiſcopale depuis le regne de Clovis. Après le déclin de

la race de Charlemagne, les gouverneurs s'étant rendu absolus dans les villes où ils commandoient, le comte Guillaume devint propriétaire du comté de *Nevers* vers le milieu du x. siecle, sous le regne de Lothaire.

François de Cleves fut le premier duc de *Nevers*, après que cette ville eut été érigée en duché par François I. Le comté de *Nevers* est la premiere pairie créée en faveur d'un prince étranger.

On ne compte dans *Nevers* qu'environ 7000 ames, & son principal commerce consiste en verrerie & en fayance.

Cette ville a produit au xvj. siecle un célebre avocat du parlement de Paris, Marion (*Simon*), qui devint président aux enquêtes, puis avocat général. M. de Thou & les autres savans de son tems, en font les plus grands éloges. Les plaidoyers qu'il mit au jour en 1594, ne sont point tombés dans l'oubli. Il mourut à Paris en 1605, âgé de 65 ans.

Marigny (Jacques Carpentier de), poëte françois du xvij. siecle, étoit de *Nevers*; il avoit beaucoup voyagé, & embrassa le parti de M. le prince de Condé. Son poëme du *pain-beni* renferme une satyre assez délicate contre les marguilliers de Saint Paul, qui vouloient le forcer à rendre le pain-beni. Gui-Patin s'est trompé en lui attribuant le traité politique contre les tyrans, *vindiciæ contra tyrannos*. Il mourut à Paris en 1670.

Ravisius-Textor, grammairien françois du xv. siecle, étoit aussi natif de *Nevers*. On estimoit encore ses ouvrages au commencement du siecle suivant, parce que la France sortoit à peine de la barbarie. Il mourut à Paris en 1522.

Mais il ne faut pas oublier Billaut (*Adam*), connu sous le nom de *maître Adam*, menuisier de *Nevers* sa patrie, vivant sur la fin du regne de Louis XIII. Cet homme singulier, sans lettres & sans études, devint poëte dans sa boutique. On l'appelloit de son tems le *Virgile au rabot*. En effet, ses principaux ouvrages sont le *rabot*, les *chevilles*, le *vilebrequin*, & les autres outils de son métier. Enfin, dit M. de Voltaire, on ne peut s'empêcher de citer de lui le rondeau suivant, qui vaut mieux que beaucoup de rondeaux de Benserade.

Pour te guérir de cette sciatique,
Qui te retient comme un paralitique
Entre deux draps sans aucun mouvement;
Prends-moi deux brocs d'un fin jus de sarment,
Puis lis comment on les met en pratique:
Prends-en deux doigts & bien chaud les applique
Sur l'épiderme où la douleur te pique,
Et tu boiras le reste promptement
Pour te guérir.
Sur cet avis ne sois point hérétique;
Car je te fais un serment autentique
Que si tu crains ce doux médicament,
Ton médecin, pour ton soulagement,
Fera l'essai de ce qu'il communique
Pour te guérir.

Maître Adam étant venu à Paris pour un procès, au lieu de plaider, fit des vers à la louange du cardinal de Richelieu, dont il obtint une pension. Gaston, frere de Louis XIII. répandit aussi sur lui ses libéralités. Il mourut en 1662. (*D. J.*)

NEUC-NUM, (*Cuisine.*) c'est le nom que l'on donne au Tunquin à une sauce assez singuliere dont les Tunquinois font communément usage dans leurs ragoûts. Pour la faire ils mettent de petits poissons, & sur-tout des crevettes, en macération dans une eau fort salée. Lorsque le tout est réduit en une espece de bouillie, on la passe par un linge, & la partie liquide est le *neuc-num*. On dit que les Européens s'accoutument assez à cette espece de sauce.

NEVEL, s. m. (*Comm.*) petite monnoie de bas aloi dont on se sert le long de la côte de Coromandel. Le *nevel* vaut depuis trois cassers jusqu'à six.

NEVEU, s. m. (*Jurispr.*) *fratris* ou *sororis filius*; est le fils du frere ou de la sœur de celui dont on parle; de même la niece est la fille du frere ou de la sœur. Les neveux & nieces sont parens de leurs oncles & tantes au troisieme degré, selon le droit civil, & au deuxieme, selon le droit canon. L'oncle & la niece, la tante & le neveu, ne peuvent se marier ensemble sans dispense, laquelle s'accorde même difficilement.

Suivant le droit romain, les *neveux* enfans des freres germains concourent dans la succession avec leurs oncles, freres germains du défunt; ils excluent même leurs oncles qui sont seulement consanguins ou uterins. *Nov.* 118. *cap. iij.*

Dans la coutume de Paris, & beaucoup d'autres semblables, l'oncle & le *neveu* d'un défunt succedent également, comme étant en même degré. *Coutume de Paris*, *art.* 339. (*A*)

NEUF, adj. ce qui n'a point ou peu servi. Une étoffe *neuve*, une toile *neuve*, un habit *neuf*.

Dans le commerce de bois de chauffage, on appelle *bois neuf* celui qui vient par bateau & qui n'a pas flotté. *Voyez* BOIS. *Dictionnaire de Comm.* (*G*)

NEUF, (*Maréchall.*) On appelle *cheval neuf* celui qui n'a été ni monté ni attelé. Pié & quartier *neuf*, *Voyez* PIÉ & QUARTIER.

1. NEUF, (*Arithmétique.*) c'est le dernier ou le plus grand des nombres exprimés par un seul chiffre. On peut le concevoir ou comme le produit de 3 multiplié par lui-même, ou comme la somme des trois premiers termes $1 + 3 + 5$ de la suite des impairs; d'où il résulte également (*Voyez* IMPAIR) qu'il est un quarré dont 3 est la racine.

Deux propriétés l'ont rendu célebre, & font encore l'admiration de ceux qui n'en pénetrent pas le mystere.

2. *Premiere propriété*. La somme des chiffres qui expriment un multiple quelconque de 9, est elle-même un multiple de 9.... Comme *réciproquement* tout nombre dont la somme des chiffres est un multiple de 9, exprime lui-même un multiple de 9. 63, par exemple (multiple de 9) donne pour la somme de ses chiffres $6 + 3 = 9$... 378 (autre multiple de 9) donne $3 + 7 + 8 = 18 = 9 \times 2$.. &c.

Pareillement si on écrit au hasard une suite de chiffres en nombre quelconque, pourvu seulement que leur somme soit 9 ou l'un de ses multiples, comme 1107, 882, 11115, &c. on est assuré que le nombre résultant se divise exactement par 9.

3. *Seconde propriété*. Si l'on renverse l'ordre des chiffres qui expriment un nombre quelconque, la différence du nombre *direct* au nombre *renversé*, est toujours un multiple de 9.

Par exemple, $73 - 37 = 36 = 9 \times 4$.... $826 - 628 = 198 = 9 \times 22$.., &c.

4. Comme le nombre 9 ne tire ses propriétés que du rang qu'il occupe dans notre systême de numération, où il précede immédiatement la racine 10 de notre échelle arithmétique, pour rendre la démonstration générale & applicable à tout autre nombre qui tienne respectivement le même rang dans son échelle particuliere, nommant r la racine d'une échelle quelconque, nous démontrerons les deux propriétés pour un nombre $r - 1$ pris indéterminément; mais avant que d'y procéder, il est bon de rappeller à l'esprit quelques propositions ou claires par elles-mêmes, ou prouvées ailleurs, desquelles dépend la démonstration.

Lemme I. 5. Soient deux nombres avec leur différence, ce qui en fait trois; de ces 3 nombres si deux pris comme on voudra sont multiples d'un quatrieme nombre quelconque, le troisieme l'est aussi..... qu'on nomme les deux nombres par des lettres, *conformément à l'hypothèse*, & l'on sentira l'évidence de la proposition.

Lemme II. 6. La différence de deux puissances quelconques de la même racine, est un multiple de cette racine diminuée de l'unité; c'est-à-dire que $r^m - r^n$, & par une suite (faisant l'exposant $n = 0$) $r^m - 1$ sont multiples de $r - 1$ .. pour la preuve, *voyez* EXPOSANT.

Corollaire. 7. La différence d'un chiffre a pris suivant une valeur relative quelconque au même chiffre pris, suivant toute autre valeur relative, ou suivant sa valeur absolue, est un multiple de $r - 1$.

Cette différence (*voy.* ECHELLE ARITHMÉTIQUE) peut être représentée généralement par . . $a.r^m - a.r^n = a \times \overline{r^m - r^n}$; mais la quantité qui multiplie a est (*lemme II.*) un multiple de $r - 1$: donc le produit même, ou la différence qu'il représente, l'est aussi.

Et ce qu'on dit d'un chiffre pris *solitairement* s'applique de soi-même à un nombre composé de tant de chiffres qu'on voudra; il est clair que la différence totale aura la même propriété qu'affectent toutes & chacune des différences partiales dont elle est la somme.

8. Cela posé, revenons aux propriétés cités du nombre $r - 1$.

Premiere propriété. (*Voyez* le n°. 2.) On peut l'énoncer ainsi: si plusieurs chiffres en nombre quelconque, pris suivant leur valeur relative, donnent un multiple de $r - 1$, ces mêmes chiffres pris suivant leur valeur absolue, donneront aussi un multiple de $r - 1$.

Démonstration. La différence des deux résultats est (*coroll.*) un multiple de $r - 1$; mais (par supposition) le premier l'est aussi: donc (*lemme I.*) le second l'est pareillement.

Au reſte cette démonſtration eſt telle que ſans y rien changer elle prouve également l'*inverſe* de la propoſition.

Seconde propriété. Voyez le n°. 3.

Démonſtration. En reverſant l'ordre des chiffres on ne fait qu'échanger leur valeur relative; mais (*coroll.*) la différence qui réſulte de cet échange eſt un multiple de $r - 1$: donc, *&c.*

Obſervez que l'objet de cette ſeconde démonſtration n'eſt qu'un cas très-particulier de ce qui réſulte du corollaire ci-deſſus; il établit la propriété non-ſeulement pour le cas du ſimple renverſement des chiffres, mais généralement pour toute perturbation d'ordre quelconque, entiere ou partiale, qu'on peut ſuppoſer entr'eux.

9. Il eſt clair que tout ſous-multiple de $r - 1$ participera aux mêmes propriétés qu'on vient de démontrer pour $r - 1$ même .... auſſi 3 en notre échelle en jouit-il auſſi pleinement que 9; 2 & 3 auſſi pleinement que 6 dans l'échelle ſepténaire, & 1 dans toutes les échelles, parce que 1 eſt ſous-multiple de tous les nombres.

10. Mais le nombre 9 (& ceci doit s'entendre de tout autre $r - 1$) a encore une autre propriété qui juſqu'ici n'avoit point été remarquée ... c'eſt que la diviſion par 9 de tout multiple de 9 peut ſe réduire à une ſimple ſouſtraction; en voici la pratique.

Soit 3852 (multiple de 9) propoſé à diviſer par 9.

Ecrivez o au-deſſus du chiffre qui exprime les unités, & dites, qui de o ou (en empruntant *ſur tel chiffre qu'il appartiendra*) qui de 10 paye 2 $\left\{ \begin{array}{l} 4\dot{2}8\dot{0} \\ 3852 \end{array} \right.$ reſte 8; écrivez 8 à la gauche du o avec un point au-deſſus, pour marquer qu'il en a été emprunté une unité, & qu'il ne doit plus être pris que pour 7.

Puis dites, qui de 7 paie 5, reſte 2; écrivez 2 à la gauche du 8.

Enfin dites, qui de 2 ou (en empruntant) qui de 12 paie 8, reſte 4, écrivez 4 à la gauche du 2 avec un point au-deſſus ..., & tout eſt fait: car $3 - 3 = 0$, montre que l'opération eſt conſommée; enſorte que négligeant le o final, le reſte 428 eſt le quotient cherché.

On voit que cette ſouſtraction eſt plus ſimple même que l'ordinaire, qui exige trois rangs de chiffres, tandis que celle-ci n'en a que deux: au reſte elle porte auſſi ſa *preuve* avec elle; car ſi l'on ajoute (en biaiſant un peu) le dernier chiffre du nombre inférieur avec le pénultieme du ſupérieur, le pénultieme de celui-là avec l'antépénultieme de celui-ci, & ainſi de ſuite, la ſomme vous rendra le nombre ſupérieur même, s'il ne s'eſt point gliſſé d'erreur dans l'opération.

11. La raiſon de cette pratique deviendra ſenſible, ſi l'on fait attention que tout multiple de 9 peut lui-même être conçu comme le réſultat d'une ſouſtraction. En effet, $428 \times 9 = 428 \times \overline{10 - 1} = 4280 - 428$, ce qu'on peut diſpoſer ainſi:

$$\begin{array}{rl} 4\dot{2}8\dot{0} & \ldots s \\ - \;.\;428 & \ldots m \\ \hline 3852 & \ldots j \end{array}$$

nommant s le nombre ſupérieur, m celui du milieu, j l'inférieur. Il ſuit de la diſpoſition des chiffres que le dernier de m eſt le même que le pénultieme de s, le pénultieme de m le même que l'antépénultieme de s, &c.

Maintenant le nombre j étant propoſé à diviſer par 9, il eſt clair (conſtruction) que le quotient cherché eſt le nombre m, mais (encore par conſtr.) $j = s - m$; d'où $m = s - j$, & voilà la ſouſtraction qu'il eſt queſtion de faire; mais comment y procéder, puiſque s, élément néceſſaire, n'eſt point connu?

Au-moins en connoît-on le dernier chiffre, qui eſt toujours o: on peut donc commencer la ſouſtraction. Cette premiere opération donnera le dernier chiffre de m = (*ſupra*) au pénultieme de s; celui-ci fera trouver le pénultieme de m = à l'antépénultieme de s, & ainſi de l'un en l'autre, le chiffre dernier trouvé de m étant celui dont on a beſoin dans s pour continuer l'opération.

Dans l'addition qui ſert de preuve à la regle, c'eſt le nombre j qu'on ajoute au nombre m, ce qui évidemment doit donner le nombre s; car puiſque $j = s - m$, il ſuit que $j + m = s$.

12. Obſervez (derniere figure) que dans la ſouſtraction employée pour multiplier 428 par 9, il ſe fait *deux emprunts*, l'un ſur le 8, l'autre ſur le 4, & que d'un autre côté la ſomme des chiffres du multiple 3852 eſt 18, ou 9 *pris deux fois*, ce qui n'eſt point un haſard, mais l'effet d'une loi générale. La ſomme des chiffres du multiple contient 9 *autant de fois qu'il y a eu d'emprunts* dans la ſouſtraction qui a ſervi à le former. On en verra plus bas la raiſon.

13. Il ſuit que ſi la ſouſtraction s'exécutoit ſans faire d'emprunt, la ſomme des chiffres du multiple ſeroit $= 0$, conſéquence révoltante par l'imagination, mais qui, entendue comme il faut, malgré la contradiction qu'elle ſemble renfermer, ne laiſſe pas d'être exactement vraie.

Pour s'en convaincre, que dans le même exemple aux chiffres on ſubſtitue des lettres, ou ſimplement que laiſſant ſubſiſter les chiffres, on procede à la ſouſtraction par la méthode algébrique, on aura

$$\begin{array}{rcccc} & 4 & 2 & 8 & 0 \\ - & \ldots 4 & 2 & 8 & \\ \hline & 4. & 2-4. & 8-2. & -8. \end{array}$$

Le réſultat qui repréſente le multiple contient quatre termes, diſtingués entr'eux par des points, nommant (relativement au rang) *pairs* les ſecond & quatrieme, & *impairs* les premier & troiſieme; ſi l'on fait ſéparément la ſomme des termes pairs & celle des impairs, la premiere ſera $+ 2 - 4. - 8$, & la ſeconde $+ 4. + 8 - 2$: où l'on voit que les mêmes chiffres ſont contenus dans l'une & dans l'autre ſomme, mais avec des ſignes contraires; enſorte que ſi l'on vient à ajouter les deux ſommes enſemble, tous ces chiffres ſe détruiſant mutuellement, le réſultat ſera o.

Et c'eſt en effet ce qui devroit toujours arriver, ſans que pour cela il y eût contradiction, ni que le multiple qu'on devoit trouver fût réellement *anéanti*; car il faut bien prendre garde que ſes chiffres ne ſe détruiſent mutuellement, que parce qu'*en faiſant leur ſomme* on ne les prend que ſuivant leur valeur abſolue, & qu'*on ne les doit prendre* que ſur ce pié là. Si l'on avoit égard à leur valeur relative, dès-lors $- 8$, par exemple, ne ſeroit plus propre à faire évanouir $+ 8$, parce que celui-ci ſeroit 80, tandis que l'autre ne ſeroit encore que 8, & ainſi des autres chiffres.

14. Mais, demandera-t-on, pourquoi *ce qui devroit toujours arriver* n'arrive-t-il jamais? c'eſt que ſuivant notre méthode particuliere de faire les opérations de l'Arithmétique dans la ſouſtraction propoſée (où la quantité excédente eſt terminée par un o) il y a *néceſſairement* & dès le premier pas un emprunt à faire; car quel eſt l'effet de cet emprunt? c'eſt, de deux termes conſécutifs, de diminuer l'un d'une unité, & d'augmenter l'autre de 10. Voilà donc deux nouveaux termes (10 & $- 1$) à introduire dans la ſomme de ceux du multiple, & *qui reſteront* après que les autres ſe ſeront détruits par la contrariété de leurs ſignes. Cette ſomme ne ſera donc plus o, comme auparavant, mais $10 -$ ou 9, *répété autant de fois qu'il ſe ſera fait d'emprunts*; car ces nouveaux chiffres ayant par-tout le même ſigne, ne ſe détruiront pas (comme font les autres) par l'addition de deux ſommes.

15. Cela même fournit une nouvelle démonſtration de la *premiere propriété*, & qui ſemble mieux entrer dans la nature de la choſe. On voit non-ſeulement que la ſomme des chiffres qui expriment un multiple de 9, doit elle-même être un multiple de 9; on eſt même en état de déterminer ce multiple, qui ſe regle ſur le *nombre des emprunts* faits dans la ſouſtraction qui a ſervi à le former; *nombre* aiſé lui-même à déterminer par l'inſpection ſeule de celui qu'il s'agit de multiplier par 9. En effet, ſi tous les chiffres du nombre propoſé ſont croiſſans de droite à gauche, il y aura autant d'emprunts que le nombre même contient de chiffres, & autant de moins que cet ordre ſe trouvera de fois troublé. Ainſi pour 842 il y en aura trois, au lieu que pour 428 (formé des mêmes chiffres) il n'y en a que deux, parce que la loi d'accroiſſement n'a pas lieu du 8 au 2... Si deux chiffres conſécutifs ſont ſemblables, quand il y a eu emprunt ſur le premier, il y en a auſſi ſur le ſecond, parce que la diminution cauſée par le premier emprunt les range ſous la loi d'accroiſſement; mais s'il n'y en a point ſur le premier, il n'y en aura point non plus ſur le ſecond. Par exemple, pour 33 il y en aura deux; mais pour 338 il n'y en aura qu'un, qui tombera ſur le 8. La ſomme des chiffres qui expriment 33×9, ſera donc 18, tandis que celle des chiffres qui expriment 338×9 (nombre cependant beaucoup plus grand que le premier) ne ſera que 9.

Cet article eſt de M. R**ALLIER DES** O**URMES**, *conſeiller d'honneur au préſidial de Rennes, à qui l'Encyclopédie eſt redevable de beaucoup d'autres morceaux.*

NEUFCHATEAU, (*Géog.*) ville de France en Lorraine, capitale de la châtellenie de Châtenoi. Il en est parlé dans l'itinéraire d'Antonin, sous le nom de *Neomagus*, changé depuis en celui de *Neocastrum*, dont on a fait le nom moderne *Neufchateau*. Elle est sur la riviere de Mouzon, qui se jette dans la Meuze, à 10 lieues S. O. de Nanci, 7 S. O. de Toul, 60 S. E. de Paris. *Long.* 33. 20. *lat.* 48. 20. (*D. J.*)

NEUFCHATEL EN BRAY, (*Géog.*) petite ville de France en Normandie au pays de Bray, à 8 lieues S. E. de Dieppe, 9 N. O. de Rouen, 30 N. O. de Paris, sur la riviere de Béthune. *Long.* 19. 5. *lat.* 49. 45.

NEUFME, s. m. (*Jurisprud.*) dans la basse latinité *nonagium nona*, est un droit singulier que les curés perçoivent dans certains pays sur les biens de leurs paroissiens décédés, pour leur donner la sépulture ecclésiastique; c'est pourquoi ce droit est aussi appellé *mortuage*.

Ce droit tire son origine de ce qu'anciennement on regardoit comme un crime de ne pas donner par testament au-moins la neuvieme partie de son bien à l'Eglise. *Voyez le Glossaire de* du Cange, au mot *nonagium*.

C'est principalement en Bretagne que ce droit est connu: M. Hevin prétend que ce droit fut établi pour procurer aux recteurs des paroisses un dédommagement de la perte de leurs dixmes usurpées par la noblesse, ou de leur procurer leur subsistance nécessaire: de sorte que ce motif cessant, soit par la restitution des dixmes, soit par la jouissance de la portion congrue, le droit de *neufme*, suivant cet auteur, a dû s'éteindre.

Au commencement ce droit s'appelloit *tiersage*, parce qu'il consistoit dans le tiers des meubles de celui qui étoit décédé sans rien léguer à l'Eglise.

On regardoit ce droit comme si odieux, qu'en 1225, Pierre duc de Bretagne fit de fortes remontrances à ce sujet; il y joignit même les reproches, & l'on en vint à la sédition.

En 1285, le duc Jean II. son fils, refusa avec vigueur la confirmation de ce droit qui étoit poursuivie par les Ecclésiastiques.

Artus II. son fils, consentit que l'affaire fût remise à l'arbitrage de Clément V. lequel siégeoit à Avignon. Ce pape donna sa sentence en 1309; laquelle est contenue dans une bulle appellée *la Clémentine*. Il réduisoit le tiersage au neuvieme, appellé *neufme*. Ce droit fut même restraint sur les roturiers, parce que les ecclésiastiques, pour gagner plus aisément les députés de la noblesse, auxquels on avoit confié la défense de la cause, consentirent que les nobles en fussent déchargés.

En 1330, Philippe de Cugnieres fit des remontrances à ce sujet au roi Philippe de Valois.

Cependant les recteurs de Bretagne se sont maintenus en possession de ce droit sur les roturiers dans la plûpart des villes de Bretagne.

Mais, par arrêt du parlement de Bretagne, du 16 Mars 1559, ce droit de *neufme* fut réduit à la neuvieme partie en un tiers des meubles de la communauté du décédé, les obseques funérailles, & tiers des dettes préalablement payés.

Ceux dont les meubles valent moins de 40 livres, ne doivent point de *neufme*.

Ce droit n'est autorisé que pour tenir lieu des dixmes, tellement que les recteurs ou vicaires perpétuels qui jouissent des dixmes, ou qui ont la portion congrue, ne peuvent exiger le droit de *neufme* ou mortuage, ainsi qu'il fut décidé par un arrêt de reglement du parlement de Bretagne, du 13 Décembre 1676. *Voyez* d'Argentré, *Hist. de Bretagne, livre IV. chap. v. xxix. & xxxv.* Bellondeau, *Observ. liv. III. part. ii. art. 2. & let. N. controv.* 13. Dufail, *liv. II. chap. xlviii. & cxvj. liv. III chap. xcix.* Brillon, au mot *neufme*. (*A*)

NEUHAUS, (*Géogr.*) autrement *Hradetz*, en Bohémien, ville de Bohème, dans le cercle de Bechyn: les Suédois la prirent en 1645. *Long.* 32. 56. *lat.* 48. 8.

NEUHAUSEL, (*Géog.*) en latin *Neoselium*, & par quelques-uns *Ovaria*. Les Hongrois l'appellent *Ouvar*, c'est-à-dire *château*; petite mais forte ville de la haute Hongrie, prise par les Turcs en 1663, & reprise par les Impériaux en 1685, qui passerent tout au fil de l'épée sans faire grace ni à l'âge, ni au sexe. Elle est sur la riviere de Neytrach, dans une plaine marécageuse, à une lieue du confluent du Vag avec le Danube, à cinq lieues N. de Komore, 5 S. E. de Leopolstadt, 12 S. E. de Presbourg, 33 S. E. de Vienne. *Long.* 36. 10. *lat.* 48. 4.

NEUILLY SAINT-FRONT, (*Géog.*) petite ville de France, dans le diocèse de Soissons, à l'orient de la Ferté-Milon, & à six lieues sud de Soissons. On honore dans cet endroit saint Front, premier évêque de Périgueux; mais il y a apparence que leur saint Front n'étoit point celui de Périgueux, mais un cor-évêque de Soissons dans les siecles reculés. On croit que tous les lieux de France appellés *Neuilly*, viennent de l'ancien mot *Noviliacum*, ou *Nobiliacum*; celui-ci est le titre d'un doyenné rural. *Long.* 20. 6. *lat.* 48. 46.

NEUMARCK, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Silésie, dans la principauté de Breslau, à 10 lieues S. E. de Lignitz, six O. de Breslau. *Long.* 34. 24. *lat.* 51. 6.

Il y a quelques autres bourgs ou petites villes d'Allemagne nommés *Neumarck*, qui ne méritent aucune mention. (*D. J.*)

NEUNAUGE, s. m. (*Hist. nat.*) nom allemand d'un poisson, qui est une espece de lamproie que l'on trouve communément dans des eaux marécageuses: les Allemands le nomment aussi *schlamnn-beisser*, mordeur de limon. Ce poisson peut servir de thermometre, & annoncer les changemens de la température de l'air: pour cet effet, on le met dans un bocal avec un peu de sable & de l'eau de riviere ou de pluie; & la veille du changement, ou une demi-journée auparavant, on le voit s'agiter fortement dans son bocal: il avertit même par un petit sifflement d'une tempête subite ou du tonnerre. *Neunauge* signifie *poisson à neuf yeux*. Voyez *Ephemerides natur. curiosor. année* 1687.

NEURADE, s. f. (*Botan.*) nom donné par Linnæus au genre de plante appellé par M. Jussieu *tribulastrum*: en voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur est composé d'une feuille découpée en cinq segmens; la fleur est formée de cinq pétales égaux, plus larges que les feuilles du calice; les étamines sont dix filets de la longueur du calice; les sommités ou bossettes sont simples; le germe du pistil porte sur le calice; les stiles sont au nombre de dix, & de la longueur des stygmates, qui sont simples; le fruit est une capsule orbiculaire, applatie par-dessus, convexe par-dessous, & toute hérissée de pointes; la partie intérieure du fruit est partagée en dix loges, dont chacune contient une seule semence. (*D. J.*)

NEURE, s. f. (*Marine.*) c'est une espece de petite flûte, dont les Hollandois se servent pour la pêche du harang: elle est d'environ soixante tonneaux. Quelques-uns disent que c'est la même chose que ce qu'on appelle *buche*. *Voyez* BUCHE. (*Z*)

NEURI, *ou* NEURÆI, (*Géog. anc.*) peuples de la Sarmatie en Europe, dont Hérodote, Pline, & Pomponius Méla font mention.

NEURITIQUES, *ou* NERVINS, adj. *terme de Médecine*, qualification qu'on donne à des remedes propres pour les maladies des nerfs & des parties nerveuses, comme les membranes, les ligamens, &c. Ce mot vient du grec νεῦρον, *nerf*.

Tels sont la bétoine, la lavande, le romarin, la sauge, le laurier, la marjolaine, & plusieurs autres d'entre les céphaliques. *Voy.* CÉPHALIQUE, ANTISPASMODIQUE, CALMANT, & NARCOTIQUE.

NEUROGRAPHIE, s. f. *terme d'Anatomie*, signifie *la description des nerfs*. *Voyez* NERF.

Raim. Vieussens, médecin de Montpellier, a fait un excellent traité latin, intitulé *Neurographia universalis*, où il fait voir qu'il y a plus de ramifications de nerfs dans la peau, que dans les muscles & toutes les autres parties. *Voyez* PEAU.

Duncan, autre médecin de la même université, en a fait un autre fort estimé aussi, intitulé *Neurographia rationalis*. *Voyez* NEUROLOGIE.

NEUROLOGIE, s. f. *discours sur les nerfs*. *Voyez* NERF. Le mot *neurologie* paroît avoir une signification moins étendue que *neurographie*; en ce que ce dernier comprend non-seulement les discours sur les nerfs, mais aussi les estampes & les figures qui les représentent; au lieu que *neurologie* ne s'entend que des discours seulement. Wallis nous a donné une belle *neurologie* dans le traité particulier qu'il nous en a laissé. Il a pour titre, *cerebri anatome, nervorumque descriptio & usus, &c.* c'est-à dire, *anatomie du cerveau, & description & usage des nerfs*.

NEUROSPASTIQUE ART, (*Littérat.*) ce mot technique signifie une chose que nous connoissons beaucoup sous le nom de *jeu de marionnettes*, amusement insipide qui faisoit les délices d'Antiochus, roi de Syrie. On a parlé suffisamment de la *Neurospatique* au mot MARIONNETTES. (*D. J.*)

NEVROTOMIE, s. f. *dissection des nerfs*.

NEUSIDLERZEE, (*Géogr. mod.*) lac de la basse-Hongrie, aux frontieres de l'Autriche, près d'Œdenbourg.

bourg, entre Javarin à l'orient, & Vienne à l'occident.

NEUSTADT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de la basse Saxe au duché de Meckelbourg, sur une petite riviere qui tombe dans l'Elbe à Domitz. *Long.* 29. 35. *lat.* 53. 38.

NEUSTADT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans la Wagrie, sur la mer Baltique. Les Suédois la prirent en 1644. *Long.* 28. 38. *lat.* 54. 10.

NEUSTADT, (*Géog.*) ville forte & épiscopale d'Allemagne, dans la basse Autriche, dont l'évêque est le seul suffragant de Vienne. Matthias Corvin la prit en 1485: les Autrichiens la reprirent ensuite. Elle est à huit lieues S. de Vienne, 22 N. E. de Gratz. *Long.* 24. 35. *lat.* 47. 48.

NEUSTADT, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg, sur la Saale, près de Koening Schoffen. *Long.* 28. 10. *lat.* 49. 34.

NEUSTADT, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans le duché de Brunswick-Lunebourg, à quatre lieues N. O. d'Hanover, sur la riviere de Leyne. *Long.* 27. 24. *lat.* 52. 34.

NEUSTADT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le Holstein, sur un golfe que forme la mer Baltique, sur la côte de Wagrie. Elle est située à quatre milles d'Oldembourg, & à environ pareille distance de Lubec. *Long.* 28. 24. *lat.* 53. 56.

NEUSTADT AN DER HART, (*Géog.*) ville d'Allemagne, au Palatinat du Rhin, située sur une petite chaîne de montagnes appellée *la Hart*, à quatre milles de Landau. Comme son territoire fait partie du Speyrgow, on la nomme en latin *Neapolis-Nemetum*. Jean Casimir s'en rendit maître par artifice en 1579. *Long.* 26. 48. *lat.* 49. 22.

NEUSTATT, (*Géog.*) l'Allemagne a plusieurs bourgs ou petites villes, ainsi nommées, mais qui ne méritent aucun détail. Il y a trois *Neustatt* en Franconie; une dans le landgraviat de Hesse, une au comté de la Marck, une dans la haute Baviere, sur l'Albenz, une dans la Moravie, à trois lieues N. d'Olmutz, une dans la Suabe, à trois lieues de Heylbron, sur le Kocker, &c. (*D. J.*)

NEUSTE', *ou* NEUVETE, s. f. *termes de Riviere*, droit que paye un bateau la premiere fois qu'il vient à Paris.

NEUSTRE', s. m. *terme de Courtepointiers*, artisan qui fait & qui vend des meubles. Cet ancien terme se trouve dans les statuts des Courtepointiers, qui composoient autrefois une des communautés de Paris, réunie en 1636 à celle des Tapissiers. Ces derniers, parmi leurs autres qualités, conservent celle de Courtepointiers-*Neustrés*.

NEUSTRIE, (*Géog.*) c'est le nom qu'on imposa après la mort de Clovis, ou un peu auparavant, à une des parties principales de la France, qui comprenoit toutes les terres renfermées entre la Meuse & la Loire. On l'appella en latin *Neustria*, *Neustrasia*, ou *Neuster*, & quelquefois *Neptricum*, ou *Neptria*; il n'est pas facile de deviner l'origine de ces deux derniers mots.

Vers le tems de Charlemagne, la *Neustrie* se trouva renfermée entre la Seine & la Loire; enfin, elle fut de nouveau resserrée dans les bornes où elle est aujourd'hui. Charles le Simple ayant été obligé de céder en 912 la *Neustrie* à Rollon, le plus illustre des barbares du Nord, elle perdit son nom, & prit celui de Normandie. (*D. J.*)

NEUSTRIE, (*Géog.*) contrée de l'Italie entre la Ligurie & l'Emilie: les Lombards s'étant rendus maîtres d'une partie de l'Italie, donnerent à l'imitation des François, les noms de *Neustrie & d'Austrasie* à une portion de leurs conquêtes. Ils appellerent *Austrasie* la partie qui étoit à l'orient, & *Neustrie* ou *Hespérie*, celle qui étoit à l'occident, & laisserent à la Toscane son ancien nom. (*D. J.*)

NEUTRALITÉ, s. f. (*Droit polit.*) état dans lequel une puissance ne prend aucun parti entre celles qui sont en guerre.

Pour donner quelque idée de cette matiere, il faut distinguer deux sortes de *neutralité*, la *neutralité* générale, & la *neutralité* particuliere.

La *neutralité* générale, c'est lorsque sans être allié d'aucun des deux ennemis qui se font la guerre, on est tout prêt de rendre également à l'un & à l'autre, les devoirs auxquels chaque peuple est naturellement tenu envers les autres.

La *neutralité* particuliere c'est lorsqu'on s'est particulierement engagé à être neutre par quelque convention, ou expresse ou tacite. La derniere sorte de *neutralité*, est ou pleine & entiere, lorsque l'on agit également à tous égards, envers l'une & l'autre partie; ou limitée, ensorte que l'on favorise une partie plus que l'autre, à l'égard de certaines choses & de certaines actions.

On ne sauroit légitimement contraindre personne à entrer dans une *neutralité* particuliere, parce qu'il est libre à chacun de faire ou de ne pas faire des traités & des alliances, ou qu'on ne peut du moins y être tenu, qu'en vertu d'une obligation imparfaite. Mais celui qui a entrepris une guerre juste, peut obliger les autres peuples à garder exactement la *neutralité* générale, c'est-à-dire, à ne pas favoriser son ennemi plus que lui-même. Voici donc à quoi se réduisent les devoirs des peuples neutres.

Ils sont obligés de pratiquer également envers l'un & l'autre de ceux qui sont en guerre, les lois du droit naturel, tant absolues que conditionnelles, soit qu'elles imposent une obligation parfaite ou seulement imparfaite; s'ils rendent à l'un d'eux quelque service d'humanité, ils ne doivent pas le refuser à l'autre; à moins qu'il n'y ait quelque raison manifeste qui les engage à faire en faveur de l'un quelque chose que l'autre n'avoit d'ailleurs aucun droit d'exiger. Mais ils ne sont tenus de rendre les services de l'humanité à aucune des deux parties, lorsqu'ils s'exposeroient à de grands dangers en les refusant à l'autre qui a autant de droit de les exiger. Ils ne doivent fournir ni à l'un ni à l'autre les choses qui servent à exercer les actes d'hostilité, à-moins qu'ils n'y soient autorisés par quelque engagement particulier; & pour celles qui ne sont d'aucun usage à la guerre, si on les fournit à l'un, il faut aussi les fournir à l'autre. Ils doivent travailler de tout leur possible à faire ensorte qu'on en vienne à un accommodement, que la partie lésée obtienne satisfaction, & que la guerre finisse au plutôt. Que s'ils se sont engagés en particulier à quelque chose, ils doivent l'exécuter ponctuellement.

D'autre côté, il faut que ceux qui sont en guerre observent exactement envers les peuples neutres, les lois de la sociabilité, qu'ils n'exercent contr'eux aucun acte d'hostilité, & qu'ils ne souffrent pas qu'on les pille ou qu'on ravage leur pays. Ils peuvent pourtant dans une extrème nécessité, s'emparer d'une place située en pays neutre; bien entendu, qu'aussi-tôt que le péril sera passé on la rendra à son maître, en lui payant le dommage qu'il en aura reçu. *Voyez* Buddée, *Elementa Philosophicæ practicæ*. Puffendorf, *liv. II. ch. vj.* & Grotius, *liv. III. ch. j. & xvij.* (*D. J.*)

NEUTRE, adj. ce mot nous vient du latin *neuter*, qui veut dire *ni l'un ni l'autre*: en le transportant dans notre langue avec un léger changement dans la terminaison, nous en avons conservé la signification originelle, mais avec quelque extension; *neutre* veut dire, qui n'est ni de l'un ni de l'autre, ni à l'un ni à l'autre, ni pour l'un ni pour l'autre, indépendant de tous deux, indifférent ou impartial entre les deux: & c'est dans ce sens qu'un état peut demeurer *neutre* entre deux puissances belligérantes, un savant entre deux opinions contraires, un citoyen entre deux partis opposés, &c.

Le mot *neutre* est aussi un terme propre à la grammaire, & il y est employé dans deux sens différens.

1. Dans plusieurs langues, comme le grec, le latin, l'allemand, qui ont admis trois genres; le premier est le genre masculin, le second est le genre feminin, & le troisieme est celui qui n'est *ni l'un ni l'autre* de ces deux premiers, c'est le genre *neutre*. Si la distinction des genres avoit été introduite dans l'intention de favoriser les vûes de la Métaphysique ou de la Cosmologie, on auroit rapporté au genre *neutre* tous les noms des êtres inanimés, & même les noms des animaux, quand on les auroit employés dans un sens général & avec abstraction des sexes, comme les Allemands ont fait du nom *kind* (enfant) pris dans le sens indéfini: mais d'autres vûes & d'autres principes ont fixé sur cela les usages des langues, & il faut s'y conformer sans réserve, *voyez* GENRE. Dans celles qui ont admis ce troisieme genre, les adjectifs ont reçu des terminaisons qui marquent l'application & la relation de ces adjectifs à des noms de cette classe; & on les appelle de même des terminaisons *neutres*: ainsi *bon* se dit en latin *bonus* pour le genre masculin, *bona* pour le genre féminin, & *bonum* pour le genre *neutre*.

II. On distingue les verbes adjectifs ou concrets en trois especes générales, caractérisées par les différences de l'attribut déterminé qui est renfermé dans la signification concrete de ces verbes; & ces verbes sont actifs, passifs ou *neutres*, selon que l'attribut individuel de leur signification est une action du sujet, ou une impression produite dans le sujet sans concours de sa part, ou un simple état qui n'est dans le sujet, ni action ni passion. Ainsi *aimer*, *battre*, *courir*, sont des verbes actifs, parce

qu'ils

qu'ils expriment l'exiſtence ſous des attributs qui ſont des actions du ſujet : *être aimé*, *être battu*, (qui ſe diſent en latin *amari*, *verberari*,) *tomber*, *mourir*, ſont des verbes paſſifs, parce qu'ils expriment l'exiſtence, ſous des attributs qui ſont des impreſſions produites dans le ſujet ſans concours de ſa part, & quelquefois même malgré lui : *demeurer*, *exiſter*, ſont des verbes *neutres*, qui ne ſont ni actifs ni paſſifs, parce que les attributs qu'ils expriment ſont de ſimples états, qui à l'egard du ſujet ne ſont ni action ni paſſion.

Sanctius (*Minerv. III.* 2.) ne veut reconnoître que des verbes actifs & des verbes paſſifs, & rejette entierement les verbes *neutres*. L'autorité de ce grammairien eſt ſi grande qu'il n'eſt pas poſſible d'abandonner ſa doctrine, ſans examiner & réfuter ſes raiſons. *Philoſophia*, dit-il, *id eſt*, *recta & incorrupta judicandi ratio nullum concedit medium inter Agere & Pati : omnis namque motus aut actio eſt aut paſſio.... Quare quod in rerum natura non eſt, ne nomen quidem habebit.... Quid igitur agent verba* neutra, *ſi nec activa nec paſſiva ſunt? Nam ſi agit, aliquid agit ; cur enim concedas rem agentem in verbis quæ* neutra *vocas, ſi tollis quid agant? An neſcis omnem cauſam efficientem debere neceſſario effectum producere ; deinde etiam effectum non poſſe conſiſtere ſine cauſa? Itaque verba* neutra *neque ulla ſunt, neque natura eſſe poſſunt, quoniam illorum nulla poteſt demonſtrari definitio.* Sanctius a regardé le raiſonnement comme concluant, parce qu'en effet la concluſion eſt bien déduite du principe ; mais le principe eſt-il inconteſtable ?

Il me ſemble en premier lieu, qu'il n'eſt rien moins que démontré que la Philoſophie ne connoiſſe point de milieu entre *agir* & *pâtir*. On peut au moins par abſtraction, concevoir un être dans une inaction entiere & ſur lequel aucune cauſe n'agiſſe actuellement : dans cette hypothèſe qui eſt du reſſort de la Philoſophie, parce que ſon domaine s'étend ſur tous les poſſibles ; on ne peut pas dire de cet être ni qu'il *agiſſe*, ni qu'il *pâtiſſe*, ſans contredire l'hypothèſe même ; & l'on ne peut pas rejetter l'hypothèſe ſous prétexte qu'elle implique contradiction, puiſqu'il eſt évident que ni l'une ni l'autre des deux parties de la ſuppoſition ne renferme rien de contradictoire, & qu'elles ne ſont point entr'elles : il y a donc un état concevable, qui n'eſt ni *agir* ni *pâtir* ; & cet état eſt dans la nature telle que la Philoſophie l'enviſage, c'eſt-à-dire, dans l'ordre des poſſibles.

Mais quand on ne permettroit à la Philoſophie que l'examen des réalités, on ne pourroit jamais diſputer à notre intelligence la faculté de faire des abſtractions, & de parcourir les immenſes régions du pur poſſible. Or, les langues ſont faites pour rendre les opérations de notre intelligence, & par conſéquent ſes abſtractions mêmes : ainſi elles doivent fournir à l'expreſſion des attributs qui ſeront des états mitoyens entre *agir* & *pâtir* ; & de-là la néceſſité des verbes *neutres*, dans les idiomes qui admettront des verbes adjectifs ou concrets.

Le ſens grammatical, ſi je puis parler ainſi, du verbe *exiſter*, par exemple, eſt un & invariable ; & les différences que la Métaphyſique pourroit y trouver, ſelon la diverſité des ſujets auxquels on en feroit l'application, tiennent ſi peu à la ſignification intrinſeque de ce verbe, qu'elles ſortent néceſſairement de la nature même des ſujets. Or, l'*exiſtence* en Dieu n'eſt point une paſſion, puiſqu'il ne l'a reçue d'aucune cauſe ; dans les créatures ce n'eſt point une action, puiſqu'elles la tiennent de Dieu : c'eſt donc dans le verbe *exiſter*, un attribut qui fait abſtraction d'action & de paſſion ; car il ne peut y avoir que ce ſens abſtrait & général qui rende poſſible l'application du verbe à un ſujet agiſſant ou pâtiſſant, ſelon l'occurence ; ainſi le verbe *exiſter* eſt véritablement *neutre*, & on en trouve pluſieurs autres dans toutes les langues, dont on peut porter le même jugement, parce qu'ils renferment dans leur ſignification concrete un attribut qui n'eſt qu'un état du ſujet, & qui n'eſt en lui ni action ni paſſion.

J'obſerve en ſecond lieu, que quand il ſeroit vrai qu'il n'y a point de milieu entre *agir* & *pâtir*, par la raiſon qu'allegue Sanctius, que *omnis motus aut actio eſt aut paſſio* ; on ne pourroit jamais en conclure qu'il n'y ait point de verbes *neutres*, renfermant dans leur ſignification concrete, l'idée d'un attribut qui ne ſoit ni action ni paſſion : ſinon, il faudroit ſuppoſer encore que l'eſſence du verbe conſiſte à exprimer les mouvemens des êtres, *motus*. Or, il eſt viſible que cette ſuppoſition eſt inadmiſſible, parce qu'il y a quantité de verbes comme *exiſtere*, *ſtare*, *quieſcere*, &c. qui n'expriment aucun mouvement, ni actif, ni paſſif, & que l'idée générale du verbe doit comprendre ſans exception, les idées individuelles de chacun. D'ailleurs il paroît que le grammairien eſpagnol n'avoit pas même penſé à cette notion générale, puiſqu'il parle ainſi du verbe (*Min.* I. 12.) : *verbum eſt vox particeps numeri perſonalis cum tempore* ; & il ajoute d'un ton un peu trop décidé : *hæc definitio vera eſt & perfecta, reliquæ omnes grammaticorum ineptæ*. Quelque jugement qu'il faille porter de cette définition, il eſt difficile d'y voir l'idée de mouvement, à moins qu'on ne la conclue de celle du tems, ſelon le ſyſtème de S. Auguſtin (*Confeſſ. XI.*) ; mais cela même mérite encore quelque examen, malgré l'autorité du ſaint docteur, parce que les vérités naturelles ſont ſoumiſes à notre diſcuſſion & ne ſe décident point par l'autorité.

Je remarque en troiſieme lieu, que les Grammairiens ont coutume d'entendre par verbes *neutres*, non-ſeulement ceux qui renferment dans leur ſignification concrete l'idée d'un attribut, qui, ſans être action ni paſſion, n'eſt qu'un ſimple état du ſujet ; mais encore ceux dont l'attribut eſt, ſi vous voulez, une action, mais une action qu'ils nomment *intranſitive* ou *permanente*, parce qu'elle n'opere point ſur un autre ſujet que celui qui la produit ; comme *dormire*, *ſedere*, *currere*, *ambulare*, &c. Ils n'appellent au contraire *verbes actifs*, que ceux dont l'attribut eſt une action *tranſitive*, c'eſt-à-dire, qui opere ou qui peut operer ſur un ſujet différent de celui qui la produit, comme *battre*, *porter*, *aimer*, *inſtruire*. &c. Or, c'eſt contre ces verbes *neutres* que Sanctius ſe déclare, non pour ſe plaindre qu'on ait réuni dans une même claſſe des verbes qui ont des caracteres ſi oppoſés, ce qui eſt effectivement un vice, mais pour nier qu'il y ait des verbes qui énoncent des actions tranſitives : *cur enim concedas*, dit-il, *rem agentem in verbis quæ* neutra *vocas*, *ſi tollis quid agant* ?

Je réponds à cette queſtion, qui paroît faire le principal argument de Sanctius ; 1°. que ſi par ſon *quid agant*, il entend l'idée même de l'action, c'eſt ſuppoſer faux que de la croire excluе de la ſignification des verbes que les Grammairiens appellent *neutres* ; c'eſt au contraire cette idée qui en conſtitue la ſignification individuelle, & ce n'eſt point dans l'abſtraction que l'on en pourroit faire que conſiſte la *neutralité* de ces verbes : 2°. que ſi par *quid agant*, il entend l'objet ſur lequel tombe cette action, il eſt inutile de l'exprimer autrement que comme ſujet du verbe, puiſqu'il eſt conſtant que le ſujet eſt en même tems l'objet : 3°. qu'enfin, s'il entend l'effet même de l'action, il a tort encore de prétendre que cet effet ne ſoit pas exprimé dans le verbe, puiſque tous les verbes actifs ne le ſont que par l'expreſſion de l'effet qui ſuppoſe néceſſairement l'action, & non pas par l'expreſſion de l'action même avec abſtraction de l'effet ; autrement il ne pourroit y avoir qu'un ſeul verbe actif, parce qu'il ne peut y avoir qu'une ſeule idée de l'action en général, abſtraction faite de l'effet, & qu'on ne peut concevoir de différence entre action & action, que par la différence des effets.

Il paroît au reſte que c'eſt de l'effet de l'action que Sanctius prétend parler ici, puiſqu'il ſupplée le nom abſtrait de cet effet, comme complément néceſſaire des verbes qu'il ne veut pas reconnoître pour *neutres* : ainſi, dit-il, *utor* & *abutor*, c'eſt *utor uſum*, ou *abutor uſum* ; *ambulare*, c'eſt *ambulare viam*, & ſi l'on trouve *ambulare per viam*, c'eſt alors *ambulare ambulationem per viam* ; &c. Il pouſſe ſon zele pour cette maniere d'interpreter, juſqu'à reprendre Quintilien d'avoir trouvé qu'il y avoit ſoléciſme dans *ambulare viam*.

Il me ſemble qu'il eſt aſſez ſingulier qu'un eſpagnol, pour qui le latin n'eſt qu'une langue morte, prétende mieux juger du degré de faute qu'il y a dans une phraſe latine, qu'un habile homme dont cet idiome étoit le langage naturel ; mais il me paroît encore plus ſurprenant qu'il prenne la défenſe de cette phraſe, ſous prétexte que ce n'eſt pas un ſoléciſme mais un pléonaſme ; comme ſi le pléonaſme n'étoit pas un véritable écart par rapport aux lois de la Grammaire auſſi bien que le ſoléciſme. Car enfin ſi l'on trouve quelques pléonaſmes autoriſés dans les langues ſous le nom de figure, l'uſage de la nôtre n'a-t-il pas autoriſé de même le ſoléciſme *mon ame*, *ton épée*, *ſon humeur* ? Cela empêche-t-il les autres ſoléciſmes non autoriſés d'être des fautes très-graves, & pourroit-on ſoutenir ſérieuſement qu'à l'imitation des exemples précédens, on peut dire *mon femme*, *ton fille*, *ſon hauteur* ? C'eſt la même choſe du pléonaſme : les exemples que l'on en trouve dans les meilleurs auteurs ne prouvent point qu'un autre ſoit admiſſible, & ne doivent point empêcher de regarder comme vicieuſes toutes les locutions où l'on en feroit un uſage non autoriſé ; tels ſont tous les exemples que Sanctius fabrique pour la juſtification de ſon ſyſtème contre les verbes *neutres*.

Il

Il faut pourtant avouer que Priſcien ſemble avoir autoriſé les modernes à imaginer ce complément qu'il appelle *cognatæ ſignificationis*; mais comme Priſcien lui-même l'avoit imaginé pour ſes vues particulieres, ſans s'appuyer de l'autorité des bons écrivains, la ſienne n'eſt pas plus recevable en ce cas, que ſi le latin eût été pour lui une langue morte.

J'ai remarqué un peu plus haut que c'étoit un vice d'avoir réuni ſous la même dénomination de *neutres*, les verbes qui ne ſont en effet ni actifs ni paſſifs, avec ceux qui ſont actifs intranſitifs; & cela me paroît évident: ſi ceux-ci ſont actifs, on ne doit pas faire entendre qu'ils ne le ſont pas, en les appellant *neutres*; car ce mot, quand on l'applique aux verbes, veut dire *qui n'eſt ni actif ni paſſif*, & c'eſt dans le cas préſent une contradiction manifeſte. Sans y prendre trop garde, on a encore réuni ſous la même cathégorie des verbes véritablement paſſifs comme *tomber*, *pâlir*, *mourir*, &c. C'eſt le même vice, & il vient de la même cauſe.

Ces verbes paſſifs réputés *neutres*, & les verbes actifs intranſitifs ont été enviſagés ſous le même aſpect que ceux qui ſont effectivement *neutres*; parce que ni les uns ni les autres n'exigent jamais de complément pour préſenter un ſens fini: ainſi comme on dit ſans complément, *Dieu exiſte*, on dit ſans complément au ſens actif, *ce lievre couroit*, & au ſens paſſif, *tu mourras*. Mais cette propriété d'exiger ou de ne pas exiger un complément pour la plénitude du ſens, n'eſt point du tout ce qui doit faire les verbes actifs, paſſifs ou *neutres*: car comment auroit-on trouvé trois membres de diviſion dans un principe qui n'admet que deux parties contradictoires?

La vérité eſt donc qu'on a confondu les idées, & qu'il falloit enviſager les verbes concrets ſous deux aſpects généraux qui en auroient fourni deux diviſions différentes.

La premiere diviſion, fondée ſur la nature générale de l'attribut auroit donné les verbes actifs, les verbes paſſifs, & les verbes *neutres*: la ſeconde, fondée ſur la maniere dont l'attribut peut être énoncé dans le verbe, auroit donné des verbes abſolus & des verbes relatifs, ſelon que le ſens en auroit été complet en ſoi, ou qu'il auroit exigé un complement.

Ainſi *amo* & *curro* ſont des verbes actifs, parce que l'attribut qui y eſt énoncé eſt une action du ſujet: mais *amo* eſt relatif, parce que la plénitude du ſens exige un complement, puiſque quand on aime, on aime quelqu'un ou quelque choſe; au contraire *curro* eſt abſolu parce que le ſens en eſt complet, par la raiſon que l'action exprimée dans ce verbe ne porte ſon effet ſur aucun ſujet différent de celui qui la produit.

Amor & *pereo* ſont des verbes paſſifs, parce que les attributs qui y ſont énoncés ſont dans le ſujet des impreſſions indépendantes de ſon concours: mais *amor* eſt relatif, parce que la plénitude du ſens exige un complément qui énonce par qui l'on eſt aimé; au contraire *pereo* eſt abſolu, par la raiſon que l'attribut paſſif exprimé dans ce verbe eſt ſuffiſamment connu indépendamment de la cauſe de l'impreſſion. *Voyez* RELATIF.

Les verbes *neutres* ſont eſſentiellement abſolus, parce qu'exprimant quelque état du ſujet, il n'y a rien à chercher pour cela hors du ſujet.

Les Grammairiens ont encore porté bien plus loin l'abus de la qualification de *neutre* à l'égard des verbes, puiſqu'on a même diſtingué des verbes *neutres-actifs* & des verbes *neutres paſſifs*; ce qui eſt une véritable antilogie. Il eſt vrai que les Grammairiens n'ont pas prétendu par ces dénominations déſigner la nature des verbes, mais indiquer ſimplement quelques caracteres marqués de leur conjugaiſon.

„ De ces verbes *neutres*, dit l'abbé de Dangeau (*opuſc. pag.* 187.), il y en a quelques-uns qui forment leurs parties compoſées... par le moyen du verbe auxiliaire *avoir*: par exemple, *j'ai couru*, *nous avons dormi*. Il y a d'autres verbes *neutres* qui forment leurs parties compoſées par le moyen du verbe auxiliaire *être*; par exemple, les verbes *venir*, *arriver*; car on dit, *je ſuis venu*, & non pas, *j'ai venu*; *ils ſont arrivés*, & non pas, *ils ont arrivé*. Et comme ces verbes ſont *neutres* de leur nature & qu'ils ſe ſervent de l'auxiliaire *être* qui marque ordinairement le paſſif, je les nomme des verbes *neutres-paſſifs*... Quelques gens même ſont allés plus loin, & ont donné le nom de *neutres-actifs* aux verbes *neutres* qui forment leurs tems compoſés par le moyen du verbe *avoir*, parce que ce verbe *avoir* eſt celui par le moyen duquel les verbes actifs, comme *chanter*, *battre*, forment leurs tems compoſés. C'eſt pourquoi ils diſent que *dormir*, qui fait *j'ai dormi*; *éternuer*; qui fait *j'ai éternué*, ſont des verbes *neutres actifs* „.

Sur les mêmes principes on a établi la même diſtinction dans la grammaire latine, ſi ce n'eſt même de-là qu'elle a paſſé dans la grammaire françoiſe: on y appelle verbes *neutres-actifs* ceux qui ſe conjuguent à leurs prétérits comme les verbes actifs; *dormio*, *dormivi*, comme *audio*, *audivi*: & l'on appelle au contraire *neutres-paſſifs* ceux qui ſe conjuguent à leurs prétérits comme les verbes paſſifs, c'eſt-à-dire, avec l'auxiliaire *ſum* & le prétérit du participe *gaudeo*, *gaviſus ſum* ou *fui*. *Voyez* PARTICIPE.

Mais outre la contradiction qui ſe trouve entre les deux termes réunis dans la même dénomination, ces termes ayant leur fondement dans la nature intrinſeque des verbes, ne peuvent ſervir, ſans inconſéquence & ſans équivoque, à déſigner la différence des accidens de leur conjugaiſon. S'il eſt important dans notre langue de diſtinguer ces différentes eſpeces, il me ſemble qu'il ſuffiroit de réduire les verbes à deux conjugaiſons générales, l'une où les prétérits ſe formeroient par l'auxiliaire *avoir*, & l'autre où ils prendroient l'auxiliaire *être*: chacune de ces conjugaiſons pourroit ſe diviſer, par rapport à la formation des tems ſimples, en d'autres eſpeces ſubalternes. M. l'abbé de Dangeau n'étoit pas éloigné de cette voie, quand il expoſoit la conjugaiſon des verbes par ſection; & je ne doute pas qu'un partage fondé ſur ce principe ne jettât quelque lumiere ſur nos conjugaiſons. *Voyez* PARADIGME.

Au reſte, il eſt important d'obſerver que nous avons pluſieurs verbes qui forment leurs prétérits ou par l'auxiliaire *avoir*, ou par l'auxiliaire *être*; tels ſont *convenir*, *demeurer*, *deſcendre*, *monter*, *paſſer*, *repartir*: & la plûpart dans ce cas changent de ſens en changeant d'auxiliaire.

Convenir ſe conjuguant avec l'auxiliaire *avoir*, ſignifie *être convenable*: *ſi cela m'*AVOIT CONVENU, *je l'aurois fait*; c'eſt-à-dire, *ſi cela m'avoit été convenable*. Lorſqu'il ſe conjugue avec l'auxiliaire *être*, il ſignifie *avouer* ou *conſentir*: *vous* ETES CONVENU *de cette premiere vérité*, c'eſt-à-dire, *vous avez avoué cette premiere vérité*, *ils* SONT CONVENUS *de le faire*, c'eſt-à-dire, *ils ont conſenti à le faire*.

Demeurer ſe conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, quand on veut faire entendre que le ſujet n'eſt plus au lieu dont il eſt queſtion, qu'il n'y étoit plus, ou qu'il n'y ſera plus dans le tems de l'époque dont il s'agit: *il* A DEMEURÉ *long tems à Paris*, veut dire qu'*il n'y eſt plus*; *j'*AVOIS DEMEURÉ *ſix ans à Paris lorſque je retournai en province*, il eſt clair qu'alors *je n'y étois plus*. Quand il ſe conjugue avec l'auxiliaire *être*, il ſignifie que le ſujet eſt en un autre lieu dont il eſt queſtion, qu'il y étoit, ou qu'il y ſera encore dans le tems de l'époque dont il s'agit: *mon frere* EST DEMEURÉ *à Paris pour finir ſes études*, c'eſt-à-dire qu'*il y eſt encore*; *ma ſœur* ETOIT DEMEURÉE *à Rheims pendant les vacances*, c'eſt-à-dire qu'*elle y étoit encore*.

Les trois verbes de mouvement *deſcendre*, *monter*, *paſſer*, prennent l'auxiliaire *avoir*, quand on exprime le lieu *par où* ſe fait le mouvement: *nous* AVONS MONTÉ ou DESCENDU *les degrés*; *nous* AVONS PASSÉ *par la Champagne après* AVOIR PASSÉ *la Meuſe*. Ces mêmes verbes prennent l'auxiliaire *être*, ſi l'on n'exprime pas le nom du lieu *par où* ſe fait le mouvement, quand même on exprimeroit le lieu du départ ou le terme du mouvement: *votre fils* ÉTOIT DESCENDU *quand vous* ÊTES MONTÉ *dans ma chambre*; *notre armée* ÉTOIT PASSÉE *de Flandre en Alſace*.

Repartir ſignifie *répondre*, ou *partir une ſeconde fois*: les circonſtances les font entendre: mais dans le premier ſens il forme ſes prétérits avec l'auxiliaire *avoir*; *il* A REPARTI *avec eſprit*, c'eſt-à-dire, *il a répondu*: dans le ſecond ſens il prend à ſes prétérits l'auxiliaire *être*; *il* EST REPARTI *promptement*, c'eſt-à-dire *il s'en eſt allé*.

Le verbe *périr* ſe conjugue aſſez indifféremment avec l'un ou l'autre des deux auxiliaires: *tous ceux qui étoient ſur ce vaiſſeau* ONT PÉRI, ou SONT PÉRIS.

On croit aſſez communément que le verbe *aller* prend quelquefois l'auxiliaire *avoir*, & qu'alors il emprunte *été* du verbe *être*; l'abbé Regnier le donne à entendre de cette ſorte (*Gramm. fr. in-12. pag.* 389.) Mais c'eſt une erreur: dans cette phraſe, *j'ai été à Rome*, on ne fait aucune mention du verbe *aller*, & elle ſignifie littéralement en latin *fui Romæ*; ſi elle rappelle l'idée d'*aller*, c'eſt en vertu d'une métonymie, ou ſi vous voulez, d'une métalepſe du conſéquent qui réveille l'idée de l'antécédent, parce qu'il faut antécédemment *aller* à Rome pour y *être*, & y *être allé* pour y *avoir été*. Ce n'eſt

n'eſt donc pas en parlant de la conjugaiſon, qu'un grammairien doit traiter du choix de l'un de ces tours pour l'autre; c'eſt au traité des tropes qu'il doit en faire mention. (*B. E. R. M.*)

NEUTRE, *ſel*, (*Chimie.*) voyez *ſous le mot* SEL.

NEUVAINE, ſ. f. (*Théol.*) prieres continuées pendant neuf jours dans une égliſe en l'honneur de quelque ſaint, pour implorer ſon ſecours en quelque néceſſité.

NEUVAINE, ſ. f. (*meſure de grains.*) meſure des blés dont on ſe ſert dans quelques endroits du Lyonnois, particulierement depuis Trevoux juſqu'à Montmerle, & de Traverſe juſqu'à S. Trivier. Cent *neuvaines* font cent douze ânées de Lyon.

NEUVIEME, ſ. m. (*Arithmét.*) c'eſt la partie d'un tout diviſé en neuf portions égales.

En fait de fractions ou nombres rompus, de quelque tout que ce ſoit, un *neuvieme*, trois *neuviemes*, cinq *neuviemes*, ſept *neuviemes*, s'écrivent ainſi. $\frac{1\,3\,5\,7}{9\,9\,9\,9}$; la verge ou yard d'Angleterre, qui eſt une meſure des longueurs, contient ſept *neuviemes* d'aunes de Paris.

NEUVIEME, adj. *en Muſique*, eſt l'octave de la ſeconde. Cet intervalle porte le nom de *neuvieme*, parce qu'il faut former neuf ſons pour paſſer diatoniquement d'un de ces termes à l'autre.

Il y a un accord par ſuppoſition qui s'appelle *accord de neuvieme*, pour le diſtinguer de l'accord de ſeconde qui ſe prépare, s'accompagne & ſe ſauve différemment. L'accord de *neuvieme* eſt formé par un ſon ajoûté à la baſſe une tierce au-deſſous de l'accord de ſeptieme; en ſorte que la ſeptieme même fait *neuvieme* ſur ce nouveau ſon. La *neuvieme* s'accompagne par conſéquent de tierce & quinte, & quelquefois de ſeptieme. La quatrieme note du ton eſt généralement celle ſur laquelle cet accord convient le mieux; la baſſe y doit toujours arriver en montant, & le deſſus doit ſyncoper. *Voy.* SYNCOPE, SUPPOSITION, ACCORD.

NEUVILLER, (*Géogr.*) petite ville de France en Alſace, au pié d'une haute montagne. *Long.* 25. 4. *lat.* 48. 20.

NEUVY, (*Géog.*) ce mot a été formé du latin *Novus vicus*, ou de *Novienus*, *Noviacum*, mots corrompus de *Novus vicus*. Tous les lieux en France appellés *Neuvy*, ont cette origine; c'eſt pourquoi le village en Berry nommé *Neuvy-ſur-Barangeon* ne peut pas être la ville *Noviodunum*, que l'armée de Céſar trouva ſur ſon chemin dans le pays des Bituriges (le Berry), lorſqu'elle s'approcha de l'armée de Vercingentorix, M. Lancelot l'a prouvé contre l'opinion de M. de Valois.

NEWCASTLE, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, capitale du Northumberland, avec titre de duché. Elle eſt grande, bien peuplée, négociante, riche & bâtie ſur le penchant d'une colline avec un quai ſur la riviere pour la commodité des vaiſſeaux qui y abordent.

On nommoit anciennement le lieu où l'on a bâti *Newcaſtle*, *Girviorum regio*. Cambden dit qu'elle s'appeloit autrefois *Monkeſter*, & qu'elle ne prit le nom de *Newcaſtle*, qui ſignifie *château neuf*, que d'un château qui y fut élevé pour ſa défenſe par le prince Robert, fils de Guillaume le Conquérant. On en voit encore quelques pans de murailles.

C'eſt à *Newcaſtle* que ſe fait le grand négoce du charbon de-terre, cette ville étant preſque toute environnée de mines de charbon qu'on y prend pour l'uſage. Londres ſeule en conſomme 600 mille chaldrons par année à 26 boiſſeaux le chaldron. De-là vient qu'on voit preſque toujours à *Newcaſtle* des flottes de vaiſſeaux charbonniers, dont le rendez-vous eſt à Shelas, à l'embouchure de la Tyne. C'eſt en particulier ce négoce qui rend *Newcaſtle* opulente.

Elle jouit d'ailleurs de grands privileges, qu'elle obtint ſous la reine Eliſabeth. Elle eſt du nombre de celles qui ſe gouvernent elles-mêmes (*county-towns*), indépendamment du lieutenant de la province. Elle eſt ſur la Tyne, à 7 milles de la mer & 212 N. O. de Londres. *Long.* ſelon Street, 20. 11. 15. *lat.* 55. 3.

Newcaſtle eſt la patrie du vénérable Bede, qui y naquit en 672, & mourut en 755 à 63 ans, après avoir été l'ornement de l'Angleterre, & l'un des plus ſavans hommes de ſon ſiecle. Il s'appliqua également à l'étude des ſciences ſacrées & profanes. Ses ouvrages ont été imprimés à Bâle & à Cologne en 8 *vol. in-fol.* Le plus précieux de tous eſt l'hiſtoire eccléſiaſtique d'Angleterre; car ſes commentaires ne ſont que des paſſages des Peres liés enſemble dans un ſtyle plus ſimple qu'élégant. (*D. J.*)

NEW-JERSEY *ou* NOUVELLE-JERSEY, (*Géog.*) province de la nouvelle Albion, diviſée en Eſt-Jerſey, ou Jerſey-orientale, & en Oueſt-Jerſey, ou Jerſey-occidentale.

La province d'eſt-Jerſey eſt ſituée entre le 39 & le 41[d] de latitude ſeptentrionale. Elle eſt bornée au S. E. par la mer Océane, & à l'eſt par un gros torrent navigable, appellé *la riviere de Hudſon*. La commodité de la ſituation, & la bonté de l'air, ont engagé les Anglois à y élever quatre ou cinq villes conſidérables. Tous les avantages s'y trouvent pour la navigation; les bâtimens peuvent demeurer en ſureté dans la baie de Sand-Hoock, au fort des plus grandes tempêtes; l'on peut les expédier de tous les vents, & entrer & ſortir en été comme en hiver. Il y a quantité de bois propre pour la conſtruction des navires. La pêche y eſt abondante; la terre y produit les eſpeces de grains qui croiſſent en Angleterre, de bon lin, & des chanvres.

La province d'Oueſt-Jerſey s'étend ſur la mer, & ne le cede point à celle d'Eſt-Jerſey. C'eſt une des meilleures colonies de toute l'Amérique. On y trouve des fourrures de caſtors, de renards noirs, de loutres, &c. Le tabac y vient à merveille, & la pêche de la morue y eſt abondante. (*D. J.*)

NEWMARKET, (*Géog.*) grande plaine d'Angleterre, ſur les frontieres de Suffolk & de Cambridge. Elle eſt fameuſe par les courſes à cheval qui s'y font ordinairement après la ſaint Michel & au mois d'Avril: le roi Charles II. y a bâti une maiſon royale.

NEWPLYMOUTH, (*Géog.*) ville & colonie angloiſe dans l'Amérique ſeptentrionale ſur la côte de la nouvelle Angleterre, où elle eſt la capitale d'une province nommée auſſi *Plymouth*. Cette province s'étend l'eſpace de 100 milles le long de la mer, ſur environ 50 milles de largeur, & elle forme la plus ancienne colonie de la nouvelle Angleterre. La capitale conſiſte en quatre ou cinq cens familles. *Long.* 306. 35. *lat* 41. 30.

NEWPORT, (*Géog.*) bourg d'Angleterre, chef-lieu de l'île de Wight, avec titre de baronie. *Medena* étoit l'ancien nom de ce bourg, ſelon pluſieurs ſavans; il a le privilege de députer au parlement, eſt aſſez grand, bien peuplé, avec un havre défendu par un château. *Long.* 16. 25. *lat.* 50. 36.

Il y a un autre *Newport* ou ville à marché dans le Buckinghamshire; un autre dans le Monmoutshire; & un troiſieme dans la province de Cornouailles.

C'eſt à *Newport*, capitale de l'île de Wight, que naquit en 1571, *James* (*Thomas*) en latin *Jameſius*, ſavant docteur d'Oxford, & premier bibliothécaire de la bibliotheque Boldéïenne. Il s'acquit une grande réputation, fut revêtu de divers poſtes importans, & mourut en 1629, âgé d'environ 58 ans. On a de lui pluſieurs ouvrages en latin & en anglois, dont la plûpart roulent ſur des falſifications qu'il avoit trouvées dans les éditions des textes des peres. Il a traduit en anglois la Philoſophie morale des Stoïciens, & a laiſſé quelques ouvrages manuſcrits. Son traité *de perſonâ & officio judicis apud Hebræos alioſque populos*, parut *in*-4°. & eſt eſtimé.

NEWRY, (*Géog.*) petite ville d'Irlande dans le comté de Down, à 25 milles au S. O. de Dow, ſur la riviere Newry, près des frontieres d'Armagh. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin, & a le droit de tenir un marché public. *Long.* 10. 44. *lat.* 54. 18.

La petite riviere de *Newry* ſort du Lough-Neagh, ſépare le comté de Dow de celui d'Armagh, & va ſe jetter dans la mer, un peu au-deſſous de la ville qui porte ſon nom.

NEWFIDLERZEE, (*Géog.*) lac ſitué dans la baſſe Autriche, à quelques milles du Danube, & au midi de ce fleuve. Les Allemands ne lui donnent le nom de mer *Zée*, qu'à cauſe de la quantité de poiſſon qu'on y prend. Pline, *liv. III. chap. xxiv.* l'appelle *Peiſo*. Il a 7 milles d'Allemagne de longueur, & 3 milles de largeur. (*D. J.*)

NEWTONIANISME, ſ. m. *ou* PHILOSOPHIE NEWTONIENNE, (*Phyſiq.*) c'eſt la théorie du méchaniſme de l'univers, & particulierement du mouvement des corps céleſtes, de leurs lois, de leurs propriétés, telle qu'elle a été enſeignée par M. Newton. *Voyez* PHILOSOPHIE.

Ce terme de *philoſophie newtonienne* a été différemment appliqué, & de-là ſont venues pluſieurs notions de ce mot.

Quelques auteurs entendent par là la philoſophie corpuſculaire, telle qu'elle a été réformée & corrigée par les découvertes dont M. Newton l'a enrichie. *Voyez* CORPUSCULAIRE.

C'eſt dans ce ſens que M. Graveſande appelle ſes élémens de Phyſique, *Introductio ad philoſophiam newtonianam*.

Dans ce ſens, la philoſophie newtonienne n'eſt autre choſe que la nouvelle philoſophie, différente des philoſophies carteſienne & péripatéticienne, & des anciennes philoſophies corpuſculaires. *Voyez* ARISTOTÉLISME, PÉRIPATÉTISME, CARTÉSIANISME, *&c.*

D'autres entendent par philoſophie newtonienne la méthode que M. Newton obſerve dans ſa philoſophie, méthode qui conſiſte à déduire ſes raiſonnemens & ſes concluſions directement des phénomenes, ſans aucune hypothèſe antécédente, à commencer par des principes ſimples, à déduire les premieres lois de la nature d'un petit nombre de phénomenes choiſis, & à ſe ſervir de ces lois pour expliquer les autres effets. *Voyez* LOIS DE LA NATURE au mot NATURE.

Dans ce ſens la philoſophie newtonienne n'eſt autre choſe que la phyſique expérimentale, & eſt oppoſée à l'ancienne philoſophie corpuſculaire. *Voyez* EXPÉRIMENTALE.

D'autres entendent par philoſophie newtonienne, celle où les corps phyſiques ſont conſidérés mathématiquement, où la géométrie & la méchanique ſont appliquées à la ſolution des phénomenes.

La philoſophie newtonienne priſe dans ce ſens, n'eſt autre choſe que la philoſophie méchanique & mathématique. *Voyez* MÉCHANIQUE & PHYSICO-MATHÉMATIQUE.

D'autres entendent par philoſophie newtonienne, cette partie de la Phyſique que M. Newton a traitée, étendue, & expliquée dans ſon livre des Principes.

D'autres enfin entendent par philoſophie newtonienne, les nouveaux principes que M. Newton a apportés dans la Philoſophie, le nouveau ſyſtème qu'il a fondé ſur ces principes, & les nouvelles explications des phénomenes qu'il en a déduites; en un mot ce qui caractériſe ſa philoſophie & la diſtingue de toutes les autres: c'eſt dans ce ſens que nous allons principalement la conſidérer.

L'hiſtoire de cette philoſophie eſt fort courte; les principes n'en furent publiés qu'en 1686, par l'auteur, alors membre du college de la Trinité à Cambridge, enſuite publiés de nouveau en 1713, avec des augmentations conſidérables.

En 1726, un an avant la mort de l'auteur, on donna encore une nouvelle édition de l'ouvrage qui les contient, & qui eſt intitulé *Philoſophiæ naturalis principia mathematica*, ouvrage immortel, & un des plus beaux que l'eſprit humain ait jamais produits.

Quelques auteurs ont tenté de rendre la philoſophie newtonienne plus facile à entendre, en mettant à part ce qu'il y avoit de plus ſublime dans les recherches mathématiques, & y ſubſtituant des raiſonnemens plus ſimples ou des expériences: c'eſt ce qu'ont fait principalement Whiſton dans ſes *Prælections phyſico-mathem.* Graveſande dans ſes *Elémens & Inſtitutions*.

M. Pemberton, membre de la Société royale de Londres, & auteur de la 3e édition des Principes, a donné auſſi un ouvrage intitulé *View of the newtonian philoſophy, idée de la philoſophie de Newton*; cet ouvrage eſt une eſpece de commentaire par lequel l'auteur a tâché de mettre cette philoſophie à la portée du plus grand nombre des géometres & des phyſiciens; les peres le Seur & Jacquier, minimes, ont auſſi donné au public en trois volumes *in*-4°. le livre des principes de Newton avec un commentaire fort ample, & qui peut être très-utile à ceux qui veulent lire l'excellent ouvrage du philoſophe anglois. On doit joindre à ces ouvrages celui de M. Maclaurin qui a pour titre, *Expoſition des découvertes du chevalier Newton*, traduite en françois depuis quelques années, & le commentaire que madame la marquiſe du Chatelet nous a laiſſé ſur les principes de Newton, avec une traduction de ce même ouvrage.

Nonobſtant le grand mérite de cette philoſophie, & l'autorité univerſelle qu'elle a maintenant en Angleterre, elle ne s'y établit d'abord que fort lentement; à peine le *Newtonianiſme* eut-il d'abord dans toute la nation deux ou trois ſectateurs; le carteſianiſme & le léibnitianiſme y regnoient dans toute leur force.

M. Newton a expoſé cette philoſophie dans le troiſieme livre de ſes principes; les deux livres précédens ſervent à préparer, pour ainſi dire, la voie, & à établir les principes mathématiques qui ſervent de fondement à cette philoſophie.

Telles ſont les lois générales du mouvement, des forces centrales & centripetes, de la peſanteur des corps, de la reſiſtance des milieux. *Voyez* CENTRAL, GRAVITÉ, RESISTANCE, *&c.*

Pour rendre ces recherches moins ſeches & moins géométriques l'auteur les a ornées par des remarques philoſophiques qui roulent principalement ſur la denſité & la reſiſtance des corps, ſur le mouvement de la lumiere & du ſon, ſur le vuide, *&c.*

Dans le troiſieme livre l'auteur explique ſa philoſophie & des principes qu'il a poſés auparavant il deduit la ſtructure de l'univers, la force de la gravité qui fait tendre les corps vers le Soleil & les planetes; c'eſt par cette même force qu'il explique le mouvement des cometes, la théorie de la Lune, & le flux & reflux.

Ce livre, que nous appellons *de mundi ſyſtemate*, avoit d'abord été écrit dans une forme ordinaire, comme l'auteur nous l'apprend, mais il conſidera dans la ſuite que les lecteurs peu accoutumés à des principes tels que les ſiens, pourroient ne pas ſentir la force des conſéquences, & auroient peine à ſe défaire de leurs anciens préjugés; pour obvier à cet inconvénient, & pour empêcher ſon ſyſtème d'être l'objet d'une diſpute éternelle, l'auteur lui donna une forme mathématique en l'arrangeant par propoſitions, de ſorte qu'on ne peut la lire & l'entendre que quand on eſt bien au fait des principes qui précedent mais il n'eſt pas néceſſaire d'entendre généralement tout. Pluſieurs propoſitions de cet ouvrage ſeroient capables d'arrêter les géometres même de la plus grande force. Il ſuffit d'avoir lû les définitions, les lois du mouvement, & les trois premieres ſections du premier livre, après quoi l'auteur avertit lui-même qu'on peut paſſer au livre *de ſyſtemate mundi*.

Les différens points de cette philoſophie ſont expliqués dans ce dictionnaire aux articles qui y ont rapport. *Voy.* SOLEIL, LUNE, PLANETE, COMETE, TERRE, MILIEU, MATIERE, *&c.* nous nous contenterons de donner ici une idée générale du tout, pour faire connoître au lecteur le rapport que les différentes parties de ce ſyſtème ont entre elles.

Le grand principe ſur lequel eſt fondée toute cette philoſophie, c'eſt la gravitation univerſelle: ce principe n'eſt pas nouveau. Kepler, long-tems auparavant, en avoit donné les premieres idées dans ſon *Introd. ad mot. martiſ.* il découvrit même quelques propriétés qui en réſultoient, & les effets que la gravité pouvoit produire dans les mouvemens des planetes; mais la gloire de porter ce principe juſqu'à la démonſtration phyſique, étoit reſervée au philoſophe anglois. *Voyez* GRAVITÉ.

La preuve de ce principe par les phénomenes, jointe avec l'application de ce même principe aux phénomenes de la nature; ou l'uſage que fait l'auteur de ce principe pour expliquer ces phénomenes, conſtitue le ſyſtème de M. Newton, dont voici l'extrait abrégé.

I. Les phénomenes ſont 1°. que les ſatellites de Jupiter décrivent autour de cette planete des aires proportionnelles aux tems, & que les tems de leurs révolutions ſont entre eux en raiſon ſeſquiplée de leurs diſtances au centre de Jupiter, obſervation ſur laquelle tous les Aſtronomes s'accordent. 2°. Le même phenomene a lieu dans les ſatellites de Saturne, conſidérés par rapport à Saturne, & dans la Lune conſidérée par rapport à la Terre. 3°. Les tems des révolutions des planetes premieres autour du Soleil ſont en raiſon ſeſquiplée de leurs moyennes diſtances au Soleil. 4°. Les planetes premieres ne décrivent point autour de la terre des aires proportionnelles aux tems: elles paroiſſent quelquefois ſtationnaires, quelquefois rétrogrades par rapport à elle. *Voyez* SATELLITE, PÉRIODE.

II. La force qui détourne continuellement les ſatellites de Jupiter du mouvement rectiligne & qui les retient dans leurs orbites, eſt dirigée vers le centre de Jupiter, & eſt en raiſon inverſe du quarré de la diſtance à ce centre: la même choſe a lieu dans les ſatellites de Saturne à l'égard de Saturne, dans la Lune à l'égard de la Terre, & dans les planetes premieres à l'égard du Soleil: ces vérités ſont une ſuite du rapport obſervé des diſtances aux tems périodiques, & de la proportionnalité des aires aux tems. *Voyez les articles* CENTRAL & FORCE, où vous trouverez tous les principes néceſſaires pour tirer ces conſéquences.

III. La Lune peſe vers la terre, & eſt retenue dans ſon orbite par la force de la gravité; la même chute a lieu dans les autres ſatellites à l'égard de leurs planetes premieres, & dans les planetes premieres à l'égard du Soleil. *Voyez* LUNE & GRAVITATION.

Cette propoſition ſe prouve ainſi pour la Lune; la moyenne diſtance de la Lune à la Terre eſt de 60 demi diametres terreſtres; ſa période, par rapport aux étoiles fixes, eſt de 27 jours, 7 heures, 43 minutes; enfin la circonférence de la terre eſt de 123249600 piés de Paris. Suppoſons préſentement que la Lune ait perdu tout ſon mou-

mouvement & tombe vers la Terre avec une force égale à celle qui la retient dans son orbite, elle parcouroit dans l'espace d'une minute de tems $15\frac{1}{12}$ piés de Paris, puisque l'arc qu'elle décrit par son moyen mouvement autour de la Terre, dans l'espace d'une minute, a un sinus verse égal à $15\frac{1}{12}$ piés de Paris, comme il est aisé de le voir par le calcul; or comme la force de la gravité doit augmenter en approchant de la Terre en raison inverse du quarré de la distance, il s'ensuit que proche la surface de la Terre elle sera 60×60 fois plus grande qu'à la distance où est la Lune; ainsi un corps pesant qui tombe proche la surface de la Terre doit parcourir dans l'espace d'une minute, $60 \times 60 \times 15\frac{1}{12}$ piés de Paris, & $15\frac{1}{12}$ piés en une seconde.

Or c'est là en effet l'espace que parcourent en une seconde les corps pesans, comme Huyghens l'a démontré par les expériences des pendules: ainsi la force qui retient la Lune dans son orbite, est la même que celle que nous appellons *gravité*; car si elles étoient différentes, un corps qui tomberoit proche la surface de la Terre, poussé par les deux forces ensemble, devroit parcourir le double de $15\frac{1}{12}$ piés, c'est-à dire $30\frac{1}{6}$ piés dans une seconde, puisque d'un côté la pesanteur lui feroit parcourir 15 piés, & que de l'autre la force qui attire la Lune, & qui regne dans tout l'espace qui sépare la Lune de la Terre, en diminuant comme le quarré de la distance, feroit capable de faire parcourir aux corps d'ici bas 15 piés par secondes, & ajouteroit son effet à celui de la pesanteur. La proposition dont il s'agit ici a déja été démontrée au *mot* GRAVITÉ, mais avec moins de détail & d'une maniere un peu différente, & nous n'avons pas cru devoir la supprimer, afin de laisser voir à nos lecteurs comment on peut parvenir de différentes manieres à cette vérité fondamentale. *Voyez* DESCENTE.

A l'égard des autres planetes secondaires, comme elles observoient par rapport à leurs planetes premieres les mêmes lois que la Lune par rapport à la Terre, l'analogie seule fait voir que ces lois dépendent des mêmes causes. De plus, l'attraction est toujours réciproque, c'est-à-dire la réaction est égale à l'action; ainsi les planetes premieres gravitent vers leurs planetes secondaires, la Terre gravite vers la Lune, & le Soleil gravite vers toutes les planetes à-la-fois, & cette gravité est dans chaque planete particuliere à très-peu près en raison inverse du quarré de la distance au centre commun de gravité. *Voyez* ATTRACTION, RÉACTION, *&c.*

IV. Tous les corps gravitent vers toutes les planetes & leurs pesanteurs vers chaque planete sont, à égales distances, en raison directe de leur quantité de matiere.

La loi de la descente des corps pesans vers la Terre, mettant à part la résistance de l'air, est telle: tous les corps, à égales distances de la Terre, tombent également en tems égaux.

Supposons, par exemple, que des corps pesans soient portés jusqu'à la surface de la Lune; & que privés en même tems que la Lune de tout mouvement progressif, ils retombent vers la Terre; il est démontré que dans le même tems ils décriroient les mêmes espaces que la Lune; de plus, comme les satellites de Jupiter font leurs révolutions dans des tems qui sont en raison sesquiplée de leurs distances à Jupiter, & qu'ainsi à distances égales la force de la gravité seroit la même en eux; ils s'ensuit que tombant de hauteurs égales en tems égaux, ils parcourroient des espaces égaux précisément comme les corps pesans qui tombent sur la terre; on fera le même raisonnement sur les planetes premieres considérées par rapport au Soleil. Or la force par laquelle des corps inégaux sont également accélérés, est comme leur quantité de matiere. Ainsi le poids des corps vers chaque planete est comme la quantité de matiere de chacune, en supposant les distances égales. De même le poids des planetes premieres & secondaires vers le Soleil, est comme la quantité de matiere des planetes & des satellites. *Voyez* MATIERE.

V. La gravité s'étend à tous les corps, & la force avec laquelle un corps en attire un autre, est proportionnelle à la quantité de matiere que chacun contient.

Nous avons déja prouvé que toutes les planetes gravitent l'une vers l'autre; & que la gravité vers chacune en particulier est en raison inverse du quarré de la distance à son centre, conséquemment la gravité est proportionnelle à leur quantité de matiere. De plus comme toutes les parties d'une planete *A* gravitent vers l'autre planete *B*, & que la gravité d'une partie est à la gravité du tout, comme cette partie est au tout: qu'enfin la réaction est égale à l'action, la planete *B* doit graviter vers toutes les parties de la planete *A*, & sa gravité vers une partie sera à sa gravité vers toute la planete, comme la masse de cette partie est à la masse totale.

De-là on peut déduire une méthode pour trouver & comparer les gravités des corps vers différentes planetes pour déterminer la quantité de matiere de chaque planete & sa densité; en effet les poids de deux corps égaux qui font leurs révolutions autour d'une planete, sont en raison directe des diametres de leurs orbes, & inverse des quarrés de leurs tems périodiques, & leurs pesanteurs à différentes distances du centre de la planete sont en raison inverse du quarré de ces distances. Or puisque les quantités de matiere de chaque planete sont comme la force avec laquelle elles agissent à distance donnée de leur centre, & qu'enfin les poids de corps égaux & homogenes vers des spheres homogenes sont à la surface de ces spheres en raison de leurs diametres, conséquemment les densités des planetes sont comme le poids d'un corps qui seroit placé sur ces planetes à la distance de leurs diametres. De-là M. Newton conclut que l'on peut trouver la masse des planetes qui ont des satellites comme le Soleil, la Terre, Jupiter & Saturne; parce que par les tems des révolutions de ces satellites on connoît la force avec laquelle ils sont attirés. Ce grand philosophe dit que les quantités de matiere du Soleil, de Jupiter, de Saturne, & de la Terre sont comme $1, \frac{1}{1033}, \frac{1}{2411}$ & $\frac{1}{227512}$; les autres planetes n'ayant point de satellites, on ne peut connoître la quantité de leur masse. *Voyez* DENSITÉ.

VI. Le centre de gravité commun du Soleil & des planetes est en repos; & le Soleil, quoique toujours en mouvement, ne s'éloigne que fort peu du centre commun de toutes les planetes.

Car la quantité de matiere du Soleil étant à celle de Jupiter, comme 1033 à 1, & la distance de Jupiter au Soleil étant au demi diametre du Soleil dans un rapport un peu plus grand; le centre commun de gravité du Soleil & de Jupiter sera un peu au-delà de la surface du Soleil. On trouvera par le même raisonnement que le centre commun de gravité de Saturne & du Soleil sera un point un peu en-deçà de la surface du Soleil; de sorte que le centre de gravité commun du Soleil & de la Terre & de toutes les planetes sera à peine éloigné du centre du Soleil de la grandeur d'un de ses diametres. Or ce centre est toujours en repos; car en vertu de l'action mutuelle des planetes sur le Soleil & du Soleil sur les planetes, leur centre commun de gravité doit ou être en repos où se mouvoir uniformément en ligne droite: or s'il se mouvoit uniformément en ligne droite, nous changerions sensiblement de position par rapport aux étoiles fixes; & comme cela n'arrive pas, il s'ensuit que le centre de gravité de notre systême planétaire est en repos. Par conséquent quel que soit le mouvement du Soleil dans un sens, & dans un autre, selon la différente situation des planetes, il ne peut jamais s'éloigner beaucoup de ce centre. Ainsi le centre commun de gravité du Soleil, de la Terre & des planetes peut être pris pour le centre du monde. *Voyez* SOLEIL & CENTRE.

VII. Les planetes se meuvent dans des ellipses dont le centre du Soleil est le foyer, & décrivent des aires autour du Soleil qui sont proportionnelles aux tems.

Nous avons déja exposé ce principe à *posteriori* comme un phénomene: mais maintenant que nous avons dévoilé le principe des mouvemens célestes, nous pouvons démontrer *à priori* le phénomene dont il s'agit de la maniere suivante: puisque les pesanteurs de chaque planete vers le Soleil est en raison inverse du quarré de la distance; si le Soleil étoit en repos & que les planetes n'agissent point les unes sur les autres, chacune décriroit autour du Soleil une ellipse dont le Soleil occuperoit le foyer, & dans laquelle les aires seroient proportionnelles aux tems. Mais comme l'action mutuelle des planetes est fort petite, & que le centre du Soleil peut être censé immobile, il est clair que l'on peut négliger l'effet de l'action des planetes & le mouvement du Soleil; donc, *&c.* *Voyez* PLANETE & ORBITE.

VIII. Il faut avouer cependant que l'action de Jupiter sur Saturne produit un effet assez considérable; & que, selon les différentes situations & distances de ces deux planetes, leurs orbites peuvent être un peu dérangées.

L'orbite du Soleil est aussi dérangée un peu par l'action de la Lune sur la Terre, le centre commun de gravité de ces deux planetes décrit une ellipse dont le Soleil est le foyer, & dans laquelle les aires prises autour du Soleil sont proportionnelles aux tems. *Voyez* TERRE & SATURNE.

IX. L'axe de chaque planete, ou le diametre qui joint ses poles, est plus petit que le diametre de son équateur.

Les planetes, si elles n'avoient point de mouvement diurne sur leur centre, seroient des spheres, puisque la gravité agiroit également par-tout; mais en vertu de leur rotation les parties éloignées de l'axe font effort pour s'élever vers l'équateur, & s'éleveroient en effet si la matiere de la planete étoit fluide. Aussi Jupiter qui tourne fort vîte sur son axe a été trouvé par les observations considérablement applati vers les poles. Par la même raison, si notre Terre n'étoit pas plus élevée à l'équateur qu'aux poles, la mer s'éleveroit vers l'équateur & inonderoit tout ce qui en est proche. *Voyez* FIGURE DE LA TERRE.

M. Newton prouve aussi *à posteriori* que la Terre est applatie vers les poles, & cela par les oscillations du pendule qui sont de plus courte durée sous l'équateur que vers le pole. *Voyez* PENDULE.

X. Tous les mouvemens de la Lune & toutes les inégalités qu'on y observe découlent, selon M. Newton, des mêmes principes, savoir de sa tendance ou gravitation vers la Terre, combinée avec sa tendance vers le Soleil; par exemple, son inégale vîtesse, celle de ses nœuds & de son apogée dans les syzigies & dans les quadratures, les différences & les variations de son excentricité, &c. *Voyez* LUNE.

XI. Les inégalités du mouvement lunaire peuvent servir à expliquer plusieurs inégalités qu'on observe dans le mouvement des autres satellites. *Voyez* SATELLITES, &c.

XII. De tous ces principes, sur-tout de l'action du Soleil & de la Lune sur la Terre, il s'en suit que nous devons avoir un flux & reflux, c'est-à-dire que la mer doit s'élever & s'abaisser deux fois par jour. *Voy.* FLUX & REFLUX, *ou* MARÉE.

XIII. De-là se déduit encore la théorie entiere des cometes; il en résulte entr'autres choses qu'elles sont au-dessus de la région de la Lune & dans l'espace planétaire; que leur éclat vient du Soleil, dont elles réfléchissent la lumiere; qu'elles se meuvent dans des sections coniques dont le centre du Soleil occupe le foyer, & qu'elles décrivent autour du Soleil des aires proportionnelles aux tems; que leurs orbites ou trajectoires sont presque des paraboles; que leurs corps sont solides, compacts & comme ceux des planetes, & qu'elles doivent par conséquent recevoir dans leur périhélie une chaleur immense; que leurs queues sont des exhalaisons qui s'élevent d'elles & qui les environnent comme une espece d'athmosphere. *Voyez* COMETE.

Les objections qu'on a faites contre cette philosophie ont sur-tout pour objet le principe de la gravitation universelle; quelques-uns regardent cette gravitation prétendue comme une qualité occulte, les autres la traitent de cause miraculeuse & surnaturelle, qui doit être bannie de la saine philosophie; d'autres la rejettent, comme detruisant le systême des tourbillons; d'autres comme supposant le vuide; on trouvera la réponse des Newtoniens à ces objections dans les *articles* GRAVITÉ, ATTRACTION, TOURBILLON, &c.

A l'égard du systême de M. Newton sur la lumiere & les couleurs, *voyez* COULEUR & LUMIERE; *voyez* aussi aux *articles* ALGEBRE, GÉOMETRIE & DIFFÉRENTIEL, les découvertes géométriques de ce grand homme. *Chambers.*

Nous n'avons rien à ajouter à cet article sur l'exposition de la philosophie newtonienne, sinon de prier le lecteur de ne point en séparer la lecture de celle des *mots* ATTRACTION & GRAVITÉ. Plus l'Astronomie & l'Analyse se perfectionnent, plus on apperçoit d'accord entre les principes de M. Newton & les phénomenes. Les travaux des Géometres de ce siecle ont donné à cet admirable systême un appui inébranlable. On peut voir le détail aux *articles* LUNE, FLUX & REFLUX, NUTATION, PRÉCESSION, &c.

Cependant M. Newton a essayé de déterminer celle de la Lune par la hauteur des marées; il trouve qu'elle est environ la 39e partie de la masse de la Terre. Sur quoi *voyez l'article* LUNE. (*O*)

NEWTOWN, (*Géog.*) ville d'Irlande au comté de Down, à une lieue S de Bangoo, sur le côté septentrional du lac de Strancfort. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin. *Long.* 11. 55. *lat.* 54. 40.

NEW-ZOL (*Géog.*) ville de la haute Hongrie, la troisieme des sept villes des montagnes, avec titre de comté. Il y a dans cette ville & aux environs les plus belles mines de cuivre qui soient en Hongrie; mais comme il est fort attaché à la pierre qui est dans la mine, on a bien de la peine à l'en tirer. Quand on en est venu à bout, on le fait brûler & fondre quatorze fois avant qu'on puisse s'en servir. *New-zol* est située sur la riviere de Gran, à 14 lieues N. E. de Léopolistad. *Long.* 37. 24. *lat.* 48. 40.

NEXUS, (*Droit rom.*) c'est-à-dire, citoyen attaché par esclavage à son créancier pour dettes. On appelloit *nexi* chez les Romains ceux qui ayant contracté des dettes, & ne les pouvant acquitter au jour marqué, devenoient les esclaves de leurs créanciers, qui pouvoient non-seulement les faire travailler pour eux, mais encore les mettre aux fers, & les tenir en prison. *Liber qui sua opera in servitute pro pecunia quam debet, dum solveret, dat, nexus vocatur*, dit Varron.

La condition de ces débiteurs, appellés aussi *addicti*, étoit d'autant plus misérable, que leurs travaux & leurs peines n'entroient point en déduction de leurs dettes; mais lorsqu'ils avoient payé, ils recouvroient avec la liberté tous leurs droits: car cette espece d'esclavage étoit différente du véritable esclavage, en ce que les *nexi* pouvoient malgré leur maître se délivrer de la servitude, en payant leur dette, & en ce qu'ils n'étoient point regardés comme affranchis après être sortis de servitude, mais comme citoyens libres, *ingenui*, puisqu'ils ne perdoient pas la qualité de citoyen romain, pouvant même servir dans les légions romaines. *Servus cum manumittitur fit libertinus; addictus, recepta libertate, est ingenuus. Servus invito domino libertatem non consequitur; addictus solvendo, citra voluntatem domini consequitur; ad servum nulla lex pertinet. Addictus legem habet; propria liberi, quæ nemo habet nisi liber, prænomen, nomen, cognomen, tribum habet hæc addictus.* Ce sont les termes de Quintilien.

Cette coutume fut en usage à Rome jusqu'à l'an 429, & elle donna occasion à bien des tumultes de la part des plébéiens: ils la regardoient comme une véritable tyrannie, qui obligeoient les enfans mêmes à se rendre esclaves pour les dettes de leurs peres. Un jeune homme nommé Caïus Publilius ayant été maltraité cruellement, pour n'avoir pas voulu condescendre aux desirs infames de Lucius Papirius son maître, à qui il s'étoit donné comme esclave pour les dettes de son pere: *cui quum se C. Publilius ob æs alienum paternum nexum dedisset*, il excita la commisération des citoyens, & fut cause de la loi qui ordonnoit que les biens des débiteurs répondroient à l'avenir de l'argent prêté; mais que les personnes seroient libres. *Pecuniæ creditæ bona debitoris, non corpus obnoxium esset. Ita* nexi soluti, *cautumque in posterum ne necterentur*, dit Tite-Live, *lib. VIII. c. xxviii.* (*D. J.*)

NEYN, (*Géog.*) ou *Néane*, ou *Nyn*, riviere d'Angleterre. Elle a sa source dans le Northamptonshire, qu'elle traverse; & après avoir baigné les villes de Northampton & de Péterboroug, elle va se jetter dans le golfe de Boston. (*D. J.*)

NEYTRACHT, (*Géog.*) ou *Neytra*, ville de la haute Hongrie, sur la riviere de *Neytra*, avec un évêché suffragant de Gran, à 26 lieues N. E. de Presbourg. *Long.* 36. 35. *lat.* 48. 28.

NEYVA, (*Géog.*) baie de l'Amérique septentrionale, sur la côte méridionale de l'île Hispaniola ou de Saint-Domingue, environ à 30 lieues de la ville de San-Domingo vers l'ouest. Elle tire son nom de la riviere Neyva qui s'y décharge. (*D. J.*)

NEZ, s. m. (*Anatomie*) Les auteurs désignent par des noms différens les parties extérieures du *nez*; ils nomment la supérieure la racine du *nez*; l'inférieure, le globe du *nez*; celle qui est entre deux, le dos du *nez*; celles qui sont sur les bords des narines, les aîles du *nez*; & celles qui les separe, la colonne du *nez*.

Les parties qui composent la voûte du *nez* ne sont pas seulement la peau, & une très-petite partie de graisse, il y a encore des os, des muscles & des cartilages.

Les os propres du *nez* forment la partie supérieure de la voûte du *nez*; leur figure approche de la quarrée; leur face externe est un peu convexe & assez unie, & l'interne concave & inégale: la partie supérieure de ces os se trouve beaucoup plus épaisse que l'inférieure; celle-ci se trouve comme découpée inégalement pour favoriser l'attache des cartilages du *nez*.

Ces deux os étant joints ensemble, forment au-dedans du *nez*, le long de leur union, une rainure longitu-

gitudinale qui reçoit la lame oſſeuſe de l'etmoïde, ſur laquelle ces os ſont appuyés, de même que ſur la partie inférieure & moyenne du coronal, & ſe trouvent auſſi joints à une avance des os maxillaires. On remarque pour l'ordinaire aux os du *nez* un ou deux petits trous.

On compte pour l'ordinaire quatre muſcles au *nez*, deux de chaque côté; ſavoir le pyramidale & le myrtiforme. Le pyramidale a ſon attache fixe dans la jonction du coronal avec le frontal; & deſcendant le long du *nez*, vient ſe terminer au cartilage qui forme l'entrée de la narine du même côté.

Le myrtiforme a ſon attache fixe à l'os maxillaire vis-à-vis le fond de l'alvéole de la dent canine, & va ſe terminer au même cartilage que le premier; ces deux muſcles en agiſſant, dilatent les narines.

On donne pour conſtricteur des narines un petit muſcle qui a ſes attaches fixes extérieurement au fond des alvéoles des premieres dents inciſives, & ſe terminent aux alles du *nez*.

Le muſcle orbiculaire des levres paroît auſſi avoir quelque part à cette action.

Les cartilages du *nez* ſont au nombre de cinq: il y en a quatre qui forment la partie inférieure du *nez*, deux ſupérieurs &, deux inférieurs. Ces derniers compoſent principalement les narines; le cinquieme fait la partie antérieure & moyenne de la cloiſon qui ſépare l'intérieur du *nez* en deux cavités, dont les narines ſont l'entrée. Ces deux cavités ne ſont pas ſeulement formées par la diſpoſition particuliere des deux ſupérieurs du *nez* & des cartilages dont je viens de parler, les os maxillaires unis enſemble & ceux du palais en ſont auſſi une portion conſidérable; l'os ſphénoïde & l'etmoïde concourent auſſi avec le vomer à la formation des parois des cavités du *nez*; & la jonction de l'etmoïde avec le vomer fait la portion oſſeuſe de la cloiſon des narines.

On conſidere pluſieurs choſes dans chaque cavité du *nez*. On voit dans la partie ſupérieure la portion cellulaire de l'os etmoïde, & dans l'inférieure, les os ſpongieux. On y découvre auſſi les embouchures des ſinus frontaux dans les cellules de l'os etmoïde; celle des ſinus maxillaires de chaque côté, entre la portion cellulaire de l'os etmoïde & les lames inférieures du *nez* & les embouchures des ſinus ſphénoïdaux, s'apperçoivent dans la partie poſtérieure & inférieure du *nez*. On découvre outre cela dans le *nez* les orifices des conduits lacrymaux & des inciſifs, & enfin la communication des cavités du *nez* avec le goſier.

Il faut remarquer que chaque cavité du *nez* ſe trouve tapiſſée d'une membrane ſpongieuſe, nommée *pituitaire*. Cette membrane recouvre auſſi les cellules de l'os etmoïde, les os ſpongieux ou lames inférieures du *nez*, & les parois intérieures des ſinus & des conduits lacrymaux & inciſifs, & elle eſt parſemée dans toute ſon étendue de pluſieurs grains glanduleux, qui fourniſſent l'humeur mucilagineuſe dont elle eſt continuellement abreuvée. C'eſt principalement ſur la portion de cette membrane qui recouvre les cellules de l'os etmoïde, que viennent s'épanouir les filets de la premiere paire des nerfs, & quelques rameaux de la cinquieme, qui reçoivent les impreſſions des corps odorans, & les tranſmettent juſqu'à l'ame pour la ſenſation de l'odorat.

Les arteres qui ſe diſtribuent au *nez*, lui viennent des carotides, & les veines vont ſe décharger dans les jugulaires.

Le *nez* n'eſt pas ſeulement l'organe de l'odorat, il ſert encore à la reſpiration, à donner plus de force au ſon, à modifier la voix & à la rendre plus agréable, tant par ſa cavité, que par celle des ſinus qui y répondent.

Cette partie du viſage varie beaucoup en grandeur & en figure dans les divers ſujets dès le moment de leur naiſſance. Les negres, les Hottentots & quelques peuples de l'Aſie bien différens des Juifs, ont preſque tous le *nez* camus, écaché. La plûpart des anatomiſtes prétendent que cette *camuſité* vient de l'art, & non de la nature. Comme les négreſſes, ſuivant le récit des voyageurs, portent leurs petits enfans ſur le dos pendant qu'elles travaillent, il arrive qu'en ſe hauſſant & baiſſant par ſecouſſes, le *nez* de l'enfant doit donner contre le dos de la mere, & s'applatit inſenſiblement. Indépendamment de cette raiſon, le P. du Tertre rapporte que les negres écraſent le *nez* à leurs enfans, & leur preſſent auſſi les levres pour les rendre plus groſſes, enſorte que ceux à qui l'on n'a fait ni l'une ni l'autre de ces opérations, ont le *nez* élevé & les levres auſſi minces que les Européens.

Cela peut être vrai des negres du Sénégal; mais il paroît aſſez certain que dans preſque tous les autres peuples negres, les groſſes levres, de même que le *nez* large & épaté ſont des traits donnés par la nature, qu'on a fait ſervir de modele à l'art qui eſt en uſage chez eux & parmi d'autres peuples, d'écacher le *nez*, & de groſſir les levres à ceux qui ont reçu la naiſſance avec cette perfection de moins. Comme c'eſt dans la forme plate qu'ils font conſiſter la beauté du *nez*, le premier ſoin des meres après leur accouchement, eſt d'applatir le *nez* de leurs enfans, pour qu'ils ne ſoient pas difformes à leurs yeux, tant les idées de beauté ſont biſarres chez les peuples de la terre.

Pluſieurs ne ſe contentent pas de préférer l'applatiſſement du *nez* à ſon élévation, ils trouvent un nouvel agrément à ſe percer cette partie pour y paſſer toutes ſortes d'ornemens de leur goût, & cet uſage eſt fort étendu en Afrique & en Orient. Les negres de la nouvelle Guinée traverſent leurs deux narines par une eſpece de cheville longue de trois ou quatre pouces. Les ſauvages de la Guyane y paſſent des os de poiſſons, des plumes d'oiſeaux & d'autres choſes de ce genre. Les habitans de Guſarate, les femmes malabares & celles du golfe Perſique y portent des anneaux, des bagues & d'autres joyaux. C'eſt une galanterie chez quelques peuples arabes, de baiſer la bouche de leurs femmes à-travers ces anneaux, qui ſont quelquefois aſſez grands pour enfermer toute la bouche dans leur rondeur.

Les Européens au contraire ne ſe font percer que les oreilles pour les orner d'anneaux & de bijoux; ils trouvent avec raiſon qu'il ne faut ni gêner ni gâter le *nez*, & qu'il contribue beaucoup à la beauté, quand il n'eſt ni trop grand, ni trop petit, ni trop écraſé, ni trop ſortant au-dehors.

Sa forme & ſa poſition plus avancée que celle de toutes les autres parties du viſage, ſont particulieres à l'eſpece humaine; car dans aucun animal le *nez* ne fait un trait élevé. Les ſinges mêmes n'ont, pour ainſi dire, que des narines, ou du moins leur *nez*, qui eſt poſé comme celui de l'homme, eſt ſi plat & ſi court, qu'on ne doit pas le regarder comme une partie ſemblable. Les oiſeaux n'ont point de narines; ils ont ſeulement deux trous & deux conduits pour la reſpiration & l'odorat, au lieu que les quadrupedes ont des nazeaux ou des narines cartilagineuſes comme les hommes.

Je ne ſache aucun exemple d'enfant venu au monde avec la privation de la cloiſon du *nez*, ni avec les narines bouchées par un vice de conformation naturelle, & je ſais même que l'accident d'un *nez* fermé contre nature par quelque maladie, s'offre très-rarement à l'art de la Chirurgie pour le percer.

NEZ, *maladies du nez*, (*Médecine*.) Les uſages du *nez* & des humeurs qui y abordent méritent une attention ſinguliere dans la pratique de médecine. Le défaut de conformation de cette cavité peut occaſionner des changemens dans la reſpiration, dans la voix, dans l'haleine; la mauvaiſe qualité de l'humeur qui y coule peut déranger entierement l'œconomie animale.

1°. Si les ſinus qui compoſent l'étendue du *nez* ſont trop reſſerrés ou étranglés, leur cavité ſe trouvant diminuée, la membrane pituitaire aura moins d'étendue, l'organe de l'odorat ſera plus borné, l'humeur muqueuſe ſe filtrera en moindre quantité, ſes iſſues ſeront moins libres & plus étroites, elle croupira plus long-tems, elle rendra punais ceux qui ſe trouveront attaqués de ces accidens: ce que le défaut de conformation occaſionne, peut ſouvent arriver par l'inflammation de ces parties, par les changemens de l'air environnant, par des tumeurs qui ſurviendront dans cette cavité, des polypes, des tumeurs ſkirrheuſes, des cancers & autres accidens de cette nature.

Les remedes que l'on pourroit apporter dans ces facheuſes circonſtances ſont différens, ſelon les cauſes & leurs accidens. On peut les voir & les examiner tous en particulier & en leur lieu.

2°. La qualité viciée de l'humeur du *nez* eſt d'une grande conſéquence dans l'œconomie animale; ſon épaiſſiſſement occaſionne une reſpiration difficile, ſeche & douloureuſe, une toux ſeche, une difficulté de ſe moucher, un deſſéchement dans le *nez*, une chaleur, une ſéchereſſe dans l'air, une acrimonie dans ſes particules qui irrite les ſolides, les roidit & empêche les parois de la cavité de ſe prêter à l'action de l'air.

Sa trop grande fluidité rendant les parties trop humides, les relâche & les empêche d'exercer leur reſſort; le trop d'humidité de la membrane pituitaire fait que la ſéroſité y ſéjourne & y croupit, & que la morve qui abonde, fait perdre aux nerfs leur qualité & leur ſenſibilité: l'enchifrenement eſt ſouvent l'effet de cette qualité vicieuſe de l'humeur pituitaire & muqueuſe du *nez*. Pour guérir cette maladie, on doit évacuer la ſurabon-

dance

80036

dance de férofité par les purgatifs, les diaphorétiques, les expectorans, les falivans & autres remedes particuliers évacuans. Les infufions de lierre terreftre, d'hyfope, de cataire font bonnes dans ces cas.

La grande abondance de l'humeur muqueufe du *nez* occafionne une conftipation extraordinaire, parce que la dérivation qui fe fait de la mucofité dans le *nez*, en tarit la fource dans les inteftins; & de cette façon les excrémens reftent à fec & privés de leur véhicule, & de cette glutinofité qui leur permet de gliffer le long de la cavité du cylindre inteftinal: de-là vient que les gens qui mouchent & expectorent ou crachent beaucoup, font d'ordinaire fort conftipés: de-là vient auffi que lorfque la morve eft deffechée, le ventre eft auffi pareffeux, ce qui eft ordinaire dans l'été; au contraire lorfque la morve eft délayée, les excrémens le font auffi, ce qui arrive dans l'hiver, où la tranfpiration eft diminuée, & où les fécrétions font plus abondantes dans le *nez* & dans les inteftins que vers la furface externe du corps.

Nez coupé, *Staphylodendron*, f. m. (*Hift. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rofe, compofée de plufieurs pétales difpofés en rond. Le piftil fort du calice qui eft profondément découpé, & devient dans la fuite un fruit membraneux, renflé comme une veffie & divifé en plufieurs loges. Ce fruit renferme des femences fort dures, & pour ainfi dire offeufes. Tournefort, *Inft. rei herb.* *Voyez* Plante.

Nez coupé, ou Faux Pistachier, *Staphylodendron*, grand arbriffeau qui fe trouve dans quelques contrées de l'Europe méridionale. Il prend quelquefois douze à quinze piés de hauteur fur un pié de circonférence, lorfqu'il fe trouve dans un bon terrein: mais il ne s'éleve ordinairement dans les bois qu'à fept ou huit piés. Il fait une tige droite & une tête affez réguliere. Son écorce eft liffe, unie & marquetée de points cendrés fur un fond brun. Sa feuille eft compofée de cinq & quelquefois de fept follioles oblongues, affez grandes, & attachées à une nervure commune. Cette feuille eft d'un verd brun en-deffus & cendrée en-deffous. Ses fleurs paroiffent à la fin d'Avril; elles font blanches, affez apparentes & attachées par grappes à des pédicules longs, menus & pendans. Les fruits qui fuccedent, font des efpeces de veffies verdâtres, affez grandes, divifées en deux loges qui contiennent chacune deux ou trois noyaux de la groffeur d'un pois. Les enfans les caffent auffi aifément qu'une noifette, pour avoir l'amande qui eft douce à manger, mais qui fait foulever le cœur. La fubftance de cette amande eft d'une couleur verdâtre qui reffemble à celle de la piftache; c'eft apparemment ce qui a fait donner à cet arbriffeau le nom de *piftachier fauvage*. On l'appelle auffi *nez coupé*, parce que le noyau qui renferme la femence, reffemble à un bout de nez que l'on auroit coupé. On le nomme auffi *bois faint Edme* dans plufieurs endroits de la Bourgogne, parce qu'on raconte que ce faint avoit un bâton du bois de cet arbriffeau, qu'il piqua en terre & qui y fit racine. Le *nez coupé* croît dans les bois, dans les haies, dans les lieux frais, incultes & ombragés; cependant il n'eft pas commun. Il eft très-robufte; il fe multiplie aifément, & il réuffit par-tout, fi ce n'eft lorfqu'il eft dans un terrein léger; il fouffre beaucoup dans les grandes chaleurs & les fécherefles.

Cet arbriffeau pouffe quantité de rejettons du pié qui peuvent fervir à le multiplier. On y parvient auffi, foit en couchant les branches au printems, ou en femant les noyaux peu après leur maturité qui arrive au mois de Septembre. Car fi l'on différoit de les femer jufqu'au printems, la plûpart ne leveroient que l'année fuivante. Par l'une ou l'autre méthode, on aura au bout d'un an des plans fuffifamment enracinés pour être mis en pépiniere. Les branches couchées donneront tout-de-fuite des fleurs; mais les jeunes plants venus de femence, ne fleuriront qu'au bout de trois ou quatre ans; il ne faut pour la culture de cet arbriffeau aucun foin particulier.

On fait ufage du *nez coupé* dans les jardins pour l'agrément. On peut le mettre dans les maffifs des bofquets: on peut l'employer en arbre de ligne pour les allées, où il va de pair & figure fort bien avec le cytife des Alpes, l'arbre de Judée, l'arbre de Sainte-Lucie, la rofe de Gueldres, &c.

Son bois, quoique blanc, eft dur, folide, compacte & de durée. Il peut être de quelqu'utilité lorfqu'il a acquis un peu de groffeur; car il eft frêle, quand il eft trop jeune. Il y a encore une autre efpece de cet arbriffeau.

Le *nez coupé de Virginie*. Quoique cet arbriffeau vienne d'un climat affez chaud, il eft tout auffi robufte que l'efpece commune; mais il ne s'éleve qu'à neuf ou dix piés dans les meilleurs terreins. Sa feuille n'eft compofée que de trois follioles plus petites & d'un verd plus clair que celle de l'efpece précédente. Sa fleur eft auffi plus petite & moins apparente; les veffies qui fuccedent font divifées en trois loges: elles renferment chacune un noyau plus petit dont l'amande eft auffi d'un verd de piftaches. Le feuillage de cet arbriffeau fait tout fon agrément. *Article de M.* D'Aubenton, *fubdélégué.*

Nez, (*Critique facrée.*) Il eft défendu par le Lévitique, de recevoir pour le fervice de l'autel, un homme qui eût le *nez* trop petit, trop grand ou retrouffé: *fi parvo, vel grandi, vel torto fuerit* nafo, Levit. *XXI. xviij.* Les Hébreux mettoient communément la colere dans le *nez*: *afcendit fumus de* naribus *ejus*, *II.* Reg. *xxij.* 9. Ce mot fe prenoit auffi pour la fierté & grandeur d'ame: nafus *tuus ficut turris Libani*, eft-il dit de l'époufe, Cant. *vij.* 4: votre *nez* ne releve pas moins la beauté de votre vifage, que cette tour embellit le mont Liban. Cette tour étoit la fierté qui rendoit le cœur de l'époufe inacceffible à tout autre qu'à fon époux. Mettre un cercle au *nez*, c'eft *réprimer la fierté* des orgueilleux. *Nunquam pofuit circulum in* naribus *ejus*, Job. *xl.* 21. Enfin, cette phrafe, *donec exeat per* nares *veftras*, Num. *xxj*, 20. marque le dégoût des viandes qu'auroient les Ifraélites murmurateurs. (*D. J.*)

On lit auffi dans le dict. de la bible que les Hébreux regardoient le *nez* comme le fiege de la colere: *afcendit fumus de* naribus *ejus*, eft-il dit au fecond livre des Rois, *c. xxii. verf.* 9. en parlant de la colere de Dieu: & dans le Pfeaume xvij. verf. 9. *afcendit fumus in ira ejus*; l'hébreu porte *in* nafo *ejus*. Les anciens auteurs grecs & latins parlent à-peu-près de même. Ainfi Perfe,

Difce: fed ira cadat nafo, *rugofaque fanna.*

& Plaute,

Fames & mora bilem in nafo *conciunt.*

Les Romains regardoient les gens dont le *nez* étoit aquilin ou crochu, comme enclins à la raillerie. Nafo *fufpendit adunco*, dit Horace, en parlant d'un fatyrique.

Les femmes d'Orient, en plufieurs endroits, mettent des cercles d'or à une de leurs narines. Salomon fait allufion à cette coutume, lorfqu'il dit: *Circulus aureus in* naribus *fuis mulier pulchra & fatua*, une femme belle, mais infenfée, eft comme un anneau au groin d'un pourceau. *Proverb. xj.* 22. On mettoit auffi des anneaux aux nafeaux des bœufs & des chameaux pour les conduire. Ainfi dans le quatrieme livre des Rois, *c. xix. verf.* 28. Dieu menace Sennacherib de lui mettre un cercle aux narines & un mords dans la bouche, & de le faire retourner par le chemin par lequel il eft venu. Calmet, *Dict. de la Bible.* (*G*)

Nez. (*Métallurg.*) On appelle *nez* dans les fonderies où l'on traite les mines des métaux, une efpece de tuyau ou de conduit qui fe forme dans la mine fondue depuis la tuyere, & qui de-là va en s'élargiffant vers la partie intérieure du fourneau. Ce *nez* ou conduit ne doit point trop s'alonger. Les Fondeurs ont très-grande attention à cette circonftance, & jugent par le *nez*, fi leur fonte réuffira ou non. *Voyez* Schlutter, *traité de la fonte des mines.* (—)

Nez, le nez du navire. (*Marine.*) C'eft la premiere partie du navire qui finit en pointe. On dit la même chofe d'un bateau.

Vaiffeau qui eft trop fur le *nez*, c'eft quand par fa conftruction il paroît que l'avant eft un peu trop chargé: on y remédie en faifant pencher le mât de mifaine un peu plus en arriere.

Nez d'un bateau, (*Charpent.*) c'eft la premiere partie du bateau, qui finit en pointe, & où eft la levée fur laquelle fe met le batelier, lorfqu'il fe fert des avirons. (*D. J.*)

Nez de potence, *terme d'Horlogerie.* *Voyez* Potence. (*T*)

Nez, (*Maréchal.*) Le bout du *nez* du cheval eft, pour ainfi dire, fa levre fupérieure. *Porter le* nez *au vent*, ou *porter au vent*, fe dit d'un cheval qui leve le *nez* en l'air au-lieu de fe ramener.

Nez fin; (*Vennerie.*) fe dit d'un chien qui a le fentiment bon.

Nez dur, fe dit d'un chien qui entre mal aifément dans la voie.

Nez haut, ou *chien de haut nez*, c'eft lorfqu'un chien va requerir fur le haut du jour.

On remarque que plufieurs animaux, comme les chiens, les lievres, les renards, ont plus de lames offeufes que les hommes qui en ont le moins de tous. C'eft ce qui

fait

fait croire que c'eſt pour cela qu'ils ont auſſi meilleur odorat, à cauſe que la membrane qui couvre toutes les enfractuoſités des narines ayant beaucoup d'étendue dans un petit eſpace, elle reçoit en plus de parties les impreſſions des particules écoulées des corps odorans.

N G

NGO-KIAO, (*Hiſt. des drog. de la Chine.*) colle faite avec la peau d'âne noir. Voici comme elle ſe prépare, ſuivant la relation du pere Parennin, jéſuite.

On prend la peau d'un âne noir, tué tout récemment; on la fait tremper quelques jours conſécutifs dans de l'eau tirée d'un puits de la province de Changtong; après cela on la retire de cette eau pour la racler, & la nettoyer en-dedans & en-dehors; on la coupe enſuite en petits morceaux, & on la fait bouillir à petit feu dans de l'eau de ce même puits, juſqu'à ce que ces morceaux ſoient réduits en colle qu'on paſſe toute chaude par une toile, pour en rejetter les parties les plus groſſieres qui n'ont pu être fondues. Enfin on en diſſipe l'humidité, & chacun lui donne la forme qui lui plaît. Les Chinois la jettent en moule, & y impriment des caracteres de toutes ſortes de figures. (*D. J.*)

NGOMBOS, (*Hiſt. mod. Superſtition.*) prêtres impoſteurs des peuples idolâtres du royaume de Congo en Afrique. On nous les dépeint comme des fripons avides qui ont une infinité de moyens pour tirer des libéralités des peuples ſuperſtitieux & crédules. Toutes les calamités publiques & particulieres tournent à leur profit; parce qu'ils perſuadent aux peuples que ce ſont des effets de la colere des dieux, que l'on ne peut appaiſer que par des ſacrifices, & ſur-tout par des préſens à leurs miniſtres. Comme ils prétendent être ſorciers & devins, on s'adreſſe à eux pour connoître l'avenir & les choſes cachées. Mais une ſource intariſſable de richeſſes pour les *Ngombos*, c'eſt qu'ils perſuadent aux negres qu'aucun d'eux ne meurt d'une mort naturelle, & qu'elle eſt dûe à quelqu'empoiſonnement ou maléfice dont ils veulent bien découvrir les auteurs, moyennant une rétribution; & toujours ils font tomber la vengeance ſur ceux qui leur ont déplu, quelqu'innocens qu'ils puiſſent être. Sur la déclaration du prêtre, on ſaiſit le prétendu coupable à qui l'on fait boire un breuvage préparé par le *ngombo*, & dans lequel il a eu ſoin de mêler un poiſon très-vif, qui empêche les innocens de pouvoir ſe juſtifier, en ſe tirant de l'épreuve. Les *ngombos* ont au-deſſous d'eux des prêtres ordinaires appellés *gangas* qui ne ſont que des fripons ſubalternes.

N H

NHAMBI, (*Botan. exot.*) plante ſarmenteuſe d'Amérique; la tige eſt ligneuſe, genouillée, velue, rameuſe, en partie ſerpentant à terre, & en partie s'élevant comme le pourpier. Sa feuille eſt grande, verte, quelquefois légérement dentelée ſur les bords, d'autrefois découpée profondément. Ses fleurs naiſſent aux ſommités de ſes branches en forme de boutons; elles ſont rondes, groſſes comme de petites ceriſes, ſans feuilles, approchantes de celles de la camomille. Sa ſemence eſt taillée en ombilic, de forme ovale, de couleur griſe, rougeâtre, luiſantes. Ses racines jettent de tous côtés pluſieurs filamens blancs, tendres. Cette plante croît dans les bois, dans les forêts, dans les jardins. Ses feuilles machées ont un goût piquant & acrimonieux, comme la moutarde & le creſſon; on les mange en ſalade dans leur primeur. (*D. J.*)

NHANDIROBE, *nhandiroba*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de roſette, & profondément découpée. Les unes ſont ſtériles & les autres fertiles; celles-ci ſont placées ſur un embryon qui devient dans la ſuite un fruit en forme de boîte charnue qui eſt revêtu d'une écorce dure & qui contient des ſemences applaties & arrondies. Plumier, *nova plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

Le *nhandiroba* eſt une plante ſarmenteuſe d'Amérique. Le P. Plumier dit qu'elle grimpe aſſez haut ſur les arbres qui lui ſont voiſins; ſes ſarmens ſont ſouples, garnis de feuilles plus ou moins arrondies de la largeur de la main, taillées en cœur, & d'un verd-pâle. Ces ſarmens ſont terminés par un bouquet de petites fleurs jaunâtres & ſtériles. Les fleurs fertiles ou qui donnent du fruit, ſortent des aiſſelles des feuilles, d'autres ſortent des branches; ces feuilles ſont à trois pointes pour l'ordinaire, & ſemblables à celles du lierre, mais beaucoup plus grandes. Le fruit qui ſuccede à la fleur, eſt plus gros qu'une orange, charnu & rempli intérieurement de pluſieurs ſemences plates, arrondies, très ameres & huileuſes; chaque ſemence eſt renfermée dans un noyau plat, ſolide, brun, recouvert d'une ſubſtance charnue, ſpongieuſe & jaunâtre. Cette ſemence au Breſil ſert à faire de l'huile, mais aux îles de l'Amérique elle y eſt regardée comme le contrepoiſon du venin des ſerpens.

M. Linnæus nomme ce genre de plante *fevillæa*, & le caracteriſe ainſi. Il produit des fleurs mâles & femelles diſtinctes; l'enveloppe de la fleur mâle eſt faite en cloche compoſée d'une ſeule feuille; il eſt arrondi dans le fond & découpé ſur les bords en cinq ſegmens. La fleur eſt auſſi monopétale, arrondie, légérement découpée ſur les bords en cinq parties, avec un nombril orné d'une double étoile. Les étamines ſont trois filamens. La fleur femelle de ſon calice ne differe de la fleur mâle que dans l'étoile qui eſt compoſée de cinq feuilles faites en cœur. Le fruit eſt une très-groſſe baie, charnue, d'une figure ovale, obtuſe, entourée du calice, & couverte d'une écorce dure. Les ſemences ſont d'une forme orbiculaire applatie. (*D. J.*)

NHAMDIU, ſ. m. (*Inſectol.*) eſpece d'araignée du Breſil. Son corps eſt de la longueur d'un pouce, garni ſur le dos d'une forme de bouclier triangulaire, brillant, orné dans les côtés de ſix cônes pointus, blancs, ſemés de taches rouges; ſa bouche eſt armée de deux petites dents recourbées; la partie antérieure de ſon corps eſt ſoutenue par huit jambes, longues d'environ deux pouces, jaunes, ou rouges-brunes; & ſa partie poſtérieure qui eſt la plus grande, reluit comme de l'argent. Cette eſpece d'araignée file une toile comme les autres, mais elle eſt venimeuſe. (*D. J.*)

NHANDUAPOA, (*Ornithol.*) nom d'un oiſeau du Breſil, plus connu ſous ſon nom hollandois *ſcurvogel*. *Voyez* SCURVOGEL.

NHANDUGUACU, (*Ornith.*) oiſeau du Breſil, de la claſſe des autruches, mais d'une plus petite eſpece que l'autruche d'Afrique. Son corps eſt fort gros; ſon col eſt long & fort; ſes jambes ſont hautes & épaiſſes; ſes aîles extrémement courtes, ne lui ſervent que pour la courſe; ſon pennage eſt gris; cet oiſeau porte le cou courbé comme le cygne; ſa tête eſt formée comme celle de l'oie; ſes plumes de derriere couvrent le croupion & font une eſpece de queue; il court auſſi vîte qu'un levrier, & ſe nourrit de chair & de fruit. (*D. J.*)

NHARWAL, *voyez* NARWAL.

N I

NIAGARA, (*Géog.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale, dans le pays des Iroquois. Elle ſort du lac Erié, & va ſe jetter dans le lac Ontario, à quatre lieues au-deſſus de ſon embouchure, où elle fait un ſaut prodigieux, ſans lequel on pourroit aller avec de grandes barques plus de 200 lieues loin, & ne point interrompre la navigation dans ſa courſe. (*D. J.*)

NIAIS, adj. (*Gramm.*) Il ſe dit de quelqu'un qui ignore les uſages les plus communs de la ſociété. Ce caractere ſe remarque dans la phyſionomie, la voix, le diſcours, le geſte, l'expreſſion, les idées. Il y a de faux *niais*, dont on eſt d'autant plus aiſément la dupe qu'on s'en méfie moins. Si la ſimplicité ſe remarque dans l'extérieur & qu'elle ſoit accompagnée de nonchalance, elle fait le *niais*. La ſimplicité n'eſt pas incompatible avec la vivacité; jamais *niais* ne fut actif.

NIAIS, (*terme de Fauconnerie.*) Ce mot ſe dit de quelques oiſeaux de proie, comme du faucon, de l'épervier, *&c.* qui n'ont pas encore volé, & qu'on a pris au nid.

NICÆA, (*Géog. anc.*) je trouve dans les auteurs pluſieurs villes de ce nom.

1°. *Nicæa* ville de Grece, ſituée aux environs des Thermopyles, dans le golfe *Maliacus*. On la comptoit entre les principales villes des Locres Epicnemides, qui étoient voiſins & alliés des Béotiens & des Thébains. Philippe s'empara de *Nicæa* & des Thermophyles, lorſqu'il entra dans la Grece ſous prétexte de terminer la guerre ſacrée; enſuite ce prince la remit aux Theſſaliens.

2°. *Nicæa* ville de l'Illyrie.

3°. *Nicæa* ville de l'Inde, au voiſinage du fleuve Hydaſpe. Alexandre en fut le fondateur.

4°. *Nicæa* ville des Indes auprès du fleuve Cophene.

5°. *Nicæa* ville de l'île de Corſe: elle fut fondée par les Etruriens, ſelon Diodore de Sicile.

6°. *Nicæa* ville de la Bœotie, chez les Leuctriens.

7°. *Nicæa* ville de la Thrace, ſelon Etienne le géographe.

8°. *Ni-*

8°. *Nicæa* ville de Bithynie & la plus célebre de toutes. *Voyez* NICÉE. (*D. J.*)

NICAGUAYA, (*Géog.*) riviere de l'Amérique septentrionale dans l'île Hispaniola. Elle traverse la province de Cibao, & va se jetter dans la mer.

NICARAGUA, (*Géog.*) province de l'Amérique septentrionale dans l'audience de Guatimala. Elle est bornée au nord par la province d'Honduras; à l'orient par la mer; au midi par la province de Costarica; & à l'occident par la province de Guatimala. Le terroir de *Nicaragua* est très-fertile, & offre un des plus agréables paysages du monde. Ses villes ou bourgs principaux sont, *Nicaragua*, Ségovie & Grenade: ses rivieres sont l'Yare, l'Yarpa & le Desaguadero. Elle a trois ports sur la mer du sud, & une grande habitation des Indiens du pays qu'on appelle le *Vieux-Bourg*. On recueille dans cette province beaucoup de sucre & de cacao qui ne sort guere du pays.

NICARAGUA, (*Géog.*) lac de l'Amérique septentrionale dans l'audience de Guatimala, au gouvernement de Nicaragua. La tête de ce lac n'est qu'à 4 lieues de la mer du sud. On lui donne environ 80 lieues de circuit; & les vaisseaux y peuvent naviger commodément. Dans la grande île située au milieu de ce lac, & qui porte du cacao & des fruits délicieux, on trouve un volcan presqu'aussi considérable que celui de Guatimala.

NICARAGUA, (*Géog.*) autrement nommée *Léon de Nicaragua*; ville de l'Amérique septentrionale dans la province de Nicaragua dont elle est la capitale, avec titre d'évêché, à 12 lieues de la mer du sud. Des flibustiers anglois pillerent cette ville en 1685. *Long.* 291. 24. *lat.* 12. 26. (*D. J.*)

NICARIA, (*Géog. anc. & mod.*) ou *Nicarie*; île de l'Archipel, entre l'île de Samos & celle de Tine.

Cette île a environ 60 milles de circonférence, suivant M. de Tournefort, d'après lequel nous en pouvons parler savamment. Elle est fort étroite, & traversée dans sa longueur par une chaîne de montagnes qui lui a fait donner autrefois le nom d'île *longue & étroite*, *doliche & macrès*.

Ces montagnes sont couvertes de bois & fournissent des sources à tout le pays. Les habitans ne vivent que du commerce de ce bois, & sont si misérables qu'ils demandent l'aumône dès qu'ils sont hors de leur île. Ils recueillent peu de froment, assez d'orge, de figues, de miel, de cire; mais après tout ce sont de sottes gens, grossiers & à demi sauvages. Ils font leur pain à mesure qu'ils veulent dîner ou souper. Ce pain n'est autre chose que des fouaces sans levain, qu'on fait cuire à demi sur une pierre plate bien chaude: si la maîtresse de la maison est grosse, elle tire deux portions de fouaces, une pour elle & l'autre pour son enfant: on fait la même honnêteté aux étrangers.

Cette île n'a jamais été bien peuplée. Strabon en parle comme d'un pays inculte, dont les pâturages étoient d'une grande utilité aux Samiens. On ne croit pas qu'il y ait présentement plus de 1000 ames.

Nicaria n'a pas changé de nom, elle s'appelle *Icaria*, tout comme autrefois; mais les Francs qui ne savent pas le grec, corrompent la plûpart des noms. Tout le monde sait qu'on attribue ce nom à Icare fils de Dédale, qui se noya aux environs de la mer, qui pour la même raison fut nommée *Icarienne*. Strabon enferme dans cette mer les îles de Leros & de Cos. Pline ne lui donne de l'étendue que depuis Samos jusqu'à Mycone. M. Bochart est le seul qui dérive le nom d'Icarie d'un mot phénicien *icaure*, qui signifie *poissonneux*; ce qui pourtant convient assez à un nom grec que les anciens ont donné à la même île.

Tous les habitans de *Nicarie* sont du rite grec, & leur langue tient plus du grec littéral, à ce qu'on dit, que celle des autres îles où le commerce a fait établir plusieurs étrangers, qui ont introduit une infinité de mots & de terminaisons de leur pays. On ne s'est jamais embarrassé de conquérir cette île: il y a beaucoup d'apparence qu'elle a suivi le destin de celle de Samos sa voisine & sa maîtresse.

L'île manque de port. L'une des principales calanques est à Fanari, où étoit l'ancienne ville *Dracanon*.

Strabon *liv. xiv. pag.* 639. assûre qu'il y avoit dans *Nicaria* un temple de Diane, appellé *Tauropolium*; & Callimaque n'a pas fait difficulté de dire que de toutes les îles il n'y en avoit pas une de plus agréable à Diane que celle-ci. Goltzius a donné le type d'une médaille représentant d'un côté une Diane chasseresse, & de l'autre une personne assise sur un taureau, avec cette légende ΙΚΑΡΙΩΝ. On pourroit prendre cette personne pour Europe, mais selon la conjecture de Nonius, c'est plutôt la même Diane, le taureau marquant l'abondance des pâturages de l'île, & la protection de cette déesse.

La fanar ou fanari de *Nicaria* (φανάρι, *lanterne*, *fanal*) est une vieille tour, qui servoit de fanal pour éclairer le passage des vaisseaux, entre cette île & celle de Samos; car ce canal est dangereux quand la mer est grosse, quoiqu'il y ait 18 milles de large.

Les Nicariens n'ont ni cadi, ni turcs chez eux. Deux administrateurs annuels font toutes les affaires du pays. Ils paient environ cinq cent écus de capitation, outre une centaine pour la taille, & pour avoir la liberté de vendre leur bois hors de l'île. *Long.* 43. 55-44. 12. *lat.* 37. 28-46. (*D. J.*)

NICASTRO, (*Géog.*) en latin *Neocastrum*; petite ville d'Italie au royaume de Naples dans la Calabre ultérieure, à 2 lieues du golfe de sainte Euphémie, avec un évêché suffragant de Reggio. Elle fut presque ruinée en 1638 par un tremblement de terre. *Long.* 33. 30. *lat.* 38. 10.

NICATES, (*Géog. anc.*) ou *Nisitæ*; peuples de l'Ethiopie sous l'Egypte selon Pline, *lib. vj. c. xxx.* qui dit que ce mot signifie des hommes qui ont trois ou quatre yeux; non que ces peuples fussent tels, mais parce qu'ils appliquoient toute leur attention en tirant leurs fleches.

NICATÈS, (*Géog. anc.*) montagne d'Italie chez les *Peligni*. Niger croit que c'est la montagne qu'on appelle aujourd'hui *Maiella* & *Mathésio*. (*D. J.*)

NICE, COMTÉ DE, (*Géog.*) ce comté s'étend du sud au nord l'espace de 90 milles. Il a fait durant plusieurs siecles partie de la Gaule narbonnoise, & ensuite du comté de Provence, dont il fut démembré en 1388. par les habitans du pays qui se donnerent à Amedée VII. comte de Savoie. Ses bornes sont au nord le marquisat de Saluces; le Piémont propre à l'est; la Méditerranée au sud, & la Provence à l'ouest. Son étendue du septentrion au midi, est d'environ 13 lieues, & celle d'orient en occident d'environ 18. *Nice* est sa capitale, & quoique le pays soit entrecoupé de hautes montagnes il est fertile en vin & en huile. Enfin il seroit admirable s'il étoit plus peuplé.

Cassini (Jean Dominique) ou le grand Cassini, naquit dans le comté de *Nice* en 1625. & fut appellé en France par M. Colbert en 1666. Il a été le premier des Astronomes de son tems; mais il commença comme les autres par l'Astrologie. Puisqu'il fut naturalisé dans ce royaume, qu'il s'y maria, qu'il y eut des enfans, & qu'il est mort à Paris, on peut le compter au nombre des françois. Il a immortalisé son nom par sa méridienne de saint Pétrone à Boulogne: elle servit à faire voir les variations de la vitesse du mouvement de la terre autour du soleil.

Il fut le premier qui montra par la parallaxe de Mars que le Soleil doit être au moins à 33 millions de lieues de la terre. Il prédit le chemin que devoit tenir la comete de 1664. C'est lui qui découvrit quatre satellites de Saturne; Huyghens n'en avoit apperçu qu'un, & cette découverte de Cassini fut celebrée par une medaille dans l'histoire métallique de Louis XIV.

Il publia de nouvelles tables des satellites de Jupiter fort perfectionnées, & détermina la révolution de Jupiter & de Mars sur leurs axes. Enfin il enrichit l'Astronomie de diverses méthodes très-ingénieuses.

En voyant la comete de 1680, il prédit au roi qu'elle suivroit la même route qu'une autre comete observée par Tycho-Brahé en 1577. C'étoit une espece de destinée pour lui, que de faire ces sortes de prédictions à des têtes couronnées.

Dans les dernieres années de sa vie, il perdit la vûe; malheur qui lui a été commun avec le grand Galilée, & peut-être par la même raison: car les observations subtiles demandent un grand effort des yeux. Selon l'esprit des fables, ajoûte M. de Fontenelle, ces deux grands hommes, qui ont fait tant de découvertes dans le ciel, ressembleroient à Tirésias qui devint aveugle pour avoir vû quelque secret des dieux. Il mourut en 1712, âgé de 87 ans, sans maladie, sans douleur, par la seule nécessité de mourir; & en mourant, il eut la gloire de laisser des enfans distingués dans l'Astronomie. (*D. J.*)

NICE, (*Géog.*) ancienne & forte ville aux confins de la France & de l'Italie, capitale du comté du même nom, avec une bonne citadelle, un évêché suffragant d'Embrun, & un sénat qui est comme démocratique. Les habitans se donnerent à Amedée VII. comte de Savoie en 1388; & depuis ce tems elle est demeurée aux ducs de cette maison. François I. l'assiégea par terre en 1543, tandis que les Turcs la pressoient du côté de la mer. Barberousse II. n'ayant pu prendre la citadelle, saccagea la ville. Le maréchal de Catinat la prit en 1691;

elle fut rendue au duc de Savoie en 1696. Le duc de Berwick la prit en 1706; elle fut rendue par le traité d'Utrecht au roi de Sardaigne. Les François la reprirent en 1744, & l'ont rendue par le traité d'Aix-la-Chapelle. Elle est située à l'orient de l'embouchure du Var sur un rocher escarpé, à 33 lieues S. O. de Turin, 28 S. E. d'Embrun, 33 S. O. de Gènes, 33 N. E. d'Aix 176 de Paris. *Long.* selon Cassini, 23. 55. 30. *lat.* 43. 41. 30.

Les Phocéens fondateurs de la ville de Marseille, voyant leurs colonies accrues considérablement, s'étendirent le long de la côte, & ayant trouvé sur le Var un endroit fort agréable, ils y fonderent la ville de *Nice*, *Nicæa*, au retour d'une expédition contre les Saliens & les Liguriens. C'est une ville bâtie dans une situation des plus avantageuses, par la beauté de ses collines, la fertilité du pays & la bonté de l'air qu'on y respire. Les Romains faisoient leurs délices de ce lieu, où croissent en abondance tous les fruits que produit l'Italie. Elle avoit la plus grande célébrité du tems de Ptolomée; mais aujourd'hui elle est entierement déchue de son ancienne dignité. On y voit encore les ruines des grands fauxbourgs qu'elle avoit autrefois. (*D. J.*)

NICE DE LA PAILLE, (*Géog.*) petite ville d'Italie dans le Montferrat, aux états du roi de Sardaigne, entre les villes d'Acqui & d'Asti, sur le Belbo. *Long.* 25. 59. *lat.* 44. 43.

NICÉE, s. f. (*Mythol.*) Νίκη; c'est le nom grec de la Victoire, qu'Hésiode dit ingénieusement être compagne de Jupiter, & fille de Pallas & du Styx; nous disons aussi dans le même sens, que les *te Deum* des princes sont les *de profundis* des particuliers. (*D. J.*)

NICÉE, (*Géog.*) ville de Bithynie, aujourd'hui *Isnich* c'est la Νίκαια de Ptolomée. Strabon la place sur le lac Ascanius, aujourd'hui Lago di Nicea, à une journée de la mer. Antigonus fils de Philippe, en avoit été le fondateur, & l'avoit nommée *Antigonia*. Dans la suite Lysimachus l'apppella *Nicæa*, du nom de sa femme fille d'Antipater.

On a diverses médailles de cette ville depuis Auguste jusqu'à Gallien; néanmoins elle n'a dans aucune le titre de métropole. La médaille de l'empereur Domitien, où l'on voit cette inscription, νικαιεις πρωτοι της επαρχιας, *Nicæenses primi provinciæ*, ne dit pas que *Nicée* fut la premiere de la province, elle apprend seulement que les habitans furent les premiers qui firent des sacrifices à Jupiter, pour la conservation de Domitien: c'est ce que prouve l'autel qui paroît sur cette médaille avec ces mots Διος αγοραιου, *Jovis, qui fori custos & præses est*. Cette médaille est dans le cabinet du roi de France.

Nicée fut évêché dans les commencemens du christianisme, & devint ensuite métropole pendant quelque tems. Elle est célebre par la tenue du premier concile général, & plus anciennement par la naissance d'Hipparque, de Dion-Cassius & de Parthénius.

Hipparque célebre astronome grec, & l'un des plus savans mathématiciens de l'antiquité, fleurissoit entre la 154 & la 163 olympiade. Il inventa les principaux instrumens servant aux astres, prédit les éclipses, & apprit aux hommes à ne point s'en étonner. Pline le met au nombre des génies sublimes; il l'appelle le confident de la nature, *consiliorum naturæ particeps*, *lib. II. c. xxvj.* Il l'admire d'avoir passé en revue toutes les étoiles, de les avoir comptées & d'avoir marqué la situation & la grandeur de chacune. Il ne nous reste des ouvrages d'Hipparque, que son commentaire sur les Phénomenes d'Aratus. Le pere Pétau l'a traduit en latin, & en a donné une bonne édition.

Dion-Cassius fleurissoit sous Alexandre Sévere. Homme d'état & de grande naissance, il fut gouverneur de Pergame & de Smyrne, commanda en Afrique & en Pannonie, & fut nommé deux fois au consulat. Il composa en grec une histoire romaine à laquelle il employa 22 ans, & dont nous n'avons plus que quelques ruines. Il en a paru une édition, *Hanoviæ* en 1606 *in-fol.* & cette édition a été la meilleure jusqu'à celle de Herman Samuel Reimarus, donnée à *Hambourg* en 1750 *in-fol.* grecq. latin. avec des notes.

Dans les quatre-vingt livres de cette histoire, dont fort peu se sont sauvés d'une perte fatale, nous devons sur-tout regretter les 40 dernieres années, dont Dion parloit comme témoin oculaire, & comme ayant eu part au gouvernement de l'état; car il est peu d'historiens qui nous aient aussi bien revélé ces secrets que Tacite nomme *arcana imperii*. Dion est tellement exact à décrire l'ordre des comices, l'établissement des magistrats, & l'usage du droit public des Romains, que ces sortes de faits ne s'apprennent point ailleurs plus distinctement.

Pour ce qui concerne la consécration des empereurs & leur apothéose, il n'est point d'historiens qui nous aient peint cet enrôlement au nombre des dieux, sous une plus belle forme. C'est dans le cinquante-sixieme livre où Dion représente la pompe des funérailles d'Auguste, son lit de parade, son effigie en cire, & son oraison funebre que Tibere lut devant le peuple. Il expose ensuite de quelle façon son corps fut brûlé, comment Livie recueillit & mit des os à part; enfin l'adresse avec laquelle on fit partir l'aigle du haut du bucher, d'où il sembloit que l'oiseau de Jupiter emportoit au ciel l'ame de l'empereur.

Les oraisons funebres de la composition de cet historien, méritent d'être louées pour leur grande beauté. Telles sont celles de Pompée & de Gabinius au peuple romain. On ne lit pas avec moins de plaisir les harangues d'Agrippa & de Mécene, dont le premier parle pour porter Auguste à quitter l'empire, & le second pour l'engager à le retenir.

Pour ce qui regarde les defauts de Dion-Cassius, on peut l'accuser avec justice, d'une partialité honteuse contre le parti de Pompée, contre Cicéron, Séneque & plusieurs autres grands hommes; mais sur-tout ses propos contre la réputation de l'incomparable orateur de Rome, sont des satyres odieuses, indignes d'un historien.

On pourroit ajoûter aux taches dont nous venons de parler, quelques traits de superstition & de crédulité, qui seroient capables de décréditer son histoire, si l'on ne devoit pas quelqu'indulgence aux foibles de l'humanité.

Parthénius de *Nicée* fleurissoit sous Auguste. Il est auteur du livre περὶ ἐρωτικῶν παθημάτων, c'est-à-dire *des passions d'amour*, traduit en latin par Janus Cornarius, & imprimé avec le grec à *Bâle*, chez Froben en 1531 *in-8°.* premiere édition. Cet ouvrage est en prose, & contient trente-six chapitres fort courts. Suidas donne à Parthénius divers autres écrits. Nous apprenons de Macrobe qu'il montra la langue grecque à Virgile. (*D. J.*)

NICEFFO, (*Hist. nat. Botan.*) arbre d'Afrique qui croît fort communement dans les royaumes de Congo & d'Angola. Les habitans de ce dernier pays l'appellent *maongio-acamburi*. Il est ordinairement de 6 piés de haut & il produit un fruit assez semblable à l'ananas, dont l'écorce renferme jusqu'à 200 petits fruits oblongs, d'un goût délicieux. Il est chargé de ces fruits très-peu de tems après être sorti de terre, & il en produit toute l'année.

NICÉPHORIUM, (*Géog. anc.*) ville de Mésopotamie sur l'Euphrate. Pline, *lib. vj. c. xxxvj.* dit que la situation avantageuse du lieu avoit engagé Alexandre à bâtir cette ville. Quelques-uns veulent que ce soit aujourd'hui le bourg nommé *Nasivancasi* & d'autres *Nephrun*.

NICÉTERIES, s. f. pl. (*Antiq. grecq.*) Νικητήρια; fête athénienne en mémoire de la victoire que Minerve remporta sur Neptune dans la dispute qu'ils eurent ensemble, à qui auroit l'honneur de donner le nom à la ville qui fut depuis nommée *Athènes*; les douze grands dieux adjugerent le prix à Minerve. (*D. J.*)

NICHABOUR, (*Géogr.*) ou *Nischabourg*, ou *Neischabourg*, car on écrit ce mot de plusieurs manieres, ville de Perse dans la province de Khorassan, dont elle passoit pour être la plus grande & la plus riche avant qu'elle eût été désolée d'abord par les Turcomans, & finalement ruinée par les Tartares de Genghizkhan, sous le regne du malheureux Mohamed Kouaresm-Schah.

C'est dans les montagnes de son voisinage qu'on tire les turquoises orientales, qu'on nomme dans le levant *pirouzé-nischabouri*, & que nous appellons en françois *turquoises de la vieille roche*, pour les distinguer des autres turquoises. *Nischabourg* est à 15 lieues de Meschecl. *Long.* 74. 52. *lat.* suivant les Ephémérides de Narsie Eddin, 31. 20. (*D. J.*)

NICHANGI-BACHI, s. m. (*Hist. nat.*) nom que les Turcs donnent à un officier, dont la fonction est d'imprimer le nom du grand-seigneur sur les lettres qu'il fait expédier. Ce sceau s'applique non au bas de l'écriture, mais au-dessus de la premiere ligne.

NICHE, s. f. (*Archit.*) c'est un renfoncement pris dans l'épaisseur d'un mur, pour y placer une figure ou une statue. Les grandes *niches* servent pour les grouppes, & les petites pour les statues. On distingue plusieurs sortes de *niches* par des noms particuliers que nous allons expliquer.

Niche à cru, *niche* qui ne portant point sur un massif, prend naissance du rez-de-chaussée. Telles sont les deux *niches* du porche du Panthéon à Rome.

On appelle aussi *niches à cru* une *niche* qui, dans une façade, porte immédiatement sur l'appui continu des croi-

croisées sans plinthe. Il y a de ces *niches* dans quelques palais d'Italie.

Niche angulaire, c'est une *niche* qui est prise dans une encoignure, & fermée par une trompe sur le coin. Il y a quatre de ces *niches* occupées par quatre statues de prophetes dans un vestibule au pié du grand escalier de l'abbaye de Ste Génevieve à Paris, du dessein du S^r de Creil, où l'on peut remarquer plusieurs pieces de traits faites avec beaucoup d'art.

Niche d'autel, *niche* qui sert à la place d'un tableau dans un retable d'autel. Il y a dans l'église de la Sorbonne à Paris une *niche* à l'autel de la Vierge, du dessein de M. le Brun, dans laquelle est la figure de marbre faite par M. Desjardins, sculpteur du roi.

Niche de buste, petit renfoncement où l'on place un buste. Il y a de ces *niches* dans la cour de l'hôtel de la Vrilliere à Paris.

Niche de rocaille, *niche* revêtue de coquilles pour les grottes. Il y avoit de belles *niches* de cette espece à Versailles, & il y en a encore à Meudon.

Niche de treillage, c'est une *niche* construite de barreaux de fer & d'échalas, qui sert à orner quelque portique ou cabinet de treillage.

Niche en tabernacle, on appelle ainsi les grandes *niches* qui sont décorées de chambranles, montans & consoles avec frontons. Telles sont les *niches* d'ordre dorique du dehors de l'église de S. Pierre & celles de S. Jean de Latran à Rome, qui peuvent être remplies par des grouppes. On voit aussi une *niche* de cette espece dans l'église de PP. carmes déchaussés à Paris, occupée par une figure de la sainte Vierge en marbre, faite par Antoine Raggi, dit le Lombard, d'après le modele du cavalier Bernin.

Niche en tour ronde, c'est une *niche* qui est prise dans le dehors d'un mur circulaire, & dont la fermeture porte en saillie. De cette espece sont les grandes *niches* du chevet & de la croisée du dehors de l'église de S. Pierre de Rome, & la fontaine de S. Germain, rue des Cordeliers, à Paris.

On appelle *niche en tour creuse* celle qui fait l'effet contraire de la *niche en tour ronde*.

Niche feinte, renfoncement de peu de profondeur, où sont peintes, ou en bas-reliefs, une ou plusieurs figures. Il y a de ces *niches* à la face latérale de l'hôtel de Carnavalet au marais à Paris.

Niche quarrée, c'est un renfoncement dans un mur, dont le plan & la fermeture sont quarrés, comme au palais des Tuileries du côté du jardin.

Niche ronde, *niche* ceintrée par son plan & sa fermeture. On voit des *niches* de cette espece fort régulieres au portail du Louvre.

Niche rustique, *niche* qui est avec bossages ou refends. Il y a de ces *niches* au palais de Luxembourg à Paris.

On appelle encore *niche* un enfoncement pratiqué dans une chambre où l'on place un lit ou un canapé.

Nous ferons ici quelques remarques sur les *niches*, parce qu'elles ont été fort en usage dans les anciens édifices; il en reste des vestiges dans les temples, les thermes, les théâtres, les amphithéâtres, les cirques & les arcs de triomphe. Il y en avoit aussi dans quelques maisons de particuliers, comme dans les vestibules, les cabinets & les salles pour conférer; ainsi les anciens en ornoient les salles, les loges & les escaliers.

Les *niches* doivent le plus qu'il se peut être vis-à-vis d'un vuide ou d'une croisée, soit qu'il y ait des statues, ou qu'il n'y en ait point; car alors elles servent pour se reposer, s'il y a un siege de marbre ou de pierre.

Les grandes *niches* antiques tombent jusque sur le pavé, comme celles de la rotonde sous son portique & celles des thermes d'Antonin, où a été trouvé le grouppe du taureau Farnèse qui contient la fable de Dircé. Il y en a encore aux thermes de Titus, où étoit le grouppe de Laocoon. Ces sortes de *niches* conviennent à de grands lieux; mais dans celles qui sont d'une grandeur ordinaire, & qui ne peuvent avoir qu'une figure, leur proportion doit être telle que la hauteur soit d'un peu moins que deux fois & demi leur largeur pour les ordres massifs, & d'un peu plus que cette hauteur pour les ordres délicats; leur plan doit avoir un peu plus, ou un peu moins que le demi-cercle, ou lui être égal.

Les *niches* qui sont entre les colonnes sans piedestaux, doivent avoir de largeur un diametre & demi de la colonne; & lorsque les colonnes ont des piédestaux, elles demandent un diametre & trois quarts. Comme il faut que les statues soient proportionnées aux *niches*, elles doivent être de telle maniere que le bas du col ou la hauteur des épaules ne passe pas le-dessus de l'imposte. L'imposte doit être pareille à la hauteur d'une frise & corniche mise en un endroit; elle ne doit pas être moindre d'une treizieme partie & demi de cette hauteur, qui seroit celle d'une corniche seule.

Les bandeaux d'arcs ou archivoltes des *niches* ne doivent point être plus larges que la sixieme partie de l'ouverture, ni plus étroits que la huitieme, si ce n'est aux grandes *niches*, où ils n'auront que la dixieme partie. On voit des exemples de toutes ces sortes de *niches* devant le palais de S. Marc à Venise.

Les proportions des *niches* doivent être relatives à celle de l'ordre qui décore l'édifice, à la grandeur de la statue, & à l'étendue de l'endroit où elle doit être pratiquée.

Plus les *niches* sont élevées, plus les figures qu'elles contiennent doivent être petites. Ainsi les *niches* doivent être plus hautes à mesure qu'elles sont plus élevées. Scamozzi veut que cette hauteur soit deux fois & trois quarts de sa largeur.

Lorsqu'il y a plusieurs *niches* posées les unes sur les autres, l'espace qui reste entre deux doit avoir au-moins deux fois la largeur de la *niche*.

Enfin lorsque des bossages regnent dans une façade où il y a des *niches*, c'est autour de la *niche* que les bossages doivent être répétées, & non dans la *niche* derriere la statue.

Mais les *niches* sur lesquelles nous venons de nous étendre sont-elles un ornement en Architecture? Les anciens le pensoient ainsi, tandis que plusieurs modernes les regardent comme une idée de mauvais goût, & trouvent qu'une statue enchâssée dans cette espece d'enfoncement ne fait point un bel effet; je trouve beaucoup de vérité dans cette observation, mais ce n'est pas ici le lieu de la faire valoir.

Le mot *niche* vient de l'italien *nicchio*, qui est une coquille de mer, d'où par ressemblance on a appellé *niches* ces cavités qu'on pratique dans les murs pour y placer des statues. Aussi représente-t-on souvent une coquille dans le ceintre d'une *niche*. (*D. J.*)

NICHE, (*Théol.*) se dit aussi en particulier *dans l'Eglise romaine* d'une espece de petit trône de bois doré ou d'étoffe précieuse, surmonté d'un dais ou d'un dome avec des panaches & des aigrettes où l'on place le saint Sacrement dans les offices où on l'expose à la vénération publique des fideles.

Il est parlé de *niches* dans les anciens, c'est-à-dire de pavillons sous lesquels on plaçoit & l'on portoit les images des dieux. Il est dit dans *Amos*, v. 25 & 26, *que les Israélites*, dans leur voyage du désert, *ont porté la tente ou le pavillon de leur dieu Moloch, l'image de leur idole, l'astre de leur dieu*. Et saint Etienne dans les Actes des Apôtres, *c. vij*, 43, leur fait le même reproche. On conjecture avec assez de fondement que Moloch & ces autres divinités païennes qu'ils portoient dans le désert, étoient portées dans des *niches* sur les épaules des hommes ou dans des chariots couverts, comme on sait que quelquefois les païens menoient leurs dieux en procession ou dans les marches publiques. Quelques-uns croient aussi que ces petits temples d'argent de la déesse Diane que l'on vendoit à Ephese étoient des temples portatifs ou des *niches* pour la dévotion des pélerins.

La coutume de porter les figures des dieux sous des tentes & dans des litieres couvertes, est venue des Egyptiens. Hérodote, *liv. IV.* parle d'une fête d'Isis, où l'on portoit sa statue sur un chariot à quatre roues, tiré par les prêtres de la déesse. Le même auteur, parlant d'une autre de leurs divinités, dit qu'ils la portent d'un temple dans un autre dans une petite chapelle de bois doré. Saint Clément d'Alexandrie, *Stromat. liv. V.* parle d'une procession egyptienne, où l'on portoit deux chiens d'or, un épervier & un ibis. Le même pere, *in Protreptic. p.* 49, rapporte des paroles satyriques de Ménandre, qui railloit de ces divinités coureuses qui ne pouvoient demeurer en place. Macrobe, *Saturnal. Dier. l. I.* dit que les prêtres egyptiens portent la statue de Jupiter d'Héliopolis sur leurs épaules, comme on portoit les dieux des Romains dans la pompe des jeux du cirque. Et Philon de Biblos, cité par Eusebe, *Prepar. evang. lib. I*, raconte qu'on portoit Agrote, divinité phénicienne, dans une *niche* couverte sur un chariot traîné par des animaux.

Selon Quinte-Curce, les prêtres égyptiens mettoient Jupiter Ammon sur une nacelle d'or, où pendoit des plats d'argent par le mouvement desquels ils jugeoient de la volonté du dieu, & répondoient à ceux qui les consultoient. Les Gaulois promenoient leurs dieux couverts d'un voile blanc par les campagnes, dit Sulpice-Sévere. Tacite, *de morib. German.* parle d'une déesse inconnue qui résidoit dans une île de l'Océan; on lui con-

conferve, dit-il, un chariot couvert, dont nul n'ofe approcher que fon facrificateur. Quand il dit que la déeffe y eft entrée, on y attele deux geniffes qui conduifent le char où l'on veut, après quoi elles le ramenent dans fon bois. Voilà des exemples des dieux portés dans des *niches* & fur des chariots.

A l'égard des petits temples portatifs qui étoient auffi des efpeces de *niches*, Diodore de Sicile en parle auffi-bien que Victor dans fa defcription de Rome, & il y a grande apparence que ces petits temples de la Diane d'Ephefe que vendoit l'orfevre Démétrius, étoient des *niches* où la figure de cette déeffe étoit repréfentée. Calmet, *Diction. de la Bibl.* (*G*)

NICHOIR, f. m. *terme d'Oifelier*, maniere de cage particuliere propre pour mettre à couvert des férins & autres oifeaux.

NICIA, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie, felon Pline, *l. III. c. xvj.* les uns croient que c'eft le *Lenza* & d'autres le *Nura*. (*D. J.*)

NICKEL, f. m. *Hift. nat. Minéralogie & Chimie métallique.*) M. Axel-François Cronftedt, de l'académie royale des Sciences de Stockholm, a inféré dans les *tomes XIII. & XVI.* des mémoires de cette favante académie une differtation fur une nouvelle fubftance minérale, trouvée dans une mine de cobalt, fituée à Færila en Helfingie, dont il a tiré une matiere réguline qu'il regarde comme un nouveau demi-métal, inconnu jufqu'à lui, & qu'il a nommé *nickel*, parce qu'il fe tire de la mine que les Allemands nomment *kupfernickel*.

La mine dont on tire le *nickel* eft d'une couleur blanche comme de l'argent dans la fracture récente, cependant cette couleur eft quelquefois plus obfcure, elle tire auffi fouvent fur le rouge jaunâtre. Après avoir été expofée à l'air pendant quelque tems, elle fe couvre d'un enduit verd; fi alors on la lave avec de l'eau, elle la colore en verd; cette eau mife en évaporation forme des cryftaux oblongs, quadrangulaires, rabatus par deux ou trois côtés, qui ont de la reffemblance avec le vitriol. En calcinant ce fel vitriolique, on obtient un réfidu d'un gris clair qui, fondu avec trois parties du flux noir, donne une régule de 50 livres fur un quintal de réfidu. Ce régule a un œil jaunâtre à l'extérieur, mais fi on le caffe, il eft blanc comme de l'argent dans l'intérieur, il eft compofé de feuillets & de lames comme le bifmuth. Ce régule fe diffout dans l'acide nitreux, dans l'efprit de fel & dans l'eau régale, il donne une couleur verte à ces diffolvans, il ne fe diffout point ni dans l'acide vitriolique, ni dans l'acide de vinaigre, & ne s'amalgame point avec le mercure. Cette fubftance eft fouvent mêlée d'une portion de fer, mais quelque expérience que M. Cronftedt ait fait, il n'a point pu y découvrir de cuivre.

La mine qui fournit cette fubftance lorfqu'on la calcine, commence par répandre une fumée purement fulphoreufe; en continuant la calcination, la fumée blanchit & a une odeur arfénicale. En pouffant plus loin encore cette calcination, la mine fe couvre d'un enduit qui eft femblable à des petits rameaux d'un verd clair, qui, fondus avec une matiere inflammable, donnent une fubftance réguline femblable à celle qui a été décrite ci-deffus. Ce régule calciné devient d'un beau verd, & prend de nouveau la forme de rameaux.

De toutes ces propriétés, M. Cronftedt en conclut que cette fubftance doit être regardée comme un nouveau demi-métal, qui differe entierement du cobalt & du bifmuth. De plus il croit que le *nickel* entre pour la plus grande partie dans la compofition que les Allemands nomment *fpeifs*, qui fe dépofe au fond des pots dans lefquels on a fait le faffre, c'eft-à-dire le verre bleu coloré par le cobalt.

Le *nickel* a beaucoup de difpofition à s'unir avec le foufre. Cette fubftance n'entre en fufion qu'après avoir rougi. Sa pefanteur fpécifique eft à l'eau environ comme $8\frac{1}{2}$ eft à un.

Le *nickel* s'allie avec l'or; il ne s'allie point avec l'argent. Il s'unit facilement avec l'étain, moins aifément avec le plomb. Il s'unit avec le cuivre, mais encore plus aifément avec le fer. M. Cronftedt croit que c'eft le foufre qui facilite fon union avec ce dernier métal.

L'arfenic a beaucoup de difpofition à s'unir avec le *nickel*, & ne s'en dégage qu'avec beaucoup de peine. Il en eft de même du cobalt & de l'antimoine crud, du régule d'antimoine, du bifmuth, avec lefquels le *nickel* fe combine: mais cette fubftance ne s'unit point avec le zinc.

La chaux qui réfulte de la calcination de cette fubftance ne fe vitrifie point fans addition, ni même lorfqu'on la mêle avec du verre, mais le régule du *nickel* colore le borax d'un brun clair, & cette efpece de verre, lorfqu'on continue à le chauffer, devient violet & tranfparent comme celui qui a été mêlé avec de la magnéfie ou manganefe.

Il paroît qu'il faudroit encore faire des expériences ultérieures pour nous convaincre, fi ce régule de *nickel*, dont parle M. Cronftedt, eft un demi-métal particulier, ou fi on doit plutôt le regarder comme une combinaifon de fer, d'arfenic, de bifmuth, de cobalt, & même de cuivre & de foufre. C'eft au tems à fixer là-deffus nos incertitudes. (—)

NICKLSPURG, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la Moravie, avec un château qui la commande. Fréderic, baron de Tieffenbach, l'a pris en 1620, & les Suédois en 1645. Les Impériaux la prirent d'affaut en 1646.

NICOBAR, *ou* NICOUBAR, NIACBAR, NICOUBARS, (*Géogr.*) îles des Indes à l'entrée du golfe de Bengale, & qui s'étend depuis le 7 jufqu'au 8e degré de *latit. feptent.* Ces îles prennent leur nom de la principale de toutes, dont nous allons parler.

L'île *Nicobar* eft à 30 lieues d'Achem, à 7d. 30'. de *latit. feptent.* & c'eft celle où vont mouiller les vaiffeaux qui vont aux Indes. Elle peut avoir 10 lieues de long, fur trois ou quatre de large. Elle eft remplie de grands arbres, & en particulier de cacaotiers qui femblent ne former qu'un feul bocage. Il n'y a que les côtes de l'île qui foient habitées. Les *Nicobarois* y demeurent dans les baies proche la mer; la terre n'eft point défrichée plus avant dans le pays. Les hommes s'occupent principalement à la pêche avec leurs canots qui vont à la rame comme à la voile, & qui peuvent contenir 30 hommes.

Les naturels des îles *Nicobar* font d'une couleur jaunâtre, bafanée, & vont prefque nuds; ils font grands & affez bien proportionnés, ils ont les cheveux noirs & liffes, le vifage alongé & le nez d'une grandeur médiocre. Ils font d'excellens nageurs: leur langage leur eft particulier. Les femmes n'ont point de fourcils, parce qu'apparemment elles fe les arrachent.

Ils ne font point divifés en caftes ou tribus comme les peuples de Malabar & de Coromandel. On ne fait rien de leur religion, & le petit nombre d'Européens qui ont ofé aborder dans cette île, n'ont découvert aucun monument public qui foit confacré à un culte religieux. Les *Nicobarois* paffent pour être des gens cruels; ils fe nourriffent de fruits, de poiffons & de racines; car il ne croît ni blé, ni ris, ni autre forte de grains dans leurs îles. Ils trafiquent de leurs poules & de leurs cochons, lorfque quelques vaiffeaux partent; ils vendent auffi leurs perroquets qui font fort eftimés dans l'Inde, parce qu'il n'y en a point qui parlent fi diftinctement. *Voyez* de plus grands détails dans le P. Charlevoix, les *Lettres édifiantes*; Kœmpfer, *Hiftoire du Japon*; & Dampier, *Voyage autour du monde*. (*D. J.*)

NICOLAI, (*Littérat. & Botan.*) Νικόλαοι, c'eft le nom qu'Augufte donna aux dattes fameufes que produifoit la vallée de Jéricho. Il n'y en avoit point de plus eftimées; & l'empereur, pour les diftinguer des dattes ordinaires, les appella du nom de *nicolas*, ainfi qu'Athénée nous l'apprend, *l. XIV. c. xviij.* Plutarque en parle en ces termes, felon la verfion d'Amyot, *Propos de table, l. VIII. queft. iv.* „ Si la palme produifoit en Grece „ les dattes comme elle fait en Syrie ou en Egypte, ce „ feroit bien le plus beau fruit que l'on fauroit voir, le „ plus doux que l'on fauroit favourer, & n'y en auroit „ point d'autre qui fût digne de lui être comparé; c'eft „ pourquoi l'empereur Augufte aimant finguliérement „ Nicolas, philofophe péripatéticien, appella les plus „ belles & les plus grandes dattes *nicolas*, & jufqu'au- „ jourd'hui encore les appelle-t-on ainfi „.

Photius, *Bibl. cod.* 189, prétend que les *nicolai* n'étoient point des dattes, mais des efpeces de gâteaux que Nicolas de Damas envoyoit en préfent à Augufte. Euftathe, Suidas & Hefychius font du même avis. Spanheim conjecture que les dattes faifoient le principal mérite de cette pâtifferie; mais M. l'abbé Sevin me paroît en avoir mieux jugé dans les *Mémoires de l'académie des Infcriptions*. „ Malgré mon refpect, dit-il, pour ce „ favant homme (Spanheim), je ne ferai point de fon „ avis; & cela avec d'autant plus de juftice, que les pa- „ roles de Plutarque & d'Athénée ne font pas fufcepti- „ bles d'une femblable explication. Ces auteurs rappor- „ tent que les dattes de *Nicolas* de Damas, fupérieures „ aux autres, & par leur groffeur & par leur bonté, fu- „ rent appellées *nicolas*; ici il n'eft point mention de „ gâteau: & dès-lors le parti que prend M. Spanheim „ doit paroître infoutenable. Quant à moi, je ne me ferai

„ ferai point un scrupule d'abandonner Hésychius & „ & Suidas, lorsque leur autorité sera combattue par „ des témoins aussi respectables que le sont ceux dont „ on vient de parler „. Grotius préfere aussi l'autorité d'Athénée, de Plutarque & de Josephe à celle des auteurs plus modernes, Photius, Suidas & Hésychius. (*D. J.*)

NICOLAITES, s. m. pl. (*Théol.*) c'est une des plus anciennes sectes du christianisme; ils tirent leur nom, selon quelques-uns, de Nicolas qui avoit été ordonné diacre de l'église de Jerusalem conjointement avec S. Etienne.

La maxime particuliere qui caractérisoit les *Nicolaïtes*, comme ils nous sont représentés par les historiens ecclésiastiques, c'étoit d'enseigner que toutes les femmes mariées devoient être communes, pour ôter toute occasion de jalousie.

D'autres écrivains ont noirci Nicolas d'autres impuretés; mais Clément d'Alexandrie les impute toutes à ses disciples, qui ont abusé, à ce qu'il dit, des paroles de leur maître.

Il paroît que Nicolas avoit une très-belle femme, & que les apôtres le soupçonnoient d'en être jaloux, & de vivre avec elle d'une maniere trop lascive; que pour dissiper ce soupçon, & convaincre les apôtres qu'il n'étoit point attaché à sa femme, il la fit venir en leur présence, & offrit de la céder à celui d'entr'eux qui auroit voulu l'épouser. Ce fait est confirmé par Eusebe, qui ajoute que Nicolas n'eut jamais plus d'une femme.

On accuse encore les *Nicolaïtes* de ce qu'ils ne faisoient point de scrupule de manger les viandes qui avoient été offertes aux idoles: qu'ils soutenoient que le pere de Jesus-Christ n'étoit pas le créateur; que plusieurs d'entr'eux adoroient la fausse divinité Barbelo, qui habitoit le huitieme ciel, qui procédoit du pere, & qui étoit mere de Jaldabaoth, ou, selon d'autres, de Sabaoth, qui s'étoit emparé par la force du septieme ciel; que d'autres donnoient le nom de *Prounicos* à la mere des puissances célestes, mais qu'ils s'accordoient tous à imputer des actions infâmes à cette mere pour autoriser sous ce prétexte leurs propres impuretés; que d'autres enfin montroient des livres, & des prétendues révélations sous le nom de Jaldabaoth. S. Irenée & S. Epiphanes rapportent toutes ces extravagances, & représentent les *Nicolaïtes* comme les auteurs de la secte des Gnostiques. *Voyez* GNOSTIQUES.

Coccéius, Hoffman, Vitringa & Maïus croient que le nom de *Nicolaïtes* a été inventé à plaisir, pour signifier *un homme adonné à la débauche & à la volupté*, & ils ajoutent que ce nom n'a rien de commun avec *Nicolas*, l'un des sept diacres: & comme dans l'apocalypse il est fait mention de la doctrine des *Nicolaïtes*, immédiatement après Balaam & sa doctrine, ils comparent le nom de *Balaam* avec celui de *Nicolas*, qui ont à-peu-près la même signification dans leur langue originale, puisque *Balaam* en hebreu, & *Nicolas* en grec, se traduisent également par *prince* ou *maître du peuple*.

Maïus ajoute qu'il est assez probable que les *Nicolaïtes* se vantoient d'être les disciples d'un des sept diacres; mais que cette prétention étoit mal fondée, quelque chose qu'aient pu dire au contraire les anciens qui ont péché quelquefois par trop de crédulité.

Cassien, *collat.* 18. *ch. xvj.* dit que quelques-uns distinguoient Nicolas, auteur de la secte des *Nicolaïtes*, de Nicolas, l'un des sept premiers diacres. Il veut apparemment marquer l'auteur des constitutions apostoliques, qui disent que c'est à faux que les *Nicolaïtes* se disent disciples de Nicolas, l'un des sept diacres, ou S. Clément d'Alexandrie, qui parle toujours fort avantageusement de ce dernier. La secte des *Nicolaïtes* se renouvella sous Louis le Debonnaire, vers l'an 852, comme le dit Sigebert de Gemblours dans sa chronique, & encore au xj. siecle sous le pape Urbain II. Ces *Nicolaïtes* modernes étoient certains prêtres diacres & soudiacres, qui soutenoient que le mariage leur étoit permis. Ils furent condamnés au concile de Plaisance, l'an 1095. *Berthold. scrip. xj. sæcul. tom. X. concilior, pag.* 502.

NICOLAS, SAINT, *ou* NICLARBOURG (*Géog.*) ville de Lorraine, avec une église dédiée à S. Nicolas, où l'on va en pélerinage. Elle est sur la Meurte à 2 lieues de Nancy, 3 de Luneville, 74 de Paris. *Long.* 24. *lat.* 48. 40. (*D. J.*)

NICOLAS, ILE DE SAINT, (*Géog.*) île de l'Océan atlantique, & une de celles du Cap-verd, à 30 lieues à l'ouest de l'île de Sel. Sa figure est triangulaire, & peut avoir 25 lieues de long. Elle est montagneuse, & toutes ses côtes sont stériles. Sa capitale, qui porte le même nom, & qui est au sud-ouest de l'île, est une des plus peuplées des îles du Cap-verd. Il y a un gouverneur qui dépend de celui de Saint-Jago. *Long.* 6. 52. *lat.* 16. 45. (*D. J.*)

NICOLO, SAN, (*Géog.*) île du golfe de Venise, & la plus grande des trois qu'on appelle *Tremiti*. Elle est au levant de celle de San Domino, & au midi de celle de Caprara. *Long.* 33. 12. *lat.* 42. 7. (*D. J.*)

NICOLOTTI & CASTELLANI, (*Hist. de Ven.*) ce sont deux partis opposés parmi le peuple de Venise, qui tirent leurs noms de deux églises de cette ville; ils forment deux especes de factions, qui en viennent quelquefois aux mains; mais le conseil des dix ne tolere ces deux partis, qu'autant qu'il n'y a point de sang répandu dans leur querelle. Cette république aristocratique pourroit sans doute éteindre peu-à-peu l'animosité populaire des deux factions, mais elle aime mieux la laisser subsister, dans la crainte que ces deux partis ne se réunissent, pour tramer quelque complot contre le sénat, ou contre la noblesse. (*D. J.*)

NICOMÉDIE, (*Géog. anc. & mod.*) ville d'Asie, capitale & métropole de la Bithynie, sur la Propontide, entre Chalcédoine & Nicée; elle est aujord'hui nommée *Comidia* par les Italiens.

Nicomède, grand-pere de Prusias, la bâtit vis-à vis d'Astaque, & lui donna son nom. Cette ville plus d'une fois assiégée, éprouva les malheurs de la guerre, jusqu'à ce qu'une colonie d'Athéniens étant venus la repeupler, elle se releva de ses pertes, & devint très-florissante.

Ce fut à *Nicomédie* qu'Annibal, après avoir perdu la bataille de Zama, se réfugia vers Antiochus & Prusias, rois de Bithynie: cependant cet infortuné capitaine, craignant que ces princes ne le remissent entre les mains des Romains qui l'avoient envoyé demander, se donna la mort à l'âge de 64 ans, 183 ans avant J. C.

Ammian Marcellin appelle *Nicomédie la mere des villes de Bithynie*. Pausanias dit que c'étoit la plus grande des villes de ce royaume. Pline l'historien lui donne le titre d'*Urbs præclara*; & Pline son neveu, qui fut préteur de Bithynie, ne parle pas de cette ville avec moins d'éloge.

Elle a été une des premieres qui ait reçu la foi chrétienne; & c'est par elle que commença la persécution sous Dioclétien. Ce fut près de cette ville dans un bourg nommé *Acciron*, que Constantin, âgé de 66 ans, mourut d'une fievre chaude l'an de J. C. 340. Quelques auteurs prétendent que cet empereur avoit alors adopté l'arianisme, & qu'il étoit venu à *Nicomédie*, où il reçut le second baptême que les Ariens exigeoient. (1)

Quoi

(1) Il suffit d'avoir un peu de connoissance & une légere teinture de l'histoire Eclésiastique, pour ne pas tomber dans une erreur grossiere de certains auteurs qui donnerent à faux sur la vie de l'Empereur Constantin le grand, & pour ne pas être persuadé que sur la fin de ses jours il ne reçut qu'une seule fois le Baptême d'Eusebe évêque de Nicomédie. Lambec & Papebroch nous en donnent des preuves convaincantes, le premier à la fin du 5. Tome de la Bibliothéque césarée, & le second dans le 5. Tome des actes des Saints du mois de mai, à l'article de la vie de Constantin. S. Jerôme dans sa Chronique, & S. Ambroise dans l'oraison funebre qu'il fit au grand Théodose, en font une pareille & expresse mention. Ces deux grands hommes qui avoient resté long-tems à Rome, pouvoient-ils ignorer un fait si remarquable & si important, si le Baptême de Constantin avoit été tel que ces écrivains nous le représentent; parmi des témoignages si authentiques peut-on se refuser à celui des évêques d'occident assemblés à Rimini qui, pour convaincre Constance, s'exprimerent d'une maniere si énergique suivant le rapport de S. Athanase dans son livre des Sinodes: *indecens*, lui disoient-ils, " *& injustum videtur immutare aliquid eorum quæ recte & juste desinita sunt, atque Nicæ communiter constituta coram gloriosissimo patre tuo & Imperatore. . . . Cum sciamus etiam Constantinum post mortem quoque memoria dignum, conscriptam cum omni diligentia deliberationem, neque fidem exposuisse atque adeo absurdum fore postquam ille migraturus baptizatus est, & ad debitam sibi requiem transiit, innovare quidpiam.* Peut-on desirer des autorités plus sûres, des preuves plus évidentes que celles là, pour relever la méprise de ceux qui crurent que Constantin fut rebaptisé, ce Constantin même qui avoit une parfaite connoissance des oppositions qu'avoit fait de tout tems l'Eglise aux sacriléges entreprises des Donatistes qui repliquoient le Baptême à tous ceux qui l'avoient reçu hors de leur secte diabolique; ce Constantin qui s'étoit trouvé présent au grand Concile de Nysse qui avoit fait tout exprès le Canon qui défend de repéter le Baptême; d'ailleurs les Ariens avoient-ils jamais prétendu du vivant de Constantin le grand renouveller le Baptême à ceux qui l'ayant reçu dans l'Eglise catholique se rangeoient par une lache & infame Apostasie du parti de ces blasphemateurs contre la divinité & consubstantialité du verbe, puisqu'à cette impiété ils ne joignirent jamais celle de prophaner le Baptême avant la persécution des Vandales, comme nous l'apprend le célebre Pagi à l'an-

Quoi qu'il en soit, *Nicomédie* disputa long-tems à Nicée la primatie de la province de Bithynie, Mais l'une & l'autre sont également tombées sous la puissance de l'empire ottoman.

Nicomédie est toujours une ville considérable d'Asie, dans la Natolie, capitale de Becsangial, avec un archevêque grec, suffragant de Constantinople. On y compte 25 à 30 mille ames grecs, arméniens, juifs & turcs, qui y commercent. Elle est située très-avantageusement pour le trafic sur le golfe du même nom; & elle couvre tout le penchant d'une petite colline embellie de fontaines, & chargée d'arbres fruitiers, de vignes, & de grains. On y trouvoit encore en inscriptions dans le dernier siecle, de quoi satisfaire sa curiosité.

La plupart des vaisseaux, saïques, barques & autres bateaux des marchands de Constantinople, se fabriquent à *Nicomédie*; mais les turcs ne réussissent pas mieux dans la construction des bâtimens de mer, que dans l'architecture civile & militaire.

Cette ville est à 14. lieues N. O. d'Isnich, 30 S. E. de Constantinople. *Long.* 47. 28. *long.* 40. 46.

Arrien, célèbre philosophe & historien, né à *Nicomédie*, fleurissoit sous les empereurs Adrien, Antonin & Marc-Aurele. Il fut dans sa patrie prêtre de Cérès & de Proserpine. Epictète l'instruisit dans la morale; & son mérite éminent lui valut l'amitié de Pline le jeune. Adrien lui donna le commandement de la Cappadoce, dans lequel il se distingua par ses talens militaires.

Nous avons de lui en 7 livres une histoire d'Alexandre le Grand; la bonne édition est *Lugd. Batav.* en 1740, *in-fol.* Nous avons une traduction françoise par M. d'Ablancourt. A Paris, chez Augustin Courbé, 1651, *in*8°. Elle est fort bonne. Il n'y a que quelques expressions qui ont un peu vieilli. C'est un ouvrage très-estimable que celui d'Arrien, quoiqu'on n'y trouve point ces graces & cette douceur dans le style, qui ont pu faire appeller son auteur *un second Xenophon*. Il écrivit plusieurs autres ouvrages qui ne nous sont pas parvenus. Photius le fait auteur d'une histoire de Bithynie, d'une histoire des Alains, & d'une histoire des Parthes, en 17 livres, dont on doit regretter la perte. (*D. J.*)

NICOMIA, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par Woodward à une espece d'agate grisâtre, avec des veines rouges; elle est très-dure, demi-transparente, fait feu frappée avec de l'acier; on en trouve dans la province d'York, & en plusieurs autres endroits d'Angleterre, où elle est par couches; quelquefois elle a une couleur noirâtre & obscure, comme le *silex* ou *caillou*. On l'appelle aussi *chert* & *uberu* en anglois.

NICONIA, (*Géog. anc.*) ville du Pont, que le géographe Etienne met à l'embouchure de l'Ister. Ce pourroit être le *Nicomium* que Ptolomée, *liv. III. c. x.* place dans la basse-Mysie. (*D. J.*)

NICONIA, (*Géog. anc.*) ville du pays des Gètes, selon Strabon, *liv. VII.* qui la place avec Ophiusa, à 120 ou 140 stades au-dessus de l'embouchure du fleuve Tyra.

NICOPOLIS, (*Géog.*) ce mot signifie *ville de la victoire, ville fondée à cause de la victoire*. Romulus, Bacchus, & Castor bâtirent des villes dans les lieux où ils avoient triomphé, ou établirent des colonies dans les lieux dont ils avoient chassé les anciens habitans; c'est ce que Pompée, César, Auguste, Titus, Trajan & autres empereurs imiterent, en donnant aux villes qu'ils éleverent le nom de *Nicopolis*. C'est pourquoi nous trouvons dans l'histoire plusieurs villes de ce nom. Nous allons tâcher de les distinguer avec exactitude.

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Grece, dans l'Epire, à l'entrée du golfe d'Ambracie, sur la côte septentrionale, à l'opposite de la ville d'Actium. Cette ville doit sa fondation à Auguste, qui la fit bâtir pour être le monument de la victoire qu'il avoit remportée sur Antoine à la celebre journée d'Actium.

Ce fait historique est marqué par deux médailles, qui représentent toutes deux d'un côté la tête d'Auguste, avec cette inscription grecque, Σεβαστος κτιστης *Auguste fondateur*; & au revers, l'une a au milieu d'une couronne à becs de vaisseau une palme avec ces mots, Ἱερα Νικοπολις, la sacrée *Nicopolis*: & l'autre à la tête d'un sanglier percée de deux fleches avec ce mot autour Νικοπολεως, *Nicopoleos*. C'étoit la tête du sanglier calydonien, qui étoit gardée à Tégée dans le temple de Minerve, & qu'Auguste fit transporter à *Nicopolis*, pour punir ceux de Tégée d'avoir suivi le parti d'Antoine.

Ce prince n'oublia rien pour rendre sa nouvelle ville recommandable dès les commencemens. Strabon, *liv. VII. p.* 325. dit qu'il y attira les habitans des villes voisines; & Pausanias nous a conservé le nom de deux peuples qu'il rassembla; il les appelle *Ambraciotæ* & *Anactorii*. Pline, *liv. IV. ch. v.* nomme la *Nicopolis* d'Epire, ville libre: Tacite, *annal. liv. V. ch. x.* lui donne le nom de *colonie romaine*. Comme il y avoit déja plusieurs villes nommées *Nicopolis*; pour distinguer celle-ci, on l'appella *Achaiæ Nicopolis*, ou *Actia Nicopolis*.

S. Paul passa dans cette ville l'hiver de l'an 64 de J. C. & manda à Tite de l'y venir trouver. *Tit. iij. v.* 12. Ceux qui croient que la ville de *Nicopolis*, où S. Paul passa l'hiver, n'étoit pas celle de l'Epire, mais la *Nicopolis* de Thrace à l'entrée de la Macédoine, sur la riviere de Nesse, se trompent; car cette derniere n'existoit pas encore. La *Nicopolis* d'Auguste se nomme aujourd'hui *Prevesa*, sur le golfe de Larta.

NICOPOLIS, *ou* NICOPOLIS AD HÆMUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Thrace au pié du mont Hémus, vers la source du fleuve Jatrus. Elle étoit différente d'une autre *Nicopolis* aussi dans la Thrace, sur la riviere de Nesse, dont nous parlerons bien-tôt.

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la basse-Mæsie sur l'Iatrus, à l'embouchure de ce fleuve dans le Danube. Pour la distinguer de *Nicopolis* sur l'Hémus, bâtie aussi sur l'Iatrus; on l'appelloit *Nicopolis ad Istrum*. Trajan en fut le fondateur, selon Ammien Marcellin, *livr. XXXI. chap. xvj.* & il la bâtit après sa victoire sur les Daces.

NICOPOLIS, *ou* NICOPOLIS AD NESSUM, (*Géog. anc.*) ville de la Thrace sur la riviere de Nesse ou Neste, à la gauche, à quelques lieues au-dessus de son embouchure. Elle fut fondée par Trajan. Ptolomée, *liv. III. ch. xj.* la place dans les terres entre *Pantalia* & *Topiris*. Nous avons quelques anciennes médailles de cette ville; elle y est surnommée *Ulpia* ou *Olpia*, ce qui revient à la même chose: car quelquefois dans les médailles on met ο pour ω. L'inscription d'une de ces médailles qui se trouve dans le recueil de Spanheim, est conçue en ces termes. Ουλπ Νικοπολεως προς Νεσω, c'est-à-dire *Ulpiæ Nicopoleos ad Nestum*.

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte aux environs d'Alexandrie. Joseph *de Bello Jud. liv. IV. ch. xiv.* parle de cette ville en décrivant la route que prit Titus pour se rendre d'Alexandrie en Judée, & il la met à vingt stades de cette derniere ville. Dion Cassius, *liv. XV. p.* 456. nous apprend qu'Auguste en fut le fondateur; qu'il la bâtit dans le lieu où il avoit donné la bataille; qu'il lui donna le même nom, & lui accorda le privilege des mêmes jeux qu'il avoit accordés à la ville de *Nicopolis* en Epire.

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Arménie mineure. Strabon nous apprend qu'elle fut bâtie par Pompée. Pline, *l. VI. c. ix.* & Ptolomée, *liv. V. ch. vij.* en parlent. Ce dernier la met au voisinage des montagnes. Pour la distinguer des autres *Nicopolis*, on l'appella *Nicopolis Pompeii*, du nom de son fondateur, comme nous l'apprenons de Dion Cassius, *liv. XLIX.* Dans le moyen âge elle fut la seconde ville de la premiere Arménie, & devint un siege épiscopal, suffragant de Sébaste. On la nomme maintenant *Gianich*; elle est sur la riviere de Céraune, à 100 lieues d'Erzérom, 90 de Cagny; c'est un siege de justice & de gouvernement chez les Turcs. *Long.* 55. 30. *lat.* 38. 15.

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de Bithynie sur le Bosphore, ou du moins dans le voisinage, Pline & Etienne le Géographe sont les seuls anciens qui fassent mention de cette ville; & ce dernier se contente de l'appeller *Nicopolis* de Bithynie. Le P. Hardouin prétend que c'est aujourd'hui *Scutari*.

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Asie mineure. Ptolomée, *l. V. ch. viij.* la place entre *Castabola* & *Epiphania*: Strabon, *liv. XIV. p.* 676. la met au nombre des villes qui sont sur la côte du golfe Issus.

NICO-

à l'année de l'ere chrétienne 324. n. XVIII.) Si S. Jerôme transporté de zele reprocha quelquefois avec aigreur dans sa chronique à Constantin d'avoir sur la fin de ses jours incliné à l'Arianisme, on doit l'entendre, de s'être laissé persuader par Eusèbe évêque de Nicomédie qui lui disoit que les catholiques feroient bien de retrancher le mot ὁμοούσιος qui avoit occasionné un déplorable schisme, & lequel supprimé, tout ce qu'il y avoit d'Ariens rentreroit par un prompt retour dans le sein de la vraie paix. C'étoit en effet alors la seule prétention de ce perfide pasteur, qu'on ne sçut être véritablement Arien qu'après la mort de Constantin. C'est ainsi que nous le tenons du dit Pagi qui dans le même endroit convient avec les autres écrivains les plus célebres que Constantin est mort en vrai catholique. (W)

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) auparavant nommée *Emmaüs*; ville de la Palestine. Elle commença, selon quelques auteurs, à porter le nom de *Nicopolis* sous l'empereur Alexandre, fils de Mammée. Ce n'étoit avant cela qu'un bourg qu'on nommoit *Emmaüs*. Selon Sozomène, Vespasien l'érigea en ville, en lui donnant le nom de *Nicopolis*, lorsqu'il y eut envoyé une colonie. Ce bourg avoit été brûlé par Varus, & la ville devint évêché sous les empereurs chrétiens.

NICOSIA *ou* NICUSIA, (*Géogr.*) petite ville de Sicile dans le val Démona auprès de la riviere de Cérame, entre Trachina & Calacibetta. Quelques-uns croient que c'est l'ancienne *Erbita* de Ptolomée, ou comme Ciceron écrit *Herbita* par une aspiration.

NICOSIE *ou* LEUCOSIA, (*Géogr.*) anciennement *Leucothæa*, & par d'autres *Leucosia*, capitale de l'île de Chypre. Elle est située dans la grande plaine de Massarée à une journée de la mer, & bâtie à la façon des Orientaux. Il y a de belles mosquées & un archevêque grec. C'est la résidence d'un bacha. *Long.* 51. 10. *lat.* 35. 2.

NICOTEUX, s. m. pl. (*terme de Couvreur.*) morceaux d'une tuile fendue en quatre, dont les couvreurs se servent aux solins & vuilées.

NICOTERA, (*Géog.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, avec un évêché suffragant de Reggio. Elle est près de la mer sur le haut d'une montagne, selon Baudrand. Cette ville est ancienne comme il paroît par le détail d'Antonin; Léander assure qu'on la nomme aujourd'hui *Nicodro*. *Long.* 33. 50. *lat.* 38. 30.

NICOTIANE, s. f. TABAC, (*Hist. nat. Bot.*) *nicotiana*, genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, & profondément découpée. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou à la partie inférieur de la fleur, & il devient dans la suite un fruit membraneux, oblong ou arrondi & divisé par une cloison en deux loges qui renferment plusieurs semences attachées à un placenta. Tournefort, *Inst. rei herb. Voy.* PLANTE & TABAC.

NICOURIA, (*Géog.*) île de l'Archipel à un mille de celle d'Amorgos. C'est une roche escarpée, ou proprement c'est un bloc de marbre au milieu de la mer. Il est peu élevé, & a environ cinq milles de tour. On n'y voit que des chevres & des perdrix rouges d'une beauté surprenante, mais qui sont maigres & coriaces. (*D. J.*)

NICOYA, (*Géogr.*) ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, sur la côte de la mer Pacifique, au fond du golfe des Salines. *Long.* 292. *lat.* 9.

NIESARA, *ou* NEOCÆSAREA, (*Géog.*) ville de l'empire ottoman dans la Natolie, avec un archevêché grec, qui est le cinquieme sous le patriarchat de Constantinople. Quoique cette ville soit presque ruinée, elle est encore la métropole de la Cappadoce; & l'on doit ajouter qu'elle a été la patrie de S. Grégoire thaumaturge, ou le faiseur de miracles; ce qu'il y a de plus sûr, c'est qu'il étoit disciple d'Origene, & qu'il mourut en 270. *Niesara* est à deux journées de Tocac. *Long.* 53. 52. *lat.* 39. 25.

NID D'OISEAU, s. m. *nidus avis*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur polypétale, anomale & composée de six pétales inégaux; les cinq supérieurs sont disposés en forme de casque, l'inférieur est fendu en deux parties & garni d'une sorte de tête. Le calice devient dans la suite un fruit, ou une vessie remplie de semences très-menues. Ajoutez au caractere de ce genre que les racines sont fibreuses, & ressemblent à un nid d'oiseau. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

NIDS D'OISEAUX, (*Hist. nat.*) il est une espece de *nids d'oiseaux* dont on fait un très-grand usage à la Chine, & qui est un objet de commerce considérable. Ces *nids* se trouvent sur les rochers qui sont près des côtes de la mer. C'est sur-tout dans l'île de Java, sur les côtes de la Cochinchine, sur celles de Timor, de Sumatra & de la presqu'île de Malacca, que l'on rencontre ces sortes de *nids*, d'où on les porte à la Chine, où l'on en donne depuis 3 jusqu'à 7 taëls, qui font environ 45 liv. argent de France, à proportion de leur qualité, pour la livre chinoise qui est de 20 onces. Les observations les plus exactes nous apprennent que ces *nids* sont faits par des oiseaux de mer parfaitement semblables à ceux que l'on nomme *martinets* ou *hirondelles de mer* sur les côtes de France; ils les forment avec une matiere gluante & tenace qui leur sort du bec, & qu'ils attachent peu-à-peu sur les roches des bords de la mer, où la chaleur du soleil leur donne de la consistence. On croit communément que la matiere dont ces oiseaux se servent pour cela est une espece d'écume qui nage à la surface de la mer, que ces animaux combinent & travaillent avec une matiere qui vient de leur estomac. Ces *nids d'oiseaux*, lorsqu'ils sont secs, ont une consistence à peu-près semblable à celle de la corne; mais lorsqu'ils ont été bouillis, soit dans de l'eau, soit dans du jus, soit dans du bouillon de viande, ils ressemblent à des cartilages de veau; ceux qui sont d'une couleur blanche sont les plus estimés; on fait moins de cas de ceux qui sont rougeâtres, & le prix en est beaucoup moindre. Les Chinois regardent les *nids d'oiseaux* comme un aliment très-nourrissant, très-propre à fortifier & à restaurer, sans charger l'estomac.

Voici ce que le Dictionnaire du commerce dit de ces *nids*; il les met parmi l'espece d'épicerie la plus estimée à la Chine & dans toutes les Indes orientales. Elle se trouve au Tunquin & à la Cochinchine, mais particulierement dans le royaume de Champa, qui est située, entre l'un & l'autre. Les oiseaux qui font ces *nids* pour y pondre & couver leurs œufs, sont assez semblables de figure à des hirondelles. Lorsqu'ils sont en amour, ils jettent par le bec une espece de bave tenace & gluante, qui est la matiere dont ils bâtissent leurs *nids*, & dont ils les attachent aux rochers en appliquant cette substance visqueuse par diverses couches l'une sur l'autre, à mesure que les premieres se sechent. Ces *nids* sont de la forme d'une médiocre cueillere, mais avec des bords plus élevés.

Il y a tant de ces sortes de *nids*, qu'on en rassemble tous les ans une quantité prodigieuse qui se portent presque tous à la Chine, où ils se vendent à raison de 50 taels le cent, ce qui fait environ 100 ducats d'Espagne. On les croit excellens pour l'estomac, & ils donnent aux mets qu'on en assaisonne un goût délicieux. (*D. J.*)

NIDS, (*Hist. nat. Minéral.*) on appelle dans le travail des mines, *mines par nids*, *minera nidulans*, la mine qui se trouve par masses séparées & qui n'est point par filons. *Voyez* MARONS & ROIGNONS. (—)

NID-DE-PIE, (*Milit.*) c'est dans la guerre des sieges, un petit logement que font les assiégeans sur le haut de la breche à l'angle flanqué d'un bastion d'une demi-lune, &c. (*Q*)

NIDAU *ou* NIDOW, (*Géog.*) ville de Suisse dans le canton de Berne, capitale d'un bailliage de même nom, avec un château. Elle est dans un terrein bas & fertile sur le lac de Bienne, à 6 lieues N. O. de Berne, 21 S. O. de Zurich. *Long.* 24. 55. *lat.* 47. 12.

Le bailliage de *Nidau* comprend une dixaine de paroisses. Il a été autrefois un comté, dont l'abbé de Longuerue donne l'histoire dans sa description de la France.

NIDDA, (*Géog.*) petit comté d'Allemagne dans les états du landgrave de Hesse-Darmstat. Son chef lieu a le même nom, & est situé sur la petite riviere de *Nidda*, qui va se jetter ensuite dans le Mein.

NIDDUI, (*Critique sacrée.*) ce mot hébreu signifie *excommunié, séparé*. C'étoit la moindre sorte d'excommunication usitée parmi les Juifs; elle éloignoit cependant un homme de tout commerce civil, même d'avec sa femme & d'avec ses domestiques qui ne pouvoient s'approcher de lui plus près de quatre coudées: elle duroit trente jours, si le coupable se repentoit; sinon on la prolongeoit selon le besoin jusqu'à quatre-vingt-dix jours: lorsque dans cet intervalle l'excommunié ne satisfaisoit pas, il tomboit dans le *cherem*, qui étoit la deuxieme espece d'excommunication, & de-là dans la troisieme appellée *schammata*, qui étoit la plus grave de toutes. (*D. J.*)

NIDE, (*Géog.*) riviere de Lorraine formée de deux autres nommées la *Nide* françoise & la *Nide* allemande. Ces deux rivieres s'étant jointes, n'ont plus qu'un seul lit, qui porte le nom de *Nide*, & qui se jette dans la Sare.

NIDECK, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au duché de Juliers, sur la Roer ou Ruhr, entre Duren & Zulpich. Elle est capitale d'un bailliage de même nom dans le duché de Brunswick-Lunebourg. *Long.* 24. 20. *lat.* 50. 36.

NIDOREUX, adj. (*Gramm. & Méd.*) qui a l'odeur de la putréfaction. Les médecins distinguent les crudités de l'estomac en acides & en *nidoreuses*

NIDUM *ou* NIDUS, (*Géog. anc.*) ville d'Angleterre, selon l'itinéraire d'Antonin; c'est aujourd'hui *Néath*, sur la riviere de même nom.

NIEBLA, (*Géog.*) ancienne ville d'Espagne dans l'Andalousie avec titre de comté, sur le Riotinto, environ à 6 lieues de la mer, & à 15 O. de Séville. C'étoit autrefois une ville assez considérable, nommée *Nipla*. *Long.* 11. 45, *lat.* 37. 20.

NIECE, (*Juriſprud.*) *Voyez* NEVEU.

NIEKE CORONDE, (*Bot. exot.*) nom que les Ceylanois donnent à une fauſſe eſpece de canelle. L'arbre qui la fournit reſſemble au *nieke*, arbriſſeau fort commun dans l'île de Ceylan. Les habitans emploient leur *nieke coronde* à des uſages de médecine; ils en tirent une huile dont ils ſe ſervent pour en frotter la tête & les autres parties du corps dans les maladies des nerfs. (*D. J.*)

NIELLE, ſ. f. *nigella*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, & compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Cette fleur a une ſorte de couronne placée entre les pétales & les étamines, & formée par des corps en forme de cornes. Le piſtil ſort du milieu de la fleur & devient dans la ſuite un fruit membraneux, arrondi ou oblong. Ce fruit eſt diviſé en pluſieurs cornes à ſa partie ſupérieure, & il n'a qu'une ſeule capſule qui renferme des ſemences. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

M. Tournefort compte douze eſpeces de ce genre de plante, tant ſauvages que cultivées.

La *nielle* ſauvage commune, *nigella*, *arvenſis cornuta*, *I. R. H.* 258, a une petite racine fibreuſe & blanchâtre; elle jette à peine à la hauteur d'un pié une tige cannelée, tantôt ſimple, tantôt rameuſe; ſes feuilles ſont alternes, plus minces, plus eſpacées que celles de la *nielle* cultivée, & découpées en petits filamens; ſes fleurs ſont comme étoilées, compoſées de cinq pétales, de couleur bleue, aſſez grandes & agréables, ſans barbes. Quand les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des fruits membraneux, terminés par cinq cornets, à-peu-près comme l'ancolie, & diviſés dans leur longueur en autant de loges qui renferment pluſieurs ſemences noires & de peu d'odeur. On trouve cette plante dans les blés, où elle fleurit vers la fin de l'été.

La *nielle* ordinaire cultivée, *nigella flore minore, ſimplici, candido. I, R. H.* 258, pouſſe des tiges à la hauteur d'un pié, grêles, cannelées, aſſez nombreuſes; ſes feuilles ſont médiocrement larges, vertes, découpées, menues. Ses fleurs ſont placées aux ſommités de ces rameaux, grandes, ſéparées les unes des autres, compoſées chacune de cinq pétales diſpoſés en roſe, d'un blanc pâle, accompagné au milieu de pluſieurs étamines, qui ſont entourées par une couronne de petits corps oblongs. Quand les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits membraneux, aſſez gros, terminés par pluſieurs cornes, & diviſés en loges, qui renferment des ſemences oblongues ou rondelettes, noires ou jaunes, d'une odeur aromatique, & d'un goût piquant.

Cette plante ſe cultive dans les jardins où elle vient aiſément, & où elle fleurit pendant trois mois de l'été. Les curieux tirent ſa graine d'Italie; ils aiment auſſi beaucoup la petite *nielle* du Levant, qu'on appelle en Botanique *nigella cretica*; elle ſe diſtingue des autres par ſes jolies fleurs bleuâtres; & par l'odeur de ſa graine qui eſt auſſi forte que celle du cumin. (*D. J.*)

NIELLE, (*Chimie, Diete & Matiere méd.*) *nielle* romaine ou des jardins, c'eſt la ſemence ſeule qui eſt d'uſage en Médecine, & que les payſans emploient dans quelques cantons du royaume à titre d'aſſaiſonnement & en guiſe de poivre.

Cette ſemence, qui a un goût vif & piquant, contient une petite quantité d'huile eſſentielle, & une autre huile que Cartheuſer appelle *unguinenſe*, & qu'il dit être ſoluble par l'eſprit-de-vin, & retirable par l'expreſſion; ſur quoi il faut obſerver qu'il n'eſt pas permis, en raiſonnant d'après l'analogie tirée des connoiſſances reçues & vérifiées ſur preſque toutes les huiles connues, qu'il n'eſt pas permis, dis-je, de regarder comme une même ſubſtance l'huile que M. Cartheuſer a retirée de la ſemence de *nielle* par expreſſion, & celle qu'il en a retirée par l'eſprit-de-vin.

La ſemence de *nielle* eſt comptée parmi les remedes toniques, fortifians, diſcuſſifs, emmenagogues, carminatifs, errhins, contraires aux rhumes & enchifrenemens, vermifuges, céphaliques, & propres à la génération du lait; la plûpart de ces vertus ſont peu prouvées par l'obſervation, parce que la ſemence de *nielle* eſt peu uſitée, mais elles ſont annoncées autant qu'elles peuvent l'être par leurs qualités extérieures, & par la connoiſſance de ſes principes.

Cette ſemence entre dans la compoſition du ſirop d'armoiſe, de l'électuaire de baies de laurier, & de l'huile de ſcorpion compoſée. (*b*)

NIÉMECZ, (*Géog.*) place forte de Moldavie, entre Scozwa & Cronſtadt: les Polonois la prirent en 1691, & la rendirent à la paix. *Long.* 44. 31. *lat.* 46. 58. (*D. J.*)

NIÉMEN, (*Géog.*) grande riviere de Pologne, qui prend ſa ſource au palatinat de Minski en Lithuanie, & ſe jette dans le Curish-Haff par pluſieurs embouchures.

NIÉMI, (*Géog.*) montagne de la Laponie ſuédoiſe: cette montagne, dit M. de Maupertuis, ſeroit charmante par-tout ailleurs qu'en Laponie; on trouve d'un côté un bois clair, dont le terrein eſt auſſi uni que les allées d'un jardin; les arbres n'empêchent point de ſe promener, ni de voir un beau lac qui baigne le pié de la montagne; d'un autre côté on trouve des ſalles & des cabinets qui paroiſſent taillés dans le roc, & auxquels il ne manque que le toît: ces rochers ſont ſi perpendiculaires à l'horiſon, ſi élevés, & ſi unis, qu'ils paroiſſent plûtôt des murs commencés pour des palais, que l'ouvrage de la nature. Nous vîmes-là pluſieurs fois, continue M. de Maupertuis, s'élever du lac, ces vapeurs que les gens du pays appellent *haltios*, & qu'ils prennent pour les eſprits auxquels eſt commiſe la garde des montagnes; celle-ci étoit formidable par les ours qui s'y devoient trouver; cependant nous n'y en vîmes aucun, & elle avoit plus l'air d'une montagne habitée par les fées & par les génies, que par les ours. *Mém. de l'acad. des Scienc. année* 1737.

NIENBOURG, (*Géog.*) forte ville d'Allemagne au duché de Bruſwick-Lunébourg: ſon commerce conſiſte en blé, en laine, en lin, en miel, & en beſtiaux. Elle a été priſe & repriſe pluſieurs fois dans le dernier ſiecle; enfin elle a été rendue à Louis duc de Brunſwick-Lunébourg en 1650; elle eſt ſur le Weſer, à 10 lieues N. O. d'Hanovre, 15. S. E. de Brême. *Long.* 27. 2. *lat.* 52. 44.

NIENCHEU, (*Géog.*) ville de la Chine, dans la province de Chekiang, dont elle eſt la quatrieme métropole. Elle eſt environnée de montagnes où il y a des mines de cuivre; ſes habitans font un grand commerce de papier. *Lat. ſept.* 29. 33.

NIÉPER ou DUIÉPER, (*Géog.*) autrefois le Boriſthene, eſt une riviere de l'Europe, & l'une des plus grandes du Nord. Hérodote, *liv. IV. c. lxiij.* & Pomponius Mela, *liv. II. chap. j.* en ont donné la deſcription. Les noms de *Niéper* ou *Duiéper*, ne ſont pas modernes, car ils viennent du mot *Danapris*, qui eſt le nom que les anciens écrivains donnoient auſſi à ce fleuve; mais nous en connoiſſons la ſource beaucoup mieux qu'ils ne l'ont connue. Elle ſe trouve dans la Ruſſie moſcovite, au duché de Recchou, entre Wolock & Oleſchno. Ce fleuve paſſe dans la partie orientale de la Lithuanie, coule dans le palatinat de Kiow, reçoit chemin faiſant pluſieurs rivieres, & finit par ſe jetter dans la mer Noire auprès d'Oczakow: ſon embouchure dans la mer a une bonne lieue françoiſe de large. (*D. J.*)

NIER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt regarder comme faux ce qui eſt avancé par un autre, & lui marquer l'oppoſition qu'on a à ſon ſentiment, par les expreſſions uſitées dans la langue. *Voyez* NÉGATION, NÉGATIF, *&c.*

NIERS, (*Géog.*) petite riviere d'Allemagne, qui prend ſa ſource dans l'électorat de Cologne, à l'occident de Xuys, & qui ſe jette dans la Meuſe au-deſſous de Gennep. (*D. J.*)

NIESTER LE, (*Géog.*) grande riviere de Pologne; elle a ſa ſource au palatinat de Ruſſie, dans le mont Krapack, traverſe la Pokucie, ſépare la Moldavie du palatinat de Podolie, & ſe rend à Bialogorod, ville de la baſſe Arabie, où elle ſe décharge dans la mer Noire.

NIÈVES ou NEWIS, (*Géog.*) petite île de l'Amérique ſeptentrionale appartenante aux Anglois. *Voyez* NERWIS.

NIEUPORT, (*Géog.*) ville forte des Pays-bas autrichiens, dans la Flandres, avec un port & des écluſes, dont on peut inonder en un inſtant tous les environs. Elle ſoutint un ſiege contre Philippe duc de Cleves en 1488; le duc de Parme la prit en 1583; l'archiduc Albert d'Autriche y fut défait en 1600 par le prince Maurice de Naſſau. Elle eſt ſur la riviere d'Yperlée qui la traverſe à un quart de lieue de la mer, 2 lieues de Furnes, 3 d'Oſtende, 5 de Dunkerque, 65 de Paris. *Long.* ſelon Caſſini 20. 16. 30. *lat.* 51. 7. 58.

C'eſt en 1168 qu'on nomma cette ville *Nieuport*, à cauſe d'un port que Philippe d'Alſace y fit. *Voyez* Longuerue, *Deſcription de la France.*

C'eſt la patrie de Clicthone (*Joſſe*) docteur de Sorbonne au xvj. ſiecle, mort en 1543: ſes ouvrages de controverſe, en grand nombre, ſont tous tombés dans l'oubli.

NIEURE, (*Géog.*) petite ville de France en Nivernois; elle entre dans la Loire ſous le pont de Nevers, & a, dit-on, donné ſon nom à cette ville. (*D. J.*)

NIF, ſ. m. *terme à l'uſage de ceux qui travaillent l'ardoiſe. Voyez* ARDOISE.

NIFLHEIM, ſ. m. (*Mytholog.*) c'eſt le nom que les anciens Scandinaves ou Goths donnoient à leur enfer fabuleux. Ce mot ſignifie dans la langue gothique *ſéjour de ſcélérats*. Ils diſoient qu'au milieu de ce lieu terrible étoit une fontaine nommée *Huergelmer*, d'où découloient les fleuves ſuivans, l'Angoiſſe, l'Ennemi de la joie, le Séjour de la mort, la Perdition, le Gouffre, la Tempête, le Tourbillon, le Rugiſſement, & le Hurlement, le Vaſte; celui qui s'appelle Bruyant coule près des grilles du Séjour de la mort. *Voyez* l'*Edda des Iſlandois*.

NIGÉBOLI, (*Géog.*) ville de Turquie dans la Bulgarie, capitale d'un ſangiack, fameuſe par la bataille de 1396, entre Bajazeth qui la gagna, & Sigiſmond qui devint enſuite empereur d'Allemagne. Les Grecs y ont un archevêque. *Nigéboli* eſt ſur le Danube, à 14 lieues S. O. de Rotzig, 60 N. O. d'Andrinople. *Long.* 43. 18. *lat.* 43. 45. (*D. J.*)

NIGELLA TERRA, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs au terreau ou à la terre noire des jardins, *humus atra communis*.

NIGER, (*Géog.*) c'eſt le *Niger* de Ptolomée, *liv. IV. chap. vj.* & le *Nigris* de Pline, *liv. V. chap. iv.* grand fleuve d'Afrique qui arroſe la Nigritie: les François le nomment autrement, *la riviere du Sénégal*. Quoique le cours de ce fleuve nous ſoit un peu mieux connu qu'il ne l'étoit des anciens, cependant il s'en faut beaucoup que nous en ſoyons aſſurés. On croit qu'il tire ſa ſource d'un lac nommé *Maberia* par les Sauvages, & qu'on place au cinquieme degré de latitude ſeptentrionale. Les anciens ont imaginé qu'il venoit du Nil par un paſſage ſouterrein, parce qu'il ſe déborde tous les ans en même tems que le Nil, mais nous en dirons plus bas les raiſons. On prétend qu'il ſe partage en deux branches, dont celle qui coule au ſud s'appelle *Gambie*, on lui donne une de ſes embouchures au onzieme degré de *latitude*, & la plus éloignée à quinze degrés de diſtance de l'équateur.

Suivant les cartes de M. de Lisle, le *Niger* perd ſon nom dans le lac de Guarde, & de là à la mer, ce qui fait 700 milles anglois en ligne droite; mais M. Suow qui a été gouverneur de James-Fort, ſur la riviere Gambie, nous aſſure que le *Niger* n'a point un cours auſſi étendu qu'on nous le repréſente dans les cartes géographiques. Il nous apprend encore que c'eſt une riviere barrée, qui ne peut recevoir de batiment plus gros que des barques juſqu'à l'endroit où ſe trouve l'établiſſement des François, au-deſſus duquel il n'y a que des bâtimens plats qui puiſſent naviguer juſqu'à Galam; au-lieu que la Gambie eſt navigable pour des vaiſſeaux, ſi chargés qu'ils puiſſent être, environ cinquante lieues au-deſſus de l'établiſſement des Anglois, & qu'il porte des vaiſſeaux de cent tonneaux juſqu'à Barraconda, & un peu plus haut (car la marée monte juſques-là) c'eſt-à-dire à près de 150 lieues au-deſſus du fort James.

Quant aux inondations du *Niger*, il n'en faut pas chercher la cauſe bien loin; ce ſont les pluies qui tombent entre la ligne & le tropique qui produiſent les accroiſſemens de cette riviere: ces pluies commencent les premiers jours de Juin, & continuent trois à quatre mois. Elles gagnent toujours pays, & avancent de l'eſt à l'oueſt. La riviere ſe débordant par la crue de ſes eaux, inonde les pays plats, engraiſſe les terres & les fertiliſe par le limon qu'elle y laiſſe. (*D. J.*)

NIGOTEAUZ. (*Arch.*) *Voy* PIECES DE TUILE.

NIGRICA FABRILIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs au crayon noir, appellé vulgairement *mine de plomb*, ou *plombagine*. Ou peut-être déſigne-t-on ſous ce nom la pierre noire dont certains ouvriers ſe ſervent pour tracer leurs deſſeins. *Voyez* NOIRE PIERRE.

NIGRITIE, (*Géog.*) grand pays d'Afrique, qui s'étend de l'eſt à l'oueſt des deux côtés du Niger. Il eſt borné N. par les déſerts de la Barbarie, E. par la Nubie & l'Abyſſinie, S. par la Guinée, O. par l'Océan occidental. Ce pays comprend pluſieurs petits royaumes, tant au nord du Niger qu'au midi, & des deux côtés de ce grand fleuve.

NIGROIT, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichtiolog.*) *oblado*, *oculata*, *melanurus*, poiſſon de mer, qui a comme le ſargo & le ſparaillon, une tache noire ſur la queue; il reſſemble à la daurade, *voyez* DAURADE, par le nombre & la poſition des nageoires, & par la figure de la queue. Il a la bouche & les dents petites, les écailles larges & peu adhérentes au corps. Les yeux ſont très-grands proportionnellement à la groſſeur de ce poiſſon. Il y a ſur les côtés du corps des écailles beaucoup plus larges que les autres, & diſpoſées de façon qu'elles forment une large bande qui s'étend depuis les ouies juſqu'à la queue, & qui peut faire diſtinguer le *nigroit* du ſargo & du ſparaillon. Les écailles ont chacune de petits traits noirs. Le corps a une couleur bleue mêlée de noir, excepté l'extrémité poſtérieure qui eſt rougeâtre; c'eſt ſur cette partie que ſe trouve la tache noire dont nous avons parlé. Le *nigroit* mange de l'algue; il ſe nourrit auſſi de petits poiſſons; il a la chair molle, preſque auſſi brune que celle du ſargo, mais moins nourriſſante. Rondelet, *Hiſt. des poiſſons premiere part. liv. V. chap. vj. Voyez* SARGO, SPARAILLON, *poiſſon*. (*I*)

NIGRO-MANTIE, (*Art divinat.*) ce mot ſignifie à la lettre *divination noire*. Il eſt compoſé de deux mots, l'un latin *nigra*, noire, & l'autre grec μαντεία, *divination*. On donnoit autrefois ce nom à l'art de connoître les choſes cachées dans la terre, & placées à l'obſcurité dans des endroits *noirs*, ténébreux, comme des mines, des métaux, des pétrifications, &c. & c'eſt dans ce ſens que ce mot eſt employé par Paracelſe. Ruian & Dornæus ſes commentateurs, ont prétendu que cette connoiſſance d'abord naturelle, étoit devenue par l'inſtinct du diable & la méchanceté des hommes, un art exécrable & diabolique, & que ceux qui en faiſoient profeſſion invoquoient les démons & les mauvais eſprits, & leur commandoient de porter certaines choſes dans des pays fort éloignés, ou d'en rapporter ce dont ils avoient envie. La nuit étoit particulierement deſtinée à ces invocations; & c'eſt auſſi pendant ce tems que les démons exécutoient les commiſſions dont ils étoient chargés, parce que les mauvais eſprits craignent la lumiere, & ſont amis & miniſtres des ténebres. Les démons, diſent-ils, feignoient d'être forcés par les hommes à faire ce qu'on leur demandoit, tandis qu'ils s'y portoient avec plaiſir & de leur propre mouvement, ſachant très-bien que cela tournoit au préjudice de leurs auteurs. Rien n'eſt plus déplorable, continuent ces écrivains timorés, que de voir un art auſſi déteſtable diabolique exercé & même pratiqué par des chrétiens. *Voyez le lexic.* de Johns & de Catteil. A préſent que l'on ſait à quoi s'en tenir ſur les ſorciers, & qu'on a éclairé avec le flambeau de la Philoſophie tout ce qu'on appelle *ſortilege*, on n'ajoute plus de foi à ces prétendues divinations; on eſt bien aſſuré que ces invocations, ces apparitions du diable ſont tout auſſi ridicules & auſſi peu réelles que celles de Jupiter, de Mars, de Vénus, & de toutes les autres fauſſes divinités des payens, dont ſe mocquoient avec raiſon les ſages & les philoſophes de ces tems. On les évalue au juſte quand on les regarde comme des rêveries, des produits d'un imagination bouillante & quelquefois dérangée. La Religion eſt ſur ce point d'accord avec la Philoſophie.

NIGUA, ſ. m. (*Inſectologie.*) terme eſpagnol, lequel déſigne une eſpece de puce terreſtre du Bréſil qui ſe fiche dans la peau, s'y multiplie, & y cauſe avec le tems des ulceres.

Cet inſecte, que l'on nomme *chique* aux Antilles, étant vu au microſcope, a le dos rond, couvert d'un poil brun; la tache noire qui le fait remarquer eſt ſa tête. Il a pluſieurs petits piés garnis de poil ſous le ventre; il eſt ovipare, & ſes œufs étant éclos, paroiſſent comme autant de petits grains noirs.

Le *nigua* paſſe aiſément au-travers des bas, & ſe loge ordinairement ſous les ongles des piés, dans les jointures, & dans les endroits de la peau qui ſont un peu élevés. La douleur qu'il fait en perçant l'épiderme n'eſt pas plus grande que celle d'une médiocre piquure de puce, auſſi ne s'en apperçoit-on pas. Après qu'il s'eſt logé dans l'endroit qui lui eſt le plus commode, il ronge doucement la chair autour de lui, & n'excite d'abord qu'une legere démangeaiſon; il groſſit peu-à-peu, s'étend, & devient enfin comme un petit pois: en cet état il fait des œufs qui étant éclos ſe nichent autour de leur mere, croiſſent comme elle, rongent toute la chair aux environs, y cauſent des ulceres malins, & quelquefois la gangrene. Auſſi lorſqu'on s'apperçoit du mal, il eſt facile d'y porter remede ou par ſoi-même, ou par le ſecours d'autrui. Comme la noirceur du *nigua* ſe fait aiſément remarquer entre la chair & la peau, on prend un canif pointu, & on déchauſſe doucement aux environs du trou qu'a fait l'inſecte, afin de pouvoir le tirer dehors tout entier avec une épingle auſſi-tôt qu'on le voit à découvert. On traite enſuite la plaie avec des plumaceaux imbibés de quelque digeſtif; mais quand on néglige le mal, ou qu'on n'a pas ſoin de tirer hors de la tumeur tous les *niguas* qui s'y ſont nichés, on court

risque d'avoir des ulceres qui demandent pour leur guérison le secours de la Chirurgie. (*D. J.*)

NIHIL ALBUM, s. m. (*Chimie*) ou simplement *nil*; c'est le nom que l'on donne à une matiere blanche semblable à une farine légere, qui s'attache à la partie la plus élevée des fourneaux dans lesquels on traite des substances métalliques volatiles & calcinables. On voit par-là que tous les demi-métaux, tels que l'arsenic, l'antimoine, le plomb & l'étain, peuvent donner une pareille substance; mais on donne plus particulierement le nom de *nihil album* à la partie subtile & légere qui s'attache au haut des cheminées des fourneaux dans lesquels on traite des mines de zinc ou de cuivre jaune; c'est une espece de tutie ou de chaux de zinc. *Voyez* ZINC & TUTIE. (—)

NIKOPING, (*Géog.*) ville de Danemark sur la côte occidentale de l'île de Falster, vis-à-vis celle de Laland, avec une bonne forteresse. Elle est à 19 lieues S. O. de Copenhague. *Long.* 29. 58 *lat.* 54. 50. (*D. J.*)

NIL, s. m. (*Botan. anc.*) nom donné par les médecins arabes à deux graines très-différentes, & qui sont souvent prises dans leurs écrits l'une pour l'autre. Avicenne dit dans un endroit que le *nil* est la graine d'une plante rampante du genre des liserons, & que cette plante porte des fleurs bleues comme celle de la campanule; dans un autre endroit il écrit que le *nil* est le nom d'une plante qui est d'usage en teinture, & qui semble être la même que notre pastel ou guesde. Quelquefois les Arabes entendent une plante sous le nom de *nil*, & quelquefois sous le même nom la teinture qu'on tire de cette plante. Les anciens traducteurs de Dioscoride en arabe, ont par-tout traduit le mot *isatis* par celui de *nil*, ainsi que la plante dont on tire l'indigo. Les interpretes des Arabes ont tous été jettés dans la même erreur, par le double sens du mot *nil*, qui désigne tantôt la plante, & tantôt la teinture qu'on en retire. (*D. J.*)

NIL, s. m. (*Géogr.*) grand fleuve d'Afrique qui a sa source dans l'Abyssinie; il coule du midi au nord, & se décharge dans la Méditerranée.

Ce fleuve s'appella d'abord *Oceanus*, *OEtus*, *Egyptus*; & à cause de ces trois noms, on lui donna celui de *Triton*. D'autres le nommerent *Siris*, *Astapus* & *Astaporas*. Plusieurs anciens écrivains témoignent que son ancien nom étoit *Egyptus*, & Diodore de Sicile pense qu'il ne prit le nom de *Nilus* que depuis le regne d'un roi d'Egypte ainsi nommé. Les Grecs l'appellent *Mélas*, qui signifie *noir* ou *trouble*. Les Abyssins l'appellent *Abari*, *pere des eaux*; & les Ethiopiens le nomment *Abavi*: enfin les Grecs & les Latins ne le connoissent aujourd'hui que sous le nom de *Nil*.

Les plus grands conquérans de l'antiquité ont souhaité avec passion de pouvoir découvrir ses sources, s'imaginant que cette découverte ajouteroit beaucoup à leur gloire. Cambyse en fit la tentative inutile. Alexandre se trouvant campé à la source du fleuve Indus, il crut que c'étoit celle du *Nil*, & il en eut une joie infinie. Ptolomée Philadelphe, un de ses successeurs, porta la guerre en Ethiophie, afin de pouvoir remonter ce fleuve. Lucain fait dire à César qu'il seroit trop heureux de voir le lieu ou le *Nil* prend sa source.

Nihil est quod noscere malim
Quam fluvii causas per secula tanta latentis,
Ignotum caput.

Néron plein du même desir, envoya des armées entieres pour cette découverte; mais le rapport qu'on lui fit détruisit toute espérance de succès. La source du *Nil* demeura toujours inconnue jusqu'au milieu du dernier siecle: cette source, si long-tems & si inutilement cherchée par les anciens, paroît être, selon M. de Lisle, à 11d. de *latit.* septentrionale en Abyssinie.

On attribue communément cette découverte aux jésuites portugais; il est certain qu'ils en envoyerent les premiers à Rome des relations vers le milieu du dernier siecle, & le P. Tellez les mit au jour dans son *histoire de la haute Ethiopie*, *imprimée a Conimbre en* 1661. Ce fleuve sort par deux sources du haut d'une montagne de la province de Sabala, qui est dans le royaume de Goyau; il descend de l'Abyssinie, traverse les royaumes de Sennar, de Dangola, toute la Nubie & l'Egypte, dans laquelle il porte la fécondité, en l'inondant régulierement au mois de Juin ou d'Août.

Le cours de cette riviere est d'environ 15 cens milles presque toujours du midi au septentrion; il se partage un peu au-dessous du Caire en deux bras qui vont l'un à l'est & l'autre à l'ouest, & tombent dans la Méditerranée à environ cent milles de distance. Il n'y a point d'autres branches du *Nil* navigables à-présent, que celles de Damiete & de Rosette. Tant que ce fleuve est renfermé dans son lit ordinaire, il ne paroît pas plus large que la Tamise l'est à Londres; & dans la saison la plus seche de l'année, il est guéable en beaucoup d'endroits. Il a dans la partie supérieure de son cours, plusieurs cataractes, où l'eau tombe en nappes d'une grande hauteur avec un bruit prodigieux; mais dans la basse Egypte il coule fort lentement, & on y navige sans peine.

Le *Nil* reçoit en Ethiopie les eaux d'un grand nombre de rivieres & de torrens que forment les pluies abondantes qui tombent entre l'équateur & le tropique avant & après le solstice: ces pluies sont la seule cause des débordemens reglés du *Nil*; débordemens qui arrivent tous les ans à-peu-près au même tems, mais avec quelques inégalités, parce qu'ils dépendent du concours de diverses circonstances physiques qui ne se trouvent pas toujours réunies de la même façon.

La couleur des eaux du *Nil* qui change au tems des crues, a fait croire qu'elles étoient alors chargées d'une très-grande quantité de limon: on a évalué cette quantité sur des observations grossieres, à un dixieme du volume de l'eau. Une observation plus exacte faite par un voyageur anglois (M. Shaw), la réduit à $\frac{1}{120}$; mais il resteroit encore à s'assurer de la nature de ce qui demeure après l'évaporation de l'eau: est-ce une véritable terre composée de particules fixes, capables de s'unir avec le terrein & d'en augmenter la masse? est-ce une matiere qui se dissipe par l'action du soleil, & qui puisse être absorbée par l'air? C'est un point qu'on n'a pas encore examiné. Le lecteur peut consulter sur la crue du *Nil* & ses inondations, les *Mém. de l'acad. des Belles-Lettres*. (*D. J.*)

NIL, (*Mythol.*) L'utilité infinie que ce fleuve d'Egypte a toujours apportée aux Egyptiens, le fit prendre pour un dieu, & même le plus grand des dieux: c'étoit lui qu'ils vénéroient sous le titre d'*Osiris*. On célébroit une grande fête en son honneur vers le solstice d'été, à cause que le *Nil* commence alors à croître & à se répandre dans le pays. Cette fête se célébroit avec plus de solemnité & de réjouissance qu'aucune autre; & pour remercier d'avance le fleuve des biens que son inondation alloit produire, on jettoit dedans, par forme de sacrifice, de l'orge, du blé, & d'autres fruits. La fête du *Nil* se célebre encore aujourd'hui par de grandes réjouissances, mais les sacrifices en ont été retranchés. On voit au jardin des Tuileries un beau grouppe de marbre copié sur l'antique, qui représente le *Nil* sous la figure d'un vieillard couronné de laurier, à demi-couché, & appuyé sur son coude, tenant une corne d'abondance; il a sur les épaules, sur la hanche, aux bras, aux jambes, & de tous les côtés, de petits garçons nuds au nombre de seize, qui marquent les seize coudées d'accroissement qu'il faut que le *Nil* ait pour faire la grande fertilité de l'Egypte. (*D. J.*)

NIL, (*Art numismat.*) Le *Nil* est représenté sur les monumens publics, entr'autres sur les médailles, comme une des premieres divinités des Egyptiens; mais entre les monumens qui lui furent consacrés, il n'y en a pas de plus majestueux que la statue colossale de pierre Basalte, qu'on voit au belvédere du Vatican, & dont il y en a une belle copie dans le jardin des Tuileries. Pline fait mention de ce chef d'œuvre de l'art, & nous apprend que l'empereur Vespasien le fit placer dans le temple de la Paix. On a eu soin de faire ciseler autour de cette statue les principaux symboles du *Nil*, tels que sont l'hyppopotame, le crocodile, l'ibis, l'ichneumon, la plante du *lotus*, celle du *papyrus*, & seize enfans qui folâtrent à l'entour du dieu depuis les piés jusqu'au sommet de la tête, pour désigner la crue du *Nil* à seize coudées, hauteur qui annonce à l'Egypte l'année la plus fertile qu'elle puisse souhaiter. La statue de ce fleuve tient aussi une corne d'abondance, signe de la fertilité de l'Egypte. Une médaille de grand bronze de l'empereur Hadrien, frappée à Alexandrie, nous a conservé la mémoire d'un débordement du *Nil* à la hauteur de seize coudées, qui arriva la douzieme année de l'empire de ce prince. (*D. J.*)

NIL, (*Monnoie du Mogol.*) monnoie de compte dont on se sert dans les états du grand-mogol. Un *nil* de roupies vaut cent mille padans de roupies; un padant cent mille courons, & un couron cent mille laoks. *Savary*. (*D. J.*)

NIL TRANSEAT, *terme de chancellerie romaine*, *Voy.* TRANSEAT.

NILACUNDI, (*Hist nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre précieuse des Indes, que l'on croit participer du saphir & du rubis.

NILICA-MARAM, (*Hist. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales qui est une espece de prunier; ses feuilles prises en décoction passent pour un grand remede dans les fievres chaudes. Son fruit & ses premieres feuilles séchés, pulvérisés & pris dans du lait caillé, sont un remede pour la dyssenterie. On attribue encore des vertus à son fruit confit avec du sucre & à la liqueur que l'on en tire par la distillation.

NILI OSTIA, (*Géogr. anc.*) c'est-à-dire *bouches* ou *embouchures* du *Nil*. Hérodote, Pomponius Mela, Diodore de Sicile, Strabon & Ptolomée prétendent que le *Nil* a neuf embouchures, tant naturelles que fausses, par lesquelles il se décharge dans la mer; mais tous ces auteurs ne conviennent point ensemble sur le nom de ces neuf embouchures, & ce seroit une peine inutile que de chercher à les concilier. Les Poëtes ont pris plaisir à ne donner au *Nil* que sept bouches, & en conséquence Virgile le surnomme *septemgeminus*; & *septem gemini turbant trepida ostia Nili*. Ovide l'appelle aussi *septemfluus*:

Perque papyriferi septemflua flumina Nili.

Ce nombre de sept convenoit à la Poésie. Les voyageurs modernes ne connoissent que deux bras du *Nil* qui tombent dans la Méditerranée, celui de Damiette & celui de Rosette. Il paroît que l'embouchure de Damiette est *l'ostium pathmeticum* ou *phamiticum* des anciens géographes; Hérodote l'appelle *bucolium*. Or le Bogas dans lequel est Damiette étoit le Pathmétique de l'antiquité. L'embouchure de Rosette est *l'ostium Bolbitinum* des anciens; car Rosette est selon toute apparence, l'ancienne ville Bolbitina. En un mot, il est vraissemblable que les autres bouches du *Nil* étoient des canaux pratiqués de l'un de ses deux bras, qu'on a pris pour des embouchures naturelles. (*D. J.*)

NILLE, s. f. (*Jardinage.*) ornement de parterre qui n'est qu'un filet simple ou qu'un trait de buis, dont on se sert, tant pour la variété, que quand on n'a pas assez de place pour tracer une palmette. Ce terme est emprunté des Vignerons, qui appellent ainsi un petit filet rond qui sort du bois de la vigne lorsqu'elle est en fleur. (*K*)

NILLES, s. f. pl. (*Architect.*) petits pitons quarrés de fer, qui étant rivés aux croisillons & traverses aussi de fer des vitraux d'église, retiennent avec des clavettes ou petits coins les panneaux de leurs formes (*D. J.*)

NILLE, *en terme de Boyaudier*, c'est une petite roue de bois plus longue que grosse, surpassée à chaque bout d'une verge de fer terminée d'un côté par un bouton qui l'empêche de sortir de sa place, & de l'autre par un crochet auquel on attache le boyau qu'on veut retordre; le long de ce petit cylindre il y a plusieurs petits creux dans lesquels la corde du rouet qui fait remuer les *nilles* est retenue. Chaque rouet a toujours deux *nilles*, & retord deux cordes à-la-fois.

NILLE, s. f. *terme de Vigneron*, sorte de petit filet rond qui sort du bois de la vigne lorsqu'elle est en fleur.

NILLE, *en terme de Blason*, se dit d'une espece de croix ancrée beaucoup plus étroite & menue qu'à l'ordinaire.

NILLÉ. On dit, *en terme de Blason*, croix *nillée*, pour dire une *croix* faite de deux bandes séparées & crochues par le bout. Cette croix est ancrée & fort déliée comme est la *nille* ou le fer d'un moulin, ce qui la fait aussi appeller *croix de moulin*.

NILOMETRE *ou* NILOSCOPE, s. m. (*Hist. anc.*) instrument dont les anciens faisoient usage pour mesurer la hauteur des eaux du Nil dans ses débordemens.

Ce mot vient du grec Νεῖλος, *Nil* (qui vient lui-même de νέα ἰλὺς, *nouveau limon*, ou, selon d'autres, de νέω, *je coule*, & de ἰλὺς, *limon*), & de μέτρον, *mesure*. Les Grecs appelloient ordinairement cet instrument νειλοχώσιον.

Dans la bibliotheque du roi il y a un traité écrit en arabe sur les *nilometres*, intitulé *neil fi alnal al Nil*, dans lequel on décrit tous les débordemens du Nil, depuis la premiere année de l'hégire, jusqu'à la 875e.

Hérodote parle d'une colonne qu'on avoit élevée dans un endroit de l'île Delta, pour servir de *nilometre*; il y en a encore une semblable au même endroit dans une mosquée.

Comme toutes les richesses de l'Egypte viennent des inondations du Nil, les Egyptiens les demandoient avec instance à leur dieu Sérapis, employant à cet effet plusieurs superstitions, & entr'autres le sacrifice d'une jeune fille qu'on noyoit tous les ans dans le Nil: ce qui obligea Constantin de leur défendre les sacrifices, & d'ordonner que le *nilometre*, qui avoit été jusqu'alors dans le temple de Sérapis, seroit mis dans une église. Julien l'apostat replaça le *nilometre* dans le temple de Serapis, où il resta jusqu'au tems du grand Théodose. *Voyez*, au sujet des *nilometres*, les *actes de Léipsic*, *année* 1686, p. 147. (*G*)

NILS. *Voyez* EURIPES.

NIMBE, s. m. (*Art numism.*) en latin *nimbus*; c'est un cercle qu'on remarque sur certaines médailles, particulierement sur celles du bas empire, autour de la tête de quelques empereurs; ce cercle est assez semblable aux cercles de lumiere, qu'on met aux images des saints.

La plus ancienne médaille que nous connoissions, sur laquelle on voie le *nimbe*, est d'Antonin Pie, & rapportée par Olselius, *thes. num. tab.* 67. *n.* 1, ce prince est représenté sur le revers, de bout, en habit militaire, la main droite étendue, tenant de la gauche une *haste* sans fer, avec un *nimbe* sur la tête. On trouve ensuite le *nimbe* sur un médaillon de Fausta, & sur une médaille de Constantin, publiée par André Morel, *specim. tabul.* 4. *n.* 4. & *tab.* 7. *n.* 1. Le *nimbe* devint encore plus commun sous les successeurs de ce prince, & le grammairien Servius, qui écrivoit sous les enfans du grand Théodose, semble le regarder comme un ornement de tête, également usité pour les dieux & pour les empereurs.

On peut consulter sur le *nimbe* des divinités payennes, des empereurs & des saints, une dissertation intitulée: *Disquisitio de* nimbis *antiquorum*, *imaginibus deorum*, *imperatorum olim*, & *nunc Christi apostolorum à Joanne* Nicolai, *Jenæ* 1699. *in*-12. & les observations du sénateur Bonarotti, sur les vers antiques trouvés dans les cimetieres de Rome. *Voyez Osservaz. sopr. fracum. di, vetr.* p. 59. (*D. J.*)

NIMBO, s. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) arbre des Indes orientales, nommé par Jean Bauhin *nimbo folio & fructu oleæ*; par C. Bauhin *arbor indica fraxino similis, oleæ fructu*; & par Herman, *azedarach floribus albis semper virens*. Cet arbre est de la grosseur du frêne, & est verd toute l'année; son écorce est fort mince, ses feuilles sont vertes, ameres au goût, dentelées aux bords & terminées en pointe; ses fleurs sont petites, blanches, composées chacune de cinq pétales, ayant au milieu de courtes étamines jaunes; leur odeur approche de celle du triolet odorant. Quand les fleurs sont passées, il leur succéde des fruits de la figure d'une petite olive de couleur jaunâtre; on en tire une huile par expression, dont les habitans de Malabar font grand usage pour les plaies, les piquûres & les contractions de nerfs.

Les auteurs du jardin de Malabar ont décrit une autre espece de *nimbo* qu'ils appellent *karibepon*, *seu* nimbo *altera*; c'est un bel arbre, fort grand toujours verd, & portant fleur & fruit deux fois l'année. On le trouve aussi dans plusieurs contrées de Malabar. (*D. J.*)

NIMEGUE, (*Géog.*) ville des Pays-bas, capitale de la Gueldre hollandoise, avec une citadelle, un ancien palais & plusieurs forts. Cette ville entra dans l'alliance d'Utrecht en 1579; les Espagnols la prirent en 1585 mais le comte Maurice la reprit pour les Provinces-Unies en 1591. Elle est fameuse par la paix générale qui s'y conclut en 1678 & en 1679. Elle est sur le Vahal, entre le Rhin & la Meuse ou si l'on veut, entre Arnhem & Graves, à 4 lieues de Clèves, 14 S. E. d'Utrecht, 20 S. E. d'Amsterdam. 16 N. O. de Cologne 26 N. E. d'Anvers. *Long.* 23. 25. *lat.* 51. 55.

Le nom de cette ville est diversement écrit dans la langue du pays, comme *Niew-Méegen*, *Nimwegen*, *Nimmegen*, d'où les François ont dit *Nimegue*. Il ne faudroit pas d'autres preuves de son ancienneté, que les monumens d'antiquité romaine qu'on y découvre fréquemment. De plus, on la trouve nommée *Noviomagus* dans la table de Peutinger. Après la décadence de l'empire romain, le pays ayant été soumis à la puissance de plusieurs comtes de l'empire, la ville de *Nimegue* appartint au roi d'Austrasie, & ensuite aux empereurs dont elle obtint divers privileges, & entr'autres la dignité de ville impériale. Enfin, Philippe II. ayant violé par des emprisonnemens & des persécutions pour cause de religion, les libertés des habitans en 1579, ils se virent obligés d'entrer dans l'alliance d'Utrecht, qui a donné le nom aux Provinces-Unies des pays-bas. Quelques-uns de ses citoyens se sont acquis de la réputation dans le parti des armes, & d'autres dans la république des lettres. Je n'en citerai que trois: *Geldenhaut* (*Géard*) en latin *Geldenhaurius*, tenoit un rang parmi les savans hommes du seizieme siecle. Il étoit plus connu sous le

nom

nom de sa patrie, que sous celui de sa famille, car Erasme & la plûpart de ses contemporains, l'appellent toujours *Géraldus Noviomagus*. Il se distingua dans la poésie & l'art oratoire, ce qui lui gagna les bonnes graces de Maximilien de Bourgogne, qui l'envoya à Vittemberg pour examiner l'état de l'église. Il revint de ce voyage si fort enchanté de la doctrine des protestans, qu'il changea de religion & quitta son pays; mais ne sachant où s'établir, il alla d'abord à Worms, ensuite à Strasbourg, à Ausbourg, & finalement à Marbourg, où il enseigna la Théologie. Il mourut de la peste en 1542, à l'âge de soixante ans. Il a écrit en latin une *historia Batavica*, une *historia Germaniæ inferioris*, & une vie de Philippe de Bourgogne. Les réticences & les palliatifs qu'on remarque dans ce dernier ouvrage, doivent nous apprendre à nous défier des histoires composées par des domestiques comblés des bienfaits de leurs maîtres.

Canisius (*Henri*) s'est acquis une gloire durable entre les savans hommes de son siecle. On loue beaucoup son traité du droit canon, *summa juris canonici*; mais ses *antiquæ lectiones*, imprimées en 4 *vol. in-fol.* forment un recueil de littérature bien autrement recherché & véritablement instructif. Henri Canisius étoit neveu du jésuite de ce nom; il mourut en 1609.

Noodt (*Gérard*) célébre professeur en Droit à *Nimegue*, lieu de sa naissance, ensuite à Francker, & enfin à Leyde, a publié d'excellens ouvrages de jurisprudence recueillis & imprimés en 1724, en 2 *vol. in-folio*. Il a porté dans ces matieres un esprit philosophique, & ne s'est pas borné comme sont d'autres, à la simple étude des lois romaines, comme si toute la sagesse y étoit renfermée, ou plutôt comme si le droit consistoit en décisions arbitraires. Il est mort en 1725 à soixante-dix-huit ans. (*D. J.*)

NIMEGUE, le quartier de, (*Géog.*) contrée de la Gueldre, bornée au N par le quartier de Velwen, à l'orient par le comté de Bergue & le duché de Clèves; au midi, par le Brabant; & à l'occident, par la Hollande. Cette contrée est partagée en six préfectures; elle contient cinq forteresses où on tient garnison, plusieurs terres seigneuriales, & deux villes, qui sont Tiel & Bommele. (*D. J.*)

NIMETACUM, (*Géog. anc.*) l'itinéraire d'Antonin met cette ville entre *Minariacum* & *Cameracum*, à 18 mille pas de la premiere, & à 14 mille de la seconde: Meyer prétend que ce soit *Mainy* dans la châtellenie de Lille, mais Ortélius est mieux fondé à dire que ce doit être *Lens* en Artois. (*D. J.*)

NIMETULAHIS *ou* NIMETULAHITES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) sorte de religieux Turcs ainsi nommés de *Nimetulahi*, leur premier chef ou fondateur. Ils s'assemblent la nuit tous les lundis pour célébrer par des cantiques l'unité de Dieu, & glorifier son nom. Ceux qui veulent être reçus dans leur ordre passent quarante jours de suite renfermés dans une chambre, & réduits à trois ou quatre onces de nourriture par jours. Pendant cette retraite, ils s'imaginent voir Dieu face à face, & que toute la gloire du paradis leur est révélée. Lorsque le tems de leur solitude est expiré, les autres freres les menent dans une prairie, où ils dansent autour d'eux & les font aussi danser. Si dans cet exercice le novice a quelque vision, ce que le mouvement jointe à la foiblesse de cerveau causée par le jeûne, ne manque jamais d'occasionner; il jette son manteau en arriere & se laisse tomber la face contre terre, comme s'il étoit frappé de la foudre. Le supérieur s'approche, fait quelque priere pour lui, & lorsque le sentiment lui est revenu, il se releve les yeux rouges & égarés, avec la contenance d'un ivrogne ou d'un insensé, & communique sa vision au supérieur ou à quelqu'autre personnage versé dans la Théologie mystique, après quoi, il est censé du nombre des *nimetulahis*. Guer. *mœurs des Turcs*, *tom. I.*

NIMPTSCH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Silésie, dans la principauté de Brieg, entre Franckenstein & Breslau. Elle se défendit bien vaillamment en 1431 & 1434, contre les troupes de Sigismond. *Long.* 34. 38. *lat.* 51. 10.

Lohenstein (Daniel Gaspar de) naquit dans cette ville en 1635, & mourut en 1683; c'est le Corneille des Allemands, & le premier qui ait élevé la tragédie allemande au point où elle est aujourd'hui. (*D. J.*)

NINGAMECHA, (*Hist. mod.*) c'est le titre que l'on donne au Monomotapa, à celui qui est revêtu de la plus éminente dignité de l'état, qui répond à celle de grand visir chez les Turcs. Ce mot signifie *gouverneur du royaume*.

NINIVE, (*Géog. anc.*) les latins disent *Ninos* ou *Ninus*, ville capitale de l'Assyrie, fondée par Ninus, suivant les historiens prophanes, & par Assur fils de Sem ou Nemrod fils de Chus, selon les écrivains sacrés.

C'étoit une des plus anciennes & des plus grandes villes du monde. Par les mesures de Diodore de Sicile évaluées aux nôtres, *Ninive* avoit 7 lieues de long, environ trois de large, & dix-huit de circonférence; *mais* il faut remarquer qu'elle renfermoit dans son enceinte quantité de jardins, de champs labourables, de prés, & d'autres lieux qui n'étoient point habités. Pline, Strabon, Ptolomée & les autres Géographes la mettent sur le Tigre. Arbacès & Bélesus la prirent sur le roi Sardanapal vers le tems de la fondation de Rome. Elle fut prise une seconde fois par Astyagès & Nabopolassar, sur Chinaladan, roi d'Assyrie, deux cens vingt-six ans avant l'ere vulgaire. Strabon, *l. XVI. p.* 737. dit qu'aussitôt après la destruction de l'empire des Syriens (Assyriens), la ville de *Ninive* fut ruinée; & elle l'étoit tellement du tems de Lucien de Samosate qui vivoit sous Adrien qu'on n'en voyoit plus aucuns vestiges, & qu'on ignoroit même le lieu où elle avoit été bâtie. Cependant il est à croire, qu'après la destruction de *Ninive* par les Mèdes, il se forma de ses ruines une nouvelle ville dans le voisinage, à laquelle on donna le nom de la premiere qui subsistoit du tems des Romains; car Ptolomée parle de *Ninive* comme subsistante, quoi qu'il soit certain que l'ancienne *Ninive* avoit été détruite depuis très-long-tems. Ce fut cette derniere *Ninive* que les Sarrasins ruinerent vers le septieme siecle, selon l'illustre Marsham. (*D. J.*)

NIN-O, (*Hist. anc. Chron.*) c'est ainsi que les Japonois nomment l'ere ou l'époque la plus usitée parmi eux, elle commence au regne de Sin-mu, fondateur de leur monarchie, qui regnoit environ six cens soixante ans avant l'ere chrétienne. Les Japonois ont une seconde époque appellée *nen-go*, c'est une suite de période, instituée en divers tems par les dairi ou empereurs ecclésiastiques, qui ont pris une époque particuliere pour chacun de leurs regnes; on emploie cette époque en y ajoutant toujours les années du *nin-o*, ce qui empêche la confusion: les Japonois ont encore des cycles ou périodes de soixante ans, dont chaque année est désignée par un caractere particulier.

NINOE, (*Géog. anc.*) ville de la Carie, qui s'appelloit *Aphrodiria*, selon Suidas & Etienne le géographe. Elle avoit été bâtie par les Pélasges Léleges, & reçut dans la suite le nom de *Mégalopolis*. (*D. J.*)

NINOVE, (*Géog.*) ancienne petite ville des Pays-bas dans la Flandre autrichienne, sur la Dendre, à 2 lieues d'Alost. *Long.* 21. 36. *lat.* 50. 50.

Jean Despautere, célebre grammairien latin du seizieme siecle, étoit de cette ville; & après avoir enseigné en plusieurs lieux, il mourut à Comines en 1520. (*D. J.*)

NINZIN (*Botan. exot.*) plante des montagnes de la Corée. Le *ninzin* qu'il ne faut pas confondre avec le ginseng, a différens noms. Il s'appelle *ninzin* dans les boutiques. *Sin*, *siin*, *nisii*, *nindsin*, &c. sont chinois; *soasai* est de la langue tartare; *sisarum montanum coræense*, *radice non tuberosa*, par Kœmpf. Amœn. exot. fasc. 5, *sii species*; Linn. *gen. plant.* 219, *sium folio infimo cordato*, *caulinis ternatis*, *omnibus crenatis*. Gronow, *flor. Virg.*

Cette plante encore jeune, dit Kœmpfer, n'a qu'une petite racine simple, semblable à celle du panais, longue de trois pouces, de la grosseur du petit doigt, garnie de quelques fibres chevelues, blanchâtres, entre-coupée de petits sillons circulaires très-fins, & partagée quelquefois inférieurement en deux branches; elle a l'odeur du panais & le goût du chervi, moins doux cependant & plus agréable, était corrigée par une certaine amertume qui se fait à peine sentir.

Cette plante devenue à la hauteur d'un pié, cultivée dans le Japon, pousse une ou deux racines semblables à la premiere; lorsque la plante a acquis plus de vigueur, qu'elle est plus branchue, & qu'elle porte des fleurs, ses racines sont de la longueur d'une palme; du collet de ses racines naissent ensemble plusieurs bourgeons, qui par la suite deviennent des tiges & des tubercules, qui se changent en racines. La tige s'éleve à la hauteur d'une coudée & plus; elle est moins grosse que le petit doigt, cylindrique, inégale, cannelée, partagée d'espace en espace par des nœuds relevés & pointillés tout-au-tour, comme dans le roseau; elle est branchue, & ses rameaux naissent en quelque maniere alternativement dans les nœuds; elle est solide à sa partie inférieure, & dans le reste elle est creuse ainsi que ses rameaux, qui sont aussi plus profondément cannelés.

Les feuilles qui varient selon l'état, la forme & la grandeur de la plante, sont portées sur des queues lon-

gues d'un pouce & demi; elles sont creusées en gouttiere jusqu'à la moitié de leur longueur, & embrassent les nœuds. Ces feuilles dans la plante naissante sont uniques, rondes, crénelées, longues d'un pouce, & taillées en forme de cœur à leur base; mais lorsque la tige a environ un pié de hauteur, les feuilles sont plus grandes, & fort semblables à celles de la berle & du chervi, composées de cinq lobes ou petites feuilles ovales, pointues, minces, découpées à dents de scie, d'un verdgai, divisées par une côte & des nervures latérales, qui par leur fréquente réunion forment un réseau.

Enfin, lorsque la plante est parvenue à son état de perfection, les feuilles sont découpées en trois lobes, & à mesure qu'elles s'approchent du sommet de la tige, elles sont plus petites & ont à peine la grandeur d'un ongle.

Les bouquets de fleurs qui terminent les rameaux sont garnis à leur base de petites feuilles étroites, disposées en parasol, dont les brins sont longs d'un pouce, chargés de plusieurs petits filets qui portent chacun une fleur blanche à cinq feuilles taillées en maniere de cœur, & placées en rose sur le haut d'un calice qui est de la figure de la graine de coriandre. Les étamines qui s'élevent dans les intervalles des feuilles de cette fleur sont courtes, & garnies d'un sommet blanc; le stile qui est fort court est fendu en deux parties.

La fleur étant passée, il lui succede un fruit, qui en tombant, se partage en deux graines cannelées, applaties d'un côté, nues, semblables à celles de l'anis, d'un roux foncé dans leur maturité, ayant le goût de la racine avec une foible chaleur.

Dans les aisselles des rameaux, naissent des bourgeons seuls ou plusieurs ensemble, arrondis, ovalaires, de la grosseur d'un pois, verdâtres, semblables en quelque façon à des verrues, d'un goût fade & douçâtre; lorsqu'on plante ces bourgeons ou qu'ils tombent d'eux-mêmes sur la terre, ils produisent des plantes de leur genre, de même que les graines. On cultive le *ninzin* au Japon, & on emploie ses racines dans tous les cordiaux & remedes fortifians du pays. (*D. J.*)

NIO ou IOS, (*Géog. anc. & mod.*) île de l'Archipel, entre celle de Naxie au nord, celle d'Amorgo à l'Orient, celle de Santorin au midi, & celle de Sikino à l'occident.

Cette île a été connue des anciens sous le nom de *Ios*, & nommée ainsi par les Ioniens qui l'habiterent les premiers: elle a quarante milles de tour; mais elle n'a jamais été guere célebre que par le tombeau d'Homère. Ce fameux poëte passant de Samos à Athènes, vint aborder à *Ios*; il y mourut sur le port, & on lui dressa un tombeau, où l'on grava long-tems après l'épitaphe rapportée par Hérodote à qui on attribue la vie d'Homère.

Strabon, Pline & Pausanias parlent de ce tombeau; ce dernier ajouta, qu'on y montroit aussi celui de Climene mere de cet excellent homme, & assure qu'on lisoit un vieil oracle à Delphes, gravé sur une colonne qui soutenoit la statue d'Homère. Il paroissoit par cette inscription, que sa mere étoit de l'île d'*Ios*: on lit le même oracle dans Etienne le géographe, qui a été suivi par Eustathe sur Homère & sur Denis d'Aléxandrie; mais Aulugelle; *noct. Attic. liv. III. ch. xj.* prétend qu'Aristote a écrit, qu'Homère avoit pris naissance dans l'île dont nous parlons. Quoi qu'il en soit, on cherche inutilement les restes de ce tombeau à *Nio* autour du port: on n'y voit qu'une excellente source d'eau douce qui bouillonne au travers d'une auge de marbre, à un pas seulement de l'eau salée.

La *Porte* tient ordinairement un cadi à *Nio*. Cette île est assez bien cultivée; on estime beaucoup le froment qu'elle produit, mais elle manque d'huile & de bois: on n'y voit plus de palmiers, quoique selon les apparences, ces sortes d'arbres lui ayent anciennement attiré le nom de *Phénicie* qu'elle a porté, suivant la remarque de Pline & d'Etienne le géographe.

Il y a dans le cabinet du roi de France, une médaille à la légende de cette île (ΙΗΤΩΝ): d'un côté c'est la tête de Jupiter, de l'autre c'est une Pallas & un palmier. Le P. Hardouin fait mention d'une autre médaille de cette île; la tête de Lucilla y est représentée avec cette légende, *num. popul. & urb.* Il ne reste pourtant aucune marque d'antiquité dans *Nio*; ses habitans ne sont curieux que de piastres, & tous voleurs de profession: aussi les Turcs appellent *Nio*, la *petite Malte*, c'est-à-dire la retraite de la plûpart des corsaires de la Méditerranée. Les latins n'y ont qu'une église, desservie par un vicaire de l'évêque de Santorin: les autres églises sont grecques, & dépendant de l'évêque de Siphanto. *Long.* 43. 28. *lat.* 36. 35. (*D. J.*)

NIONS, (*Géog.*) petite ville de France en Dauphiné, dans la baronnie de Montauban; elle est située dans un vallon sur le bord de la riviere d'Aygues.

Jacques Besnard a fait honneur à cette ville par sa naissance, il s'est acquis de la réputation par plusieurs ouvrages, & en particulier par la continuation de la république des lettres; c'est un des savans que la France perdit par la révocation de l'édit de Nantes. Il fut accueilli en Hollande, & nommé professeur de Philosophie à Leyde, ou il finit ses jours en 1718 âgé de soixante-un ans. (*D. J.*)

NIORD, (*Mythol.*) c'étoit dans la Mythologie des anciens peuples du nord le dieu qui présidoit aux mers & aux lacs; il étoit le maître des vents, & appaisoit les eaux & le feu, il demeuroit suivant les Celtes, dans un lieu appellé *Noatun*. On l'invoquoit pour rendre heureuse la navigation, la chasse & la pêche, & pour obtenir des trésors. Comme *Niord* présidoit au plus perfide des élémens, les Celtes ne croyoient point qu'il fût de la vraie race de leurs grands dieux qui descendoient d'Odin. Les Gaulois connoissoient cette même divinité sous le nom de *Neith*, & M. Mallet nous apprend que dans le lac de Genève, il se trouve un rocher qui lui étoit consacré & qui porte encore le nom de *Neiton*. Voy. *l'Edda des Islandois*.

NIORT, (*Géog.*) ville de France dans le Poitou, vers les confins de la Saintonge. Elle est sur Sevre (on écrivoit autrefois *Savre*, en latin *Savara*)) à 14 lieues de Poitiers & de la Rochelle, 89 de Paris. *Long.* 17. 10'. 33". *lat.* 46. 20'. 8".

Ce fut à *Niort* en Poitou, dans la prison de cette ville, que naquit en 1635 mademoiselle d'Aubigné, destinée à éprouver toutes les rigueurs & toutes les faveurs de la fortune. Louis XIV. en l'épousant, se donna une compagne agréable, spirituelle & soumise. Elle mourut à S. Cyr en 1719. *Voltaire*.

De *Beausobre* (*Isaac*) né à *Niort* en 1659, est un de ceux qui ont fait honneur à leur patrie, qu'ils ont été forcés d'abandonner. Sa traduction du nouveau Testament qu'il a mise au jour avec M. l'Enfant, & qu'ils ont accompagnée de vraiment bonnes notes est un ouvrage fort estimé. Son histoire du Manichéisme est un livre bien écrit, très-curieux, & très-profond dans la connoissance de l'antiquité. Il y développe cette religion philosophique de Manès, qui étoit la suite des dogmes de l'ancien Zoroastre, & qui séduisit si long-tems S. Augustin. M. de Beausobre est mort à Berlin en 1738. *Voltaire*. (*D. J.*)

NIOU, s. m. (*Mesure de longueur.*) c'est une mesure des Siamois pour les longueurs; elle revient à un pouce de pié de roi moins un quart. Au-dessous du *niou* est le grain de ris, dont les huit font le *niou*; au dessous est le ken, qui contient douze *nious*.

NIPA ou ANNIPA, (*Hist. moder. Voyag.*) c'est ainsi qu'on nomme au Pégu, une liqueur spiritueuse, assez semblable à du vin, que l'on obtient en faisant des incisions à certaines arbres du pays. On dit que c'est une boisson très-agréable. Dans le royaume de Siam on fait une liqueur semblable, que l'on appelle aussi *nipa*, en distillant l'eau ou liqueur qui sort des cocos.

NIPCHU, (*Géogr.*) ou *Nipchen*, ou *Nipchou*, ou *Nerezin*, & par les Moscovites *Negovicin*, ville de l'empire russien dans la Tartarie moscovite, au pays des Daouri, sur la riviere d'Ingueda, selon M. de l'Isle, mais que les Lettres édifiantes nomment *Hélonkian*. Ce fut à *Nipchu* que la paix fut signée en 1689 entre le czar & l'empereur de la Chine. *Long.* de *Nipchu*, selon les PP. Pereira & Gerbillon, est 135. 21. 30. *lat.* 51. 45.

NIPHATES, (*Géog. anc.*) montagne de l'Amérique. Le *Niphate* est une grande chaîne de montagnes dans l'Arménie occidentale, qui fait partie du mont *Masius*, &, selon Ptolomée, du mont *Taurus*. Il s'étend à l'E. de l'Euphrate entre l'Araxe & le Tigre. Le nom de *Niphate* veut dire *neigeux*. Virgile, pour faire sa cour à Auguste, dit dans ses Géorgiques, *liv. III. v.* 30. en parlant des victoires de ce prince,

Addam urbes Asiæ domitas, pulsumque Niphatem,
Fidentemque fugâ Parthum, versisque sagittis,
Et duo rapta manu diverso ex hoste tropæa.

„ J'ajouterai les villes qu'il a soumises en Asie, les
„ peuples qu'il a vaincus, ceux du mont *Niphate*, &
„ les Parthes qui s'assurent sur leurs fleches qu'ils lan-
„ cent en fuyant, & les deux victoires qu'il a rempor-
„ tées lui-même sur deux ennemis fort éloignés l'un de
„ l'autre „. (*D. J.*)

NIPHATES, (*Géog. anc.*) fleuve d'Arménie du même nom que le mont Niphate. Lucain fait mention de ce fleuve: il dit, *lib. III. v.* 245. que les Arméniens occupent les rives du *Niphate* qui roule des pierres:

Armeniusque tenens volventem saxa Niphatem.

Juvenal, *Satyre vj. vers* 409. parle ainsi des débordemens de ce fleuve:

Rumores illa recentes
Excipit ad portas, quosdam facit, iste Niphaten
In populos, magnoque illic cuncta arva teneri
Diluvio.

Enfin Horace, *Ode jx. l. II. vers* 20. dit:

Cantemus Augusti trophæa
Cæsaris, & rigidum Niphatem
Medumque flumen gentibus additum
Victis, minores volvere vortices.

„ Célébrons par nos vers les nouveaux exploits d'Au- „ guste: chantons le Tigre & l'Euphrate, qui roulent „ leurs eaux avec moins d'orgueil, depuis qu'il les a „ ajoutés à nos conquêtes „.

Je dis que le *Niphate* est le Tigre, & que le fleuve des Medes est l'Euphrate; car puisque Horace joint le *Niphate* avec le fleuve des Medes, il paroît qu'il ne s'agit point ici du mont *Niphate*: comme le Tigre tiroit ses eaux du *Niphate*, il en a pris quelquefois le nom vers sa source, avant que d'entrer dans la Mésopotamie; & ce qui confirme cette conjecture, c'est que le Tigre est sujet au débordement que Juvenal attribue au fleuve *Niphate*. (*D. J.*)

NIPHON, (*Géogr.*) grande île ou presqu'île de l'Océan oriental. & la plus considérable partie de l'empire du Japon. Les Chinois disent *Zipon*, mot qui signifie *le commencement du soleil*. Il doit son origine à l'idée qu'avoient les Japonois & les Chinois, que les îles du Japon étoient les premieres éclairées du soleil. Quoique proprement *Niphon* ne soit que la plus grande de ces îles, cependant son nom s'étendit dans l'usage à tout le vaste empire que nous appellons *Japon*. *Voyez* JAPON.

NIPISSIGNIT, *ou* NEPEGIGUIT, (*Géog.*) riviere de l'Amérique septentrionale en Gaspesie; elle se jette dans le golfe de saint-Laurent, à l'extrémité de la baie des Chaleurs.

NIQUET, s. m. (*Monn. de France.*) petite monnoie blanche qui valoit autrefois deux deniers tournois. „ Sous Charles VI. dit Monstrelet, on forgea des dou- „ bles qui eurent cours pour deux deniers tournois, re- „ gnerent environ trois ans tant seulement, & furent „ en commun langage nommés *niquets* „. (*D. J.*)

NIREUPAN, (*Hist. mod. Mythol.*) suivant la Théologie des Siamois, des peuples de Laos & du Pégu, il y a dix-huit mondes différens par lesquels les ames des hommes doivent passer successivement. Neuf de ces mondes sont des séjours fortunés; c'est le neuvieme qui est le plus hereux de tous. Les neuf autres mondes sont des habitations malheureuses, & c'est le neuvieme surtout qui est le plus infortuné. Mais quelle que soit la félicité dont on jouit dans le neuvieme des premiers mondes, elle ne sera point éternelle, ni exempte d'inquiétudes, ceux qui y sont étant sujets à la mort. Suivant ces Indiens, si l'ame après ses différentes transmigrations, est parvenue à la perfection par ses bonnes œuvres dans chaque nouvelle vie, alors il n'y a plus aucun des mondes heureux qui soit digne d'elle, & l'ame jouit du *Nireupan*, c'est-à-dire qu'elle jouit d'une inactivité & d'une impassibilité éternelles, & n'est plus sujette à aucune transmigration; état qui peut passer pour un véritable anéantissement. C'est dans cet état que les Siamois prétendent que se trouve leur dieu Sommona-Kodom, & tous les autres dieux qui sont les objets de leur culte. Selon eux, la punition des méchans sera de ne jamais parvenir au *Nireupan*. La voie la plus sûre pour obtenir ce bonheur est de se faire *talapoin*, c'est-à-dire *moine*. Quelques-uns par *Nireupan*, entendent la possession de tout l'univers.

NIR-NOTSJIL, (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau de la côte de Malabar. Il est en grande estime parce qu'il a, dit-on, la vertu de guérir la maladie vénérienne; pour cet effet on prend ses feuilles seches & pulvérisées avec du sucre dans une décoction de riz. Ses racines & ses feuilles bouillies sont aussi des bains salutaires dans les affections céphaliques. Sa racine bouillie dans l'huile fait un liniment contre la goutte.

NIRUALA, (*Bot. exot.*) espece de pommier ou de prunier de Malabar, & d'autres lieux des Indes. Il est très-gros, s'éleve à 30 piés de haut, & se plaît dans les endroits pierreux & sablonneux, sur le bord des rivieres.

NISA, (*Géog. anc.*) ville de Lycie dans la Myliade, selon Ptolomée.

Il a plusieurs villes & lieux qui s'écrivent indifféremment par *Nisa* ou *Nysa* ou *Nyssa*. *Voyez* NYSSA.

NISA, (*Géog.*) ville de l'Asie dans le Khorassan, aux confins du désert. Elle est située au 39^d. de *latit. septent.*

NISAN, s. m. (*Calendrier des Juifs.*) ce mot veut dire *étendart*; mois des Hébreux qui répond à une partie de notre mois de Mars, & une partie d'Avril, selon le cours de la lune. Aujourdhui les Juifs commencent le mois *Nisan* au septieme Avril. C'étoit le premier mois de leur année sacrée à leur sortie d'Egypte. „ Ce „ mois vous sera le premier des mois; ce sera pour vous „ le premier mois de l'année „. *exod. xij.* 2. C'étoit le septieme de leur année civile. Moïse l'appelle *Abib*. On faisoit la Pâque le quatorzieme jour de ce mois; le seize on offroit la gerbe des épis d'orge; le vingt-six on commençoit les prieres pour demander les pluies du printems, & le vingt-neuf on célébroit la mémoire de la chute des murailles de Jéricho.

Au reste le nom *Nisan* étoit inconnu aux Juifs avant la captivité de Babylone; & ils ne s'en sont servis que depuis le tems d'Esdras; c'est-à-dire, depuis qu'ils furent retournés de la Chaldée en Judée. Le rabin Elia Lévi croit que c'est un mot chaldaïque ou persien.

NISARO, (*Géog.*) île de l'Archipel, au couchant de celle de Rhodes. Les grecs qui l'habitent sont tributaires des Turcs & des Vénitiens. On y recueille du blé, du vin & du coton; mais il n'y a guere de vaisseaux qui la fréquentent, parce que sa rade est mauvaise. C'est la *Nisyrus* des anciens.

NISEN, (*Géogr.*) ou *Niesna*, ou *Nisi-novogorod*, ville très-peuplée de l'empire russien, capitale du petit duché de même nom, avec une citadelle & un archevêché. Elle est près du confluent de l'Occa & du Wolga, sur une montagne, à 98 lieues de Moscow par terre. *Long.* 65. 45. *lat.* 56. 34.

NISI, CLAUSE DU, (*Droit canon.*) c'est ainsi qu'on nomme une fameuse clause inventée par quelques canonistes pour prévenir les détours des sermens, & assurer l'effet de l'excommunication.

Il est certain que la frayeur de la vengeance divine servit long-tems comme d'une barriere respectable contre l'inconstance & la perfidie des hommes. On inventa même différantes sortes d'imprécations pour fixer leur parole; mais la foi n'est jamais plus mal gardée que quand on prend tant de mesures pour s'en assurer. Ces sortes d'usages pieux eurent le sort de la plûpart des choses du monde; on cessa de les révérer à force de s'en servir; & les reliques les plus célebres pour les sermens perdirent insensiblement leur réputation, s'il est permis de s'exprimer ainsi, parce qu'on y avoit eu trop souvent recours.

On changea donc la formule des sermens; on substitua à la crainte du ciel qui se faisoit sentir trop rarement, la frayeur des foudres ecclésiastiques toujours prêtes à tomber sur les parjures; & la plûpart des souverains de l'Europe se soumirent à être excommuniés par le pape, s'ils violoient leurs sermens. Mais le prince qui vouloit recommencer la guerre, ou obtenoit dispense de son serment, avant que de prendre les armes, ou s'il avoit déja fait quelque acte d'hostilité, il en demandoit l'absolution avant qu'on eût prononcé contre lui les censures ecclésiastiques.

Ce fut pour prévenir ce détour, & pour assurer l'effet de l'excommunication, que quelques canonistes inventerent la fameuse clause du *nisi*. Cette clause consistoit en ce que les princes, immédiatement après avoir signé leur traité, faisoient d'avance & de concert fulminer les censures par l'official de l'évêque diocésain de l'endroit où ce traité avoit été conclu; & celui-ci déclaroit dans la sentence qu'il excommunioit actuellement celui qui violeroit son serment dès-à-présent, comme dès-lors, & dès-lors comme dès-à présent: *ex nunc, prout ex tunc, & ex tunc prout ex nunc, nisi conventa acta, conclusa, & capitulata realiter, de facto adimpleantur*. De cette maniere celui des princes qui rompoit le traité, étoit censé excommunié, sans qu'on fût obligé d'avoir recours à aucune autre formalité de justice qu'à la simple publication de la sentence de cet official.

Louis XI. dans une promesse qu'il fit à Edouard IV. roi d'Angleterre, d'une pension annuelle de cinquante mille écus d'or, s'y engage, dit-il, par un traité de l'an

1475, fous les peines des cenfures apoftoliques, & par l'obligation du *nifi*. *Obligamus nos fub pœnis apoftolicæ cameræ, & per obligationem de* nifi. Mais comme il arriva que le pape relevoit de l'excommunication le prince qu'il vouloit favorifer, lui mettoit les armes à la main, en excommuniant même fon concurrent, on ne fuivit plus la claufe du *nifi*, & on la regarda comme une formule illufoire. (*D. J.*)

NISIBE, ou NISIBIS, (*Géog. anc.*) ville très-ancienne & très-célebre dans la partie feptentrionale de la Méfopotamie. Elle étoit fituée fur le Mygdonius, à deux journées du Tigre. Les Grecs l'appelloient Antioche de Mygdonie, à caufe de la beauté de fon terroir, qu'ils comparoient à celui de l'Antioche de Syrie qui étoit délicieux. Strabon dit que *Nifibis* étoit fituée au pié du mont Mafius.

Tigranes étoit poffeffeur de *Nifibe*, du tems de la guerre de Mithridate, & Lucullus la lui enleva. Elle devint alors le boulevard de l'empire d'orient, tant contre les Parthes, que contre les Perfes; mais l'empereur Jovien la rendit à ces derniers.

Dans l'infcription d'une médaille de Julie Paulle, on lit ces mots: *ce... Kολ Necibi*, c'eft-à-dire, *feptimæ coloniæ Nefibitanæ*. Le nom moderne de *Nifibe* eft *Nesbin*, ou *Naffibin*, ou *Naifibin*; car on écrit ce nom très-diverfement: c'eft un lieu du Diarbek, qui dépend du bacha de Merdin. Mais ce lieu n'eft plus qu'un miférable village, éloigné de Mouffall de 50 lieues, & de 28 S. O. de Diarbeckir. Le pays eft prefque par tout défert & inhabité: de l'autre côté, c'eft une large campagne où l'on ne voit fur la terre que de la grande pimprenelle, des tulipes, des anemones, des narciffes & autres fleurs. *Long.* 57. 25. *lat.* 36.

S. Ephrem, pere de l'Eglife & diacre d'Edeffe, au quatrieme fiecle, étoit de *Nifibe*. Il fe fit extrèmement eftimer de S. Bafile & de S. Grégoire de Nice. Il embraffa d'abord la vie monaftique, & dans la fuite fut ordonné diacre par S. Jacques de *Nifibe*. Sozomene rapporte qu'ayant été élu évêque, il feignit d'avoir perdu l'efprit pour éviter d'être ordonné. On fait qu'il écrivit contre les erreurs de Sabellius, d'Arius, d'Apollinaire, des Manichéens, &c. Il mourut en 399. La meilleure édition de fes ouvrages eft celle de Rome depuis 1732 jufqu'en 1746, en grec, en fyriaque & en latin. 6 *vol. in-fol.* (*D. J.*)

NISI-KINGI, (*Hift. nat. Botan.*) c'eft un arbriffeau du Japon qui fe cultive dans les jardins, & dont le fruit, qui eft rouge, & de la groffeur d'une cerife, croît en grappes. On en diftingue une autre efpece, dont les jeunes gens attachent les fommités, par galanterie, à la porte de leurs maîtreffes.

NISITA, (*Géog.*) en latin *Nefis*, dont nous avons parlé, petite île d'Italie fur la côte du royaume de Naples, entre Pozzielo & l'île de Logajola. Elle peut avoir deux milles de tour, eft très-fertile, & n'a d'autre inconvénient que le nombre exceffif de lapins, qui femblent être les maîtres du pays. Cette île a du côté du midi un petit port appellé *Porto-Pavone*.

NISMES, (*Géog.*) en latin *Nemaufus*, ville de France dans le bas-Languedoc. Elle eft fort ancienne, & doit vraiffemblablement fon origine aux Phocéens d'Ionie, qui fonderent Marfeille. Leur colonie s'étant trouvée trop refferrée dans le territoire de Marfeille, fut obligée de fe répandre à Orange, à Nice, à Antibes, à Turin, à Tarragone & à *Nimes*. Les anciennes armoiries de cette ville, & les épitaphes grecques qui y ont été trouvées, femblent confirmer cette opinion.

Nimes refta environ 400 ans dans l'état où les Phocéens la mirent, jufqu'au tems qu'elle tomba avec le refte des Volfques, dont elle étoit capitale, fous la puiffance des Romains. Les Volfques habitoient le long du Rhône; ils avoient affujetti cette ville, ou avoient été conquis par elle. Ce qu'il y a de sûr, c'eft qu'au tems où Fabius Maximus la foumit aux Romains, elle étoit appellée *Nemaufus, urbs Volfcorum Arecomicorum*. Apparemment qu'elle fut dans la fuite fe fouftraire de cette nouvelle domination; car on obferve qu'elle fut du nombre des 837 villes que Pompée conquit dans les exploits, depuis les Alpes jufqu'aux derniers confins de l'Efpagne.

Plufieurs marbres que l'on a trouvés dans les débris de *Nimes* avec des infcriptions latines, font voir que les Romains y ont envoyé des colonies; qu'elle a été gouvernée par des confuls & des decemvirs; qu'il y avoit des édiles comme à Rome, un fénat, une compagnie de décurions, un queiteur; enfin qu'il y avoit un collége de prêtres, & un temple dédié à Augufte.

Quand l'empire s'écroula fous Honorius & Arcadius, la ville de *Nimes* tomba entre les mains des Goths, après avoir été environ 500 ans fous la puiffance des Romains. On conjecture avec vraiffemblance que la plûpart des monumens dont on voit encore aujourd'hui de fuperbes reftes, ont été ordonnés par les deux Antonins, pour marquer leur bienveillance à une ville dont ils étoient originaires.

Nimes vint dans le fixieme fiecle au pouvoir des Vifigots, & dans le huitieme elle fuccomba fous celui des Sarrafins, avec quelques autres places du Languedoc, qu'ils conferverent environ 20 ans, & jufqu'à ce que Pepin reconquit ce pays. *Nimes* fut dans la fuite gouvernée par des vicomtes, fous l'autorité des ducs de Septimanie. Ces vicomtes de *Nimes* s'en rendirent propriétaires dans le x. fiecle. Rémond, comte de Touloufe, en ufurpa le haut domaine. Les rois d'Arragon s'attribuerent enfuite le même droit fur cette ville & fur fon territoire appellé le *Nemofez*; mais Jacques, roi d'Arragon, y renonça en faveur de S. Louis, par une tranfaction de l'an 1258.

En 1417, *Nimes* qui appartenoit à Charles VI. roi de France, fut prife par le prince d'Orange, qui étoit à la tête des Anglois; & ce fut alors que le château des Arenes fut ruiné. Les maffacres qui fe commirent dans cette ville pendant les cruelles guerres de religion du xvj. fiecle, y multiplierent le Calvinifme; la plus grande partie des magiftrats & du peuple fe déclarerent pour la réforme, & firent bâtir en 1565 un grand temple qui dura jufqu'en 1685, qu'il fut abattu par ordre de Louis XIV.

Il s'eft tenu à *Nimes* quatre conciles particuliers: le premier en 389, le fecond en 886, le troifieme en 997 & le quatrieme convoqué par le pape Urbain II. en 1096.

Je ne décrirai point les reftes des monumens antiques qui fe trouvent dans cette ville, ou dans fes environs: on peut en lire les détails dans l'hiftoire de cette ville par M. Gautier, & dans l'ouvrage des grands chemins de l'empire romain par M. Bergier. Il n'eft pas douteux que *Nimes* fe diftinguoit autrefois par fon amphithéâtre nommé *les Arenes* par la maifon-quarrée, qui paroît avoir été un temple; par l'étendue de fes murs qui avoient un circuit de 4640 toifes; enfin par fes neufs tours qui défendoient les anciens murs, dont la plus grande, appellée pour cette raifon *la tour-magne*, fubfifte encore en partie. Ajoutez à toutes ces raretés le Pont-du-Gard, qui fervoit d'aqueduc, & qui pouvoit fe comparer à tout ce que les Romains ont fait en ce genre de plus hardi. *Voyez* PONT DU-GARD.

Il refte encore des veftiges de quelques anciens temples qui donnent pareillement une grande idée de la puiffance de ceux qui les ont fait bâtir, & de l'état où les arts étoient alors. Celui qu'on croit avoir été dédié à Diane, ou, fi l'on veut, à Vefta, offroit une ftructure très-belle & très induftrieufe. Il étoit entierement bâti de groffes pierres fans ciment ni mortier, avec plufieurs niches dans les entrecolonnes. Il avoit dix-neuf toifes de long, fept & demi de large, & fix de hauteur dans œuvre; on y voyoit feize colonnes d'ordre corinthien, qui fupportoient une corniche fur laquelle repofoit la voûte avec des arcs doubles. On croit que la cathédrale de *Nimes* eft le temple qui avoit été dédié à Augufte, foit par flatterie, foit par les bienfaits qu'elle en avoit reçus.

La ville de *Nimes* n'eft plus ce qu'elle a été autrefois, & eft même confidérablement déchue depuis la révocation de l'édit de Nantes. On n'y compte pas aujourd'hui 20 mille ames, & fon commerce fe borne à quelques foiries, comme ferges & bas de foie. Il y a un évêché fuffragant de Narbonne, un préfidial, une élection, une fénéchauffée, & une academie fondée en 1682.

Cette ville jouit d'un ciel pur & ferein pendant prefque toute l'année, & fe trouve fituée dans un des plus agréables pays du monde. Une belle plaine fait une partie de fon terroir, l'autre eft compofée de vallons couverts de vignes & d'oliviers, & de côteaux nommés *Guarigues* couverts de bois taillis, où croiffent le thin, le romarin, la farriette & le ferpolet. Ces Guarigues produifent auffi des yeux, fur lefquels croît l'infecte qui fournit le kermès.

Nimes eft fituée à 5 lieues N. O. d'Arles, 8 S. O. d'Avignon, 8 N. E. de Montpellier, 30 N. E. de Narbonne, 147. S. E. de Paris. *Long.* felon Caffini, 21. 32. 30. *lat.* 43. 50. 25.

Parlons des gens de lettres de *Nimes*, en paffant fous filence Domitius Afer, parce qu'il trouvera fon article entre les orateurs qui brillerent à Rome fous Tibere; il s'agit à préfent des modernes. *Brouf-*

Brouſſon, (*Jacques*) né à *Nimes* en 1647, ſuivit auſſi la profeſſion du barreau, & devint dans ſon pays le plus célebre avocat des Proteſtans dont il défendit la religion & les intérêts, par ſon éloquence, par ſa plume & par ſes veilles. Les plaies de ſa mort ſaignent encore aux yeux des Réfugiés; & certainement l'idée de ſon ſupplice ne peut qu'arracher des larmes de tous ceux qui ont des ſentimens d'humanité, & la plus légere teinture des principes du chriſtianiſme. Il fut condamné pour ſa religion le 4 Novembre 1698 à être rompu vif ſur la roue. L'intendant du Languedoc, dont la poſtérité n'a pas ſuccé les maximes, avoit publié une ordonnance par laquelle il promettoit cinq mille livres (c'eſt dix mille livres actuelles), à qui livreroit morts ou vifs MM. Brouſſon & de Vivens. Le premier fut arrêté à Orléans le 19 Septembre 1698, conduit à Pau, & exécuté à Montpellier le 4 Novembre ſuivant ſur un échafaud entouré de deux bataillons du régiment d'Auvergne, & de vingt tambours qui battoient la caiſſe; mais enfin les eſprits ſe ſont adoucis en s'éclairant davantage.

L'abbé *Caſſaigne*, docteur en Théologie, né & élevé à *Nimes*, où ſon pere étoit tréſorier du domaine, devint garde de la bibliotheque du roi. Il fut reçu à l'académie françoiſe à l'âge de 27 ans, & M. Colbert le nomma l'un des quatre premiers membres dont on compoſa d'abord l'académie des Inſcriptions. On ſait par cœur le trait piquant de Deſpréaux:

> *Si l'on eſt plus à l'aiſe aſſis en un feſtin,*
> *Qu'aux ſermons de* Caſſaigne, *ou de l'abbé Cotin.*

L'abbé Cotin fut déſeſpéré d'une ironie où la fatale néceſſité de la rime plaça ſon nom à côté de celui de Caſſaigne. L'hémiſtiche manquoit à M. Deſpréaux, vous voilà bien embarraſſé, lui dit Furtiere; que ne mettez-vous-là l'abbé Cotin? L'abbé Caſſaigne n'en fut pas moins affligé intérieurement; il étoit ſur le point de prêcher à la cour, & ce trait ſatyrique le fit renoncer à la chaire. Enfin l'étude & le chagrin lui dérangerent tellement la tête, que ſes parens le firent enfermer à S. Lazare, où il mourut en 1679, à 46 ans. Il a publié entr'autres ouvrages une aſſez bonne traduction de Salluſte, & des trois livres de Ciceron *de Oratore*; outre une préface aux œuvres de Balzac, qui n'eſt pas mauvaiſe.

Cotelier, (*Jean-Baptiſte*) de la ſociété de Sorbonne, profond dans la connoiſſance de la langue greque, étoit de *Nimes*. Il s'eſt diſtingué, 1°. par ſon recueil des monumens des Peres dans les tems apoſtoliques, *Paris* 1672, & *Holl.* 1698. 2. *vol. in-fol.* 2°. par ſes monumens de l'égliſe greque; 3°. par ſa traduction des homélies de S. Chryſoſtome; 4°. par le catalogue des manuſcrits grecs de la bibliotheque du roi, qu'il a dreſſé avec M. du Cange. Il mourut à Paris en 1684, à 58 ans.

Nicot, (*Jean*) natif de *Nimes*, devint maître des requêtes de l'hôtel du roi, fut envoyé ambaſſadeur en Portugal en 1559, & en rapporta le premier dans ce royaume la plante qui de ſon nom fut appellée *nicotiane*, aujourd'hui ſi connue ſous le nom de *tabac*. Il mourut en 1600. On a de lui un dictionnaire françois-latin *in-fol.* qu'il ne faut pas mépriſer.

Petit, (*Samuel*) un des plus ſavans miniſtres calviniſtes du xvij. ſiecle, fit encore plus d'honneur à la ville de *Nimes* ſa patrie. Nous avons de lui pluſieurs ouvrages excellens, & tout remplis d'érudition. Les principaux ſont, *leges atticæ*; *miſcellaneorum libri novem*; *eclogæ chronologicæ variarum lectionum libri quatuor*; *obſervationum libri tres*, &c. Il mourut en 1648, âgé de 54 ans.

Finiſſons par M. *Saurin*, (*Jacques*) miniſtre proteſtant de ce ſiecle. Il avoit d'abord pris le parti des armes, mais il le quitta pour étudier à Genève la Théologie. Il paſſoit pour le prédicateur le plus éloquent des refugiés françois de Hollande. On créa en ſa faveur une place de miniſtre de la nobleſſe à la Haye, où il mourut en 1630, à 53 ans. Ses ſermons qui forment 11 *vol. in*-8°, ne ſont pas tous également bons. Ses diſcours ſur l'ancien & le nouveau Teſtament brillent davantage par les planches & la beauté de l'édition, que par le ſavoir & la ſolidité des principes. (*D. J.*)

NISMES, MAISON QUARRÉE DE, (*Architect. antiq. & rom. Inſcript.*) Le bâtiment que les habitans de *Nimes* appellent la *maiſon quarrée*, eſt un édifice des Romains, qui forme la plus belle des antiquités de cette ville & la plus conſervée. Le rapport de convenance de toutes les parties de l'édifice, la proportion des colonnes, la délicateſſe des chapiteaux & des ornemens le font admirer des perſonnes de goût.

Le périſtile qui y donne entrée, préſente une façade ornée de ſix colonnes d'ordre corinthien, dont l'entablement & la corniche rampante du fronton ſont décorés de tout ce que l'Architecture a de plus recherché. La friſe de cette façade eſt tout liſſe; elle n'a point de bas-reliefs ni aucun de ces ornemens qui ſont aux autres côtés: de petits trous qui paroiſſent mis au haſard, la percent dans toute ſon étendue, & ces mêmes trous ſe remarquent encore ſur une partie de l'architecture.

La forme de l'édifice lui a fait donner le nom qu'il porte: c'eſt un carré-long, iſolé. La tradition ne nous a point tranſmis ſon nom primitif: de-là naiſſent les doutes & les conjectures des ſavans qui en ont parlé; mais ce qu'on en a dit a plutôt ſervi à le faire méconnoître qu'à nous fournir des éclairciſſemens ſur ſon véritable uſage. C'étoit, prétendoit-on, un capitole, une maiſon conſulaire, un prétoire, un palais, pour rendre la juſtice, une baſilique, un temple conſacré à Adrien. Enfin, M. Séguier, dans une ſavante *diſſertation* imprimée à Paris en 1759, *in* 8°. a détruit toutes ces fauſſes idées, & a rendu à ce magnifique édifice ſon ancien nom, (le nom primitif qu'il portoit il y a plus de dix-ſept ſiecles.) Il a plus fait; il a prouvé quel étoit le véritable uſage de la *maiſon quarrée*.

Elle paſſoit pour un temple auprès de ceux qui jugeoient ſans prévention: elle en a la forme & l'ordonnance; mais il n'étoit pas facile de ſe décider ſur la divinité ou le héros qui y étoient vénérés. Il ne paroiſſoit aucun veſtige de l'inſcription qui pouvoit l'indiquer: l'on étoit perſuadé, que, s'il y en avoit eu, les révolutions des tems & les Barbares qui les ont occaſionnées, l'avoient fait diſparoître, & en avoient effacé juſqu'à la moindre trace.

Malgré ces préventions, il y eut au commencement du ſiecle dernier, un homme, qui par la ſupériorité de ſon génie, & la pénétration de ſon eſprit, entrevit des traces de l'ancienne inſcription dans les trous qui reſtent à la façade. C'eſt le ſavant Peireſc, qui, au moyen de ſemblables indices, avoit deviné à Aſſiſe l'inſcription d'un temple dédié à Jupiter, & à Paris le nom grec d'un ouvrier, attaché par de petites pointes à une améthyſte, où il ne reſtoit que l'empreinte des trous. Gaſſendi, l'écrivain de ſa vie, rapporte qu'il ſe flattoit de pouvoir interpréter de même la ſuite des trous de la baſilique de *Nimes*, qu'on nomme la *maiſon quarrée*, auſſitôt qu'il en auroit une copie exacte. Voici les propres paroles de M. Gaſſendi: *Sic ſe interpretatum dixit foramina quædam quæ viſebantur Aſſiſii in antiquo neſcio quo templo. Cum enim nemo dicere poſſet ecquid illa ſignificarent, divinavit ipſe inſcriptionem eſſe ſeu dedicationem factam*, IOVI. OPT. M.AX. *idque demonſtravit per lineas foramina ſic connectentes.*

IOVI · OPT · MAX ·

ſic ſperavit ſe interpretaturum. ſeriem quamdam foraminum nemauſenſis *baſilicæ, quam* quadratam domum *vocant, ubi ectypum obtinuiſſet.*

Il y a grande apparence que M. Peireſc n'eut point cette copie exacte, car il ne faut pas douter qu'il n'eût réuſſi à la déchiffrer. Il étoit naturel de penſer que c'étoient les reſtes d'une inſcription, & que ce temple avoit cela de commun avec quantité d'autres où l'inſcription ſe voit encore. C'étoit la coutume du ſiecle d'Auguſte de ſe ſervir de lettres de bronze pour les inſcriptions des temples & des autres édifices d'une grande magnificence. Le temple de Jupiter tonnant, qu'on attribue à cet empereur, en avoit; l'arc de Suſe élevé à ſon honneur par M. Jul. Cotius, commandant des nations alpines, en étoit auſſi décoré. Dans les ſiecles ſuivans, & juſqu'au tems de Conſtantin, on conſerva le même uſage. Les arcs de Titus, de Septime Severe eurent l'inſcription entiere de métal; au-lieu que celui de Conſtantin n'en eut que les glorieux titres de FVNDATORI QUIETI & de LIBERATORI VRBIS, ſous le paſſage du grand arc.

Mais ſans aller chercher des exemples ſi loin, nous pouvons produire les reſtes d'un bel édifice, qu'on a découverts depuis quelques années aux environs de la fontaine de *Nimes* où l'inſcription étoit en bronze. Chaque lettre étoit d'un aſſez grand relief pour reſſortir au-delà du mur. De petits tenons ou crampons débordoient par-derriere, au-delà des jambages de chacune pour les fixer, & les tenir attachées aux trous où elles devoient être ſcellées. C'eſt l'idée qu'on doit s'en faire, & ne pas ſuppoſer qu'il y avoit à la friſe une longue planche de bronze, ſur laquelle on avoit gravé l'inſcription, en ſorte que les trous qui reſtent, ne ſoient que ceux des crampons qui la retenoient. Ces

Ces suppositions arbitraires ne sont pas conformes aux usages des Romains. Quelle grace auroient eu ces lettres? Lorsque le bronze étoit terni, on n'auroit pu les lire que de près, & avec peine. On n'épargnoit pas le bronze pour orner les temples. Sans parler ici des statues des dieux & des trophées qu'on plaçoit au faîte des bâtimens, dont le métal augmentoit l'éclat & la richesse: l'on sait qu'on s'en servit pour les portes de ces temples, & les chapiteaux des colonnes. On sait que l'arc de Constantin à Rome, & celui de Trajan à Ancone, en étoient ornés. Rien n'égaloit la grandeur & la magnificence de ces maîtres du monde. Les provinces les plus éloignées se piquoient d'être les émules de Rome: les princes secondoient toujours leurs desirs.

La méthode que l'ouvrier suivit pour attacher les lettres à la frise du temple de *Nimes*, n'a pas été souvent pratiquée par les Romains. Aux autres édifices, les lettres à demi-gravées dans la pierre, y étoient retenues dans un petit canal ménagé au-dessous: ici il n'y en avoit point; elles posoient à plat sur le mur où elles étoient scellées en plomb. Quoique cette premiere méthode fût plus sûre que l'autre, on a cependant enlevé un grand nombre de ces lettres dans les tems où l'empire a souvent changé de maîtres, & où les Barbares se faisoient une gloire de détruire les plus beaux édifices des Romains. Mais du-moins alors quoiqu'on les eût arrachées, ou qu'elles fussent tombées d'elles-mêmes, le canal qui restoit, en conservoit la trace, & l'on a toujours pu lire les inscriptions. A *Nimes*, dès que les caracteres ont disparu, il n'est resté qu'une multitude de trous dont l'application a paru très-incertaine, & la combinaison encore plus difficile.

Il n'y a pas lieu de douter que depuis le renouvellement des lettres, & sur-tout après que Gassendi eut fait connoître qu'au moyen des trous on pourroit deviner l'inscription, il n'y ait eu quantité d'habiles gens qui ont tenté de faire pour celle-ci ce que Peiresc fit pour celle d'Assise. Ils se seront rebutés apparemment par la quantité de trous inutiles qui sont des méprises manifestes des ouvriers, inexactitude qu'on ne devoit pas même soupçonner chez les Romains. La différente maniere de cramponner les lettres qui n'a pas toujours été constante, & qui dépendoit des ouvriers, est une autre difficulté qui dérange les idées qu'on s'en est faite sur d'autres bâtimens, & qui devient encore plus embarrassante, lorsqu'à la même inscription on a suivi, comme dans celle-ci, des arrangemens différens pour les mêmes lettres: méprises, si l'on doit les appeller ainsi, dont il n'est aisé de s'appercevoir qu'après la découverte de l'inscription.

M. Séguier, au bout de plusieurs tentatives ingénieuses dont on trouvera le détail dans sa *dissertation* a découvert, à n'en pouvoir douter, qu'il y avoit anciennement sur la façade de ce temple l'inscription suivante: savoir, à la premiere ligne sur la frise:

C. CAESARI. AVGVSTI. F. COS.
L. CAESARI. AVGVSTI. F. COS.
DESIGNATO

& à la seconde ligne sur l'architrave:

PRINCIPIBVS. IVVENTVTIS

Cette inscription appartenoit aux fils adoptifs d'Auguste, & tout ce que les anciens monumens nous apprennent de ces princes, nous confirme d'une maniere authentique les titres & les qualités qu'ils portent dans l'inscription de *Nimes*.

Il ne faut pas s'étonner que l'on ait poussé la flatterie jusqu'à élever aux fils d'Auguste un temple de leur vivant, puisque leur pere en avoit plusieurs: ainsi ces enfans qu'il aimoit tendrement (ses héritiers présomptifs) devoient partager avec lui les mêmes honneurs. Enfin l'édifice de *Nimes* servoit à cette ville de moyen pour faire la cour à Auguste, en honorant la mémoire de deux princes si chers à l'empereur, & enlevés à la fleur de leurs ans.

M. Séguier parle ensuite du bronze, des crampons ou tenons des lettres, de la façon de les sceller en plomb, de l'impression que le métal a laissé en certains endroits du mur, des trous qu'on a faits pour l'attacher; détails dans lesquels nous ne pouvons entrer ici, mais qui font connoître que l'auteur a étendu ses recherches à tout ce qui pouvoit le mener à la vraie connoissance de l'inscription.

Il finit sa *dissertation* en observant, que malgré la magnificence du bâtiment de *Nimes*, les caracteres de l'inscription n'ont point cette élégance & cette belle proportion que l'on remarque dans ceux d'un âge qui succéda bientôt à celui ci, quoique les médailles de ce même tems en offrent de meilleur goût. (*D. J.*)

NISSA, (*Géog.*) ville de la Turquie européenne, dans la Servie, aux confins de la Bulgarie, sur la riviere de Nissara, qui peu après se joint avec la Morave, à l'orient de la ville de Précop: c'est la *Naissus* des anciens. *Nissa* est à 8 lieues E. de Précop, 52 lieues S. E. de Belgrade. *Long.* 40. 30. *lat.* 43. 22.

L'époque du regne de Constantin né à *Nissa*, est une époque glorieuse pour la Religion qu'il rendit triomphante; heureux s'il en eût pratiqué les maximes! Mais le meurtre de Licinius son beau-frere, assassiné malgré la foi des sermens; Licinien son neveu massacré à l'âge de douze ans; Maximilien son beau-pere égorgé par son ordre à Marseille; son propre fils Crispus, prince de grande espérance, mis injustement à mort, & après lui avoir gagné des batailles; son épouse Fausta étouffée dans un bain; tous ces crimes exécrables flétriront à jamais le nom de cet empereur, & n'adouciront pas la haine qu'on lui porta pendant sa vie.

Il ne faut pas juger Constantin ni par des satyres, ni par des panegyriques; il faut pour ne point se tromper, le juger par ses seules actions. Qu'on loue tant qu'on voudra, sa constance, son économie, sa valeur, ses exploits guerriers sur les Barbares; je vois par l'histoire, qu'il les a vaincus; mais cette même histoire m'apprend qu'il a fait dévorer par les bêtes féroces, dans les jeux du cirque, tous les chefs des Francs, avec tous les prisonniers qu'il avoit faits dans une expédition sur le Rhin: je n'en veux pas davantage pour détester sa cruauté. (1)

On trouve dans le *code Théodosien*, un de ses édits, où il déclare qu'il a fondé Constantinople par ordre de Dieu, ce trait me fait voir qu'il fit tout servir à ses projets, & à ce qu'il crut être son intérêt. En transportant le trône sur le Bosphore de Thrace, il immola l'Occident à l'Orient, ce n'étoit pas là un coup de politique heureuse-

(1) Parmi les historiens graves & judicieux il n'y en a point qui prétende que toutes les actions de Constantin doivent être canonisées comme autant de modeles d'honnêteté & de vertu, mais on ne doit pas non plus les regarder d'un œil empoisonné & atrabilaire, comme firent un Zosime, un Julien, & autres auteurs payens, parce qu'ils trouverent dans cet empereur un ennemi terrible de leur superstition. Il est vrai que non seulement Zosime, & Eutrope auteurs payens, mais encore Eusebe, ou S. Jerôme son continuateur dans sa chronique, assurent que Constantin viola la promesse qu'il avoit faite avec serment à Constance sa sœur, & femme de Licinius. Mais croyons nous peut être que sans avoir aucun motif, ce Prince se determinât à faire perir son beau-frere, après lui avoir authentiquement assuré la vie? pourquoi ne pas supposer vrai ce que nous rapportent sur ce fait Socrate dans le 1. liv. de son histoire chap. 2. & Pomponius Letus dans son abregé de l'histoire Romaine, que Licinius étant relégué en Thessalie, après avoir deposé le sceptre aux pieds de Constantin son vainqueur, & après l'avoir reconnu pour souverain, il tenta de reprendre les armes contre lui, en subornant les peuples barbares du circonvoisinage à l'effet de le déposseder & detrôner; on seroit bien moins porté à imputer à Constantin l'impieté d'avoir fait mourir Licinius, si on en devoit croire quelques auteurs cités par le dit Pomponius, que ce sage Prince informa le Senat des noires trames que son beau-frere ourdissoit contre lui, que le Senat commit pour faire son procès, le conseil militaire qui par sentence rendue contre lui le jugea digne de mort. On en découvrit dans la suite une infinité d'autres qui subirent le même sort, comme fauteurs & complices de Licinius, qui conspiroient pareillement contre l'Empire.

Nous n'avons aucun indice des motifs qui porterent Constantin le grand à faire mourir son fils Crispus, jeune homme doué d'un très-bon naturel, & distingué par ses rares qualités; les anciens historiens n'en disent pas un mot. Quelques-uns en indiquent seulement les raisons qu'ils soupçonnoient. Zonare dans ses annales présume que Fauste seconde femme de Constantin eut recours aux noirs stratagêmes de la calomnie, pour lui mettre dans l'esprit que Crispus avoit tenté avec violence à sa pudeur. Aurele-Victor dans son Epitome, & ledit Pomponius Letus dans son abregé de l'histoire nous le confirment. Le jeune Prince, ajoute le dernier, fut peut-être la victime de la calomnie de Fauste, & fut sacrifié à son ambition. Comme il étoit plus avancé en age, & qu'il donnoit de grandes espérances, cette marâtre avoit lieu de craindre qu'il n'eût la préférence sur ses enfans dans la succession de l'Empire. Quelques auteurs penserent que ce fut de cette même source que deriva la mort du jeune infortuné Licinius fils de la sœur de Constantin, à moins qu'il n'eût trempé, comme complice, dans la conspiration de son pere, & qu'il en eût été decouvert. S. Helene que l'injuste oppression de Crispus avoit pénétré de la plus vive douleur, fit enfin rentrer son fils Constantin en lui-même, & lui fit reconnoître sa faute, en lui fésant voir toute l'horreur de son crime quoiqu'involontaire, & l'impieté de qui le lui avoit fait commettre. Sans plus hésiter il fit perir Fauste dans les bains; ce qui appaisa suivant le rapport d'Eutrope, la colére du prince, après avoir cependant fait pareillement périr un grand nombre de ses confidens qu'il suspectoit, ou qu'il découvrit être complices de l'attentat de Fauste.

Finalement il n'y a point d'auteur sensé qui loue dans Constantin la cruauté qu'il exerça contre Ascaric & Regaise ou Gaise chefs des Francs

reusement frappé. Quoique l'empire ne fût déja que trop grand, la division qu'il en fit, ne servit qu'à le ruiner davantage.

Enfin, après avoir affoibli la capitale, il se conduisit de la même maniere pour les frontieres; il rappella les légions qui étoient sur le bord des grands fleuves, & les dispersa dans les provinces; ce qui produisit deux maux l'un, que la barriere qui contenoit tant de nations, fut ôtée; & l'autre, que les soldats vécurent & s'amollirent dans le cirque & dans les théâtres. Il mourut à Achyron, près de Nicomédie, en 337, à 63 ans, après en avoir regné 31. (*D. J.*)

NISSAVA, (*Géog.*) riviere de la Bulgarie. Elle a sa source dans la plaine de Sophie, passe à Nissa, & peu après se jette dans la Morave.

NISSOLE, *nissolia*, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante qui ne differe de la gesse que par ses feuilles singulieres & par sa tige qui manque de mains. Tournefort, *Append. institut. rei herbar.* *Voyez* PLANTE (*I*)

NISSOLE, *Voyez* ÉMISSOLE.

NITANZA, (*Hist. nat.*) espece de feve qui croît en Afrique, au royaume de Congo; elle est fort petite, d'une couleur rougeâtre, & fort bonne à manger: on dit que les Portugais l'ont apportée du Bresil en Afrique.

NITH, (*Géogr.*) riviere d'Ecosse qui donne son nom à la province de Nitsale qu'elle traverse du Nord au Sud. Elle a sa source dans la partie méridionale de la province de Kyles & son embouchure sur la côte méridionale du golfe de Solway auprès de la ville de Dumfries. (*D. J.*)

NITHSDALE, (*Géog.*) province maritime de l'Ecosse méridionale, à l'Est de Galloway; elle tire son nom de la riviere de *Nith*, qui la traverse du N. au S. Elle abonde en blés, pâturages & en forêts.

NITIOBRIGES, (*Géog. anc.*) peuples que César place entre les Celtes, & qui furent mis dans la suite entre les Aquitains. Leur ville capitale est *Aginnum* encore aujourd'hui Agen, & par conséquent le peuple répond au diocèse d'Agen.

NITRE, s. m. (*Hist. nat. Chim Mat. méd.*) Le *nitre* ou *salpêtre* porte dans les livres, outre ces deux noms très-connus, tous ces autres noms moins vulgaires, recueillis & rapportés par Neuman dans sa *Leçon sur le nitre*: *Sal* nitrum, *sal terræ*, *sal sulphuris* vel *sulphureum hermes*, *baurach*, *sal anderona*, *anatron*, *cabalatar*, *basilio*, *aqua ignis*, *lesberus chimicus*, *serpens terrenus*, *spiritûs mundi retinaculum*, *sal catholicus*, *sal infernalis*, *draco*, *sal hermaphroditicus*. Les anciens Grecs l'ont appellé communément φινιτρον. Neuman observe que parmi ces noms, les suivans sont équivoques: *anatron*, *baurach*, *hermes*, *sal sulphuris*, *sal sulphureum*, *draco*, *sal infernalis*, *sal terræ*. En effet, plusieurs autres substances portent aussi ces noms. Le nom même de *nitre*, *nitrum* ou *natrum*, n'est pas exemt d'équivoque, puisque le *nitrum* ou *natrum* des anciens naturalistes étoit une substance saline, bien différente du *nitre* des modernes. Le premier est le sel alkali fixe que les modernes appellent *minéral* ou *naturel*, qui est de la même nature que le sel de soude, & que la base du sel marin, & auquel ils ont attribué spécialement le nom *natrum* ou *natron* (*voyez* NATRON), retenant celui de *nitre* pour celui dont il est question dans cet article, qui est aussi appellé quelquefois *nitre* des modernes: mais qu'il suffit d'appeller *nitre*, puisque l'usage a suffisamment fixé la valeur de ce mot. Le nom de *salpêtre* est aussi très-usité.

Le *nitre* ou *salpêtre* est un genre de sel neutre ou moyen formé par l'union d'un acide particulier, appellé *nitreux*, (*voyez* NITREUX, ACIDE, *à la suite de cet article*), à une base alkaline soit saline soit terreuse.

Le principe générique du *nitre* est donc cet acide particulier; & les bases différentes établissent ses diverses especes.

On peut compter quatre especes principales de *nitre*: 1°. le *nitre* qui a pour base le sel alkali fixe, appellé de *tartre*, du nom de la substance d'où on le retire le plus abondamment & le plus communément, (*voyez* TARTRE, SEL DE) celui-ci est le *nitre* par excellence. Il est appellé *parfait*, *officinal*, *raffiné*, *vulgaire*, *marchand*, *artificiel*, & sous un certain rapport, dont il sera question dans la suite de cet article, *régénéré*.

La seconde espece a pour base le sel alkali fixe appellé de *soude*, minéral *ou* naturel. *Voyez* SOUDE, SEL DE. Il tire son nom de la forme de ses crystaux, & s'appelle *nitre quadrangulaire*, & plus exactement, quoique moins ordinairement *nitre cubique*.

La troisieme espece est celle dont la base est une terre alkaline-calcaire. C'est cette espece qui constitue proprement & essentiellement la lessive ou liqueur saline, appellée communément *eau-mere de nitre*.

Enfin, la quatrieme est mal définie, sa base n'est pas déterminée par des expériences suffisantes: les uns la regardent comme une certaine terre, qu'ils ne spécifient point; & d'autres croient que c'est un alkali volatil. Cette espece est appellée *nitre crud*, *nitre des plâtras*, *nitre* des murailles, *murarium*, *aphronitrum*. Si la base de ce *nitre* étoit vraiment terreuse, il ne différeroit pas vraissemblablement de la troisieme espece; si elle est alkali-volatil, on doit rapporter à cette espece le sel ammoniac-nitreux artificiel, c'est-à-dire le sel neutre, composé dans les laboratoires, en combinant l'acide nitreux à l'alkali volatil.

Le *nitre* de houssage n'est pas une espece particuliere de *nitre*: cette dénomination est déduite d'une circonstance très-accidentelle; savoir, de ce que ce *nitre* a fleuri ou s'est crystallisé sous forme de fleurs ou de neige, à la surface de certaines roches, voûtes, murailles, &c. & qu'on a pu le ramasser en houssant, ou balayant, en ratissant, &c.

L'acide nitreux combiné avec différentes substances métalliques, constitue proprement diverses autres especes de *nitre*; mais ce n'est pas sous ce nom que ces sels sont connus dans l'art. Il en est fait mention dans les *articles particul.* des MÉTAUX & DEMI-MÉTAUX, dans l'*article général* SUBSTANCES MÉTALLIQUES, & dans l'*article* NITREUX ACIDE, *à la suite de celui-ci*.

Il est au contraire plusieurs substances salines connues dans l'art sous le nom de *nitre*, & qui sont très-improprement nommées, puisqu'elles ne renferment point le principe propre ou essentiel du *nitre*, savoir, l'acide nitreux. Ces sels sont le *nitre* fixe ou fixé, le *nitre* vitriolé, le *nitre* antimonié, &c. Il sera fait mention de ces sels dans *la suite de cet article*.

Le *nitre* par excellence, le *nitre* le plus usuel, tant pour les usages de la Chimie que pour ceux de la Médecine & des Arts, est, comme nous l'avons déja insinué, le *nitre* de la premiere espece, le *nitre* appellé *parfait*, le *nitre* à base alkaline tartareuse; c'est aussi sur celui-là que tombent les principaux problèmes que les chimistes ont agités sur l'origine, la nature, les propriétés du *nitre*; on ne s'est occupé des autres especes que par des considérations secondaires. Ce sera aussi ce *nitre* parfait qui sera l'objet premier & principal de *cet article*.

La meilleure méthode de procéder à la solution de la premiere question, que nous venons d'indiquer; c'est sans doute d'exposer d'abord les connoissances positives incontestables de fait que nous avons sur les lieux, les matrices, les sources du *nitre*, & sur les moyens de l'en retirer & de le préparer.

On prend, pour préparer le *nitre* vulgaire, les terres des étables, des creux à fumier, des mares de basse cours des caves, & sur-tout de celles qui sont voisines des fosses de latrines, les plâtras & gravois sur-tout des vieux édifices, les débris des murs de terre, & sur-tout du *torchis*, dont sont bâties les cabannes des paysans dans plusieurs provinces, ou qu'on éleve exprès dans plusieurs contrées d'Allemagne pour la génération du salpêtre.

Voici comme on traite ces matieres dans l'attelier de l'arsenal de Paris, d'après la description rapportée dans le *Traité d'Artillerie* de M. S. Remy.

Le salpêtre se fait de la terre qui se prend dans les caves, celliers, granges, écuries, étables, grottes, cavernes, carrieres, & autres lieux.

On se sert aussi de plâtras & gravois, provenant de la démolition de ces mêmes bâtimens que l'on réduit en poudre à force de les battre & écraser.

France qu'il exposa à la voracité des bêtes féroces: & encore moins celle qu'il pratiqua contre la jeunesse des Bructers, peuples de la Phrygie, laquelle l'ayant faite toute prisonniere, il fit également dévorer par les bêtes féroces. Plus un pareil procédé de la part de ce Prince paroît indigne, plus il doit exciter notre compassion, il étoit alors encore plongé dans les ténebres du Paganisme: il n'avoit pas encore reçu dans son cœur le doux germe de l'humanité & de la charité évangéliques: il est vrai que ces peuples s'étoient soulevés contre l'empire; ce n'est pas à dire pour cela qu'il dût les traiter avec tant de hauteur & d'atrocité.

C'est une tache qui fut bien ensuite effacée par la piété, la clemence & la religion qu'il pratiqua jusqu'au dernier soupir; & toutes les calomnies que les auteurs, ennemis de la religion chrétienne, déchaînés contre lui, ont repandu dans le public, ne sauroient ternir la réputation d'un si digne Monarque. Nous voulons cependant bien croire tout ce que l'histoire grecque nous rapporte de prodigieux sur l'édification de la seconde Rome, d'après les efforts qu'ont fait Socrate, Zonare, Cedren & autres historiens, pour nous faire croire que cette ville fut bâtie sous des meilleurs auspices que l'ancienne Rome. (*W*)

L'attelier, où ſe fait le ſalpêtre à l'arſenal de Paris, eſt un lieu vaſte & élevé en façon de halle, ſoutenu de pluſieurs piliers.

Il y a 126 cuviers dans cet attelier.

Ces cuviers ſont preſque ſemblables à ceux qui ſervent à couler la leſſive; ils ſont néanmoins plus petits diſpoſés en pluſieurs bandes, élevés de terre environ de deux piés. Comptons que l'on ne charge tous les jours que 24 cuviers, que l'on appelle de *cuite*, ainſi cela ne doit paſſer que pour un attelier de 24 cuviers; & pour exempter de veiller & mettre de l'eau fête & dimanche, on ne charge que ces 24 cuviers, comme on va l'expliquer.

En paſſant on peut remarquer que par chaque attelier de 6 cuviers un ſalpêtrier ne peut avoir qu'un homme de ville, qui eſt celui qui va chercher les matieres en ville, avec la bandoulliere du ſalpêtrier aux armes du roi & du grand maître autour de ſa ceinture.

Imaginons-nous que l'on n'a point encore travaillé. Sur ce pié l'on forme trois bandes de 8 cuviers chacune, on met deux boiſſeaux comble de cendre de bois neuf au fond de chaque cuvier de la premiere bande, & l'on emplit de terre le reſte du cuvier.

Une plus grande quantité de cendre mangeroit le ſalpêtre, l'on met un bouchon de paille ſur le haut de la terre. Sur la ſeconde bande l'on met deux boiſſeaux ras de la même cendre & le bouchon.

Et ſur la troiſieme, on ſe contente d'en mettre un boiſſeau & demi dans chaque cuvier.

Les cuviers étant emplis de terre & de cendre, l'on verſe ſur la premiere bande de l'eau de puits, de riviere ou de citerne, car cela eſt indifférent, environ ce qu'en peuvent contenir dix futailles, que l'on appelle vulgairement *demi-queues*.

Cette eau s'imbibant dans la terre, coule par un trou qui eſt au bas du cuvier, & qui n'eſt bouché que de quelques brins de paille, & tombe dans un baquet diſpoſé pour la recevoir.

Toute la quantité s'écoule ordinairement dans l'eſpace d'un jour, quelquefois cela va juſqu'au lendemain, ſuivant la qualité des terres.

La premiere bande ainſi leſſivée produit huit demi-queues d'eau que l'on porte ſur la ſeconde bande, laquelle étant leſſivée de la même maniere rend la valeur de ſix demi-queues.

L'on porte les ſix demi-queues ſur la troiſieme bande qui n'en produit que quatre.

L'on décharge cette premiere bande, l'on en ôte la terre & la cendre que l'on jette dans un lieu couvert, comme un hangard, pour en amender la terre.

On recharge cette bande de terre neuve avec trois boiſſeaux de cendre, pour faire ce qu'on appelle *la cuite*.

L'on prend ces quatre demi-queues d'eau qui ſont provenues de la derniere bande; on les verſe ſur la premiere bande renouvellée qui ne vous en rend que deux, & que l'on met dans la chaudiere.

Sur la ſeconde bande, l'on met de l'eau de puits pure la quantité de ſix demi-queues, qui eſt un jour & un peu plus à paſſer ce qui s'appelle le *lavage*.

Cette eau paſſée, vous la jettez ſur la troiſieme bande, cela s'appelle *les petites eaux*.

Quand ces petites eaux ſont écoulées, on va les reporter ſur la premiere bande dont on a levé la cuite, & cela s'appelle *les eaux fortes*. Il en ſort quatre demi-queues; on ne fait pas tout paſſer, en cas qu'il en reſtât au-delà de ces quatre demi-queues.

Et lors on recharge la ſeconde bande de terre neuve, pour refaire une ſeconde cuite.

Et l'on continue ainſi pour la troiſieme.

Deux tomberaux de terre peuvent charger huit cuviers de cuite.

Il faut obſerver que pour deux cuviers l'on peut, ſi l'on veut, ſe ſervir d'un ſeul baquet appellé *recette* pour recevoir les eaux, en le faiſant aſſez grand & creuſant la terre pour le placer.

Les deux demi-queues d'eau provenues de la premiere bande ſe jettent dans une chaudiere de cuivre aſſez grande pour recevoir non-ſeulement cette premiere décharge, mais encore les deux demi-queues de la cuite de la ſeconde bande, ce qui fait enſemble l'eau de ſeize cuviers.

La chaudiere dont on a parlé, eſt bien maçonnée & dreſſée ſur un fourneau de brique, dans lequel on fait un feu continuel de bûches, afin que la matiere bouille toujours également.

Elle bout 24 heures, & pour connoître ſi le ſalpêtre eſt formé, on laiſſe tomber une goutte ou deux de cette eau ſur une aſſiette ou ſur un morceau de fer, & s'il ſe congele comme une goutte de ſuif ou de confiture, c'eſt une marque qu'il eſt fait.

Auſſi-tôt on retire la moitié de cette eau avec un inſtrument de cuivre appellé *puiſoir*; on la met dans un rapuroir, qui eſt une futaille de bois, ou un vaiſſeau de cuivre, puis on retire le ſel, c'eſt-à-dire le ſel marin qui s'eſt formé au fond de la chaudiere avec une [illegible] dans un panier que l'on poſe ſur la chaudiere, [illegible] égoutter ce qui peut y être reſté de ſalp[illegible] quand ce ſel eſt dehors, on tire le reſte de la [illegible] une demi heure ou trois quarts-d'heure [illegible] reſté dans le rapuroir qui eſt couvert pour la [illegible] chaudement, on la fait ſortir par une fontaine qui [illegible] rapuroir; on la met dans un ſeau pour la porter dans de grands baſſins de cuivre pour la laiſſer congeler, ce qui ne ſe fait ordinairement qu'en cinq jours.

Cette cuite de ſeize cuviers peut produire 100 ou 120 livres de ſalpêtre, quelquefois 140, ſelon la qualité de terres; & pour le ſel, la quantité n'en eſt point reglée, quelquefois on en tire 15, 20 & 30 livres, & même 40; auſſi ſe rencontre-t-il des terres dont on n'en tire point, mais cela eſt rare.

Quand le ſalpêtrier veut frauder pour le ſel, il fait ſi bien, malgré tous les gardes qu'on aura poſtés pour l'obſerver, qu'il ne paroîtra point de ſel dans ſa cuite, ſoit en brouillant & retirant bruſquement ſon eau, & la portant dans les baſſins ſans la paſſer dans le rapuroir, ſoit en y jettant une chandelle qui à la vérité ne gâtera point la cuite, mais qui fera élever le ſel dans l'eau & l'empêchera d'aller au fond.

Il ſe ſert encore d'un autre moyen pour cacher le ſel; il jette un quarteron de colle-forte dans la chaudiere, ce qui fait élever le ſel dans l'écume, en ſorte qu'on ne ſauroit plus le trouver, & que l'eau eſt claire & belle comme de l'eau de roche; il ne met point auſſi cette eau dans le rapuroir, & il ne ſe ſoucie pas de jetter l'écume, car elle ſe retrouve dans les terres qu'il amende; en maniant l'écume avec la main, on la ſent graveleuſe & pleine de ſel.

Il faut encore obſerver que quand l'eau eſt dans le rapuroir, il reſte du ſel dans le fond, pourvû qu'on l'y laiſſe trois quarts-d'heure ou une heure; ce ſel eſt néanmoins couvert de la ſaleté de la cuite, & ne peut ſe manger, on le jette ſur les terres.

Le ſalpêtre brut étant ainſi achevé, on le met ainſi en égoût, & l'on panche les baſſins où il eſt; l'eau qui en provient s'appelle *les eaux meres*, nommées par les ſalpêtriers *ameres*, & elles ſervent à recharger les cuviers que l'on a renouvellés de terre neuve, l'on en met un petit ſeau ſur deux ou trois cuviers.

Tous les quinze jours le ſamedi l'on reçoit à la raffinerie les ſalpêtres bruts que les ſalpêtriers de Paris apportent de leurs atteliers, qui leur eſt payé par l'entrepreneur à raiſon de 5 ſols la livre.

Il rapportent auſſi le ſel qu'a produit leur ſalpêtre en le faiſant, & il leur eſt payé par l'entrepreneur ſur le pié de 2 ſols la livre.

Le lundi ſuivant eſt deſtiné pour ſubmerger le ſel, car on le jette dans la riviere en préſence des officiers & gardes des gabelles, afin que perſonne n'en profite.

Pour avoir de bonnes terres amendées & ce qu'on appelle *réanimées*, il faut faire en ſorte que la terre qui a ſervi dans les cuviers ſoit ſeche, & pour cela il la faut mettre à couvert, & quand elle ſera ſeche, l'étendre un pié d'épais ſous le hangard & l'arroſer; prendre pour cela les écumes & les rapurages, les eaux meres ou ameres, & y mettre moitié eau qui ait paſſé, s'il ſe peut, ſur les cuiviers après que le relavage eſt fait; l'arroſer de pié en pié juſqu'à la hauteur que l'on pourra; il faut détremper auparavant les écumes dans l'eau, que cela ne ſoit point épais, parce que la terre ne s'humectera pas ſi facilement.

Quinze jours après qu'elle aura été arroſée, il la faut jetter d'un autre côté, & la changer de place, afin qu'elle ſe mêle mieux & en devienne meilleure, un mois après la changer encore de place & continuer deux ou trois fois, après quoi l'on pourra s'en ſervir, ſur-tout prendre bien garde de ne la point endurcir en la piétinant, ce qui l'empêcheroit de s'amender ſi vîte; & pour éviter de la piétiner, il n'y a qu'à y mettre une planche qui n'appuie pas deſſus, mais qui ſoit ſoutenue par les deux bouts avec deux pierres ou deux morceaux de bois.

Il faut que les hangards ne ſoient clos que par les deux bouts pour ſoutenir ſeulement la terre, & laiſſer le jour du côté où le ſoleil donne; ſi les hangards ſont faits contre la muraille, il ne faut pas qu'ils ſoient fermés par les deux bouts.

N'ayant

N'ayant point de terre qui ait ſervi aux ſalpêtres, il faut prendre des gravois de plâtre de démolitions, les faire caſſer comme ceux que l'on met dans les cuviers, ils ſont fort propres à amender promptement attendu qu'ils ſont ſecs.

Les terres amendées peuvent toujours ſervir à l'infini, de ſorte qu'au moyen de ces terres on ne manquera jamais de ſalpêtre.

Les Salpêtriers ayant livré leur ſalpêtre brut, l'on jette ce ſalpêtre dans la chaudiere deſtinée pour cet uſage, qui eſt diſpoſée comme l'autre ſur un fourneau. On y en met 2 mille 2 ou 3 cens peſant à chaque fois, & par-deſſus trois *bardées* que l'on appelle ou trois demi-muids d'eau.

Quand le ſalpêtre eſt fondu, ce qui ſe fait en deux ou trois heures, l'on jette dedans une cruchée de blanc d'œufs, ce qui coûte à l'Hôtel-Dieu 6 ſols la pinte, ou de la colle de poiſſon, ou une certaine doſe de vinaigre ou d'alun.

On y ajoute une bardée d'eau qui fait la quatrieme en pluſieurs fois, afin de faire ſurmonter la graiſſe & l'ordure qu'on écument ſoigneuſement; & après en avoir bien nettoyé la ſuperficie, en ſorte qu'il ne reſte plus d'écume, on tire auſſi-tôt le ſalpêtre, & on le met tout-d'un-coup dans des baſſins où on le laiſſe congeler pendant cinq ou ſix jours, après quoi on place les baſſins ſur des tréteaux pour les faire égoutter ſur des recettes, & l'eau qui en provient ſe jette encore une fois dans la chaudiere pour la faire bouillir juſqu'à ce que le ſel ſe produiſe au fond & que la fonte ſoit parfaite.

Il s'en tire 15 ou 20 livres, quelquefois plus, ce qui n'a point de regle; la raiſon de cela eſt que quand on a travaillé le ſalpêtre brut avec ſoin, & que l'on a tiré beaucoup de ſel dans cette premiere fabrication, il ne s'en peut pas tant trouver dans le rafinage.

C'eſt dans ces premieres cuites-là que l'on tire tout le ſel qui peut être dans le ſalpêtre, car il ſe fait encore une troiſieme cuite de la même maniere que la précédente; mais aux eaux de cette derniere il ne doit point ſe trouver de ſel, & quand il s'y en trouve, c'eſt que le ſalpêtre eſt mal rafiné.

De la premiere cuite ſort le ſalpêtre brut.

La ſeconde produit le ſalpêtre appellé *de deux eaux*.

La troiſieme fait le ſalpêtre de trois eaux en glace.

Si l'on veut mettre le ſalpêtre en roche, on le fond ſans eau, & ſi-tôt qu'il eſt fondu, on le tire & on le laiſſe refroidir.

Il y a des gens qui mettent leurs blancs d'œufs en deux fois, leur cruche eſt de huit pintes, ils en mettent les deux tiers dans la ſeconde cuite, & l'autre tiers dans la troiſieme, après les avoir battus avec un petit balai & délayés avec de l'eau petit à petit.

A la rafinerie de Paris l'on uſe 18 pintes de blancs d'œufs par jour ſur cinq milliers de ſalpêtre, ce qui fait 5 liv. 8 ſols de dépenſe par jour.

Voilà tout ce qui peut regarder la fabrication du ſalpêtre.

On prétend que le ſalpêtre étant rafiné, diminue d'un peu plus d'un quart; par exemple, un cent de ſalpêtre brut ne rendra que 72 livres de ſalpêtre rafiné de deux fontes de rafinage, & le reſte ſera ſel, graiſſe, ſable & boue.

La bonne qualité du ſalpêtre eſt d'être dur, blanc, clair, & tranſparent, bien dégraiſſé & bien purgé de ſel.

Il eſt à déſirer qu'on laiſſe le ſalpêtre ſix mois & même un an, s'il ſe peut, ſur des planches expoſé au nord, & qu'on le retourne de tems en tems pour le bien faire ſécher, & pendant ce tems lui donner lieu de ſe décharger du reſte de la graiſſe que le rafinage n'a pu lui ôter entierement, & dont l'air diſſipe une partie.

Pour connoître ſi les ſalpêtres ſont gras ou ſalés, il en faut faire brûler & mettre une poignée ſur une planche de chêne, & poſer un charbon ardent deſſus; ſi en brûlant il petille, cela marque le ſel; & s'il eſt peſant & que le feu ait de la peine à s'élever, & que l'on voye un bouillon épais, cela marque la graiſſe; & quand il eſt de bonne qualité, qu'il n'eſt ni gras ni ſalé, il jette une flamme qui s'éleve avec ardeur, & qui conſume le ſalpêtre, enſorte qu'il n'y reſte qu'un peu de blanc qui eſt le fixe du ſalpêtre. S. Remy, *Traité d'artillerie*.

Ce que l'auteur appelle un peu de *blanc d'œuf* eſt la baſe alkaline ou alkali fixe du *nitre*, vulgairement appellé *nitre fixé*, dont il ſera queſtion plus bas.

Dans la fabrique de ſalpêtre de Montpellier & dans toutes celles du bas Languedoc, on leſſive les terres & gravois ſans mélange; on concentre aſſez conſidérablement la leſſive qu'on en retire, & on la fait enſuite paſſer à travers une couche épaiſſe de cendre de tamariſc qui ne contient pas un atome d'alkali fixe, comme l'a démontré M. Montet, célebre chimiſte de la ſociété royale des Sciences.

Dans pluſieurs fabriques & notamment en Allemagne, on emploie de la chaux vive conjointement avec les cendres dans la préparation du ſalpêtre.

Le ſuc ou la décoction de toutes les plantes qui donnent de l'alkali fixe de tartre par l'incinération, étant putréfié ou dégraiſſé par la chaux vive, ſelon le procédé de M. Bouldue, *Académie royale des Sciences* 1734, donnent du *nitre* parfait, & pluſieurs même de ces ſucs ou décoctions étant convenablement rapprochées, ſans avoir été précédemment dégraiſſées par la chaux & ſans avoir ſubi la putréfaction, en donnent abondamment, & cela dans quelque terrein qu'elles ayent crû & végété. Ces deux aſſertions ſont démontrées ou du-moins démontrables, malgré la prétention contraire du célebre Stahl, & quant à ce qu'un célebre chimiſte moderne (M. Barron, *notes ſur Lemery*) avance, ſavoir que le ſel eſſentiel de quelques plantes eſt un tartre vitriolé, ou du ſel commun; l'expérience, les recherches de détail apprennent que le tartre vitriolé eſt extrèmement rare, c'eſt à dire en infiniment petite quantité, dans un infiniment petit nombre de plantes; que le ſel marin s'y trouve à la vérité aſſez communément, mais avec le *nitre*, & avec le *nitre* preſque par tout dominant, & qu'on ne l'a point encore obſervé ſeul ou ſans *nitre*.

Si ce qu'on nous rapporte du ſalpêtre des Indes eſt vrai, c'eſt-à-dire qu'on le ramaſſe tout formé, voilà un *nitre* naturel, un *nitre* de houſſage très-parfait.

Tout le *nitre* de houſſage que j'ai vû, & j'en ai vû beaucoup, & en divers lieux, étoit du *nitre* parfait: je ne ſai même ſi du *nitre* de houſſage, c'eſt-à-dire cryſtalliſé, à baſe terreuſe, eſt poſſible; ou plutôt les propriétés de cette eſpece de *nitre* obſervée juſqu'à préſent prouvent que ſon efflorefcence, ſa cryſtalliſation ſpontanée eſt impoſſible. Quant à la baſe alkali-volatile qu'on voudroit lui ſuppoſer, on peut hardiment avancer que, malgré les expériences de M. Lemery le fils, une pareille baſe n'eſt rien moins que démontrée même dans quelque petite portion du *nitre* crud naturel.

On ne trouve que très-peu de *nitre* dans l'intérieur de la terre. Si des expériences ultérieures démontroient un peu de *nitre* dans certaines pierres, quelques couches de marne, de glaiſe &c. à plus de 50 piés de profondeur, &c. ſi on ne peut douter d'après les expériences de M. Margraf (*Mém. de Berlin* 1751) que quelques eaux de puits, & d'après mes propres expériences, que quelques eaux minérales ne contiennent un peu de *nitre*, cela ne prouve rien contre cette aſſertion générale, ſavoir que le lieu propre du *nitre*, ou du moins ſa ſource propre, légitime, eſſentielle eſt la ſurface de la terre. La rareté & la *paucité* de ce ſel dans les entrailles de la terre, auſſi-bien que la facilité avec laquelle il peut y être porté par diverſes cauſes accidentelles, concourent à établir cette vérité.

Les chimiſtes modernes ne daignent plus combattre la chimere du *nitre* aérien. La très-petite quantité du *nitre* que M. Margraf a trouvée dans l'eau de pluie, où ce chimiſte a découvert auſſi du ſel commun & une terre ſubtile, ne prouvent ni un *nitre* aérien, ni un ſel comme aérien, ni une terre comme aérienne, ils indiquent ſeulement très vraiſſemblablement que l'eau élevée dans l'atmoſphere peut volatiliſer avec elle une très-foible quantité de ces ſubſtances. Les aimans *appoſés* au *nitre* dans les lieux expoſés à l'influence très-libre de l'air, & d'ailleurs iſolés ou n'ayant point de communication avec d'autres ſources obſervées du *nitre*, n'en ont jamais attiré un atome.

Nul chimiſte n'a retiré juſqu'à préſent du *nitre* des ſubſtances animales. Quoiqu'il paroiſſe hors de doute que les animaux qui vivent entierement ou principalement de végétaux, doivent recevoir de ces alimens une bonne quantité de *nitre* & de *nitre* parfait. Tout ce qu'avance ſur ce point Lemery le fils dans ſes mémoires ſur le *nitre* (*Acad. royale des Sciences* 1717) n'eſt fondé que ſur des raiſonnemens, ſur des prétentions. Son *nitre* à baſe volatile ou ſel ammoniac nitreux animal n'eſt rien moins que démontré même dans l'urine & les excrémens, tant des hommes que des brutes, qui ſont cependant les matieres qui paroiſſent concourir le plus efficacement & le plus généralement à la formation du *nitre*. Mais il faut convenir auſſi que les expériences par leſquelles on pourroit définitivement établir ou nier l'exiſtence de cet être, n'ont pas été tentées, du moins publiées, quoique ces expériences ſoient ſimples, faciles, & qu'elles puiſſent être démonſtratives. Nous

Nous pouvons, en attendant, du petit nombre de faits que nous venons de rapporter, 1°. conclure raiſonnablement ſur l'origine du *nitre*, que les végétaux ſeuls le fourniſſent manifeſtement; que la terre, ou le regne minéral n'en fournit point; que l'air n'en contient point; & qu'il eſt douteux que les ſubſtances animales, que les excrémens mêmes des animaux en contiennent. Cette concluſion, cette vérité doit précéder toutes les inductions qu'on voudroit tirer des lieux d'où on retire vulgairement le *nitre*, & de l'influence que les excrémens des animaux ſemblent avoir ſur ſa génération. Il faut l'admettre, & examiner enſuite ſi cette influence des matieres animales eſt néceſſairement *matérielle*, ſi elles concourent comme apportant dans les matrices qu'elles impregnent le *nitre* ou ſes matériaux; ou bien ſi elles ne ſervent pas uniquement & toujours de ſimple inſtrument; par exemple, en excitant & entretenant une putréfaction qui dégage le *nitre* contenu dans les ſubſtances végétales, étant connu d'ailleurs que la putréfaction excitée *ſponte* & ſans ferment animal dans les ſubſtances végétales, dégage très-efficacement le *nitre* embarraſſé dans les ſucs végétaux & éminemment dans l'*extrait*, & le corps doux. *Voyez* EXTRAIT, *Chimie*, & DOUX, *Chimie*.

2°. Etre aſſurés qu'il exiſte évidemment deux eſpeces de *nitre* naturel; ſavoir, le *nitre* parfait à baſe alcaline-tartareuſe, ou ſalpêtre proprement dit, & le *nitre* à baſe terreuſe, qui ſe retrouve dans l'eau mere des *ſalpêtreries*, ſans compter le *nitre* cubique qui exiſte auſſi naturellement dans quelques plantes. Tirer de cette vérité, comme un corollaire manifeſte, l'*anéantiſſement* de cette belle théorie, reçue de tous les chimiſtes modernes ſur l'uſage des cendres qu'ils ſuppoſent fournir une baſe ſaline, ſans laquelle nul *nitre* parfait, & qui auroient bien dû, au moins, être employées en aſſez grande quantité, pour qu'il ne reſtât point d'eau-mere: car, pour rapprocher de cette conſéquence les vérités d'où nous la déduiſons, puiſque les plantes dont les ſucs, les matieres ſolubles par l'eau, putreſcibles, ſoit par elles-mêmes, ſoit par le ſecours du ferment animal, & abondamment répandues dans les matrices communes du *nitre*; puiſque ces plantes, dis-je, contiennent un *nitre* parfait, puiſque le *nitre* de Houſſage eſt un *nitre* parfait; enfin, puiſque dans tout le bas-Languedoc, & peut-être ailleurs, & peut-être à Paris même, (car la cendre du bois neuf qu'on brûle à Paris pourroit bien être peu alkaline) on fait du ſalpêtre parfait tout étant d'ailleurs égal, ſans employer dans la fabrique un atome d'alkali; il ſe trouve que les Chimiſtes qui ont admis de la chaux dans le *nitre*, parce qu'on employoit la chaux à ſa préparation dans les fabriques qu'ils connoiſſoient; & que ceux qui y admettroient du blanc d'œuf, d'après la manœuvre de l'arſenal de Paris, où on en emploie à la clarification d'une des leſſives; que les uns & les autres, dis-je, diroient une choſe auſſi raiſonnable que ceux qui connoiſſant les faits allégués, ſoutiendroient encore la prétendue imperfection du *nitre* crud, & ſon changement de baſe dans la fabrique. Ce n'eſt pas qu'il ne puiſſe y avoir du *nitre* crud, qui, en paſſant à-travers des cendres alkalines ſoit précipité, & prenne une baſe ſaline; mais il n'eſt pas prouvé que cela ſoit; il n'eſt pas ſûr que les Salpêtriers de Mont-pellier aient plus d'eau-mere que les Salpêtriers de Paris.

3°. On peut encore conclure de tout ceci, & lorſqu'on ſaura que indépendamment des Chimiſtes qui ont tiré le *nitre* de l'air, & de ceux qui l'ont regardé comme une ſubſtance propre au regne minéral, & de premiere création; de célebres Chimiſtes, un Sthal, ſe ſont livrés à des ſpéculations embarraſſées pour compoſer le *nitre* dans les matieres pourriſſantes par la combinaiſon de l'acide univerſel ſoit répandu dans la terre, ſoit attiré de l'air avec les matieres phlogiſtiques, *ſulphureo-pingues*, exiſtant en abondance dans les matieres putreſcibles & développés, atténuées, *evolutæ*, *tenerius ſubactæ*, par l'action même de la putréfaction, *actu ipſo putrefactorio*, Stahl, *opuſculum. fragmenta quædam ad. hiſt. nat. nitri, cap. iij.* on pourra, dis-je, conclure des faits ci-deſſus expoſés, & de cet énoncé de la théorie de Sthal, qui eſt la dominante aujourd'hui, que c'eſt véritablement ici où ces hommes, d'ailleurs très-habiles, *ſe ſont embarraſſés dans les entraves qu'ils ſe ſont eux mêmes forgées*. Et quand on ſaura encore que Glauber, antérieur à cette théorie imaginaire, a écrit clairement & poſitivement, contre ſon ordinaire, tout ce qui eſt vrai, tout ce qui eſt démontrable ſur cette matiere, ou du moins qu'il ne reſte, d'après la doctrine de cet auteur ſur le *nitre*, qu'à étendre & perfectionner, on ſera très-étonné que l'endroit ſaillant, le morceau le plus ſublime, le plus philoſophique de Glauber chimiſte, en général très-célebre, ait été ſi parfaitement oublié, que lorſque les chimiſtes les plus inſtruits, M. Baron, par exemple, parlent de la préexiſtence d'un *nitre* tout formé dans les plantes, ils appellent ce dogme le *ſyſtème de M. Lemery le fils*, au-lieu de la *doctrine de Glauber*; & qu'au contraire la partie honteuſe de la chimie de Stahl, ſa doctrine ſur l'origine du *nitre*; & celle ſur l'origine de l'alkali fixe, qui dans la bonne chimie eſt eſſentiellement liée à la précédente, (*Voyez* TARTRE, SEL DE, & SEL FIXE), aient été généralement accueillies: car on peut aſſurer que ce très-grand Stahl a vraiment *ſommeillé* ſur ces deux objets, lui qui en a dévelopé avec tant de ſagacité & de génie de bien plus cachés; & ſon autorité d'ailleurs ſi reſpectable, a tellement arrêté les progrès de la vérité, & maſqué même celle que Glauber, de Reſſons, Lemery le fils, M. Bourdelin, &c. *Voyez Mém. de l'acad. des Scienc.* avoient dévoilée, que les dogmes des chimiſtes modernes ſur l'origine du *nitre* ſont devenus depuis quelque tems de plus en plus ſuperficiels, vains, gratuits, &c. que ſans contredit ce qui eſt contenu à ce ſujet dans les nouvelles vérités de M. Juſti, eſt marqué à ce coin, & plus encore la diſſertation de M. le D. Pietſch, qui a remporté le prix de l'académie de Berlin, en 1749, & les penſées du même auteur ſur la multiplication du *nitre*. J'oſe aſſurer au contraire qu'un très-grand nombre d'expériences que j'ai faites dans le laboratoire de feu M. le duc d'Orléans, la plupart d'après les vues de Glauber, ont toutes concouru à établir la doctrine de ce chimiſte; & promettre avec confiance d'après ce travail, que j'acheverai peut être un jour, un ſyſtème complet & démontré ſur toutes les ſources du *nitre*, ſur ſa formation ou ſon *abord*, *acceſſus*, *adventus*, dans ſes matrices ordinaires, & enfin ſur les diverſes manœuvres employés dans ſa *fabrication*, ſur le prétendu amendement ou *réanimation* des terres déja leſſivées, &c. proteſtant hautement que toutes ces manœuvres ſont la plupart vaines, mal entendues, ou au moins imparfaites; & que de tous les arts chimiques nul ne peut recevoir plus immédiatement que la fabrique du ſalpetre, des corrections & des *perfectionnement* prompts & utiles de la ſcience.

4°. Enfin, il doit paroître ſingulier que les chimiſtes qui ont méconnu l'origine du *nitre*, & qui ont enfanté des hypothèſes pour expliquer ſa génération dans l'atmoſphere, ou dans la terre, aient parfaitement négligé de s'occuper en même tems de la formation du ſel commun, qui accompagne le *nitre* preſque toujours. Cette *ſociété* eſt toute ſimple dans le vrai ſyſtème; les végétaux contiennent ces deux ſels à-peu-près dans la même proportion que celle dans laquelle on les retrouve dans les cuites.

Le ſalpetre le plus rafiné, le ſalpetre de la troiſieme cuite, le ſalpetre le plus pur que fourniſſent les atteliers, n'eſt encore aſſez pur ni pour pouvoir en faire une analyſe exacte, ni pour les travaux chimiques réguliers, ou pour les uſages pharmaceutiques. On le purifie donc dans les laboratoires des chimiſtes, & dans les boutiques des apoticaires, dans la vue d'en ſéparer un peu de ſel marin, & un reſte d'eau-mere, qu'on y trouve toujours mêlés. Pour cet effet, on diſſout le *nitre* dans de l'eau commune, ou dans de l'eau diſtillée, ſi, pour certaines expériences très-délicates on ſe propoſe l'exactitude la plus ſévere; mais ordinairement dans de l'eau de riviere, ou de fontaine; on filtre la diſſolution, & on la fait cryſtalliſer, ſelon l'art, *voyez* CRYSTALLISATION. Par cette opération, le ſalpetre ſe ſépare exactement du ſel marin, parce que ces deux ſels ne cryſtalliſent pas dans le même tems; le *nitre* ſe préſente ſeul dans les premieres cryſtalliſations, parce qu'il eſt très-dominant. On peut, lorſqu'après avoir ſeparé beaucoup de *nitre*, le ſel marin & le *nitre* reſtant ſont dans une proportion bien différente, faire bouillir la liqueur reſtante des premieres cryſtalliſations, alors le ſel marin, par la propriété qu'il a de cryſtalliſer même dans l'eau bouillante, dès que la juſte proportion de ſon eau de diſſolution commence à lui manquer; le ſel marin, dis-je, cryſtalliſe & abandonne la liqueur; & le *nitre* qui, par une propriété contraire, demeure ſuſpendu dans une quantité d'eau beaucoup moins conſidérable que celle dont il a beſoin pour être diſſout à froid, pourvu que cette eau ſoit ſuffiſamment chaude, le *nitre*, dis-je, reſte ſuſpendu, diſſout par le moyen de l'ébullition. Il n'y a donc lorſqu'on eſtime que la plus grande partie du ſel marin a cryſtalliſé, qu'à retirer le vaiſſeau du feu, le laiſſer repoſer un inſtant pour donner lieu à un peu de ſel marin, qui pouvoit être balloté par le bouillonnement, de ſe dépoſer; & enſuite décanter la leſſive dans un vaiſſeau convenable, dans lequel,

quei, pour empêcher la leſſive de ſe figer en une ſeule maſſe, & la diſpoſer à cryſtalliſer régulierement, on verſera en même tems une quantité convenable d'eau bouillante. La premiere partie de cette opération eſt abſolument analogue à la manœuvre, par laquelle on ſépare le ſel commun du ſalpetre dans le raffinage. *Voyez ci-deſſus.*

Les cryſtaux de *nitre* ſont des priſmes qui paroiſſent hexaedres, lorſqu'on ne les conſidere que ſuperficiellement, mais qu'on trouve octoedres lorſqu'on les examine avec plus d'attention, attendu que deux des angles ne ſont qu'apparens, ſont coupés ou abattus en effet, & forment ainſi deux vrais côtés, mais beaucoup moins grands que les ſix autres. Ces cryſtaux adherent communément par une de leurs extrémités au corps ſur lequel il ſe ſont formés, ou à un autre cryſtal, rarement ſont-ils couchés ſur l'un des côtés; l'extrémité de ces cryſtaux opposée à la baſe, ou le ſommet, eſt tronqué obliquement; ils ſont tranſparens, mais non pas parfaitement, ils paroiſſent formés intérieurement par une *oppoſition* peu exacte de couches ou lames; ils blanchiſſent d'ailleurs, quoique très-peu à leur ſurface en ſéchant; ils ſont quelquefois auſſi gros, & plus longs que le petit doigt. *Voyez les planches de Chimie.*

Les autres caracteres extérieurs, ou qualités ſenſibles du *nitre* parfait, ſont les ſuivantes: ce ſel imprime à la langue une ſaveur légerement amere, accompagnée d'un ſentiment de fraîcheur, ou froid très-remarquable; il *fuſe* par le contact d'un charbon ardent; il détonne avec la plupart des matieres phlogiſtiques embraſées, ou en s'enflammant avec ces matieres, étant expoſé à un feu léger dans un vaiſſeau convenable, il y prend la liquidité que Becher a appellée *aqueuſe*, ou coule comme de l'eau, & à la faveur de ſon eau de cryſtalliſation. *Voyez* LIQUIDITÉ, *Chimie.*

De ces propriétés, la principale, celle qui eſt véritablement chimique, qui a exercé & qui a mérité d'exercer les Chimiſtes-phyſiciens, c'eſt la propriété de fuſer ou de détonner par le contact de certaines matieres phlogiſtiques embraſées. Ce phénomene eſt compoſé de deux événemens diſtincts; ſavoir, l'inflammation & l'exploſion, ou fulmination. Le premier dépend évidemment de la très-grande facilité avec laquelle l'acide nitreux ſe combine avec le phlogiſtique, & forme avec lui une matiere analogue au ſoufre vulgaire, ou, ſi l'on veut, une eſpece particuliere de ſoufre ſi éminemment inflammable, qu'il prend feu dès l'inſtant de ſa formation, & même dans les vaiſſeaux fermées. C'eſt cette derniere circonſtance qui rende le ſoufre nitreux *incoercible*, intramaſſable, tandis que les deux autres eſpeces, le ſoufre vitriolique ou vulgaire, & le ſoufre marin ou microcoſmique, c'eſt-à-dire, le *phoſphore*, qui ne brûlent point ſans le concours de l'air, ſe retiennent facilement lorſqu'on les compoſe dans les vaiſſeaux fermés. *Voy.* SOUFRE. L'analogie eſt d'ailleurs parfaite, abſolue entre les produits reſpectifs de la combinaiſon du phlogiſtique avec chacun des trois acides minéraux, en admettant l'identité ſuppoſée à cet égard, entre l'acide marin, & l'acide microcoſmique. Quant à l'exploſion, elle ſe déduit d'une maniere démontrable de l'expanſion ſoudaine & violente de l'eau de cryſtalliſation du *nitre*. La prodigieuſe force exploſive de la poudre à canon ne dépend que de ce principe. L'action de fuſer n'eſt qu'un moindre degré de détonnation.

Le *nitre* détonne avec toutes les ſubſtances phlogiſtiques embraſées, qui laiſſent échaper du phlogiſtique, lorſqu'elles ſont dans l'état d'embraſement; telles que toutes les matieres végétales, animales & minérales, *réductibles* & actuellement *réduites* en état de charbon, avec le ſoufre commun, & apparemment avec le phoſphore, avec toutes les ſubſtances métalliques, excepté les métaux parfaits & le mercure; car ces dernieres ne laiſſent pas leur phlogiſtique dans l'état d'embraſement. Il y a ici encore une ſingularité remarquable, c'eſt que le cuivre & le plomb étant mis avec le *nitre* dans l'état d'ignition, lâchent leur phlogiſtique, ou ſe calcinent; *voyez* CALCINATION; & que le *nitre* perd ſon acide, ce qui eſt l'effet propre de la détonnation du *nitre*, avec les ſubſtances métalliques; mais dans les deux cas dont nous parlons, cet effet a lieu ſans détonnation, & ſans déflagration ou flamme ſenſible. Si quelque chimiſte ſe propoſe jamais de retenir du ſoufre artificiel nitreux, il paroît raiſonnable d'employer à ſa préparation le cuivre ou le plomb.

D'ailleurs, dans cette opération, le *nitre* perd donc, comme nous l'avons déja inſinué, un de ſes principes, ſon acide. Son autre principe plus fixe & inaltéré reſte. Les Chimiſtes l'appellent *nitre fixe* ou *fixé*. Il y a une ſeule ſubſtance, le ſoufre, qui en même tems qu'elle donne du phlogiſtique au principe acide du *nitre*, agit auſſi par ſon propre acide ſur la baſe du *nitre*. Dans cette détonnation, l'acide du *nitre* eſt en partie diſſipé ſous la forme de ſoufre nitreux enflammé, & détruit par cette inflammation, & en partie chaſſé ſous la forme de vapeur acide nitreuſe, ſimplement dégagée par l'action précipitante, ou le plus grand rapport de l'acide du ſoufre, avec la baſe alkaline du *nitre*. Il réſulte de cette nouvelle combinaiſon un nouveau ſel neutre, qui eſt un vrai tartre vitriolé, & qui eſt connu dans l'art, ſous le nom de *ſel polychreſte de Glaſer*, & ſous les noms très-impropres de *nitre ſoufré*, *ſulfuratum*, & de *nitre fixé* par le ſoufre. Si c'eſt de l'antimoine crud qu'on emploie au lieu du ſoufre, le réſidu ou le produit fixe de cette opération eſt encore le même ſel, parce que c'eſt principalement par ſon ſoufre que l'antimoine agit alors, mais ce produit a un autre nom; il eſt appellé, & encore très-improprement, *nitre antimonié*. *Voyez* TARTRE VITRIOLÉ, & SEL.

Il eſt encore à obſerver que la baſe du *nitre* détonné avec des ſubſtances métalliques, s'anime ou devient cauſtique, comme quand les alkalis fixes quelconques ſont convenablement traités dans cette vûe avec la chaux vive, *Voyez* CHAUX, PIERRE A CAUTERE, SAVON.

Si on exécute toutes ces détonnations dans les vaiſſeaux fermés, au moyen d'une cornue de fer tubulée, au bec de laquelle on a adapté une file de balons, *voyez les Planches de Chimie*, on retient divers produits volatils, connus dans l'art ſous le nom de *cliſſi*. *Voyez* CLISSUS.

Les flux ſimples & ordinaires, employés dans les travaux de la Docimaſtique, ſont principalement formés de la baſe du *nitre*, fixé ou décompoſé par ſa détonnation avec le tartre. *Voyez* FLUX & TARTRE.

On doit conclure de la théorie ſimple que nous avons propoſée ſur la déflagration du *nitre*, que c'eſt au-moins gratuitement qu'on s'eſt appuyé de la conſidération de ce phénomene, pour ſuppoſer que le *nitre*, ou plus ſpécialement l'acide nitreux, contient du phlogiſtique dans ſa compoſition. *Voyez* NITREUX, ACIDE, *à la ſuite de cet article.*

La fixation du *nitre* par les ſubſtances phlogiſtiques ſeules, ou par la diſſipation ſimple de ſon acide, eſt un des moyens d'analyſe du *nitre*: par ce moyen on démontre un de ſes principes, ſavoir ſa baſe, qui eſt l'alkali fixe tartareux, qu'il ſeroit beaucoup plus exact d'appeller *nitreux* ou du *nitre*; car les expériences ſur cette matiere, que j'ai déjà annoncées, démontrent que tout alkali fixe artificiel, ſans en excepter celui de ſoude, a préexiſté ſous forme de *nitre*, ſoit vulgaire, ſoit cubique, dans les ſubſtances d'où on retire l'un & l'autre de ces alkalis.

L'autre moyen uſité & démonſtratif d'analyſe du *nitre*, c'eſt la diſtillation; celui-là manifeſte ſon autre principe, ſon acide, & quelquefois auſſi ſa baſe.

Le *nitre* expoſé ſeul dans les vaiſſeaux fermés, à la plus grande violence du feu, ne laiſſe échapper qu'une très-foible quantité de ſon acide, ſi petite même que la réalité de ce produit eſt conteſtée par pluſieurs Chimiſtes: quoiqu'il ſoit inconteſtable que le *nitre* s'alkaliſe ſans addition, ou laiſſe échapper ſon acide lorſqu'on le tient long-tems en fuſion dans un creuſet ouvert. Pour ſéparer l'acide de ſa baſe, on eſt donc obligé d'avoir recours à divers intermedes. On y emploie les intermedes des deux eſpeces, c'eſt-à-dire les vrais & les faux, *voy.* INTERMEDE. Ceux de la premiere eſpece ſont l'acide vitriolique, ſoit nud ou pur, ſoit uni à différentes baſes qu'il quitte pour celle du *nitre*, c'eſt-à-dire le vitriol & l'alun; & vraiſemblablement les autres ſels vitrioliques à baſe terreuſe. L'arſenic décompoſe auſſi le *nitre* comme intermede vrai, ſelon une expérience de Kunckel, rapportée par Juncker. Le ſel microcoſmique a la même propriété ſelon celle de M. Margraf; & enfin le ſoufre commun opere auſſi ce dégagement d'après une expérience que je crois à moi, & à propos de laquelle je rapporterai tout-à-l'heure une expérience curieuſe de Neuman. Les intermedes faux employés à la diſtillation du *nitre*, ſont le bol & les terres argilleuſes; car je ne connois guere en Chimie de théorie auſſi puérile que celle qui explique l'action de ces terres dans cette opération, par les propriétés de l'acide vitriolique qu'elles contiennent. C'eſt encore ici un *rêve* du grand Stahl; & certes ſon obſervation que le même bol ou la même argille ne peut ſervir deux fois, qui d'abord n'eſt pas conteſtée, ne ſeroit pas une démonſtration tellement ſolide quand même cette obſervation ſeroit vraie, que les conſidérations ſuivantes ne la détruiſent ſans répli-

que: savoir 1° que des bols, ou des argiles desquelles on ne sauroit retirer un atome de vitriol, d'alun ou d'acide vitriolique, & qu'on a *exempté* de tout soupçon de la présence de ces principes, par des lixiviations réitérées avec cent fois leur poids d'eau bouillante; que des terres ainsi préparées, dis-je, servent très-bien à la distillation du *nitre*: 2° que le *caput mortuum*, le résidu de pareilles distillations ne donne pas communément un atome de tartre vitriolé; enfin qu'on n'y retrouve pas même, du moins par le moyen le plus *obvie*, ni la lixiviation, la base alkaline du *nitre*; en sorte que jusqu'à présent, c'est-à-dire en partant des faits publiés jusqu'à présent sur cette matiere, le sentiment qui approche le plus de la vérité démontrable, c'est précisément celui qu'a adopté Nicolas Lémery, savoir que la terre ne sert dans cette distillation qu'à *étendre ce sel*, *afin que le feu agissant plus facilement sur lui*, *en détache les esprits*; & c'est-là la fonction de ce que j'appelle *faux intermede*, *voyez* INTERMEDE. Au reste, le même Lémery conclut très-mal de cette assertion qu'il est fort inutile d'employer beaucoup de terre; & Stahl prétend avec raison qu'il en faut employer beaucoup. Il est sûr que trois parties de terre pour une de *nitre* qui est demandée dans les livres, & dans celui de Lémery, *voyez cours de Chimie*, *chap. esprit de nitre*, ne suffisent pas; & qu'il reste après un feu fort & long, du *nitre* inaltéré. Mais encore un coup, cela ne prouve rien en faveur de l'acide vitriolique *imploré* dans la théorie de Stahl: plus de terre étend, *disgrege* davantage le *nitre*, tout comme elle fourniroit plus d'acide vitriolique, si ce réactif étoit de quelque chose dans cette décomposition.

L'expérience de Neuman que je viens d'annoncer, est celle-ci: si on mêle exactement du *nitre* & du soufre, l'un & l'autre en poudre, & qu'on allume le soufre, le soufre brûle paisiblement parmi le *nitre* & se consume tout entier sans enflammer le *nitre* & sans produire d'autre changement sur ce sel, que de le fondre, comme fait un feu léger. Neuman a répété cette expérience sur des mélanges faits à seize différentes proportions, & toûjours avec le même succès.

Les Apoticaires préparent diversement le *nitre* pour les usages médicinaux. Premierement, ils purifient par la crystallisation le *nitre* de la troisieme cuite: nous avons déja parlé de cette opération. Il faut pour l'usage médicinal, tout comme pour les usages chimiques philosophiques, ne prendre que les premieres crystallisations, & réserver les dernieres pour des usages où la pureté du *nitre* est moins essentielle, par exemple pour la préparation de l'antimoine diaphorétique. Il faut encore observer qu'il faut se garder soigneusement de la puérilité, qu'on est bien étonné de trouver encore dans Zwelfer, de dissoudre le *nitre* qu'on veut purifier dans des eaux *distillées* aromatiques. Le principe odorant ne *comporte* point les évaporations implorées dans cette opération. *Voyez* ODORANT PRINCIPE.

Secondement, ils préparent le *nitre* purifié, en le mettant en fusion, jettant à diverses reprises à sa surface une quantité de *nitre* fort indéterminée (Nic. Lémery n'en emploie qu'un soixante-quatrieme; beaucoup d'artistes en demandent environ un dixieme, & versant après la déflagration, la matiere sur une plaque de cuivre bien nette & bien seche. Le *nitre* ainsi préparé s'appelle *crystal mourant*, *sel prunelle*, *de prunelle* ou *de brunelle*, & dans quelques pharmacopées *nitre préparé*, & *nitre en tablettes*, *nitrum tabulatum*.

Les Pharmacologistes raisonnables regardent cette préparation comme infidele, inutile & même vicieuse. C'est en effet une vraie décomposition: en supposant même, comme on le suppose communément, que le soufre agit réellement sur la composition chimique du *nitre*, qu'il détonne vraiment avec le *nitre* dans cette opération, le crystal minéral ne sera qu'un mélange de *nitre* & de tartre vitriolé, dont la proportion est comme celle du *nitre* & du soufre employés, c'est-à-dire dans lequel le tartre vitriolé est quelquefois un soixantieme, quelquefois un trentieme, un seizieme ou un dixieme du tout: donc ce remede est premierement infidele; & secondement inutile, puisque rien n'est si aisé que de mêler du *nitre* & du tartre vitriolé sur le champ & à volonté dans l'occasion. Mais si, comme il peut souvent arriver, le soufre brûle paisiblement à la surface du *nitre* que l'artiste n'aura pas assez *chauffé*; l'opération sera absolument vaine, puisque le *nitre* n'aura absolument rien *éprouvé* que la fusion. Or cette fusion privant toujours le *nitre* d'une partie de son eau de crystallisation, & le rendant par-là un peu âcre & *mordicant*, & d'ailleurs disposé à s'humecter & à se salir dans les boutiques, il est clair que cette préparation est non seulement vaine & infidelle, mais encore vicieuse. Le *nitre* purifié doit donc dans tous les cas, être, préféré au crystal minéral.

Le *nitre* appellé *essentificatum* ou *insuccatum* dans plusieurs pharmacopées, allemandes sur-tout, est du *nitre* dissous dans des infusions, décoctions ou sucs de plantes, ou de fleurs, ou bien dans des dissolutions de sucre, de sels tels que celui de saturne, &c. & évaporé jusqu'à siccité. Il est spécifié par le nom des diverses matieres employées à cette préparation, ce qui fait le *nitrum violatum*, *rosatum*, *scordiatum*, *saccharatum*, *saturninum*; &c. On trouve encore dans ces pharmacopées un *nitrum perlatum*, *corallatum*, &c. c'est-à-dire cuit ou évaporé à siccité, en remuant la dissolution jusqu'à ce qu'elle commence à s'épaissir, avec des perles, du corail, ou d'autres terres absorbantes en poudre. Le *nitrum nitratum crystalli nitri*, ou *draco fortificatus*, des mêmes pharmacopées, est le *nitre sursaturé* de son propre acide. Toutes ces préparations sont à-peu-près inconnues dans nos pharmacopées, & absolument excluses de notre pratique; & certes ce n'est-là réellement qu'un vain fatras.

Les Médecins françois n'emploient que le *nitre* purifié, & même ils l'emploient rarement, du moins en comparaison des médecins allemands modernes, & surtout des stahliens. Juncker a écrit d'après Stahl, que le *nitre* méritoit presque le premier rang parmi les remedes les plus précieux, *inter summa artis medicæ præsidia*; & le traité où Stahl célebre tant le *nitre*, a pour titre: *De usu nitri medico Polychresto*.

Les vertus attribuées au *nitre*, d'après cette vicieuse méthode qui ne subsiste que trop encore, de désigner les propriétés des remedes par l'interprétation de leurs effets cachés; ces vertus, dis-je, ainsi évaluées, sont la vertu rafraîchissante, temperante, selon Hoffman résolutive, selon Stahl coagulante, antiphlogistique, antiaphrodisiaque, pectorale.

Mais pour exposer, selon la méthode que nous avons préferée, des propriétés plus évidentes, plus positives du *nitre* pris intérieurement, nous disons d'après l'expérience, que le *nitre* est diurétique lorsqu'on le donne à petite dose, à celle d'un gros ou de deux tout au plus, dans une quantité de tisane destinée à fournir la boisson d'un jour entier, & purgatif à une dose plus honnête, & même à cette même dose donnée en un seul verre; qu'il fait merveilles étant mêlé avec le quinquina dans les fievres intermittentes, principalament quotidiennes accompagnées de chaleur excessive; & dans les fievres de cette classe, principalement dans les quartes, lorsque l'excès vicieux de sérosité, *colluvies serosa*, existe, ou est imminent. Secondement, étant ajouté aux tisanes sudorifiques, aux émulsions, aux décoctions des farineux, ordonnées contre les rhumatismes, & quelquefois dans des maladies de la peau. Troisiemement dans les tisanes appropriées aux ophtalmies anciennes & rebelles. Quatriemement, qu'il mérite un rang distingué parmi les remedes secondaires des inflammations; & principalement des érésipeles. Cinquiemement, qu'il est d'un usage très-utile dans le commencement des gonorrhées virulentes; qu'il calme les érections douloureuses & les ardeurs d'urine, qui sont les symptomes communs de cette maladie; & que non seulement il n'empêche point l'écoulement utile, presque nécessaire, qui en fait l'essence, en enfermant (comme on dit d'après un proverbe vulgaire, & une erreur *rationnelle*) le loup dans la bergerie; mais qu'au contraire les tisanes rafraîchissantes *nitrées* & les émulsions *nitrées*, provoquent & entretiennent convenablement ce flux. Sixiemement, c'est le remede le plus usité contre les coliques ou douleurs néphrétiques, il n'est pourtant pas lythontriptique. Septiemement, on le combine utilement avec les hydragogues dans le traitement des hydropisies. Enfin, on dit qu'il modere l'appetit vénérien, & qu'il prévient les pollutions nocturnes.

Les végétaux éminemment nitreux, & d'ailleurs dépourvus de tout principe médicamenteux actif, tels que sont la bourrache, la bugiose, la pulmonaire, la pariétaire, &c. n'exercent des vertus vraiment médicamenteuses qu'à raison de ce principe. Or, comme ces plantes tiennent un rang distingué parmi les bechiques ou pectoraux appellés *incisifs*, la vertu pectorale-résolutive du *nitre*, célébrée par plusieurs modernes, & confirmée par des expériences directes, est d'ailleurs établie par les effets reconnus de ces plantes.

Le *nitre* entre dans la poudre tempérante de Stahl, *voyez* POUDRE TEMPÉRANTE. Il est dit dans la *derniere édition de la Pharmacopée de Paris*, qu'il entre dans l'anti-hectique de *Poterius* & dans le *lilium* de Paracelse, & qu'il sert à la préparation de l'antimoine diapho-

phorétique, &c. Or, comme le *nitre* concourt abſolument & exactement de la même maniere à la production de ces trois médicamens, on ne devine point pourquoi on dit du *nitre* qu'il entre dans les deux premiers, & qu'il ſert à la préparation de l'autre. Quoi qu'il en ſoit, le *nitre* ſert à la préparation de l'antimoine diaphorétique, & n'entre point dans la compoſition de l'anti-hectique, ni dans celle du *lilium*. Voyez *ces trois articles*.

On emploie le *nitre* à quelques uſages médicinaux extérieurs: on le diſſout dans les gargariſmes anti-inflammatoires, & quelquefois, quoique rarement, dans les lavemens laxatifs. Il entre dans la compoſition de la pierre médicamenteuſe, divine, ou ophtalmique de Crollius, & de quelques autres auteurs, &c. (*b*)

NITREUX, ACIDE, (*Chimie & Mat. méd.*) L'acide *nitreux* eſt un des trois acides minéraux, c'eſt-à-dire, un des ſels primitifs, un de ceux dont les Chimiſtes n'ont point encore opéré la décompoſition, & qui concourent, comme principes, à la formation de pluſieurs compoſés chimiques. *Voyez* SEL.

Les qualités extérieures & particulieres de l'acide *nitreux* ſont celles-ci: lorſqu'il eſt ſuffiſamment concentré, il eſt d'un rouge plus ou moins vif, plus ou moins orangé ou pâle ſelon ſon degré de concentration; il exhale en très-grande abondance des vapeurs de la même couleur, même par le grand froid, & au point qu'un flaçon à demi plein de cette liqueur a ſa partie vuide conſtamment & très-ſenſiblement remplie de ſes vapeurs. Lorſqu'il eſt très-foible, il n'a point de couleur. Un phénomene fort ſingulier, c'eſt que ſi on affoiblit un acide *nitreux* un peu fort en y mêlant de l'eau, il devient verd ſur le champ, mais cette couleur ne dure point. De l'acide *nitreux* aſſez foible pour être décoloré peut néanmoins être encore un peu fumant, & les vapeurs qu'envoie celui-ci ont encore une légere teinte rouge. Toutes ces vapeurs ſont ſuffoquantes & d'une odeur déteſtable. Il eſt beaucoup plus peſant que l'eau; &, malgré l'eſpece de volatilité annoncée par cette émiſſion continuelle de vapeurs, il eſt ſuſceptible de concentration par la diſtillation qui fait élever un phlegme foiblement acide, & qui retient l'acide comme plus fixe. Cet acide *nitreux* ainſi déphlegmé ne jette pourtant point de vapeurs, à moins qu'il ne ſoit agité par une chaleur conſidérable; en ſorte qu'il paroît que quoique l'acide *nitreux* jette d'autant plus de vapeurs qu'on l'a plus concentré d'avance immédiatement, par les circonſtances de la diſtillation par laquelle on le retire du nitre; il paroît, dis-je, que la matiere de ces vapeurs pourroit bien n'être pas une émanation pure & ſimple de l'acide *nitreux*, mais une ſubſtance un peu diverſe.

Les qualités ſpécifiques & eſſentielles, ou proprement chimiques de l'acide *nitreux*, ſont ſes affinités avec diverſes ſubſtances, la génération des nouveaux êtres chimiques qui réſultent de ſa combinaiſon avec ces ſubſtances, & l'ordre ou le degré de ſes affinités avec ces ſubſtances par rapport aux autres acides.

L'acide *nitreux* ſe combine avec le phlogiſtique, & forme avec, ce ſoufre éminemment inflammable qui eſt le vrai principe de la déflagration du nitre. *Voyez l'article précédent*.

Il diſſout l'alkali fixe, tartareux ou *nitreux*, & forme avec, le nitre appellé *régénéré*, qui n'eſt autre choſe que le vrai nitre parfait. *Voyez l'article précéd.*

Il produit par ſa combinaiſon avec l'alkali fixe, de ſoude ou marin, le nitre quadrangulaire ou cubique dont il a été parlé auſſi dans l'*article précéd.*

Il compoſe avec l'alkali volatil le ſel ammoniacal *nitreux*. *Voyez ſous le mot* SEL.

Avec les terres calcaires, un ſel dont les propriétés ſont rapportées à l'*art.* CHAUX. *Voyez cet article*.

Il diſſout l'argent, le cuivre, le fer, l'étain, le plomb, le mercure, l'antimoine, le zinc, le cobhalt, le biſmuth, & l'arſenic en partie, en un mot, toutes les ſubſtances métalliques excepté l'or, & même ce dernier métal d'après une expérience véritablement expoſée aſſez obſcurément dans les *Mém. de Suede*, par M. Brandt. Nous ne parlons pas de la platine, à cauſe des juſtes ſoupçons de M. Margraf contre l'opinion qui fait regarder cette matiere métallique comme une nouvelle eſpece de métal. *Voyez* avec quelles circonſtances l'acide *nitreux* agit ſur chacune de ces matieres, & quels ſont les produits de ces diverſes combinaiſons, aux *art. particuliers* ARGENT, CUIVRE, FER, ÉTAIN, PLOMB, MERCURE, BISMUTH, ZINC, ANTIMOINE, ARSENIC, COBHALT; *voyez auſſi* OR & PLATINE.

L'acide *nitreux* concentré ſubit avec les huiles une effervеſcence violente, ſuivie de l'inflammation. Ce phénomene eſt rapporté & examiné à l'*article* HUILE, *Voy. cet article*.

L'action de l'acide *nitreux* ſur l'eſprit-de-vin, la nature des principaux produits de cette réaction, ſavoir, une huile éthérée très-ſubtile, & l'eſprit de nitre dulcifié, & la maniere d'obtenir ces produits ſont expoſés à l'*article* ETHER NITREUX. *Voyez cet article*.

L'acide *nitreux* diſſout auſſi le camphre, & produit avec cette ſubſtance, trop peu définie juſqu'à préſent, une liqueur ſinguliere connue des Chimiſtes ſous le nom d'*huile de camphre*. *Voyez* CAMPHRE.

L'acide *nitreux* foible épaiſſit ſingulierement les huiles par expreſſion. C'eſt ſur cette propriété qu'eſt fondée la préparation d'une aſſez puérile compoſition pharmaceutique, connue ſous le nom de *baume d'aiguilles*, & qui n'eſt autre choſe que de l'huile d'olive qu'on a fait nager ſur de l'acide *nitreux* diſſolvant actuellement quelques aiguilles, & qui a été épaiſſie en conſiſtance de baume dans cette opération.

Enfin, le ſoufre commun, pénétré par des vapeurs d'acide *nitreux*, eſt ſingulierement altéré dans ſa conſiſtance; il devient mol, ductile, flexible comme du cuir mouillé.

L'acide *nitreux* ne diſſout point les ſafrans & chaux métalliques vraies, telles que le ſafran de Mars, le colcothar, le ſafran de Vénus, l'antimoine diaphorétique, &c.

L'acide *nitreux* n'eſt point inflammable par lui-même. Sa prétendue ſpécification par le phlogiſtique n'eſt fondée ſur rien que ſur la couleur de cet acide, ce qui eſt encore un indice bien conteſtable; *voyez* PHLOGISTIQUE. Car l'influence de l'acide *nitreux* dans la production des inflammations, déflagrations, détonnations, calcinations, &c. ne prouve rien pour la préſence de ce principe. On explique tous ces phénomenes bien plus naturellement, plus ſimplement, d'après une exacte analogie, par la grande affinité de l'acide *nitreux* avec le phlogiſtique. En effet l'acide vitriolique & l'acide du ſel marin, dans leſquels on ne ſuppoſe point ce principe, n'en ont pas moins une affinité plus ou moins grande avec lui, & n'en ſont pas moins propres à produire avec les ſubſtances phlogiſtiques des mixtes & des phénomenes, par leſquels ils ne different qu'accidentellement, ſeulement quant au plus & au moins de l'acide *nitreux*.

Voici l'ordre d'affinité des différentes ſubſtances ci-deſſus mentionnées avec l'acide *nitreux*. Le phlogiſtique, le ſoufre, l'arſenic, l'un & l'autre alkali-fixe, l'alkali volatil, les terres abſorbantes (ces deux dernieres ſubſtances ſe précipitent réciproquement dans diverſes circonſtances), le fer, le cuivre, le plomb, le mercure, l'argent. L'ordre des autres ſubſtances métalliques n'a pas été obſervé, du moins publié.

L'ordre d'affinité de l'acide *nitreux* & des autres acides à l'égard de diverſes ſubſtances eſt celui-ci: il occupe le ſecond rang en égard aux ſels alkalis, tant fixes que volatils, & aux terres abſorbantes: l'acide vitriolique a plus de rapport que l'acide *nitreux* avec tous ces corps; mais ce dernier acide en a davantage avec ces mêmes corps, que l'acide du ſel marin, que l'acide végétal, & que l'acide animal. M. Margraf rapporte dans ſon *Mémoire ſur le ſel microcoſmique*, une expérience qui ſemble prouver que l'acide microcoſmique a plus de rapport avec l'alkali-fixe que l'acide *nitreux*; mais cette expérience n'eſt rien moins que déciſive. *Voyez* SEL MICROCOSMIQUE.

L'acide *nitreux* a moins de rapport que l'acide du ſel marin avec toutes les ſubſtances métalliques que l'un & l'autre de ces acides diſſolvent. L'ordre de rapport de l'acide vitriolique & de l'acide *nitreux* avec les corps que l'un & l'autre attaquent, n'eſt bien conſtaté que ſur un petit nombre de ſujets; il l'eſt, par exemple, ſur l'argent & ſur le mercure, avec leſquels l'acide vitriolique a plus de rapport qu'avec l'acide *nitreux*. La table de Geoffroi peut pourtant ſubſiſter aſſez généralement en ce point particulier qui met l'acide *nitreux* après l'acide marin, & l'acide vitriolique dans l'ordre des rapports des acides minéraux avec les ſubſtances métalliques, & qui le place à cet égard avant l'acide du vinaigre. *Voy.* RAPPORT & PRÉCIPITATION.

L'eſprit de nitre differe à quelques égards ſelon l'intermede qu'on a employé à ſa préparation. Selon Stahl, l'acide *nitreux* le plus fixe eſt celui qu'on retire par l'*intermede* du bol; celui qu'on retire avec l'alun l'eſt moins, mais cependant plus que celui à la diſtillation duquel on a employé le vitriol. Celui qu'on retire du nitre bien ſéché, par l'intermede de l'huile de vitriol bien concentrée, eſt le plus concentré, le plus peſant, le plus rutilant, le plus fu-

mant

mant qu'il est possible. L'acide *nitreux* de couleur bleue & singulierement volatil de Stahl, est préparé en distillant une demi-livre de nitre pur, une livre de vitriol calciné au rouge, & trois onces de *magnes arsenicalis*. *Voyez* VITRIOL & MAGNES ARSENICALIS. L'acide *nitreux* distillé avec les terres bolaires, s'appelle communément *esprit-de-nitre*, & celui qui est distillé avec le vitriol, *eau-forte*. Les acides obtenus par ces deux divers intermedes, peuvent différer réellement, selon diverses circonstances du manuel, & porter des différences dans plusieurs travaux; mais la différence prétendue essentielle, déduite du mélange estimé infaillible d'acide *nitreux* & d'acide vitriolique dans l'eau-forte, est fondée sur une théorie fausse, chimérique, sur l'ignorance de la doctrine des rapports, & de la volatilité respective de l'acide vitriolique adhérant à sa base, & de l'acide *nitreux* dégagé.

Les usages médicinaux internes de l'acide *nitreux* sont fort bornés; ou plûtot on n'emploie presque point l'acide *nitreux* intérieurement. Sylvius Deleboë vante pourtant l'acide *nitreux*, soit simple soit dulcifié, comme le plus efficace des remedes contre les vents. D'ailleurs il est assez généralement avoué qu'il ne possede que les qualités génériques des acides. On a donné la préférence, dans l'usage, aux deux autres acides minéraux, à cause de l'odeur desagréable du nitre, & plus encore à cause d'une qualité virulente que cette odeur y a fait soupçonner.

On s'en sert extérieurement avec succès & commodité pour ronger les verrues.

Il a plusieurs usages pharmaceutiques officinaux: outre cette ridicule préparation du baume d'aiguilles dont nous avons déja parlé, & de l'huile de camphre dont on a fait un remede, il concourt à la formation, & fournit même le principe vraiment médicamenteux de la pierre infernale, de l'eau mercurielle, du précipité rouge, &c. qui sont des bons corrosifs. L'onguent mercuriel citrin lui doit évidemment une bonne partie de son efficacité. *Voyez* MERCURE, *Mat. méd.* On trouve dans la *nouvelle Pharmacopée de Paris*, *sur l'esprit-de-nitre*, la même inexactitude que nous avons déja relevée sur le nitre: il y est dit que l'acide *nitreux* entre dans le sublimé corrosif, dans le précipité blanc, &c. On aura de la peine à faire croire cela aux Apothicaires instruits à qui ce code est destiné. *Voyez* MERCURE, CHIMIE, PRÉCIPITATION & RAPPORT. (*b*)

NITRIE, LE DÉSERT DE, (*Géog.*) fameuse solitude de la basse Egypte, au pié d'une montagne médiocre aussi nommée *Nitrie*; ce désert a environ 40 milles de longueur. Il est borné au N. par la Méditerranée, E. par le Nil, S. par le désert de Scété, & O. par ceux de Saint Hilarion & des cellules; il prend son nom d'une grande quantité de nitre dont il abonde. On voyoit autrefois plusieurs monasteres dans ce désert, mais il n'en reste plus que trois ou quatre: vous en trouverez la description dans Coppin, *Voyage d'Egypte*. (*D. J.*)

NITRIE, *le lac de*, (*Géog.*) on appelle ainsi un lac qui se trouve dans le désert de *Nitrie*, parce qu'il s'y fait du nitre qu'on nomme *natron* en Egypte. Ce lac paroît comme un grand étang glacé. Quand le natron est dans sa perfection, le dessus du sel ressemble à un sel rougeâtre, & ce sel est de l'épaisseur de quelques pouces; au-dessous de ce premier couvert est un nitre noir dont on se sert pour faire la lessive. Quand on a enlevé ce nitre noir, on trouve le véritable nitre ou natron, qui est semblable à la glace de dessus, excepté qu'il est plus dur & plus solide. *Voyez* NATRON. (*D. J.*)

NIVARIA, (*Géog.*) une des îles Fortunées, selon Pline, *liv. VI. chap. xxxij.* où il dit qu'elle avoit pris ce nom de la neige qu'on y voyoit perpétuellement. Tous les manuscrits, selon le pere Hardouin, portent *Ninguaria*, mais cela revient au même: cette île doit être l'île de Ténériffe ou l'île d'Enfer, car dans les autres Canaries on ne voit point de neige.

NIVA-TOKA, (*Hist. nat. Bot.*) c'est le sureau commun du Japon, dont on distingue néanmoins plusieurs especes: 1°. le *tadsu*, qui est un sureau à grappes; 2°. le *jama-toolimi*, qui est le sureau aquatique à fleur simple: sa moëlle sert de meche pour les chandelles; 3°. le *mitse* ou *jamma t'imira*, autre sureau aquatique, dont les baies sont rouges, de figure conique, & un peu applatis.

NIUCHE, (*Géog.*) royaume de la Tartarie orientale, ou chinoise. Le pere Martini dit que les habitans vivent sous des tentes, qu'ils n'ont presque aucune religion, & qu'ils brûlent les corps morts. La plus grande montagne qu'on trouve dans le pays est celle de Tin, d'où la riviere de Sunghoa prend sa source. (*D. J.*)

NIVE, (*Géog.*) riviere du royaume de Navarre, appellée *Errobi*, dans la langue du pays. Elle descend des montagnes de la basse Navarre, se joint avec l'Adour dans les fossés de Bayonne, & va se jetter dans la mer à une lieue de cette ville. (*D. J.*)

NIVEAU, s. m. (*Arpent.*) instrument propre à tirer une ligne parallele à l'horison, & à la continuer à volonté, ce qui sert à trouver la différence de hauteur de deux endroits, lorsqu'il s'agit de conduire de l'eau de l'un à l'autre, de dessécher des marais, &c. Ce mot vient du latin *libella*, verge ou fléau d'une balance, laquelle pour être juste doit se tenir horisontalement.

On a imaginé des instrumens de plusieurs especes & de différentes matieres pour perfectionner le nivellement; ils peuvent tous, pour la pratique, se réduire à ceux qui suivent.

Le *niveau* d'air est celui qui montre la ligne de *niveau* par le moyen d'une bulle d'air enfermée avec quelque liqueur dans un tuyau de verre d'une longueur & d'une grosseur indéterminées, & dont les deux extrémités sont scellées hermétiquement, c'est-à-dire fermées par la matiere même du verre, qu'on a fait pour cela chauffer au feu d'une lampe. Lorsque la bulle d'air vient se placer à une certaine marque pratiquée au milieu du tuyau, elle fait connoître que le plan sur lequel la machine est posée est exactement de *niveau*; mais lorsque ce plan n'est point de *niveau*, la bulle d'air s'éleve vers l'une des extrémités. Ce tuyau de verre peut se placer dans un autre de cuivre, qui a dans son milieu une ouverture, au moyen de laquelle on observe la position & le mouvement de la bulle d'air; la liqueur, dont le tuyau est rempli, est ordinairement ou de l'huile de tartre, ou de l'eau seconde, *aqua secunda*, parce que ces deux liqueurs ne sont sujettes ni à se geler, comme l'eau ordinaire, ni à la raréfaction & à la condensation, comme l'esprit de vin.

On attribue l'invention de cet instrument à M. Thevenot.

Le *niveau d'air avec pinules* n'est autre chose que le *niveau* d'air perfectionné, auquel on a ajouté quelques pieces pour le rendre plus commode & plus exact; cet instrument est composé d'un *niveau* d'air (*Pl. d'Arpent. fig.* 4.) d'environ 8 pouces de long, & de 7 à 8 pouces de diametre; il est renfermé dans un tuyau de cuivre, avec une ouverture au milieu: les tuyaux sont placés dans un conducteur ou une espece de regle droite d'une matiere solide, & longue d'un pié, aux extrémités de laquelle il y a des pinules exactement perpendiculaires aux tuyaux & d'égale hauteur; elles sont percées chacune d'une ouverture quarrée, où sont deux filets de cuivre qui se croisent à angles droits, & au milieu desquels est pratiqué un très-petit trou, pour voir à-travers le point auquel on veut viser. Le tuyau de cuivre est attaché au conducteur au moyen de deux vis, dont l'une sert à élever & à abaisser le tube à volonté pour le mettre de *niveau*. Le haut de la boule ou du bec est rivé à un petit conducteur qui saille en haut, dont un des bouts est attaché à vis au grand conducteur, & l'autre est garni d'une vis 5, qui sert à élever & à abaisser l'instrument. Cet instrument est pourtant moins commode qu'un autre dont nous allons parler, parce que, quelque petits que soient les trous, ils font cependant appercevoir toujours un trop grand espace pour qu'il soit possible de déterminer précisément le point de *niveau*.

Le *niveau d'air avec lunettes* (*Pl. d'Arp. fig.* 5.) est semblable au précédent, avec cette seule différence qu'au lieu de simples pinules, il est garni d'un télescope qui le rend propre à déterminer exactement ce point de *niveau* à une grande distance.

Le télescope est dans un tuyau de cuivre d'environ 15 pouces de long, attaché au même conducteur que le *niveau*; par l'extrémité du tube du télescope, on fait entrer le petit tube, qui porte le verre oculaire, & un cheveu placé horisontalement dans le foyer du verre objectif 2; on peut faire avancer & reculer ce petit tuyau, afin que le télescope soit propre à différentes vûes; à l'autre extrémité du télescope est placé le verre objectif; la vis 3 sert à élever ou à abaisser la petite fourchette qui porte le cheveu, & à le faire cadrer avec la bulle d'air, lorsque l'instrument est de *niveau*; la vis 4 sert à faire cadrer la bulle d'air avec le télescope, & tout l'instrument s'ajuste sur un genou.

On regarde M. Huyghens comme l'inventeur de ce niveau, qui a l'avantage de pouvoir se retourner, ce qui sert à en vérifier les opérations; car si après que l'instrument a été retourné, le cheveu coupe toujours le même point qu'auparavant, c'est une preuve certaine de la justesse de l'opération.

On doit remarquer ici qu'on peut ajouter un télescope à telle espece de niveau qu'on voudra, lorsqu'il sera question de prendre le *niveau* d'objets fort éloignés : il ne faut pour cela qu'appliquer une lunette sur la base ou parallelement à la base.

Le *niveau simple* a la forme d'une équerre dont les deux branches sont d'égale longueur. A leur intersection est un petit trou d'où pend une corde avec un petit plomb qui bat sur une ligne perpendiculaire au milieu d'un quart de cercle qui joint les extrémités des deux branches : ce quart de cercle est souvent divisé en 90 degrés, ou plûtôt en 2 fois 45 degrés pour en marquer le milieu, *voy. fig. 6 lettre F.* On peut faire usage de cet instrument en d'autres circonstances que celles de l'artillerie ; pour s'assurer, par exemple, si un plan est de *niveau*, il faut pour cela placer les extremités de ses deux jambes sur le plan & le tenir de façon que la corde rase le limbe du quart de cercle. Si elle bat alors exactement sur la division du milieu de ce quart de cercle, on en pourra conclure avec certitude que le plan est de *niveau*.

Le *niveau* des Charpentiers & des Paveurs est une longue regle, au milieu de laquelle est ajustée à angles droits une autre plus petite, qui porte vers le haut un fil avec un plomb, lequel lorsqu'il bat sur une ligne de foi perpendiculaire à la base, marque que la base est horisontale.

Ce *niveau* & celui des Maçons, quoique très-communs, sont regardés comme les meilleurs pour les bâtimens ; mais leurs opérations ne peuvent s'étendre qu'à de très-petites distances.

Le *niveau* des Canonniers, ou celui dont on se sert pour niveler les canons & les mortiers, est un instrument (*Pl. d'Arpent. fig.* 8.) qui est composé d'une plaque triangulaire, haute d'environ 4 pouces, au bas de laquelle est un arc de cercle de 45 degrés divisé en degrés ; ce nombre de degrés étant suffisant pour la plus grande hauteur à laquelle on éleve les canons & les mortiers, & pour donner aux coups la plus grande portée. Au centre de ce segment de cercle est attachée à vis une piece ou espece d'alidade de cuivre, laquelle par le moyen de la vis, peut se fixer ou se mouvoir à volonté ; l'extrémité de cette piece de cuivre est faite de façon à pouvoir porter un petit plomb ou index qui marque les différens degrés d'élévation de la piece d'artillerie ; cet instrument a aussi un pié de cuivre qui se place sur le canon ou mortier, & qui fait prendre à tout l'instrument une situation verticale quand la piece est horisontale.

L'usage de ce *niveau* se présente de lui-même, & consiste à placer le pié de l'instrument sur la piece à laquelle on veut donner un certain degré d'élévation, de maniere que l'index tombe sur le nombre de degrés proposés.

Le *niveau* des Maçons est composé de trois regles, qui forment en se joignant un triangle isocele rectangle assez ressemblant à la lettre romaine A ; du sommet pend une corde qui porte un plomb, & qui lorsque le plan sur lequel est appliqué le *niveau* se trouve horisontal, vient battre exactement sur une ligne de foi marquée dans le milieu de la base, mais qui décline de cette ligne lorsque la surface en question est plus basse d'un côté que d'un autre.

Le *niveau* à plomb ou à pendule est celui qui fait connoître la ligne horisontale au moyen d'une ligne verticale décrite par son plomb ou pendule. Cet instrument (*Pl. d'Arpent. fig. 6.*) est composé de deux jambes ou branches qui se joignent à angles droits, & dont celle qui porte la corde ou le plomb a environ un pié & demi de long : cette corde est attachée au haut de la branche ; le milieu de la branche où passe le fil est évidé, afin que la corde puisse pendre librement de tous côtés, excepté vers le bas de la jambe, où se trouve une petite lame d'argent, sur laquelle est tracée une ligne perpendiculaire au télescope. Cette cavité pratiquée dans l'une des jambes de l'instrument est couverte de deux pieces de cuivre qui en font comme une boîte, pour empêcher que l'impression du vent ne se fasse sentir à la corde ; c'est pourquoi la lame d'argent est couverte d'un verre *G*, pour pouvoir reconnoître quand le plomb bat sur la perpendiculaire. Le télescope est attaché à l'autre branche ou jambe de l'instrument ; il a environ deux piés de long, & est garni d'un cheveu placé horisontalement, qui traverse le foyer du verre objectif, & qui détermine le point de *niveau* lorsque le fil & le plomb battent sur la ligne tracée sur la bande d'argent.

Cet instrument tire toute sa justesse de la précision avec laquelle on met le télescope à angles droits sur la perpendiculaire. Il a un genou par le moyen duquel il se soutient sur son pié ; l'invention en est attribuée à M. Picard.

Le *niveau* de réflexion est celui que forme une surface d'eau assez étendue, laquelle représentant renversés les mêmes objets que nous voyons naturellement droits, est par conséquent de *niveau* avec le point où l'objet & son image paroissent seuls s'unir : il est de l'invention de M. Mariotte.

Il y a encore un autre *niveau* de réflexion fait d'un miroir d'acier ou d'autre matiere semblable, bien poli & placé un peu devant le verre objectif d'un télescope suspendu perpendiculairement, & avec lequel il doit faire un angle de 45 degrés ; auquel cas la direction perpendiculaire d'un télescope se changera en horisontale, ou en ligne de *niveau*, c'est-à-dire que les rayons qui seront réfléchis du miroir dans la lunette verticale, devront être situés horisontalement : ce *niveau* est de l'invention de M. Cassini.

Le *niveau* de M. Huyghens est composé d'un télescope, *Pl. d'Arpentage, fig.* 7. *n°.* 2. en forme de cylindre qui passe par une virole où il est arrêté par le milieu : cette virole a deux branches plates *bb* l'une en-haut l'autre en-bas ; au bout de chacune de ces deux branches est attachée une petite piece mouvante, en forme de pince, dans laquelle est arrêtée une soie assez forte, & passée en plusieurs doubles dans un anneau ; l'un de ces anneaux sert à suspendre le télescope à un crochet placé à l'extrémité de la vis 3 ; à l'autre anneau est suspendu un poids assez pesant, pour tenir le télescope en équilibre. Ce poids est suspendu dans la boëte 5, qui est remplie d'huile de lin, de noix, ou d'autres matieres, qui ne se figent pas aisément, afin de mieux arrêter les balancemens du poids & du télescope. Cet instrument est chargé de deux télescopes, fort près l'un de l'autre & exactement paralleles, & placés à contre sens l'un de l'autre, afin qu'on puisse voir des deux côtés, sans retourner le *niveau*. Au foyer de l'objectif de chaque télescope il doit se trouver un petit cheveu tendu horisontalement, & qui puisse se lever & s'abaisser suivant le besoin, par le moyen d'une petite vis. Si le tube du télescope ne se trouve point de *niveau* lorsqu'on le suspend, on y met au-dessus un anneau ou virole 4, & on l'y fait couler jusqu'à ce qu'il se soit mis de *niveau*. Le crochet auquel l'instrument est suspendu, est attaché à une croix plate de bois, laquelle porte à l'extrémité de chacun de ses bras d'autres crochets, qui servent à garantir les télescopes d'une trop grande agitation dans les différens usages qu'on en peut faire, ou quand on les transporte d'un lieu en un autre. Cette croix de bois est renfermée dans une autre croix qui sert comme de caisse à l'instrument, mais dont on laisse les deux extrémités ouvertes, afin que le télescope puisse être garanti des injures du tems, & qu'il soit toûjours en état de servir. Le pié de l'instrument est une plaque de cuivre ronde, à laquelle sont attachées trois viroles à charnieres, dans lesquelles sont placés trois bâtons qui forment le pié sur lequel se place la boete.

NIVEAU A EQUERRE, est un instrument qui fait l'office d'un *niveau*, d'une équerre, d'une regle à jambes. *Voyez* NIVEAU, *&c.*

Cet instrument qui est représenté dans la *Pl. d'Arpentage, fig.* 22. est composé de deux branches, larges environ d'un pouce, qui s'ouvrent & qui se ferment comme une regle à deux jambes.

Chacune de ces branches est percée dans le milieu pour recevoir une espece de langue, ou une piece de cuivre fort mince, attachée à l'une des deux ; moyennant laquelle ces deux branches peuvent être appliquées l'une à l'autre exactement. L'usage de cette langue consiste en ce que, si l'on place son extrémité dans la branche où elle n'est pas attachée, & où il y a une cheville qui la tient ou l'arrête, les deux branches feront alors à angles droits. On met pareillement sur la tête de cet instrument une piece de cuivre quarrée, avec laquelle l'instrument tient lieu d'une équerre : au bas de l'angle de la piece de cuivre est un petit trou, auquel est attachée une petite corde avec un plomb : cette corde tombant le long d'une ligne perpendiculaire, tracée sur la langue ou piece de cuivre, fait voir si l'instrument est de *niveau* ou non, quand on l'applique sur quelque chose que ce puisse être. *Chambers.* (*E*)

NIVEAU, (*Hydraul.*) le *niveau* dont on se sert dans l'hydraulique est ordinairement un *niveau* d'eau à fioles, qui est un grand tuyau de fer-blanc d'un pouce de grosseur, & de quatre piés de long, *voyez nos Pl.* soutenu dans son milieu par deux liens de fer, & par une douille. Au milieu, & aux deux extrémités, sont soudés trois bouts de tuyaux qui se communiquent, & dans lesquels on met des fioles de verre du même diametre qui y sont jointes avec de la cire ou du mastic. On remplit

plit le tout d'une eau rougie avec du vinaigre ou du vin, pour qu'elle puisse mieux se distinguer de loin.

On a perfectionné cet instrument en écartant d'environ deux lignes le tuyau du milieu de l'alignement des autres, ce qui sert de pinules & dirige beaucoup mieux le rayon visuel.

Pour établir cet instrument sur le terrein, on met dans la douille qui est dessous le tuyau, un bâton pointu que l'on fiche en terre, & on assure le *niveau* le plus droit qu'il est possible, en le pointant du côté où doit se faire le nivellement. Il y a même des instrumens où il y a un plomb dessous pour le mettre parfaitement droit, d'autres où il y a un genou avec trois douilles, ce qui facilite de se retourner de tous sens, sans déplacer l'instrument. Quant à la maniere d'opérer, *voyez* NIVELLEMENT. (*K*)

NIVELLE, (*Géog.*) petite ville des Pays-bas autrichiens, dans le Brabant wallon, diocèse de Namur. On l'entoura de murailles l'an 1220: elle est remarquable par son abbaye de chanoinesses, filles nobles, qui peuvent sortir & se marier. Elles s'habillent le matin en religieuses, & l'après-dînée en seculieres: on nomme leur abbêsse, la *princesse de Nivelle*. Sa nomination appartient au souverain, après que les chanoinesses lui ont présenté trois sujets de leur corps. *Jean de Nivelle*, dont on fait tant de contes, n'est autre chose qu'un homme de fer au haut d'une tour auprès de l'horloge de la ville, & qui sonne les heures avec un marteau. *Nivelle* est à cinq lieues de Bruxelles, sept de Namur, & à neuf de Louvain. Il y a comme dans les autres villes du Brabant, peu de peuple, & nombre de couvens. *Long.* 21. 54. *lat.* 50. 36. (*D. J.*)

NIVELLEMENT, s. m. (*Archit.*) c'est l'opération qu'on fait avec un niveau, pour connoître la hauteur d'un lieu à l'égard d'un autre. *Voyez* les regles du *nivellement*, dans le *Dictionnaire univ. de Mathém. & de Physique*, à l'article compris sous ce terme. *Voyez* aussi le *Traité du nivellement* de M. Picard, Paris, 1684 *in*-4°. C'est le meilleur traité qui ait été mis au jour sur cette matiere. (*D. J.*)

NIVELER, v. act. & NIVELLEMENT, sub. m. est trouver avec un instrument deux points également distans du centre de la terre, & l'objet du *nivellement* est de savoir précisément combien un endroit est élevé ou abaissé au-dessus de la superficie de la terre.

Il y a deux sortes de niveaux, le vrai & l'apparent.

Le vrai niveau est une ligne courbe, puisqu'elle parcourt une partie de la superficie du globe terrestre, & que tous les points de son étendue sont également éloignés du centre de la terre.

Le niveau apparent est une ligne droite qui doit être corrigée sur le vrai niveau dont les tables sont dans plusieurs ouvrages; en sorte que dans 300 toises de long, on trouve un pouce d'erreur, & près d'un pié sur 1000 toises.

On évite l'obligation de corriger le niveau apparent sur le vrai niveau, en se retournant d'équerre sur les deux termes d'un *nivellement*, & c'est ce qu'on appelle *un coup de niveau* compris entre deux stations. On donne rarement des coups de niveau de 300 toises de long d'une seule opération; la portée de la vue est trop foible pour s'étendre si loin, à-moins qu'on n'applique au niveau une lunette à longue vue.

Les réfractions causées par les vapeurs rompent le rayon visuel, suivant qu'elles sont plus denses ou plus épaisses. Dans les petits *nivellemens* l'erreur est insensible; dans les grands, il faut placer le niveau à-peu-près à pareille distance des points requis; quoique ces points ne soient pas de niveau avec l'œil du niveleur, ils le sont cependant entre eux, puisque les réfractions sont égales à des distances égales & posées sur un même plan.

Il y a deux sortes de *nivellement*, le simple & le composé.

Le *nivellement* simple est celui qui se fait d'un lieu peu éloigné d'un autre, comme de 100 toises, & d'une seule opération.

Le composé s'entend de celui qui demande plusieurs opérations de suite dans une distance considérable.

Quand on veut opérer sur le terrein, il faut être plusieurs pour porter les jalons, les remuer suivant la volonté du niveleur, changer & établir le niveau à chaque station. On ne doit point parler dans les grandes distances où la voix se perd facilement; des signes dont on conviendra, feront connoître tout ce qu'on voudra dire; si en alignant un jalon sur une ligne, il verse du côté gauche, il faut montrer avec la main, en la menant du côté droit, que ce jalon doit être redressé du côté droit; comme aussi en haussant ou baissant la main signifier qu'il faut baisser ou hausser un jalon.

Faites choix d'un tems doux sans vent, sans pluie, ni grand soleil; toutes choses qui nuisent à la vue par les réfractions, qui causent bien des différences en haussant ou abaissant le rayon visuel; un tems un peu sombre & couvert est plus favorable pour *niveler*, & les yeux découvrent plus facilement les objets éloignés.

Outre les jalons qui servent dans un *nivellement* fait en plat pays, il faut avoir encore des perches de 12 à 15 piés de long, pour mesurer par station la pente des montagnes; les uns & les autres seront garnis par en-haut de cartons blancs coupés à l'équerre & immobiles.

Pour opérer, on établit le niveau suivant ce qui est dit au *mot* NIVEAU; on se met à quelque distance du niveau comme à trois ou quatre piés; on pose l'œil & on s'aligne sur la surface de la liqueur comprise dans les fioles, qui conduit votre rayon visuel *A A A*, *voyez les Pl.* suivant lequel on fait arrêter à la distance requise un jalon ou une perche, par des hommes qui les haussent ou les baissent jusqu'à ce que le carton se trouve juste à cette ligne de mire. Quand le niveleur a déterminé un point entre deux grandes perches avec un jalon portatif & garni de carton, on le marque à fleur de ce carton avec de la craie blanche ou noire sur les grandes perches. Il faut toûjours observer de partir d'un endroit déterminé & remarquable, afin qu'on puisse se régler là-dessus, & tenir le pié de l'instrument toûjours de la même hauteur dans toutes les stations, pour éviter l'embarras de soustraire des élévations différentes; une mesure de quatre piés convient assez par-tout.

Premiere pratique. Niveler un terrein de 250 toises de longueur, sur cinq piés & demi de pente; ce qui s'appelle un *nivellement* simple.

Soit les deux points donnés *A* & *B*, *voyez les Pl.* établissez l'instrument dans le milieu de ces deux distances, comme en *C*, posez un jalon garni d'un carton en *A*, & faites-le hausser ou baisser, suivant la superficie des liqueurs comprises dans vos fioles, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'il se trouve juste à la ligne de mire *D D*; retournez-vous ensuite sur l'autre terme du *nivellement* vers *B*, & posez une perche ou jalon de la même maniere que l'autre; ensuite mesurant celui des jalons, dont la place est déterminée, tel que celui *A*, d'où vous êtes parti, prenez-en la hauteur depuis le pié jusqu'y compris le carton, laquelle est ici supposée de 4 piés, & reportez sur celui *B* la même mesure de 4 piés en contre-bas; si ce dernier jalon ou perche *B*, déduction faite des 4 piés, a 9 piés & demi de haut, la pente sera de 5 piés & demi du point *A* à celui *B*.

Seconde pratique. Niveler une longueur de 800 toises, où il se trouve une gorge & un contre-soulevement sur 12 piés de pente, ce qui s'appelle un *nivellement composé*.

Soit à mesurer une grande distance, telle que la chûte de la montagne *A* (*fig.* 3.) jusqu'en *B*, avec la sujétion de commencer en *A*, où est le bâtiment, choisissez le chemin le plus commode & le moins inégal d'*A* en *B*, en le coupant en cinq stations; établissez le niveau au point *A*, & dirigez-le vers *B*, où il sera nécessaire de planter un jalon pour mieux aligner; faites tenir une perche à la distance d'environ 100 toises du bâtiment, comme en *C* supposé de 16 piés de haut, dont vous diminuerez la hauteur du pié du niveau jusqu'à la superficie de l'eau, laquelle est supposée de 4 piés, les 12 piés restant seront l'élévation du point *A* sur celui *C*; transportez ensuite le niveau à pareille distance de *C*, c'est-à-dire à 100 toises par delà, comme en *E*, & dirigez-le sur la perche *C D*, où vous marquerez en *F* avec de la craie le coup de niveau, retournez-vous sur l'autre terme qui sera à 100 toises par-delà l'instrument, comme en *G*, & faites-y mettre la perche *G H* suivant la ligne de mire *II*, & vous diminuerez en contre-bas les 4 piés de la hauteur du niveau: ainsi des 12 piés qu'on suppose qu'a cette perche, il reste 8 piés de baissement. On posera à la troisieme station le niveau dans le milieu du ventre ou gorge *K* de 250 toises, & se retournant successivement sur les deux perches *G H* & *L M*, qu'on aura eu soin de faire poser sur l'alignement, on donnera deux coups de niveau, dont le premier se trouvant au pié de la perche *G H*, & dans la ligne de mire *K*, ne donnera rien à compter; le second donnera deux piés de haussement en *L*, que vous marquerez avec de la craie sur la perche *L M*; reportez ensuite le niveau en *O*, qui est le milieu du quatrieme alignement de 90 toises, vous donnerez deux coups de niveau sur les perches posées en *L M* & *N P*; & ayant diminué les 4 de l'instrument sur la perche *M*, qui a 10 piés de long, dont deux ont déja été marqués dans le dernier nivellement, il en reste 8, dont 4 pour la hauteur de l'instru-

ment;

ment; ce ſera 4 piés de reſte, qu'il faut marquer pour le hauſſement du niveau: enfin ayant établi le niveau en *Q* au milieu de ce terme qui eſt de 160 toiſes, diminution faite des 4 piés de la hauteur de l'inſtrument ſur la perche *P N*, on trouve 2 piés de hauſſement du niveau; faites enſuite une table *fig.* 4. où ſeront marqués dans une colonne tous les hauſſemens du niveau, & les baiſſemens dans une autre; on trouvera à la premiere ſtation 12 piés de baiſſement, huit à la ſeconde, 2 de hauſſement à la troiſieme, 4 de hauſſement à la quatrieme, & deux de hauſſement à la cinquieme & derniere ſtation; ajoutez enſemble les hauſſemens, & faites une autre ſomme des baiſſemens; ſouſtrayez l'une de l'autre, c'eſt-à-dire, la petite de la grande, le reſte ſera leur différence, qui ſera l'évaluation du point *A* ſur celui *B*, qui eſt de 12 piés, ſuivant la table: ainſi une ſource trouvée ſur la montagne au point *A*, qui ſera conduite en *B*, aura 12 piés de pente.

Troiſieme pratique. Niveler la deſcente d'un côteau ſans gorge ni remontée.

Soit le regard *A fig.* 5. d'une ſource trouvée ſur le haut d'un côteau, d'où l'on veut conduire l'eau au baſſin *B*, & ſavoir quelle hauteur aura la jet d'eau, poſez le niveau au bord du regard *A*; établiſſez-le ſuivant ce qui a *été* dit ci-deſſus, & pointez-le vers le bas *B*; faites tenir une perche à quelque diſtance du niveau, comme en *C*, en la faiſant hauſſer ou baiſſer, juſqu'à ce que le haut du carton ſe trouve juſte à la ligne de mire *DD*, vous prendrez enſuite la hauteur qu'il y a depuis la ſuperficie de l'eau du regard *A* juſqu'à la liqueur compriſe dans les fioles, que vous diminuerez & marquerez en contre-bas ſur la perche *C*, en commençant par enhaut; on comptera ce qui reſte d'*E* en *C*, ſuppoſé ici de 4 piés; ayez un papier où vous chiffrerez cette premiere ſtation du nivellement & les cinq autres ſuivantes; faites ôter cette perche *C*; & à l'endroit où étoit ſon pié, reportez le niveau que vous établirez pour la ſeconde opération, comme vous avez fait dans la premiere, & enſuite par pluſieurs ſtations de *C* en *F*, d'*F* en *G*, de *G* en *H*, d'*H* en *I*, d'*I* en *K*, vous viendrez à l'endroit *B*, où doit être la fontaine jailliſſante. Vous ſupputerez toutes les meſures chiffrées ſur votre papier à chaque ſtation, comme d'*A* en *C* 3 piés, de *C* en *F* 6 piés, d'*F* en *G* 5 piés. de *G* en *H* 8 piés, d'*H* en *I* 6 piés, d'*I* en *K* 4 piés. La diminution de la hauteur de l'inſtrument réglée à quatre piés ayant été faite à chaque ſtation, ce qui a été marqué en contre-bas ſur les perches ſuivant le rayon viſuel, on aura en tout, en ajoutant enſemble toutes ces ſommes, 32 piés pour la pente générale, depuis le regard *A* juſqu'à la fontaine *B*, qui s'élevera preſqu'auſſi haut, ſi la ſortie de l'ajutage eſt proportionnée au diametre de la conduite, & qu'il y ait ſuffiſamment de charge dans le regard *A* pour donner de la force au jet.

Ces trois pratiques renferment toutes les difficultés qui ſe peuvent rencontrer dans la maniere de *niveler* les eaux; il ne s'agit que de ſe les rendre familieres.

On ſera ſûr d'avoir bien nivelé un terrein propoſé, lorſqu'en recommençant l'opération en ſens contraire, on retrouvera les mêmes hauteurs & les mêmes meſures, ce qui fera juger ſi la ſource peut parvenir à l'endroit où l'on ſe propoſe de l'élever.

Il pourroit quelquefois arriver que quoiqu'un nivellement fût exact, l'eau ne monteroit pas toujours à la hauteur requiſe, après que la conduite ſeroit poſée; ce qui ne peut être attribué qu'aux frottemens cauſés dans les coudes & jarrets des tuyaux, & dans les contre-foulemens inévitables aux longues conduites, dont les jets diminuent de hauteur, à proportion qu'ils s'éloignent des réſervoirs. Le meilleur remede à tous ces accidens eſt d'avoir toujours un peu plus de pente qu'il ne faut, afin qu'elle ſuffiſe pour arriver au point propoſé. (*K*)

La figure 9 d'arpentage fait voir que la ligne de vrai niveau *B C F* eſt une ligne courbe, différente de la ligne de niveau apparent *B C E*. Dans cette figure *A* eſt le centre de la terre, & *B C E* une tangente de la terre au point *B*.

Les figures 10 & 11 repréſentent des opérations de *nivellement* relatives à l'arpentage. Ces figures n'ont pas beſoin d'explication pour celui qui aura lu l'article précédent; on y reconnoîtra facilement le niveau, les jalons & les cartons dont les niveleurs ſe ſervent. La premiere figure appartient au *nivellement* ſimple, la ſeconde au *nivellement* compoſé. (*E*)

NIVELEUR, ſ. m. (*Arpent.*) eſt l'architecte ou le fontainier qui eſt chargé du nivellement d'un lieu par rapport à un autre. (*K*)

NIVERNOIS, (*Géogr.*) province de France, avec titre de duché. Elle eſt bornée au nord par le pays de Puiſaie; à l'orient par le duché de Bourgogne; au midi, par le Bourbonnois; & au couchant, par le Berri. Une partie de cette province a été démembrée du territoire du peuple Ædui, à qui ce pays appartenoit, avec la ville de *Noviodunum*, ſituée ſur la Loire, comme le dit Jules-Céſar au ſeptieme livre de la guerre des Gaules. Quant à la partie du *Nivernois* qui eſt dans le diocèſe d'Auxerre, elle a été démembrée des peuples Sénonois, de qui Auxerre dépendoit. Le *Nivernois* a pris le nom qu'il porte aujourd'hui de la ville de Nevers ſa capitale, qui, comme on l'a vu à l'*article* NEVERS, a reçu le ſien de la petite riviere de Nievre, qui entre dans la Loire ſous le pont de cette ville.

Cette province eſt fertile en bois & en mines de fer. On y trouve auſſi auprès de Déciſe des mines de charbon de terre noire, gras & viſqueux. Les rivieres navigables qui arroſent le *Nivernois*, ſont la Loire, l'Allier & l'Yone.

Il y a dans le *Nivernois* deux évêchés: celui de Nevers & celui de Béthléem, qui n'eſt qu'un titre; mais l'évêché de Nevers, qui eſt ſuffragant de Sens, vaut plus de quinze mille livres de rente.

Cette province eſt du reſſort du parlement de Paris, & a ſa coutume particuliere, rédigée en 1490; mais arrêtée & accordée en 1534, & miſe par écrit par-devant les commiſſaires du roi. Les autres détails du gouvernement de cette province, de ſon commerce & des revenus que le roi en retire, ne méritent point de nous arrêter.

Ce n'eſt pas un pays fertile en gens de lettres. Je ne ſache que le comte de Buſſy-Rabotin qui, né à Epire en 1618, ait écrit avec pureté. On connoît ſes ouvrages, ſur-tout ſon hiſtoire amoureuſe des Gaules. On ſait les fautes qu'il fit à la cour & ſes diſgraces, auxquelles il fut trop ſenſible. Il mourut à Autun en 1693. (*D. J.*)

NIVET, ſ. m. *terme de riviere*, nom que l'on donne ſur les ports & dans les chantiers à une remiſe que le marchand fait à celui qui vient acheter ſa marchandiſe au-deſſous de la taxe qui en eſt faite par les magiſtrats.

NIULHAN, (*Géog.*) royaume de la Tartarie orientale ou chinoiſe, qui fait partie de celui de Niuche. Les Tartares du pays ont des corſelets de peaux de poiſſons, très-durs & très-forts. Plus loin eſt la terre ferme de grande étendue, qu'on nomme *Jeſſo*. *Voyez* JESSO. (*D. J.*)

NIXAPA, (*Géog.*) ville des Indes occidentales dans la nouvelle Eſpagne, avec un riche couvent de Dominicains. On y recueille de la cochenille, de l'indigo, du ſucre & du cacao. Elle eſt bâtie ſur le bord d'une riviere, que l'on croit être un des bras de celle d'Alvarado, à 12 lieues de celle d'Antéquéra. *Long.* 280. 10. *lat.* 15. 20.

NIXII DII, (*Mythol.*) Les dieux appellés *Nixii* étoient invoqués à Rome par des femmes du peuple pour les ſoulager dans les douleurs de l'enfantement. L'origine de ces dieux eſt dûe, ſelon les apparences, à trois ſtatues agenouillées, & dans la poſture d'accoucheuſes, que Feſtus dit qu'on voyoit au capitole dans la chapelle de Minerve. Ces ſtatues avoient été apportées de Syrie, après la défaite d'Antiochus par les Romains. (*D. J.*)

NIZAO, (*Géog.*) cap de l'Amérique ſur la côte méridionale de l'île San-Domingo; derriere ce cap il s'ouvre une baie remarquable par trois havres qu'on y trouve, & qu'on nomme *Porto-Formoſo*, *Zezebin* & *Ocoa*. La flotte eſpagnole a coutume d'y mouiller. (*D. J.*)

NIZIN, (*Géog.*) petite ville forte de l'empire ruſſien, aux frontieres du palatinat de Kiovie, ſur la rive gauche d'un ruiſſeau qui ſépare ce palatinat du duché de Kzernikow. *Long.* 50. 20. *lat.* 51. 45. (*D. J.*)

N O

NOACHIDES, (*Critiq. ſacrée.*) On appelle ainſi les deſcendans de Noé. Les préceptes que les Juifs diſent avoir été donnés à ce ſage patriarche & à tous ſes enfans, paroiſſent n'être autre choſe que des préceptes de droit naturel, dont la pratique eſt indiſpenſable pour tous les hommes; ces préceptes judicieux ſont au nombre de ſept. Le premier proſcrit l'idolatrie; le ſecond ordonne d'adorer le Créateur; le troiſieme défend l'homicide; le quatrieme condamne l'adultere & l'inceſte; le cinquieme défend le larcin; le ſixieme commande de rendre

la justice, & de s'y soumettre; le septieme défend de manger de la chair coupée d'un animal pendant qu'il étoit encore en vie. Ce dernier précepte tend à nous inspirer indirectement des sentimens d'humanité dans toute notre conduite; & c'est aussi là la loi & les prophetes.

NOÆ, (*Géog. anc.*) ville de Sicile dont les habitans sont nommés *Noeni* par Pline, *l. III. c. viij.* On croit que c'est aujourd'hui le village de Noara. (*D. J.*)

NOAILLES, (*Géog.*) duché-pairie de France dans le Limousin, érigée en 1663. Elle est composée de quatre chatellenies & de vingt-quatre paroisses. (*D. J.*)

NO-AMON, (*Géog. sac.*) fameuse ville d'Egypte, dont Nahum, *ch. iij. ỳ.* 10. de ses révélations, décrit la destruction, qui a dû précéder de quelque tems celle de Ninive. *No-Amon* étoit la ville de Thebes, si célebre par ses cent portes, & par le nombre immense de ses habitans. Les Grecs l'appellerent *Diospolis* ou *la ville de Jupiter*, à cause du magnifique temple qui y avoit été bâti en l'honneur de cette divinité payenne. C'est pour la même raison que les Egyptiens la nommerent *No-Amon*; car *Amon* étoit le nom égyptien de Jupiter. *Voyez-en les preuves dans* Bochart, *phaleg. part. I. lib. I. cap. j.* (*D. J.*)

NOBILIAIRE, s. m. (*Gramm. & Hist. mod.*) est une collection ou relation historique des familles nobles d'une province ou d'une nation. *Voyez* NOBLESSE, PAIR, *&c.*

Cholié a publié un *nobiliaire* de Dauphiné, & Caumartin un autre de Provence.

Les Allemands sont extrèmement curieux sur leurs *nobiliaires*, pour conserver la pureté du sang dans leurs familles. *Voyez* GÉNÉALOGIE.

NOBILISSIME CÉSAR, (*Médaill. & Inscript.*) qualification des aînés des Césars. Il est à présumer que Leunclavius se trompe lorsqu'il dit que les seuls puînés de l'empereur furent qualifiés du titre de *nobilissimi Cæsares*, puisque cette qualité se trouve seulement attribuée par les empereurs à leurs aînés, ainsi qu'il résulte des médailles & inscriptions antiques. Le premier des enfans d'empereurs qui porte ce titre sur les médailles, est M. Julius Philippus, fils unique de l'Empereur Philippus, & joint à l'empire avec lui; ensuite Décius, avec ses deux fils Etruscus & Numerianus; enfin Carus avec Carinus & Numerianus ses enfans, portent indifféremment ce titre sur leurs médailles: après tout, le nom de César est souvent donné à un prince qui, sans être parvenu à l'empire, y étoit destiné. Cette prétention lui faisoit prendre dans quelques-unes de ses médailles le titre de *nobilissimus Cæsar* & d'*Augustus*, par le droit qu'il avoit à l'empire. Baronius en cite une qui donne la qualité de *nobilissime* au fils aîné de Carus, en ces mots: *Victoriosissimo principi juventutis M. Aurelio Carino nobilissimo Cæsari.*

Quelques antiquaires font une distinction qui n'est peut-être pas fondée. Ils prétendent que *nobilissime* pris adjectivement étoit accordé aux Césars, & marquoit une désignation à l'empire; mais que *nobilissime* pris substantivement, étoit une dignité inventée par Constantin, qui donnoit le pas après les Césars, & le droit de porter la pourpre. (*D. J.*)

NOBLE, en latin *nobilis*, (*Hist. rom.*) Ceux qui avoient passé par les charges curules, c'est-à-dire ceux qui avoient été consuls, préteurs, censeurs & édiles, pouvoient laisser leurs portraits à leurs enfans. Delà vint que parmi les citoyens romains les uns avoient les portraits de leurs ancêtres, les autres n'avoient que les leurs, & le reste n'en avoit aucun. Ceux qui avoient les portraits de leurs ancêtres s'appelloient *nobles*; ceux qui avoient les leurs étoient appellés *hommes nouveaux*; & ceux qui n'en avoient aucuns, *gens ignobles*. Or les patriciens qui, dans le commencement de la fondation de Rome furent revêtus des charges & des dignités au préjudice du peuple, furent seulement qualifiés du titre de *nobles*; mais ensuite les plébéiens, dont les ancêtres avoient passé par les charges curules, jouirent de cette prérogative. (*D. J.*)

NOBLE, s. m. (*Jurisprud.*) se dit de quelque personne ou chose distinguée du commun, & décorée de certains titres & privileges dans lesquels consiste la prérogative de noblesse.

Il y a des personnes *nobles* & des biens *nobles*: les biens de cette espece sont les fiefs & les franc-aleux *nobles*.

Les biens *nobles* se partagent ordinairement noblement, c'est-à-dire comme succession *noble*. Dans certaines coutumes le partage *noble* se regle, non par la qualité des biens, mais par la qualité des personnes; c'est-à-dire que quand la succession est *noble*, que les héritiers sont *nobles*, ils partagent tous les biens noblement.

Le titre de *noble* veut dire connu, *nobilis quasi noscibilis seu notabilis*. Ce titre est beaucoup plus ancien que ceux d'*écuyer*, de *gentilhomme* & de *chevalier*, dont on se sert présentement pour exprimer la noblesse: il y a eu des *nobles* chez toutes les nations. *Voyez* NOBLESSE.

En France, sous nos premiers rois, *noble* & *libre* signifioient la même chose.

Dans la suite, lorsque la noblesse proprement dite a commencé à s'établir, la qualité de *noble* servoit pour exprimer toute sorte de noblesse, grande & petite.

Quand on commença à distinguer les différens degrés de noblesse, les *nobles* étoient d'abord au-dessus des écuyers: les plus grands seigneurs, les princes, les rois même, prenoient le titre de *noble*; on confondit ensuite le titre de *noble* avec celui d'écuyer & avec la qualité de gentilhomme.

Le titre *noble* dans les pays de droit écrit, équivaut à celui d'écuyer; mais pour les officiers de justice, avocats & medecins, il ne peuvent le prendre qu'avec celui de leur profession, & il ne leur attribue pas les privileges de noblesse.

En pays coutumier il faut, pour preuve de noblesse, avoir pris dans les actes le titre d'écuyer.

En Normandie, le titre de *noble* homme est équivalent dans les anciens actes.

Présentement on prend presque partout le titre d'*écuyer* pour exprimer la noblesse.

Cependant en quelques endroits les nouveaux *nobles* ne prennent le titre que de *nobles* tels; leurs enfans prennent le titre d'*écuyer*, comme il se pratique à Lyon pour les échevins. *Voyez ci-après* NOBLESSE. (*A*)

NOBLE, *rente*, (*Jurisprudence.*) *Voyez* RENTE NOBLE.

NOBLE. Cheval *noble* est celui qui a beaucoup de beauté, sur-tout à l'avant-main. *Voyez* AVANT-MAIN.

NOBLE A LA ROSE, (*Monnoie d'Angleterre.*) ancienne monnoie d'or d'Angleterre, mais qui n'y a plus de cours. On commença à battre en Angleterre des *nobles à la rose* sous le regne d'Edouard III. vers l'an 1334. Le poids en étoit de six deniers, c'est-à-dire de douze grains plus que les pistoles d'Espagne, & l'or au plus près du fin à vingt-trois carats trois quarts. On la nommoit *roosenobel*.

Cette monnoie d'or a cours encore aujourd'hui en Hollande, où néanmoins il s'en trouve assez peu; elle s'y reçoit sur le pié d'onze florins. (*D. J.*)

NOBLE-HENRY, (*Monnoie d'Angleterre.*) monnoie d'or d'Angleterre de quatorze grains moins pesant que le noble à la rose, & prenant seulement de fin vingt-trois carats & demi.

Il y a eu aussi des nobles à la rose & des *nobles-Henrys* frappés en France pendant les guerres des Anglois, sur la fin du regne de Charles VI. & pendant les commencemens de Charles VII. Le *noble-Henry* avoit encore cours du tems de François I. & on tailloit 35 *nobles-Henry* au marc. Ce *noble-Henry* étoit grand & large environ comme un écu blanc, & avoit d'un côté pour figure un prince de son trone avec une épée à la main, & de l'autre une croix au milieu de laquelle il y avoit une H, & tout autour de cette croix des petits lions couronnés. (*D. J.*)

NOBLESSE, (*Gouvern. politiq.*) On peut considérer la *noblesse*, avec le chancelier Bacon, en deux manieres, ou comme faisant partie d'un état, ou comme faisant une condition de particuliers.

Comme partie d'un état, toute monarchie où il n'y a point de *noblesse* est une pure tyrannie: la *noblesse* entre en quelque façon dans l'essence de la monarchie, dont la maxime fondamentale est, *point de* noblesse, *point de monarque*; mais on a un despote comme en Turquie.

La *noblesse* tempere la souveraineté, & par sa propre splendeur accoutume les yeux du peuple à fixer & à soutenir l'éclat de la royauté sans en être effrayé. Une *noblesse* grande & puissante augmente la splendeur d'un prince, quoiqu'elle diminue son pouvoir quand elle est trop puissante. Il est bon pour le prince & pour la justice que la *noblesse* n'ait pas trop de puissance, & qu'elle se conserve cependant une grandeur estimable & propre à réprimer l'insolence populaire, & l'empêcher d'attaquer la majesté du trône. Dans un état monarchique, le pouvoir intermédiaire subordonné le plus naturel, est celui de la *noblesse*; abolissez ses prérogatives, vous aurez bien-tôt un état populaire, ou bien un état despotique.

L'honneur gouverne la *noblesse*, en lui prescrivant l'obéissance aux volontés du prince; mais cet honneur lui

lui dicte en même tems que le prince ne doit jamais lui commander une action deshonorante. Il n'y a rien que *l'honneur prescrive plus* à la *noblesse*, que de servir le prince à la guerre: c'est la profession distinguée qui convient aux nobles, parce que ses hasards, ses succès & ses malheurs mêmes, conduisent à la grandeur.

Il faut donc que dans une monarchie les lois travaillent à soutenir la *noblesse* & à la rendre héréditaire, non pas pour être le terme entre le pouvoir du prince & la foiblesse du peuple, mais pour être le lien de tous les deux. Les prérogatives accordées à la *noblesse* lui seront particulieres dans la monarchie, & ne passeront point au peuple, si l'on ne veut choquer le principe du gouvernement, si l'on ne veut diminuer la force de la *noblesse* & celle du peuple. Cependant une *noblesse* trop nombreuse rend d'ordinaire un état monarchique moins puissant; car outre que c'est une surcharge de dépenses, il arrive que la plûpart des nobles deviennent pauvres avec le tems, ce qui fait une espece de disproportion entre les honneurs & les biens.

La *noblesse* dans l'aristocratie tend toujours à jouir d'une autorité sans bornes; c'est pourquoi lorsque les nobles y sont en grand nombre, il faut un sénat qui regle les affaires que le corps des *nobles* ne sauroit décider, & qui prépare celles dont il décide. Autant il est aisé au corps des *nobles* de réprimer les autres dans l'aristocratie, autant est-il difficile qu'il se réprime lui-même; telle est la nature de cette constitution, qu'il semble qu'elle mette les mêmes gens sous la puissance des lois & qu'elle les en retire. Or un corps pareil ne peut se réprimer que de deux manieres, ou par une grande vertu, qui fait que les nobles se trouvent en quelque façon égaux à leur peuple, ce qui peut former une sorte de république; ou par une vertu moindre, qui est une certaine modération qui rend les nobles au-moins égaux à eux-mêmes, ce qui fait leur conservation.

La pauvreté extrème des *nobles* & leurs richesses exorbitantes, sont deux choses pernicieuses dans l'aristocratie. Pour prévenir leur pauvreté, il faut sur-tout les obliger de bonne heure à payer leurs dettes. Pour modérer leurs richesses, il faut des dispositions sages & insensibles, non pas des confiscations, des lois agraires, ni des abolitions de dettes, qui font des maux infinis.

Dans l'aristocratie, les lois doivent ôter le droit d'aînesse entre les *nobles*, comme il est établi à Venise, afin que par le partage continuel des successions les fortunes se remettent toujours dans l'égalité. Il ne faut point par conséquent de substitutions, de retraits lignagers, de majorats, d'adoptions: en un mot, tous les moyens inventés pour soutenir la *noblesse* dans les états monarchiques, tendroient à établir la tyrannie dans l'aristocratie. (1)

Quand les lois ont égalisé les familles, il leur reste à maintenir l'union entr'elles. Les différends des *nobles* doivent être promptement décidés, sans cela les contestations entre les personnes deviennent des contestations entre les familles. Des arbitres peuvent terminer les procès ou les empêcher de naître.

Enfin il ne faut point que les lois favorisent les distinctions que la vanité met entre les familles, sous prétexte qu'elles sont plus *nobles* & plus anciennes; cela doit être mis au rang des petitesses des particuliers.

Les démocraties n'ont pas besoin de *noblesse*, elles sont même plus tranquilles quand il n'y a pas de familles *nobles*; car alors on regarde à la chose proposée, & non pas à celui qui la propose; ou quand il arrive qu'on y regarde, ce n'est qu'autant qu'il peut être utile pour l'affaire, & non pas pour ses armes & sa généalogie. La république des Suisses, par exemple, se soutient fort bien, malgré la diversité de religion & de cantons, parce que l'utilité & non pas le respect, fait son lien. Le gouvernement des Provinces-Unies a cet avantage, que l'égalité dans les personnes produit l'égalité dans les conseils, & fait que les taxes & les contributions sont payées de meilleure volonté.

A l'égard de la *noblesse* dans les particuliers, on a une espece de respect pour un vieux château ou pour un bâtiment qui a résisté au tems, ou même pour un bel & grand arbre qui est frais & entier malgré sa vieillesse. Combien en doit-on plus avoir pour une *noble* & ancienne famille qui s'est maintenue contre les orages des tems? La *noblesse* nouvelle est l'ouvrage du pouvoir du prince, mais l'ancienne est l'ouvrage du tems seul: celle-ci inspire plus de talens, l'autre plus de grandeur d'ame.

Ceux qui sont les premiers élevés à la *noblesse*, ont ordinairement plus de génie, mais moins d'innocence que leurs descendans. La route des honneurs est coupée de petits sentiers tortueux que l'on suit souvent plûtôt que de prendre le chemin de la droiture.

Une naissance noble étouffe communément l'industrie & l'émulation. Les *nobles* n'ont pas tant de chemin à faire que les autres pour monter aux plus hauts degrés; & celui qui est arrêté tandis que les autres montent, a connu pour l'ordinaire des mouvemens d'envie. Mais la *noblesse* étant dans la possession de jouir des honneurs, cette possession éteint l'envie qu'on lui porteroit si elle en jouissoit nouvellement. Les rois qui peuvent choisir dans leur *noblesse* des gens prudens & capables, trouvent en les employant beaucoup d'avantages & de facilité: le peuple se plie naturellement sous eux, comme sous des gens qui sont nés pour commander. *Voyez* NAISSANCE. (*D. J.*)

NOBLESSE, (*Jurisprud.*) est un titre d'honneur qui distingue du commun des hommes ceux qui en sont décorés, & les fait jouir de plusieurs privileges.

Ciceron dit que la *noblesse* n'est autre chose qu'une vertu connue, parce qu'en effet le premier établissement de la *noblesse* tire son origine de l'estime & de la considération que l'on doit à la vertu.

C'est principalement à la sagesse & à la vaillance que l'on a d'abord attaché la *noblesse*; mais quoique le mérite & la vertu soient toujours également estimables, & qu'il fût à desirer qu'il n'y eût point d'autre voie pour acquérir la *noblesse*; qu'elle soit en effet encore quelquefois accordée pour récompense à ceux dont on veut honorer les belles qualités, il s'en faut beaucoup que tous ceux en qui ces mêmes dons brillent, soient gratifiés de la même distinction.

La *noblesse* des sentimens ne suffit pas pour attribuer la *noblesse* proprement dite, qui est un état civil que l'on ne peut acquérir que par quelqu'une des voies admises par la loi.

Il en est de même de certaines fonctions honorables, qui dans certains pays donnent la qualité de *noble* sans communiquer les autres titres de vrais *nobles*, ni tous les privileges attachés à la *noblesse* proprement dite.

La nature a fait tous les hommes égaux; elle n'a établi d'autre distinction parmi eux que celle qui résulte des liens du sang, telle que la puissance des pere & mere sur leurs enfans.

Mais les hommes jaloux chacun de s'élever au-dessus de leurs semblables, ont été ingénieux à établir diverses distinctions entr'eux, dont la *noblesse* est une des principales.

Il n'y a guere de nation policée qui n'ait eu quelque idée de la *noblesse*.

Il est parlé des *nobles* dans le Deutéronome: on entendoit par-là ceux qui étoient connus & distingués du commun, & qui furent établis princes & tribuns pour gouverner le peuple. Il y avoit dans l'ancienne loi une sorte de *noblesse* attachée aux aînés mâles & à ceux qui étoient destinés au service de Dieu.

Thésée chef des Athéniens, qui donna chez les Grecs la premiere idée de la *noblesse*, distingua les nobles des artisans, choisissant les premiers pour connoître des affaires de la religion, & ordonnant qu'ils pourroient seuls être élus magistrats.

Solon le législateur en usa de même, au rapport de Denis d'Halicarnasse.

On l'a trouvée établie dans les pays les plus éloignés, au Pérou, Mexique, & jusque dans les Indes orientales.

Un gentilhomme japonois ne s'allieroit pas pour tout l'or du monde à une femme roturiere.

Les

(1) Ne vaudroit-il pas mieux modérer les majorats & fideicommis excessifs, en les reduisant à une somme convenable, pour soutenir un maintien décent, que de les reduire tout à fait à rien? pour éviter autrement les richesses exorbitantes, au lieu de reduire les familles à cette égalité aussi difficile qu'immaginaire, elles peuvent tomber dans l'autre extrémité, savoir, dans une pauvreté déplorable: il est bien difficile de tenir un juste milieu dans la mer orageuse de ce monde rempli de vices.

Incidit in Scillam cupiens vitare Caribdim.

Il y faut bien de l'art: mais avec ce temperament on verroit les familles de moyen état, qui sont le nerf de toute République aristocratique, se soutenir & se conserver; & on verroit par elles regner dans la constitution du gouvernement cet esprit de modération, qui est d'autant plus nécessaire dans le corps des senateurs, qu'il est plus rare dans les individus. C'est-pourquoi on ne sauroit assez faire valoir les lois sur ce point. Les familles qui tiennent la balance entre le pauvre & le riche se conservant continuellement dans leur état, on verroit renaître la moderation des sentimens, ce Phœnix de liberté. (D)

Les naires de la côte de Malabare, qui ſont les nobles du pays, où l'on compte juſqu'à dix huit ſortes de conditions d'hommes, ne ſe laiſſent ſeulement pas toucher ni approcher de leurs inférieurs; ils ont même le droit de les tuer s'ils les trouvent dans leur chemin allant par les champs; ce que ces miſérables évitent de tout leur poſſible, par des cris perpétuels dont ils rempliſſent la campagne.

Quoique les Turcs ne connoiſſent pas la *nobleſſe* telle qu'elle a lieu parmi nous, il y a chez eux une eſpece de *nobleſſe* attachée à ceux de la lignée de Mahomet, que l'on nomme *chérifs*; ils ſont en telle vénération, qu'eux ſeuls ont droit de porter le turban verd, & qu'ils ne peuvent point être reprochés en juſtice.

Il y a en Ruſſie beaucoup de princes & de gentilshommes. Anciennement, & juſqu'au commencement de ce ſiecle, la *nobleſſe* de cet état n'étoit pas appréciée par ſon ancienneté, mais par le nombre des gens de mérite que chaque famille avoit donné à l'état. Le czar Theodore porta un terrible coup à toute la *nobleſſe*; il la convoqua un jour avec ordre d'apporter à la cour ſes chartres & ſes privileges; il s'en empara & les jetta au feu, & déclara qu'à l'avenir les titres de *nobleſſe* de ſes ſujets ſeroient fondés uniquement ſur leur mérite, & non pas ſur leur naiſſance. Pierre le grand ordonna pareillement que, ſans aucun égard aux familles, on obſerveroit le rang ſelon la charge & les mérites de chaque particulier; cependant par rapport à la *nobleſſe* de naiſſance on diviſe les princes en trois claſſes, ſelon que leur origine eſt plus ou moins illuſtre. La *nobleſſe* eſt de même diviſée en quatre claſſes, ſavoir celle qui a toujours été regardée comme égale aux princes; celle qui a des alliances avec les czars; celle qui s'eſt élevée par ſon mérite ſous les regnes d'Alexis & de Pierre I. enfin les familles étrangeres qui ſous les mêmes regnes ſont parvenues aux premieres charges.

Les Romains, dont nous avons emprunté pluſieurs uſages, avoient auſſi une eſpece de *nobleſſe*, & même héréditaire. Elle fut introduite par Romulus, lequel diviſa ſes ſujets en deux claſſes, l'une des ſénateurs, qu'il appella *peres*, & l'autre claſſe compoſée du reſte du peuple, qu'on appella les *plébéiens*, qui étoient comme ſont aujourd'hui parmi nous les roturiers.

Par ſucceſſion de tems, les deſcendans de ces premiers ſénateurs, qu'on appelloit *patriciens*, prétendirent qu'eux ſeuls étoient habiles à être nommés ſénateurs, & conſéquemment à remplir toutes les dignités & charges qui étoient affectées aux ſénateurs, telles que celles des ſacrifices, les magiſtratures, enfin l'adminiſtration preſqu'entiere de l'état. La diſtinction entre les patriciens & les plébéiens étoit ſi grande, qu'ils ne prenoient point d'alliance enſemble; & quand tout le peuple étoit convoqué, les patriciens étoient appellés chacun par leur nom & par celui de l'auteur de leur race, au lieu que les plébéiens n'étoient appellés que par curies, centuries ou tribus.

Les patriciens jouirent de ces prérogatives tant que les rois ſe maintinrent à Rome; mais après l'expulſion de ceux-ci, les plébéiens, qui étoient en plus grand nombre que les patriciens, acquirent tant d'autorité, qu'ils obtinrent d'abord d'être admis dans le ſénat, enſuite aux magiſtratures, puis au conſulat, & enfin juſqu'à la dictature & aux fonctions des ſacrifices; de ſorte qu'il ne reſta d'autre avantage aux patriciens ſur les plébéiens qui étoient élevés à ces honneurs, ſinon la gloire d'être deſcendus des premieres & plus anciennes familles *nobles* de Rome. On peut comparer à ce changement celui qui eſt arrivé en France ſous la troiſieme race, lorſque l'on a ennobli des roturiers, & qu'on les a admis à poſſéder des fiefs & certains offices qui dans l'origine étoient affectés aux nobles.

Outre la *nobleſſe* de dignité, il y avoit chez les Romains une autre eſpece de *nobleſſe* attachée à la naiſſance, que l'on appelloit *ingénuité*. On n'entendoit autre choſe par ce terme que ce que nous appellons une *bonne race*, une *bonne famille*.

Il y avoit trois degrés d'ingénuité; le premier de ceux qu'on appelloit *ingénus* ſimplement; c'étoient ceux qui étoient nés de parens libres, & qui eux-mêmes avoient toujours joui de la liberté.

Le ſecond degré d'ingénus étoit de ceux appellés *gentiles*, c'eſt-à-dire qui avoient *gentem & familiam*, qui étoient d'une ancienne famille.

Le troiſieme degré d'ingénuité étoit compoſé des patriciens qui étoient deſcendus des deux cens premiers ſénateurs inſtitués par Romulus, & auſſi, ſelon quelques-uns, des autres cent ſénateurs qui furent ajoutés par Tarquin l'ancien.

De ces trois degrés d'ingénuité, il n'y avoit d'abord que le dernier, ſavoir celui des patriciens, qui eût la *nobleſſe* proprement dite, qui étoit celle de dignité.

Mais depuis que les plébéiens furent admis à la magiſtrature, ceux qui y étoient élevés participerent à la *nobleſſe* qui étoit attachée à cet emploi, avec cette différence ſeulement qu'on les appelloit *hommes nouveaux*, *novi homines*, pour dire qu'ils étoient nouvellement ennoblis.

Ainſi la *nobleſſe* plus ou moins ancienne provenoit toûjours des grands offices qui étoient conférés par tout le peuple aſſemblé, appellés *magiſtratus curules* & *magiſtratus populi romani*, tels que la place d'édile, de queſteur, de cenſeur, de conſul, de dictateur.

Les ſénateurs qui n'avoient point eu les grands offices, ni leurs prédéceſſeurs, n'étoient pas non plus au commencement réputés nobles; mais depuis que les plébéiens furent admis aux grands offices, la *nobleſſe* fut donnée aux ſénateurs.

La valeur militaire étoit fort eſtimée, mais elle n'attribuoit qu'une *nobleſſe* imparfaite, que l'on peut appeller *conſidération* plutôt qu'une *nobleſſe* proprement dite.

Les chevaliers romains n'étoient pas non plus réputés nobles, quoique l'on ſe fît honneur d'être iſſu *ex equeſtri familiâ*.

Les vrais nobles étoient donc 1°. les patriciens, c'eſt-à-dire, ceux qui étoient deſcendus des trois cens premiers ſénateurs; 2°. ceux qui étoient élevés aux grandes magiſtratures; 3°. les ſénateurs; 4°. ceux dont le pere & l'ayeul avoient été ſucceſſivement ſénateurs, ou avoient rempli quelque office encore plus élevé, d'où eſt venu cette façon de parler, que la *nobleſſe*, attachée à la plûpart des offices, ne ſe tranſmet aux deſcendans que *patre & avo conſulibus*.

Mais la *nobleſſe* des ſénateurs ne s'étendoit pas au-delà des petits-enfans, à moins que les enfans ou petits-enfans ne poſſédaſſent eux-mêmes quelque place qui leur communiquât la *nobleſſe*.

Ces nobles avoient droit d'images, c'eſt-à-dire, d'avoir leurs images & ſtatues au lieu le plus apparent de leur maiſon: leur poſtérité les gardoit ſoigneuſement; elles étoient ornées des attributs de leur magiſtrature autour deſquels leurs geſtes étoient décrits.

Au reſte, la *nobleſſe* romaine ne faiſoit pas, comme parmi nous, un ordre à part; ce n'étoit pas non plus un titre que l'on ajoutât à ſon nom, comme on met aujourd'hui les titres d'écuyer & de chevalier, c'étoit ſeulement une qualité honorable qui ſervoit à parvenir aux grandes charges.

Sous les empereurs les choſes changerent de face; on ne connoiſſoit plus les anciennes familles patriciennes, qui étoient la plûpart éteintes ou confondues avec des familles plébéiennes; les grands offices dont procédoit la *nobleſſe* furent la plûpart ſupprimés, d'autres conférés au gré des empereurs; le droit d'images fut peu-à-peu anéanti, & la *nobleſſe* qui procédoit des offices de la république fut tout-à-fait abolie; les empereurs établirent de nouvelles dignités auxquelles elle fut attachée, telles que celles de comte, de préfet-proconſul, de conſul, de patrice.

Les ſénateurs de Rome conſerverent ſeuls un privilege, c'étoit que les enfans des ſénateurs qui avoient eu la dignité d'illuſtres, étoient ſénateurs nés, ils avoient entrée & voix délibérative au ſénat lorſqu'ils étoient en âge; ceux des ſimples ſénateurs y avoient entrée mais non pas voix, de ſorte qu'ils n'étoient pas vrais ſénateurs; ils avoient ſeulement la dignité de clariſſime, & même les filles, & étoient exempts de charges & peines auxquelles les plébéiens étoient ſujets.

Les enfans des décurions & ceux des vieux gendarmes, appellés *veterani*, étoient auſſi exempts des charges publiques, mais ils n'avoient pas la *nobleſſe*.

Au reſte, la *nobleſſe* chez les Romains ne pouvoit appartenir qu'aux citoyens de Rome; les étrangers, même ceux qui habitoient d'autres villes ſujettes aux Romains, & qui étoient nobles chez eux, étoient appellés *domi-nobiles*, c'eſt-à-dire, *nobles chez eux* ou *à leur maniere*, mais on ne les reconnoiſſoit pas pour nobles à Rome.

L'infamie faiſoit perdre la *nobleſſe*, quoiqu'elle ne fît pas perdre l'avantage de l'ingénuité & de la gentilité.

En France, la *nobleſſe* tire ſa premiere origine des Gaulois, chez leſquels il y avoit l'ordre des chevaliers, diſtingué des druides & du commun du peuple.

Les Romains ayant fait la conquête des Gaules y établirent peu-à-peu les regles de leur *nobleſſe*.

Enfin, lorſque les Francs eurent à leur tour conquis les Gaules ſur les Romains, cette nation victorieuſe forma le principal corps de la *nobleſſe* en France.

On

On fait que les Francs venoient des Germains, chez lesquels la *nobleſſe* héréditaire étoit déja établie, puiſque Tacite, en ſon *liv. II. des mœurs des Germains*, dit que l'on choiſiſſoit les rois dans le corps de la *nobleſſe*. Ce *terme* ne ſignifioit pas la valeur militaire; car Tacite diſtingue clairement l'une & l'autre, en diſant: *reges ex nobilitate, duces ex virtute ſumunt*.

Les nobles faiſoient tous profeſſion de porter les armes; ainſi l'on ne peut douter que les Francs qui étoient un eſſain des Germains, & qui aiderent Clovis à faire la conquête des Gaules, étoient tous nobles d'une *nobleſſe* héréditaire, & que le ſurnom de *franc* qu'on leur donna, parce qu'ils étoient libres & exempts de toutes impoſitions, déſigne en même tems leur *nobleſſe*, puiſque cette exemption dont ils jouiſſoient étoit fondée ſur leur qualité de nobles.

Il y avoit donc au commencement de la monarchie trois ſortes de nobles: les uns qui deſcendoient des chevaliers gaulois qui faiſoient profeſſion de porter les armes, d'autres qui venoient de magiſtrats romains, leſquels joignoient l'exercice des armes à l'adminiſtration de la juſtice & au gouvernement civil & des finances; & la troiſieme ſorte de nobles étoit les Francs qui, faiſant tous profeſſion des armes, étoient exempts de toutes ſervitudes perſonnelles & impoſitions, ce qui les fit nommer *Francs*, à la différence du reſte du peuple qui étoit preſque tout ſerf, & cette franchiſe fut priſe pour la *nobleſſe* même, de ſorte que *franc*, *libre* ou *noble*, étoient ordinairement des termes ſynonymes.

Dans la ſuite, les Francs s'étant mêlés avec les Gaulois & les Romains, ne formerent plus qu'une même nation; & tous ceux qui faiſoient profeſſion des armes étoient réputés nobles également, de quelque nation qu'ils tiraſſent leur origine.

Toute ſorte de *nobleſſe* fut d'abord exprimée par la ſeule qualité de noble, enſuite la ſimple *nobleſſe* par la qualité d'écuyer, laquelle venoit des Romains; l'on appella *gentilhomme* celui qui étoit noble de race, & *chevalier* celui qui a été annobli par l'accolade, ou qui eſt de race de chevalier.

On diſtingua auſſi les nobles en trois claſſes: ſavoir, les chevaliers bannerets qui avoient droit de porter banniere, & devoient ſoudoyer cinquante hommes d'armes; le bachelier étoit un chevalier qui n'ayant pas aſſez de bien pour lever banniere, ſervoit ſous la banniere d'autrui; l'écuyer portoit l'écu du chevalier.

La haute *nobleſſe* fut elle-même diviſée en trois claſſes: dans la premiere, les princes; dans la ſeconde, les ducs, comtes, marquis & barons; dans la troiſieme, les ſimples chevaliers.

Il y avoit autrefois quatre voies différentes pour acquérir la *nobleſſe*: la premiere étoit par la profeſſion des armes; la ſeconde étoit par l'inveſtiture d'un fief; la troiſieme étoit par l'exercice des grands offices de la couronne & de la maiſon du roi & des grands offices de judicature; la quatrieme étoit par des lettres d'annobliſſement.

Préſentement la profeſſion des armes n'annoblit pas indiſtinctement tous ceux qui l'exercent; la *nobleſſe* militaire n'eſt acquiſe que par certains grades & après un certain tems de ſervice. *Voyez* NOBLESSE MILITAIRE.

La poſſeſſion des fiefs, même de dignité, n'annoblit plus. *Voyez ci-après* NOBLESSE FÉODALE.

Il y a cependant encore quatre ſources différentes d'où l'on peut tirer la *nobleſſe*: ſavoir, de la naiſſance ou ancienne extraction, du ſervice militaire, lorſqu'on eſt dans le cas de l'édit du mois de Novembre 1750, de l'exercice de quelque office de judicature, ou autre qui attribue la *nobleſſe*; enfin, par des lettres d'annobliſſement, moyennant finance ou ſans finance, en conſidération du mérite de celui qui obtient les lettres.

Le roi a ſeul dans ſon royaume le pouvoir d'annoblir. Néanmoins anciennement pluſieurs ducs & comtes s'ingéroient de donner des lettres de *nobleſſe* dans leurs ſeigneuries, ce qui étoit une entrepriſe ſur les droits de la ſouveraineté. Les régens du royaume en ont auſſi donné. Il y avoit même des gouverneurs & lieutenans-généraux de province qui en donnoient, & même quelques évêques & archevêques.

Enfin, il n'y eut pas juſqu'à l'univerſité de Toulouſe qui en donnoit. François I. paſſant dans cette ville, accorda aux docteurs-régens de cette univerſité le privilege de promouvoir à l'ordre de chevalerie, ceux qui auroient accompli le tems d'étude & de réſidence dans cette univerſité, ou autres qui ſeroient par eux promus & aggrégés au degré doctoral & ordre de chevalerie.

Mais tous ceux qui donnoient ainſi la *nobleſſe*, ou ne le faiſoient que par un pouvoir qu'ils tenoient du roi, ou c'étoit de leur part une uſurpation.

La *nobleſſe*, accordée par des princes étrangers à leurs ſujets & officiers, n'eſt point reconnue en France à l'effet de jouir des privileges dont les nobles françois jouiſſent dans le royaume, à moins que l'étranger qui eſt noble dans ſon pays n'ait obtenu du roi des lettres portant reconnoiſſance de ſa *nobleſſe*, ou qu'il ne tienne ſa *nobleſſe* d'un prince dont les ſujets ſoient tenus pour regnicoles en France, & que la *nobleſſe* de ce pays y ſoit reconnue par une réciprocité de privileges établie entre les deux nations, comme il y en a quelques exemples.

La *nobleſſe* d'extraction ſe prouve tant par titres que par témoins. Il faut prouver 1°. que depuis cent ans les aſcendans paternels ont pris la qualité de noble ou d'écuyer, ſelon l'uſage du pays; 2°. il faut prouver la filiation.

Les bâtards des princes ſont gentilshommes, mais ceux des gentilshommes ſont roturiers, à moins qu'ils ne ſoient légitimés par mariage ſubſéquent.

La *nobleſſe* ſe perd par des actes de dérogeance, ainſi que je l'ai obſervé ci devant au mot *dérogeance*; quelquefois elle eſt ſeulement en ſuſpens pendant un certain tems. J'ai dit ci-devant au mot *dormir*, qu'en Bretagne un gentilhomme qui veut faire commerce déclare, pour ne pas perdre ſa *nobleſſe*, qu'il n'entend faire commerce que pendant un tems: je croyois alors que cette déclaration étoit néceſſaire, c'eſt une erreur où j'ai été induit par la Roque & quelques autres auteurs mal-informés des uſages de Bretagne; & j'ai appris depuis qu'il eſt inoui en Bretagne, qu'un noble qui veut faire un commerce dérogeant, ſoit obligé de faire préalablement ſa déclaration qu'il entend laiſſer dormir ſa *nobleſſe*. Une telle déclaration ſeroit d'autant plus inutile que jamais en Bretagne la *nobleſſe* ne ſe perd par un commerce dérogeant, quand même il ſeroit continué pendant pluſieurs générations; il n'empêcheroit même pas le partage noble des immeubles venus de ſucceſſion pendant le commerce; il ſuſpend ſeulement pendant ſa durée l'exercice des privileges de la *nobleſſe*, & il opere le partage égal des biens acquis pendant le commerce. On peut voir ſur cela les *Actes de notoriété*, 19, 26, 80 & 168, qui ſont à la fin de de Volant: le dernier de ces actes fait mention d'une multitude d'arrêts rendus, lors de la recherche de la *nobleſſe* & dans les tems qui ont précédé. La déclaration dont parle l'*article* 561 *de la coutume*, n'eſt pas requiſe avant de commencer le commerce; c'eſt lorſque celui qui faiſoit commerce, le quitte & veut reprendre ſes qualité & privilege de *nobleſſe*: l'objet de cette déclaration eſt d'empêcher à l'avenir que le noble ne ſoit impoſé aux charges roturieres, après qu'il a ceſſé ſon commerce. C'eſt une obſervation dont je ſuis redevable à M. du Parc-Poullain, l'un des plus célebres avocats au parlement de Rennes, & qui nous a donné, entr'autres ouvrages, un ſavant commentaire ſur la *coutume de Bretagne*. Il a eu la bonté de me faire part de ſes réflexions ſur pluſieurs de mes *articles*, où j'ai touché quelque choſe des uſages de ſa province. Je ferai enſorte de les placer dans quelque *article* qui ait rapport à ceux qui ſont déja imprimés, afin que le public ne perde point le fruit des lumieres de M. du Parc.

Les nobles ſont diſtingués des roturiers par divers privileges. Ils en avoient autrefois pluſieurs dont ils ne jouiſſent plus à cauſe des changemens qui ſont ſurvenus dans nos mœurs: il eſt bon néanmoins de les connoître pour l'intelligence des anciens titres & des auteurs.

Anciens privileges des nobles. La *nobleſſe* étoit autrefois le premier ordre de l'état; préſentement le clergé eſt le premier, la *nobleſſe* le ſecond.

Les nobles portoient tous les armes & ne ſervoient qu'à cheval, eux ſeuls par cette raiſon pouvoient porter des éperons; les chevaliers en avoient d'or, les écuyers d'argent, les roturiers ſervoient à pié: c'eſt de-là qu'on diſoit, *vilain ne ſait ce que valent éperons*.

Les anciennes ordonnances diſent que les nobles étant priſonniers de guerre doivent avoir double portion.

Le vilain ou roturier étoit ſemond pour la guerre ou pour les plaids du matin au ſoir ou du ſoir au matin; pour ſemondre un noble il falloit quinzaine.

Dans l'origine des fiefs, les nobles étoient ſeuls capables d'en poſſéder.

La chaſſe n'étoit permiſe qu'aux nobles.

La femme noble, dès qu'elle avoit un hoir mâle, ceſſoit d'être propriétaire de ſa terre, elle n'en jouiſſoit plus que comme uſufruitiere, bailliſtre, ou gardienne de ſon fils, enſorte qu'elle ne pouvoit plus la vendre, l'engager, la donner, ni la diminuer à ſon préjudice par quelque contrat que ce fût, elle pouvoit ſeulement en léguer une partie au-deſſous du quint pour ſon anniverſaire;

ſu-

au-lieu que le pere noble, soit qu'il eût enfans ou non, pouvoit disposer comme il vouloit du tiers de sa terre.

Le noble en mariant son fils ou en le faisant recevoir chevalier, devoit lui donner le tiers de sa terre, & le tiers de la terre de sa mere, si elle en avoit une.

Quand on demandoit à un noble, qui n'étoit pas encore chevalier, une partie de son héritage, il obtenoit en le demandant un répit d'un an & jour.

Du tems que les duels étoient permis, les nobles se battoient en duel à cheval entre eux & contre un roturier lorsqu'ils étoient défendeurs; mais lorsqu'un noble appelloit un roturier en duel pour crime, il devoit se battre à pié.

Lorsque le seigneur, pour quelque méfait d'un noble son vassal, confisquoit ses meubles, le noble qui portoit les armes avoit droit de garder son palefroi ou cheval de service, le roussin de son écuyer, deux selles, un sommier ou cheval de somme, son lit, sa robe de parure, une boucle de ceinture, un anneau, le lit de sa femme, une de ses robes, son anneau, une ceinture & la boucle, une bourse, ses guimpes ou linges qui servoient à lui couvrir la tête.

La femme noble qui marioit sa fille sans le conseil du seigneur, perdoit ses meubles; mais on lui laissoit une robe de tous les jours, & ses joyaux à l'avenant si elle en avoit, son lit, sa charrette, deux roussins, & son palefroi si elle en avoit un.

Le mineur noble ne défendoit pas en action réelle avant qu'il eût atteint l'âge de majorité féodale, si son pere étoit mort saisi des biens que l'on répétoit.

Au commencement les nobles ne payoient point les aides qui s'imposoient pour la guerre, parce qu'ils contribuoient tous de leurs personnes. Dans la suite lorsqu'on les obligea d'y contribuer, il fut ordonné qu'on les croiroit aussi-bien que les gens d'église sur la déclaration qu'ils feroient de leurs biens, sauf néanmoins aux élus à ordonner ce qu'ils jugeroient à propos s'il y avoit quelque soupçon de fraude.

Quelques nobles alloient jusqu'à prétendre qu'ils avoient droit d'arrêter la marée & autres provisions destinées pour Paris qui passoient sur leurs terres, & de les payer ce qu'ils jugeroient à propos.

Il étoit défendu à toutes personnes de faire sortir de la vaisselle d'argent hors du royaume, excepté aux nobles qui en pouvoient faire sortir, mais néanmoins en petite quantité & pour l'usage de leur maison seulement.

Les plus notables d'entre les nobles devoient avoir un étalon ou patron des monnoies, afin que leurs poids & leur loi ne pussent être changés.

En fait de peines pécuniaires, les nobles étoient punis plus rigoureusement que les roturiers; mais en fait de crime, c'étoit tout le contraire, le noble perdoit l'honneur & *repons* en cour, tandis que le vilain qui n'avoit point d'honneur à perdre étoit puni en son corps.

En Dauphiné on ne devoit point faire de saisie dans les maisons des nobles, lorsqu'ils avoient hors de leurs maisons des effets que l'on pouvoit saisir.

Les nobles avoient aussi un privilege singulier dans l'université d'Angers, les roturiers qui y étoient devoient payer 20 sols par an, au-lieu que les docteurs régens devoient pour les nobles ou prélats se contenter de ce que ceux-ci leur présenteroient volontairement; mais dans la suite les nobles furent taxés à 40 sols par an.

Les nobles demeurant dans le bourg de Carcassone prétendoient n'être pas tenus de contribuer aux dépenses communes de ce bourg.

L'ordonnance de 1315 pour les nobles de Champagne, dit que „ nul noble ne sera mis en gehenne (c'est-à-„ dire à la question ou torture) si ce n'est pour cas „ dont la mort doive s'ensuivre, & que les présomptions „ soient si grandes qu'il convienne le faire par droit & „ raison „.

Privileges actuels des nobles. Ils consistent, 1°. à pouvoir prendre la qualité d'écuyer ou de chevalier, selon que leur *noblesse* est plus ou moins qualifiée, & à communiquer les mêmes qualités & les privileges qui y sont attachés à leurs femmes quoique roturieres, & à leurs enfans & autres descendans mâles & femelles.

2°. A être admis dans le corps de la *noblesse*, assister aux assemblées de ce corps, & à pouvoir être député pour ce même corps.

3°. Les nobles sont présentement le second ordre de l'état, c'est à dire que la *noblesse* a rang après le clergé & avant le tiers état, lequel est composé des roturiers. Les nobles ont le rang & la préséance sur eux dans toutes les assemblées, processions & cérémonies, à moins que les roturiers n'ayent quelque autre qualité ou fonction qui leur donne la préséance sur ceux qui ne sont pas revêtus du même emploi ou de quelque emploi supérieur.

4°. Les nobles sont seuls capables d'être admis dans certains ordres réguliers, militaires & autres, & dans certains chapitres, bénéfices & offices, tant ecclésiastiques que séculiers, pour lesquels il faut faire preuve de *noblesse*, en cas de concurrence ils doivent être préférés aux roturiers.

5°. Ils ont aussi des privileges dans les universités pour abréger le tems d'études & les degrés nécessaires pour obtenir des bénéfices en vertu de leurs grades.

Suivant la pragmatique, le concordat, & l'ordonnance de Louis XII. *article viij* bacheliers en droit canon, s'ils sont nobles *ex utroque parente*, & d'ancienne lignée, sont dispensés d'étudier pendant cinq ans, il suffit qu'ils ayent trois ans d'étude, & les religieux même quoique morts civilement, jouissent en ce cas de la prérogative de leur naissance lorsqu'ils sont nés de parens nobles.

La pragmatique regle aussi que pour le tiers des prébendes des églises cathédrales ou collégiales réservées aux gradués, les personnes nobles de pere & mere, ou d'ancienne famille, ne seront pas sujets aux mêmes regles que les roturiers; qu'il leur suffit d'avoir étudié six ans en Théologie, ou trois ans en Droit canon ou civil, ou cinq ans dans une université privilégiée, en faisant apparoir aux collateurs de leurs degrés & de leur noblesse par des preuves en bonne forme.

Le concile de Latran permet aussi aux nobles de distinction & aux gens de lettres, *sublimibus & litteratis*, de posséder plusieurs dignités ou personnats dans une même église avec dispense du pape.

6°. Ils sont aussi seuls capables de prendre le titre des fiefs, des dignités, tels que ceux de baron, marquis, comte, vicomte, duc.

7°. Ils sont personnellement exempts de tailles & de toutes les impositions accessoires que l'on met sur les roturiers, & peuvent faire valoir par leurs mains une ferme de quatre charrues sans payer de taille. En Dauphiné & dans quelques autres endroits, les nobles payent moins de dixme que les roturiers, *voyez l'édit de Février 1657, article vi.*

8°. Ils sont aussi exempts des bannalités, corvées, & autres servitudes lorsqu'elles sont personnelles & non réelles.

9°. Ils sont naturellement seuls capables de posséder des fiefs, les roturiers ne pouvant en posséder que par dispense en payant le droit de francs-fiefs, auquel les nobles ne sont point sujets.

10°. Ils ont droit de porter l'épée, & ont seuls droit de porter des armoiries timbrées.

11°. Ils ont la garde-noble de leurs enfans.

12°. Dans certaines coutumes leurs successions se partagent noblement, même pour les biens roturiers.

13° Quelques coutumes n'établissent le douaire légal qu'entre nobles, d'autres accordent entre nobles un douaire plus fort qu'entre roturiers.

14°. La plûpart des coutumes accordent au survivante de deux conjoints nobles un preciput légal qui consiste en une certaine partie des meubles de la communauté.

15°. Les nobles ne sont pas sujets à la milice, parce qu'ils sont obligés de marcher lorsque le roi convoque le ban & l'arriere ban.

16°. Ils ne sont point sujets au logement des gens de guerre, sinon en cas de nécessité.

17°. En cas de délit, les nobles sont exempts d'être fustigés, on leur inflige d'autres peines moins ignominieuses, & s'ils méritent la mort, on les condamne à être décolés, à moins que ce ne soit pour trahison, larcin, parjure, ou pour avoir corrompu des témoins, car l'attrocité de ces délits leur fait perdre le privilege de *noblesse*.

18°. La femme noble de son chef qui épouse un roturier, après la mort de son mari, rentre dans son droit de *noblesse*.

19°. Les nobles comme les roturiers ne peuvent présentement chasser que sur les terres dont ils ont la seigneurie directe ou la haute justice; tout ce que les nobles ont de plus à cet égard que les roturiers, c'est que l'ordonnance des eaux & forêts permet aux nobles de chasser sur les étangs, marnes & rivieres du roi: en Dauphiné, les nobles, par un droit particulier à cette province, ont le droit de chasser tant sur leurs terres que sur celles de leurs voisins.

20°. Les nobles peuvent assigner leurs débiteurs nobles au tribunal du point d'honneur qui se tient chez le doyen des maréchaux de France.

21°. Ils peuvent porter leurs cauſes directement aux baillis & ſénéchaux au préjudice des premiers juges royaux; leurs veuves jouiſſent du même privilege, mais les nobles & leurs veuves ſont ſujets à la juriſdiction des ſeigneurs.

22°. Ils ne ſont ſujets en aucun cas, ni pour quelque crime que ce puiſſe être, à la juriſdiction des prevôts des maréchaux, ni des juges préſidiaux en dernier reſſort.

23°. En matiere criminelle, lorſque leur procès eſt pendant en la tournelle, ils peuvent demander en tout état de cauſe d'être jugés, la grand chambre aſſemblée, pourvû que les opinions ne ſoient pas commencées.

Au reſte, nous ne prétendons pas que les privileges des nobles ſoient limités à ce qui vient d'être dit, il peut y en avoir encore d'autres qui nous ſoient échappés, nous donnons ſeulement ceux-ci comme les plus ordinaires & les plus connus.

La *nobleſſe* ſe perd par des actes de dérogeance, ſavoir par le commerce, l'exercice des arts méchaniques, l'exploitation des fermes d'autrui, l'exercice de certaines charges viles & abjectes, comme de ſergent, *&c.*

Mais le commerce maritime ni le commerce en gros ne dérogent pas.

Lorſque le pere & l'ayeul, ou tous les deux, ont dérogé à la nobleſſe, les enfans ou les petits-enfans doivent obtenir des lettres de réhabilitation qui les remettent dans le même état que s'il n'y avoit point eu de dérogeance.

Mais s'il y avoit plus de deux ancêtres qui euſſent dérogé, il faudroit de nouvelles lettres de *nobleſſe*.

Le crime de leze-majeſté fait auſſi perdre la *nobleſſe* à l'accuſé & à ſes deſcendans, à l'égard des autres crimes quoique ſuivis de condamnations infamantes, ils ne font perdre la *nobleſſe* qu'à l'accuſé & non pas à ſes enfans.

Sur la *nobleſſe*, *voyez* Balde, Bartole, Agrippa, Landulphus, Miræus, Terriat, Bacquet, le Bret, Paſquier, Thomas Miles, Tiraqueau, la Colombiere, la Roque. (*A*)

NOBLESSE ACCIDENTELLE, eſt celle qui ne vient pas d'ancienne extraction, mais qui eſt ſurvenue par quelque office ou par lettres du prince. *Voyez* Laroque, *en ſa Préface*, & Hennequin *dans ſon Guidon des finances*.

NOBLESSE ACTUELLE, eſt celle qui eſt déjà pleinement acquiſe, à la différence de la *nobleſſe* graduelle qui n'eſt acquiſe qu'au bout d'un certain tems, qui eſt communément après 20 ans de ſervice, ou après un certain nombre de degrés, comme quand le pere & le fils ont rempli ſucceſſivement juſqu'à leur mort ou pendant 20 ans chacun une charge qui donne commencement à la *nobleſſe*, les petits-enfans ſont pleinement nobles. *Voyez* Laroque, *chap. l. & l'édit du mois de Mai* 1711, portant création d'un commiſſaire des grenadiers à cheval, qui lui donne la *nobleſſe graduelle*.

NOBLESSE D'ADOPTION; on appelle ainſi l'état de celui qui entre dans une famille noble, ou qui eſt inſtitué héritier, à la charge d'en porter le nom & les armes: cette eſpece de *nobleſſe* n'en a que le nom, & n'en produit point les effets; car celui qui prend ainſi le nom & les armes d'une autre famille que la ſienne, ne jouiroit pas des titres & privileges de *nobleſſe*, s'il ne les avoit déja d'ailleurs.

Un enfant adoptif dans les pays où les adoptions ont lieu, ne participe pas non plus à la *nobleſſe* de celui qui l'adopte; néanmoins, dans la république de Genes, quand celui qui adoptoit étoit de la faction des nobles, la famille adoptée le devenoit auſſi. *Voyez* la Roque, *c. viij. & clxvi. & ci-après* NOBLESSE D'AGGRÉGATION.

NOBLESSE D'AGGRÉGATION, eſt celle d'une famille qui a été adoptée par quelque maiſon d'ancienne *nobleſſe*.

Dans l'état de Florence, la *nobleſſe d'aggrégation* y a commencé depuis l'extinction de la république: quand on y étoit aggrégé, on y changeoit de nom comme de famille, & on y prenoit le nom & les armes de celui qui adoptoit.

L'aggrégation a commencé à Naples, l'an 1300.

Il y a dans Genes 28 anciennes maiſons & 432 autres d'aggrégation: on a commencé à y aggréger en 1528.

Dans toute l'Italie, les nobles des villes aggregent des familles pour entrer dans leur corps.

La maiſon de Gonzague a aggrégé pluſieurs familles, qui en ont pris le nom & les armes, & cette coutume eſt ordinaire à Mantoue.

Lucan dit que la nobleſſe de Raguze aggrege, & que les comtes de Biagean & de Cathara y furent agrégés. L'aggrégation de George Bogiſſimonite, comte de Biageay, ſe fit le 22 Juillet de l'an 1464. *Voyez* la Roque. *c. clxvi.* & *ci-devant*. NOBLESSE D'ADOPTION. (*A*)

NOBLESSE ANCIENNE, *ou* DU SANG, qu'on appelle auſſi *nobleſſe de race* ou *d'extraction*, eſt celle que la perſonne tient de ſes ancêtres, & non pas d'un office ou de lettres du prince; on ne regarde comme *ancienne nobleſſe* que celle dont les preuves remontent à plus de cent ans, & dont on ne voit pas l'origine.

La déclaration du 8 Février 1661 porte que ceux qui ſe prétendent nobles d'extraction, doivent juſtifier par titres autentiques la poſſeſſion de leur *nobleſſe* & leur filiation depuis l'année 1550, & que ceux qui n'ont des titres & contrats que depuis, & au-deſſous de l'année 1560, doivent être déclarés roturiers, & contribuables aux tailles & autres impoſitions.

Dans les Pays-bas on ne regarde comme *ancienne nobleſſe* que celle qui eſt de nom & d'armes: la *nobleſſe* de race, lorſqu'elle n'eſt pas de nom & d'armes, n'eſt pas réputée *ancienne*. *Voyez* la Roque, *chap. vij. & ci-après* NOBLESSE NOUVELLE.

NOBLESSE ARCHERE, eſt la même choſe que *nobleſſe* des francs archers, ou francs-taupins. *Voyez ci-après* NOBLESSE DES FRANCS-ARCHERS, *& la préface* de la Roque.

NOBLESSE PAR LES ARMES, c'eſt-à-dire qui vient du ſervice militaire & des beaux faits d'armes. *Voyez ce qui eſt dit ci-devant de la* nobleſſe *en général*, *& ci-après* NOBLESSE MILITAIRE.

NOBLESSE PAR LES ARMOIRIES, eſt celle dont la preuve ſe tire de la permiſſion que le ſouverain a donnée à un homme noble de porter des armoiries timbrées, ou de la poſſeſſion de porter de telles armoiries. Anciennement les nobles étoient les ſeuls qui euſſent droit de porter des armoiries, comme étant la repréſentation de leur écu & des autres armes dont ils ſe ſervoient pour la guerre; mais depuis que l'on a permis aux roturiers de porter des armoiries ſimples, il n'y a plus que les armoiries timbrées qui puiſſent former une preuve de *nobleſſe*, encore cela eſt-il fort équivoque, beaucoup de perſonnes ſe donnant la licence de faire timbrer leurs armoiries, quoiqu'ils n'en aient pas le droit. *Voyez* la Roque, *ch. xxvij. & ci-après* NOBLESSE MILITAIRE. (*A*)

NOBLESSE AVOUÉE, eſt celle d'une ancienne maiſon dont un bâtard tire ſon origine, auquel on permet de jouir de cette *nobleſſe*, en reconnoiſſance des ſervices de ſon pere naturel. *Voyez* la Roque, *chap. xxi.*

NOBLESSE DE BANNIERE, eſt une eſpece particuliere de *nobleſſe* que l'on diſtingue en Eſpagne de celle de chaudiere; on l'appelle *la premiere nobleſſe de banniere*, parce qu'elle vient des grands ſeigneurs qui ſervoient avec la banniere pour aſſembler leur vaſſaux & ſujets; les autres étoient appellés *ricos hombres*, ou riches hommes; leurs richeſſes ne ſervant pas moins à les diſtinguer que la vertu & la force: ils étoient auſſi appellés *nobleſſe de chaudiere*, parce qu'ils ſe ſervoient de chaudieres pour nourrir ceux qui les ſuivoient à la guerre; de là vient que dans les royaumes de Caſtille, de Léon, d'Arragon, de Portugal, de Navarre, & autres états d'Eſpagne, pluſieurs grandes maiſons portent les unes des bannieres, les autres des chaudieres en leurs armoiries, comme des marques d'une ancienne & illuſtre *nobleſſe*. La Roque, *ch. clxxviij.*

NOBLESSE DE CHAUDIERE, *voyez ce qui en eſt dit ci-devant à l'article* NOBLESSE DE BANNIERE.

NOBLESSE DE CHEVALERIE, eſt celle qui provient de la qualité de chevalier, attribuée à quelqu'un ou à ſes ancêtres, en lui donnant l'accolade.

Cette maniere de conférer la *nobleſſe* eſt la premiere qui ait été uſitée en France. Grégoire de Tours rapporte que nos rois de la premiere race créoient des chevaliers de l'accolade; cependant on tient plus communément que cette cérémonie ne commença à être uſitée que ſous la ſeconde race, vers le tems où les fiefs devinrent héréditaires. Cet uſage fut moins commun depuis François I. cependant il y en a encore quelques exemples ſous le regne de Louis XIV. notamment en 1662 & en 1676.

Au lieu de donner la chevalerie par l'accolade, on a établi divers ordres de chevalerie, dont quelques-uns exigent des preuves de *nobleſſe*, mais aucun de ces ordres ne la donne.

La poſſeſſion ancienne de la qualité de chevalier ſimplement, fait une preuve de *nobleſſe*. *Voyez* CHEVALERIE & CHEVALIER.

NOBLESSE DES FRANCS-ARCHERS, *ou* FRANCS-TAUPINS, *ou* comme l'appelle la Roque, NOBLESSE ARCHERE; c'eſt-à-dire, qui procede de la qualité de francs-archers, priſe par quelques-uns des ancêtres de celui qui ſe prétend noble. Les francs-archers ou francs-taupins étoient une ſorte de milice établie par Charles VII. en 1444, compoſée de gens qui étoient exempts de tous ſubſides, & que l'on ſurnomma par cette raiſon,

francs-archers ou *francs-taupins*. François I. inſtitua des légions au lieu de ces francs-archers. Quelques perſonnes iſſues de ces francs-archers ſe ſont prétendues nobles mais quoique cette milice fût libre, & franche d'impôt elle n'étoit pas noble, & l'on ne regardoit plus dès-lors pour nobles indiſtinctement tous ceux qui faiſoient profeſſion de porter les armes. *Voyez* la Roque, *ch. lv. & ci-après*, *voyez* Noblesse militaire.

Noblesse des francs fiefs *de Normandie*, eſt celle qui fut accordée par Louis XI. par une charte donnée au Montil-lez-Tours le 5 Novembre 1470, par laquelle il ordonna entre autres choſes, que pour les fiefs nobles acquis juſqu'alors par des roturiers en Normandie, & qu'ils tenoient à droits héréditaire, propriétaire & foncier, & qu'ils poſſédoient noblement à gage-plege cour & uſage; ils les pourroient tenir paiſiblement ſans être contraints de les mettre hors de leurs mains, ni payer aucune autre finance que celle portée par la compoſition & ordonnance ſur ce faite par le roi, & qu'ils ſeroient tenus & réputés pour nobles; & dès-lors ſeroient annoblis, enſemble leur poſtérité née & à naître en loyal mariage, & que la volonté du roi étoit qu'ils jouiſſent du privilege de *nobleſſe*, comme les autres nobles du royaume, en vivant noblement, ſuivant les armes, & ſe gouvernant en tous actes, comme les autres nobles de la province, & ne faiſant choſe dérogeante à *nobleſſe*.

Les enfans de ceux qui payerent ce droit de francs-fiefs furent maintenus dans leur *nobleſſe* par des lettres de Charles VIII. du 12 Janvier 1486, & par d'autres du 20 Mars de la même année.

Henri II. par une ordonnance du 26 Mars 1556, régla entre autres choſes, que ceux qui prétendroient être nobles par la charte des francs-fiefs de 1470, ne pourroient jouir des privileges de *nobleſſe*, s'ils ne faiſoient apparoir des chartes particulieres, tenant leurs fiefs à cour & uſage; & qu'eux, ou leurs ſucceſſeurs euſſent vécu noblement, ſuivant les armes, ſans avoir dérogé, auquel cas ils ſeroient privés de leurs privileges, encore qu'ils fiſſent voir des quittances particulieres de la finance par eux payée.

Il y a eu en divers tems des recherches faites contre ceux qui ſe prévaloient ſans fondement de la charte générale des francs-fiefs: on peut voir ce qui eſt dit à ce ſujet dans la Roque, *ch. xxxij.*

Noblesse graduelle, eſt celle qui ne peut être pleinement acquiſe qu'au bout d'un certain tems, ou après deux ou trois degrés de perſonnes qui ont rempli un office propre à donner commencement à la *nobleſſe*. En France la plûpart des offices des cours ſouveraines ne donnent qu'une *nobleſſe* graduelle; c'eſt-à-dire, qu'elle n'eſt acquiſe à la poſtérité, que quand le pere & le fils ont rempli ſucceſſivement de ces offices, qui eſt ce que l'on dit, *patre & avo conſulibus*. Voyez *ci-devant* Noblesse actuelle.

Noblesse greffée, eſt quand quelqu'un profitant de la conformité de ſon nom avec celui de quelque famille noble, cherche à ſe enter ſur cette famille, c'eſt-à-dire, à ſe mêler avec elle. *Voyez la préface* de la Roque. (*A*)

Noblesse haute, (*Hiſt. de France*.) il n'eſt pas aiſé de définir aujourd'hui ſi ce titre dont tant de gens ſe parent dans notre royaume, conſiſte dans une *nobleſſe* ſi ancienne que l'origine en ſoit inconnue, ou dans des dignités actuelles qui ſuppoſent mais qui ne prouvent pas toujours une véritable *nobleſſe*.

Le point le plus intéreſſant n'eſt pas cependant de diſcuter l'objet de la *nobleſſe* d'ancienneté ou de dignité, mais les premieres cauſes qui formerent la *nobleſſe* & la multiplierent.

Il ſemble qu'on trouvera l'origine de la *nobleſſe* dans le ſervice militaire. Les peuples du nord avoient une eſtime toute particuliere pour la valeur militaire: comme par leurs conquêtes ils cherchoient la poſſeſſion d'un pays meilleur que celui de leur naiſſance; qu'ils s'eſtimoient conſidérables à proportion du nombre des combattans qu'ils pouvoient mettre ſur pié; & que pour les diſtinguer des payſans ou roturiers, ils appelloient *nobles* ceux qui avoient défendu leur patrie avec courage, & qui avoient accru leur domination par les guerres: or pour récompenſe de leurs ſervices, dans le partage des terres conquiſes, ils leur donnerent des francs-fiefs, à condition de continuer à rendre à leur patrie les mêmes ſervices qu'ils lui avoient déja rendus.

C'eſt ainſi que le corps de la *nobleſſe* ſe forma en Europe & devint très-nombreux; mais ce même corps diminua prodigieuſement par les guerres des croiſades, & par l'extinction de pluſieurs familles; il fallut alors de néceſſité créer de nouveaux nobles. Philippe-le-Hardi, imitant l'exemple de Philippe-le-Bel ſon prédéceſſeur, qui le premier donna des lettres de *nobleſſe* en 1270 en faveur de Raoul l'orfévre, c'eſt-à-dire, l'argentier ou payeur de ſa maiſon, prit le parti d'annoblir pluſieurs roturiers. On employa la même reſſource en Angleterre. Enfin en Allemagne même, ſi les empereurs n'euſſent pas fait de nouveaux gentilshommes, s'il n'y avoit de nobles que ceux qui prouveroient la poſſeſſion de leurs châteaux & de leurs fiefs, ou du ſervice militaire de leurs aïeux, du tems de Fréderic Barberouſſe, ſans doute qu'on n'en trouveroit pas beaucoup. (*D. J.*)

Noblesse de haut parage, eſt celle qui ſe tire d'une famille illuſtre & ancienne. *Voyez le roman* de Garin & Guillaume Guyart. La Roque, *chap. ij.* (*A*)

Noblesse héréditaire, eſt celle qui paſſe du pere aux enfans & autres deſcendans. La *nobleſſe* provenante des grands offices étoit héréditaire chez les Romains, mais elle ne s'étendoit pas au-delà des petits-enfans.

En France toute *nobleſſe* n'eſt pas héréditaire; il y a des offices qui ne donnent qu'une *nobleſſe* perſonnelle, d'autres qui donnent commencement à la *nobleſſe* pour les deſcendans; mais il faut que le pere & l'aïeul ayent rempli un de ces offices pour donner la *nobleſſe* au petit-fils ſans qu'il ſoit pourvu d'un office ſemblable; enfin il y a des offices qui tranſmettent la *nobleſſe* au premier degré. *Voyez* Noblesse au premier degré, Noblesse *patre & avo*, Noblesse transmissible.

Noblesse honoraire, eſt celle qui ne conſiſte qu'à prendre le titre de noble, & à être conſidéré comme vivant noblement ſans avoir la *nobleſſe* héréditaire: ce n'eſt qu'une *nobleſſe* perſonnelle, elle n'a même que les privileges des nobles, comme la *nobleſſe* perſonnelle de certains officiers. *Voyez* la Roque, *chap. xciv. & ci-après* Noblesse personnelle.

Noblesse illustre, eſt celle qui tient le premier rang ou degré d'honneur, comme ſont les princes du ſang; elle eſt encore au-deſſus de ce que l'on appelle *la haute nobleſſe*. *Voyez* Loyſeau, *traité des Ordres*, *chap. vj. n. 9. & ci-deſſus* Haute-noblesse.

Noblesse immédiate, en Allemagne, eſt celle des ſeigneurs qui ont des fiefs mouvans directement de l'empire, & qui jouiſſent des mêmes prérogatives que les villes libres: ils prennent l'inveſtiture en la même forme; mais ils n'ont pas comme ces villes le droit d'archives.

Le corps de la *nobleſſe* immédiate eſt diviſé en quatre provinces & en quinze cantons; ſavoir, la Suabe, qui contient cinq cantons: la Franconie, qui en contient ſix; la province du Rhin, qui en contient trois, & l'Alſace, qui ne fait qu'un canton.

Cette *nobleſſe* immédiate eſt la principale *nobleſſe* d'Allemagne, parce que c'eſt l'empereur qui la confere immédiatement. Ceux que les électeurs annobliſſent, ne ſont nobles que dans leurs états, à moins que leur *nobleſſe* ne ſoit confirmée par l'empereur. *Voyez* la Roque, *c. clxxij. & ci-après* Noblesse médiate & Noblesse mixte. (*A*)

Noblesse immémoriale, *ou* irréprochable, eſt celle dont on ne connoît point le commencement, & qui remonte juſqu'au tems de l'établiſſement des fiefs; c'eſt pourquoi on l'appelle auſſi *féodale*; on l'appelle auſſi *irréprochable* parce qu'elle eſt à couvert de tout reproche ou ſoupçon d'annobliſſement. *Voyez* la Roque, *préface*.

Noblesse inféodée *ou* féodale, eſt celle qui tire ſon origine de la poſſeſſion ancienne de quelque fief. *Voyez ci-deſſus* Noblesse féodale.

Noblesse irréprochable, eſt celle dont l'origine eſt ſi ancienne, qu'elle eſt au-deſſus de tout reproche d'annobliſſement fait par lettres ou office, de maniere qu'elle eſt réputée pour *nobleſſe* de race & d'ancienne extraction. *Voyez la préface* de la Roque.

Noblesse de laine, eſt la ſeconde claſſe de la *nobleſſe*. Dans la ville de Florence on y diſtingue deux ſortes de *nobleſſe* pour le gouvernement; ſavoir la *nobleſſe* de ſoie & la *nobleſſe* de laine. La premiere eſt plus relevée & plus qualifiée que la ſeconde. Il y a apparence que ces différentes dénominations viennent de la différence des habits. Cette diſtinction de deux ſortes de *nobleſſe* ſe fait au regard du gouvernement de la ville. *Voyez le traité de la Nobleſſe par* de la Roque, *chap. cxiij. & clxvj.*

Noblesse libérale, eſt celle que l'on a accordée à ceux qui pouſſés d'un beau zele ont dépenſé leur bien pour la défenſe de la patrie. *Voyez la préface* de la Roque.

Noblesse de lettres, eſt celle qui eſt accordée aux gens de lettres, & aux gradués & officiers de judicature. On l'appelle auſſi *nobleſſe littéraire*. Voyez *ci-après* Noblesse littéraire.

No-

NOBLESSE PAR LETTRES, eſt celle qui provient de lettres d'annobliſſement accordées par le prince.

M. d'Hozier dans l'hiſtoire d'Amanzé, rapporte une charte d'annobliſſement du 24 Juin 1008, mais cette charte eſt ſuſpecte.

D'autres prétendent que les premieres lettres d'annobliſſement furent données en 1095 par Philippe I. à Eudes le Maire, dit Chalo S. Mars.

On fait encore mention de quelques autres lettres de *nobleſſe* données par Philippe Auguſte.

Mais il eſt plus certain qu'ils commencerent ſous Philippe III. car il ſe voit un annobliſſement de ce tems qu'il accorda à Raoul l'orfévre.

Ses ſucceſſeurs en accorderent auſſi quelques-uns; mais ils devinrent plus fréquens ſous Philippe de Valois, & il en accorda dès-lors moyennant finance & ſans finance; car la charte de *nobleſſe* de Guillaume de Dormans en 1339, fait mention qu'elle fut donnée ſans finance, & en 1354, Jean de Reims paya trente écus d'or; un autre en 1355 en paya quatre-vingt.

Dans la ſuite il y a eu des annobliſſemens créés par édit, & dont la finance a été réglée; mais ils ont toujours été ſuivis de lettres particulieres pour chaque perſonne qui devoit profiter de la grace portée par l'édit.

Charles IX. créa douze nobles en 1564; il en créa encore trente par édit de 1568.

Henri III. en créa mille par édit du mois de Juin 1576, par des déclarations des 20 Janvier & 10 Septembre 1577.

Il y eut une autre création de nobles par édit de Juin 1588, vérifiée au parlement de Rouen.

On en créa vingt par édit du 20 Octobre 1592, & vingt autres par édit du 23 Novembre ſuivant pour des perſonnes tant taillables que non taillables; dix par édit d'Octobre 1594 & encore en Mars 1610.

En 1643 on en créa deux en chaque généralité pour l'avénement de Louis XIV. à la couronne.

Le 4 Décembre 1645, il fut créé cinquante nobles en Normandie, avec permiſſion de trafiquer leur vie durant, à condition que leurs enfans demeureroient dans des villes franches, & ſerviroient le roi au premier arriere ban.

En 1660 Louis XIV. créa deux nobles dans chaque généralité.

En 1696 il créa cinq cent nobles dans le royaume. On obtenoit des lettres de *nobleſſe* pour deux mille écus. Il créa encore deux cent nobles par édit du mois de Mai 1702, & cent autres par édit de Décembre 1711.

On a ſouvent donné des lettres de *nobleſſe* pour récompenſe de ſervices; mais à moins qu'ils ne ſoient ſpécifiés, on y a peu d'égard, vû qu'il y a eu de ces lettres où cette énonciation étoit devenue de ſtyle; on laiſſoit même le nom de la perſonne en blanc, de ſorte que c'étoit une *nobleſſe* au porteur.

Les divers beſoins de l'état ont ainſi réduit les miniſtres à chercher des reſſources dans l'avidité que les hommes ont pour les honneurs.

Il y a même eu des édits qui ont obligé des gens riches & aiſés de prendre des lettres de *nobleſſe*, moyennant finance; de ce nombre fut Richard, Graindorge, fameux marchand de bœufs, du pays d'Auge en Normandie, qui fut obligé en 1577 d'accepter des lettres de *nobleſſe*, pour leſquelles on lui fit payer trente mille livres. La Roque en ſon *traité de la Nobleſſe*, *ch. xxj.* dit en avoir vu les contraintes entre les mains de Charles Graindorge ſieur du Rocher, ſon petit fils.

Ce n'eſt pas ſeulement en France que la *nobleſſe* eſt ainſi devenue vénale. Au mois d'Octobre 1750, on publia à Milan, par ordre de la cour de Vienne, une eſpece de tarif qui fixe le prix auquel on pourra ſe procurer les titres de prince, duc, marquis, comte, & les ſimples lettres de *nobleſſe* ou de naturaliſation. *Voyez* le Mercure de France, Décembre 1750. *pag.* 184.

Les annobliſſemens accordés à prix d'argent, ont été ſujets à pluſieurs révolutions. Les annoblis ont été obligés en divers tems de prendre des lettres de confirmation, moyennant une finance.

On voit auſſi dès 1588 des lettres de rétabliſſement de *nobleſſe* enſuite d'une révocation qui avoit été faite.

Henri IV. par l'édit du mois de Janvier 1598, révoqua tous les annobliſſemens qui avoient été faits à prix d'argent.

Il les rétablit enſuite par édit du mois de Mars 1606.

Louis XIII. par édit du mois de Novembre 1640, révoqua tous ceux qui avoient été faits depuis trente ans.

Les lettres de *nobleſſe* accordées depuis 1630, furent auſſi révoquées par édit du mois d'Août 1664.

Enfin par édit du mois d'Août 1715, Louis XIV. ſupprima tous les annobliſſemens par lettres & privileges de *nobleſſe* attribués depuis le premier Janvier 1689, aux offices, ſoit militaires, de juſtice ou finance.

Pour jouir pleinement des privileges de *nobleſſe*, il faut faire enregiſtrer ſes lettres au parlement, en la chambre des comptes & en la cour des aides.

Voyez la Roque, *ch. xxj.* Brillon, au mot *Annobliſſement*, & ce qui a été dit ci-devant en parlant de la *nobleſſe* en général.

NOBLESSE LITTÉRAIRE *ou* SPIRITUELLE, eſt une qualification que l'on donne à la *nobleſſe*, accordée aux gens de lettres pour récompenſe de leurs talens. *Voyez la préf.* de la Roque.

On peut auſſi entendre par là une certaine *nobleſſe* honoraire, qui eſt attachée à la profeſſion des gens de lettres, mais qui ne conſiſte en France que dans une certaine conſidération que donnent le mérite & la vertu. A la Chine on ne reconnoît pour vrais nobles que les gens de lettres; mais cette *nobleſſe* n'y eſt point héréditaire: le fils du premier officier de l'état reſte dans la foule, s'il n'a lui-même un mérite perſonnel qui le ſoutienne.

Quelques auteurs par *nobleſſe littéraire*, entendent auſſi la *nobleſſe* de robe, comme Nicolas Upton anglois, qui n'en diſtingue que deux ſortes; l'une militaire, l'autre littéraire, qui vient des ſciences & de la robe, *togata ſive litteraria*.

NOBLESSE LOCALE, eſt celle qui s'acquiert par la naiſſance dans un lieu privilégié, telle que celle des habitans de Biſcaye. *Voyez* la Roque, *chap. lxxvij.*

On pourroit auſſi entendre par *nobleſſe locale*, celle qui n'eſt reconnue que dans un certain lieu, telle qu'étoit celle des villes romaines dont les nobles étoient appellés *domi nobiles*.

Les auteurs qui ont traité des patrices d'Allemagne, diſent que la plûpart des communautés qui ſont dans les limites de l'Empire, ſont gouvernées par certaines familles qui uſent de toutes les marques extérieures de *nobleſſe*, qui n'eſt pourtant reconnue que dans leur ville; aucun des nobles de cette eſpece n'étant reçu dans les chapitres nobles: en ſorte qu'il y a en Allemagne comme deux ſortes de *nobleſſe*, une parfaite & une autre *locale* qui eſt imparfaite; & ces mêmes auteurs diſent que la plûpart de ces familles ne tenant point du prince le commencement de leur *nobleſſe*, & ne portant point les armes, ils ſe ſont contentés de l'état de bourgeoiſie & des charges de leur communauté, en vivant noblement. *Voy.* la Roque, *chap. xxxix.*

Il eſt de même des nobles de Chiary en Piémont, & des nobles de certains lieux dans l'état de Veniſe. La Roque, *ch. clxvij.*

NOBLESSE CIVILE, POLITIQUE *ou* ACCIDENTELLE, eſt celle qui provient de l'exercice de quelque office ou emploi qui annoblit celui qui en eſt revêtu: elle eſt oppoſée à la *nobleſſe* d'origine. *Voyez* la Roque & Thomas Miles, *in tract. de nobilitate*.

On peut auſſi entendre par *nobleſſe civile*, toute *nobleſſe* ſoit de race ou d'office, ou par lettres, reconnue par les lois du pays, à la différence de la *nobleſſe* honoraire qui n'eſt qu'un titre d'honneur attaché à certains états honorables, leſquels ne jouiſſent pas pour cela de tous les privileges de la *nobleſſe*. Voyez *ci-après* NOBLESSE HONORAIRE.

NOBLESSE CLÉRICALE, ou attachée à la cléricature, conſiſte en ce que les clercs vivant cléricalement, participent à quelques privileges des nobles, tels que l'exemption des tailles; mais cela ne produit pas en eux une *nobleſſe* proprement dite: ils ſont ſeulement conſiderés comme gens vivant noblement.

Les eccléſiaſtiques des dioceſes d'Autun & de Langres ont prétendu avoir par état la *nobleſſe*, mais tout leur droit ſe borne comme ailleurs, à l'exemption des tailles & corvées perſonnelles. *Voyez* la Roque, *chap. xlix.* (*A*)

NOBLESSE DE CLOCHE, ou de la *cloche*, eſt celle qui provient de la mairie & autres charges municipales auxquelles la *nobleſſe* eſt attribuée. On l'appelle *nobleſſe de cloche*, parce que les aſſemblées pour l'élection des officiers municipaux ſe font ordinairement au ſon du beffroi ou groſſe cloche de l'hôtel de-ville.

Les commiſſaires du roi en Languedoc, faiſant la recherche de la *nobleſſe*, appellent ainſi la *nobleſſe* des capitouls de Toulouſe, *nobleſſe de la cloche*. *Voyez* la Roque, *ch. xxxvj.*

NOBLESSE COMITIVE, eſt celle que les docteurs régens en Droit acquierent au bout de 20 ans d'exercice. On l'appelle *comitive*, parce qu'ils peuvent prendre la qualité de *comes*, qui ſignifie *comte*; ce qui eſt fon-

fondé sur la loi unique au code *de professoribus in urbe. Constantin.*

Il est constant que les professeurs en Droit ont toujours été décorés de plusieurs beaux privileges, qu'en diverses occasions ils ont été traités comme les nobles, par rapport à certaines exemptions. C'est pourquoi plusieurs auteurs ont pensé qu'ils étoient réellement nobles: ils ont même prétendu que cela s'étendoit à tous les docteurs en Droit. Tel est le sentiment de Guy pape, de Tiraqueau, de François Marc, de Cymus Bartolus, de Balde Dangelus, de Paul de Castre, de Jean Raynuce, d'Ulpien, de Cromerus, de Lucas de Penna.

La qualité de professeur en Droit est si considérable à Milan, qu'il faut même être dejà noble pour remplir cette place, & faire preuve de la *noblesse* requise par les statuts avant sa profession, comme rapporte Paul de Morigia docteur Milanois, dans son *hist. ch. xlix.* & *l.*

Mais en France, les docteurs en Droit ni les professeurs ne jouissent de la *noblesse* que comme les Avocats & Médecins, c'est-à-dire que leur *noblesse* n'est qu'un titre d'honneur, qui ne les autorise pas à prendre la qualité d'écuyer, & ne leur donne pas les privileges de *noblesse*. *Voyez* la Roque, *ch. xlij.* & *ci-devant le mot docteur en Droit.*

Noblesse commencée, est celle dont le tems ou les degrés nécessaires ne sont pas encore remplis, comme ils doivent l'être pour former une *noblesse* acquise irrévocablement. *Voyez* Noblesse actuelle.

Noblesse commensale, est celle qui vient du service domestique & des tables des maisons royales, telle qu'étoit autrefois celle des chambellans ordinaires. *Voy. la pref.* de la Roque.

Noblesse coutumiere *ou* utérine, est celle qui prend sa source du côté de la mere, en vertu de quelque coutume ou usage. *Voyez la préf.* de la Roque, & *ci-près* Noblesse utérine.

Noblesse debarquée *ou* de transmigration, est celle d'un étranger qui passe de son pays dans un autre état, où il s'annonce sous un nom emprunté, ou qui est équivoque à quelque grand nom. *Voyez la préf.* de la Roque.

Demi-noblesse, est une qualification que l'on donne quelquefois à la *noblesse* personnelle de certains officiers, qui ne passe point aux enfans. *Voyez* M. le Bret dans son *septieme plaidoyer*.

Noblesse a deux visages, est celle qui est accordée tant pour le passé que pour l'avenir lorsqu'on obtient des lettres de confirmation ou de réhabilitation, ou même en tant que besoin seroit d'annoblissement. *Voyez* la Roque, *ch. xxj.* (*A*)

Noblesse de dignité, est celle qui provient de quelque haute dignité, soit féodale ou personnelle, comme des grands offices de la couronne, & des offices des cours souveraines.

Noblesse des docteurs en Droit. *Voyez ce qui en est dit ci-devant à l'article* Noblesse comitive.

Noblesse qui dort, c'est celle dont la jouissance est suspendue à cause de quelque acte contraire. C'est un privilege particulier aux nobles de la province de Bretagne. Suivant l'article 561, les nobles qui font trafic de marchandises & usent de bourse commune, contribuent pendant ce tems aux tailles, aides & subventions roturieres; & les biens acquis pendant ce même tems, se partagent également pour la premiere fois, encore que ce fussent des biens nobles. Mais il leur est libre de reprendre leur *noblesse* & privilege d'icelle, toutes fois & quantes que bon leur semblera en laissant leur trafic & usage de bourse commune, en faisant de ce leur déclaration devant le plus prochain juge royal de leur domicile. Cette déclaration doit être insinuée au greffe, & notifiée aux marguilliers de la paroisse, moyennant quoi le noble reprend sa *noblesse*, pourvû qu'il vive noblement; & les acquets nobles, faits par lui depuis cette déclaration, se partagent noblement.

M. d'Argentré observe que cet article est de la nouvelle réformation; mais que l'usage étoit dejà de même auparavant.

La *noblesse qui dort* est en suspens, *dormit sed non extinguitur.* (*A*)

Noblesse d'échevinage, est celle qui vient de la fonction d'échevin, que celui qui se prétend noble, ou quelqu'un de ses ancêtres paternels, a rempli dans une ville où l'échevinage donne la *noblesse*, comme à Paris, à Lyon, *&c.*

Ce privilege est établi à l'instar de ceux des décurions des villes romaines, qui se prétendoient nobles & privilégiés, *cod. de decur.* Charles V. en 1371, donna la *noblesse* aux bourgeois de Paris. Henri III. par des lettres de Janvier 1577, réduisit ce privilege au prevôt des marchands & aux quatre échevins qui avoient été en charge depuis l'avénement d'Henri II. à la couronne, & à leurs successeurs, & à leurs enfans nés & à naître, pourvû qu'ils ne dérogent point.

Quelques autres villes ont le même privilege. *Voyez* Echevin & Echevinage.

Noblesse empruntée, est lorsqu'un parent annobli prête sa charte à un autre non annobli, pour mettre toute sa race en honneur & à couvert de la recherche de la taxe des francs-fiefs & de la taille. *Pref.* de la Roque.

Noblesse entiere, est celle qui est héréditaire, & qui passe à la postérité, à la différence de la *noblesse* personnelle attachée à certains offices, qui ne passe point aux enfans de l'officier, & qu'on appelle *demi-noblesse*. La Roque, *ch. lvv.* *Voyez* Demi-noblesse.

Noblesse d'épée, est celle qui vient de la profession des armes. *Voyez* noblesse par les armes.

Noblesse étrangere; on entend par-là celle qui a été accordée ou acquise dans un autre état que celui où l'on demeure actuellement.

Chaque souverain n'ayant de puissance que sur ses sujets, un prince ne peut régulierement annoblir un sujet d'un autre prince. L'empereur Sigismond étant venu à Paris en 1415, pendant la maladie de Charles VI. vint au parlement où il fut reçu par la faction de la maison de Bourgogne; on plaida devant lui une cause au sujet de l'office de sénéchal de Beaucaire, qui avoit toûjours été rempli par des gentilshommes; l'un des contendans qui étoit chevalier, se prévaloit de sa noblesse contre son adversaire nommé *Guillaume Signet*, qui étoit roturier. Sigismond pour trancher la question, voulut annoblir Guillaume Signet; Pasquier, & quelques autres supposent même qu'il le fit, & que pour cet effet, l'ayant fait mettre à genoux près du greffier, il fit apporter une épée & des éperons dorés, & lui donna l'accolade; qu'en conséquence, le premier président dit à l'avocat de l'autre partie, de ne plus insister sur le défaut de *noblesse*, puisque ce moyen tomboit. Pasquier n'a pu cependant s'empêcher de dire que plusieurs trouverent mauvais que l'empereur entreprît ainsi sur les droits du roi, & même qu'il eût pris séance au parlement.

Quelques-uns disent que le chancelier, qui étoit aux piés de Sigismond, s'opposa à ce qu'il vouloit faire, lui observant qu'il n'avoit pas le droit de faire un gentilhomme en France; & que Sigismond voyant cela, dit à cet homme de le suivre jusqu'au pont de Beauvoisin, où il le déclara gentilhomme: enfin, que le roi confirma cet annoblissement. *Tableau de l'empire germanique, page* 27.

Tiraqueau a prétendu qu'un prince ne pouvoit conférer la *noblesse* hors les limites de ses états, par la raison que le prince n'est-là que personne privée; mais Bartole, *sur la loi* 1. *ff.* 3. *off. pro consul. coll.* 9. Barbarus, *in capite novit. coll.* 11. & Jean Raynuce, en son *Traité de la noblesse*, tiennent le contraire, parce que l'annoblissement est un acte de jurisdiction volontaire; c'est même plutôt une grace qu'un acte de jurisdiction. Et en effet, il y en a un exemple récent pour la chevalerie, dont on peut également argumenter pour la simple *noblesse*. Le 9 Octobre 1750, dom François Pignatelli, ambassadeur d'Espagne, chargé d'une commission particuliere de S. M. catholique, fit dans l'église de l'abbaye royale de saint Germain-des-Prés, la cérémonie d'armer chevalier de l'ordre de Calatrava le marquis de Maenza, seigneur espagnol, auquel le prieur de l'abbaye donna l'habit du même ordre. *Voyez* le Mercure de France de Décembre 1750, *page* 188.

Mais, quoiqu'un prince souverain qui se trove dans une autre souveraineté que la sienne, puisse y donner des lettres de *noblesse*, ce n'est toûjours qu'à ses propres sujets; s'il en accorde à des sujets d'un autre prince, cet annoblissement ne peut avoir d'effet que dans les états de celui qui l'a accordé, & ne peut préjudicier aux droits du prince, dont l'annobli est né sujet, à-moins que ce prince n'accorde lui-même des lettres par lesquelles il consente que l'impétrant jouisse aussi du privilége de *noblesse* dans ses états; auquel cas, l'annobli ne tire plus à cet égard son droit de la concession d'un prince étranger, mais de celle de son prince.

Cependant, comme la *noblesse* est une qualité inhérente à la personne, & qui la suit par-tout, les étrangers qui sont *nobles* dans leur pays, sont aussi tenus pour *nobles* en France. Ils y sont en conséquence exempts des francs fiefs, ainsi que l'observe Bacquet. Loiseau prétend même que ces *nobles* étrangers sont pareillement

exempts

exempts de tous subsides roturiers, sur-tout, dit-il, lorsque ces *nobles* sont nés sujets d'états, amis & alliés de la France, & que leur *noblesse* est établie en la forme, Defranco, *Traité des ordres, chap. v.*

Mais dans l'usage présent, les étrangers qui sont *nobles* dans leur pays, n'ont en France qu'une *noblesse* personnelle, qui ne leur donne pas le droit de jouir de tous les autres priviléges attribués aux *nobles*, tels que l'exemption des tailles & autres subsides, & sur-tout des priviléges qui touchent les droits du roi, parce qu'un souverain étranger ne peut accorder des droits au préjudice d'un autre souverain; mais la Roque, *ch. xxj.* dit que des étrangers ont été maintenus dans leur *noblesse* en se faisant naturaliser.

Il faut néanmoins excepter ceux qui tiennent leur *noblesse* d'un prince allié de la France, & dont les sujets y sont réputés regnicoles, tels que les sujets du duc de Lorraine, & ceux du prince de Dombes; car les sujets de ces princes qui sont *nobles* dans leur pays, jouissent en France des priviléges de *noblesse*, de même que les sujets du roi; ce qui est fondé sur la qualité de regnicoles, & sur la réciprocité des priviléges qu'il y a entre les deux nations; les François qui sont *nobles* jouissant pareillement des priviléges de *noblesse* dans les états de ces princes. *Voyez* la Roque, *Tr. de la noblesse, chap. lxxvj.* (*A*)

Noblesse féminine, *ou* utérine, est celle qui se perpétue par les filles, & qui se communique à leurs maris & aux enfans qui naissent d'eux. *Voyez ci-après* Noblesse utérine.

Noblesse féodale *ou* inféodée, est celle dont les preuves se tirent de la possession ancienne de quelque fief, & qui remontent jusqu'aux premiers tems de l'établissement des fiefs où ces sortes d'héritages ne pouvoient être possédés que par des nobles, soit de pere ou de mere, tellement que quand le roi vouloit conférer un fief à un roturier, il le faisoit chevalier, ou du-moins l'annoblissoit en lui donnant l'investiture de ce fief. Dans les commencemens ces annoblissemens à l'effet de posséder des fiefs, ne se faisoient que verbalement en présence de témoins. Dans la suite, quand l'usage de l'écriture devint plus commun, on dressa des chartes de l'annoblissement & investiture. Il ne faut pas confondre ces annoblissemens à l'effet de posséder des fiefs, avec ceux qui se donnoient par lettres simplement, sans aucune investiture de fief. Le premier exemple de ces lettres n'est que de l'an 1095, au lieu que l'annoblissement par l'investiture des fiefs, est aussi ancien que l'établissement des fiefs, c'est-à-dire, qu'il remonte jusqu'au commencement de la troisieme race, & même vers la fin de la seconde.

La facilité que l'on eut de permettre aux roturiers de posséder des fiefs, & l'usage qui s'introduisit de les annoblir à cet effet, opéra dans la suite que tous ceux qui possédoient des fiefs, furent réputés nobles. Le fief communiquoit sa *noblesse* au roturier qui le possédoit, pourvu qu'il fît sa demeure sur le fief; tandis qu'au contraire les nobles étoient traités comme roturiers tant qu'ils demeuroient sur une roture.

Cependant la succession d'un roturier qui possédoit un fief sans avoir été annobli, ne se partageoit pas noblement jusqu'à ce que le fief fût tombé en tierce foi, c'est-à-dire, qu'il eût passé de l'ayeul au fils, & de celui-ci aux petits enfans; alors le fief se partageoit noblement, & les petits-enfans jouissoient de la *noblesse* héréditaire.

Cet annoblissement par la possession des fiefs, quand ils avoient passé de l'ayeul au fils, du fils au petits-fils, étoit encore en usage en Italie & en France, dans le xv. siecle, ainsi que l'atteste le *Poggio*.

Pour réprimer cette usurpation de *noblesse* par la possession des fiefs, nos rois ont fait payer de tems en tems aux roturiers une certaine finance que l'on a appellé *droit de francs fiefs*, afin d'interrompre la possession de la *noblesse* que les roturiers prétendoient tirer des fiefs.

Cependant les roturiers qui possédoient des fiefs, continuant toûjours à se qualifier écuyers, l'ordonnance de Blois, art. 258, ordonna que les roturiers & non-nobles achetans fiefs nobles, ne seroient pour ce annoblis, de quelque revenu que fussent les fiefs par eux acquis, & tel est actuellement l'usage. *Voyez* la Roque, *chap. xviij.* la *préface de M.* de Lauriere, *sur le premier tome des ordonnances*, le mot Fief, & Noblesse immémoriale.

Noblesse de mairie, *ou* de privilége, est celle qui vient de la fonction de maire, ou autre office municipal, qui a été remplie par celui qui se prétend noble, ou par quelqu'un de ses ancêtres en ligne directe masculine, dans une ville où l'exercice des charges municipales donne la *noblesse*, comme à Paris, à Lyon, à Poitiers, &c.

Noblesse maternelle, est la *noblesse* de la mere considérée par rapport aux enfans.

Suivant le droit commun, la *noblesse* de la mere ne se transmet point aux enfans; on peut voir ce qui est dit ci-après à ce sujet à *l'article* Noblesse utérine.

C'est principalement du pere que procede la *noblesse* des enfans; celui qui est issu d'un pere noble & d'une mere roturiere, jouit des titres & priviléges de *noblesse*, de même que celui qui est issu de pere & mere nobles.

Cependant la *noblesse* de la mere ne laisse pas d'être considérée; lorsqu'elle concourt avec celle du pere, elle donne plus de lustre à la *noblesse* des enfans, & la rend plus parfaite. Elle est même nécessaire en certains cas, comme pour être admis dans certains chapitres nobles, ou dans quelque ordre de chevalerie où il faut preuve de *noblesse* du côté de pere & de mere; il faut même en certains cas prouver la *noblesse* des ayeules des peres & meres, de leurs bisayeules, & de leurs trisayeules; on dispense quelquefois de la preuve de quelques degrés de *noblesse* du côté des femmes, mais rarement dispense-t-on d'aucun des degrés nécessaires de *noblesse* du côté du pere.

La *noblesse* de la mere peut encore servir à ses enfans, quoique le pere ne fût pas noble, lorsqu'il s'agit de partager sa succession, dans une coutume de représentation où il suffit de représenter une personne noble, pour partager noblement. *Voyez le premier tome des œuvres* de Cochin, *art.* 20.

Noblesse médiate, en Allemagne, est celle que donnent les électeurs; elle n'est reconnue que dans leurs états, & non dans le reste de l'empire.

De Prade, en son *hist. d'Allemagne*, dit que les nobles médiats ont des régales ou droits régaliens dans leurs fiefs par des conventions particulieres; cependant qu'ils n'ont point droit de chasse. *Voyez ci-devant* Noblesse immédiate, & *ci-après* Noblesse mixte.

Noblesse militaire, est celle qui est acquise par la profession des armes. C'est de-là que la *noblesse* de France la plus ancienne, tire son origine; car les Francs qui faisoient tous profession de porter les armes, étoient aussi tous réputés nobles. Les descendans de ces anciens Francs ont conservé la *noblesse*; on la regardoit même autrefois comme attachée à la profession des armes en général; mais sous la troisieme race on ne permit de prendre le titre de *noble*, & de jouir des priviléges de *noblesse*, qu'à ceux qui seroient nobles d'extraction, ou qui auroient été annoblis par la possession de quelque fief, ou par un office noble, ou par des lettres du prince.

Il n'y avoit depuis ce tems aucun grade dans le militaire, auquel la *noblesse* fût attachée; la dignité même de maréchal de France ne donnoit pas la *noblesse*, mais elle la faisoit présumer en celui qui étoit élevé à ce premier grade.

Henri IV. par un édit du mois de Mars 1600, *article* 25, défendit à toutes personnes de prendre le titre d'*écuyer*, & de s'insérer au corps de la *noblesse*, s'ils n'étoient issus d'un ayeul & d'un pere qui eussent fait profession des armes, ou servi le public en quelqu'une des charges qui peuvent donner commencement à la *noblesse*.

Mais la disposition de cet article éprouva plusieurs changemens par différentes lois postérieures.

Ce n'est que par un édit du mois de Novembre 1750, que le roi a créé une *noblesse militaire* qu'il a attachée à certains grades & ancienneté de service.

Cet édit ordonne entre autres choses, qu'à l'avenir le grade d'officier général conférera de droit la *noblesse* à ceux qui y parviendront, & à toute leur postérité légitime lors née & à naître.

Ainsi tout maréchal de camp, lieutenant général, ou maréchal de France, est de droit annobli par ce grade.

Il est aussi ordonné que tout officier né en légitime mariage, dont le pere & l'ayeul auront acquis l'exemption de la taille par un certain tems de service, suivant ce qui est porté par cet édit, sera noble de droit, après toutefois qu'il aura été créé chevalier de saint Louis, qu'il aura servi pendant le tems prescrit par les articles quatre & six de cet édit, ou qu'il aura profité de la dispense accordée par l'article huit, à ceux que leurs blessures mettent hors d'état de continuer leurs services.

Au lieu des certificats de service que l'édit de 1750 avoit ordonné de prendre au bureau de la guerre, pour jouir de la *noblesse*, la déclaration du 22 Janvier 1752 ordonne de prendre des lettres du grand sceau, sous le titre de *lettres d'approbation de services*, lesquelles ne sont sujettes à aucun enregistrement.

L'im-

L'impératrice reine de Hongrie a fait quelque chose de semblable dans ses états, ayant par une ordonnance du mois de Février 1757, qu'elle a envoyé à chaque corps de ses troupes, accordé la *noblesse* à tout officier, soit national, soit étranger, qui aura servi dans ses armées pendant 30 ans. *Voyez le Mercure d'Avril 1757. page* 181. (*A*)

Noblesse mixte, en Allemagne, est celle des seigneurs qui ont des fiefs mouvans directement de l'empire, & aussi d'autres fiefs situés dans la mouvance des électeurs & autres princes qui relevent eux-mêmes de l'empire. *Voy.* la Roque, *ch. clxxij. & ci-devant* Noblesse immédiate, & Noblesse médiate.

Noblesse native, *ou* naturelle, est la même chose que *noblesse de race*; Thomas Miles l'appelle *native*; Bartole, Landulphus, & Therriat, l'appellent *naturelle*. *Préface* de la Roque.

Noblesse de nom et d'armes est la *noblesse* ancienne & immémoriale, celle qui s'est formée en même tems que les fiefs furent rendus héréditaires, & que l'on commença à user des noms de famille & des armoiries. Elle se manifesta d'abord par les cris du nom dans les armées & par les armes érigées en trophée dans les combats sanglans, & en tems de paix parmi les joûtes & les tournois.

Les gentilshommes qui ont cette *noblesse* s'appellent *gentilshommes de nom & d'armes*; ils sont considérés comme plus qualifiés que les autres nobles & gentilshommes qui n'ont pas cette même prérogative de *noblesse*.

Cette distinction est observée dans toutes les anciennes chartes, & par les historiens & autres auteurs: l'ordonnance d'Orléans, celle de Moulins & celle de Blois veulent que les baillifs & sénéchaux soient gentilshommes de nom & d'armes, c'est-à-dire d'ancienne extraction, & non pas de ceux dont on connoît l'annoblissement.

En Allemagne & dans tous les Pays-Bas, cette *noblesse de nom & d'armes* est fort recherchée; & l'on voit par un certificat du gouvernement de Luxembourg du 11 Juin 1619, que dans ce duché on n'admet au siege des nobles que les gentilshommes de nom & d'armes; que les nouveaux nobles, qu'on appelle *francs-hommes*, ne peuvent pas seoir en jugement avec les autres nobles féodaux. *Voyez* la Roque, *chap. vij. à la fin.* (*A*)

Noblesse nouvelle est opposée à la Noblesse ancienne, on entend parmi nous par *noblesse nouvelle* celle qui procede de quelque office ou de lettres, dont l'époque est connue dans les Pays-Bas; on regarde comme *noblesse nouvelle* non-seulement celle qui s'acquiert par les charges ou par lettres, mais même celle de race, lorsqu'elle n'est pas de nom & d'armes. *Voyez* la Roque, *chap. vij. & ci-devant* Noblesse ancienne.

Noblesse d'Office *ou* Charge est celle qui vient de l'exercice de quelque office ou charge honorable, & qui a le privilege d'annoblir.

Celui qui est pourvû d'un de ces offices ne jouit des privileges de *noblesse* que du jour qu'il est reçu & qu'il a prêté serment.

Pour que l'officier transmette la *noblesse* à ses enfans, il faut qu'il décede revêtu de l'office ou qu'il l'ait exercé pendant 20 ans, & qu'au bout de ce tems il ait obtenu des lettres de vétérance.

Il y a même certains offices dont il faut que le pere & le fils ayent été revêtus successivement pour que leurs descendans jouissent de la *noblesse*.

Les offices qui donnent la *noblesse* sont les grands offices de la couronne, ceux de secrétaire d'état & de conseiller d'état, ceux des magistrats des cours souveraines, des trésoriers de France, des secrétaires du roi, & plusieurs autres, tant de la maison du roi que de judicature & des finances.

Il y a aussi des offices municipaux qui donnent la *noblesse*. *Voyez* Noblesse de cloche, d'Échevinage de ville. (*A*)

Noblesse officieuse est celle qui sert aux passions & inclinations des grands, pour élever leurs domestiques qui leur ont rendu des services. *Voyez la préface* de la Roque.

Noblesse d'origine *ou* originelle est celle que l'on tire de ses ancêtres. *Voyez* Duhaillon *en son histoire de France*, & les *articles* Noblesse ancienne, native, d'extraction, de race.

Noblesse palatine est celle qui tire son origine des grands offices du palais, ou maison du roi & de la reine auxquels la *noblesse* est attachée. *Voyez la préface* de la Roque.

Noblesse de parage est la *noblesse* de sang, & singulierement celle qui se tire du côté du pere. *Voyez* la Roque, *chap. xj.*

Noblesse parfaite est celle sur laquelle il n'y a rien à desirer, soit pour le nombre de ses quartiers, soit pour les preuves: la *noblesse* la plus parfaite est celle dont la preuve remonte jusqu'au commencement de la troisieme race sans qu'on en voye même l'origine; & pour le nombre des quartiers en France on ne remonte guere au-delà du quatrieme ayeul, ce qui fournit 32 quartiers: les Allemands & les Flamands affectent de prouver jusqu'à 64 quartiers. *Voyez* la Roque, *chap. x.*

Noblesse paternelle est celle qui vient du pere; suivant le droit commun, c'est la seule qui se transmette aux enfans.

On entend aussi quelquefois par *noblesse paternelle* l'illustration que l'on tire des alliances du côté paternel. *Voyez* Noblesse maternelle.

Noblesse patre et avo, on sousentend *consulibus*, est celle qui n'est acquise aux descendans d'un annobli par charge qu'autant que le pere & le fils ont rempli successivement une de ces charges qui donnent commencement à la *noblesse*.

Cet usage a été établi sur le fondement de la loi 1. au code de *dignitatibus*, qui porte: *Si ut proponitis & avum consularem & patrem prætorium habuistis, & non privatas conditiones hominibus sed clarissimas nupseritis, claritatem generis retinetis*.

Cette loi est néanmoins mal appliquée; car elle ne dit pas qu'il soit nécessaire pour avoir le titre de *clarissime*, que le pere & l'ayeul ayent été dans des charges éminentes, on ne révoquoit pas en doute la *noblesse* d'origine de la fille, mais de savoir si elle la conservoit en se mariant.

La loi 2. du même titre confirme que la *noblesse* de l'officier se transmettoit au premier degré, puisqu'elle dit *paternos honores filiis invidere non oportet*.

Cependant parmi nous tous les offices ne transmettent pas la *noblesse* au premier degré: ce privilege est réservé aux offices de chancelier, de garde des sceaux, de secrétaire d'état, de conseiller d'état servant actuellement au conseil, de maître des requêtes, de secrétaire du roi.

Les conseillers de certaines cours souveraines ont aussi la *noblesse* au premier degré; tels sont ceux des parlemens de Paris, de Besançon, de Dauphiné; le parlement de Dombes jouit de ce même privilege, tant en Dombes qu'en France.

La chambre des comptes de Paris & la cour des aides ont aussi le même droit.

Mais dans la plûpart des autres cours souveraines les offices de président & de conseiller ne transmettent la *noblesse* qu'au second degré, qui est ce qu'on appelle *patre & avo*. *Voyez* la Roque, *chap. ij.* du petit *traité*, qui est à la suite du grand. (*A*)

Noblesse patricienne peut s'entendre de ceux qui descendoient de ces premiers sénateurs de Rome, & qui furent nommés *patriciens*.

Dans les Pays-Bas, on appelle *familles patriciennes* celles qui sont nobles.

En Allemagne, les principaux bourgeois des villes prennent le titre de *patrices*, & se donnent des armes, mais ils n'ont point de privileges particuliers, si ce n'est dans quelques villes, comme Nuremberg, Augsbourg, Ulm, où ils sont distingués dans le magistrat, mais cette *noblesse* n'est pas reçue dans les colleges.

Les Suisses n'estiment que la *noblesse* qui étoit devant leur changement de gouvernement, & appellent celle qui s'est faite depuis *noblesse patricienne*. *Voyez* la Roque, *chap. clxxij.*

Noblesse personnelle est celle qui ne passe pas la personne, & ne se transmet pas à ses enfans; telle est la *noblesse* attachée à certains offices de la maison du roi & autres qui donnent le titre d'écuyer, & toutes les exemptions des nobles, sans néanmoins communiquer une véritable *noblesse* transmissible aux enfans.

On entend aussi par *noblesse personnelle* celle qui est attachée à certaines professions honorables, telles que les fonctions de judicature, la profession d'avocat & celle de médecin: en Dauphiné, à Lyon, en Bourgogne ces sortes de personnes sont en possession de mettre devant leur nom la qualité de *noble*; mais cette *noblesse* n'est qu'honoraire, & ne leur attribue pas les privileges des nobles. *Voyez* la Roque, *chap. xciv. &* Henris.

Noblesse petite, en Espagne on appelle ainsi les seigneurs qui n'ont point de dignité, mais seulement jurisdiction; il y en a encore une moindre qui est celle des nobles qui n'ont aucune jurisdiction, & enfin on appelle

le *nobleſſe* très-petite, *minima*, l'état de ceux qui ne ſont pas vraiment nobles, mais qui vivent noblement & de leurs revenus.

En France, on ne connoît point ces diſtinctions, toute *nobleſſe* eſt de même qualité; un homme nouvellement annobli jouit des mêmes privileges que celui qui eſt noble de race, ſi ce n'eſt dans le cas où il faut prouver pluſieurs degrés de *nobleſſe*. *Voyez* Loyſeau, *traité des ordres*, *chap. vj. n°. 5.*

NOBLESSE POLITIQUE *ou* CIVILE eſt celle qui prend ſon origine des charges ou des lettres du prince. *Voyez la préface* de la Roque, Landulphus, Therriat & Bartole.

NOBLESSE AU PREMIER DEGRÉ eſt celle qui eſt acquiſe & parfaite en la perſonne des enfans, lorſque leur pere eſt mort revêtu d'un office qui annoblit, ou qu'il a ſervi pendant le tems preſcrit par les réglemens. *Voy.* NOBLESSE D'OFFICE, NOBLESSE MILITAIRE, NOBLESSE TRANSMISSIBLE.

NOBLESSE PRIVILÉGIÉE eſt celle qui vient de la mairie & des charges de ſecrétaires du roi. *Voyez la préface* de la Roque.

NOBLESSE PRONONCÉE, on appelle ainſi celle qui n'étant pas bien fondée, eſt reconnue par un jugement paſſé de concert entre le prétendu noble & les habitans du lieu où il demeure. *Voyez la préface* de la Roque.

NOBLESSE PROTÉGÉE eſt celle de quelqu'un dont la *nobleſſe* eſt douteuſe & qui s'allie des grandes maiſons par des mariages, afin de s'aſſûrer par le crédit de ces maiſons le titre de *nobleſſe* qu'on lui conteſte. *Voyez la préface* de la Roque.

NOBLESSE DE LA PUCELLE D'ORLÉANS, *voyez ce qui en eſt dit ci-après à l'article* NOBLESSE UTÉRINE.

NOBLESSE DE QUATRE LIGNES *ou* QUARTIERS eſt celle qui eſt établie par la preuve que les quatre ayeuls & ayeules étoient nobles; d'autres par *nobleſſe de quatre lignes* entendent celle dont la preuve comprend quatre lignes paternelles & autant de lignes du côté maternel, de ſorte que l'on remonte juſqu'à quatre générations, c'eſt-à-dire juſqu'au biſayeul, ce qui forme huit quartiers. Si l'on commence par celui *de cujus*, il eſt compté pour la premiere ligne; ſi l'on commence par le biſayeul, celui-ci fait la premiere ligne, & celui de *cujus* fait la quatrieme. En Italie & en Eſpagne, on exige communément la preuve de quatre lignes; il eſt fait mention de cette *nobleſſe de quatre lignes* dans les ſtatuts de l'ordre du croiſſant, inſtitué par René roi de Siciles & duc d'Anjou le 11 Août 1448, il déclare que nul ne pourra être reçu dans cet ordre qu'il ne ſoit gentilhomme de quatre lignes. *Voyez* la Roque, *chap. x.*

NOBLESSE DE RACE, *ou d'ancienne extraction*, eſt celle qui eſt fondée ſur la poſſeſſion immémoriale, plutôt que ſur les titres: cependant à cette poſſeſſion l'on peut joindre des titres énonciatifs ou confirmatifs.

En France la poſſeſſion doit être au moins de cent ans, quoique la déclaration de 1664 ſemble la fixer à cent quatre, puiſqu'elle veut que l'on prouve ſa poſſeſſion depuis 1560; mais elle eſt relative à une autre déclaration de l'an 1660: ainſi il ne faut que cent ans, comme il eſt encore ordonné par la déclaration du 16 Janvier 1714. *Voyez* NOBLESSE ANCIENNE, NOBLESSE D'EXTRACTION, NOBLESSE DE QUATRE LIGNES.

NOBLESSE DE ROBE, on appelle ainſi celle qui provient de l'exercice de quelque office de judicature auquel le titre & les privileges de *nobleſſe* ſont attachés.

Quoique la profeſſion des armes ſoit la voie la plus ancienne par laquelle on ait commencé à acquérir la *nobleſſe*, il ne faut pas croire que la *nobleſſe* de robe ſoit inférieure à celle d'épée. La *nobleſſe* procede de différentes cauſes; mais les titres & privileges qui y ſont attachés, ſont les mêmes pour tous les nobles, de quelque ſource que procede leur *nobleſſe*; & la conſidération que l'on attache à la *nobleſſe* doit être égale, lorſque la *nobleſſe* procede de ſources également pures & honorables, telles que la magiſtrature & la profeſſion des armes.

On a même pratiqué pendant long-tems en France que la profeſſion des armes & l'adminiſtration de la juſtice n'étoient point ſéparées. La juſtice ne pouvoit être rendue que par des militaires, tellement que les lois ſaliques leur défendoient de quitter l'écu en tenant les plaids. Dans la ſuite tout le monde quitta les armes pour rendre la juſtice, & prit l'habit long, que les gens de loi ont ſeuls conſervé.

Loyſeau *en ſon tr. des offices*, *l. I. c. ix. n.* 10. fait voir que la vertu militaire n'eſt néceſſaire qu'en cas de guerre; au lieu que la juſtice eſt néceſſaire en paix & en guerre; en paix, pour empêcher la guerre; & en guerre, pour ramener la paix; que la force ſans la juſtice ne ſeroit pas une vertu, mais une violence, d'où il infere que la *nobleſſe* peut auſſi bien procéder de juſtice que de la force ou valeur militaire. Il obſerve encore au *n.* 17. que les offices d'éminente dignité attribuent aux pourvus, non-ſeulement la ſimple *nobleſſe*, mais auſſi la qualité de chevalier, qui eſt un titre emportant haute *nobleſſe*; ce qui a eu lieu, dit-il, de tout tems à l'égard des principaux offices de juſtice, témoins les chevaliers de lois dont il eſt parlé dans Froiſſart.

Enfin il conclut au nombre 18, en parlant des offices de judicature, que tous ceux qui, à cauſe de leurs offices, ſe peuvent qualifier chevaliers, ſont nobles d'une parfaite nobleſſe eux & leurs enfans, ainſi que l'obſerve M. le Bret en ſon ſeptieme plaidoyer, ni plus ni moins que ceux à qui le roi confere l'ordre de chevalerie.

Au reſte, pour ne pas uſer de répétitions, nous renvoyons à ce que nous avons dit ſur la *nobleſſe* de robe, *au mot* ETATS. (*A*)

NOBLESSE DU SANG, eſt celle que l'on tire de la naiſſance, en juſtifiant que l'on eſt iſſu de parens nobles, ou au moins d'un pere noble. *Voyez* NOBLESSE D'EXTRACTION.

NOBLESSE DES SECRETAIRES DU ROI, *Voyez ci-après* SECRETAIRE DU ROI.

NOBLESSE SIMPLE, eſt celle qui ne donne que le titre de noble ou écuyer, à la différence de la haute nobleſſe, qui donne le titre de chevalier, ou autre encore plus éminent, telles que ceux de baron, comte, marquis, duc. *Voyez* NOBLESSE DE CHEVALERIE & HAUTE NOBLESSE.

NOBLESSE DE SOIE. *Voyez ce qui en eſt dit ci-devant à l'article* NOBLESSE DE LAINE.

NOBLESSE SPIRITUELLE *ou* LITTÉRAIRE. *Voyez ci-devant* NOBLESSE LITTÉRAIRE.

NOBLESSE DE TERRE FERME, eſt le nom que l'on donne en l'état de Veniſe & en Dalmatie à la nobleſſe qui demeure ordinairement aux champs. Dans l'état de Veniſe les nobles de terre ferme ou de campagne n'ont point de prérogatives; ils ne participent point aux conſeils & délibérations. En Dalmatie la *nobleſſe* de terre ferme gouverne ariſtocratiquement. *Voyez* la Roque, *c. clxvii.*

NOBLESSE TITRÉE, eſt celle qui tire ſon origine de la chevalerie. *Voyez* NOBLESSE DE CHEVALERIE.

On entend auſſi par ce terme la haute *nobleſſe* ou *nobleſſe* de dignité, c'eſt-à-dire, les princes, les ducs, les marquis, comtes, vicomtes, barons, &c. *Voyez* HAUTE NOBLESSE.

NOBLESSE DE TOURNOI, eſt celle qui tire ſon origine des tournois ou combats d'adreſſe, inſtitués en 935 par l'empereur Henri L'oiſeleur. Il falloit, pour y être admis, faire preuve de douze quartiers. Ces tournois furent défendus ou négligés l'an 1403 en France; le dernier fut celui de 1559, qui fut ſi funeſte à Henri II. *Voyez* la Roque, *ch. clxxii.*

NOBLESSE DE TRANSMIGRATION *ou* DEBARQUÉE. *Voyez ci-devant* NOBLESSE DEBARQUÉE.

NOBLESSE TRANSMISSIBLE, eſt celle qui paſſe de l'annobli à ſes enfans & petits enfans. Il y a des charges qui donnent une *nobleſſe* tranſmiſſible au premier degré, *voyez* NOBLESSE AU PREMIER DEGRÉ, d'autres qui ne la donnent que *patre & avo conſulibus*. *Voy.* NOBLESSE *patre & avo*.

NOBLESSE VÉNALE, eſt celle qui a été accordée par lettres, moyennant finance. *Voyez* NOBLESSE PAR LETTRES.

NOBLESSE VERRIERE, on appelle ainſi celle des gentilshommes qui s'occupent à ſouffler le verre. C'eſt une tradition vulgaire que les gentilshommes ont ſeuls le droit de travailler à cet ouvrage; ce qui eſt de certain, c'eſt que dans la plûpart des verreries, ce ſont des gentilshommes qui s'occupent à cet exercice, & qu'ils ne ſouffriroient pas que des roturiers travaillaſſent avec eux, ſi ce n'eſt pour les ſervir. C'eſt apparemment ce qui a fait croire à quelque perſonne que l'exercice de l'art de verrerie faiſoit une preuve de *nobleſſe*; & en effet la Roque, *ch. cxliv.* dit que les arrêts contraires n'ont pas empêché qu'en quelques provinces pluſieurs verriers n'ayent été déclarés nobles en la derniere recherche des uſurpateurs de *nobleſſe* (il parle de celle qui fut faite en exécution de la déclaration de 1696), quoique, dit-il, ces verriers n'euſſent aucune charte ni autre principe de *nobleſſe*. Mais dans les vrais principes il eſt conſtant que l'exercice de l'art de verrerie ne donne pas la *nobleſſe*, ni ne la ſuppoſe pas. On voit même que des gentilshommes de Champagne demanderent à Philippe le-Bel des lettres de diſpenſe pour exercer la verrerie, & que

tous

tous les verriers des autres provinces en ont obtenu de semblables des rois successeurs de Philippe-le-Bel; ce qu'ils n'auroient pas fait, si cet art eût annobli, ou s'il eût supposé la *noblesse*: ainsi tout ce que l'on peut prétendre, c'est qu'il ne déroge pas. On voit en effet au *liv. II. du titre théodosien*, que Théodore honora les verriers de l'exemption de la plûpart des charges de la république, pour les engager à perfectionner leur profession par l'invention admirable du verre. *Voyez* la Roque, *ch. cxliv.* (*A*)

NOBLESSE DE VILLE, est celle qui tire son origine de la mairie, c'est-à-dire, des charges municipales, telles que celles de prévôt des marchands, de maire, d'échevin, capitoul, jurat, *&c.* dans les villes où ces charges donnent la *noblesse* comme à Paris, à Lyon, à Toulouse, *&c.*

Ce privilege de *noblesse* a été ôté à plusieurs villes qui en jouissoient sans titre vaiable. *Voyez* ECHEVIN, ECHEVINAGE, NOBLESSE DE CLOCHE.

NOBLESSE UTÉRINE *ou* COUTUMIERE, est celle que l'enfant tient seulement de la mere, lorsqu'il est né d'une mere noble & d'un pere roturier.

Cette espece de *noblesse* étoit autrefois admise dans toute la France, & même à Paris: en effet on voit dans les établissemens de saint Louis, qu'un enfant né d'une *gentilfemme* & d'un pere *vilain* ou *roturier* pouvoit posséder un fief; ce qui n'étoit alors permis qu'aux nobles & gentilshommes.

Cet usage est très-bien expliqué par Beaumanoir sur les coutumes de Beauvaisis, où il observe que la seule différence qu'il y eût entre les nobles de partage, c'est-à-dire, par le pere & les nobles de mere, c'est que ces derniers ne pouvoient pas être faits chevaliers; il falloit être noble de pere & de mere.

Du reste, ceux qui tiroient leur *noblesse* de leur mere, étoient qualifiés de gentishommes. Moustrelet, en parlant de Jean de Montaigu, qui fut grand-maître de France sous Charles VI. dit qu'il étoit gentilhomme de par sa mere.

Il n'y a point de province où la *noblesse* utérine se soit mieux maintenue qu'en Champagne. Toutes les femmes nobles avoient le privilege de transmettre la *noblesse* à leur postérité. Les historiens tiennent que ce privilege vint de ce que la plus grande partie de la *noblesse* de cette province ayant été tuée en une bataille l'an 841, on accorda aux veuves le privilege d'annoblir les roturiers qu'elles épouserent, & que les enfans qui naquirent de ces mariages furent tenus pour nobles. Quelques-uns ont cru que cette *noblesse* venoit des femmes libres de Champagne, lesquelles épousant des esclaves, leurs enfans ne laissoient pas d'être libres; mais la coutume de Meaux dit très-bien que la verge annoblit, & que le ventre affranchit.

Quoi qu'il en soit de l'origine de ce privilege, il a été adopté dans toutes les coutumes de cette province, comme Troyes, Châlons, Chaumont en Bassigny, Vitry.

Les commentateurs de ces coutumes se sont imaginé que ce privilege étoit particulier aux femmes de Champagne: mais on a déjà vu le contraire; & les coutumes de Champagne ne sont pas les seules où il soit dit que le ventre annoblit, celles de Meaux, de Sens, d'Artois & de Saint-Michel portent la même chose.

Charles VII. en 1430 donna des lettres datées de Poitiers, & qui furent registrées en la chambre des comptes, par lesquelles il annoblit Jean l'Eguisé, Evêque de Troyes, ses pere & mere, & tous leurs descendans, mâles & femelles, & ordonna que les descendans des femelles seroient nobles.

Sous le regne de Louis XII. en 1509, lorsque l'on présenta les procès-verbaux des coutumes de Brie & de Champagne aux commissaires du parlement, les vrais nobles qui ne vouloient point avoir d'égaux, remontrerent que la *noblesse* ne devoit procéder que du côté du pere; ceux du tiers état, & même les ecclésiastiques du bailliage de Troyes & autres ressorts de Champagne & de Brie s'y opposerent, & prouverent par plusieurs jugemens, que tel étoit l'usage de toute ancienneté. On ordonna que la *noblesse* & le tiers état donneroient chacun leur mémoire, & que les articles seroient insérés par provision tels qu'ils étoient. Les commissaires renvoyerent la contestation au parlement, où elle est demeurée indécise.

Dans la suite, lorsqu'on fit la rédaction de la coutume de Châlons, l'article second qui admet la noblesse utérine ayant été présenté conforme aux coutumes de Troyes, de Chaumont & de Meaux, les gens du roi au siege de Châlons remontrerent l'absurdité de la coutume de Châlons, & demanderent que l'on apportât une exception pour les droits du roi; ce qui fut accordé, & l'exemption confirmée par arrêt du parlement du 23 Décembre 1566; & présentement la noblesse utérine admise par les coutumes de Champagne & quelques autres, ne sert que pour ce qui dépend de la coutume, comme pour posséder des fiefs, pour les partages, successions & autres choses semblables; mais elle ne préjudicie point aux droits du Roi.

La *noblesse utérine* de Champagne a été confirmée par une foule de jugemens & arrêts, dont les derniers sont de Noël 1599, 11 Janvier 1608, 7 Septembre 1622, 7 Septembre 1627, 14 Mars 1633, 18 Août 1673. Il y eut en 1668 procès intenté au conseil de la part du préposé à la recherche des faux nobles contre les nobles de Champagne, que l'on prétendoit ne tirer leur *noblesse* que du côté maternel; mais le procès ne fut pas jugé, le conseil ayant imposé silence au préposé. *Voyez les recherches sur la* noblesse utérine *de Champagne*.

L'exemple le plus fameux d'une *noblesse utérine* reconnue en France est celui des personnes qui descendent par les femmes de quelqu'un des freres de la Pucelle d'Orléans. Elle se nommoit Jeanne Dars ou Darc. Charles VII. en reconnoissance des services qu'elle avoit rendus à la France par sa valeur, par des lettres du mois de Décembre 1429, l'annoblit avec Jacques Dars ou Darc & Isabelle Romée ses pere & mere, Jacquemin & Jean Dars & Pierre Perrel ses freres, ensemble leur lignage, leur parenté & leur postérité née & à naître en ligne masculine & féminine. Charles VII. changea aussi leur nom en celui de *du Lys*.

On a mis en doute si l'intention de Charles VII. avoit été que la postérité féminine des freres de la pucelle d'Orléans eût la prérogative de transmettre la *noblesse* à ses descendans, parce que c'est un style ordinaire dans ces sortes de chartes d'annoblir les descendans mâles & femelles de ceux auxquels la *noblesse* est accordée, mais non pas d'annoblir les descendans des filles, à moins qu'elles ne contractent des alliances nobles. La Roque, en son traité de la *noblesse*, rapporte vingt exemples de semblables annoblissemens faits par Philippe de Valois, par le roi Jean, par Charles V. Charles VI. Charles VII. & Louis XI. en vertu desquels personne n'a prétendu que les filles eussent le privilege de communiquer la *noblesse* à leurs descendans; il n'y a que les parens de la pucelle d'Orléans qui aient prétendu avoir ce privilege.

Il fut néanmoins interprété par une déclaration d'Henri II. du 26 Mars 1555, par laquelle il est dit qu'il s'étend & se perpétue seulement en faveur de ceux qui seroient descendus du pere & des freres de la Pucelle en ligne masculine & non féminine, que les seuls mâles seront censés nobles, & non les descendans des filles, si elles ne sont mariées à des gentilshommes. Ce même privilege fut encore aboli par l'édit d'Henri IV. de l'an 1598 sur le fait des annoblissemens créés depuis 1578. L'édit de Louis XIII. du mois de Juin 1614, *article* 10, porte, que les filles & les femmes descendues des freres de la pucelle d'Orléans n'annobliront plus leurs maris à l'avenir. Les déclarations de 1634 & de 1635 portent la même chose. Ainsi, suivant l'édit de 1614, les descendans de la pucelle d'Orléans par les filles, nés avant cet édit, sont maintenus dans leur possession de *noblesse*, mais ce prétendu privilege a été aboli à compter de cet édit.

Il y a dans d'autres pays quelques exemples de semblables privileges. J'ai vu des lettres du mois de Février 1699, accordées dans une souveraineté voisine de la France, qui donnoient aux filles du sieur de * * * le droit d'annoblir leurs maris; mais je ne sais s'il y a eu occasion de faire valoir ce privilege.

Juste-Lipse dit qu'à Louvain il y a sept familles principales & nobles, qui ont droit de transférer la *noblesse* par les femmes; de sorte que si un roturier épouse une fille de l'une de ces familles, les enfans qui naissent d'eux sont tenus pour nobles, & leurs descendans pour gentilshommes.

François Pyrard rapporte qu'aux îles Maldives les femmes nobles, quoique mariées à des personnes de condition inférieure & non nobles, ne perdent point leur rang, & que les enfans qui en sont issus sont nobles par leur mere. *Voyez* les *recherches sur la* noblesse *utérine de Champagne*; le *traité de la* noblesse *par* de la Roque, le *code des tailles*, le *mem. alphabétique des tailles*, & *ci-devant* NOBLESSE MATERNELLE. (*A*)

NOBLESSE, *usurpateur de la*, (*Hist. de France*.) On nomme en France *usurpateurs de la noblesse* ou *faux nobles*, ceux qui n'étant pas nobles usurpent les droits & les privileges de la *noblesse*. Sous M. Colbert on en fit plu-

sieurs

ſieurs fois la recherche, qui ne parut pas moins intéreſſante pour les revenus publics, que pour relever l'éclat de la véritable *nobleſſe*: mais la maniere d'y procéder fut toujours mauvaiſe, & le remede qu'on prit pour ce genre de recherches penſa être auſſi funeſte que le mal. Les traitans chargés de cette diſcuſſion, ſe laiſſerent corrompre par les faux nobles qui purent les payer; les véritables nobles furent tourmentés de mille manieres, au point qu'il fallut rechercher les traitans eux-mêmes, qui trouverent encore le moyen d'échapper à la peine qu'ils méritoient. (*D. J.*)

NOCERA, TERRE DE, (*Hiſt. nat.*) *terra noceriana*; ainſi nommée, parce qu'on la trouve à *Nocera* en Ombrie. Eſpece de terre bolaire blanche, peſante & compacte; miſe au feu elle blanchit encore plus, ſans acquérir beaucoup plus de dureté. *Voyez* d'Acoſtas, *natur. hiſtory of foſſils*.

NOCERA, (*Géogr.*) ancienne ville d'Italie dans l'Ombrie, au duché de Spolete, avec un évêché ſuffragant du pape. Strabon la nomme *Nuceria*, & dit qu'il s'y fabriquoit des vaſes de bois qui étoient eſtimés. Ptolomée, *l. III. c. j.* lui donne le nom de colonie. Elle eſt au pié de l'Apennin, à 7 lieues N. E. de Spolete. *Long.* 30. 30. *lat.* 43. 2.

NOCERA, (*Géog.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, entre Martorano à l'orient, & la mer à l'occident. *Long.* 34. 40. *lat.* 39. 15. (*D. J.*)

NOCES, ſ. f. *nuptiæ*, (*Juriſprudence.*) ſe prend pour la célébration du mariage. On appelle *don de noces* celui qui eſt fait en faveur de mariage; *gain de noces & de ſurvie* celui que le ſurvivant des conjoints gagne, ſoit en vertu de la loi ou uſage, ou en vertu de la convention. *Voyez* GAIN & MARIAGE.

On appelle *premieres noces* le premier mariage que quelqu'un a contracté; mais on ne ſe ſert de ce terme que par oppoſition à celui de ſecondes, troiſiemes & autres *noces* c'eſt-à-dire pour diſtinguer le premier mariage des autres mariages ſubſéquens. (*A*)

NOCES DES HÉBREUX. (*Hiſt. ſacrée.*) du latin *nuptiæ*, de *nubere*, couvrir d'un voile, parce que les nouvelles mariées ſe couvroient la tête par modeſtie. Ce mot dans l'Ecriture ſe prend pour les cérémonies qui ſe pratiquoient le jour du mariage, *nuptiæ factæ ſunt in Canâ Galilææ*, Joan. *ij.* 1. 2°. pour le feſtin des noces, *nuptiæ quidem paratæ ſunt*, Matth. *xxij.* 8. Ce feſtin ſignifie la gloire dont les ſaints jouiſſent dans le ciel; ce qui eſt auſſi marqué par la parabole des vierges qui attendoient la venue de l'époux, *intraverunt cum eo ad nuptias*, Matthieu, *xxv.* 10. 3°. Le lieu où ſe célebrent les *noces*; *impletæ ſunt nuptiæ diſcumbentium*, Matth. *xxij.* 10. 4°. Pour le mariage & l'union de l'époux & de l'épouſe, *non eſt in loco noſtro conſuetudinis ut minores ante tradamus ad nuptias*, Gen. *xxjx.* 26. 5°. Pour le droit acquis par le mariage, *quod ſi alteram ei acceperit providebit puellæ nuptias*, Exod. *xxj.* 10. Si quelqu'un fait épouſer à ſon fils une eſclave, & que ce fils épouſe encore une autre femme, il traitera cette premiere comme ſa femme.

Les Hébreux ſe marioient de bonne heure, & dès l'âge de treize ans il étoit permis aux enfans de prendre femme; ils ne paſſoient guere, ſans l'avoir fait, la dix-huitieme année, & ils auroient cru pécher contre le précepte *croiſſez & multipliez*. Delà il eſt aiſé de comprendre pourquoi le célibat & la ſtérilité étoient un opprobre dans Iſraël, & pourquoi ils avoient ſoin de faire épouſer au frere du mari mort ſans enfans la veuve qu'il avoit laiſſée. Les filles ſe marioient auſſi-tôt après l'âge de puberté, c'eſt-à-dire à douze ans; mais avant leur mariage elles ne paroiſſoient point d'ordinaire en public: on les appelloit *alma*, cachées.

On voit la maniere dont ſe faiſoit la demande d'une fille dans celle que fit Sichem de Dina, Eliezer de Rebecca, & le jeune Tobie de Sara. Le mari donnoit la dot à ſa femme, & ſembloit acheter la perſonne qu'il vouloit épouſer. *Augmentez la dot que vous voulez qu'on lui donne*, dit Hemor à Jacob; *demandez quel préſent il vous plaira, je les donnerai volontiers, pourvu que vous veuilliez* (à Sichem ſon fils) *la lui donner pour épouſe*. Gen. *xxxjv.* 8. Jacob achete Lia & Rachel par 14 ans de ſervice. Gen. *xxix.* David donne cent prépuces de philiſtins pour Michols. 2. Reg. *iij.* 14. & Oze 15 pieces d'argent pour ſa femme. Oſ. *iij.* 2.

Les fiançailles ſe faiſoient ou par un écrit ou par une piece d'argent que l'on donnoit à la fiancée: *Recevez cet argent pour gage que vous ferez mon épouſe*, diſoit le jeune homme à ſa prétendue. Ils avoient dès-lors la liberté de ſe voir: & ſi pendant le tems qui s'écouloit depuis les fiançailles juſqu'au mariage la fille commettoit quelqu'infidélité, elle pouvoit être traitée comme adultere.

Lorſque le tems de conclure le mariage étoit arrivé, on en dreſſoit le contrat, & au jour arrêté on conduiſoit le fiancé & la fiancée dans une ſalle préparée, on les plaçoit ſous un dais, & on leur mettoit un voile quarré que les Hébreux appellent *teled*; enſuite le chantre de la ſynagogue ou le plus proche parent du marié, rempliſſoit une taſſe de vin; & ayant prononcé cette bénédiction: *Soyez beni, ſeigneur, qui avez créé l'homme & la femme, & ordonné le mariage*, il leur en donnoit à boire. Puis l'époux mettoit un anneau au doigt de ſon épouſe en préſence de deux témoins, & lui diſoit: *Par cet anneau vous êtes mon épouſe, ſuivant l'uſage de Moïſe & d'Iſraël*.

On croit qu'avant la ruine du temple de Jéruſalem, l'époux & l'épouſe portoient des couronnes dans la cérémonie de leurs *noces*, & l'Ecriture fait mention de celle de l'époux: *Je me réjouirai au Seigneur comme un époux orné de ſa couronne*. Iſaïe, *lxj.* 10. Et dans le cantique: *Filles de Jéruſalem, venez voir le roi Salomon orné de la couronne que ſa mere lui a miſe le jour de ſon mariage*. *iij.* 11. On apportoit enſuite une deuxieme fois du vin dans un vaſe fragile; & après pluſieurs bénédictions, on préſentoit à boire aux mariés, & on jettoit le reſte à terre en ſigne d'allegreſſe; l'époux prenoit le vaſe & le caſſoit avec force, pour marquer que les plus grandes joies ſont ſuivies des plus grands chagrins. Alors tous les aſſiſtans ſouhaitoient aux nouveaux mariés mille proſpérités, comme cela ſe fit au mariage d'Iſaac & de Rebecca, *imprecantes proſpera ſorori ſuæ, atque dicentes, ſoror noſtra es, creſcas in mille millia*. Geneſe, *xxjv.* 60.

Le repas de la *noce* ſe faiſoit avec beaucoup de bienſéance: on chantoit à table des louanges & des cantiques en l'honneur de Dieu, pour imiter ce qui ſe paſſa dans le repas que donna Raguel quand il maria ſa fille Sara au jeune Tobie. On voit par l'évangile que l'on donnoit à l'époux un *paranymphe*, que Jeſus-Chriſt appelle l'*ami de l'époux*: ſon devoir étoit de faire les honneurs de la *noce*, d'exécuter les ordres de l'époux. *Mais l'ami de l'époux*, dit S. Jean Baptiſte, *qui eſt debout & qui obéit à la voix de l'époux, ſe réjouit d'obéir à ſa voix*. Joan. *iij.* 29.

L'époux avoit toujours auprès de lui un nombre de jeunes gens & l'épouſe de jeunes filles, qui les accompagnoient par honneur pendant les jours de la *noce*. On le voit dans l'hiſtoire du mariage de Samſon: ces jeunes gens prenoient plaiſir à propoſer des énigmes, & l'époux diſtribuoit des prix à ceux qui les expliquoient.

La cérémonie de la *noce* duroit ſept jours pour une fille, & trois jours pour une veuve. *Imple hebdomadam hujus copulæ, & hanc quoque dabo tibi*, diſoit Laban à Jacob, Gen. *xxjx.* 26. Nous voyons auſſi que les *noces* de Samſon & celles du jeune Tobie durerent ſept jours entiers.

Les ſept jours de réjouiſſance qui ſe faiſoient dans la maiſon du pere de la fille étant paſſés, on conduiſoit l'épouſe dans la maiſon du marié; on choiſiſſoit le tems de la nuit, comme il paroît dans la parabole des dix vierges, qui allerent au-devant de l'époux & de l'épouſe. Cette action ſe faiſoit avec pompe: nous en avons un exemple dans les Macchabées où il eſt dit que le fils de Jambri ayant fait des *noces* à Meduba, comme on menoit en grande ſolemnité l'épouſe au logis de l'époux, & que les amis du mari venoient au-devant d'elle avec des inſtrumens de muſique, les Macchabées tomberent ſur eux & les diſſiperent. Macch. *xxxvij. & ſeq. Voyez* de *plus grands détails* dans Spencer, & les auteurs des cérémonies & coutumes des Hébreux. (*D. J.*)

NOCE ALDOBRANDINE, *la* (*Peint. antiq.*) morceau de peinture antique; c'eſt une friſe qu'on a trouvée dans les ruines de Rome, & qu'on a placée dans le palais Aldobrandin, avec la partie du mur ſur laquelle elle étoit peinte. Cette friſe repréſente une *noce*: la mariée eſt aſſiſe ſur le bord du lit: elle panche la tête, & fait, dit Miſſon, la *difficile*, pendant qu'une matrone la conſole d'un air riant, l'inſtruit & la perſuade. L'époux couronné de lierre & tout deshabillé, eſt aſſis auprès du lit avec un certain air d'impatience. Quatre ou cinq femmes préparent en divers endroits des bains & des onguens aromatiques: une muſicienne joue de la lyre; une autre chante apparemment quelque épithalame.

Nous ignorons ſi la *noce aldobrandine* & les autres morceaux qui nous reſtent de la peinture antique, ſont d'un grand coloriſte ou d'un ouvrier médiocre de ces tems-là: ce qu'on peut dire de certain ſur leur exécution, c'eſt qu'elle eſt très-hardie. Ces morceaux paroiſſent l'ouvra-

ge d'artistes autant les maîtres de leur pinceau que Rubens & que Paul Véronese l'étoient du leur. Les touches de la *noce aldrobandine*, qui sont très-heurtées, & qui paroissent même grossieres quand elles sont vûes de près, font un effet merveilleux lorsqu'on considere ce tableau à la distance de vingt pas; & c'étoit apparemment de cette distance qu'il étoit vû sur le mur où le peintre l'avoit fait. (*D. J.*)

NOCHER, s. m. (*Marine.*) c'est un vieux terme qui signifioit *pilote*. Les Poëtes l'ont employé souvent en ce sens. On s'en sert quelquefois pour dire *contre-maître*, comme on peut le voir dans l'ordonnance de la Marine.

NOCIUOLO, (*Hist. nat.*) nom que les pêcheurs de Livourne donnent à une espece de chien de mer qui pese quelquefois jusqu'à 300 livres, qui a six brasses de longueur. On croit que c'est le poisson appellé *roussette*.

NOCOR, (*Géog.*) riviere d'Afrique au royaume de Fez; elle sort des montagnes d'Elchaus, & se jette dans la mer Méditerranée. Castel croit que c'est le Molocath de Ptolomée, *l. IV. c. j.*

NOCTAMBULE & NOCTAMBULISME, s. m. (*Medecine.*) *νυκτοβάτης*; ce nom est composé de deux mots latins, *nocte, ambulans*, dont le sens est *qui se promene de nuit*. On avoit donné ce nom à ces personnes qui se levent la nuit en dormant, & qui se *promenent*, parlent, écrivent, ou font d'autres actions même pénibles & malaisées sans s'éveiller, souvent avec la même exactitude qu'étant bien éveillés. On en a vu quelquefois qui étoient plus spirituels, plus industrieux & plus adroits quoiqu'ensevelis dans un profond sommeil. On appelle la maladie *noctambulisme*. Sennert se sert aussi, pour la désigner, du mot *nocti-surgium*, qui signifie *se lever la nuit* mais ces dénominations ne sont pas aussi exactes ni aussi usitées que celles de *somnambule* & *somnambulisme* (*voy. ces mots*), car on peut, quoique nullement atteint de cette maladie, *se lever & promener la nuit*. Les promenades nocturnes sont très-ordinaires à des personnes bien éveillées; d'ailleurs on peut être attaqué du somnambulisme dans le *jour*; c'est ce qui arrive à ceux qui font la méridienne. Castellus dit avoir vu un célebre théologien qui s'endormoit tous les jours après son diné; & dès que son sommeil étoit bien décidé, il se levoit, promenoit, faisoit la conversation avec son épouse, & retournoit ensuite dans le fauteuil où il s'étoit endormi: à son réveil il ne conservoit pas la moindre idée de ce qu'il avoit fait.

NOCTULIUS, (*Mythol.*) dieu de la nuit qu'on représentoit éteignant son flambeau, & ayant à ses piés une chouette; mais Congreve l'a su peindre avec des traits ingénieux & délicats.

> Noctulius *the night's god appears.*
> *In all its downy pomp array'd,*
> *Behold the révérend shade.*
> *An ancient sigh he sits upon,*
> *Whose memory of sound is long since gone*
> *And purposely annihilated for his throne.*
> *Beneath, two soft transparent clouds do meet,*
> *In wich he seems to sink his softer feet.*
> *A melancholy thought, condens'd to air,*
> *Stoll'n from a lover in dispair,*
> *Like a thin mantle, serves to wrap*
> *In fluids folds his visionary shape;*
> *A wreath of darkness round his head he wears,*
> *Where curlings mists supply the want of hairs.*
> *While the still vapours, wich front poppies rise,*
> *Bedew his hoary head, and lull his eyes.*

(*D. J.*)

NOCTURLABE, s. m. (*Marine.*) c'est un instrument par lequel on prétend trouver combien l'étoile du nord est plus basse ou plus haute que le pole, & quelle heure il est pendant la nuit. Le P. Fournier a donné dans son *Hydrographie, liv. X. ch. xx.* la construction & l'usage de cet instrument, qui est défectueux, & dont il n'est pas sûr de faire usage. On a un moyen plus exact de reconnoître le passage de l'étoile polaire par le méridien. *Voyez* LATITUDE. Et à l'égard de l'heure, c'est encore un problème dont on n'a pu trouver une solution assez simple pour la pratique, quoiqu'on ait proposé pour cela plusieurs moyens fort ingénieux, comme on peut le voir dans la piece qui a remporté le prix de l'académie royale des Sciences en 1745, sur cette matiere, par M. Daniel Bernoulli. (*Z*)

NOCTURNE, adj. (*Astronom.*) se dit de ce qui a rapport à la nuit, *nox*. Il est opposé à *diurne*. *Voyez* NUIT & DIURNE.

Arc nocturne en Astronomie, est l'arc de cercle que le soleil ou une étoile décrit pendant la nuit, c'est-à-dire l'arc qu'ils décrivent ou paroissent décrire pendant qu'il est sous l'horison. *Voyez* ARC & DIURNE.

Arc semi-nocturne du soleil, est la portion de cercle comprise entre l'extrémité inférieure de notre méridien & le point de l'horison où le soleil se leve ou se couche. En effet, l'arc *nocturne* est divisé en deux parties égales ou à-peu-près égales par le méridien. *Voyez* MERIDIEN & MIDI. *Chambers*. (*O*)

NOCTURNE, s. m. (*Théolog.*) On donne ce nom à cette partie de l'office ecclésiastique que nous appellons *matines*, & qui est divisée en trois *nocturnes*, ainsi nommés, parce qu'on ne les chantoit que pendant la nuit: ce qui s'observe encore en quelques églises cathédrales, qui chantent matines à minuit. La coutume des chrétiens de s'assembler de nuit, avoit lieu dès le tems des Apôtres; ce qui fut cause que les payens chargerent de plusieurs calomnies les premiers chrétiens, à l'occasion de ces assemblées *nocturnes*, comme il paroît par les apologies de Justin, d'Athénagora, de Tertullien, & de quelques peres. On lisoit dans ces assemblées quelques endroits des pseaumes, des prophéties ou du nouveau Testament. D'où il est aisé de juger que l'office ecclésiastique, qu'on appelle présentement *matines*, est né avec le Christianisme, bien qu'il ne fût pas alors dans la même disposition qu'il est aujourd'hui, car on n'y lisoit rien que l'Ecriture sainte, si ce n'est que les jours consacrés à honorer la mémoire des martyrs, on récitoit devant tout le monde les actes de leur martyre; d'où est ensuite venue la coutume d'insérer dans l'office l'histoire des saints dont on fait la fête. *M. Simon*. (*G*)

NOCTURNES, *peines nocturnes* sont les suites fréquentes des désordres vénériens, qui ne peuvent être que palliées par les narcotiques; il n'y a que le mercure & l'usage des anti-vénériens long-tems continués, qui puissent les faire cesser entierement.

Ce mal est aussi une suite de la mélancholie & de la manie, & peut très-bien se rencontrer sans qu'il y ait aucun virus dans le sang, mais par le seul desséchement & l'acrimonie bilieuse du sang & des humeurs, jointe à l'épaississement. Tous les mélancholiques & les maniaques sont très-sujets aux desordres *nocturnes*. *Voyez* MELANCHOLIE.

NODOTUS, s. m. (*Mytholog.*) dieu qui présidoit chez les Romains à la formation des nœuds du tuyau des blés; mais c'est un dieu sorti de la fabrique de S. Augustin, qui a forgé semblablement une déesse *volutina* pour l'enveloppe de l'épi; une déesse *patelène* pour l'épi qui commence à s'ouvrir; une déesse *hostiline* quand la barbe de l'épi & l'épi sont à niveau; une déesse *lacturce* quand le grain est en lait; une déesse *maturne* quand il étoit meur, & finalement une déesse *runcine* quand on le coupoit. (*D. J.*)

NODUS, (*en Chirurgie*) mot purement latin, mais qui ne laisse pas de s'employer en françois dans les matieres chirurgiques; il signifie une tumeur qui vient sur les os, laquelle procede pour l'ordinaire d'une cause vénérienne, *voyez* TUMEUR & OS, c'est la même chose que *nœud* en françois.

On prend communément pour *nodus* des petites exostoses ou des tumeurs en forme de petits nœuds qui s'élévent sur la superficie des os & la rendent inégale. *Voy.* EXOSTOSE.

Il paroît que le *nodus* est engendré par une humeur crasse, froide & visqueuse, laquelle est souvent très-difficile à résoudre. On se sert quelquefois pour y parvenir, d'une lame de plomb enduite de mercure qu'on applique sur le *nodus*.

Mais plus ordinairement on y applique l'*emplastrum de ranis cum mercurio*; & si elle ne fait rien, on frotte de tems en tems le *nodus*, avec quelque onguent mercuriel, après quoi on y applique des emplâtres mercuriels de cinabre & autres ingrédiens.

Quelques-uns appellent *nodus* ou *nœuds*, toutes les tumeurs dures qui viennent aux parties extérieures du corps, en conséquence d'humeurs peccantes qui y sont coagulées.

Mais ce terme s'applique plus particulierement aux tumeurs & protuberances qui viennent aux jointures des goutteux, sur-tout quand la goutte est invétérée, & qu'on appelle autrement des *tophus*. *Voyez* TOPHUS.

Ces *nodus* ou *tophus* sont formés, à ce qu'on prétend, d'une matiere épaisse, crue, pesante & indigeste, mêlée avec un suc bilieux, chaud & âcre, dont la partie la plus grossiere & la plus terrestre, étant retenue dans ces parties, y forme par degrés des concrétions pierreuses. *Voy.* GOUTTE. (*Y*)

NOÉGA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Eſpagne, ſelon Pomponius *Mela*, qui la place, ainſi que Pline, chez les Aſturiens ſur la côte. On croit communément que c'eſt aujourd'hui *Navia*. (*D. J.*)

NOEL, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) perſonne n'ignore que c'eſt la fête de la nativité de J. C. *Voyez* NATIVITÉ DE J. C.

Neuf jours devant la célébration de cette ſainte fête, on chante dans l'égliſe catholique les antiennes qu'on appelle des *O O*; parce qu'elles commencent toutes par *O*, & ces ſortes de cantiques ſacrés ne peuvent tendre qu'à l'édification; mais il n'en étoit pas de même de la maniere dont la fête de Noël ſe faiſoit encore à Valladolid au milieu du dernier ſiecle. On y employoit les mêmes extravagances qu'à la fête des fous dans notre barbarie: des maſques groteſques, des habits de maſcarades, des danſes dans l'égliſe avec des tambours de baſque & des violons, s'accordoient aux orgues qui ſonnoient des chacones; & le peuple crioit *victor* à celui qui chantoit le mieux un *villaneio* d'une mule qui rue &c. Les lumieres de l'eſprit qui ne percent que fort tard, ont enfin diſſipé partout ces ſortes d'indécences. (*D. J.*)

NOEL, ſ. m. (*Poëſie ſacrée.*) chanſon ſpirituelle faite en l'honneur de la nativité de Notre-Seigneur; Paſquier dit dans ſes recherches, *liv. IV. ch. xvj.* que de ſon tems on chantoit encore en pluſieurs égliſes des *noëls* pendant la grande meſſe du jour de *noël*: un autre hiſtorien prétend, que la plûpart des *noëls* qu'on chante en France, ſont des gavotes & des menuets d'un ballet qu'Euſtache du Corroy, un des plus grands muſiciens de ſon ſiecle, avoit compoſé pour le divertiſſement du roi Charles IX. (*D. J.*)

NOELA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne Tarragonoiſe dans le pays des Aſturiens, ſelon Pline, *liv. IV. ch. xx.* c'eſt aujourd'hui *Noya* ſur le Tambre. (*D. J.*)

NOELA-TALI, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales qui eſt, dit-on, une eſpece d'épinevinette; ſes feuilles reſſemblent à celles d'un oranger; l'arbre eſt d'une groſſeur moyenne, ſon fruit eſt très-rafraichiſſant, & l'on fait des cordes avec ſon écorce.

NOERE, (*Géog.*) petite riviere de France dans l'Angoumois: elle ſe jette dans la Charente, entre Angoulême & Château-neuf. (*D. J.*)

NŒSSEL, (*Commerce.*) c'eſt le nom que l'on donne en quelques cantons d'Allemagne à une meſure de liquides qui peſe une livre, poids médicinal, c'eſt-à-dire, douze onces. Cette meſure répond à une chopine.

NOETIENS, ſ. m. pl. (*Théol.*) ſecte d'anciens hérétiques, diſciples de *Noëtus*, natif d'Ephèſe, & maître de Sabellius.

Ces hérétiques n'admettoient qu'une ſeule perſonne en Dieu; ſavoir le pere, & ils croyoient par conſéquent, que c'étoit le Pere, qui avoit ſouffert ſur la croix. S. Epiphane qui a écrit cent ans après Noëtius, dit que c'eſt-là une erreur dont on n'avoit point encore entendu parler; cependant il eſt certain qu'il y a eu dans l'égliſe des patripaſſiens avant les Noëtiens.

Le chef de ces derniers ayant été repris de ſes ſupérieurs, il leur fit cette réponſe: *que mal ai-je fait? Je n'adore qu'un ſeul Dieu, je n'en connois point d'autre; il eſt né, il a ſouffert, & il eſt mort.* D'autres auteurs diſent qu'ayant été cité devant les prêtres, il déſavoua d'abord ſes erreurs, & qu'y étant enſuite retombé, il fut chaſſé de l'égliſe, & fit une ſecte à part. Il avoit un frere imbu des mêmes ſentimens auquel il donnoit le nom d'*Aaron*, prenant pour lui-même celui de *Moïſe*. Ils vivoient au commencement du troiſieme ſiecle (*G*)

NŒUD, ſ. m. (*Géom.*) *courbe à nœud*, eſt une courbe compoſée de branches, qui ſe coupent ou ſe croiſent elles-mêmes en revenant ſur leurs pas. La *lemniſcate*, le *folium*, voyez ces *mots* & pluſieurs autres courbes, ſont des courbes à *nœuds*.

Dans la *fig.* 42. de l'analyſe, les points *A* ſont autant de *nœuds*, *voyez* COURBE. Ainſi un *nœud* n'eſt autre choſe qu'un point double, *voyez* DOUBLE, MULTIPLE & POINT, formé non par deux branches différentes d'une même courbe, mais par deux parties d'une même branche qui formant un cours continu, revient ſur elle-même & ſe coupe. (*O*)

NOEUDS, c'eſt le nom qu'on donne *en Aſtronomie* aux deux points où l'orbite d'une planete coupe l'écliptique. *Voyez* L'ORBITE & ECLIPTIQUE.

Tels ſont les deux points *C* & *D* (*Planche Aſtron. fig.* 33.) le nœud *C*, d'où la planete part pour monter vers le nord au-deſſus du plan de l'écliptique, eſt appellé *nœud boreal*, *nœud aſcendant*, & autrefois *tête du dragon*, & ſe marque ainſi ☊. *Voyez* ASCENDANT & DRAGON.

L'autre *nœud D*, d'où la planette deſcend vers le ſud, eſt appellé *nœud auſtral*, *nœud deſcendant*, & autrefois *queue du dragon*; on le marque ainſi ☋; la ligne droite *DC*, qui eſt la commune ſection des deux cercles, eſt appellée *ligne des nœuds*.

La ligne des *nœuds* de la lune ſe meut d'un mouvement retrograde, & acheve ſa révolution en dix-neuf ans; c'eſt-à-dire qu'elle met ce tems-là à revenir à un point de l'écliptique, d'où elle eſt partie. *Voyez* LUNE.

Quand la lune eſt dans les *nœuds*, elle eſt auſſi dans l'écliptique, ce qui arrive deux fois dans chaque période. Quand elle eſt à ſa plus grande diſtance des *nœuds*; ſavoir, aux points *EF*, on dit alors qu'elle eſt dans ſes limites. *Voyez* LIMITE.

Quand il y a éclipſe, ſoit de lune, ſoit de ſoleil, la lune doit être dans un des *nœuds* ou au moins en être fort proche. *Voyez* ECLIPSE, PLANETTE, &c.

On obſerve que les *nœuds* de l'orbite de Saturne & de celle de Jupiter ont auſſi un mouvement, & cela vient de l'action que ces planettes exercent l'une ſur l'autre, & qui les empêche de ſe mouvoir dans des plans exacts; cette même action mutuelle des planettes doit affecter plus ou moins ſenſiblement leurs *nœuds*, & même ceux des cometes. *Voyez* PROBLEME *des* TROIS CORPS.

Pour déterminer les *nœuds* des planetes, c'eſt-à-dire, la poſition de la ligne des *nœuds*; on entend que la planette ſe trouve dans l'écliptique, ce qui arrive lorſque ſa longitude obſervée eſt nulle, & par deux obſervations de cette ſorte, on détermine aiſément avec le ſecours de la trigonometrie, la poſition de la ligne des *nœuds*. *Voy.* Keill, *introd. ad veram Aſtron. ch. xxvij.* Chambers. (*O*)

NOEUD, (*en Chirurgie*) *nodus*, *callus*, *tophus*; c'eſt même choſe que *nodus*, *voyez* NODUS; ce terme ſe dit particulierement de ces tumeurs dures & gypſeuſes qui ſe forment aux jointures des vieux goutteux, & qui ſe nomment proprement en latin *tophi*. *Voyez* TOPHUS.

NOEUD DU CHIRURGIEN; c'eſt un *nœud* qu'on fait en paſſant deux fois le fil dans la même anſe; on ſe ſert du *nœud du Chirurgien* pour la ligature des vaiſſeaux, & l'on aſſujettit ce *nœud* par un autre qui eſt ſimple. Le *nœud* double ſe fait le premier, afin qu'il ne puiſſe point ſe relâcher pendant qu'on fait l'anſe pour le ſecond *nœud* (*Y*)

NOEUDS DE MARBRE, (*Architect.*) ce ſont des duretés par veines ou taches dans les marbres. On appelle *émeril* les *nœuds* de couleur de cendre dans le marbre blanc; ils ſont très-difficiles à travailler. Les ouvriers donnent le nom de *cloux* aux *nœuds* des autres marbres.

NOEUDS DE SERRURERIE, ce ſont les différentes diviſions qui ſe font dans les charnieres de fiches ou couplets, de portes ou fenêtres, par où le clou ou la rivure paſſent. Il y a des fiches à deux, à trois & à quatre *nœuds*. (*D. J.*)

NOEUD, (*Jardinage.*) ſignifie proprement la partie de l'arbre par où il pouſſe ſes branches, ſes racines, & même ſon fruit. *Voyez* ARBRE, BRANCHE, &c.

Le bois eſt plus dur & plus ſerré dans les *nœuds*, que dans le tronc ni dans les branches; mais auſſi il eſt plus ſujet à s'éclater. On taille la vigne & les arbres nains, au premier & au ſecond *nœud* du nouveau jet.

Les *nœuds* des plantes ſervent à fortifier la tige, & ſont comme des tamis qui filtrent, qui purifient & qui affinent le ſuc qui ſert à les nourrir.

NŒUDS, (*Marine.*) *nœuds* de la ligne de Lok, ſont des *nœuds* eſpacés ordinairement les uns des autres de quarante-deux à cinquante piés, par le moyen deſquels on eſtime le chemin du vaiſſeau, en meſurant la longueur de la partie de cette corde qu'on a dévidée pendant une demi-heure; car le vaiſſeau fait autant de milles par heure qu'on a filé de *nœuds*, en ſuppoſant qu'il aille toujours également, & ayant égard aux courans & à la dérive, &c. *Voyez* LOK.

NŒUD. ORDRE DU NŒUD, (*Hiſt. mod.*) nom d'un ordre militaire du royaume de Naples, inſtitué en 1352 par la reine Jeanne I. à l'occaſion de la paix conclue entre elle & le roi de Hongrie, au moyen de ſon mariage avec Louis, prince de Tarente.

Cet ordre étoit compoſé de ſoixante chevaliers. Clément VI. l'approuva & lui donna la regle de S. Baſile; il prit S. Nicolas pour protecteur, mais il ne dura qu'autant que ſes inſtituteurs vécurent.

NŒUD D'UNE QUESTION, (*Logiq. raiſonn. Métaphyſ.*) Ce *mot* ſe dit des principes reconnus qui ſervent à décider une queſtion qu'on trouve peut-être embarraſſante. Il ne faut pas confondre ces principes avec les argumens ſuperficiels qu'on tire des lieux communs, qui tendent plutôt à nous amuſer qu'à découvrir la vérité, l'unique but d'un eſprit inquiſitif. Par exemple, ſuppoſé que l'on deman-

demande si le grand-seigneur a droit de prendre tout ce qu'il veut de son peuple? on ne sauroit bien répondre à cette question sans examiner d'abord si les hommes sont naturellement égaux ; car c'est-là le *nœud de la question*. Cette vérité une fois prouvée, on n'a qu'à la retenir au milieu des disputes qui s'agitent sur les différens droits des hommes unis en société; & l'on trouvera combien elle influe pour décider non-seulement la question du prétendu droit despotique d'un souverain à l'égard de ses sujets, mais plusieurs autres questions qui s'y rapportent indirectement, & dont la decision paroît difficile. *Locke*. (*D. J.*)

NŒUD, (*Poésie dramat. & épiq.*) Le *nœud* est un événement inopiné qui surprend, qui embarrasse agréablement l'esprit, excite l'attention, & fait naître une douce impatience d'en voir la fin. Le dénouement vient ensuite calmer l'agitation où on a été, & produit une certaine satisfaction de voir finir une aventure où l'on s'est vivement intéressé.

Le *nœud* & le dénouement, sont les deux principales parties du poëme épique & du poëme dramatique. L'unité, la continuité, la durée de l'action, les mœurs, les sentimens, les épisodes, & tout ce qui compose ces deux poëmes, ne touchent que les habiles dans l'art poétique dont ils connoissent les préceptes & les beautés; mais le *nœud* & le dénouement bien ménagés, produisent leurs effets également sur tous les spectateurs & sur tous les lecteurs.

Le *nœud* est composé, selon Aristote, en partie de ce qui s'est passé hors du théatre avant le commencement de l'action qu'on y décrit, & en partie de ce qui s'y passe; le reste appartient au dénouement. Le changement d'une fortune en l'autre, fait la séparation de ces deux parties. Tout ce qui le précede est de la premiere; & ce changement avec ce qui le suit regarde l'autre.

Le *nœud* dépend entierement du choix & de l'imagination industrieuse du poëte, & l'on n'y peut donner de regle, sinon qu'il y doit ranger toutes choses selon la vraissemblance ou le nécessaire, sans s'embarrasser le moins du monde des choses arrivées avant l'action qui se présente.

Les narrations du passé importunent ordinairement, parce qu'elles gênent l'esprit de l'auditeur, qui est obligé de charger sa mémoire de ce qui est arrivé plusieurs années auparavant, pour comprendre ce qui s'offre à sa vûe. Mais les narrations qui se font des choses qui arrivent & se passent derriere le théatre depuis l'action commencée, produisent toûjours un bon effet, parce qu'elles sont attendues avec quelque curiosité, & font partie de cette action qui se présente. Une des raisons qui donne tant d'illustres suffrages à Cinna, c'est qu'il n'y a aucune narration du passé; celle qu'il fait de sa conspiration à Emilie étant plutôt un ornement qui chatouille l'esprit des spectateurs, qu'une instruction nécessaire de particularités qu'ils doivent savoir pour l'intelligence de la suite. Emilie leur fait assez connoître dans les deux premieres scenes, que Cinna conspiroit contre Auguste en sa faveur; & quand son amant lui diroit tout simplement que les conjurés sont prêts pour le lendemain, il avanceroit autant pour l'action que par les cent vers qu'il emploie à lui rendre compte & de ce qu'il leur a dit, & de la maniere dont ils l'ont reçu. Il y a des intrigues qui commencent dès la naissance du héros, comme celle d'Héraclius; mais ces grands efforts d'imagination en demandent un extraordinaire à l'attention du spectateur, & l'empêchent souvent de prendre un plaisir entier aux premieres représentations, à cause de la fatigue qu'elles lui causent.

Au reste, le *nœud* doit être toûjours naturel & tiré du fond de l'action; & c'est une regle qu'on doit observer indispensablement dans le poëme dramatique comme dans le poëme épique. Dans l'Odyssée, c'est Neptune qui forme le *nœud*; dans l'Enéide, c'est la colere de Junon; dans Télémaque, c'est la haine de Vénus. Le *nœud* de l'Odyssée est naturel, parce que naturellement il n'y a point d'obstacle qui soit plus à craindre pour ceux qui vont sur mer, que la mer même. L'opposition de Junon dans l'Enéide, comme ennemie des Troyens, est une belle & ingénieuse fiction. Enfin, la haine de Vénus contre un jeune prince qui méprise la volupté par amour de la vertu, & dompte ses passions par les secours de la sagesse, est une fable tirée de la nature, qui renferme en même tems une excellente morale. (*D. J.*)

NŒUD, (*Hydr.*) On joint deux tuyaux de plomb par des *nœuds* de soudure, ceux de bois & de grès par des *nœuds* de mastic, (*K*)

NŒUD DE CHARIOT, (*Artillerie.*) c'est le *nœud* que font les conducteurs de charrois, quand ils passent des cordages dans les rouages pour relever des pieces renversées. (*D. J.*)

NŒUD D'ÉPAULE, *en terme d'Aiguilletier* ; voyez AIGUILLETTE.

NŒUD DE L'ARTIFICIER, c'est une suite de trois ou quatre boucles de ficelles croisées lâches, qu'on serre en tirant les deux extrémités, pour retenir par leur frottement le ressort de la ficelle d'un simple tour, qui le fait lâcher avant qu'on ait pû lier les bouts.

NŒUD, (*Bas au métier.*) *Voyez cet article*.

NŒUD, *en terme de Chauderonnier*; c'est un ornement qui s'assied au milieu de la premiere branche d'une trompette, & dans laquelle la seconde branche passe.

NŒUD, (*Jardinage.*) *voyez* NOUER, par rapport aux fruits. On dit un *nœud* en fait d'ornemens de parterre; c'est ce qui lie plusieurs rainceaux ensemble, comme feroit une agraffe.

NŒUD, (*Maréchal.*) se dit dans les animaux des jointures de quelques-uns de leurs os, & particulierement de la queue des chevaux, des chiens & des chats.

NŒUD DE COLLIER, c'est *chez les Metteurs-en-œuvre* des especes de rosette de plusieurs feuilles en pierreries, dont les dames se servent quelquefois au lieu de collier. Il y en a qu'on appelle *nœuds bouffans*, parce qu'ils sont plus touffus & plus épanouis que les autres.

NŒUD, *terme de Marchand de modes*; se dit pareillement des choses qui servent à en attacher & à en nouer d'autres ensemble, ou du-moins qui semblent servir à cet usage, quoiqu'elles ne soient le plus souvent que de pur ornement. Tels sont les *nœuds* de chapeau, les *nœuds* d'épaule, les *nœuds* d'épée, & les *nœuds* de diamans, de rubis, de perles, ou autres pierreries. Les Lapidaires & Joailliers montent & vendent ceux-ci; les autres sont du commerce des Tissutiers-Rubanniers, & des Marchands-Merciers qui font le commerce de la rubannerie. *Savary*. (*D. J.*)

NŒUD A' QUATRE, *en terme de Marchand de modes*; est un ornement du ruban noué en deux feuilles de chaque côté. On fait aussi des *nœuds* à deux feuilles, mais plus rarement, parce qu'ils garnissent moins.

NŒUD D'ÉPAULE, *en terme de Marchand de modes*, est une aiguillette de plusieurs doubles de rubans d'or ou d'argent, & même de soie, à chaque bout inférieur desquels on attache des pentes; *voyez* PENTES. Les autres, assemblés l'un sur l'autre, se plissent le plus près qu'il est possible, se percent d'une boutonniere, ou se cousent à l'habit.

NŒUD D'ÉPÉE, *en terme de Marchand de modes*; est un ruban de telle ou telle grandeur, uni ou broché, *&c.* à un bout duquel on fait un *nœud* à quatre, & que l'on tourne par l'autre autour de la branche de l'épée. Quelquefois on attache une pente sous le *nœud* à quatre pour plus grand enjolivement. *Voyez* NŒUD A' QUATRE *&* PENTE.

NŒUD DE MANCHES, *en terme de Marchand de modes*; sont des *nœuds* de rubans à quatre feuilles que l'on attache sur la manche de la robe d'une dame, juste au pli du bras en-dessus. Ces rubans doivent être de même couleur que le reste de la parure. *Voyez* PARURE.

NŒUD D'AIGUIERE *ou* autre ouvrage, *en terme d'Orfevre en gros*; c'est un ornement qu'on voit entre le corps & le pié d'une aiguiere ou autre ouvrage. Il est enrichi de plusieurs moulures qui se succedent en s'avançant l'une sur l'autre jusqu'au milieu du *nœud*.

NŒUD, *terme de Plomberie*; c'est l'endroit par lequel on joint ensemble avec de la soudure deux ou plusieurs tuyaux de plomb. Un mémoire sur le prix des ouvrages de Plomberie, porte que les tuyaux de plomb pour les fontaines, soudés de long avec *nœuds* de soudure pour les joindre, se paient quatorze livres dix sols le cent pesant en œuvre, y compris les tranchées pour les mettre en place, & le remplissage des tranchées.

NŒUDS, (*Rubannier.*) Lorsqu'on ajoute une piece au bout de celle qui finit, & que l'on veut que l'ouvrage soit d'un même morceau, voici comme il faut s'y prendre: on coupe une partie des fils de cette piece ajoutée d'inégale longueur à l'autre partie de la même piece, ensuite on en fait autant à la piece qui finit, observant que la partie courte de l'une doit s'unir avec la partie longue de l'autre; & cela pour éviter que tous les *nœuds* de cette jonction ne se trouvent en un seul & même tas, ce qui causeroit une extrème difformité dans l'ouvrage, outre que le travail en deviendroit très-difficile par la confusion de cet assemblage de *nœuds*. Ces extrémités, ainsi coupées inégalement, sont unies ensemble par le moyen d'un *nœud* à chaque brin de soie,

ſoie, avec celui qui lui doit ſuccéder: on entend aſſez qu'un court doit être noué avec un long, ou un long avec un court; par conſéquent les *nœuds* ſe trouvent partagés en deux diſtances, ce qui fait moins d'effet dans l'ouvrage & y cauſe moins de difformité.

NŒUDS DES RAMES, *terme de Rubannier*: voici ce que c'eſt. Après l'entier paſſage des rames, comme il a été enſeigné à *ſon article*, & ſuppoſant toujours, ainſi que nous avons fait juſqu'à préſent, un deſſein à ſix retours, il faut former les *nœuds*; & voici comment: toutes les rames en général arrangées, comme il a été dit, ſur les rouleaux & à-travers leurs différentes grilles, ſont actuellement attachées à leur pierre, il faut les prendre ſix à ſix pour faire un *nœud*. Ces ſix rames ſeront priſes ſur le premier rouleau du porte-rames de devant, mais dans ſix grilles différentes, on les paſſera pluſieurs fois entre les doigts pour leur donner une égale tenſion, ce qui veut dire qu'il n'y en ait point de plus lâche l'une que l'autre; enſuite on les attache enſemble par un même *nœud*, c'eſt-à-dire que les ſix rames forment ce *nœud*, & c'eſt à l'extrémité de ces ſix rames que l'on attache la liſſette, ceci regarde également le glacis, comme la figure. *Voyez* FIGURE, GLACIS, ROULEAUX, RAMES, & LISSETTES.

NŒUD, ſ. m. *terme de Sculpteurs & de Marbriers*. On appelle de la ſorte, en terme de ſculpteurs & de marbriers, des endroits qui ſe trouvent dans le marbre à peu-près comme les *nœuds* qui ſont dans le bois. Ils ſont ſi durs que les meilleurs outils rebrouſſent contre. On ſe ſert ordinairement de la marteline pour les enlever. Ces *nœuds* ſont toujours un défaut dans les marbres, particulierement dans les marbres blancs. (*D. J.*)

NŒUD, *terme de Serrurerie*, eſt en terme de ſerruriers & d'ouvriers ſur métaux, qui montent des ouvrages à charnieres, ces diviſions élevées, rondes, & percées dans le milieu, qui s'emboîtent les unes dans les autres, & qui ſont toutes traverſées & liées enſemble par une broche ou un clou rivé.

Il y a des fiches à pluſieurs *nœuds*; celles qu'on appelle *fiches à chapelet*, en ont quelquefois au-delà de vingt.

NŒUD, *terme de Tiſſerand*, c'eſt un *nœud* très-ferme, & qui n'eſt point ſujet à ſe lâcher, dont les Tiſſerands & les autres ouvriers qui travaillent de la navette, ſe ſervent pour rejoindre les fils de la chaîne ou de la trame de leurs ouvrages qui ſe rompent en travaillant.

On dit *eſnouer un drap*, *une étoffe de laine*, pour dire, en ôter ces ſortes de *nœuds* avec de petites pinces de fer.

NŒUD, *terme de Verrerie*, eſt ce gros bouton ou épaiſſeur de verre qui reſte au milieu de ce que les vitriers appellent un *plat de verre*. On nomme auſſi ce *nœud* la *boudine* & l'*œil de bœuf*.

NŒUDS, *terme de Chaſſes*, morceaux de chair qui ſe levent aux quatre flancs du cerf.

NOFESCH, (*Litholog. ſacrée*.) mot hébreu qui ſignifie quelque *pierre précieuſe*; mais quelle eſt cette pierre précieuſe? les commentateurs du vieux Teſtament ſont encore à le ſavoir. Voici la conjecture la plus heureuſe. *Nofeſch* paroît dériver de la racine *fuch*, qui veut dire une *eſcarboucle*, un *rubis*; or comme dérivant de cette racine, il eſt naturel de penſer qu'il déſigne une *pierre rouge*, & point une pierre d'une autre couleur. Mais puiſque *fuch* veut dire un *rubis*, *nofeſch* ſignifiera quelque *pierre précieuſe* approchante du rubis par la couleur; ce ſera donc vraiſſemblablement le grenat, & même d'autant mieux que la langue hébraïque n'a point de terme, de notre connoiſſance, pour ſignifier le *grenat*. (*D. J.*)

NOGA. (*Diete*.) Les qualités diététiques de cette eſpece de friandiſe doivent être eſtimées par celles des amandes & du miel, (*voyez* AMANDES & MIEL.) Ce dernier ingrédient a reçu pourtant une altération dans la cuite qu'exige la préparation du *noga*. Il eſt devenu plus viſqueux; il a acquis de l'âcreté. Auſſi cet aliment empâte la bouche, rend la ſalive gluante, & excite une ſoif incommode. Il eſt d'ailleurs ſujet à cauſer des aigreurs, des vents, & des dévoyemens. En tout, c'eſt une mauvaiſe drogue que le *noga*. (*b*)

NOGARO, (*Géog.*) petite ville de France en Gaſcogne, capitale du bas Armagnac, ſur la Midouze, à quatre lieues d'Aire. Il s'y eſt tenu deux conciles, l'un en 1290, & l'autre en 1315. *Long.* 17. 50. *lat.* 43. 40.

NOGENT, (*Géog.*) grand bourg de l'Isle de France, à deux lieues de Paris, ſur le bord de la Seine. Ce lieu eſt fort ancien, & ſon nom latin étoit *Novigentum* ou *Novientum*. C'étoit déja une bourgade au commencement du vj. ſiecle ſous les enfans de Clovis. Ce fut là où Clodoald vulgairement appellé *Saint-Cloud*, fils de Clodomir, ſe retira dans un monaſtere qu'il y fit conſtruire, & dans lequel il mourut vers l'an 560. La dévotion que le peuple lui portoit, a fait changer le nom de *Nogent* en celui de *Saint-Cloud*. *Voyez* SAINT-CLOUD. (*D. J.*)

NOGENT-LE-ROI, (*Géog.*) en latin moderne *Novigentum-regis*; petite ville de France, dans l'Orléanois, à 5 lieues de Chartres, & à 4 de Dreux. Elle eſt ſituée dans un vallon où l'Eure commence à porter bateau. *Longit.* 18. 55. *latit.* 48. 30.

C'eſt ici que Philippe de Valois décéda le 23 Août 1350; quoiqu'il n'eût que 57 ans, dit Brantome, il mourut vieux & caſſé. Il avoit épouſé en ſecondes nôces, Blanche d'Evreux qui étoit dans la fleur de la jeuneſſe, & la plus belle princeſſe de ſon tems; il l'aima beaucoup; & elle avança ſa carriere en répondant trop à ſa paſſion.

Ce prince eut par engagement du roi de Majorque, les comtés de Rouſſillon & de Cerdeigne dans les Pyrénées; il acquit de lui la baronnie de Montpellier en Languedoc; enfin il paya beaucoup d'argent pour le Dauphiné. Tout cela eſt aſſez ſurprenant dans un regne ſi malheureux; mais l'impôt du ſel, le hauſſement des tailles, les infidélités ſur les monnoies lui donnerent les moyens de faire ces acquiſitions. L'état fut augmenté, mais il fut appauvri; & ſi Philippe VI. eut d'abord le ſurnom de *fortuné*, ſon peuple ne put jamais prétendre à ce beau titre; & lui-même en déchut bien depuis la bataille de Crecy. (*D. J.*)

NOGENT-LE-ROTROU, (*Géog.*) gros bourg de France, dans le Perche, dont il prétend être le chef-lieu, ſur l'Huiſne, au diocèſe de Séez, élection de Mortagne. Ce lieu a pris ſon nom de *Rotrou*, comte de Perche; & c'eſt pourquoi on l'appelle en latin *Novigentum-Rotrodi* ou *Rotroci*. Il eſt à 12 lieues S. E. d'Alençon, 12 N. E. du Mans, 28 S. O. de Paris. *Long.* 18. 22. *lat.* 48. 20.

C'eſt la patrie de Belleau (Remy), ancien poëte françois qui mourut à Paris en 1577. Il a fait une *traduction des odes d'Anacréon*, en vers françois, où il regne quelquefois de la naïveté & des graces naturelles; mais ſes *paſtorales* ne pouvoient plaire qu'à Ronſard. (*D. J.*)

NOGENT-SUR-SEINE, (*Géog.*) petite ville de France, en Champagne, ſur la Seine, à 9 lieues de Montereau, 12 de Troyes & à 22 de Paris. Il y a bailliage, maréchauſſée, & grenier à ſel. *Long.* 21. 3. *lat.* 48. 25.

NOGUET, ſ. m. *terme de Vannier*, eſpece de grand panier d'oſier, très-plat, plus long que large, dont les angles ſont arrondis, & les bords n'ont qu'environ deux pouces de hauteur; il a une anſe de châtaigner qui le traverſe dans ſa largeur, & qui ſert à le tenir. Les femmes le portent ſur la tête, & le poſent ſur une toile roulée & pliée en rond qu'elles nomment un *tortillon*; les hommes qui s'en ſervent, le tiennent à la main.

L'uſage du *noguet* eſt pour y arranger de petits paniers de fruits, comme de pêches, d'abricots, de figues & de prunes que les fruitiers & fruitieres crient dans les rues, ou pour y mettre en été les pots de crême & les petits fromages dreſſés dans des écliſſes, que vendent les laitieres.

Le *noguet* de ces dernieres eſt garni de fer blanc, de crainte que le petit-lait qui ſe filtre à-travers des écliſſes ne puiſſe gâter les femmes qui portent ce panier ſur leur tête. *Dictionn. de Comm.* (*D. J.*)

NOHESTAN, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) C'eſt le nom qu'on donna, du tems d'Ezéchias roi de Juda, au ſerpent d'airain que Moïſe avoit élevé dans le deſert, ainſi qu'il eſt rapporté dans les Nombres, *c. xxj. v.* 8. & qui s'étoit conſervé juſqu'à ce tems parmi les Iſraëlites.

Le peuple ſuperſtitieux s'étant laiſſé aller à rendre un culte particulier à ce ſerpent, Ezéchias le fit briſer, & lui donna par dériſion le nom de *nohestan*: comme qui diroit, *ce petit je ne ſai quoi d'airain*, ou *ce petit ſerpent d'airain*; car en hébreu *nabas* ou *nabaſch* ſignifie un *ſerpent* & de l'*airain*.

On montre cependant encore aujourd'hui dans l'égliſe de Saint Ambroiſe à Milan un ſerpent d'airain, que l'on prétend être celui que Moïſe éleva dans le deſert; mais on ſait certainement par l'Ecriture ſainte, IV. Reg. *xxxviij*. 4. qu'Ezéchias fit mettre celui-ci en pieces de ſon tems, c'eſt-à-dire, vers l'an du monde 3278, & 722 ans avant J. C. Calmet, *Diction. de la Bibl.*

NOIR. (*Arts méchan.*) Le *noir* eſt la couleur la plus obſcure de toutes, & la plus oppoſée au blanc.

Il y a pluſieurs ſortes de *noirs* qui entrent dans le commerce, qui ſeront expliquées ci-après; ſavoir, le

noir

noir de Teinturiers, le *noir* d'Allemagne, le *noir* d'ivoire, ou *noir* de velours, *noir* d'os, le *noir* de cerf, le *noir* d'Eſpagne, le *noir* de fumée ou *noir* à noircir, le *noir* de terre, & le *noir* des Corroyeurs.

Noir d'Allemagne, (*Teinture.*) Ce mot *noir* ſe fait avec de la lie de vin brûlée, lavée enſuite dans de l'eau, puis broyée dans des moulins faits exprès avec de l'ivoire, des os ou des noyaux de pêche auſſi brûlés. C'eſt de ce *noir* dont les Imprimeurs en taille-douce ſe ſervent. Ce *noir* vient ordinairement de Francfort, de Mayence & de Strasbourg, ou en pierre ou en poudre; il s'en fait néanmoins en France, qui n'eſt au-deſſous de celui d'Allemagne que par la différence qui ſe trouve entre les lies de vin dont ils ſe font; celui de Paris eſt même plus eſtimé que celui d'Allemagne; & les Imprimeurs de taille-douce le trouvent plus doux.

Le *noir* d'Allemagne doit ſe choiſir humide, ſans néanmoins avoir été mouillé, d'un beau *noir*, luiſant, doux, friable ou facile à mettre en poudre, léger, & avec le moins de grains luiſans que faire ſe peut, & s'il eſt poſſible, qu'il ait été fait avec l'ivoire, étant meilleure pour faire le beau *noir* que les os & les noyaux de pêches.

Noir de cerf; c'eſt ce qui reſte dans la cornue, après que l'on a tiré de la corne de cerf, l'eſprit, le ſel volatil, & l'huile. Ce réſidu ſe broye avec de l'eau, & fait une ſorte de *noir* qui eſt preſque auſſi beau & auſſi bon que celui d'ivoire, & dont les Peintres ſe peuvent très-bien ſervir.

Noir de charbon. Le *noir de charbon* ſe fait avec des morceaux de charbon bien nets & bien brûlés, que l'on pile dans un mortier, & que l'on broye enſuite à l'eau ſur le porphyre, juſqu'à ce qu'il ſoit aſſez fin. Alors on le met ſécher par petits morceaux, ſur du papier bien liſſe. C'eſt un très-bon *noir* pour les tableaux, & également bon pour peindre à l'eau.

Noir des Corroyeurs. On appelle *premier noir*, chez les artiſans qui donnent le corroyage aux cuirs, quand ils ont été tannés, la premiere teinte de cette couleur qu'ils appliquent ſur les vaches, veaux ou moutons. Ce *noir* eſt fait de noix de galle, de biere aigre & de ferraille. Le *ſecond noir* eſt compoſé de noix de galle, de couperoſe, & de gomme arabique. C'eſt ſur ce *noir* que ſe donnent les deux luſtres.

Noir d'Espagne. (*Chimie & Pharm.*) C'eſt ainſi que l'on nomme le liége brûlé & réduit en charbon dans les vaiſſeaux fermés. On vante beaucoup l'uſage de ce charbon pris en poudre pour arrêter les gonorrhées, & on le regarde comme un ſpécifique dans les incontinences d'urine; mais il eſt à propos d'employer ce remede avec prudence. *Le noir d'Eſpagne* incorporé avec de l'huile de lin, fait un liniment, que quelques auteurs regardent comme très-propre à appaiſer les douleurs que cauſent les hémorrhoïdes.

Noir de fumée, (*Arts.*) c'eſt ainſi qu'on nomme une ſubſtance d'un beau noir, produite par des réſines brûlées.

Toutes ſubſtances réſineuſes, telle que la réſine des pins, des ſapins, la térébenthine, la poix, les bitumes, étant brûlées, ſe réduiſent en une matiere charbonneuſe, fort déliée, que l'on nomme *noir de fumée*; mais comme ces ſubſtances réſineuſes peuvent s'employer à d'autres uſages, on ne ſe ſert pour le faire, que de ce qui eſt reſté dans le fond des chaudieres où l'on a fait bouillir la réſine, pour en faire de la poix ou du goudron. Pour cet effet, on allume des morceaux de ce réſidu qui eſt très-inflammable, & on le laiſſe brûler dans une marmite placée au milieu d'un bâtiment ou cabinet quarré, bien fermé de toute part, & tendu de toile ou de peaux de moutons. A meſure que la matiere réſineuſe brûle, il en part une matiere ſemblable à de la ſuie, qui s'attache à la toile ou aux peaux de moutons dont le cabinet eſt tendu. Lorſqu'on croit que le cabinet eſt ſuffiſamment rempli de cette matiere, on l'enleve pour la mettre dans des barrils, & on la vend ſous le nom de *noir de fumée*, ou de *noir à noircir*. *Voyez nos Pl.*

En Allemagne, où il ſe trouve des vaſtes forêts de pins & de ſapins, on fait le *noir de fumée* en grand, & l'on conſtruit des fourneaux uniquement deſtinés à cet uſage. Ces fourneaux ſont des cabinets quarrés qui ferment très-exactement; à leur partie ſupérieure eſt une ouverture ſur laquelle on place une toile tendue de maniere à former un cône; à ce cabinet il communique une eſpece de voûte horiſontale, ou de tuyau de cheminée, au bout duquel eſt une eſpece de four; à l'ouverture de ce four on place les matieres réſineuſes ou le bois chargé de réſine, que l'on veut brûler pour faire le *noir de fumée*. Par ce moyen, la ſubſtance noire qui s'en dégage, paſſe par le tuyau de cheminée, & va ſe rendre dans le cabinet quarré, *voyez nos Pl.* Comme cette matiere eſt légere, il y en a une grande quantité qui s'attache à l'intérieur du cône de toile qui eſt au-deſſus de ce même cabinet. Lorſqu'on croit qu'il s'y en eſt ſuffiſamment amaſſé, on frappe avec des baguettes ſur le cône de toile pour faire tomber le *noir de fumée* qui s'y étoit attachée; par-là il retombe dans le cabinet, d'où on l'enleve pour le mettre dans des barrils ou caiſſes de bois, & pour le débiter.

Le *noir de fumée* ſert dans la peinture à l'huile, avec laquelle il s'incorpore parfaitement bien; il ne peut ſervir dans la peinture en détrempe, vû qu'il ne ſe mêle point avec de l'eau. Cette ſubſtance entre auſſi dans la compoſition de l'encre des Imprimeurs. (—).

Noir de fumée, (*Chimie.*) charbon volatiliſé, ou plutôt *élancé* par le mouvement rapide de la flamme dans la combuſtion à l'air libre, & avec flamme des matieres réſineuſes. *Voyez la fin de l'art.* Suie, *Chimie.* Le *noir de fumée* n'eſt point proprement volatil: c'eſt avec raiſon que nous avons énoncé dans la précédente définition, qu'il étoit enlevé par une puiſſance étrangere, ce qui eſt bien différent de la volatilité chimique, *voyez* Volatil; & même cette maniere d'être produit n'empêche point qu'il ne ſoit un corps très-fixe, jouiſſant à cet égard de la propriété générique de charbon, dont il eſt une véritable eſpece. *Voyez* Charbon, *Chimie.* (*B*)

Noir d'os, le *noir d'os* ſe fait avec les os de mouton, brûlés & préparés comme le *noir* d'yvoire. Il fait un *noir* roux, & l'on s'en ſert beaucoup pour les tableaux; mais il eſt difficile à ſécher, & l'on eſt obligé en le broyant à l'huile, de le tenir plus ferme que les autres couleurs, afin d'avoir la facilité d'y mettre la quantité néceſſaire d'huile graſſe ou ſécative: on s'en ſert rarement à l'eau.

Noir de pêches, le *noir de pêches* ſe fait avec les noyaux de pêches brûlés comme le *noir* d'yvoire, & broyés très-fin ſur le porphyre: il ſert beaucoup pour les tableaux, & fait une teinte bleuâtre étant mêlé avec le blanc. On peut auſſi s'en ſervir à l'eau.

Noir, *en Peinture*, ce n'eſt pas avec le *noir* qu'on donne la plus grande force dans un tableau: les habiles peintres n'en emploient preſque jamais de pur. On dit qu'il ſeroit à ſouhaiter que le blanc & le *noir* fuſſent auſſi chers pour les commençans que l'outre-mer, parce qu'alors le prix les leur feroit épargner, & tenter d'autres moyens, ſoit qu'ils vouluſſent faire clair ou brun; au lieu qu'à force de les prodiguer, ils ne font ni l'un ni l'autre.

On ſe ſert en Peinture du *noir* d'yvoire, du *noir* d'os, du *noir* de charbon, *noir* de noyaux de pêches, *noir* de fumée; & pour la freſque, du *noir* de terre.

Noir, *terme de Plumaſſier*, on appelle *grandes noires* ou *noirs fins à pointe*, les plumes d'autruches *noires* de la meilleure qualité, & qui ſont propres à faire des panaches. Les *petites noires* à pointe plate, ſont au contraire de la moindre qualité, & ne ſervent qu'à faire des ouvrages de mercerie, comme bonnets d'enfans, écrans & autres ſemblables.

Noir de rouille, c'eſt la même choſe que le premier *noir* des corroyeurs.

Noir de terre, eſt une eſpece de charbon qui ſe trouve dans la terre, dont les Peintres ſe ſervent après qu'il a été bien broyé pour travailler à freſque.

On fait du *noir* avec de la noix de galle, de la couperoſe ou du vitriol, comme l'encre commune ou à écrire.

Il ſe fait encore du *noir* avec de l'argent & du plomb, dont on ſe ſert à remplir les creux ou cavités des choſes gravées.

Noir *de metteur en œuvre*, eſt une poudre *noire* qui provient de l'yvoire brûlé & réduit en poudre, *voyez* Noir d'yvoire. La façon de l'employer dépend de l'artiſte. Il y a des pierres que l'on met en plein *noir*; alors on peint en *noir* tout le dedans du chaton, & on l'emplit même quelquefois de poudre ſeche, afin que la pierre en ſoit totalement enveloppée. Il y en a d'autres auxquelles on ne met qu'un point *noir* ſur la culaſſe, aſſez volontiers ſous les roſes que l'on met ſur la feuille d'argent, on peint une étoile *noire* ſur cette feuille. Il eſt aſſez difficile de donner de regles là-deſſus, cela dépend des circonſtances; l'artiſte attentif eſſaye ſouvent de plusieurs façons, & ſe fixe à celle qui donne plus de jeu à ſa pierre, ou qui déguiſe mieux ſa couleur.

Noir d'yvoire, le *noir d'yvoire* ſe fait avec des morceaux d'yvoire que l'on met dans un creuſet ou pot

bien

bien lutté avec de la terre à potier, & que l'on met dans leur four lorſqu'ils cuiſent leurs poteries; il faut qu'il y reſte autant que leſdites poteries pour devenir bien *noir* & bien cuit: il faut ſur-tout bien prendre garde qu'il n'y ait aucun jour au creuſet ou autre vaſe, autrement l'yvoire deviendroit blanc au lieu de noir, & ſe conſumeroit. Ce *noir* mêlé avec le blanc, fait une fort belle teinte griſe: on s'en ſert pour les tableaux, comme pour l'eau ou miniature.

Noir, (*Teinture.*) le *noir* eſt la cinquieme & derniere couleur du bon teint; l'opération qui le produit eſt préciſement la même qui ſert à faire de l'encre à écrire. On plonge l'étoffe dans un bain compoſé d'une décoction de noix de galle & de diſſolution de vitriol verd: il arrive néceſſairement que l'acide vitriolique s'uniſſant à l'alkali de la noix de galle, abandonne le fer avec lequel il étoit uni dans le vitriol; ce fer diviſé en parties extrèmement fines, ſe loge dans les pores de l'étoffe, & *y eſt retenu* par le reſſerrement que la ſtipticité de la noix de galle y a cauſée, & par une eſpece de gomme qu'elle contient & qui l'y maſtique. On ne remarque dans toute cette opération, aucun ingrédient qui ait pû donner du cryſtal de tartre, ou du tartre vitriolé, auſſi la teinture *noire* n'eſt-elle pas à beaucoup près auſſi ſolide que les autres, & elle ne réſiſteroit nullement, non plus que les gris qui en ſont les nuances.

Avant de teindre une étoffe en *noir*, les réglemens exigent qu'elle ſoit *gueſdée*, c'eſt-à-dire qu'elle ait été teinte en bleu très-foncé: ce bleu dont la teinture eſt ſolide, ſert en outre, en donnant à l'étoffe une couleur approchante du *noir*, à diminuer la quantité du vitriol qui, ſans cela ſeroit néceſſaire, & qui rendroit l'étoffe rude. On pourroit employer au même uſage, le rouge foncé de garance, mais il en réſulteroit deux inconvéniens; le premier de faire ſubir à l'étoffe une premiere altération par l'action des ſels du bouillon; & le ſecond, de donner au *noir* un œil rougeâtre & déſagréable. On évite l'un & l'autre en donnant à l'étoffe une premiere teinture bleue, qui ne détruit pas l'étoffe; & qui loin d'alterer le *noir*, lui donne au contraire un velouté très-avantageux.

Le *noir* & le gris ſervent non-ſeulement ſeuls, mais encore on les emploie pour brunir toutes les couleurs, & c'eſt pour cette raiſon qu'on nomme *brunitur*e, la teinture *noire* ou griſe qu'on donne à une étoffe deja teinte d'une autre couleur. *Acad. roy. des Scienc.* 1750. (*D. J.*)

Noir antique, (*Hiſt. nat.*) en italien; *nero antico*; nom donné par les modernes à un marbre très-*noir*, fort dur & prenant un très-beau poli. Les anciens l'appelloient *lucullenm marmor*.

Noir emplatre, ou *emplâtre de céruſe brûlée*, voyez *ſa préparation au mot* emplatre. Cet emplâtre ne doit ſa naiſſance qu'à une bizarrerie ou fantaiſie d'ouvrier. C'eſt une préparation moins élégante que celle de l'emplâtre de céruſe blanc, ſans avoir aucune propriété de plus. Il y a même apparence que le premier emplâtre *noir* qui ait été fait, eſt dû à l'ignorance ou à la négligence d'un artiſte; car l'emplâtre *noir* eſt un emplâtre manqué ou gâté, *voyez* Emplatre. Au reſte ce qu'on appelle ici *brûlé*, n'eſt en effet que réduit: la céruſe prétendue brûlée, n'eſt autre choſe que du plomb qui a repris ſa forme métallique, en empruntant du phlogiſtique de l'huile. *Voyez* Reduction. (*b*)

Noir, (*Maréchal.*) poil du cheval. *Noir* jais, ou maure, ou moreau, ou vif, c'eſt le vrai *noir*. On appelle un cheval qui, quoique *noir*, a une teinte rouſsâtre, *noir mal teint*.

NOIRCEUR, ſ. f. (*Phyſiq.*) c'eſt la couleur qui eſt occaſionnée par la texture des parties de la ſurface d'un corps, telle que les rayons de lumiere qui tombent deſſus ſont amortis ou abſorbés, ſans ſe reflêchir que très peu ou point du tout. La *noirceur* n'eſt donc pas proprement une couleur, mais la privation de toute couleur, *voyez* Couleur & Lumiere. La *noirceur* eſt directement oppoſée à la *blancheur*, qui vient de ce que les parties reflêchiſſent indifféremment tous les rayons qui tombent ſur elles, de quelque couleur qu'ils ſoient, *voyez* Blancheur. Newton dans ſon traité d'optique, montre que pour produire un corps de couleur *noire*, il faut que les corpuſcules qui le compoſent ſoient moindres que ceux qui forment les autres couleurs; parce que quand les particules compoſantes ſont trop grandes, elles reflêchiſſent alors beaucoup de rayons; mais ſi elles ſont moindres qu'il ne faut pour reflêchir le bleu le plus foncé, qui eſt la plus ſombre de toutes les couleurs, elles reflêchiront ſi peu de rayons que le corps paroîtra noir. De-là il eſt aiſé de juger pourquoi le feu & la putréfaction, en diviſant les particules des ſubſtances, les rendent noires: pourquoi un habit noir eſt plus chaud qu'un autre habit, *toutes choſes d'ailleurs égales*; c'eſt qu'il abſorbe plus de rayons & en reflêchit moins, *voyez* Chaleur: *pourquoi une petite quantité de ſub*ſtances noires communiquent leur couleur aux autres ſubſtances auxquelles elles ſont jointes; leurs petites particules, par la raiſon de leur grand nombre, couvrant aiſément les groſſes particules des autres: pourquoi les verres qui ſont travaillés & polis ſoigneuſement avec du ſable, rendent noir le ſable auſſi bien que les particules qui ſe détachent du verre: pourquoi les ſubſtances noires s'enflamment au ſoleil, plus aiſément que les autres; ce dernier effet vient en partie de la multitude des rayons qui s'abſorbent au-dedans de la ſubſtance, & en partie de la commotion faite des corpuſcules compoſans: pourquoi quelques corps noirs tiennent un peu de la couleur bleue; ce qui ſe peut éprouver en regardant à-travers un papier blanc des objets noirs, alors le papier paroîtra bleuâtre; la raiſon de cela eſt que le bleu obſcur du premier ordre des couleurs, eſt la couleur qui approche le plus du noir, parce que c'eſt celle qui reflêchit moins de rayons, & que parmi ces rayons, elle ne reflêchit que les bleus. Donc réciproquement, ſi les corps noirs reflêchiſſent quelques rayons, ce doit être les bleus préférablement aux autres. *Voyez* Bleu. *Chambers.* (*O*)

Noirceur, (*Médec.*) la couleur noire naturelle, & celle qui doit ſa naiſſance à la teinture, n'annoncent rien de fâcheux; mais celle qui vient d'une cauſe morbifique, eſt d'un mauvais préſage.

Le ſang, la graiſſe, la bile, la moëlle, les crachats, la mucoſité, les matieres fécales, les matieres rejettées par le vomiſſement, l'urine, le pus & la pituite, ſont ſujets à acquérir une couleur *noire*, produite par la matiere de la mélancolie.

Ces humeurs corrompues & tombées dans le ſphacele, ſont un triſte pronoſtic dans les maladies aiguës; comme l'inflammation, les fiévres éréſypélateuſes, malignes, épidémiques, la peſte, la petite vérole. Elles ſont également mauvaiſes dans les maladies chroniques, l'ictere, les contuſions, les brûlures, & dans la congélation des membres, ſoit que ces matieres s'évacuent, ſoit qu'elles s'attachent aux parties, ſoit enfin que la mauvaiſe couleur de ces humeurs ſe manifeſte à la peau.

La méthode curative demande de corriger, d'évacuer, de diſſiper, d'adoucir la malignité. Il faut encore arrêter par les antiſeptiques, autant qu'il eſt poſſible, le progrès de la corruption des humeurs.

NOIRCIR, v. act. & neut. (*Gramm.*) *noircir*, (neut.) c'eſt prendre de ſoi-même une couleur noire. *Noircir* (act.) c'eſt enduire de cette couleur un objet.

Noircir, (*Marine.*) c'eſt enduire les vergues & les mâts d'une mixtion faite de noir de fumée & de goudron, ou d'huile & de noir de fumée. On *noircit* les mâts près des ſoutereaux & de l'étambray, & les vergues par-tout.

Noircir, (*Arquebuſier, Coutelier, Serrurier, Fourbiſſeur, & autres ouvriers en fer.*) c'eſt après avoir donné à la lime & au marteau, à des pieces d'ouvrages la forme convenable, les faire chauffer bien chaudes, & les froter avec de la corne de bœuf, afin de les garantir de la rouille.

NOIRCISSEUR, ſ. m. (*Teinture.*) les *Noirciſſeurs* ſont les ouvriers qui font l'achevement des noirs. A Rouen ils entrent dans la communauté des Teinturiers.

Noire Mer, partie de la Méditerrannée, qui forme au fond de cette derniere comme une eſpece de grand golfe. *Voyez* Mediterranée. Quelques anciens, & entr'autres Diodore de Sicile, ont écrit que le pont-Euxin ou la *mer Noire*, n'étoit autrefois que comme une grande riviere ou un grand lac qui n'avoit aucune communication avec la mer de Grece; mais que ce grand lac s'étant augmenté conſidérablement avec le tems par les eaux des fleuves qui y arrivent, il s'étoit enfin ouvert un paſſage, d'abord du côté des îles Cyanées, & enſuite du côté de l'Helleſpont. C'eſt ſur ce témoignage des anciens que M. de Tournefort dit dans ſon *voyage du Levant*, que la *mer Noire* recevant les eaux d'une grande partie de l'Europe, & de l'Aſie, après avoir augmenté conſidérablement, s'ouvrit un chemin par le Boſphore, & enſuite forma la Méditerranée, ou l'augmenta ſi conſidérablement, que d'un lac qu'elle étoit autrefois, elle devint une grande mer, qui s'ouvrit enſuite elle-même un chemin par le détroit de Gibraltar, & que c'eſt probablement dans ce tems que l'île Atlantide, dont parle Platon, a été ſubmergée. *Voyez* Atlantide.

Cette

Cette opinion ne peut ſe ſoutenir, dès qu'on eſt aſſuré que c'eſt l'Océan qui coule dans la Mediterranée, & non pas la Méditerranée dans l'Océan; d'ailleurs M. Tournefort n'a pas combiné deux faits eſſentiels, & qu'il rapporte cependant tous deux: le premier, c'eſt que la *mer Noire* reçoit neuf ou dix fleuves, dont il n'y en a pas un qui ne lui fourniſſe plus d'eau que le Boſphore n'en laiſſe ſortir; le ſecond, c'eſt que la mer Méditerranée ne reçoit pas plus d'eau par les fleuves, que la *mer Noire*; cependant elle eſt ſept ou huit fois plus grande, & ce que le Boſphore lui fournit, ne fait pas la dixieme partie de ce qui tombe dans la *Mer noire*; comment veut-il que cette derniere partie de ce qui tombe dans une petit mer, ait formé non ſeulement une grand mer, mais encore ait ſi fort augmenté la quantité des eaux, qu'elles aient renverſé les terres à l'endroit du détroit, pour aller enſuite ſubmerger une île plus grande que l'Europe! La mer Méditerranée tire au contraire au moins dix fois plus d'eau de l'Océan, qu'elle n'en tire de la *mer Noire*, parce que le Boſphore n'a que 800 pas de largeur dans l'endroit le plus étroit; au lieu que le détroit de Gibraltar en a plus de 5000 dans l'endroit le plus ſerré, & qu'en ſuppoſant les vîteſſes égales dans l'un & dans l'autre détroit, celui de Gibraltar a bien plus de profondeur. *Hiſt. nat. gén. & part. tom. I. Voyez* MER, FLEUVE, COURANTE, *&c.*

NOIRE, RIVIERE, (*Géog.*) il y a dans l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle France, trois rivieres nommées *rivieres Noires*: l'une ſe rend dans le fleuve ſaint-Laurent, l'autre ſe jette dans le lac des Illinois, & la troiſieme ſe perd dans le fleuve du Miſſiſſipi par les 43[d] de *lat. ſeptent.*

NOIRE, PIERRE, (*Hiſt. nat.*) *nigrica*, ou *nigritis*, *creta nigra*, *pnigites*, pierre noire, tendre, luiſante, graſſe au toucher, quelquefois très âcre, & d'un goût vitriolique & aſtringent. Les ouvriers, qui l'appellent quelquefois *crayon noir*, s'en ſervent pour tracer des lignes. La meilleure eſpece dont on ſe ſerve en France, vient de Normandie. On fait le plus de cas de celle qui n'eſt point entremêlée de pyrites, & qui ne ſe vitrioliſe pas; c'eſt-à-dire, à la ſurface de laquelle il ne ſe forme point une eſpece de moiſiſſure; ce qui annonce qu'elle renferme des particules pyriteuſes qui ſe ſont décompoſées.

On trouve deux carrieres de cette *pierre noire* en Weſtphalie, dans l'évêché d'Oſnabruck près d'Eſſen; elle eſt feuilletée comme de l'ardoiſe. On en tranſporte une très-grande quantité en Hollande: on prétend que les Hollandois s'en ſervent pour contrefaire l'encre de la Chine. Il paſſe près de ces carrieres une riviere dont quelquefois les eaux ſont entierement noires. *Voyez* Brückmam, *epiſtol. itiner. centuria III. epiſt. ij.* (—)

NOIRE, ſ. f. eſt une note de Muſique qui ſe fait ainſi, ou , & qui vaut deux croches, ou la moitié d'une blanche.

Dans nos anciennes muſiques on ſe ſervoit de pluſieurs ſortes de noires; *noires* à queue, *noire* quarrée, *noire* en lozange. Ces deux dernieres eſpeces ſont demeurées dans le plein chant; mais dans la Muſique on ne ſe ſert plus que de la *noire* à queue. *Voyez* VALEUR DES NOTES. (*S*)

NOIRS, ſ. m. pl. (*Comm.*) eſt le nom d'une nation d'Afrique qu'on nomme ainſi à cauſe de la couleur de leur peau qui eſt *noire*. *Voyez* la raiſon de cette couleur ſous l'*article* NEGRE, où nous avons auſſi traité du commerce que les Européens font de ces *noirs*, tant dans le continent, que dans quelques îles de l'Amérique. (*G*)

NOIRMOUTIER, (*Géog.*) île de l'Océan occidental ſur la côte de France, aux extrémités du Poitou & de la Bretagne, vers l'embouchure de la Loire. Cette île s'appelloit autrefois *Her* ou *Herio*. S. Philibert s'étant retiré dans cet endroit, y fonda vers l'an 674. un monaſtere qui fut nommé *Hermoutiers*, & depuis *Noirmoutier*, ou par corruption, ou à cauſe de l'habit noir des moines bénédictins qui l'occupoient. Mais depuis long-tems il n'y a plus de moines noirs dans le prieuré de S. Philibert: ce ſont aujourd'hui des moines de Cîteaux.

Cette île a environ trois lieues de long, ſept de tour, & une petite ville qui prend le nom de l'île, & qui peut contenir deux mille habitans. *Long.* 15. 24 *lat.* 46. 55. (*D. J.*)

NOISETTIER, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *corylus*, genre de plante à fleur en chaton, compoſée de pluſieurs petites feuilles attachées à un axe en forme d'écailles, ſous leſquelles il y a beaucoup de ſommets. Les embryons naiſſent ſur le même arbre, mais ſéparés des fleurs: ils deviennent dans la ſuite une coque arrondie & oſſeuſe; cette coque eſt recouverte d'une enveloppe calleuſe & frangée, & renferme une amande, Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

NOISETTIER, *corylus*, petit arbre que l'on cultive à cauſe de ſon fruit. C'eſt l'eſpece franche du coudrier qui vient dans les bois, & dont le *noiſettier* ne differe que par ſon fruit, qui eſt plus gros & de meilleur goût: ainſi pour la deſcription & les faits généraux, *voyez* COUDRIER.

Il y a pluſieurs eſpeces de *noiſettiers*:

1°. Le *noiſettier francs*; les noiſettes qu'il produit ſont longues & plus groſſes que les noiſettes des bois.

2°. Le *noiſettier franc à fruit rouge & oblong.*

3°. Le *noiſettier franc à fruit rouge & oblong, recouvert d'une pellicule blanche.*

Ces trois eſpeces de noiſettes ſont celles qui réuſſiſſent le mieux dans le climat ſeptentrional du royaume.

4°. Le *noiſettier à gros fruit rond*, c'eſt l'*aveline*, qui ne mûrit bien que dans les pays chauds.

5°. Le *noiſettier à grapes*, c'eſt une variété qui n'a d'autre mérite que la ſingularité d'avoir un pédicule plus long qui, au lieu de réunir les noiſettes en un ſeul point comme on les voit ordinairement, les raſſemble en maniere de grape alongée.

6°. Le *noiſettier d'Eſpagne*, c'eſt une eſpece d'aveline fort groſſe & anguleuſe, mais qui n'eſt pas d'un goût ſi délicat que nos noiſettes franches.

7°. Et le *noiſettier du Levant*; cet arbriſſeau ne devient pas à beaucoup près ſi haut que les autres *noiſettiers*; à peine s'éleve-t-il à cinq ou ſix piés: ſa feuille eſt moins large, plus alongée, & extrèmement ridée, & ſa noiſette eſt la plus groſſe de toutes; mais ce n'eſt pas la meilleure. Ce *noiſettier* eſt très-rare.

On pourroit multiplier les différentes ſortes de *noiſettiers* en ſemant leurs *noiſettes*, qui produiſent ordinairement la même eſpece; mais cette méthode eſt trop longue: les jeunes plants ne donnent du fruit qu'au bout de ſept ans. On pourroit auſſi les faire venir de boutures & de branches couchées: autre pratique minutieuſe, dont on doit d'autant moins ſe ſervir; qu'il y a un moyen plus ſimple, plus court & plus aiſé. Tous les *noiſettiers* pouſſent du pié quantité de rejettons qui ſont nuiſibles & fort à charge; parce qu'on doit les ſupprimer tous les ans, ſans quoi ils feroient dépérir les maîtreſſes tiges, & attenueroient le fruit. On ſe ſert de ces rejettons pour multiplier l'eſpece, & on les détache avec le plus de racines qu'il eſt poſſible. Ils reprennent aiſément à la tranſplantation, & donnent du fruit au bout de trois ou quatre ans. Tous les *noiſettiers* ſont très-robuſtes; ils s'accommodent de toutes les expoſitions; ils viennent dans tous les terreins: cependant ils ſe plaiſent mieux dans les terres maigres, ſablonneuſes & humides, à l'expoſition du nord, dans des lieux frais & à l'ombre. Mais il ne faut pas qu'ils ſoient dominés, ou trop ſerrés par d'autres arbres. Enfin on met ces arbres dans les places inutiles & dans les coins perdus des jardins fruitiers & des vergers. L'automne eſt le meilleur tems pour la tranſplantation des *noiſettiers*, parce qu'ils entrent en ſeve dès la fin du mois de Janvier. Cependant on peut encore les tranſplanter de bonne heure au printems. Ces arbres ne ſont pas ſuſceptibles d'une forme réguliere: il n'eſt même guere poſſible de les réduire à une ſeule tige, & quand on en viendroit à bout à force de retrancher les rejettons qu'ils pouſſent du pié, l'arbre dépériroit bientôt par la quantité de fruit qu'il porte: on eſt donc obligé de laiſſer ſur chaque pié trois ou quatre principales tiges, qu'on renouvelle dans leur dépériſſement, par de jeunes rejettons qu'on laiſſe monter. Pour la qualité & les propriétés du fruit, *voyez* NOISETTE.

NOISETTE, (*Diete*.) *voyez* AVELINE.

NOIX, ſ. f. ſorte de fruit qui a une écale fort dure, dans laquelle eſt enfermée une amande plus tendre, & mangeable. *Voyez* GLAND, AMANDE, *&c.*

Il y a diverſes ſortes de *noix*; ſavoir, des noiſettes, des avelines, des chataignes, des noix de noyer, *&c. Voyez* AVELINES, *&c.*

NOIX, (*Diete & Matiere méd.*) *voyez* NOYER.

NOIX D'ACAJOU, (*Botan. exot.*) fruit, ou plutôt noyau taillé en rein, de la groſſeur d'un œuf, couvert d'une écorce griſe ou brune, épaiſſe d'environ une ligne compoſée de deux membranes & d'une ſubſtance entre deux, qui eſt comme un diploé fongueux, contenant dans ſes cellules un ſuc mielleux, rouſſâtre, âcre, mordicant, brûlant. L'amande qui eſt ſous l'écorce eſt blanche douce, & revêtue d'une petite peau jaune, qu'il faut ôter.

L'arbre qui porte la *noix acajou* vient en Amérique, au Breſil & aux Indes orientales. Il s'éleve plus ou moins haut, ſelon la différence du climat & du terroir; car dans

le

le Bréſil, il égale la hauteur des hêtres, & eſt beaucoup moins grand dans le Malabar & dans les îles d'Amérique. Le pere Plumier en donne la deſcription ſuivante.

C'eſt un arbre qui eſt preſque de la grandeur de notre pommier, fort branchu, garni de beaucoup de feuilles, couvert d'une écorce ridée & cendrée. Ses feuilles ſont arrondies, longues d'environ cinq pouces, larges de trois attachées à une queue courte, liſſes, fermes comme du parchemin, d'un verd gai en-deſſus & en-deſſous, ayant une côte & des nervures paralleles.

Au ſommet des rameaux naiſſent pluſieurs pédicules chargés de petites fleurs diſpoſées en maniere de paraſol dont le calice eſt découpé en cinq quartiers droits, pointus, en partie rougeâtres, & en partie verdâtres, rabatus en-dehors, & plus longs que le calice; il porte dix étamines déliées, de la longueur des pétales garnies de petits ſommets; elles entourent le piſtil dont l'embryon eſt arrondi: le ſtile eſt grêle, recourbé, de la longueur des pétales, & le ſtigmate qui le termine eſt pointu.

Le fruit eſt charnu, pyriforme, de la groſſeur d'un œuf couvert d'une écorce mince, liſſe, luiſante, tantôt pourpre, tantôt jaune, & tantôt colorée de l'une & l'autre couleur. Sa ſubſtance intérieure eſt blanche, pleine d'un ſuc doux, mais un peu acerbe. Ce fruit tient à un pédicule long d'un pouce, & porte à ſon ſommet un noyau en forme d'un rein, long d'environ un pouce & demi, liſſe en dehors & d'un verd obſcur & cendré. L'écorce de ce noyau eſt épaiſſe, & comme à deux lames, entre leſquelles eſt un diploé contenant un ſuc ou une huile très-cauſtique, d'un jaune foncé. L'amande que renferme ce noyau eſt blanche, couverte d'une peau mince & blanchâtre. Elle a un goût qui approche beaucoup de celui de la piſtache. Ce fruit a une odeur forte; & il eſt tellement acerbe, que s'il n'étoit adouci par l'abondance du ſuc qui en ſort quand on le mâche, à peine pourroit-on le manger.

L'arbre *acajou* répand par occaſion, ou même naturellement, beaucoup de gomme rouſſâtre, tranſparente, ſolide, qui ſe fond dans l'eau comme la gomme arabique. On exprime des fruits un ſuc qui, par la fermentation, devient vineux, & capable d'enivrer. On en fait du vinaigre, & on en tire un eſprit ardent fort vif. Les Indiens aiment beaucoup les amandes, & expriment des écorces une huile qu'ils emploient pour teindre le linge d'une couleur noirâtre preſque ineffaçable. (*D. J.*)

NOIX D'AREQUE, l'*areque* eſt une eſpece de palmier qui croît dans les Indes orientales, & qui s'éleve beaucoup. Cet arbre porte des fruits ovales & gros comme des noix. L'écorce de ces fruits devient jaune & molle en mûriſſant, & couvre un noyau de la groſſeur d'une aveline, gris au-dehors & marbré blanc & de rouge audedans comme une muſcade. Ce noyau n'eſt pas régulierement ovale, il eſt applati & un peu concave à l'endroit qui répond au pédicule du fruit. Ce fruit, lorſqu'il n'eſt pas encore mûr, enivre ceux qui en mangent; il devient aſtringent en mûriſſant. Les Indiens lui donnent le nom de *chofoal*. Ils le font ſécher au ſoleil, & enſuite ils le mêlent avec du betel, des huîtres brûlées, du lycuim, du camphre, du bois d'aloës & de l'ambre gris pour faire des trochiſques, qu'ils mâchent pour faire couler plus abondamment la ſalive. Ces mêmes Indiens font épaiſſir le ſuc des fruits de l'*areque*, & alors ils le nomment *caché*.

NOIX BEN, (*Botan. exot.*) vous trouverez au *mot* BEN la deſcription complette de ce fruit, de l'huile qu'on en tire, & de ſon uſage.

La *noix ben* croît en Eſpagne, en Arabie, en Ethiopie & dans les Indes. Elle a été connue des Grecs, des Romains & des Arabes, comme il paroît par les écrits de Théophraſte, de Dioſcoride, de Pline & de Meſué. Ils l'ont nommé βάλανος, μυρεψικὴ, μυροβάλανος, *glans ægyptia*, & *glans unguentaria*.

L'huile qu'on en tire par expreſſion, *oleum balanicum* ne rancit preſque jamais, & n'a ni goût, ni odeur; elle eſt très-utile aux parfumeurs pour prendre l'odeur des fleurs, & en faire des eſſences agréables. Les dames s'en ſervent auſſi pour adoucir la peau; & on la mêle avec du vinaigre & du nitre pour guérir les petits boutons, & calmer les démangeaiſons. Horace appelle cette huile *balanus*.

Preſſa tuis balanus *capillis*
Jamdudum apud me eſt.

„ J'ai auſſi, dit-il à Mécénas, de l'eſſence de *ben*, que „ j'ai fait tirer exprès pour parfumer vos cheveux „. Les parfumeurs romains ſavoient très bien exprimer de cette *noix* une ſorte d'huile qui faiſoit un parfum exquis; mais la plus eſtimée, au rapport de Pline, venoit de *Pétra*, aujourd'hui *Grac*, ville d'Arabie. Mécénas étoit l'homme du monde qui aimoit le plus le parfum, & qui y faiſoit le plus de dépenſe: c'eſt ſur ce ſoin qu'il avoit de ſe parfumer, qu'eſt fondé le bon mot d'Auguſte, qui pour dépeindre le caractere du ſtyle de ſon favori, l'appelloit μυροβρεχεῖς, *ajuſté comme ſes cheveux*. (*D. J.*)

NOIX DE CYPRÈS, (*Mat. méd.*) *Voyez* CYPRÈS.

NOIX DE GALLE, (*Hiſt. nat. des végét.*) en latin *galla*, en grec κηκὶς, ce ſont des excroiſſances contre nature qui ſe forment ſur divers chênes en divers pays, à l'occaſion de la piquure de quelques inſectes.

Nous tirons divers ſervices des inſectes ſans aucune reconnoiſſance. Comme pluſieurs d'eux trouvent la vie & le couvert ſur de certaines plantes, c'eſt au ſoin qu'ils prennent d'y loger leurs petits, que nous devons l'invention ou la matiere des plus belles couleurs que l'on emploie, ſoit dans la Peinture, ſoit dans la Teinture, telles que ſont par exemple, le vermillon & l'écarlate. Nous devons en particulier le plus beau noir de nos étoffes de ſoie & de laine aux *noix de galle*, par ouvrage des moucherons.

On a tort de les appeller *noix*, puiſque ce ſont des excroiſſances contre nature. Il eſt vrai qu'elles ont une ſorte de noyau, & qu'on les recueille ſur un arbre: mais elles n'ont qu'une fauſſe apparence de noix ou de fruit, ſans être ni l'un ni l'autre. Il n'y a preſque point de plante qui ne ſoit de même piquée par un inſecte, & qui ne produiſe de ces prétendues *noix* de toute couleur & de toute grandeur. Il y a des arbres dont les feuilles en ſont entierement parſemées; mais on ne leur a point donné de nom, parce qu'on n'en fait point d'uſage, & peut-être en tirera-t-on dans la ſuite de celles qui croiſſent ſur le plane, ſur le peuplier, ſur le ſaule, ſur le bouis, ſur le lierre, &c. Les ſecrets des arts ne ſont point épuiſés.

Les *noix de galle*, puiſque l'uſage leur a donné ce nom impropre, viennent ſur des chaînes ou ſur des arbres qui portent du gland, mais non pas ſur toutes les eſpeces de chêne, ni dans tous les pays. Le chêne qui porte les *galles* s'appelle *robre* ou *rouvre*; en latin, par les botaniſtes, *robur*. J. B. *I. ij.* 76. Raii, *hiſt. II.* 1386. *Quercus gallam exiguæ nucis magnitudine ferens*, C. B. P. 420. Tourn. *inſt.* 583.

Il croît dans le Levant, dans la Pannonie, dans l'Iſtrie, en Italie, en Provence, en Gaſcogne, &c.

Cet arbre eſt plus bas que le chêne ordinaire, mais fort gros & ſouvent tortu; ſon bois eſt fort dur, ſes feuilles ſont découpées à ondes aſſez profondes, couvertes d'un duvet délicat; ſes fleurs ſont des chatons, & ſes fruits des glands plus petits que ceux du chêne commun. Ses feuilles, fruit, écorce, ſont aſtringens, réſolutifs & ont les mêmes vertus que ceux du chêne ordinaire: mais le rouvre ne fournit pas des *galles* dans tous les pays; par exemple, il n'en porte point en Angleterre; la raiſon qu'en dit Ray eſt excellente, c'eſt que l'on ne voit point dans les îles britanniques les inſectes qui donnent naiſſance aux *noix de galle*, & qu'il eſt conſtant que c'eſt à leur piquure que ces ſortes d'excroiſſances contre nature doivent leur origine. Voici comme elles ſe forment ſuivant les obſervations de Malpighi qui le premier a développé ce méchaniſme de végétation.

Certains petits inſectes, & ſur-tout certaines mouches piquent les bourgeons, les feuilles & les rejettons les plus tendres des rouvres; ils en déchirent les vaiſſeaux les plus minces, & en font ſortir une humeur qui ſe forme d'abord en une coque ou veſſie, & puis ſe remplit & ſe durcit. En effet, le cœur du bouton étant entamé par la tariere de l'inſecte, le cours du ſuc nourricier eſt interrompu. La ſeve détournée de ſon chemin s'extravaſe, s'enfle & ſe dilate à l'aide des bulles d'air qui entrent par les pores de l'écorce, & qui roulent dans les vaiſſeaux avec la ſeve. Cette veſſie ſe ſeche en dehors, & l'air extérieur la durcit quelque peu en forme de croute ou de noyau. Cette boule ſe nourrit, végete & groſſit avec le tems, comme le reſte de l'arbre. On conçoit bien que le ſuc coulant de la plaie que la mouche a faite, il abonde ici avec plus d'abondance, parce que la réſiſtance eſt diminuée, enſorte que les vaiſſeaux ſe diſtendent de plus en plus par l'humeur qui s'y répand.

Ces veſſies ſont deſtinées à être comme la matrice qui doit recevoir les œufs que pondent ces inſectes, les conſerver, les échauffer, les faire éclorre & les nourrir. Toutes ces vérités ſe juſtifient à l'œil & à l'examen. Quand on ouvre les *noix de galle* mûres & récentes, on trouve à leur centre des vermiſſeaux, ou plutôt des nymphes qui ſe développent inſenſiblement & ſe changent en mouches qui ſont quelquefois d'un genre différent.

Peu de tems après qu'elles sont formées, elles se cherchent une issue en rongeant la substance de la *noix de galle*, & enfin elles font un trou rond à la superficie, par lequel elles sortent & s'envolent. Si les *noix de galle* ne sont pas percées, on y trouve le vermisseau ou la mouche: mais si elles sont ouvertes, on les trouve vuides ou remplies d'autres animaux qui sont entrés par hasard dans les trous, & se sont cachés dans ces petites tanieres; on y trouve, par exemple, quelquefois une petite araignée qui profite du domicile vuide: elle y tend des filets proportionnés à la grandeur de la place, & y attrape les pucerons sans expérience qui y viennent chercher aventure.

On distingue deux sortes de *noix de galle* dans les boutiques, savoir celles d'orient, que l'on appelle *noix de galle d'Alep* ou *Alepines*, & celle de notre pays.

Les *noix de galle* d'Alep sont arrondies, de la grosseur d'une aveline ou d'une petite noix, anguleuses, plus ou moins raboteuses, pesantes, de couleur blanchâtre, verdâtre ou noirâtre, compactes & résineuses en-dedans, d'un goût astringent & acerbe: celles de notre pays sont rondes, rougeâtres ou rousses, polies à leur superficie, légeres, faciles à rompre, d'une substance plus raréfiée, spongieuses & quelquefois creuses. Elles sont moins bonnes pour la teinture que celles du levant. Elles n'étoient pas inconnues aux anciens. Les premieres s'appelloient *ὀμφακῖτις*, & les autres *ἑσαῖτις*, comme si l'on disoit *noix de galle des ânes*.

Nous venons de voir que les *noix de galle* different par leur figure, par leur couleur & par leur surface polie ou raboteuse. Il est vraissemblable que ces différences dépendent principalement de la variété des especes d'insectes qui piquent les chênes. Comme les insectes d'un pays ne sont pas tous pareils à ceux d'un autre pays, quoique peu éloigné, il arrive par cette raison que sur la même espece de chêne, on voit croître en Italie des *galles* fermes, grosses & solides, pendant qu'en France elles sont molles, petites, &, à proprement parler, des fausses *galles*.

Les meilleures *galles* nous viennent de Tripoli, & sur-tout d'Alep & de Mozul sur le Tibre. On en recueille dans le Levant une si grande quantité, qu'on en tire de Smyrne seule plus de dix mille quintaux par an. La *noix de galle* des Turcs, qu'ils nomment *bazgendge*, est rougeâtre, de la grosseur d'une noisette, & est employée dans leur écarlate: ce fruit est fort cher en Europe.

Les *noix de galle* servent dans les arts. Je sai bien que, comme elles sont fort astringentes, quelques médecins les recommandent intérieurement dans les dissenteries, les flux de ventre & les hémorrhagies; mais outre que ces maladies demandent des remedes extrèmement variés, suivant leur nature & leurs causes, & que dans plusieurs cas les *noix de galle* seroient plutôt nuisibles que salutaires, il faut encore convenir que, dans les cas où elles seroient utiles, on a des remedes beaucoup plus énergiques à mettre en usage.

M. Reneaume, membre de l'académie des Sciences, a cru avoir découvert dans les *noix de galle* un second spécifique pour les fievres intermittentes; mais la vertu fébrifuge qu'il leur attribuoit, n'a point été confirmée par l'expérience, & la théorie de la fievre de ce médecin, sur laquelle il fondoit son remede, étoit pitoyable.

On emploie les *noix de galle* extérieurement pour resserrer & répercuter, pour affermir & fortifier les parties qui sont trop relâchées. On s'en sert dans des injections & dans des fomentations astringentes pour guérir la chûte de la matrice, & celle de l'anus qui vient du relâchement du sphincter. Elles entrent aussi dans quelques emplâtres & onguens astringens, comme dans l'emplâtre pour les hernies, appellé communément *emplâtre contre les ruptures, de Charas*.

Elles servent encore en Chimie à éprouver la nature des eaux minérales: elles donnent à la solution du vitriol la couleur noire, ou plutôt celle de violette foncée; savoir, lorsque le sel alkali des *noix de galle* se joint au sel acide vitriolique, & en fait séparer les parties métalliques; alors ces particules ne vont pas au fond de la liqueur, mais, elles s'unissent avec les particules sulphureuses des *noix de galle*, lesquelles nagent dans le fluide & soutiennent les particules métalliques. Par cette raison l'infusion ou la décoction de ces *noix* sert aux Chimistes & aux Physiciens pour l'examen des eaux minérales; car si elles contiennent un sel vitriolique, ou un peu de fer ou de cuivre, cette infusion ou cette décoction donne à ces eaux la couleur noire, violette, pourpre ou tirant sur le pourpre, selon qu'elles contiennent plus ou moins de sel métallique.

Cependant le principal usage des *noix de galle* est réservé pour les arts, pour les teintures du grand & surtout du petit teint, pour les corroyeurs & autres ouvriers en cuir, enfin pour faire de l'encre. Les Teinturiers emploient les *galles* étrangeres, dites *galles à l'épine* pour teindre en noir, & les *galles* de France, qu'ils nomment *cassenolles*, pour former en soie le noir écru. (*D. J.*)

Noix de galle, (*Chimie & Matiere médicale*.) *noix de galle* d'Alep, & *noix de galle* de notre pays.

Ces deux especes de *noix de galle* sont fort analogues quant à leur composition intérieure ou chimique; mais les premieres sont meilleures, tant pour les usages chimiques que pour ceux de la médecine & ceux des arts.

La *noix de galle* possede éminemment le goût acerbe, austere, stiptique, propre aux écorces des bois & à celles de quelques fruits, par exemple de la grenade. On a coutume d'attribuer cette saveur à un sel vitriolique ou alumineux, & à un principe terreux très-surabondant & presque nud. La propriété que possede la *noix de galle* de précipiter les sels métalliques, principalement observée dans ses effets sur le vitriol de Mars, indique assez bien ce principe terreux; mais & la démonstration chimique de la nature de la *noix de galle* & la théorie des phénomenes qu'elle présente, lorsqu'on l'applique aux différentes dissolutions de fer, manquent également à la Chimie jusqu'à présent. L'observation nue des faits a seulement appris que la poudre ou la décoction filtrée de *noix de galle* étant mêlée en petite quantité à une liqueur qui contient la moindre parcelle de fer, dans quelque état que ce soit, y manifeste ce métal sous la forme d'un précipité plus ou moins divisé, plus ou moins rare, selon qu'il est plus ou moins abondant, & de différentes couleurs proportionnelles à ses différens degrés de tenuité & d'abondance, dans l'ordre suivant: le précipité à peine sensible est d'une couleur de rose tendre, il devient par nuances paillé, vineux, gros-rouge, violet, bleu foncé, & enfin noir, c'est-à-dire bleu très-foncé. *Voyez* Noir. Cette derniere nuance est celle de l'encre, qui n'est autre chose qu'une forte dissolution de vitriol martial précipité par la *noix de galle*, & dans laquelle le précipité est constamment suspendu par une matiere gommeuse dont cette liqueur est en même tems chargée. *Voyez* Encre & Vitriol.

Quant aux vertus médicamenteuses de la *noix de galle*, nous avons à en dire exactement la même chose que des noix de cyprès. *Voyez* Cyprès, *mat. méd.* M. Reneaume, médecin de Paris, a donné sur leurs vertus fébrifuges un mémoire à l'académie royale des Sciences, an. 1711. (*b*)

Noix d'Inde, *nux Indica*, (*Médecine*.) est le fruit d'un arbre qui croît dans les Indes, & qu'on appelle *cocotier*. *Voyez* Cacao & Chocolat.

Noix de Madagascar, (*Botan. exot.*) *noix* grosse comme une *noix* de galle, ronde, légere, de couleur de châtaigne, ayant l'odeur & le goût du girofle, mais beaucoup plus foible, & contenant quelques pepins ou semences: on nous l'apporte de Madagascar; c'est le fruit d'un arbre appellé dans les pays *ravendsara*. (*D. J.*)

Noix mêtel, (*Médecine*.) *voyez* Pomme épineuse.

Noix muscade, (*Botan. exot.*) *voyez* Muscade.

Noix vomique, (*Botan. exot.*) amande ou fruit de différente grosseur, que nous recevons des Indes orientales. Il est mal nommé *noix vomique*, car il n'excite point le vomissement; mais il tue les hommes, les quadrupedes & les oiseaux, après leur avoir causé de terribles angoisses.

On nous envoie le plus communément sous le nom de *noix vomique* une amande orbiculaire, applatie, large d'environ un pouce, épaisse de deux ou trois lignes, d'une substance dure comme la corne, de couleur grise, un peu lanugineuse en dehors; ayant une espece de nombril qui occupe le centre, mais plus applati d'un côté que de l'autre.

Les Grecs n'ont point connu notre *noix vomique*, & il n'est pas certain que ce soit la *noix mêtel* des Arabes. Ceux des modernes qui ont pris la *noix vomique* orientale pour une racine, ou pour un champignon, se sont également trompés: c'est l'amande ou le fruit d'un certain arbre, qui s'appelle *nux vomica major*, ou *caniram*. H. Malab. tom. I. *Malus Malabarica, fructu corticoso, amaricante, semine plano, compresso*. D. Syen Raii *hist.* 1661. *Solanum arborescens indicum, maximum, foliis anopliæ, sive nanenæ majoribus, fructu rotundo, duro, rubro, semine orbiculari, compresso, maximo*, &c.

Cet

Cet arbre est également grand & gros, fort branchu, couvert d'une écorce cendrée, noirâtre ou rougeâtre & amere. Ses feuilles naissent opposées sur les nœuds des branches; elles sont ovales, très-larges dans leur milieu, terminées en pointe mousse, verdoyantes, d'une saveur amere, ayant trois nervures un peu saillantes en-dessus & en-dessous. Ses fleurs naissent par bouquets sur les rameaux aux aisselles des feuilles: elles sont composées d'un pétale d'une seule piece en forme d'entonnoir, divisé profondément en cinq parties; les étamines sont au nombre de cinq, garnies de longs sommets & d'un seul pistil plus long que le pétale.

Les fleurs étant passées, leurs embryons deviennent des fruits ronds, lisses, verds d'abord, ensuite d'une couleur jaune dorée, contenant dans leur maturité une substance blanche & mucilagineuse, sous une écorce un peu épaisse, cassante, & d'une saveur fort amere. Ils n'ont qu'une loge; chaque fruit contient quinze semences arrondies & applaties; l'écorce extérieure de ces fruits est avant leur maturité de couleur argentine, tirant sur le brun; lorsqu'ils sont murs, cette écorce est velue, verdâtre, mince, & fort amere. Cet arbre croît dans le Malabar, & sur la côte de Coromandel.

Les *noix vomiques* font mourir par une vertu spécifique & vénéneuse tous les quadrupedes, les corbeaux, les corneilles, les cailles, & la plûpart des oiseaux. Presque tous les médecins reconnoissent qu'il n'en faudroit pas deux drachmes pour tuer un homme des plus robustes. Il est certain qu'une très-petite quantité suffit pour bouleverser l'estomac & exciter des mouvemens convulsifs. Le poison de cette *noix* paroît attaquer principalement les nerfs; car c'est de-là que vient l'anxiété, la roideur, le frisson, le tremblement, les convulsions & la respiration déreglée. *Voyez* à ce sujet les *observations* de Gesner, de Bauhin, & sur-tout d'Antoine de Heyde.

On connoît une autre espece de *noix vomique* entierement semblable à la précédente, dont l'arbre s'appelle *modira caniram*, H. Malab. *t. VIII. Solanum arborescens indicum, foliis napecæ majoribus, magis mucronatis; fructu rotundo, duro, spadiceo, nigrescente; semine orbiculari, compresso, maximo*, Breyn 2. prodr.

Quoique l'on prétende que cette seconde *noix vomique* & le bois de couleuvre se tirent du même arbre; Herman assûre au contraire que cette *noix* vient d'un autre arbre, mais c'est un point qui nous importe fort peu.

Il y a une troisieme espece de *noix vomique*, plus petite que les précédentes, & que l'on trouve très-rarement dans les boutiques. A peine égale-t-elle la troisieme partie de la *noix vomique* ordinaire: au reste, elle lui ressemble par la figure, la couleur, le goût & la consistence; le bois de l'arbre qui produit cette espece de *noix vomique* s'appelle *bois de couleuvre*; mais c'est plutôt une racine ligneuse qui renferme sous une écorce de couleur de fer, & marquée de taches grises, une substance solide, pesante, d'un goût âcre & amer, sans aucune odeur. On nous l'apporte des îles de Solor & de Timor. On distingue ce bois de celui des arbres dont nous venons de parler, en ce qu'il est plus dur & plus dense. L'arbre qui fournit la petite *noix vomique* s'appelle *nux vomica minor, moluccana*; il ne differe de l'arbre *caniram* que par la moindre grandeur de ses feuilles, de ses fruits & de ses graines. (*D. J.*)

Noix, s. f. (*Géom. prat.*) partie d'un instrument de Géométrie pratique, tel qu'un graphometre, un niveau, &c. C'est une boule de métal ou de bois qui a un col long, sur lequel on fixe l'instrument. Cette boule est enchassée dans une boîte où elle est mobile en tout sens, pour pouvoir mettre l'instrument dans une situation verticale, parallele à l'horison, oblique, de façon qu'on puisse l'arrêter dans toutes ces situations, & la fixer sans qu'elle puisse branler; ce qui se fait par le moyen d'une vis qui serre la boîte dans laquelle la *noix* est renfermée. (*D. J.*)

Noix, (*Marine.*) où passe la manuelle du gouvernail. *Voyez* Moulinet.

Noix, *terme d'Arquebusier*; c'est un petit morceau de fer plat sur ses deux faces, de la largeur de dix à douze lignes, & épais de six, qui est arrondi par-derriere, & garni de deux crans, dont l'un sert pour le repos, & l'autre pour la tente, & s'engrenent dans la machoire de la gachette, qui est immédiatement posée derriere cette noix. Le devant est creusé en-dedans en forme de machoire, & est pour recevoir la machoire, du grand ressort à sens contraire. Les deux faces plates sont traversées d'un pivot qui est rond & menu, & qui se passe dans le trou qui est au milieu de la bride. L'autre bout du pivot est plus gros & est rond, de l'épaisseur de deux à trois lignes, & le reste est quarré. Ce pivot entre dans un trou qui est rond, du calibre du pivot, & qui est pratiqué au corps de platine, de façon que l'épaisseur du pivot rond se place dans ce trou, & soutient la *noix* qui tourne en bascule, selon le besoin; le reste, qui est quarré, sort en-dehors, & sert pour placer le chien. Ce pivot est percé d'un trou en écrou, dans lequel on place le clou de chien, & qui l'assujettit de façon qu'il ne peut pas sortir.

Noix, (*Bas au mét.*) *Voyez l'article* Bas au métier.

Noix, *terme de Potier de terre*; les Potiers de terre appellent la *noix* de la roue sur laquelle ils tournent les ouvrages de poterie, l'arbre ou pivot qui lui sert comme d'essieu; & cela, parce que la tête de cet arbre est presque ronde, & en forme de *noix*, à la reserve qu'elle est applatie par en haut, pour y placer le morceau de terre glaise qu'on veut travailler. (*D. J.*)

Noix, (*Soirie.*) petite poulie cavée, arrêtée fixe sur le bout des broches des rouets.

NOLE, (*Géog.*) ville ancienne d'Italie au royaume de Naples, dans la terre de Labour, avec un évêché suffragant de Naples, dont elle est à 5 lieues N. E. *Long.* 32. 6. *lat.* 40. 52.

Les Historiens & les Géographes en parlent comme d'une place forte, qui avoit été fondée par les Chalcidiens. Strabon & Tite Live la mettent dans le *Samnium*. Frontin l'appelle *Colonia Augusta*. Elle conserve encore son ancien nom, qui étoit *Nola*; mais elle a perdu sa splendeur. On peut en juger en comparant son état présent avec la peinture qu'en fait *Silius Italicus*, *liv. XII. v.* 161.

> *Hinc ad chalcidicam transfert citus agmina* Nolam;
> *Campo* Nola *cedet, crebris circumdata in orbem*
> *Turribus, & celso facilem tutatur adiri*
> *Planitiem vallo.*

Annibal l'assiégea inutilement l'an 540 de la fondation de Rome; & ce fut aux portes de cette ville que le consul Marcellus lui présenta la bataille. Vespasien décora *Nole* du titre de *colonie romaine*.

Personne n'ignore que c'est à *Nole* qu'Auguste mourut, le 19 Août, âgé d'environ 76 ans, l'an 14 de J. C. & après environ 44 ans de regne, à compter depuis la victoire d'Actium, qui lui procura l'empire du monde.

Bruno (*Giordano*) en latin *Brunus* (*Jordanus*), étoit un homme de beaucoup d'esprit, mais qu'il employa bien mal, en attaquant les vérités les plus importantes de la foi. Son ouvrage *de causâ, principio, & uno*, parut à Venise, l'an 1584, *in*-12. Il établit dans ce traité une hypothèse toute semblable pour le fond au spinosisme. Dans ses dialogues, *Del infinito universo, è mundo*, imprimés à Venise dans la même année; il soutient avec raison, ou du moins très-vraissemblablement, que l'univers est infini, qu'il y a plusieurs mondes, & que le systême de Copernic est le seul recevable. Il s'est étrangement égaré dans son *spaccio de la Bestia trionfante, diviso in tre dialoghi, stampato in Parigi* 1694 *in*-12, & dédié au chevalier Philippe Sidney. C'est un traité d'une très-mauvaise morale, & de plus très-ridiculement digéré; car il y expose la nature des vices & des vertus, sous l'embleme des constellations célestes chassées du firmament pour faire place à de nouveaux astérismes, qui représentent la vérité, la bonté, &c. Ses dialogues en prose & en vers, intitulés, *li heroici furori*, n'offrent au lecteur que de pures imaginations cabalistiques, rafinées sur celles de Raimond Lulle. *Jordanus Brunus* fut brûlé à Rome, l'an 1600, par jugement de l'inquisition.

Tansillo (*Louis*) né en 1510, s'acquit en Italie de la célébrité par ses poésies. Sa piece intitulée *il Vendemiatore*, le Vendangeur, fit beaucoup de bruit. Elle parut d'abord à Naples en 1534, sous le titre de *stanze de gli orti delle donne*; ce sont des stances remplies de choses qui blessent la pudeur & l'honnêteté. Il tâcha de réparer cet ouvrage, par un poëme pieux, les larmes de S. Pierre, *le lagrime di san Pietro*; mais la mort le surprit avant qu'il y mît la derniere main. Plusieurs autres l'ont retouché, & on l'a imprimé plusieurs fois. La meilleure édition est celle de 1606 à Venise. Ce poëme a été traduit en françois par Malherbe. Enfin, les poésies diverses de Tansillo, c'est-à-dire, ses sonnets & ses canzoni, ont été recueillis & imprimés en 1711 à Bologne; on en fait grand cas en Italie. Le poëte Tansillo est mort juge royal à Gayette, vers l'an 1571. (*D. J.*)

NOLET, f. m. (*Couvreur.*) ce font des tuiles creufes formant des canaux pour couvrir les lucarnes & égouter les eaux. Félibien dit que ces *nolets* font auffi les noues ou enfoncemens de deux combles qui fe rencontrent.

NOLI, (*Géog.*) ville d'Italie dans l'état & fur la côte de Gènes avec un évêché fuffragant de Gènes, & un affez bon port, à 2 lieues N. E. de Final, 12 S. O. de Gènes. *Long.* 25. 59. *lat.* 44. 18. (*D. J.*)

NOLIGER, *ou* NAULISER, (*Marine.*) *Voyez* FRETER. Ces deux mots font fynonymes; mais le mot de *noliger* n'eft guere d'ufage que fur la Méditerranée. (Z)

NOLI ME TANGERE, f. m. (*Jardinage.*) eft une plante rameufe qui s'éleve à un pié & demi; c'eft une efpece de balfamine qui étant touchée ou agitée par le vent, jette des femences entre les doigts. Les feuilles font rangées alternativement comme celles de la mercuriale, & fes fleurs, à quatre feuilles, font de couleur jaune, marquées de points rouges, avec des étamines blanches. Il leur fuccede un fruit qui contient fa femence: fa culture eft fort aifée, puifqu'elle croît naturellement dans les bois & les lieux humides.

NOLI ME TANGERE, f. m. (*Chirurgie.*) mots purement latins, qui fignifient à la lettre, *ne me touchez point*, dont on a fait le nom d'une éruption maligne au vifage, produite par une humeur extrémement âcre & corrofive. On l'appelle ainfi, foit parce qu'elle peut fe communiquer par l'attouchement, ou parce qu'en y touchant on augmente fa malignité & fa difpofition à s'étendre.

Le *noli me tangere* eft une efpece d'herpe corrofif, que quelques-uns croient tenir du cancer, & d'autres de la lepre. *Voyez* HERPES, CANCER *&* LEPRE.

Noli me tangere fe dit particulierement d'un ulcere externe aux aîles du nez, lequel vient fouvent d'une caufe vénérienne, quoiqu'il puiffe auffi être l'effet d'une conftitution fcrophuleufe. *Voyez* ULCERE.

Cet ulcere ne fe borne pas toujours aux aîles du nez: quelques fois il corrode auffi toutes les chairs circonvoifines. Il eft bien difficile à guérir, furtout quand il a fon principe dans une conftitution dépravée.

L'ulcere qu'on appelle *noli me tangere* eft cancéreux, & ce nom lui vient de ce qu'en voulant le guerir, on l'irrite fouvent davantage, & on avance la mort du malade. Il n'eft point de nature différente du *carcinome*; il n'y a de difficulté à la guérifon que lorfqu'il eft abfolument impoffible d'extirper totalement la maladie, & toutes les duretés skirreufes qui en dépendent, parce que la putréfaction qui y furviendroit, produiroit un ulcere de la même nature, fouvent plus terrible que le premier. *Voyez* CANCER. (Y)

Noli me tangere fe dit auffi en Botanique d'une plante, ainfi nommée, parce que, quand elle eft mûre, elle a cette propriété finguliere, que pour peu qu'on touche aux filiques qui contiennent fa femence, elles s'ouvrent, & la laiffent échaper. *Voyez* SEMENCE.

NOLIS, f. m. *terme de negotiant*; louage d'un vaiffeau, ou la convention faite entre un marchand & le maître d'un bâtiment, pour tranfporter des marchandifes d'un lieu à un autre. On ne fert de ce mot que fur la Méditerranée; fur l'Océan on dit *fret*.

NOM, f. m. (*Métaph. Gram.*) ce mot nous vient, fans contredit, du latin *nomen*; & celui ci réduit à fa jufte valeur, conformément aux principes établis à *l'article* FORMATION, veut dire *men quod notat*, figne qui fait connoître, ou *notans men*, & par fyncope *notamen*, puis *nomen*. S. Ifidore de Séville indique affez clairement cette étymologie dans fes *origines*, & en donne tout-à-la-fois une excellente raifon: NOMEN *dictum quafi notamen, quod nobis vocabulo fuo notas efficiat; nifi enim* NOMEN *fceris, cognitio rerum perit, lib. I. cap. vj.* Cette définition du mot eft d'autant plus recevable, qu'elle eft plus approchante de celle de la chofe: car les *noms* font des mots qui préfentent à l'efprit des êtres déterminés par l'idée précife de leur nature; ce qui eft effectivement donner la connoiffance des êtres. *Voy.* MOT, *art.* 1.

On diftingue les *noms* ou par rapport à la nature même des objets qu'ils défignent, ou par rapport à la maniere dont l'efprit envifage cette nature des êtres.

I. Par rapport à la nature même des objets défignés, on diftingue les *noms* en fubftantifs & abftractifs.

Les *noms fubftantifs* font ceux qui défignent des êtres qui ont ou qui peuvent avoir une exiftence propre & indépendante de tout fujet, & que les Philofophes appellent des fubftances, comme *Dieu, ange, ame, animal, homme, Céfar, plante, arbre, cerifier, maifon, ville, eau, riviere, mer, fable, pierre, montagne, terre,* &c. *Voyez* SUBSTANCE.

Les *noms abftractifs* font ceux qui défignent des êtres dont l'exiftence eft dépendante de celle d'un fujet en qui ils exiftent, & que l'efprit n'envifage en foi, & comme jouiffant d'une exiftence propre, qu'au moyen de l'abftraction; ce qui fait que les Philofophes les appellent des êtres abftraits; comme *tems, éternité, mort, vertu, prudence, courage, combat, victoire, couleur, figure, penfée,* &c *Voyez* ABSTRACTION.

La premiere & la plus ordinaire divifion des *noms* eft celle des fubftantifs & des adjectifs. Mais j'ai déja dit un mot (*art.* GENRE) fur la méprife des Grammairiens à cet égard; & j'avois promis de difcuter ici plus profondement cette queftion. Il me femble cependant que ce feroit ici une véritable difgreffion, & qu'il eft plus convenable de renvoyer cet examen au *mot* SUBSTANTIF, où il fera placé naturellement.

II. Par rapport à la maniere dont l'efprit envifage la nature des êtres, on diftingue les *noms* en appellatifs & en propres.

Les *noms appellatifs* font ceux qui préfentent à l'efprit des êtres déterminés par l'idée d'une nature commune à plufieurs; tels font *homme, brute, animal*, dont le premier convient à chacun des individus de l'efpece humaine; le fecond, à chacun des individus de l'efpece des brutes; & le troifieme, à chacun des individus de ces deux efpeces.

Les *noms propres* font ceux qui préfentent à l'efprit des êtres déterminés par l'idée d'une nature individuelle: tels font *Louis, Paris, Meufe*, dont le premier défigne la nature individuelle d'un feul homme; le fecond, celle d'une feule ville; & le troifieme, celle d'une feule riviere.

§. 1. Il eft effentiel de remarquer deux chofes dans les *noms* appellatifs; je veux dire la compréhenfion de l'idée, & l'étendue de la fignification.

Par la *compréhenfion* de l'idée, il faut entendre la totalité des idées partielles, qui conftituent l'idée entiere de la nature commune indiquée par les *noms* appellatifs: par exemple, l'idée entiere de la nature humaine, qui eft indiquée par le *nom* appellatif *homme*, comprend les idées partielles de *corps vivant* & d'*ame raifonnable*; celles-ci en renferment d'autres qui leur font fubordonnées, par exemple, l'idée d'*ame raifonnable* fuppofe les idées de *fubftance*, d'*unité*, d'*intelligence*, de *volonté*, *&c.* La totalité de ces idées partielles, paralleles ou fubordonnées les unes aux autres, eft la compréhenfion de l'idée de la nature commune exprimée par le *nom* appellatif *homme*.

Par l'*étendue* de la fignification, on entend la totalité des individus en qui fe trouve la nature commune indiquée par les *noms* appellatifs: par exemple, l'étendue de la fignification du *nom* appellatif *homme*, comprend tous & chacun des individus de l'efpece humaine, poffibles ou réels, nés ou à naître; *Adam, Eve, Afluérus, Efther, Céfar, Calpurnie. Louis, Therefe, Daphnis, Chloé*, &c.

Sur quoi il faut obferver qu'il n'exifte réellement dans l'univers que des individus; que chaque individu a fa nature propre & incommunicable; & conféquemment qu'il n'exifte point en effet de nature commune, telle qu'on l'envifage dans les *noms* appellatifs. C'eft une idée factice que l'efprit humain compofe en quelque forte de toutes les idées des attributs femblables qu'il diftingue par abftraction dans les individus. Moins il entre d'idées partielles dans celle de cette nature factice & abftraite, plus il y a d'individus auxquels elle peut convenir; & plus au contraire il y entre d'idées partielles, moins il y a d'individus auxquels la totalité puiffe convenir. Par exemple, l'idée de *figure* convient à un plus grand nombre d'individus que celle de *triangle*, de *quadrilatere*, de *pentagone*, d'*exagone*, *&c.* parce que cette idée ne renferme que les idées partielles d'efpace, de bornes, de côtés, & d'angles, qui fe retrouvent dans toutes les efpeces que l'on vient de nommer; au lieu que celle de *triangle*, qui renferme les mêmes idées partielles, comprend encore l'idée précife de trois côtés & de trois angles: l'idée de *quadrilatere*, outre les mêmes idées partielles, renferme de plus celle de quatre côtés & de quatre angles, *&c.* d'où il fuit d'une maniere très-évidente que l'étendue & la compréhenfion des *noms* appellatifs font, fi je puis le dire, en raifon inverfe l'une de l'autre, & que tout changement dans l'une fuppofe dans l'autre un chagement contraire. D'où il fuit encore que les *noms* propres, déterminant les êtres par une nature individuelle, & ne pouvant convenir qu'à un feul individu, ont l'étendue la plus reftrainte qu'il foit poffible de concevoir, & conféquemment la compréhenfion la plus complete & la plus grande.

Ici ſe préſente bien naturellement une objection, dont la ſolution peut répandre un grand jour ſur la matiere dont il s'agit. Comme il n'exiſte que des êtres individuels & ſinguliers, & que les *noms* doivent préſenter à l'eſprit des êtres déterminés par l'idée de leur nature; il ſemble qu'il ne devroit y avoir dans les langues que des *noms* propres, pour déterminer les êtres par l'idée de leur nature individuelle: & nous voyons cependant qu'il y a au contraire plus de *noms* appellatifs que de propres. D'où vient cette contradiction? Eſt-elle réelle? N'eſt-elle qu'apparente?

1°. S'il falloit un *nom* propre à chacun des individus réels ou abſtraits qui compoſent l'univers phyſique ou intellectuel; aucune intelligence créée ne ſeroit capable, je ne dirai pas d'imaginer, mais ſeulement de retenir la totalité des *noms* qui entreroient dans cette nomenclature. Il ne faut qu'ouvrir les yeux pour concevoir qu'il s'agit d'une infinité réelle, qui ne peut être connue en détail que par celui *qui numerat multitudinem ſtellarum, & omnibus eis* NOMINA *vocat. Pſ. cxlvj.* 4. D'ailleurs la voix humaine ne peut fournir qu'un nombre aſſez borné de ſons & d'articulations ſimples; & elle ne pourroit fournir à l'infinie nomenclature des individus qu'en multipliant à l'infini les combinaiſons de ces élemens ſimples: or, ſans entrer fort avant dans les profondeurs de l'infini, imaginons ſeulement quelques milliers de *noms* compoſés de cent mille ſyllabes, & voyons ce qu'il faut penſer d'un langage qui de quatorze ou quinze de ces *noms* rempliroit un volume ſemblable à celui que le lecteur a actuellement ſous les yeux.

2°. L'uſage des *noms* propres ſuppoſe déja une connoiſſance des individus, ſinon detaillée & approfondie, du moins très-poſitive, très-préciſe, & à la portée de ceux qui parlent, & de ceux à qui l'on parle. C'eſt pour cela que les individus que la ſociété a intérêt de connoître, & qu'elle connoît plus particulierement, y ſont communément déſignés par des *noms* propres, comme les empires, les royaumes, les provinces, les régions, certaines montagnes, les rivieres, les hommes *&c.* Si la diſtinction préciſe des individus eſt indifférente, on ſe contente de les déſigner par des *noms* appellatifs; ainſi chaque grain de *ſable* eſt un grain de ſable, chaque *perdrix* eſt un perdrix, chaque *étoile* eſt une étoile, chaque *cheval* eſt un cheval, *&c.* voilà l'uſage de la ſociété nationale, parce que ſon intérêt ne va pas plus loin. Mais chaque ſociété particuliere compriſe dans la nationale a ſes intérêts plus marqués & plus détaillés; la connoiſſance des individus d'une certaine eſpece y eſt plus néceſſaire; ils ont leurs *noms* propres dans le langage de cette ſociété particuliere: montez à l'obſervatoire; chaque *étoile* n'y eſt plus une étoile tout ſimplement, c'eſt l'étoile β du capricorne, c'eſt le γ du centaure, c'eſt le ζ de la grande ourſe, *&c.* entrez dans un manege, chaque *cheval* y a ſon *nom* propre, le *brillant*, le *lutin*, le *fougueux*, *&c.* chaque particulier établit de même dans ſon écurie une nomenclature propre; mais il ne s'en ſert que dans ſon domeſtique, parce que l'intérêt & le moyen de connoître individuellement n'exiſtent plus hors de cette ſphere. Si l'on ne vouloit donc admettre dans les langues que des *noms* propres, il faudroit admettre autant de langues différentes que de ſociétés particulieres; chaque langue ſeroit bien pauvre, parce que la ſomme des connoiſſances individuelles de chaque petite ſociété n'eſt qu'un infiniment petit de la ſomme des connoiſſances individuelles poſſibles; & une langue n'auroit avec une autre aucun moyen de communication, parce que les individus connus d'une part ne ſeroient pas connus de l'autre.

3°. Quoique nos véritables connoiſſances ſoient eſſentiellement fondées ſur des idées particulieres & individuelles, elles ſuppoſent pourtant eſſentiellement des vûes générales. Qu'eſt-ce que généraliſer une idée? C'eſt la ſéparer par la penſée de toutes les autres avec leſquelles elle ſe trouve aſſociée dans tel & tel individu, pour la conſidérer à part & l'approfondir mieux (*voyez* ABSTRACTION); & ce ſont des idées ainſi abſtraites que nous marquons par les mots *appellatifs*. *Voyez* APPELLATIF. Ces idées aſtraites étant l'ouvrage de l'entendement humain ſont aiſément ſaiſies par tous les eſprits; & en les rapprochant les unes des autres, nous parvenons, par la voie de la ſynthèſe, à compoſer en quelque ſorte les idées moins générales ou même individuelles qui ſont l'objet de nos connoiſſances, & à les tranſmettre aux autres au moyen des ſignes généraux & appellatifs combinés entre eux comme les idées ſimples dont ils ſont les ſignes. *Voyez* GÉNÉRIQUE. Ainſi l'abſtraction analyſe en quelque maniere nos idées individuelles en les réduiſant à des idées élémentaires que l'on peut appeller *ſimples* par rapport à nous; le nombre n'en eſt pas à beaucoup près ſi prodigieux que celui des diverſes combinaiſons qui en réſultent & qui caractériſent les individus, & par-là elles peuvent devenir l'objet d'une nomenclature qui ſoit à la portée de tous les hommes. S'agit-il enſuite de communiquer ſes penſées, le langage a recours à la ſynthèſe, & combien les ſignes des idées élémentaires comme les idées mêmes doivent être combinées: le diſcours devient ainſi l'image exacte des idées complexes & individuelles, & l'étendue vague des *noms* appellatifs ſe détermine plus ou moins, même juſqu'à l'individualité, ſelon les moyens de détermination que l'on juge à propos ou que l'on a beſoin d'employer.

Or il y a deux moyens généraux de déterminer ainſi l'étendue de la ſignification des *noms* appellatifs.

Le premier de ces moyens porte ſur ce qui a été dit plus haut, que la compréhenſion & l'étendue ſont en raiſon inverſe l'une de l'autre, & que l'étendue individuelle, la plus reſtrainte de toutes, ſuppoſe la compréhenſion la plus grande & la plus complexe. Il conſiſte donc à joindre avec l'idée générale du *nom* appellatif, une ou pluſieurs autres idées, qui devenant avec celle-là parties élémentaires d'une nouvelle idée plus complexe, préſenteront à l'eſprit un concept d'une compréhenſion plus grande, & conſéquemment d'une étendue plus petite.

Cette addition peut ſe faire, 1°. par un adjectif phyſique, comme, *un homme ſavant*, *des hommes pieux*, où l'on voit un ſens plus reſtraint que ſi l'on diſoit ſimplement *un homme*, *des hommes*: 2°. par une propoſition incidente qui énonce un attribut ſociable avec la nature commune énoncée par le *nom* appellatif; par exemple, *un homme que l'ambition dévore*, ou *dévoré par l'ambition*, *des hommes que la patrie doit chérir*.

Le ſecond moyen ne regarde aucunement la compréhenſion de l'idée générale, il conſiſte ſeulement à reſtraindre l'étendue de la ſignification du *nom* appellatif, par l'indication de quelque point de vûe qui ne peut convenir qu'à une partie des individus.

Cette indication peut ſe faire, 1°. par un adjectif métaphyſique partitif qui déſigneroit une partie indéterminée des individus, *quelques hommes*, *certains hommes*, *pluſieurs hommes*: 2°. par un adjectif numérique qui déſigneroit une quotité préciſe d'individus, *un homme*, *deux hommes*, *mille hommes*: 3°. par un adjectif poſſeſſif qui caractériſeroit les individus par un rapport de dépendance, *meus enſis*, *tuus enſis*, *Evandrius enſis*: 4°, par un adjectif démonſtratif qui fixeroit les individus par un rapport d'indication préciſe, *ce livre*, *cette femme*, *ces hommes*: 5°. par un adjectif ordinal qui ſpécifieroit les individus par un rapport d'ordre, *le ſecond tome*, *chaque troiſieme année*: 6°. par l'addition d'un autre *nom* ou d'un pronom qui ſeroit le terme de quelque rapport, & qui ſeroit annoncé comme tel par les ſignes autoriſés dans la ſyntaxe de chaque langue, *la loi de Moïſe* en françois, *lex Moſis* en latin, *thorath Moſché* en hébreu, comme ſi l'on diſoit en latin *legis Moïſes*; chaque langue a ſes idiotiſmes: 7°. par une propoſition incidente, qui ſous une forme plus développée rendroit quelqu'un de ces points de vûe, *l'homme* ou *les hommes dont je vous ai parlé*, *l'épée que vous avez reçue du roi*, *le volume qui m'appartient*, &c.

On peut même, pour déterminer entierement un *nom* appellatif, réunir pluſieurs des moyens que l'on vient d'indiquer. Que l'on diſe, par exemple, *j'ai là deux excellens ouvrages de Grammaire composés par M. du Marſais*; le *nom* appellatif *ouvrages* eſt déterminé par l'adjectif numérique *deux*, par l'adjectif phiſique *excellens*, par la relation objective que déſignent ces deux mots, *de Grammaire*, & par la relation cauſative indiquée par ces autres mots, *compoſés par M. du Marſais*. C'eſt qu'il eſt poſſible qu'une premiere idée déterminante, en reſtraignant la ſignification du *nom* appellatif, la laiſſe encore dans un état de généralité, quoique l'étendue n'en ſoit plus ſi grande. Ainſi *excellens ouvrages*, cette expreſſion préſente une idée moins générale qu'*ouvrages*, puiſque les médiocres & les mauvais ſont exclus; mais cette idée eſt encore dans un état de généralité ſuſceptible de reſtriction: *excellens ouvrages de Grammaire*, voilà une idée plus reſtrainte, puiſque l'excluſion eſt donnée aux ouvrages de Théologie, de Juriſprudence, de Morale, de Mathématique, *&c.* *deux excellens ouvrages de Grammaire*; cette idée totale eſt encore plus déterminée, mais elle eſt encore générale, malgré la préciſion numérique, qui ne fixe que la quantité des individus ſans en fixer le choix; *deux excellens ouvrages de Grammaire compoſés par M. du Marſais*,

fais, voici une plus grande détermination, qui exclut ceux de Lancelot, de Sanctius de Scioppius, de Vossius, de l'abbé Girard, de l'abbé d'Olivet, &c. La détermination pourroit devenir plus grande, & même individuelle, en ajoutant quelque autre idée à la comprehension, ou en restraignant l'idée à quelque autre point de vûe.

C'est par de pareilles déterminations que les *noms* appellatifs devenant moins généraux par degrés, se soudivisent en génériques & en spécifiques, & sont envisagés quelquefois sous l'un de ces aspects, & quelquefois sous l'autre, selon que l'on fait attention à la totalité des individus auxquels ils conviennent, ou à une totalité plus grande dont ceux-ci ne sont qu'une partie distinguée par l'addition déterminative. *Voyez* APPELLATIF & GÉNÉRIQUE.

§. 2. Pour ce qui est des *noms* propres, c'est en vertu d'un usage postérieur qu'ils acquierent une signification individuelle; car on peut regarder comme un principe général, que le sens étymologique de ces mots est constamment appellatif. Peut-être en trouveroit-on plusieurs sur lesquels on ne pourroit vérifier ce principe, parce qu'il seroit impossible d'en assigner la premiere origine; mais pour la même raison on ne pourroit pas prouver le contraire: au-lieu qu'il n'y a pas un seul *nom* propre dont on puisse assigner l'origine, dans quelque langue que ce soit, que l'on n'y retrouve une signification appellative & générale.

Tout le monde sait qu'en hébreu tous les *noms* propres de l'ancien Testament sont dans ce cas: on peut en voir la preuve dans une table qui se trouve à la fin de toutes les éditions de la Bible vulgate, dans laquelle entre autres exemples on trouve que *Jacob* signifie *supplantator*; mais il faut prendre garde de s'imaginer que ce patriarche fut ainsi nommé, parce qu'il surprit à son frere son droit d'aînesse, la maniere dont il vint au monde en est l'unique fondement; il tenoit son frere par le talon, il avoit la main *sub plantâ*, & le *nom* de *Jacob* ne signifie rien autre chose. Oter à quelqu'un par finesse la possession d'une chose, ou l'empêcher de l'obtenir, c'est agir comme celui qui naquit ayant la main *sous la plante* du pié de son frere; de-là le verbe *supplanter*, en dérivant ce mot des deux racines latines *subplantâ*, qui répondent aux racines hébraïques du *nom* de *Jacob*, parce que Jacob trompa ainsi son frere: il pouvoit arriver que nous allassions puiser jusques là; & dans ce cas nous aurions dit *jacober* ou *jacobiser*, au-lieu de *supplanter*, ce qui auroit signifié de même *tromper*, comme Jacob trompa Esaü.

C'étoit la même chose en grec: Alexandre, Ἀλέξανδρος, *fortis auxiliator*; Aristote, Ἀριστοτέλης, *ad optimum finem*, d'ἄριστος, *optimus*, & de τέλος, *finis*; Νικόλαος, *victor populi*, de νικάω, *vinco*, & de λαός, *populus*; Philippe, Φίλιππος, *amator equorum*, de φιλέω, *amo*, & de ἵππος, *equus*; Acheron (fleuve d'enfer, *fluvius doloris*, de ἄχος, *dolor*, & de ῥόος, *fluvius*; Afrique, *sine frigore*, d'α privatif, & de φρίκη, *frigus*; Ethiopie (région très-chaude en Afrique), d'αἴθω, *uro*, & de ὤψ, *vultus*; Naples, Νεάπολις, *nova urbs*, de νέος, *novus*, & de πόλις, *urbs*, &c.

Les *noms* propres des Latins étoient encore dans le même cas: *Lucius* vouloit dire *cum luce natus*, au point-du-jour; *Tiberius*, né près du Tibre; *Servius*, né esclave; *Quintus*, *Sextus*, *Octavius*, *Nonnius*, *Decimus*, sont évidemment des adjectifs ordinaux, employés à caractériser les individus d'une même famille par l'ordre de leur naissance, &c.

Il y a tant de *noms* de famille dans notre langue qui ont une signification appellative, que l'on ne peut douter que ce ne soit la même chose dans tous les idiomes, & une suggestion de la nature: *le Noir*, *le Blanc*, *le Rouge*, *le Maître Desormeaux*, *Sauvage*, *Moreau*, *Potier*, *Portail*, *Chrétien*, *Hardi*, *Marchand*, *Maréchal*, *Coutelier*, &c. & c'est encore la même chose chez nos voisins: on trouve des allemands qui s'appellent *Wolf*, le Loup; *Schwartz*, le Noir; *Meier*, le Mair; *Fiend*, l'Ennemi; &c.

Cette généralité de la signification primitive des *noms* propres pouvoit quelquefois faire obstacle à la distinction individuelle qui étoit l'objet principal de cette espece de nomenclature, & l'on a cherché par-tout à y remédier. Les Grecs individualisoient le *nom* propre par le génitif de celui du pere; Ἀλέξανδρος ὁ Φιλίππου, en sousentendant υἱός, *Alexander Philippi*, suppl. *filius*, Alexandre *fils* de Philippe. Nos ancêtres produisoient le même effet par l'addition du *nom* du lieu de la naissance ou de l'habitation, *Antoine de Pade* ou *de Padoue*, *Thomas d'Aquin*; ou par l'adjectif qui designoit la province, *Lyonnois*, *Piccard*, *le Normand*, *le Lorrain*, &c. ou par le *nom* appellatif de la profession, *Drapier*, *Teinturier*, *Marchand*, *Maréchal*, *Lavocat*, &c. ou par un sobriquet qui désignoit quelque chose de remarquable dans le sujet *le Grand*, *le Petit*, *le Roux*, *le Fort*, *Voisin*, *Ronfleur*, *le Nain*, *le Bossu*, *le Camus*, &c. & c'est l'origine la plus probable des *noms* qui distinguent aujourd'hui les familles.

Les Romains, dans la même intention, accumuloient jusqu'à trois ou quatre dénominations, qu'ils distinguoient en *nomen*, *prænomen*, *cognomen*, & *agnomen*.

Le *nom* proprement dit étoit commun à tous les descendans d'une même maison, *gentis*, & à toutes ses branches; *Julii*, *Antonii*, &c. c'étoit probablement le *nom* propre du premier auteur de la maison, puisque les *Jules* descendoient d'Iulus, fils d'Enée, ou le prétendoient.

Le *surnom* étoit destiné à caractériser une branche particuliere de la maison, *familiam*; ainsi les *Scipions*, les *Lentulus*, les *Dolabella*, les *Sylla*, les *Cinna*, étoient autant de branches de la maison des Corneilles, *Cornelii*. On distinguoit deux sortes de surnoms, l'un appellé *cognomen*, & l'autre *agnomen*. Le *cognomen* distinguoit une branche d'une autre branche parallele de la même maison; l'*agnomen* caractérisoit une soudivision d'une branche: l'un & l'autre étoit pris ordinairement de quelque évenement remarquable qui distinguoit le chef de la division ou de la soudivision. *Scipio* étoit un surnom, *cognomen*, d'une branche cornélienne; *Africanus* fut un surnom, *agnomen*, du vainqueur de Carthage, & seroit devenu l'*agnomen* de sa descendance, qui auroit été distinguée ainsi de celle de son frere, qui auroit porté le nom d'*Asiaticus*.

Pour ce qui est du *prénom*, c'étoit le *nom* individuel de chaque enfant d'une même famille: ainsi les deux freres Scipions dont je viens de parler, avant qu'on les distinguât par l'*agnomen* honorable que la voix du peuple accorda à chacun d'eux, étoient distingués par les *prénoms* de *Publius* & de *Lucius*; *Publius* fut surnommé l'*Afriquain*, *Lucius* fut surnommé l'*Asiatique*.. La dénomination de *prænomen* vient de ce qu'il se mettoit à la tête des autres, immédiatement avant le *nom*, qui étoit suivi du *cognomen*, & ensuite de l'*agnomen*. *P. Cornelius Scipio Africanus*; *L. Cornelius Scipio Asiaticus*. Les adoptions, & dans la suite des tems la volonté des empereurs, occasionnerent quelques changemens dans ce système qui est celui de la république. *Voyez la Méthode latine de P. R. sur cette matiere, au chap. j. des Observations particulieres.*

§ 3. Pour ne rien laisser à desirer sur ce qui peut intéresser la Philosophie à l'égard des *noms* appellatifs & des *noms* propres, il faut nous arrêter un moment sur ce qui regarde l'ordre de la génération de ces deux especes.

„ Il y a toute apparence, dit l'abbé Girard (*Princ. tom. I. disc. v. pag.* 219.) que le premier but qu'on „ a eu dans l'établissement des substantifs, a été de distinguer les sortes ou les especes dans la variété que „ l'univers présente, & que ce n'a été qu'au second „ pas qu'on a cherché à distinguer dans la multitude les „ êtres particulieres que l'espece renferme „.

M. Rousseau de Genève, dans son *Discours sur l'origine & les fondemens de l'inégalité parmi les hommes* (*partie prem.*) adopte un système tout opposé. „ Chaque objet, dit-il, reçut d'abord un *nom* particulier, „ sans égard aux genres & aux especes, que ces premiers instituteurs n'étoient pas en état de distinguer; „ & tous les individus se présenterent isolés à leur esprit „ comme ils le sont dans le tableau de la nature. Si „ un chêne s'appelloit *A*, un autre s'appelloit *B*... Les „ premiers substantifs n'ont pû jamais être que des *noms* „ propres „. L'auteur de la *Lettre sur les sourds & muets* est de même avis (*pag.* 4.) & Scaliger long-tems auparavant s'en étoit expliqué ainsi: *Qui* nomen *imposuit rebus, individua nota prius habuit quam species. De caus. L. L. lib. IV. cap. xcj.*

On ne doit pas être surpris que cette question ait fixé l'attention des Philosophes: la nomenclature est la base de tout langage; les *noms* & les verbes en sont les principales parties. Cependant il me semble que les tentatives de la Philosophie ont eû à cet égard bien peu de succès, & que ni l'un ni l'autre des deux systèmes opposés ne résout la question d'une maniere satisfaisante.

Ce que l'on vient de remarquer sur l'étymologie des *noms* propres dans tous les idiomes connus, où il est constant qu'ils sont tous tirés de notions générales adaptées par accident à des individus, paroît confirmer la pensée de l'abbé Girard, que le premier objet de la nomenclature fut de distinguer les sortes ou les especes,

& que

& que ce ne fût qu'au ſecond pas que l'on penſa à diſtinguer les individus compris ſous chaque eſpece. Mais, comme le remarque très-bien M. Rouſſeau (*loc. cit.*) „ pour ranger les êtres ſous des dénominations communes & génériques, il en falloit connoître les propriétés & les différences; il falloit des obſervations „ & des définitions, c'eſt-à-dire, de l'hiſtoire naturelle „ & de la métaphyſique, beaucoup plus que des hommes de ce tems-là n'en pouvoient avoir „.

Toute réelle & toute ſolide que cette difficulté peut être contre l'aſſertion de l'académicien, elle ne peut pas établir l'opinion du philoſophe génevois. Il eſt lui-même obligé de convenir qu'il ne conçoit pas les moyens par leſquels les premiers nomenclateurs commencerent à étendre leurs idées & à généraliſer leurs mots. C'eſt qu'en effet quelque ſyſtème de formation qu'on imagine en ſuppoſant l'homme né muet, on ne peut qu'y rencontrer des difficultés inſurmontables, & ſe convaincre de l'impoſſibilité que les langues ayent pû naître & s'établir par des moyens purement humains.

Le ſeul ſyſtème qui puiſſe prévenir les objections de toute eſpece, eſt celui que j'ai établi au *mot* LANGUE (*article* j.) que Dieu donna tout-à-la-fois à nos premiers peres la faculté de parler & une langue toute faite. D'où il ſuit qu'il n'y a aucune priorité d'exiſtence entre les deux eſpeces de *noms*, quoique quelques appellatifs ayent cette priorité à l'égard de pluſieurs noms propres: cependant il eſt certain que l'eſpece des noms propres doit avoir la priorité de nature à l'égard des appellatifs, parce que nos connoiſſances naturelles étant toutes expérimentales doivent commencer par les individus, qu'ils ſont même les ſeuls objets réels de nos connoiſſances, & que les généralités, les abſtractions ne ſont pour ainſi dire que le méchaniſme de notre raiſonnement, & un artifice pour tirer partie de notre mémoire. Mais autre eſt notre maniere de penſer, & autre la maniere de communiquer nos penſées. Pour abréger la communication, nous parlons du point où nous ſommes arrivés par degrés, & nous retournons de l'idée la plus ſimple à la plus compoſée par des additions ſucceſſives qui ménagent la vûe de l'eſprit; c'eſt la méthode de ſynthèſe: pour acquérir ces notions, avant que de les communiquer, il nous a fallu décompoſer les idées complexes pour parvenir aux plus ſimples qui ſont & les plus générales & les plus faciles à ſaiſir; c'eſt la méthode d'analyſe. *Voyez* GÉNÉRIQUE.

Ainſi, les mots qui ont la priorité dans l'ordre analytique, ſont poſtérieurs dans l'ordre ſynthétique. Mais comme ces deux ordres ſont inſéparables, parce que parler & penſer ſont liés de la même maniere; que parler c'eſt, pour ainſi dire, penſer *extérieurement*, & que penſer c'eſt parler intérieurement; le Créateur en formant les hommes raiſonnables, leur donna enſemble les deux inſtrumens de la raiſon, penſer & parler: & ſi l'on ſépare ce que le Créateur a uni ſi étroitement, on tombe dans des erreurs oppoſées, ſelon que l'on s'occupe de l'un des deux excluſivement à l'autre.

Les *noms*, de quelque eſpece qu'ils ſoient, ſont ſuſceptibles de genres, de nombres, de cas, & conſéquemment ſoumis à la déclinaiſon: il ſuffit ici d'en faire la remarque, & de renvoyer aux *articles* qui traitent chacun de ces points grammaticaux. (*B. E. R. M.*)

NOM, (*Hiſt. génér.*) appellation diſtinctive d'une race, d'une famille, & des individus de l'un & de l'autre ſexe dans chaque famille.

On diſtingue en général deux ſortes de *noms* parmi nous, le *nom propre*, & le *nom de famille*. Le *nom* propre, ou le *nom* de baptême, eſt celui que l'on met devant le *ſurnom* ou le *nom* de famille: comme *Jean*, *Pierre*, *Louis*, pour les hommes: *Suſanne*, *Thérèſe*, *Eliſabeth*, pour les femmes. *Voyez* NOM DE BAPTÊME.

Le *nom* de famille eſt le *nom* qui appartient à toute la race, à toute la famille, qui ſe continue de pere en fils, & paſſe à toutes les branches; tel eſt le *nom* de Bourbon. Il répond au patronymique des Grecs; par exemple les deſcendans d'Eaque ſe nommoient *Eacides*. Les Romains appelloient ces *noms* généraux qui ſe donnent à toute la race, *gentilitia*.

Nous n'avons que des connoiſſances incertaines ſur l'origine des *noms* & des *ſurnoms*; & l'ouvrage de M. Gilles-André de la Roque, imprimé à Paris en 1681, *in*-12. n'a point débrouillé ce cahos par des exemples précis tirés de l'Hiſtoire. Son livre eſt d'ailleurs d'une ſéchereſſe ennuyeuſe.

Dans les titres au-deſſus de l'an 1000, on ne trouve guere les perſonnes deſignées autrement que par leur *nom* propre ou de baptême; c'eſt de-là peut-être que les prélats ont retenu l'uſage de ne ſigner que leur *nom* propre avec celui de leur évêché, parce que durant les ſiecles précédens on ne voyoit point d'autres ſouſcriptions dans les conciles. Le commun peuple d'Angleterre n'avoit point de *nom* de famille ou de *ſurnom* avant le regne d'Edouard I. qui monta ſur le trône en 975. Pluſieurs familles n'en ont point encore dans le Holſtein & dans quelques autres pays, où l'on n'eſt diſtingué que par le *nom* de baptême & par celui de ſon pere: Jacques, fils de Jean; Pierre, fils de Paul.

On croit que les *ſurnoms* ou *noms* de famille ont commencé de n'être en uſage en France que vers l'an 987, ſur la fin de la lignée des Carlovingiens, où les nobles de France prirent des *ſurnoms* de leurs principaux fiefs, ou bien impoſerent leurs *noms* à leurs fiefs, & même avec un uſage fort confus. Les bourgeois & les ſerfs qui n'étoient pas capables de fief, prirent leurs *ſurnoms* du miniſtere auquel ils étoient employés, des lieux, des métairies qu'ils habitoient, des métiers qu'ils exerçoient, *&c.*

Matthieu, hiſtoriographe, prétend que les plus grandes familles ont oublié leurs premiers *noms* & *ſurnoms*, pour continuer ceux de leur partage, apanages & ſucceſſions, c'eſt-à-dire, que leurs *noms* n'ont pas été d'abord héréditaires. M. le Laboureur, parlant du tems que les *noms* & les armes commencerent à être héréditaires, prétend qu'il y en a peu qui puiſſent prouver deſcendance au-delà de cinq cens ans, parce que les *noms* & les armes étoient ſeulement attachés aux fiefs qu'on habitoit. Ainſi Robert de Beaumont, fils de Roger ſire de Beaumont & d'Adeline de Meulan, prit le *nom* & les armes de Meulan, & quitta le *ſurnom* de Beaumont. On remarque même que les fils de France en ſe mariant avec des héritieres qui avoient des terres d'un grand état, en prenoient les *noms* & les armes, comme Pierre de France en épouſant Iſabelle de Courtenay.

Mézerai prétend que ce fut ſur la fin du regne de Philippe II. dit Auguſte, que les familles commencerent à avoir des *noms* fixes & héréditaires; & que les ſeigneurs & gentilshommes les prenoient le plus ſouvent des terres qu'ils poſſédoient. Quant à l'origine des *ſurnoms* de la roture, le même hiſtorien la tire de la couleur, des qualités ou des défauts, de la profeſſion, du métier, de la province, du lieu de la naiſſance, & d'autres cauſes ſemblables & arbitraires, impoſſibles à découvrir.

On s'eſt encore ſervi de ſobriquets pour faire des diſtinctions dans les familles. Les ſouverains mêmes n'en ont pas été exceptés comme Pépin dit le Bref, Charles le ſimple, Hugues Capet, & autres. Mais il faut remarquer que ces ſobriquets ſe prenoient indifféremment des qualités bonnes ou mauvaiſes de l'eſprit & du corps.

Perſonne n'ignore que les papes changent de *nom* lors de leur pontificat; mais ce changement de *nom* paroît un peu plus ancien que l'élection de Sergius IV. l'an 1009: car Jean XV. s'appelloit *Cicho* avant ſon élévation au pontificat, & Jean XVI. ſon ſucceſſeur en l'an 995, ſe nommoit *Faſanus*; mais alors ce n'étoit pas les papes élus qui changeoient leur *nom* comme ils font aujourd'hui, c'étoient leurs électeurs qui leur impoſoient d'autres *noms*.

Les grands d'Eſpagne multiplient leurs *noms* tant par adoption, qu'en conſidération de leurs alliances avec de riches héritieres. Les François multiplient auſſi leurs *noms*, mais par pure vanité, ou bien ils les changent par le même principe. Certaines gens, dit la Bruyere, portent trois *noms* de peur d'en manquer; d'autres ont un ſeul *nom* diſſyllabe qu'ils annobliſſent par des particules, dès que leur fortune devient meilleure. Celui-ci, par la ſuppreſſion d'une ſyllabe, fait de ſon *nom* obſcur un *nom* illuſtre; celui-là, par le changement d'une lettre en une autre, ſe traveſtit, & de Syrus devient Cyrus. Pluſieurs ſuppriment leurs *noms* qu'ils pourroient conſerver ſans honte, pour en adopter de plus beaux où ils n'ont qu'à perdre, par la comparaiſon que l'on fait toûjours d'eux qui les portent avec les grands hommes qui les ont portés. Il s'en trouve enfin, qui nés à l'ombre des clochers de Paris, veulent être flamands ou italiens, comme ſi la roture n'étoit pas de tout pays; ils alongent leurs *noms* françois d'une terminaiſon étrangere, & croient que venir de bon lieu c'eſt venir de loin. (*D. J.*)

NOMS DES ROMAINS, (*Antiquit. rom.*) Les Romains avoient pluſieurs *noms*, ordinairement trois, & quelquefois quatre. Le premier étoit le *prénom* qui ſervoit à diſtinguer chaque perſonne: le ſecond étoit le *nom propre* qui déſignoit la race d'où l'on ſortoit: le troiſieme étoit le *ſurnom* qui marquoit la famille d'où l'on étoit: enfin, le quatrieme étoit un autre *ſurnom* qui

ſe donnoit, ou à cauſe de l'adoption, ou pour quelque grande action, ou même pour quelque défaut. Entrons dans les détails pour nous mieux expliquer.

La coutume de prendre deux *noms* n'a pas été tellement propre aux Romains, qu'ils en aient introduit l'uſage, quoiqu'Appien Alexandrin diſe le contraire dans ſa préface. Il eſt conſtant qu'avant la fondation de Rome, les Albains portoient deux *noms*. La mere de Romulus s'appelloit *Rhéa Sylvia*; ſon ayeul, *Numitor Sylvius*; ſon oncle, *Amulius Sylvius*. Les chefs des Sabins qui vivoient à-peu-près dans le même tems en avoient auſſi deux, *Titius Tatius*, *Metius Suffetius*: Romulus & Remus qui ſemblent n'en avoir eu qu'un, en avoient deux en effet, Romulus & Remus étoient des *prénoms*, & leur *nom* propre étoit *Sylvius*.

La multiplicité des *noms*, dit Varron, fût établie pour diſtinguer les familles qui tiroient leur origine d'une même ſouche, & pour ne point confondre les perſonnes d'une même famille. Les Cornelius, par exemple, étoient une race illuſtre d'où pluſieurs familles étoient ſorties, comme autant de branches d'une même tige, ſavoir les Scipions, les Lentulus, les Cethegus, les Dolabella, les Cinna, les Sylla. La reſſemblance des *noms* dans les freres, comme dans les deux Scipions, qui eût empêché de les diſtinguer l'un de l'autre, fit admettre un troiſieme *nom*: l'un s'appelle *Publius Cornelius Scipio*, l'autre, *Lucius Cornelius Scipio*, ainſi le *nom* de *Scipio* les diſtinguoit des autres familles qui portoient le *nom* de *Cornelius*: & les *noms* de *Publius* & de *Lucius* mettoient la différence entre les deux freres.

Mais quoiqu'on ſe contentât du *nom* de ſa famille particuliere, ſans y joindre celui de ſa race, ou parce qu'on étoit le premier qui fît ſouche ou parce qu'on n'étoit point d'une origine qui fît honneur, les Romains ne laiſſerent pas dans la ſuite de porter trois *noms*, & quelquefois quatre. 1°. Le *nom* de famille s'appelloit proprement le *nom*, *nomen*. 2°. Le *nom* qui diſtinguoit les perſonnes d'une même famille, *prænomen*, le *prénom*. 3°. Le troiſieme, qui étoit pour quelques-uns un titre honorable, ou un terme ſignificatif des vices ou des perfections propres de ceux qui le portoient, étoit le *cognomen*, le *ſurnom*. 4°. Le quatrieme, quand il y en avoit, s'appelloit *agnomen*, autre eſpece de *ſurnom*.

Le *prænomen* tenoit le premier lieu; le *nomen*, le ſecond; le *cognomen*, le troiſieme; l'*agnomen*, le quatrieme.

Les *prénoms* qui diſtinguoient les perſonnes d'une même famille, tiroient leur ſignification de quelques circonſtances particulieres. Varron fait un long catalogue des *prénoms* qui étoient en uſage parmi les Romains, & il en rapporte l'étymologie; je me contenterai d'en citer quelques-uns qui feront juger des autres. Lucius, c'eſt-à-dire, qui tiroit ſon origine des Lucumons d'Etrurie; Quintus, qui étoit né le cinquieme de pluſieurs enfans; Sextus, le ſixieme; Decimus, le dixieme; Martius, qui étoit venu au monde dans le mois de Mars; Manius, qui étoit né le matin; Poſthumius, après la mort de ſon pere, &c.

Le *cognomen*, ſurnom, étoit fondé 1°. ſur les qualités de l'ame, dans leſquelles étoient renfermées les vertus, les mœurs, les Sciences, les belles actions. Ainſi *Sophus* marquoit la ſageſſe; *Pius*, la piété, *Frugi*, les bonnes mœurs; *Népos*, *Gurges*, les mauvaiſes; *Publicola*, l'amour du peuple; *Lépidus*, *Atticus*, les agrémens de la parole; *Coriolanus*, la priſe de Coriole, &c. 2°. Sur les différentes parties du corps dont les imperfections étoient déſignées par les *ſurnoms*. Craſſus ſignifioit l'*embonpoint*; Macer, la *maigreur*; Cicero, Piſo, le *ſigne* en forme de pois chiches qu'on portoit ſur le viſage.

L'uſage des *ſurnoms* ne fut pas ordinaire dans les premiers tems de Rome, aucun des rois n'en eut de ſon vivant. Le *ſurnom* de *Superbus* que porta le dernier Tarquin, ne lui fut donné que par le peuple mécontent de ſon gouvernement.

Le *ſurnom* de Coriolan fut donné à Caius Martius comme une marque de reconnoiſſance du ſervice qu'il avoit rendu à l'etat, marque d'autant plus diſtinguée que ce fut le premier qui en fut honoré; & on ne trouve point qu'on l'ait accordé depuis à d'autres qu'à Scipion, ſurnommé l'*Africain*, à cauſe des conquêtes qu'il avoit faites en Afrique: ce fut à ſon imitation que l'uſage en devint commun par la ſuite, & que cette diſtinction fut fort ambitionnée. Rien en effet ne pouvoit être plus glorieux pour un homme qui avoit commandé les armées, que d'être ſurnommé du *nom* de la province qu'il avoit conquiſe; mais on ne le pouvoit pas prendre de ſon chef, il falloit l'aveu du ſénat ou du peuple; les empereurs même ne furent pas moins ſenſibles à cet honneur que le ſénat leur a ſouvent prodigué par flatterie, ſans qu'ils l'euſſent mérité.

Les freres étoient ordinairement diſtingués par le *prénom*, comme Publius Scipion & Lucius Scipion, dont le premier fut appellé l'*Africain* & le ſecond l'*Aſiatique*. Le fils de l'Africain ayant une ſanté fort délicate, & étant ſans enfans, adopta ſon couſin-germain, le fils de L. Emilius Paulus, celui qui vainquit Perſée, roi de Macédoine. Celui-ci fut appellé dans la ſuite *P. Cornel. Scipio Africanus*, *Æmilianus* & *Africanus minor*, par la plupart des hiſtoriens. Cependant ce *nom* ne lui fut point donné de ſon vivant, mais après ſa mort, pour le diſtinguer de l'ancien Scipion l'Africain. Nous en avons encore un autre exemple dans Q. Fabius Maximus qui eſt déſigné par trois *ſurnoms*: étant enfant, on l'appella *ovicula*, c'eſt-à-dire, petite brebis à cauſe de ſa douceur. On l'appella enſuite *verrucoſus*, par rapport à une verrue qui lui étoit ſurvenue ſur la levre. Puis on l'appella *cunctator*, c'eſt-à-dire, *temporiſeur*, à cauſe de ſa conduite prudente à l'égard d'Annibal.

Pendant quelque tems, les femmes porterent auſſi un *nom* propre particulier, qui ſe mettoit par des lettres renverſées; par exemple, *C* & *M* renverſées, ſignifioient *Caia* & *Marcia*: c'étoit une maniere de déſigner le genre féminin, mais cette coutume ſe perdit dans la ſuite. Si les filles étoient uniques, on ſe contentoit de leur donner ſimplement le *nom* de leur maiſon; quelquefois on l'adouciſſoit par un diminutif, au lieu de *Tullia*, on diſoit *Tulliola*. Si elles étoient deux, on les diſtinguoit par les *noms* d'aînée & de cadette; ſi elles étoient en plus grand nombre, on diſoit la premiere, la ſeconde, la troiſieme: par exemple, l'aînée des ſœurs de Brutus s'appelloit *Junia major*; la ſeconde, *Junia minor*; & la troiſieme, *Junia tertia*. On faiſoit auſſi de ces *noms* un diminutif, par exemple, *ſecundilla*, deuxieme; *quartilla*, quatrieme.

On donnoit le *nom* aux enfans le jour de leur purification qui étoit le huitieme après leur naiſſance, pour les filles; & le neuvieme, pour les garçons. On donnoit le *prénom* aux garçons, lorſqu'ils prenoient la robe virile; & aux filles, quand elles ſe marioient.

A l'égard des eſclaves, ils n'eurent d'abord d'autre *nom* que le *prénom* de leur maître un peu changé, comme *lucipores*, *marcipores* pour *Lucii*, *Marci pueri*, c'eſt-à-dire, eſclaves de Lucius ou de Marcus; car *puer* ſe diſoit pour *ſervus*, ſans avoir égard à l'âge. Dans la ſuite, on leur donna des *noms* grecs ou latins ſuivant la volonté de leur maître, ou bien on leur donna un *nom* tiré de leur nation & de leur pays, ou finalement un *nom* tiré de quelque événement. Dans les comédies de Térence, on les nomme *ſyrus*, *geta*, &c. & dans Ciceron, *tiro laurea dardanus*. Lorſqu'on les affranchiſſoit, ils prenoient le *nom* propre de leur maître, mais non pas ſon *ſurnom*, & ils y ajoutoient pour *ſurnom* celui qu'ils portoient avant leur liberté. Ainſi lorſque *Tiro*, eſclave de Ciceron, fut affranchi, il s'appella *Marcus Tullius Tiro*. (*D. J.*)

NOM, *nomen*, (*Critiq. ſacrée*.) Ce *mot*, pris abſolument, ſignifie quelquefois le *nom* ineffable de Dieu: *cumque blaſphemaſſet* nomen, „ ayant blaſphémé le *nom* „ ſaint „; *Lév. xxiv.* 11. Il marque auſſi la puiſſance, la majeſté: *vocabo in* nomine *Domini*, „ je ferai éclater devant vous mon *nom* „; *Exod. xxxiij.* 19. *eſt* nomen *meum in eo*, „ ma majeſté & mon autorité réſident en lui „; *Exod. xxiij.* 21. Il ſe prend pour une dignité éminente: *donavit illi* nomen *quod eſt ſuper omne* nomen: *Phil. ij.* 9. *oleum effuſum* nomen *tuum*; *Cant. j.* 2. „ votre reputation eſt comme un parfum „. *Prendre le nom de Dieu en vain*, c'eſt jurer fauſſement: *impoſer le nom*, eſt une marque d'autorité. *Novi te ex* nomine; *Exod. xxxiij.* 12. connoître quelqu'un par ſon *nom*, ſignifie une *diſtinction*, une *amitié*, une *familiarité* particuliere. *Suſciter le nom d'un mort*, ſe dit du frere d'un homme décédé ſans enfans, lorſque le frere du mort épouſe la veuve, & en a des enfans qui font revivre ſon *nom* en Iſraël; *Deut. xxv.* 5.

Dans un ſens contraire, *effacer le nom de quelqu'un*, c'eſt en exterminer la mémoire, détruire ſes enfans, & tout ce qui pourroit faire vivre ſon *nom* ſur la terre: nomen *eorum deleviſti in æternum*; *Pſ. iij.* 6. *fornicata eſt in* nomine *meo*, „ le Seigneur ſe plaint que Juda a „ ſouillé ſon ſacré *nom* „; *Ezech. xvi.* 15. *Habes pauca* nomina *in Sardis*, *qui non inquinaverunt veſtimenta ſua*: il ſe prend dans ce dernier paſſage pour des perſonnes; *Apocal. iii.* 4. (*D. J.*)

NOM DE BAPTÊME, (*Hiſt. des uſages.*) ſorte de prénom que les chrétiens mettent devant le nom de famille,

mille, & que le parrain & la marraine donnent à un enfant quand on le baptiſe. On tire ordinairement ces ſortes de *noms* de l'Ecriture; mais tout le monde ne s'en tient pas là. C'eſt déja trop, dit la Bruyere, d'avoir avec le peuple une même religion & un même Dieu; quel moyen encore de s'appeller *Pierre*, *Jean*, *Jacques*, comme le marchand ou le laboureur? Evitons d'avoir rien de commun avec la multitude; affectons au contraire toutes les diſtinctions qui nous en ſéparent: qu'elle s'approprie les douze apôtres, leurs diſciples, les premiers martyrs (tels gens, *tels* patrons): qu'elle voie avec plaiſir revenir toutes les années ce jour particulier que chacun célebre comme ſa fête; pour nous autres grands, ayons recours aux noms profanes; faiſons-nous baptiſer ſous ceux d'Annibal, de Céſar ou de Pompée, c'étoient de grands hommes; ſous celui de Lucrece, c'étoit une illuſtre romaine; ſous ceux de Renaud, de Roger, d'Olivier, de Tancrede, c'étoient des Paladins, & le roman n'a point de héros plus merveilleux; ſous ceux d'Hector, d'Achille, d'Hercule, tous demi-dieux; ſous ceux même de Phœbus & de Diane: & qui nous empêchera de nous faire nommer Jupiter, Mercure, Vénus ou Adonis! (*D. J.*)

NOM SOCIAL, (*Commerce.*) ſe dit dans une ſociété générale & collective, du *nom* que les aſſociés doivent ſigner ſuivant la raiſon de la ſociété; enſorte que ſuppoſé que la raiſon de la ſociété fût ſous les noms de Jacques, Philippe & Nicolas pour le commerce qu'ils veulent faire enſemble, toutes les lettres miſſives, lettres de change, billets payables à ordre ou au porteur, quittances, factures, procurations, comptes & autres actes concernant cette ſociété, doivent être ſignés par l'un ou l'autre des aſſociés, & ſous les noms de Jacques, Philippe & Nicolas en compagnie, qui eſt le *nom ſocial*.

NOMADES, (*Géog. anc.*) nom générique donné à divers peuples qui n'avoient point de demeure fixe, & qui en changeoient perpétuellement pour chercher de nouveaux pâturages. Ainſi ce mot ne déſigne pas un peuple particulier, mais le genre de vie de ce peuple; c'eſt ce qui fait que les anciens écrivains parlent de *Nomades* arabes, numides, ſcythes, &c. Il eſt probable que ces peuples furent ainſi appellés *à permutandis pabulis*, à cauſe qu'ils changeoient de pâturages, en grec νέμω. A la vérité dans l'édition de Pline faite à Parme, on lit *à permutandis papilionibus*; mais cette leçon ſeroit ſupportable, car on appelloit anciennement *papiliones*, des tentes pour ſe loger à la campagne & à la guerre; & c'eſt de-là que les François ont fait leur mot *pavillon*.

NOMADES *arabes*. Après les déſerts palmyréens, dit Pline, *l. VI. c. xxviij.* ſuivent du côté de l'orient les *Nomades* arabes, & ils s'étendent du côté du midi juſqu'au-delà du lac Aſphalite.

NOMADES *numides*. Les *Numides* furent appellés *Nomades* par les Grecs, ſelon Pline, *l. V. c. iij.* Polybe place dans la Numidie les *Nomades* maſſyles & les *Nomades* maſcœſyliens. On ne peut donc nier que dans l'Afrique, & même dans la Numidie, il n'y eut des *Nomades*, c'eſt-à-dire, des peuples qui changeoient de lieu à meſure que les pâturages venoient à leur manquer; mais il ne ſeroit pas aiſé de décider, ſi le nom de Numidie a une origine grecque. Il eſt à croire qu'un pays barbare a eu un nom barbare.

NOMADES *ſcythes*. Pline, *l. IV. c. xij.* les place à la gauche de la mer Caſpienne, & dit que le fleuve Panticapes les ſéparoit des Géorgiens. Strabon ajoute qu'ils habitoient ſur des chariots. (*D. J.*)

NOMANCIE, ſ. f. *ſorte de divination*, ou l'art de deviner la deſtinée d'une perſonne par le moyen des lettres de ſon nom. *Voyez* NOM.

Ce mot eſt compoſé du latin *nomen*, nom, & du grec μαντεία, divination. *Voyez* ONOMANCIE.

La *nomancie*, qu'on pourroit plutôt appeller *nominomancie* ou *onomato mancie*, ſemble n'être autre choſe que la gématrie cabaliſtique. *Voyez* CABALE.

NOMANIAH, (*Géog.*) ville de l'Irac arabique ou babylonienne, qui eſt la Chaldée. Elle a été bâtie par le roi Noman-Ben-Mondic, & eſt ſituée ſur le Tigre, à peu de diſtance de Bagdad. *Long.* 63. *lat.* 33. (*D. J.*)

NOMARQUE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom qu'on donnoit dans l'antiquité au gouverneur ou commandant d'un nome. L'Egypte étoit diviſée autrefois en différentes régions ou quartiers, qu'on appelloit *nomes*, du grec νομός, prenant ce mot pour ſignifier diviſion. L'officier à qui le roi donnoit le gouvernement d'un de ces nomes ou nomos, étoit appellé *nomarque*, du grec νομός, & ἀρχὴ *commandement*.

NOMAS, (*Géog. anc.*) lieu de la Sicile, ſelon Diodore, *l. I. c. xc.* Ses habitans ſe nommoient *nomæ*. M. de Lisle les place au nord des monts Nébrodes, à quelques milles de la mer. (*D. J.*)

NOMBLES, ſ. m. pl. (*Gram. vennerie.*) C'eſt la partie du cerf qui s'éleve entre ſes cuiſſes; il ſe dit auſſi des bœufs & des vaches.

NOMBRE, ſert vulgairement *dans l'Arithmétique* d'une collection, ou aſſemblage d'unités ou de choſes de la même eſpece.

M. Newton définit plus préciſément le *nombre*, non pas une multitude d'unités, comme Euclide, mais le rapport abſtrait d'une quantité à une autre de la même eſpece, que l'on prend pour l'unité; d'après cette idée, il diviſe les *nombres* en trois eſpeces, ſavoir, *nombres* entiers, c'eſt-à-dire, qui contiennent l'unité ou certain nombre de fois exactement & ſans reſte, comme 2, 3, 4, &c. *nombres* rompus ou fractions (*voyez* FRACTION.), & *nombres* ſourds ou incommenſurables, *voyez* INCOMMENSURABLE. *V.* SOURDS & *la ſuite de cet article*.

Wolf définit le *nombre*, ce qui a le même rapport avec l'unité qu'une ligne droite avec une autre ligne droite: ainſi prenant une ligne droite pour une unité, tout *nombre* peut être repréſenté par quelqu'autre ligne droite; ce qui revient à la définition de M. Newton.

Dans l'école, où l'on a conſervé la définition d'Euclide, on ajoute que le *nombre* eſt compoſé de matiere & de forme; la matiere eſt la choſe nombrée, par exemple, de l'argent; & la forme eſt l'idée par laquelle comparant les différentes pieces d'argent, l'on en fait une ſomme, comme 10: ainſi le *nombre* dépend entierement de l'intention de la perſonne qui nombre, & l'idée en peut être changée à volonté, par exemple cent hommes peuvent être ſuppoſés ne faire que 1, 2 ou 4, &c. unités.

Les mêmes philoſophes appellent le nombre *quantité diſcrete*; *quantité*, en tant qu'il eſt ſuſceptible de plus & de moins; *diſcrete*, en ce que les différentes unités qui le compoſent ne ſont pas unies, mais diſtinctes les unes des autres. *Voyez* QUANTITÉ & DISCRET.

A l'égard de la maniere de déſigner ou de caractériſer les *nombres*. *Voyez* NOTATION.

Pour ce qui concerne la maniere d'exprimer ou de lire les *nombres*, *Voyez* NUMÉRATION.

Les mathématiciens conſiderent le *nombre* ſous différens rapports, ce qui produit chez eux différentes ſortes de *nombres*.

Le *nombre déterminé* eſt celui qui ſe rapporte à quelque unité donnée, comme le nombre ternaire ou trois, on l'appelle proprement *nombre*.

Le *nombre indéterminé*, eſt celui qui ſe rapporte à une unité en général: on l'appelle auſſi *quantité*. *Voyez* QUANTITÉ.

Les *nombres homogenes*, ſont ceux qui ſe rapportent à la même unité. *Voyez* HOMOGENES.

Les *nombres hétérogenes*, ſont ceux qui ſe rapportent à différentes unités: car chaque *nombre* ſuppoſe une unité déterminée & fixée par la notion à laquelle nous avons égard en nombrant; par exemple, c'eſt une propriété de la ſphere d'avoir tous les points de la ſurface à égale diſtance de ſon centre; ſi donc cette propriété eſt priſe pour la marque de l'unité, tous les corps où elle ſe trouvera ſeront des unités, & ſeront de plus la même unité, en tant qu'ils ſont renfermés dans cette notion: mais ſi les ſpheres ſont outre cela diſtinguées par quelque choſe, &c. par exemple, par la matiere dont elles ſont compoſées, alors elles commencent à n'être plus la même unité, mais des unités différentes. Ainſi ſix ſpheres d'or ſont des *nombres homogenes* entr'eux; au contraire trois ſpheres de cuivre, & quatre d'argent, ſont des *nombres hétérogenes*. *V.* HÉTÉROGENES.

Les *nombres rompus* ou les *fractions*, ſont ceux qui conſiſtent en différentes parties de l'unité, ou qui ont à l'unité le même rapport que la partie au tout. *Voyez* FRACTION.

Les *nombres entiers*, appellés auſſi *nombres naturels* ou ſimplement *nombres*, ſont ceux que l'on regarde comme des tous, ſans ſuppoſer qu'ils ſoient parties d'autres *nombres*.

Le *nombre rationnel* eſt celui qui a une maſſe commune avec l'unité. *Voyez* COMMENSURABLE.

Le *nombre entier rationnel*, eſt celui dont l'unité eſt une partie aliquote. Le *nombre rationnel rompu*, eſt celui qui repréſente quelque partie aliquote de l'unité. Le *nombre rationnel mixte*, eſt celui qui eſt compoſé d'un *nombre* entier & d'un *nombre* rompu, ou de l'unité & d'une fraction. Le *nombre irrationnel* ou *ſourd*, eſt celui qui eſt incommenſurable avec l'unité. *Voyez* INCOMMENSURABLE.

Le *nombre pair*, eſt celui qui peut être diviſé en deux parties égales exactement, & ſans qu'il reſte de fraction, comme 4, 6, 8, 10, &c. la ſomme, la différence & le produit d'un *nombre* quelconque de *nombres pairs*, eſt toujours un *nombre pair*.

Un *nombre pair* multiplié par un *nombre pair*, donne un nombre *pairement pair*.

Un *nombre* eſt *pairement pair*, quand il peut être diviſé exactement & ſans reſte, en deux *nombres pairs*.

Ainſi 2 fois 4 faiſant 8, 8 eſt un nombre *pairement pair*.

Un *nombre* eſt *impairement pair* quand il peut être diviſé en deux parties égales & impaires; par exemple 14.

Le *nombre impair*, eſt celui qui excede le *nombre* pair au moins d'une unité, ou qui ne peut être diviſé exactement & ſans reſte en deux parties égales; tels ſont les *nombres* 3, 5, 9, 11, &c.

La ſomme ou la différence de deux *nombres impairs* eſt toujours un *nombre* pair; mais leur produit eſt néceſſairement un *nombre* impair.

Si on ajoute un *nombre* impair avec un *nombre* pair, ou que l'on retranche l'un de l'autre, la ſomme dans le premier cas, & dans le ſecond la différence, ſera un *nombre* impair; mais le produit d'un *nombre* pair par un impair, eſt toujours un *nombre* pair.

La ſomme d'un *nombre* pair quelconque de *nombres* impairs, eſt un *nombre* pair; & la ſomme d'un *nombre* impair quelconque de *nombres* impairs, eſt toujours un *nombre* impair.

On appelle *nombre premier* ou *primitif*, celui qui n'eſt diviſible que par l'unité, comme 5, 7, 11, &c.

Les *nombres* premiers entr'eux, ſont ceux qui n'ont d'autre commune meſure que l'unité, comme 12 & 19.

Le *nombre compoſé*, eſt celui qui eſt diviſible, non-ſeulement par l'unité, mais par d'autres *nombres* encore, comme 8, qui eſt diviſible par 4 & par 2. *Voyez* COMPOSÉ.

Les *nombres compoſés entr'eux*, ſont ceux qui ont pour commune meſure, non-ſeulement l'unité, mais encore d'autres nombres, comme 12 & 15.

Le *nombre parfait*, eſt celui dont les parties aliquotes étant ajoutées enſemble, rendent préciſément le *nombre* dont elles ſont les parties, comme 6, 28, &c.

Les parties aliquotes de 6 ſont 3, 2 & 1, qui ſont 6: celles de 28 ſont 14, 7, 4, 2 & 1, qui ſont 28. *Voyez ſur les* nombres parfaits *les nouv. mém. de Pétersbourg, tom. II. & pluſieurs autres volumes des mêmes mémoires*.

Les *nombres imparfaits*, ſont ceux dont les parties aliquotes étant ajoutées enſemble, ſont plus ou moins que le nombre total dont elles ſont les parties. *Voyez* IMPARFAIT.

On diſtingue les *nombres* imparfaits en *abondans* & *défectifs*.

Nombres abondans, ſont ceux dont les parties aliquotes étant ajoutées enſemble, ſont plus que le tout dont elles ſont les parties, comme 12, dont les parties aliquotes 6, 4, 3, 2, 1 ſont 16. *Voyez* ABONDANT.

Nombres défectifs, ſont ceux dont les parties aliquotes ajoutées enſemble, ſont moins que le nombre total dont elles ſont les parties, comme 16, dont les parties aliquotes 8, 4, 2, 1 ne ſont que 15. *Voyez* DEFICIENT.

Le *nombre plan* eſt celui qui réſulte de la multiplication de deux *nombres*, par exemple, 6 qui eſt le produit de 2 par 3.

Le *nombre quarré* eſt le produit d'un nombre multiplié par lui même; ainſi 4, qui eſt le produit de 2 par 2, eſt un *nombre quarré*. *Voyez* QUARRÉ.

Tout *nombre quarré* ajouté à ſa racine, donne un *nombre* pair. En effet, ſi la racine eſt pair, le quarré eſt auſſi pair; & ſi elle eſt impair, le quarré eſt auſſi impair. Or deux pairs ou deux impairs pris enſemble, font toujours un *nombre* pair. *Voyez* RACINE.

Le *nombre cube* ou *cubique* eſt le produit d'un *nombre* quarré par ſa racine, par exemple, 8, qui eſt le produit du *nombre* quarré 4, par ſa racine 2. *Voyez* CUBE & SOLIDE.

Tous les *nombres cubiques* dont la racine eſt moindre que ſix, comme, 8, 27, 64, 125, &c. étant diviſés par 6, le reſte eſt leur racine même. Par exemple, 8 étant diviſé par 6, il reſte 2, qui eſt la racine cube de 8. A l'égard des *nombres cubiques* plus grands que 125; 216, cube de 6, étant diviſé par 6, il ne reſte rien. 343, cube de 7, a pour reſte 1, qui étant ajouté à 6, donne 7, racine cube de 343; 512, cube de 8, étant diviſé par 6, il reſte 2, qui, avec 6, fait 8, racine cube de 512. Ainſi diviſant par 6 tous les *nombres* cubes au-deſſus de 216, & ajoutant les reſtes avec 6, on a toujours la racine cube du *nombre* propoſé juſqu'à ce que le reſte ſoit 5, qui ajouté avec 6, fait 11. Les *nombres* cubes au-deſſus du cube de 11, ſavoir le cube de 12 étant diviſé par 6, il ne reſte rien, & la racine cube eſt 12, & ſi on continue à diviſer les cubes ſupérieurs par 6; en ajoutant les reſtes non plus à 6, mais à 12, on aura la racine cube, & ainſi de ſuite, juſqu'au cube de 18, où le reſte de la diviſion ne doit plus être ajouté à 6 ni à 12, mais à 18 & de même à l'infini.

M. de la Hire examinant cette propriété du *nombre* 6 par rapport aux *nombres* cubiques, trouva que tous les autres *nombres* élevés à une puiſſance quelconque, avoient chacun leur diviſeur, qui faiſoit le même effet par rapport à ces puiſſances, que 6 par rapport aux *nombres* cubes; & voici la regle générale qu'il a decouverte. Si l'expoſant de la puiſſance eſt pair; c'eſt-à-dire ſi le *nombre* eſt élevé à la ſeconde, quatrieme, ſixieme, &c. puiſſance, il faut la diviſér par 2, & le reſte s'il y en a un, étant ajouté à 2 ou à un multiple de 2, ſera la racine du degré correſpondant de la puiſſance donnée, c'eſt-à-dire la racine deuxieme, ou la quatrieme, ou la ſixieme, &c. mais ſi l'expoſant de la puiſſance eſt impair, c'eſt à-dire ſi le *nombre* eſt élevé à la troiſieme, cinquieme, ſeptieme, &c. puiſſance, le double de l'expoſant devra être le diviſeur, & ce diviſeur aura la propriété dont il s'agit.

Les *nombres polygones* ſont des ſommes de progreſſions arithmétiques qui commencent par l'unité; celles des progreſſions dont la différence eſt 1, ſont appellées *nombres triangulaires*, *voyez* TRIANGULAIRE. Celles dont la différence eſt 2, ſont des *nombres quarrés*. Celles dont la différence eſt 3, ſont des *nombres pentagones*. Celles dont la différence eſt 4, les *nombres hexagones*. Celles dont la différence eſt 5, les *nombres heptagones*, &c. *Voy. les articles* FIGURE & POLYGONE.

Il y a des *nombres pyramidaux*: en voici la formation.

Les ſommes des *nombres* polygones priſes de la même maniere qu'on prend les ſommes des progreſſions arithmétiques pour former les *nombres* polygones, ſont appellés *premiers nombres pyramidaux*.

Les ſommes des premiers *nombres* pyramidaux ſont appellées *ſeconds nombres pyramidaux*: les ſommes des ſeconds *nombres* pyramidaux ſont appellées *troiſiemes nombres pyramidaux*, &c.

En particulier on appelle *nombres triangulaires pyramidaux*, ceux qui ſont formés par l'addition des *nombres* triangulaires, *premiers pyramidaux pentagonaux*, qui viennent de l'addition des *nombres* pentagones, &c. *Voy.* FIGURE.

Le *nombre cardinal* eſt celui qui exprime une quantité d'unités, comme 1, 2, &c. *Voyez* CARDINAL.

Le *nombre ordinal* eſt celui qui exprime leur ordre ou leur rang, comme premier, deuxieme, troiſieme, &c. *Voyez* ORDINAL. *Chambers*. (*E*)

Nombre abſolu, *Voyez* ABSOLU.
Nombre abſtrait, *Voyez* ABSTRAIT.
Nombre amiable, *Voyez* AMIABLE.
Nombre concret, *Voyez* CONCRET.

NOMBRE. Comme Chambers a obmis l'explication de pluſieurs autres dénominations de *nombres*, nous y ſuppléerons par le *dictionnaire de mathématique* de M. Savérien.

Nombre barlong, *nombre* plan dont les côtés different d'une unité. Ainſi le *nombre* 30 eſt un *nombre barlong*, puiſque ſes côtés 5 & 6 different d'1. Les *nombres barlongs* ſont les mêmes que ceux qu'on appelle *antelongiores*, ou *alterâ parte longiores*. Théon donne encore ce nom aux *nombres* qui ſont des ſommes des deux *nombres* pairs, dont la différence eſt 2. Le *nombre* 30 eſt un *nombre barlong*, parce qu'il eſt la ſomme de 14 & de 16, dont la différence eſt 2.

Nombre circulaire ou *ſphérique*, *nombre* qui étant multiplié par lui-même, reprend toujours la derniere place du produit. Tels ſont les *nombres* 5 & 6; car 5 fois 5 font 25; le produit de 25 par 5, eſt 125; celui de 125 par 5, eſt 725, &c. De même 6 multiplié par 6, donne 36; 6 fois 36 donnent 216: le produit de ce *nombre* 216 par 36, eſt 8776, &c.

Nombre diamétral, *nombre* plan ou le produit de deux *nombres*, dont les quarrés des deux côtés ſont de même un quarré dans la ſomme. Tel eſt le *nombre* 12, car les quarrés 9 & 16 de ſes côtés 3 & 4, ſont de même dans leur ſomme un quarré 25. Les trois côtés d'un triangle rectangle étant toujours proportionnels entr'eux, & le quarré de l'hypotenuſe étant égal à la ſomme des quarrés des deux côtés, c'eſt par le *nombre diamétral* que ſe détermine en même tems le quarré de l'hypotenuſe & l'hypotenuſe même. Michael Stifel a traité fort au long de ces *nombres*, dans ſon *arithmetica integra*, *liv. I.*

Nom-

Nombre double en puissance, c'est un *nombre* dont le quarré est deux fois aussi grand qu'un autre *nombre*, comme l'est $\sqrt{6}$ à l'égard de 3, & $\sqrt{10}$ à l'égard de 5.

Nombre géométrique, c'est un *nombre* qu'on peut diviser sans reste, comme le *nombre* 16, qui se divise par 8, 4 & 2. On l'appelle aussi *nombre composé* ou *nombre second*.

Nombre incomposé linéaire, *nombre* qui ne peut être mesuré par aucun autre *nombre* que par lui-même ou par l'unité. Tels sont les *nombres* 1, 3, 5, 7, 11, 13, &c. comme ces *nombres* font une progression arithmétique dont les termes peuvent être divisés ou résolus par d'autres précédens, on en a formé des tables qu'on trouve dans le *theatrum machinarum generale* de Léopold, qui les a tirées de Bramer, & dans lesquelles la progression arithmétique va d'1 à 1000.

Nombre oblong, *nombre* plan qui a deux côtés inégaux quelle que soit leur différence. 54, par exemple, est un *nombre oblong*, parce que les côtés 9 & 6 different de trois. De même 90 est un pareil *nombre* la différence des côtés 18 & 5 étant 13.

Nombre parallélipipede, *nombre* solide dont les deux côtés sont égaux, mais dont le troisieme est ou plus grand ou plus petit. Tel est le *nombre* 36, dont les trois côtés sont 3, 3 & 4. Comme les trois côtés d'un *nombre* solide sont distingués en longueur, largeur & profondeur, ils forment six sortes de *nombres parallélipipedes*. Le premier a la largeur & la profondeur égales, mais la longueur est moindre que les autres dimensions, comme 48 où la longueur est 3, la largeur 4, & la profondeur 4. La largeur & la profondeur sont les mêmes au second, & la longueur seule est différente. Tel est le *nombre* 36 dont la longueur est 4, la largeur 3, & la profondeur 3. Dans le troisieme, la longueur & la profondeur sont égales, & la largeur inégale, ainsi des autres; qui ont toujours une dimension ou un côté inégal.

Nombre parallélogramme, *nombre* plan dont les côtés different de deux. Tel est 48, car la différence des deux côtés 6 & 8 est 2. Théon de Smyrne entend par ce *nombre* un *nombre* oblong comme 36, dont les côtés sont 9 & 4.

Nombre pronique, c'est la somme d'un *nombre* quarré & de sa racine. Soit, par exemple, la racine 4, dont le quarré est 16, dans ce cas le *nombre pronique* est 20. Ainsi en algebre la racine étant x, on exprime le *nombre pronique* par $x^2 + x$; ou la racine étant $= x, -2$, le *nombre pronique* est $x^2 - 3x + 2$.

Nombres proportionnels, *nombres* qui sont entre eux dans une proportion.

Nombres proportionnels arithmétiquement; *nombres* qui croissent ou décroissent selon une différence continuelle, comme 3, 5, 7, 9, où la différence entre deux *nombres* se trouve toujours la même, qui est ici, 2, ou 3, 5, 8, 10, où la différence des deux premiers est égale à la différence des deux derniers.

Nombres proportionnels continuellement: *nombres* qui se suivent dans une même raison, de sorte que chacun d'eux, excepté le premier & le dernier, remplit en même tems la place du terme de l'antécédent & du conséquent d'une raison. Tels sont les *nombres* 2, 6, 18, 54, car 2 est à 6, comme 6 est à 18, & 6 est à 18, comme 18 est à 54. Par conséquent 6 est en même tems le terme conséquent de la premiere raison, & l'antécédent de la seconde, ainsi que 18 est le conséquent de la seconde & l'antécédent de la troisieme.

Nombre pyrgoïdal, c'est un *nombre* composé d'un *nombre* colonnaire & d'un pyramidal, & qui sont tous deux d'un même genre, de façon que le côté ou la racine du *nombre* pyramidal soit moindre de l'unité que le côté du *nombre* colonnaire. Exemple, 18 est le côté du *nombre* triangulaire colonnaire, dont le côté est 3, & 4 est un *nombre triangulaire pyramidal*, dont le côté est 2, la somme 18 + 4 est un *nombre triangulaire pyrgoïdal*: cela veut dire que les *nombres pyrgoïdaux* prennent leurs noms des *nombres* colonnaires & pyramidaux dont ils sont formés.

Nombre solide, produit de la multiplication de trois autres *nombres*. Ainsi 30 est un *nombre solide*, parce qu'il est formé par la multiplication des trois *nombres* 2, 3 & 5: ces *nombres* s'appellent *côtés* lorsqu'ils sont égaux, le *nombre solide* qui en résulte est un cube.

Nombres solides semblables, *nombres* dont les côtés équinomes ont la même proportion. C'est ainsi que les *nombres* solides 48 & 162 sont semblables: car comme la longueur du premier 2 est à sa largeur 4, ainsi est la longueur du second 3 à sa largeur 6. De même comme la longueur du premier 2 est à sa profondeur 6, ainsi la largeur du second est à sa profondeur 9. Enfin, comme la largeur du premier 4 est à sa profondeur 6, ainsi la largeur du second est à sa profondeur 9.

Nombre sursolide, c'est le *nombre* qui se forme en multipliant le quarré par le cube d'une racine, ou le quarré par lui-même, & le produit encore par lui-même. Exemple, 9, *nombre* quarré de 3, étant multiplié par trois, produit 27; & ce *nombre* étant encore multiplié par 9, donne 243, qui est un *nombre sursolide*. Les anciens donnoient à ce *nombre* un caractere *ZC*. Dans l'algebre on l'appelle la *cinquieme puissance*, qu'on marque ainsi, a^5 (*D. J.*)

NOMBRE D'OR, *terme de Chronologie*, c'est un *nombre* qui marque à quelle année du cycle lunaire appartient une année. *Voyez* CYCLE LUNAIRE & NOMBRE. Voici de quelle maniere on trouve le *nombre d'or* de quelqu'anné que ce soit depuis Jesus-Christ.

Comme le cycle lunaire commence l'année qui a précédé la naissance de Jesus-Crist, il ne faut qu'ajouter 1 au nombres des années qui se sont écoulées depuis Jesus-Crist, & diviser la somme par 19, ce qui restera après la division faite sera le *nombre d'or* que l'on cherche; s'il ne reste rien, le *nombre d'or* sera 19.

Supposé, par exemple, que l'on demande le *nombre d'or* de l'année 1725: 1725 + 1 = 1726; & 1726 divisé par 19, donne 90 au quotient, & le reste 16 est le *nombre d'or* que l'on cherche.

Le *nombre d'or* servoit dans l'ancien calendrier à montrer les nouvelles lunes; mais on ne peut s'en servir que pendant 300 ans, au bout desquels les nouvelles lunes arrivent environ un jour plûtôt que selon le *nombre d'or*: de sorte qu'en 1582 il s'en falloit environ quatre jours que le *nombre d'or* ne donnât exactement les nouvelles lunes, quoique ce *nombre* les eût données assez bien du tems du concile de Nicée. De sorte que le cycle lunaire est devenu tout-à-fait inutile, aussi bien que le *nombre d'or*, pour marquer les nouvelles lunes.

Cette raison & plusieurs autres engagerent le pape Grégoire XIII. à réformer le calendrier, à abolir le *nombre d'or*, & à y substituer le cycle des épactes; de sorte que le *nombre d'or*, qui dans le calendrier Julien servoit à trouver les nouvelles lunes, ne sert dans le calendrier Grégorien qu'à trouver le cycle des épactes. *Voyez* EPACTE, CYCLE, CALENDRIER.

On dit que ce *nombre* a été appellé *nombre d'or*, soit à cause de l'étendue de l'usage qu'on en fit, soit à cause que les Athéniens le reçurent avec tant d'applaudissement, qu'ils le firent écrire en lettres d'or dans la place publique.

On en attribue l'invention à Methon, athénien. *Voy.* MÉTHONIQUE. *Chambers*. (*O*)

NOMBRES, (*Critique sacrée*.) ou le livre des *Nombres*, un des livres du Pentateuque, & le quatrieme des cinq. Les Septante l'ont appellé *livre des Nombres*, parce que les trois premiers chapitres contiennent le dénombrement des Hébreux & des Lévites; les trente-trois autres renferment l'histoire des campemens des Israélites dans le desert, les guerres de Moïse contre les rois Séhon & Og; celle qu'il déclara aux Madianites, pour avoir envoyé leurs filles au camp d'Israël, afin de faire tomber le peuple dans la débauche & l'idolâtrie. On y trouve encore des particularités sur la désobéissance de ce même peuple, son ingratitude, ses murmures & ses châtimens; enfin on y voit plusieurs lois que Moïse donna pendant les 39 années, dont ce livre est une espece de journal. (*D. J.*)

NOMBRES, (*Philosop. Pythagor.*) On sait que les Pythagoriciens appliquerent les propriétés arithmétiques des *nombres* aux sciences les plus abstraites & les plus sérieuses. On va voir en peu de mots si leur folie méritoit l'éclat qu'elle a eu dans le monde, & si le titre pompeux de *théologie arithmétique* que lui donnoit Nicomaque, lui convient.

L'unité n'ayant point de parties, doit moins passer par un *nombre* que pour le principe génératif des *nombres*. Par-là, disoient les Pythagoriciens, elle est devenue comme l'attribut essentiel, le caractere sublime, le sceau même de Dieu. On le nomme avec admiration celui qui est *un*; c'est le seul titre qui lui convient & qui le distingue de tous les autres êtres qui changent sans cesse & sans retour. Lorsqu'on veut représenter un royaume florissant & bien policé, on dit qu'*un* même esprit y regne, qu'*une* même ame le vivifie, qu'*un* même ressort le remue.

Le *nombre* 2 désignoit, suivant Pythagore, le mauvais principe, & par conséquent le désordre, la confusion & le changement. La haine qu'on portoit au *nombre* 2 s'étendoit à tous ceux qui commençoient par le même chiffre, comme 20, 200, 2000, &c. Suivant cette ancienne prévention, les Romains dédierent à Pluton le second mois de l'année; & le second jour du

même mois ils expioient les manes des morts. Des gens superstitieux, pour appuyer cette doctrine, ont remarqué que le second jour des mois avoit été fatal à beaucoup de lieux & de grands hommes, comme si ces mêmes fatalités n'étoient pas également arrivées dans d'autres jours.

Mais le *nombre* 3 plaisoit extrèmement aux Pythagoriciens, qui y trouvoient de sublimes mysteres, dont ils se vantoient d'avoir la clé; ils appelloient ce *nombre* l'*harmonie parfaite*. Un italien, chanoine de Bergame, s'est avisé de recueillir les singularités qui appartiennent à ce *nombre*; il y en a de philosophiques, de poétiques, de fabuleuses, de galantes, & même de dévotes: c'est une compilation aussi bisarre que mal assortie.

Le *nombre* 4 étoit en grande vénération chez les disciples de Pythagore; ils disoient qu'il renfermoit toute la religion du serment, & qu'il rappelloit l'idée de Dieu & de sa puissance infinie dans l'arrangement de l'univers.

Junon, qui préside au mariage, *protégeoit*, selon Pythagore, le *nombre* 5, parce qu'il est composé de 2, premier *nombre* pair & de 3, premier *nombre* impair. Or ces deux *nombres* réunis ensemble pair & impair, font 5, ce qui est un emblème ou une image du mariage. D'ailleurs le *nombre* 5 est remarquable, ajoutoient-ils, par un autre endroit, c'est qu'étant multiplié toujours par lui-même, c'est-à-dire 5 par 5, le produit 125 par 5, ce second produit encore par 5, *&c.* il vient toujours un *nombre* 5 à la droite du produit.

Le *nombre* 6, au rapport de Vitruve, devoit tout son mérite à l'usage où étoient les anciens géometres de diviser toutes leurs figures; soit qu'elles fussent terminées par des lignes droites, soit qu'elles fussent terminées par des lignes courbes, en six parties égales; & comme l'exactitude du jugement & la rigidité de la méthode sont essentielles à la Géométrie, les Pythagoriciens, qui eux-mêmes faisoient beaucoup de cas de cette science, employerent le *nombre* 6 pour caractériser la Justice, elle qui marchant toujours d'un pas égal, ne se laisse séduire ni par le rang des personnes, ni par l'éclat des dignités, ni par l'attrait ordinairement vainqueur des richesses.

Aucun *nombre* n'a été si bien accueilli que le *nombre* 7: les medecins y croyoient découvrir les vicissitudes continuelles de la vie humaine. C'est delà qu'ils formerent leur année climactérique. Fra-Paolo, dans son *histoire du concile de Trente*, a tourné plaisamment en ridicule tous les avantages prétendus du *nombre* 7.

Le *nombre* 8 étoit en vénération chez les Pythagoriciens, parce qu'il désignoit, selon eux, la loi naturelle, cette loi primitive & sacrée qui suppose tous les hommes égaux.

Ils considéroient avec crainte le *nombre* 9, comme désignant la fragilité des fortunes humaines, presqu'aussitôt renversées qu'établies. C'est pour cela qu'ils conseilloient d'éviter tous les *nombres* où le 9 domine, & principalement 81, qui est le produit de 9 multiplié par lui-même.

Enfin les disciples de Pythagore regardoient le *nombre* 10 comme le tableau des merveilles de l'univers, contenant éminemment les prérogatives des *nombres* qui le précedent. Pour marquer qu'une chose surpassoit de beaucoup une autre, les Pythagoriciens disoient qu'elle étoit 10 fois plus grande, 10 fois plus admirable. Pour marquer simplement une belle chose, ils disoient qu'elle avoit 10 degrés de beauté. D'ailleurs ce *nombre* passoit pour un signe de paix, d'amitié, de bienveillance; & la raison qu'en donnoient les disciples de Pythagore, c'est que quand deux personnes veulent se lier étroitement, elles se prennent les mains l'une à l'autre & se serrent, en témoignage d'une union réciproque. Or, disoient-ils, deux mains jointes ensemble forment par le moyen des doigts le *nombre* 10.

Ce ne sont pas les seuls Pythagoriciens qui aient donné dans ces frivoles subtilités des *nombres*, & dans ces sortes de rafinemens allégoriques, quelques peres de l'Eglise n'ont pas su s'en préserver; c'est ainsi que saint Augustin, pour prouver que les combinaisons mystérieuses des *nombres* peuvent servir à l'intelligence de l'Ecriture, s'appuie du passage de l'auteur de la sagesse, qui dit que Dieu a tout fait avec poids, *nombre* & mesure. Enfin on trouve encore dans le bréviaire romain quelques-unes de ces allégories bisarres données en forme de leçons. *Voyez* l'*hist. critiq. de la Philosoph. tome II.* Diogene Laërce, & sur-tout l'*article* PHILOSOPHIE PYTHAGORICIENNE. (*D. J.*)

NOMBRE, (*Gramm.*) les *nombres* sont des terminaisons qui ajoutent à l'idée principale du mot, l'idée accessoire de la quotité. On ne connoît que deux nombres dans la plûpart des idiomes; le singulier qui désigne unité, & le pluriel qui marque pluralité. Ainsi *cheval* & *chevaux*, c'est en quelque maniere le même mot sous deux terminaisons différentes: c'est comme le même mot, afin de présenter à l'esprit la même idée principale, l'idée de la même espece d'animal; les terminaisons sont différentes, afin de désigner, par l'une, un seul individu de cette espece, ou cette seule espece, & par l'autre, plusieurs individus de cette espece. *Le* cheval *est utile à l'homme*, il s'agit de l'espece; *mon* cheval *m'a coûté cher*, il s'agit d'un seul individu de cette espece; *j'ai acheté dix* chevaux *anglois*, on désigne ici plusieurs individus de la même espece.

Il y a quelques langues, comme l'hébreu, le grec, le polonis, qui ont admis trois *nombres*; le singulier qui désigne l'unité, le duel qui marque dualité, & le pluriel qui annonce pluralité. Il semble qu'il y ait plus de précision dans le système des autres langues. Car si l'on accorde à la dualité une inflexion propre, pourquoi n'en accorderoit-on pas aussi de particuliere à chacune des autres qualités individuelles? si l'on pense que ce seroit accumuler sans besoin & sans aucune compensation, les difficultés des langues, on doit appliquer au duel le même principe; & la clarté qui se trouve effectivement, sans le secours de ce *nombre*, dans les langues qui ne l'ont point admis, prouve assez qu'il suffit de distinguer le singulier & le pluriel, parce qu'en effet la pluralité se trouve dans deux comme dans mille.

Aussi, s'il faut en croire l'auteur de la *méthode grecque* de P. R. *liv. II. ch. j.* le duel, δυϊκός, n'est venu que tard dans la langue, & y est fort peu usité; de sorte qu'au lieu de ce *nombre* on se sert souvent du pluriel. M. l'abbé l'Advocat nous apprend, dans sa *grammaire hébraïque*, *pag.* 32. que le duel ne s'emploie ordinairement que pour les choses qui sont naturellement doubles, comme les piés, les mains, les oreilles & les yeux; & il est évident que la dualité de ces choses en est la pluralité naturelle: il ne faut même, pour s'en convaincre, que prendre garde à la terminaison; le pluriel des noms masculins hébreux se termine en *im*; les duels des noms, de quelques genres qu'ils soient, se termine en *aïm*; c'est assurément la même terminaison, quoiqu'elle soit précédée d'une inflexion caractéristique.

Quoi qu'il en soit des systèmes particuliers des langues, par rapport aux *nombres*, c'est une chose attestée par la déposition unanime des usages de tous les idiomes, qu'il y a quatre especes de mots qui sont susceptibles de cette espece d'accident, savoir les noms, les pronoms, les adjectifs & les verbes; d'où j'ai inféré (*voy.* MOT, *art. I.*), que ces quatre especes doivent présenter à l'esprit les idées des êtres soit réels soit abstraits, parce qu'on ne peut *nombrer* que des êtres. La différence des principes qui reglent le choix des *nombres* à l'égard de ces quatre especes de mots, m'a conduit aussi à les diviser en deux classes générales; les mots déterminatifs, savoir les noms & les pronoms; & les indéterminatifs, savoir les adjectifs & les verbes: j'ai appellé les premiers déterminatifs, parce qu'ils présentent à l'esprit des êtres déterminés, puisque c'est à la Logique & non à la Grammaire à en fixer les *nombres*; j'ai appellé les autres indéterminatifs, parce qu'ils présentent à l'esprit des êtres indéterminés, puisqu'ils ne présentent telle ou telle terminaison *numérique* que par imitation avec les noms ou les pronoms avec lesquels ils sont en rapport d'identité. *Voyez* IDENTITÉ.

Il suit de-là que les adjectifs & les verbes doivent avoir des terminaisons *numériques* de toutes les especes reçues dans la langue: en françois, par exemple, ils doivent avoir des terminaisons pour le singulier & pour le pluriel; *bon* ou *bonne*, singulier; *bons* ou *bonnes*, pluriel; *aimé* ou *aimée*, singulier; *aimés* ou *aimées*, pluriel: en grec, ils doivent avoir des terminaisons pour le singulier, pour le duel & pour le pluriel; ἀγαθός, ἀγαθή, ἀγαθόν, singulier; ἀγαθώ, ἀγαθά, ἀγαθώ, duel; ἀγαθοί, ἀγαθαί, ἀγαθά, pluriel, φιλεόμενος, φιλεομένη, φιλεόμενον, singulier; φιλεομένω, φιλεομένα, φιλεομένω, duel; φιλεόμενοι, φιλεόμεναι, φιλεόμενα, plurier. Sans cette diversité de terminaisons, ces mots indéterminatifs ne pourroient s'accorder en *nombre* avec les noms ou les pronoms leurs corrélatifs.

Les noms appellatifs doivent également avoir tous les *nombres*, parce que leur signification générale a une étendue susceptible de différens degrés de restriction, qui la rend applicable ou à tous les individus de l'espece, ou à plusieurs soit déterminément, ou à deux, ou à deux, ou à un seul. Quant à la remarque de la *gramm. gén. part. II. ch. iv*, qu'il y a plusieurs noms appellatifs qui n'ont point de pluriel, je suis tenté de croire que cette idée vient de ce que l'on prend pour appellatif des noms qui

ſont véritablement propres. Le nom de chaque métal, *or*, *argent*, *fer*, ſont, ſi vous voulez, ſpécifiques; mais quels individus diſtincts ſe trouvent ſous cette eſpece? C'eſt la même choſe des noms des vertus ou des vices, *juſtice*, *prudence*, *charité*, *haine*, *lâcheté*, &c. & de pluſieurs autres mots qui n'ont point de pluriel dans aucune langue, à moins qu'ils ne ſoient pris dans un ſens figuré.

Les noms reconnus pour propres ſont précisément dans le même cas: eſſentiellement individuels, ils ne peuvent être ſuſceptibles de l'idée acceſſoire de pluralité. Si l'on trouve des exemples qui paroiſſent contraires, c'eſt qu'il s'agit de noms véritablement appellatifs & devenus propres à quelque collection d'individus; comme *Julii*, *Antonii*, *Scipiones*, &c. qui ſont comme les mots nationaux, *Romani*, *Afri*, *Arpinates*, *noſtrates*, &c. ou bien il s'agit de noms propres employés par antonomaſe dans un ſens appellatif, comme les *Cicérons* pour les grands orateurs, les *Céſars* pour les grands capitaines, les *Platons* pour les grands philoſophes, les *Saumaiſes* pour les fameux critiques, *&c.*

Lorſque les noms propres prennent la ſignification plurielle en françois, ils prennent ou ne prennent pas la terminaiſon caractériſtique de ce *nombre*, ſelon l'occaſion. S'ils déſignent ſeulement pluſieurs individus d'une même famille, parce qu'ils ſont le nom propre de famille, ils ne prennent pas la terminaiſon plurielle; *les deux* Corneille *ſe ſont diſtingués dans les lettres*; *les* Ciceron *ne ſe ſont pas également illuſtrés*. Si les noms propres deviennent appellatifs par antonomaſe, ils prennent la terminaiſon plurielle; *les* Corneilles *ſont rares ſur notre parnaſſe*, *& les* Cicérons *dans notre barreau*. Je ſai bon gré à l'uſage d'une diſtinction ſi délicate & ſi utile tout-à-la-fois.

Au reſte c'eſt aux grammaires particulieres de chaque langue à faire connoître les terminaiſons *numériques* de toutes les parties d'oraiſon déclinables, & non à l'Encyclopédie qui doit ſe borner aux principes généraux & raiſonnés. Je n'ai donc plus rien à ajouter ſur cette matiere que deux obſervations de ſyntaxe qui peuvent appartenir à toutes les langues.

La premiere c'eſt qu'un verbe ſe met ſouvent au pluriel, quoiqu'il ait pour ſujet un nom collectif ſingulier; *une infinité de gens penſent ainſi*, *la plûpart ſe laiſſent emporter à la coutume*; & en latin, *pars merſi tenuere*, Virg. C'eſt une ſyllepſe qui met le verbe ou même l'adjectif en concordance avec la pluralité eſſentiellement compriſe dans le nom collectif. De-là vient que ſi le nom collectif eſt déterminé par un nom ſingulier, il n'eſt plus cenſé renfermer pluralité mais ſimplement étendue, & alors la ſyllepſe n'a plus lieu, & nous diſons, *la plûpart du monde ſe laiſſe tromper*: telle eſt la raiſon de cette différence qui paroiſſoit bien extraordinaire à Vaugelas, *rem.* 47. le déterminatif indique ſi le nom renferme une quantité diſcrete ou une quantité continue, & la ſyntaxe varie comme les ſens du nom collectif.

La ſeconde obſervation, c'eſt qu'au contraire après pluſieurs ſujets ſinguliers dont la collection vaut un pluriel, ou même après pluſieurs ſujets dont quelques-uns ſont pluriers, & le dernier ſingulier, on met quelquefois ou l'adjectif ou le verbe au ſingulier, ce qui ſemble encore contredire la loi fondamentale de la concordance: ainſi nous diſons, *non-ſeulement tous ſes honneurs & toutes ſes richeſſes, mais toute ſa vertu s'évanouit*, & non pas *s'évanouirent* (Vaugelas, *rem.* 340); & en latin, *ſociis & rege recepto*, Virg. C'eſt au moyen de l'ellipſe que l'on peut expliquer ces locutions, & ce ſont les conjonctions qui en avertiſſent, parce qu'elles doivent lier des propoſitions. Ainſi la phraſe françoiſe a de ſous-entendu juſqu'à deux fois *s'évanouirent*, comme s'il y avoit, *non-ſeulement tous ſes honneurs* s'évanouirent *& toutes ſes richeſſes* s'évanouirent, *mais toute ſa vertu s'évanouit*; & la phraſe latine vaut autant que s'il y avoit, *ſociis* receptis *& rege recepto*. En voici la preuve dans un texte d'Horace:

> *O noctes cœnæque deûm, quibus ipſe, meique,*
> *Ante larem proprium veſcor;*

il eſt certain que *veſcor* n'a ni ne peut avoir aucun rapport à *mei*, & qu'il n'eſt relatif qu'à *ipſe*; il faut donc expliquer comme s'il y avoit, *quibus ipſe veſcor*, *meique* veſcuntur, ſans quoi l'on s'expoſe à ne pouvoir rendre aucune bonne raiſon du texte.

S'il ſe trouve quelques locutions de l'un ou de l'autre genre qui ne ſoient point autoriſées de l'uſage, qu'on pût les expliquer par les mêmes principes dans le cas où elles auroient lieu, on ne doit rien en inférer contre les explications que l'on vient de donner. Il peut y avoir différentes raiſons délicates de ces exceptions: mais la plus univerſelle & la plus générale, c'eſt que les conſtructions figurées ſont toujours des écarts qu'on ne doit ſe permettre que ſous l'autorité de l'uſage qui eſt libre & très-libre. L'uſage de notre langue ne nous permet pas de dire, *le peuple romain & moi déclare & fais la guerre aux peuples de l'ancien Latium*; & l'uſage de la langue latine a permis à Tite Live, & à toute la nation dont il rapporte une formule authentique, de dire, *ego populuſque romanus populis priſcorum Latinorum bellum indico facioque*: liberté de l'uſage que l'on ne doit point taxer de caprice, parce que tout a ſa cauſe lors même qu'on ne la connoît point.

Le mot de *nombre* eſt encore uſité en grammaire dans un autre ſens; c'eſt pour diſtinguer entre les différentes eſpeces de mots, ceux dont la ſignification renferme l'idée d'une préciſion *numérique*. Je penſe qu'il n'étoit pas plus raiſonnable de donner le nom de *nombre* à des mots qui expriment une idée individuelle de *nombre*, qu'il ne l'autoriſe d'appeller *êtres*, les noms propres qui expriment une idée individuelle d'être: il falloit laiſſer à ces mots le nom de leurs eſpeces en y ajoutant la dénomination vague de *numéral*, ou une dénomination moins générale, qui auroit indiqué le ſens particulier déterminé par la préciſion *numérique* dans les différens mots de la même eſpece.

Il y a des noms, des adjectifs, des verbes & des adverbes *numéraux*; & dans la plûpart des langues, on donne le nom de *nombres cardinaux* aux adjectifs *numéraux*, qui ſervent à déterminer la quotité préciſe des individus de la ſignification des noms appellatifs; *un*, *deux*, *trois*, *quatre*, &c. c'eſt que le matériel de ces mots eſt communément radical des mots *numéraux* correſpondans dans les autres claſſes, & que l'idée individuelle du *nombre* qui eſt enviſagée ſeule & d'une maniere abſtraite dans ces adjectifs, eſt combinée avec quelqu'autre idée acceſſoire dans les autres mots. Je commencerai donc par les adjectifs *numéraux*.

1. Il y en a de quatre ſortes en françois, que je nommerois volontiers adjectifs *collectifs*, adjectifs *ordinaux*, adjectifs *multiplicatifs* & adjectifs *partitifs*.

Les adjectifs *collectifs*, communément appellés *cardinaux*, ſont ceux qui déterminent la quotité des individus par la préciſion *numérique*: *un*, *deux*, *trois*, *quatre*, *cinq*, *ſix*, *ſept*, *huit*, *neuf*, *dix*, *vingt*, *trente*, &c. Les adjectifs pluriels *quelques*, *pluſieurs*, *tous*, ſont auſſi collectifs; mais ils ne ſont pas *numéraux*, parce qu'ils ne déterminent pas *numériquement* la quotité des individus.

Les adjectifs *ordinaux* ſont ceux qui déterminent l'ordre des individus avec la préciſion *numérique*: *deuxieme*, *troiſieme*, *quatrieme*, *cinquieme*, *ſixieme*, *ſeptieme*, *huitieme*, *neuvieme*, *dixieme*, *vingtieme*, *trentieme*, &c. L'adjectif *quantieme* eſt auſſi ordinal, puiſqu'il détermine l'ordre des individus; mais il n'eſt pas *numéral*, parce que la détermination eſt vague & n'a pas la préciſion *numérique*: *dernier* eſt auſſi ordinal ſans être *numéral*, parce que la place *numérique* du *dernier* varie d'un ordre à l'autre, dans l'un, le *dernier* eſt troiſieme; dans l'autre, centieme; dans un autre, millieme, *&c.* Les adjectifs *premier* & *ſecond* ſont ordinaux eſſentiellement, & *numéraux* par la déciſion de l'uſage ſeulement: ils ne ſont point tirés des adjectifs collectifs *numéraux*, comme les autres; on diroit *unieme* au lieu de *premier*, comme on dit quelquefois *deuxieme* au lieu de *ſecond*. Dans la rigueur étymologique, *premier* veut dire *qui eſt avant*, & la prépoſition latine *præ* en eſt la racine; *ſecond* veut dire *qui ſuit*, du verbe latin *ſequor*: ainſi dans un ordre de choſes, chacune eſt *premiere*, dans le ſens étymologique, à l'égard de celle qui eſt immédiatement après, la cinquieme à l'égard de la ſixieme, la quinzieme à l'égard de la ſeizieme, *&c.* chacune eſt pareillement *ſeconde* à l'égard de celle qui précede immédiatement, la cinquieme à l'égard de la quatrieme, la quinzieme à l'égard de la quatorzieme, *&c.* Mais l'uſage ayant attaché à ces deux adjectifs la préciſion *numérique* de l'unité & de la dualité, l'étymologie perd ſes droits ſur le ſens.

Les adjectifs *multiplicatifs* ſont ceux qui déterminent la quantité par une idée de multiplication avec la préciſion *numérique*: *double*, *triple*, *quadruple*, *quintuple*, *ſextuple*, *octuple*, *noncuple*, *décuple*, *centuple*. Ce ſont les ſeuls adjectifs multiplicatifs *numéraux* uſités dans notre langue, & il y en a même quelques-uns qui ne le ſont encore que par les mathématiciens, mais qui paſſeront ſans doute dans l'uſage général. *Multiple* eſt auſſi un adjectif multiplicatif, mais il n'eſt pas *numéral*, parce

qu'il

qu'il n'indique pas avec la précision *numérique*. L'adjectif *simple*, considéré comme exprimant une relation à l'unité, & conséquemment comme l'opposé de *multiple*, est un adjectif multiplicatif par essence, & *numéral* par usage: son correspondant en allemand est *numéral* par l'étymologie; *einfach* ou *einfaeltig*, de *ein* (*un*), comme si nous disions *uniple*.

Les adjectifs *partitifs* sont ceux qui déterminent la quantité par une idée de partition avec la précision *numérique*. Nous n'avons en françois aucun adjectif de cette espece, qui soit distingué des ordinaux par le matériel; mais ils en different par le sens qu'il est toujours aisé de reconnoître: c'étoit la même chose en grec & en latin, les ordinaux y devenoient partitifs selon l'occurence: *la douzieme partie* (*pars duodecima*) ἡ μοῖρα δωδεκάτη.

2. Nous n'avons que trois sortes de noms *numéraux*: savoir des *collectifs*, comme *couple*, *dixaine*, *douzaine*, *quinzaine*, *vingtaine*, *trentaine*, *quarantaine*, *cinquantaine*, *soixantaine*, *centaine*, *millier*, *million*; des *multiplicatifs*, qui pour le matériel ne different pas de l'adjectif masculin correspondant, si ce n'est qu'ils prennent l'article, comme *le double*, *le triple*, *le quadruple*, &c. & des *partitifs*, comme *la moitié*, *le tiers*, *le quart*, *le cinquieme*, *le sixieme*, *le septieme*, & ainsi des autres qui ne different de l'adjectif ordinal que par l'immutabilité du genre masculin & par l'accompagnement de l'article. Tous ces noms *numéraux* sont abstraits.

3. Nous n'avons en françois qu'une sorte de verbes *numéraux*, & ils sont multiplicatifs, comme *doubler*, *tripler*, *quadrupler*, & les autres formés immédiatement des adjectifs multiplicatifs usités. *Biner* peut encore être compris dans les verbes multiplicatifs, puisqu'il marque une seconde action, ou le double d'un acte; *biner une vigne*, c'est lui donner un second labour ou doubler l'acte de labourer; *biner*, parlant d'un curé, c'est dire un jour deux messes paroissiales en deux églises desservies par le même curé.

4. Notre langue reconnoît le systême entier des adverbes *ordinaux*, qui sont *premierement*, *secondement* ou *deuxiemement*, *troisiemement*, *quatriemement*, &c. Mais je n'y connois que deux adverbes *multiplicatifs*, savoir *doublement* & *triplement*; on remplace les autres par la préposition *à* avec le nom abstrait *multiplicatif*; *au quadruple*, *au centuple*, & l'on dit même *au double* & *au triple*. Nuls adverbes *partitifs* en françois, quoiqu'il y en eût plusieurs en latin; *bifariam* (en deux parties), *trifariam* (en trois parties), *quadrifariam* (en quatre parties, *multifariam* ou *plurifariam* (en plusieurs parties).

Les Latins avoient aussi un systême d'adverbes *numéraux* que l'on peut appeller *itératifs*, parce qu'ils marquent répétition d'évenement; *semel*, *bis*, *ter*, *quater*, *quinquies*, *sexies*, *septies*, *octies*, *novies*, *decies*, *vicies* ou *vigesies*, *trecies* ou *trigesies*; &c. L'adverbe général itératif qui n'est pas *numéral*, c'est *pluries* ou *multoties*, ou *sæpe*.

On auroit pû étendre ou restreindre davantage le systême *numéral* des langues; chacune a été determinée par son génie propre, qui n'est que le résultat d'une infinité de circonstances dont les combinaisons peuvent varier sans fin.

M. l'abbé Girard a jugé à propos d'imaginer une partie d'oraison distincte qu'il appelle des *nombres*: il en admet de deux especes, les uns qu'il appelle *calculatifs*, & les autres qu'il nomme *collectifs*; ce sont les mots que je viens de désigner comme adjectifs & comme noms collectifs. Il se fait, à la fin de son *disc. X.* une objection sur la nature de ses *nombres* collectifs, qui sont des véritables noms, ou pour parler son langage, de véritables substantifs: il avoue que la réflexion ne lui en a pas échappé, & qu'il a même été tenté de les placer dans la cathégorie des noms. Mais „ j'ai vu, dit-il, que leur essen„ ce consistoit également dans l'expression de la quotité: „ que d'ailleurs leur emploi, quoiqu'un peu analogique „ à la dénomination, portoit néanmoins un caractere „ différent de celui des substantifs; ne démandant point „ d'articles par eux-mêmes, & ne se laissant point qua„ lifier par les adjectifs nominaux, non plus que par les „ verbaux, & rarement par les autres „.

Il est vrai que l'essence des noms *numéraux* collectifs consiste dans l'expression de la quotité; mais la quotité est une nature abstraite dont le nom même *quotité* est le nom appellatif; *couple*, *douzaine*, *vingtaine* sont des noms propres ou individuels: & c'est ainsi que la nature abstraite de vertu est exprimée par le nom appellatif *vertu*, & par les noms propres *prudence*, *courage*, *chasteté*, &c.

Pour ce qui est des prétendus caracteres propres des mots que je regarde comme des noms *numéraux* collectifs, l'abbé Girard me paroît encore dans l'erreur. Ces noms prennent l'article comme les autres, & se laissent qualifier par toutes les especes d'adjectifs que le grammairien a distinguées: par ceux qu'il appelle *nominaux*; *une belle douzaine*, *une bonne douzaine*, *une douzaine semblable*: par ceux qu'il nomme *verbaux*; *une douzaine choisie*, *une douzaine préferée*, *une douzaine rebutée*: par les *numéraux*; *la premiere douzaine*, *la cinquieme douzaine*, *les trois douzaines*: par les *pronominaux*; *cette douzaine*, *ma douzaine*, *quelques douzaines*, *chaque douzaine*, &c. Si l'on allegue que ce n'est pas par eux-mêmes que ces mots requierent l'article; c'est la même chose des noms appellatifs, puisqu'en effet on les emploie sans l'article quand on ne veut ajouter aucune idée accessoire, à leur signification primitive; *parler en pere*, *un habit d'homme*, *un palais de roi*, &c.

J'ajoute que si l'on a cru devoir réunir dans la même cathégorie, des mots aussi peu semblables que *deux* & *couple*, *dix* & *dixaine*, *cent* & *centaine*, par la seule raison qu'ils expriment également la quotité; il falloit aussi y joindre, *double*, *doubler*, *secondement*; *bis*, & *bifariam*, *triple*, *tripler*, *troisiemement*, *ter*, & *trifariam*, &c. si au contraire on a trouvé quelque inconséquence dans cet assortiment en effet trop bizarre, on a dû trouver le même défaut dans le systême que je viens d'exposer & de combattre. (B. E. R. M.)

NOMBRE, *en Eloquence*, *en Poësie*, *en Musique*, se dit d'une certaine mesure, proportion ou cadence, qui rend un vers, une période, un chant agreable à l'oreille. *Voyez* VERS, MESURE, CADENCE.

Il y a quelque différence entre le *nombre* de la Poësie & celui de la Prose.

Le *nombre* de la Poësie consiste dans une harmonie plus marquée, qui dépend de l'arrangement & de la quantité des syllabes dans certaines langues, comme la grecque & la latine, qui font qu'un poëme affecte l'oreille par une certaine musique, & paroît propre à être chanté; en effet, la plûpart des poëmes des anciens étoient accompagnés du chant, de la danse, & du son des instrumens. C'est de ce *nombre* qu'il s'agit, lorsque Virgile dans la quatrieme églogue, fait dire à un de ses bergers,

Numeros memini, si verba tenerem,

Et dans la sixieme,

Tum vero in numerum, faunosque ferasque videres
Ludere.

Dans les langues vivantes, le *nombre* poëtique dépend du *nombre* déterminé des syllabes, selon la longueur ou la briéveté des rimes, de la richesse du choix, & du mélange des rimes, & enfin de l'assortiment des mots, au son desquels le poëte ne sauroit être trop attentif.

Il est un heureux choix de mots harmonieux,
dit Boileau.

Le *nombre* est donc ce qui fait proprement le caractere, & pour ainsi dire, l'air d'un vers. C'est par le *nombre* qui y regne qu'il est doux, coulant, sonore; & par la privation de ce même *nombre*, qu'il devient foible, rude, ou dur. Les vers suivans, par exemple, sont très-coulans:

Au pié du mont Adulle, entre mille roseaux,
Le Rhin tranquile & fier du progrès de ses eaux,
Appuyé d'une main sur son urne penchante,
Dormoit au bruit flatteur de son onde naissante.

Au contraire celui-ci est dur; mais l'harmonie n'en est pas moins bonne rélativement au but de l'auteur.

N'attendoit pas qu'un bœuf pressé de l'éguillon
Traçât à pas tardifs un pénible sillon.

Le *nombre* de la prose est une sorte d'harmonie simple & sans affectation, moins marquée que celle des vers, mais que l'oreille pourtant apperçoit & goûte avec plaisir. C'est ce *nombre* qui rend le style aisé, libre, coulant, & qui donne au discours une certaine rondeur. *Voyez* STYLE.

Par exemple, cette période de l'oraison de Cicéron pour Marcellus est très-nombreuse: *nulla est tanta vis*, *tantaque copia quæ non ferro ac viribus debilitari frangique*

gique possit. Veut-on en faire disparoître toute la beauté, & choquer l'oreille autant qu'elle étoit satisfaite, il n'y a qu'à changer cette phrase, *nulla est vis tanta & copia tanta quæ non possit debilitari frangique viribus ac ferro*.

Le *nombre* est un agrément absolument nécessaire dans toutes sortes d'ouvrages d'esprit, mais principalement dans les discours destinés à être prononcés. De-là vient qu'Aristote, Quintilien, Cicéron, & tous les autres rhéteurs, nous ont donné un si grand *nombre* de regles pour entremêler convenablement les dactyles, les spondées, & les autres piés de la prosodie grecque & latine, afin de produire une harmonie parfaite.

On peut réduire en substance à ce qui suit tous les principes qu'ils nous ont tracés à cet égard. 1°. Le style devient nombreux par la disposition alternative, & le mélange des syllabes longues & breves, afin que d'un côté la multitude des syllabes breves ne rende point le discours trop précipité, & que de l'autre les syllabes longues trop multipliées ne le rendent point languissant. Telle est cette phrase de Cicéron: *domuisti gentes immanitate barbaras, multitudine innumerabiles, locis infinitas, omni copiarum genere abundantes*, où les syllabes breves & longues se composent mutuellement.

Quelquefois cependant on met à dessein plusieurs syllabes breves ou longues de suite, afin de peindre la promptitude ou la lenteur des choses qu'on veut exprimer; mais c'est plûtôt dans les Poëtes que dans les Orateurs, qu'il faut chercher de ces cadences marquées qui font tableau. Tout le monde connoît ces vers de Virgile:

Quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum,
Luctantes ventos tempestatesque sonoras.
Voyez Cadence.

2°. On rend le *style* nombreux en entremêlant des mots d'une, de deux, ou de plusieurs syllabes, comme dans cette période de Cicéron contre Catilina: *vivis & vivis non ad deponendam, sed ad confirmandam audaciam*. Au contraire, les monosyllabes trop fréquemment répétés, rendent le style desagréable & dur, comme *hac in re nos hic non feret*.

3°. Ce qui contribue beaucoup à donner du *nombre* à une période, c'est de la terminer par des mots sonores, & qui remplissent l'oreille, comme celle-ci de Cicéron: *qui locus quietis ac tranquillitatis plenissimus fore videbatur, in eo maximæ molestiarum, & turbulentissimæ tempestates extiterunt*.

4°. Le *nombre* d'une période dépend non-seulement de la noblesse des mots qui la terminent, mais de tout l'ensemble de la période, comme dans cette belle période de l'oraison de Cicéron pour Fonteius, frere d'une des vestales: *nolite pati, judices, aras deorum immortalium Vestæque matris, quotidianis virginum lamentationibus de vestro judicio commoveri*.

5°. Pour qu'une période coule avec facilité & avec égalité, il faut éviter avec soin tout concours de mots & de lettres qui pourroient être desagréables, principalement la recontre fréquente des consonnes dures, comme: *ars studiorum, rex Xerxes*; la ressemblance de la premiere syllabe d'un mot avec la derniere du mot qui le précede, comme *res mihi invisæ sunt*: la fréquente répétition de la même lettre ou de la même syllabe, comme dans ce vers d'Ennius:

Africa, terribili tremit horrida terra tumultu.

Et l'assemblage des mots qui finissent de même, comme: *amatrices, adjutrices, præstigiatrices fuerunt*.

Enfin, la derniere attention qu'il faut avoir, est de ne pas tomber dans le *nombre* poétique, en cherchant le *nombre* oratoire, & de faire des vers en pensant écrire en prose; défaut dans lequel Cicéron lui-même est tombé quelquefois; par exemple, quand il dit: *cum loquitur, tanti fletus gemitusque fiebant*.

Quoique ces principes semblent particuliers à la langue latine, la plûpart sont cependant applicables à la nôtre; car pour n'être point assujettie à l'observation des breves & des longues, comme le grec & le latin; elle n'en a pas moins son harmonie propre & particuliere, qui résulte des cadences tantôt graves & lentes, tantôt légeres & rapides, tantôt fortes & impétueuses, tantôt douces & coulantes, que nos bons orateurs savent distribuer dans leurs discours, & varier selon la différence des sujets qu'ils traitent. C'est dans leurs ouvrages qu'il faut la chercher & l'étudier.

Nombre rentrant, (*Horlogerie*.) on appelle en Horlogerie *nombres rentrans*, quand le pignon qui engrene dans une roue, en divise les dents sans reste. Le commun des ouvriers estime que la perfection d'un rouage, consiste dans les *nombres rentrans*. M. de la Hire est d'un sentiment contraire; pour moi, je croirois que cela est indifférent, & qu'il n'importe guere que les *nombres* soient *rentrans*, ou ne se soient pas, pourvu que les dents d'une roue soient bien égales. (*D. J.*)

Nombres, & petits filets se levent ensemble, *termes de Vénerie*; ce sont les morceaux qui se prennent au-dedans des cuisses & des reins du cerf.

Nombre de Dios, (*Géog.*) ville ruinée en Amérique, dans la nouvelle Espagne, sur la côte septentrionale de l'isthme de Panama, au nord de la ville de même nom, & à l'orient de Porto-Bello. Ce lieu est tombé en ruines, parce que le havre y est mauvais, & que les Espagnols se sont établis à Porto-Bello, où le havre est merveilleux, & facile à défendre. (*D. J.*)

NOMBRER, *v. act.* (*Arithm.*) c'est exprimer le nombre marqué par un certain assemblage de chiffres. *Voyez* Numération.

NOMBRIL, s. m. (*Anatomie*.) autrement dit *ombilic*, terme dérivé du mot latin *umbo*, qui signifie la bosse qui s'élevoit au milieu du bouclier des anciens.

Ce nœud est formé de la peau & de la réunion des vaisseaux ombilicaux, que l'on coupe à l'enfant aussitôt qu'il est né.

On doit encore considérer à l'*ombilic* de l'enfant qui est dans la matrice, un cordon de la longueur d'une aune ou environ, qui s'étend depuis l'arriere-faix jusqu'à cette éminence, & qui renferme les vaisseaux ombilicaux, qui sont une veine & deux arteres. *Voyez* Ombilicaux, Vaiseseaux.

Le cordon ombilical sert de conduite à ces vaisseaux qui communiquent la nourriture de la mere à l'enfant & à l'arriere-faix, pour sortir de la matrice l'un après l'autre.

Aussi-tôt que l'enfant est hors de la matrice, on fait une ligature à ce cordon, & on le coupe ensuite un bon travers de doigt au-delà de la ligature; la nature après cela sépare si bien ce qui en reste, qu'il n'en demeure plus que le vestige dans le nœud que l'on voit à l'homme parfait.

Mais on demande, pourquoi le *nombril* des hommes est apparent & bien marqué, au-lieu que dans la plûpart des especes d'animaux il est presque insensible, & souvent entierement oblitéré; les singes même n'ont qu'une espece de callosité ou de dureté à la place du *nombril*? Cette question est ancienne; Aristote la faisoit déja de son tems: il est aisé d'y répondre. Le *nombril* ne paroît pas dans les animaux, parce qu'ils se le coupent à fleur du ventre; de sorte que les vaisseaux ombilicaux n'ayant plus rien qui les retienne au-dehors, se retirent promptement au-dedans, où ils sot resserrés pendant toute la vie de l'animal. Mais aux hommes le *nombril* qui n'est qu'un assemblage des vaisseaux ombilicaux & de la peau, paroît toûjours par une petite éminence qu'il fait au milieu du ventre; parce qu'il en a été lié à quelque distance, après la naissance de l'enfant.

Saviard, *observ.* 118. dit avoir vu un enfant âgé de deux mois, dont le *nombril* n'étoit pas au milieu du ventre, où il se trouve ordinairement, mais au-dessus du pénil. Fabrice de Hilden, *liv. III.* de ses Observations, rapporte l'histoire d'un apothicaire, qui jettoit du sang en abondance par le *nombril*.

L'*ombilic* est sujet, particulierement aux femmes, à la tumeur que les Medecins nomment *exomphale*, dont il y a deux différens genres; les uns faits de parties, & les autres formés d'humeurs. *Voyez* Exomphale.

J'ajoute seulement ici, qu'Ambroise Paré avertit les jeunes chirurgiens, en parlant de la relaxation de l'*ombilic*, de ne pas faire l'ouverture de ces tumeurs aux enfans, parce qu'étant faite, les parties sortent au-dehors, & les enfans meurent. Il en rapporte deux exemples. (*D. J.*)

Nombril Maladies du, (*Médec.*) la cicatrice qui reste après la naissance à la partie moyenne antérieure du ventre, appellée *nombril*, est sujette à différentes maladies & par sa propre nature, & parce que dans cet endroit le ventre est moins soutenu.

Quand on n'a point fait exactement la ligature du cordon ombilical, ou qu'elle vient à se rompre avec effusion de sang, on y remédie aisément en y appliquant de l'huile de térébenthine ou de l'esprit-de-vin avec un bandage. Quelquefois dans l'ascite il se rompt, puisqu'on est obligé alors de mettre quelque chose sur le ventre capable de le soutenir, & d'empêcher que toute l'eau ne

s'écoule en même tems. Il faut tirer les vers nichés dans cette partie, & la purifier par le moyen des détersifs amers. On en guérit l'ulcere & la puanteur, en y appliquant un antiseptique: les blessures qui arrivent aux autres parties du ventre sont plus dangereuses; l'inflammation, l'abscès, & la douleur, se guérissent à l'ordinaire. (*D. J.*)

NOMBRIL, (*Maréchal.*) se prend chez les chevaux pour le milieu des reins: ainsi on dit qu'un cheval est blessé sur le *nombril*, lorsqu'il l'est dans cet endroit.

NOMBRIL, (*Botan.*) on appelle *nombril*, certaines enfonçures qui se voyent dans quelques fruits, comme dans l'airelle, & qui ressemblent en quelque maniere au *nombril* des animaux. (*D. J.*)

NOMBRIL DE VÉNUS, (*Hist. nat. Bot.*) *cotyledon*, genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche, alongée en tuyau, & profondément découpée. Le pistil sort du calice: il perce la partie intérieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit composé de plusieurs petites graines rassemblées en bouquet, qui s'ouvrent d'un bout à l'autre, & qui renferment des semences ordinairement fort menues. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort ne compte que huit especes véritables de ce genre de plante, que les Botanistes appellent en latin *cotyledon*. Les auteurs moins exacts, ont rangé mal-à-propos sous le même nom, d'autres plantes, qui sont des especes de joubarbe, de geum, ou de saxifrage. Il semble qu'on peut distinguer les cotyledons, même quand ils ne sont pas en fleur, par leurs racines tubéreuses, épaisses, & par leurs feuilles arrondies, & grasses; cependant ce ne sont point-là des caracteres constans; car il y a des cotyledons qui ont des racines fibreuses, & de longues feuilles.

La commune espece de cotyledon, ou de *nombril* de Vénus, *cotyledon vulgaris*, par Tournefort, en anglois, *the commun navel-wort, or umbilicus Veneris*, sera la seule espece que nous décrirons. Sa racine est tubéreuse, charnue, blanche; elle pousse des feuilles rondes, épaisses, grasses, pleines de suc, creusées en bassin, attachées à de longues queues, d'un verd de mer, d'un goût insipide. D'entre ces feuilles s'éleve une tige menue, simple, ou divisée; ses fleurs sont en tube alongé & découpé en plusieurs pointes de couleur blanche purpurine, avec dix étamines à sommet droit.

Quand ces fleurs sont tombées, il leur succede des fruits à plusieurs graines membraneuses, ramassées en maniere de tête, qui s'ouvrent dans leur longueur, & renferment des semences fort menues.

Cette plante croît naturellement dans les rochers, les vieux murs, & aux lieux pierreux; elle fleurit en Mai dans les pays chauds, & beaucoup plus tard dans les pays tempérés. On a nommé cette plante *cotyledon*, ou *nombril de Vénus*; parce que ses feuilles sont ordinairement concaves en-dessous, ou creusées presque en maniere d'entonnoir.

Le *nombril de Vénus* de Portugal, à fleur jaune, *cotyledon major, Lusitanicus, radice tuberosa, longa, repente, J. R. H.* 90, est fort cultivé dans les jardins des curieux; ses feuilles restent vertes pendant l'hiver, & se fannent en Mai. (*D. J.*)

NOMBRIL DE VÉNUS, (*Matiere médicale.*) grand cotyledon, éreude ou écuelle.

Les feuilles de cette plante sont très aqueuses, & leur suc est un peu visqueux. Dioscoride & Galien l'ont regardée comme très rafraichissante. Ces auteurs assurent que son suc pris intérieurement, chasse le calcul & le sable des reins. Cette vertu est peu confirmée par l'expérience que véritablement on ne tente guere; car cette plante est peu usitée, sur-tout pour l'usage intérieur. Il est plus constant que dans l'usage extérieur elle ne peut être mêlée ou substituée aux autres plantes aqueuses & mucilagineuses, principalement à la joubarbe, avec laquelle elle a beaucoup d'analogie. *Voyez* JOUBARBE. Les feuilles du *nombril de Vénus* entrent dans l'onguent *populeum*. (*b*)

NOMBRIL (*Conchyl.*) en latin *umbilicus*, c'est le trou qui est dans le milieu de la base d'une coquille, à côté de la bouche, & qui en fait à-peu-près le centre. (*D. J.*)

NOMBRIL MARIN, coquillage du genre des limas. *Voyez* COQUILLE.

NOMBRIL, (*Géom.*) point de l'axe dans une ligne courbe, qu'on appelle autrement *foyer*. (*D. J.*)

NOMBRIL, *en terme de Blason*, est le point qui est au milieu du dessous de la face; ou le centre même de l'écusson. *Voyez* POINT.

En supposant l'écusson divisé en deux parties égales au-dessous de la face, le premier point de cette division est le *nombril*, & le dernier ou le plus bas est la base. *Voyez* ECUSSON.

NOME, est un mot, ou plutôt une partie de mot dont on se sert en Algebre pour désigner une quantité jointe avec une autre par quelque ligne; d'où sont venus les mots de *binomes*, *trinomes*, &c.

Ainsi $a+b$ est un *binome*, dont les deux *nomes*, ou noms sont a & b; $a+b+c$ est un *trinome*, dont les trois *nomes* sont a, b, c. *Voyez* BINOME.

NOME, (*Médec.*) Νομὴ, de νέμω, je ronge, en latin *ulcus depascens*, c'est en général tout ulcere phagédénique; mais en particulier, quand il s'agit de l'œil, nos anciens entendent par ce mot, un ulcere ambulant de la cornée, qui pourrit, corrode, ronge promptement l'œil & les parties voisines, jette un pus puant & en quantité excite une grande douleur, qui est suivie de fievre, & quelquefois de cours de ventre. Le *nome* differe de l'ulcere sordide appellé *encamma*, en ce que ses progrès sont plus prompts, plus violens, & que le mal est accompagné de plus graves symptomes. On doit travailler sans délai à arrêter le progrès de cette pourriture autant qu'on le peut, par des collyres puissamment dessicatifs, qui auront été précédés par les remedes généraux. (*D. J.*)

NOME, (*Geogr. anc.*) en grec νόμος, en latin *nomus*, canton, province, ou plutôt préfecture. Ce terme est employé dans la division de l'Egypte, que l'on partageoit en plusieurs *nomes*. Il paroit plutôt être de la langue egyptienne que de la langue grecque. L'Egypte, dit Pline, *l. V. c. ix.* est divisée en préfectures de villes, appellées *nomus*. S. Cyrile d'Alexandrie dit qu'on appelle *nomus* chez les Egyptiens, chaque ville avec ses bourgs & villages. Trajan ayant demandé à Pline de quelle préfecture, *ex quo nomo*, étoit son parfumeur, Pline lui répondit qu'il étoit de la prefecture de Memphis, νομῷ Μεμφίτῃ. Le nombre de ces préfectures en Egypte, n'étoit réglé, selon les apparences, que d'après le caprice du souverain, qui distribuoit ses états en plus ou moins de préfectures, suivant qu'il le jugeoit à propos. Strabon, par exemple, compte 9 préfectures ou *nomes* dans la Thébaïde, Pline 11 & Ptolomée 13. Il en étoit ainsi des autres grandes parties de l'Egypte. En général chaque ville un peu considérable formoit un *nome* avec son territoire & chaque *nome* portoit le nom de sa ville capitale. (*D. J.*)

NOMEN, (*Jurisprud. romaine.*) Quoique ce mot *nomen* se trouve dans tous les bons auteurs pour toutes sortes d'engagemens par écrit, soit qu'ils portent intérêt ou non, la jurisprudence romaine en faisoit une différence, & n'employoit proprement ce terme, que pour signifier ce que nous appellons un *billet* ou une *promesse* de payer, qui n'est accompagnée ni d'intérêt, ni d'usure. Il y avoit des gens que l'on nommoit *pararii* ou *proxenetæ*, qui faisoient profession de procurer des créanciers de bonne volonté à ceux qui cherchoient à emprunter de cette sorte. Ces billets ne laissoient pas de s'insinuer sur des registres publics; mais différens de ceux où l'on inscrivoit les obligations qui portoient intérêt. Ces derniers registres s'appelloient calendriers, parce que les intérêts se payoient tous les mois, & même le premier, que l'on nommoit le jour des calendes. (*D. J.*)

NOMENCLATEUR, s. m. (*Hist. nat.*) les *nomenclateurs* dans l'histoire naturelle, sont les savans qui ont employé leurs veilles à établir les vrais noms des plantes, des poissons, des oiseaux, des quadrupedes, des fossiles, leurs synonymes & leurs étymologies. C'est un travail sec & pénible; mais qui est très-utile pour servir de concordance dans la lecture des naturalistes anciens & modernes. (*D. J.*)

NOMENCLATEUR, (*Usages des Rom.*) en latin *nomenclator*, en grec ὀνοματολόγος, *diseur de noms*. Le *nomenclateur* étoit celui qui disoit le nom de chaque citoyen au candidat, lorsqu'il venoit solliciter les suffrages du peuple pour la charge qu'il desiroit d'obtenir.

Il faut savoir que dès que le magistrat avoit permis à un candidat de se mettre sur les rangs pour quelque emploi, alors le candidat se rendoit sur la place en robe blanche lustrée, pour se faire voir & flatter le peuple; cela s'appelloit *prensare honores*, parce qu'il ne manquoit pas de prendre les mains de chaque citoyen, & de lui faire mille caresses; c'est pourquoi Ciceron nomme les candidats, les gens les plus polis du monde, *officiosam nationem candidatorum*.

Le candidat courtisoit ainsi le peuple deux ans avant que la charge qu'il desiroit fût vacante. Le jour des comices arrivé, il faisoit sa demande dans les formes; & con-

& conduit par ſes amis, il ſe plaçoit ſur un monticule appellé *collis hortulorum*, vis-à-vis le camp de Mars, afin d'être vu de toute l'aſſemblée. Comme c'étoit une marque d'eſtime de nommer chacun par ſon nom en le ſaluant, & que les candidats ne pouvoient pas eux-mêmes ſavoir le nom de tous les Romains qui donnoient leurs ſuffrages, ils menoient avec eux des eſclaves, qui, n'ayant eu d'autre occupation toute leur vie que d'apprendre les noms des citoyens, les ſavoient parfaitement, & les diſoient à voix baſſe aux candidats. Ces eſclaves étoient appellés *nomenclateurs*; c'eſt d'eux qu'Horace parle dans *ſon épit. 6. l. L. v. 49.*

Si fortunatum ſpecies & gratia præſtat,
Mercemur ſervum qui dictet nomina, lævum
Qui fodicet latus, & cogat tranſpondera dextram
Porrigere, hic multum in fabiâ valet, ille velinâ.

Si c'eſt le faſte & le crédit qui puiſſent vous rendre heureux, achetez un eſclave qui vous apprenne les noms de ceux qui ſe préſentent, & qui vous tire doucement par le bras, pour vous avertir de tendre la main à ceux qui paſſent, même au milieu des plus grands embarras, & qui vous diſe tout bas, celui-ci diſpoſe des ſuffrages dans la tribu fabienne, celui-là eſt tout puiſſant dans la tribu véline.

Diſons tout auſſi, puiſque nous en ſommes ſur cette matiere. Les candidats, pour mieux réuſſir dans leurs projets, avoient, outre les *nomenclateurs*, d'autres gens à eux appellés diſtributeurs, *diviſores*, qui diſtribuoient de l'argent à chacun, pour obtenir ſa voix. Ils avoient encore des hommes intelligens appellés *ſequeſtres* ou *entremetteurs*, en grec, *μεσιτῶν*, qui ſe chargeoient de gagner les ſuffrages du peuple; & tenoient en dépot chez eux les ſommes d'argent promiſes. Enfin, il y avoit des gens appellés *interpretes*, dont on ſe ſervoit préalablement pour traiter des conventions du prix des ſuffrages. C'eſt ainſi que ſur la fin de la république, les charges & les magiſtratures ſe vendoient au plus offrant. O ville vénale, s'écrioit Jugurta, pour qui pourroit t'acheter! (*D. J.*)

NOMENTE, (*Géog. anc.*) *Nomentum*, ancienne ville d'Italie chez les Latins. Tite-Live, *l. I. ch* la met au nombre de celles qui furent réduites ſous la puiſſance de Rome par Tarquin l'Ancien. Léandre prétend avec aſſez de vraiſſemblance, que c'eſt aujourd'hui *Lamantana* dans la Sabine, village entre le Tibre & le Téveron. (*D. J.*)

NOMENY, (*Géog.*) petite ville de Lorraine ſur la Seille, avec titre de marquiſat, & un bailliage, à 5 lieues de Nanci, 6 de Metz. Elle a été une des principales places de l'évêché de cette derniere ville. L'abbé de Longuerue vous en donnera toute l'hiſtoire dans ſa deſcription de la France. *Long.* 23. 50. *lat.* 48. 52. (*D. J.*)

NOMINATAIRE, (*Juriſprud.*) eſt celui que quelqu'un a nommé pour remplir un office, bénéfice ou autre place. *Voyez* BÉNÉFICE & OFFICE. (*A*)

NOMINATEUR, (*Juriſprud.*) eſt celui qui a droit de nommer à quelque bénéfice, office ou autre place. *Voyez* BÉNÉFICE & OFFICE. (*A*)

NOMINATIF, ſ. m. Dans les langues qui ont admis des cas, c'eſt le premier de tous, & avec raiſon, puiſque c'eſt celui qui préſente l'idée objective de la ſignification du nom ſous le principal aſpect, ſous le point de vue même qui a fait inſtituer les noms: car les noms ſont ſur-tout néceſſaires dans le langage, pour préſenter à l'eſprit d'une maniere diſtincte les différens ſujets dont nous reconnoiſſons les attributs par nos penſées. Or, telle eſt ſpécialement la deſtination du *nominatif*, c'eſt d'ajouter à l'idée principale du nom, l'idée acceſſoire du ſujet de la propoſition; & c'eſt par conſéquent le cas où doit être le ſujet de tout verbe qui eſt à un mode perſonnel. *Voyez* MODE. *Populus romanus bellum indixit, hoſtes fugerunt, ſunus procedit.*

C'eſt à cauſe de cette deſtination, que l'on a appellé ce cas *nominatif*, mot tiré de *nomen* même, pour mieux indiquer que ſous cette forme le nom eſt employé pour la fin qui l'a fait inſtituer. C'eſt encore dans le même ſens que ce cas a été appellé *rectus*, direct, pour dire qu'il ne détourne pas le nom des vues de ſon inſtitution: les autres ſont appellés *obliqui*, obliques, par une raiſon contraire. J'oſe croire que cette explication eſt plus raiſonnable, que les imaginations détaillées ſérieuſement par Priſcien (*lib. V. de caſ.*), & réfutées auſſi ſérieuſement par Scaliger. *De cauſ. L. L. lib. IV. cap. lxxx.*

Quelques Grammairiens modernes ont encore voulu donner à ce cas le nom de *ſubjectif*, pour mieux caractériſer l'uſage qu'il en faut faire. Je crois que l'ancienne dénomination étant ſans équivoque, une nouvelle deviendroit ſuperflue, quelqu'expreſſive qu'elle pût être.

On demande très ſérieuſement ſi le *nominatif* eſt un cas proprement dit; & ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que l'unanimité eſt pour la négative, M. du Marſais lui-même (*article* CAS), & M. Lancelot avant lui (*Gramm. gén. part. II. ch. vj.*), l'ont dit ainſi. „ Il eſt „ appellé *cas* par extenſion, dit M. du Marſais, & par- „ ce qu'il doit ſe trouver dans la liſte des autres termi- „ naiſons du nom. Il n'eſt pas proprement un cas, dit „ M. Lancelot; mais la matiere d'où ſe forment les cas „ par les divers changemens qu'on donne à cette premie- „ re terminaiſon du nom „. Je dirois volontiers ici, *quandoque bonus dormitat Homerus*. Ces deux excellens grammairiens conviennent l'un & l'autre que les cas d'un nom ſont les différentes terminaiſons de ce nom. On le voit par les textes mêmes que je viens de rapporter; mais il eſt certain que les noms ſont terminés au *nominatif* comme aux autres cas, puiſqu'un mot ſans terminaiſon eſt impoſſible; le *nominatif* eſt donc un cas auſſi proprement dit que tous les autres.

Mais c'eſt, dit-on, la matiere d'où ſe forment les autres cas. Quand cela ſeroit, il n'en ſeroit pas moins un cas, puiſqu'il ſeroit d'une terminaiſon différente de celles que l'on en formeroit. Mais cela même n'eſt pas abſolument vrai, comme on le donne à entendre: il faudroit qu'on ajoutât au *nominatif* les autres terminaiſons & que de *dominus*, par exemple, on formât *dominuſi*, *dominuſo*, *dominuſum*, &c. On ne le fait point; on ôte la terminaiſon *nominative*, qui eſt *us*, & on y ſubſtitue les autres, *i*, *o*, *um*, &c. C'eſt donc de *domin* qu'il faut dire qu'il n'eſt point un cas, ou plutôt qu'il eſt ſans cas parce qu'il eſt ſans terminaiſon ſignificative; mais auſſi *domin* n'eſt pas un mot. *Voyez* MOT.

Il y a plus: les mêmes grammairiens avouent ailleurs que le génitif ſert à former les autres cas, & cela eſt vrai en un ſens, puiſque les cas qui ne doivent point être ſemblables au *nominatif*, ne changent qu'une partie de la terminaiſon génitive: de *lum-en* vient le génitif *lum-inis*, & de celle ci, *lum-in-i*, *lum-in-e*, *lum-in-a*, *lum-in-um* *lum-in-ibus*. C'étoit donc plutôt ſur le génitif que devoit tomber le doute occaſionné par cette formation, & l'on pouvoit autant dire que le génitif n'étoit cas que par extenſion.

Quand la terminaiſon du génitif a plus de ſyllabes que celle du *nominatif*, on dit que le génitif & les autres cas qui en ſont formés, ont un crément: ainſi il y a un crément dans *luminis*, par ce qu'il y a une ſyllabe de plus que dans *lumen*; il n'y en a point dans *domini*, parce qu'il n'y a pas plus de ſyllabes que dans *dominus*. Dans la grammaire grecque on appelle pariſyllabes, les déclinaiſons des noms dont le génitif ſingulier n'a pas de crément, & impariſyllabes, celles des noms dont le génitif a un crément.

De la deſtination eſſentielle *du nominatif*, il ſuit deux conſéquences également néceſſaires.

La premiere, c'eſt que tout verbe employé à un mode perſonnel ſuppoſe avant ſoi un nom au *nominatif* qui en eſt le ſujet: c'eſt un principe qui a été démontré directement au *mot* IMPERSONNEL, & qui reçoit ici une nouvelle confirmation par ſa liaiſon néceſſaire avec la nature du *nominatif*.

La ſeconde conſéquence eſt l'inverſe de celle-ci, & fort plus directement de la notion du cas dont il s'agit: c'eſt qu'au contraire tout nom au *nominatif* ſuppoſe un verbe dont il eſt le ſujet; & ſi ce verbe n'eſt point exprimé, la plénitude de la conſtruction analytique exige qu'il ſoit ſuppléé. On a déja vu (INTERJECTION) que *ecce homo* veut dire *ecce homo adeſt: tum quidam ex illis quos prius deſpexerat, contentus noſtris ſi fuiſſes ſedibus*, &c. (*Phed. I. iij.* 12.) c'eſt-à-dire, *tum quidam ex illis quos prius deſpexerat dixit ei*, *ſi*, &c. *nulli nocendum*, (*Id. XVI. xxvj.* 1.) *ſuppl. eſt*. Les titres des livres ſont au *nominatif* par la même raiſon: *Terentii comœdiæ*, ſuppléez *ſunt in hoc volumine*, & ainſi des autres.

Je ne dois pas oublier que l'on dit communément du ſujet du verbe, qu'il eſt le *nominatif* du verbe, expreſſion impropre, puiſque le *nominatif* ne peut être cas que d'un nom, d'un pronom ou d'un adjectif. Que l'on diſe que tel nom eſt *nominatif*, parce qu'il eſt ſujet de tel verbe; à la bonne heure, c'eſt rendre raiſon d'un principe de ſyntaxe; mais il ne faut pas confondre les idées. (*B. E. R. M.*)

NOMINATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie quelquefois le droit de nommer à un bénéfice, office ou autre place: quelquefois par *nomination* on entend l'uſage qui a été fait de cette faculté en faveur de quelqu'un enfin,

enfin, par *nomination* on entend aussi l'acte qui exprime la *nomination*. *Voy.* BÉNÉFICE, NOMINATEUR & NOMINATAIRE, OFFICE. (*A*)

NOMINAUX, s. m. pl. (*Philos. & Théol. scholast.*) on dit au singulier *nominal*, & au pluriel *nominaux*; philosophes scholastiques opposés aux réaux ou réalistes sur la question des universaux. *Voyez* UNIVERSAUX.

On s'échauffa si fort sur cette question puérile du tems de Louis XI, & les deux partis qu'on vient de nommer s'animerent l'un contre l'autre avec tant de fureur, que les réaux ayant eu plus de crédit à la cour, obtinrent du roi un édit aussi sanglant contre les *nominaux* leurs adversaires, que s'il se fût agi du renversement de la religion & de l'état. Cet édit qui est en latin, est rapporté tout entier par M. Naudé dans son addition aux mémoires de l'histoire de Louis XI.

On ne sauroit maintenant lire cette piece qu'on ne la trouve ridicule, & qu'on ne la regarde comme une aussi grande preuve de la petitesse de l'esprit humain, que les decrets qui ont été faits pour regler la grandeur du capuchon des Cordeliers, & pour déterminer s'ils n'avoient que l'usage, & non le domaine du pain qu'ils mangeoient. L'édit de Louis XI. est daté de Senlis le premier Mars 1473. (1)

Rien au monde n'étoit plus frivole que le fond de la querelle des réaux & des *nominaux*. Elle rouloit, comme on sait, sur ce que la logique de l'école appelle les *cinq universaux*, qui sont le genre, l'espece, la différence, le propre & l'accident; sorte de division des idées, dont la saine Philosophie ne fait pas aujourd'hui le moindre usage, & dont les Péripatéticiens se servoient pour distinguer les différentes manieres dont on peut considérer les choses en général. Les réaux soutenoient que ces cinq universaux étoient quelque chose de réellement existant: les *nominaux* qu'on appelloit aussi *terministes*, prétendoient que ce n'étoient que des noms, des termes qui ne signifioient que les diverses manieres, dont la Logique pouvoit envisager les objets de la premiere opération de l'esprit. Ils étoient assurément bien plus sensés que leurs adversaires. (2)

Beaucoup d'écrivains rapportent à Guillaume Occham, cordelier anglois & fondateur des Capucins, l'origine de la secte des *nominaux*; c'est une erreur qui vient de ce que le premier des auteurs *nominaux* qui sont nommés dans l'édit de Louis XI, est un certain Guillaume Okan; mais on n'a pas fait attention qu'il y est qualifié moine de Citeaux, *monachus cisterciensis*. La secte des *nominaux* est d'environ trois cens ans plus ancienne que le cordelier Occham qui fleurissoit dans le quatorzieme siecle. Son premier auteur fut un médecin d'Henri I, roi de France; ce médecin natif de Chartres, s'appelloit *Jean*, & fut surnommé le *sophiste*, à cause de la subtilité de ses raisonnemens. Il vivoit dans le onzieme siecle sous le roi Henri I. qui mourut en 1060.

Jean le sophiste eut pour disciple un nommé *Roelin* que quelques-uns appellent *Rosselin*, d'autres *Russelin*, & d'autres *Encelin*, à qui même on donne pour nom de baptême celui de *Jean*, ce qui pourroit venir de ce qu'on n'auroit fait qu'une personne du maître & du disciple. Rocelin étoit breton, & fut d'abord chanoine de Compiegne, & puis selon quelques-uns, de S. Martin de Tours. C'est lui qu'il faut regarder comme le véritable fondateur de la secte des *nominaux*; il en enseigna publiquement tous les principes.

Le plus célébre de ses éléves fut le fameux Abailard. Ils porterent l'un & l'autre la subtilité de leur dialectique dans la Théologie, dont ils donnerent des leçons publiques, avec un si grand concours d'écoliers, qu'ils s'attirerent une infinité d'envieux, qui parvinrent à faire condamner, comme hérétiques, les ouvrages de Rocelin par le concile de Soissons de 1092, & ceux d'Abailard par le concile de Sens de 1140: le second a trouvé des apologistes dans ces derniers tems. (3)

Les disputes des réaux & des *nominaux*, enfanterent malheureusement la Théologie scholastique dans l'église latine; & Pierre Lombard sorti de l'école des derniers, fut le premier qui la réduisit en une espece de systême par ses quatre livres des Sentences, qui pendant si longtems ont été la boussole des Théologiens, & qu'on ne méprise pas encore aujourd'hui dans toutes les écoles de l'Europe, autant qu'on le devroit pour l'honneur du bon sens & de la raison. (*D. J.*) (4)

NO-

(1) La foiblesse de l'esprit humain est si grande, que ne permettant pas le plus souvent de donner toute l'attention qu'on devroit donner aux circonstances d'un fait qui paroît d'abord meriter peu de considération, ou bien aux suites funestes qui peuvent s'en suivre; elle donne lieu de penser quelquefois d'une maniere désavantageuse même des Princes qui y employent leur souverain ministere. On comprend assez du peu qu'en rapporte le fameux Balutius dans ses *Miscellanea* tom. 1. pag. 294. de l'édition de Lucques, qu'il s'étoit allumé dans Paris un grand feu de division entre les professeurs de la faction nominale, & ceux de la faction réelle. Comme la cause intéressoit la religion par rapport à certaines propositions, elle étoit devolue au jugement du S. Siege Romain: mais cela ne remédioit pas aux troubles qui s'étoient élevés entre ces professeurs: ce qui porta peut être le Roi de France, pour y mettre ordre, & pour conserver la concorde si nécessaire dans la Sorbonne, à donner un édit, dans lequel il expliqua ses sentimens là dessus: & peut-on l'attribuer à une petitesse d'esprit de la part de ce grand Prince?

On peut penser de même de ces declarations données pour regler la grandeur du Capuchon des Cordeliers & pour définir qu'ils n'ont que l'usage & non le domaine du pain même, qu'ils mangent. Personne n'ignore la délicatesse extrême, avec laquelle cet ordre s'est piqué de tout tems, quoiqu'il en soit à l'égard de quelque membre ou individu d'icelui, de ne rien posseder du tout, pas même les plus petits biens temporels, de n'avoir seulement pas le domaine du pain dont se nourrissent ces religieux; car les autres mandians peuvent disposer à leur gré des bienfaits qu'ils ont reçus, sans que leurs bienfaiteurs aient le droit de les repeter: mais les Cordeliers ne pourroient suivant leur profession refuser à leurs bienfaiteurs le pain qu'ils en ont reçu pour se substanter, s'ils vouloient le repeter; fussent-ils sur le point de le manger, ils seroient obligés de le restituer, si grand est le détachement de cet ordre des biens temporels, dont ils ont fait vœu dans leur profession. C'est pourquoi depuis tant de tems qu'ils sont au monde, ils n'ont jamais donné sujet aux séculiers de se plaindre d'eux, comme font ordinairement les pauvres mandians. Ils ont taché de conserver dans l'usage même de ce qui est le plus nécessaire au propre maintien de la vie, l'extrême pauvreté qu'ils ont voulu pratiquer, en se dépouillant de toute proprieté & domaine, jusques dans leurs simples habillemens, autant que la décence & l'honnêteté ecclésiastiques le leur ont permis. S'ils ont eu la disgrace d'avoir quelque sujet qui ait tenté de s'écarter de ces maximes, son entreprise a été tout de suite désaprouvée du corps entier, toujours attentif à supprimer de pareilles tentatives, à mettre en usage tous les moïens possibles pour obvier à ces sortes de desordres, jusqu'à recourir à l'autorité superieure, s'il y échet, & à faire établir des lois & reglemens propres à les déraciner entierement. (*W*)

(2) Aucun des plus sages réalistes qui combattirent l'opinion des nominaux, ne prétendit soutenir que les cinq universaux fussent quelque chose d'existant réellement en fait d'universel, n'y ayant personne de bon sens qui ait pu s'immaginer (quoiqu'Aristote l'ait imputé à Platon) qu'il y ait dans l'univers des êtres qui ne soient particuliers. C'est pour cela que les réalistes disent que l'existence d'universel est un pur ouvrage de l'entendement, quoi qu'il trouve dans les êtres particuliers quelque attribut, qui se trouve également dans les êtres en général; qu'il ne sache le distinguer que par la multiplicité numérique qui provient de la pluralité des individus mêmes; cette entiere ressemblance est telle cependant, qu'elle donne lieu à l'entendement de juger avec fondement qu'un seul attribut est commun à plusieurs; de là il le fait, ou le juge universel par le moyen de la précision qu'il en fait des êtres particuliers, dans lesquels il se trouve. Un exemple rendra la chose plus claire & plus sensible. L'entendement trouve dans tous les individus de l'espece humaine un attribut ou une faculté de raisonner, il la sépare d'eux, & la considere en elle même; ensuite il reflechit qu'on peut dire de chaque homme: *Pierre est raisonnable*, *Paul aussi* &c. On peut donc attribuer avec raison la faculté de raisonner à tous les hommes, voilà de quelle maniere se forme par l'entendement cet universel qu'on appelle différence. Les nominaux vouloient qu'il n'y eût qu'un nom commun à tous les individus, & non d'autre; ce qui fit une controverse d'école qui n'étoit certainement d'aucune utilité pour les Sciences. (*W*)

(3) Il n'y a point de doute que Guillaume Occham reveilla les principes & doctrine des anciens nominaux. Ce n'est pourtant pas lui, qui a été le fondateur des Capucins, mais bien Mathieu de Bassi qui institua cette Congrégation plus de 160. ans après la mort de Guillaume Occham Anglois dont on parle. Si les œuvres de Rocelin furent justement condamnées, il sera très-aisé à qui que ce soit, qui voudra se prendre la peine de lire l'appendix de Marian Scot de l'année 1094. de voir qu'il se retracta dans le Concile de Soissons; mais cet impie se remit tout de suite après à repandre ses erreurs avec la derniere effronterie. C'est pour cela qu'il fut refuté par S. Anselme de Cantuarie par son livre plein d'érudition de *trinitate* ou bien *de incarnatione verbi*. Il le fut aussi par un autre professeur de Théologie appellé Pierre que quelques-uns ont confondu avec Pierre Abailard, comme le fait voir le célebre Pagi dans sa critique à Baronius. La cause d'Abailard fut moins perverse que celle de Rocelin, puisqu'ayant été refuté par S. Bernard de Clairvaux & par d'autres écrivains, il revoqua & abjura ses erreurs; & étant rentré en lui-même il fit une pénitence admirable de ses fautes, & mourut en odeur de sainteté suivant le témoignage du vénérable abbé Pierre de Cluni. Qui voudra savoir quelles ont été ses erreurs contenues dans ses ouvrages, n'a qu'à lire la lettre 190 de S. Bernard à Innocent II., la dispute de Guillaume abbé avec Abailard, & Othon de Frisingen dans son I. liv. des exploits de Frederic à 47. Chefs. Abailard essuya quelque persécution de la part de deux de ses rivaux, Alberic & Rodulphe; & on peut même dire que S. Bernard lança quelque trait contre ses ouvrages avec un peu de chaleur; ce n'est pourtant pas ce qui nous fera jamais adhérer à l'apologie que fit en sa faveur Berengaire de Poitiers par un esprit de jalousie & de parti contre ce saint, pour défendre son maître Abailard; ni approuver tout ce qu'en pourroit dire tout autre auteur plus moderne, qui sur le fondement de diverses conjectures voudroit rendre suspect le témoignage du grand abbé de Clairvaux. (*W*)

(4) Il est possible & même certain que l'abus introduit par quelques auteurs Réalistes & Nominaux, fit un peu de tort à la vraie &

saine

NOMIUS, (*Mythol.*) surnom de Mercure qui lui fut donné, soit à cause des regles de l'éloquence qu'il avoit établies, soit parce qu'il étoit le dieu des pasteurs; choisissez l'origine ou de νόμος, *loi*, ou de νομὸς, *pâturage*. (*D. J.*)

NOMMÉE, s. f. (*Jurisprud.*) se dit en quelques provinces pour exprimer le dénombrement que le vassal donne à son seigneur; ce terme de *nommée* vient sans doute de ce que dans cet acte, on déclare nommément chacun des héritages, droits & autres objets qui composent le fief servant. *Voyez* AVEU & DÉNOMBREMENT. (*A*)

NOMMER, v. act. (*Gram.*) c'est désigner une chose par un nom, ou l'appeller par le nom qui la désigne; mais outre ces deux significations, ce verbe en a un grand nombre d'autres que nous allons indiquer par des exemples. Qui est-ce qui a *nommé* l'enfant sur les fonts de baptême? Il y a des choses que nature n'a pas rougi de faire, & que la décence craint de *nommer*. On a *nommé* à une des premieres places de l'église un petit ignorant, sans jugement, sans naissance, sans dignité, sans caractere & sans mœurs. *Nommez* la couleur dans laquelle vous jouez, *nommez* l'auteur de ce discours. Qui le public *nomme*-t-il-à la place qui vaque dans le ministere? Un homme de bien. Et la cour? On ne le *nomme* pas encore. Quand on veut exclure un rival d'une place & lui ôter le suffrage de la cour; on le fait *nommer* par la ville; cette ruse a réussi plusieurs fois. Les princes ne veulent pas qu'on prévienne leur choix; ils s'offensent qu'on ose leur indiquer un bon sujet; ils ratifient rarement la nomination publique.

NOMMER UN DESSEIN, (*Terme de Tissutier-rubannier.*) C'est ce qu'on appelle chez les ouvriers de la grande navette, les *gaziers*, les *férandiniers*, & autres fabriquans d'étoffes; *lire un dessein*, c'est-à-dire, marquer en détail à l'ouvrier qui monte un métier, quels fils de sa chaîne doivent se lever & se baisser pour faire la façon, afin qu'il attache des ficelles à nœud-coulant aux hautes-lisses de son ouvrage. *Savary*. (*D. J.*)

NOMOCANON, s. m. recueil de canons & de lois impériales, conformes & relatives à ces canons; ce mot est composé du grec νόμος, loi, & κανὼν, *canon* ou *regle*.

Le premier *nomocanon* fut fait en 554. par Jean le scholastique. Photius, patriarche de Constantinople compila un autre *nomocanon* ou *collation* des lois civiles avec les lois canoniques; ce dernier est le plus célébre, & Balsamon y fit un commentaire en 1180.

En 1225 Arsénius moine du mont-Athos, & depuis patriarche de Constantinople, recueillit de nouveau les lois des empereurs & les ordonnances des patriarches, qu'il accompagna de notes pour montrer la conformité des unes avec les autres; on donna aussi à cette collection le titre de *nomocanon*. Enfin, Matthieu Blastares en composa encore un nouveau en 1335. qu'il appella *syntagma* ou *assemblage de canons & de lois par ordre*; ces diverses collections formoient *un corps de* Droit civil & canonique *parmi les Grecs*.

NOMOCANON signifie aussi un recueil des anciens canons des apôtres, des conciles & des peres de l'église, sans aucune relation aux constitutions impériales; tel est le *nomocanon* publié par M. Cotelier.

NOMOCANON se prend encore quelquefois pour les livres pénitentiaux des Grecs. *Voyez* PÉNITENTIEL. (*G*)

NOMOPHYLACE, s. m. (*Antiq. grecq.*) νομοφύλαξ; les *nomophylaces* étoient chez les Athéniens, des magistrats assez semblables à ceux qu'on nomme chériffs en Angleterre; ils étoient préposés au maintien des lois & des ordonnances, dont ils tenoient les regiftres: l'exécution des criminels & l'inspection sur les prisonniers étoient aussi commises à leurs soins. Enfin, ils avoient le droit sur de simples soupçons, d'arrêter les fripons, les marodeurs, les gens sans aveu, les coureurs de nuit; de les faire mourir sans autre formalité s'ils avouoient leurs crimes; mais s'ils le nioient, les *nomophylaces* devoient les poursuivre juridiquement. Potter, *Archæol. græc. tom. I. p.* 78. (*D. J.*)

NOMOTHETE, s. m. (*Antiq. grec.*) νομοθέτης; les *nomothetes* étoient des magistrats d'Athènes, qu'on tiroit au sort d'entre ceux qui avoient été déja juges au tribunal des Héliés. On les choisissoit au nombre de mille & un, afin que deux avis différens ne pussent point avoir un nombre égal de suffrages.

Leur charge n'étoit pas tout-à-fait comme leur nom semble le porter, de faire de nouvelles lois par leur autorité; car personne n'avoit ce pouvoir sans l'approbation du sénat & la ratification du peuple; mais ils étoient préposés pour veiller sur les lois, & s'ils en trouvoient quelqu'une qui fût inutile, préjudiciable au tems, ou contraire au bien public, ils en demandoient l'abrogation par un decret du peuple. Ils avoient encore le droit d'empêcher que personne ne labourât, ou ne fît des fossés profonds dans l'étendue de la muraille pelasgienne; ils pouvoient saisir les contrevenans, & les envoyer à l'Archonte.

Au reste, le mot *nomothete* tout seul, signifie presque toujours dans les écrits des orateurs grecs, l'illustre Solon, qui étoit regardé comme le législateur par excellence. Potter, *Archæol. græc. l. I. c. xiij. tom. I. p.* 79. (*D. J.*)

NOMPAREILLE, s. f. (*Tissutier-Rubanier.*) espece de petit ruban, dont on fait quantité d'ouvrages de modes, comme palatines, agrémens, aigrettes, bonnets, &c. On en fait encore l'enfilage de chapelets, & autres ouvrages de devotion que font les religieuses. Parlons de sa fabrique: ce n'est qu'une quantité de brins de soie, ordinairement composée de 60 brins sur chaque roquetin, qui formera une branche de *nompareille*; on met 20 roquetins, ainsi remplis à une banque pour l'opération que l'on va voir. Cette banque est posée à une certaine distance du moulin à passer. Comme il peut arriver des accidens aux soies de ces roquetins, soit par des brins cassés ou mal doublés, & que les mêmes brins venant à tomber sur les roquetins voisins, ce qui en mettroit plusieurs en danger, il est nécessaire qu'il y ait une personne entendue qui veille continuellement à cette banque, pour au moindre accident, couper l'une ou même plusieurs de ces branches suivant le besoin, attendu que l'opération après laquelle on est ne peut se retarder un seul instant. C'est de l'assemblage de ces 20 roquetins que vont être formées 20 *nompareilles*; mais auparavant il faut décrire le moulin à passer.

Une table fort épaisse, posée à tenons sur 4 piés extrèmement forts & solides. Sur cette table sont enchassés deux montans, garnis en-dedans avec de la taule, exactement de tous les côtés où il peut y avoir du frottement. Ces montans portent deux roues de bois, de même diametre qu'une autre qui est de cuivre jaune; la branche du centre de celle-ci qui est à droite est plus longue, afin de recevoir la manivelle dont le manche doit être assez long pour être tourné par deux personnes. Devant ces deux roues & sur cette table, est posé mobilement le peigne, à-travers lequel toutes les 20 branches vont passer. Les choses ainsi disposées, il faut faire chauffer la roue de cuivre à un feu de charbon: ce chauffage a différens degrés; tantôt il faut qu'elle soit rouge, d'autres fois moins chaude, suivant les différen-tes

saine théologie, mais l'Eglise a reconnu de tout tems la méthode que l'école a pratiquée en termes justes, comme une arme utile & la plus propre a former & à animer ses enfans à combattre les erreurs que ses ennemis ont coutume de repandre dans son sein. Les hérétiques se sont toujours declarés contre la théologie Scholastique pour la decréditer, parce qu'ils ont trouvé en elle une forteresse terrible, capable de renverser toutes leurs battéries. C'est pourquoi ils s'élancent comme de fiers dogues dechaînés contre ses principaux professeurs, & sur-tout contre Pierre Lombard, qui fut presque le premier à l'introduire, en faisant un recueil de différentes sentences tirées de la doctrine des SS. Peres, qu'il distribua en quatre livres, dans le premier desquels il inséra celles qui regardoient l'unité de Dieu & la Trinité des Personnes divines; dans le second celles qui avoient rapport à la Création du monde, des anges, des hommes, & à la grace divine; dans le troisieme celles qui pouvoient servir de preuve à l'incarnation du verbe, de fondement aux vertus théologales & morales, & de bouclier contre les vices à elles opposés. Enfin il rapporte dans le quatrieme celles qui ont pour objet les sacremens, la resurrection universelle, le jugement général, la recompense & le chatiment qui seront donnés dans l'autre vie. C'est dans cet écrivain, comme dans une premiere source, qu'ont puisé leur methode S. Thomas l'ange de l'école, S. Bonaventure, Scot, & une infinité d'autres théologiens, dont les ouvrages sont les flambeaux & les armes défensives de la doctrine Catholique. Voila donc le sujet de jalousie qui anime si fort contre Lombard, Mornaye, Guillaume Cave, & tous les autres sectaires avec leurs partisans. On ne prétend pas dire pour cela que cet auteur n'ait ses défauts, ayant été homme comme les autres, mais on peut dire néanmoins de lui ce qu'en écrivit dans son livre *de trinitate* Stancari tout hérétique qu'il étoit, rapporté par Labbe: il „ écrivit qu'il faisoit plus de cas du seul Pierre Lombard que de „ 100 Luthers, de 200 Melantons, de 300 Bullingers, de 400 „ Pierres Martirs, & de 500 Calvins, de tous lesquels pilés dans „ un mortier on ne sauroit exprimer une seule once de véritable théologie, quelques ouvrages qu'ils aient fait contre les sentimens de l'Eglise Catholique Romaine, qui est la colomne & „ le firmament de la vérité. (*H*)

tes couleurs que l'on emploie: c'eſt à l'ouvrier expérimenté à avoir cette connoiſſance. Les branches ſont miſes & logées dans un papier plié, pour commencer l'introduction entre les roues. Après que ces différentes branches ont été placées dans le peigne, ce papier ſert à empêcher que les ſoies ne ſe collent à la roue de cuivre, & en même tems pour donner priſe à la tireuſe qui pourroit ſans cela en manquer quelques-unes. Cette roue ainſi chauffée, eſt ôtée du feu par le moyen de la manivelle qu'on introduit dans ſon tenon, & auquel on met une petite clavette; il eſt donc à-propos que ce tenon ſoit en l'air, lors du chauffage, pour cette priſe. La roue eſt miſe à la place par ce ſecours, la roue de bois eſt auſſi miſe à la ſienne, & lui eſt adaptée de façon qu'elles ſe touchent dans tous les points de leurs ſurfaces, par le ſerrement des coins qui ſont introduits dans les embraſures qui donnent paſſage aux roues; ces coins ſont ſerrés avec des viſſes de fer à volonté. Les moutans ſont encore tenus fixés par des collets de fer qui les environnent. Enfin on ne ſauroit prendre trop de précautions pour empêcher que les roues ne vacillent d'aucun côté; il faut abſolument que leur mouvement ſoit direct. Les choſes en cet état, le papier contenant les branches eſt introduit entre les roues, & reçu derriere le moulin, par la tireuſe. Les roues ſont miſes en mouvement par la manivelle tournée par deux forts hommes; & pour lors il n'eſt plus poſſible d'arrêter, ni même de retarder ce travail, par les inconvéniens qui en réſulteroient. Le feu prendroit à la roue de bois par le moindre retardement, l'ouvrage en périroit; voilà pourquoi il a été dit qu'il falloit une perſonne entendue qui veille à la banque, pour au moindre obſtacle couper les branches ſur le champ, dès qu'il ſe préſente, & mettre celles qui vont bien en état de continuer. La tireuſe n'a d'autres ſoins que de recevoir les 20 branches, à l'aide de ſes deux mains à meſure qu'elles ſortent des roues, pour les faire retomber dans une corbeille, où le tout ſe trouve en bloc. Ceci fait, il faut ſéparer chaque branche; ce qui ſe fait ainſi: pluſieurs perſonnes s'emparent d'une certaine quantité de ces branches, & diviſent ainſi les portions qu'elles conduiſent. Suppoſé donc qu'il y ait quatre perſonnes qui relevent, après s'être placées elles tirent également, & mettent à meſure ſur des bobines ce qui leur vient, qui eſt cinq branches du tout: par ce relevage, ainſi continué à diverſes repriſes, on parvient à avoir chaque branche ſéparée, qui eſt devidée ſur différentes bobines. Cet ouvrage a acquis par ce paſſage entre les roues aſſez de conſiſtance pour former, au moyen de l'applatiſſement, une eſpece de ruban étroit; mais dont les ſoies n'étant point liées par le travail, ſeront ſujettes à ſe déſunir: pour l'empêcher, on le gomme, ce qui ſe fait ainſi; on fait une gomme avec des rognures de parchemin mêlées avec de la gomme arabique, ſelon la force qu'on veut donner au gommage. Cette eau préparée eſt miſe dans quelque vaiſſeau pour être employée chaude; venons à cette opération. Un rochet de *nompareille* eſt mis à la banque; le bout de *nompareille* en ſe déroulant par le tirage du moulin, paſſe dans le vaiſſeau pour ſe charger de gomme, étant conduit par une main qui tient une petite verge de cuivre ou de fer, dont les bouts portent contre les ſurfaces intérieures du vaiſſeau, à une certaine élévation, ſuffiſante pour laiſſer aller librement la *nompareille* qui doit y paſſer toujours à-plat; pour éviter qu'elle ne ſe mette en cordon, elle eſt enroulée à meſure par le moulin appellé *ſéchoir*, qu'une perſonne fait tourner avec le pouce de la main droite, pendant que de la gauche elle conduit le bout, en l'arrangeant ſur ce moulin chaque tour, l'un à côté, & non jamais ſur l'autre; ſi l'on agiſſoit autrement, ces tours qui ſe trouveroient appliqués ſe colleroient enſemble, & ne pourroient ſe détacher aiſément: cette perſonne qui conduit ce bout, doit le tenir à plat ſur l'éminence du doigt index de la main gauche, & non dans le pli de la phalange; ſi on l'y laiſſoit aller, il ſeroit ſujet à ſe plier, le pouce s'applique ſur ce bout, & le décharge par le ſerrement, s'il eſt néceſſaire, du trop de gomme qu'il auroit pris. On poſe une poële de feu ſous ce ſéchoir pour ſécher la *nompareille*. Cette poële eſt exhauſſée pour être plus à-portée de chauffer & ſécher cette *nompareille* qui, après cette derniere façon, ſe trouve dans ſa perfection. Lorſqu'elle eſt ſéche, elle eſt ôtée de deſſus le ſéchoir & placée dans une corbeille pour être miſe en paquet ſur la main de bois. Lorſque la *nompareille* eſt plus large, elle ſe fait alors ſur le métier, & eſt liée par quelques coups de navette extrèmement éloignés, ſeulement pour faire une ſorte de liaiſon, la largeur pouvant faire que les ſoies qui la compoſent n'étant que collées comme on l'a vu, elles pourroient ſe déſunir; celle-ci pour lors eſt appellée *largette*.

NOMPAREILLE, *Fondeur de caracteres d'Imprimerie*; ſecond corps des caracteres d'Imprimerie. Sa proportion eſt d'une ligne, meſure de l'échelle; & ſon corps double eſt le cicero. *Voyez* PROPORTION DES CARACTERES D'IMPRIMERIE, *& l'exemple à l'article* CARACTERES.

NOMPAREILLE GROSSE, *Fondeur de caracteres d'Imprimerie*; vingtieme corps des caracteres d'Imprimerie. Le plus gros de tous; ſa proportion eſt de ſeize lignes, meſure de l'échelle. *Voyez* PROPORTION DES CARACTERES D'IMPRIMERIE, *& l'exemple à l'article* CARACTERES.

NOMPAREILLE, eſt en *Confiſerie*, une eſpece de dragées auſſi menues que de la graine de navette, & quelquefois plus fine, qu'on tire ordinairement de Sedan.

NOMII (*Géog. anc.*) en grec Νομίαι; montagnes de l'Arcadie. Pauſanias, *lib. viij. ch. xxxviij.* dit qu'il y avoit dans ces montagnes un temple conſacré au dieu Pan le Nomien.

NONA, (*Géog.*) petite ville de la Dalmatie dans l'ancienne Liburnie. On l'appelloit anciennement *OEnona* ou *OEnonum*. Elle n'a guere aujourd'hui que 600 habitans, quoiqu'elle ſoit un évêché ſuffragant de Spalatro. Les Vénitiens en ſont les maîtres, & la mer l'entoure de tous côtés lorſque ſes eaux ſont hautes. Elle eſt à 3 lieues N. E. de Zara. *Long.* 33. 10. *lat.* 44. 25.

NONACRIS, (*Géog. anc.*) montagne de l'Arcadie, au pié de laquelle étoit la ville de *Nonacris*, qui lui avoit donné le nom, & qui ne ſubſiſtoit plus du tems de Pauſanias; mais cet hiſtorien ajoute qu'il n'a jamais vu de montagne ſi haute. Elle étoit fameuſe comme fourniſſant la ſource du Styx, dont Vitruve trouvoit l'eau d'une froideur extrème.

Au voiſinage de la ville étoit la forêt nommée *Nonacrinum nemus*. Ovide, *Faſt. lib. II. vers* 275 en parle:

Cinctaque Pinetis nemoris juga Nonacrini.

(*D. J.*)

NON-AGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) ancien terme de coutume & de pratique, qui ſignifie le défaut d'âge compétent pour faire quelque choſe. C'eſt l'état de minorité féodale ou coutumiere. *Voy* MAJORITÉ, MINORITÉ.

NON-AGÉ, adj. (*Juriſprud.*) dans le ſtyle ancien des coutumes & de la pratique, veut dire celui qui n'eſt pas ſuffiſamment âgé, celui qui n'a pas l'âge requis pour faire quelque choſe. En matiere féodale, le *non-âgé* s'entend de celui qui n'a pas l'âge pour faire la foi. En matiere d'émancipation légale, *non-âgé* eſt celui qui n'a pas atteint la majorité coutumiere. Enfin dans les autres matieres, *non-âgé* eſt celui qui n'a pas atteint la pleine majorité. *Voyez ci-devant* NON-AGE. (*A*)

NONAGÉSIME *ou* NONANTIEME DEGRÉ, *ou ſimplement* NONAGÉSIME, ſe dit dans l'Aſtronomie du quatre vingt-dixieme degré de l'écliptique, en commençant à compter au point de l'eſt, c'eſt-à-dire c'eſt le point de l'écliptique, qui eſt éloigné d'un quart de cercle du lieu où l'écliptique coupe l'horiſon. *Voyez* ÉCLIPTIQUE.

La hauteur de ce point qui varie à chaque inſtant, nous fait connoître la meſure de l'angle que l'écliptique fait avec l'horiſon, & cet angle ſe meſure par un quart de cercle, qui étant continué paſſeroit par les poles de l'écliptique; par-là on peut trouver aiſément la hauteur du *nonagéſime*, pour un tems donné, & à une élevation du pole donnée. *Voyez* HAUTEUR.

Si on ôte de 90 degrés la hauteur du *nonagéſime*, le reſte eſt la diſtance du *nonagéſime* au zénith. *Chambers*. (*O*)

NONAGONE, ſ. m. (*Gramm.*) figure de 9 angles & de 9 côtés. On dit plus communément *ennéagone*. *Voyez ce mot*, *voyez auſſi* POLYGONE.

NONANCOURT, (*Géog.*) en latin du moyen âge *Nonanticuria*; petite ville de France en Normandie, au diocèſe d'Evreux, ſur la riviere d'Aure, avec titre de vicomté, & un bailliage. *Long.* 18. 45. *lat.* 48. 44. (*D. J.*)

NONANTIEME DEGRÉ. *Voyez* NONAGESIME.

NONANTOLA, (*Géog.*) petite ville d'Italie au duché de Modene, & aux confins du territoire de Bologne. Elle tombe en grande décadence avec ſa bibliothèque, & ſes peintures du Guerchin. *Long.* 28. 56. *lat.* 44. 30. (*D. J.*)

NONCE, ſ. m. (*Juriſp.*) *nuncius*, qu'on appelle quelquefois *le nonce du pape*, & plus ſouvent *le nonce* ſimplement, eſt un eccléſiaſtique député ou envoyé par le pape vers quelque prince ou état catholique pour y réſider comme ſon ambaſſadeur ſous le titre de *nonce*,

& en ce cas il prend le titre de *nonce ordinaire*; quelquefois le pape envoie un *nonce* extraordinaire vers un prince ou un état catholique pour aſſiſter, de ſa part, à une aſſemblée de pluſieurs ambaſſadeurs; & lorſqu'il n'y a point de *nonce* en titre, cet ambaſſadeur extraordinaire s'appelle *internonce*.

On appelloit autrefois les *nonces*, *miſſi ſancti patris*, *miſſi apoſtolici*, *legati miſſi*.

Nous faiſons cependant en France une différence entre les légats du pape & les *nonces*.

Les légats, lorſqu'ils ſont envoyés en France de l'agrément du roi, ont autorité & juriſdiction eccléſiaſtique, ſuivant les modifications appoſées à leur facultés lors de l'enregiſtrement de leurs lettres; au-lieu que les *nonces* n'ont en France aucune autorité ni juriſdiction eccléſiaſtique: ils n'y ſont conſidérés que comme les autres ambaſſadeurs des puiſſances étrangeres.

C'eſt ordinairement un évêque ou un archevêque qui remplit cette fonction.

Les *nonces* du pape ont un tribunal en regle; & l'exercice de la juriſdiction eccléſiaſtique dans les pays qui ſont ſoumis à la diſcipline des decrétales, & aux decrets du concile de Trente, qui commencent la diſcipline; ils peuvent dans ces pays déléguer des juges. Ils connoiſſoient même, avant le concile de Trente, en premiere inſtance des cauſes qui ſont de la juriſdiction eccléſiaſtique; mais ce concile, *ſeſſ. 24. c. xx. de reform.* défend expreſſément aux légats & aux *nonces* de troubler les évêques dans l'exercice de leur juriſdiction dans les cauſes qui ſont du for eccléſiaſtique, & de procéder contre des clercs, & autres perſonnes eccléſiaſtiques, ſans la réquiſition de leur évêque, ou excepté qu'il négligeât de les punir; enſorte que depuis la publication des decrets de ce concile, ils ne peuvent être juges que d'appel des jugemens rendus par les ordinaires des lieux compris dans l'étendue de leur nonciature: le concile de Toulouſe, en 1590, paroît approuver cette diſcipline.

On entend quelquefois par *nonciature*, la fonction ou charge du *nonce* & le tems qu'il l'a exercée. On entend auſſi par-là une certaine étendue de territoire ſoumiſe à la juriſdiction d'un *nonce*; le pape a diviſé les pays ſoumis à ſa puiſſance en pluſieurs nonciatures, comme la nonciature d'Avignon.

L'uſage où eſt la cour de Rome d'envoyer des *nonces* en France eſt fort ancien; mais les maximes des decrétales, & celles des conciles de Trente & de Toulouſe par rapport à la juriſdiction des *nonces*, ne ſont point reconnues parmi nous, étant contraires à l'uſage & aux maximes du royaume.

En effet, les *nonces* n'ont en France aucun territoire, tribunal ni juriſdiction, ſoit volontaire ou contentieuſe; ils n'y ſont, comme on l'a déja dit, d'autre fonction que celle d'ambaſſadeur; ils n'ont aucun emploi que proche la perſonne du roi, & n'ont aucune autre fonction dans le royaume, tellement qu'en 1647 le *nonce* du pape en France ayant pris dans un écrit la qualité de *nonce* dans tout le royaume de France, & un autre *nonce* ayant pris, en 1665, la qualité de *nonce* au parlement & au royaume, le parlement s'éleva contre ces nouveautés.

Cependant la cour de Rome, ou les *nonces* mêmes ont fait de-tems en-tems quelques entrepriſes contraires à nos maximes; mais dès qu'elles ont été connues, le miniſtere public s'y eſt oppoſé, & elles ont été réprimées par pluſieurs ordonnances & arrêts du parlement.

Pour les informations des vies, mœurs & doctrine de ceux qui ſont nommés aux bénéfices conſiſtoriaux, que les évêques de France ſont en poſſeſſion de faire, le concile de Trente donne le même pouvoir aux légats & *nonces*; mais en France, les évêques ſe ſont toujours maintenus dans le droit & poſſeſſion de faire ſeuls ces informations devant le *nonce*; il ne paroît même pas qu'avant le regne d'Henri IV. la cour de Rome ait voulu troubler les évêques de France dans la poſſeſſion de faire ces informations. Lorſque cette cour eut formé ce deſſein, elle ne penſa, juſqu'au pontificat d'Urbain VIII. qu'à établir que ces informations pourroient être faites en France communément par les légats & les *nonces*, ou par les ordinaires: tel étoit le réglement de Clément VIII. & de Grégoire XIV. Sous le pape Urbain VIII. la cour de Rome alla juſqu'à prétendre qu'en France même les ordinaires ne pouvoient les faire qu'en l'abſence des légats & des *nonces*.

Mais l'ordonnance de Blois, *article* 1. *&* 2. la réſiſtance du roi Henri IV. à l'article qui lui fut propoſé de réſerver ces informations aux *nonces*, l'avis de l'aſſemblée des notables tenue à Rouen en 1596, les remontrances de l'aſſemblée du clergé, convoquée en 1605, l'ordonnance de 1606 dreſſée ſur ces remontrances, celles de la chambre eccléſiaſtique des états de 1614; enfin, les arrêts de réglement de 1639 & de 1672 juſtifient l'attachement du clergé & de tous les corps du royaume à maintenir les ordinaires dans la poſſeſſion de faire ſeuls ces informations.

Le *nonce* du pape en France, ne peut pareillement donner aucunes proviſions pour les bénéfices; ni aucunes diſpenſes; il ne peut fulminer les bulles qui lui ſont adreſſées; il ne peut même être délégué juge *in partibus* pour ouir & terminer les différends des ſujets du roi, parce que ces ſortes de juges doivent être regnicoles.

Il n'a pas non plus droit de viſitation ni de correction ſur les monaſteres, exempts ou non exempts; c'eſt pourquoi l'arrêt du parlement du 29 mars 1582, declara abuſif un reſcrit de Grégoire XIII. qui commettoit ſon *nonce* pour terminer un différend ſurvenu entre le général des cordeliers, & les gardien & couvent des cordeliers de Paris au ſujet d'un viſiteur avec ample pouvoir d'ouir les parties. L'arrêt du 28 mars 1633, en ordonnant la verification des lettres-patentes du roi qui permettoient l'établiſſement d'un monaſtere de religieuſes de S. Auguſtin, mit cette modification, que le pape ne pouvoit exercer aucune juriſdiction, correction ni viſitation dans ce monaſtere, conformément aux droits & privileges de l'égliſe gallicane.

Le *nonce* ne peut pareillement prendre connoiſſance des cauſes de mariage, par la raiſon qu'il n'a en France aucune juriſdiction; & s'il y a quelques exemples de cauſes de mariage, & autres pour leſquelles nos rois ont bien voulu que les *nonces*, autoriſés par lettres-patentes, ayant été commiſſaires avec d'autres prélats du royaume; ces exemples ne doivent point être tirés à conſéquence.

Voyez les libertés de l'égliſe gallicane, *les loix eccléſiaſtiques*, *les mémoires du clergé*, *le dictionnaire des arrêts*, au mot *nonce*. (*A*)

Nonce, eſt auſſi un *terme uſité en Pologne*, pour déſigner les députés des Palatinats, ou des provinces aux dietes du royaume. Ils ſont choiſis parmi le corps de la nobleſſe, chargés d'inſtructions pour les délibérations de la diete, qu'ils peuvent arrêter & diſſoudre par le refus de leur acquieſcement ou de leur ſuffrage. C'eſt ce droit de contredire, *jus contradicendi*, ainſi qu'ils l'appellent, que les Polonis regardent comme l'ame de leur liberté, & qui dans le fond n'en eſt qu'un excès ou un abus. (*G*)

NONCHALANCE, ſ. f. (*Gramm.*) *pareſſe*, *négligence*, *indolence*, *molleſſe*, *foibleſſe d'organiſation*, ou mépris des choſes, qui laiſſe l'homme en repos, dans les momens où les autres ſe meuvent, s'agitent & ſe tourmentent. On devient *pareſſeux*, mais on naît *nonchalant*. La *nonchalance* ne ſe corrige point, ſur-tout à un certain âge. Dans les enfans, l'accroiſſement fortifiant le corps, peut diminuer la *nonchalance*. La *nonchalance* qui introduit peu-à-peu le deſordre dans les affaires, a des ſuites les plus facheuſes. La *nonchalence* eſt auſſi accompagnée de la volupté. Elle ne répond guere au plaiſir, mais elle l'accepte facilement. Les dieux d'Epicure ſont des *nonchalans*, qui laiſſent aller le monde comme il peut. Il s'échappe des ouvrages de Montagne une *nonchalance* que le lecteur gagne ſans s'en appercevoir, & qui le tranquilliſe ſur beaucoup de choſes importantes ou terribles au premier coup d'œil. Il regne dans les poéſies de Chaulieu, de Pavillon, de la Fare, une certaine *nonchalance* qui plaît à celui qui a quelque délicateſſe d'eſprit. On diroit que les choſes les plus charmantes ne leur ont rien coûté, qu'ils n'y mettent aucun prix, & qu'ils ſouhaitent d'être lus avec la même *nonchalance* qu'ils écrivoient. Il faudroit prêcher aux turbulens la *nonchalance*, & la diligence aux *nonchalans*. C'eſt par un coup ou frappé en ſens contraire, qu'on modere la chute d'un corps en mouvement, ou frappé dans la direction qu'il ſuit lentement, qu'on accélere ſa viteſſe: pour peu qu'on hâtât les uns, ou qu'on arrêtât les autres, ils auroient la viteſſe qui convient aux choſes de la vie.

NONCIATION, nouvel oeuvre, ſ. f. (*Droit contum.*) c'eſt un acte par lequel on dénonce à celui qui fait élever un bâtiment, ou aux ouvriers qui y travaillent, qu'ils aient à ceſſer, juſqu'à ce qu'il en ait été ordonné par juſtice. Nous tenons cette coutume des Romains. Lorſque quelqu'un faiſoit une entrepriſe, ſoit en élevant ou en démoliſſant ſa maiſon, le voiſin qui s'en trouvoit incommodé ſignifioit aux ouvriers qu'il y mettoit empêchement. Il ne falloit point pour cela avoir la permiſſion du préteur; & l'exploit qui contenoit cette

non-

nonciation étoit valable, pourvu qu'il fût donné dans le lieu même où les ouvriers travailloient, & à des personnes qui puissent en avertir le propriétaire. Si, malgré cette défense, il vouloit continuer, il étoit obligé, après cet acte, de donner une caution suffisante, qui répondoit pour le propriétaire qu'on remettroit les choses en état, si la justice l'ordonnoit ainsi: ce qui devoit se terminer dans trois mois.

Mais si l'entreprise intéressoit le public, tous les citoyens indistinctement pouvoient user de la *nonciation*. En France, dans un pareil cas, on en donne avis au voyer. *Voyez* VOYER. (*D. J.*)

NONCIATURE, s. f. (*Jurispr.*) signifie quelquefois le titre & la fonction du nonce du pape, ou le tems qu'un prélat a exercé cette fonction.

On appelle aussi *nonciature* un certain territoire dans lequel chaque nonce exerce sa jurisdiction ecclésiastique, ce qui n'a lieu que dans les pays où les nonces exercent une telle jurisdiction, & non en France où ils n'en ont aucune. *Voyez ci-devant* NONCE. (*A*)

NON-CONFORMISTES, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'une secte, ou plutôt de plusieurs sectes en Angleterre. *Voyez* SÉPARATISTES. Autrefois ce nom étoit restraint aux Puritains ou Calvinistes rigides; aujourd'hui il s'étend à tous ceux qui ne sont pas du sentiment de l'église anglicane dominante, excepté les Catholiques romains. *Voyez* PURITAIN, PRESBYTÉRIEN, INDÉPENDANT, &c.

On dit que ce mot a pris son origine dans une déclaration du roi Charles I. qui ordonna que toutes les églises d'Angleterre & d'Ecosse observassent les mêmes cérémonies & la même discipline; & c'est l'acquiescement ou l'opposition à cette ordonnance, qui a fait donner aux uns le nom de *Conformistes*, & aux autres celui de *non-Conformistes*.

NONDINA, (*Mythol.*) S. Augustin est le seul qui dise que c'étoit une déesse qu'on invoquoit chez les Romains le neuvieme jour après la naissance; & c'est de ce neuvieme jour, *nonus dies*, qu'a été forgé le mot barbare *Nondina*. (*D. J.*)

NONES. s. f. (*Chronol.*) c'étoit dans le calendrier romain le cinquieme jour des mois de Janvier, Février, Avril, Juin, Août, Septembre, Novembre & Décembre; & le septieme des mois de Mars, Mai, Juillet & Octobre. Ces quatre derniers mois avoient six jours avant les *nones*, & les autres quatre seulement, suivant ces vers,

Sex Maius nonas, *October, Julius & Mars*
Quatuor at reliqui.

Voyez CALENDES.

Ce mot est venu apparemment de ce que le jour des *nones* étoit le neuvieme avant les ides, comme qui diroit *nono-idus*. *Voyez* IDES.

Les mois de Mars, Mai, Juillet & Octobre avoient six jours avant les *nones*, parce que ces quatre mois étoient les seuls qui, dans l'année de Numa, eussent 31 jours, les autres n'en avoient que 29, & Février 30; mais quand César réforma le calendrier, & qu'il donna 31 jours à d'autres mois, il ne leur donna point 6 jours avant les *nones*. *Voyez* CALENDRIER, ANNÉE, MOIS, &c.

On comptoit les jours depuis les *nones* en rétrogradant, comme depuis les calendes, de sorte que le premier jour après les calendes ou le second du mois s'appelloit *sextus nonarum*, pour les mois qui avoient six jours avant les *nones*, & *quartus nonarum* pour ceux qui n'en avoient que quatre. *Chambers*.

NONE, NONES, *nonæ*, (*Hist. ancienne.*) une des sept heures canoniales dans l'Eglise romaine. *Voy.* HEURE.

Nones, ou la neuvieme heure est la derniere des petites heures que l'on dit avant vêpres, & celle qui répond à 3 heures après midi. *Voyez* VÊPRES.

L'office simple & l'office pour les morts finissent à *nones*, laquelle heure, selon la remarque du P. Rosweyd, étoit anciennement celle où se séparoit la synaxe, c'est-à-dire l'assemblée ordinaire des premiers Chrétiens à l'église.

L'heure de *nones* étoit aussi le tems où l'on commençoit à manger les jours de jeûne, quoiqu'il y eût des fideles qui ne mangeoient point avant le soleil couché. *Voyez* JEÛNE.

Pour conserver quelques traces de cette ancienne coûtume, on dit encore *nones* avant le dîner les jours de jeûne & pendant le carême. *Voyez* CARÊME.

Bingham observe que dans la primitive Eglise, *none* étoit regardée comme la derniere des heures ou prieres du jour, & qu'elle avoit été instituée principalement pour honorer la mémoire de l'heure à laquelle Jesus-Christ avoit expiré sur la croix. C'est aussi ce que dit la glose: *Latus ejus* nona *bipertit*. C'étoit chez les Juifs l'heure du sacrifice solemnel du soir, & on lit dans les Actes que S. Pierre & S. Jean se rendoient au temple à l'heure de *nones*, *ad horam orationis nonam*. Les anciens ne disent rien de précis sur le nombre des pseaumes & autres prieres qu'on récitoit à *nones*. Cassien semble seulement insinuer qu'on n'y chantoit que trois pseaumes. Aujourd'hui dans l'Eglise latine, l'office de *none* est composé du *Deus in adjutorium*, d'une hymne, de trois pseaumes sous une seule antienne, puis d'un capitule, d'un répons bref & d'un verset, & enfin d'une oraison propre au tems ou à la fête. Bingham, *Orig. eccles. t. V. l. XIII. c. ix.* §. 13.

NONES, (*Jurisp.*) *nona, quasi nona pars fructuum*, c'étoit le neuvieme des fruits ou le neuvieme de leur valeur que l'on payoit par forme de redevance pour la jouissance de certains biens, de même que l'on appelle *dixme* ou *décime*, une autre prestation qui dans son origine étoit par-tout du dixieme des fruits. Le concile de Meaux de l'an 845 demande que ceux qui doivent à l'Eglise les *nones* & les dixmes, à cause des héritages qu'ils possedent, soient, excommuniés, s'ils ne les payent pour fournir aux réparations & à l'entretien des cleres: on voit par-là que les laïques qui tenoient des terres par concession de l'Eglise lui devoient double prestation, savoir d'abord la dixme ecclésiastique, & en outre une redevance du neuvieme des fruits comme rente seigneuriale ou emphytéotique. *Voyez* DIXME.

NONNAT, *voyez* APHYE.

NON-NATURELLES, CHOSES, c'est un *terme de Médecine* assez impropre, mais reçu sur-tout dans les écoles, qui demande toujours un commentaire pour être entendu: on appelle donc *choses non-naturelles* (d'après Galien qui paroît avoir le premier employé cette épithète singuliere) celles qui ne composent pas notre nature ou notre être, mais dont l'économie animale éprouve de grands effets, de grands changemens, de grandes altérations.

C'est, dans le livre *de oculis*, attribué à cet auteur, que l'on trouve qu'il y a sept choses naturelles, six *non-naturelles* & trois contre-nature. Les premieres sont les élémens, les tempéramens, les parties, les humeurs, les esprits, les facultés & les actions; ce sont celles qui concourent à former le physique de notre être: les secondes sont l'air que nous respirons, la matiere des alimens & de la boisson, le mouvement & le repos, le sommeil & la veille, ce que nous retenons dans notre corps & ce qui en sort, & enfin les affections de l'ame: ces choses qui sont celles dont il s'agit dans cet article, sont toutes celles dont on ne peut pas éviter l'usage ou les influences, & qui servent essentiellement à la conservation de la santé, lorsqu'elles sont bien disposées & que l'on en fait un bon usage; mais qui font un effet contraire lorsqu'elles sont mal disposées par elles-mêmes, ou qu'on n'en use pas bien, elles donnent alors naissance aux troisiemes des choses mentionnées qui sont dites contre-nature, & constituent les maladies, leurs causes & leurs symptomes.

Ces différentes choses font la matiere de la plus grande partie de la science de la Médecine: la Physiologie traite des choses naturelles; la Pathologie des choses contre-nature & des mauvais effets que produisent les qualités vicieuses ou l'abus des choses *non-naturelles*; & les regles qui établissent leurs bonnes qualités, leur bon usage, font la principale matiere de l'Hygiene, *Voyez l'hist. de la Méd.* de Leclerc, *part. III. liv. III. chap. iij.* *Voyez* aussi *les articles* PHYSIOLOGIE, PATHOLOGIE & HYGIENE.

Selon M. de Sauvage (*Pathol. méthod. sect.* 8.), Galien réduit à quatre les six choses *non-naturelles*; savoir, 1° ce qui peut être reçu dans le corps, comme le manger & le boire, l'air, les médicamens, les poisons, &c. 2° ce qui peut être retenu dans le corps d'une maniere nuisible, comme les excrémens, les mauvais levains des premieres voies, qu'on appelle *saburre*, les concrétions pierreuses, les matieres flatueuses, les vers, &c. 3° ce qui peut être appliqué à la surface du corps, comme l'air, les vêtemens, les bains, les morsures des animaux, les solutions de continuité faites par des corps étrangers, &c. 4° enfin les différentes actions du corps & de l'ame, ou ce qui en dérange l'exercice, le rend forcé, ou ce qui le suspend, le fait cesser entierement, comme le mouvement, le repos, le sommeil, la veille & les passions.

Les choses *non-naturelles*, selon cette derniere division, sont désignées dans les *institutions* de Boerhaave §. 744.

§. 744. par les quatre mots latins qui suivent, savoir *ingesta*, *retenta*, *applicata*; *gesta*.

Pitcairn resserre encore davantage la matiere, & présente ces choses sous une idée plus simple en les réduisant à l'action des autres corps sur le nôtre, & à celle de notre propre corps ou de ses facultés sur lui-même; ainsi deux sortes d'actions qui affectent l'homme, l'une dont le principe lui est étranger, l'autre dont le principe se trouve dans l'économie animale.

Les corps étrangers qui sont susceptibles d'action sur l'homme, ou lui sont nécessaires, & tels même qu'il ne peut s'en passer, ou ils ne lui sont pas nécessaires, ni utiles, ensorte qu'il est même avantageux pour lui de n'en éprouver aucun effet; les premiers sont l'air, les alimens, les vêtemens; les autres sont les miasmes, les poisons, qui peuvent pénétrer, être portés dans les corps, les choses qui peuvent le frapper, le blesser, *&c.*

Les corps étrangers ne peuvent exercer quelqu'action sur notre corps que par un principe méchanique, comme par leur masse, leur mouvement ou leur figure, ou par un principe physique, comme la force de cohésion, d'adhésion ou l'attraction, la dissolution, la fermentation, la putréfaction, c'est-à-dire que ces différentes forces operent sur les parties élémentaires, insensibles, qui entrent dans la composition de nos solides ou de nos fluides.

Les actions de l'homme sur lui-même sont de deux especes; ou elles sont l'effet de la liberté lorsqu'elles sont déterminées par l'entendement & la volonté; ou elles sont l'effet de la nature, c'est-à-dire authomatiques, lorsqu'elles sont produites comme machinalement par l'instinct & la cupidité. *Voyez* VOLONTÉ, LIBERTÉ, NATURE, INSTINCT, CUPIDITÉ.

La volonté & la cupidité sont toujours portées au bien, ou à ce qui paroît être un bien: la premiere tend toujours au bien intellectuel; la seconde au bien sensible, par conséquent à la conservation de la santé.

Cependant lorsque la volonté ne distingue pas facilement un bien réel d'avec un bien apparent, il lui arrive souvent de se tromper & de donner la préférence au dernier, d'où s'ensuit souvent que les actions qu'elle produit nuisent à la santé, comme lorsqu'une jeune fille, pour se guérir des pâles-couleurs & se rendre la peau blanche, se détermine à manger du plâtre, des citrons.

L'instinct qui semble diriger si sûrement les animaux en les portant à ce qui leur est utile, & les éloignant de ce qui peut leur être contraire, n'est pas un guide aussi infaillible pour l'homme, comme lorsqu'il est porté à boire dans le cas de l'hydropisie ascitique.

Ainsi ces considérations établissent la nécessité d'une science qui prescrive à l'entendement des regles, pour distinguer ce qui est utile ou ce qui est nuisible à l'économie animale, & qui, en secondant la nature, en soutienne ou en dirige les opérations relativement à ce qui convient à chaque individu, selon la circonstance où il se trouve à l'égard de la santé ou de la maladie: c'est par-là que se démontrent l'utilité & les avantages pour le genre humain d'un art qui, en prescrivant la maniere d'user des choses *non-naturelles*, fournit les préceptes & les moyens pour conserver la santé, pour prévenir ce qui peut l'altérer, pour la rétablir lorsqu'elle a éprouvé quelque altération, & pour prolonger la vie autant qu'il est possible en écartant, en corrigeant les causes qui peuvent l'abréger, la détruire avant son terme naturel; ensorte qu'elle ne finisse que conformément aux lois de la nature par les effets de la vieillesse la plus reculée, qui amene inévitablement la cessation du mouvement qui constitue la vie; par conséquent la mort qui n'est autre chose que cette cessation, & qui est, dans ce cas seul, véritablement naturelle. *Voyez* MÉDECINE, VIE, SANTÉ, VIEILLESSE, MORT.

Pour suivre à l'égard des choses *non-naturelles*, la division, l'ordre le plus connu, on va rapporter ici aussi sommairement qu'il se pourra, eu égard à l'abondance de la matiere, tout ce qui détermine les regles par rapport au bon & au mauvais effet, au bon & au mauvais usage de ces choses, selon qu'on les considere ordinairement dans les écoles, d'après l'expérience, l'observation & la raison.

Ainsi en comptant les choses *non-naturelles* au nombre de six, comme il a été dit ci-devant, il se présente d'abord à traiter de l'air & de ses qualités par rapport à ses influences sur l'économie animale.

I. *De l'air*. L'usage de ce fluide que nous ne pouvons éviter de respirer dès que nous sommes nés & dans lequel nous sommes toujours plongés, est continuel & comme l'aliment de la vie; ainsi il est d'une plus grande conséquence pour tout ce qui a rapport à la vie, qu'aucune autre des choses *non-naturelles*: sa pesanteur, son élasticité, sa température, sa nature, à raison des corps étrangers qu'il contient, n'étant pas les mêmes dans les différentes parties de l'atmosphere; il s'ensuit que les animaux ne peuvent qu'en être différemment affectés, suivant la différence de ces qualités; il ne peut donc que contribuer beaucoup à la conservation de la santé, lorsqu'elles sont convenables; & lui nuire, l'altérer, la détruire inévitablement, lorsqu'elles sont contraires. *Voyez* AIR, ATHMOSPHERE.

L'expérience de tous les tems & de tous les lieux a appris que l'air pur, autant, qu'il peut l'être, serein, le plus constamment sec & tempéré, est le plus propre à procurer & à maintenir la vie saine, c'est-à-dire que pour cette disposition il doit être exempt ou purgé de toutes exhalaisons hétérogenes, corrompues, de tout mélange qui le rend trop pesant, trop humide, trop grossier; qu'il ne doit pas être ordinairement chargé de nuages, de brouillards pour qu'il soit bien exposé à l'action du soleil; qu'il ne doit être susceptible naturellement ni de trop de chaleur, ni de trop de froid, relativement à ce qui convient à l'économie animale (*voyez* CHALEUR, FROID), mais d'une douce température peu variable, proportionnée à l'ordre des saisons.

Le mouvement, l'agitation de l'air, en quoi consistent les vents, servent beaucoup à le dépouiller de ses parties étrangeres; c'est pourquoi les lieux élevés, les montagnes qui sont exposées aux vents, sur tout à ceux qui viennent des pays méditerranés, sont les lieux où l'air est le plus pur, parce qu'il y est continuellement renouvellé; c'est la position des lieux qui décide lequel des vents principaux doit être regardé comme le plus salubre: en général celui qui a traversé de grands espaces de mer ou de grands amas d'eau, sur-tout des terreins marécageux, est toujours mal-sain à cause de l'humidité & souvent de la corruption dont il est chargé, & d'autant plus mal-sain qu'il est plus chaud. Hippocrate regardoit avec raison cette qualité de l'air comme une des causes des plus ordinaires des fievres putrides épidémiques & de la peste même, au-lieu que le froid joint à l'humidité ne produit que des maladies catarreuses.

Mais quel que soit le vent qui regne, il est toujours plus sain que le calme des airs qui dure considérablement; car il peut devenir très-nuisible & même pestilentiel par cette seule cause, sur-tout encore s'il est chaud & humide.

En effet l'air modérement froid est toujours préférable à l'air chaud; celui-ci relâche les fibres, affoiblit le mouvement oscillatoire des vaisseaux, engourdit la circulation, le cours des humeurs, les dissout, les dissipe par une trop grande transpiration: au-lieu que l'air froid en condensant les corps raffermit les solides de l'animal, le rend plus vigoureux, plus agile, favorise l'élaboration de ses fluides, & fortifie à tous égards le tempérament. C'est ce qu'on observe par rapport aux peuples du nord comparés à ceux du midi, qui sont d'une complexion plus molle, plus délicate, à proportion qu'on approche davantage de l'équateur: au-lieu que dans les pays septentrionaux on jouit en général d'une vie plus saine & plus longue, & qu'il est fort commun d'y voir des hommes très-robustes, même dans l'âge le plus avancé, & d'y trouver des gens qui vivent plus de cent ans. *Voyez* CHALEUR, FROID, VIEILLESSE.

Il est aussi très-avantageux, pour la santé, que l'air ne soit pas d'une température trop variable; que la chaleur & le froid dominent constamment, chacun dans sa saison respective; que l'on ne soit pas exposé à passer continuellement de l'un à l'autre, à en avoir un mélange habituel dans toutes les saisons; que la sérénité du ciel se soutienne long-tems de suite, & que, s'il devient pluvieux, ce soit aussi pour quelque tems, afin que les différentes impressions que les corps animés en reçoivent soient durables, & que les alternatives du chaud, du froid, du sec & de l'humide, ne soient pas trop promptes, trop répétées; parce que cette inégalité trop marquée cause des altérations nuisibles dans l'économie animale, sur-tout relativement à la transpiration insensible. *Voyez* TRANSPIRATION.

Plus l'air est pesant, plus il est favorable à la santé, sur-tout s'il est en même tems plutôt froid que chaud; il est plus élastique; il augmente la force des vaisseaux, sur-tout dans les poumons qu'il dilate plus parfaitement, & il rend ainsi la respiration plus libre. On ne doit cependant pas juger de la pesanteur de l'air par le sentiment d'affaissement que l'on éprouve dans les tems couverts, nébuleux, pluvieux, avec un vent chaud, où tout le monde se plaint de se sentir appesanti, accablé; c'est alors

alors que l'air eſt le plus léger, il ſoutient moins les vaiſſeaux contre l'effort des humeurs, ce qui produit les effets qui viennent d'être rapportés: l'air eſt au contraire plus peſant à proportion qu'il eſt plus ſerein, & qu'il ſe ſoutient long-tems dans cet état. La peſanteur de l'air eſt très-rarement exceſſive par cauſe naturelle; cette qualité eſt par conſéquent très-rarement au point de nuire à la ſanté, au lieu que ſa légéreté, en favoriſant trop la dilatation des vaiſſeaux dans toute l'habitude du corps & dans les poumons principalement, peut donner lieu à ce qu'il ſe faſſe des engorgemens qui cauſent de grands embarras, de grands déſordres dans la circulation du ſang & dans le cours de toutes les humeurs.

On juge des différens changemens qui ſe font dans les qualités de l'air, par le moyen des différens inſtrumens que l'art a appropriés à cet effet: on obſerve les différens degrés de chaleur & du froid par l'inſpection du thermometre, ceux du différent poids de l'air par celle du barometre, & la ſéchereſſe ou l'humidité qui y dominent, par le moyen de l'hygrometre. *Voy.* THERMOMETRE, BAROMETRE, HYGROMETRE.

On obſerve conſtamment qu'il n'eſt aucun tems de l'année, où les qualités de l'air ſoient plus variables, que dans l'automne & au commencement du printems: c'eſt ce qui rend ces ſaiſons ſi ſujettes à produire des maladies. Cependant, comme le printems eſt la ſaiſon la plus tempérée, elle eſt auſſi à cet égard la plus avantageuſe pour la ſanté; puiſque c'eſt le tems de l'année où les animaux ſont le plus vigoureux & le plus propres à la génération: ce qui convient principalement au mois de Mai; le mois de Septembre approche beaucoup d'avoir les mêmes avantages.

Mais il faut avoir attention dans le printems de ne pas ſe preſſer de prendre des habits légers, & dans l'automne de ne pas tarder à les quitter pour ſe couvrir davantage. Selon l'obſervation de Sydenham, la plûpart des maladies catarreuſes inflammatoires qui ſont communes dans ces ſaiſons, ne doivent être attribuées qu'au changement d'habits, ou à l'uſage trop continué de ceux qui ne tiennent pas les corps aſſez défendus contre le froid de l'air & l'inconſtance de ſa température: c'eſt ce qui fait dire à Horace à ce ſujet:

Matutina parum cautos ſæpe frigora mordent.

On ne peut être trop attentif dans les tems froids à ſe tenir la tête ſur-tout, l'eſtomac & les piés chaudement, par le moyen des vêtemens appropriés.

Mais, en cherchant à ſe défendre des rigueurs de la ſaiſon, en évitant de s'expoſer à l'air, en ſe tenant renfermé dans des chambres échauffées par le feu domeſtique, par les poëles, on doit prendre garde que la chaleur ne ſoit pas trop conſidérable, qu'elle n'excede pas beaucoup le degré de température, tel qu'il eſt fixé par les thermometres d'après celle que l'on obſerve conſtamment dans les caves de l'obſervatoire de Paris. Il faut éviter ſoigneuſement de paſſer tout-à-coup d'une extrémité à une autre en ce genre: lorſqu'on a bien froid, on ne doit pas s'approcher ſubitement d'un grand feu, il faut ſe réchauffer par degrés, &, dans ce cas, il ſeroit préférable de commencer par le mouvement du corps, par l'exercice, & la boiſſon de quelque infuſion chaude de plantes aromatiques: & de même dans les grandes chaleurs, ou lorſqu'on s'eſt échauffé par quelque exercice violent, on doit bien ſe garder de chercher à ſe *rafraîchir* tout-à-coup en paſſant dans quelque lieu frais, comme les ſouterreins, les caves le ſont alors reſpectivement, ni de boire de l'eau bien fraîche, de l'eau à la glace; il faut ſeulement ſe livrer au repos dans un lieu ſec, fermé ou à l'ombre, & prendre quelque boiſſon tempérée, acidule.

On doit avoir ſoin de renouveller ſouvent l'air des habitations fermées, ſur-tout lorſque pluſieurs perſonnes y ſont contenues enſemble & pendant un tems conſidérable, comme dans les cazernes, les hôpitaux, les priſons, où l'on peut faire un uſage fort utile du ventilateur. *Voyez* VENTILATEUR.

L'air, dans les habitations fermées, eſt très-ſuſceptible de ſe corrompre par les exhalaiſons des animaux vivans & morts; à s'infecter par la vapeur du charbon, par la fumée des chandelles graſſes, de l'huile de noix, *&c.* par l'exhalaiſon de la chaux des murailles récemment faites ou blanchies, par l'humidité de la terre dans les logemens bas, profonds, placés ſur des terreins marécageux, où il eſt dangereux de vivre habituellement.

Les différens moyens qui ſervent à corriger les qualités vicieuſes de l'air, conſiſtent en général à diſſiper le trop grand froid, l'humidité exceſſive, par des feux de bois ſec, aromatique, allumés, entretenus dans les cheminées, les poëles des maiſons où l'on a ôté tout accès à l'air extérieur. A l'égard de la chaleur & de la ſéchereſſe exceſſive qu'il communique à celui des habitations, on y remédie par les exhalaiſons de l'eau fraîche, répandue ſur le ſol du logement; par celles de plantes fraîches dont on le jonche; par celles des branches d'arbre bien garnies de feuilles vertes, bien trempées dans l'eau, qui répandent ainſi beaucoup d'humidité, de fraîcheur dans l'air, ſelon les obſervations de Hale dans ſa *Statique des végétaux*: il convient auſſi dans ce cas d'employer l'agitation de l'air, qui fait un vent artificiel; de favoriſer l'admiſſion du vent du nord, avec excluſion de celui du midi; & en général de renouveller l'air, le plus qu'il eſt poſſible, par tous les moyens convenables, & particulierement par l'effet du ventilateur.

On empêche ou on corrige la corruption de l'air en éloignant des habitations les latrines, les cimetieres, les boucheries; en deſſéchant les marécages, les foſſés, où ſe trouvent des eaux croupiſſantes; en ne laiſſant ſubſiſter aucune cloaque dans le voiſinage des maiſons: on déſinfecte l'air d'une maiſon en y brûlant du ſucre, des grains de genievre, des bois aromatiques, des parfums appropriés, &, ce qui eſt plus ſimple, en jettant du vinaigre ſur des charbons ardens, ſur du fer rougi au feu, qui en procurent d'abondantes évaporations anti-ſeptiques. On purifie l'air de l'atmoſphere en allumant un grand nombre de feux conſidérables en plein air, de diſtance en diſtance, comme le pratiquoit Hippocrate, pour garantir ſon pays de la peſte dont il étoit menacé par la corruption de l'air des pays voiſins.

II. *Des alimens & de la boiſſon.* La déperdition que le mouvement, qui fait la vie, occaſionne continuellement dans le corps animal, le mettent dans le cas d'avoir un beſoin toûjours renouvellé d'une intus-ſuſception, qui, pour la conſervation de l'individu, ſoit proportionnée à cette déperdition, chaque animal eſt porté à rechercher pour cet effet les matieres qui ſont ſuſceptibles d'être converties en ſa propre ſubſtance: ce ſont les corps, compoſés de parties qui ont de l'analogie avec nos humeurs, d'où ſe ſépare le ſuc nevro-lymphatique deſtiné à l'ouvrage de la nutrition. *Voyez* NUTRITION. Ces corps ſont tirés du regne végétal & du regne animal; le minéral n'en fournit aucun de propre à cet ouvrage, ſi ce n'eſt l'eau qui, ſans être nourriciere par elle-même, eſt le véhicule des matériaux de la nutrition: ainſi la matiere qui forme les corps d'où nous tirons notre nourriture, étant de différente nature, ne peut par conſéquent qu'être une des choſes *non-naturelles* qui influent le plus, en bien ou en mal, dans l'économie animale, ſelon qu'elle a des qualités qui lui ſont plus ou moins convenables ou contraires.

Notre ſang qui eſt le fluide qui fournit toutes les humeurs utiles à la conſervation de notre individu eſt principalement compoſé de parties mucilagineuſes, qui ne ſont autre choſe qu'un mélange de parties aqueuſes, huileuſes & terreuſes, qui forme une eſpece de gelée: ainſi les matieres qui ſont d'une ſubſtance la plus propre à fournir des ſucs mucides, gélatineux; qui ont le plus d'analogie, d'affinité avec la nature de nos humeurs; qui ſont le plus faciles à être converties en ſuc nourricier; qui ont le moins de parties féculentes, excrémentitielles: qui ſont le plus ſimples & le moins ſujettes à ſe diſſiper, à ſe volatiliſer; qui n'ont par conſéquent point d'odeur forte, point trop de goût actif, aromatique, âcre; qui poſſedent ces différentes qualités de leur nature, ou qui peuvent les acquérir par les préparations, par l'art de la cuiſine, ſont les choſes les plus propres, & qui doivent être préférées pour fournir une bonne nourriture. Tous les alimens que la nature nous offre avec les qualités convénables pour être employés ſans préparation, ou qui en demandent très-peu & point d'aſſaiſonnement, ſont doux, tempérés; tels ſont les grains farineux, les fruits, les viandes: il en eſt de même de la boiſſon; la plus naturelle eſt ſans goût; les fluides fermentés, très-ſavoureux, peuvent être regardés comme l'ouvrage de l'art.

Ainſi les grains farineux ſont un très-bon aliment pourvu qu'ils aient été rôtis & macérés dans l'eau, ou qu'ils aient fermenté pour qu'ils perdent la faculté (découverte par Boyle) qu'ils ont eminemment de produire beaucoup de matiere élaſtique qui donne lieu à la flatuoſité. *Voyez* FLATUOSITÉ. La nourriture que l'on tire des ſeuls végétaux eſt très-ſaine, très-propre à procurer une longue vie: c'eſt ce qu'ont prouvé les Gymnoſophiſtes, les plus anciens des philoſophes, qui ne mangeoient rien de ce qui avoit eu vie, rien de ce qui avoit pris ſon accroiſſement au-deſſous de la ſurface de la terre &

ſans

ſans être expoſé aux rayons du ſoleil; ils parvenoient, avec ce genre de vie, à un âge ſi avancé, que la plûpart ennuyés de vivre étoient obligés de ſe donner la mort, comme le fit Calanus qui ſe brûla en préſence d'Alexandre & de toute ſon armée. Il y a encore aujourd'hui de ces philoſophes dans les Indes. *Voyez* VÉGÉTAL, GYMNOSOPHISTE, PYTHAGORICIEN.

Mais, entre les végétaux, le meilleur aliment eſt, ſans contredit, le pain qui eſt la baſe de la nourriture dans preſque toute la terre. On le prépare avec du blé en Europe; avec du riz en Aſie; & du maïs en Amérique: ſon uſage eſt de tous les tems de la vie, excepté la premiere enfance. C'eſt l'aliment le plus convenable à tous les tempéramens; on le mêle avec avantage à toute autre ſorte de nourriture, & ſur-tout à celle qui eſt tirée du regne animal dont il corrige la diſpoſition alkaleſcente par l'aceſcence qui lui eſt naturelle, par laquelle il ſert auſſi de correctif à pareille diſpoſition vicieuſe qui ſe trouve dans la maſſe des humeurs. Mais à cet égard il ne peut être conſidéré que comme un médicament, tandis qu'il fournit la matiere de la nutrition, par la ſeule ſubſtance mucide dont il abonde, qui eſt très-analogue à celle qui ſe trouve dans toutes les parties ſolides des animaux, dans leur ſang & dans leur lait, ſubſtance qui conſtitue un principe commun entre ces différentes parties.

C'eſt par l'extrait que fait de cette partie mucide l'ouvrage de la digeſtion & des autres préparations qu'eprouve le chyle pour être converti en ſang & en ſuc nourricier, qu'elle eſt ſéparée de ce qui lui eſt étranger, comme la partie huileuſe deſtinée à former la bile, la graiſſe, & de ce qui forme la partie lixiviele de nos humeurs, pour qu'il en réſulte la véritable matiere de la nutrition, qui eſt la même dans l'embryon & dans l'adulte, & qui paroît être auſſi de la même nature dans tout le regne animal, malgré la différence des genres & des eſpeces qu'il renferme: ainſi tous les individus qui les compoſent peuvent être convertis en la propre ſubſtance les unes des autres, d'une maniere plus ou moins parfaite, ſelon que la partie mucide, nourriciere en eſt extraite plus ou moins facilement, & s'y trouve plus ou moins abondamment.

Il ſuit de-là que la ſubſtance mucide de tous les végétaux où elle ſe trouve, peut être aiſément appropriée aux animaux, par les moyens que la nature a établis à cet effet: preſque toutes les plantes en contiennent dans leur parenchyme, c'eſt-à-dire dans les interſtices de la partie fibreuſe, inſoluble, qui eſt comme un tiſſu ſpongieux, dont les débris qui réſultent de la diviſion qu'opere la digeſtion, forment la partie fécale qui n'a rien d'alimentaire, de nourricier, lorſque l'extrait des ſucs mucides en a été fait entierement; enſorte que ce qu'on appelle *aliment* en général, n'eſt pas tout ſuſceptible d'être converti en ſuc nourricier, n'eſt pas par conſéquent proprement alimenteux dans toutes ſes parties, mais ſuppoſe une ſubſtance qui peut fournir plus ou moins de matiere mucide nourriciere.

De tous les végétaux, ceux qui contiennent un ſuc mucide qui a le plus de rapport à celui qui ſe trouve dans les animaux, ſont les plantes à fleurs en croix, dans leſquelles la Chimie a trouvé le plus d'analogie avec les qualités caractériſtiques des ſubſtances animales, & une plus grande quantité de ce ſuc mucide gélatineux propre à former le ſuc nourricier des animaux. Telles ſont les plantes ſucculentes potageres, comme les navets, les raves; *&c.* Les végétaux qui approchent le plus des qualités de ces derniers, ſont les racines, les fruits doux, & les ſemences à farine: tels ſont les panais & autres racines ſemblables, les châtaignes, les pommes, les poires, les figues, *&c.* les fruits de noyau; tels que les amandes, les noix, *&c.* tous les blés, *&c.*

Les végétaux, au contraire, les moins propres à nourrir, ſont les légumes aqueux, fades ou acidules; tels que les laitues, les épinards, l'oſeille, *&c.* & les feuilles des arbres, parce qu'ils contiennent très-peu de ſubſtance mucide alimenteuſe, en automne ſur-tout par rapport aux feuilles, lorſqu'elles commencent à ſe deſſécher.

La preuve de ce qui vient d'être établi ſur ces deux différentes claſſes de végétaux conſidérés comme alimens, c'eſt que les beſtiaux qui ſe nourriſſent des premiers, s'engraiſſent beaucoup & en peu de tems; au lieu que, lorſqu'ils n'ont que des derniers pour tout aliment, ils n'en mangent que forcés par la faim, & deviennent bientôt très-maigres.

Mais les ſubſtances qui fourniſſent le plus de nourriture & de la meilleure, ſont les corps des jeunes animaux ſains & point chargés de graiſſe, ſoit que l'on les tire d'entre les quadrupedes ou les volatiles, ſoit d'entre les poiſſons ou les inſectes, qui peuvent tous être préparés ſimplement en les faiſant cuire dans l'eau, ou en les rotiſſant, ou, par l'art de la cuiſine, en les aſſaiſonnant de différentes manieres, *&c.* le lait & les œufs ſont de ce genre.

Les alimens végétaux, cruds, groſſiers, peſans conviennent aux perſonnes d'une organiſation forte, robuſte, comme aux payſans; à ceux qui ſont accoutumés à des travaux rudes, tels que les laboureurs, les ſoldats, les artiſans groſſiers; à ceux qui ſont d'un tempérament chaud; à tous ceux enfin qui ſont conſtitués de maniere que la force des organes puiſſe aiſément corriger la diſpoſition des végétaux à la fermentation, en en arrêtant les progrès, & convertiſſant en ſucs de nature animale ceux des plantes & des fruits, dont l'uſage, par la raiſon des contraires, ne peut qu'être nuiſible aux perſonnes délicates, d'un tempérament froid, d'une conſtitution foible; à ceux qui s'exercent peu ou qui vivent dans l'inaction: les alimens tirés du regne animal conviennent à ces perſonnes-là, parce que la diſpoſition qu'ont ces alimens à l'alkalinité, à la putréfaction, les rend de plus facile digeſtion, & qu'ils contiennent des ſucs d'une nature déja fort analogue à celle des fluides du corps humain, en laquelle ils ſe changent facilement. Mais cette même diſpoſition eſt la raiſon pour laquelle ils ne ſont pas convenables à ceux dont on vient de dire que les végétaux doivent faire leur principale nourriture. En général, les aceſcens conviennent aux perſonnes d'un tempérament porté à l'alkaleſcence; & au contraire les alkaleſcens doivent être employés contre l'aceſcence. *Voyez* RÉGIME.

Les alimens ſous forme fluide ou molle, comme le laitage, les crêmes de grains rôtis, les panades, les bouillons, les jus de viande, les ſoupes conviennent préférablement à ceux qui n'ont point de dents, qui ne peuvent pas faire une bonne maſtication, comme les enfans, les vieillards; mais ces mêmes alimens ne ſuffiſent pas pour ſoutenir les forces des gens robuſtes, & exercés par le travail, qui ne peuvent pas s'en raſſaſier. *Voyez* RÉGIME.

Les alimens qui contiennent dans leur ſubſtance beaucoup de matiere flateuſe, élaſtique, comme les légumes & les grains farineux non fermentés; les fruits pulpeux cruds; les matieres qui ſont ſpécifiquement plus légeres que les ſucs digeſtifs ſalivaires, comme la graiſſe, l'huile; les corps durs, qui ne peuvent être que difficilement pénétrés de ces ſucs, comme les ſubſtances oſſeuſes, tendineuſes, les ligamens, les peaux; les matieres viſqueuſes, gluantes, tenaces, comme les huitres, les anguilles: tous ces différens alimens ſont de très-difficile digeſtion.

Quant au régime, on ſe bornera ici à obſerver, par rapport à ce qui vient d'être dit de la nature des alimens, que leur uſage doit être réglé conformément à l'âge & au genre de vie de chacun en particulier. On apprend par expérience ce qui eſt utile ou nuiſible, dans la maniere dont on ſe nourrit. C'eſt d'après cette connoiſſance réfléchie, *à juvantibus & lædentibus*, que l'on peut devenir le médecin de ſoi-même, non pour s'adminiſtrer convenablement des remedes, mais pour ſe garantir des maladies qui peuvent provenir du défaut de régime approprié.

On peut juger que l'on n'a pris que la nourriture convenable, lorſqu'après le repas on ne ſe ſent point le corps appeſanti; & que l'on ſe trouve au contraire agile, & relevé de l'abbatement que l'on éprouve après un certain tems par la privation des alimens.

La ſobriété eſt ſans doute un des moyens qui contribuent le plus à conſerver ſaine l'économie animale, & à prolonger la vie autant qu'il eſt poſſible, comme l'a très-bien établi le fameux vieillard Louis Cornaro, dans ſa diſſertation *della vita ſobria*. Mais il ne s'enſuit pas qu'il convienne à tous les tempéramens de manger peu; ce qui eſt excès pour l'un ne l'eſt pas pour l'autre.

Un homme robuſte qui fait beaucoup d'exercice, & qui travaille beaucoup & conſomme beaucoup de ſa force, ne peut ſe borner à une petite quantité d'alimens; il faut que les réparations ſoient proportionnées aux déperditions, autrement il ſeroit bientôt exténué: les maux qui viennent d'inanition, ſont plus difficiles à guérir que ceux que produit la réplétion.

Le peu de nourriture ne convient qu'aux perſonnes d'une conſtitution foible, délicate; mais l'excès ne convient à perſonne. Sanctorius. *Aphoriſm. 54 libr. I.* obſerve très-bien, que, qui mange plus qu'il ne faut, ſe nourrit moins qu'il ne faut.

Les gens riches, d'une vie sédentaire, qui emploient tout l'art imaginable pour s'exciter à manger au delà de l'appétit, du besoin naturel, ont ordinairement une vieillesse précoce; la variété & les assaisonnemens des différentes choses destinées à la nourriture, comme les ragoûts, sont en général très-pernicieux à la santé, par la disposition qu'ils donnent à manger avec excès, autant que par la corruption qu'ils portent dans les humeurs: les alimens les plus simples sont les meilleurs pour toute sorte de tempéramens. *Voyez* RÉGIME.

Au reste, pour tout ce qui regarde les alimens considérés comme causes de maladies, *voyez* ALIMENT.

La boisson la plus naturelle est celle qui est commune à tous les animaux pour faire cesser le sentiment du besoin qu'on appelle *soif*, & pour fournir la matiere d'un mélange de fluide aux alimens solides, & celle du véhicule principal de la masse des humeurs. *Voyez* SOIF. C'est l'eau douce, la plus légere, bien battue, sans odeur & sans goût, au degré de la chaleur actuelle de l'air, qui est le fluide le plus propre à satisfaire à ces différens besoins: elle étoit regardée par les Grecs & les Romains, non-seulement comme un moyen très-propre à maintenir la santé, à dépurer le sang, à fortifier le corps, mais encore comme un remede presqu'universel. Hérodote paroît attribuer la longue vie extraordinaire des Ethiopiens (qu'il appelloit par cette raison *macrobes*) principalement à l'usage qu'ils faisoient d'une eau si légere que le bois ne pouvoit se soutenir sur sa surface. *Voyez* EAU. (*Diete.*)

L'eau est donc bien préférable à toute boisson spiritueuse, qui par sa qualité stimulante, échauffante, ne peut que disposer aux maladies aiguës; aussi on ne peut pas disconvenir qu'elle doit nuire dans tous les cas où une boisson cordiale est nécessaire; nécessité qui n'a jamais lieu dans la bonne santé: mais par l'habitude que l'on a contractée dès l'enfance, de faire usage des liqueurs fermentées, les humeurs prennent une certaine énergie, sans laquelle les solides ne seroient pas suffisamment excités à faire leurs fonctions. C'est un aiguillon, qui devient nécessaire à l'économie animale pour mettre suffisamment en jeu la faculté qui paroît être le principe de toutes les actions du corps (l'irritabilité), *voyez* IRRITABILITÉ. Mais lorsque la partie spiritueuse qui forme cet aiguillon, est trop dominante dans la boisson de liqueur fermentée, ou qu'elle est prise en plus grande quantité qu'à l'ordinaire, elle fait d'abord naître plus de gaieté; elle rend l'esprit plus vif, & dispose à exprimer mieux & avec plus de facilité, les idées qu'elle réveille, lorsque les effets de la boisson ne sont pas plus forts; il est bon, selon le conseil de Celse, de s'y livrer quelquefois à ce point-là.

Mais si l'excès est plus considérable, les idées se troublent, le délire suit; le corps devenu chancelant sur ses membres, peut à peine se soutenir, & l'abattement général des forces qui s'ensuit est ordinairement suivi du sommeil le plus profond, quelquefois avec danger qu'il ne se change en apoplexie, & de laisser quelque partie affectée de paralysie; ou à la longue, lorsque l'on retombe souvent en cet état, de dissoudre le sang & de disposer à la cachexie, à l'hydropisie, & à une fin prématurée. *Voyez* VIN, *Diete*, IVRESSE, *maladie*.

Cependant il faut observer, par rapport à la boisson en général, qu'il est plus nuisible à l'économie animale de boire trop peu que de boire avec excès, sur-tout pour ceux qui ont le ventre paresseux, parce que c'est la boisson qui, comme on vient de le dire, fournit la plus grande partie du dissolvant des alimens dans l'ouvrage de la digestion; qui constitue le principal véhicule des humeurs pour la circulation, les sécrétions & les excrétions: c'est pourquoi il est si important que la matiere de la boisson ne soit pas de nature à nuire aisément par sa quantité.

Ainsi, l'usage de l'eau pure ou des liqueurs fermentées bien trempées, c'est-à-dire mêlées avec environ les deux tiers d'eau, sur-tout en été, est la boisson la plus convenable, qu'il vaut mieux répéter souvent dans le cours d'un repas, en petite quantité à-la-fois, selon que le pratiquoit Socrate, que de boire à grands coups. Il faut arroser les alimens dans l'estomac à mesure que l'on mange, mais ne pas les inonder. La boisson doit être moins abondante en hiver, & l'on peut alors boire son vin moins trempé, & même en boire de pur lorsqu'il est bon, mais à petite dose. C'est à tort que l'on le recommande ainsi aux vieillards, quoique dans l'hiver de la vie; ils n'ont pas besoin d'ajouter aux causes qui tendent continuellement à les dessécher de plus en plus: ainsi le vin trempé leur est toujours plus convenable.

On doit dans tous les tems de la vie éviter de boire hors des repas, sur-tout des liqueurs fermentées, pour ne pas troubler la digestion, & ne pas l'exposer aux pernicieux effets de l'ivresse, que l'on éprouve bien plus facilement lorsqu'on boit sans manger.

Les liqueurs fortes, c'est-à-dire toutes celles qui sont principalement composées d'esprit-de-vin, doivent être regardées comme de délicieux poisons pour ceux qui en font un grand usage: il est rare de voir que quelqu'un qui s'est habitué dans sa jeunesse à cette boisson & qui en continue l'usage, passe l'âge de cinquante ans.

III. *Du mouvement & du repos.* Les effets du mouvement, c'est-à-dire, de l'exercice du corps, du travail, & ceux du repos, relativement à la santé & aux maladies qui dépendent de la maniere reglée ou excessive en plus ou en moins avec laquelle on s'y livre, ont été suffisamment expliqués aux articles qui y ont rapport. *Voyez* EXERCICE, MOUVEMENT, TRAVAIL, REPOS, OISIVETÉ, HYGIENE, RÉGIME.

Il suffira de dire ici que la vraie mesure de l'exercice que l'on doit faire pour le bien de la santé, est de s'y livrer assez pour qu'il ne se fasse point d'amas dans le corps, d'humeurs crues mal travaillées; & non pas trop, au point qu'il se fasse une dissipation de celles qui sont bien préparées à remplir leur destination dans l'économie animale.

Lorsque le corps acquiert plus de poids que de coutume, c'est une marque qu'il n'est pas assez exercé, qu'il est trop livré au repos; lorsque le corps devient plus leger qu'à l'ordinaire, c'est une preuve qu'il se fait trop de déperdition, que l'exercice ou le travail a été trop fort, & que le repos est nécessaire. On est assuré d'avoir trouvé la proportion que l'on doit mettre entre la quantité des alimens que l'on prend & celle de l'exercice du travail, lorsque le corps conserve à-peu-près le même poids pendant plusieurs années de suite.

Ceux qui sont accoutumés dès l'enfance à des travaux rudes, comme ceux de la terre, qui les rendent exposés à toutes les injures de l'air & à toutes les vicissitudes, ont une vieillesse précoce; ils sont dans un état de décrépitude dès l'âge de soixante ans: par la raison du contraire, les gens de lettres, & tous ceux qui menent une vie sédentaire, devroient, ce semble, avoir plus de droit à une longue vie; mais il est cependant vrai qu'ils parviennent aussi très-rarement à un âge avancé, parce que le trop peu, comme le trop de dissipation, nuit également à l'économie animale, par la plénitude & les crudités dans le dernier cas, par l'épuisement & le desséchement dans le premier. *Voyez* VIEILLESSE.

IV. *De la veille & du sommeil.* Pour ce qui regarde les effets du sommeil & de la veille, en tant que l'usage reglé, l'excès ou le défaut en ce genre influe essentiellement sur la santé, pour la conserver ou pour lui nuire; il doit en être traité suffisamment aux articles respectifs. *Voyez* VEILLE, SOMMEIL.

On se bornera à rappeller ici que le vrai tems où l'on doit faire cesser la veille & se livrer au sommeil, est lorsque dans l'état de santé & sans une fatigue extraordinaire, on se sent le corps engourdi, les membres pesans, la tête lourde, ce qui arrive ordinairement deux heures après le repas du soir fait, environ la fin du jour, pendant lequel on s'est suffisamment exercé. La mesure de la durée convenable du sommeil est que lorsqu'on s'éveille on se sente le corps dispos, agile, & l'esprit libre: le sommeil trop continué rend la tête pesante, cause un sentiment de malaise dans tout le corps, procure des inquiétudes par le défaut d'exercice des organes du mouvement, dont le retour devient nécessaire pour favoriser la circulation du sang, le cours des humeurs, les sécrétions & les excrétions; ce qui rend indispensable pour le bien de la santé, la veille d'une certaine durée réglée de telle sorte, que la cessation pour le sommeil ne soit pas en général de plus de sept à huit heures pour les adultes; les enfans en exigent davantage.

Mais la veille ne peut être que très-nuisible lorsqu'elle est employée à entretenir le corps trop long-tems en action (sur-tout pendant la nuit, qui est le tems que la nature a destiné au repos du corps & de l'esprit), & qu'elle procure par-là une trop grande dissipation des esprits & des bonnes humeurs soit pour le travail ou pour l'étude, ce qui jette dans l'abattement & la foiblesse: à quoi on ne peut remédier que par le repos & le sommeil, qui sont toujours très-favorables à la digestion & au rétablissement des forces, lorsqu'ils sont placés convenablement, & que l'on ne s'y livre pas trop, sur-tout par l'habitude. Ensorte que pour qu'ils ne soient pas contraires à la santé, & qu'ils lui soient véritablement utiles, ils doivent être proportionnés à l'exercice

& au travail de la veille qui a précédé: d'où il ſuit que les regles concernant le mouvement & le repos, conviennent également à ce qui regarde la veille & le ſommeil.

V. *De ce qui doit être retenu dans le corps, & de ce qui doit en être porté dehors.* L'homme adulte en bonne ſanté, qui tient ſon corps & ſon eſprit en action d'une maniere convenable & ſuffiſante, prend chaque jour environ huit livres d'alimens ou de boiſſon, ſans qu'il lui en reſte aucune augmentation de poids après que la digeſtion eſt faite, & que la digeſtion des humeurs, les ſécrétions & les excrétions ſont achevées; il s'enſuit donc qu'il ſe fait dans l'économie animale ſaine une juſte proportion entre la matiere de la nourriture que l'on prend & celle des excremens que l'on rend: enſorte que la ſanté ſe dérange inévitablement toutes les fois que la quantité des humeurs formées & retenues dans les différens vaiſſeaux du corps, excede celle des déperditions qui doivent ſe faire naturellement, ou que la diſſipation qui s'en fait eſt plus conſidérable que leur entretien.

La conſervation de la ſanté exige qu'il ſe faſſe une ſéparation, une excrétion de tout ce qui eſt inutile & ſuperflu dans le corps; elles ſe font par la voie des ſelles, des urines, de la tranſpiration, & par l'expulſion de la mucoſité des narines, de la gorge, des crachats, &c.

Une des plus importantes de ces évacuations, eſt celle de la partie groſſiere des alimens, qui n'eſt pas ſuſceptible d'être digérée, & n'eſt pas propre à prendre la nature des humeurs utiles à l'économie animale; il eſt très-néceſſaire que cette partie fécale, diſpoſée à contracter de mauvaiſes qualités par ſon ſéjour dans le corps, n'y ſoit point retenue aſſez pour y donner lieu, & ſoit convenablement évacuée avec les parties excrémenticielles des humeurs qui s'y trouvent mêlées: c'eſt pourquoi il eſt très-avantageux, d'après l'obſervation faite à cet égard, que le ventre ſe vuide de ces matieres une fois par jour, pour éviter les mauvais effets qui s'en ſuivent lorſqu'elles ſont retenues trop long-tems. *Voyez* CONSTIPATION.

Cependant le ventre pareſſeux, à l'égard d'une perſonne de bonne ſanté, eſt une marque de tempérament robuſte: les perſonnes délicates au contraire ont naturellement le ventre libre; les alimens humides végétaux, la boiſſon abondante, favoriſent cette diſpoſition, ainſi que l'uſage des lavemens ſimples; elle contribue beaucoup à procurer un teint frais; mais ſi elle eſt exceſſive, elle affoiblit beaucoup. Il faut pour la corriger éviter l'uſage des alimens ſtimulans, âcres, fermenteſcibles, & ceux qui ſont huileux & trop gras. *Voyez* DÉJECTION & DIARRHÉE.

Pour ce qui regarde les autres évacuations des matieres excrémenticielles. *voyez* EXCRÉMENT, SECRÉTION, URINE, TRANSPIRATION, MORVE, MUCOSITÉ, NARINES, CRACHATS, &c.

Il y a auſſi des humeurs qui, quoiqu'elles ne ſoient pas excrémenticielles de leur nature, ne laiſſent pas de devenir nuiſibles lorſqu'elles ſont retenues en trop grande quantité, abſolue ou reſpective, comme le ſang à l'égard des menſtrues, des lochies, des hémorrhoïdes, & de toutes les hémorragies naturelles ou critiques, la ſemence & le lait, dont l'évacuation eſt utile & même néceſſaire dans les circonſtances qui l'exigent, mais dont la trop grande perte eſt auſſi très-déſavantageuſe à la ſanté, & peut occaſionner de grandes maladies; la ſalive dans l'état de ſanté n'abonde jamais aſſez pour devoir être jettée, comme la matiere des crachats, qui ne peut jamais être qu'une pituite ou une mucoſité véritablement excrémenticielle. *Voyez* LAIT, SEMENCE, SALIVE.

La conſervation de la ſanté exige abſolument que l'on ne faſſe point uſage, pour quelque raiſon que ce ſoit, de remedes, de médicamens, ſur-tout de ceux qui ſont propres à procurer des évacuations extraordinaires, tant que toutes les fonctions ſe font convenablement & ſans aucune apparence de ſurabondance d'humeurs qui indique le beſoin de recourir aux ſecours de l'art pour aider la nature ou ſuppléer à ſon défaut: rien n'eſt plus contraire à la ſanté que l'abus en ce genre; on ne doit faire uſage de remedes que dans les cas où l'on a véritablement beſoin du conſeil du médecin. *Voyez* REMEDES, MÉDICAMENS, HYGIENE.

VI. *Des affections de l'ame.* L'expérience & l'obſervation de tous les tems, apprennent que tous les hommes affectés de quelque paſſion de l'ame qui affecte fortement, violemment, éprouvent un changement conſidérable dans l'action des organes vitaux; que le mouvement du cœur, le pouls, la reſpiration en ſont augmentés ou diminués d'une maniere très-ſenſible, reſpectivement à l'état naturel, avec des variétés, des inégalités que l'on ne peut déterminer; que la tranſpiration, ſelon Sanctorius, ainſi que les autres excrétions, en ſont auſſi plus ou moins altérées; que l'appétit & les forces en ſont ſouvent diminués, &c. Ainſi la tranquillité conſtante de l'ame, l'éloignement de toute ambition, de toute affection, de toute averſion dominante, contribue beaucoup au maintien de la ſanté, & lui eſt eſſentiellement néceſſaire. Il n'eſt pas moins important à cet égard d'éviter toute application à l'étude trop forte, trop continuée, toute contention d'eſprit de longue durée, parce qu'il en réſulte une trop grande diſſipation du fluide nerveux, outre qu'il eſt auſſi détourné par-là des organes de la digeſtion & de l'élaboration des humeurs, auxquels il eſt ſi néceſſaire que la diſtribution s'en faſſe, conformément aux beſoins de l'économie animale; enſorte que cette diſſipation ou cette diverſion ſont ſuivies inévitablement de la diminution, de l'épuiſement des forces, & de l'affoibliſſement du tempérament, & de tous les effets que de ſemblables léſions peuvent produire. *Voyez* DÉBILITÉ.

Mais de ce que les paſſions peuvent nuire à la ſanté, on n'en doit pas conclure qu'il faille les détruire entierement, pour n'en recevoir aucune impreſſion; d'abord c'eſt la choſe impoſſible (*voyez* PASSION, *Morale*); d'ailleurs en ſuppoſant que cela ſe pût, ce ſeroit détruire des modifications de notre être qui peuvent lui procurer des avantages. En effet, les affections vives de l'ame, lorſqu'elles ſont agréables ou qu'elles ne cauſent pas de trop fortes émotions, les exercices de l'eſprit reglés par la modération, ſont très-utiles, & même néceſſaires à l'homme, pour que la vie ne lui ſoit pas ennuyeuſe, & qu'il y ſoit attaché par quelque intérêt qui la lui rende agréable, ou au moins en rempliſſe l'eſpace: autrement elle ſeroit, pour ainſi dire, ſans feu & ſans ſel; elle n'auroit rien qui pût animer & en faire ſouhaiter la continuation. Les deſirs, l'eſpérance & les plaiſirs, auxquels on ne ſe livre qu'avec modération (& avec l'attention, ſelon le conſeil du chancelier Bacon, de ne ſe procurer jamais une ſatisfaction complette, & de ſe tenir toujours un peu en haleine pour tendre à la poſſeſſion des biens que l'on peut ambitionner, qui quels qu'ils ſoient ne ſont jamais auſſi agréables par la jouiſſance que par l'attente un peu fondée), ſont les ſeules affections de l'ame qui ne troublent pas l'économie animale, & qui peuvent au contraire contribuer autant à entretenir la vie ſaine, qu'à la rendre chere & précieuſe. *Voyez* les conſeils admirables de Seneque à ce ſujet (*de tranquillitate animi, cap. xv.*), que les bornes de cet ouvrage ne permettent pas de rapporter dans cet *article*, déja peut-être trop long.

Concluſion. Mais telle eſt la triſte condition du genre humain, que la diſpoſition néceſſaire pour rendre la ſanté parfaite autant qu'il ſoit poſſible, qui eſt une très-grande mobilité dans les organes, ne peut pas être long-tems exercée ſans ſe détruire elle-même. Ainſi, quelque ſoin que l'on prenne pour ne faire que le meilleur uſage des choſes *non-naturelles*, & pour écarter toutes les affections contre nature qui peuvent réſulter de leurs mauvaiſes influences, il reſte démontré qu'il eſt très-difficile de conſerver une bonne ſanté, & de ſe préſerver de maladie pendant une longue vie. *Voyez* SANTÉ, VIE, VIEILLESSE, MALADIE.

Il faut encore obſerver en finiſſant, que comme les choſes *non-naturelles* ne peuvent être regardées comme ſalutaires ou nuiſibles que relativement à leur effets dans l'économie animale, cette influence eſt différente ſelon la différence de l'âge, du ſexe, du tempérament des individus; ſelon la différente ſaiſon de l'année, la différente température & différent climat, & ſur tout ſelon les différentes habitudes que l'on a contractées: enſorte que ce qui peut être avantageux aux uns, peut être nuiſible à d'autres, & qu'il ne convient pas par conſéquent de fixer une regle générale par rapport à la façon de vivre, tant morale que phyſique. Il ne peut y en avoir qui convienne également à toutes ſortes de perſonnes, dans les différentes circonſtances qui viennent d'êtres établies: on obſerve même ſouvent que ce qui convient dans un tems à quelqu'un, ne lui convient pas dans un autre qui paroît peu différent. *In omnibus fere, minus valent præcepta, quam experimenta*, dit avec raiſon Quintilien.

Ainſi, c'eſt à l'expérience qui apprend à connoître ce qui eſt utile & ce qui eſt nuiſible, & au raiſonnement que l'on peut faire en conſéquence, qu'il appartient de déterminer, & même ſeulement par approximation, relativement aux différences génériques des individus & des circonſtances, les conditions qui indiquent le bon ou le mau-

mauvais usage des choses *non-naturelles*. *Voyez* RÉGIME. Le bon sens éclairé des lumieres de la Physique, peut bien servir pour faire connoître ces conditions à ceux qui veulent faire une étude de ce qui intéresse la conservation de la santé; mais comme cette étude fait rarement de bons médecins de soi-même en ce genre, il est toujours plus sûr, pour les personnes qui veulent ou qui doivent par état régler tout ce qui a rapport à leur santé & à la prolongation de leur vie, d'avoir recours aux conseils de ceux qui se dévouent spécialement à acquérir les connoissances nécessaires à cet égard, & qui jouissent de la réputation bien fondée de les posséder; ce qui n'est pas commun, parce qu'elles exigent qu'ils soient sur-tout bien versés dans la Chimie, pour être en état de donner des préceptes de santé, plus salutaires & plus sûrs que les autres. *Voyez* MEDECINE, MEDECIN, CHIMIE, CHIMISTE.

NONNE, s. f. (*Hist. eccl.*) mot qui signifioit autrefois *une religieuse*, & qui le signifie encore aujourd'hui, quoiqu'il ne soit plus du bel usage & qu'on ne l'emploie plus dans le style sérieux. *Voy.* RELIGIEUX & PROFÈS.

Ce mot vient de *nonna*, *nonnana*, ou *nonnanis*, tous mots latins qui signifioient d'abord *des pénitens*, & ensuite ont signifié *des religieux*. Borel le fait venir de *nonno* ou *nonna*, qui signifie en italien *grand-pere* ou *grand-mere*, & il prétend qu'on appliquoit par honneur le mot de *nonna* aux religieuses, comme celui de *nonno* aux religieux.

De-là est venu aussi en anglois le mot *nunnery*, monastere de femmes. *Voyez* MONASTERE.

Hospinien prétend que ce nom est originairement égyptien, & qu'il signifie *une vierge*. Il ajoute qu'en cette langue on appelloit les moines *nonni*, & les personnes du sexe consacrées à Dieu *nonnæ*. Mais tout cela paroît avancé sans fondement. Ce qu'il y a de certain, c'est que saint Jérôme emploie ce terme dans sa *xxij. épître* à Eustochius, pour désigner les veuves qui gardoient la continence. *Illæ interim quæ viduitatis præferunt libertatem, castæ vocantur & NONNÆ*. Bingham pense que les Anglois ont tiré de-là leur mot NUN, qui signifie *une religieuse*. Bingham. *Orig. eccles. tom. III. lib. VII. c. iv.* §. 8. Hospinian. *de Monach. lib. I. cap. j. pag. 3.* (*G*)

NONNETTE, *Voy.* MÉSANGE-NONNETTE.

NONNETTE BLANCHE, religieuse, *mergus rheni Gesnero*, oiseau qui ressemble à la piette, & qui n'en differe qu'en ce qu'il est un peu plus petit & qu'il n'a pas de huppe. Ray prétend qu'on ne doit pas faire une espece particuliere de la *nonnette blanche*, & que c'est le même oiseau que la piette. *Voyez* PIETTE. Raii, *Synop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

NONOBSTANCES, s. f. (*Jurisprud.*) ce terme qui vient du latin, signifie une clause usitée dans les provisions de cour de Rome, & dans les rescrits qui commencent par ces mots, *nonobstantibus*, d'où l'on a fait *nonobstances*; cette clause fait ordinairement la troisieme partie des provisions de cour de Rome, elle comprend l'absolution des censures, les réhabilitations & dispenses nécessaires pour jouir du bénéfice impétré, nonobstant les incapacités ou autres obstacles qu'on pourroit proposer à l'encontre; ainsi ces *nonobstances* sont apposées en faveur des impétrans. Dans les rescrits la quatrieme clause est celle des *nonobstances* & dérogatoires. Ceux qui sont inférieurs au pape ne peuvent user de la clause de *nonobstance* & de dérogatoire aux constitutions canoniques, si ce n'est dans certaines dispenses que les archevêques & évêques peuvent donner. *Voy.* DISPENSE.

NON-OUVRÉ, adj. *terme de métier*, il se dit de matieres qui ne sont point travaillées ni mises en œuvre, particulierement des métaux: de l'acier *non-ouvré*, du fer, du cuivre *non-ouvré*.

On appelle de la toile *non-ouvrée*, du linge *non-ouvré*, la toile & le linge qui sont unis, qui n'ont aucun ouvrage ni figure dessus.

NON-PAIR. *Voyez* IMPAIR.

NON-VALEUR, s. m. (*Comm.*) dette non-exigible par l'insolvabilité du débiteur. On appelle dans les finances *non-valeurs* les deniers sur la perception desquels on avoit compté, & dont on ne peut faire le recouvrement

NON-VUE, s. f. (*Marine.*) on exprime par ce terme la brume, lorsqu'elle est si épaisse qu'on ne peut rien découvrir au-delà du vaisseau, de sorte qu'on ne peut voir les terres quoiqu'on en soit fort proche, ce qui occasionne quelquefois la perte du vaisseau: alors on dit qu'il a péri par *non-vûe*. (*R*)

NOORDEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne, au cercle de Westphalie, à 2 milles d'Embden; Balthasar de Sens la ravagea en 1531. *Long.* 24. 40. *lat.* 53. 36.

Eyban-Hulderic, jurisconsulte, né à *Noorden*, & mort en 1699, âgé de 70 ans, a mis au jour, en latin, des ouvrages estimés sur les Institutes de Justinien, le Droit public & féodal, & le droit des particuliers: ils ont été recueillis & imprimés à Strasbourg en 1708. *in-fol.* (*D. J.*)

NOPAGE, s. m. *terme de manufacture*. On appelle le *nopage* d'une piece de drap, ou de quelque autre étoffe de lainerie, de la façon qu'on leur donne, en leur arrachant les nœuds avec de petites pinces, après qu'on les a levées de dessus le métier. Ainsi *noper* est la même chose qu'*énouer*; & l'ouvriere qui nope ou énoue les pieces de lainerie au sortir du métier, s'appelle *nopeuse* & *énoueuse*. (*D. J.*)

NOPAL, s. m. (*Bot. exotiq.*) plante du Mexique, sur laquelle s'élevent les cochenilles sauvages & cultivées. Les Indiens nomment cette plante *nopalli*, & je crois que pour éviter l'erreur, nous devons lui conserver le nom de *nopal* en françois, & abroger les noms équivoques de figuier d'Inde, de raquette, de cardasse, & autres semblables. M. Hans-Sloane, dans sa magnifique histoire de la Jamaïque, appelle le *nopal* en botaniste, *opuntia maxima, folio oblongo, rotundo, majore, spinulis obtusis, mollibus, & innocentibus obsito flore, striis rubris variegato*. C'est le *tuna mitior, flore sanguineo, cochenillifera*, de Dillenius, *horti & thamensis tab. ccxcvij. fig.* 383. & le *nopal nochezeli* d'Hernandez, *Hist. Mexic. pag.* 78.

Les *nopals* du Mexique sont des plantes dont la structure est bien différente de celle des nôtres. Ils ont plusieurs branches ou tiges, mais chaque branche n'est qu'une file de feuilles mises bout-à-bout, comme sont les grains de chapelets. Chaque feuille est plate, à contour oval; elle tire son origine de celle qui la précede; elle y tient par son bout inférieur, & du bout supérieur par la feuille qui la suit. C'est apparemment la figure de ces feuilles qui a fait donner le nom de *raquette* à la plante, car chaque feuille est une palette épaisse.

Le *nopal* qui nourrit la fine cochenille est une sorte d'arbrisseau, qu'on cultive soigneusement & uniquement au Mexique. Il porte des côtes ou feuilles nommées *pencas*, de figure ovale, d'un verd pâle, pleines de suc, longues chacune de 10 à 12 pouces, larges de 5 ou 6, épaisses, environnées de quelques piquans mols & foibles: voilà tout ce qu'on sait de vrai sur la description de cette plante, & quand je n'ajoute rien de son fruit, de sa fleur, de sa graine, c'est manque de guide, & de peur de tomber dans l'erreur.

Si les personnes qui ont pris des informations au Mexique sur la nature de la cochenille avoient eu soin de demander en même tems une description complette de la plante, nous saurions à quoi nous en tenir, entre les descriptions des Botanistes & des voyageurs, qui se contredisent les uns les autres. M. Hans-Sloane est le seul qui nous ait donné une figure de cette plante, à laquelle on puisse se fier, mais il n'est point entré dans les détails du fruit, de la fleur, & de la graine.

Il y a tant d'especes de tuna d'Amérique, que nous pouvons en comparer le nombre à celui des figuiers de nôtre Europe. Hernandez en décrit sept dans une seule province du Mexique. Il est arrivé de cette variété, que presque tous les auteurs ou voyageurs nous ont donné les unes ou les autres especes de *tuna* de leur connoissance, pour celle qui nourrit la cochenille: ainsi, par exemple, Pison, *liv. XIV, chap. xxxv.* a crû faussement que son *jamacera* étoit le cochenilier. M. Geoffroy a été semblablement trompé, en pensant que l'*opuntia major, validissimis aculeis munita*, de Tournefort, *Inst. rei herb.* 129. étoit le *nopal*; mais le P. Labat sur-tout, a fait ici autant de bévues que de pas, 1°. en décrivant & représentant le poirier piquant pour l'arbre qui nourrit la cochenille; 2°. en disant que la cochenille se trouve dans toutes les îles où il y a des acacias; 3°. enfin dans sa description de l'insecte qu'il n'a jamais vû, ni mort ni vif. (*D. J.*)

NOQUET, s. m. *terme de Plombier*, petite bande de plomb quarrée, qu'on place pour l'ordinaire dans les angles enfoncés de couverture d'ardoise; ce sont des especes de noües: le *noquet* est plié & attaché aux jouées des lucarnes & sur le latis.

NORA, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Sardaigne, sur la côte méridionale selon Ptolomée, *liv. III. chap. iij.* Léandre en nomme aujourd'hui la place *Calviri*.

Nora étoit encore un lieu fortifié dans la Phrygie, dont parlent Diodore, Plutarque, Cornélius-Népos, & Stra-

Strabon: ce dernier place ce fort dans la Cappadoce. (*D. J.*)

NORBA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium. Tite-Live, *liv. II. chap. xxxiv.* lui donne le nom de *Colonie romaine*; il appelle le peuple *Norbani*, & le territoire *Norbanus ager*. *Norba* s'appelle aujourd'hui *Norma*: on la trouve dans la campagne de Rome au sud de Segni.

NORBA CŒSAREA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Lusitanie. Pline, *liv. IV. chap. xxij* la nomme *Norbensis colonia Cæsariana*: on croit que c'est aujourd'hui *Alcantara*, ou du-moins qu'*Alcantara* auroit été bâtie dans son voisinage & de ses ruines.

NORCIA, ou NORSIA, ou NURSIA, (*Géog.*) petite ville d'Italie, dans l'Ombrie, au duché de Spolete, autrefois épiscopale. Quoique sujette au pape, son gouvernement est en forme de république. Elle élit quatre magistrats qui ne doivent savoir ni lire ni écrire. On voit qu'il ne tiendroit pas à cette bicoque de ramener la barbarie au sein de l'Italie. La situation de *Norcia* est entre des montagnes, à 8 lieues S. E. de Spolete, 11 lieues N. E. de *Narni*. *Long.* 30. 46. *lat.* 42. 37.

Saint Benoît naquit dans cette ville, ou dans son territoire, vers l'an 480. Il est bien connu pour avoir été l'instituteur d'un ordre de son nom, qui s'est répandu en peu de tems dans toute l'Europe, a acquis des richesses immenses, & a donné de savans hommes à l'Eglise. Il mourut au Mont-Cassin vers l'an 543, après y avoir jetté les fondemens d'un célebre monastere. *Voy.* MONT-CASSIN.

Mais *Nurcia* est autrement fameuse dans l'histoire, pour avoir donné la naissance à un des plus grands capitaines romains, à Quintus Sertorius. Après s'être distingué dans le barreau par son éloquence, il accompagna Marius dans les Gaules, & le suivit à Rome; ensuite au retour de Sylla il porta la guerre en Espagne, & par sa valeur se rendit maître d'une partie de ces grandes provinces, qui servit depuis d'asyle & de retraite à ceux qui se déclarerent en sa faveur; il s'y soutint contre Metellus, le jeune Pompée, & tous les autres généraux qu'on lui opposa. Sa haute réputation passa jusqu'en Asie. Mithridate lui offrit des sommes considérables pour fournir aux frais de la guerre, avec une flotte qui seroit à ses ordres, pourvû seulement qu'il lui permit de recouvrer ses provinces; mais Sertorius rempli de sentimens héroïques, protesta qu'il n'entendroit jamais à aucun traité, qui blesseroit la gloire ou les intérêts de sa patrie. Ce grand homme, qui avoit échappé à tous les périls de la guerre, périt peu de tems après, en 680, par la perfidie des Romains de son parti. Parpenna l'assassina dans un festin. Le nom de ce héros a fourni à Corneille sa belle tragédie de *Sertorius*. (*D. J.*)

NORICIENS, (*Hist. anc.*) peuple de l'ancienne Germanie, qui occupoit les bords du Danube, & faisoit partie des Vindéliciens. Leur pays comprenoit l'Autriche, la Stirie, la Carinthie, le Tyrol, & la Baviere, & une partie de la Franconie, les Romains nommoient cette partie *Noricum ripense*, la Pannonie & la Hongrie s'appelloient *Noricum mediterraneum*.

NORD, ou NORS, ou NORTH, (*Géogr.*) mot que les Septentrionaux emploient pour signifier la partie du ciel, & celle du globe de la terre, qui est opposée au midi, & qui se trouve entre l'équateur ou la ligne équinoxiale & le pole. Les anciens y remarquerent sept étoiles qu'ils nommerent *septentriones*, c'est de-là qu'est venu à cette partie le nom de *septentrion*, & celui de *septentrional* à tout ce qui est tourné de ce côté-là. C'est la même constellation que les Astronomes appellent *la petite ourse*, & le peuple *le chariot de saint Jacques*.

Comme le pole doit être un point fixe dans le ciel, & que cette constellation tourne avec le ciel autour du pole, on peut conclure qu'elle n'est pas précisement au point du pole. On choisit donc pour l'étoile du *nord* la derniere de la queue de la petite ourse, parce qu'elle décrit le plus petit cercle, & est par conséquent la plus voisine du pole, qui doit être un point immobile au centre du cercle qu'elle décrit. Ce centre est le véritable *nord*. Le *nord*, moins proprement dit, est cette constellation que le peuple nomme *nord*; & on appelle *vent du nord* le vent qui vient de ce côté-là; le *nord* juste & le midi juste sont diamétralement opposés, & une ligne que l'on tireroit de l'un à l'autre est la méridienne. *Voyez* MÉRIDIEN.

On appelle encore *nord* tout ce qui est du côté du *nord*, depuis l'ouest jusqu'à l'est, c'est-à-dire depuis l'occident vrai jusqu'à l'orient vrai; mais les navigateurs divisent ce demi-cercle en plusieurs parties; premierement ils le divisent en quatre, en plaçant le *nord*-est entre le *nord* & l'est; c'est-à-dire entre le vrai septentrion & l'orient vrai; & le *nord*-ouest, entre le *nord* & l'ouest, c'est-à-dire entre le même septentrion & l'occident vrai. Ils subdivisent encore les espaces qui sont entre l'ouest, le *nord*-ouest, le *nord*, le *nord*-est, & l'est.

Quand les voyageurs, & le plus grand nombre des géographes après eux, disent qu'un lieu est au *nord* de l'autre, ils parlent rarement avec assez de précision; ainsi il ne faut pas toujours l'entendre du vrai *nord*, mais du *nord* plus ou moins oriental ou occidental. (*D. J.*)

NORD, VENT DU (*Navigation.*) Le *nord* est la plage du pole boréal, & le *vent du nord* est celui qui souffle de ce côté; *nord-est*, nom de la plage qui est au milieu du *nord* & de l'*est*. Le vent qui souffle de cette plage porte le même nom; on l'appelle vulgairement *galerne*, & en latin *areta*, *peliotes* ou *bora-peliotes*.

Nord-est, quart à l'est, plage qui décline de 33°, 45'. du *nord* à l'est; les latins appellent ce vent *mesaquilo*, *mesoboreas*, *supernas*.

Nord-Nord-est, plage qui décline de 22°, 30'. du *nord* à l'est; c'est aussi le nom du vent qui souffle de ce côté-là.

Nord-nord-ouest, plage située à 22°, 30'. du *nord* à l'ouest; le vent qui souffle de cette plage porte le même nom, & en latin celui de *circius*.

Nord-ouest, nom de la plage qui est entre le *nord* & l'ouest, & du vent qui souffle de cette partie du monde; on le nomme en latin *borolybicus*. Il est humide & dispose l'atmosphere à la pluie. M. Wolf a observé dans une dissertation sur l'hiver de 1709, que ce vent donne le tems inconstant du mois d'Avril.

Nord-ouest, quart à l'ouest. On appelle ainsi la plage & le vent qui décline de 33°, 45'. de l'ouest au *nord*. Ce vent est connu des latins sous le nom de *mesagestes* ou *mesocostus*.

Nord-quart, nord-est. C'est la plage qui décline de 11°, 15'. du *nord* à l'est; on donne le même nom au vent qui souffle de cette plage, & qu'on nomme en latin *hypaquilo*.

NORD, COMMERCE DU (*Commerce.*) On appelle le *commerce du nord*, celui qui se fait par les Anglois, les François, les Hollandois & autres nations, dans les parties les plus septentrionales de la terre, comme la Norwege, Archangel, le Groenland, la Laponie, *&c.* on y comprend aussi la mer Baltique.

NORDELLES, (*Géog.*) partie de la Suéde, qu'on nomme communément les *provinces du nord*, le *Nordland*. Elles renferment la Gestricie, l'Helsingie, la Medelpadie, l'Angermanie, la Bothnie, la Laponie suédoise, le Jemotand & le Harudall. (*D. J.*)

NORDESTER, v. neut. (*Marine.*) se dit de l'aiguille aimantée, de la boussole, lorsqu'elle décline vers le nord-est, au lieu de marquer directement le nord. *Voyez* DÉCLINAISON DE LA BOUSSOLE.

NORDHAUSEN, (*Géog.*) ancienne ville impériale d'Allemagne, dans le cercle de basse-Saxe, sur le Hartz. Elle est sous la protection de l'électeur de Saxe, & suit la confession d'Ausbourg: elle a un conseil souverain, & est dans un pays fertile, à 10 lieues S. O. de Dresde. *Long.* 30. 42. *lat.* 51. 24. (*D. J.*)

NORDLINGEN, (*Géog.*) ville libre & impériale d'Allemagne dans la Suabe; elle est commerçante & professe la religion luthérienne. Ferdinand III, roi de Hongrie, la prit en 1634, & néanmoins il en usa généreusement, en la laissant jouir comme auparavant, du libre exercice de la religion, & de ses autres priviléges. Elle est sur l'Aigre, à 16 lieues N. O. d'Ausbourg, 6 S. O. d'Oeting. *Long.* 27. 52. *lat.* 48. 56. (*D. J.*)

NORDOUESTER, v. n. (*Marine.*) se dit de l'aiguille aimantée de la boussole, lorsqu'elle décline vers le nord-ouest, au lieu de marquer directement le nord. *Voyez* DÉCLINAISON DE LA BOUSSOLE. (*Q*)

NORDSTRAND ou NOORSTRAND, (*Géog.*) Ile du royaume de Danemark, dans le duché de Sleswig, sur la côte occidentale, vis-à-vis les préfectures de Flensbourg & de Husum: elle a été affligée en différens tems par de funestes inondations, qui l'ont peu-à-peu diminuée, & l'ont enfin submergée en 1634, à quelques endroits près. Elle étoit peuplée d'environ huit mille habitans, & plus de six mille personnes furent noyées dans ce désastre. *Long.* 26. 40. *lat.* 64. 36. (*D. J.*)

NORFOLCK, (*Géog.*) province maritime d'Angleterre, au diocèse de Norwich, avec titre de duché. On lui donne 140 milles de tour, & environ un million cent quarante-huit mille arpens; elle est bornée au N. & à l'E. par l'Océan germanique. Son terroir est fort varié. Vers la mer c'est un pays plat qui abonde en blé.

Ses bois nourrissent beaucoup de bétail, & ses bruieres une infinité de moutons. Ses principales rivieres sont l'Ouze, le Waveney, la Yare & Thyru. Son commerce consiste en blé, laine, miel & safran, dont le meilleur croît auprès de Walsingham. Il s'y trouve quantité de manufactures de différentes étoffes de laine. Ses côtes abondent en harengs. Norwich en est la capitale. Entre les autres villes à marché, on compte principalement Lyn, Yarmouth, Thetford, Castle, Rising, &c.

Il faut dire ici, que *Walton Briand*, évêque de Chester, étoit de la province de *Norfolck*, il mourut en 1661; mais il s'est rendu célebre pendant sa vie, par son édition de la bible Polyglotte, c'est-à-dire, en plusieurs langues, qu'on appelle la *polyglotte* d'Angleterre. Il a mis à la tête de cette bible, des prolegomenes qui sont beaucoup plus savans, plus étendus & plus exacts que ceux qui avoient paru jusqu'alors. Ces prolégomenes ont été imprimés séparément à Zurich en 1673. La dissertation latine de M. Walton sur les langues orientales, & sur l'antiquité, l'autorité & l'usage, tant des textes que des versions qui se trouvent dans les polyglottes d'Espagne, de France & d'Angleterre, est un morceau précieux. Enfin, on remarque dans l'édition de la polyglotte du digne évêque de Chester, beaucoup de critique, de jugement, de science & de modération.

Wharton (*Henri*) naquit aussi dans cette province. Ses principaux ouvrages sont un traité sur le célibat du clergé; remarques sur l'histoire de la réformation de Burnet, en anglois. *Anglia sacra, historia episcoporum londinensium. Appendix ad historiam litterariam*, Guilielmi Cave & autres. On lui doit encore une bonne édition d'Usserius; il mourut à Londres en 1694. (*D. J.*)

NORIMON, (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne au Japon à une espece de chaise à porteur, dont les habitans du pays se servent dans leur voyage. C'est une caisse quarrée, oblongue, assez grande pour qu'une personne puisse y être assise & même couchée; elle est fermée par un treillis de cannes entrelacées, & quelquefois vernies. Il y a de chaque côté une petite porte brisée, & communément une fenêtre par-devant & par-derriere. Cette chaise est portée sur des brancards par deux, quatre ou huit hommes, suivant la qualité des personnes.

NORIQUE, (*Géog. anc.*) en latin *Noricum*, grande contrée, située entre le Danube & les Alpes. Le Danube qui la séparoit de l'ancienne Germanie, s'y trouva depuis entierement enclavé: ses bornes étoient originairement le Danube du côté du nord; le mont Cetius à l'orient, les Alpes *Noriques* au midi, l'Inn à l'occident.

Il ne paroît pas qu'il ait été fait aucune division du *Norique* avant l'empire de Constantin. Jusques-là il avoit été compris sous une seule contrée, qui fut premierement le royaume *Norique*, & ensuite le pays ou la province *Norique*.

Lorsque le *Norique* eut sécoué le joug des Romains, ses limites furent tantôt plus étendues, tantôt plus resserrées: les Boiariens s'emparerent d'une partie du *Norique*; ce ne fut qu'assez tard que ce pays recouvra ses premieres bornes, s'étendit jusques dans la Pannonie, & se trouva comprendre une grande partie de l'Autriche, de la Baviere, l'archevêché de Saltzbourg, avec la Styrie & la Carinthie.

Auguste ayant conquis le *Norique*, le réduisit en province romaine: dans la suite des tems, les Gots s'en emparerent. Après leur départ, ce pays fut exposé aux incursions de diverses peuples. Les Suèves, les Rugiens, les Hérules, &c. y partagerent successivement les dépouilles des Romains. Odoacre, roi des Hérules, ayant chassé les Rugiens, régna quelque tems dans le *Norique*; mais vaincu à son tour par Théodoric, roi des Ostrogots, il fut contraint de lui céder une partie du pays dont il fut dédommagé par une portion de l'Italie & de la Rhétie. On croit que ce fut lui qui appella dans le *Norique* les Boiariens, qui avoient déja pénétré dans la Vindélicie.

De tout tems cette contrée a été célebre par ses excellentes mines de fer. Horace dit par cette raison, *noricus ensis*: on lit aussi souvent dans les médailles *noricum ferrum*. Enfin, S. Severin fut le premier apôtre du *Norique* dans le cinquieme siecle. (*D. J.*)

NORKOPING, ou NORKOEPING, (*Géog.*) en latin moderne *Norkopia*, ville de Suède, dans l'Ostrogothie, entre Sudercoëping & Nicoëping, sur le bord d'un grand étang, qui a sa décharge assez près de cette ville; & dont les eaux vont se rendre dans le golfe Brawiken.

Le mot de *Norkoping* veut dire, *marché du nord*, parce que cette ville est située dans la partie septentrionale de l'Ostrogothie; elle est à 28 lieues S. O. de Stockolm. *Long.* 35. 15. *lat.* 58. 28. (*D. J.*)

Bauck (*Laurent*) né à *Norkoping*, & mort en 1661, fut professeur en Jurisprudence à Francker, après ses voyages en plusieurs pays de l'Europe: on remarque entre ses livres, celui de la taxe *de la chancellerie romaine*, dont il donna une nouvelle édition. On sait que ce livre fut imprimé à Rome en 1514, à Cologne en 1515, à Paris en 1520 & en 1545; à Francfort en 1612, à Bois-le-Duc en 1664: enfin, on ne sauroit croire combien de fois ce livre singulier a été imprimé depuis. L'inquisition d'Espagne & de Rome l'ont condamné, en supposant que les hérétiques l'avoient corrompu. (*D. J.*)

NORMAL, adj. (*Géom.*) une ligne *normale*, en Géometrie, est ce que l'on appelle autrement & plus ordinairement une *perpendiculaire*. *Voyez* PERPENDICULAIRE.

NORMANDIE, (*Géog.*) belle & grande province de France, avec titre de duché; c'est l'un de ses plus importans gouvernemens généraux, par sa situation sur la mer océane, dans le voisinage de l'Angleterre au septentrion, & dont elle n'est séparée que par le canal de la Manche. Elle est bornée à l'orient, par la Picardie & l'île de France; au midi, par la Beausse, le Perche & le Maine; & au couchant, par la Bretagne. Elle a environ 60 lieues du levant au couchant, depuis Aumale jusqu'à Valogne: sa largeur du midi au septentrion, est de trente lieues, depuis Verneuil-sur-l'Aure, jusqu'à la ville d'Eu & Tréport. Son circuit est d'environ 240 lieues, dont la plus grande partie est en côtes de mer; mais particulierement le Cotantin qui avance dans la mer en maniere de péninsule.

Ce pays du tems des empereurs Romains, faisoit partie de la Gaule celtique ou lyonnoise; ensuite les Francs ayant conquis les Gaules, ce même pays fit partie du royaume de Neustrie sous les rois Mérovingiens, sous les Carlovingiens: après le partage fait entre les enfans de Louis le Débonnaire, cette province demeura à Charles le Chauve, roi de la France occidentale; Charles le Simple son petit-fils, fut obligé de la céder en propriété à Rollon, chef des Normands ou Danois. Les successeurs de ce Rollon furent si puissans, que Guillaume, duc de *Normandie* descendit en Angleterre & y fut couronné roi. Enfin, Philippe Auguste se rendit maître de la *Normandie* l'an 1203 sur Jean-Sans-terre, & la réunit à la couronne. Depuis ce tems-là, quelques-uns des rois de France jusqu'à la fin du quatorzieme siecle, donnerent à leur fils-aîné le titre de duc de *Normandie*, jusqu'à ce que celui de Dauphin ait prévalu.

Cette province est une des plus riches, des plus fertiles, & des plus commerçantes du royaume; elle est aussi celle qui donne le plus de revenu au roi. Il n'y croît presque point de vin, mais on y fait beaucoup de cidre & de poiré. Elle est arrosée de plusieurs rivieres, dont les principales sont l'Orne, la Touque, la Rille, l'Eure, la Dive & la Seine. Les prairies & les pâturages en sont admirables; la mer y est très-poissonneuse, & le poisson en est excellent.

Il se fait beaucoup de sel blanc dans l'Avranchin, le Cotantin & le Bessin, dont on sale les beurres du pays. Il s'y trouve plusieurs mines de fer, & quelques-unes de cuivre; les verreries y sont en grand nombre; son principal commerce consiste en laines, draperies, toiles, pêche, &c.

La *Normandie* comprend sous la métropole de Rouen, six évêchés; l'on compte dans ses sept diocèses 80 abbayes, & 4289 paroisses. Les pairies & duchés de cette province qui subsistent, sont Eu, Aumale, Elbeuf & Harcourt.

Je n'entrerai point dans le gouvernement civil & militaire de ce pays, encore moins dans les détails particuliers; on a sur tout cela, une description historique & géographique en deux volumes *in*-4°. avec figures; je dirai seulement que c'est la province du royaume qui a produit le plus de gens d'esprit & de goût pour les Sciences. (*D. J.*)

NORMANDS, (*Hist. mod.*) peuples de la Scandinavie & des bords de la mer Baltique, qui ravagerent la France & l'Angleterre pendant le neuvieme siecle. On les appelloit *Normands*, hommes du nord, sans distinction, comme nous disons encore en général les corsaires de Barbarie. Voici le récit de leurs incursions d'après l'illustre auteur moderne de l'histoire générale: il me procure sans cesse des tableaux intéressans pour embellir l'Encyclopédie.

Les *Normands* trop nombreux pour leur pays, n'ayant à cultiver que des terres ingrates, manquant de manufactures & privés des arts, ne cherchoient qu'à se répan-

pandre loin de leur patrie. Le brigandage & la piraterie leur étoient néceſſaires, comme le carnage aux bêtes féroces. Dès le quatrieme ſiecle, ils ſe mêlerent aux flots des autres barbares qui porterent la déſolation juſqu'à Rome & en Afrique.

Charlemagne prévit avec douleur les deſcentes que ces peuples feroient un jour, & les ravages qu'ils exerceroient; il ſongea à les prévenir. Il fit conſtruire des vaiſſeaux qui reſteroient toujours armés & équipés; il forma à Boulogne un des principaux établiſſemens de ſa marine, & il y releva l'ancien phare qui avoit été détruit par le tems: mais il mourut, & laiſſa dans la perſonne de Louis le Débonnaire un ſucceſſeur qui n'hérita pas de ſon génie; il s'occupa trop de la réforme de l'égliſe, peu du gouvernement de ſon état, s'attira la haine des eccléſiaſtiques, & perdit l'eſtime de ſes ſujets. A peine fut-il monté ſur le trône en 814, que les *Normands* commencerent leurs courſes. Les forêts dont leur pays étoit hériſſé, leur fourniſſoit aſſez de bois pour conſtruire leurs barques à deux voiles & à rames. Environ cent hommes tenoient dans ces bâtimens, avec leurs proviſions de biere, de biſcuit de mer, de fromage & de viande ſalée. Ils côtoyoient les terres, deſcendoient où ils ne trouvoient point de réſiſtance, & retournoient chez eux avec leur butin, qu'ils partageoient enſuite ſelon les lois du brigandage, ainſi qu'il ſe pratique en Barbarie.

Dès l'an 843, ils entrerent en France par l'embouchure de la riviere de Seine, & mirent la ville de Rouen au pillage. Une autre flotte entra par la Loire, & dévaſta tout juſqu'en Touraine; ils emmenoient en eſclavage les hommes, ils partageoient entr'eux les femmes & les filles, prenant juſqu'aux enfans pour les élever dans leur métier de pirates. Les beſtiaux, les meubles, tout étoit emporté. Ils vendoient quelquefois ſur une côte ce qu'ils avoient pillé ſur l'autre. Leurs premiers gains exciterent la cupidité de leurs compatriotes indigens. Les habitans des côtes germaniques & gauloiſes ſe joignirent à eux, ainſi que tant de renégats de Provence & de Sicile ont ſervi ſur les vaiſſeaux d'Alger.

En 844, ils couvrirent la mer de navires; on les vit deſcendre preſqu'à-la-fois en Angleterre, en France & en Eſpagne. Il faut que le gouvernement des François & des Anglois fût moins bon que celui des Mahométans qui regnoient en Eſpagne; car il n'y eut nulle meſure priſe par les François ni par les Anglois pour empêcher ces irruptions; mais en Eſpagne les Arabes garderent leurs côtes, & repouſſerent enfin les pirates.

En 845 les *Normands* pillerent Hambourg, & pénétrerent avant dans l'Allemagne. Ce n'étoit plus alors un ramas de corſaires ſans ordre: c'étoit une flotte de 600 bateaux qui portoit une armée formidable. Un roi de Danemark, nommé Eric, étoit à leur tête. Il gagna deux batailles avant que de ſe rembarquer. Ce roi des pirates après être retourné chez lui avec les dépouilles allemandes, envoie en France un des chefs des corſaires, à qui les hiſtoriens donnent le nom de Reguier. Il remonte la Seine avec 120 voiles, pille Rouen une ſeconde fois & vient juſqu'à Paris. Dans de pareilles invaſions quand la foibleſſe du gouvernement n'a pourvu à rien, la terreur du peuple augmente le péril, & le plus grand nombre fuit devant le plus petit. Les pariſiens qui ſe défendirent dans d'autres tems avec tant de courage, abandonnerent alors leur ville, & les *Normands* n'y trouverent que des maiſons de bois qu'ils brûlerent. Le malheureux roi Charles le Chauve, retranché à Saint Denis avec peu de troupes, au lieu de s'oppoſer à ces barbares, acheta de 10 mille 500 marcs d'argent (qui reviendroient à 525 mille livres de notre monnoie, à 50 livres le marc), la retraite qu'ils daignerent faire. On lit avec pitié dans nos auteurs, que pluſieurs de ces barbares furent punis de mort ſubite pour avoir pillé l'égliſe de S. Germain-des Prez; ni les peuples, ni leurs ſaints ne ſe défendirent: mais les vaincus ſe donnent toujours la honteuſe conſolation de ſuppoſer des miracles opérés contre leurs vainqueurs. Mais il eſt vrai que les excès auxquels ils ſe livrerent, leur cauſerent la diſſenterie & autres maladies contagieuſes.

Charles le Chauve en achetant ainſi la paix ne faiſoit que donner à ces pirates de nouveaux moyens de faire la guerre, & s'ôter celui de la ſoutenir. Les *Normands* ſe ſervirent de cet argent pour aller aſſiéger Bourdeaux qu'ils pillerent; pour comble d'humiliation & d'horreur, un deſcendant de Charlemagne, Pepin roi d'Aquitaine, n'ayant pû leur réſiſter, s'unit avec eux, & alors la France vers l'an 858, fut entierement ravagée. En un mot, les *Normands* fortifiés de tout ce qui ſe joignit à eux, déſolerent l'Allemagne, la Flandre & l'Angleterre. Nous avons vu dans ces derniers tems des armées de cent mille hommes pouvoir à peine prendre deux villes après des victoires ſignalées; tant l'art de fortifier les places & de préparer des reſſources a été perfectionné. Mais alors des barbares combattant d'autres barbares déſunis, ne trouvoient après le premier ſuccès preſque rien qui arrêtât leurs courſes. Vaincus quelquefois, ils reparoiſſoient avec de nouvelles forces.

J'ai dit que les *Normands* déſolerent l'Angleterre. On prétend qu'en 852, ils remonterent la Tamiſe avec trois cent voiles. Les Anglois ne ſe défendirent guere mieux que les Francs. Ils payerent, comme eux, leurs vainqueurs. Un roi nommé Ethelbert, ſuivit le malheureux exemple de Charles le Chauve. Il donna de l'argent; la même faute eut la même punition. Les pirates ſe ſervirent de cet argent pour mieux ſubjuguer le pays. Ils conquirent la moitié de l'Angleterre. Il falloit que les Anglois nés courageux, & défendus par leur ſituation, euſſent dans leur gouvernement des vices bien eſſentiels, puiſqu'ils furent toujours aſſujettis par des peuples qui ne devoient pas aborder impunément chez eux. Ce qu'on raconte des horribles dévaſtations qui déſolerent cette île, ſurpaſſe encore ce qu'on vient de voir en France. Il y a des tems où la terre entiere n'eſt qu'un théâtre de carnage; & ces tems ſont trop fréquens. Enfin Alfred monta ſur le trône en 872, battit les Danois, ſut négocier comme combattre, & ſe fit reconnoître unanimement pour roi par les mêmes Danois qu'il avoit vaincus.

Godefroi, roi de Danemark, à qui Charles le Gros ceda enfin une partie de la Hollande en 882, pénetra de la Hollande en Flandre; les *Normands* paſſerent de la Somme à la Loire ſans réſiſtance, & arriverent par eau & par terre devant Paris en 885.

Les pariſiens qui pour lors s'attendoient à l'irruption des barbares, n'abandonnerent point la ville comme autrefois. Le comte de Paris, Odon ou Eudes, que ſa valeur éleva depuis ſur le trône de France, mit dans la ville un ordre qui anima les courages, & qui leur tint lieu de tours & de remparts. Sigefroy chef des *Normands* preſſa le ſiege avec une fureur opiniâtre, mais non deſtituée d'art. Les *Normands* ſe ſervirent du bélier pour battre les murs; ils firent breche, & donnerent trois aſſauts. Les pariſiens les ſoutinrent avec un courage inébranlable. Ils avoient à leur tête non-ſeulement le comte Eudes, mais encore leur évêque Goſlin, qui chaque jour après avoir donné la bénédiction à ſon peuple, ſe mettoit ſur la breche, le caſque en tête, un carquois ſur le dos & une hache à la ceinture, & ayant planté la croix ſur le rempart, combattoit à ſa vue. Il paroît que cet évêque avoit dans la ville autant d'autorité pour le moins que le comte Eudes, puiſque ce fut à lui que Sigefroy s'étoit d'abord adreſſé pour entrer par ſa permiſſion dans Paris. Ce prélat mourut de ſes fatigues au milieu du ſiege, laiſſant une mémoire reſpectable & chere: car s'il arma des mains que la religion réſervoit ſeulement au miniſtere de l'autel, il les arma pour cet autel même & pour ſes citoyens, dans la cauſe la plus juſte & pour la défenſe la plus néceſſaire, qui eſt toujours au deſſus des lois. Ses confreres ne s'étoient armés que dans des guerres civiles, & contre des chrétiens. Peut-être, ajoute M. de Voltaire, ſi l'apothéoſe eſt dûe à quelques hommes, eût-il mieux valu mettre dans le ciel ce prélat qui combattit & mourut pour ſon pays, que tant d'hommes obſcurs dont la vertu, s'ils en ont eu, a été pour le moins inutile au monde.

Les *Normands* tinrent la ville aſſiégée une année & demie, les pariſiens éprouverent toutes les horreurs qu'entrainent dans un long ſiege la famine & la contagion qui en ſont les ſuites, & ne furent point ebranlés. Au bout de ce tems, l'empereur Charles le Gros, roi de France, parut enfin à leur ſecours ſur le mont de Mars, qu'on appelle aujourd'hui *Montmartre*; mais il n'oſa point attaquer les *Normands*: il ne vint que pour acheter encore une treve honteuſe. Ces barbares quitterent Paris pour aller aſſiéger Sens & piller la Bourgogne, tandis que Charles alla dans Mayence aſſembler ce parlement, qui lui ôta un trône dont il étoit ſi peu digne.

Les *Normands* dans leurs dévaſtations ne forcerent perſonne à renoncer au Chriſtianiſme. Ils étoient à-peu-près tels que les Francs, les Goths, les Alains, les Huns, les Herules qui, en cherchant au iv. ſiecle de nouvelles terres, loin d'impoſer une religion aux Romains, s'accommodoient aiſément de la leur: ainſi les Turcs, en pillant l'empire des Califes, ſe ſont ſoumis à la religion mahométane.

Enfin Rollon ou Raoul, le plus illuſtre de ces brigands du nord, après avoir été chaſſé du Danemark, ayant raſſemblé en Scandinavie tous ceux qui voulurent s'attacher à ſa fortune, tenta de nouvelles aventures, & fonda l'eſpérance de ſa grandeur ſur la foibleſſe de l'Europe.

rope. Il aborda d'abord en Angleterre, où ses compatriotes étoient déja établis; mais après deux victoires inutiles, il tourna du côté de la France, que d'autres *Normands* avoient ruinée, mais qu'ils ne savoient pas asservir.

Rollon fut le seul de ces barbares qui cessa d'en mériter le nom, en cherchant un établissement fixe. Maître de Rouen, au lieu de la détruire, il en fit relever les murailles & les tours. Rouen devint sa place d'armes; de-là il voloit tantôt en Angleterre, tantôt en France, faisant la guerre avec politique comme avec fureur. La France étoit expirante sous le regne de Charles le Simple, roi de nom, & dont la monarchie étoit encore plus démembrée par les ducs, par les comtes & par les barons ses sujets, que par les *Normands*. Charles le Simple offrit en 912 à Rollon sa fille & des provinces.

Rollon demanda d'abord la Normandie: & on fut trop heureux de la lui céder. Il demanda ensuite la Bretagne on disputa; mais il fallut la ceder encore, avec des clauses que le plus fort explique toujours à son avantage. Ainsi la Bretagne, qui étoit tout-à-l'heure un royaume devint un fief de Neustrie; & la Neustrie, qu'on s'accoutuma bien-tôt à nommer *Normandie*, du nom de ses usurpateurs, fut un état séparé, dont les ducs rendoient un vain hommage à la couronne de France.

L'archevêque de Rouen n'eut pas de peine à persuader à Rollon de se faire chrétien: ce prince embrassa volontiers une religion qui affermissoit sa puissance.

Les véritables conquérans sont ceux qui savent faire des lois. Leur puissance est stable: les autres sont des torrens qui passent. Rollon paisible, fut le seul législateur de son tems dans le continent chrétien. On sait avec quelle inflexibilité il rendit la justice. Il abolit le vol chez les Danois qui n'avoient jusqu'alors vécu que de rapine. Long-tems après lui, son nom prononcé étoit un ordre aux officiers de justice d'accourir pour réprimer la violence: & de-là, dit on, est venu cet usage de la clameur de *haro* si connue en Normandie. Le sang des Danois & des Francs mêlé ensemble, produisit ensuite dans ce pays ces héros qu'on vit conquérir l'Angleterre, Naples & Sicile.

Le lecteur curieux trouvera dans le recueil de l'académie des belles-Lettres, *tome XV. & XVII. in*-4°. de plus grands détails sur les incursions des *Normands* en France, & ce qui est plus important, sur les causes de la facilité qu'ils rencontrerent à la ravager. (*D. J.*)

NORRKA, (*Hist. nat. Minéralogie.*) c'est le nom que les Suédois donnent à une pierre composée de mica, de quartz & de grenat, c'est-à-dire de *schoerl*. Cette pierre est d'un gris plus ou moins foncé; & les grains de grenats ou de *schoerl* qui entrent dans sa composition sont plus ou moins sensibles à la vue; on en fait de meules pour les moulins. Il paroît que cette pierre est une variété de celles à qui en françois on donne le nom générique de *granite*. *Voyez l'essai d'une nouvelle Minéralogie* publiée en suédois en 1730. (—)

NORTGAW *ou* NORTGOW, (*Géog.*) contrée d'Allemagne, aujourd'hui nommée communément le *haut-palatinat du Rhin*, ou le *palatinat de Baviere*, en allemand *Oberfaltz*. Le nom de *Nortgaw* ou *Nortgow* n'est plus d'usage.

NORTHAMPTON, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, capitale du Northamptonshire, avec titre de comté. Elle fut brûlée en 1695, mais on la rebâtit plus belle qu'auparavant. Elle est presqu'au centre de l'Angleterre, sur le Neu, à 45 milles N. O. de Londres. *Long.* 16. 40. *lat.* 52. 12.

Parker (*Samuel*) naquit dans cette ville en 1640, fut nommé évêque d'Oxford par le roi Jacques II, & mourut en 1686. C'étoit un rigide anglican qui portoit extrèmement haut l'autorité du souverain. Ses ouvrages en général sont pleins d'imagination & de plaisanteries peu convenables dans des matieres sérieuses. Dans un de ses discours sur la croyance des Apôtres; que le regne de Jesus-Christ seroit temporel, il s'exprime en ces termes: „ S. Jean étoit trop en faveur pour ne pas se flatter de devenir au moins premier secrétaire d'état. Les femmes comptoient aussi de n'avoir pas peu de part au gouvernement, comme il paroît par la femme du vieux Zébédée. Les uns se proposoient de rester à la cour, & les autres visoient aux intendances de province. Celui-ci comptoit d'avoir la Judée, & celui-là la Galilée, après qu'Hérode & Pilate seroient dépouillés de leur charge; & le modeste de la troupe bornoit apparemment son ambition à devenir lord-maire, de Capernaüm „.

Woolston (*Thomas*) né à *Northampton* en 1669, employa malheureusement son savoir & son esprit à attaquer les principes de la foi. Il est fameux par ses six discours sur les miracles de Jesus-Christ, qu'il s'est efforcé de détruire, en les faisant envisager comme de pures allégories. La cour du banc du roi le condamna en 1729, à l'amende de 25 livres sterling pour chaque discours, un an de prison, & à donner caution de sa bonne conduite à l'avenir: mais n'ayant point satisfait à cette Sentence, & ayant au contraire mis au jour une défense de ses discours, étant en prison, il y mourut en 1733, à 63 ans, du rhume épidémique qui courut cette année dans presque toute l'Europe.

Les savans qui ont le mieux réfuté les ouvrages de *Woolston*, sont M. Gilson, évêque de Londres; M. Swalbrook, évêque de Lichfield & de Coventry; M. Sherlock, évêque de Bangoo, & le docteur Wade. (*D. J.*)

NORTHAMPTONSHIRE, (*Géog.*) province maritime d'Angleterre, dans le diocèse de Peter-boroug. Elle a 120 milles de tour, & contient environ 550 mille arpens. C'est une des meilleures provinces d'Angleterre, des plus peuplées & des plus fertiles. Elle abonde en blé & en bétail. Ses principales rivieres sont l'Ouse, le Wéland & le Neu, qui ont toutes trois leur source dans ce comté. *Northampton* en est la capitale.

Entre les illustres savans qu'a produits cette province, je ne dois pas oublier de nommer Mrs. Freind, Wilkins & Whitby.

Freind (*Jean*) naquit en 1675, & fut tout ensemble habile médecin, écrivain poli, & homme d'état. Tous ses ouvrages ont été rassemblés à Londres en 1733, *in-folio*. Il mourut dans cette capitale en 1728, premier médecin de la reine d'Angleterre, à l'âge de 53 ans, pour avoir pris une triple dose d'*hiera piera Galeni*, impatient de la durée d'une fievre simple qu'il voulut trop tôt guérir, n'ayant pas le tems d'être malade.

Withby (*Daniel*) naquit vers l'an 1638, & fut un fameux théologien de l'église anglicane. Ses deux principaux ouvrages sont des *Commentaires sur le nouveau Testament*, en 2 vol. *in-fol.* & son *Examen* des Variantes du docteur Mill. Il mourut en 1726, à 88 ans.

Wilkins (*Jean.*) évêque de Chester, naquit en 1614. Il épousa la sœur de Cromwel en 1656, & laissa de son mariage une fille qui devint la femme de Tillotson archevêque de Cantorbery, & l'un des plus dignes prélats du monde. M. Wilkins est illustre par ses vertus, par ses talens pour la prédication, par ses lumieres en Théologie, & dans plusieurs parties des Mathématiques. C'est chez lui que se tinrent les premieres assemblées de la société royale. Ses sermons; son *traité* de la providence & de la priere; ses deux livres sur les devoirs & sur les principes de la religion naturelle, *&c.* se réimpriment toujours. Ses œuvres philosophiques ont été recueillies en 1708 *in* 4°. & on y a mis à la tête la vie de l'auteur. Il mourut de la pierre en 1672. (*D. J.*)

NORTHEIM, (*Géog.*) ville d'Allemagne, au duché de Brunswick-Lunebourg. Elle a reçu son nom des comtes de *Northeim*, du domaine desquels elle a autrefois fait partie. La religion protestante s'établit dans cette ville l'an 1539. Elle est située entre les rivieres de Rhume & de Leins. *Long.* 27. 45. *lat.* 51. 52. (*D. J.*)

NORTHUMBERLAND, (*Géog.*) province maritime & septentrionale d'Angleterre, dans le diocèse de Durham, & qui confine à l'Ecosse. Elle a 143 milles de tour, & contient environ un million 370 mille arpens. Elle est fertile en mines de charbon & de plomb. Sa ville capitale est Newcastle.

Il faut bien que je dise un mot de Jean Scot ou plutôt de *Jean Duns*; puisque selon la plupart des historiens, il étoit natif de Douston, dans le *Northumberland*, quoique d'autres lui donnent pour lieu de sa naissance le village de Duns, en Ecosse, sur la frontiere d'Angleterre; opinion que son nom rend la plus vraissemblable, & que le surnom de *scot*, qui veut dire *écossois*, confirme encore.

Quoi qu'il en soit, il étoit né vers la fin du xiij. siecle, & mourut à Cologne au commencement du xiv. en 1308. Il entra fort jeune dans le couvent des freres Mineurs de Newcastle, en Angleterre; fit ses études, & professa la Théologie à Oxford. Il vint ensuite à Paris, y prit des degrés, & fit des leçons publiques de Philosophie & de Théologie.

La subtilité de son esprit qui lui fournit les moyens d'établir le contraire de ce que S. Thomas d'Aquin avoit soutenu dans les choses qui n'intéressent point la Foi, lui fit donner le nom de *docteur subtil*. Il dut celui de *docteur très-résolutif* à la hardiesse avec laquelle il avançoit continuellement des sentimens nouveaux, qu'il n'étoit jamais embarrassé de soutenir. Il faut convenir qu'il trouvoit pour cela de grands secours dans toutes

ces

ces ergoteries qu'il emprunta des nominaux, & qu'il se rendit propres par l'usage qu'il en fit.

Quoiqu'il soit mort à l'âge de 33 ou 34 ans, il n'a pas laissé d'écrire un grand nombre d'ouvrages, dont l'édition complette faite à Lyon en 1639, est en 12 volumes *in-fol.* Il n'est pas possible d'en lire douze pages; car qui peut entendre un jargon qui consiste en formalités, matérialités, entités, identités, virtualités, eccéités, & mille autres termes barbares, nés du cerveau du docteur subtil? (1)

On le regarde communément comme l'auteur de la pieuse opinion de l'immaculée conception de la Vierge. Il paroît du moins certain qu'il est le premier qui l'ait enseignée publiquement dans l'université de Paris. (*D. J.*)

NORTHUMBRIE. (*Géog.*) C'est ainsi qu'on appelloit, par exemple du tems d'Alfred, le pays qui étoit au nord de la riviere d'Humber, jusqu'à la muraille de Graham, qui alloit du frith de Dumbriton jusqu'au Forth. Tout ce pays-là composoit l'ancien royaume des *Northumbriens*, & se divisoit en deux parties; la Deerie & la Bernicie. La premiere s'étendoit de l'Humber à la Tyn, & la seconde de la Tyn à la muraille.

NORWEGE, TERRE ROUGE DE, (*Hist. nat.*) espece de terre bolaire, d'un rouge jaunâtre, qui se trouve près de Bergen, en Norwege; elle n'est point onctueuse, est très-légere, ce qui doit faire soupçonner qu'elle est calcaire. On la regarde comme un absorbant & alexipharmaque. Wormius l'appelle *terra anti-scorbutica*.

On appelle *pierre de Norwege* une espece de marbre rouge qui vient de Suede. *Voy.* OCLAND, MARBRE D'.

NORWEGUE. (*Géog.*) Les François disent & écrivent *Norwège* ou *Norvège*, royaume d'Europe, dans la Scandinavie, entre la Suede & la mer, sur laquelle il est penché en forme d'une côte de baleine. Il s'étend du midi au nord, depuis le 59e degr. jusqu'au 72e. de *latit.* & depuis le 26e. degr. jusqu'au 52e. de *longit.* On lui donne environ 400 lieues de côtes, & 75 de largeur.

Son nom est formé de *nord* & de *weg*, chemin du nord; & il a reçu vraissemblablement ce nom de sa situation vers le pole arctique. Les Latins l'ont nommé *Nortmannia*, du nom de ses peuples connus sous celui de *Normanni* qui signifie *hommes du nord*. Les anciens l'ont appellé *Nerigon*. Les Sithons qui l'habiterent originairement, ont long-tems vécu sans lois & sans religion.

Les historiens font commencer la succession chronologique des rois de *Norwegue* vers le milieu du x. siecle, par Harald; & plusieurs continuent cette succession jusqu'en 1387, que ce royaume fut incorporé à celui de Danemarck. Il est gouverné par un vice-roi qui a un pouvoir absolu, & qui réside à Berghen capitale du royaume.

Le froid est extrème en *Norwegue*, & le terrein infertile, sablonneux, plein de cailloux; outre que les rochers, les bois, & les montagnes en occupent la plus grande partie; tout ce qu'on en peut tirer, & qui fait tout le commerce de la *Norwegue*, consiste en mâts de vaisseaux, en poix, en goudron, en fourrures, & en poisson salé.

La stérilité qui rend les pays méprisables, servit autrefois à la gloire de celui-ci; puisqu'elle fut la cause des fameuses irruptions de la plupart de ses habitans sur les côtes de la Frize & des îles britanniques, & comme la base de leurs conquêtes & de leur établissement dans une des meilleures provinces de France: à quoi on peut ajouter le grand nom que leurs descendans se sont fait en Europe, sous celui de *Normands*, par leurs exploits en Angleterre, en France, & jusque dans l'Italie & dans la Grece.

Aujourd'hui les habitans de *Norwegue* passent pour être forts, vigoureux, grossiers & bons matelots. Les Lapons qui habitent la partie la plus septentrionale de ce royaume, & par conséquent du continent de l'Europe, sont petits, mal-faits & à demi-sauvages.

Le roi Olaüs, surnommé le *saint*, y établit le Christianisme dans le xj. siecle, par la force & la violence; & quel christianisme encore, mêlé de superstition & d'ignorance barbare! Enfin on reçut la religion luthérienne dans *Norwegue* en 1525.

On divise ce royaume en *Norwegue* propre, & en ses dépendances. La *Norwegue* propre comprend quatre gouvernemens généraux; qui sont celui d'Aggérhus, de Berghen, de Drontheim, & de Wardhus. Les dépendances de la *Norwegue* sont l'Islande & l'île de Fero. *Long.* 26. 52. *lat.* 59. 72. (*D. J.*)

NORWICH, (*Géog.*) ville d'Angleterre, capitale de la province de Norfolck, avec un évêché suffragant de Cantorbery. Il y a une manufacture d'étoffes qui la rend très-florissante. Elle est au centre de la province, au confluent de Winsder & de la Yare, à 16 lieues N. E. de Cambridge, 23 S. E. de Lincoln, 30 N. E. de Londres. *Long.* selon Street, 19. 45. 45. *lat.* 52. 44. (*D. J.*)

NORTWICH, (*Géog.*) petite ville, à marché, d'Angleterre, dans le Cheshire, située sur la riviere de Weever, & remarquable par ses mines de sel.

NOSOLOGIE, (*Médec. Patholog.*) partie de la Pathologie, qui comme son nom l'indique, est particuliement employée à differter sur la maladie en général, abstraction faite des symptomes & des causes. *Voy.* PATHOLOGIE. Ce *mot* est formé de deux mots grecs, *νόσος maladie* & *λόγος discours*. On ne peut connoître & classer les maladies que par les symptomes; le genre de connoissance qu'on acquiert par les causes, est toujours incertain, parce qu'il est fondé sur les raisonnemens qui varient autant qu'il y a d'êtres raisonneurs. Nous croyons donc qu'on doit confondre la *nosologie* avec la symptomatologie. *Voyez ce mot* & PATHOLOGIE; & dans la division des maladies éviter de tirer ses signes caractéristiques de la cause, du siege, de la durée, du nom, des sujets, &c. qui peuvent changer, sans que la maladie cesse d'être la même, pour n'avoir égard qu'au concours, à la multiplicité, à l'ordre & à la marche des symptomes; semblables au naturaliste qui se tromperoit grossierement, s'il vouloit fonder un systême & des classes de Botanique sur la texture intime des plantes, qu'on ne découvre qu'à l'aide d'un microscope, & que souvent on imagine, sur le lieu, le pays de leur naissance, sur leur durée plus ou moins longue, &c. Il ne peut proposer une méthode solide & facile à saisir que sur la forme apparente des fruits, des fleurs ou des feuilles; l'aspect varié & constant des phénomenes ou symptomes frappe seul les yeux du *nosologiste*, il ne voit que rarement la partie qu'on croit le siege du mal, & les causes éloignées,

(1) Jean Scot Cordelier, surnommé le Docteur subtil, est si connu dans le monde litteraire, qu'il seroit inutile de rapeller l'estime qu'ont fait de tout tems de sa doctrine, non seulement un grand nombre d'académies & universités, qui se sont toujours fait une gloire d'avoir une Chaire à y la professer; mais même l'Eglise catholique, qui a fait examiner dans plusieurs Conciles avec toute la rigueur possible les ouvrages de ce respectable professeur, sans y avoir jamais pû trouver une seule proposition, par lui soutenue, qui n'eût une parfaite cohérence avec sa propre doctrine. Il n'en faut pas d'avantage pour qualifier le docteur subtil, sans rapporter ce qu'en a dit Ambroise Catherin de l'illustre ordre de S. Dominique: *Scoti laus quanta sit in Ecclesia, & merito soli prava affecti mente non conspiciunt. . . . . inquisitor maximus veritatis, redargutor falsitatis, veri arca. . .* Vorilogius l'appella *lima veritatis*, & Jules Scaliger *Cos ingeniorum*. Sans citer ici les éloges que lui ont donné dans leurs écrits, d'une gloire immortelle Rodulphe Maurice Archevéque de Toam, l'auteur Paul, Jean Pic de la Mirandole, Sabellic Bernardin Corius, nous nous contenterons de rapporter le témoignage du célèbre Cardinal Hosius qui en réfutant les erreurs de Brentius, proteste sur la question: *si la messe célébrée par un mauvais prêtre vaut autant que celle célebrée par un bon*, après avoir cité plusieurs docteurs, que la doctrine de Scot lui suffisoit, pour la décider, & confondre l'adversaire, nous pouvons à ce sujet répeter ici ce que Mantouan écrivit du docteur subtil dans les fastes.

Si fas est homini Deum teneri,
Scoto religio, deusque debent.

D'après cela quelle impression peuvent faire dans l'esprit des hommes sages, les médisances & calomnies inventées par les hérétiques, pour rendre odieux le nom d'un docteur catholique tel que fut Scot, grand défenseur de la verité évangélique? le perfide & faux évéque Jean Balée, cet auteur impie, connut bien la force de ses argumens. C'est pour cela qu'il l'appella dans ses centuries *Papistarum Herculem*, & l'hérétique Jean Cas d'Oxford *Spinam & urticam*, ne pouvant trouver le moyen de sécouer cet essein aigu & piquant de verités qu'il sentoit malgré lui dans les ouvrages du docteur subtil. Qu'importe qu'il se soit servi de certains mots peu latins comme sont ceux *d'identité, matérialité, actualité, entité* & autres semblables, s'il n'y avoit que ceux-là, pour bien exprimer ces idées précises & abstraites qui faisoient quelquefois le sujet des matieres philosophiques qu'il traitoit. Mais est ceque d'autres excellens auteurs ne s'étoient pas servi avant lui de ces termes? S. Thomas part. 1. quæst. 40. art. 1. a employé le mot *identitas*, quæst. 4. art. 1. celui *d'actualitas*, quæst. 66. art. 1. celui *d'informitas*, qu'on trouve encore dans S. Augustin lib. 1. de Gen. cap. 15. en effet si nous formons de l'adjectif *spirituel* le substantif *spiritualité*, comme l'on a toujours fait, même de nos jours, pour exprimer un attribut qui convient aux hommes, & aux anges; nous pourrons par la même raison du mot *materiel* former celui de *materialité*, pour exprimer un attribut qui convient aux choses materielles. Il ne paroît donc pas que le docteur subtil mérite une générale désapprobation, pour s'être quelquefois servi de termes abstraits dans ses ouvrages. (*W*)

gnées, & jamais la cause prochaine. C'est en suivant la marche que Newton indique au physicien, en passant de l'analyse à la synthese, en remontant des effets connus par l'observation aux causes, en pénétrant des choses connues aux inconnues, des faits constatés à ceux qui sont incertains, qu'on vient à bout de former & d'affermir la chaîne des connoissances humaines.

Cette façon de procéder présentée par Félix Plater, recommandée & louée par Sydenham, Nenter & Baglivi, suivie par Morton, Musgraf, a été adoptée nommément par l'illustre auteur de la *Pathologie méthodique* dans la disposition de ses classes de maladie auxquelles nous renvoyons le lecteur, & à l'*article* MALADIE *de ce Dictionnaire*, où l'on a donné un extrait de cet excellent Ouvrage.

NOSTOCH, f. m. (*Botan.*) espece de mousse membraneuse, un peu onctueuse, d'un verd pâle, insipide au goût. Cette mousse croît & s'étend le long des prés & de leurs bords herbeux; elle se montre sur-tout au soleil levant dans l'équinoxe du printems, & celui de l'automne, après les pluies; bien-tôt après elle se séche.

Le nom bisarre de *nostoch* lui vient de Paracelse, qui la regardoit comme une vapeur subtile, exhalée du cœur de la terre, & qui s'épaississoit sur sa surface par la chaleur de l'air; mais le *nostoch* n'a point cette origine, c'est un corps herbacé, d'une figure irréguliere, d'un verd brun, un peu transparent, & tremblant au toucher comme une gelée; ce corps ne se fond cependant pas entre les doigts, on a quelque peine à le déchirer comme si c'étoit une feuille, & néanmoins on n'y voit ni fibres, ni nervures. On le trouve sur divers terreins, mais principalement sur des sables, sur des allées de jardin, & après de grandes pluies d'été. Il se conserve tant que le tems est humide, se desseche & périt par le vent & le soleil.

On n'a pas soupçonné d'abord que ce pût être une plante. Il venoit subitement, par une espece de miracle, ou de la terre ou même du ciel; on l'appelloit *flos terræ*, *flos cœli*, *cœlifolium*; & il a tiré de l'obscurité de son origine cet avantage, qu'on a cru qu'il contenoit l'esprit universel destiné à la transmutation des métaux en or. M. Magnol de Montpellier & M. de Tournefort ont été les premiers qui ont osé le ranger parmi les plantes. M. de Reaumur en a un peu plus approfondi le caractere. Il a trouvé que le *nostoch* est une feuille qui boit très-avidement l'eau; quand elle s'en est abreuvée, elle paroît dans son état naturel; hors de-là, elle se plisse, se chiffonne; de-là vient qu'elle semble naître subitement, & presque miraculeusement après la pluie.

M. Geoffroi avoit cru y remarquer des racines, M. de Reaumur s'est assuré qu'il n'en a point. Ayant observé sur la surface de quelques *nostochs*, en certains tems, une infinité de petits grains ronds de différentes grosseurs, qu'il soupçonna pouvoir être la semence de la plante, il en sema dans des vases, & en effet les graines leverent, mais jamais il ne vit nulle apparence de racines aux petits *nostochs* qu'il en tiroit; il a remis dans le vase ces feuilles naissantes, qui étoient la plante entiere, du côté opposé à celui où elles étoient d'abord, & d'où seroient sorties leurs racines, mais elles n'en végétoient pas plus mal, du-moins ne périssoient-elles pas.

Si le *nostoch* est sans racines, il végete donc à la maniere des plantes marines qui n'en ont point, & qui s'imbibent, par tous les pores de leur substance, d'une eau qui les nourrit. Ces plantes-là n'en manquent jamais, au lieu que le *nostoch* en manque souvent; & apparemment il ne croît que dans les tems où il est suffisamment abreuvé, & croît toûjours à chaque fois qu'il l'est. M. de Reaumur prétend avoir observé qu'il peut croître au-moins pendant un an: cette observation est bien douteuse; ce qui est sûr, c'est que quelquefois le *nostoch* ne paroît que comme une feuille applatie, & d'autres fois cette feuille est frisée & goudronnée. Il est bien singulier que nous ne sachions rien de plus sur le *nostoch*; & qu'après avoir débité tant de fausses merveilles de ses vertus, on soit venu jusqu'à ne le plus regarder. (*D. J.*)

NOTA, f. m. (*Commerce.*) terme latin dont on se sert souvent dans le Commerce. Il signifie une *observation*, une *remarque* qu'il faut faire aux endroits d'un compte, d'un registre, d'un journal, d'un mémoire, d'une facture, *&c.* où l'on voit écrit en marge le mot *nota*, comme quand un article a été mal porté, une somme tirée autrement qu'il ne faut, un endroit obscur & mal exprimé, ou quelqu'autre défaut ou faute qu'on veut faire corriger.

On met aussi quelquefois le *nota* pour obliger à faire attention aux choses qu'on croit importantes, & dont on veut se souvenir. *Dictionnaire de Commerce.*

NOTABLE, CONSIDÉRABLE, DE QUELQUE CONSIDÉRATION, (*Hist. mod.*) En Angleterre, lorsque quelqu'un laisse en mourant, hors du diocèse où il meurt, des biens meubles ou immeubles, montans au-moins à la valeur de cinq livres, ce qui s'appelle un *bien notable*, ce n'est point à l'évêque dans le diocèse duquel il est mort qu'appartient la vérification du testament, attendu qu'il ne peut pas étendre sa jurisdiction hors des limites de son diocèse, mais à l'archevêque de la province. *Voyez* VÉRIFICATION.

NOTAIRE, f. m. (*Jurisprudence.*) en latin *notarius*, *libello*, *tabellarius*, *tabellio*, *amanuensis*, *actuarius*, *scriba*, &c. est un officier dépositaire de la foi publique, qui garde les notes & minutes des actes que les parties passent devant lui.

Le titre de *notaire* étoit inconnu chez les Juifs & chez plusieurs autres peuples de l'antiquité. La plûpart des conventions n'étoient alors que verbales, & l'on en faisoit la preuve par témoins; ou si l'on rédigeoit le contrat par écrit, il ne tiroit ordinairement son authenticité que de la signature ou sceau des parties, & de la présence d'un certain nombre de témoins qui, pour plus de sûreté, apposoient aussi leurs sceaux.

Il y avoit pourtant certains actes qui étoient reçus par un scribe ou écrivain public, ou qui étoient cachetés du sceau public.

La loi de Moïse n'avoit ordonné l'écriture que pour l'acte de divorce, lequel, suivant saint Augustin, *liv. XIX. ch. xxvj.* contre Faustus, devoit être écrit par un scribe ou écrivain public.

Il est parlé dans Jérémie, *ch. xxxij.* ỳ. 10. d'un contrat de vente qui fut fait double, l'un qui demeura ouvert, l'autre qui fut plié, cacheté & scellé, puis remis entre les mains d'un tiers en présence de témoins; ce double, suivant Vatable, tenoit lieu d'original, & étoit cacheté du sceau public, *annulo publico*. Vatable ajoute que quand il y avoit contestation en justice pour raison d'un tel acte, les juges n'avoient égard qu'à celui qui étoit cacheté; qu'au reste on ne se servoit point de tabellions en ce tems-là, mais que les contractans écrivoient eux-mêmes le contrat & le signoient avec les témoins. Il dit pourtant ensuite que quelquefois on se servoit d'écrivains ou tabellions publics; & c'est ainsi qu'il explique ce passage: *lingua mea calamus scribæ velociter scribentis*.

Les scribes chez les Juifs étoient de trois sortes: les uns, qu'on appelloit *scribes de la loi*, écrivoient & interprétoient l'Ecriture; d'autres, que l'on appelloit *scribes du peuple*, étoient de même que chez les Grecs une certaine classe de magistrature; d'autres enfin, dont la fonction avoit un peu plus de rapport à celle de *notaires*, étoient proprement les greffiers ou secrétaires du conseil, lesquels tenoient lieu de *notaires* en ce qu'ils recevoient & cachetoient les actes qui devoient être munis du sceau public.

Aristote, *liv. VI. de ses polit. ch. viij.* faisant le dénombrement des officiers nécessaires à une cité, y met celui qui reçoit les sentences & contrats dont il ne fait qu'un seul & même office; il convient néanmoins qu'en quelques républiques ces offices sont séparés, mais il les considere toûjours comme n'ayant qu'un même pouvoir & autorité.

Les Athéniens passoient aussi quelquefois leurs contrats devant des personnes publiques que l'on appelloit comme à Rome *argentarii*; c'étoient des banquiers & changeurs qui faisoient trafic d'argent, & en même tems se mêloient de négocier les affaires des particuliers.

Chez les Romains, ceux à qui ces argentiers faisoient prêter de l'argent, reconnoissoient avoir reçu la somme, quoiqu'elle ne leur eût pas encore été payée, comptée & délivrée; ils écrivoient le nom du créancier & du débiteur sur leur livre qui s'appelloit *kalendarium*, lequel étoit public & faisoit foi en justice, & cette simple inscription sur ce livre étoit ce qu'ils appelloient *litterarum seu nominum obligatio*.

Cette façon de contracter avoit cessé d'être en usage dès le tems de Justinien, comme il est marqué au commencement du titre 22. des *institutes de litter. oblig.*

Ils étoient obligés de communiquer ces livres à tous ceux qui y avoient intérêt, parce que leur ministere étoit public, comme le remarque M. Cujas; & s'ils le refusoient, on les y contraignoit par l'action *in factum prætoria*, qui avoit été introduite spécialement contre eux à cet effet, comme dit M. Colombet en ses *paratitles ff. de edendo* M. Cujas, *ad leg. XL. ad leg. aquil. lib. III. Pauli ad edict.* dit que si, faute par l'argentier de représenter ses livres, quelqu'un perdoit son procès, l'argentier étoit tenu de l'indemniser du principal & des

frais

frais, mais l'argentier n'étoit tenu de montrer à chacun que l'endroit de son registre qui le concernoit, & non pas tout le registre entier.

Tout ce qui vient d'être dit avoit lieu aussi contre les héritiers quoiqu'ils ne fussent pas argentiers, sur quoi il faut voir au digeste le titre *de edendo*, & la novelle 136. *de argentarii contractibus*.

La forme requise dans ces livres étoit que le jour & le consulat, c'est-à-dire, l'année où l'affaire s'étoit faite y fût marquée.

Ceux qui avoient remis leur argent en dépôt avoient un privilege sur les biens des argentiers, mais il n'y avoit point de semblable privilege pour ceux qui avoient donné leur argent, afin qu'on le fît profiter & pour en tirer intérêt, comme il est décidé dans la loi *si ventri ff. de rebus autorit. jud. possid.*

Pancirol. *var. quæst. lib. I. ch. xxxj.* prétend que si on ajoutoit foi à leurs registres, ce n'étoit pas comme Accurse a prétendu parce qu'ils étoient choisis & nommés par le peuple, mais parce que leur fonction étoit d'elle-même toute publique, *& ob publicam causam*, étant d'ailleurs permis à tout le monde de l'exercer.

Everhard, *de fide instrum. cap. j. n.* 34. prétend au contraire qu'il y avoit deux sortes d'argentiers, les uns établis par la ville en certain lieu où chacun pouvoit sûrement porter son argent, d'autres qui faisoient commerce de leur argent pour leur compte. Il y a apparence que les premiers étoient les seuls dont ces registres fissent une foi pleine & entiere, ceux-là étant les seuls qui fussent vraiment officiers publics.

Les argentiers pouvoient exercer leur commerce par leurs enfans & même par leurs esclaves; ceux-ci pouvoient aussi exercer en leur nom jusqu'à concurrence de leur pécule, mais les femmes n'y étoient pas reçues.

Il paroît au surplus que les argentiers ne recevoient pas indifféremment toutes sortes de contrats, mais seulement ceux qui se faisoient pour prêt de part ou autre négociation d'argent.

En effet, il y avoit chez les Romains, outre les argentiers, plusieurs autres personnes qui recevoient les contrats & autres actes publics; savoir, des *notaires*, tabellions, & autres personnes.

Les fonctions des *notaires* & tabellions ont tant de connexité avec celles de greffier, que dans les lois romaines ces termes *scribæ & tabularii* sont communément joints ensemble, comme on voit au code *de tabulariis, scribis & logographis*; & quoique dans l'usage le terme de *scriba* se prenne ordinairement pour greffier, & *tabularius* pour tabellion, il est néanmoins certain que dans les anciens textes le terme de *scriba* comprend aussi tous les praticiens en général, & particulierement les tabellions aussi-bien que les greffiers, témoin la vingt-unieme épître de Cassiodore, *lib. XII. variar.* écrite au scribe de Ravenne, où l'on voit qu'il étoit à-la-fois greffier & tabellion: aussi dans le *vetus glossarium, tabularius sive tabellio dicitur scriba publicus*; le terme de *tabularius* est aussi souvent pris pour greffier.

Pour ce qui est de la qualité de *notaire*, elle étoit commune chez les Romains à tous ceux qui écrivoient sous autrui, soit les sentences, soit les contrats, suivant ce que dit Lampride dans la vie d'Alexandre Severe, où il rapporte qu'un notaire, *notarium*, qui avoit falsifié un jugement rendu dans le conseil de l'empereur, fut banni après avoir eu les nerfs des doigts coupés, afin qu'il ne pût jamais écrire.

Loyseau tient que par le terme de *notaire* on entendoit proprement ceux qui recevoient & faisoient le plumitif des sentences ou contrats, & que l'on distinguoit des scribes & tabellions par le titre d'*exceptores*; on comprenoit même sous ce terme *notaires* ceux qui recevoient les contrats sous les tabellions, & en général tous ceux qui avoient l'art & l'industrie d'écrire par notes & abréviations: *notas qui didicerent proprie notarii appellantur*, dit saint Augustin, *lib. II. de doctrinâ christ.* Ces notes n'étoient point composées de mots écrits en toutes lettres, une seule lettre exprimoit tout un mot, on se servoit même de signes particuliers que Justinien dit avoir été appellés de son tems *signes*, dont il fut obligé de défendre l'usage à cause de diverses interprétations qu'on leur donnoit. Ces sortes de notes furent appellées *notes de Tyron*, du nom de celui qui en introduisit l'usage à Rome. Tyron étoit un affranchi de Ciceron auquel il a adressé plusieurs de ses épitres, qui s'adonna à écrire en figures qui n'étoient caracteres d'aucune langue connue. Il ne fut pas le premier inventeur de cette maniere d'écrire, car elle venoit des Grecs; mais il y ajouta plusieurs choses de son invention, & la perfectionna: c'est pourquoi on appella *notes de Tyron* tous les caracteres semblables. Gruter a donné des principes pour déchiffrer ces sortes d'écritures; & M. l'abbé Carpentier a donné un alphabet tironien pour le déchiffrement d'un manuscrit du tems de Charlemagne, écrit en notes de Tyron, qui est à la bibliotheque du roi.

Cet art d'écrire en notes n'est point venu jusqu'à nous, il en est cependant resté des vestiges en la chancellerie de Rome où l'on délivre des signatures pleines d'abréviations; c'est peut-être aussi de-là qu'est venu l'invention de l'écriture par chriffres.

On appella donc *notaires* à Rome ceux qui avoient l'art d'écrire par notes & abréviations; & comme on s'adressoit à eux pour recevoir toutes sortes d'actes, c'est de-là que le nom de *notaire* est demeuré aux officiers publics qui exercent la même fonction.

Les *notaires* romains étoient aussi appellés *cursores*, à cause de la rapidité avec laquelle ils écrivoient.

Il étoit d'usage à Rome de faire apprendre aux jeunes gens, & principalement aux esclaves qui avoient de l'intelligence, cet art d'écrire en notes, afin qu'ils servissent de clercs aux greffiers & tabellions.

Tous les scribes publics, soit greffiers, tabellions ou *notaires*, étoient même au commencement des esclaves publics, c'est-à-dire appartenant au corps de chaque ville qui étoient employés à faire ces sortes d'expéditions, afin qu'elles ne coutassent rien au peuple: cela étoit si ordinaire alors, qu'en la loi derniere au code de *servis reipublicæ* on met en question si l'esclave d'une cité ou république ayant été affranchi, & ayant depuis continué l'exercice du notariat de cette ville, n'avoit pas dérogé à sa liberté.

Comme les esclaves chez les Romains étoient dans le domaine du maître, qui pouvoit les vendre & aliéner, M. Pasquier tient que c'est de-là qu'en France les tabellionnés sont aussi réputés domaniaux.

C'est aussi de-là, suivant Loyseau, que nos *notaires* se mettent encore stipulans & acceptans pour les parties; ce qu'ils n'auroient pas pû faire dans l'origine s'ils n'eussent été esclaves publics, étant une regle de droit que personne ne peut stipuler pour autrui, de laquelle regle néanmoins étoient exceptés les esclaves, lesquels pouvoient stipuler & acquérir pour leur maître: si c'étoit un esclave commun à plusieurs, il pouvoit stipuler pour chacun d'eux; & si c'étoit un esclave public, c'est-à-dire appartenant à une ville, il pouvoit stipuler pour chaque habitant, comme il paroît par plusieurs lois du *digeste*.

Mais il faut bien prendre garde que les esclaves qui, dans ces premiers tems, faisoient la fonction de *notaires* à Rome, ne peuvent être comparés aux *notaires* d'aujourd'hui: en effet, ils n'étoient point officiers en titre, ils n'étoient proprement que les clercs des tabellions, & leurs écritures n'étoient point authentiques, ce n'étoient que des écritures privées.

Bien-loin que la fonction de tabellion & de *notaire* eût quelque chose d'ignoble; chez les Romains, on voit que les patrons se faisoient un devoir & un honneur de recevoir les contrats de leurs cliens.

En effet, les PP. Catrou & Rouillé dans leur grande *histoire romaine*, *liv. I. p.* 66. de l'édition de 1725, remarquent, d'après Plutarque & Denis d'Halicarnasse, que *les plus riches & les plus nobles citoyens* eurent le nom de *patrons*; que par-là ils tinrent un rang mitoyen entre les sénateurs & la plus vile populace; que les patrons se chargerent de soutenir & de protéger chacun certain nombre de familles du plus bas peuple, de les aider de leur crédit & de leur bien, & de les affranchir de l'oppression des grands; que *c'étoit aux patrons de dresser les contrats de leurs cliens*, de démêler leurs affaires embrouillées, afin de subvenir à leur ignorance contre les ruses de la chicane.

Si le commissaire de la Mare, qui a parlé de l'origine des *notaires* en son *traité de la police*, n'eût pas été poussé de quelque jalousie contre les *notaires*, il n'auroit pas manqué de rapporter ce trait d'histoire qui justifie que la fonction de recevoir des contrats a toujours été regardée comme importante & honorable, & que l'on a mal-à-propos comparé les clercs des greffiers & tabellions romains avec les *notaires* d'aujourd'hui, qui n'ont rien de commun avec eux que le nom.

Aussi voit-on que les empereurs Arcadius & Honorius défendirent de prendre des esclaves pour remplir les fonctions de greffier & de *notaire*, de sorte que depuis ce tems on les élisoit dans les villes, de même que les juges; c'est pourquoi ces fonctions de *notaire* étoient alors comptées entre les charges municipales.

Les *notaires*, greffiers & autres praticiens étoient du nombre des ministres, des magistrats; ils faisoient néanmoins un ordre séparé de celui des ministres inférieurs, appellés *apparitenrs*: la fonction des greffiers & de *no-*

taires étoit eſtimée beaucoup plus honorable, parce que les actes publics étoient confiés à leur fidélité.

Les fonctions de *notaire* étoient exercées gratuitement, comme des charges publiques & ordinaires, que chaque honnête citoyen exerçoit à ſon tour; auſſi etoient-elles regardées comme ſi onéreuſes, que pluſieurs, pour les éviter, quittoient les villes & s'en alloient à la guerre, ou bien ſe faiſoient officiers domeſtiques de l'empereur, ce qu'il fallut enfin défendre par une loi expreſſe.

Il ne faut pas confondre les *notaires* des Romains avec d'autres officiers, appellés *actuarii ſeu ab actis*; chaque gouverneur en avoit un près de lui, pour recevoir & regiſtrer les actes de juriſdiction volontaire, tels que les émancipations, adoptions, manumiſſions, & ſingulierement les contrats & teſtamens qu'on vouloit inſinuer, publier & regiſtrer, qui eſt ce que l'on appelloit *mettre* apud acta.

Le pouvoir des tabellions & *notaires* étoit grand chez les Romains, de même que parmi nous. Juſtinien, dans la loi *jubemus* au code *de ſacroſanctis eccl.* les appelle *juges cartulaires*; ils font en effet tout-à-la fois la fonction de greffiers & de juges; & dans quelques provinces de France, ils ont conſervé l'uſage de mettre qu'ils ont jugé & condamné les parties à remplir leurs conventions: Caſſiodore, en ſa formule des *notaires*, éleve même ceux-ci beaucoup au-deſſus des juges, en ce que ces derniers ne font que juger les procès, au-lieu que les *notaires* les préviennent, & qu'il n'y a pas d'appel de leurs jugemens.

On voit dans la *novelle* 44. que la méthode des Romains, par rapport aux actes qu'ils paſſoient devant *notaires*, étoit que le *notaire* ou clerc du tabellion écrivoit d'abord l'acte en note; cette minute ou projet de l'acte s'appelloit *ſcheda*; l'acte n'étoit point obligatoire ni parfait juſqu'à ce qu'il eût été écrit en toute lettre, & mis au net ce que l'on appelloit *in purum ſeu in mundum*, rédiger. Cette opération qui revient aſſez à ce que nous appellons *groſſe des contrats*, ſe faiſoit par les tabellions, & s'appelloit *completio contractus*: c'eſt pourquoi, en la loi *contractus* ou code *de fide inſtrum.* il eſt dit que les parties pouvoient ſe retracter juſqu'à ce que le contrat fût mis au net & confirmé par la ſouſcription des parties.

Cette ſouſcription n'étoit par au ſeing manuel de leur nom; elle conſiſtoit à écrire au bas du contrat que les parties l'avoient pour agréable, & accordoient ce qui y étoit contenu; & à l'égard de leur ſeing, appellé *ſignum*, ce n'étoit autre choſe que l'appoſition de leur ſceau ou cachet particulier, dont ils uſoient communément outre la ſouſcription.

Lorſque les contractans ne ſavoient pas écrire, un ami étoit reçu à ſouſcrire pour eux, ou bien le tabellion; celui ci ne ſouſcrivoit pas le contrat, il falloit ſeulement qu'il l'écrivît tout-au-long, il n'étoit pas non plus néceſſaire que les témoins ſouſcriviſſent l'acte; il ſuffiſoit de faire mention de leur préſence, excepté dans les donations faites par l'empereur qu'ils devoient ſouſcrire.

Ce que les parties & les témoins ſouſcrivoient & ſcelloient de leurs ſceaux n'étoit pas la note ou minute du *notaire*, c'étoit la groſſe, appellée *completionem*. En effet, ſuivant la loi *contractus*, il eût été inutile de ſigner une *ſchede*, puiſqu'elle n'étoit point obligatoire: d'ailleurs le tabellion délivroit ſa groſſe ſans être tenu d'en faire regiſtre ni de conſerver enſuite la note ſur laquelle il avoit expédié la groſſe, enſorte que cette note n'étoit plus regardée que comme un brouillard inutile; car ce que l'on appelloit en droit *breves*, *brevia*, *brevicula*, n'étoient point les notes & minutes des obligations, mais ſeulement des notes particulieres écrites briévement.

Tous ces uſages paſſerent dans les Gaules avec la domination des Romains.

Les formules de Marculphe & celles qui ont été depuis recueillies par les plus célebres auteurs contiennent divers contrats, où il eſt fait mention qu'un *notaire* a été appellé pour les écrire, mais tous ne ſont conçus qu'en terme d'écriture privée, on y trouve même la formule de l'acte d'apport, par lequel le magiſtrat ſur le réquiſitoire des parties ordonnoit que des écritures ſeroient regiſtrées *apud acta*, pour les rendre authentiques & exécutoires.

Il y avoit auſſi des *notaires* en France dès le commencement de la monarchie: le roi avoit ſes *notaires* ou ſecrétaires qui expédioient les actes de ſa chancellerie.

Les évêques, les abbés, les comtes étoient obligés d'avoir auſſi leur *notaire*, comme il paroît par un capitulaire de Charlemagne de l'an 805.

Mais on paſſoit alors peu d'actes par écrit; l'ignorance étoit ſi grande, que peu de perſonnes ſavoient écrire; la plûpart des conventions n'étoient que verbales; pour y donner plus de force, on les faiſoit en préſence de témoins.

Lorſqu'il s'agiſſoit d'actes importans, que l'on vouloit rédiger par écrit, on les paſſoit aſſez ordinairement en préſence & ſous l'autorité des comtes ou des évêques, & il eſt à croire que les *notaires* de ceux-ci étoient employés à écrire les actes; mais ils ne les recevoient point comme officiers publics, ils prêtoient ſeulement leur main, ſoit comme ſecrétaires de celui en préſence duquel on contractoit, ſoit comme perſonnes verſées dans l'écriture, & l'acte ne tiroit ſa force & ſon authenticité que du ſceau qui y étoit appoſé, & de la préſence des témoins que l'on y appelloit.

Le ſavant P. Mabillon, dans ſon *traité de la diplomatique*, dit qu'après une exacte recherche dans les plus célebres bibliotheques, tant du royaume que des pays étrangers, il n'a trouvé aucun contrat paſſé devant *notaires* comme officiers publics avant l'année 1270.

On tient communément que ce fut ſaint Louis qui érigea les *notaires* en titre d'office, & que les premiers de cette eſpece furent les ſoixante *notaires* qu'il créa pour le châtelet de Paris. *Voyez* NOTAIRES AU CHATELET. (*A*)

NOTAIRES, *par rapport au contrôle des actes*, l'une des qualités les plus eſſentielles des *actes*, des *contrats*, des *obligations*, étant d'avoir une *date* ſûre, conſtante & authentique; & l'un des principaux devoirs des *notaires* étant de la leur aſſurer, il ne ſera pas inutile de rappeller ici les principes d'une matiere auſſi intéreſſante, & d'une utilité ſi générale pour la ſociété.

Une loi qui porte ſur les opérations les plus importantes de la ſociété, puiſqu'elle intéreſſe toutes les conventions qui ſe font entre citoyens; une loi qui n'eſt pas ſeulement une *formalité* embarraſſante par elle-même, mais que la néceſſité des reſſources a rendue une *impoſition* conſidérable, dont les actes & contrats ſe trouvent chargés, eſt, ſans contredit, l'une des matieres qui méritent le plus d'être connues, développées, approfondies par ceux qui paient, par ceux qui reçoivent, par ceux qui gouvernent. C'eſt le ſeul moyen de faire reconnoître aux redevables ce qu'ils doivent, & pourquoi; d'apprendre à ceux qui ſont chargés de la perception, quelles ſont les bornes dans leſquelles ils doivent ſe renfermer, & de remettre ſous les yeux du gouvernement le véritable eſprit des lois faites ou à faire.

Le contrôle peut être enviſagé, 1°. en général; 2°. relativement aux actes ſur leſquels il porte; 3°. en loi-même comme formalité & comme impoſition; 4°. dans ſon adminiſtration.

Le contrôle dont il eſt ici queſtion, conſidéré en général, peut l'être dans ſa *définition* & dans ſon *établiſſement*.

Dans ſa définition, c'eſt une formalité qui a pour objet de conſtater la *date* des conventions, d'aſſurer l'authenticité des actes, & de prévenir les effets de la ſurpriſe, de la négligence & de la mauvaiſe foi. Le droit ajouté à la formalité, n'en conſtitue point l'utilité; mais il ne la détruit pas.

L'origine d'une formalité ſi néceſſaire pour la ſociété, remonte bien plus haut que les édits & les déclarations qui ont établi le contrôle des actes proprement dit. Il ne faut pas s'arrêter aux mots; les idées ſeules méritent de nous occuper.

Le contrôle a exiſté dès le moment que la ſupercherie s'eſt introduite dans la ſociété, & que les hommes ont eu reſpectivement intérêt de s'en garantir.

La ſimplicité des eſprits, la pureté des cœurs, le peu d'importance des affaires, la facilité de la plûpart des conventions, la rareté de quelques autres, & plus que tout le reſte, la bonne foi des premiers âges, ont d'abord rendu les conventions *verbales* les plus communes, & les ſeules néceſſaires. Ces conventions ne ſe paſſoient même qu'entre les parties intéreſſées. Elles ſe fioient alors mutuellement les unes aux autres: elles convinrent enſuite d'appeller des témoins, premiere origine du contrôle.

A ces témoins, on ajouta la ſureté des écrits, qui contrôlerent la preuve *teſtimoniale*, & qui furent eux-mêmes contrôlés par l'établiſſement d'officiers publics, qui puſſent être d'autant plus ſurement les dépoſitaires des intentions de chaque partie, qu'ils y ſeroient des tiers deſintéreſſés.

Mais comme les *notaires* mêmes, & tous ceux qui furent ſucceſſivement autoriſés à recevoir les conventions des parties, eurent beſoin d'être ſurveillés, la juſtice de

la loi fut encore obligée de venir au ſecours des uns, & de s'armer contre l'injuſtice des autres. Les papier & parchemin *timbrés*, les droits de *ſceau*, les notaires en *ſecond* dans certains lieux, & dans d'autres les *témoins* ajoutés aux notaires mêmes, ont été ſucceſſivement employés pour remplir l'objet que l'on s'étoit propoſé; & ce ſont, à proprement parler, autant de droits de contrôle, qui, ſous différentes dénominations, ont le même objet & la même utilité que le *contrôle* des actes proprement dit.

Celui-ci conſidéré dans ſon établiſſement, a deux époques différentes, ſuivant la forme dans laquelle ces actes ſe trouvent rédigés.

Il a été établi par édit du mois de Mars 1693 pour les actes paſſés pardevant *notaires*, greffiers & autres perſonnes publiques autoriſées à paſſer, à recevoir, à rédiger les actes & conventions des parties.

Par la déclaration du 14 Juillet 1705, pour les actes paſſés ſous *ſignature privée*, on ſent aſſez que ſans ce dernier établiſſement, le premier ſeroit devenu illuſoire pour un très-grand nombre de conventions.

On dit les *notaires*, à l'exception de ceux de la ville de Paris; car ils ont été exemptés du droit & de la formalité du contrôle par une déclaration, & puis aſſujettis par autre déclaration, enfin rétablis dans leur exemption, dont on les a laiſſés jouir juſqu'à préſent par différentes conſidérations *pécuniaires & politiques*, dont on aura ailleurs occaſion de rendre compte.

On dit les *greffiers*, lorſqu'ils ſortent des bornes de leurs fonctions ordinaires, qui ſont d'écrire les jugemens émanés d'une juriſdiction involontaire & forcée, pour écrire & rédiger les conventions, les déciſions libres & volontaires que leur dictent les parties; ils auroient ſans cela ſans ceſſe abuſé de la loi qui diſpenſe du contrôle les actes judiciaires, c'eſt-à-dire, qui ſe font en juſtice réglée. Cet article eſt de la plus grande importance dans la matiere dont il eſt ici queſtion. Tout acte juridique eſt inconteſtablement exempt du contrôle, tant pour le droit, que pour la formalité; mais tout acte ceſſe d'être juridique, & devient extrajudiciaire, dès qu'il eſt émané de la volonté des parties, ſans que le juge intervienne comme juge, ni le greffier comme miniſtre établi pou écrire les jugemens. Toutes ces diſtinctions ſont très-eſſentielles, mais en même tems fort délicates & très-difficiles à ſaiſir: on y reviendra plus d'une fois dans le cours des obſervations que l'on donnera ſur la matiere dont il eſt ici queſtion.

Quant aux actes ſous ſeing privé qui ne ſauroient être produits en juſtice ſans être contrôlés, il faut en excepter les lettres-de-change de place en place & les billets ſimples à ordre ou au porteur, non entre toutes perſonnes, mais ſeulement entre marchands, négocians & gens d'affaires, encore eſt-il néceſſaire que ce ſoit pour raiſon de leur commerce réciproque. Ces derniers mots ſont extrêmement importans, parce que dans tous autres cas les négocians, marchands & gens d'affaire rentrent dans l'ordre général des citoyens, & leurs engagemens dans la claſſe ordinaire des conventions.

Si l'on veut, après avoir conſidéré le contrôle dans ſa définition & dans ſon établiſſement, le regarder par rapport aux actes ſur leſquels il porte, on verra que ces actes eux-mêmes peuvent être enviſagés relativement; 1°. à la matiere; 2°. à la nature des conventions; 3°. aux différens objets qu'ils renferment; 4°. à la forme dans laquelle ils peuvent être rédigés; 5°. au nombre des *parties* qui peuvent s'y trouver intéreſſées; 6°. aux droits & à la formalité auxquels ils ſont aſſujettis, ou dont ils ſont exempts.

La matiere des actes ne ſauroit être que laïque ou civile, eccléſiaſtique ou bénéficiale: mais comme ces derniers ont été traités plus favorablement que les autres, il eſt eſſentiel de bien connoître ce qui les caractériſe, de ne pas confondre les actes que font les Eccléſiaſtiques avec ceux qui ſe font en matiere eccléſiaſtique, puiſque c'eſt la *choſe* & non l'homme, le bénéfice & non tel ou tel bénéficier, que l'on a voulu favoriſer.

Relativement à la nature des conventions que les actes & contrats peuvent renfermer, il ſeroit impoſſible de les prévoir & de les énoncer toutes explicitement; mais toutes les clauſes dont un acte quelconque peut être ſuſceptible, pourroient implicitement ſe trouver dans les quatre diviſions de préparatoires, obligatoires, conſervatoires & réſolutoires, puiſqu'on ne peut jamais paſſer un acte quel qu'il ſoit, que pour préparer une obligation, pour la contracter, pour la conſerver ou pour l'anéantir.

Les actes purement préparatoires ou conſervatoires, qui contiennent mention, énonciation, déclaration, interpellation d'une obligation faite ou à faire, mais qui ne la renferment pas, doivent paſſer pour actes ſimples, & ſont connus ſous cette dénomination.

Les *obligatoires* ſont obligatoires, ſimples ou ſynallagmatiques: *ſimples*, quand ils n'obligent qu'une ſeule partie vis-à-vis d'une ſeule perſonne ou de pluſieurs: *ſynallagmatiques*, lorſque l'acte oblige pluſieurs parties à la fois, & réciproquement les unes avec les autres.

Conſervatoires, lorſqu'ils confirment l'obligation déja faite, & qu'ils ont pour objet la conſervation d'un droit, d'une convention, d'une action.

Réſolutoires, lorſqu'ils anéantiſſent un engagement, quel qu'il ſoit, par l'accompliſſement des conditions, ou par le déſiſtement de ce qui pourroit être exigé.

Conſidérés relativement aux différens objets qu'ils renferment, les actes peuvent être paſſés & convenus entre les mêmes parties pour raiſon du même fait, ou bien entre différentes parties pour des intérêts différens, ce qui doit néceſſairement occaſionner différente perception de droits, parce que le contrôle étant relatif aux actions que l'on peut intenter en vertu d'un acte, il doit y avoir autant de droits à recevoir, que l'on peut intenter d'actions.

Par rapport à la forme dans laquelle ils peuvent être rédigés, les actes ne peuvent l'être que par des perſonnes autoriſées à les recevoir, ou ſous ſignature privée, en obſervant que pour éviter des abus d'une conſéquence extrêmement dangereuſe, il eſt des actes qui ne peuvent être reçus & paſſés que par des officiers publics, tels que les contrats de mariage, les donations, &c. & que pour ſubvenir à certaines circonſtances, on a autoriſé dans certains cas, certaines perſonnes à recevoir certains actes, & tels ſont, pour les teſtamens, les curés, les vicaires, officiers de terre ou de mer.

Quant aux parties qui peuvent ſe trouver dans un acte, elles ſont principales, comme les futurs conjoints dans un contrat de mariage; ou intervenantes, comme un parent qui paroît dans ce contrat pour faire une donation à ceux qui ſe marient. Ce ſont des obſervations très-importantes à faire, parce que ſouvent un ſeul acte en renferme pluſieurs, & que chacun doit un droit, comme s'ils euſſent été faits ſéparément.

Examinés à l'égard des droits & de la formalité auxquels ils ſont aſſujettis, ou dont on a cru devoir les exempter, les actes aſſujettis peuvent l'être à la formalité ſeulement, & tels ſont en petit nombre les actes qui ſont contrôlés *gratis*; ou bien à la formalité & au droit tout enſemble, & telles ſont toutes les autres conventions.

Les uns, par la même raiſon, ſont exempts du droit ſeulement.

Les autres le ſont du droit & de la formalité.

Telle eſt l'idée la plus ſimple & la plus générale que l'on puiſſe donner du contrôle, enviſagé par rapport aux actes ſur leſquels il porte.

Conſidéré en lui-même, c'eſt une formalité, c'eſt un droit.

Comme formalité, il donne occaſion d'examiner, dans quel endroit, dans quel tems, par qui, comment, elle doit être remplie, & de rechercher les raiſons de toutes ces différentes obligations.

Comme droit, on peut en conſidérer la nature, l'établiſſement, le pié ſur lequel il ſe perçoit & la quotité.

Si l'on conſidere ces droits dans leur nature, ils ſont droits principaux & primordiaux ou droits acceſſoires, tels que les quatre ſols pour livre.

On a déja vu les motifs de leur établiſſement; il eſt évident qu'ils ont eu deux objets: d'aſſurer l'autenticité des actes: de procurer des ſecours à l'état.

Quant aux titres de leur perception, ils ne peuvent être fondés que ſur des édits, des ordonnances, déclarations, lettres-patentes, tarifs & arrêts, & déciſions générales, qui ne ſauroient être que confirmatifs de la loi primordiale, ou interprétatifs de quelques diſpoſitions.

Conſidérés relativement aux différens piés ſur leſquels ils ſont dûs, ils ſe perçoivent ou ſuivant la nature de l'acte, ou ſuivant la quotité des ſommes, ou ſuivant la qualité des parties.

Quant à la quotité du droit, c'eſt-à-dire, aux ſommes que l'on doit payer ſelon les différens cas: le montant doit être relatif à la teneur des conventions, à la quotité des ſommes énoncées ou calculées d'après une eſtimation, à la qualité des parties.

Après avoir examiné en quoi conſiſte le controlle, conſidéré en lui-même & relativement aux actes ſur leſquels il porte, il eſt indiſpenſable de le conſidérer dans ſon adminiſtration.

Elle eſt politique, économique & juridique, relativement aux vues, aux fonctions, aux obligations du miniſtere, des fermiers & des juges.

L'ad-

L'adminiſtration politique eſt réelle ou perſonnelle.

Réelle, elle porte ſur les actes & ſur les droits, ſur la choſe, en un mot, & non ſur ceux qui la gouvernent, qui la perçoivent, ou qui la jugent.

Sur les actes enviſagés relativement à la forme & par rapport aux droits.

A la forme pour les aſſujettir à des nouvelles formalités, ou pour les affranchir de formalités anciennement établies.

Aux droits pour aſſujettir au controlle des actes qui en étoient exempts, ou pour en diſpenſer ceux qui y étoient aſſujettis.

Adminiſtration réelle qui porte ſur les droits conſidérés tant par rapport à leur quotité, que par rapport à la forme de la perception.

A leur quotité, pour la confirmer ou pour la changer; pour la confirmer purement & ſimplement, ou bien avec quelques modifications; pour la changer ſoit en la diminuant, ſoit en l'augmentant.

Par rapport à la forme de la perception pour y faire quelques changemens qui ne peuvent jamais être relatifs qu'à la formalité, aux tems, aux lieux, aux perſonnes.

Dans l'adminiſtration politique perſonnelle, il faut enviſager ce qui tient aux actes & ce qui tient aux droits.

Aux actes conſidérés relativement aux obligations des parties, des *notaires* & tabellions, & dans certain cas des curés, des vicaires, des greffiers, & généralement de tous ceux qui ont été autoriſés à recevoir, à rédiger les conventions.

Aux droits, par rapport à ceux qui les perçoivent, tels que les fermiers, régiſſeurs, commis ou prépoſés qui peuvent être conſidérés dans leurs établiſſemens, leurs privileges & leurs prérogatives.

Leurs fonctions pour la conſervation, ou pour la perception des droits.

Conſervation des droits par les recherches & viſites, chez les notaires, greffiers, *&c.*

Perception par le recouvrement de ce qui eſt dû.

Obligations coactives ou prohibitives; coactives, qui ordonnent certaines choſes; prohibitives, qui en interdiſent d'autres.

Emolumens fixes ou caſuels; fixes, tels que les appointemens convenus & déterminés; caſuels, tels que les remiſes, les gratifications, *&c.*

Privileges, exemptions, prérogatives, portant ſur des charges publiques ou particulieres; publiques, comme la collecte des tailles, le logement des gens de guerre.

Particulieres, telles que les tutelles, les curatelles, *&c.*

L'adminiſtration économique porte, comme la politique (mais à l'égard des fermiers ſeulement), d'un côté, ſur les formalités ordonnées, & ſur les précautions à prendre pour empêcher la fraude, ou pour y remédier; de l'autre, ſur tout ce qui concerne principalement la perception du droit; & tels ſont la régie, le recouvrement, la comptabilité, & généralement tout ce qui concerne le régiſſeur ou le fermier, & qui ne dépend que de lui.

L'adminiſtration juridique n'a rapport qu'aux juges; mais les juges peuvent être enviſagés dans leur établiſſement, dans leur compétence, dans leurs fonctions, leurs émolumens, leurs privileges & leurs exemptions.

Leur établiſſement les rend juges ordinaires, ou d'attribution.

Leur compétence porte ſur la nature des affaires, ou ſur le degré de juriſdiction.

Quant à la nature des affaires, la matiere peut être civile ou criminelle; civile comme les condamnations qui ne portent que ſur le paiement du droit; criminelle, telle que les malverſations des notaires ou tabellions, greffiers, commis, *&c.*

Le degré de juriſdiction rend les juges magiſtrats en premiere inſtance, en cauſe d'appel ou au ſouverain.

On ne feroit, quant aux obligations coactives ou prohibitives aux émolumens fixes ou caſuels, aux prérogatives générales ou particulieres, que répéter ce que l'on a ci-devant dit aux *mots* FINANCIERS, FERMIERS, *&c.*

NOTAIRES DES ABBÉS; anciennement les abbés avoient chacun leur *notaire* ou chancelier, de même que les évêques & les comtes, cela leur fut ordonné par un capitulaire de Charlemagne de l'an 805. Ce *notaire* étoit plutôt un ſecrétaire qu'un officier public, cependant ces *notaires* ne laiſſoient pas de recevoir auſſi les actes entre ceux qui venoient faire quelque convention devant l'abbé. *Voyez le gloſſ.* de Ducange, au mot *notarii*. (*A*)

NOTAIRES *pour les actes des martyrs*, furent inſtitués par S. Clément pape. On les appella *notaires*, parce qu'ils écrivoient en notes les faits des martyrs & leur conſtance à ſouffrir, pour ſervir d'exemple & de perpétuelle mémoire. Les évêques en conſtituerent auſſi dans leur diocèſe; & c'eſt ſans doute de-là que les *notaires* apoſtoliques tirent leur origine. *Voyez* NOTAIRE APOSTOLIQUE, *&* NOTAIRE RÉGIONAIRE, PROTONOTAIRE.

NOTAIRE APOSTOLIQUE, étoit autrefois un officier public établi par le pape pour recevoir les actes concernant les matieres ſpirituelles & eccléſiaſtiques.

Il y avoit auſſi autrefois des *notaires* eccléſiaſtiques, qui étoient établis par les évêques ou archevêques dans leur diocèſe, pour y recevoir les actes concernant les mêmes matieres ſpirituelles & bénéficiales; c'eſt pourquoi on les appelloit auſſi *notaires* de cour d'égliſe, ou *notaires* eccléſiaſtiques, & *notaires* de l'évêque ou épiſcopaux, *notaires* de la cour épiſcopale, *notaires* communs des évêques ou ordinaires.

Dans la ſuite n'y ayant plus dans le royaume de *notaires apoſtoliques*, & établis par le pape, on donna aux *notaires* des évêques le nom de *notaires apoſtoliques*, & préſentement tous les *notaires apoſtoliques* ſont établis de l'autorité du roi; c'eſt pourquoi on les appelle *notaires royaux & apoſtoliques*.

Les premiers *notaires apoſtoliques* qui furent inſtitués dans la chrétienté, furent ces ſept *notaires*, ſurnommés *regionarii* ou *ſcriniarii*, que S. Clément établit à Rome pour écrire les actes des martyrs; leur fonction ne ſe bornoit pourtant pas à ce ſeul objet; car on voit qu'entre autres choſes, ils étoient chargés d'annoncer au peuple les litanies, proceſſions, ou rogations, le lieu où le pape alloit dire la meſſe ou faire quelque ſtation; ils rapportoient auſſi au pape le nom & le nombre de ceux qui étoient baptiſés.

On conçoit par-là qu'ils étendirent auſſi leur fonction à recevoir tous les actes qui concernoient les matieres ſpirituelles & canoniques, & enſuite les bénéfices, lorſqu'il y en eut de formés.

Le nombre de ces *notaires* ayant été augmenté par S. Clément, ceux qui étoient du nombre des ſept premiers *notaires*, ou du moins qui les repréſentoient, prirent le titre de *protonotaires apoſtoliques*, c'eſt-à-dire, de *premiers notaires*.

Mais ce ne fut pas ſeulement dans les terres du pape que les *notaires apoſtoliques* exercerent leurs fonctions; ils en uſoient de même en France, en Angleterre & en Eſpagne; car alors on regardoit comme un droit certain, qu'un *notaire* ou tabellion établi par l'empereur, ou par le pape, ou par quelqu'autre auquel ce droit avoit été accordé par un privilege ſpecial pourroit inſtrumenter non-ſeulement dans les terres ſoumiſes à celui qui l'avoit commis; mais auſſi qu'il avoit le même pouvoir dans les autres états dont on vient de parler.

Quelques-uns de ces *notaires apoſtoliques* étoient en même tems *notaires* impériaux & royaux, apparemment pour rendre leur pouvoir plus étendu & moins ſujet à conteſtation.

On voit dans les lettres de Charles V. du mois de Janvier 1364, qu'il y avoit à Auxerre un *notaire apoſtolique*, qui ſe qualifioit *tabellion de notre ſaint pere le pape*; & que ce tabellion s'ingéroit de recevoir des actes pour affaires temporelles, telles que des lettres d'affranchiſſement.

Dans d'autres lettres du même prince, du mois d'Août 1367, il eſt fait mention d'un *notaire* apoſtolique qui étoit réſident en Dauphiné; ce *notaire* étoit un clerc du diocèſe de Grenoble, lequel ſe qualifioit *apoſtolica, imperiali & domini Francorum regis autoritatibus* notarius *publicus*. Il réuniſſoit, comme on voit, les trois qualités.

Les évêques établirent auſſi des *notaires* eccléſiaſtiques dans leur diocèſe; ces *notaires* étoient quelquefois qualifiés de *notaires apoſtoliques*, & confondus avec ceux du pape; d'autres fois on les appelloit ſeulement *notaires eccléſiaſtiques*, *notaires de l'évêque* ou *épiſcopaux*, ou *de la cour épiſcopale*, ou *notaires jurés de l'officialité*, parce qu'ils prêtoient ſerment devant l'official.

La plûpart des évêques avoient pluſieurs *notaires*, & le premier d'entre eux prenoit le titre de *chancelier*, même d'*archichancelier*: celui-ci dictoit aux *notaires*; c'eſt delà que vient la dignité de *chancelier*, qui s'eſt encore conſervée dans pluſieurs égliſes cathédrales.

Les abbés avoient même leurs *notaires*, ainſi qu'il leur avoit été ordonné par un capitulaire de l'an 805.

Innocent III. qui ſiégeoit ſur la fin du xij. ſiecle, & au commencement du xiij. défendit qu'aucun prêtre, diacre ou ſoudiacre, exerçât l'emploi de *tabellion*; mais cela n'empêcha pas que les évêques & abbés ne priſſent pour tabellions de ſimples clercs; ceux des comtes même étoient auſſi la plûpart des eccléſiaſtiques, l'ignorance

étant alors si grande, que les clercs étoient presque les seuls qui sussent écrire.

Il ne faut donc pas s'étonner si les *notaires* ecclésiastiques s'ingéroient de recevoir toutes sortes d'actes, même concernant les affaires temporelles.

Dans la suite les *notaires* royaux se plaignirent de ces entreprises. Dès 1421 ceux du châtelet de Paris obtinrent le 19 Juin une sentence du prevôt de Paris, tant contre les *notaires* & tabellions apostoliques & impériaux, que contre ceux de l'évêque de Paris, qui défendit à tous ceux-ci de faire aucuns inventaires ni prisées des biens, & aux officiaux de donner aucune commission à cet effet.

Charles VIII. alla plus loin; il défendit, par un édit de l'an 1490, de faire, passer ou recevoir aucun contrat par *notaires* impériaux, apostoliques ou épiscopaux, en matiere temporelle, sur peine de n'être foi ajoutée auxdits instrumens, lesquels dorénavant seroient réputés nuls.

La facilité que chacun avoit d'obtenir en cour de Rome des commissions de *notaires apostoliques*, fit que le nombre de ces *notaires* devint excessif. La plûpart de ceux qui obtenoient ces commissions, étoient des personnes pauvres & indigentes, ou des serviteurs ou domestiques des gens d'église, lesquels commettoient divers abus dans l'exercice de cet emploi.

Dès le tems de François I. il en fut fait de grandes plaintes, même de la part des gens d'église & bénéficiers.

Ces plaintes ayant été réitérées devant Henri II. ce prince y pourvut par un édit du mois de Septembre 1547. par lequel il ordonna que les baillis, sénéchaux & juges présidiaux, de concert avec leurs conseillers, & par l'avis des gens du roi, arrêteroient & limiteroient, chacun dans leur jurisdiction, le nombre des *notaires apostoliques* qui seroit suffisant, & en quelles villes & lieux ils devroient faire leur résidence, qu'ils choisiroient les plus capables; & que ceux qui seroient ainsi reservés seroient immatriculés au greffe de la jurisdiction dans laquelle ils seroient départis, pour recevoir dans l'étendue de cette jurisdiction toutes procurations à résigner bénéfices, & autres actes dépendans de leur état.

Cet édit fut registré au grand-conseil séant à Melun, & publié au châtelet.

Henri II. donna au mois de Juin 1550, un autre édit appellé communément l'*édit des petites dates*, par lequel il ordonna entr'autres choses que l'on n'ajouteroit point foi aux procurations pour résigner, ni aux révocations d'icelles, prises de possession, & autres actes passés par les *notaires apostoliques*, à moins que ces officiers n'eussent été préalablement examinés & reçus par les archevêques ou évêques, leurs vicaires ou officiaux, & prêté serment entre leurs mains, & qu'ils n'eussent fait enregistrer leurs lettres au greffes des cours des archevêques ou évêques, & des cours présidiales, & déclaré leur nom, surnom, & le lieu de leur résidence, qu'ils seroient tenus de faire dans les villes & lieux les plus notables du diocèse, selon le département & nombre qui en seroit advisé.

Que les archevêques ou évêques seroient tenus dans trois mois après la publication de cet édit, d'arrêter, par l'avis de leur clergé, le nombre de ces *notaires*, auxquels il ne pourroit en être subrogé aucun que par mort ou par vacation, privation ou forfaiture, sans en augmenter; que si aucun de ces *notaires* étoit interdit par l'évêque, son vicaire ou official, l'interdiction seroit registrée.

Que ces *notaires* ne pourroient instrumenter que dans un seul diocèse, à peine de faux & de nullité des actes qu'ils auroient reçus.

Qu'il ne seroit point ajouté foi à leurs actes, à moins qu'ils n'y fissent mention de leurs qualités, & du lieu où ils auroient été immatriculés, & de celui de leur demeure.

Que dans les procurations pour résigner bénéfices, ils seroient tenus d'appeller deux témoins pour le moins, gens connus & domiciliés, non parens ni domestiques, & que ces témoins signeroient l'acte au cas que le résignant ne pût signer.

Enfin, que ces *notaires* seroient tenus de faire bon & loyal registre, tant des procurations pour resigner, que du tems qu'ils les auroient délivrées, combien de fois & à quelles personnes; qu'ils seroient tenus de remettre chaque année, dans le mois de Janvier au plûtard, au greffe des archevêchés dans lesquels ils auroient instrumenté, une copie signée de leur main, & un extrait collationné de leur registre, contenant tous les actes qu'ils auroient faits pendant l'année, tant procurations que révocations, & autres choses dépendantes d'icelles; qu'ils garderoient seulement leurs notes sur lesquelles ils auroient dressé leurs registres & extrait.

Cet édit fut registré au parlement.

Louis XIII. par un édit du mois de Novembre 1637, leur défendit, à peine de faux, de délivrer aux parties les minutes des procurations pour résigner, & des autres actes qu'ils passoient en matiere bénéficiale.

Louis XIV. fut obligé de leur réitérer les mêmes défenses, par une déclaration du mois d'Octobre 1691.

Cet abus ne laissa pas de continuer; il y avoit d'ailleurs plusieurs inconvéniens dans la fonction de ces *notaires*, en ce que, suivant les anciennes ordonnances, les actes qu'ils recevoient n'emportoient point d'hypotheque & n'étoient point exécutoires sous le scel de la jurisdiction ecclésiastique: de maniere que c'étoient des actes imparfaits.

D'un autre côté, les *notaires* & huissiers royaux, & ceux des seigneurs, expédioient la plûpart des actes de leur compétence, concurremment avec les *notaires apostoliques*; de sorte que ces derniers ne trouvoient pas dans leur emploi de quoi subsister avec honneur.

Enfin ces *notaires apostoliques* n'étant pas encore officiers en titre, ils n'avoient point de successeurs obligés de conserver leurs minutes.

Pour remédier à tous ces inconvéniens, Louis XIV. par l'édit du mois de Décembre 1691, créa en titre d'office formé & héréditaire dans chaque archevêché & évêché du royaume, terres & pays de son obéissance, des offices de *notaires royaux*, pour être tenus par les *notaires apostoliques* qui seroient établis dans les villes où il seroit jugé nécessaire, & dont le nombre seroit fixé par les états qui seroient arrêtés dans le conseil, suivant les avis des archevêques chacun dans leur diocèse.

L'édit attribue à ces *notaires* royaux & apostoliques le pouvoir de faire seuls, & privativement à tous autres *notaires* & tabellions, huissiers & sergens, toutes sortes de procurations à resigner bénéfices, ministreries, commanderies, provisoreries, bourses, &c. révocations & significations d'icelles, démissions d'archevêchés, évêchés, abbayes, prieurés, & tous bénéfices & charges ecclésiastiques, & généralement tous les actes qui ont rapport aux bénéfices & fonctions ecclésiastiques & qui sont détaillés dans cet édit.

Ils sont autorisés par ce même édit à faire, concurremment avec les autres *notaires* & tabellions, les titres sacerdotaux, fondations de bénéfices, monasteres, obits & autres prieres & services divins; donations aux communautés ecclésiastiques, séculieres & régulieres, fabriques, confrairies & hôpitaux; les baux à ferme, & sous-baux des biens d'église, les devis & marchés des constructions, nouvelles refections & réparations de bâtimens appartenans à l'église; les quittances des ouvriers, contrats de pension viagere promise à un couvent lors de l'entrée d'une fille en religion; les testamens des gens d'église, & l'inventaire des meubles trouvés après le décès des ecclésiastiques: & il est dit que quand le curé de la paroisse ou son vicaire auront reçu un testament, ils en déposeront la minute huit jours après le décès du testateur, dans l'étude d'un *notaire* royal & apostolique du diocèse, pour la grosse en être par lui expédiée.

Personne ne peut, suivant cet édit, exercer la fonction de *notaire apostolique*, sans être revêtu de l'un des offices de *notaires* royaux & apostoliques créés par cet édit.

Il leur est ordonné de faire registre des actes qu'ils auront reçus, & l'édit renouvelle les défenses qui leur avoient été faites d'instrumenter qu'en un seul diocèse à peine de faux & de nullité des actes.

L'édit ordonne encore qu'ils seront reçus après information de vie & mœurs, par les baillis & sénéchaux, ou juges royaux dans la jurisdiction desquels ils seront établis; & après qu'ils auront prêté serment devant le juge royal, il leur est enjoint de présenter leurs lettres de *notaires apostoliques* aux archevêques & évêques, leurs vicaires généraux ou officiaux, & de faire serment entre leurs mains, sans cependant qu'il soit besoin de nouvelle information de vie & mœurs.

Les archevêques & évêques, & leurs officiers, ne peuvent néanmoins, sous prétexte de ce serment ni autrement, s'attribuer la connoissance de l'exécution des actes qui se sont passés par les *notaires* royaux & apostoliques, & prétendre aucune jurisdiction autre que celle qui leur appartient de droit suivant les ordonnances.

Les charges de *notaires apostoliques* créées pour le diocèse de Paris en vertu de l'edit de 1681, ont été réunies aux charges des *notaires* au châtelet de Paris par l'édit du mois de Février 1693, registré au parlement. C'est pourquoi les *notaires* du châtelet reçoivent dans le diocèse de Paris les actes qui, suivant l'édit de 1691.

doivent

doivent être paſſés devant les *notaires* royaux & *apoſtoliques*. L'edit de 1693 n'excepte de cette regle que les réſignations des bénéfices que tous les *notaires* royaux du diocèſe de Paris peuvent recevoir chacun dans leur diſtrict, dans les lieux ſitués à quatre lieues de Paris, & au-delà pour les perſonnes qui y ſont domiciliées, comme on le pratiquoit avant l'édit de 1691.

Dans quelques autres diocèſes, les offices de *notaires* royaux apoſtoliques ont été pareillement réunis aux offices de *notaires* royaux ſéculiers du même lieu; dans d'autres diocèſes ils ont été acquis ſeulement par les *notaires* de certaines villes, qui exercent ſeuls les fonctions de *notaires apoſtoliques* dans tout le diocèſe.

Enfin, dans quelques endroits le clergé a acquis ces offices de *notaires* royaux *apoſtoliques*, & les fait exercer par commiſſion.

Il y a encore des eccléſiaſtiques qui ont le titre de *notaires apoſtoliques*; ce ſont des miſſionnaires qui tiennent leurs pouvoirs immédiatement du S. ſiege, pour aller prêcher la foi dans les pays des infideles, tels que la Chine, la Cochinchine, Tonquin, Siam, & autres pays orientaux. Le pape leur donne auſſi ordinairement le titre de *notaires apoſtoliques*; & Louis XIV. par une déclaration du 8 Janvier 1681, regiſtrée au parlement de Paris, a permis à ces miſſionnaires qui ſont *notaires apoſtoliques*, de faire toutes les fonctions de *notaire* royal, & a ordonné que les contrats, teſtamens, & autres actes qui ſeroient par eux reçus dans ces pays ſeroient de même force & vertu que s'ils étoient paſſés devant les *notaires* du royaume.

Sur les *notaires apoſtoliques*, *voyez* Joly, Fevret, d'Héricourt, Brodeau ſur Louet, *lettre* N, *ſomm.* 5, les *mémoires du clergé*, & *ci-après* NOTAIRE COMMUN, EPISCOPAL, DE L'EVÊQUE, NOTAIRE IMPÉRIAL. (*A*)

NOTAIRES ARPENTEURS-ROYAUX furent créés par édit du mois de Mai 1702, dans toutes les juriſdictions royales. C'étoient des offices en vertu deſquels le pourvu pouvoit faire la fonction de *notaire* avec celle d'arpenteur. Ils ont depuis été ſupprimés.

NOTAIRE-AUDIENCIER. On joignoit ainſi autre-fois le titre de *notaire* avec celui d'*audiencier*, pour deſigner l'audiencier de la chancellerie de France, parce qu'il étoit tiré du college des *notaires* ou ſecrétaires du roi: ce qui fait qu'encore aujourd'hui il jouit des mêmes privileges que les ſecrétaires du roi. *Voyez à la lettre* G *l'article* GRAND-AUDIENCIER.

Il eſt ainſi appellé dans des lettres de Charles V. alors régent du royaume, en date du 18 Mars 1357.

NOTAIRES AUTHENTIQUES. On donne quelquefois ce titre aux *notaires* des ſeigneurs, pour les diſtinguer des *notaires* royaux. Ce ſurnom d'*authentique* vient probablement de ce que les obligations qu'ils reçoivent ſont paſſées ſous le ſcel du ſeigneur, qu'on appelle ſimplement *ſcel authentique*, pour le diſtinguer du ſcel royal. Fevret, en ſon traité de l'abus, *liv. IV. ch. jv. n.* 16, dit que ſi les évêques ou leurs officiaux avoient interdit ou ſuſpendu de leurs charges les *notaires* royaux ou *authentiques*, il y auroit abus.

NOTAIRE *des Bayle & Conſuls* dans le Languedoc, étoit le greffier de ces juges, de même que les greffiers des autres tribunaux étoient auſſi alors qualifiés de *notaires*. *Voyez* le *recueil des ordonnances de la troiſieme race*, où il s'en trouve nombre d'exemples.

NOTAIRES DES CAPITOULS *de Toulouſe*; ces officiers prétendoient, par privilege imperial, avoir le droit de créer des *notaires* qui auroient la faculté d'inſtrumenter par-tout, & concevroient leurs actes en cette forme: *Ego talis notarius autoritate imperiali & dominorum de capitulo*: mais les officiers royaux empêcherent cette entrepriſe ſur les droits du roi; & Benedict, ſur le chapitre *raynutius in verbo uxorem decif. n.* 580, dit que de ſon tems (il écrivoit au commencement du xvj. ſiecle) ces *notaires* de Toulouſe n'uſoient plus de ces termes, *autoritate imperiali*, mais qu'ils ſe qualifioient ſeulement *notaires* conſtitués *autoritate dominorum de capitulo*. *Voy.* Fevret en ſon traité de l'abus, *liv. XI. ch. jv. n.* 14. & *ci-devant* NOTAIRE APOSTOLIQUE, & *ci-après* NOTAIRE IMPERIAL.

NOTAIRES DE LA CHAMBRE ou *de la chambre apoſtolique*, leſquels ſe qualifient en latin *ſecrétaires de la chambre*, ſont des officiers de la chambre apoſtolique qui reçoivent & expédient les actes qui émanent de cette chambre, & notamment les bulles & proviſions pour les bénéfices. Le banquier qui eſt ordinairement porteur de la procuration, a le choix de faire mettre le conſens par le *notaire* de la chancellerie, ou par un de ceux de la chambre apoſtolique, qui l'expédient en la même forme, ſi ce n'eſt que les *notaires* de la chambre comptent l'année depuis la nativité de notre-Seigneur, au lieu que le *notaire* de la chancellerie compte l'année depuis l'incarnation.

NOTAIRE DE LA CHANCELLERIE ROMAINE eſt un officier unique, lequel reçoit les actes de conſens & les procurations des réſignations, révocations, & autres actes ſemblables. C'eſt lui qui fait l'extenſion du conſens au dos de la ſignature, qu'il date *ab anno incarnationis*, c'eſt-à-dire de l'année après l'incarnation, qui ſe compte du mois de Mars, trois mois après la Nativité. Ce *notaire* ſe qualifie *député de la chancellerie*, & ſigne en ces termes au bas de l'extenſion du conſens, *eſt in cancellariâ* N . . . *deputatus*. Voyez *le traité de l'uſage & pratique de la cour de Rome*, par Caſtel, *tome I. pag.* 46. Voyez *auſſi ci-devant* NOTAIRES DE LA CHAMBRE.

NOTAIRE AU CHASTELET eſt un *notaire* royal reçu & immatriculé dans un ſiége qui a le titre de *châtelet*, comme les *notaires au châtelet* de Paris, ceux du *châtelet* d'Orléans, du *châtelet* de Montpellier, &c.

L'établiſſement des *notaires au châtelet* de Paris eſt ſans doute auſſi ancien que le tribunal dont ils ſont membres.

Sous la premiere race de nos rois, la juſtice étoit rendue au châtelet par un comte; ſous la ſeconde race, depuis 884, par un vicomte; & ſous la troiſieme race, depuis l'an 1032, elle commença d'être rendue par un prevôt.

Les capitulaires ordonnoient aux comtes d'avoir ſous eux des *notaires*: ainſi l'on ne peut douter que les comtes de Paris & les vicomtes, qui étoient comme leurs lieutenans, avoient des *notaires* pour recevoir & expédier les actes de leur juriſdiction; mais ces *notaires*, qui ſervoient de greffiers ou ſecrétaires aux magiſtrats du châtelet, n'étoient que des perſonnes privées: on ſe ſervoit alors rarement de leur miniſtere pour recevoir des conventions, l'ignorance étoit alors ſi grande, que peu de perſonnes ſavoient écrire. C'eſt pourquoi la plûpart des conventions étoient verbales; ou ſi on les rédigeoit par écrit, on ſe contentoit d'y appeller pluſieurs témoins pour les rendre plus authentiques; & lors même qu'on appelloit un *notaire* pour les écrire, elles n'étoient toujours regardées que comme écritures privées, à moins qu'elles n'euſſent été miſes *apud acta*, comme nous l'avons déja obſervé en parlant des *notaires* en général.

Le pere Mabillon, dans ſa *diplomatique* atteſte qu'il n'a trouvé aucun acte paſſé devant *notaire* comme officier public, avant l'an 1270, & il y a tout lieu de préſumer que les *notaires* de Paris furent les premiers établis en titre d'office.

Le commiſſaire de la Mare, en *ſon traité de la police, liv. I. tit. XVII.* dit que comme nos rois appliquoient à leur profit ce qui étoit payé au prevôt de Paris pour les expéditions des *notaires*, & que ce magiſtrat étoit obligé d'en rendre compte, S. Louis voulant débarraſſer le prevôt de Paris de ce qui pouvoit avoir quelque rapport à la finance, créa 60 *notaires* en titre d'office, pour recevoir tous les actes volontaires de la juriſdiction. Il avance ce fait ſur la foi de Joinville, en ſon *hiſtoire de S. Louis*, de la *chronique de S. Denis*: Nicolas Gilles & Gaguin. *hiſt. de S. Louis*, & de Loyſeau, en ſon *traité des offices, liv. II. ch. jv. & liv. III. ch.* 1.

Il obſerve encore que ſuivant les ordonnances qui furent faites dans la ſuite touchant la fonction de ces officiers, pour rendre leurs actes exécutoires & authentiques ſans avoir recours au magiſtrat, ils étoient obligés, 1°. d'être aſſidus dans leurs fonctions; 2°. de ne paſſer aucun acte que dans le châtelet, où ils avoient une ſalle pour mettre leurs bureaux; 3°. d'intituler tous leurs actes du nom du magiſtrat, & de ne parler d'eux qu'en tierce perſonne; 4°. les deux qui avoient reçu l'acte devoient le porter enſemble au ſcelleur, qui avoit auſſi ſon bureau proche leur ſalle, afin que ſur leur temoignage cet officier y apposât, ſous l'autorité du prevôt de Paris, le ſceau de la juriſdiction; 5°. enfin ils devoient ſur leurs émolumens en payer au roi les trois quarts, que cet officier remettoit enſuite au receveur du domaine, pour en compter à la chambre des comptes.

Nonobſtant ce qui vient d'être dit, M. Langlois, dans ſon traité des droits, privileges & fonctions des *notaires* au châtelet de Paris, n'a point voulu entreprendre de fixer l'époque de leur établiſſement; il s'eſt contenté de dire qu'il y a tout lieu de préſumer qu'ils ſont environ de même date que la juriſdiction dont ils ſont membres, qui eſt l'une des plus anciennes du royaume.

Il avoue que les titres qu'ils ont dans leurs archives, ne remontent qu'à 1300; mais il obſerve que dès l'an 1384 leur établiſſement étoit qualifié d'*immémorial*; comme il paroît par un arrêt du parlement du 20 Juillet de ladite année, contenant que *de toute ancienneté* les *no-*

taires

taires avoient été ordonnés & établis au châtelet, pour les affaires volontaires d'entre les parties.

On peut encore ajouter que Philippe-le-Bel, qui commença à regner en 1285, dit dans un mandement de l'an 1300, que depuis long-tems, *dudum*, il avoit reconnu les inconvéniens qui résultoient de la multitude des *notaires* au châtelet, ce qui fait juger que leur établissement étoit déja fort ancien, puisque leur nombre s'étoit accru à tel point que depuis long-tems on songeoit à le réduire.

Il falloit que ce nombre fût bien excessif, puisque Philippe-le-Bel crut qu'il suffisoit d'en réserver soixante, comme il l'ordonna par douze lettres patentes ou mandemens, adressés au prevôt de Paris, des années 1300, 1301, 1302, 1303 & 1304.

M. de Lauriere dans une *note* sur le troisieme de ces mandemens, dit que le prévôt de Paris étoit contrevenu à l'ordonnance, & que ce fut ce qui occasionna le troisieme mandement; on voit par-là qu'ils étoient commis par le prevôt de Paris, mais on ne le laissa pas le maître de disposer seul de ces places.

Philippe-le-Bel, par une ordonnance du mois de Mai 1313, ordonna que comme il y avoit plusieurs *notaires au châtelet* qui n'avoient pas les qualités & capacités réquises, qu'ils seroient ôtés par les commissaires à ce députés, lesquels y mettroient des personnes capables, & que lesdits députés suspendroient tout présentement de leur office, ceux contre lesquels il y auroit des preuves des faits dont il y avoit plainte contre eux.

Philippe de Valois ordonna au mois de Février 1327, qu'en cas de vacation de l'un de ces 60 offices, soit par mort ou autrement, qu'il y seroit pourvu de sujets capables par le chancelier, lequel appelleroit à cet effet avec lui, quatre conseillers au parlement, & le prevôt de Paris. Il est dit un peu plus loin dans la même ordonnance, que les *notaires* étoient mis par le prevôt de Paris; mais cela doit s'entendre relativement à ce qui précéde: présentement ils sont pourvus par le roi, de même que tous les autres *notaires* royaux.

Depuis 1304 leur nombre a été augmenté à différentes fois, & enfin fixé à cent-treize, par lettres patentes de Louis XIII. du mois d'Octobre 1639, registrées au parlement le 24 Novembre de la même année.

Leurs offices sont casuels, & sujets au paiement du prêt & de la paulette, en conséquence de quoi ils ont été déchargés, par arrêt du conseil du 19 Juin 1703, du droit qui leur étoit demandé pour confirmation de l'hérédité des offices, établi par édit d'Août 1701, nonobstant la réunion qui leur avoit été faite des fonctions de greffiers des conventions & des *notaires* apostoliques, dont les offices avoient été créés héréditaires; & quoique par édit de Novembre 1708, tous les offices des *notaires* royaux aient été rendus héréditaires, ceux des *notaires du châtelet* de Paris en ont été exceptés par un autre édit du mois de Décembre suivant.

Louis XIV. ayant par édit du mois de Mars 1673, créé pour la ville de Paris, vingt conseillers de sa majesté, greffiers des conventions, supprima ensuite le titre de ces 20 offices, & en réunit les fonctions aux cent-treize *notaires du châtelet* de Paris, par autre édit du mois d'Août suivant.

Le roi déclara par ce second édit, qu'il se portoit d'autant plus volontiers à ces suppression & réunion, qu'il trouvoit par ce moyen occasion de témoigner aux cent treize *notaires* du châtelet de Paris l'estime particuliere qu'il faisoit de la bonne conduite qu'ils tiennent dans l'exercice de leurs offices, en leur donnant des marques d'honneur qui les distinguent des autres *notaires* du royaume, & pour cet effet leur attribua la qualité de conseillers du roi, à chacun d'eux & à leurs successeurs.

Ce titre leur a été confirmé en dernier lieu, par des lettres patentes du mois d'Avril 1736, registrées en parlement.

Anciennement ils ne gardoient point de minutes de leurs actes; & les délivroient en brevet. Charles VII. leur ordonna le premier Décembre 1437, de tenir registres de leurs actes, pour être lesdits registres remis à leurs successeurs.

Cela n'eut pourtant pas alors d'exécution, puisque l'ordonnance de Louis XII. assujettissant tous *notaires* & tabellions à faire registre de leurs actes en excepte les *notaires* du châtelet de Paris. Mais depuis ils se sont conformés à l'ordonnance de 1539, qui l'enjoint à tous *notaires*.

Depuis qu'ils ont commencé à retenir minute de leurs actes, ces minutes sont demeurées en leur possession; & Henri III. ayant créé en 1575 des *notaires* gardes-notes, ceux qui avoient été créés pour Paris furent unis aux *notaires du châtelet*.

Ils ont aussi le titre de garde-scel de sa majesté, en conséquence de divers édits des premier Décembre 1691 & Novembre 1696, qui avoient créé des offices de garde-scels, & d'autres édits du mois de Février 1693 & Décembre 1697, qui ont uni ces offices aux *cent-treize notaires du châtelet*.

François I. ayant créé en 1542, des tabellions dans toutes les jurisdictions royales, pour grossoyer les actes des *notaires*, ceux du châtelet en furent exceptés par une déclaration du 6 Juillet 1543, & ils furent maintenus dans le droit de faire expédier leurs grosses par leurs clercs.

Il fut créé par Louis XIV. au mois de Mars 1673, vingt offices de conseillers du roi greffiers des arbitrages, compromis, syndicats & directions des créanciers, sous le titre de greffiers des conventions, avec la qualité & fonction de *notaires*-garde-notes & tabellions, & la faculté de passer toutes sortes d'autres actes; mais le titre de ces offices fut supprimé par édit du mois d'Août suivant, & les attributions & fonctions réunies aux *notaires du châtelet*, ce qui leur a été confirmé par un autre édit du mois d'Avril 1736.

Enfin les *notaires du châtelet* réunissent aussi la fonction de *notaire* royal apostolique, le roi ayant par édit du mois de Février 1693, éteint le titre des offices de *notaires* apostoliques qui avoient été créés pour le diocese de Paris, suivant l'édit du mois de Décembre 1691.

Les *notaires* du châtelet de Paris jouissent de plusieurs droits & privileges.

La compatibilité de la noblesse avec leurs fonctions a été reconnue en leur faveur, par l'édit du mois d'Août 1673, & par celui du mois d'Avril 1736.

Ils sont en la sauvegarde du roi, eux, leurs biens & domestiques, ce qui leur fut confirmé par des lettres de Charles VI. de l'année 1411.

Ils sont exempts du logement des gens de guerre, tant en leurs maisons de Paris, qu'en celles de la campagne, même du logement des troupes de la maison du roi, comme aussi du logement des officiers de la cour & suite de sa majesté.

Divers édits leur ont aussi attribué l'exemption de tutelle, curatelle, guet, garde & autres charges publiques.

Ils jouissent du droit de garde gardienne, & leurs causes soit en demandant ou défendant, sont commises en premiere instance au châtelet, & par appel au parlement; même les causes criminelles concernant leur ministere & les fonctions de leurs offices.

Les douze plus anciens en réception, successivement, ont droit de *committimus* aux requêtes du palais.

L'édit du mois d'Août 1713, leur a attribué à chacun un minot de franc-salé, & à ceux d'entre eux qui en vendant leurs offices obtiendroient des lettres d'honoraires, comme aussi aux veuves de ces officiers & honoraires.

Ils ont droit d'instrumenter tant en matiere civile que bénéficiale, dans tout le royaume, lorsqu'ils en sont réquis; mais ils ne peuvent s'habituer ou faire leur résidence ailleurs qu'en la ville de Paris pour l'exercice de leurs offices.

Ils ont le droit exclusif de recevoir, tant en la ville que dans toute l'étendue du diocese de Paris, tous les actes de matiere bénéficiale, à l'exception seulement des résignations de bénéfices, qui peuvent être reçues par tous *notaires* royaux, chacun dans son district, dans les lieux situés à quatre lieues de Paris & au-delà, pour les personnes qui s'y trouvent domiciliées.

Eux seuls peuvent dans la ville & fauxbourgs de Paris, faire tous compromis, recevoir les sentences arbitrales, tenir registres des délibérations des syndicats & directions de créanciers, & recevoir les ordres & distributions de deniers émanés de ces directions.

Ils ont de plus le droit de recevoir & passer seuls, & à l'exclusion de tous autres, tous contrats & actes volontaires, tant entre majeurs qu'entre mineurs, en la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris.

La confection des inventaires & récolemens, ainsi que des comptes, liquidations & partages volontaires, tant entre majeurs que mineurs, leur appartiennent à l'exclusion de tous autres officiers, dans la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris. Ils ont été confirmés dans ce droit, par deux arrêts de reglement du parlement de Paris, des 15 Mars & 23 Août 1752, dont le dernier est contradictoire avec les commissaires.

Ce sont eux, lors des inventaires qui reçoivent le serment, tant de ceux qui représentent les effets que de ceux qui en font la prisée.

On a tenté plusieurs fois d'assujettir leurs actes à la formalité du contrôle, comme ceux des autres *notaires*;

mais ils n'y ont pas été ſujets long-tems, à cauſe du préjudice notable que cette formalité apportoit au commerce des affaires & au ſecret des actes les plus importans, & lorſque ce droit fut rétabli en 1722, il n'eut lieu que juſqu'en 1723, qu'il fut commué en un droit de marque ſur le papier dont ſe ſervent les *notaires* de Paris. *Voyez* PAPIER TIMBRÉ.

On a pareillement diſpenſé les *notaires* de Paris de faire inſinuer eux-mêmes les actes qui y ſont ſujets.

Il y auroit encore bien d'autres choſes à obſerver au ſujet des *notaires au châtelet* de Paris, mais dont le détail nous meneroit trop loin; ceux qui voudront s'inſtruire plus à fond de ce qui les concerne, peuvent conſulter le traité qui a été fait for leurs droits, privileges & fonctions, par M. Langlois *notaire*, où l'on trouve tous les édits, arrêts & reglemens, notamment les lettres en forme d'édit, portant confirmation de tous leurs droits & privileges du mois d'Avril 1736, regiſtrées le 13 Août ſuivant.

Les *notaires au châtelet* d'Orléans & ceux du châtelet de Montpellier, ont comme ceux de Paris, le droit d'inſtrumenter dans tout le royaume, avec cette différence ſeulement qu'ils ne peuvent inſtrumenter à Paris; au lieu que les *notaires* de Paris peuvent inſtrumenter à Orléans & à Montpellier. *Voyez* la Lande *ſur la coutume d'Orléans*. (*A*)

NOTAIRES COMMUNS *ou* EPISCOPAUX, *notarii communes ordinariorum*; on entendoit autrefois par-là les *notaires épiſcopaux*, que l'on appelloit ainſi pour les diſtinguer des *notaires* apoſtoliques, qui n'étoient alors autres que ceux commis par le pape. *Voyez* Dumoulin en ſes *notes ſur l'édit des petites dates*; Rigueſt, en ſon *indice*, au mot *notaire*; Fevret, *tr. de l'abus*, *lib. IV. ch. j*. *n* 15. & 16.

NOTAIRES DES COMTES. Anciennement chaque comte ou gouverneur d'une province ou d'une ville avoit, de même que les évêques & les abbés, ſon *notaire*, cela leur fut même ordonné par un capitulaire de l'an 805. *Voyez ce qui eſt dit ci-devant à l'article* NOTAIRE DES ABBÉS.

NOTAIRES DES COMTES PALATINS, *ou ſimplement* NOTAIRES PALATINS. Il y a dans l'Empire un titre de *comte palatin* qui n'a rien de commun avec celui des princes palatins du Rhin, c'eſt une dignité dont l'empereur décore quelquefois des gens de lettres, & ſelon le pouvoir que leur donnent les lettres-patentes de l'Empire, ils peuvent créer des *notaires*, légitimer des bâtards, &c. Mais, dit un auteur qui a écrit ſur les affaires d'Allemagne, comme on ne reſpecte pas beaucoup ces comtes, on conſidere encore moins leurs productions, qui ſont ſouvent venales auſſi bien que la dignité même. *Voyez le tableau de l'Empire germanique*, *pag.* 107.

Le pape fait auſſi des comtes palatins auxquels il donne pareillement un pouvoir très-étendu, & entre autres choſes de créer des *notaires* ayant pouvoir d'inſtrumenter par-tout; mais ces *notaires* ne ſont point reconnus en France, & l'on voit dans les arrêts de Papon *titre des légitimations*, que Jean Navar, chevalier & comte palatin, fut condamné par arrêt du parlement de Toulouſe, prononcé le 25 Mai 1462, à faire amende honorable & demander pardon au roi pour les abus par lui commis en octroyant en France légitimation, *notariat*, & autre choſe dont il avoit puiſſance du pape contre l'autorité du roi, & que le tout fut déclaré nul & abuſif.

Il eſt parlé de ces *notaires palatins* dans l'édit de François Ier du mois de Novembre 1542, où ils ſont diſtingués des *notaires* impériaux. (*A*)

NOTAIRES DE LA COUR; c'étoit le nom que l'on donnoit anciennement aux *notaires* & ſecrétaires du roi ſervans près du parlement ou de quelque autre cour ſouveraine; on ne les appelle plus préſentement que *ſecrétaires du roi près les cours*. *Voy.* SECRÉTAIRES DU ROI.

NOTAIRE DE COUR D'EGLISE. On comprenoit ſous ce terme tous les *notaires* eccléſiaſtiques, ſavoir tant les *notaires* apoſtoliques qui étoient établis en France de l'autorité du pape, que les *notaires* épiſcopaux établis de l'autorité de l'évêque, & qui prêtoient ſerment en l'officialité, pour quoi on les appelloit auſſi *notaires jurés de l'officialité*. *Voyez* NOTAIRE APOSTOLIQUE.

NOTAIRE DE LA COUR EPISCOPALE; c'étoient ceux qui étoient inſtitués par l'évêque dans ſon diocèſe. *Voy. ci-devant* NOTAIRE APOSTOLIQUE.

NOTAIRE DE COUR LAIC; c'eſt un *notaire* royal laïc ou un *notaire* de ſeigneur; ce titre eſt oppoſé à celui de *notaire* de cour d'égliſe ou apoſtolique. *Voyez* Fevret, *traité de l'abus*.

NOTAIRE DU DAUPHIN *ou* DU DAUPHINÉ, appellé auſſi *notaire delphinal*, ou *notaire de l'autorité delphinale*, étoit un de ceux qui étoient établis en Dauphiné de l'autorité du dauphin avant que cette province eût été cédée par Humbert II. à Philippes de Valois. Il y eut auſſi depuis de ces *notaires* qui tenoient leurs proviſions du roi ou du gouverneur du Dauphiné; il eſt parlé de ces *notaires de l'autorité delphinale* dans plusieurs anciennes ordonnances. *Voyez le recueil des Ordonnances de la troiſieme race*.

Quelques-uns joignoient au titre de *notaire delphinal* celui de *notaire impérial*; d'autres y joignoient auſſi les titres de *notaire royal & apoſtolique*.

Suivant un reglement qui fut fait pour l'adminiſtration de la juſtice en Dauphiné, & confirmé par Charles VI. le 12 Juillet 1409, les *notaires delphinaux* faiſoient ſerment d'être fideles au dauphin & à ſes officiers, de ne point révéler à perſonne les ſecrets de l'Empire & du Dauphiné, de donner avis au dauphin, ou à ſon conſeil delphinal de tout ce qui intéreſſeroit le dauphin, & de le coucher par écrit, tout au long & ſans *& cetera*: ils promettoient auſſi de mettre au net dans douze jours, à compter de la réception, tous les teſtamens, codicilles, donations à cauſe de mort, & tous contrats & actes entre vifs, avec leurs notes & protocoles; de donner avis à l'évêque ou à ſon vicaire des legs pieux dans deux mois, à compter du décès du teſtateur; de ne point vexer les ſujets pour leurs écritures ni pour celles des autres, & de ne point permettre qu'aucun fût opprimé directement ni indirectement; de n'écrire aucunes actes ſur du papier vieux ou uſé, mais ſur du parchemin blanc & neuf; d'écrire fidellement, & de conſerver de même les teſtamens, codicilles, donations à cauſe de mort, les dépoſitions des témoins, & autres choſes qui appartenoient à leur office, de ne révéler à perſonne les choſes ſecrettes avant le tems; d'avoir ſoin des affaires des veuves & autres perſonnes miſérables; de l'entretien des ponts, chemins publics, & hôpitaux; enfin d'exercer loyalement l'office de *notaire* ſans agir par des vûes d'intérêt ni par aucun mouvement de haine ou d'affection particuliere.

On connoît par la forme de ce ſerment quelles étoient alors les fonctions de ces *notaires*. *Voyez le recueil des Ordonnances de la troiſieme race*, *notamment le tome IX. pag.* 456.

NOTAIRES DOMESTIQUES, *notarii domeſtici*, c'étoient des ſecrétaires particuliers que les empereurs romains avoient pour les affaires de leur maiſons, à la différence des *notaires* tribuns & des *notaires* prétoriens qui étoient pour les affaires publiques. *Voyez* Pancirolus, *in notitiâ Imperii*; *le Gloſſaire* de Ducange, au mot *notarii*. *Voyez ci-après* NOTAIRES PRETORIENS & NOTAIRES TRIBUNS.

NOTAIRE ECCLESIASTIQUE ſignifie tout *notaire* établi, ſoit par le pape ou par l'évêque dans ſon diocèſe, pour recevoir les actes concernant les bénéfices & matieres eccléſiaſtiques.

Ils étoient autrefois de deux ſortes dans le royaume, ſavoir les *notaires* apoſtoliques, par leſquels on n'entendoit alors que ceux qui étoient commis par le pape, & les *notaires* communs ou épiſcopaux, qui étoient commis par les évêques chacun dans leur diocèſe. *Voyez ci-devant* NOTAIRE APOSTOLIQUE.

NOTAIRE EPISCOPAL *ou* COMMUN, étoit un *notaire* eccléſiaſtique commis par un évêque ou archevêque, pour recevoir dans ſon diocèſe les actes concernant les matieres bénéficiales & eccléſiaſtiques. *Voyez ci-devant* NOTAIRE APOSTOLIQUE, NOTAIRE COMMUN, & NOTAIRE ECCLESIASTIQUE, & *ci-après*, NOTAIRE DE L'EVÊQUE.

NOTAIRES DES ÉVÊQUES, anciennement ces officiers n'étoient pas des *notaires* publics deſtinés à recevoir des actes dans le ſens que nous entendons aujourd'hui le terme de *notaires*; c'étoient des eccléſiaſtiques que l'évêque choiſiſſoit pour ſes ſecrétaires, & qui outre la fonction de ſcribes, en rempliſſoient encore d'autres auprès de lui, comme de porter ſa croſſe, de porter devant lui des cierges allumés. *Voyez la vie de S. Céſarien d'Arles*, *par* Meſſianus, & *le gloſſ.* de Ducange, au mot *notarii epiſcoporum*.

Ces *notaires* ou ſecrétaires pouvoient bien être les mêmes que les évêques établiſſoient dans leur diocèſe pour écrire les actes des martyrs, & qui par ſucceſſion de tems s'adonnerent à recevoir tous les actes concernant les matieres ſpirituelles & eccléſiaſtiques, d'où ſont venus les *notaires* apoſtoliques épiſcopaux, c'eſt-à dire inſtitués par l'évêque. *Voyez ci-devant* NOTAIRES APOSTOLIQUES. (*A*)

NOTAIRE DES FOIRES DE BRIE ET DE CHAMPAGNE, il y avoit anciennement des *notaires* ou tabellions

établis

établis pour recevoir les contrats qui se passoient entre les marchands fréquentans les foires de Brie & de Champagne. Pendant le cours de ces foires, il falloit que le nombre de ces *notaires* fût d'abord bien considérable, puisque Philippe V. par des lettres du mois de Juin 1317 le réduisit à 40. Philippe de Valois, dans son ordonnance du mois de Décembre 1331 touchant les foires de Champagne & de Brie, voulant que les maîtres de ces foires connussent la suffisance des *notaires des foires*, & que l'on ne commît à cet office que les plus capables, ordonne que quand le *siege* d'un *notaire* de ces foires vaqueroit par mort ou autrement, les maîtres des foires *en leur loyauté y* établiroient des personnes convenables & suffisantes, & qu'ils auroient la correction de ces *notaires* présens & à venir, quant à leur destitution s'ils méfaisoient, & l'institution d'iceux quand le cas écheroit sans en prendre pour ce aucun profit, & qu'ils n'établiroient sur leur serment personne qui ne fût capable, soit par priere ou affection. Il ordonna aussi qu'il y auroit dans ces foires deux tabellions pour recevoir les contrats d'italien à italien, au lieu que Charles IV. en 1327, avoit ordonné qu'il n'y en auroit qu'un. *Voyez* NOTAIRE DES ITALIENS.

Le même Philippe de Valois, au mois de Juillet 1344, ordonna que le nombre des quarante *notaires* ne seroit point augmenté; que quand le *lieu* d'aucun d'eux vaqueroit, que les gardes des foires en auroient le don, & y mettroient personne capable par élection & par serment; que des premiers *notaires* qui y seroient établis, l'on en feroit quatre bons *clercs* & bons *notaires* suffisans pour écrire en françois & en latin par tout pays; que si les gardes y mettoient d'autres personnes, ou en recevoient en conséquence des lettres du roi, le don ou réception seroit de nulle valeur; enfin que ces *notaires* obéiroient aux gardes des foires, & au chancelier & garde de scel de ces foires.

Les *notaires des foires* étoient obligés d'exercer leur office en personne, & ne pouvoient le vendre à moins qu'ils n'y fussent autorisés par les gardes. (*A*)

NOTAIRES DE FRANCE. On donnoit anciennement cette qualité aux secrétaires du roi & greffiers du conseil. *Voyez ci-devant au mot* CONSEIL DU ROI, *l'article des greffiers du conseil*.

NOTAIRES-GARDE-NOTES, sont ceux qui, par le titre de leur office, ont droit de garder les notes, minutes, registres & protocoles de leurs prédécesseurs. Anciennement, après le décès de tous les *notaires* même royaux, leurs veuves & héritiers gardoient les minutes, ou les donnoient à ceux qu'ils jugeoient à-propos. L'ordonnance d'Orléans enjoignit aux juges des lieux de faire inventaire des notes, registres & protocoles des *notaires* décédés dans leur ressort, pour être ces notes, registres & contrats remis ès mains des greffiers des lieux, afin de les grossoyer & délivrer aux parties moyennant salaire raisonnable. Cette ordonnance n'ayant point été exécutée, Henri III. par l'édit du mois de Mai 1575, créa dans chaque bailliage, sénéchaussée & siege royal, un certain nombre de *notaires-garde-notes*, par-devers lesquels, aussi-tôt après le décès des *notaires* du ressort où ils auroient été institués & établis, les veuves & héritiers seroient tenus de remettre toutes notes, minutes, protocoles & registres qui seroient en leur possession, tant de la pratique du défunt que des autres pratiques qu'ils auroient acquises de leur vivant des autres *notaires*. Cet édit ne fut enregistré que sous les modifications que le nombre des garde-notes seroit certain & déterminé, qu'ils ne seroient point établis dans les lieux où il y avoit des tabellions créés; que l'émolument des veuves & héritiers des *notaires* décédés seroit de la moitié; que l'autre appartiendroit au garde-note; que le *notaire* vivant qui auroit résigné ne seroit point tenu de porter ses notes & protocoles aux garde-notes, & qu'il expédieroit ce qu'il auroit reçû avant sa résignation; enfin que les garde-notes ne seroient point exempts de tutelle. Les *notaires* de Paris & des autres villes ayant formé des oppositions à la réception de ceux qui avoient été pourvus de ces offices de garde-notes, le roi, par arrêt & lettres patentes du 12 Décembre 1577, unit les gardes-notes créés pour Paris aux offices de *notaires*. Il fit la même chose pour les *notaires* royaux des autres villes par l'édit du mois d'Avril 1578, au moyen de quoi tous les *notaires* royaux sont présentement *notaires-garde-notes*, à l'effet de garder les notes & minutes de leurs prédécesseurs & d'en délivrer des expéditions. *Voyez le recueil des offices de* Joly, *tome IV. liv. III. tit* 41.

Il fut aussi créé huit offices de *notaires-garde-notes* en la cour & suite du roi par l'édit du mois de Décembre 1637, mais ces offices ont été supprimés. (*A*)

NOTAIRE-GREFFIER. On donnoit anciennement ce titre à ceux des *notaires* ou secrétaires du roi qui exerçoient la fonction de greffier dans quelque cour, mais plus souvent on ne les appelloit que *notaires*. *Voyez* GREFFIER *&* SECRÉTAIRE DU ROI.

NOTAIRE DE L'HÔTEL DU ROI. On donnoit quelquefois ce titre aux *notaires* & secrétaires du roi, comme on voit dans diverses lettres, entr'autres dans celles de Charles VI. du 19 Octobre 1406, contenant un réglement sur l'état & office des clercs-*notaires* de son hôtel. *Voyez le recueil des ordonnances de la troisieme race, tome IX. pag.* 152.

NOTAIRE IMPÉRIAL *ou* de *l'autorité impériale*, est un *notaire* commis par l'empereur. Il y avoit anciennement en France des *notaires impériaux* qui ne tenoient leur pouvoir que de l'empereur; & néanmoins dans l'usage on avoit toléré qu'ils instrumentassent dans le royaume. Il y en avoit pareillement en Angleterre & en Espagne, & ces *notaires* prétendoient avoir droit d'instrumenter par-tout: ils se fondoient sur le principe rapporté par Balde, *de tabellionibus, n.* 32. que ceux qui ont *merum imperium*, pouvant exercer par-tout leur jurisdiction volontaire, leurs *notaires* pouvoient aussi par-tout recevoir des actes entre tous ceux qui veulent bien avoir recours à eux. Ces *notaires impériaux* prenoient le titre de *notaire* public & impérial, comme on voit dans le *recueil des ordonnances de la troisieme race, tome V. pag.* 55; & dans Bacquet, *tome II. p.* 551, *édition de* 1744. Le pape commettoit aussi de même en France des *notaires* apostoliques, & en faisoit commettre par ses comtes palatins. Il fut jugé au parlement de Paris le 18 Mai 1415, qu'une procuration passée par un *notaire* ou tabellion apostolique ou impérial étoit bonne en cour laïque, quand la partie étoit du pays de l'empereur. *Bibliot. de* Bouchel.

Il y avoit en quelques endroits des *notaires* qui, pour réunir en leur personne un pouvoir plus étendu, étoient tout à-la-fois *notaires* apostoliques, impériaux & royaux, tel que celui qui reçut des lettres du mois d'Août 1367, rapportées dans le *recueil des ordonnances de la troisieme race*.

On fit depuis attention que l'empereur n'ayant aucun pouvoir en France, les *notaires* par lui commis ne pouvoient faire dans le royaume aucun acte, même de jurisdiction volontaire. C'est pourquoi Charles VIII en 1490, défendit à tous sujets laïcs de passer ou faire recevoir leurs contrats par *notaires impériaux*, apostoliques ou épiscopaux, en matiere temporelle ou profane, sur peine de n'être foi ajoutée auxdits instrumens, lesquels dorénavant seroient réputés nuls & de nulle force & vertu.

Dans la suite, on n'a plus souffert aucunement que les *notaires-impériaux* reçussent en France aucun acte. *Voyez le glossaire de* Ducange, au mot *notarii apostolici & imperiales*; & *celui de* M. de Lauriere, au mot *notaires aux notes, p.* 151; *& ci-devant* NOTAIRES DES CAPITOULS. (*A*)

NOTAIRES-INSTRUMENTAIRES. M. Brillon, en son *Dictionnaire des arrêts*, au mot *notaire, pag.* 591 *&* 592, *col.* 2, appelle ainsi ceux dont les fonctions se bornent à la rédaction & expédition des contrats, pour les distinguer des *notaires* du roi & de ceux des cours.

NOTAIRE DES ITALIENS. Les anciennes ordonnances portant réglement pour les foires de Brie & de Champagne, avoient accordé qu'il y auroit un ou deux tabellions pour recevoir dans ces foires les contrats d'italien à italien, & non entr'autres personnes. Charles le Bel, en 1327, ordonna qu'il n'y auroit qu'un tabellion à cet effet: Philippe VI. en 1331, en établit deux. Ces contrats ne pouvoient être mis à exécution par mandement des foires

Les *notaires* du roi ou publics de la province de Languedoc, *regis vel publici*, furent assujettis par l'ordonnance de Charles V. alors lieutenant du roi Jean son pere, du mois de Février 1356, au payement de l'aide accordé par les états de la province, moyennant quoi l'exaction de marcs d'argent qui se faisoit sur eux fut abolie. (*A*)

NOTAIRE-JURÉ, *notarius-juratus*. Dans les anciennes ordonnances, on appelle ainsi ceux qui étoient en titre d'office & qui avoient prêté serment, pour les distinguer des clercs & autres personnes sans caractere qui s'ingéroient de faire aussi la fonction de *notaire*; ce qui leur fut défendu par lettres patentes en forme de charte, nommée la *philippine*, du 20 Juillet 1384.

NOTAIRE-LAÏC, est opposé au *notaire* qui est seulement apostolique. *Voyez ci-devant* NOTAIRE-APOSTOLIQUE.

NOTAIRE-MAYOR, en Eſpagne, eſt le chef des ſecrétaires du roi. Il y en a un dans chacun des royaumes qui compoſent la monarchie d'Eſpagne. *Voyez l'état préſent d'Eſpagne par* l'abbé de Vayrac, *tome II. p.* 180.

NOTAIRE DE L'OFFICIALITÉ. Ce terme peut avoir deux ſignifications différentes: du tems que les *notaires* étoient pris pour greffiers, & que l'on confondoit les titres de greffier & de *notaire*, on entendoit quelquefois par *notaire de l'officialité* le greffier de ce tribunal; mais depuis que le titre de *notaire* a été reſtreint à ceux qui reçoivent des contrats & autres actes pour les parties, on a entendu par *notaire de l'officialité* un *notaire*-eccléſiaſtique, & ſingulierement un *notaire*-épiſcopal ou de l'évêque, qui avoit prêté ſerment en l'officialité. On les appelloit auſſi *greffiers-jurés de l'officialité*. (*A*)

NOTAIRE DE L'ORDINAIRE, étoit la même choſe que *notaire* de l'évêque. On diſoit *notaire* commun de l'ordinaire pour le diſtinguer du *notaire*-apoſtolique établi par le pape. *Voyez ci-devant* NOTAIRE-APOSTOLIQUE, NOTAIRE COMMUN, NOTAIRE-EPISCOPAL, NOTAIRE DE L'EVÊQUE, &c.

NOTAIRES PALATINS, *voyez ci-devant* NOTAIRES DES COMTES PALATINS.

NOTAIRE DU PAPE *ou* NOTAIRE-APOSTOLIQUE, étoit anciennement la même choſe. *Voyez ci-devant* NOTAIRE-APOSTOLIQUE.

NOTAIRES DU PARLEMENT, c'étoient les ſecrétaires du roi, qui étoient députés près le parlement pour y faire les expéditions néceſſaires. On les appelle préſentement *ſecrétaires de la cour* ou *ſecrétaires du roi ſervant près la cour de parlement*: l'un d'eux étoit commis pour greffier; c'eſt de-là que le greffier en chef du parlement eſt encore obligé d'être ſecrétaire du roi pour pouvoir ſigner les arrêts. *Voyez* PARLEMENT à l'*article* du *greffier*, & *au mot* SECRETAIRE DU ROI.

NOTAIRES-POURSUIVANS ou *pourſuivans la cour*, comme qui diroit *ſuivans la cour*, étoient ceux des *notaires* ou ſecrétaires du roi qui étoient diſtribués à la ſuite de la cour pour faire les expéditions de la chancellerie. Il en eſt parlé dans une ordonnance de Philippe le Long du mois de Décembre 1320.

NOTAIRES PRETORIENS, on appelloit ainſi chez les Romains, les premiers ſecrétaires du préfet du prétoire qui parvenoient à cette place après avoir rempli celles de moindres *notaires* ou ſecrétaires, que l'on appelloit *cornicularii & primiſcrinii*. *Voyez* Pancirolus, *in notitiâ imperii*; *le gloſſaire de* Ducange au mot *notarii*.

NOTAIRE PRIMICIER, *primicerius*, *quaſi primus in cera ſeu tabulâ*; on donnoit ce titre au premier des *notaires* du ſacré palais. *Voyez la notice de l'Empire*.

On donnoit auſſi ce titre au premier des *notaires* de l'égliſe romaine; lequel fut depuis appellé *protonotaire*. *Voyez le gloſſaire de* Ducange & *ci-après* NOTAIRE REGIONAIRE & *à la lettre P*, PROTONOTAIRE.

NOTAIRE PUBLIC, on donnoit anciennement ce titre aux *notaires* royaux, pour les diſtinguer des *notaires* des ſeigneurs qui recevoient les actes dans leur reſſort, & qui néanmoins n'étoient point encore réputés officiers publics. Philippe V dit le Long, dans une ordonnance du mois de Juin 1319, faite ſur les remontrances des habitans d'Auvergne, veut & accorde qu'à l'avenir il n'y ait dans la baillie & reſſort d'Auvergne, aucun *notaire* public établi de ſon autorité, *notarius publicus*; ce que M. de Lauriere traduit par *notaire royal*.

Il y avoit auſſi anciennement des *notaires* impériaux, qui prenoient en même-tems le titre de *notaires publics*. *Voyez* NOTAIRE IMPERIAL.

NOTAIRES REGIONAIRES, *notarii regionarii*, on donne ce nom aux ſept *notaires* qui furent inſtitués à Rome par le pape S. Clément pour écrire les actes des martyrs. Ils furent appellés *régionaires*, parce que le pape leur aſſigna à chacun une région ou quartier de la ville dans lequel ils devoient recueillir ſoigneuſement tout ce qui ſe paſſoit par rapport aux martyrs. Ces *notaires* étoient ſubordonnés aux diacres & aux ſous-diacres. Ils avoient encore quelques autres fonctions dans Rome; c'étoient eux qui annonçoient au peuple, comme font aujourd'hui les couriers, les litanies, c'eſt-à-dire les proceſſions ou rogations que le pape avoit ordonnées, ou dans quelle égliſe ils devoient célebrer la meſſe, ou faire quelque ſtation, ils rendoient compte auſſi au pape des noms & du nombre de ceux qui avoient été baptiſés.

Le nombre des *notaires* ayant été dans la ſuite augmenté par les papes, ceux qui étoient des ſept premiers inſtitués, furent appellés *notaires régionnaires* ou *protonotaires*, c'eſt-à-dire *premiers notaires*, & les autres, *notaires* ſimplement, ou *notaires apoſtoliques*. *Voyez ci-deſſus le gloſſaire de* Ducange au mot *notarii*, & NOTAIRE APOSTOLIQUE & PROTONOTAIRE. (*A*)

NOTAIRE A' LA RÉSIDENCE *d'un tel lieu*, on appelle ainſi certains *notaires* royaux, qui par le titre de création de leur office, doivent réſider dans une ville ou bourg qui n'eſt pourtant pas le lieu du ſiege royal où ils ſont reçus; c'eſt pour la commodité des particuliers que ces ſortes de *notaires* ont été établis, & afin que ceux qui veulent paſſer un acte devant un *notaire* royal ne ſoient point obligés de ſe tranſporter dans la principale ville où eſt le ſiege royal dans lequel ſont reçus les *notaires*. On trouve des exemples fort anciens de ces ſortes de créations, témoin l'edit du mois d'Octobre 1575 portant création d'un office de *notaire* royal ès reſſorts de Touraine, Anjou, Maine & Vermandois, pour réſider à Neufve.

NOTAIRE DU ROI, étoit anciennement la même choſe que ſecrétaire du roi. *Voyez l'hiſtoire de la chancellerie* par Teſſereau, *tom. I.* & SECRETAIRE DU ROI.

Il ne faut pas confondre les *notaires* du roi avec les *notaires* royaux: les premiers ſont des officiers de la grande chancellerie, les autres ſont des officiers publics établis pour recevoir les contrats, teſtamens & autres actes. *Voyez* ce qui eſt dit au commencement de cet article ſur les *notaires* en général, & *ci-après* NOTAIRE ROYAL.

NOTAIRE ROYAL, eſt celui qui tient ſes proviſions du roi, à la différence des *notaires* des ſeigneurs ou ſubalternes, qui tiennent leur commiſſion du ſeigneur de la juſtice où ils ſont reçus.

Il y a deux ſortes de *notaires royaux*; les uns qu'on ſurnomme *laics* ou *ſéculiers*, parce que leur fonction eſt de recevoir les actes qui ſe paſſent en matiere temporelle; les autres qu'on appelle *royaux apoſtoliques*, parce qu'ils reçoivent les actes en matiere eccléſiaſtique. *Voyez* ce qui eſt dit ci-devant des *notaires* en général, & la *ſubdiviſion* NOTAIRE APOSTOLIQUE.

NOTAIRE ROYAL ET APOSTOLIQUE, eſt celui qui réunit la fonction de *notaire* royal ſéculier avec celle de *notaire* royal apoſtolique. Il y a néanmoins auſſi quelquefois des *notaires apoſtoliques* qu'on appelle *royaux*, parce qu'ils ont été créés par le roi; mais qui ne réuniſſent pas la fonction de *notaire* royal-laïc.

NOTAIRE ROYAL LAIC *ou* SECULIER, eſt celui qui n'eſt établi que pour recevoir les actes en matiere temporelle, à la différence des *notaires* ſeulement apoſtoliques qui ne reçoivent que les actes concernant les bénéfices & matieres eccléſiaſtiques. *Voyez* NOTAIRE APOSTOLIQUE.

NOTAIRE NON ROYAL, ſe dit en deux ſens différens ſavoir en parlant d'un *notaire* ſeigneurial ou ſubalterne, & en parlant d'un *notaire* apoſtolique, lorſqu'il ne réunit pas en même-tems la fonction de *notaire* royal laïc ou ſéculier. *Voyez* NOTAIRE APOSTOLIQUE & NOTAIRE ROYAL.

NOTAIRE DE SANG *ou* SANGUIN, c'eſt ainſi que l'on appelloit anciennement celui des *notaires* du roi ſervant près les cours, qui y faiſoit la fonction de greffier au criminel, & qui rapportoit les lettres de grace, appellées *lettres-de-ſang*. Il y avoit quatre *notaires* aux requêtes du palais, dont un étoit *notaire-de ſang*, c'eſt ainſi qu'il eſt qualifié dans une ancienne ordonnance rapportée par Miraulmont dans ſes *mémoires*; *pag.* 169.

Le *ſciendum* de la chancellerie porte que les *notaires* ſanguins ou criminels ont leur ſceau des lettres-de-ſang ou criminelles qu'ils font ou qu'ils ſignent, même le ſceau des arrêts criminels & des rémiſſion de ban en la forme qui ſe fait en double queue; que de toutes ces choſes ils ne doivent rien prendre ſinon qui ſe puiſſe manger & conſommer en peu de tems, comme par exemple, bas de chauſſes, ou gants ou ſemblables choſes légeres; mais qu'ils ne peuvent demander autre choſe, ſous peine d'infraction de leur propre ſerment; & s'il ſe ſavoit, de privation & ſuſpenſion de leur office, dénigrement d'honneur & renommée. (*A*)

NOTAIRES ſurnommés *ſcriniarii*, c'étoient proprement des ſecrétaires du cabinet, ou du tréſor de l'égliſe. Le P. Mabillon en fait mention dans ſa *diplomatique pag.* 125. & 126. Les *notaires* régionaires furent auſſi appellés *ſcriniarii*, parce que le pape Anthems ordonna que les actes des martyrs ſeroient renfermés dans des armoires ou boites appellées *ſcrinia*. *Voyez* auſſi le *gloſſaire* de Ducange au mot *notarii regionarii*. Voyez *ci-deſſus* NOTAIRES REGIONAIRES.

Il eſt parlé dans les *annales de S. Bertin*, ſous l'année 877, des *notaires* qui ſont ſurnommés *ſecundi ſcrinii*, *notaires* du ſecond cabinet, comme qui diroit *notaires* ou ſecrétaires de la petite chancellerie.

NOTAIRES EN SECOND, on appelle ainſi celui de deux *notaires* qui ſigne un acte dont l'autre retient la minute ſoit qu'il aſſiſte réellement à la paſſation de cet acte,

com-

comme cela s'obſerve dans les teſtamens, dans les ſommations reſpectueuſes, & dans quelques autres actes de rigueur, ſoit qu'il le ſigne ſimplement, à la relation de ſon confrere, & ſans avoir été préſent à la paſſation de l'acte, ainſi que cela ſe pratique pour la facilité de l'expédition à l'égard des actes ordinaires : il y a eu néanmoins divers reglemens qui ont enjoint aux *notaires* en ſecond d'être préſens aux actes & contrats, à peine de nullité ; entr'autres un arrêt du parlement du 13 Septembre 1713, rendu en forme de réglement pour les *notaires* de Meaux ; mais cela n'eſt point obſervé à la rigueur ſi ce n'eſt pour certains actes tels que ceux dont on a parlé.

Il n'a pas toujours été d'uſage d'appeller un ſecond *notaire* à la paſſation des actes, ſoit que l'on y ſuppléât par la préſence de deux témoins, ou que l'on ſe contentât de la préſence d'un ſeul *notaire*, comme cela ſe pratique encore en certains pays.

Quelques-uns tiennent que l'uſage de faire ſigner deux *notaires* vient de ce qu'anciennement on prenoit un *notaire* laïc & un de cour eccléſiaſtique ; le premier ſervoit pour obliger au for extérieur, & le ſecond pour obliger au for intérieur, & par ſerment & conſcience. Que cet uſage ceſſa en Bretagne lorſque Pierre Maucler ſe brouilla avec le clergé ; & à Paris, lorſqu'il fut défendu aux *notaires* eccléſiaſtiques de recevoir ni ſigner aucuns actes en matiere temporelle. Quelqu'un m'a pourtant aſſuré que l'on en uſoit encore ainſi en Poitou dans le xv. ſiecle.

Quoi qu'il en ſoit, on trouve des actes reçus par deux *notaires* royaux dès le commencement du xiv. ſiecle & même auparavant.

La néceſſité d'appeller un ſecond *notaire* fut établie par l'ordonnance de Louis XII. du mois de Mars 1498, *art.* 66, laquelle porte qu'un ſeul *notaire* ou *tabellion* ne pourra recevoir un contrat ſans qu'il y ait deux temoins nonobſtant toutes coutumes locales contraires, leſquelles ſont déclarées abuſives.

Lorſque deux *notaires* reçoivent conjointement un acte, c'eſt le plus ancien qui en garde la minute, l'autre la ſigne comme *notaire en ſecond*. (*A*)

NOTAIRES DU SECRET, ou *Clercs du ſecret*, c'étoient ceux des *notaires* ou ſecrétaires du roi qui faiſoient la fonction de ſecrétaire d'état. *Voyez au mot* CLERC, *l'article* CLERCS DU SECRET & SECRÉTAIRES D'ETAT. *Voyez auſſi les lettres hiſtoriques ſur le parlement, tome II. pag.* 295.

NOTAIRES SECRÉTAIRES DU ROI, on joignoit anciennement deux titres pour déſigner les officiers que nous appellons aujourd'hui ſimplement *Secrétaires du roi*. Voyez *l'hiſtoire de la chancellerie* par Teſſereau, *tome I.* & SECRÉTAIRES DU ROI.

NOTAIRE SÉCULIER *ou* LAIC, s'entend de tout *notaire* ſoit royal ou ſubalterne, qui n'eſt pas *notaire* apoſtolique. *Voyez ci-devant* NOTAIRE LAIC.

NOTAIRE DE SEIGNEUR, *ou* NOTAIRE SEIGNEURIAL, eſt celui qui eſt commis par un ſeigneur pour inſtrumenter en ladite qualité dans l'étendue de ſa juſtice, & qui a prêté ſerment devant le juge de ce ſeigneur.

On appelle auſſi ces *notaires ſubalternes*, par la raiſon qui en ſera expliquée dans la ſubdiviſion ſuivante.

L'origine des *notaires* de ſeigneurs eſt fort incertaine ; nous croyons cependant qu'on peut la rapporter aux *notaires* que les comtes du tems de la premiere & de la ſeconde race étoient obligés d'avoir, comme il eſt dit dans un capitulaire de Charlemagne, de l'an 805.

Il y a apparence que les comtés ayant été inféodés au commencement de la troiſieme race, les ſeigneurs devenus propriétaires de ces comtés, continuerent d'avoir des *notaires*, comme ils en avoient du tems qu'ils n'étoient encore que gouverneurs des provinces ou villes dont ils étoient comtes ; & qu'à leur imitation les autres ſeigneurs auxquels on inféoda ou ſous-inféoda de moindres terres s'étant pareillement attribué l'adminiſtration de la juſtice par une extenſion du gouvernement militaire qu'ils avoient eu dans ces mêmes terres, & qu'ils conſerverent encore ſur leurs vaſſaux & autres ſujets ; ils s'arrogerent auſſi le droit d'avoir des *notaires*, qui faiſoient d'abord la fonction de greffiers de leurs juſtices, de même que les *notaires* royaux la faiſoient dans les cours & autres tribunaux royaux, & que ces *notaires* de ſeigneurs recevoient auſſi le peu d'actes de juriſdiction volontaire que l'on paſſoit alors ; ce qu'ils faiſoient en préſence du juge, & ſous l'autorité de ſon nom & du ſcel autentique du ſeigneur.

Ce qui eſt de certain, c'eſt que long-tems avant Philippe-le-Bel, il y avoit un nombre de prélats, barons & autres ſeigneurs, qui étoient en poſſeſſion immémoriale d'inſtituer des *notaires* dans leurs terres, tellement que Philippe-le-Bel en défendant par ſon ordonnance du 23 Mars 1322, à tous ſénéchaux, baillifs, juſticiers, & à toutes autres perſonnes, d'inſtituer en ſon nom des *notaires* publics à cauſe de la multitude exceſſive qu'il y avoit de *notaires*, ſe reſervant à lui ſeul & à ſes ſucceſſeurs rois, le pouvoir d'en créer ; il déclara en même tems qu'il n'entendoit pas néanmoins préjudicier par-là aux prélats, barons, & à tous ſes autres ſujets, qui par coutume ancienne étoient fondés à établir des *notaires*.

Ce même prince, par des lettres du mois de Mars 1304, accordées en faveur des barons, des nobles & habitans du pays d'Auvergne, autoriſa de plus en plus les *notaires* ſubalternes, en ordonnant que ſes chanceliers d'Auvergne (c'étoient des gardes des petits ſceaux royaux) n'auroient aucuns *notaires* dans les terres & juſtices des barons & des autres ſeigneurs qui avoient haute juſtice, & qu'ils ne recevroient aucuns contrats dans les terres de ces ſeigneurs.

Philippe-le-Long fit plus ; car par une ordonnance qu'il donna au mois de Juin 1319, ſur les remontrances des habitans d'Auvergne, il leur accorda que dorénavant il n'y auroit dans toute la baillie d'Auvergne & reſſort d'icelle, aucun *notaire* public établi de ſon autorité, ni qui y fît les fonctions de *notaire* en aucune maniere ; en ſorte que, ſuivant cette ordonnance, il ne devoit alors y avoir d'autres *notaires* que ceux des ſeigneurs, leſquels étoient même les ſeuls qui puſſent inſtrumenter dans ce pays.

L'ordonnance de Philippe-le-Bel, du 23 Mars 1302, touchant la faculté qu'il avoit conſervée aux ſeigneurs d'avoir des *notaires*, fut confirmée par le roi Jean, au mois d'Octobre 1351, avec la ſeule différence qu'en rappellant la diſpoſition qui autoriſoit les ſeigneurs qui ſeroient fondés ſur une ancienne coutume, il ajoute ces mots & *approuvée*.

Les ſeigneurs n'ont donc pas tous droit de tabellionage, mais ſeulement ceux qui ſont fondés en titre ou poſſeſſion immémoriale.

Quelques coutumes, comme Blois & Senlis, donnent au ſeigneur châtelain le droit de tabellionage ; celle de Touraine porte que les comtes & les barons peuvent avoir douze *notaires*, & les châtelains ſix.

François I[er], par ſon ordonnance donnée à Angoulême au mois de Novembre 1542, *art.* 4, accorde aux ſeigneurs, barons & châtelains des provinces réglées par le droit écrit, le pouvoir d'établir des tabellions, ainſi que faiſoient déja les barons & châtelains des pays coutumiers.

Les ſeigneurs qui n'ont ſimplement que la haute juſtice, n'ont pas droit de tabellionage ; à moins qu'ils ne ſoient fondés ſur une conceſſion expreſſe, ou ſur une poſſeſſion immémoriale, ou ſur la diſpoſition de la coutume.

Quoique les *notaires* de ſeigneurs ne ſoient ſouvent qualifiés que de *tabellions*, il eſt néanmoins certain qu'ils réuniſſent ordinairement la qualité de *notaire* à celle de tabellion.

Les *notaires* de ſeigneurs ne peuvent inſtrumenter que dans leur reſſort.

L'ordonnance de 1539 leur défend de paſſer aucuns actes entre ceux qui ne ſont point ſujets à leur juriſdiction.

Pluſieurs édits & déclarations poſtérieures leur ont réitéré la même défenſe de paſſer aucuns actes, ſinon entre perſonnes demeurantes dans leur territoire, & pour des héritages & choſes qui y ſont ſitués ; le tout à peine de faux & de nullité : le dernier réglement fait ſur cette matiere, eſt l'édit du mois d'Octobre 1705.

Néanmoins, ſuivant la derniere juriſprudence, il ſuffit que l'acte ſoit paſſé dans le territoire de la juſtice du ſeigneur, quoiqu'aucune des parties n'y ſoit demeurante, & que les biens n'y ſoient pas ſitués. La queſtion a été ainſi jugée par trois arrêts des 3 Février 1711, 18 Juin 1738, & 1[er] Août 1739.

L'acte reçu par un *notaire* de ſeigneur, dans ſon reſſort, emporte hypotheque ſur tous les biens des contractans, en quelque lieu qu'ils ſoient ſitués.

Il eſt exécutoire dans le reſſort de la ſeigneurie, pourvu qu'il ſoit ſcellé du ſceau de la juriſdiction ſeigneuriale ; mais pour le mettre à exécution dans l'étendue d'une autre juſtice, il faut la permiſſion du juge du lieu : telle eſt la diſpoſition de l'ordonnance de 1539, *art.* 66. Voyez le *Parfait Notaire*, de M. de Ferrieres, & le *Recueil de Juriſprud.* de M. de la Combe, au *mot* NOTAIRE. (*A*)

NOTAIRE SUBALTERNE, eſt un *notaire* de ſeigneurs ; quelques auteurs appeloient ces notaires *ſubalternes*, ſoit parce qu'ils ſont inférieurs aux *notaires* royaux pour l'éten-

tendue de leur pouvoir, ſoit parce qu'ils exercent leur miniſtere ſous l'autorité d'un juge ſeigneurial ou ſubalterne, par lequel ils ſont reçus. *Voyez ci-devant* NOTAIRE DU SEIGNEUR.

NOTAIRES-SYNDICS. Il fut créé par déclaration du 4 Septembre 1706, deux offices de *notaires-ſyndics* dans les villes & bourgs, où il avoit été réſervé au moins huit *notaires*; & un dans les villes & bourgs, où il en avoit été réſervé au moins quatre. On attacha à ces offices de *notaire* le titre de *ſyndic*, & le droit de faire les fonctions de SYNDIC de la communauté des *notaires*. Il fut encore fait par édit du mois d'Août 1707, une autre création de *ſyndic* & *garde-ſcel* des *notaires* en chaque juſtice & ſeigneurie, dans laquelle il y avoit deux *notaires* royaux établis. Mais tous ces offices de *notaires ſyndics* créés en 1706 & 1707, furent réunis aux communautés des *notaires*, par une déclaration du 24 Avril 1708; & par édit du mois de Décembre 1717, le titre & les fonctions de *ſyndic* attribués aux *notaires* créés par l'édit de 1706, furent ſupprimés. (*A*)

NOTAIRE-TABELLION, eſt celui qui réunit en ſa perſonne les fonctions de *notaire* & celles de *tabellion*, c'eſt-à-dire, qui a le droit de recevoir les actes & de les expédier. Autrefois ces deux fonctions étoient ſéparées; mais préſentement elles ſont preſque par-tout réunies. *Voyez* ce qui eſt dit ci-devant des *notaires* en général. *Voyez* auſſi TABELLION.

NOTAIRES-TRIBUNS, *tribuni* & *notarii*, c'étoient des officiers dont les empereurs romains ſe ſervoient pour porter leurs ordres: on pourroit les comparer aux ſecrétaires des commandemens; il en eſt beaucoup parlé par Godefroy, ſur la loi unique, au code Théodoſien, *de mandatis principum*, & dans Henri de Valois, ſur le *liv. XVII.* d'Ammian, *p.* 140.

Il y avoit auſſi les tribuns des notaires, *tribuni notarii*, qui étoient proprement les premiers ſecrétaires du prince; ils expédioient les édits du prince & les dépêches des finances. *Voyez* Zozime, *lib. V.* le *Gloſſaire* de Ducange, *au* mot *Tribuni*, & *les auteurs* auxquels il renvoie.

NOTAIRE DE L'UNIVERSITÉ; c'eſt ainſi que l'on appelloit anciennement le *ſcribe* ou *greffier* de chaque univerſité: on en trouve nombre d'exemples dans les anciennes ordonnances de la 3e. race. (*A*)

NOTAPELIOTES, ſ. m. (*Géog. anc.*) nom du vent qui ſouffle entre l'eſt & le ſud. On l'appelle communément *vent de ſud-eſt* ou *eurus*. (*D. J.*)

NOTARICON, ſ. m. (*Théol.*) eſt la troiſieme partie ou eſpece de cabale des Juifs. *Voyez* CABALE.

Rabbi Nathan, dans ſon grand *Aruch*, dit que le *notaricon* conſiſte à exprimer une choſe, ou le nom d'une choſe, par une ſeule lettre; & fait venir ce *mot* du latin *notarius*, qui s'eſt dit de clercs, greffiers ou ſcribes qui écrivoient en notes ou caracteres abregés.

R. Elias Levita explique le *notaricon* de même dans ſon *Thesbitai*; avec cette différence ſeulement qu'au lieu d'une ſeule lettre pour un mot entier, il permet d'en employer deux, & quelquefois juſqu'à trois. *Voyez* ABREVIATION.

Mais il paroît que ni l'une ni l'autre de ces deux définitions n'eſt la véritable définition du *notaricon*: car comme le *notaricon* conſiſte quelquefois à exprimer un mot entier, par une lettre unique, il conſiſte auſſi d'autres fois à exprimer une lettre unique, par un mot entier.

Ainſi il faut diſtinguer deux ſortes de *notaricon*; la premiere conſiſtant à retrancher, par aphereſe ou apocope, la premiere ou derniere lettre de pluſieurs mots, pour en compoſer un mot ou une phraſe; leſquels ſont par conſéquent de deux ſortes, ou compoſés de lettres initiales, ou compoſés de lettres finales. Et cette opération ſe peut faire de différentes manieres; ou en ſuivant l'ordre des lettres, ou en les prenant à rebours. On la peut même faire d'une troiſieme maniere, ſavoir, en paſſant par-deſſus quelques lettres. La premiere de ces trois méthodes, que les rabbins appellent *raſche-thebath*, paroît fort ancienne; & paſſe parmi ceux qui ſont verſés dans l'hébreu, pour avoir tiré ſon origine des pſeaumes, & autres ouvrages faiſant partie de l'Ecriture-ſainte; rangés par ordre alphabétique, de maniere que le premier verſet commençoit par א, premiere lettre de l'alphabet; le ſecond, par ב, ſeconde lettre, *&c. Voyez* ABECEDAIRE.

La ſeconde méthode eſt auſſi fort commune, s'appelle *ſophe-thebath*, comme qui diroit *fin des mots*. Par exemple, en aſſemblant les dernieres lettres de ces mots [illegible], *mihi quodnam* [illegible] *quodnam*? ils trouvent le nom de Dieu, *Jehova*; c'eſt une opération encore plus puérile, quand ils retranchent les lettres à rebours.

La troiſieme méthode eſt beaucoup plus moderne, plus bizarre, & plus embarraſſante. Par cette méthode, ce n'eſt point un mot qui donne une lettre ſeulement; mais chaque lettre unique donne un mot; enſorte qu'un mot ſeul pourra fournir une phraſe entiere.

Ainſi dans le ſeul mot בראשית, *bereshit*, que nous traduiſons par *au commencement*, les rabbins trouvent: *il créa le ciel & la terre, la mer, l'abîme*, &c.

NOTATION, ſ. f. (*Géom.*) *en Arithmétique*, l'art de marquer les nombres par les caracteres qui leur ſont propres, & de les diſtinguer par leurs figures. *Voyez* NOMBRE & CHIFFRE.

Le choix des caracteres arithmétiques eſt arbitraire; auſſi ſont-ils différens chez les différentes nations. Mais il n'y en a peut être pas de ſi commodes que ceux dont nous faiſons aujourd'hui uſage en Europe, qu'on dit avoir été inventés par les Arabes, & qu'on appelle par cette raiſon *chiffres* ou *caracteres arabes*. Cependant, ſelon l'obſervation de Wallis, un auteur arabe en attribue l'invention aux Indiens. *Voyez* BINAIRE, DACTYLONOMIE & ECHELLES ARITMÉTIQUES.

Les Grecs, les Hébreux & les autres peuples de l'Orient, auſſi bien que les Romains, marquoient leurs nombres par les lettres de leur alphabet. *Voyez* CARACTERE. *Chambers.* (*O*)

NOTE, ſ. f. (*Gramm.*) obſervations placées au bas des pages ſur les endroits difficiles d'un ouvrage quel qu'il ſoit.

Il n'y a preſque pas un ancien auteur qui n'ait été publié avec des *notes*, & qui n'en eût beſoin.

Le mot *note* a encore d'autres acceptions. *Voyez les articles ſuivans.*

NOTE D'ABRÉVIATION, (*Littérat.*) écriture abrégée, les notes d'abbréviation en grec σημεῖα, étoient des figures qui n'avoient aucun rapport à l'écriture ordinaire, & dont chacune exprimoit ou une ſyllabe, ou un mot tout entier, à-peu-près comme l'écriture chinoiſe. Ces abrégés avoient été inventés par Ennius; ils furent enſuite perfectionnés & augmentés par Tiron, & depuis par un affranchi de Mécenas: enfin, Séneque, ou quelqu'un de ſes affranchis les raſſembla tous. Non-ſeulement le Bembe mandoit autrefois au pape Jules II. qu'il avoit vû l'Aſtronomie compoſée en vers par Hippinus écrite de cette façon, mais Joſeph Scaliger parle auſſi d'un pſeautier écrit de la même maniere.

Il paroît par un paſſage de la vie de Xenophon, dans Diogene Laerce, que cette façon d'écrire abrégée étoit en uſage chez les Grecs long-tems avant qu'elle eût paſſé chez les Romains. Il eſt vraiſſemblable que le mot de *notaire* vient originairement de cette ſorte d'écriture, du moins *notarius* eſt expliqué dans un ancien gloſſaire par σημειογράφος.

Du tems de Cicéron, cette maniere d'écrire ſervoit principalement pour copier les plaidoyers, & les diſcours qui ſe prononçoient dans le ſénat; car les actes judiciaires s'écrivoient en *notes*, c'eſt-à-dire en *notes* abrégées, afin que le ſcribe pût ſuivre la prononciation du juge, & ne rien perdre de ſes paroles. Ces abréviations n'étoient point un myſtere de chicane imaginé pour tourmenter les plaideurs, & multiplier les procès, les Romains ignoroient cet indigne artifice qui n'eſt que le fruit de l'intérêt, & l'ouvrage de la barbarie; chaque citoyen entendoit une partie de ces ſortes d'abréviations; c'étoit d'ailleurs le ſtyle ordinaire des inſcriptions publiques: les Juriſconſultes les employoient communément dans leurs ouvrages, auſſi-bien que les Philoſophes & les Rhéteurs dans leurs écoles.

A ces *notes* abrégées de juriſprudence & de juriſdictions, des particuliers en ajouterent depuis des nouvelles pour leur propre utilité, & qui n'étoient point d'uſage au barreau, comme l'aſſure Valerius Probus: chaque caractere ſignifioit un mot, & cet uſage ſe perfectionna en ſe portant à toutes ſortes de matieres. Quintilien, Manile, Auſone, Martial, Prudence & Euſebe, S. Jerome, & S. Fulgence parlent de ces caracteres d'abréviations. Pluſieurs modernes ont écrit pareillement ſur cette matiere, mais Orſati (Sertorio) s'eſt diſtingué ſur tous les autres par ſon commentaire ſur les *notes* des Romains; ouvrage plein d'induſtrie, de travail, & d'exactitude. *Voyez auſſi* THACHEOGRAPHIE. (*D. J.*)

NOTES, ſ. f. *en Muſique*, ſont généralement tous les caracteres dont on ſe ſert pour l'écrire ou pour la noter: mais ce terme s'applique plus précitément à ceux de ces caracteres qui déſignent immédiatement les ſons, leurs divers degrés du grave à l'aigu, & leurs différentes durées.

Les Grecs ſe ſervoient des lettres de leur alphabet pour noter leur muſique. Or, comme ils avoient vingt-quatre lettres, & que leur plus grand ſyſteme, qui, dans un même mode, n'étoit que de deux octaves, n'excédoit pas le nombre de ſeize ſons; il ſembleroit que l'alphabeth devoit être plus que ſuffiſant pour les exprimer. Mais il faut remarquer en premier lieu, que les deux mêmes ſons étant tantôt à l'extrémité, & tantôt au milieu du troiſieme tétracorde, ſelon le lieu où ſe faiſoit la disjonction. *Voyez* SYSTEME, TETRACORDE; on leur donnoit à chacun des noms qui marquoient ces diverſes circonſtances: ſecondement, que ces ſeize ſons n'étoient pas tous les mêmes dans chacun des trois genres, qu'il y en avoit de communs, & qu'il y en avoit de différens; il falloit par conſéquent des *notes* particulieres pour exprimer ces différences; troiſiemement, que la muſique inſtrumentale ſe notoit d'une autre maniere que la muſique vocale; il falloit donc encore ici des diſtinctions de caracteres? enfin, que les anciens ayant au-moins quinze modes, ſelon le dénombrement d'Alypius, il fallut approprier des caracteres à ces modes-là, comme on le voit dans les tables du même auteur. Toutes ces diverſes modifications exigeoient une multitude de ſignes néceſſaires, à laquelle les vingt-quatre lettres étoient bien éloignées de ſuffire. De-là la néceſſité d'employer les mêmes lettres pour pluſieurs ſortes de *notes*, ce qui obligea de donner à ces lettres différentes ſituations, & de les mutiler en divers ſens. Par exemple, la lettre *pi* écrite de toutes les manieres Π, ⊓, ⊏, ⊐, ⊔, exprimoit cinq différentes *notes*. En combinant toutes les modifications qu'exigeoient ces diverſes circonſtances, on trouve 1620 *notes* en tout; nombre prodigieux, qui devoit rendre l'étude de la muſique grecque de la derniere difficulté! auſſi l'étoit-elle, ſelon le témoignage de Platon, qui veut que les jeunes gens ſe contentent de donner deux ou trois ans à la muſique pour en apprendre les rudimens. Cependant les Grecs n'avoient pas un ſi grand nombre de caracteres différens, mais la même *note* avoit différentes ſignifications, ſelon les occaſions. Ainſi, cette lettre Φ eſt dans le genre diatonique le *lichanos hypaton* du mode *lydien* & l'*hypate-meſon* du mode *phrygien*, &c.

Les Latins qui, à l'imitation des Grecs, noterent auſſi la muſique avec les lettres de leur alphabet, retrancherent beaucoup de cette quantité de *notes*. Il paroît que Boëce établit l'uſage de quinze lettres ſeulement; & même le pape Grégoire, conſidérant que les proportions de ſons ſont les mêmes d'une octave à l'autre, réduiſit encore ces quinze *notes* aux ſept premieres lettres de l'alphabet, que l'on répétoit en différentes formes, d'une octave à l'autre.

Enfin, dans l'onzieme ſiecle, un bénédictin d'Arezzo, nommé Guy, ſubſtitua à ces lettres les ſyllabes dont nous nous ſervons aujourd'hui avec des points poſés ſur différentes lignes paralleles: dans la ſuite, on groſſit ces points, & on s'aviſa d'en diſtribuer auſſi dans les eſpaces compris entre ces lignes.

Des ſept noms des *notes* de notre muſique les ſix premiers ſeulement, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*, ſont de l'invention de Guy. On dit qu'il les inventa en 1024, à Pompoſe, dans le duché de Ferrare, & qu'il les tira de l'hymne de S. Jean.

Ut *queant laxis* re*ſonare fibris*
Mi*ra geſtorum* fa*muli tuorum*;
Sol*ve polluti* la*bii reatum*
Sancte Johannes.

En prenant la premiere ſyllabe de chaque hemiſtiche ou demi-vers: ce qu'Angelo Berardi a renfermé dans les vers ſuivant.

Ut *relevet* mi*ſerum* fa*ta* ſol*licitoſque* la*bores*.

La ſeptieme, ſavoir le *ſi*, a été ajoutée, ſelon quelques-uns, par Jean de Muris; ſelon d'autres, par Vander Putten; & par un nommé le Maire, ſelon Broſſard. *Voyez* SI. Voſſius ne veut pas même accorder aux modernes l'invention des ſix autres *notes*, mais il avance que les Egyptiens en faiſoient uſage long-tems auparavant, en quoi il prétend s'appuyer du témoignage obſcur de quelques anciens. *Voyez les articles* CLÉ, DEGRÉS, GAMME, INTERVALLES, PORTÉE.

Les *notes*, à ce qu'on croit, n'eurent long-tems d'autre uſage que de marquer les degrés & les différences des tons. Elles étoient toutes, quant au tems, d'égale valeur, & ne recevoient à cet égard d'autres différences que celles des ſyllabes longues & breves ſur leſquelles on les chantoit: c'eſt dans cet état qu'eſt demeuré le plein-chant. *Voyez* PLEIN CHANT. On prétend même que cela dura pour la muſique juſqu'en 1330, où, ſelon la commune opinion, Jean de Meurs ou de Muris, docteur & chanoine de Paris, leur donna différentes figures pour marquer les rapports de durée qu'elles devoient avoir entre elles: pluſieurs de ces figures ne ſubſiſtent plus; on leur en a ſubſtitué d'autres. *Voyez* MESURE, TEMS, VALEUR DE NOTES.

Pour déterminer le ſens des *notes*, & en rendre exactement l'expreſſion, il y a huit choſes eſſentielles à conſidérer; ſavoir, 1. la clef & ſa poſition; 2. les dièſes ou bémols qui peuvent l'accompagner; 3. le lieu ou la poſition de la *note*; 4. ſon intervalle; c'eſt-à-dire, ſon rapport à celle qui la précede, ou la tonique; 5. ſa figure; 6. le tems où elle ſe trouve, & la place qu'elle y occupe; 7. le dièſe, ou bemol, ou béquarre accidentel qui peut la précéder; 8. l'eſpece de la meſure & le caractere de mouvement. Une ſeule de ces obſervations manquée doit faire chanter faux ou hors de meſure.

Tous ceux qui ont examiné avec attention la méchanique des caracteres de notre muſique, y ont apperçu des défauts conſidérables, qui ne ſont que des ſuites néceſſaires de la maniere dont ces caracteres ſe ſont établis. La muſique a eu le ſort des arts qui ne ſe perfectionnent que lentement & ſucceſſivement; les inventeurs des *notes* n'ont ſongé qu'à l'état où elle ſe trouvoit de leur tems, ſans prévoir celui où elle pouvoit parvenir dans la ſuite; auſſi leur ſyſtème s'eſt-il bien tôt trouvé défectueux; & d'autant plus défectueux que l'art s'eſt plus perfectionné. A meſure qu'on avançoit, on établiſſoit de nouvelles regles pour remédier aux inconvéniens préſens; en multipliant les expreſſions, on a multiplié les difficultés, & à force d'additions & de chevilles, on a tiré d'un principe aſſez ſimple, un ſyſtème fort embrouillé & fort mal aſſorti.

Pluſieurs de ces défauts ſautent aux yeux. En général, on peut les réduire à trois claſſes principales. La premiere eſt la multitude des ſignes & de leur combinaiſons, qui ſurchargent inutilement l'eſprit & la mémoire des commençans. De façon que l'oreille étant formée, & les organes ayant acquis toute la facilité néceſſaire long-tems avant qu'on ſoit en état de chanter à livre ouvert; il s'enſuit que la difficulté eſt toute dans l'obſervation des regles, & nullement dans l'exécution du chant. La ſeconde eſt le défaut d'évidence dans le genre des intervalles exprimés ſur la même ou ſur différentes clefs, défaut d'une ſi grande étendue, que non-ſeulement il eſt la principale cauſe de la lenteur du progrès des écoliers, mais encore qu'il n'eſt point de muſicien formé qui n'en ſoit incommodé dans l'exécution. La troiſieme enfin eſt l'extrème diffuſion des caracteres & le trop grand volume qu'ils occupent; ce qui, joint à ces lignes, & à ces portées ſi ennuyeuſes à tracer, devient une ſource d'embarras de plus d'une eſpece. Si le premier mérite des ſignes d'inſtitution eſt d'être clair, le ſecond eſt d'être concis: quel jugement doit-on porter des *notes* de notre muſique à qui l'un & l'autre manque?

Les Muſiciens, il eſt vrai, ne voient point tout cela. Faut-il s'en étonner? La muſique pour eux n'eſt pas la ſcience des ſons; c'eſt celle des noires, des blanches, des doubles croches, *&c.* Dès que ces figures ceſſeroient d'affecter leurs yeux, ils ne croiroient jamais voir de la muſique. D'ailleurs, ce qu'ils ont appris difficilement, pourquoi le rendroient-ils facile à d'autres? Ce n'eſt donc pas eux qu'il faut conſulter ſur ce point.

Mais les défauts des caracteres de la muſique ſont plus aiſés à connoître que les remedes à trouver. Pluſieurs juſqu'ici l'ont tenté ſans ſuccès.

Tous les ſyſtèmes qui n'ont pas eu pour premier principe l'évidence des intervalles, ne nous paroiſſent pas valoir la peine d'être relevés. Nous ne nous arrêterons donc point à celui de M. Sauveur, qu'on peut voir dans les mémoires de l'académie des Sciences, année 1721, ni à celui de M. Demaux, donné quelques années après. Dès queues tournées à droite, à gauche, en haut, en bas, & des biais en tout ſens, pour repréſenter des *ut*, des *ré*, *&c.* ſont les *notes* inventées par celui-ci. Celles de M. Sauveur ſont des têtes & des queues différemment ſituées pour répondre aux dénominations, *pa*, *ra*, *ga*, *ſo*, *bo*, *lo*, *do*, *&c.* ſubſtituées par le même auteur à celle de l'Arétin. On ſent d'abord que tout cela ne dit rien aux yeux, & n'a nul rapport à ce qu'il doit ſignifier. Plus récemment encore on a propoſé un nouveau ſyſtème dans un petit ouvrage intitulé *diſſertation ſur la muſique moderne*, & publié en 1743; la ſimplicité de ce ſyſtème nous invite à en rendre compte dans cet article.

Les

Les caracteres de la musique ont un double objet; savoir, de représenter les sons 1°. selon leurs divers intervalles du grave à l'aigu, ce qui constitue l'harmonie & le chant; 2°. & selon leurs durées relatives du vîte au lent, ce qui détermine le tems & la mesure.

Pour le premier point, de quelque maniere qu'on retourne la musique, on n'y trouvera jamais que des combinaisons des sept sons de la gamme portés à diverses octaves, ou transposés sur différens degrés, selon le ton & le mode qu'on aura choisi. L'auteur de la dissertation exprime ces sept sons par les sept premiers chiffres de l'arithmétique, de sorte que le chiffre 1 forme la note *ut*; 2, la note *ré*; 3, la note *mi*, &c. & il les traverse d'une ligne horisontale dans l'ordre marqué *Voyez les Pl. de Musique*.

Il écrit au-dessus de la ligne les *notes* qui, continuant de monter, se trouveroient dans l'octave supérieure; ainsi, l'*ut* qui suivroit immédiatement le *si*, en montant d'un sémiton, doit être au-dessus de le ligne de cette maniere , & de même les *notes* qui appartiennent à l'octave aiguë, dont cet *ut* est le commencement, doivent toutes être au-dessus de la même ligne. Si l'on entroit dans une troisieme octave à l'aigu, il ne faudroit que traverser les *notes* par une seconde ligne accidentelle au-dessus de la premiere. Voulez-vous, au contraire, descendre dans les octaves inférieures à celle de la ligne principale, écrivez immédiatement au-dessous de cette ligne les *notes* de l'octave qui la suit en descendant; si vous descendez encore d'une octave, ajoutez une ligne au-dessous, &c. au moyen de trois lignes seulement vous pouvez parcourir l'étendue de cinq octaves: ce qu'on ne sauroit faire dans la musique ordinaire à moins de dix-huit lignes.

On peut même se passer de tirer aucune ligne. On place toutes les *notes* horisontalement sur le même rang: on met un point au-dessus de chaque *note* qui passe, en montant, le *si* de son octave, c'est-à-dire, qui entre dans l'octave supérieure; ce point suffit pour toutes les *notes* suivantes qui sont dans la même octave. Que si l'on redescend d'une octave à l'autre, c'est l'affaire d'un autre point sous la *note* par laquelle on y rentre, &c.

La premiere maniere de noter avec des lignes convient pour les musiques fort travaillées & fort difficiles, pour les grandes partitions, &c. La seconde avec des points est propre aux musiques plus simples & aux petits airs; mais rien n'empêche qu'on ne puisse à sa volonté l'employer toujours à la place de l'autre, & l'auteur s'en est servi pour la fameuse ariette, *l'objet qui regne dans mon ame*, qu'on trouve ainsi notée fort exactement par ses chiffres, en partition avec la basse & la symphonie, à la fin de son ouvrage.

Par cette méthode, tous les intervalles deviennent d'une évidence dont rien n'approche; les octaves portent toujours le même chiffre, les intervalles simples se reconnoissent toujours dans leurs doubles ou composées: on connoît d'abord dans la dixieme +3 ou 13, que c'est l'octave de la tierce majeure 13. Les intervalles majeurs ne peuvent jamais se confondre avec les mineurs; le 24 sera éternellement une tierce mineure, 46 éternellement une tierce majeure, la position ne fait rien à cela.

Après avoir ainsi réduit toute l'étendue du clavier sous un beaucoup moindre volume avec des signes beaucoup plus évidens, on passe aux transpositions.

Il n'y a dans notre musique, qu'un mode majeur & un mode mineur. Qu'est-ce que chanter ou jouer en *ré* majeur? C'est transporter la gamme ou l'échelle d'*ut*, un ton plus haut, & la placer sur le *ré*, comme tonique ou fondamentale: tous les rapports qui appartenoient à l'*ut* deviennent propres au *ré* par cette transposition. C'est pour exprimer cela qu'il a tant fallu imaginer d'altération, de dièses ou de bémols à la clé. L'auteur du nouveau systême supprime tout d'un coup tous ces embarras; le seul mot *ré* mis à la marge, avertit que la piece est en *ré* majeur, & comme alors *ré* est revêtu de toutes les propriétés de l'*ut*, aussi l'appelle-t-il *ut*, & le marque-t-il avec le chiffre 1, & toute son octave avec les chiffres, 2, 3, 4, &c. comme ci-devant. Ce *ré* de la marge, il l'appelle *clé*; c'est la touche *ré* ou *D* du clavier naturel; mais ce même *ré* devenu tonique, il l'appelle *ut* dans le chant; c'est la fondamentale du mode.

Il faut remarquer que cette fondamentale, qui est tonique dans les tons majeurs, devient médiante dans les tons mineurs; la tonique qui prend le nom de *la*; se trouvant alors une tierce mineure, au-dessous de cette fondamentale; c'est ce qui se distingue par une petite ligne horisontale qui se tire sous la clé. *Ré* désigne le mode majeur de *ré*; mais *ré* désigne le mode mineur de *si*, dont ce *ré* est médiante. Distinction qui n'est que pour la connoissance assurée du ton, & dont on peut se passer dans les chiffres du nouveau systême, aussi-bien que dans les notes ordinaires; au lieu des noms mêmes des notes, on pourroit se servir pour clés des lettres majuscules de la gamme qui leur répondent, *C* pour *ut*, *D* pour *ré*, &c. *Voyez* GAMME.

Les Musiciens ont beaucoup de mépris pour la méthode des transpositions; l'auteur fait voir que ce mépris n'a nul bon fondement; que c'est leur méthode qu'il faut mépriser, puisqu'elle est difficile en pure perte, & que les transpositions, dont il montre les avantages, sont même sans qu'ils s'en apperçoivent, la véritable regle que suivent tous les grands musiciens & les habiles compositeurs. *Voyez* TRANSPOSITION.

Il ne suffit pas de faire connoître toutes les notes d'une octave, ni le passage d'une octave à l'autre par des signes clairs & certains; il faut encore indiquer de même le lieu du clavier qu'occupent ces octaves. Si j'ai un *sol* à entonner, ce *sol* doit être déterminé; car il y en a cinq dans le clavier, les uns hauts, les autres moyens, les autres bas, selon les différentes octaves. Ces octaves sont indiquées dans le nouveau systême par de petites lettres qui sont au commencement de chaque ligne, qui répondent à autant d'octaves & déterminent le lieu du clavier où l'on se trouve en commençant cette ligne. Il faut voir la figure qui est à la fin du livre, & l'explication qu'en donne l'auteur pour se mettre au fait de cette partie de sa méthode qui est des plus simples.

Il reste pour l'expression de tous les sons possibles à rendre les altérations accidentelles amenées par la modulation, ce qui se fait sans embarras. Le dièse se forme en traversant la notte d'une petite barre montant de gauche à droite, ainsi ; le bémol par une semblable barre, descendant dans le même sens 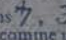. A l'égard du béquarré, l'auteur le supprime, comme un signe tout-à-fait inutile dans son systême.

Cette partie ainsi remplie, il faut venir au tems ou à la mesure.

D'abord, l'auteur fait main-basse sur cette foule de différentes mesures, dont on a si inutilement chargé la musique. Il n'en reconnoît que deux, mesure à deux tems & mesure à trois: les tems de chacune de ces mesures peuvent à leur tour être divisés en deux, ou en trois parties égales. De ces deux regles combinées, il tire des expressions exactes pour tous les mouvemens possibles.

On rapporte dans la musique ordinaire les diverses valeurs des notes, à celle d'une note particuliere qui est la ronde, ce qui fait que la durée de cette ronde variant continuellement, les notes qu'on lui compare n'ont point de valeur fixe. M. Rousseau s'y prend autrement: il ne détermine les valeurs des notes que sur l'espece de la mesure dans laquelle elles sont employées, & sur le tems qu'elles y occupent: une note entre deux barres remplit seule toute une mesure: dans la mesure à deux tems, deux notes au lieu d'une remplissant la mesure, forment chacune un tems. Trois notes font la même chose dans la mesure à trois tems. S'il y a quatre notes dans une mesure à deux tems ou six dans une mesure à trois, c'est que chaque tems est subdivisé en deux parties égales; on passe donc deux notes pour un tems. On en passe trois, quand il y a six notes dans l'une ou neuf dans l'autre. En un mot, quand il n'y a aucun signe d'inégalité, le nombre des notes contenues dans une mesure, se distribue également en deux ou trois tems, selon l'espece de la mesure, & pour rendre cette distribution plus aisée, on sépare si l'on veut les tems par des virgules; ensorte qu'en lisant la musique, on voit clairement la valeur des notes sans qu'il leur faille donner pour cela aucune figure particuliere. *Voyez les Planches de Musique*.

Les divisions inégales ne sont gueres plus difficiles à noter. Ces inégalités ne sont jamais que des subdivisions, qu'on ramene à l'égalité par un trait dont on couvre deux ou plusieurs notes. Par exemple, si un tems contient une croche & deux doubles croches, un trait au-dessus ou au-dessous des deux doubles croches, montrera qu'elles ne font ensemble que la valeur de la croche: ainsi un tel tems se trouve divisé en deux parties égales; savoir la note seule & le trait qui en comprend deux. Il y a encore des subdivisions d'inégalité qui peuvent exiger des traits, comme si une croche pointée étoit suivie de deux triples croches, il faudroit d'abord un trait sur les deux notes qui exprimeroient les triples croches, ce qui les rendroit ensemble égales au point; puis un second trait, qui couvrant les deux triples croches &

le

le point, les rendroit ensemble égaux à la croche; mais quelque vitesse que puissent avoir les notes, ces traits ne sont jamais nécessaires que quand les valeurs sont inégales, & quelque inégalité qu'il puisse y avoir, on n'aura jamais besoin de passer deux traits, sur-tout en séparant les tems par des virgules. *Voyez les fig.*

L'auteur du nouveau systême y employe le point, mais c'est autrement que dans la musique ordinaire; dans celle-ci le point vaut toujours la moitié de la note qui le précéde; dans la sienne le point qui marque toujours le prolongement de la note précédente, n'a point d'autre valeur que celle de la place qu'il occupe: si le point remplit un tems, il vaut un tems; s'il remplit une mesure, il vaut une mesure; s'il se trouve dans un tems avec une autre note, le point vaut la moitié de ce tems. En un mot, le point se compte pour une note, s'évalue comme les notes mêmes, & il y a tel cas où l'on peut employer plusieurs points de suite de valeurs égales ou inégales, pour marquer des tems ou des syncopes.

Tous les silences n'ont besoin que d'un seul caractere; c'est le zéro. Le zéro s'emploie comme les notes & comme le point; il vaut le tems ou la durée dont il occupe la place, & le point se place après un zéro pour prolonger un silence, comme après une note pour prolonger un son.

Tel est à-peu-près le fond du systême de M. Rousseau; nous ne le suivrons point dans le détail des régles, ni dans la comparaison qu'il fait des caracteres en usage avec les siens: on s'attend bien qu'il met tout l'avantage de son côté, mais ce préjugé ne détournera jamais un homme impartial d'examiner les raisons de cet auteur dans son ouvrage même. *Voyez dans nos Pl. de Musiq. un air noté par ces nouveaux caracteres.* (S)

NOTE SENSIBLE, *en Musique*, est celle qui est une tierce majeure au dessus de la dominante, ou un semiton au-dessous de la tonique. Le *si* est *note sensible* dans le ton d'*ut*, le *sol* dièse dans le ton mineur de *la*.

On l'appelle *note sensible*, parce qu'elle fait sentir le ton & la tonique, sur laquelle, après l'accord dominant, elle est même obligée de monter, ce qui fait que quelques-uns traitent cette *note sensible* de dissonance majeure.

Je n'ai point dit que la *note sensible* est la septieme *note* du ton, parce qu'en mode mineur cette septieme *note* n'est *note sensible* qu'en montant; car en descendant, elle est à un ton de la tonique, & à une tierce mineure de la dominante. *Voyez* MODE, TONIQUE, DOMINANTE, &c. (S)

Nous avions promis de donner ici, d'après M. Rameau, la raison pourquoi la *note sensible* est un demi-ton au-dessous de la tonique. La raison qu'il en donne est que cette *note sensible* est la tierce majeure de la dominante, qui résonne dans la dominante, & que le repos ou cadence parfaite dans la basse étant la cadence ou chûte de la dominante à la tonique, le repos le plus parfait dans l'échelle diatonique doit par conséquent conseiller à monter la *note sensible* à cette tonique. *Voyez mes élémens de Musique, article 77, premiere édition.* (O)

NOTE, signifie, *dans le Commerce*, un *petit extrait* ou *mémorial* qu'on fait de quelque chose pour s'en mieux souvenir.

Les agens de change prennent la *note* des lettres & billets de change que les marchands ou banquiers ont à négocier; quelquefois les marchands les leur confient sur une simple *note* signée d'eux. Pour plus d'exactitude, l'agent doit faire toûjours la *note* double; l'une pour le banquier à qui appartiennent les lettres & billets, l'autre pour soi-même. *Dictionnaire de Commerce.*

NOTE, veut dire aussi un *mémoire*, un *état*. Donnez-moi une *note*, c'est-à-dire, un état de ce que je vous dois. *Id. ibid.*

NOTÉ, adj. (*Jurisprud.*) On appelle un *homme noté*, en terme de palais, celui dont l'honneur & la réputation ont souffert quelque atteinte, soit par un jugement qui a prononcé contre lui quelque peine qui porte infamie de droit ou de fait, soit par quelque accusation ou reproche dont il ne s'est point lavé. *Voyez* INFAMIE. (A)

NOTER, v. act. c'est écrire de la musique avec des caracteres destinés à cet usage, & appellés *notes*. *Voy.* NOTES.

Il y a, outre la beauté des caracteres, une certaine netteté & une certaine élégance dans la maniere de *noter*, à laquelle les copistes ne sont pas toûjours attentifs, & qui soulage pourtant beaucoup l'attention du lecteur. Par exemple, on ne devroit pas serrer les notes de longue durée, comme on fait celles de moindre valeur; mais il faudroit que l'égalité de l'espace fût à-peu-près correspondante à l'égalité des tems. Dans les partitions, il faut que non-seulement chaque mesure, mais chaque tems & même chaque note, quand cela se peut, soit exactement vis-à-vis de celle qui lui doit correspondre d'une partie à l'autre. Dans la musique vocale, il faut avoir grande attention que les notes répondent exactement aux syllabes; ce qui ne peut guere mieux se faire qu'en écrivant les paroles les premieres, car c'est leur distance qui doit déterminer celle des notes; il n'y a que les roulades à excepter. Quand on ajoute des lignes au-dessus ou au-dessous de la portée, il ne faut point qu'elles soient continues, mais qu'elles soient coupées & séparées d'une note à l'autre, afin que le lecteur ne soit pas exposé à les confondre avec les cinq lignes de la portée. Cet avertissement est sur-tout pour les copistes françois; celui qu'on devroit donner aux copistes italiens seroit d'être plus exacts à former le guidon à la fin de chaque ligne, afin qu'on ne fût pas exposé à prendre une portée pour l'autre. Il y a mille petites attentions de cette nature qui sont communément méprisées, & dont la négligence incommode pourtant les plus habiles, même sans qu'ils s'en apperçoivent. (S)

NOTICE, s. f. *terme de Littérature*, qui signifie la *connoissance* qu'on donne d'une chose, par des observations & des recherches critiques qu'on fait dessus. De-là est venu le mot de *notification*, l'action de notifier, de donner la notice ou la connoissance de quelque chose. Ces mots sont également dérivés du latin *noscere*, connoître. *Voyez* CONNOISSANCE.

Pour donner la *notice* d'un livre ou d'un manuscrit, on examine par qui il a été composé, en quel tems, quelle en est la forme, l'écriture, le nombre des pages: on fait un sommaire de ce qu'il contient, on dit par quelles mains il a passé, & comment il est parvenu dans le cabinet ou la bibliotheque qui le possede.

Notice est aussi le titre de certains ouvrages, composés pour faire connoître d'une maniere particuliere les villes, les provinces, les routes, &c. d'un royaume, les diverses parties d'une province, les villes & les paroisses d'un diocèse, &c.

Tel est le livre intitulé *notitia Imperii*, & la *notice* des Gaules que nous a donnée M. de Valois sous le titre de *notitia Galliarum*, & qui est un recueil des différens noms que les provinces & les villes de France ont portés en différens tems. M. Secousse de l'académie des Belles-Lettres a donné, dans le septieme volume des *mémoires* de cette académie, un projet d'une nouvelle *notice* des Gaules & pays soumis aux François depuis la fondation de la monarchie, & un essai relatif à ce même projet, qui montre combien un pareil ouvrage seroit intéressant, s'il étoit exécuté par une main aussi habile que celle qui a tracé le plan.

Les *notices* des dignités de l'Empire, tant d'orient que d'occident, sont d'un grand usage dans l'étude de l'Histoire, soit romaine, soit ecclésiastique; cependant elles ne peuvent guere être utiles, du-moins aux jeunes gens, sans d'excellentes notes telles que celles de Pancirole, & sans de fréquentes corrections dans le texte qui est horriblement défiguré ou corrompu.

NOTIFICATION, s. f. (*Jurisprud.*) est un exploit par lequel on donne connoissance à quelqu'un du contenu dans quelque acte: la *notification* se fait en signifiant une copie de l'acte, à ce que celui auquel on le signifie n'en prétende cause d'ignorance. Quelquefois cette signification est accompagnée de l'exhibition de l'original, comme quand l'acquéreur d'un fief notifie son contrat au seigneur pour faire courir l'an du retrait féodal, ou, si c'est un héritage roturier, pour ne pas encourir l'amende dûe pour ventes récelées & non-notifiées. Le seigneur féodal qui saisit le fief de son vassal, doit lui notifier la saisie; enfin, un gradué doit notifier ses grades tous les ans dans le tems de carême. *Voyez* EXHIBITION, GRADES, GRADUÉS, SAISIE FÉODALE. (A)

NOTIOMETRE, (*Physiq.*) est la même chose qu'*hygrometre*. *Voyez* HYGROMETRE.

NOTION, s. f. est un *terme de Logique*, qui signifie l'*idée* que nous nous formons d'une chose. Ce nom ne convient qu'aux idées complexes. *Voyez* IDÉE & PRENOTION.

M. Leibnitz a distingué fort exactement toutes les especes de *notions* dans les *actes de Leipsick*, 1684.

Notion claire, selon lui, est celle qui suffit pour se rappeller un objet; par exemple, celle d'une figure.

Notion obscure, c'est celle qui ne suffit pas pour se rappeller un objet; par exemple, celle d'une plante qu'on doute, en la voyant, si on ne l'a pas vûe déja ailleurs, & si on doit lui donner tel ou tel nom.

Notion distincte, c'est celle qui nous rend capables de marquer les différens caracteres auxquels nous reconnoissons une chose; par exemple, celle-ci: le cercle est une figure terminée par une ligne courbe qui revient sur elle-même, & dont tous les points sont également éloignés d'un point milieu. *Voyez* DISTINCT.

Notion confuse, est celle avec laquelle on n'est pas en état de marquer les différens caracteres auxquels on peut reconnoître un objet, quoi qu'il soit. Telle est la *notion* de la couleur rouge.

Notion adéquate, c'est celle où l'on a des *notions* distinctes des marques ou caracteres qui font reconnoître un objet; par exemple, c'est la *notion* du cercle dont nous venons de parler, lorsqu'elle est accompagnée de la *notion* distincte d'une courbe qui revient sur elle-même, & dont tous les points sont également éloignés d'un autre point qui est au milieu. *Voyez* ADÉQUAT.

Notion inadéquate, c'est celle où l'on n'a que des *notions* confuses des caracteres qui entrent dans la *notion* distincte.

On admet dans les Mathématiques quelques *notions* confuses, lorsque leur explication n'est pas de grande conséquence pour la démonstration.

Ainsi Euclide n'explique point la *notion* d'égalité, quoiqu'elle entre dans les *notions* de triangle équilatéral, de rhombes, *&c.* parce que les propositions, dont la démonstration est appuyée sur la *notion* d'égalité, sont aisément accordées sans entrer dans un si grand détail; par exemple, que deux choses égales à une même troisieme sont égales entr'elles. Mais, dans les définitions mathématiques, on n'admet jamais d'autres *notions* que celles qui sont distinctes, & en même tems aussi adéquates qu'il est possible, & que le sujet le demande. *Voyez* DÉFINITION.

On distingue dans l'école les *notions* en formelles & objectives, & chacune se subdivise en premiere formelle & seconde formelle, premiere objective & seconde objective.

Premiere formelle *notion*, est la connoissance que nous avons d'une chose selon ce qu'elle est, ou ce qu'elle a en elle-même; par exemple, la *notion* du feu en tant que feu, celle d'un corps lumineux en tant que lumineux, *&c.*

Premiere *notion* objective, est la chose elle-même connue selon ce qu'elle est, ou ce qu'elle a en elle-même, comme le feu connu en tant que feu.

Seconde *notion* formelle, c'est la connoissance d'une chose selon ce qu'elle reçoit de l'entendement, comme celle du feu en tant que sujet & non attribut.

Seconde *notion* objective, est ce qui s'applique à une chose par le moyen de l'opération de l'entendement, ou ce qu'elle reçoit de l'entendement.

Notions communes, appellées aussi *prénotions*, [illegible], sont certains principes que l'on regarde comme innés & comme évidens par eux-mêmes, c'est-à-dire, qui frappent l'esprit par une lumiere qui leur est propre, sans le secours d'aucune preuve, comme si Dieu lui même les avoit gravés dans notre ame: ces principes sont les fondemens de toutes les Sciences, & les moyens par lesquels on les démontre. *Voyez* IDÉE INNÉE, CONNOISSANCE, *&c.*

Ces *notions* communes, qu'on regarde comme le fondement des Sciences, sont appellées *axiomes*. *Voyez* AXIOME.

On les appelle *communes*, non qu'elles soient si nécessairement apperçues par tout le monde qu'aucun homme ne les puisse ignorer ou nier, mais parce qu'elles sont regardées comme vraies & certaines par toutes les personnes qui ont une droite raison. C'est ainsi qu'on dit qu'une nourriture est saine, quoiqu'elle ne soit pas telle généralement pour tous les hommes, mais seulement pour ceux qui sont en bonne santé. Aristot. *topic. c. iv.*

Il y a de deux sortes de *notions* communes; savoir, 1°. de théoriques, qui ne menent qu'à des choses de pure spéculation, par exemple, celles-ci: chaque chose est ou n'est pas; rien ne peut se faire de lui-même; le tout est plus grand que sa partie; si des grandeurs égales sont ajoutées à des grandeurs égales, les sommes seront égales: 2°. des *notions* communes pratiques, qui servent de fondement aux principes de la vertu & de la saine morale; par exemple, Dieu doit être aimé & adoré; nous devons honorer nos parens; nous devons rendre à chacun ce qui lui est dû, comme nous voudrions qu'on nous le rendît à nous-mêmes.

Il y a cependant des philosophes (& on peut dire que ce sont les plus habiles), qui rejettent absolument ces *notions* prétendues innées, la raison qu'ils en apportent est que notre esprit n'a pas besoin d'être préparé à penser par de certaines *notions* actuelles, mais que la seule faculté de penser lui suffit, ce qui se manifeste par les perceptions qu'un enfant reçoit du pain, du goût, des couleurs, *&c.* Ces philosophes ajoutent que les organes de nos sens, affectés par les objets qui se présentent à eux & joints avec la faculté que nous avons de réfléchir sur ces objets & de combiner les idées qu'ils font naître en nous, sont plus que suffisans pour produire dans notre ame toutes les connoissances que nous avons. *Voyez* CONNOISSANCE.

NOTIUM, (*Gég. anc.*) nom 1°. d'une ville de l'Ionie; 2°. d'une ville de l'Œolide; 3°. d'une ville dans l'île de Calidna aux environs de l'île de Rhodes; 4°. d'un promontoire de la Chine, selon Ptolomée, *l. VII. c. iij.* (*D. J.*)

NOTO, (*Geog.*) ville de Sicile dans la partie méridionale de l'île, vers la source d'une petite riviere de même nom. C'est l'ancienne *Neetum*. Elle est située dans les terres, sur une petite montagne assez escarpée, à 9 milles E. de Modica, à 8 O. de la mer de Sicile, & à 15 N. du cap de Passaro. *Long.* 32. 45. *lat.* 36. 50.

NOTO, VAL DI, (*Géog.*) l'une des trois vallées ou provinces qui partagent la Sicile, & à laquelle la ville de *Noto* qui en est la capitale, donne son nom. Elle est bornée au N. par le Val-Démona; à l'E. & au S. par la mer; à l'O. partie par la mer, partie par le val di Mazzara.

La petite ville de *Noto* est la patrie de *Aurispa* (*Jean*) qui fut dans les langues greques & latines l'un des plus doctes personnages du commencement du XV. siecle. On lui attribue une traduction d'Archimede, une version d'un traité de consolation de Philiscus à Cicéron, & celle du commentaire d'Hiérocles sur les vers dorés de Pithagore; cette derniere fut imprimée à Bâle *in*-8°. en 1543, qui est à-peu-près le tems de la mort du traducteur. (*D. J.*)

NOTOIRE, adj. (*Jurisp.*) se dit de ce qui est connu, public & évident. Il y a notoriété de droit & notoriété de fait. *Voyez ci-après* NOTORIETÉ.

NOTORIETÉ, s. f. (*Jurisp.*) se dit en général de ce qui est connu.

La *notoriété* d'un fait le rend en quelque sorte certain tellement qu'en matiere criminelle la *notoriété* d'un crime tient lieu d'information. *Voyez l'ordonnance de* 1670, *tit. X. art.* 9.

La *notoriété* publique est celle des choses que tout le monde connoît.

La *notoriété* particuliere est la connoissance de quelques personnes. On fait des *notoriétés* ou des certificats pour attester certains faits qui sont notoires dans une ville, dans une maison ou dans une famille; pour attester qu'un homme est mort en tel tems, qu'il étoit riche d'une telle somme, qu'il a laissé tant d'enfans, qu'un tel a été son héritier.

Acte de notoriété est un certificat authentique délivré par des officiers de judicature, de ce qui se pratique dans leurs siéges sur quelque matiere de Jurisprudence, ou quelque forme de procédure.

Ces sortes d'actes sont ordinairement accordés à la requisition de quelqu'un qui a intérêt de constater l'usage.

Le juge qui les délivre, ne le doit faire qu'après avoir consulté les autres officiers de son siége s'il y en a, & même après avoir pris l'avis des avocats & procureurs, ou autres praticiens de son siége, s'il n'y a ni avocats ni procureurs en titre.

L'usage des actes de *notoriété* s'est introduit depuis l'abrogation des enquêtes par turbes, qui a été faite par l'ordonnance de 1667.

Pour que les actes de *notoriété* puissent avoir quelque autorité dans une cause ou procès, il faut qu'ils ayent été délivrés en vertu d'un jugement d'un juge supérieur, autrement ces sortes d'actes ne passent que pour des certificats mandiés, que le juge a accordés par complaisance & à force d'importunités.

Il faut aussi qu'il y ait requête présentée par l'une des partie; qu'on appelle devant le juge les parties qui peuvent y avoir intérêt; que les avocats soient ouis de vive voix à l'audience, & le syndic des procureurs pour tous ceux du siége; que le ministere public ait donné ses conclusions; que l'acte fasse mention des jugemens sur lesquels la *notoriété* est établie; enfin, qu'il soit ordonné qu'acte en sera délivré à la partie requérante, pour lui servir ce que de raison.

Les juges sont les seuls qui ayent caractere pour donner des actes de *notoriété*; les avocats d'un siége même en corps ne peuvent donner que des consultations; les gens du roi, ou autres personnes qui exercent le ministere public, ne sont pas non plus parties capables pour donner des actes de *notoriété* en forme.

On

On a imprimé en 1709 un recueil des actes de *notoriété*, que M. le lieutenant civil le Camus avoit donnés sur l'usage observé au châtelet dans plusieurs matieres importantes.

Sur les actes de *notoriété voyez* Rebuffe, *in tract. de consuetud. num.* 6. Henrys, *tome I. liv. IV. ch. iij. quest.* 8. Augeard, *tome I. arrêt du* 30 *Août* 1706.

NOTOZÉPHYRUS, s. m. (*Géog. anc.*) on donne ce nom au vent qui souffle d'un point situé entre le sud & l'ouest; c'est le vent du sud-ouest, nommé en latin *africus*.

NOTRE-DAME, (*Hist. ecclés.*) est le nom qu'on donne souvent à la sainte Vierge. De-là sont venus les mots de *fêtes de Notre-Dame*, *office de Notre-Dame*, *congrégations*, *communautés*, *ordres de Notre-Dame*. *Voyez* VIERGE.

NOTRE-DAME DU CHARDON (*Hist. mod.*) n'étoit autrefois un ordre militaire institué en 1370 par Louis II. duc de Bourbons Il étoit composé de 26 chevaliers dont ce prince & ses successeurs furent les chefs. Ils portoient une ceinture bleue céleste, & dans les grandes cérémonies, un manteau de la même couleur, avec un collier d'or entrelacé de fleurs de lys; & pour devise, le mot *Esperance*, qu'on lisoit en grandes lettres dans les intervalles des fleurs.

NOTTINGHAM, (*Géog.*) ville d'Angleterre, capitale du Nottinghamshire, sur le Léan, à 96 milles de Londres. *Long.* 16. 24. *lat.* 52. 55.

NOTTINGHAMSHIRE, (*Géograp.*) province d'Angleterre au diocèse d'Yorck, dans les terres. Elle a cent milles de tour, contient environ 568 mille arpens; l'air y est pur, mais le terrein n'est pas par-tout le même. Au sud-est elle est fertile & à l'ouest elle est pleine de bois & de mines de charbon de terre. Elle est arrosée par quelques petites rivieres, outre la Trent qui sépare cette province de l'Incolnshire. Nottingham en est la capitale.

C'est dans cette province que naquit en 1489 l'illustre Thomas Crammer, archevêque de Cantorbéri. Sa vie & sa mort tragique sont connues de tout le monde. Les curieux en trouveront le détail dans Burnet & Rapin de Thoyras. Il publia quelques ouvrages en latin; corrigea la version angloise de la bible, & professa sans détour la religion protestante sous le regne d'Henri VIII. mais la reine Marie étant montée sur le trône, résolut sa mort. Elle détestoit *Crammer*, tant à cause de sa religion que parce qu'il avoit contribué au divorce d'Henri VIII. avec sa mere. Il fut brûlé vif en 1556 à l'âge de 68 ans. On sait que ce primat du royaume, violemment persécuté par la reine Marie, avoit eu la foiblesse quelque tems avant sa mort, d'abjurer sa religion mais il reprit son courage sur le bucher. „ Il déclara qu'il mouroit protestant, & fit réellement ce qu'on a écrit de lui, & peut-être ce qu'on a feint de Mutius Scévola. Il plongea d'abord dans les flammes la main qui avoit signé l'abjuration, & n'élança son corps dans le bucher, que quand cette main fut tombée. C'est ainsi qu'il se punit d'a-

„ voir succombé à ce qui lui paroissoit une foiblesse; „ action si belle, que l'Angleterre ne cede rien à Rome „ dans la gloire d'avoir mis au jour un citoyen qui sut „ porter la constance & la fermeté héroïque au-delà de „ toutes les bornes. (1)

„ Rien cependant n'arrêta les cruautés de la reine Marie. Sombre & tranquille dans ses barbaries, autant „ qu'Henri son pere étoit emporté, elle eut un autre „ genre de tyrannie. Elle mourut paisible, mais abhorrée de la saine partie de la nation, souverainement „ méprisée de son mari Philippe II. & de tous ses sujets „ qui lui reprochent encore la perte de Calais, laissant „ enfin une mémoire odieuse dans l'esprit de quiconque „ n'a pas l'ame d'un persécuteur„. (*D. J.*) (2)

NOTUS, s. m. (*Marine*, & *Litt.*) vent du midi.

NOVÆ, (*Géog. anc.*) Ce nom a été donné par les anciens à plusieurs villes; 1°. à une ville de la basse Mysie, sur le Danube, & qui étoit la demeure de la premiere legion italique, Lazius l'appelle *Novomont*: 2°. à une ville de la seconde Moésie; 3°. à une ville de la haute Moésie; 4°. à une ville de la seconde Pannonie; 5°. à une ville de Macédoine; 6°. à une ville d'Espagne sur la route d'Astorga à Tarragone. (*D. J.*)

NOVALE, (*Jurisprud.*) *novalis*, *novalia*, c'est une terre nouvellement défrichée. On regarde comme telles celles qui ont été défrichées depuis quarante ans en-çà.

Les dixmes novales sont celles qui se perçoivent sur ces terres nouvellement défrichées. On les appelle aussi quelquefois *novales* simplement. *Voyez au mot* DIXME *à l'article* DIXME NOVALE. (*A*)

NOVALE, (*Géog.*) petite ville, ou plutôt gros bourg d'Italie entre Padoue & Trévise. *Long.* 29. 40. *lat.* 45. 35. (*D. J.*)

NOVANA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le *Picenum*, selon Pline, *l. III. c. xiij.* Quelques manuscrits portent *Nabana*. On croit que c'est aujour-d'hui *Citta-Nova*. (*D. J.*)

NOVANTÆ ou *NOVANTES*, (*Géog. anc.*) peuples de l'île d'Albion, selon Ptolomée, *l. II. c. iij.* qui les place dans la partie septentrionale, & leur donne deux villes, savoir *Leucopibia* & *Retigonium*.

NOVARE ou *NOVARA*, (*Géog.*) ancienne & forte ville d'Italie, au duché de Milan, capitale du Novarese, avec un évêché suffragant de Milan. C'est une des principales forteresses du Milanez. Les anciens l'ont nommée *Novaria* comme le prouve une inscription qui se conserve à Rome. Elle demeura long-tems sous la puissance des ducs de Milan, ensuite elle fut possédée successivement par les de la Torré, par les Visconti, par les Sforce & par les ducs de Parme. Elle est sur une colline, à 5 lieues N. E. de Verceil, 8 N. E. de Casal, 100 de Milan. *Long.* 26. 10. *lat.* 45. 25.

M. Fleuri dit que Pierre Lombard, appellé autrement *le Maître des sentences*, étoit né près de *Novare*. Il fut évêque de Paris en 1160, & mourut en 1164, comme le porte son épitaphe. Son ouvrage *des sentences* est la source de la théologie scholastique, qui a fait tant de mal dans l'église latine. (3) Cc 2 *Tor-*

(1) Les protestans ont coutume d'élever jusqu'aux étoiles le fameux Thomas Cranmer comme un de leurs plus grands héros, ainsi que fit Burnet dans son histoire: mais si nous lisons le livre septieme de l'histoire des variations de l'immortel Bossuet, nous trouverons que ledit Burnet avec un artifice incroyable pallie les actions horribles & détestables de Cranmer, & lorsqu'il se trouve convaincu de la vérité de ces faits si clairs qu'ils ne peuvent se cacher, il a recours à un bien pauvre subterfuge, lorsqu'il dit que Cranmer ne fit que ce que sa conscience lui permettoit: contre laquelle ainsi défendue s'éleve le grand évêque de Meaux: „ Sa conscience lui permettoit donc de casser deux mariages sur „ des prétextes notoirement faux, & qui n'avoient d'autre fondement que de nouvelles amours: sa conscience lui permettoit „ donc, étant Luthérien, de souscrire à des articles de foi, où „ tout le Luthéranisme étoit condamné, & où la messe, l'injuste objet de l'horreur de la nouvelle reforme étoit approuvée; „ sa conscience lui permettoit donc de la célébrer, sans y croire, durant toute la vie d'Henri: d'offrir à Dieu même pour les „ morts un sacrifice qu'il regardoit comme une abomination; de „ consacrer des prêtres à qui il donnoit le pouvoir de l'offrir; „ d'exiger de ceux qu'il faisoit soudiacres selon la formule du Pontifical auquel on n'avoit encore osé toucher, la continence à „ laquelle il ne se croioit pas obligé lui-même, puisqu'il étoit marié; de jurer obéissance au Pape qu'il regardoit comme l'Antechrist; de prier les saints & d'encenser les images, quoique selon les maximes des Luthériens, tout cela ne fût autre chose „ qu'une idolatrie? & finalement quoiqu'il eût souscrit les articles de foi proposés par Henri VIII. où l'on prescrivoit le célibat des prêtres, après la mort de ce Roi il fit paroître publiquement cette femme qu'il avoit tenue cachée depuis tant de tems. Enfin cet impie souscrivit l'injuste déposition d'Edouard VI. où l'on prétendoit substituer au droit légitime de succeder à la couronne la haine que ce Prince avoit contre Marie sa sœur, parce qu'elle étoit catholique: mais le parti de la légitime héritiere du Trône l'emporta enfin, & Marie fut declarée Reine. Cranmer fut emprisonné avec les autres conjurés pour crime d'état & d'hérésie. M. Burnet prétend que cette Reine pardonnoit Cranmer, pour faire paroître cruels les juges Ecclésiastiques qui le condamnerent comme hérétique. L'auteur de cet article rejette le trait de cruauté sur la Reine. La vérité cependant est que Cranmer se servoit de la religion pour faire ses coups de politique & d'interêt personnel. C'est-pourquoi il fit deux fois l'abjuration de la religion protestante, parce qu'il eut deux fois quelque lueur d'espérance de sauver sa vie par ce moien, mais il écrivit cependant secrettement une formule de cette religion, il la porta sur lui au supplice, & quand il vit approcher le moment de sa mort, qu'il n'avoit plus moyen de l'éviter, il prétendit acquerir le glorieux titre de Martyr protestant. (*W*)

(2) Rien ne pourra jamais ternir la gloire des actions héroiques de la Reine Marie, malgré tous les efforts des auteurs protestans qui se déchaînent contre. Avant de monter sur le trône, elle soutint avec intrepidité la religion catholique jusques dans le palais royal, où l'on cherchoit à la foudroyer & exterminer. Cette heroine ferme & inébranlable, méprisa les menaces de l'impie Edouard Semère, Conte d'Oxford, lorsqu'il lui reprocha qu'il n'y avoit qu'elle qui eût la hardiesse de faire célébrer la messe à l'usage de Rome. Cette grande femme, au lieu d'user de feinte & de détour, lui reprocha au contraire avec un ton majestueux sa témerité à vouloir changer une religion qui avoit fait la vénération de tous les siecles. Dès qu'elle fut sur le Trône, elle abrogea le titre odieux de chef de l'Eglise Anglicane: elle mit en liberté les Evêques & Princes injustement poursuivis & retenus dans les fers; elle déchargea le peuple du fardeau des grands impots, que lui avoit mis son frere Edouard; &, sans parler de tant d'autres actions heroiques, elle tacha de ramener à la Communion de l'Eglise Catholique son illustre royaume qui avoit été la patrie de tant de héros, qui avoit été arraché du sein maternel de la S. Eglise par le furieux & emporté Henri VIII., & par l'esprit de flatterie, d'hypocrisie, d'irreligion, & d'impieté, du sacrilege Thomas Cranmer, le plus infame monstre & le plus grand scelerat qui ait jamais été. D'après ces vérités, si claires, si palpables il s'est trouvé qui écrivent que Marie fut cruelle, seulement pour avoir condamné à mort des criminels d'état; & que Cranmer fut un heros. (*W*)

(3) Je renvoye le lecteur à la 4. note sur l'art. Nominaux. (*W*)

Tornïel (*Augustin*), de l'ordre des Barnabites, dont il devint général, naquit aussi près de *Novare* en 1543, & mourut à Milan en 1622, âgé de soixante-dix-neuf ans. On a de lui: *annales sacri & profani ab orbe condito ad mortem Jesus Christ. Mediol.* 1610. in-fol. 2 vol. *Francof.* 1611. & *Antuerp.* 1620. *edit. opt.* C'est un ouvrage médiocre & qui n'est plus recherché, malgré l'éloge magnifique qu'en fait M. Dupin. (*D. J.*)

NOVARESE, (*Géog.*) petite contrée d'Italie dans le duché de Milan. Elle est bornée au N. par les vallées de Sessia & d'Ossola, à l'E. par le Milanez propre, au S. par le Vigevanasc, & à l'O. par le Piémont. Novare ou Novara en est la capitale.

NOVATEUR, s. m. (*Gram.*) celui qui introduit quelques nouveautés, se prend presque toujours en mauvaise part, tant les hommes ont d'attachement pour les choses établies. Il y a des *novateurs* en littérature, en religion, en politique. Les *novateurs* en littérature peuvent corrompre ou perfectionner le goût; en religion, exciter ou calmer des troubles; en politique, sauver ou perdre une nation. C'est le tems qui juge les innovations & si l'innovation est vraiment utile, le mépris retombe sur les mauvais critiques qui l'ont blâmée: on les appelle des sots, & on restitue au *novateur* le titre d'homme de génie qu'il a mérité.

NOVATIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) secte d'anciens hérétiques, ainsi nommés de *Novatus*, prêtre africain, ou de *Novatianus*, prêtre de Rome.

On les appelle aussi *Cathari*, du grec καθαροὶ, *pur*, dans le même sens que les Anglois appellent *puritains* les calvinistes rigides.

Novatien se sépara d'abord de la communion du pape Corneille, sous prétexte qu'il étoit trop facile à admettre à la pénitence ceux qui avoient apostasié pendant les persécutions.

Ensuite Novatus étant venu à Rome, il se joignit à la faction de Novatien; & l'un & l'autre soutinrent qu'il n'y avoit plus de pénitence pour ceux qui étoient tombés dans quelque péché grave après leur baptême, fondant leur opinion sur le passage de saint Paul: *Il est impossible à ceux qui apostasient après avoir été une fois éclairés qui ont gouté les dons célestes, de se renouveller par la pénitence.*

Non pas qu'ils niassent qu'une personne tombée dans un péché quelque énorme qu'il fût, pût en obtenir le pardon par la pénitence, puisqu'ils recommandoient eux-mêmes la pénitence dans les termes les plus forts; mais ils enseignoient que l'Eglise n'avoit pas le pouvoir de recevoir les pécheurs à sa communion, comme n'ayant d'autre voie pour remettre les péchés que celle du baptême, qui ne peut être conféré qu'une fois à la même personne. *Voyez* BAPTEME.

Par progression de tems les *novatiens* modérerent & adoucirent la rigueur de la doctrine de leurs maîtres, & ne refuserent l'absolution qu'à de grands pécheurs. *Voy.* ABSOLUTION.

Les deux chefs furent excommuniés & déclarés hérétiques ce n'est pas qu'ils exclussent les pénitens de la communion de l'Eglise; mais parce qu'ils nioient que l'Eglise avoit le pouvoir de remettre les péchés.

Les *novatiens* ajouterent de nouvelles erreurs à celles de leur chef, comme l'improbation des secondes noces & la nécessité de rebaptiser les pécheurs. Leur secte subsista jusque dans le quatrieme siecle après le concile de Nicée, qui fit des reglemens pour la forme de leur réception à l'Eglise. Depuis ils se diviserent en différentes branches, dont il y avoit encore des restes en Occident dans le septieme siecle, & en Orient dans le huitieme, & quelques-uns d'entr'eux mêlerent des cérémonies judaïques à celles du christianisme. Euseb. *hist. eccl. l. VI.* Baronius, *annal.* Dupin, *bibl. eccl. des aut. des trois premiers siecles.*

NOVATION, s. f. (*Jurisprud.*) est le changement d'une obligation en une autre. L'effet de la *novation* est qu'elle détruit l'ancienne obligation, ensemble tous ses accessoires, tels que les privileges & hypotheques, l'obligation des cautions, &c. de sorte que par le moyen de la *novation*, c'est une obligation toute nouvelle, qui est constituée au lieu de l'ancienne. Elle s'opere en quatre manieres.

La premiere se fait, lorsque la cause de l'obligation seulement est changée, sans qu'il y ait changement de debiteur; par exemple, lorsqu'une simple obligation est convertie en un contrat de constitution.

La seconde est lorsque la personne du créancier est changée; ce qui arrive par le moyen de la délégation.

La troisieme se fait par le changement de débiteur; ce qui arrive lorsqu'un tiers s'oblige envers le créancier de lui payer ce qui lui étoit dû par l'ancien débiteur.

La quatrieme se fait par le changement du créancier & du débiteur; ce qui lui arrive lorsqu'un créancier délegue ce qui lui est dû par son débiteur, qu'il charge de payer au créancier d'une autre personne. *Voyez le liv. III des institutes, tit.* 30. §. 30. (*A*)

NOUDLES ou NUDELN, (*Cuisine*) c'est un ragoût fort usité en Allemagne, dont la base est une bonne pâte faite avec de la fleur de farine, du lait & du beurre; quand le tout a été bien incorporé, on étend cette pâte avec le cylindre pour la rendre mince, après quoi on la coupe par petites lanieres, semblables à du ruban étroit. On la fait bouillir légérement dans de l'eau ou dans du bouillon, après quoi on met cette pâte découpée dans un plat, au fond duquel on a eu soin de mettre un peu de beurre bien frais; on met le plat sur le feu, & l'on applique une pelle rouge au-dessus de la pâte, afin de la rissoler, & les *noudles* sont préparées. On peut, si l'on veut, saupoudrer le tout avec du fromage de Parmesan. Ce ragoût est à-peu-près semblable au *vermicelli* ou aux *macaroni* des Italiens, excepté que ces dernieres pâtes ont presque toujours un goût de moisissure que les *noudles* n'ont pas, parce qu'on les fait à mesure que l'on en a besoin.

NOUE, s. f. (*Archit.*) c'est l'endroit où deux combles se joignent en angle rentrant; ce qui fait l'effet contraire de l'arestier: on appelle *noue corniere* la *noue* où les couvertures de deux corps de logis se joignent.

Noue est aussi le nom d'une espece de tuile endemi-canal pour égouter l'eau. Quelquefois les couvreurs emploient au lieu de *noues*, des tuiles hachées, qu'ils taillent exprès à coups de martelet.

Noue de plomb; c'est une table de plomb au droit du tranchis, & de toute la longueur de la *noue* d'un comble d'ardoise. Elle sert à égoutter les eaux. *Daviler.* (*D. J.*)

NOUÉ, *être noué*, c'est être rachitique. *Voyez* RACHITIQUE.

NOUÉ, adj. (*terme de Blason.*) Ce mot se dit de ce qui est lié & entouré; ainsi on dit porter d'argent à deux fasces *nouées* de gueule.

NOUÉES, *terme de Vénerie*, c'est la fiente des cerfs, qu'ils jettent depuis la mi-Mai jusqu'à la fin d'Août. Ils jettent leurs fumées toutes formées, grosses longues & nouées.

Il y a de la différence entre les fumées du relevé du soir & celles du matin; les premieres sont mieux digérées que celles du matin, à cause du repos & du tems que le cerf a eu de faire son rouge & digérer son viandis; au contraire celles du matin ne sont pas si digérées, à cause de l'exercice qu'ils font la nuit en viandant.

NOUER LA LONGE, *terme de Fauconnerie*, c'est mettre l'oiseau en mûe, & l'empêcher de voler pendant quelques mois.

On dit aussi en fauconnerie *nouer* ou nager entre deux airs.

On appelle *noues* les fondrieres, marécages & autres terres basses & humides qui accompagnent les étangs, les rivieres & les torrens.

NOVELLARE, petite ville d'Italie dans le comté de même nom, dont elle est le chef-lieu. Elle est située entre Guastalla vers le nord, Carpi à l'orient, Reggio au midi, & Verceil au couchant. L'empereur a disposé de cette ville en 1737 en faveur du duc de Modene, auquel il l'a donné en fief. Elle est à 7 lieues de Parme. *Long.* 28. 12. *lat.* 44. 50. (*D. J.*)

NOVELLES, s. f. pl. (*Jurispr.*) sont des constitutions de quelques empereurs romains, ainsi appellées *quasi novæ & recenter editæ*, parce qu'elles étoient postérieures aux lois qu'ils avoient publiées.

Elles ont été faites pour suppléer ce qui n'avoit pas été prévu par les lois précédentes, & quelquefois pour réformer l'ancien droit en tout ou partie.

Quoique les *novelles* de Justinien soient les plus connues, & que quand on parle des *novelles* simplement on entende celles de cet empereur, il n'est pourtant pas le premier qui ait donné le nom de *novelles* à ses constitutions; il y en a quelques-unes de Théodose & Valentinien, de Martian, de Léon & Majorian, de Severe & d'Anthemius, qui ont aussi été appellées *novelles*.

On verra dans la suite que depuis Justinien quelques empereurs ont aussi publié des *novelles*.

Celles des empereurs qui ont précédé Justinien, n'eurent plus l'autorité de loi après la rédaction & composition du droit par l'ordre de cet empereur, d'autant que dans le titre de *confirm. digest.* il ordonna que toutes les lois & ordonnances qui ne se trouveroient pas comprises dans les volumes du droit publiés de son autorité, n'au-

roient

voient aucune force, défendant aux avocats & à tous autres de les citer, & aux juges d'y avoir égard.

Cependant ces *novelles* ne sont pas entierement inutiles; car le code Justinien ayant été composé principalement des constitutions du code Théodosien, & des *novelles* de quelques empereurs qui avoient précédé Justinien, on voit par la lecture du code Théodosien de ces *novelles*, & du code Justinien, ce que Tribonien, qui a fait la compilation, de ce dernier code, a pris de ces *novelles*, ce qu'il en a retranché, & comment il en a divisé & tronqué plusieurs, ce qui sert beaucoup pour l'intelligence de certaines lois du code.

Par exemple, Tribonien a divisé en trois la *novelle* 5 de Théodose, *de tutoribus*, dont il a fait la loi 10. C. *de legitim. heredib.* la loi 6. C. *ad sen. Tertull.* & la loi pénultieme C. *in quibus causis pignus vel hyp. contrah.*

De la *novelle* 9 du même empereur, qui est *de testamentis*, Tribonien a tiré deux lois; savoir la loi 27 *cod. de testam.* & la loi derniere du même titre.

De la *novelle* de Valentinien & de Majorian, tit. IV. *de matrim. senat.* il a tiré la loi 9, au code *de legibus*, & ainsi de plusieurs autres.

Les *novelles* des empereurs qui ont précédé Justinien ont été imprimées pour la plus grande partie, avec le code Théodosien, par Jean Sichard, en l'année 1528, & ensuite par les soins de Cujas, en l'an 1566, & quelques-unes y ont été ajoutées depuis par Pierre Pithou, l'an 1571.

Les *novelles* de Justinien sont les dernieres constitutions faites par cet empereur sur différentes matieres, après la publication de son second code; elles composent la quatrieme & derniere partie du droit civil.

Justinien, en confirmant le digeste, avoit dès-lors prévu qu'il seroit obligé dans la suite de faire de nouvelles lois; il s'en explique de même dans la loi unique, au code *de emendat. cod.* & dans ses *novelles* 74 & 127.

Suivant le rapport d'Harmenopule, Tribonien fut employé pour la composition des *novelles*, comme pour celles des autres volumes du droit romain. Il étoit, comme, on sait, grand-maître du palais, ce qui revenoit à la dignité de *chancelier*. Il étoit aussi le premier de tous les questeurs. D'autres tiennent que Justinien employa divers jurisconsultes, ce qui est assez vraissemblable, par la diversité du style dont elles sont écrites.

Si l'on en croit Harmenopule, Tribonien, qui aimoit beaucoup l'argent, faisoit ces *novelles* pour divers particuliers, desquels il recevoit de grandes sommes pour faire une loi qui leur fût favorable: on lui imputa même d'avoir fait à dessein des constitutions obscures & ambiguës, pour embarrasser les parties dans de grands procès, & les obliger d'avoir recours à son autorité.

Les *novelles* de Justinien sont adressées ou à quelques officiers, ou à des archevêques & évêques, ou aux citoyens de Constantinople: elles avoient toutes la même force, d'autant que dans celles qui sont adressées à des particuliers, il leur est ordonné de les faire publier & de les faire observer selon leur forme & teneur.

Elles furent la plûpart écrites en grec, à l'exception des *novelles* 9 & 11, la préface de la *novelle* 17, les *novelles* 23, 33, 34, 35, 41, 62, 65, 114, 138 & 143, qui furent publiées en latin, parce qu'elles étoient destinées principalement pour l'empire d'Occident.

Il y a eu plusieurs éditions du texte grec des *novelles*, la premiere fut faite à Nuremberg par les soins d'Haloander, en 1531, chez Jean Petro; la seconde à Basle, par Hervagius, avec les corrections d'Alciat & de quelques autres auteurs, en 1541; la troisieme par Henri Serimger, écossois, en 1558, chez Henry Etienne.

On n'est pas bien d'accord sur le nombre des *novelles* de Justinien; quelques-uns, comme Irnerus, n'en comptent que 98: cependant on en trouve 128 dans l'abrégé qu'en fit Julien. Haloander & Serimger en ont publié 165, & Denis Godefroy y en a encore ajouté trois, ce qui feroit 168. Le moine Mathieu prétend que Justinien en a fait 170; mais il est certain que dans ce nombre il y en a plusieurs qui ne sont pas de Justinien, telles que les *novelles* 140, 144, 148 & 149, qui sont de l'empereur Justin, & 161, 163 & 164, qui sont de l'empereur Tibere II.

L'incertitude qu'il y a sur le nombre des *novelles* de Justinien, peut venir de ce que l'on a confondu plusieurs *novelles* ensemble, ou bien de ce que plusieurs de ces constitutions ayant rapport à des choses qui n'étoient plus d'usage en Europe, on négligea de les enseigner dans les écoles: les glossateurs n'expliquerent aussi que celles qui étoient d'usage, au moyen de quoi les autres furent omises dans plusieurs éditions.

Après le décès de Justinien, qui arriva, selon l'opinion commune, l'an du monde 566, de son âge 82, & & de son empire 39, une partie de ses *novelles*, qui étoient dispersées de côté & d'autre, fut recueillie & rédigée en un même volume en langue grecque, en laquelle elles avoient été écrites, & quelque tems après elles furent traduites en langue latine.

Jacques Godefroy estime que cette premiere version fut mise en lumiere vers l'an 570, par l'ordre de Justin II. Quelques-uns l'attribuent à Bulgarus, sous Frédéric Barberousse; d'autres à un certain Irnerus, autre que celui dont on parlera ci-après. Cette premiere traduction, qui est littérale, se trouve remplie de termes barbares; mais Cujas tient que c'est plûtôt le fait des imprimeurs que celui du traducteur, & Leunclavius témoigne que cette traduction est la plus ample & la plus correcte.

Peu de tems après, le patrice Julien, qui avoit été consul, surnommé l'*antécesseur*, parce qu'il étoit professeur de Droit à Constantinople, fit de son autorité privée un épitome des *novelles*, qu'on appella les *novelles de Julien*; ce n'est pas une traduction littérale, mais une paraphrase qui est fort estimée. L'auteur en a retranché les prologues & les épilogues des *novelles*. Elle est divisée en deux livres; le premier contient jusqu'à la *novelle* 63e. le second les autres *novelles*.

La seconde traduction des *novelles* est celle d'Haloander, imprimée pour la premiere fois à Nurimberg l'an 1531, & depuis réimprimée en plusieurs autres lieux.

Il y en a une troisieme & derniere d'Agylée, faite sur la copie grecque de Serimger, imprimée à Basle par Hervagius l'an 1561, *in*-4°. Celle-ci est fort estimée.

Cependant Contius s'est servi de l'ancienne, & c'est celle qui est imprimée dans les corps de Droit civil, avec les gloses ou sans gloses.

Cette premiere version a été appellée le *volume des authentiques*, pour dire que c'étoit la seule version fidelle & entiere.

Les ravages des guerres & les incursions des Goths dans l'Italie & dans la Grece, avoient causé la perte du droit de Justinien, & du premier livre grec des *novelles* & de la premiere traduction; ces livres furent enfin retrouvés dans Melphis, ville de la Pouille; & Irnerus, par l'autorité de Lotaire II. vers 1130, remit au jour le code & la premiere version latine des *novelles* de Justinien.

Cette édition des *novelles* par Irnerus, a été appellée *germanique* ou *vulgate*; c'est celle dont on se sert présentement pour la citation des *novelles*: cependant elle se trouva défectueuse; plusieurs *novelles* y manquoient, soit qu'Irnerus ne les eût pas retrouvées, soit qu'il les eût retranchées, comme étant hors d'usage.

Bergontio ou quelqu'autre interprete, vers l'an 1140, divisa ce volume des *novelles* en neuf collations, & changea l'ordre observé dans la premiere version, & ce volume fut appellé authentique, *authenticum*, ou *volumen authenticorum*, & a été depuis reçu dans toutes les universités.

Quelques-uns veulent que le nom d'*authentique* lui ait été donné parce que les lois qu'il contient ont plus d'autorité que les autres, qu'elles confirment, interpretent ou abrogent; d'autres disent que c'est par rapport aux authentiques d'Irnerus, qui n'étant que des extraits des *novelles*, n'en ont pas l'autorité; d'autres enfin veulent que ce soit par rapport à l'épitome de Julien, qui ne fut fait que de son autorité privée.

Il ne faut pas confondre ce volume appellé *authentique* avec les authentiques appellés *authenticæ*, qui sont des extraits des *novelles* qu'Irnerus insera dans le code aux endroits où ces *novelles* ont rapport.

On ne voit pas pourquoi les *novelles* ont été divisées en neuf collations: ce terme signifie *amas & rapport*; mais dans une même collation il y a des *novelles* qui n'ont aucun rapport les unes avec les autres, elles y sont rangées sans ordre.

La premiere & la seconde collation de l'édition d'Irnerus, contiennent chacune six *novelles*; la troisieme & la quatrieme chacune 7; la cinquieme 20, la sixieme 14, la septieme 10, la huitieme 13, & la neuvieme 15.

Haloander & Serimger en ont ajouté 70, qui étoient la plûpart des lois particulieres & locales; il y en a pourtant aussi quelques-unes qui sont des lois générales qu'ils ont dispersé dans différentes collations; savoir deux dans la seconde, une dans la troisieme, 17 dans la quatrieme, 6 dans la cinquieme, 3 dans la sixieme, autant dans la septieme, & 38 dans la neuvieme.

Chaque collation est divisée en autant de titres qu'elle renferme de *novelles*.

Ces *novelles* ſont diviſées en un commencement ou préface, pluſieurs chapitres qui ſont ſubdiviſés en paragraphes; & à la fin il y a un épilogue où l'empereur ordonne l'obſervation de ſa loi.

Pour plus grande intelligence des *novelles*, il eſt bon d'obſerver le tems où elles ont été publiées.

Les 16 premieres le furent en 535; la 17e juſqu'à la 38, en 536; la 38e juſqu'à la 64, en 537; la 64e juſqu'à la 78, en 538; la 78e juſqu'à la 98, en 539; la 98e juſqu'à la 107, en 540; la 107e juſqu'à la 116, en 541; les 116e & 117 en 542; la 118 en 543; la 119e en 541; la 120e en 545; les 121e, 122, 123, 124, 125, 128, 129, 131, 132, 134, 135, 136, 137, 142, 146, 147, 157, en l'an 541; la 126e eſt ſans date; la 127e en 548; la 130e & la 133, en 545; la 140e en 546; la 141e & la 149, en 544; la 143e en 546; la 145e en 549; la 148e en 535; la 162e en 539; toutes les autres ſont ſans date.

Divers auteurs ont travaillé ſur les *novelles* de Juſtinien; Cujas en a fait des *paratitles* qui ſont fort eſtimés; Gudelinus a fait un traité de *jure noviſſimo*; Rittershuſius les a auſſi traitées par matieres. Ceux qui ont travaillé ſur le code ont expliqué par occaſion les authentiques. M. Claude de Ferrieres a fait la juriſprudence des *novelles* en deux volumes *in*-4°. en 1688; M. Terraſſon en a auſſi traité fort doctement dans ſon *hiſtoire de la juriſprudence romaine*.

Quelques empereurs après le décès de Juſtinien, firent auſſi des conſtitutions qu'ils appellerent *novelles*; ſavoir Juſtin II. Tibere II. Léon, fils de l'empereur Baſile, Héraclius, Alexandre, Conſtantin Porphyrogenete, Michel & autres.

Les *novelles* de ces empereurs furent imprimées pour la premiere fois en 1573, & depuis elles furent jointes par Leunclavius à l'épitome des 60 livres de baſiliques, à Baſle en 1575: on les a imprimées depuis à Paris en 1606, & à Amſterdam en 1617.

Les 113 *novelles* de l'empereur Léon ont été imprimées avec le cours civil par Godefroy; ces *novelles* n'ont point force de loi. *Voyez* Authentiques, Code Justinien, Droit romain. (*A*)

NOVEMBRE, ſ. m. (*Calendr.*) nom du onzieme mois de l'année julienne & grégorienne. Il n'étoit que le neuvieme chez les Romains, lorſqu'ils n'en avoient que dix, & c'eſt de-là qu'il a tiré ſon nom latin. Ce mois a 30 jours, & c'eſt le 22 que le ſoleil entre dans le ſigne du ſagittaire.

Novembre, (*Littérat.*) neuvieme mois de l'année de Romulus, & le onzieme de la nôtre. Il étoit ſous la protection de Diane. Auſone le perſonnifie ſous la figure d'un prêtre d'Iſis, habillé de toile de lin, ayant la tête chauve ou raſée, & étant appuyé contre un autel ſur lequel eſt une tête de chevreuil, animal qu'on ſacrifioit à la déeſſe. Il tient un ſiſtre à la main, inſtrument qui ſervoit aux Iſiaques. Le rapport qui ſe trouve encore entre le perſonnage & le mois, c'eſt qu'aux calendes de *Novembre*, on ſolemniſoit les fêtes d'Iſis. Le 5 de *Novembre* on célebroit les neptunales, le 15 les jeux populaires, le 21 les libérales, & le 27 les ſacrifices mortuaires. (*D. J.*)

NOVEMDIALES, (*Littérat. grec. & rom.*) en latin *novemdialia*; ſacrifices que faiſoient les anciens Romains pendant 9 jours, avec des banquets chaque jour, ſoit pour appaiſer la colere des dieux, ſoit pour ſe les rendre propices avant que de ſe mettre ſur mer, ſoit pour détourner d'autres malheurs. Enée dans Virgile, n'oublie point ces ſortes de ſacrifices en l'honneur de Neptune:

Jamque dies *epulata* novem *gens omnis & aris*
Factus honos, placidi ſtraverunt æquora venti.

„ Neuf jours s'étoient écoulés dans les ſacrifices & les „ feſtins, lorſque la mer parut favorable pour la navi„ gation „. Ce fut Tullus Hoſtilius, ſelon Tite-Live, qui inſtitua ces ſacrifices, après avoir reçu la nouvelle des ravages cauſés ſur le mont Alban par une grêle terrible, dont la groſſeur & la dureté firent dire qu'il étoit tombé une pluie de pierres. C'eſt des *novemdiales* que nos neuvaines ont pris leur origine; pluſieurs chrétiens n'ont que trop conſacré de rits de la religion payenne.

Au reſte les *novemdiales*, *novemdialia*, ſignifioient auſſi chez les Romains les *funerailles*, parce qu'elles ſe faiſoient neuf jours après le decès. On gardoit les corps pendant ſept jours, on le brûloit le huitieme, & le neuvieme on enterroit les cendres. Les Grecs nommoient cette cérémonie ἔννατα. (*D. J.*)

NOUEMENT D'AIGUILLETTE, (*Magie.*) terme vulgaire, par lequel on entend un prétendu ſortilege, qui ſans bleſſer les organes de la génération d'un homme bien conſtitué, en empêche l'uſage au moment qu'il s'y attend le moins.

Les anciens ont attribué cet état fortuit à des filtres ou à des enſorcellemens magiques. Platon avertit les nouveaux mariés de tâcher de s'en garantir. Virgile déſigne clairement le *nouement* de l'*aiguillette* dans ce vers de ſa viij. églogue:

Terna tibi hæc primum duplici diverſa colore
Licia circumdo.

Les fables d'Apulée ne parlent que des enchantemens qu'employoit Pamphila fameuſe magicienne, pour procurer l'impuiſſance au milieu des feux de l'amour. De-là vient que Minutius Fœlix diſoit au payen Cœcilius, que ſon Jupiter même n'avoit pas toujours eu le pouvoir de délier les charmes de la ceinture de Junon. Numantina femme de Plautius Sylvanus, fut accuſée d'avoir par ſortilege rendu ſon mari impuiſſant: *Injeciſſe carminibus & veneficiis vecordiam marito*, pour me ſervir de l'expreſſion délicate de Tacite, *annal. l. IV.*

Il ſemble que les Juriſconſultes romains ne doutoient point du ſuccès de l'art magique pour produire le *nouement de l'aiguillette*, car Paulus cite une loi qui défendoit d'uſer de ligature; Pomponius Sabinus & Servius condamnent la pratique de ces ſortes de *nœuds enchanteurs*. Enfin les hiſtoriens en citent des exemples remarquables. Amaſis roi d'Egypte, dit Hérodien, ne put connoître ſa femme Laodicée, parce qu'il avoit été lié par la magie. Sozomene, *l. VIII.* rapporte d'Honorius fils de Théodoſe, qu'après avoir épouſé la fille de Stilico, une ſorciere lui *noua l'aiguillette*, & l'empêcha par ce moyen d'accomplir le mariage. La reine Brunehaut, mere de Thierry roi de Bourgogne, le *charma* ſi bien, ſelon le récit d'Aimoin, qu'il ne put jouir d'Hermenaberge ſa femme. Si l'on s'en rapporte à Gregoire de Tours, Eulaſius éprouva le même ſort; car ayant enlevé d'un monaſtere de Langres, une fille dont il étoit amoureux, & l'ayant épouſée, ſes concubines jalouſes l'empêcherent par leurs ſortileges, de conſommer ce mariage; *concubinæ ejus*, ce ſont les propres paroles de l'hiſtorien, *liv. X. ch. viij. inſtigante invidia, ſenſum ei oppilaverunt.*

Mais depuis long-tems perſonne ne donne plus croyance à ces contes frivoles. On ſait que les charmes dont la magie uſoit autrefois pour inſpirer de l'amour, ou pour arrêter ſubitement dans un corps bien organiſé, le tranſport des deſirs, tenoient toute leur puiſſance du trouble que des menaces effrayantes jettoient dans un eſprit crédule. Le penchant à l'amour dans les uns, & dans les autres la crainte de ne pouvoir le ſatisfaire, rendoit leur réſiſtance inutile, ou leurs efforts impuiſſans. Les organes qui renouvellent le monde depuis tant de ſiecles, ſont échauffés ou glacés en un moment par l'empire de l'imagination. Quand elle eſt allarmée par de triſtes illuſions, il ne faut pour la guérir que la frapper plus fortement par des illuſions plus flateuſes & riantes. (*D. J.*)

NOVEMPAGI, (*Géog. anc.*) ville de la Toſcane; Pline, *lib. III. ch. v.* la met dans les terres, & Léander prétend que c'eſt aujourd'hui *Bagnarea*.

NOVEMPOPULANIE, (*Géog. anc.*) nom qui fut donné anciennement à une grande contrée de la France. Cette contrée étoit enfermée entre la Garonne, les Pyrénées & l'Océan, & s'étendoit même juſqu'à la Loire ſous le regne d'Auguſte. Sous Conſtantin le Grand, à ce que l'on croit, elle fut partagée en deux provinces nommées *Aquitaine* & *Novempopulanie*. Enfin Hadrien diviſa toutes les terres qu'Auguſte avoit renfermées dans l'Aquitaine, en trois provinces qui furent nommées l'*Aquitaine* premiere, l'*Aquitaine* ſeconde & la *Novempopulanie*. On appella alors *Novempopulanie* l'ancienne Aquitaine, ou l'Aquitaine proprement dite, qui comprenoit du tems de Céſar, les terres qui ſe trouvoient entre la Garonne, les Pyrénées & l'Océan.

Sous les regnes qui précéderent celui de Chilperic II. les Gaſcons quittant leurs montagnes, ſe rendirent maîtres du pays & des villes entre la mer, la Garonne & les Pyrénées, pour lors la *Novempopulanie* commença à s'appeller *Gaſcogne*, du nom de ſes vainqueurs. (*D. J.*)

NOVEM-VIRS, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) ſurnom donné aux archontes d'Athènes, parce qu'ils étoient au nombre de neuf. Il y a grande apparence que ce furent les Romains qui leur donnerent ce titre après la conquête d'Athènes; car ce nom eſt latin, tout ſemblable à ceux de *triumvir*, *ſextumvir*, *decemvir*, &c. que les Romains tiro-

tiroient du nombre des magiſtrats qu'ils déſignoient par ce titre, & l'on ſait qu'Athènes déchue de ſon ancienne puiſſance & ſoumiſe aux Romains, conſerva toujours la liberté d'élire ſes magiſtrats, & le droit de ſe gouverner ſelon ſes lois. Enfin dans toute l'antiquité grecque on ne voit pas que le titre de *novem-virs* ait été donné aux archontes. *Voyez* ARCHONTES.

NOVENDIAL, *novendiale*, (*Hiſt. anc.*) ſacrifice que les Romains faiſoient pendant neuf jours, comme ſon nom le marque aſſez, pour détourner les malheurs dont quelque prodige ſembloit les menacer, & par cet acte de religion appaiſer les dieux irrités. Ce fut Tullus Hoſtilius, ſelon Tite-Live, qui le premier inſtitua ces ſacrifices ſur la nouvelle qu'on rapporta d'une grêle tombée ſur le mont Albain, d'une groſſeur & d'une dureté ſi extraordinaire qu'on s'imagina que c'étoit une pluie de pierres. Les Romains fort crédules en fait de prodiges, ſur-tout dans les premiers tems, eurent occaſion de renouveller ſouvent le *novendial*.

NOVENDILES JEUX, (*Antiq. rom.*) c'étoit les mêmes que les jeux novemdiales ou funebres qu'on donnoit à la mort des grands hommes ou des empereurs. *Voyez* NOVEMDIALES. (*D. J.*)

NOVENSILES, (*Hiſt. anc.*) c'étoient les dieux des Sabins que les Romains adopterent, & auxquels le roi Tatius fit bâtir un temple: leur nom ſignifie *dieux nouvellement arrivés* ou *nouvellement connus*. D'autres prétendent que ces dieux étoient ceux qui préſidoient aux nouveautés ou au renouvellement des choſes; & ſelon quelques mythologiſtes, leur nom vient du nombre *neuf*, *novem*, parce qu'on en comptoit autant, ſavoir, Hercule, Romulus, Eſculape, Bacchus, Enée, Veſta, la Santé, la Fortune, & la Foi: d'autres enfin ont cru que c'étoient les neuf Muſes. Mais tous ces auteurs ne nous ont point appris ce que ces dieux *novenſiles* avoient de commun entre eux, ni ce qui les diſtinguoit des autres divinités.

NOUER, *terme de manufacture*; & parmi les ouvriers qui ſe ſervent de la navette, rejoindre les fils de la chaîne ou de la trame de leur ouvrage, qui ſe rompent en travaillant.

On appelle *nœud de Tiſſerand*, le nœud qui ſert à reprendre ces fils caſſés.

Eſnouer, c'eſt la façon qu'on donne à l'étoffe pour en ôter les nœuds; les eſnoueuſes ſont les ouvrieres qui les ôtent.

NOUER, (*Jardinage.*) ſe dit du fruit quand le bouton a formé la fleur, & qu'enſuite cette fleur ſe paſſe & que ſon piſtil ſe change en un petit bouton qui eſt le fruit même.

NOUER, (*Architect. Sculpt.*) c'eſt lier & joindre. On dit un groupe de figures bien nouées enſemble.

NOVERUS, (*Géog. anc.*) ou *Novarus*; ancien bourg de France en Saintonge, au-delà de la Charente par rapport à Bordeaux: Auſone y avoit ſa maiſon. On croit que c'eſt aujourd'hui le village appellé les *Noulliers*.

NOUES, ſ. f. pl. *terme de Saline*; c'eſt une des quatre iſſues des morues que l'on ſale: on les nomme quelquefois *nos*, mais leur véritable nom eſt *tripes de morues*. Elles ſe lavent & s'apprêtent à-peu-près comme ce que les Bouchers appellent une *fraiſe de veau*, à qui elles reſſemblent beaucoup. Elles ſe ſalent dans les lieux de la pêche en même tems que le poiſſon, & elles s'encaquent dans des futailles ou barils du poids de 6 à 700 livres. *Savary*. (*D. J.*)

NOUET, ſ. m. *terme de Pharmacie*; eſt un petit paquet de drogues médicinales enfermées dans un linge, qu'on met infuſer ou bouillir dans quelque liqueur, pour y communiquer leur teinture ou leurs vertus.

On fait auſſi des *nouets* en Médecine, qu'on emploie en guiſe de ſuppoſitoires & de peſſaires.

Les Cuiſiniers ſe ſervent auſſi de *nouets* d'épiceries ou d'herbes aromatiques, pour donner du goût à leurs ſauces. Ceux-ci ſont également d'uſage en Médecine & en Pharmacie.

On fait par exemple, des *nouets* où l'on met de la graine de lin, de pavot, de ſemences froides, de l'orge, du gruau, afin d'en tirer l'huile & le mucilage, en mettant ces *nouets* dans le bouillon.

On met beaucoup de remedes dans les *nouets*, le mercure, la rhubarbe, le quinquina, la gentiane, les poudres de tout genre, pour que ces drogues miſes ainſi dans les décoctions ou dans les apozemes, n'y dépoſent point leurs parties intégrantes & terreſtres.

Ces *nouets* doivent être renouvellés ſouvent, à cauſe de la qualité rance ou aigre que les drogues y contractent. Le *nouet* de Mars & de Mercure peuvent s'ordonner ſans être renouvellés.

Le *nouet* eſt ainſi nommé, parce qu'on fait un nœud à un morceau de linge, pour en former un ſachet dans lequel on puiſſe tenir renfermés quelques ingrédiens, & les ſuſpendre dans la liqueur qu'on veut impregner de la vertu de ces médicamens.

Le *nouet* ſignifie auſſi dans ce ſens, un ſachet rempli d'ingrédiens, que l'on ſuſpend dans du vin pour le médicamenter, ou dans quelqu'autre liqueur.

NOUEUX, BOIS, (*Charpent. Menuiſer.*) c'eſt celui qui eſt rempli de nœuds qui le rendent de mauvaiſe qualité.

NOUEUX, *en terme de Blaſon*; ſe dit des troncs & branches d'arbres qui ont beaucoup d'inégalités & de nœuds.

Thomaſſin en Bourgogne, d'azur à deux eſtocs ou bâtons *noueux* d'or en croix, ou à la croix de deux bâtons eſtoqués.

NOVI, (*Géog.*) petite ville d'Italie dans l'état de Gènes, à 12 lieues au N. O. de Gènes, & à 5 au S. O. de Tortone. *Long.* 26. 23. *lat.* 44. 45.

NOVI-BASAR, (*Géog.*) ou *Jéni Baſar*; petite ville de la Turquie européenne dans la Servie, aux frontieres de l'Herzegovine, ſur la riviere de Raſca, à 29 lieues O. de Niſſa, 41 S. de Belgrade. *Long.* 38. 59. *lat.* 43. 25. (*D. J.*)

NOVICE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt une perſonne de l'un ou l'autre ſexe qui eſt dans le tems de ſa probation, & qui n'a pas encore fait ſes vœux de religion.

Depuis que la vie monaſtique eut commencé d'être aſſujettie à de certaines regles, on crut avec raiſon, qu'il ne falloit pas y admettre indifféremment tous ceux qui ſe préſentoient pour entrer en religion.

La regle de S. Benoît veut que l'on éprouve d'abord, pendant quatre ou cinq jours, celui qui poſtule pour prendre l'habit, afin d'examiner ſa vocation, ſes mœurs & ſes qualités du corps & de l'eſprit; qu'après avoir ainſi éprouvé l'humilité du poſtulant, on lui permette d'entrer dans la chambre des hôtes pour les ſervir pendant peu de jours. S. Iſidore dans ſa regle, veut que les poſtulans ſervent les hôtes pendant trois mois. Ces premieres épreuves, qui précedent le noviciat, ſont plus ou moins longues, ſuivant l'uſage de chaque congrégation.

Après ces premieres épreuves, le poſtulant eſt admis dans la chambre des *novices*.

On donne pour maître aux *novices*, un ancien profès qui ait du zele, & qui ſoit bien exercé dans la pratique de la regle. On choiſit ordinairement un prêtre âgé de plus de 35 ans, & qui ait plus de dix ans de profeſſion.

Pour la *validité* des vœux que le novice doit faire lors de ſa profeſſion, il eſt eſſentiel que pendant ſon noviciat il ſoit exactement inſtruit de la regle & des autres exercices & obligations de la vie monaſtique, & qu'on les lui faſſe pratiquer.

Suivant la regle de S. Benoît, le noviciat doit être d'un an entier. Juſtinien dans ſa novelle 5, ſuivant la regle des anciens moines d'Egypte, veut que les novices ſoient éprouvés pendant 3 ans. Comme pluſieurs ſupérieurs diſpenſoient de cette regle, le concile de Trente a ordonné, que perſonne de l'un & de l'autre ſexe ne ſoit admis à faire profeſſion qu'après un an de noviciat depuis la priſe d'habit, & que la profeſſion faite auparavant ſoit nulle.

L'ordonnance de Blois, art. 28, a adopté cette déciſion du concile de Trente; mais le concile ni l'ordonnance n'ont pu éviter de reprouver les ſtatuts ou uſages de certains ordres, qui veulent plus d'un an pour la probation.

L'année de probation ou noviciat doit être continue & ſans interruption, pas même d'un ſeul jour, autrement il faut recommencer le noviciat en entier.

Mais ſi un *novice* après avoir rempli ſon tems de probation ſort du monaſtere, & y rentre enſuite, il peut faire profeſſion ſans recommencer le noviciat.

Les mineurs ne peuvent ſe faire religieux ſans le conſentement de leurs pere & mere; mais quand ils n'ont plus ni pere ni mere, leurs tuteurs & curateurs, & même les parens collatéraux, ne peuvent pas les empêcher d'entrer en religion: ils n'ont que la voie de repréſentation auprès de l'évêque pour l'engager à examiner la vocation du mineur.

Le concile de Trente défend de rien donner au monaſtere, ſous quelque prétexte que ce ſoit, par les parens ou curateurs, excepté la vie & le vêtement du *novice* ou de la novice pour le tems de ſon noviciat: *ne hac occaſione diſcedere nequeat*. Au ſurplus il faut voir ce qui a été dit ci-devant *au mot* DOT, au ſujet de celles qui ſe donnent pour l'entrée en religion.

Les donations que font les *novices* sont réputées à cause de mort. Il suffit même pour cela, que le donateur soit dans le dessein formel de se faire religieux, comme s'il avoit déja son obédience, & étoit sur le point d'entrer dans le monastere pour y faire son noviciat.

Les *novices* ne peuvent disposer en faveur du monastere où ils doivent faire profession, ni même en faveur d'un autre, soit du même ordre, soit d'un autre ordre, directement ni indirectement. *Ordonnance de Blois, art.* 19. *Ordonn. de Blois, art.* 28.

Ce même article de l'ordonnance de Blois permet aux *novices* de disposer de leurs biens & des successions qui leur sont échues, trois mois après qu'ils auront atteint l'âge de 16 ans.

L'ordonnance des testamens, *art.* 21. porte que ceux ou celles qui ayant fait des testamens codicilles ou autres dernieres dispositions olographes, voudront faire des vœux solemnels de religion, ils seront tenus de reconnoître ces actes pardevant notaires avant que de faire leurs vœux, sinon que les testamens, codicilles, ou autres dispositions demeureront nuls & de nul effet.

Quant à l'âge auquel les *novices* peuvent faire profession, l'ordonnance d'Orleans l'avoit fixé à 25 ans pour les mâles, & 20 ans pour les filles; mais suivant l'ordonnance de Blois, qui est conforme en ce point au concile de Trente, il suffit pour les uns & les autres d'avoir 16 ans accomplis.

L'examen des postulantes, avant la prise d'habit, avant leur profession, appartient à l'évêque diocésain. *Voyez les Mémoires du clergé, les Loix ecclésiastiques, la Jurisprudence can. de* de Lacombe, *& aux mots* DOT, MOINES, MONASTERES, RELIGION, VŒUX. (*A*)

NOVICIAT, s. m. (*Jurisprud.*) est le tems de probation, c'est-à-dire, le tems pendant lequel on éprouve la vocation & les qualités de la personne qui est entrée en religion, avant de l'admettre à faire profession. *Voyez ci-devant* NOVICE. (*A*)

NOVIGRAD *ou* NOVEGRADI, (*Géog.*) petite ville de Dalmatie sur la rive méridionale du lac de même nom, près du golfe de Venise, à 8 lieues N. O. de Tara, 7 O. de Nona. *Long.* 34. 20. *lat.* 44. 30. (*D. J.*)

NOVIGRAD, LAC DE, (*Géog.*) petit lac de la Dalmatie, qui tire son nom de la ville de *Novigrad*, bâtie sur l'un de ses bords; il se décharge par un long canal dans le golfe de Morelacca.

NOVIGRAD; (*Géog.*) petite ville fortifiée de la haute Hongrie, chef-lieu du comté de même nom, sur une montagne au levant, & près du Danube, à 6 lieues N. E. de Grau, 14 N. O. de Bude. *Long.* 36. 45. *lat.* 47. 50.

NOVIODUNUM, (*Géog. anc.*) Il y a plusieurs *Noviodunum* en diverses parties de l'Europe, & l'on en compte jusqu'à quatre dans la Gaule; *Noviodunum OEduorum*, Nevers; *Noviodunum Biturigum*, Neuvi sur Baranjon; *Noviodunum Diablentum*, Nogent le Rotrou; & *Noviodunum Suessonum*, que Sanson & M. l'abbé Lebeuf croient être Soissons. Pour ce qui est de *Noviodunum* sans addition, ce nom peut s'accommoder à diverses autres places que Noyon. De même il y a dix ou douze *Noviomagus* en diverses parties de la Gaule seulement; plusieurs *Mediolanum*, *Lugdunum*, &c. ces noms étant communs à différentes places.

NOVIOREGUM, (*Géog. anc.*) ville d'Aquitaine. L'itinéraire d'Antonin la met sur la route de Bourdeaux à Autin, à 12 milles de *Tomnum*, & à 15 de *Mediolanum Santonum*, entre ces deux villes.

NOVITII, *dans l'ancienne milice des Romains*, c'étoient les premiers & nouveaux soldats qu'on appelloit ainsi pour les distinguer des vétérans. *Voyez* VÉTÉRANS.

Dans les anciens ordres de chevalerie il y avoit des novices ou clercs des armes, qui faisoient une sorte d'apprentissage avant d'être admis au rang de chevaliers. *Voyez* CHEVALIER.

NOVITO, (*Géog.*) petite riviere d'Italie au royaume de Naples. Elle a sa source dans l'Apennin, coule dans la Calabre ultérieure, & va se jetter dans la mer Ionienne. Elle s'appelloit anciennement *Butrotus*.

NOVIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'île d'Albion, selon Ptolomée, *liv. ch. iij.* qui place son embouchure entre celle du fleuve Dera & le golfe Ituna. Cambden croit que c'est aujourd'hui le *Nyd*.

NOULETS, s. m. pl. (*Archit.*) ce sont les petits chevrons qui forment les chevalets & les *noues* ou angles rentrans, par lesquels une lucarne se joint au comble, & qui forment la fourchette.

NOVOGOROD, DUCHÉ DE, (*Géogr.*) duché des états de l'empire Russien. On le nomme *Novogorod-weliki*, c'est-à-dire le grand *Novogorod*, & sa ville de *Novogorod-weliki*, qui en est la capitale, lui donne son nom. Ce duché est borné au nord par le lac d'Onéga & de Cargapol; à l'est par les duchés de Belozero & de Twere; au sud par la province de Rzeva, & à l'ouest par l'Ingrie. Il y a dans ce pays plusieurs grands lacs & rivieres. (*D. J.*)

NOVOGOROD, (*Géog.*) ou *Novogrod*, & communément *weliki Novogorod*, c'est-à-dire le grand *Novogorod*, ville de l'empire Russien, capitale du duché du même nom, avec un archevêché & un château où l'archevêque & le vaivode font leur résidence. Elle est avantageusement située pour le commerce, sur le bord de la riviere de Wolchowa, qui sort de la partie septentrionale du lac d'Ilmen, & qui est très-poissonneuse. Comme cette riviere est navigable depuis sa source, & que le pays abonde en blé, lin, chanvre, cire & cuir de Russie, il se faisoit autrefois dans cette ville un grand trafic de toutes ces marchandises. Jean Bazilowitz grand duc de Moscovie, y commit des cruautés inouies en 1569, sur la seule défiance qu'il eut de la fidélité de ses habitans. Cette ville est située à 50 lieues S. E. de Narva, 48 N. E. de Pleskow, 90 N. O. de Moskow. *Long.* 51. 15. *lat.* suivant Olearius, 58. 23.

NOVOGROD-SERPSKOI, (*Géog.*) ou *Novoserpskoi*, ville de l'empire Russien, capitale de la province de même nom, dans le duché de Severie sur le Dubica, à 50 lieues N. E. de Kiovie. *Long.* 51. 45. *lat.* 52. 80.

NOVOGRODECK, (*Géog.*) palatinat de la Russie lithuanienne, au midi de celui de Troki. Il a 60 lieues du levant au couchant, & 30 du midi au nord. On le partage en quatre territoires; savoir, Novogrodeck, Slonim, Wolkowits & Neswis.

NOVOGRODECK, (*Géog.*) ville de la Russie lithuanienne, capitale du palatinat de même nom, au milieu d'une vaste plaine, à 6 lieues à la gauche du Niémen. Le conseil souverain de la Lithuanie s'assemble alternativement dans cette ville, & dans celle de Minski. (*D. J.*)

NOURRI, participe du verbe *nourrir*. *Voy.* NOURRIR, NOURRICE, NOURRITURE, NUTRITION.

NOURRI, se dit *en peinture* d'un tableau bien empâté, c'est-à-dire, lorsqu'il y a beaucoup de couleurs. *Voy.* EMPASTÉ. Les tableaux bien *nourris* de couleurs changent moins promptement que les autres.

NOURRI, *en termes de Blason*, se dit non-seulement des fleurs de lis dont la pointe d'en-bas ne paroît point, comme aux armories de Vignancourt; mais encore du pié des plantes qui ne montrent point de racine. Vignancourt en Picardie, d'argent à trois fleurs de lis au pié *nourri* de gueules

NOURRICE, s. f. (*Médec.*) femme qui donne à teter à un enfant, & qui a soin de l'élever dans ses premieres années.

Les conditions nécessaires à une bonne *nourrice* se tirent ordinairement de son âge, du tems qu'elle est accouchée, de la constitution de son corps, particulierement de ses mamelles, de la nature de son lait, & enfin de ses mœurs.

L'âge le plus convenable d'une *nourrice* est depuis vingt à vingt-cinq ans jusqu'à trente-cinq à quarante. Pour le tems dans lequel elle est accouchée, on doit préferer un lait nouveau de quinze ou vingt jours à celui de trois ou de quatre mois. La bonne constitution de son corps est une chose des plus essentielles. Il faut nécessairement qu'elle soit saine, d'une santé ferme & d'un bon tempérament; ni trop grasse, ni trop maigre. Ses mamelles doivent être entieres, sans cicatrices, médiocrement fermes & charnues, assez amples pour contenir une suffisante quantité de lait, sans être néanmoins grosses avec excès. Les bouts des mamelles ne doivent point être trop gros, durs, calleux, enfoncés; il faut au contraire qu'ils soient un peu élevés, de grosseur & fermeté médiocre, bien percés de plusieurs trous afin que l'enfant n'ait point trop de peine en les suçant & les pressant avec sa bouche. Son lait ne doit être ni trop aqueux, ni trop épais, s'épanchant doucement à proportion qu'on incline la main, laissant la place d'où il s'écoule un peu teinte. Il doit être très-blanc de couleur, de saveur douce & sucrée, sans aucun goût étrange à celui du lait. Enfin, outre les mœurs requises dans la *nourrice*, il faut qu'elle soit vigilante, sage, prudente, douce, joyeuse, gaie, sobre, & modérée dans son penchant à l'amour.

La *nourrice* qui aura toutes ou la plus grande partie des conditions dont nous venons de parler, sera très-capable de donner une excellente nourriture à l'enfant qui lui sera confié. Il est sur-tout important qu'elle soit exempte de toutes tristes maladies qui peuvent se communiquer à l'en-

l'enfant. On ne voit que trop d'exemples de la communication de ces maladies de la *nourrice* à l'enfant. On a vu des villages entiers infectés du virus vénérien que quelques *nourrices* malades avoient communiqué en donnant à d'autres femmes leurs enfans à alaiter.

Si les meres nourrissoient leurs enfans, il y a apparence qu'ils en seroient plus forts & plus vigoureux : le lait de leur mere doit leur convenir mieux que le lait d'une autre femme ; car le fœtus se nourrit dans la matrice d'une liqueur laiteuse, qui est fort semblable au lait qui se forme dans les mamelles : l'enfant est donc déja, pour ainsi dire, accoutumé au lait de sa mere, au lieu que le lait d'une autre *nourrice* est une nourriture nouvelle pour lui, & qui est quelquefois assez différente de la premiere pour qu'il ne puisse pas s'y accoutumer ; car on voit des enfans qui ne peuvent s'accommoder du lait de certaines femmes, ils maigrissent, ils deviennent languissans & malades : dès qu'on s'en apperçoit, il faut prendre une autre *nourrice*. Si l'on n'a pas cette attention, ils périssent en fort peu de tems.

Indépendamment du rapport ordinaire du tempérament de l'enfant à celui de la mere, celle-ci est bien plus propre à prendre un tendre soin de son enfant, qu'une femme empruntée qui n'est animée que par la récompense d'un loyer mercenaire, souvent fort modique. Concluons que la mere d'un enfant, quoique moins bonne nourrice, est encore préférable à une étrangere. Plutarque & Aulu-Gelle ont autrefois prouvé qu'il étoit fort rare qu'une mere ne pût pas nourrir son fruit. Je ne dirai point avec les peres de l'Eglise, que toute mere qui refuse d'alaiter son enfant, est une marâtre barbare ; mais je crois qu'en se laissant entraîner aux exemples de luxe, elle prend le parti le moins avantageux au bien de son enfant. Est-ce donc que les dames romaines, disoit Jules-César à son retour des Gaules, n'ont plus d'enfans à nourrir, ni à porter entre leurs bras ; je n'y vois que des chiens & des singes ? Cette raillerie prouve assez que l'abandon de ses enfans à des *nourrices* étrangeres, ne doit son origine qu'à la corruption des mœurs.

En Turquie, après la mort d'un pere de famille, on leve trois pour cent de tous les biens du défunt ; on fait sept lots du reste, dont il y en a deux pour la veuve, trois pour les enfans mâles, & deux pour les filles ; mais si la veuve a alaité ses enfans elle-même, elle tire encore le tiers des cinq lots. Voilà une loi très-bonne à adopter dans nos pays policés.

NOURRICIER, adj. (*Anat.*) *dans l'œconomie animale*, épithete d'un suc qui ne contient aucun sel fixe, & qui n'est composé que de terre & d'huile tenace, dont la tenacité dépend de l'eau qu'elle contient, & dont une partie se dissipe peu à-peu, & ne se répare point.

C'est dans ce dessechement que consiste la caducité, parce que les vaisseaux devenant plus resserrés, plus durs & plus roides, ne sont plus agiles ni si propres à former les humeurs qui nourrissent le corps, & qui lui donnent la force, ni à satisfaire aux fonctions nécessaires à la santé & à la vie.

Les sucs albumineux, les gélatineux, les bilieux & l'humeur aqueuse, que les anciens connoissoient sous le nom de *sang*, de *bile*, de *mélancholie*, de *pituite*, ont été appellés par eux *humeurs nourricieres*, parce qu'elles entretiennent la plénitude des vaisseaux, & qu'elles réparent continuellement la perte de celles qui dégenerent en humeurs excrémenteuses, & qui sont continuellement chassées du corps, & aussi parce qu'ils croyoient qu'elles servoient après avoir passé par différens degrés de perfection ou de coction, à nourrir les parties solides : mais la nourriture ou la réparation de la substance de ces parties est si peu considérable & a si peu de rapport avec la quantité d'humeurs qui se forme continuellement, qu'il est très-facile d'appercevoir que toutes ces humeurs dégenerent presqu'entierement en excrémens. *Voyez* M. Quesnay, *Ess. phys.* (*L*)

NOURRIR, (*Jardinage.*) cet arbre, ce bois est *nourri* par une bonne terre. Ces palissades sont bien *nourries*. *Voyez* NUTRITION.

NOURRIR LES SONS, *en Musique*, c'est les soutenir exactement durant toute leur valeur, au lieu de les laisser éteindre comme on fait souvent : c'est faire tout le contraire de ce qu'on fait en les détachant. *Voyez* DÉTACHÉ.

NOURRISSANT, (*Chimie & Diete.*) ou *nutritif*, corps *nourrissant*, matiere ou substance *nutritive*, ou *alimenteuse nourriture*.

La matiere *nutritive*, ou l'aliment proprement dit, est tout corps qui étant mangé par les animaux, est altéré chez eux ; de maniere qu'étant uni & assimilé à leur substance, le corps animal prend de l'accroissement & est réparé.

Tous les corps naturels que les animaux peuvent avaler ne sont point propres à les nourrir. Cela est prouvé par une observation suivie ; & par le choix constant de certaines substances particulieres qu'un instinct sûr & fidele suggere aux animaux. Les minéraux sont généralement & principalement exclus de la classe des corps *nourrissans*. Tout ce que les animaux mangent n'est pas aussi entierement alimenteux ; car dans leur *pâture* la plus commune se trouve une portion considerable de matiere essentiellement *alimenteuse*, comme nous le prouverons plus bas : & toute cette masse de matiere mangée, *ingestorum*, ne se change pas même en chyle, qui est la forme la plus grossiere & la plus éloignée sous laquelle la matiere nutritive se réduit pour passer par des élaborations ultérieures dans l'état immédiatement propre à s'assimiler à la substance animale ; d'où l'on voit combien sont inexactes & superficielles certaines théories de la digestion, qui ne roulent que sur la division, l'atténuation, le ramollissement, le paîtrissement, *sub actio*, de toute la matiere mangée, considérée indistinctement *in concreto* ; comme si le chyle n'étoit autre chose qu'une poudre ou une bouillie de toute cette masse étendue dans un liquide, & non pas un véritable extrait qui n'a besoin, après une mastication convenable, que d'une application paisible des liqueurs digestives d'un vaisseau & d'un degré de chaleur convenables. *Voyez digest. œcon. anim.*

Un examen simple, facile, mais exact des phénomenes de la digestion fait voir qu'il y a dans les alimens ordinaires (prenant le mot d'*alimens* dans un sens moins rigoureux & comme synonyme de matiere mangée, qu'il seroit bien commode de pouvoir appeller *mangeaille*), tant tiré du regne animal que du regne végétal, tels que les chairs, les légumes, les fruits, les semences, *&c.* qu'il y a, dis-je, un parenchyme fibreux, dont le tissu n'est que grossierement divisé par la mastication & par la force méchanique des organes digestifs, en accordant même que ces organes exercent une telle force, qui résiste aussi du moins dans l'homme, & selon les expériences les moins contestées à l'action dissolvante des sucs digestifs, & qui fournit la matiere principale & fondamentale des excrémens. Ceci est encore prouvé par la considération suivante ; savoir que les sucs séparés par les opérations vulgaires de la cuisine de ce parenchyme, par exemple, les bouillons, les sucs & les décoctions des fruits, des légumes, *&c.* fournissent une nourriture très-abondante, tandis que les marcs ou résidus de cette opération, c'est-à-dire les parenchymes quand ils sont bien *épuisés*, sont exactement & absolument inalimenteux.

Il est observé encore que dans les matieres dont se nourrissent communément les animaux, & principalement les hommes, se trouvent certaines substances, soit naturellement, soit introduites par art, c'est-à-dire des assaisonnemens, qui étant portées avec le chyle dans la masse des humeurs, sont bientôt separées de l'aliment proprement dit par la voie des sécrétions ; par exemple, une quantité considérable d'eau, qui fournit la base de l'urine, de la transpiration, de la plûpart des excrémens ; le principe aromatique de certaines plantes & le sel marin qui sont chassés avec l'urine ; les acides qui *affectent* principalement la double voie de la transpiration cutanée & pulmonaire ; les matieres huileuses ou graisseuses qui sont employées à la composition de la graisse, de la bile, *&c.*

Il est connu d'ailleurs que la substance propre des animaux, tant l'humeur vitale lymphatique, que tous les organes, & même les plus solides, sont formés d'une matiere particuliere dont l'essence est bien déterminée, savoir du corps muqueux (*voyez* MUQUEUX, *Chimie*), altéré par des changemens successifs, qui n'ont point échappé à l'observation. Ceci peut même être démontré, en suivant les états successifs des organes animaux depuis celui de mollesse, & même de liquidité dans la premiere formation de l'embryon, jusqu'à leur état le plus solide dans l'adulte, & en remettant presque entierement par une manœuvre facile, par l'action du digesteur ou machine de Papin (*voyez* DIGESTEUR) tous ces organes dans leur premier état de mucosité.

Si donc la *pâture* ou *mangeaille* commune des animaux, contient une substance analogue à ce corps muqueux, que ce corps muqueux retiré d'un animal puisse fournir une nourriture très-propre aux autres animaux ; & si une matiere parfaitement analogue à ce corps se trouve aussi abondamment répandue dans les substances végétales dont les animaux ont coutume de se nourrir ; il est naturel de conclure que ce corps muqueux est la véritable matiere nutritive.

Or une pareille matiere peut être retirée des parties charnues & même osseuses des animaux, soit par art, c'est-à-dire par la simple décoction, moyen que tout le monde connoît dans la préparation ordinaire des bouillons, de la gelée de corne de cerf, *&c.* ou des os même les plus durs, par le digesteur de Papin (*voyez* DIGESTEUR), soit même par l'action ordinaire des sucs digestifs des animaux. Le lait, le sang, & les humeurs séreuses, lymphatiques & muqueuses, *&c.* des animaux, contiennent aussi abondamment cette matiere.

La plûpart des végétaux, peut-être tous, contiennent aussi une substance très-analogue à la mucosité animale, & qui ne s'éloigne de la parfaite identité avec cette derniere substance, que par un *passage* insensible, tel que ceux qu'observe constamment la nature. Cette matiere nutritive végétale est renfermée dans les différentes especes de corps végétaux muqueux. *Voyez* MUQUEUX CORPS, (*Chimie.*)

Il est prouvé par une observation constante, que les substances animales qui sont éminemment muqueuses, sont aussi éminemment *nourrissantes*, beaucoup plus que les substances végétales quelconques, & que les végétaux sont d'autant plus *nourrissans*, qu'ils contiennent une plus grande quantité de corps muqueux, & de corps muqueux plus approchant de l'état de la mucosité animale. Le degré extrème d'abondance & d'analogie avec le *mucus* animal, se trouve dans les racines tendres & charnues des plantes cruciferes, comme les navets & les raves; & dans quelques autres parties de plantes de la même classe, comme les feuilles de choux, & sur-tout de choux blanc, pommé, les têtes de choux-fleurs: viennent ensuite les farineux, comme semences céréales & légumineuses, châtaignes, glands, *&c.* les racines sucrées de panais, de bette, de chervi, *&c.* les fruits doux, comme figues, raisins, poires, pommes, *&c.* les semences émulsives d'amandes, de noix, de noisettes, de pignons, *&c.* & enfin, toutes les herbes & gousses non mûres des plantes graminées & légumineuses, qui, comme on sait, fournissent la *pâture* la plus *nourrissante* aux animaux *herbivores*. L'extrème opposé, les substances végétales les moins *nourrissantes*, sont les plantes potageres aqueuses, insipides, ou acidules, telles que la laitue, les epinards, l'oseille, *&c.* & principalement les feuilles des arbres, qui, à l'exception de celles de quelques arbres à fruit légumineux, tel que l'acacia vulgaire, contiennent peu de matiere muqueuse, même dans leur état de maturité ou de vigueur, & par conséquent beaucoup moins encore, lorsqu'elles sont épuisées par la vieillesse, qu'elles sont prêtes à tomber; aussi voit-on que les animaux engraissent bientôt par l'usage des premiers de ces alimens végétaux, qu'ils mangent d'ailleurs avidement; au lieu qu'ils maigrissent bientôt, lorsqu'ils sont réduits à l'usage de ceux de la derniere classe, vers lesquels ils ne se portent que lorsqu'ils sont pressés par la faim.

La matiere nutritive considérée en soi, est réellement dépouillée de toute qualité médicamenteuse. Les anciens medicins qui l'ont bien connue, l'ont même définie par cette *absence* de toutes qualités médicamenteuses, par leur *nihil eminens*, *nihil provitans*, *nihil lædens*, *&c.* en sorte que s'il se trouve quelque ordre de corps naturels auxquels les Médecins aient accordé quelques qualités médicamenteuses, & que ces corps ne soient cependant que purement *nourrissans*, on peut assurer que l'action de ces corps sur l'économie animale est mal estimée. Ce qu'on peut avancer, par exemple, des prétendus incrassans. *Voyez* INCRASSANS. Mais comme la matiere nutritive se trouve quelquefois dans un corps qui peut contenir d'ailleurs un principe médicamenteux, & même allié dans ces corps à ce principe, par exemple, au parfum vif, ou à l'alkali volatil spontané dans plusieurs matieres végétales, à un principe échauffant, indéfini, & peut être mal décidé, dans la vipere & quelques autres animaux; il y a aussi ce qu'on appelle *des aliments médicamenteux*, ou *des médicamens alimenteux*; mais encore un coup, on doit exclure de cette classe l'aliment pur.

On doit observer aussi que les lois de diete établies aux articles généraux *alimens* & *régime*, & dans tous les articles particuliers de diete repandus dans ce Dictionnaire, portent sur la variété des alimens déduite de cet alliage dont nous venons de parler; mais plus encore de la diversité du tissu du parenchyme, dans lequel la matiere nutritive est enfermée. Ainsi le mot *aliment* est pris dans tous ces articles *in concreto*, comme synonyme à chose mangée, & non pas dans un sens étroit, comme nous l'avons pris dans cet article. (*b*)

NOURRITURE, s. f. (*Médecine.*) tout corps qui subsiste par le moyen des fonctions vitales & animales, & qui par des frottemens insensibles, vient à bout d'user les solides; tout corps qui change ses humeurs, & chasse dehors celles qui sont superflues, a besoin d'un supplement analogue à l'action particuliere de l'organe qui est le laboratoire du chyle: or toutes les substances prises intérieurement, susceptibles de fournir la matiere qui peut réparer nos pertes, s'appellent *nourritures* ou *alimens*, tant solides que liquides.

Ces *nourritures* doivent varier suivant l'âge & l'état actuel du corps; les femmes grosses, les nourrices, les sujets robustes, les personnes foibles, les oisifs, ceux qui font beaucoup d'exercice, les gens en santé, les malades & les convalescens, doivent se nourrir différemment. Il convient encore d'avoir égard aux différences des tems de l'année, & des saisons.

Les *nourritures* trop abondantes distendent l'estomac, le chargent, causent des anxiétés, des douleurs, la compression des parties adjacentes, le dégoût, la nausée, le vomissement, le cours de ventre. Les choses crues séjournent trop dans ce viscere; lorsque dans cet état elles viennent à passer dans les voies de la circulation, elles produisent la cacochimie, la crudité des humeurs, leur pourriture, & l'affoiblissement des forces. Au commencement il est aisé de prévenir tous ces maux par le vomissement, par des évacuations abondantes, & par une diete ménagée. Les accidens qui succedent par la suite, se guérissent par la sobriété, par l'exercice du corps & par l'usage des stomachiques.

Quand on prend moins de *nourriture* qu'il ne faut, il survient d'abord une faim insupportable, mais qui se passe d'elle-même; au lieu que la soif ne fait qu'augmenter. De-là le défaut d'humidité & la rétention des choses inutiles, d'où résulte un amas de parties hétérogenes, qui empêchent la génération des esprits & des autres humeurs. La fin de tous ces accidens, est une foiblesse excessive qui seroit suivie de la mort, si on n'y portoit remede. Les corps une fois tombés dans un tel degré de foiblesse, ont besoin d'alimens legers, succulens, pris chaque fois en petite quantité: il faut donc y subvenir par l'application & l'injection des choses nourrissantes.

Les alimens tenaces, salés, fumés, gras, glutineux, difficiles à se digérer par la force de l'estomac & des intestins, & par la viscosité des sucs qui abondent dans ces parties, donnent au chyle & aux humeurs des qualités nuisibles à la santé; ils chargent les organes de la chylification de particules hétérogenes, âcres, putrides, & causent en conséquence un grand nombre de maladies, telles que le dégoût, l'ardeur du ventricule, la cardialgie, l'anxiété, le hoquet, les rots, la puanteur, le flux de ventre, le cholera, la dyssenterie, & une infinité d'autres maux.

Il faut chasser hors du corps par le secours des relâchans & des minoratifs, toutes les humeurs corrompues qui se sont amassées dans les premieres voies, en prévenir le retour par des remedes opposés, recourir ensuite aux stomachiques & aux savonneux, pour rendre à l'estomac son ton naturel, & aux humeurs qui y abondent, leur saponacité ordinaire.

Il vaut mieux pour la santé prendre plus souvent de la nourriture en petite quantité, que de laisser trop de distance entre les repas. L'exercice violent aussi tôt après avoir mangé, a l'inconvénient de porter des crudités dans le sang. L'estomac même chargé de *nourriture*, cause ordinairement des inquiétudes pendant le sommeil.

Toutes les especes différentes de *nourriture* ne produisent pas le même genre de maladies. Il faut user d'alimens mûrs; parce que ceux qui ne le sont point, deviennent difficiles à digérer. Ceux qui sont ténaces, faute d'avoir été cuits ou rotis produisent un mauvais chyle. Les alimens d'habitude & qui plaisent, se digerent beaucoup mieux, quoiqu'ils soient d'une plus mauvaise qualité, que les alimens auxquels on n'est point fait, & qui ne flattent point le goût. Les alimens âcres, salés, fumés, torrefiés, nidoreux, sont aussi nuisibles, que les alimens simples & d'un bon suc sont salutaires; mais les alimens trop faciles à digérer ne réparent point assez les forces des laboureurs, des ouvriers, & des gens robustes qui exercent beaucoup la machine.

Les farineux, les légumineux, les mucilagineux pris en trop grande abondance, produisent une pituite acide, des flatuosités, & le gonflement de l'estomac; on y remédie par des résolutifs alkalins. Quant aux matieres retenues dans la capacité du bas-ventre, il les faut évacuer par des minoratifs. Les fruits acescens, saponacés, fermentent aisément dans les premieres voies, y causent des vents, des aigreurs, la colique, & la diarrhée. Pour calmer

mer toutes ces maladies, il est besoin de recourir aux spiritueux, aux aromatiques, & aux autres remedes capables d'absorber l'acide.

Les corps gras, oléagineux, qui par leur rancidité produisent la cardialgie, la colique, l'ardeur du ventricule, le flux de ventre bilieux, demandent l'usage des purgatifs aigrelets, & les remedes acides saponacés, pour les résoudre, & modérer leur action. La chair des animaux des poissons, les œufs, les choses succulentes qui sont devenues nidoreuses, & qui ont été suivies de la colliquation d'humeurs, requierent les antiseptiques legerement acides. L'usage des vineux, des spiritueux, dont la boisson produit l'ivresse & le tremblement, doit être insensiblement abandonné. Les alimens doux, sucrés, mielleux la bierre nouvelle, le moût de vin, en un mot, toutes les substances qui fermentent facilement & dégénerent en acide, sont la source d'aigreurs & de maladies de nerfs, qu'il convient de traiter par les alkalis, les aromatiques combinés avec les résineux & les corroborans. Les aqueux tiedes pris souvent & abondamment, affoiblissent le ton de l'estomac, donnent lieu au relâchement du corps, à la pâleur, au froid des parties, au tremblement, à la foiblesse, & à la trop grande ténuité des humeurs. Tous ces accidens se guérissent par l'usage modéré des mêmes boissons froides mêlées avec les stomachiques corroborans. (*D. J.*)

Nourriture ou *subsistance des animaux* : elle a fourni à M. Derham diverses remarques intéressantes, dont je vais donner l'extrait.

La premiere regarde le maintien d'un aussi grand nombre d'animaux qu'on en trouve répandus dans toutes les parties du monde; la seconde est prise de la quantité de *nourriture* proportionnée à ceux qui la consument; la troisieme, de la variété des alimens convenables à la diversité des animaux; la quatrieme, de la pâture particuliere qui se trouve dans chaque lieu convenable aux créatures qui y ont été destinées; la cinquieme, de l'admirable & curieux appareil d'organes qui servent à amasser à préparer & à digérer la *nourriture*; la sixieme, enfin de la sagacité merveilleuse de tous les animaux pour trouver leur *nourriture* propre, & pour en faire provision. Ecoutons d'abord deux sages payens: *Pastum animantibus largè & copiosè natura eum qui cuique aptus erat, comparavit, & ille Deus est qui per totum orbem armenta dimisit, qui gregibus ubique passim vagantibus pabulum præstat.* En effet, c'est une des grandes actions de la puissance & de la sagesse de Dieu aussi bien que de sa bonté, de pourvoir ainsi de pâture tout un monde animal, tel que celui qui occupe de toutes parts le globe terrestre, tant les terres que les mers, tant la zone torride & les zones glaciales que les tempérées; en général il s'en trouve suffisamment en tous lieux, on pourroit même dire abondamment sans pourtant qu'elle excede au point d'en faire gâter ou corrompre une partie, & de causer par-là des infections dans le monde; ce qu'il faut particulierement remarquer ici, c'est que parmi la grande diversité des alimens, les plus utiles sont plus universels & en plus grande quantité; ils croissent & se multiplient le plus facilement, & résistent le mieux aux injures du dehors & aux mauvais tems. Les animaux, par exemple, qui mangent de l'herbe sont en grand nombre & en dévorent une grande quantité; aussi trouve-t-on la surface de la terre presque par-tout tapissée & couverte d'herbe ou d'autres plantes salutaires, & cela naturellement & sans culture. Il en est de même du grain, surtout de celui qui est le plus utile: avec quelle facilité ne le cultive-t-on pas, & combien est abondante la moisson qu'on en recueille? le froment fournit une preuve suffisante sur ce sujet. *Tritico nihil est fertilius: hoc ei natura tribuit quoniam eo maxime alebat hominem, ut pote tum medio, si sit aptum solum.* Rien de plus commun que le froment: un seul grain en peut fournir jusqu'à 360. Le blé vient par-tout où le sol ne s'y oppose pas.

La variété des alimens. Sed illa quanta benignitas naturæ quod tam multa ad vescendum tam varia tamque jucunda gignit; neque eo uno tempore voluit ut semper & nos dote delectemur & copia? Les diverses especes d'animaux se délectant dans des alimens différens, les uns aiment l'herbe, les autres les grains & les semences: les uns sont carnassiers, les autres mangent des insectes: l'un choisit une sorte d'alimens, l'autre une autre: quelques-uns demandent une *nourriture* délicate & bien préparée, il y en a d'autres plus goulus qui avalent tout ce qu'ils trouvent. Si tous les animaux se portoient vers la même espece de *nourriture* & ne pouvoient vivre sans elle, il ne s'en trouveroit pas assez pour leur subsistance; au lieu que cette inclination pour diverses sortes d'alimens, qui fait que les uns ont en aversion la *nourriture* qui fait plaisir aux autres, est un moyen très-sagement ordonné pour sustenter suffisamment chaque sorte d'animaux, & même souvent au-delà du nécessaire. Chaque endroit de la surface de la terre est rempli d'animaux qui lui sont propres, & dont les organes qui servent à la vie & à leurs actions principales sont appropriés d'une maniere curieuse & singuliere à chaque lieu respectif. Une action merveilleuse de la providence à cet égard, c'est que chacun de ces lieux apporte une *nourriture* propre à l'entretien des créatures qui y vivent. Comme toutes les régions de la terre, ses divers climats & ses différens terroirs, les mers & les autres eaux, même les lieux les plus malpropres & les plus remplis de putréfaction, sont tous habités par des créatures vivantes, aussi en rencontre-t-on dans chacun l'une ou l'autre espece d'alimens propres à la substance des créatures qui y sont. On en peut alléguer mille preuves, comme la grande variété d'herbes, de fruits, de grains, &c. qu'on trouve sur la terre, les essaims nombreux d'insectes qui sont dans l'air, &c. Mais la maniere dont Dieu a pourvu à la *nourriture* des animaux aquatiques, est sur tout très-remarquable: non-seulement il a fait germer diverses plantes dans les eaux mais il y a approprié ces mêmes eaux à servir de matrice à un grand nombre d'animaux, particulierement à quantité d'insectes, tant aquatiques que de ceux qui appartiennent à l'eau ou à la terre, qui par la grande affinité qu'ils ont avec les eaux, se délectent souvent dans cet élément, & de cette maniere deviennent la proie des habitans de l'eau, & leur fournissent une abondante *nourriture*. En effet, quels essaims prodigieux de petits animaux ne voit-on pas dans les eaux? quelquefois ils sont en si grand nombre, qu'ils en troublent même la couleur. Si nous accompagnons des yeux les alimens depuis qu'ils entrent dans la bouche jusqu'à ce qu'ils sortent du corps nous rencontrerons par-tout une structure & une disposition d'organes où brille un art exquis & une adresse inconcevable: tout est conforme au lieu où l'animal habite, & à la *nourriture* qu'il y trouve. *Alia dentibus prædantur, alia unguibus, alia rostri aduncitate carpunt, alia latitudine ruunt, alia acumine excavant, alia sugunt, alia lambunt, sorbent, mandunt, vorant: non est minor varietas in pedum ministerio ut rapiant, retrahant, teneant, premant, pendeant, tellurem scabere non cessent.*

Prenons pour seul exemple la diversité des dents; si les divers animaux aiment une *nourriture* différente, comme nous l'avons remarqué ci-dessus, l'on voit aussi constamment que les dents sont toujours proportionnées à cette *nourriture*: celles des bêtes rapaces sont propres à saisir, à empoigner & à déchirer leur proie: dans ceux qui mangent de l'herbe, elles ont une figure convenable à rassembler & à briser les végétaux; ceux qui n'ont point de dents, comme les oiseaux, y suppléent par de petites pierres qu'ils avalent & qui affilent leur bec, par leur jabot & leur gésier dans l'ouvrage de la digestion. L'exemple le plus considérable sur ce sujet, est celui de quelque genre d'insectes, comme des papillons &c. tant qu'ils ne sont que dans leur état de nymphes ou de chenilles, & qu'ils ne font que ramper, ils ont des dents dévorantes, & se nourrissent de quelques tendres plantes; mais dès qu'ils deviennent papillons, ils n'ont plus de dents, mais une espece de proboscis ou trompe pour sucer le miel des fleurs, &c. Ainsi les parties qui servent à leur *nourriture* changent avec la *nourriture* même qu'ils vont chercher ailleurs aussi-tôt que leurs ailes leur permettent de voler. Il y a aussi bien des choses remarquables dans les dents des poissons: dans quelques-uns elles sont aiguës & emboitées de telle sorte, qu'elles sont panchées en arriere: par-là les dents saisissent & tiennent plus fermement leur proie, & facilitent le passage vers l'estomac; en d'autres elles sont larges & plates étant faites ainsi pour rompre les écailles des serpens ou des poissons à écailles dont ils se nourrissent. Quelques-uns ont des sortes de dents placées dans la bouche, d'autres au gosier; les écrevisses de mer & autres les ont dans l'estomac même: on trouve trois de ces dents molaires au fond de leur estomac, accompagnées de muscles qui servent à les mouvoir. *Voyez* Dent.

Ce dernier article est un des plus curieux & des plus importans; peut-être à la vérité ne trouvera-t-on rien à cet égard de fort étonnant ni de remarquable dans l'homme, parce qu'il se sert de son entendement & de sa raison, & qu'il a un empire souverain sur toutes les créatures, ce qui lui suffit dans toutes les circonstances où il peut se trouver à l'égard de sa *nourriture*. Mais ici même le créateur a donné des marques de sa sagesse, en ne faisant rien d'inutile; il n'a point pourvu l'homme d'un attirail d'organes pour effectuer ce qu'il pouvoit se procurer par la faculté de son entendement, & par le pouvoir

voir de son autorité sur les bêtes. Pour les créatures inférieures & privées de raison, le créateur les a amplement dédommagées de ce défaut par la force de l'instinct ou de la sagacité naturelle qu'il leur a imprimée. *Quibus bestiis erat is situs, ut aliùs generis bestiis vescerentur, aut vires natura dedit, aut celeritatem; data est quibusdam etiam machinatio quædam atque solertia.*

Il s'ouvre ici un vaste champ pour admirer la sagesse, la puissance, le soin & la prévoyance de Dieu: c'est ce qu'on reconnoîtra d'abord si l'on fait attention aux divers instincts du gros & du menu bétail, des oiseaux, des insectes & des reptiles; car dans chaque espece d'animaux on découvre des actions très-remarquables que leur sagacité naturelle ou leur instinct leur fait faire, & qui se rapportent aux diverses circonstances de leur *nourriture* & de leur conservation. Dans les animaux mêmes qui trouvent facilement & proche d'eux leur *nourriture*, comme sont ceux qui mangent de l'herbe ou des plantes, & qui par conséquent n'ont pas besoin de beaucoup d'industrie pour la découvrir; cette finesse dans le goût & dans l'odorat qui leur fait distinguer si promptement & en toute rencontre ce qui est salutaire de ce qui leur seroit pernicieux: cette finesse, dis-je, ne laisse pas de fournir un sujet d'admiration. Mais dans ceux dont la *nourriture* est plus cachée & plus difficile à trouver, on découvre un instinct merveilleux & qui se diversifie en mille manieres. Avec quelle sagacité quelques animaux ne vont-ils pas à la poursuite de leur proie; d'autres ne la guettent-ils pas en lui dressant des embûches? avec quelle industrie les uns ne vont ils pas la chercher au fond des eaux, dans les marécages, dans la boue & dans les vilenies? les autres ne remuent-ils point la terre à la superficie, & même ne fouillent ils pas jusque dans ses entrailles? Quelle structure, quel dessein ne découvre-t-on pas dans les gros nerfs destinés particulierement dans ces créatures à cette fonction? Quelle admirable faculté que celle d'un grand nombre d'animaux, par laquelle ils découvrent leur proie à de grandes distances; les uns par la finesse de l'odorat la sentent à plusieurs milles d'eux; les autres par la subtilité de la vûe l'apperçoivent dans l'air ou ailleurs, quoiqu'encore très-éloignés. Les animaux rapaces, comme les loups, les renards, &c. découvrent leur proie à une grande distance: les chiens & les corbeaux sentent les charognes de fort loin par la finesse de l'odorat; & s'il est vrai, comme les personnes superstitieuses se l'imaginent, que ces derniers en volant par-dessus les maisons ou en les fréquentant présagent la mort de quelqu'un, ce sera sans doute par une odeur cadavéreuse que les corbeaux sentent dans l'air à l'aide de leur odorat subtil, laquelle est exhalée des corps malades qui ont au-dedans d'eux les principes d'une mort prochaine. Les faucons & les milans qui épient leur proie sur terre, les mouettes & les autres oiseaux qui la découvrent dans l'eau, apperçoivent à un grand éloignement & pendant qu'ils volent, les souris & les petits oiseaux, & les insectes qui sont sur terre, de même que les petits poissons, comme les chevrettes, &c. sur lesquels ils s'élancent & qu'ils attrapent dans l'eau. Quel appareil commode l'ouvrier de la nature n'a-t-il pas encore donné aux animaux qui sont obligés de grimper pour atteindre à leur *nourriture!* non-seulement on voit en eux une structure singuliere dans les piés & dans les jambes, une force extraordinaire dans les muscles & les tendons, qui ont le plus de part à cette action, mais aussi une méchanique particuliere dans les principales parties qui agissent dans le tems même qu'ils courent après la *nourriture*. Quelle provision d'organes que celle des oiseaux & des bêtes nocturnes! ils ont la structure des yeux tout-à-fait singuliere, & peut-être aussi un odorat extrémement fin, qui les mettent en état de discerner leur *nourriture* dans l'obscurité. *Article de M.* FORMEY.

NOURRITURE, (*Maréchall.*) belle *nourriture* se dit particulierement d'un poulain bien fait.

NOURRITURE, *terme de Tannerie*. Toutes les fois que les Tanneurs donnent aux cuirs qui sont dans la fosse une nouvelle poudre de tan imbibée d'eau, ils appellent cela leur donner de la *nourriture*. Ainsi quand un cuir n'est pas tanné comme il faut, ils disent qu'on ne lui a pas donné assez de *nourriture*, pour faire entendre qu'on lui a épargné l'eau & le tan, & qu'il n'a pas été assez long-tems dans la fosse.

NOUVEAU, se dit *en Mathématique* de certaines parties de cette science, en comparant l'accroissement qu'elles ont reçu des modernes à l'état d'imperfection dans lequel les anciens nous les avoient transmises. *Voy.* les *articles* ANCIEN & MODERNE.

Nouvelle Géométrie, voyez GÉOMETRIE.

Nouvelle Astronomie, voyez ASTRONOMIE.

Nouveau style en *Chronologie* se dit de la nouvelle maniere de compter depuis la réformation du calendrier.

Le *nouveau* & le vieux style different, 1°. de onze jours, ensorte que lorsque l'on compte dans le *nouveau* style le 11 du mois, on ne compte dans le vieux style que le premier du même mois. 2°. Par la lettre dominicale & par le jour auquel tombent les fêtes mobiles, la fête de Paques, par exemple, n'étant pas le même jour une année quelconque dans le *nouveau* style que dans l'ancien. Cela suit évidemment de lui-même, par la différence de 11 jours qui est entre ces deux styles. *Voy.* AN & CALENDRIER. (*O*)

NOUVEAU, (*Critique sacrée*.) Ce mot a plusieurs sens dans l'Ecriture. Il signifie, 1°. ce qui est extraordinaire, inusité: *nova bella elegit Dominus*, dit Débora dans son cantique, *Jud. v.* 8. Il veut dire 2°. ce qui est différent, *mandatum novum do vobis*, Joan. *xiij.* 34. Le commandement de la charité est de tous les tems, mais Jesus-Christ l'a gravé de *nouveau* dans le cœur des hommes, & a fait de l'amour qu'il a eu pour eux la regle de celui que ses disciples se doivent les uns aux autres. 3°. *Cum illud bibam novum vobiscum*, *xiv.* 25. Ce vin *nouveau* est un vin céleste; de même le ciel *nouveau*, la terre *nouvelle*, la Jérusalem *nouvelle*, signifient le *ciel des bienheureux*. 4°. Il se prend aussi pour beau, *Deus canticum novum, cantabo tibi*. Pf. *cxliii*. 9. Le Seigneur déclare qu'il ne faut pas mettre du vin *nouveau* dans de vieux outres. Luc, *v.* 38. c'est-à-dire qu'il ne convenoit pas de surcharger les apôtres d'observances difficiles. 5°. *Tempore messis novorum*, dans le mois des *nouveaux* fruits, c'est le mois de Nisan. Exod. *xxiij.* 15. (*D. J.*)

NOUVEAU, (*Comm.*) ce qui n'a point encore paru, ce qui n'a point encore servi.

NOUVEAU, *en terme de teneurs de livres*; on dit *porter ce nouveau compte*, pour dire *porter la solde d'un compte arrêté sur une nouvelle feuille ou sur un nouveau livre*. Cette somme est portée à *nouveau* compte sur le livre d'extrait n°. 3. à *folio* 3. *recto*. *Dictionnaire de Commerce.*

NOUVEAU PLAIN, (*Ustensile de Tannerie.*) ce mot signifie, en terme de Tanneurs, de Mégissiers, & d'autres ouvriers qui apprêtent les cuirs, une *cuve pleine de chaux nouvelle* & qui n'a point encore servi.

NOUVEAUTÉ, s. f. (*Morale, Politiq. Gouvern.*) c'est tout changement, innovation, réforme bonne ou mauvaise, avantageuse ou nuisible: car voilà le caractere d'après lequel on doit adopter & rejetter dans un gouvernement les *nouveautés* qu'on y veut introduire.

Le tems, dit Bacon, est le grand innovateur; mais si le tems par sa course empire toutes choses, & que la prudence & l'industrie n'apportent pas des remedes, quelle fin le mal aura-t-il? Cependant ce qui est établi par coutume sans être trop bon, peut quelquefois convenir, parce que le tems & les choses qui ont marché long-tems ensemble, ont contracté pour ainsi dire une alliance, au lieu que les *nouveautés*, quoique bonnes & utiles, ne quadrent pas si bien ensemble: elles ressemblent aux étrangers qui sont plus admirés & moins aimés. D'un autre côté, puisque le tems lui-même marche toujours, son instabilité fait qu'une coutume fixe est aussi propre à troubler qu'une *nouveauté*. Que faire donc? admettre des choses nouvelles & qui sont convenables, peu-à-peu & pour ainsi dire insensiblement: sans cela tout ce qui est nouveau peut surprendre & bouleverser. Celui qui gagne au changement remercie la fortune & le tems; mais celui qui perd, s'en prend à l'auteur de la *nouveauté*. Il est bon de ne pas faire de nouvelles expériences pour raccommoder un état sans une extrème nécessité & un avantage visible. Enfin il faut prendre garde que ce soit le desir éclairé de réformer qui attire le changement, & non pas le desir frivole du changement qui attire la réforme.

Quant à la Morale, je m'en tiens à ce seul passage de l'Ecriture: *Stemus super vias antiquas, atque circumspiciamus quæ sit via bona & recta, & ambulemus in ea.* (*D. J.*)

NOUVEAUTÉ, *terme de modes*; ce qui est nouveau, ce qui n'a point encore paru.

On appelle ainsi au palais toutes ces nouvelles modes d'écharpes, de coiffures, de rubans, &c. que les marchands y inventent & y étalent chaque jour, pour y satisfaire & y tenter le luxe & le goût changeant & inquiet de l'un & l'autre sexe.

Les Marchands d'étoffes d'or, d'argent & de soie, donnent aussi le nom de *nouveautés* aux taffetas & autres légeres étoffes qu'ils font faire tous les ans pour les habits d'été des dames, & qui ordinairement ne plaisent

guere

guere au-delà des trois mois qu'on donne à cette saison. Il y a *des nouveautés* chez Barbier qu'on ne voit point ailleurs. (*D. J.*)

NOUVEAUTÉ, s. f. *terme de Jardinier*; on appelle de ce nom les fruits & les légumes, qui, par le soin & l'industrie du jardinier, viennent dans leur perfection avant la saison ordinaire, & au printems. Ainsi c'est de *la nouveauté* que d'avoir des fraises au commencement d'Avril.

NOUVELLE, s. f. (*Politiq.*) avis de quelque évenement vrai ou faux. C'est une vieille ruse politique qui trouve toujours des dupes, que de débiter & de répandre en tems de guerre de fausses nouvelles en faveur de son pays. Stratoclés ayant appris que les Athéniens avoient perdu une bataille navale, se hâta de prévenir les porteurs d'une si triste nouvelle, se couronna de fleurs, & publia de tous côtés dans Athènes, que l'on venoit de remporter une victoire signalée. Le peuple crédule courut en foule au temple, s'empressa de témoigner sa reconnoissance aux dieux par des sacrifices; & le magistrat trompé par la voix publique, distribua des viandes à chaque tribu: mais au bout de deux jours le retour du débris de l'armée dissipa la joie, & la changea en fureur contre Stratoclès. On le cita, il comparut avec assurance, & de sang froid il répondit. Pourquoi vous plaindre de moi? me ferez vous un crime, de ce qu'en dépit de la fortune, j'ai su deux jours entiers vous donner les plaisirs de la victoire, & par mon artifice dérober tout ce tems à votre douleur?

Une autre ruse moins noble, c'est d'inspirer toute la haine possible contre les puissances avec lesquelles on est en guerre: je n'en citerai qu'un exemple, & je ne toucherai point de trop près aux vivans. A la nouvelle de la bataille de la Boine qui se donna en 1689, le bruit de la mort du prince d'Orange s'étant répandu dans Paris, on se jetta dans tous les excès d'une joie effrénée; on illumina, on tira le canon, on brûla dans plusieurs quartiers des figures d'osier qui représentoient le prince d'Orange. Ces réjouissances indécentes, fruit de la haine qu'on avoit inspiré depuis long-tems au peuple François contre le roi Guillaume, faisoient l'éloge de ce prince, & la honte de ceux qui se livrerent à ces témoignages insensés de leur haine. Ils auroient eu besoin de l'avis sage d'un Phocion. Un jour que sur la *nouvelle* de la mort d'Alexandre, le peuple athénien alloit s'abandonner à l'yvresse de sa joie, Phocion le retint par cette réflexion judicieuse. „ Si Alexandre aujourd'hui est mort, „ ainsi qu'on le publie, il le sera encore demain. Que „ risquez-vous donc à modérer & à suspendre les mouvemens d'une joie indécente, dont la précipitation „ pourroit vous coûter des regrets & de la honte? „

Je dirois à toutes les personnes capables de sentir & de raisonner: „ Savez-vous que la violente joie de la „ mort d'un ennemi respectable que vous venez d'apprendre, a quelque chose de si honteux, qu'on peut „ appeller cette joie un crime de lése-humanité? Savez-„ vous qu'elle est aussi glorieuse pour celui qui la cause, qu'infâme pour celui qui la ressent? „ Ce n'est pas du moins avec cette bassesse d'ame que pensoit Montecuculli, quand apprenant la mort de M. de Turenne, il s'écria: „ Quel dommage que la perte d'un tel homme qui faisoit honneur à la nature! „ (*D. J.*)

NOUVELLE LUNE, (*Astr.*) est le nom qu'on donne au commencement du mois lunaire, ou à l'état de la lune lorsqu'elle se trouve entre la terre & le soleil, & que sa partie obscure est tournée vers nous, de maniere que nous n'appercevons point cette planete: la lune est alors en conjonction avec le soleil. *Voyez* CONJONCTION. Les éclipses de soleil n'arrivent que dans les nouvelles lunes, lorsque la lune se trouve précisément entre la terre & le soleil; ensorte qu'elle cache à plusieurs des habitans de la terre, ou tout le disque du soleil ou au moins une partie de ce disque. Il y a nouvelle lune quand cette planete se trouve avec la terre & le soleil dans un même plan perpendiculaire au plan de l'écliptique; & lorsqu'elle est outre cela dans la même ligne droite, ou à-peu-près, il y a éclipse de soleil. *Voyez* ECLIPSE. (*O*)

NOUVELLETÉ, s. f. (*Jurisprud.*) ou cas de *nouvelleté*; c'est lorsque quelqu'un trouble un autre dans la possession de quelque heritage ou droit réel, soit en l'usurpant, soit en y faisant quelque innovation qui lui peut faire préjudice.

La nouvelleté donne lieu à l'action possessoire que l'on appelle *complainte*, en cas de saisine & de *nouvelleté*. Cette action doit s'intenter dans l'an & jour du trouble: elle étoit différente de celle en cas de simple saisine; mais cette derniere action est abolie. *Voyez* COMPLAINTE. (*A*)

NOUVION, (*Géog.*) village de France en Picardie, diocèse d'Amiens, sur la route d'Abbeville à Montreuil. Je ne parle de ce village, que parce que son château étoit célébre au quatorzieme siecle. Louis XI. vint de Rouen y faire sa résidence l'an 1464. François Ier y a aussi donné des déclarations en Février & Mars 1539. (*D. J.*)

NOYA, (*Hist. nat.*) serpent d'une couleur grisâtre qui se trouve dans l'île de Ceylan: il a environ quatre pieds de longueur. On voit sur sa tête quelque chose qui ressemble assez à une paire de lunettes. Les habitans lui donnent le nom de *noyarodgerab*, ou de serpent royal, parce qu'il n'est point nuisible; il combat à toute outrance le serpent nommé *prelonga*, qui est très-venimeux & nuisible aux bestiaux.

NOYALLE, s. f. (*Manuf. de toiles.*) c'est ainsi que l'on appelle certaines especes de toiles de chanvre écrues, très-fortes & très-serrées, qui se fabriquent en divers lieux de Bretagne, dont l'usage est pour faire des voiles de vaisseaux & de bâtimens de mer.

Les *noyalles* se distinguent en *noyalles* extraordinaires à six fils de brin, en *noyalles* extraordinaires à quatre fils de brin, en *noyalles* ordinaires à quatre fils, en *noyalles* courtes, en *noyalles* simples, & en *noyalles* rondelettes.

NOYAU, OSSICULE, *ossiculum*, c'est la partie dure des fruits qui contient un corps mou & bon à manger, auquel on a donné le nom d'amande; comme dans l'amandier, l'abricotier, le pêcher, &c. Tournefort, *Inst. rei herb.*

NOYAU, s. m. (*Astron.*) nom que quelques astronomes donnent au milieu des taches du soleil & des têtes des cometes, qui paroît plus clair que les autres parties de ces astres. Hevelius dans sa cometographie, *liv. VII.* remarque à l'égard des *noyaux* des taches du soleil, qu'ils croissent & décroissent; qu'ils occupent presque toujours le milieu des taches, & que ces taches étant prêtes à disparoître, ces *noyaux* crevent par éclats. Cet astronome a encore observé que dans une tache il y a souvent plusieurs *noyaux* qui se concentrent quelquefois en un seul. Les *noyaux*, dans la tête d'une comete, diminuent de même, & se dissipent par éclat; ils se changent à la fin en une matiere semblable au reste. (*D. J.*)

NOYAU, (*Hist. nat. Minéral.*) *nucleus*, ou *metrolitus*; c'est ainsi que les Naturalistes nomment la substance, qui après avoir été moulée dans l'intérieur d'une coquille dont elle a pris la forme, s'est enfin durcie, & a pris la consistence d'une pierre. Ces *noyaux* sont de différente nature, suivant les différens sucs lapidifiques, & les différentes terres qui sont venues remplir la capacité de ces coquilles. Il y en a de calcaires, de silicées, de grais, &c. Ces *noyaux* ont aussi pris différentes formes, suivant les coquilles dans lesquelles il se sont moulés.

L'on nomme aussi *noyaux* les pierres, soit mobiles, soit adhérentes, qui se trouvent dans les cavités des étites ou pierres d'aigle.

Enfin on appelle *noyau*, la partie la plus dure qui se trouve au centre de certains cailloux. (—)

NOYAU, *en terme d'Artillerie*, est une espece de barre de fer longue & cylindrique, qui après avoir été revêtue d'un fil d'archal tourné en spiral, & recouvert d'une pâte de cendre que l'on fait bien sécher, se place au milieu du moule d'une piece de canon pour en former l'ame. Quand le métal a été coulé dans le moule, & que la piece est fondue, on retire le *noyau*, & l'on alleze ensuite la piece pour égaliser l'intérieur du canon, & lui donner par tout la même épaisseur & le même calibre.

On couvre le *noyau* d'une pâte de cendre, afin d'empêcher que le métal ne s'y attache, & qu'on puisse le retirer aisément du milieu de la piece lorsqu'elle est fondue.

Pour que le *noyau* soit placé exactement au milieu du moule, & que sa position ne puisse pas changer, on le soutient du côté de la culasse par des barreaux d'acier passés en croix, c'est ce qu'on appelle le *chapelet*, & du côté de la bouche de la piece, par une meule faite de plâtre & de tuiles, dans laquelle est passé le bout du *noyau*.

Lorsque les pieces sont coulées massives elles n'ont point de *noyau*. On les fore après qu'elles sont fondues. Cette derniere méthode est plus avantageuse que l'ancienne, pour éviter les souffiures & les chambres. *Voyez* CANON.

On appelle encore *noyau* dans l'Artillerie, un globe ou une boule de terre sur laquelle se moule la chape des bombes, des grenades & des boulets creux. Entre cette chape & ce *noyau* se coule le métal; & quand il est

coulé on casse le noyau, & l'on en fait sortir la terre. Aux boulets on ne fait des *noyaux* que pour faire les coquilles qui sont ou de fer, ou de sable. Ces *noyaux* sont de la grosseur qu'on veut donner aux boulets. *Voyez* BOMBE, GRENADE, BOULET, *&c.* (*Q*)

NOYAU est aussi, *dans l'Artillerie*, une espece de moule qu'on fait pour les bombes, grenades & boulets creux.

La grosseur du *noyau* répond au vuide qu'on veut donner à la bombe ou à la grenade. C'est une boule de terre égale au vuide. On y ajoute dessus une couche d'une autre terre plus douce, de l'épaisseur qu'on veut donner au métal de la bombe ou de la grenade. Dessus cette terre on fait la chape d'une autre terre encore plus forte, après quoi on ôte celle qui occupe l'espace que le métal doit remplir, & l'on rejoint la chape sur le noyau; on coule ensuite la bombe ou la grenade. *V.* BOMBE. (*Q*)

NOYAU, s. m. (*Archit.*) c'est la maçonnerie qui sert de grossiere ébauche pour former une figure de plâtre ou de stuc. On la nomme aussi *ame*. Selon M. Félibien, les anciens faisoient les *noyaux* des figures avec de la terre à potier, composée de bourre & de fiente de cheval, bien battues ensemble. Cela se pratique encore aujourd'hui, principalement pour les figures de bronze, parce que la terre résiste mieux à la force & à la violence de ce métal fondu, que toute autre matiere. Mais pour les figures moyennes, & pour celles qu'on a à jetter en or ou en argent, on se sert de plâtre bien battu, avec lequel on mêle de la brique pilée & bien sassée qu'on employe ainsi. On prend les premieres assises du moule remplies des épaisseurs de cire qu'on assemble de bas en haut sur une grille de fer plus large de trois ou quatre pouces que la base de la figure. Cet assemblage se fait autour de la barre qui doit soutenir le *noyau*. On serre ensuite fortement ces épaisseurs de cire avec des cordes, de peur que les pieces ne se détachent, & on verse du plâtre détrempé bien clair & mêlé avec de la brique battue & sassée, sitôt qu'on a disposé la premiere assise du creux. Cette premiere assise étant remplie, on éleve la seconde que l'on remplit de même; c'est ainsi qu'on continue d'assise en assise à élever toutes les pieces du moule, & à former le *noyau*. Quand le creux est rempli, on défait toutes les parties du moule, en commençant par le haut, & alors on voit la figure de cire toute entiere qui couvre le *noyau* qui est dedans. *Voyez les principes d'Architect. de* Félibien, *&c. liv. II. ch. v.*

Noyau est aussi le nom de toute saillie brute, & particulierement de celle de brique, dont les moulures lisses doivent être traînées au calibre, & les ornemens postiches scellés. Les Italiens appellent *ossatura* l'un & l'autre des *noyaux* qui ont fait le sujet de cet article.

Noyau de bois. Piece de bois, qui, posée à plomb, reçoit dans des mortoises le tenon des marches d'un escalier de bois, & dans laquelle sont assemblés les limons & appuis des escaliers à deux ou à quatre *noyaux*. *Voy. ci-après noyaux d'escalier.*

On appelle *noyau de fond* celui qui porte depuis le rez-de-chaussée jusqu'au dernier étage; *noyau suspendu*, celui qui est coupé au-dessous des paliers & rampes de chaque étage; & *noyau à corde*, celui qui est taillé d'une grosse moulure en maniere de corde pour conduire la main. C'est de cette derniere façon qu'on les faisoit autrefois.

Noyau d'escalier. C'est un cylindre de pierre qui porte de fond, & qui est formé par le bout des marches gironnées d'un escalier à vis. On appelle *noyau creux* celui qui étant d'un diametre suffisant, a un puisard dans le milieu, & qui retient par encastrement les colets des marches. Tel est le *noyau* des escaliers de l'église de S. Louis des invalides à Paris. On donne encore le nom de *noyau creux* à un *noyau* fait en maniere de mur circulaire, & percé d'arcades & de croisées pour donner du jour. Ce *noyau* est pratiqué aux escaliers en limace de l'église de S. Pierre de Rome, & à l'escalier du château de Chambor.

Il y a encore de ces *noyaux* qui sont quarrés, & qui servent aux escaliers en arc de cloître, à lunettes & à repos. Tel est le *noyau* du bout de l'aîle du château de Versailles, appellée l'*aile des princes*, situde du côté de l'orangerie. Vitruve appelle aussi *noyau de plancher*, une couche de mortier de six doigts d'épaisseur, faite de chaux avec deux fois autant de ciment, qu'on met sur un plancher, avant que d'y mettre le pavé. Vitruve, *liv. II. chap. 1.* (*D. J.*)

NOYAU, *terme de Fonderie*. Le *noyau* que quelques-uns appellent l'*ame d'une figure*, est un corps solide dont on remplit l'espace renfermé par les cires. La maniere dont il est composé doit avoir quatre qualités essentielles. Premierement, il faut qu'étant renfermée dans les cires, elle ne puisse s'étendre ni se comprimer. En second lieu, il faut qu'elle puisse résister à la violence du feu lorsqu'on en fait le recuit sans se fendre ni se tourmenter. Il faut en troisieme lieu qu'elle ait une qualité que les ouvriers appellent *bouf*, qui est, pour ainsi dire, une molle résistance, afin que le métal remplissant l'espace qu'occupoient les cires, le noyau ait assez de force pour résister à sa violence, & n'en ait pas trop en même tems pour s'opposer au métal qui travaille à mesure qu'il se refroidit dans le moule; ce qui feroit gercer le métal dans plusieurs endroits. La quatrieme qualité que doit avoir le *noyau* est, qu'il soit d'une matiere agréable au métal, & qu'il le reçoive volontiers lorsqu'il coule, sans le recracher, & y faire des soufflures; ce qui pourroit arriver s'il y avoit trop de plâtre dans sa composition.

On forme ordinairement le *noyau* d'une matiere composée de deux tiers de plâtre & d'un tiers de brique bien battus & sassés, que l'on gâche ensemble, & que l'on coule dans les assises du moule, après que l'armature est faite, continuant ainsi jusqu'au haut de la figure. La brique qu'on mêle avec le plâtre l'empêche de pousser, & fait qu'il résiste à la violence du feu & du métal. *Voyez* FONDERIE *& les fig. Pl. de la Fonderie des fig. équestres.*

NOYAU, *en terme de graveur en pierres fines*; c'est la partie de la pierre qui est entrée dans la charniere, sorte de bouterolle concave, représentée, *figure, Pl. de la Gravure.*

On détache ensuite le *noyau*, & la pierre se trouve par ce moyen, creusée, ou champlevée; on grave ensuite ce que l'on veut dans le fond du creux que le *noyau* a fait, ce qui donne plus de relief aux empreintes, si la pierre est destinée à faire un cachet.

NOYAUX *ou* NOIX; on appelle ainsi dans les orgues des morceaux de plomb représentés, *fig. 53. A Pl. d'orgue*, percés d'un trou que l'on soude, au bas des tuyaux des jeux d'anches, comme il est représenté en *C*, *fig.* 44. Ces *noyaux*, qui ont un talon *a*, sont formés dans un moule d'une grandeur proportionnée à celle du tuyau, & servent après qu'ils y ont été soudés, à tenir l'anche & la languette au moyen d'un petit coin de bois, dont on remplit le reste du trou. Ils ont aussi un autre petit trou par lequel passe la rosette, qui va appuyer sur la languette de l'anche. *Voy. la fig. 44. & l'article* TROMPETTE, *&* ORGUE, *où la facture des jeux d'anches est expliquée.*

NOYAU, c'est le nom que les *Potiers d'étain* donnent aux pieces de leurs moules, que les chappes qui composent ces mêmes moules enveloppent. Aux moules de vaisselle le *noyau* est convexe, & c'est ce qui forme le dedans, qui est creux; à ceux de poterie les *noyaux* sont enveloppés de chappes. Ils ont un cran, qu'on appelle *portée*, qui tient les chappes en respect. *Voyez* CHAPPE, *& les figures du Potier d'étain.*

NOYÉ, part. (*Physiol.*) une personne noyée est celle qui a été suffoquée par l'eau, & qui y a perdu la vie.

Les *noyés* meurent par le défaut d'air & de respiration; il suit de-là que leur mort est prompte & vraissemblablement assez douce, parce que le sang qui s'amasse dans le cerveau, d'où il ne peut descendre dans les poumons, presse l'origine des nerfs, & éteint aussitôt le sentiment. Leur mort ressemble à celle de ceux qu'on étrangle avec une grande promptitude.

On a cru pendant long-tems que c'étoit à force d'avaler de l'eau que les *noyés* périssoient; mais Becker, dans une dissertation intitulée *de submersorum morte sine potu aquæ*, a le premier réfuté cette opinion par les faits. Il a ouvert deux hommes *noyés*, & ne leur a point trouvé d'eau dans l'estomac, les intestins, ni les poumons. Après Becker, MM. Littre, Sénac & autres, ont confirmé la même vérité par l'ouverture de cadavres de gens & d'animaux qui avoient été submergés.

L'usage commun de suspendre par les piés ceux qui ont été *noyés*, dans l'espérance de les rappeller à la vie, en leur faisant rendre l'eau qu'on suppose qu'ils ont avalé, n'est donc qu'une erreur populaire. On ne voit point que cette suspension produise rien de favorable, & elle ne fait rendre, à ceux qui viennent de se *noyer* que le peu d'eau qui étoit dans leur bouche; cependant cette pratique subsiste toujours, parce qu'il est ordinaire que les préjugés tiennent bon non-seulement contre les raisonnemens, mais contre l'expérience. Il y a plus, quand même les *noyés* auroient avalé de l'eau, ils ne la rendroient pas par la suspension des piés, & l'eau ne sorti-

roit point de leur estomac ou de leur poumons, en vertu de la situation renversée.

Un accident ordinaire aux *noyés*, c'est que leurs corps se gonflent. Rendus par-là plus legers, ils surnagent à la surface de l'eau. Quelle est la cause de ce gonflement? Dans les corps vivans l'air est comprimé, & par la pression de l'air extérieur, & par la tension naturelle des parties, & par l'action du cœur, qui pousse continuellement dans ces espaces fort étroits & le sang, & cet air qui l'accompagne. Dans les cadavres, il n'y a que la premiere cause de compression qui subsiste, & c'est le défaut de la seconde qui produit dans les *noyés* ce gonflement qui leur est particulier; toutes leurs parties sont abreuvées d'eau, relâchées, incapables de tenir l'air resserré, comme elles faisoient; & il se dilate autant que lui permet l'air extérieur.

Les cadavres *noyés* ainsi gonflés, semblent être sans ressource; mais quelques cas heureux nous apprennent à tenter tout ce que la Médecine peut employer de plus propre pour ranimer ceux qui viennent d'être submergés, en tâchant de rétablir leur respiration, soit par l'esprit de sel armoniac, qu'on souffleroit dans leurs narines, soit par des choses irritantes, soit même par la trachéotomie. Déthardingius conseille ce dernier moyen, & dit l'avoir éprouvé avec succès. Il prescrit de souffler fortement avec la bouche, ou quelque tuyau que ce soit, une grande quantité d'air dans le poumon, d'abord après l'ouverture promptement faite.

L'amour de l'humanité devroit inspirer aux académies l'idée de choisir de ces sortes d'objets utiles pour être le sujet de leurs prix, & les expériences heureuses en ce genre mériteroient des récompenses du souverain.

L'histoire de l'académie des Sciences, *années* 1719, 1725 & 1744, parle beaucoup des *noyés*, mais avec plus de dépense d'esprit, que de recherches un peu approfondies. (*D. J.*)

Noyé, se dit de la batterie-basse d'un vaisseau qui est trop près de l'eau, & enfoncé de façon que la mer peut entrer par les sabords. Ce qui provient quelquefois d'un défaut de construction, ou de trop charger le bâtiment.

Noyé, adj. (*Docimastique.*) se dit d'un essai recouvert de ses scories, qui, ayant perdu toute communication avec l'air, & étant plongé sous ses scories, ressemble à un *noyé* qui est sous l'eau, d'où lui est venu la dénomination. Il a pour synonyme *étouffé*. *Voyez à cet article* ce qui rend l'essai *noyé*, & de quelle façon on remédie à cet inconvénient. *Voyez aussi l'art.* Essai. *M.* de *Villiers*.

NOYER, c'est l'action de suffoquer par le moyen de l'eau. *Voyez* Suffocation.

M. Halley observe que ceux qui n'ont pas l'habitude de plonger, commencent à se noyer dans l'espace d'environ une demi-minute. *Voyez* Plonger.

C'étoit autrefois une espece de punition. Les chroniques nous assurent que du tems de Louis XI. roi de France, les François condamnoient souvent leurs criminels à être noyés au lieu d'être pendus. *Chron. scand.* *Voyez* Punition.

Les auteurs d'Histoire naturelle & les Médecins nous fournissent plusieurs exemples bien vérifiés & très-merveilleux de personnes *noyées* qui ont recouvré la vie; ce qui peut-être, en y pensant sérieusement, pourroit jetter quelque lumiere sur la notion si obscure que nous avons de la vie & de la mort.

Pechlin, *de aere, & alim. def. c. x* donne l'histoire d'un jardinier de Troningholm, vivant alors, âgé de 65 ans, lequel s'étant laissé tomber, il y avoit dixhuit ans, sous la glace, à la profondeur de 18 aunes, où il resta au fond fixé de bout pendant 16 heures; il en fut retiré par le moyen d'un crochet qu'on lui enfonça dans la tête, on l'enveloppa dans des draps, dans l'opinion où l'on étoit que l'on pourroit le rappeller à la vie; on le mania ensuite, & on le frotta avec des linges; on lui souffla de l'air par les narines pendant plusieurs heures; jusqu'à ce que le sang commençât à reprendre son mouvement; enfin, en lui appliquant des liqueurs anti-apoplectiques & réjouissantes, il recouvra la vie. En mémoire de cet accident, la reine-mere lui fit une pension annuelle, &c.

Tilesius, garde de la bibliotheque du roi, nous donne une histoire moins vraissemblable d'une femme de sa connoissance, qui resta sous l'eau trois jours entiers, & qui revint à la vie de la même maniere que le jardinier de Troningholm. Cette femme vivoit encore du tems de Tilesius.

Mais que dirons-nous de Burmanus, qui nous assure qu'étant dans le village de Bones, de la paroisse de Pithou, il assista à l'oraison funebre d'un nommé Laurs-Jona, âgé de 70 ans, dans laquelle le prédicateur rapporta que cet homme à l'âge de 17 ans avoit été enseveli sous l'eau pendant sept semaines, & qu'enfin en ayant été retiré, il en revint. Pechlin *ubi sup. sit penes ipsum fides*, l'en croie qui voudra.

Noyer, v. act. (*Hydr.*) on noie quelquefois un jet en faisant passer l'eau au-dessus de l'ajutage, ce qui en diminuant sa hauteur le fait paroître plus gros, & blanc comme de la neige.

Quand on *noie* un bassin, c'est pour nourrir les glaises. On bouche alors la décharge de superficie. (*K*)

Noyer, v. act. *terme de Peinture*. Ce mot se dit des couleurs & des contours; c'est mêler tendrement & confondre habilement les extrémités des couleurs, avec d'autres qui leur sont voisines. (*D. J.*)

Noyer, *au jeu de boule*; se dit de l'action par laquelle un joueur ayant trop donné de force à sa boule, va la jetter dans le noyon.

NOYER, s. m. *nux*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plantes à fleur en chaton, composée de plusieurs feuilles attachées à un axe en forme d'écailles, & sous chacune desquelles il y a une grande quantité de sommets. Les embryons naissent sur le même arbre, mais séparément des fleurs, & deviennent dans la suite une coque osseuse, couverte d'une écorce molle qui s'ouvre en deux parties, & qui renferme une amende divisée le plus souvent en quatre parties par une cloison ligneuse. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* Plante. (*I*)

Noyer, *nux juglans*, (*Jardinage.*) grand arbre que l'on cultive pour son fruit dans les pays méridionaux de l'Europe. Il y a aussi des *noyers* dans l'Amérique septentrionale, mais si peu ressemblans aux nôtres, & si différens entr'eux, qu'il faudra en traiter séparément. Le *noyer* d'Europe fait rarement une tige droite; il s'éleve à une grande hauteur, son tronc devient très-gros, & sa tête se garnit de quantité de rameaux qui s'étendent considérablement; ses racines sont longues, fortes, peu garnies de fibres, & elles ont communement un pivot; son écorce est verte sur les rameaux de l'année, brune sur ceux de la seconde, ensuite s'éclaircissant peu-à-peu les deux ou trois années suivantes, elle devient d'une couleur de cendre blanchâtre; elle est unie jusqu'à l'âge de 25 à 30 ans, après quoi elle contracte peu-à-peu de fortes gersures qui en ternissent la couleur: sa feuille est grande, d'un verd clair, & d'une odeur forte & desagréable; elle est composée de plusieurs follioles rangées sur un filet commun au nombre de 5, 7, 9, & quelquefois de 11 dans la jeunesse, & la premiere force de l'arbre. Sur la fin d'Avril, le *noyer* donne quantité de chatons longs & pendans. Le fruit paroît vers le milieu du mois de Mai séparément des chatons: il naît au bout des nouvelles pousses les plus foibles. Ce fruit est la noix qui est connue de tout le monde. Elle est renfermée dans une coquille ligneuse qui est couverte d'une écale verte, charnue, que l'on nomme le *brou*. Cet arbre est robuste, il se multiplie aisément, son accroissement est prompt, & il est d'une si grande utilité qu'on peut tirer du service de toutes les parties qui le composent.

Le *noyer* se plaît dans les gorges des montagnes & dans les côteaux, à l'exposition du nord & du levant: l'extrème chaleur lui est plus nuisible que le froid. Il aime sur-tout les terres mêlées de pierrailles, de gravier, ou de sable, & dans tous les terreins où la vigne se plaît, pourvu qu'il y ait de la profondeur & de la fraîcheur. Il vient fort bien dans les terres franches, marneuses ou crétacées, & dans toutes les terres à blé: on l'a vû réussir sur le tuf où l'on s'est assûré que ses racines avoient pénétré jusqu'à sept piés de profondeur. Je l'ai fait venir de semence dans une terre dure & très forte, dans une glaise un peu humide, mais au grand retard de son accroissement. On peut dire que cet arbre vient assez généralement par tout, si ce n'est que plus la terre est riche, plus il lui faut de culture. Aussi se refuse-t-il dans les prairies, dans un sol habituellement humide, & dans les terres en sainfoin, en luzerne, &c. J'ai vû même des *noyers* vigoureux & dans leur force dépérir en trois années, après qu'on eût mis du saintoin dans le terrein où ils étoient: ce qui ayant déterminé le propriétaire à détruire cette herbe, ils reprirent vigueur dans pareil espace de tems.

Il n'est qu'un seul moyen de multiplier le *noyer*: c'est d'en semer les noix. Sur quoi je dois observer que si on se propose d'élever des *noyers* uniquement pour tirer parti de leur bois, il faut semer les noix en place; c'est la seule façon d'avoir de beaux arbres, & d'en accélérer l'accroissement: car en les transplantant, on détruit le pivot, ce qui empêche l'arbre de s'élever. Si l'on veut

au contraire élever des *noyers* pour en avoir du fruit, il faut les transplanter plusieurs fois : on a par ce moyen de plus belles noix, plus promptement, & en plus grande quantité. On peut semer les noix en automne, ou au printems. Leur maturité s'annonce lorsqu'elles commencent à tomber de l'arbre : il faut alors les faire abattre, & préférer celles qui ont la coquille blanche & tendre. Si l'on veut les semer en automne, il faudra, après en avoir ôté le brou, les laisser suer & rendre dans le grenier l'humidité superflue jusqu'à la fin d'Octobre ou au commencement de Novembre. Mais si l'on prend le parti d'attendre le printems, il sera à-propos de les conserver avec leur brou dans du sable jusqu'à la fin de Février, ou jusqu'à ce que la saison permette de travailler à la terre. Si on différoit un mois de plus, le germe des noix étant trop formé, seroit sujet ou à être rompu, ou à se dessécher. Si d'un autre côté on ne les mettoit pas dans le sable pendant l'hiver, il en manqueroit au-moins la moitié : il faut dans ce dernier cas les faire tremper pendant deux ou trois jours, & rejetter celles qui surnagent. Pour semer des noix, il faut peu de recherche sur la qualité du terrein, il suffira qu'il soit en culture. On les plante de deux ou trois pouces de profondeur avec un piquet à 8 ou 10 pouces de distance en rangées éloignées de 2 piés les unes des autres. Au bout de 2 ans, ou de trois au plus, il faut transplanter les jeunes plantes, afin de supprimer leur pivot, leur faire jetter des racines latérales & faciliter la reprise lorsqu'il sera question de les transplanter à demeure ; car on a souvent vû des *noyers* de six ou sept ans qu'on n'avoit pas déplacés, qui n'avoient absolument que le pivot, de façon qu'aucuns de ceux-là ne reprenoient. Il faut donc les transplanter à deux ou trois ans, sans rien retrancher du sommet, dans un autre endroit de la pepiniere à un pié & demi de distance en rangées éloignées de deux piés & demi ou trois piés. Au bout de trois ou quatre ans, lorsqu'ils auront sept à huit piés de hauteur, ils seront en état d'être transplantés à demeure. L'automne est toujours le tems le plus convenable pour cette opération ; on doit, en les arrachant, bien ménager leur racine, les accourcir fort peu, ne retrancher que les branches latérales, & sur-tout conserver le sommet de l'arbre. Il faudra les soigner pendant trois années, après quoi ils iront bien d'eux-mêmes. Mais il est très-certain que la transplantation leur cause beaucoup de retard : car une noix semée & cultivée surpassera au bout de quelques années un *noyer* de dix ans que l'on aura transplanté dans le même tems. Cet arbre commence à donner quelque fruit au bout de sept ans de semence, & il est à sa perfection lorsqu'il est âgé d'environ 60 ans.

Quelques gens prétendent qu'on peut greffer les *noyers* les uns sur les autres ; ils conviennent en même tems qu'on ne peut se servir pour cela que de la greffe en sifflet, & il paroît sur le propre allégué que le succès en est assez incertain. *Voyez* ce que conseille M. Cabanis, qui a fait quelques expériences à ce sujet au *Journal* de Verdun, *Mars*, *Juillet & Septembre* 1739.

Le *noyer*, loin d'être sujet aux attaques des insectes, a au contraire la vertu de les chasser. On a prétendu que son ombre étoit nuisible aux hommes & aux végétaux : quant aux premiers, on attribue à l'ombre le mal de tête que l'odeur forte des feuilles peut causer aux gens foibles & délicats : à l'égard des végétaux, le *noyer* leur nuit moins par son ombre que par le dégouttement de ses feuilles. Elles empreignent toute l'eau qui les touche d'un suc huileux mêlé d'amertume, qui est fort contraire à la végétation. Le *noyer* d'ailleurs par la force de ses rameaux & la vigueur de son accroissement ne souffre pas d'autres arbres dans un voisinage immédiat. Il s'étend si considérablement en tout sens qu'on ne peut guere mettre ces arbres plus proche de 30 ou 40 piés les uns des autres. Lorsqu'on les met dans des terres labourables, leurs racines ne font aucun obstacle à la charrue. On prétend que les cendres sont le seul engrais qui convienne au *noyer*. Si l'on fait une incision à cet arbre au printems, il en sort une liqueur abondante qui peut servir de boisson.

On tire du *noyer* quantité de service ; tout le monde sait que les noix sont bonnes à manger, & qu'elles valent mieux en cerneaux que lorsqu'elles sont desséchées. Il est vrai que dans ce dernier état elles sont dures, huileuses, mal-saines, & de difficile digestion : on en tire une huile qui sert à quantité d'usages. Plus les noix sont vieilles, plus elles rendent d'huile ; mais c'est aux dépens de la qualité qui est meilleure, lorsque l'on tire l'huile aussi-tôt que les noix sont bien seches. Les Teinturiers se servent de la racine, de l'écorce, de la feuille & du brou des noix pour teindre les étoffes en fauve, en caffé & en couleur de noisette. Ils emploient à cette fin la racine avant que l'arbre soit en seve, l'écorce lorsque la seve entre en mouvement, les feuilles lorsque les noix sont à demi-formées, & le brou dans le tems des cerneaux. On confit les noix, on en fait un ratafia de santé, on les grille au sucre. Enfin la poudre des chatons, la décoction des feuilles & l'huile sont de quelqu'usage en médecine.

Le bois du *noyer* est brun, veiné, solide, liant, assez plein & facile à travailler. Le bois des arbres qui sont venus sur des côteaux & dans des terres médiocres est plus veiné & plus chargé de la couleur brune que ceux qui ont pris leur croissance dans le pays plat & dans les bonnes terres, & les jeunes arbres sont bien moins veinés & colorés que les vieux. Il faut qu'ils aient un pié & demi, & jusqu'à deux piés de diametre pour être perfectionnés à cet égard. Les arbres plus jeunes ont plus d'aubier, & cet aubier est trop sujet à la vermoulure ; au lieu que le cœur de l'arbre, loin d'avoir ce défaut, est de très-longue durée, mais on peut prévenir la vermoulure, & rendre l'aubier d'aussi bon service que le cœur, en faisant tremper le bois dans de l'huile de noix bouillante. Ce bois lorsqu'il est dans sa perfection est le plus beau des bois de l'Europe. Il étoit fort prisé, & on en faisoit les plus beaux meubles avant la découverte de l'Amérique, d'où on a tiré des bois infiniment plus précieux. Ce bois n'est sujet ni à se gerser, ni à se tourmenter ; c'est le plus convenable de tous les bois de l'Europe pour faire des meubles, & c'est aussi le plus cher lorsqu'il est bien veiné ; aussi est-il très-recherché, ainsi que les racines, par les Menuisiers, les Ebénistes, les Armuriers, les Sculpteurs, les Carrossiers, les Luthiers, les Tourneurs, les Boisseliers, les Relieurs, les Maroquiniers, *&c.* enfin il peut servir au chauffage lorsqu'il est bien sec, il fait un feu doux, mais point de charbons.

Il y a plusieurs sortes de *noyers*, entre lesquels il faut principalement distinguer les *noyers* d'Europe de ceux d'Amérique. Ceux-ci sont très-différens des premiers, & ont entr'eux encore plus de différence. Les productions de cette derniere partie du monde sont d'une variété infinie, qui l'emporte pour la beauté, l'agrément & la singularité. Il est vrai que les fruits ne sont pas là généralement de si bonne qualité que les nôtres. On n'étoit guere plus avancé pour les fruits en Europe du tems des Romains ; les especes de fruits que l'on connoissoit alors étoient en petit nombre & de médiocre qualité. Il y a donc lieu de présumer que quand on aura semé les graines d'Amérique dans différens terreins & pendant autant de tems, on obtiendra des fruits tout aussi variés & d'aussi bonne qualité.

Noyers d'Europe. 1. *Le noyer ordinaire*, c'est l'espece qui se trouve le plus communément.

2. *Le noyer à gros fruit* ou la *grosse noix* a les feuilles plus grandes que les autres *noyers*, sa noix est beaucoup plus grosse, son accroissement est plus prompt, & il fait un plus grand arbre ; mais son bois n'est pas si veiné, ni si coloré, & sa noix n'est bonne qu'en cerneaux & à confire : elle est si mollasse qu'elle se ride & diminue de moitié en se dessechant, ce qui en altere aussi la qualité.

3. *Le noyer à fruit tendre*, cette espece est la meilleure pour la qualité de la noix ; sa coquille est blanche, & elle se casse très-aisément ; c'est celle qu'il faut semer par préférence.

4. *Le noyer à fruit dur* ou la *noix féroce* ; cette noix est petite & si dure qu'on a peine à la casser, & encore plus à en retirer l'amande ; elle n'est propre qu'à faire de l'huile. Mais le bois de cette espece de *noyer* est d'excellente qualité ; il est plus dur, plus fort, plus veiné, & plus beau que le bois de toutes les autres sortes de *noyers*.

5. *Le noyer à feuilles dentelées* ; cette espece ne s'éleve qu'à une médiocre hauteur, sa feuille est plus petite que celle du *noyer* commun, & sa noix plus longue.

6. *Le noyer de la S. Jean* ; cette espece est ainsi nommée, parce qu'elle ne commence à pousser des feuilles qu'au commencement du mois de Juin, & que sa verdure n'est complette qu'à la S. Jean. Cette singularité ne fait pas le seul mérite de ce *noyer*, c'est une espece précieuse. Dans plusieurs provinces du royaume, en Bourgogne sur-tout, les autres *noyers* qui commencent à pousser dès le commencement de Mai sont sujettes à être endommagés par les gelées de printems qui perdent en même tems le fruit, au lieu que le *noyer de la S. Jean* ne commençant à pousser que quand la saison est assûrée, n'est jamais sujet à cet inconvénient. Cet avantage devroit bien engager à multiplier cet arbre, dont

la

la noix qui eſt très-bonne mûrit preſque auſſi-tôt que les autres.

Il y a encore le *noyer à petit fruit*, le *noyer à feuilles découpées*, le *noyer à grappes*, & le *noyer qui donne du fruit deux fois l'an*. Ce ſont des eſpeces ſi rares qu'on ne les voit nulle part, & qu'on ne les trouve que dans les nomenclatures de Botanique.

Noyers d'Amérique. 1. *Le noyer noir de Virginie à fruit long*, cet arbre ſe trouve auſſi dans le Canada & ſur toutes les côtes maritimes de l'Amérique ſeptentrionale. Il fait de lui-même une tige droite, & s'éleve à une grande hauteur; ſon écorce eſt un peu brune & fort unie, ſes racines ſont noires, abondantes & garnies de chevelu; elles ſont rarement le pivot: ſa feuille, dans les jeunes arbres a ſouvent deux piés de longueur, elle eſt compoſée de différentes quantités de follioles qui ſont quelquefois juſqu'au nombre de vingt un, & communément de treize; celles du milieu de la côte ſont les plus longues, & celles de l'extrémité les plus petites; elles ſont d'un verd tendre, un peu jaunâtre, & en tout d'une belle apparence; leur odeur n'eſt ni forte, ni déſagréable; elles commencent à pouſſer quinze jours plutôt que celles du *noyer* ordinaire. Les noix paroiſſent auſſi plutôt, elles ſont bonnes à manger en cerneaux dès les premiers jours de Juillet, & leur chûte ſur la fin d'Août annonce leur maturité: elles ont communément deux pouces & demi de longueur, avec leur brou, ſur quatre pouces de circonférence. Ce brou, lorſqu'il eſt frais, a une aſſez forte odeur de térébenthine; & au lieu d'être liſſe en-deſſus, il eſt velouté & pouſſé de façon à tenir aux doigts. La coquille de cette noix eſt ſans céſure, profondement ſillonnée, & ſi dure, qu'il faut un marteau pour la caſſer: en frappant ſur la pointe de la noix, on vient mieux à bout de conſerver l'amande; mais il faut de l'adreſſe pour la tirer, parce que le zeſte qui la ſépare eſt auſſi ligneux que la coquille. Cette amande eſt ſeulement diviſée en deux parties juſqu'au milieu, enſorte qu'en ſon entier elle ne repréſente que la moitié de nos noix. Ce *noyer* eſt plus robuſte que ceux d'Europe, & rarement les gelées de printems lui cauſent du dommage, mais il eſt plus tardif à donner du fruit, & il en rapporte beaucoup moins. Il lui faut une terre franche & graſſe; il ſe plaît dans le fond des vallées, & dans les lieux un peu humides; mais il craint les lieux ſecs & élevés, & il dépérit bientôt dans les terreins ſablonneux, ou trop ſuperficiels. Il y quitte ſes feuilles de bonne heure; & quand la ſaiſon eſt ſeche, elles commencent à tomber dès le mois de Septembre. On le multiplie comme nos *noyers*, & ſans qu'il ſoit beſoin de précaution pour le diſpoſer à la tranſplantation: il y réuſſit, on ne peut plus aiſément, parce qu'il eſt toujours bien fourni de racines, & qu'il fait rarement un pivot. Souvent il arrive que les noix ne levent que la deuxieme ou troiſieme année, à cauſe de la dureté de leur coquille. Il ne faut aucune culture à cet arbre: il eſt plus ſauvage, plus agreſte que les *noyers* ordinaires, & il y a lieu de préſumer qu'il réuſſiroit dans les bois, parce qu'il eſt naturellement diſpoſé à s'élever. M. Lepage, dans ſa *relation ſur la Louiſianne*, fait mention qu'il avoit dans ſa conceſſion un bois de haute futaye de ces arbres d'environ 150 arpens.

Les noix de Virginie ſont très-bonnes à manger en cerneaux, elles ſont moëlleuſes, moins caſſantes, d'un goût plus fin, & de plus facile digeſtion que les noix ordinaires: elles ſont ſi bien enveloppées de leur coquille, qu'elles ſe conſervent dans leur fraîcheur juſqu'à la fin de l'hiver. Cette noix eſt qualifiée noire, parce que le brou qui eſt d'une ſubſtance un peu ſeche & réſineuſe s'applique à la coquille à la faveur des ſillons, & ſe noircit en ſe flétriſſant: d'autres prétendent que c'eſt à cauſe de la couleur noirâtre du bois. Suivant le rapport des voyageurs, ſur-tout de M. Lepage que j'ai déja cité, cette noix rend beaucoup d'huile, & les naturels de la Louiſianne en font du pain.

Le bois de ce *noyer* eſt noirâtre, veiné, très-poreux & caſſant; il a cependant du ſoutien, & il eſt de très-longue durée dans la terre & dans l'eau: il paroît très-propre à la Menuiſerie & aux ouvrages des Ebeniſtes & des Tourneurs.

Il y a déja en Bourgogne beaucoup de ces arbres qui commencent à rapporter du fruit, & il y a lieu de croire qu'il y ſera bientôt répandu.

2. *Le noyer noir de Virginie à fruit rond*. La forme de la noix fait la ſeule différence qu'il y ait entre cet arbre & le précédent. Je n'ai qu'un ſeul plan de ce *noyer* qui n'a pas encore donné de fruit, quoiqu'il ſoit âgé de plus de 20 ans. Selon M. Miller, cet arbre en rapporte beaucoup en Angleterre.

3. *Le noyer blanc de Virginie* ou *l'hickery* eſt un petit arbre qui ne s'éleve en France qu'à 12 ou 15 piés. Il fait une tige droite fort mince, & jette peu de branches latérales, enſorte que ſa tête eſt fort petite. Quand on touche les boutons de cet arbre pendant l'hiver, ils rendent un odeur douce, aromatique & fort agréable: ſon écorce eſt brute & d'un gris terne: ſa racine eſt peu garnie de fibres & pivote: ſa feuille reſſemble à celle des *noyers* d'Europe, mais elle eſt dentelée d'un verd plus clair & jaunâtre; elle n'a preſque point d'odeur: ſon fruit eſt de la groſſeur & de la forme d'une petite châtaigne. Il eſt couvert d'un brou, liſſe, brun, mince & ſec, la coquille de la noix eſt blanche, liſſe & aſſez tendre. L'amande eſt très-blanche, d'un goût approchant de celui de la faîne, mais un peu trop âpre pour être bonne à manger. Cet arbre eſt très-robuſte, il craint plus le chaud que le froid, il ne lui faut qu'un terrein médiocre, pourvû qu'il y ait de la profondeur: il ſe plaît ſur les lieux élevés, & ſur-tout dans les côteaux expoſés au levant & au nord: il ſe ſoutient néanmoins en pays plat dans une terre franche, mais ſon accroiſſement en eſt conſidérablement retardé: il réuſſit très-difficilement à la tranſplantation, à moins qu'on n'ait eû la précaution de lui couper de bonne heure le pivot. J'ai pluſieurs plants de ce *noyer* qui, quoiqu'âgés de 18 ans, n'ont que 9 à 10 piés de haut ſur environ 3 pouces de circonférence, ils n'ont point encore donné de fruit. Le bois de cet arbre eſt blanc, compacte, aſſez dur & fort liant.

On trouve quantité de variétés de cet arbre dans l'Amérique ſeptentrionale. J'ai vu de ſept ſortes de noix de cette eſpece de *noyer*, fort différentes les unes des autres, il y en a de douces, d'ameres & d'âpres; à coquille plus ou moins dure, plus ou moins épaiſſe; tantôt liſſe, tantôt angleuſe. On trouve dans Catesbi la deſcription de quelques-uns de ces arbres, mais ces deſcriptions ne ſont pas aſſez détaillées pour en donner une idée bien diſtincte. Quoiqu'il y ait déja beaucoup de ces arbres en Angleterre, ils ſont encore extrèmement rares en France.

4. *Le noyer de la Louiſianne* ou le *pacanier* eſt un arbre de moyenne grandeur, qui vient aſſez communément dans les climats tempérés de l'Amérique ſeptentrionale: il fait une tige droite, & il étend beaucoup ſa tête; ſes racines ſont fort longues, peu garnies de chevelu, & il ne paroît pas qu'elles faſſent de pivot: ſon écorce, à 12 ou 15 ans, ſe gerſe, & devient rude & inégale; elle eſt d'une couleur cendrée & obſcure: ſa feuille a communément un pié & juſqu'à un pié & demi de longueur; elle eſt ordinairement compoſée de quinze follioles: mais quand l'arbre eſt dans ſa premiere force & qu'il pouſſe vigoureuſement, il donne quelquefois des feuilles qui ont juſqu'à trois piés de longueur, & qui ſont compoſées de vingt-un follioles. Cette feuille eſt du caractere de celle du *noyer* noir de Virginie, elle a de même ſes folioles du milieu plus longues & plus larges, & celle qui termine eſt la plus petite de toutes. Quoi qu'en diſe M. Linnæus qui, dans ſes eſpeces, a mis cet arbre au rang des *noyers* blancs d'Amérique, dont les feuilles ſont d'un arrangement tout différent, la feuille du *pacanier* eſt liſſe, dentelée, ſans odeur & d'une belle verdure, quoique foncée. Cet arbre au premier coup-d'œil a l'apparence d'un frêne. La noix que les naturels du pays nomment *pacane*, a la figure d'une olive, elle eſt longue, très-liſſe & pointue à ſon extrémité. Les *pacanes* ont un pouce & demi ou deux pouces de longueur ſur deux de circonférence. Je n'ai pas vû leur brou, parce qu'on les envoie toujours écalées, ce qui fait préſumer que le brou s'en ſépare aiſément. La coquille de cette noix eſt ſi tendre, qu'on la caſſe aiſément entre les doigts; elle eſt d'une couleur de noiſette. L'amande eſt de la même forme que celle des *noyers* d'Europe, ſi ce n'eſt qu'elle eſt fort alongée, moins huileuſe & d'un goût délicat, plus fin que nos noix, & fort approchant de celui des noiſettes: on en fait en Amérique des pralines excellentes.

Cet arbre, quoique robuſte & bien venant dans ce climat (à Montbard en Bourgogne), ne paroît guere diſpoſé à donner du fruit. J'en ai un plant qui eſt âgé de 23 ans, qui a 15 piés de haut ſur 4 pouces de diametre, cependant il n'en a point encore porté, ni même des chatons. Ses feuilles ne paroiſſent qu'au commencement de Mai, & elles ne tombent qu'après les premieres gelées. Les follioles qui compoſent la feuille de ce *noyer* ſont plus étroites, plus longues & plus raſſemblées que celles du *noyer* noir. Le pacanier réuſſit aiſément à la tranſplantation dans ſa jeuneſſe, mais il me paroît qu'il reprend très-difficilement lorſqu'il eſt formé;

ceux qui ont été transplantés dans leur force n'ont pas repris. Je me suis assuré aussi qu'il faut à cet arbre une bonne terre franche, un peu humide, à mi-côte & exposée au midi. On ne peut multiplier cet arbre qu'en semant ses noix, dont la plûpart ne levent que la seconde année. *Art. de M.* DAUBENTON, *subdélégué.*

NOYER (*Pharmac. Mat. méd. & Diete.*) On emploie en Médecine, ses feuilles, ses fleurs ou chatons & ses fruits, soit verts, soit mûrs; son écorce intérieure desséchée est fort émétique; ses chatons le sont encore, mais beaucoup moins. Mais ces deux parties du *noyer* ne sont point usitées, quoiqu'on pût vraissemblablement en faire quelque usage pour les gens de la campagne.

Des auteurs assurent encore que le suc de la racine purge violemment, & d'autres, que le suc de ces mêmes parties ouvertes par la *terebration* excite puissamment les urines. Ce sont là encore des remedes peu éprouvés.

Les feuilles de *noyer* sont recommandées contre la goutte, appliquées en forme de cataplasme sur la partie malade. C'est encore ici un remede dont la vertu n'est pas constatée par l'observation. M. Dons-en-Bray a proposé dans les Mémoires de l'académie royale des Sciences, *année* 1741, de bouchonner les chevaux avec une éponge trempée dans la décoction des feuilles de *noyer* ou des écales de noix, ou bien avec le marc de cette décoction, pour les préserver de la piquure des mouches.

Les fruits du *noyer*, ou les noix ordinaires vertes n'ont d'autre emploi médicinal que d'être un des ingrédiens de l'eau appellée l'*eau des trois noix*. L'écorce ou écale dont elles sont recouvertes, annonce cependant par sa saveur austere & vitriolique une vertu puissamment styptique, dont on pourroit tirer parti dans l'occasion.

Les noix mûres contiennent une semence ou amande, qui est un aliment fort usité, & qui n'est point mal-sain, lorsqu'on mange ce fruit frais ou en cerneaux, assaisonné avec une bonne quantité de sel & de poivre. La noix seche que l'on mange avec la peau dont elle est recouverte, irrite le palais & le gosier, jusqu'à causer des aphthes aux personnes délicates & qui n'y sont point accoutumées. Elle échauffe, & excite la soif & la toux; on prévient ces mauvais effets, en la faisant tremper dans de l'eau, & en la dépouillant de sa peau qui s'en sépare alors fort aisément. La noix est encore très-sujette à rancir en vieillissant. On reconnoît cet état à une couleur jaunâtre, à un aspect huileux & à un goût très-âcre. Cet état ne se corrige point, & une pareille noix doit être absolument rejettée. En général, quoique la noix fournisse un aliment assez savoureux & appétissant, sur-tout mangée avec du pain, selon le commun proverbe, on peut assurer cependant que c'est-là une mauvaise nourriture.

Les noix fournissent une quantité considérable d'huile par expression, qui n'a que les qualités communes de cette espece d'huile, *voyez* HUILE. Les noix vertes confites lâchent doucement le ventre, prises à la quantité de deux ou trois, s'il faut en croire *Ray* qui assure l'avoir expérimenté sur lui-même.

Eau des trois noix. Prenez des chatons ou fleurs de *noyer*, tant que vous voudrez; faites-les infuser dans suffisante quantité d'eau commune, ou d'eau de trois noix de l'année précédente distillée; prenez ensuite, dans la saison, des noix vertes encore tendres; pilez-les; faites-les macérer pendant 24 heures dans votre premiere eau distillée, & faites une seconde distillation; enfin, prenez dans la saison convenable, des noix presque mûres; pilez-les, & faites-les macérer pendant 24 heures dans le produit de votre seconde distillation; distillez pour la troisieme fois: l'eau que vous obtiendrez, est l'eau des trois noix.

M. Baron prétend dans ses *notes sur Lemery*, qu'au lieu de cohober l'eau distillée des fleurs de *noyer* sur les noix vertes & sur les noix *bonnes à confire*, il vaudroit mieux n'employer que les fleurs de *noyer*, les employer en plus grande quantité, & ne les distiller qu'une fois. Cette remarque est sans doute judicieuse, & principalement en ce qu'elle porte sur la réforme de l'usage puérile de faire cette eau en trois termes, en trois saisons, & qu'elle détruit l'opinion trop favorable que les Pharmacologistes se sont successivement transmise sur les principes volatils des noix vertes & des noix bonnes à confire. Je ne voudrois pas prononcer cependant que ces noix ne contiennent absolument aucun principe mobile. J'écris ceci au milieu de l'hiver, je ne saurois vérifier ce fait; mais il me semble que les noix, dans ces deux états sont aromatiques, & même très-aromatiques. Secondement, pour avoir une eau de noix aussi *chargée* qu'il fût possible, j'aimerois mieux conseiller de la cohober deux ou plusieurs fois sur de nouvelles fleurs, que de ne demander qu'une seule distillation.

Cette eau est fort recommandée contre ce qu'on appelle la *malignité* dans les maladies aiguës; elle est regardée comme un excellent anti-hystérique, comme un bon stomachique, comme un excellent carminatif, & surtout comme poussant très-efficacement par les sueurs & par les urines, & devenant par-là une sorte de spécifique dans l'hydropisie. Geoffroi rapporte que la femme d'un apoticaire de Paris fut guérie de cette maladie, par cette seule eau dont elle prenoit six onces de quatre en quatre heures, après avoir tenté inutilement plusieurs autres remedes.

Le rob ou extrait de noix, connu dans les anciennes pharmacopées, sous le nom de *diaunucum*, & qui est fort peu en usage aujourd'hui, peut se retirer par l'évaporation du résidu de la distillation des noix bonnes à confire, c'est-à-dire de la troisieme distillation exécutée pour la préparation de l'eau des trois noix selon l'ancienne méthode. On peut aussi faire à dessein une forte décoction de noix, & en retirer un *rob* ou *extrait* selon l'art.

NOYER, RACINE DE, (*Teinture.*) Cette racine n'est bonne en teinture que dans l'hiver, parce que la seve de l'arbre s'y trouve comme retirée. L'écorce, lorsque l'arbre est en seve; la feuille, quand les noix ne sont pas encore bien formées: & la coque de la noix, lorsque les noix sont encore dans leur coque verte, & qu'on les a ouvertes pour en tirer le cerneau sont alors bonnes pour la Teinture. Pour conserver long-tems la teinture de ces différens ingrédiens que fournit le *noyer*, il faut les mettre dans une cuve bien remplie d'eau & ne les en tirer que pour les employer. (*D. J.*)

NOYERS, (*Géog.*) petite ville de France, en Bourgogne, sur la petite riviere de Serain dans un vallon entouré de montagnes, à 7 lieues S. E. d'Auxerre. *Long.* 21. 30. *lat.* 47. 36.

Mrs Grenan freres, sont natifs de *Noyers*. Le cadet (*Bénigne*) devint professeur au college d'Harcourt, & y est mort en 1723, à 42 ans. L'aîné (*Pierre*), membre de la congrégation de l'église chrétienne est mort en 1722, à 62 ans. Il a fait une satyre assez ingénieuse, sous le titre d'*Apologie de l'équivoque*.

Treuvé (*Simon-Michel*), théologien, étoit de *Noyers* & fut gratifié par M. Bossuet d'un canonicat de son église de Meaux. Cependant il devint un zélé partisan de MM. de Port-royal, & des plus opposés à la constitution *Unigenitus*. Son meilleur ouvrage qu'il fit à 24 ans, a pour titre: *Dispositions qu'on doit apporter aux sacremens de pénitence & d'eucharistie*, *in*-12. Il mourut à Paris en 1730, à 77 ans. (*D. J.*)

NOYON, s. m. signifie, *en Horlogerie*, une *petite creusure*, de forme cylindrique. *Voyez* CREUSURE. (*T*)

NOYON, *terme de jeu de boule*, espace qui est au-delà de la barre du jeu de boule, & qui est environ trois piés derriere le but. Quand la boule entre dans cet espace, on dit qu'elle est noyée, & le joueur a perdu son coup.

NOYON, (*Géog.*) ville de France, dans le Vermandois, en Picardie, aujourd'hui du gouvernement de l'île de France, avec un évêché suffragant de Reims, dont l'évêque est comte & pair de France, ayant l'honneur de porter le ceinturon & le baudrier au sacre du roi.

Cette ville est fort ancienne: elle a été nommée en latin *Noviodunum*, *Noviomagum*, *Noviomumum*, & *Noviomagus-Veromanduorum*. Elle n'étoit pas fort considérable sous l'empire romain, parce que la capitale des peuples Vermandois étoit la ville d'Auguste, aujourd'hui Saint-Quentin, située sur la Somme. Comme elle fut détruite par les Barbares, l'évêque des Vermandois se retira à *Noviomagus*, changé par corruption en *Noviomum*, Noyon. On voit par la notice de l'empire, *section* 35, que sur la fin du IV. siecle, ou au commencement du V. *Noyon* étoit la demeure d'un préfet pour les Romains. Elle est dans une situation assez commode pour le commerce, & contient environ quatre mille habitans.

Les trois races des rois de France ont illustré cette ville par quelques événemens particuliers. Chilpéric II. de la premiere race, y fut enterré en 721. Charlemagne de la seconde race, y fut selon quelques-uns couronné en 768, & Hugues Capet, de la troisieme, y fut élevé à la royauté en 987. François I. y conclut un traité avec Charles-Quint en 1516.

Cette ville a aussi essuyé en différens tems diverses calamités. César s'en rendit le maître. Les Normands la saccagerent dans le IX. siecle. Elle a été incendiée plusieurs fois depuis. Du tems de la ligue, elle fut prise & reprise. Enfin elle fut rendue à Henri IV. en 1594. Son commerce consiste en blé & avoine, en toiles de chanvre & de lin, & en cuirs tannés.

L'évêché des Vermandois fut transféré à *Noyon* sous l'épiscopat de Saint-Médard en 531. Cet évêché est évalué à plus de 25000 liv. de revenu fixe, & le casuel en est très-considérable. On compte dans le diocèse 17 abbayes, & 450 paroisses qui sont partagées en 12 doyennés ruraux.

Noyon est bâti sur une pente douce & en bon air, à un quart-de-lieue de l'Oise, sur la riviere de Vorse, à 9 lieues N. O. de Soissons, 13 S. E. d'Amiens, 24 N. E. de Paris. *Long.* 20. 40. 45. *lat.* 49. 34. 37.

Je ne sai par quelle étoile *Noyon* a produit plus de gens de lettres que les autres villes de Picardie. Je pourrois nommer M. le Cat, mais il vit encore heureusement; ainsi je ne parlerai que des morts, & je n'en citerai que quelques-uns, dont cette ville est la patrie. Tels sont:

Conte (*Antoine le*), en latin *Contius*, jurisconsulte du xvj. siecle dont Cujas faisoit beaucoup de cas, mourut en 1586. Ses œuvres ont été imprimées en un volume *in-4°.*

Fourcroi (*Bonaventure*) étoit mauvais poëte; mais avocat célebre, quoique les ouvrages de sa profession soient aujourd'hui peu recherchés. Il mourut à Paris en 1691, dans un âge décrépit.

Masson (*Innocent le*), s'acquit pendant sa vie de la réputation par ses livres de piété, qui sont à présent tombés dans le plus profond oubli. Il devint général des Chartreux, & violent ennemi des Jansénistes. Il est mort en 1704, à 76 ans.

Maucroix (*François*), intime ami de la Fontaine, devint chanoine de Reims, & mourut en 1708, à 89 ans. Il écrivoit très-poliment & versifioit avec aisance. Nous lui devons de bonnes traductions dans notre langue; les Philippiques de Démosthène, l'Eutyphron, le grand Hippias, quelques Dialogues de Platon, & le *Rationarium temporum* du P. Petau.

Mais *Noyon* est bien moins connu par tous les gens de lettres que je viens de nommer, que pour avoir donné en 1509 la naissance à *Calvin*, cet homme si fameux par ses ouvrages, par ses disciples, & par les peuples éclairés, chez lesquels sa doctrine a été reçue dans tous les points où elle a paru conforme à celle de la primitive église.

Calvin possédoit les plus heureux dons de la nature. Il joignoit à beaucoup d'esprit une merveilleuse sagacité une mémoire excellente, une rare érudition, une plume éloquente & facile, l'art de manier la parole, le talent supérieur d'écrire purement en latin comme en françois, un travail infatigable, qu'il ne cessoit pas même dans le tems que des maladies l'attachoient au lit, une vigueur d'esprit toujours active, un courage qui ne s'étonnoit de rien, & plus que tout cela, l'ambition d'étendre la réformation dans toute l'Europe, en France, en Suisse, en Allemagne, & jusqu'aux extrémités du nord.

Plein de ce vaste projet, il s'y dévoua dès sa jeunesse étudiant profondément la Théologie & la Jurisprudence. Il fit connoître ce qu'il feroit un jour par la harangue qu'il suggéra au recteur de l'université de Paris & qui excita des grandes rumeurs en Sorbonne & au Parlement. Il n'avoit que 26 ans, quand il publia son *institution chrétienne*, avec une épître dédicatoire à François I. qui est une des trois préfaces qu'on admire le plus, car elle va de pair avec celle de M. de Thou & la préface du Polybe de Casaubon.

Cet ouvrage fit voler si haut la réputation de Calvin qu'il ne tint plus qu'à lui de choisir dans les pays protestans, le lieu où il jugeroit bon de se fixer. Le hazard seul le décida pour Genève, où il acquit plus d'autorité que Luther n'en eut jamais en Saxe. Il devint le législateur spirituel de cette république; il y dressa un formulaire de catéchisme, de confession de foi, & de discipline ecclésiastique, qui fut reçu par tout le peuple en 1541. Il mourut en 1563, à 55 ans. Ses travaux continuels abregerent ses jours, mais ils lui procurerent un nom célebre & un très-grand crédit.

Austere par tempérament, irréprochable dans ses mœurs, dur envers lui-même comme envers les autres, d'une frugalité & d'un désintéressement admirables, il ne laissa pour tout bien en mourant, que la valeur de cent vingt écus d'or. Mais c'étoit un homme entier dans ses sentimens, jaloux du mérite des autres, violent, emporté, dangereux quand il étoit contredit; brûlant d'une seule passion, de l'ardeur de se signaler, & d'obtenir cet empire de la domination sur les esprits, qui flatte tant l'amour propre, & qui d'un théologien fait une espece de conquérant, comme dit M. de Voltaire. Piqué de trouver dans Servet, un adversaire plus fort que lui en raisons, il lui répondit par des injures; passa des injures à la haine, le fit arrêter dans son voyage à Genève, & pour comble d'horreur, le fit brûler vif. Cette action barbare a souillé la mémoire de Calvin d'une tache éternelle dans l'esprit des Réformés tout autant que dans l'esprit des Catholiques. (1)

Ce fut à *Noyon* que Hugues Capet se fit proclamer roi, en 987. On sait, dit l'auteur moderne de l'*Histoire générale*, comment ce duc de France, comte de Paris, enleva la couronne au duc Charles oncle du dernier roi, Louis V. Si les suffrages eussent été libres, le sang de Charlemagne respecté, & le droit de succession aussi sacré qu'aujourd'hui, Charles auroit été roi de France. Ce ne fut point un parlement de la nation qui le priva du droit de ses ancêtres; ce fut ce qui fait & défait les rois la force aidée de la prudence (*D. J.*)

NOYURE, *terme d'Horlogerie*. *Voyez* CREUSURE.

NOZEROY; *ou* NOZERET, (*Géog.*) petite ville de France dans la Franche-Comté, au bailliage de Salins. Elle est située sur une montagne, à six lieues S. N. de Salins, quinze S. de Besançoin. *Long.* 24. 45. *lat.* 46. 44.

Gilbert Cousin, auteur du xvj. siecle, né à *Nozeroy* en a donné une notice assez étendue dans sa description de la Bourgogne. (*D. J.*)

N S

NSOSSI, (*Hist. nat.*) animal quadrupede qui se trouve dans le royaume de Congo, & dans d'autres parties de l'Afrique. Il est de la grandeur d'un chat, & d'un gris de cendre; son front est armé de deux petites cornes. C'est le plus craintif & le plus inquiet des animaux ce qui le tient toujours en mouvement, & l'empêche de boire ou de paître tranquillement. Sa chair est très-bonne à manger, & les habitans préferent sa peau à toute autre pour faire les cordes de leurs arcs.

(1) Quelques efforts que fit l'hérésiarque Calvin, pour en imposer au vulgaire ignorant, & lui faire accroire qu'animé d'un esprit proprement évangelique, il travailloit à faire la réformation de l'Eglise, & qu'il tachoit de la ramener à la doctrine & discipline anciennes, en donnant lui-même l'exemple d'un reglement de vie austère, il ne put avec tout cela si bien cacher sous le voile de l'hypocrisie son esprit de parti & de sédition, qu'il ne parût même souvent & dans ses écrits & dans ses actions. Les manieres indignes, avec lesquelles il maltraita toujours ses adversaires & catholiques & luthériens, les termes bas de mépris & d'infamie dont il se servoit pour cela, les qualifiant de *frippons, faux, ivres, impies, furieux, bêtes, taureaux, ânes, chiens, cochons*, appellant l'école de Westphale *une puante étable à Cochons*, la cene des Luthériens *une cene des Cyclopes*, où l'on voit un usage barbare digne des Scytes, méprisant continuellement tous les SS. Peres de l'Eglise, & pratiquant tout cela dans le tems même qu'il se vantoit d'être l'homme du monde le plus modeste & le plus réservé; font assez connoitre quel nom célebre cet impie a mérité, un homme dont la conduite est si opposée aux mœurs & documens de l'Eglise primitive qu'il vouloit, disoit-il, rétablir dans sa premiere doctrine & discipline. Si nous voulons connoître plus clairement l'esprit, la croyance & la religion de Calvin, jettons les yeux, non sur ses écrits particuliers, mais sur les actes publics de sa croyance qu'il divulgua. Après avoir enseigné à ses disciples en France qu'il y avoit dans l'Eucharistie la substance de J. C., qu'il y avoit dans ce sacrement des grands prodiges de la toute-puissance divine, pour attirer en 1554 dans son parti le canton de Zurich qui suivoit la doctrine de Zuingle, laquel nioit la réalité de la présence de J. C., & tout miracle dans l'Eucharistie, enseignant que ce sacrement n'étoit que du pain qui signifioit le corps de J. C., Calvin se fait Zuinglien, & écrit que ces paroles de J. C. *ceci est mon corps* ne doivent être prises litteralement, mais figurativement, de maniere que les noms de corps, & de sang sont donnés par métonimie au pain & au vin qui les signifient. . . il se contredit encore dans la 3. confession de foi faite au long pour les Protestans d'Allemagne de son vivant même, dans laquelle on lit ces paroles: „ dans la Cene on reçoit non seulement les bienfaits de J. C. mais „ encore sa propre substance & sa chair même. Le corps du fils „ de Dieu ne nous est pas seulement proposé en figure par répré- „ sentation symbolique & mystique pour mémoire, mais il est en- „ core vraiment & certainement présent avec les symboles qui ne „ sont pas des simples signes. „ Les contradictions infinies qui se trouvent dans ses professions de foi, la description de son caractere que nous ont laissé ses propres sectaires & en particulier Bucer qui l'appelle *chien enragé, & écrivain infecté du desir de médire*, les erreurs dont ses livres sont remplis, rapportées en bonne partie par Natal Alexandre dans l'histoire Ecclésiastique des 15. & 16. siecles, & que Fevardence a remarqué être au nombre de 1400. dans sa Théomachie Calvinistique, suffisent pour juger de quelle mémoire est digne un hérésiarque, à qui, si on en excepte cette élégance, cette subtilité, & cette véhemence qu'on voit dans ses ouvrages, il ne reste que l'opprobre d'avoir été un mauvais théologien, un prophanateur de la doctrine de l'Evangile, un maître d'une troupe de fous, qui n'en ont retiré d'autre avantage que d'avoir trouvé qui les ait arraché du sein de la S. Eglise leur ancienne mere. (F.)

NT

NTOUPI, s. m. (*Hist. ecclés.*) nom que les Grecs donnent aux excommuniés après leur mort, parce que leurs corps, disent-ils, ne pourrissent point en terre, mais s'enflent & résonnent comme un tambour quand on les roule. On dit que l'on vit une preuve de cette vérité sous le regne de Mahomet II. empereur des Turcs; car ce sultan ayant entendu parler de la force des excommunications dans l'église greque, envoya dire à Maxime, patriarche de Constantinople, qu'il eût à trouver le cadavre d'un homme excommunié & mort depuis long-tems, pour connoître en quel état il seroit. Le patriarche fut d'abord surpris, & communiqua cet ordre à son clergé qui ne fut pas moins embarrassé. A la fin les plus anciens se ressouvinrent que sous le pontificat de Gennadius il y avoit une très-belle femme veuve qui osa publier une calomnie contre ce patriarche, tâchant de persuader au peuple qu'il avoit voulu la corrompre, & que ce prélat ayant assemblé son clergé, fut contraint de l'excommunier; qu'ensuite cette femme étoit morte au bout de quarante jours, & que son corps ayant été retiré de terre long-tems après, pour voir l'effet de l'excommunication, il fut trouvé entier, & fut inhumé une seconde fois. Maxime s'informa du lieu de sa sépulture; & après l'avoir trouvé, en fit avertir le sultan qui y envoya des officiers, en présence desquels on ouvrit le tombeau où le cadavre parut entier, mais noir & enflé comme un ballon. Ces officiers ayant fait leur rapport, Mahomet en fut extrèmement étonné, & députa des bachas qui vinrent trouver le patriarche, visiterent le corps, & le firent transporter dans une chapelle de l'église de Pammacharista, dont ils scellerent la porte avec le cachet du prince. Peu de jours après, les bachas, suivant l'ordre qu'ils en eurent du sultan, retirerent le cercueil de la chapelle, & le présenterent au patriarche pour lever l'excommunication, & connoître l'effet de cette cérémonie qui remettoit les corps dans l'état ordinaire des autres cadavres. Le patriarche ayant dit la liturgie, c'est-à-dire les prieres prescrites en cette occasion, commença à lire tout haut une bulle d'absolution pour les péchés de cette femme, & en attendit l'effet avec des larmes de zèle & des aspirations à Dieu. Les Grecs disent qu'il se fit alors un miracle, dont une foule incroyable de gens furent témoins; car à mesure que le patriarche récitoit la bulle, on entendoit un bruit sourd des nerfs & des os qui craquetoient en se relâchant & en quittant leur situation naturelle. Les bachas, pour donner lieu à la dissolution entiere du corps, remirent le cercueil dans la chapelle qu'ils fermerent & scellerent avec le sceau du sultan. Quelques jours après ils y firent leur derniere visite; & ayant vû que le corps se réduisoit en poudre, ils en porterent les nouvelles à Mahomet, qui plein d'étonnement, ne put s'empêcher de dire que la religion chrétienne étoit admirable.

Il ne faut pas confondre les *ntoupis* dont nous venons de parler, avec les *broucolacas* ou faux ressuscités, qui font encore beaucoup de bruit parmi les Grecs. A leur dire, les *broucolacas* sont aussi des cadavres de personnes excommuniées; mais au lieu que les *ntoupis* sont seulement incorruptibles jusqu'à ce qu'on ait levé la sentence d'excommunication, les *broucolacas* sont animés par le démon qui se sert de leurs organes, les fait parler, marcher, boire & manger. Les Grecs disent que, pour ôter ce pouvoir au démon, il faut prendre le cœur du broucolacas, le mettre en pieces, & l'enterrer une seconde fois. Guillet, *Hist. du regne de Mahomet II.*

NU

NU, (*Gramm.*) qui n'est couvert d'aucun vêtement. L'homme naît *nu*. Les Poëtes peignent l'Amour *nu*. Les Peintres montrent les Graces *nues*. Il se dit des choses: une épée *nue*; un morceau d'Architecture trop *nu*; le mérite va souvent *nu*. On en a fait un substantif en Peinture, & l'on dit le *nu*. Ce qui a rendu les anciens statuaires si savans & si corrects, c'est qu'ils avoient dans les gymnases le *nu* perpétuellement sous les yeux. Il faut que le *nu* s'apperçoive sous les drapperies. Les Chimistes font certaines opérations à feu *nu* ou ouvert. Les pilastres sont en saillie sur le *nu* du mur.

NU, NUDITÉ, (*Crit. sacr.*) ces termes, outre leur signification littérale, se prennent en plusieurs autres sens: par exemple, pour la partie du corps que l'on doit couvrir; d'où viennent ces façons de parler, *ostendere nuditatem alicujus*, traiter indignement quelqu'un: & dans Habacuc, *væ inebrianti amicum suum ut aspiciat* nuditatem, *ij.* 15. malheur à celui qui enivre son ami pour voir sa *nudité*, c'est-à-dire pour le traiter avec mépris? Jérémie, *ij.* 25. retirez-vous de votre idolâtrie. Etre *nu*, *nudum esse*, signifie être dans l'opprobre: *eras nuda & confusione plena*, Ezéch. *xvj.* 7.

Nu se prend aussi pour pauvrement habillé: *cum videris* nudum, *operi eum*. Isaïe, *xlviij.* 7. Saül demeure *nu* tout le jour au milieu des prophetes, *cecidit* nudus *totâ die illâ & nocte*, *I. Reg. xix.* 24. c'est-à-dire peu vêtu, avec la seule tunique qui servoit de chemise, sans robe longue & sans manteau; c'est ainsi que plusieurs critiques l'entendent de l'état d'Isaïe, *ibat* nudus, parce qu'il avoit quitté le sac qui étoit l'habit ordinaire des prophetes; cependant quelques peres l'expliquent d'une *nudité* réelle, à l'exception des parties que la pudeur demande qui soient cachées: *aspiciam captivitatem inimicorum meorum* nudato *capite*, je jouirai de la captivité de mes ennemis qui seront emmenés *nues* têtes. Deut. *xxxij.* 42. On emmenoit les captifs dépouillés & *nue* tête; de-là ces façons de parler *nudare caput*, se découvrir la tête, pour marquer le deuil; *nudare ignominiam alicujus*, exposer quelqu'un à une grande infamie. Ezéch. *xvj.* 37. (*D. J.*)

NU, adj. *terme de Chimie*, signifiant la même chose que *pur*, *simple*, dégagé de toute combinaison, de tout alliage. En parlant des métaux trouvés dans le sein de la terre: par exemple on appelle *nu* celui qui s'y rencontre sous la forme & avec l'éclat métallique, & qui n'est par conséquent déguisé ou marqué par aucune substance étrangere qui le minéralise. *Voyez* MINÉRAI *ou* MINE. On appelle encore *vierge* le métal qui est dans le premier état.

Une huile essentielle est *nue* ou *libre* dans les végétaux, & dans un état opposé par cette circonstance à celui d'une autre huile qu'on retire des mêmes végétaux par la violence du feu; cette derniere y étoit dans un état de combinaison ou d'union chimique. (*b*)

NU, LE, (*Peint. & Sculpt.*) *Le nu*, ou *le nu* d'une figure, désigne les endroits du corps qui ne sont pas couverts. Les Peintres & les Sculpteurs ont quelquefois péché contre les regles de la modestie pour s'attirer de l'estime & de la gloire par leur grand art à représenter la beauté, & en quelque sorte la mollesse des carnations; car il faut beaucoup d'étude & d'habileté pour réussir en ce genre; & d'ailleurs on a remarqué qu'ils en tiroient un si grand avantage pour l'agrément de leur composition, qu'on ne songe plus à leur reprocher cette licence, ou plutôt la nécessité où ils sont de l'employer toutes les fois qu'elle n'est pas contraire aux bornes de la modestie. On dit que Mabuze contemporain de Lucas de Leyde fit le premier connoître en Flandre l'art de produire le *nu* dans des tableaux d'histoire; mais sa maniere étoit bien grossiere en comparaison de celle d'Annibal Carrache & du Cavedone. Ce dernier dessinoit parfaitement le *nu*, & les commencemens heureux qu'il eut dans son art, lui annonçoient une fortune brillante; mais il éprouva tant de malheurs, qu'accablé de vieillesse & de misere, il finit ses jours dans une écurie à Boulogne en 1660, âgé de 80 ans. (*D. J.*)

NU, s. m. (*Archit.*) C'est une surface à laquelle on doit avoir égard pour déterminer les saillies. On dit *le nu d'un mur*, pour dire la surface d'un mur qui sert de champ aux saillies. Les feuillages des chapiteaux doivent répondre au *nu* de la couronne.

NU, (*Maréchal.*) monter à *nu*, c'est à poil. *Voyez* MONTER. Vendre un cheval *tout nu*, c'est le vendre sans selle ni bride, par le bout du licol.

NUAGE, s. m. n'est autre chose qu'une petite nuée. *Voyez* NUÉE.

NUAGE GRAND, LE, (*Astronom.*) nom donné par les Astronomes à une tache blanchâtre & considérable qu'on voit dans la partie australe du ciel, semblable en couleur à la voie lactée; avec cette différence que celle-ci est composée d'un grand nombre de petites étoiles, au lieu que l'on n'en découvre aucune dans *le grand nuage*, ni à la vue simple, ni avec les plus longues lunettes, avec lesquelles même on ne la distingue pas du reste du ciel.

NUAGES, s. m. pl. (*Médec.*) les médecins nomment *nuages* les corpuscules qui flottent sur la surface de l'urine. On remarque dans les *nuages* les mêmes variétés par rapport à la continuité & la division, l'égalité & l'inégalité, l'épaisseur & la ténuité, la qualité & la diversité de couleur que dans le sédiment de l'urine; mais comme c'est le propre des *nuages* d'être composés de particules grasses & huileuses, c'est par cette raison

qu'ils flottent & demeurent ſuſpendus étant plus légers.

Nuage, (*Médec.*) en grec *nephelion*, en latin *nubecula*, maladie de l'œil; c'eſt un ulcere aſſez léger de la cornée tranſparente, ſemblable à celui que l'on nomme *brouillard*, mais un peu plus profond, plus blanc, & qui occupe ſouvent moins de place; comme dans cet ulcere la ſuperficie de la cornée eſt attaquée, il reſte après ſa guériſon une cicatrice légere qui incommode un peu la vue, quand elle ſe trouve au-deſſus de la prunelle. Les anciens ont appellé cet ulcere *nuage*, parce qu'il eſt plus épais que celui qu'ils nomment *brouillard*, en grec *achlys*, en latin *caligo oculi*; ce dernier n'eſt proprement qu'un commencement d'ulcération de la ſur-peau qui recouvre la cornée, & après ſa guériſon il ne reſte aucune cicatrice, parce que cette ſur-peau ſe reproduit aiſément. (*D. J.*)

Nuage, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) ce mot ſe dit des pieces qui ſont repréſentées avec pluſieurs ondes, ſinuoſités ou lignes courbes, ſoit faſces, ſoit bandes.

NUAISON, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt la durée d'un tems égal & uni.

NUANCE, (*terme de Teinturier.*) adouciſſement, diminution d'une couleur, depuis la plus ſombre juſque à la plus claire de la même eſpece.

Il y a des *nuances* de rouge, de verd, de bleu, de gris-de-lin, de jaune, &c. & chaque *nuance* contient huit ou neuf dégradations de couleurs.

Les maîtres & gardes des teinturiers en ſoie ſont obligés par leurs ſtatuts & réglemens de teindre tous les deux ans deux livres de ſoie de ſeize ſortes de *nuances* en cramoiſi; ſavoir, quatre rouges, quatre écarlates, quatre violettes & quatre canelles, pour ſervir d'échantillons matrices ſur leſquels les débrouillis des ſoies de pareilles *nuances* doivent être faits.

Nuance, (*Peinture.*) ſont les paſſages inſenſibles d'une couleur à l'autre, ou du clair aux bruns. On ne ſe ſert cependant guere de ce terme en peinture.

Nuances, marque de (*Soirie*) billets attachés à la gavaſſine pour indiquer à l'ouvrier la couleur qu'il doit mettre quand une fleur, une feuille commence.

Nuance, (*ouvrage d'Ourdiſſage.*) s'entend de toute couleur qui paſſe par gradation du foncé au pâle, & cela par différens degrés imperceptibles; il faut avoir attention que ces gradations ne ſoient pas trop tranchantes, ce qui choqueroit l'œil, & détruiroit l'harmonie qui doit toujours regner dans l'union des couleurs.

NUAYHAS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) ſorte de roſeau des Indes orientales, dont les habitans racontent des merveilles fabuleuſes recueillies dans l'*Hortus malabaricus*. Les Indiens aſſurent que cette plante ne fleurit qu'une fois au bout de ſoixante ans, & qu'enſuite elle meurt dans le cours d'un mois, auſſi-tôt que ſa graine eſt parvenue à maturité; mais ce qui paroît de plus certain, c'eſt que ſes jets ou ſon tronc doivent être d'une prodigieuſe hauteur; car on conſerve peut-être encore à l'univerſité de Leyde une des tiges de cette eſpece de bambou, qui eſt de la longueur de vingt-huit piés; & il y en a une dans le muſæum d'Achmole à Oxford, un peu moins grande, mais qui a huit pouces de diametre: cependant ces jets ne paroiſſent être que des portions du tronc, parce qu'elles ont à-peu-près la même largeur aux deux bouts.

NUBÆI, (*Géog. anc.*) peuples d'Ethiopie. Pline, *liv. VI. ch. xxx.* & Ptolomée, *liv. IV. ch. viij.* les placent au-delà de Méroé, entre l'Arabie pétrée & la rive orientale du Nil. Ces deux géographes n'ont donc pas prétendu parler ſous le nom de *Nubæi*, des peuples qui habitent le royaume de Nubie, qui eſt bien plus haut, & de l'autre côté du Nil.

NUBECULA, ſ. f. (*Aſtron.*) on ne connoît pas d'autre terme par lequel on ait déſigné une tache dans le ciel près le pole ſud de l'écliptique. Hévélius a repréſenté la figure de cette tache dans ſon *Firmamentum ſobieſcanum*, *fig.* F *ff.* (*D. J.*)

Nubecule, ſ. f. (*Chirur.*) petit nuage; terme dont on ſe ſert quelquefois pour marquer une maladie de l'œil, qui fait voir les objets comme à-travers un nuage ou un brouillard. *Voyez* Nephelion.

La *nubécule* ſemble provenir de quelques particules groſſieres arrêtées dans les pores de la cornée, ou qui nagent dans l'humeur aqueuſe; de ſorte que la lumiere n'a point ſon paſſage libre.

Nubécule ou *nuée*, ſe dit auſſi de ce qu'on appelle autrement *albugo* & *panus*, *voyez* Albugo & Panus.

Nubécule ſe dit encore de ce qu'on voit ſuſpendu en maniere de nuage au milieu de l'urine. On l'appelle auſſi quelquefois *enæorema*. *Voyez* Urine.

NUBIE, (*Géog.*) grand pays d'Afrique ſitué entre le 45 & 57 degré de *long.* & entre le 15 & 23 degré de *lat.* Il a plus de 400 milles dans ſon étendue du nord au ſud, & plus de 500 de l'eſt à l'oueſt. Sa ville principale eſt Dangala ou Dongola.

La *Nubie* connue anciennement ſous le même nom, eſt bornée maintenant à l'eſt par la côte d'Abex, à l'oueſt par le Zaara; au nord par l'Egypte & une partie du Bilédulgérid, & au midi par l'Abyſſinie.

Le ſol de la *Nubie* eſt fertile dans les cantons qui ſont proche du Nil; mais par-tout ailleurs il eſt tout-à-fait ſtérile, & parſemé d'affreuſes montagnes de ſable: auſſi ne trouve-t-on que quelques bourgs & quelques villages ſitués ſur le bord du Nil. Perſonne n'eſt encore parvenu dans l'intérieur de cette vaſte région. Les principales denrées du canton de Dangala conſiſtent en bois de ſantal, en civette & en ivoire.

Ce qu'on ſait de ce pays, c'eſt qu'il eſt gouverné par un prince puiſſant, qui eſt indépendant. Les habitans ont le nez écraſé, les levres groſſes & épaiſſes, & le viſage fort noir.

L'air y eſt par-tout extrèmement chaud, & il n'y pleut que très-rarement; cependant nous n'avons point d'obſervations faites avec le thermometre en *Nubie*, comme nous en avons de faites au Sénégal, où la liqueur monte juſqu'à 38 degrés; mais tous les voyageurs s'accordent à dire que la chaleur y eſt exceſſive. Les déſerts ſablonneux qui ſont entre la haute Egypte & la *Nubie*, échauffent l'air au point que le vent du nord des Nubiens doit être un vent brûlant: d'autre côté, le vent d'eſt qui regne le plus ordinairement entre les tropiques, n'arrive en *Nubie*, qu'après avoir parcouru les terres de l'Arabie, ſur leſquelles il prend une chaleur que le petit intervalle de la mer Rouge ne peut guere tempérer. On ne doit donc pas être ſurpris d'y trouver les hommes tout-à-fait noirs.

La *Nubie* eſt un des pays des plus inconnus qu'il y ait dans le monde. Il eſt vrai que le P. Tellez, MM. Ludolf & autres, nous ont donné des deſcriptions de ce pays, ſur des mémoires un peu plus sûrs que les anciens voyageurs qui n'avoient fait que le défigurer par leur hardieſſe & leur mauvaiſe foi; mais enfin tous ces auteurs n'ont décrit que cette partie de l'Ethiopie que nous appellons *Abyſſinie*, & non pas celle que nous appellons *Nubie*. (*D. J.*)

NUBILE, adj. (*Gramm.*) qui a l'âge requis par la nature & par la loi pour le mariage. Les filles ſont *nubiles* à douze ans, les garçons à quatorze; l'âge *nubile* eſt auſſi appellé l'*âge de puberté*.

NUCERIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Pouille, proſqu'aux confins des Hirpins, & qui devint colonie romaine. Cicéron la nomme *Luceria*, & Tite-Live appelle les peuples *Lucerini*. Cette ville ſe nomme aujourd'hui *Lucera*. Il y a 2°. *Nuceria* ville d'Italie dans l'Umbrie en-deçà de l'Apennin, auprès de la ſource du Tinuo. C'eſt aujourd'hui *Nocera camellaria*. 3°. *Nuceria*, ville d'Italie dans la Campanie, aux confins du *Picenum*, auprès du fleuve Sarno, eſt la ville qu'on nomme à préſent *Nocera*. 4°. *Nuceria*, ville d'Italie dans la Gaule Ciſpadane, ſur le Pô, au-deſſous de *Brixellum*, s'appelle de nos jours *Luzara*.

NUCHTLI, (*Hiſt. nat.*) fruit d'Amérique, qui eſt aſſez ſemblable à une figue, & qui comme elle eſt remplie de graine. Il y en a de différentes couleurs à l'extérieur; on en trouve de vertes, de blanches, de jaunes & de panachées; intérieurement le fruit eſt de couleur de chair ou rouge; elle colore en rouge l'urine de ceux qui en ont mangé. C'eſt, ſuivant les apparences, un nom indien du figuier d'inde.

NUCK conduits de, (*Anat.*) *Nuck*, médecin allemand, profeſſa l'Anatomie dans l'univerſité de Leyde; il a compoſé différens ouvrages, & il a découvert le premier les petits conduits ſalivaires ſupérieurs, les conduits aqueux de l'œil qui portent ſon nom, de même que la glande lacrymale. *Voyez* Œil, Salivaire, &c. Ses ouvrages ſont intitulés, *Sialographia*, Leyd. 1680. 8°. & 1722, *Adenographia*, Leyd. 1691 & 1722.

Glande de Nuck, en Anatomie; ce ſont pluſieurs petites glandes ſituées dans les foſſes orbitaires, entre le muſcle abducteur, & la partie ſupérieure de l'os de la pommete. *Voyez* Glande & Grane.

Elles tirent ce nom de leur inventeur Antoine *Nuck*, profeſſeur en Médecine à Leyde. Ce même auteur a donné ſon nom à un conduit ſalivaire, *ductus nuckianus*. *Voyez* Salivaire & Aqueux.

NUCTULIUS, ſ. m. (*Mythol.*) dieu de la nuit, différent de Lunus; mais il n'eſt connu que par une inſcription trouvée à Breſt, ſur une ſtatue qui repréſente ce

dieu sous la figure d'un jeune homme, vêtu à-peu-près comme Atys, éteignant son flambeau, & ayant à ses piés une chouette.

NUDIPÉDALES, (*Antiq. rom.*) *nudipedalia*; fête extraordinaire qu'on ne célebroit à Rome que fort rarement, & toûjours par ordonnance du magistrat. On marchoit *nus piés* dans cette fête pour se mortifier à l'occasion de quelque calamité publique, comme peste, famine, inondations, sécheresse & autres malheurs pareils. Lorsque les dames romaines elles-mêmes, avoient à offrir de grandes supplications à la déesse Vesta, elles faisoient leurs processions nus piés dans le temple de cette divinité.

Il est très-vraissemblable que les prêtres des Hébreux alloient *nus piés* dans le temple du Seigneur, du moins dans une partie du temple; car comme tous les habits sont prescrits aux sacrificateurs, *Exod. xxviij.* sans aucune mention des souliers, que d'ailleurs Moyse en s'approchant du buisson ardent, ôta les souliers de ses piés, on a lieu de présumer que les sacrificateurs faisoient la même chose dans le temple où Dieu résidoit d'une maniere extraordinaire, dans le *schekina*, sur le propitiatoire. Quoi qu'il en soit, il reste encore parmi les Chrétiens des traces, je ne dirai pas des *nudipédales* hébraïques, mais romaines. (*D. J.*)

NUDITÉS, s. f. (*Peint. & Sculp.*) on nomme *nudités*, des figures qui ne sont pas couvertes dans plusieurs parties, ou qui sont entierement immodestes. Toute *nudité* n'est pas blâmable dans un tableau, parce que souvent le sujet ne permet pas à l'artiste d'agir autrement. Il seroit ridicule de voir Adam & Eve habillés; c'est pour cela que les statues sont presque toutes nues au milieu de nos places, & que dans nos églises même, les vierges ont le sein découvert, l'enfant Jésus ainsi que les anges, sont toujours peints nus. Les tableaux de Raphaël, de Michel-Ange, de Jules Romain & de tous les autres grands peintres, qui ornent nos églises, ne présentent que des figures d'hommes & de femmes nues, parce que le sujet qu'ils traitoient l'exigeoit nécessairement: il y auroit donc de la foiblesse à en être scandalisé.

Mais il ne faut pas que les *nudités* puissent faire rougir ceux qui les regardent. Il ne faut pas représenter aux yeux des honnêtes gens, ce qu'on n'oseroit pas faire entendre à leurs oreilles. Ces peintures impudiques s'appelloient en latin *libidines*. Parrhasius entre les anciens, n'étoit pas moins repréhensible à cet égard, que l'est entre les modernes Marc-Antoine Raimond, pour de certaines gravures trop connues. Pline dit en parlant de Parrhasius: *pinxit & ex minoribus tabellis* libidines, *eo genere petulantis joci se reficiens*.

Il est vrai que c'étoit la coutume de peindre les femmes nues dans les endroits publics de la Grece & de Rome. La Vénus de Médicis est une *nudité* admirable pour l'élégance & le beau fini; mais toutes les *nudités* des Grecs & des Romains n'étoient pas des *libidines*. Les peintures obscenes, dont on porta les représentations en gravure sur l'or, l'argent, & jusque sur les pierres précieuses, *ità ut in poculis* libidines *cælabant*; de telles peintures, dis-je, ne prirent faveur qu'avec la corruption. Tite-Live raconte qu'on voyoit alors sur les murs d'un temple détruit de Lanuvium, une Hélene & une Atalante nues, d'une si grande beauté, & en même-tems peintes si immodestement, que des personnes craignant que ces *nudités* ne fussent que propres à allumer des passions criminelles, vouloient les tirer de-là, mais qu'un ancien préjugé ne permit pas de les laisser enlever.

Cependant la Chaussée se justifie très-bien d'avoir mis au jour les monumens obscenes du paganisme, & Léonard Agostini n'a pas craint de dédier au pape ses *gemme antiche*, parmi lesquelles on en voit plusieurs qui représentent les choses les plus immodestes. Enfin les peintures d'Herculanum ne sont pas exemptes de *nudités* licentieuses; mais il n'étoit pas possible de les supprimer sans tomber dans le ridicule. (*D. J.*)

NUDS-PIES SPIRITUELS *ou* SÉPARÉS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) anabatistes qui s'éléverent en Moravie dans le seizieme siecle, & qui se vantoient d'imiter la vie des Apôtres, vivans à la campagne, marchans les piés nus, & témoignant une extrême aversion des armes, des lettres & de l'estime des peuples. Prateole, *hist. nudip. & spirit.* Florimond de Raimond, *lib. II. c. xvij. n. 9.*

NUE PROPRIÉTÉ, (*Jurisprud.*) est celle dont l'usufruit est séparé. *Voyez* PROPRIÉTÉ. (*A*)

NUÉ, (*Rubannier.*) est la même chose que *nuancé*. *Voyez* NUANCE.

NUÉE, s. f. (*Physiq.*) n'est autre chose qu'un brouillard qui s'éleve fort haut dans l'athmosphere.

Les *nuées* s'élevent dans notre athmosphere à différentes hauteurs. On en voit quelquefois qui sont suspendues les unes au-dessus des autres, & qui paroissent fort distinctes, ce qui dépend sur-tout de la différence de leur pesanteur spécifique, qui les tient en équilibre avec un air plus ou moins dense. On connoît qu'elles sont suspendues les unes au dessus des autres par les différentes routes qu'elles prennent, étant portées les unes plus haut, les autres plus bas, sans se mêler ensemble. Il paroît que les plus hautes *nuées* s'élevent rarement au-dessus de la hauteur du sommet des plus hautes montagnes; car on voit ordinairement de loin, que ces sommets s'élevent au-dessus des *nuées*. 2°. Nous apprenons de divers observateurs qui ont été sur les plus hautes montagnes, qu'ils ont toujours vû les *nuées* floter au-dessous d'eux, sans avoir jamais remarqué qu'elles se trouvassent au-dessus de leurs têtes. Riccioli a calculé que les plus hautes *nuées* ne s'élevent jamais à la hauteur de 5000 pas. Peut-être y a-t-il cependant quelques exhalaisons subtiles qui montent beaucoup plus haut.

Les *nuées* changent continuellement de grandeur & de figure, car l'air dans lequel elles sont suspendues, n'est presque jamais calme. Elles different beaucoup en grandeur, car les unes sont petites, les autres fort grosses; & on peut hardiment établir avec M. Mariotte, qu'il y en a qui ont un mille de longueur, & même un mille en quarré. Il s'en trouve qui ont beaucoup d'épaisseur, ou beaucoup de diametre en hauteur, comme on peut le conclure de la pluie qui en tombe. Il me souvient, dit M. Musschenbroech, d'avoir observé que dans un tems d'orage, il tomba en pluie d'une *nuée* un pouce d'eau en hauteur dans l'espace d'une demi-heure, d'où l'on peut conclure que cette *nuée* avoit du moins 100 piés d'épaisseur; cependant toute la *nuée* ne tomba pas, mais il parut qu'il en étoit resté bien autant qu'il en étoit tombé en pluie.

Le vent fait quelquefois avancer les *nuées* avec une si grande rapidité, qu'elles font 2 à 3 lieues en une heure. Il arrive assez souvent qu'elles se mettent en pieces, & se dispersent de telle maniere qu'elles disparoissent entierement: de là vient que le ciel est quelquefois serein & clair, lors même qu'il fait une violente tempête.

Les *nuées* se dissipent aussi, lorsque l'air dans lequel elles sont suspendues, devient plus pesant, car elles sont alors obligées de s'élever plus haut, pour être en équilibre avec un air plus raréfié, & alors à mesure qu'elles montent à-travers un air plus pur, qui en dissout quelques parties avec lesquelles il se mêle, elles diminuent & se dissipent insensiblement.

Les *nuées* paroissent de diverses couleurs, mais elles sont ordinairement blanches, lorsqu'elles reflèchissent la lumiere telle qu'elle vient du soleil sans la séparer en ses couleurs. On voit aussi lorsqu'il tonne, des *nuées* brunes & obscures, qui absorbent la lumiere qu'elles reçoivent & n'en reflèchissent presque rien. Les *nuées* paroissent rouges le matin lorsque le soleil se leve, & le soir lorsqu'il se couche; & celles qui se trouvent plus proches de l'horison, paroissent violettes, & deviennent bientôt après de couleur bleue. Ces couleurs dépendent de la lumiere, qui pénetre dans les globules de vapeur transparentes, & qui venant à se reflèchir, sort par un autre côté, & se sépare en ses couleurs, dont la rouge vient d'abord frapper notre vûe, ensuite la violette, puis la bleue, suivant la différente hauteur du soleil. Ces couleurs se forment à-peu-près de la même maniere que celles de l'arc-en-ciel.

L'usage des *nuées* est fort considérable.

1°. Elles soutiennent & contiennent la matiere dont la pluie est formée. En effet, comme elles se forment le plus au-dessus de la mer, & qu'elles sont ensuite emportées par les vents en différentes contrées, elles peuvent alors servir à humecter la terre, à l'aide de la pluie qui en tombe, & dont elles fournissent elles-mêmes la matiere. Ce qui nous fait connoître la sagesse infinie du Créateur, qui a remedié par-là à un grand inconvénient, car si les rivieres & les lacs ne se débordoient pas, la terre ne manqueroit pas de se dessécher & de devenir stérile, sans le secours des *nuées* & de la pluie, qui rendent par-tout la terre fertile.

2°. Les *nuées* couvrent la terre en différens endroits, & la défendent contre la trop grande ardeur du soleil, qui pourroit la dessécher & la brûler. Par-là toutes les plantes ont le tems de préparer les sucs dont elles se nourrissent; au-lieu qu'autrement elles se seroient developpées beaucoup trop tôt par la chaleur du soleil, & plusieurs de leurs vaisseaux se seroient trop dilatés, ce

qui

qui les auroit mis hors d'état de pouvoir recevoir leur nourriture.

3°. Les *nuées* ſemblent être une des principales cauſes des vents libres qui ſouflent de toutes parts, & qui ſont d'une très-grande utilité.

Cet article eſt tiré en entier de l'*eſſai de Phyſique* de M. Muſſchenbroch, *pag.* 749. *& ſuiv.*

NUÉE, COLONNE DE, (*Critiq. ſacrée*) les Iſraëlites en ſortant d'Egypte, furent toujours conduits dans le déſert par une *colonne de nuée* pendant le jour, laquelle devenoit *colonne de feu* pendant la nuit. Cette *colonne* étoit d'ordinaire à la tête de l'armée des Iſraëlites; mais quand ils furent arrivés ſur le bord de la mer Rouge, elle vint ſe placer entre le champ des Iſraëlites & celui des Egyptiens, qui les pourſuivoient. Cette *nuée* continua toujours depuis à ſuivre le peuple dans le déſert: l'ange du Seigneur gouvernoit les mouvemens de cette *nuée*; & elle ſervoit de ſignal pour camper & décamper, enſorte que le peuple s'arrêtoit dans l'endroit où elle ſe fixoit, & ne partoit que lorſqu'elle ſe levoit. Ce récit de la *colonne de nuée & de feu*, ſe trouve dans l'Exode, *ch. xiij. v.* 20 *&* 21. *ch.* 40. *v.* 34 *&* 35. & plus au long dans les nombres, *ch. ix.* 15. 22.

Un critique moderne a fait un ſavant mémoire pour prouver que cette *colonne de nuée & de feu* ne doit pas être interprétée miraculeuſement, & qu'elle ne déſigne qu'un ſignal pour diriger la marche des Iſraëlites dans le déſert. Comme la diſſertation de ce critique eſt très-rare, & écrite dans une langue étrangere, on ſera peut-être bien-aiſe d'en trouver ici l'analyſe.

Le critique anglois dont je parle, commence par obſerver que le ſtyle de l'ancien Teſtament eſt extrèmement hyperbolique, non-ſeulement dans les livres poétiques, mais auſſi dans ceux qui ſont écrits en proſe. Tout ce qui eſt beau en ſon genre, eſt attribuée à Dieu. Un puiſſant prince ou un patriarche, comme Abraham, eſt nommé un *patriarche de Dieu*; Ninive eſt appellée une *ville grande à Dieu*; une armée nombreuſe, *l'armée de Dieu*; de hautes montagnes, les *montagnes de Dieu*; un profond ſommeil, un *ſommeil du Seigneur*; une vive crainte, la *crainte du Seigneur*, &c. Ces préliminaires ſuffiſent pour l'intelligence de quelques expreſſions qui ſe rencontrent dans le récit de Moïſe ſur la *colonne de nuée & de feu*, qui conduiſit l'armée des Iſraëlites dans le déſert.

Dans les pays peuplés, la route des armées eſt dirigée par des colonnes militaires, par des portes, des rivieres, collines, villes, villages, châteaux, *&c.* Mais dans des déſerts, il eſt néceſſaire qu'un guide général précéde le gros d'une armée pour qu'elle ne s'égare pas, & qu'elle puiſſe ſavoir quand il faut camper, décamper, ou faire halte. Le feu eſt un ſignal qui peut ſervir à indiquer ces choſes en tout tems. Par le moyen de ce ſignal, l'armée des Iſraëlites pouvoit ſavoir parfaitement, s'il falloit qu'elle s'arrêtât ou non; & c'eſt ce ſignal qu'il faut entendre par la *colonne de nuée & de feu*, qui guidoit le peuple juif dans le deſert.

Comme la flamme & la fumée montent en haut, on leur a donné le nom de *colonne*, non-ſeulement dans l'Ecriture, mais dans les auteurs profanes; il y en a de bonnes preuves dans Quinte-Curce. *lib. V. ch. xiij.* Pline. *lib. II. ch. xlx.* Lucrèce, *lib. VI. v.* 425 *&* 432. Le prophete Ezéchiel, *ch. viij. xj. ch. x. iv.* parle d'une *nuée* de parfum; & pour citer encore un paſſage plus formel, on lit dans les Juges, *ch. xx. xl.* que la fumée commença à monter comme une colonne.

Lorſque les Iſraëlites ſortirent d'Egypte, ils formoient une armée & marchoient en ordre de bataille, dit l'Exode en pluſieurs endroits, ainſi que les nombr. *ch. xxxiij. v.* 1. Leur premiere ſtation fut à Rameſès; la ſeconde à Succoth, la troiſieme à Etham: le pays ayant été juſques-là praticable, ils n'eurent beſoin d'aucun ſignal pour diriger leurs marches. Mais le déſert de la mer Rouge commençoit à Etham, comme le dit l'Exode, 13. 18. & de l'autre côté étoit encore un déſert affreux; ainſi les Iſraëlites avoient alors un beſoin indiſpenſable d'un feu pour ſignal & pour guide. Ce feu étoit dans une machine élevée au haut d'une perche; un officier le portoit devant la premiere ligne de l'armée. Ce ſignal dirigeoit d'autres ſignaux ſemblables, qu'on multiplioit, ſuivant les beſoins & le nombre de troupes. Quand le tabernacle fut fait, on plaça le principal ſignal de feu au haut de cette tente où Dieu étoit préſent, par ſes ſymboles & ſes miniſtres.

Pendant que ce feu étoit au haut du tabernacle, les Iſraëlites continuoient de ſéjourner dans leur camp. Toutes les fois qu'on l'ôtoit, ſoit de nuit, ſoit de jour, ils décampoient & le ſuivoient. Ce ſignal étoit en uſage parmi d'autres nations, particulierement chez les Perſes. Alexandre emprunta d'eux cette coutume. Il y a un paſſage de Quinte-Curce, *l. V. ch. ij.* tout-à-fait ſemblable à celui de Moïſe. Ce paſſage eſt trop curieux pour ne le pas rapporter ici. *Tuba cum caſtra movere vellet Alexander, ſignum dabat, cujus ſonus plerumque tumultuantium fremitu, haud ſatis exaudiebatur. Ergo perticam* (une perche) *quæ undique conſpici poſſet, ſupra prætorium ſtatuit, ex qua ſignum eminebat pariter, omnibus conſpicuum; obſervabatur ignis noctu, fumus interdiu.* Quinte-Curce, *l. III. c. iij.* décrit la marche de Darius contre Aléxandre; l'on y peut voir que la marche des Iſraëlites & des Perſes étoit fort ſemblable.

Clément d'Alexandrie rapporte de Traſibule, que rappellant de Philas les exilés à Athènes, & ne voulant pas être découvert dans la marche, prit des chemins qui n'étoient pas battus. Comme il marchoit la nuit, & que le ciel étoit ſouvent couvert de nuages, une *colonne de feu* lui ſervoit de guide. Ce fut à la faveur de ce phénomene, qu'il conduiſit ſa troupe juſqu'à Munychia, où cette colomne ceſſa de paroître, & où l'on voit encore, dit Clément, l'autel du *phoſphore*.

Ce pere de l'égliſe allégue ce fait, pour rendre probable aux Grecs incrédules, ce que l'Ecriture dit de la *colonne* qui conduiſit les Iſraëlites. Voilà donc Clément d'Alexandrie qui ne faiſoit point un miracle de la *colonne de nuée & de feu* qui conduiſoit les Iſraëlites dans le déſert.

„ Elle vint, dit l'Ecriture, entre le camp des Egyptiens & celui des Iſraëlites. Aux uns, elle étoit obſcurité; & aux autres, elle éclairoit de nuit „; c'étoit un ſtratagème de marche pour tromper les Egyptiens; & ce ſtratagème a été mis en uſage par d'autres peuples, ainſi qu'on peut le prouver par un exemple tout-à-fait ſemblable, tiré du 3e. *l. de la Cyropédie* de Xénophon. D'ailleurs, comme les Egyptiens ne furent point étonnés de cette *nuée*, il s'enſuit qu'ils ne la regarderent pas pour être un phénomene extraordinaire & miraculeux.

Il eſt vrai que l'Ecriture dit, *Exod. xiij.* 20. *& le Seigneur marchoit devant eux*; mais ces paroles ſignifient ſeulement, que Dieu marchoit devant les Iſraëlites par ſes miniſtres. Les ordres de Moïſe, d'Aaron, de Joſué & autres, ſont toujours attribués à Dieu, ſuprême monarque des Iraëlites. Il eſt dit aux *nomb.* 10. 12. que les Iſraëlites partirent, ſuivant le commandement du Seigneur, déclaré par Moïſe: ces paroles montrent bien que Moïſe diſpoſoit de la *nuée*.

Enfin, l'*ange du Seigneur*, dont il eſt ici parlé, étoit le guide de l'armée; il ſe nommoit *Hobab* beau-frere de Moïſe, étoit né, avoit vécu dans le déſert, & par conſéquent en connoiſſoit toutes les routes. Auſſi ſes actions très-naturelles juſtifient que ce n'étoit point un *vrai* ange. Le mot hébreu traduit par *ange*, n'a pas une ſignification moins étendue, que celle du mot grec ἄγγελος. Il eſt dit, par exemple, dans le ſecond livre des *Juges*, 1. 5. qu'un *ange du Seigneur* monta de guilgal en bokim, *&c.* tous les interprétes conviennent que cet *ange du Seigneur* qui monta de guilgal en bokim, n'étoit qu'un homme, un prophéte; mais il n'eſt pas beſoin de nous étendre davantage ſur ce ſujet. *Le chevalier* DE JAUCOURT. (1)

NUER

(1) L'extrait de la diſſertation faite par le critique Anglois, pour prouver que tout ce que Moyſe nous rapporte de la colonne de nuée & de feu qui ſervoit d'escorte aux Iſraëlites dans leur voyage, ne doit s'entendre ou être interpreté miraculeuſement, & qu'elle n'étoit proprement qu'un ſignal propre à diriger la marche des Iſraëlites dans le déſert: fait certainement voir une étrange biſarrerie dans l'eſprit de ſon auteur; mais il ne peut jamais quelque tournure qu'on remarque dans ſes différentes reflexions, porter un homme ſage à s'écarter d'une vérité qui paroît ſi claire dans tant de textes répliqués de l'écriture ſainte, qui ont ſeuls la force, ſi on les conſidère avec attention, de gagner le conſentement de l'entendement en faveur du miracle, effet que ne pourront jamais produire les ſubtilités ſophiſtiques du Déiſte Tolande, auteur de la diſſertation que combattirent les Anglois même Parker & Starkhouſius. Voici cependant comme parle l'écriture ſainte en différens endroits de la colonne de nuée. Chap. 13. de l'ex. v. 24. *le Seigneur s'étoit fait guide des Iſraëlites dans une colonne viſible de nuée de jour, & de feu de nuit.* Chap. 14. v. 19. *l'ange du Seigneur qui avoit coutume d'aller devant tout le peuple, ſe levant à l'imprévû avec l'admirable colonne ſe tranſporta derriere tout le camp, ſe mit entre l'armée Egyptienne, & les Iſraëlites, & le côté de la colonne qui regardoit le camp de Pharaon étoit une nuée très obſcure dont les ténébres empêchoient les Egyptiens de s'approcher des hebreux; mais du côté qui regardoit le peuple de Dieu elle étoit toute en feu très lumineux qui éclairoit le peuple dans ſon chemin.* v. 24 *au point du jour l'ange du ſeigneur regardant du haut de la colonne de nuée &* de

NUÉE, (*Terme de Lapidaire.*) il se dit des parties sombres qui se trouvent assez souvent dans les pierres précieuses, qui en diminuent la beauté & le prix.

NUEMENT, adv. (*Jurisprud.*) signifie *immédiatement* & *sans moyen*, comme quand on dit, qu'un fief releve *nuement* du roi, ou que l'appel d'un tel juge se releve *nuement* au parlement. (*A*)

NUER ou NUANCER, v. act. (*Terme de Manuf.*) c'est disposer les nuances d'une étoffe, d'une tapisserie, d'un ouvrage de broderie. Ainsi *nuancer* en tapisserie, c'est mêler dans une tapisserie les laines de différentes couleurs, de maniere qu'elles produisent une union agréable & qui fasse une maniere d'ombre. Les Perruquiers désignent aussi par le mot *nuer* ou *nuancer*, le mélange de cheveux de différentes & d'assortissantes couleurs. (*D. J.*)

NUER, v. act. (*Soirie.*) *Nuer* un dessein, c'est marquer sur les fleurs les couleurs que l'ouvrier doit employer.

NUER, (*Géog.*) petite riviere d'Irlande; elle a sa source dans le Queens-County, baigne Kilkenny, & se joint à la riviere de Barrow, un peu au-dessus de Ross. (*D. J.*)

NUESSE, s. f. (*Jurisprud.*) dans quelques coutumes & provinces, signifie droit *direct* & *immédiat*, c'est en ce sens que la coutume d'Anjou, *art.* 12. & celle du Maine, *art.* 13. appellent *justice en nuesse*, celles qui s'exercent nuement sur un fond. *Nuesse* se prend aussi quelquefois dans les mêmes coutumes pour *district* ou *territoire* soumis immédiatement au seigneur. *Voyez* Bodreau, *sur l'art.* 13. *de la cout. du Maine*, & *le gloss.* de Lauriere au mot *nuesse*. (*A*)

NUESTRA, SEGNORA DE LA PAIX, (*Géog.*) ville de l'Amérique méridionale au Pérou, dans l'Audience de Los-Charcas, vers la source de la riviere de Choqueapo, avec un évêché suffragant de la Plata. Elle est au pié d'une montagne dans une vallée fertile. *Long.* 313. 30. *lat. mérid.* 16. 48. (*D. J.*)

NUESTRA SEGNORA DE LA VITTORIA, (*Géog.*) ville de l'Amérique septentrionale au Mexique, sur la côte de la baie de Campêche, dans la province de Tabasco, dont elle reçoit aussi le nom; Cortex prit cette ville en 1519, & la saccagea. *Long.* 285. *lat.* 18. (*D. J.*)

NUEVA-SEGOVIA, (*Géog.*) ville des Indes orientales, dans la partie septentrionale de l'île de Luçon, province de Cagayan, avec un évêché, & un fort. L'alcade major de la province fait sa résidence en cette ville; elle est vers l'embouchure de la riviere de Cagayan. *Long.* 138. 5. *lat.* 18. 56. (*D. J.*)

NUFAR, (*Botan. des Arabes*) nom original, & premierement donné par les Arabes au *nymphæa*; les Grecs emprunterent ce *mot* des Arabes, & l'écrivirent trés-diversement; comme nous le dirons tout-à-l'heure. Les Arabes eux mêmes mirent le mot *nil* devant celui de *nufar*, pour désigner l'espece particuliere de *nymphæa* d'Egypte; ils l'appellerent donc *nil-nufar*, & pour adoucir ce terme, ils dirent *ninufar* ou *nénufar*; ensuite les Grecs écrivirent d'abord *ninufarium*, & par abréviation *nufarium*: enfin, ils transposerent les lettres mêmes, & au lieu de *nilufar*, ils écrivirent *ninufar*, terme qui seroit inintelligible, si l'on n'en retrouvoit pas la trace dans le mot original *nilecfar*. (*D. J.*)

NUIRE, v. neut. (*Gram.*) c'est apporter un obstacle ou un dommage. Ses soins déplacés ont *nui* au succés de cette affaire. Les froids & les pluies ont *nui* à la récolte des vins. Cette nuée de critiques dont nous sommes accablés *nuisent* plus qu'ils ne servent au progrés des connoissances: le defaut de *nuire* pour *nuire*, marque le plus méchant & le plus vil des caracteres. Il est presque impossible de rien faire qui ne serve ou ne *nuise*: ne pas *nuire* équivaut souvent à *servir*. Ma recommandation ne lui a pas *nui*: le paysan qui étoit traîné à l'audience par une fille, qui l'accusoit d'être le pere de l'enfant qu'elle portoit dans son sein, disoit avec une finesse fort au-dessus de son état, qu'il ne l'avoit pas fait, mais qu'il n'y avoit pas *nui*.

NUISANCE, s. f. (*Terme de Palais*) signifie un *mal* ou *dommage* fait, soit à un endroit public, par exemple, un grand chemin, un pont ou une riviere commune, ou bien à un endroit privé, en y mettant quelque chose qui puisse engendrer de la corruption, en usurpant le terrein ou faisant chose semblable.

NUIT, s. f. (*Astron.*) partie du jour naturel, qui dure tant que le soleil est sous notre horison. *Voyez* JOUR.

La *nuit* proprement dite, c'est-à dire, l'obscurité, ne commence qu'à la fin du crépuscule, *voyez* CRÉPUSCULE; & la *nuit*, telle qu'on la definit ici, n'est considerée qu'astronomiquement.

Sous l'équateur, les *nuits* sont égales aux jours; sous le pole, la *nuit* dure la moitié de l'année. Le jour des équinoxes, les *nuits* sont égales aux jours dans tous les climats de la terre.

Dans l'hémisphere septentrional que nous habitons, les *nuits* sont plus grandes que les jours, depuis l'équinoxe d'automne jusqu'à celui du printems, & les *nuits* sont plus courtes que les jours, depuis l'équinoxe du printems jusqu'à celui d'automne.

Les plus grandes *nuits* de l'hémisphere septentrional arrivent au solstice d'hyver, & les plus courtes au solstice d'été; c'est le contraire dans l'hémisphere méridional. *Voyez* GLOBE. (*O*)

Les anciens Gaulois & les anciens Germains, divisoient le tems, non par jours, mais par *nuits*, comme il

---

de feu l'armée Egyptienne d'un œil de vengeance, la frappa & extermina avec les foudres & les dards...... Comment pouvoit appliquer ces faits à une Perche, à l'extremité de laquelle fut placé un phanal de feu? Comment aura pu Hobab que Tolande prétend être l'ange du seigneur, fulminer & massacrer du haut de la colonne de nuée, c'est-à-dire du haut de sa Perche, l'armée Egyptienne? J'en appelle au tribunal des hommes d'un cerveau sain & bien timbré.

On connoîtra mieux encore que la colonne de nuée & de feu que Moyse nous dépeint, étoit proprement miraculeuse, si sans prévention on veut réflechir aux autres textes sacrés qui ne sont pas moins clairs que les précedans, nous les transcritons ici tels qu'ils sont en Latin, pour ne leur rien oter du Majestueux de leur expression: *ut audiant Ægyptii, de quorum medio eduxisti populum tuum, & habitatores terræ hujus, qui audierunt, quod tu Domine, in populo isto sis & facie videaris ad faciem, & nubes tua protegat illos & in columna nubis præcedas eos per diem, & in columna ignis per noctem* num. C. 14. v. 13 & 14. Esdras pareillement liv. 2. C. 9. v. 11. & suivans s'exprime ainsi parlant à Dieu: *Mare divisisti ante eos & transierunt per medium maris in sicco: persecutores autem eorum projecisti in profundum quasi lapidem in aquas validas, & in columnâ nubis ductor eorum fuisti per diem, & in columna nubis per noctem, ut appareret eis via, per quam ingrediebantur .... Ad montem Sinai descendisti, & locutus es cum eis de cœlo & dedisti eis judicia recta & legem veritatis*... num. C. 11. v. 5. *descendit Dominus in columna nubis, & stetit in introitu Tabernaculi, vocans Aaron & Mariam qui cum issent dixit ad eos: audite sermones meos &c.* ... Deuter. C. 1. v. 32. *& nec sic quidem credidistis Domino Deo vestro qui præcessit vos in via, & metatus est locum in quo tentoria figere deberetis, nocte ostendens vobis iter per ignem, & die per columnam nubis*. Si ces témoignages repliqués ne suffisent pas pour démentir les bizarreries que peut produire un esprit incredule comme celui du critique Anglois, on peut craindre avec raison qu'il n'y ait des esprits qui ne font aucun cas de la révélation divine. Mais quelle est cette preuve qu'il tire des faits rapportés dans l'histoire prophane? les actions, les circonstances, la durée, les effets de la colonne de Moïse sont-ils peut-être à comparer avec ceux des machines de feu que certains généraux font mettre au bout d'une perche, pour servir de guide à leurs armées? il est encore moins digne de foi, quand il prétend que l'ange conducteur n'étoit autre qu'Hobab, parent de Moïse; car si celui-ci étoit Jetro de Madian, comme on le croit présqu'universellement, il ne vint joindre Moïse que deux mois après, qu'il fut parti d'Egypte avec le peuple, & le joignit à la montagne de Dieu, ainsi qu'on le lit dans l'exode C. 18. v. 5. *avant l'arrivée d'Hobab les miracles de la mer rouge étoient déja faits, déja la colonne de nuée avoit pendant tout ce tems là accompagné le peuple élu, déja l'Ange avoit plusieurs fois parlé à Moïse*. Comment peut-on donc prétendre que l'ange conducteur fut Hobab? est-ce peut-être parce qu'au Chapitre 10. des nomb. v. 29. nous lisons qu'Hobab fut prié par Moïse de continuer avec lui le voyage jusqu'à la terre de Chanaan qu'il lui auroit servi de guide dans le desert? mais ce fondement est trop foible, pour établir une opinion tout à fait nouvelle, & contraire aux textes évidens de l'écriture sainte. *Qui ne sait*, dit le savant Tostat quest. 43. sur le Chap. 10. des nomb. *que les Israëlites, aussi tôt qu'ils avoient fixé en quelque endroit leurs Pavillons, se trouvoient dans le besoin d'eau, de bois, de fourrage, pour nourrir la grande quantité de bestiaux qu'ils emmenoient avec eux. C'est les choses de cette nature & autres semblables que Moïse vouloit que lui montrât Hobab qui avoit un grand usage de ces pays, non qu'il lui enseignât la route ou le lieu où ils devoient camper, parce que tout cela leur étoit indiqué par la colonne de nuée*. Il y en a d'autres qui prétendent que Moyse se servit de cette façon de parler à Hobab, pour le porter à suivre le peuple de Dieu, & pour qu'il ne retournât point à Madian, lui donnant à entendre qu'il avoit besoin de lui pour guider, & lui aider par ses connoissances, afin d'exciter ce Madianite à avoir de la complaisance pour lui. De quelque façon qu'on entende que parlât Moïse, on ne peut en inférer, & il n'est pas même probable, qu'Hobab fut l'Ange conducteur du peuple attendu ce que nous avons rapporté ci dessus de cet Ange. Clément d'Alexandrie dans son 1. livre des stromates vers la fin, où il raconte le fait arrivé à Trasibule ne nie pas le miracle de la colonne de nuée, il le prouve au contraire par une fable, qui étoit cependant supposée & regardée par les grecs comme une véritable histoire. De là conclut ce pere que Dieu avoit à bien plus forte raison pû faire conduire les Israëlites par une colonne de feu. Mais quand même cet auteur d'Alexandrie eût erré, comme Tolande, en rejettant le miracle de la colonne de nuée qui conduisoit Israël, on ne devroit pas pour cela adhérer à l'opinion d'un seul, pour se refuser à celle toute contraire de tous les peres de l'Eglise qui ont traité ces matieres ainsi que l'écriture Sainte. (*W*)

il paroît par différens endroits de Tacite & de César; les Arabes font la même chose encore aujourd'hui.

Les premiers Anglois Saxons étoient dans le même usage.

Ainsi dans un concile, tenu en Angleterre l'an 824, nous lisons: *Ibi finitâ & proscriptâ contentione coram episcopo post* 30. *noctes, illum juramentum ad Westminster deductum est*. De-là sont venus les mots anglois, *sevennight*, *fort night*, qui signifient *sept nuits*, *quatre nuits*, *semaine*, *quinzaine*. Chambers.

NUIT, (*Critiq. sacrée.*) Les anciens Hébreux partageoient la *nuit* en quatre parties, qu'ils appelloient *veilles*, dont chacune duroit trois heures; la premiere commençoit au soleil couché & s'étendoit jusqu'à neuf heures du soir; la seconde jusqu'à minuit; la troisieme jusqu'à trois heures; & la quatrieme finissoit au lever du soleil. Ces quatre parties de la *nuit* sont quelquefois appellées dans l'Ecriture *le soir*, *le milieu de la nuit*, *le chant du coc*, & *le matin*.

La *nuit* se prend figurément pour les tems d'affliction & d'adversité: *probasti cor meum & visitasti* nocte; *Ps. xvj.* 3. 2°. Pour le tems de la mort: *Joan. ix.* 4. *venit* nox *quando nemo potest operari*. 3°. Les enfans de la *nuit* sont les Gentils, & les enfans du jour les Chrétiens: ces derniers marchent à la lumiere des vérités de l'Evangile, & les premiers marchent dans les ténebres de l'ignorance; nous ne sommes point enfans de la *nuit*; *I. Thess. c. v.* 5. (*D. J.*)

NUIT, (*Litterat.*) Les anciens Germains comptoient par les *nuits*. On trouve encore des vestiges de cette maniere de compter dans les langues germaniques. En anglois, *senigth*, abbreviation de *seven nigthi* sept *nuits*, signifie *huit jours*; *fort-nigth* pour *fourteen nigths*, quatorze *nuits*, veut dire *quinze jours*. En allemand, *siben nachte*, *seven nachte*, sept *nuits*, veut dire *huit jours*, *la huitaine*. Au *titre* 49. *de la loi salique*, on voit que les délais pour comparoître en justice étoient de tel ou tel nombre de *nuits*. En pulsieurs endroits de ce royaume, nos paysans pour dire *aujourd'hui*, se servent du vieux mot *à-nuit* ou *à-trét*, corrompu du latin *hâc nocte*. Les Gaulois comptoient aussi par les *nuits* & non par les jours. C'est, dit César, parce qu'ils croyoient tous être descendus de Pluton, (*D. J.*)

NUIT, (*Mytholog.*) La fable a fait de la *nuit* une divinité, & la plus ancienne de toutes, parce que les ténebres ont précédé la lumiere. Elle étoit fille du chaos selon Hésiode. Les Poëtes qui l'ont suivi se sont efforcés de nous peindre cette divinité. Les uns lui donnent des aîles comme à l'amour & à la victoire, pour marquer la rapidité de sa course. Euripide la représente ingénieusement couverte d'un grand voile noir, parsemé d'étoiles, parcourant sur son char la vaste étendue des cieux: cette maniere de représenter cette divinité a été suivie par les Peintres & les Sculpteurs. On la trouve cependant quelquefois sans char, tenant d'une main son voile parsemé d'étoiles qui voltige au gré des vents, & tournant de l'autre son flambeau vers la terre dont elle s'approche, comme si elle vouloit éteindre sa torche. C'est ainsi qu'on voit la *nuit* dans un dessein tiré d'un manuscrit de la bibliotheque du roi, que dom Bernard de Montfaucon a fait graver dans sa paléographie. Il paroît de-là que cette maniere de peindre la *nuit* fut pratiquée jusqu'au moyen âge, & étoit encore usitée au dixieme siecle.

Les Poëtes donnent à la déesse, sans le commerce d'aucun dieu, des enfans de son espece: le cruel destin, les parques, les tenebres, la misere, la mort, la douleur, l'envie, le travail, la vieillesse; cette famille n'étoit point belle. Enée, avant que de descendre dans les enfers, immole une brebis noire à la *nuit* comme mere des Euménides. Pausanias dit que cette déesse avoit un temple qu'on nommoit le *temple des divinations*, parce que le tems de la *nuit* est le plus propre à approfondir des choses obscures & difficiles. C'est peut-être pour cela que les Grecs donnoient à la *nuit* l'épithete de *sage* & de *prudente*. (*D. J.*)

NUITONS, (*Géog. anc.*) en latin *Nuithones*; anciens peuples de la Germanie, compris autrefois sous les Sueves septentrionaux. Tacite les joint avec six autres peuples, & dit que les fleuves & les forêts du pays faisoient leur défense. Cluvier met les *Nuitons* entre les *Suardones*, les *Deuringi*, les *Langobardi*, & le *Suevus* ou l'*Oder*. De cette maniere, leur pays auroit compris la partie de la marche de Brandebourg où sont les villes ou bourgs de Prentzlow, de Templin, de Ny, & d'Angermund; une portion du duché de Meklinbourg, & une portion de la Poméranie.

Les ravages de ces peuples unis aux Bourguignons dans le pays des Rauragues & dans celui des Helvétiens, les fit connoître vers le milieu du cinquieme siecle. Une partie de ces *Nuitons* s'établit dans l'Helvétie, & donna le nom de *Nuitland* au pays, qui forme aujourd'hui le territoire allemand du canton de Berne. (*D. J.*)

NUITS, (*Géog.*) ville de France en Bourgogne, sur le ruisseau de Muzin. Elle est située dans une plaine, au pié d'une montagne, à quatre lieues de Dijon & à trois de Beaune, sur la grande route de l'une de ces villes à l'autre. Ses vins sont fort estimés; & le voisinage de la riviere de Saône lui favorise le commerce de quelques denrées qui se transportent à Lyon. *Long.* 22. 28. *lat.* 47. 10. (*D. J.*)

NULLI, (*Cuisine.*) espece de ragoût italien, propre à être servi avec les entremêts. On bat ensemble des jaunes d'œufs avec de l'eau rose & du sucre, on met le tout dans un plat sur le feu, & l'on remue constamment jusqu'à ce que le mélange ne se gonfle plus; on laisse bouillir jusqu'à consistance d'une bouillie épaisse, alors on y répand du sucre, de la canelle, ou tel autre aromate que l'on juge à-propos, ou bien l'on y met de l'écorce de cedrat ou de citron confite, ou des pistaches.

NULLITÉ, s. f. (*Jurisprud.*) signifie la *qualité* d'un acte qui est nul & comme non-avenu. On entend aussi par le terme de *nullité*, le vice qui empêche cet acte de produire son effet.

Il y a deux sortes de *nullités*: les unes touchent la forme des actes; les autres, le fond.

Les *nullités* de forme sont celles qui proviennent de quelque vice en la forme extérieure de l'acte; par exemple, s'il manque quelque chose pour le rendre probant & authentique.

Les *nullités* des actes au fond sont celles qui viennent d'un vice intrinseque de l'acte; par exemple, si celui qui s'oblige n'en a pas la capacité, ou si la disposition qu'il fait est prohibée par les lois.

On distingue encore les *nullités* en *nullités* de droit & *nullités* d'ordonnance ou de coutumes. Ces *nullités* de droit sont celles qui sont prononcées par les lois, comme la *nullité* de l'obligation d'un mineur qui est lésé.

Les *nullités* d'ordonnance sont celles qui résultent de quelque disposition d'ordonnance, qui ordonne de faire quelque chose à peine de *nullité*. Quelques-unes de ces *nullités* d'ordonnance regardent la forme de la procédure; c'est pourquoi on les appelle aussi *nullités* de procédure, comme seroit dans un exploit le défaut de mention de la personne à qui l'huissier a parlé.

Il y a des *nullités* d'ordonnance qui regardent la forme ou le fond de certains actes, comme dans les donations le défaut de tradition & d'acceptation, le défaut d'insinuation.

Il en est de même des *nullités* de coutume: ce sont des peines prononcées par les coutumes pour l'omission de certaines formalités, comme la *nullité* du retrait lignager faute d'offres réelles à chaque journée de la cause, ou bien lorsqu'une disposition entre-vifs ou testamentaire est contraire à la coutume.

Les voies de *nullité* n'ont point lieu en France, c'est-à-dire, que les actes dont les lois prononcent la *nullité* ne sont pas nuls de plein droit, il faut les faire déclarer tels; ce qui ne se peut faire sans obtenir à cet effet des lettres du prince. Mais cela n'a lieu que pour les *nullités* de droit, c'est-à-dire, celles qui résultent du droit romain, comme la *nullité* de l'obligation d'un mineur: il faut qu'il obtienne des lettres de rescision pour se faire restituer contre son obligation.

Il n'en est pas de même des *nullités* d'ordonnance & de coutume, il ne faut point de lettres pour les opposer: elles sont encourues de plein droit par la contravention à la disposition de l'ordonnance ou de la coutume qui prononce la peine de *nullité*.

Les moyens de *nullité* sont ceux que l'on tire de la *nullité* de quelque procédure.

L'ordonnance de 1667, *tit.* 5, veut que dans les défenses on emploie les fins de non-recevoir, *nullité* des exploits ou autres exceptions péremptoires, si aucunes y a, pour y être préalablement fait droit.

On appelle *nullité* péremptoire celle qui anéantit toute une procédure, & où la forme emporte le fond.

Lorsqu'on procede purement & simplement sur un exploit ou autre procédure, sans en demander d'abord la *nullité*, en ce cas les *nullités* sont couvertes, c'est-à-dire, que l'on n'est plus recevable dans la suite à les opposer.

Celui qui requiert quelque préalable, proteste ordinairement de *nullité* au cas que l'on passe outre, avant d'avoir satisfait à ce qu'il requiert.

Les juges qui évoquent ou qui accordent des défenſes d'exécuter un jugement rendu par quelque juge inférieur, ſont en même tems défenſes de faire des pourſuites, au préjudice de leur jugement, à peine de *nullité*. *Voyez* ACTES, FORME, FORMALITÉS, PROCÉDURE. (*A*)

NUMANA, (*Géog. anc.*) ville du *Picenum*, bâtie par les Siciliens ſelon Pline, & ſitué à douze milles d'Ancone ſelon la table de Peutinger. Il paroît par une ancienne inſcription rapportée dans Gruter, que c'étoit une ville municipale. On l'appelle aujourd'hui *Numana*. (*D. J.*)

NUMANCE, (*Géog. anc.*) en latin *Numantia*; ville de l'Eſpagne tarragonnoiſe dans le pays des Arévaques, ſituée ſur une petite éminence entre *Volucé* & *Auguſtobriga*, à 15 milles de la premiere & à 23 milles de la ſeconde. Le Durius (le Douro) l'arroſoit comme le dit Strabon, mais ce fleuve étoit peu conſidérable en cet endroit, parce qu'il ſe trouvoit encore voiſin de ſa ſource.

Numance avoit 2880 pas de tour. Florus l'appelle *Hiſpaniæ decus*, à cauſe du courage de ſes habitans. Cette ville, dit-il, ſans murs, ſans tours, & munie ſeulement d'une garniſon de quatre mille Celtiberes, ſoutint ſeule pendant 14 ans les efforts d'une armée de quarante mille hommes. Elle fut enfin ſaccagée l'an 621 de Rome par Scipion Emilien, après avoir laſſé la patience de ſix conſuls. *Numantia fera*, dit Horace, pour marquer la valeur féroce de ſes habitans, qui aimerent mieux ſe détruire eux mêmes par le feu, le fer & le poiſon, que de tomber entre les mains du vainqueur.

Ecoutons à-préſent Mariana ſur la ſituation & les ruines de cette ville qu'il avoit vûe & examinée avec ſoin. On montre, dit-il, les ruines de *Numance* à l'extrémité de la Celtibérie du côté du ſeptentrion, à l'orient du fleuve Durius, à 4 milles de Soria & du Pont-de-Garay, *Puente-Garay*, environ à 3 lieues des frontieres de l'Arragon vers le couchant. L'art avoit moins contribué à ſa défenſe que la nature. Elle étoit bâtie ſur une colline dont la pente étoit aſſez douce, mais de difficile accès, parce que les montagnes l'entouroient preſque de toutes parts: un ſeul côté aboutiſſoit à une plaine fertile, qui s'étendoit l'eſpace de 12 milles le long de la riviere de Téra, juſqu'à l'endroit où elle ſe joint au Durius. Semblable à la ville de Sparte, *Numance* n'avoit point de murailles: elle étoit ſeulement munie d'une fortereſſe où les habitans mirent leurs effets les plus précieux; & ce fut dans cette forteresſe qu'ils ſoutinrent ſi long-tems les attaques des Romains. (*D. J.*)

NUMÉRAL, adj. (*Arithm.*) c'eſt la même choſe que *numérique*: *voyez* NUMERIQUE. On dit quelquefois l'Arithmétique *numérale* pour la diſtinguer de l'Arithmétique *littérale*. *Voyez* LITTÉRAL & ALGEBRE. (*E*)

NUMÉRAL, *terme de Finances*, ce qui ſert à déſigner un nombre. On appelle en termes de finance & de compte, *lettres numérales*, les lettres qui ſont employées pour tirer les ſommes en ligne au lieu des chiffres arabes; telles ſont *V. X. L. C. M.* qui ſignifient 5. 10. 50. 100. 1000. On les nomme auſſi *chiffres romains* & *chiffres de compte*.

NUMÉRATEUR, ſ. m. (*Arithm.*) c'eſt un nom que l'on donne au chiffre ſupérieur d'une fraction: il indique quel nombre il faut prendre des parties dont la quantité eſt exprimée par le chiffre inférieur, que l'on nomme *dénominateur*: ainſi $\frac{7}{10}$ eſt l'expreſſion de ſept dixiemes d'un tout quelconque. 7 eſt le *numérateur*, & 10 le *dénominateur*: le *dénominateur* marque que le tout eſt ſuppoſé diviſé en 10 parties; & le *numérateur*, qu'il en faut prendre 7. *Voyez* FRACTION & DÉNOMINATEUR. (*E*)

NUMÉRATION, ſ. f. *en Arithmétique*, eſt l'art de prononcer ou d'eſtimer un nombre quelconque, ou une ſuite de nombres. *Voyez* NOMBRE.

On exprime ordinairement les nombres par les neuf caracteres ſuivans, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Quand on eſt arrivé à dix, on recommence & on répete les mêmes chiffres, qui pour-lors expriment des dixaines.

Weighelius enſeigne comment on pourroit nombrer ſans paſſer le chiffre 4, c'eſt-à-dire, en répétant ſeulement les chiffres 1, 2, 3, 4; & M. Leibnitz, dans ce qu'il appelloit ſon *arithmétique binaire*, s'eſt ſervi des deux chiffres 1, 0, ſeulement, pour exprimer toutes ſortes de nombres. Mais ces ſortes de manieres de calculer ſont plus curieuſes qu'utiles. *Voyez* BINAIRE.

Afin que les neuf caracteres numériques puſſent exprimer non-ſeulement des unités, mais des dixaines, des centaines, des milles, &c. on leur a attribué une valeur locale, dépendante de la place où ils ſont; ainſi quand un chiffre eſt ſeul, ou qu'il eſt le plus à la droite dans un nombre quelconque, il ſignifie des *unités*; à la ſeconde place, il marque des *dixaines*; à la troiſieme, des *centaines*; à la quatrieme, des *milles*. *Voyez* NOTATION. *Chambers*.

Maintenant, pour exprimer ou lire un nombre qui eſt écrit, & pour aſſigner à chaque caractere ſa valeur propre, diviſez le nombre propoſé en commençant de la droite vers la gauche en pluſieurs claſſes de trois chiffres chacune, ſéparées l'une de l'autre par des virgules: après quoi on obſervera que les chiffres contenus dans la premiere claſſe ou premier ternaire, en allant de la droite vers la gauche, n'expriment que des unités, des dixaines, & des centaines ſimples, ſans aucune autre dénomination; dans la ſeconde claſſe, ce ſont des unités, des dixaines, des centaines de milles; la troiſieme exprime des millions, la quatrieme des billions, la cinquieme des trillions, & enſuite des quatrillions, des quintillions, des ſextillions, des ſeptillions, &c.

S'il falloit donc faire la *numération* ou énoncer la quantité 92, 084, 300, 216, 947, après l'avoir diſtinguée en claſſes ou en ternaires par des virgules, on diroit quatre-vingt douze trillions, quatre-vingt-quatre billions, trois cens millions, deux cens ſeize mille, neuf cens quarante-ſept.

Il eſt à-propos d'obſerver ici 1°. que les chiffres qui vont en augmentant de la droite vers la gauche, s'énoncent en allant de la gauche vers la droite; en voyant les chiffres 947, on ne dit pas ſept quarante-neuf cens, mais neuf cens quarante-ſept.

2°. Que la dénomination d'un ternaire ne ſe fait qu'après avoir énoncé le dernier chiffre de ce ternaire, en allant de la gauche vers la droite: pour énoncer les chiffres 347000, on ne dit pas trois cens mille quarante mille ſept mille, mais ſimplement trois cens quarante-ſept mille; parce que l'on ſuppoſe que la dénomination *mille* affecte les cens & les dixaines ainſi que les unités. (*E*)

Pour mettre en chiffres un nombre propoſé, par exemple, trois cens quarante-un *millions* deux cens treize *mille* ſix cens vingt-deux, on écrira d'abord 341, puis à la droite 213, enfin 622. Cela eſt clair par ce qui précede; car puiſque tout nombre ſe diviſe en unités, en mille, en millions, &c. la difficulté ſe réduit à exprimer des centaines, des dixaines, & des unités d'unités, de mille de millions. Or, pour exprimer ces centaines, ces dixaines, il n'y a qu'à mettre d'abord le chiffre qui repréſente les centaines, enſuite celui qui repréſente les dixaines, & qui ſera zéro, s'il n'y a point de dixaines, enfin celui qui repréſente les unités. En général, on voit que toute la difficulté de la *numération* ſe réduit à énoncer & à écrire un nombre compoſé de trois chiffres, en ſe ſouvenant que de trois en trois chiffres, en allant de droite à gauche, la dénomination change; que les unités deviennent des mille, les mille des millions, ceux-ci des billions, &c. (*O*)

NUMÉRATION, ſ. f. (*Commerce.*) compte, payement actuel fait en deniers comptans. On dit en ce ſens: la *numération* de cette ſomme a été faite en préſence d'arbitres, de notaires. *Dictionnaire de Commerce*.

NUMÉRIA, (*Mythol.*) divinité qui préſidoit à l'art de compter, *arti numerorum*; mais cette divinité ne ſe trouve exiſter que dans les écrits de ſaint Auguſtin. (*D. J.*)

NUMÉRIQUE *ou* NUMÉRAL, adj. (*Arithm.*) ce qui a rapport aux nombres. *Voyez* NOMBRE.

Le calcul *numérique* eſt celui qui ſe ſert des nombres au lieu des lettres de l'alphabet. *Voyez* ALGEBRE & ARITHMÉTIQUE.

La différence *numérique* eſt la différence qui diſtingue un individu d'avec un autre.

Ainſi on dit d'une choſe qu'elle eſt la même qu'une autre *numériquement*, la même *numero*, ou la même *numericé*, lorſqu'elle eſt exactement la même qu'une autre dans le ſens le plus étroit qu'on puiſſe donner à ce *mot*. *Chambers*.

NUMÉRIQUE, (*Géométrie.*) exegeſe *numérique*. *Voyez* EXEGESE.

NUMERO, ſ. m. (*Commerce.*) terme fort uſité parmi les marchands, négocians & manufacturiers, ſignifie un certain nombre ou chiffre qu'on met ſur les marchandiſes pour les pouvoir diſtinguer plus facilement.

Dans les livres, factures, & autres écritures mercantilles, le mot *numero* s'exprime en abrégé par cette figure N°. les nombres ou chiffres s'écrivent enſuite de cette maniere, N°. 1, N°. 5, N°. 10, N°. 50, &c.

On ſe ſert auſſi du terme de *numero* pour faire entendre la groſſeur, longueur, largeur & qualité de certaines marchandiſes qu'il ſeroit difficile d'exprimer autrement, ainſi les épingles des *numeros* 3, 4, & 5, ſont les plus petites de toutes. Celles des *numeros* 6, 7, 8, 9, 10, 11. 12, 13, & 14, augmentent inſenſiblement de groſſeur & de longueur; enfin les *numeros* 16, 18, & 20, ſont les plus fortes de toutes, enſorte qu'un marchand qui en veut avoir de diverſes ſortes, écrit aux fabriquans qu'il en veut telle ou telle quantité de tels & tels *numeros*, & il eſt ſervi à ſon gré: il en eſt de même des rubans, galons, padoues, *&c.*

C'eſt pareillement avec ces *numeros* que l'on marque les caiſſes, balles, balots, *&c.* que les commiſſionnaires envoyent à leurs commettans par les voitures publiques; on écrit pour cet effet avec de l'encre & une eſpece de plume ou pinceau de bois, N°. 1, ſur la premiere balle ou caiſſe, N°. 2, ſur la ſeconde, & ainſi de ſuite quand elles ſont pour le même marchand, ce qu'on marque auſſi ſur la lettre de voiture.

Numero deſigne aſſez ſouvent dans la table d'un regiſtre la page ſur laquelle quelque ſomme eſt portée, ce qui eſt la même choſe que ſi on diſoit, *page* 6, *page* 10 *page* 20, &c.

Les marchands ſe ſervent de certains *numeros* myſtérieux pour ſe ſouvenir du prix des marchandiſes ſur l'enveloppe deſquelles ils les mettent. *Voyez* MARQUE.

On appelle dans le commerce *livre de numero*, une ſorte de livre que les marchands tiennent pour connoître avec facilité toutes les marchandiſes qui entrent dans leurs magaſins, qui en ſortent, ou qui y ſont actuellement. Le livre des *numeros* eſt du nombre de ceux qu'en fait de parties doubles on nomme *livres auxiliaires*. Voy. *Dictionn. de Comm. tom. III. pag.* 591, *&* 592.

Le numero eſt un mot en uſage dans les anciens auteurs pour ſignifier le payement d'une ſomme, par exemple, d'un livre en un certain nombre d'épices, comme 20 ſols: il eſt oppoſé à *libra penſa*. *Voyez* LIVRE. *Dictionnaire de Chambers.*

NUMEROTÉ, adj. (*Commerce.*) ce qui eſt marqué d'un numero. *Voyez* NUMERO.

NUMEROTER, v. act. (*Comm.*) mettre des numeros ſur quelque choſe, marchandiſe, balle, caiſſe, *&c.* *Voyez* NUMERO.

NUMICUS ou *NUMICIUS*, (*Géog. anc.*) petit fleuve qui couloit auprès de Lavinium. Virgile l'a immortaliſé dans ſon Æneïde, en nous aſſurant que ce fut entre le *Numicus* & le Tibre qu'Enée prit terre lorſqu'il aborda en Italie; liſez ces deux vers, *l. V. v.* 797.

> *Qui ſaltus eſt, Tiberine, tuos, ſacrumque* Numici
> *Littus arant Rutuloſque exercent vomere colles.*

En effet, ce fleuve couloit aux confins des Rutules: quelques-uns le nomment à préſent *Rivo.* (*D. J.*)

NUMIDIE, (*Géog. anc.*) en latin *Numidia*, grande contrée d'Afrique, qui eut anciennement le titre de royaume, mais dont les bornes étoient différentes avant la guerre de Carthage, de ce qu'elles furent ſous les premiers empereurs romains. D'abord la *Numidie* comprenoit deux grandes nations l'une connue ſous le nom de *Numides maſſæſyliens*, l'autre ſous celui de *Numides maſſyliens*. Les premiers habitoient à l'occident, les autres à l'orient. Marius ayant defait Jugurtha, la *Numidie* tomba ſous la puiſſance du peuple romain, qui pour-lors ſe contenta de la donner à d'autres rois; mais ſous Jules-Céſar les deux *Numidies* furent réduites en provinces romaines. La *Numidie* maſſylienne fut appellée ſimplement *la province de Numidie*; & la *Numidie* maſſæſilyenne ne fut plus connue que ſous le nom de *Mauritanie céſarienne*. La métropole civile de la province de *Numidie* étoit Cirta, qui eut le titre de *colonie*, & depuis celui de *colonie conſtantine*.

Maſſiniſſa, roi de *Numidie*, à qui le ſénat de Rome donna tout ce qu'il avoit conquis en Afrique, mérite ici quelques lignes. Il remporta une victoire en perſonne à l'âge de 92 ans contre les Carthaginois. Il fit la guerre juſqu'à la fin de ſes jours, montant à cheval ſans ſelle & ſans aide. Il mourut l'an de Rome 636, & laiſſa quarante-quatre fils, dont le dernier n'avoit que quatre mois: je reviens à mon ſujet.

La *Numidie* qui faiſoit autrefois partie de la Lybie ſur la côte ſeptentrionale d'Afrique, & qui s'étendoit du nord au ſud, entre la Mauritanie à l'oueſt, & la Bazacène à l'eſt, eſt maintenant une partie de la Barbarie, qui contient à-peu-près le royaume d'Alger, & quelques déſerts du Bilédulgeride.

On ſait que la *Numidie* devint, ſous les empereurs chrétiens, une province eccléſiaſtique, dans laquelle il ſe forma un grand nombre d'évêchés. La notice épiſcopale d'Afrique vous en fournira les noms, & même ceux des évêques. (*D. J.*)

NUMIDIE, MARBRE DE, (*Hiſt. nat.*) marbre très-dur & fort eſtimé des anciens, mais dont ils ne nous ont point laiſſé de deſcriptions; quelques auteurs ont cru qu'il étoit jaune. M. Hill le regarde comme un marbre bleuâtre & d'une ſeule couleur: les Romains s'en ſervoient pour carreler les édifices. Il prend un très beau poli, quelquefois il eſt traverſé de veines blanches. Nous avons en Europe un grand nombre de marbres qui ont toutes ces qualités, & qui peuvent ſervir aux mêmes uſages que celui que les Romains faiſoient venir de *Numidie*. (—)

NUMISMALES, PIERRES, (*Hiſt. nat. Minéral.*) nom donné par les Naturaliſtes à des pierres qui ont une forme circulaire & applatie, qui les fait reſſembler à de la monnoie; on les nomme en latin *lapides numiſmales*, ou *nummi diabolici*. Il y a lieu de croire que ces pierres ne ſont autre choſe que de vraies pierres lenticulaires. *Voyez* LENTICULAIRES, *pierres*.

On trouve dans la Laponie ſuédoiſe, près du fort de Brattensborg, dans une ville appellée *Ivoë*, des petites pierres en forme de monnoie, & que l'on nomme pour cette raiſon *nummi Brattensburgici*; ces pierres *numiſmales* ont cela de particulier, qu'elles montrent à leur ſurface une figure aſſez ſemblable à une tête de mort. M. Stolbæus les appelle *oſtracites numiſmatici*, il a publié à leur ſujet une diſſertation en 1732, imprimée à Lunden, *Londini Gothorum*; cet auteur croit que c'eſt une coquille d'huitre paraſite très-petite, qui a même conſervé ſa nature de coquille, & qui a été pétrifiée, *oſtracites minimus paraſiticus*. Cette coquille adhéroit à une huitre plus grande; dont elle tiroit ſa nourriture par trois ouvertures, qui lui donnent cette reſſemblance imparfaite qu'on y voit avec la figure d'une tête de mort. *Voyez acta litteraria & ſcient. ſuecica, anno* 1731. (—)

NUMISMATIQUE, ART; c'eſt la ſcience des médailles. *Voyez le mot* MÉDAILLE. Il nous ſuffit d'obſerver en paſſant que cette ſcience, après avoir fait comme les autres, de grands progrès dans le dernier ſiecle, s'eſt encore perfectionnée depuis 60 ans, non-ſeulement pour les choſes mais pour le goût. Il eſt aiſé de remarquer combien nos modernes ont découvert de myſteres, qui avoient échapés aux premiers auteurs qui déchiffrerent l'*Art numiſmatique*. Quelque obligation qu'on ait à ceux qui ont rompu la glace, il n'y a point de comparaiſon entre les lumieres que nous ont donné ſur ce ſujet, Nonnius, Huſius, Erizzo, Strada, Hemmelarius, Occo, Vico, Paruta & leurs ſemblables, avec ce que nous ont appris, Mezabarba, Patin, Vaillant, Morel, le pere Hardouin, Spanheim, Bellori, Buonarotti, Béger, Haym, de Boze, & quelques autres modernes, qui ont apporté dans l'explication des médailles toute l'érudition & l'exactitude qu'on peut deſirer d'excellens antiquaires. (*D. J.*)

NUMISMATOGRAPHIE, ſ. f. (*Hiſt.*) mot grec qui ſignifie la deſcription & la connoiſſance des médailles & des monnoies antiques, ſoit d'or, ſoit d'argent, ſoit de cuivre. *Voyez* MÉDAILLE *&* MONNOIE.

Fulvius Orſinus, *Ant. Auguſtinus*, évêque de Sarragoſſe, Erizzo, noble vénitien, & Occo, ont beaucoup reuſſi dans la *Numiſmatographie*; pluſieurs auteurs modernes ont pareillement travaillé ſur cette matiere avec ſuccès, entre autres les deux Mezzabarbes, Patin, Spanheim, Hardouin, Morel, Vaillant, Joubert, Baudelot, Beger, de Valois, meſſieurs de Boſe, de la Baſtie; & parmi les Anglois Evelyn.

NUMISTRO, *ou* NUMESTRO, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie chez les Brutiens; dans les terres ſelon Ptolomée, *liv. III. chap.* 1. quelques-uns croient que c'eſt aujourd'hui *Clocento.* (*D. J.*)

NUMMI BRATENSBURGICI. *Voy. l'article* NUMISMALES, *pierres*.

NUMMI DIABOLICI. *Voyez l'article* NUMISMALES *&* LENTICULAIRES.

NUMMULAIRE, ſ. f. (*Botan.*) c'eſt l'eſpece de lyſimachie, nommée par Tournefort, *lyſimachia humi fuſa, folio rotundiore, flore luteo. J. R. H.* Sa racine eſt traçante, même fibreuſe; elle pouſſe pluſieurs tiges longues, grêles, anguleuſes, & rampantes à terre; ſes feuilles ſont oppoſées deux-à-deux, arrondies, un peu crêpées, vertes-jaunâtres, d'une ſaveur acidule & aſtringente. Des aiſſelles des feuilles ſortent des grandes fleurs jaunes, formées en roſette, d'une ſeule piece, pointues, attachées, à des pédicules courts; dans quelques rameaux on obſerve trois feuilles, & autant de fleurs à chaque nœud. Quand les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede de petits

fruits sphériques, qui renferment des semences fort menues, & à peine visibles.

Cette plante aime les lieux humides, le long des fossés, le courant des eaux. Elle fleurit depuis le mois de Mai jusques bien avant dans l'été. On remarque qu'elle s'éleve plus ou moins, suivant les terres qui lui sont favorables, & que celle qui se trouve dans les jardins croît plus grande que celle des champs.

Les feuilles de *nummulaire* sont aigrelettes, styptiques & rougissent beaucoup le papier bleu. L'acide dont elles abondent, y produit avec la terre un sel alumineux enveloppé d'un peu d'huile, ce qui rend cette plante astringente & vulnéraire; on s'en sert intérieurement & extérieurement. (*D. J.*)

NUMMULAIRE, HERBE AUX ÉCUS, (*Mat. méd.*) cette plante que les Botanistes ont aussi appellée *centimorbia*, herbe à cent maux, à cause des grandes propriétés qu'ils lui ont attribuées, est pourtant fort peu usitée en Médecine; c'est une de celles sur l'éloge desquelles un auteur très-moderne de matiere médicale, le continuateur de Geoffroi, a été le plus sobre, quoiqu'il ait bien noté ce nom de *centimorbia*, & l'origine de ce nom. Voici en substance ce qu'il en dit: „ l'*herbe aux écus* est très-„ astringente & très-vulnéraire, très propre pour arrêter „ toute sorte de flux de sang & les fleurs-blanches, & „ pour consolider les playes intérieures; les ulceres du „ poumon, les playes & ulceres de l'extérieur „. Camerarius assure qu'elle est bonne contre le scorbut, bouillie avec le lait. Tragus la conseille bouillie avec du vin & du miel dans les ulceres du poumon; & dans du lait, contre la dyssenterie & les fleurs-blanches. Mathiole, Schroder, Ettmuller & Rai assurent qu'elle guérit les descentes des petits enfans, étant appliquée extérieurement, & prise en poudre intérieurement à la dose d'un scrupule dans une cuillerée de lait ou de bouillie, une fois le jour, en continuant pendant quelque tems: le suc de cette plante entre dans l'emplâtre oppodeltoch. (*b*)

NUMMULARIUS, s. m. (*Littérat.*) ce mot désignoit chez les Romains, non-seulement un banquier ou une personne qui commerçoit en banque, mais encore celui qui apprécioit la valeur des especes, suivant leur poids & leur titre. (*D. J.*)

NUMMUS ou *NUMUS*, (*Hist. anc.*) étoit chez les Romains le nom d'une piece de monnoie, autrement nommée *sestertius*. *Voyez* SESTERCE.

On l'appelloit aussi quelquefois *nummus sestertius*. *Decem millia nummum*, & *decem millia sestertium*, signifioient chez les Romains la même somme: le petit sesterce, & par conséquent le *nummus*, valoit deux sols & demi de notre monnoie. *Voyez* MONNOIE.

NUNCIATIO, (*Littér.*) ce mot latin veut dire en général, l'action d'annoncer une chose; mais il designoit particulierement chez les Romains la déclaration d'un augure sur ce qu'il avoit observé dans les auspices. Le rapport des mauvais présages par les augures se nommoit *obnunciatio*, & Ciceron nous apprend que le tribun du peuple fit une loi qui défendoit d'acquiescer aux auspices & aux augures, & de pronostiquer des malheurs futurs, *obnunciare*, pour rompre les assemblées & les résolutions qu'on y pourroit prendre. (*D. J.*)

NUNCUPATIF, adj *terme de Jurisprudence*, qui ne se dit qu'en parlant d'un testament. Or un testament *nuncupatif* que Justinien appelle ἄγραφον βούλησιν, *voluntatem non scriptam*, étoit celui par lequel le testateur nommoit seulement de vive voix l'héritier qu'il vouloit instituer, & les légataires à qui il faisoit des largesses, & cela en présence de sept témoins convoqués pour cet effet; si le testateur étoit aveugle, il falloit un huitieme témoin, ou un notaire qui rédigeât par écrit la volonté du testateur.

Le testament *nuncupatif* n'est usité qu'en pays de droit écrit, où il est tenu pour bon; mais en pays coutumier il est rejetté, à-moins qu'il ne soit testament militaire. *Voyez* TESTAMENT.

NUNDINAL, (*Belles-Lettres.*) c'est le nom que donnoient les Romains aux huit premieres lettres de l'alphabet, dont ils faisoient usage dans leur calendrier. *Voy.* LETTRE.

La suite des lettres A, B, C, D, E, F, G, H, y étoit écrite disposée en colonne & répétée successivement depuis le premier jour de l'année jusqu'au dernier. Une de ces lettres marquoit les jours de marché ou d'assemblée qu'on appelloit *nundinæ quasi novem dies*, parce qu'il revenoit tous les neuf jours.

Le peuple de la campagne, après avoir travaillé huit jours de suite, venoit à la ville le neuvieme jour pour vendre ses denrées, & pour s'instruire de ce qui avoit rapport, soit à la religion, soit au gouvernement.

Lorsque le jour *nundinal* tomboit, par exemple sur la lettre A, il arrivoit le 1, le 9, le 17, & le 25 de Janvier & ainsi de suite de neuf jours en neuf jours & la lettre D étoit pour l'année suivante la lettre *nundinale*.

Ces lettres *nundinales* ont une grande ressemblance avec nos lettres dominicales, à cette différence près que celles-ci reviennent tous les huit jours. *Voyez* LETTRE DOMINICALE.

NUNNA, (*Toilerie chinoise.*) toile blanche de la Chine, dont il se fait un négoce considérable au Japon.

NUPTIAL, adj. (*Gramm.*) qui est relatif au mariage; on dit la bénédiction *nuptiale*, le lit *nuptial*; la robe *nuptiale*, la chambre *nuptiale*.

NUPTIALE, *bénédiction*, (*Droit nat.*) cette coutume, ou cette cérémonie, est établie par les lois civiles, parce qu'elle est très-honnête & très-convenable; mais elle n'est point nécessaire pour le droit naturel dans le mariage, parce que la propriété passe d'une personne à l'autre, par le seul consentement de celui qui la transfere & de celui qui la reçoit. Il y a plus, cette loi humaine a son mauvais côté, je veux dire l'abus qu'on en a fait pour s'assujettir les hommes; cependant elle a son bon côté qui semble devoir l'emporter dans l'état où sont les choses. Quoi qu'il en soit, les Chrétiens ont emprunté cet usage des Juifs, qui l'observoient eux-mêmes comme venue des anciens patriarches, plutôt que comme prescrite par la loi de Moïse: voyez les preuves qu'en donne Grotius dans son Commentaire sur Math. *c. j. v.* 18. & pour ne pas nous étendre plus au long à ce sujet, voyez sur l'origine & les progrès de cette coutume Selden, *de uxore hebr. lib. II. cap. xij. & xxviij.* comme aussi les Antiquités ecclésiastiques de M. Bingham, *liv. XXII. chap. iv.* mais sur-tout le *Jus ecclesiasticum Protestantium* de M. Bohmer, *lib. IV. tit. III.* §. 4. *& seq.* (*D. J.*) (1)

NUQUE, s. f. (*Anatomie.*) la *nuque*, ou la partie postérieure du cou, garnie ordinairement de cheveux courts & fins, ce qui a peut-être donné occasion aux Anglois de nommer cette partie du cou *la nappe*. *Voy.* COU.

NUR,

(1) Je ne nie pas que la loi de la bénédiction nuptiale, ne soit loi humaine; mais cette loi est fondée sur l'instinct naturel qui porte un chacun à implorer le secours divin dans les actions de plus grande importance; c'est de-là que la Benédiction nuptiale, ordonnée par Moyse, ou pour dire mieux par Dieu même, & que les Patriarches pratiquoient avant la loi écrite, étoit adoptée par les Patriarches, & par les gentils. C'est de-là qu'on appelloit parmi les Grecs *Sacré* mariage, ἱερὸν γάμον, puisqu'on le faisoit précéder de sacrifices, qu'ils appelloient, προγάμια προτέλεια, & qu'offroient à Junon, à Venus, à Diane, & aux autres Divinités payennes, dont les prêtres imploroient l'assistance, & la protection pour les futurs époux. Rome Payenne qui respectoit Junon comme étant la Divinité qui présidoit aux mariages, ne négligeoit pas l'usage des auspices, & des sacrifices avant que de les contracter. Pitiscus, Nieuport, & plusieurs autres auteurs parlent des nombreuses, & différentes cérémonies que les Romains pratiquoient à cet égard du tems du Paganisme.

Les Benédictions nuptiales ne sont blamables en la personne des Payens, qu'en ce qu'elles sont adressées à des fausses Divinités, mais étant faites à l'honneur du vrai Dieu, elles méritent l'approbation, & le respect des hommes sensés qui professent la religion catholique, qui nous apprend, n'y avoir aucun abus, dans la loi qui oblige les futurs époux à recevoir la bénédiction nuptiale des mains des Prêtres, & que la loi Ecclésiastique qui a prescrites les cérémonies sacrées propres à cette bénédiction, n'est mauvaise d'aucun côté, puisqu'en nécessitant les hommes à s'y soumettre, on leur fait pratiquer ce qui est juste en soi, & ce qui leur est avantageux à toute sorte de titre.

Jesus-Christ a placé dans son Eglise des Evêques, & des autres Pasteurs, pour que les chrétiens leur fussent soumis dans les choses sacrées, & spirituelles comme est le mariage que le même divin Redempteur a élevé à la dignité, & au degré de sacrement; quiconque oseroit attaquer cette vérité, resisteroit aux ordres divins, comme l'atteste S. Paul qui approuve aussi que les ministres des autels, se procurent leur subsistance par les offrandes des fideles: il n'y a donc rien d'extraordinaire ni de blamable dans les oblations qu'on est en usage de faire en certains pays lors des bénédictions nuptiales.

Ce que les auteurs protestans, & surtout Bohmer écrivent à cet égard n'est pas exempt d'erreur; on pouvoit citer à leur place le Cardinal Baronius qui en parle sçavamment sous l'année 57. Pamelius tome 1. de sa Collection liturgiques Ildebrande qui quoique protestant en parle selon la vérité, & sur-tout Jean Filesac, Jacques Goar le Dominicain, qui vivoient à Paris, & qui y composerent leur ouvrage: le premier dans son traité *de uxore justa*, & dans le Livre II. *electorum*; & le second en ses notes sur l'Eucologe, ou Rituel des Grecs parlent d'une maniere diffuse de l'antiquité de la Bénédiction nuptiale, laquelle, selon le sentiment de Pamelius, fut ordonnée par le Pape Evariste, & qu'on lit dans Tertullien, & dans plusieurs anciens auteurs & Peres de l'Eglise (*A*).

NUR, (*Geog.*) ville d'Aſie dans le Zagataï, entre Samarcande & Bacare, preſque à égale diſtance des deux villes. *Long.* 85. 30. *lat.* 38. 25. (*D. J.*)

NUREMBERG, *ou* NURIMBERG, (*Géograph.*) ville impériale d'Allemagne dans le cercle de Franconie, dont elle eſt la capitale.

Laiſſons-là les faits qui regardent l'antiquité de ſon origine; ce n'eſt point des Nérons que cette ville tire ſon nom, mais plutôt des Noriques dont elle a été la métropole. Elle reçut la religion chrétienne ſous le regne de Charlemagne, & elle fut ſoumiſe immédiatement à l'empire par l'empereur Louis III. Ce fut à *Nuremberg* que ſe tint, ſous Othon I. la premiere diete de l'Empire, en l'année 938 ſous le regne de Charles IV. c'eſt-à-dire, au milieu du xiv. ſiecle, cette ville reçut les accroiſſemens qui la rendirent à-peu-près telle qu'elle eſt, hormis l'univerſité, qui fut érigée en 1632. Son domaine eſt conſidérable: auſſi paie-t-elle pour ſon mois romain 1480 florins en argent. Son gouvernement eſt très-ſage, & ſes magiſtrats travaillent à y faire fleurir le commerce, les ſciences & les arts. On y voit un arſenal bien fourni, une riche bibliotheque & un obſervatoire. Il y a pluſieurs manufactures d'étoffes, & on y travaille beaucoup & très-artiſtement, en montres, en ouvrages de cuivre, & en clinquaillerie. On y profeſſe la religion luthérienne, & les autres y ſont tolérées.

Nuremberg eſt ſituée dans un terrein ſabloneux ſur le Fignitz, qui la coupe en deux parties, à 20 lieues N. O. de Ratisbonne, 34 N. O. de Munich, 24 N. d'Augsbourg, 100 N. O. de Vienne, & à 150 E. de Paris. *Long.* 28. 44. *lat.* 49. 25. ou plutôt la différence des méridiens entre Paris & *Nuremberg* eſt de 35′. 27″. dont *Nuremberg* eſt plus oriental que Paris.

Comme cette ville a toujours encouragé les ſciences, il n'eſt pas étonnant qu'elle ait produit pluſieurs gens de lettres. Je nommerai ſeulement les principaux.

Besler (*Baſile*) eſt connu des Botaniſtes par le magnifique ouvrage intitulé *hortus Eyſtetenſis*, Norib. 1613. 4. vol. *in-fol. charta maxima*. Son parent Michael Rupert Besler étudia l'Anatomie, & mourut en 1661 à 54 ans. Ce dernier a mis au jour *gazophylacium rerum naturæ*, Lipſ. 1716 *in-fol.*

Camerarius (*Joachim*) s'attacha à l'étude de la Médecine & de la Botanique, & publia quelques ouvrages en ce genre. Il eſt mort en 1598 à 64 ans.

Crellius (*Jean*) mort à Cracovie en 1632 à l'âge de 42 ans, a été le plus habile & le plus grand défenſeur du ſocinianiſme. Tous ſes ouvrages ſont extrémement recherchés.

Hanſacks, cordonnier, ſe mit à la tête de la confrérie des poëtes artiſans d'Allemagne, & publia pluſieurs volumes de vers de ſa façon; mais il n'avoit pas, comme M. Adam, le génie poétique.

Hoelztin (*Jérémie*) profeſſeur en grec à Leyde, ſuccéda à Voſſius, & traduiſit Apollonius de Rhodes. L'édition eſt de 1641. *Lugd. bat. ex officina Elzeviriana.* M. Ménage n'en parle pas avantageuſement. Il mourut en 1641.

Oſiander (*Luc*) a fait pluſieurs ouvrages théologiques. Il mourut en 1604, âgé de 70 ans. Tous les Oſianders ſe ſont diſtingués en ce genre.

Wagenſeil (*Jean Chriſoſtome*) devint profeſſeur en hiſtoire, en droit, & en langues orientales à Altorf, où il mourut, en 1705, à 72 ans. On recherche encore ſon ouvrage intitulé *tela ignea ſatanæ*, 2 *vol. in-4°.*

Walther (*D. Michel*) prédicateur, a publié dans le dernier ſiecle quelques ouvrages latins ſur la théologie. Il mourut en 1662 à 69 ans.

Entre les artiſtes de *Nuremberg*, on peut nommer *Pens* & *Cart* (*Pierre*) J'ai parlé de Pens au *mot* GRAVEUR. Cart ſe diſtingua dans l'Architecture: il bâtit, en 1597, le pont de pierre qu'on voit à *Nuremberg* ſur la Pénitz. C'eſt un pont d'une ſeule arcade, qui, d'une baſe à l'autre porte 97 piés d'étendue, 13 ſeulement d'élevation, & 50 de largeur. (*D. J.*)

NUREMBERG, EMPLATRE DE (*Pharmacie*) prenez minium demi-livre, huile roſat, ou plutôt huile d'olive pure 20 onces, cire jaune une livre, camphre & ſuif de cerf, de chacun ſix dragmes. Faites avec ſuffiſante quantité d'eau commune aux emplâtres, ſelon l'art.

Cet emplâtre eſt très-bon, parce qu'il eſt très-ſimple. Il eſt tout auſſi contentif, tout auſſi aglutinatif, tout auſſi émollient, tout auſſi réſolutif, tout auſſi deſſicatif que l'emplâtre le plus compoſé; n'étoit le camphre, qui, s'il conſerve ſon activité dans ce mélange, peut rendre l'emploi de cet emplâtre ſuſpect dans les cas de grande inflammation; *l'emplâtre de Nuremberg* pourroit tenir lieu dans la pratique de tous les emplâtres. Peut-être même l'exception du cas d'inflammation exquiſe ne lui ôte-t-elle pas l'univerſalité: car dans ce cas, le mieux eſt de n'appliquer aucun emplâtre. (*b*)

NURSA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le *Piémont*. Virgile, Enéïd. *l. VII. v.* 744. la ſurnomme *Montoſa*. (*D. J.*)

NURSCIA, (*Mytholog.*) divinité autrefois adorée par un peuple du voiſinage de Rome, appellé les *Volſiniens*. On croit que c'eſt la fortune qu'ils adoroient ſous ce nom.

NUSCO, (*Géog.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la principauté ultérieure, au pié d'une montagne, à 6 lieues au S. E. de Benevent, avec un évêché ſuffragant de Salerne. *Long.* 32. 40. *lat.* 40. 52. (*D. J.*)

NUTATION, (*Botan.*) direction de la plante du côté du ſoleil.

Le ſoleil par ſon action ſur la ſurface ſupérieure des feuilles, change ſouvent leur direction, & les détermine à ſe tourner de ſon côté: c'eſt ce mouvement connu des Phyſiciens, qu'ils ont nommé la *nutation des plantes*.

Cette *nutation* eſt beaucoup plus ſenſible dans les feuilles des herbes, que dans celle des arbres. M. Bonnet a obſervé que celle de la grande & de la petite mauve, celle du trêfle, & de l'atriplex, ſuivent, en quelque maniere, le cours du ſoleil: au matin, leurs feuilles regardent le levant. Vers le midi, & vers le ſoir le couchant. Pendant que le ſoleil demeure ſous l'horiſon, & dans des tems couverts ou pluvieux, les feuilles des plantes qu'on vient de nommer, ſe diſpoſent horiſontalement, & préſententent leur ſurface inférieure à la terre. Les phénomènes du tourneſol, n'ont donc rien de particulier, & preſque toutes les plantes herbacées deviendront des tourneſols pour l'obſervateur, qui ſait les ſuivre avec attention. Les feuilles de la plupart des plantes ligneuſes ont trop de roideur pour ſe prêter auſſi facilement à toutes les impreſſions du ſoleil; elle s'y prêtent cependant aſſez ſouvent, & l'on ne manque pas d'obſervation en ce genre. Quelquefois même la plante s'incline vers le ſoleil, & en ſuit les mouvemens. (*D. J.*)

NUTATIONS, ſe dit *en Aſtronomie*, d'une eſpece de mouvement qu'on obſerve dans l'axe de la terre, en vertu duquel il s'incline tantôt plus, tantôt moins à l'écliptique.

La *nutation* de l'axe de la terre vient de la figure de cette planete, qui n'eſt pas exactement ſphérique, & ſur laquelle l'action de la lune & du ſoleil eſt un peu différente, ſelon les ſituations où ces deux aſtres ſont par rapport à nous. Car la terre n'étant pas un globe parfait, la force qui réſulte de l'action de la lune & du ſoleil ſur elle, ne paſſe pas toujours exactement par le centre de gravité de la terre, & par conſéquent elle doit produire dans ſon axe un petit mouvement de rotation.

M. Bradley eſt le premier qui ait obſervé ce mouvement, en 1747, qu'il a trouvé ſuivre à-peu-près la révolution des nœuds de la lune. J'ai démontré, en 1749, dans mes *recherches ſur la préceſſion des équinoxes*, que ce phénomene eſt en effet une ſuite du ſyſtème newtonien. *Voyez* PRÉCESSION & EQUINOXE.

M. Bradley, par ſes obſervations, détermine la *nutation* de l'axe de la terre de 18″. en tout, & cette *nutation* ſe fait dans le même tems que la révolution des nœuds de la lune; auſſi ai je trouvé par la théorie, que cette *nutation* doit ſe faire de la ſorte, & qu'elle dépend preſque entierement de l'action de la lune, & de la poſition de ſon orbite. Cette *nutation* produit en même tems dans la préceſſion des équinoxes une petite équation, qui dépend auſſi de la lune & de la poſition de ſes nœuds. *Voyez* PRÉCESSION & EQUINOXES; & comme la *nutation* vient preſque uniquement de la lune, au lieu que la préceſſion vient de la lune & du ſoleil; on tire de-là une méthode pour déterminer la maſſe de la lune. *Voyez* LUNE & *mes recherches ſur la préceſſion des équinoxes*. *Voyez* auſſi la ſeconde partie de mes *recherches ſur le ſyſtème du monde*, *art.* 302, où j'ai prouvé que M. Bradley eſt bien fondé à croire ſes obſervations de la *nutation* exactes, à 2″. près tout-au-plus. (*O*)

NUTRITION, ſ. f. (*Econom. anim.*) θρέψις, *nutritio*, *nutricatio*. C'eſt la fonction du corps vivant, par laquelle les parties qui le compoſent étant continuellement ſuſceptibles d'être enlevées les unes ou les autres, & étant ſéparées peu-à-peu du tout par l'action de la vie, ſont renouvellées & réparées par cette même action; enſorte que la reſtitution qui s'en fait par une ſuſception intérieure des parties des alimens, qui ſont analogues à celles qui forment les élemens de l'organiſation, & ceux des humeurs qu'elle renferme, eſt entierement propor-

tion-

tionnée dans l'état de santé, à la déperdition qui s'est faite, de ces élemens, soit pour la quantité, soit pour la qualité & pour la promptitude avec laquelle s'exécute cette réparation.

La *nutrition* n'est, par conséquent, pas autre chose que la conservation complette du corps animal dans toutes ses parties par rapport à la consistance & au volume qu'elles doivent avoir naturellement pour l'exercice de leurs fonctions respectives.

Le corps humain est composé de parties solides & de parties fluides: celles-ci sont les plus abondantes, comme on peut en juger 1°. par l'origine de la matiere de la nourriture, qui vient des alimens réduits à l'état de fluidité, qui est la seule forme sous laquelle ils peuvent pénétrer dans le tissu des parties où se fait la *nutrition:* 2°. par la quantité du sang & de la masse des humeurs. *Voyez* SANG, HUMEUR. 3° Par le rapport que l'on trouve entre la capacité des vaisseaux & les fluides qui y sont contenus. *Voyez* VAISSEAU. 4°. par les injections dans les cadavres. *Voyez* INJECTION *Anat.* 5°. par le peu de poids auquel est réduit le corps humain privé de ses fluides, l'effet de plusieurs sortes de maladie. 6°. par la distillation chimique, ou par le dessséchement des corps morts. *Voyez* SOLIDE, *Physiol.* FIBRE, *Econ. anim. &c.*

On conçoit aisément que, puisqu'il se fait, dans tous les corps inanimés, même les plus solides & les plus brutes, une dissipation continuelle de leurs parties, par la seule action de la matiere ignée, dont ils sont tous pénétrés, à plus forte raison, une pareille dissipation doit-elle avoir lieu & d'une maniere bien plus considérable, dans les corps qui, outre cette cause commune, sont doués d'un principe de mouvement, qui tend aussi sans cesse à détruire l'assemblage des parties qui forment les corps organisés; mais ce sont surtout les fluides contenus dans les organes, ceux qui sont aqueux principalement, qui sont le plus promptement emportés par l'effet de la chaleur animale, & du mouvement des humeurs. La transpiration sensible qui se fait par les tégumens & par les poumons est au moins de trois à quatre livres par jour (*Voyez* TRANSPIRATION); & les parties les plus grossieres de nos fluides, les plus disposées à la coagulation par l'effet du repos & du froid, sont continuellement portées à se dissoudre par le mouvement animal & la chaleur vitale, portée à 96 degrés du thermometre de Farenheit, qui est la mesure ordinaire de celle de l'homme dans l'état de santé; effet du frottement des globules des humeurs, contre les parois des vaisseaux & de ces mêmes globules entr'eux (*voyez* CHALEUR ANIMALE) jusqu'à ce qu'ils parviennent à s'atténuer, à se diviser, à se volatiliser. *Voyez* MOUVEMENT, *Physiolog.* CIRCULATION, PUTRÉFACTION.

On doit observer, par rapport à la dissipation du fluide animal, que l'urine elle-même en fait une grande partie, parce qu'elle n'est pas seulement composée des parties aqueuses de la boisson ou des parties excrémenticielles des alimens: il s'y trouve encore beaucoup des humeurs de l'animal, puisqu'elle a tant de disposition à se pourrir, à devenir alkaline, & qu'elle contient des parties huileuses, spiritueuses, volatiles; on peut ajouter encore que, par la voie des selles, il sort aussi chaque jour ordinairement de la bile & du différent suc intestinal excrémenticiel à la quantité de plusieurs onces.

Toutes ces différentes sortes de dissipation des fluides du corps animal sont suffisamment prouvées par l'inspection, par la pondération & par les effets de l'exercice, du travail excessif, par ceux de la fievre, des purgatifs & de toutes les évacuations artificielles, qui produisent une diminution considérable du poids du corps, par la maigreur & le dessséchement, qui sont les suites de ces déperditions excessives.

Ainsi, la dissipation continuelle des fluides du corps vivant étant suffisamment établie, il s'agit à présent d'examiner celle des parties solides: elle se démontre facilement par ses causes: en effet, les colonnes du sang, c'est-à-dire, de celui de nos fluides qui est mû avec le plus de force & de vitesse, étant par l'action du cœur, poussées avec impétuosité contre les courbures, les angles des vaisseaux, & les points de rétrécissement de leur cavité, contre ceux de séparation entre leurs ramifications, en écartent les tuniques, les redressent, les alongent & les mettent dans un état de distractilité, qui ne cesse avec tous les autres effets qui s'ensuivent, que lorsque la force de l'impulsion cesse elle-même, & que la force d'élasticité des fibres reprend le dessus & les remet dans l'état de flexion qui leur est naturel; ce qui produit des efforts alternatifs qui se répetent environ cent mille fois par jour, & seroient suffisans par les frottemens qui s'ensuivent pour user des machines de bois très-dur, & même de métal.

Ainsi, il ne doit pas paroître surprenant qu'il se fasse une déperdition de parties dans les organes du corps humain, qui ne sont composés que d'une terre friable, dont les particules ne sont unies entr'elles que par la seule force de cohésion dont elles sont douées, comme le prouve la combustion des os, & même celle des cheveux, & sans perdre leur forme; & par la matiere mucide visqueuse, qui entre dans la composition de toutes les parties solides de l'animal. Ensorte que ces parties considérées en détail ont si peu de consistence, qu'elle peut être détruite par la dissolution qu'operent la chaleur animale, la putréfaction qui les réduisent en une espece de liquament mucilagineux dans lequel il ne reste plus aucune marque d'organisation.

La dissipation des élemens de nos solides qui exige la réparation, la nutrition dans tous le cours de la vie se fait dans tous les vaisseaux de notre corps, c'est-à-dire dans toutes les parties qui le composent; puisqu'elles ne sont toutes qu'un assemblage de vaisseaux: mais c'est sur les plus petits, qui forment la surface intérieure des grands, que portent les effets du frottement, du tiraillement, par lesquels les élemens des fibres, qui forment leurs tuniques, étant ébranlés par la répétition des chocs qu'ils éprouvent, & les fibres elles mêmes étant alongées, il se fait un écartement entre les particules terreuses & glutineuses dont elles sont formées, & il s'ensuit nécessairement une diminution dans la force de cohésion, qui unit ces élemens entr'eux; ensorte que cette force n'est plus suffisante pour résister à l'effort, à l'*abrasion*, qui enleve, qui détache entierement celles des particules élementaires qui cedent le plus, & qui, ayant éprouvé le plus d'ébranlement, se trouvent le plus disposées à la solution de continuité; & sont, en conséquence, séparées en tous sens de tous les élemens voisins, au point d'être entierement hors de la sphère d'attraction réciproque, & d'être entraînées par le torrent des fluides, avec lesquels il est un contact immédiat, de maniere qu'il se fait un vuide, une fossette à la place de la particule qui est emportée; laquelle fossette est remplie en même tems par une autre particule analogue, fournie par l'humeur lymphatique mucide, lente, contenue dans les vaisseaux nourriciers; ensorte que cette particule, proprement alimentaire, qui est un mélange d'élemens de terre & de gluten, se moule dans le vuide, le scrobicule de la membrane ou tunique du vaisseau simple, & ne differe de la particule qu'elle remplace, qu'en ce que la nouvelle a plus de viscosité, de force, de cohésion, n'ayant pas encore été exposée à l'action du frottement, à la chaleur animale qui subtilisent, qui volatilisent les élemens même des parties solides, & qui font bientôt éprouver à son tour la même altération à la particule subsidiaire, comme à toute autre: ensorte qu'elle est aussi enlevée à son tour, & remplacée par une autre, ce qui se répete ainsi continuellement dans tous les points du corps, plus ou moins promptement, à proportion que les parties sont plus ou moins exposées à l'action de la vie.

On voit par-là que les corps animés ne pourroient pas subsister long-tems, s'il n'y avoit quelque chose de propre à réparer les pertes qu'ils font continuellement, puisque dans toute leur étendue il n'y a pas une seule partie qui ne perde quelque chose à chaque instant.

Cette déperdition est très-considérable pendant les premieres années de la vie, que toutes les parties solides sont plus molles, & qu'elles sont plus en mouvement: elle diminue à proportion qu'on avance en âge; mais il s'en fait toujours: ensorte que pendant l'enfance & la jeunesse, la dissipation est proportionnée à la quantité de matiere mucilagineuse, qui abonde alors dans la masse des humeurs pour fournir celle de la nutrition: la quantité de la dissipation, comme celle de cette matiere, diminue de plus en plus, à mesure qu'on avance en âge, que toutes les parties solides acquierent plus de consistence, & tendent presque toutes à l'ossification. *Voyez* VIEILLESSE.

Ce n'est pas dans le même tems qu'il est enlevé des parties élémentaires de tous les points de la fibre par les frottemens, par les chocs qu'éprouvent les solides de notre corps; chacune de ces parties se trouvant douée respectivement d'une force de cohésion un peu différente, eu égard au plus ou moins d'efforts qu'elle a essuyés, qui tendent à détruire cette force, c'est-à-dire, à la surpasser & la rendre nulle, résiste plus ou-moins à ces efforts, par lesquels elle doit être tôt ou tard séparée du tout qu'elle compose, selon que cette force est plus ou moins considérable, à proportion que cet effort est

eſt plus ou moins violent, & que l'organe dans le tiſſu duquel il ſe fait a plus ou moins de conſiſtence.

C'eſt dans l'intérieur des grands vaiſſeaux où le mouvement des humeurs, leur choc contre les parois ſont les plus conſidérables, que ſe fait en conſéquence l'enlevement des parties élémentaires des ſolides, c'eſt-à-dire, des élémens des fibres qui forment les membranes extrèmement déliées des vaiſſeaux ſimples, dont l'aſſemblage compoſe les tuniques, & conſéquemment les ſurfaces intérieures de ces grands vaiſſeaux.

Mais ce ne peut être que dans les petits vaiſſeaux ſimples, qui forment les tuniques des grands vaiſſeaux, que peut ſe préparer & s'opérer la répartition des particules enlevées, parce que les humeurs contenues dans ces petits vaiſſeaux étant très-éloignées du principe d'impulſion, & ayant eu dans leur cours une infinité de réſiſtances à ſurmonter, leur mouvement progreſſif, qui ne ſubſiſteroit plus dans les derniers vaiſſeaux, ſans l'action que leur donne vraiſſemblablement l'irritabilité dont ils ſont douées, ce mouvement ne peut au moins qu'être très petit, & favoriſer conſéquemment l'application des particules deſtinées à remplacer par *intus-ſuſception* celles qui ont été emportées au-dehors de ces vaiſſeaux ſimples; enſorte que comme c'eſt l'effort qui ſe fait à la ſurface extérieure de ces petits vaiſſeaux qui forme l'intérieur des grands, que l'on doit regarder comme étant la cauſe qui tend continuellement à détruire toute la conſiſtance des ſolides, la lenteur du mouvement des humeurs dans les vaiſſeaux ſimples, concourt à opérer l'*intus-ſuſception* des particules nourricieres qui s'oppoſe à cette deſtruction, en tant que la force d'attraction & de cohéſion dont elles ſont ſuſceptibles d'éprouver les effets de la part des parois des ſcrobicules ou cavités formées par l'enlevement des particules élémentaires, l'emporte ſur le peu de force d'impulſion qui leur reſte pour être portées plus avant dans leurs propres vaiſſeaux, ou même la ſimple force de ſuction, ſemblable à celle des tubes capillaires ou des racines des plantes, peut ſuffire vraiſſemblablement pour conſerver le cours des fluides contenus tant qu'ils reſtent ſous cette forme.

Il n'y a d'ailleurs que les parties ſurabondantes du ſuc nourricier qui ne ſont pas employées à leur deſtination, qui arrivent à l'extrémité des arteres nevro-lymphatiques, qui ſont les véritables vaiſſeaux nourriciers, pour être reportées dans la maſſe des humeurs par les veines correſpondantes, tandis que les particules enlevées des parois des grands vaiſſeaux ſont entraînées dans le torrent de la circulation, où elles ſe mêlent au ſang & aux autres humeurs, comme parties redevenues ſuſceptibles d'entrer dans la compoſition des fluides du corps animal; mais d'une maniere qui les rend impropres à former de bonnes humeurs. La chaleur & le frottement qui la produit, dont elles ont éprouvé les effets, les ayant fait dégénérer, en leur faiſant contracter une qualité lixivielle, qui ne les diſpoſe qu'à ſe mêler à la partie excrémenticielle de la maſſe des humeurs, avec laquelle elles ont le plus d'analogie, à être ſéparées de cette maſſe par les vaiſſeaux propres, à les attirer, à les recevoir, pour être rejettées hors du corps par les organes deſtinés à cet effet.

D'où il ſuit que les alimens ou les corps deſtinés à fournir la nourriture de l'animal, étant la plûpart ſous forme ſolide, ne contribuent à leur deſtination, qu'après avoir paſſé ſous forme fluide dans la maſſe des humeurs, par l'extrait qui ſe fait de la matiere alimentaire dans les premieres voies ſous le nom de *chyle*, lequel eſt encore un aſſemblage groſſier de parties hétérogenes, parmi leſquelles ſe trouvent la véritable matiere de la *nutrition*, qui ne ſe développe & n'eſt ſuffiſamment préparée, atténuée, qu'après avoir ſouffert différentes élaborations, d'abord ſous la forme de ſang, enſuite ſous celle de lymphe, qui ſe ſubtiliſe & s'évapore de plus en plus, en paſſant par différentes filieres de vaiſſeaux toujours plus petits & toujours moins compoſés, juſqu'à ce qu'il ſoit parvenu à la derniere diviſion des vaiſſeaux, qui ſont ceux dans la compoſition deſquels il n'entre que des fibres ſimples, élémentaires, formées par conſéquent de particules plaſtiques, de la même nature que le fluide qu'ils contiennent, qui a toutes les qualités requiſes pour entrer dans la compoſition des fibres ſimples, dont ſont formées toutes les parties ſolides, tous les organes, qui n'en ſont que des aggrégés.

Ainſi l'extrait des alimens devenu un fluide, qui conſerve cette forme pour paſſer en maſſe par différentes élaborations, redevient ſolide en détail, en parvenant à ſa deſtination principale, qui eſt de nourrir le corps, en formant ou reparant ſes parties ſolides, pour reprendre enſuite de nouveau ſa fluidité, lorſqu'il ne forme plus que les débris de ces mêmes ſolides, dans la compoſition deſquels il étoit entré par l'action de la vie, & dont il a été tiré par l'effet de cette même action: enſorte que par une admirable diſpoſition de la machine humaine, le principe de la vie, qui eſt en même tems inévitablement un principe de deſtruction, prépare auſſi & opere en même tems ce qui eſt néceſſaire pour corriger ce mauvais effet, & devient par ce moyen un principe de conſervation, tant que l'état de ſanté ſe ſoutient & entretient les diſpoſitions néceſſaires pour ce principe, parce que ce n'eſt que du concours de toutes les fonctions, dont l'exercice eſt bien réglé & ſe fait bien naturellement, que réſultent les conditions pour une bonne *nutrition*.

Voilà ce qui paroît pouvoir être dit de plus vraiſſemblable & de plus conforme, à ce que l'on connoît des opérations de l'œconomie animale, relativement à l'organiſme & au méchaniſme de la *nutrition*, qui, au reſte, a toujours été regardée comme un des plus grands myſteres de la nature, & qui a conſéquemment fourni matiere, ou au moins donné lieu aux hypotheſes (en trop grand nombre, & dont l'expoſition ſeroit trop longue, même en précis, pour trouver place ici), que les phyſiologiſtes ont propoſées pour tenter de deviner le ſecret que la nature ſemble juſqu'à préſent s'être réſervé à cet égard: enſorte que les moyens dont elle ſe ſert pour la conſervation des individus, ne ſont pas moins cachés, que ceux qu'elle emploie pour la conſervation de l'eſpece. *Voyez* GÉNÉRATION.

Les lumieres de la théorie ne peuvent donc qu'être extrèmement bornées, lorſqu'on eſt réduit à conjecturer ſur les cauſes & les effets phyſiques qui ſe dérobent à nos ſens, comme il en eſt de l'opération dont il s'agit: mais il eſt preſqu'auſſi avantageux d'avouer ſimplement notre ignorance à cet égard, & la difficulté de la diſſiper, comme à l'égard de toutes les autres premieres cauſes phyſiques, telles que la gravitation, l'attraction, l'élaſticité, *&c.* pour épargner des recherches, qui, après tout, ſont fort inutiles, puiſque les principes de ces objets étant bien connus, n'en ſeroient pas plus ſuſceptibles de modification de notre part, & que d'ailleurs il reſte toujours impoſſible de porter juſqu'à la démonſtration l'explication de pareils effets.

Tout ce qu'il y a de plus certain ſur la nature de la matiere de la *nutrition*, & qu'il importe de ſavoir, c'eſt que toutes les parties ſolides des animaux, les os même comme les chairs, dont on fait la décoction dans la machine de Papin, ſe diſſolvent entierement & ſe réduiſent en un ſuc qui paroît homogene, gélatineux & diaphane; d'où on peut conclure, que ce qui forme principalement le corps de l'animal, eſt ce qui réſulte conſtamment & également de toutes ſes parties; que c'eſt par conſéquent un fluide mucide qui fournit les élemens des fibres & les matériaux de tous les organes.

On obſerve que les premiers rudimens des animaux ſont formés d'un ſuc lymphatique de la nature du blanc d'œuf, & que les embryons mis dans de l'eau tiede, ſe liquéfient & ſe changent entierement en une matiere viſqueuſe, diaphane; d'où on peut inférer avec fondement que la matiere dont les animaux ſont engendrés, ſont formés originairement, doit auſſi être conſequemment celle de leur *nutrition*.

Ainſi il paroît que l'on peut aſſurer que la partie mucilagineuſe la plus fine des matieres deſtinées à notre nourriture, qui ſont portées dans la maſſe des humeurs & qui y éprouvent différentes élaborations, eſt le véritable ſuc nourricier: c'eſt pourquoi l'on obſerve que dans les animaux robuſtes, vigoureux, le ſang eſt fort chargé de parties gélatineuſes, & qu'au contraire il ne ſe trouve preſque point de parties concreſcibles dans le ſang des animaux qui périſſent par le défaut d'alimens ou par le maraſme, qui provient de ce que le ſang n'eſt pas propre à fournir le ſuc nourricier.

Ce n'eſt cependant pas la partie rouge du ſang qui ſert à la *nutrition* non plus que le chyle, dans leſquels il ne ſe trouve point de parties gélatineuſes bien travaillées, bien développées. Ces fluides operent la réplétion des vaiſſeaux, réparent par conſéquent la perte des fluides, qui ſe diſſipent continuellement. Ils fourniſſent auſſi plus ou moins les ſucs huileux qui forment la graiſſe, qui contribuent par conſequent à augmenter le volume du corps; mais ils n'ont pas les qualités néceſſaires pour nourrir immédiatament les parties qui les contiennent, pour entrer dans leur compoſition intime, & être changées en la propre ſubſtance de l'animal, en ce qui fait la matiere de ſes parties ſolides, des fibres qui forment toute ſon organiſation: ils ſont trop groſſieres pour pouvoir pénétrer dans les différentes diviſions

de

de filieres, par lesquelles cette matiere doit être filtrée, subtilisée avant d'être propre à remplir sa destination.

Il suit donc que puisque la véritable matiere de la *nutrition* est un suc gélatineux, les alimens qui contiennent le plus de matiere mucide, de cette matiere qui est regardée par un des plus ardens scrutateurs de la nature, le célebre Néedham, & par le savant auteur de l'histoire naturelle moderne, M. de Buffon, comme un composé de molécules organiques, sont les plus propres à réparer les pertes du corps animal, & à servir à sa conservation individuelle; au lieu que les matieres que l'on prend pour se nourrir, qui contiennent peu de suc gélatineux, ne fournissent que très-peu de suc nourricier, & sont par conséquent très-peu propres pour la nourriture: ainsi les chairs des jeunes animaux, comme les poulets, les agneaux, les veaux, celles des bœufs, des moutons, de la volaille; les œufs, le lait, les extraits de ces différentes matieres alimentaires faits par décoction ou de toute autre maniere qui peut séparer en plus grande abondance les sucs gélatineux mucides des parties fibreuses terreuses qui les contiennent, comme une éponge chargée d'eau, & forment la partie inutile, *inerte*, non alimentaire; en un mot des corps dans la nature destinés à fournir la matiere de la *nutrition*, sont les substances les plus propres à fournir une bonne nourriture, à réparer le sang & les autres humeurs d'où se tire le suc nourricier; lorsqu'il s'est fait une grande déperdition de ces différentes humeurs par maladie ou par toute autre cause; c'est par le défaut de matiere mucide, gélatineuse, c'est-à-dire, par le peu qu'en contiennent les substances végétales qu'elles sont très-peu propres en général, excepté leurs semences, à fournir une bonne nourriture. Ce sont les plantes succulentes, à fleurs cruciformes, dont la partie mucide est la plus analogue à celle des animaux & abonde le plus, qui, de tous les végétaux sont employés avec le plus d'avantage pour fournir la matiere de la *nutrition*.

En recherchant plus particulierement la nature de cette matiere, il paroît qu'on doit la regarder comme homogene, & d'une qualité égale, similaire dans toutes les parties où elle est distribuée & mise en œuvre pour sa destination; ensorte qu'elle ne differe dans ses effets, que par la figure, l'organisation même de la partie, à la nutrition de laquelle elle est employée. Cette qualité de la matiere nourriciere, Galien l'appelloit *douce*; ce qui ne signifie autre chose dans le sens d'Hippocrate, qu'une qualité tempérée, dans laquelle rien ne domine, rien n'est irritant, & pour ainsi dire, altérant. Cependant il paroît, selon les observations d'un savant physicien chimiste, M. Venel, professeur à Montpellier, que la plus grande partie des alimens, & les meilleurs, renferment dans leur substance nourriciere, une sorte de sel qu'il appelle *microcosmique*, c'est-à-dire, *animal*, qui venant à se développer à force d'élaborations dans les différens vaisseaux par où elle est filtrée, sert à aiguiser le suc nourricier parvenu dans les dernieres filieres de ses propres vaisseaux, & à donner de l'activité aux fibres élémentaires de l'organisation: ce qui peut contribuer beaucoup à différens phénomenes de l'économie animale. *Voyez* SEL, ANIMAL, IRRITABILITÉ.

Ne pourroit-on pas ajouter en passant, à l'occasion du sel animal dont il vient d'être fait mention comme propre à favoriser la faculté irritable des solides, que ce peut être aussi ce mixte qui, étant trop développé ou trop abondant, excite avec excès cette propriété des solides dans plusieurs maladies inflammatoires, dans les fievres lentes, hectiques, dans les cacochimies chaudes, rhumatismales, arthritiques, cause une crispation dans les vaisseaux nevro-lymphatiques, qui ne permet plus la distribution du suc nourricier, le fait refluer dans la masse du sang où il fournit la matiere plastique, concrescible, qui forme la coëne que l'on voit souvent dans les maladies se former sur la surface du sang qui est tiré par la saignée, où il est si dominant dans la masse des humeurs, qu'il détruit la consistence, la viscosité nécessaire au suc nourricier, qui revient par-là trop fluxile & susceptible de se dissiper, en se mêlant à la sérosité excrémenticielle, qui forme la matiere de la transpiration & des urines, ou qui prend son cours quelquefois par la voie des selles, ou qui se répand sur la masse dans quelques cavités sans issue, d'où s'ensuivent la maigreur, le dessêchement, qui résultent presque toujours de ces évacuations ou de ces hydropisies colliquatives.

Ne peut-on pas dire encore que, comme la qualité mucilagineuse balsamique des humeurs dans les premiers tems de la vie (d'où par conséquent celle du suc nourricier) favorise l'accroissement, la qualité saline ammoniacale que contractent de plus en plus les humeurs à mesure qu'on avance en âge, établissent peu à peu l'espece de cacochimie naturelle qui opere tous les mauvais effets de la vieillesse, pareils à ceux qui produisent la plûpart des maladies dont on vient de parler, dont le principal effet est aussi de procurer, pour ainsi dire, une vieillesse anticipée?

Quoi qu'il en soit, de ces conjectures qui ne paroissent pas sans utilité, ni déplacées dans cet article, il reste au moins certain que le suc nourricier est de toutes les humeurs du corps humain, celle qui est la plus animale, puisqu'elle est la seule qui puisse se changer en la propre substance de l'animal, par l'analogie qu'elle a acquise avec les élémens qui le composent, par la qualité plastique que lui ont donnée les plus grandes élaborations qui puissent s'operer dans le corps animal, qui la font passer par le dernier degré d'atténuation, de coction possibles dans cette machine vivante, pour la séparer de tout ce qui lui est étranger; mais de façon qu'à mesure qu'elle acquiert la plus grande fluidité pour pénétrer dans les filieres les plus fines que l'on puisse concevoir, elle devient par sa nature mucilagineuse & par la lenteur de son mouvement de plus en plus disposée à la concrétion.

On a cru que le fluide des nerfs se mêle au suc nourricier, parce que toutes les grandes évacuations qui sont suivies de la maigreur, de l'exténuation, sont aussi accompagnées de beaucoup de foiblesse; mais 1°. la qualité des fluides dont il s'agit, n'a aucune analogie, est entierement opposée, parce que celui des nerfs ne peut être composé de parties mucilagineuses, mais huileuses, sulphureuses, électriques, & doit avoir par conséquent, par sa nature & par sa destination, le plus grand éloignement à devenir concrescible comme le fluide nerveux 2°. L'effet qui vient d'être allégué, peut être attribué tout simplement à ce que les évacuations dissipent la matiere du fluide nerveux, comme celle de la *nutrition*; d'où suit le relâchement des nerfs, qui ne doivent leur ressort qu'au fluide qu'ils contiennent; d'où s'ensuit que lorsque ce ressort manque dans le genre nerveux en général, ou à l'égard d'une partie quelconque, le suc nourricier, en conséquence, n'est point préparé & distribué dans les vaisseaux avec les qualités convenables.

Il en est de même lorsque la circulation du sang est
distribuée dans une partie, comme par la ligature d'une
artere, d'un nerf, ou par la paralysie: ces différentes lé-
sions nuisent considérablement au méchanisme & à l'or-
ganisme de la *nutrition*, par l'action affoiblie, empêchée
des solides de cette partie, & le déréglement dans le mouvement d'impulsion des fluides qui doivent y être distribués; ce qui donne lieu à ce que la *nutrition* est plus ou moins imparfaite, & que la maigreur, le dessêchement, ou la bouffissure & le relâchement des fibres musculaires succedent dans les parties viciées; ce qui est plus sensible encore dans les plaies de ces parties, où il ne se forme que de mauvaises chairs fongueuses, blaffardes, qui ne peuvent jamais former une bonne cicatrice.

L'excès dans l'évacuation de la liqueur séminale par l'exercice vénérien, par la répétition trop fréquente des pollutions involontaires, des pollutions nocturnes occasionnées par des rêves & par toute autre cause que ce puisse être, mais sur-tout par la masturbation, est une des causes des plus considérables & des plus communes du défaut de *nutrition* & de l'épuisement qui s'en suit; parce que cette liqueur véritablement analogue au suc nourricier, par sa qualité mucilagineuse, plastique, & par l'élaboration qu'elle éprouve, étant d'ailleurs destinée en grande partie à être repompée dans la masse des humeurs, est un des principaux moyens que la nature employe pour entretenir la sensibilité, l'irritabilité convenables dans toutes les parties solides des mâles; ce qui contribue le plus à établir la force, la robusticité qui les distinguent entre les deux sexes: effet que l'on peut encore attribuer au sel animal, dont la liqueur séminale doit être imprégnée, tout comme le suc nourricier, eu égard au rapport de ces deux fluides entr'eux. *Voyez* SEMENCE, IRRITABILITÉ.

Le spasme, le resserrement des nerfs qui gênent le cours des humeurs dans une partie quelconque, en y empêchant conséquemment la distribution du suc nourricier, nuisent aussi beaucoup à la *nutrition*, & peuvent causer la maigreur, le dessêchement des parties affectées.

L'exercice violent, le travail forcé, la fievre & toute agitation excessive du corps & d'esprit, doivent être aussi rangés parmi les causes qui peuvent le plus contribuer à altérer la qualité du suc nourricier, en détruisant sa qualité concrescible, plastique, en le volatilisant & le disposant à se dissiper sans remplir convenablement sa destination. Par la raison du contraire, le défaut

d'exer-

d'exercice, d'action des organes du mouvement animal, produit un embonpoint excessif, qui dépend cependant beaucoup plus de la réplétion des vaisseaux adipeux & des cellules graisseuses, que d'un excès de *nutrition* proprement dite, qui ne se fait même jamais parfaitement dans ce cas, & ne produit que des fibres lâches, des chairs molles, par le défaut d'élaboration suffisante du suc nourricier.

Dans les premiers tems de la vie, les fluides prédominent sur les solides qui sont alors très-flexibles, & pour ainsi dire ductiles. Les vaisseaux cedent aisément aux efforts des parties contenues; ils sont susceptibles d'une dilatation toujours plus considérable; ils s'étendent & s'alongent de plus en plus, ce qui exige une *nutrition* plus abondante que n'est alors la déperdition de substance par l'action de la vie, c'est ce qui forme l'accroissement. *Voyez* ACCROISSEMENT.

Dans un âge avancé, au contraire, les solides qui perdent peu-à-peu presque toute leur flexibilité, qui n'ont plus de ductilité, cedent difficilement à l'effort des fluides, se condensent de plus en plus; ensorte que les fibres de toutes les parties, bien loin de s'alonger & de s'étendre, ne permettent pas même que la réparation soit proportionnée aux pertes que font continuellement les solides; elles se raccornissent, les vaisseaux s'obliterent, se raccourcissent, & donnent lieu à un véritable décroissement, qui dépend principalement de ce que la contraction des vaisseaux l'emporte sur la force d'impulsion & de dilatation de la part des fluides. *Voyez* DÉCROISSEMENT.

Pour un plus grand détail sur tout ce qui a rapport à la *nutrition*, *voyez* principalement la physiologie de M. de Senac, connue sous le titre, *Essai de physique sur l'anatomie* d'Heister; *le Commentaire de la physiologie* de Boerhaave, de l'édition du baron de Haller, & la physiologie même de ce savant auteur, qui n'a point encore paru en entier, mais dont les premiers volumes font désirer les derniers avec le plus grand empressement.

NUTRITION, (*Jardinage.*) se dit des végétaux qui profitent beaucoup; ce qui contribue le plus à cette *nutrition*, ce sont les labours & les engrais que l'on donne à la terre.

Les vrais principes de la *nutrition* des plantes sont les pluies, la rosée, les parties nitreuses de l'air, les sels de la terre fermentés par les feux souterrains, & sécondés de l'ardeur du soleil.

NUTRITUM, (*Pharmac. & Mat. méd.*) Onguent *nutritum*: prenez de litharge préparée six onces, d'huile d'olive dix-huit onces, de vinaigre très-fort demi-livre; arrosez la litharge tantôt avec l'huile, tantôt avec le vinaigre, en agitant continuellement dans le mortier jusqu'à ce que vous ayez employé vos deux liqueurs, & qu'elles se soient unies à la litharge sous forme & en consistence d'onguent.

Le *nutritum* est fort recommandé dans les maladies de la peau accompagnées de rougeur, de chaleur & de démangeaison, principalement dans les dartres. Ce remede réussit communément lorsque ces incommodités sont légeres, & il calme au moins pour un tems celles qui sont plus rebelles. On redoute dans ce remede la vertu repercussive, qui peut en effet devenir nuisible par accident, c'est-à-dire, si les éruptions cutanées disparoissant brusquement par l'application de cet onguent, causent des accidens qui surviennent souvent à la guérison de ces maladies; mais le *nutritum* est communément trop peu efficace pour qu'il puisse passer en général pour un remede suspect. *Voyez* REPERCUSSIF. (*b*)

NUX INSANA, (*Botan. exot.*) nom donné par Clusius à un fruit des Indes qui cause des vertiges, ou un délire quelquefois de deux ou trois jours à ceux qui en mangent. Il vient sur un arbre grand comme un cerisier & à feuilles de pêcher. C'est un fruit gros comme nos petites prunes, rond, couvert d'une écorce dure, rude, rougeâtre, renfermant un noyau membraneux, noir, marqué d'une tache blanche, & entouré d'une pulpe noire, semblable à celle de la prune sauvage; ce noyau contient une amande ferme de couleur cendrée. (*D. J.*)

NUYS ou NEUS, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans l'électorat de Cologne. Elle appartenoit à la maison d'Autriche. Le duc de Parme la prit en 1580, & y exerça toutes sortes de barbaries. Elle est sur la petite riviere d'Erfft, à demi-lieue du Rhin, 2 S. O. de Dusseldorp, 6 N. de Cologne. *Long.* 24. 22. *lat.* 51. 18.

Schaaf (*Charles*), un des savans hommes de ce siecle dans les langues orientales, étoit de *Nuys*. L'université de Leyde l'appella dans son sein, & se l'attacha par ses bienfaits. Il mourut en 1729. Ses principaux ouvrages sont, 1°. *opus Aramæum*; 2°. *novum testamentum syriacum*, avec une traduction latine; 3°. *lexicon syriacum concordantiale*. (*D. J.*)

N Y

NYCTAGES ou NYCTAZONTES, s. m. (*Hist. ecclés.*) secte de ceux qui déclamoient contre la coutume qu'avoient les premiers chrétiens de veiller la nuit pour chanter les louanges de Dieu, parce que, selon eux, la nuit est faite pour le repos des hommes. Ce mot dérive du grec νὺξ, *nuit*.

NYCTALOPIE, s. f. (*Chirurgie.*) maladie des yeux qui empêche de voir pendant le jour & non pas pendant la nuit, ou indisposition des yeux qui fait que la personne qui en est attaquée, voit mieux la nuit que le jour.

Ce mot vient du grec νὺξ, *nuit*, & ἀλώπηξ, *renard*, parce qu'on dit que cet animal voit moins bien le jour que la nuit. Hippocrate a employé ce mot dans ce sens.

La *nyctalopie* vient, dit-on, de ce que les esprits sont trop dissipés dans le jour, & qu'ils le sont moins pendant la nuit. *Voyez* VUE.

La *nyctalopie*, selon Boerhaave, consiste en ce que l'uvée est sans mouvement, quoiqu'elle soit ouverte.

NYCTALOPIE se dit aussi d'une maladie des yeux toute contraire, qui empêche de voir lorsque le soleil se couche & que sa lumiere commence à diminuer. *Voyez* AVEUGLEMENT. C'est ce qu'on appelle en latin *nocturna cæcitas*.

En général on appelle de ce nom toute maladie qui empêche de voir à quelque tems particulier de la journée où les autres voient. Il n'y a aucuns signes auxquels on puisse reconnoître ces maladies; on n'en juge que sur la déposition des malades; ainsi on ne peut rien promettre sur la cure; il est même difficile de saisir une indication positive, & l'on se retranche sur l'usage des remedes généraux qui sont souvent infructueux.

Dans les *Transactions philosophiques*, on trouve un exemple d'un jeune homme de vingt ans qui avoit été affecté de *nyctalopie* dès son bas âge, & si jeune même, qu'il n'étoit pas en état de dire quand elle avoit commencé. M. Parham nous assure que ce jeune homme avoit la vûe très-bonne pendant le jour, mais qu'à la brune il ne voyoit plus du tout, & que la lumiere d'une chandelle ou le secours d'un verre, ne lui servoient de rien: que cependant en examinant ses yeux, il n'avoit pas trouvé qu'il y manquât rien; qu'il n'avoit point non plus de vertige, ni d'autre maladie de tête à quoi on pût attribuer cette indisposition de sa vûe. Il s'élevoit sur ses yeux, comme nous le rapporte le sieur Parham, une espece de nuage qui s'épaississoit par degrés comme un brouillard à mesure que le jour baissoit. Sa vûe étoit la même dans les différens aspects de la lune; la lumiere du feu ou de la chandelle ne lui faisoient point de peine, & l'hiver & l'été étoient pour sa vûe la même chose.

Le docteur Briggs essaye de rendre raison de ce cas, de la maniere qui suit: „ comme il s'éleve pendant le „ jour une grande quantité de vapeurs, qui se condensant „ par la fraîcheur du soir, retombent & rendent plus épais „ l'air qui est voisin de la terre; les humeurs pouvoient „ être affectées de même dans les yeux de ce jeune hom„ me, & devenir le soir plus grossieres & plus troubles: „ de même que nous voyons souvent l'urine devenir „ plus claire ou plus trouble, selon qu'elle est échauffée „ ou refroidie; & qu'au moyen de cet épaississement „ des humeurs, les rayons éprouvant une réflexion ou „ une réfraction excessive, ne parviennent pas jusqu'à „ la rétine, ou ne l'affectent que foiblement „.

NYCTELIES, ou NYCTILÉES, (*Hist. anc.*) orgies ou fêtes de Bacchus qu'on célébroit pendant la nuit: ce mot est grec & composé de νὺξ, *nuit*, & de τελεῖν, *former*, *accomplir*. C'étoit un de ces mysteres ténébreux où l'on s'abandonnoit à toutes sortes de débauches. La cérémonie apparente consistoit dans une marche ou course tumultueuse que faisoient dans les rues ceux qui célébroient cette fête, portant des flambeaux, des bouteilles, & des verres, & faisant à Bacchus d'amples libations. On renouvelloit ces cérémonies à Athènes tous les trois ans au commencement du printems. On célébroit aussi des fêtes de même nom en l'honneur de Cybele. *Voyez* BACCHANALES.

NYCTEMERON, s. m. (*Astron.*) c'est le nom que les Grecs donnoient au jour naturel, ou au tems de la révolution diurne & apparente du soleil autour de la terre. *Voyez* JOUR.

Ce mot est formé des deux mots grecs νὺξ *nuit*, & ἡμέρα, *jour*; parce que le tems d'une révolution entiere du

du soleil autour de la terre, renferme la nuit & le jour. (*O*)

NYCTILEIUS, (*Mythol.*) Νυκτιλεῖος, surnom de Bacchus, pris des nyctilées qu'on célébroit en son honneur. (*D. J.*)

NYCTOSTRATEGE, (*Antiq. greq. & rom.*) νυκτοστρατηγοι, en latin *nyctostrategus*, officier principal chez les anciens, préposé pour prévenir les incendies pendant la nuit, ou pour les éteindre; à Rome ils avoient par cette raison le commandement de la garde; & en conséquence de leur charge & de leur nombre, on les appella *triumvirs de nuit*, *nocturni triumviri*. (*D. J.*)

NYECARLEBY, (*Géog.*) petite ville de Suede dans la Finlande, sur la côte orientale du golfe de Bothnie, au midi de Jacobstat, & à l'embouchure d'une petite riviere.

NYLAND, (*Géog.*) province de Suede, sur le golfe de Finlande, où elle s'étend l'espace de 40 lieues marines du levant au couchant. Elle est bornée au nord par la Tartarie, à l'orient par la riviere de Kymen qui la sépare de la Carélie finoise; au midi par le golfe de Finlande, & à l'occident par la Finlande méridionale. Borgo, Rasebourg, & Helsingfors, sont les principaux lieux de cette province.

NYMBOURG, (*Géog.*) ville forte de Bohème, sur l'Elbe, entre Prague & Breslaw. Les troupes saxonnes la prirent d'assaut en 1634, & passerent au fil de l'épée une partie de ses habitans. *Long.* 33. 1. *latit.* 50. 8. (*D. J.*)

NYMPHAGOGE, (*Antiq. greq. & rom.*) νυμφαγωγοί, en latin *nymphagogus*; on appelloit *nymphagoges* chez les anciens, ceux qui étoient chargés de conduire la nouvelle fiancée de la maison paternelle à celle de son nouvel époux. (*D. J.*)

NYMPHARENA, (*Hist. nat.*) nom donné par Pline à une pierre qui se trouvoit en Perse, & qui ressembloit aux dents de l'hippopotame. Peut-être étoit-ce quelque ossement de poisson, que l'on trouve quelquefois dans le sein de la terre.

NYMPHARUM INSULÆ, (*Géog. anc.*) petites îles flottantes de la Lydie, au milieu d'un étang. Pline en parle, & les appelle *insulæ salutares*; il y en avoit de semblables dans le lac calamina.

NYMPHATÈS, (*Géog. anc.*) Pline écrit *Nyphatès* montagne de la grande Arménie, où, selon Strabon, le Tigre prenoit sa source. (*D. J.*)

NYMPHE, s. f. (*Mythol.*) ce mot signifie en latin *une nouvelle mariée*; mais c'est toute autre chose dans la Mythologie: les Poëtes l'ont donné à des divinités subalternes, dont ils ont peuplé l'univers. Il y en avoit qu'on appelloit *uranies* ou *célestes*, qui gouvernoient la sphere du ciel; d'autres *terrestres* ou *épygies*: celles-ci étoient subdivisées en *nymphes* des eaux, & *nymphes* de la terre.

Les *nymphes* des eaux étoient encore divisées en plusieurs classes; les *nymphes* marines appellées *océanides*, *néréides*, & *mélies*. Les *nymphes* des fontaines, ou naïades, crénées, pégées: les *nymphes* des fleuves & des rivieres, ou les potamides: les *nymphes* des lacs, étangs, ou lymnades.

Les *nymphes* de la terre étoient aussi de plusieurs classes; les *nymphes* des montagnes qu'on appelloit *oréades*, *orestiades* ou *orodemniades*: les *nymphes* des vallées, des bocages, ou les napées: les *nymphes* des prés ou limoniades: les *nymphes* des forêts, ou les dryades, & hamadryades. Tous ces noms marquoient le lieu de leur habitation.

Elles ont encore eu plusieurs autres noms: comme *ionides*, *isménides*, *lysiades*, *thémistiades*, & cent autres qu'elles tiroient du lieu de leur naissance, ou plûtôt des lieux où elles étoient adorées, comme Pausanias & Strabon les interpretent.

On n'accordoit pas tout-à-fait l'immortalité aux *nymphes*; mais Hésiode les fait vivre quelques milliers d'années. On leur offroit en sacrifice du lait, de l'huile, & du miel, & on leur immoloit quelquefois des chevres.

Il n'est pas aisé de découvrir l'origine de l'existence des *nymphes*, & des fables qu'on a débitées sur leur compte. Cette idée des *nymphes* est peut-être venue de l'opinion où l'on étoit anciennement, que les ames des morts erroient auprès des tombeaux, ou dans les jardins & les bois délicieux qu'elles avoient fréquentés pendant leur vie. On avoit même pour ces lieux un respect religieux; on y invoquoit les ombres de ceux qu'on croyoit y habiter; on tâchoit de se les rendre favorables par des vœux & des sacrifices, afin de les engager à veiller sur les troupeaux & sur les maisons. Meursius remarque que le mot grec *nymphé*, n'est autre que le mot phénicien *néphas*, qui veut dire *ame*; & il ajoute que cette opinion, ainsi que plusieurs autres de ce tems-là, tiroient leur origine des Phéniciens.

Cette conjecture sur l'origine des *nymphes* peut encore être appuyée par l'idée que l'on avoit que les astres étoient animés; ce qu'on étendit ensuite jusqu'aux fleuves, aux fontaines, aux montagnes & aux vallées, auxquelles on assigna des dieux tutélaires.

Dans la suite on a pris pour des *nymphes* des dames illustres par quelques avantures; c'est pour cela sans doute qu'Homere appelle *nymphes*, Phaëtuse & Lampetie, qui gardoient en Sicile les troupeaux du soleil.

On a même été jusqu'à honorer de simples bergeres du nom de *nymphe*, & tous les poëtes anciens & modernes ont embelli leurs poésies de cette nouvelle idée. Mais comme Diodore rapporte que les femmes des Atlantides étoient communément appellées *nymphes*, il semble que c'est dans ce pays-là, que prit naissance l'opinion de l'existence de ces déesses; parce qu'on disoit que c'étoit dans les jardins délicieux de la Mauritanie tingitane, auprès du mont Atlas, qu'habitoient après leur mort les ames des héros.

Quant aux métamorphoses de tant de personnes changées en *nymphes*, en naïades, en oréades, en néréides, en dryades, en hamadryades, &c. on peut penser que lorsque quelques dames illustres étoient enlevées à la chasse, qu'elles périssoient dans la mer, dans les bois; la ressource ordinaire étoit de dire que Diane ou quelqu'autre divinité les avoit changées en *nymphes*. Tel étoit la prétendue Egérie, cette célebre *nymphe* que Numa Pompilius alloit souvent consulter dans la forêt d'Aricie. Après la mort de ce prince, les Romains ne trouvant plus cette *nymphe* merveilleuse, mais seulement une fontaine, ils imaginerent la métamorphose de la *nymphe* en fontaine.

Nous ne dirons rien ici de la belle description que fait Homere de l'antre des *nymphes*, ni de ces vers où Horace nous représente Bacchus instruisant ces déesses; *vidi Bacchum docentem nymphas*. On ne seroit sûrement pas content des allégories que quelques auteurs y ont trouvées, & encore moins des obscénités qu'un philosophe stoïcien, homme grave & sérieux, a débitées sur ce sujet dans son héxaméron rustique.

Mais nous pouvons bien dire un mot de la fureur qu'éprouvoient ceux qui par hasard avoient vû quelque *nymphe* dans le bain. Ovide lui-même craignoit cet événement, comme il nous l'apprend au *IV. liv. des Fastes*, quand il dit,

> *Nec Dryadas, nec nos videamus labra Dianæ,*
> *Nec faunum medio cum premit aura die.*

> „ Jamais ne puissions-nous appercevoir Diane,
> „ Ni les *nymphes* des bois, ni les faunes cornus,
> „ Lorsqu'au milieu du jour ils battent la campagne„.

C'est à quoi Properce, *liv. III. élég. xij.* fait allusion, lorsque décrivant la félicité des premiers siecles il dit:

> *Nec fuerat nudas pœna videre deas.*

> „ Alors pour avoir vû quelques déesses nues,
> „ On n'étoit point puni si rigoureusement„.

Ceux qui étoient épris de cette fureur des *nymphes*, s'appelloient en grec νυμφόληπτοι, en latin *lymphatici*. Les eaux, dit Festus, s'appellent *lymphes*, du nom de *nymphes*; car on croyoit autrefois que tous ceux qui avoient seulement vû l'image d'une *nymphe* dans une fontaine, étoient épris de fureur le reste de leur vie. Les Grecs les nommoient *nympholepti*, & les latins *lymphatici*.

Plutarque dans la vie d'Aristide, dit: „ la caverne des „ *nymphes* sphragitides est située à l'une des croupes du „ mont Cythéron; il y avoit anciennement un oracle, „ de l'esprit duquel plusieurs devenoient insensés; ce qui „ les fit nommer *nympholepti* „. (*D. J.*)

NYMPHE, (*Littérat.*) ce mot se prend quelquefois dans les auteurs grecs & latins pour une femme simplement. C'est ainsi que l'emploie Homere, *Iliad*, *p. v.* 130. Callimaque, *hymn. in Del. v.* 215. Hymn. *in Apoll. v.* 90. &c. Ovide applique ce mot aux femmes des Grecs, lorsqu'il dit:

> *Grata ferunt* nymphæ *pro salvis dona maritis.*

C'est une chose assez commune dans les auteurs, d'appeller *nymphes*, les épousées & les nouvelles mariées. Elles portent le nom de *nymphes*, dit Phornutus, parce

qu'alors

qu'alors elles paroiſſent en public pour la premiere fois, ayant été auparavant cachées, pour ainſi dire, dans leurs maiſons. (*D. J.*)

NYMPHES, ſ. f. pl. (*Anatom.*) Ces deux eſpeces de crêtes d'un rouge vermeil dans les jeunes filles, une de chaque côté, qui deſcendent en groſſiſſant juſque vers le milieu de la vulve, s'appellent *nymphes*, parce qu'on a cru qu'elles dirigeoient le cours de l'urine. Elles ne ſont ni de même longueur dans tous les ſujets, ni toujours de même groſſeur l'une que l'autre; & elles s'alongent tellement dans quelques femmes, particulierement de certains pays, qu'on eſt obligé de les couper.

Les *nymphes*, en latin *nymphæ*, ſont deux plis prominens de la peau intérieure de la grande aîle extérieure, étendus depuis le prépuce du clitoris juſqu'au grand orifice de la matrice, de l'un & de l'autre côté. Ces plis ſont d'abord fort étroits; ils prennent de la largeur à meſure qu'ils deſcendent, & ils vont enſuite en ſe retréciſſant vers leur extrémité inférieure.

Ils ſont d'une ſubſtance ſpongieuſe, compoſée de membrane délicate, de vaiſſeaux très-deliés & parſemés de petites glandes ſebacées, dont pluſieurs ſont ſenſibles à la vûe. Cette diſpoſition intérieure les rend capables de ſe gonfler à proportion du clitoris, lorſque le ſang & les eſprits leur ſont portés en abondance.

La ſituation des *nymphes* eſt oblique; leurs extrémités ſupérieures ſont fort approchées: la diſtance qui eſt entre leurs extrémités inférieures eſt plus grande; elles ſont pourvues de quantité de mamelons qui les rendent fort ſenſibles; elles reçoivent des arteres & des veines des vaiſſeaux honteux, & leurs nerfs viennent des intercoſtaux.

Les filles ont ces parties ſi fermes & ſi ſolides, que l'urine ſort de l'uretre entre leurs parois avec une eſpece de ſifflement; mais elles ſont plus ou moins flaſques & flétries dans les femmes mariées, à proportion des enfans qu'elles ont eu & de leur âge.

Les *nymphes* ſont quelquefois ſi larges ou ſi alongées qu'elles prominent hors des levres des parties naturelles, & qu'elles incommodent en marchant, en s'aſſeyant, & même dans les plaiſirs de l'amour: quand ce cas exiſte, on eſt obligé de les couper. Mauriceau dit avoir fait à Paris le retranchement des deux *nymphes* à un femme qui l'en pria très-inſtamment, tant parce qu'étant obligée, à ce qu'elle lui dit, d'aller ſouvent à cheval, l'alongement de ſes *nymphes*, qu'elle avoit très-grandes, lui cauſoit par le froiſſement une douloureuſe cuiſſon, que parce que cette difformité lui déplaiſoit fort, auſſi bien qu'à ſon mari.

Pour faire cette opération; on étend la perſonne ſur le dos, on lui écarte les cuiſſes & les levres des parties naturelles: enſuite le chirurgien prend avec ſa main gauche l'une ou l'autre des *nymphes*, & en coupe, avec une paire de ciſeaux qu'il tient de la droite, autant qu'il eſt néceſſaire. Il a ſoin de ſe pourvoir de ſtyptiques pour arrêter l'hémorrhagie, & des autres remedes dont il pourroit avoir beſoin ſi la malade tomboit en défaillance. Il panſe enſuite la bleſſure avec quelques baumes vulnéraires & il parvient facilement à la guérir d'après cette méthode. On trouve dans Solingen, *obſervat.* 80. un cas dans lequel la mortification des *nymphes* en rendit l'amputation néceſſaire.

L'exciſion des *nymphes* a été pratiquée chez les Egyptiens, & dans quelques endroits de l'Arabie & de Perſe. Strabon dit que les femmes égyptiennes recevoient la circonciſion. Bélon nous apprend, dans ſes *obſervations, livre III. chap. xxviij.* que cet uſage, qui ſubſiſtoit encore de ſon tems, étoit ſimplement fondé ſur des raiſons naturelles qui même n'ont pas lieu dans toutes les femmes de ce pays-là.

Cette incommodité eſt aſſez commune en Afrique, & il y a des hommes, ſi l'on en croit Léon l'africain, qui n'ont d'autre métier que de ſavoir retrancher aux femmes les *nymphes* trop alongées; ils crient à haute voix dans les rues: *Qui eſt celle qui veut être coupée*, &c. (*D. J.*)

NYMPHÉE, ſ. m. (*nymphæum*, (*Architect. antiq.*) Les Grecs & les Romains appelloient ainſi certains bâtimens ruſtiques qui renfermoient des grottes, des bains, des fontaines, & d'autres édifices de cette nature, tels qu'on imaginoit qu'étoient les demeures des nymphes.

On voit un édifice de ce genre entre Naples & le mont Véſuve; il eſt conſtruit de marbre & de forme quarrée; on y entre par une ſeule porte, d'où l'on deſcend dans une grande grotte qu'arroſe une fontaine. Le pavé eſt de marbre de diverſes couleurs, & les murailles ſont revêtues de coquillages, & tout le tour eſt orné de diverſes ſtatues de nymphes & de figures groteſques.

Il y avoit à Rome & à Conſtantinople de magnifiques *nymphées*, dont il ne reſte aucun veſtige.

On appelloit encore *nymphées* certaines maiſons publiques où ceux qui n'avoient point de logemens commodes venoient faire des feſtins de noces. On nommoit ces bâtimens *nymphæa* ou *lymphæa*, à cauſe de leurs jardins de plaiſance, qui étoient embellis de grottes, de coquillages & de jets d'eau. (*D. J.*)

NYMPHÉE, (*Géogr. anc.*) en latin *Nymphæa* & *Nymphæum*. Ptolomée parle d'une île *Nymphæa* dans la mer Méditerranée, au voiſinage de l'île de Sardaigne. Pline fait mention d'une autre île *Nymphæa* dans la mer Ionienne, aux environs de Samos.

Nymphæum étoit une ville de Pont qui appartenoit aux Athéniens, & qui leur payoit chaque année un talent pour tribut.

Il y avoit une autre ville de même nom dans la Cherſonèſe taurique. Enfin *Nymphæum* étoit un lieu ſur la mer Ionienne, auprès du fleuve Aous, dans le territoire d'Apollonie. Cet endroit eſt célebre dans les écrits des anciens, par un oracle & un feu merveilleux qui ſortoient, diſent-ils, du fond d'une vallée & d'une prairie verdoyante. Tite-Live, Plutarque & Dion Caſſius en parlent ſur le même ton. (*D. J.*)

NYMPHIUS, (*Géog. anc.*) ou *Nymphæus*, fleuve de Méſopotamie qui, ſelon Suidas, ſe jette dans le Tigre. Procope dit qu'il ſervoit de borne entre les Perſes & les *Romæi*. (*D. J.*)

NYMPHOMANIE *ou* FUREUR UTÉRINE, (*Méd.*) maladie ou ſymptôme qui accompagne les paſſions amoureuſes, les pâles couleurs, les obſtructions de la matrice, & enfin la ſechereſſe, l'acrimonie & la ſalacité dans les humeurs de cette partie. *Voyez* FUREUR UTÉRINE.

NYMPHOIDE, *nymphoides*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale ordinairement en forme de roſette, & profondement découpée. Le piſtil ſort du calice; il perce la partie inférieure de la fleur, & devient dans la ſuite un fruit ou une gaîne oblongue, applatie & molle, qui n'a qu'une ſeule capſule, & qui renferme des ſemences enveloppées chacune d'une coëffe. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

NYMPHOTOMIE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, ſignifie l'*amputation d'une partie des nymphes* ou du clitoris, que quelques-uns appellent auſſi *nymphes*, lorſque ces parties forment un volume ſi conſidérable qu'elles empêcheroient la conſommation du mariage, ou la rendroient extrémement difficile. *Voyez* NYMPHES.

Galien obſerve qu'on étoit ſouvent obligé de faire la *nymphotomie* ſur les femmes égyptiennes; mais dans notre Europe il eſt rare que cette opération ſoit néceſſaire.

Si cependant il arrive qu'elle le ſoit, les caſuiſtes décident que la femme eſt obligée de s'y ſoumettre.

La *nymphotomie* eſt, à proprement parler, la circonciſion des femmes. *Voyez* CIRCONCISION.

L'alongement des nymphes eſt ſi ordinaire dans l'empire des Abyſſins, qu'il a fallu y établir la circonciſion pour les femmes.

Les nymphes & les levres deviennent quelquefois ſi longues, qu'on ne ſauroit approcher certaines femmes. Au rapport de Léon l'africain, il y a des hommes qui n'ont d'autre métier que de ſavoir retrancher ce que la nature a trop alongé dans ces parties.

Le célebre Mauriceau, chirurgien de Paris, a fait avec ſuccès cette opération. Une femme de condition, obligée de monter ſouvent à cheval, ſentoit alors des cuiſſons inſupportables & de la douleur par le froiſſement des nymphes, qu'elle avoit très-longues. Elle ſe détermina à ſe les faire amputer par cette raiſon, & auſſi parce que la longueur démeſurée de ces parties déplaiſoit beaucoup à ſon mari. Il faut prendre des précautions pour arrêter le ſang avec ſoin: car Mauriceau dit que pluſieurs heures après l'opération il a vu ſurvenir une hémorrhagie aſſez conſidérable, qui mit la malade en danger. On préviendra cet accident en lavant la plaie avec de l'eau alumineuſe, & par l'application de l'agaric de la charpie ſeche, de compreſſes graduées ſoutenues par un bandage qui faſſe une compreſſion ſuffiſante. *Voyez* HÉMORRHAGIE, LIGATURE; STYPTIQUES. Il y a apparence que les hiſtoriens qui diſent que dans certains pays on châtroit les femmes, n'ont entendu parler que de la *nymphotomie*, & non de l'extirpation des ovaires qu'on pratique ſur les truies pour les rendre ſtériles. *V.* ſur la caſtration des femmes, la *généanthropie* de Sinibaldus. (*T*)

NYN, (*Géogr.*) riviere d'Angleterre; elle a ſa ſource dans le Northamptonshire, & va ſe décharger dans le Boſton-deep. J'en ai déja parlé à l'*article* NEYN, car ce mot s'écrit *Neyn*, *Nyn*, *Néane*, &c.

NYON, (*Géog.*) petite ville de Suiffe au canton de Berne, chef-lieu du petit bailliage de même nom, près du lac de Genève, & à quatre lieues de cette ville.

Nyon eft fort ancienne, comme le prouvent des infcriptions romaines, qui marquent qu'il y a eu des romains établis dans fon territoire. Pline la nomme *colonia equeftris*, parce qu'elle avoit été peuplée de cavaliers vétérans. Elle eft appellé fimplement *equeftris* dans l'itinéraire d'Antonin. Elle eft fituée pour la plus grande partie fur une colline qui s'éleve au bord du lac de Genève, & en partie dans la plaine qui s'étend le long du lac au pié de la colline. Elle a bien de la peine à fe relever de l'incendie qui la réduifit en cendres l'an 1399. *Longit.* 23. 44 *latit.* 46. 25.

NYSA ou *NYSSA*, (*Géog. anc.*) Je dis *Nyfa* ou *Nyffa* car ces deux mots fe prennent indifféremment l'un pour l'autre par les anciens géographes, pour défigner la même ville. On en trouve plufieurs qui portent ce nom de *Nyfa* ou *Nyffa*; favoir,

1°. *Nyfa*, ville de l'Arabie heureufe, aux confins de l'Egypte, felon Diodore de Sicile, qui dit que Jupiter y porta le petit Bacchus fon fils, afin qu'il y fût nourri par les nymphes: & c'eft de-là qu'il fut appellé *Dionyfius*, nom formé de celui de Jupiter fon pere, & de celui de la ville *Nyfa*.

2°. *Nyfa* ou *Nyffa*, ville de la Cappadoce, nommée en françois *Nyffe Voyez* NYSSE.

3°. *Nyfa*, ville de l'Inde, entre les fleuves Cophenes & Indus. On prétend qu'elle fut bâtie par Bacchus, qui lui donna fon nom. Elle étoit commandée par une montagne nommée *Merus*, mot qui en grec fignifie une *cuiffe*. On voit affez que ce nom fait allufion à la feconde naiffance de Bacchus, forti de la cuiffe de Jupiter.

4°. *Nyfa*, ville de la Lydie, felon Strabon, ou de la Carie, felon Ptolomée. Weheler dit avoir vu une médaille de *Nyfa*, frappée du tems de l'empereur Maximin, dont elle porte la tête & le nom; fur le revers il y a une fortune qui tient en fa main une corne d'abondance, & un gouvernail en l'autre, avec ces lettres, ΕΠΙΑΥΡ. ΠΡΥΜΟΥ ΡΟΥΦΙΝΟΥ ΝΥϹΑΕΩΝ, c'eft-à-dire que cette médaille de la ville de *Nyfa* a été frappée fous le gouverneur Aurelius Primus Ruphinus.

5°. Etienne le géographe parle d'une *Nyfa*, ville de Béotie; d'une autre *Nyfa*, ville de la Thrace, d'une troifieme *Nyfa*, ville de l'île de Naxie; d'une quatrieme, ville de l'Eubée; & d'une cinquieme, ville de la Libye. (*D. J.*)

NYSLOT, (*Géog.*) fortereffe de l'empire Ruffien dans la Livonie, fur la rive occidentale de la Narva, à 8 lieues S. O de Narva. *Longit.* 46. 30. *latit.* 58. 46.

NYSSA, (*Botan.*) nom d'une plante décrite par Gronovius, & dont Linnœus a fait un genre diftinct d'après les caracteres fuivans. Ses fleurs font mâles & femelles; dans la fleur mâle le calice eft à cinq feuilles étendues: la fleur eft monopétale, partagée en cinq fegmens de la forme & de la grandeur de ceux du calice: les étamines font fix filamens pointus plus longs que la fleur; les boffettes des étamines font doubles. Dans la fleur femelle le calice eft femblable que dans la mâle, mais il refte avec le fruit: la fleur eft auffi la même. Le piftil a fous le calice un germe oval; le ftile eft délié, plus long que la fleur: le ftygma eft oblong, applati & penché. Le fruit eft un noyau ovoïde à une feule loge, qui renferme une noix pointue aux deux bouts, & fillonnée dans les bords des raies longitudinales. (*D. J.*)

NYSSE, (*Géog. anc.*) en latin *Nyffa*, ville de la Cappadoce, que l'itinéraire d'Antonin place fur la route d'Ancyre à Céfarée, entre Parnaffus & Ofiana. Elle eft fameufe par S. Grégoire de *Nyffe*, que fon frere S. Bafile y établit évêque en 371. Ses ouvrages, dont le P. Fronton a donné une édition en 1605, font écrits dans un ftyle affecté & plein d'allégories & de raifonnemens abftraits, fouvent inintelligibles. (*D. J.*)

O

O, S. m. (*Gram.*) c'eſt la quinzieme lettre, & la quatrieme voyelle de l'alphabet françois. Ce caractere a été long-tems le ſeul dont les Grecs fiſſent uſage pour repréſenter le même ſon, & ils l'appelloient du nom même de ce ſon. Dans la ſuite on introduiſit un ſecond caractere ω, afin d'exprimer par l'ancien l'*o* bref, & par le nouveau, l'*o* long: l'ancienne lettre o ou *o*, fut alors nommée ὄμικρον, *o parvum*; & la nouvelle, ω ou *ω*, fut appellée ὦ μέγα, *O magnum*.

Notre prononciation diſtingue également un *o* long & un *o* bref; & nous prononçons diverſement un *hôte* (hoſpes), & une *hotte* (ſporta doſſuaria); une *côte* (coſta), & une *cotte* (habillement de femme); il *ſaute* (ſaltat), & une *ſotte* (ſtulta); *beauté* (pulchritudo), & *botté* (ocreatus), &c. Cependant nous n'avons pas introduit deux caracteres pour déſigner ces deux diverſes prononciations du même ſon. Il nous faudroit doubler toutes nos voyelles, puiſqu'elles ſont toutes ou longues ou breves: *a* eſt long dans *cadre*, & bref dans *latre*; *e* eſt long dans *tête*, & bref dans il *tette*; *i* eſt long dans *gîte*, & bref dans *quitte*; *u* eſt long dans *flûte*, & bref dans *culbute*; *eu* eſt long dans *deux*, bref dans *feu*, & plus bref encore dans *me*, *te*, *de*, & dans les ſyllabes extrèmes de *fenêtre*; *ou* eſt long dans *croûte*, & bref dans *déroute*.

Je crois, comme je l'ai inſinué ailleurs (*voyez* LETTRES), que la multiplication des lettres pour déſigner les différences proſodiques des ſons n'eſt pas ſans quelques inconvéniens. Le principal ſeroit d'induire à croire que ce n'eſt pas le même ſon qui eſt repréſenté par les deux lettres, parce qu'il eſt naturel de conclure que les choſes ſignifiées ſont entre elles comme les ſignes: de-là une plus grande obſcurité ſur les traces étymologiques des mots; le primitif & le dérivé pourroient être écrits avec des lettres différentes, parce que le méchaniſme des organes exige ſouvent que l'on change la quantité du radical dans le dérivé.

Ce n'eſt pas au reſte que je ne loue les Grecs d'avoir voulu peindre exactement la prononciation dans leur orthographe: mais je penſe que les modifications acceſſoires des ſons doivent plutôt être indiquées par des notes particulieres; parce que l'enſemble eſt mieux analyſé, & conſéquemment plus clair; & que la même note peut s'adapter à toutes les voyelles, ce qui va à la diminution des caracteres & à la facilité de la lecture.

L'affinité méchanique du ſon *o* avec tous les autres, fait qu'il eſt commuable avec tous, mais plus ou moins, ſelon le degré d'affinité qui réſulte de la diſpoſition organique: ainſi *o* a plus d'affinité avec *eu*, *u*, & *ou*, qu'avec *a*, *é*, *è*, *i*; parce que les quatre premieres voyelles ſont en quelque ſorte labiales, puiſque le ſon en eſt modifié par une diſpoſition particuliere des levres; au lieu que les quatre autres ſont comme linguales, parce qu'elles ſont différentiées entre elles par une diſpoſition particuliere de la langue, les levres étant dans le même état pour chacune d'elles: l'abbé de Dangeau, *opuſc. pag.* 62. avoit inſinué cette diſtinction entre les voyelles.

Voici des exemples de permutations entre les voyelles labiales, & la voyelle *o*.

O changé en *eu*: de *mola* vient *meule*; de *novus*, *neuf*; de *ſoror*, *ſœur* qui ſe prononce *ſeur*; de *populus*, *peuple*; de *cor*, *cœur*.

O changé en *u*: c'eſt ainſi que l'on a dérivé *humanus* & *humanitas* de *homo*; *cuiſſe* de *coxa*; *cuir* de *corium*; *cuit* de *coctus*; que les Latins ont changé en *us* la plûpart des terminaiſons des noms grecs en ος; qu'ils ont dit, au rapport de Quintilien & de Priſcien, *huminem* pour *hominem*, *frundes* pour *frondes*, &c.

Au contraire *u* changé en *o*: c'eſt par cette métamorphoſe que nous avons *tombeau* de *tumulus*, *combler* de *culmen*, *nombre* de *numerus*; que les Latins ont dit *Hecoba* pour *Hecuba*, *colpa* pour *culpa*; que les Italiens diſent indifféremment *foſſe* ou *fuſſe*, *facoltà* ou *facultà*, *popolo* ou *populo*.

O changé en *ou*: ainſi *mouvoir* vient de *movere*, *moulin* de *moletrina*, *pourceau* de *porcus*, *glouſſer* de *glocio*, *mourir* de *mori*, &c.

Les permutations de l'*o* avec les voyelles linguales ſont moins fréquentes; mais elles ſont poſſibles, parce que, comme je l'ai déja remarqué d'après M. le préſident de Broſſes (art. *Lettres*), il n'y a proprement qu'un ſon diverſement modifié par les diverſes longueurs ou les divers diametres du tuyau: & l'on en trouve en effet quelques exemples. *O* eſt changé en *a* dans *dame*, dérivé de *domina*: en *e* dans *adverſus*, au lieu de quoi les anciens diſoient *advorſus*, comme on le trouve encore dans Térence; en *i* dans *imber*, dérivé du grec ὄμβρος.

Nous repréſentons ſouvent le ſon *o* par la diphtongue oculaire *au*, comme dans *aune*, *baudrier*, *cauſe*, *dauphin*, *fauſſeté*, *gaule*, *haut*, *jaune*, *laurier*, *maur*, *naufrage*, *pauvre*, *rauque*, *ſauteur*, *taupe*, *vautour*: d'autres fois nous repréſentons *o* par *eau*, comme dans *eau*, *tombeau*, *cerceau*, *cadeau*, *chameau*, *fourneau*, *troupeau*, *fuſeau*, *gâteau*, *veau*. Cette irrégularité orthographique ne nous eſt pas propre: les Grecs ont dit ὦλαξ & αὖλαξ, *ſulcus* (ſillon); τρῶμα & τραῦμα *vulnus*, (bleſſure): & les Latins écrivoient indifféremment *cauda* & *coda* (queue); *plauſtrum* & *ploſtrum* (char); *lautum* & *lotum* au ſupin du verbe *lavare* (laver).

La lettre *o* eſt quelquefois pſeudonyme, en ce qu'elle eſt le ſigne d'un autre ſon que de celui pour lequel elle eſt inſtituée; ce qui arrive par-tout où elle eſt prépoſitive dans une diphtongue réelle & auriculaire: elle repréſente alors le ſon *ou*; comme dans *béſoard*, *bois*, *foin*, que l'on prononce en effet *béſouard*, *bouas*, *fouèn*.

Elle eſt quelquefois auxiliaire, comme quand on l'aſſocie avec la voyelle *u* pour repréſenter le ſon *ou* qui n'a pas de caractere propre en françois; comme dans *bouton*, *courage*, *douceur*, *foudre*, *goutte*, *houblon*, *jour*, *louange*, *moutarde*, *nous*, *poule*, *ſouper*, *tour*, *vous*. Les Allemands, les Italiens, les Eſpagnols, & preſque toutes les nations, repréſentent le ſon *ou* par la voyelle *u*, & ne connoiſſent pas le ſon *u*, ou le marquent par quelqu'autre caractere.

O eſt encore auxiliaire dans la diphtongue apparente *oi*, quand elle ſe prononce *é* ou *è*; ce qui eſt moins raiſonnable que dans le cas précédent, puiſque ces ſons ont d'autres caracteres propres. Or *oi* vaut *é*: 1°. dans quelques adjectifs nationnaux, *anglois*, *françois*, *bourbonnois*, &c.: 2°. aux premieres & ſecondes perſonnes du ſingulier, & aux troiſiemes du pluriel, du préſent antérieur ſimple de l'indicatif, & du préſent du ſuppoſitif; comme je *liſois*, tu *liſois*, ils *liſoient*; je *lirois*, tu *lirois*, ils *liroient*: 3°. dans *monnoie*, & dans les dérivés des verbes *connoître* & *paroître* où l'*oi* radical fait la derniere ſyllabe, ou bien la pénultieme avec un *e* muet à la derniere; comme je *connois*, tu *reconnois*, il *reconnoit*; je *comparois*, tu *diſparois*, il *reparoit*; *connoître*, *méconnoître*, que je *reconnoiſſe*; *comparoitre*, que je *diſparoiſſe*, que tu *reparoiſſes*, qu'ils *apparoiſſent*. *Oi* vaut *è*: 1°. dans les troiſiemes perſonnes ſingulieres du préſent antérieur ſimple de l'indicatif, & du préſent du ſuppoſitif; comme il *liſoit*, il *liroit*: 2°. dans les dérivés des verbes *connoître* & *paroître* où l'*oi* radical eſt ſuivi d'une ſyllabe qui n'a point d'*e* muet; comme *connoiſſeur*, *reconnoiſſance*, je *méconnoitrai*; vous *comparoitrez*, nous *reparoitrions*, *diſparoiſſant*.

La lettre *o* eſt quelquefois muette: 1°. dans les trois mots *paon*, *faon*, *Laon* (ville), que l'on prononce *pan*, *fan*, *Lan*; & dans les dérivés, comme *paonneau* (petit paon) qui differe ainſi de *panneau* (terme de Menuiſerie), *laonnois* (qui eſt de la ville ou du pays de Laon): 2°. dans les ſept mots *œuf*, *bœuf*, *mœuf*, *chœur*, *cœur*, *mœurs* & *ſœur*, que l'on prononce *euf*, *beuf*, *meuf*, *keur*, *keur*, *meurs* & *ſeur*: 3°. dans les trois mots *œil*, *œillet* & *œillade*, ſoit que l'on prononce par *è* comme à la fin de *ſoleil*, ou par *eu* comme à la fin de *cercueil*. On écrit aujourd'hui *économe*, *économie*, *écuménique*, ſans *o*; & le nom *OEdippe* eſt étranger dans notre langue.

O' apoſtrophé devant les noms de famille, eſt en Irlande un ſigne de grande diſtinction, & il n'y a en effet que les maiſons les plus qualifiées qui le prennent: *o' Briem*, *o' Carrol*, *o' Cannor*, *o' Néal*.

En termes de Marine, O veut dire *oueſt*; S. O. *ſud-oueſt*; S. S. O. *ſud-ſud-oueſt*; O. S. O. *oueſt-ſud-oueſt*. *Voyez* N & RHUMB.

Sur nos monnoies, la lettre *o* déſigne celles qui ſont fabriquées à Riom.

Chez les anciens, c'étoit une lettre numérale qui valoit 11; & ſurmontée d'une barre, Ō valoit 11000, ſelon la regle ordinaire:

O *nu-*

O *numerum gestat qui nunc undecimus extat.* (*B. E. R. M.*)

O, s. m. (*Théol.*) nom qu'on a donné aux sept ou neuf antiennes qu'on chante dans l'Avent pendant sept ou neuf jours auparavant la fête de Noël, & qui précedent le cantique *Magnificat*. On les appelle encore ainsi parce que chacune d'elles commence par cette exclamation : comme *O rex gentium. O Emmanuel*, &c. *Voyez* ANTIENNE.

O, o, o, (*Ecriture.*) considéré dans sa forme, c'est une ligne courbe continue, dont tous les points supérieurs & inférieurs sont plus éloignés du centre que ceux des flancs; elle est presque racine de toutes les mineures; elle se forme sans interruption du mouvement mixte des doigts & du poignet : dans l'italienne les angles de l'*o* sont beaucoup plus obtus que ceux de l'*o* coulé; ce qui fait que celui-ci est moins ouvert que celui-là. A l'égard de l'*o* rond, il est ainsi appellé, parce qu'il approche du cercle, que ses points supérieurs & inférieurs sont à un point près aussi proche du centre que ceux des flancs. *Voyez le volume des Planches à la table de l'Ecriture des figures radicales mineures.*

O, (*Comm.*) dans les livres des marchands banquiers, ou négocians, joint à quelques autres lettres, marque différentes abréviations : ainsi C. O. est l'abbréviation de *compte ouvert*; O N C. ou O N. signifient *onces*. *Dictionn. de Comm.* (*G*)

O, *majuscule* (*Musique.*) qui est proprement un cercle, ou double C, est dans nos musiques anciennes; la marque de ce qu'ils appelloient *tems parfait*, c'est-à-dire, de la mesure triple ou à trois, à la différence du tems imparfait ou de la mesure double, qu'ils marquoient par un C simple, ou par un O tronqué à droite ou à gauche C, ou Ɔ.

Le tems parfait se marquoit par un O simple, ou pointé en-dedans, ou barré. *Voyez* TEMS. (*S*)

OA, (*Géog. anc.*) village de Grece en Attique, sous la tribu Pandionide, comme le prouve une inscription rapportée par Spon. Il ne faut pas confondre ce village avec *Oé* qui étoit de la tribu Oénéide.

OACCO, (*Géog.*) province d'Afrique dans l'Ethiopie, au royaume d'Angola. C'est une espece de désert habité, dont les peuples n'ont pas l'industrie de cultiver les terres avec art : & pourquoi l'auroient-ils, ils n'ont point de terres en propriété. Tout ce qu'en dit le pere Labat ne mérite aucune créance.

OAKHAM, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans le Rutland, au diocèse de Péterberoug. Elle est dans la belle & riche vallée de Cathmoss, à 74 milles de Londres. *Long.* 16. 45. *lat.* 52. 38.

OANNÈS, s. m. (*Mythol.*) les Babyloniens rendirent leurs hommages à l'eau en général, comme élément, sous le nom d'*Oannes*, moitié femme & moitié poisson, telle qu'étoit la figure que Lucien en avoit vue en Phénicie. Les Syriens représentoient de même leur *Atergatis*, & les Scythes leur *Thamysades*; c'étoient des symboles de la lune & de la mer. (*D. J.*)

OANUS, (*Géog. anc.*) fleuve de Sicile selon Pindare; Fazell croit que le nom moderne est *Frascolari*, riviere qui coule sur la côte méridionale.

OARII, (*Géog.*) province de l'Ethiopie occidentale au royaume d'Angola, sur le bord septentrional de la Coanza. (*D. J.*)

OARISTE, s. m. (*Belles lettres.*) terme en usage dans la poésie grecque, qui signifie un dialogue entre un mari & une femme; tel par exemple que celui qu'on trouve au sixieme livre de l'Iliade, entre Hector & Andromaque. *Voyez* DIALOGUE.

Scaliger remarque que l'*oaristus* n'est point à proprement parler, un petit poëme particulier, ni une piece de vers détachée; mais qu'il fait toûjours partie de quelque grand poëme. Il ajoute que l'endroit d'Homere dont nous venons de parler, est proprement le seul *oariste* qui se trouve dans les anciens poëtes grecs.

OASIS, (*Géog. anc.*) ville & desert de l'Egypte aux confins de la Lybie. Il y avoit deux villes nommées *Oasis*, & que l'on distinguoit par les surnoms de *grande* & de *petite*. Auprès de la plus grande de ces deux villes, étoit l'affreux desert d'*Oasis*. Chacune de ces villes avoit un nom. Pline, Strabon, Ptolomée, Hérodote & les autres historiens en parlent; mais ils ne s'accordent point entr'eux, tant les pays de l'Egypte étoient peu connus des étrangers.

OAXACA, (*Géog.*) vallée de l'Amérique, & province de la nouvelle Espagne, c'est la même que Guaxaca. *Voyez* GUAXACA.

OAXIS, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Crete dans la côte septentrionale selon Hérodote, *l. IV. ch. cliv.* Varron dit qu'Oaxe, fils d'Apollon & d'Anchiale, bâtit en Crete une ville qu'il appella de son nom. Servius assure la même chose, en expliquant la premiere églogue de Virgile où est ce vers;

Et rapidum Cretæ veniemus Oaxem.

(*D. J.*)

OB, (*Art. numismat.*) M. Patin rapporte une médaille frappée à l'honneur de l'empereur Adrien (peut-être à cause de la connoissance qu'il avoit de la Médecine), où l'on voit d'un côté Esculape avec Hygéia, & de l'autre Télesphore, avec cette inscription autour : Περγα ἐπι κεφαλαιωνε. Auprès du Télesphore il y a ces lettres *ob*. Cet antiquaire explique les premiers mots de cette maniere, *pergamenorum sub cephalione*, ajoutant en caracteres italiques *Telesphorus*. Il dit ensuite, après Pausanias, que Télesphore étoit une divinité des Pergaméniens, qui avoit été ainsi nommée par le commandement de l'oracle, & que quelques-uns traduisoient ce mot par celui de *devin* ou de *ventriloque*.

Voici comme en parle Selden. „ On traduit ordinairement le mot *ob*, par celui de *pithon* ou de *magicien*; mais *Ob* étoit un esprit ou un demon, qui donnoit ses réponses comme si les paroles étoient sorties des parties que l'honnêteté ne permet pas de nommer, ou quelquefois de la tête, & quelquefois des aisselles; mais d'une voix si basse, qu'il sembloit qu'elle vînt de quelque cavité profonde, comme si un mort avoit parlé dans le tombeau; en sorte que celui qui le consultoit, ne l'entendoit souvent point du tout, ou plutôt entendoit tout ce qu'il vouloit „. Selden ajoute peu après ce qui suit. Voyez l'histoire de Samuel, dont la figure fut montrée à Saül par une femme, des parties honteuses de laquelle *Ob* parloit, ou étoit censé parler. L'Ecriture, dans le premier livre de Samuel, *ch. xxxviij.* appelle cette femme *pithonisse* ou *ventriloque*, commme traduisent les septante, *une femme qui avoit Ob*. De-là vient que Saül lui parle ainsi : *Prophétise-moi, je te prie, par Ob*, ce que les septante ont traduit, *prophétise-moi par le ventriloque*. *Ob* étoit donc un esprit qui parloit du ventre. Nos traducteurs ont rendu le mot des septante, ἐγγαστρίμυθοι, par *esprit familier* „.

Buxtorf interprete le mot hébreu *ob*, par celui de *pithon*, ou d'esprit qui rend des réponses par quelque puissance diabolique, & qui travaille à éloigner les hommes de Dieu. *Levit. xix.* 31. & *xx.* 27. Il remarque que *ob*, signifie encore en hébreu, *bouteille*, *Job*, *xxxij.* 19. Ce qui a fait dire à Aben-Esra, qu'on l'avoit transporté par métaphore à un esprit qui enfloit le ventre de celui qui en étoit possédé, comme une bouteille, & rendoit ses oracles par cette partie, d'où le possédé étoit appellé ἐγγαστρίμυθοι.

On a vu de nos jours des gens qui savoient ménager leur voix, de façon qu'elle sembloit sortir de quelque endroit hors d'eux, soit éloigné de leur corps, soit voisin, & cela d'un ton tel que celui de l'*Ob*, décrit par Selden. Il y avoit aux environs de Londres un garçon âgé de 25 ans, qu'on appelloit en anglois *The speaking-smith* (ce qui revient à *voici-faber*, qu'on ne peut rendre en françois), qui possédoit ce talent dans une grande perfection. Il ne lui eût pas été difficile de se faire passer pour sorcier parmi la populace; mais il se contentoit d'effrayer des portiers, des charretiers, & d'autres gens de cette espece, qui ne connoissoient point son art.

J'ai entendu parler d'une femme qui parcouroit l'Angleterre en mendiant, & qui savoit si bien menager sa voix qu'elle paroissoit s'entretenir avec plusieurs personnes à la fois; elle disoit, pour émouvoir la compassion, que les interlocuteurs étoient son mari & ses enfans, qu'elle avoit perdus il y avoit plusieurs années, & qui pendant leur vie, avoient mangé tout son bien. (*D. J.*)

OBACATIARAS LES, (*Géog.*) peuples de l'Amérique méridionale dans le Brésil. Ils habitent les îles de la riviere de S. François. De Laët les donne pour anthropophages, & vraissemblablement sans en avoir de preuves.

OBAI *ou* ROBAI, (*Hist. nat. Botan.*) c'est une sorte de jasmin du Japon qui a des fleurs doubles. Son écorce est brune; son bois foible & rempli de moëlle; ses feuilles alternativement opposées & terminées par une pointe un peu recourbée; ses fleurs, qui paroissent au mois de Février avant ses feuilles, & qui sortent d'un

calice écailleux, sont d'un jaune pâle, & composées de deux sortes de pétales, dont les extérieurs sont d'ordinaire au nombre de huit, longs d'un demi pouce en oval; & les intérieurs, plus petits, de grandeur inégale, au nombre de huit & plus, marqueté de points couleur de sang; l'odeur de la fleur tire sur celle de la violette, mais devient dégoutante à la longue, & le goût est très-désagréable. Cet arbrisseau, qu'on croit apporté de la Chine, est d'une beauté qui le fait cultiver soigneusement dans les jardins.

OBARÉNIENS, LES, (*Géog. anc.*) en grec, ὀϐαρηνοί; peuples qui habitoient une partie considérable de l'Arménie, aux environs du fleuve Cyrus.

OBBA, s. m. (*Hist. anc.*) vase fort creux dont on se servoit aux repas funebres.

OBBA, (*Géog.*) ville d'Afrique dans la Mauritanie Césarienfe. Au cinquieme concile général assista Valérien évêque d'*Obba* en Afrique. La conférence de Carthage fournit aussi Félicissime évêque d'*Obba*, *Obbensis*.

OBDORA *ou* L'OBDORIE, (*Géog.*) autrefois *Lucomorie*; contrée de la Tartarie moscovite, au couchant du Jénisséa & à l'orient de l'Oby, qui la sépare de la Coudora. Ce pays est coupé par le cercle polaire en deux parties à-peu-près égales, sous le soixantieme degré de latitude: il fait partie de la Sibérie. Pierre-le-Grand y avoit commencé quelques habitations qui n'ont pas été continuées. (*D. J.*)

OBEANCIER, s. m. (*Jurisprud.*) est un titre usité dans l'église collégiale de S. Jul de Lyon; le grand *obéancier* est la premiere dignité. Le premier chanoine après les dignitaires, a aussi le titre d'*obéancier*. Ce terme paroît être venu par corruption d'*obédiencier*; il y a apparence que ces *obéanciers* ont été ainsi nommés, parce que dans l'origine ils étoient envoyés par l'archevêque de Lyon pour desservir cette église. *Voyez* OBÉDIENCIER.

OBÉDIENCE, s. f. (*Jurisprud.*) ce terme dans son origine étoit toujours synonyme d'*obéissance*; dans la suite on lui a attribué différentes significations en matiere ecclésiastique.

En général *obédience* signifie *soumission* à un supérieur ecclésiastique; quelquefois ce terme se prend pour l'autorité même du supérieur; quelquefois enfin on entend par *obédience*, la permission que le supérieur donne d'aller quelque part, ou de faire quelque chose.

Pendant le grand schisme d'Avignon on se servoit du terme d'*obédience* pour désigner le territoire dans lequel chacun des deux papes étoit reconnu comme légitimement élu. Presque toutes les villes de Toscane & de Lombardie, toute l'Allemagne, la Bohème, la Hongrie, la Pologne, la Prusse, le Danemark, la Suede, la Norvege, l'Angleterre étoient de l'*obédience* de Clement VII. qui s'étoit retiré à Avignon; la France, la Lorraine, l'Ecosse, la Savoie & le royaume de Naples, se rangerent sous l'*obédience* d'Urbain: l'Espagne prit d'abord le même parti, ensuite elle se mit sous l'*obédience* de Clément VII.

C'est en ce même sens que l'on appelle ambassadeurs d'*obédience*, ceux que des princes envoient au pape, pour lui rendre hommage de quelques fiefs qui relevent de lui: c'est ainsi que le roi d'Espagne envoie un ambassadeur d'*obédience* au pape, auquel il présente la haquenée que ce prince doit au pape à cause du royaume de Naples.

Les provinces dans lesquelles le concordat n'a pas lieu, & qui sont soumises à toutes les regles de chancelerie, que l'on observoit avant le concordat, telles que la Bretagne, la Provence, la Lorraine, sont appellées communément *pays d'obédience*, ce qui est une expression très-impropre, vû que ces pays ne sont point soumis au pape plus particulierement que les autres; toute la différence est que la regle *de mensibus & alternativa* y a lieu, c'est-à-dire que le pape y confere les bénéfices pendant huit mois de l'année, les autres collateurs n'ont que quatre mois, à la réserve des évêques, lesquels en faveur de la résidence, ont l'alternative, c'est-à-dire qu'ils ont la collation pendant un mois, & le pape pendant l'autre, & ainsi de suite alternativement.

Le pape n'use point de prévention dans les pays d'*obédience*, dans les six mois de l'alternative des évêques ni dans les quatre mois des autres collateurs.

OBÉDIENCE, se prend aussi pour un acte qu'un supérieur ecclésiastique donne à un inférieur, soit pour le faire aller en quelque mission, soit pour le transferer d'un lieu dans un autre, ou pour lui permettre d'aller en pelérinage ou en voyage: un prêtre ne doit point être admis à dire la messe dans un diocese étranger, qu'il ne montre son *obédience*. On doit arrêter les moines vagabonds, qui errent par le monde, & qui ne montrent point leur *obédience*.

On a aussi appellé *obédience* les maisons, églises, chapelles & métairies qui ne sont pas des titres de bénéfices séparés, & dans lesquels un supérieur ecclésiastique envoie un religieux pour les desservir ou administrer. On les a ainsi appellés *obédience*, parce que le religieux qui les dessert n'y est envoyé qu'en vertu d'un acte d'*obédience*, & qu'il est révocable *ad nutum*.

Dans les premiers siecles de l'état monastique, tous les prieurés n'étoient que des *obédiences*. Il y a encore quelques abbayes où les prieurés qui en dépendent, ne sont que de simples *obédiences*. *Voyez l'histoire de l'église de Meaux, t. I. pag. cxix*; les *Mémoires du clergé*; les *lois ecclésiastiques & la Jurisprudence canoniq. de* de Lacombe. (*A*)

OBÉDIENCIER, s. m. (*Jurisprud.*) est un religieux qui va, par l'ordre de son supérieur, desservir une église dont il n'est point titulaire. *Voyez* OBÉDIENCE. (*A*)

OBÉIR, v. n. (*Gram.*) c'est se soumettre à la volonté d'un autre. Celui qui commande est censé supérieur, & celui qui *obéit* subalterne. On *obéit* à Dieu, en suivant sa loi; aux rois, en remplissant leurs lois; à la nécessité, aux passions, &c.

Obéir se prend encore dans un sens différent, lorsqu'il se dit d'un corps roide, inflexible, qu'on ne plie pas à volonté; le fer trempé n'*obéit* pas, &c.

OBÉIR, se dit d'un cheval qui répond aux aides. *V.* AIDES.

OBÉISSANCE, s. f. (*Droit naturel & politique.*) Dans tout état bien constitué, l'*obéissance* à un pouvoir légitime est le devoir le plus indispensable des sujets. Refuser de se soumettre aux souverains, c'est renoncer aux avantages de la société, c'est renverser l'ordre, c'est chercher à introduire l'anarchie. Les peuples, en obéissant à leurs princes, n'obéissent qu'à la raison & aux lois, & ne travaillent qu'au bien de la société. Il n'y a que des tirans qui commanderoient des choses contraires; ils passeroient les bornes du pouvoir légitime, & les peuples seroient toujours en droit de reclamer contre la violence qui leur seroit faite. Il n'y a qu'une honteuse flatterie & un avilissement odieux, qui ait pu faire dire à Tibere par un sénateur romain: *Tibi summum rerum judicium dii dedere, nobis obsequii gloria relicta est.* Ainsi l'*obéissance* ne doit point être aveugle. Elle ne peut porter les sujets à violer les lois de la nature. Charles IX. dont la politique inhumaine le détermina à immoler à sa religion ceux de ses sujets qui avoient embrassé les opinions de la réforme, non content de l'affreux massacre qu'il en fit sous ses yeux & dans sa capitale, envoya des ordres aux gouverneurs des autres villes du royaume, pour qu'on exerçât les mêmes cruautés sur ces sectaires infortunés. Le brave d'Orte, commandant à Bayonne, ne crut point que son devoir pût l'engager à obéir à ces ordres sanguinaires. „ J'ai communiqué, dit-il au Roi, „ le commandement de V. M. à ses fideles habitans & „ gens de guerre de la garnison, je n'y ai trouvé que „ bons citoyens & braves soldats, mais pas un bourreau; „ c'est pourquoi eux & moi supplions très-humblement „ V. M. de vouloir employer nos bras & nos vies en „ choses possibles; quelque hasardeuses qu'elles soient, „ nous y mettrons jusqu'à la derniere goutte de notre „ sang „. Le comte de Tende & Charny répondirent à ceux qui leur apportoient les mêmes ordres, qu'ils respectoient trop le roi pour croire que ces ordres inhumains pussent venir de lui. Quel est l'homme vertueux, quel est le chrétien qui puisse blâmer ces sujets généreux d'avoir desobéi? (1)

OBE-

(1) On dit dans cet article que *l'obéissance ne doit pas être aveugle*: d'où l'on passe à la désobéissance du commadant de Bayonne, & des Ducs de Charny & de Tende, & l'on y en fait l'éloge: il s'en suivroit donc que les sujets d'un état, peuvent resister à la volonté de leur souverain, & s'ériger en juges des ordres du même souverain, & qu'ils ont le droit d'examiner si ces ordres, sont justes, ou non, & s'il faut les mettre à exécution: telle est la conséquence légitime, naturelle qui nait de cette proposition & qui est appuyée d'exemples d'une désobéissance manifeste. Je ne pense pas cependant approuver par-là le sanglant massacre des Huguenots, ordonné par Charles IX. le jour de S. Barthelemi, mais je réflechis seulement que (laissant encore à part la Religion), les Huguenots tenoient le royaume de France dans une haute desolation, ils l'avoient rempli de carnage, & de sang, ils s'etoient revoltés plus d'une fois, prémierement contre le Roi François II. & ensuite contre le Roi Charles même, qu'ils avoient tenté plusieurs fois de faire prisonnier, & ils avoient suscité contre lui les armées des princes hérétiques d'Allemagne. Cela supposé le Duc d'Orte, & ceux de Tende, & de Charny, ne pouvoient, & peut-être ne devoient-*ils* pas croire que les Huguenots, en qualité de

res

OBELE, f. m. (*Belles-Lettres.*) défignoit chez les anciens une petite ligne, femblable à une aiguille, d'où lui eft venu le nom d'*obelus*, ὀβελὸς, qui fignifie *aiguille* en grec.

Ces mot eft principalement d'ufage, en parlant des Hexaples d'Origène; cet auteur ayant diftingué par un aftérique ou étoile les fupplémens qu'il a ajoutés au texte des feptante dans les endroits où ils n'ont point entendu l'hébreu, & ayant marqué d'un *obele*, ou de la petite ligne (-) les endroits où ce qui fe trouve dans les feptante, n'eft point dans l'hébreu. *Voyez* HEXAPLE.

S. Jerôme dit que l'*obele* fe trouvoit feulement dans les endroits où on avoit retranché quelque chofe des feptante, comme fuperflu; & l'aftérique, dans ceux où il manquoit quelque chofe. Ces fortes de marques fe rencontrent fréquemment dans les anciens manufcrits. Ordinairement l'*obele* eft accompagné de deux points, l'un au-deffus, l'autre au-deffous de la ligne (÷), & l'aftérique eft une croix de S. André, accompagnée de quatre points. (⁘X⁘)

OBÉLISQUE, f. m. (*Archit. & Antiq. égyptiennes.*) efpece de pyramide quadrangulaire longue & étroite, qui eft ordinairement d'une feule pierre, & qu'on éleve dans une place pour y fervir d'ornement. La proportion de la hauteur à la largeur eft prefque la même en tous les *obélifques*. Cette proportion eft telle: leur hauteur eft de neuf parties ou neuf parties & demie, & quelquefois dix de leur groffeur par le bas; par le haut la largeur n'eft jamais moindre de la moitié, ni plus grande que les trois quarts de celle d'en-bas, & on place un ornement fur fa pointe, qui eft émouffée; mais nous nous propofons d'entretenir ici le lecteur des *obélifques* d'Egypte, parce que ce font les feuls monumens qui fubfiftent de l'ancienne fageffe de ce peuple.

Séfoftris, roi d'Egypte, après s'être rendu maître de la plus grande partie de l'Afie & de l'Europe, s'appliqua fur la fin de fon regne à élever des ouvrages publics pour l'ornement du pays, & pour l'utilité des peuples. Entre les plus confidérables de fes ouvrages, on compte les deux *obélifques* que ce prince fit élever dans la ville d'Héliopolis. Ils font d'une pierre très-dure, tirée des carrieres de la ville de Syenne en Egypte, tout d'une piece, & chacun de 120 coudées de haut.

Augufte, après avoir réduit l'Egypte en province, ayant fait tranfporter à Rome ces deux *obélifques*, il en fit dreffer un dans le grand cirque, & l'autre dans le champ de Mars, avec cette infcription fur la bafe, *Cæf. D. F. Auguftus Pont. max. Imp. XII. Cof. XI. Trib. Pot. XV. Ægypto in poteftatem populi rom. redact. Soli donum dedit.*

Le corps de ces *obélifques* eft tout chargé de figures hyéroglyphiques, ou écritures fymboliques, qui marquent, felon Diodore la grande puiffance de ce roi, le détail des tributs qu'on lui payoit, & le nombre des nations qu'il avoit vaincues. Un de ces *obélifques* eft aujourd'hui rompu en pieces, & couvert de terre; l'autre, qu'Augufte avoit fait placer dans le cirque, avec la même infcription, a été mis par le pape Sixte V. à la porte del popolo l'an 1589.

Le fucceffeur de Séfoftris, nommé par Hérodote *Pharon*, & par Pline *Nimcoreus* fit élever deux *obélifques*, à l'imitation de fon pere. Ils avoient chacun cent coudées de haut, & huit coudées de diametre. On voit encore de nos jours un de ces *obélifques* à Rome devant l'églife de S. Pierre, où il a été élevé par le pape Sixte V. Caïus Céfar l'avoit fait venir d'Egypte fur un vaiffeau d'une fabrique fi finguliere, qu'au rapport de Pline, on n'en avoit jamais vu de pareil. Cet *obélifque* eft tout uni, fans aucun hiéroglyphe.

Rameffès, autre roi d'Egypte, crut devoir confacrer au foleil un *obélifque* d'une grande hauteur. On dit qu'il y eut vingt mille hommes employés à le tailler, & que le jour qu'on devoit l'élever, le roi fit attacher fon fils au haut de l'*obélifque*, afin que les ingénieurs difpofaffent leurs machines avec affez d'exactitude pour fauver la vie au jeune prince, & pour conferver en même tems un ouvrage fait avec tant de foin. Pline qui rapporte cette hiftoire, ajoute que Cambyfe ayant pris la ville d'Héliopolis, & y ayant fait mettre le feu, il le fit éteindre, dès qu'il s'apperçut que l'embrafement avoit gagné jufqu'à l'*obélifque*.

Augufte, après avoir foumis l'Egypte, n'ofa toucher à cet *obélifque*, foit par religion, foit par la difficulté qu'il trouva à tranfporter cette grande maffe. Conftantin ne fut pas fi timide; il l'enleva pour en orner la nouvelle ville qu'il avoit fait bâtir. Il le fit defcendre le long du Nil jufqu'à Alexandrie, où il avoit fait mettre un bâtiment exprès pour le tranfporter à Conftantinople. Mais fa mort, qui arriva dans ce tem-là, fit différer cette entreprife jufqu'à l'an 357 de J. C.

Alors Conftance l'ayant fait mettre fur un vaiffeau, il fut amené par le Tibre jufqu'à un village à trois milles de Rome, d'où on le fit venir avec des machines dans le grand cirque, où il fut élevé avec celui qu'Augufte y avoit fait mettre long-tems auparavant. Depuis le tems de Conftance, il y avoit donc deux *obélifques* dans le cirque; & c'eft de ceux-là dont parle Caffiodore avec affez peu d'exactitude, quand il dit qu'il y en avoit un confacré au foleil, & l'autre à la lune, & que les caracteres qui y font gravés, font des figures chaldaïques, qui marquent les chofes facrées des anciens: ce difcours fent bien l'ignorance du bas empire.

Enfin cet *obélifque* qui étoit tombé, a été relevé par le pape Sixte V. devant l'églife de faint Jean de Latran l'an 1588, 1231 ans depuis qu'il avoit été amené par Conftance, & 2420 ans depuis qu'il avoit été taillé par les foins de Rameffès.

Hermapion avoit autrefois donné en grec l'interprétation des figures hiéroglyphiques qui font gravées fur ce monument; ce qui marque que de fon tems on avoit encore l'intelligence de ces figures. On peut lire cette interprétation dans Ammien Marcellin, qui nous en a confervé une partie. Elle contient d'abord les titres pompeux du roi „ Rameffès, fils du foleil, chéri du foleil & des „ autres dieux, à qui ils ont donné l'immortalité qui a „ foumis les nations étrangeres, & qui eft le maître du „ monde, &c. „ Mais outre ces titres flatteurs, cet *obélifque* contenoit une hiftoire de fes conquêtes.

Il en étoit de même de tous les autres *obélifques* en général: voici ce que dit Diodore de Sicile. Séfoftris éleva deux *obélifques* d'une pierre très-dure de cent vingt coudées de haut, fur lefquels il fit graver le dénombrement de fes troupes, l'état de fes finances, & le nombre des nations qu'il avoit foumifes.

A Thebes, fuivant Strabon, il y avoit des *obélifques* avec des infcriptions, qui conftatoient les richeffes & le pouvoir de leurs rois; l'étendue de leur domination, qui embraffoit la Scythie, la Bactriane, l'Inde & le pays appellé aujourd'hui *Ionie*; enfin la grande quantité de tributs qu'ils recevoient & le nombre de leurs troupes, qui montoit à un million d'hommes.

Proclus, dans fon commentaire fur le Timée, nous dit que les chofes paffées font toujours nouvelles chez les Egyptiens; que la mémoire s'en conferve par l'hiftoire; que l'hiftoire chez eux eft écrite fur des colonnes, fur lefquelles on a le foin de marquer tout ce qui mérite l'admiration des hommes, foit pour les faits, foit pour les nouvelles inventions & pour les arts.

Germanicus, au rapport de Tacite, alla voyager en Egypte pour connoître l'antiquité. Il voulut voir les ruines de l'ancienne ville de Thebes; il n'y avoit pas longtems qu'elle étoit ruinée; car elle ne le fut que fous Augufte par Cornelius Gallus, premier gouverneur d'Egypte. On voyoit encore, dit Tacite, fur des colonnes des lettres qui marquoient les grandes richeffes des Egyptiens; & Germanicus ayant demandé à un prêtre du pays de lui expliquer ces hiéroglyphes, ce prêtre lui dit que ces lettres marquoient qu'il y avoit eu autrefois dans la ville fept cent mille hommes en âge de porter les armes, & que c'étoit avec cette armée que le roi Rameffès s'étoit rendu maître de la Lybie, de l'Ethiopie, des Medes, des Perfes, des Bactres, de la Scythie, de la Syrie, de l'Arménie & de la Cappadoce; qu'il avoit étendu fon empire jufque fur les côtes de Bithinie & de Lycie. On lifoit auffi fur ces colonnes les tributs qu'on levoit fur ces nations, le poids de l'or & de l'argent le nombre des armes & des chevaux, l'ivoire & les parfums,

le

rebelles & ennemis de la patrie méritaffent la mort? & à dire vrai Charles IX. dans la harangue qu'il fit à fon parlement, fe fervit non feulement de ces mêmes raifons mais il y protefta que la néceffité urgente l'avoit porté à ordonner l'extermination des Huguenots, pour n'en être pas prévenu lui même, puifqu'ils machinoient fa mort, celle de la Reine mere, & de toute la famille royale: je n'entends pas faire l'apologie du Roi Charles, mais feulement prouver que la défobéiffance des trois capitaines ci-deffus nommés, ne fut, ni fi jufte, ni fi héroïque qu'on le préfume, que les Huguenots dont ils prenoient la défence, cherchoient les premiers à les combler de louanges, & qu'enfin l'axiome, ou la propofition d'une obéiffance qui ne foit pas aveugle, dans la perfonne des fujets, vis-à-vis de leur fouverain, peut être fauffe & féditieufe lorfqu'elle eft propofée fans aucune limitation. (A)

le bled & les autres tributs que chaque nation devoit payer, qui n'étoient pas moins magnifiques, ajoute Tacite, que ceux que les Parthes ou les Romains exigent aujourd'hui.

En un mot les *obélisques* nous ont laissé des vestiges étonnans de l'opulence des rois d'Egypte, & l'explication que les prêtres donnent dans Tacite, répond si bien aux figures que nous voyons gravées au sommet des *obélisques* qui nous restent, singulierement de celui élevé à Thebes par Ramessès, qui est actuellement dans la place de saint Jean de Latran, & dont on a donné une estampe au commencement de ce siecle, qu'il nous paroîtroit déraisonnable de révoquer en doute une puissance dont il reste tant de témoins & de monumens.

Il semble même que les Romains aient été effrayés d'imiter les *obélisques* des rois d'Egypte. Ces beaux ouvrages ont été pour l'Italie des bornes sacrées. La grandeur romaine a cru, en les transportant, faire tout ce qu'elle pouvoit, & n'a pas osé en construire de nouveaux pour les mettre en parallele avec les anciens. Au lieu donc que la pyramide de Cestius prouve qu'une famille particuliere a tenté un modele de ces pyramides si superbes & si exhaussées des rois d'Egypte, la circonstance singuliere que personne n'a imité la structure des *obélisques*, constate pleinement que les empereurs eux-mêmes ne se sont pas hasardés d'opposer des ouvrages de ce genre à ceux de ces monarques. Ils tiroient leur marbre d'une carriere unique dans le monde. Cette carriere étoit située près de la ville de Thebes & des montagnes qui s'étendent vers le midi de l'Ethiopie & les cataractes du Nil. Cinq *obélisques* d'Egypte, relevés par les soins de Sixte V. servent à justifier la magnificence de Sesostris & de Ramessès en ce genre; cependant le nom de Dominique Fontana qui les rétablit, est encore célebre à Rome, tandis que celui des artistes qui les taillerent & les transporterent de si loin, est pour jamais inconnu. Mais le lecteur curieux de s'éclairer davantage sur cette matiere, peut consulter *Bargæi de obelisco*. Il est inséré dans le beau recueil des antiquités romaines de Grævius *commentarius*, *tom. IV.* (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

OBELISQUE, (*Hydr.*) s'entend de certaines fontaines qui forment un rocher large par en-bas, terminé en pointe en forme d'un *obélisque*; telle est la belle fontaine de Versailles qui porte ce nom. Il y en a encore quatre dans le bosquet nommé *l'arc de triomphe*, qui sont à jour & triangulaires, formés par des corps de cuivre doré, d'où sortent des nappes d'eau à divers étages, imitant des cristaux.

OBER, (*Géog.*) mot allemand, qui, en géographie, signifie *haut*, *élevé*, & qui se compose avec un nom propre, ayant pour opposé le mot *nieder*, bas: ainsi les Allemands disent *ober-Baden*, *nieder-Baden*, le haut, le bas pays de Bade; *ober-Bayern*, *nieder Bayern*, la haute & la basse Baviere; *ober-Elsasz*, *nieder-Elsasz*, la haute & la basse Alsace, & ainsi des autres lieux & pays distingués en haut & bas. (*D. J.*)

OBÉRÉ, adj. (*Comm.*) celui qui est endetté, qui, à cause de ses dettes considérables, est hors d'état de continuer son commerce, ou de payer ses créanciers. *Diction. de commerce.*

S'OBÉRER, s'endetter, contracter de continuelles & de grandes dettes. *Id. ibid.*

OBERKIRCH, (*Géograph.*) c'est-à-dire, *haute église*, petite ville & château d'Alsace, au-delà du Rhin, vers la forêt Noire, à une lieue de Strasbourg. Elle appartient à l'Evêque de Strasbourg. *Long.* 25. 55. *lat.* 48. 35. (*D. J.*)

OBERNDORFF, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Suabe, dans la forêt Noire. Elle appartient à la maison d'Autriche: on la divise en haute & en basse. Elle est sur le Necker. *Long.* 28. 18. *lat.* 48. 10. (*D. J.*)

OBERNPERG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans la Baviere, avec un château. Elle appartient à l'évêque de Passau, & en est à 4 milles. *Long.* 30. 54 *lat.* 48. 33. (*D. J.*)

OBERWESEL, (*Géog.*) ancienne petite ville d'Allemagne, au cercle du bas Rhin, autrefois impériale, mais à présent sujette à l'électeur de Treves. Elle est sur le Rhin. (*D. J.*)

OBÉSITÉ, s. f. (*Médec.*) la quantité de graisse dans le corps humain, plus considérable que les autres humeurs, & que les parties solides ne le demandent, s'appellet en Médecine *obésité*, *obesitas*, & plus expressivement encore par Cœlius-Aurelianus, quoique peut-être improprement, *polysarcia*, car l'*obésité* n'est pas une surabondance de chair, mais de graisse; on pourroit dire *polystearcia*; c'est un embonpoint excessif; c'est une maladie opposée au marasme.

Ceux dont le corps est maigre, sans être décharné, ou charnu sans être gras, sont beaucoup plus vigoureux que ceux qui deviennent gras; dès que la surabondance de la nourriture a pris cette route, & qu'elle commence à former de la graisse, c'est toujours aux dépens de la force. Ce n'est point par l'augmentation des solides que se fait celle du volume de tout le corps dans les personnes grasses; mais cet embonpoint consiste, en ce que les solides forment par leur extension de plus grandes cavités, qui se remplissent d'un plus grand amas d'humeurs, & par conséquent l'excès d'embonpoint nuit, affoiblit, suffoque: un médecin sait donc bien distinguer la nutrition de la réplétion, puisque la premiere donne de la force & de la densité aux vaisseaux, au lieu que l'autre les dilate, les relâche & les affoiblit.

La différence qu'il y a d'une personne maigre à une personne grasse, c'est que la personne grasse a ses vaisseaux entourés d'une graisse croupissante dans les cellules de la membrane adipeuse qui en sont gonflées. La personne maigre, au contraire, a une graisse rougeâtre, formant des globules légers & circulaires: plus il s'amasse de graisse dans les cellules, plus les humeurs perdent de leur masse & de leur nature. Les vaisseaux retrécis par le volume énorme de la graisse, produisent la foiblesse, la paresse, l'inaction & l'inaptitude aux mouvemens.

Lorsque l'accroissement de toutes les parties du corps est entierement achevé, & que ces parties du corps ne peuvent presque plus admettre de nourriture, alors la graisse commence à se former dans les hommes & dans les femmes qui menent une vie oisive. Mais de plus, certains sujets y ont une disposition naturelle, qui augmente à proportion de la plus grande quantité d'alimens que l'on prend, du repos du corps, de celui de l'esprit, de l'interruption des exercices ordinaires, de la suppression d'une hémorrhagie accoutumée, & de la suppression des mois dans les vieilles femmes. Cette disposition est encore favorisée par l'amputation de quelque membre.

La différence des climats & des degrés de transpiration, contribue sans doute à cet état. On remarque que pour une personne d'un embonpoint excessif dans les provinces méridionales de France, il y en a cent en Angleterre & en Hollande, ce qu'on peut attribuer en partie au climat, & en partie à l'usage habituel des bierres recentes & féculentes, dans lesquelles la partie oléagineuse n'est pas suffisamment atténuée.

Les Grecs, sur-tout les Lacédémoniens, ne pouvoient souffrir ce massif embonpoint; aussi les jeunes Spartiates étoient obligés de se montrer nus tous les mois aux éphores, & l'on imposoit un régime austere à ceux qui avoient de la disposition à devenir trop gras. En effet, l'équilibre se détruit chez les personnes d'un embonpoint excessif; ensorte qu'elles deviennent asthmatiques & quelquefois apoplectiques. Les solides se relâchent, la respiration s'embarrasse, le pouls est plus profond & plus caché par la graisse dominante; souvent dans les femmes le retour des regles plus tardif, & la stérilité sont une suite de l'*obésité*: dans les enfans elle annonce une dentition pénible.

Le moyen de diminuer l'*obésité*, est de manger moins, d'augmenter le mouvement des solides & des fluides par la promenade, à pié ou à cheval, & généralement en pratiquant tous les exercices du corps. On employera les frictions en pressant légerement les vaisseaux, & en repoussant doucement les fluides: on usera avec prudence & modération des acides, des médicamens acides austeres, & des spiritueux qui ayent fermenté. On pourra prévenir l'*obésité* par les mêmes secours, quoiqu'on voie des personnes, sur-tout dans certains climats qui y ont une si grande disposition naturelle, que tous les moyens échouent, si on ne les met en usage consécutivement & de très-bonne heure.

Il y a peu de modernes qui ayent écrit sur cette maladie; mais entre les anciens, Cœlius Aurélianus l'a traitée avec une intelligence supérieure, en établissant solidement les symptomes & la méthode curative.

Il considere d'abord l'*obésité* comme une espece de cachéxie qui produit l'inaction, la foiblesse, la difficulté de respirer, l'oppression & les sueurs copieuses dans lesquelles on tombe pour peu qu'on fasse d'exercice. On guérit, selon lui, cette maladie de deux manieres; savoir, en empêchant que le corps ne reçoive trop de nourriture, soit par le moyen de la gestation, & par l'usage des alimens peu nutritifs; ou en observant certaines regles, & pratiquant par degré certains exercices laborieux, & propres à causer du changement dans le corps.

Il entre dans toutes les directions particulieres & relatives à la cure; il enjoint aux malades de faire beaucoup d'exer-

d'exercice à cheval ou en voiture; de voyager fur mer, de lire haut, de lutter, & de marcher à grands pas pour mieux exercer les jambes. Il leur prefcrit de fe frotter avec une fervietre groffiere, bien féche, & fe faupoudrer le corps de fable; il veut qu'ils excitent la fueur à l'aide de la chaleur des étuves; ufant, tantôt de bains chauds pour aider la tranfpiration, & tantôt de bains froids, pour reflerrer le corps. Il leur ordonne de fe couvrir de fable chaud, de fe baigner dans des fontaines médicinales, & après avoir fué dans le bain, de fe faupoudrer avec du fel. Il confeille enfuite d'employer les frictions avec du nitre pulvérifé, boire légerement, & ufer dans la boiffon d'un peu de vin médiocrement âcre. Leurs alimens feront du pain de fon qui eft peu nourriffant, des herbes potageres apéritives, comme afperges, panais, carotes, ache, fenouil, porreaux, *&c.* des viandes dont la chair foit féche & dépouillée de graiffe. Il leur défend de dormir après le repas, & de dormir long-tems, parce que le défaut de fommeil joint à l'exercice ne peut que tendre à diminuer l'embonpoint.

Enfin, Cœlius-Aurelianus examine toutes les autres méthodes de fes prédéceffeurs, & condamne en particulier celle des Médecins qui ordonnoient contre l'*obéfité* la faignée, les purgatifs, les clyfteres, l'ufage des femmes au fortir du bain, la pratique de vomir après fouper & autres remedes de ce genre dont il n'eft pas difficile de fentir le ridicule ou les mauvais effets.

Je finis par un exemple bien fingulier d'embonpoint exceffif, que j'ai lû dans les nouvelles publiques de Londres du 31 Octobre 1754. fur Jacques Powell, mort dans le comté d'Effex, fon *obéfité* monftrueufe l'avoit rendu célebre; il avoit environ quinze piés d'Angleterre de circonférence, & il pefoit fix cens cinquante livres. (*D. J.*)

OBJECTER, v. act. (*Gram.*) c'eft montrer le faux d'un raifonnement, par la raifon contraire qu'on y oppofe; les fuites fâcheufes d'un projet, la vanité d'une entreprife, le ridicule d'une prétention, *&c.* fi l'on a tort d'*objecter* à quelqu'un fa naiffance, on a tort auffi de fe prévaloir de la fienne.

La raifon *objectée* s'appelle *objection*; il arrive de tems en tems, qu'il faudroit mettre la preuve en objection & l'objection en preuve.

On fe fait quelquefois des objections fi fortes, que l'on entraîne fon auditeur dans l'opinion contraire à celle qu'on s'étoit propofé de leur infpirer.

OBJECTIF, f. m. adj. (*Dioptr.*) verre *objectif* fe dit de celui des verres d'une lunette ou d'un microfcope à plufieurs verres qui eft tourné vers l'objet: on l'appelle ainfi pour le diftinguer de l'*oculaire* qui eft tourné vers l'œil. *Voyez* MICROSCOPE, TELESCOPE, *&c.* on dit auffi l'*objectif* tout court. (*O*)

Dans le télefcope l'*objectif* doit être d'un plus grand foyer que l'oculaire; c'eft tout le contraire dans les microfcopes. *Voyez* TELESCOPE & MICROSCOPE.

Pour s'affurer de la régularité & de la bonté d'un verre *objectif*, on décrira fur un papier deux cercles concentriques tels que le diametre de l'un foit égal à la largeur du verre *objectif*, & le diametre de l'autre égal à la moitié de cette largeur; on divifera la circonférence intérieure en fix parties égales, & on y fera fix petits trous avec une éguille; enfuite on couvrira avec ce papier une des faces du verre, & l'expofant au foleil, on recevra les rayons qui pafferont par chaque trou, fur un plan qui foit à une jufte diftance du verre; en reculant ou approchant le plan, on doit trouver un endroit, où les fix rayons qui paffent par les fix trous, fe réuniffent exactement: s'ils fe réuniffent en effet ainfi, c'eft une marque que le verre *objectif* eft bienfait, & le point de réunion eft le foyer de ce verre.

Mais il n'y a peut-être pas de meilleur moyen de s'affurer de la bonté d'un verre *objectif*, que de le placer dans un tube, & de l'effayer avec un petit verre oculaire fur des objets placés à différentes diftances; car le verre *objectif* eft d'autant meilleur, qu'il repréfente les objets plus diftinctement & plus clairement, & qu'il embraffe un plus grand champ, & fouffre un verre oculaire plus concave ou plus convexe, fans colorer & obfcurcir les objets.

Pour s'affurer fi un verre *objectif* eft bien centré, il faut tenir le verre à une diftance convenable de l'œil, & obferver les deux images d'une chandelle, réfléchies par fes deux faces, l'endroit où les images fe réuniffent ou fe confondent, eft le vrai centre: fi ce point répond au milieu ou au point central du verre, il eft bien centré. *Voyez* CENTRER. (*T*)

OBIER, f. m. (*Hift. nat. Bot.*) *opulus*; genre de plante qui porte deux fortes de fleurs monopétales; l'une eft en forme de rofette & ftérile, elle eft percée dans fon milieu par un piftile qui fort du calice; l'autre fleur a la forme d'un baffin, elle eft auffi percée par le fommet d'un piftil qui devient dans la fuite un fruit, ou une baie molle dans laquelle on trouve une femence applatie & en forme de cœur. Tournefort, *inft. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

OBIER, *opulus*, arbriffeau qui fe trouve en Europe & dans l'Amérique feptentrionale. Il donne plufieurs tiges dont la plûpart s'élevent à 12 ou 15 piés. Ses feuilles font affez grandes, chargées de rides, découpées en trois parties, & d'un verd brun. Ses fleurs qui font blanches viennent au mois de Mai en grandes ombelles au bout des branches, mais les fleurons qui bordent l'ombelle, font ftériles; & néanmoins plus blancs, plus grands & beaucoup plus apparens que ceux du centre qui portent les fruits. Ce font des baies rondes, fucculentes & rouges qui renferment une graine dure & plate, figurée en cœur.

Cet arbriffeau vient affez bien par-tout; cependant il fe plaît dans les lieux frais & couverts, à l'expofition du nord, dans les terres graffes & humides, au bord des ruiffeaux; mais s'il fe trouve dans un terrein fec & trop expofé au foleil, il y fait peu de progrès, & fes feuilles tombent de bonne heure. Il eft extremement robufte. On le multiplie aifément de graines, de rejettons, de branches couchées & de bouture. Tous ces derniers moyens font plus prompts que la femence qui ne leve que la feconde année, fi on ne l'a pas femée en automne. L'*obier* fait une grande quantité de racines noires & chevelues qui affurent fa tranfplantation. On peut donner à cet arbriffeau une forme réguliere, & lui faire une jolie tête; mais il convient fur-tout à faire des paliffades de fix ou huit piés de haut, qui réuffiffent fous d'autres arbres. Ses fruits mûriffent à la fin de Septembre, alors ils font fades & de mauvais goût; mais après l'hiver ils font acides & de même goût que l'épinevinette; ils font d'un rouge vif & très-apparent, & ils reftent fur l'arbre long tems après la chute des feuilles. C'eft un bon appât pour attirer les oifeaux qui en font très-avides, & c'eft auffi une bonne nourriture pour la volaille.

Cet arbriffeau a des variétés qui ont de l'agrément.

1. *L'obier ordinaire*.

2. *L'obier à fleurs doubles*, ou *la rofe de Gueldres*. Dans l'efpece à fleurs fimples qui précede, les feules fleurs de la circonférence de l'ombelle font ftériles, mais plus grandes & d'une blancheur plus apparente que toutes celles du centre, qui font fort petites, d'un blanc fale peu apparent, & néanmoins fécondes, au lieu que dans la *rofe de Gueldres*, toutes les fleurs du centre de l'ombelle font de la même forme que celles de la circonférence; & comme leur volume eft plus confidérable, & qu'il leur faut plus d'efpace pour s'étaler, c'eft ce qui force l'ombelle à fe former en rond, comme fi c'étoit une boule; ce qui a fait donner à cette fleur le nom de *pelote de neige*. Cet arbriffeau eft de même accroiffement que le précédent. Ses fleurs paroiffent auffi au mois de Mai, il en donne en quantité & d'une fi belle apparence, qu'on ne peut lui refufer une place dans les plantations que l'on fait pour l'agrément.

3. *La rofe de Gueldres à feuilles panachées*. Ses feuilles font joliment tachetées de jaune; c'eft tout ce qui en fait la différence avec le précédent; mais il ne faut pas mettre cet arbriffeau dans un terrein gras & humide, où un accroiffement trop vigoureux effaceroit peu-à-peu la bizarrure qui fait fon mérite.

4. *L'obier de Canada*, ou *le pemina*. Cet arbriffeau reffemble à l'*obier* ordinaire, fi ce n'eft qu'il eft plus précoce, & que les belles fleurs de la circonférence de l'ombelle font plus grandes, & ont plus belle apparence.

OBJET, f. m. (*Logique.*) fignifie la *matiere* d'un art, d'une fcience, ou le *fujet* fur lequel on s'exerce. Dans l'école on diftingue différens *objets* de la même fcience: favoir, l'*objet* matériel, l'*objet* formel, & l'*objet* total ou adéquat.

L'*objet* matériel, c'eft la chofe même que la fcience confidere ou dont elle traite. Ainfi le corps humain eft l'*objet* de la Médecine.

L'*objet* formel, c'eft la maniere de confidérer l'*objet* matériel. Ainfi le corps humain, confidéré dans le deffein de le guérir, eft l'*objet* formel de la Médecine.

L'*objet* total ou adéquat, c'eft la reunion de l'*objet* matériel & de l'*objet* formel.

Il faut obferver qu'une chofe n'eft l'*objet* matériel d'une fcience, que lorfqu'elle y eft confidérée pour elle-même. Ainfi la Botanique & la Chimie ne peuvent être regardées comme l'*objet* matériel de la Médecine; parce que la Médecine n'envifage pas ces deux parties pour el-

les-mêmes, mais seulement en tant qu'elles contribuent, par l'application qu'on en fait, à la guérison du corps. Ainsi les mots ne sont point partie de l'*objet* de la Logique, puisque cette science ne les emploie pas pour eux-mêmes; mais seulement parce qu'ils sont l'unique moyen que les hommes aient pour se transmettre leurs pensées.

Comme l'*objet* materiel signifie chez les Philosophes la même chose qu'un *objet* commun, il suit de-là que deux sciences peuvent avoir le même *objet* matériel. Ainsi la Médecine & l'Anatomie ont-elles pour *objet* matériel le corps humain; mais ce qui les distingue l'une de l'autre, c'est que la premiere considere le corps humain pour le guérir, au lieu que la seconde l'envisage seulement pour le connoître.

OBJET, (*Peinture.*) c'est ce qui attire nos regards. Il vaut mieux dans un tableau laisser quelque chose à desirer, que de fatiguer les yeux du spectateur par une trop grande multiplicité d'*objets*. On reconnoit le goût sûr & délicat d'un artiste, au choix des incidens qu'il fait entrer dans un sujet, à son attention de n'employer rien que de piquant, à rejetter ce qui est fade & puérile, enfin à composer un tout auquel chaque *objet* en particulier soit comme nécessairement lié; mais *voyez* des détails plus intéressans au *mot* SUJET, *Peinture*. (*D. J.*)

OBIT, *voyez l'article suivant*.

OBITUAIRE, s. m. (*Jurisprud.*) se dit d'un registre où l'on écrit les obits, c'est-à-dire, où l'on fait mention des décès & sépultures de certaines personnes. Ailleurs on dit registre mortuaire, quelquefois on dit l'*obituaire* simplement pour registre mortuaire. On entend ordinairement par *obituaire* le registre sur lequel on inscrit les obits, c'est-à-dire, les prieres & services fondés pour les défunts, & les autres fondations qui ont été faites dans une église. On appelle aussi ces sortes de registres *nécrologe* ou *martyrologe*. (*A*)

OBITUAIRE, est aussi un bénéficier pourvu d'un bénéfice *per obitum*, c'est-à-dire, par le décès du précédent titulaire. Le résignataire est preféré à l'*obituaire*. *Voyez* RÉSIGNATION. Dans la chancellerie romaine il y a un officier appellé *dataire ou reviseur per obitum*. *Voyez* DATAIRE. (*A*)

OBLADO, *voyez* NIGROIL.

OBLAT, s. m. (*Hist. ecclés.*) enfant consacré à Dieu dans une maison religieuse. Un *oblat* étoit autant engagé par sa propre volonté que par la dévotion de ses parens. On le regardoit comme apostat s'il quittoit. L'*oblat* embrassoit l'état monastique dans son enfance, le convers dans un âge plus avancé. Ce fut au commencement du onzieme siecle que la coutume absurde des *oblats* s'institua. On nommoit *oblat* ou *oblate* celui ou celle qui vouoit sa personne & son bien à quelque couvent. L'*oblat* s'appelloit aussi *donné*. On voit dans les archives de l'abbaye de saint Paul de Verdun une permission accordée à un homme de se marier, à condition que la moitié de ses enfans appartiendroit à l'abbaye, & l'autre moitié à l'évêque. O tems stupides! ô corrupteurs des mœurs! Un *oblat* étoit encore un moine-lai que le roi plaçoit dans certaines maisons riches, abbayes, prieurés, &c. il sonnoit les cloches, balayoit l'église, étoit nourri, vêtu, même pensionné. C'est ainsi que le souverain récompensoit ceux qui avoient été blessés à son service. Le laïc qui obtenoit de la cour une pension sur un bénéfice, s'appelloit *oblat*.

OBLATA (*Hist. ecclés.*) mot qui veut dire *offrande*. C'est sous ce *mot* que des souverains & des particuliers donnerent autrefois à l'église leurs biens de patrimoine, pour en jouir moyennant une légere redevance. On prit cette précaution dans les tems de troubles & de rapines; c'étoit la ressource des foibles dans les gouvernemens orageux de l'Italie; les Normands même, quoique puissans, l'employerent comme une sauve-garde contre des empereurs qui pouvoient devenir plus puissans. (*D. J.*)

OBLATÆ, s. f. (*Hist. ecclés.*) oublies consacrées ou hosties qu'on distribuoit aux communians à la messe. On donnoit aussi quelquefois le nom d'*oblatæ* aux repas ordinaires qu'on faisoit dans les maisons religieuses.

OBLATE, s. f. (*Hist. ecclés.*) congrégation de religieuses, fondée en 1425 par sainte Françoise. Le pape Eugene IV. en approuva les constitutions. On les appelle aussi *collatrices*.

OBLATION, s. f. (*Théolog.*) l'action d'offrir; se prend quelquefois pour les dons mêmes & les choses offertes, qu'on nomme autrement *offrandes*. *Voyez* OFFRANDES.

Les *oblations* que les fideles faisoient à l'autel étoient en quelque sorte des sacrifices qu'ils offroient au Seigneur, des marques de leur reconnoissance pour les prêtres, des effets de leur charité pour les pauvres. Elles consistoient d'abord en pain & en vin. On en offroit pour les pénitens qui étoient morts avant que d'avoir été reconciliés, mais non pour les catéchumenes qui étoient morts avant que d'avoir reçu le baptême. Les fideles, vivans ou morts n'étoient distingués des excommuniés que pour le droit qu'ils avoient de faire recevoir leurs *oblations*. Depuis, elles furent converties en argent; & quelques conciles particuliers ont excommunié ceux qui refuseroient de les payer dans les tems prescrits. Mais on les a ensuite laissées à la volonté des fideles, & il n'y en a plus aujourd'hui de reglées que celle qu'on fait du pain beni tous les dimanches à la messe de paroisse. *Voyez* PAIN BENI & OFFRANDES.

OBLATION, se dit encore parmi les catholiques romains de la partie de la messe qui suit immédiatement l'évangile, ou le chant du *credo*, & qui consiste dans l'offrande que le prêtre fait d'abord du pain destiné au sacrifice, posé sur la patene, puis du vin mêlé d'un peu d'eau dans le calice qu'il tient quelque tems élevé au milieu de l'autel, accompagnant ces deux actions de prieres qui y sont relatives & qui en expriment la fin. C'est-là proprement que commence le sacrifice qui consiste dans l'*oblation* du corps & du sang de Jesus-Christ. On dit en ce sens que la messe est à l'*oblation*, que le *credo* précede l'*oblation*, que la préface suit l'*oblation*, &c.

OBLATION, (*Jurisprud.*) signifie *tout ce qui est offert à l'église en pur don*; c'est la même chose qu'*offrande*. Dans les premiers siecles de l'église, ses ministres ne vivoient que d'*oblations* & d'aumônes: l'usage qui s'est établi de payer la dixme n'a pas empêché que les fideles n'aient continué à faire des *oblations*; mais il y a des églises qui ne jouissent pas des dixmes, n'ont d'autre revenu que les *oblations* & le casuel. Il y a eu dans chaque église divers réglemens pour le partage des *oblations* entre les clercs. Le concile de Merida en Espagne, tenu en 666, ordonne, *canon. xiv.* que les *oblations* faites à l'église pendant la messe se partageront en trois: que la premiere part sera pour l'évêque; la seconde, pour les prêtres & les diacres; la troisieme, pour les sous-diacres & les clercs inférieurs. Les *oblations* des paroissiens appartiennent aux curés à l'exclusion des curés primitifs, des patrons & marguilliers, &c. Les *oblations* casuelles & incertaines ne sont point imputées sur la portion congrue. *Voyez le traité de* M. Duperray *sur les portions congrues & dixmes*, & *au mot* PORTION CONGRUE. (*A*)

OBLATION, étoit aussi un droit que les seigneurs levoient en certaines occasions sur leurs hommes, comme il se voit dans la coutume de celles de l'an 1216. *Voyez le gloss. de* M. de Lauriere. (*A*)

OBLATIONNAIRE, s. m. (*Jurisprud.*) dans la basse latinité, *oblationnarius*, étoit un officier ecclésiastique qui recevoit les offrandes & oblations des fideles. C'étoit un diacre ou sous-diacre qui avoit cet emploi; *oblationnaire* ou *diacre des oblations* étoit la même chose. Quand le pape célébroit, l'*oblationnaire* apportoit du palais les oblations, c'est-à-dire, le pain & le vin, & les donnoit à l'archidiacre. *Voyez l'ordo romanus, l'hist. de la translat. de S. Sébast. & Anastas. bibliot. ad VIII. synod. art. 2.* (*A*)

OBLIAGE, s. m. (*Jurisprud.*) est une redevance annuelle dûe en certains lieux au seigneur. Quelques-uns ont prétendu qu'*obliage* se disoit pour *oubliage*, & que ce terme venoit d'*oubli*; c'est ainsi que l'interprete *de la coutume de Blois, sur l'art.* 40, dit que l'*obliage* est l'amende que le sujet doit à son seigneur, pour ne lui avoir pas payé sa rente ou devoir annuel au jour accoutumé, & pour l'avoir oublié. En effet, les cens & rentes emportent communément une amende faute de payement; mais M. de Lauriere remarque avec raison que c'est une imagination ridicule de faire venir *obliage* du mot *oubli*.

Le droit appellé *obliage* vient du latin *oblatu*. C'étoit le nom que l'on donnoit autrefois aux *pains* qui étoient présentés pour la communion, ainsi qu'il se voit dans le *seizieme concile de Tolede, ch. xvj.*

On donna aussi le même nom à des *pains* ronds & plats que les sujets étoient tenus de présenter à leur seigneur. Ces pains furent appellés *oblata quasi munera oblata, seu oblationes ab offerendo*, à cause qu'ils étoient présentés au seigneur, & peut-être aussi parce qu'ils étoient à l'instar de ceux que l'on donnoit pour la communion. On les appella en françois *oblies*, & par corruption *oublies*; c'est de là qu'on appelle *oublies* ces menues pâtisseries rondes & plates que les pâtissiers font avec de la farine & du miel; & c'est aussi de-là que les pâtissiers sont appellés *oblayers* dans le *livre noir du châtelet*.

Du mot *oblie* l'on fit *obliage* & *oubliage*, pour exprimer la redevance des oublies ou pains dûs au seigneur:

& en effet, dans la *coutume de* Dunois, *pains & oublies* ſont employés indifféremment & dans la même ſignification.

Ces oublies étoient plus ou moins grandes & de divers prix, ſelon la convention ou l'uſage de chaque lieu.

Ce terme d'*obliage* a auſſi été employé pour exprimer toute ſorte de redevance dûe au ſeigneur, comme oublies de vin, oublies de froment, oublies de chapons; mais quand on diſoit *oublies* ſimplement, ou *oubliage* ſans autre explication, cela s'entendoit toûjours d'une redevance en pain.

Dans preſque toutes les ſeigneuries, ces droits d'*obliage* ont été convertis en argent. *Voyez le gloſſ. de* Ducange, *au* mot *oblata*; & *celui de* M. de Lauriere, *au* mot *obliages*. (*A*)

OBLIGATION, (*Droit nat.*) On peut définir *l'obligation* conſidérée en général, une reſtriction de la liberté naturelle produite par la raiſon, dont les conſeils ſont autant de motifs qui déterminent l'homme à une certaine maniere d'agir préférablement à tout autre.

Telle eſt la nature de *l'obligation* primitive, qui peut être plus ou moins forte, ſelon que les raiſons qui l'établiſſent ont plus ou moins de poids ſur notre volonté; car il eſt manifeſte que plus les motifs ſeront puiſſans, & plus auſſi la néceſſité d'y conformer nos actions ſera forte ou indiſpenſable.

M. Barbeyrac établit pour principe de *l'obligation* proprement ainſi nommée, la volonté d'un être ſupérieur, duquel on ſe reconnoît dépendant. Il penſe qu'il n'y a que cette volonté, ou les ordres d'un tel être, qui puiſſent mettre un frein à la liberté, & nous aſſujettir à regler nos actions d'une certaine maniere. Il ajoute que ni les rapports de proportion & de convenance que nous reconnoiſſons dans les choſes mêmes, ni l'approbation que la raiſon nous donne, ne nous mettent point dans une néceſſité indiſpenſable de ſuivre leurs idées comme des regles de conduite. Que notre raiſon n'étant au fond autre choſe que nous-mêmes, perſonne ne peut, à proprement parler, s'impoſer à ſoi-même une *obligation*; enfin, il conclut que les maximes de la raiſon, conſidérées en elles-mêmes, & indépendamment de la volonté d'un ſupérieur qui les autoriſe, n'ont rien d'obligatoire.

Il nous paroît cependant que cette maniere d'expliquer la nature de *l'obligation*, & d'en poſer le fondement, ne remonte pas juſqu'à la ſource primitive. Il eſt vrai que la volonté d'un ſupérieur oblige ceux qui ſont dans ſa dépendance; mais cette volonté ne peut produire cet effet, qu'autant qu'elle ſe trouve approuvée par notre raiſon, & qu'elle tend à notre bonheur. Sans cela on ne ſauroit concevoir que l'homme ſe puiſſe ſoumettre volontairement aux ordres d'un ſupérieur, ni ſe déterminer de bon gré à l'obéiſſance. J'avoue que ſuivant le langage des juriſconſultes, l'idée d'un ſupérieur qui commande, intervient pour établir *l'obligation*, telle qu'on l'enviſage ordinairement. Mais ſi l'on ne fonde l'autorité même de ce ſupérieur ſur l'approbation que la raiſon lui donne, elle ne produira jamais qu'une contrainte extérieure, bien différente de *l'obligation morale*, qui par elle-même a la force de pénétrer la volonté & de la fléchir par un ſentiment intérieur; en ſorte que l'homme eſt porté à obéir de ſon propre mouvement, de ſon bon gré, & ſans aucune violence.

Il convient donc de diſtinguer deux ſortes d'*obligations*: l'une interne & l'autre externe. J'entends par *obligation interne*, celle qui émane de notre propre raiſon conſidérée pour la régle primitive de notre conduite, & en conſéquence de ce qu'une action a en elle-même de bon ou de mauvais. *L'obligation externe* ſera celle qui vient de la volonté de quelque être, dont on ſe reconnoît dépendant, & qui commande ou défend certaines choſes ſous la menace de quelque peine: ces deux *obligations* ne ſont point oppoſées entr'elles; car comme *l'obligation* externe peut donner une nouvelle force à *l'obligation* interne, auſſi toute la force de *l'obligation* externe dépend en dernier reſſort de *l'obligation* interne; & c'eſt de l'accord & du concours de ces deux *obligations* que réſulte le plus haut degré de néceſſité morale, le lien le plus fort ou le motif le plus propre à faire impreſſion ſur l'homme, pour le déterminer à ſuivre conſtamment certaines regles de conduite, & à ne s'en écarter jamais.

On pourroit donc regarder, avec Cumberland, *l'obligation* morale, comme un acte du légiſlateur, par lequel il donne à connoître que les actions conformes à la loi ſont néceſſaires pour ceux à qui il les preſcrit. Une action eſt regardée comme néceſſaire à un agent raiſonnable, lorſqu'il eſt certain qu'elle fait partie des cauſes abſolument néceſſaires pour parvenir à la félicité qu'il recherche naturellement, & par conſéquent néceſſairement. Ainſi nous ſommes obligés à rechercher toujours & en toute occaſion le bien commun, parce que la nature même des choſes nous montre que cette recherche eſt abſolument néceſſaire pour la perfection de notre bonheur, qui dépend naturellement de l'attachement à procurer le bien de tous les êtres raiſonnables.

L'obligation d'avancer le bien commun, comme une fin néceſſaire, étant une fois établie, il s'enſuit que *l'obligation* commune de tous les hommes à ſuivre les maximes de la raiſon ſur les moyens néceſſaires pour le bonheur de tous, eſt ſuffiſamment connue. Or toutes les maximes ſont renfermées dans la proportion générale ſur la bienveillance de chaque être raiſonnable envers tous les autres. D'où il paroît clairement qu'une guerre de tous contre tous, ou la volonté que chacun auroit de nuire à tout autre, tendant à la ruine de tout, ne ſauroit être un moyen propre à les rendre heureux, ni s'accorder avec les moyens néceſſaires pour cette fin; & par conſéquent ne peut être ni ordonné ni permis par la droite raiſon. (*D. J.*)

OBLIGATION, (*Juriſprudence.*) ſignifie en général un lien de droit ou d'équité, & quelquefois de l'un & de l'autre, par lequel quelqu'un eſt tenu de faire ou de donner quelque choſe.

Il y a des *obligations* purement naturelles, d'autres purement civiles, d'autres naturelles & civiles tout enſemble.

Les Romains diſtinguoient encore les *obligations* civiles des *obligations* prétoriennes.

Les diverſes ſortes *d'obligations* ſeront expliquées dans les ſubdiviſions qui ſuivront cet article.

L'obligation procede de quatre cauſes; ſavoir, d'un contrat, ou d'un quaſi-contrat, d'un délit, ou quaſi-délit. *Voyez* CONTRAT, DELIT, QUASI-CONTRAT, QUASI-DELIT.

Les *obligations* ou contrats ſe forment en quatre manieres; *re*, *verbis*, *litteris*, & *ſolo conſenſu*. *Voyez* CONTRAT.

On dit en droit que *l'obligation* eſt la mere de l'action, parce qu'en effet toute action eſt produite par une *obligation*; & quand il n'y a point *d'obligation*, il n'y a point d'action. Mais il y a des *obligations* qui ne produiſent point d'action; les *obligations* naturelles, les *obligations* ſans cauſe, les *obligations* contre les bonnes mœurs. *Voyez* ACTION.

On entend quelquefois par *obligation* l'écrit qui contient l'engagement; & quand ce terme eſt pris dans ce ſens, on entend ordinairement par *obligation* un contrat paſſé devant notaire, portant promeſſe de payer une ſomme qui eſt exigible en tout tems, ou du moins au bout d'un certain tems. *Voyez aux Inſtitutes* les titres *de* obligationibus *quibus modis re contrahitur obligatio*; *de verborum* obligationibus; *de litterarum* obligat. *de* obligat. *quæ in conſenſu*; *de* obligat. *quæ ex delicto naſcuntur*. (*A*)

OBLIGATION ACCESSOIRE, eſt celle qui eſt ajoutée à *l'obligation* principale pour procurer au créancier plus de ſûreté; telles ſont les *obligations* des gages, & les hypotheques relativement à *l'obligation* perſonnelle qui eſt la principale; telles ſont auſſi les *obligations* des cautions & fidéjuſſeurs, leſquelles ne ſont qu'acceſſoires relativement à *l'obligation* du principal obligé. Les *obligations* acceſſoires ceſſent lorſque *l'obligation* principale eſt acquittée. *Voyez l'art.* 132. des Placités du parlement de Rouen, *voyez* OBLIGATION PRINCIPALE.

OBLIGATION AUTHENTIQUE, eſt celle qui eſt contractée devant un officier public, ou qui réſulte d'un jugement.

OBLIGATION EN BREVET, eſt celle qui eſt paſſée devant notaire ſans qu'il en reſte de minute chez le notaire, mais dont l'original eſt remis au créancier. *Voyez* BREVET.

OBLIGATION CAUSÉE, eſt celle dont la cauſe eſt exprimée dans l'acte, comme cela doit être pour la validité de *l'obligation*, mais toute *obligation* ſans cauſe eſt nulle.

OBLIGATION CIVILE, eſt celle qui deſcend de la loi, mais qui peut être détruite par quelque exception péremptoire, au moyen de laquelle cet *obligation* devient ſans effet; telle eſt *l'obligation* que l'on a extorquée de quelqu'un par dol ou par violence. Pour former une *obligation* valable, il faut que *l'obligation* naturelle concoure avec la civile, auquel cas elle devient mixte. *Voyez* OBLIGATION MIXTE & OBLIGATION NATURELLE.

OBLIGATION CONDITIONNELLE, eſt un engagement qui n'eſt contracté que ſous condition; par exemple, *ſi navis ex Aſiâ venerit*; elle eſt oppoſée à *l'obligation* pure & ſimple.

OBLIGATION CONFUSE, eſt celle qui eſt éteinte en la perſonne du créancier par le concours de quelque qua-

lité

lité ou *obligation* paſſive qui anéantit l'action; telle eſt *l'obligation* que le défunt avoit droit d'exercer contre ſon héritier, laquelle ſe trouve *confuſe* en la perſonne de celui-ci par le concours des qualités de créancier & de débiteur qui ſe trouvent réunies en ſa perſonne.

OBLIGATION *ad dandum*, eſt un contrat par lequel on s'engage à donner quelque choſe; ce qui peut tenir de deux ſortes de contrats ſpécifiés au droit romain, *do ut des, facio ut des*. Voyez *les Inſtitutes, liv. XII. tit.* 14. (*A*)

OBLIGATION ÉCRITE *ou* PAR ÉCRIT, eſt celle qui eſt rédigée par écrit, ſoit ſous ſeing privé, ou devant notaire, ou qui réſulte d'un jugement, à la différence de celles qui ſont verbales, ou qui réſultent d'un délit ou quaſi-délit.

OBLIGATION ÉTEINTE, eſt celle qui ne ſubſiſte plus, ſoit qu'elle ait été acquittée par un payement, ou par quelque compenſation, ſoit qu'elle ſoit préſumée acquittée par le moyen de la preſcription, ou qu'elle ſoit anéantie par l'effet de quelque fin de non-recevoir.

OBLIGATION *ad faciendum*, eſt celle qui conſiſte à faire quelque choſe, comme de bâtir ou réparer une maiſon, de fournir des pieces, &c. c'eſt le cas des contrats innommés *do ut facias, facio ut des. Inſtit. lib. II. tit.* 14.

OBLIGATION EN FORME, *ou* EN FORME PROBANTE ET EXÉCUTOIRE, eſt celle qui eſt miſe en groſſe, intitulée du nom de juge & ſcellée; au moyen de quoi elle emporte exécution parée. *Voyez* FORME EXÉCUTOIRE.

OBLIGATION GÉNÉRALE, eſt celle par laquelle celui qui s'engage oblige tous ſes biens meubles & immeubles préſens & à venir, à la différence de *l'obligation* ſpéciale, par laquelle il n'oblige que certains biens ſeulement qui ſont ſpécifiés, à moins qu'il ne ſoit dit que l'*obligation* ſpéciale ne dérogera point à la générale, ni la générale à la ſpéciale, comme on le ſtipule preſque toujours.

OBLIGATION A LA GROSSE, *ou* CONTRAT A LA GROSSE, on ſous-entend *aventure*. *Voyez* GROSSE AVENTURE.

OBLIGATION A JOUR, on appelle ainſi en Breſſe les obligations payables dans un certain tems: comme les contrats de conſtitution ne ſont point uſités dans cette province, il eſt permis d'y ſtipuler l'intérêt des *obligations à jour*, quoique le principal n'en ſoit pas aliéné. (*A*)

OBLIGATION MIXTE, eſt celle qui eſt partie perſonnelle & partie réelle; comme de *l'obligation* du preneur à rente & de ſes héritiers, & même celle du tiers détenteur pour les arrérages échus de ſon tems.

OBLIGATION NATURELLE, eſt celle qui n'engage que par les liens du droit naturel & de l'équité, mais qui ne produit pas d'action ſuivant le droit civil; telle eſt *l'obligation* du fils de famille, lequel ne laiſſe pas d'être obligé naturellement, quoiqu'on ne puiſſe le contraindre. Cette *obligation naturelle* ne produit point d'action, mais on peut l'oppoſer pour faire une compenſation.

OBLIGATION DEVANT NOTAIRE, eſt celle qui eſt contractée en préſence d'un notaire, & par lui rédigée. *Voyez* CONTRAT DEVANT NOTAIRE.

OBLIGATION PERSONNELLE, eſt celle qui engage principalement la perſonne, & où *l'obligation* des biens n'eſt qu'acceſſoire à *l'obligation perſonnelle*.

OBLIGATION PRÉTORIENNE, étoit chez les Romains celle qui n'étoit fondée que ſur le droit prétorien; comme le conſtitut & quelques autres ſemblables. *Voyez* CONSTITUT.

OBLIGATION PRÉPOSTERE, eſt un acte par lequel on commence par promettre quelque choſe, enſuite on y met une condition.

Ces ſortes d'*obligations* étoient nulles par l'ancien droit romain.

L'empereur Léon les admit en matiere de dot.

Juſtinien les autoriſa dans les teſtamens & dans toutes ſortes de contrats; de maniere néanmoins que la choſe ne pouvoit être demandée qu'après l'événement de la condition, à quoi notre uſage eſt conforme. *Voyez la loi 25. au cod. de teſtamentis.*

OBLIGATION PRINCIPALE, eſt celle du principal obligé à la différence de celle de ſes cautions & fidejuſſeurs, qui ne ſont que des *obligations* acceſſoires & pour plus de ſûreté.

On entend auſſi quelquefois par *obligation principale*, celle qui fait le principal objet de l'acte, comme quand on dit que dans le bail-à-rente *l'obligation* des biens eſt la *principale*, & que celle de la perſonne n'eſt qu'acceſſoire. (*A*)

OBLIGATION PURE & SIMPLE, eſt celle qui n'eſt reſtrainte par aucune condition, ni terme; à la différence de *l'obligation* conditionnelle, dont on ne peut demander l'exécution que quand la condition eſt arrivée. *Voyez* OBLIGATION CONDITIONNELLE.

OBLIGATION RÉELLE, eſt celle qui a pour objet principal un immeuble; comme dans un bail-à-rente, où l'héritage eſt la principale choſe qu'on oblige à la rente.

OBLIGATION SANS CAUSE, eſt un contrat où l'obligé n'exprime aucun motif de ſon engagement: une telle *obligation* eſt nulle, parce qu'on ne préſume point que quelqu'un s'engage volontairement ſans quelque raiſon; & pour qu'on puiſſe juger de ſa validité, il faut l'exprimer. *Voyez* OBLIGATION CAUSÉE.

OBLIGATION SOLIDAIRE, eſt celle de pluſieurs perſonnes qui s'obligent chacun, ſoit conjointement ou ſéparément, d'acquitter la totalité d'une dette. *Voyez* SOLIDITÉ.

OBLIGATION SOLUE, eſt celle qui a été acquittée. On dit quelquefois *ſolue & acquittée*, ce qui ſemble un pléonaſme, à moins qu'on n'entende par *ſolue*, que *l'obligation* eſt diſſoute.

OBLIGATION SPECIALE, eſt celle qui ne porte que ſur certains biens ſeulement. *Voyez ci-devant* OBLIGATION GÉNÉRALE.

OBLIGATION TERME, eſt celle dont l'acquittement eſt fixé à un certain tems. *Voyez* TERME.

OBLIGATION VERBALE, eſt une promeſſe ou contrat que l'on fait de vive-voix & ſans écrit; la preuve par témoins de ces ſortes *d'obligations* n'eſt point admiſe pour ſomme au-deſſus de 100 livres, ſi ce n'eſt dans les cas exceptés par l'ordonnance. *Voyez* PREUVE PAR TÉMOINS. (*A*)

OBLIGATOIRE, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui oblige la perſonne ou les biens, & quelquefois l'un & l'autre. On dit des *lettres obligatoires*, c'eſt-à-dire, un contrat portant obligation. Il y a des actes qui ne ſont *obligatoires* que d'un côté; comme une promeſſe ou billet, lequel n'oblige que celui qui le ſouſcrit. Il y a au contraire des actes ou contrats ſynallagmatiques, c'eſt-à-dire, qui ſont *obligatoires* des deux côtés; comme un bail, un contrat de vente, &c. *Voyez* BAIL, CONTRAT, OBLIGATION, SYNALLAGMATIQUE. (*A*)

OBLIGÉ, adj. pris ſubſt. (*Juriſprud.*) eſt celui qui a contracté quelque obligation ou autre engagement, ſoit par écrit, ſoit verbalement ou autrement. *Voyez* CONTRAT, ENGAGEMENT, OBLIGATION. (*A*)

OBLIGÉ, ſ. m. (*Comm.*) acte par lequel un jeune homme ſe met en apprentiſſage chez un maître pour le nombre d'années portées par les réglemens de chacun des corps & communautés des marchands ou des arts & métiers. Ces actes doivent être paſſés par-devant deux notaires, & enregiſtrés par les jurés ſur le regiſtre du corps & communauté.

L'obligé porte un engagement réciproque des apprentifs envers leurs maîtres, & des maîtres envers leurs apprentifs; aux uns, de ſervir fidelement & aſſiduement tout le tems de leur apprentiſſage; aux autres, de leur montrer leur profeſſion ou métier, les garder chez eux & les nourrir tant qu'ils ſont apprentifs. *Voyez* APPRENTIF.

Un maître peut engager un apprentif à plus d'années qu'il n'eſt ordonné par les ſtatuts, mais jamais à moins. *Diction. de comm.*

OBLIGÉ, adj. *en Muſique*, on appelle *partie obligée* celle qu'on ne ſauroit retrancher ſans gâter l'harmonie ou le chant, à la différence des parties de rempliſſage qui ne ſont ajoutées que pour une plus grande perfection d'harmonie, mais par le retranchement deſquelles la piece n'eſt point mutilée.

Broſſard dit qu'*obligé* ſe prend auſſi pour *contraint* ou *aſſujetti*. Je ne ſache pas que ce mot ait aujourd'hui un pareil ſens en Muſique. *Voyez* CONTRAINT. (*S*)

OBLIGER, v. a. (*Gramm.*) ce verbe a pluſieurs acceptions diverſes. *Obliger*, c'eſt contraindre ou lier. *Voy. les articles* OBLIGATIONS. Révolter un poltron, c'eſt l'*obliger* à ſe défendre; *obliger* quelqu'un ou lui rendre un ſervice, c'eſt la même choſe. *Voyez les articles ſuivans.*

OBLIGER UN APPRENTIF, (*Comm.*) c'eſt l'engager chez un maître de quelque corps ou communauté, pour y apprendre pendant un certain nombre d'années réglées par les ſtatuts la profeſſion ou métier du maître chez qui il entre.

On dit auſſi qu'un maître ne peut *obliger* qu'un ou deux apprentifs à-la-fois, pour dire qu'il ne peut avoir que ce nombre d'apprentifs, ſuivant les réglemens. *Diction. de comm. Voyez l'article* OBLIGÉ.

OBLIGER, s'*obliger* pour quelqu'un, c'eſt lui ſervir de caution, s'engager à payer pour lui, répondre des

per-

pertes & dommages qui peuvent arriver par sa faute. *Voyez* CAUTION & CAUTIONNEMENT.

OBLIQUANGLE, adj. (*Géom.*) triangle *obliquangle* est celui dont tous les angles sont obliques, c'est-à-dire ou aigus ou obtus. *Voyez* TRIANGLE. De même un parallelogramme *obliquangle* est un parallelogramme, dont aucun angle n'est droit. *Voyez* PARALLELOGRAMME, RHOMBE, LOZANGE, RHOMBOÏDE. (*O*)

OBLIQUATION, s. f. *terme* en usage dans les anciens auteurs de *Catoptrique*. Cathete d'obliquation, *cathetus obliquationis*, est une ligne droite perpendiculaire au miroir, dans le point d'incidence ou de réflexion du rayon. *Voyez* CATHETE, MIROIR, &c. (*O*)

OBLIQUE, adj. (*Gramm.*) ce mot en Grammaire est opposé à *direct*; on s'en sert pour caractériser certains cas dans les langues transpositives, & dans toutes pour distinguer certains modes & certaines propositions.

1. Il y a six cas en latin: le premier est le nominatif, qui sert à désigner le sujet de la proposition dont le nom ou le pronom fait partie; & comme la principale cause de l'institution des noms a été de présenter à l'esprit les différens sujets dont nous appercevons les attributs par nos pensées, ce cas est celui de tous qui concourt le plus directement à remplir les vûes de la premiere institution: de-là le nom qu'on lui a donné de *cas direct*, rectus. Les autres cas servent à présenter les êtres déterminés par les noms ou les pronoms sous des aspects différens; ils vont moins directement au but de l'institution, & c'est pour cela qu'on les a nommés *obliques*, obliqui. *Voyez* CAS.

Priscien & les autres Grammairiens ont imaginé d'autres causes de cette dénomination, mais elles sont si vagues, si peu raisonnables, & si peu fondées, qu'on ne peut s'empêcher d'être surpris du ton sérieux avec lequel on les expose, ni gueres moins de celui avec lequel Scaliger (*de caus. l. l. lib. IV. cap. lxxx.*) en fait la réfutation.

2. On distingue dans les verbes deux especes générales de modes, les uns personnels, & les autres impersonnels. Les premiers sont ceux qui servent à énoncer des propositions, & le verbe y reçoit des terminaisons par lesquelles il s'accorde en personne avec le sujet; les autres ne servent qu'à exprimer des idées partielles de la proposition, & non la proposition même, c'est pourquoi ils n'ont aucune terminaison relative aux personnes.

C'est entre les modes personnels que les uns sont directs, & les autres *obliques*. Les modes directs sont ceux dans lesquels le verbe sert à énoncer une proposition principale, c'est-à-dire l'expression immédiate de la pensée que l'on veut manifester: tels sont l'indicatif, l'impératif & le suppositif, *voyez ces mots*. Les modes *obliques* sont ceux qui ne peuvent servir qu'à énoncer une proposition incidente subordonnée à un antécédent, qui n'est qu'une partie de la proposition principale. *Voyez* MODE & INCIDENTE. Tels sont le subjonctif qui est presque dans toutes les langues, & l'optatif qui n'appartient guere qu'aux Grecs. *Voyez* OPTATIF, SUBJONCTIF.

Le verbe a été introduit dans le système de la parole pour énoncer l'existence intellectuelle des sujets sous leurs attributs, ce qui se fait par des propositions. Quand le verbe est donc à un mode où il sert primitivement à cette destination, il va directement au but de son institution, le mode est direct; mais si le mode est exclusivement destiné à exprimer une énonciation subordonnée & partielle de la proposition primitive & principale, le verbe y va d'une maniere moins directe à la fin pour laquelle il est institué, le mode est *oblique*.

3. On distingue pareillement des propositions directes & des propositions *obliques*.

Une proposition directe est celle par laquelle on énonce directement l'existence intellectuelle d'un sujet sous un attribut: *Dieu est éternel*; *soyez sage*; *il faut* que la volonté de Dieu soit faite; *nous serions ineptes à tout sans le concours de Dieu*, &c. Le verbe d'une proposition directe est à l'un des trois modes directs, l'indicatif, l'impératif ou le suppositif.

Une proposition *oblique* est celle par laquelle on énonce l'existence d'un sujet sous un attribut, de maniere à présenter cette énonciation comme subordonnée à une autre dont elle dépend, & à l'intégrité de laquelle elle est nécessaire, *il faut que la volonté de Dieu soit faite*; *quoi que vous fassiez, faites-le au nom du Seigneur*, &c. Le verbe d'une proposition *oblique*, est au subjonctif ou en grec, à l'optatif: il n'est pas vrai, même en latin, que le verbe à l'infinitif constitue une proposition *oblique*, puisque n'étant & ne pouvant être appliqué à aucun sujet, il ne peut jamais énoncer par soi-même une proposition qui ne peut exister sans sujet. *Voyez* INFINITIF.

Toute proposition *oblique* est nécessairement incidente, puisqu'elle est nécessaire à l'intégrité d'une autre proposition dont elle dépend. *Il faut que la volonté de Dieu soit faite*, la proposition *oblique*, *que la volonté de Dieu soit faite*, est une incidente qui tombe sur le sujet *il* dont elle restraint l'étendue; *il* (cette chose) *que la volonté de Dieu soit faite*, est nécessaire; *quoi que vous fassiez, faites-le au nom du Seigneur*, la proposition *oblique*, *que vous fassiez*, est une incidente qui tombe sur le complément objectif *le* du verbe *faites*, & elle en restraint l'étendue, c'est pour dire, *faites au nom du Seigneur le quoi que vous fassiez*.

Mais toute proposition incidente n'est pas *oblique*, parce que le mode de toute incidente n'est pas lui-même *oblique*, ce qui est nécessaire à l'*obliquité*, si on peut le dire, de la proposition. Ainsi quand on dit: *Les savans qui sont plus instruits que le commun des hommes, devroient aussi les surpasser en sagesse*; la proposition, incidente, *qui sont plus instruits que le commun des hommes*, n'est point *oblique*, mais directe, parce que le verbe *sont* est à l'indicatif, qui est un mode direct.

La proposition opposée à l'incidente, c'est la principale; la proposition opposée à l'*oblique*, c'est la directe: l'incidente peut être ou n'être pas nécessaire à l'intégrité de la principale, selon qu'elle est explicative ou déterminative, *voy.* INCIDENTE; mais l'*oblique* l'est à l'intégrité de la principale d'une nécessité indiquée par le mode du verbe, la principale peut être ou directe ou *oblique*, & la directe peut être ou incidente ou principale, selon l'occurrence. *V.* PRINCIPALE, (*B. E. R. M.*)

OBLIQUE se dit en *Géométrie* de ce qui s'écarte de la situation droite ou perpendiculaire. *Voyez* DROIT & PERPENDICULAIRE.

Angle *oblique* est un angle qui est ou aigu ou obtus, c'est-à-dire toute sorte d'angle, excepté l'angle droit. *Voy.* ANGLE.

Ligne *oblique* est une ligne qui tombant sur une autre, fait avec elle un angle *oblique*. *Voyez* LIGNE.

Une ligne qui tombe sur une autre *obliquement*, fait d'un côté un angle aigu, de l'autre un angle obtus; & la somme de ces angles est égale à deux droits.

Plans *obliques* se dit dans la Gnomonique des plans qui s'écartent du zénith, & qui s'inclinent vers l'horison. *Voy.* CADRAN & PLAN.

L'*obliquité* d'un tel plan ou la quantité de son écartement du zénith se mesure aisément par un quart de cercle, puisqu'elle n'est autre chose que l'arc de quelque azimuth ou cercle vertical, intercepté entre le zénith & le plan proposé. Cet azimuth ou cercle vertical est toujours perpendiculaire au plan dont on veut mesurer l'*obliquité*.

Percussion *oblique* est celle dans laquelle la direction du corps choquant n'est point perpendiculaire au corps choqué, ou n'est point dans la ligne du centre de gravité de ce dernier corps. *Voyez* PERCUSSION.

Projection *oblique* en Méchanique est celle par laquelle un corps est jetté suivant une ligne qui fait avec l'horison un angle *oblique*. *Voyez* PROJECTILE, BALISTIQUE, JET DES BOMBES, &c.

Sphere *oblique* en Géographie est cette situation de la sphere, dans laquelle l'horison coupe l'équateur *obliquement*, & dans laquelle l'un des poles est élevé au-dessus de l'horison d'un angle moindre que 90 degrés, mais qui n'est pas zéro ou nul. *Voyez* SPHERE & DROIT.

C'est cette *obliquité* qui occasionne l'inégalité des jours & des nuits. *Voyez* NUIT & JOUR.

Ceux qui ont la sphere *oblique*, comme nous & tous les habitans des zones tempérées, n'ont jamais les jours égaux aux nuits que dans les équinoxes. *Voyez* EQUINOXE.

Ascension *oblique* en Astronomie est l'arc de l'équateur, compris entre le premier point d'*aries* & le point de l'équateur qui se leve avec une étoile, &c. dans la sphere *oblique*. *Voyez* ASCENSION.

Descension *oblique* est l'arc de l'équateur, compris entre le premier point d'*aries* & le point de l'équateur qui se couche avec une étoile &c. dans la sphere *oblique*; cet arc se compte de l'occident vers l'orient. *Voyez* DESCENSION.

Pour trouver, par le moyen du globe, l'ascension & la descension *oblique*, *voyez* GLOBE.

Navigation *oblique* se dit de la route que fait un vaisseau lorsque courant sous quelque rhumb intermédiaire entre les quatre points cardinaux, il fait un angle *oblique* avec le méridien, & change à chaque instant de latitude & de longitude. *Voyez* RHUMB, NAVIGATION & LOXODROMIE.

La navigation *oblique* est de trois sortes; savoir la navigation plane, la navigation de mercator, & la navigation par un grand cercle. *Voyez* NAVIGATION.

OBLIQUE, *en Anatomie*, nom de différentes parties dont la situation est *oblique*, par rapport aux différens plans du corps. *Voyez* CORPS. C'est dans ce sens, qu'on dit les apophyses *obliques* des vertebres, *voyez* OBLIQUES. Les muscles *obliques* ou simplement les *obliques* supérieurs & inférieurs de la tête, le grand & petit *oblique* de l'œil, les grands & petits *obliques* du bas-ventre, &c. *Voyez* VERTEBRE, MUSCLE, VENTRE, &c.

L'*oblique* inférieur de la tête part de l'apophyse épineuse de la seconde vertebre du cou, & va en se grossissant s'insérer obliquement à l'apophyse transverse de la premiere. Quelques auteurs le rangent au nombre des muscles du cou. *Voyez* COU.

L'*oblique* supérieur *ou* le petit *oblique* de la tête part de l'apophyse transverse de la premiere vertebre du cou, & va en montant obliquement s'insérer latéralement à la partie inférieure de l'occipital, au-dessous de la tubérosité.

L'*oblique* supérieur *ou* le grand *oblique* de l'œil. *Voyez* ŒIL.

Il a son origine dans le fond de l'orbite; & venant gagner le grand angle de l'œil, il passe à travers une membrane en partie cartilagineuse située à la partie latérale externe de l'apophyse angulaire interne, & qu'on appelle *trochlée* ou *poulie*, ce qui le fait appeller lui-même *trochléateur*; & de-là il se réfléchit dans son extrémité vers la sclerotique, sur la partie postérieure du globe de l'œil où il se termine.

L'*oblique* inférieur *ou* le petit *oblique* de l'œil, sort du bord extérieur de la partie inférieure de l'orbite, près de l'angle interne; & de-là s'élevant vers l'angle externe, il se termine auprès de l'autre.

Oblique descendant, paire de muscles de l'abdomen, fort larges, & dont chacun couvre une moitié de l'abdomen & une partie du thorax. On le nomme de la sorte par rapport à l'obliquité de leurs fibres. Ils viennent des deux ou trois dernieres vraies côtes & des cinq fausses; & il est entrelacé par sa partie supérieure avec le grand pectoral, le grand dentelé, au moyen de cinq à six digitations, dont chacune reçoit un nerf des interstices de la côte. Il s'attache inférieurement au bord de la levre externe ou de l'os des isles; de-là plusieurs de ses fibres tendineuses étant parvenues à l'épine antérieure supérieure, se réfléchissent en formant un replis intérieurement, auquel on a donné le nom de *ligament de Fallope* ou de *Poupart*. Elles s'inserent à l'os pubis, & forment le pilier postérieur, tandis que les fibres tendineuses qui se remarquent au-dessus de celle-ci, vont s'attacher à l'os pubis du côté opposé, & former le pilier postérieur. C'est l'écartement qui se remarque entre ces fibres, qu'on appelle l'*anneau*. Les plans tendineux des digitations supérieures vont se croiser avec celles du côté opposé. *Voy. nos Planches anatomiques & leur explication.*

L'*oblique* ascendant est au-dessous de la partie inférieure de l'autre; il va précisément en sens contraire, c'est-à-dire, de la partie inférieure & postérieure à la partie supérieure & antérieure. Il prend son origine à la crête de l'os des isles, aux apophyses transverses des vertebres des lombes, & se termine au bord cartilagineux formé par la derniere des vraies côtes & par toutes les fausses, & antérieurement à la ligne blanche en formant une espece de gaîne dans laquelle une grande partie du muscle droit est placée. *Voyez nos Pl.*

L'*oblique* de l'oreille est attaché dans la partie extérieure du canal de l'aqueduc; d'où montant par derriere, il entre dans le tambour par une sinuosité *oblique* qui se trouve immédiatement au-dessous du cercle osseux, auquel le timpan est attaché, & il s'insere ensuite dans la petite apophyse du marteau.

L'*oblique* du nez *ou* latéral est étroitement uni avec le pyramidal; il vient de l'apophyse nasale de l'os maxillaire, & se termine en cartilage mobile près l'os maxillaire.

Oblique ascendant du nez. *Voyez* MYRTI-FORME.

OBLIQUE, (*Ecrivains.*) se dit aussi, *dans l'Ecriture*, des lignes de pente gauche & droite, sur lesquelles se trouve placée la plus grande partie des traits de l'écriture.

OBLIQUE, OBLIQUITÉ. (*Morale.*) Il se dit de toutes les actions qui s'écartent de la vérité, de la justice, de la décence, en un mot de tout ce qui est considéré comme regle de droiture parmi les hommes. Mais outre l'idée d'injustice & d'écart, il s'en trouve encore une autre à l'*obliquité*, c'est la feinte, la tromperie, la trahison secrete.

OBLIQUITÉ, s. f. (*Géom.*) c'est la quantité dont une ligne ou surface est oblique à une autre ligne, une autre surface, &c. *Voyez* OBLIQUE.

L'*obliquité* de l'axe terrestre sur l'écliptique est la cause de la différence des saisons, des nuits & des jours. *Voy.* PARALLELISME.

Obliquité de l'écliptique est l'angle que l'écliptique fait avec l'équateur. *Voyez* ECLIPTIQUE.

Il est certain, 1°. que cet angle n'est pas toujours le même, & qu'il est sujet à une inégalité provenante de la nutation de l'axe de la terre, & qui est d'environ 18″ en 19 ans, *voyez* NUTATION, 2°. Il est même impossible qu'indépendamment de cette inégalité, l'angle de l'écliptique avec l'équateur diminue continuellement; c'est aujourd'hui le sentiment de plusieurs astronomes, quoiqu'il ne soit peut-être pas encore suffisamment prouvé. Ce qu'il y a de certain, c'est que presque toutes les observations depuis Pythéas, donnent cette *obliquité* décroissante; ceux qui adoptent cette opinion, donnent à l'*obliquité* de l'écliptique une diminution d'environ 30″ par siecle. *Voyez la connoissance des tems* pour l'année 1760. *p.* 140. *Voyez* ECLIPTIQUE. (*O*)

OBLIQUITÉ, *terme d'Ecrivains*, se dit aussi dans l'Ecriture, des degrés obliques, droits & gauches sur lesquels sont fondées toutes les parties de l'écriture; majeurs, mineurs, traits & passes. *Voyez* le *volume des Planches*, à la *table de l'Ecriture*.

OBLONG, adj. se dit *en Géométrie*, d'une figure qui est plus longue que large. *Voyez* FIGURE. Ainsi un parallélogramme rectangle, dont les côtés sont inégaux, est un parallélogramme *oblong*. *Voyez* PARALLÉLOGRAMME: de même une ellipse, une ovale est aussi une figure *oblongue*. *Voyez* ELLIPSE & OVALE. (*O*)

OBLONG, (*Géom.*) sphéroïde *oblong* est la même chose que sphéroïde *alongé*, qui est plus usité. *Voyez* ALONGÉ & APPLATI. *Voyez aussi* FIGURE DE LA TERRE.

OBMISSION. *Voyez* OMISSION.

OBMISSION *ou* OMISSION, *en terme de Commerce*, se dit des articles de recette & de dépense qu'on a oublié de porter dans un compte.

En fait de finances, lorsque l'*obmission* de recette est frauduleuse & prouvée telle, le comptable est condamné à restituer le quadruple. *Dictionnaire de Commerce*. *Voy.* OMISSION.

OBNONCIATION, (*Hist. anc.*) *obnuntiatio*. S'il arrivoit que les augures remarquassent au ciel quelque signe sinistre, ils faisoient dire, *obnuntiabant*, à celui qui tenoit les comices, *alio die*, à un autre jour. La loi *Ælia* & la loi *Fusia* avoient institué l'*obnonciation*; mais elle fut abolie cent ans après par la loi *Clodia*, les augures abusant de la liberté qu'ils avoient de remettre les comices, pour conduire les affaires comme ils le jugeoient à propos.

OBOCA, (*Géog. anc.*) en grec Ὀβόκα, riviere de l'Irlande, selon Ptolomée qui en met l'embouchure dans la partie orientale de l'île. Si le *Modonus* est, comme on le croit, la Liffe qui coule à Dublin, l'*Oboca* devroit être la Boyne, & non la riviere d'Arklow, comme le prétendent les interpretes de ce géographe. (*D. J.*)

OBOLCOLA, (*Géog. anc.*) ou *OBULCOLA*, ville des Turdetains, dans la Bétique, selon Ptolomée, *liv. II. c.* 4. Rodericus Carus dit que c'est *il castello de la Monclous*, château de l'Andalousie. (*D. J.*)

OBOLE, s. f. (*Monnoie attique.*) monnoie ancienne d'Athènes, qui faisoit la sixieme partie d'une dragme. L'*obole* valoit 20 deniers; trois *oboles* 60; & six *oboles* faisoient une dragme. La dragme attique pesoit 67 de nos grains; la sixieme partie de 67 est $11 + \frac{1}{6}$. L'*obole* pesoit donc 11 de nos grains plus un 6e de grains; ensorte que si l'argent étoit à 32 livres le marc, la dragme attique seroit 1 sol 8 den. $\frac{5}{6}$, c'est-à-dire, près d'un sol 9 den. Mais comme l'argent est actuellement à 52 liv. le marc, l'*obole* attique reviendroit à 2 s. & 5 den. Le docteur Brerewood estime la dragme d'Athènes environ 15 s. de notre monnoie, ce qui revient à notre même calcul.

Obole est tirée du mot grec ὀβολὸς qui s'étoit fait de ὀβελὸς, *aiguille*; & cette monnoie avoit pris ce nom, parce qu'elle étoit marquée d'une espece d'aiguille: sa figure étoit ronde comme celle des dragmes & des didragmes. (*D. J.*)

OBOLE, (*Monnoie moderne.*) monnoie de cuivre valant une maille ou deux pites ou la moitié d'un denier. Nicod & Borel pensent que maille & *obole* ne sont qu'une même chose; mais M. le Blanc estime que sous la seconde race, l'*obole* ne faisoit que la moitié du denier. On fabriqua des *oboles* sous Louis VIII. & sous les regnes suivans. Les historiens de France parlent d'*oboles* d'argent du poids d'un den. 15 grains, & d'*oboles* d'or qui eurent cours pendant le regne de Philippe-Auguste, de Saint-

Louis

Louis & de Philippe-le-Bel. Sous ce dernier, l'*obole* d'or est estimée cinq sous; le demi-gros tournois étoit appellé *maille* ou *obole* d'argent, à cause qu'il valoit la moitié du gros tournois. Le tiers du gros se nommoit aussi *maille* ou *obole* tierce, parce qu'il valoit le tiers du gros-tournois. Il est fait mention des *oboles* tierce sous l'an 1310. (*D. J.*)

Obole, (*Poids anciens*) L'*obole* chez les Juifs étoit une espece de poids nommé *gérach* qui pesoit 16 grains d'orge; mais chez les Siciliens l'*obole* étoit le poids d'une livre, & même une espece de monnoie.

Obole, (*Poids médicinal.*) poids dont on se sert en Medecine pour peser les drogues. L'*obole* pese 10 grains un demi-scrupule. Il faut trois scrupules pour faire une dragme ou un gros, & huit dragmes pour faire une once. (*D. J.*)

OBOLÉE de terre, (*Jurisprud.*) est la quantité de terre que l'on tient sous la redevance d'une obole. Ainsi, comme l'obole étoit la moitié d'un denier, l'*obolée de terre* est la moitié d'une *denrée* de terre, c'est-à-dire de la quantité que l'on en tient pour un denier, eu égard au taux courant du cens. *Voyez* le *gloss.* de Ducange, au mot *obolata*. (*A*)

OBOLLAH, (*Géog.*) ville de Perse dans l'Iraque babylonienne, sur un bras du Tigre, près de Bassora. Les Orientaux la vantent comme un des quatre endroits les plus délicieux de l'Asie, qu'ils appellent *paradis*, parce que l'on y voyoit une longue suite de jardins & de portiques qui se répondoient symmétriquement les uns aux autres. *Long.* 65. 50. *lat.* 30. 15.

OBOTRITES, les, (*Géog. anc.*) en latin *Obotritæ* ou *Obotriti*, étoient entre les Varnaves, d'un côté, & de l'autre confinoient à la Trave, riviere qui coule à Lubec. C'étoit un peuple d'entre les Slaves qui avoit ses princes particuliers, ainsi que les Vagriens. On croit qu'ils ont bâti les anciens lieux ou forteresses de leur pays, comme Mecklenbourg, Werle, Kissim, &c. (*D. J.*)

OBRANG, (*Botan. exot.*) nom donné par les habitans de Guinée à une plante fort singuliere, dont nous n'avons point encore d'exacte description. Ses feuilles ont une fausse ressemblance avec celles de la réglisse; d'où vient que Petivier nomme cet arbrisseau *glycyrrhizæ folio singulari, frutex guineensis, spinis gemellis*. *Philos. Trans.* n°. 232. (*D. J.*)

OBREPTICE, adj. (*Jurisprud.*) est un terme de palais & de chancellerie qui se dit des lettres dans l'exposé desquelles on a caché quelque fait essentiel, pour obtenir par surprise quelque grace, comme un bénéfice, ou l'admission d'une pension en cour de Rome, ou pour obtenir du prince une commission, des lettres de rescission, &c. Ces lettres sont appellées *obreptices*, à la différence de celles où l'on a avancé quelque fausseté pour les obtenir plus facilement. Quand la grace est *obreptice*, c'est-à-dire obtenue sur des lettres *obreptices*, elle est nulle. *Voyez ci après.* Obreption. (*A*)

OBREPTION, s. f. (*Jurisprud.*) est la surprise que l'on fait à quelque supérieur de qui on obtient quelque grace, en lui taisant une vérité dont la connoissance auroit été un obstacle à sa concession. Les lettres où il y a *obreption* sont appellées *obreptices*. L'*obreption* annulle de droit le titre ou la grace qui se trouve ainsi accordée: par exemple, celui qui en demandant un bénéfice n'exprime point ceux dont il est déja pourvu, est déchu, par cette réticence, du bénéfice qu'il a impétré.

Le défaut d'expression d'une chose nécessaire, quoique de bonne foi & sans en avoir connoissance, ne laisse pas d'être fatal & de rendre les provisions nulles, parce que l'on fait attention à la volonté & à l'intention du collateur, & non à la faute de l'impétrant. *Voyez* Panorme, sur le chapitre *constitutus de rescriptis*, & le traité *de l'usage & pratique de cour de Rome*, *tome I. page* 280. (*A*)

OBRIMAS, (*Géog. anc.*) riviere d'Asie en Phrygie, qui tomboit dans le Méandre. Pline, *livre V. ch. xxjx.* & Tite-Live, *livre XXXVIII. ch. xv.* en font mention.

OBRINE, (*Hist. mod.*) chevaliers de l'*obrine*, ordre militaire institué dans le xiij. siecle par Conrad, duc de Mazovie & de Cujavie, que quelques auteurs appellent aussi *duc de Poland*.

Il donna d'abord a cet ordre le nom de *chevaliers de Jesus-Christ*. Leur premier grand maître fut Bruno. Leur principale destination étoit de defendre le pays des courses des Prussiens, qui étoient pour lors idolâtres, & y commettoient de grandes cruautés.

Le duc Conrad mit ces chevaliers en possession du fort de l'*Obrine*, d'où ils prirent leur nouveau nom; & ils convinrent ensemble que toutes les terres qu'ils envahiroient sur les Prussiens seroient également partagées entr'eux.

Mais les Prussiens ayant bloqué le fort de maniere qu'aucun des chevaliers n'en pouvoit sortir, l'ordre dont il s'agit devint inutile, & fut aussi-tôt supprimé, & Conrad appella à son secours l'ordre Teutonique. *Voyez* Teutonique.

OBRINGA, (*Géog. anc.*) riviere ainsi nommée par Ptolomée, *livre II. chap. ix.* qui la met dans la Gaule belgique, & la donne pour borne entre la haute & la basse Germanie. Quoique le savant Adrien de Valois pense que l'*Obringa* de Ptolomée est la Moselle, il paroît cependant qu'il se trompe, & que c'est vraissemblablement l'Aar. (*D. J.*)

OBRIZUM AURUM, (*Hist. nat.*) nom donné dans l'antiquité à un or qui avoit été purifié plusieurs fois par le feu. Pline dit; *auri experimento ignis est, ut simili colore rubeat quo ignis; atque ipsum* obrizum *vocant*; c'est-à-dire c'est le feu qui peut servir à éprouver l'or; & quand en le faisant rougir il devient de la même couleur que le feu, on l'appelle *obrizum*. *Voyez* Plinii, *Hist. nat. lib. XXXIII. cap. xxiij.*

OBRON, s. m. *terme de Serrurier*, morceau de fer percé par le milieu, qui est attaché à l'obronniere du coffre, & dans lequel, par le moyen de la clé, on fait aller le pêne de la serrure quand on ferme le coffre. Il y a d'ordinaire trois ou quatre *obrons* attachés à l'obronniere du coffre fort.

OBRONNIERE, s. f. *terme de Serrurier*, bande de fer à charniere qui est attachée dedans au couvercle d'un coffre-fort.

OBSCENE, adj. (*Gramm.*) il se dit de tout ce qui est contraire à la pudeur. Un discours *obscene*, une peinture *obscene*, un livre *obscene*. L'*obscenité* du discours marque la corruption du cœur. Il y a peu d'auteurs anciens entierement exempts d'*obscénité*. La présence d'une honnête femme chasse l'*obscénité* de la compagnie des hommes. L'*obscénité* dans la conversation est la ressource des ignorans, des sots & des libertins. Il y a des esprits mal faits qui entendent à tout de l'*obscénité*. On évite l'*obscénité* en se servant des expressions consacrées par l'art ou la science de la chose.

OBSCUR, adj. (*Gramm.*) privé de lumiere. Il se dit d'un lieu: cette chapelle, ce vestibule est *obscur*; d'une couleur qui réfléchit peu de lumiere, ce brun est *obscur*; d'un homme qui n'est distingué dans la société par aucune qualité, qu'il est *obscur*; d'une vie retirée, qu'on vit *obscurément*; d'un auteur difficile à entendre, qu'il est *obscur*. D'*obscur* on a fait *obscurcir* & *obscurité*.

Obscur, (*Phys.*) Chambre *obscure*. *Voyez* Chambre & Boete catoptrique. *Voyez aussi* Lanterne magique & Œil artificiel.

OBSCURITÉ, s. f. (*Logique & Belles-Lettres.*) c'est la dénomination d'une chose obscure. L'*obscurité* peut être ou dans la perception ou la diction.

L'*obscurité* dans la perception vient principalement de ce qu'on ne conçoit pas les choses comme elles sont ou comme on trouve qu'elles sont, mais comme on juge qu'elles doivent être avant de les avoir connues; de sorte que notre jugement précede alors notre connoissance, & devient la regle & pour ainsi dire l'étendart de nos conceptions: au lieu que la nature & la raison nous disent que les choses ne doivent être adjugées que comme elles sont connues, & que nous les connoissons non comme elles sont en elles-mêmes, mais telles qu'il a plu à Dieu de nous les faire connoître. *Voyez* Connoissance.

L'*obscurité* dans la diction peut venir en premier lieu de l'ambiguité du sens des mots; secondement, des figures ou ornemens de rhétorique, 3°. de la nouveauté ou de l'ancienneté surannée des mots.

Obscurité, *achlys*, ἀχλύς. Ce mot signifie en général un *air épais & rempli de brouillards*: de-là ἀχλυώδεα ὄμματα un *œil noir & trouble*, ou qui ne voit qu'avec peine: ce qu'Hippocrate regarde comme un mauvais symptôme dans les maladies aiguës, Prædic. *lib. I. xlvj.* & dans les prognostics de Cos 218. Il appelle encore ἀχλυώδεις les vents méridionaux, *aphor.* 5. *l. III.* à cause qu'ils offusquent la vûe, & comme Celse le remarque, qu'ils émoussent tous les sens, *liv. II. ch. j.* On appelle encore ἀχλυώδεις ceux qui ont la vue trouble de la fievre, *coac. prænot. xxxv.* Quelques-uns croient cependant qu'Hippocrate veut parler de ceux dont les humeurs sont extrèmement agitées, ou dont la couleur & le tempérament sont altérés & obscurcis par la maladie; mais Gallen donne ce nom à ceux qui pendant la maladie perdent cette vivacité & cet éclat qu'on observe autour de la prunelle lorsque le corps jouit d'une parfaite santé.

Ce terme signifie aussi une *petite marque* ou *cicatrice* devant la prunelle de l'œil, laissée sur la cornée par une glcé-

ulcération superficielle, suivant l'interprétation de Galien. Enfin, suivant le commun des Medecins, c'est une espece d'*obscurité* dans les yeux qu'on rapporte à l'amblyopie ou obscurcissement de la vûe.

OBSÉCRATION, s. f. (*Belles-Lettres.*) figure de Rhétorique par laquelle l'orateur implore l'assistance de Dieu ou de quelqu'homme. *Voyez* FIGURE.

Ciceron fait un admirable usage de cette figure dans la harangue pour le roi Dejotarus, lorsqu'il dit à César: *Per dexteram te istam oro, quam rege Dejotaro, hospes hospiti porrexisti; istam inquam dexteram, non tam in bellis & in præliis, quam in promissis & fide firmiorem*, De même Virgile dit:

Quod te per cœli jucundum lumen & auras,
Per genitorem oro, per spem surgentis Iuli
Eripe me his, invicte, malis.

Eneïd. VI. v. 363.

OBSÉDER, *voyez* OBSESSION.

OBSEQUES, s. f. pl. (*Usages.*) derniers devoirs ou services, *obsequia*, qu'on rend à un mort: on trouvera, sous le *mot* FUNÉRAILLES, la pratique de cette cérémonie chez plusieurs peuples du monde. „ Je ne crois „ pas, dit Lucien, après en avoir fait la peinture, que „ les monumens, les colonnes, les pyramides, les in„ scriptions, & les oraisons funèbres à la mémoire des „ défunts, puissent leur servir là-bas d'attestations vala„ bles de vie & de mœurs „. La pompe des *obseques* regarde la coutume ou la consolation des vivans, & jamais le besoin des morts. Criton demandoit à Socrate comment il vouloit être enterré. Comme vous voudrez, répondit-il, ou comme vous pourrez, rien ne m'est plus indifférent. La religion chrétienne a eu raison de réprimer en plusieurs lieux la dépense des *obseques*; car, comme le remarque l'auteur de l'Esprit des lois, qu'y a-t-il de plus naturel que d'ôter la différence des fortunes dans une chose & dans les momens qui égalisent toutes les fortunes. (*D. J.*) (1)

OBSERVANCES, (*Hist. ecclésiast.*) ce sont des statuts, des ordonnances ecclésiastiques; Tertullien *de Oratione cap. xij.* donne une excellente regle sur la conduite qu'il convient de tenir au sujet des *observances*: il faut, dit-il, rejetter celles qui sont vaines en elles-mêmes, celles qui ne sont appuyées d'aucun précepte du Seigneur ou de ses apôtres, celles qui ne sont pas l'ouvrage de la religion, mais de la superstition, celles qui ne sont fondées sur aucune raison solide, enfin celles qui ont de la conformité avec les cérémonies payennes. (*D. J.*)

OBSERVANCE, (*Hist. ecclésiast.*) se dit en particulier d'une communauté de religieux qui sont obligés à l'observation perpétuelle de la même regle; ce mot pris en ce sens signifie la même chose que *congrégation* ou *ordre*. *Voyez* ORDRE.

Les Cordeliers prennent le nom de *religieux de l'observance*, de la grande & de la petite *observance*. *Voyez* CORDELIERS.

Parmi les Bernardins, il y a des religieux de l'étroite *observance*, *strictioris observantiæ*, lesquels sont toujours maigre. *Voyez* BERNARDINS.

OBSERVANTINS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) religieux cordeliers de l'observance: en Espagne il y a des *Observantins* déchaussés.

OBSERVATEUR, s. m. (*Astronom.*) on donne ce nom à un astronome qui observe avec soin les astres & les autres phénomenes célestes. Hypparque & Ptolomée ont été célebres sous ce nom parmi les anciens. Albategnius qui leur a succédé l'an 882, & Vlugh Beigh, petit-fils du grand Tamerlan l'an 1437, ont aussi mérité ce nom parmi les Sarrasins. En Allemagne les *observateurs* sont Jean Regiomontant en 1457, Jean Wermer, Bernard Walther en 1475, Nicolas Copernic en 1509, Tycho-Brahé en 1582, Guillaume landgrave de Hesse, & Jean Hévélius dans le siecle précédent. En Italie Galilée & Riccioli; en Angleterre Horocke, Flamstéed & Bradley; & en France Gassendi, les Cassini, Delahire pere & fils, le chevalier de Louville, Maraldi, de Lille.

OBSERVATEUR, (*Physs. & Astr.*) se dit en général de tous ceux qui observent les phénomenes de la nature; il se dit plus particulierement des astronomes ou *observateurs* du mouvement des astres. *Voyez* ASTRONOMIE & OBSERVATION. (*O*)

OBSERVATEUR, (*Gram. Physiq. Méd.*) celui qui observe. *Voyez* OBSERVATION. On a donné le nom d'*observateur* au physicien qui se contente d'examiner les phénomenes tels que la nature les lui présente; il differe du physicien *expérimental*, qui combine lui-même, & qui ne voit que le résultat de ses propres combinaisons; celui-ci ne voit jamais la nature telle qu'elle est en effet, il prétend par son travail la rendre plus sensible, ôter le masque qui la cache à nos yeux, il la défigure souvent & la rend méconnoissable; la nature est toujours dévoilée & nue pour qui a des yeux, ou elle n'est couverte que d'une gase légere que l'œil & la réflexion percent facilement, & le prétendu masque n'est que dans l'imagination, assez ordinairement bornée, du manouvrier d'expériences. Celui-là au-contraire, lorsqu'il a les lumieres & les talens nécessaires pour observer, suit pas-à-pas la nature, dévoile les plus secrets mysteres, tout le frappe, tout l'instruit, tous les résultats lui sont égaux parce qu'il n'en attend point, il découvre du même œil l'ordre qui regne dans tout l'univers, & l'irrégularité qui s'y trouve; la nature est pour lui un grand livre qu'il n'a qu'à ouvrir & à consulter; mais pour lire dans cet immense livre, il faut du génie & de la pénétration, il faut beaucoup de lumieres; pour faire des expériences il ne faut que de l'adresse: tous les grands physiciens ont été *observateurs*. Les académiciens qui allerent déterminer la figure de la terre n'y réussirent que par l'observation; le fameux Newton a vû tomber une poire d'un arbre sur la terre; il n'a jamais détourné la nature pour l'approfondir & l'interprêter, ç'a été un des plus grands génies. M. *** qui fait tourner si joliment une expérience, est un très-mauvais physicien; il n'a, dit-on, de l'esprit qu'au bout des doigts. Je ne suis pas surpris, que la prodigieuse quantité d'expériences qu'il y a, aient si peu éclairci la Physique, & que cette physique qui n'est fondée que sur des expériences ait été si inutile à la vraie philosophie; mais je suis surpris que les Physiciens négligent l'observation, qu'ils courent après l'experience, & qu'ils préferent le titre si facile à acquérir de faiseurs d'expériences à la qualité si rare, si lumineuse, & si honorable d'*observateurs*. *Voyez* OBSERVATION.

Ce qu'il y a encore de plus étonnant, c'est que nos moralistes soient si peu *observateurs*, ils composent dans leur cabinet des traités de morale sans avoir jetté un coup-d'œil sur les hommes; remplis d'idées vagues, chimériques, ensevelis dans les préjugés les plus grossiers, les plus contraires à la vérité, ils se représentent les hommes tout autrement qu'ils sont & qu'ils doivent être, & dictent des regles, des arrêts qu'ils prétendent être émanés du sein de la divinité, dont l'exécution est très-souvent contraire à la raison, au bon sens, quelquefois impossible. Qu'il seroit à souhaiter qu'on observât, qu'on vît avec des yeux bien disposés & bien organisés les choses telles qu'elles sont! peut-être se convaincroit-on qu'elles sont comme elles doivent être, & que vouloir les faire aller autrement est une prétention imaginaire & ridicule; mais le talent d'*observateur* est plus difficile qu'on ne pense, & sur-tout celui qui a pour objet les mœurs & les actions des hommes. *Voyez* MORALE. Il est cependant dans ce cas absolument indispensable. Le meilleur traité de morale seroit une peinture de la vie humaine;

(1) On a très-bien fait dans plusieurs pays chrétiens, & catholiques de moderer le luxe des pompes funèbres: n'étant pas de la justice qu'une dépense excessive, dérange les affaires des héritiers, & des parens des défunts: c'est ce qui détermina les Romains à faire des lois sur les dépenses des funérailles; mais il ne paroît pas cependant qu'on puisse admettre l'égalité des funereilles proposée par l'auteur de l'Esprit des Lois, parce que la mort, dit-il, rend tous les hommes égaux, & d'un même rang: c'est Dieu même qui a autorisé les distinctions, & la différence des degrés, & des rangs dans l'ordre sacré & dans le politique: n'est-il donc pas à propos que les corps morts des personnes qui de leur vivant occupoient des postes élevés, & distingués, ayent des funerailles proportionnées aux dignités dont ils jouissoient sur la terre, parmi les hommes. L'illusion sera encore plus sensible lorsqu'on voudra réfléchir que les cérémonies funèbres & saintes de l'Eglise, servent de suffrage aux ames de ceux pour qui elles sont faites. D'où il suit que la réponse que Socrate fit à Criton devient sans force, & ne peut être adaptée aux pieuses cérémonies de l'église: les oraisons funèbres, les épitaphes, & les autres monumens dont on se sert pour éterniser la mémoire des défunts, sont pour les vivans une consolation, & un mouvement de leur gratitude qu'on ne peut que louer; elles servent aussi, à encourager les vivans à imiter les vertus & les belles actions de ceux qui les ont pratiquées, lorsqu'ils étoient sur la terre, c'est donc mal à propos, & sans raison que le satirique Lucien blâme l'usage de cela même qui est comblé de louange dans les livres des Machabées, & dans divers autres passages de la divine écriture. (*A*)

maine; la Bruyere n'a fait un si bon ouvrage que parce qu'il a été dans le cas de voir & qu'il a bien observé. Un auteur qui n'ayant jamais vû le monde que par un trou & à travers un verre mal fait, sale, obscurci, peut-il raisonnablement se flatter de le connoître? est-il en état de l'observer, de le peindre, & de le réformer? (1)

Le nom d'*observateur* est en Médecine un titre honorable qui est, ou plutôt qui doit être le partage du médecin, qui assidu auprès de son malade, s'instruit des causes qui l'ont réduit en cet état, observe attentivement la marche réguliere ou anomale de la maladie, les symptômes qui la caractérisent, les changemens qui arrivent dans son cours, ses différentes terminaisons, & qui ne perd de vûe son malade que lorsqu'il est assuré d'une parfaite guérison; ou si la maladie a eu une issue facheuse, si le malade est mort, il pousse ses observations jusque sur le cadavre, il cherche les causes de la mort, les dérangemens, les altérations qui ont pu l'occasionner, & auxquels, si on les avoit mieux connus, on auroit peut-être pû remédier; enfin il décrit exactement, avec sincérité & candeur tout ce qu'il a vû: tel est l'emploi de l'*observateur* en Médecine, qui se réduit à bien voir & à raconter de même; mais pour remplir & exécuter comme il faut ces deux points, que de qualités paroissent nécessaires! 1°. Pour bien voir, ou observer (je prends ici ces deux mots comme synonymes), il ne suffit pas d'une application quelconque des sens, il faut que les sens soient bien organisés, bien disposés non-seulement par la nature, mais par l'art & l'habitude, & que cette application se fasse sans passion, sans intérêt, sans préjugés, *&c.*

Ainsi il faut en premier lieu que l'*observateur* n'ait dans les organes des sens aucun vice de conformation qui en empêche l'usage libre & complet, que les yeux soient clairvoyans, le tact fin, l'odorat bon: *&c.* 2°. qu'ils soient propres à recevoir les impressions des phénomenes qui se présentent, quelque difficiles qu'ils soient à appercevoir & à les transmettre inaltérés au principe du sentiment, de la réflexion & de la mémoire; c'est l'art & l'habitude qui donnent cette faculté de sentir, cette finesse dans le sentiment, & cette justesse dans la perception. Il y a des symptômes assez enveloppés pour se dérober à la vûe d'un homme qui n'a que des sens, qui exigent des lumieres précédentes appropriées. Tous les phénomenes ne se présentent pas de la même façon que la dureté de la pierre frappe le manœuvre le plus ignorant, que la couleur jaune du visage dans l'ictere que tout assistant voit, que la violence du pouls, que le dernier chirurgien & la moindre femmelette peuvent appercevoir; mais la couleur jaune n'est pas frappante dans tous les ictériques, il faut que le medecin la cherche dans les yeux ou les urines; il y a une infinité de modifications dans le pouls que bien des médecins même peu instruits ne savent pas distinguer. Il y a certaines connoissances préliminaires qui sont indispensables à tout médecin *observateur*; quelque teinture d'Anatomie grossiere qui suffise pour connoître le siege des maladies, des blessures, & sur-tout pour les observations *cadavériques*, une bonne Physiologie qui ne soit qu'un détail des phénomenes que présente l'état de santé, leur méchanisme qui suppose toujours beaucoup d'incertitude est absolument inutile; cette partie n'est nécessaire que pour mieux faire appercevoir, dans l'état de maladie, en quoi & comment une fonction est dérangée; mais il doit sur-tout posséder la science des signes, être bien instruit de leur nature, de la maniere dont il faut s'y prendre pour les saisir comme il faut, de leur valeur & de leur signification: c'est par-là que le médecin éclairé differe & se met infiniment au-dessus de tous ceux qui n'ont aucune connoissance ou qui n'en ont que d'imparfaites & fautives; du reste, pour acquérir encore plus de facilité à saisir les symptômes les plus obscurs, à se former une idée nette de ceux qui sont les plus embrouillés, il faut de l'habitude, il faut familiariser ses sens avec les malades, on les rend plus fins & plus justes; l'on ne peut mieux prendre ce coup d'œil *observateur*, cette expérience si nécessaire que dans les hôpitaux, où la maladie entée sur la misere, attire un grand concours de personnes. L'hôpital de la Charité de Paris est un de ces établissemens avantageux, où le malade indigent est sûr de trouver tous les secours réunis administrés gratuitement avec beaucoup de zele, de soin, & de propreté, & où les jeunes médecins peuvent très-commodément, favorisés & attirés par les religieux complaisans, examiner les malades & observer les maladies aussi souvent & aussi long-tems qu'ils le desirent; éprouvant nous-mêmes tous les jours ces avantages, nous devons ce témoignage public à la reconnoissance & à la vérité.

Le médecin muni de ces connoissances suit exactement son malade, instruit par sa bouche ou par celle des assistans des causes qui ont donné lieu à sa maladie, de l'erreur qu'il peut avoir commise dans les six choses non-naturelles, il considere lui-même les maladies regnantes, s'il n'y a point quelque épidémie qui ait influé sur la maladie qu'il observe; il examine après chaque symptôme l'état des différens visceres, manifesté par l'exercice des fonctions appropriées, il consulte le pouls, la langue, les urines, ne dédaigne point de porter sa curiosité jusques sur les excrémens les plus fétides; il considere aussi attentivement tout l'extérieur du corps, les extrémités des oreilles, le nez, les yeux, le visage, il marque exactement le chaud ou le froid, les changemens dans la couleur & dans toutes les autres qualités, la sueur, la transpiration, l'humidité ou la sécheresse de la peau, *&c.* tous ces signes peuvent donner des lumieres pour le diagnostic, le prognostic, & la guérison des maladies. *Voyez* tous ces articles particuliers SEMEIOTIQUE.

S'il ordonne quelques remedes il doit en savoir distinguer l'effet d'avec les changemens dûs à la marche de la maladie; le médecin qui sortant de chez le malade rempli du portrait qu'il s'en est fait, va le mettre sur le papier, peut sans doute en donner un journal fidele; mais pour que le portrait soit ressemblant, il faut qu'il ait vû les objets tels qu'ils étoient, que l'imagination bouillante ne les ait pas grossis, que la préoccupation ne les ait pas défigurés, que l'attente vive d'un résultat ne l'ait pas fait appercevoir au-lieu de la réalité, que la passion n'ait rien chan-

(1) Il y a deux sortes de moralistes; la premiere embrasse ceux qui fondés sur la divine écriture, & sur la tradition de l'église, enseignent quelles sont les actions bonnes, & vertueuses, & qui nous rendent dignes de graces, & de recompenses, & quelles sont au contraire, les actions mauvaises, & vitieuses qui souillent l'ame par le peché, & qui meritent d'être punies. On appelle ceux-ci Théologiens moraux, ou moralistes.

L'autre espece comprend les philosophes moralistes qui par le secours des seules lumieres de la raison, & par la reflexion sur l'avantage, ou sur le préjudice que les actions produisent, en la personne même de ceux qui les operent, & dans le corps de la societé dont on est membre, caracterisent, bonnes, ou mauvaises les coutumes des hommes, sans pour cela recourir aux principes de la revelation divine.

Je ne puis deviner si l'auteur de cet article y a entendu parler de ces deux especes de moralistes, ou d'une seule: dans la supposition, qu'il n'eût voulu parler que de la premiere, il n'y a rien de plus faux, sauf respect, & de plus injurieux, que d'accuser ces moralistes, *d'être remplis d'idées vagues & chimeriques, ensevelis dans les préjugés les plus grossiers, & qui dictent des regles, & des arrêts qu'ils prétendent être émanés du sein de la Divinité, dont l'exécution est très-souvent contraire à la raison, au bon sens, quelquefois impossible.* Chacun de ceux qui aiment la vérité reconnoîtra dans ces phrases, & dans les autres qui forment cet article, un amas de calomnies de discours capricieux, qui n'ont aucun fondement. Je sçai bien que tous les Théologiens moralistes n'écrivent pas avec la même solidité, & qu'il en est parmi eux qui ont avancé, & qui ont soutenu des erreurs; mais l'auteur de cet article, accoutumé par inclination à plonger sa plume dans le venin, parle inconsiderrmment contre tous sans reserve, & jusques à avancer qu'il est quelques préceptes que les moralistes croient être emanés de Dieu, dont *l'exécution est impossible.*

Les souverains Pontifes, & la faculté de Théologie de Paris, ont nommement condamné cette proposition, savoir, que parmi les préceptes divins il y en a quelques-uns dont l'exécution est impossible. Pour pouvoir soutenir, & avancer avec tant de confiance, qu'il y a des préceptes qui passent sans fondement pour être émanés de Dieu, il faut le démontrer, ce qu'il est impossible, de faire, si l'on ne commence pas par détruire avec les divines écritures l'explication que les SS. Peres en ont donné, & si l'on ne détruit la tradition qui nous apprend ce que nous devons croire, & ce que nous devons operer.

L'écriture, & la tradition ne méritent pas le nom de *trou*, & d'un *verre mal fait, sale, & obscurci*: elles sont au contraire deux fanaux très lumineux qui éclairent parfaitement l'esprit des Moralistes afin qu'ils puissent enseigner aux chrêtiens, ce qu'ils doivent à Dieu, au prochain, & à eux-mêmes.

Je ne disconviens pas que lorsqu'il est question de parler des philosophes moralistes, on ne puisse admettre la maxime qu'ils doivent avoir *le talent d'observateur*, & que les caracteres de la Bruyere sont un livre excellent pour ce genre d'étude, mais j'ajoute que la morale de l'évangile, étant de l'aveu, & du consentement universel, la plus pure, il s'en suivra toujours que le moraliste ne la doit jamais perdre de vûe, s'il desire se rendre utile au monde, lors qu'il caractérisera *bonnes* les actions que les hommes doivent mettre en pratique, & *mauvaises* celles qu'ils doivent éviter.

Quant aux préceptes de Socrate, d'Epictete, de Seneque, & les plus anciens, de Confusius de Zoroastre, & d'autres, ils sont excellens en bien des choses, mais la lumiere de leur ouvrage sera toûjours éclipsée par les divins rayons de l'Evangile qui a été écrit expressément pour instruire avec clarté, & pour être notre sûre guide. (*A*)

changé, que l'envie & l'eſperance du ſuccès n'ait pas diminué, ou la crainte augmenté la gravité des ſymptômes; que de difficultés, que d'obſtacles à vaincre, que d'écueils à éviter! mais qu'il eſt rare qu'on y reſiſte & qu'on y échappe! Les uns remplis d'idées théoriques, perſuadés que l'acrimonie des humeurs eſt la cauſe de la maladie qu'ils veulent obſerver, s'imaginent ſentir ſous le doigt les petites pointes des humeurs âcres qui piquotent l'artere, & ſubſtituent ainſi la façon dont ils conçoivent les objets à leur façon propre d'exiſter; d'autres emportés par une imagination active, préoccupée, ne voient les choſes que comme ils voudroient qu'elles fuſſent, & ſouvent tout autrement qu'elles ne ſont en effet. Le medecin *tant pis* verra toujours noir dans les maladies; le moindre ſymptôme paroîtra mortel à ſes yeux, la crainte lui groſſira les objets. Le médecin *tant mieux* ne fera attention qu'aux ſymptômes qui peuvent flatter l'eſpérance; les ſignes fâcheux prendront chez lui une ſignification avantageuſe, & la maladie ſera toujours douce & favorable. Il y en a qui regardant pluſieurs ſignes comme peu intéreſſans, négligeront de les conſulter; celui-ci ne tâtera pas le pouls; celui-là ne regardera pas la langue: l'un trop délicat dédaignera d'aller jetter les yeux ſur les excrémens, l'autre n'ajoutera pas foi à l'ouromantie ou n'aura pas la commodité d'examiner les urines, & quelques-uns trop preſſés ne jetteront qu'un coup d'œil en paſſant ſans entrer dans le moindre détail; il y en a d'autres qui confondront les ſignes les plus ſignificatifs avec ceux qui ne diſent rien, paſſeront rapidement ſur les premiers, & s'étendront minutieuſement ſur ce dont on n'a que faire; comme ce médecin allemand, qui regardant le mouvement comme un obſtacle à la criſe, qui, ſuivant lui, demande un repos abſolu de tous les membres & une extrème tranquillité, avoit ſoin d'obſerver ſcrupuleuſement toutes les fois que ſon malade remuoit les piés ou les mains; & ainſi pour bien voir, c'eſt-à-dire tout ce qu'il faut comme il faut, & pas plus qu'il ne faut, il faut des lumieres, de la ſagacité, du génie, il faut être inſtruit, aſſidu au lit des malades, pénétrant, deſintéreſſé, dépouillé de toute idée théorique, de préjugé, & de paſſion.

2°. Pour bien raconter ce qu'on a vu; à ces qualités, qui ſont encore pour la plûpart néceſſaires ici, il faut joindre beaucoup de candeur & de bonne foi; le ſtyle doit être ſimple, le détail circonſtancié ſans être minutieux; les faits expoſés dans l'ordre qu'ils ont ſuivi, de la maniere dont ils ſe ſont ſuccédés, ſans raiſonnement, ſans théorie. Les mauvais ſuccès doivent être décrits avec la même ſincérité que les heureux, même dans le cas où ils pourroient être attribués à l'inopportunité d'un remede; ces cas ſont les plus inſtructifs. Que la candeur de Sydenham eſt admirable, lorſqu'il dit, qu'enthouſiaſmé de l'efficacité du ſyrop de nerprun dans l'hydropiſie, il voulut ſe ſervir de ce remede dans tous les cas qui ſe préſentoient; qu'il l'ordonna à une dame hydropique dont la maladie empiroit toujours; que laſſée d'un remede dont elle éprouvoit de ſi mauvais effets, elle le congédia, appella un autre médecin, qui ſuivant une route oppoſée, vint à-bout de la guérir en peu de tems. Ainſi que l'intérêt ou la paſſion ne guident jamais la plume du médecin *obſervateur*, qu'il les faſſe plutôt céder à la vérité; & ſur-tout s'il n'a pas le courage de la publier, qu'il la laiſſe plutôt enſevelie dans un profond ſilence, comme ces médecins qui rougiſſent d'avouer qu'il leur eſt mort quelque malade entre les mains; mais qu'ils ſe gardent bien de la défigurer, de transformer en ſuccès glorieux les ſuites les plus funeſtes, à l'exemple de ces charlatans, qui n'ayant jamais la vérité pour eux, ſont obligés de recourir au menſonge pour accréditer un remede ſouvent dangereux, & pour acquérir une réputation qui ſera pernicieuſe. A cet obſtacle qui s'oppoſe à la fidélité des *obſervateurs*, on peut en ajouter un autre encore très-fréquent, c'eſt que la plûpart ne font des obſervations que pour confirmer quelque idée, quelqu'opinion, quelque découverte, & alors ou ils voyent mal & racontent de bonne foi, ou ce qui eſt le plus ordinaire, ils détournent l'obſervation en leur faveur, ils l'interpretent à leur fantaiſie, & arrangent de façon qu'il paroît que le ſyſtème a plutôt ſervi à créer l'obſervation, que l'obſervation n'a été faite pour favoriſer le ſyſtème. C'eſt pour cela qu'il nous parvient peu d'obſervations exactes, & que pendant plus de vingt ſiecles à peine pourroit-on compter huit ou dix médecins *obſervateurs*.

Hippocrate a été le premier & le meilleur de tous les médecins *obſervateurs*; nous n'héſitons pas à le propoſer pour modele à quiconque veut ſuivre une ſemblable route, c'eſt-à-dire, s'adonner à la partie de la médecine la plus ſûre, la plus utile & la plus ſatisfaiſante. Ses ouvrages annoncent à chaque ligne ſon génie *obſervateur*; peu de raiſonnement & beaucoup de faits, voilà ce qu'ils renferment. Ses livres d'épidémie ſont un morceau très-précieux & unique en ce genre: il commence par donner une hiſtoire fidele des ſaiſons, des variations qu'il y a eu, des changemens dans l'air, les météores, *&c.* Il paſſe au détail des maladies différentes ou analogues qui ont regné; il vient enfin à la deſcription de chaque maladie, telle que chaque malade en particulier l'a éprouvé; c'eſt là ſur-tout qu'il eſt inimitable. Quand on lit ces hiſtoires, on ſe croit tranſporté au lit des malades; on croit voir les ſymptomes qu'il détaille; il raconte ſimplement, ſans y mêler rien d'étranger; & ces narrations ſimples, fideles, qui, dénuées de tout ornement, paroiſſent devoir être ſéches, ennuyeuſes, ont un attrait infini, captivent le lecteur, l'occupent & l'inſtruiſent ſans le laſſer, ſans lui inſpirer le moindre dégoût. Il n'a point honte de terminer ſouvent ſes obſervations par ces mots ſi injuſtement critiqués, ἀπέθανε, *il eſt mort*; on voit là une candeur, une bonne foi qu'on ne ſçauroit aſſez louer. Que je l'admire auſſi lorſqu'il avoue ſes erreurs, lorſqu'il dit, qu'ayant confondu la ſuture du crâne avec une fente, il fit trépaner mal-à-propos un homme! A quel point de certitude auroit été porté la médecine, ſi tous les médecins l'avoient imité? Que les médecins mériteroient bien ce qu'on dit aſſez mal-à-propos d'eux, qu'ils ſont les hommes qui approchent le plus de la divinité, en conſervant la vie & rétabliſſant la ſanté! Que la médecine me paroît belle quand je la vois dans ſes écrits; mais que je reviens de cette bonne opinion quand je jette les yeux ſur la maniere dont on la pratique aujourd'hui, ſur les baſſeſſes auxquelles on a recours, ſur le charlataniſme qui devient dominant, ſur les morts qui,.... Mais tirons le rideau ſur un ſpectacle auſſi révoltant. Hippocrate a principalement obſervé la maladie laiſſée à elle-même, & il nous a laiſſé tirer cette heureuſe conſéquence, *donc la maladie ſe guérit ſouvent par les ſeuls efforts de la nature*. Nous ne diſſimulerons cependant pas que ce genre d'obſervations, quelqu'avantage qu'il ait apporté enſuite, a été quelquefois pernicieux aux malades ſur qui il les faiſoit. On peut auſſi reprocher à Hippocrate qu'il a un peu trop négligé l'anatomie & les obſervations cadavériques. Galien, ſon illuſtre commentateur, a été auſſi très-bon *obſervateur*; mais il a trop donné dans la théorie, & ſes obſervations s'en reſſentent. Parmi les médecins qui ont marché ſur ſes traces, on peut compter les Aretée, les Baillou, les Duret, les Baglivi, les Sydenham. Riviere, Fernel, Sennert mériteroient auſſi à quelques égards d'être mis dans cette claſſe. Sydenham a été appellé avec raiſon l'Hippocrate anglois; il a comme ce divin législateur, vu exactement & décrit avec beaucoup de ſimplicité & de naïveté; il a eu la candeur d'avouer que dans les épidémies, les premiers malades qui étoient confiés à ſes ſoins, couroient un grand danger, qu'ils étoient immolés ou à la force de la maladie, ou à l'irrégularité de ſa pratique. Il differe d'Hippocrate, en ce qu'il nous a ſur-tout fait connoître ce que peut l'art d'accord à la nature dans le traitement des maladies; mais on peut lui paſſer d'avoir prétendu dans la pleuréſie avoir en ſon pouvoir la matiere morbifique par la ſaignée, & de regarder le trou fait au bras par la lancette, comme très-propre à ſuppléer la trachée artere & à en faire la fonction. Sydenh. *opér. ſect. VI. cap. iv.* On pourroit mettre au même rang quelques médecins eſtimables qui ſe ſont appliqués à des obſervations particulieres, à conſtater la valeur de certains ſignes, à en déterminer la ſignification, à les claſſer, *&c.* De ce nombre ſont Proſper Alpin; Bellini pour les urines; Solano, Nihell & Bordeu pour le pouls, *&c.*

On voit par-là combien le nombre des médecins *obſervateurs* eſt petit; cependant la flatterie, l'abus, l'ignorance avoient avili ce titre honorable en le prodiguant indifféremment à l'ignorant empirique, au praticien routinier, au ſyſtèmatique préoccupé, au compilateur *d'obſervations*, au deſcripteur de maladie, *&c.* mais on n'eſt pas *obſervateur* pour avoir inſéré deux ou trois obſervations dans quelques journaux, collections ou mémoires d'académie; pour avoir raſſemblé, abregé & défiguré des *obſervations*, & en avoir compoſé des ſuites de volumes ſans choix & des gros *in-folio*. On n'eſt pas non plus *obſervateur*, parce qu'on a vu bien des malades il faut voir des maladies. On l'eſt encore moins quand on n'a vu ni l'un ni l'autre, quoiqu'on donne des deſcriptions fort méthodiques, c'eſt ce qui eſt arrivé au fameux Boerhaave, qui a compoſé ſes aphoriſmes dans un tems où quelques mauvais ſuccès lui avoient ôté la confiance du public, & l'avoient relegué dans ſon cabinet: il lui eſt arrivé auſſi de decrire les maladies, plutôt com-

me il imaginoit qu'elles devoient être, que comme elles étoient en effet. De-là cette diviſion multipliée à l'infini, ces regles toujours générales & jamais des particularités: de-là auſſi cette grande méthode à claſſer les maladies, à y rapporter toutes les cauſes avec une extrême facilité, cet ordre ſi bien ſoutenu dans cet ouvrage, qui décele toujours le travail du cabinet, & qui eſt ſi différent de l'irrégularité qu'on obſerve au lit du malade, qui eſt ſi bien peinte dans les ouvrages d'Hippocrate & de Sydenham, & dont la deſcription affiche & caractériſe infailliblement le médecin *obſervateur*. (*m*)

OBSERVATIONS CÉLESTES, (*Aſtron. pratiq.*) ſont les obſervations des phénomenes des corps céleſtes faites avec les inſtrumens d'Aſtronomie, afin de déterminer les ſituations, les diſtances, les mouvemens, *&c.* de ces corps.

Les *obſervations* ſe font avec différens inſtrumens, dont les principaux ſont le téleſcope, le quart de cercle, l'inſtrument des paſſages, le ſecteur, la machine parallactique, *&c. Voyez, ces mots, voyez auſſi* ASTRONOMIQUE *&* ASTRONOMIE.

Les *obſervations* faites de jour ont cet avantage que les fils du micrometre qui ſont placés au foyer de l'objectif du téleſcope, s'apperçoivent ſans aucun ſecours; au lieu que dans celles qu'on fait la nuit, il faut les éclairer.

Pour y parvenir on ſe ſert d'une lumiere dont on fait tomber obliquement les rayons ſur l'objectif, afin que la fumée n'interprete pas ceux de l'aſtre qu'on obſerve, & lorſqu'on en a la commodité, on fait une ouverture à la lunette auprès du foyer de l'objectif, & c'eſt alors vis-à-vis de cette ouverture qu'on place la lumiere afin d'éclairer les fils.

M. de la Hire, par un moyen fort ſimple, a beaucoup perfectionné la premiere de ces deux méthodes: il veut qu'on couvre le bout du tube vers l'objectif d'une piece de gaſe ou de crepe fin de ſoye blanche, avec cette ſeule précaution, il ſuffit de placer le flambeau à une bonne diſtance du tube pour rendre viſible les fils du micrometre.

Les *obſervations* du ſoleil demandent abſolument qu'on place entre l'œil & l'oculaire du téleſcope, un verre noirci par la fumée d'une chandelle ou d'une lampe, afin d'intercepter par ce moyen la plus grande partie des rayons du ſoleil qui troubleroient la vue & endommageroient l'œil.

Les *obſervations* aſtronomiques ſe font ordinairement avec des lunettes à deux verres qui renverſent les objets parce qu'il importe peu pour l'aſtronomie que les aſtres ſoient renverſés, & qu'on gagne beaucoup à n'avoir que deux verres.

On peut obſerver les corps céleſtes dans toute l'étendue du ciel viſible; mais on diſtingue ordinairement les obſervations en deux ſortes, celles qui ſont faites à leur paſſage par le méridien, ou à leur paſſage dans les autres verticaux. *Voyez* MÉRIDIEN *&* VERTICAL.

Les obſervations des anciens étoient beaucoup moins exactes que les nôtres, faute d'inſtrumens ſuffiſans & convenables. L'invention du téleſcope, l'application de la lunette ou quart de cercle, & celle du micrometre à la lunette; enfin la perfection de l'horlogerie pour la meſure du tems, ont rendu les *obſervations* aſtronomiques modernes d'une preciſion qui ſemble ne laiſſer plus rien à deſirer. *Voyez* MICROMETRE, HORLOGE, PENDULE, *&c.* (*O*)

OBSERVATION, ſ. ſ. *en termes de mer*, ſignifie l'action de prendre la hauteur méridienne du ſoleil, d'une étoile, & principalement du ſoleil, afin de déterminer la latitude. *Voyez* HAUTEUR, MÉRIDIENNE *&* LATITUDE.

Trouver la latitude par l'obſervation de la hauteur méridienne, s'appelle chez les marins *faire l'obſervation*.

OBSERVATION, (*Gram. Phyſiq. Méd.*) c'eſt l'attention de l'ame tournée vers les objets qu'offre la nature. L'expérience eſt cette même attention dirigée aux phénomenes produits par l'art. Ainſi, l'on doit comprendre ſous le nom générique d'*obſervation* l'examen de tous les effets naturels, non-ſeulement de ceux qui ſe préſentent d'abord, & ſans intermede à la vue; mais encore de ceux qu'on ne pourroit découvrir ſans la main de l'ouvrier, pourvu que cette main ne les ait point changés, altérés, défigurés. Le travail néceſſaire pour parvenir juſqu'à une mine, n'empêche pas que l'examen qu'on fait de l'arrangement des métaux qu'on y trouve, de leur ſituation, de leur quantité, de leur couleur, *&c.* ne ſoit une ſimple *obſervation* c'eſt auſſi par l'*obſervation* qu'on connoît la géographie intérieure, qu'on ſait le nombre, la ſituation, la nature des couches de la terre, quoiqu'on ſoit obligé de recourir à des inſtrumens pour la creuſer & pour ſe mettre en état de voir; on ne doit point regarder comme *expérience* les ouvertures des cadavres, les diſſections des plantes des animaux, & certaines décompoſitions, ou diviſions méchaniques des ſubſtances minérales qu'on eſt obligé de faire pour pouvoir *obſerver* les parties qui entrent dans leur compoſition. Les lunettes des Aſtronomes, la loupe du Naturaliſte, le microſcope du Phyſicien n'empêchent pas que les connoiſſances qu'on acquiert par ce moyen ne ſoient exactement le produit de l'*obſervation*: toutes ces préparations, ces inſtrumens ne ſervent qu'à rendre plus ſenſibles les différens objets d'*obſervation*, emporter les obſtacles qui empêchoient de les appercevoir, ou à percer le voile qui les cachoit; mais il n'en réſulte aucun changement, pas la moindre altération dans la nature de l'objet *obſervé*; il ne laiſſe pas de paroître tel qu'il eſt; & c'eſt principalement en cela que l'*obſervation* differe de l'*expérience* qui décompoſe & combine, & donne par-là naiſſance à des phénomenes biens différens de ceux que la nature préſente; ainſi, par exemple, ſi lorſqu'on a ouvert une mine, le chimiſte prend un morceau de métal, & le jette dans quelque liqueur qui puiſſe le diſſoudre; l'union artificielle de ces deux corps, effet indiſpenſable de la diſſolution, formera un nouveau compoſé, produira des nouveaux phénomenes, & ſera proprement une expérience, par laquelle aux réſultats naturels on en aura ſubſtitué d'arbitraires; ſi le phyſiologiſte mêle avec du ſang nouvellement tiré d'un animal vivant quelque liqueur, il fera alors une expérience; & la connoiſſance qu'on pourra tirer de-là ſur la nature du ſang, & ſur les altérations qu'il reçoit de cette liqueur, ne ſera plus le fruit d'une ſimple *obſervation*: nous remarquerons en paſſant que les connoiſſances acquiſes par ce moyen ſont bien médiocres & bien imparfaites, pour ne pas dire abſolument nulles, & que les conſéquences qu'on a voulu en tirer ſur l'action des remedes ſont très-fautives, & pour l'ordinaire démenties par l'*obſervation*; &, en général, on tire peu d'utilité de l'expérience dans l'examen des animaux & des végétaux, même des expériences chimiques, qui, de toutes les expériences, ſont, ſans contredit, les plus ſûres & les plus lumineuſes, & la partie de la Chimie qui traite des corps organiſés eſt bien peu riche en faits dûment conſtatés, & bien éloignée de la perfection où l'on a porté la Minéralogie; & l'on ne pourra vraiſſemblablement parvenir à ce point dans cette partie, que par la découverte des lois du méchaniſme de l'organiſation, & de ce en quoi elle conſiſte; découverte précieuſe & féconde, qu'on ne doit attendre que de l'*obſervation*. L'expérience ſur les corps bruts inanimés eſt beaucoup plus utile & plus ſatisfaiſante: cette partie de la chimie a été pouſſée très-loin; le chimiſte eſt parvenu à décompoſer & à recompoſer ces corps, ſoit par la réunion des principes ſéparés, ſoit avec des principes tirés d'autres corps en entier, comme dans le ſoufre artificiel, ou en partie comme cela ſe pratique à l'égard des métaux qu'on récompoſe, en ajoutant à la terre métallique déterminée un phlogiſtique quelconque.

L'*obſervation* eſt le premier fondement de toutes les ſciences, la voie la plus ſure pour parvenir, & le principal moyen pour en étendre l'enceinte, & pour en éclairer tous les points; les faits, quels qu'ils ſoient, la véritable richeſſe du philoſophe, ſont la matiere de l'*obſervation*: l'hiſtorien les recueille, le phyſicien rationel les combine, & l'expérimental vérifie le réſultat de ces combinaiſons; plusieurs faits pris ſéparément paroiſſent ſecs, ſtériles & infructueux; dès qu'on les rapproche, ils acquierent une certaine action, prennent une vie qui par tout réſulte de l'accord mutuel, de l'appui réciproque, & d'un enchaînement qui les lie les uns aux autres; le concours de ces faits, la cauſe générale qui les enchaîne, ſont des ſujets de raiſonnement, de théorie, de ſyſtème, les faits ſont des matériaux; dès qu'on en a ramaſſé un certain nombre, on ſe hâte de bâtir; & l'édifice eſt d'autant plus ſolide, que les matériaux ſont plus nombreux, & qu'ils trouvent chacun une place plus convenable; il arrive quelquefois que l'imagination de l'architecte ſupplée au défaut qui ſe trouve dans le nombre & le rapport des matériaux & qu'il vient à bout de les faire ſervir à ſes deſſeins, quelques défectueux qu'ils ſoient; c'eſt le cas de ces théoriciens hardis & éloquens qui, dépourvus d'une patience néceſſaire pour obſerver, ſe contentent d'avoir recueilli quelques faits, les lient tout de ſuite par quelque ſyſtème ingénieux, & rendent leurs opinions plauſibles & ſéduiſantes par les coloris des traits qu'ils emploient, la variété & la force des couleurs, & par les images frappantes & ſublimes ſous leſquelles ils ſavent préſenter leurs idées; peut-on ſe refuſer à l'admiration & preſque à la croyance; quand on lit Epicure, Lucrece, Ariſtote, Platon, & M. de Buffon? Mais quand

on

on s'eſt trop preſſé (c'eſt un défaut ordinaire) de former l'enchaînement des faits qu'on a raſſemblés par l'*obſervation*, on riſque à tout moment de rencontrer des faits qui ne ſauroient y entrer, qui obligent de changer le ſyſtème, ou qui le détruiſent entierement; & comme le champ des découvertes eſt extrémement vaſte, & que ſes limites s'éloignent encore à meſure que la lumiere augmente, il paroît impoſſible d'établir un ſyſtème général qui ſoit toujours vrai, & on ne doit point être étonné de voir des grands hommes de l'antiquité attachés à des opinions que nous trouvons ridicules, parce qu'il y a lieu de préſumer que dans le tems elles embraſſoient toutes les *obſervations* déja faites, & qu'elles s'y accordoient exactement, & ſi nous pouvions exiſter dans quelques ſiecles, nous verrions nos ſyſtèmes dominans qui paroiſſent les plus ingénieux & les plus certains, détruits, mépriſés & remplacés par d'autres qui éprouveront enſuite les mêmes viciſſitudes.

L'*obſervation* a fait l'hiſtoire, ou la ſcience des faits qui regardent Dieu, l'homme & la nature; l'*obſervation* des ouvrages de Dieu, des miracles, des religions *&c.* a formé l'hiſtoire ſacrée; l'*obſervation* de la vie, des actions, des mœurs & des hommes a donné l'hiſtoire civile; & l'*obſervation* de la nature, du mouvement des aſtres, des viciſſitudes des ſaiſons, des météores, des élémens, des animaux, végétaux & minéraux, des écarts de la nature, de ſon emploi, des arts & métiers, a fourni les matériaux de différentes branches de l'hiſtoire naturelle. *Voyez ces mots.*

L'*obſervation* & l'expérience ſont les ſeules voies que nous ayons aux connoiſſances, ſi l'on reconnoît la vérité de l'axiome: *qu'il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait été auparavant dans le ſens*; au moins ce ſont les ſeuls moyens par leſquels on puiſſe parvenir à la connoiſſance des objets qui ſont du reſſort des ſens; ce n'eſt que par eux qu'on peut cultiver la phyſique, & il n'eſt pas douteux que l'*obſervation* même dans la phyſique des corps bruts ne l'emporte infiniment en certitude & en utilité ſur l'expérience; quoique les corps inanimés, ſans vie, & preſque ſans action, n'offrent à l'obſervateur qu'un certain nombre de phénomenes aſſez uniformes, & en apparence aiſés à ſaiſir & à combiner, quoiqu'on ne puiſſe pas diſſimuler que les expériences, ſur-tout celles des Chimiſtes, n'ayent répandu un grand jour ſur cette ſcience; on voit que le parties de cette phyſique, qui ſont entierement du reſſort de l'*obſervation*, ſont les mieux connues & les plus perfectionnées, c'eſt par l'*obſervation* qu'on a déterminé les lois du mouvement, qu'on a connu les propriétés générales des corps; c'eſt à l'*obſervation* que nous devons la découverte de la peſanteur, de l'attraction, de l'accélération des graves, & le ſyſtème de Newton, celui de Deſcartes eſt bâti ſur l'expérience. C'eſt enfin l'*obſervation* qui a créé l'Aſtronomie, & qui l'a portée à ce point de perfection où nous la voyons aujourd'hui, & qui eſt tel qu'elle ſurpaſſe en certitude toutes les autres ſciences; l'éloignement immenſe des aſtres qui a empêché toute *expérience*, ſembloit devoir être un obſtacle à nos connoiſſances; mais l'*obſervation* à qui elle étoit totalement livrée, a tout franchi, l'on peut dire auſſi que la phyſique céleſte eſt le fruit & le triomphe de l'*obſervation*. Dans la Chimie, l'*obſervation* a ouvert un vaſte champ aux expériences; elle a éclairé ſur la nature de l'air, de l'eau, du feu, ſur la fermentation, ſur les décompoſitions & dégénérations ſpontanées des corps; c'eſt l'obſervation qui a fourni preſque tous les matériaux de l'excellent traité du feu que Boerhaave a raſſemblé de divers phyſiciens; il y a dans la Minéralogie une partie qui ne pourra être éclairée que par le flambeau de l'*oſervation*; c'eſt l'accroiſſement, la maturation & la dégénération des métaux dans les mines; & ſi jamais on parvient à la découverte de la pierre philoſophale, ce ne peut être que lorſqu'on aura vu les moyens dont la nature ſe ſert pour porter les métaux aux différens points de maturation qui conſtituent chaque métal en particulier, alors l'art rival & imitateur de la nature pourra peut-être hâter & opérer la parfaite maturité, qui, ſuivant l'idée aſſez vraiſſemblable des adeptes, fait l'or.

En paſſant de la phyſique des corps bruts à celle des corps organiſés, nous verrons diminuer les droits de l'*expérience*, & augmenter l'empire & l'utilité de l'*obſervation*; la figure, le port, la ſituation, la ſtructure, en un mot l'anatomie des plantes & des animaux, les différens états par leſquels ils paſſent, leurs mouvemens, leurs fonctions, leur vie, *&c.* n'ont été apperçues que par le naturaliſte obſervateur, & l'hiſtoire naturelle n'a été formée que par un recueil d'*obſervations*: les différens ſyſtèmes de botanique & de zoologie, ne ſont que des manieres différentes de claſſer les plantes & les animaux en conſéquence de quelques propriétés qu'on a *obſervé* être communes à un certain nombre, ce ſont autant de points où ſe place l'obſervateur, & auxquels il vient rapporter & ranger les faits qu'il a raſſemblés; l'effet même de ces corps, pris par l'homme en remede, ou en nourriture, n'eſt conſtaté que par l'*obſervation*; les expériences n'ont preſque apporté aucune lumiere ſur leur maniere d'agir, la pharmacologie rationelle de la plûpart des medicamens eſt abſolument ignorée; celle que nous avons ſur quelques-uns eſt très-imparfaite, on n'en connoît que les vertus, les propriétés & les uſages, & c'eſt à l'*obſervation* que nous devons cette connoiſſance; il en a été à-peu-près des autres remedes comme du quinquina, dont la vertu fébrifuge s'eſt manifeſtée par haſard à quelques indiens attaqués de fievres intermittentes, qui allerent boire dans une fontaine où étoient tombées des feuilles ou de l'écorce de l'arbre appellé *quinquina*; ils furent auſſitôt guéris, le bruit s'en répandit, l'*obſervateur* recueillit ces faits, les vérifia, & ce remede fut d'abord regardé comme ſpécifique; d'autres *obſervations* en firent appercevoir les inconvéniens, & ſur cela, on fixa les cas où il étoit indiqué, ceux où il étoit contr'indiqué, & l'on établit des regles & des précautions pour en prévenir les mauvais effets; c'eſt ainſi que notre matiere médicale s'eſt enrichie, & que la Pharmacologie, produit de l'expérience, eſt reſtée ſi imparfaite.

L'homme enfin de quelque côté qu'on l'enviſage, eſt le moins propre à être ſujet *d'expérience*; il eſt l'objet le plus convenable, le plus noble, & le plus intéreſſant de l'*obſervation*, & ce n'eſt que par *elle* qu'on peut faire quelque progrès dans les ſciences qui le regardent; l'*expérience* eſt ici ſouvent plus qu'inutile. On peut conſidérer l'homme ſous deux principaux points de vûe, ou comme relatif à la Morale, ou dans ſes rapports à la Phyſique. Les *obſervations* faites ſur l'homme *moral* ſont, ou doivent être la baſe de l'hiſtoire civile, de la morale, & de toutes les ſciences qui en émanent. *Voy.* MORALE. L'hiſtoire de l'élévation & de la décadence de l'empire romain, & le livre immortel de l'eſprit des lois, excellens traités de morale, ne ſont preſque qu'un immenſe recueil d'*obſervations* fait avec beaucoup de génie, de choix, & de ſagacité, qui fournirent à l'illuſtre auteur des réflexions d'autant plus juſtes, qu'elles ſont plus naturelles. Les *obſervations* faites ſur l'homme conſidéré dans ſes rapports à la Phyſique, forment cette ſcience noble & divine qu'on appelle *Médecine*, qui s'occupe de la connoiſſance de l'homme, de la ſanté, de la maladie, & des moyens de diſſiper & prévenir l'une, & de conſerver l'autre; comme cette ſcience eſt plus importante que toute autre, qu'elle doit beaucoup plus à l'*obſervation*, & qu'elle nous regarde perſonnellement, nous allons entrer dans quelque détail.

L'*obſervation* a été le berceau & l'école de la Médecine, en remontant aux ſiecles les plus reculés où la néceſſité l'inventa, où la maladie força de recourir aux remedes, avant que quelques particuliers ſacrifiaſſent leur tranquillité, leur ſanté, & leur vie à l'intérêt public, en s'adonnant à une ſcience longue, pénible, reſpectable, & ſouvent peu reſpectée. La Médecine étoit entre les mains de tout le monde; on expoſoit les malades à la porte de leurs maiſons, dans les rues, ou dans les temples; chaque paſſant venoit les examiner, & propoſoit les remedes qu'il avoit vû réuſſir dans une occaſion ſemblable, ou qu'il jugeoit telle: les prêtres avoient ſoin de copier ces recettes, de noter le remede & la maladie, ſi le ſuccès étoit favorable; l'*obſervation* des mauvais ſuccès eût été bien avantageuſe, & dans quelques endroits on écrivoit ces *obſervations* ſur les colonnes des temples; dans d'autres on en formoit des eſpeces de recueils qu'on conſulta enſuite lorſqu'ils furent aſſez conſidérables. De là naquit l'empiriſme dont les ſuccès parurent d'abord ſi ſurprenans, qu'on déïfia les Médecins qui s'y étoient adonnés. Toutes leurs *obſervations* ſont perdues, & on doit d'autant plus les regretter, qu'elles ſeroient ſûrement ſimples, dépouillées de toute idée de théorie, de tout ſyſtème; & par conſéquent plus conformes à la vérité. La Médecine qui ſe conſervoit dans la famille des Aſclépiades, & qui ſe tranſmettoit de pere en fils, n'étoit ſans doute autre choſe que ce recueil intéreſſant; les premieres écoles de Médecine n'eurent pas d'autres livres, & les ſentences cnidienes n'étoient, au rapport d'Hippocrate, que de pareils recueils d'*obſervations*. Tel a été l'état de la Médecine *clinique* juſqu'au tems mémorable de ce divin législateur. Quelques philoſophes après Pythagore, avoient eſſayé d'y joindre le raiſonnement; ils avoient commencé d'y mêler les dogmes de la phyſique regnante; ils étoient devenus théoriciens, mais ils n'étoient médecins que dans le cabinet;

ils ne voyoient aucun malade; les empiriques ſeuls qui avoient fondé la Médecine, l'exerçoient; l'*obſervation* étoit leur unique guide; ſerviles, mais aveugles imitateurs, ils riſquoient ſouvent de confondre des maladies très-différentes, n'en ayant que des deſcriptions peu exactes, & nullement inſtruits de la valeur des vrais ſignes caractériſtiques; l'empiriſme étoit alors néceſſaire, mais il étoit inſuffiſant; la Médecine ne peut abſolument exiſter ſans lui, mais il n'eſt pas ſeul capable de la former. Le grand & l'immortel Hippocrate raſſembla les *obſervations* de ſes prédéceſſeurs; il paroît même s'être preſque uniquement occupé à obſerver lui même, & il a pouſſé ſi loin l'art de l'*obſervation*, qu'il eſt venu à bout de changer la face de la Médecine, & de la porter à un point de perfection, que depuis plus de vingt ſiecles on n'a pû encore atteindre. Quoique poſſédant bien des connoiſſances théoriques, les deſcriptions qu'il a donné des maladies, n'en ſont point altérées, elles ſont purement empiriques; ſes *obſervations* ſont ſimples & exactes, dépouillées de tout ornement étranger; elles ne contiennent que des faits & des faits intéreſſans; il détaille les *obſervations* dans ſes livres d'*épidémie*, ſes aphoriſmes, ſes prénotions coaques, & les prorrhétiques, & les livres de prognoſtics ſuppoſent une quantité immenſe d'*obſervations*, & en ſont une eſpece d'extrait précieux. A quel dégré de certitude ne ſeroit point parvenue la Médecine, ſi tous les Médecins qui l'ont ſuivi, euſſent marché ſur ſes traces? Si chacun ſe fût appliqué à obſerver & à nous tranſmettre ſes *obſervations* avec la ſimplicité & la candeur d'Hippocrate, quelle immenſe collection de faits n'aurions-nous pas aujourd'hui? Quelles richeſſes pour le médecin? Quel avantage pour l'humanité? Mais, avouons-le, la Médecine d'aujourd'hui, & encore plus la Médecine du ſiecle paſſé, eſt bien éloignée, malgré les découvertes anatomiques, l'augmentation de la matiere médicale, les lumieres de la Phyſique, de la perfection que lui a donné un ſeul homme. La raiſon en eſt bien évidente: c'eſt qu'au lieu d'obſerver, on a raiſonné, on a préféré le titre brillant de théoricien, au métier pénible & obſcur d'obſervateur; les erreurs de la Phyſique ont de tout tems infecté la Médecine; la *théorizo-manie* a gagné; plus on s'y eſt livré, & moins on a cultivé l'*obſervation*; les théories vicieuſes dans leur principe, l'ont été encore plus dans leurs conſéquences. Aſclépiade médecin hardi & préſomptueux, blâma publiquement l'*obſervation* qu'avoit ſuivi Hippocrate, & il eut des ſectateurs. Il ſe forma auſſi dans le même tems une nouvelle ſecte d'empiriques par ſyſtème; mais l'inſuffiſance de leur méthode les fit bien-tôt diſparoître; long-tems après parut le fameux commentateur d'Hippocrate, Galien qui a beaucoup obſervé, mais trop raiſonné, il a monté la Médecine ſur le ton de la Philoſophie; les Grecs l'ont ſuivi dans ce défaut, & ont négligé l'*obſervation*; ils ont donné dans les hypothèſes, & ont été imités en cela par les Arabes, qui ont preſque entierement défiguré la Médecine. Nous n'avons d'eux que quelques *obſervations* de Chirurgie, & une deſcription très exacte de la petite verole qu'on trouve dans Rhaſis. La Médecine paſſa des mains des Galéniſtes ignorans & ſervilement attachés aux déciſions de leur maître, dans celles des Chimiſtes médecins actifs, remplis d'imagination que la vapeur de leurs fourneaux échauffoit encore. Les principes de leur médecine étoient totalement oppoſés à l'*obſervation*, à l'étude de la nature; ils vouloient toûjours agir, & ſe vantoient de poſſéder des ſpécifiques aſſûrés; leurs idées étoient très-belles, très-ſpécieuſes: qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'elles euſſent été vraies? Les Méchaniciens s'emparerent de la Médecine, la dépouillerent de toutes les erreurs qu'y avoit introduit la chimie, mais ce fut pour en ſubſtituer de nouvelles. On perdit totalement de vue l'*obſervation*, & on prétendit la ſuppléer par des calculs algébriques, par l'application des Mathématiques au corps humain. La prétendue découverte de la circulation éblouit tous les eſprits, augmenta le délire & la fureur des hypothèſes, & jetta dans l'eſprit des Médecins le goût ſtérile des expériences toujours infructueuſes; les théories qu'on bâtit ſur ces fondemens devinrent la regle de la pratique, & il ne fut plus queſtion de l'*obſervation*. Le renouvellement des Sciences procura à la Médecine quelques connoiſſances étrangeres à la pratique, plus curieuſes qu'utiles, plus agréables que néceſſaires. L'Anatomie, par exemple, & l'Hiſtoire naturelle, devinrent l'objet des recherches des Médecins, qui furent par-là détournés de l'*obſervation*, & la médecine clinique en fut moins cultivée & plus incertaine, & nous n'y gagnâmes d'ailleurs que quelques détails minutieux absolument inutiles, la Phyſiologie parut faire quelques progrès, la connoiſſance des maladies & la ſcience des ſignes furent beaucoup plus négligées; la Thérapeutique s'enrichit du côté des remedes, mais elle en fut moins sûre dans les indications, & moins ſimple dans les applications; dans les derniers tems le *Chiruciſme* étant devenu dominant, la médecine active fut miſe à la mode, & avec elle l'uſage inconſidéré des ſaignées & des purgations. L'*obſervation* fut moins ſuivie que jamais, & elle étoit peu néceſſaire, parce que ces remedes s'appliquoient indifféremment dans tous les cas; ou ſi l'on donnoit quelques *obſervations*, il n'étoit pas difficile de s'appercevoir qu'on voyoit avec des yeux préoccupés, & qu'on avoit des intérêts à ménager en racontant.

Telle a été la Médecine depuis Hippocrate juſqu'à nos jours, paſſant ſans ceſſe d'un ſectaire à l'autre, continuellement altérée & obſcurcie par des hypothèſes & des ſyſtèmes qui ſe ſuccédoient & s'entre-détruiſoient réciproquement, avec d'autant plus de facilité, que le vrai n'étoit d'aucun côté; plongée par le défaut d'*obſervation* dans la plus grande incertitude, quelques médecins obſervateurs en petit nombre, ont de tems en tems élevé la voix; mais elle étoit étouffée par les cris des Théoriciens, ou l'attrait des ſyſtèmes empêchoit de la ſuivre. *Voyez* OBSERVATEUR. Le goût de l'*obſervation* paroît avoir repris depuis quelque tems: les écrits de Sydenham, de Baglivi, de Sthal, ont ſervi à l'inſpirer; le pouvoir de la nature dans la guériſon des maladies, rappellé par cet illuſtre auteur ſous le nom impropre d'*ame*, n'y a pas peu contribué; ce ſyſtème qui n'eſt vicieux que parce qu'on veut déterminer la qualité de la nature & la confondre avec l'ame, eſt très-favorable à la Médecine pratique, pourvû qu'on ne le pouſſe pas à l'excès; il a fait beaucoup de partiſans, qui ſont tout autant de ſectateurs zelés de l'*obſervation*. L'eſprit philoſophique qui s'introduit heureuſement dans la Médecine, qui veut principalement des faits, qui porte à tout voir, à tout examiner, à ſaiſir avec ardeur le vrai & à l'aimer par deſſus tout; la quantité prodigieuſe d'erreurs paſſées, qui nous en laiſſe moins à craindre, peut-être auſſi les lumieres de notre ſiecle éclairé, toutes ces cauſes réunies, favoriſent le retour de l'*obſervation*, & ſervent à rallumer ce flambeau. La Médecine paroît être ſur le point d'une grande révolution; les ſyſtèmes bien appréciés ſont réduits à leur juſte valeur; plusieurs médecins s'appliquent comme il faut à l'*obſervation*; ils ſuivent la nature, ils ne tarderont pas à faire revivre la Médecine d'Hippocrate, qui eſt la véritable Médecine d'*obſervation*. Ainſi, après bien des travaux, cette ſcience pourra être avancée & portée au point où elle étoit il y a deux mille ans. Heureux encore les hommes, ſi les Médecins qui viendront après, continuent de ſuivre cette route, & ſi toujours guidés par le fil de l'*obſervation*, ils évitent des égaremens ſi honteux pour eux-mêmes, & ſi funeſtes aux autres.

En parcourant toutes les parties de la Médecine, nous verrons qu'elles ſont toutes formées par l'*obſervation*, & qu'elles ſont d'autant plus certaines & plus claires, que l'*obſervation* y a plus de part; on pourroit aſſurer la même choſe de toute la Phyſique; & de cet examen naîtront les différentes eſpeces d'*obſervations* qui ſont du reſſort des Médecins. 1°. L'anatomie réſulte de l'*obſervation* ſimple, de l'arrangement, de la figure, de la ſituation, &c. des parties qui compoſent le corps humain; l'*obſervation* des fonctions qui ſont produites par le mouvement ou la vie de ces différentes parties bien diſpoſées, conſtitue la partie hiſtorique de la Phyſiologie & la ſeméiotique de la ſanté; d'où l'on tire plus ou moins directement la Phyſiologie théorique. L'*obſervation* appliquée à l'homme malade, fait connoître les dérangemens qui ſe trouvent dans les fonctions qui conſtituent proprement l'état de maladie, & les cauſes éloignées qui les ont fait naître: c'eſt la vraie Pathologie, & ſes deux branches eſſentielles l'Aitiologie & la Symptomatologie; on doit auſſi ſe rapporter la ſeméiotique de la maladie. L'*obſervation* de l'effet que produiſent ſur le corps ſain l'air, les alimens, le ſommeil, l'exercice, les paſſions, & les excrétions, en un mot, les choſes non-naturelles, forme l'Hygiene, & ſert de fondement & de principe aux regles diététiques. L'*obſervation* des changemens que produiſent les remedes ſur le corps malade & dans la marche des maladies, a établi la Thérapeutique, ou la ſcience des indications, d'où eſt née la matiere médicale. Telles ſont les différentes ſources d'*obſervations* qui ſe préſentent au médecin, & dans leſquelles il peut & doit puiſer la vraie Médecine: nous allons les ſuivre chacune en particulier, mais en peu de mots.

1°. *Obſervations anatomiques cadavériques*. Ces *obſervations* peuvent ſe faire ſur des cadavres d'hommes morts

de

de mort violente dans la simple vûe d'acquérir des connoissances anatomiques, où elles peuvent avoir lieu sur ceux qui sont morts de maladie, & elles ont alors pour but de découvrir les causes de la mort & les dérangemens intérieurs qui y ont donné lieu: la premiere espece d'*observation*, que nous appellerons simplement *anatomique*, peut aussi se faire sur les animaux, leur structure interne est, à peu de chose près, semblable à celle de l'homme, & c'est par la dissection des animaux que l'anatomie a commencé dans un tems où l'ignorance, la superstition & le préjugé faisoient regarder comme une souillure de toucher aux cadavres humains, & empêchoient à plus forte raison d'y porter le couteau anatomique pour en connoître l'intérieur; & même dans notre siecle que nous croyons devoir appeller modestement le *plus savant*, le *plus éclairé* & le *plus exempt* de préjugés; si l'on ne donne pas dans le ridicule outré de se croire souillé par la dissection d'un cadavre; on se fait une peine d'en accorder au zele louable & aux recherches avantageuses des Anatomistes, & dans quelques endroits où l'on accorde (pour de l'argent) les cadavres des hommes, on refuse ceux des femmes, comme si l'un étoit plus sacré que l'autre pour le médecin, & qu'il ne lui fût pas aussi utile & nécessaire de connoître la structure des femmes que celle des hommes. Hérophile & Erasistrate passent pour être les premiers qui ont osé secouer le préjugé en dissequant non seulement des cadavres humains, mais des hommes vivans criminels, que les princes zélés pour le bien public & philosophes leur faisoient remettre. Dès que le premier pas a été fait, les médecins qui les ont suivi se sont empressés de marcher sur leurs traces, & les rois éclairés ont favorisé leurs tentatives par les permissions les plus authentiques & les récompenses les plus honorables; de-là les progrès rapides de l'Anatomie, les découvertes fréquentes qui se sont faites successivement. *Voyez*-en l'histoire *à l'article* ANATOMIE, *voyez* aussi au même endroit les recueils d'*observations anatomiques* dans les ouvrages qui y sont cités, auxquels on peut ajouter les mémoires des différentes académies, & sur-tout de l'académie royale des Sciences, où l'on trouve dans chaque volume des *observations* singulieres, curieuses & intéressantes, ces mémoires sont devenus des monumens qui attestent & classent les découvertes qui se font chaque jour. Comme cette science, qui ne demande que de la dextérité dans la main & une bonne vûe, & qui est par conséquent du ressort immédiat & exclusif de l'*observation*, a été bientôt portée à une certaine perfection, il reste à-présent peu d'objets d'*observations*, peu de chose à découvrir; aussi n'ajoute-t-on, à présent que la science est faite, que quelques *observations* de monstres qui ne seront pas encore épuisées, parce que les écarts de la nature peuvent varier à l'infini, que quelques divisions futiles, quelques détails minutieux qui ne sont d'aucune utilité; on ne peut même dissimuler que les avantages de l'Anatomie ne sont pas aussi grands qu'on devoit se le promettre. Il paroissoit tout naturel de croire que le corps humain étant une machine, plus on en connoîtroit les ressorts, plus il seroit facile de découvrir les causes, les lois, le méchanisme de leurs mouvemens, plus aussi on seroit éclairé sur la maniere d'agir & sur les effets des causes qui dérangeoient ces ressorts & troubloient ces mouvemens, & qu'enfin ces connoissances devoient répandre un grand jour sur l'art de guérir, c'est-à-dire de corriger des altérations si bien connues; mais l'évenement n'a pas justifié un raisonnement en apparence si juste & si conséquent; toutes les *observations* & les découvertes anatomiques ne paroissent avoir servi jusqu'ici qu'à exercer la pénétration, la dextérité & la patience des hommes, & à enrichir la Médecine d'une science très-curieuse, très-satisfaisante, & un des plus forts argumens, selon Hoffman, & tous les médecins & philosophes, de l'existence & de l'opération de Dieu. Cette espece d'*observation* auroit sans doute été plus utile, si l'on avoit examiné, comme Hérophile, la structure du corps dans l'homme vivant; l'Anatomie raisonnée ou Physiologique auroit été principalement éclairée sur l'usage & la nécessité des différentes parties. On ne doit point regarder l'exécution de ce projet comme une action barbare & inhumaine; il y a tant de gens qui ont mérité par leurs crimes de finir leur vie sur un échafaud dans les tourmens les plus cruels, auquel il seroit au-moins très-indifférent d'être mis entre les mains d'un anatomiste, qui ne regarderoit pas l'emploi de bourreau qu'il rempliroit alors comme déshonorant, mais qui ne le verroit que comme un moyen d'acquérir des lumieres, & d'être utile au public, *le crime fait la honte & non pas l'échafaud*. Le criminel pourroit encore avoir l'espérance de survivre aux *observations* qu'on auroit fait sur lui, & on pourroit proportionner le danger & la longueur des épreuves à la gravité des crimes: mais quand même une mort assûrée attendroit ce coupable, ou même un autre, soumis au couteau anatomique, il est des *cas où il est expédient qu'un homme meure* pour le public, & l'humanité bien entendue, peut adopter cette maxime judicieuse d'un auteur moderne, *qu'un homme vis-à-vis de tous les autres n'est rien, & qu'un criminel est moins que rien*.

Le seul usage qu'on pût tirer des *observations* anatomiques, ou de l'Anatomie telle qu'on la cultive aujourd'hui, ce seroit sans doute d'éclairer pour les *observations* cadavériques, j'appelle ainsi celles qui se font pour découvrir les causes de mort sur des sujets que quelque maladie a mis au tombeau. Nous sommes encore forcés d'avouer ici qu'on n'a pas retiré beaucoup de lumiere sur la connoissance des causes de cette espece d'*observation*; la Médecine clinique n'étoit pas moins avancée lorsqu'il ne se faisoit point d'ouverture de cadavres du tems d'Hippocrate qu'elle l'est aujourd'hui; est-ce un vice attaché à la nature de cette *observation*, ou un défaut dépendant de la maniere dont on la fait? Si l'on y fait attention, on verra que ces deux causes y concourent, 1°. il est bien certain que les choses ne sont pas dans le même état dans un homme mort de maladie, que dans un homme mort subitement, ou encore vivant, les gangrenes qu'on trouve à la suite des maladies aiguës inflammatoires sont une suite ordinaire de la cessation de la vie dans ces parties, on en trouve quelquefois des traces dans des parties où il n'y a point eu d'inflammation; les obstructions, suppurations que présentent les cadavres de ceux qui sont morts de maladie chronique, n'ont souvent eu lieu qu'à la fin de la maladie lorsqu'elle tendoit à sa fin, & qu'elle étoit incurable; quelles lumieres de pareilles *observations* peuvent-elles répandre sur la connoissance & la guérison de ces maladies? On raisonneroit bien mal, & on pratiqueroit bien plus mal encore si l'on établissoit des indications curatives sur les *observations* cadavériques. Pour avoir quelque chose de certain, il faudroit avoir ouvert cinquante personnes attaquées de la même maladie, & morts dans des tems différens par quelqu'autre cause, on pourroit alors voir les progrès de la maladie & des dérangemens qu'elle occasionne, ou qui l'ont produite; *observation* presque impossible à suivre. Un des cas où l'on regarde l'*observation* cadavérique comme inutile, savoir celui où l'on ne trouve aucun vestige de maladie, aucune cause apparente de mort, où tous les visceres bien examinés paroissent sains & bien disposés: ce cas, dis-je, est précisément celui où cette *observation* me semble plus lumineuse, parce qu'elle démontre qu'il n'y avoit qu'un vice dans les nerfs, & que la maladie étoit strictement nerveuse: un des cas encore où l'*observation* peut avoir quelqu'utilité, c'est pour déterminer le siege de la maladie; il arrive souvent qu'on attribue des toux, des symptomes de phthisie, à des tubercules du poumon, tandis qu'il n'y a que le foie d'affecté: la même chose arrive dans certaines prétendues péripneumonies, & alors l'*observation* cadavérique peut faire réfléchir dans une occasion semblable, rectifier le jugement qu'on porte sur la maladie, & faire suivre une pratique différente. La seconde cause de l'inutilité des *observations* cadavériques, c'est qu'on les fait mal. Un malade auroit-il eu une douleur vive au côté, après sa mort le médecin qui croit que c'étoit une pleurésie, fait ouvrir la poitrine, n'y voit aucun dérangement, s'en va tout étonné, & ne s'éclaire point; s'il eût ouvert le bas-ventre, il eût vû le foie ou la face inférieure du diaphragme enflammée. Un homme meurt dans les fureurs d'un délire phrénétique: on se propose de voir la dure-mere engorgée, tout le cerveau délabré, on scie le crâne, la dure-mere & le cerveau paroîtront dans leur état naturel, & on ne va pas s'imaginer & chercher le siege de la maladie dans le bas-ventre. Quand on veut examiner un cadavre pour y découvrir quelque cause de mort, il faut tout le parcourir, ne laisser aucune partie sans l'*observer*. On trouve souvent des causes de mort dans des endroits où on les auroit le moins soupçonnées: un autre inconvénient qui s'oppose à la bonté des *observations* cadavériques, c'est de fouiller les cadavres avec un esprit préoccupé, & avec l'envie d'y trouver la preuve de quelqu'opinion avancée; cette prévention qui fait trouver tout ce qu'on cherche, est d'une très-grande conséquence en Médecine; on prépare par-là de nouveaux écueils aux médecins inhabiles, & on taille des matériaux pour des systèmes erronés; c'est un défaut qu'on reproche à certains infatigables faiseurs d'expérience de nos jours. *J'ai* vû des médecins qui ayant annoncé dans un malade une sup-

ſuppuration dans la poitrine, & en conſéquence une impoſſibilité de guériſon, prétendoient la trouver dans le cadavre, prenoient pour du pus l'humeur écumeuſe qui ſortit des veſicules bronchiques dans le poumon très-ſain: il y en a d'autres qui ayant imaginé le foyer d'une maladie dans quelque viſcere, trouvent toujours dans l'ouverture des cadavres quelques vices, mais ils ſont les ſeuls à faire ces *obſervations*. Ceux qui ſeront curieux de lire beaucoup d'*obſervations* cadavériques dont je me garde bien de garantir l'exactitude & la vérité, peuvent conſulter le *Sepulchretum Boneti*, les recueils d'*obſervations* de Tulpius, Foreſtus, Hoffman, Riviere, Sennert, Schenckius, Zacutus Luſitanus, *Italpart Van-der-vie*, les *miſcellanea natur. curioſor.* & le *ſynopſis*, & Wepfer *hiſtor. apoplectic. cum obſervat. celebr. medicor.* Manget, *bibliothec. med. practic.* Lieutaud, ſon *précis de la Médecine*, remarquable par les *obſervations cadavériques* qu'il a faites lui-même, ou qu'il a raſſemblé des autres, mais qu'on eſt fâché de voir ſi abrégée; Morſon, ſa *Phthiſiologie*; Senac, ſon immortel *traité du cœur*; & un petit, mais excellent ouvrage ſur les fievres intermittentes & remittentes, où il y a un chapitre particulier qui renferme les *obſervations* faites ſur les cadavres de ceux qui ſont morts de fievres intermittentes, *&c.* on trouve auſſi de ces *obſervations* dans une foule de petits traités particuliers ſur chaque maladie; les *mémoires* de différentes académies; les *eſſais* de la ſociété d'Edimbourg, & le *journal de Médecine* en renferment auſſi beaucoup.

Obſervations phyſiologiques. Ce ſont des *obſervations* ſur l'homme vivant & en bonne ſanté, par leſquelles on s'inſtruit de tous les phénomenes qui réſultent du concours, de l'enſemble & de l'intégrité des fonctions humaines; le recueil de ces *obſervations*, bien fait & tel que je le conçois, formeroit une hiſtoire de l'homme phyſique très-complette, très-féconde & abſolument néceſſaire pour bâtir ſolidement un ſyſtème bien raiſonné d'économie animale: ce genre d'*obſervations* a cependant été preſque généralement négligé; inondés de traités de Phyſiologie, à peine en avons-nous un qui ſoit fait d'après l'*obſervation* exacte de l'homme, auſſi quelle inexactitude dans les deſcriptions, quelles inconſéquences dans les explications! quel vague, quelles erreurs dans les ſyſtèmes! Tous les phyſiologiſtes n'ont fait que ſe copier dans les deſcriptions, & ſemblent n'avoir eu en vûe que de ſe combattre dans les théories; loin d'aller examiner la nature, de s'étudier ſoi-même, de conſulter les autres, ils n'ont cherché qu'à ſe former une liſte des fonctions de l'homme, & ils les ont expliqué enſuite chacune en particulier, comme ſi elles n'avoient pas les unes ſur les autres une action, une influence réciproque; il ſemble dans leurs écrits qu'il y ait dans l'homme autant d'animaux différens qu'il y a de parties & de fonctions différentes; ils ſont cenſés vivre ſéparément, & n'avoir enſemble aucune communication. On lit dans ces ouvrages un traité de la circulation après un chapitre de la digeſtion, & il n'eſt plus queſtion de l'eſtomac, des inteſtins, de leur action ſur le cœur & les arteres après qu'on en a fait ſortir le chyle, & qu'on l'a fait monter méchaniquement juſqu'à la ſouclaviere gauche. On pourroit, ſuivant l'idée de ces auteurs, comparer l'homme à une troupe de grues qui volent enſemble dans un certain ordre, ſans s'entr'aider réciproquement & ſans dépendre les unes des autres. Les Médecins ou Philoſophes qui ont étudié l'homme & qui ont bien obſervé par eux-mêmes, ont vû cette ſympathie dans tous les mouvemens animaux, cet accord ſi conſtant & ſi néceſſaire dans le jeu des différentes parties les plus éloignées & les plus diſparates; ils ont vû auſſi le dérangement qui réſultoit dans le tout du déſaccord ſenſible d'une ſeule partie. Un médecin celebre (M. de Bordeu) & un illuſtre phyſicien (M. de Maupertuis) ſe ſont accordés à comparer l'homme enviſagé ſous ce point de vûe lumineux & philoſophique à un grouppe d'abeilles qui font leurs efforts pour s'attacher à une branche d'arbre, on les voit ſe preſſer, ſe ſoutenir mutuellement, & former une eſpece de tout, dans lequel chaque partie vivante à ſa maniere, contribue par la correſpondance & la direction de ſes mouvemens à entretenir cette eſpece de *vie* de tout le corps, ſi l'on peut appeller ainſi une ſimple liaiſon d'actions. Le traité intitulé, *recherches anatomiques ſur la poſition & l'uſage des glandes*, où M. de Bordeu donne cette comparaiſon compoſée en 1749, fut imprimé & parut au commencement de 1751. La diſſertation de M. de Maupertuis où il en eſt queſtion, a été auſſi imprimée à Erlang en 1751 ſous ce titre.

Pour faire une bonne phyſiologie, il faudroit d'abord l'hiſtoire exacte & bien détaillée de toutes les fonctions du corps humain, de la maniere apparente extérieure dont elles s'exécutent, c'eſt-à-dire des phénomenes qui en ſont le produit, & enfin des changemens qu'operent ſur l'ordre ſucceſſif de ces fonctions les cauſes naturelles de la durée de la vie. *Voyez* ŒCONOMIE ANIMALE & PHYSIOLOGIE. On ne peut obtenir cela que par une *obſervation* aſſidue, déſintéreſſée & judicieuſe de l'homme; ce plan a été ſuivi par l'illuſtre auteur du *ſpecimen medicinæ conſpectus*, de l'idée de l'homme phyſique & moral *&c.* qui n'a donné dans ces ouvrages un ſyſtème très-naturel & très-ingénieux d'économie animale qu'après s'être long-tems étudié & *obſervé* lui-même & les autres, nous l'expoſerons à *l'article* ŒCONOMIE ANIMALE. Ce fameux médecin penſe que pour tirer un plus grand parti de l'*obſervation*, il faut déja avoir une eſpece de théorie, un point de vûe général qui *ſerve de point de ralliement pour tous les faits que l'obſervation vient d'offrir*; mais il eſt à craindre que cette théorie antérieure dont l'eſprit eſt préoccupé, ne lui déguiſe les objets qui ſe préſentent; elle ne peut être indifférente ou même utile qu'entre les mains d'un homme de génie, qui ne ſait pas ſe prévenir, qui voit du même œil les objets contraires à ſon ſyſtème que ceux qui lui ſont favorables, & qui eſt aſſez grand pour ſavoir ſacrifier quand il le faut les idées les plus ſpécieuſes à la ſimple vérité.

Nous rapportons aux *obſervations* phyſiologiques la ſéméiotique de la ſanté, ou la ſcience des ſignes qui caractériſent cet état ſi déſirable, & qui peuvent faire promettre qu'il ſera conſtant & durable; pour déterminer exactement la valeur, la ſignification & la certitude de ces ſignes, il faut avoir fait un grand nombre d'*obſervations*: la ſéméiotique n'en eſt qu'un extrait digéré & rapproché.

Les *obſervations* hygiétiques trouvent auſſi naturellement leur place ici, parce qu'elles nous apprennent ce que peut, pour maintenir la ſanté, l'uſage réglé des ſix choſes non-naturelles. Cette connoiſſance, fruit d'une *obſervation* ſuivie, eſt proprement la Médecine, & ce n'eſt qu'en l'exerçant qu'on peut l'obtenir. Hippocrate la recommande beaucoup; il faut principalement, dit ce divin vieillard, s'appliquer à connoître l'homme dans ſes rapports avec ce qu'il boit & ce qu'il mange, & les effets qui en réſultent dans chaque individu: *omni ſtudio annitatur ut percipiat quid ſit homo, collatione factâ ad ea quæ eduntur & bibuntur, & quid à ſingulis cuique eventurum ſit, lib. de veter. medicin.* Ce n'eſt qu'après avoir raſſemblé beaucoup d'*obſervations* qu'on a pu établir les différentes regles d'hygiéne, dont la principale, la plus ſûre & la plus avantageuſe eſt pour les perſonnes qui ont un tempérament aſſez robuſte de n'en point obſerver. *Voyez* DIETE, HYGIENE, REGIME. On trouvera des *obſervations* & des regles d'hygiene dans les ouvrages d'Hippocrate, de Galien & de Celſe, dans l'école de Salerne; on peut conſulter auſſi deux traités du docteur Arbuthnot, l'un intitulé: *an eſſay concerning the nature of aliments and the choice of them, according to the different conſtitutions of human bodies in which*, &c. *London.* 1731; & l'autre a pour titre: *practical rules of diet in the various conſtitutions and diſeaſes of human bodies. London.* 1732, *&c.*

Obſervations pathologiques ou *pratiques*. Ce ſont les *obſervations* qui ſe font au lit des malades, & qui ont, ou doivent avoir pour objet, les cauſes de la maladie, les ſymptomes qui la caractériſent la marche qu'elle fait, les bons ou mauvais effets qui réſultent de l'adminiſtration des remedes, & ſes différentes terminaiſons; c'eſt cette eſpece d'*obſervation*, cultivée dans les tems les plus reculés, ſi bien & ſi utilement ſuivie par le grand Hippocrate, qui a été le fondement de la médecine chimique. Nous ne repéterons pas ce que nous avons dit plus haut ſur les avantages de cette *obſervation*, & ſur les qualités néceſſaires à un bon obſervateur, *voyez* ce mot. Il ne nous reſte plus qu'à donner un expoſé des détails que doit embraſſer une *obſervation*; nous l'extrairons encore des ouvrages d'Hippocrate, que nous ne pouvons nous laſſer de citer, & de propoſer pour modele ſur-tout dans cette partie: ce n'eſt point une prévention ridicule pour les anciens, un mépris outré des modernes, ou un enthouſiaſme aveugle pour cet auteur qui nous conduit, c'eſt la ſimple vérité, c'eſt l'attrait puiſſant qui en eſt inſéparable, & que ſentent très-bien ceux qui ont lu & relu ſes écrits. On peut ſe former un plan très-inſtructif d'*obſervations*, en liſant celles qu'il rapporte dans ſes épidémies, & ſur-tout dans le premier & le troiſieme livres qui ne ſont point altérés, & que perſonne ne lui conteſte. Mais il a ſoin d'avertir lui-même, avant d'entrer dans le récit circonſtancié de ſes *obſervations*, de la maniere dont il faut s'y prendre pour parvenir à la connoiſſance des maladies, & des points ſur leſquels doit

rouler

rouler l'*obfervation*: voici comme il s'exprime. „ Nous connoiffons les maladies par leur nature commune, particuliere & individuelle; par la maladie préfente; par le malade; par les chofes qui lui font offertes, & même par celui qui offre (ce qui n'eft pas toujours indifférent), par la conftitution partiale ou totale des corps céleftes, τῶν οὐρανίων (*& non pas fimplement de l'air, comme l'a traduit le D. Freind*), & du pays qu'il habite; par la coutume, le genre de vie, par les études; par l'âge de chacun; par les difcours que tient le malade, fes mœurs, fon filence, fes méditations, fes penfées, fon fommeil, fes veilles, fes fonges; par les inquiétudes, les démangeaifons, les larmes, les redoublemens, les déjections, les urines, les crachats, les vomiffemens. Il faut auffi voir, continue cet illuftre obfervateur, quelles font les excrétions, & par quoi elles font déterminées, [illegible]; quelles font les viciffitudes des maladies, en quoi elles dégénerent; quels font les abfcès ou métaftafes nuifibles, quels font les favorables; la fueur, les friffons, le refroidiffement, la toux, l'éternuement, le hoquet, l'haleine, les renvois, les vents chaffés fans bruit, ou avec bruit: les hémorragies, les hémorrhoïdes, doivent encore être mûrement examinées; il eft enfin néceffaire de s'inftruire de ce qui arrive de toutes ces chofes, & de ce qui en eft l'effet „. *Morbor. vulgar. l. I. fect. iij. n°.* 20. Telle eft la table des objets que l'*obfervateur* doit recueillir auprès d'un malade. Il nous feroit facile de démontrer combien chaque article eft important; mais ce détail nous meneroit trop loin: il n'eft d'ailleurs point de médecins, qui ayant vu des malades & des maladies, n'en fentent toute l'utilité. Les *obfervations* qui regardent les corps céleftes, l'air, le pays, qui ont paru abfolument indifférentes à plufieurs, ne laiffent pas d'avoir beaucoup d'utilité; l'influence des aftres n'étant plus regardée comme chimérique lorfqu'elle eft reftrainte dans des juftes bornes, fuffit pour conftater les avantages des *obfervations* de la conftitution des corps céleftes, *voyez* INFLUENCE *des aftres*, & plus bas, OBSERVATIONS *météorologiques*. On pourroit ajouter à l'expofition d'Hippocrate, les *obfervations* qui fe font fur le pouls, & qu'on a de nos jours beaucoup cultivées, rendues plus juftes & plus propres à éclairer la marche des maladies, que tous les autres fignes, *voyez* POULS. Parmi les *obfervations* de cette efpece, celles qui font les plus utiles, font celles qu'on fait fur des maladies épidémiques, dans lefquelles, malgré quelque variété accidentelle, on voit toujours un caractere général; on obferve le génie épidémique, même marche dans les fymptomes, même fuccès des remedes, même terminaifon, *&c.* Mais il faut fur-tout dans ces *obfervations*, bannir toute conjecture, tout raifonnement, tout fait étranger; il n'eft pas même néceffaire de rapprocher les faits, de faire voir leur liaifon; il fuffit après avoir expofé la conftitution du tems, les faifons, les caufes générales, de donner une lifte & une notice des maladies qui ont regné, & d'entrer après cela dans le détail. *Voyez* les épidémies d'Hippocrate, de Baillou, de Sydenham. Les recherches des caufes prochaines ne doivent jamais entrer dans les *obfervations*. Celfe voudroit qu'on les bannît de l'art; il ne devroit pas permettre qu'on les laiffât dans l'efprit des médecins: *caufis*, dit-il, *non ab artificis mente, fed ab arte rejectis*. Elles font toujours obfcures, incertaines, & plus ou moins fyftématiques. Si un auteur a fait fur fes *obfervations* quelques remarques qu'il juge utiles, il peut en faire part à la fin & en peu de mots; ces petits corollaires, fans jetter de la confufion dans le cours d'une *obfervation*, font quelquefois naître des vûes avantageufes. Quoique les *obfervations* dénuées de raifonnement & d'aplication, paroiffent ftériles, fans fel & fans ufage, elles font, fuivant l'expreffion de Baglivi, comme les lettres de l'alphabet qui, prifes féparément, font inutiles, & qui dès qu'elles font raffemblées & diverfement rapprochées, forment le vrai langage de la nature. Un avantage bien précieux qu'on peut & qu'on doit tirer des *obfervations* recueillies en grande quantité, c'eft d'en extraire tout ce qu'on voit d'exactement femblable, de noter les particularités qui ont eu les mêmes fignes, les excrétions qui ont eu les mêmes avant-coureurs: on peut former par ce moyen un code extrèmement intéreffant, de fentences ou d'aphorifmes vérifiés par une *obfervation* conftante. C'eft en fuivant ce plan qu'Hippocrate a formé, par un travail immenfe & avec une fagacité infinie, tous ces ouvrages aphoriftiques qui font la bafe de la féméiotique, & qui font tant d'honneur au médecin qui en fait profiter: c'eft en marchant fur fes traces qu'on peut procurer à l'art des richeffes inaltérables & des fondemens affurés. Hippocrate après avoir vu mourir plufieurs phrénétiques qui avoient eu des urines pâles, limpides, *&c.* il fit cet aphorifme: *quibus phreneticis urina alba, limpida, mala, l. IV. aphor. lxxij.* L'*obfervation* de plufieurs fievres, qui ont été bientôt terminées lorfqu'il eft furvenu des convulfions, & qu'elles ont ceffé le même jour lui a fait dire: *convulfio in febre orta, & eadem die definens, bona eft, coac. præ. not. l. I. ch. iii. n°.* 52. & ainfi des autres, par où l'on voit que chaque aphorifme, chaque prédiction eft le réfultat de plufieurs *obfervations*. Quelle quantité n'a-t-il pas été obligé d'en raffembler! Quand on lit fes ouvrages, & qu'on voit le génie & la travail qu'ils exigent, on a de la peine à croire qu'un feul homme y ait pu fuffire.

La table que M. Cliffon a propofée, peut fervir de modele à ceux qui s'appliquent à l'*obfervation*. Une fociété illuftre qui travaille avec fruit aux progrès de notre art l'a adoptée; elle renferme fix colonnes. Il met dans la premiere le fexe, l'âge, le tempérament, les occupations & le genre de vie du malade; dans la feconde, les jours de la maladie; dans la troifieme, les fymptomes; dans la quatrieme, les jours du mois; dans la cinquieme, les remedes adminiftrés; & dans la fixieme, la terminaifon de la maladie. Il y auroit bien des remarques à faire fur la maniere dont il faut remplir chaque colonne; mais chaque *obfervateur* doit confulter là-deffus fes propres lumieres, & ce que nous avons dit dans le courant de cet article, que plus d'une raifon nous force d'abréger: je remarquerai feulement qu'il me paroît qu'on devroit ajouter à la tête une colonne qui renfermât les *obfervations* météorologiques, l'état de l'air & du ciel pendant que cette maladie a eu fon cours, & avant qu'elle fe décidât: cette attention eft fur-tout néceffaire lorfqu'on décrit les maladies épidémiques. La feconde colonne dans la façon de vivre, comprendroit les caufes éloignées, ou un détail des erreurs commifes dans les fix chofes non-naturelles, s'il y en a eu. Enfin on pourroit y joindre une derniere colonne qui contînt les *obfervations* cadavériques; quoique nous ayons dit que ces *obfervations* n'avoient pas jetté jufqu'ici beaucoup de lumieres fur le diagnoftic des maladies, je n'ai point prétendu décider une abfolue inutilité; j'ai encore moins penfé qu'on ne pourroit jamais perfectionner ce genre d'*obfervations*, & le rendre plus utile: je ferois bien volontiers de l'avis de ceux qui regardent comme très-avantageufe une loi qui ordonneroit que les cadavres ne fuffent remis entre les mains des prêtres, qu'au fortir de celles des Anatomiftes; la connoiffance des maladies ne feroit même pas le feul bien qui en refulteroit. Les *obfervations* feroient infiniment plus utiles fi chaque médecin s'appliquoit à fuivre avec candeur, le plan que nous venons d'expofer, ou tel autre femblable; le lecteur fe mettroit d'un coup d'œil au fait des maladies. Et qu'on ne dife pas qu'il n'y a plus rien de nouveau à *obferver*, & que les fujets d'*obfervations* font epuifés; car 1°. il y a des maladies qui ne font pas encore affez bien connues, telles que les maladies de la peau, du nez, des yeux, de la bouche, des oreilles, de l'eftomac, du foie, des nerfs, *&c.* la goutte, la migraine, beaucoup de fievres, *&c.* Des *obfervations* bien fuivies fur ces maladies feroient neuves, curieufes & importantes. Il nous manque encore des diftinctions bien conftatées des maladies nerveufes d'avec les humorales, des maladies incurables d'avec celles où l'art n'eft pas abfolument inutile; nous aurions auffi befoin des fignes affurés, qui nous fiffent connoître ces maladies dès le commencement. Nous ne fommes que très-peu éclairés fur la valeur des fignes qu'on tire des urines & des felles, & ce n'eft que depuis peu de tems que de nouvelles *obfervations* ont perfectionné ceux que le pouls fournit; elles méritent & ont encore befoin d'être confirmées: nous ne finirions pas fi nous voulions fuivre tous les fujets nouveaux d'*obfervations*. Baglivi en indique quelques-uns, *voyez* les ouvrages excellens que nous avons de lui, *Praxeos medic. l. II. ch. vij.* Mais en fecond lieu, quand les *obfervations* qu'on feroit ne ferviroient qu'à vérifier celles qui font déja faites, à leur donner plus de force, de poids & de célébrité, ne feroit-ce pas un grand avantage, & j'ofe même dire plus grand que celui qu'on procureroit par des découvertes qui, quelqu'intéreffantes qu'elles foient, ont toujours des contradicteurs dans les commencemens, & enfuite, qui pis eft, des enthoufiaftes outrés? Quoique nous n'ayons pas beaucoup de médecins qui méritent le titre glorieux d'*obfervateur*, il y a cependant une affez grande quantité d'*obfervations*. Plufieurs médecins ont pris la peine d'en former des recueils, & nous leur avons obligation de nous avoir confervé & raffemblé des faits quelquefois intéreffans, qui fans cette précaution, fe feroient perdus, ou feroient reftés épars çà &

là, & par conſéquent ignorés. La plûpart des auteurs de ces recueils ſe ſont principalement attachés aux *obſervations* des faits merveilleux, qui nous montrent plûtôt les écarts peu fréquens de la nature, que ſa marche uniforme, & qui par-là ſont bien moins utiles; d'autres pour raſſembler un plus grand nombre de faits, les ont tronqués, & ont prétendu nous donner des *obſervations* en deux ou trois lignes; quelques-uns pour les plier à leurs opinions, ſont allés juſqu'à les défigurer. Les principaux auteurs qui nous ont tranſmis des collections générales, ſont *Schenkius*, *Tulpius*, *Benivenius*, *Zacutus* & *Amatus Luſitanius*, *Foreſtus*, *Riviere*, *Manget*, *Schalpart Van-der wiel*, *Hoffman*, *Bonet*, *Cheſneau*; *Albert* qui a fait une eſpece de *lexicon* d'*obſervations*, *Cherli* auteur italien. On trouve beaucoup d'*obſervations* ſemblables dans les mémoires des différentes académies, dans les *acta natur curioſor.* les *eſſais & obſervations de médecine de la ſociété d'Edimbourg*; dans les *miſcellanea di medicina, che contiene diſſertazioni, lettere, e oſſervazioni di alcuni celebri profeſſori*, &c. dans les *medical obſervations and inquiries, by a ſociety of phyſicans in London*; dans les ouvrages de Freind; dans les *tranſactions philoſophiques* & leurs différens extraits & abregés. Nous avons enſuite des *obſervations* ſur des maladies particulieres. Hippocrate en a donné ſur les maladies épidémiques, de même que Sydenham, Huxham, Baillou, *Ramazzini*, *Cleghorn on the epidemical diſcaſes in minorca from the year* 1744, *to* 1749. Bianchi, ſur les maladies du foie; Morton, ſur la phthyſie; Senac, ſur les maladies du cœur, dans l'immortel traité qu'il a fait ſur cette matiere, *&c.* On travaille à préſent à un recueil d'*obſervations* de médecine, ſous forme de journal. Le projet en étoit beau, louable; il étoit dirigé par un célebre médecin, tout ſembloit devoir promettre une heureuſe exécution, mais l'événement n'y a pas répondu. Nous ſommes bien éloignés d'en attribuer la faute à l'auteur; nous ſavons que la jalouſie peut faire échouer les deſſeins les plus utiles & les mieux concertés. La plûpart des *obſervations* ſont très-mal faites, remplies de raiſonnemens à perte de vûe, de théorie, de conjectures, & ces défauts ne ſont pas pour le journaliſte un motif d'excluſion; elles ſont inſerées ſans choix, & l'on y reçoit également l'*obſervation* d'un chirurgien, qui dit avoir guéri une maladie interne, que celle d'un apoticaire qui raconteroit une amputation qu'il auroit faite. Quoique ce défaut n'en ſoit pas un rigoureuſement, on ne peut cependant s'empêcher d'être ſurpris qu'un chirurgien ſe vante d'avoir exercé une profeſſion qu'il n'entend pas, & dont l'exercice lui eſt défendu par les lois & les arrêts les plus formels; & qu'un médecin publie bonnement ce fait, quoiqu'il ne ſoit ni rare, ni curieux, ni en aucune maniere intéreſſant, & qu'il n'ait d'extraordinaire que la qualité de l'auteur.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. L'état de l'air, les différens changemens qui arrivent dans l'atmoſphere, les météores, la température & la conſtitution des ſaiſons, ſont en général le ſujet de ces *obſervations*. Le phyſicien y trouve un objet intéreſſant de curioſité, de recherches & d'inſtruction, & elles ſont ou peuvent être pour le médecin attentif une ſource féconde de lumiere dans la connoiſſance & même la curation de bien des maladies, & ſur-tout des épidémiques. Ce n'eſt point notre but ni notre deſſein de faire voir combien la Phyſique doit à ces *obſervations*, de combien de faits précieux & ſatisfaiſans elle s'eſt enrichie par-là; pluſieurs phyſiciens ont écrit ſur cette matiere. On trouve d'excellens mémoires là-deſſus dans la collection de ceux de l'académie royale des Sciences. *Voyez* d'ailleurs dans ce Dictionnaire les *articles* AIR, ATMOSPHERE, AURORE BORÉALE, CHALEUR, FROID, MÉTÉORE, PLUIE, TONNERRE, VENT, *&c.* *Phyſique.*

Quant à leur utilité en Medecine, il ſera facile de s'en appercevoir, ſi l'on fait attention que nous vivons dans l'air, que ce fluide pénetre par bien des endroits toutes les parties du corps; qu'il eſt un principe de vie & de ſanté lorſqu'il eſt bien conſtitué, & qu'il doit en conſéquence devenir néceſſairement un principe de maladie lorſqu'il y a quelque changement ſubit dans ſa température, ou qu'il éprouve une altération conſidérable. Combien de maladies n'obſerve-t-on pas tous les jours qui doivent évidemment leur origine à un air vicieux, trop chaud, trop froid, ſec ou pluvieux (*voyez* AIR, CHALEUR, FROID, *&c.*), combien qui dépendent d'un vice inconnu, indéterminé de l'atmoſphere? J'ai démontré par un grand nombre d'*obſervations*, que l'état particulier de l'air dans les voiſinages de la mer, des étangs, des marais, étoit la principale & preſque l'unique cauſe des fievres intermittentes, Mémoire lu à la ſociété royale des Sciences *année* 1759. Les maladies épidémiques ſont évidemment dûes à quelque vice de l'air. On ne peut, dit Hippocrate, recourir qu'à des cauſes générales communes à tout le monde (& par conſéquent qu'à l'air), pour la production des maladies qui attaquent indifféremment tous les ſexes, tous les âges & toutes les conditions, quoique la façon de vivre ſoit auſſi variée qu'il y a d'états différens. C'eſt auſſi dans ces maladies que les Medecins ſe ſont particulierement attachés à ces *obſervations*: nous en trouvons le premier exemple dans Hippocrate, qui, avant d'entrer dans le détail des maladies qui ont regné pendant la conſtitution qu'il va décrire, donne une idée exacte, ſouvent très-étendue, de l'état de l'air, des ſaiſons, des vents, des pluies, des chaleurs ou des froids qui ont regné. Il a été ſuivi en cela par Sydenham & les autres auteurs qui ont écrit des maladies épidémiques. Il eſt très-important de remarquer la température des ſaiſons; on ne ſauroit croire juſqu'à quel point elles influent ſur les maladies, ſur leur génie & ſur leur curation. Les maladies qui viendront à la ſuite d'un été très-chaud, demanderont ſouvent une autre méthode curative que ces mêmes maladies précédées d'un été tempéré ou pluvieux. J'ai fait principalement cette *obſervation* ſur les diarrhées & les dyſſenteries, qui ſont pour l'ordinaire aſſez fréquentes ſur la fin de l'été. Lorſque les chaleurs avoient été douces, modérés par les pluies, & les fruits d'été en conſéquence peu mûrs, aqueux ou glaireux, l'hypécacuana donné dans les dyſſenteries les diſſipoit avec une extrème promptitude, & comme par enchantement; lorſqu'au contraire l'été avoit été ſec & brûlant, & les fruits mûrs, vifs & ſpiritueux, tous les dyſſenteriques auxquels on ordonnoit inconſidérément l'hypécacuana, mouroient en peu de tems, victimes de cette aveugle & dangereuſe routine. Les rafraîchiſſemens mucilagineux, anti-phlogiſtiques étoient beaucoup plus efficaces. *Voyez* SAISONS. Hippocrate ne ſe contente pas de décrire les maladies propres à chaque ſaiſon, il a pouſſé ſes *obſervations* aſſez loin pour pouvoir déterminer les accidens qui ſont à craindre lorſque deux ou trois ſaiſons ont été de telle ou telle température. Deſtitué des inſtrumens de phyſique imaginés & exécutés depuis peu, qui ſont extrèmement propres à meſurer les différentes altérations de l'atmoſphere, il n'y employoit que l'uſage de ſes ſens, & il les appliquoit bien ſans ſe perdre dans les queſtions inutiles à la Médecine, ſavoir ſi l'aſcenſion du mercure dans le barometre eſt dûe à la gravité ou à l'élaſticité de l'air, ſi elle préſage de la pluie ou du vent; il ſe contentoit d'*obſerver* ces effets & de les décrire. Cependant on ne ſauroit diſconvenir qu'avec l'aide de ces inſtrumens, ces *obſervations* ne ſoient devenues plus faciles & moins équivoques: nous connoiſſons même plus ſûrement avec le thermometre les différens degrés de chaleur; l'hygrometre ſert à marquer l'humidité de l'air; le barometre eſt une meſure qui me paroît aſſez ſuſpecte & très-peu néceſſaire, car la pluie & le vent ne demandent pour être obſervés que l'uſage des ſens; la girouette bien mobile & ſituée ſur un toît ou un clocher bien élevé, ſert à déterminer la direction des vents. Il y a quelques machines propres à en évaluer la force, mais elles ſont fautives & très-peu d'uſage, & ne valent jamais, comme l'a remarqué M. Jurin, le ſimple uſage des ſens. On ſe ſert auſſi, pour ſavoir la quantité de pluie tombée dans un mois ou un an, d'un vaiſſeau cubique ou cylindrique élevé & placé dans un endroit iſolé dont on connoît exactement la capacité, & qui eſt diviſé en pouces & en lignes; & pour éviter dans ce cas toute erreur que pourroit introduire l'évaporation, il faut avoir ſoin ou de meſurer tous les jours, ou de prendre des précautions pour empêcher l'eau tombée de s'évaporer. *Voyez tous ces articles particuliers.*

L'*obſervateur* muni de tous ces inſtrumens, peut les conſulter à différentes heures de la journée: il y en a d'aſſez patiens, d'aſſez ſcrupuleux pour ne pas laiſſer paſſer une ou deux heures ſans aller examiner les variations qui peuvent être arrivées dans l'état de leurs meſures. Ces détails minutieux peuvent avoir quelqu'utilité en Phyſique; mais pour l'uſage medicinal, trois obſervations par jour ſur le thermometre, ſavoir le matin, à midi & le ſoir, autant ou même moins ſur le barometre & l'hygrometre, ſont très-ſuffiſantes. Du reſte, on ne peut donner là-deſſus aucune regle rigoureuſe; les changemens conſidérables qu'on peut appercevoir, doivent décider dans bien des cas. On a conſtruit des tables ſuivant leſquelles on peut diſpoſer les *obſervations* qu'on aura faites: l'académie royale des Sciences fait imprimer tous les ans un livre intitulé *la connoiſſance des tems*, où l'on trouvera une table commode pour ces *obſervations*. La ſociété des medecins d'Edimbourg a regardé ces *obſervations* comme

me

me un objet intéressant, digne de l'application de ses membres. A la tête de chaque volume qu'elle donne au public, on voit une table très-exacte des *observations météorologiques*, & une description assez détaillée des maladies qui ont regné pendant ce tems; & on a fait fort judicieusement précéder ces *observations* d'une *description de la ville d'Edimbourg qui a paru*, disent les éditeurs, *nécessaire, parce que sa situation & d'autres particularités peuvent influer sur la disposition de l'air ou occasionner des maladies. Essais & observat. tom. I.* préface. L'auteur du journal de Medecine a rendu cet ouvrage plus intéressant & plus utile, en y joignant aussi des *observations météorologiques* faites sur le plan de celles d'Edimbourg, & suivies d'un exposé trop court des maladies épidémiques, & auxquelles il manque la description ou la carte topographique de Paris & des environs, avec une notice des vents les moins salutaires. *Recueil périodique* d'observations *de Medecine*, &c. *Janvier* 1757, *tome VI. & suiv.*

La table dont se servent les medecins d'Edimbourg est composée de huit colonnes; la premiere contient le jour du mois, dont le nom est mis au-dessus de la table; la seconde les heures; la troisieme le barometre; la quatrieme le thermometre; la cinquieme le hygroscope; la sixieme la direction & la force du vent; la septieme les variations du tems; la huitieme enfin, la quantité de pluie tombée dans le vaisseau. Nous transportons ici, pour donner une idée plus claire de cette table, les premieres lignes qui renferment les *observations* faites le premier de Juin 1731.

Juin 1731.

Jour.	Heures.	Barometre. Pouces.	Thermometre. Pouces.	Hygroscop. Pouces.	Vent. Direct. Force.	Tems.	Pluie dans le vaisseau.
1	9. mat.	$30\frac{1}{10}$	$15\frac{6}{10}$	$1\frac{8}{10}$	S.-O. 6d. S. 1d.	Beau.	0 Pouces.
	5. soir.	$30\frac{1}{10}$	16	$1\frac{6}{10}$	S.-O. 6. S. 0	Couvert.	0

Les *observations* que nous venons de proposer ne peuvent nous instruire que des qualités physiques de l'atmosphere. Il y a lieu de croire qu'il ne seroit pas moins important de connoître la nature des corps hétérogenes, des miasmes vicieux qui la remplissent & l'infectent. Les *observations* & les expériences chimiques sont les seuls moyens que nous ayons pour parvenir à cette connoissance: déja elles nous ont appris qu'un acide universel étoit répandu dans l'air, que cet acide étoit le vitriolique, & qu'il étoit plus abondant dans certains pays, comme dans les montagnes des Pyrénées: que sur les côtes de la mer, l'acide marin domine; que les mouffetes devoient leurs mauvais effets le plus souvent à une surabondance d'acide sulphureux, volatil, constaté par la noirceur de l'argent & du verre de Saturne, &c. On pourroit s'assurer encore mieux & plus utilement de l'état de l'air dans les maladies épidémiques, si on analysoit la pluie, la grêle, la rosée, la neige, &c. si on exprimoit des linges imbibés de ces eaux dans quelque liqueur; si on exposoit à l'air des fils de soie teints de différentes couleurs. Les Chimistes connoissent que l'air est infecté de miasmes arsénicaux, lorsqu'ils voient les métaux des mines voisines devenir friables & s'en aller en poussiere, & le cuivre acquérir l'éclat de l'argent. Nous proposons ces vûes, que nous présumons pouvoir être utiles à quelque chimiste éclairé qui veuille bien sacrifier une partie de son tems à l'intérêt public: il en résulteroit de-là une nouvelle preuve des avantages que la Medecine même pratique peut tirer de la chimie bien dirigée. M. Broussonnet, illustre medecin de Montpellier, a répondu d'une maniere très-satisfaisante à cette belle question, qui lui fut proposée avec plusieurs autres aussi intéressantes, lors de la dispute d'une chaire dans l'université de Montpellier en 1759, savoir *si on peut par les moyens chimiques découvrir les différens états de l'air, & de nuisible le rendre salutaire.* L'extrème briéveté du tems accordé dans ces sortes d'occasions, ne l'a pas empêché de discuter savamment & de résoudre exactement ces deux questions. On peut voir le recueil de ses theses, imprimé à Montpellier en 1759; l'on ne s'appercevra pas en les lisant qu'elles ont été composées & imprimées, suivant l'usage, en moins de douze jours.

Enfin, pour completter les *observations météorologiques*, il me paroît qu'on devroit avoir égard à l'état du ciel, y joindre quelques *observations* astronomiques: l'influence des astres est une question qui a eu assez de célébrité chez les anciens pour mériter d'être vérifiée. Plusieurs célebres medecins modernes y sont revenus (*voyez cet article au mot* INFLUENCE), & nous avons prouvé qu'il y avoit assez de réel dans cette prétention pour faire soupçonner qu'il peut y avoir de l'utile, & qu'il ne manque pour l'en retirer que des *observations* bien suivies. Hippocrate a recommandé & cultivé lui-même ce genre d'*observations*; il marque soigneusement au commencement des épidémies, l'état du ciel tel qu'il le connoissoit, le lieu du soleil, la situation des pleïades, de l'arcture, &c. *voyez* INFLUENCE. Les *observations*, aujourd'hui que l'Astronomie a été si perfectionné, sont devenues plus faciles à faire, peuvent être plus sûres & plus détaillées on pourroit marquer les heures du lever & du coucher du soleil, son lieu dans le ciel, les phases de la lune, les éclipses, la situation & les conjonctions des planetes, &c. il faudroit ensuite comparer ces *observations* avec celles qu'on feroit sur les maladies; & quand on en auroit rassemblé un assez grand nombre, on verroit si elles sont contraires ou favorables aux opinions des anciens, si elles confirment ou détruisent leurs prétentions, & l'on se déclareroit conséquemment avec connoissance de cause ou contr'eux ou en leur faveur.

OBSERVATIONS THÉRAPEUTIQUES, elles ont pour objet l'effet des différens secours tirés de la diete, de la Chirurgie & de la Pharmacie, sur la marche & la guérison des maladies, & pour but ou pour avantage la connoissance des cas où il faut les employer, & de la maniere dont on doit les varier; la superstition, les préjugés, l'ignorance, l'enthousiasme, la théoriso-manie & l'intérêt même ont presque toujours présidé aux *observations* qui se sont faites sur les remedes, & plus particulierement sur ceux que la Pharmacie fournit, qu'on appelle plus strictement *médicamens*. Les premiers médecins observateurs, qui étoient des prêtres d'Esculape, attribuoient tous les bons effets qui résultoient de l'application des remedes, à l'opération secrette du dieu dont ils étoient les ministres, guidés en cela par l'intérêt qui leur revenoit de la grande célébrité de leur dieu, & par une aveugle superstition, causes qui ne sont pas sans exemples: par ce moyen on n'avoit aucune *observation* assurée sur l'effet d'un remede. Quelque tems après l'ignorance & les erreurs dominantes couvrirent les vertus des médicamens sous le voile épais & mystérieux de la magie; un faux genre d'analogie tiré de la couleur, de la figure de la dureté de quelques médicamens, leur fit attribuer des vertus spécifiques; l'esprit prévenu supposa des *observations*, defigura ou altéra les faits qui se présentoient. Lorsqu'on fut ou qu'on crut être plus éclairé, on s'avisa de raisonner sur les remedes, sur le méchanisme de leur action, & on donna pour des *observations* les théories les plus absurdes & les moins vraissemblables; le défaut d'une regle sûre pour évaluer l'effet des remedes fit tomber les plus prudens dans l'erreur, & donna lieu à une foule d'*observations* erronnées, quoique fideles en apparence: parce qu'on attribua à l'effet d'un remede donné, les changemens qui étoient la suite ordinaire de la marche de la maladie; on regarda certains remedes comme curatifs dans bien des maladies, qu'ils n'auroient pas manqué d'aigrir, s'ils avoient eu quelque efficacité; c'est ainsi qu'on a vanté la saignée & les purgatifs dans la guérison des fievres inflammatoires & putrides, où ils auroient produit des mauvais effets; ils en avoient produit quelqu'un: ils avoient été assez forts pour n'être pas indifférens: & nous voyons dans une foule d'*observations* des guérisons attribuées à ces sortes de remedes, parce qu'elles sont venues à la suite; on donnoit dans cette mauvaise & pernicieuse Logique, *post hoc, ergo propter hoc*, axiome dont l'usage a été souvent renouvellé par les ignorans & les fripons; enfin l'espece de fureur avec laquelle on s'est porté à tous les remedes nouvellement découverts, a beaucoup nui à ce genre d'*observations*; on les a regardés & donnés comme des remedes merveilleux, polychrestes, pour des panacées infaillibles; & ce n'est pas

pas ſeulement en Médecine qu'on a vu cet acharnement & cette confiance démeſurée pour le nouveau: *quid in miraculo non eſt*, a dit Pline, *ubi primum in notitiam venit*? La confiance avec laquelle les malades prenoient ces remedes a, dans les premiers momens, beaucoup contribué à faire naître & à favoriſer l'illuſion: c'eſt une des meilleures diſpoſitions pour aider à la vertu des remedes, qui quelquefois ſeule ſuffit pour guérir. Auſſi a-t-on vu conſtamment les remedes faire plus de bien dans les commencemens qu'après quelque tems; on a vu auſſi quelquefois les meilleurs remedes & les plus indifférens & même les mauvais, avoir dans les momens d'un enthouſiaſme à-peu-près les mêmes ſuccès: mais avec le tems la confiance diminue, l'illuſion ceſſe, les maſques tombent, les mauvais remedes ſont proſcrits, & les bons reſtent & s'accréditent. Ainſi pour faire des *obſervations* juſtes, il faut attendre que ce tems de vogue ait paſſé. Un des grands défauts de ces *obſervations*, c'eſt de ne contenir que les bons effets d'un remede: l'hiſtoire des événemens fâcheux qui en ſeroient la ſuite, auroit bien plus d'utilité; on pourroit y ajouter celle des précautions qu'il faut prendre dans leur uſage. Preſque tous les auteurs qui ont écrit ſur un remede particulier en font des éloges outrés. M. Geoffroy a donné dans ce défaut; quoiqu'il ait entrepris un traité général de matiere médicale, il ſemble à chaque article n'être occupé que d'un ſeul remede, & que ce remede ſoit découvert depuis peu tant il eſt prodigue en éloges; il n'y en a preſque point qui ne poſſede toutes ſortes de vertus. Nous aurions beſoin d'une hiſtoire critique de tous les médicamens, ſemblable à celle que Tralles a donnée ſur les terreux dans ſon *examen rigoureux*, &c. M. Bordeu, dans ſes *recherches ſur les pouls*, a indiqué quelques moyens de reconnoître par le pouls l'effet de pluſieurs remedes, & de diſtinguer ceux qui ſont efficaces d'avec ceux qui ſont indifférens. Les regles & les obſervations qu'il donne là-deſſus méritent par leur utilité d'être vérifiées & plus étendues. Le *chapitre xxxiv.* de ſon excellent ouvrage doit être ſur-tout conſulté. Cette méthode, pour évaluer l'effet des remedes, eſt bien ſûre & bien lumineuſe pour un obſervateur éclairé. (*m*)

OBSERVATOIRE, ſ. m. (*Aſtron.*) lieu deſtiné pour obſerver les mouvemens des corps céleſtes; c'eſt un bâtiment qui eſt ordinairement fait en forme de tour, élevé ſur une hauteur, & couvert d'une terraſſe, pour y faire des obſervations aſtronomiques.

Les *obſervatoires* les plus célebres ſont, 1°. l'*obſervatoire* de Greenwich, que Chambers, comme écrivain anglois, cite le premier, quoiqu'il ne ſoit pas le plus ancien. Cet *obſervatoire* fut bâti en 1676 par ordre du roi Charles II. à la priere de MM. Jonas Moor & Chriſtophe Wren, & pourvu par ce roi de toutes ſortes d'inſtrumens très-exacts, principalement d'un beau ſextant de 7 piés de rayon, & de téleſcopes.

Le premier qui fut chargé d'obſerver à Greenwich, fut M. Flamſteed, aſtronome, qui, ſelon l'expreſſion de M. Halley, ſembloit né pour un pareil travail. En effet il y obſerva pendant pluſieurs années, avec une aſſiduité infatigable, tous les mouvemens des planetes, principalement ceux de la Lune, qu'on l'avoit principalement chargé de ſuivre; afin que par le moyen d'une nouvelle théorie de cette planete, qui feroit connoître toutes ſes irrégularités, on pût déterminer la longitude.

En l'année 1690, ayant fait dreſſer lui-même un arc mural de 7 piés de diametre, exactement ſitué dans le plan méridien, il commença à vérifier ſon catalogue des étoiles fixes, que juſqu'alors il n'avoit dreſſé que ſur les diſtances des étoiles meſurées avec le ſextant: il ſe propoſoit de déterminer de nouveau la poſition de ces étoiles par une méthode nouvelle & fort différente, cette méthode conſiſtoit à prendre la hauteur méridienne de chaque étoile, & le moment de ſa culmination, ou ſon aſcenſion droite & ſa déclinaiſon. *Voyez* ETOILE.

Flamſteed prit tant de goût pour ſon nouvel inſtrument, qu'il abandonna preſqu'entierement l'uſage du ſextant. Telle fut l'occupation de cet aſtronome durant 30 ans; pendant tout ce tems il ne fit rien paroître qui répondît à tant de dépenſes & d'apprêts; de ſorte que ſes obſervations paroiſſent avoir été plutôt faites pour lui & pour quelques amis, que pour le public: cependant il étoit certain que les obſervations qu'il avoit faites étoient en très-grand nombre, & qu'il avoit laiſſé une prodigieuſe quantité de papiers.

C'eſt ce qui engagea le prince George de Danemark, époux de la reine Anne, à nommer en 1704, un certain nombre de membres de la ſociété royale, ſavoir MM. Wran, Newton, Gregory, Arbuthnot, pour examiner les papiers de Flamſteed, & en extraire tout ce qu'ils jugeroient digne d'être imprimé, ſe propoſant de le faire paroître à ſes dépens; mais le protecteur de cet ouvrage étant mort avant que l'impreſſion fût à moitié, elle fut interrompue pendant quelque tems, juſqu'à ce qu'enfin elle fut repriſe par l'ordre de la reine Anne, qui chargea le docteur Arbuthnot de veiller à l'impreſſion, & le docteur Halley de corriger & de fournir la copie.

Ainſi parut enfin l'hiſtoire céleſte, dont la principale partie contient un catalogue des fixes, autrement appellé le *catalogue de Greenwich*. *Voyez* ETOILE & ASTRONOMIE.

La latitude de l'*obſervatoire* de Greenwich a été déterminée par des obſervations très-exactes, de 51^{d}. 28'. 30''. nord.

Après la mort de Flamſteed, ſa place fut donnée au célebre M. Halley: elle fut demandée pour lui au feu roi George par les comtes de Macles field, chancelier d'Angleterre, & de Sunderland, ſecrétaire d'état, qui l'obtinrent ſur le champ. C'eſt-là que M. Halley a obſervé le ciel juſqu'en 1740; & qu'il a raſſemblé entr'autres une très-grande ſuite d'obſervations ſur les lieux de la Lune pour les comparer avec ſes calculs, & pour réduire enfin à quelque loi le cours bizarre de cet aſtre. *Voyez* LUNE.

M. Halley étant mort en 1742, on lui a donné pour ſucceſſeur le celebre M. Bradley ſon ami, ſi connu par ſa belle découverte de l'aberration des fixes, & par celle de la nutation de l'axe de la Terre. *Voyez* ABERRATION & NUTATION. L'aſtronome de Greenwich, qui a le titre d'aſtronome de ſa majeſté britannique, eſt preſque le ſeul ſavant en Angleterre qui ſoit penſionné par le gouvernement; cependant cette nation n'en cultive pas moins les ſciences: ce qui prouve, à l'honneur des lettres, que ce ne ſont pas toujours les récompenſes qui en hâtent le ſuccès.

2°. Le deuxieme *obſervatoire* célebre, & qui a même la primauté d'exiſtence ſur celui de Greenwich, eſt celui de Paris, bâti par ordre de Louis XIV. au bout du fauxbourg S. Jacques. Il fut commencé en 1664, & achevé en 1672. C'eſt un fort beau bâtiment, mais d'une architecture ſinguliere: les deſſeins en ont été donnés par Cl. Perrault; mais les mémoires de Ch. Perrault ſon frere, imprimés en 1759, nous apprennent que ces deſſeins n'ont pas été ſuivis en tout, & on n'en a pas mieux fait. *L'obſervatoire* de Paris a 80 piés de haut, & une terraſſe au-deſſus. C'eſt-là qu'ont travaillé M. de la Hire, M. Caſſini, &c. Sa différence en longitude d'avec l'*obſervatoire* de Greenwich eſt de 20. 2'. vers l'oueſt.

Dans l'*obſervatoire* de Paris il y a une cave à 170 piés de profondeur, deſtinée aux expériences qui doivent être faites loin du Soleil, & principalement à celles qui ont rapport aux congélations, réfrigérations, &c.

Il y a dans cette même cave un ancien thermometre de M. de la Hire, qui ſe ſoutient toujours dans la même hauteur: ce qui prouve que la temperature y eſt toujours la même. Elle eſt taillée dans le roc, & l'on y voit les pierres couvertes d'une eau qui à la longue ſe pétrifie: ſur quoi *voyez* STALACTITE & LABYRINTHE DE CANDIE. Depuis le haut de la plate-forme juſqu'en bas de la cave, il y a une eſpece de puits dont on s'eſt ſervi autrefois pour les expériences de la chûte des corps. Ce puits eſt une eſpece de long tuyau de lunette, par lequel on voit les étoiles en plein midi. *L'obſervatoire* eſt garni d'une prodigieuſe quantité d'inſtrumens pour ſervir aux obſervations aſtronomiques. On y a tracé auſſi avec beaucoup de ſoin une méridienne, ſur laquelle ſont tracés les ſignes du zodiaque avec leurs diviſions. Par malheur ce bâtiment tombe en ruine dans le tems où nous écrivons, & la plûpart de nos aſtronomes ne l'habitent plus. Il ſeroit à ſouhaiter néanmoins qu'on ne laiſsât pas dépérir un pareil monument.

3°. Le troiſieme *obſervatoire* célebre, eſt celui de Tycho-brahé, qui étoit dans la petite île de Ween, ou l'île Scarlet, entre les côtes de Schonen & de Zelande, dans la mer Baltique. Cet aſtronome avoit fait élever ce bâtiment, & l'avoit fourni d'inſtrumens à ſes dépens, il lui donna le nom d'*Uranibourg*, & il y paſſa 20 ans à obſerver: ſes obſervations produiſirent ſon catalogue & pluſieurs autres découvertes utiles à l'Aſtronomie. *Voyez* ETOILE.

M. Gordon remarque dans les *Tranſactions philoſophiques*, que l'endroit où étoit l'*obſervatoire* de Tycho, n'étoit pas des plus commodes pour certaines obſervations principalement pour celles des levers & des couchers, attendu qu'il étoit trop bas, & n'avoit de vue que par trois côtés, & que l'horiſon n'en étoit pas uni. On trouvera à l'*article* URANIBOURG un plus grand détail ſur cet *obſervatoire*.

Enfin

Enfin le quatrieme *observatoire* est celui de Pekin. Le pere le Comte nous fait la description d'un grand & magnifique édifice qu'un des derniers empereurs de la Chine a fait élever dans cette capitale, à la priere de quelques jésuites astronomes, principalement du pere Verbiest que l'empereur fit le premier astronome de cet *observatoire*.

Les instrumens en sont prodigieusement grands, mais ils sont moins exacts par leurs divisions, & moins commodes que ceux des Européens. Les principaux sont une sphere zodiacale armillaire, c'est-à-dire, dont les poles sont ceux du zodiaque, de 6 piés de diametre: une sphere équinoxiale, c'est-à-dire, dont les poles sont ceux de l'équateur, de 6 piés de diametre; un horison azimutal de 6 piés de diametre: un grand quart-de-cercle, de 6 piés de rayon; un sextant, de 8 piés de rayon, & un globe céleste, de 6 piés de diametre. *Chambers*. (*O*)

OBSERVATOIRE DE GREENWICH, (*Hist. Astr. mod.*) c'est une rodomontade d'un étranger établi à Londres, qui a occasionné la belle fondation de l'*observatoire de Greenwich*. En voici l'histoire qui est fort plaisante.

Le sieur de Saint-Pierre, françois de nation, qui avoit quelque légere connoissance de l'Astronomie, & qui s'étoit acquis la faveur de la duchesse de Portsmouth, ne proposa pas moins que la découverte des longitudes. Il obtint du roi Charles II. une espece de commission à milord Brouneker, aux docteurs Setward, évêque de Salisbury, Christophle Wren, aux chevaliers Charles Scarborough, Jonas Moore, au colonel Titus, au docteur Pell, au chevalier Robert Murray, à M. Hooke & à quelques autres savans de la ville & de la cour, d'écouter ses propositions; avec le pouvoir de recevoir parmi eux les autres habiles gens qu'ils jugeroient à propos, & ordre de donner leur avis là-dessus au roi. Le chevalier Jonas Moore mena M. Flamsteed dans leurs assemblées, où il fut choisi pour être de leur compagnie.

On lut ensuite les propositions du françois, qui étoient les suivantes: I. Avoir l'année & le jour des observations; II. la hauteur de deux étoiles, & savoir de quel côté du méridien elles paroissent; III. la hauteur des deux limbes de la Lune; IV. la hauteur du pole, le tout en degrés & minutes.

Il étoit aisé de voir, par ces demandes, que le sieur de S. Pierre ignoroit que les meilleures tables lunaires different du ciel; & par conséquent, que ce qu'il demandoit, ne suffisoit pas pour déterminer la longitude du lieu où ces observations auroient été faites ou se feroient, par rapport à celui pour lequel les tables lunaires étoient faites. C'est ce que M. Flamsteed représenta sur le champ à la compagnie. Mais ces messieurs faisant réflexion sur le crédit que la protectrice du sieur de Saint-Pierre avoit à la cour, souhaiterent qu'on lui fournît ce qu'il demandoit. M. Flamsteed s'en chargea, & ayant trouvé le véritable lieu de la Lune par des observations faites à Derby le 23 Février 1673; & le 12 Novembre de la même année il donna au sieur de Saint Pierre des observations telles qu'il les demandoit. Comme il avoit cru qu'on ne pourroit pas les lui fournir, il dit qu'elles étoient supposées.

M. Flamsteed les délivra au docteur Pell le 19 Février 167$\frac{4}{5}$; & celui-ci lui ayant rendu réponse quelque tems après, M. Flamsteed écrivit une lettre aux commissaires en anglois, & une autre en latin au sieur de Saint-Pierre, pour l'assurer que les observations n'étoient point supposées, & pour lui prouver, que, quand même elles le seroient, si nous avions seulement des tables astronomiques qui pussent nous donner le véritable lieu des étoiles fixes, tant en longitude qu'en latitude, à moins d'une demi-minute près, nous pourrions espérer de trouver la longitude des lieux, par des observations lunaires, quoique différentes de celles qu'il demandoit; mais que tant s'en falloit que nous eussions le véritable lieu des étoiles fixes, que les catalogues de Tycho-Brahé erroient souvent de dix minutes & plus; qu'ils étoient incertains jusqu'à trois ou quatre minutes, parce que Tycho supposoit une fausse obliquité de l'écliptique; &c. que les meilleures tables lunaires différoient d'un $\frac{1}{4}$ sinon d'un $\frac{1}{3}$ d'un degré du ciel; & enfin qu'il auroit pu apprendre de meilleures méthodes de Morin son compatriote, qu'il auroit dû consulter avant que de s'avancer à faire des demandes de cette nature.

M. Flamsteed n'entendit plus parler du sieur de Saint-Pierre après cela; mais il apprit que ses lettres ayant été montrées au roi Charles II, ce prince avoit été surpris de ce qu'il assuroit que les lieux des étoiles fixes étoient marqués faussement dans les catalogues, & avoit dit avec quelque vivacité „ qu'il vouloit qu'on les observât de nouveau, qu'on les examinât, & qu'on les „ corrigeât pour l'usage de ses mariniers.

On lui représenta qu'on auroit besoin d'un bon corps d'observations pour corriger les mouvemens de la Lune & des planetes, il répondit avec le même feu, qu'il vouloit que cela se fît; & comme on lui demanda qui feroit, ou pourroit faire ces observations, il répliqua, „ „ le même homme qui vous en fait connoître la nécessité. „ Ce fut alors que M. Flamsteed fut nommé astronome du roi, avec 100 liv. sterlings d'appointement, & il reçut en même tems des assurances qu'on lui fourniroit de plus tout ce qui pourroit être nécessaire pour avancer l'ouvrage.

On pensa donc sans délai au lieu où l'on feroit l'*observatoire*. On en proposa plusieurs, comme Hyde-Park, & le college de Chelsey. M. Flamsteed vint visiter les ruines de ce dernier; & jugea qu'on pourroit s'y établir, d'autant plus qu'il seroit proche de la cour. Le chevalier Moore penchoit pour Hyde-Park; mais le docteur Christople Wren ayant parlé de Greenwich, on se détermina pour ce dernier endroit. Le roi accorda 500 liv. sterlings en argent, avec des briques de Tilbury-Fort, où il y en avoit un magasin; il donna aussi du bois, du fer, & du plomb; & il promit de fournir tout ce qui seroit nécessaire d'ailleurs. Enfin, le 10 Août 1675 on posa les fondemens de l'*observatoire* royal *de Greenwich*, & il fut achevé très-promptement.

La différence du méridien de l'*observatoire de Greenwich* à celui de l'observatoire de Paris (qui fut bâti en 1665), est de 2. 1. 15. occid. La latitude de l'*observatoire de Greenwich* est 51 28. 30. (*D. J.*) (1) (2)

OBSERVER. (*Critiq. sacr.*) Ce mot signifie *épier*, *prendre garde* à quelque chose. Job, *xxiv.* 15. L'adultere qui a peur d'être reconnu, *observe* à ne marcher que dans

(1) On a élevé dans ce siecle plusieurs nouveaux édifices, destinés pour les observations astronomiques: deux de ces observatoires méritent qu'il en soit fait ici mention, le premier est celui de Pise: l'Empereur François I. le fit construire pour la commodité de l'université, il l'a ensuite enrichi de très-beaux instrumens pour pouvoir faire toutes sortes d'observations célestes: il y a établi pour professeur astronomique le celebre Thomas Perolli: le second, est celui de Milan d'une construction magnifique, il fait partie du college de Brera occupé par les PP. Jésuites, & il a été bati sous la direction du fameux Pere Boschovik qui après avoir été professeur de mathématiques dans le College Romain, occupe cette même place dans l'université de Pavie.

On peut ajouter à ces deux observatoires celui de l'institut de Bologne, élevé à la vérité dans le dernier siecle, mais reduit à present à la plus haute perfection: il est pourvu de tous les instrumens qu'on puisse desirer pour toutes sortes d'opérations astronomiques; j'en parle d'autant plus volontiers, que c'est Jean Dominique Cassini, l'un des restaurateurs de l'astronomie en France, qui a conduit la construction de ce celebre observatoire, vraiment digne d'admiration, après avoir fait ses études dans celui de Bologne, où il étoit arrivé à un si haut degré de perfection en ce genre de science, qu'il avoit été declaré premier astronome de cette université, & mathematicien du Pape, puis demandé par Louis XIV. Roi de France pour enrichir par sa presence, & par ses talens l'academie naissante des sciences à Paris, & surtout l'astronomique. Et lorsque le même Monarque envoya plusieurs Astronomes pour observer en plusieurs parties du globe la différence des méridiens, Jean Dominique Cassini retourna (1695) avec son fils à Bologne pour recevoir, & pour perfectionner la celebre meridienne qu'il y avoit tracée long-tems auparavant dans l'église de S. Petrone pour servir aux observations astronomiques.

Cette méridienne se trouve en grande partie peu distante de la ligne gnomonique que le P. Ignace Dante Dominicain, professeur de Mathématique en la même université de Bologne avoit tracée en 1575. dans la même Eglise. (*A*)

(2) La situation favorable de plusieurs superbes édifices qui sont à Rome, & notamment de plusieurs monumens d'antiquités, tels sont les colomnes Antonine & Trajane, a dispensé de la nécessité d'y élever des bâtimens d'observatoires, pour la commodité des celebres astronomes qui s'y sont distingués, parce que on peut avec toute facilité y faire les opérations astronomiques comme il est arrivé quelquefois de se servir à cêt égard des plates-formes qui sont sur l'extrémité de ces Colomnes: on y monte par des escaliers qui y sont pratiqués dans l'intérieur.

Parmi les différens méridiens qui sont à Rome, le plus renommé se trouve dans le superbe monument d'antiquité Romaine qui sert d'église aux Chartreux, c'est le celebre prelat Monseigneur *Bianchini* qui l'y a tracé, par l'ordre, aux depens, & sous les yeux du Pape *Clement* XI. de la maison *Albane* par suite de reconnoissance de ce souverain Pontife, qui avoit dit sa premiere messe dans cette même Eglise, n'étant pas encore prêtre lorsqu'il fut élu Pape. On admire dans cette même Eglise huit grandes colomnes de granite, toutes d'une seule piece de 10. palmes environ de diametre, & d'une hauteur extraordinaire dans la même situation dans laquelle elles avoient été placées par les anciens Romains, sans compter douze grands tableaux originaux des plus fameux maîtres qu'on y a transferé de l'église de S. Pierre, où l'on y a substitué des copies en mosaiques. (*C*)

dans l'obſcurité. *Obſerver la bouche de quelqu'un*, c'eſt *épier ſes paroles* pour le ſurprendre; *obſerver* la bouche du roi, *os regis obſervare*, Eccléſ. *viij.* 2. c'eſt *garder ſes commandemens*. Seigneur, ſi vous entrez dans un examen rigoureux de nos fautes: *ſi iniquitâtes obſervaveris*, qui pourra ſoutenir votre jugement? dit David, *pſ. cxxix.* 3. (*D. J.*)

OBSESSION DU DÉMON. (*Théol.*) On diſtingue l'*obſeſſion* de la *poſſeſſion* du démon, en ce que dans la *poſſeſſion*, l'eſprit malin eſt entré dans le corps de l'homme, & ne le quitte point, ſoit qu'il le tourmente & l'agite toujours, ſoit qu'il lui nuiſe ſeulement par intervalles. L'*obſeſſion*, au contraire, eſt lorſque le démon, ſans entrer dans le corps d'une perſonne, la tourmente & l'obſede au-dehors, à peu près comme un importun qui ſuit & fatigue un homme de qui il a réſolu de tirer quelque choſe. Les exemples d'*obſeſſion* ſont connus dans l'Hiſtoire & dans l'Ecriture-ſainte.

Il faut mettre au rang des *obſeſſions* ce que le Ier. liv. des Rois, *c. xvj. v.* 23. raconte de Saül qui de tems en tems étoit agité du mauvais eſprit; de même que ce qui eſt rapporté dans le livre de *Tobie*, du démon Aſmodée qui faiſoit mourir tous les maris qui vouloient approcher de Sara, fille de Raguel. Ce mauvais eſprit obſédoit proprement cette jeune fille; mais il n'exerçoit ſa malice que contre ceux qui vouloient l'épouſer. Il eſt auſſi fort probable que ceux dont il eſt parlé dans S. Matthieu, *c. iv.* 24. & *c. xvij.* 14, & qui étoient principalement tourmentés pendant les lunaiſons, étoient plutôt obſédés que poſſédés.

On regarde à bon droit, tant les *obſeſſions* que les poſſeſſions du démon, comme des punitions de la juſtice de Dieu, envoyées ou pour punir des péchés commis, ou pour s'être livré au démon ou pour exercer la vertu & la patience des gens de bien; car on ſait qu'il y a des perſonnes obſédées, qui ont vécu d'une maniere très-innocente aux yeux des hommes.

Les marques de l'*obſeſſion* ſont, d'être élevé en l'air, & enſuite d'être rejetté contre terre avec force, ſans être bleſſé; de parler des langues étrangeres, qu'on n'a jamais appriſes; de ne pouvoir dans l'état de l'*obſeſſion*, s'approcher des choſes ſaintes, ni des Sacremens; d'en avoir de l'averſion, juſqu'à n'en pouvoir entendre parler; de connoître & de prédire des choſes cachées, & de faire des choſes qui ſurpaſſent les forces ordinaires de la perſonne; ſi elle dit ou fait des choſes qu'elle n'oſeroit ni faire ni dire, ſi elle n'y étoit pouſſée d'ailleurs, & ſi les diſpoſitions de ſon corps, de ſa ſanté, de ſon temperament, de ſes inclinations, *&c.* n'ont nulle proportion naturelle à ce qu'on lui voit faire par la force de l'*obſeſſion*; ſi les meilleurs remedes n'y font rien; ſi le malade fait des contorſions de membres extraordinaires, & que ſes membres après cela ſe remettent dans leur état naturel ſans violence & ſans effort, tous ces ſymptomes ou une partie d'entr'eux peuvent faire juger qu'une perſonne eſt réellement obſédée du démon.

L'Egliſe ne preſcrit point d'autres remedes contre ces ſortes de maux que la priere, les bonnes œuvres, les exorciſmes; mais elle ne condamne pas les moyens naturels que l'on peut employer pour calmer les humeurs & diminuer les mauvaiſes diſpoſitions du corps du malade, par exemple, la mélancolie, la triſteſſe, les humeurs noires, la bile, le défaut de tranſpiration, l'obſtruction de certaines parties, & tout ce qui peut corrompre ou épaiſſir ou aigrir le ſang & les humeurs. Auſſi voyons-nous que Saül étoit notablement ſoulagé dans les accès de ſon mal, par le ſon des inſtrumens de muſique que David touchoit devant lui. On a d'autres expériences de pareilles guériſons opérées par des herbes, des fumigations, des eſſences. Calmet, *Dictionn. de la Bible*.

OBSIDIENNE, PIERRE, (*Hiſt. nat.*) *lapis obſidianus* ou *marmor obſidianum*; nom donné par Théophraſte, par Pline & les anciens naturaliſtes à un marbre noir, très-dur & prenant un très-beau poli. Ils le tiroient de la haute Egypte & d'Ethiopie; on en trouvoit auſſi, ſuivant Pline, aux Indes, en Italie & en Eſpagne. On prétend qu'il ſe trouve en France, dans le Rouſſillon, des fragmens d'une pierre noire & luiſante, qu'on regarde comme de la même nature que la *pierre obſidienne*, mais les carrieres n'en ſont point ouvertes. Les anciens, à cauſe du beau poli que prend ce marbre, en faiſoient des miroirs de réflexion. Saumaiſe & M. Hill croient qu'*obſidianus* eſt venu par corruption du mot grec ὄψις, *la vûe*. Quelques auteurs ont regardé cette pierre comme la vraie pierre-de-touche. *Voyez* TOUCHE PIERRE DE. (—)

OBSIDIONALE, COURONNE, (*Antiq. rom.*) Cette couronne s'accordoit pour récompenſe à celui qui avoit obligé les ennemis de lever le ſiege d'une ville ou d'un camp qu'ils aſſiégeoient: elle n'étoit compoſée que de gazon, pris dans le lieu même d'où l'on avoit fait lever le ſiege. Pline, *liv. XII. c. xxxiv.* dit que cette *couronne*, toute mépriſable qu'elle étoit en apparence, ſe préféroit à toutes les autres couronnes, quelque précieuſes qu'elles fuſſent; parce que les troupes la donnoient au général qui les avoit délivrées, & que les autres couronnes étoient diſtribuées par le général aux ſoldats, ou par les ſoldats à leurs camarades. (*D. J.*)

OBSIDIONALE, (*Monnoie.*) On appelle ainſi des pieces de monnoie frappée dans une ville aſſiégée, pour ſuppléer pendant le ſiege, au défaut ou à la rareté des eſpeces.

Ce mot eſt dérivé du latin *obſidio* qui ſignifie *ſiege d'une place de guerre*. L'uſage de frapper des monnoies particulieres, qui pendant le ſiege ont cours dans les villes aſſiégées, doit être fort ancien, dit M. de Boze, puiſque c'eſt la néceſſité qui l'a introduit. En effet, ces pieces étant alors reçues dans le commerce pour un prix infiniment au-deſſus de leur valeur intrinſeque, c'eſt une grande reſſource pour les commandans, pour les magiſtrats, & même pour les habitans de la ville aſſiégée.

Ces ſortes de monnoies ſe ſentent ordinairement de la calamité qui les a produites: elles ſont d'un mauvais métal & d'une fabrique groſſiere. Il y en a de rondes, d'ovales, de quarrées, d'autres en loſange, & d'autres en octogone, en triangle, *&c.* leur type & leurs inſcriptions n'ont pas des regles plus certaines. Les unes ſont marquées des deux côtés, mais cela eſt rare; d'autres n'ont qu'une ſeule marque. On y trouve quelquefois le nom de la ville aſſiégée ou ſes armes, ou celles du ſouverain, ou celles du gouverneur avec le millésime, & d'autres chiffres qui dénotent la valeur de la piece.

Les plus anciennes monnoies *obſidionales* qu'on connoiſſe, ont été frappées en Italie au commencement du xvj. ſiecle, aux ſieges de Pavie & de Cremone, ſous François I. On en frappa depuis à Vienne aſſiégée par Soliman, & à Nycoſie en Chypre aſſiégée par les Turcs en 1570.

Dans les guerres des Pays bas, après leur révolte contre l'Eſpagne, on en frappa à Harlem, à Leyde à Middelbourg, *&c.* Celle de Caampen en 1578, eſt marquée des deux côtés, & porte dans l'un & dans l'autre, le nom de la ville, le milléſime, la note de la valeur de la piece, & au-deſſus ces deux mots, *extremum ſubſidium*, ce qui revient aſſez au nom de *pieces de néceſſité* qu'on leur donne en Allemagne.

Au reſte, ce ne ſont pas proprement des monnoies autoriſées par la loi & l'uſage; elles en tiennent lieu à la vérité pendant quelque tems; mais au fond on ne doit les regarder que comme des eſpeces de meteaux, ou de gages publics de la foi & des obligations contractées par le gouverneur ou par les magiſtrats dans des tems auſſi difficiles que ceux d'un ſiege.

Elles peuvent donc être marquées du nom & des armes d'un gouverneur; mais il ſeroit plus convenable d'y mettre le nom du prince; comme firent deux gouverneurs d'Aire, l'un eſpagnol, l'autre françois, qui firent mettre le nom de Louis XIII. & celui de Philippe IV. ſur la monnoie qu'ils firent frapper dans cette ville pendant les deux differens ſieges qu'elle ſoutint en 1641. Il faut ſe donner de garde de confondre ce qu'on appelle *monnoie obſidionale* avec les médailles frappées à l'occaſion d'un ſiege, de ſes divers événemens, ou de la priſe d'une ville. *Mém. de l'acad. des Bell. Lettr. tom. I.*

OBSIGNATION, (*Hiſt. anc.*) *obſignatio*, ſcel. On ſe ſervoit de cire & d'un cachet pour ſceller. Dans les premiers tems, au lieu du cachet, c'étoit un morceau de bois pourri. On ſcelloit les portes, les armoires, les coffres, les effets des abſens, ceux des criminels en fuite, les lettres, les papiers, les actes, les obligations, les teſtamens, *&c.*

OBSTACLE, ſ. m. (*Méchan.*) On appelle ainſi en Phyſique, tout ce qui réſiſte à une puiſſance qui le preſſe. L'effet d'une puiſſance qui preſſe un *obſtacle*, c'eſt l'impulſion par laquelle cet *obſtacle* paſſe d'un lieu dans un autre, en cas qu'il puiſſe être mu par la puiſſance qui le preſſe.

L'effet d'une puiſſance qui preſſe, eſt momentané. Si l'effet continue, il eſt compoſé de diverſes preſſions qui ſe ſuccedent, & qui ont toutes produit leur effet dans un moment indiviſible: elles ſe ſuivent l'une l'autre comme les momens du tems, qui ſe ſuccedent les uns aux autres ſans aucune interruption: par conſéquent un effet ſimple d'une puiſſance qui preſſe, dépend d'une action momentanée; mais un effet continu dépend de l'action continuée d'une puiſſance; nous ne traiterons ici que de

l'action

l'action d'une puiſſance qui preſſe, laquelle ſe fait dans chaque moment indiviſible.

L'action d'une preſſion qui pouſſe un *obſtacle*, peut différer, tant à l'égard de la grandeur de l'*obſtacle* que par rapport à la viteſſe avec laquelle il eſt mu: par conſéquent on peut découvrir l'action d'une puiſſance par la grandeur de l'*obſtacle* en mouvement, & par la viteſſe avec laquelle l'*obſtacle* eſt mu. Pour eſtimer la grandeur d'une preſſion, il faut en comparer deux l'une avec l'autre: ces deux preſſions peuvent alors agir ſur des *obſtacles* égaux ou inégaux; elles peuvent les mouvoir avec une viteſſe égale ou inégale. Si deux preſſions pouſſent deux *obſtacles* égaux, & avec une égale viteſſe; les actions de ces preſſions ſeront égales, ſi deux preſſions pouſſent des *obſtacles* inégaux avec une égale viteſſe, leurs actions ſeront en raiſon des grandeurs des *obſtacles*.

L'action momentanée d'une puiſſance dépend de la grandeur de l'*obſtacle*; de ſorte que l'action eſt d'autant plus grande que l'*obſtacle* eſt plus grand, ou qu'il fait plus de réſiſtance. Or comme la grandeur d'un *obſtacle* peut varier infiniment, l'action momentanée d'une puiſſance peut auſſi varier infiniment.

Voici quelques propoſitions qui ſuivent des principes expoſés dans cet article. Si deux puiſſances pouſſent deux *obſtacles* égaux, mais avec une viteſſe inégale, leurs actions ſeront en raiſon des viteſſes. Si deux *obſtacles* de grandeur inégale ſont mus avec des viteſſes inégales, les actions des puiſſances qui preſſent, ſeront en raiſon compoſée, tant des viteſſes que des grandeurs des *obſtacles*. Si les actions des deux puiſſances ſont égales, & les *obſtacles* inégaux, les grandeurs des *obſtacles* ſeront en raiſon renverſée des viteſſes; & ſi les grandeurs des *obſtacles* ſont en raiſon renverſée des viteſſes, les puiſſances ſeront égales. Si l'on diviſe les actions de deux puiſſances par les grandeurs des *obſtacles* qui ſont pouſſés, on aura leurs viteſſes: ſi l'on diviſe ces mêmes actions par les viteſſes des *obſtacles*, on aura les grandeurs des *obſtacles*. Enfin, ſi deux puiſſances qui agiſſent également fort, ſe preſſent l'une l'autre avec une direction oppoſée, elles reſteront toutes deux dans la même place; & elles anéantiront leurs preſſions mutuelles, tandis qu'elles ſe preſſeront. *Voyez* Muſſchenbroeck, *Eſſai de Phyſ.* §. 145. & *ſuiv. Article de M.* FORMEY. *Voyez* FORCE & PERCUSSION, & les autres articles épars dans cet ouvrage, & relatifs à la maſſe, à la viteſſe & au mouvement.

OBSTACLE, (*Juriſprud.*) dans certaines coutumes, ſignifie *ſaiſie* & *empêchement*, & ſingulierement la *ſaiſie cenſuelle* que le ſeigneur fait des fruits.

Dans la *coutume d'Orléans*, *art.* 103, le ſeigneur de cenſive pour les arrérages de ſon cens, & ſon défaut, & droits cenſuels, peut *empêcher* & *obſtacler* l'héritage tenu de lui à cens, ſi c'eſt maiſon, par *obſtacle* & barreau mis à l'huis, & ſi c'eſt terre labourable ou vigne, par brandon mis ès fruits; les auteurs des notes ſur cette *coutume* obſervent que dans l'uſage on fait mention dans le procès-verbal de ſaiſie de cette appoſition de barreaux & brandons, mais qu'on n'en appoſe point.

La *coutume d'Orléans*, *art.* 125, porte auſſi que pour être payé des relevoiſons à plaiſir & arrérages de cens, & d'un défaut qui en ſeroient dûs, le ſeigneur cenſier peut *obſtacler* & *barrer* l'héritage qui doit leſdites relevoiſons juſqu'à payement deſdites relevoiſons, cens, & un défaut ou proviſion de juſtice; mais la *coutume* ajoute que le ſeigneur cenſier ne peut procéder par *obſtacle* que quinze jours après la mutation, ni enlever les huis & fenêtres *obſtaclés* que huit jours après l'*obſtacle* fait.

Les auteurs des notes obſervent que ce droit d'enlever les portes & fenêtres eſt particulier à ces cenſives; que par ce terme *enlever* on entend les ôter de deſſus leurs gonds & les mettre en-travers, mais que cet enlevement ſe pratique peu. *Voyez la coutume d'Orléans avec les notes de* Fornier, & *les nouvelles notes*. (*A*)

OBSTINATION, ſ. f. (*Gramm.*) volonté permanente de faire quelque choſe de déraiſonnable. L'*obſtination* eſt un vice qui tient au caractere naturel & au défaut de connoiſſances. Si on ſe donnoit le tems d'entendre, de regarder & de voir, on ſe départiroit d'un projet inſenſé; on ne formeroit pas ce projet ſi l'on étoit plus éclairé. Il y a des hommes qui voyent moins d'inconvénient à faire le mal qu'à revenir ſur leurs pas. On dit que la fortune s'*obſtine* à pourſuivre un homme, qu'il ne faut pas *obſtiner* les enfans; en ce ſens, *obſtiner* ſignifie *s'oppoſer à leurs volontés* ſans aucun motif raiſonnable.

OBSTRUANS, (*Médecine.*) ce ſont des remedes qui incraſſent & épaiſſiſſent les humeurs trop ſubtiles, & qui les arrêtent; tels ſont les narcotiques & les aſtringens.

Tous les emplâtres, les onguens & les onctueux, ſont en cette qualité bons pour attirer la ſuppuration, parce qu'en fermant les pores ils empêchent la tranſpiration de la partie, & ſont cauſe que la réſolution qui d'ailleurs n'étoit pas poſſible ne ſe faiſant point, la matiere engorgée fermente, ſe broie, ſe diviſe & devient plus âcre, conſomme les parties ſolides & les vaiſſeaux qui la contenoient par ſa corroſion, & par-là devient une cauſe de la ſuppuration. Les ſuppuratifs ſont donc des remedes *obſtruans*. *Voyez* AGGLUTINATIFS, NARCOTIQUES, SUPPURATIFS.

OBSTRUCTION, (*Médecine.*) L'*obſtruction* eſt une obturation de canal qui empêche l'entrée du liquide vital, ſain ou morbifique, qui doit y paſſer, & qui a pour cauſe la diſproportion qui ſe trouve entre la maſſe du liquide, & le diametre du vaiſſeau.

Elle vient donc de l'étroite capacité du vaiſſeau, de la grandeur de la maſſe qui doit y paſſer, ou du concours des deux. Un vaiſſeau ſe rétrécit, quand il eſt extérieurement comprimé par ſa propre contraction, ou par l'épaiſſiſſement de ſes membranes. La maſſe des molécules s'augmente par la viſcoſité du fluide, ou par le vice du lieu où il coule, & par ces deux cauſes à la fois, lorſque les cauſes de l'un & de l'autre mal concourent enſemble.

Les vaiſſeaux ſont extérieurement comprimés, 1°. par une tumeur voiſine, pléthorique, inflammatoire, purulente, skirreuſe, chancreuſe, œdémateuſe, empoulée, variqueuſe, anévriſmale, topheuſe, pituiteuſe, calculeuſe, calleuſe: 2°. par la fracture, la luxation, la diſtorſion, la diſtraction des parties dures qui compriment les vaiſſeaux qui ſont des parties molles: 3°. par toute cauſe qui tiraille trop & alonge les vaiſſeaux, ſoit une tumeur, ſoit la preſſion d'une partie derangée de ſa place, ſoit l'action d'une force externe: 4°. par des vêtemens étroits, par des bandages, par le poids du corps tranquillement couché ſur une partie, par le frottement, par le travail.

La cavité d'un vaiſſeau ſe retrécit, quand ſa propre contraction, celle des fibres longitudinales, & principalement de ſes fibres ſpirales, augmente. Cette contraction a pour cauſe 1°. tout ce qui augmente le reſſort des fibres, des vaiſſeaux & des viſceres; 2°. la trop grande plénitude des petits vaiſſeaux qui forment les parois & la cavité des grands: 3°. la diminution de la cauſe qui dilatoit les vaiſſeaux, ſoit que ce fût l'inaction ou l'inanition. C'eſt pourquoi les vaiſſeaux coupés retiennent bien-tôt leurs liquides.

L'augmentation de l'épaiſſeur des membranes mêmes du vaiſſeau, vient 1°. de toute tumeur qui ſe forme dans les vaiſſeaux qui compoſent ces membranes; 2°. de callolités membraneuſes, cartilagineuſes, oſſeuſes qui s'y forment.

La maſſe des parties fluides s'augmente juſqu'au point de devenir imméable, 1°. lorſque leur figure ſphérique ſe change en une autre qui préſente plus de ſurface à l'ouverture du vaiſſeau; ou 2°. lorſque pluſieurs particules qui étoient auparavant ſéparées ſe réuniſſent en une ſeule petite maſſe. Ce changement de figure arrive principalement lorſque les molécules fluides n'étant plus également ni en même tems preſſées de toutes parts, ſont abandonnées à leur propre reſſort, c'eſt-à-dire, lorſque le mouvement languit, ou que le tiſſu du vaiſſeau eſt relâché, ou que la quantité du fluide eſt diminuée.

L'union des molécules vient du repos, du froid, de la gelée, du deſſéchement, de la chaleur, de la violence de la circulation, & de la forte preſſion du vaiſſeau, de coagulans acides, auſteres, ſpiritueux, abſorbans, de matieres viſqueuſes, huileuſes.

Les parties d'un fluide deviennent imméables par le vice du lieu où il coule, lorſqu'elles ont été pouſſées avec force dans un vaiſſeau dilaté vers ſa baſe & trop étroit vers ſon extrémité, dans laquelle elles ne peuvent finir leur circulation. La pléthore, l'augmentation du mouvement, la raréfaction des liqueurs, le relâchement du vaiſſeau, ſont les principales cauſes de cette dilatation, ſur-tout lorſqu'elles ſont immédiatement ſuivies des cauſes contraires.

On connoît par-là les cauſes & la nature de toutes ſortes d'*obſtructions*.

Quand elles ſe trouvent formées dans un corps vivant, elles s'oppoſent au paſſage des humeurs qui y doivent couler, elles arrêtent tout ce qui vient heurter contre elles, elles en reçoivent l'effort, expriment les parties les plus ſubtiles, réuniſſent les plus épaiſſes, diſtendent les vaiſſeaux, les dilatent, les attenuent, les briſent, condenſent le fluide dont elles cauſent la ſtagnation, ſuppriment les fonctions qui dépendent de l'intégrité de la circulation, déſempliſſent & deſſéchent les vaiſſeaux qui

en doivent être arroſés, diminuent la capacité qui leur eſt néceſſaire pour tranſmettre les liqueurs, augmentent la quantité & la vélocité des liqueurs dans les vaiſſeaux libres, & produiſent enfin tous les maux qui en peuvent dépendre.

Ces effets ſe manifeſtent différemment ſelon la différente nature du vaiſſeau obſtrué, & de la matiere de l'*obſtruction*.

Elle produit une inflammation du premier genre dans les arteres ſanguines, une autre du ſecond genre dans les arteres lymphatiques, un œdeme dans les grands vaiſſeaux lymphatiques, des douleurs ſans tumeur apparente dans les petits; d'autres effets dans les conduits adipeux, oſſeux, médullaires, nerveux, biliaires.

Celui qui connoîtra bien le ſiege, la nature, la matiere, les cauſes, les effets des différentes *obſtructions*, ne ſe trompera point aux ſignes qui manifeſtent l'*obſtruction*, à ceux qui font prévoir celle qui doit arriver, & ſes effets. Toutes les eſpeces de ce mal étant connues, il ne ſera pas difficile de trouver la cure propre à chacune.

En effet, celle qui vient d'une compreſſion externe, indique la néceſſité d'ôter la cauſe de cette compreſſion; &, ſi la choſe eſt poſſible, on emploiera la maniere d'y parvenir qui ſera indiquée dans la ſuite.

L'*obſtruction* qui vient de l'augmentation de la contraction des fibres ſe connoît non-ſeulement par les ſignes de la rigidité des fibres des vaiſſeaux, des viſceres, mais encore par les ſignes clairs de ſa cauſe.

Cette *obſtruction* ſe diſſipe 1°. par les remedes propres à corriger la trop grande rigidité des fibres, des vaiſſeaux: 2°. principalement, ſi on peut les appliquer à la partie même affectée ſous la forme de vapeurs, de fomentations, de bains, de linimens, de clyſteres: 3°. en déſempliſſant les vaiſſeaux trop pleins par des évacuans en général, mais ſur-tout par des laxatifs, des délayans, des diſſolvans, des atténuans, des déterſifs, des purgatifs: 4°. par des médicamens qui ont la vertu de fondre les calloſités. Mais il eſt bien rare que l'on guériſſe, ſi on le fait jamais, l'*obſtruction* qui naît de cette cauſe dans la vieilleſſe. Les meilleurs remedes ſont les émolliens & les relâchans. Tant il eſt vrai que la mort eſt inévitable, & qu'il eſt très-difficile de ſe procurer une vie longue par le ſecours de la Médecine.

La difficulté qu'ont les fluides à paſſer par les vaiſſeaux, laquelle vient de ce qu'ils ont perdu leur figure ſphérique, ſe fait aiſément connoître par l'examen de ſes cauſes; car elles ſont ordinairement ſenſibles. L'on y remédie en rétabliſſant cette figure, c'eſt-à-dire, en augmentant le mouvement des liqueurs dans les vaiſſeaux & dans les viſceres par les irritans, les fortifians, l'exercice.

Quant aux concrétions du ſang, elles ſe forment par tant de cauſes différentes qu'elles exigent divers remedes, ou diverſes méthodes ſelon la circonſtance. C'eſt cette variété ſoigneuſement recherchée en chaque maladie, qui indique les ſecours néceſſaires & la maniere de s'en ſervir. Cependant on les guérit en général par le mouvement réciproque du vaiſſeau; 2°. par les délayans; 3°. en y portant une liqueur fluide qui atténue la matiere par ſon mélange & ſon mouvement; 4°. en faiſant ceſſer la cauſe coagulante.

On donne du reſſort aux vaiſſeaux 1°. en diminuant leur tenſion par la ſaignée; 2°. par les fortifians; 3°. par le frottement & l'action des muſcles; 4°. par les irritans.

L'eau délaye ſur-tout ſi on la prend chaude en boiſſon, en injection, ſous la forme de fomentations ou de vapeurs déterminées vers le ſiege de la concrétion; les attractifs, dérivatifs, propulſifs ſont bons auſſi à cet uſage.

Les atténuans ſont 1°. l'eau; 2°. le ſel marin, le ſel gemme, le ſel ammoniac, le ſel de nitre, le borax, le ſel fixe alkali, volatil; 3°. les ſavons faits d'alkali & d'huile, naturels, compoſés, fuligineux, volatils, fixes, ſtabiles; 4°. les préparations mercurielles qu'on détermine vers la partie affectée par des dérivatifs, des attractifs, des propulſifs. On détruit la cauſe coagulante en la faiſant paſſer dans une autre qui l'attire. C'eſt ainſi que les alkalis abſorbent les acides, les huiles, *&c.* & c'eſt principalement par des expériences chimiques qu'on fait ces découvertes.

Lorſqu'un fluide qui a été pouſſé dans des lieux étrangers y devient impénétrable, & forme par-là des *obſtructions*, pluſieurs maladies malignes s'enſuivent; c'eſt pourquoi ce genre de mal mérite d'être examiné attentivement.

On le connoît, lorſqu'on ſait 1°. qu'il a été précédé de ſes cauſes qu'il eſt ordinairement aſſez aiſé d'obſerver; 2°. que des cauſes contraires leur ont enſuite ſuccédé; 3°. enfin, quand on voit clairement ſes effets, il eſt aſſez facile d'en prévoir les ſuites.

La cure conſiſte 1°. à faire rétrograder la matiere de l'*obſtruction* dans de plus grands vaiſſeaux; 2°. à la réſoudre; 3°. à relâcher les vaiſſeaux; 4°. à la faire ſuppurer.

Ce mouvement de rétrogradation ſe procure 1°. en évacuant par de grandes & ſubites ſaignées les liqueurs qui, par leurs mouvemens, forçoient la matiere de s'engager davantage, &, par ce moyen, le vaiſſeau à force de ſe contracter, la fait rétrograder; 2°. par des frictions faites de l'extrémité du vaiſſeau vers ſa baſe.

Tel eſt le ſyſtème de Boerhaave ſur l'*obſtruction*; il eſt le premier médecin qui ait donné des idées claires & de vrais principes ſur cette maladie. (*D. J.*)

OBTEMPÉRER, v. n. (*Gramm. & Juriſprud.*) c'eſt la même choſe qu'*obéir*; on dit *obtempérer* à un commandement; *obtempérer* à un ordre, à une loi.

OBTENIR, v. act. (*Gramm.*) eſt relatif à *ſolliciter*. J'ai *obtenu* du roi la grace que je ſollicitois. Il y a des occaſions où l'importunité ſupplée au mérite, & où l'on *obtient* preſqu'auſſi ſûrement de la laſſitude des grands que de leur bienveillance & de leur juſtice. Et puis, le moyen de ne pas imaginer que celui qui s'obſtine à demander, n'ait quelque droit d'*obtenir*?

OBTENIR *d'un cheval*, (*Maréchal.*) c'eſt venir à bout de lui faire faire ce qu'il refuſoit auparavant.

OBTRINCESIMÆ-OPPIDO, (*Géog. anc.*) c'eſt ainſi qu'on lit dans un paſſage d'Ammien-Marcellin, *liv. XX. ch. viij.* mais MM. de Valois ne doutent point qu'il ne faille lire *Triceſimæ Oppido*, & que ce ne ſoit la même ville que *Colonia-Trajana*, ainſi nommée du ſéjour de la légion *triceſima*. (*D. J.*)

OBTURATEUR, TRICE, adj. *en Anatomie*, ſe dit de certaines parties relatives à l'ouverture du trou ovalaire de l'os des îles, dont quelques-unes le ferment.

Le muſcle *obturateur* interne eſt attaché à preſque toute la circonférence interne du trou ovalaire: toutes ſes fibres ſe réuniſſent en un fort tendon qui ſe gliſſe dans une ſinuoſité, ſituée entre l'épine & la tubéroſité de l'iſchium, & va ſe terminer en paſſant entre les deux jumeaux avec leſquels il ſe confine dans la cavité du grand trochanter.

L'*obturateur* externe vient de la partie antérieure & inférieure de la circonférence externe du trou ovale, & ſe termine à la partie inférieure de la cavité du grand trochanter.

Le nerf *obturateur* eſt formé par des rameaux de la ſeconde, troiſieme & quatrieme paires lombaires; il ſort du bas-ventre par la partie ſupérieure des muſcles *obturateurs* & du trou ovalaire de l'os innominés; il donne en ſortant pluſieurs filets à ces muſcles & aux autres muſcles voiſins.

Le ligament *obturateur* eſt un compoſé de pluſieurs fibres ligamenteuſes qui ſe croiſent différemment, & qui ferment le trou ovale de l'os des hanches, en laiſſant des petits intervalles, ſur-tout à la partie ſupérieure, pour le paſſage de l'artere de la veine & du nerf.

OBTURATEUR, inſtrument de chirurgie deſtiné à boucher un trou contre nature à la voûte du palais. Les plaies d'armes à feu ou d'autres cauſes extérieures peuvent cauſer une déperdition de ſubſtance à la voûte du palais: elle arrive plus communément par la carie des os & les ulceres que cauſent le virus vénérien ou le ſcorbut.

Lorſqu'une ouverture établit contre l'ordre naturel une communication entre les foſſes naſales & la bouche, les perſonnes ne peuvent preſque plus ſe faire entendre en parlant, parce que l'air qui doit former le ſon de la voix s'échappe par la breche de la voûte du palais, & la déglutition eſt fort difficile, parce que les alimens que le mouvement de la langue doit porter dans l'arriere-bouche, paſſent en partie par le nez.

Le traitement le plus méthodique des cauſes virulentes qui ont occaſionné la maladie, l'exfoliation parfaite des os viciés ou l'extraction des eſquilles dans les fracas de la voûte du palais par cauſe extérieure, laiſſent un vice d'organiſation auquel il faut ſuppléer par une machine qui empêche les inconvéniens que nous venons de décrire. On y réuſſit par l'application d'une plaque d'argent ou d'or aſſez mince, qui a un peu plus d'étendue que l'ouverture qu'elle doit boucher. Cette plaque doit être légérement convexe du côté de la voûte du palais, & un peu concave du côté qui regarde la langue. Toute la difficulté eſt de contenir cette plaque. Ambroiſe Paré à donné la deſcription des *obturateurs* du palais, qu'il a imaginés & appliqués avec ſuccès. Du milieu de la ſurface ſupérieure de la plaque *obturatrice*

s'éle-

s'élevent deux tiges d'argent plates & élastiques, destinées à embrasser une petite éponge. Elle est portée dans le nez par l'ouverture du palais; & les humidités du nez gonflant l'éponge, l'instrument est retenu en situation.

M. de Garangeot dans son traité des instrumens de chirurgie, donne la description d'un autre *obturateur*. Voyez *Planche XXIII. figures* 4 & 5. Du milieu de la convexité de la plaque s'éleve une tige haute de huit lignes, & d'une ligne & demie de diametre. Elle se termine à son sommet par une petite vis haute de deux lignes; un petit écrou quarré, de trois lignes de diametre en tout sens, est la seconde piece de l'*obturateur*. Pour s'en servir, on prend une éponge coupée de façon qu'elle ait une surface plate; avec des ciseaux on donne au reste la figure d'un demi globe, qu'on enfile par le milieu avec la tige de l'instrument, & on fixe l'éponge par le moyen de l'écrou. On trempe l'éponge dans quelque liqueur, on l'exprime bien ensuite, & on l'introduit avec la tige dans le trou de la voûte du palais.

L'expérience a démontré que l'éponge, par son gonflement, ne retenoit pas l'*obturateur* avec assez de stabilité, & qu'elle avoit en outre un inconvénient très-désagréable; c'est de contracter dès le premier jour une odeur insupportable. On doit donc les construire sans éponge; Ambroise Paré même en a fait graver qui sont retenues dans le nez au moyen d'une plaque qu'on tourne avec un bec de corbin. Cette plaque est comme une traverse ou un verrou dans la fosse nasale. Fauchard, dans son traité du chirurgien dentiste, décrit cinq especes d'*obturateurs*, qui sont des machines plus ou moins compliquées, & qui, dans certains cas, peuvent avoir leur utilité: mais M. Bordet, dentiste de la reine, dans un traité qui a pour titre: *recherches & observations sur toutes les parties de l'art du dentiste*, vient de donner de très-bonnes remarques sur l'usage des *obturateurs* du palais. Il trouve que dans la plûpart des cas, on fait très-mal de se servir d'un *obturateur* avec une tige qui passe par le trou de la voûte du palais, parce que cette tige est un corps étranger qui empêche la réunion des parties, lesquelles sont susceptibles de se rapprocher peu-à-peu, & de fermer enfin à la longue le trou qu'un instrument mal construit entretient constamment. On a vu en effet au bout de six mois ou d'un an, plusieurs breches de palais absolument fermées par l'extension des parties molles. Dans cette vue, il faut se contenter d'une plaque, avec deux branches assez étendues pour être attachées avec des fils d'or à une dent de chaque côté. Cette espece d'*obturateur* remplit parfaitement les intentions qu'on a dans l'usage de cet instrument, & il ne met aucun obstacle au rapprochement des parties qui peuvent diminuer considérablement l'ouverture & même la boucher entierement.

Dans le cas où la partie de l'os maxillaire détruite avoit des alvéoles & portoit des dents, il faut que l'*obturateur* soit en même tems dentier. On trouve des machines ingénieusement imaginées pour ce cas dans le chirurgien dentiste de Fauchard. *Voyez* aussi dans le livre cité de M. Bordet, *l'article des palais artificiels ou obturateurs*. (*Y*)

OBTURATION, *terme de Chirurgie*, qui se dit de la maniere dont les ouvertures se bouchent. La voûte du palais est sujette à être trouée contre l'ordre naturel; on y remedie par l'application d'un instrument. *Voyez* OBTURATEUR.

On a mis en question utile pour la pratique de savoir comment se renferment les ouvertures du crane après l'opération du trépan. Ambroise Paré parle de certains abuseurs qui trompoient les malades, en leur demandant une piece d'or, qu'ils tailloient de la figure convenable à la perte de substance du crane, & qui faisoient croire qu'ils la mettoient au lieu & place de l'os. Ce grand chirurgien pense que la breche de l'os est irréparable; & les observations les plus exactes sur cet objet font voir que le trou du trépan se bouche par une substance membraneuse, fournie par la dure mere, à laquelle se joignent les bourgeons charnus qui naissent du diploé dans toute la circonférence du trou, & que les tégumens fortifient. Cette espece de tampon calleux, formé de la substance préexistante de toutes les parties qui ont contribué à le produire, a été pris pour une substance nouvelle, une génération particuliere, parce que cette production ressemble à une corne naissante par sa couleur & sa consistance. Dans les grandes déperditions de substance, la dure mere produit des bourgeons charnus, qui, en se dessechant de la circonférence de la plaie vers le centre, deviennent assez fermes pour mettre le cerveau en sureté. On sent le mouvement du cerveau au-travers de cette membrane. Pour éviter les injures extérieures, on doit faire porter aux personnes qui sont dans ce cas une calotte. M. de la Peyronie a vu des inconvéniens d'une calotte d'argent; elle s'échauffe & devient fort incommode. Ambroise Paré a fait porter une calotte de cuir bouilli à un homme, pour mettre la cicatrice en sureté, jusqu'à ce qu'elle fût devenue assez ferme. Il y auroit de la prudence à ne jamais être au moins sans une calotte de carton, après la cure des plaies où l'on a perdu une partie d'os du crane. On peut tenir pour suspecte l'observation d'un auteur, qui dit que pour suppléer à une grande partie du pariétal, on appliqua une plaque d'argent percée de plusieurs trous, à-travers desquels les chairs se joignirent par-dessus la plaque, qu'elles enfermerent. On ajoute qu'on sentoit cette plaque & ses trous, lorsqu'on portoit le doigt sur la cicatrice.

Belloste loue beaucoup dans son traité intitulé *le chirurgien d'hôpital*, un instrument de son invention pour boucher le trou du crane d'un pansement à l'autre. C'est une plaque de plomb percée de plusieurs trous, pour laisser suinter les matieres purulentes, & qui retient le cerveau très-disposé en certaines occasions à faire hernie par l'ouverture. Mais si l'on fait attention que souvent c'est une excroissance fongueuse de la tumeur qu'on prend pour une hernie du cerveau, on concevra qu'une plaque de plomb ne peut qu'être préjudiciable, & qu'il faut attaquer l'excroissance par des cathérétiques capables de la détruire. En la contenant par la plaque de Bellosle, on fait une compression sur le cerveau, dont il peut résulter des accidens. Si c'est la substance même du cerveau qui se tumefie, il faut remédier à cet accident par des saignées, qui diminuent le volume du sang, & l'action impulsive des vaisseaux. Il faut de plus se servir de remedes convenables. M. de la Peyronie a observé que l'usage de l'esprit de vin, qui s'oppose à la pourriture dans toutes les parties du corps qui coagule la lymphe & excite la crispation des vaisseaux, produisoit des effets tout contraires au cerveau. Il rarefie sa substance; & en lui faisant occuper plus de volume, il en favorise la dissolution putride. L'huile de térébenthine, ou le baume du commandeur, font sur le crane une espece de vernis, qui empêche l'action putréfiante de l'air; & ces médicamens, en resserrant le tissu de ce viscere, répriment la force expansive qui lui vient de l'action de ses vaisseaux; la saignée modere efficacement cette action. La plaque *obturatrice* de Bellosle ne produit point ces effets salutaires. (*Y*)

OBTURATRICE, (*Anat.*) l'artere *obturatrice* vient quelquefois de l'épigrastique, d'autres fois de l'hypogastrique: elle passe par la sinnosité qui s'observe à la partie supérieure du trou ovale des os des hanches, & se distribue dans toutes ces parties.

OBTUS, adj. angle *obtus en Géométrie* est un angle de plus de 90 degrés, c'est-à-dire, qui contient plus d'un quart de cercle, ou qui est plus grand qu'un angle droit. *Voyez* ANGLE AIGU & DROIT.

OBTUSANGLE, adj. (*Géom.*) On appelle triangle *obtusangle* celui qui a un angle *obtus*. *Voyez* ANGLE & OBTUS.

OBVIER, v. neut. (*Gram.*) c'est prévenir, empêcher, aller au-devant. On crie sans cesse contre les formalités, & on ne sait pas à combien de maux elles *obvient*. Les enregistremens, par exemple, *obvient* presqu'à borner les actes de despotisme, que les ministres ne seroient que trop souvent tentés d'exercer sur les peuples au nom du souverain.

OBULARIA, s. f. (*Botan.*) nom donné par Linnæus à un genre de plante, dont voici les caracteres. La fleur n'a point de calice, & est monopétale; c'est un tube en forme de cloche, percé, dont le bord est divisé en quatre quartiers, plus courts que le tuyau. Les étamines sont quatre filets qui s'élevent des segmens de la fleur; & deux de ces filets sont un peu plus courts que les deux autres. Les bossettes des étamines sont courtes; le germe du pistil est ovale & applati; le stile est cylindrique & de la longueur des étamines; le stigma est oblong, fendu en deux & subsistant; la capsule est d'une figure ovale comprimée, & renferme quantité de semences aussi menues que la poussiere. (*D. J.*)

OBULCON, (*Géog. anc.*) en grec, Ὀβούλκων, ville d'Espagne dans la Bétique, selon Ptolomée, *lib. II. c. iv.* Mariana croit que c'est présentement *Porcuna*, petite place entre Cordoue & Jaen. On y a trouvé une ancienne inscription rapportée dans le recueil de Gruter, où on lit, *Ordo Pontificiensis Obulconensis*. (*D. J.*)

OBUS, HAUBITZ *ou* OBUSIER, c'est *dans l'artillerie* une espece de mortier, qui se tire horisontalement comme le mortier ordinaire, & qui a un affut à roues de même que le canon. Les Anglois & les Hollan-

landois sont les inventeurs de ces sortes de pieces. Les premiers que l'on vit en France furent pris à la bataille de Nerwinde, que M. le maréchal de Luxembourg gagna sur les alliés en 1693. Outre 77 pieces de fonte qu'ils abandonnerent, on trouva deux *obus* anglois & six hollandois. Les *obus* anglois pesoient environ quinze cens livres, & les hollandois neuf cens. (*q*)

OBY, (*Géog.*) grande riviere d'Asie. Elle prend sa source dans la grande Tartarie du lac Osero Teleskoi vers les 52. deg. de lat. L'Irtis se jette dans l'*Oby*, à 60 d. 40 m. de lat. ensuite elle tourne au nord, & va se décharger vers les 65 d. de lat. dans la Guba-Tassaukova, par laquelle ses eaux sont portées dans la mer glaciale vers les 70 deg. de lat. après une course d'environ 400 lieues. Cette vaste riviere est extrèmement abondante en toutes sortes d'excellens poissons; ses eaux sont blanches & légeres, & ses bords fort élevés sont partout couverts de forêts. On trouve sur ses rives des pierres fines, transparentes, rouges & blanches, dont les Russes font beaucoup de cas. Il n'y a point de villes sur les bords de cette riviere, mais seulement des bourgs, que les Russes y ont bâtis, depuis qu'ils possedent la Siberie. La source de l'Oby est à 160d. 12'. 45''. *de long.* & *à* 49d. 50'. *de lat.* (*D. J.*)

O C

OCA, s. f. (*Gram. & Bot.*) racine dont les Indiens occidentaux se servent au lieu de maïs dans les provinces où ce dernier ne vient point. L'*oca* est grosse & longue comme le pouce; on la mange crue, & est douce au goût; on la mange aussi crue, séchée au soleil. Elle s'appelle *cavi*.

OCAIGNER un gant, *terme de gantier*, c'est après qu'il a été retourné, l'enduire d'une composition de gomme adragant & d'huile de senteur broyés ensemble, pour le disposer à mieux prendre le parfum qu'on lui donnoit du côté de l'endroit. *Savari.* (*D. J.*)

OCAK, (*Géog.*) ville ruinée de la Tartarie, sur la rive occidentale du Wolga, & autrefois habitée par les Tartares nogais. (*D. J.*)

OCALÉE, (*Géog. anc.*) en grec, Ὠκαλέη, ancienne ville de Grece en Béotie, dont parle Homere, & dont Pline, *l. IV. c. vij.* met la situation sur la côte. Strabon nous apprend qu'elle étoit à distance égale, savoir à trente stades d'Haliarte & d'Alalcomene. (*D. J.*)

OCANA, (*Géog.*) ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille, dans une plaine qui abonde en tout ce qui est nécessaire à la vie, à 9 lieues de Madrid. *Long.* 14. 36. *lat.* 39. 56. (*D. J.*)

OCANGO *ou* OCANGA, (*Géog.*) petite contrée très-peu connue de l'Ethiopie occidentale, à l'orient du Congo, entre le Zaire au N. O. la Zambre au N. & le Cosngo.

OCCA, (*Géogr.*) ce nom est commun à deux rivieres bien éloignées; savoir, 1°. à une riviere d'Espagne dans la vieille Castille, qui prend sa source aux montagnes de Burgos, & qui se jette dans la mer au-dessous de Frias: 2° *Occa* est une riviere de l'empire russien, qui a sa source dans l'Ukraine, & qui se perd dans le Wolga. (*D. J.*)

OCCABUS, s. m. (*Hist. anc.*) terme d'inscription que M. de Bose croit être la même chose que le σκάβος, & le κρίκος des Grecs, qui répond au *circulus* ou à l'*armilla* des Romains; & en ce cas l'*occabus* est un ornement de cou ou de bras, un collier ou un bracelet garni de pierres précieuses, & d'où pendoient quelques petites chaînes, que les sacrificateurs portoient dans les cérémonies éclatantes, & sur-tout dans celle du taurobole.

OCCASARY, (*Hist. mod.*) c'est le titre que l'on donne dans le royaume de Benin, en Afrique, au général en chef des forces de l'état. Quoique dans ce pays l'on ignore l'art de la guerre, la discipline des troupes est extrèmement sévere, & la moindre transgression est punie de mort.

OCCASE, s. m. (*Astronom.*) amplitude *occase* est la même chose qu'*amplitude occidentale*. *Voyez* AMPLITUDE.

OCCASION, s. f. (*Gram.*) moment propre par le concours de différentes circonstances pour agir ou parler avec succès. Je chercherai l'*occasion* de vous servir; il a montré de la fermeté dans une *occasion* difficile; fuyez l'*occasion* de faillir; l'*occasion* fait le larron.

OCCASION, (*Mythologie.*) les Grecs personnifierent l'*Occasion*, qu'ils nommerent Καιρὸς, & qu'un poëte a dit être le plus jeune des fils de Jupiter. Les Eléens lui avoient érigé un autel. Les Romains en firent une déesse, parce qu'en latin son nom est féminin. On représentoit ordinairement cette divinité sous la figure d'une femme nue & chauve par derriere. Elle portoit un pié en l'air & l'autre sur une roue, tenant un rasoir de la main droite & un voile de la main gauche. Ausone l'a peinte ainsi dans une de ses épigrammes, & l'explication de ces symboles n'est pas difficile. (*D. J.*)

OCCIDENT, s. m. (*Astronom.*) est la partie de l'horison où le soleil se couche, c'est-à-dire par laquelle le soleil paroit passer pour entrer dans l'hémisphere inférieur & pour se cacher. *Voyez* ORIENT.

Occident d'été, est le point de l'horison où le soleil se couche lorsqu'il entre dans le signe de l'écrévisse, & que les jours sont les plus longs.

Occident d'hiver, est le point de l'horison où le soleil se couche lorsqu'il entre dans le signe du capricorne, & que les jours sont les plus courts.

Occident équinoxial, est le point de l'horison où le soleil se couche lorsqu'il entre dans le bélier ou dans la balance; l'*occident équinoxial* est proprement ce qu'on appelle *couchant*, parce que le point de l'*occident équinoxial* est également éloigné du midi & du nord. *Voyez* COUCHANT & HARRIS. (*O*)

OCCIDENT, *dans la Géographie*, s'applique aux pays qui sont situés au coucher du soleil par rapport à d'autres pays, c'est ainsi qu'on appelloit autrefois l'empire d'Allemagne l'empire d'*occident* par opposition à l'empire d'orient qui étoit celui de Constantinople. L'église romaine s'appelle l'*église d'occident*, par opposition à l'église greque, &c. Les François, les Espagnols, les Italiens, &c. sont appellés des *nations occidentales* à l'égard des Asiatiques, & l'Amérique *Indes occidentales* à l'égard des Indes orientales. *Chambers.* (*O*)

OCCIDENTAL, (*Gnom.*) se dit de tout ce qui a rapport à l'occident, qui est tourné vers l'occident, qui est à l'occident d'un lieu, &c. *Voyez* OCCIDENT.

Cadran *occidental*, est un cadran vertical dont la surface regarde directement le couchant. *Voyez* CADRAN.

OCCIPITAL, LE, adj. *en Anatomie*, qui appartient à l'occiput. *Voyez* OCCIPUT.

On divise l'os *occipital* en deux faces, une postérieure externe convexe, unie à la partie supérieure, inégale & raboteuse à la partie inférieure; une antérieure interne concave & inégale.

On remarque à la partie moyenne de la face externe la protubérance ou bosse *occipitale*, sur les parties latérales de cette protubérance deux arcades transversales qui sont plus ou moins sensibles, au-dessous une ligne perpendiculaire appellée *épine* ou *crête de l'occipital*, qui divise la partie inférieure de la face externe, & les deux parties égales & symmétriques jusqu'au grand trou *occipital*, deux plans raboteux aux parties latérales de cette ligne, les deux condyles de l'*occipital* sur les parties latérales antérieures du grand trou occipital, deux fossettes condyloïdiennes antérieures, & deux trous condyloïdiens antérieurs à la partie antérieure de ces condyles; deux fosses condyloïdiennes postérieures, & deux trous condyloïdiens postérieurs (ils ne s'y trouvent pas toujours) à leur partie postérieure; l'apophyse basilaire ou l'apophyse cunéiforme, qui se termine antérieurement & inférieurement; sur les parties latérales de cette apophise une échancrure, qui avec celle de l'os des tempes, forme le trou déchiré postérieur. *Voyez* TROU DECHIRÉ, &c.

On voit dans la partie moyenne de la face interne un tubercule vis-à-vis la protubérance externe, à la partie supérieure de ce tubercule, & sur les parties latérales une gouttiere, à sa partie inférieure une crête ou épine *occipitale* interne (c'est quelquefois une gouttiere) qui répond à l'épine externe; cette épine & les trois gouttieres forment une espece de croix qui divise la face interne en quatre fosses, deux supérieures & deux inférieures, sur les parties latérales antérieures du grand trou *occipital*, les trous condyloïdiens antérieurs, sur l'apophyse basilaire, la fosse basilaire. *Voyez* CRÊTE, EPINE, &c.

Cet os est articulé avec les pariétaux, les temporaux, le sphénoïde, & la premiere vertebre du cou par ginglime, il est composé de quatre pieces dans les enfans nouveaux nés; mais ces pieces s'unissent avec le tems, & n'en forment plus qu'une.

Le sinus *occipital* postérieur de la dure-mere est quelquefois double & se trouve situé sur les parties latérales d'une espece de petite faux formée par la tente du cervelet tout le long de l'épine interne de l'os *occipital*; ce sinus s'abouche avec les sinus *occipitaux* inférieurs.

Ces sinus forment en partie un sinus circulaire tout-au-tour du rebord supérieur du trou *occipital*; ils s'appellent aussi *sinus latéraux inférieurs*.

L'ar-

L'artere *occipitale* vient de la carotide externe, elle paſſe obliquement ſur la jugulaire interne, ſe gliſſe entre les apophiſes ſtiloïde & maſtoïde, & va ſe diſtribuer aux tégumens de l'occiput. *Voyez* OCCIPUT.

OCCIPITAUX, les muſcles *occipitaux* ſont au nombre de deux, un de chaque côté, ſitués obliquement de la partie externe à l'interne, de bas en haut ſur l'occipital; il s'attache par ſes fibres charnues à la cime ſupérieure demi-circulaire de l'occipital, entre la tubéroſité & la partie ſupérieure de l'apophyſe maſtoïde, enfin lorſqu'il eſt parvenu vers la future lambdoïde, ſes fibres ſont tendineuſes, & vont s'entrelacer avec celles du côté oppoſé, celles des muſcles frontaux des éleveurs de l'oreille, & ſe perdent en partie à la peau, qu'ils tirent en haut lorſqu'ils agiſſent. *Voyez nos Pl. anat. & leur explication.*

OCCIPUT, *en Anatomie*, la partie poſtérieure de la tête. *Voyez* TÊTE.

OCCITANIA, (*Géog. anc.*) c'eſt le nom que quelque auteurs du moyen âge ont donné à la province du Languedoc; mais ce nom étoit commun à tous les peuples qui diſoient *oc* pour *oui*; c'eſt-à-dire, aux habitans de la Gaſcogne, de la Provence, du Dauphiné, ainſi que du Languedoc, dont le nom moderne a été formé. (*D. J.*)

OCCLIS, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'Arabie heureuſe, autrefois marchande, & port de mer fameux par le commerce des Indes; mais ce n'eſt aujourd'hui qu'une bigade. Ptolomée la met à 75d. de *long.* & à 12d. 30'. *de lat.* (*D. J.*)

OCCRE, L' (*Géog.*) petite riviere de France en Berry. Elle vient d'auprès de Cernoi, & tombe dans la Loire entre Gien & le canal de Briare. (*D. J.*)

OCELLI PROMONTORIUM, (*Géog. anc.*) cap dans l'île d'Albion, dont parle Ptolomée, *liv. II. ch. iij.* Cambden croit que c'eſt *Kellenſey*. (*D. J.*)

OCCULTATION, ſ. f. (*Aſtron.*) ſe dit du tems pendant lequel une étoile ou une planete eſt cachée à notre vue par l'interpoſition du corps de la lune, ou de quelqu'autre planete. *Voyez* ECLIPSE.

Cercle d'*occultation* perpétuelle eſt dans la ſphere oblique, un parallele auſſi éloigné du pole abaiſſé, que le pole élevé eſt diſtant de l'horiſon.

Toutes les étoiles renfermées entre ce cercle & le pole abaiſſé, ne ſe levent jamais ſur l'horiſon; mais demeurent toujours au-deſſous, &c. Ainſi, dans nos climats, toutes les étoiles qui ſont à moins de 48°. 50'. de diſtance du pole auſtral ou méridional, ne peuvent jamais être vues ſur notre horiſon. C'eſt ce qui obligea M. Halley de ſe tranſporter, en 1677, à l'île de Sainte Helene, pour donner un catalogue de ces étoiles. *Voyez* ETOILES, CIRCUMPOLAIRE, & CERCLE. (*O*)

OCCULTE, ſe dit de quelque choſe de ſecret, de caché, ou d'inviſible. Les ſciences *occultes* ſont la Magie, la Nécromancie, la Cabale, &c. ſciences toutes frivoles, & ſans objets réels. *Voyez* MAGIE, CABALE, NECROMANCIE, &c.

Agrippa a fait pluſieurs livres de philoſophie *occulte*, remplis de folies & de rêveries; & Fludd a fait neuf volumes de cabale, ou ſcience *occulte*, où preſque tout eſt entortillé de figures & de caracteres hébreux. *Voyez* ROSECROIX.

Les anciens Philoſophes attribuoient à des vertus, à des cauſes, à des qualités occultes les phénomenes dont ils ne ſont pas capables de trouver la raiſon.

Si par ce mot de *qualité occulte* ces philoſophes n'entendent autre choſe, ſinon *une cauſe dont la nature & la maniere d'agir eſt inconnue*; il faut avouer que leur philoſophie eſt, à pluſieurs égards, plus ſage que la nôtre. *Voyez* ATTRACTION & NEWTONIANISME.

OCCULTE, ſe dit *en Géometrie* d'une ligne qui s'apperçoit à peine, & qui a été tirée ou avec la pointe du compas, ou au crayon.

Les lignes *occultes* ſont fort en uſage dans différentes opérations, comme quand on leve des plans, qu'on deſſine un bâtiment, un morceau de perſpective; on efface ces lignes quand l'ouvrage eſt fini. *Chambers*. (*E*)

OCCULTE, *convé*, ſe dit des maladies qui ne ſont annoncées par aucun ſymptome avant de ſe manifeſter; qui font ſentir toute leur violence dès le premier abord, & dont le malade eſt accablé bruſquement, & ſans qu'on puiſſe lui reprocher d'y avoir donné lieu. Ces ſortes de maladies ſont cauſées, pour l'ordinaire, par la diſpoſition pléthorique & cacochyme du malade, qui occaſionne l'attaque ſubite par l'irruption de la matiere morbifique qui ſe fait tout-à-coup, ſoit ſur un viſcere, ſoit ſur un nombre conſidérable de vaiſſeaux.

OCCUPANT, (*Juriſprud.*) ſe dit d'un procureur conſtitué ſur une cauſe, inſtance ou procès. Il ne peut pas y avoir deux procureurs *occupans* en même tems pour une même partie.

Premier *occupant* ſe dit de celui qui ſe ſaiſit le premier d'une choſe & qui s'en rend le maître. Les choſes abandonnées ſont au premier *occupant*. *Voyez* les inſtitutes, *liv. II. tit. premier*, & *ci-après* OCCUPATION. (*A*)

OCCUPATION, ſ. f. *figure de Rhétorique*, qui conſiſte à prévenir une objection que l'on prévoit, en ſe la faiſant à ſoi-même & en y répondant. M. Flechier a mis cette figure en uſage dans cet endroit de l'oraiſon funebre de M. de Turenne. „ Quoi donc n'y a-t-il point „ de valeur & de généroſité chrétienne? L'Ecriture qui „ commande de ſe ſanctifier, ne nous apprend-elle pas „ que la *piété* n'eſt point incompatible avec *les armes?*.. „ Je ſai, meſſieurs, que ce n'eſt *pas en vain* que les „ princes portent l'épée, que la force peut agir quand „ elle ſe trouve jointe avec l'équité, que le Dieu des „ armées préſide à cette redoutable juſtice, que les ſouverains ſe font à eux-mêmes, que le droit des armes „ eſt néceſſaire pour la conſervation de la ſociété, & „ que les guerres ſont permiſes pour aſſurer la paix, pour „ protéger l'innocence, pour arrêter la malice qui ſe déborde, & pour retenir la cupidité dans les bornes de „ la juſtice. „

On nomme ainſi cette figure du mot latin *occupare*, occuper, s'emparer, parce qu'elle ſert à s'emparer, pour ainſi dire, de l'eſprit de l'auditeur. On l'appelle autrement *préoccupation*. *Voyez* PREOCCUPATION.

OCCUPATION, (*Juriſprud.*) ſignifie quelquefois *habitation*, c'eſt-à-dire, ce qu'un locataire occupe, & le tems qu'il a à garder les lieux. C'eſt ainſi que l'article 162 de la coutume de Paris porte: que s'il y a des *ſouslocatifs*, leurs biens peuvent être pris pour le loyer & charge de bail, & néanmoins qu'ils leur ſeront rendus en payant le loyer pour leur *occupation*. (*A*)

Occupation eſt auſſi un moyen d'acquérir du droit des gens, ſuivant lequel les choſes appellées *nullius*, c'eſt-à-dire, qui n'ont point de maîtres, & les choſes appartenantes aux ennemis ſont au premier occupant.

Il y a, ſuivant le droit romain, cinq manieres d'acquérir ainſi par *occupation*; ſavoir, *venatus*, la chaſſe aux bêtes fauves; *aucupium*, qui eſt la chaſſe à l'oiſeau; *piſcatio*, la pêche; *inventio*, comme quand on trouve des perles ſur le bord de la mer, des choſes abandonnées, ou un tréſor; enfin, *præda bellica*, c'eſt-à-dire, le butin que l'on fait ſur les ennemis. *Voyez* les inſtit. *liv. II. tit.* 1.

Ces manieres d'acquérir n'ont pas toutes également lieu dans notre uſage. *Voyez* CHASSE, PÊCHE, INVENTION, TRÉSOR, ENNEMIS, BUTIN. (*A*)

OCCURRENCE, ſ. f. (*Gram.*) il eſt ſynonyme à *conjoncture*; il marque ſeulement un peu plus de haſard. S'il eſt prudent, il n'eſt pas toujours honnête de changer de conduite ſelon les *occurences*.

OCÉAN, ſ. m. (*Géog.*) c'eſt cette immenſe étendue de mer qui embraſſe les grands continens du globe que nous habitons. Les Grecs nous ont donné le mot *Océan*, Ὠκεανὸς, formé d'ὠκέως, *rapidement*, & de ναίω, *couler*.

On dit *la mer* ſimplement pour ſignifier la vaſte étendue d'eaux qui occupent une grande partie du globe. L'*Océan* a quelque choſe de plus particulier, & ſe dit de la mer en général par oppoſition aux mers qui ſont enfermées dans les terres. L'*Océan* n'environne pas moins le nouveau monde que l'ancien: mais dans les mers reſſerrées dans de certains eſpaces de terre, le nom d'*Océan* ne convient plus.

L'*Océan* lui-même ſe partage en diverſes mers, non qu'il ſoit diviſé par aucune borne, comme les mers enfermées entre des rivages, & où l'on entre par quelques détroits, mais parce qu'une auſſi grande étendue de mer que l'*Océan* eſt parcourue par des navigateurs qui ont beſoin de diſtinguer en quel lieu ils ſe ſont trouvés, on a imaginé des parties que l'on diſtingue par des noms plus particuliers.

Mais en général pluſieurs géographes ont diviſé l'*Océan* principal en quatre grandes parties, dont chacune eſt appellée auſſi *Océan*, & qui répondent aux quatre continens ou grandes îles de la terre, telles ſont:

1°. L'*Océan atlantique*, qui eſt ſitué entre la côte occidentale du vieux monde, & la côte orientale du nouveau. On l'appelle auſſi *Océan occidental*, parce qu'il eſt à l'occident de l'Europe. L'équateur le diviſe en deux parties, dont l'une eſt contiguë à l'*Océan* hyperboréen, & l'autre à la mer Glacée ou mer Méridionale.

2°. L'*Océan pacifique*, ou grande mer du ſud, qui eſt ſituée entre la côte occidentale d'Aſie & d'Amérique, & s'étend juſqu'à la Chine, & aux îles Philippines.

3°. L'*Océan hyperboréen* ou *septentrional*, qui environne le continent arctique.

4°. L'*Océan méridional*, qui regne au-tour du continent méridional. & dont l'*Océan* indien fait partie.

D'autres géographes divisent aussi l'*Océan* principal en quatre parties de la maniere suivant: l'*Océan* atlantique, selon eux, en fait une partie; mais ils ne l'étendent pas au delà de l'équateur, où ils font commencer l'*Océan* éthiopique. Ils comptent aussi avec nous l'*Océan* pacifique, & ils y ajoutent l'*Océan* indien. Mais nous avons plus d'égards dans notre division aux quatre grands continens. Quelques-uns ne le divisent qu'en trois parties; savoir, l'atlantique, le pacifique & l'indien; mais alors ils donnent plus d'étendue à l'*Océan* pacifique. Chacun peut s'attacher à la division qui lui semblera la meilleure cela n'est pas fort important; car cette division n'est point faite par la nature même, c'est l'ouvrage de l'imagination seule.

L'*Océan* dans son étendue continuée environne toute la terre & toutes ses parties. Sa surface n'est interrompue nulle part par l'interposition de la terre: il y a seulement des endroits où la communication ne se fait que par des trajets plus étroits.

La vérité de cette proposition ne peut se prouver que par l'expérience qu'on a acquise principalement en navigeant au-tour de la terre; ce qui a été plusieurs fois entrepris & exécuté heureusement; premierement par les Espagnols sous le capitaine Magellan, qui a découvert le premier le détroit auquel il a donné son nom: ensuite par les Anglois, savoir, par François Drak, Thomas Cavendish & autres; & postérieurement par les Hollandois, &c.

Les anciens n'ont jamais douté que l'*Océan* ne fût ainsi continué; car ils supposoient que l'ancien monde étoit élevé au dessus des eaux qui l'environnoient de toutes parts; quelques uns même ont cru qu'il étoit flottant. Mais quand on eut découvert l'Amérique, qui a beaucoup d'étendue du nord au sud, & qui semble interrompre la continuité de l'*Océan*, & que l'on eut trouvé les continens arctique & antarctique; alors on commença à changer de sentiment; car on s'imagina que l'Amérique étoit jointe à quelque partie du continent méridional; ce qui n'étoit pas sans vraissemblance, de même que la plûpart de nos géographes modernes supposent que l'Amérique méridionale est jointe au Groenland. Si ces deux conjectures eussent été justes, il s'en seroit suivi à la vérité que l'*Océan* n'environnoit pas toute la terre; mais Magellan a lévé tous les scrupules, & écarté tous les doutes à cet égard, en découvrant, en 1520, les détroits qui séparent l'Amérique d'avec le continent du sud & qui joignent l'*Océan* atlantique avec la mer pacifique. Ainsi, ce que les anciens avoient supposé par une mauvaise forme de raisonner, l'expérience nous a démontré que c'est une vérité certaine. On en peut dire autant de l'Afrique; car les Anciens supposoient sans hésiter qu'elle étoit bornée au sud par l'*Océan*, & qu'elle ne s'étendoit pas si loin au-delà de l'équateur, ce qui s'est trouvé exactement vrai, mais quand les Portugais eurent navigé le long de la côte occidentale d'Afrique, & découvert qu'elle s'étendoit bien au-delà de l'équateur, on douta alors si on pourroit en faire le tour de maniere à pouvoir y trouver un passage pour aller aux Indes; c'est-à-dire, si l'Afrique s'étendoit bien loin au midi, & si elle étoit entourée de l'*Océan*. Mais Vasco de Gama leva encore ce doute; car, en 1497, il côtoya d'abord la partie la plus méridionale du promontoire d'Afrique, appellé *le Cap de bonne espérance*; nom qui lui fut donné par Jean II. roi de Portugal, en 1494, lorsque Barthelemi Diaz, qui d'abord en revint, quoiqu'il n'eût pas doublé ce cap faute de provision, & à cause des tems orageux, lui eût donné une description détaillée de l'état tempestueux & orageux de la mer auprès de ce promontoire.

On fait bien des questions curieuses sur l'*Océan*; nous n'en toucherons que quelques-unes d'entre celles que Varenius n'a pas dedaigné de résoudre. Les voici.

* I. On recherche pourquoi l'*Océan* apperçu du rivage paroit s'élever à une grande hauteur, à mesure qu'il s'éloigne?

Je réponds que c'est une erreur de la vue, ou pour parler plus exactement, une faute de calcul, qui a jetté bien des gens dans l'erreur, & leur a fait croire qu'en beaucoup d'endroits la mer est plus élevée de quelques stades que la terre. Mais il est bien surprenant que ces personnes n'aient jamais pensé à une expérience qu'on est à portée de faire tous les jours, & qui découvre aisément cette tromperie des sens. Quand nous regardons une longue allée d'arbres ou une rangée de colonnes, la partie la plus éloignée nous paroît toujours plus haute que celle qui est au-près de nous; & toute l'allée semble s'élever petit-à-petit, à mesure que ses parties s'éloignent de nous, quoique réellement elle soit partout au même niveau: c'est ainsi que nous estimons aussi la hauteur de la mer; car, si nous prenions un niveau, & que du rivage nous observassions les parties éloignées de la mer, nous ne les trouverions pas plus hautes que nous; au contraire elles se trouveroient un peu plus basses que l'horison sur lequel nous sommes.

II. On demande si l'*Océan* est partout de la même hauteur?

Il paroît que les différentes parties de l'*Océan* & les baies ouvertes sont toutes de la même hauteur; mais les baies en longueur, & principalement celles que forment des détroits serrés, sont un peu plus basses, surtout à leurs extrémités. Il seroit cependant à souhaiter que nous eussions des observations meilleures & plus exactes que celles qu'on a faites jusqu'à ce jour sur ce sujet. Il seroit desirable que ceux qui sont à portée de les faire, travaillassent de lever, s'il est possible, les doutes suivans: savoir, 1°. si l'*Océan* indien, pacifique & atlantique n'est pas plus bas que les deux autres; 2°. si l'*Océan* septentrional auprès du pole, & sous la zone froide est plus élevé que l'atlantique, 3°. si la mer rouge est plus haute que la Méditerranée; 4°. si la mer pacifique est plus haute que la baie de Mexique; 5°. si la mer baltique est aussi haute que l'*Océan* atlantique. Il faudroit encore observer ces différences dans la baie de Hudson, au détroit de Magellan, & dans d'autres endroits.

Le flux & reflux continuel de la mer, & les courans font changer la face de l'*Océan*, & rendent les parties d'une hauteur différente dans différens tems: mais ce changement est opéré par des causes étrangeres, & nous n'examinons ici que la constitution naturelle de l'eau; d'ailleurs, il ne paroît pas que ce changement de hauteur soit si sensible au milieu de l'Océan qu'auprès des côtés.

III. La profondeur de l'*Océan* n'est-elle pas variable, & telle dans quelques endroits qu'on n'en peut pas trouver le fond?

La profondeur de l'*Océan* varie suivant que son lit est plus ou moins enfoncé; on la trouve quelquefois de $\frac{1}{10}$, $\frac{1}{40}$, $\frac{1}{20}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$, &c. mille d'Allemagne, &c. Il y a des endroits où l'on trouve un mille & plus, & où la sonde ne se trouve pas communément assez longue pour atteindre au fond; cependant il est assez vraissemblable que, même dans ce cas, le fond n'est pas aussi éloigné qu'on le croit, si ce n'est peut-être aux endroits où il se rencontre des trous extraordinaires, ou des passages souterrains.

La profondeur des baies n'est pas si grande que celle de l'*Océan*, & leurs lits sont d'autant moins creux, qu'ils se trouvent plus proches de la terre: par la même raison l'*Océan* n'est pas si profond auprès des côtes que plus avant, ce qui est occasionné par la figure concave de son lit.

Les marins trouvent la profondeur de la mer avec un plomb de figure pyramidale, & d'environ douze livres de pesanteur; qu'ils attachent à une ligne de 200 perches de longueur; quelquefois on prend un plomb plus pesant. Cependant ils peuvent bien être trompés dans cette observation lorsque la sonde est entrainée par un courant ou un tournant d'eau: car alors elle ne descend pas perpendiculairement, mais dans une direction oblique. Lorsque la profondeur est si grande que la sonde ne suffit pas pour y parvenir, on peut employer la méthode donnée par le docteur Hook dans les Transactions philosophiques, *n°*. 9.

Il paroît pourtant que la profondeur de l'*Océan* est limitée par-tout, & qu'elle ne va pas jusqu'aux Antipodes; car si deux portions de terre étoient divisées par quelque partie de l'*Océan* qui pût être continuée à-travers le centre du globe jusqu'au côté opposé, elles tomberoient ensemble au centre, à-moins d'être soutenues par les arcades, par la raison que la terre est plus pesante que l'eau. D'ailleurs toute la masse de la terre & de l'eau est limitée, & conséquemment la profondeur de l'*Océan* ne peut pas être infinie.

D'ailleurs les observations qu'on a faites en divers endroits à ce sujet, prouvent clairement que la profondeur de la mer équivaut à-peu-près à la hauteur des montagnes & des lieux méditerranés, c'est-à-dire qu'autant les unes sont élevées, autant l'autre est déprimée; & que comme la hauteur de la terre augmente à mesure qu'on s'éloigne des côtes, de même la mer devient de plus en plus profonde en avançant vers son milieu, où communément sa profondeur est la plus grande.

La

La profondeur de la mer eſt ſouvent altérée dans le même lieu par quelques-unes des cauſes ſuivantes : 1°. par le flux & reflux ; 2°. par l'accroiſſement & le décroiſſement de la lune ; 3°. par les vents, 4°. par les dépôts du limon qui vient des côtes : ce qui fait qu'avec le tems les ſables & le limon rendent petit à petit le lit de la mer plus plat.

IV. Pourquoi l'*Océan* qui reçoit tant de rivieres, ne s'aggrandit-il point ? Cette queſtion eſt très-curieuſe.

Puiſque l'*Océan* reçoit perpétuellement une quantité prodigieuſe d'eau, tant des rivieres qui s'y déchargent que de l'air par les pluies, les roſées & les neiges qui y tombent, il ſeroit impoſſible qu'il n'augmentât pas conſidérablement, s'il ne diminuoit de la même quantité par quelqu'autre moyen ; mais comme on n'a remarqué aucun accroiſſement conſidérable dans la mer, & que les limites de la terre & de l'*Océan* ſont les mêmes dans tous les ſiecles, il faut chercher par quel moyen l'*Océan* perd autant d'eau qu'il en reçoit par les pluies & les rivieres. Il y a à ce ſujet deux hypothèſes chez les Philoſophes : l'une eſt que l'eau de la mer eſt portée par des conduits ſouterrains juſqu'aux ſources des rivieres, où ſe filtrant à-travers les crevaſſes, elle perd ſa ſalure : l'autre hypothèſe eſt que cette perte ſe fait par les vapeurs qui s'élevent de ſa ſurface. La premiere opinion eſt preſqu'abandonnée de tout le monde, parce qu'il eſt bien difficile, pour ne pas dire impoſſible, d'expliquer comment l'eau de l'*Océan*, étant plus baſſe que l'embouchure des rivieres, peut remonter aux ſources, qui ſont la plûpart ſur de hautes montagnes. Mais dans la ſeconde hypothèſe on n'a point cette difficulté à expliquer, ni à empêcher l'accroiſſement de l'*Océan*, ni à fournir d'eau les ſources ; ce qui ſe doit faire aiſément par les vapeurs que nous ſavons certainement être attirées de la ſurface de l'*Océan*.

La quantité de vapeurs qui s'éleve de la mer a été calculée par M. Halley de la maniere ſuivante. *Tranſ. philoſ.* n°. 189.

Il a trouvé, par une expérience faite avec beaucoup de ſoin, que l'eau ſalée au même degré que l'eſt ordinairement l'eau de mer & échauffée au degré de chaleur de l'air dans nos étés les plus chauds, exhale l'épaiſſeur d'un ſoixantieme de pouce d'eau en deux heures : d'où il paroît qu'une maſſe d'eau d'un dixieme de pouce ſe perdra en vapeurs dans l'eſpace de douze heures. De ſorte que connoiſſant la ſurface de tout l'*Océan* ou d'une de ſes parties, comme la Méditerranée, on peut auſſi connoître combien il s'en éleve d'eau en vapeurs en un jour en ſuppoſant que l'eau ſoit auſſi chaude que l'air l'eſt en été.

Il s'enſuit de ce qui vient d'être dit, qu'une ſurface de dix pouces quarrés perd tous les jours un pouce cubique d'eau ; un pié quarré une demi-pinte ; le quarré de quatre piés, un gallon ; un mille quarré 6914 tonneaux ; & un degré quarré de 69 milles anglois, 33 millions de tonneaux.

Le ſavant Halley ſuppoſe que la Méditerranée eſt d'environ 40 degrés de longueur & 4 de largeur, compenſation faite des lieux où elle eſt plus large avec ceux où elle eſt plus étroite : de ſorte que toute ſa ſurface peut être eſtimée à 160 degrés quarrés ; & par conſéquent toute la Méditerranée, ſuivant la proportion ci-devant établie, doit perdre en vapeurs au moins 5 milliars 280 millions de tonneaux d'eau dans un jour d'été. A l'égard de la quantité d'eau que les vents emportent de deſſus la ſurface de la mer, qui quelquefois eſt plus conſidérable que celle qui s'exhale par la chaleur du ſoleil, il me paroît impoſſible d'établir aucune regle pour la fixer.

Il ne reſte qu'à comparer cette quantité d'eau avec celle que les rivieres portent tous les jours à la mer ; ce qu'il eſt difficile de calculer, puiſqu'on ne peut meſurer ni la largeur du lit de ces rivieres, ni la viteſſe de leur courant. Il n'y a qu'une reſſource, c'eſt d'établir une comparaiſon entre elles & la Tamiſe ; & en les ſuppoſant plus grandes qu'elles ne ſont réellement, on peut avoir une quantité d'eau plus conſidérable qu'elles n'en fourniſſent réellement dans la Méditerranée.

La Méditerranée reçoit neuf rivieres conſidérables, ſavoir l'Ebre, le Rhône, le Tibre, le Pô, le Danube, le Neiſter, le Boriſthène, le Tanaïs & le Nil ; toutes les autres ſont peu de choſe en comparaiſon. Cet ingénieux auteur ſuppoſe chacune de ces rivieres dix fois plus grande que la Tamiſe, non qu'il y en ait aucune de ſi forte, mais afin de compenſer toutes les petites rivieres qui vont ſe rendre dans la même mer.

Il ſuppoſe que la Tamiſe au pont de Kingſton, où la marée monte rarement, a 190 aunes de large & trois de profondeur, & que ſes eaux parcourent l'eſpace de deux milles par heure. Si donc on multiplie 190 aunes de largeur de l'eau par trois aunes de profondeur, & le produit 390 aunes quarrées par 48 milles ou 84 milles 480 aunes, qui eſt la viteſſe que l'eau parcourt en un jour, le produit ſera 25 millions 344 mille aunes cubiques d'eau, ou 20 millons 300 mille tonneaux qui ſe rendent chaque jour dans la mer Méditerranée.

Or ſi chacune de ces neuf rivieres fournit dix fois autant d'eau que la Tamiſe, il s'enſuivra que chacune d'elles porte tous les jours dans la mer 203 millions de tonneaux d'eau, & conſéquemment toutes les neuf enſemble donneront 1827 millions de tonneaux d'eau par jour.

Or cette quantité ne fait guère plus que le tiers de ce qui s'en exhale en vapeurs de la Méditerranée en douze heures de tems : d'où il paroît que la Méditerranée, bien loin d'augmenter ou de déborder par l'eau des rivieres qui s'y déchargent, ſeroit bien-tôt deſſéchée ſi les vapeurs qui s'en exhalent n'y retournoient pas en partie au moyen des pluies & des roſées qui tombent ſur ſa ſurface.

V. Il y a des parties de l'*Océan* dont la couleur eſt différente des autres, & l'on en cherche la raiſon.

On obſerve que vers le pole du nord la mer paroît être de couleur noire, brune ſous la zone torride, & verte dans les autres endroits ; ſur la côte de la nouvelle Guinée elle paroît blanche & jaune par endroits, & dans les detroits elle paroît blanchâtre ſur la côte de Congo. Vers la baie d'Alvaro, où la petite riviere Gonzales ſe jette dans la mer, l'*Océan* eſt d'une couleur rouge, & cette teinture lui vient d'une terre minérale rouge ſur laquelle la riviere coule. Mais l'eau la plus ſinguliere pour ſa couleur, eſt celle du golfe Arabique, qu'on appelle auſſi par cette raiſon la *mer Rouge*. Il eſt probable que ce nom lui a été donné à cauſe du ſable rouge qui ſe trouve ſur ſon rivage, & qui contre ſa nature ſe mêle ſouvent avec l'eau par la violence du flux & reflux, qui eſt extraordinaire dans ce golfe ; de ſorte qu'il le balotte comme des cendres, & l'empêche de tomber au fond par ſa violente agitation. Les marins confirment ce fait, & diſent que cette mer paroît quelquefois auſſi rouge que du ſang ; mais que ſi on met de cette eau dans un vaſe ſans le remuer, le ſable rouge ſe précipite, & qu'on peut le voir dans le fond. Il arrive ſouvent que de fortes tempêtes exerçant leur furie ſur la mer Rouge vers l'Arabie & l'Afrique, emportent avec elles des monceaux de ſable rouge capables d'engloutir des caravanes entieres, & des troupes d'hommes & d'animaux, dont par ſucceſſion de tems les corps ſe changent en véritables momies.

VI. Pourquoi la mer paroît-elle claire & brillante pendant la nuit, ſur-tout quand les vagues ſont fort agitées dans une tempête ?

Ce phénomene nous paroît être expliqué par ce paſſage de l'optique de Newton, *pag.* 314. „ Tous les
„ corps fixes, dit-il, ne luiſent-ils pas & ne jettent-ils
„ pas de la lumiere lorſqu'ils ſont échauffés juſqu'à un
„ certain point ? Cette émiſſion ne ſe fait-elle pas par le
„ mouvement de vibration de leurs parties ? Tous les
„ corps qui ont beaucoup de parties terreſtres & ſur-tout
„ de ſulphureuſes, ne jettent-ils pas de la lumiere toutes
„ les fois que leurs parties ſont ſuffiſamment agitées,
„ ſoit que cette agitation ſe faſſe par la chaleur, par la
„ friction, la percuſſion, la putréfaction, par quelque
„ mouvement vital, ou autre cauſe ſemblable ? Par exem-
„ ple, l'eau de la mer brille la nuit pendant une violen-
„ te tempête, *&c.* „

VII. Comment arrive-t-il que l'*Océan* abandonne ſes côtes en certains endroits, de ſorte qu'il ſe trouve de la terre ferme où il y avoit autrefois pleine mer ?

En voici les principales cauſes : 1°. ſi la violence des vagues qui s'élancent contre la côte eſt arrêtée par des rochers, des bas-fonds, & des bancs répandus çà & là ſous l'eau, la matiere terreſtre contenue dans l'eau, comme la boue, la vaſe, *&c.* fait un dépôt & augmente la hauteur des bancs de ſable, au moyen de quoi ils oppoſent de plus en plus de la réſiſtance à la violence de l'*Océan*, ce qui lui fait dépoſer encore plus de ſédiment : de ſorte qu'à la longue les bancs de ſable étant devenus fort hauts, excluent tout-à-fait l'*Océan* & ſe changent en terre ſeche.

2°. Ce qui contribue beaucoup à augmenter les bas-fonds, c'eſt quand ils ſont de ſable & de rocher : car alors la mer venant s'y briſer & s'en retournant, n'en peut rien détacher ; au lieu que toutes les fois qu'elle en approche elle y laiſſe un ſédiment qui les augmente, comme je l'ai déja dit.

3°. Si quelque rivage voisin est d'une terre legere, poreuse, & qui se détache aisément, le flux de la mer en emporte des parties qui se mêlent avec l'eau, & qu'elle dépose sur quelqu'autre côte adjacente qui se trouve plus dure. D'ailleurs quand la mer anticipe sur une côte, elle quitte autant de terrein sur une autre voisine.

4°. Les grandes rivieres apportent une grande quantité de sable & de gravier à leurs embouchures ou à l'endroit où elles se déchargent dans la mer, & l'y laissent, soit parce que le lit est plus large & moins profond à cet endroit, soit parce que la mer résiste à leur mouvement. C'est une observation que l'on fait principalement dans les pays où les rivieres débordent tous les ans.

5°. Si les vents soufflent fréquemment de la mer vers les côtes, & que la côte elle-même soit de rocailles ou d'une terre dure sans sable, elle amasse la vase & les sédimens, ce qui la rend plus haute.

6°. Si la marée y monte vîte & sans beaucoup d'effort, & qu'elle descende lentement, elle apporte beaucoup de matieres étrangeres sur le rivage, & n'en remporte point.

7°. Si la côte a une longue pente oblique dans la mer, la violence des vagues se trouve ralentie & diminuée par degrés, au moyen de quoi la mer y dépose sa vase & sa bourbe.

Il y a plusieurs endroits ou cantons de terrein que l'on sait certainement avoir été couverts autrefois par l'*Océan*. L'endroit où est actuellement l'Egypte étoit une mer autrefois, comme le démontre l'expérience & le témoignage des anciens: car le Nil venant des régions éloignées de l'Ethiopie, quand il est débordé, couvre toute l'Egypte pour un tems; & ensuite diminuant insensiblement, il dépose de la vase & une matiere terrestre, que le cours violent du fleuve avoit entraînées avec lui; au moyen de quoi l'Egypte devient plus élevée d'année en année. Mais avant que le Nil eût apporté cette quantité si prodigieuse de matiere, la mer, qui maintenant est repoussée par la hauteur que l'Egypte a acquise, couvroit alors tout son terrein.

Le Gange & l'Inde, deux fameuses rivieres de l'Inde, font le même effet que le Nil par leurs inondations, aussi-bien que le Rio de la Plata au Brésil. Il est probable que la Chine s'est formée de la même maniere, ou du-moins qu'elle s'est considérablement étendue, parce que le fleuve rapide appellé *Hoambo*, qui coule de la Tartarie dans la Chine, & qui est sujet à des débordemens fréquens, quoique non annuels, contient tant de sable & de gravier, que ces matieres font presque le tiers de ses eaux.

Ces exemples démontrent la quatrieme cause; savoir que les rivieres font que la mer abandonne la côte; mais il y a plusieurs pays où la mer elle-même est cause de cet abandon, parce qu'elle apporte & dépose sur le rivage assez de matiere & de sédiment pour augmenter la hauteur de la côte, de maniere qu'elle n'est plus en état de la couvrir de ses eaux. C'est ainsi que la Hollande, la Zélande & la Gueldres ont été formées, car la mer couvroit autrefois ces pays, comme il est démontré, tant par les anciens monumens conservés dans l'Histoire que par la qualité même de leur terrein. On trouve dans les montagnes de Gueldres, près de Nimegue, des coquillages de mer; & en creusant la terre en Hollande, on a trouvé à une grande profondeur des arbrisseaux de mer & des matieres marécageuses. Outre cela, la mer même y est plus haute que les terres, qui en seroient submergées si on ne la retenoit par des digues & des écluses. D'un autre côté, il y a des gens qui croient avec assez de vraissemblance que la Hollande & la Zélande ont été formées des sédimens déposés par le Rhin & la Meuse. De même la Prusse & les pays voisins s'aggrandissent de jour en jour, parce que la mer se retire.

VIII. Il n'est pas difficile de comprendre par quelle raison l'*Océan* couvre la terre dans des lieux où il n'y avoit point d'eau auparavant.

Cela peut arriver de plusieurs manieres: 1°. quand il se fait passage dans les terres en formant des baies & des détroits, comme la Méditerranée, la baie de Bengale, le golfe d'Arabie, &c. Ainsi se sont formés les détroits d'entre la Sicile & l'Italie, entre Ceylan & l'Inde, entre la Grece & le Négrepont; les détroits de Magellan, de Manille & du Sund. Quelques-uns même prétendent que l'*Océan* atlantique a été ainsi formé, & qu'il a séparé l'Amérique d'avec l'Europe, afin de pouvoir par ce moyen expliquer plus aisément comment ses habitans descendent d'Adam. Il est certain qu'un prêtre égyptien dit à Solon l'athénien, qu'environ 600 ans avant Jesus-Christ (comme on le voit dans le *Timée* de Platon) il y avoit vis-à-vis du détroit de Gibraltar une île plus grande que l'Afrique & l'Asie, qu'on appelloit *Atlantis*, & que par un grand tremblement de terre & une inondation; la plus grande partie fut submergée en un jour & une nuit: ce qui nous fait voir qu'il y avoit parmi les savans d'Egypte une tradition que l'Amérique avoit été séparée du vieux monde plusieurs siecles auparavant.

2°. Quand les eaux de la mer sont poussées par de gros vents sur les côtes, & qu'elles minent les rivages & les bancs formés par la nature ou par l'industrie des hommes, il y a plusieurs exemples d'inondations considérables, comme autrefois en Thessalie, & plus récemment dans la Frise & le pays de Holstein.

3°. Quand par les mêmes causes l'*Océan* se répand dans les terres, & y forme des îles en plusieurs endroits, comme dans les Indes orientales.

4°. Quand la mer mine ses bords & entre dans les terres; par exemple, la mer Baltique s'est étendue dans la Poméranie, & a détruit *Vineta* port de mer très-célebre. La mer a miné la côte de Norwege, & séparée du continent quelques îles. L'*Océan* germanique est entré dans la Hollande auprès du village de Catti, & a submergé un grand espace de terrein. Les ruines de l'ancien château Breton qui étoit un lieu de garnison des Romains, sont fort avancées dans la mer, & ensevelis sous les eaux. Dans la partie méridionale de Ceylan, auprès de l'Inde, la mer a mangé 20 milles de terrein, & forme une petite île; on pourroit citer encore beaucoup d'autres exemples.

On conçoit aisément, par ce détail historique, que l'*Océan* occupe maintenant des lieux qui faisoient autrefois partie du continent, & qui pourront retourner à leur premier état, si le monde dure encore des milliers d'années.

IX. Enfin, on demande pourquoi, il y a peu d'îles dans le milieu de l'*Océan*, & qu'on ne trouve jamais de petites îles ramassées, qu'auprès des grandes îles ou du continent.

L'expérience confirme la vérité de ce fait, & personne n'en doute. On trouve à peine une petite île dans le milieu de l'*Océan* pacifique; & il y en a très-peu dans le grand *Océan*, entre l'Afrique & le Bresil, si ce n'est Sainte-Helene & l'île de l'Ascension; mais c'est sur les côtes de l'*Océan* & du grand continent que se trouvent toutes les îles, excepté celles que je viens de nommer, & surtout les bouquets d'îles. Celles de la mer Egée sont auprès de l'Europe & de l'Asie & le continent méridional il n'y a que les Açores qui semblent être au milieu de l'*Océan*, entre l'Amérique & le vieux Monde, quoiqu'elles soient plus proches du dernier.

La cause de ce phénomene paroît venir de ce que la mer les a séparées du continent, en se faisant passage dans les terres, & qu'elle n'a pas pû les couvrir, à cause de leur hauteur; peut-être aussi que quelques-unes ont été formées de la maniere suivante. La mer ayant miné quelque étendue de terrein, & ne pouvant pas en emporter les petites parties, les a déposées insensiblement auprès de la terre, ce qui a formé à la fin des îles: mais on voit peu d'îles dans le milieu de l'*Océan*. 1°. Parce que la mer n'a pas pû emporter si loin les particules qu'elle détachoit des côtes; 2°. parce que l'eau y a beaucoup de force & un mouvement qui tend à augmenter la profondeur de la mer, plutôt qu'à former des îles; 3°. parce que n'y ayant point là de continent, il n'a pas pû se former des grappes d'îles de la maniere dont j'ai dit qu'elles se formoient. Cependant dans les tems reculés, lorsque le milieu de l'*Océan* n'étoit pas où il est maintenant, il a pû y avoir des grappes d'îles, que la force de l'eau aura pû miner & détruire par la suite des siecles. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

OCÉAN, (*Mythol.*) les Poëtes ont jugé à propos d'en faire une divinité: Hésiode nous dit que l'*Océan* eut de Thétis prise pour la terre, tous les fleuves dispersés dans le monde, & la plûpart des Nymphes qui, par cette raison porterent le nom d'*Océanides*. Homere va plus loin, il atteste que l'*Océan* est le premier de tous les dieux; les hymnes attribués à Orphée nous débitent la même idée. Virgile lui-même l'appelle le pere de toutes choses, *Oceanum patrem rerum*, suivant la doctrine de Thalès, qui enseignoit d'après les Egyptiens, que l'eau étoit la matiere premiere dont tous les corps étoient composés.

Homere fait faire aux dieux de fréquens voyages chez l'*Océan*, où ils passoient douze jours de suite dans la bonne chere & les festins: c'est une allusion que le poëte grec fait à une ancienne coutume des peuples qui habitoient sur les bords de l'*Océan* atlantique, lesquels célébroient dans une certaine saison de l'année des fêtes solemnelles, où ils portoient en procession la statue de Jupiter, de Neptune & des autres dieux, & leur offroient des sacrifices.

Les

Les Grecs & les Romains n'oublierent point de leur côté de sacrifier à la divinité de l'eau, sous le nom de l'*Océan*, ou sous celui de *Posidon* chez les uns, & de *Neptune* chez les autres. De-là, tant d'autels & de temples que le paganisme éleva à la gloire de ce dernier, dont la souveraineté bornée d'abord à la Méditerranée, s'étendit depuis à toutes les autres mers. Nous apprenons de Diodore de Sicile, que les Egyptiens donnerent le nom d'*Océan* au Nil, & qu'ils le reconnurent pour une divinité suprème.

D'anciens monumens nous représentent l'*Océan* sous la figure d'un vieillard, assis sur les ondes de la mer, & ayant près de lui un monstre marin; ce vieillard tient une urne, dont il verse de l'eau, symbole de la mer, des fleuves & des fontaines. (*D. J.*)

OCÉANIDES, s. f. pl. (*Mythol.*) c'étoient les filles de l'Océan & de Théis. Hésiode compte soixante-douze nymphes *Océanides*, dont il a forgé les noms, qu'il n'est pas nécessaire de transcrire ici. (*D. J.*)

OCELUM ou OCELUS, (*Géog. anc.*) ancienne ville ou bourg de la Gaule dans les Alpes, que César dit être la derniere ville de la province citérieure, *oppidum citerioris provinciæ extremum*. MM. de Valois & Sanson croient que c'est *Exiles* en Dauphiné, dans la vallée de la Doria, entre le mont de Genève & la ville de Suze. (*D. J.*)

OCHE, (*Géog. anc.*) en grec ὄχη; montagne de l'île d'Eubée, selon Strabon, qui met la ville de Caryste au pié de cette montagne. (*D. J.*)

OCHES, s. f. (*Charpent.*) entailles ou marques que font les Charpentiers sur des regles de bois, pour marquer des mesures. (*D. J.*)

OCHIO, (*Géog.*) contrée du Japon dans l'île de Niphon, elle comprend onze provinces, & a pour capitale Jedo. (*D. J.*)

OCHLOCRATIE, s. f. (*Gouvern.*) ὀχλοκρατία; abus qui se glisse dans le gouvernement démocratique, lorsque la vile populace est seule maîtresse des affaires. Ce mot vient d'ὄχλος, *multitude*, & κράτος, *puissance*.

L'*ochlocratie* doit être regardée comme la dépravation d'un gouvernement démocratique: mais il arrive quelquefois que ce nom dans l'application qu'on en fait, ne suppose pas tant un véritable défaut ou une maladie réelle de l'état, que quelques passions ou mécontentemens particuliers qui font cause qu'on se prévient contre le gouvernement présent. Des esprits orgueilleux qui ne sauroient souffrir l'égalité d'un état populaire, voyant que dans ce gouvernement chacun a droit de suffrage dans les assemblées où l'on traite des affaires de la république, & que cependant la populace y fait le plus grand nombre, appellent à tort cet état une *ochlocratie*; comme qui diroit un gouvernement où la canaille est la maîtresse, & où les personnes d'un mérite distingué, tels qu'ils se croyent eux-mêmes, n'ont aucun avantage par-dessus les autres; c'est oublier que telle est la constitution essentielle d'un gouvernement populaire, que tous les citoyens ont également leur voix dans les affaires qui concernent le bien public. Mais, dit Ciceron, on auroit raison de traiter d'*ochlocratie*, une république où il se feroit quelque ordonnance du peuple, semblable à celle des anciens Ephésiens, qui, en chassant le philosophe Hermodose, déclarerent que personne chez eux ne devoit se distinguer des autres par son mérite. *Nemo de nobis unus excellat*. Cic. *Tusc. quest. lib. V. cap. xxxvj.* (*D. J.*)

OCHNA, (*Botan. exot.*) genre de plante que le pere Plumier 32, & Linnæus, *gen. plant.* p. 819. caractérisent ainsi.

Le calice de la fleur est composé de cinq petites feuilles ovales, pointues à l'extrémité, & qui tombent avec la fleur. Cette fleur est formée de deux pétales, arrondis & obtus. Les étamines sont des filets extrêmement déliés qui se réunissent à leur extrémité. Le germe du pistil est ovale, & se termine en un stile pointu, droit, & plus long que les étamines. Le fruit est un placenta charnu, arrondi, contenant dans chacun de ses côtés, une seule baie ovoïde. Ses semences sont uniques, & pareillement de forme ovale. (*D. J.*)

OCHRE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *ochrus*, genre de plante à fleur papilionacée; le pistil sort du calice & devient dans la suite une silique le plus souvent cylindrique, qui renferme des semences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles sont rangées une à une ou par paire, & toujours terminées par une main. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

OCHRES, (*Hist. nat. Minéral.*) *ochræ terræ metallicæ*, c'est ainsi qu'on nomme dans l'histoire naturelle des terres colorées & métalliques, formées par la décomposition des métaux qui se vitriolisent, tels que le fer, le cuivre & le zinc; l'on voit par-là qu'il y a différentes especes d'*ochres*, & elles varient considérablement pour la couleur, pour la densité & par les autres terres étrangeres avec lesquelles elles sont mêlées.

L'*ochre* de fer doit être regardée comme une vraie mine de fer, dont on tire ce métal en y joignant une matiere inflammable qui lui rend le phlogistique qu'il avoit perdu. On trouve de l'*ochre* rouge que l'on nomme quelquefois *rubrica* ou *ochre* rouge naturelle; l'*ochre* jaune; elle est quelquefois d'un jaune de safran, d'autres fois elle est d'un jaune moins vif, elle est très-fine & colore les doigts; on l'appelle quelquefois *moëlle de pierre*; l'*ochre* brune est d'un brun plus ou moins foncé.

Toutes les *ochres* varient pour la consistence, il y en a qui ont la dureté des pierres, tandis que d'autres sont très-friables & se trouvent même sous la forme d'une poudre légere. Il y a de l'*ochre* qui a la forme d'écailles minces ou de feuillets; telle est celle qui forme les enveloppes, dont les étites ou pierres d'aigle sont composées.

Il sera aisé de former une idée de la formation de l'*ochre*, si l'on fait attention que le vitriol, toutes les fois qu'on en fait la dissolution dans l'eau, dépose une substance terreuse jaune, qui n'est autre chose que du fer privé de son phlogistique; cette substance terreuse est une *ochre* pure. De même dans le sein de la terre les pyrites martiales se décomposent peu-à-peu, se changent en vitriol, qui lui-même, par l'humidité & le contact de l'air, souffre de l'altération & dépose cette terre jaune que nous appellons *ochre*.

Quelques auteurs parmi lesquels on compte MM. Hill & Emanuel Mendez d'Acosta, ont distingué les *ochres* & en ont fait différentes classes, suivant qu'elles font ou ne font point effervescence avec les acides, c'est-à-dire, d'après les différentes terres avec lesquelles les *ochres* se trouvent accidentellement mêlées; mais l'*ochre* pure, c'est-à-dire, la terre métallique produite par la décomposition de la pyrite vitriolique, ne fait point d'effervescence avec les acides; quand cela lui arrive, c'est un signe que l'*ochre* est jointe avec quelque terre calcaire. Cependant comme l'*ochre* est une vraie mine de fer que l'on exploite très-souvent, il est à-propos de connoître la nature des terres avec lesquelles elle peut être mêlée, afin de savoir quel fondant il sera à-propos d'y joindre pour en tirer le fer avec profit. En effet, si l'*ochre* est mêlée, par exemple, avec une terre calcaire, on sent qu'il sera bon de lui joindre une terre argilleuse, parce que la terre argilleuse se vitrifie avec la terre calcaire. *Voyez l'art.* FONDANT. Cette observation peut être utile, vû que l'*ochre* est la mine de fer la plus commune en France, & que l'on exploite le plus ordinairement; en effet, les *ochres* font des couches souvent très-considérables, & qui s'étendent dans un très-grand espace de terrein.

La substance que les Minéralogistes appellent *ochre de cuivre*, est un cuivre décomposé & produit par le vitriol cuivreux. Cette *ochre* est ouverte ou bleue; la premiere, s'appelle *vert de montagne*, la seconde, s'appelle *bleu de montagne*, & toutes deux sont comprises sous le nom de *chrysocolle*. *Voyez* ces différens articles.

Comme le zinc a aussi la propriété de se vitriolifer, on compte aussi une *ochre* de zinc, c'est la terre ou pierre calaminaire.

L'*ochre* qui est produite par le fer lorsqu'elle est bien pure, s'emploie dans la peinture pour les jaunes & pour les bruns; en faisant réverberer ces *ochres* sous une moufle, elles deviennent d'un rouge plus ou moins vif, suivant que l'*ochre* est plus ou moins mêlée avec des terres étrangeres, ou suivant que la partie ferrugineuse y domine; en essayant les *ochres* de nos pays de cette maniere, on verroit que souvent on fait venir de bien loin des couleurs que l'on pourroit se procurer à beaucoup moins de frais, sur-tout si on vouloit un peu examiner la terre. Le *giallolino* ou *jaune de Naple*, n'est autre chose que de l'*ochre*. L'*ochre de rue* est une *ochre* d'un jaune tirant sur le rouge: la couleur qu'on appelle *brun rouge*, est aussi une espece d'*ochre*. Quant à la terre d'ombre, on la regarde plutôt comme une terre bitumineuse, que comme de l'*ochre*.

Dans la Médecine, l'*ochre* comme toutes les substances ferrugineuses, est regardée comme déficcative & comme astringente. (—)

OCHRIDA, LAC D', (*Géog.*) lac de la Turquie en Europe, entre l'Albanie au couchant, & le Comenolitari au levant. Ce lac n'a qu'une demi-lieue de large sur dix lieues de long, & une seule ville du même nom, autrement dite *Giustandil*. Les anciens ont connu ce lac sous le nom de *lacus Lychnitus*.

OCHSENFURT, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Franconie, dans l'evêché de Wurtzbourg. Elle est sur le Mein, à 5 lieues S. E. de Wurtzbourg. *Long.* 27. 50. *lat.* 49. 40.

OCHUMS, (*Géog.*) riviere de la Mingrelie, qui, selon le pere Archange Lamberti, a deux sources dans le Caucase, & se jette dans la mer Noire.

OCHUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Asie dans la Bactriane, selon Ptolomée, *l. VI. c. xj.* Il en met sa source à 110. degrés de *long.* & 59 degrés de *lat.* Cette riviere se perd dans l'Oxus à 119 degrés de *long.* & 44 degrés 20' de *lat.* Strabon parle de ce fleuve d'une maniere inintelligible. Selon M. de Lisle, le Zotale est l'*Ochus* de Strabon. Arien parle de l'*Ochus*, montagne de la Perse proprement dite. (*D. J.*)

OCKER, L', (*Géog.*) riviere d'Allemagne en basse-Saxe, dans les états de la maison de Brunswick. Elle se perd dans l'Aller, environ trois lieues au-dessous de Gifhorn.

OCNUS, (*Littér.*) c'étoit un homme laborieux, dit Pausanias, qui avoit une femme fort peu ménagere; de sorte qu'elle dépensoit en un moment tout ce qu'il pouvoit gagner à la sueur de son visage. Dans le fameux tableau de Polignote, il est représenté assis, faisant une corde avec du jonc; une ânesse qui est auprès, mange cette corde à mesure, & rend inutile tout le travail du cordier. Ce tableau donna lieu à un proverbe chez les Grecs: pour dire, c'est bien de la peine perdue, on disoit, *c'est la corde d'Ocnus.* (*D. J.*)

OCOCOLIN, s. m. (*Hist. nat. Orn.*) perdrix de montagne, *perdix montana*, oiseau de la grosseur de la perdrix grise. Il a près de dix pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'au bout des ongles; la tête, la gorge & le haut du cou sont fauves; le bas du cou, la poitrine, la partie antérieure du ventre, les côtés du corps & les plumes du dessous de la queue ont une couleur de marron clair: celle des plumes du dos, du croupion, des épaules & du dessus de la queue est la même, excepté que le bord de chaque plume est brun; le bas-ventre & les jambes sont d'un fauve très-clair: la fausse aîle & les grandes plumes de l'aîle ont une couleur grise, mêlée de brun, à l'exception du bord extérieur qui a un peu de roussâtre. La queue est composée de vingt plumes; les six du milieu sont de couleur de marron, mêlée de brun, & à l'extrémité est un peu blanchâtre; les sept autres de chaque côté ont une couleur de marron clair. On trouve cette espece de perdrix sur les montagnes; elle descend quelquefois dans les plaines, & elle se mêle avec les perdrix grises. *Ornit. de* M. Brisson, *tom. I. Voyez* OISEAU.

OCOCOLIN *du Mexique*, perdrix de montagne du Mexique, *seu perdrix montana Hernaudezii.* Rai; cet oiseau est plus gros que la perdrix grise, il a un pié à neuf pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité des ongles. Les couleurs dominantes de cet oiseau sont le brun, le jaunâtre & le fauve mêlés ensemble. Il y a quelques plumes grises & blanches sur la tête & sur le cou, dont la couleur est fauve. Le dessus de la tête, la gorge & les côtés du corps ont des taches noires; la face intérieure des aîles est cendrée, & la face supérieure est grise, avec des taches blanches & des taches rousses. Le bec & les piés sont d'un rouge pâle. On trouve cet oiseau au Mexique. *Ornit. de* M. Brisson, *tom. I. Voy.* OISEAU.

OCOS, OQUA, *ou* OCQUE, (*Comm.*) poids de Turquie qui pese quatre cens dragmes, ou trois livres deux onces, poids de Marseille. Quarante-quatre *ocques*, & en quelques échelles du Levant, quarante-cinq, composent le quintal de Turquie de cent rottes ou rotons. *Voye* ROTTES, *Dictionn. de Comm.*

OCOSCOL, (*Hist. nat.*) nom d'un arbre qui croit en Amérique, dans la nouvelle Espagne. Ses feuilles ressemblent à celles du lierre; son écorce est grise & épaisse. Lorsqu'on y fait une incision, il en sort une substance résineuse, rougeâtre & transparente, qui est le liquidambar. *Voyez cet article.*

OCRA, (*Géog. anc.*) montagne qui fait partie des Alpes, & qui, selon Strabon, servoit de bornes entre les peuples Carni & le Norique. Ce sont aujourd'hui les Alpes entre Gorice, Lubach & Trieste.

OCREATULE, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par Llwyd à une pierre inconnue, semblable à la jambe d'un homme.

OCRICULUM, (*Géog. anc.*) ville qui étoit sur la voie Flaminienne & dans l'Apennin. Strabon, Tite-Live, *liv. XX. ch. xj.* Tacite, *liv. III. c. lxxviij.* Pline le jeune, *epist. xxv. l. VI.* & Ptolomée, *l. III. c. j.* en font mention. Le nom vulgaire est aujourd'hui *Ogricoli.*

OCRINUM, PROMONT[illegible] (*Géog. anc.*) promontoire de l'île d'Al[illegible], dont parle Ptolomée, *liv. II. ch. ij.* Quelques [illegible] que c'est aujourd'hui *Landsend*, & d'autres [illegible] *Lésard.*

OCTAETERID[illegible], (*Chronol.*) en grec ὀκταετηρίς, c'étoit [illegible], un *cycle* ou *terme de huit ans*, au bout [illegible] on ajoutoit trois mois lunaires. Ce cyc[illegible] usage, jusqu'à ce que Meton l'Athénien ré[illegible] calendrier, en inventant le nombre d'or, ou [illegible] dix-neuf ans. *Voyez* Potter *Archæol. græc. tom.* [illegible] (*D. J.*)

OCTAHEDRE, *ou* OCTAEDRE, s. m. nom qu'on donne *en Géométrie* à l'un des cinq corps réguliers, qui consiste en huit triangles égaux équilatéraux. *Voyez* CORPS RÉGULIER.

On peut regarder *l'octahedre* comme composé de deux pyramides quadrangulaires, qui s'unissent par leurs bases (*voyez* PYRAMIDE): ainsi on peut trouver la solidité de *l'octahedre* en multipliant la base quarrée d'une de ces pyramides par le tiers de sa hauteur, & en doublant ensuite le produit.

Le quarré du côté de *l'octahedre* est la moitié du quarré du diametre de la sphere circonscrite.

Euclyde a donné dans ses élémens une méthode pour inscrire un cube dans un *octahedre*. Le pere Lamy, dans ses *élémens de Géométrie*, ayant voulu résoudre ce problème d'une autre maniere qu'Euclyde, a commis un paralogisme. On en peut voir la preuve & le détail dans les *mémoires de l'académie de* 1726. M. de Mairan y prouve que le prétendu *octahedre* inscrit par le pere Lamy n'en est pas un, & fait sur cette matiere plusieurs autres remarques utiles & curieuses. (*E*)

Le cube inscrit par Euclyde a ses angles appuyés sur les faces de *l'octahedre*; le prétendu cube inscrit par le pere Lamy, a au contraire ses angles contigus aux angles de *l'octahedre*. M. de Mairan fait voir, & cela est très-facile, qu'on peut corriger le cube du pere Lamy, en laissant ses angles appuyés à ceux de *l'octahedre*, & qu'on peut d'ailleurs inscrire une infinité de cubes dans *l'octahedre* dont les angles seront placés sur les faces de *l'octahedre*, & placés dans une courbe. Ainsi M. de Mairan a non-seulement corrigé le pere Lamy, mais étendu la théorie d'Euclyde. (*O*)

OCTANT *ou* OCTILE, s. m. se dit *en Astronomie*, d'une espece d'aspect ou position de deux planetes, dans laquelle elles sont distantes l'une de l'autre de la huitieme partie d'un cercle, c'est-à-dire de 45 degrés. *Voyez* ASPECT.

On appelle aussi *octant* un instrument d'Astronomie qui renferme 45 degrés. *Voyez* INSTRUMENT DE M. HADLEY. (*E*)

On dit que la Lune est dans les *octans*, lorsqu'elle est à 45, 135, 225, 315 degrés du lieu du Soleil, c'est-à-dire à $45^{\circ} + 0$, ou $45^{\circ} + 90^{\circ}$, ou $45^{\circ} + 180$, ou $45 + 270$. C'est dans ces *octans* que l'inégalité découverte par Ticho, & appellée *variation*, est la plus grande qu'il est possible. En effet, cette inégalité est proportionnelle au sinus du double de la distance de la Lune au Soleil, qui dans les *octans* devient égal au sinus total. (*O*)

OCTAPLES, (*Litt. sacrée.*) les *octaples* étoient une espece de bible polyglotte d'Origene à huit colonnes. Elle contenoit 1°. le texte hébreu en caractere hébraïque; 2°. le même texte en caracteres grecs; 3°. la version d'Aquila; 4°. celle de Symmaque; 5°. celle des Septante; 6°. celle de Théodotion; 7°. celle qu'on appelloit *la cinquieme grecque*; 8°. enfin celle qu'on nommoit *la sixieme*. *Voyez* pour vous éclairer sur toutes les différentes versions des livres sacrés, rassemblées par ce pere de l'Eglise en plusieurs colonnes, *le mot* ORIGENE, HEXAPLES. *Critique sacrée.* (*D. J.*)

OCTATEUQUE, s. m. *en Théologie & en littérature sacrée*, signifie les huit premiers livres de l'ancien Testament, savoir, la Genese, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deuteronome, le livre de Josué, & le livre des Juges. Ce mot est formé du grec ὀκτὼ, *huit*, & τεῦχος, *livre*, *ouvrage*. *Voyez* BIBLE & PENTATEUQUE. Procope de Gaze a fait dix livres de commentaires sur *l'Octateuque*.

OCTAVA, subst. f. (*Hist. anc.*) le huitieme du grain des porteurs. Sous le triumvirat d'Antoine, d'Auguste & de Lépide, les affranchis étoient tenus de donner le huitieme de leurs revenus. Dans la suite, on exigea le même impôt de toutes les marchandises qui entroient. On appella les receveurs, *octavarii*, octaviarii. Les soldats qu'on assignoit à quelqu'un pour le défendre des insultes du peuple, s'appelloient aussi *octavarii*.

OCTA-

OCTAVANORUM COLONIA, (*Géog. ancien.*) c'est Fréjus, nommé en latin *Forum julium*, qui devint une colonie d'Octaviens, c'est-à-dire, de soldats d'Auguste, dont le nom étoit *Octave*. Cette ville étoit alors maritime. (*D. J.*)

OCTAVE, s. f. (*Hist. ecclés.*) se dit dans l'église romaine d'un espace de tems de huit jours destiné à la célébration d'une fête, dont on en répete en grande partie l'office; comme les hymnes, les antiennes, les versets, & toujours à matines une leçon relative à cette fête. L'office dans *l'octave* est ordinairement semi-double, excepté le huitieme & dernier jour, qu'on nomme proprement *l'octave*, où il est double majeur. Ainsi il y a *l'octave* de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, de la fête Dieu, de la dédicace, &c. *Voyez* DOUBLE, SEMI-DOUBLE, &c.

OCTAVE, se dit aussi d'une station de prédicateur qui prêche plusieurs sermons pendant *l'octave* de la fête-Dieu. Cette coutume a été établie en France, sur-tout depuis l'hérésie des sacramentaires, pour instruire les peuples plus particulierement sur le sacrement de l'Eucharistie, & les affermir dans la foi de la présence réelle. Ainsi l'on dit que tel prédicateur a prêché *l'octave* dans telle ville, telle cathédrale, telle paroisse.

OCTAVE, (*terme de Commerce.*) ce mot signifie la huitieme partie ou le demi-quart d'une aune: ainsi quand on dit qu'un taffetas est de cinq *octaves*, cela doit s'entendre qu'il a cinq huitiemes d'aune, ou une demi-aune demi-quart de large; qu'un autre est de trois *octaves*, cela veut dire qu'il est de trois huitiemes, ou d'un quart & demi d'aune de large. On se sert de ce terme *d'octave* pour distinguer les taffetas qui ont d'autres largeurs que la largeur ordinaire, qui est une demi-aune.

Octave se dit encore dans le commerce du change, d'un certain droit ou salaire qui se paye aux agens, ou courtiers de change, qui est de 2 sous 6 deniers, ou de la huitieme partie d'une livre tournois pour chaque fois cent livres contenus aux lettres & billets de change, ou autres papiers dont ils procurent la négociation; ce qui est à raison de vingt-cinq sous par mille livres. *Savari*. (*D. J.*)

OCTAVE, *en Musique*, est la plus parfaite des consonnances; c'est, après l'unisson, celui de tous les accords dont le rapport est le plus simple. L'unisson est en raison d'égalité, c'est-à-dire comme 1 à 1: *l'octave* est en raison double, c'est-à-dire comme 1 à 2, & ces deux accords ont entr'eux tant de conformité que dans l'harmonie on les prend presque indifféremment l'un pour l'autre.

Cet intervalle s'appelle *octave*, parce que, pour marcher diatoniquement d'un de ses termes à l'autre, il faut passer par sept degrés & faire entendre huit sons différens.

Voici les propriétés singulieres qui distinguent *l'octave* de tous les intervalles.

1°. L'*octave* renferme entre ses bornes tous les sons primitifs & originaux, ainsi après avoir établi un systême ou une suite de sons dans l'étendue d'une *octave*, si l'on veut prolonger cette suite, il faut nécessairement reprendre le même ordre dans une seconde *octave*, & de même pour une troisieme, & une quatrieme, où l'on ne trouvera jamais aucun son qui ne soit la replique de quelqu'un des premiers. Une telle série est appellée *échelle de musique*. *Voyez* ÉCHELLE & GAMME. C'est en vertu de cette propriété de l'*octave* qu'elle a été appellée *diapason* par les Grecs. *Voyez* DIAPASON.

2°. L'*octave* renferme encore toutes les consonnances & toutes leurs différences, c'est-à dire tous les intervalles simples, tant consonnans que dissonans, & par conséquent toute l'harmonie. Etablissons toutes les consonnances sur un même son fondamental & commun, nous aurons la table suivante,

$$\frac{120}{120},\ \frac{100}{120},\ \frac{96}{120},\ \frac{90}{120},\ \frac{80}{120},\ \frac{75}{120},\ \frac{72}{120},\ \frac{60}{120}$$

qui revient à celle-ci,

$$1\quad \frac{5}{6}\quad \frac{4}{5}\quad \frac{3}{4}\quad \frac{2}{3}\quad \frac{5}{8}\quad \frac{3}{5}\quad \frac{1}{2}$$

c'est-à-dire qu'on y trouve toutes les consonnances dans cet ordre, la tierce mineure, la tierce majeure, la quarte, la quinte, la sixte mineure, la sixte majeure, & enfin l'*octave*. Par où l'on voit que les consonnances simples sont toutes contenues entre l'*octave* & l'unisson: il y a même plus, car elles peuvent être entendues toutes à-la-fois dans l'étendue d'une *octave* sans aucun mélange de dissonnances. Formez à-la-fois quatre sons, *ut*, *mi*, *sol*, *ut*, en montant du premier *ut* à son *octave*, ils formeront entr'eux toutes les consonnances, & ne formeront nul autre intervalle. Prenez deux de ces sons comme il vous plaira, l'intervalle en sera toujours consonnant. C'est de cette union de toutes les consonnances que l'accord qui les produit s'appelle *accord parfait*. *Voyez* ACCORD.

3°. Tout son consonnant avec un des termes de l'*octave* est aussi consonnant avec l'autre: par conséquent tout intervalle dissonnant avec l'un est aussi dissonnant avec l'autre.

4°. Enfin l'*octave* a cette propriété plus singuliere encore que toutes les autres, de pouvoir être ajoutée à elle-même, c'est-à-dire doublée, triplée & multipliée à volonté sans changer de nature, & sans que le produit cesse d'être une consonnance.

Cette multiplication de l'*octave* est cependant bornée à notre égard par l'étendue de nos perceptions, & un intervalle de huit *octaves* excede déja cette étendue. *V.* SONS GRAVES, SONS AIGUS. Les *octaves* mêmes perdent quelque chose de leur harmonie en se multipliant, une triple *octave* commence déja à être moins agréable qu'une *octave* simple, une quatrieme *octave* moins qu'une triple, & enfin à la cinquieme *octave* la trop grande composition du rapport, & l'extrème distance des sons ôte presque tout son agrément à la consonnance.

C'est de l'*octave* qu'on tire la génération de tous les intervalles par des divisions & subdivisions harmoniques. Si vous divisez harmoniquement l'*octave* 3, 6, par le nombre 4, vous aurez d'un côté la quarte 3, 4, & de l'autre la quinte 4, 6.

Divisez de même la quinte 10, 15, harmoniquement par le nombre 12, vous aurez la tierce mineure 10, 12, & la tierce majeure 12, 15. Enfin divisez la tierce majeure 72, 90, encore harmoniquement par le nombre 80, vous aurez le ton mineur 72, 80, ou 9, 10, & le ton majeur 80, 90, ou 8, 9, &c.

Il faut remarquer que ces divisions harmoniques donnent toujours deux intervalles inégaux, dont le moindre est au grave & le plus grand à l'aigu. Que si l'on fait les mêmes divisions selon la proportion arithmétique, ce qui est encore plus facile, on aura le moindre intervalle à l'aigu & le plus grand au grave. Ainsi l'*octave* 2, 4, partagée arithmétiquement donnera d'abord la quinte 2, 3, au grave, puis la quarte 3, 4, à l'aigu; la quinte 4, 6, donnera premierement la tierce majeure 4, 5, puis la tierce mineure 5, 6, & ainsi des autres.

Le systême complet de l'*octave* est de cinq tons & deux semi-tons, formant entr'eux autant de degrés diatoniques sur les sept sons de la gamme jusqu'à l'*octave* du premier. Mais comme chaque ton peut se partager en deux semi-tons, la même *octave* se divise aussi chromatiquement en douze intervalles d'un semi-ton chacun formés pour douze sons différens, dont les sept précédens gardent leur nom, & les cinq autres prennent chacun le nom du son diatonique le plus voisin. *Voyez* ÉCHELLE.

Je ne parle point ici des *octaves* diminuées & superflues, parce que dans l'harmonie ni dans la mélodie les *octaves* ne s'alterent jamais.

Il est défendu en composition de faire deux *octaves* de suite entre différentes parties, sur-tout par mouvement semblable; mais cela est permis & même élégant fait à dessein & à propos dans toute la suite d'un air ou d'un trait de chant: c'est ainsi que dans plusieurs *concerts* toutes les parties prennent le *ripieno* par intervalles à l'*octave* ou à l'unisson. (*S*)

OCTAVIER, v. n. *en Musique*, quand on force le vent dans un instrument à vent, le son monte aussi-tôt à l'octave, c'est ce qu'on appelle *octavier*. En renforçant ainsi l'inspiration, l'air renfermé dans le tuyau & contraint par l'air extérieur, est obligé, pour céder à la vîtesse des oscillations, de se partager en deux colonnes égales, ayant chacune la moitié de la longueur du tuyau: & c'est ainsi que chacune de ces moitiés sonne l'octave du tout. Une corde de violoncelle *octavie* par un principe semblable, quand le coup d'archet est trop brusque ou trop voisin du chevalet. C'est un défaut dans l'orgue quand un tuyau *octavie*, cela vient de ce qu'il prend trop de vent. (*S*)

OCTAVINE, s. f. (*Musique.*) cet instrument de musique est une espece de petite épinette, qui, pour être transportée plus commodément, n'a que la petite octave, ou le petit jeu du clavecin. (*D. J.*)

OCTAVO, s. m. (*Comm. Monnoie.*) monnoie de cuivre qui a cours en Espagne. L'*octavo* ou *ochavo* vaut deux maravédis de Vellon, & il en faut dix sept pour une réale aussi de Vellon. Il y a des *octavos* de quatre ou de huit maravédis; mais on les appelle ordinairement les uns des *quartas*, & les autres des *doubles quartas*.

OCTAVUM, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique & siege épiscopal en Numidie. Il ne faut pas confondre celui-ci avec un autre siege épiscopal de même nom, situé dans la Byzacene. (*D. J.*)

OCTILE ou OCTANT, s. m. *terme d'Astrologie*, qui signifie l'aspect de deux planetes éloignées l'une de l'autre de 45 degrés, ou de la huitieme partie de la circonférence du zodiaque, c'est-à-dire d'un signe & demi. *Voyez* OCTANT & TRIOCTILE.

OCTIREME, *octoremis*, s. f. (*Marine des anc.*) bâtiment des anciens, selon les uns, à huit rangs de rames; & selon les autres, ou à huit rangs de rameurs, ou à huit rameurs sur chaque rame; car les sentimens des savans sont fort partagés; nous traiterons ailleurs cette matiere.

OCTOBRE, (*Calendrier de l'ancienne Rome.*) huitieme mois de l'année dans le calendrier de Romulus, & le dixieme dans celui de Numa; il a toujours gardé son premier nom, malgré les noms differens que le sénat & les empereurs romains lui ont voulu donner. En vain le sénat desira qu'on appellât ce mois *Faustinus*, en l'honneur de Faustine, femme de l'empereur Antonin. Commode ne réussit pas mieux en le nommant *Invictus*, ni Domitien en l'appellant *Domitianus*. Ce mois étoit sous la protection de Mars.

Le 4 *Octobre*, on faisoit la solemnité du *Mundus patens*.

Le 12 fut consacré par un autel à la Fortune de retour, *Fortunæ reduci*, pour flatter Auguste qui revenoit à Rome après avoir pacifié la Sicile, la Grece, la Syrie, l'Asie & les Parthes.

Le 13 arrivoit la fête *Fontinalia*, les Fontinales.

Le 15, on sacrifioit un cheval à Mars, nommé *October equus*.

Le 19, on selemnisoit dans les armées la fête nommée *Armilustrum*.

Le 28 & les suivans, se donnoient les jeux de la victoire, institués par Sylla.

On célébroit à la fin de ce mois les vortumnales & les jeux sarmatiques. (*D. J.*)

OCTOBRE, (*Calendrier des modernes.*) nom du dixieme mois de notre année. Il a 31 jours; & c'est le 23 que le Soleil entre dans le signe du Scorpion. Le nom d'*Octobre*, qu'il a vient de ce qu'il étoit le huitieme de l'année romaine, qui n'étoit composée que de dix. (*D. J.*)

OCTODORUM ou *OCTODURUS*, (*Géogr. anc.*) village dont parle Jules César *de bello Gallico, l. III. c. j.* & le donne au peuple *Veragri*. Sanson estime que c'est *Martigny* ou *Martignach*, comme disent les Allemands, sur les côtes de la Drance, qui tombe incontinent dans le Rhône. Ce lieu a été la capitale du bas Valois, comme Sion du haut Valois. *Voyez les mém. des Inscrip. tome XIV.* le plan d'un camp que Galba établit autrefois à *Octodurum*. Stewechius avoit tiré ce plan sur les lieux, & le fit le premier graver dans son commentaire sur Végece. (*D. J.*)

OCTOGENAIRE, adj. & subst. (*Gramm.*) qui a atteint l'âge de 80 ans, on dit *c'est un octogenaire*.

OCTOGESA, (*Géogr. anc.*) ancienne ville de l'Espagne Tarragonoise au pays des Ilergetes. César en parle *de bello civili, l. I. c. lxj.* M. de Marca pense qu'*Octogésa* devoit être au lieu où est aujourd'hui *Mequinensa* au confluent de la Segre & de l'Ebre: cette conjecture est des plus vraissemblables. (*D. J.*)

OCTOGONE, s. m. (*Géom.*) se dit en Géométrie d'une figure de huit côtés & de huit angles. *Voyez* FIGURE & POLYGONE.

Quand tous les côtés & les angles de cette figure sont égaux, on l'appelle *octogone* régulier ou *octogone* inscriptible dans un cercle. (*E*)

Le côté de l'*octogone* régulier est la corde de 45 degrés; or nommant 1 le rayon, le sinus de 45 degrés est $\sqrt{\frac{1}{2}}$, & la corde est $\sqrt{(\frac{1}{2} + [1 - \sqrt{\frac{1}{2}}]^2)} = \sqrt{(2 - \sqrt{2})}$. Par cette formule on peut calculer ou le côté d'un *octogone* dont le rayon est donné, ou le diametre d'un *octogone* dont on connoît le côté. Je me souviens d'avoir employé, il y a plus de 25 ans, cette derniere méthode pour trouver le diametre du grand bassin *octogone* du jardin des Tuileries, j'ai trouvé, s'il m'en souvient bien, par la mesure actuelle le côté de 77 piés, d'où j'ai connu le diametre de 32 à 33 toises; car les nombres précis ne sont plus présens à ma mémoire. On prétend que ce diametre est égal à la hauteur des tours de Notre-Dame, mais je le crois plus petit de quelques toises.

OCTOPHORE, s. m. (*Hist. anc.*) litiere portée par huit esclaves; elle étoit plus encore à l'usage des femmes que des hommes; on s'en se[illegible] la ville, quand on étoit indisposé, pour aller en [illegible], & en tout tems pour aller à la campagne.

OCTOPODE, [illegible] banniere des pape[illegible] guettes. *Voyez* [illegible]

OCTOST[illegible] bâtiment [illegible] colonnes; [illegible] de huit [illegible] sur une ligne droite, comme le temple [illegible] de Vitruve, & le portique du Panthéon [illegible] ou sur une ligne circulaire, comme le monoptere [illegible] ou temple d'Apollon Pythien à Delphes, & toute autre tour de dôme ayant huit colonnes en son pourtour. Le mot *octostyle* est dérivé de deux mots grecs, dont l'un signifie *huit*, & l'autre *colonne*.

OCTROI, s. m. (*Jurisprud.*) signifie *concession* de quelque grace ou privilege faite par le prince.

Les *octrois* ou deniers d'*octrois* sont des levées de certains droits en deniers, que le prince permet à des communautés de faire sur elles-mêmes pour leurs besoins & nécessités, comme pour les fortifications des villes, réparations des bâtimens, entretien du pavé, &c.

Ces *octrois* se levent sur la vente du vin, du charbon, du bois à brûler, & autres denrées & marchandises, selon ce qui a été *octroyé* par le prince.

Les deniers d'*octrois* & autres deniers communs & patrimoniaux des villes & communautés sont perçus par le receveur de la ville ou communauté.

Ces receveurs des *octrois* ont été érigés en titre d'office dans les villes par divers édits; on leur a aussi donné des contrôleurs, mais tous ces offices ont été supprimés & rétablis par divers édits: l'édit du mois de Juin 1725, qui les a rétablis, forme le dernier état; la ville de Paris a été exceptée de ces créations.

Les comptes des deniers d'*octrois* se rendent à la chambre des comptes. Sur les fonctions, créations & suppressions des receveurs des *octrois*, voyez *le Dictionnaire des arrêts* au mot *Octrois*.

OCTULAINS, (*Géog. anc.*) en latin *Octulani*, anciens peuples d'Italie dans le Latium, & l'un de ceux qui avoient part à la distribution des viandes sur le mont Albano, selon Pline, *l. III. c. v.* (*D. J.*)

OCTUPLE, adj. (*Gramm.* & *Arith.*) qui est huit fois plus grand.

OCULAIRE, adj. *en Anatomie*, qui appartient à l'œil. Nerfs *oculaires* communs, nerfs *oculaires* externes. *Voyez* MOTEURS.

OCULAIRE, s. m. (*Dioptr.*) on appelle ainsi celui des verres d'une lunette, ou d'un microscope qui est tourné vers l'œil. *Voyez* LUNETTE, MICROSCOPE, TELESCOPE, &c. voyez *aussi* OBJECTIF. (*O*)

OCULAIRE, *pierre*, (*Hist. nat.*) *lapis ocularis*. Mercati a donné ce nom à une espece d'opercule de coquille qui est l'*umbilicus maximus*.

Les anciens semblent aussi avoir donné indifféremment le nom de *pierres oculaires* à toutes le pierres dans lesquelles ils trouvoient ou croyoient trouver la ressemblance d'un œil. Les pierres qu'ils nommoient *lapides ocellati*, paroissent n'avoir été que des boules avec lesquelles les enfans jouoient comme les nôtres font avec les gobilles. (—)

OCULATION, s. f. (*Jardinage.*) c'est l'action d'ébourgeonner ou d'ôter les bourgeons inutiles des plantes, & sur-tout de la vigne: ce mot vient d'*oculus*, qui veut dire *œil* ou *bourgeon*. (*K*)

OCULÉE, PIERRE, (*Hist. nat.*) *lapis oculatus*, nom donné par Mercati à une pierre formée par l'assemblage d'un grand nombre de petits cailloux, telles que les pierres que les Anglois nomment *pudding*; ce nom vient, suivant toute apparence, des cailloux ronds & roulés, renfermés dans cette pierre, qui ressemblent à des yeux. *Voyez* Mercati, *Metallotheca*.

OCULISTE, s. m. chirurgien qui s'applique particulierement à toutes les maladies des yeux, *ocularius chirurgus*, *ophthalmiater*.

Dans les statuts des Chirurgiens de Paris il y a un article qui porte, que ceux qui voudront être reçus pour exercer seulement la partie de la Chirurgie qui concerne la vûe, subiront un examen, dans lequel ils seront interrogés sur la théorie & sur la pratique, & qu'ils auront le titre d'*expert pour les yeux*, sans pouvoir y joindre celui de *chirurgien*.

Celui qui se destine aux maladies des yeux devroit néanmoins avoir toutes les connoissances qu'on exige dans les autres Chirurgiens, car les maladies sont presque toutes les mêmes, c'est les lieux qu'elles occupent qui en fait la différence: l'inflammation de l'œil n'est pas d'une autre nature que l'inflammation du foie & des

pou-

positions. Les principes généraux sont les mêmes, il faut seulement en faire des applications particulieres aux différentes parties, & les maladies y ont des symptômes relatifs aux fonctions lésées. On ne peut guère attendre de grands progrès de ceux qui se sont livrés spécialement à un genre d'exercice, sans avoir puisé dans les sources de l'art les grands principes qui doivent les diriger: le public qui n'est pas au fait des choses, croit aisément qu'un homme qui s'applique uniquement à la connoissance des maladies d'un organe doit avoir des lumieres supérieures à un autre, & cela seroit vrai s'il étoit d'ailleurs profondément instruit des principes de l'art. Mais souvent on ne choisit une partie que par l'incapacité où l'on se sent de s'adonner à l'exercice complet de l'art: il est certain que les auteurs qui ont le mieux traité des maladies des yeux, étoient les chirurgiens également versés dans la connoissance de toutes les maladies, & qui pratiquoient distinctement toutes les grandes opérations de la Chirurgie: parmi les anciens, *Guillemeau*, éleve d'Ambroise Paré, & premier chirurgien du roi après son maître. Au commencement de ce siecle, Antoine Maître Jean, chirurgien à Mery-sur-Seine, qui termine son traité des maladies de l'œil, le plus estimé que nous ayons, par ces mots ..... „ le fais que la plûpart „ des chirurgiens négligent de s'appliquer aux maladies „ des yeux, parce qu'elles sont si nombreuses qu'on s'en „ est fait un monstre, & que l'on croit qu'elles demandent „ dent toute l'application d'un homme, & une adresse „ toute singuliere pour exécuter toutes les opérations qui „ leur conviennent. Il n'est rien de tout cela; elles sont „ nombreuses à la vérité, mais elles sont très-faciles à „ apprendre à un chirurgien déja éclairé dans sa profession: elles n'ont point d'autres regles pour leur traitement que celles que l'on suit pour traiter les autres „ maladies, pourvû seulement qu'on ait égard à la nature de l'œil: & il n'est besoin que d'une adresse médiocre & d'un peu de jugement pour en faire les plus „ difficiles opérations „. Voilà l'avis d'un très-habile *oculiste* sur un point où il ne doit pas être suspect. Il pouvoit mettre à un très-haut degré d'estime les talens nécessaires pour exercer convenablement cette partie de l'art, & personne n'avoit plus mérité d'en être cru sur sa parole. Il a été excellent *oculiste*, parce qu'il étoit très-bon chirurgien, & personne n'ignore que les opérations les mieux concertées de la chirurgie oculaire, sont dûes à des chirurgiens qui n'en ont point fait leur capital: la fistule lacrymale par M. Petit, la cataracte dont M. Chery a connu la possibilité de l'extraction, pratiquée si heureusement de nos jours par M. Daviel, &c. (*Y*)

Voici la notice des auteurs qu'un bon *oculiste* doit connoître.

Anel, Méthode pour guérir les fistules lacrymales, *Turin* 1713 & 1714, *in*-4°. *Item*, Dissertation sur la nouvelle découverte de l'hydropisie du conduit lacrymal, *Paris* 1716, *in*-12.

Aquapendente (Hyeronimus Fabricius ab), *Tractatus de oculo visus organo*, Patav. 1601, *fol.* Francof. 1605, 1613, *fol.* & dans ses ouvrages anatom. & physiol. *Lips.* 1687, *fol. cum Albini præfatione*, L. B. 1738, *fol.*

Bailly, *on the preservation of the Sight*. London, 1580, *in*-12.

Banister (Richard), Traité des yeux, contenant la connoissance & la cure de onze cens treize maladies, auxquelles cette partie & les paupieres sont sujettes. *Londres*, 1622, *in*-4°. *en anglois*.

Bartisch, des maladies des yeux. *Dresde* 1583, *fol. fig. en allemand*.

Beddevole, remarques sur les yeux des oiseaux. *Geneve* 1680, *in*-8°.

Beneventus Hierosolimitanus, *de oculis, eorumque ægritudinibus & curis*. Venetiis 1550, *in fol.* & *in*-4°.

Boyle, *a disquisition about the final causes of natural things*, &c. *with some uncommon observations about vitiated sight*. Lond. 1687, *in*-8°, rare.

Brisseau, de la cataracte & du glaucome. *Paris* 1709, *in*-12. *fig.*

Briggs (Guillelm.) *ophthalmographia*. Cantabridgiæ 1675, *in*-8°. Il y donne une exacte description de l'œil avec la méthode de le disséquer.

Burgos (Joh. de), *de pupillà oculi*. Rome 1543, *in*-8°. Le P. Paul, Fra Paolo, beau génie, est le premier, pour le dire en passant, qui ait observé la contraction & la dilatation de la prunelle de l'œil.

Burrhus (Joseph Frider.) *epistola de artificio humores oculorum restaurandi*. Hafn. 1669, *in*-4°.

Carcanus (Joh. Bapt.) *de cordis vasorum in fœtu*, & *de unifulis palpebrarum & oculorum*. Ticini 1574, *in*-8°.

Cocchi (Anton.) *epistola ad Morgagnum de lente crystallinâ oculi humani, verâ suffusionis sede*. Romæ 1721, *in*-8°.

Goward (Guillelm.) *ophthalmomiatria, sive oculorum medela*. London. 1706, *in*-8°.

Dubois, des maladies qui arrivent à l'œil, & des remedes les plus convenables pour les guérir sans opération manuelle. *Paris* 1733, *in*-12.

Frederici (Petri) *tractatus de oculis*. Lips. 1576, *in*-8°.

Guenellonii *epistola ad D. Carletonum*, &c. *de anatome oculorum*, &c. Amstæl. 1686, *in*-8°.

Heisteri (Laurent.) *de cataractâ, glaucomate, & amaurosi*. Altorf. 1713, *in* 8°.

Henricus (Joh.) *de morbis oculorum, aurium, nasi, dentium*. Antverp. 1608, *in*-4.

Hodierna (Joh. Bapt.) *de oculo muscæ*. Panormi 1644, *in*-4°. cet ouvrage rare est fort bon.

Haferus (Thobias), *de ophthalmia tractatus*. Basileæ 1653, *in*-8°.

Horius (Jacobus), *de circulari humorum motu in oculis*, Lugd. Bat. 1740, *cum fig.* c'est un bon ouvrage.

Huyghens (Chrétien), *opera varia*. Lugd. Bat. 1682, *in*-4°. & *opera reliqua*. Amstæl. 1728, 2 *vol. in*-4°.

Kennedy, *ophthalmographia*, &c. Lond. 1713, *in*-8°. en anglois.

Maître Jean (Antoine), des maladies de l'œil. *Troyes* 1707, *in*-4°. *prem. édit.* c'est le meilleur auteur sur cette matiere.

Manulphi (Johannis) *tractatus de febre & lacrymis*. Romæ 1618, *in*-8°.

Marini (Girol.) pratique des opérations chirurgicales sur les yeux, & dans la lithotomie. *Rome* 1723, *in*-8°. en Italien.

Michael (Joh.) *oculi fabrica, actio, usus*, &c. Lugd. Bat. 1605, *in*-8°.

Monavius (Frider.) *elenchus affectuum ocularium*, Gryphiswaldiæ 1644, *in*-4°, 1654, *in*-4°.

Moulins (Antoine) *a relation of new anatomical observations in the eyes of animals*. Lond. 1682, *in*-4°. c'est un ouvrage très-curieux.

Newton (le chev. Isaac), optique, livre immortel.

Petit (le médecin), lettre où l'on démontre que le crystallin est fort près de l'uvée, avec de nouvelles preuves concernant l'opération de la cataracte. *Paris* 1729, *in*-4°. rare & curieuse.

Pananousali de Baldac, *liber de præparationibus rerum quæ ad oculos medicinas faciunt*. Venet. 1500, *in-fol.*

Plempii (Vopisc. Fortun.) *ophtalmographia*. Lovani 1648, *fol.* il a fait sa réputation par cet ouvrage.

Read (Guillelm.) *on the diseases of the eyes*. Lond. 1704, *in*-8°.

Ruschius (Joh. Bapt.) *de visus organo, libri quatuor*. Pisis, 1631, *in*-4°.

Scheihammeri (Christoph.) *ophthalmographia & opsioscopia*, &c. Jenæ 1640, *in*-4°.

Severus (Nicolaus), *observationes anatomicæ de glandulis oculorum, novisque eorum vasis*. Hafniæ 1664, *in*-4°.

Taylor (Joh.) *of the cataract and glaucoma*. London 1736, *in*-8°. *Item*, le méchanisme du globe de l'œil, *Paris* 1738, opérateur adroit & charlatan habile.

Trinchusii, *dissertatio de cæcis sapientiâ & eruditione claris*. Jenæ 1672, *in* 4°. c'est un ouvrage pour les Littérateurs.

Varolius (Constantius), *de nervis opticis*. &c. Francof. 1591, *in*-8°.

Woolhouse, *dissertationes de cataractâ & glaucomate*, Francof. 1719, *in* 8°.

Yves (Saint) traité des maladies des yeux. *Paris* 1722, *in*-8°.

Zahn, *oculus artificialis teledioptricus*, &c. Noримb. 1722, *in-fol. fig.*

The perfect oculist. 1603, *in*-8°. par un anonyme.

A tous ces traités particuliers il faut joindre les observations qui se trouvent éparses dans les Mémoires de l'académie des Sciences, les Transactions philosophiques, le Recueil d'Edimbourg, les Actes des curieux de la nature, & autres ouvrages de ce genre.

Boerhaave avoit donné dans des leçons publiques un traité sur la structure de l'œil, & ses principales maladies; c'est un morceau précieux que messieurs Van-Swieten & Tronchin pourroient mettre au jour. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

OCULO-MUSCULAIRES COMMUNS. }
OCULO-MUSCULAIRES EXTERNES. } *Voyez* MOTEURS.

OCULUS BELI ou *OCULUS SOLIS*, (*Hist. Botan.*) *Voyez* ŒIL DE CHAT.

Oculus mundi. *Voyez* Œil du monde.

Oculus maris ou *Oculus veneris*, nom d'une coquille que l'on connoît mieux sous le nom d'*umbilicus veneris*.

Oculus christi, (*Botan.*) espece d'astérisque, nommé par Tournefort *asteriscus annuus*, *foliis ad florem rigidis*. *Voyez* Asterisque.

On le cultive quelquefois dans les jardins à cause de sa fleur ronde, radiée & de couleur jaune, qui sert à embellir les parterres; mais l'astérisque préférable pour ce dessein est l'espece qui fleurit la plus grande partie de l'année, & que Tournefort appelle *asteriscus maritimus*, *perennis*, *patulus*. (*D. J.*)

OCYMOPHILLON, s. m. (*Botan.*) nom donné par Bauxbaum à un nouveau genre de plante dont voici les caracteres. La fleur est sans pétale; elle porte sur un embrion qui devient ensuite un vaisseau séminal, oblong quadrangulaire, divisé en quatre loges, qui contiennent des graines arrondies & très-petites. Les feuilles de ce genre de plante sont semblables à celles du basilique, *ocymum*, d'où lui vient son nom. Elle croît dans les lieux humides. Bocconé la décrit sous le nom impropre de *glaux*, en l'appellant la grande *glaux* de marais, à fleur jaune. *Act. petropol vol. IV. pag.* 421.

OCYMUM, s. m. (*Botan.*) genre de plante que nous appellons en françois *basilic*, & c'est sous ce nom que vous la trouverez caractérisée. Tournefort en compte dix-neuf especes, & Boerhaave vingt-quatre; elles possedent une qualité balsamique & tempérée.

OCZAKOW, (*Géog.*) ville forte de Turquie, dans la Bessarabie, capitale d'un pays de même nom, & fameuse par la bataille de 1644: c'est où sont les galeres turques qui gardent l'embouchure du Niéper contre les courses des Cosaques. Elle est défendue par plusieurs châteaux, & est à 126 lieues S. O. de Bialogrod, 164 N. E. de Constantinople. *Long.* 47. 35 *lat.* 46. 30.

La ville d'*Oczakow*, nommée par les Turcs *Dsjan-Crimenda*, est située à l'embouchure du Borysthène qui s'y jette dans la mer Noire; on nommoit autrefois cette ville *Obie* ou *Miletopole*, & elle étoit alors le centre du commerce des Milésiens avec les peuples septentrionaux de ces quartiers.

Le pays d'*Oczakow* est séparé de la Tartarie crimée par le Borysthène; il a l'Ukraine au N. O. la mer Noire au S. E. le Budziac au S. O. & la Moldavie au couchant. (*D. J.*)

O D

ODA, s. f. *terme de relation*, chambre, classe des pages du grand-seigneur dans le serrail: voici ce qu'en dit du Loir.

Les pages du grand-seigneur sont divisés en cinq classes, qui font autant de chambres appellées *oda*. La premiere plus basse en dignité porte la qualité de *grande*, pour le nombre de ceux qui la composent: ce sont les plus jeunes à qui on enseigne à lire & à écrire, à bien parler les langues, qui sont la turque pour ce monde, l'arabe pour le paradis, & la persane pour l'enfer, à cause, disent les Turcs, de l'hérésie de la nation qui la parle.

La seconde s'appelle *la petite oda*, où depuis l'âge de 14 ou 15 ans, jusqu'à 20 ou environ, ils sont exercés aux armes, à piquer des chevaux, à l'étude des sciences dont les Turcs ont quelque teinture, comme est l'Arithmétique, la Géométrie & l'Astrologie. Dans chacune de ces chambres il y a un page de la chambre privée, qui leur commande.

La troisieme chambre nommée *kilan-oda*, comprend bien deux cens pages, qui outre leurs exercices ordinaires sont commandés par le kilerdgibachi, pour le service de la sommèlerie & de la fruiterie.

La quatrieme n'en a que vingt-quatre, qui sous le khazinédar-bachi, ont soin du trésor qui est dans l'appartement du grand-seigneur, où ils n'entrent jamais avec des habits qui aient des poches.

La cinquieme chambre appellée *has-oda*, c'est-à-dire *classe privée*, est composée de quarante pages qui servent à la chambre du prince.

Toutes les nuits un nombre fixe de pages de ces chambres sont de garde, quand leur prince est couché; ils sont posés en divers endroits, les uns plus près de lui que les autres, selon le degré de leur chambre; & ceux qui sont de la chambre privée les commandent. Ils prennent garde aussi que la lumiere, qu'ils tiennent toujours dans sa chambre, ne lui donne point dans les yeux, craignant qu'il ne s'éveille; & s'ils le voient travaillé de quelque songe qui l'inquiette [illegible] en avertissent l'aga pour qu'il le [illegible]

ODABACHI ou OD[illegible] est un officier de l'ar[illegible] près à ce que nous [illegible] ou *sergent* [illegible] un *caporal*.

Les simples [illegible] lorsqu'ils ont [illegible] années, sont avancés, [illegible] lars; de biquelars ils sont faits *odaba*[illegible], caporaux de compagnie, ou chefs de cer[illegible] dont le nombre n'est pas fixé étant quelquefo[illegible] dix hommes, quelquefois de vingt.

Leur paye est de six doubles par mois, & ils portent pour marque distinctive un grand feutre, large d'un pié & encore plus long que large, qui pend par derriere, & orné par devant de deux grandes plumes d'autruches.

L'*odabachi* est proprement un chef de chambrée des janissaires, comme le porte son nom composé de deux mots turcs savoir, *oda*, chambre, & *bachi*, chef. Lorsque les janissaires entrent pour la premiere fois dans cette chambre, l'*odabachi* les frappe sur le cou, & leur fait baisser la tête pour preuve de l'obéissance à laquelle ils sont engagés. Ils ne peuvent s'absenter sans sa permission, & lorsqu'ils négligent de la lui demander, il leur fait donner par le cuisinier de la chambrée des coups de baguette sur les fesses & non sur les piés, afin de ne pas les mettre hors d'état de marcher où le bien du service le requiert. S'ils commettent quelque crime grave, il les fait étrangler mais secretement, & jetter leurs corps dans la mer. Que s'il est forcé de rendre leur punition publique, il doit auparavant les dégrader de leur qualité de janissaire, ce qui se fait en mettant en pieces le collet de leur habit. Guer, *mœurs des Turcs*, *tome II.*

On donne encore en Turquie le nom d'*odabachi* au directeur de chaque chambre des ichoglans ou pages du grand-seigneur. Il veille à leur conduite, à leurs exercices, & les fait châtier lorsqu'il leur échape quelque faute.

ODAGLANDARI, s. m. (*Hist. mod. terme de relation.*) on écrit aussi *odaglandari*, *odaglandari*, *oddoglandari*. Ce sont les pages de la cinquieme chambre ou *oda*, *voyez* Oda.

Ces pages sont au nombre de quarante qui servent à la garderobe du grand-seigneur. Ils ont dix aspres par jour, bouche à cour, & deux habits de velours, satin ou damas, tous les ans. Vigenere, *illustrat. sur chalcondyle*, *p.* 559. (*D. J.*)

ODALIQUES ou ODALISQUES, s. f. (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme en Turquie les simples favorites du grand-seigneur, renfermées dans le serrail pour servir à ses plaisirs. Elles y sont gardées par des eunuques, & occupent chacune un appartement où elles sont servies par des femmes. Les *odaliques* qui n'ont eu que des filles, ont la liberté de sortir & de se marier à qui il leur plaît; mais celles qui ont donné des fils au grand-seigneur, & sont arrivées par-là au titre d'*asekis*, sont renvoyées dans le vieux serrail quand le sultan se dégoûte d'elles, & n'en sortent jamais à-moins que leur fils ne monte sur le trône, & pour-lors on les nomme *valide* ou *sultane-mere*. Ce mot *odalique* vient d'*oda*, qui en turc signifie une *chambre*, parce que toutes ces femmes sont logées séparément. C'est entre elles à qui employera le plus de manege pour plaire au sultan, & d'intrigues pour supplanter ses rivales.

ODAXISME, (*Médecine.*) mot grec dérivé de ὀδάξω, *je mords*, & employé par différens auteurs pour désigner une *sensation* desagréable plus forte que la démangeaison, & fort analogue à celle qui est l'effet d'une *morsure*. C'est dans ce sens général que Vanhelmont l'emploie; Dioscoride l'applique aussi à une affection des reins où le malade ressentoit cette espece de douleur, il dit qu'alors les reins étoient ὀδαξώμενοι, *comme mordus*. Hippocrate, suivi en cela par le plus grand nombre de médecins, restreint le nom d'*odaxisme* à cette démangeaison vive & quelquefois douloureuse que les enfans éprouvent aux gencives, lorsqu'elles sont un peu percées & déchirées par les dents qui font effort pour sortir: *pendant la dentition*, dit-il, *non seulement il y a* odaxisme, *mais encore il survient des convulsions*, &c. *aphorism.* 25. *lib. III.* d'où il paroît que ce mot seul signifie une *affection des gencives*, que presque tous les auteurs ont rendu par *démangeaison*.

ODE, s. f. (*Poësie lyriq.*) Dans la poësie grecque & latine, l'*ode* est une piece de vers qui se chantoit, & dont la lyre accompagnoit la voix. Le mot *ode* signifie *chant chanson*, *hymne*, *cantique*.

Dans la poësie françoise, l'*ode* est un poëme lyrique, composé d'un nombre égal de rimes plates ou croisées & qui

qui ſe diſtingue par ſtrophes qui doivent être égales entr'elles, & dont la premiere fixe la meſure des autres.

L'ode avec plus d'éclat, & non moins d'énergie,
Elevant juſqu'au ciel ſon vol ambitieux,
Entretient dans ſes vers commerce avec les dieux;
. . . .
Chante un vainqueur poudreux au bout de la carriere;
Mene Achille ſanglant au bord du Simoïs,
Ou fait fléchir l'Eſcaut ſous le joug de Louis;
. . . .
Son ſtyle impétueux ſouvent marche au haſard,
Chez elle un beau deſordre eſt un effet de l'art.

C'eſt M. Boileau qui parle & qui dans ſes beaux vers ſi dignes de la ſublime matiere qu'il traite, donne ſur cette eſpece de poéſie des préceptes excellens qu'il a eſſayé de pratiquer lui-même avec aſſez peu de ſuccès.

Comme l'*ode* eſt une poéſie faite pour exprimer les ſentimens les plus paſſionnés, elle admet l'enthouſiaſme, le ſublime lyrique, la hardieſſe des débuts, les écarts, les digreſſions, enfin, le deſordre poétique. Nous pouvons en croire Rouſſeau ſur ce ſujet: écoutons-le.

Si pourtant quelque eſprit timide
Du Pinde ignorant les détours,
Oppoſoit les regles d'Euclide
Au deſordre de mes diſcours;
Qu'il ſache qu'autrefois Virgile
Fit même aux Muſes de Sicile
Approuver de pareils tranſports;
Et qu'enfin cet heureux délire
Des plus grands maîtres de la lyre
Immortaliſe les accords.

L'enthouſiaſme ou fureur poétique eſt ainſi nommée, parce que l'ame qui en eſt remplie eſt toute entiere à l'objet qui le lui inſpire. Ce n'eſt autre choſe qu'un ſentiment quel qu'il ſoit, amour, colere, joie, admiration, triſteſſe, &c. produit par une idée.

Ce ſentiment n'a pas proprement le nom d'*enthouſiaſme*, quand il eſt naturel, *c'eſt-à-dire*, qu'il exiſte dans un homme qui l'éprouve par la réalité même de ſon état; mais ſeulement quand il ſe trouve dans un artiſte, poëte, peintre, muſicien, & qu'il eſt l'effet d'une imagination échauffée artificiellement par les objets qu'elle ſe repréſente dans la compoſition.

Ainſi l'enthouſiaſme des artiſtes n'eſt qu'un ſentiment vif, produit par une idée vive, dont l'artiſte ſe frappe lui-même.

Il eſt auſſi un enthouſiaſme doux qu'on éprouve quand on travaille ſur des ſujets gracieux, délicats, & qui produiſent des ſentimens forts, mais paiſibles.

Le ſublime qui appartient à l'*ode* eſt un trait qui éclaire ou qui brûle. Voici comment il ſe forme, dit l'auteur des Beaux-Arts réduits au même principe.

Un grand objet frappe le poëte: ſon imagination s'éleve & s'allume: elle produit des ſentimens vifs qui agiſſent à leur tour ſur l'imagination & augmentent encore ſon feu. De-là les plus grands efforts pour exprimer l'état de l'ame: de-là les termes riches, forts, hardis, les figures extraordinaires; les tours ſinguliers. C'eſt alors que les prophetes voient les collines du monde qui s'abaiſſent ſous les pas de l'éternité; que la mer fuit; que les montagnes treſſaillissent. C'eſt alors qu'Homere voit le ſigne de tête que Jupiter fait à Thétis, & le mouvement de ſon front immortel qui fait balancer l'univers.

Le ſublime de l'*ode* conſiſte donc dans l'éclat des images & dans la vivacité des ſentimens. C'eſt cette vivacité qui produit la hardieſſe des débuts, les écarts, les digreſſions & le deſordre lyrique, dont nous allons maintenant parler.

Le début de l'*ode* eſt hardi, parce que quand le poëte ſaiſit ſa lyre, on le ſuppoſe fortement frappé des objets qu'il ſe repréſente. Son ſentiment éclate, part comme un torrent qui rompt ſa digue: & en conſéquence il n'eſt guere poſſible que l'*ode* monte plus haut que ſon début; mais auſſi le poëte, s'il a du goût, doit s'arrêter préciſément à l'endroit où il commence à deſcendre.

Les écarts de l'*ode* ſont une eſpece de vuide entre deux idées, qui n'ont point de liaiſon immédiate. On ſait quelle eſt la viteſſe de l'eſprit. Quand l'ame eſt échauffée par la paſſion, cette viteſſe eſt incomparablement plus grande encore. La fougue preſſe les penſées & les précipite: & comme il n'eſt pas poſſible de les exprimer toutes, le poëte ſeulement ſaiſit les plus remarquables, & les exprimant dans le même ordre qu'elles avoient dans ſon eſprit, ſans exprimer celles qui leur ſervoient de liaiſon, elles ont l'air d'être diſparates & découſues. Elles ne ſe tiennent que de loin, & laiſſent par conſéquent entr'elles quelques vuides qu'un lecteur remplit aiſément, quand il a de l'ame & qu'il a ſaiſi l'eſprit du poëte.

Les écarts ne doivent ſe trouver que dans les ſujets qui peuvent admettre des paſſions vives, parce qu'ils ſont l'effet d'une ame troublée, & que le trouble ne peut être cauſé que par des objets importans.

Les digreſſions dans l'*ode* ſont des ſorties que l'eſprit du poëte fait ſur d'autres ſujets voiſins de celui qu'il traite, ſoit que la beauté de la matiere l'ait tenté, ou que la ſtérilité de ſon ſujet l'ait obligé d'aller chercher ailleurs dequoi l'enrichir.

Il y a des digreſſions de deux ſortes: les unes qui ſont des lieux communs, des vérités générales, ſouvent ſuſceptibles des plus grandes beautés poétiques; comme dans l'*ode* où Horace, à-propos d'un voyage que Virgile fait par mer, ſe déchaîne contre la témérité ſacrilege du genre humain que rien ne peut arrêter. L'autre eſpece eſt des traits d'hiſtoire ou de la fable, que le poëte emploie pour prouver ce qu'il a en vûe. Telle eſt l'hiſtoire de Regulus, & celle d'Europe dans le même poëte. Ces digreſſions ſont plus permiſes aux lyriques qu'aux autres, pour la raiſon que nous avons dite.

Le deſordre poétique de l'*ode* conſiſte à préſenter les choſes bruſquement & ſans préparation, ou à les placer dans un ordre qu'elles n'ont pas naturellement: c'eſt le deſordre des choſes. Il y a celui des mots d'où réſulte des tours qui, ſans être forcés, paroiſſent extraordinaires & irréguliers.

En général les écarts, les digreſſions, le deſordre, ne doivent ſervir qu'à varier, animer, enrichir le ſujet. S'ils l'obſcurciſſent, le chargent, l'embarraſſent, ils ſont mauvais. La raiſon ne guidant pas le poëte, il faut au-moins qu'elle puiſſe le ſuivre: ſans cela l'enthouſiaſme n'eſt qu'un délire, & les égaremens qu'une folie.

Des obſervations précédentes, on peut tirer deux conſéquences.

La premiere eſt que l'*ode* ne doit avoir qu'une étendue médiocre. Car ſi elle eſt toute dans le ſentiment, & dans le ſentiment produit à la vûe d'un objet, il n'eſt pas poſſible qu'elle ſe ſoutienne long-tems: *animorum incendia*, dit Ciceron, *celeriter extinguuntur*. Auſſi voit-on que les meilleurs lyriques ſe contentent de préſenter leur objet ſous les différentes faces qui peuvent produire ou entretenir la même impreſſion; après quoi ils l'abandonnent preſqu'auſſi bruſquement qu'ils l'avoient ſaiſi.

La ſeconde conſéquence eſt qu'il doit y avoir dans une *ode*, unité de ſentiment, de même qu'il y a unité d'action dans l'épopée & dans le drame. On peut, on doit même varier les images, les penſées, les tours, mais de maniere qu'ils ſoient toûjours analogues à la paſſion qui regne: cette paſſion peut ſe replier ſur elle-même, ſe développer plus ou moins, ſe retourner; mais elle ne doit ni changer de nature, ni céder ſa place à une autre. Si c'eſt la joie qui a fait prendre la lyre, elle pourra bien s'égarer dans ſes tranſports, mais ce ne ſera jamais en triſteſſe: ce ſeroit un défaut impardonnable. Si c'eſt par un ſentiment de haine qu'on débute, on ne finira point par l'amour, ou bien ce ſera un amour de la choſe oppoſée à celle qu'on haïſſoit: & alors c'eſt toûjours le premier ſentiment qui eſt ſeulement déguiſé. Il en eſt de même des autres ſentimens.

Il y a des *odes* de quatre eſpeces. L'*ode ſacrée* qui s'adreſſe à Dieu, & qui s'appelle *hymne* ou *cantique*. C'eſt l'expreſſion d'une ame qui admire avec tranſports la grandeur, la toute-puiſſance, la ſageſſe de l'Etre ſuprème, & qui lui témoigne ſon raviſſement. Tels ſont les cantiques de Moïſe, ceux des prophetes, & les pſeaumes de David.

La ſeconde eſpece eſt des *odes* héroïques, ainſi nommées, parce qu'elles ſont conſacrées à la gloire des héros. Telles ſont celles de Pindare ſur-tout, quelques-unes d'Horace, de Malherbe, de Rouſſeau.

La troiſieme eſpece peut porter le nom d'*ode* morale ou philoſophique. Le poëte frappé des charmes de la vertu ou de la laideur du vice, s'abandonne aux ſentimens d'amour ou de haine que ces objets produiſent en lui.

La quatrieme eſpece naît au milieu des plaiſirs, c'eſt l'expreſſion d'un moment de joie. Telles ſont les *odes* anacréontiques, & la plûpart des chanſons françoiſes.

La forme de l'*ode* eſt différente ſuivant le goût des peuples où elle eſt en uſage. Chez les Grecs elle étoit ordinairement partagée en ſtances, qu'ils appelloient *ſtrophes*, &c.

Alcée, Sapho, & d'autres lyriques, avoient inventé avant Pindare d'autres formes, où ils mêloient des vers de différentes especes, avec une symmétrie qui revenoit beaucoup plus souvent. Ce sont ces formes qu'Horace a suivies. Il est aisé de s'en faire une idée d'après ses poésies lyriques.

Les François ont des *odes* de deux sortes; les unes qui retiennent le nom générique, & les autres qu'on nomme *cantates*, parce qu'elles sont faites pour être chantées, & que les autres ne se chantent pas.

Le caractere de l'*ode* de quelque espece qu'elle soit, ce qui la distingue de tous les autres poëmes, consiste dans le plus haut degré de pensée & de sentiment dont l'esprit & le cœur de l'homme soient capables. L'*ode* choisit ce qu'il y a de plus grand dans la religion, de plus surprenant dans les merveilles de la nature, de plus admirable dans les belles actions des héros, de plus aimable dans les vertus, de plus condamnable dans les vices, de plus vif dans les plaisirs de Bacchus, de plus tendre dans ceux de l'amour; elle ne doit pas seulement plaire, étonner, elle doit ravir & transporter.

Les cantiques de l'Ecriture & les pseaumes de David célebrent de grandes merveilles; cependant Rousseau & les autres poëtes judicieux n'ont pas traduit toutes ces *odes* sacrées, ils n'ont choisi que celles qui leur ont paru les plus propres à notre poésie lyrique. Tout est admirable dans l'univers: mais tous ses phénomenes ne doivent pas entrer également dans l'*ode*. Il faut préférer dans chaque espece les premiers êtres aux êtres moins sensibles & moins bien-faisans; le soleil, par exemple, aux autres astres. Il faut rassembler dans leur description les circonstances les plus intéressantes, & placer, pour ainsi dire, ces êtres dans l'excès des biens & des maux qu'ils peuvent produire. Si vous décrivez un tremblement de terre, il doit paroître seul plus terrible que ceux que l'Histoire a jamais fait connoître: si vous peignez un paysage, il faut qu'il réunisse tous les charmes de ceux que la Peinture a jamais représentés. Une *ode* doit parler à l'esprit, au jugement, aux sens, au cœur, & leur offrir tour à tour les objets les plus capables de les occuper entierement.

Autant Erato est rebelle à ceux qui, sans autre guide que l'esprit, osent mettre un pié profane dans son sanctuaire, autant elle est favorable à ceux qui y sont introduits par le génie. Elle leur ouvre le champ le plus vaste, le plus noble & le plus beau; elle leur permet & leur ordonne même de lâcher la bride à leur imagination, de prendre l'essor le plus rapide & le plus élevé, de se dérober aux regards des foibles mortels à-travers les feux & les éclairs, de s'élancer jusqu'au plus haut des cieux, tels que des aigles intrépides, d'aller prendre la foudre dans les mains de Jupiter pour en frapper les impies Salmonées & les orgueilleux Titans, *&c.*

Des mouvemens imprévus, des idées saillantes, des expressions hardies, des images fortes, mais gracieuses, un ordre qui soit caché avec art sous le voile d'un désordre apparent, beaucoup d'harmonie, des écarts éclatans, mais reglés par la raison, des transports sublimes, de nobles fureurs, *&c.* voilà les ornemens qui conviennent à l'*ode*: elle abhorre la médiocrité; si elle n'échauffe, elle glace. Si elle ne nous enleve, si elle ne nous transporte par son divin enthousiasme, elle nous laisse transis & morfondus. C'est dans ce genre qu'on peut presque affirmer qu'il n'est point de degré du médiocre au pire. Le poëte, pour donner de la vie aux sujets qu'il traite, doit les animer par la fiction, & les soutenir par les peintures & par la cadence nombreuse. Tous les trésors de la fable, de la poésie, de l'imagination, & de toute la nature, lui sont ouverts; il peut y puiser à son gré tout ce qu'ils renferment de plus frappant & de plus précieux.

J'ai déja pris soin d'insinuer, & je le repete encore ici, que tous les sublimes transports de l'*ode* doivent être reglés par la raison, & que tout ce désordre apparent ne doit être en effet qu'un ordre plus caché. Il ne s'agit point de lancer au hasard des idées éblouissantes, ni d'étaler avec emphase un galimathias pompeux. Ce désordre même que l'*ode* exige, ce qui est une de ses plus grandes beautés, ne doit peut-être avoir pour objet que le retranchement des liaisons grammaticales, & de certaines transitions scrupuleuses qui ne feroient qu'énerver la poésie lyrique. Quoi qu'il en soit, c'est à l'art de régler le désordre apparent de l'*ode*. Toutes les figures si variées & si hardies doivent tendre à une même fin, & s'entreprêter des beautés mutuelles.

L'*ode* où l'on chante les dieux ou les héros, doit briller dès le début même. L'hyperbole est son langage favori. Le poëte y peut promettre des miracles. La carriere qu'il doit fournir est si courte, qu'il n'aura pas le tems de perdre haleine, ni de [illegible] là l'*ode* pindarique. Elle commence [illegible] dare par la description sublime de [illegible] naturels, dont il [illegible] l'a[illegible] La surprise est [illegible] n'est [illegible] tes les *odes* d[illegible] res, ne [illegible] stances.

Il est [illegible] moins superbe, moins éclatante [illegible] agréable; c'est l'*ode* anacréontique [illegible] jeux, les ris folâtres, les plaisirs & les [illegible] la vie champêtre, *&c.* Jamais la lyre du volup[illegible] Anacréon ne raisonne pour célébrer les héros & les [illegible] Partagé entre Bacchus & l'Amour, il ne produit que des chansons inspirées par ces deux divinités.

Il tient parmi les Poëtes le même rang qu'Epicure parmi les Philosophes. Toutes ses *odes* sont courtes, pleines de douceur, d'élégance, de naïveté, & animées d'une fiction toujours galante, ingénieuse & naturelle. Son imagination livrée toute entiere aux plaisirs, ne lui fournit que des idées douces & riantes, mais souvent trop capables d'allarmer la vertu.

La dixieme muse, la tendre & fidele Sapho, a composé un petit nombre d'*odes* consacrées aussi à l'amour. On connoît celle qui a été traduite si élégamment par Catulle, Despréaux & Addisson: trois traductions admirables sans qu'on ait pu dire laquelle méritoit la préférence. Le lecteur les trouvera, je pense, au mot GRADATION.

Horace s'est montré tantôt Pindare, & tantôt Anacréon; mais s'il imite Pindare dans ses nobles transports, il le fait aussi quelquefois un peu trop dans son désordre; s'il imite la délicatesse & la douceur naïve d'Anacréon, il adopte aussi sa morale voluptueuse, & la traite d'une maniere encore plus libre, mais moins ingénue.

Malherbe s'est distingué par le nombre & l'harmonie; il est inimitable dans la cadence de ses vers, & l'on doit excuser la foiblesse de ceux qu'il n'a fait que pour servir de liaisons aux autres. Il faut encore avoir la force de lui passer ses expressions surannées.

Rousseau a été tout-à-la-fois Pindare, Horace, Anacréon, Malherbe, *&c.* Il a rassemblé tous les talens partagés entre ces grands poëtes; son génie vigoureux, né pour la lyre, en a embrassé tous les genres, & y a excellé.

Avant lui M. de la Motte avoit composé des *odes* pleines d'élégance & de délicatesse dans le goût d'Anacréon. Je ne reprocherai point à cet aimable poëte d'avoir été trop moral dans le genre lyrique, parce que Rousseau ne l'est pas moins. Je dirai seulement que l'un moralise en poëte, & l'autre en philosophe; l'un est sublime dans ses sentences, & l'autre n'est qu'ingénieux; l'un éclairant, échauffe & transporte; l'autre en instruisant se contente d'amuser.

Il est sans doute permis dans le lyrique d'étaler de belles & solides maximes; mais il faut qu'elles soient revêtues des brillantes couleurs qui conviennent à ce genre de poésie. Ainsi le vrai défaut de M. de la Motte est de n'être pas assez animé; ce défaut se trouve dans ses descriptions & dans ses peintures qui sont trop uniformes, froides & mortes en comparaison de la force, de la variété, & des belles images de celles du célebre Rousseau. Mais j'entrerai dans d'autres détails sur les poëtes dont je viens de parler, au mot POETE LIRIQUE, & je tâcherai en même tems de ne me pas répéter.

Les Anglois seroient sans doute les premiers poëtes lyriques du monde, si leur goût & leur choix répondoient à la force de leur esprit & à la fécondité de leur imagination. Ils apperçoivent ordinairement dans un objet plus de faces que nous n'en découvrons; mais ils s'arrêtent trop à celles qui ne méritent point leur attention. Ils éteignent & ils étouffent le feu de notre ame à force d'y entasser idées sur idées, sentimens sur sentimens.

Jamais la Grece & la république Romaine n'ont fourni un aussi vaste champ pour l'*ode*, que celui que l'Angleterre offre à ses poëtes depuis deux siecles. Le regne florissant d'Elisabeth; la mort tragique de la reine d'Ecosse; les trois couronnes réunies sur la tête de Jacques I. le despotisme qui renversa le trône de Charles & qui le fit périr sur un échafaud; l'interregne odieux, mais brillant de l'usurpateur; le rétablissement du roi légitime; les divisions & les guerres civiles renaissantes sous ce prince; une nouvelle révolution sous son successeur; la nation entiere divisée en autant de sectes dans la religion, que de partis dans le gouvernement; le roi chassé de son trône & de sa patrie; un étranger appellé pour regner en sa place; une nation épuisée par des guerres & des

& des défaites malheureuses, mais qui se releve tout-à-coup, & qui monte au plus haut point de sa gloire sous le regne d'une femme: en faudroit-il davantage pour livrer toutes les muses à l'enthousiasme? Rousseau auroit-il été réduit, s'il eût vécu en Angleterre, à dresser une *ode* à M. Duché sur les affaires de sa famille, & une autre à M. de Pointis, sur un procès que lui firent les Flibustiers? (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ODÉE, s. m. (*Archit. & antiq. Grecq.*) Odéon, & en latin *Odeum*, mot dérivé du grec, ᾠδή, *chant*, parce que c'étoit chez les anciens un lieu destiné pour la répétition de la musique qui devoit être chantée sur le théâtre; c'est du moins la signification que Suidas donne de ce terme.

Le plus superbe *odée* de l'antiquité étoit celui d'Athènes, où tant de grands musiciens disputerent le prix que la république décernoit aux plus habiles. Pausanias, Plutarque, Appian, Vitruve & autres écrivains grecs & latins en ont célébré la grandeur & la magnificence.

Ce bâtiment étoit une espece de théâtre élevé par Périclès; l'intérieur en étoit orné de colonnes & garni de sieges. Il étoit couvert en pointe de mâts & d'antennes de navires pris sur les Perses; & il se terminoit en cône sous la forme d'une tente ou d'un pavillon royal.

Avant la construction du grand théâtre d'Athènes, les musiciens & les poëtes s'assembloient dans l'*Odeum* pour y jouer & représenter leurs pieces, d'où le lieu fut surnommé ᾠδεῖον. On avoit placé à l'entrée une statue de Bacchus pour rappeller l'origine de la tragédie qui commença chez les Grecs par des hymnes en l'honneur de ce dieu. On continua de réciter dans l'*Odeum* les nouvelles pieces avant que de les représenter sur le théâtre. Comme l'édifice étoit vaste & commode, les archontes y tenoient quelquefois leur tribunal, & l'on y faisoit au peuple la distribution des blés & des farines.

Ce bâtiment fut brûlé l'an de Rome 668, 86 ans avant l'ere chrétienne, pendant le siege d'Athènes par Sylla. Aristion qui défendoit la ville pour Mitridate, craignant que le général romain ne se servît des bois & autres matériaux de l'*Odeum* pour attaquer l'acropole ou le château, y fit mettre le feu. Dans la suite Ariobarzane le fit rebâtir. C'étoit Ariobarzane Philopator, second du nom, qui regna en Cappadoce depuis l'an 690 de Rome, jusque vers l'an 703. Ce prince n'épargna aucune dépense pour rendre à cet édifice sa premiere splendeur. Strabon, Plutarque, Pausanias qui ont écrit depuis le rétablissement de cet édifice, le mettent au nombre des plus magnifiques ornemens d'Athènes. Le rhéteur Hérodès Atticus, qui vivoit sous les Antonins, ajouta de nouveaux embellissemens à l'*Odeum*. Athènes, il est vrai, n'étoit plus la souveraine de la Grèce; mais elle conservoit encore quelque empire dans les Sciences & dans les Arts; titre qui lui mérita l'amour, le respect & la bienveillance des princes & des peuples étrangers.

L'édifice d'Ariobarzane étoit d'une grande solidité, si l'on en juge par les vestiges qui subsistent encore après dix-huit siecles. Voici la description que Whéler en a faite dans son voyage d'Athènes. „ Les fondemens, dit-il, „ en sont de prodigieux quartiers de roche taillés en pointe de diamans, & bâtis en demi cercle, dont le diametre peut être de 140 pas ordinaires; mais ses deux „ extrémités se terminent en angle obtus sur le derriere „ qui est entiérement taillé dans le roc, & élevé de cinq „ à six pieds. On y monte par des degrés, & à chaque „ côté sont des bancs ciselés pour s'asseoir le long des „ deux branches du demi cercle. „ Ainsi l'édifice de forme semi-circulaire pouvoit avoir dans son diametre, suivant notre mesure, 350 pieds, ou 58 toises. Whéler prouve d'après ce témoignage de Pausanias, & par les circonstances locales, que ce monument dont il donne le plan est l'*Odeum* d'Ariobarzane. On ne doit pas le confondre avec le théâtre qui s'appelle encore le théâtre de Bacchus, & dont notre savant voyageur anglois a fait aussi la description.

Il y avoit cinq bâtimens à Rome portant le nom d'*Odeum*. Ils servoient à instruire les musiciens & les joueurs d'instrumens, ainsi que ceux qui devoient jouer quelque personnage aux comédies & tragédies, avant que de les produire au théâtre devant le peuple. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ODENSÉE, (*Géog.*) ville considérable de Danemark dans l'île de Funen, avec un *évêché* suffragant de Lunden. Elle est à 18 lieues de Slefwig, 26 S. O. de Copenhague. *Long.* 28. 2. *lat.* 55. 28.

On prétend que cette ville reçut le nom d'*Odensée*, ou plutôt *Ottensée*, en latin *Ottonia*, de l'empereur Otton I. l'an 948, ainsi que le passage du Belte, *Ottensund*, ou détroit d'Otton.

Bangius (*Thomas*), professeur en Théologie, & homme versé dans les langues orientales, étoit d'*Odensée*. Il finit ses jours en 1661, après avoir donné quantité d'ouvrages théologiques qu'on ne lit plus aujourd'hui.

ODER, L' (*Géog.*) riviere considérable d'Allemagne, qui prend sa source dans la Moravie au village de Giebe, passe à *Oder*, bourgade, d'où elle a tiré son nom; arrose ensuite plusieurs pays, entre dans la Silésie, traverse Breslaw, coule dans le Brandebourg qu'elle sépare de la Lusace, passe à Francfort, arrive ensuite à Gartz & à Stetin, & se jette enfin dans la mer par trois embouchures.

ODER, l' (*Géog.*) petite riviere de France en Bretagne. Elle a sa source au village de Corai, passe à Quimpercorentin, & se perd dans la mer trois lieues au-dessous de cette ville.

ODERZO, (*Géog.*) c'est l'*Opitergium* des anciens, petite ville d'Italie dans l'état de Venise, dans la marche Trevisane, sur le ruisseau de Motégan, & à dix milles de Ceneda, *Long.* 29. 45. *lat.* 46. 10.

ODESSUS, (*Géog. anc.*) ville bâtie par les Milésiens au rapport de Pline, *liv. IV*, *c. xj*. Elle étoit entre Calatis & Apollonie. C'est l'*Odyssus* de Ptolomée, *liv. III. chap. xj*. Entr'autres médailles, il y en a une d'Antonin Severe dans le recueil de Patin, sur laquelle on lit ce mot, ΟΔΗϹϹΕΙΤΩΝ. (*D. J.*)

ODEUM, s. m. ᾠδεῖον, étoit chez les anciens un lieu destiné à la répétition de la musique qui devoit être chantée sur le théâtre.

On donnoit quelquefois le nom d'*odeum* à des batimens qui n'avoient point de rapport au théatre. Périclès fit bâtir à Athènes un *odeum*, où l'on disputoit les prix de Musique. Pausanias dit que Hérode l'athénien fit construire un magnifique *odeon* pour le tombeau de sa femme.

Les écrivains ecclésiastiques désignent aussi quelquefois le choeur d'une église par le mot *odeum*. *Voyez* CHŒUR, ODÉE. (*S*)

ODEUR, s. f. (*Physique*) sensation dont le siége est dans l'intérieur du nez, & qui est produite par des particules très-subtiles, qui s'échappant des corps, viennent frapper le siége de cette sensation.

L'intérieur du nez est revêtu d'une membrane appellée *pituitaire*: elle est composée en grande partie des fibres du nerf olfactif, *Voyez* NERF. Ces fibres ébranlées par l'action des corpuscules odorans, produisent la sensation de l'odorat. On peut voir un plus grand détail sur cette membrane dans les livres d'Anatomie, & dans les articles anatomiques de ce Dictionnaire, qui y ont rapport, come NEZ, MEMBRANE PITUITAIRE. On perd le sentiment de l'odorat dans les engorgemens de cette membrane, comme dans les rhumes de cerveau.

Les sensations de l'odorat & du goût, ont beaucoup de rapport entre elles: non-seulement les organes de l'un & de l'autre sont voisins, & se communiquent, mais on peut même regarder l'odorat comme une espece de goût; ordinairement le premier des sens avertit le second de ce qui pourroit lui être desagréable. *Voyez* GOUT.

Le principal objet de l'odorat consiste vraissemblablement dans les sels volatils: ces corpuscules capables d'ébranler l'organe de l'odorat, sont d'une extreme divisibilité; c'est ce que l'expérience journaliere démontre. Un morceau d'ambre ou de musc mis successivement dans plusieurs chambres, les remplit d'odeur en un instant; & cette odeur subsiste très-long-tems sans qu'on apperçoive de diminution sensible dans le poids de ce morceau d'ambre, ni par conséquent dans la substance. Quand on met dans une cassolette de verre une liqueur odorante, & que la liqueur commence à bouillir, il en sort une vapeur très-forte qui se répand en un instant dans toute la chambre, sans que la liqueur paroisse avoir rien perdu de son volume. *Voyez l'article* DIVISIBILITÉ, & la premiere leçon de l'*Introductio ad veram physicam* de Keill, où la divisibilité de la matiere est prouvée par des calculs tirés de la propagation même des odeurs. (*O*)

Voici un abregé de ce calcul: il y a, dit M. Keill, plusieurs corps dont l'*odeur* se fait sentir à cinq piés à la ronde: donc ces corps répandent des particules odorantes au-moins dans toute l'étendue de cette espace; supposons qu'il n'y ait qu'une seule de ces parties dans chaque quart de pouce cubique. Cette supposition est vraissemblablement fort au-dessous de la verité, puisqu'il est probable qu'une émanation si rare n'affecteroit point l'odorat; on trouvera dans cette supposition, qu'il y a dans la sphere de cinq piés de rayon 57839616 particu-

les

les échappées du corps, sans que ce corps ait perdu sensiblement de sa masse & de son poids.

M. Boyle a observé que l'*assa fœtida* exposée à l'air, avoit perdu en six jours une huitieme partie de grain de son poids; d'où M. Keill conclut qu'en une minute elle a perdu $\frac{1}{69120}$ de grain, & par un calcul auquel nous renvoyons, il fait voir que chaque particule est $\frac{2}{10000\,000\,000\,000\,000}$ d'un pouce cube.

Dans ce calcul, on suppose les particules également distantes dans toute la sphere de cinq piés de rayon; mais comme elles doivent être plus serrées vers le centre, (*voyez* QUALITÉ) en raison inverse du quarré de la distance, M. Keill recommence son calcul d'après cette supposition, & trouve qu'en ce cas il faut multiplier par 21 le nombre de particules 57839616 ci-dessus trouvé; ce qui donne 1214631-936; il trouve de plus que la grandeur de chaque particule est $\frac{38}{1000\,000\,000\,000\,000\,000}$ de pouce. *Voyez les Articles* DIVISIBILITÉ & DUCTILITÉ. *Voyez aussi* ECOULEMENS, EMANATIONS, &c. (*O*)

1°. Du mélange de deux corps, qui par eux-mêmes n'ont aucune *odeur*, on peut tirer une *odeur* d'urine, en broyant de la chaux vive avec du sel ammoniac.

2°. Au moyen du mélange de l'eau commune, qui par elle même ne sent rien avec un autre corps sans *odeur*, il peut en résulter une bien mauvaise *odeur*; ainsi le camphre dissous dans l'huile de vitriol, n'a point d'*odeur*; mais si on y mêle de l'eau, il répand aussi-tôt une *odeur* très-forte.

3°. Les corps composés peuvent répandre des *odeurs* qui ne ressemblent en rien à l'*odeur* des corps simples dont ils sont composés. Ainsi l'huile de térébenthine mêlée avec une double quantité d'huile de vitriol, & ensuite distillée, ne répand qu'une *odeur* de soufre après la distillation. Mais si on met sur un feu plus violent ce qui est resté dans la retorte, il en résultera une *odeur* semblable à celle de l'huile de cire.

4°. Il y a plusieurs *odeurs* qu'on ne tire de corps que par l'agitation & le mouvement. Ainsi le verre, les pierres, &c. qui ne répandent point d'*odeur*, même quand elles sont échauffées, en répandent cependant une forte, quand on les frotte, & qu'on les agite d'une maniere particuliere: principalement le bois d'hêtre quand on le travaille au tour, laisse une espece d'*odeur* de rose.

5° Un corps dont l'*odeur* est forte étant mêlée avec un autre qui ne sent rien, peut perdre tout-à-fait son *odeur*. Ainsi si on répand de l'eau-forte dont on n'a pas bien ôté le phlegme, sur du sel de tartre, jusqu'à ce qu'il ne fermente plus, la liqueur, lorsqu'elle est évaporée, laisse un crystal sans *odeur*, qui ressemble beaucoup au sel de nitre; mais en le brûlant il répand une très-mauvaise *odeur*.

6°. Du mélange de deux corps, dont l'un sent très-mauvais, & l'autre ne sent pas bon, il peut résulter une *odeur* aromatique très-gracieuse: par exemple, du mélange de l'eau-forte ou de l'esprit de nitre avec l'esprit-de-vin inflammable.

7°. L'esprit-de-vin, mêlé avec le corps qui a le moins d'*odeur*, peut former une *odeur* aromatique bien agréable. Ainsi l'esprit-de-vin inflammable, & l'huile de vitriol de Dantzic mêlés ensemble en égale quantité, & ensuite digérés, & enfin distillés, donnent un esprit d'une *odeur* bien gracieuse.

8°. Le corps le plus odoriférant peut dégénérer en une *odeur* puante, sans y rien mêler. Ainsi si on garde dans un vase bien fermé, l'esprit dont il est parlé dans la premiere expérience, elle se changera aussi-tôt en une *odeur* d'ail.

9°. De deux corps dont l'un n'a point d'*odeur*, & l'autre en a une mauvaise, il peut résulter une *odeur* agréable, semblable à celle du musc: par exemple, en jettant des perles dans l'esprit de vitriol: car quand les perles sont dissoutes, le tout répand une fort bonne *odeur*.

On employe souvent les *odeurs* dans les maladies hystériques & hypocondriaques, ce sont, par exemple, l'*assa fœtida*, le camphre, &c.

Les *odeurs* sont pernicieuses aux uns, & sur-tout aux femmes: cependant cela varie selon les tems & les modes. Autrefois qu'en cour les *odeurs* étoient proscrites, les femmes ne les pouvoient supporter; aujourd'hui qu'elles sont à la mode, elles en sont infatuées; elles se plaisent à se parfumer & à vivre avec ceux qui sont parfumés.

Les *odeurs* ne produisent donc pas toujours l'effet qu'on leur a attribué depuis long-tems, qui est de donner des vapeurs; puisqu'aujo[illegible] toutes les femmes sont attaquées de vapeurs, & [illegible] si fort les *odeurs*; qu[illegible] c'est qu'on ordonne aujourd'hui le musc p[illegible] les mouvemens convulsifs, & les spa[illegible] donc que l'on lui reconnoisse quelque c[illegible]odique.

Il faut conv[illegible] *eurs* fortes, disgracieuses, & fétides, tell[illegible]um, l'*assa fœtida*, la savate brûlée, & [illegible]ature, sont excellentes dans les accès [illegible] quelque maniere qu'elles produisent leur [illegible] ne peut arriver, qu'en remettant les esprits dans [illegible]mier ordre, & en leur rendant leurs cours ordina[illegible] *Voyez* MUSC.

ODEUR, (*Critique sacrée.*) ce mot signifie figurément plusieurs choses dans l'Ecriture: par exemple, 1°. un sacrifice offert à Dieu: *Non capiam odorem cœtuum vestrorum*, Amos, *v.* 21. je n'accepterai point les victimes que vous m'offririez dans vos assemblées. *Odoratus est Dominus odorem suavitatis*, Genèse, *viij.* 21. Dieu agréa le sacrifice de Noé. 2°. Il signifie une mauvaise réputation, *Exode*, *v.* 21. Jacob se plaint pareillement à ses fils, de ce que par le meurtre de Sichem, ils l'avoient mis en mauvaise *odeur*, chez les Cananéens. 3°. *Odor ignis*, l'*odeur* du feu, se met pour la flamme même, *quoniam odor ignis non transiisset per eos*, ils n'avoient point senti l'activité du feu, Daniel, *iij.* 94. 4°. Le mot *bonne odeur*, veut dire une chose excellente: *sicut balsamum aromatisans odorem dedi*. Ecclés. *xxiv.* 20. J'ai répandu une bonne *odeur*, l'*odeur* d'un baume précieux; cette bonne *odeur* étoit celle de la doctrine & des préceptes de la loi. (*D. J.*)

ODIEL, (*Géog.*) riviere d'Espagne, dans l'Andalousie: elle a sa source aux frontieres de l'Estramadure & du Portugal, & son embouchure dans le golfe de Cadix. (*D. J.*)

ODIEUX, (*Gramm.*) digne de haine. *Voyez* HAINE. Les méchans sont *odieux* même les uns aux autres: de tous les méchans, les tyrans sont les plus *odieux*, puisqu'ils enlevent aux hommes des biens inaliénables, la liberté, la vie, la fortune, &c. On déguise les procédés les plus *odieux* sous des expressions adroites qui en dérobent la noirceur: ainsi un homme lesse est un homme *odieux*, qui sait faire rire de son ignominie. Si un homme se rend le délateur d'un autre, celui-ci fut-il coupable, le délateur fera toujours aux yeux des honnêtes gens un rôle *odieux*. Combien de droits *odieux* que le souverain n'a point prétendu imposer, & dont l'avidité des traitans surcharge les peuples! Le dévolu est licite, mais il a je ne sais quoi d'*odieux*: celui qui l'exerce paroît envier à un autre le droit de faire l'aumône; & au lieu d'obéir à l'Evangile qui lui ordonne d'abandonner son manteau à celui qui lui en disputera la moitié, il ne me montre qu'un homme intéressé qui cherche à s'approprier le manteau d'un autre. Mais n'est-ce pas une chose fort étrange, que dans un gouvernement bien ordonné, une action puisse être en même tems licite & *odieuse*? N'est-ce pas une chose plus étrange encore, que les magistrats chargés de la police, soient quelquefois forcés d'encourager à ces actions? & n'est-ce pas là sacrifier l'honneur de quelques citoyens mal nés, à la sécurité des autres? *Odieux* vient du mot latin *odium*; les médisans sont moins insupportables & plus *odieux* que les sots. Il se dit des choses & des personnes; un homme *odieux*, des procédés *odieux*, des applications, des comparaisons, *odieuses*, &c.

ODIN, OTHEN, *ou* VODEN, s. m. (*Mythol.*) c'est ainsi que les anciens Celtes qui habitoient les pays du nord, appelloient le plus grand de leurs dieux, avant que la lumiere de l'évangile eût été portée dans leur pays. On croit que dans les commencemens les peuples du septentrion n'adoroient qu'un seul Dieu suprème auteur & conservateur de l'univers. Il étoit défendu de le représenter sous une forme corporelle, on ne l'adoroit que dans les bois; de ce Dieu souverain de tout, étoient émanés une infinité de génies ou de divinités subalternes, qui résidoient dans les élémens, & dans chaque partie du monde visible qu'ils gouvernoient sous l'autorité du Dieu suprême. Ils faisoient à lui seul des sacrifices, & croyoient lui plaire, en ne faisant aucun tort aux autres, & en s'appliquant à être braves & intrépides. Ces peuples croyoient à une vie à venir; là des supplices cruels attendoient les méchans, & des plaisirs ineffables étoient réservés pour les hommes justes, religieux & vaillans. On croit que ces dogmes avoient été apportés dans le nord par les Scythes. Ils s'y maintinrent pendant plusieurs siecles: mais enfin ils se lasserent de la simplicité de cette religion. Environ soixante-dix ans avant l'ere chrétienne, un prince scythe, appellé

Odin, étant venu faire la conquête de leur pays, leur fit prendre des idées nouvelles de la divinité, & changea leurs lois, leurs mœurs & leur religion. Il paroît même que ce prince asiatique fut dans la suite confondu avec le Dieu suprême qu'ils adoroient auparavant, & à qui ils donnoient aussi le nom d'*Odin*. En effet ils semblent avoir confondu les attributs d'un guerrier terrible & sanguinaire & d'un magicien, avec ceux d'un Dieu tout puissant, créateur & conservateur de l'univers. On prétend que le véritable nom de ce scythe étoit *Sigge*, fils de Tridulphe, & qu'il prit le nom d'*Odin*, qui étoit le nom du Dieu suprême des Scythes, dont il étoit peut-être le pontife. Par-là il voulut peut-être se rendre plus respectable aux yeux des peuples qu'il avoit envie de soumettre à sa puissance. On conjecture que Sigge ou *Odin* quitta la Scythie ou les Palus méotides au tems où Mithridate fut vaincu par Pompée, à cause de la crainte que cette victoire inspira à tous les alliés du roi de Pont. Ce prêtre conquérant quitta sa patrie; il soumit une partie des peuples de la Russie; & voulant se faire un établissement au septentrion de l'Europe, il se rendit maître de la Saxe, de la Westphalie & de la Franconie, & par conséquent d'une grande portion de l'Allemagne, où l'on prétend que plusieurs maisons souveraines descendent encore de lui. Après avoir affermi ses conquêtes, *Odin* marcha vers la Scandinavie par la Cimbrie, le pays de Holstein. Il bâtit dans l'île de Fionie la ville d'Odensée, qui porte encore son nom: de-là il étendit ses conquêtes dans tout le nord. Il donna le royaume de Danemark à un de ses fils. Le roi de Suede Gulfe se soumit volontairement à lui, le regardant comme un dieu. *Odin* profita de sa simplicité, & s'étant emparé de son royaume, il y exerça un pouvoir absolu, & comme souverain, & comme pontife. Non content de toutes ces conquêtes, il alla encore soumettre la Norwege. Il partagea tous ses royaumes à ses fils, qui étoient, dit-on, au nombre de vingt-huit, & de trente-deux, selon d'autres. Enfin, après avoir terminé ces exploits, il sentit approcher sa fin: alors ayant fait assembler ses amis, il se fit neuf grandes blessures avec une lance, & dit qu'il alloit en Scythie prendre place avec les dieux à un festin éternel, où il recevroit honorablement tous ceux qui mourroient les armes à la main. Telle fut la fin de ce législateur étonnant, qui, par sa valeur, son éloquence & son enthousiasme, parvint à soumettre tant de nations, & à se faire adorer comme un dieu.

Dans la mythologie qui nous a été conservée par les Islandois, *Odin* est appellé *le dieu terrible & sévere, le pere du carnage, le dépopulateur, l'incendiaire, l'agile, le bruyant, celui qui donne la victoire, qui ranime le courage dans les combats, qui nomme ceux qui doivent être tués*, &c. tantôt il est dit de lui, *qu'il vit & gouverne pendant les siecles; qu'il dirige tout ce qui est haut & tout ce qui est bas, ce qui est grand & ce qui est petit: il a fait le ciel & l'air & l'homme, qui doit toujours vivre; & avant que le ciel & la terre fussent, ce dieu étoit déja avec les géans*, &c.

Tel étoit le mélange monstrueux de qualités que ces peuples guerriers attribuoient à *Odin*. Ils prétendoient que ce dieu avoit une femme appellée *Frigga* ou *Fréa*, que l'on croit être la même que la déesse *Hertus* ou *Hertha*, adorée par des Germains, & qui étoit la terre. Il ne faut point la confondre avec *Frey* ou *Freya*, déesse de l'amour. *V.* FRIGGA. De cette femme *Odin* avoit eu le dieu *Thor*. *Voyez* THOR.

Selon ces mêmes peuples, *Odin* habitoit un palais céleste appellé *Valhalla*, où il admettoit à sa table ceux qui étoient morts courageusement dans les combats. *Voy.* VALHALLA. Malgré cela, *Odin* venoit dans les batailles se joindre à la mêlée, & exciter à la gloire les guerriers qui combattoient. Ceux qui alloient à la guerre, faisoient vœu de lui envoyer un certain nombre de victimes.

Odin étoit représenté une épée à la main, le dieu *Thor* étoit à sa gauche, & *Frigga* étoit à la gauche de ce dernier. On lui offroit en sacrifice des chevaux, des chiens & des faucons; & par la suite des tems, on lui offrit même des victimes humaines. Le temple le plus fameux du nord étoit celui d'Upsal en Suede; les peuples de la Scandinavie s'y assembloient pour faire faire des sacrifices solemnels tous les neuf ans.

On voit encore des traces du culte rendu à *Odin* par les peuples du nord, le quatrième jour de la semaine, ou le mercredi, appellé encore *onsdag*, *vonsdog*, *vodensdag*, le jour d'*Odin*. Les Anglois l'appellent *wednesday*. Voyez *l'introduction à l'histoire de Danemark par* M. Mallet, *& l'art.* EDDA *des Islandois*.

ODOMANTICA, (*Géog. anc.*) contrée de la Thrace, dont parle Tite-Live, *l. XLV. c. iv.* ainsi qu'Hérodote & Thucydide. Elle étoit presque toute à l'orient du Strymon, au nord de la Bisaltie & de l'Edonide. (*D. J.*)

ODOMETRE, *en Arpentage*, est un instrument pour mesurer les distances par le chemin qu'on a fait. On l'appelle aussi *pédometre* ou *compte-pas*, & *roue d'arpenteur*. *Voyez* PÉDOMETRE, *&c.* Ce mot vient des deux mots grecs ὁδὸς, *chemin*, & μέτρον, *mesure*.

L'avantage de cet instrument consiste en ce qu'il est d'un usage fort facile & fort expéditif. Sa construction est telle qu'on peut l'attacher à une roue de carrosse. Dans cet état, il fait son office, & mesure le chemin, sans causer aucun embarras.

Il y a quelques différences dans la maniere de construire cet instrument. Voici l'*odometre* qui est à présent le plus en usage, & qui paroît le plus commode.

Construction de l'odometre. Celui qui est représenté, *Planche de l'arpent. fig.* 23. consiste en une roue de deux piés sept pouces & demi de diametre, & dont la circonférence est par conséquent d'environ huit piés trois pouces. A un des bouts de l'axe est un pignon de trois quarts de pouces de diametre, divisé en huit dents, qui viennent quand la roue tourne s'engrener dans les dents d'un autre pignon *c*, fixé à l'extrémité d'une verge de fer, de maniere que cette verge tourne une fois, pendant que la roue fait une révolution. Cette verge qui est placée le long d'une rainure pratiquée sur le côté de l'affut *B* de cet instrument, porte à son autre bout un trou quarré, dans lequel est placé le bout *b* du petit cylindre *P*. Ce cylindre est disposé sous un cadran à l'extrémité de l'affut *B*, de telle maniere qu'il peut se mouvoir autour de son axe. Son extrémité *a* est faite en *vis sans fin*, & s'engrene dans une roue de trente-deux dents, qui lui est perpendiculaire. Quand l'instrument est porté en avant, la roue fait une révolution à chaque sixieme perche. Sur l'axe de cette roue est un pignon de six dents, qui rencontre une autre roue de soixante dents, & lui fait faire un tour sur cent soixante perches ou un demi mille.

Cette derniere roue porte un index ou aiguille, qui peut tourner sur la surface du cadran, dont le limbe extérieur est divisé en cent soixante parties répondantes aux cent soixante perches, & l'aiguille indique le nombre de perches que l'on a faites. De plus, sur l'axe de cette derniere roue est un pignon de vingt dents, qui s'engrene dans une troisieme roue de quarante dents, & lui fait faire un tour sur trois cens vingt perches ou un mille. Sur l'axe de cette roue est un pignon, lequel s'engrenant dans une autre roue, qui a soixante-douze dents, lui fait faire un tour en douze milles.

Cette quatrieme roue porte un autre index, qui répond au limbe intérieur du cadran. Ce limbe est divisé en douze parties pour les milles, & chaque mille est subdivisé en moitiés, en quarts, *&c.* & sert à marquer les révolutions de l'autre aiguille, ainsi qu'à connoître les demi-milles, les milles, *&c.* jusqu'à douze milles, que l'on a parcourus.

Usage de l'odometre. La maniere de se servir de cet instrument est facile à comprendre par sa construction. Il sert à mesurer les distances dans les cas où l'on est pressé, & où l'on ne demande pas une si grande exactitude.

Il est évident qu'en faisant agir cet instrument, & observant les tours des aiguilles, on a la longueur de l'espace qu'on veut mesurer, comme si on l'arpentoit à la chaine ou à la toise. *Chambers*. (*E*)

L'*odometre* ci-dessus est celui qui est destiné à compter le chemin par les tours de roue d'un carrosse ou d'une voiture.

L'*odometre* à compter les pas s'ajuste dans le gousset où il tient à un cadran qu'on fait passer au-dessous du genou, & qui, à chaque pas, fait avancer l'aiguille. Du reste, ces deux *odometres* different peu l'un de l'autre.

C'est par le moyen d'un *odometre* que Fernel mesura les degrés de Paris à Amiens; & malgré la grossiereté de ce moyen, il le trouva très-approchant du vrai. *Voy.* FIGURE DE LA TERRE & DEGRÉ.

M. Meynier présenta à l'académie des Sciences en 1724 un *odometre* qui parut fort bien construit, & dans lequel chaque pas & chaque tour de roue donnoit exactement un pas d'aiguille, & n'en donnoit qu'un: cependant cet *odometre* avoit un inconvénient, c'est que dans le recul il s'arrêtoit; & reprenant ensuite son mouvement, donnoit sur le cadran autant de tours de roue ou de pas de trop en avant qu'on avoit eus en arriere. M. l'abbé Outhier a remédié à cet inconvénient dans un

odometre qu'il a présenté à l'académie en 1742, & dans lequel l'aiguille recule quand le voyageur recule; en sorte que l'*odometre* décompte de lui-même tous les pas de trop que l'on a fait arriere. *Voyez Hist. acad.* 1742, *pag.* 145. (*O*)

ODONTALGIE, s. f. *terme de Médecine & de Chirurgie*, douleur de dents. Ce mot est composé du grec ὀδοὺς, *dent*, & de ἄλγος, *douleur*. Le mal de dents est des plus ordinaires & des plus cruels au point qu'on a vu des gens attenter à leur vie pour s'en délivrer. Les violentes douleurs de dents sont presque toujours occasionnées par la carie, qui, mettant le nerf de la dent à découvert, permet sur ce nerf l'action des causes extérieures qui excitent la douleur. Les auteurs admettent une *odontalgie* idiopathique, qui dépend d'une fluxion sur les nerfs & les vaisseaux nourriciers de la dent. Mauquest de la Motte, dans son traité de chirurgie, assure avoir délivré des personnes qui souffroient violemment de la douleur de dents, en les faisant saigner du bras: ce qui prouve qu'une fluxion inflammatoire étoit la cause formelle de cette douleur. Charles le Pois dans son excellent traité *de morbis ab illuvie serosâ*, met l'engorgement séreux au nombre des causes de l'*odontalgie*, & il rapporte un cas qui s'est passé sur lui-même. Il prit un remede purgatif contre une douleur de dents, qui le tourmentoit depuis plusieurs jours; il vomit une assez grande quantité d'eaux, avec un tel succès, qu'il fut plus de dix ans sans être incommodé du même mal. On a remarqué que les dents arrachées dans le tems de la douleur, avoient leurs vaisseaux fort engorgés, & le tissu cellulaire qui les soutient, comme œdémateux. On peut faire cette observation quand ces vaisseaux se rompent dans le fond de l'alvéole, & non pas précisément à l'extrémité des racines de la dent dont on fait l'extraction.

Les causes externes de la douleur de dents sont l'air froid & humide, la trop grande chaleur qui raréfie le sang & les humeurs, les intempérances dans le boire & dans le manger, la négligence de se chauffer tout en sortant du lit, &c.

S'il n'y a aucune dent cariée, il faut procéder à la guérison du mal de dents par les remedes généraux, qui consiste à diminuer le volume des humeurs, & à discuter celles qui font l'engorgement local. Dans les fluxions inflammatoires, la saignée, les boissons délayantes, la diete humectante & rafraîchissante détruiront la cause de la douleur. La saignée sera moins indiquée que la purgation, si l'engorgement est formé par des sucs pituiteux. On fait ensuite usage extérieurement des remedes odontalgiques, qui sont en très-grand nombre. *Voy.* ODONTALGIQUE. On peut avoir recours aux narcotiques pris intérieurement pour calmer la vive douleur, lorsqu'on a suffisamment diminué le volume redondant du sang & des humeurs, suivant les diverses indications.

Quoique les dents ne paroissent pas cariées, il n'est pas sûr que la douleur des dents ne soit pas causée par la carie occulte de la partie de la dent qui est cachée dans l'alvéole. Il est à propos de frapper les dents sur leur couronne avec un instrument d'acier, tel que seroit un poinçon obtus, ou autre corps semblable. Ce contact a souvent découvert le mal, par la sensation douloureuse qu'il a exercée sur une dent saine en apparence. Dans ce cas il faut faire sans hésiter le sacrifice de la dent, pour pouvoir faire cesser efficacement le mal présent, & en prévenir de plus grands, tels que l'abscès du sinus maxillaire. *Voyez* ce que nous avons dit de cette maladie, en parlant de celles qui attaquent les gencives à la suite *du mot* GENCIVES.

Quand la carie des dents est apparente, si elle est disposée de façon que l'on puisse plomber la dent avec succès, on peut la conserver par ce moyen. *Voyez* PLOMBER. Lorsque cela n'est pas possible, les personnes timides, qui craignent de s'exposer à la douleur de l'extraction de la dent, en laissent détruire le nerf par le cautere actuel. *Voyez* CAUTERE & CAUTÉRISATION. Mais hors le cas où le plomb peut conserver la dent, les odontalgiques ne sont que des secours palliatifs dans le cas de carie; & le parti le plus sûr est de faire ôter la dent, pour s'épargner les douleurs cruelles, si sujettes à récidive, pour se délivrer de la puanteur de la bouche, qui est causée par une dent gâtée, & empêcher la communication de la carie à d'autres dents.

La carie est une suite assez ordinaire de leur *érosion*, maladie nouvellement découverte, & dont l'étiologie est due aux observations du feu sieur Bunon, dentiste des enfans de France, & expert reçu à saint Côme. Le séjour des alimens dans le creux de l'érosion, le chaud & le froid alternatif des boissons, la qualité des liqueurs, &c. alterent l'émail, & causent la carie des dents.

Les académiciens *curieux de la nature*, *decad. xj.* parlent d'une *odontalgie* qui fut guérie par un soufflet que reçut la personne souffrante. Bien des gens sont délivrés de la douleur d'une façon bien plus surprenante: ils cessent de sentir leur mal lorsqu'ils voient le dentiste qui doit leur arracher la dent. (*Y*)

ODONTALGIQUE, s. m. & adj. *terme de Chirurgie concernant la matiere médicale externe*, remede propre pour calmer la douleur des dents.

Ces remedes sont en très-grand nombre, & il n'y a presque personne qui n'en vante un dont il assure l'efficacité.

On applique avec succès un emplâtre de mastic ou de gomme élemi à la région des tempes. L'emplâtre d'opium a souvent produit un très-bon effet, de même que le cataplasme de racine de grande consoude pour réprimer la fluxion.

Quelques-uns appliquent des médicamens dans l'oreille du côté de la douleur. L'huile d'amandes ameres, ou la vapeur du vinaigre dans lequel on a fait bouillir du pouillot ou de l'origan. Le vinaigre est recommandé contre les fluxions chaudes ou inflammatoires: & quand l'engorgement vient d'une cause froide ou humorale, on coule dans l'oreille du jus d'ail cuit avec de la thériaque, & employé chaudement, ou bien un petit morceau de gousse d'ail cuit sous la cendre, & introduit dans l'oreille en forme de tente.

Il n'y a sorte de cataplasmes astringens, émolliens, résolutifs, discussifs, dont on ne trouve des formules pour appliquer sur la machoire & la joue, contre les fluxions qu'occasionne la douleur des dents. On conseille aussi des gargarismes, avec des noix de galles cuites dans le vinaigre; avec du vinaigre dans lequel on a éteint des cailloux rougis au feu; de la décoction de verveine, de la décoction de gayac dans l'eau ou le vin, en y ajoutant un peu de sel. D'autres font mâcher de la racine de pyrethre pour faire dégorger les glandes salivaires, la racine de calamus aromaticus a produit souvent de très-bons effets: mais c'est sur-tout les remedes qu'on applique sur la dent, dans le creux que forme la carie, qui méritent essentiellement le nom d'*odontalgiques*. L'huile de gayac, celles de buis, de gerofle, de camphre, de canelle, portées dans le creux de la dent avec un peu de coton, dessechent la carie, empêchent ses progrès, & brûlent le nerf. C'est un préparatif à l'opération de plomber une dent. Si la douleur est très-violente, le coton trempé dans les gouttes anodynes, calme puissamment: on peut même introduire avec succès dans la dent deux ou trois grains d'opium. Mais l'extraction de la dent est le moyen le plus sûr, comme nous l'avons dit à l'*article* ODONTALGIE.

Les personnes du peuple mettent dans le creux d'une dent cariée un morceau d'encens: ce remede pourrit la dent & la fait tomber par parcelles; mais on a remarqué que cela étoit dangereux pour les dents voisines. Les autres parlent d'un trochisque fait avec le lait de tithymale, l'encens en poudre & temperé d'amidon, pour procurer la chute spontanée de la dent. L'adresse de nos dentistes doit faire préferer leurs secours, tout douloureux qu'ils sont, à des remedes incertains, qui ont tant d'inconveniens d'ailleurs. (*Y*)

ODONTOIDE, ὀδοντοειδής, *en Anatomie*, apophyse dans le milieu de la seconde vertebre, à laquelle on a donné ce nom par rapport à la ressemblance qu'elle a avec une dent. *Voyez* PYRÉNOÏDE & VERTEBRE.

Ce mot est formé du grec ὀδοὺς, *dent*, & de εἶδος, *forme*.

Sa surface est un peu inégale, afin que le ligament qui en sort & qui la lie avec l'occiput, s'y attache mieux.

Elle est aussi environnée par un ligament solide & rond fait d'une maniere industrieuse, pour empêcher que la moëlle de l'épine ne soit comprimée par cette apophyse. (*L*)

ODONTOIDES PIERRES, (*Hist. nat.*) nom générique donné par quelques auteurs aux pierres qui ressemblent à des dents. *Voyez* GLOSSOPETRES.

ODONTOLOGIE, s. f. *partie de l'Anatomie qui traite des dents*, ce mot est composé des deux grecs ὀδοὺς, *dent*, & λόγος, *traité*. (*L*)

ODONTOPETRES, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes aux dents de poissons que l'on appelle communément *glossepetres* ou *langues de serpent*; on les appelle aussi *bufonites*, *crapaudines*, *ichtyodontes*, *chelonite*, &c.

ODONTOTECHNIE, s. f. *terme de Chirurgie*, dérivé du mot grec ὀδοὺς, *dent*, & τέχνη, *art*, ce qui signifie à proprement parler *l'art du dentiste* en général: quelques-uns entendent particulierement par ce terme la partie de l'art du dentiste qui a pour objet les dents artificielles.

La perte des dents à l'occaſion d'un coup, d'une chute, ou de leur extraction indiquée par la carie dont elles étoient gâtées, défigure la bouche, nuit à la maſtication & à la prononciation. L'art a des reſſources efficaces pour réparer cette perte.

Les dents qu'on emploie ne ſont pas toujours artificielles; on peut faire porter dans l'alvéole une dent naturelle ſemblable en dimenſion & de la même eſpece que celle qu'on a perdue. Les dentiſtes ont à cet effet beaucoup de dents tirées des mâchoires des perſonnes mortes, qui avoient les dents fort ſaines. Pour placer une dent naturelle, il faut le faire immédiatement après l'extraction de la mauvaiſe; & on l'aſſujettir pendant quelque tems aux dents voiſines avec des liens de ſoie cirés, ou avec des fils d'or. On monte quelquefois une dent artificielle à vis ſur la racine qui remplit l'alvéole, lorſque la couronne ſeule étoit cariée, & qu'on a cru pouvoir ſe contenter de la ſcier ſans faire l'extraction de ſa racine. La matiere dont on forme les dents artificielles, eſt la dent d'hippopotame; elle eſt bien préférable à l'ivoire dont on ſe ſervoit anciennement, & qui n'eſt ni ſi dure, ni ſi blanche que la dent de cheval marin, & qui jaunit très-promptement. On en fait des rateliers complets d'une ſeule piece, lorſque toutes les dents manquent; (*voyez* RATELIER). Guillemeau donne la recette d'une compoſition pour faire les dents artificielles; (*voyez le tome IV* de l'Encyclopédie *à l'article* DENT, *pag.* 692.). Cette pâte ſervira plus utilement à remplir une dent cariée „ afin d'empêcher, ſuivant l'expreſſion de l'auteur, qu'il „ ne tombe & ſe cache quelque viande en mangeant, qui „ la pourrit davantage, & excite ſouvent grande douleur „. Au défaut d'artiſte capable de bien plomber une dent, on pourroit ſe ſervir de cette compoſition, après les précautions que nous avons indiquées à *l'article* ODONTALGIQUE, & que nous expoſerons à *l'article* PLOMBER. (*T*)

ODORANT, PRINCIPE, (*Chimie*, *Pharmac.* & *Mat. médic.*) partie odorante, principe ou partie aromatique, parfum, odeur, *gas*, eſprit recteur, *ens*, eſprit, mercure.

Les Chimiſtes ont déſigné ſous tous ces noms un principe particulier dont un grand nombre de plantes & un très-petit nombre de ſubſtances animales ſont pourvues, qui eſt l'objet propre du ſens de l'odorat, ou le principe matériel du ſens de cette ſenſation. *Voyez* ODORAT, *Phyſiologie*.

Le principe aromatique des végétaux réſide ou dans une huile eſſentielle, dont quelques ſubſtances végétales ſont pourvues (*voyez* HUILE ESSENTIELLE); ou il adhere au parenchyme de quelques autres qui ne contiennent point d'huile eſſentielle; ou même il eſt logé chez ces derniers dans de petits reſervoirs inſenſibles. Il peut fort bien être encore que les plantes qui ont de l'huile eſſentielle, contiennent leur principe aromatique de ces deux manieres.

Les baumes & les racines n'étant autre choſe que des huiles eſſentielles, plus ou moins épaiſſies, qui ſe ſont ſéparées d'elles-mêmes de certains végétaux, il eſt évident qu'elles ne méritent aucune conſidération particuliere, par rapport à leur principe aromatique.

Le petit nombre de ſubſtances animales aromatiques; le muſc, la civette, le caſtor, ſont auſſi exactement analogues à cet égard aux baumes & aux réſines, & par conſéquent aux huiles eſſentielles.

L'union naturelle du principe aromatique & de l'huile eſſentielle eſt bien évidente, puiſqu'une pareille huile retirée ſans la moindre altération d'un végétal; par exemple, l'huile retirée de l'écorce de citron en en exprimant des zeſts, eſt abondamment chargée de ce principe, & qu'elle peut enſuite le perdre abſolument étant gardée à l'air libre, ou dans un vaiſſeau négligemment fermé.

Quant à la partie *odorante* des plantes qui ne contiennent point d'huile eſſentielle, tout ce qu'on ſait de ſa façon d'être dans les plantes, c'eſt qu'elle adhere aſſez à leur ſubſtance, pour que la deſſiccation ne le diſſipe pas entierement; quoiqu'il ſoit vrai que les plantes aromatiques qui ne contiennent point d'huile eſſentielle, telles que les muguets, les jacintes, le jaſmin, &c. perdent infiniment plus de leur odeur par la deſſiccation, que celles qui contiennent de l'huile eſſentielle.

Ce principe eſt le plus mobile de tous ceux que renferment les plantes. Il doit être regardé comme étranger à leur texture & même à leurs ſucs propres ou fondamentaux (*Voyez* VÉGÉTAL), & comme étant répandu à leur ſurface & dans leurs pores, comme adhérent à ces parties en les mouillant, ou tout au plus comme étant depoſé dans de petits reſervoirs particuliers, ſoit ſeul & pur, ſoit mêlé à de l'huile eſſentielle. Il n'eſt pas permis de croire que ce principe nage dans l'eau de la végétation, puiſqu'il eſt plus volatil que ce dernier principe, qu'on peut néanmoins diſſiper tout entier par la deſſiccation, ſans que la meilleure partie du principe aromatique ſoit diſſipée en même tems. Ce fait eſt très-ſenſible, par exemple, dans les feuilles de menthe, qui étant bien ſeches, contiennent encore une quantité conſidérable de principes aromatiques,

Le principe aromatique eſt ſi ſubtil & ſi léger, ſi peu corporel, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, qu'il n'eſt pas poſſible de le déterminer par le poids ni par meſure; car, ſelon l'expérience de Boerhaave, une eau diſtillée très-chargée de parfum, qui ayant été expoſée à l'air, a perdu abſolument toute odeur, n'a pas diminué ſenſiblement de poids ni de volume.

Il eſt cependant évident que le principe aromatique eſt un être compoſé, puiſqu'il y en a autant d'eſpeces diſtinctes, qu'il y a de ſubſtances *odorantes:* or ces divers principes *odorans* ne peuvent être ſpécifiés que par des diverſités dans leurs mixtions.

Quant à l'eſſence propre à la conſtitution intérieure ou chimique du principe aromatique, elle eſt encore abſolument inconnue; mais malgré l'extrème ſubtilité de ce principe, qui le dérobe aux ſens & aux inſtrumens chimiques, on peut cependant avancer, d'après le petit nombre de notions que nous avons ſur cet objet, que la connoiſſance intime de ſa compoſition n'eſt pas une découverte au-deſſus de l'art.

Il ſemble qu'on ne doit pas confondre avec le principe aromatique une certaine vapeur qui s'exhale de preſque toutes les ſubſtances végétales & animales appellées *inodores*, & qui eſt pourtant capable de faire reconnoître ces ſubſtances par l'odorat; car quoiqu'on peut ſoutenir avec quelque vraiſſemblance qu'elles ne different à cet égard des ſubſtances aromatiques que par le plus ou le moins, cependant comme l'odeur de ces ſubſtances eſt preſque commune à de grandes diviſions; par exemple, à toutes les herbes, à toutes les chairs, à tous les laits, &c. il eſt plus vraiſſemblable que ce principe mobile n'eſt qu'une foible émanation de toute leur ſubſtance, & non point un principe particulier. On peut aſſurer la même choſe avec encore plus de vraiſſemblance du ſoufre commun, du cuivre & du plomb, qui ont chacun une odeur propre très-forte. L'odeur de la tranſpiration des divers animaux, & même des divers individus de la même eſpece, paroît être auſſi un être fort diſtinct du principe qui fait le ſujet de cet article.

La partie *odorante* a été regardée par les pharmacologiſtes, comme le principe le plus précieux des plantes qui en étoient pourvues. Boerhaave a ſur-tout pouſſé ſi loin ſes prétenſions à cet égard, qu'il regarde tous les autres principes des plantes aromatiques comme abſolument dépouillés de vertus. Voici comme il s'en exprime: *quin etiam ſcire refert hominum induſtriam deprehendiſſe tenui huic ſtirpium vapori deberi ſtupendos effectus quos in corpore hominis excitant concreta vegetantia tam evacuando quam mutando: quoniam eo ſolo de medicamentis veneniſque penitus ſeparato ſine ulla fere ponderis jactura caret omni illa efficacia.* Cette prétention eſt certainement outrée, ſur-tout ſi on veut la généraliſer; car certainement il y a pluſieurs ſubſtances aromatiques qui exercent d'ailleurs des effets médicamenteux très-manifeſtes par des principes fixes. Il eſt cependant vrai en général que le principe aromatique doit être ménagé dans la préparation des médicamens *odorans*, comme un agent médicamenteux très-efficace: auſſi eſt ce une loi conſtante de manuel pharmaceutique, de ne ſoumettre aucune ſubſtance aromatique à un degré de feu capable de diſſiper le principe *odorant*; or le degré de l'eau bouillante, & même celui du bain-marie étant plus que ſuffiſant, pour diſſiper ce principe, on ne doit point traiter les ſubſtances aromatiques par la décoction, ni même par la chaleur du bain-marie très-chaude dans les vaiſſeaux ouverts, & lorſque la décoction eſt d'ailleurs néceſſaire pour retirer en même tems d'autres principes de la même ſubſtance; il faut faire cette décoction dans un appareil convenable de diſtillation, & réunir le principe aromatique qui s'eſt élevé & qu'on a retenu, & la décoction refroidie. On en uſe ainſi dans la préparation de certains ſirops (*voyez* SIROP.) Si l'on eſt obligé de faire eſſuyer la chaleur d'un bain-marie très-chaud à une liqueur chargée de principes aromatiques; comme par exemple, pour la diſpoſer à diſſoudre une très-grande quantité de ſucre, on doit lui faire eſſuyer cette chaleur dans un vaiſſeau exactement fermé. On trouvera encore des exemples de cette manœuvre à l'*article* SIROP.

Il ne faut pas imaginer cependant que toutes les ſubſtances aromatiques ſoient abſolument dépouillées de leur

partie *odorante* par une décoction même très-longue, comme beaucoup de chimiſtes & de médecins le penſent, ſur la foi de Boerhaave & de la théorie. Il eſt ſûr au contraire que la plûpart des ſubſtances qui ont beaucoup d'odeur, telles que preſque tous les aromates exotiques, la racine de benoite, celle d'iris de Florence, & même quelques fleurs, comme les fleurs d'orange, les œillets, conſervent beaucoup d'odeur après de longues décoctions: mais malgré cette obſervation, il eſt toujours très-bon de s'en tenir à la loi générale. L'excès de circonſpection n'eſt point blâmable dans ce cas. Le principe aromatique réſidant dans un véhicule que l'on doit regarder comme ſans vertu, c'eſt-à-dire, dans de l'eau, étant auſſi concentrée qu'il eſt poſſible dans ce véhicule, en un mot, réduit ſous la forme d'eau diſtillée très-chargée (*voyez* EAU DISTILLÉE), & qui peut être regardé dans cet état comme pur, relativement à ſes effets ſur le corps humain; ce principe, dis-je, a une ſaveur générique vive, active, irritante, qui le rend propre à exercer la vertu cordiale, ſtomachique, fortifiante, nervine, ſudorifique: c'eſt principalement pour ces vertus connues qu'on ordonne les différentes eaux diſtillées aromatiques; mais outre cela, quelques-uns de ces principes aromatiques ont des qualités particulieres & diſtinctes, manifeſtées, par les ſens ou par l'obſervation médicinale. L'amertume ſinguliere de l'eau de fleurs d'orange, & la ſaveur piquante de l'eau de chardon-béni des pariſiens, ſont très-ſenſibles; par exemple, l'eau diſtillée de laurier-ceriſe eſt un poiſon; l'eau roſe eſt purgative; l'eau diſtillée de rue eſt hyſtérique; celle de mente éminemment ſtomachique, &c. Boherhaave qui, en établiſſant la différence ſpécifique des eaux aromatiques, a dit du principe aromatique de la lavande, & de celui de la meliſſe, que chacun avoit, outre leurs propriétés communes, *vim adhuc penitus ſingularem*, a, ce me ſemble, mal choiſi ſes exemples. Nous rapporterons dans les articles particuliers les qualités médicinales propres de chaque ſubſtance aromatique uſuelle. (*b*)

ODORANTE, *ſubſtance*, (*Chimie.*) ſubſtance ou matiere aromatique. Les Chimiſtes appellent ainſi toutes les ſubſtances qui contiennent un principe particulier qu'ils appellent *aromatique*, *odorant*, *eſprit recteur*, &c. *Voyez* ODORANT PRINCIPE.

C'eſt principalement dans le regne végétal qu'on trouve ces ſubſtances *odorantes*. Il n'y a aucune partie des végétaux qui ſoit excluе de l'ordre des ſubſtances aromatiques. On trouve des fleurs, des calices, des feuilles, des écorces, des bois, des racines, &c. qui ſont chargés de parfums: ce principe eſt quelquefois répandu dans toutes les parties d'une plante, par exemple, dans l'oranger; quelquefois il eſt propre à une partie ſeulement, comme aux fleurs dans le roſier, à la racine dans l'iris, &c. Le petit nombre de ſubſtances animales aromatiques que nous connoiſſons, ſont des humeurs particulieres dépoſées dans des reſervoirs particuliers; tels ſont le muſc, la civette, le caſtor, &c. car il ne faut pas compter tous les animaux vivans parmi les ſubſtances aromatiques, quoique la plûpart ont une odeur particuliere, quelquefois même très forte, comme le bouc. *Voyez l'article* ODORANT PRINCIPE.

On ne comprend pas non plus dans la claſſe des ſubſtances *odorantes* certaines matieres minérales qui ont une odeur propre, telles que le ſoufre, le cuivre, &c. *Voy.* encore *article* ODORANT PRINCIPE. (*b*)

ODORANTES, *pierres*, (*Hiſt. nat.*) nom générique des pierres à qui la nature a fait prendre de l'odeur ſans le ſecours de l'art; telles ſont les *jolites*, les *pierres puantes*, le *lapis ſuillus*, le *lapis felinus*. Voyez *ces différens articles*. Ces odeurs ſont purement accidentelles à la pierre, elles ne tiennent point de ſa combinaiſon, mais des matieres qui les accompagnent, telles que les bitumes, certaines plantes, les débris des animaux qui ont été enſevelis dans le ſein de la terre, &c. *Voyez* PIERRES. (—)

ODORAT, ſ. m. (*Phyſiolog.*) *olfactus*, ſens deſtiné par la nature pour recevoir & diſcerner les odeurs. L'*odorat* cependant paroît moins un ſens particulier qu'une partie ou un ſupplément de celui du goût, dont il eſt comme la ſentinelle: c'eſt le goût des odeurs & l'avant-goût des ſaveurs.

L'organe de cette ſenſation eſt la membrane qui revêt le nez, & qui ſe trouve être une continuation de celle qui tapiſſe le goſier, la bouche, l'œſophage & l'eſtomac: la différence des ſenſations de ces parties eſt à-peu-près comme leurs diſtances du cerveau; je veux dire que l'*odorat* ne differe pas plus du goût que le goût de la faim & de la ſoif: la bouche a une ſenſation plus fine que l'œſophage; le nez l'a encore plus fine que la bouche, parce qu'il eſt plus près de l'origine du ſentiment; que tous les filets de ſes nerfs, de leurs mamelons ſont déliés, remplis d'eſprits; au lieu que ceux qui s'éloignent de cette ſource deviennent par la loi commune des nerfs plus ſolides, & leurs mamelons dégénerent, pour ainſi parler, en excroiſſances, relativement aux autres mamelons.

Tout le monde ſait que l'intérieur du nez eſt l'organe de l'*odorat*, mais peu de gens ſavent l'artifice avec lequel cet intérieur eſt conſtruit pour recevoir cette ſenſation; & il manque encore aux plus habiles bien des connoiſſances ſur cet artifice merveilleux. Nous n'enviſagerons ici que ce qui eſt néceſſaire à l'intelligence de cette ſenſation.

Méchaniſme de l'organe de l'odorat. Immédiatement après l'ouverture des narines, qui eſt aſſez étroite, l'intérieur du nez forme deux cavités toujours ſéparées par une cloiſon; ces cavités s'élargiſſent enſuite, ſe réuniſſent finalement en une ſeule qui va juſqu'au fond du goſier, par où elles communiquent avec la bouche.

Toute cette cavité eſt tapiſſée de la membrane pituitaire, ainſi nommée par les anciens, à cauſe de la pituite qui en découle. Nous ne ſavons rien autre choſe de cette membrane, ſinon qu'elle eſt ſpongieuſe, & que ſa ſurface offre un velouté très-ras. Le tiſſu ſpongieux eſt fait d'un lacis de vaiſſeaux, de nerfs, & d'une grande quantité de glandes: le velouté eſt compoſé de petits mamelons nerveux qui ſont l'organe de l'*odorat* & des extrémités de vaiſſeaux d'où découle la pituite & la mucoſité du nez: ces liqueurs tiennent les mamelons nerveux dans la ſoupleſſe néceſſaire à leur fonction; & elles ſont encore aidées dans cet office par les larmes que le canal lacrymal charrie dans le nez.

Le nerf olfactif, qui eſt la premiere paire des nerfs qui ſortent du crâne, ſe jette dans la membrane pituitaire. On nommoit le nerf olfactif *apophyſe mammiforme* avant Piccolomini; ſes filets ſont en grand nombre, & ils y paroiſſent plus mous & plus découverts qu'en aucun autre organe. Cette ſtructure des nerfs de l'*odorat*, qui dépend de leur grande proximité du cerveau, contribue ſans doute à les rendre plus propres à recevoir l'impreſſion de ces odeurs.

La grande multiplicité des filets du nerf olfactoire eſt ce qui produit la grande quantité de glande de la membrane pituitaire, car ces glandes ne ſont que celles des extrémités nerveuſes épanouies au-deſſous des mamelons.

Outre le nerf olfactoire, il entre dans le nez une branche du nerf ophtalmique, c'eſt-à-dire d'un des nerfs de l'œil. C'eſt la communication de ce petit nerf avec celui de l'*odorat* qui eſt cauſe qu'on pleure quand on a reçu de fortes odeurs.

Le velouté de la membrane pituitaire eſt tout propre à s'imbiber des vapeurs odorantes; mais il y a encore un autre artifice pour arrêter ces vapeurs ſur leur organe. L'intérieur du nez eſt garni de chaque côté de deux eſpeces de cornets doubles: ces cornets s'avancent très-loin dans cette cavité, en embarraſſent le paſſage, & obligent par-là les vapeurs à ſe repandre & à ſéjourner un certain tems dans leur contour. Cette ſtructure fait que ces vapeurs agiſſent plus long-tems, plus fortement ſur une grande étendue de la membrane, & par conſéquent la ſenſation en eſt plus parfaite. Auſſi voit-on que les chiens de chaſſe & les autres animaux qui excellent par l'*odorat*, ont ces cornets du nez beaucoup plus conſidérables que ceux de l'homme.

Ces mêmes cornets, en arrêtant un peu l'air qu'on reſpire par le nez, en adouciſſent la dureté dans l'hiver: c'eſt ce bon office qu'ils rendent aux poumons qui expoſe la membrane pituitaire à ces engorgemens nommés *enchifrenemens de la membrane ſchneidérienne*, qui ferment le paſſage à l'air, parce que les parois devenues plus épaiſſes ſe touchent immédiatement: ce qui prouve que quoique la cavité du nez ſoit très-grande, le labyrinthe que la nature y a conſtruit pour y ſavourer les odeurs, y laiſſe peu d'eſpace vuide.

Méchaniſme des odeurs, objet de l'odorat. Les vapeurs odorantes qui ſont l'objet de l'*odorat*, ſont, en fait de fluides, ce que les ſaveurs ſont parmi les liqueurs & les ſucs; mais les vapeurs odorantes, dont la nature nous eſt inconnue, doivent être très-volatiles; & la quantité prodigieuſe de ces fluides volatiles qui s'exhalent ſans ceſſe d'un corps odorant ſans diminuer ſenſiblement ſon poids, prouve une diviſion de la matiere qui étonne l'imagination. Cette partie des végétaux, des animaux ou des foſſiles qui réſide dans leurs huiles, dans leurs ſels, dans leurs ſavons, pourvu qu'elle ſoit aſſez diviſée pour pouvoir voltiger dans l'air, eſt l'objet de l'*odorat*.

Parmi

Parmi les minéraux, le soufre allumé a le plus d'odeur, ensuite des sels de nature opposée dans l'acte même de leur effervescence, comme les métaux dans celui de leur érosion. Quelle odeur pénétrante n'ont point les sels alkalis volatils des corps animés durant la vie, des particules odorantes que le chien distingue mieux que l'homme? du sein de la putréfaction quelle odeur fétide ne s'éleve-t-il pas? Les corps putréfiés donnent une odeur désagréable, malgré ce que Plutarque dit du corps d'Alexandre le grand, & ce que le bon Camérarius dit d'une jeune fille. La plûpart des végétaux ont de l'odeur, & dans certaines classes ils ont presque tous une bonne odeur. Les sucs acides, simples ou fermentés, en ont de pareilles, ensuite la putréfaction alkaline d'un petit nombre de plantes n'en manque pas. Le feu & le broyement, qui n'est qu'une espece de feu plus doux, tire des odeurs du regne animal & végétal. La Chimie nous fournit sur ce sujet quantité de faits curieux. On sait par une suite d'expériences, que cette matiere subtile qu'on nomme *esprit*, & qui est contenue dans l'huile, est la principale chose qui excite le sentiment de l'odeur. En effet, si l'on sépare des corps odororiférans tout l'esprit qu'ils contiennent, ils n'ont presque plus d'odeur: & au contraire les matieres qui ne sont point odoriférantes le deviennent lorsqu'on leur communique quelques particules de ce même esprit.

Boyle a écrit un traité curieux sur l'émanation des corpuscules qui forment les odeurs: celle du romarin fait reconnoître les terres d'Espagne à 40 milles, suivant Bartholin, à quelques milles, suivant la vérité. Diodore de Sicile dit à-peu-près la même chose de l'Arabie, que Bartholin de l'Espagne. Un chien qui a bon nez reconnoît au bout de six heures la trace d'un animal ou de son maître; de sorte qu'il s'arrête où les particules odoriférantes le lui conseillent. Je supprime ici quantité d'observations semblables; je ne dois pas cependant oublier de remarquer que l'odeur de plusieurs corps odoriférans se manifeste ou s'accroît par le mouvement & par la chaleur: le broyement donne de l'odeur à tous les corps durs qui n'en ont point, ou augmente celle qu'ils ont; c'est ce qu'on a tant de fois éprouvé sur le succin, sur l'aloès. Il est des bois qui prennent de l'odeur dans les mains du tourneur.

Cette odeur des corps odoriférans augmente aussi quand on en mêle plusieurs ensemble, ou quand on mêle des sels avec des corps huileux odoriférans. Le sel ammoniac & le sel alkali, l'un & l'autre sans odeur, mêlés ensemble, en ont une très-forte. Un grain de sel fixe donne un goût brûlant & nulle odeur, à-moins qu'il ne rencontre une salive acide & qui aide l'alkali à le dégager. L'esprit de sel, l'huile de vitriol dulcifiés, ont une odeur fort agréable, différente de celle de l'alcohol & d'une liqueur acide. L'eau de mélilot, qui est presque inodorante, augmente beaucoup les odeurs des corps qui en ont. L'odeur de l'ambre lorsqu'il est seul, est peu de chose, mais elle s'exhale par le mélange d'un peu de musc.

C'est dans ce mélange de divers corps que consistent les parfums, hors de mode aujourd'hui, & si goûtés des anciens, qu'ils les employoient à table, dans les funérailles, & sur les tombeaux pour honorer la mémoire des morts. Antoine recommande de répandre sur ses cendres des herbes odoriférantes, & de mêler des baumes à l'agréable odeur des roses.

Sparge mero cineres, & odoro perlue nardo
Hospes, & adde rosis balsama puniceis.

Maniere dont se fait l'odorat. Le vehicule général des corpuscules odorans, est l'air où ces corpuscules sont répandus; mais ce n'est pas assez que l'air soit rempli des particules odorantes des corps, il faut qu'il les apporte dans les cavités du nez, & c'est ce qui est exécuté par le mouvement de la respiration, qui oblige sans cesse l'air à passer & repasser par ces cavités pour entrer dans les poumons ou pour en sortir. C'est pourquoi ceux qui ont le passage du nez fermé par l'enchifrenement & qui sont obligés de respirer par la bouche, perdent en même tems l'*odorat*. M. de la Hire le fils a vu un homme qui s'empêchoit de sentir les mauvaises odeurs en remontant sa luette, en sorte qu'elle bouchoit la communication du nez à la bouche, & il respiroit par cette derniere voie. On peut croire que les odeurs ne laissent pas pour cela de venir toujours frapper le nez, où est le siége du sentiment; mais comme on ne respire point alors par le nez, elles ne sont point attirées par la respiration, & ont trop peu de force pour se faire sentir.

Ce même passage de l'air dans les cavités du nez, sert quelquefois à nettoyer ces cavités de ce qui les embarasse, comme lorsqu'on y pousse l'air des poumons avec violence, soit qu'on veuille se moucher, soit que l'on éternue, après quoi l'*odorat* se fait beaucoup mieux. Un animal qui respire par la trachée-artere coupée, ne sent point du tout les odeurs les plus fortes: c'est une expérience de Lower. On sait que quand l'air sort du poumon par les narines, on a beau présenter au nez un corps odoriférant, il ne fait aucune impression sur l'*odorat*. Lorsqu'on retient son haleine, on ne sent aussi presque point les odeurs; il faut pour les sentir les attirer avec l'air par les narines. Varolius l'a fort bien remarqué, tandis que Cassérius l'a nié mal-à propos: car plus l'inspiration est forte & fréquente, plus l'*odorat* est exquis. Il faut cependant avouer, & c'est peut-être ce qui a jetté Cassérius dans l'erreur; il faut, dis-je, avouer qu'on ne laisse pas de sentir dans l'expiration. La sensation n'est pas entierement abolie, ainsi qu'elle l'est lorsque la respiration est absolument retenue: elle est seulement très-foible; la raison de ce fait est que toutes les particules odorantes n'ayant pû être réunies & ramassées dans le tems que l'air passe dans la cavité du nez pendant l'inspiration, il reste encore dans l'air quelques particules odorantes qui repassent dans l'expiration, qui ne peuvent produire qu'une legere sensation.

L'*odorat* se fait donc quand les particules odoriférantes contenues dans l'air sont attirées avec une certaine force dans l'inspiration par les narines; alors elles vont frapper vivement les petites fibres olfactives que le nez par sa figure, & les osselets par leur position, leur présentent; c'est de cette impression, communiquée ensuite au *sensorium commune*, que résultent les différentes odeurs d'acide, d'alkali, d'aromatique, de pourri, de vineux, & autres dont la combinaison est infinie.

Explication des phénomenes de l'odorat. On peut comprendre, par les principes que nous venons d'établir, les phénomenes suivans:

1°. L'affinité qui se trouve entre les corps odoriférans & les corps savoureux, ou entre les objets du goût & de l'*odorat*. L'*odorat* n'est souvent que l'avant-goût des saveurs, la membrane qui tapisse le nez étant une continuation de celle qui tapisse le palais: de-là naît une grande liaison entre ces deux organes. Les narines ont leurs nerfs très-déliés & découverts; la langue a un réseau épais & pulpeux; ainsi l'*odorat* doit être frappé avant le goût. Mais il y a quelque chose de plus: les corpuscules qui font les odeurs, retiennent souvent quelque chose de la nature des corps dont ils sortent: en voici des preuves.

1°. Les corpuscules qui s'exhalent de l'absynthe font sur la langue les mêmes impressions que l'absynthe même. Boyle dit la même chose du succin dissout dans l'esprit-de vin. 2°. Le même auteur ajoute qu'un de ses amis ayant fait piler de l'hellébore noir dans un mortier, tous ceux qui se trouverent dans la chambre furent purgés. Sennert assure la même chose au sujet de la coloquinte. 3°. Quand on distille des matieres somniferes, on tombe souvent dans un profond sommeil. 4°. On prétend que quelques personnes ont prolongé quelque tems leur vie par l'odeur de certaines matieres. Le chancelier Bacon rapporte qu'un homme vécut quatre jours soutenu par l'odeur seule de quelques herbes mêlées avec de l'ail & des oignons. Tous ces faits justifient qu'il se trouve une grande liaison entre les odeurs & les saveurs de beaucoup de corps, parce qu'ils produisent les mêmes effets à ces deux égards.

Puisqu'il regne tant d'affinité entre les odeurs & le goût, d'où vient que des odeurs desagréables, comme celles de l'ail, des choux, du fromage, & de plusieurs autres choses corrompues, ne choquent point quand elles sont dans des alimens dont le goût plaît? c'est parce qu'on s'y est habitué de bonne heure sans accident, & sans que la santé en ait souffert. Ceux qui se sont efforcés à goûter, à sentir des choses qui les révoltoient d'abord, viennent à les souffrir & finalement à les aimer. Il arrive aussi quelquefois que les aversions & les inclinations qu'on a pour les odeurs & les saveurs, ne sont pas toujours fondées sur des utilités & des contrariétés bien effectives, parce que les idées qu'on a de l'agréable ou du desagréable, peuvent avoir été formées par des jugemens précipités que l'ame réforme à la fin par des reflexions philosophiques.

2°. Pourquoi ne sent-on point les odeurs quand on est enrhumé? parce que l'humeur épaisse qui est sur la membrane pituitaire arrête les corpuscules odoriférans qui viennent du dehors, & leur bouche les passages par où ils peuvent arriver jusqu'aux nerfs olfactifs & les agiter.

3°. Pourquoi les odeurs rendent-elles souvent la vie dans un instant, & fortifient-elles quelquefois d'une façon singuliere? Par exemple, il n'est rien de plus puissant dans certains cas que l'esprit volatil du sel armoniac préparé avec de la chaux vive: cela vient de ce que les parties des corps odoriférans, en agitant les nerfs olfactifs, agitent ceux qui communiquent avec eux & y portent le suc nerveux; d'ailleurs elles entrent peut-être dans les vaisseaux sanguins sur lesquels elles agissent, & dans lesquels par conséquent elles font couler les liqueurs rapidement. Toutes ces causes nous font revenir des syncopes, puisqu'elles ne consistent que dans une cessation de mouvement. Enfin, il y a un rapport inconnu entre le principe vital & les corps odorans.

4°. Mais d'où vient donc que les odeurs causent quelquefois des maladies, la mort, & presque tous le effets des médicamens & des poisons? c'est lorsque l'agitation produite par les corps odoriférans est trop violente: alors elle pourra porter les convulsions dans les parties dont les nerfs communiquent avec ceux du nez; ces convulsions pourront donner des maladies, & finalement la mort. La puanteur des cadavres a quelquefois causé des fievres malignes. Méad parle d'une eau qui sortit d'un cadavre, dont le seul attouchement, tant elle étoit corrosive, excitoit des ulceres. On prépare des poisons si subtils, que leur odeur fait mourir ceux qui les inspirent: l'Histoire n'en fournit que trop d'exemples.

On connoît le danger du soufre allumé dans des endroits privés d'air; les vapeurs mortelles de certaines cavernes souterreines, celles du foin échauffé dans des granges fermées; les vapeurs du vin & liqueurs qui fermentent: cependant dans tous ces cas il y a une autre cause nuisible que celle des odeurs, c'est qu'on est suffoqué par la perte du ressort de l'air qu'on respire; car l'air plus léger qu'il ne doit être, ou privé de son élasticité, tue par l'empêchement même de la respiration.

Enfin, des odeurs produiront les effets des médicamens, quand elles retiendront quelque chose de la nature des corps dont elles sortent, qui se trouvent être purgatifs ou vomitifs; c'est pourquoi l'odeur des pilules cochiées purgeoit un homme dont parle Fallope. Dans Schneider & Boyle, on lit divers exemples semblables. Plusieurs purgatifs n'agissent que par leur esprit recteur, selon Pechlin, un des hommes qui a le mieux écrit sur cette matiere. Or de quelle volatilité, de quelle subtilité n'est point cet esprit recteur, puisque le verre d'antimoine communique au vin une vertu émétique sans perdre de son poids?

5°. Pour quelle raison la même odeur du même corps odoriférant produit-elle des effets opposés en différentes personnes? Guy-Patin parle d'un médecin célebre que l'odeur agréable des roses jettoit en foiblesse. On ne voit en effet que des sensations différentes en fait d'odeurs: c'est que chacun a sa disposition nerveuse inconnue, & des esprits particuliers qui gouvernent l'ame & le corps, comme s'il étoit sans ame; les nerfs olfactifs sont moins sensibles dans les uns que dans les autres: ainsi les mêmes corpuscules pourront faire des impressions fort différentes. Et voilà la cause pourquoi les odeurs qui ne sont pas sensibles pour certaines personnes, produisent en d'autres des effets surprenans.

Ces effets mêmes sont quelquefois fort bisarres, car dans l'affection hystérique les femmes reviennent par la force de certaines odeurs desagréables & très-pénetrantes, au lieu que les bonnes odeurs aigrissent leur mal. Nous ne dirons pas, pour expliquer ce phénomene, que les bonnes odeurs arrêtent un peu le cours du suc nerveux, & doivent par conséquent produire un dérangement. Nous n'attribuerons pas non plus cet effet des bonnes odeurs à la vertu somnifere: ces sortes d'explications sont de vains raisonnemens qu'aucun principe ne sauroit appuyer.

N'oublions pas cependant de remarquer que l'habitude a beaucoup d'influence sur l'*odorat*, & que l'imagination ne perd rien de ses droits sur tous les sens. D'où vient ce musc, si recherché jadis, donne-t-il aujourd'hui des vapeurs à toutes les dames, & même à une partie des hommes, tandis que le tabac, odeur ammoniacale & venimeuse, fait le délice des *odorats* le plus susceptibles de délicatesse? Est ce que les organes sont changés? Ils peuvent l'être à quelques égards, mais il en faut sur-tout chercher la cause dans l'imagination, l'habitude & les préjugés de mode.

6°. Pourquoi l'*odorat* est-il si fin dans les animaux qui ont de longs becs, de longues narines, & les os spongieux considérables? Parce que les vrais & premiers organes de l'*odorat* paroissent être les cornets osseux; ces cornets par leur nombre de contours en volute, multiplient les parties de la sensation, donnent plus d'étendue à la membrane qui reçoit les divisions infinies des nerfs olfactifs, & par conséquent rendent l'*odorat* plus exquis. Plus un animal a de nez, plus ses cornets ont de lames. Petham dit que dans le chien de chasse, les nerfs ont une plus vaste expansion dans les narines, & que les lames y sont plus entortillés, que dans aucune autre bête. Dans le lievre, animal qui a du nez, & un nez qu'il remue toujours, les petits os sont à cellules en-dedans, avec plusieurs cornets ou tuyaux. L'os spongieux du bœuf a intérieurement un tissu réticulaire; cet os dans le cheval, forme des cornets entortillés avec des cellules à rets, selon les observations de Cassérius, de Schneïder & de Bartholin. C'est par le même méchanisme que le cochon sent merveilleusement les racines qu'il cherche en terre. La main de l'éléphant n'est qu'un nez très-long, & sa trompe, dont Duverney a seulement décrit la fabrique musculeuse, n'est presqu'un assemblage de nerfs olfactifs: cet organe a donc une énorme surface dans cet animal.

Sténon a démontré la même chose dans les poissons, dont les nerfs olfactifs ressemblent aux nerfs optiques, & se terminent en un semblable hémisphere. Ainsi regle générale, à proportion de la longueur des narines, des cornets osseux & contournés, la finesse & l'étendue de l'*odorat* se multiplient dans l'homme & dans les autres animaux. Quant aux oiseaux, ils ont dans les narines des vessies à petits tubes, & garnies de nerfs visibles, qui viennent des processus mamillaires par l'os cribleux. Il y en a beaucoup dans le faucon, l'aigle & le vautour. On dit qu'après la bataille qui décida de l'empire du monde entre César & Pompée, les vautours passoient de l'Asie à Pharsale.

7°. Comment des corps odoriférans, très-petits, peuvent-ils répandre si long-tems des odeurs si fortes, sans que les corps dont ils s'exhalent paroissent presque avoir perdu de leur masse, à en juger par leur pesanteur? Un morceau d'ambre gris ayant été suspendu dans une balance, qu'une petite partie d'un grain faisoit trébucher, ne perdit rien de son poids pendant 3 jours, ni l'assa fœtida en 5. Une once de noix muscade ne perdit en 6 jours que cinq grains & demi; & une once de clous de gérofle sept grains & trois huitiemes: ce sont des expériences de Boyle. Une seule goutte d'huile de canelle dans une pinte de vin, lui donne un goût aromatique. On fait avec cette même huile un esprit très-vif, lequel évaporé laisse le reste sans odeur ni diminution. Une goutte d'huile de Galanga embaume une livre de thé. Les plus subtiles particules odoriférantes ne passent cependant point au-travers du verre, ce corps que pénétrent le feu, la lumiere & la matiere de l'aimant: donc elles sont d'une nature plus grossiere. Mais les sels fixes, les terres les plus arides, l'alun, le vitriol, démontrent avec quelle facilité la partie humide de l'air va pénétrer différens corps, & constitue un tout avec eux. Tout cela porte à croire que les petits corpuscules odoriférans reçoivent des parties d'air commun, qui les remplacent à mesure qu'ils s'exhalent; & c'est la raison pour laquelle cette évaporation se fait sans diminution de la masse.

8°. Pourquoi la puanteur qui s'exhale de parties d'animaux, ou de végétaux putréfiés, fait-elle sur les narines une impression si longue, si opiniâtre & si désagréable? La fétidité d'une maladie mortelle porte au nez pendant plusieurs jours. L'*odorat* n'est-il pas long-tems affecté des rapports nidoreux d'une matiere indigeste qui croupit dans l'estomac? Comme il y a beaucoup de détours dans la membrane pituitaire, & qu'il s'y trouve toûjours de la mucosité, cette mucosité vicieuse y retient, & prend pour-ainsi-dire à sa glu, ces corpuscules empoisonnés qui s'exhalent des corps malades, des parties d'animaux, ou de végétaux putréfiés. On a besoin de prendre beaucoup de matiere sternutatoire pour dissiper ces corpuscules; l'agitation qui survient alors à la membrane pituitaire, & l'humeur muqueuse qui coule en abondance produit cet effet; si de pareilles odeurs étoient portées au nez après l'éternuement, elles feroient encore plus d'impression, comme on l'éprouve à son lever.

9°. Pourquoi l'*odorat* est-il émoussé quand on s'éveille le matin, & devient-il plus vif après qu'on a éternué? Nous venons de l'expliquer. Alors, c'est-à-dire au reveil, une humeur épaisse couvre la membrane pituitaire, parce que la chaleur a évaporé la partie aqueuse, & a laissé la matiere grossiere qui n'a pu être chassée durant le repos de la nuit; cette humeur visqueuse arrête les corpuscules odoriférans, mais quand on l'a rejettée par la force de la sternutation ou l'émonction, les nerfs se trouvent libres & pleins du suc nerveux, ils sont plus sensibles qu'auparavant.

10°. Pourquoi les plus forts odoriférans ſont-ils ſternutatoires? Parce qu'en ébranlant fortement les nerfs olfactifs, ils ébranlent les nerfs qui ſervent à la reſpiration & qui communiquent avec eux.

11°. Pourquoi ne ſent-on rien quand on court contre le vent? Parce que le vent deſſéche le mucus qui lubrefie la membrane pituitaire, & qu'aucun nerf n'a de ſentiment s'il n'eſt humecté.

12°. Enfin il y a des odeurs ſi fortes, comme celle de l'oignon, du vinaigre, du ſoufre allumé, de l'eſprit de nitre, qu'elles n'agiſſent pas ſeulement ſur l'organe de l'*odorat*, mais qu'elles bleſſent les yeux. On en peut trouver la cauſe dans la communication du nerf ophthalmique avec celui de l'*odorat*.

Le ſentiment que les yeux ſouffrent des odeurs fortes, eſt un ſentiment du toucher, pareil à celui que la lumiere ramaſſée cauſe ſur la peau, ou à celui que des ſaveurs très-vives, telles que les âcres & les acides exaltés, cauſent ſur la langue; mais comme la peau n'eſt émue par les objets de la vûe & du goût, que quand ils agiſſent avec une véhémence extraordinaire; de même les yeux ne ſouffrent de la douleur des odeurs, que lorſqu'elles ont une force aſſez grande pour bleſſer leur délicateſſe; & comme les odeurs en général ſont d'une nature particuliere qui ébranle toûjours leur propre organe, ceux de la vûe & du goût ne ſont point ébranlés de la même maniere, & par conſéquent ne ſont point affectés de la ſenſation de l'*odorat*.

Le ſens de l'odorat eſt plus parfait dans les animaux. Les hommes ont l'*odorat* moins bon que les animaux; & la raiſon en eſt évidente par l'examen de la conſtruction de l'organe. Je ſais que le P. du Tertre, dans ſon voyage des Antilles, & le P. Laffitau, dans ſon livre des mœurs des Sauvages, nous parlent, l'un de negres & l'autre de ſauvages qui avoient l'*odorat* plus fin qu'aucun chien de chaſſe, & qui diſtinguoient de fort loin la piſte d'un noir, d'un françois & d'un anglois: mais ce ſont des faits trop ſuſpects pour y donner confiance. Il en eſt de même d'un garçon dont parle le chevalier Digby, qui élevé dans une forêt où il n'avoit vécu que de racines, pouvoit trouver ſa femme à la piſte, comme un chien fait ſon maître. Pour ce qui eſt du religieux de Prague, qui connoiſſoit par l'*odorat* les différentes perſonnes, diſtinguoit une fille ou une femme chaſte de celles qui ne l'étoient point, c'eſt un nouveau conte plus propre à fournir matiere à quelque bon mot, qu'à la créance d'un phyſicien.

Je conviens que les hommes par leur genre de vie, par leur habitude aux odeurs fortes dont ils ſont ſans ceſſe entourés, uſent l'organe de leur *odorat*; mais il eſt toûjours vrai que s'ils l'ont beaucoup moins fin que les animaux, ce n'eſt point à l'abus qu'ils en font que l'on doit en attribuer la cauſe, c'eſt dans le défaut de l'organe qu'il la faut chercher. La nature ne l'a point perfectionné dans l'homme, comme dans la plupart des quadrupedes. Voyez le nombre de leurs cornets en volute, le merveilleux tiſſu du réſeau qui les accompagne, & vous conclurez de la diſtance qui doit ſe trouver entre l'homme & la bête pour la fineſſe de l'*odorat!* Conſiderez de quelle étendue ſont les os ſpongieux dans les brutes; comme leur cerveau eſt plus petit que celui de l'homme, cet eſpace qui manque vient augmenter leur nez: car la multiplicité des plis & des lames rend la ſenſation plus forte; & c'eſt cette augmentation qui en fait la différence dans les bêtes mêmes. L'*odorat* eſt le ſeul organe par lequel elles ſavent diſtinguer ſi ſûrement, & ſans expérience ſur tant de végétaux dont les montagnes des Alpes ſont couvertes, ceux qui ſont propres à leur nourriture, d'avec ceux qui leur ſeroient nuiſibles. La nature, dit Willis, a moins perfectionné dans l'homme les facultés inférieures, pour lui faire cultiver davantage les ſupérieures; mais ſi telle eſt la vocation de l'homme, on doit avouer qu'il ne la remplit guere. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ODORAT, (*Séméiotiq.*) les ſignes que l'*odorat* fournit, n'ont pas juſqu'ici beaucoup enrichi la ſéméiotique, & attiré l'attention des praticiens. Hippocrate obſervateur ſi ſcrupuleux & ſi exact à ſaiſir tout ce qui peut répandre quelque lumiere ſur la connoiſſance & le prognoſtic des maladies, ne paroît avoir tiré aucun parti de l'*odorat*: ce ſigne ne doit être ni bien étendu, ni bien lumineux. Riviere & quelques autres praticiens, aſſurent avoir obſervé que la perte totale de l'*odorat*, étoit dans le cas de foibleſſe extrème, ſigne d'une mort très-prochaine; que les malades qui trouvoient une odeur forte & déſagréable à la boiſſon, aux alimens & aux remedes, enfin à tout ce qu'on leur préſentoit, étoient dans un danger preſſant; que ceux pour qui toutes les odeurs étoient fétides, avoient des ulceres dans le nez ou dans les parties voiſines, ou l'eſtomac farci de mauvais ſucs, ou toutes les humeurs ſenſiblement alterées. (*m*)

ODORIFÉRANT, ſe dit des choſes qui ont une odeur forte, agréable & ſenſible à une certaine diſtance, *voyez* ODEUR. Le jaſmin, la roſe, la tubéreuſe, ſont des fleurs *odoriférantes*. *Voyez* PARFUM.

ODOWARA, (*Géog.*) petite ville du Japon dans l'île de Niphon, à 3 journées d'Iedo. Ce n'eſt que dans cette ville & à Méaco, qu'on prépare le cachou parfumé, au rapport du P. Charlevoix.

ODRISÆ, (*Géog. anc.*) ancien peuple de Thrace, qui devoit y tenir un rang conſidérable, puiſque les Poëtes ont appellé la Thrace *Odriſiæ tellus*. La capitale de ce peuple ſe nommoit *Odryſſus*, *Odryſſe*; enſuite *Odreſtiade*, à-préſent *Adrianople*.

Cette capitale de la Thrace eſt célebre par la naiſſance de *Thamyris*, poëte & muſicien, dont l'hiſtoire & la fable ont tant parlé. Ce fut la plus belle voix de ſon ſiecle, ſi nous en croyons Plutarque, qui ajoute qu'il compoſa un poëme de la guerre des Titans contre les dieux. Ce poëme exiſtoit encore lorſque Suidas travailloit à ſon dictionnaire. Homere parle du défi que Thamyris fit aux muſes, & de la punition de ſon audace. Pauſanias dit que Thamyris perdit la vûe, non en punition de ſa diſpute contre les muſes, mais par maladie. Pline prétend qu'il fut l'inventeur de la muſique qu'on nommoit *dorique*. Platon a feint, ſuivant les principes de la métempſycoſe, que l'ame de Thamyris paſſa dans le corps d'un roſſignol. (*D. J.*)

ODYSSÉE, ſ. f. (*Belles-lettres.*) poëme épique d'Homere, dans lequel il décrit les aventures d'Ulyſſe retournant à Itaque après la priſe de Troie. *Voyez* EPIQUE. Ce mot vient du grec Ὀδύσσεια, qui ſignifie même choſe, & qui eſt dérivé d'Ὀδυσσεὺς, *Ulyſſe*.

Le but de l'iliade, ſelon le P. le Boſſu, eſt de faire voir la différence de l'état des Grecs réunis en un ſeul corps, d'avec les Grecs diviſés entre eux; & celui de l'*odyſſée* eſt de nous faire connoître l'état de la Grece dans ſes différentes parties. *Voyez* ILIADE.

Un état conſiſte en deux parties, dont la premiere eſt celle qui commande, la ſeconde celle qui obéit. Or il y a des inſtructions néceſſaires & propres à l'une & à l'autre; mais il eſt poſſible de les réunir dans la même perſonne.

Voici donc, ſelon cet auteur, la fable de l'*odyſſée*. Un prince a été obligé de quitter ſon royaume, & de lever une armée de ſes ſujets, pour une expédition militaire & fameuſe. Après l'avoir terminée glorieuſement, il veut retourner dans ſes états, mais malgré tous ſes efforts il en eſt éloigné pendant pluſieurs années, par des tempêtes qui le jettent dans pluſieurs contrées, différentes par les mœurs, les coutumes de leurs habitans, &c. Au milieu des dangers qu'il court, il perd ſes compagnons, qui périſſent par leur faute, & pour n'avoir pas voulu ſuivre ſes conſeils. Pendant ce même tems les grands de ſon royaume, abuſant de ſon abſence, commettent dans ſon palais les déſordres les plus criants, diſſipent ſes tréſors, tendent des pieges à ſon fils, & veulent contraindre ſa femme à choiſir l'un d'eux pour époux, ſous prétexte qu'Ulyſſe étoit mort. Mais enfin il revient, & s'étant fait connoître à ſon fils & à quelques amis qui lui étoient reſtés fideles, il eſt lui-même témoin de l'inſolence de ſes courtiſans. Il les punit comme ils le méritoient, & rétablit dans ſon île la paix & la tranquillité qui en avoient été bannis durant ſon abſence. *Voyez* FABLE.

La vérité, ou pour mieux dire la moralité enveloppée ſous cette fable, c'eſt que quand un homme eſt hors de ſa maiſon, de maniere qu'il ne puiſſe avoir l'œil à ſes affaires, il s'y introduit de grands déſordres. Auſſi l'abſence d'Ulyſſe fait dans l'*odyſſée* la partie principale & eſſentielle de l'action, & par conſéquent la principale partie du poëme.

L'*odyſſée*, ajoute le P. le Boſſu, eſt plus à l'uſage du peuple que l'iliade, dans laquelle les malheurs qui arrivent aux Grecs viennent plutôt de la faute de leurs chefs que de celle des ſujets; mais dans l'*odyſſée* le grand nom d'Ulyſſe repréſente autant un ſimple citoyen, un pauvre payſan, que des princes, &c. Le petit peuple eſt auſſi ſujet que les grands à ruiner ſes affaires & ſa famille par ſa négligence, & par conſéquent il eſt autant dans le cas de profiter de la lecture d'Homere que les rois mêmes.

Mais, dira-t-on, à quel propos accumuler tant de fictions & de beaux vers pour établir une maxime auſſi triviale que ce proverbe: *Il n'eſt rien tel que l'œil du maître dans une maiſon*. D'ailleurs pour en rendre l'application juſte dans l'*odyſſée*, il faudroit qu'Ulyſſe pouvant

le

ſe rendre directement & ſans obſtacles dans ſon royaume, s'en fût écarté de propos déliberé; mais les difficultés ſans nombre qu'il rencontre lui ſont ſuſcitées par des divinités irritées contre lui. Le motif de la gloire qui l'avoit conduit au ſiege de Troie, ne devoit pas paſſer pour condamnable aux yeux des Grecs, & rien ce me ſemble ne paroît moins propre à juſtifier la volonté du proverbe, que l'abſence involontaire d'Uliſſe. Il eſt vrai que les ſept ans qu'il paſſe à ſoupirer pour Calypſo, ne l'exemptent pas de reproche; mais on peut obſerver qu'il eſt encore retenu là par un pouvoir ſupérieur, & que dans tout le reſte du poëme il ne tente qu'à regagner Ithaque. Son abſence n'eſt donc tout au plus que l'occaſion des déſordres qui ſe paſſent dans ſa cour, & par conſéquent la moralité qu'y voit le P. le Boſſu paroît fort mal fondée.

L'auteur d'un diſcours ſur le poëme épique, qu'on trouve à la tête des dernieres éditions du Télémaque, a bien ſenti cette inconſéquence, & trace de l'*odyſſée* un plan bien différent & infiniment plus ſenſé. „ Dans ce „ poëme, dit-il, Homere introduit un roi ſage, revenant d'une guerre étrangere, où il avoit donné des „ preuves éclatantes de ſa prudence & de ſa valeur: des „ tempêtes l'arrêtent en chemin, & le jettent dans divers pays dont il apprend les mœurs, les lois, la politique. Delà naiſſent naturellement une infinité d'incidens & de périls. Mais ſachant combien ſon abſence cauſoit de déſordres dans ſon royaume, il ſurmonte tous ces obſtacles, mépriſe tous les plaiſirs de la „ vie, l'immortalité même ne le touche point, il renonce à tout pour ſoulager ſon peuple „.

Le vrai but de l'*odyſſée*, conſidéré ſous ce point de vûe, eſt donc de montrer que la prudence jointe à la valeur, triomphe des plus grands obſtacles; & enviſagé de la ſorte, ce poëme n'eſt point le livre du peuple, mais la leçon des rois. A la bonne heure que la moralité qu'y trouve le pere le Boſſu s'y rencontre, mais comme acceſſoire & de la même maniere qu'une infinité d'autres ſemblables, telles que la néceſſité de l'obéiſſance des ſujets à leurs ſouverains, la fidélité conjugale *&c.* Gérard Croës hollandois, a fait imprimer à Dort en 1704, un livre intitulé ΟΜΗΡΟΣ ΕΒΡΑΙΟΣ, dans lequel il s'efforce de prouver qu'Homere a pris tous ſes ſujets dans l'Ecriture, & qu'en particulier l'action de l'*odyſſée* n'eſt autre choſe que les pérégrinations des Iſraélites juſqu'à la mort de Moïſe, & que l'*odyſſée* étoit compoſée avant l'iliade, dont le ſujet eſt la priſe de Jéricho. Quelles viſions!

ODYSSIA, (*Géog. anc.*) promontoire de Sicile vers l'extrémité orientale de la côte méridionale, ſelon Ptolomée, *l. III. c. iv.* ſes interpretes diſent que c'eſt aujourd'hui *Capo-Marzo*.

ŒANTHE, (*Géog. anc.*) ville de Grece dans la Locride; mais comme les Locres & les Etoliens étoient voiſins, Polybe donne cette ville à l'Etolie. Son nom moderne eſt *Pentagii*.

ŒBALIA, *OEbalia*, (*Géog. anc.*) ſurnom donné au pays de Lacédémone à cauſe d'Œbalus, compagnon de Phalente; mais ce ſurnom n'a pas été borné au pays des Lacédémoniens dans le Péloponneſe, car Virgile appelle *Tarente*, colonie lacédémonienne, du même nom d'*OEbalie*.

> *Namque ſub* Œbaliæ, *memini me turribus altis*
> *Quà niger humectat flaventia culta Galeſus*
> *Corycium vidiſſe ſenem*, &c.
>
> Georg. *l. IV. verſ.* 125.

„ Près de la ſuperbe ville de Tarente, dans cette con„ trée fertile qu'arroſe le Galeſe, je me ſouviens d'a„ voir vû autrefois un vieillard de Cilicie „.

ŒBAN D'OR, (*Monnoie.*) autrement *ouban d'or*, eſpece de monnoie de compte du Japon. Les mille *œbans ſont* 45 mille taels d'argent.

ŒCALIE, (*Géog. anc.*) en grec Οἰχαλία, nom commun à pluſieurs villes de Grece, ſuivant la remarque de Strabon. 1°. *OEcalie* étoit une ville de Grece dans la Theſſalie, dont parle Homere, *Iliad. B. v.* 730. 2°. *OEcalie*, dans l'Eubœe; 3°. *OEcalie*, ville du Péloponneſe dans la Meſſénie; 4° *OEcalie*, ville d'Arcadie; 5° *OEcalie*, ville de l'Etolie chez les Euritanes. (*D. J.*)

ŒCONOMAT, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifie *regle & adminiſtration*; ce terme n'eſt guere uſité que pour exprimer la fonction & adminiſtration de ceux qui ſont prépoſés à la régie du temporel des évêchés & abbayes pendant la vacance.

On entend auſſi quelquefois par le terme d'*œconomat* le bureau des œconomes ſequeſtres.

Les *œconomats* tirent leur origine des commandes qu'on donnoit autrefois à des eccléſiaſtiques, & même à des ſéculiers, leſquels à ce titre avoient la garde & la régie des revenus d'une égliſe cathédrale ou abbatiale.

En France, cette régie n'a lieu préſentement pour les bénéfices de nomination royale que pendant la vacance en régale.

Il y a un directeur général des *œconomats*, & deux œconomes ſequeſtres du clergé.

Le tiers des revenus qui ſe portent aux *œconomats* eſt employé à l'entretien des nouveaux convertis, ce qui a été ainſi ordonné pour obliger les nouveaux titulaires à obtenir leurs bulles, au lieu qu'auparavant pluſieurs, pour éviter le coût des bulles, s'arrangeoient avec les *œconomats* pour jouir ſous leur nom des fruits du bénéfice.

Il y a un des bureaux du conſeil deſtiné pour examiner les affaires des *œconomats*.

Les comptes des *œconomats* ſe rendent à la chambre des comptes. *Voyez ci-après* ŒCONOME. (*A*)

ŒCONOME, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui qui eſt prépoſé pour régir & adminiſtrer les revenus de quelque égliſe, communauté ou particulier.

Les hôpitaux & communautés ont des *œconomes*, qui ont ſoin d'en faire la dépenſe, & particulierement celle de bouche.

Les *œconomes* ſequeſtres du clergé ſont ceux qui font la régie du temporel des évêchés & abbayes pendant la vacance.

Le roi avoit créé en 1691 des *œconomes* ſequeſtres en titre d'office dans chaque dioceſe pour avoir l'adminiſtration des bénéfices, dont les fruits ſeroient ſequeſtrés par ſentence ou arrêt; mais par l'édit du mois de Décembre 1714, ces offices ont été ſupprimés, & les fonctions d'*œconomes* ſequeſtres ſont remplies par des perſonnes prépoſées par le conſeil. *Voyez ci-devant* ŒCONOMATS.

ŒCONOME SPIRITUEL étoit autrefois un eccléſiaſtique qui avoit le gouvernement d'une égliſe pendant la vacance; ces ſortes d'*œconomes* furent établis lors des différends de la cour de France avec celle de Rome, on créa dans chaque dioceſe des *œconomes* en titre d'office, leſquels non contens de régir le temporel, entreprirent auſſi de nommer des vicaires, conférer les bénéfices, donner des dimiſſoires, & faire généralement toutes les fonctions qui appartiennent aux légitimes titulaires; mais la paix étant faite entre les deux puiſſances, tous ces *œconomes*, appellés vulgairement *œconomes ſpirituels*, furent révoqués par l'édit de Melun en 1580. *Voyez* les définitions canoniques au mot *OEconomes*. (*A*)

ŒCONOMIE, conduite ſage & prudente que tient une perſonne en gouvernant ſon propre bien ou celui d'un autre.

Il y a l'*œconomie politique*. *Voyez* ce mot à l'ortographe ECONOMIE.

Il y a l'*œcononomie ruſtique*; c'eſt ce qui a rapport à toute la vie ruſtique.

Pour encourager les hommes à l'*œconomie*, un auteur moderne obſerve qu'en Angleterre on afferme pour 20 ſchelings par an un acre de tout ce qu'il y a de meilleur en terre, & qu'on la vend pour 20 livres ſterlings; qu'un acre de terre contient 43560 piés en quarré, & qu'il y a 4800 ſols dans une livre ſterling; que par la diviſion on trouve le quotient de 9, & pour reſtant 360, ce qui fait voir qu'un ſol nous met en état d'acheter 9 piés & preſque 13 pouces de terre en quarré, ſavoir une piece de terre de 3 piés de long & de 3 piés de large, & quelque choſe de plus.

D'où il s'enſuit que pour 2 ſchelings on peut acheter une piece de terre de 216 piés, ou de 18 piés de long & de 12 piés de large, ce qui ſuffit pour bâtir deſſus une maiſon paſſable, & pour avoir un petit jardin.

ŒCONOMIE, (*Critiq. ſacrée.*) οἰκονομία; les Théologiens diſtinguent deux *œconomies*, l'ancienne & la nouvelle, ou, pour m'exprimer en d'autres termes, l'*œconomie* légale & l'*œconomie* évangélique; *œconomie* légale eſt celle du miniſtere de Moïſe, qui comprend les lois politiques & cérémonielles du peuple juif; l'*œconomie* evangélique, c'eſt le miniſtere de Jeſus-Chriſt, ſa vie & ſes préceptes. (*D. J.*)

ŒCONOMIE ANIMALE, (*Médec.*) le mot *œconomie* ſignifie littéralement *lois de la maiſon*; il eſt formé des deux mots grecs οἶκος, *maiſon*, & νόμος, *loi*; quelques auteurs ont employé improprement le nom d'*œconomie animale*, pour déſigner l'animal lui-même c'eſt de cette idée que ſont venues ces façons de parler abuſives, *mouvemens*, *fonctions de l'œconomie animale*; mais cette dénomination priſe dans le ſens le plus exact & le plus

usité ne regarde que *l'ordre*, *le méchanisme*, *l'ensemble* des fonctions & des mouvemens qui entretiennent la vie des animaux, dont l'exercice parfait, universel, fait avec consistance, alacrité & facilité, constitue l'état le plus florissant de *santé*, dont le moindre dérangement est par lui-même *maladie*, & dont l'entiere cessation est l'extrème diamétralement opposé à la *vie*, c'est-à-dire la *mort*. L'usage maître souverain de la diction, ayant consacré cette signification, a par-là même autorisé ces expressions usitées, *lois de l'œconomie animale*, *phénomenes de l'œconomie animale*, qui sans cela & suivant l'étymologie présenteroient un sens absurde, & seroient un pléonasme ridicule. Les lois selon lesquelles ces fonctions s'operent, & les phénomenes qui en résultent ne sont pas exactement les mêmes dans tous les animaux; ce défaut d'uniformité est une suite naturelle de l'extrème variété qui se trouve dans la structure, l'arrangement, le nombre, *&c.* des parties principales qui les composent; ces différences sont principalement remarquables dans *les insectes*, *les poissons*, *les reptiles*, *les bipedes* ou *oiseaux*, *les quadrupedes*, *l'homme*, & dans quelques especes ou individus de ces classes générales. Nous ne pouvons pas descendre ici dans un détail circonstancié de toutes les particularités sur lesquelles portent ces différences; nous nous bornerons à poser les lois, les regles les plus générales, les principes fondamentaux, dont on puisse faire l'application dans les cas particuliers avec les restrictions & les changemens nécessaires. Nous choisirons parmi les animaux l'espece qui est censée la plus parfaite, & nous nous attacherons uniquement à l'homme qui dans cette espece est sans contredit l'animal le plus parfait, le seul d'ailleurs qui soit du ressort immédiat de la Médecine. On trouvera indiqué *aux articles* INSECTES, POISSON, REPTILE OISEAU, QUADRUPEDE, ce qu'il peut y avoir de particulier dans ces différentes especes d'animaux; on observe aussi dans l'homme beaucoup de variété, il n'est pas toujours semblable à lui-même; l'ordre & le méchanisme de ses fonctions varie dans plusieurs circonstances & dans les différens âges; plusieurs causes de maladie font naître des variétés très-considérables, qui n'ont point encore été suffisamment observées, & encore moins bien expliquées; mais la principale différence qu'on remarque, c'est celle qui se rencontre entre un enfant encore contenu dans le ventre de la mere, & ce même enfant peu de tems après qu'il en est sorti, & sur-tout lorsqu'il est parvenu à l'âge d'adulte, on peut assûrer que ces enfans *vivent* d'une maniere extrèmement différente; la *vie* du fœtus paroît n'être qu'une simple végétation: celle d'un enfant jusqu'à l'âge de 3 ou 4 ans, & dans plusieurs sujets jusqu'à un âge plus avancé, paroît peu différer de celle des animaux: enfin l'adulte a sa façon particuliere de *vivre*, qui est proprement la *vie* de l'homme, & sans contredit la meilleure; il revient insensiblement à mesure qu'il vieillit & qu'il meurt à la *vie* des enfans & du fœtus. Il n'est pas douteux que cet âge le plus parfait & le plus invariable ne soit aussi le plus propre à y examiner, & y fonder les lois de l'*œconomie animale*; les variétés qui naissent de la différence des âges & des circonstances sont exposées *aux articles* FŒTUS, ENFANT, VIEILLARD, *voyez ces mots*. Celles qui sont occasionnées par quelque maladie sont marquées dans le cours du dictionnaire aux différens *articles de* MÉDECINE; elles ont principalement lieu dans les cas d'amputation de quelque partie considérable, de défaut, de dérangement dans la situation, le nombre & la grosseur de quelques visceres. Quant aux causes générales de maladie, leur façon d'agir entre dans le plan que nous nous sommes formé, il en sera fait mention à la fin de cet article.

L'*œconomie animale* considérée dans l'homme ouvre un vaste champ aux recherches les plus intéressantes; elle est de tous les mysteres de la nature celui dont la connoissance touche l'homme de plus près, l'affecte plus intimement, le plus propre à attirer & à satisfaire sa curiosité; c'est l'homme qui s'approfondit lui-même, qui pénetre dans son intérieur; il ôte le bandeau qui le cachoit à lui-même, & porte des yeux éclairés du flambeau de la Philosophie sur les sources de sa vie, sur le méchanisme de son existence; il accomplit exactement ce beau précepte qui servoit d'inscription au plus célebre temple de l'antiquité, γνῶθι σεαυτόν, *connois toi toi-même*. Car il ne se borne point à une oisive contemplation de l'assemblage du nombre & de la structure des différens ressorts dont son admirable machine est composée; il pousse plus loin une juste curiosité, il cherche à en connoître l'usage, à déterminer leur jeu; il tâche de découvrir la maniere dont ils exécutent leurs mouvemens, les causes premieres qui l'ont déterminé, & sur-tout celles qui en entretiennent la continuité. Dans cet examen philosophique de toutes ces fonctions, il voit plus que par-tout ailleurs la plus grande simplicité des moyens jointe avec la plus grande variété des effets, la plus petite dépense de force suivie des mouvemens les plus considérables; l'admiration qui s'excite en lui, réfléchie sur l'intelligence suprème qui a formé la machine humaine & qui lui a donné la vie, me paroît un argument si sensible & si convainquant contre l'*athéisme*, que je ne puis assez m'étonner qu'on donne si souvent au médecin-philosophe cette odieuse qualification, & qu'il la mérite quelquefois. La connoissance exacte de l'*œconomie animale* répand aussi un très-grand jour sur le physique des actions morales; les idées lumineuses que fournit l'ingénieux système que nous exposerons plus bas, pour expliquer la maniere d'agir, & les effets des passions sur le corps humain, donnent de fortes raisons de présumer que c'est au défaut de ces connoissances qu'on doit attribuer l'inexactitude & l'inutilité de tous les ouvrages qu'il y a sur cette partie, & l'extrème difficulté d'appliquer fructueusement les principes qu'on y établit: peut-être est-il vrai que pour être bon moraliste, il faut être excellent médecin.

On ne sauroit révoquer en doute que la Médecine pratique ne tirât beaucoup de lumieres & de la certitude d'une vraie théorie de l'homme; tout le monde convient de l'insuffisance d'un aveugle empirisme; & quoiqu'on ne puisse pas se dissimuler combien les lois de l'économie animale mal interprétée, ont introduit d'erreurs dans la Médecine chimique, il reste encore un problème, dont je ne hasarderai pas la décision; savoir, si une pratique réglée sur une mauvaise théorie est plus incertaine & plus pernicieuse que celle qu'aucune théorie ne dirige. Quoi qu'il en soit, les écueils qui se rencontrent en foule dans l'un & l'autre cas, les fautes également dangereuses, inévitables des deux côtés, font seulement sentir l'influence nécessaire de la théorie sur la pratique, & le besoin pressant qu'on a d'avoir sur ce point des principes bien constatés, & des régles dont l'application soit simple & invariable. Mais plus le système des fonctions humaines est intéressant, plus il est compliqué, & plus il est difficile de le saisir; il semble que l'obscurité & l'incertitude soient l'apanage constant des connoissances les plus précieuses & les plus intéressantes: il se présente une raison fort naturelle de cet inconvénient dans le vif intérêt que nous prenons à de semblables questions, & qui nous porte à les examiner plus séverement, à les envisager de plusieurs côtés, plus les faces sous lesquelles on les apperçoit augmentent, & plus il est difficile d'en saisir exactement & d'en combiner comme il faut les différens rapports; & l'on observe communément que les écueils se multiplient à mesure qu'on fait des progrès dans les sciences, chaque découverte fait éclore de nouvelles difficultés; & ce n'est souvent qu'après des siecles entiers qu'on parvient à quelque chose de certain, lorsqu'il se trouve de ces hommes rares nés avec un génie vif & pénétrant, aux yeux perçans desquels la nature est comme forcée de se dévoiler & qui savent démêler le vrai du sein de l'erreur.

La connoissance exacte, sans être minutieuse, de la structure & de la situation des principaux visceres, de la distribution des nerfs & des différens vaisseaux, le détail assez circonstancié, mais sur-tout la juste évaluation des phénomenes qui résultent de leur action & de leur mouvement; & enfin l'observation réfléchie des changemens que produit dans ces effets l'action des causes morbifiques, sont les fondemens solides sur lesquels on doit établir la science théorique de l'homme pour la conduire au plus haut point de certitude dont elle soit susceptible; ce sont en même tems les différens points d'où doivent partir & auxquels doivent se rapporter les lois qu'on se propose d'établir. Ces notions préliminaires forment le fil nécessaire au médecin qui veut pénétrer dans le labyrinthe de l'*œconomie animale*, & c'est en le suivant qu'il peut éviter de se perdre dans les routes détournées remarquables par les égaremens des plus grands hommes. Il ne lui est pas moins essentiel & avantageux de connoître la source des erreurs de ceux qui l'ont précédé dans la recherche de l'*œconomie animale*, c'est le moyen le plus assuré pour s'en garantir: on ne peut que louer le zèle de ceux qui ont entrepris un ouvrage si pénible, applaudir à leurs efforts, & leur avoir obligation du bien réel qu'ils ont apporté, en marquant par leur naufrage les écueils qu'il faut éviter; on parvient assez souvent à travers les erreurs, & après les avoir pour ainsi dire épuisées au sanctuaire de la vérité. Nous n'entrerons ici dans aucun détail anatomique, nous soupçonnons tous ces

ces faits déja connus; ils sont d'ailleurs exposés aux articles particuliers d'Anatomie.

Il nous suffira de remarquer en général, que le corps humain est une machine de l'espece de celles qu'on appelle *statico-hydraulique*, composée de solides & de fluides, dont les premiers élemens communs aux plantes & aux animaux sont des *atomes vivans*, ou *molecules organiques*: représentons-nous l'assemblage merveilleux de ces molécules, tels que les observations anatomiques nous les font voir dans le corps de l'homme adulte, lorsque les solides ont quitté l'état muqueux pour prendre successivement une consistance plus ferme & plus proportionnée à l'usage de chaque partie: représentons-nous tous les visceres bien disposés, les vaisseaux libres, ouverts, remplis d'une humeur appropriée, les nerfs distribués partout le corps, & se communiquant de mille manieres; enfin toutes les parties dans l'état le plus sain, mais sans *vie*; cette machine ainsi formée ne differe de l'homme vivant que par le mouvement & le sentiment, phénomenes principaux de la vie vraissemblablement réductibles à un seul primitif: on y observe même avant que la vie commence, ou peu de tems après qu'elle a cessé, une propriété singuliere, la source du mouvement & du sentiment attachée à la nature *organique* des principes qui composent le corps, ou plutôt dépendante d'une union *telle* de ces molécules que Glisson a le premier découverte, & appellée *irritabilité*, & qui n'est, dans le vrai qu'un mode de sensibilité. *Voyez* SENSIBILITÉ.

Dès que le souffle vivifiant de la divinité a animé cette machine, mis en jeu la sensibilité des différens organes, répandu le mouvement & le sentiment dans toutes les parties, ces deux propriétés diversement modifiées dans chaque viscere, se reproduisent sous un grand nombre de formes différentes, & donnent autant de *vies* particulieres dont l'ensemble, le concours, l'appui mutuel forment la *vie* générale de tout le corps; chaque partie annonce cet heureux changement par l'exercice de la fonction particuliere à laquelle elle est destinée; le cœur, les arteres & les veines, par une action singuliere, constante, jusqu'ici mal déterminée, produisent ce qu'on appelle la circulation du sang, entretiennent le mouvement progressif des humeurs, les présentent successivement à toutes les parties du corps; de-là suivent 1°. la nutrition de ces parties par l'*intus-susception* des molécules analogues qui se moulent à leur *type intérieur*; 2°. la formation de la semence, extrait précieux du superflu des parties nutritives; 3°. les sécrétions des différentes humeurs que les organes appropriés *sucent*, *extraient* du sang, & perfectionnent dans les follicules par une action propre ou un simple séjour; 4°. de l'action spéciale, & encore inexpliquée de ces vaisseaux, mais constatée par bien des faits, viennent les circulations particulieres faites dans le foie, les voies hémorroïdales, la matrice dans certain tems, le poumon & le cerveau, & peut-être dans tous les autres visceres. Le mouvement alternatif de la poitrine & du poumon, attirant l'air dans les vésicules bronchiques, & l'en chassant successivement, fait la respiration, & contribue beaucoup au mouvement du cerveau suivant les observations de l'illustre de Lamure (*mém. de l'acad. royale des Sc. année* 1739); l'action des nerfs appliquée aux muscles de l'habitude du corps, donne lieu aux mouvemens nommés *volontaires*; les nerfs *agissans* aussi dans les organes des sens externes, l'œil, l'oreille, le nez, la langue, la peau, excitent les sensations qu'on appelle *vue*, *ouie*, *odorat*, *goût*, & *toucher*; le mouvement des fibres du cerveau (de concert avec l'opération de l'ame, & conséquemment aux loix de son union avec le corps), déterminent les sensations internes, les idées, l'imagination, le jugement & la mémoire. Enfin, le sentiment produit dans chaque partie des appétits différens plus ou moins marqués, l'estomac appete les alimens; le gosier, la boisson; les parties génitales, l'éjaculation de la semence: & enfin tous les vaisseaux sécrétoires, l'excrétion de l'humeur séparée, *&c. &c. &c.* toutes ces fonctions se prêtent un appui mutuel; elles influent réciproquement les unes sur les autres, de façon que la lésion de l'une entraîne le dérangement de toutes les autres, plus ou moins promptement, suivant que sa *sympathie* est plus ou moins forte, avec telle ou telle partie; le désaccord d'un viscere fait une impression très-marquée sur les autres; le pouls, suivant les nouvelles observations de M. Bordeu (recherch. sur le pouls par rapport aux crises), manifeste cette impression sur les organes de la circulation. L'exercice quelconque de ces fonctions, établit simplement la *vie*; la *santé* est formée par le même exercice, poussé au plus haut point de perfection & d'universalité; la *maladie* naît du moindre dérangement *morbus ex quocumque defectu*. La *mort* n'est autre chose que son entiere cessation. Six causes principales essentielles à la durée de la vie, connues dans les écoles sous le nom des *six choses non naturelles*, savoir, l'air, le boire & le manger, le mouvement & le repos, le sommeil & la veille, les excrétions, & enfin les passions d'ame, entretiennent par leur juste proportion cet accord réciproque, cette uniformité parfaite dans les fonctions, qui fait la santé; elles deviennent aussi lorsqu'elles perdent cet équilibre les causes générales de maladie. L'action de ces causes est détaillée aux articles particuliers *non naturelles (choses)*, *air*, *mouvement*, *repos*, *boire*, &c. *V. ces* mots.

On a divisé en trois classes toutes les fonctions du corps humain: la premiere classe comprend les fonctions appellées *vitales*, dont la nécessité, pour perpétuer la *vie*, paroît telle, que la vie ne peut subsister après leur cessation; elles en sont la cause la plus évidente, & le signe le plus assuré. De ce nombre sont la circulation du sang, ou plutôt le mouvement du cœur & des arteres, la respiration; & suivant quelques-uns, l'action inconnue & *inapparente* du cerveau. Les fonctions de la seconde classe sont connues sous le nom de *naturelles*: leur principal effet est la réparation des pertes que le corps a faites; on y range la digestion, la sanguification, la nutrition & les secretions, leur influence sur la vie est moins sensible que celle des fonctions vitales, la mort suit moins promptement la cessation de leur exercice. Elle est précédée d'un état pathologique plus ou moins long. Enfin, les fonctions animales forment la troisieme classe; elles sont ainsi appellées, parce qu'elles sont censées résulter du commerce de l'ame avec le corps; elles ne peuvent pas s'opérer (dans l'homme) sans l'opération commune de ces deux agens; tels sont les mouvemens nommés *volontaires*, les sensations externes & internes; le dérangement & la cessation même entiere de toutes les fonctions ne fait qu'altérer la *santé*, sans affecter la *vie*. On peut ajouter à ces fonctions celles qui sont particulieres à chaque sexe, & qui ne sont pas plus essentielles à la *vie*, dont la privation même n'est quelquefois pas contraire à la *santé*: dans cette classe sont comprises l'excrétion de la semence, la génération, l'évacuation menstruelle, la grossesse, l'accouchement, *&c.* Toutes ces fonctions ne sont, comme nous l'avons dit, que des modifications particulieres, que le mouvement & le sentiment répandus dans toute la machine, ont éprouvées dans chaque organe, par rapport à sa structure, ses attaches & sa situation. L'ordre, le méchanisme, les loix & les phénomenes de chaque fonction en particulier, forment dans ce dictionnaire autant d'articles séparés. *Voy.* les *mots* CIRCULATION, DIGESTION, NUTRITION, RESPIRATION, *&c.* Tous ces détails ne sauroient entrer dans le plan général d'*économie animale*, qui ne doit rouler que sur les causes premieres du mouvement, considéré en grand & avant toute application (le sentiment n'est vraissemblablement que l'irritabilité, animée par le mouvement), il y a tout lieu de croire qu'il en est du corps humain comme de toutes les autres machines dont l'art peut assembler, désunir, & appercevoir les plus petits ressorts, c'est un fait connu des moindres artistes, que dans les machines, même les plus composées, tout le mouvement roule & porte sur une piece principale par laquelle le mouvement a commencé, d'où il se distribue dans le reste de la machine, & produit différens effets dans chaque ressort particulier. Ce n'est que par la découverte d'un semblable ressort dans l'homme qu'on peut parvenir à connoître au juste & à déterminer exactement la maniere d'agir des causes générales de la vie de la santé, de la maladie, & de la mort. Pour se former une idée juste de l'*œconomie animale*, il faut nécessairement remonter à une fonction primitive qui ait précédé toutes les autres, & qui les ait déterminées. La priorité de cette fonction a échappé aux lumieres de presque tous les observateurs; ils n'ont examiné qu'une fonction après l'autre, faisant sans cesse un cercle vicieux, & oblique à tout moment, dans cette prétendue chaîne de fonctions, de transformer les causes en effets, & les effets en causes. Le defaut de cette connoissance est la principale source de leurs erreurs, & la vraie cause pour laquelle il n'y a eu pendant très-long-tems aucun ouvrage sur l'*œconomie animale* dont le titre fût rempli, avant le fameux traité intitulé, *specimen novi medicinæ conspectûs*, qui parut pour la premiere fois en 1749. & qui fut, bien-tôt après, réimprimé avec des augmentations très-considérables en 1751.

En remontant aux prémiers siecles de la Médecine, tems où cette science encore dans son berceau, étoit réduite à un aveugle empirisme, mêlé d'une bisarre superstition, produit trop ordinaire de l'ignorance; on ne voit aucu-

aucune connoiſſance anatomique, pas une obſervation conſtatée, rédigée, réfléchie, aucune idée théorique ſur l'homme; ce ne fut qu'environ la quarantieme olympiade, c'eſt-à-dire vers le commencement du trente-cinquieme ſiecle; que les Philoſophes s'étant appliqués à la Médecine, ils y introduiſirent *le raiſonnement*, & établirent cette partie qu'on appelle *phyſiologie*, qui traite particulierement du corps humain dans l'état de ſanté, qui cherche à en expliquer les fonctions, d'après les faits anatomiques & par les principes de la Phyſique; mais ces deux ſciences alors peu cultivées, mal connues, ne purent produire que des connoiſſances & des idées très-imparfaites & peu exactes: auſſi ne voit-on dans tous les écrits de ces anciens philoſophes Médecins, que quelques idées vagues, iſolées, qui avoient pris naiſſance de quelques faits particuliers mal évalués, mais qui n'avoient d'ailleurs aucune liaiſon enſemble & avec les découvertes anatomiques: Pythagore eſt, ſuivant Celſe, le plus ancien philoſophe qui ſe ſoit adonné à la théorie de la Médecine, dont il a en même-tems négligé la pratique; il appliqua au corps humain les loix fameuſes & obſcures de l'harmonie, ſuivant leſquelles il croyoit tout l'univers dirigé; il prétendoit que *la ſanté* de même que *la vertu*, *Dieu* même, & en général *tout bien*, conſiſtoit dans l'*harmonie*, mot qu'il a ſouvent employé & qu'il n'a jamais expliqué; peut-être n'entendoit-il autre choſe par-là qu'un rapport exact ou une juſte proportion que toutes les parties & toutes les fonctions doivent avoir enſemble, idée très-belle, très-juſte, dont la vérité eſt aujourd'hui généralement reconnue; il eſt cependant plus vraiſſemblable que ce mot avoit une origine plus myſtérieuſe & fort analogue à ſa doctrine ſur la vertu des différens nombres. La maladie étoit, ſuivant lui, une ſuite naturelle d'un dérangement dans cette harmonie. Du reſte, il établiſſoit de même que les anciens hiſtoriens ſacrés qui avoient tiré cette doctrine des Chaldéens, une ame étendue depuis le cœur juſqu'au cerveau, & il penſoit que la partie qui eſt dans le cœur étoit la ſource des paſſions, & que celle qui réſidoit dans le cerveau produiſoit l'intelligence & la raiſon; on ne ſait point quel uſage avoient les autres parties, ſituées entre le cœur & le cerveau.

Alcmeon ſon diſciple, dont le nom doit être célebre dans les faſtes de la Médecine, pour avoir le premier anatomiſé des animaux (ce ne fut que long-tems après lui, qu'Eraſiſtrate & Hérophile oſerent porter le couteau ſur les cadavres humains). Alcmeon, dis-je, croyoit que la ſanté dépendoit d'une égalité dans la chaleur, la ſécheresſe, le froid, l'humidité, la douceur, l'amertume & autres qualités ſemblables; les maladies naiſſoient, lorſque l'une de ces choſes dominoit ſur les autres & en rompoit ainſi l'union & l'équilibre: ces idées ont été les premiers fondemens de toutes les théories anciennes, des différentes claſſes d'*intempéries*, & des diſtinctions fameuſes reçues encore aujourd'hui chez les modernes, des quatre tempéramens. Héraclite, ce philoſophe fameux, par les larmes qu'il a eu la bonhommie de répandre ſur les vices des hommes, établit la célebre comparaiſon du corps humain avec le monde, que les alchimiſtes ont enſuite renouvellée, déſignant l'homme ſous le nom de *microcoſme*, (petit monde) par oppoſition à *macro-coſme* (grand monde): il prétendoit que les deux machines ſe reſſembloient par la ſtructure, & que l'ordre & le méchaniſme des fonctions étoient abſolument les mêmes: *tout ſe fait*, dit-il, *dans notre corps comme dans le monde; l'urine ſe forme dans la veſſie, comme la pluie dans la ſeconde région de l'air, & comme la pluie vient des vapeurs qui montent de la terre & qui en s'épaiſſiſſant, produiſent les nuées, de même l'urine eſt formée par les exhalaiſons qui s'élevent des alimens & qui s'inſinuent dans la veſſie*. On peut juger par-là de la phyſiologie d'Héraclite, de l'étendue & de la juſteſſe de ſes connoiſſances anatomiques.

Le grand Hippocrate ſurnommé à ſi juſte titre, *le divin vieillard*, joignit à une exacte obſervation des faits, un raiſonnement plus ſolide: il vit très-bien que les principales ſources où l'on pouvoit puiſer les vraies connoiſſances *de la nature de l'homme*, étoient l'exercice de la Médecine, par lequel on avoit les occaſions de s'inſtruire des différens états du corps, en ſanté & en maladie, des changemens qui diſtinguoient un état de l'autre, & ſur tout des impreſſions que faiſoient ſur l'homme, le boire & le manger, le mouvement & le repos, &c. ſoit lorſque cet uſage étoit modéré, réduit au juſte milieu, ſoit lorſqu'il étoit porté à un excès abſolu ou relatif aux diſpoſitions actuelles du corps, *lib. de veter. Med.* Ces ſources ſont aſſurément très-fécondes, & les plus propres à fournir des principes appliquables à l'économie animale; mais Hippocrate perſuadé que l'anatomie étoit plus néceſſaire au peintre qu'au médecin, négligea trop cette partie, qui peut cependant répandre un grand jour ſur la théorie de l'homme. Le livre des chairs ou des principes, περὶ σαρκῶν, ἢ περὶ ἀρχῶν qui contient la doctrine ſur la formation du corps & le jeu des parties, eſt toute énigmatique; il n'a point été encore ſuffiſamment éclairci par les commentateurs; les mots de *chaud*, de *froid*, d'*humide*, de *ſec*, &c. dont il ſe ſert à tout moment n'ont point été bien expliqués & évalués; on voit ſeulement, ou l'on croit voir qu'il a ſur la compoſition des membranes ou du tiſſu cellulaire des idées très-juſtes, il les fait former d'une grande quantité de matiere gluante qui répond au corps muqueux des modernes. Toutes les fonctions du corps humain étoient produites, ſuivant ce médecin célébre, par l'exercice conſtant de quatre facultés qu'il appelloit *attractrice*, *retentrice*, *aſſimilatrice & expultrice*; la faculté *attractrice attiroit* au corps tout ce qui pouvoit concourir au bien être de l'homme; la faculté *retentrice* le *retenoit*; l'uſage de la faculté *aſſimilatrice* étoit de changer tout corps étranger hétérogène, ſuſceptible de changement, & de l'*aſſimiler*, c'eſt-à-dire, de le convertir en la nature propre de l'homme: enfin, les matieres qui pouvoient être nuiſibles par un trop long ſéjour, par leur quantité ou leur qualité étoient *chaſſées*, renvoyées dans des réſervoirs particuliers, ou hors du corps par la faculté *expultrice*. Ces facultés appliquées à chaque viſcere, à chaque organe, & entretenues dans l'état naturel & dans une juſte proportion établiſſoient la *ſanté*; la *maladie* étoit déterminée, lorſqu'il arrivoit quelque dérangement dans une ou pluſieurs de ces facultés: Hippocrate admettoit auſſi pour premier mobile de ces facultés, un *principe* veillant à la conſervation de la machine, qui dans la *ſanté*, en regloit & dirigeoit l'exercice, & le conſervoit dans l'état néceſſaire d'uniformité; lorſque quelque cauſe troubloit cet équilibre exact, ce même principe *guériſſoit* des maladies, τὸ ἐνορμῶν, faiſoit des efforts plus ou moins actifs pour combattre, vaincre & détruire l'ennemi qui travailloit à l'anéantiſſement de ſa machine. Ce principe eſt déſigné dans les écrits d'Hippocrate ſous les noms d'*ame de nature*, *de chaud inné*, *d'archée*, *de chaleur primordiale*, *effective*, &c. Sennert à prétendu que *le chaud inné* n'étoit autre choſe que le principal organe dont l'ame ſe ſert pour exercer ſes fonctions dans le corps. Fernel remarque, au contraire, fondé ſur la déciſion expreſſe de Galien, *voyez* INFLAMMATION, que tous ces noms ne ſont que des ſynonymes d'*ame* & employés indifféremment par Hippocrate dans la même ſignification. C'étoit une grande maxime d'Hippocrate, *que tout concourt*, *tout conſent*, *tout conſpire enſemble dans le corps*: maxime remarquable, très-vraie & très-utile pour l'explication de l'*économie animale*. Il attribuoit à toutes les parties une affinité qui les fait compatir réciproquement aux maux qu'elles ſouffrent, & partager le bien qui leur arrive. Nous remarquerons en terminant ce qui le regarde, qu'il plaçoit le ſiege du ſentiment autour de la poitrine, qu'il donne à la membrane qui ſépare la poitrine du bas ventre le même nom que celui par lequel les Grecs déſignoient *l'eſprit*, φρὴν; les plus anciens Médecins avoient ainſi nommé cette partie, parce qu'ils penſoient qu'elle étoit le ſiége de l'entendement ou de la prudence. Platon avoit imaginé une ame, ſituée dans les environs du diaphragme, qui recherche & appette le boire & le manger & tout ce qui eſt néceſſaire à la vie, & qui eſt en outre le principe des deſirs & de la cupidité. Galien, admirateur enthouſiaſte d'Hippocrate, n'a rien innové dans ſa doctrine ſur l'*économie animale*, il n'a fait que la commenter, l'étendre, la ſoutenir & la répandre avec beaucoup de zele; toutes ſes opinions ont été pendant pluſieurs ſiecles la théorie régnante, la ſeule adoptée & ſuivie dans les écoles ſous le nom de *Galeniſme*. Les Médecins chimiſtes qui parurent dans le treizieme ſiecle, y apporterent quelques changemens, & Paracelſe qui vécut ſur la fin du quinzieme, l'abandonna entierement: il avoit l'ambition de changer tout-à-fait la face de la Médecine, & d'en créer une nouvelle; une imagination bouillante, vive, mais préoccupée, ne lui laiſſa trouver dans le corps humain qu'un aſſemblage de différens principes chimiques; *le corps de l'homme*, s'écria-t-il, *paramiſ. lib. de origin. morbor.* n'eſt autre choſe que *ſoufre*, *mercure & ſel*; l'équilibre & la juſte proportion de ces *trois ſubſtances* lui parut devoir faire la *ſanté*; & les cauſes de *maladie* n'agiſſent, ſuivant lui, qu'en y occaſionnant quelqu'altération; dès que ce premier coup eût été frappé, la Chimie devint la baſe de la Médecine. Le *chimiſme* ſe répandit avec beaucoup de rapidité dans toutes les écoles, le *galeniſme* en fut exilé, & elles ne retentirent plus que des

des noms vagues indéterminés, de sel, d'esprits de soufre ou d'autres principes, que chaque chimiste varia & multiplia à sa guise, selon les signes qu'il croyoit en appercevoir, ou le besoin qu'il en avoit pour expliquer quelques phenomenes. On fit du corps humain, tantôt un alambic, tantôt un laboratoire entier, où se faisoient toutes les especes d'opérations, les différentes fonctions n'en étoient que le résultat, *&c. Voyez* CHIMISTES, MÉDECINE, *Histoire de la*.

Lors qu'Harvey eut publié & confirmé par quelques expériences, la circulation du sang, le *chimisme* perdit beaucoup de son crédit; la face de la Médecine changea de nouveau: cette découverte, ou soi-disant telle, éblouit tous les esprits, & se répandit peu de tems après dans toutes les Ecoles, malgré les violentes déclamations de la faculté de Paris, trop souvent opposée aux inrovations même les plus utiles par le seul crime de nouveauté, & malgré les foibles objections de Riolan; on ne tarda pas à tomber dans l'excès, la circulation du sang parut jetter un grand jour sur l'*économie animale*; elle fut regardée comme la fonction par excellence, la véritable source de la vie: la respiration & l'action du cerveau ne parurent plus nécessaires que par leur influence immédiate sur cette fonction principale: l'enthousiasme général, suite ordinaire de la nouveauté, ne permit pas d'examiner, si la circulation étoit aussi générale & aussi uniforme qu'on l'avoit d'abord annoncé, le mouvement du sang par flux & reflux fut traité de chimere. Les premieres expériences, très-simples & très-naturelles, n'étoient pas en leur faveur, elles firent conclure que tout le sang étoit porté du cœur dans les différentes parties du corps par les artères, & qu'il y étoit rapporté par les veines; on crut & on le croit encore aujourd'hui, que *tout* ce sang qui sort du ventricule gauche pour se distribuer dans *tout* le corps, est versé dans ce même ventricule par les veines pulmonaires, & qu'il passe en entier par le poumon; le passage libre, égal & facile de *tout* ce sang par une partie qui n'est pas la dixieme de *tout* le corps, qui n'est pas plus vasculeuse que bien d'autres viscères, & dans laquelle le sang ne se meut pas plus vîte, n'a point paru difficile à concevoir, parce qu'on ne s'est pas donné la peine de l'examiner sévérement; la maniere dont le sang circule dans le foie, n'a frappé que quelques observateurs; les mouvemens du cerveau analogues à ceux de la respiration, découverte importante, n'ont fait qu'une légere sensation; cependant de toutes ces considérations naissent de violens soupçons, sur l'universalité & l'uniformité généralement admises de la circulation du sang, *voyez* CIRCULATION. On peut s'appercevoir par-là combien peu elle mérite d'être regardée, comme la premiere fonction & le mobile de toutes les autres. Mais quand même elle seroit aussi-bien constatée qu'elle l'est peu, il y a bien d'autres raisons comme nous verrons plus bas, qui empêcheroient de lui accorder cette prérogative. Les Méchaniciens qui ont renversé, sans restriction & sans choix, tous les dogmes des Chimistes, ont formé une secte particuliere, composée de quelques débris encore subsistans du galenisme & de la découverte de la circulation du sang, d'autant plus fameuse alors, qu'elle étoit plus récente; le corps humain devint entre leurs mains une machine extrèmement composée, ou plutôt un magasin de cordes, leviers, poulies & autres instrumens de méchanique, & ils pensoient que le but général de tous ces ressorts étoit de concourir au mouvement progressif du sang, le seul absolument nécessaire à la vie; que les maladies venoient de quelque dérangement dans ce mouvement, & la célebre théorie des fievres est toute fondée sur un arrêt des humeurs dans les extrémités capillaires. *Voyez* FIEVRE, INFLAMMATION. On crut que le mouvement s'y faisoit, suivant les lois ordinaires qui ont lieu dans toutes les machines *inorganiques*; on traita géometriquement le corps humain; on calcula avec la derniere sévérité tous les degrés de force requis pour les différentes actions, les dépenses qui s'en faisoient, *&c.* mais tous ces calculs qui ne pouvoient que varier prodigieusement, n'éclaircirent point l'*économie animale*. On ne fit pas même attention à la structure *organique* du corps humain qui est la source de ses principales propriétés. C'est de ces opinions diversement combinées, & sur-tout très-méthodiquement classées, qu'a pris naissance le *Boerrhaavisme*, qui est encore aujourd'hui la théorie vulgaire; l'illustre Boerrhaave sentit que la constitution de l'*économie animale* tenoit essentiellement à un ensemble de lois d'action nécessairement dépendantes les unes des autres; mais il trouva ce cercle, cet enchaînement d'actions si impénétrable, qu'il ne pouvoit y assigner, comme il l'avoue lui-même, ni commencement, ni fin; ainsi plutôt que de s'écarter de sa façon, peut-être trop méthodique d'écrire & d'enseigner, il a négligé d'entrer dans l'examen des premieres lois de la vie, & s'est réduit à n'en considérer que successivement les fonctions à mesure qu'elles paroissoient naître les unes des autres, tâchant de remplacer des principes généraux & des lois fondamentales, par un détail très-circonstancié des faits; mais isolés, nus, & comme *inanimés*, manquant de cette vie qui ne peut se trouver que dans la connexion, ce rapport & l'appui mutuel des différentes parties. L'impossibilité qu'on crut appercevoir de déduire tous les mouvemens humains d'un pur méchanisme, & d'y faire consister la vie, impossibilité qui est très-réelle, lorsqu'il s'agit des machines composées de parties brutes inorganiques, fit recourir les Médecins modernes à une faculté hyperméchanique intelligente, qui dirigeât, économisât ces mouvemens, les proportionnât aux différens besoins, & entretînt par sa vigilance & son action, la vie & la santé, tant que les ressorts subsisteroient unis & bien disposés, & qui pût même corriger & changer les mauvaises dispositions du corps dans le cas de maladie: ils établirent en conséquence l'ame ouvriere de toutes les fonctions, conservant la santé, guérissant les maladies ou les procurant quand leur utilité paroissoit l'emporter sur leur danger. Ce sentiment est le même à-peu-près qu'Hippocrate avoit soutenu plusieurs siecles auparavant. Sthal est le premier qui ait fait revivre cet ancien système; on a appellé *sthaliens*, *ecclectiques* ou *animistes*, ceux qui ont marché sur ses traces. Sans entrer dans le fond du systême, dont nous avons prouvé ailleurs l'insuffisance & la fausseté; il nous suffira de remarquer qu'en remontant à l'ame, pour expliquer la vie & rechercher les lois de l'*économie animale*; c'est couper le nœud & non pas le résoudre, c'est éloigner la question & l'envelopper dans l'obscurité, où est plongé par rapport à nous cet être spirituel: d'ailleurs, il ne faudroit pas moins trouver le méchanisme de ce rapport général des mouvemens de la vie dont Sthal lui-même a été vivement frappé, mais qu'il n'a que très-imparfaitement developpé: il resteroit encore à déterminer quelle est la partie premierement mue par ce mobile caché, quelle est la fonction qui précede les autres, & qui en est la source & le soutien.

Toutes ces explications, que les Médecins dans divers tems ont tâché de donner de l'*œconomie animale*, quelque spécieuses qu'elles aient paru, sous quel jour avantageux qu'elles se soient montrées, n'ont pu emporter les suffrages des vrais observateurs. Elles sont la plûpart inexactes, d'autres ne sont que trop généralisées, quelques-unes évidemment fausses, toutes insuffisantes; cette insuffisance frappoit d'abord qu'on les approfondissoit & jettoit dans l'esprit une sorte de mécontentement qu'on ne pouvoit déterminer, & dont on ignoroit la source immédiate. Enfin, parmi les bons esprits nécessairement peu satisfaits de toutes ces théories, mais plutôt par ce sentiment vague & indéfini que par une notion claire & raisonnée, s'éleva un homme de génie qui découvrit la source de l'ignorance & des erreurs, & qui se frayant une route nouvelle, donna à l'art une consistance & une forme qui le rapprochent autant qu'il est possible, de l'état de science exacte & démontrable.

Dès le premier pas, il apperçut les deux vices fondamentaux de la méthode adoptée. 1°. Les sources des connoissances lui parurent mal choisies: les expériences de la physique vulgaire, les analogies déduites des agens méchaniques, la contemplation des propriétés chimiques des humeurs, soit saines soit dégénérées, celles de la contexture des organes de la distribution des vaisseaux, *&c.* ces sources de connoissances dis-je, lui parurent absolument insuffisantes, quoique précieuses en soi, du moins pour la plûpart.

Le seconde vice essentiel des théories régnantes lui parut être le manque absolu de liaison entre les notions particulieres; car en prescindant, même de la fausseté des principes sur lesquels la plûpart sont établies, en accordant que les dogmes particuliers reçus fussent des vérités, il est incontestable qu'on amas aussi immense qu'on voudra le supposer, de vérités isolées, ne sauroit former une science réelle. Il conclut de ces deux considérations préliminaires, 1°, qu'il falloit recourir à un autre moyen de recherche; 2°. qu'il étoit nécessaire de ramener, s'il étoit possible, les connoissances particulieres à un petit nombre de principes, dont il faudroit ensuite tâcher d'établir les rapports; & se proposa même un objet plus grand, & auquel on doit toujours tendre: savoir, d'établir un principe unique & général, embrassant, ralliant, éclairant tous les objets particuliers, ce qui fait le complément & le faîte de toute science; car selon un *axiome ancien, que l'auteur rappelle d'après Séneque:

omnis

omnis ſcientia atque ars debet aliquid habere manifeſtum, ſenſu comprehenſum, ex quo oriatur & creſcat.

Ce nouveau moyen de recherche, ce guide éclairé, & juſqu'alors trop négligé, que notre réformateur a ſcrupuleuſement ſuivi; c'eſt le ſentiment intérieur: en effet, quel ſujet plus prochain, plus approprié, plus continuellement ſoumis à nos obſervations que nous-mêmes, & quel flambeau plus fidele & plus ſûr que notre propre ſentiment, pourroit nous découvrir la marche, le jeu, le méchaniſme de notre vie?

L'auteur du nouveau plan de médecine que nous expoſons, s'étudia donc profondément, & appliqua enſuite la ſagacité qu'il dut néceſſairement acquérir par l'habitude de cette obſervation, à découvrir chez les autres les mêmes phénomenes qu'il avoit apperçus en lui-même. Il commença par s'occuper des maladies & des incommodités, à s'orienter par la contemplation de l'état contre nature, parce que la ſanté parfaite conſiſte dans un calme profond & continu, un équilibre une *harmonie* qui permettent à peine de diſtinguer l'action des organes vitaux, la correſpondance & la ſucceſſion des fonctions. Mais dès que cet état paiſible eſt détruit par le trouble de la maladie ou par la ſecouſſe des paſſions, dès-lors la maladie & la douleur, ces ſentimens ſi diſtincts & ſi énergiques, manifeſtent le jeu des divers organes, leurs rapports, leurs influences réciproques. En procédant donc ſelon cette méthode, & ſe conduiſant avec ordre depuis l'inéquilibre le plus manifeſte juſqu'à l'état le plus voiſin de l'équilibre parfait, notre ingénieux obſervateur parvint à ſe former une image ſenſible de l'*œconomie animale* tant dans l'état de ſanté que dans celui de maladie.

Il fournit d'abord à l'examen la vue la plus ſimple, & en même tems la plus féconde ſous laquelle on ait enviſagé toute l'*œconomie animale*, celle qui la repréſente comme roulant ſur deux pivots ou deux points eſſentiels & fondamentaux, le mouvement & le ſentiment, & il adopta ce principe. Ses obſervations lui firent admettre cette autre vérité reçue, que le mouvement & le ſentiment & les diverſes fonctions qui dépendent de chacun, ſe modifient & ſe combinent de différentes manieres. Mais dès qu'il fut parvenu à cet autre point de doctrine régnante; ſavoir, que le ſyſtème de ces différentes modifications eſt tel, que par une viciſſitude conſtante les cauſes & les effets ſont réciproques, ou, ce qui revient au même, les premiers agens ſont à leur tour mis en jeu par les puiſſances dont ils avoient eux-mêmes déterminé l'action; il ſe convainquit ſans peine que c'étoit là un cercle très-vicieux qui exprimoit une abſurdité pour les gens qui prendroient littéralement & poſitivement cette aſſertion; & pour le moins un aveu tacite, mais formel, d'ignorance pour ceux qui veulent ſeulement faire entendre par-là que l'enchaînement de ces phénomenes leur paroît impénétrable; car certainement un ſyſtème d'actions, dans lequel l'effet le plus éloigné devient premiere cauſe, eſt abſolument & rigoureuſement impoſſible. Ayant ainſi découvert la ſource des erreurs de tous les médecins philoſophes qui s'étoient occupés de l'étude théorique de l'homme; pleinement convaincu de la néceſſité d'admettre une fonction premiere le mobile de toutes les autres, il appliqua ce principe lumineux & fécond à ſes recherches ſur l'*œconomie animale*. Il fut donc queſtion de trouver dans le cercle prétendu & apparent ce point primordial & opérateur, ou, pour parler ſans figure, dans la ſuite des fonctions, cette fonction fondamentale & *premiere* le vrai principe de la vie & de l'animalité.

Cette fonction ne ſauroit être la circulation du ſang, qui, quand même elle ſeroit auſſi *uniforme* & auſſi *univerſelle* qu'on le prétend, eſt d'ailleurs trop ſubordonnée, trop paſſive, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi. Les altérations qu'elle éprouve ſont trop lentes & trop peu conſidérables dans les cas fondamentaux; tels que les événemens communs des paſſions, des incommodités, des maladies, & la mort même qui arrive très-communément ſans dérangement ſenſible dans le ſyſtème vaſculeux, ſans inflammation, ſans gangrene, ſans arrêts d'humeur, *&c.* *Voyez* MORT. D'ailleurs elle exiſte dans le fœtus qui n'a point de vie propre, comme nous l'obſerverons dans un inſtant, auſſi bien que dans l'animal qui eſt devenu un être iſolé & à ſoi, *ſui juris*.

Les principales fonctions, qui par leur importance ſenſible, mériterent de fixer enſuite ſon attention, ſont la reſpiration, l'action des organes de la digeſtion, & celle des organes internes de la tête. La reſpiration eſt évidemment celle des trois qui s'eſt exercée la premiere, & dont l'influence ſur toute la machine s'eſt manifeſtée dès l'inſtant de la naiſſance; & ce n'eſt que dès ce moment que l'animal doit être conſidéré comme ayant une vie propre: tant qu'il eſt contenu dans la matrice, il ne peut être regardé que comme un être *paraſite*. Notre illuſtre auteur peint d'une maniere ſenſible & frappante cette révolution ſinguliere qu'éprouve un animal qui reſpire pour la premiere fois, par l'exemple d'une ſorte de convulſion générale, d'un *ſoubreſaut* qui ſouleve le corps d'un de ces enfans ordinairement foibles & malades, qui reſtent pendant quelques minutes après leur naiſſance dans une inaction, une eſpece de mort, dont ils ſortent enfin par l'effort de cette premiere reſpiration. Or comme on connoît que le diaphragme eſt l'organe principal, le premier & véritable mobile de la reſpiration, que cet organe eſt ſoulevé, voûté dans le fœtus, de maniere qu'il réduit preſqu'à rien la cavité de la poitrine, & que dans l'inſpiration il eſt au contraire applani, déprimé, contracté; on eſt très-porté à penſer que le premier mobile de la vie proprement dite, eſt le diaphragme; & à le regarder au moins d'abord comme une eſpece de balancier qui donne le branle à tous les organes, il eſt au moins bien évident, que commencer à vivre a été pour tout animal reſpirant, éprouver l'influence de la premiere contraction du diaphragme.

Mais comme il n'y a point d'action ſans réaction, & que le point d'appui qui régit principalement celle-ci, qui la borne & qui la favoriſe par une réciprocation prochaine & immédiate, c'eſt la maſſe *gaſtrico-inteſtinale*, ſoit par ſon reſſort inné, mais principalement par celui qu'elle acquiert en s'érigeant pour ſa fonction propre: ſavoir, la digeſtion des alimens. Il réſulte de ce premier commerce de forces une fonction commune & moyenne, que l'auteur a admirablement ſuivie, analyſée & préſentée, ſous le nom de *forces gaſtrico-diaphragmatiques*, ou de *forces épigaſtriques*.

Voilà donc la fonction fondamentale, premiere, modératrice: reſte à déterminer quels ſont les organes qui la contre-balancent aſſez victorieuſement pour exercer avec elle cette réciprocation ou cet antagoniſme, ſans lequel nulle force ne peut être exercée, déterminée, contenue; ces organes ſont la tête conſidérée comme organe immédiatement altéré par les affections de l'ame, les ſenſations, les paſſions, *&c.* & un organe général extérieur dont la découverte appartient éminemment à notre obſervateur. Un commerce d'action du centre *épigaſtrique* à la tête & à l'extérieur du corps, & une diſtribution conſtante & uniforme de forces, de mouvemens, de ton aux différens organes ſecondaires, vivifiés & mis en jeu par ces organes primitifs: voilà la vie & la ſanté. Cette diſtribution eſt-elle interrompue, y a-t-il aberration, ou accumulation de forces dans quelqu'un de ces organes, ſoit par des réſiſtances vicieuſes, ſoit au contraire par une inertie contre nature; l'état de maladie ou de convulſion exiſte dès-lors: car maladie ou convulſion n'eſt proprement qu'une même choſe: *in tantum læditur, in quantum convellitur*.

Ce point de vue général doit n'être d'abord que ſoupçonné, que preſſenti: il eſt de l'eſſence des *apperçues* en grand de n'être pas ſoumiſes aux voies exactes & rigoureuſes de la démonſtration; car ces vérifications de détail arrêtent la marche du génie, qui, dans les objets de cet ordre, ne ſauroit être trop libre, prendre un eſſor trop vaſte. D'ailleurs cette façon de concevoir eſt néceſſairement liée à l'eſſence même du moyen de recherches, dont on a établi la néceſſité, ſavoir, le ſentiment intérieur, dont les découvertes ne ſauroient s'appliquer à la toiſe vulgaire de l'art expérimental. Mais cette eſpece de preſſentiment équivaut à la démonſtration artificielle pour tout obſervateur initié, & qui procedera de bonne foi. On n'a rien de valable à objecter à qui vous dit: obſervez-vous, deſcendez profondément dans vous-même, apprenez à voir, & vous verrez; car tous les bons eſprits que j'ai accouchés d'après mon plan, ont ſenti & obſervé comme moi.

Mais il y a plus, les phénomenes les plus connus de la ſanté & des maladies, les faits anatomiques, les obſervations ſingulieres, inexpliquées des médecins qui nous ont devancé, le τὸ θεῖον qu'Hippocrate trouvoit dans les maladies; tout cela, dis-je, ſe range ſi naturellement ſous le principe établi, qu'on peut l'étayer d'un corps de preuves à l'uſage & dans la maniere du théoriſte le plus attaché aux méthodes reçues.

Le renouvellement des cauſes d'activité, le ſoutien du jeu de la vie par l'action des ſix choſes non naturelles; les diviſions & la ſaine théorie des maladies découlent comme de ſoi-même de ce principe fécond & lumineux; enſorte qu'il naît de cet enſemble un corps de doctrine & un code de pratique, où tout eſt correſpondant, tout eſt lié, tout eſt ſimple, tout eſt un; & dès-

lors

lors tout médecin qui a appris à manier cet instrument, cette regle de conduite, éprouve pour premier avantage (avantage précieux & trop peu senti) d'être affranchi du souci continuel où laissent les notions vagues, isolées, décousues, souvent disparates, d'après lesquelles il étoit obligé d'exercer un art dont l'objet est si intéressant. Cet avantage est si grand, je le répete, que quand même il ne seroit dû qu'à un système artificiel, un pareil système seroit toujours un bien très-réel, à plus forte raison doit-il être accueilli avec la plus grande reconnoissance, étant vrai, réel, puisé dans les sources de la plus vive lumiere qu'on puisse espérer dans les études de cette espece, savoir, le sentiment intérieur & l'observation, & s'appuyant même subsidiairement de tous les autres moyens de connoissance reçus.

Mais un des principaux avantages de ce nouveau plan de médicine, & en quoi il est éminemment préférable & véritablement unique, c'est le grand jour qu'il repand sur l'hygiene, ou la science du régime, cette branche de la médecine si précieuse & si négligée, & d'embrasser le régime des sensations des passions d'une maniere si positive & si claire, qu'il en résulte un traité médical de morale & de bonheur.

La forme de cet ouvrage ne permet pas d'exposer ici les branches particulieres du système; les théories satisfaisantes qu'il fournit sur les fonctions plus ou moins générales, sur les sécrétions, sur les générations, &c. non plus que le tableau des maladies, le plan général de thérapeutique, &c. parce que ces choses sont traitées dans des articles particuliers. *Voyez* PASSION, (*diete & thérapeut.*) D'ailleurs les lecteurs qui ne font pas une étude particuliere des objets de cet ordre, ne desireront pas plus de détail; & les médecins de profession doivent trouver cette matiere trop intéressante pour ne pas chercher à s'en instruire à fond dans les ouvrages mêmes de l'auteur. Ils doivent consulter pour cela le *specimen novi medicinæ conspectus, édit. alter.* Paris, 1751. les *institutiones medicæ*, faites sur ce nouveau plan, *Paris*, 1755. l'*idée de l'homme physique & moral*, & l'*extrait raisonné* de ce même ouvrage. Le savant auteur du discours sur les animaux carnassiers, qui est le premier morceau du septieme volume de l'histoire du cabinet du roi, a formellement adopté le système d'*œconomie animale* que nous venons d'exposer. Cet écrit doit aussi être consulté. (*m*)

ŒCONOMIE POLITIQUE, (*Hist. pol. Rel. anc. & mod.*) c'est l'art & la science de maintenir les hommes en société, & de les y rendre heureux, objet sublime, le plus utile & le plus interessant qu'il y ait pour le genre humain.

Nous ne parlerons point ici de ce que font ou de ce que devroient faire les puissances de la terre: instruites par les siecles passés, elles seront jugées par ceux qui nous suivront. Renfermons nous donc dans l'exposition historique des divers gouvernemens qui ont successivement paru, & des divers moyens qui ont été employés pour conduire les nations.

L'on réduit communément à trois genres tous les gouvernemens établis; 1°. *le despotique*, où l'autorité réside dans la volonté d'un seul; 2°. *le républicain*, qui se gouverne par le peuple, ou par les premieres classes du peuple; & 3°. *le monarchique*, ou la puissance d'un souverain, unique & tempérée par des lois & par des coutumes que la sagesse des monarques & que le respect des peuples ont rendu sacrées & inviolables; parce qu'utiles aux uns & aux autres, elles affermissent le trône, défendent le prince, & protegent les sujets.

A ces trois gouvernemens, nous en devons joindre un quatrieme, c'est le *théocratique*, que les écrivains politiques ont oublié de considérer. Sans doute qu'ils ont été embarrassés de donner un rang sur la terre à un gouvernement où des officiers & des ministres commandent au nom d'une puissance & d'un être invisible; peut-être cette administration leur a-t-elle paru trop particuliere & trop surnaturelle, pour la mettre au nombre des gouvernemens politiques. Si ces écrivains eussent cependant fixé des regards plus réfléchis sur les premiers tableaux que présente l'antiquité, & s'ils eussent combiné & rapproché tous les fragmens qui nous restent de son histoire, ils auroient reconnu, que cette théocratie, quoique surnaturelle, a été non-seulement un des premiers gouvernemens que les hommes se sont donnés, mais que ceux que nous venons de nommer en sont successivement sortis, en ont été les suites nécessaires; & qu'à commencer à ce terme, ils sont tous liés par une chaîne d'événemens continus, qui embrassent presque toutes les grandes révolutions qui sont arrivées dans le monde politique & dans le monde moral.

La théocratie que nous avons ici particulierement en vue, n'est point, comme on pourroit d'abord le penser, la *théocratie mosaïque*; mais une autre plus ancienne & plus étendue, qui a été la source de quelques biens & de plus grands maux, & dont la théocratie des Hébreux n'a été dans son tems qu'un renouvellement & qu'une sage réforme qui les a séparés du genre humain, que les abus de la premiere avoient rendu idolâtre. Il est vrai que cette théocratie primitive est presque ignorée, & que le souvenir s'en étoit même obscurci dans la mémoire des anciens peuples; mais l'analyse que nous allons faire de l'histoire de l'homme en société, pourra la faire entrevoir, & mettre même sur la voie de la découvrir tout-à-fait ceux qui voudront par la suite étudier & considérer attentivement tous les objets divers de l'immense carriere, que nous ne pouvons ici que légérement parcourir.

Si nous voulions chercher l'origine des sociétés & des gouvernemens en métaphysiciens, nous irions trouver l'homme des terres Australes. S'il nous convenoit de parler en théologiens sur notre état primitif, nous ferions paroître l'homme dégénéré de sa premiere innocence; mais pour nous conduire en simples historiens, nous considérerons l'homme échappé des malheurs du monde, après les dernieres révolutions de la nature. Voilà la seule & l'unique époque où nous puissions remonter; & c'est là le seul homme que nous devions consulter sur l'origine & les principes des sociétés qui se sont formées depuis ces évenemens destructeurs. Malgré l'obscurité où il paroît que l'on doive nécessairement tomber en franchissant les bornes des tems historiques, pour aller chercher au-delà & dans les espaces ténébreux, des faits naturels & des institutions humaines, nous n'avons point cependant manqué de guides & de flambeaux. Nous nous sommes transportés au milieu des anciens témoins des calamités de l'univers. Nous avons examiné comment ils en étoient touchés, & quelles étoient les impressions que ces calamités faisoient sur leur esprit, sur leur cœur & sur leur caractere. Nous avons cherché à surprendre le genre humain dans l'excès de sa misere; & pour l'étudier, nous nous sommes étudiés nous-mêmes, singulierement prévenus que malgré la différence des siecles & des hommes, il y a des sentimens communs & des idées uniformes, qui se réveillent universellement par les cris de la nature, & même par les seules terreurs paniques, dont certains siecles connus se sont quelquefois effrayés. Après l'examen de cette conscience commune, nous avons réfléchi sur les suites les plus naturelles de ces impressions & sur leur action à l'égard de la conduite des hommes; & nous servant de nos conséquences comme de principes, nous les avons rapprochés des usages de l'antiquité, nous les avons comparés avec la police & les lois des premieres nations, avec leur culte & leur gouvernement; nous avons suivi d'âge en âge les diverses opinions & les coutumes des hommes, tant que nous avons cru y connoître les suites, ou au moins les vestiges des impressions primitives; & par-tout en effet il nous a semblé appercevoir dans les annales du monde une chaîne continue, quoiqu'ignorée, une unité singuliere cachée sous mille formes; & dans nos principes, la solution d'une multitude d'énigmes & de problèmes obscurs qui concernent l'homme de tous les tems, & ses divers gouvernemens dans tous les siecles.

Nous épargnerons au lecteur l'appareil de nos recherches; il n'aura que l'analyse de notre travail; & si nous ne nous sommes pas fait une illusion, il apprendra quelle a été l'origine & la nature de la théocratie primitive. Aux biens & aux maux qu'elle a produit, il reconnoîtra l'âge d'or & le regne des dieux; il en verra naître successivement la vie sauvage, la superstition & la servitude, l'idolâtrie & le despotisme; il en remarquera la réformation chez les Hébreux: les républiques & les monarchies paroîtront ensuite dans le dessein de remédier aux abus des premieres législations. Le lecteur pesera l'un & l'autre de ces deux gouvernemens; & s'il a bien suivi la chaîne des événemens, il jugera, ainsi que nous que le dernier seul a été l'effet de l'extinction totale des anciens préjugés, le fruit de la raison & du bon sens, & qu'il est l'unique gouvernement qui soit véritablement fait pour l'homme & pour la terre.

Il faudroit bien peu connoître le genre humain, pour douter que dans ces tems déplorables où nous nous supposons avec lui, & dans les premiers âges qui les ont suivis, il n'ait été très-religieux, & que ses malheurs ne lui aient alors tenu lieu de séveres missionnaires & de puissans législateurs, qui auront tourné toutes ses vues du côté du ciel & du côté de la morale. Cette multitude d'institutions austeres & rigides dont on trouve de

si beaux vestiges dans l'histoire de tous les peuples fameux par leur antiquité, n'a été sans doute qu'une suite générale de ces premieres dispositions de l'esprit humain.

Il en doit être de même de leur police. C'est sans doute à la suite de tous les événemens malheureux qui ont autrefois ruiné l'espece humaine, son séjour & sa subsistance, qu'ont dû être faits tous ces réglemens admirables, que nous ne retrouvons que chez les peuples les plus anciens, sur l'agriculture, sur le travail, sur l'industrie, sur la population, sur l'éducation, & sur tout ce qui concerne l'*œconomie* publique & domestique.

Ce fut nécessairement sous cette époque que l'unité de principe, d'objet & d'action s'étant rétablie parmi les mortels réduits à petits nombres & pressés des mêmes besoins, ce fut alors que les lois domestiques devinrent la base des lois, ou pour mieux dire, les seules lois des sociétés, ainsi que toutes les plus antiques législations nous le prouvent.

Comme la guerre forme des généraux & des soldats, de même les maux extrèmes du genre humain & de la grandeur de ses nécessités ont donné lieu en leur tems aux lois les plus simples & les plus sages, & aux législations primitives, qui, dans les choses de police, ont eu souverainement pour objet le véritable & le seul bien de l'humanité. L'homme alors ne s'est point laissé conduire par la coutume; il n'a pas été chercher des lois chez ses voisins; mais il les a trouvées dans sa raison & dans ses besoins.

Que le spectacle de ces premieres sociétés devoit être touchant! Aussi pures dans leur morale, que régulieres dans leur discipline, animées d'une fervente charité les unes envers les autres, mutuellement sensibles & étroitement unies, c'étoit alors que l'égalité brilloit, & que l'équité regnoit sur la terre. Plus de tien, plus de mien: tout appartenoit à la société, qui n'avoit qu'un cœur & qu'un esprit. *Erat terra labii unius, & sermonum eorumdem. Gen. XI.* 1.

Ce n'est donc point une fable dépourvue de toute réalité, que la fable de l'âge d'or, tant célébrée par nos peres. Il a dû exister vers les premieres époques du monde renouvellé, un tems, un ancien tems, où la justice, l'égalité, l'union & la paix ont regné parmi les humains. S'il y a quelque chose à retrancher des récits de la mythologie, ce n'est vraissemblablement que le riant tableau qu'elle nous a fait de l'heureux état de la nature; elle devoit être alors bien moins belle que le cœur de l'homme. La terre n'offroit qu'un désert rempli d'horreur & de misere, & le genre humain ne fut juste que sur les débris du monde.

Cette situation de la nature, à qui il fallut plusieurs siecles pour se réparer, & pour changer l'affreux spectacle de sa ruine, en celui que nous lui voyons aujourd'hui, fut ce qui retint long-tems le genre humain dans cet état presque surnaturel. La morale & le genre de vie de l'âge d'or n'ont pu regner ensuite au milieu des sociétés agrandies, parce qu'ils ne conviennent pas plus au luxe de la nature, qu'au luxe de l'humanité, qui n'en a été que la suite & l'effet. A mesure que le séjour de l'homme s'est embelli, à mesure que les sociétés se sont multipliées, & qu'elles ont formé des villes & des états, le regne moral a dû nécessairement faire place au regne politique, & le tien & le mien ont dû paroître dans le monde, non d'abord d'homme à homme, mais de famille à famille & de société à société, parce qu'ils y sont devenus indispensables, & qu'ils font partie de cette même harmonie qui a dû rentrer parmi les nations renouvellées, comme elle est insensiblement rentrée dans la nature après le dernier chaos. Cet âge d'or a donc été un état de sainteté, un état surnaturel digne de notre envie, & qui a justement mérité tous les regrets de l'antiquité: cependant lorsque les législations postérieures en ont voulu adopter les usages & les principes sans discernement, le bien s'est nécessairement changé en mal, & l'or en plomb. Peut-être même n'y auroit il jamais eu d'âge de fer, si l'on n'eût point usé de cet âge d'or lorsqu'il n'en étoit plus tems; c'est ce dont on pourra juger par la suite de cet article.

Tels ont été les premiers, & nous pouvons dire les heureux effets des malheurs du monde. Ils ont forcé l'homme à se réunir; dénué de tout, rendu pauvre & misérable par les désastres arrivés, & vivant dans la crainte & l'attente de ceux dont il se crut long-tems encore menacé, la religion & la nécessité en rassemblerent les tristes restes, & les porterent à être inviolablement unis, afin de seconder les effets de l'activité & de l'industrie: il fallut alors mettre en usage tous ces grands ressorts dont le cœur humain n'est constamment capable que dans l'adversité: ils sont chez nous sans force & sans vigueur; mais dans ces tristes siecles il n'en fut pas de même, toutes les vertus s'exalterent; l'on vit le regne & le triomphe de l'humanité, parce que ce sont-là ses instans.

Nous n'entrerons point dans le détail de tous les moyens qui furent mis alors en usage pour réparer les maux du genre humain, & pour rétablir les sociétés: quoique l'histoire ne nous les ait point transmis, ils sont aisés à connoître; & quand on consulte la nature, elle nous les fait retrouver dans le fond de nos cœurs. Pourroit-on douter, par exemple, qu'une des premieres suites des impressions que fit sur les hommes l'aspect de la ruine du monde, n'ait été d'écarter du milieu des premieres familles, & même du milieu des premieres nations, cet esprit destructeur dont elles n'ont cessé par la suite d'être animées les unes contre les autres? La violence, le meurtre, la guerre, & leurs suites effroyables ont dû être pendant bien des siecles inconnus ou abhorrés des mortels. Instruits par la plus puissante de toutes les leçons, que la Providence a des moyens d'exterminer le genre humain en un clin-d'œil, sans doute qu'ils stipulerent entre eux, & au nom de leur postérité, qu'ils ne répandroient jamais de sang sur la terre; ce fut-là en effet le premier précepte de la loi de nature où les malheurs du monde ramenerent nécessairement les sociétés: *requiram animam hominis de manu fratris ejus quicunque effuderit humanum sanguinem*, &c. *Gen. jx.* 5 6. Les peuples qui jusqu'aujourd'hui ont évité comme un crime de répandre ou de boire le sang des animaux, nous offrent un vestige de cette primitive humanité; mais ce n'en est qu'une ombre foible: & ces peuples, souvent barbares & cruels à l'égard de leurs semblables, nous montrent bien qu'ils n'ont cherché qu'à éluder la premiere & la plus sacrée de toutes les lois.

Ce n'est point cependant encore dans ces premiers momens qu'il faut chercher ces divers gouvernemens politiques qui ont ensuite paru sur la terre. L'état de ces premiers hommes fut un état tout réligieux; leurs familles pénétrées de la crainte des jugemens d'en-haut, vécurent quelque tems sous la conduite des peres qui rassembloient leurs enfans, & n'eurent point entr'elles d'autre lien que leurs besoins, ni d'autre roi que le Dieu qu'elles invoquoient. Ce ne fut qu'après s'être multipliées qu'il fallut un lien plus fort & plus frappant pour des sociétés nombreuses que pour des familles, afin d'y maintenir l'unité dont on connoissoit tout le prix, & pour entretenir cet esprit de religion, d'*œconomie*, d'industrie & de paix qui seul pouvoit réparer les maux infinis qu'avoit souffert la nature humaine: on fit donc alors des lois; elles furent dans ces commencemens aussi simples que l'esprit qui les inspira: pour en faire le projet, il ne fallut point recourir à des philosophes sublimes, ni à des politiques profonds: les besoins de l'homme les dicterent; & quand on en rassembla toutes les parties, on ne fit sans doute qu'écrire ou graver sur la pierre ou sur le bois ce qui avoit été fait jusqu'à ce tems heureux où la raison des particuliers n'ayant point été différente de la raison publique, avoit été la seule & l'unique loi; telle a été l'origine des premiers codes; ils ne changerent rien aux ressorts primitifs de la conduite des sociétés. Cette précaution nouvelle n'avoit eu pour objet que de les fortifier, en raison de la grandeur & de l'étendue du corps qu'ils avoient à faire mouvoir, & l'homme s'y soumit sans peine; ses besoins lui ayant fait connoître de bonne heure qu'il n'étoit point un être qui pût vivre isolé sur la terre, il s'étoit dès le commencement réuni à ses semblables, en préférant les avantages d'un engagement nécessaire & raisonnable à sa liberté naturelle; & l'agrandissement de la société ayant ensuite exigé que le contrat tacite que chaque particulier avoit fait avec elle en s'y incorporant, eût une forme plus solemnelle, & qu'il devînt authentique, il y consentit donc encore; il se soumit aux lois écrites, & à une subordination civile & politique; il reconnut dans ses anciens des supérieurs, des magistrats, des prêtres: bien plus, il chercha un souverain, parce qu'il connoissoit dès lors, qu'une grande société sans chef ou sans roi n'est qu'un corps sans tête, & même qu'un monstre dont les mouvemens divers ne peuvent avoir entre eux rien de raisonné ni d'harmonique.

Pour s'appercevoir de cette grande vérité, l'homme n'eut besoin que de jetter un coup d'œil sur cette société qui s'étoit déja formée: nous ne pouvons en effet, à l'aspect d'une assemblée telle qu'elle soit, nous empêcher d'y chercher celui qui en est le chef ou le premier; c'est un sentiment involontaire & vraiment naturel, qui est une suite de l'attrait secret qu'ont pour nous la simplicité & l'unité, qui sont les caracteres de l'ordre & de la vérité: c'est une inspiration précieuse de notre raison, par laquelle tel penchant que nous ayons tous vers l'indépendance, nous savons nous soumettre pour notre bien être & pour l'amour de l'ordre. Loin que le spectacle

tacle de celui qui préside sur une société soit capable de causer aucun déplaisir à ceux qui la composent, la raison privée ne peut le voir sans un retour agréable & flatteur sur elle-même, parce que c'est cette société entiere, & nous mêmes qui en faisons partie, que nous considérons dans ce chef & dans cet organe de la raison publique dont il est le miroir, l'image & l'auguste représentation. La premiere société réglée & policée par les lois, n'a pu sans doute se contempler elle-même sans s'admirer.

L'idée de se donner un roi a donc été une des premieres idées de l'homme sociable & raisonnable. Le spectacle de l'univers seconda même la voix de la raison. L'homme alors encore inquiet, levoit souvent les yeux vers le ciel pour étudier le mouvement des astres & leur accord, d'où dépendoit la tranquillité de la terre & de ses habitans; & remarquant sur-tout cet astre unique & éclatant qui semble commander à l'armée des cieux & en être obéi, il crut voir là-haut l'image d'un bon gouvernement, & y reconnoître le modele & le plan que devoit suivre la société sur la terre, pour le rendre heureux & immuable par un semblable concert. La religion enfin appuya tous ces motifs. L'homme ne voyoit dans toute la nature qu'un soleil, il ne connoissoit dans l'univers qu'un être suprême; il vit donc par-là qu'il manquoit quelque chose à sa législation; que sa société n'étoit point parfaite; en un mot qu'il lui falloit un roi qui fût le pere & le centre de cette grande famille, & le protecteur & l'organe des lois.

Ce furent-là les avis, les conseils & les exemples que la raison, le spectacle de la nature & la religion donnerent unanimement à l'homme dès les premiers tems; mais il les éluda plutôt qu'il ne les suivit. Au lieu de se choisir un roi parmi ses semblables, avec lequel la société auroit fait le même contrat que chaque particulier avoit ci-devant fait avec elle, l'homme proclama le roi de l'âge d'or, c'est-à-dire, l'Etre suprème; il continua à le regarder comme son monarque; & le couronnant dans les formes, il ne voulut point qu'il y eût sur la terre, comme dans le ciel, d'autre maître, ni d'autre souverain.

On ne s'est pas attendu sans doute à voir de si près la chute & l'oubli des sentimens que nous nous sommes plu à mettre dans l'esprit humain, au moment où les sociétés songeoient à représenter leur unité par un monarque. Si nous les avons fait ainsi penser, c'est que ces premiers sentimens vrais & pleins de simplicité sont dignes de ces âges primitifs, & que la conduite surnaturelle de ces sociétés semble nous indiquer qu'elles ont été surprises & trompées dans ce fatal moment. Peut-être quelques-uns soupçonneront-ils que l'amour de l'indépendance a été le mobile de cette démarche, & que l'homme, en refusant de se donner un roi visible, pour en reconnoître un qu'il ne pouvoit voir, a eu un dessein tacite de n'en admettre aucun. Ce seroit rendre bien peu de justice à l'homme en général, & en particulier à l'homme échappé des malheurs du monde, qui a été porté plus que tous les autres à faire le sacrifice de sa liberté & de toutes ses passions. S'il fit donc, en se donnant un roi, une si singuliere application des leçons qu'il recevoit de sa raison & de la nature entiere, c'est qu'il n'avoit point encore épuré sa religion comme sa police civile & domestique, & qu'il ne l'avoit pas dégagée de la superstition, cette fille de la crainte & de la terreur, qui absorbe la raison, & qui prenant la place & la figure de la religion, l'anéantit elle-même pour livrer l'humanité à la fraude & à l'imposture: l'homme alors en fut cruellement la dupe; elle seule présida à l'élection du dieu monarque, & ce fut-là la premiere époque & la source de tous les maux du genre humain.

Comme nous avons dit ci-devant que les premieres familles n'eurent point d'autre roi que le dieu qu'elles invoquoient, & comme c'est ce même usage qui s'étant consacré avec le tems, porta les nations multipliées à métamorphoser ce culte religieux en un gouvernement politique, il importe ici de faire connoître quels ont été les préjugés que les premieres familles joignirent à leur culte, parce que ce sont ces mêmes préjugés qui pervertirent par la suite la religion & la police de leur postérité.

Parmi les impressions qu'avoit fait sur l'homme l'ébranlement de la terre & les grands changemens arrivés dans la nature, il avoit été particulierement affecté de la crainte de la fin du monde; il s'étoit imaginé que les jours de la justice & de la vengeance étoient arrivés; il s'étoit attendu de voir dans peu le juge suprème venir demander compte à l'univers, & prononcer ces redoutables arrêts que les méchans ont toujours craint, & qui ont toujours fait l'espérance & la consolation des justes. Enfin l'homme, en voyant le monde ébranlé & presque détruit, n'avoit point douté que le regne du ciel ne fût très-prochain, & que la vie future que la religion appelle par excellence *le royaume de Dieu* ne fût prêt à paroître. Ce sont là de ces dogmes qui saisissent l'humanité dans toutes les révolutions de la nature, & qui ramenent au même point l'homme de tous les tems. Ils sont sans doute sacrés, religieux & infiniment respectables en eux-mêmes; mais l'histoire de certains siecles nous a appris à quels faux principes ils ont quelquefois conduit les hommes foibles, lorsque ces dogmes ne leur ont été présentés qu'à la suite des terreurs paniques & mensongeres.

Quoique les malheurs du monde, dans les premiers tems, n'ayent eu que trop de réalité, ils conduisirent néanmoins l'homme aux abus des fausses terreurs, parce qu'il y a toujours autant de différence entre quelque changement dans le monde & sa fin absolue dont Dieu seul sait les momens, qu'il y en a entre un simple renouvellement, & une création toute miraculeuse: nous conviendrons cependant que dans ces anciennes époques, où l'homme se porta à abuser de ces dogmes universels, qu'il fut bien plus excusable que dans ces siecles postérieurs où la superstition n'eut d'autre source que de faux calculs & de faux oracles que l'état même de la nature contredisoit. Ce fut cette nature elle-même, & tout l'univers aux abois qui séduisirent les siecles primitifs. L'homme auroit-il pû s'empêcher, à l'aspect de tous les formidables phénomenes d'une dissolution totale, de ne pas se frapper de ces dogmes religieux dont il ne voyoit pas, il est vrai, la fin précise, mais dont il croyoit évidemment reconnoître tous les signes & toutes les approches? Ses yeux & sa raison sembloient l'en avertir à chaque instant, & justifier ses terreurs: ses maux & ses miseres qui étoient à leur comble, ne lui laissoient pas la force d'en douter: les consolations de la religion étoient son seul espoir; il s'y livra sans reserve, il attendit avec résignation le jour fatal; il s'y prépara, le desira même; tant étoit alors déplorable son état sur la terre!

L'arrivée du grand juge & du royaume du ciel avoient donc été, dans ces tristes circonstances, les seuls points de vue que l'homme avoit considérés avec une sainte avidité; il s'en étoit entretenu perpétuellement pendant les fermentations de son séjour; & ces dogmes avoient fait sur lui de si profondes impressions, que la nature, qui ne se rétablit sans doute que peu-à-peu, l'étoit tout-à-fait lorsque l'homme attendoit encore. Pendant les premieres générations, ces dispositions de l'esprit humain ne servirent qu'à perfectionner d'autant sa morale, & firent l'héroïsme & la sainteté de l'âge d'or. Chaque famille pénétrée de ces dogmes, ne représentoit qu'une communauté religieuse qui dirigeoit toutes ses démarches sur le céleste avenir, & qui ne comptant plus sur la durée du monde, vivoit, en attendant les événemens, sous les seuls liens de la religion. Les siecles inattendus qui succéderent à ceux qu'on avoit cru les derniers, auroient dû, ce semble, détromper l'homme de ce qu'il y avoit de faux dans ses principes. Mais l'espérance se rebute-t-elle? La bonne foi & la simplicité avoient établi ces principes dans les premiers âges; le préjugé & la coutume les perpétuerent dans les suivans, & ils animoient encore les sociétés agrandies & multipliées, lorsqu'elles commencerent à donner une forme réglée à leur administration civile & politique. Préoccupés du ciel, elles oublierent dans cet instant qu'elles étoient encore sur la terre; & au lieu de donner à leur état un lien fixe & naturel, elles persisterent dans un gouvernement, qui n'étant que provisoire & surnaturel, ne pouvoit convenir aux sociétés politiques, ainsi qu'il avoit convenu aux sociétés mystiques & religieuses. Elles s'imaginerent sans doute par cette sublime spéculation, prévenir leur gloire & leur bonheur, jouir du ciel sur la terre, & anticiper sur le céleste avenir. Néanmoins ce fut cette spéculation qui fut le germe de toutes leurs erreurs & de tous les maux où le genre humain fut ensuite plongé. Le dieu monarque ne fut pas plutôt élu, qu'on appliqua les principes du regne d'en-haut au regne d'ici bas; & ces principes se trouverent faux, parce qu'ils étoient déplacés. Ce gouvernement n'étoit qu'une fiction qu'il fallut nécessairement soutenir par une multitude de suppositions & d'usages conventionnels; & ces suppositions ayant été ensuite prises à la lettre, il en résulta une foule de préjugés religieux & politiques, une infinité d'usages bizarres & déraisonnables, & des fables sans nombre qui précipiterent à la fin dans le chaos le plus obscur, la religion, la police primitive & l'histoire du genre humain. C'est ainsi que les premieres nations, après avoir puisé dans le bon sens & dans leurs vrais besoins leurs lois domestiques & œconomiques, les soumirent toutes à un gou-

gouvernement idéal, que l'hiſtoire connoît peu, mais que la Mythologie qui a recueilli les ombres des premiers tems, nous a tranſmis ſous le nom de *regne des dieux*; c'eſt-à-dire, dans notre langage, *le regne de Dieu*, & en un ſeul mot, *théocratie*.

Les hiſtoriens ayant mépriſé, & preſque toujours avec raiſon, les fables de l'antiquité, la théocratie primitive eſt un des âges du monde les plus ſuſpects; & ſi nous n'avions ici d'autres autorités que celle de la Mythologie, tout ce que nous pourrions dire ſur cet antique gouvernement, paroîtroit encore ſans vraiſſemblance aux yeux du plus grand nombre; peut-être aurions-nous les ſuffrages de quelques-uns de ceux dont le génie ſoutenu de connoiſſance, eſt ſeul capable de ſaiſir l'enſemble de toutes les erreurs humaines; d'appercevoir la preuve d'un fait ignoré dans le crédit d'une erreur univerſelle, & de remonter enſuite de cette erreur, aux vérités ou aux événemens qui l'ont fait naître, par la combinaiſon réfléchie de tous les différens aſpects de cette même erreur: mais les bornes de notre carriere ne nous permettant point d'employer les matériaux que peut nous fournir la Mythologie, nous n'entreprendrons point ici de réédifier les annales théocratiques. Nous ferons ſeulement remarquer que ſi l'univerſalité & ſi l'uniformité d'une erreur ſont capables de faire entrevoir aux eſprits les plus intelligens quelques principes de vérité, où tant d'autres ne voient cependant que les effets du caprice & de l'imagination des anciens poëtes, on ne doit pas totalement rejetter les traditions qui concernent le regne des dieux, puiſqu'elles ſont univerſelles, & qu'on les retrouve chez toutes les nations, qui leur font ſuccéder les demi-dieux, & enſuite les rois, en diſtinguant ces trois regnes comme trois gouvernemens différens. Egyptiens, Chaldéens, Perſes, Indiens, Chinois, Japonnois, Grecs, Romains, & juſqu'aux Américains-mêmes, tous ces peuples ont également conſervé le ſouvenir ténébreux d'un tems où les dieux ſont deſcendus ſur la terre pour raſſembler les hommes, pour les gouverner, & pour les rendre heureux, en leur donnant des lois, & en leur apprenant les arts utiles. Chez tous ces peuples, les circonſtances particulieres de la deſcente de ces dieux ſont les miſeres & les calamités du monde. L'un eſt venu, diſent les Indiens, pour ſoutenir la terre ébranlée; & celui-là pour la retirer de deſſous les eaux; un autre pour ſecourir le ſoleil, pour faire la guerre au dragon, & pour exterminer des monſtres. Nous ne rappellerons pas les guerres & les victoires des dieux grecs & égyptiens ſur les Typhons, les Pythons, les Géans & les Titans. Toutes les grandes ſolemnités du paganiſme en célébroient la mémoire. Vers tel climat que l'on tourne les yeux, on retrouve de même cette conſtante & ſinguliere tradition d'un âge théocratique; & l'on doit remarquer qu'indépendamment de l'uniformité de ces préjugés qui décele un fait tel qu'il puiſſe être, ce regne ſurnaturel y eſt toujours déſigné comme ayant été voiſin des anciennes révolutions, puiſqu'en tous lieux le regne des dieux y eſt orné & rempli des anecdotes littérales ou allégoriques de la ruine ou du rétabliſſement du monde. Voici, je crois, une des plus grandes autorités qu'on puiſſe trouver ſur un ſujet ſi obſcur.

„ Si les hommes ont été heureux dans les premiers „ tems, dit Platon, *IV. liv. des Lois*, s'ils ont été heureux & juſtes, c'eſt qu'ils n'étoient point alors gouvernés comme nous le ſommes aujourd'hui, mais de „ la même maniere que nous gouvernons nos troupeaux; „ car comme nous n'établiſſons pas un taureau ſur des „ taureaux, ni une chevre ſur un troupeau de chevres, „ mais que nous les mettons ſous la conduite d'un „ homme qui en eſt le berger; de même Dieu qui aime „ les hommes, avoit mis nos ancêtres ſous la conduite „ des eſprits & des anges „.

Ou je me trompe, ou voilà ce gouvernement ſurnaturel qui a donné lieu aux traditions de l'âge d'or & du regne des dieux. Platon a été amené à cette tradition par une route aſſez ſemblable à celle que je ſuis. Il dit ailleurs, qu'après le déluge, les hommes vécurent ſous trois états ſucceſſifs: le premier, ſur les montagnes errans & iſolés les uns des autres: le deuxieme, en familles dans les vallées voiſines, avec un peu moins de terreur que dans le premier état: & le troiſieme, en ſociétés reunies dans les plaines, & vivant ſous des lois. Au reſte, ſi ce gouvernement eſt devenu ſi généralement obſcur & fabuleux, on ne peut en accuſer que lui même. Quoique formé ſous les auſpices de la religion, ſes principes ſurnaturels le conduiſirent à tant d'excès & à tant d'abus, qu'il ſe défigura inſenſiblement, & fut enfin méconnu. Peut-être cependant l'hiſtoire qui l'a rejetté, l'a-t-elle admis en partie dans ſes faſtes, ſous le nom de *regne ſacerdotal*. Ce regne n'a été dans ſon tems qu'une des ſuites du premier, & l'on ne peut nier que cette adminiſtration n'ait été retrouvée chez diverſes nations fort hiſtoriques.

Pour ſuppléer à ce grand vuide des annales du monde par une autre voie que la Mythologie, nous avons réfléchi ſur l'étiquette & ſur les uſages qui ont dû être propres à ce genre de gouvernement: & après nous en être fait un plan & un tableau, nous avons encore cherché à les comparer avec les uſages politiques & réligieux des nations. Tantôt nous avons ſuivi l'ordre des ſiecles & tantôt nous les avons retrogradés, afin d'éclaircir l'ancien par le moderne, comme on éclaircit le moderne par l'ancien. Telle a été notre méthode pour trouver le connu par l'inconnu; on jugera de ſa juſteſſe ou de ſon inexactitude par quelques exemples, & par le reſultat dont voici l'analyſe.

Le gouvernement ſurnaturel ayant obligé les nations à recourir à une multitude d'uſages & de ſuppoſitions pour en ſoutenir l'extérieur, un de leurs premiers ſoins fut de repréſenter au milieu d'elles la maiſon de leur monarque, de lui élever un trone, & de lui donner des officiers & des miniſtres. Conſidérée comme un palais civil, cette maiſon étoit ſans doute de trop ſur la terre mais enſuite conſidérée comme un temple, elle ne put ſuffire au culte public de toute une nation. D'abord on voulut que cette maiſon fût ſeule & unique, parce que le dieu monarque étoit ſeul & unique; mais toutes les différentes portions de la ſociété ne pouvant s'y rendre auſſi ſouvent que le culte journalier qui eſt dû à la divinité l'exige, les parties les plus écartées de la ſociété tomberent dans une anarchie religieuſe & politique, ou ſe rendirent rébelles & coupables, en multipliant le dieu monarque avec les maiſons qu'elles voulurent auſſi lui élever. Peu-à-peu les idées qu'on devoit avoir de la divinité ſe rétrecirent; au lieu de regarder ce temple comme des lieux d'aſſemblées & de prieres publiques, infiniment reſpectables par cette deſtination, les hommes y chercherent le maître qu'ils ne pouvoient y voir, & lui donnerent à la fin une figure & une forme ſenſible. Le ſigne de l'autorité & le ſceptre de l'empire ne furent point mis entre des mains particulieres; on les dépoſa dans cette maiſon & ſur le ſiege du céleſte monarque; c'eſt-à-dire dans un temple & dans le lieu le plus reſpectable de ce temple, c'eſt-à-dire dans le ſanctuaire. Le ſceptre & les autres marques de l'autorité royale n'ont été dans les premiers tems que des bâtons & des rameaux; les temples que des cabanes, & le ſanctuaire qu'une corbeille & qu'un coffret. C'eſt ce qui ſe trouve dans toute l'antiquité: mais par l'abus de ces uſages, la religion abſorba la police, & le regne du ciel lui donna le regne de la terre, ce qui pervertit l'un & l'autre.

Le code des lois civiles & religieuſes ne fut point mis non plus entre les mains du magiſtrat, on le dépoſa dans le ſanctuaire; ce fut à ce lieu ſacré qu'il fallut avoir recours pour connoître ces lois & pour s'inſtruire de ſes devoirs. Là elles s'y enſevelirent avec le tems; le genre humain les oublia, peut-être même les lui fit-on oublier. Dans ces fêtes qui portoient chez les anciens le nom de *fêtes de la législation*, comme le palilies & les theſmophories, les plus ſaintes vérités n'y étoient plus communiquées que ſous le ſecret à quelques initiés, & l'on y faiſoit aux peuples un myſtere de ce qu'il y avoit de plus ſimple dans la police, & de ce qu'il y avoit de plus utile & de plus vrai dans la religion.

La nature de la théocratie primitive exigeant néceſſairement que le dépôt des lois gardé dans le ſanctuaire parût émané de dieu même, & qu'on fût obligé de croire qu'il avoit été le légiſlateur des hommes comme il en étoit le monarque; le tems & l'ignorance donnerent lieu aux miniſtres du paganiſme d'imaginer que des dieux & des déeſſes les avoient révélés aux anciens légiſlateurs, tandis que les ſeuls beſoins & la ſeule raiſon publique des premieres ſociétés en avoient été les uniques & les véritables ſources. Par ces affreux menſonges, ils ravirent à l'homme l'honneur de ces lois ſi belles & ſi ſimples qu'il avoit fait primitivement, & ils affoiblirent tellement les reſſorts & la dignité de ſa raiſon, en lui faiſant fauſſement accroire qu'elle n'avoit point été capable de les dicter, qu'il la mépriſa, & qu'il crut rendre hommage à la divinité, en ne ſe ſervant plus d'un don qu'il n'avoit reçu d'elle que pour en faire un conſtant uſage.

Le dieu monarque de la ſociété ne pouvant lui parler ni lui commander d'une façon directe, on ſe mit dans la néceſſité d'imaginer des moyens pour connoître ſes ordres & ſes volontés. Une abſurde convention établit donc des ſignes dans le ciel & ſur la terre qu'il fallut regarder & qu'on regarda en effet comme les interpretes du monar-

narque: on inventa les oracles, & chaque nation eut les ſiens. On vit paroître une foule d'augures, de devins & d'aruſpices: en police, comme en religion, l'homme ne conſulta plus la raiſon, mais il crut que ſa conduite, ſes entrepriſes & toutes ſes démarches devoient avoir pour guide un ordre ou un avis de ſon prince inviſible; & comme la fraude & l'impoſture les dicterent aux nations aveuglées, elles en furent toutes les dupes, les eſclaves, les victimes.

De ſemblables abus ſortirent auſſi des tributs qu'on crut devoir lui payer. Dans les premiers tems où la religion ni la police n'étoient point encore corrompues par leur faux appareil, les ſociétés n'eurent d'autres charges & d'autres tributs à porter à l'Etre ſuprème que les fruits & les prémices des biens de la terre: encore n'étoit ce qu'un hommage de reconnoiſſance, & non un tribut civil dont le ſouverain diſpenſateur de tout n'a pas beſoin. Il n'en fut plus de même lorſque d'un être univerſel chaque nation en eut fait ſon roi particulier: il fallut lui donner une maiſon, un trône, des officiers, & enfin des revenus pour les entretenir. Le peuple porta donc chez lui la dixme de ſes biens, de ſes terres & de ſes troupeaux; il ſavoit qu'il tenoit tout de ſon divin roi, que l'on juge de la ferveur avec laquelle chacun vint offrir ce qui pouvoit contribuer à l'éclat & à la magnificence de ſon monarque. La piété généreuſe ne connut point de bornes, on en vint juſqu'à s'offrir ſoi-même, ſa famille & ſes enfans; on crut pouvoir, ſans ſe déshonorer, ſe reconnoître eſclave du ſouverain de toute la nature, & l'homme ne ſe rendit que le ſujet & l'eſclave des officiers théocratiques.

A meſure que la ſimplicité religieuſe s'éteignit, & que la ſuperſtition s'augmenta avec l'ignorance, il fallut par gradation renchérir ſur les anciennes offrandes & en chercher de nouvelles: après les fruits, on offrit les animaux & lorſqu'on ſe fut familiariſé par ce dernier uſage avec cette cruelle idée que la divinité aime le ſang, il n'y eut plus qu'un pas à faire pour égorger des hommes, afin de lui offrir le ſang le plus cher & le plus précieux qui ſoit ſans doute à ſes yeux. Le fanatiſme antique n'ayant pu s'élever à un plus haut période, égorgea donc des victimes humaines; il en préſenta les membres palpitans à la divinité comme une offrande qui lui étoit agréable; bien plus, l'homme en mangea lui-même; & après avoir ci-devant éteint ſa raiſon, il dompta enfin la nature pour participer aux feſtins des dieux.

Il n'eſt pas néceſſaire de faire une longue application de ces uſages à ceux de toutes les nations payennes & ſauvages qui les ont pratiqués. Chez toutes les ſacrifices ſanglans n'ont eu primitivement pour objet que de couvrir la table du roi théocratique, comme nous couvrons la table de nos monarques. Les prêtres de *Belus* faiſoient accroire aux peuples d'Aſſyrie, que leurs divinités mangeoient elles-mêmes les viandes qu'on lui préſentoit ſur ſes autels; & les Grecs & les Romains ne manquoient jamais dans les tems de calamités d'aſſembler dans la place publique leurs dieux & leurs déeſſes autour d'une table magnifiquement ſervie, pour en obtenir, par un feſtin extraordinaire, les graces qui n'avoient pu être accordées aux repas réglés du ſoir & du matin, c'eſt-à-dire aux ſacrifices journaliers & ordinaires; c'eſt ainſi qu'un uſage originairement établi, pour ſoutenir dans tous ſes points le cérémonial figuré d'un gouvernement ſurnaturel, fut pris à la lettre, & que la divinité, ſe trouvant en tout traitée comme une créature mortelle, fut avilie & perdue de vûe.

L'antropophagie qui a regné & qui regne encore dans une moitié du monde, ne peut avoir non plus une autre ſource que celle que nous avons fait entrevoir: ce n'eſt pas la nature qui a conduit tant de nations à cet abominable excès; mais égaré & perdu par le ſurnaturel de ſes principes, c'eſt pas à pas & par degré qu'un culte inſenſé & cruel a perverti le cœur humain. Il n'eſt devenu antropophage qu'à l'exemple & ſur le modele d'une divinité qu'il a cru antropophage.

Si l'humanité ſe perdit, à plus forte raiſon les mœurs furent elles auſſi altérées & flétries. La corruption de l'homme théocratique donna des femmes au dieu monarque; & comme tout ce qu'il y avoit de bon & de meilleur lui étoit dû, la virginité même fut obligée de lui faire ſon offrande. De-là les proſtitutions religieuſes de Babylone & de Paphos; de-là ces honteux devoirs du paganiſme qui contraignoient les filles à ſe livrer à quelque divinité avant que de pouvoir entrer dans le mariage; de-là enfin, tous ces enfans des dieux qui ont peuplé la mythologie & le ciel poétique.

Nous ne ſuivrons pas plus loin l'étiquette & le cérémonial de la cour du dieu monarque, chaque uſage fut un abus & chaque abus en produiſit mille autres. Conſidéré comme un roi, on lui donna des chevaux, des chars, des boucliers, des armes, des meubles, des terres, des troupeaux, & un domaine qui devint, avec le tems, le patrimoine des dieux du paganiſme: conſidéré comme un homme, on le fit ſéducteur, colere, emporté, jaloux, vindicatif & barbare; enfin on en fit l'exemple & le modele de toutes les iniquités, dont nous trouvons les affreuſes légendes dans la théogonie païenne.

Le plus grand de tous les crimes de la théocratie primitive a ſans doute été d'avoir précipité le genre humain dans l'idolatrie par le ſurnaturel de ſes principes. Il eſt ſi difficile à l'homme de concevoir un être auſſi grand, auſſi immenſe, & cependant inviſible tel que l'être ſuprême, ſans s'aider de quelques moyens ſenſibles, qu'il a fallu preſque néceſſairement que ce gouvernement en vînt à ſa repréſentation. Il étoit alors bien plus ſouvent queſtion de l'être ſuprême qu'il n'eſt aujourd'hui: indépendamment de ſon nom & de ſa qualité de dieu, il étoit roi encore. Tous les actes de la police, comme tous les actes de la religion, ne parloient que de lui; on trouvoit ſes ordres & ſes arrêts par tout; on ſuivoit ſes lois; on lui payoit tribut; on voyoit ſes officiers, ſon palais, & preſque ſa place; elle fut donc bien-tôt remplie.

Les uns y mirent une pierre brute, les autres une pierre ſculptée; ceux-ci l'image du ſoleil, ceux-là de la lune; pluſieurs nations y expoſerent un bœuf, une chevre ou un chat, comme les Egyptiens: en Ethiopie, c'étoit un chien; & ces ſignes repréſentatifs du monarque furent chargés de tous les attributs ſymboliques d'un dieu & d'un roi; ils furent décorés de tous les titres ſublimes qui convenoient à celui dont on les fit les emblemes; & ce fut devant eux qu'on porta les prieres & les offrandes, qu'on exerça tous les actes de la police & de la religion, & que l'on remplit enfin tout le cérémonial théocratique. On croit déja ſans doute que c'eſt là l'idolâtrie; non, ce ne l'eſt pas encore, c'en eſt ſeulement la porte fatale. Nous rejettons ce ſentiment affreux que les hommes ont été naturellement idolâtres, ou qu'ils le ſont devenus de plein gré & de deſſein prémédité: jamais les hommes n'ont oublié la divinité, jamais dans leurs égaremens les plus groſſiers ils n'ont tout-à-fait méconnu ſon excellence & ſon unité, & nous oſerions même penſer en leur faveur qu'il y a moins eu une idolâtrie réelle ſur la terre qu'une profonde & générale ſuperſtition; ce n'eſt point non plus par un ſaut rapide que les hommes ont paſſé de l'adoration du Créateur à l'adoration de la créature; ils ſont devenus idolâtres ſans le ſavoir & ſans vouloir l'être, comme nous verrons ci-après qu'ils ſont devenus eſclaves ſans jamais avoir eu l'envie de ſe mettre dans l'eſclavage. La religion primitive s'eſt corrompue, & l'amour de l'unité s'eſt obſcurci par l'oubli du paſſé & par les ſuppoſitions qu'il a fallu faire dans un gouvernement ſurnaturel qui confondit toutes les idées en confondant la police avec la religion: nous devons penſer que dans les premiers tems où chaque nation ſe rendit ſon dieu monarque ſenſible, qu'on ſe comporta encore vis-à-vis de ſes emblemes avec une circonſpection religieuſe & intelligente; c'étoit moins dieu qu'on avoit voulu repréſenter que le monarque, & c'eſt ainſi que dans nos tribunaux, nos magiſtrats ont toujours devant eux l'image de leur ſouverain, qui rappelle à chaque inſtant par ſa reſſemblance & par les ornemens de la royauté le véritable ſouverain qu'on n'y voit pas, mais que l'on fait exiſter ailleurs. Ce tableau qui ne peut nous tromper, n'eſt pour nous qu'un objet relatif & commémoratif, & telle avoit été ſans doute l'intention primitive de tous les ſymboles repréſentatifs de la divinité: ſi nos peres s'y tromperent cependant, c'eſt qu'il ne leur fut pas auſſi facile de peindre cette divinité qu'à nous de peindre un mortel. Quel rapport en effet put-il y avoir entre le dieu regnant & toutes les différentes effigies que l'on en fit? Ce ne put-être qu'un rapport imaginaire & de pure convention, toujours prêt par conſéquent à dégrader le dieu & le monarque ſi-tôt qu'on n'y joindroit plus une inſtruction convenable; on les donna ſans doute (ces inſtructions) dans les premiers tems, mais par-là le culte & la police, de ſimples qu'ils étoient, devinrent compoſés & allégoriques, par-là l'officier théocratique vit accroître le beſoin & la néceſſité que l'on eut de ſon état; & comme il devint ignorant lui-même, les conventions primitives ſe changerent en myſteres, & la religion dégénéra en une ſcience merveilleuſe & biſarre, dont le ſecret devint impénétrable d'âge en âge, & dont l'objet ſe perdit à la fin dans un labyrinthe de graves puérilités & d'importantes bagatelles.

Si toutes les différentes ſociétés euſſent au moins pris pour ſigne de la divinité regnante un ſeul & même ſymbole;

bole, l'unité du culte, quoique dégénéré, auroit encore pu se conserver sur la terre; mais ainsi que tout le monde fait, les uns prirent une chose, & les autres une autre; l'Être suprème, sous mille formes différentes, fut adoré par-tout sans n'être plus le même aux yeux de l'homme grossier. Chaque nation s'habitua à considérer le symbole qu'elle avoit choisi comme le plus véritable & le plus saint.

L'unité fut donc rompue; la religion générale étant éteinte ou méconnue, une superstition générale en prit la place, & dans chaque contrée elle eut son étendart particulier, chacun regardant son dieu & son roi comme le seul & le véritable, détesta le dieu & le roi de ses voisins. Bien-tôt toutes les autres nations furent réputées étrangeres, on se sépara d'elles, on ferma ses frontieres, & les hommes devinrent ainsi par naissance, par état & par religion, ennemis déclarés les uns des autres.

Inde furor vulgo, quod numina vicinorum
Odit uterque locus, cum solos credat habendos
Esse deos, quos ipse colit.

Juvenal, *Sat.* 15.

Tel étoit l'état déplorable où les abus funestes de la théocratie primitive avoient déja précipité la religion de tout le genre humain, lorsque Dieu, pour conserver chez les hommes le souvenir de son unité, se choisit enfin un peuple particulier, & donna aux Hébreux un législateur sage & instruit pour reformer la théocratie païenne des nations. Pour y parvenir, ce grand homme n'eut qu'à la depouiller de tout ce que l'imposture & l'ignorance y avoient introduit. Moïse détruisit donc tous les emblèmes idolâtres qu'on avoit élevés au dieu monarque, & il supprima les augures, les devins & tous les faux interpretes de la divinité, défendit expressément à son peuple de jamais la représenter par aucune figure de fonte ou de pierre, ni par aucune image de peinture ou de ciselure; ce fut cette derniere loi qui distingua essentiellement les Hébreux de tous les peuples du monde. Tant qu'ils l'observerent, ils furent vraiment sages & religieux; & toutes les fois qu'ils la transgresserent, ils se mirent au niveau de toutes les autres nations; mais telle étoit encore dans ces anciens tems, la force des préjugés & l'excès de la grossiereté des hommes, que ce précepte qui nous semble aujourd'hui si simple & si conforme à la raison, fut pour les Hébreux d'une observance pénible & difficile; de-là leurs fréquentes rechûtes dans l'idolâtrie, & ces perpétuels retours vers les images des nations, qu'on n'a pu expliquer jusqu'ici que par une dureté de cœur & un entêtement inconcevable, dont on doit actuellement retrouver la source & les motifs dans les anciens préjugés & dans les usages de la théocratie primitive.

Après avoir parcouru la partie religieuse de cet antique gouvernement jusqu'à l'idolâtrie qu'il a produit & jusqu'à sa réforme chez les Hébreux, jettons aussi quelques regards sur sa partie civile & politique, dont le vice s'est déja fait entrevoir. Tel grand & tel sublime qu'ait paru dans son tems un gouvernement qui prenoit le ciel pour modele & pour objet, un édifice politique construit ici-bas sur une telle spéculation a du nécessairement s'écrouler & produire de très-grands maux; entre cette foule de fausses opinions, dont cette théocratie remplit l'esprit humain, il s'en leva deux fortes opposées l'une à l'autre, & toutes deux cependant également contraires au bonheur des sociétés. Le tableau qu'on se fit de la félicité du regne céleste fit naître sur la terre de fausses idées sur la liberté, sur l'égalité & sur l'indépendance; d'un autre côté, l'aspect du dieu monarque si grand & si immense réduisit l'homme presqu'au néant, & le porta à se mépriser lui-même & à s'avilir volontairement par ces deux extrèmes: l'esprit d'humanité & de raison qui devoit faire ce lien des sociétés se perdit nécessairement dans une moitié du monde, on voulut être plus qu'on ne pouvoit & qu'on ne devoit être sur la terre & dans l'autre, on se dégrada au-dessous de son état naturel, enfin on ne vit plus l'homme, mais on vit insensiblement paroître le sauvage & l'esclave.

Le point de vûe du genre humain avoit été cependant de se rendre heureux par la théocratie, & nous ne pouvons douter qu'il n'y ait réussi au-moins pendant un tems. Le regne des dieux a été colébré par les Poëtes ainsi que l'âge d'or, comme un regne de félicité & de liberté. Chacun étoit libre dans Israël, dit aussi l'Ecriture en parlant des commencemens de la théocratie mosaïque; chacun faisoit ce qu'il lui plaisoit, alloit où il vouloit, & vivoit alors dans l'indépendance: *unusquisque, quod sibi rectum videbatur, hoc faciebat.* Jud. *xvij.* 6. Ces heureux tems, où l'on doit appercevoir néanmoins le germe des abus futurs, n'ont pû exister que dans les abords de cet âge mystique, lorsque l'homme étoit encore dans la ferveur de sa morale & dans l'héroïsme de sa théocratie; & sa félicité aussi bien que sa justice ont dû être passageres, parce que la ferveur & l'héroïsme qui seuls pouvoient soutenir le surnaturel de ce gouvernement, sont des vertus momentanées & des saillies religieuses qui n'ont jamais de durée sur la terre. La véritable & la solide théocratie n'est réservée que pour le ciel; c'est-là que l'homme un jour sera sans passion comme la Divinité: mais il n'en est pas de même ici-bas d'une théocratie terrestre où le peuple ne peut qu'abuser de sa liberté sous un gouvernement provisoire & sans consistance & où ceux qui commandent ne peuvent qu'abuser du pouvoir illimité d'un dieu monarque qu'il n'est que trop facile de faire parler. Il est donc ainsi très-vraissemblable que c'est par ces deux excès que la police théocratique s'est autrefois perdue: par l'un, tout l'ancien occident a changé sa liberté en brigandage & en une vie vagabonde; & par l'autre, tout l'orient s'est vû opprimé par des tyrans.

L'état sauvage des premiers Européens connus & de tous les peuples de l'Amérique, présente des ombres & des vestiges encore si conformes à quelques-uns des traits de l'âge d'or, qu'on ne doit point être surpris si nous avons été portés à chercher l'origine de cet état d'une grande partie du genre humain dans les suites des malheurs du monde; & dans l'abus de ces préjugés théocratiques qui ont répandu tant d'erreurs par toute la terre. En effet, plus nous avons approfondi les différentes traditions & les usages des peuples sauvages, plus nous y avons trouvé d'objets issus des sources primitives de la fable & des coutumes relatives aux préventions universelles de la haute antiquité; nous nous sommes même apperçus quelquefois que ces vestiges étoient plus purs & mieux motivés chez les Américains & autres peuples barbares ou sauvages comme eux, que chez toutes les autres nations de notre hémisphere. Ce seroit entrer dans un trop vaste détail, que de parler de ces usages; nous dirons seulement que la vie sauvage n'a été essentiellement qu'une suite de l'impression qu'avoit fait autrefois sur une partie des hommes le spectacle des malheurs du monde, qui les en dégoûta & leur en inspira le mépris. Ayant appris alors quelle en étoit l'inconstance & la fragilité, la partie la plus religieuse des premieres sociétés crut devoir prendre pour base de sa conduite ici-bas que ce monde n'est qu'un passage; d'où il arriva que les sociétés en général ne s'étant point donné un lien visible, ni un chef sensible pour leur gouvernement dans ce monde, elles ne se réunirent jamais parfaitement, & que des familles s'en séparerent de bonne-heure & renoncerent tout-à-fait à l'esprit de la police humaine, pour vivre en pélerins, & pour ne penser qu'à un avenir qu'elles desiroient & qu'elles s'attendoient de voir bien-tôt paroître.

D'abord ces premieres générations solitaires furent aussi religieuses qu'elles étoient misérables: ayant toûjours les yeux levés vers le ciel, & ne cherchant à pourvoir qu'à leur plus pressant besoin, elles n'abuserent point sans doute de leur oisiveté ni de leur liberté. Mais à mesure qu'en se multipliant elles s'éloignerent des premiers tems & du gros de la société, elles ne formerent plus alors que des peuplades errantes & des nations mélancoliques qui peu-à-peu se sécolariserent en peuples sauvages & barbares. Tel a été le triste abus d'un dogme très-saint en lui-même. Le monde n'est qu'un passage, il est vrai, & c'est une vérité des plus utiles à la société, parce que ce passage conduit à une vie plus excellente que chacun doit chercher à mériter en remplissant ici bas ses devoirs; cependant une des plus grandes fautes de la police primitive est de n'avoir pas mis de sages bornes à ses effets. Ils ont été infiniment pernicieux au bien-être des sociétés, toutes les fois que des événemens ou des terreurs générales ont fait subitement oublier à l'homme qu'il est dans ce monde parce que Dieu l'y a placé, & qu'il n'y est placé que pour s'acquitter envers la société & envers lui-même de tous les devoirs où sa naissance & le nom d'homme l'engagent. En contemplant une vérité on n'a jamais dû faire abstraction de la société. Le dogme le plus saint n'est vrai que relativement à tout le genre humain; la vie n'est qu'un pélerinage, mais un pélerin n'est qu'un fainéant, & l'homme n'est pas pour l'être; tant qu'il est sur la terre, il y a un centre unique & commun auquel il doit être invisiblement attaché, & dont il ne peut s'écarter sans être déserteur, & un déserteur très-criminel que la police humaine a droit de réclamer. C'est ainsi qu'auroit dû agir & penser la police pri-

primitive, mais l'eſprit théocratique qui la conduiſoit pouvoit-il être capable de précaution à cet égard? il voulut s'élever & ſe précipita. Il voulut anticiper ſur le regne des juſtes & n'engendra que des barbares & des ſauvages, & l'humanité ſe perdit enfin parce qu'on ne voulut plus être homme ſur la terre. C'eſt ici ſans doute qu'on peut s'appercevoir qu'il en eſt des erreurs humaines dans leur marche comme des planetes dans leur cours; elles ont de même un orbite immenſe à parcourir, elles y ſont vûes ſous diverſes phaſes & ſous différens aſpects, & cependant elles ſont toûjours les mêmes & reviennent conſtamment au point d'où elles ſont parties pour recommencer une nouvelle révolution.

Le gouvernement proviſoire qui conduiſit à la vie ſauvage & vagabonde ceux qui ſe ſéparerent des premieres ſociétés, produiſit un effet tout contraire ſur ceux qui y reſterent; il les réduiſit au plus dur eſclavage. Comme les ſociétés n'avoient été dans leur origine que des familles plutôt ſoumiſes à une diſcipline religieuſe qu'à une police civile, & que l'excès de leur religion qui les avoit porté à ſe donner Dieu pour monarque, avoit exigé avec le mépris du monde le renoncement total de ſoi-même & le ſacrifice de ſa liberté, de ſa raiſon, & de toute propriété; il arriva néceſſairement que ces familles s'étant aggrandies & multipliées dans ces principes, leur ſervitude religieuſe ſe trouva changée en une ſervitude civile & politique; & qu'au lieu d'être le ſujet du dieu monarque, l'homme ne fut plus que l'eſclave des officiers qui commanderent en ſon nom.

Les corbeilles, les coffres & les ſymboles, par leſquels on repréſentoit le ſouverain n'étoient rien, mais les miniſtres qu'on lui donna furent des hommes & non des êtres céleſtes incapables d'abuſer d'une adminiſtration qui leur donnoit tout pouvoir. Comme il n'y a point de traité ni de convention à faire avec un Dieu, la théocratie où il étoit cenſé préſider a donc été par ſa nature un gouvernement deſpotique, dont l'Etre ſupreme étoit le ſultan inviſible & dont les miniſtres théocratiques ont été les viſirs, c'eſt-à-dire, les deſpotes réels de tous les vices politiques de la théocratie. Voilà quel a été l'état le plus fatal aux hommes, & celui qui a préparé les voies au deſpotiſme oriental.

Sans doute que dans les premiers tems les miniſtres viſibles ont été dignes par leur modération & par leur vertu de leur maître inviſible; par le bien qu'ils auront d'abord fait aux hommes, ceux-ci ſe ſeront accoutumés à reconnoître en eux le pouvoir divin; par la ſageſſe de leurs premiers ordres & par l'utilité de leurs premiers conſeils, on ſe ſera habitué à leur obéir, & l'on ſe ſera ſoumis ſans peine à leurs oracles; peu-à-peu une confiance extrème aura produit une crédulité extrème par laquelle l'homme, prévenu que c'étoit Dieu qui parloit, que c'étoit un ſouverain immuable qui vouloit, qui commandoit & qui menaçoit, aura cru ne devoir point réſiſter aux organes du ciel lors même qu'ils ne faiſoient plus que du mal. Arrivé par cette gradation au point de déraiſon de méconnoître la dignité de la nature humaine, l'homme dans ſa miſere n'a plus oſé lever les yeux vers le ciel, & encore moins ſur les tyrans qui le faiſoient parler; fanatique en tout il adora ſon eſclavage, & crut enfin devoir honorer ſon Dieu & ſon monarque par ſon néant & par ſon indignité. Ces malheureux préjugés ſont encore la baſe de tous les ſentimens & de toutes les diſpoſitions des Orientaux envers leurs deſpotes. Ils s'imaginent que ceux-ci ont de droit divin le pouvoir de faire le bien & le mal, & qu'ils ne doivent trouver rien d'impoſſible dans l'exécution de leur volonté. Si ces peuples ſouffrent, s'ils ſont malheureux par les caprices féroces d'un barbare, ils adorent les vûes d'une providence impénétrable, ils reconnoiſſent les droits & les titres de la tyrannie dans la force & dans la violence, & ne cherchent la ſolution des procédés illégitimes & cruels dont ils ſont les victimes que dans des interprétations dévotes & myſtiques, ignorant que ces procédés n'ont point d'autres ſources que l'oubli de la raiſon, & les abus d'un gouvernement ſurnaturel qui s'eſt éterniſé dans ces climats quoique ſous un autre appareil.

Les théocraties étant ainſi devenues deſpotiques à l'abri des préjugés dont elles aveuglerent les actions, couvrirent la terre de tyrans; leurs miniſtres pendant bien des ſiecles furent les vrais & les ſeuls ſouverains du monde, & rien ne leur réſiſtant ils diſpoſerent des biens, de l'honneur & de la vie des hommes, comme ils avoient déja diſpoſé de leur raiſon & de leur eſprit. Les tems qui nous ont dérobé l'hiſtoire de cet ancien gouvernement, parce qu'il n'a été qu'un âge d'ignorance profonde & de menſonge, ont à-la-vérité jetté un voile épais ſur les excès de ſes officiers: mais la théocratie judaïque, quoique réformée dans ſa religion, n'ayant pas été exempte des abus politiques peut nous ſervir à en dévoiler une partie; l'Ecriture nous expoſe elle-même quelle a été l'abominable conduite des enfans d'Heli & de Samuel, & nous apprend quels ont été les crimes qui ont mis fin à cette théocratie particuliere où régnoit le vrai Dieu. Ces indignes deſcendans d'Aaron & de Lévi ne rendoient plus la juſtice aux peuples, l'argent rachetoit auprès d'eux les coupables, on ne pouvoit les aborder ſans préſens, leurs paſſions ſeules étoient & leur loi & leur guide, leur vie n'étoit qu'un brigandage, ils enlevoient de force & dévoroient les victimes qu'on deſtinoit au Dieu monarque qui n'étoit plus qu'un prête-nom; & leur incontinence égalant leur avarice & leur voracité, ils dormoient, dit la Bible, avec les femmes qui veilloient à l'entrée du tabernacle. *I. liv. Reg. ch. ij.*

L'Ecriture paſſe modeſtement ſur cette derniere anecdote que l'eſprit de vérité n'a pû cependant cacher. Mais ſi les miniſtres du vrai Dieu ſe ſont livrés à un tel excès, les miniſtres théocratiques des anciennes nations l'avoient en cela emporté ſur ceux des Hébreux par l'impoſture avec laquelle ils pallierent leurs deſordres. Ils en vinrent par-tout à ce comble d'impiété & d'inſolence de couvrir juſqu'à leurs débauches du manteau de la divinité. C'eſt d'eux que ſortit un nouvel ordre de créatures, qui, dans l'eſprit des peuples imbécilles, fut regardé comme une race particuliere & divine. Toutes les nations virent alors paroître les demi-dieux & les héros dont la naiſſance illuſtre & les exploits porterent enfin les hommes à altérer leur premier gouvernement, & à paſſer du regne de ces dieux qu'ils n'avoient jamais pû voir, ſous celui de leurs prétendus enfans qu'ils voyoient au milieu d'eux; c'eſt ainſi que l'incontinente théocratie commença à ſe donner des maîtres, & que ce gouvernement fut conduit à ſa ruine par le crime & l'abus du pouvoir.

L'âge des demi-dieux a été un âge auſſi réel que celui des dieux, mais preſque auſſi obſcur il a été néceſſairement rejetté de l'Hiſtoire, qui ne reconnoît que les faits & les tems tranſmis par des annales conſtantes & continues. A en juger ſeulement par les ombres de cette Mythologie univerſelle qu'on retrouve chez tous les peuples, il paroît que le regne des demi-dieux n'a point été auſſi ſuivi ni auſſi long que l'avoit été le regne des dieux, & que le fut enſuite le regne des rois; & que les nations n'ont point toûjours été aſſez heureuſes pour avoir de ces hommes extraordinaires. Comme ces enfans théocratiques ne pouvoient point naître tous avec des vertus héroïques qui répondiſſent à ce préjugé de leur naiſſance, le plus grand nombre s'en perdoit ſans doute dans la foule, & ce n'étoit que de tems en tems que le génie, la naiſſance & le courage réciproquement ſecondés, donnoient à l'univers languiſſant des protecteurs & des maîtres utiles. A en juger encore par les traditions mythologiques, ces enfans illuſtres firent la guerre aux tyrans, exterminerent les brigands, purgerent la terre des monſtres qui l'infeſtoient, & furent des preux incomparables qui, comme les paladins de nos antiquités gauloiſes, couroient le monde pour l'amour du genre humain, afin d'y rétablir par tout le bon ordre, la police & la sûreté. Jamais miſſion ſans doute n'a été plus belle & plus utile, ſur tout dans ces tems où la théocratie primitive n'avoit produit dans le monde que ces maux extrèmes, l'anarchie & la ſervitude.

La naiſſance de ces demi-dieux & leurs exploits concourent ainſi à nous montrer quel étoit de leur tems l'affreux deſordre de la police & de la religion parmi le genre humain: chaque fois qu'il s'élevoit un héros, le ſort des ſociétés paroiſſoit ſe réaliser & ſe fixer vers l'unité; mais auſſi-tôt que ces perſonnages illuſtres n'étoient plus, les ſociétés retournoient vers leur premiere théocratie, & retomboient dans de nouvelles miſeres juſqu'à ce qu'un nouveau libérateur vînt encore les en retirer.

Inſtruites cependant par leurs fréquentes rechûtes, & par les biens qu'elles avoient éprouvés toutes les fois qu'elles avoient eu un chef viſible dans la perſonne de quelque demi-dieu, les ſociétés commencerent enfin à ouvrir les yeux ſur le vice eſſentiel d'un gouvernement qui n'avoit jamais pu avoir de conſiſtance & de ſolidité, parce que rien de conſtant ni de réel n'y avoit repréſenté l'unité, ni réuni les hommes vers un centre ſenſible & commun. Le regne des demi-dieux commença donc à humaniſer les préjugés primitifs, & c'eſt cet état moyen qui conduiſit les nations à deſirer les regnes des rois, elles ſe dégoûterent inſenſiblement du joug des miniſtres théocratiques qui n'avoient ceſſé d'abuſer du pouvoir des dieux qu'on leur avoit mis en main, & lorſ-

que

que l'indignation publique fut montée à son comble, elles se souleverent contre eux, & placerent enfin un mortel sur le trône du dieu monarque, qui jusqu'alors n'avoit été représenté que par des symboles muets & stupides.

Le passage de la théocratie à la royauté se cache, ainsi que tous les faits précédens, dans la nuit la plus sombre; mais nous avons encore les Hébreux dont nous pouvons examiner la conduite particuliere dans une révolution semblable, pour en faire ensuite l'application à ce qui s'étoit fait antérieurement chez toutes les autres nations, dont les usages & les préjugés nous tiendront lieu d'annales & de monumens.

Nous avons déjà remarqué une des causes de la ruine de la théocratie judaïque dans les desordres de ses ministres, nous devons y en ajouter une seconde, c'est le malheur arrivé dans le même tems à l'arche d'alliance qui fut prise par les Philistins. Un gouvernement sans police & sans maître ne peut subsister sans doute; or tel étoit dans ces derniers instans le gouvernement des Hébreux, l'arche d'alliance représentoit le siege de leur suprême souverain, en paix comme en guerre.

Elle étoit son organe & son bras, elle marchoit à la tête des armées comme le char du dieu des combats, on la suivoit comme un général invincible, & jamais à sa suite on n'avoit douté de la victoire. Il n'en fut plus de même après sa défaite & sa prise; quoiqu'elle fût rendue à son peuple, la confiance d'Israël s'étoit affoiblie, & les desordres des ministres ayant encore aliené l'esprit des peuples, ils se souleverent & contraignirent Samuel de leur donner un roi qui pût marcher à la tête de leurs armées, & leur rendre la justice. A' cette demande du peuple on sait quelle fut alors la réponse de Samuel, & le tableau effrayant qu'il fit au peuple de l'énorme pouvoir & des droits de la souveraine puissance. La flatterie & la bassesse y ont trouvé un vaste champ pour faire leur cour aux tyrans; la superstition y a vû des objets dignes de ses rêveries mystiques, mais aucun n'a peut-être reconnu l'esprit théocratique qui le dicta dans le dessein d'effrayer les peuples & les détourner de leur projet. Comme le gouvernement qui avoit précédé avoit été un regne où il n'y avoit point eu de milieu entre le dieu monarque & le peuple, où le monarque étoit tout, & où le sujet n'étoit rien; ces dogmes religieux, changés avec le tems en préjugés politiques, firent qu'on appliqua à l'homme monarque toutes les idées qu'on avoit eues de la puissance & de l'autorité suprème du dieu monarque. D'ailleurs comme le peuple cherchoit moins à changer la théocratie qu'à se dérober aux vexations des ministres théocratiques qui avoient abusé des oracles & des emblèmes muets de la divinité, il fit peu d'attention à l'odieux tableau qui n'étoit fait que pour l'effrayer, & content d'avoir à l'avenir un emblème vivant de la divinité, il s'écria: n'importe, il nous faut un roi qui marche devant nous, qui commande nos armées, & qui nous protege contre tous nos ennemis.

Cette étrange conduite sembleroit ici nous montrer qu'il y auroit eu des nations qui se seroient volontairement soumises à l'esclavage par des actes authentiques, si ce détail ne nous prouvoit évidemment que dans cet instant les nations encore animées de toutes les préventions religieuses qu'elles avoient toujours eues pour la théocratie, furent de nouveau aveuglées & trompées par ses faux principes. Quoique dégoûté du ministere sacerdotal, l'homme en demandant un roi n'eut aucun dessein d'abroger son ancien gouvernement; il crut en cela ne faire qu'une réforme dans l'image & dans l'organe du dieu monarque, qui fut toujours regardé comme l'unique & véritable maître, ainsi que le prouve le regne même des rois hébreux; qui ne fut qu'un regne précaire, où les prophetes élevoient ceux que Dieu leur désignoit, & comme le confirme sans peine ce titre auguste qu'ont conservé les rois de la terre, d'image de la divinité.

La premiere élection des souverains n'a donc point été une véritable élection, ni le gouvernement d'un seul, un nouveau gouvernement. Les principes primitifs ne firent que se renouveller sous un autre aspect, & les nations n'ont cru voir dans cette révolution qu'un changement & qu'une réforme dans l'image théocratique de la divinité. Le premir homme dont on fit cette image n'y entra pour rien, ce ne fut pas lui que l'on considéra directement on en agit d'abord vis-à-vis de lui comme on en avoit agi originairement avec les premiers symboles de fonte ou de métal, qui n'avoient été que des signes relatifs, & l'esprit & l'imagination des peuples resterent toujours fixes sur le monarque invisible & suprème; mais ce nouvel appareil ayant porté les hommes à faire une nouvelle application de leurs faux principes, & de leurs anciens préjugés, les conduisit à de nouveaux abus & au despotisme absolu. Le premier âge de la théocratie avoit rendu la terre idolâtre, parce qu'on y traita Dieu comme un homme; le second la rendit esclave, parce qu'on y traita l'homme comme un dieu. La même imbécillité qui avoit donné autrefois une maison, une table, & des femmes à la divinité, en donna les attributs, les rayons, & le foudre à un simple mortel; contraste bisarre, & conduite toujours déplorable, qui firent la honte & le malheur de ces sociétés, qui continuerent toujours à chercher les principes de la police humaine ailleurs que dans la nature & dans la raison.

La seule précaution dont les hommes s'aviserent, lorsqu'ils commencerent à représenter leur dieu monarque par un de leur semblables, fut de chercher l'homme le plus beau & le plus grand, c'est ce que l'on voit par l'histoire de toutes les anciennes nations; elles prenoient bien plus garde à la taille & aux qualités du corps qu'à celles de l'esprit, parce qu'il ne s'agissoit uniquement dans ces primitives élections que de représenter la divinité sous une apparence qui répondît à l'idée qu'on se formoit d'elle, & qu'à l'égard de la conduite du gouvernement, ce n'étoit point sur l'esprit du représentant, mais sur l'esprit de l'inspiration du dieu monarque que l'on comptoit toujours, ces nations s'imaginerent qu'il se révéleroit à ces nouveaux symboles, ainsi qu'elles pensoient qu'il s'étoit révélé aux anciens. Elles ne furent cependant pas assez stupides pour croire qu'un mortel ordinaire pût avoir par lui-même le grand privilege d'être en relation avec la divinité; mais comme elles avoient ci-devant inventé des usages pour faire descendre sur les symboles de pierre ou de métal une vertu particuliere & surnaturelle, elles crurent aussi devoir les pratiquer vis-à-vis des symboles humains, & ce ne fut qu'après ces formalités que tout leur paroissant égal & dans l'ordre, elles ne virent plus dans le nouveau représentant qu'un mortel changé, & qu'un homme extraordinaire dont on exigea des oracles, & qui devint l'objet de l'adoration publique.

Si nous voulions donc fouiller dans les titres de ces superbes despotes de l'Asie qui ont si souvent fait gémir la nature humaine, nous ne pourrions en trouver que de honteux & de deshonorans pour eux. Nous verrions dans les monumens de l'ancienne Ethiopie, que ces souverains qui, selon Strabon, ne se montroient à leurs peuples que derriere un voile, avoient eu pour prédécesseurs des chiens auxquels on avoit donné des hommes pour officiers & pour ministres; ces chiens pendant de long âges avoient été les rois théocratiques de cette contrée, c'est-à-dire les représentans du dieu monarque, & c'étoit dans leurs cris, leurs allures, & leurs divers mouvemens qu'on cherchoit les ordres & les volontés de la suprème puissance dont on les avoit fait le symbole & l'image provisoire. Telle a sans doute été la source de ce culte absurde que l'Egypte a rendu à certains animaux; il n'a pû être qu'une suite de cet antique & stupide gouvernement, & l'idolâtrie d'Israël dans le désert semble nous en donner une preuve évidente. Comme ce peuple ne voyoit point revenir son conducteur qui faisoit une longue retraite sur le mont Sina, il le crut perdu tout-à-fait, & courant vers Aaron il lui dit: faites-nous un veau qui marche devant nous, car nous ne savons ce qu'est devenu ce Moïse qui nous a tiré d'Egypte; raisonnement bisarre, dont le véritable esprit n'a point encore été connu, mais qui justifie, ce semble, pleinement l'origine que nous donnons à l'idolâtrie & au despotisme; c'est qu'il y a eu des tems où un chien, un veau, ou un homme placés à la tête d'une société, n'ont été pour cette société qu'une seule & même chose, & où l'on se portoit vers l'un ou vers l'autre symbole, suivant que les circonstances le demandoient, sans que l'on crût pour cela rien innover dans le système du gouvernement. C'est dans le même esprit que ces Hébreux retournerent si constamment aux idoles pendant leur théocratie, toutes les fois qu'ils ne voyoient plus au milieu d'eux quelque juge inspiré ou quelque homme suscité de Dieu. Il falloit alors retourner vers Moloch ou vers Chamos pour y chercher un autre représentant, comme on avoit autrefois couru au veau d'or pendant la disparition de Moïse.

Présentement arrivés où commence l'histoire des tems connus, il nous sera plus facile de suivre le despotisme & d'en vérifier l'origine par sa conduite & par ses usages. L'homme élevé à ce comble de grandeur & de gloire d'être regardé sur la terre comme l'organe du dieu monarque, & à cet excès de puissance de pouvoir agir, vouloir & commander souverainement en son

nom

nom, ſuccomba preſque auſſi-tôt ſous un fardeau qui n'eſt point fait pour l'homme. L'illuſion de ſa dignité lui fit méconnoître ce qu'il y avoit en elle de réellement grand & de réellement vrai, & les rayons de l'Etre ſuprème dont ſon diadème fut orné l'éblouirent à un point qu'il ne vit plus le genre humain & qu'il ne ſe vit plus lui-même. Abandonné de la raiſon publique qui ne voulut plus voir en lui un mortel ordinaire, mais une idole vivante inſpirée du ciel, il auroit fallu que le ſeul ſentiment de ſa dignité lui eût dicté l'équité, la modération, la douceur, & ce fut cette dignité même qui le porta vers tous les excès contraires. Il auroit fallu qu'un tel homme rentrât ſouvent en lui-même; mais tout ce qui l'environnoit l'en faiſoit ſortir & l'en tenoit toujours éloigné. Eh comment un mortel auroit-il pu ſe ſentir & ſe reconnoître? il ſe vit décoré de tous les titres ſublimes dûs à la divinité, & qui avoient été ci-devant portés par les idoles & ſes autres emblèmes. Tout le cérémonial dû au dieu monarque fut rempli devant l'homme monarque; adoré comme celui dont il devint à ſon tour le repréſentant, il fut de même regardé comme infaillible & immuable; tout l'univers lui dut, il ne dut rien à l'univers. Ses volontés devinrent les arrêts du ciel, ſes férocités furent regardées comme des jugemens d'en haut, enfin cet emblème vivant du dieu monarque ſurpaſſa en tout l'affreux tableau qui en avoit été fait autrefois aux Hébreux; tous les peuples ſouſcrivirent comme Iſraël à leurs droits cruels & à leurs privileges inſenſés. Ils en gémirent tous par la ſuite, mais ce fut en oubliant de plus en plus la dignité de la nature humaine, & en humiliant leur front dans la pouſſiere, ou bien en ſe portant vers des actions lâches & atroces, méconnoiſſant également cette raiſon, qui ſeule pouvoit être leur médiatrice. Il ne faut pas être fort verſé dans l'hiſtoire pour reconnoître ici le gouvernement de l'orient depuis tous les tems connus. Sur cent deſpotes qui y ont regné, à peine en peut on-trouver deux ou trois qui ayent mérité le nom d'homme, & ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'eſt que les antiques préjugés qui ont donné naiſſance au deſpotiſme ſubſiſtent encore dans l'eſprit des Aſiatiques, & le perpétuent dans la plus belle partie du monde, dont ils n'on fait qu'un déſert malheureux. Nous abrégerons cette triſte peinture; chaque lecteur inſtruit en ſe rappellant les maux infinis que ce gouvernement a faits ſur la terre, retrouvera toujours cette longue chaîne d'évenemens & d'erreurs, & les ſuites funeſtes de tous les faux principes des premieres ſociétés: c'eſt par eux que la religion & la police ſe ſont inſenſiblement changés en phantômes monſtrueux qui ont engendré l'idolâtrie & le deſpotiſme, dont la fraternité eſt ſi étroite qu'ils ne ſont qu'une ſeule & même choſe. Voilà quels ont été les fruits amers des ſublimes ſpéculations d'une théocratie chimérique, qui pour anticiper ſur le céleſte avenir a dédaigné de penſer à la terre, dont elle croyoit la fin prochaine.

Pour achever de conſtater ces grandes vérités, jettons un coup-d'œil ſur le cérémonial & ſur les principaux uſages des ſouverains deſpotiques qui humilient encore la plus grande partie des nations; en y faiſant reconnoître les uſages & les principes de la théocratie primitive, ce ſera ſans doute mettre le dernier ſceau de l'évidence à ces annales du genre humain: cette partie de notre carriere ſeroit immenſe ſi nous n'y mettions des bornes, ainſi que nous en avons mis à tout ce que nous avons déja parcouru. Hiſtoriens anciens & modernes, voyageurs, tous concourent à nous montrer les droits du dieu monarque dans la cour des deſpotes; & ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que tous ces écrivains n'ont écrit ou n'ont vû qu'en aveugles les différens objets qu'ils ont tâché de nous repréſenter.

Tu ne paroîtras jamais devant moi les mains vuides (*Exode xxij. 15.*), diſoit autrefois aux ſociétés théocratiques, le Dieu monarque par la bouche de ſes officiers. Tel eſt ſans doute le titre ignoré de ces deſpotes aſiatiques devant leſquels aucun homme ne peut ſe préſenter ſans apporter ſon offrande. Ce n'eſt donc point dans l'orgueil ni dans l'avarice des ſouverains, qu'il faut chercher l'origine de cet uſage onéreux, mais dans les préjugés primitifs qui ont changé une leçon de morale en une étiquete politique. C'eſt parce que toutes choſes viennent ici-bas de l'Etre ſuprème, qu'un gouvernement religieux avoit exigé qu'on lui fit à chaque inſtant l'hommage des biens que l'on ne tenoit que de lui; il falloit même s'offrir ſoi-même: car quel eſt l'homme qui ne ſoit du domaine de ſon créateur? Tous les Hébreux, par exemple, ſe regardoient comme les eſclaves nés de leur ſuprème monarque: tous ceux que j'ai tiré des miſeres de l'Egypte, leur diſoit-il, ſont mes eſclaves; ils ont à moi; c'eſt mon bien & mon héritage: & cet eſclavage étoit ſi réel, qu'il falloit racheter les premiers nés des hommes, & payer un droit de rachat au miniſtere public. Ce précepte s'étendoit auſſi ſur les animaux; l'homme & la bête devoient être aſſujettis à la même loi, parce qu'ils appartenoient également au monarque ſuprème. Il en a été de même des autres lois théocratiques, moralement vraies, & politiquement fauſſes; leur mauvaiſe application en fit dès les premiers tems les principes fondamentaux de la future ſervitude des nations. Ces lois n'inſpiroient que terreur, & ne parloient que châtiment, parce qu'on ne pouvoit que par de continuels efforts, maintenir les ſociétés dans la ſphere ſurnaturelle où l'on avoit porté leur police & leur gouvernement. Le monarque chez les Juifs endurcis, & chez toutes les autres nations, étoit moins regardé comme un pere & comme un Dieu de paix, que comme un ange exterminateur. Le mobile de la théocratie avoit donc été la crainte; elle le fut auſſi du deſpotiſme: le dieu des Scythes étoit repréſenté par une épée. Le vrai Dieu chez les Hébreux, étoit auſſi obligé à cauſe de leur caractere, de les menacer perpétuellement: tremblez devant mon ſanctuaire, leur dit-il; quiconque approchera du lieu où je réſide, ſera puni de mort; & ce langage vrai quelquefois dans la bouche de la Religion, fut enſuite ridiculement adopté des deſpotes aſiatiques, afin de contrefaire en tout la Divinité. Chez les Perſes & chez les Medes, on ne pouvoit voir ſon roi comme on ne pouvoit voir ſon dieu, ſans mourir: & ce fut-là le principe de cette inviſibilité que les princes orientaux ont affecté dans tous les tems.

La ſuperſtition judaïque qui s'étoit imaginé qu'elle ne pouvoit prononcer le nom terrible de *Jehovah*, qui étoit le grand nom de ſon monarque, nous a tranſmis par-là une des étiquetes de cette théocratie primitive, & qui s'eſt auſſi conſervée dans le gouvernement oriental. On y a toujours eu pour principe de cacher le vrai nom du ſouverain; c'eſt un crime de leſe-majeſté de le prononcer à Siam; & dans la Perſe, les ordonnances du prince ne commencent point par ſon nom ainſi qu'en Europe, mais par ces mots *ridicules & emphatiques*, un commandement eſt ſorti de celui auquel l'univers doit obéir, Chard, *tom. VI. ch. xj.* En conſéquence de cet uſage théocratique, les princes orientaux ne ſont connus de leurs ſujets que par des ſurnoms; jamais les Hiſtoriens grecs n'ont pû ſavoir autrefois les véritables noms des rois de Perſe qui ſe cachoient aux étrangers comme à leurs ſujets ſous des épithetes attachés à leur ſouveraine puiſſance. Hérodote nous dit *livre V.* que *Darius* ſignifioit *exterminateur*, & nous pouvons l'en croire, c'eſt un vrai ſurnom de *deſpotes*.

Comme il n'y a qu'un Dieu dans l'univers, & que c'eſt une vérité qui n'a jamais été totalement obſcurcie, les premiers mortels qui le repréſenterent ne manquerent point auſſi de penſer qu'il ne falloit qu'un ſouverain dans le monde; le dogme de l'unité de Dieu a donc auſſi donné lieu au dogme deſpotique de l'unité de puiſſance, c'eſt-à-dire, au titre de monarque univerſel, que tous les deſpotes ſe ſont arrogé, & qu'ils ont preſque toûjours cherché à réaliſer en étendant les bornes de leur empire, en détruiſant autour d'eux ce qu'ils ne pouvoient poſſéder, & en mépriſant ce que la foibleſſe de leur bras ne pouvoit atteindre ſous ce point de vûe; leurs vaſtes conquêtes ont été preſque toutes des guerres de religion, & leur intolérance politique n'a été dans ſon principe qu'une intolérance religieuſe.

Si nous portons nos yeux ſur quelques-uns de ces états orientaux qui ont eu pour particuliere origine la ſécularisation des grands prêtres des anciennes théocraties qui en quelques lieux ſe ſont rendus ſouverains héréditaires, nous y verrons ces images théocratiques affecter juſqu'à l'éternité même du dieu monarque dont ils ont envahi le trone. C'eſt un dogme reçu en certains lieux de l'Aſie, que le grand lama des Tartares, & que le kutucha des Calmoucs, ne meurent jamais, & qu'ils ſont immuables & éternels, comme l'Etre ſuprème dont ils ſont les organes. Ce dogme qui ſe ſoutient dans l'Aſie par l'impoſture depuis une infinité de ſiecles, eſt auſſi reçu dans l'Abiſſinie; mais il y eſt ſpirituellement plus mitigé, parce qu'on y a éludé l'abſurdité par la cruauté; on y empêche le chitomé ou prêtre univerſel, de mourir naturellement; s'il eſt malade on l'étouffe; s'il eſt vieux on l'aſſomme; & en cela il eſt traité comme l'apis de l'ancienne Memphis que l'on noyoit dévotement dans le Nil lorſqu'il étoit caduc, de peur ſans doute que par une mort naturelle, il ne choquât l'éternité du dieu monarque qu'il repréſentoit. Ces abominables uſages nous dévoilent quelle eſt l'antiquité de leur origine: contraires au bien être des ſouverains, ils ne ſont donc point de

leur invention. Si les defpotes ont hérité des fuprèmes avantages de la théocratie, ils ont auffi été les efclaves & les victimes des ridicules & cruels préjugés dont elle avoit rempli l'efprit des nations. Au royaume de Saba, dit Diodore, on lapidoit les princes qui fe montroient & qui fortoient de leurs palais; c'eft qu'ils manquoient à l'étiquete de l'invifibilité, nouvelle preuve de ce que nous venons de dire.

Mais quel contrafte allons-nous préfenter? ce font tous les defpotes commandans à la nature même; là ils font fouetter les mers indociles, & renverfent les montagnes qui s'oppofent à leur paffage. Ici ils fe difent les maîtres de toutes les terres, de toutes les mers, & de tous les fleuves, & fe regardent comme les dieux fouverains de tous les dieux de l'univers. Tous les Hiftoriens moraliftes qui ont remarqué ces traits de l'ancien defpotifme, n'ont vu dans ces extravagances que les folies particulieres de quelques princes infenfés; mais pour nous, nous n'y devons voir qu'une conduite autorifée & reçue dans le plan des anciens gouvernemens. Ces folies n'ont rien eu de perfonnel, mais elles ont été l'ouvrage de ce vice univerfel qui avoit infecté la police de toutes les nations.

L'Amérique qui n'a pas moins confervé que l'Afie une multitude de ces erreurs théocratiques, nous en préfente ici une des plus remarquables dans le ferment que les fouverains du Méxique faifoient à leur couronnement, & dans l'engagement qu'ils contractoient lorfqu'ils montoient fur le trone. Ils juroient & promettoient que pendant la durée de leur regne, les pluies tomberoient à propos dans leur empire; que les fleuves ni les rivieres ne fe déborderoient point; que les campagnes feroient fertiles, & que leurs fujets ne recevroient du ciel ni du foleil aucune maligne influence. Quel a donc été l'énorme fardeau dont l'homme fe trouva chargé auffi-tôt qu'à la place des fymboles brutes & inanimés de la premiere théocratie, on en eût fait l'image de la Divinité? Il fallut donc qu'il fût le garant de toutes les calamités naturelles qu'il ne pouvoit produire ni empêcher, & la fource des biens qu'il ne pouvoit donner: par-là les fouverains fe virent confondus avec ces vaines idoles qui avoient encore eu moins de pouvoir qu'eux, & les nations imbécilles les obligerent de même à fe comporter en dieux, lorfqu'elles n'auroient dû en les mettant à la tête des fociétés, qu'exiger qu'ils fe comportaffent toûjours en hommes, & qu'ils n'oubliaffent jamais qu'ils étoient par leur nature & par leurs foibleffes égaux à tous ceux qui fe foumettoient à eux fous l'abri commun de l'humanité, de la raifon & des lois.

Parce que ces anciens peuples ont trop demandé à leurs fouverains, ils n'en ont rien obtenu: le defpotifme eft devenu une autorité fans borne, parce qu'on a exigé des chofes fans bornes; & l'impoffibilité où il a été de faire les biens extrèmes qu'on lui demandoit, n'a pu lui laiffer d'autre moyen de manifefter fon énorme puiffance, que celui de faire des extravagances & des maux extrèmes. Tout ceci ne prouve-t-il pas encore que le defpotifme n'eft qu'une idolâtrie auffi ftupide devant l'homme raifonnable, que criminelle devant l'homme religieux. L'Amérique pouvoit tenir cet ufage de l'Afrique où tous les defpotes font encore des dieux de plein exercice, ou des royaumes de Totoca, d'Agag, de Monomotapa, de Loango, &c. C'eft à leurs fouverains que les peuples ont recours pour obtenir de la pluie ou de la fécherefle; c'eft eux que l'on prie pour éloigner la pefte, pour guérir les maladies, pour faire ceffer la ftérilité ou la famine; on les invoque contre le tonnerre & les orages, & dans toutes les circonftances enfin où l'on a befoin d'un fecours furnaturel. L'Afie moderne n'accorde pas moins de pouvoir à quelques uns de fes fouverains; plufieurs prétendent encore rendre la fanté aux malades; les rois de Siam commandent aux élémens & aux génies malfaifans; ils leur défendent de gâter les biens de la terre; & comme quelques anciens rois d'Egypte, ils ordonnent aux rivieres débordées de rentrer dans leurs lits, & de ceffer leurs ravages.

Nous pouvons mettre auffi au rang des privileges infenfés de la théocratie primitive, l'abus que les fouverains orientaux ont toujours fait de cette foible moitié du genre humain qu'ils enferment dans leurs férails, moins pour fervir à des plaifirs que la polygamie de leur pays femble leur permettre, que comme une étiquete d'une puiffance plus qu'humaine, & d'une grandeur furnaturelle en tout. En fe rappellant ce que nous avons dit ci-devant des femmes que l'incontinente théocratie avoit donné au dieu monarque, & des devoirs honteux auxquels elle avoit afferví la virginité; on ne doutera pas que les fymboles des dieux n'ayent auffi hérité de ce tribut infâme, puifque dans les Indes on y marie encore folemnellement des idoles de pierre, & que dans l'ancienne Lybie, au *liv. L.* au rapport d'Hérodote, les peres qui marioient leurs filles étoient obligés de les amener au prince la premiere nuit de leur noce pour lui offrir le droit du feigneur. Ces deux anecdotes fuffifent fans doute pour montrer l'origine & la fucceffion d'une étiquete que les defpotes ont néceffairement dû tenir d'une adminiftration qui avoit avant eux perverti la morale, & abufé de la nature humaine.

La fource du defpotifme ainfi connue, il nous refte pour completter auffi l'analyfe de fon hiftoire, de dire quel a été fon fort & fa deftinée vis-à-vis des miniftres théocratiques qui furvécurent à la ruine de leur premiere puiffance. La révolution qui plaça les defpotes fur le trone du dieu monarque, n'a pu fe faire fans doute, fans exciter & produire beaucoup de difputes entre les anciens & les nouveaux maîtres: l'ordre théocratique dut y voir la caufe du dieu monarque intéreffée. L'élection d'un roi pouvoit être regardée en même tems comme une rébellion & comme une idolâtrie. Que de fortes raifons pour inquiéter les rois, & pour tourmenter les peuples! Cet ordre fut le premier ennemi des empires naiffans, & de la police humaine. Il ne ceffa de parler au nom du monarque invifible pour s'affujettir le monarque vifible; & c'eft depuis cette époque, que l'on a fouvent vu les deux dignités fuprèmes fe difputer la primauté, lutter l'une contre l'autre dans le plein & dans le vuide, & fe donner alternativement des bornes & des limites idéales, qu'elles ont alternativement franchies fuivant qu'elles ont été plus ou moins fecondées des peuples indécis & flottans entre la fuperftition & le progrès des connoiffances.

Un refte de refpect & d'habitude ayant laiffé fubfifter les anciens fymboles de pierre & de métal qu'on auroit dû fupprimer, puifque les fymboles humains devoient en tenir lieu, ils refterent fous la direction de leurs anciens officiers, qui n'eurent plus d'autre occupation que celle de les faire valoir de leur mieux, afin d'attirer de leur côté par un culte religieux, les peuples qu'un culte politique & nouveau attiroit puiffamment vers un autre objet. La diverfion a dû être forte fans doute dès les commencemens de la royauté; mais les defordres des princes ayant bien-tôt diminué l'affection qu'on devoit à leur trone, les hommes retournerent aux autels des dieux & aux autres oracles, & rendirent à l'ordre théocratique prefque toute fa premiere autorité. Ces miniftres dominerent bien-tôt fur les defpotes eux-mêmes: les fymboles de pierre commanderent aux fymboles vivans; la conftitution des états devint double & ambiguë, & la réforme que les peuples avoient cru mettre dans leur premier gouvernement ne fervit qu'à placer une théocratie politique à côté d'une théocratie religieufe, c'eft-à-dire qu'à les rendre plus malheureux en doublant leurs chaînes avec leurs préjugés.

La perfonne même des defpotes ne fe reffentit que trop du vice de leur origine; fi les nations fe font avifées quelquefois d'enchaîner les ftatues de leurs dieux, elles en ont auffi ufé de même vis-à-vis des fymboles humains, c'eft ce que nous avons déja remarqué chez les peuples de Saba & d'Abiffinie, où les fouverains étoient le jouet & la victime des préjugés qui leur avoient donné une exiftance funefte par fes faux titres. De plus, comme l'origine des premiers defpotes, & l'origine de tous les fimulacres des dieux étoit la même; les miniftres théocratiques les regarderent fouvent comme des meubles du fanctuaire, & les confidérant fous le même point de vue que ces idoles primitives qu'ils décoroient à leur fantaifie, & qu'ils faifoient paroître ou difparoître à leur gré; ils fe crurent de même en droit de changer fur le trône comme fur l'autel ces nouvelles images du dieu monarque, dont ils fe croyoient eux feuls les véritables miniftres. Voilà quel a été le titre dont fe font particulierement fervis contre les fouverains de l'ancienne Ethiopie les miniftres idolâtres du temple de Meroë.

„ Quand il leur en prenoit envie, dit Diodore de Si-„ cile, *liv. III.* ils écrivoient aux monarques que les „ dieux leur ordonnoient de mourir, & qu'ils ne pou-„ voient, fans crime, défobéir à un jugement du ciel. „ Ils ajoutoient à cet ordre plufieurs autres raifons qui „ furpernoient aifément des hommes fimples, prévenus „ par l'antiquité de la coutume, & qui n'avoient point „ le génie de réfifter à ces commandemens injuftes. Cet „ ufage y fubfifta pendant une longue fuite de fiecles, „ & les princes fe foumirent à toutes ces cruelles ordon-„ nances, fans autre contrainte que leur propre fuper-„ ftition. Ce ne fut que fous Ptolomée II. qu'un prin-„ ce, nommé Ergamenes, inftruit dans la philofophie „ des Grecs, ayant reçu un ordre femblable, ofa le pre-

„ mier ſecouer le joug; il prit, continue notre auteur, „ une réſolution vraiment digne d'un roi; il aſſembla „ ſon armée, & marcha contre le temple, détruiſit l'idole „ avec ſes miniſtres, & réforma leur culte. „.

C'eſt ſans doute l'expérience de ces triſtes excès qui avoit porté dans la plus haute antiquité pluſieurs peuples à reconnoître dans leurs ſouverains les deux dignités ſuprêmes, dont la diviſion n'avoit pu produire que des effets funeſtes. On avoit vu en effet dès les premiers tems connus, le ſacerdoce ſouvent uni à l'empire, & des nations penſer que le ſouverain d'un état en devoit être le premier magiſtrat; cependant l'union du diadème & de l'autel ne fut pas chez ces nations ſans vice & ſans inconvenient, parce que chez pluſieurs d'entre elles le trône n'étoit autre choſe que l'autel même, qui s'étoit ſécularisé, & que chez toutes on cherchoit ſes titres de cette union dans des préventions théocratiques & myſtiques, toutes oppoſées au bien-être des ſociétés.

Nous terminerons ici l'hiſtoire du deſpotiſme; nous avons vu ſon origine, ſon uſage & ſes faux titres, nous avons ſuivi les crimes & les malheurs des deſpotes, dont on ne peut accuſer que le vice de l'adminiſtration ſurnaturelle qui leur avoit été donnée.

La théocratie dans ſon premier âge avoit pris les hommes pour des juſtes, le deſpotiſme enſuite les a regardé comme des méchans; l'une avoit voulu afficher le ciel, l'autre n'a repréſenté que les enfers; & ces deux gouvernemens, en ſuppoſant des principes extrèmes qui ne ſont point faits pour la terre, on fait enſemble le malheur du genre humain, dont ils ont changé le caractere & perverti la raiſon. L'idolâtrie eſt venue s'emparer du trône élevé au dieu monarque, elle en a fait ſon autel, le deſpotiſme a envahi ſon autel, il en a fait ſon trône; & une ſervitude ſans borne a pris la place de cette précieuſe liberté qu'on avoit voulu afficher & conſerver par des moyens ſurnaturels. Ce gouvernement n'eſt donc qu'une théocratie payenne, puiſqu'il en a tous les uſages, tous les titres & toute l'abſurdité.

Arrivé au terme où l'abus du pouvoir deſpotique va faire paroître en diverſes contrées le gouvernement républicain; c'eſt ici que dans cette multitude de nations anciennes, qui ont toutes été ſoumiſes à une puiſſance unique & abſolue, on va reconnoître dans quelques-unes, cette action phyſique qui concourt à fortifier ou à affoiblir les préjugés qui commandent ordinairement aux nations de la terre avec plus d'empire que leurs climats.

Lorſque les abus de la premiere théocratie avoient produit l'anarchie & l'eſclavage; l'anarchie avoit été le partage de l'occident dont tous les peuples devinrent errans & ſauvages, & la ſervitude avoit été le ſort des nations orientales. Les abus du deſpotiſme ayant enſuite fait gémir l'humanité, & ces abus s'étant introduit dans l'Europe par les légiſlations & les colonies aſiatiques qui y répandirent une ſeconde fois leurs préjugés & leurs faux principes; cette partie du monde ſentit encore la force de ſon climat, elle ſouffrit, il eſt vrai, pendant quelques-tems; mais à la fin, l'eſprit de l'occident renverſa dans la Grece & dans l'Italie le ſiege des tyrans qui s'y étoient élevés de toute part; & pour rendre aux Européens l'honneur & la liberté qu'on leur avoit ravie, cet eſprit a établi par tout le gouvernement républicain, le croyant le plus capable de rendre les hommes heureux & libres.

On ne s'attend pas ſans doute à voir renaître dans cette révolution les préjugés antiques de la théocratie primitive; jamais les hiſtoriens grecs ou romains ne nous ont parlé de cette chimere myſtique, & ils ſont d'accord enſemble pour nous montrer l'origine des républiques dans la raiſon perfectionnée des peuples, & dans les connoiſſances politiques des plus profonds légiſlateurs: nous craindrons donc d'avancer un paradoxe en diſant le contraire, ſi nous n'étions ſoutenus & éclairés par le fil naturel de cette grande chaîne des erreurs humaines que nous avons parcourue juſqu'ici avec ſuccès, & qui va de même ſe prolonger dans les âges que l'on a cru les plus philoſophes & les plus ſages. Loin que les préjugés théocratiques fuſſent éteints, lorſque l'on chaſſa d'Athènes les Piſiſtrates & les Tarquins de Rome, ce fut alors qu'ils ſe reveillerent plus que jamais, ils influerent encore ſur le plan des nouveaux gouvernemens; & comme ils dicterent les projets de liberté qu'on imagina de toute part, ils furent auſſi la ſource de tous les vices politiques dont les légiſlations républicaines ont été affectées & troublées.

Le premier acte du peuple d'Athènes après ſa délivrance fut d'élever une ſtatue à Jupiter, & de lui donner le titre de roi, ne voulant point en avoir d'autre à l'avenir; ce peuple ne fit donc autre choſe alors que rétablir le regne du dieu monarque, & la théocratie lui parut donc le véritable & le ſeul moyen de faire revivre cet ancien âge d'or, où les ſociétés heureuſes & libres n'avoient eu d'autres ſouverains que le dieu qu'elles invoquoient.

Le gouvernement d'un roi théocratique, & la néceſſité de ſa préſence dans toute ſociété tenoit tellement alors à la religion des peuples de l'Europe, que malgré l'horreur qu'ils avoient conçue pour les rois, il ſe crurent néanmoins obligés d'en conſerver l'ombre lorſqu'ils en anéantiſſoient la réalité. Les Athéniens & les Romains en releguerent le nom dans le ſacerdoce, & les uns en créant un roi des augures, & les autres un roi des ſacrifices, s'imaginerent ſatisfaire par-là aux préjugés qui exigeoient que telles ou telles fonctions ne fuſſent faites que par des images théocratiques. Il eſt vrai qu'ils eurent un grand ſoin de renfermer dans des bornes très-étroites le pouvoir de ces prêtres rois; on ne leur donna qu'un faux titre & quelques vaines diſtinctions; mais il arriva que le peuple ne reconnoiſſant pour maître que des dieux inviſibles, ne forma qu'une ſociété qui n'eut de l'unité que ſous une fauſſe ſpéculation; & que chacun en voulut être le maître & le centre, & comme ce centre fut par-tout, il ne ſe trouva nulle part.

Nous dirons de plus que, lorſque ces premiers républicains anéantirent les rois, en conſervant cependant la royauté, ils y furent encore portés par un reſte de ce préjugé antique, qui avoit engagé les primitives ſociétés à vivre dans l'attente du regne du dieu monarque, dont la ruine du monde leur avoit fait croire l'arrivée inſtante & prochaine; c'étoit cette fauſſe opinion qui avoit porté ces ſociétés à ne ſe réunir que ſous un gouvernement figuré, & à ne ſe donner qu'une adminiſtration proviſoire. Or, on a tout lieu de croire que les républicains ont eu dans leurs tems quelque motif ſemblable, parce qu'on retrouve chez eux toutes les ombres de cette attente chimérique. L'oracle des Delphes promettoit aux Grecs un roi futur, & les ſibylles des Romains leur avoient auſſi annoncé pour l'avenir un monarque qui les rendroit heureux, & qui étendroit leur domination par toute la terre. Ce n'a même été qu'à l'abri de cet oracle corrompu que Rome marcha toujours d'un pas ferme & ſûr à l'empire du monde, & que les Céſars s'en emparerent enſuite. Tous ces oracles religieux n'avoient point eu d'autres principes que l'unité future du regne du dieu monarque qui avoit jetté dans toutes les ſociétés cette ambition turbulente qui a tant de fois ravagé l'univers, & qui a porté tous les anciens conquérans à ſe regarder comme des dieux, ou comme les enfans des dieux.

Après la deſtruction des rois d'Iſrael & de Juda, & le retour de la captivité, les Hebreux en agirent à-peu-près comme les autres républiques; ils ne rétablirent point la royauté, ni même le nom de roi, mais ils en donnerent la puiſſance & l'autorité à l'ordre ſacerdotal, & du reſte ils vécurent dans l'eſpérance qu'ils auroient un jour un monarque qui leur aſſujettiroit tous les peuples de la terre; mais ce faux dogme fut ce qui cauſa leur ruine totale. Ils confondirent cette attente chimérique & charnelle avec l'attente particuliere où ils devoient être de notre divin Meſſie, dont le dogme n'avoit aucun rapport aux folies des nations. Au lieu de n'eſperer qu'en cet homme de douleur, & ce dieu caché qui avoit été promis à leurs peres; les Juifs ne chercherent qu'un prince, qu'un conquérant & qu'un grand roi politique. Après avoir troublé toute l'Aſie pour trouver leur phantome, bientôt ils ſe dévorerent les uns les autres, & les Romains indignés engloutirent enfin ces foibles rivaux de leur puiſſance & de leur ambition religieuſe. Cette frivole attente des nations n'ayant été autre dans ſon principe que celle du dieu monarque, dont la deſcente ne doit arriver qu'à la fin des tems, elle ne manqua pas de rappeller par la ſuite les autres dogmes qui en ſont inſéparables, & de ranimer toutes les antiques terreurs de la fin du monde: auſſi vit-on dans ces mêmes circonſtances, où la république romaine alloit ſe changer en monarchie, les devins de la Toſcane annoncer dès le tems de Silla & de Marius l'approche de la révolution des ſiecles, & les faux oracles de l'Aſie, ſemer parmi les nations ces allarmes & ces fauſſes terreurs qui ont agi ſi puiſſamment ſur les premiers ſiecles de notre ere, & qui ont alors produit des effets aſſez ſemblables à ceux des âges primitifs.

Par cette courte expoſition d'une des grandes énygmes de l'hiſtoire du moyen âge, l'on peut juger qu'il s'en falloit de beaucoup que les préjugés de l'ancienne théocratie fuſſent effacés de l'eſprit des Européens. En proclamant donc un dieu pour le roi de leur république

naiſ-

naiſſante, ils adapterent néceſſairement tous les abus & tous les uſages qui devoient être la ſuite de ce premier acte, & en le renouvellant, ils s'efforcerent auſſi de ramener les ſociétés à cet ancien âge d'or, & à ce regne ſurnaturel de juſtice, de liberté & de ſimplicité qui en avoit fait le bonheur. Ils ignoroient alors que cet état n'avoit été dans ſon tems que la ſuite des anciens malheurs du monde, & l'effet d'une vertu momentanée, & d'une ſituation extrême, qui, n'étant point l'état habituel du genre humain ſur la terre, ne peut faire la baſe d'une conſtitution politique, qu'on ne doit aſſeoir que ſur un milieu fixe & invariable. Ce fut donc dans ces principes plus brillans que ſolides, qu'on alla puiſer toutes les inſtitutions qui devoient donner la liberté à chaque citoyen, & l'on fonda cette liberté ſur l'égalité de puiſſance, parce qu'on avoit encore oublié que les anciens n'avoient eu qu'une égalité de miſere. Comme on s'imagina que cette égalité que mille cauſes phyſiques & morales ont toujours écarté, & écarteront toujours de la terre; comme on s'imagina, dis-je, que cette égalité étoit de l'eſſence de la liberté, tous les membres d'une république ſe dirent égaux, ils furent tous rois, ils furent tous législateurs ou participans à la législation. Pour maintenir ces glorieuſes & dangereuſes chimeres, il n'y eut point d'état républicain qui ne ſe vît forcé de recourir à des moyens violens & ſurnaturels. Le mépris des richeſſes, la communauté des biens, le partage des terres, la ſuppreſſion de l'or & de l'argent monnoyé, l'abolition des dettes, les repas communs, l'expulſion des étrangers, la prohibition du commerce, les formes de la police & de la diſcipline, le nombre & la valeur des voix législatives; enfin une multitude de lois contre le luxe & pour la frugalité publique les occuperent & les diviſerent ſans ceſſe. On édifioit aujourd'hui ce qu'il falloit détruire peu après, les principes de la ſociété étoient toujours en contradiction avec ſon état, & les moyens qu'on employoit étoient toujours faux parce qu'on appliquoit à des nations nombreuſes & formées des loix ou plutôt des uſages qui ne pouvoient convenir qu'à un âge myſtique, & qu'à des familles religieuſes.

Les républiques ſe diſoient libres, & la liberté fuyoit devant elles; elles vouloient être tranquilles, elles ne le furent jamais; chacun s'y prétendoit égal, & il n'y eut point d'égalité: enfin, ces gouvernemens pour avoir eu pour point de vue tous les avantages extrèmes des théocraties & de l'âge d'or, furent perpétuellement comme ces vaiſſeaux qui, cherchant des contrées imaginaires, s'expoſent ſur des mers orageuſes, où après avoir été long-tems tourmentés par d'affreuſes tempêtes vont échouer à la fin ſur des écueils & ſe briſer contre les rochers d'une terre déſerte & ſauvage. Le ſyſtème républicain cherchoit de même une contrée fabuleuſe, il fuyoit le deſpotiſme, & partout le deſpotiſme fut ſa fin; telle étoit même la mauvaiſe conſtitution de ces gouvernemens jaloux de liberté & d'égalité, que ce deſpotiſme qu'ils haïſſoient en étoit l'aſile & le ſoutien dans les tems difficiles: il a fallu bien ſouvent que Rome, pour ſa propre conſervation ſe ſoumît volontairement à des dictateurs ſouverains. Ce remede violent, qui ſuſpendoit l'action de toute loi & de toute magiſtrature, fut la reſſource de cette fameuſe république dans toutes les circonſtances malheureuſes, où le vice de ſa conſtitution la plongeoit. L'héroïſme des premiers tems le rendit d'abord ſalutaire, mais ſur la fin, cette dictature ſe fixa dans une famille; elle y devint héréditaire, & ne produiſit plus que d'abominables tyrans.

Le gouvernement républicain n'a donc été dans ſon origine qu'une théocratie renouvellée; & comme il en eut le même eſprit, il en eut auſſi tous les abus, & ſe termina de même par la ſervitude. L'un & l'autre gouvernement eurent ce vice eſſentiel de n'avoir point donné à la ſociété un lien viſible & un centre commun qui la rappellât vers l'unité, qui la repréſentât dans l'ariſtocratie. Ce centre commun n'étoit autre que les grands de la nation en qui réſidoit l'autorité, mais un tiare porté par mille têtes, ne pouvant repréſenter cette unité, le peuple indécis y fut toujours partagé en factions, ou ſoumis à mille tyrans.

La démocratie dont le peuple étoit ſouverain fut un autre gouvernement auſſi pernicieux à la ſociété, & il ne faut pas être né dans l'orient pour le trouver ridicule & monſtrueux. Législateur, ſujet & monarque à la fois, tantôt tout, & tantôt rien, le peuple ſouverain ne fut jamais qu'un tyran ſoupçonneux, & qu'un ſujet indocile, qui entretint dans la ſociété des troubles & des diſſentions perpétuelles, qui la firent à la fin ſuccomber ſous les ennemis du dedans & ſous ceux qu'on lui avoit faits audehors. L'inconſtance de ces diverſes républiques & leur courte durée ſuffiroient ſeules, indépendamment du vice de leur origine, pour nous faire connoître que ce gouvernement n'eſt point fait pour la terre, ni proportionné au caractere de l'homme, ni capable de faire ici bas tout ſon bonheur poſſible. Les limites étroites des territoires entre leſquelles il a toujours fallu que ces républiques ſe renfermaſſent pour conſerver leurs conſtitutions, nous montrent auſſi qu'elles ſont incapables de rendre heureuſes les grandes ſociétés. Quand elles ont voulu vivre exactement ſuivant leurs principes, & les maintenir ſans altération, elles ont été obligées de ſe ſéparer du reſte de la terre; & en effet, un deſert convient autant au-tour d'une république qu'autour d'un empire deſpotique, parce que tout ce qui a ſes principes dans le ſurnaturel, doit vivre ſeul & ſe ſéparer du monde; mais par une ſuite de cet abus néceſſaire, la multitude de ces diſtricts républicains fit qu'il y eut moins d'unité qu'il n'y en avoit jamais eu parmi le genre humain. On vit alors une anarchie de ville en ville, comme on en avoit vu une autrefois de particulier à particulier. L'inégalité & la jalouſie des républiques entre elles firent répandre autant & plus de ſang que le deſpotiſme le plus cruel; les petites ſociétés furent détruites par les grandes, & les grandes à leur tour ſe détruiſirent elles-mêmes.

L'idolâtrie de ces anciennes républiques offriroit encore un vaſte champ où nous retrouverions facilement tous les détails & tous les uſages de cet eſprit théocratique qu'elles conſerverent. Nous ne nous y arrêterons pas cependant, mais nous ferons ſeulement remarquer, que ſi elles conſulterent avec la derniere ſtupidité le vol des oiſeaux & les poulets ſacrés, & ſi elles ne commencerent jamais aucune entrepriſe, ſoit publique, ſoit particuliere ſoit en paix, ſoit en guerre, ſans les avis de leurs devins & de leurs augures, c'eſt qu'elles ont toujours eu pour principe de ne rien faire ſans les ordres de leur monarque théocratique. Ces républiques n'ont été idolâtres que par-là, & l'apoſtaſie de la raiſon qui a fait le crime & la honte du paganiſme, ne pouvoit manquer de ſe perpétuer par leur gouvernement ſurnaturel.

Malgré l'aſpect déſavantageux ſous lequel les républiques viennent de ſe préſenter à nos yeux, nous ne pouvons oublier ce que leur hiſtoire a de beau & d'intéreſſant dans ces exemples étonnans de force, de vertu & de courage qu'elles ont toutes donnés, & par leſquels elles ſe ſont immortaliſées; ces exemples, en effet, raviſſent encore notre admiration, & affectent tous les cœurs vertueux, c'eſt là le beau côté de l'ancienne Rome & d'Athènes. Expoſons donc ici les cauſes de leurs vertus, puiſque nous avons expoſé les cauſes de leur vice.

Les républiques ont eu leur âge d'or, parce que tous les états ſurnaturels ont néceſſairement dû commencer par-là. Les ſpéculations théocratiques ayant fait la baſe des ſpéculations républicaines, leurs premiers effets ont dû élever l'homme au-deſſus de lui-même, lui donner une ame plus qu'humaine, & lui inſpirer tous les ſentimens qui ſeuls avoient été capables autrefois de ſoutenir le gouvernement primitif qu'on vouloit renouveller pour faire reparoître avec lui ſur la terre la vertu, l'égalité & la liberté. Il a donc fallu que le républiquain s'élevât pendant un tems au-deſſus de lui-même; le point de vûe de ſa législation étant ſurnaturel, il a fallu qu'il fût vertueux pendant un tems, ſa législation voulant faire renaître l'âge d'or qui avoit été le regne de la vertu; mais il a fallu à la fin que l'homme redevînt homme; parce qu'il eſt fait pour l'être.

Les grands mobiles qui donnerent alors tant d'éclat aux généreux efforts de l'humanité, furent auſſi les cauſes de leur courte durée. La ferveur de l'âge d'or s'étoit renouvellée, mais elle fut encore paſſagere; l'héroïſme avoit reparu dans tout ſon luſtre, mais il s'éclipſa de même, parce que les prodiges ici bas ne ſont point ordinaires, & que le ſurnaturel n'eſt point fait pour la terre. Quelques-uns ont dit que les vertus de ces anciens républicains n'avoient été que des vertus humaines & de fauſſes vertus; pour nous nous diſons le contraire: ſi elles ont été fauſſes, c'eſt parce qu'elles ont été plus qu'humaines; ſans ce vice elles auroient été plus conſtantes & plus vraies.

L'état des ſociétés ne doit point être en effet établi ſur le ſublime, parce qu'il n'eſt pas le point fixe ni le caractere moyen de l'homme, qui ſouvent ne peut pratiquer la vertu qu'on lui prêche, & qui plus ſouvent encore en abuſe lorſqu'il la pratique, quand il a éteint ſa raiſon, & lorſqu'il a dompté la nature. Nous avons toujours vû juſqu'ici qu'il ne l'a fait que pour s'élever au-deſſus de l'humanité, & c'eſt par les mêmes principes que les républiques ſe ſont perdues, après avoir produit des vertus monſtrueuſes plûtôt que des vraies vertus, &

s'être livrées à des excès contraires à leur bonheur & à la tranquillité du genre humain.

Le ſublime, ce mobile ſi néceſſaire du gouvernement républicain & de tout gouvernement fondé ſur des vûes plus qu'humaines, eſt tellement un reſſort diſproportionné dans le monde politique, que dans ces auſteres républiques de la Grece & de l'Italie, ſouvent la plus ſublime vertu y étoit punie, & preſque toujours maltraitée: Rome & Athènes nous en ont donné des preuves qui nous paroiſſent inconcevables, parce qu'on ne veut jamais prendre l'homme pour ce qu'il eſt. Le plus grand perſonnage, les meilleurs citoyens, tous ceux enfin qui avoient le plus obligé leur patrie, étoient bannis ou ſe banniſſoient d'eux-mêmes: c'eſt qu'ils choquoient cette nature humaine qu'on méconnoiſſoit; c'eſt qu'ils étoient coupables envers l'égalité publique par leur trop de vertu. Nous concluerons donc par le bien & le mal extrème dont les républiques anciennes ont été ſuſceptibles, que leur gouvernement étoit vicieux en tout, parce que préoccupé de principes théocratiques, il ne pouvoit être que très-éloigné de cet état moyen, qui ſeul peut ſur la terre arrêter & fixer à leur véritable degré la ſûreté, le repos & le bonheur du genre humain.

Les excès du deſpotiſme, les dangers des républiques & le faux de ces deux gouvernemens, iſſus d'une théocratie chimérique, nous apprendront ce que nous devons penſer du gouvernement monarchique, quand même la raiſon ſeule ne nous le diéteroit pas. Un état politique où le trône du monarque qui repréſente l'unité a pour fondement les lois de la ſociété ſur laquelle il regne, doit être le plus ſage & le plus heureux de tous. Les principes d'un tel gouvernement ſont pris dans la nature de l'homme & de la planete qu'il habite; il eſt fait pour la terre comme une république & une véritable théocratie ne ſont faites que pour le ciel, & comme le deſpotiſme eſt fait pour les enfers. L'honneur & la raiſon qui lui ont donné l'être, ſont les vrais mobiles de l'homme comme cette ſublime vertu, dont les républiques n'ont pû nous montrer que des rayons paſſagers, ſera le mobile conſtant des juſtes de l'empirée, & comme la crainte des états deſpotiques ſera l'unique mobile des méchans au tartare. C'eſt le gouvernement monarchique qui ſeul a trouvé les vrais moyens de nous faire jouir de tout le bonheur poſſible, de toute la liberté poſſible, & de tous les avantages dont l'homme en ſociété peut jouir ſur la terre. Il n'a point été, comme les anciennes légiſlations, en chercher de chimériques dont on ne peut conſtamment uſer, & dont on peut abuſer ſans ceſſe.

Ce gouvernement doit donc être regardé comme le chef-d'œuvre de la raiſon humaine, & comme le port où le genre humain, battu de la tempête en cherchant une félicité imaginaire, a dû enfin ſe rendre pour en trouver une qui fût faite pour lui. Elle eſt ſans doute moins ſublime que celle qu'il avoit en vûe, mais elle eſt plus ſolide, plus réelle & plus vraie ſur la terre. C'eſt-là qu'il a trouvé des rois qui n'affichent plus la divinité, & qui ne peuvent oublier qu'ils ſont des hommes: c'eſt-là qu'il peut les aimer & les reſpecter, ſans les adorer comme de vaines idoles & ſans les craindre comme des dieux exterminateurs: c'eſt là que les rois reconnoiſſent des lois ſociales & fondamentales qui rendent leurs trônes inébranlables & leurs ſujets heureux, & que les peuples ſuivent ſans peine & ſans intrigues des lois antiques & reſpectables que leur ont donné de ſages monarques ſous leſquels depuis une longue ſucceſſion de ſiecles ils jouiſſent de tous les privileges & de tous les avantages modérés qui diſtinguent l'homme ſociable de l'eſclave de l'Aſie & du ſauvage de l'Amérique.

L'origine de la monarchie ne tient en rien à cette chaîne d'événemens & à ces vices communs qui ont lié juſqu'ici les uns aux autres tous les gouvernemens antérieurs, & c'eſt ce qui fait particulierement ſon bonheur & ſa gloire. Comme les anciens préjugés, qui faiſoient encore par-tout le malheur du monde, s'étoient éteints dans les glaces du Nord, nos ancêtres, tout groſſiers qu'ils étoient, n'apporterent dans nos climats que le froid bon ſens, avec ce ſentiment d'honneur qui s'eſt tranſmis juſqu'à nous, pour être à jamais l'ame de la monarchie. Cet honneur n'a été & ne doit être encore dans ſon principe que le ſentiment intérieur de la dignité de la nature humaine, que les gouvernemens théocratiques ont dédaigné & avili, que le deſpotique a détruit, mais que le monarchique a toujours reſpecté, parce que ſon objet eſt de gouverner des hommes incapables de cette vive imagination qui a toujours porté les peuples du midi aux vices & aux vertus extrèmes. Nos ancêtres trouverent ainſi le vrai qui n'exiſte que dans un juſte milieu; & loin de reconnoître dans leurs chefs des dons ſurnaturels & une puiſſance plus qu'humaine, ils ſe contentoient en les couronnant de les élever ſur le pavoi & de les porter ſur leurs épaules, comme pour faire connoître qu'ils ſeroient toujours ſoutenus par la raiſon publique, conduits par ſon eſprit, & inſpirés par ſes lois. Bien plus: ils placerent à côté d'eux des hommes ſages auxquels ils donnerent la dignité de *pairs*, non pour les égaler aux rois, mais pour apprendre à ces rois qu'étant hommes, ils ſont égaux à des hommes. Leurs principes humains & modérés n'exigerent donc point de leurs ſouverains qu'ils ſe comportaſſent en dieux, & ces ſouverains n'exigerent point non plus de ces peuples ſenſés ni ce ſublime dont les mortels ſont peu capables, ni cet aviliſſement qui les révolte ou qui les dégrade. Le gouvernement monarchique prit la terre pour ce qu'elle eſt & les hommes pour ce qu'ils ſont; il les y laiſſa jouir des droits & des privileges attachés à leur naiſſance, à leur état & à leur faculté; il entretint dans chacun d'eux des ſentimens d'honneur, qui ſont l'harmonie & la contenance de tout le corps politique; & ce qui fait enfin ſon plus parfait éloge, c'eſt qu'en ſoutenant ce noble orgueil de l'humanité, il a ſu tourner à l'avantage de la ſociété les paſſions humaines, ſi funeſtes à toutes les autres légiſlations qui ont moins cherché à les conduire qu'à les détruire ou à les exalter: conſtitution admirable digne de tous nos reſpects & de tout notre amour! Chaque corps, chaque ſociété, chaque particulier même y doit voir une poſition d'autant plus conſtante & d'autant plus heureuſe, que cette poſition n'eſt point établie ſur de faux principes, ni fondée ſur des mobiles ou des motifs chimériques, mais ſur la raiſon & ſur le caractere des choſes d'ici bas. Ce qu'il y a même de plus eſtimable dans ce gouvernement, c'eſt qu'il n'a point été une ſuite d'une légiſlation particuliere ni d'un ſyſtème médité, mais le fruit lent & tardif de la raiſon dégagée de ces préjugés antiques.

Il a été l'ouvrage de la nature, qui doit être à bon titre regardée comme la légiſlatrice & comme la loi fondamentale de cet heureux & ſage gouvernement: c'eſt elle ſeule qui a donné une légiſlation capable de ſuivre dans ſes progrès le génie du genre humain, & d'élever l'eſprit de chaque gouvernement à meſure que l'eſprit de chaque nation s'éclaire & s'éleve; équilibre ſans lequel ces deux eſprits cherchoient en vain leur repos & leur ſûreté.

Nous n'entrerons point dans le détail des diverſités qu'ont entr'elles les monarchies préſentes de l'Europe, ni des événemens qui depuis dix à douze ſiecles ont produit ces variations. Dans tout, l'eſprit primitif eſt toujours le même; s'il a été quelquefois altéré ou changé, c'eſt parce que les antiques préventions des climats où elles ſont venues s'établir, ont cherché à les ſubjuguer dans ces âges d'ignorance & de ſuperſtitions qui plongerent pour un tems dans le ſommeil le bon ſens des nations européennes, & même la religion la plus ſainte.

Ce fut ſous cette ténébreuſe époque que ces mêmes préjugés théocratiques, qui avoient infecté les anciens gouvernemens, entreprirent de s'aſſujettir auſſi les monarchies nouvelles, & que ſous mille formes différentes ils en furent tantôt les fléaux & tantôt les corrupteurs. Mais à quoi ſert de rappeller un âge dont nous déteſtons aujourd'hui la mémoire, & dont nous mépriſons les faux principes? qu'il nous ſerve ſeulement à montrer que les monarchies n'ont pu être troublées que par des vices étrangers ſortis du ſein de la nature calme & paiſible. Elles n'ont eu de rapport avec les théocraties, filles de fauſſes terreurs, que par les maux qu'elles en ont reçu. Seules capables de remplir l'objet de la ſcience du gouvernement, qui eſt de maintenir les hommes en ſociété & de faire le bonheur du monde, les monarchies y réuſſiront toujours en rappellant leur eſprit primitif pour éloigner les faux ſyſtèmes: en s'appuyant ſur une police immuable & ſur des lois inaltérables, afin d'y trouver leur ſureté & celle de la ſociété, & en plaçant entre la raiſon & l'humanité, comme en une bonne & ſure garde, les préjugés théocratiques, s'il y en a qui ſubſiſtent encore. Du reſte, c'eſt le progrès des connoiſſances qui, en agiſſant ſur les puiſſances & ſur la raiſon publique, continuera de leur apprendre ce qu'il importe pour le vrai bien de la ſociété: c'eſt à ce ſeul progrès, qui commande d'une façon inviſible & victorieuſe à tout ce qui penſe dans la nature, qu'il eſt reſervé d'être le légiſlateur de tous les hommes, & de porter inſenſiblement & ſans effort des lumieres nouvelles dans le monde politique, comme il eſt porté tous les jours dans le monde ſavant.

Nous croirions avoir obmis la plus intéreſſante de nos obſervations, & avoir manqué à leur donner le degré d'autenticité dont elles peuvent être ſuſceptibles, ſi après

avoir

avoir ſuivi & examiné l'origine & les principes des divers gouvernemens, nous ne finiſſions point par faire remarquer & admirer quelle a été la ſagacité d'un des grands hommes de nos jours, qui ſans avoir conſidéré l'origine particuliere de ces gouvernemens, qu'il auroit cependant encore mieux vu que nous, a commencé par où nous venons de finir, & a preſcrit néanmoins à chacun d'eux ſon mobile convenable & ſes lois. Nous avons vu que les républiques avoient pris pour modele l'âge d'or de la théocratie, c'eſt-à-dire le ciel même; c'eſt la *vertu*, dit M. de Monteſquieu, qui doit être le mobile du gouvernement républicain. Nous avons vu que le deſpotiſme n'avoit cherché qu'à repréſenter le monarque exterminateur de la théocratie des nations; c'eſt la *crainte*, a dit encore M. de Monteſquieu, qui doit être le mobile du deſpotiſme. C'eſt l'*honneur*, a dit enfin ce légiſlateur de notre âge, qui doit être le mobile de la monarchie; & nous avons reconnu en effet que c'eſt ce gouvernement raiſonnable fait pour la terre, qui laiſſant à l'homme tout le ſentiment de ſon état & de ſon exiſtence, doit être ſoutenu & conſervé par l'honneur, qui n'eſt autre choſe que le ſentiment que nous avons tous de la dignité de notre nature. Quoi qu'aient donc pu dire la paſſion & l'ignorance contre les principes du ſublime auteur de l'*eſprit des lois*, ils ſont auſſi vrais que ſa ſagacité a été grande pour les découvrir & en ſuivre les effets ſans en avoir cherché l'origine. Tel eſt le privilege du génie, d'être ſeul capable de connoître le vrai d'un grand tout, lors même que ce tout lui eſt inconnu, ou qu'il n'en conſidere qu'une partie. *Cet article eſt de feu M. Boulanger.*

ŒCONOMIQUE, (*Morale.*) c'eſt le nom d'une des parties de la philoſophie morale, qui enſeigne le ménage & la façon de gouverner les affaires d'une famille ou de régir une maiſon. *Voyez* ÉCONOMIE.

ŒCUMENIQUE, adj. (*Théologie.*) c'eſt-à-dire *général* ou *univerſel*, dérivé d'οἰκουμένη, *la terre habitable* ou *toute la terre*, comme qui diroit *reconnu par toute la terre*.

Ainſi nous diſons un concile *œcumenique*, c'eſt-à-dire auquel les évêques de toute l'égliſe chrétienne ont aſſiſté ou du-moins ont été convoqués. *Voyez* CONCILE. Les Affricains ont cependant quelquefois donné ce nom à des conciles compoſés des évêques de pluſieurs provinces.

Ducange obſerve que pluſieurs patriarches de Conſtantinople ſe ſont arrogés la qualité ou le titre de patriarches *œcumeniques*, & voici à quelle occaſion. Les prêtres & les diacres de l'égliſe d'Alexandrie préſentant leur requête au concile général de Chalcédoine, tenu en 451, auquel ſaint Léon préſidoit, par ſes légats, donnerent ce titre au pape lorſqu'ils s'adreſſerent à lui, en ces termes, comme s'il eût été préſent: *Au très-ſaint & très-heureux patriarche* œcumenique *de la grande Rome, Léon*; & précédemment en 381, le premier concile de Conſtantinople ayant ſtatué que *l'évêque de Conſtantinople auroit les prérogatives d'honneur après l'évêque de Rome, parce qu'elle étoit la nouvelle Rome*, les patriarches de cette derniere ville prirent auſſi le titre de patriarches *œcumeniques*, ſous prétexte qu'on l'avoit donné à ſaint Léon, quoiqu'on ne liſe nulle part que celui-ci l'ait accepté. Dès l'an 518 Jean III. évêque de Conſtantinople, fut appellé *patriarche œcumenique*: en 536 Epiphane prit le même titre; & enfin Jean VI. ſurnommé le *jeûneur*, le prit encore avec plus d'éclat dans un concile général de tout l'Orient qu'il avoit convoqué ſans la participation du pape Pelage II. qui condamna en vain toutes ces démarches, puiſque les ſucceſſeurs de Jean le jeûneur conſerverent toûjours ce titre, & qu'on en vit encore un le prendre au concile de Bâle.

Le pape ſaint Grégoire le grand fut extrèmement irrité de cette conduite des patriarches de Conſtantinople, & prétendit que le titre dont ils ſe paroient étoit un titre d'orgueil & un caractere de l'antechriſt. En effet; le terme d'*œcumenique* eſt équivoque; car en diſant *patriarche œcumenique* ou *univerſel*, on peut entendre celui dont la juriſdiction s'étend univerſellement par tout le monde en ce qui regarde le gouvernement général de l'égliſe, ou celui qui ſeroit ſeul évêque & patriarche dans le monde, tous les autres n'étant dans l'Egliſe que ſes vicaires ou ſubſtituts; ou enfin celui qui a pouvoir ſur une partie conſidérable de la terre, en prenant la partie pour le tout, par une figure aſſez commune à l'Ecriture, qui par cette expreſſion οἰκουμένη n'entend quelquefois que tout un pays. Le premier de ces trois ſens, qui eſt le plus naturel, eſt celui qu'adopta le concile de Chalcédoine, quand il permit qu'on donnât ce titre à S. Léon, à cauſe de ſa primauté d'honneur & de juriſdiction ſur toute l'Egliſe. Les patriarches de Conſtantinople le prenoient dans le troiſieme ſens, en qualité de chefs de l'Egliſe d'Orient, mais après le pape, de la même maniere que le premier docteur de l'égliſe de Conſtantinople s'appelloit docteur *œcumenique*. Pour le ſecond ſens, ce n'a été ni celui des peres du concile de Chalcédoine, ni celui des patriarches de Conſtantinople. Il ſemble pourtant que ſaint Grégoire, par une erreur de fait, le leur attribue, puiſqu'il n'appelle le titre de patriarche *œcumenique* un *blaſphème contre l'évangile & contre les conciles*, que parce que, ſelon lui, quiconque ſe diſoit patriarche *œcumenique*, ſe diſoit ſeul évêque, & privoit tous les autres de leur dignité, qui eſt d'inſtitution divine. Il eſt auſſi fort probable que les Grecs ou n'expliquerent point ou expliquerent mal leur intention, ce qui fit prendre aux papes cette expreſſion en mauvaiſe part. Aujourd'hui tous les patriarches grecs prennent le titre d'*œcumeniques*, ce qui n'emporte qu'une univerſalité partielle & reſtreinte à leurs patriarchats reſpectifs. Ducange, *gloſſar. lat.*

ŒDÉMATEUX, adj. *terme de Chirurgie*, qui eſt de la nature de l'œdeme, *voyez* ŒDEME. L'on dit un bras *œdémateux*, des jambes *œdémateuſes*, &c.

Les tumeurs *œdémateuſes* ſont rarement dangereuſes d'elles-mêmes. Quand elles ſont invétérées, elles ſont difficiles à guérir; & elles ſont abſolument incurables, ſi elles ſont cauſées & entretenues par des maladies qu'on ne puiſſe guérir. Le gonflement *œdémateux* d'un bras eſt ſymptomatique dans l'hydropiſie de poitrine, & annonce concurremment avec d'autres ſignes de quel côté eſt l'épanchement. La diſſipation de cette œdématie ne peut dépendre que de la deſtruction de la cauſe qui y donne lieu. Le gonflement *œdémateux* d'un bras à l'occaſion d'un cancer de la mamelle, eſt ordinairement l'effet de l'engorgement des glandes de l'aiſſelle; de-là on peut juger que ce ſymptome réſiſtera à tous les ſecours qu'on pourroit donner à l'enflure *œdémateuſe*. Les piés & les mains reſtent long-tems *œdémateuſes*, à la ſuite des plaies d'armes à feu conſidérables, qui ont produit de longues ſuppurations, & pendant le traitement deſquelles les membres ont reſté long-tems dans l'inaction; ce ſont-là des ſucs lymphatiques & ſéreux croupiſſant dans les cellules du tiſſu cellulaire, qui cauſent cette enflure: elle eſt aſſez ordinaire après la cure des fractures qui ont exigé le repos du membre, & l'application continuée de bandes par leſquelles la circulation du ſang & des humeurs a été gênée. Dans ces cas, le fomentations réſolutives diſcutent la lymphe ſtagnante, & donnent du reſſort aux parties ſolides: telles ſont les lotions avec la leſſive de cendres de ſarment, ou de ſolution de ſel armoniac, ou de nitre dans l'eau commune. Un bandage bien méthodiquement appliqué & qui comprime mollement & également les parties *œdémateuſes* de la circonférence vers le centre, favoriſe beaucoup la réſolution de l'enflure *œdémateuſe* conſécutive. Il y a beaucoup de cas où on la préviendroit par la ſituation convenable de la partie malade. Une écharpe mal miſe qui laiſſeroit la main pendante, & qui ne la ſoutiendroit pas, de façon qu'elle fût un peu plus haut que le coude, donneroit lieu à l'engorgement *œdémateux* du poignet, de la main & des doigts.

Lorſqu'un chirurgien intelligent connoît la cauſe d'une enflure *œdémateuſe*, il juge ſi elle ſera curable ou non, & il eſt en état de faire choix des moyens les plus convenables pour remplir l'indication que préſente la nature de la maladie. Dans l'adminiſtration des remedes réſolutifs, il faut employer d'abord ceux qui ſont inciſifs, & employer ſucceſſivement ceux qui ont le plus d'activité. On ne doit pas perdre de vûe le degré d'épaiſſiſſement de la lymphe & d'atonie des ſolides. Quand les lotions & fomentations ne ſuffiſent pas, on a recours aux cataplaſmes faits avec les quatre farines, où l'on joint les fleurs de camomille & de melilot, les ſemences carminatives, les baies de genievre & de laurier, les plantes aromatiques ſeches. Toutes ces choſes pulvériſées, & cuites dans le vin, donnent du reſſort aux vaiſſeaux, & en excitant leur action, ſur une humeur lente & viſqueuſe, la font rentrer dans le torrent de la circulation: il eſt à propos ſouvent d'aider les remedes topiques, par l'uſage des purgatifs & des remedes apéritifs, tels que les boiſſons nitrées.

Si la tumeur *œdémateuſe* eſt accompagnée d'inflammation, & qu'elle dépende de cauſes permanentes qu'on ne peut détruire, il eſt à craindre qu'elle ne tombe en gangrene: il faut alors rendre les cataplaſmes moins actifs, de peur que la vertu ſtimulante n'irrite l'inflammation: la farine de graine de lin, ajoutée aux cataplaſmes ſuſdits, & la précaution de les faire avec de l'eau de ſureau au lieu de vin, feront des moyens de calmer la chaleur de la partie. L'eau de chaux eſt un excellent an-

tiſceptique dans l'œdeme qui menace de gangrene; l'eau-de-vie camphrée & ammoniacée a auſſi ſon utilité, quand il faut augmenter fortement le reſſort de la partie. Si les diſpoſitions gangréneuſes ſe manifeſtent malgré les ſoins, il faut ſe conduire en conſéquence. *Voyez* GANGRENE.

Dans le gonflement *œdémateux*, ſi la partie conſerve du reſſort, & ſe releve après qu'on l'a comprimée, c'eſt une ſimple *bouffiſſure*: quand la partie *œdémateuſe* eſt molle & ſans reſſort, & que les ſucs & ſtagnation ſont au-deſſous de la peau dont le tiſſu n'eſt pas abreuvé, c'eſt un empatement. L'œdeme eſt une autre eſpece de la même maladie; & les ſoins tant internes qu'externes, doivent être variés relativement aux indications qui preſcrivent ces différens états, aux cauſes qui les ont produits, au tempérament des perſonnes qui en ſont attaquées, &c. (*Y*)

ŒDEME, ſ. f. ou m. *en terme de Chirurg.* tumeur molle, lâche, ſans douleur, ſans changement de couleur à la peau, & qui retient l'impreſſion du doigt qui la comprime. Ce mot eſt dérivé du grec, d'un terme qui ſignifie *enflure*; ce qui fait qu'Hippocrate a donné le nom d'*œdeme* à toute tumeur en général.

L'*œdeme* eſt produite par l'engorgement de la lymphe dans les cellules du tiſſu adipeux; & comme la peau n'eſt formée que par la réunion de pluſieurs membranes folliculeuſes qui compoſent ce tiſſu, la lymphe dans le progrès de l'*œdeme* écarte peu-à-peu ces feuillets membraneux, & ſe porte enfin juſque ſous l'épiderme immédiatement, qu'il ſuffit d'effleurer, pour procurer l'écoulement des ſucs ſtagnans. Cette éthiologie eſt ſûre & donne les vûes les plus ſalutaires pour la guériſon de cette maladie.

Quand l'*œdeme* occupe une grande partie du corps; cette maladie s'appelle *anaſarque* ou *leucophlegmatie* & *hydropiſie univerſelle*. *Voyez* ANASARQUE & LEUCOPHLEGMATIE. Le nom d'*œdeme* reſte aux tuméfactions particulieres & bornées à certaines parties, telles que les piés, les mains, les paupieres, les bourſes, &c.

Les cauſes de l'extravaſation de la lymphe ſont différentes. L'appauvriſſement des ſucs, & l'inertie des ſolides produiſent l'*œdeme* dans les vieillards: les perſonnes les plus robuſtes y ſont ſujettes après des évacuations conſidérables qui les ont fort affoiblies. Les fréquentes ſaignées, par la ſpoliation des parties rouges, rendent le ſang ſéreux & diſpoſé à croupir dans les extrémités principalement. Les femmes groſſes ſont ſujettes à l'*œdeme* des jambes, par la difficulté du retour du ſang des parties inférieures, en conſéquence de la preſſion de la matrice ſur les veines iliaques. Le ſang retardé dans ſon cours, cauſe l'obſtruction des vaiſſeaux lymphatiques qui laiſſent échapper les ſucs blancs dans les tiſſus cellulaires. Les bandages dans les fractures & les luxations, l'engorgement des glandes axillaires dans le cancer de la mamelle produiſent l'*œdeme* par cette raiſon. *Voyez le mot* ŒDÉMATEUX.

La connoiſſance des cauſes de l'*œdeme* en donnera le prognoſtic, & réglera les indications curatives qu'il faut ſuivre dans le traitement. L'*œdeme* qui vient de l'appauvriſſement de la maſſe du ſang, exige l'uſage des alimens de prompte & facile digeſtion: tels que les gelées de viande, les jaunes d'œufs frais, du bon vin pris modérément & comme cordial, pour paſſer par degrés à des nourritures plus fortes. Les frictions moderées & un exercice convenable donnent du reſſort aux ſolides, & diſſipent les ſucs ſtagnans. Les topiques réſolutifs peuvent être employés. L'*œdeme* qui vient de compreſſion accidentelle & étrangere, tels que ſont les bandages, exige des attentions dans l'application des bandes & dans la maniere de ſituer la partie. Si la compreſſion vient de quelque tumeur incurable, comme d'un cancer qu'on ne peut extirper, il faut ſe contenter des ſecours palliatifs. *Voyez l'art.* ŒDÉMATEUX. En général, il faut réſoudre la lymphe ſtagnante, & donner du reſſort aux fibres; & ſi l'on peut, attaquer directement la cauſe qui a déterminé la maladie. C'eſt par cette conſidération qu'on a guéri des *œdemes* en faiſant ſaigner des malades fort pléthoriques; parce que l'enflure avoit pour cauſe la difficulté de la circulation du ſang occaſionnée par la plénitude exceſſive des vaiſſeaux. Les diurétiques qui pouſſent les ſucs blancs par la voie des urines, les ſudorifiques qui excitent leur ſecrétion par les pores de la peau, & les purgatifs hydragogues qui les déterminent par les ſelles, rempliſſent l'indication qui ſe tireroit de la ſurabondance de ſéroſités dans le ſang. Nous avons indiqué les meilleurs topiques à l'*article* ŒDÉMATEUX, pour raffermir le ton des vaiſſeaux; & ſi ces ſecours ſont inutiles, l'on a une reſſource très-efficace dans les mouchetures faites avec attention ſur la partie *œdémateuſe*. *Voyez* SCARIFICATION & MOUCHETURE.

L'*œdeme* des jambes eſt ſouvent un effet de l'hydropiſie aſcite. *Voyez* HYDROPISIE. (*Y*)

ŒDÉMOSARQUE, *œdemoſarca*, terme de *Chirurgie*, eſpece de tumeur d'une nature moyenne entre l'œdeme & le ſarcoma, *voyez* ŒDEME & SARCOMA. C'eſt une eſpece de loupe formée par des ſucs blancs, congelés & qui n'ont pas acquis un degré d'épaiſſiſſement qui les laiſſe réſiſter à l'impreſſion du doigt. Marc-Aurele Severin, dans ſon traité *de reconditâ abſceſſuum naturâ*, au *liv. IV. chap. iv.* donne la deſcription d'une tumeur, d'un volume conſidérable, qui s'étendoit depuis le genou juſqu'au pié, comme une eſpece de ſac. Cette tumeur étoit indolente, remplie d'humeurs aſſez fluides, pour retenir l'impreſſion du doigt comme l'œdeme, ſi la ſurface extérieure, liſſe & polie de la tumeur n'avoit pas eu un certain degré de dureté caleuſe. Le malade âgé d'environ ſoixante ans, demandoit avec inſtance qu'on le délivrât de cette tumeur; ce que notre auteur, quoique l'un des plus intrépides chirurgiens qui ait exiſté, crut une entrepriſe trop dangereuſe. Il lui fit un ſeton à l'aîne du même côté, & après un long uſage de décoction de ſalſepareille, il l'envoya ſur le bord de la mer, pour ſe faire couvrir la jambe de ſable, comme on va prendre les boues médicamenteuſes à Bourbonne, à Barbotan, &c. Fabrice de Hilden a décrit une maladie de même caractere, dont la réſolution ſpontanée a eu des ſuites très-fâcheuſes. Il y avoit une tumeur ſur chaque main; il l'a nommée *œdémateuſe dure*. On fit longtems ſans ſuccès tous les remedes qu'on crut convenables. A l'âge de treize ans, lorſqu'on penſoit le moins à la guériſon ſur laquelle on n'avoit plus d'eſpérance, les tumeurs ſe diſſiperent inſenſiblement; mais quelque tems après cette jeune perſonne eut des douleurs cruelles à une épaule: elles cedérent aux remedes ſagement adminiſtrés; la hanche fut attaquée enſuite, & il ſe fit luxation par la fluxion de l'humeur qui relâcha les ligamens; enfin il ſe fit un abſcès conſidérable au talon, & la guériſon fut radicale après l'exfoliation d'une petite portion du calcaneum. Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt que tout cela s'eſt paſſé en quinze jours de tems. La malade s'eſt bien portée depuis, a été mariée, & n'a ſouffert que l'inconvénient d'être un peu boiteuſe. (*Y*)

ŒDIPODIA, (*Géog. anc.*) c'eſt-à-dire, *fontaine de Thebes*. Plutarque raconte que Sylla y fit dreſſer un théatre pour donner des jeux de muſique, & célébrer une victoire qu'il venoit de remporter. Pauſanias dit qu'elle eut ce nom, parce qu'Œdipe s'y lava pour ſe purifier du meurtre de Laïus. (*D. J.*)

OEENSIS, *URBS*, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique dans la province tripolitaine, & qui devint le ſiege d'un évêché. Cette ville eſt une des trois dont l'ancienne Tripoli fut formée; les deux autres étoient Sabrata, & la grande Leptis; chacune avoit ſon évêque. (*D. J.*)

ŒIL, ſ. m. (*Anatomie.*) organe de la vûe, & qu'on peut regarder comme le miroir de l'ame, puiſque les paſſions ſe peignent d'ordinaire dans cet organe nerveux, voiſin du cerveau & abondant en eſprits qui ne peuvent manquer d'y exprimer les états divers qui les agitent. Mais il ne s'agit ici que de décrire l'*œil* & ſes appartenances en ſimple anatomiſte. Nous eſpérons de devoiler ailleurs les merveilles du ſens de la vûe.

Les *yeux* ſont ſitués au bas du front, un à chaque côté de la racine du nez. Ils ſont compoſés en général de *parties dures* & de *parties molles*. Les parties dures ſont les os du crâne & de la face qui forment les deux cavités coniques, comme deux entonnoirs appellés *orbites*. *Voyez* ORBITES.

Les parties molles ſont de pluſieurs ſortes. La principale & la plus eſſentielle deſdites parties molles, eſt celle qu'on nomme le *globe de l'œil*. Des autres parties molles, les unes ſont externes, les autres ſont internes. Les externes ſont les ſourcils, les paupieres, la caroncule lacrymale, les points lacrymaux dont il faut voir les articles en particulier. Les internes ſont les muſcles, la graiſſe, la glande lacrymale, les nerfs, les vaiſſeaux ſanguins.

Le globe de l'*œil* eſt de toutes les parties molles qui appartiennent à l'organe de la vûe la plus eſſentielle, & celle dont on eſt obligé de faire mention preſque toutes les fois qu'on parle de ſes autres parties; ainſi nous commencerons par en faire l'expoſition.

Ce globe eſt compoſé de pluſieurs parties qui lui ſont propres, dont les unes ſont plus ou moins fermes, & repréſentent une eſpece de coque, formée par l'aſſemblage & l'union de différentes couches membraneuſes, appellées *tuniques du globe de l'œil*. Les autres parties

ſont plus ou moins fluides, & renfermées dans des capſules membraneuſes propres, ou dans les intervalles des autres tuniques, ſous le nom d'*humeurs du globe de l'œil*. On donne auſſi le nom de *tuniques* à ces capſules.

Les tuniques du globe de l'*œil* ſont de trois ſortes; il y en a qui forment principalement la coque du globe; il y en a qui ſont acceſſoires, & ne ſont attachées qu'à une portion du globe; il y en a enfin qui ſont particulierement capſulaires, & renferment les humeurs.

Les tuniques qui forment la coque ſont au nombre de trois. La plus externe & qui ſeule fait toute la convexité du globe, eſt appellée *ſclérotique* ou *cornée*. La moyenne eſt nommée *choroïde*; la troiſieme ou interne porte le nom de *rétine*. Les tuniques acceſſoires ſont deux, la *tendineuſe* ou *albuginée*, qui fait le blanc de l'*œil*; & la *conjonctive*. Les tuniques capſulaires ſont deux; ſavoir la *vitrée* & la *cryſtalline*.

Le globe de l'*œil* formé porte en arriere une eſpece de queue ou pédicule d'une groſſeur médiocre, qui eſt la continuation du nerf optique. Il eſt ſitué environ au milieu du pavillon de l'orbite, & il eſt attaché à l'orbite par le nerf optique, par ſix muſcles, par la tunique conjonctive, & enfin par les paupieres. Le derriere du globe, le nerf optique & les muſcles ſont environnés & enveloppés d'une graiſſe mollaſſe qui occupe tout le reſte du fond de l'orbite.

Les humeurs ſont au nombre de trois; ſavoir l'*aqueuſe*, la *vitrée* & la *cryſtalline*. La premiere eſt aſſez proprement appellée *humeur*. Elle eſt contenue dans un eſpace formé par le ſeul intervalle de la portion antérieure des tuniques. La ſeconde ou l'humeur vitrée, eſt renfermée dans une capſule membraneuſe particuliere, & occupe plus que les trois quarts de la coque ou capacité du globe de l'*œil*; on la nomme *humeur vitrée*, parce qu'elle reſſemble en quelque façon à une maſſe de verre fondu: elle reſſemble plutôt au blanc d'un œuf frais.

L'humeur cryſtalline eſt ainſi nommée à cauſe de ſa reſſemblance avec le cryſtal: on l'appelle auſſi ſimplement *le cryſtallin*. C'eſt plutôt une maſſe gommeuſe qu'une humeur. Elle eſt lenticulaire, plus convexe à la face poſtérieure qu'à la face antérieure, & revêtue d'une membrane très-fine, appellée de même la membrane ou capſule *cryſtalline*.

La tunique la plus interne, la plus épaiſſe & la plus forte du globe de l'*œil*, eſt la ſclérotique ou cornée: elle renferme toutes les autres parties dont ce globe eſt composé. On la diviſe en deux portions; une grande appellée *cornée opaque*, & une petite nommée *cornée tranſparente*, qui n'eſt qu'un petit ſegment de ſphere, & ſituée antérieurement.

La cornée opaque eſt compoſée de pluſieurs couches étroitement collées enſemble. Son tiſſu eſt fort dur & compacte, ſemblable à une eſpece de parchemin. Elle eſt comme percée vers le milieu de la portion poſtérieure de ſa convexité, où elle porte le nerf optique. Elle eſt fort épaiſſe à cet endroit, & ſon épaiſſeur diminue par degrés vers la portion oppoſée. Cette épaiſſeur eſt percée d'eſpace en eſpace & très-obliquement par de petits vaiſſeaux ſanguins. Elle eſt encore traverſée d'une maniere particuliere par des filets de nerfs, qui entrant dans ſa convexité à quelque diſtance du nerf optique, ſe gliſſent dans l'épaiſſeur de la tunique, & percent ſa concavité vers la cornée tranſparente.

La cornée tranſparente eſt percée d'un grand nombre de pores imperceptibles, par leſquels ſuinte continuellement une roſée très-fine qui s'évapore à meſure qu'elle en ſort. C'eſt cette roſée qui produit ſur les yeux des moribonds une eſpece de pellicule glaireuſe, qui quelquefois ſe fend peu de tems après.

La ſeconde tunique du globe de l'*œil* eſt la choroïde. Elle eſt noirâtre, tirant plus ou moins ſur le rouge; elle adhere à la cornée opaque par le moyen de quantité de petits vaiſſeaux, depuis l'inſertion du nerf optique juſqu'à l'union des deux cornées, où elle forme une cloiſon percée, qui ſépare ce petit ſegment du globe d'avec le grand ſegment: cette portion eſt communément appellée *uvée*.

La lame externe de la choroïde eſt plus forte que la lame interne. Elle paroît noire ou noirâtre comme l'interne, à cauſe de ſa tranſparence. Elle eſt intérieurement abreuvée de vaiſſeaux nommés par Stenon *vaſa vorticoſa*, *vaiſſeaux tournoyans*. La lame interne de la choroïde eſt plus mince que la lame externe: elle eſt appellée *lame Ruyſchienne*.

On donne particulierement à la portion antérieure, ou cloiſon percée de la choroïde, le nom d'*uvée*, & celui de *prunelle* ou *pupille* au trou dont à-peu-près le centre de cette cloiſon eſt percé. On donne le nom d'*iris* (1) à la lame antérieure de la même cloiſon, & enfin celui de *procès ciliaires* à des plis rayonnés de la lame poſtérieure. On découvre dans la duplicature de chaque procès ciliaire un réſeau vaſculaire très-fin.

L'eſpace qui eſt entre la cornée tranſparente & l'uvée renferme la plus grande partie de l'humeur aqueuſe, & il communique par la prunelle avec un eſpace fort étroit qui eſt derriere l'uvée, ou entre l'uvée & le cryſtallin: on appelle ces deux eſpaces *les chambres de l'humeur aqueuſe*.

La troiſieme tunique du globe de l'*œil* eſt blanchâtre, mollaſſe, tendre, comme médullaire, ou ſemblable à une eſpece de colle farineuſe étendue ſur une toile circulaire extrèmement fine. Elle paroît plus épaiſſe que la choroïde, & elle s'étend depuis l'inſertion du nerf optique, juſqu'aux extrémités des rayons ciliaires. Elle eſt dans tout ce trajet également collée à la choroïde.

L'inſertion du nerf optique dans le globe de l'*œil* devient un peu retrecie, & ſa premiere enveloppe eſt une vraie continuation de la dure-mere. Cette inſertion du nerf optique dans le globe de l'*œil*, eſt le plus ſouvent trouvée n'être pas directement à l'oppoſite de la prunelle; de ſorte que la diſtance de ces deux endroits n'eſt pas la même tout autour du globe. La plus grande de ces diſtances eſt le plus ſouvent du côté des tempes, & la plus petite du côté du nez.

L'humeur vitrée eſt une liqueur gélatineuſe très-claire & très-limpide, renfermée dans une capſule membraneuſe très-fine & traſparente, qu'on appelle *tunique vitrée*, & avec laquelle elle forme une maſſe à-peu-près de la conſiſtance d'un blanc d'œuf. Elle occupe la plus grande partie de la capacité du globe de l'*œil*, ſavoir preſque tout l'eſpace qui répond à l'étendue de la rétine, excepté un petit endroit derriere l'uvée, où elle forme une foſſette dans laquelle le cryſtallin eſt logé. Cette humeur étant tirée hors du globe avec adreſſe, ſe ſoutient dans ſa capſule pendant quelque tems en maſſe, à-peu-près comme le blanc d'œuf; mais peu-à-peu elle en découle, & ſe perd à la fin tout-à-fait.

Le cryſtallin eſt un petit corps inégalement lenticulaire, d'une conſiſtance médiocrement ferme, & d'une tranſparence à-peu-près ſemblable à celle du cryſtal. Je viens de dire qu'il eſt renfermé dans une capſule membraneuſe tranſparente, & logée dans la foſſette de la partie antérieure de l'humeur vitrée. On ne le peut compter parmi les humeurs que très-improprement, & ſeulement par rapport à ſa grande facilité de ſe laiſſer manier, paîtrir, & quelquefois même preſque diſſoudre par de différentes compreſſions réitérées entre les doigts, ſurtout après l'avoir tiré hors de ſa capſule. La ſtructure interne de la maſſe du cryſtallin n'eſt pas encore aſſez développée pour en parler avec aſſurance, ſur-tout dans l'homme où l'on ne découvre point un certain arrangement de tuyaux cryſtallins entortillés en maniere de pelotons, qu'on prétend avoir vus dans les yeux des grands animaux.

La couleur & la conſiſtance du cryſtallin varient naturellement ſuivant les différens âges. C'eſt l'obſervation de M. Petit médecin, démontrée par lui-même à l'académie des Sciences, ſur un grand nombre d'yeux humains, & inſérée dans les *Mémoires de* 1726. Il eſt fort tranſparent & comme ſans couleur juſque vers l'âge de 30 ans, où il commence à devenir jaunâtre, & devient enſuite de plus en plus jaune. La conſiſtance ſuit à-peu-près les mêmes degrés. Il paroît également mollaſſe juſqu'à l'âge de 25 ans, & acquiert après cela plus de conſiſtance dans le milieu de la maſſe. Cela varie comme on le peut voir dans les *Mémoires de l'académie des Sciences de* 1727.

L'humeur aqueuſe eſt une liqueur très-limpide, très-coulante & comme une eſpece de lymphe ou ſéroſité très-peu viſqueuſe. Elle n'a point de capſule particuliere comme la vitrée & le cryſtallin; elle occupe & remplit l'eſpace qui eſt entre la cornée tranſparente & l'uvée, ainſi que l'eſpace qui eſt entre l'uvée & le cryſtallin, de même que le trou de la prunelle. On donne le nom de *chambres de l'humeur aqueuſe* à ces deux eſpaces, & on

(1) *Voyez* la note à l'art. Uvée.

on les diſtingue par rapport à la ſituation, en *chambre antérieure* & en *chambre poſtérieure*.

Ces deux chambres ou capſules communes de l'humeur aqueuſe different en étendue. L'antérieure qui eſt aſſez viſible à tout le monde, entre la cornée tranſparente & l'uvée, eſt la plus grande des deux. La poſtérieure qui eſt cachée entre l'uvée & le cryſtallin eſt fort étroite, ſur-tout vers la prunelle où l'uvée touche preſque au cryſtallin. Cette proportion des deux chambres a été aſſez prouvée & démontrée contre l'opinion de pluſieurs anciens, par MM. Heiſter, Morgagni & Petit.

La tunique albuginée, qu'on appelle communément *le blanc de l'œil*, eſt principalement formée par l'expanſion tendineuſe de quatre muſcles. Cette expanſion eſt très-adhérente à la ſclérotique, & la fait paroître là tout-à-fait blanche & luiſante; au lieu qu'ailleurs elle n'eſt que blanchâtre & terne. Elle eſt très-mince vers le bord de la cornée, où elle ſe termine uniformément, & devient comme effacée par la cornée.

Il y a pour l'ordinaire ſix muſcles attachés à la convexité du globe de l'*œil* dans l'homme. On les diviſe ſelon leur direction en quatre droits & en deux obliques.

On diſtingue enſuite les muſcles droits ſelon leur ſituation, en ſupérieur, inférieur, interne, externe, & ſelon leurs fonctions particulieres, en releveur, abaiſſeur, adducteur, abducteur. Les deux obliques ſont nommés ſelon leur ſituation & leur étendue, l'un *oblique ſupérieur* ou *grand oblique*, & l'autre *oblique inférieur* ou *petit oblique*. Le grand oblique eſt auſſi appellé *trochléateur*, du latin *trochlea*, c'eſt-à-dire *poulie*, parce qu'il paſſe par un petit anneau cartilagineux, comme autour d'une poulie.

Les muſcles droits ne répondent pas tout-à-fait à leurs noms, car dans leurs places naturelles ils n'ont pas tous les quatre cette ſituation droite qu'on leur fait avoir hors de leurs places dans un *œil* détaché; le ſeul interne des quatre muſcles eſt ſitué directement, la ſituation des trois autres eſt oblique. Ces divers muſcles levent les yeux, les abaiſſent, les tournent vers le nez ou vers la tempe. Quand les quatre muſcles droits agiſſent ſucceſſivement les uns après les autres, ils font mouvoir la partie antérieure du globe en rond: c'eſt ce qu'on appelle *rouler les yeux*.

L'uſage des muſcles obliques eſt principalement de contrebalancer l'action des muſcles droits, & de ſervir d'appui au globe de l'*œil* dans tous ſes mouvemens.

Les paupieres ſont une eſpece de voiles ou rideaux, placés tranſverſalement au-deſſus & au-deſſous de la convexité antérieure du globe de l'*œil*. Il y a deux paupieres à chaque *œil*, une ſupérieure & une inférieure. La paupiere ſupérieure eſt la plus grande, & la plus mobile des deux dans l'homme. La paupiere inférieure eſt la plus petite, & la moins mobile des deux. Les deux paupieres de chaque *œil* s'uniſſent ſur les deux côtés du globe. On donne aux endroits de leur union le nom d'*angles*, & on appelle *angle interne* ou *grand angle*, celui qui eſt du côté du nez, & *angle externe* ou *petit angle*, celui qui eſt du côté des tempes.

Les paupieres ſont compoſées de parties communes & de parties propres. Les parties communes ſont la peau, l'épiderme, la membrane cellulaire ou adipeuſe. Les parties propres ſont les muſcles, les tarſes, les cils, les points ou trous ciliaires, les points ou trous lacrymaux, la caroncule lacrymale, la membrane conjonctive, la glande lacrymale, & enfin les ligamens particuliers qui ſoutiennent les tarſes. De toutes ces parties des paupieres les tarſes & leurs ligamens en ſont comme la baſe. *Voyez tous ces mots*.

La membrane conjonctive eſt miſe dans l'hiſtoire des tuniques du globe de l'*œil*. C'eſt une membrane très-mince, dont une portion couvre la ſurface interne des paupieres, ou pour m'exprimer plus préciſément, la ſurface interne des tarſes & de leurs ligamens larges. Elle ſe replie vers le bord de l'orbite, & par l'autre portion ſe continue ſur la moitié antérieure du globe de l'*œil*, où elle eſt adhérente à la tunique albuginée; ainſi ce n'eſt qu'une même membrane repliée qui revêt les paupieres & le devant du globe de l'*œil*. Dans l'endroit qui tapiſſe les paupieres, elle eſt parſemée de vaiſſeaux capillaires ſanguins, & eſt percée de quantité de pores imperceptibles dont il tranſſude continuellement une ſéroſité.

La conjonctive de l'*œil* n'eſt adhérente que par un tiſſu cellulaire qui la rend lâche & comme mobile. Elle eſt blanchâtre & forme avec la tunique albuginée ce qu'on appelle *le blanc de l'œil*. La plupart des vaiſſeaux dont elle eſt parſemée en grande quantité, ne contiennent dans leur état naturel que la portion ſéreuſe du ſang, & par conſéquent ne ſont viſibles que par des injections anatomiques, des inflammations, des obſtructions, *&c.*

La glande lacrymale eſt blanchâtre & du nombre de celles qu'on appelle *glandes conglomerées*. Elle eſt ſituée ſous l'enfoncement qu'on voit dans la voûte de l'orbite vers le côté des tempes, & latéralement au-deſſus du globe de l'*œil*. Elle eſt fort adhérente à la graiſſe qui environne les muſcles, & la convexité poſtérieure de l'*œil*; on la nommoit autrefois *glande innominée*.

Vers l'angle interne de l'*œil* ou l'angle naſal, eſt une eſpece de mamelon percé obliquement d'un petit trou dans l'épaiſſeur du bord de chaque paupiere; ces deux petits trous ſont aſſez viſibles, & ſe nomment communément *points lacrymaux*. Ce ſont les orifices des deux petits conduits qui vont s'ouvrir par-delà l'angle de l'*œil* dans un réſervoir particulier, appellé *ſac lacrymal*.

La caroncule lacrymale eſt une petite maſſe rougeâtre, grenue & oblongue, ſituée préciſément entre l'angle interne des paupieres & le globe de l'*œil*. Elle paroît toute glanduleuſe étant vue par un microſcope ſimple. On y découvre quantité de petits poils fins, qui paroiſſent enduits d'une matiere huileuſe plus ou moins jaune.

Les vaiſſeaux ſanguins qui ſe diſtribuent d'une maniere merveilleuſe dans les parties internes de l'*œil*, comme Hovius & Ruyſch l'ont démontré, ſont des branches d'arteres qui procedent des carotides internes & externes, & dont un grand nombre deviennent enfin arteres lymphatiques. Les veines répondent à-peu-près aux arteres; les unes ſe rendent au ſinus de la dure-mere, & les autres aux veines jugulaires externes.

Les nerfs de l'*œil* & de ſes appartenances ſont en très-grand nombre. 1°. les nerfs optiques forment la rétine. 2°. la troiſieme paire ſe rend aux muſcles releveur, abaiſſeur, adducteur, oblique inférieur. 3°. le nerf pathétique ſe jette dans l'oblique ſupérieur. 4°. la cinquieme paire va aux membranes de l'*œil*, à la glande lacrymale, au ſac lacrymal, aux paupieres, *&c.* 5°. Un rameau de la ſixieme paire ſe rend au muſcle abducteur.

Telle eſt la deſcription anatomique, fort abregée de l'*œil*; on a taché de la démontrer en ſculpture. Un médecin ſicilien, nommé Maſtiani, l'a aſſez heureuſement executée, par deux pieces en bois de grandeur double de l'*œil*; elles ſont dans le cabinet du Roi, & M. Daubenton en a donné la deſcription & les figures. Ces deux pieces peuvent s'emboîter enſemble, pour montrer le rapport que les parties charnues de l'*œil* ont avec les parties oſſeuſes de l'orbite; cependant toutes ces ſortes d'imitations ſont toujours très-imparfaites & très-groſſieres.

Le jeu de la nature le plus rare, eſt un ſujet qui vient au monde ſans yeux. Je n'en connois qu'un ſeul exemple, rapporté dans l'*hiſtoire de l'acad. des Sciences*, *année* 1721. C'étoit un jeune garçon, né en province, ſans cet organe, ni nulle apparence de cet organe. Les deux orbites, au rapport du chirurgien qui l'examina, étoient creuſes; les paupieres étoient ſans ſéparation, & par pluſieurs plis qu'elles faiſoient, elles couvroient un petit trou au grand coin de l'*œil*.

Indiquons à-préſent les uſages de cet organe, & de ſes appartenances.

La glande lacrymale humecte continuellement le devant du globe. Le clignotement de la paupiere ſupérieure étend la ſéroſité lacrymale, d'autant mieux qu'elle eſt comme légérement veloutée intérieurement. La rencontre des deux paupieres dirige cette ſéroſité vers les points lacrymaux. L'onctuoſité des trous ciliaires l'empêche de s'échapper entre les deux paupieres. La caroncule, par ſa maſſe & par ſon onctuoſité, l'empêche de paſſer par-deſſus les points lacrymaux, & l'oblige pour ainſi dire d'y couler.

Les ſourcils peuvent détourner un peu la ſueur de tomber ſur l'*œil*. Les cils ſupérieurs plus longs que les inférieurs, peuvent auſſi avoir cet uſage. Ils peuvent encore de même que les cils inférieurs, empêcher la pouſſiere, les inſectes, *&c.* d'entrer dans les yeux pendant qu'on les tient ſeulement entr'ouverts.

Pour ce qui regarde l'*œil* en particulier, les parties tranſparentes du globe modifient par différentes réfractions les rayons de la lumiere. La rétine & la choroïde en reçoivent les impreſſions. Le nerf optique porte ces impreſſions au cerveau. La prunelle ſe dilate dans l'éloignement des objets & dans l'obſcurité; elle ſe rétrecit dans la proximité des objets & dans la clarté.

Outre que l'*œil* reçoit l'impreſſion des images, on doit le regarder comme un inſtrument d'optique qui donne à ces images les conditions néceſſaires à une ſenſation parfaite. Cette double fonction eſt diſtribuée aux différentes parties de cet organe: en un mot tout le corps de l'*œil* eſt une eſpece de lorgnette qui tranſmet nettement les images juſqu'à ſon fond.

Mais

Mais pour se former une idée de la structure de l'*œil*, & du méchanisme de la vision, on peut employer l'exemple de la chambre obscure dont l'*œil* est une espece.

Fermez une chambre de façon qu'elle soit totalement privée de lumiere; faites un trou au volet d'une des fenêtres; mettez vis-à-vis de ce trou, à plusieurs piés de distance, une toile ou un carton blanc, & vous verrez avec étonnement que tous les objets de dehors viendront se peindre sur ce carton, avec les couleurs les plus vives & les plus naturelles, dans un sens renversé: par exemple, si c'est un homme on le voit la tête en-bas. Quand on veut rendre ces images encore plus nettes & plus vives, on met au trou de la fenêtre, une loupe, une lentille qui en rassemblant les rayons, fait une image plus petite & plus précise.

Vous pouvez faire les mêmes expériences avec une simple boëte noircie en-dedans, & à l'entrée de laquelle vous ajouterez un tuyau & une lentille; vous aurez de plus ici la commodité de pouvoir dessiner ces images à la transparence, en fermant le derriere de la boëte où tombera l'image, avec un papier huilé ou un verre mat; ou bien en plaçant dans la boëte un miroir incliné qui refléchira l'image contre la paroi supérieure, où vous aurez placé un chassis de verre. Il ne manque à cette boëte pour être un *œil* artificiel quant à la simple optique, que d'avoir la figure d'un globe, & que la lentille soit placée au-dedans de ce globe.

Enfin l'œil n'est pas seulement l'organe du sens si précieux que nous nommons *la vûe*, il est lui-même le sens de l'esprit & la langue de l'intelligence. Nos pensées, nos réflexions, nos agitations secretes se peignent dans les yeux, on y pouvoit encore lire dans un âge avancé l'histoire de mademoiselle Lenclos, à ce que prétendoit l'abbé Fraguier. Il est du-moins certain que l'*œil* appartient à l'ame plus qu'aucun autre organe, il en exprime, dit un physicien de beaucoup d'esprit, les passions les plus vives, & les émotions les plus tumultueuses, comme les mouvemens les plus doux & les sentimens les plus délicats; il les rend dans toute leur force, dans toute leur pureté, tels qu'ils viennent de naître; il les transmet par des traits rapides qui portent dans une autre ame, ce feu, l'action, l'image de celle dont ils partent. L'*œil* reçoit & réfléchit en même tems la lumiere de la pensée & la chaleur du sentiment.

> *O miros oculos, animæ lampades,*
> *Et quadam propria nota loquaces,*
> *Illic sunt sensus, hic Venus, & Amor!*

De plus (dit le même physicien dont je viens de parler, l'auteur de l'histoire naturelle de l'homme), la vivacité ou la langueur du mouvement des *yeux* fait un des principaux caracteres de la physionomie, & leur couleur contribue à rendre ce caractere plus marqué. Voici les autres observations de M. de Buffon.

„ Les différentes couleurs des *yeux* sont l'orangé foncé, le jaune, le verd, le bleu, le gris & le gris mêlé de blanc; la substance de l'iris est veloutée & disposée par des filets & par flocons; les filets sont dirigés vers le milieu de la prunelle comme des rayons qui tendent à un centre, les flocons remplissent les intervalles qui sont entre les filets, & quelquefois les uns & les autres sont disposés d'une maniere si réguliere, que le hasard a fait trouver dans les yeux de quelques personnes des figures qui sembloient avoir été copiées sur des modeles connus. Ces filets & ces flocons tiennent les uns aux autres par des ramifications très-fines & très-déliées; aussi la couleur n'est pas si sensible dans ces ramifications, que dans le corps des filets & des flocons qui paroissent toujours être d'un teinte plus foncée.

„ Les couleurs les plus ordinaires dans les yeux sont l'orangé & le bleu, & le plus souvent ces couleurs se trouvent dans le même *œil*. Les *yeux* que l'on croit être noirs, ne sont que d'un jaune brun ou d'orangé foncé; il ne faut, pour s'en assûrer, que les regarder de près, car lorsqu'on les voit à quelque distance, ou lorsqu'ils sont tournés à contre-jour, ils paroissent noirs, parce que la couleur jaune-brune tranche si fort sur le blanc de l'*œil*, qu'on la juge noire par l'opposition du blanc. Les *yeux* qui sont d'un jaune moins brun, passent aussi pour des *yeux* noirs, mais on ne les trouve pas si beaux que les autres, parce que cette couleur tranche moins sur le blanc; il y a aussi des *yeux* jaunes & jaune-clairs, ceux-ci ne paroissent pas noirs, parce que ces couleurs ne sont pas assez foncées pour disparoître dans l'ombre.

„ On voit très-communément dans le même *œil* des nuances d'orangé, de jaune, de gris & de bleu; dès qu'il y a du bleu, quelque léger qu'il soit, il devient la couleur dominante; cette couleur paroît par filets dans toute l'étendue de l'iris, & l'orangé est par flocons autour, & à quelque petite distance de la prunelle. Le bleu efface si fort cette couleur que l'*œil* paroît tout bleu, & on ne s'apperçoit du mélange de l'orangé qu'en le regardant de près.

„ Les plus beaux *yeux* sont ceux qui paroissent noirs ou bleus, la vivacité & le feu qui font le principal caractere des *yeux*, éclatent davantage dans les couleurs foncées, que dans les demi-teintes de couleurs. Les *yeux* noirs ont donc plus de force d'expression & plus de vivacité, mais il y a plus de douceur, & peut-être plus de finesse dans les *yeux* bleus: on voit dans les premiers un feu qui brille uniformément, parce que le fond qui nous paroît de couleur uniforme, renvoie par-tout les mêmes reflets, mais on distingue des modifications dans la lumiere qui anime les *yeux* bleus, parce qu'il y a plusieurs teintes de couleur qui produisent des reflets.

„ Il y a des *yeux* qui se font remarquer sans avoir, pour ainsi dire, de couleur, ils paroissent composés différemment des autres, l'iris n'a que des nuances de bleu ou de gris, si foibles qu'elles sont presque blanches dans quelques endroits; les nuances d'orangé qui s'y rencontrent, sont si légeres qu'on les distingue à peine du gris & du blanc, malgré le contraste de ces couleurs; le noir de la prunelle est alors trop marqué, parce que la couleur de l'iris n'est pas assez foncée; on ne voit, pour ainsi dire, que la prunelle isolée au milieu de l'*œil*; ces *yeux* ne disent rien, & le regard paroît être fixe ou effacé.

„ Il y a aussi des *yeux* dont la couleur de l'iris tire sur le verd; cette couleur est plus rare que le bleu, le gris, le jaune & le jaune-brun; il se trouve aussi des personnes dont les deux *yeux* ne sont pas de la même couleur. Cette variété qui se trouve dans la couleur des *yeux* est particuliere à l'espece humaine, à celle du cheval, &c. Dans la plûpart des autres especes d'animaux, la couleur des *yeux* de tous les individus est la même; les *yeux* des bœufs sont bruns, ceux des moutons sont couleur d'eau, ceux des chevres sont gris, &c. Aristote, qui fait cette remarque, prétend que dans les hommes les *yeux* gris sont les meilleurs, que les bleus sont les plus foibles, que ceux qui sont avancés hors de l'orbite ne voient pas d'aussi loin que ceux qui y sont enfoncés, que les *yeux* bruns ne voient pas si bien que les autres dans l'obscurité „. La remarque d'Aristote est en partie vraie & en partie fausse. (*D. J.*)

ŒIL, *humeurs de l'*, (*Physiolog.*) voyez ŒIL & HUMEURS DE L'ŒIL. Je ne vais répondre ici qu'à une seule question. On demande si les *humeurs de l'œil* se régénerent: Hovius le prétend, & a fait un traité pour le prouver. Il est certain que l'humeur aqueuse se dissipe, s'évapore, & que cette évaporation est réparé, mais ce fait n'est pas de la même certitude par rapport aux autres humeurs. Il est pourtant vrai que le même méchanisme paroît nécessaire pour les entretenir dans le même éclat & la même transparence. C'est Nuck qui a le premier apperçu & indiqué la maniere dont la perte accidentelle de l'*humeur aqueuse* se répare. Il découvrit un canal particulier qui part de l'artere carotide interne, & qui, après avoir serpenté le long de la sclérotique, passe à-travers la cornée aux environs de la prunelle, se disperse en plusieurs branches au-tour de l'iris, s'y insere, & répare l'*humeur* aqueuse. Stenon a vû le premier les canaux qui portent l'humidité qui arrose l'*œil* & qui en facilite les mouvemens. (*D. J.*)

ŒIL DES ANIMAUX, (*Anat.*) il se trouve de la diversité dans les *yeux des animaux* à l'égard de leur couverture. Ceux qui ont les *yeux* durs, comme les écrevisses n'ont point de paupieres, non plus que la plûpart des poissons, parce qu'ils n'en ont pas besoin.

Le mouvement des *yeux* est encore très-différent dans les différens animaux; car ceux qui ont les *yeux* fort éloignés l'un de l'autre & placés aux côtés de la tête, comme les oiseaux, les poissons, les serpens, ne tournent que très-peu les *yeux*: au contraire ceux qui, comme l'homme, les ont devant, le tournent beaucoup davantage, & ils peuvent, sans remuer la tête, voir les choses qui sont à côté d'eux en y tournant les *yeux*. Cependant quoique le caméléon ait les *yeux* placés aux côtés de la tête, de même que les oiseaux, il ne laisse pas de les tourner de tous les côtés avec un mouvement plus manifeste qu'en aucun autre animal; & ce qui est de plus par-

particulier, c'eſt que contre l'ordinaire de tous les animaux qui tournent néceſſairement les *yeux* d'un même côté, les tenant toujours à une même diſtance; le caméléon les tourne d'une telle maniere, qu'en même-tems il regarde devant & derriere lui, & lorſqu'un *œil* eſt levé vers le ciel, l'autre eſt baiſſé vers la terre. L'extrème défiance de cet animal peut être cauſe de cette action, de laquelle le lievre, animal auſſi fort timide, a quelque choſe, mais elle n'eſt pas remarquable comme dans le caméléon.

La figure du cryſtallin eſt différente dans les animaux. On remarque qu'elle eſt toujours ſphérique aux poiſſons, & lenticulaire aux autres animaux; cette différence vient de la différente nature du milieu de leur vûe; car à l'égard des poiſſons, tout ce qui ſert de milieu à leur vûe depuis l'objet juſqu'au cryſtallin eſt aqueux, ſavoir l'eau dans laquelle ils ſont, & l'humeur aqueuſe de l'*œil* qui eſt au-devant du cryſtalin. Mais dans les autres animaux, ce milieu eſt composé de l'air & de l'eau de leur *œil*, laquelle commence la réfraction que le cryſtallin acheve avec l'humeur vitrée: c'eſt pourquoi il a fallu que le cryſtallin des poiſſons fût ſphérique, ayant beſoin d'une réfraction plus forte, puiſqu'il doit ſuppléer celle qui ſe fait aux autres animaux dans l'humeur aqueuſe; elle n'eſt pas capable de faire de réfraction dans les poiſſons, parce qu'elle eſt de même nature que celle du milieu. C'eſt auſſi par cette raiſon que dans les animaux qui vont dans l'eau & ſur la terre, comme le veau marin, le cormoran, & les autres poiſſons qui plongent, le cryſtallin a une figure moyenne entre la ſphérique & la lenticulaire.

La couleur des *yeux* eſt toujours pareille aux animaux, chacun de leur eſpece; elle ne ſe trouve différente que dans l'homme & dans le cheval; dans quelques-uns de ces animaux, la couleur brune, qui eſt ordinaire à leur eſpece, ſe trouve bleue, mais la diverſité des couleurs dans l'*œil* de l'homme eſt bien grande, car ils ſont noirs, roux, gris bleus, verds, ſelon les pays, les âges, les tempéramens. Les paſſions même ont le pouvoir de les changer, & ſouvent le gris terne qu'ils ont dans la triſteſſe ſe change à un beau bleu ou un brun vif dans la joie.

L'ouverture des paupieres eſt tantôt plus, tantôt moins ronde dans des animaux différens: elle eſt plus parfaitement ronde dans la plûpart des poiſſons; aux autres animaux, elle forme des angles qui ſont preſque d'une même hauteur, & comme dans une même ligne à l'homme & à l'autruche: aux autres animaux, les coins de vers le nez ſont beaucoup plus bas, mais principalement dans le cormoran, dont les *yeux* ont une obliquité extraordinaire.

Dans l'*œil* de l'homme, les paupieres laiſſent voir plus de blanc qu'en aucun autre animal. Il y en a, comme le caméléon, qui n'en laiſſent jamais rien voir du tout, à cauſe que la paupiere unique qu'il a & qui couvre preſque tout ſon *œil*, lui eſt tellement adhérente, qu'elle ſuit toujours ſon mouvement.

Le poiſſon appellé *l'ange*, a l'*œil* fait avec une méchanique particuliere, & très-propre à rendre ſes mouvemens extraordinairement prompts: elle conſiſte en ce que l'*œil* eſt articulé ſur un genou qui eſt un long ſtilet oſſeux qui poſe par un bout ſur le fond de l'orbite, & par l'autre élargi & applati ſoutient le fond du globe de l'*œil*, qui eſt oſſeux en cet endroit. L'effet de cette articulation eſt que l'*œil* étant ainſi affermi, il arrive que pour peu qu'un des muſcles tire d'un côté, il y fait tourner l'*œil* bien plus promptement étant poſé ſur le ſtilet qui n'obéit point, que s'il étoit poſé ſur des membranes & ſur de la graiſſe, comme à tous les autres animaux.

Il faut à préſent dire un mot de l'*œil* des oiſeaux en particulier.

Dans l'homme & les animaux à quatre piés, le muſcle qu'on nomme *le grand oblique*, paſſe, comme on ſait, par un cartilage, qu'on appelle *trochlée*, qui lui ſert de poulie. Mais M. Petit n'a jamais trouvé ce cartilage dans aucun des oiſeaux & des poiſſons qu'il a diſſéqués. Il faut encore remarquer que dans les oiſeaux le petit oblique ou l'oblique inférieur eſt plus long, plus large & plus épais que le grand oblique, ce qui n'eſt pas de même dans l'homme & les animaux à quatre piés.

On ne peut appercevoir de mouvement dans le globe de l'*œil* des oiſeaux. Le même M. Petit a fait paſſer & repaſſer des objets devant leurs *yeux*, il les a touchés avec un ſtilet, ces moyens n'ont produit aucun effet; il n'a vû de mouvement que dans les paupieres, & n'a remarqué aucune fibre charnue que dans la paupiere inférieure. Il croyoit d'abord que le nerf optique étant très-court dans les oiſeaux, ne pouvoit ſe prêter au mouvement de l'*œil*, mais ayant appuyé le doigt ſur le bord externe de la ſclérotique, le globe de l'*œil* a roulé avec facilité dans tous les endroits du contour où il appuyoit le doigt.

Les oiſeaux ſont doués d'une excellente vûe, à cauſe que leur vol les éloigne ordinairement des objets qu'ils ont intérêt de connoître. Mais en outre, ils ont ſous les paupieres une membrane attachée à côté du cryſtallin, & qui eſt encore plus noire que l'uvée. Cette membrane eſt de nature romboïde & non pas triangulaire, comme M. Perrault, de la Hire & Hovius l'ont cru; elle n'a aucune cavité, elle eſt formée par des fibres paralleles qui tirent leur origine du nerf optique & de la choroïde. La demoiſelle de Numidie (qui eſt, je crois, le célebre *Otus* des anciens) n'a point cette membrane clignotante, mais elle a l'uvée d'une noirceur extraordinaire.

Cette membrane clignotante (en latin *periophthalmium*) des oiſeaux & de quelques quadrupedes ſert à nettoyer la cornée qui pourroit perdre ſa faculté tranſparente en ſe ſéchant. Il faut ſavoir que dans les oiſeaux le canal lachrymal pénetre juſques à la moitié de la paupiere interne, & eſt ouvert par-deſſous au-deſſus de l'*œil* pour humecter la cornée, ce qui arrive lorſque cette paupiere paſſe & repaſſe ſur elle. L'artifice dont la nature ſe ſert pour étendre & retirer cette membrane clignotante, a été expliqué fort au-long dans le *Recueil de l'académie des Sciences*, *année* 1693. J'y renvoye le lecteur, ainſi que, pour le cryſtallin des oiſeaux, au mémoire de M. Petit, qui ſe trouve dans le *Recueil* de la même académie, *année* 1730.

La ſtructure de l'*œil* des oiſeaux & des poiſſons eſt proportionnée aux différens milieux où ils vivent, & les met en état de ſe prêter aux convergences & divergences des rayons qui en réſultent. La choroïde dans les oiſeaux a un certain ouvrage dentelé placé ſur le nerf optique. La partie antérieure de la ſclérotique eſt dure comme de la corne; la poſtérieure eſt mince & fléxible, avec des cordelettes, par le moyen deſquelles la cornée & la partie poſtérieure ſe conforment à tout le globe de l'*œil*.

Le grand but de tout cet appareil eſt vraiſſemblablement, 1° afin que les oiſeaux puiſſent voir à toutes ſortes de diſtances, de près auſſi-bien que de loin; 2° pour les diſpoſer à conformer leurs *yeux* aux différentes réfractions du milieu où ils ſont, car l'air varie dans ſes réfractions, ſelon qu'il eſt plus ou moins rare, plus ou moins comprimé, comme Hawksbee l'a prouvé par ſes expériences. (*D. J.*)

ŒIL POSTICHE, (*Chirur.*) on a inventé les *yeux poſtiches* ou artificiels, pour cacher la difformité que cauſe la perte des véritables. On les fait aujourd'hui avec des lames d'or, d'argent ou de verre, qu'on émaille de maniere qu'ils imitent parfaitement les *yeux* naturels. Ils tiennent d'autant mieux dans les orbites qu'ils égalent davantage le volume de ceux qu'on a perdus. Il eſt bon de les nettoyer ſouvent, pour empêcher que les ordures qui s'y attachent ne les faſſent reconnoître, & même d'en avoir pluſieurs pour remplacer ceux qui peuvent ſe perdre, ſe rompre ou s'altérer. Le malade doit les ôter lorſqu'il va ſe coucher, les nettoyer & les remettre le matin à ſon lever. Mais pour qu'on puiſſe les ôter & les remettre ſans que rien ne paroiſſe, il faut que le chirurgien qui fait l'opération, retranche autant de l'*œil* malade qu'il eſt néceſſaire pour faire place à l'artificiel.

L'*œil poſtiche* exécute d'autant mieux les mouvemens que lui impriment les muſcles qui reſtent, qu'il eſt mieux adapté aux paupieres. C'eſt ce qui fait qu'on ne doit retrancher de l'*œil* malade que ce qu'il y a d'abſolument ſuperflu, à-moins qu'un ſkirrhe ou un cancer n'oblige à l'extirper totalement; & dans ce cas, l'*œil* artificiel n'a d'autre mouvement que celui qu'il reçoit des paupieres.

On remarque qu'un *œil* artificiel irrite ſouvent les parties, & occaſionne des inflammations, des fluxions & autres maladies ſemblables, ſur-tout lorſqu'il eſt mal fait, de maniere qu'il enflamme & affoiblit quelquefois celui qui eſt ſain. Dans ce cas le malade doit en chercher un autre qui lui convienne mieux, ou même s'en paſſer tout-à-fait, plutôt que de s'expoſer à perdre l'*œil* qui lui reſte. *Voyez plus bas* ŒIL ARTIFICIEL. *Heiſter.* (*D. J.*)

ŒIL, *maladies de cet organe*, il n'y a point de partie dans le corps humain ſujette à autant de maladies que l'*œil*. La ſtructure particuliere de cet organe, & la nature des parties tant ſolides que fluides qui le compoſent, peuvent être viciées de différentes manieres qui n'ont que des rapports éloignés, avec les affections contre nature des autres parties du corps. Quoiqu'on ſoit peu propre à

trai-

traiter méthodiquement les maladies de l'*œil* lorſqu'on n'a point les connoiſſances lumineuſes qui doivent conduire dans le traitement de toutes les maladies, comme nous l'avons obſervé *au mot* OCULISTE ; il faut néanmoins convenir que la pathologie des *yeux* mérite une attention ſpéciale, & que les méthodes curatives doivent être dirigées ſur les principes particuliers que fournit l'étiologie particuliere de chaque maladie.

Les parties extérieures de l'*œil* qui ne conſtituent pas le globe, ont leurs maladies connues aſſez ſouvent ſous différens noms qui leur ſont propres. Les paupieres ſont ſujettes à des fluxions & inflammations, comme toutes les autres parties du corps. Elles peuvent être réunies par vice de conformation ou accidentellement contre l'ordre naturel. Les paupieres ſont étaillées par la ſection ou l'éroſion de leur commiſſure. *Voyez* ECTROPION & LAGOPHTHALMIE. Les cils éprouvent la chûte & le dérangement. Quand ils entrent dans l'*œil* & en piquent le globe, cette maladie ſe nomme *trichiaſe*, *voyez ce mot*. Quelquefois il y en a un double rang. Il ſurvient des ulceres prurigineux le long des bords des paupieres. *Voyez* PSOROPHTHALMIE. Les paupieres peuvent être attaquées de varices, de verrues, de cancers qu'il faut extirper, de tumeurs enkyſtées, de concrétions lymphatiques dures comme des pierres. *Voyez* ORGEOLET, &c. L'abſcès du grand angle de l'*œil* eſt une maladie particuliere, *voyez* ANCHILOPS. Les larmes retenues par l'obſtruction du conduit naſal cauſent une tumeur au grand angle, qui finit par s'ulcerer, *voyez* ŒGILOPS, & produire une fiſtule lacrymale. *Voyez ce mot à l'article* FISTULE. Il ſurvient au grand angle de l'*œil* des excroiſſances. *Voyez* ENCANTHIS.

Les graiſſes qui entourent le globe de l'*œil* & qui rempliſſent le vuide qu'il laiſſe dans l'orbite, ſont ſuſceptibles d'un engorgement qui chaſſe l'*œil* ſur la joue. *Voy.* EXOPHTHALMIE; maladie qu'on a confondue ſouvent avec la dilatation du globe. *Voyez* HYDROPHTHALMIE.

Les muſcles de l'*œil* & les nerfs dont ils tirent la puiſſance motrice, ont leurs maladies particulieres. Ces organes ſont affectés dans les yeux louches. *Voyez* STRABISME.

La conjonctive eſt fort ſouvent attaquée d'inflammation. *Voyez* OPHTHALMIE. Dans les ophthalmies invétérées, les vaiſſeaux reſtent variqueux. *Voyez* VARICES. Cette membrane eſt ſujette au gonflement œdémateux. *Voyez* ŒDÉMATEUX. Il y ſurvient des ulceres. *Voyez* STAPHILOME.

La cornée perd ſa tranſparence par des puſtules; des cicatrices, des engorgemens lymphatiques. *Voyez* TAYE LEUCOMA, ALBUGO. La cornée s'abſcède. *Voyez* HYPOPION. Les ulceres reſtent fiſtuleux, il ſe forme ſur la cornée une excroiſſance charnue. *Voyez* ONGLE & PTÉRYGION.

Le globe de l'*œil* peut être bleſſé & ouvert par des inſtrumens piquans, tranchans & contondans. *Voy.* PLAIES DES YEUX *à l'article* PLAIE. Il augmente de volume par la plénitude exceſſive que cauſe la ſurabondance des humeurs qu'il contient. *Voyez* HYDROPHTHALMIE. Il ſouffre atrophie & diminution, le nerf optique devient paralytique. *Voyez* GOUTTE SEREINE. La prunelle ſe dilate par cette cauſe, ou par le gonflement du corps vitré, ce qu'il ne faut pas confondre; le corps vitré perd ſa tranſparence, *voyez* GLAUCOME, & le cryſtallin devient opaque, *voyez* CATARACTE, & la nouvelle méthode de guérir cette maladie par l'extraction du cryſtallin, *au mot* EXSTRACTION. La totalité du globe de l'*œil* forme quelquefois un cancer, maladie qui requiert abſolument l'extirpation complette de cet organe: cette opération, dont les auteurs ont parlé trop ſuperficiellement juſqu'ici, fera le ſujet de l'article qui ſuit. (*Y*)

ŒIL, *extirpation de l'œil*, opération de chirurgie. Les auteurs dogmatiques qui ſe ſont acquis la plus grande réputation ſur les maladies de l'*œil*, ſont en défaut ſur l'expoſition des cas qui exigent l'extirpation. On ne doit pas la tenter dans l'exophthalmie qui vient de cauſe interne ni même, dans ce qu'on appelle l'*œil* hors de la tête, à l'occaſion de coups reçus ſur l'orbite, à moins que la néceſſité de l'extirpation ne ſoit bien expreſſément marquée. Covillard, dans ſes obſervations jatrochirurgiques dit s'être oppoſé à ce qu'un chirurgien coupât avec des ciſeaux l'*œil* pendant ſur la joue, ſéparé de l'orbite par un coup de bâton de raquette; & qu'ayant remis l'*œil* à ſa place le plus proprement & promptement qu'il lui fut poſſible, il continua ſes ſoins & guérit le bleſſé, ſans aucune altération ou diminution de la vue.

Un fait auſſi intéreſſant dans la chirurgie des yeux, mériteroit d'être examiné avec une ſcrupuleuſe attention. Antoine Maître-Jean ne craint point de dire qu'il eſt faux & exagéré. Ses raiſonnemens ne peuvent prévaloir contre l'expérience. Lamzwerde, médecin de Cologne, rapporte un cas ſemblable. Spigélius, ce fameux anatomiſte qu'on ne ſoupçonne pas de s'être laiſſé tromper par les apparences, voulant prouver que les nerfs ſont des parties lâches, ſuſceptibles d'être fort étendues, prend le nerf optique pour exemple, & donne le récit d'une bleſſure faite à un enfant par un coup de pierre qui lui avoit fait ſortir l'*œil* de l'orbite, au point qu'il pendoit juſqu'au milieu du nez. Un habile chirurgien prit ſoin de cet enfant; l'*œil* ſe rétablit peu-à-peu, & ſi bien, qu'il n'en eſt reſté aucune difformité. Guillemeau admet la poſſibilité de la réduction de l'*œil* qui a été pouſſé hors de l'orbite par une cauſe violente.

On ſent aſſez que ces principes doivent paroître abſurdes à ceux qui prendroient le terme de réduction à la lettre, comme ſi la chûte de l'*œil* étoit ſimplement une maladie par ſituation viciée pour me ſervir de l'expreſſion des anciens pathologiſtes, & qu'on parlât de le remettre comme on réduit une luxation. Il eſt néanmoins certain que les anciens replaçoient l'*œil*, & comptoient beaucoup ſur une compreſſion violente par le moyen d'un bandage convenable pour le ſoutenir & favoriſer ſa réunion.

Ceux qui, à l'exemple de Maître-Jean, n'admettent dans ces faits que ce qu'ils y entrevoient de vraiſſemblable, auroient peut-être moins douté des principales circonſtances qu'on y détaille, s'ils euſſent connu bien préciſément la diſpoſition relative de l'*œil* & de l'orbite dans l'état naturel. Le plan du bord de chaque orbite eſt oblique, & ſe trouve plus reculé, ou plus en arriere vers la tempe que vers le nez. Le globe de l'*œil* eſt fixé du côté du nez, & déborde antérieurement le plan de l'orbite. Il eſt donc manifeſte, par la ſeule inſpection, que le globe de l'*œil* dans l'état naturel, eſt en partie hors de l'orbite. Si l'on conſidere enſuite que le nerf optique eſt fort lâche, pour ſuivre avec aiſance tous les mouvemens que le globe fait autour de ſon centre par l'action de ſes différens muſcles, on n'aura pas de peine à concevoir qu'au moindre gonflement, l'*œil* ne puiſſe ſaillir d'une maniere extraordinaire, & qu'il ne faut pas un ſi grand déſordre qu'on pourroit ſe l'imaginer, pour le faire paroître tout-à-fait hors de l'orbite, ſans que le nerf optique ſoit rompu ou déchiré. Il y auroit donc une grande impéritie de ſe décider trop précipitamment à faire l'extirpation du globe de l'*œil* dans le cas où on le croit tout-à-fait détaché de l'orbite, & comme pendant ſur la joue

Le cancer de l'*œil* eſt une maladie très-formidable par ſa nature, & par la difficulté d'uſer des ſecours applicables en toute autre partie. De grands chirurgiens ont ſurmonté ces obſtacles: ils nous ont laiſſé dans leurs ouvrages, les exemples de leur ſavoir & de leur habileté dans ces cas épineux. Je vais expoſer la doctrine des autres ſur l'extirpation de l'*œil*, en ſuivant l'ordre des tems. C'eſt ſurtout dans un Dictionnaire encyclopédique qu'on doit placer l'hiſtoire des arts: elle eſt toujours intéreſſante; par elle on raſſemble les traits de lumiere qui ont éclairé chaque âge, & l'on diſſipe les ténebres, qui de tems à autre, ont obſcurci les meilleures idées. On n'eſt pas obligé de remonter fort loin pour trouver les premieres notions de l'opération dont il s'agit; & contre la marche naturelle des arts & des ſciences qui vont ordinairement d'un pas plus ou moins rapide vers leur perfection, on voit que ceux à qui nous ſommes redevables des premiers détails, ont travaillé plus utilement qu'aucun de leurs ſucceſſeurs. De-là la néceſſité d'étudier les anciens, & de ne pas ignorer leurs découvertes & leurs obſervations.

C'eſt dans un traité allemand ſur les maladies des *yeux* publié à Dreſde en 1583, par George Bartiſch, qu'on trouve la premiere époque de la pratique d'extirper l'*œil*. L'auteur a orné ſon ouvrage de beaucoup de figures, & y a fait repréſenter pluſieurs maladies qui exigent cette opération. Il propoſe un inſtrument en forme de cueillere, tranchante à ſon bec, pour cerner l'*œil* & le tirer de l'orbite. Treize ans après la publication de cet ouvrage, Fabrice de Hilden eut occaſion d'extirper un *œil*; il fit conſtruire l'inſtrument de Bartiſch, & en fit l'eſſai ſur des animaux. Il reconnut que ſon uſage étoit incommode & dangereux; qu'il étoit trop large pour pouvoir être porté juſque dans le fond de l'orbite, & y couper le nerf optique, avec les muſcles qui y ſont implantés: qu'ainſi il faudroit laiſſer la motié du mal, ou fracturer les parois de l'orbite, en pouſſant l'inſtrument avec violence dans le fond de cette cavité, pour l'extirpation radicale. Fabrice de Hilden imagina un autre inſtrument, dont il s'eſt ſervi avec grand ſuccès. C'eſt un biſtouri,

mouſſe à ſon extrémité comme le couteau lenticulaire, de crainte d'offenſer les parois de l'orbite. Le tranchant eſt en-dedans : la tige qui le porte eſt un peu courbe, ni plus ni moins, dit l'auteur, que ſont les couteaux dont on ſe ſert pour creuſer les cueilleres de bois. Il en avoit fait le modele en plomb, en prenant les dimenſions néceſſaires ſur une tête de ſquelette.

Pour ſe ſervir de cet inſtrument, après avoir mis le malade en ſituation ſur une chaiſe, Fabrice de Hilden prit tout ce qu'il put ſaiſir de l'excroiſſance cancereuſe de l'*œil* dans une bourſe de cuir, dont les cordons furent ſerrés ſur la tumeur, afin de pouvoir la tirer un peu en-dehors, & faciliter l'opération. Cette méthode eſt préférable aux anſes de fil, qu'on forme par deux points d'aiguille donnés crucialement, parce que les humeurs contenues dans la tumeur qu'on veut extirper, venant à s'écouler, les membranes s'affaiſſoient, la tumeur devient flaſque, & l'opération plus difficile. L'excroiſſance ſaiſie dans la bourſe, l'opérateur fit une inciſion à la conjonctive pour couper les attaches de la tumeur avec les paupieres. Il porta alors dans le fond de l'orbite l'inſtrument que je viens de décrire, avec lequel il coupa derriere le globe de l'*œil* le nerf optique & les muſcles qui l'entourent, à leur origine. L'opération ne fut ni longue ni douloureuſe ; & le malade panſé avec des remedes balſamiques, fut guéri en peu de tems.

Tulpius qui n'ignoroit pas le ſuccès de cette opération laiſſa mourir une fille d'un cancer à l'*œil*, par l'omiſſion de ce ſecours. Dans le même tems, les faſtes de l'art nous montrent une autre perſonne qui eſt la victime d'une opération pratiquée d'une maniere cruelle. Bartholin, dans les hiſtoires anatomiques, fait mention d'un homme à qui on arracha l'*œil* carcinomateux avec des tenailles, & qui en mourut le quatrieme jour.

On lit dans la collection poſthume des obſervations medico-chirurgicales de Job à Meckréen, qu'il a fait l'extirpation de l'*œil* à Amſterdam à une fille de dix-huit ans. L'inſtrument qu'on a fait graver eſt préciſément la cuilliere tranchante de Bartiſch. Voilà un inſtrument défectueux qui ſe trouve entre les mains d'un très-habile homme, cent ans ou environ après avoir été inventé, quoiqu'il eût été proſcrit preſqu'auſſi-tôt par la cenſure de Fabrice de Hilden ; cenſure que Job à Meckréen devoit connoître, puiſqu'il cite cet auteur en pluſieurs occaſions.

Bidloo rapporte quatre obſervations ſur l'heureuſe extirpation du globe de l'*œil*. Il ſe ſervit d'un biſtouri droit qui faiſoit angle avec le manche. Son procédé n'a pas été méthodique, car il a été obligé d'employer à différentes repriſes le biſtouri & des ciſeaux. Quoi qu'il en ſoit, il a guéri ſes malades, & la réuſſite eſt un argument en faveur de l'opération.

Juſqu'ici nous n'avons pu citer que des étrangers. Je n'ai rien trouvé ſur l'extirpation de l'*œil* dans les écrits de nos compatriotes avant Lavauguyon. Ce médecin, dans un traité d'opération de chirurgie, imprimé en 1696 recommande l'extirpation de l'*œil* cancereux, en ſe contentant de dire qu'il faut le diſſéquer avec une lancette. Un autre médecin, dans une pathologie de chirurgie regarde comme incurable le cancer de l'*œil* ; il ne conſeille que la cure palliative. Il cite l'opération pratiquée par Fabrice de Hilden, en diſant qu'elle eſt trop délicate, pour qu'on l'entreprenne ſans de grandes précautions. Un chirurgien a commenté ce texte de Verduc, & il dit qu'il faut que l'opérateur, pour entreprendre une telle affaire, y ſoit comme forcé par inſtances réitérées du malade & des aſſiſtans à cauſe de l'incertitude du ſuccès d'une cure preſqu'abſolument déplorée. Nous reconnoiſſons là le langage d'un chirurgien timide, qui n'a aucune expérience perſonnelle, & qui a négligé de s'inſtruire par celle des autres. Antoine maître Jean, dont le traité ſur les maladies de l'*œil* a joui juſqu'ici d'une eſtime générale, proſcrit l'extirpation de l'*œil*, ou plutôt il ſe contente de preſcrire quelques remedes palliatifs pour éloigner autant qu'il eſt poſſible les ſuites funeſtes du cancer de l'*œil*.

Parmi les auteurs françois, il n'y a que Saint-Yves, qui ſoit entré dans quelques détails très-ſuccints, ſur la pratique de cette opération. Il paſſoit, au moyen d'une aiguille, une ſoie à-travers le globe pour le ſoulever pendant l'extirpation ; il ne décrit point le procédé qu'il ſuivoit, & il ſe borne à dire, que les malades ſont guéris en peu de tems.

Heiſter, attentif à recueillir toutes les méthodes qui ſont venues à ſa connoiſſance pendant quarante années d'une application continuelle, eſt fort court ſur l'extirpation de l'*œil*. En admettant la néceſſité de cette opération, il prétend qu'il ne faut pas d'autre inſtrument pour la faire, qu'un biſtouri droit ordinaire. L'expérience & la raiſon ne ſont pas favorables à une aſſertion auſſi haſardée.

On voit par cet expoſé, qu'on n'a point encore de regles préciſes ſur le manuel d'une opération, dont la néceſſité & l'utilité ne peuvent être équivoques. Fabrice de Hilden eſt le ſeul qui ait décrit ſon procédé avec quelque attention : il n'a point eu d'imitateurs. Le ſilence, la négligence ou la timidité des auteurs modernes ſur ce point ſont difficiles à concevoir. La perte infaillible des malades à qui l'on ne fera point cette opération, les cures heureuſes qu'on lui doit, devoient animer les praticiens à la perfectionner & la rendre auſſi ſimple & facile qu'elle eſt avantageuſe. Conſulté pluſieurs fois dans des cas qui exigeoient cette opération, je me ſuis fait une méthode que la ſtructure de l'*œil*, ſes attaches & ſes rapports avec les parties circonvoiſines m'ont fait concevoir comme la plus convenable ; elle a eu l'approbation de l'académie royale de Chirurgie, & pluſieurs perſonnes l'ont pratiquée depuis moi avec ſuccès.

Il faut d'abord inciſer les attaches de l'*œil* avec les paupieres, comme *Hildanus* l'a fort bien remarqué. Il ne faut pas d'inſtrument particulier pour cela ; mais cette inciſion peut être faite avec plus ou moins de méthode. Inférieurement, il ſuffit de couper dans l'angle ou repli que font la conjonctive & la membrane interne de la paupiere ; on doit penſer en même tems à l'attache fixe du muſcle petit oblique, ſur le bord inférieur de l'orbite du côté du grand angle : ſupérieurement il faut diriger la pointe de l'inſtrument pour couper le muſcle releveur de la paupiere ſupérieure avec la membrane qui le double ; & en faiſant gliſſer un peu le biſtouri de haut en bas du côté de l'angle interne, on coupera le tendon du grand oblique. Dès lors l'*œil* ne tient plus à la circonférence antérieure de l'orbite : il ne s'agit plus que de couper dans le fond de cette cavité le nerf optique & les muſcles qui l'environnent : cela ſe fera d'un ſeul coup de ciſeaux appropriés à cette ſection ; les lames en ſont courbes du côté du plat. Il paroît aſſez indifférent de quel côté on porte la pointe des ciſeaux dans le fond de l'orbite. Dans l'état naturel, l'obliquité du plan de l'orbite, & la ſituation de l'*œil* près de la paroi interne, preſcrivent de pénetrer dans l'orbite du côté du petit angle, en portant la concavité des lames ſur la partie latérale externe du globe ; mais comme la protubérance de l'*œil* & ſa tuméfaction contre nature ne gardent aucunes meſures, & que les végétations fongueuſes ſe font vers les endroits où il y a naturellement le moins de réſiſtance ; c'eſt le côté du petit angle qui ſe trouve ordinairement le plus embarraſſé. Il ſera donc au choix du Chirurgien d'entrer dans l'orbite avec ſes ciſeaux courbes, du côté qui lui paroîtra le plus commode. Les muſcles & le nerf optique étant coupés, les ciſeaux fermés ſervent comme d'une curette pour ſoulever l'*œil* en-dehors ; c'eſt ce que *Bartiſch* prétendoit faire avec ſa cuilliere tranchante. L'opération eſt fort ſimple de la façon dont je viens de la décrire ; & l'on ſent aſſez qu'ayant pris de la main gauche l'*œil*, qui tient encore par des graiſſes mollaſſes & extenſibles, il faut les couper avec des ciſeaux qu'on a dans la droite.

L'extirpation de l'*œil* avec tout autre inſtrument n'eſt reglée par aucun précepte ; on fait abſtraction de tout ordre opératoire relatif à la ſituation & à l'attache des parties. Au contraire, dans l'opération que je recommande, chaque mouvement de la main eſt dirigé par les connoiſſances anatomiques ; il n'y en a aucun qui n'ait un effet déterminé. L'opération ſe fait promptement & avec préciſion, chaque procedé eſt raiſonné & va directement au but que l'opérateur ſe propoſe ; enfin, il y a une méthode, & l'on n'en voit point dans l'opération pratiquée avec le biſtouri ſeulement.

Si la glande lacrymale étoit engorgée, il faudroit la détacher de ſa foſſe particuliere avec la pointe des ciſeaux courbes ; après que l'*œil* ſeroit extirpé, ainſi que toutes les duretés ſkirrheuſes qui pourroient être reſtées dans l'orbite. Cette attention tient aux préceptes généraux de l'extirpation des tumeurs cancéreuſes : les panſemens doivent être deſſicatifs avec des ſubſtances balſamiques, afin de réprimer les graiſſes qui ont grande diſpoſition à ſe bourſouffler, parce que rien ne les contient, & qu'il faut conſerver un vuide dans l'orbite pour placer un *œil* artificiel. (*Y*)

ŒIL ARTIFICIEL. La Chirurgie ne s'occupe pas ſeulement du retabliſſement de la ſanté, elle détermine des moyens qui ſuppléent aux choſes qui manquent. La connoiſſance de ces moyens eſt un point capital dans la Chirurgie, & la maniere de donner des ſecours aux parties qui manquent naturellement ou par accident, forme

une claſſe générale des opérations, connue ſous le nom de *protheſe*. *Voyez* PROTHESE.

Le moyen dont nous parlons ici, n'eſt point curatif, & n'aide à aucune fonction. C'eſt un objet de pure décoration, ſur la conſtruction duquel le chirurgien doit donner ſes conſeils.

Les *yeux artificiels* peuvent être faits d'or, d'argent ou d'émail. Les yeux d'or ou d'argent doivent être peints ou émaillés de façon à imiter la couleur naturelle. L'inconvénient d'un œil de métal eſt de gêner par ſon poids, & de procurer un écoulement d'humeur chaſſieuſe fort incommode. L'œil de verre ou d'émail eſt bien plus léger, & l'on n'en emploie point d'autres; il y a des ouvriers à Paris qui les font en imitant ſi parfaitement les couleurs de l'œil ſain, qu'on ne s'apperçoit pas que celui qui porte un *œil artificel*, ſoit privé de l'un de ſes yeux. Fabrice d'Aquapendente fait le même éloge des yeux de verre qu'on conſtruiſoit de ſon tems à Veniſe.

L'*œil artificel* doit être différemment configuré, ſuivant les cas où ſon application eſt néceſſaire. Lorſqu'on a perdu les humeurs de l'œil, à l'occaſion d'une plaie, ou d'un abſcès qu'il a fallu ouvrir, &c. les membranes qui compoſent le globe ſont conſervées; il reſte un globe informe, une eſpece de moignon qui fait les mêmes mouvemens que l'œil ſain par l'action des muſcles. Dans ce cas, l'*œil artificiel* eſt un hémiſphere allongé, dont la partie concave s'adapte ſur le moignon de l'œil. On eſt bientôt habitué à porter cette machine qu'on gliſſe très-facilement ſous les paupieres; on la porte tout le jour, & on l'ôte le ſoir pour la laver, & on la remet le matin. Cette précaution journaliere n'eſt pas indiſpenſablement néceſſaire; mais la propreté l'exige autant que l'amour-propre. L'*œil artificiel* craſſeux eſt comme un vaſe de porcelaine mal nettoyé: faute de ſoin, les moyens clairvoyans s'appercevroient de l'artifice.

Si l'on a perdu le globe de l'œil par extirpation, la cavité de l'orbite eſt plus ou moins remplie d'une chair vermeille dont les bourgeons ont été fournis par les grailles qui entouroient l'œil extirpé. Dans ce cas, l'*œil artificiel* doit avoir poſtérieurement une ſurface plus ou moins convexe; ordinairement il lui faut à-peu-près la figure d'un noyau d'abricot; mais ſi les choſes étoient diſpoſées de façon que rien ne pût tenir dans l'orbite, il y auroit encore une reſſource pour éviter le deſagrément d'être défiguré, faute de pouvoir faire uſage d'un *œil artificiel*. Ambroiſe Paré a prévû ce cas; il fait porter l'*œil artificiel* à l'extrémité d'un fil de fer applatti & couvert de ruban qui paſſera par-deſſus l'oreille & autour de la moitié de la tête. Dans le cas où l'on auroit été obligé d'extirper les paupieres cancéreuſes avec l'œil, ou en conſervant l'œil ſain, on pourroit, au lieu d'une lame d'acier élaſtique, porter un œil garni de paupieres, ou ſeulement de paupieres artificielles. Le beſoin ſuggérera tous les artifices capables de réparer les difformités.

ŒIL SIMPLE, *terme de Chirurgie*, bandage contentif pour l'œil. *Voyez* MONOCULE.

ŒIL DOUBLE, *terme de Chirurgie*, bandage contentif pour les deux yeux. Pour faire ce bandage, après avoir appliqué ſur les yeux les plumaceaux, compreſſes & autres pieces d'appareil néceſſaires, on prend une bande de quatre à cinq aunes de long roulée à deux chefs. Le plat de la bande s'applique ſur le front: on conduit le globe qui eſt dans chaque main à la nuque où on les croiſe; on les change de main, on revient de chaque côté par-deſſous l'oreille, ſur la joue; on monte obliquement croiſer la bande au-deſſus de la racine du nez, en changeant encore les globes de main; on conduit la bande de chaque côté ſur les parties latérales de la tête, on va croiſer à la nuque, on revient en devant en faiſant un doloire ſur la joue, & on continue pour faire comme auparavant un troiſieme doloire & on finit la bande par des circulaires autour de la tête, qui affermiſſent & ſoutiennent les tours de bande qui ont paſſé obliquement ſur les pariétaux & ſur les joues pour couvrir les deux yeux. *Voyez nos Pl. de Chirurgie*. (*Y*)

ŒIL DES INSECTES, L', (*Hiſt. nat. des Inſectes.*) *organe de la vûe des inſectes*. La plûpart des inſectes ont la faculté de voir; leurs yeux ſont de forme très-différente: les uns ont le luſtre & preſque toute la rondeur des perles; les autres ſont hémiſphériques, comme ſont ceux des grillons ſauvages; & d'autres tiennent de la ſphéroïde.

Ils n'ont pas tous la même couleur; l'on voit pluſieurs papillons qui ont les *yeux* blancs comme la neige ceux des araignées ſont tout-à-fait noirs; ceux des pucerons de noiſetiers, ſont couleur d'ambre jaune; l'éclat de ceux des petites demoiſelles, eſt ſemblable à celui de l'or: ceux des ſauterelles vertes, ont la couleur d'une émeraude; ceux des pucerons de tilleul, ſont comme du vermillon. Il y en a une autre eſpece qui les ont d'un rouge brun de jaſpe: enfin, l'on en voit dont les *yeux* ont autant de feu & d'éclat, que ceux des chats pendant la nuit. La plûpart perdent peu-à-peu après la mort, le brillant de ces couleurs; elles en viennent même au point de ſe ternir totalement; c'eſt ce qu'il eſt bon de ſavoir, afin qu'on ne ſe figure pas que les *yeux* des inſectes vivans ſoient ſemblables aux *yeux* ternis des inſectes morts que l'on trouve dans les cabinets.

Il n'eſt pas ſurprenant qu'ils ſe terniſſent totalement; la cornée des *yeux* des inſectes eſt écailleuſe & tranſparente comme le verre. Ce ne ſont que les humeurs colorées qui ſe trouvent ſous cette cornée, qui la font paroître avec les couleurs qu'on lui voit. Ces humeurs venant après la mort de l'inſecte à ſe corrompre & à ſe ſécher, changent de couleur, & donnent à tout l'*œil* la couleur terne qu'elles ont priſe.

Les *yeux* des inſectes ſont ordinairement placés au front ſous les antennes: cette regle n'eſt cependant pas ſans exception, puiſqu'il y en a qui les ont derriere ces mêmes antennes. Chez les uns, ils avancent un peu hors de la tête; c'eſt ainſi qu'ils ſont dans les grillons des champs: chez les autres, ils ſortent tellement de la tête qu'on diroit qu'ils n'y tiennent que par une articulation c'eſt ce qu'on remarque dans les petites demoiſelles aquatiques.

Le nombre des *yeux* n'eſt pas égal chez tous les inſectes: la plûpart en ont deux; mais il y en a auſſi qui en ont cinq, comme l'abbé Catalan l'a obſervé dans les mouches. Ces *yeux* s'appellent ordinairement des *yeux à réſeau*: M. Lyonnet les a toujours trouvés à toutes les eſpeces d'inſectes aîlés, mais rarement aux inſectes qui n'avoient pas encore ſubi leur derniere transformation.

Les araignées ont ordinairement huit *yeux*, qui ne ſont pas rangés chez toutes les eſpeces dans le même ordre. Il en faut cependant excepter quelques araignées à longues jambes, dont les antennes reſſemblent aux pattes d'écréviſſes, qui n'ont que deux *yeux*. Il y a quelques inſectes dont les *yeux* reſſemblent à deux demi-globes, élevés ſur les deux côtés de la tête, & l'on apperçoit dans ces *yeux* une infinité de petits exagones de la figure des alveoles des abeilles Dans chacun de ces exagones, il y a des cercles en forme de lentilles, qui ſont tout autant d'*yeux*, dont le nombre par-là devient preſqu'innombrable. Par ce moyen, ces inſectes jouiſſent, non-ſeulement des avantages de la vûe, mais il y a apparence, qu'ils l'ont plus claire & plus forte que les autres animaux: cela étoit ſans doute néceſſaire à cauſe de la rapidité de leur vol, & de la néceſſité où ils ſont de chercher leur nourriture de côté & d'autre en volant.

Les *yeux* des inſectes ne ſont, ni environnés d'os, ni garnis de ſourcils, pour les garantir des accidens extérieurs: mais en échange la tunique extérieure, qu'on nomme *cornée*, eſt aſſez dure pour mettre leurs *yeux* hors des dangers qu'ils auroient à craindre ſans cela. Ariſtote en a fait la remarque. *L. II. de partib. anim. c. xiij.*

Il réſulte aſſez de ce détail, que les *yeux* des inſectes ſont des morceaux ſurprenans de méchaniſme, mais leur ſtructure & leur diſpoſition ne nous auroient jamais été connues, ſans le ſecours du microſcope: il nous fait voir que les eſcarbots, les abeilles, les guèpes, les fourmis, les mouches, les papillons & pluſieurs autres inſectes, ont deux bourrelets immuables, qui forment la plus grande partie de leur tête & renferment un nombre prodigieux de petits hémiſpheres ronds, placés avec une extrème régularité en lignes qui ſe croiſent & qui reſſemblent à des filets.

C'eſt un amas de pluſieurs *yeux*, ſi parfaitement unis & polis, que comme autant de miroirs, ils réfléchiſſent les images de tous les objets extérieurs. On peut voir à leur ſurface l'image d'une chandelle, multipliée preſque une infinité de fois, changeant la direction de ſes rayons vers chaque *œil*, ſelon le mouvement que lui donne la main de l'obſervateur. Tous ces petits hémiſpheres ſont des *yeux* réels, qui ont chacun au milieu une petite lentille tranſparente, une prunelle par où les objets paroiſſent renverſés comme par un verre convexe; ils forment auſſi un petit teleſcope, lorſqu'on les place à la diſtance préciſe du foyer qui leur eſt commun avec la lentille du microſcope. Il y a lieu de croire que chacune de ces petites lentilles répond à une branche diſtincte des nerfs optiques, & que les objets n'y paroiſſent qu'un à un, tout comme nous ne voyons pas un objet double, quoique nous ayons deux *yeux*.

Tous ceux qui ont un microſcope, ſe ſont amuſés à conſiderer ces petits yeux; mais il y en a peut-être peu qui en ayent conſideré la nature ou le nombre. M. Hook a trouvé quatorze mille hémiſpheres dans les deux *yeux* d'un bourdon, c'eſt-à-dire, ſept mille dans chacun. M. Leeuwenhoek en a compté ſix mille deux cens trente-ſix dans les deux *yeux* d'un vers à ſoie, lorſqu'il eſt dans l'état de mouche; trois mille cent quatre-vingt-un dans chaque *œil* de l'eſcarbot; & huit mille dans les deux *yeux* d'une mouche ordinaire. Mais la mouche-dragon eſt encore plus remarquable par la grandeur & la fineſſe de ſes *yeux* à reſeau. *Voyez* MOUCHE-DRAGON.

Si l'on coupe l'*œil* d'une mouche-dragon, d'un bourdon, d'une mouche commune; qu'avec un pinceau & un peu d'eau claire on en ôte tous les vaiſſeaux, qu'on *examine ces vaiſſeaux au microſcope, leur nombre paroîtra prodigieux. M. Leeuwenhoek ayant préparé un œil de cet*te maniere, le plaça un peu plus loin de ſon microſcope qu'il ne faiſoit, lorſqu'il vouloit examiner un objet, enſorte qu'il fit concourir le foyer de ſa lentille avec le foyer antérieur de cet *œil*; alors regardant à-travers ces deux lentilles qui formoient un teleſcope, le clocher d'une égliſe qui avoit 300 piés de hauteur, & à la diſtance de 750 piés, lui parut à-travers de chaque petite lentille renverſé, mais pas plus grand que la pointe d'une aiguille fine; enſuite dirigeant ſa vûe vers une maiſon voiſine à-travers ce grand nombre de petits hémiſpheres, il vit non-ſeulement le devant de la maiſon, mais encore les portes & les fenêtres; & il fut en état de diſtinguer ſi les fenêtres étoient ouvertes ou fermées.

On ne peut pas douter que les poux, les mites & pluſieurs autres animaux encore plus petits, n'ayent des *yeux* façonnés de maniere à diſtinguer des objets quelques milliers de fois plus petits qu'ils ne ſont eux-mêmes; car les petites particules qui les nourriſſent, & pluſieurs autres choſes qu'il leur importe de diſtinguer, doivent certainement être de cette petiteſſe. Combien donc leurs *yeux* ne doivent-ils pas groſſir les objets; & quelle découverte ne feroit-on pas, s'il étoit poſſible d'avoir des lentilles de cette force, pour découvrir par leur moyen ce que ces petits animaux découvrent clairement.

Jean-Baptiſte Hodierna a fait un examen très-curieux des *yeux* des inſectes dans ſon traité italien: *l'occhio della moſca, o diſcorſo fiſico intorno all' anatomia degli occhi di tutti gli animali annuloſi detti Inſetti, recentémente ſcoverta Panormi* 1644.

On peut voir auſſi de belles obſervations curieuſes ſur les *yeux* des inſectes, par l'abbé Catelan dans le journal des Savans, 1680 & 1681, *&c.* (*D. J.*)

ŒIL, (*Critiq. ſacrée.*) dans le langage de l'Ecriture, l'*œil* mauvais, *oculus nequam* πονηρὸς, ſignifie l'envie & l'avarice, *an oculos tuus nequam eſt, quia ego ſum bonus?* Matth. *xx.* 15. Marc, *vij.* 22. Luc, *xj.* 24. Etes-vous envieux de ce que je ſais bon? *Oculus malus ad mala*, l'homme avare ne tend qu'au mal, *Eccl. xiv.* 10. L'*œil* ſimple, ἁπλοῦς, l'*œil* bon, marque au contraire la libéralité. l'inclination à la bénéficence, *vir boni oculi*, une ame liberale, *Prov.* Mettre ſes *yeux* ſur quelqu'un, indique quelquefois la colere; *ponam oculos meos ſuper eos*, ſouvent auſſi ces mots déſignent les bienfaits; *oculi ejus ſuper gentes reſpiciunt*, Pſ. 65. 7. Joſeph dit à ſes freres de lui amener Benjamin, afin qu'il mette les *yeux* ſur lui, c'eſt-à-dire, qu'il veut lui faire du bien *Oculo cœco eſſe* dans *Job. xxix.* 15. c'eſt une expreſſion qui ſignifie généralement prendre ſoin des affligés & les ſecourir dans leurs beſoins. *Eruere oculos alterius*, num. *vj.* 14. ſe dit métaphoriquement de ceux avec qui on traite comme avec des aveugles. *Joſephus ponet manus ſuas ſuper oculos tuos*, Geneſ. *xlvj.* 4. Joſeph vous fermera les *yeux* à votre mort; cérémonie en uſage chez les anciens. *Ad oculum ſervire*, Coloſ. *iij.* 22. ſervir à l'*œil*, c'eſt ne ſervir un maître avec ſoin que quand on en eſt vû. La hauteur des *yeux* déſigne l'orgueil. *Eccl. xxiij.* 5. Enfin, *oculi pleni adulterii, oculi fornicantes*, & autres façons de parler ſemblables de l'Ecriture, viennent de ce que les *yeux* ſont les organes des paſſions. (*D. J.*)

ŒIL ARTIFICIEL, (*Optiq.*) cette machine qu'on peut voir, *Pl. d'Optique fig.* 9. *n°.* 2. eſt une eſpece de petit globe, à-peu-près comme celui de l'*œil*, & traverſé dans ſa longueur par un tuyau *FC* qui eſt garni d'un verre lenticulaire à ſon extremité *F*. A l'autre extrémité *C* eſt adapté un papier huilé, qu'on place à-peu-près au foyer du verre, & ſur lequel viennent ſe peindre dans l'obſcurité les images renverſées des objets extérieurs; cet *œil artificiel* eſt une eſpece de chambre obſcure. *Voyez* CHAMBRE OBSCURE, & il repréſente la maniere dont les images des objets extérieurs ſe peignent au fond de l'*œil*, qui eſt lui-même une chambre obſcure naturelle. *Voyez* VISION. (*O*)

ŒIL, ſ. m. (*Botan. & Jardin.*) eſt un petit point rond qui vient le long des branches des arbres d'où ſortent les jeunes pouſſes, qui produiſent les fleurs & les fruits; il n'y a de différence entre *œil* & *bourgeon*, qu'en ce que l'*œil* demeure long-tems en repos juſqu'à l'arrivée de la ſève, au lieu qu'alors le bourgeon s'enfle & ſe manifeſte; de ſorte qu'on peut dire qu'il eſt un œil animé.

On appelle *œil rond*, celui qui eſt enflé & propre à former une branche à fruit.

Œil plat, eſt celui qui ne donne que du bois; on dit encore *œil paſſant*, *œil dormant*.

Le premier eſt employé quand on greffe, dans la pouſſe ou dans le tems de la ſève.

Le ſecond veut dire qu'on greffe entre les deux ſèves, tems où les *yeux* ne ſont point animés. (*K*)

ŒIL DE BŒUF, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *buphthalmum*, genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons, ſéparés les uns des autres par une feuille pliée en gouttiere; la couronne de cette fleur eſt compoſée de demi-fleurons, placés ſur des embryons, & ſoutenus par un calice formé de pluſieurs feuilles diſpoſées en écailles. Lorſque la fleur eſt paſſée, les embryons deviennent des ſemences qui ſont le plus ſouvent menues & anguleuſes. Ajoutez aux caracteres de ce genre, le port entier de la plante. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

ŒIL, (*Conchyol.*) terme d'uſage en parlant du centre de la volute d'une coquille. (*D. J.*)

ŒIL DE BOUC, nom que l'on a donné à une eſpece de patelle ou de lepas. *Voyez* LEPAS & COQUILLE.

La coquille de ce poiſſon, dit Tournefort, dans ſon voyage du levant, eſt un baſſin d'une ſeule piece, d'environ un pouce ou deux de diametre, preſque ovale, haut de huit ou neuf lignes, retreci en pavillon d'entonnoir, terminé en pointe, rempli par un poiſſon qui préſente d'abord un grand muſcle pectoral gris-brun, rouſſâtre ſur les bords, & légerement ondé. La ſurface de ce muſcle ſe remue de telle ſorte, qu'on s'apperçoit de certains points ou petits grains qui s'élevent & même s'élancent, comme on le remarque, ſur les liqueurs qui commencent à frémir avant que de bouillir. D'ailleurs, cette ſurface eſt ſouple, drapée & couverte d'une liqueur baveuſe & gluante: tout cela la rend propre à s'inſinuer dans les moindres inégalités des rochers, auxquels ce poiſſon s'attache ſi fortement, que ne pouvant lui faire lâcher priſe, on ſe ſert d'un couteau pointu pour l'en détacher.

Ce muſcle eſt coriace, épais d'environ trois lignes, & long ordinairement d'un pouce, tout ſemblable au muſcle pectoral des limaçons de terre: la ſurface intérieure du muſcle pectoral de l'*œil de bouc* eſt liſſe, luiſante, creuſée, en gouttiere, au fond de laquelle eſt placée un tendon qui le ſépare en deux ventres, & auquel vient aboutir de chaque côté un plan de fibres *tranſverſes*, chargé verticalement des *fibres qui forment le muſcle; ce même muſcle eſt entouré d'une bordure ou fraiſe*, laquelle ſe meut fort vite indépendamment du muſcle, lorſqu'on la pique; elle eſt compoſée, quelque mince qu'elle ſoit, de fibres tranſverſes, rangées du centre à la circonférence; ce qui pourroit faire ſoupçonner, qu'elle ſeroit détachée, ſi par ſon tendon elle n'étoit auſſi adherente qu'elle l'eſt à la coquille; car pour l'en détacher, il faut la cerner entierement avec un couteau.

La tête du poiſſon ſort d'une eſpece de coëffe frangée & friſée, produite par l'allongement de la fraiſe dont on vient de parler; cette tête qui reſſemble en quelque maniere à celle d'un petit cochon, a quatre ou cinq lignes de longueur, ſur moitié moins de largeur, arrondie par-deſſus, terminée par une bouche rouſsâtre, large de deux lignes, & bordée d'une groſſe levre. Des côtés du front ſortent deux cornes qui s'allongent & ſe racourciſſent à-peu-près comme celles des bœufs.

Les autres parties de cet animal ſont renfermées dans un ſac, où l'œſophage vient aboutir; ce ſac long d'environ un pouce & demi, large de neuf ou dix lignes, arrondi ſur le dos, retréci vers la tête, eſt tout-à-fait couché ſur la goutiere du muſcle pectoral, & renferme une ſubſtance mollaſſe, bonne à manger, parſemée de vaiſſeaux noirâtres, dans laquelle l'œſophage s'allonge en un conduit courbé en pluſieurs ſinuoſités.

Le muſcle pectoral tient lieu de jambes & de piés à ces animaux, de même qu'à tous les limaçons & à tous les poiſſons, dont la coquille eſt d'une ſeule piece. Lorſque les *yeux de bouc* veulent avancer, ils appuient fortement ſur le bord anterieur de ce muſcle; c'eſt le point fixe vers lequel tout le reſte de muſcle qui eſt dans le relâchement eſt amené, au lieu que lorſqu'ils veulent reculer, ils ſe cramponnent fortement ſur le bord poſtérieur

rieur du même muscle; & alors le devant qui est dans l'inaction est obligé de s'approcher vers cette partie, où le point d'appui se trouve dans ce tems-là.

Nous renvoyons au mot *patelle* à établir le caractere essentiel de ce genre de coquillage qui forme la premiere famille des coquilles univalves, & là nous en indiquerons les différentes especes. *Voy.* PATELLE. (*D. J.*)

ŒIL DE BŒUF, (*Phys.*) le cap de Bonne-Espérance est fameux par ses tempêtes, & par le nuage singulier qui les produit; ce nuage ne paroît d'abord que comme une petite tache ronde dans le ciel, & les matelots l'ont appellé *œil de bœuf*. De tous les voyageurs qui ont parlé de ce nuage, Kolbe paroît être celui qui l'a examiné avec le plus d'attention; voici ce qu'il en dit, *tome I. pag.* 224. *& suivantes* de la description du cap de Bonne-Espérance, ,, Le nuage que l'on voit sur les montagnes de la Table, ou du Diable, ou du Vent, est com-
,, posé si je ne me trompe, d'une infinité de petites
,, particules poussées, premierement contre les monta-
,, gnes du cap, qui sont à l'est, par les vents d'est qui
,, regnent pendant presque toute l'année dans la zone
,, torride; ces particules ainsi poussées sont arrêtées dans
,, leurs cours par ces hautes montagnes, & se ramassent
,, sur leur côté oriental; alors elles deviennent visibles
,, & y forment de petits monceaux ou assemblages de
,, nuages, qui étant incessamment poussés par le vent
,, d'est, s'élevent au sommet de ces montagnes; ils n'y
,, restent pas long-tems tranquilles & arrêtés, contraints
,, d'avancer, ils s'engouffrent entre les collines qui sont
,, devant eux, où ils sont serrés & pressés comme dans
,, une maniere de canal, le vent les presse au-dessous,
,, & les côtés opposés de deux montagnes les retiennent
,, à droite & à gauche; lorsqu'en avançant toujours ils
,, parviennent au pié de quelque montagne où la cam-
,, pagne est un peu plus ouverte, ils s'étendent, se dé-
,, ploient, & deviennent de nouveau invisibles; mais bien-
,, tôt ils sont chassés sur les montagnes par les nouveaux
,, nuages qui sont poussés derriere eux, & parviennent
,, ainsi, avec beaucoup d'impétuosité, sur les montagnes
,, les plus hautes du cap, qui sont celles du Vent & de
,, la Table, où regne alors un vent tout contraire; là
,, il se fait un conflit affreux, ils sont poussés par der-
,, riere & repoussés par-devant, ce qui produit des tour-
,, billons horribles, soit sur les hautes montagnes dont
,, je parle, soit dans la vallée de la Table où ces nua-
,, ges voudroient se précipiter. Lorsque le vent de nord-
,, ouest a cédé le champ de bataille, celui de sud-est
,, augmente & continue de souffler avec plus ou moins
,, de violence pendant son semestre; il se renforce pen-
,, dant que le nuage de l'*œil de bœuf* est épais, parce que
,, les particules qui viennent s'y amasser par derriere, s'ef-
,, forcent d'avancer; il diminue lorsqu'il est moins épais,
,, parce qu'alors moins de particules pressent par derrie-
,, re; il baisse entierement lorsque le nuage ne paroît plus,
,, parce qu'il ne vient plus de l'est de nouvelles parti-
,, cules, qu'il n'en arrive pas assez; le nuage enfin ne
,, se dissipe point, ou plutôt paroît toujours à-peu-près
,, de la même grosseur, parce que de nouvelles matieres
,, remplacent par-derriere celles qui se dissipent par de-
,, vant.

,, Toutes ces circonstances du phénomène conduisent
,, à une hypothèse qui en explique si bien toutes les par-
,, ties; 1°. derriere la montagne de la Table on remar-
,, que une espece de sentier ou une traînée de légers
,, brouillards blancs, qui commençant sur la descente
,, orientale de cette montagne, aboutit à la mer, & oc-
,, cupe dans son étendue les montagnes de Pierre.
,, Je me suis très-souvent occupé à contempler cette
,, traînée qui, suivant moi, étoit causée par le passage
,, rapide des particules dont je parle, depuis les monta-
,, gnes de Pierre jusqu'à celle de la Table.

,, Ces particules, que je suppose, doivent être extrè-
,, mement embarrassées dans leur marche, par les fré-
,, quens chocs & contre-chocs causés, non-seulement
,, par les montagnes, mais encore par les vents de sud
,, & d'est qui regnent aux lieux circonvoisins du cap;
,, c'est ici ma seconde observation: j'ai déja parlé des
,, deux montagnes qui sont situées sur les pointes de la
,, baie Falzo, ou fausse baie; l'une s'appelle *la Levre*
,, *pendante*, & l'autre *Norvege*. Lorsque les particules
,, que je conçois sont poussées sur ces montagnes par les
,, vents d'est, elles en sont repoussées par les vents de
,, sud, ce qui les porte sur les montagnes voisines; elles
,, y sont arrêtées pendant quelque tems & y paroissent en
,, nuages, comme elles le faisoient sur les deux monta-
,, gnes de la baie Falzo, & même un peu davantage.
,, Ces nuages sont souvent fort épais sur la Hollande
,, hottentote, sur les montagnes de Stellenbosch, de Dra-
,, kenstein, & de Pierre, mais surtout la montagne de
,, la Table & sur celle du Diable.

,, Enfin, ce qui confirme mon opinion, est que con-
,, stamment deux ou trois jours avant que les vents de
,, sud-est soufflent, on apperçoit sur la tête du lion de
,, petits nuages noirs qui la couvrent; ces nuages sont,
,, suivant moi, composés des particules dont j'ai parlé;
,, si le vent de nord-ouest regne encore lorsqu'ils arri-
,, vent, ils sont arrêtés dans leur course, mais il ne sont
,, jamais chassés fort loin jusqu'à ce que le vent de sud-
,, est commence ,,.

ŒIL DE CHAT, (*Hist. nat. Minéral.*) *oculus cati*, *oculus solis*, *oculus beli*, *bellocchio*, c'est une espece d'opale, assez transparente, ordinairement d'un jaune verdâtre ou d'une couleur rougeâtre & changeant, semblable à celle de la prunelle de l'*œil* d'un chat; tenue au jour & remuée elle semble darder un rayon de lumiere. Quelquefois par des accidens heureux on trouve une tache noire ou d'une autre couleur, accompagnée de plusieurs cercles concentriques, au milieu de cette pierre, ce qui la fait encore plus ressembler à un *œil*: souvent aussi les Jouailliers ont des secrets pour aider la nature, & pour perfectionner cette ressemblance qu'elle n'avoit fait qu'ébaucher.

Les anciens litographes, à qui les noms ne coûtoient rien, ont appellé *erytrophtalmus* les pierres dans lesquelles il se trouvoit un cercle rouge; quand ce cercle étoit gris ou blanc ils ont nommé la pierre *leucophtalmus*; lorsqu'il y avoit deux yeux représentés sous la même pierre, ils l'ont appellée *diophtalmus*; c'est ainsi qu'ils ont aussi nommé *ægrophthalmus* & *lycophtalmus* les pierres sur lesquelles ils ont vû, ou cru voir la ressemblance d'un *œil* de chevre ou de loup. (—)

ŒIL DU MONDE, (*Hist. nat. Minéralogie.*) *oculus mundi*, *lapis mutabilis*, pierre précieuse qui est une vraie onyx à qui elle ressemble par sa couleur qui est aussi celle d'un ongle.

On dit que cette pierre, qui a peu de transparence, présente un phénomene singulier; si on la laisse dans l'eau pendant quelques minutes, elle devient beaucoup plus transparente qu'auparavant, & au lieu d'être d'un gris pâle, elle paroît alors d'une couleur jaunâtre, à-peu-près comme celle de l'ambre; aussi-tôt qu'elle a été retirée de l'eau & sechée, elle redevient opaque comme auparavant; on prétend que cette pierre ne se trouve qu'à la Chine. (—)

ŒIL DE SERPENT, (*Hist. nat.*) en italien *occhio di serpe*, nom donné par quelques auteurs à la pierre appellée *bufonito* ou *crapaudine*. Voyez *cet article*.

ŒIL, (*Métallurgie.*) on appelle ainsi dans les fonderies de métaux une ouverture qui est au bas du fourneau, par laquelle la matiere fondue s'écoule pour être reçue dans le bassin qui est au-dessous. Pendant la fusion le trou se bouche avec un mélange de glaise & de charbon; lorsque la fonte est achevée & que la matiere est bien fluide, on perce cet *œil* avec une barre de fer. Quelquefois on *fond par l'œil*: c'est-à-dire on ne bouche point ce trou, & on laisse découler le métal fondu à mesure qu'il se fond: cela convient sur-tout aux métaux qui se calcinent aisément, comme le plomb ou l'étain. *Voyez* ÉTAIN & PLOMB. (—)

ŒIL, (*Architect. civile.*) nom général qu'on donne à toute fenêtre ronde prise dans un fronton, un attique, ou dans les reins d'une voûte, comme il y en a, par exemple, aux deux berceaux de la grande salle du palais à Paris.

OEil de bœuf, petit jour pris dans une couverture, pour éclairer un grenier ou un faux comble, fait de plomb ou de poterie: on appelle encore *œil de bœuf* les petites lucarnes d'un dôme, telles qu'il y en a, par exemple, à celui de saint Pierre de Rome, qui en a quarante-huit en trois rangs.

OEil de dôme, c'est l'ouverture qui est au haut de la coupe d'un dôme, comme au Panthéon à Rome, & qu'on couvre le plus souvent d'une lanterne, ainsi que la plûpart des dômes.

OEil de volute, c'est le petit cercle du milieu de la volute ionique, où l'on marque les treize centres pour en décrire les circonvolutions.

OEil de pont, terme d'architecture hydraulique, nom qu'on donne à de certaines ouvertures rondes au-dessus des piles, & dans les reins des arches d'un pont, qu'on fait autant pour rendre l'ouvrage léger que pour faciliter le passage des grosses eaux, telles qu'il y en a, par exemple, au pont neuf de la ville de Toulouse, & à ceux que Michel-Ange a bâtis sur l'Arno, à Florence. *Daviler*. (*D. J.*)

Œil de pie, (*Marine.*) ce sont les trous ou œillets qu'on fait le long du bas de la voile au-dessus de la ralingue, pour y passer des garottes de ris. (Z)

Œils-yeux, ou *trous de la voile de sivadiere*, ce sont deux trous aux deux points d'en-bas de la sivadiere, pour où s'écoule l'eau que la mer jette dans la sivadiere. (Z)

Œil, *terme de Manufacture*, se dit du lustre & de l'éclat des marchandises d'une certaine beauté extérieure qui frappe la vûe, & qui ne fait pourtant pas la plus grande perfection. Néanmoins comme l'on est souvent plus touché de l'*œil* & du lustre d'une étoffe que de sa bonne fabrique, c'en est aussi une des meilleures qualités pour le débit, & si les ouvriers doivent être attentifs à donner cet *œil* à leurs ouvrages, les marchands ne doivent pas moins l'être à le leur conserver. (*D. J.*)

Œil, *terme d'Artisans*, ce mot s'entend des trous qui servent à emmancher plusieurs de leurs outils, comme l'*œil* d'un marteau, d'un pieu, d'un houe, d'une pioche, d'un déceintroir, d'un têtu, &c.

On dit aussi l'*œil d'un étau*, pour signifier le trou par où passe la vis; & l'*œil d'une louve*, instrument de fer qui sert à élever des pierres de taille, pour dire le trou par où passe l'esse du cable.

L'*œil d'une meule* à moulin, est le trou qu'elle a dans son centre.

Les grues, les engins, les chevres, & autres semblables machines à élever des fardeaux, ont aussi leurs *yeux*, ce sont les trous par où passent les cables. (*D. J.*)

Œil, *en terme d'Eperonnier*, sont des trous qui terminent chacune des branches d'un mors par en-haut de quelque espece que ce mors soit, à gorge de pigeon, à canne, &c. c'est dans ces *yeux* que passent la gourmette & deux corroyes de cuir qui arrêtent le mors sur la tête du cheval en se passant derriere les oreilles. *Voyez* Gourmette, &c. *Voyez les planches de l'Eperonnier.*

Œil, *des caracteres d'Imprimerie*; on entend par *œil* la figure de la lettre qui se trouve à un des deux bouts du corps: on dit d'un caractere qu'il est *gros œil* ou *petit œil*, parce que sur un même corps on y fond des lettres un peu plus ou moins grosses qui se distinguent par gros ou petit *œil*. *Voyez* Œil, *impr.*

Œil, *en terme de Fourbisseur*, c'est la partie d'une garde qui est entre la poignée & la plaque. On la nomme aussi quelquefois *corps*. Elle se termine en bas par une *batte*. *Voyez* Batte.

Œil d'un ressort, s'entend *parmi les Horlogers*, d'une fente longue faite à chacune des extrémités du grand ressort d'une montre ou d'une pendule pour le faire tenir aux crochets du barillet & de son arbre. *Voy.* Barillet, Arbre de barillet, Ressort, &c. (*T*)

Œil, *terme de Joaillerie*; ce mot signifie, en style de Lapidaire, le brillant & l'éclat des pierres, quelquefois leur qualité & leur nature. Ce diamant a un *œil* admirable, cet autre a l'*œil* un peu louche, il l'a un peu noirâtre; &c.

Œil, *en terme d'imprimerie*, s'entend assez généralement des différentes grosseurs des caracteres, considérés par leur superficie, qui est l'*œil*; l'on dit par exemple, le gros romain est à plus gros *œil* que le saint-augustin; ce cicero est d'un *œil* plus petit que celui dont est imprimé tel ouvrage: ainsi des autres caracteres supérieurs ou inférieurs. Si on considere ces mêmes caracteres par la force des corps, il faut alors appeller chaque caractere par le nom que leur a donné l'usage. *Voyez table des caracteres.*

Par *œil de la lettre*, les Imprimeurs entendent la partie gravée dont l'empreinte se communique sur le papier par le moyen de l'impression; & ils distinguent dans cette même partie gravée ou *œil* trois sortes de proportion, dimension, ou grosseur; parce qu'il est possible en effet, & assez fréquent de donner au même corps de caractere une de ces trois différences, qui consistent à graver l'*œil*, ou gros ou moyen, ou à petit *œil*. Cette différence réelle dans l'art de la gravure propre à la fonderie en caracteres, & apparente au lecteur, n'en produira aucune dans la justification des pages & des lignes, si le moyen ou petit *œil* est fondu sur le même corps que le gros *œil*, ou celui ordinaire.

Œil du cheval, (*Maréchal.*) les *yeux* de cet animal doivent être grands à fleur de tête, vifs & nets: *œil verron*, signifie que la prunelle est d'une couleur approchante du verd: *œil de cochon*, se dit d'un cheval qui a les yeux trop petits. *La vitre de* l'œil. *Voyez* Vitre.

Œil & Batte, *terme de Marchand de poisson*; il signifie tout ce qui est contenu depuis l'ouie ou l'*œil* du poisson jusqu'à la queue, qu'on appelle sa *batte*, à cause qu'il s'en sert à battre l'eau lorsqu'il nage. Le brochet à deux piés entre *œil & batte*; c'est-à-dire, que dans la maniere de mesurer qui s'observe dans le commerce du poisson, il ne doit se vendre que pour être de deux piés de long, quoique la tête & la queue comprises, il y en ait souvent plus de trois.

Œil de perdrix, *instrument du métier d'étoffe de soie*: l'*œil de perdrix* est un petit anneau de fer rond très-poli, de la grosseur environ d'un *œil de perdrix*; c'est sans doute pourquoi il en porte le nom.

Il sert à passer ou être enfilé par la corde de rame. On met autant d'*yeux de perdrix* qu'on veut attacher de semples à la rame: les cordes de semples sont attachées aux *yeux de perdrix*, afin que le frottement de la corde de semple contre celle de rame ne l'use pas si vîte.

Œil, *terme de Tireur d'or*; c'est la plus petite ouverture d'une filiere par où passe le lingot de quelque métal pour le réduire en fil.

Œil de bœuf, *terme de Verrerie*; c'est ce nœud qu'on nomme communément *boudine*, qui est au milieu du plat de verre, & qui est inutile pour être employé en vitres, du moins dans les maisons de quelque considération, n'étant propre qu'à être jetté au groisil. (*D. J.*)

ŒILLERES, dents, (*Anat.*) *Voyez* Dents.

Œilleres, s. f. *terme de Bourrelier*, ce sont deux morceaux de cuir, un peu épais, quarrés, attachés par un côté aux montans de la bride, précisément à côté des yeux du cheval. L'usage des *œilleres* est d'empêcher le cheval de voir de côté, & l'assujettir à regarder devant. *Voyez les Pl. du Bourrelier.*

L'*œillere* se dit encore de la partie de la têtiere du cheval de harnois. Ce sont aussi des morceaux de cuir posés à côté des yeux, pour les garantir des coups de fouet.

ŒILLET, *caryophillus*, s. m. (*Botan.*) genre de plante dont la fleur est composée de plusieurs pétales disposés en rond, qui sortent d'un calice cylindrique, membraneux & écailleux à son origine. Le pistil sort de ce calice, & devient dans la suite un fruit cylindrique qui s'ouvre par la pointe, & qui est enveloppé par le calice. Ce fruit renferme des semences plates, feuilletées, & attachées à un placenta. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* Plante. (*I*)

Personne n'ignore combien ce genre de plante est étendu: M. de Tournefort en distingue quatre-vingt-neuf especes, qui different par la grandeur, la couleur & le nombre des pétales, toutes variétés qui viennent de la différente culture; ainsi dans la diversité qu'on voit de ces agréables fleurs, il suffira de ne décrire ici que l'*œillet* commun de nos jardins, & celui de la Chine.

L'*œillet* commun de nos jardins est le *caryophillus major* de C. B. P. 107. & de Tournefort, J. R. 330. Sa racine est simple, fibreuse; ses tiges sont nombreuses, lisses, cylindriques, hautes d'une coudée, genouillées, noueuses, branchues. Ses feuilles sortent de chaque nœud deux-à-deux; elles sont étroites comme celles du chien-dent, dures, pointues à leur extrémité, d'une couleur bleue ou de verd de mer.

Ses fleurs naissent au sommet des tiges, composées de plusieurs pétales de différentes couleurs, d'écarlate, de chair-blanche, noirâtre ou panachée, placées en rond, au nombre de cinq, de six ou davantage, légerement dentelées, d'une odeur douce de clou-de-gérofle; ayant à leur milieu des étamines garnies de sommets blancs, & un pistil qui se termine par deux ou trois filamens recourbés; ces filamens sortent d'un calice cylindrique, membraneux, écailleux vers le bas, dentelé dans le haut: le pistil se change en un fruit cylindrique qui s'ouvre par le sommet, enveloppé dans le calice, rempli de petites graines plates & comme feuillées, ridées, noires quand elles sont mûres, & attachées à un placenta.

L'*œillet* de la Chine, *caryophillus sinensis*, *supinus*, *leviori folio*, *flore vario*, est décrit par Tournefort dans les *mém. de l'acad. des Sciences*, *année* 1701. Sa racine est grosse au collet comme le petit doigt, dure, ligneuse, d'un blanc sale tirant sur le jaunâtre dans les especes dont les fleurs n'ont pas les couleurs foncées, mais rougeâtre comme celle de l'oseille dans les piés qui portent les fleurs rouges ou mêlées de purpurin.

Les tiges naissent en foule, longues d'un pié & demi ou deux, cassantes, garnies à chaque nœud de feuilles opposées deux-à-deux, semblables par leur figure & par leur couleur à celles du girofier jaune: ces tiges se divisent vers le haut en plusieurs brins chargés de fleurs sur les extrémités.

La même graine produit plusieurs variétés par rapport aux couleurs & au nombre des feuilles: il y a des piés dont les fleurs sont à-demi-doubles: mais il y a beaucoup d'apparence qu'elles deviendront doubles par la suite.

Les premieres fleurs sont à cinq pétales blanc-de-lait, colorées de verdâtre en-dessous, crenelées & comme dentées.

Le calice est un tuyau découpé en cinq pointes, accompagné à sa naissance d'une autre espece de calice, formé de cinq ou six feuilles comme posées par écailles & très-pointues; le pistil est enfermé dans le fond de ce calice; il est surmonté par deux filets blancs & crochus par le bout, accompagné de deux étamines blanches, déliées, chargées chacune d'un sommet cendré.

Lorsque la fleur est passée, le pistil fait crever le calice, & devient un fruit cylindrique qui s'ouvre en cinq pointes, & laisse voir plusieurs graines noires, plates, presqu'ovales, pointues, minces & comme feuilletées sur les bords, & attachées à un placenta blanc & cylindrique. La racine n'est pas tout-à-fait sans acreté: les fleurs n'ont presque pas d'odeur, elles varient étrangement.

On éleve les *œillets* dans les jardins à cause de leur beauté & de leur douce odeur. On les multiplie plus souvent par les marcottes que l'on sépare des piés, que par la graine; car les fleurs qui naissent sur les piés élevés de graine, deviennent sauvages, & donnent des fleurs plus petites, mais odorantes & simples, quoique la graine ait été tirée d'*œillet* à fleur double.

On prépare dans les boutiques un sirop d'*œillet*, une conserve, du vinaigre & une eau distillée odorante. Le sirop est de grand usage dans les juleps & les potions. Les fleurs d'*œillet* macérées dans le vinaigre lui donnent la couleur rouge, une odeur suave & une saveur agréable. (*D. J.*)

ŒILLET, (*Jardin*) cette fleur délicieuse par son odeur & ses belles couleurs, fait un des objets de la passion des fleuristes: ils vous indiqueront dans plusieurs traités exprès, la maniere d'élever de beaux *œillets*, les pots pour les planter, la terre qui leur est nécessaire, la façon de les marcotter, celle de les œilletonner & de les emporter, le tems de les mettre dans la serre, celui de les en sortir, leur arrosement, leur culture à mesure qu'ils poussent leurs dards, la maniere d'en ôter les boutons superflus, celle de les aider à fleurir, le lieu qui leur est propre quand ils sont en fleurs, l'art de les soutenir, leur graine & leurs maladies. C'est assez dans cet ouvrage de se borner à quelques remarques particulieres que j'emprunterai de Bradley & de Millet.

Ils ont trouvé qu'on pouvoit assez commodément diviser tout le genre des *œillets* en cinq classes, qu'ils distinguent par les noms *d'œillets piquetés*, *de dames-peintes*, (*painted ladies*), *de bizarres*, *d'étincelans* & de *flambés*.

Les *œillets piquetés* ont toujours le fond blanc, & sont tachetés ou imprimés, comme disent les fleuristes, de rouge ou de pourpre. Les *dames-peintes* ont les pétales colorés en-dessus de rouge ou de pourpre, & tout-à-fait blancs en-dessous. Les *bizarres* sont rayés & diversifiés de quatre couleurs. Les *étincelans* ne sont que de deux couleurs, mais toujours par rayes. Enfin les *flambés* ont un fond rouge, toujours rayé de noir, ou de couleur bien brune. Il seroit inutile & même impossible d'indiquer les variétés de chacune de ces classes, puisque la graine en produit sans cesse de nouvelles en tout pays.

Mais de quelque classe & de quelque genre que soit un *œillet*, sa valeur est proportionnée à l'assemblage de certaines qualités qu'il doit avoir pour être réputé beau. 1°. La tige de cette fleur doit être forte, & capable de supporter tout le poids de la fleur sans tomber: 2°. les pétales ou feuilles de la fleur doivent être longues, larges, épaisses, fermes, & cependant faciles à se déployer; 3°. la cosse du milieu de la fleur ne doit pas trop s'élever au-dessus de l'autre partie de la fleur: 4°. les couleurs doivent être brillantes, & marquées également sur toutes les parties de la fleur: 5°. l'*œillet* doit être rempli de feuilles qui le rendent, après son épanouissement, haut dans le milieu, & bien rond dans sa circonférence.

Il y a des *œillets* qui ont dix, douze, jusqu'à quatorze pouces de tour, & qui sont en même tems garnis de beaucoup de feuilles; c'est aussi ce qui constitue leur beauté. L'*œillet* est beaucoup plus beau quand il pomme en forme de houpe, que lorsqu'il est plat. Plus il est net, plus il est beau; plus sa fleur est mêlée également de panaches & de couleurs, plus elle est estimée. Quand le panache est bien tranché & point imbibé, c'est toujours le mieux. Les pieces de panaches bien emportées, qui s'étendent depuis leur racine jusqu'à l'extrémité des feuilles de l'*œillet*, sont les plus recherchées: mais on tolere quelques légeres imperfections dans la plûpart de ces fleurs, en faveur de plusieurs beautés.

Les fleuristes font aussi dépendre les qualités de ces fleurs de la forme de leurs cosses: l'espece de celles qui fleurissent sans se crever, est appellée *fleur à cosses longues*; l'espece dont les pétales ne peuvent pas se contenir dans les bornes du calice, est nommée *fleur à cosses rondes*. Il y a telles fleurs des dernieres especes qui ont plus de quatre pouces. Il est difficile d'avoir des *œillets* de la grosseur qu'on desire, sans qu'ils crevent. On peut laisser beaucoup de boutons & plusieurs dards sur les plus gros pour qu'ils ne crevent pas si aisément; mais ils en viennent un peu moins larges.

Ces fleurs ne sont pas d'une certaine hauteur fixe, les unes fleurissant à deux piés, & d'autres à quatre piés de haut: ils fleurissent plus ou moins tôt, suivant les différentes saisons où on les a semés. Cependant le fort de leurs fleurs est en général vers le milieu de Juin; & c'est alors que les fleuristes en rassemblent beaucoup pour étaler leurs variétés, & donner des noms à leurs especes nouvelles.

Les fleurs doubles portent rarement de la graine, ou parce que les parties mâles ne sont pas parfaites chez elles, ou parce que la multitude des pétales les empêche de faire leurs fonctions, ou par d'autres raisons qui nous sont inconnues. Quoi qu'il en soit, les fleuristes curieux plantent de toutes les bonnes especes de leurs *œillets* carnés doubles au milieu des carreaux sur une ligne; ils mettent de chaque côté au moins deux rangées des especes simples de couleurs choisies, & entre elles quelques piés *d'œillets* de la Chine, qui possedent les différentes variétés de couleurs extraordinaires.

L'*œillet* de la Chine est à fleur simple ou double: la premiere sorte est nommée par les Botanistes *caryophillus sinensis*, *supinus*, *leucoii folio*, *flore vario*; en anglois *the variable china-pink*: la seconde sorte est appellée *caryophillus sinensis*, *supinus*, *leucoii folio*, *flore pleno*; en anglois, *the double china-pink*.

Il y a une si grande variété de couleurs différentes dans les *œillets* de la Chine, qu'on en voit à peine deux exactement semblables dans un très-grand parterre; & comme leurs couleurs sont en même-tems de la derniere beauté, il faut avoir soin de n'employer les graines que des plus beaux; car ils sont fort sujets à dégénerer. Les graines de l'espece double produiront de nouveau quantité de fleurs doubles, au lieu que les graines de l'espece simple ne donnent presque jamais de fleurs doubles. On ne multiplie l'une & l'autre especes que de graines; & Miller vous enseignera mieux que personne la maniere d'y réussir.

Je n'ajoute qu'un mot sur les marcottes d'*œillet*. Quand on les leve en automne, au lieu du printems, & qu'on les transporte dans des pots ou des plate-bandes où elles doivent fleurir, on est plus assuré qu'elles produiront des fleurs plus fortes, & de meilleure heure, & outre cela les marcottes seront bien-tôt en état d'être marcottées elles-mêmes. Mais soit qu'on transplante les *œillets* en automne ou au printems, il faut les tenir à l'ombre, les garantir du soleil pendant une quinzaine après les avoir plantés, & préparer toujours pour l'hiver des endroits propres à les abriter en cas qu'il survienne de fortes gelées. (*D. J.*)

ŒILLET; (*Pharmac. & Mat. méd.*) ce n'est que la fleur de cette plante qui est en usage en Médecine, & même seulement dans les préparations officinales.

La plus usitée est le sirop simple d'*œillet*, appellé communément dans les pharmacopées latines *de tunica*.

Ce sirop se prépare par infusion & par la dissolution du sucre au bain marie sans cuite. *Voyez* SIROP. On choisit pour le préparer les *œillets* rouges semidoubles que l'on cultive exprès à Paris, qui ont beaucoup plus d'odeur que tous les autres, & qui donnent une belle couleur au sirop; car la partie colorante de ces fleurs est soluble par l'eau. On ne prend exactement que les pétales. On peut, si l'on veut, augmenter le parfum de ce sirop en y faisant infuser pendant la préparation deux ou trois clous de gerofle entiers sur huit ou dix livres de sirop. L'odeur de ces *œillets* est si exactement analogue à celle du gerofle, qu'on pourroit employer des clous de gerofle seuls à la place des *œillets*, sans que personne pût reconnoître cette *substitution* par le fond du parfum. Aussi est-ce avec le gerofle qu'on prépare le ratafiat, connu sous le nom *de ratafiat d'œillet*, qu'on colore avec la cochenille, avec les fleurs de pavot rouge, les roses de Provins, &c. On prépare aussi avec l'*œillet* une eau distillée, une conserve & un vinaigre.

Tous ces remedes, & sur-tout le premier, sont regardés comme céphaliques, cordiaux & alexipharmaques. Ils sont spécialement recommandés dans les fievres malignes & pestilentielles pris intérieurement. Le vinaigre qui se prépare en faisant infuser les pétales de ces fleurs dans du fort vinaigre pendant une quinzaine de jours,

eſt auſſi célébré comme très-utile en tems de peſte, ſi on le flaire habituellement. (*b*)

ŒILLET D'INDE, *tagetes*, genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons découpés de différentes façons, ſelon les diverſes eſpeces; la couronne de cette fleur eſt formée de demi-fleurons placés ſur des embryons, & ſoutenus par un calice qui eſt d'une ſeule feuille & alongé en forme de tuyau. Les embryons deviennent dans la ſuite des ſemences anguleuſes, qui ont une ſorte de tête formée de petites feuilles. Ces ſemences ſont attachées à un placenta. Il y a quelques eſpeces de ce genre, dont les fleurs ſont compoſées de demi-fleurons fiſtuleux. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

ŒILLET DE MER, (*Hiſt. nat.*) petit madrepore qui a une ſorte de pédicule, & qui eſt évaſé par l'extrémité ſupérieure, & épanoui, pour ainſi dire, comme un *œillet*. C'eſt pourquoi on l'a appellé *œillet de mer*. *Voyez* MADREPORE. (*I*)

ŒILLET D'ÉTAI, (*Marine.*) c'eſt une grande boucle qu'on fait au bout de l'étai vers le haut. C'eſt par-dedans cette boucle que paſſe le même étai après avoir fait le tour du mât.

Oeillets de la tournevire, ce ſont des boucles que l'on fait à chacun des bouts de la tournevire, pour les joindre l'un à l'autre avec un quarantenier. (*Z*)

ŒILLET, *terme de Tailleur & de Couturiere*; petit trou entouré de ſoie, de fil, de cordonnet, qu'on fait à divers ouvrages de ſoie, de laine, ou de toile. (*D. J.*)

ŒILLETS, (*Emaill.*) ce ſont de petits trous ou bouillons qui ſe forment ſur l'émail en ſe parfondant.

ŒILLETON, ſ. m. (*Botan.*) Les Botaniſtes, les Fleuriſtes & les Jardiniers, s'accordent à donner ce nom à des *bourgeons* qui ſont à côté des racines de pluſieurs plantes, fleurs ou légumes, comme des artichauts par exemple: on détache les *œilletons* pour multiplier ces plantes, parce qu'ils ſont, pour ainſi dire, autant de petits œufs, qui renferment une plante ſemblable à la mere d'où on les a tirés. (*D. J.*)

ŒILLETONNER, v. act. (*Jardinage.*) ſe dit d'une opération que l'on fait à pluſieurs fleurs, particulierement à l'œillet & à l'oreille d'ours: on cherche au pié des plantes des rejettons, appellés *œilletons*, que l'on détache avec la main, & que l'on replante dans des pots. *Voyez* ŒILLETON.

On ſe ſert encore de ce *terme* en parlant des artichauts, aux piés deſquels on ôte des œilletons pour les multiplier. *Voyez* ARTICHAUT.

ŒLAND, (*Géog.*) île conſidérable de la mer Baltique, ſur la côte de Suede, le long de la province de Smaland. Borckholm en eſt la capitale. *Long.* 34. 48. - 35. 45. *lat.* 56. 12. - 57. 24.

OEland ſignifie l'*île du Foin*. Elle a un peu plus de quinze lieues ſuédoiſes de longueur, mais elle eſt fort étroite; ſa côte occidentale n'a que la capitale, mais l'orientale eſt fort peuplée. (*D. J.*)

ŒLAND, MARBRE D', (*Hiſt. nat.*) *marmor œlandicum rubrum*; pierre très-dure, qui prend un beau poli d'un rouge matte, très-peſante, & d'un tiſſu fort compacte. Son nom lui vient de l'île d'*OEland*, dans la mer Baltique, vis-à-vis de la ville de Calmar, où il y en a des couches immenſes. Cette pierre eſt très-belle & très-eſtimée; on en fait des tables, des chambranles de cheminées, *&c.* Elle renferme une grande quantité de coquilles, appellées *orthoceratites* ou *tuyau chambré*, dont l'intérieur eſt ordinairement rempli d'une ſubſtance ſpatique. *Voyez* d'Acoſta, *natur. hiſt. of foſſils*. (—)

ŒNANTHE, *œnanthe*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, en forme de paraſol, compoſée de pluſieurs pétales inégaux, en forme de cœur, diſpoſés en rond & ſoutenus par un calice qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux ſemences oblongues qui ſont relevées en boſſe, ſtriées d'un côté & applaties de l'autre. Ces ſemences ont pluſieurs pointes, celle du milieu eſt la plus forte. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Ajoutons ici ſes caracteres, ſuivant le ſyſtème de Ray. Sa racine eſt un gros navet, long, charnu, qui a la figure d'un fuſeau: les pétales de la fleur ſont inégaux & faits en forme de cœur. Le ſommet de l'ovaire eſt couronné par le placenta qui pouſſe de longs-tuyaux, & qui eſt environné par le bas de la levre ſupérieure de l'ovaire; l'ovaire ſe déploie en cinq petits lobes, leſquels ſoutiennent les pétales de la fleur en forme de calice. Ces lobes s'attachent aux ſemences qui ont atteint leur maturité, comme les épines, & les tuyaux eux-mêmes ſe durciſſent en des ſubſtances de même forme.

Tournefort compte dix eſpeces d'*œnanthe*; nous parlerons des deux principales, celle qui eſt à feuilles d'ache, & celle qui eſt à feuilles de cerfeuil.

L'œnanthe à feuilles d'ache ou de de perſil, *œnanthe apii folio*, eſt une plante dont les racines ſont des navets noirs en-dehors, blancs en-dedans ſuſpendus par des fibres longues, comme par autant de filamens qui s'étendent plus au large, ou ſur les côtés, qu'ils ne pénetrent avant dans la terre. Ils ſont d'un goût doux & aſſez agréable, approchant un peu de celui du panais; ſes racines pouſſent pluſieurs tiges à la hauteur d'environ deux piés, bleuâtres, anguleuſes, cannelées, rameuſes. Ses feuilles jouent beaucoup; elles ſont premierement larges, répandues à terre, & ſemblables à celles du perſil des jardins, du goût duquel elles approchent, ſi ce n'eſt qu'elles ont un peu plus d'aſtriction, d'un verd preſque luiſant; enſuite elles prennent la figure de celles de la queue de pourceau. Ses fleurs ſont diſpoſées en ombelles aux ſommités des branches, petites, compoſées chacune de cinq pétales rangées en fleurs de lis, de couleur blanche tirant ſur le purpurin. Lorſque les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des ſemences jointes deux à deux, oblongues; cannelées ſur le dos, garnies à leurs extrémités d'en-haut de pluſieurs pointes. Cette plante croît aux lieux marécageux; on la cultive auſſi dans les jardins des curieux elle fleurit l'été en Juin, Juillet & Août. Sa racine paſſe en Médecine pour déterſive, apéritive & diurétique.

Il faut bien ſe garder de confondre l'*œnanthe* dont nous venons de parler, avec l'eſpece vénéneuſe qui eſt à feuilles de cerfeuil ou de ciguë, *œnanthe chærophylli foliis*, C. B. P. 162. I. R. H. 313. *œnanthe cicutæ facie, ſucco viroſo, croceo*, Lobelii, Icon. *œnanthe cicutæ facie*, Lobelii, Raii hiſt. I. 441. *œnanthe ſucco viroſo*, I. B. 193. & Wepfer: décrivons cette plante.

Elle a beaucoup de rapport avec la ciguë: elle s'éleve à la hauteur d'environ trois piés: il ſort de ſa racine pluſieurs tiges aſſez éparſes, rondes, rameuſes, portant des feuilles qui reſſemblent à celles du cerfeuil, de couleur verte-brune, d'un goût âcre, remplies d'un ſuc qui eſt au commencement laiteux, mais qui jaunit enſuite & devient ulcérant: ſes fleurs ſont diſpoſées en ombelles, & compoſées de pluſieurs pétales rangés en roſe ou en fleur-de-lis; elles laiſſent, après qu'elles ſont tombées, un petit fruit contenant deux ſemences oblongues & cannelées: ſes racines ſont des navets blancs, attachés immédiatement à leur tête, ſans qu'aucune fibre les ſuſpende, & remplis de ſuc. Cette plante ne croît guere qu'en Angleterre, en Irlande & en Hollande, le long des ruiſſeaux & des autres lieux aquatiques.

Ce végétable eſt un poiſon mortel pour ceux qui ont eu le malheur d'en avoir mangé; il jette dans des convulſions dont la mort eſt la prompte ſuite. On en lit des exemples dans les *obſervations* de Vander-Wiel. On en cite en Angleterre d'autres preuves; mais on n'a rien en ce genre de plus exact & de plus certain que le fait ſuivant rapporté dans les *Tranſactions philoſophiques*.

Neuf priſonniers françois, dans la derniere guerre de 1744, eurent la liberté de ſe promener à Pembroke & aux environs: trois d'entr'eux ayant trouvé dans la campagne une grande quantité de cette plante fatale, qu'ils prirent pour du céleri ſauvage, la cueillirent avec les racines, la laverent, & en mangerent ſur le champ en petite quantité avec du pain & du beurre. Ils entroient à-peine dans la ville, que l'un d'eux, ſans avoir reſſenti de mal de tête ni d'eſtomac, fut tout-d'un-coup attaqué de violentes convulſions; on le ſaigna vainement, car il mourut peu de tems après. Ses deux compagnons ignorant la mort de leur camarade & le danger qu'ils couroient, donnerent le reſte des mêmes racines qu'ils avoient apportées, à huit autres priſonniers qui en mangerent tous plus ou moins à dîner; cependant les deux camarades du mort tomberent au ſortir de la table en convulſions, & l'un d'eux en mourut: le ſecond réchappa après avoir été ſaigné & avoir pris un vomitif avec grande peine, par la difficulté qu'on eut de lui ouvrir la bouche pour lui faire avaler le remede; les autres huit ſe rétablirent auſſi par la prompte ſaignée & les vomitifs qu'on employa. Il eſt bon de remarquer qu'aucun d'eux n'eut ces ſymptomes *comateux* & ces ſtupeurs qu'éprouvent ceux qui ont mangé de la ciguë.

La racine de l'*œnanthe* vénéneuſe eſt fort connue dans le pays de Galles ſous le nom de racine à cinq doigts, *the five-fingered root*, où le petit peuple l'applique extérieurement en cataplaſme dans le panaris. Les françois dont nous avons parlé ne mangerent que la racine, & ne toucherent ni aux feuilles, ni à la tige.

Il

Il eſt extrèmement important, & ſur-tout en Angleterre, que cette dangereuſe plante ſoit bien connue, parce qu'elle croît en abondance ſur tous les bords de la Tamiſe; c'eſt ce qui a engagé M. Watſon à la bien faire graver dans les *Tranſactions philoſophiques*, n°. 481. conjointement avec la ciguë aquatique de Wepfer, pour qu'on les connût toutes deux & qu'on ne les confondît point, comme il eſt arrivé à de très-habiles botaniſtes. Wepfer lui-même s'eſt mépris dans ſon *Traité de la ciguë*, en nous diſant que Lobel a décrit la ciguë aquatique ſous le nom d'*œnanthe*. Hoffman qui généralement eſt aſſez exact, n'établit point la différence de ces deux plantes en traitant des poiſons des végétaux. Huit jeunes gens en Irlande ont été empoiſonnés par l'*œnanthe*, en la prenant pour la racine du panais aquatique; deux autres en ſont morts, en la prenant pour du perſil de Macédoine.

Les racines de l'*œnanthe*, ainſi que celle de la ciguë aquatique de Wepfer, ſe reſſemblent en ce qu'elles n'ont point d'odeur ni de ſaveur deſagréable, & qu'elles cauſent également des convulſions & une prompte mort, ſi l'on n'y remédie ſur le champ. Il ſemble donc que la méthode curative doit être la même, ſavoir, de vuider promptement l'eſtomac & les inteſtins, & enſuite de donner au malade une grande quantité de fluides huileux. Il eſt certain que quand l'eſtomac a été délivré de ce poiſon, les ſymptomes diminuent ſenſiblement, & le malade a le bonheur de ſe rétablir; la plus grande difficulté eſt de lui faire avaler quoi que ce ſoit, ſes mâchoires ſe ſerrant fortement l'une contre l'autre par la violence des ſpaſmes.

L'*œnanthe* abonde dans la province de Cumberland, où le peuple l'appelle la langue morte, *the deadtongue*, & l'emploie cuite en bouillie pour les galles du dos de leurs chevaux. Les botaniſtes d'Allemagne ne la connoiſſent point dans leur pays; & le ſavant Haller n'en fait aucune mention dans ſon *catalogue des plantes de la Suiſſe*. Il faut conclure de-là qu'on ne la trouve guere qu'en Angleterre, en Hollande, &, à ce qu'on prétend, dans quelques endroits de la France. (*D. J.*)

ŒNANTHE, *voyez* CUL-BLANC.

ŒNÉIDE, (*Antiq. greq.*) nom d'une des douze tribus des Athéniens; elle avoit pris ce nom d'Œnéus, roi de Calydonie, & pere de Déjanire qu'Hercule épouſa. (*D. J.*)

ŒNELÆUM, ſ. f. (*Pharmac.*) mixtion compoſée de gros vin & d'huile roſat. Dans les fractures avec plaie, où l'os n'eſt pas découvert, les Chirurgiens imbibent d'*œnelæum* leurs compreſſes, afin de tenir les os appliqués, adoucir la douleur, empêcher l'inflammation: de plus, ils ont ſoin d'arroſer tous les jours leurs bandes de cette mixtion; ils en baſſinent auſſi quelquefois la partie malade; ce mot qu'on a franciſé eſt compoſé d'οἶνος, *vin*, & ἔλαιον, *huile*. (*D. J.*)

ŒNIADE, (*Géogr. anc.*) en latin *Oeniadæ*, ancienne ville de Grece dans l'Acarnanie, à l'embouchure de l'Acheloüs, & aux confins de l'Etolie. Strabon en marque la ſituation dans ſon livre. Il en eſt auſſi parlé dans Diodore de Sicile, dans Polybe, dans Tucydide, *l. I.* & dans Tite-Live, *l. XXXVIII. ch. xj.* Il y a de l'apparence que cette ville tira ſon nom d'Œnoé, pere de Déjanire. Elle fut enſuite nommée *Eryſiché*. (*D. J.*)

ŒNI-PONS, (*Géog. anc.*) c'étoit un pont ſur une riviere qui couloit entre la Rhétie & le Norique. Il s'agit d'un pont ſur l'Inn; de-là les uns ont conclu que l'*Oeni Pons* des anciens étoit Inſpruck. Cluvier penſe au contraire, que ce pont étoit un paſſage ſur la route qui va de Munich à Salzbourg. Velzer met le pont de l'Inn à Œtingen en Baviere; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que ce pont étoit un paſſage gardé par une garniſon romaine, & qu'il ne faut pas le chercher à Inſpruck, qui eſt moderne.

ŒNISTERIES, *œniſteria*, fêtes que célébroient à Athenes les jeunes gens prêts à entrer dans l'adoleſcence, avant que de ſe faire couper pour la premiere fois la barbe & les cheveux. Ils apportoient au temple d'Hercule une certaine meſure de vin, en faiſoient des libations, & en offroient à boire aux aſſiſtans. Heſychius & Pollux font mention de cette fête, qui prend ſon nom du vin qu'on y offroit, & que les Grecs appelloient οἶνος. (*G*)

ŒNOÉ, (*Géog. anc.*) nom commun à pluſieurs lieux de la Grece; 1°. c'eſt le nom de deux bourgs de l'Attique, l'un dans la tribu Aïantide, l'autre dans la tribu Hippothoontide, près de Marathon. 2°. *OEnoé* étoit une ville de l'Elide au Péloponneſe; 3°. *OEnoé* étoit une ville de l'île d'Icaria; 4°. une ville de la Laconie au Péloponnèſe, à l'occident d'Epidaure; 5°. lieu maritime d'Aſie dans la Cappadoce; 6°. lieu des Corinthiens ſur le promontoire d'Olénia; 7°. ville & fontaine d'Acadie, au Péloponneſe; 8° île de l'Archipel, l'une des Sporades dont Pline fait mention, *liv. IV. ch. xij.* On la nomma enſuite *Sicinus*. (*D. J.*)

ŒNOENDA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Lycie, dont parle Tite-Live, *liv. XXXVIII. chap. xxxvij.* Elle devint épiſcopale dans la ſuite des tems. (*D. J.*)

ŒNOMANTIE, ſ. f. (*Divination.*) οἰνομαντεία, c'eſt-à-dire *divination par le vin*; elle ſe faiſoit dans l'antiquité par des conjectures tirées de la couleur, & autres accidens du vin deſtiné aux libations. Potter, *Archæol. græc. t. I. p.* 319.

ŒNONE, (*Géog. anc.*) île de la mer Egée. Eaque, fils de Jupiter, & grand-pere d'Achille, regna dans l'île d'*OEnone*, qu'enſuite du nom de ſa mere, il appella *Egine*, & s'acquit une réputation d'intégrité, qui lui valut l'honneur de juger aux enfers les pâles Européens, & d'avoir ſa place entre Minos & Rhadamanthe; c'eſt un triumvirat poétique, bien différent de celui d'Octave, d'Antoine & de Lépide.

ŒNOPIE, (*Géog. anc.*) l'ancienne *OEnopie*, aujourd'hui *Angia*, étoit une île de la Grece près d'Athenes, avec une ville de même nom. La peſte ayant dévaſté ce pays, il fut repeuplé par les Myrmidons. Les habitans de cette île ont été eſtimés grands athletes & bons marins. Il s'y trouve aujourd'hui une ſi grande quantité de perdrix rouges, que le peuple eſt obligé chaque année de s'aſſembler au printems pour caſſer les œufs de peur que les perdreaux qui en naîtroient ne mangeaſſent les ſemailles. On voit encore quelques veſtiges de deux temples d'*Oenopie* renommés dans l'antiquité; l'un étoit dédié à Vénus, l'autre à Jupiter.

ŒNOPTE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) c'étoit chez les Athéniens une eſpece de cenſeur qui veilloit à reprimer toutes les débauches illicites qui pouvoient ſe gliſſer dans les feſtins; & il déféroit les coupables à l'aréopage. Ce mot ſignifie proprement *inſpecteur ſur les vins*.

ŒNOTRIDES, (*Géog. anc.*) il y avoit deux îles de ce nom dont Pline parle, *liv. III. ch. vij.* mais qu'il n'eſt pas aiſé de retrouver aujourd'hui. Le P. Hardouin croit que c'eſt Ponza & Iſchia.

ŒNOTRIE, (*Géog. anc.*) *OEnotria*, nom donné à la partie de l'Italie habitée par les Arcadiens, ſous la conduite d'Œnotrius. Ce prince, dit Pauſanias, fit voile en Italie, y regna, & donna ſon nom à cette contrée: ce fut, ajoute-t-il, la premiere colonie grecque qui alla habiter une terre étrangere; & c'eſt-là la peuplade de barbares la plus ancienne. Virgile n'ignoroit pas cette tradition, quand il a parlé de l'Italie.

Eſt locus Heſperiam Graii cognomine dicunt,
Terra antiqua potens armis, atque ubere glebæ
Œnotrii *coluere viri.*

Æneid. *l. I.*

(*D. J.*)

ŒNOTRIENS, LES (*Géog. anc.*) *Oenotri*; anciens peuples d'Italie, dont Denys d'Halicarnaſſe, *liv. I. ch. iij.* vous indiquera complettement l'origine & les divers établiſſemens. Ils étoient une colonie d'Arcadiens, qui traverſerent la mer Ionienne ſous la conduite d'Œnotrius fils de Lycaon, & vinrent s'établir en Italie.

ŒNUS, (*Géog. anc.*) nom latin de l'Inn, riviere d'Allemagne; de-là vient Inſtadt, qui ſe nomme en latin *Oenopolis*. Le mot *Oenus* eſt diverſement écrit par les anciens: ſavoir, tantôt *Oenus*, tantôt *Henus*, & même *Hinus* dans Paul le diacre.

OENUSÆ, (*Géog. anc.*) Pline, *liv. IV. ch. xij.* nomme auſſi trois îles qu'il place vis-à-vis de Meſſenés. Pauſanias, *liv. IV. ch. xxxiv.* n'en fait qu'une ſeule, qui ſe nomme aujourd'hui *Carpera*.

ŒPATA, ſ. m. (*Botan. exot.*) grand arbre des Indes qui croît au bord de la mer, ſurtout aux environs de Cochin. Son fruit reſſemble beaucoup à l'anacarde. Cet arbre eſt nommé *arbor indica, fructu conoïde, cortice pulvinato, nucleum unicum nullo oſſiculo claudente*. H. M. *part.* 4. *liv. V.*

ŒS, (*Mythol. ſyrienne.*) nom d'un dieu des anciens Chaldéens ou Babyloniens; c'eſt ſelon Selden & Voſſius le même que Oannès. *Voyez* OANNÈS. (*D. J.*)

ŒSEL, (*Géog.*) en latin *Oſilia*; île de la mer Baltique ſur la côte de Livonie, près du golfe de Riga. Elle appartient à la Ruſſie. *Long.* 39. 40'. 40—54". *lat.* 57. 48'. 58—38".

ŒSOPHAGE, ſ. m. (*Anat.*) c'eſt un canal en partie muſculeux & en partie membraneux, ſitué derriere la trachée artere, & devant les vertebres du dos, depuis environ le milieu du cou juſqu'au bas de la poitrine, où il

il paſſe par l'ouverture particuliere du petit muſcle ou muſcle inférieur du diaphragme, dans le bas-ventre, & ſe termine à l'orifice ſupérieur de l'eſtomac.

Il eſt composé de pluſieurs tuniques à-peu-près comme l'eſtomac, dont il eſt la communication. La premiere n'eſt formée dans la poitrine que par la duplicature de la portion poſtérieure du médiaſtin. Elle manque au-deſſus de la poitrine & dans le cou, où l'*œſophage* n'a pour tunique commune que la continuation du tiſſu cellulaire des parties voiſines.

La ſeconde tunique eſt muſculeuſe, composée de différentes couches de fibres charnues. Les plus externes ſont pour la plûpart longitudinales, & elles ne ſont pas toutes continuées d'un bout à l'autre. Les couches ſuivantes ſont obliquement tranſverſales, celles d'après ſont plus tranſverſales, & les internes biaiſent à contre-ſens. Elles ſe croiſent toutes en pluſieurs endroits très-irrégulierement, ſans être ſpirales ni annulaires.

La troiſieme tunique eſt appellée *nerveuſe*, & reſſemble à celle de l'eſtomac & des inteſtins. Elle eſt différemment pliſſée en long, étant beaucoup plus ample que la muſculeuſe, & eſt environnée d'un tiſſu filamenteux blanchâtre, mollet & fin, comme une eſpece de coton. Si l'on met le tiſſu cotoneux tremper dans de l'eau, il ſe gonfle & devient épais.

La quatrieme tunique, ou la plus interne, a quelque reſſemblance avec celle des inteſtins, excepté qu'elle a des mamelons très-petits & très-courts, au lieu de velouté. Elle eſt auſſi pliſſée en long comme la troiſieme; de ſorte qu'un *œſophage* coupé en travers repréſente un tuyau dans un autre. Cette tunique ſuinte toujours une lymphe viſqueuſe par les poroſités.

L'*œſophage* dès ſon origine ſe porte peu-à-peu vers le côté gauche, & va naturellement le long des extrémités gauches des cartilages de la trachée-artere.

ŒSOPHAGE, MALADIE DE L' (*Medecine.*) le canal membraneux, enduit intérieurement d'une mucoſité qui le rend gliſſant, ſe nomme *œſophage*. Il prend, comme on ſait, ſon origine dans le goſier, & va ſe terminer dans l'eſtomac, où il fait paſſer tout ce qu'on doit avaler ou rejetter. Quoique ce canal ſoit également fort & muſculaire, cependant il eſt ſujet à pluſieurs maladies.

Son défaut d'humidité produit le deſſéchement, & rend la déglutition plus difficile; on y remédie par le fréquent uſage des mucilagineux & des humectans. Son acrimonie qui vient moins des alimens qu'on a pris que de la mucoſité elle-même devenue trop âcre, & qui eſt quelquefois la cauſe du hoquet, s'adoucit par les émolliens balſamiques. Il faut chaſſer dehors cette mucoſité, & en changer la nature par le ſecours des déterſifs. Les aphthes qui ont coutume d'affecter l'*œſophage*, trouveront la guériſon dans l'application des remedes appropriés à cette maladie.

Si la corroſion, le frottement, ou l'excoriation vient à enlever la ſurpeau de cette partie, il en réſulte une déglutition difficile & douloureuſe: ſi elle eſt produite par des corps âpres qu'on a avalé, elle ſe guérira par la boiſſon des adouciſſans & des mucilagineux; mais ſi elle doit ſa naiſſance à une mucoſité acrimonieuſe, il faut recourir en même tems aux antiſceptiques. L'ulcere qui ſurvient à l'*œſophage* demande l'uſage des balſamiques, joint à l'abſtinence de tous les alimens d'une déglutition pénible. (*D. J.*)

ŒSOPHAGE, *corps étrangers dans l'œſophage*, maladie de Chirurgie. L'introduction des corps étrangers dans le conduit des alimens, occaſionne des accidens plus ou moins preſſans, ſuivant la nature & la figure de ces corps. On ne peut pas réduire cette matiere à des principes dont le ſeul développement puiſſe fournir une théorie capable de nous conduire dans la pratique; c'eſt à l'expérience à nous inſtruire exactement ſur ces cas. Le premier volume des *mémoires de l'académie royale de Chirurgie*, contient une collection très-étendue de faits relatifs à ce ſujet. M. Hevin les a rangés ſous quatre claſſes: dans la premiere, on voit les cas où on peut enfoncer les corps étrangers dans l'eſtomac ſans danger: dans la ſeconde claſſe ſont compris les corps qu'il faut retirer; on examine dans la troiſieme les circonſtances où l'on eſt obligé d'enfoncer les corps qu'il faudroit retirer: & enfin dans la quatrieme, on expoſe les cas où les corps étrangers ne peuvent être retirés, ni enfoncés, ni rejettés par les voies naturelles.

Nous renvoyons à cet ouvrage le détail de tous ces faits, qui tiendroient trop de place dans ce Dictionnaire, & qui perdroient par abréviation leur principal mérite, qui eſt d'inſtruire fidellement & complettement. Nous nous ſommes contenté de faire graver quelques inſtrumens nouveaux, qu'on peut employer pour retirer les corps étrangers arrêtés dans l'*œſophage*.

Pour éviter les inconvéniens de la pointe du crochet dont quelques praticiens ſe ſont ſervi, M. Petit en a imaginé un qui eſt formé d'une tige ou filet d'argent flexible, ou de deux fils d'argent tournés l'un ſur l'autre en ſpirale, l'extrémité eſt recourbée & forme un petit anneau propre à engager le corps étranger. *Voyez la fig. 3. Pl. V.*

Le même auteur a encore inventé dans les mêmes vûes un inſtrument dont le ſuccès eſt beaucoup plus ſûr, à cauſe de la multiplicité d'anneaux dont il eſt fourni, leſquels peuvent les uns ou les autres ſe préſenter au côté du corps étranger & l'engager. Cet inſtrument eſt formé d'une tige d'argent flexible ou de baleine, à l'extrémité de laquelle ſont attachés pluſieurs petits anneaux, de maniere qu'ils peuvent ſe mouvoir librement en différens ſens, & ſe préſenter de tous côtés à la ſurface des parois de l'*œſophage*. *Voyez Pl. V. fig. 2.*

On peut auſſi ſe ſervir d'une canule flexible armée d'une éponge. *Voyez Pl. V. fig. premiere, & ſa deſcription au mot* CANULE.

Le balai de l'eſtomac, gravé *Pl. XXVIII. fig. 2*, & décrit au *mot* BALAI, eſt auſſi fort propre à repouſſer des corps étrangers arrêtés dans l'*œſophage*, à les retirer, s'il eſt poſſible, & à changer au-moins leur mauvaiſe détermination en une meilleure.

Nous avons parlé des corps étrangers arrêtés dans l'*œſophage* au *mot* BRONCHOTOMIE, qu'il eſt à-propos de conſulter pour completter cet article.

Les inſtrumens que nous venons de décrire ſont bien préférables à la tige de porreau, dont ſe ſervent les gens qui ne ſont pas de l'art, avec plus d'envie d'être utiles que de diſcernement; car le porreau peut ſe caſſer dans l'*œſophage*, & augmenter les accidens. Il n'y a rien de mieux qu'une bougie longue & groſſe comme le bout du petit doigt: on peut au défaut d'inſtrumens s'en ſervir utilement après l'avoir trempé dans de l'huile d'amandes douces, & maniée un peu pour la rendre ſouple & flexible.

On peut & l'on doit dans quelques circonſtances faire une opération pour tirer les corps étrangers engagés dans l'*œſophage*: on lui a donné le nom d'*œſophagotomie*. Voyez *cet article*.

Plaies de l'œſophage, voyez *au mot* PLAIE. (*Y*)

ŒSOPHAGOTOMIE, *terme de Chirurgie*, opération qu'on fait à l'œſophage pour tirer les corps étrangers qui y ſont arrêtés, qui ne peuvent être ni retirés ni enfoncés, & dont le ſéjour dans cette partie ſeroit une cauſe d'accidens funeſtes. *Voyez* dans l'article précédent les ſecours qu'on peut donner contre les corps étrangers de l'œſophage; & l'*article* BRONCHOTOMIE, où l'on voit que la ponction de la trachée-artere ayant rétabli la reſpiration, très-gênée par un corps étranger dans l'œſophage, on a pu enfoncer ce corps étranger dans l'eſtomac par des moyens ordinaires, ce qui a diſpenſé de l'*œſophagotomie*.

M. Guattani, chirurgien de l'hôpital général de Rome, & premier chirurgien de ſa ſainteté en ſurvivance, a communiqué en 1747 à l'académie royale de Chirurgie, dont il eſt aſſocié, une *diſſertation* imprimée dans le troiſieme tome de ſes mémoires, dans laquelle il établit la poſſibilité de l'inciſion de l'œſophage, d'après pluſieurs diſſections anatomiques, & pluſieurs expériences ſur des animaux vivans. Il fait obſerver que l'inciſion doit toujours ſe faire à gauche, parce que l'œſophage, ſuivant la remarque de M. Winslow, n'eſt point couché ſur le milieu des vertebres, mais eſt ſitué à la gauche de la trachée-artere. (*Y*)

ŒSOPHAGIEN, *en Anatomie*, un des muſcles du pharinx, décrit par M. Albinus ſous le nom de *conſtricteur du pharinx*. On donne ordinairement ce nom au petit plan de fibres demi-circulaires qui ſe remarque au-deſſous des cricopharingiens, & qui s'attache de même qu'eux aux parties latérales externes du cartilage cricoïde.

ŒSTRE, *voyez* HUITRE.

OESTRYMNIS, PROMONTORIUM, (*Géogr. anc.*) Feſtus Avienus parle d'un promontoire, d'un golfe & d'îles qu'il nomme *OEſtrymnides*. Il dit que le promontoire a le ſommet de roche; que le golfe commence à ce promontoire, & que les îles ſont riches en plomb & en étain. Ce dernier trait reſſemble bien à l'idée que les anciens ont eu des îles Caſſitérides: en ce cas le golfe peut être le golfe de France. (*D. J.*)

ŒSYPE, ſ. m. (*Commerce.*) c'eſt cette eſpece de graiſſe ou axonge que l'on nomme plus communément *ſuint*, qui eſt adhérente à la laine des moutons & de brebis, ſur-tout à celle d'entre les cuiſſes & de deſſous la gorge.

Ceux

Ceux qui lavent les laines ont ſoin de recueillir cette graiſſe, qui ſurnage ſur l'eau où ils les lavent, & ils la mettent, après l'avoir fait paſſer par un linge, dans des petits barils dans leſquels les marchands Epiciers & Droguiſtes la reçoivent.

Le Berry, la Beauce & la Normandie ſont les provinces de France qui fourniſſent d'avantage d'*œſype*, ſans doute à cauſe des nombreux troupeaux qui s'y nourriſſent. Les Normands lui donnent le nom de *ſi*; en Berry on l'appelle *ſerri*, & ailleurs *ſoin*.

Cette drogue doit être choiſie nouvelle, d'une conſiſtance moyenne, d'un gris de ſouris, ſans ſaleté, & d'une odeur ſupportable. Quand elle vieillit elle reſſemble à du ſavon ſec, & s'empuantit à l'excès. Cependant elle a une propriété extraordinaire, qui eſt qu'après un très-long tems & une inſupportable puanteur, elle acquiert une odeur agréable & approchant de celle de l'ambre gris.

ŒSIPE, (*Mat. med.*) Les anciens pharmacologiſtes ont attribué, ſuivant leur uſage, beaucoup de vertus à cette graiſſe, qu'ils ont principalement recommandée contre les douleurs de la rate & de l'eſtomac, la dureté du foie, & les *nodoſités* des membres; contre les ulceres du fondement & de la vulve, &c. L'uſage de ce remede eſt abſolument aboli. (*b*)

ŒTA, (*Géogr. anc.*) longue chaîne de montagnes dans la Grece, qu'elle traverſe depuis le pas des Thermophyles juſqu'au golfe d'Ambracie. L'*OEta* commence aux Thermophyles, au bord du golfe Maliac, & ſe termine dans la mer, auprès des îles Eſchinades. Sophien dit que le nom moderne eſt *Bunina*.

Cette montagne de Theſſalie, entre le Pinde & le Parnaſſe, eſt célebre dans l'hiſtoire grecque, par le pas de Thermophyles, & dans la Fable, par la mort d'Hercule qui s'y brûla: d'où vient que le peuple qui habitoit au pié de l'*OEta* avoit un culte particulier pour ce héros. Ce mont étoit encore renommé par ſon hellébore. Enfin, comme le mont *OEta* ſe perd dans la mer Egée, qui eſt à l'extrémité de l'Europe à l'orient, les Poëtes ont feint que le ſoleil & les étoiles ſe levoient derriere cette montagne, & que de-là naiſſoient le jour & la nuit. (*D. J.*)

ŒTING *ou* ŒTINGEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la Suabe, avec titre de comté. *Long.* 28. 20. *lat.* 48. 52.

Oëtingen eſt la patrie de Wolfius (*Jérôme*) un des habiles humaniſtes du xvj. ſiecle en Allemagne. On lui doit pluſieurs bonnes traductions latines des orateurs grecs & d'autres auteurs. Il mourut de la pierre à Augsbourg en 1580, à 64 ans. Il y a eu pluſieurs autres ſavans hommes de ſon nom en Allemagne & en Suiſſe.

ŒTING *ou* OTTINGEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la haute Baviere, ſous la juriſdiction de Burckhauſen. Elle eſt ſur l'Inn, & ſe diviſe en ancienne & en nouvelle. *Long.* 30. 32. *lat.* 48. 8. (*D. J.*)

ŒUF, *dans l'Hiſtoire Naturelle*, c'eſt cette partie qui ſe forme dans les femelles des animaux, & qui, ſous une écaille ou écorce qu'on nomme *coque*, renferme un petit animal de même eſpece, dont les parties ſe développent & ſe dilatent enſuite, ſoit par incubation, ſoit par l'acceſſion d'un ſuc nourricier.

Les eſpeces d'animaux qui produiſent des *œufs* ſe nomment en particulier *ovipares*; & la partie de la femelle dans laquelle l'*œuf* ſe forme, ſe nomme *ovaire*. *Voyez* OVAIRE.

Comme de tous les *œufs* ceux des poules ou ceux dont ſe forment les poulets ſont les plus communs & en même tems ceux qui ont été plus obſervés, nous dirons quelque choſe ici de leur ſtructure & de la maniere dont les poulets s'y engendrent.

La partie extérieure d'un *œuf* de poule eſt donc la coque, écorce blanche, mince, friable, qui renferme & garantit toutes les autres parties des injures qu'elles auroient à craindre du dehors. Immédiatement après la coque il y a une membrane commune, *membrana communis*, qui tapiſſe toute la cavité de la coque, & qui lui eſt attachée très-ſerrée, excepté dans le gros bout de l'*œuf*, où on découvre entre ces deux parties une petite cavité qui peu-à-peu devient plus conſidérable. Dans cette membrane ſont contenus les deux *albumina* ou blancs, enveloppés chacun dans ſa membrane propre. Dans le milieu du blanc eſt le *vitellus* ou jaune, enveloppé auſſi particulierement dans ſon enveloppe ou membrane particuliere: l'albumen extérieur eſt oblong ou ovale, & il ſuit la figure de la coque; l'intérieur eſt ſphérique, & d'une ſubſtance plus craſſe & plus viſqueuſe, & le jaune eſt de la même figure. A chacune de ſes extrémités eſt un chalaza, & les deux enſemble ſont comme les poles de ce microcoſme: ce ſont des corps blancs, denſes, dont chacun eſt compoſé de trois petits globules, ſemblables à des grains de grêle joints enſemble. Non-ſeulement c'eſt dans ces chalazas que les différentes membranes ſont jointes ou attachées enſemble, ce qui fait que les différentes liqueurs ſe tiennent chacune dans ſa place ou ſa poſition reſpective; mais ils ſervent encore à tenir toujours une même partie de l'*œuf* en en haut, de quelque côté qu'on le tourne. *Voy.* CHALAZA.

Vers le milieu, entre les deux chalazas, ſur le côté du jaune & dans ſa membrane, eſt une petite veſſie de la figure d'une veſſie ou lentille, qu'on appelle en latin *cicatricula*, & en françois *germe*, & que quelques auteurs nomment auſſi l'*œil-de bœuf*, & qui contient une humeur dans laquelle le poulet s'engendre.

Toutes ces parties qu'on diſtingue dans l'*œuf* de poule, ſe trouvent auſſi dans les autres *œufs*; l'une des parties de l'*œuf* eſt ce dont l'animal ſe forme, & le reſte eſt deſtiné à ſa nourriture; ſuivant cela, la premiere ſemence ou *ſtamen* du poulet eſt dans la cicatricule.

L'albumen eſt le ſuc nourricier qui ſert à l'étendre & à le nourrir juſqu'à ce qu'il devienne gros, & le jaune lui ſert de nourriture lorſqu'il eſt tout-à-fait formé, & même en partie lorſqu'il eſt éclos; car il reſte après que l'*œuf* eſt éclos une bonne partie du jaune, laquelle eſt reçue dans le ventre du poulet comme dans un magaſin, & portée de-là par les appendicula ou canal inteſtinal, auſſi bien que par entonnoir, dans les boyaux, & qui ſert comme de lait. *Voyez* ECLORE & *PUNCTUM SALIENS*.

Un *œuf* proprement dit eſt ce du total dequoi l'animal ſe forme; tels ſont ceux des mouches, des papillons, &c. qu'Ariſtote appelle *vermiculi*.

Il y a entre cette derniere eſpece d'*œufs* & la premiere, cette différence, qu'au lieu que ceux de la premiere eſpece (auſſi-tôt que la femelle les a pondus) n'ont plus beſoin que de chaleur & d'incubation, ſans aucune nourriture extérieure, pour porter le fœtus à ſa perfection; ceux de la derniere eſpece, après qu'ils ſont tombés de l'ovaire dans la matrice, ont beſoin des ſucs nourriciers de la matrice pour s'étendre & groſſir: c'eſt auſſi ce qui fait qu'ils reſtent plus long-tems dans la matrice que les autres.

La principale différence qui ſe trouve entre les *œufs* proprement dits, c'eſt qu'il y en a qui ſont parfaits, c'eſt-à-dire qu'ils ne manquent d'aucune des parties que nous venons de décrire, lors même qu'ils ſont dans l'ovaire ou dans la matrice; & d'autres imparfaits, qui n'ont toutes ces parties à-la-fois qu'après qu'ils ſont pondus: tels ſont les *œufs* des poiſſons, où ſe forme un albumen pour les garantir de l'eau lorſqu'ils ſont déja hors du corps de la mere.

Une autre différence, c'eſt qu'il y en a de fécondés & d'autres qui ne le ſont point: les premiers ſont ceux qui contiennent un ſperme que le mâle injecte dans le coït, pour les diſpoſer à la conception; les autres ne ſont point imprégnés de ce ſperme, & ne donnent jamais des petits par incubation, mais ſeulement par putréfaction. Un *œuf* fécondé contient les rudimens du poulet avant même que la poule ait commencé à le couver. Le microſcope nous fait voir à découvert dans le milieu de la cicatricule la carcaſſe du poulet qui nage dans le *liquamen* ou l'humeur; elle eſt compoſée de cinq petites zones ou cordons que la chaleur de l'incubation future groſſit en raréfiant & liquéfiant la matiere premiere de l'albumen, & enſuite celle du germe, & les faiſant entrer dans les vaiſſeaux de la cicatricule pour y recevoir encore une préparation, une digeſtion, une aſſimilation & une accrétion ultérieure, juſqu'à ce que le poulet devenu trop gros, ait rompu la coque & ſoit éclos.

On croyoit autrefois qu'il n'y avoit que les oiſeaux & les poiſſons, avec quelques autres animaux, qui fuſſent produits *ab ovo*, par des *œufs*; mais le plus grand nombre des modernes inclinent plutôt à penſer que tous les animaux & les hommes mêmes ſont engendrés de cette maniere. Harvé, Graaf, Kerkringius, & quelques grands anatomiſtes, ont ſi bien défendu cette opinion, qu'elle eſt à-préſent généralement reçue.

On voit dans les teſticules des femmes de petites véſicules qui ſont environ de la groſſeur d'un pois verd, qu'on regarde comme des *œufs*: c'eſt ce qui a fait donner par les modernes le nom d'*ovaires* à ces parties, que les anciens appelloient *teſticules*; ces *œufs* fécondés par la partie la plus volatile & la plus ſpiritueuſe de la ſemence du mâle, ſe détachent de l'ovaire & tombent par le conduit de Fallope dans la matrice, où ils ſe forment & groſſiſſent. *Voy.* CONCEPTION & GÉNÉRATION.

Pluſieurs obſervations & pluſieurs expériences concourent pour donner plus de poids à ce ſyſtème, & pour le

le confirmer. M. de Saint-Maurice ayant ouvert une femme à Paris en 1682, lui trouva un fœtus parfaitement formé dans le testicule.

M. Olivier médecin de Brest, assure qu'en 1684, une femme qui étoit grosse de sept mois accoucha dans son lit d'un grand plat d'*œufs*, liés ensemble comme une grappe de raisin, & de différentes grosseurs, depuis celle d'une lentille, jusqu'à celle d'un *œuf* de pigeon. Wormius rapporte avoir vu lui-même une femme qui étoit accouchée d'un *œuf*; & Bartholin confirme la même chose, *Cent. prem. hist. anat. IV. p.* 11. Le même auteur dit qu'il avoit connu à Coppenhague une femme, qui au bout de douze semaines de grossesse, avoit jetté un *œuf* enveloppé d'une coque mollasse. Lauzonus *Dec.* II. *ann. IX. obs. xxxviij. p.* 731. *des mém. des curieux de la nature*, rapporte la même chose d'une autre femme grosse de sept semaines. L'*œuf* qu'elle rendit, n'étoit ni aussi gros qu'un *œuf* de poule, ni aussi petit qu'un *œuf* de pigeon: il étoit couvert de membranes, au lieu de coque. La membrane extérieure appellée *chorion*, étoit épaisse & sanguinolente; l'intérieure nommée *amnios*, étoit déliée & transparente; & elle renfermoit une humeur blanchâtre, dans laquelle nageoit l'embryon attaché par les vaisseaux umbilicaux, lesquels ressembloient à des fils de soie.

Bonnet dans sa lettre à Zuinger, publiée dans les éphémérides des curieux de la nature, *Dec.* II. *ann.* 2. *observ. clxxxvj. p.* 417. rapporte qu'une jeune fille avoit rendu une grande quantité de petits *œufs*. Conrade Virsungius dit qu'en faisant l'anatomie d'une femme qui avoit une descente, il trouva dans une des trompes des *œufs* de différentes grosseurs. Enfin, on voit encore de semblables exemples dans Rhodius, *Cent.* III. *observ. lvij.* & dans différens endroits des mémoires des curieux de la nature: de sorte que Berger dans son traité *de natura humana, liv. II. chap. j. p.* 461. n'hésite point de penser que la seule différence qu'il y ait entre les animaux qu'on nomme *vivipares*, & ceux qu'on appelle *ovipares*, c'est que les derniers jettent leurs *œufs* hors de leur corps, & les déposent dans un nid, & que leurs *œufs* contiennent toute la nourriture nécessaire à leur fruit; au lieu que dans les derniers, les *œufs* sont déposés des ovaires dans la matrice, qu'ils ont peu de suc, & que la mere fournit le reste de l'aliment.

Il n'y a pas jusqu'aux plantes dont Empedocles, & depuis Malpighi, Rallius, Fabrice d'Aquapendente, Grew, & d'autres, n'ayent prétendu que la génération se fait par des *œufs*. *Voyez* PLANTE.

D'un autre côté, nous avons plusieurs exemples où les animaux ovipares ont produit leurs petits tout vivans & sans *œufs*. On en rapporte en particulier d'un corbeau, d'une poule, de serpens, d'un poisson, d'anguilles, &c. *Voyez* Ifibord, *ab Amelanxen, breviar. memorabil. n°.* 28. *in append. mém. nat. cur. dec.* II. *an.* 4. *p.* 201. Lyserus, *observ. VI.* envoyée à Bartholin, Aldrovand. *hist. serp. & dracon. p.* 309. Seb. Nuremberg, *de miraculis naturæ in Europ. c. xlj. franc.* Paulin. *de anguilla, sect. prem. chap. ij.* &c.

Ce n'est pas tout: les Physiciens rapportent des exemples de mâles qui ont jetté des *œufs* par le fondement. Ce fait paroîtra si ridicule à un lecteur sage, qu'on pourroit nous blâmer de transcrire ici les passages sur lesquels on l'appuie; & ainsi nous nous contenterons de renvoyer le lecteur qui aura assez de curiosité pour les confronter aux auteurs d'où nous aurions pû les tirer: savoir, Christophe Paulin, *Cynograph. curios. sect. I. liv. III. §.* 56. *M. nat. cur. Dec.* II. *ann.* 8. *observ. cxvij. p.* 261. & *Dec.* I. *ann.* 2. *observ. ccl. & Dec.* II. *ann.* 4. *append.* 199. Scheulk, *hist. monast. p.* 129. &c.

M. Hottefort pense qu'il a bien pu se faire au-moins dans quelque cas, que ce qu'on avoit pris pour des *œufs*, ne fût que des alimens mal digérés & coagulés, ainsi qu'il l'a trouvé une fois lui-même. Quant aux *œufs* des femmes, Wormius & Fromann, *lib. III. de fascinat. v.* 6. *cap. xx. §.* 9. *pag.* 882. ont cru que c'étoit un effet du pouvoir du démon; mais M. Bartholin & M. Stotterfoht, se moquent avec raison de cette relation.

Gousset, *de causis linguæ hebraicæ*, taxe le sentiment moderne de la génération *ab ovo*, d'être contraire à l'Ecriture; & d'autres ont cru voir dans la semence des animaux mâles, l'animal en vie & tout formé. *Voyez* ANIMALCULE & SEMENCE.

Malpighi fait des observations très-curieuses avec le microscope de tous les changemens qui arrivent dans l'*œuf* qu'une poule couve de demi-heure en demi-heure. Vossius & divers autres auteurs sont fort embarrassés de décider cette question, lequel a existé le premier de l'*œuf* ou de la poule, *de idol. lib. III. cap. lxxviij.*

En Egypte, on fait éclore les *œufs* par la chaleur d'un fourneau ou d'un four, & on en fait quelquefois éclore sept ou huit mille tout-à-la-fois. On trouve la maniere dont on se sert pour cela décrite dans les Transactions philosophiques. *Voyez* ECLORE. *Voyez ces fourn. Pl. d'Agricul.*

On dit qu'à Tunquin on conserve les *œufs* pendant trois ans, en les enveloppant d'une pâte faite de cendre & de saumure. La tortue fait, à ce qu'on dit, jusqu'à quinze cens *œufs* qu'elle couvre de sable, & qu'elle abandonne à la chaleur du soleil pour éclore; les *œufs* d'Autruche éclosent de la même maniere. Willugh. *Ornithol. Lib. II. c. viij. §.* 1.

Dans les *Acta eruditorum de Lips. Leypsik, année* 1683. *p.* 221. il est parlé d'un *œuf* de poule tout semblable aux *œufs* ordinaires, au milieu duquel on en trouva un autre de la grosseur d'un *œuf* de pigeon. *Voyez* SUPERFÉTATION.

Les *œufs* à double coque ne sont pas rares; Harvey donne fort au long dans son traité de la génération de l'animal, l'explication de cette apparence.

Chez les anciens l'*œuf* étoit le symbole du monde, & c'étoit une tradition parmi eux que le monde avoit été fait d'un *œuf*, ce qui rendit les *œufs* d'une grande importance dans les sacrifices de Cybele, la mere des dieux: quelques-uns de leurs faux-dieux étoient aussi venus d'un *œuf*.

ŒUF VUIDE, *voyez* VUIDE.

ŒUF DE VACHE, c'est un nom que quelques auteurs donnent à une espece de besoard qu'on trouve dans l'estomac de la vache.

ŒUF, *en Architecture*, ornement de forme ovale qu'on pratique dans l'*échinus* ou quart de rond du chapiteau ionique & composite, le profil ou le contour de l'échinus s'enrichit d'*œufs* & d'ancres placés alternativement. *Voyez nos Pl. d'Architecture. Voyez aussi* ECHINUS, ORE, &c.

ŒUF PHILOSOPHIQUE, *en Chimie*, *voyez* PHILOSOPHIQUE.

ŒUF, (*Physique générale.*) on trouve quelquefois des *œufs* extraordinaires en petitesse, en grosseur, en figure, sans coque, sans jaune; d'autres qui ont une double coque; d'autres qui renferment un second *œuf*; d'autres qui contiennent des corps étrangers, comme des pois, des lentilles, des épingles, &c. Enfin, j'ai recueilli beaucoup d'observations en ce genre; mais il suffira d'en citer quelques-unes.

Le petit *œuf*, ou l'*œuf* nain, que les Ornithologistes nomment communément, *ovum centeninum*, est le dernier que la poule ponde de la saison. Cet *œuf* pour l'ordinaire ne contient pas de jaune, mais une espece de glaire ou de blanc. Il n'est pas surprenant que ce dernier *œuf* soit si petit; mais il est assez étonnant qu'une poule ne ponde jamais que de ces *œufs* nains.

Malpighi vous donnera la raison pourquoi ces *œufs* sont stériles, & ne produisent jamais de poulets.

Il y a d'autres *œufs* qui surpassent de beaucoup les *œufs* communs en grosseur. On les nomme *ova gemellifica*; il semble même qu'Aristote s'en soit apperçu: mais il est certain qu'il n'y a que les oiseaux domestiques qui pondent de ces sortes d'*œufs*: ils contiennent deux blancs & deux jaunes, & M. Harvey remarque que communément ils renferment deux poulets, qui quoiqu'éclos ne vivent pas.

De tous les *œufs* extraordinaires, il n'y en a guere de si remarquables que ceux qui ont une double coque, & que Harvey appelle *ovum in ovo*: cet habile homme explique en même tems les causes de ce phénomene dans son traité *de generatione animalium*.

Le petit *œuf* renfermé dans un grand, est ordinairement de la grosseur d'une olive, pointu par le bout, couvert d'une membrane dure, épaisse, & cassante. L'humeur qu'il contient est moins jaune que dans les autres *œufs*.

M. Méri a montré à l'académie des Sciences un *œuf* de poule cuit, dont le blanc renfermoit un autre petit *œuf* revêtu de sa coque & de sa membrane intérieure & rempli de la matiere blanche sans jaune.

On a fait voir à la même académie en 1745, un *œuf* de poule d'Inde, dans lequel étoit renfermé un autre *œuf* garni de sa coque. Ceux qui savent que la coque de l'*œuf* ne se forme que dans l'*oviductus*, ou canal qui conduit l'*œuf* de l'ovaire au-dehors de l'animal, sentiront combien doivent être rares les circonstances nécessaires pour produire un pareil effet.

M. Petit porta en 1742 à la même académie un petit corps oviforme d'environ dix lignes de longueur, & de cinq lignes de diametre, qu'il avoit trouvé dans le

blanc d'un *œuf*. Ce corps qui étoit lui-même une espece de petit *œuf*, n'étoit attaché au grand que par un pédicule assez court, & qui avoit peu de consistance: *on y voyoit quatre enveloppes: l'extérieure étoit assez solide, puisqu'en étant séparée, elle conservoit sa forme & se soutenoit par elle-même*, ce que ne faisoient point les autres. A chaque séparation des trois premieres enveloppes, ainsi prises extérieurement, le petit corps conservoit sa figure; mais on n'eut pas plutôt séparé la quatrieme, que tout ce qui y étoit renfermé s'échappa en forme de blanc d'*œuf* sans jaune.

Il y a des poules qui par un effet de la structure de leur ovaire, pondent toujours des *œufs* sans jaune. Il y en a d'autres qui n'en pondent que quelquefois; savoir, lorsque dans des efforts, ou par quelque cause extérieure, le jaune de l'*œuf* se creve dans l'*oviductus*; mais la cause n'étant pas constante, elles en font aussi de bien conditionnés.

Quant aux poules qui pondent quelquefois des *œufs* sans coque, cela vient ou de quelque maladie qui irritant la trompe, leur fait chasser l'*œuf* avant le tems; ou bien par une grande fécondité qui ne leur donne pas le loisir de les mûrir tous: il y a des poules qui font le même jour un *œuf* bien conditionné, & un autre sans coque.

Le défaut d'une suffisante quantité de cette humeur dans certaines poules, peut encore en être la cause. Les *œufs* sans coque s'appellent *œufs hardés*. *Voyez* ŒUF HARDÉ.

Quoique beaucoup de personnes, d'ailleurs raisonnables, croyent avec le peuple que les coqs pondent des *œufs*, & en particulier les *œufs* qui sont sans jaune; que ces *œufs* étant trouvés dans du fumier ou ailleurs, on en voit éclore des serpens aîlés, qu'on appelle *basilics*; cette erreur n'a d'autre fondement qu'une ancienne tradition, que les préjugés de l'éducation & l'amour du merveilleux entretiennent.

On a trouvé quelquefois dans des *œufs* de poule des corps étrangers, comme des pois, des lentilles, & même une épingle. Ces pois & ces lentilles qui ont germé & porté du fruit, étoient entre le blanc & le jaune de l'*œuf*: peut-être que ces graines, ainsi que l'épingle dont j'ai parlé, se sont insinuées dans les poules pendant l'accouplement qui se sera fait dans un endroit où il y avoit beaucoup de pois & de lentilles: peut-être sont-ils entrés du jabot dans l'ovaire. (*D. J.*)

ŒUF HARDÉ, (*Hist. nat.*) il n'est pas rare de trouver des *œufs* de poule sans coque: on les appelle des *œufs hardés*. Leurs liqueurs ne sont contenues que par la membrane épaisse qui tapisse l'intérieur de la coquille des autres. Cette enveloppe cede sous le doigt en quelqu'endroit qu'on la presse; on tenteroit très-inutilement de faire éclore le poulet d'un *œuf* sans coque; la transpiration s'y fait avec une trop grande facilité; bientôt la membrane qui est sa seule enveloppe, se plisse, se ride, & se chiffonne très-irrégulierement en différens endroits. *Au bout de peu de jours l'œuf a totalement perdu sa forme, & les deux tiers, ou même les trois quarts de son volume: il ne contient plus que des matieres épaissies au point d'être devenues solides & dures.* Peut-être néanmoins ne seroit-il pas impossible, dit M. de Réaumur, de faire développer le poulet d'un *œuf hardé*; mais il faudroit, ajoute-t-il, que l'art lui donnât l'équivalent de ce que la nature lui a refusé. Il faudroit suppléer par quelque enduit à la coquille qui lui manque, lui en faire une de plâtre, ou de quelque mortier, ou de quelque ciment poreux. Cette expérience qui ne seroit que curieuse, ne réussiroit sans doute, qu'après avoir été tentée bien des fois, & ne nous apprendroit rien de plus que ce que nous savons déja sur la nécessité d'une transpiration mesurée. (*D. J.*)

ŒUFS, *conservation des*, (*Physique générale.*) il n'est pas indifférent de pouvoir conserver des *œufs*, & en particulier des *œufs* de poule, frais pendant long-tems. Tous les *œufs* que couve une poule, ne sont pas également frais si elle les a tous pondus, il y en a tel qui est de quinze à seize jours plus vieux qu'un autre. L'embryon périt dans l'*œuf*, lorsque l'*œuf* devient trop vieux parce que l'*œuf* se corrompt; mais il y vivroit quelquefois plus longtems, si on empêchoit l'*œuf* de se corrompre.

Malgré la tissure compacte de sa coque écailleuse, malgré la tissure serrée des membranes flexibles qui lui servent d'enveloppe immédiate, l'*œuf* transpire journellement, & plus il transpire & plutôt il se gâte. Il n'est personne qui ne sache que dans un *œuf* frais & cuit, soit mollet, soit au point d'être dur, la substance de l'*œuf* remplit sensiblement la coque; & qu'au contraire il reste un vuide dans tout *œuf* vieux qui est cuit, & un vuide d'autant plus grand, que l'*œuf* est plus vieux. Ce vuide est la mesure de la quantité, du liquide qui a transpiré au-travers de la coque. Aussi, pour juger si un *œuf* même qui n'est pas cuit, est frais, on le place entre une lumiere & l'œil; la transparence de la coque permet alors de voir que l'*œuf* vieux n'est pas plein dans sa partie supérieure. Mais des observations faites par les Physiciens leur ont découvert les conduits par lesquels l'*œuf* peut transpirer. Ils ont vu que dans les enveloppes qui renferment le blanc & le jaune de l'*œuf*, il y a des conduits à air qui communiquent au-travers de la coque avec l'air extérieur. On voit où sont ces passages, lorsqu'on tient un *œuf* sous le récipient de la machine pneumatique dans un vase plein d'eau purgée d'air. A mesure qu'on pompe l'air du récipient, celui qui est dans l'*œuf* sort par des endroits où la coque lui permet de s'échapper.

Un fait qui prouve encore très-bien que la coque de l'*œuf* est pénétrable à l'air, c'est que le poulet prêt à éclore fait entendre sa voix avant qu'il ait commencé à becqueter sa coque, & avant qu'il l'ait même filée. On l'entend crier très-distinctement, quoique sa coque soit bien entiere; malgré sa tissure serrée, l'*œuf* transpire; il est pour nous d'autant plus vieux, ou, pour parler plus exactement, d'autant moins bon, qu'il a transpiré davantage. Les paysans de nos provinces & des autres pays agissent comme s'ils savoient cette physique. Pour conserver long-tems leurs *œufs* en bon état, ils les tiennent dans des tonneaux où ils sont entourés de toutes part de cendre bien pressée, de son, de sciure de bois de chêne, *&c.* cette cendre, ce son, cette sciure de bois de chene s'applique contre les coques en bouche les pores & rend leur transpiration difficile. Les *œufs* ainsi conservés sont mangeables dans un tems où ils eussent été entierement corrompus sans ces précautions.

M. de Réaumur à imaginé d'abord un meilleur moyen d'empêcher l'insensible transpiration des *œufs*, c'est en les enduisant d'un vernis impénétrable à l'eau; ce vernis est composé de deux parties de gomme, laque plate, avec une partie de colophone dissoute dans de l'esprit-de-vin. Une pinte d'esprit-de-vin, dans laquelle on dissout une demie livre de laque plate & un quart de livre de colophone, peut vernir 72 douzaines d'*œufs*, c'est-à-dire que la dépense en vernis pour chaque douzaine d'*œufs* ne sauroit aller à un sol; & si l'on fait les couches très-minces, cette dépense n'iroit qu'à la moitié du prix.

Quoique la composition de ce vernis & son application soient faciles, M. de Réaumur a trouvé depuis qu'on pouvoit substituer à ce vernis une matiere moins chere encore, plus connue & aisée à avoir par-tout, c'est de la graisse de mouton fraîche. Les *œufs* qui ont été enduits de cette graisse, se conservent frais aussi long-tems que ceux qui ont été vernis. Cette graisse ne coûte presque rien de plus que le suif ordinaire, qui réussiroit également, mais qui blesseroit l'imagination. On fait fondre de la graisse de mouton fraîche; & après l'avoir rendue liquide, on la passe à travers un linge, on la met dans un pot de terre, on l'échauffe près du feu, on plonge chaque *œuf* dans cette graisse, & on le retire sur le champ: s'il est bien frais, il peut se conserver ainsi pendant près d'une année.

On peut plonger l'*œuf* dans la graisse avec des pinces dont l'attouchement ne se feroit que dans deux points; & quand la graisse seroit figée sur tous les autres endroits on porteroit avec une plume ou un pinceau une petite goutte de graisse liquide sur les deux endroits qui sont restés découverts. Mais pour n'avoir plus à revenir à l'*œuf* après qu'il a été tiré du pot, il sera peut-être plus commode de donner à chaque *œuf* un lien d'un brin de fil long de 6 à 7 pouces; on entourera l'*œuf* vers son milieu, c'est-à-dire à distance à-peu-près égale de ses deux bouts avec ce fil, on lui fera une ceinture arrêtée par un double nœud, lequel nœud se trouvera très-près d'un des bouts de ce fil, c'est par l'autre bout du fil qu'on tiendra l'*œuf* suspendu pour le plonger dans la graisse liquide. Celle qui s'attachera sur la partie du fil qui entoure l'*œuf*, arrêtera aussi-bien toute évaporation dans cet endroit, que celle qui sera immédiatement appliquée contre la coquille. On imaginera peut-être qu'il est difficile de mettre un *œuf* en équilibre sur un tour de fil, & de faire que cet *œuf* ne s'échappe pas; mais pour peu qu'on l'éprouve, on trouvera le contraire.

La graisse de mouton ne communique pas le plus léger goût de graisse à l'*œuf*; car quand on le retire de l'eau bouillante, il n'y a que le-dessus de la coquille qui soit un peu gras, & on emporte toute trace de graisse en frottant l'*œuf* avec un linge. L'enduit de graisse est préférable au vernis pour les *œufs* destinés à être couvés,

parce

parce qu'il eſt difficile de dévernir les *œufs*, & que l'enduit de graiſſe eſt très-aiſé à enlever. Enfin on pourroit par le moyen de l'enduit de graiſſe tranſporter dans les divers pays un grand nombre d'*œufs* d'oiſeaux étrangers les y faire couver, & peut-être, en naturaliſer pluſieurs. Cependant, malgré toutes ces vérités, ni le vernis des *œufs*, ni leur enduit de graiſſe propoſés l'un & l'autre par M. de Réaumur, n'ont point encore pris faveur dans ce royaume. (*D. J.*)

ŒUF, (*Chimie.*) *voyez* SUBSTANCES ANIMALES.

ŒUF, (*Diete, Pharmac & Mat. méd.*) les *œufs* les plus employés à titre d'aliment ſont ceux de poule. On mange auſſi en Europe les *œufs* d'oie, de canne, de poule-d'inde, de paon, de faiſan, &c. Les Africains mangent les *œufs* d'autruche, & ceux de crocodile. Les *œufs* de tortue ſont un aliment très-uſité dans les îles de l'Amérique.

C'eſt aux *œufs* de poule que convient principalement ce que nous allons en obſerver en général, & cela inſtruira ſuffiſamment ſur les qualités eſſentielles des autres *œufs* qu'on mange quelquefois dans ce pays; ce qui peut mériter quelque conſidération particuliere ſur les qualités ſpéciales des autres, par exemple, ſur ceux de tortue, ſera rapporté à cet article particulier. *Voyez* TORTUE D'AMÉRIQUE.

Les *œufs* de poule, que nous n'appellerons plus que les *œufs*, doivent être choiſis les plus frais qu'il ſe pourra; on veut encore qu'ils ſoient bien blancs & longs. On connoît à ce ſujet les vers d'Horace.

> *Longa quibus facies ovis erit, illa memento*
> *Ut ſucci melioris, & ut magis alba rotundis*
> *Ponere.*

Les *œufs* nourriſſent beaucoup: ils fourniſſent un bon aliment, utile en ſanté comme en maladie. Les auteurs de diete s'accordent tous à aſſûrer qu'ils augmentent conſidérablement la ſemence, qu'ils réveillent l'appétit vénérien, & diſpoſent très-efficacement à le ſatisfaire. On les prépare de bien des manieres, & on en forme différens mets qui ſont d'autant plus ſalutaires qu'ils ſont plus ſimples. Car toutes ces préparations recherchées où les *œufs* ſont mêlés avec des laitages, du ſucre, des parfums, &c. déguiſent tellement la vraie nature de l'*œuf* qu'il peut y perdre toutes ſes bonnes qualités. Il eſt obſervé même que les laitages chargés d'*œufs* ſubiſſant dans les premieres voies, l'altération à laquelle ils ſont naturellement ſujets, la communiquent aux *œufs*, & que la corruption d'un pareil mélange devient pire que n'auroit été celle du lait ſeul. On peut donc établir que tous ces mélanges délicats d'*œufs* & de lait; comme crèmes, &c. ſont des alimens au-moins ſuſpects, comme le lait. *V.* LAIT. Quant à la meilleure façon de préparer les *œufs* ſeuls, on peut la déterminer d'après cette ſeule regle; ſavoir qu'en général ils doivent être modérement cuits; la raiſon en eſt, dit Louis Lemery, que quand ils le ſont trop peu, ils demeurent encore glaireux, & par conſéquent difficiles à digérer. Quand au contraire ils ſont trop cuits la chaleur en a diſſipé les parties aqueuſes, qui ſervoient à étendre les autres principes de l'*œuf*, & à leur donner de la fluidité; or ces principes ſe trouvant dépourvûs de leur humidité naturelle, s'approchent & s'uniſſent étroitement les uns aux autres, & forment un corps compact, reſſerré en ſes parties, peſant à l'eſtomac. Ainſi l'*œuf* ne doit être ni glaireux, ni dur, mais d'une ſubſtance molle & humide, comme on le peut voir par ce vers de l'école de Salerne.

> *Si ſumas* ovum, *molle ſit atque novum.*

Lemery, *Traité des aliment.*

Il eſt aſſez reçu que les *œufs* échauffent beaucoup, quand ils ſont vieux; cette qualité n'eſt pas annoncée par des effets aſſez déterminés, mais il eſt toujours ſûr qu'ils ſont d'un goût deſagréable, & qu'ils ſont plus ſujets à ſe corrompre dans l'eſtomac que les frais.

Les plus mauvais de tous ſont donc les vieux *œufs* durs, tels que les *œufs* de Pâques qu'on vend au peuple à Paris & dans pluſieurs autres pays. Ces *œufs* ſont ſujets à peſer ſur l'eſtomac, à exciter des rapports fétides & âcres, des coliques, en un mot des vraies indigeſtions d'autant plus fâcheuſes qu'elles ſont ordinairement accompagnées de conſtipation; car la propriété de reſſerrer le ventre qu'on attribue communément aux *œufs* durs, eſt très-réelle. Nous ne ſaurions cependant approuver la pratique fondée ſur cette propriété qui fait des *œufs* durs un remede populaire & domeſtique contre les dévoimens.

Les auteurs de diete ont rapporté pluſieurs ſignes, auxquels on peut reconnoître ſi les *œufs* ſont frais ou non; mais les payſanes & les plus groſſieres cuiſinieres en ſavent plus, à cet égard, que n'en peuvent apprendre tous les préceptes écrits.

Mais quant à l'art de les conſerver dans cet état de fraîcheur, il faut rendre juſtice à la ſcience, elle a été plus loin que l'économie ruſtique. Le principal ſecret qu'avoit découvert celui ci, & qui eſt encore en uſage dans les campagnes conſiſtoit à les garder ſous l'eau, mais M. Réaumur ayant conſidéré que les *œufs* ne perdoient leur état de fraîcheur que par une évaporation qui ſe faiſoit à-travers les pores de leur coquille, laquelle en diminuant le volume des liqueurs dont l'*œuf* eſt formé, expoſoit ces liqueurs à une altération ſpontanée, une eſpece de fermentation, un commencement de corruption, en un mot aux inconvéniens auxquels ſont ſujets les liqueurs fermentables gardées en *vuidange*; il penſa que ſi l'on enduiſoit les *œufs* d'un vernis qui empêchât cette tranſpiration, on parviendroit à retarder conſidérablement leur corruption. Le ſuccès répondit à ſes eſpérances: des *œufs* enduits d'un vernis à l'eſprit-de-vin quelconque, d'une légere couche de cire, d'un mélange de cire & de poix réſine, de graiſſe de mouton, &c. ſe conſervent pendant pluſieurs mois, & même pendant des années entieres dans l'état de la plus parfaite fraîcheur. Les enduits de colle de poiſſon, de gomme arabique &c. arrêtent moins parfaitement cette tranſpiration, parce que la liqueur que l'*œuf* exhale étant aqueuſe, peut diſſoudre une partie de ces dernieres ſubſtances, & ſe frayer ainſi quelques routes. On conſerve auſſi très-bien les *œufs* ſous l'huile, mais cette liqueur bouche les pores bien moins exactement que les matieres graiſſeuſes & réſineuſes concretes. Le ſuif y ſeroit très-bon, mais quoiqu'on puiſſe l'enlever facilement, l'idée de ſon emploi eſt toujours dégoûtante. M. de Réaumur donne la préférence à la graiſſe de mouton, parce qu'elle coûte très-peu, & qu'elle ſe ſépare facilement de l'*œuf* en le faiſant tremper dans l'eau chaude. La maniere de les enduire de graiſſe de mouton propoſée par cet académicien, eſt fort ſimple & plus facile dans l'exécution, comme il l'obſerve lui même, qu'on ne ſeroit tenté de croire d'abord. Il ne s'agit que de ſuſpendre un *œuf* à un fil, dans lequel on l'engage comme dans une eſpece de ceinture au moyen d'un nœud coulant, & de le tremper une ſeule fois dans de la graiſſe fondue ſur le feu. *Voyez l'Hiſtoire des inſectes* de M. de Réaumur, *tome II.* & *Mémoires de l'académie royale des Sciences, année* 1735.

Ce que nous avons dit des *œufs* juſqu'à préſent convient à l'*œuf* entier, c'eſt-à-dire au blanc & au jaune mangés enſemble, & ſe tempérant mutuellement; car chacune de ces ſubſtances conſidérée en particulier a des qualités diététiques différentes. Le blanc ou partie glaireuſe eſt beaucoup plus nourriſſante, c'eſt à celle-là que convient principalement l'exagération d'Avicenne qui dit des *œufs* qu'ils engendrent autant de ſang qu'ils peſent. Le jaune eſt moins nourriſſant & plus échauffant c'eſt à cette ſubſtance qu'appartient ſpécialement la qualité aphrodiſiaque ou excitant à l'amour, obſervée dans les *œufs*.

Boerhaave, qui a donné dans ſa chimie un long examen du blanc d'*œuf* ſans dire un mot du jaune, obſerve que cette matiere albumineuſe étant portée juſqu'à la putréfaction vraiment alkaline, produit les plus terribles effets dans le corps animal, priſe en la plus petite quantité, *pauxillum*, & même que ſa ſeule odeur diſſout les humeurs de notre corps à l'égal du venin de la peſte, *ſolo putrido halitu ſuo humores corporis noſtri mirificè diſſolvit inſtar veneni peſtilentialis*. Cette propoſition ne nous paroît guere moins outrée que celle de ce ſingulier Hecquet, qui dit dans ſon *Traité des diſpenſes du carême*, qu'un *œuf* eſt *une quinteſſence naturelle, un ſoufre, un volatile, un feu prêt à s'allumer*.

Pluſieurs auteurs ont accordé aux *œufs* des vertus vraiment médicamenteuſes. Hippocrate recommande les blancs d'*œufs* battus dans de l'eau de fontaine comme une boiſſon humectante, rafraîchiſſante & laxative, très-propre aux fébricitans, &c. Tout le monde connoît l'uſage des bouillons à la reine, dont la baſe eſt le jaune d'*œuf* dans la toux & dans les coliques bilieuſes. Ce dernier uſage qui eſt le moins connu, peut être cependant regardé comme le meilleur par l'analogie qu'a le jaune d'*œuf* avec la bile, qu'il eſt capable d'adoucir en s'y uniſſant.

La même qualité de jaune *d'œuf*, ſavoir, ſa qualité analogue à la bile, c'eſt-à-dire, ſavonneuſe, capable de ſervir de moyen d'union entre les ſubſtances huileuſes & les aqueuſes, le rend très-propre à appaiſer les tranchées violentes, & les autres accidens qui ſuivent quelquefois l'uſage des violens purgatifs réſineux: car le jaune *d'œuf* eſt capable de s'unir chimiquement à ces réſines, & de

les

les diſpoſer par là à être diſſoutes & entraînées par les liqueurs aqueuſes, ſoit celles que fourniſſent les glandes des inteſtins, ſoit celles qu'on peut donner aux malades à deſſein, quelque tems après lui avoir fait prendre des jaunes *d'œuf*.

On l'emploie d'avance au même uſage, c'eſt-à-dire à prévenir ces accidens, ſi on ne donne ces réſines âcres, qu'après les avoir diſſoutes dans une ſuffiſante quantité de jaune *d'œuf*, & étendus enſuite en triturant dans ſuffiſante quantité d'eau; ce qui produit l'eſpece d'émulſion purgative dont il eſt parlé à la fin de *l'article* ÉMULSION. *Voyez cet article.*

Les baumes & les huiles eſſentielles peuvent auſſi commodément être unis aux jaunes *d'œuf*, comme au ſucre, pour l'uſage médicinal; ce composé, qu'on pourroit appeller *éléoon*, eſt entierement analogue à l'éléoſaccharum. *Voyez cet article.*

On trouve dans la pharmacopée de Paris un looch *d'œuf*, qui eſt un mélange d'huile d'amandes douces, de ſirop & d'eaux diſtillées fait par le moyen d'un jaune *d'œuf*; l'union que tous ces ingrédiens contractent, eſt très-légere; ainſi on peut en évaluer l'action particuliere par les vertus reſpectives de ces différens ingrédiens; quant à ſa qualité commune ou collective, celle qu'elle doit à ſa forme, à ſa conſiſtence de looch, & à la maniere de l'appliquer, *voyez* LOOCH.

Le jaune *d'œuf trituré* avec de la térébenthine, ou un autre baume naturel pour en compoſer les digeſtifs ordinaires des chirurgiens, exerce dans ce mélange la même propriété: il ſe combine avec ces baumes, en corrige par-là la ténacité & l'âcreté, les rend en partie miſcibles aux ſucs lymphatiques & capables d'être enlevés de deſſus la peau par des lotions acqueuſes. Au reſte, il ne leur communique cependant ces propriétés qu'à demi, parce qu'il n'entre point dans ce mélange en aſſez grande quantité.

Le jaune *d'œuf* employé à la *liaiſon* des ſauſſes, y opere encore par la même propriété: il ſert à faire diſparoître une graiſſe fondue qui y ſurnage en la combinant, la *liant* avec la partie aqueuſe qui fait la baſe de ces ſauſſes.

L'huile par expreſſion retirée des jaunes *d'œufs* durcis, paſſe pour éminemment adouciſſante dans l'uſage extérieur; mais elle ne poſſede évidemment que les qualités communes des huiles par expreſſion. *Voy. le mot* HUILE.

Le blanc *d'œuf* eſt l'inſtrument chimique le plus uſité de la clarification. *Voyez* CLARIFICATION.

La propriété qu'a le blanc *d'œuf* dur expoſé dans un lieu humide, de ſe reſoudre en partie en liqueur, d'éprouver une eſpece de *défaillance*, le rend propre à diſſoudre certaines ſubſtances dont on le remplit après en avoir ſéparé le jaune: les *œufs* durs ainſi chargés de myrrhe, fourniſſent l'huile de myrrhe par défaillance, *voyez* MYRRHE; chargés de vitriol blanc & d'iris de Florence en poudre, un collyre fort uſité, *&c.*

Le blanc *d'œuf* entre dans la compoſition du ſucre-d'orge, de la pâte de régliſſe blanche & de celle de guimauve, *&c.*

Enfin les coques ou coquilles *d'œuf* ſe préparent ſur le porphyre pour l'uſage médicinal: c'eſt un abſorbant abſolument analogue aux yeux d'écreviſſe aux écailles d'huitre, aux perles, à la nacre (*voyez ces articles*), & par conſéquent on ne peut pas moins précieux. C'eſt par un pur caprice de mode que quelques perſonnes ſe ſont aviſées depuis quelque tems de porter dans leur poche une boîte de coquilles *d'œufs* porphyriſées, qu'on envoie de Louvain. Cette ſubſtance terreuſe eſt un des ingrédiens du remede de mademoiſelle Stephens. *Voy.* REMEDE *de mademoiſelle Stephens.*

ŒUFS DES INSECTES. (*Hiſt. nat. des inſect.*) la maniere dont les inſectes mâles commercent avec les femelles, quoique très-variée, rend la femelle féconde, & la met en état de pondre des *œufs* lorſqu'il en eſt tems.

La variété qu'il y a entre ces *œufs* eſt incroyable, ſoit en groſſeur, ſoit en figures, ſoit en couleurs. Les figures les plus ordinaires de leurs *œufs* ſont la ronde, l'ovale & la conique: les *œufs* des araignées & d'un grand nombre de papillons, quoique ronds, ſont encore diſtingués par bien des variétés; mais il faut remarquer que dans ces mêmes figures il y a beaucoup de plus ou de moins, & que les unes approchent plus des figures dont on vient de parler que les autres. Pour ce qui regarde les couleurs, la différence eſt plus ſenſible. Les uns, comme ceux de quelques araignées, ont l'éclat de petites perles; les autres, comme ceux des vers-à-ſoie, ſont d'un jaune de millet; on en trouve auſſi d'un jaune de ſoufre, d'un jaune d'or & d'un jaune de bois. Enfin il y en a de verds & de bruns; & parmi ces derniers, on en diſtingue de diverſes eſpeces de bruns comme le jaunâtre, le rougeâtre, le châtain, *&c.*

La matiere renfermée dans ces *œufs* (car la plûpart des inſectes ſont ovipares) eſt d'abord d'une ſubſtance humide, dont ſe forme l'inſecte même qui en ſort quand il eſt formé.

Tous les inſectes ne demeurent pas le même eſpace de tems dans leurs *œufs*. Quelques heures ſuffiſent aux uns, tandis qu'il faut pluſieurs jours, & ſouvent même pluſieurs mois aux autres pour éclorre. Les *œufs* qui pendant l'hiver ont été dans un endroit chaud, éclosent plutôt qu'ils ne le devroient, ſelon le cours de la nature. Les *œufs* fraîchement pondus ſont très-mous; mais au bout de quelques minutes ils ſe durciſſent. D'abord on n'y apperçoit qu'une matiere aqueuſe, mais bientôt après on découvre dans le milieu un point obſcur, que Swammerdan croit être la tête de l'inſecte, qui prend la premiere, ſelon lui, ſa conſiſtance & ſa couleur.

L'inſecte eſt plié avec tant d'art que malgré la petiteſſe de ſon appartement, il ne manque pas de place pour former tous les membres qu'il doit avoir. On ne peut s'empêcher, en voyant ces merveilles, d'admirer la puiſſance de celui qui a ſu mettre tant de choſes dans un ſi petit eſpace. Un très-grand nombre d'inſectes ſemblent n'avoir preſque d'autre ſoin pour leurs *œufs*, que celui de les placer dans des endroits où leurs petits, dès qu'ils ſeront éclos, trouveront une nourriture convenable. Auſſi eſt ce alors tout le ſoin que demandent ces *œufs*, & que le plus ſouvent les meres ne peuvent prendre, puiſque quantité d'entr'elles meurent peu après qu'elles ont pondu; ce ſoin cependant n'eſt pas toujours borné-là, bien des fois il eſt accompagné d'autres précautions.

Pluſieurs enveloppent leurs *œufs* dans un tiſſu de cire très-ſerré; d'autres le couvrent d'une couche de poils tirés de leur corps. Quelques eſpeces les arrangent dans un amas d'humeur viſqueuſe, qui ſe durciſſant à l'air, les garantit de tout accident. Il y en a qui font pluſieurs inciſions obliques dans une feuille, & cachent dans chacune de ces inciſions un *œuf*. On en voit qui ont ſoin de placer leurs *œufs* derriere l'écorce des arbres, & dans des endroits où ils ſont entierement à couvert de la pluie, du mauvais tems & de la trop grande ardeur du ſoleil. Quelques-uns ont l'art d'ouvrir les nervures des feuilles & d'y pondre leurs *œufs*; de maniere qu'il ſe forme autour d'eux une excroiſſance qui leur ſert tout-à-la-fois d'abri, & aux petits éclos d'alimens. Il y en a qui enveloppent leurs *œufs* d'une ſubſtance molle qui fait la premiere nourriture de ces animaux naiſſans, avant qu'ils ſoient en état de ſupporter des alimens plus ſolides, & de ſe les procurer. D'autres enfin font un trou en terre, & après y avoir porté une proviſion ſuffiſante de nourriture, ils y placent leur ponte.

Si un grand nombre d'inſectes, après avoir ainſi placé leurs *œufs*, les abandonnent au haſard, il y en a d'autres qui ne les abandonnent jamais, tels ſont par exemple quelques ſortes d'araignées qui ne vont nulle part, ſans porter avec elles dans une eſpece d'enveloppe tous les *œufs* qu'elles ont pondus. L'attachement qu'elles ont pour ces *œufs* eſt ſi grand, qu'elles s'expoſent aux plus grands périls plutôt que de les quitter. Telles ſont encore les abeilles, les guêpes, les frêlons & pluſieurs mouches de cet ordre. Les ſoins que les fourmis ont de leurs petits va encore plus loin, car ils s'étendent juſqu'aux nymphes dans leſquels ils doivent ſe changer. Les inſectes ayant en général tant de ſoin de leurs *œufs*, il eſt aiſé de comprendre la multitude incroyable de ces petits animaux ſur la terre, dont une partie périt au bout d'un certain tems, & l'autre ſert à nourrir les oiſeaux & autres animaux qui en doivent ſubſiſter. (*D. J.*)

ŒUF DE SERPENT, (*Littérat.*) Une grande ſuperſtition des druides regardoit *l'œuf des ſerpens*. Selon ces anciens prêtres gaulois, les ſerpens formoient cet *œuf* de leur propre bave, lorſqu'ils étoient pluſieurs entortillés enſemble. Dès que cet *œuf* étoit formé, il s'élevoit en l'air au ſifflement des ſerpens, & il falloit, pour conſerver ſa vertu, l'attraper lorſqu'il tomboit; mais celui qui l'avoit ainſi pris montoit d'abord à cheval pour s'enfuir, & s'éloignoit au plus vîte, parce que les ſerpens, jaloux de leur production, ne manquoient pas de pourſuivre celui qui la leur enlevoit, juſqu'à ce que quelque riviere arrêtât leur pourſuite.

Dès que quelqu'un avoit été aſſez heureux pour avoir un de ces *œufs*, on en faiſoit l'eſſai en le jettant dans l'eau, après l'avoir entouré d'un petit cercle d'or; & pour être trouvé bon, il falloit qu'il ſurnageât; alors cet *œuf* avoit la vertu de procurer à celui qui le poſſédoit gain de cauſe dans tous ſes différends, & de lui

faire

faire obtenir, quand il le deſiroit, un libre accès auprès des rois mêmes.

Les druides recherchoient avec un grand ſoin cet *œuf*, ſe vantoient ſouvent de l'avoir trouvé, & en vendoient à ceux qui avoient aſſez de crédulité pour ajouter foi à toutes leurs rêveries. Pline, en traitant ce manege de vaine ſuperſtition, nous apprend que l'empereur Claude fit mourir un chevalier romain du pays des Vocontiens (de la Provence), pour cette ſeule raiſon qu'il portoit un de ces *œufs* dans ſon ſein, dans la vue de gagner un grand procès. Il nous reſte un ancien monument ſur lequel ſont deux ſerpens, dont l'un tient dans ſa gueule un *œuf* que l'autre façonne avec ſa bave. (*D. J.*)

ŒUFS DE MER, (*Hiſt. nat.*) ce ſont des échinites ou ourſins pétrifiés.

ŒUFS DE SERPENS, (*Hiſt. natur.*) *ovum anguinum*, nom donné par Boëce de Boot & par quelques autres naturaliſtes à une eſpece d'échinites ou d'ourſins pétrifiés.

ŒUF PHILOSOPHIQUE, eſpece de petit matras ayant la forme d'un *œuf*, & portant ſon cou à l'un de ſes bouts, c'eſt-à-dire ſelon la direction de ſon grand diametre. Ce vaiſſeau doit être fait d'un verre très-épais & très fort. On l'emploie aux digeſtions de certaines matieres peu volatiles, & ordinairement métalliques, qu'on y enferme en le ſcellant hermétiquement. (*b*)

ŒUF DES DRUIDES, (*Hiſt. anc.*) chez les Celtes ou les premiers habitans des Gaules, les druides ou prêtres exerçoient la Médecine; ils attribuoient ſur-tout des vertus merveilleuſes à ce qu'ils appelloient l'*œuf des ſerpens*. Cet *œuf* prétendu étoit formé, ſelon eux, par l'accouplement d'un grand nombre de ſerpens entortillés les uns dans les autres: auſſi-tôt que ces ſerpens commençoient à ſiffler, l'*œuf* s'élevoit en l'air, & il falloit le ſaiſir avant qu'il fût retombé à terre; auſſi-tôt après il falloit monter à cheval, & fuir au galop pour éviter la fureur des ſerpens, qui ne s'arrêtoient que lorſque le cavalier avoit franchi quelque riviere. *Voyez* Pline *Hiſt. nat. liv. XXIX. ch. iij. Voyez plus haut* ŒUFS DE SERPENT.

ŒUF D'ORPHÉE, (*Hiſt. anc.*) ſymbole myſtérieux dont ſe ſervoit cet ancien poëte philoſophe, pour déſigner la force intérieure & le principe de fécondité dont toute la terre eſt impregnée, puiſque tout y pouſſe, tout y végete, tout y renaît. Les Egyptiens & les Phéniciens avoient adopté le même ſymbole, mais avec quelque augmentation; les premiers en repréſentant un jeune homme avec un *œuf* qui lui ſort de la bouche; les autres en mettant cet *œuf* dans celle d'un ſerpent dreſſé ſur ſa queue. On conjecture que par-là les Egyptiens, naturellement préſomptueux, vouloient faire entendre que toute la terre appartient à l'homme, & qu'elle n'eſt fertile que pour ſes beſoins. Les Phéniciens au contraire, plus retenus, ſe contentoient de montrer que ſi l'homme a ſur les choſes inſenſibles un empire très-étendu, il en a moins ſur les animaux, dont quelques-uns diſputent avec lui de force, d'adreſſe & de ruſes. Les Grecs, qui reſpectoient trop Orphée pour avoir négligé une de ſes principales idées, aſſignerent à la terre une figure ovale. *Voy. l'Hiſtoire critique de la Philoſophie* par M. Deſlandes. (*G*)

ŒUF D'OSIRIS, (*Hiſt. anc.*) les Egyptiens, ſi l'on en croit Hérodote, racontoient qu'Oſiris avoit enfermé dans un *œuf* douze figures pyramidales blanches pour marquer les biens infinis dont il vouloit combler les hommes; mais que Typhon ſon frere ayant trouvé le moyen d'ouvrir cet *œuf*, y avoit introduit ſecrettement douze autres pyramides noires, & que par ce moyen le mal ſe trouvoit toujours mêlé avec le bien. Ils exprimoient par ces ſymboles l'oppoſition des deux principes du bien & du mal qu'ils admettoient, mais dont cette explication ne concilioit pas les contrariétés. (*G*)

ŒUFS, *en terme de Metteur en œuvre*, ſont de petites caſſolettes ou boîtes de ſenteur qui ſont ſuſpendues à chaque côté de la chaîne d'un étui de piece. *Voy.* ETUI DE PIECE.

ŒUF, (*Rafin. de Sucre.*) on nomme ainſi dans les moulins à ſucre, le bout du pivot du grand tambour, à cauſe qu'il a la figure de la moitié d'un *œuf* d'oye. Cette piece s'ajoute au pivot, & y tient par le moyen d'une ouverture barlongue qu'on y fait; elle eſt d'un fer acéré poſée ſur une platine ou crapaudine de même matiere.

ŒUIL, L', (*Géog.*) petite riviere de France dans le Bourbonnois. Elle a ſept ou huit ſources, qui forment au-deſſous de Coſne une petite riviere, laquelle ſe perd dans le Cher à Valigni, aux confins du Berry.

ŒUVRE, ſ. m. & f. (*Gramm. Critiq. ſacrée.*) ce terme a pluſieurs ſignifications dont voici les principales. 1°. Il ſe prend pour ouvrage des mains: *& adoraverunt* opus *manuum ſuarum. Pſ. cxxxiv.* 15. Il ſignifie 2°. les productions de la nature: *mentietur* opus *olivæ*, le fruit de l'olivier manquera. 3°. La délivrance du peuple juif: *Domine*, opus *tuum vivifica*; Seigneur, accompliſſez votre ouvrage. 4°. Les bienfaits: *meditatus ſum in omnibus* operibus *tuis Pſ. lxvj.* 12. j'ai médité ſur toutes les graces dont vous nous avez comblé. 5°. Les châtimens. 6°. La récompenſe & le prix du travail: *non morabitur* opus *mercenarii apud te. Levit. xix.* 13. 7°. Les actions morales bonnes ou mauvaiſes. (*D. J.*)

ŒUVRE, (*Métallurgie.*) lorſque l'on traite dans une fonderie des mines qui contiennent de l'argent, ou ces mines renferment déja par elles-mêmes du plomb, ou l'on eſt obligé d'y joindre ce métal avant que de faire fondre la mine: après avoir fait ce mélange, on fond le tout, & de cette fonte il en réſulte une matiere qu'on appelle *l'œuvre*, en allemand *werk*; ce n'eſt autre choſe que du plomb qui s'eſt chargé de l'argent qui étoit contenu dans la mine avec laquelle on l'a mêlé, auſſi bien que des ſubſtances étrangeres, du ſoufre, de l'arſenic, du cuivre, *&c.* qui ſe trouvoient dans cette mine d'argent; Pour dégager enſuite l'argent du plomb & des autres ſubſtances avec leſquelles il eſt joint dans *l'œuvre*, on le fait paſſer par la grande coupelle, après avoir préalablement fait l'eſſai de *l'œuvre* pour ſavoir combien il contient d'argent.

L'on nomme auſſi *œuvre* ou *plomb d'œuvre* celui qui découle du fourneau dans l'opération appellée *liquation*, & qui a ſervi à dégager l'argent qui étoit contenu dans le cuivre noir. *Voyez* LIQUATION. (—)

ŒUVRE, (*Hydr.*) on dit qu'un baſſin a dans *œuvre* tant de toiſes, pour exprimer qu'il tient entre ſes murs tant de ſuperficie d'eau. On dit même hors *d'œuvre*, quand on parle du dehors d'un ouvrage. Ce terme s'emploie très-à-propos pour les eſcaliers, perrons, balcons & cabinets qui excedent le bâtiment. (*K*)

ŒUVRE, ſ. m. (*Archit. civile.*) ce terme a pluſieurs ſignifications dans l'art de bâtir. Mettre en *œuvre*, c'eſt employer quelque matiere pour lui donner une forme & la poſer en place: *dans œuvre* & *hors d'œuvre*, c'eſt prendre des meſures du dedans & du dehors d'un bâtiment: *ſous œuvre*; on dit reprendre un bâtiment *ſous œuvre*, quand on le rebâtit par le pié: *hors d'œuvre*; on dit qu'un cabinet, qu'un eſcalier, ou qu'une galerie eſt *hors d'œuvre*, quand elle n'eſt attachée que par un de ſes côtés à un corps de logis. *Daviler.*

ŒUVRE D'ÉGLISE, ſ. f. (*Archit. civile.*) c'eſt dans la nef d'une égliſe, un banc où s'aſſeoient les marguilliers, & qui a au-devant un coffre ou table ſur laquelle on expoſe les reliques: ce banc eſt ordinairement adoſſé contre une cloiſon à jour, avec aîles aux côtés, qui portent un dais ou chapiteau, & le tout eſt enrichi d'architecture & de ſculpture. L'*œuvre* de ſaint Germain l'Auxerrois eſt une des plus belles *œuvres* de Paris. (*D. J.*)

ŒUVRES DE MARÉE, (*Marine.*) c'eſt le radoub & le carénage que l'on donne aux vaiſſeaux.

Oeuvres vives, ce ſont les parties du vaiſſeau qui entrent dans l'eau.

Oeuvres mortes, comprennent toutes les parties du vaiſſeau qui ſont hors de l'eau, ou bien tous les hauts d'un vaiſſeau, telle que la dunette, l'acaſtillage, les galeries, bouteilles, ſeugnes, couronnement, vergues & hunes.

Quelques-uns diſent que les *œuvres* vives ſont toutes les parties du corps du bâtiment compriſes depuis la quille juſqu'au vibord ou au pont d'en-haut. (*Z*)

ŒUVRES DU POIDS, (*Comm.*) on appelle à Paris marchandiſes d'*œuvres du poids* quelques-unes des marchandiſes qui ſont ſujettes au droit de poids-le-roi établi dans cette ville. *Voyez* POIDS-LE-ROI.

ŒUVRE, ſ. m. ce mot eſt maſculin pour ſignifier un des ouvrages de muſique d'un auteur. *Voyez* OPÉRA. (*S*)

ŒUVRE, *terme d'Artiſans*; on dit du bois, du fer, du cuivre mis en *œuvre*. Un diamant mis en *œuvre*, eſt celui que le lapidaire a taillé, & à qui il a donné la figure qui lui convient pour en faire une table, un brillant, ou une roſe: il ſe dit auſſi par oppoſition au diamant brut, c'eſt-à-dire qui eſt encore tel qu'il eſt ſorti de la carriere. (*D. J.*)

ŒUVRE, *main d'*, (*Manufacture.*) on appelle *main d'œuvre*, dans les manufactures, ce qu'on donne aux ouvriers pour le prix & ſalaires des ouvrages qu'ils ont fabriqués: ainſi on dit, ce drap coûte quarante ſols par aune de *main d'œuvre*, pour dire qu'on en a donné quarante ſols par aune au tiſſerand.

ŒUVRES BLANCHES, (*Taillanderie.*) ce sont proprement les gros ouvrages de fer tranchans & coupans, qui se blanchissent, ou plûtôt qui s'éguisent sous la meule, comme les coignées, besiguës, ébauchoirs, ciseaux, terriers, essettes, tarrots, planes, hâches, doloires, arrondissoirs; grandes scies, grands couteaux, serpes, bêches, ratissoires, couperets, faux, faucilles, houes, hoyaux, & autres tels outils & instrumens servant aux Charpentiers, Charrons, Menuissiers, Tourneurs, Tonneliers, Jardiniers, Bouchers, Pâtissiers, &c. On met aussi dans cette premiere classe les griffons, & outils de Tireurs d'or & d'argent, & les marteaux & enclumes pour Potiers d'étain, Orfevres & batteurs de paillettes. (*D. J.*)

ŒUVRES, *maître des*, (*Antiq. rom.*) les Romains n'avoient qu'un seul *maître des œuvres*, il n'étoit pas citoyen, & il ne lui étoit pas permis de demeurer ni de loger dans Rome; son office consistoit à attacher le criminel au gibet. L'empereur Claude étant à Tivoli, eut la basse curiosité de voir exécuter des criminels, qu'on devoit punir d'un supplice ordinaire; mais il fut obligé d'attendre jusqu'au soir, parce qu'il fallut aller chercher le *maître des œuvres*, qui étoit alors occupé à Rome même. Cet office ne paroît pas avoir subsisté dans les premiers tems chez les Romains; car dans l'affaire d'Horace, c'est à un licteur que le roi s'adresse pour l'attacher à l'arbre funeste, en cas qu'il fût condamné: dans la suite on vit les soldats romains faire la même fonction que les licteurs, fustiger & trancher la tête. (*D. J.*)

O F

OFANTO L', (*Géogr.*) les François disent *l'Ofante*, riviere du royaume de Naples, qui traverse la Pouille de l'ouest à l'est, & tombe dans le golfe de Venise: sa source est dans la principauté ultérieure, proche de Conza, & sépare dans son cours le Capitanat de la terre de Bari & du Basilicat.

Cette riviere se nomme en latin *Aufidus*, & Horace en a fait une peinture des plus animées. „ C'est ainsi, „ dit-il, que *l'Ofanto*, qui baigne les campagnes de la „ Pouille, enfle ses eaux courroucées, & menace de rui- „ ner par ses débordemens l'espérance du laboureur, en „ roulant avec furie ses flots mugissans „.

Sic tauriformis volvitur Aufidus
Qui regna Dauni præfluit appuli,
Cum sævit, horrendamque cultis
Diluviem meditatur agris.

Liv. IV. Ode xiv.

Voilà des images & de la poésie. *Tauriformis Aufidus*; *l'Ofanto* jettant des gémissemens se courrouce, entre en fureur, *sævit*; il forme des desseins, *meditatur*; quels desseins? de ramasser un déluge d'eau, *diluviem horrendam cultis agris*, & de décharger sa colere; enfin l'execution suit de près les préparatifs, il franchit ses rives, il se roule au milieu des campagnes, & traîne avec lui le ravage & la désolation. (*D. J.*)

OFAVAI, (*Hist. mod. superstition.*) c'est ainsi que l'on nomme au Japon une petite boîte longue d'un pié & d'environ deux pouces de largeur, remplie de bâtons fort menus, autour desquels on entortille des papiers découpés: ce mot signifie *grande purification*, ou *rémission totale des péchés*, parce que les canusi ou desservans des temples de la province d'Isje, donnent ces sortes de boîtes aux pelerins qui sont venus faire leurs dévotions dans les temples de cette province, respectés par tous les Japonois qui professent la religion du Sintos. Ces pelerins reçoivent cette boîte avec la plus profonde vénération, & lorsqu'ils sont de retour chez eux ils la conservent soigneusement dans une niche faite exprès, quoique leurs vertus soient limitées au terme d'une année, parce qu'il est de l'intérêt des canusi que l'on recommence souvent des pelerinages, dont ils reconnoissent mieux que personne l'utilité. *Voyez* SIAKA.

OFFA DE VAN-HELMONT, (*Chimie.*) quelques auteurs françois ont aussi dit *soupe*; il eût au-moins fallu dire *bouillie*, pour représenter la chose dont il s'agit; mais *offa* vaut mieux; il est devenu technique même en françois. On connoît sous ce nom en Chimie un précipité très-abondant, qui résulte du mélange de l'esprit-de-vin, & d'un esprit alkali volatil, ou sel alkali volatil résout; ce précipité n'est autre chose que l'alkali volatil même, séparé de l'eau qui le tenoit en dissolution, & qui l'a abandonné pour s'unir à l'esprit-de-vin avec lequel elle a plus d'affinité. Il est donc clair que ce n'est là qu'une fausse coagulation. *Voyez* COAGULATION. Van-Helmont de qui nous vient cette expérience, & le nom de cette production chimique, en parle en ces termes dans son traité *de lithiasi, chap. iii. n°. 5. miseris spiritum urinæ, aqua vitæ dephlegmatæ: atque in momento, ambo simul, in* offam *albam coagulata sunt, mire tamen fugacem atque subtilem.* Ce phénomene n'est pas unique en Chimie: au contraire on connoit des précipités qui occupent tant de volume dans la liqueur où ils sont formés, qu'ils sont capables de l'absorber & de la faire disparoître toute entiere, ensorte que deux liqueurs qu'on a mêlés pour opérer cette précipitation sont sensiblement changées en un corps dur ou assez consistant pour prendre & retenir, à la maniere des solides, toutes les formes qu'on veut lui donner. Tel est le précipité de l'huile de chaux, ou solution de sel ammoniac fixe par l'huile de tartre par défaillance, ou par une lessive convenablement chargée d'alkali fixe nitreux. *Voy.* RECRÉATIONS CHIMIQUES & PRÉCIPITÉ. (*b*)

OFFE, s. f. (*Comm. de pêche.*) espece de jonc qui vient d'Alicante en Espagne, & dont on tire un grand usage en Provence, particulierement pour faire des filets à prendre du poisson.

OFFENBURG, (*Géog.*) petite ville impériale d'Allemagne, au cercle de Suabe dans l'Ortnau: les François la prirent en 1689. Elle est à 5 lieues S. E. de Strasbourg, 88 O. de Bade. *Long.* 25^d. 37'. 14". *lat.* 48^d. 28'. 11". (*D. J.*)

OFFENDICES, s. f. pl. (*Hist. anc.*) bandes qui descendoient des deux côtés des mitres ou bonnets des flamines & qu'ils nouoient sous le menton: si le bonnet d'un flamine lui tomboit de la tête pendant le sacrifice, il perdoit sa place.

OFFENSE, s. f. OFFENSER, OFFENSEUR, OFFENSÉ, (*Gramm. & Morale.*) l'*offense* est toute action injuste considérée relativement au tort qu'un autre en reçoit, ou dans sa personne ou dans la considération publique, ou dans sa fortune. On *offense* de propos & de fait. Il est des *offenses* qu'on ne peut mépriser; il n'y a que celui qui l'a reçue que en puisse connoître toute la grièveté; on les repousse diversement selon l'esprit de la nation. Les Romains qui ne porterent point d'armes durant la paix, traduisoient l'*offenseur* devant les lois; nous avons des lois comme les Romains, & nous nous vengeons de l'*offense* comme des barbares. Il n'y a presque pas un chrétien qui puisse faire sa priere du matin sans appeller sur lui-même la colere & la vengeance de Dieu: s'il se souvient encore de l'*offense* qu'il a reçue, quand il prononce ces mots: *pardonnez-nous nos* offenses, *comme nous pardonnons à ceux qui nous ont* offensés; c'est comme s'il disoit: j'ai la haine au fond du cœur, je brûle d'exercer mon ressentiment; Dieu que j'ai *offensé*, je consens que tu en uses envers moi, comme j'en userois envers mon ennemi, s'il étoit en ma puissance. La philosophie s'accorde avec la religion pour inviter au pardon de l'*offense*. Les Stoïciens, les Platoniciens ne vouloient pas qu'on se vengeât; il n'y a presque aucune proportion entre l'*offense* & la réparation ordonné par les lois. Une injure & une somme d'argent, ou une douleur corporelle, sont deux choses hétérogenes & incommensurables. La lumiere de la vérité *offense* singulierement certains hommes accoutumés aux ténèbres; la leur présenter, c'est introduire un rayon du soleil dans un nid de hiboux, il ne sert qu'à blesser leurs yeux & à exciter leurs cris. Pour vivre heureux, il faudroit n'*offenser* personne & ne s'*offenser* de rien; mais cela est bien difficile, l'un suppose trop d'attention, & l'autre trop d'insensibilité.

OFFENSIF, adj. (*Gramm.*) corrélatif de défensif; on dit *armes offensives & défensives*, c'est-à-dire propres pour l'attaque & pour la défense; une ligue *offensive* & défensive, c'est-à-dire que la condition est qu'on se réunira soit qu'il faille attaquer ou se défendre.

OFFEQUE, (*Hist. nat. Botan.*) racine qui croît dans l'île de Madagascar; elle est fort amère, mais on lui enleve ce goût en la faisant bouillir: on la seche au soleil, après quoi elle se conserve très long-tems; lorsqu'on veut la manger on n'a qu'à la faire ramollir dans l'eau.

OFFERTE, s. f. (*Théol.*) oblation que le prêtre fait à Dieu dans le sacrifice de la messe, du pain & du vin, avant la consécration: la priere de l'*offerte* s'appelle *secrette*.

OFFERTOIRE, s. f. antienne chantée ou jouée par les orgues dans le tems que le peuple va à l'offrande. *Voyez* ANTIENNE & OFFRANDE.

Autrefois l'*offertoire* consistoit dans un pseaume que l'on chantoit avec son antienne, mais il est douteux si l'on

l'on chantoit le pseaume tout entier: saint Grégoire, qui en a fait mention, dit que lorsqu'il étoit tems, le pape regardant du côté du chœur où l'on chantoit l'*offertoire*, faisoit signe de finir.

Offertoire étoit aussi le nom que l'on donnoit à un morceau de toile sur lequel on mettoit les offrandes.

Le docteur Harris dit que c'étoit proprement un morceau d'étoffe de soie, ou de toile fine, dans lequel on enveloppoit les offrandes casuelles qui se faisoient dans chaque église. (*G*)

OFFICE, s. m. pris dans son sens moral, marque un devoir, c'est-à-dire, une chose que la vertu & la droite raison engagent à faire. *Voyez* MORALE MORALITÉ, ETHIQUE, *&c.*

La vertu, selon Chauvin, est le dessein de bien faire ce qui suit ou résulte immédiatement de ce dessein, est l'obéissance à la vertu, qu'on appelle aussi *devoir*, ou *officium*, ainsi l'*office* & le devoir est l'objet de l'obéissance qu'on rend à la vertu. *Voyez* VERTU.

Cicéron, dans son traité des *offices*, reprend Panætius qui avoit écrit avant lui sur la même matiere, d'avoir oublié de définir la chose sur laquelle il écrivoit: cependant il est tombé lui-même dans une semblable faute. Il s'étend beaucoup sur la division des *offices* ou devoirs; mais il oublie de les définir. Dans un autre de ses ouvrages, il définit le devoir une action que la raison exige. *Quod autem ratione actum sit, id officium appellamus. Definit.*

Les Grecs, suivant la remarque de Cicéron, distinguent deux especes de devoirs ou *offices*: savoir, les devoirs parfaits, qu'ils appellent κατόρθωμα, & les devoirs communs ou indifférens, qu'ils appellent καθῆκον; ils les distinguent en disant que ce qui est absolument juste est un office parfait, ou devoir absolu au lieu que les choses qu'on ne peut faire que par une raison probable, sont des devoirs communs ou indifférens. *Voyez* RAISON. *Voyez* DEVOIRS.

OFFICE, SERVICE, BIENFAIT. (*Synon.*) Seneque distingue assez bien les idées accessoires attachées à ces trois termes, office, service & bienfait, *officium*, *ministerium*, *beneficium*. Nous recevons, dit-il, un *bienfait* de celui qui pourroit nous négliger sans en être blamé; nous recevons de bons *offices* de ceux qui auroient eu tort de nous les refuser, quoique nous ne puissions pas les obliger à nous les rendre; mais tout ce qu'on fait pour notre utilité, ne sera qu'un simple *service*, lorsqu'on est réduit à la nécessité indispensable de s'en acquitter; on a pourtant raison de dire, que l'affection avec laquelle on s'acquitte de ce qu'on doit, mérite d'être compté pour quelque chose (*D. J.*)

OFFICE, (*Théol.*) signifie le *service divin* que l'on célebre publiquement dans les églises.

S. Augustin assure que le chant de l'*office* divin n'a été établi par aucun canon, mais par l'exemple de Jesus-Christ & des apôtres, dont la psalmodie est prouvée dans l'Ecriture, le fils de Dieu ayant chanté des hymnes, les apôtres prié à certaines heures, & s'étant déchargés sur les diacres d'une partie de leurs occupations pour vacquer plus librement à l'oraison. S. Paul recommande souvent le chant des pseaumes, des hymnes & des cantiques spirituels, & l'on sait avec quelle ferveur les premiers fidéles s'acquittoient de ce pieux devoir.

Dans les constitutions attribuées aux apôtres, il est ordonné aux fideles de prier le matin, à l'heure de tierce, de sexte, de none, & au chant du coq. On voit dans le concile d'Antioche le chant des pseaumes déja introduit dans l'Eglise. Cassien *de cant. noctur. orat. & psall. modo*, raconte fort au long la pratique des moines d'Egypte à cet égard. Il ajoute que dans les monasteres des Gaules on partageoit tout l'*office* en quatre heures, savoir, prime, tierce, sexte & none; & la nuit des samedis aux dimanches on chantoit plusieurs pseaumes accompagnés de leçons, ce qui a beaucoup de rapport à nos matines, & quelques autres pseaumes qui ont donné lieu aux laudes.

S. Epiphane, S. Basile, Clément d'Alexandrie, Théodoret *&c.* déposent également en faveur de l'office ou de la priere publique. Quelques-uns croient que saint Jérome fut le premier qui, à la priere du pape Damase distribua les pseaumes, les épitres & les évangiles dans l'ordre où ils se trouvent encore aujour-d'hui pour l'office divin de l'église romaine; que les papes Gelase & saint Grégoire y ajouterent les oraisons, les répons & les versets, & que saint Ambroise y joignit les graduels, les traits & les alleluia.

Plusieurs conciles tenus dans les Gaules, entre autres celui d'Agde, le deuxieme de Tours, & le deuxieme d'Orléans reglent les heures & l'ordre de l'*office*, & décernent des peines contre les ecclésiastiques qui manqueront d'y assister ou de le réciter. Les conciles d'Espagne ne sont pas moins formels sur cette obligation, & la regle de saint Benoît entre dans le dernier détail sur le nombre des pseaumes, des leçons, d'oraisons qui doivent composer chaque partie de l'*office*. On a tant de monumens ecclésiastiques sur ce point, que nous n'y insisterons pas davantage.

Le mot d'*office* dans l'église romaine signifie plus particulierement la maniere de célebrer le service divin, ou de dire l'*office*, ce qui varie tous les jours. Car l'*office* est plus ou moins solemnel, selon la solemnité plus ou moins grande des mysteres, & suivant le degré de dignité des saints. Ainsi l'on distingue les *offices* solemnels majeurs, solemnels mineurs, ou annuels mineurs, ou annuels majeurs, annuels mineurs, semi-annuels, doubles majeurs, doubles mineurs, doubles, semidoubles, simples & *office* de la férie.

Office se dit aussi de la priere particuliere qu'on fait dans l'église en l'honneur de chaque saint le jour de sa fête. Quand on canonise une personne, on lui assigne un *office* propre, ou un commun tiré de celui des martyrs, des pontifes, des docteurs, des confesseurs, des vierges, *&c.* selon le rang auquel son état ou ses vertus l'ont élevé.

On dit aussi l'*office* de la Vierge, du S. Esprit, du S. Sacrement, *&c.* Le premier se dit avec l'*office* du jour dans tout l'ordre de S. Bernard, & l'auteur de la vie de S. Bruno dit, que le pape Urbain II. y obligea tous les ecclésiastiques dans le concile de Clermont. Cependant Pie V. par une constitution en dispense tous ceux que les regles particulieres de leurs chapitres & de leurs monasteres n'y astraignent pas, & il y oblige seulement les clercs qui ont des pensions sur les bénéfices. Les chartreux disent aussi l'*office* des morts tous les jours, à l'exception des fêtes. Les clercs étant obligés par état de prier, & pour eux-mêmes, & pour les peuples, quand l'église leur a assigné les fruits d'un bénéfice, ce n'est qu'afin qu'ils puissent s'acquitter avec plus de liberté de ce devoir essentiel à leur état: s'il ne le remplissent pas ils doivent être privés, comme l'ordonnent les canons, des fruits de leurs bénéfices, parce qu'il seroit injuste qu'ils jouissent sans prier d'un avantage qui ne leur a été accordé que pour faciliter la priere. L'église a aussi imposé à tous les clercs qui sont dans les ordres sacrés l'obligation de réciter l'*office* ou le bréviaire, & ils ne peuvent l'omettre en tout ou en partie notable, sous peine de péché mortel.

Dans l'*office* public, dit M. Fleury, chacun doit se conformer entierement à l'usage particulier de l'église où il le chante, mais ceux qui récitent en particulier ne sont pas obligés si étroitement à observer les regles, ni pour les heures de l'*office*, ni pour la posture d'être de bout ou à genoux. Il suffit à la rigueur de réciter l'*office* entier dans les 24 heures. Il vaut toutefois mieux anticiper les prieres que de les reculer, & sur ce fondement, on permet de dire des le matin toutes les petites heures & matines dès les quatre heures après midi du jour précédent. Chacun doit réciter l'*office* du diocese de son domicile, si ce n'est qu'il aime mieux réciter l'*office* romain dont il est permis de se servir par toute l'église latine. *Inst. au droit ecclés. tom. I. part. 2. ch. ij. pag.* 276. Thomass. *discipl. ecclésiastiq. part.* 1. *liv. I. ch. xxxiv. & suiv.*

OFFICE, (*Jurisprud.*) en latin *officium*, *munus*, *honos*, est le titre qui donne le pouvoir d'exercer quelque fonction publique.

On confond souvent *charge* & *office*, & en effet, tout *office* est une charge, mais toute charge n'est pas un *office*, ainsi les charges dans les parlemens & autres tribunaux sont de véritables *offices*; mais les places d'échevins, consuls & autres charges municipales ne sont pas des *offices* en titre, quoique ce soient des charges, parce que ceux qui les remplissent ne les exercent que pour un tems, sans autre titre que celui de leur élection; au lieu que les *offices* proprement dits, sont une qualité permanente, c'est pourquoi on les appelle aussi *états*.

Chez les Romains les *offices* n'étoient ni vénaux ni héréditaires; ce n'étoient que des commissions qui furent d'abord seulement annales, puis à vie: les *officiers* qui avoient la puissance publique, & que l'on appelloit *magistrats*, avoient en leur district le pouvoir des armes, l'administration de la justice & celle des finances.

Il en étoit à-peu-près de même en France sous les deux premieres races de nos rois.

Dans la suite, on a distingué diverses sortes d'*offices*, savoir, de justice, de police, de finance, de guerre, de la maison du roi, & plusieurs autres qui ont cependant

tous rapport à quelqu'une de ces cinq especes. Tous ces *offices* sont aussi domaniaux, ou casuels ou militaires.

Anciennement tous *offices* en France n'étoient tenus que par commission, & sous le bon plaisir du roi : depuis ceux de judicature ont été faits perpétuels, ensuite ceux de finance, & quelques autres.

Louis XI. ordonna, en 1467, qu'il ne donneroit aucuns *offices*, s'ils n'étoient vacans par mort, ou par résignation faite du bon gré & consentement du résignant ou par forfaiture préalablement jugée. L'ordonnance de Roussillon, *art.* 27. porte la même chose.

La même chose fut ordonnée par Henri II. au mois de Mai 1554 pour les *offices* de sa maison.

Les *offices* ainsi rendus perpétuels & à vie, n'étoient pas d'abord vénaux ni héréditaires. Il n'y avoit que les *offices* domaniaux qui se donnoient à ferme, & qui pouvoient être vendus, tels que les écritures ou greffes, les sceaux, les tabellionages, la recette des prevôtés & bailliages, c'est-à-dire : les émolumens des amendes & confiscations, se donnoit aussi à ferme. Le roi nommoit aux *offices* non domaniaux en cas de vacance.

En 1493 Charles VIII. ordonna que les *offices* de finance ne seroient plus conférés en titre, mais par commission, & fit insérer dans les provisions la clause *tant qu'il nous plaira*, qui est devenue dans la suite usitée dans toutes sortes de provisions ; on l'y insere encore aujourd'hui, quoiqu'elle soit sans effet : on mettoit encore la clause que l'officier pourroit résigner, pourvu qu'il survécût 40 jours après la résignation.

S. Louis défendit de vendre les *offices* de judicature, cependant ses successeurs en ordonnerent la vente, entr'autres Louis Hutin & Philippe le Long ; mais ce n'étoit pas une véritable vente ; on donnoit seulement ces *offices* à ferme pour un tems.

Charles V. n'étant encore que régent du royaume, ordonna, en 1356, que les prévôtés, tabellionages vicomtés, clergies & autres *offices*, appartenans au fait de justice ne seroient plus vendus ni donnés à ferme ; mais qu'ils seroient donnés en garde à des personnes qui ne seroient pas du pays.

La même défense fut renouvellée par le roi Jean en 1360.

Charles VII. Louis XI. & Charles VIII. ordonnerent qu'avenant vacation de quelqu'*office* de judicature, les autres *offices* du même tribunal nommeroient à S. M. deux ou trois personnes des plus capables, pour en pourvoir le plus digne ; voulant que ces *offices* fussent conférés gratuitement, afin que la justice fût administrée de même.

La venalité des *offices* commença à s'introduire entre les particuliers sous le regne de Charles VIII.

Le roi Louis XII. pour acquitter les grandes dettes de Charles VIII. son pere commença le premier à tirer de l'argent pour la nomination aux *offices* de finances.

François I. établit en 1522 le bureau des parties casuelles, où tous les *offices* furent taxés par forme de prêt & vendus ouvertement.

Les résignations en faveur furent autorisées par Charles IX. en payant la taxe qui en seroit faite aux parties casuelles, & en 1568 il fut permis aux officiers, qui payerent la taxe de la finance de leurs *offices* de les résigner, & à leurs héritiers d'en disposer ; que si les officiers résignans survivoient à leurs fils ou gendres résignataires, ils y rentreroient avec même faculté de résigner, & que s'ils laissoient un fils mineur, l'*office* lui seroit conservé. Ce même prince, en 1567, ordonna que les greffes & autres *offices* domaniaux seroient vendus à faculté de rachat, au lieu qu'auparavant ils étoient seulement donnés à ferme.

Henri III. fit d'abord quelques changemens : l'ordonnance de Blois, *art.* 100, abolit la venalité des charges de judicature ; mais elle fut bientôt rétablie, de sorte qu'en 1595 le parlement de Paris abolit le serment que l'on faisoit prêter aux officiers de judicature de n'avoir point acheté leurs *offices* ; réglement fait à l'occasion de M. Guillaume Joly, lieutenant-général de la connétablie, lequel ayant traité de cet *office*, eut la délicatesse de ne vouloir point jurer qu'il ne l'avoit pas acheté, ce qui donna lieu à Henri IV. de faire arrêter dans l'assemblée des notables, tenue à Rouen, que l'on retrancheroit ce serment qui se faisoit contre la vérité & contre la notoriété publique.

Henri IV. fit aussi, le 12 Décembre 1604, un édit portant établissement de l'annuel ou paulette : ce droit fut ainsi appellé du nom de Charles *Paulet*, qui en fut l'inventeur : cet édit porte en substance, que les officiers sujets à la regle de 40 jours pour la résignation de leurs *offices*, seront dispensés de la rigueur de cette loi, en payant chacun 4 deniers pour livre de la valeur de l'*office*, & ce depuis le premier Janvier jusqu'au 15 Février moyennant quoi les *offices* seront conservés à leurs résignations, leurs veuves & héritiers qui en pourront disposer, en payant le huitieme denier pour la résignation que ceux qui négligeront en quelques années de payer ce droit, seront privés pour ces années de la dispense des 40 jours : que ceux qui n'auront pas payé la paulette payeront le quart denier de la valeur de l'*office* en cas de résignation & que ceux qui n'auront pas payé ce droit, venant à déceder avant l'accomplissement des 40 jours, leurs *offices* seront impétrables au profit du roi. Il y a eu bien des variations par rapport à la paulette. *Voy.* PAULETTE.

On a aussi assujetti les *offices* au prêt qui est une taxe que chaque officier est obligé de payer pendant les trois premieres années du renouvellement qui se fait de l'annuel tous les neuf ans. Les officiers des cours souveraines & quelques autres, sont exempts de ce droit. *Voy.* PRÊT.

Les *offices* vénaux sont présentement de quatre sortes les uns héréditaires, dont on a racheté la paulette ; les autres tenus à titre de survivance, pour laquelle les acquéreurs payent au roi une certaine somme ; d'autres qui payent paulette, & faute de ce, tombent aux parties casuelles ; d'autres enfin qui ne sont point héréditaires ni à survivance, tels que les *offices* de la maison du roi.

Le prix des *offices* ayant considérablement augmenté dans les premiers tems du regne de Louis XIV. il les fixa à un certain prix par deux édits du mois de Décembre 1665, & 13 Août 1669. Ces édits furent revoqués par un autre édit du mois de Décembre 1709 : enfin par un dernier édit du mois de Septembre 1724, le roi a ordonné que le prix demeureroit fixé comme il l'étoit avant l'édit de Décembre 1709 ; ce qui n'empêcha pas les traités faits de gré-à-gré, pourvu que le prix n'excédât pas celui de la fixation.

Les *offices* sont réputés immeubles, tant par rapport à la communauté, que pour les successions & dispositions ; ils sont susceptibles de la qualité de propres réels & de propres fictifs ; ils peuvent aussi être ameublis par rapport à la communauté.

Les anciens *offices* domaniaux, comme les greffes, se reglent par la coutume du lieu où s'en fait l'exercice, les autres suivent le domicile du propriétaire.

Tous *offices* patrimoniaux sont sujets aux hypothèques des créanciers ; suivant l'édit du mois de Février 1683 ; ils peuvent être vendus par decret, & le prix en ce cas en est distribué par ordre d'hypotheque entre les créanciers opposans au sceau : un *office* levé aux parties casuelles, & dont on a obtenu des provisions sans aucune charge d'opposition, est affranchi de toutes hypotheques du passé. *Voyez* OPPOSITION AU SCEAU, PARTIES CASUELLES.

Quand le mari acquiert pendant la communauté un *office* non domanial, il a droit de le retenir, en rendant aux héritiers de la femme la moitié du prix qui a été tiré de la communauté.

Les *offices* sont sujets au douaire, de même que les autres biens, à l'exception des *offices* chez le roi, la reine, & autres princes.

Dans les successions & partages, les *offices* vénaux sont sujets à rapport : le fils ou le gendre qui a reçu l'*office*, ne peut pourtant pas le rapporter en nature à moins qu'il ne fût mineur lorsqu'il a été pourvu ; mais on ne peut obliger à en rapporter que le prix qui en a été payé pour lui, pourvu que ce soit sans fraude.

Pour ce qui est des *offices* de la maison du roi, & des offices militaires, comme ils sont dans la seule & entiere disposition du roi, ils ne sont point susceptibles d'hypothèque, ni sujets à saisie, & n'entrent point en partage dans la famille. Ces *offices* sont une espece de préciput pour ceux auxquels ils ont été donnés : il n'en est dû aucune récompense à la veuve ni aux héritiers, si ce n'est de la somme que le pere auroit payée pour avoir la démission du titulaire ; ils sont néanmoins propres de communauté, & si le mari qui étoit pourvu d'un de ces *offices* le revend pendant la communauté, il lui en sera dû remploi.

Depuis la révocation de l'édit de Nantes, on ne reçoit dans aucun *office* que des personnes de la religion catholique ; c'est un des objets pour lesquels se fait l'information des vie & mœurs du récipiendaire.

L'ordonnance de Blois veut que pour être reçu dans un *office* de judicature de cour souveraine, on soit âgé de 25 ans accomplis, & qu'on ait fréquenté le barreau & les plaidoiries. Elle fixe l'âge des présidens des cours souveraines à 40 ans, & veut qu'ils aient été auparavant conseillers de cours souveraines, ou lieutenans-généraux de bailliage pendant dix ans, ou qu'ils aient fréquenté le

le barreau, & fait la profession d'avocat si longuement & avec telle renommée, qu'ils soient estimés dignes & capables de cet *office*. Pour les bailliages, elle fixe l'âge des lieutenans à 30 ans; celui des conseillers à 25, & veut qu'ils aient fréquenté le barreau pendant trois ans.

La déclaration du mois de Novembre 1661 veut que les officiers des cours souveraines justifient de leur majorité, qu'ils rapportent leur matricule d'avocat, & une attestation d'assiduité au barreau; que les présidens aient été dix ans officiers dans les cours: mais le roi se réserve de donner des dispenses d'âge & de service dans les occasions importantes.

L'édit du mois de Juillet 1660 exige 40 ans pour les *offices* de présidens de cour souveraine; 27 ans, & 10 de service pour les maîtres des requêtes; 30 ans pour les avocats & procureurs-généraux; 27 ans pour les conseillers, avocats & procureurs du roi.

Ces édits furent confirmés par celui du mois de Février 1672, qui ajouta que les dispenses seroient accordées séparément des provisions.

Par une autre déclaration du 30 Décembre 1679, l'âge pour être reçu dans les *offices* de baillifs, sénéchaux, vicomtes, prevôts, lieutenans-généraux, civils, criminels ou particuliers des sieges & justices qui ne ressortissent pas nuement au parlement, avocat & procureur du roi desdits sieges, fut fixé à 27 ans.

Enfin, par déclaration de Novembre 1683, l'âge des conseillers des cours supérieures & des avocats & procureurs du roi des présidiaux a été réduit à 25 ans; celui des maîtres des requêtes à 31, & six ans de service; celui des maîtres, correcteurs, auditeurs des comptes à 25 ans.

Les conseillers qui sont reçus par dispense avant l'âge de 25 ans, n'ont point voix délibérative, si ce n'est dans les affaires dont ils sont rapporteurs.

Les *offices* de conseillers clercs ne peuvent être possédés que par des personnes constituées dans les ordres sacrés.

Les officiers de judicature ne doivent point paroître au tribunal sans être revêtus de l'habit propre à leur dignité; & lorsqu'ils paroissent au-dehors, ils doivent toujours être en habit décent, ainsi qu'il a été ordonné par plusieurs déclarations, & par des réglemens particuliers de chaque compagnie.

L'ordonnance de 1667, conforme en ce point aux anciennes ordonnances, suppose que tous officiers publics doivent résider au lieu où se fait l'exercice de leur office: les officiers des seigneurs y sont obligés aussi-bien que les officiers royaux; mais cela n'est pas observé à leur égard, par la difficulté qu'il y a de trouver dans chaque lieu des personnes capables, ou d'en trouver ailleurs qui veuillent se contenter d'un *office* dans une seule justice seigneuriale; la plûpart en possedent plusieurs en différentes justices, & ne peuvent résider dans toutes ces justices.

L'édit du mois de Juillet 1669 porte, que les parens au premier, second & troisieme degrés, qui sont de pere & fils, frere, oncle & neveu, ensemble les alliés jusqu'au second degré, qui sont beaux-peres, gendres & beaux-freres, ne peuvent être reçus dans une même compagnie, soit cour souveraine ou autre; & à l'égard des parens & alliés, tant conseillers d'honneur que vétérans, jusqu'au second degré de parenté & alliance, leurs voix ne sont comptées que pour une, à moins qu'ils ne soient de différens avis.

Le roi accorde, quand il lui plaît, des dispenses d'âge, de tems d'étude, d'ordres de service, de parenté ou alliance.

Les officiers royaux ne peuvent être en même tems officiers des seigneurs; l'ordonnance de Blois déclare ces *offices* incompatibles.

L'ordonnance d'Orléans défend à tous officiers de justice de faire commerce & de tenir aucune ferme, soit par eux ou par personnes interposées, à peine de privation de leur *office*.

Celle de Blois leur défend sous les mêmes peines d'être fermiers des amendes & autres emolumens de leur siege, ni de se rendre adjudicataires des biens saisis, ni cautions des fermiers ou adjudicataires.

Pour ce qui concerne le devoir des juges en particulier, *voyez au mot* JUGE.

Un officier qui a vendu sa charge peut, nonobstant les provisions obtenues par l'acquéreur & avant sa réception, demander la résolution du contrat en remboursant tous les frais faits par l'acquéreur; cette révocation de la vente qu'on appelle *regrès*, n'est fondée que sur la jurisprudence

Le roi accorde, quand il lui plaît, la survivance d'un *office*, c'est-à-dire, des provisions pour l'exercer après la mort ou démission de l'officier qui est en exercice. Il accorde même quelquefois la concurrence, c'est-à-dire, le droit d'exercer conjointement les fonctions de l'*office*. *Voyez* SURVIVANCE.

Les officiers qui ont vingt ans de service peuvent en vendant obtenir des lettres de vétérance, pour conserver l'entrée, séance, & voix délibérative. *Voyez* HONORAIRE & VÉTÉRANCE.

Lorsqu'un officier commet quelque faute qui le rend indigne de continuer ses fonctions, il peut néanmoins résigner son *office*, à-moins que le délit ne soit tel qu'il emporte confiscation.

Le roi peut supprimer les *offices* lorsqu'il les juge à charge ou inutiles à l'état. On en a vû plusieurs qui ont été créés, supprimés & rétablis plusieurs fois, selon les diverses conjonctures.

Sur les *offices voyez le recueil des ordonnances*; le Bret, Loyseau, Chenu, Davot, *tom. III. tit. des offices*; Poquet, *regl. du dr. franç.* Guenois, Brillon, au mot *Office*.

Office ancien, est celui qui a été créé le premier pour exercer quelque fonction: on l'appelle *ancien*, pour le distinguer de l'alternatifs, triennal, mi-triennal, &c.

Office annal, est celui dont la fonction ne dure qu'un an, comme sont en quelques endroits les fonctions de maire, échevin, syndic, consul, &c.

Office alternatif, est celui dont le titulaire exerce les fonctions pendant un an, alternativement avec le titulaire de l'ancien *office*, qui exerce pendant l'autre année.

Office casuel, est celui qui n'est point domanial, mais qui tombe dans les parties casuelles du roi ou de celui qui est à ses droits, faute d'avoir payé les droits établis pour conserver l'hérédité de l'*office*. *Voyez* ANNUEL & PAULETTE.

Office civil: on entend ordinairement par ce terme tout *office* qui dépend de la puissance séculiere; &, en ce sens, *office civil* est opposé à *office ecclésiastique*.

Office claustral, est une fonction particuliere dont on charge quelque religieux d'un monastere, comme d'avoir soin de l'infirmerie, de la sacristie, de la panneterie, du cellier, des aumônes; & l'*office* de grand veneur de l'abbé de saint Denis étoit un *office claustral*, comme on le peut voir dans *le Pouillé*.

Ces *offices* n'étoient tous dans l'origine que de simples administrations, confiées à des religieux du monastere par forme de commission révocable *ad nutum*. Mais, par un abus introduit dans les derniers siecles, plusieurs de ces *offices* ont été transformés en bénéfices, au moyen de différentes résignations faites successivement en cour de Rome par les religieux qui remplissoient ces *offices claustraux*; de sorte que l'on en distingue aujourd'hui de deux sortes, les uns qui sont possedés en titre de bénéfice, d'autres qui sont demeurés de simples commissions.

On ne présume pas que ces *offices* soient des titres de bénéfice; c'est aux religieux qui le prétendent à le prouver, & dans le doute ils ne sont regardés que comme de simples commissions.

La collation des *offices claustraux* appartient aux religieux, même pendant la vacance des abbayes ou prieurés dont ils dépendent.

Les Bénédictins de la congrégation de saint Maur ont obtenu des bulles des papes, confirmées par lettres patentes, qui ont éteint les titres de ces *offices*, & qui en ont uni les revenus à leurs manses conventuelles.

Un *office claustral* qui est devenu titre de bénéfice, ne peut être sécularisé par une possession même de quarante ans, s'il n'y a titre de *sécularité*, en vertu duquel il ait été ainsi possédé pendant cet espace de tems.

On ne peut pas non plus donner un *office claustral* en commende à un séculier, à-moins que la conventualité n'ait été anéantie dans le monastere.

Les *offices claustraux* n'entrent point en partage, si ce n'est lorsque ces *offices* sont chargés de fournir certaines choses aux religieux; en ce cas on rapporte au partage ce que ceux-ci sont obligés de fournir au couvent. *Voy. les mémoires du clergé*, *le recueil de jurisprud. de la* Combe.

Office comptable, se dit par abréviation pour *office* d'un comptable, c'est-à-dire, un *office* dont le titulaire est obligé de compter à la chambre des comptes du maniement de deniers qu'il a eus; tels sont les receveurs généraux des finances, les receveurs des tailles, & tous les trésoriers & payeurs des deniers royaux. Suivant l'édit du mois d'Août 1669, le roi est préféré à tous créanciers sur le prix de ces *offices*. La vente & distribution du

du prix doit être faite aux cours des aides. *Voyez au mot* CHAMBRE DES COMPTES l'article *comptable*.

Office de la couronne, eſt un des grands & premiers *offices* du royaume. Tous les chefs & premiers officiers des principales fonctions de l'état, ſoit pour la guerre, la juſtice, ou les finances, & pour la maiſon du roi, voulant ſe diſtinguer des autres officiers du roi, ſe ſont qualifiés officiers de la couronne; ſoit à l'exemple des grands officiers d'Allemagne, qui ſe qualifient tous officiers du ſaint empire & non de l'empereur; ſoit parce que ces premiers officiers n'étoient pas deſtituables comme les autres officiers du roi, qui l'étoient à volonté, & ceux de la maiſon du roi à chaque mutation de roi; ſoit encore parce que leur fonction ne ſe bornoit pas à une ſeule province, comme celle des ducs & des comtes, mais s'étendoit dans tout le royaume; ſoit enfin parce que tous les autres officiers dépendoient d'eux, ſoit pour la diſpoſition & proviſion, ſoit pour le commandement: tels que ſont les *offices* de duc & pair, celui de chancelier, ceux de maréchal de France, d'amiral, de chevalier du ſaint-Eſprit, de grand aumônier, de grand maître de la maiſon du roi, de grand chambellan, grand écuyer, grand échanſon, grand pannetier, grand veneur, grand fauconnier, grand louvetier, grand prevôt de France, grand maître des eaux & forêts.

Tels étoient auſſi anciennement les *offices* de maire du palais, de ſénéchal, de connétable, de général des galeres, de grand maître des arbalêtriers, grands maîtres de l'artillerie, porte-oriflamme, colonels-généraux de l'infanterie, chambrier, grand tréſorier, grand-queux, &c.

Ces *offices* ont auſſi été appellés *offices de France*, comme ſi ceux qui en ſont revêtus appartenoient plutôt à l'état qu'au roi. Cela vient de ce que ceux qui tenoient ces grands & premiers *offices* du royaume, employoient toutes ſortes de moyens pour s'y maintenir, ſoit en ſe qualifiant officiers de la couronne & non ſimplement officiers du roi, ſoit en faiſant la foi & hommage de ces *offices* au roi, comme ſi ç'eût été des *offices* à vie, afin qu'ils ne fuſſent pas révocables non plus que les fiefs: cependant du Tillet rapporte pluſieurs exemples de deſtitutions pour chacun de ces *offices*, qu'il appelle toûjours des *charges*, pour montrer qu'elles ſe faiſoient en termes honnêtes.

La plûpart de ces *offices* avoient autrefois une juſtice qui étoit annexée, comme quelques-uns l'ont encore conſervé.

Mais ces *offices* ne ſont plus regardés comme des fiefs & ſeigneuries. ſi ce n'eſt les pairies, l'*office* deſquelles eſt préſentement attaché à un duché.

Les *offices de la couronne* ſuppoſent la nobleſſe dans ceux qui en ſont pourvûs; c'eſt pourquoi ils prennent la qualité de chevalier. *Voy.* du Tillet, *des rangs des grands de France*; Loyſeau, *des offices*; & *l'hiſt. des grands officiers de la couronne, par le* pere Anſelme.

Office divin: on entend par-là les prieres qui doivent être dites chaque jour dans l'égliſe, & les cérémonies qui doivent y être obſervées.

Les conciles obligent à la récitation de l'*office divin* ou breviaire les bénéficiers & ceux qui ſont dans les ordres ſacrés, & à la reſtitution des fruits ceux d'entre les bénéficiers qui manquent à ce devoir, *pro rata parte omiſſionis*; c'eſt la diſpoſition des conciles de Reims, de Bordeaux & de Tours, en 1583.

Le droit de publier un *office* nouveau, ou d'y faire quelque changement, appartient à l'évêque, mais il ne peut le faire imprimer ſans la permiſſion du ſouverain. *Voyez* BREVIAIRE, MISSEL.

Quand une égliſe eſt polluée, on en interdit, on doit y ceſſer l'*office divin*. *Voyez* INTERDIT & POLLUTION.

La connoiſſance du trouble qui peut être apporté au ſervice divin, de la négligence à faire acquitter le ſervice, des aumônes & fondations dont les égliſes ſont chargées, appartient au juge royal, ſuivant l'*art.* 23. de l'édit de 1695.

Office domanial, eſt celui qui dépend du domaine de la couronne, que le roi peut donner à ferme & qu'il n'aliene jamais qu'à faculté de rachat perpétuel, comme les greffes & les contrôles, à la différence des *offices* non-domaniaux qui ſont tous les autres *offices* non-unis au domaine, & que les particuliers poſſedent ſoit à titre d'hérédité ou de ſurvivance, caſuels & ſujets à réſignation. *Voyez* Loyſeau, *des offices*.

Office eccléſiaſtique, ſe prend quelquefois pour le ſervice divin; *voyez* OFFICE DIVIN: quelquefois auſſi il ſe prend pour toute fonction publique eccléſiaſtique, telle que celle d'évêque, celle d'archidiacre, de grand vicaire, d'official, de promoteur, &c. Les *offices clauſtraux* ſont auſſi des *offices eccléſiaſtiques*.

Office d'épée, eſt celui qui doit être rempli par un homme d'épée; tels que l'*office* de pair de France, celui de conſeiller d'état d'épée, des chevaliers d'honneur, des baillis d'épée, & autres ſemblables.

Office féodal ou *fieffé*, eſt celui qui eſt tenu en fief. Autrefois preſque tous les *offices* étoient tenus en fief; préſentement il y a encore quelques *offices* de ſénéchaux & de connétables, héréditaires de certaines provinces, & quelques ſergenteries, tenus en fief.

Office de finance, eſt celui qui n'a que des fonctions de finance, comme celles des receveurs généraux des finances, des receveurs des tailles, & autres tréſoriers, receveurs & payeurs des deniers royaux ou publics. Il y a quelques *offices* dont les fonctions ſont mêlées de juſtice & de finance, comme ceux des chambres des comptes, cours des aides bureaux des finances, élections, greniers à ſel.

Office formé, ſuivant le langage des édits portant création de quelque *office*, eſt celui dont le titre eſt véritablement érigé en *office* permanent & ſtable.

Office héréditaire, eſt celui que le titulaire tranſmet à ſes héritiers. *Voyez* HÉRÉDITÉ, & *ce qui a été dit ci-devant ſur les* offices *en général*.

Office de judicature, eſt celui dont la fonction a pour objet l'adminiſtration de la juſtice, comme un *office* de préſident ou conſeiller, bailli, prevôt, &c. On comprend auſſi dans cette claſſe ceux qui concourent à l'adminiſtration de la juſtice, quoique leur fonction ne ſoit pas de juger, comme les *offices* d'avocat & de procureur du roi, ceux des ſubſtituts, ceux des greffiers, huiſſiers, &c.

Office de juſtice, eſt la même choſe qu'*office de judicature*.

Offices de la maiſon du roi, ſont ceux qui ſe rapportent à la perſonne du prince, aux fonctions de ſon ſervice, ou à l'exécution des ordres qu'il peut donner à ceux qui approchent de lui; tels ſont tous les officiers militaires de la maiſon du roi, ceux de la chambre, garderobe & cabinet du roi, & ce qu'on appelle les ſept *offices* qui ſont le gobelet du roi, la panneterie & échanſonnerie-bouche, la bouche du roi ou cuiſine-bouche, l'échanſonnerie-commun, la panneterie-commun, le grand & petit commun, la fruitiere, & la fouriere.

Les *offices de la maiſon du roi* ſont en ſa ſeule diſpoſition; &, s'ils ſe vendent, ce n'eſt que par ſa permiſſion. Ils ne ſont point éteints à la mort du roi, mais ils ne ſont pas héréditaires; ils ne ſont point ſujets à rapport, & il n'en eſt dû aucune récompenſe à la veuve ni aux héritiers, parce que ces *offices* ne ſont pas proprement *in bonis*, l'officier ne pouvant en diſpoſer ſans la permiſſion du roi *Voyez* Loyſeau, & *le tr. des offices de* Davot.

Office militaire, eſt celui dont la fonction ſe rapporte au ſervice militaire; tel que celui de maréchal de France, de capitaine des gardes, &c. Les *offices militaires* tant de la maiſon du roi qu'autres, comme ceux de colonel, de capitaine, lieutenant, &c. ſont ſujets aux mêmes regles que les *offices* de la maiſon du roi.

On qualifie auſſi d'*offices militaires* ceux de commiſſaire & de contrôleur des guerres, parce qu'ils ont rapport au militaire.

Office municipal, eſt celui qui a pour objet quelque partie du gouvernement d'une ville, bourg, ou communauté d'habitans; tels ſont les *offices* de prevôt des marchands & de maire, d'échevins, capitouls, jurats, conſuls, ſyndics, & autres ſemblables.

Le titre de ces *offices* vient de ce que les villes romaines, qui avoient le privilege de n'avoir d'autres juges ni magiſtrats que de leur corps, s'appelloient *municipia, a muneribus capiundis*.

En France, tant que le tiers-état fut ſerf, il n'y eut point d'officiers municipaux: l'affranchiſſement accordé par Louis le Jeune aux habitans des villes de ſon domaine vers l'an 1137 & 1138, eſt l'époque à laquelle on doit fixer le rétabliſſement des *offices municipaux*; car de ce moment les bourgeois eurent le droit d'élire leurs maires & échevins, & autres officiers.

Ces *offices municipaux* étoient autrefois tous électifs; mais les *offices* de maire, lieutenant de maire, échevins, capitouls, jurats, avocats & procureur du roi, aſſeſſeur, commiſſaires aux revûes & logement de gens de guerre, contrôleurs d'iceux, archers, hérauts, hocquetons, maſſarts, valets de villes, trompettes, tambours, fifres, portiers, concierges, gardemeubles, & gardes dans toutes les villes & communautés du royaume, de ſyndics perpétuels en chaque paroiſſe, des pays d'élection & de la province de Bretagne où il n'y a ni maire ni hôtel-de-ville, & de greffier des rôles des tailles, & autres impoſitions, furent créés en titre d'*office* par édits de Juil-

Juillet 1690, Août 1692, Mars, Mai & Août 1702, Octobre 1703, Janvier 1704, Décembre 1706, Juillet 1707, Octobre 1708, Mars 1709, Avril 1710, & Janvier 1712.

Pluſieurs de ces *offices* furent réunis aux communautés; ceux qui reſtoient à vendre & à réunir furent ſupprimés par édit de Septembre 1714, & tous furent ſupprimés par édit de Juin 1717.

Ils furent néanmoins rétablis par un édit du mois d'Août 1722, mais ils furent de nouveau ſupprimés par un édit du mois de Juillet 1724.

Par un autre édit du mois de Novembre 1733, le roi rétablit les gouverneurs, lieutenans de roi, maires, lieutenans de maire, & autres officiers de ville, qui avoient été ſupprimés en 1724. La plûpart de ces *offices* ont été réunis aux corps de villes; &, par un arrêt du conſeil du 14 Août 1747, il a été ordonné que les *offices municipaux* créés en 1733, reſtans à vendre dans les ville & généralité de Paris, ſeroient réunis aux corps des villes & communautés, enſorte que la plûpart de ces *offices* ſont toûjours électifs comme par le paſſé. *Voyez* Loyſeau *à la fin de ſon traité des offices*, & *les mots* CAPITOUL, ÉCHEVIN, MAIRE, JURAT, PREVÔT DES MARCHANDS.

Office perpétuel, eſt celui dont la fonction eſt ſtable & permanente, à la différence des commiſſions momentanées qui ne ſont que pour un tems ou pour une ſeule affaire. On entend auſſi quelquefois par *office perpétuel* celui qui eſt héréditaire.

Office de police, eſt celui qui a rapport ſingulierement à la police, comme l'*office* de lieutenant de police, ceux de commiſſaire, ceux d'inſpecteurs de police.

On peut mettre auſſi au nombre des *offices* de police ceux de jurés-meſureurs de grains, *&c.*

Office privé eſt celui qui eſt exercé par un autre qu'un officier public. Chez les Romains le délégué ou commiſſaire n'étoit pas réputé officier public; parmi nous, quoiqu'il ne ſoit pas officier perpétuel, il eſt toujours conſidéré comme officier public pour le fait de ſa commiſſion. *Voyez* COMMISSAIRE.

Office public eſt celui dont la fonction a pour objet quelque partie du gouvernement, ſoit eccléſiaſtique ou ſéculier, militaire, de juſtice, police & finances. On appelle auſſi *office public* celui qui eſt établi pour le ſervice du public, comme l'*office* de notaire.

Office quatriennal eſt celui dont le titulaire n'exerce que de quatre années l'une. La plûpart des *offices quatriennaux* ont été réunis aux *offices* anciens & alternatifs, ou ont été ſupprimés.

Office de robe longue eſt celui qui doit être exercé par des officiers de robe longue, à la différence des *offices* d'épée, des *offices* de robe-courte, & des *offices* de finance.

Office royal eſt celui dont le roi donne les proviſions.

Office de ſeigneur ou *ſeigneurial*, eſt celui auquel le ſeigneur juſticier a droit de commettre, tels que l'*office* de juge, prevôt ou bailli, de greffier, procureur fiſcal, voyer, huiſſier, notaire, procureur. Le ſeigneur ne peut créer de nouveaux *offices*: ainſi celui qui n'a pas de lieutenant ne peut en établir un ſans lettres patentes; il ne peut pareillement multiplier les *offices* qui ſont établis dans ſa juſtice; ces *offices* ne ſont proprement que de ſimples commiſſions révocables *ad nutum*, à moins que l'officier n'ait été pourvu à titre onéreux ou pour récompenſe de ſervice, auquel cas le ſeigneur en deſtituant l'officier doit l'indemniſer. (*A*)

Office ſemeſtre eſt celui dont les fonctions ne s'exercent que pendant ſix mois de l'année.

Office ſurnuméraire eſt lorſque le roi donne à quelqu'un une commiſſion ou des proviſions pour exercer le premier *office* qui ſera vacant, & que cet officier eſt couché ſur l'état ſans avoir néanmoins aucuns gages. *Voyez* Loyſeau, *des offices, livre I. chap. ij. n.* 32.

Office triennal eſt celui dont les fonctions ne s'exercent que de trois années l'une. Il y a eu beaucoup de ces *offices* créés en divers tems pour ce qui a rapport aux finances, mais la plûpart ont été réunis ou ſupprimés.

Office vacant eſt celui qui n'eſt point rempli, ſoit que le titulaire en ſoit décédé, ou qu'il ait donné ſa démiſſion, ou qu'il ait réſigné en faveur d'un autre. L'*office* eſt vacant juſqu'à que le réſignataire ait obtenu ſon *ſoit-montré*, & qu'il ait été reçu.

Office vénal eſt celui que le roi a donné moyennant finance, & qu'il eſt permis au titulaire de revendre à un autre. L'*office* non vénal eſt celui que l'on ne peut tranſmettre à prix d'argent. *Voyez* ce qui a été dit *ci-devant* des *offices en général*.

Office de ville eſt celui qui a rapport au gouvernement d'une ville. *Voyez office municipal*.

Office civil eſt une fonction publique qui ne peut être remplie que par un homme, telle que la tutelle qu'on ne défere qu'à des mâles, excepté la mere & l'ayeule qui y ſont admiſes, par la grande confiance que l'on a en la tendreſſe qu'elles ont ordinairement pour leurs enfans & petits enfans. *Voyez* TUTELLE.

La pairie eſt auſſi un *office civil*; il y a pourtant eu des pairies femelles. *Voyez* PAIRIE. (*A*)

OFFICE d' (*Juriſprud.*) *ex officio*, ſe dit lorſque le juge ordonne quelque choſe de ſon propre mouvement, ſoit qu'il n'y ait point de parties pour requérir, ſoit qu'aucune des parties n'ait requis ce qu'il ordonne. Les juges ordonnent une enquête d'*office* pour éclaircir quelque fait; ils nomment des experts d'*office* pour les parties qui n'en nomment pas.

On appelle *office du juge* tout ce qui touche ſa fonction & le devoir de ſa charge. *Voyez* JUGE. (*A*)

OFFICES, *maitre des*, (*Hiſt. de l'Emp. rom.*) en latin *magiſter officiorum*. Le maître des *offices*, autrement nommé *maitre du palais* ou *prevot de l'hôtel*, eſt preſqu'auſſi ancien que l'empire: on en voit des veſtiges ſous Neron, & on le trouve en charge depuis l'extinction du dernier des Céſars dans la vie de nos martyrs. Il jugeoit, tant pour le civil que pour le criminel, tous les officiers du palais, ceux de la chambre de l'empereur & de l'impératrice, les ſilenciers, les ſecrétaires, les ſcholaires, les gardes des archives, les tréſoriers; en un mot tout ce qui concernoit la maiſon du prince étoit de ſon reſſort. Il connoiſſoit auſſi d'autres cauſes par ſubdélégation, & ſur le renvoi de l'empereur. Cette dignité n'étoit poſſédée que par un juriſconſulte ou par un philoſophe. (*D. J.*)

OFFICES, *grands*, (*Hiſt. mod. Droit public.*) *archi-officia*. C'eſt ainſi qu'on nomme dans l'empire d'Allemagne les fonctions que les électeurs rempliſſent à la cour de l'empereur, & en vertu deſquelles ils reçoivent l'inveſtiture de leurs fiefs ou domaines. L'électeur de Mayence eſt archi-chancelier de l'empire; l'électeur de Saxe eſt grand-maréchal; l'électeur Palatin eſt grand-tréſorier, *&c. voyez* ÉLECTEUR. Ces grands officiers ont ſous eux des officiers, *ſub-officiales*, qui rempliſſent ces fonctions en leur nom, & qui poſſedent à ce titre des fiefs. (—)

OFFICE, *congrégation du ſaint*, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) c'eſt ce qu'on appelle plus ſimplement *tribunal de l'inquiſition*. Voyez *au mot* INQUISITION à quel titre il mérite le nom de *ſaint office*.

La *congrégation du ſaint office*, établie en regle en 1545 par le pape Paul III. & confirmée par Sixte V. en 1588, envoie les inquiſiteurs provinciaux dans les provinces où l'inquiſition eſt établie, & prétend même que ſa juriſdiction doit s'étendre ſur toute la chrétienté; prétention ſuffiſante pour engager tous les princes à ne la jamais tolérer.

Cette *congrégation* regne à Rome, où elle eſt compoſée de douze cardinaux, & d'un grand nombre de prélats & de théologiens de divers ordres; ces prélats & ces théologiens ont le titre de *conſulteurs*. Il y a de plus un commiſſaire de l'ordre de ſaint Dominique & un aſſeſſeur, qui eſt un prélat ou un camérier d'honneur de ſa ſainteté, dont la fonction eſt de rapporter à la congrégation les affaires qu'on y doit traiter.

Cette *congrégation* a ſes priſons & ſes officiers: elle s'aſſemble deux fois la ſemaine, le mercredi au couvent des Dominicains à la Minerve, & le jeudi devant le pape. *Voyez*, ſi vous en êtes curieux, dans Martinelli, *relazione della corte di Roma*, les menus détails de cette *congrégation*, mais conſidérez plutôt les maux qu'elle a cauſés dans le monde, & la néceſſité qu'il y auroit de l'anéantir. (*D. J.*) (1)

OFFI-

(1) Quoiqu'on devroit admettre que la congrégation, ou Tribunal du ſaint office, ait été la cauſe de quelque mal dans les pays, où il exerce ſon pouvoir, il ne s'en ſuit pas pour cela que ce Tribunal ſoit pernicieux, mais ſeulement que ſes miniſtres peuvent quelquefois avoir abuſé de leur pouvoir, & s'être écartés des juſtes limites de l'autorité dont ils ont été revêtus. Le même inconvenient arrive dans l'exécution de quelque loi que ce ſoit, tant ſacrée que politique, & même dans l'exercice des fonctions que la religion preſcrit, & dans les obligations politiques réſultantes des ordres des ſouverains, ou de leurs magiſtrats.

On ne peut diſconvenir que les miniſtres du ſanctuaire n'ayent quelquefois taché la ſainteté de leur caractere par des actions ſcelerat

OFFICE, *en terme d'Architecture*, ſignifie dans un hôtel un aile de bâtiment, ou ſeulement pluſieurs pieces qui ſe communiquent les unes aux autres l'une deſquelles eſt deſtinée à ſerrer l'argenterie ſous la garde de l'officier d'*office*, qui la diſtribue ſur des tables où elle eſt dreſſée avec propreté & ſymmétrie, rangée avec les cryſtaux, porcelaines & autres uſtenſiles utiles au ſervice de la table: alors cette piece eſt nommée *office paré*. C'eſt dans cet endroit que les maîtres ou les amis familiers de la maiſon viennent déjeuner ou ſe rafraîchir pendant la journée; elle doit être ferrée avec ſûreté & expoſée au levant.

On appelle auſſi *office* une piece dans laquelle ſont pratiqués des fourneaux placés ſous la hotte d'un tuyau de cheminée, pour exhaler l'odeur du charbon; ce fourneau ſert à l'officier pour cuire ſes compotes, faire ſes confitures, *&c.* Sous cette même hotte il doit y avoir un four pour faire cuire la pâtiſſerie; c'eſt proprement ce lieu que l'on nomme *office*, parce que c'eſt le chef d'*office* qui y travaille, à côté de laquelle eſt pratiquée une étuve, ainſi nommée, parce qu'elle contient une armoire marquée, dans laquelle eſt un poële à feu qui communique une chaleur douce à des tablettes poſées horiſontalement les unes ſur les autres, doublées chacune de tole, & ſur leſquelles on entretient à ſec les gâteaux d'amande, les biſcuits, *&c.* Une autre piece ſert de laboratoire ou d'aide pour l'*office*, pour y préparer les fruits hatifs, y faire des glaces, & autres ouvrages qui donneroient de l'humidité dans les pieces précédentes, qui toutes enſemble peuvent être conſidérées comme les bâtimens d'*office*, qui en général ſont plus ou moins conſidérables, ſelon l'opulence du maître de la maiſon; car chez le roi il y a autant d'*offices* que d'appartemens, & d'officiers pour la bouche, comprenant ſous ce nom la paneterie, fruiterie, ſommellerie, *&c. Voyez les Pl. de Confiſeur*.

OFFICIAL, *officialis* ſ. m. (*Juriſprud.*) ſuivant ſa dénomination latine, ſignifie en général *miniſtre ſerviteur*; il ſe dit particulierement des clercs qui rendent ſervice à l'égliſe. Mais ce même terme *officialis* pris pour *official*, ſignifie un *eccléſiaſtique* qui exerce la juriſdiction contentieuſe d'un évêque, abbé, archidiacre ou chapitre; c'eſt proprement le lieutenant de la juriſdiction eccléſiaſtique.

Boniface VIII. appelle les grands-vicaires *officiaux*, & encore actuellement dans le ſtyle de la chancellerie romaine le mot *officialis* eſt ordinairement employé pour ſignifier *grand-vicaire*; c'eſt en ce ſens qu'il ſe trouve employé en pluſieurs endroits du droit canonique.

Cependant en France il y a une grande différence entre les fonctions de grand-vicaire & celles d'*official*; ils ſont l'un & l'autre dépoſitaires de l'autorité de l'évêque, & miniſtres univerſels de ſa jurisdiction, avec cette différence que le grand-vicaire ne peut exercer que la juriſdiction volontaire, au lieu que l'*official* n'exerce que la juriſdiction contentieuſe.

Il ne faut pas s'étonner ſi dans les premiers ſiecles de l'Egliſe les évêques n'avoient point d'*officiaux*, puiſqu'ils n'avoient alors aucune juriſdiction contentieuſe; c'eſt ce qui paroît par la *novelle* 12 de Valentinien, *de epiſcopali judicio*, qui eſt de l'an 452. Ils étoient juges en matiere de religion; mais en matiere contentieuſe, même entre clercs, ils n'en connoiſſoient que par la voie du compromis. Suivant cette même novelle, c'étoit une des raiſons pour leſquelles il n'y avoit pas d'appel de leurs jugemens. Juſtinien en ajouta enſuite une autre, en ordonnant que leurs jugemens ſeroient reſpectés comme ceux des préfets du prétoire, dont il n'y avoit pas d'appel.

Lorſque les évêques & autres prélats commencerent à jouir du droit de juriſdiction contentieuſe & proprement dite, ils rendoient eux-mêmes la juſtice en perſonne, ce qui ſe pratiqua ainſi pendant les onze premiers ſiecles de l'Egliſe.

On voit néanmoins dans l'hiſtoire eccléſiaſtique que quelques évêques ſe déchargeoient d'une partie du fardeau de l'épiſcopat ſur certains prêtres dont ils connoiſſoient le mérite; tel étoit ſaint Grégoire de Nazianze, lequel ſortoit de la ſolitude pour ſoulager ſon pere dans le gouvernement de ſon égliſe. Le même dépeint S. Baſile comme l'interprete & l'appui d'Euſebe de Céſarée, qui lui confioit une partie de ſa juriſdiction épiſcopale.

L'égliſe d'Occident fournit quelques exemples ſemblables. Valere, évêque d'Hippone, engagea, non ſans peine, ſaint Auguſtin à partager avec lui le gouvernement de ſon diocèſe. Sidoine Apollinaire parlant du prêtre Claudien, frere de ſaint Mamert évêque de Vienne, dit qu'il travailloit ſous les ordres de ſon frere dans le gouvernement du diocèſe.

Mais il faut convenir que ceux qui ſoulageoient ainſi les évêques, étoient plutôt des grands-vicaires que des *officiaux*; & en effet, c'étoit dans un tems où les évêques n'avoient point encore de juriſdiction contentieuſe; & hors ces exemples, qui ſont même aſſez rares, on ne voit point que dans les onze premiers ſiecles il y ait eu des clercs dans les égliſes cathédrales qui aient fait la fonction qu'exercent préſentement les *officiaux*, ſi ce n'eſt les archipêtres & les archidiacres qui, ſuivant l'uſage de chaque diocèſe, avoient plus ou moins de part à l'exercice de la juriſdiction contentieuſe de l'évêque.

Les archiprêtres dans leur inſtitution étoient les premiers prêtres du diocèſe: c'étoit la premiere dignité après l'évêque, & pour l'ordinaire l'archiprêtre étoit, comme le grand-vicaire, chargé de la conduite de l'égliſe en l'abſence de l'évêque; il avoit auſſi juriſdiction ſur le clergé de ſon égliſe & du diocèſe: enſorte qu'il étoit en cette partie l'*official* de l'évêque. C'eſt de-là que les archiprêtres s'étoient attribué le pouvoir d'accorder des monitoires; ils établiſſoient eux-mêmes des *officiaux*, tellement que le concile de Château-Gontier, en 1231, regla que les archiprêtres ne pourroient avoir des *officiaux* hors le lieu de leur réſidence, mais qu'ils ſeroient tenus d'y aller exercer leur juriſdiction en perſonne.

Le concile de Pontau-de-mer en 1279, prouve encore bien qu'ils avoient juriſdiction, puiſque par le canon 16 il leur eſt défendu de ſuſpendre & d'excommunier ſans mettre leur ſentence par écrit.

On voit encore à la principale porte de l'égliſe archipresbytérale de l'égliſe ſaint Severin de Paris, des veſtiges de la juriſdiction qu'exerçoit l'archiprêtre de la ville: ce ſont les deux lions qui ſont en relief aux deux côtés du perron; ces lions étoient alors la marque ordinaire des juriſdictions eccléſiaſtiques; & comme elles s'exerçoient en dehors aux portes des égliſes, les ſentences étoient ainſi datées à la fin, *datum inter duos leones*.

Encore actuellement dans les îles qui ſont ſous la domination des Vénitiens, l'archiprêtre eſt juge en matiere eccléſiaſtique.

Mais dans la plûpart des égliſes le pouvoir qui étoit attribué aux archiprêtres, notamment pour la juriſdiction, ne dura pas long-tems. L'archidiacre, qui dans l'origine n'étoit que la ſeconde dignité des égliſes cathédrales, & dont la juriſdiction ne s'étendoit que ſur les diacres, accrut tellement ſon pouvoir, que ſa juriſdiction prévalut ſur celle de l'archiprêtre. L'ar-

lerates, juſqu'à ſe ſervir des ſacremens, & de ce qu'il y a de plus ſaint pour commettre des impietés, & des indignités. Le même inconvenient ſe rencontre encore dans les tribunaux laïcs, où reſide le dépôt de l'épée de la juſtice deſtinée expreſſement pour défendre l'innocent, & pour punir les coupables. L'hiſtoire des temps fourmille d'exemples funeſtes qui nous apprennent que les juges laïcs ſe ſervent & ſe ſont ſervis de ce glaive ſacré, par par caprice & avec malignité, pour opprimer & bleſſer les innocens, & pour proteger les coupables. Mais quelle perſonne ſera aſſez dépourvûe de bon ſens, pour en conclure qu'on doit ſupprimer les choſes ſaintes, empêcher les miniſtres d'en exercer les fonctions, & qu'il faut auſſi de toute néceſſité exiler à perpetuité de la ſociété les juges qui ſont établis pour maintenir cette même ſociété dans l'ordre de ſes devoirs?

On doit corriger, & lever les abus qui ſont un relachement de la droiture de la loi, & des uſages qui en eux mêmes, ont le bien, l'avantage de la ſociété pour objet: telle eſt la loi qui dirige les actions du Tribunal ou Congrégation du ſaint office, il n'eſt uniquement occupé qu'a maintenir l'integrité de la foi Catholique & il eſt fondé ſur le precepte rapporté au livre eccléſiaſtique chap. 17. verſet 12. il a ordonné & à chacun deux de veiller ſur leur proches; *& mandavit illis unicuique de proximo ſuo*.

Mais comme les ennemis implacables de ce Tribunal, n'ont point d'armes propres à combattre ſon établiſſement, & ſon inſtitution, ils ſe replient comme ils peuvent en ſe déchaînant contre les abus que des miniſtres de ce Tribunal, ont quelquefois commis: ces défauts, & ces prévarications blamables en ſoi, ne terniſſent pas la ſainteté de la loi, dont on a abuſé, on ne peut nier que ce Tribunal a procuré une infinité d'avantages qu'on affecte malicieuſement de paſſer ſous ſilence.

Ce ſeroit ici l'occaſion de parler de ces mêmes avantages, & de démontrer l'utilité de ce tribunal pour le repos, & pour la tranquilité de pluſieurs pays Catholiques, qui ont été par ſon moyen garantis & gueris fort-à-propos des triſtes effets du venin de l'héréſie qui s'y repandoit: on n'ignore pas combien de pays floriſſans, ont été deſolés, & détruits par un ſi fatal venin. Mais j'en ai parlé dans la note ſur cet article au tome VIII. de cet ouvrage page 640. l'on y trouvera de quoi ſe convaincre qu'il n'y a aucune néceſſité d'abolir les tribunaux de l'inquiſition dans les pays où ils ſont introduits, vû la grande utilité qu'on y en a reçu pour la conſervation de la foi, & pour le maintien de l'état politique de la nation. (M)

L'archidiacre exerçant ainſi la juriſdiction de l'évêque en tout ou partie, faiſoit alors la fonction d'*official*.

Mais les archidiacres, après avoir agi long-tems comme délégués de l'évêque, ſe regarderent inſenſiblement comme juges ordinaires; ils s'imaginerent que la juriſdiction qu'ils exerçoient leur étoit propre, & qu'elle étoit attachée à leur dignité; qu'ils étoient les *officiaux* nés de l'évêque, & qu'ils pouvoient faire exercer en leur nom la juriſdiction. Ils inſtituerent donc eux-mêmes des *officiaux* pour rendre la juſtice à leur décharge, & ſe ſont long-tems maintenus dans cette poſſeſſion.

Pluſieurs conciles ont toléré les officialités des archidiacres, lorſqu'elles n'étoient point établies dans les villes épiſcopales. Le douzieme canon du concile de Château-Gontier, tenu en 1231, confirmé par un autre concile de la province de Tours en 1239, défend aux archidiacres d'avoir des *officiaux* hors le lieu de leur réſidence pour y exercer leur juriſdiction, & les oblige de faire dans les campagnes leurs viſites en perſonne.

Quelques archidiacres ont même prétendu qu'ils n'étoient pas tenus de rapporter aux évêques les procès verbaux de leurs viſites; & qu'ayant eux-mêmes des officialités, ils pouvoient les dépoſer dans leurs greffes.

Une grande partie des archidiacres s'étoient maintenus dans le droit d'accorder des monitoires à fin de revélation, & cette entrepriſe a été aſſez difficile à reformer, quoique pluſieurs conciles, tels que celui de Tours en 1583, en euſſent expreſſément réitéré les défenſes.

Ces *officiaux* des archidiacres étoient encore aſſez communs dans le dernier ſiecle; préſentement ils ſont très-rares.

Suivant la tranſaction faite au mois de Mai 1639, entre l'évêque de Chartres & ſes archidiacres, homologué au grand-conſeil par arrêt du 11 Février 1631, & 18 Juillet 1633, le grand-archidiacre doit avoir deux ſiéges pour l'exercice de ſa juriſdiction, & deux *officiaux* ſeulement; les autres archidiacres un ſeul. Ces archidiacres & leurs *officiaux* connoiſſent des promeſſes de mariages, mais non pas de la nullité d'iceux; ils ne peuvent donner aucune diſpenſe de bans de mariages, ſinon qu'y ayant cauſe conteſtée devant eux, il fût beſoin, pour éviter le ſcandale, de ſolemniſer promptement le mariage; & en ce cas même ils ne peuvent diſpenſer que des deux derniers bans. Ils ne peuvent accorder des monitoires; ils connoiſſent de toutes les cauſes criminelles en leurs archidiaconés, s'ils ne ſont prévenus par l'*official* ou par les vicaires de l'évêque, hors les crimes d'héréſie & de ſortilege; à la charge de l'appel, & de faire conduire ès priſons de l'évêque ceux qu'ils condamneront à la priſon, trois jours après la condamnation. L'évêque faiſant la viſite de ſon diocèſe, a droit de ſe faire repréſenter une fois par chacun an, par les archidiacres ou leurs *officiaux*, les regiſtres & papiers de leur juriſdiction civile & criminelle, & les ſceaux, leſquels il peut retenir pendant cinq jours utiles en chaque ſiége de juriſdiction deſdits archidiaconés, & pendant ce tems il peut exercer ou faire exercer par ſes vicaires toute juriſdiction civile & criminelle, & corriger les abus qu'il trouvera en l'exercice deſdites juriſdictions.

Les évêques employerent divers moyens dans le xij. ſiecle & les ſuivans pour arrêter les entrepriſes des archidiacres: ils établirent dans cette vûe des grands-vicaires & des *officiaux* amovibles.

Le P. Thomaſſin croit que l'uſage des *officiaux* ne s'introduiſit que vers le tems du pape Boniface VIII, c'eſt-à-dire, vers ſa fin du xiij. ſiecle. Il paroît néanmoins par les lettres de Pierre de Blois qui vivoit ſur la fin du xij. ſiecle, qu'ils étoient déja établis en France, & qu'il s'étoit même déja introduit beaucoup d'abus dans l'exercice de ces charges. La même choſe paroît auſſi par le ſeptieme canon d'un concile tenu à Tours en 1163, qui a rapport à ces deſordres des *officiaux*.

Anciennement les évêques n'étoient point obligés d'établir un *official*; il leur étoit libre d'exercer en perſonne leur juriſdiction contentieuſe, comme ils peuvent encore eux-mêmes exercer la juriſdiction volontaire.

Il eſt conſtant, ſuivant le droit canonique, qu'ils peuvent tenir eux-mêmes le ſiege de leur officialité: le concile de Narbonne en 1609 y eſt conforme. Le clergé de France a obtenu de nos rois pluſieurs ordonnances qui preſcrivent cette diſcipline dans le royaume. Les aſſemblées du clergé de 1655 & de 1665 obtinrent les déclarations de 1657 & de 1666; & ces déclarations n'ont pas été enregiſtrées.

Les évêques ſe déchargerent d'abord volontairement de la juriſdiction contentieuſe, ſoit ſur leurs archiprêtres ou leurs archidiacres, ſoit ſur leurs *officiaux*. Ils ceſſerent inſenſiblement d'exercer en perſonne leur juriſdiction contentieuſe; ſoit parce que les affaires du diocèſe ſe multipliant, ils ne pouvoient ſuffire à tout, & qu'ils préférerent l'exercice de la juriſdiction volontaire; ſoit parce que les lois & les formalités judiciaires ayant été multipliées, ils crurent plus convenable de confier l'exercice de leur juriſdiction à des perſonnes verſées dans l'étude de ces matieres; ſoit enfin qu'ils aient cru peu convenable à leur dignité & à leur caractere de s'occuper continuellement de toutes les petites diſcuſſions qui ſe préſentent dans les officialités.

Quoi qu'il en ſoit, l'uſage s'eſt établi dans preſque toutes les provinces du royaume, que les évêques ne peuvent plus, ſans donner lieu à des appels comme d'abus, ſatisfaire eux-mêmes aux devoirs de la juriſdiction: en quoi ils ont imité la conduite du roi & celle des ſeigneurs, leſquels rendoient auſſi autrefois la juſtice en perſonne à leurs ſujets, au lieu que le roi a établi des juges pour rendre la juſtice à ſa décharge; il a auſſi obligé les ſeigneurs de faire la même choſe.

L'édit de 1695, *art. xxxj.* ſuppoſe comme un point conſtant, que l'évêque doit avoir un *official*. Il y a néanmoins quelques évêques qui ſont en poſſeſſion d'aller ſiéger, quand bon leur ſemble, en leur officialité. Ils y vont ordinairement une fois, à leur avénement au ſiege épiſcopal, & y ſont inſtallés avec cérémonie. C'eſt ainſi que le 2 Juin 1746, M. de Bellefond qui étoit depuis peu archevêque de Paris, prit poſſeſſion & fut inſtallé à l'officialité de Paris, où il jugea deux cauſes avec l'avis du doyen & du chapitre.

Le parlement de Paris a même approuvé par ſes arrêts l'uſage où ſont les évêques des diocèſes de France, qui ont autrefois appartenu à l'Eſpagne, de tenir eux-mêmes le ſiege de leur officialité. Ainſi les évêques des Pays bas jouiſſent de ce droit, & notamment l'archevêque de Cambrai, qui en a fait une reſerve ſpéciale lors de la capitulation de cette ville.

C'eſt à l'évêque à nommer ſon *official*: le pape ne peut pas en établir un dans le diocèſe d'un autre évêque. Une telle création faite à Antibes par le pape, fut déclarée abuſive par arrêt du Conſeil du 21 Octobre 1732.

En général, il ne doit y avoir qu'un *official* pour un diocèſe, parce que la pluralité des *officiaux* pourroit cauſer du trouble & de la confuſion dans l'exercice de la juriſdiction contentieuſe.

Néanmoins, quand un diocèſe s'étend dans le reſſort de différens parlemens, l'évêque doit nommer un *official* forain pour la partie de ſon diocèſe qui eſt du reſſort d'un autre parlement que la ville épiſcopale dans laquelle l'*official* ordinaire ou principal doit avoir ſon ſiege: ce qui a été ainſi établi afin que les parlemens puiſſent plus facilement faire les injonctions néceſſaires aux *officiaux*, & faire exécuter leurs arrêts.

On doit à plus forte raiſon obſerver la même choſe, par rapport aux évêques des pays étrangers qui ont en France quelque partie de leur diocèſe.

Le roi donne quelquefois des lettres patentes, pour diſpenſer les prélats d'établir des *officiaux* dans les parties de leur diocèſe qui ſont d'un autre parlement que la ville épiſcopale.

Il faut que l'*official* ſoit né en France ou naturaliſé; qu'il ſoit prêtre, licencié en Droit canon ou en Théologie, & qu'il ait pris ſes degrés régulierement & dans une univerſité du royaume.

L'*official* rend la juſtice étant revêtu de ſon ſurplis & couvert de ſon bonnet quarré.

Il n'y a point de loi qui défende aux évêques de prendre pour *official* un régulier; il y en a même des exemples.

La fonction d'*official* eſt pareillement incompatible avec les offices royaux.

L'*official* ne peut auſſi tenir aucune ferme de l'évêque qui l'a nommé, ſoit la ferme du ſceau ou autre.

Quelques auteurs ont avancé qu'un curé ne peut remplir la fonction d'*official*. Mais outre qu'il n'y a nulle loi qui l'ordonne ainſi, l'uſage eſt conſtant que les *officiaux* peuvent poſſeder des cures & tous bénéfices à charge d'ames.

Outre l'*official*, l'évêque peut commettre un autre eccléſiaſtique pour vice-gérent, lequel eſt comme le lieutenant de l'*official*.

Il y a auſſi dans quelques officialités un ou pluſieurs aſſeſſeurs laïcs ordinaires; dans quelques officialités, on n'en appelle qu'extraordinairement, & dans les affaires majeures où l'*official* eſt bien-aiſe d'avoir l'avis de quelques gradués éclairés.

Le promoteur eſt dans les officialités ce que les gens du roi ou du ſeigneur ſont dans les tribunaux ſéculiers.

Il y a aussi dans chaque officialité un greffier pour recevoir & expédier les jugemens qui s'y rendent, des appariteurs qui ont les mêmes fonctions que les huissiers, & des procureurs qui occupent pour les parties.

L'évêque doit donner gratuitement les places d'*official*, de vice-gérent & de promoteur.

Les commissions que l'évêque donne à ces officiers, doivent être par écrit, signées de lui, & insinuées au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse.

Le pouvoir de l'*official* finit par la mort ou démission de l'évêque. Le chapitre a droit d'en nommer un le siege vacant.

L'évêque peut, quand bon lui semble, destituer ses *officiaux*, soit principal ou forain, soit qu'il les ait nommés lui-même ou qu'ils aient été nommés par son prédécesseur ou par le chapitre: la révocation doit être faite par écrit, & insinuée comme la commission.

L'*official* connoît des matieres personnelles entre ecclésiastiques, & lorsqu'un ecclésiastique est défendeur & un laïc demandeur; à l'exception néanmoins des causes de l'évêque, dont il ne peut connoître; il faut s'adresser pour cela à l'*official* métropolitain.

Il ne peut juger par provision que jusqu'à 25 liv. en donnant caution:

Ses jugemens sont exécutoires, sans *pareatis* des juges séculiers.

Il ne peut faire défenses aux parties, sous des peines spirituelles, de proceder ailleurs que devant lui, quand le juge royal est saisi de la contestation.

Les *officiaux* sont en possession de connoître de toutes matieres purement spirituelles, soit entre ecclésiastiques ou laïques, comme de la foi, de la doctrine, des sacremens, même des demandes en nullité de mariage, *quoad fœdus & vinculum*, mais ils ne peuvent prononcer sur les dommages & intérêts.

Ils connoissent pareillement des vœux de religion, du service divin, de la simonie, du pétitoire des dixmes, du crime d'hérésie, de la discipline ecclésiastique.

Quant aux crimes dont l'*official* peut connoître, il n'y a que le delit commun des ecclésiastiques qui soit de sa compétence; le cas privilégié doit être instruit conjointement par lui & par le juge royal; ensuite chaque juge rend séparément son jugement.

Lorsqu'un ecclésiastique n'est accusé que d'un délit commun, c'est-à-dire, d'un délit qui n'est sujet qu'aux peines canoniques, c'est l'*official* qui en connoît sans le concours du juge royal; de sorte que si l'ecclésiastique est traduit pour un tel fait devant le juge royal, celui-ci doit renvoyer l'accusé devant son juge. Mais il ne le doit pas faire quand il s'agit du délit privilégié, lequel pour le bon ordre, demande toujours à être poursuivi sans aucun retardement. Et si le juge d'église négligeoit de poursuivre le délit commun, la poursuite en seroit dévolue au juge royal, comme exerçant la manutention des canons.

Le juge royal n'est jamais tenu, en aucun cas, soit de délit commun ou de cas privilégié, d'avertir l'*official*, pour qu'il ait à instruire le procès conjointement avec lui. Mais si le promoteur revendique l'affaire pour le délit commun; en ce cas le juge royal doit instruire conjointement avec lui. Et pour cet effet, le juge royal doit se transporter au siege de l'officialité avec son greffier. C'est l'*official* dans ce cas qui a la parole: c'est lui qui prend le serment des accusés & des témoins qui fait les interrogatoires, récolemens, confrontations & toutes les autres procedures qui se font par les deux juges; le juge royal peut néanmoins requerir l'*official* d'interpeller les accusés sur les faits qu'il juge nécessaires.

Quand on fait au parlement le procès à un ecclésiastique, l'évêque doit, si le parlement l'ordonne, nommer pour son vicaire un des conseillers-clercs du parlement, pour faire l'instruction conjointement avec le conseiller-laïc qui est commis à cet effet.

Un ecclésiastique accusé devant le juge royal peut, en tout état de cause, demander son renvoi devant l'*official*, à moins qu'il ne soit question de crime de lese-majesté au premier ou au second chef.

L'*official* ne peut ordonner qu'il sera passé outre nonobstant & sans préjudice de l'appel, à moins qu'il ne soit question de correction & de discipline, ou de quelque cas exécutoire nonobstant l'appel.

Les appels comme d'abus interjettés des sentences des *officiaux* n'ont aucun effet suspensif, quand il s'agit du service divin, de la discipline ecclésiastique ou de la correction des mœurs, c'est la disposition de l'*article xxxvj.* de l'édit de 1695.

Les peines spirituelles que l'*official* peut infliger, sont les prieres, les jeûnes, les censures; il ne doit décerner des monitoires que pour des crimes graves & scandales publics, & lorsque les autres preuves manquent.

Les peines temporelles que l'*official* peut prononcer, sont les dépens, l'amende applicable en œuvres pieuses. Les peines corporelles se bornent à la prison à tems ou perpétuelle. Il ne peut condamner à aucune autre peine afflictive: autrefois néanmoins il condamnoit aux galeres, au bannissement, à la torture ou question, au pilori, échelle, ou carcan, au fouet, à la marque du fer chaud, à l'amende honorable *in figuris*, mais cela ne se pratique plus.

On ne peut appeller de l'*official* à l'évêque qui l'a commis: l'appel de l'*official* ordinaire va à l'*official* métropolitain, & de celui-ci à l'*official* primatial. S'il y a appel comme d'abus, l'appel est porté au parlement.

Sur les *officiaux*, voyez les *Mémoires du clergé*, l'*édit de 1695*, le *Traité de la jurisdiction ecclésiastique* de Ducasse, les *lois ecclésiastiques*, le *Traité des matieres bénéficiales* de Fuet, le *Dictionnaire des arrêts*, & les *mots* DÉLIT COMMUN, & JURISDICTION ECCLESIASTIQUE, PROMOTEUR & VICE-GÉRENT.

OFFICIAL D'UN ABBÉ. Les abbés qui ont jurisdiction, ont droit d'avoir un *official*.

OFFICIAL DE L'ARCHEVÊQUE, est de deux sortes: il a son *official* ordinaire & son *official* métropolitain. *Voy. ci-après* OFFICIAL MÉTROPOLITAIN.

OFFICIAL DE L'ARCHIDIACRE, est celui que commet un archidiacre, qui a une jurisdiction propre attachée à sa dignité.

OFFICIAL DE L'ARCHIPRÊTRE, étoit celui que commettoit l'archiprêtre, lorsqu'il avoit jurisdiction. *Voyez ce qui est dit ci-devant des* OFFICIAUX *en général*.

OFFICIAL DU CHAPITRE: dans les lieux où le chapitre de la cathédrale a une jurisdiction propre, il a aussi son *official*; le chapitre nomme aussi son *official*, le siege vacant.

OFFICIAL DE L'ÉVÊQUE, est celui qui exerce la jurisdiction ordinaire de l'évêque.

OFFICIAL FORAIN, est celui qui est commis par l'évêque pour exercer la jurisdiction hors la ville principale de son diocèse. Il y avoit autrefois beaucoup de ces *officiaux forains* répandus dans les différentes parties de chaque diocèse; présentement il y en a peu d'exemples, si ce n'est dans certains diocèses, dont quelque partie est du ressort d'un autre parlement ou d'une autre domination que la ville épiscopale. En ce cas, l'évêque nomme pour cette partie de son diocèse un *official forain*.

OFFICIAL *ad litem*, est celui qui est commis pour une affaire particuliere; lorsque l'*official* est recusé ou se déporte.

OFFICIAL MÉTROPOLITAIN, est l'*official* établi par un archevêque pour juger les appels interjettés des sentences & ordonnances rendues par les *officiaux* des évêques suffragans, dans les églises qui ont le titre de primatie, comme Lyon & Bourges: il juge aussi l'appel des sentences rendues par l'*official* ordinaire du métropolitain.

OFFICIAL NÉ, est celui, qui par le droit de sa place, fait les fonctions d'*official*, comme étoient autrefois la plûpart des archidiacres.

OFFICIAL ORDINAIRE, est celui qui exerce le premier degré de la jurisdiction ecclésiastique, à la différence du métropolitain & du primatial qui sont juges d'appel.

OFFICIAL *in partibus*, est la même chose qu'*official forain*.

OFFICIAL PATRIARCHAL, est celui d'un prélat qui a le titre de patriarche. L'archevêque de Bourges qui prend le titre de patriarche d'Aquitaine, a un *official patriarchal* qui juge les appellations rendues par l'*official* métropolitain.

OFFICIAL PRIMATIAL, est l'*official* établi par le primat pour juger les appels interjettés de l'*official métropolitain*.

OFFICIAL PRINCIPAL, est celui qui est établi dans la ville épiscopale, à la différence des *officiaux* forains, lesquels sont dans les parties du diocèse qui relevent d'un autre parlement, ou qui sont d'une autre domination. *Voyez ce qui a été dit ci-devant sur les* OFFICIAUX *en général*. (*A*)

OFFICIALITÉ, s. f. (*Jurisprud.*) est le tribunal d'un primat, archevêque, évêque, abbé, archidiacre, chapitre ou autre ayant une jurisdiction ecclésiastique contentieuse.

Cette jurisdiction s'exerçoit autrefois aux portes des églises, ensuite dans une chapelle du palais épiscopal. Présentement il y a un auditoire destiné à cet usage; mais en plusieurs endroits, il est à l'entrée de la chapelle épiscopale, comme à Paris, où l'audience de l'*officialité* se

ſe tient à l'entrée de la chapelle épiſcopale inférieure. *Voyez l'hiſtoire du diocèſe de Paris* par M. l'abbé Lebeuf, *tome I. page* 32.

Ce tribunal eſt compoſé d'un *official*, un vice-gérent & quelquefois pluſieurs aſſeſſeurs, un greffier, un promoteur, des appariteurs. *V. ci-devant* le *mot* OFFICIAL. (*A*)

OFFICIER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) homme qui poſſede un office, ou qui eſt revêtu d'une charge. *Voyez* OFFICE.

Les grands *officiers* de la couronne ou de l'état ſont en Angleterre le grand maître-d'hôtel, le chancelier, le grand tréſorier, le préſident du conſeil, le garde du ſceau privé, le grand chambellan, le grand connétable, le comte maréchal, & le grand amiral. *Voyez chacun ſous ſon article particulier*, CHANCELIER, TRÉSORIER, MARÉCHAL, &c.

En France on a une notion très-vague de ce qu'on nomme les *grands officiers*, & d'ailleurs tout cela change perpétuellement. On s'imagine naturellement que ce ſont ceux à qui leurs charges donnent le titre de grand, comme grand-écuyer, grand-échanſon; mais le connétable, les maréchaux de France, le chancelier, ſont grands *officiers*, & n'ont point le titre de grand, & d'autres qui l'ont, ne ſont point réputés grands *officiers*. Les capitaines des gardes, les premiers gentilshommes de la chambre, ſont devenus réellement de grands officiers, & ne ſont pas comptés pour tels par le P. Anſelme. En un mot rien n'eſt décidé ſur leur nombre, leur rang & leurs prérogatives.

Les grands *officiers* de la couronne n'étoient autrefois qu'*officiers* de la maiſon du roi. Ils étoient élus le plus ſouvent par ſcrutin ſous le regne de Charles V. & dans le bas âge de Charles VI. par les princes & ſeigneurs, à la pluralité des voix. Les pairs n'en vouloient point ſouffrir avant le regne de Louis VIII. qui régla qu'ils auroient ſéance parmi eux. Son arrêt donné ſolemnellement à Paris en 1224 dans ſa cour des pairs, porte, que ſuivant l'ancien uſage & les coutumes obſervées dès long-tems, les grands *officiers* de la couronne, ſçavoir, le chancelier, le bouteiller, le chambrier, &c. devoient ſe trouver aux procès qui ſe feroient contre un pair de France, pour le juger conjointement avec les autres pairs du royaume; en conſéquence ils aſſiſterent tous au jugement d'un procès de la comteſſe de Flandres.

Il paroît que ſous Henri III. les grands *officiers* de la couronne étoient le connétable, le chancelier, le garde des ſceaux, le grand maître, le grand chambellan, l'amiral, les marechaux de France & le grand écuyer. Ce prince ordonna en 1577, par des lettres patentes vérifiées au Parlement, que les ſuſdits grands *officiers* ne pourroient être précédés par aucun des pairs nouveaux créés. (*D. J.*)

Les officiers de juſtice ſont ceux auxquels on a confié l'adminiſtration de la juſtice dans les différentes cours ou tribunaux du royaume. *Voyez* COUR, JUSTICE &c.

Les *officiers* royaux ſont ceux qui adminiſtrent la juſtice au nom du roi, comme les juges, &c. *Voy.* JUGE.

Les *officiers* ſubalternes ſont ceux qui adminiſtrent la juſtice au nom de quelque ſeigneur ſujet du roi: tels ſont les juges qui exercent leurs fonctions ſous le comte-maréchal, ſous l'amiral, &c.

Les *officiers* de police ſont ceux auxquels on a confié le gouvernement & la direction des affaires d'une communauté ou d'une ville: tels ſont les maires, les chérifs &c. *Voyez* POLICE.

Les *Officiers* de guerre ſont ceux qui ont quelque commandement dans les armées du roi. *Voyez* ARMÉE.

Ces *officiers* ſont généraux ou ſubalternes.

Les *officiers* généraux ſont ceux dont le commandement n'eſt point reſtraint à une ſeule troupe, compagnie ou régiment; mais qui ont ſous leurs ordres un corps de troupes compoſé de pluſieurs régimens: tels ſont les généraux, lieutenans-généraux, majors-généraux & brigadiers. *Voyez* GÉNÉRAL, &c.

Les *officiers* de l'état-major ſont ceux qui ont ſous leurs ordres un régiment entier, comme les colonels, lieutenans-colonels & majors.

Les *officiers* ſubalternes ſont les lieutenans, cornettes, enſeignes, ſergens & caporaux. *Voyez* tous ces *officiers* ſous leurs propres articles, CAPITAINE, COLONEL, &c.

Les *officiers* à commiſſion ſont ceux qui ont commiſſion du roi: tels ſont tous les *officiers* militaires, depuis le général juſqu'au cornette incluſivement.

On les appelle *officiers à commiſſion*, par oppoſition aux *officiers à brevet*, ou *à baguette*, qui ſont établis par brevet des colonels ou des capitaines: tels ſont les quartier-maîtres, ſergens, caporaux, & même les chirurgiens & les chapelains.

Officiers de mer ou de marine, ſont ceux qui ont quelque commandement ſur les vaiſſeaux de guerre. *Voy.* MARINE.

Les *officiers* à pavillon ſont les amiraux, vice-amiraux contre-amiraux. *Voyez* PAVILLON, AMIRAL, &c.

Officiers de la maiſon du roi, ſont le grand-maître d'hôtel, le tréſorier, le contrôleur, le tréſorier de l'épargne, le maître, les clercs du tapis verd, &c. le grand chambellan, le vice chambellan, les gentilshommes de la chambre privée & de la chambre du lit, les gentilshommes huiſſiers, les garçons de la chambre, les pages, le maître de la garderobe, le maître des cérémonies, &c. le grand écuyer, le contrôleur de l'écurie, les ſous écuyers, les intendans, &c. *Voyez* MAISON DU ROI, & *chaque officier ſous ſon article*.

Les *officiers* à baguette ſont ceux qui portent une baguette blanche en préſence du roi, & devant leſquels un valet de pied, nu-tête, porte une baguette blanche quand ils ſortent en public, & quand ils ne ſont pas en préſence du roi: tels ſont le grand-maître d'hôtel, le grand chambellan, le grand tréſorier, &c.

La baguette blanche eſt la marque d'une commiſſion, & à la mort du roi ces *officiers* caſſent leur baguette ſur le cercueil où l'on doit mettre le corps du roi, pour marquer par cette cérémonie, qu'ils déchargent leurs *officiers* ſubalternes de leur ſubordination.

Dans toutes les autres cours & les autres gouvernemens de l'Europe & du monde, il y a également différentes ſortes d'*officiers*, tant pour le civil & le militaire, que pour les maiſons des princes.

Les *officiers* militaires en France, ſont les maréchaux de France, lieutenans-généraux, maréchaux de camp, brigadiers, colonels, lieutenant colonels, majors, capitaines, lieutenans, ſous-lieutenans, enſeignes ou cornettes, ſergens, maréchaux des logis, & brigadiers dans la cavalerie, pour le ſervice de terre; & pour celui de mer l'amiral, les vice-amiraux, le général des galeres, lechefs-d'eſcadre, capitaines, lieutenans, enſeignes de vaiſſeaux, &c. *Voyez* MARÉCHAL DE FRANCE, LIEUTENANT-GÉNÉRAL, &c.

Pour le civil, les *officiers* de juſtice ſont, le chancelier, le garde des ſceaux, les conſeillers d'état, maîtres des requêtes, préſidens au mortier, conſeillers au parlement, procureurs & avocats généraux; & dans les juſtices ſubalternes, les préſidens & conſeillers au préſidial, les lieutenans généraux de police, les lieutenans civils & criminels, baillifs, prevôts, avocats & procureurs du roi & leurs ſubſtituts, & autres dignités de robe, *qu'on peut voir chacun à leur article particulier*.

Les principaux *officiers* de la maiſon du roi ſont le grand-maître, le grand écuyer, le grand veneur, le grand échanſon, le grand aumônier, le grand chambellan, les quatre gentilshommes de la chambre, les quatre capitaines des gardes, ſans parler de pluſieurs autres, & tous les divers *officiers* qui ſont ſoumis à ces premiers. *Voy.* GRAND-MAITRE, GRAND ÉCUYER, &c.

Les grands *officiers*, ou grades militaires, ſont conférés par le bon plaiſir du roi, & ne ſont point héréditaires; mais la plûpart des offices de judicature, auſſi-bien que les charges chez le roi, paſſent de pere en fils, pourvu que l'on ait payé les droits impoſés ſur quelques-unes pour les conſerver à ſa famille: on achete pourtant un régiment, une compagnie.

Les princes étrangers ont auſſi des *officiers* dans tous ces divers genres. On trouvera les noms & les principales fonctions de leurs charges répandus dans le corps de ce Dictionnaire.

OFFICIERS MUNICIPAUX, *voyez* MUNICIPAL.

OFFICIERS RÉFORMÉS, *voyez* RÉFORME.

OFFICIERS DE LA MONNOIE, *voyez* MONNOIE.

Signaux pour les officiers, *voyez* SIGNAL.

OFFICIERS GÉNÉRAUX, (*Hiſt. mod.*) *ou commandant des troupes*, ceux qui ont autorité ſur les ſoldats. On peut en diſtinguer de deux ſortes, les *officiers généraux*, & les *officiers* ſubalternes.

Parmi tous les anciens peuples, la diſcipline militaire qui n'a pas été la partie la moins cultivée du gouvernement, exigeant de la ſubordination dans les troupes; les ſouverains ont été obligés de confier une partie de leur autorité à des hommes intelligens dans le métier de la guerre; & ceux-ci pour mettre plus d'ordre dans les armées, ont diſtribué les troupes en différens corps, commandés par des chefs capables d'exécuter leurs ordres, & de les faire exécuter au reſte des ſoldats.

Nous ſavons en général, que les Egyptiens avoient de nombreuſes troupes ſur pied, qu'elles alloient ordinairement à quatre cent mille hommes, & que l'armée de Seſoſtris étoit de ſeize cens mille combattans. Nous

voyons

voyons les rois d'Egypte à la tête de leurs armées; mais autant il seroit absurde de dire qu'un seul prince, un seul homme commandoit seul en détail à cette multitude; autant est-il raisonnable de penser qu'il avoit sous lui des *officiers généraux*, & ceux-ci des subalternes distribués avec plus ou moins d'autorité dans tous les corps.

La milice des Hébreux, dans les premiers tems, ne nous est guère moins inconnue. Cependant on peut inférer de l'ordre que les tribus gardoient dans leurs campemens, chacune sous leur enseigne particuliere, qu'elles avoient aussi leurs *officiers* subordonnés à un général en chef, tel que fut Josué. Sous les rois des Juifs nous voyons ces princes commander eux-mêmes leurs armées ou en confier la conduite à des généraux en chef, tels qu'Abner sous Saül, Joab sous David; & ce dernier avoit dans les troupes plusieurs braves, connus sous le nom de *force d'Israël*, hommes distingués par leurs exploits, & qui sans doute commandoient des corps particuliers: tels qu'un Banaias, chef de la légion des Pheletes & des Cerethes, & qui devint sous Salomon général en chef. Il est donc plus que probable, que sous les rois d'Israël, & sous ceux de Juda, jusqu'à la captivité de Babylone, les troupes Israëlites furent divisées en petits corps commandés par des *officiers*, quoique l'Ecriture ne nous ait pas conservé le nom de leurs dignités, ni le détail de leurs fonctions. Sous les Machabées il est parlé clairement de tribuns, de pentacontarques & de centurions, que ces illustres guerriers établirent dans la milice juive; il y a apparence que les tribuns commandoient mille hommes, les pentacontarques cinq cens & les centurions cent hommes.

Pour les tems héroïques de la Grece, nous voyons toujours des rois & des princes à la tête des troupes. Jason est le premier des argonautes; sept chefs sont ligués contre Thèbes pour venger Polynice; & dans Homere, les Grecs, confédérés pour détruire Troie, ont tous leurs chefs par chaque nation; mais Agamemnon est le généralissime, comme Hector l'est chez les Troyens quoique différens princes commandent les Troyens même, & d'autres leurs alliés, comme Rhesus les Thraces, Sarpedon les Lyciens, &c.

Mais l'histoire en répandant plus de lumieres sur les tems postérieurs de la Grece, nous a conservé les titres & les fonctions de la plupart des *officiers*, tant des troupes de terre, que de celles de mer.

A Lacédemone les rois commandoient ordinairement les armées; qu'ils eussent sous eux des chefs, cela n'est pas douteux, puisque leurs troupes étoient divisées pas bataillons, & ceux ci en trois ou quatre compagnies chacun. Mais les historiens n'en donnent point le détail. Comme ils étoient puissans sur mer, ils avoient un amiral & des commandans sur chaque vaisseau; mais en quel nombre, avec quelle autorité, c'est encore sur quoi nous manquons des détails nécessaires. Il reste donc à juger des autres états de la Grece, par les Athéniens sur le militaire, desquels on est mieux instruit.

A Athènes, la république étant partagée en dix tribus chacune fournissoit son chef choisi par le peuple, & cela chaque année. Mais ce qui n'est que trop ordinaire, la jalousie se mettoit entre ces généraux & les affaires n'en alloient pas mieux. Ainsi voit-on que dans le tems de crise, les Athéniens furent attentifs à ne nommer qu'un général. Ainsi à la bataille de Marathon on déféra à Miltiade le commandement suprème; depuis Conon, Alcibiade, Thrasybule, Phocion, &c. commanderent en chef. Ordinairement le troisieme archonte, qu'on nommoit le *polemarque* ou l'*archistrategue*, étoit généralissime, & sous lui servoient divers *officiers* distingués par leurs noms & par leurs fonctions. L'hipparque avoit le commandement de toute la cavalerie. On croit pourtant que comme elle étoit divisée en deux corps, composé chacun des cavaliers des cinq tribus, elle avoit deux hipparques. Sous ces *officiers* étoient des philarques, ou commandans de la cavalerie de chaque tribu. L'infanterie de chaque tribu avoit à sa tête un taxiarque, & chaque corps d'infanterie de mille hommes, un chiliarque; chaque compagnie de cent hommes étoit partagée en quatre escouades, & avoit un capitaine ou centurion. Sur mer il y avoit un amiral, ou généralissime appellé ναύαρχος ou στρατηγὸς, & sous lui les galeres ou les vaisseaux étoient commandés par des trierarques, citoyens choisis d'entre les plus riches qui étoient obligés d'armer des galeres en guerre, & de les équiper à leurs dépens. Mais comme le nombre de ces citoyens riches qui s'unissoient pour armer une galere ne fut pas toujours fixe, & que depuis deux il alla jusqu'à seize, il n'est pas facile de décider, si sur chaque galere il y avoit plusieurs trierarques, ou s'il n'y en avoit qu'un seul. Pour la manœuvre chaque bâtiment avoit un pilote, κυβερνήτης, qui commandoit aux matelots.

A Rome les armées furent d'abord commandées par les rois, & leur cavalerie par le préfet des celeres, *præfectus celerum*. Sous la république, le dictateur, les consuls, les proconsuls, les préteurs & les propréteurs, avoient la premiere autorité sur les troupes qui recevoient ensuite immédiatement les ordres des *officiers* appellés *legati*, qui tenoient le premier rang après le général en chef, & servoient sous lui, comme parmi nous les lieutenans-généraux servent sous le maréchal de France, ou sous le plus ancien lieutenant général. Mais le dictateur se choisissoit un général de cavalerie, *magister equitum*, qui paroît avoir eu, après le dictateur, autorité sur toute l'armée. Les consuls nommoient ainsi quelquefois leurs lieutenans-généraux. Ils commandoient la légion, & avoient sous eux un préfet qui servoit de juge pour ce corps. Ensuite étoient les grands tribuns ou tribuns militaires, qui commandoient chacun deux cohortes, chaque cohorte avoit pour chef un petit tribun; chaque manipule ou compagnie, un capitaine, de deux cens hommes, *ducentarius*; sous celui-ci deux centurions, puis deux succenturions ou options, que Polybe appelle *tergiducteurs*, parce qu'ils étoient postés à la queue de la compagnie. Le centurion qu'on appelloit *primipile*, étoit le premier de toute la légion, conduisoit l'aigle, l'avoit en garde, la défendoit dans le combat, & la donnoit au porte-enseigne; mais celui-ci, ni tous les autres, nommés *vexillarii*, n'étoient que de simples soldats, & n'avoient pas rang d'*officier*. Tous ces grades militaires furent conservés sous les empereurs, qui y ajouterent seulement le prefet du prétoire, commandant en chef la garde prétorienne; & en outre les consuls eurent des généraux qui commandoient sur les frontieres pendant tout le cours d'une guerre tels que Corbulon en Arménie, Vespasien en Judée, &c. Dans la cavalerie, outre les généraux nommés *magister equitum*, & *præfectus celerum*, il y avoit des décurions, nom qu'il ne faut pas prendre à la lettre, selon Elien, pour des capitaines de dix hommes, mais pour des chefs de division de cinquante, ou cent hommes. Les troupes des alliés, tant d'infanterie que cavalerie, étoient commandés par des préfets, dont Tite-Live fait souvent mention sous le titre de *præfecti sociorum*. Dans la marine, outre le commandant général de la flotte, chaque vaisseau avoit le sien particulier, & dans une bataille, les différentes divisions ou escadres avoient leurs chefs comme à celle d'Actium. *Voyez* MARINE.

OFFICIER, *en terme militaire*, est un homme de guerre employé à la conduite des troupes, pour les commander & pour y maintenir l'ordre & la regle.

Des officiers des troupes de France. Le plus haut titre d'*officier* des troupes de France étoit autrefois celui de *connétable*; à présent c'est celui de *maréchal de France*. La fonction principale des maréchaux de France, c'est de commander les armées du roi.

Après les maréchaux de France sont les *lieutenans généraux* des armées du roi.

Ensuite les *maréchaux de camp*; les uns & les autres sont appellés *officiers généraux*, parce qu'ils ne sont réputés *officiers* d'aucune troupe en particulier, & que dans leurs fonctions ils commandent indifféremment à toutes sortes de troupes.

Les maréchaux de camp, lorsque le roi les éleve à ce grade, quittent le commandement des régimens qu'ils avoient, ou les charges qu'ils possédoient, à-moins que ce ne soit des régimens étrangers, ou des charges dans les corps destinés à la garde du roi.

Après les maréchaux de camp, le premier grade dans les armées est celui de *commandant de la cavalerie*. Cette sorte de troupe fait corps dans une armée, c'est-à-dire que tout ce qu'il y a de cavalerie dans cette armée, est unie ensemble sous les ordres d'un seul chef. Elle a trois chefs naturels, qui sont le *colonel général*, le *mestre de camp général*, & le *commissaire général*: en l'absence de ces trois *officiers*; c'est le plus ancien brigadier de la cavalerie qui la commande.

Les dragons sont aussi corps dans l'armée. Ils ont un *colonel général* & un *mestre de camp général*; & en l'absence de ces deux *officiers*, le plus ancien brigadier des dragons les commande.

L'infanterie a eu autrefois un colonel général. Cette charge qui avoit été abolie sous Louis XIV. fut rétablie pendant la minorité de Louis XV. mais elle a été depuis supprimée en 1730 sur la démission volontaire de M. le duc d'Orleans, qui en étoit pourvû. Aucun *officier* particulier n'a jamais fait la fonction de cette charge, & l'infanterie n'a point ainsi de commandant particulier dans une armée.

Les brigadiers de cavalerie, d'infanterie & de dragons ont rang après les *officiers* qu'on vient de nommer. Ils ſont attachés à la cavalerie, à l'infanterie & aux dragons. Ils conſervent les emplois qu'ils avoient avant que d'être brigadiers, & ils en font les fonctions.

Après les brigadiers ſont les colonels ou meſtres de camp dans la cavalerie. Le colonel général retient pour lui ſeul le nom de *colonel*, & ceux qui commandent les régimens ont le titre de *meſtre de camp*. Il en eſt auſſi de même dans les dragons. L'uſage en étoit auſſi établi dans l'infanterie, lorſqu'il y avoit un colonel général, mais depuis la ſuppreſſion de cet *officier*, les commandans des régimens d'infanterie portent le nom de *colonel*. Cependant, par les ordonnances, les colonels ou meſtres de camp ſont égaux en grade; & dans l'uſage ordinaire, on ſe ſert aſſez indifféremment de l'un & de l'autre terme pour la cavalerie & pour les dragons.

Outre les commandemens des régimens, les capitaines des compagnies de la maiſon du roi, ou de la gendarmerie, & quelques autres *officiers* de ce corps, ont rang de meſtre de camp; le roi donne auſſi le brevet de meſtre de camp à des *officiers* qu'il veut favoriſer, & dont les emplois ne donnent pas ce rang. Les capitaines des gardes françoiſes & ſuiſſes ont auſſi rang de colonel d'infanterie.

Après le colonel & meſtre de camp eſt le *lieutenant-colonel*, lequel doit aider le colonel dans toutes ſes fonctions & les remplacer en ſon abſence.

Après les lieutenans-colonels ſont les *commandans de bataillon*, dont le grade eſt au-deſſous de ces *officiers*, & au-deſſus de celui de capitaine. Ils font à l'armée le même ſervice que les lieutenans-colonels.

Les *capitaines* ſont ceux qui ont le commandement particulier d'une compagnie, & qui ſont chargés de l'entretenir.

Le roi donne quelquefois le grade de capitaine à des *officiers* qui n'ont point de compagnie.

Le *major* d'un régiment eſt un *officier* qui eſt chargé de tous les détails qui ont rapport au régiment en général & à ſa police. Il a rang de capitaine, & il n'a point de compagnie. *Voyez* MAJOR.

Il a ſous lui un *aide-major*; dans l'infanterie où les régimens ſont plus nombreux, il y a pluſieurs *aides-majors*. Le roi n'en entretient point dans les régimens ordinaires, & ceux qui en font les fonctions ſe nomment communément *garçons-majors*.

Dans toutes les compagnies il y a un *lieutenant* pour aider le capitaine dans ſes fonctions, & le remplacer en ſon abſence.

Dans la cavalerie & dans les dragons, il y a au-deſſous du lieutenant un autre *officier*, appellé *cornette*, parce qu'une des principales fonctions eſt de porter l'étendart que l'on appelloit autrefois *cornette*, cet *officier* n'eſt pas toujours entretenu pendant la paix. Dans l'infanterie à la place du cornette, il y a un ſous-lieutenant ou enſeigne qui n'eſt pas non plus entretenu pendant la paix.

Les lieutenans, ſous-lieutenans, cornettes ou enſeignes, ſont nommés *officiers ſubalternes*. Ils ont néanmoins une lettre du roi pour être reçus *officiers*.

Après le cornette, dans la cavalerie & les dragons, eſt le *maréchal de logis*: il eſt chargé des détails de la compagnie, il eſt comme l'homme d'affaire du capitaine, il a ſous lui un *brigadier* & un *ſous-brigadier*. Ces deux derniers ſont compris dans le nombre des cavaliers ou dragons. Ils ont cependant quelque commandement ſur les autres.

Dans l'infanterie, après le ſous-lieutenant ou enſeigne, ſont les *ſergens*, dont les fonctions ſont les mêmes que celles des maréchaux de logis de la cavalerie & des dragons. Ils ont ſous eux des *caporaux* & *anſpeſſades*, qui ſont du nombre des ſoldats, mais qui ont cependant quelque commandement ſur les autres ſoldats.

Les maréchaux de logis & les ſergens ſont nommés ſeulement ſuivant l'uſage *bas-officiers*. Ils n'ont point de lettre du roi pour avoir leur emploi, ils ne le tiennent que de l'autorité du colonel & de leur capitaine.

Outre tous les *officiers* qu'on vient de détailler, le roi a des *inſpecteurs généraux* de la cavalerie & de *l'infanterie*. Ils ſont pris parmi les *officiers* généraux, brigadiers, ou au-moins colonels; leurs fonctions conſiſtent à faire des recrues & à examiner ſi les troupes ſont en bon état, ſi les *officiers* font bien leur devoir, particulierement pour ce qui concerne l'entretien des troupes.

Tous les *officiers* en général ſont ſubordonnés les uns aux autres, enſorte que par-tout où il y a des troupes, le commandement ſe réduit toujours à un ſeul à qui tous les autres obéiſſent. Cette ſubordination bien établie, & l'application de chacun à ſe bien acquitter de ſes fonctions, eſt ce qui produit l'ordre, la regle & la diſcipline dans les troupes.

* L'*officier* de grade ſupérieur commande toujours à celui qui eſt de grade inférieur. Entre *officiers* du même grade, s'ils ſont *officiers* généraux de cavalerie ou de dragons, c'eſt l'ancienneté dans le grade qui donne le commandement.

* Dans la maiſon du roi & dans la gendarmerie, c'eſt l'*officier* de la plus ancienne compagnie qui commande; & dans l'infanterie, c'eſt l'*officier* du plus ancien régiment.

* Parmi les *officiers* d'infanterie d'une part, ceux de cavalerie & de dragons d'autre part, à grade égal, c'eſt l'*officier* d'infanterie qui commande dans les places de guerre & autres lieux fermés, & en campagne c'eſt l'*officier* de cavalerie.

Quoique le roi ſoit le maître de donner les grades & les emplois comme il lui plaît, voici néanmoins l'ordre qu'il s'eſt preſcrit ou qu'il ſuit ordinairement.

Ordre dans lequel les officiers montent aux grades. Les maréchaux de France ſont choiſis parmi les lieutenans généraux, ceux-ci parmi les maréchaux de camp, leſquels ſont choiſis parmi les brigadiers, & les brigadiers parmi les colonels, meſtres de camp ou lieutenans-colonels.

Les colonels ou meſtres de camp doivent avoir été au-moins mouſquetaires.

Le plus ancien capitaine d'un régiment eſt ordinairement choiſi pour remplir la place de lieutenant-colonel lorſqu'elle vaque.

La place de major ſe donne à un capitaine, ſuivant les termes de l'ordonnance. Il n'eſt pas néceſſaire de le choiſir par rang d'ancienneté.

Les capitaines doivent avoir été mouſquetaires, ou bien lieutenans, ſous-lieutenans, enſeignes ou cornettes. Ceux-ci ſont pris parmi les cadets, quand il y en a, ou bien parmi la jeuneſſe qui n'a pas encore ſervi.

Les maréchaux des logis & les ſergens ſont toujours tirés du nombre des cavaliers & ſoldats. Lorſqu'on eſt ſatisfait de leur ſervice, on les fait *officiers*; on leur donne plus communément cette marque de diſtinction dans la cavalerie que dans l'infanterie.

Outre ces *officiers* qui commandent les troupes, il y en a de particuliers pour l'armée; tels ſont le maréchal-général des logis de l'armée, le major-général, le maréchal général des logis de la cavalerie, le major-général des dragons, les majors des brigades, le major de l'artillerie ou génie, intendant de l'armée; le général des vivres, le capitaine des guides, &c. *Voyez* les *articles* qui concernent chacun de ces emplois.

Tous les *officiers* doivent en général s'appliquer à bien remplir leur emploi; ce n'eſt qu'en paſſant par les différens grades, & en les rempliſſant avec diſtinction, qu'on peut acquérir la pratique de la guerre, & ſe rendre digne des charges ſupérieures. Ce n'eſt pas ſeulement des *officiers* généraux que dépendent les ſuccès à la guerre; les *officiers* particuliers peuvent y contribuer beaucoup; ils peuvent même quelquefois ſuppléer les *officiers* généraux, comme ils le firent au combat d'Altenheim en 1675. *Voyez* ſur ce ſujet les *Mémoires* de M. de Feuquiere, *tome III. p.* 240.

Comme les *officiers* généraux doivent poſſéder parfaitement toutes les différentes parties de l'art militaire, & que les colonels peuvent en être regardés comme la pépiniere, il ſeroit à-propos de les engager par des travaux particuliers, à ſe mettre au fait de tout ce qui concerne le détail non-ſeulement de la guerre en campagne, mais encore du génie & de l'artillerie.

Pour cet effet, ils pourroient être obligés de réſider en tems de paix ſix mois à leur régiment; & pour rendre ce ſéjour utile à leur inſtruction, indépendamment de l'avantage d'être éloignés pendant ce tems des plaiſirs & de la diſſipation de Paris, ils faudroit les charger de faire des mémoires raiſonnés des différentes manœuvres qu'ils feroient exécuter à leur régiment. Un régiment de 2 ou de 4 bataillons peut être regardé comme une armée, en conſidérant chaque compagnie comme un bataillon; c'eſt pourquoi on peut lui faire exécuter toutes les manœuvres que l'armée peut faire en campagne.

On pourroit encore leur demander des obſervations ſur le terrein des environs de la place, d'examiner les avantages & les inconvéniens d'une armée qui ſe trouveroit obligée de l'occuper & de s'y défendre; un projet d'attaque & de défenſe des lieux qu'occupe leur régiment; ce qu'il faudroit pour approviſionner ces lieux, tant de munitions de bouche que de guerre, pour y ſoutenir un ſiege relativement à la garniſon qu'ils croiroient néceſſaire pour les défendre, &c.

A leur

A leur retour à la cour, ils communiqueroient les mémoires qu'ils auroient faits sur ces différens objets, à un comité particulier d'*officiers* généraux habiles & intelligens, nommés à cet effet par le ministre de la guerre. On examineroit leur travail, on le discuteroit avec eux, soit pour les applaudir, ou pour leur donner les avis dont ils pourroient avoir besoin pour le faire avec plus de soin dans la suite. Ils se trouveroient ainsi dans le cas de se former insensiblement dans toutes les connoissances nécessaires aux *officiers* généraux; la cour seroit par-là plus à portée de connoître le mérite des colonels; & en distribuant les emplois par préférence à ceux qui les mériteroient le mieux par leur travail & leur application, on ne peut guere douter qu'il n'en résultât un très-grand bien pour le service. On ne doit pas penser que notre jeune noblesse puisse regarder l'obligation de s'instruire comme un fardeau pesant & onéreux. Son zele pour le service du roi est trop connu: elle applaudira sans doute à un projet qui ne tend qu'à lui procurer les moyens de parcourir la brillante carriere des armes avec encore plus de distinction, d'une maniere digne d'elle & des emplois destinés à son état. (*Q*)

Officiers généraux de jour, c'est le lieutenant général & le maréchal de camp qui sont de service chaque jour. On a vu à l'article de ces *officiers*, qu'ils ont dans l'armée & dans les sieges alternativement un jour de service. Lorsque ce jour arrive, *ils sont officiers généraux de jour*.

Il y a aussi un brigadier, un mestre de camp, un colonel & un lieutenant colonel, de service chaque jour; mais ces *officiers* qui sont subordonnés aux lieutenans généraux & aux maréchaux de camp, sont appellés leur jour de service, *brigadier* ou *colonel*, &c. *de piquet*. Les fonctions de ces derniers *officiers* sont de veiller aux piquets, pour qu'ils soient toujours prêts à faire leur service. *Voyez* Piquet. (*Q*)

Officiers de la marine, (*Marine*.) ce sont les *officiers* qui commandent & servent sur les vaisseaux du roi & dans les ports, & composent le corps militaire.

On donne le nom d'*officiers de plume* aux intendans, commissaires & écrivains employés pour le service de la marine.

Les *officiers mariniers*, ce sont des gens choisis tant pour la conduite que pour la manœuvre & le radoub des vaisseaux: savoir, le maître, le bosseman, le maître charpentier, le voilier & quelques autres. Les *officiers* mariniers forment ordinairement la sixieme partie des gens de l'équipage.

Les *officiers militaires*, sont les *officiers* généraux, les capitaines, les lieutenans & les enseignes.

Les *officiers généraux*, sont actuellement en France, deux vice-amiraux, 6 lieutenans généraux, 16 chefs d'escadre; ensuite 200 capitaines, 310 lieutenans, 9 capitaines de brûlots, 380 enseignes, 25 lieutenans de frégates, & 4 capitaines de flûtes. Ce nombre peut varier par mort, retraites ou autrement.

Officiers municipaux, (*Hist. mod.*) sont ceux qu'on choisit pour défendre les intérêts d'une ville, ses droits & ses privileges, & pour y maintenir l'ordre & la police; comme les majors, sherifs, consuls, baillifs, &c. *Voyez* Office ou Charge.

En Espagne, les charges municipales s'achetent. En Angleterre, elles s'obtiennent par l'élection. *Voyez* Office ou Charge vénale, &c.

En France, les *officiers municipaux* sont communément les maires & les échevins, qui représentent le corps de ville. Souvent ils sont créés en titre d'office par des édits bursaux; & souvent aussi ils sont électifs. Quelques villes considérables sont en possession de cette derniere prérogative, & leurs *officiers* ou magistrats *municipaux* prennent différens noms. Leur chef à Paris & à Lyon se nomme *prevôt des Marchands*, & les autres échevins; en Languedoc, on les appelle *consuls*. La ville de Toulouse a ses *capitouls*; & celle de Bordeaux ses *jurats*. *Voyez* Capitouls, Jurats.

Officiers de ville: on distingue à Paris deux sortes d'*officiers de ville*, les *grands* & les *petits*. Les grands *officiers*, sont le prevôt des Marchands, les échevins, le procureur du roi, le greffier, les conseillers, & le receveur. Les petits *officiers*, sont les mouleurs de bois & leurs aides, les déchargeurs, les mesureurs, les débacleurs & autres telles personnes établies sur les ports pour la police & le service du public. *Voyez tous ces mots sous leurs titres particuliers*.

Officiers passeurs d'eau, ce sont les maîtres bateliers de Paris, dont les fonctions consistent à passer d'un rivage de la Seine à l'autre les passagers qui se présentent, leurs hardes, marchandises, &c. Ils furent érigés en titre d'office sous Louis XIV. & sont au nombre de vingt, y compris les deux syndics. *Voyez* Batelier, *Dictionnaire de Comm.*

Officiers de la vénerie, ceux qui sont à la tête des chasses de sa majesté. L'ordonnance du roi du 24 Janvier 1695, a permis & permet aux capitaines des chasses desdites capitaineries royales de déposséder leurs lieutenans, sous-lieutenans & autres *officiers* & gardes desdites capitaineries lorsqu'ils le jugeront à propos, en les remboursant ou faisant rembourser des sommes qu'ils justifieront avoir payées; & où il ne se trouveroit alors des sujets capables de servir, en état de rembourser lesdits *officiers* & gardes, permet sa majesté auxdits capitaines de les interdire pour raison de contraventions qu'ils pourroient avoir faites aux ordonnances & à leurs ordres, & de commettre à leurs places, pendant tel tems qu'ils jugeront à propos, & qui ne pourra néanmoins exceder celui de 3 mois, sans que lesdits *officiers* & gardes ainsi interdits puissent faire aucune fonction de leurs charges durant leur interdiction; voulant seulement sa majesté qu'ils soient payés de leurs gages jusqu'à l'actuel remboursement du prix de leurs charges: & fera la présente ordonnance lue & publiée ès greffes d'icelles, à la diligence des procureurs de sa majesté.

Les *officiers* des eaux & forêts & chasses, doivent être reçus à la table de marbre où ressortit l'appel de leur jugement; autrement toutes leurs sentences & actes de jurisdiction sont nuls, & ils ne peuvent pas recevoir de gardes capables de faire des rapports qui fassent foi, puisqu'eux-mêmes ne sont pas institués valablement. Au parlement de Paris on en excepte les anciennes pairies.

Les subalternes, c'est-à-dire le greffier, les gardes, exempts de gardes & arpenteurs, peuvent être reçus en la maîtrise particuliere; mais ils doivent être tous âgés de 25 ans pour que leurs actes & procès verbaux aient force & foi.

Les *officiers* sont compris comme les autres dans les défenses de chasser.

OFFICIEUX, adj. (*Gramm.*) qui a le caractere bienfaisant, & qu'on trouve toûjours disposé à rendre de bons offices. Les hommes *officieux* sont chers dans la société. Le même mot se prend dans un sens un peu différent: on dit un mensonge *officieux*, c'est-à-dire un mensonge dit pour éviter un plus grand mal qu'on auroit fait par une franchise déplacée. Les *officieux* à Rome, *officiosi*, *salutantes*, *salutatores*, gens d'anti-chambres, fainéans, flatteurs, ambitieux, empoisonneurs, qui venoient dès le matin corrompre par des bassesses les grands dont ils obtenoient, tôt ou tard, quelque récompense.

OFFICINAL, adj. (*Pharmacie*.) les Médecins appellent *remede* ou *médicament officinal*, tout remede préparé d'avance & conservé dans les boutiques des apoticaires pour le besoin, *ad usum*. Les médicamens *officinaux* sont distingués de la simple matiere médicale, ou des drogues simples, par la préparation pharmaceutique; & des remedes appellés *magistraux*, par le tems de cette préparation, les derniers ne la recevant que dans le moment même où on doit les administrer aux malades. *Voyez* Magistral, Pharmacie.

Les médicamens *officinaux* se préparent d'après des regles, lois ou formules consignées dans les pharmacopées ou dispensaires. *Voyez* Dispensaire. (*b*)

OFRAIE, *voyez* Glorieuse.

OFFRAIE, *voyez* Orfraie.

OFFRANDES, s. f. pl. (*Théolog.*) en terme de religion, sont tous les dons qu'on présente à Dieu ou à ses ministres, dans le culte public, soit en reconnoissance du souverain domaine qu'il a sur toutes choses, & dont on lui consacre spécialement une portion, soit pour fournir à l'entretien de ses temples, de ses autels, de ses ministres, &c.

Les Hébreux avoient plusieurs sortes d'*offrandes* qu'ils présentoient au temple. Il y en avoit de libres, & il y en avoit d'obligation. Les prémices, les décimes, les hosties pour le péché, étoient d'obligation: les sacrifices pacifiques, les vœux, les *offrandes* d'huile, de pain, de vin, de sel & d'autres choses que l'on faisoit au temple ou aux ministres du Seigneur, étoient de dévotion. Les Hébreux appellent en général *corban*, toutes sortes d'*offrandes*, & nomment *mincha*, les *offrandes* de pain, de sel, de fruits, d'huile, de vin, &c. Les sacrifices ne sont pas proprement des *offrandes*; mais l'*offrande* faisoit partie des cérémonies du sacrifice. *Voyez* Sacrifice.

Les *offrandes* étoient quelquefois seules, & quelquefois elles accompagnoient le sacrifice. On distinguoit de plusieurs sortes d'*offrandes*, comme de pure farine, de gâteaux cuits au four, de gâteaux cuits dans la poêle, ou

ſur le gril, ou dans une poële percée, les prémices des grains nouveaux qu'on offroit ou purs & ſans mélange, ou rotis & grillés dans l'épi ou hors de l'épi. Le pain pour être offert devoit être ſans levain, & on ajoutoit ordinairement à ces choſes ſolides du vin ou de l'huile, qui en étoit comme l'aſſaiſonnement. Le prêtre qui étoit de ſervice retiroit les *offrandes* de la main de celui qui les offroit, en jettoit une partie ſur le feu de l'autel, ou ſur la victime, lorſque l'*offrande* étoit accompagnée d'un ſacrifice, afin qu'il fût conſumé par le feu; & réſervoit le reſte pour ſa ſubſiſtance. C'étoit-là ſon droit comme miniſtre du Seigneur. Il n'y a que l'encens qui étoit brûlé entierement, le prêtre n'en réſervoit rien. On peut voir dans le Lévitique toutes les autres cérémonies qu'on pratiquoit pour toutes les diverſes *offrandes*, ſoit qu'elles fuſſent faites par des particuliers, ſoit qu'elles ſe fiſſent au nom de toute la nation.

Les *offrandes* des fruits de la terre, de pain, de vin, d'huile, de ſel, ſont les plus anciennes dont nous ayons connoiſſance. Caïn offroit au Seigneur *des fruits de la terre*, les prémices de ſon labourage; Abel lui offroit auſſi *des prémices de ſes troupeaux & de leurs graiſſes*. Geneſe, *iv*. 3. 4. Les Payens n'avoient rien dans leur religion que ces ſortes d'*offrandes*, faites à leurs dieux: ils offroient le pur froment, la farine, le pain.

> *Farra tamen veteres jaciebant, farra metebant,*
> *Primitias Cereri farra reſecta dabant.*
>
> Ov. *Faſt.* 2.

Numa Pompilius, au rapport de Pline, *lib. XVIII. ch. ij.* enſeigna le premier aux Romains à offrir aux dieux des fruits, du froment, de la farine, ou de la mie de pain avec du ſel, du froment grillé & roti. Ovide nous apprend encore, *faſtor. j.* qu'avant les ſacrifices ſanglans, ils n'offroient que du froment & du ſel:

> *Ante, deos homini quod conciliare valeret,*
> *Far erat, & puri lucida mica ſalis.*

Théophraſte remarque que parmi les Grecs la farine mêlée avec du vin & de l'huile, qu'ils appelloient θυλήματα, étoient la matiere des ſacrifices ordinaires des pauvres.

La différence qu'il y avoit entre les *offrandes* de farine, de vin & de ſel dont les Grecs & les Romains accompagnoient leurs ſacrifices ſanglans, & celles dont les Hébreux ſe ſervoient dans leur temple, conſiſtoit en ce que les Hébreux jettoient ces oblations ſur les chairs de la victime déja immolée & miſe ſur le feu, au lieu que les Payens les jettoient ſur la tête même de la victime encore vivante, & prête à être ſacrifiée. *Voyez* Libation, Immolation & Sacrifice.

Dans l'Egliſe catholique, quoiqu'il n'y ait proprement qu'une ſeule *offrande*, qui eſt le corps de J. C. dans l'euchariſtie, cependant dès les premiers tems on a donné le nom d'*offrande* aux pieuſes libéralités des fideles, & aux dons qu'ils faiſoient à l'Egliſe pour l'entretien de ſes miniſtres, ou pour le ſoulagement des pauvres. Les moines eux-mêmes étoient obligés de faire leur *offrande*, ſi l'on en croit ſaint Jérôme, & ne pouvoient s'en diſpenſer ſur leur pauvreté. Ammien Marcellin reproche au pape & aux miniſtres de ſon égliſe, de recevoir de riches oblations des dames romaines; cet auteur payen ignoroit le ſaint uſage qu'on en faiſoit. S. Auguſtin parlé d'un tronc ou tréſor particulier où l'on faiſoit les *offrandes* qu'on deſtinoit à l'uſage du clergé, comme du linge, des habits & d'autres choſes ſemblables. Il eſt parlé dans les dialogues de S. Grégoire le Grand, des *offrandes* qu'on faiſoit pour les morts. Le concile de Francfort diſtingue deux ſortes d'*offrandes*: les unes ſe faiſoient à l'autel pour le ſacrifice: les ſoûdiacres, ſelon S. Iſidore de Séville, les recevoient des mains des fideles pour les remettre en celles des diacres qui les plaçoient ſur l'autel: les autres étoient portées à la maiſon de l'évêque, pour l'entretien des pauvres & du clergé. Selon les conſtitutions faites par Réginon, le prêtre devoit couper en pluſieurs morceaux, & mettre dans un vaſe propre quelque partie des premieres de ces *offrandes*, pour les diſtribuer les dimanches & fêtes à ceux qui n'avoient pas communié. On en trouve auſſi deux exemples chez les Grecs, & l'on donnoit à ces portions d'*offrandes* le nom d'*eulogies*. *Voyez* Eulogie.

Le pere Thomaſſin remarque que ſi ce n'eſt point là l'origine du pain benit, c'eſt du moins une des plus anciennes preuves de ſon établiſſement. *Voyez* Pain benit.

Depuis que les fideles n'ont plus donné le pain & le vin néceſſaire au ſacrifice, les *offrandes* les plus ordinaires ſe ſont faites en argent. Divers conciles ont fait des reglemens pour obliger les fideles, & même les Juifs demeurans ſur une paroiſſe, à les payer. Celui de Londres adjuge à l'égliſe matrice, toutes les *offrandes* faites aux ſuccurſales. Dans un autre concile d'Angleterre, il eſt ordonné à tous les curés d'envoyer à l'égliſe cathédrale, en ſigne de reconnoiſſance, les *offrandes* du jour de la pentecôte. *Voyez* Cathédratique & Pentecostales.

Le diſcipline a extrèmement varié ſur ce point, & il n'y a même rien d'uniforme dans les différens dioceſes ſur les *offrandes*, ni ſur les occaſions ou circonſtances où on les fait. Si ce n'eſt: 1°. que dans toutes les paroiſſes, chaque paroiſſien à ſon tour, eſt obligé d'offrir le dimanche un pain que le prêtre benit: 2°. qu'aux meſſes des morts ou ſervices, on offre du pain & du vin avec un cierge: 3°. que les autres *offrandes* ſe font en argent & appartiennent de droit aux curés, s'il n'y a uſage contraire: 4°. que dans les campagnes en certains endroits, on offre des gerbes après la récolte, leſquelles ſont vendues au profit de la fabrique. *Voyez* Fabrique. Thomaſſin, *diſcipl. eccléſ. part. I. lib. III. chap. vj. part. III. lib. II. ch. ij. lib. III. chap. iij. & iv. & part. IV. lib. III. chap. v.* Calmet. *dictionn. de la bible.*

Offrande, (*Critique ſacrée*,) oblation, en latin *oblatio*. Les Hébreux en avoient de trois ſortes, les *offrandes* ordinaires, celles qui étoient d'obligation, & celles qui n'étoient que de pure dévotion. Les *offrandes* ordinaires ſe faiſoient avec un parfum appellé *thymiama*, qu'on brûloit tous les jours ſur l'autel. Les oblations libres & de pure dévotion étoient les ſacrifices pacifiques, les vœux, les *offrandes* de vin, d'huile, de pain, de ſel, & d'autres choſes, que l'on faiſoit aux miniſtres du temple. Les *offrandes* preſcrites & d'obligation comprenoient les prémices, les dixmes, les hoſties pour le péché. Les prémices de toutes choſes devoient être offertes à Dieu. On lui offroit les perſonnes, par la conſécration; les fruits de la terre, par l'oblation; les liqueurs, par la libation; des aromates, par les encenſemens; des bêtes, par les ſacrifices. Il étoit défendu de moiſſonner qu'on n'eût offert à Dieu l'omer, c'eſt-à-dire la gerbe nouvelle, le lendemain du jour des azymes. Il étoit défendu de cuire du pain de blé nouveau, qu'on n'eût preſenté le jour de la Pentecôte les pains noveaux. Avant l'*offrande* de ces prémices, tout étoit immonde; après cette *offrande*, tout étoit ſain. Enfin, le mot *offrande* ou *oblation* marque le ſacrifice de Jeſus-Chriſt pour l'expiation de nos péchés. *Tradidit ſemetipſum pro nobis oblationem & hoſtiam Deo*. Eph. *v*. 2. (*D. J.*)

OFFRANT, adj. & ſubſt. (*Gram. & Juriſp.*) celui qui offre. On vend à des ventes de meubles, de livres, d'effets à l'encan, au plus *offrant* & dernier enchériſſeur. Les adjudications par decret de terres, de baux judiciaires, de fermes, ſe donnent au plus *offrant*.

OFFRE, ſ. f. (*Gram.*) tout ce qu'on propoſe à quelqu'un qui a la liberté d'accepter ou de refuſer. On dit de belles *offres*, & de mauvais procédés.

Offres, ſ. f. pl. (*Juriſpr.*) eſt un acte par lequel on ſe ſoumet à faire quelque choſe, ou par lequel on exhibe à quelqu'un des pieces ou autres choſes qu'on eſt tenu de lui remettre, ou un bien, une ſomme de deniers qu'on eſt obligé de lui payer.

On appelle *offres labiales*, celles qui ne conſiſtent que dans la déclaration que l'on offre & que l'on eſt prêt de faire telle. Quand même cette déclaration ſeroit faite par écrit, on appelle ces *offres labiales*, pour les diſtinguer des *offres* réelles qui ſont accompagnées de l'exhibition & préſentation effective des deniers ou autres choſes que l'on offre, ſoit que ces *offres* réelles ſoient faites par un huiſſier, ou qu'elles ſoient faites ſur le barreau.

En matiere de retrait lignager il faut faire des *offres* réelles à chaque journée de la cauſe. *Voyez* Retrait.

OFFRIR, v. act. (*Gram.*) préſenter à quelqu'un une choſe qu'on ſeroit bien-aiſe qu'il acceptât; ſi cela n'eſt pas, au-moins cela devroit toujours être ainſi. On dit *offrir* à Dieu nos peines; *offrir* un combat, un ſecours, un ſacrifice; s'*offrir* à la vûe, &c.

OFFUSQUER, v. act. (*Gram.*) cacher à la vûe. Voilà une montagne qui *offuſque* la vûe de votre château; les nues ont *offuſqué* le ſoleil. Il ſignifie auſſi bleſſer les yeux; la trop grande clarté du jour m'*offuſque*. Il ſe prend au moral, comme dans ces phraſes: la paſſion *offuſque* le jugement; ſes bonnes qualités ſont *offuſquées* par une infinité de mauvaiſes. On dit au figuré, votre éclat l'*offuſque*; ſa gloire fut un peu *offuſquée* par cet événement.

O G

OGIVE, *ou* AUGIVE, f. f. (*Coupe des pierres*) fignifie les voutes gothiques en tiers point: ce mot vient de l'allemand *aug*, qui fignifie *œil*; parce que les arcs des ceintres des voûtes gothiques font des angles curvilignes *ABC*, (*fig.* 20.) femblables à ceux des coins de l'œil, quoique dans une pofition différente.

OCLASA, (*Géog. anc.*) île de la Méditerranée, felon Pline, *liv. III. chap. vj.* on croit par la fituation qu'il lui donne, que c'eft *Monte Chrifto*.

OGLIO L', (*Géog.*) riviere d'Italie en Lombardie; elle prend fa fource au Breffan dans fa partie la plus feptentrionale, aux confins des Grifons & du Trentin. Elle fe perd dans le Pô au couchant de Borgoforte. Le nom latin de cette riviere eft *Ollius*.

OGNIUS, *ou* OGMIUS, (*Hift. anc. Mytholog.*) furnom que l'on donnoit chez les Gaulois à Hercule, fuivant quelques-uns, & à Mercure, fuivant d'autres. On repréfentoit ce dieu fous les traits d'un vieillard décrepit, chauve, ridé, & comme accablé de fatigue; il étoit couvert de la peau d'un lion; dans fa main droite il portoit fa maffue, & dans la gauche fon arc & fon carquois. Il avoit la langue percée, & il en partoit des chaînes d'or par où il attiroit à lui une foule d'auditeurs qui étoient pris par les oreilles. Sous cet emblème, les Gaulois vouloient repréfenter la force de l'éloquence, qui attire tous les cœurs.

OGOESSE, *terme de Blafon*, il fe dit des tourteaux de fable, pour les diftinguer des autres qui fe nomment *gulpes*, quand ils font de pourpre; *gufes*, quand ils font de gueules; *heurtes*, quand ils font d'azur; *fommes* ou *volets*, quand ils font de finople; cependant ils retiennent tous en général le nom de *tourteaux*. *Voy.* TOURTEAU, *Blafon*. (*D. J.*)

OGRE, f. m. (*Gram.*) forte de monftre, de géant, d'homme fauvage, qu'on a imaginé & introduit dans les contes où il mange les petits enfans: l'*ogre* eft contemporain des fées.

OGYAS, f. m. (*Hift. turque.*) nom du précepteur des fils du grand-feigneur. Quoique les fils des fultans foient élevés dans la molleffe, au milieu des plaifirs & de l'oifiveté du ferrail, on leur choifit pourtant des précepteurs qu'on appelle *ogyas*, qui font d'ordinaire les plus favans du pays. Ces précepteurs vivent dans la fuite avec éclat, & reçoivent du fultan, autrefois leur difciple, des honneurs, & des diftinctions qu'il refufe au grand-vifir, au caïmacan, & aux cadilefquers. Un ambaffadeur de France, qui avoit réfidé fort long-tems à la Porte, M. de Breves, remarque dans fes mémoires, que les Turcs ont fouvent à la bouche ces paroles qu'ils attribuent à Soliman: „ Dieu donne l'ame toute brute, mais le pré„ cepteur la polit & la perfectionne „. (*D. J.*)

OGYGIE, (*Géog. anc.*) nom de l'île de Calypfo. Pline, *liv III. chap. x.* parlant du promontoire *Lacynium*, aujourd'hui *capo delle colonne*, dit que devant la côte, eft entre autres îles, celle de Calypfo, qu'Homere a nommé *Ogygie*: mais ni cette île, ni les autres que Pline nomme, ne fubfiftent plus.

Ogygia eft auffi un nom donné à divers lieux & pays, comme à la Béotie, à l'Egypte, à la Lycie, & à Thebes. Paufanias dit que les premiers habitans du territoire de cette ville, avoient Ogyge pour roi: rien n'eft plus fameux dans l'antiquité, que le déluge d'Ogygès.

OGYRIS, (*Géog. anc.*) île de la mer des Indes: Pline, *liv. VI. chap. xxviij.* dit qu'elle eft en pleine mer, à 125 milles du continent. Comme ce n'eft point l'île d'Ormus, ni celle de Mazira, fur les côtes d'Arabie, nous ignorons quelle île ce peut être. (*D. J.*)

O H

OH, *interjection augmentative: Oh*, n'en doutez pas; *Oh, oh*, j'ai d'autres principes que ceux que vous me fuppofez, & je ne fuis pas un dans mes écrits, & un autre dans ma conduite.

Il parloit fort bien de la guerre,
Des cieux, du globe de la terre,
Du droit civil, du droit canon,
Et connoiffoit affez les chofes
Par leurs effets & par leurs caufes;
Etoit-il honnête homme? Oh, non.

OHIO L' (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique feptentrionale dans la nouvelle France: elle eft ainfi nommée par les Iroquois; & ce nom, dit-on, marque fa beauté. Elle a fes fources à l'orient du lac Erié, baigne les Tongoria, reçoit dans fon fein une autre riviere nommée *Ouabache*, ou de *faint Jérome*; & enfin accrue de nouveau par la riviere des Cafquinambaux, elle fe perd dans le Miffiffipi, au pays nommé par les François la *Louifiane*. Mais il faut confulter fur le cours de cette riviere la carte de l'Amérique feptentrionale, publiée à Londres en 1754, par le D. Mitchel F. R. S. (*D. J.*)

O J O I

OJAK, (*Hift. mod.*) nom que les Turcs donnent aux régimens de leurs janiffaires; ceux qui les commandent fe nomment *ojak agalari*.

OIBO, (*Géog.*) île d'Afrique fur la côte de Zanguebar, l'une des îles de Quifimba: elle eft petite, mais arrofée de belles & bonnes fontaines. (*D. J.*)

OIE, f. f. *anfer domefticus*, (*Hift. nat. Ornithol.*) oifeau qui eft plus petit que le cygne, & plus gros que le canard: il a environ deux piés dix pouces de longueur depuis la pointe du bec jufqu'à l'extrémité des piés, & à-peu-près deux piés huit pouces jufqu'au bout de la queue: le bec a deux pouces & demi de longueur depuis la pointe jufqu'aux coins de la bouche, & environ trois pouces & demi jufqu'aux yeux. La queue eft longue à-peu-près de dix pouces, & compofée de dix-huit plumes, dont les extérieures font les plus courtes; les autres augmentent de longueur fucceffivement jufqu'à celles du milieu qui font les plus longues de toutes. La couleur des *oies* varie comme dans tous les autres oifeaux domeftiques; elles font ordinairement brunes, ou cendrées, ou blanches; on en trouve auffi dont la couleur eft en partie brune, & en partie blanche. Le bec & les pattes font jaunes dans les jeunes *oies*, & deviennent ordinairement rouges avec l'âge: il y a vingt-fept grandes plumes dans chaque aile. Quand on irrite cet oifeau, il fait entendre un fifflement femblable à celui d'un ferpent: l'*oie* vit très-long-tems. Willughby rapporte que l'on avoit gardé chez le pere d'un de fes amis pendant quatre-vingt ans un *oie* qui paroiffoit pouvoir vivre encore autant de tems, fi l'on n'avoit pas été obligé de la tuer, parce qu'elle faifoit une guerre continuelle aux autres *oies*. Willughby, *Ornith. Voyez* OISEAU. (*I*)

OIE SAUVAGE, *anfer ferus*, oifeau qui reffemble à l'*oie* domeftique par la groffeur & par la forme du corps, & qui en differe un peu par la couleur. Il a toute la face fupérieure du corps brune, ou d'une couleur cendrée obfcure, excepté les plumes de la racine de la queue qui font blanches. Toute la face inférieure a une couleur blanchâtre; cette couleur eft de plus en plus blanche, à mefure qu'elle fe trouve plus près de la queue, & les plumes qui font fous la queue ont un très-beau blanc; le bec a la racine & la pointe noires; le milieu eft de couleur de faffran. Raii, *fynop. meth. avium*. *V.* OISEAU. (*I*)

OIE DE BASSAN, *voyez* OIE D'ECOSSE.

OIE DE BRENTA, *Brenta anas, torquenta Bellonii*, oifeau qui eft un peu plus gros & plus alongé que le canard: la tête, le cou, & la partie fupérieure de la poitrine font noires: il y a de chaque côté fur le milieu du cou, une tache ou une petite ligne blanche, en forme de collier; le dos eft d'une couleur brune cendrée, comme dans l'*oie* domeftique; cependant la partie poftérieure a une couleur plus noirâtre; les plumes qui recouvrent le deffus de la racine de la queue font blanches; la poitrine a une couleur brune cendrée; le bas-ventre eft blanc; la queue & les grandes plumes des aîles font noires; les petites ont une couleur brune cendrée; les piés font noirâtres. Cet oifeau a environ un pié fix pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jufqu'à l'extrémité de la queue. Willughby, *Ornith. Voyez* OISEAU. (*I*)

OIE DE CANADA, *anfer canadenfis*, oifeau qui reffemble beaucoup à l'*oie* domeftique; il a cependant le corps un peu plus alongé. Le dos eft d'un brun cendré, comme dans l'*oie* domeftique, & le croupion eft noir: les plumes qui recouvrent en-deffus la racine de la queue font blanches; le cou eft prefque entierement noir, excepté la partie inférieure, qui a une couleur blanche; il y a derriere la tête, au-deffous des yeux, une large bande blanche qui entoure le cou prefque en entier; le ventre eft blanc; la queue & les grandes plu-

mes des aîles sont noires; les petites plumes & celles qui recouvrent immédiatement les grandes, ont une couleur brune cendrée; celle des pattes est noire. Ray, *synop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU. (*I*)

OIE D'ECOSSE, OIE SOLAND, OIE DE BASSAN, *anser bassanus*, oiseau qui est de la grosseur de l'*oie* domestique; il a le bec long, droit dans toute son étendue, à l'exception de l'extrémité qui est un peu courbe; ce bec a une couleur cendrée obscure; la piece supérieure a de chaque côté un petit appendice situé près de l'endroit où commence la courbure; l'ouverture de la bouche est grande; les narines ne sont pas apparentes au-dehors; le dedans de la bouche a une couleur noire; la langue est petite, & les pieces du bec sont dentelées. Cet oiseau est entierement blanc, excepté les grandes plumes des aîles qui ont une couleur noirâtre: quand il est vieux, le dessus de la tête a une teinte de roux; il prend difficilement son essor lorsqu'il est posé sur la terre, parce que ses aîles sont très-longues. Raii, *synop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU. (*I*)

OIE D'ESPAGNE, *anser hispanicus*; *an potius guineensis*, oiseau qui a comme l'*oie* domestique le dos d'une couleur brune mêlée de cendrée. Le ventre est blanc, la gorge & la poitrine sont brunes & ont une teinte de roux. Il y a sur la tête une bande d'un brun noirâtre qui s'étend jusqu'au dos en passant sur le face supérieure du cou. Le bec est noir, & il a à sa racine un tubercule proéminent, qui augmente avec l'âge, & qui est toûjours plus gros dans les mâles que dans les femelles. La tête est entourée d'une bande blanche en forme de collier placé entre les yeux & la racine du bec. Les plumes de la queue sont de la même couleur que celles du dos & des aîles, & ont l'extrémité blanchâtre. Les piés sont rougeâtres. Il y a des individus qui ont aussi le bec de cette couleur. Le doigt de derriere est très-petit. Willughby, *ornit*. *Voyez* OISEAU. (*I*)

OIE DE MAGELLAN, *voyez* PENGOUIN.

OIE DE MARAIS, *anser palustris noster*, Raii, oiseau qui est le même que l'*oie* sauvage; car la description qu'en donne Ray, d'après Lister, est exactement conforme avec celle de l'*oie* sauvage, à l'exception de la couleur des piés & du milieu du bec, qui est d'un rouge tirant sur le pourpre dans l'*oie de marais*; ces mêmes parties sont de couleur de safran dans l'*oie* sauvage. *V.* OIE SAUVAGE, OISEAU.

OIE DE MER, nom que l'on a donné au dauphin, parce que les machoires de ce poisson cetacée ressemblent au bec d'une *oie*, *Voyez* DAUPHIN. (*I*)

OIE DE MER. *voyez* HARLE.

OIE DE MOSCOVIE, oiseau qui est plus grand que l'*oie* domestique. Il a environ trois piés six pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & cinq piés d'envergure. Le dessus de la tête & la partie supérieure du cou sont d'un brun obscur, & les côtés de la tête & du cou d'un brun plus pâle. Le bec est noir à la racine, & de couleur orangée dans le reste de sa longueur; il y a sur la piece supérieure une sorte de tubercule aussi de couleur orangée. Les plumes du dos sont d'un brun obscur, cette couleur est moins foncée sur les bords extérieurs de chaque plume. Toutes les autres parties du corps & les aîles sont blanches à l'exception de quelques plumes qui recouvrent le dessus de la racine de la queue. Les jambes & les piés sont d'une couleur orangée. La femelle differe un peu du mâle; elle a la tête, le cou & la poitrine d'un brun clair, & le dos, les aîles & les cuisses d'un brun obscur; les bords extérieurs des plumes sont d'un blanc sale. Le tubercule du bec est moins gros que celui du mâle. Albin, *Hist. nat. des oiseaux, tome II*. *Voyez* OISEAU. (*I*)

OIE NONETTE, *voyez* TADORNE.

OIE SOLAND, *voyez* OIE D'ECOSSE.

OIES, (*Diet. & Mat. méd.*) *oie domestique* & *oie sauvage*; ces deux oiseaux ont entr'eux le plus grand rapport, quoique le dernier passe généralement pour meilleur. On mange l'*oie* jeune & ayant acquis à peine la moitié de son accroissement (à cet âge elle est connue sous le nom *d'oison*), ou bien dans l'état adulte, c'est-à-dire après avoir acquis tout son accroissement.

La chair de l'oison passe pour avoir éminemment le défaut propre aux jeunes animaux, c'est-à-dire, pour être gluante & comme glaireuse; & en effet les personnes qui n'y sont point accoutumées, la trouvent sans consistance & d'un goût plat, & ils la digerent mal; elle leur donne le dévoiement: ainsi elle doit être rangée avec les alimens suspects & peu salutaires. On sert pourtant l'oison sur les bonnes tables dans le pays où on éleve beaucoup d'*oies*. On a coutume, & on fait bien de ne le manger que rôti, & avec des sausses piquantes, ou arrosées de jus de citron, ce qui est encore mieux.

L'oie adulte, lorsqu'elle est vieille, est seche, dure & de mauvais goût: les auteurs de diete disent même que l'usage de sa chair est sujet à engendrer des fievres; ce qui paroît outré: si elle est jeune & grasse, sa chair est fastidieuse & toujours d'un goût plat. En général l'*oie* n'est servie que dans les festins du peuple; celui de Paris en mange beaucoup. M. Bruhier observe dans son addition au *traité des alimens* de Louis Lemeri, que quoiqu'on consomme encore aujourd'hui beaucoup d'*oies* à Paris, c'étoit toute autre chose autrefois que la rue nommée à présent la *rue aux ours*, se nommoit la *rue aux oies*, ou *aux marchands d'oies*, qui en faisoient un débit prodigieux, soit qu'ils les vendissent crûes ou rôties. On les mange aujourd'hui soit rôties, soit en ragoût, & principalement en daube. Pour les rendre sous cette derniere forme moins malfaisantes, & plus agréables qu'il est possible, on doit les apprêter avec des assaisonnemens piquans & acides.

Les cuisses *d'oie* qu'on prépare dans plusieurs pays en les salant à sec, les faisant cuire à demi dans de la graisse *d'oie*, & les en recouvrant ensuite, qu'on envoie en cet état dans tout le royaume, paroissent un peu corrigées par le sel, & ne sont ni desagréables ni mal saines, étant mangées bouillies: elles font assez bien dans le potage, & sur-tout dans les potages aux choux verds, que les Béarnois appellent *garbure*, & qui est à présent aussi en usage à Paris, sous le même nom; servies encore avec de la purée, &c.

La graisse *d'oie* est très-fine, très-douce & très-fondante. On s'en sert dans quelques pays au lieu de beurre: & les pharmacologistes n'ont pas manque de lui accorder plusieurs vertus médicinales particulieres; mais elle ne possede absolument que les qualités diététiques & médicamenteuses communes aux graisses. *Voyez* GRAISSE, *Diete*, & *Mat. méd.*

La fiente *d'oie* est aussi un remede, recommandé à la dose d'environ demi-gros, comme sudorifique, diurétique, emmenagogue & spécialement propre contre la jaunisse. La peau qui recouvre les pattes de *l'oie*, a été déclarée astringente; & sa langue séchée & pulvérisée, comme un spécifique contre la rétention d'urine. Ettmuller, qui est un des pharmacologistes qui a proposé sérieusement ce prétendu spécifique, assure encore que la langue du même animal mangée fraîche, guérit l'incontinence d'urine. (*b*)

OIE, FOIE D', (*Art culin. des anc.*) les Grecs & les Romains faisoient grand cas des *foies d'oies* blanches qu'ils engraissoient. Pline le dit lui-même, *lib. X. c.* 20. *nostri sapientiores qui eos jecoris bonitate novere. Fartilibus in magnum amplitudinem crescit. Sumptum quoque lacte mulso augetur*. Nous avons encore un passage d'Horace pour le prouver; c'est dans la Satyre de Nasidienus homme riche & avare, qui se met en frais pour regaler Mécénas. Il lui donne dans un des plats le *foie* d'une *oie* blanche qu'ils ont nourrie de figues fraîches, *pinguibus & ficis pastum jecur*. Les Grecs appelloient ces foies *συκωτα*, en latin, *ficata*. La maniere de préparer les *foies d'oie* étoit la même en Italie qu'en Grece. On les servoit rôtis ou frits à la poêle, & enveloppés de la membrane appellée *omentum*, que nous nommons la *coëffe*. C'est sur cela qu'est fondé le bon mot d'une aimable courtisanne, qui croyant, étant à table, prendre un foie dans un plat, & ne trouvant sous l'enveloppe qu'un morceau de poumon, s'écria:

Α'πόλωλα, πέπλοι μ'ὤλεσαν πιμεντόχαι.

„ Je suis perdue! cette maudite robe m'a trompée & me „ fait mourir „. C'est un vers d'une tragédie greque, qui est dit par Agamemnon, que Clytemnestre & Egyste tuent après l'avoir embarrassé dans une robe sans ouverture. L'application en est fort jolie, & nous prouve bien que les courtisannes de ce tems-là savoient leurs poëtes par cœur: elles enchaînoient les hommes les plus sages par trois puissans moyens, la beauté, l'esprit cultivé & les talens. (*D. J.*)

OIE D'AMÉRIQUE *ou* TOUCAN, (*Ast.*) constellation de l'hémisphere austral, qui est du nombre de celles qu'on ne voit point dans ces climats. *Voyez* CONSTELLATION & CIRCUMPOLAIRES. (*O*)

OIGNON, s. m. *cepa*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur liliacée composée de six pétales; le pistil occupe le milieu de cette fleur, & devient dans la suite un fruit arrondi & divisé en trois loges, qui renferme des semences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les fleurs sont réunies en un bouquet sphérique, & que les feuilles & les tiges sont fistuleuses. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

Ou-

Outre les treize eſpeces *d'oignons* que compte Tournefort, il s'y trouve encore d'autres variétés en couleur, en groſſeur, en forme, que produit l'art de la culture. L'eſpece la plus commune dans nos jardins eſt *l'oignon* blanc ou rouge: *cepa vulgaris, floribus & tunicis candidis, vel purpuraſcentibus*. C. B. P. 71. *I. R. H.* 382.

Sa racine eſt bulbeuſe, compoſée de pluſieurs tuniques charnues intérieurement & membraneuſes à l'extérieur; elle eſt tantôt rouge, tantôt blanche; quelquefois orbiculaire, quelquefois oblongue, d'autrefois applatie, garnie à ſa partie inférieure de fibres blanches, remplies d'un ſuc ſubtil & très-acre qui fait pleurer. Ses feuilles ſont longues d'un pié, fiſtuleuſes, cylindriques, pointues, d'une ſaveur âcre. Sa tige eſt unie, droite, haute de deux ou trois coudées, renflée vers le milieu, portant à ſon ſommet une tête de la groſſeur du poing, compoſée de fleurs-de-lis, dont chacune a ſix pétales, ſix étamines & un piſtil: ce piſtil ſe change enſuite en un fruit arrondi, partagé en trois loges remplies de graines arrondies, anguleuſes, noires. *L'oignon* differe de toutes les racines bulbeuſes, en ce que ſa racine n'en donne point d'autres. On le cultive ſans ceſſe dans les jardins pour la cuiſine.

L'oignon blanc d'Eſpagne, ou *l'oignon* doux, *cepa africana, maxima, bulbo lignaria, dulci*, *H. R. P.* eſt encore une eſpece *d'oignon* qu'on cultive dans les jardins; il eſt remarquable en ce que ſes bulbes ſont extrèmement groſſes & très-douces. *L'oignon* blanc eſt apéritif, inciſif & réſolutif. On l'applique extérieurement pour faire mûrir les abſcès.

L'échalote, *cepa aſcalonica, ſive fiſſilis*, *I. R. H.* 382, eſt une eſpece *d'oignon*. Sa racine eſt un aſſemblage de pluſieurs bulbes unies enſemble, un peu plus groſſes qu'une aveline, & portée ſur un paquet de racines fibreuſes; elle a une vive ſaveur *d'oignon*, cependant agréable. Elle pouſſe des feuilles menues, fiſtuleuſes, cylindriques, liſſes, qui ont le même goût. On ſeme l'échalote dans les potagers, pour aſſaiſonner les alimens.

La ciboule, *cepa fiſſilis*, *I. R. H.* 382. eſt une quatrieme eſpece *d'oignon*, qui reſſemble par ſon extérieur à l'échalote, ſi ce n'eſt que toutes ſes parties ſont plus grandes. Il ſort pluſieurs bulbes grêles & alongées d'un ſeul paquet de racines chevelues, comme dans l'échalote, dont elles different par leur acrimonie. On la cultive dans les potagers. Elle a les mêmes qualités que *l'oignon* blanc & l'échalote. Son analyſe nous apprend qu'elle contient un ſel ammoniacal & un eſprit ſubtil. (*D. J.*)

Oignon, (*Jardin.*) quoiqu'il y ait différentes eſpeces *d'oignons* dans les jardins des curieux botaniſtes, les jardiniers n'en cultivent que deux ou trois eſpeces, ſavoir, *l'oignon* d'Eſpagne, *cepa vulgaris floribus & tunicis candidis vel purpuraſcentibus*, *C. B.* & *l'oignon* de Strasbourg. Celui d'Eſpagne a la racine groſſe & douce; *l'oignon* de Strasbourg eſt plus amer, & ſe garde plus long-tems. L'un & l'autre n'ont aucune différence dans leur culture; mais il faut obſerver que leurs variétés ne ſont pas durables: car ſi vous ſemez des graines de *l'oignon* d'Eſpagne, vous aurez un mélange *d'oignon* rouge parmi. L'*oignon* de Strasbourg ne conſerve pas mieux ſa nature; car il s'applatit inſenſiblement. La même choſe arrive aux *oignons* de Portugal dans nos climats; au bout d'un ou deux ans ils dégénerent au point, qu'on ne reconnoît plus leur origine.

L'*oignon* quel qu'il ſoit vient de graine, & veut une terre neuve. Cette graine ſe jette à plein champ un peu à claire voie; puis on la couvre de terre avec le rateau. On ôte avec ſoin toutes les mauvaiſes herbes; on éclaircit auſſi les *oignons*, afin que ceux qui reſtent viennent plus beaux; & lorſqu'ils ont acquis une belle groſſeur, on en foule les montans; quand leurs tiges ſont fanées, on tire l'*oignon* de terre en coupant l'extrémité de la tige; on les fait ſécher dans un terrein bien ſec, obſervant de les tourner chaque jour, pour les empêcher de pouſſer de nouvelles racines, ce qu'ils ne manqueroient pas de faire ſur-tout dans un tems humide; on finit par ôter toute la terre qui les entoure, & on met enſemble dans un grenier de la maiſon tous ceux qui ſont bien ſains, ſans les trop preſſer les uns contre les autres. Plus on les garantit de l'air, & plus on les conſerve.

Il eſt inutile d'entrer dans de plus grands détails ſur une plante ſi commune; cependant elle a mérité l'attention de Miller; & ſes préceptes ſont bien ſupérieurs à ceux de nos auteurs qui ſe ſont attachés à indiquer la culture de cette plante potagere. (*D. J.*)

Oignon, (*Chim. Diet. & Mat. médic.*) l'*oignon* rouge & l'*oignon blanc*; le principe vif & très-volatil qui nage dans le ſuc aqueux de l'*oignon*, & qui ſe répand au loin dès qu'on vient à le couper ou le piquer, & cela ſans le ſecours du moindre feu artificiel; la nature de ce principe, dis-je, n'a pas encore été déterminée par les chimiſtes. Il eſt certain ſeulement que ce n'eſt point de l'alkali volatil, & que Boerhaave & quelques chimiſtes plus modernes ſe ſont trompés en le croyant du même genre que l'alkali ſpontané des plantes cruciferes de Tournefort. Il eſt manifeſte encore que ce principe eſt beaucoup plus mobile que l'alkali volatil qui ſe trouve dans ces dernieres plantes dans l'état le plus concentré.

La racine ou le bulbe de l'*oignon* porte par excellence le nom de toute la plante. C'eſt dans cette partie que réſide principalement le principe dont nous venons de parler; elle eſt encore la ſeule qui ſoit employée comme aliment & comme remede.

L'*oignon* eſt d'autant plus doux, c'eſt-à-dire dépourvu de ce principe actif & volatil, qu'il croît dans des pays plus chauds. L'*oignon* cultivé en Languedoc ou en Provence differe ſi fort à cet égard de la même eſpece cultivée aux environs de Paris, que le piquant de ces derniers eſt un objet abſolument nouveau pour les habitans des premieres provinces. Un payſan languedocien qui a mangé fort communément dans ſon pays un ou deux gros *oignons* cruds, ne ſauroit manger ſans répugnance ou ſans effort une ſeule feuille de ceux de Paris. La même différence s'obſerve dans la même proportion entre les *oignons* de Languedoc & ceux d'Eſpagne, de l'île Minorque, &c. On peut couper ces derniers extrèmement près du nez & des yeux, ſans qu'ils picotent ces organes d'une façon incommode. J'ai obſervé encore que la qualité malfaiſante de l'*oignon* crud, dont nous allons parler dans un inſtant, étoit auſſi directement proportionnelle à l'abondance & à la vivacité de ce principe; en ſorte que l'*oignon* qui en eſt preſque abſolument privé, n'eſt plus qu'un aliment plein d'une eau douce, d'un goût agréable, relevé par un parfum léger, & que les *oignons* d'Égypte étant vraiſſemblablement dans ce degré extrème de perfection, il n'eſt pas étonnant que les Juifs qui abandonnerent ce pays, en aient tant regretté cette précieuſe production.

Cette mauvaiſe qualité de l'*oignon* crud de notre pays, dont nous parlions tout-à-l'heure, eſt de cauſer l'aſſoupiſſement & le vertige aux perſonnes qui ne ſont pas accoutumées à cet aliment, de ne ſubir qu'une digeſtion longue & pénible, & enfin de cauſer des vents & des rapports fort dégoûtans. Les payſans ſur-tout dans les pays chauds, & pendant les plus grandes chaleurs de l'été, mangent beaucoup d'*oignons* cruds, qu'ils aſſaiſonnent avec beaucoup plus de ſel qu'aucun autre aliment que je connoiſſe. Cette nourriture convient aux organes de ces hommes robuſtes, & aide à les ſoutenir dans leurs travaux pénibles; elle les défend utilement ſur-tout contre le relâchement qu'opéreroit ſur leur corps la chaleur du climat & de la ſaiſon. *Voyez* Climat, *Médecine*.

Par les raiſons du contraire, un pareil aliment eſt inutile, & peut même être nuiſible aux tempéramens plus délicats, & ſur-tout à ceux qui ont les nerfs ſenſibles, & qui ſont facilement échauffés.

L'*oignon* cuit ſous la cendre, ſoit à l'eau, ſoit dans les potages, ou avec le jus des viandes, qui a été abſolument dépouillé dans cette opération, de ſon principe volatil, & dont le ſuc a peut-être reçu d'ailleurs une élaboration utile; l'*oignon* cuit, dis-je, eſt au contraire un aliment très-ſain qui ſe digere facilement, qui peut même, ſi l'on veut, être regardé comme adouciſſant, pectoral, &c.

Quant aux uſages médicinaux de l'*oignon*, le ſuc récent de l'*oignon* crud eſt compté parmi les diurétiques les plus puiſſans. L'infuſion de l'*oignon* dans le vin blanc eſt auſſi recommandée pour la même vertu. Il eſt fort ſingulier que Chomel, qui vante ce remede, exige, comme une circonſtance eſſentielle, qu'il ſoit pris les trois derniers jours de la lune, & que Geoffroi rapporte cette prétention ſans la réfuter.

La qualité anti-peſtilentielle attribuée à l'*oignon* par le peuple, & par quelques médecins, n'eſt rien moins que démontrée.

L'*oignon* crud eſt encore vanté pour faire revenir les cheveux; autre qualité peu éprouvée. On applique auſſi extérieurement l'*oignon* crud & pilé ſur la tête, pour en calmer les douleurs opiniâtres, ſur les œdemes, qu'il guérit quelquefois en excitant les urines, & ſur le ventre dans l'aſcite & la leucophlegmatie, qu'il diſſipe par la même voie: ce ſont encore-là des vertus célébrées dans les livres, & trop peu confirmées par l'expérience.

L'*oignon* cuit & réduit en forme de cataplaſme, eſt un très-bon émollient & réſolutif. Cette derniere propriété eſt prouvée par une expérience journaliere.

L'échalote & la ciboule sont fort analogues à l'*oignon*. La premiere de ces racines l'est cependant encore davantage à l'ail. *Voyez* AIL. Ce que nous avons dit de l'*oignon* crud convient presque absolument à la derniere. (*b*)

OIGNON MARIN, (*Mat. médic.*) *Voyez* SCILLE.

OIGNON MUSQUÉ, (*Botan.*) genre de plante, connu des Botanistes sous le nom de *muscari*. *Voyez* MUSCARI, *Botan.*

OIGNON, *terme de Chirurgie vulgaire*, est une dureté qui vient au pié à la base du gros orteil: c'est une espece de cors. Lorsque sa racine est simplement dans la peau, il n'est que cutané: quelquefois ses racines vont jusqu'aux ligamens & au périoste.

Ces *oignons* sont quelquefois fort douloureux, s'enflamment & suppurent. J'ai vû un amas de synovie sous l'enveloppe calleuse d'un *oignon*; le malade a guéri par l'usage de l'esprit de térébenthine introduit dans la plaie.

Les *oignons* sont en général plus incommodes que dangereux: on les diminue en les coupant, après avoir fait tremper le pié dans le bain tiede; il ne faut pas aller trop au vif de crainte d'accident: par une longue macération réitérée, on parvient à les détacher sans se servir d'instrument tranchant.

Le meilleur topique est le galbanum ou la gomme ammoniaque amollie dans le vinaigre & appliqués en forme d'emplâtre. *Voyez* ce que nous avons dit au *mot*. COR. (*Y*)

OINDRE, v. act. (*Gram.*) enduire d'huile ou de quelque autre substance grasse & molle: on *oint* le papier, le bois, les corps des animaux. Dans le fétichisme, la plus ancienne, la plus étendue, & la premiere de toutes les religions, à les considérer selon leur histoire hypothétique & naturelle, ceux qui prenoient pour fétiche une pierre l'*oignoient* afin de la reconnoître; de-là vint dans la suite la coutume d'*oindre* tout ce qui porta sur la terre quelque caractere divin & sacré; mais avant les prêtres, les rois, & long-tems avant, l'*oint* fut un morceau de bois pourri, une paille, un roseau, un caillou sans prix, en un mot la plûpart des choses précieuses ou viles, sur lesquelles se portoit l'imagination des hommes frappés d'admiration, de crainte, d'espoir, ou de respect. On dit de Jesus-Christ, qu'il fut l'*oint* du Seigneur. Le Seigneur a dit, gardez-vous de toucher à mes *oints*: ces *oints* sont les rois, les prêtres, les prophetes.

OINGTS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) hérétiques anglois dans le xvj. siecle, qui disoient que le seul péché qu'on pouvoit faire au monde, étoit de ne pas embrasser leur doctrine. Genebrard, *in Pio 5.*

OING, s. m. (*Gramm.*) vieux *oing*, graisse de porc qui se tient aux reins: c'est avec cette graisse rance qu'on frotte les essieux des voitures, les rouleaux des presses, &c.

OINOMANCIE, s. f. (*Hist. anc.*) divination par le moyen du vin, soit qu'on en considérât la couleur, soit qu'en le buvant on s'attachât à remarquer scrupuleusement toutes les circonstances qui arrivoient pour en tirer des présages. Virgile dans le quatrieme livre de l'Eneide nous donne un exemple de la premiere espece.

Vidit thuricremis cum dona imponeret aris,
(Horrendum dictu) latices nigrescere sacros,
Fusaque in obscœnum se vertere vina cruorem.

Et dans le Thyeste de Séneque on en trouve un de la seconde espece.

Admotus ipsis Bacchus à labris fugit
Circaque dictus ore decepto effluit.

On dit que les Perses étoient fort attachés à cette sorte d'augure ou de divination, dont le nom est grec & formé d'οινος, *vin*, & de μαντεια, *divination*.

OINOPHORE, (*Littérat.*) *oinophorum*, les *oinophores* étoient de grandes cruches dans lesquelles on puisoit le vin pour le mettre dans des bouteilles d'où on versoit à boire dans des gobelets; c'étoit la coutume à table, quand on avoit vuidé ces cruches, de les renverser, & de mettre l'ouverture contre terre. Lucilius dit assez plaisamment à ce sujet:

Vertitur oinophoris *fundus, sententia nobis.*

„ les cruches se renversent & notre raison aussi. „ (*D. J.*)

OJO, (*Hist. nat. Botan.*) c'est un grand buis du Japon; il a ses feuilles ovales, terminées en pointe, & un peu dentelées; ses fleurs sont blanches, à quatre pétales ronds, garnies d'un calice, & de la grosseur d'une graine de coriandre: ses baies sont rondes, couleur de pourpre foncé, renfermant deux, trois, ou quatre semences, qui sont grosses & figurées comme celles du carvi. On distingue une *espece*, qui est un petit buis, dont les feuilles se terminent en pointe par les deux extrémités.

OIRA, (*Géog. anc.*) ville capitale de la terre d'Otrante, située sur une montagne de l'ancien pays des Messapiens, entre Tarente & Brindes. C'étoit une colonie des Crétois; c'est pourquoi dans les médailles on voit le minotaure; on y lit toujours *Ypia*, ou *Ovpia*, à la maniere ancienne que Cadmus apporta de Phénicie écrivant de droit à gauche. Son nom grec & latin est *Uria*. On trouve en 1595, un André qualifié *episcopus Brundusinus & Oritanus*. L'an 1591 Grégoire XIV. donna un évêque particulier à *Oira*, & fit de la ville un évêché sous la métropole de Tarente. (*D. J.*)

OISE, (*Géog.*) riviere de France; elle a sa source dans les Ardennes, aux confins du Hainaut & du Thiérache, & finit par tomber dans la Seine, entre Conflans, Sainte-Honorine & Andresy. Comme elle est navigable à Chauny, elle facilite pour Paris le transport des blés & des foins de Picardie; son nom latin est *Isara*, *Oesia* ou *Esia*. (*D. J.*)

OISEAU, s. m. (*Hist. nat. Ornit.*) animal couvert de plumes, qui a deux aîles, deux piés, un bec de substance de corne, &c. Les *oiseaux* n'ont point de vraies dents logées dans des alvéoles, comme les dents des quadrupedes, mais dans quelques especes, par exemple celle des plongeons, le bec est dentelé comme une scie. Le bec des *oiseaux* leur sert, non-seulement pour prendre leur aliment, mais ils l'emploient aussi comme une arme offensive & défensive; c'est avec leur bec qu'ils construisent leur nid, qu'ils donnent à manger à leurs petits, & qu'ils arrangent leurs plumes; quelques-uns, tels que les perroquets, les bec-croisés, &c. montent le long des arbres à l'aide de leur bec. Tous les *oiseaux*, excepté ceux qui ne sortent que la nuit, ont la tête petite à proportion de la grosseur du corps. Les yeux des *oiseaux*, comme ceux des poissons, ont moins de convexité que ceux des quadrupedes: il y a sous les paupieres une membrane, *membrana nictitans*, qui sort du grand angle de l'œil, & qui recouvre l'œil en tout ou en partie, au gré de l'*oiseau*, quoique les paupieres restent couvertes: cette membrane se trouve aussi dans plusieurs quadrupedes, elle sert à nettoyer la surface de l'œil. Les oreilles des *oiseaux* n'ont point de conques à l'extérieur & dans la plûpart le conduit auditif est sans aucun couvercle, mais il y en a un dans les *oiseaux* de proie nocturnes, & dans quelques-uns des diurnes. Les *oiseaux* qui ont les pattes longues ont aussi le cou long, autrement ils ne pourroient prendre leur aliment sur la terre mais tous ceux dont le cou est long n'ont pas les pattes longues. Quoique tous les *oiseaux* aient des aîles, il y en a qui ne peuvent pas voler; tels sont l'autruche, l'émeu, le pingouin: au-moins l'autruche étend ses aîles & les agite pour accélérer sa course; mais celles de l'émeu, sont si petites qu'il ne paroît pas qu'il puisse s'en servir. Les aîles des insectes, des chauves-souris, &c. different de celles des *oiseaux*, principalement en ce qu'elles ne sont pas couvertes de plumes. Il y a des hirondelles qui ont les pattes si courtes & si foibles, & les aîles si grandes que ces oiseaux ont bien de la peine à prendre leur essor lorsqu'ils se trouvent posés à plate terre. On est bien convaincu à présent que tous les *oiseaux* ont des pattes, même les *oiseaux* de paradis; elles avoient été coupées à tous ceux que l'on a apportés dans ce pays-ci destitués de ces parties. La plûpart des *oiseaux* ont à chaque pié quatre doigts, trois en avant & un en arriere: il y en a quelques-uns qui n'ont que trois doigts, tous trois en avant, tels sont l'émeu, l'outarde, la pie de mer, le pluvier verd, le pingouin, &c.

Il n'y a que l'autruche qui n'ait que deux doigts à chaque pié; aucun des *oiseaux* connus n'a plus de quatre doigts, à-moins que l'on ne prenne l'éperon du coq pour un doigt. Dans la plûpart des *oiseaux* qui en ont quatre, deux sont dirigés en avant & les deux autres en arriere, comme dans le coucou, les perroquets, les pics. Dans quelques-uns de *oiseaux* qui ont quatre doigts, il y en a deux de dirigés en avant, un seul en arriere, le quatrieme peut s'écarter & se porter en dehors, au point de former un angle presque droit avec le doigt du milieu, on en voit un exemple dans le balbuzard. Les *oiseaux* qui n'ont point de doigt en arriere ne se trouvent jamais sur les arbres.

Il y a dans le croupion des *oiseaux* deux glandes où se fait la sécrétion d'une humeur onctueuse qui remplit la cavité de ces glandes, & qui en sort par un tuyau excrétoire, lorsque l'*oiseau* approche son bec des glan-

des

des ou des plumes qui les couvrent. Le bec étant chargé de la liqueur des glandes, il la porte ſur les plumes dont les barbes ſont dérangées & ont beſoin de cette onction pour s'affermir les unes contre les autres.

Les jambes & les piés ſont dénués de plumes dans la plûpart des *oiſeaux*, quelques-uns n'en ont point ſur la tête, tels ſont le coq d'Inde, la grue, l'émeu: mais il n'y a que l'autruche qui n'ait pas le corps entier couvert de plumes.

Les *oiſeaux* qui ont la queue courte & les pattes longues, étendent les piés en arriere, lorſqu'ils volent pour ſuppléer au défaut de la queue, & pour les employer comme une ſorte de gouvernail qui dirige leur mouvement. Lorſque la queue eſt grande, ou au-moins de médiocre grandeur, l'*oiſeau* approche ſes piés de ſon corps en volant ou les laiſſe pendans. La queue, ne ſert pas ſeulement aux *oiſeaux* pour modifier leur mouvement, elle ſert auſſi comme les aîles à ſoutenir en l'air la partie poſtérieure du corps. Ceux qui n'ont point de queue, par exemple les colymbes, volent difficilement, & ont le corps preſque droit en l'air, parce que la partie poſtérieure n'eſt pas ſoutenue comme dans les *oiſeaux* qui ſont pourvûs d'une queue. Les grandes plumes de la queue ſont toûjours en nombre pair. Les *oiſeaux* muent tous les ans, c'eſt-à-dire que leurs plumes tombent & qu'il en revient de nouvelles. Les muſcles pectoraux ſont très-grands & très-forts dans les *oiſeaux*, parce qu'ils ſervent à une fonction très-pénible, qui eſt de mouvoir les aîles.

Les *oiſeaux* ont le corps plus court, plus large, & plus épais que les animaux quadrupedes, & la tête plus petite à proportion de la grandeur du corps. L'*oiſeau*-mouche eſt le plus petit des *oiſeaux* connus, & le condor le plus grand. *Voyez* OISEAU-MOUCHE, CONDOR.

Il y a de grandes variétés dans les individus de même eſpece d'*oiſeau* domeſtique, pour les couleurs du plumage, le goût de la chair, la grandeur du corps, & peut être auſſi la figure; ces différences viennent de la température des climats, de la diverſité des alimens, *&c.* La plûpart des *oiſeaux* ſauvages de même eſpece ſe reſſemblent les uns aux autres par les couleurs & par la grandeur, il s'en trouve néanmoins quelques-uns qui different par les couleurs.

Il y a des *oiſeaux* qui ſont toujours attroupés pluſieurs enſemble, ſoit qu'ils volent, ſoit qu'ils reſtent en repos tels ſont les pigeons; d'autres vont deux-à-deux, le mâle & la femelle, dans la ſaiſon de leurs amours & de la ponte, & ils reſtent avec leurs petits, juſqu'à ce que ces petits ſoient devenus aſſez grands pour ſe paſſer des ſoins du pere & de la mere. Les perdrix s'apparient, le mâle avec la femelle, & s'aident mutuellement pour élever leurs petits. Le pigeon mâle couve les œufs, travaille à la conſtruction du nid, & nourrit les petits comme la femelle.

La plûpart des *oiſeaux* cachent leur tête ſous leur aîle pendant leur ſommeil; la plûpart auſſi ne ſe tiennent que ſur un pié pendant qu'ils dorment ils approchent l'autre de leur corps pour le réchauffer.

Les *oiſeaux* de même eſpece conſtruiſent leur nid avec la même matiere & de la même façon, quelque part qu'ils ſe trouvent. Preſque toutes les femelles des *oiſeaux* reſtent nuit & jour dans leur nid avec une conſtance ſinguliere pour couver leurs œufs; elles y maigriſſent & s'y exténuent faute de nourriture. Si elles quittent le nid pour en chercher, elles y reviennent avec une promptitude extrème. Les oies & les canards couvrent leurs œufs de paille, lorſqu'ils les quittent, quoique ce ne ſoit que pour très-peu de tems. Les *oiſeaux* les plus timides & les plus foibles montrent du courage & de la force lorſqu'il s'agit de ſauver leurs œufs, même des œufs ſtériles, ou des œufs qui ne viennent pas d'eux & ce qui eſt encore plus étrange, des œufs ſimulés, des œufs de pierre ou autre matiere. L'ardeur que les poules ont pour couver eſt très-grande; lorſque ce feu les anime on les entend glouſſer, on les voit s'agiter, abaiſſer leurs aîles, heriſſer leurs plumes, & chercher par-tout des œufs qu'elles puiſſent couver, *&c.*

Tous les *oiſeaux* ont la voix plus forte & la font entendre plus ſouvent dans le tems de leurs amours.

Les *oiſeaux* prennent leur accroiſſement plus promptement que les quadrupedes; les petits *oiſeaux* nourris par le pere & la mere deviennent en un mois ou ſix ſemaines aſſez forts pour faire uſage de leurs aîles, en ſix mois ils prennent tout leur accroiſſement.

Beaucoup d'*oiſeaux* apprennent à prononcer quelques mots: à cet égard ils ſont au-deſſus des animaux quadrupedes.

Les *oiſeaux* vivent très-long-tems, ſi l'on ajoute foi à tout ce qui a été rapporté & atteſté à ce ſujet. On a dit qu'un cygne avoit vécu trois cens ans, qu'une oie avoit été tuée à l'âge de quatre-vingt ans, lorſqu'elle étoit encore aſſez ſaine & aſſez robuſte pour faire croire qu'elle auroit vécu plus long-tems; qu'un onocrotale a auſſi été nourri juſqu'à l'âge de quatre-vingt ans. Les faits que l'on a avancés ſur la durée exceſſive de la vie de l'aigle & du corbeau ſont incroyables, mais ils prouvent au-moins que ces *oiſeaux* vivent très-longtems.

Aldrovande rapporte qu'un pigeon avoit vécu pendant vingt-deux ans, & qu'il avoit engendré pendant tout ce tems, excepté les ſix dernieres années de ſa vie. Les linottes vivent juſqu'à quatorze ans & plus, & les chardonnerets juſqu'à vingt-trois. Willughby, *Ornith.*

Il y a des *oiſeaux* qui ne ſe trouvent que dans les pays froids, & d'autres ſeulement dans les pays chauds, ou dans les climats tempérés. Les *oiſeaux*, tels que les hirondelles, les cailles, les cigognes, les grues, les grives, les bécaſſes, les roſſignols, *&c.* que l'on appelle *oiſeaux de paſſage*, paſſent en effet d'un pays dans un autre, où la température de l'air & la qualité des alimens les attirent en certains tems. On prétend qu'ils traverſent les mers, & qu'ils entreprennent de très-longs voyages.

On ne ſait pas en quels lieux les *oiſeaux* de paſſage ſe retirent quand ils nous quittent. Willughby croit que les hirondelles paſſent en Egypte & en Ethiopie. Olaüs Magnus dit qu'elles ſe cachent dans des trous ou ſous l'eau; ce qui eſt auſſi confirmé par Etmuller qui aſſure avoir vû un groupe gros comme un boiſſeau, qui étoit compoſé d'hirondelles accrochées les unes aux autres par la tête & par les piés, & qui avoit été tiré d'un étang gelé, *diſſert. II. chap. x.* Olaüs ajoute que c'eſt une choſe ordinaire dans les pays du nord, que lorſque des enfans portent par haſard ces pelotons d'hirondelles près d'un poële, dès qu'elles ſont dégelées, elles commencent à voler mais foiblement, & pour très-peu de tems. Le docteur Colas, homme très-curieux dans ce genre, a confirmé ce fait à la ſociété royale: il dit, en parlant de la maniere de pêcher dans les pays ſeptentrionaux, que les pêcheurs ayant fait des trous & jetté leurs filets deſſous la glace, il vit ſeize hirondelles qu'on tira de la ſorte du lac de Sameroth, & environ une trentaine du grand étang royal en Roſineiten; & qu'à Schledeiten, près la maiſon du comte de Dona, il vit deux hirondelles au moment qu'elles ſortoient de l'eau, qui pouvoient à-peine ſe ſoutenir, qui étoient humides & foibles, & qui avoient les aîles pendantes: il ajoute qu'il a toûjours obſervé que les hirondelles ſont foibles pendant quelques jours, après qu'elles ont commencé à paroître. Chambers, *dict.* M. Klein, le P. du Tertre, le P. Kircher, M. Bruhier, M. Ellis, *&c.* penſent auſſi que les hirondelles peuvent paſſer l'hiver, les unes ſous l'eau, & les autres dans les ſouterreins: mais M. Friſch eſt d'autant plus oppoſé à cette opinion, qu'il a fait l'expérience ſuivante; il a attaché au pié de quelques hirondelles, un peu avant leur départ, un fil rouge teint en détrempe, ces hirondelles ſont revenus l'année ſuivante avec leur fil qui n'étoit pas décoloré; ce qui prouve qu'elles n'avoient paſſé l'hiver ni ſous l'eau, ni dans des lieux humides. D'ailleurs, comment les hirondelles pourroient-elles reſpirer ſous l'eau ou vivre ſans reſpiration? & pourquoi ne ſeroient-elles pas réellement des *oiſeaux* de paſſage comme tant d'autres, que l'on ne ſoupçonne pas de paſſer l'hiver ſous l'eau ou dans des trous?

Au mois de Septembre & d'Octobre, on voit paſſer les grues du nord au midi par troupes de cinquante, de ſoixante & de cent; la nuit elles s'abattent ſur la terre pour prendre de la nourriture. Les oies ſauvages arrivent dans ces pays-ci après les grues, & y paſſent l'hiver. Avant cette ſaiſon, les cigognes paſſent de l'Allemagne dans des lieux plus chauds, *&c. Suite de la matiere médicale de* M. Geoffroi, *tom. XIII.*

Willughby, dans ſa diſtribution méthodique des *oiſeaux*, les diviſe en *oiſeaux* terreſtres qui approchent rarement des eaux, & qui reſtent ordinairement dans des lieux ſecs; & en *oiſeaux* aquatiques qui ſe tiennent dans l'eau ou près de l'eau, & qui cherchent leur nourriture dans des lieux aquatiques.

Les *oiſeaux* terreſtres ont le bec & les ongles plus ou moins crochus. Parmi les *oiſeaux* qui ont le bec & les ongles très-crochus, les uns ſe nourriſſent de chair, ils ſont nommés *carnivores* & *oiſeaux de proie*; les autres vivent de fruits & de graines, on les nomme *frugivores*, tels ſont les perroquets.

Il y a des carnivores qui ne ſortent de leur retraite que la nuit, on les appelle *carnivores nocturnes*; les autres ſont diurnes, ils ne volent que dans le jour. Les

Les carnivores diurnes ſont diſtribués en deux claſſes, les grands & les petits. Parmi les grands carnivores diurnes, les uns ſont courageux & les autres ſont lâches. Les premiers ont le bec courbe & crochu depuis la racine juſqu'à la pointe; ils ſont compris dans le genre des aigles, & les autres dans celui des vautours, ils n'ont le bec crochu qu'à la pointe. On diſtingue les petits carnivores diurnes par les mêmes caracteres de courage & de lâcheté; on dreſſe pour la chaſſe du vol ceux qui ſont courageux: les uns ont de longues aîles qui étant pliées s'étendent auſſi loin que la queue; les aîles des autres ſont plus courtes.

Les *oiſeaux* qui ont le bec & les ongles droits ou preſque droits, ſont diviſés en deux claſſes, dont l'une comprend les grands & l'autre les petits. Tout *oiſeau* qui eſt de la grandeur d'une grive eſt regardé comme grand ſuivant cette méthode; mais comme il n'y a point de méthode en ce genre qui n'admette des exceptions, il ſe trouve des *oiſeaux* plus petits que des grives dans la claſſe des grands; par exemple, de petits pics qui ne peuvent pas être ſéparés de grands pics, parce qu'ils ont les mêmes caracteres génériques. De ces grands *oiſeaux* dont le bec & les ongles ſont peu crochus & preſque droits, les uns ont le bec gros, alongé, droit & fort; le bec des autres eſt petit & court: parmi les premiers, il y en a qui ſe nourriſſent de la chair des quadrupedes, de la ſubſtance des inſectes & de celle des fruits, d'autres mangent des inſectes & des fruits, d'autres enfin ne vivent que d'inſectes. Les *oiſeaux* à petit bec ont la chair blanche ou noire; le genre des gallinacés comprend ceux qui ont la chair blanche: parmi ceux dont la chair eſt noire, les uns, tels que les pigeons, ſont grands, & ne pondent que deux œufs à chaque ponte; les autres ſont petits, & pondent plus de deux œufs, telles ſont les grives.

Les petits *oiſeaux* qui ont le bec & les ongles peu crochus & preſque droits, ſont diſtribués en deux genres diſtingués par la groſſeur du bec qui eſt plus ou moins épais: chacun de ces genres comprend pluſieurs eſpeces.

Parmi les *oiſeaux* aquatiques, les uns reſtent près des eaux & cherchent leur nourriture dans les lieux aquatiques ſans nager; les autres nagent. Les premiers ont les doigts ſéparés les uns des autres: ces *oiſeaux* ſont diviſés en deux genres dont l'un comprend les grands, par exemple, la grue, & l'autre les petits. Ceux-ci ſont ſous-diviſés en deux autres genres; ceux du premier de ces genres ſe nourriſſent de poiſſon, tels ſont le héron, la palette, la cigogne, l'ibis, *&c.* ceux du ſecond genre cherchent leur nourriture dans le limon & mangent des inſectes; ils ont le bec court, ou long, ou de médiocre longueur. Le bec du vaneau, du pluvier, *&c.* eſt court; l'himantope, la pie de mer, *&c.* ont le bec de médiocre longueur; celui du becaſſe eſt long, eſt courbe; celui de la becaſſe eſt long & droit.

Les *oiſeaux* qui nagent ont les doigts ſéparés les uns des autres, ou leurs doigts tiennent les uns aux autres par une membrane; les doigts ſéparés ſont bordés d'une petite membrane ou n'ont aucune bordure: les *oiſeaux* dont les doigts tiennent les uns aux autres par une membrane, ſont appellés *palmipedes*.

Quelques-uns des palmipedes, tels que le flammant, l'avocete, *&c.* ont les pattes longues. Elles ſont courtes dans les autres: ceux-ci ont quatre doigts ou trois comme le pingouin. Lorſqu'il y a quatre doigts à chaque pié, le doigt de derriere n'eſt pas engagé dans la membrane du pié, ou il tient à cette membrane de même que les autres doigts, comme on le voit dans l'onocrotale, l'oie d'Ecoſſe, le corbeau aquatique, *&c.*

Les palmipedes dont la membrane du pié ne s'étend pas juſqu'au doigt de derriere, ont le bec étroit ou large; les becs étroits ſont crochus à l'extrémité ou pointus, & preſque droits; les becs crochus ſont dentelés ou liſſes: lorſque le bec eſt pointu & preſque droit, les aîles ſont longues, &, étant pliées, elles s'étendent auſſi loin que la queue, ou elles ſont courtes, & ne s'étendent pas auſſi loin que la queue lorſqu'elles ſont pliées. Les colymbes ont les aîles courtes, mais ils ne ſont pas tous palmipedes.

Les palmipedes à jambes courtes qui ont à chaque pié quatre doigts, dont le poſtérieur n'eſt engagé dans la membrane, & qui ont le bec large, compoſent deux genres, celui des oies & celui des canards; parmi ceux-ci, les uns cherchent leur nourriture dans les eaux ſalées, & les autres dans les eaux douces. Willughby, *Ornith.*

M. Klein, dans ſa méthode des *oiſeaux*, les a diſtribués en huit familles, dont la premiere ne comprend que l'autruche, parce que c'eſt le ſeul *oiſeau* qui n'ait que deux doigts à chaque pié.

La ſeconde famille eſt compoſée des *oiſeaux* qui ont trois doigts; tels ſont l'autruche d'Amérique, le caſoard, l'outarde, les vaneaux, les pluviers, la pie de mer, *&c.*

M. Klein a réuni dans la troiſieme famille les *oiſeaux* qui ont quatre doigts, dont deux ſont dirigés en avant & les deux autres en arriere; comme les perroquets, les pics, & les coucous, *&c.*

La quatrieme famille raſſemble les *oiſeaux* qui ont quatre doigts, dont trois en-avant & le quatrieme en arriere. Ce ſont les aigles, les vautours, les faucons, les laniers, les *oiſeaux* de nuit, les corbeaux, les corneilles, les pies, les *oiſeaux* de paradis, les étourneaux, les grives, les merles, les alouettes, les roſſignols, les fauvettes, les bec-figues, les roitelets, les gorges rouges, les hirondelles, les méſanges, les moineaux, les ſereins, les ortolans, les linottes, les gros becs, les pinſons, les chardonnerets, les bécaſſes, les bécaſſines, les chevaliers, les râles, les colibris, les grimpereaux, les courlis, les guêpiers, les hupes, les coqs & les poules, le paon, les coqs d'Inde, les faiſans, les perdrix, les cailles, les coqs de bruyeres, les pigeons, les tourterelles, les grues, les hérons, les cicognes, les palettes, le flammant, *&c.*

La cinquieme famille comprend les *oiſeaux* palmipedes qui ont à chaque pié quatre doigts, dont le poſtérieur n'eſt pas engagé dans la membrane; ces *oiſeaux* ſont diviſés en deux genres: ceux du premier ont le bec plat ou large, tels ſont les oies & les canards; les *oiſeaux* du ſecond genre ont le bec en forme de cône, ce ſont les mouettes, les plongeons, *&c.*

La ſixieme claſſe réunit les *oiſeaux* palmipedes qui ont à chaque pié quatre doigts, tenans tous les quatre à la membrane du pié; tels ſont l'onocrotale, l'oie d'Ecoſſe, le cormoran, *&c.*

Les palmipedes qui n'ont que trois doigts, dirigés tous les trois en-avant, ſont dans la ſeptieme claſſe.

Ceux qui ont quatre doigts bordés d'une membrane, ſans en excepter dans la plûpart le doigt de derriere, ſe trouvent dans la huitieme claſſe; ce ſont les colymbes & les foulques.

M. Barrere (*Ornith. ſpecim. nov.*) diſtribue les *oiſeaux* en quatre claſſes, dont la premiere comprend les palmipedes; la ſeconde, les ſemipalmipedes, c'eſt-à-dire, ceux dont les doigts ne ſont que bordés par une membrane; il raſſemble dans la troiſieme claſſe les fiſſipedes, & dans la quatrieme, les ſemi-fiſſipedes, c'eſt-à-dire les *oiſeaux* dont les doigts ne ſont pas ſéparés les uns des autres juſqu'à leur origine, mais au contraire tiennent les uns aux autres par une membrane courte, qui ne s'étend pas juſqu'à la moitié de la longueur de tous les doigts. Les genres compris dans chaque claſſe ſont déſignés par les noms ſuivans. Le canard, l'oie, le plongeon, la mouette, l'avocete, le pingouin, le bec-à-ciſeaux & le flamant ſont dans la premiere claſſe; la foulque & le lamprid, dans la ſeconde; le buſard, le perroquet, le faucon, l'aigle, l'ulote, le hibou-cornu, le crapaud-volant, l'hirondelle, l'outarde, le bruant, le grand-goſier, la bécaſſe, le pic, le pigeon, l'étourneau, l'alouette, le geai, le bec-figue, la lavandiere, la pie, la hupe, le guêpier, le roitelet, la méſange, le toucan, le corbeau d'eau, le bec-croiſé, la palette, le moineau, le chardonneret, la grive, le coucou, la poule d'eau, le râle, la petteuſe, la demoiſelle de Numidie, le caſoard, l'*oiſeau* de paradis & l'autruche, ſe trouvent dans la troiſieme claſſe; le héron, la becaſſe de mer, le martin-pêcheur, le long-bec, le crabier, le vaneau, le pluvier, la fregate, le courlieu, le chevalier, le coq d'Inde, le paon, le coq, la caille, la perdrix & le coq indien, ſont dans la quatrieme claſſe.

M. Barrere a déſigné les caracteres des claſſes de ſa méthode qui viennent de la conformation des piés des *oiſeaux*, & les caracteres des genres qui ſont tirés de la conformation du bec, par les dénominations ſuivantes. Pié dont les doigts tiennent les uns aux autres par une membrane, *palmipes*; *fig.* 19. *Pl. des oiſ. hiſt. nat.* pié dont les doigts ne ſont que bordés par une membrane, *ſemipalmipes*; *fig.* 20. pié dont les doigts ſont ſéparés les uns des autres, *fiſſipes*; *fig.* 21. pié dont les doigts ne ſont pas entierement ſéparés les uns des autres, *ſemifiſſiper*; *fig.* 22. bec en toît, *roſtrum umbricatum*; *fig.* 23. en hameçon, *hamatum*; *fig.* 24. en faux, *falcatum*; *fig.* 25. partie en faux, partie en hameçon, *hamato-falcatum*; *fig.* 26. bec courbe, *arcuatum*; *fig.* 27. bec en ſautoir, *decuſſatum*; *fig.* 28. bec en forme d'alêne, *ſubulatum*; *fig.* 29. bec en forme de couteau *cultratum*; *fig.* 30. en forme de couteau & vouté, *cultrato-gibberum*; *fig.* 31. en forme de ſpatule, *ſpathulatum*; *fig.*

32.

32. conique, *conicum*; *fig.* 33. conique & courbé, *conico-incurvum*; *fig.* 34.

Il y a mille choſes à conſidérer ſur la ſtructure du corps des *oiſeaux*; leur tête eſt faite pour ſe frayer un chemin au travers de l'air. Au lieu de levres, les *oiſeaux* ſont garnis d'un bec aigu fait de corne, crochu dans ceux qui vivent de proie, droit dans ceux qui amaſſent leur nourriture, & toûjours diverſifié, ſelon leurs claſſes.

De plus, il eſt fait pour percer l'air, ſuppléer au défaut de dents, & peut en quelque maniere leur tenir lieu de main. Sa figure crochue ſert aux *oiſeaux* de proie pour ſaiſir & dépecer leur capture. Cette figure n'eſt pas moins propre à d'autres *oiſeaux* pour grimper, & briſer ce qu'ils mangent. Les perroquets, par exemple, grimpent ſur tout ce à quoi ils peuvent atteindre avec leur bec: la mâchoire inférieure s'ajuſte exactement avec cette figure crochue de la ſupérieure, & par-là ils peuvent briſer leurs alimens en très-petits morceaux.

D'autres *oiſeaux* ont le bec extraordinairement long & grêle, ce qui leur eſt d'un grand ſecours pour chercher leur nourriture dans les lieux marécageux; c'eſt ce qu'on voit dans les bécaſſes, les bécaſſines, &c. qui au rapport de Willughby, vivent auſſi d'une humeur onctueuſe qu'elles ſucent de la terre. Le corlieu & pluſieurs *oiſeaux* de mer ont un bec fort long, qui leur procure le moyen de chercher les vers & autres inſectes dans les ſables des Dunes, qu'ils fréquentent.

Les cannes, les oies & pluſieurs autres *oiſeaux*, n'ont le bec ſi long & ſi large, qu'afin de pouvoir boire à grands traits, & prendre leur nourriture dans l'eau & dans le limon. Le bec court & gros avec des bords aigus n'eſt pas moins néceſſaire à d'autres *oiſeaux* pour peler les grains qu'ils avalent. Le bec eſt fort & aigu dans les *oiſeaux* qui percent le bois & les écorces, comme dans le pic-vert & tous les grimpereaux; il eſt menu & délicat dans ceux qui vivent d'inſectes; il eſt en forme de croix dans ceux qui ouvrent les fruits; il ſe croiſe dans l'*oiſeau* nommé *loxia*, lequel ouvre avec beaucoup de facilité les pommes ordinaires, celles des ſapins, & les autres fruits pour en tirer les pepins. La pie de mer a le bec long, étroit, aigu, applati par les côtés, & diſpoſés à tous égards, pour enlever de deſſus les rochers les coquillages qu'on nomme *patelles*. Les autres formes de bec d'*oiſeau*, toutes ajuſtées à la maniere de vivre de chaque genre, ſont repréſentées dans les planches de cet ouvrage.

Mais ce qu'il y a de plus digne d'être obſervé dans les *oiſeaux* à bec plat & large, & qui cherchent leur nourriture en tatonnant ou en fouillant dans la terre, ce ſont trois paires de nerfs qui aboutiſſent au bout de leur bec; c'eſt par ces nerfs qu'ils diſtinguent avec tant de ſagacité & d'exactitude, ce qui eſt propre à leur ſervir de nourriture, d'avec ce qu'ils doivent rejetter; ce qu'ils font uniquement par le goût, ſans qu'ils voient les alimens. Ces nerfs paroiſſent avec le plus d'évidence dans le bec & dans la tête du canard, qui les a plus gros que l'oie, ou qu'aucun autre *oiſeau*.

M. Clayton n'a rencontré aucun de ces nerfs dans les *oiſeaux* qui ont le bec rond; mais depuis, faiſant pluſieurs diſſections à la campagne, il vit dans une grôle deux de ces nerfs, qui deſçendoient entre les deux yeux juſqu'à la partie ſupérieure du bec; ils étoient pourtant beaucoup plus menus qu'aucune des trois paires de nerfs qui ſont dans le bec du canard, quoiqu'à la vérité plus gros que les nerfs d'aucun autre *oiſeau* à bec rond; & ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que les grôles paroiſſent chercher leur nourriture en remuant la bouſe de vache, & en fouillant plus qu'aucun autre *oiſeau* à bec rond, &c. *tranſ. philoſoph. n°.* 206. chez d'autres *oiſeaux* à bec large, le docteur Moulen n'a remarqué que deux paires de nerfs, qui paſſoient au travers de l'os dans la membrane qui couvre le dedans du bec.

Le cerveau des *oiſeaux* a quelques parties différentes de celui des quadrupedes: on peut voir dans Willis ces différences & leur conformité; en général, il paroît moins adapté à l'imagination & à la mémoire, que ne l'eſt le cerveau de l'homme.

L'oreille des *oiſeaux* n'a qu'un ſeul oſſelet & un cartilage qui fait une jointure mobile avec l'oſſelet, lequel d'ailleurs eſt très-dur & très-menu, appuyé ſur une baſe plus large & ronde. M. Derham a fait quelques obſervations nouvelles ſur la membrane du tambour des *oiſeaux*, la petite colonne & ce qu'il appelle la chambre de l'*ouie*. *Voyez ſa Théologie phyſique.*

La ſtructure de la langue des *oiſeaux* mérite auſſi notre attention, par ſes variétés, la forme, la longueur, les attaches & les muſcles. On indiquera au mot *pic-vert* pour exemple, la ſtructure particuliere de la langue de cet *oiſeau*.

Le géſier des *oiſeaux* eſt très-robuſte, & a une faculté de trituration bien étonnante. Nous en ferons un article particulier, ainſi que de leur ventricule.

La ſtructure & la ſituation du poumon, la diſpoſition de la poitrine & de ſes os rangés en forme de quille, afin de procurer un paſſage commode au travers de l'air, ſont des parties fort remarquables dans les *oiſeaux*.

Il en faut dire de même des muſcles puiſſans qui meuvent leurs aîles pour contre-balancer, & pour ſupporter le corps dans le tems que l'*oiſeau* eſt juché.

Leurs poumons ſont attachés au thorax & n'ont que peu de jeu; au lieu qu'ils jouent librement dans d'autres animaux. Cette ſtructure ſert à fournir aux *oiſeaux* leur vol conſtant. Ils n'ont point de diaphragmes, mais à ſa place ils ont pluſieurs veſſies, compoſées de membranes fines & tranſparentes, qui s'ouvrent les unes dans les autres. Vers la partie ſupérieure, chaque lobe des poumons eſt percé en deux endroits, par leſquels l'air paſſe dans les veſſies dont nous venons de parler; de ſorte qu'en ſoufflant dans la trachée-artere, on fait lever tant ſoit peu les poumons, & tout le ventre eſt gonflé par l'air: c'eſt par ce moyen ſans doute, que les *oiſeaux* rendent leur corps plus ou moins léger dans leur vol, laiſſant entrer plus ou moins d'air, à meſure qu'ils veulent monter ou deſcendre, de la même maniere que les poiſſons ont une veſſie remplie d'air dans le corps, afin de nager plus légerement, & s'enfoncer plus ou moins dans l'eau. *Hiſtoire de l'Acad. des Sciences*, *année* 1693.

Les muſcles de la poitrine des *oiſeaux*, ſont les plus forts de tous pour ſervir au mouvement des aîles, qui requierent cette force dans les vols prompts & de longue haleine: dans l'homme, ce ſont les muſcles de la jambe; de ſorte que s'il vouloit voler, ce ſeroit plutôt par l'action de ſes jambes, que par celle des bras qu'il y parviendroit. *Tranſact. philoſ. n°* 120.

Le col des *oiſeaux* eſt exactement proportionné à la longueur des jambes, & quelquefois plus long pour pouvoir chercher la nourriture dans les eaux; comme, par exemple, dans les cygnes, auxquels le long col ſert à pouvoir atteindre juſqu'au fond de la vaſe des rivieres. Le col ſert encore à contre-balancer le corps dans le vol, comme il paroît par l'exemple des oies & des canards. Lorſqu'ils volent, ils étendent la tête & le col, formant de cette maniere une équilibre exacte du corps qui peſe également des deux côtés ſur les aîles; cependant comme le corps de ces *oiſeaux* eſt auſſi fait pour nager, leurs aîles ſont attachées hors du centre de gravité, & plus près de la tête. Dans le héron, la tête & le long col quoique repliés ſur le corps, lorſque l'*oiſeau* vole, emportent l'équilibre ſur la partie de derriere du corps; mais pour rétablir cet équilibre, & pour ſuppléer à la brieveté de ſa queue, il étend les jambes en arriere dans le tems du vol.

Je pourrois encore décrire l'organe de la voix des *oiſeaux*, ceux de leur trituration, de leur digeſtion, de leur génération, &c. mais il faut partager & porter ailleurs ces détails anatomiques, pour leur ſuppléer ici le tableau charmant du peintre des *ſaiſons*, que tout le monde s'empreſſera de lire.

Dieu des arts, fais éclore au ſein de ma patrie
Un poëte ſemblable à cet heureux génie!

„ Prens ma muſe (c'eſt lui qui parle) prens un vol „ nouveau, l'harmonie des bois t'appelle, & t'invite à „ ſortir dans les plus rians atours de la ſimplicité & de „ la joie. Vous roſſignols, prêtez moi vos chants, ré- „ pandez dans mes vers l'ame touchante & variée de „ votre mélodie.

„ Au tems où l'amour, cette ame univerſelle t'éveil- „ le peut-être, échauffe l'air, & ſouffle l'eſprit de vie „ dans tous les reſſorts de la nature, la troupe aîlée re- „ naît à la joie, & ſent l'aurore des deſirs. Le pluma- „ ge des *oiſeaux* mieux fourni, ſe peint de vives cou- „ leurs; ils recommencent leurs chants long-tems ou- „ bliés, & gazouillent d'abord foiblement; mais bien- „ tôt l'action de la vie ſe communique aux reſſorts in- „ térieurs, elle gagne, s'étend, entraîne un torrent de „ délices, dont l'expreſſion ſe déploie en concerts qui „ n'ont de bornes, que celles d'une joie qui n'en con- „ noît point.

„ Le meſſagere du matin, l'alouette s'éleve en chan- „ tant à-travers les ombres qui fuient devant le crépuſ- „ cule du jour; elle appelle d'une voix perçante & hau- „ te les chantres des bois, & les éveille au fond de leur „ demeure. Les taillis, les buiſſons, chaque arbre irré-

„ gulier

„ gulier, chaque arbuſte enfin, rend à la fois ſon tribut d'harmonie. L'alouette ſemble s'efforcer pour ſe faire entendre au-deſſus de la troupe gazouillante. Philomele écoute, & leur permet de s'égayer; certaine de rendre les échos de la nuit préférables à ceux du jour.

„ Le merle ſiffle dans la haie; le pinçon répond dans le boſquet; les linotes ramagent ſur le genêt fleuri, & mille autres ſous les feuilles nouvelles, mêlent & confondent leurs chants mélodieux. Le geai, le corbeau, la corneille & les autres voix diſcordantes, & dures à entendre ſeules, ſoutiennent & élevent le concert, tandis que le ton gémiſſant de la colombe tâche de le radoucir.

„ Toute cette muſique eſt la voix de l'amour; c'eſt lui qui enſeigne le tendre art de plaire à tous les *oiſeaux* du monde. L'eſpece chantante eſſaie tous les moyens que l'amour inventif peut dicter; chacun d'eux en courtiſant ſa maîtreſſe, verſe ſon ame toute entiere. D'abord dans une diſtance reſpectueuſe, ils font la roue dans le circuit de l'air, & tâchent par un million de tours d'attirer l'œil ruſé & moitié détourné de leur enchantereſſe, volontairement diſtraite. Si elle ſemble s'adoucir & ne pas déſapprouver leurs vœux, leurs couleurs deviennent plus vives; attirés par l'eſpérance, ils avancent d'un vol léger; enſuite comme frappés d'une atteinte inviſible, ils ſe retirent en déſordre; ils ſe rapprochent encore en tournant amoureuſement, battent de l'aîle, & chaque plume friſſonne de deſir.

„ Les gages de l'hymen ſont reçus; les amans s'envolent au fond des bois où les conduiſent leur inſtinct, le plaiſir, leurs beſoins, ou le ſoin de leur ſûreté; ils obéiſſent au grand ordre de la nature, qui a ſon objet en leur prodiguant ces douces ſenſations. Quelques-uns ſe retirent ſous le houx pour y faire leurs nids; d'autres dans le fourré le plus épais. Les uns confient aux ronces & aux épines leur foible poſtérité; les fentes des arbres offrent à d'autres un aſyle; leurs nids ſont de mouſſe, & ils ſe nourriſſent d'inſectes. Il en eſt qui s'écartent au fond des vallons déſerts, & y forment dans l'herbe ſauvage l'humble contexture de leurs nids. La plûpart ſe plaiſent dans la ſolitude des bois, dans des lieux ſombres & retirés, ou ſur des bords mouſſeux, eſcarpés, rivages d'un ruiſſeau dont le murmure les flatte, tandis que les ſoins amoureux les fixent & les retiennent. Il en eſt enfin qui s'établiſſent dans les branches du noiſettier penché ſur le ruiſſeau plaintif.

„ La baſe de l'architecture de leurs maiſons, eſt de branches ſeches, conſtruites avec un artifice merveilleux & liées de terre. Tout vit, tout s'agite dans l'air, battu de leurs aîles innombrables. L'hirondelle, empreſſée de bâtir & d'attacher ſon fragile palais, raſe & enleve la fange des étangs: mille autres arrachent le poil & la laine des troupeaux; quelquefois auſſi ils dérobent les brins de paille dans la grange, juſqu'à ce que leur habitation ſoit douce, chaude, propre & achevée.

„ La femelle garde le nid aſſiduement; elle n'eſt tentée d'abandonner ſa tendre tâche, ni par la faim aiguë, ni par les délices du printems qui fleurit autour d'elle. Son amant ſe met ſur une branche vis-à-vis d'elle, & l'amuſe en chantant ſans relâche. Quelquefois il prend un moment ſa place, tandis qu'elle court à la hâte chercher ſon repas frugal. Le tems marqué pour ce pieux travail étant accompli, les petits, nuds encore; mais enfin, parvenus aux portes de la vie, briſent leurs liens fragiles, & paroiſſent une famille foible, demandant avec une clameur conſtante la nourriture. Quelle paſſion alors! quels ſentimens! quels tendres ſoins s'emparent des nouveaux parens! Ils volent tranſportés de joie, & portent le morceau le plus délicieux à leurs petits, le diſtribuent également, & courent promptement en chercher d'autres. Tel un couple innocent, maltraité de la fortune; mais formé d'un limon généreux, & qui habite une cabane ſolitaire au milieu des bois, ſans autre appui que la providence, épris des ſoins que méconnoiſſent les cœurs vulgaires, s'attendrit ſur les beſoins d'une famille nombreuſe, & retranche ſur ſa propre nourriture de quoi fournir à ſa ſubſiſtance.

„ Non-ſeulement l'amour, ce grand être du prin-tems, rend la troupe aîlée infatigable au travail, mais il lui donne encore le courage de braver le péril, & l'adreſſe de l'écarter de l'objet de ſes ſoins. Si quelque pas effrayant trouble la tranquillité de la retraite, auſſitôt l'*oiſeau* ruſé vole en ſilence d'une aîle légere ſur un arbriſſeau voiſin; il ſort enſuite de-là comme alarmé, pour mieux tromper l'écolier qu'il éloigne ainſi de ſon objet. Par un ſemblable motif, le pluvier à l'aîle blanche, rôde autour de l'oiſeleur errant; il fait raiſonner le bruit de ſes aîles, & dirigeant ſon vol en raſant la plaine, il s'écarte pour l'éloigner de ſon nid. Le canard & la poule de bruyere vont ſur la mouſſe raboteuſe & ſur la terre inculte, voltigeant comme leurs petits; pieuſe fraude, qui détourne de leur couvée l'épagneul qui les pourſuit.

„ Muſe, ne dédaigne pas de pleurer tes freres des bois, ſurpris par l'homme tyran, privés de leur liberté & de l'étendue de l'air, & renfermés dans une étroite priſon. Ces jolis eſclaves s'attriſtent & deviennent ſtupides, leur plumage eſt terni, leur beauté fanée, leur vivacité perdue. Ce ne ſont plus ces notes gaies & champêtres qu'ils gazouilloient ſur le hêtre. O vous, amis de l'amour & des tendres chants, épargnez ces douces lignées, quittez cet art barbare, pour peu que l'innocence, que les doux accords ou que la pitié aient de pouvoir ſur vos cœurs!

„ Gardez-vous ſur-tout d'affliger le roſſignol en détruiſant ſes travaux: cet Orphée des bois eſt trop délicat pour pouvoir ſupporter des durs liens de la captivité. Quelle douleur pour la tendre mere, quand revenant le bec chargé elle trouve ſon nid vuide & ſes chers enfans en proie à un raviſſeur impitoyable! Elle jette ſur le ſable ſa proviſion déſormais inutile: ſon aîle languiſſante & abattue peut à peine la porter ſous l'ombre d'un peuplier voiſin pour y pleurer ſa perte: là livrée à la plus vive amertume, elle gémit & déplore ſon malheur pendant la nuit entiere; elle s'agite ſur la branche ſolitaire; ſa voix toujours expirante, s'épuiſe en ſons lamentables; l'écho des bois ſoupire à ſon chant, & répete ſa douleur.

„ Le tems arrive où les petits parés de leurs plumes, impatiens, dédaignent l'aſſujettiſſement de leur enfance; ils eſſaient le poids de leurs aîles, & demandent la libre poſſeſſion des airs. La liberté va bien-tôt rompre les liens de la parenté, devenue déſormais inutile. La Providence, toujours économe, ne donne à l'inſtinct que le néceſſaire. C'eſt dans quelque ſoirée d'une douce & agréable chaleur, où l'on ne reſpire que le baume des fleurs, au moment où les rayons du ſoleil tombent, s'affoibliſſent, que la jeune famille parcourt de l'œil l'étendue des cieux, jette ſes regards ſur le vaſte ſein de la nature, commune à tous les êtres, & cherche auſſi loin que ſa vûe peut s'étendre, où elle doit voler, s'arrêter & trouver ſa pâture.

„ Les jeunes éleves ſe haſardent enfin: ils voltigent autour des branches voiſines; ils s'effraient ſur le tendre rameau, ſentant l'équilibre de leurs aîles trop foible encore; ils ſe refuſent en tremblant la vague de l'air, juſqu'à ce que les auteurs de leurs jours les grondent, les exhortent, leur commandent, les guident & les font partir. La vague de l'air s'enfle ſous ce nouveau fardeau, & ſon mouvement enſeigne à l'aîle encore novice l'art de flotter ſur l'élément ondoyant. Ils deſcendent ſur la terre; devenus plus hardis, leurs maîtres les menent & les excitent à prolonger leur vol peu-à peu. Quand toute crainte eſt bannie & qu'ils ſe trouvent en pleine jouiſſance de leur être, alors les parens quittes envers eux & la nature, voient leur race prendre légerement l'eſſor, & pleins de joie ſe ſéparer pour toujours.

„ Sur le front ſourcilleux d'un rocher ſuſpendu ſur l'abîme, & ſemblable à l'effrayant rivage de Kilda, qui ferme les portes du ſoleil quand cet aſtre court éclairer le monde indien, le même inſtinct varié force l'aigle brûlant d'une ardeur paternelle, à enlever dans ſes fortes ſerres ſes enfans audacieux: déja dignes de ſe former un royaume, il les arrache de ſon aire, ſiége élevé de cet empire, qu'il tient depuis tant de ſiecles en paix & ſans rivaux, & d'où il s'élance pour faire ſes courſes & chercher ſa proie juſques dans les îles les plus éloignées.

„ Mais en tournant mes pas vers cette habitation ruſtique, entourée d'ormes élevés & de vénérables chênes qui invitent le bruyant corbeau à bâtir ſon nid ſur leurs plus hautes branches, je puis d'un air ſatisfait contempler le gouvernement varié de toute une nation domeſtique. La poule ſoigneuſe appelle & raſſemble autour d'elle toute ſa famille caquetante, nourrie & défendue par le ſuperbe coq: celui-ci marche fierement & avec graces: il chante d'une poitrine vigoureuſe, défiant ſes ennemis. Sur les bords de l'étang le canard panaché précede ſes petits, & les conduit à l'eau en babillant. Plus loin le cygne majeſtueux navige; il déploie au vent ſes voiles de neige;

„ ſon

ſon ſuperbe col en arc précede le ſillage, & ſes pieds ſemblent des rames dorées; il garde ſon île environnée d'oſier, & protege ſes petits. Le coq d'inde menace hautement & rougit, tandis que le paon étend au ſoleil le faſtueux mélange de ſes vives couleurs, & marche dans une majeſté brillante. Enfin, pour terminer cette ſcene champêtre, le gémiſſant tourtereau vole occupé d'une pourſuite amoureuſe; ſa plainte, ſes yeux & ſes pas, tout porte vers le même objet.

„ Si mon imagination oſe enſuite prendre l'eſſor pour conſidérer les rois du beau plumage qui ſe trouvent ſur le bord des fleuves des climats brûlans, je les vois de loin portant l'éclat des fleurs les plus vives. La main de la nature, en ſe jouant, ſe fit un plaiſir d'orner de tout ſon luxe ces nations panachées, & leur prodigua ſes couleurs les plus gaies; mais ſi elle les fait briller de tous les rayons du jour, cependant toujours meſurée elle les humilie dans leur chant. N'envions pas les belles robes que l'orgueilleux royaume de Montézuma leur prête, ni ces rayons d'aſtres volans, dont l'éclat ſans bornes réfléchit ſur le ſoleil: nous avons Philomèle; & dans nos bois pendant le doux ſilence de la nuit tranquille, ce chantre ſimplement habillé fredonne les plus doux accens. Il eſt vrai qu'il ceſſe ſon ramage avant que le fier éclat de l'été ait quitté la voûte d'azur, & que la ſaiſon couronnée de gerbes de blé ſoit venue remplir nos mains de ſes tréſors ſans nombre.

„ Enfin dès que nos allées jonchées de la dépouille des arbres nous préſentent cette ſaiſon dans ſon dernier période, & que le ſoleil d'occident a donné ſes jours raccourcis, l'on entend à peine gazouiller d'autres *oiſeaux* pour égayer les travaux du bucheron. Ces aimables habitans des bois qui formoient encore il y a peu de tems des concerts dans l'ombre épaiſſe, maintenant diſperſés & privés de leur ame mélodieuſe, ſe perchent en tremblant ſur l'arbre ſans feuillage. Languiſſans, troublés, éperdus, ils ne concertent plus que des ſons foibles, diſcordans & timides. Mais du-moins que la rage d'un oiſeleur, ou que le fuſil dirigé par un œil inhumain ne vienne pas détruire la muſique de l'année future, & ne faſſe pas une proie barbare de ces foibles, innocentes & malheureuſes eſpeces emplumées „.

Telle eſt la peinture enchantée de M. Thompſon; mais comme elle ne doit pas nous engager à ſupprimer dans cet ouvrage aucun article ſcientifique de l'Ornithologie, ceux qui en ſeront curieux pourront lire *les mots*, ACTION DE COUVER, AILE, GÉSIER, MUE, NID, ŒIL, ŒUF, OISEAUX DE PASSAGE, ORNITHOLOGUE, ORNITHOLOGIE, PIES, PLUMES, QUEUE, TRACHÉE-ARTERE, VENTRICULE, VOIX, VOL DES OISEAUX, *&c. Le chevalier* DE JAUCOURT. (1)

OISEAUX, *action de couver des*, (*Ornithologie.*) c'eſt l'action par laquelle les *oiſeaux* travaillent à la multiplication de leur eſpece. La partie interne & la coque de l'œuf ſont merveilleuſement adaptées à cet effet; une partie de l'œuf eſt deſtinée à la formation du corps de l'*oiſeau* avant qu'il ſoit éclos, & l'autre partie à le nourrir après qu'il a vû le jour, juſqu'à ce qu'il ſoit en état de pourvoir à ſa ſubſiſtance. Chacune de ſes parties (le jaune & du moins le blanc intérieur) eſt ſéparée par ſa propre membrane qui l'enveloppe. A chaque bout de l'œuf eſt une petite tumeur, *chalaſa*, eſpece de plexus fibreux & réticulaire, par le moyen duquel le blanc & le jaune de l'œuf ſont mis enſemble. M. Derham a découvert que non-ſeulement le *chalaſa* ſert à les tenir dans leur place requiſe, mais encore à tenir la même partie du jaune toujours en deſſus, de quel côté que l'œuf ſoit tourné. Peut-être que ce côté de deſſus eſt le même que celui où eſt ſituée la petite cicatrice (le germe de l'œuf), qui ſe trouve communément à la partie ſupérieure de la coque.

Il auroit été fort difficile aux *oiſeaux* par pluſieurs raiſons, de donner à tetter à leurs petits; il n'eût pas été moins difficile de leur conſerver la vie en changeant tout-à-coup de nourriture à leur naiſſance, & de les faire paſſer d'un aliment liquide à un ſolide, avant que leur eſtomac fût fortifié par degrés, & accoutumé à le digérer, & avant que l'*oiſeau* fût fait à ſe ſervir de ſon bec. C'eſt pourquoi la nature a eu ſoin de produire un gros jaune dans chaque œuf, dont il reſte une grande partie après que l'*oiſeau* eſt éclos, laquelle eſt enveloppée dans ſon ventre: ce jaune paſſe enſuite par un canal formé à cette fin, & eſt reçu par degrés dans les boyaux, où il ſert aſſez long-tems à le nourrir au lieu de lait.

Le ſoin que les *oiſeaux* prennent de couver & enſuite d'élever leurs petits, eſt une choſe admirable. Après avoir choiſi un lieu ſecret & tranquille, ils font leur nid chacun ſelon leur eſpece, y dépoſent & y couvent leurs œufs avec tant d'aſſiduité, qu'ils ſe donnent à peine le tems de manger eux-mêmes. Telle eſt leur ardeur à cet égard, qu'ils continuent de couver encore après qu'on leur a ôté leurs œufs.

Quoique les *oiſeaux* n'ayent pas une connoiſſance exacte du nombre de ces œufs, ils ne laiſſent pas de diſtinguer un grand nombre d'avec un petit, & de connoître qu'ils approchent d'un certain nombre, puiſqu'alors ils ceſſent de pondre & commencent à couver, quoiqu'ils puiſſent encore pondre davantage. Qu'on ne touche point, par exemple, aux œufs des poules, on trouvera qu'elles ceſſeront de pondre & ſe mettront à couver auſſi tôt qu'elles en auront quatorze ou quinze; au contraire qu'on leur ôte tous les jours leurs œufs, elles continueront de pondre juſqu'à ce qu'elles en aient produit quatre ou cinq fois autant. Peut-être que les *oiſeaux* qui vivent long-tems ont une quantité ſuffiſante d'œufs dès le commencement, pour leur ſervir pendant pluſieurs années, & pour fournir à un certain nombre de couvées, tandis que les inſectes produiſent tous leurs œufs à-la-fois. Il n'eſt pas néceſſaire d'en dire davantage; je m'imagine qu'on a traité tous les myſteres de l'incubation ſous ce mot même. (*D. J.*)

OISEAUX, *géſier des*, (*Anat. comparée.*) poche muſculeuſe, forte & compacte. La ſtructure de cette poche ne laiſſe aucun lieu de douter qu'elle ne ſoit deſtinée à exercer une très-forte action ſur les corps qui y ſont renfermés: on eſt bien-tôt confirmé dans cette opinion, lorſqu'on obſerve les rugoſités & les plis qui ſont dans ſon intérieur, & on en demeure entierement convaincu, ſi on examine le géſier d'une eſpece de pigeon ſauvage aſſez commun aux Indes, & ſur-tout dans l'île de Nicobar. M. Lemarjé, chirurgien major de la compagnie des Indes à Pondichery, a obſervé dans le géſier de cet animal deux meules, non de pierre, comme les habitans du pays le prétendent, mais d'une corne très-dure & caſſante. L'uſage de ces meules intérieures n'étoit pas équivoque, & elles ne pouvoient ſervir qu'à broyer plus puiſſamment les grains que l'animal avoit avalés.

Ce que les pigeons de l'Inde operent par le moyen de leurs meules, la plûpart de nos *oiſeaux* le font avec une quantité de grains de ſable qu'ils avalent, & dont on leur trouve le géſier rempli: il ſemble au premier coup-d'œil que l'intérieur du géſier devroit avoir pour le moins autant à craindre de l'action de ces petites pierres, que les matieres qui peuvent y être contenues; cette difficulté a même paru ſi conſidérable à Valliſnieri, qu'il aime mieux ſuppoſer dans le géſier des *oiſeaux* un diſſolvant capable de diſſoudre le verre, que de croire qu'il y ait été réduit en poudre impalpable par l'action ſeule de ce viſcere.

Il eſt certain que les *oiſeaux* avalent de petites pierres rudes & inégales, qu'ils rejettent enſuite après qu'elles ſont devenues polies par le broyement. Mais pour éclaircir cette queſtion, Redi a fait le premier pluſieurs expériences curieuſes avec des boules creuſes de verre & de métal. Enfin M. de Réaumur a répété & diverſifié les mêmes expériences avec plus d'exactitude encore, comme on peut le voir dans l'*hiſt. de l'acad. des Sciences*, *année* 1752. Cependant c'eſt aſſez pour nous de remarquer qu'il ſemble réſulter des expériences de l'académicien de Paris, que la digeſtion ſe fait par trituration dans les *oiſeaux* qui ont un géſier, & qu'elle eſt opérée par un diſſolvant dans ceux qui ont, comme la buſe, un eſtomac membraneux. Une ſeconde conſéquence eſt qu'il eſt très-vraiſſemblable que les *oiſeaux* dont l'eſtomac eſt en partie membraneux & en partie muſculeux, & ceux dans leſquels il eſt d'une conſiſtance moyenne, mettent en uſage l'une & l'autre maniere de digérer; c'eſt ce qui pourra être vérifié par les expériences. Il eſt encore naturel d'inférer des expériences de M. de Réaumur, que les animaux qui ont comme les *oiſeaux* de proie un eſtomac membraneux, digerent auſſi comme eux à l'aide d'un diſſolvant. (*D. J.*)

Oi-

(1) *Voyez* la note à l'art. Ornithologie.

Oiseaux de passage, (*Ornithologie.*) On appelle ainſi tous *oiſeaux* qui à certaines ſaiſons reglées de l'année ſe retirent de certains pays, & dans d'autres ſaiſons fixes y retournent encore, en traverſant de vaſtes contrées.

Qui peut raconter combien de tranſmigrations diverſes ſe font annuellement ſur notre hémiſphere par différentes eſpeces d'*oiſeaux*? Combien de nations volantes vont & viennent ſans ceſſe? combien de nuages aîlés s'élevent au-deſſus des nuages de l'air au printems, en été, en automne, & même dans la ſaiſon des frimats?

„ Aux lieux où le Rhin perd ſa ſource majeſtueuſe, „ dans les plaines Belgiques arrachées à l'abîme furieux „ par une induſtrie étonnante & par la main invincible „ de la liberté, les cigognes s'attroupent pendant plu- „ ſieurs jours; elles conſultent enſemble, & ſemblent hé- „ ſiter à entreprendre leur pénible voyage à-travers le „ firmament liquide; elles ſe déterminent enfin à par- „ tir, & ſe choiſiſſent leurs conducteurs. Leurs ban- „ des étant formées & leurs aîles vigoureuſes nettoyées, „ la troupe s'eſſaie, vole en cercle, & retourne ſur elle- „ même; elle s'éleve enfin en un vol figuré, & cette „ haute caravane ſe déployant dans la vague de l'air, „ ſe mêle avec les nuages.

„ Quand l'automne répand dans nos climats ſes der- „ niers rayons qui annoncent les approches de l'hiver, „ les hirondelles planent dans l'air, volent en raſant les „ eaux, s'aſſemblent & ſe rejoignent, non pas pour al- „ ler ſe cacher dans des creux éboulés ſous les eaux, „ ni pour ſe pendre par pelotons dans des cavernes à „ l'abri de la gelée, mais pour ſe tranſporter dans des „ climats plus chauds avec des autres *oiſeaux de paſſa-* „ *ge*, où elles gazouilleront gaîment, juſqu'à ce que le „ printems les invitant à revenir, nous ramenent cette „ multitude à aîle legere.

„ Dans ces plages, où l'Océan ſeptentrional bouil- „ lonne en de vaſtes tourbillons autour des îles éloignées, „ triſtes & ſolitaires de Thulé, ainſi qu'aux lieux où les „ flots atlantiques ſe briſent contre les orageuſes Or- „ cades, l'air eſt obſcurci par l'arrivée d'une multitude de „ nouveaux hôtes qui viennent y aborder; la rive retentit „ du bruit ſauvage que produit l'enſemble de leurs cris. Là „ des habitans ſimples & innocens ſoignent ſur la ver- „ dure touffue leurs jeunes troupeaux, entourés & gar- „ dés par les mers. L'*oiſeau* qui s'y rend, vêtu d'un „ habit d'hermine & chauſſé de brodequins noirs, n'y „ craint rien pour ſa couvée: ſon unique ſoin eſt de „ chercher à la faire ſubſiſter; il n'héſite point à s'at- „ tacher aux plus âpres rochers de la Calydonie, pour „ être en état de découvrir ſa pâture; d'autres fois il „ épie le poiſſon qui s'approche du rivage, & l'attrape „ avec autant d'adreſſe que de célérité. Enfin il ramaſſe „ tantôt les flocons de laine blanche, & tantôt les du- „ vets de plumes éparſes ſur le bord de la mer, tréſor „ & luxe de ſon nid „!

Mais reprenons le ton ſimple, qui eſt abſolument néceſſaire aux diſcuſſions de Phyſique, car c'en eſt une bien curieuſe que de rechercher les cauſes qui obligent tant d'*oiſeaux* à paſſer régulierement en certaines ſaiſons de l'année d'un pays froid dans un plus chaud, & ce qui eſt plus ſingulier, d'un pays chaud dans un froid. Il eſt vrai que c'eſt pour trouver & la ſubſiſtance & la temperature que demande leur conſtitution; c'eſt donc par cet inſtinct qu'ils ſont dirigés dans leurs tranſmigrations à ſe rendre aux mêmes endroits. Les oies ſauvages, *ſoland-gooſe*, paſſent la mer & viennent annuellement dans la même ſaiſon à la petite île de Baſs dans le détroit d'Edimbourg en Ecoſſe. Les cailles paſſent d'Italie en Afrique, & s'arrêtent quelquefois de fatigue ſur les vaiſſeaux qu'elles rencontrent. Le moteur de la nature leur a donné l'inſtinct puiſſant dont nous parlons; mais quelle eſt la patrie de ces divers *oiſeaux de paſſage* que nous connoiſſons? quel eſt le lieu où ſe terminent leurs courſes? Traverſent-ils l'Océan ou ſeulement les golfes les plus étroits? Vont-ils du midi au nord, ou du nord au midi? Comme on ne peut réſoudre définitivement toutes ces queſtions, nous nous bornerons à de ſimples réflexions générales qui pourront peut-être conduire à la ſolution de quelques-unes en établiſſant des faits.

La plus grande partie des *oiſeaux* qui paſſent l'hiver dans nos climats, ont des becs forts, & peuvent ſubſiſter de la pâture que le haſard leur fournit dans cette ſaiſon. Les *oiſeaux* au contraire qui nous quittent en automne, ont des becs fins, délicats, & vivent d'inſectes aîlés qui, diſparoiſſant aux approches de l'hiver, obligent ces *oiſeaux* d'en aller chercher ailleurs. Comme la nature leur a donné communément de grandes & bonnes aîles, ils attrapent leur chaſſe en volant & en faiſant route, ce qui les met en état de continuer long-tems leur courſe ſans ſe repoſer.

Quoique nous ignorions, faute du témoignage des yeux, quelles ſont les contrées où ſe retirent ces *oiſeaux*, il eſt néanmoins vraiſſemblable que ces contrées doivent être dans la même latitude méridionale que les pays d'où ils ſont venus, en ſorte que dans le retour des ſaiſons ils retrouvent la même température d'air & la même ſubſiſtance qui leur conviennent.

Comme les hirondelles nous viennent plutôt, & nous quittent avant les roſſignols & autres *oiſeaux de paſſage* qui trouvent encore à vivre des végétaux ou de vers, lorſque les couſins & les mouches ne volent plus dans l'air, il eſt apparent que les hirondelles paſſent au tropique du cancer plutôt qu'à celui du capricorne, mais l'endroit nous eſt inconnu.

Les *oiſeaux de paſſage* qui n'ont pas la même célérité & la même continuité de vol que d'autres, peuvent cependant arriver à leur commun ſéjour à-peu-près en même tems. Par exemple, les *oiſeaux* à aile courte, comme la rouge-gorge, volent moins vîte & moins conſtamment que les hirondelles, mais d'un autre côté, ces dernieres n'ont aucun beſoin de ſe hâter, parce que chaque jour de leur voyage leur procure une continuation de vivres qui leur permet de faire de longues ſtations en route.

Pluſieurs *oiſeaux de paſſage* ſont encore inſtruits par leur inſtinct à connoître les plus courts trajets, les lieux de relais, & à ne voyager que de nuit, pour éviter les *oiſeaux* de proie: c'eſt une obſervation de M. Catesby. Etant un ſoir ſur le tillac d'un bâtiment qui faiſoit voile au nord de Cuba, lui & ſa compagnie entendirent ſucceſſivement pendant trois nuits des vols d'*oiſeaux* qu'ils reconnurent à leur cri, & qui paſſerent par-deſſus leurs têtes, prenant le droit chemin du continent méridional d'Amérique, d'où ils ſe rendent à la Caroline quand le blé commence à mûrir, & de-là s'en retournent dans les parties méridionales pour s'en engraiſſer au tems de la récolte.

Il ſemble que les *oiſeaux* à courte queue ſoient peu propres à de longs vols; mais quoique la caille, qui eſt de ce genre, ne vole pas long-tems dans nos climats, il n'en faut pas conclure qu'elle ne le puiſſe. Belon en a vû des troupes paſſer & repaſſer la mer Méditerranée. Le même inſtinct qui porte les *oiſeaux de paſſage* à ſe retirer dans des contrées éloignées, les dirige auſſi à prendre le plus court chemin, & les envoie aux côtes les plus étroites, au lieu de leur faire traverſer le vaſte Océan.

Entre les *oiſeaux de paſſage*, il y en a quelques-uns qui nous arrivent en automne, tels ſont la bécaſſe & la bécaſſine qui ſe retirent enſuite aux parties plus ſeptentrionales du continent, où ils ſéjournent l'été, & y ſont des petits.

On n'entend pas trop bien les raiſons de la tranſmigration des *oiſeaux* qui nous quittent en hiver pour ſe rendre en Suede & autres lieux ſeptentrionaux de même latitude, s'ils trouvent nos pays trop froids, comment peuvent-ils mieux ſubſiſter dans ceux du Nord? mais ils voyagent graduellement en prolongeant leur paſſage par les contrées tempérées de l'Allemagne & de la Pologne; par ce moyen ils n'arrivent que fort tard aux lieux ſeptentrionaux où ils doivent paſſer leur été, & où ils font des petits. C'eſt donc là que ces *oiſeaux* prennent la naiſſance, & leur voyage chez nous n'étant fait que pour jouir quelque tems d'un climat qui leur fournit une abondante pâture, il n'eſt pas étonnant qu'ils retournent chez eux lorſqu'ils y doivent retrouver les mêmes faveurs.

Il ſemble encore que les *oiſeaux* ont des tempéramens qui ſe font aux différens degrés de chaud & de froid qui leur ſont les plus agréables, au moyen de quoi ils peuvent voyager de lieux en lieux; ils vivent pendant l'hiver du fruit de l'aubépine en Angleterre, & cependant dans les lieux où ils pondent comme en Suede, il n'y a point d'aubépine, ni dans la plûpart des pays qu'ils traverſent pour ſe rendre dans leur patrie.

Outre les *oiſeaux de paſſage* qui ſéjournent tout un hiver, ou tout un été en divers pays, il y en a d'autres qui ne ſe montrent annuellement que dans certains lieux particuliers au tems de la maturité de certains grains de leur goût, & que leur pays natal ne produit pas; tels ſont les grives, les bec-figues, dans les pays vignobles de l'Europe; l'*oiſeau bleu* & l'*oiſeau doré* à la Caroline. Ces *oiſeaux* ſemblables aux hommes, cherchent leur ſenſualité juſques dans les pays les plus éloignés; & quand ils ont découvert quelque nourriture agréable, ils ſe joignent en eſſaims nombreux, & font des voyages annuels pour ſe régaler d'un mets étranger.

Depuis

Depuis la découverte de l'Amérique, les Européens ont cultivé dans cette partie du monde diverses plantes qui y étoient inconnues, & qui pendant long-tems n'ont été ni goûtées ni recherchées par aucun *oiseau de passage*, mais qui aujourd'hui sont pour eux une nourriture friande. Il y a une espece charmante de ces *oiseaux* qui seulement depuis peu d'années se rendent dans la Virginie au tems de la maturité du blé; elle y revient alors annuellement en grande troupe, & les habitans les nomment par cette raison oiseaux-de-blé, *wheat-birds*. *Philosoph. transact. n°.* 483. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

OISEAUX DE PROIE, (*Ornithol.*) leurs marques caractéristiques sont d'avoir 1° le bec & les talons crochus, forts, terminés en pointe, propres à la rapine & à dépecer les chairs; 2° des serres, pour déchirer & pour porter leur proie; 3° des cuisses robustes, pour la serrer avec violence; 4° une vûe perçante & subtile pour l'épier de loin.

Les *oiseaux de proie* sont solitaires, ne s'attroupent point, multiplient peu, & ne produisent guere qu'un petit ou deux, rarement davantage à-la-fois; comme les repas de ces *oiseaux* ne sont pas toujours assûrés, la nature leur a donné la faculté de l'abstinence. (*D. J.*)

OISEAU DE BANANA, cet *oiseau* est de la grandeur de l'étourneau; il a le bec long, épais & pointu, la piece supérieure est d'un brun cendré, & l'inférieure bleue; la tête, le cou, une partie du dos, les aîles & la queue sont entierement noires, à l'exception de quelques taches blanches qui se trouvent sur les petites plumes des aîles; tout le reste du corps est d'un beau jaune luisant. On trouve cet *oiseau* à la Jamaïque; il est carnacier, & il fait la guerre aux autres *oiseaux*, comme l'étourneau. *Hist. nat. des oiseaux, par* Derham, *t. II. Voyez* OISEAU. (*I*)

OISEAU COURONNÉ DU MEXIQUE, cet *oiseau* est de la grosseur de la grive; il a sur la tête une huppe formée de plumes vertes qu'il dresse à son gré; le bec est épais, court comme celui du gros bec & de couleur de chair; l'iris des yeux est de la même couleur, & entouré d'un cercle rouge; il y a près des coins de la bouche une tache noire qui s'étend au dessus des yeux, & une bande blanche au-dessus de la tache noire; la tête, le cou, le dos, la poitrine, la partie supérieure du ventre sont verds: la partie inférieure du ventre & des cuisses est d'un brun obscur: les quatre premieres grandes plumes des aîles sont d'un beau rouge, les autres ont une couleur pourprée; la queue est de cette même couleur, celles des petites plumes des aîles & des grandes plumes des épaules est pourprée & mêlée de verd: les jambes & les piés ont une couleur bleuâtre. *Hist. nat. des oiseaux, par* Derham, *t. II. Voy.* OISEAU. (*I*)

OISEAU DE PARADIS, *manucodiata, avis paradisea*, *Pl. II. fig.* 4. *oiseau* qui paroît plus gros qu'il ne l'est en effet, parce que les côtés du corps sont garnis d'une grande quantité de très-longues plumes, dont toutes les barbes sont séparées les unes des autres; il a environ un pié de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces jusqu'au bout des ongles. La longueur du bec est d'un pouce & demi depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche, & celle de la queue est de 6 pouces 4 lignes. Quand les aîles sont pliées, elles s'étendent presque aussi loin que la queue; la tête, la gorge & le cou sont couverts de plumes très-courtes, fort épaisses & roides. Le dessus de la tête & la partie supérieure du cou ont une belle couleur d'or pâle. La racine du bec est entourée d'un noir velouté & changeant qui paroît à certains aspects, d'un verd semblable à celui de la tête des canards. Les plumes de la gorge & des joues ont la même couleur. La partie inférieure du cou est d'un verd doré luisant. Le dos, le croupion, le bas-ventre, les plumes qui recouvrent en-dessus & en-dessous la racine de la queue, les aîles & la queue sont d'une couleur de maron clair. La poitrine a la même couleur, mais beaucoup plus foncée, & le dessus du ventre est d'une couleur moins claire que celle du bas-ventre, & moins foncée que celle de la poitrine. Les plus longues plumes des côtés du corps ont jusqu'à un pié 6 pouces 8 lignes de longueur, les supérieures sont en partie d'une couleur de maron pourpré & en partie blanchâtre, les autres sont d'un blanc jaunâtre, quelques-unes des plus courtes ont une belle couleur d'or. Il sort du croupion au-dessus de l'origine de la queue, deux plumes longues d'environ deux piés neuf pouces, qui n'ont de barbes qu'à leur origine sur la longueur de 4 pouces, & à leur extrémité sur la longueur de 3 pouces & demi; ces dernieres barbes ont une couleur noire & changeante, comme celle du dessus de la tête; les barbes qui sont à la racine, ont une couleur de maron claire; le tuyau a une couleur noirâtre qui devient de plus en plus foncée, à mesure qu'elle est plus près de l'extrémité. La tête & les yeux sont petits. Le bec a une couleur verdâtre. Les piés sont gros & ont une couleur brune, ainsi que les ongles qui sont longs. On trouve cet *oiseau* aux Moluques. *Ornithologie de* M. Brisson, *tome II. Voyez* OISEAU.

M. Brisson donne encore la description d'une autre espece d'*oiseau de paradis*, dont Willughby & plusieurs autres auteurs ont parlé sous le nom de *rex avium paradisearum*. Cet *oiseau* est beaucoup plus petit que le précédent, il n'a que 4 pouces 9 lignes de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & 5 pouces & demi jusqu'au bout des ongles. Les aîles étant pliées, s'étendent de plus d'un pouce au-delà du bout de la queue. Les deux plumes qui sortent du croupion au-dessus de la racine de la queue n'ont que 6 pouces de longueur, leur extrémité est tournée en spirale du côté intérieur. Cet *oiseau* differe encore du précédent par les couleurs, il a la tête, la gorge, le cou, le dos, le croupion, les petites plumes des aîles & celles qui recouvrent l'origine de la queue de couleur de maron pourprée & très-brillante; cette couleur est foncée à la partie inférieure du cou & claire sur la tête, les plumes de la poitrine, du ventre, des jambes & celles qui sont sous la queue ont une couleur blanchâtre. La poitrine est traversée par un trait large d'environ cinq lignes, & d'un beau verd doré pareil à la couleur du cou du canard. Les grandes plumes des aîles sont rousses, & la queue est brune. *Ornithologie de* M. Brisson, *t. II. Voyez* OISEAU. (*I*)

OISEAU DE ROCHE, *charadrios sive hiaticula*, *oiseau* qui est un peu plus gros que l'alouette commune; le bec a une couleur jaune dorée depuis sa racine jusqu'à la moitié de sa longueur, & le reste est noir; il a presque un pouce de longueur, sa racine est entourée d'une petite bande noire qui s'étend depuis les coins de la bouche jusqu'aux oreilles en passant sur les yeux & qui traverse le milieu de la tête; cette bande entoure une autre petite bande qui s'étend depuis l'angle intérieur de l'un des yeux jusqu'au même angle de l'autre œil. Le derriere de la tête est cendré, & le menton a une couleur blanche. Le cou est entouré de deux sortes de colliers, dont le supérieur est blanc & l'inférieur noir. Le dos & les petites plumes des aîles ont une couleur cendrée. La poitrine & le ventre sont blancs, chaque aîle est noire & traversée par une longue ligne blanche. Les piés ont une couleur jaune-pâle, & les ongles sont noirs. Cet *oiseau* n'a point de doigt de derriere; il se trouve en Europe & en Amérique. Raii, *Synop. meth. avium. Voyez* OISEAU. (*I*)

OISEAU DE S. MARTIN, *voyez* JEAN-LE-BLANC.

OISEAU MOQUEUR, *voyez* MOQUEUR.

OISEAU MOUCHE, *mellisuga*, *mellivora avis minima*, c'est le plus petit de tous les *oiseaux*, il est de la grosseur du petit bout du doigt; il a les grandes plumes des aîles & de la queue noires; tout le reste du corps est d'un brun mêlé d'un rouge vermeil; le bec est noir, droit, très-mince & un peu long. Les mâles ont sur la tête une petite huppe d'un verd clair mêlé d'une couleur d'or. Selon le P. du Tertre, ce caractere sert à faire distinguer les mâles d'avec les femelles. Dès que le soleil paroît, on voit ces petits *oiseaux* voltiger autour des fleurs sans se poser, ils insinuent leur bec jusqu'au fond de la fleur, dont ils succent les parties intérieures avec leur petite langue qui est composée de deux filets, ils ne prennent pas d'autre nourriture. Ces *oiseaux* font leur nid sur les orangers, les citronniers, les grenadiers, & même dans les cases des habitans avec du coton, de la mousse bien fine, de petits morceaux d'écorce de gommier; c'est le mâle seul qui apporte tout ce qui doit entrer dans la composition du nid, la femelle le construit; le milieu du nid est de coton, & l'extérieur est garni de mousse & d'écorce de gommier. Il n'excede pas la grosseur de la moitié d'un œuf de pigeon. La femelle pond deux œufs gros comme de petits pois; le mâle & la femelle les couvent alternativement pendant l'espace de 10 ou 12 jours. *Hist. gén. des Antilles, par* le P. du Tertre, *t. II.*

Il y a plusieurs especes d'*oiseaux mouches*, qui different plus par la couleur que par la grosseur; on distinguera aisément ces *oiseaux* de tous les autres par leur petitesse, qui égale celle de nos plus gros bourdons. *Voyez* OISEAU. (*I*)

OISEAU POURPRÉ. *Voyez* POULE SULTANE.

OISEAU ROYAL, *Pl. IX. fig.* 2. *oiseau* auquel on a donné ce nom, parce qu'il a sur le derriere de la tête une huppe composée de plumes très-fines, qui forment

une forte de couronne; il a environ 3 piés 8 pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'au bout des doigts, & 5 piés & demi d'envergure; le cou a 15 pouces de longueur, celle de la queue n'est que de cinq; il y a 3 pouces de distance depuis la pointe du bec jusqu'à l'œil. Les plumes du corps sont d'un gris fort brun tirant sur le verd. Toutes les plumes des aîles ont une couleur blanche, excepté les grandes plumes extérieures, dont les unes sont roussâtres & les autres d'un gris brun. Le cou est couvert de plumes très-longues, fort étroites, très-pointues, & si effilées qu'elles ressemblent à des crins comme dans la demoiselle de Numidie, les plus longues ont jusqu'à 7 pouces. Le dessus de la tête est garni de plumes très-noires, très-fines, très-courtes & très-serrées qui ressemblent parfaitement à du velours noir. Cette couleur noire s'étend derriere les joues jusques sous le cou, les côtés de la tête sont dégarnis de plumes, & couverts seulement d'une peau blanche légerement teinte de rouge. Les brins ou les petites plumes qui forment la couronne, sont applatis & contournés en forme de vis, les brins ont chacun une houppe de petits filets noire à leur extrémité, & sont garnis dans toute leur longueur & sur les côtés, d'autres filets qui sont blancs à la racine, & noirs par le bout; les plus longs brins ont jusqu'à trois pouces & demi de longueur. L'*oiseau royal* a, comme la poule, au-dessous de la gorge deux peaux d'une belle couleur rouge, qui semblent former une espece de sac: la surface de ces peaux est inégale, on y distingue en quelques endroits de petits grains. Le bec est d'un gris brun & fort pointu, il a 2 piés de longueur. L'iris des yeux est blanche. Les jambes sont dégarnies de plumes presque jusqu'au ventre, la partie supérieure est couverte d'écailles héxagones, & l'inférieure d'écailles en table; celles des doigts ont la même forme que ces dernieres. Il n'y a que trois doigts qui portent sur la terre, celui de derriere est élevé au-dessus des autres comme un ergot. Les ongles sont courts & pointus. Cet *oiseau* a vécu quelque tems à la ménagerie de Versailles il avoit été apporté des grandes Indes. *Mémoire pour servir à l'hist. nat. des animaux*, par M. Perrault, *tome III. part. III. p.* 201 *& suiv. Voyez* OISEAU. (*I*)

OISEAU DU TROPIQUE, *voyez* PAILLE-EN-CUL.

OISEAU, (*Fauconnerie.*) la Fauconnerie a son langage particulier pour les *oiseaux*, dont nous allons indiquer les principaux termes.

On appelle en Fauconnerie *oiseaux de proie*, ou absolument, *oiseaux*, les gros *oiseaux* qui vivent de grip, de rapt & de rapine, qu'on dresse & qu'on apprivoise.

Oiseaux niais, ceux qui sont pris au nid.

Oiseau branchier, celui qui n'a encore que la force de voler de branche en branche.

Oiseau sor, celui qui n'a point encore mué. Il ne se dit que des *oiseaux* de passage, & non du niais & du branchier.

Oiseau hagard, celui qui a été à soi, qui est plus farouche.

Oiseau de bonne ou de mauvaise *affaire*, celui qui est docile ou farouche.

On appelle *parement de l'oiseau* la maille qui lui couvre le devant du col; *manteau d'oiseau*, le plumage des épaules, du dos & du dessus des aîles; *serres d'oiseau*, ce sont leurs griffes; *mains d'oiseau*, sont leurs piés; la *couronne* de l'*oiseau*, c'est le duvet qui couronne, qui joint le bec à la tête; *train de l'oiseau*, son derriere ou son vol, *&c.*

On nomme *oiseau de poing*, celui qui étant réclamé, fond sur le poing sans entremise de leurre, comme l'autour, l'épervier.

Oiseau de leurre, celui qui fond sur le leurre, quand on le lui jette, & de-là sur le poing. On en compte ordinairement dix, le grand faucon, le gerfaut, le sacre, le lanier, l'aigle, le sagarot, l'émérillon, le hobereau, le faucon bâtard & le sacre bâtard.

Oiseau de montée est celui qui s'éleve fort haut, comme le milan, le héron, *&c.*

Il y a des *oiseaux* pour la haute & pour la basse volerie, comme *oiseau pillard*, celui qui pille & qui détrousse un autre; *oiseau chariad*, qui dérobe sa perdrix; *oiseau bas* & tenu par le bec, c'est-à-dire en faim.

L'*oiseau bâtard* est un faucon né d'un tiercelet de faucon & du lanier, ou un sacre né du sacre & du lanier.

On appelle *oiseaux vilains*, *poltrons* & *trépiers*, ceux qui ne suivent le gibier que pour la cuisine, qu'on ne peut affairer ni dresser, comme les milans & les corbeaux qui ne combattent que les poulets, lesquels n'ont ni vol ni défense.

Oiseau dépiteux, qui ne veut pas revenir quand il a perdu sa proie.

Oiseau attrempé, celui qui n'est ni gras, ni maigre.

Oiseau âpre à la proie, est celui qui est bien armé de bec & d'ongles; *oiseau* [illegible] qui n'a point de courage, qui est presque sans chaleur, comme le héron.

[illegible] *oiseau alongé*, celui dont les pennes sont bien entieres, qui ont toute la longueur qu'elles doivent avoir; *oiseau trop en corps*, celui qui est trop gras.

Les oiseaux de leurre doivent avoir les jointures hautes, [illegible] larges bien croisés, bas assis, court jointés, les mains longues.

On dit aussi, un *oiseau de bonne aire*, un *oiseau de grand travail & de bon* [illegible], un *oiseau de bonne* [illegible] un *oiseau* [illegible], un *oiseau égal*, [illegible], *durable*, [illegible], un *oiseau d'échappé*, un *oiseau bon chaperonnier*. On dit encore [illegible] un *oiseau*, l'a-*bécher*, l'*abattre*, l'*abaisser*, l'*entraver*, l'*essimer*, &c. mais il ne s'agit pas ici d'expliquer tous les termes. (*D. J.*)

OISEAU DE POING, (*Fauconnerie.*) c'est un *oiseau* de proie qui, étant réclamé, revient sur le poing du fauconnier sans leurre. (*D. J.*)

OISEAU MONSTRUEUX, (*Hist. nat.*) c'est le nom sous lequel Ximenès, naturaliste espagnol, désigne un oiseau de la nouvelle Espagne; il est, selon lui, de la grosseur du plus gros coq-d'inde, dont il a la forme. Ses plumes sont blanches & tachées de noir. Il a le bec d'un épervier, mais plus aigu; il vit de poisson, & va aussi sur terre. Ce qu'il y a de plus singulier, & qui paroît rendre le récit de Ximenès fabuleux, c'est qu'il a le pié gauche d'une oie, il lui sert à nager, tandis que du pié droit, qui ressemble aux serres d'un faucon, il tient sa proie, soit en l'air, soit dans l'eau.

OISEAUX AQUATIQUES, (*Pêche.*) *voyez* la maniere dont elle se fait dans la baie & le bassin d'Arcasson, ressort de l'amirauté de Bordeaux. Elle est d'autant meilleure, que le froid est plus grand. On plante sur le terrein qui est ordinairement élevé de trois à quatre piés audessus des achenaux, de longues perches de quatre à cinq brasses de haut, éloignées de cinq à six de chûte. La nuit les oiseaux marins qui de basse mer viennent paître sur ces mottes de terre, & qui vont de-là boire, s'embarrassent dans les filets & s'y prennent. Plus la nuit est obscure, plus la pêche est abondante. C'est la même chose que la chasse des bécasses à la passée, & que celles des heurons des pêcheurs picards. Il y a autour du bassin vingt à trente de ces sortes de pêcheries, garnies chacune de cent piés de filets.

Les *oiseaux* de mer se prennent encore comme les alouettes & autres petits *oiseaux* de terre. Ceux qui font cette pêche choisissent un lieu convenable & voisin des marigots ou flasque d'eau que la mer laisse, quand elle s'est retirée. Ils ont des *oiseaux* privés qu'ils rangent au bord de la marée, & dans l'eau sur des piquets. Ils élevent à une distance convenable un petit cercle, ou une terrasse de gason, avec une ou deux embrasures, d'où ils puissent voir les *oiseaux* & tirer le filet, quand les *oiseaux* se sont abatus. Cette pêche est quelquefois si abondante qu'on a une douzaine d'*oiseaux* presque pour rien. *Voy. cette pêche dans nos Planches.*

On fait une pêche différente des précédentes avec le feu. Elle est très-industrieuse & particuliere aux rivarains de la baie S. Michel. Lors de la basse eau & dans une nuit tranquille & fort obscure, ils partent deux dans un profond silence. Celui qui marche le premier porte un grand pot de terre ou de bois, qu'on appelle *barratte* ou *barrette*. C'est la même machine dont on se sert pour battre le beurre. Elle est défoncée par le bas, le haut en est bouché. On y met environ une livre de poix résine, avec un morceau de torche ou de gaudron. Quand on entend le cri des *oiseaux*, qu'on siffle quelquefois pour les découvrir le pêcheur qui porte la baratte, y met le feu, & en expose la grande ouverture vers le lieu où il a entendu les *oiseaux*. Le second pêcheur qui l'accompagne est immédiatement derriere lui, portant sur ses épaules un filet tendu, large de cinq à six piés en quarré, & dont les mailles ont deux pouces. Celui-ci n'agit qu'au signal de son compagnon. Lorsque les *oiseaux* de mer s'approchent, le porteur de baratte tâche d'en tourner l'ouverture vers son compagnon, afin que les *oiseaux* ne soient point effrayés de la trop grande lueur. Mais quand il s'en voit comme investi, aussi-tôt il retourne la baratte vers les *oiseaux* qui voltigent autour, & touche de la main son compagnon qui jette le filet. On prend ainsi beaucoup d'*oiseaux*. *Voyez cette pêche dans nos Planches.*

Autre pêche qui se fait à la côte à pié. On forme le long du rivage, dans un endroit convenable, des petites haies avec des branches de genêt; on laisse à ces haies, de distance en distance, des passages étroits, où l'on place

des

des lacets de crin. Les *oiseaux* marins qui de basse mer viennent quêter leur pâturage, se présentent à ces ouvertures & se prennent.

On en tue au fusil en se mettant dans des petites chaloupes, ou en rangeant la côte à pié, où l'on trouve toujours ceux de l'espece des piés fendus.

On pêche aussi les *oiseaux* à la ligne. On a des lignes doubles sur lesquelles on frappe de distance en distance des piles ou menues ficelles, d'une longueur proportionnée à la profondeur des fonds. Il faut que l'apât dont les ains des piles sont garnis soit à fleur d'eau. Les lignes sont tendues avec un bateau. Il y a au bout de chaque ligne une grosse pierre pour la faire caler & la tenir sur fond. C'est ainsi qu'on attrape des maquereuses, des canards, & autres *oiseaux* à piés feuillés. Ces *oiseaux* ne mordent à l'apât que la nuit. Cette pêche ne se pratique qu'en hiver. Les nuits obscures y sont favorables.

Les pêcheurs de Baggles, lieu dans le ressort de l'amirauté de Morlaix, font pendant l'hiver une pêche ou une chasse abondante de bernaches. Les bernaches sont les véritables demies-oies de mer des pêcheurs normands & picards, que l'on confond en Bretagne avec les macreuses, censées du genre des poissons, & dont, sur ce fondement, les religieux qui font par leurs vœux une abstinence continuelle de viande, usent, sans scrupule, les jours gras, & les séculiers les jours maigres.

On ne prend ces sortes d'*oiseaux* qu'en hiver, qu'ils viennent en abondance à la côte; pour lors les riverains vont avec leurs chaloupes entre les roches voisines de leurs côtes, où elles sont presque toutes isolées, quelques-uns se mettent dessus, les autres restent dans la chaloupe; les bernaches ne se prennent guere que de nuit; les nuits plus obscures sont les plus favorables. Lorsque les bernaches traversent le canal des islots de l'autre bord, ceux qui sont à terre, ou dans les chaloupes les tirent. Ces *oiseaux* sont fort estimés sur-tout pendant le carême. Les riverains y font alors un gros profit; mais le froid de l'hiver est le tems le plus convenable pour en trouver en grand nombre.

OISEAUX *petits*, (*Diete.*) on mange en automne en beaucoup de pays, & principalement dans presque toutes les provinces de ce royaume, plusieurs especes de petits *oiseaux*, qui sont très-gras dans cette saison, sur tout après les pluies. Les principales especes sont le bequefigue qu'on appelle dans quelque province *pivoine*, & qui ne paroît pas différer de l'*oiseau* qu'on appelle en Gascogne *murier*, quoique dans ce pays on donne ce nom à des petits oiseaux de plusieurs especes, dont les principaux sont du genre des fauvettes, la rouge-gorge, le rossignol qui devient très-gras dans cette saison. *&c.*

Tous ces *oiseaux* qu'on mange ordinairement rôtis, fournissent un aliment très-délicat & très-salutaire; & qui, quoique très-gras, n'est ni fastidieux, ni pesant à l'estomac, défaut qui se rencontre dans l'ortolan. *Voy.* ORTOLAN. (*b*)

OISEAU DU PARADIS, (*Astrol.*) constellation de l'hémisphere méridional qui est du nombre de celles qu'on ne sauroit voir dans ces climats. *Voyez* CONSTELLATIONS. (*O*)

OISEAU, *terme de Maçonnerie*, signifie une espece de demi-auget composé de planches légeres arrondies par une extrémité, & jointes en équerre par l'autre, dont celle d'en-bas est posée horisontalement sur deux morceaux de bois en forme de bras assez longs; & celle d'en-haut est attachée à deux autres petits bâtons, qui tombent d'aplomb sur chacun des bras. C'est sur cette petite machine que de jeunes manœuvres, qu'on nomme *goujats*, portent sur leurs épaules le mortier aux maçons & limosins, lorsque le service ne se peut faire à la pelle. (*D. J.*)

OISEAU, (*Sculpture.*) c'est une espece de palette sur laquelle les sculpteurs mettent le mortier avec lequel ils travaillent de stuc.

OISELER, v. a. *terme de Fauconnerie*, dresser un oiseau.

Oiseler; chez les oiseleurs, veut dire *tendre des filets*; préparer des gluaux, ou se servir du miroir & des trébuchets pour prendre des oiseaux.

OISELIER, s. m. (*Oiselerie.*) celui qui va chasser & tendre aux menus oiseaux, qui les éleve, & qui en fait trafic. C'est aussi l'*oiselier* qui fait les cages, les volieres & les cabannes, soit de fil, de léton ou de fer pour les renfermer, & les faire couver; il fait aussi les trébuchets pour les prendre, & les divers filets qui servent à cette chasse.

Les *oiseliers* composent à Paris une assez nombreuse communauté, & qui n'y est pas des moins anciennes. Leurs statuts & réglemens leur ont été donnés par les officiers des eaux & forêts de Paris; & ceux dont ils se servent présentement leur furent délivrés au mois de Mai 1647, par le greffier de cette jurisdiction, comme extrait des anciens regîtres. *Savari.* (*D. J.*)

OISEMONT, (*Géog.*) petite ville, ou plutôt bourg de France en Picardie, au diocèse d'Amiens. Ce bourg est une commanderie de l'ordre de malthe, & même le curé est croisé de malthe; mais *Oisemont* est encore plus connu des gens de lettres, pour avoir donné la naissance à Samuel de Marets, l'un des plus célebres théologiens réformés du xvij. siecle. Il s'acquit une haute réputation par un grand nombre de livres de controverses contre les Catholiques, les Sociniens, & Grotius luimême. La variété des sujets qu'il a traités, témoigne que ce n'étoit pas un esprit-borné. On peut ajouter qu'il écrivoit facilement, avec beaucoup de feu & d'érudition. Il livra des sanglans combats à Voetius touchant une confrérie de la Vierge, établie à Bois-le-Duc, & que M. Voet prétendoit qu'on pouvoit tolerer. La guerre dura plus que le siege de Troie, & ne finit pas même par la médiation des curateurs de l'académie de Groningue d'un côté, & celle du magistrat d'Utrecht de l'autre. Cette querelle produisit tant d'écrits, que M. Bayle trouvoit que c'étoit une entreprise difficile que d'en donner seulement la liste chronologique. Le systême théologique de Marets, *synopsis theologica*, fut imprimé plusieurs fois, & regardé comme un code dans quelques académies. Il mourut à Groningue en 1673. à 74 ans. (*D. J.*)

OISEUX *ou* OISIF, adj. (*Gram.*) *Voyez* OISIVETÉ. On dit une vie *oiseuse*, des paroles *oiseuses*.

OISEUX DE LA SYNAGOGUE, (*Théolog.*) officiers publics chez les Hébreux, ainsi appellés parce que leur emploi étoit sédentaire, & que dégagés de toute autre occupation, ils ne vacquoient qu'au service divin & aux exercices de piété.

Les critiques qui ont fait leur principale étude des cérémonies des Juifs & des écrits des rabins, ont beaucoup & diversement parlé de ces *dix oiseux* de la synagogue. Lightfoot, *in Math. iv.* 23. croit que ces dix personnes étoient nécessaires pour composer une synagogue considérable. Il met à leur tête les trois magistrats qui jugent des affaires civiles; le quatrieme est le *chazan*, ou ministre ordinaire de la synagogue. Le terme hébreu *chazan* signifie *inspecteur*; c'est comme l'ange ou l'évêque de l'assemblée. Il ne lit pas la loi, mais, comme chef, il choisit ceux qui la doivent lire.

Outre ces quatre chefs, il y a encore trois *parnassims*: ce sont les diacres, qui ont soin de recueillir les aumônes, & de les distribuer aux pauvres. Le huitieme ministre de la synagogue est l'interprete, emploi nécessaire depuis la captivité de Babylone, parce que le peuple n'entendoit plus la langue hébraïque. Pour completer le nombre *des dix oiseux*, Lightfoot ajoute encore un *docteur de théologie* & un *interprete* ou sou-maître, qui fait des répétitions.

D'autres croyent que les dix *oiseux* étoient les trois présidens & les sept lecteurs; d'autres que c'étoient dix personnes agées pour assister continuellement à la synagogue, parce que, sans ce nombre de dix, il n'y a point d'assemblée légitime pour réciter les formules ordinaires des bénédictions. Vitringa dans son *archisynagogus* réfute ces sentimens, soutient que c'étoit dix personnes préposées à une synagogue. Dans les moindres synagogues il y avoit au moins un chef, *archisynagogus*, accompagné de deux collégues ou assesseurs, qui présidoient aux assemblées. Mais dans les grandes, le chef de la synagogue y ajoutoit sept lecteurs, qui achevoient le nombre de dix; & comme ils étoient assidus à la synagogue, & qu'on choisissoit ordinairement des gens aisés & desoccupés, on leur donne parmi les juifs le nom d'*oiseux* ou d'*oisifs*. *Voyez* ARCHISYNAGOGUE & SYNAGOGUE. Calmet, *dict. de la bib.*

OISIF, adj. *Voyez l'article* OISIVETÉ.

OISILLON, s. (*Hist. nat. Ornith.*) on a donné ce nom aux oies dans leur premier âge, & on les appelle *oisons* lorsqu'elles sont un peu plus grandes. *V.* OIE. (*I*)

OISIVETÉ, s. f. (*Droit natur. Morale & Polit.*) desœuvrement, fainéantise, ou manque d'occupation utile & honnête; car le mot *oisiveté* renferme ces deux idées.

Il y a, dit la Bruyere, des créatures de Dieu, qu'on appelle des *hommes*, dont toute la vie est occupée, & toute l'attention est réunie à scier du marbre: c'est très-peu de chose. Il y en a beaucoup d'autres qui s'en étonnent; mais qui sont entierement inutiles, & qui passent les jours à ne rien faire, c'est bien moins que de scier du marbre.

Le désœuvrement dans lequel on languit, est une source de désordre. L'esprit humain étant d'une nature agissante, ne peut pas demeurer dans l'inaction; & s'il n'est occupé de quelque chose de bon, il s'applique inévitablement au mal; car quoiqu'il y ait des choses indifférentes, elles deviennent mauvaises lorsqu'elles occupent seules l'esprit, s'il est vrai néanmoins qu'il y ait des personnes oisives qui s'occupent davantage de choses indifférentes que de vicieuses.

On ne sauroit que blâmer ceux qui emploient tout leur tems à des choses inutiles, s'il est encore vrai que les hommes soient créés pour faire du bien; mais on voit par expérience que ceux qui ne s'appliquent à aucune occupation honnête, tombent dans le déréglement.

Les hommes qui ne prennent d'autre soin que de manger, sans aucun travail, les biens que la fortune leur a procurés, satisfaits d'eux-mêmes, quand ils ont l'art de regler leur dépense suivant leurs revenus; de tels hommes, dis-je, sont inutiles à la société, en ne faisant rien pour elle. La nonchalance dans laquelle ils vivent, rétrécit leur esprit, les rend méprisables aux autres, & souvent leur devient funeste au premier revers.

La pratique de l'*oisiveté* est une chose contraire aux devoirs de l'homme & du citoyen, dont l'obligation générale est d'être bon à quelque chose, & en particulier, de se rendre utile à la société dont il est membre. Rien ne peut dispenser personne de ce devoir, parce qu'il est imposé par la nature; le silence de nos lois civiles à cet égard, n'est pas plus capable de disculper ceux qui n'embrassent aucune profession, que de justifier ceux qui recherchent, ou qui exercent imprudemment des emplois dont ils ne sont, ni ne veulent se rendre capables.

Il est honteux de se reposer avant que d'avoir travaillé. Le repos est une récompense qu'il faut avoir méritée. On lit sur une cornaline représentant Hercule, cette sentence grecque, *la source de la gloire & du bonheur est dans le travail*, vérité de tous les tems & de tous les âges. Il faut même se persuader que le travail est une des sources du plaisir, & peut-être la plus certaine. Une vie oisive doit être nécessairement une vie triste. Je demande aux gens riches & désœuvrés si leur état est heureux. L'ennui qui les consume, me prouve bien le contraire.

L'*oisiveté* est sur-tout fatale au beau sexe. Juvenal le fait sentir exprès dans des vers qui sont fort beaux.

Præstabat castas humilis fortuna latinas
Quondam, nec vitiis contingi parva sinebant
Tecta labor, somnique breves, & vellere thusco,
Vexatæ duræque manus.

Un empereur chinois de la famille de Tang, tenoit pour maxime, que s'il y avoit dans ses états une femme qui ne s'occupât point, un homme qui ne labourât point, quelqu'un souffroit le froid, ou la faim dans l'empire. Sur ce principe, dit le P. du Halde, il fit détruire une infinité de monasteres de bonzes.

Les Egyptiens, les Lacédémoniens, les Lucaniens avoient des lois contre l'*oisiveté*. Là chacun étoit tenu de déclarer au magistrat de quoi il vivoit, & à quoi il s'occupoit, & ceux qui se trouvoient mentir, ou n'avoir aucune profession, étoient chatiés.

Les Athéniens entrerent encore dans de plus grands détails pour prévenir l'*oisiveté*. Ne devant pas obliger tous les citoyens à s'occuper de choses semblables, à cause de l'inégalité de leurs biens, ils leur firent embrasser des professions conformes à l'état & aux facultés de chacun. Pour cet effet, ils ordonnerent aux plus pauvres de la république de se tourner du côté de l'agriculture & du négoce; car n'ignorant pas que l'*oisiveté* est la mere de la pauvreté, & que la pauvreté est la mere des crimes, ils crurent prévenir ces désordres en ôtant la source du mal. Pour les riches, ils leur prescrivirent de s'attacher à l'art de monter à cheval, aux exercices, à la chasse & à la philosophie, étant persuadés que par-là ils porteroient les uns à tâcher d'exceller dans quelqu'une de ces choses, & qu'ils détourneroient les autres d'un grand nombre de déréglemens.

Il seroit à souhaiter qu'il y eût également parmi nous des lois contre l'*oisiveté*, & qu'il ne fût permis à personne, de quelque rang qu'il fût, de vivre sans avoir quelqu'occupation honnête d'esprit ou de corps.

En effet, [illegible] que la morale peut dire contre l'*oisiveté* [illegible] foible, tant qu'on n'en fera pas une affaire capitale. L'imagination humaine, on ne sauroit trop le [illegible] besoin d'être nourrie; lorsqu'on ne lui présente pas des objets véritables, elle s'en forme d'une [illegible] par le plaisir, ou l'utilité momentanée.

[illegible] scélérats que la justice est obligée de con[illegible] mort, ce ne sont pas ordinairement des [illegible] laboureurs: les travailleurs [illegible] fit; ce sont [illegible] cet [illegible] art d[illegible] Ro[illegible] besoin [illegible] navale pour exercer [illegible] *siveté* plus que les [illegible]

Concluons que [illegible] aux hommes & aux [illegible] & que [illegible] état les gains d'occ[illegible] des richesses & de la tranquillité [illegible]

OISIVETÉ, (*Médec.*) [illegible] ladies, car outre qu'[illegible] les solides, elle énerve [illegible] C'est elle qui produit [illegible] gens mous & efféminés toute [illegible] de l'acrimonie; comme [illegible] la mélancholie, la ma[illegible] du tems perdu. L'éducation [illegible] la jeunesse, dans notre siecle, nous dis[illegible] âge le plus tendre à toutes les maladies qui proviennent de l'*oisiveté*, telles que la mollesse, la laxité, la foiblesse dans les fibres, l'acrimonie, l'alkalescence des humeurs, les maladies chroniques si communes & si variées de nos jours, & si peu connues des anciens, ne sont dûes qu'à cette même éducation, qui de mâle & vigoureuse qu'elle étoit parmi les Romains & les Grecs, est devenue languissante & efféminée parmi nous: aussi voyons-nous peu de gens qui jouissent d'une santé robuste. Le travail est le remede à tous les maux qu'entraîne avec elle l'*oisiveté*. De-là vient que le célebre Loke ordonne d'exercer beaucoup la jeunesse, & de l'accoutumer dès l'âge le plus tendre au travail; cette méthode seroit plus utile, & il arriveroit que les gens de lettres s'adonneroient aux différens exercices du corps, ce qui les rendroit plus sains & plus robustes. L'amour du travail des mains & sa continuité donne aux gens de la campagne cette vigueur qui ne se trouve point dans les villes, & qui résiste à toutes les maladies dont nous avons parlé. Les médecins devroient donc insister sur la nécessité de changer l'éducation journaliere; ils contribueroient en cela à la conservation de la santé.

OISON, (*Hist. nat. Ornit.*) nom que l'on a donné aux jeunes oies. *Voyez* OIE.

OIUM, (*Géog. anc.*) il y [illegible] l'Attique deux lieux ainsi appellés; l'un se [illegible] *Oium* ou *Oeum decelicum*, c'est-à-dire proche de Décelia & de la tribu Hippothoontide; l'autre surnommé *Oeum ceramicum*, étoit un quartier d'Athènes, proche du Céramique, de la tribu Séontide. Ce quartier portoit le nom d'*Oeum*, comme qui diroit un *désert*, parce qu'on n'y voyoit pas l'affluence du peuple qui étoit au Céramique, quoique ces deux quartiers se touchassent. (*D. J.*)

O K

OKAMNI, (*Hist. nat. Botan.*) c'est un arbrisseau du Japon, dont les rameaux sont droits, minces & en grand nombre. Ses feuilles sont d'un pouce & demi de long, ovales, épaisses, dures, foiblement dentelées, & quelquefois recourbées. Les fleurs qui naissent des aisselles des feuilles deux-à-deux ou trois-à-trois, sont petites, à quatre pétales, & d'un blanc incarnat; les baies sont rondes, purpurines, pulpeuses, contenant des semences rouges & brillantes.

OKELAS, s. m. (*terme de Relat.*) on appelle *okelas* en Egypte & dans les contrées orientales, de petits bâtimens autour d'une cour, destinés aux marchands de certains pays, pour y placer leurs effets. Il y a au Caire un *okelas* consacré aux marchands de Nubie pour y mettre leurs marchandises & leurs esclaves noirs. Il y en a un autre pour les esclaves blancs de la Géorgie. *Voy.* Pocock, *description d'Egypte*, *tome I. p.* 37. (*D. J.*)

OKKISIK, (*Hist. mod. superstition.*) c'est le nom sous lequel les Hurons sauvages de l'Amérique septentrionale désignent des génies ou des esprits, soit bienfaisans, soit malfaisans, qui sont attachés à chaque homme. On trouvera les idées que les sauvages en ont à l'*article* MANITOUS.

OKNIAS, ou OKINAS, (*Hist. mod.*) on désigne sous ce nom les grands seigneurs ou principaux officiers de la cour du roi de Kamboie, dans les Indes orientales. Ce sont eux qui forment le conseil du monarque,

& qui

& qui jugent les causes des sujets dont ils font rapport à sa majesté. La marque de leur dignité est une boîte d'or qui renferme le bétel que les Indiens mâchent perpétuellement; ils la portent dans leur mains, ou bien la font porter par un esclave qui les précede. Les seigneurs d'un rang inférieur s'appellent *tammer*, il ne leur est permis d'avoir qu'une boîte d'argent. Les *nayres* forment le troisieme ordre de la noblesse.

OKU-IESO, (*Géog.*) c'est-à-dire le *Haut-Jeso*, grand continent d'Asie à son extrémité orientale. Les géographes n'ont pas encore déterminé si ce grand pays confine avec la Tartarie ou avec l'Amérique. M. de Lisle n'a pas connu cette presqu'île & ce golfe, lorsqu'il a fait sa carte des Indes & de la Chine. C'est Kaempfer qu'il faut consulter, & qui vous donnera la division de ce pays en provinces.

O L

OLAMPI, s. m. (*Hist. des drog. exot.*) gomme ou résine qu'on apportoit autrefois d'Amérique; elle est dure, jaune, tirant sur le blanc, transparente, ressemblant au copal, douce au goût avec un peu d'astriction; elle passe pour émolliente & résolutive; mais on ne sait point de quel arbre elle découle, & même on ne la connoît plus dans les boutiques.

OLARSO, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Espagne, selon Pline, *liv. IV. ch. xx.* Ptolomée, *liv. II. ch. vj.* la met dans l'Espagne tarragonoise, & parmi les villes maritimes des Vascons: c'est aujourd'hui *Oiarso*, village à deux lieues de Fontarabie. (*D. J.*)

OLBA, (*Géog. anc.*) ville de Cilicie, capitale de la Kétide, dans le voisinage de Séleucie, étoit à dix lieues de Lalassis. Ptolomée l'appelle *Olbasa*, & la met à 64. 30. de *Longitude*.

La ville d'*Olba*, que Strabon nomme *Olbé*, étoit célebre par un temple de Jupiter, qui fut bâti par Ajax fils de Teucer. Les grands-prêtres de ce temple étoient princes du pays; ils faisoient battre monnoie à leur coin, & exerçoient dans l'étendue de leurs états les droits de souveraineté. On sait que dans la plus haute antiquité, les rois & les princes étoient les premiers ministres de la religion. La même personne portoit le sceptre d'une main, & de l'autre offroit des sacrifices à l'être suprême. Cet usage établi dans les premiers tems chez presque toutes les nations, subsistoit sous la domination romaine dans plusieurs provinces de l'Asie. Les pontifes de Zela & deux Comanes jouissoient d'une espece de souveraineté dans le Pont & dans la Cappadoce. Le grand-prêtre de Jupiter Abretenien avoit le titre & l'autorité de souverain dans la Mysie. Tous ces princes & pontifes au milieu des provinces romaines, étoient libres, & vivoient suivant leurs propres lois.

L'histoire des princes d'*Olba* remonte jusqu'au tems de la guerre de Troie; mais elle est peu connue dans le détail. Strabon, *liv. XIV.* nous apprend seulement que le sacerdoce & la principauté étoient héréditaires dans une même famille; que les états de ces princes furent démembrés; que la famille sacerdotale fut totalement dépouillée, & qu'elle fut ensuite rétablie.

Les médailles nous donnent le nom de trois de ces princes, l'étendue de leurs états, le titre de sacré, *IEPA*, dont leur capitale étoit décorée, & plusieurs autres faits intéressans, dont aucun écrivain ancien n'a parlé, mais sur lesquels il faut consulter les *mém. de l'acad. des Inscript. tom. XXI.*

Je remarquerai seulement que l'étendue des états du prince d'*Olba* pouvoit être de vingt lieues d'orient en occident. Son pays quoique situé dans les montagnes, étoit très-fertile. La race sacerdotale fut maintenue par Auguste dans la possession de la principauté; elle étoit encore florissante sous le regne de Tibere; mais nous n'avons aucun monument des siecles suivans qui fasse mention des princes d'*Olba*; car quoique sujets de l'empire, ils étoient par la situation de leur pays, presque indépendans de l'empereur.

Il est probable que le culte de Jupiter, & que l'autorité des pontifes subsisterent à *Olba* jusqu'au regne de Théodose. Au iv. siecle de l'ere vulgaire, la ville d'*Olba* fut comprise dans la province d'Isaurie, & fut décorée d'un siege épiscopal. Eusebe, évêque d'*Olba*, étoit un des peres du concile de Constantinople, qui se tint l'an 381, & Théodore d'*Olba*, assista au concile général convoqué l'an 681 contre les Monothélites. Nous ignorons si la ville d'*Olba* subsiste encore; mais les écrivains & les voyageurs ne nous instruisent pas davantage sur l'état actuel de plusieurs villes qui ont été célebres dans l'Orient. (*D. J.*)

OLBASA, (*Géog. anc.*) Ptolomée compte trois villes de ce nom dans l'Asie mineure; savoir 1°. *Olbasa*, ville de Pisidie: 2°. *Olbasa*, ville de la Cappadoce, dans l'Antiochiane: 3°. *Olbasa*, ville de la Cilicie, dans la Kétide. Strabon la nomme *Olbé*. C'est *Olba* dont nous venons de donner l'article.

OLBIE, (*Géog. anc.*) en latin *Olbia*; il y a eu plusieurs villes de ce nom. Nous indiquerons les principales; mais il n'y en avoit aucune dans la Grece.

Il y a 1°. *Olbia*, ville maritime de l'île de Sardaigne sur la côte orientale. Scipion s'en rendit maître, & la ravagea. On en voit encore les ruines près du cap Coduo. 2°. *Olbia*, ville de la Gaule narbonnoise, selon Pomponius Méla, *liv. II. c. v.* 3°. *Olbia*, ville de la Sarmatie en Europe, à l'embouchure du Boristhene. 4°. *Olbia*, ville de l'Asie mineure en Bithynie sur la Propontide, selon Ptolomée, *liv. V. chap. j.* 5°. *Olbia*, ville de l'Asie mineure dans la Lycie.

OLCADES, (*Géog. anc.*) anciens peuples d'Espagne, dont Polybe & Tite-Live ont fait mention, sans nous apprendre quel canton ils occupoient. Cellarius croit qu'ils étoient voisins des Orétains, & au midi.

OLDA, (*Géog. anc.*) riviere de France en Guienne, où elle se jette dans la Garonne; c'est le *Lot*.

OLDAK-BACHAS, (*Hist. mod.*) grade militaire dans les troupes des Algériens. Les *oldak-bachas* sont au nombre de quatre cent; ce sont des lieutenans d'infanterie, qui pour marque de leur grade portent une bande de cuir qui leur pend le long du dos. Ils passent, suivant leur rang & leur mérite, au grade de capitaine, ou de boluk-bachas, qui sont au nombre de huit cent. Parmi ceux-ci on choisit les membres du conseil, appellés *chia-bachas* ou *colonels*, qui sont au nombre de trente; ces derniers, ainsi que toutes les troupes, sont soumis à l'aga, qui est le général en chef, & la personne la plus constituée en dignité après le dey; mais il ne jouit de sa place que pendant deux mois, de peur qu'il n'acquiere une trop grande autorité. Lorsque ce tems est expiré, il est remplacé par le plus ancien des chia-bachas. Sur quoi il faut remarquer que le moindre passe-droit exciteroit une révolte parmi les troupes algériennes. Il y a encore d'autres emplois militaires dans ces troupes; les vékilars sont les pourvoyeurs de l'armée; les peys sont les quatre plus anciens soldats qui sont les plus proches de la promotion; les soulaks sont les huit plus anciens qui suivent; ce sont ces derniers qui composent la garde du dey: ils sont distingués par leurs armes & par une plaque de cuivre qu'ils portent sur leurs bonnets. Les kaïts sont des soldats turcs chargés de percevoir les revenus du dey. Les sagiars sont des soldats turcs qui portent une lance; il y en a toujours cent qui accompagnent l'armée, & à qui l'on confie la garde des eaux.

OLDENBOURG, (*Géogr.*) ville forte d'Allemagne en Westphalie, capitale du comté de même nom, avec un château qui sert de citadelle. Cette ville & le comté appartiennent au roi de Danemarck, qui descend de la maison d'*Oldembourg*. Elle est sur le Honte dans un pays abondant en chevaux, à 9 lieues N. E. de Brême; 18 S. E. d'Embden, 29 N. E. de Munster. *Longit.* 25. 42. *latit.* 53. 12.

Je ne dois pas oublier de nommer deux savans, Lubin & Mencke dont *Oldembourg* est la patrie.

Lubin (*Eilhard*) étoit un homme de beaucoup d'érudition. On a de lui des notes sur Anacréon, Juvenal, Perse & d'autres ouvrages qui prouvent son savoir; mais celui qui fit le plus de bruit est un traité sur la nature & l'origine du mal, intitulé *phosphorus de causâ primâ & naturâ mali*. Il y soutient qu'il faut admettre deux principes co-éternels, savoir, Dieu & le néant; opinion monstrueuse qui fut refutée solidement quand l'ouvrage dont nous parlons fut mis au jour. Son auteur mourut en 1621, âgé de 56 ans.

Mencke (*Louis Othon*) est le premier auteur du journal de Leipsic, dont il avoit déja publié trente volumes, lorsqu'il finit sa carriere en 1707, âgé de 63 ans. (*D. J.*)

OLDENDORP, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle de la basse-Saxe, au duché de Lunebourg, sur les rivieres de Wenaw & d'Eser. Elle est fameuse par la bataille de 1733. *Long.* 28. 10. *lat.* 53. 16.

OLDENLANDIE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *oldenlandia*, genre de plante à fleur en rose, composée de quatre pétales disposés en rond, & soutenus par un calice qui devient dans la suite un fruit presque rond, sec, divisé en deux capsules, & rempli de petites semences. Plumier, *nova plant. amer. gen.* Voyez PLANTE. (*I*)

OLDENSEL, (*Géog.*) en latin *Salia vetus*, petite ville des Provinces-Unies, dans l'Overissel, à 3 lieues d'Otmarsen, 10 de Deventer. *Long.* 24. 33. *lat.* 52. 22.

OLDE-

OLDESLO, (*Géog.*) petite ville fortifiée d'Allemagne, dans la Wagrie. Elle appartient au roi de Danemarck, & est sur la Trave, à 7 lieues O. de Lubeck, 10 N. E. de Hambourg. *Longit.* 28. 1. *latit.* 53. 58. (*D. J.*)

OLEA, (*Hist. nat.*) nom d'une pierre jaune, noire, blanche & verte. *Voyez* Boece de Boot, *de lapid. & gemmis*.

OLEA, (*Géog. anc.*) en grec ἐλαία, mot qui veut dire *l'olivier* & *l'olive*. Plutarque parle de deux fontaines de la Béotie auprès de la montagne de Délos, dont l'une s'appelloit ainsi, & l'autre *la palme* ou *le palmier*. C'étoit près de ces deux fontaines qu'on disoit qu'Apollon étoit né.

OLÉAGINEUX, adj. (*Méd.*) ce qui tient de la nature de l'huile, ou dont on peut tirer de l'huile. *Voy.* HUILE.

Dans ce sens les olives, les noix, les amandes, *&c.* sont des fruits *oléagineux*, ou des fruits dont on peut exprimer l'huile. *Voyez* FRUIT.

Les pins, sapins, *&c.* sont des bois *oléagineux*, parce qu'on en tire de la résine, de la térébenthine, *&c. Voy.* RÉSINE.

Les bois *oléagineux* sont de tous les bois ceux qui brûlent le mieux, & le plus aisément. *Voyez* CHAUFFAGE.

Une urine *oléagineuse* dans les fievres malignes, est un signe de mort. *Voyez* URINE.

OLÉANDRE, s. m. (*Anat.*) éminence située derriere le pli du coude, sur laquelle on s'appuie: c'est l'apophyse postérieure de l'os du coude, qui empêche que cet os ne puisse se fléchir en arriere, & qui forme un angle aigu quand on plie le bras.

OLÉCRANE, s. m. (*Anat.*) apophyse postérieure du cubitus, qui est reçue dans la fosse postérieure de l'extrémité de l'humérus. On sait que l'os du bras, qu'on nomme *cubitus*, a deux apophyses à son extrémité supérieure; l'une antérieure, petite & courte, nommée *coronoïde*; l'autre postérieure, plus grosse & plus longue. C'est cette derniere qu'on appelle *olécrane*. Elle arrête l'avant-bras, lorsqu'il est en droite ligne avec le bras, & empêche l'avant-bras de se plier en arriere. L'*olécrane* sert encore à affermir l'articulation du cubitus avec l'humérus. C'est pour ces usages différens que l'*olécrane* ne fait qu'une seule & même piece avec l'os du coude. (*D. J.*)

OLÉNUS, (*Géog. anc.*) nom, 1°. d'une ville du Péloponnèse en Achaïe, 2°. d'une ville de Grece dans l'Etolie, 3°. d'une ville d'Asie dans la Galatie.

OLERIS, s. f. plur. (*Antiq. grecq.*) fêtes qui se célébroient à l'honneur de Minerve à Olère ville de Crete.

OLERON, (*Géog.*) île de France sur la côte d'Aunis & de Saintonge, à 2 lieues du continent. Elle a 5 lieues de long, 2 de large, & 12 de circuit. Elle est fertile en blé, en vin, & en sel. On y compte environ 8 mille habitans.

Les anciens l'ont connue sous le nom d'*Uliarus*, comme on le voit dans Pline, *liv. IV. c. xix.* Sidonius Apollinarius l'appelle *Olario*. Ses habitans ont long-tems passé pour bons hommes de mer; & c'est d'eux que viennent les lois de la marine appellées les *lois d'Oleron*. Ils avoient autrefois un gouverneur particulier, & s'attacherent ensuite aux Rochellois jusqu'à l'an 1625 que Louis XIII. subjugua cette île avec celle de Rhé, & y fit bâtir une forteresse.

OLÉRON, (*Géog.*) ville de France en Béarn sur le Gave, avec un évêché suffragant d'Auch. Elle est à 4 lieues de Pau, 185 S. O. de Paris. *Longit.* 16. 58. *lat.* 43. 10.

Cette ville est dans le territoire des anciens peuples Tarbelliens, & n'a point été connue avant le v. siecle, où on la trouve marquée dans l'itinéraire d'Antonin, sous le nom latin d'*Iluro*, corrompu dans la suite en *Eloro*, & depuis en *Oloro*. On ne voit point aussi qu'il y ait d'évêque en cette ville avant l'évêque Gratus, qui assista l'an 506 au concile d'Agde, & qui est appellé dans les signatures *episcopus oloronensis*.

Oléron fut ruiné avec la ville de Béarn par les ravages des Normands & des Sarrasins, & son évêché fut long-tems tenu par les évêques de Gascogne, c'est-à-dire, par des prélats qui possédoient seuls tous les évêchés de Gascogne. Mais vers l'an 1058, on nomma à ce siege un évêque particulier nommé *Etienne*. Ce fut alors que la cathédrale d'*Oléron* fut rebâtie; la ville le fut ensuite par Centule vicomte de Béarn; elle s'adonna au commerce qui y est aujourd'hui fort languissant. L'évêché d'*Oléron* a 209 paroisses, & s'étend encore dans [illegible] de Soule qui en a 64. Le chapitre de la [illegible] [illegible]que qu'il y ait dans ce diocèse; il [illegible] [illegible]discre & de douze [illegible] (*D. J.*)

[illegible]

[illegible]

[illegible] ge de Vienne en 1683, & mourut à Varsovie [illegible] l'abbé Coyer nous a donné sa vie, & elle est [illegible] écrite.

OLFACTIF ou OLFACTOIRE, [illegible] *terme d'Anatomie*, se dit de la [illegible] paire de nerfs, qui tirent leur origine de la moëlle alongée. On les appelle ainsi, parce qu'ils sont les [illegible] immédiats de l'odorat. *Voyez nos Pl. anat. & leur explic. Voyez aussi* ODORAT.

Les anciens les appelloient *productions maxillaires*; nom qui, selon le docteur Drake, leur convient mieux jusqu'à leur arrivée à l'os cribleux, attendu que ce sont plutôt des productions de la moëlle alongée que des nerfs distincts: mais leurs cavités manifestes, & leur communication avec les ventricules prouvent le contraire. *Voyez* MOELLE ALONGÉE.

Les nerfs *olfactifs* naissent de la partie inférieure des corps cannelés; ils se portent en-devant vers l'os ethmoïde, & se distribuent à travers les trous de la lame cribleuse de cet os, à toute la membrane pituitaire, & communiquent chacun par des filets particuliers avec quelques rameaux du nerf ophthalmique & du nerf maxillaire supérieur. *Voy.* ETHMOÏDE, OPHTHALMIQUE. *&c.* (*L*)

OLHADE, *voyez* NIGROIL.

OLIBAN. *Voyez* ENCENS, *Hist. nat. des Drogues*, & ENCENS, *Pharmac. & Mat. médic.* (*b*)

OLICANA, (*Géog. anc.*) ville de l'île d'Albion, au pays des Brigantes selon Ptolomée, *l. II. c. ij.* Baxter croit que c'est aujourd'hui *Ilkley* sur la petite riviere de Werf; & Cambden pense que c'est *Otteley*. (*D. J.*)

OLIERGUES, (*Géog.*) petite ville de France dans la basse Auvergne, au diocèse de Clermont-sur-la-Dore, à sept lieues de Montbrison, & à 5 au-dessus de Thiers. *Long.* 21. 18. *lat.* 45. 40.

OLIGARCHIE, s. f. OLIGARCHIQUE, adj. (*Politique.*) C'est ainsi qu'on nomme la puissance usurpée d'un petit nombre de citoyens qui se sont emparés du pouvoir, qui suivant la constitution d'un état devoit résider soit dans le peuple, soit dans un conseil ou sénat. Il est bien difficile, qu'un peuple soit bien gouverné lorsque son sort est entre les mains d'un petit nombre d'hommes, dont les intérêts different, & dont la puissance est fondée sur l'usurpation. Chez les Romains le gouvernement a plusieurs fois dégénéré en *oligarchie*; il étoit tel sous les décemvirs, lorsqu'ils parvinrent à se rendre les seuls maîtres de la république. Cet odieux gouvernement se fit encore sentir d'une façon plus cruelle aux Romains sous les triumvirs, qui après avoir tyrannisé leurs concitoyens, avoir abattu leur courage & éteint leur amour pour la liberté, préparerent la voie au gouvernement despotique & arbitraire des empereurs.

OLICA, (*Géog.*) ville forte de Pologne dans la Wolhinie, avec titre de duché. *Long.* 44. 23. *lat.* 50. 55. (*D. J.*)

OLIMACUM, (*Géog. anc.*) ville ancienne de la haute Pannonie, selon Ptolomée, *l. II. c. xv.* On croit que c'est aujourd'hui *Lymbach* en Hongrie aux confins de la Stirie.

OLINA, (*Géog. anc.*) 1°. riviere de la Gaule celtique qui est présentement l'*Orne*; 2°. ancienne ville de l'Espagne tarragonoise, qu'on croit être aujourd'hui *Molina*.

OLINDE, s. f. *terme de Fourbisseur*, sorte de lame d'épée, qui est des plus fines & des meilleures, & qui a pour marque une corne.

OLINDE, (*Géog.*) ville de l'amérique méridionale au Bresil, dans la capitanie de Fernamboucq. Elle étoit située sur un côteau d'un agréable aspect; & la riviere qui tombe dans le port, s'appelle *Biberibe*. Les Hollandois s'en emparerent en 1630, & les Portugais n'ont pas réparé ses ruines. *Longit.* selon Cassini, 342. 21. 30. *lat.* 8. 18. *Long.* suivant Harris, 342. 31. 15. *lat.* 7. 48. (*D. J.*)

OLIOULES, (*Géog.*) petite ville de France en Provence, dans la viguerie d'Aix, au diocèse de Toulon. Les PP. de l'Oratoire y ont un college. *Long.* 23. 30. *lat.* 43. 10.

OLISUM, (*Géog. anc.*) ville de Grece dans la Thessalie. Plutarque en fait mention dans la vie de Thémistocle, & Pline, *l. IV. c. ix.*

OLITE, (*Géog.*) ville d'Espagne dans la Navarre, capitale d'une mérindade de même nom. Les rois de Navarre y faisoient autrefois leur résidence. Elle est dans un pays agréable & fertile, sur la route de Pampelune à Sarragosse, sur le Cidaço, à 8 lieues N. de Tudel, 8 N. E. de Calahorra.

Ce fut dans cette ville que mourut en 1425 Charles III. roi de Navarre, de la maison d'Évreux, & fils de Charles II. dit *le mauvais*. *Long.* 16. 12. *lat.* 42 20. (*D. J.*)

OLIVA, (*Géog.*) monastere dans la Prusse polonoise sur la côte, à un mille de Dantzick. Il est remarquable par le traité de paix qui y fut conclu en 1660 entre l'empereur & les rois de Suede & de Pologne. *Long.* 36. 32. *lat.* 54. 26.

OLIVAIRE, adj. *terme d'Anatomie*, qui se joient au mot *corps*: or ce que les Anatomistes appellent *corps olivaires*, sont deux éminences de la partie inférieure du cerveau, placées de chaque côté des corps pyramidaux vers leur extrémité inférieure. Cette dénomination leur a été donnée à cause de leur figure qui ressemble beaucoup à celle d'une olive. *Voyez* CERVEAU.

OLIVAISON, f. f. (*Econ. rustiq.*) saison où l'on fait la récolte des olives.

OLIVATRE, adj. (*Gram.*) qui est de la couleur verte de l'olive.

OLIVE, f. f. (*Agriculture.*) fruit de l'olivier; les *olives* de Véronne sont vertes, douces, & menues; celles d'Espagne sont grosses, charnues, & ameres; celles de Provence tiennent le milieu entre les *olives* d'Espagne & de Véronne. On ne cueille les *olives* que quand elles sont bien mûres, ce qui arrive au mois de Novembre ou de Décembre: il faut toujours les cueillir avec la main, si l'on veut conserver les branches de l'olivier. Pour cueillir aisément les *olives*, on se sert d'échelles, & ceux qui les cueillent, les mettent dans des tabliers qu'ils ont devant eux. Enfin, on se sert de petits crochets pour amener à soi les branches éloignées.

Les *olives* n'ont pas sur l'arbre ce goût & ce degré de bonté qui leur a fait trouver place sur les tables les plus délicates. Elles ne l'acquierent, qu'après avoir été confites de la maniere suivante, ayant auparavant une amertume insupportable.

Quand les *olives* sont en état d'être confites, c'est-à-dire, dans les mois de Juin & de Juillet, & bien longtems avant qu'elles soient propres à en tirer l'huile, on les cueille, & on les met tremper quelques jours dans de l'eau fraîche. Après les en avoir tirées, elles sont remises dans une autre eau préparée avec de la barille ou soude, & des cendres de noyaux d'*olives* brûlés; ou bien de la chaux; ensuite on les fait passer encore dans une seconde saumure faite d'eau & de sel, avec laquelle on les met en petits barils, dans lesquels on les envoie: mais pour leur donner cette pointe agréable qu'elles ont, on jette par-dessus une essence composée ordinairement de girofle, de canelle, de coriandre, de fenouil, &c.

La composition de cette essence est une espece de secret parmi ceux qui se mêlent de confire les *olives*; & l'on peut dire aussi que c'est en cela que consiste toute l'habilité de ce commerce, le reste étant assez facile à faire.

Quand les *olives* sont tout-à-fait en maturité, c'est-à-dire, lorsqu'elles commencent à rougir, on en tire par expression une huile excellente, dont il se fait un très-grand négoce. *Voyez* OLIVE *huile d'*. *Pharm. Commerce.* (*D. J.*)

OLIVE, *huile d'*, (*Comm. Pharm. Médec.*) cette huile s'exprime des *olives* par le moyen des presses, ou moulins faits exprès. On les cueille vers les mois de Décembre & de Janvier dans leur plus grande maturité, c'est-à-dire, lorsqu'elles commencent à rougir. Quand on les met au moulin aussi-tôt qu'elles ont été cueillies, on en tire cette huile si douce, & d'une odeur si agréable, qu'on appelle *huile vierge*, & dont la meilleure vient de Grasse, d'Aramone, d'Aix, de Nice, &c. Mais comme les *olives* nouvellement cueillies rendent peu d'huile, ceux qui cherchent la quantité & non pas la bonté, les laissent quelque tems rouir sur le pavé, & ensuite les pressent. Cette seconde huile est d'un goût & d'une odeur bien moins agréable: il s'en tire néanmoins de moindre qualité, qui est l'huile commune; elle se fait en jettant de l'eau bouillante sur le marc, & le repressant plus fortement.

Outre la Provence, le Languedoc, & la côte de la riviere de Gènes, où se recueillent les meilleures huiles d'*olive*, employées en France pour la salade & les fritures, il s'en fait encore quantité, mais de moindre qualité, dans le royaume de Naples, dans la Morée, dans quelques îles de l'Archipel, en Candie, en quelques lieux de la côte de Barbarie, dans l'île de Majorque, & dans quelques provinces d'Espagne & de Portugal. Les huiles d'*olive* les plus fines & les plus estimées, sont celles des environs de Grasse & de Nice; celles d'Aramont, & celles d'Oneitte, petit bourg des états du duc de Savoie, sur les côtes de la riviere de Gènes.

Quant à l'usage de l'huile d'*olive*, il est de la plus grande étendue, soit pour la Médecine, soit pour la Cuisine, soit pour quantité d'ouvrage où les ouvriers & artisans en ont besoin. Elle est émolliente, anodine, résolutive, détersive: elle a fait la base de la composition des onguens: on l'emploie beaucoup dans les lavemens, & pour la cure des tumeurs inflammatoires.

Mais prévient-elle les accidens funestes de la morsure de la vipere, lorsqu'on a soin d'en oindre la partie? C'est une question qui fit beaucoup de bruit en Angleterre & en France en 1736, sur ce que l'académie des Sciences de Paris & le public avoient été informés par plusieurs lettres de Londres, qu'un paysan anglois assuroit avoir trouvé un spécifique contre la morsure des viperes, dans l'application de l'huile d'*olive*: on disoit même que plusieurs expériences que ce paysan avoit faites sur lui & sur quelques animaux, en présence de personnes éclairées, confirmoient cette propriété de l'huile.

La matiere étoit trop importante, pour que l'académie n'en prît pas connoissance; elle chargea donc MM. Geoffroy & Hunauld de vérifier si on pouvoit réellement regarder l'huile d'*olive* comme un remede propre à empêcher les effets terribles du venin de la vipere. Malheureusement leurs expériences répétées sur divers animaux avec beaucoup de soin, d'attention, & d'intelligence, ne justifierent point l'efficace du prétendu spécifique. *Voyez* leur mémoire à ce sujet, dans le recueil de l'académie des Sciences, *année* 1737. Il mérite d'autant mieux la curiosité des lecteurs, qu'il est accompagné de réflexions intéressantes que leurs expériences leur ont donné occasion de faire sur cette matiere. (*D. J.*)

OLIVE, *Pierre d'*, (*Hist. nat.*) nom que quelques naturalistes ont donné à des pierres judaïques unies & lisses, c'est-à-dire, à des mamelons d'oursins pétrifiés, qui ont la forme d'une *olive*.

OLIVE, (*Conchyliol.*) autrement *rouleau* ou *cylindre*, est une coquille marine univalve, nommée ainsi pour sa figure, dont la bouche est toujours alongée: le sommet est quelquefois détaché du corps par un cercle, ou bien est couronné; le fût est toûjours uni.

Le caractere générique de l'*olive*, sans avoir égard à sa bouche, est d'avoir les deux extrémités à-peu-près de même largeur, & celle d'en bas toûjours un peu moindre: sa tête n'est point séparée de son corps par une vive arrête, comme celle du cornet, ou de la volute; elle suit le corps en s'arrondissant: il y a cependant des *olives* qui ont une couronne dentelée, & qui ne laissent pas d'avoir leur tête séparée du corps par une espece de vive arrête, ce qui pourroit embarrasser: alors c'est l'extrémité d'en-bas, qui n'est jamais pointue comme celle du cornet, qui en détermine le caractere générique.

Ce testacé a les deux extrémités presque égales; mais son corps est renflé dans le milieu, & sa bouche toujours alongée, est un peu relevée par le bas. Ses belles couleurs, ainsi que celles des cornets, ne forment point d'especes, mais seulement des variétés dans l'espece.

Balfour appelle les *olives ulcambi*, de même que les cornets, en les distinguant seulement par des épithetes; d'autres les ont appellés *cylindroïdes*, à cause de leur figure cylindrique, ou bien *cylindrus capite, seu mucrone in altum edito*. Les Hollandois nomment ces sortes de coquillages *brunettes*.

Rondelet a mis les *olives* dans une classe particuliere, ne sachant où les placer; Aldrovandus qui l'a suivi en beaucoup de choses en a fait autant.

Dans les diverses especes d'*olives*, on compte 1°. l'*olive* verte & marbrée; 2°. l'*olive* de couleur d'agate bariolée par le bas; 3°. le cylindre nommé *porphyre*; 4°. l'*olive* noire; 5°. la jaune; 6°. la solitaire 7°. la bariolée & fasciée par le bas; 8°. l'*olive* avec des caracteres de lettres; 9°. la violette venant de Panama, 10°. la blanche, marquée de lignes fauves; 11°. celle dont le sommet est couronné; 12°. la chagrinée, ponctuée de noir avec des taches jaunes; 13°. la blanche, marbrée de ta-

ches

ches brunes; 14°. l'*olive* faite en zigzag, bruns sur une couleur jaune.

Ce testacé est presque même que le cornet, non-seulement pour la coquille, mais même pour l'animal qui y est logé. La seule forme extérieure de la coquille qui est renflée dans le milieu, & plus large dans la partie d'en bas (ce qui la rend presque égale à la supérieure) lui a fait donner le nom d'*olive* de cylindre ou de rouleau. Cette coquille est souvent plus mince, & son ouverture est aussi plus large que celle du cornet, quoique l'opercule qui doit la couvrir, soit plus petit; on le trouve à l'ordinaire au bout de la plaque; la tête est plus détachée que celle du cornet; mais la clavicule est ordinairement plus petite & plus plate, n'ayant que six spires, souvent dentelées par étages; sa plaque est presque aussi longue que sa coquille; quand elle veut marcher, elle sort quelquefois par le côté; & d'autres fois elle en couvre une partie. La robe de l'*olive* peut disputer de beauté avec celle du cornet; bariolée comme elle de taches jaunâtres sur un fond blanc, elle occasionne les compartimens les plus agréables. *Hist. natur. éclaircie*. (*D. J.*)

OLIVE, (*Diete*.) voyez OLIVIER, *Diete & Mat. médicale*.

OLIVES, *en Architecture*, sont de petits grains oblongs, enfilés en maniere de chapelets, qui se taillent sur différentes moulures, mais particulierement sur les baguettes des astragales.

OLIVE, *en terme de Boutonnier*, c'est un ouvrage en bois tourné & paré dans le milieu, que l'on couvre diversement pour faire des boutons aux sur-tous pour la campagne, ou qui servent d'arrêt aux crémaillées de carrosses. On l'appelle *olive*, à cause de la ressemblance qu'elle a avec le fruit de ce nom.

OLIVES, (*Maréchall.*) sorte d'embouchure: *olives* à couplet.

OLIVENÇA, (*Géog.*) forte & importante ville de Portugal dans l'Alentéjo. Les Espagnols la prirent en 1658, & la rendirent aux Portugais par le traité de Lisbonne, en 1668: elle est dans une plaine, proche la Guadiana, à six lieues S. d'Elvas, 16 E. d'Evora. *Long.* 11. 12. *lat.* 38. 28.

OLIVERO, (*Géog.*) riviere de Sicile, dans la côte septentrionale de la vallée de Démona; elle se jette dans la mer de Sicile, près de Tindaro. (*D. J.*)

OLIVETTES, s. f. (*Jouaillerie*.) fausses perles, ou rasades, de la figure d'une olive, dont on fait commerce avec les negres du Sénégal: elles sont ordinairement blanches.

OLIVETTE, (*Danse*.) sorte de danse de campagne, qu'on fait en courant les uns après les autres. On serpente pour cela autour de trois arbres, ou de trois autres points fixes que l'on marque exprès.

OLIVIER, s. m. *olea*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, & divisée le plus souvent en quatre parties. Il sort du calice un pistil qui est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & qui devient dans la suite un fruit ovoïde, mou, & plein de suc, qui renferme un noyau oblong, dans lequel il y a une amande de la même forme. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

OLIVIER, *olea*, (*Jardinage*.) arbre toujours verd, de moyenne grandeur, qui vient naturellement dans les contrées maritimes & méridionales de l'Europe: il s'en trouve aussi en Afrique & dans la partie la plus chaude de l'Amérique septentrionale. L'*olivier* s'éleve peu en France, mais il fait un bel arbre en Espagne & en Italie. Sa tige est courte, noueuse, & de médiocre grosseur: il donne beaucoup de rejettons au pié, & il fait une grande quantité de racines qui s'étendent au loin; son écorce est lice, unie, & de couleur de cendre; ses feuilles sont dures, épaisses, luisantes, d'un verd brun en-dessus, & blanches en-dessous; mais plus ou moins longues, suivant les especes. Elles sont entieres, sans dentelures, & opposées sur les branches; l'arbre donne ses fleurs aux mois de Mai & Juin; elles viennent en grappes, & elles sont d'une couleur herbacée un peu jaunâtre. Le fruit qui les remplace est ovale, charnu, plus ou moins gros, & alongé suivant les especes: dans l'intérieur de l'olive, se trouve un noyau très-dur & de la même forme, qui est divisé en deux loges propres à contenir autant de semences; mais il ne s'y en trouve jamais qu'une. Ce fruit n'est en maturité que tout à la fin de l'automne. Il faut à l'*olivier* un climat d'une grande température; la Provence & le Languedoc sont les seules provinces du royaume où on puisse le cultiver avec succès pour en tirer du profit. Tout ce qu'on peut faire dans les autres provinces, c'est d'en avoir quelques plants dans les jardins pour la curiosité. Si on les met contre un mur en espalier, dans un terrein leger, à une bonne exposition, ils s'y soutiendront pour l'ordinaire, & donneront quelques fruits dans les années favorables. Mais dans les pays où l'*olivier* vient en plein air, il lui faut une terre noire, ou une terre franche mêlée de gravier, ou une terre à froment, & en général toutes les bonnes terres lui sont propres, pourvu qu'elles soient meubles, legeres, & chaudes. Celles au contraire qui sont grasses, argilleuses & humides, ne lui sont point convenables; ce n'est pas que cet arbre ne pousse & ne rapporte; mais les fruits qu'il y rapporte en grande quantité étant trop nourris & trop crus, l'huile grasse qui en provient est sujette à s'altérer, malgré toutes les précautions que l'on puisse prendre. Il paroit qu'on commence à être d'accord sur le terrein le plus convenable au progrès des *oliviers*, & à procurer une huile qui soit en même tems de bonne qualité & de garde; c'est une terre mêlée de cailloux; les fruits qui y viennent sont les mieux qualifiés.

On peut multiplier l'*olivier* de plusieurs façons; de semence, de boutures, de branches couchées, de rejets enracinés pris au pié des vieux arbres, par la greffe & par les racines. Mais de toutes ces méthodes, la plus usitée est de se servir des rejettons que l'on trouve au pié des *oliviers* les plus sains, les plus vigoureux, & des meilleures especes. On les éclate avec la pioche, & ces sortes de plants réussissent assez bien, quoiqu'ils soient souvent fort mal enracinés. Il faut que les rejettons que l'on veut planter soient d'une écorce unie, vive, luisante, & sans branches, & qu'ils n'ayent qu'un pié & demi de hauteur. La plantation s'en doit faire depuis le commencement de Novembre jusqu'à la fin de Mars: on les mettra en pepiniere dans des trous à trois piés les uns des autres, dont le fond sera garni de fumier de vache ou de brebis délayé dans de l'eau; & on achevera d'emplir le trou de bonne terre mêlée de fumier bien pourri, bien brisé, & bien gras. On recouvrira le tout de trois doigts d'épaisseur d'une terre meuble, ou même de sable, afin d'empêcher que le terrein ne se durcisse & ne se gerse. Si ces plants sont bien conduits & bien soignés, ils seront en état d'être transplantés à demeure au bout de trois ans. Cette méthode est en effet la plus sûre, la plus facile, & la plus courte.

Pour multiplier l'*olivier* de semence, on prend des noyaux d'olives bien mûres, que l'on dépouille de la pulpe qui les couvre, & on les seme au mois de Mars dans une terre meuble & legere à une bonne exposition. On les arrose pendant l'été au-moins deux fois par semaine: on les couvre pendant l'hiver de paillassons, sous lesquels ils levent peu-à-peu depuis la fin du mois de Novembre jusqu'en Mars. En deux ans les jeunes plants deviennent assez forts pour être transplantés dans la pepiniere où ils doivent être greffés.

Si l'on veut élever cet arbre de bouture, on prend sur les meilleures especes d'*olivier* des branches fortes & vigoureuses, de la grosseur au-moins du manche d'une pioche. Le printems est la saison la plus convenable pour cette opération, qu'il faut faire, autant qu'il est possible, au moment que la séve commence à se mettre en mouvement. On coupera ces boutures de huit à neuf pouces de longueur; on en couvrira chaque extrémité d'un mastic composé de cire & de poix pour les garantir de la trop grande humidité; ensuite on enduira les boutures de toutes parts de fumier de vache, ou de crotin détrempé dans l'eau pour les disposer à s'unir avec la terre; puis on les mettra dans les trous qui auront été préparés & que l'on emplira de terre, mêlées de bon fumier, ensorte que le dessus de la bouture se trouve de niveau avec le sol, mais on recouvrira le tout de trois ou quatre doigts de terre légere & sablonneuse, ce qui entretiendra la fraîcheur, & n'empêchera point les rejets que fera la bouture, de percer à-travers la terre.

Pour faire venir l'*olivier* de marcotte, on couche au mois d'Avril les branches qui sont à portée de terre. Sur la façon de faire cette opération, *voyez le mot* MARCOTTER.

A l'égard de la greffe, on s'en sert pour mettre les bonnes especes sur les sauvageons venus de semence. On ne peut les greffer que la seconde année après qu'ils ont été mis en pepiniere. La greffe en flûte est la méthode la plus sûre & la plus expéditive dont on puisse se servir. Elle se fait à la fin d'Avril ou au commencement de Mai. Cependant on peut aussi employer la greffe en écusson: on cueille dès l'hiver les branches dont on veut tirer les écussons, ou les conserver en les tenant dans la terre à l'ombre; & on les fait à la pousse, lorsque les *oliviers* sont en fleur & en pleine séve. Trois ans après, les plants greffés seront en état d'être transplantés à demeure.

On

On peut encore multiplier cet arbre, en plantant de médiocres racines, après les avoir arrachées au pié des vieux *oliviers*: mais cet expédient étant fort long & fort incertain, n'eſt pas en uſage.

Le printems eſt la ſaiſon la plus convenable pour la tranſplantation des *oliviers*: il faut, autant qu'il eſt poſſible, les enlever avec la motte de terre, & on ne ſauroit trop répéter qu'il leur faut dans ce tems-là des engrais & des arroſemens, & que leur ſuccès dépendra principalement du ſoin que l'on aura eu de les mettre dans une terre meuble, légere & active. On plante ces arbres à vingt-cinq ou trente piés de diſtance ſelon la qualité du terrein, & par rangées fort éloignées les unes des autres, afin qu'on puiſſe cultiver les intervalles en nature de vigne ou de terres à blé. L'*olivier* peut ſe paſſer de culture; mais dans ce cas il ne donne que de petits fruits, en moindre quantité & de peu de qualité. Il faut donc le tenir en culture, &, lorſqu'il devient pareſſeux ou languiſſant, on y remédie en remuant à leur pié une ſurface de terre de cinq ou ſix pouces d'épaiſſeur, que l'on amende avec les engrais convenables à la qualité du terrein; ou bien en y mettant au lieu de fumier des terres brûlées, qui donnent de la vigueur aux arbres ſans altérer la qualité du fruit. La taille des *oliviers* exige peu de talent: elle conſiſte à retrancher le bois mort, les branches gourmandes, celles qui nuiſent, qui ſe chiffonnent, qui s'élancent trop, *&c.*

Cet arbre eſt d'une longue vie, d'une grande fertilité, & d'un accroiſſement uniforme; il reprend promptement, il lui faut peu de culture, & il ſe multiplie fort aiſément. Mais il n'eſt d'aucune reſſource pour l'agrément: il a l'apparence d'un ſaule. Auſſi ne le cultive-t-on que pour l'utilité de ſon fruit: rien de plus connu que le ſervice que l'on tire des olives. On en fait une huile qui ſert à la table, à la cuiſine, aux ſavonneries, à la Pharmacie, à brûler, & à quantité d'autres uſages. *Voyez le mot* HUILE. On confit auſſi une grande quantité d'olives. *Voyez* OLIVE.

Le bois d'*olivier* eſt dur, noueux, tortu, & peu ſolide; néanmoins ce bois étant jaunâtre, ondé, veiné & ſingulierement varié à l'endroit des nodoſités, il eſt fort beau & très-recherché par les Ebéniſtes & les Tabletiers, parce qu'il prend un beau poli. Mais comme il y a de l'inégalité dans l'adhérence des couches ligneuſes, & qu'il arrive ſouvent qu'une partie du bois ſe ſépare de l'autre comme ſi elle avoit été mal collée, c'eſt ce qui empêche de l'employer aux ouvrages de menuiſerie: ce bois eſt auſſi bon à brûler lorſqu'il eſt verd que quand il eſt ſec.

En ſemant les olives ſous des climats & dans des terreins différens, on a acquis une quantité de variétés, parmi leſquelles on cultive de préférence dans les pays chauds, celles dont les olives ſont propres à donner une huile fine, celles qui ſont propres à confire, & celles qui rapportent beaucoup de fruit: voici les eſpeces les plus connues.

1. *L'olivier ſauvage.* Ses feuilles ſont dures, épaiſſes, & des plus blanches en deſſous; il vient naturellement ſur les montagnes des pays chauds, & il donne peu de fruit qui eſt fort petit, de ſorte que quoique l'huile en ſoit très-fine, elle ne dédommage pas de la peine d'aller chercher les olives de cette eſpece.

2. *L'olivier à petit fruit long*, ou l'olive *picholine*, c'eſt l'une des plus eſtimées pour confire.

3. *L'olivier à petit fruit rond*, ou *l'aglandau*, ou la *caïanne*, c'eſt l'olive qui donne l'huile la plus fine.

4. *L'olivier à gros fruit long*, ou *la laurine.* Cette olive eſt relevée de boſſes, elle donne de bonne huile & elle eſt encore meilleure à confire.

5. *L'olivier à fruit reſſemblant à celui du cornouailler ou le cornicau.*

6. *L'olivier à gros fruit arrondi*, ou *l'ampoullau.*

7. *L'olivier précoce à fruit rond*, ou *le moureau.*

Ces trois dernieres eſpeces ſont fort reputées pour l'huile fine.

8. *L'olivier à très-gros fruit*, ou *l'olivier d'Eſpagne.* C'eſt la plus groſſe & la plus amere de toutes les olives.

9. *L'olivier ſauvage d'Eſpagne.* La pointe de ſon fruit eſt tronquée.

10. *L'olivier de Luques.* Son fruit eſt odorant.

11. *L'olivier à feuilles de buis.* Ces deux dernieres eſpeces ſont les plus robuſtes, & celles qui peuvent le mieux reuſſir en plein air, dans la partie ſeptentrionale du royaume.

12. *Le grand olivier franc*, ou *l'amélou.* Son fruit eſt de la forme d'une amande.

13. *L'olivier à fruit long d'un verd foncé.*

14. *L'olivier à fruit blanc.*

15. *L'olivier à gros fruit très-charnu*, ou *l'olivier royal.*

16. *L'olivier à fruit rond très-verd*, ou *le verdale.*

17. *L'olivier à fruit en grappes*, ou *le bouteillau.*

18. *L'olivier à petit fruit rond, panaché de rouge & de noir*, ou *le pigau.*

19. *L'olivier à petit fruit rond & noirâtre*, ou *le ſalierne.*

Les ſept dernieres eſpeces donnent beaucoup de fruit, & ne ſont propres la plûpart qu'à faire une huile fort commune.

OLIVIER, (*Mat. médic. & Diete.*) quoique quelques auteurs recommandent les feuilles de cet arbre comme aſtringentes, & principalement utiles dans les gargariſmes, *&c.* cependant ce n'eſt que ſon fruit, que l'olive qui mérite proprement l'attention des Médecins, comme objet diététique & pharmaceutique.

La chair de l'olive qui a reçu à-peu-près tout ſon accroiſſement, mais qui eſt encore verte, contient une quantité conſidérable d'huile graſſe & une matiere extractive d'un goût acerbe, amer, & mêlé d'un peu d'acidité. Les olives mûres contiennent les deux mêmes ſubſtances, qui different ſeulement en ce que l'huile eſt plus douce & plus abondante, & que la matiere extractive ne contient plus d'acide nud ſenſible au goût; les olives mûres contiennent de plus une matiere colorante, noirâtre, dépoſée dans leur peau.

L'huile graſſe & la matiere extractive renfermées pêle-mêle dans la chair des olives, ſont immiſcibles ou réciproquement inſolubles, enſorte que, lorſqu'on en retire l'huile par le moyen de l'expreſſion, (*voyez* EXPRESSION & HUILE PAR EXPRESSION, *ſous le mot* HUILE,) elle n'entraîne pas un ſeul atôme de la matiere extractive elle ne participe en rien de ſes qualités, & que réciproquement, lorſqu'on applique aux olives le menſtrue propre de la matiere extractive, ſavoir l'eau, on en retire ce principe exempt de tout mêlange d'huile.

L'huile retirée des olives très-vertes à laquelle les anciens ont donné le nom d'*omphacine*, contient ſeulement un peu d'acide nud qu'elle manifeſte par un léger goût de verdeur; mais il n'eſt pas clair qu'elle emprunte cet acide du ſuc extractif, quoiqu'il ſoit aigrelet auſſi. Ce principe peut appartenir à ſa ſubſtance mucilagineuſe, qui dans cette ſuppoſition paſſeroit par un état d'immaturité ou d'acidité ſurabondante avant de parvenir à cet état de combinaiſon plus parfaite qui conſtitue la maturité. Quoi qu'il en ſoit, l'huile omphacine qu'on peut véritablement appeller *verte*, annonce aſſez par ſa nature les propriétés que lui attribue Dioſcoride, d'être aſtringente, fortifiante, refrigérante, deſſicative.

L'huile des olives preſque mûres eſt auſſi douce & moins graſſe que celle des olives abſolument mûres. Les meilleures huiles de Provence ſont retirées des olives dans cet état, & enfin les olives parfaitement mûres donnent peut-être un peu plus d'huile, mais elle eſt moins fine, c'eſt-à-dire moins fluide, plus unguineuſe que celle que fourniſſent les olives moins mûres.

L'eau appliquée même à froid aux olives, ſoit vertes ſoit mûres, en enleve parfaitement la matiere extractive qui eſt, comme nous l'avons déja inſinué, l'unique principe de leur goût inſupportable avant cette extraction.

Toutes les préparations des olives pour l'uſage de nos tables tendent à enlever cet extrait.

Les olives confites ne ſont donc autre choſe que ces fruits convenablement épuiſés de leur matiere extractive & aſſaiſonnés avec ſuffiſante quantité de ſel reſſous ou de ſaumure, & quelques matieres aromatiques, comme le fenouil, le bois de roſe, *&c.*

Cette préparation des olives eſt très-ancienne, Columelle & Palladius ont décrit pluſieurs manieres de les confire. Nos olives confites mangées crues donnent de l'appétit & paroiſſent fortifier la digeſtion. L'auteur de cet article, qui eſt d'un pays où elles ſont fort communes, & où les gens de tous les états en mangent beaucoup, ſoit ſeules, ſoit au milieu les repas avec d'autres alimens n'en a jamais apperçu aucun mauvais effet dans les ſujets ordinaires, c'eſt-à-dire à-peu-près ſains. Elles cauſent quelquefois la ſoif, comme tous les autres alimens ſalés lorſqu'on en mange avec un certain excès; mais cette ſoif n'eſt point accompagnée d'un épaiſſiſſement incommode de la ſalive, ni de rapports, ni d'aſtriction dans le palais & dans la gorge, en un mot c'eſt une ſoif ſimple & ſans indigeſtion qu'on calme aiſément en avalant quelques verres d'eau pure, ou d'eau & de vin. Cet accident ſuffit pourtant pour en interdire l'uſage aux perſonnes qui ſont ſujettes aux digeſtions fongueuſes, aux ardeurs d'entrailles, à la toux ſtomachale, en un mot à toutes celles qu'il ne faut point riſquer d'échauffer.

Au reſte, ce que nous venons de dire de l'uſage diététique des olives, ne convient qu'à celles qui ſont récentes ou bien conſervées; car même les mieux confites s'alterent en vieilliſſant, deviennent, molles, huileuſes, rances; elles doivent être rejettées quand elles ſont dans cet état comme généralement malfaiſantes; cette corruption arrive plus ſouvent, plutôt, & parvient à un plus haut degré dans les olives qui ſont confites étant mûres. Auſſi celles-là ſont-elles moins eſtimées, & ſont-elles entierement conſumées dans les pays où on les recueille. On mange auſſi les olives cuites avec différentes viandes & ſur-tout les viandes noires qu'elles aſſaiſonnent d'une maniere agréable & ſalutaire. Elles ſont pourtant moins ſaines dans cet état, ſur tout lorſqu'on les a fait cuire long-tems, que lorſqu'on les mange crues.

L'huile d'olive ordinaire, c'eſt-à-dire celle qui retirée des olives mûres ou preſque mûres, eſt dans l'uſage diététique l'huile graſſe par excellence. Tout le monde ſait combien ſon uſage eſt étendu pour les ſalades & pour les fritures: on l'emploie outre cela dans les pays où on cultive l'*olivier*, & où le beurre eſt communement fort rare, à tous les uſages auxquels le beurre eſt employé dans les pays où il eſt commun. L'huile d'olive eſt par conſéquent une de ces matieres qui devient par l'habitude ſi familiere à tous les ſujets, qu'il eſt inutile d'établir des regles de diete ſur ſon uſage. Il eſt obſervé cependant, même dans les pays à huile, que pluſieurs perſonnes ne ſauroient abſolument la ſupporter. Mais il n'y a point de ſigne auquel on puiſſe reconnoitre d'avance de pareils ſujets. La ſeule regle de régime qu'il faille donc établir ſur cet objet, c'eſt d'interdire l'huile à ceux qui ne peuvent en ſupporter l'uſage. Ses mauvais effets ſont des rapports rances & preſque corroſifs, une ſoif ardente, des chaleurs d'entrailles, une petite toux importune, le teneſme des échauboulures, & autres éruptions cutanées, *&c.* Les boiſſons acidules, ſucrées, telles que la limonade, les émulſions, le bouillon à la reine, (*voyez* ÉMULSION *&* ŒUF), ſont le remede immédiat & prochain de ces accidens; & la ſeule maniere d'en empêcher le retour, c'eſt d'en ſupprimer la cauſe, de renoncer à l'huile.

L'uſage pharmaceutique de l'huile d'olive, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur, tant pour les preſcriptions magiſtrales que pour les compoſitions officinales, n'a abſolument rien de particulier. *Voyez* ce que nous avons dit des vertus médicinales & des uſages pharmaceutiques des huiles graſſes en général à *l'article* HUILE.

C'eſt preſque uniquement l'huile d'olive qu'on emploie en Pharmacie pour la compoſition des huiles par infuſion & par décoction. *Voyez à l'article* HUILE, *ce qui concerne les huiles par infuſion & par décoction.*

Les anciens athletes étoient dans l'uſage de ſe préparer à la lutte en ſe faiſant frotter tout le corps avec de l'huile d'olive. Ils ſe rouloient enſuite dans le ſable, ce qui formoit ſur leur corps une croûte ou couche légere qui étoit enſuite pénétrée par la ſueur pendant l'exercice. Cette croûte qu'ils faiſoient enlever de deſſus leur corps après l'exercice, & à laquelle ils donnoient le nom de *ſtrigmentum*, étoit un remede que Dioſcoride a vanté dans pluſieurs maladies (extérieures à la vérité), & qui avoient tant de débit du tems de Pline, que ſelon cet auteur le produit des ſtrigmenta faiſoit un revenu conſidérable. Nous avons propoſé quelques conſidérations ſur l'uſage de s'enduire le corps de matieres onctueuſes à *l'article* ONGUENT. *Voyez cet article.* L'immerſion du corps entier, ou des membres inférieurs & d'une partie du tronc, c'eſt-à-dire le bain & le demi-bain d'huile ſont encore des pratiques ſuivies par quelques médecins, ſurtout dans les coliques néfrétiques & les rétentions d'urine. La théorie la plus vraiſſemblable de l'action des bains n'eſt rien moins que favorable à ce ſingulier remede, dont l'efficacité n'eſt point établie d'ailleurs par des obſervations ſuffiſantes. (*b*)

OLIVIERS, *montagne des*, (*Géog.*) montagne ou côteau de la Paleſtine, à l'orient de Jéruſalem, dont elle eſt ſéparée ſeulement par le torrent de Cédron & par la vallée de Joſaphat. Joſephe la met éloignée de Jéruſalem de 5 ſtades, qui ſont 625 pas géométriques, ou de la longueur du chemin d'un jour de ſabbat, dit ſaint Luc *Act. I. v.* 12. C'eſt ſur cette montagne que Salomon bâtit des temples aux dieux des Ammonites & des Moabites pour plaire à ſes concubines, de-là vient que cette montagne eſt nommée (*VI. Reg. xxiii.* 13.) *la montagne de corruption* ou *la montagne de ſcandale*, comme porte la vulgate. Du tems du roi Oſias, le *mont des oliviers* fut en partie éboulé par un tremblement de terre.

OLKUS, (*Géog.*) ville de Pologne, dans un pays de montagnes, & à 6 lieues de Cracovie; cette ville eſt renommée par les mines d'argent & de plomb, qui ſont en abondance aux environs de ſon territoire: le produit s'en partage entre le roi, le palatin, & l'évêque. *Long.* 38. 6. *lat.* 50. 10.

OLLA, (*Critiq. ſacr.*) ce mot latin de la vulgate, ſignifie au propre une marmite, un pot de terre; *mors in olla*, un poiſon mortel eſt dans le pot, *IV. Reg. xi.* 40. Il ſe prend métaphoriquement. *Moab*, olla *ſpei meæ*, *Pſ. l.* 20. Moab eſt le fondement de mon eſpérance. Il déſigne encore figurément des ennemis tranſportés de fureur: *ollam ſuccenſam ego video*. Jérem. *j.* 13. Je vois une chaudiere bouillante; cette chaudiere déſigne Nabuchodonoſor. (*D. J.*)

OLLAIRE, PIERRE, (*Hiſt. nat. Minéral.*) *lapis ollaris*, *lapis lebetum*, nom générique donné par les Naturaliſtes à des pierres douces & ſavonneuſes au toucher qui ont la propriété de ſe ſculpter ou de ſe travailler aiſément, & de prendre au tour la forme des vaiſſeaux qu'on veut leur donner. Elles ont cependant une certaine dureté qui augmente lorſqu'on les met dans le feu, ces pierres varient pour la couleur & la dureté, leur figure eſt irréguliere & indéterminée, elle ne ſe diviſe point par feuillets. Ces pierres réſiſtent à l'action du feu qui ne les change point en chaux ni en verre, c'eſt pourquoi quelques auteurs les placent au rang de pierres *apyres*.

Wallerius compte cinq eſpeces de pierres *ollaires*; 1°. la ſerpentine; 2°. la pierre *ollaire* compacte qui prend le poli & que les auteurs ont appellé *lapis colubrinus*, elle eſt graſſe au toucher; 3°. la pierre *ollaire* tendre griſâtre; 4°. la pierre *ollaire* dure noirâtre, mêlée de particules talqueuſes ou de mica; 5°. la pierre *ollaire* tendre & friable, noire, que l'on nomme auſſi *talcum nigrum*, ou *ollaris pictorius*. Voyez la *Minéralogie* de Wallerius, *tome I.*

M Wallerius regarde la pierre *ollaire* comme de la nature du talc; mais le célebre M. Pott croit qu'elle eſt argilleuſe, à cauſe de la propriété qu'elle a de ſe durcir dans le feu. Il met la *ſtéatite* ou pierre de lard au rang des pierres *ollaires* ainſi que la pierre de côme & celle qu'on appelle *lavezzes*. Voyez *Lithogéognoſie*, *tom. I. &* *Voyez* LAVEZZES, *&* STÉATITE. (—)

OLLURE, ſ. f. (*Mégiſſerie.*) c'eſt une eſpece de tablier de gros cuir, appellé auſſi *tablier de riviere*, que les Mégiſſiers mettent devant eux pour garantir leurs hardes. *Voyez les figures du Mégiſſier.*

OLMIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure dans la dépendance d'Epheſe; c'eſt auſſi, ſelon Etienne le géographe, une ville de Grèce dans la Béotie, & qui étoit arroſée par une riviere nommée *Olmus*. Cette riviere avoit ſa ſource dans le mont Hélicon, & les Muſes s'y baignoient, ainſi que dans le Permeſſe ou dans l'Hyppocrène. (*D. J.*)

OLMUTZ, (*Géogr.*) forte ville de Bohème dans la Moravie, avec un évêché ſuffragant de Prague. Brinn lui diſpute le titre de capitale. Elle eſt commerçante, peuplée, & ſituée ſur la Morave, à 7 milles de Brinn, à 20 lieues de Vienne, à 30 de Cracovie, & dans un pays plat. Les interpretes de Ptolomée croient que c'eſt l'*Eburum* de ce géographe; l'évêque eſt ſeigneur ſpirituel & temporel de la ville; ſon ſiége fut fondé par ſaint Cyrille, qui vivoit en 889, ſelon Dubravius. *Long.* 35. 10. *lat.* 49. 30. (*D. J.*)

OLONE, ſ. f. (*Toilerie.*) petite *olone* & *locrenan*, ſorte de toile propre à faire des voiles de vaiſſeaux, qui ſe fabriquent en quantité dans pluſieurs endroits de la Bretagne.

OLONE, (*Géog.*) île, bourg, château, ville, & port de France dans le bas Poitou, à 9 lieues de Luçon. La ville ſe nomme *les ſables d'Olone*, & eſt à 103 lieues S. O. de Paris. Le bourg eſt plus avant dans les terres, & à trois-quarts de lieue du port. Le château eſt au levant d'été du bourg. Le port eſt dans un petit golfe, & peut recevoir les plus gros vaiſſeaux de l'Océan. L'île conſiſte en quelques marais où la mer ſe répand dans les hautes marées. *Long.* 15^d. 42'. 2''. *lat.* 46^d. 29'. 50''.

OLONITZ, (*Géog.*) ville de l'empire ruſſien, renommée par ſes mines de fer & par ſes eaux minérales que Pierre-le-Grand a miſes en réputation. Elle eſt entre le lac Ladoga à l'oueſt, & celui d'Onega à l'eſt. *Long.* 51. 55. *lat.* 61. 26.

OLOOSSON, (*Géog. anc.*) ville ancienne de la Theſſalie ou de la Perrhébie. Homere, *Iliad. B. v.* 738, la ſurnomme *la blanche*, c'eſt, dit Strabon, à cauſe de la blancheur de l'argile dont ſon terroir eſt couvert.

OLOPHYXOS, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, auprès du mont Athos. Hérodote, *l. VII.* & Pline, *liv. IV. chap.* en font mention; Thucydide, *l. IV.* en parle auſſi, & dit que cette ville & celles du voiſinage, étoient habi-

habitées par des peuples barbares, qui parloient deux langues, apparemment la grecque & celle de l'Aſie.

OLPES, (*Géog. anc.*) *Olpa* au ſingulier, ou *Olpæ* au pluriel, car Thucydide emploie l'un & l'autre, ville ou fortereſſe de Grèce dans l'Acarnanie, éloignée de la ville maritime des habitans d'Argos d'environ 25 ſtades, c'eſt-à-dire environ trois-quarts de lieue.

OLSS, (*Géog.*) forte ville de la baſſe Siléſie, avec titre de principauté dont les princes ſont de la maiſon de Wirtemberg. Elle eſt à quatre milles N. E. de Breſlaw. *Long.* 34. 55. *lat.* 51. 20.

OLTEN, (*Géog.*) petite ville de Suiſſe, au canton de Soleure, capitale d'un bailliage. Elle eſt ſur la Dieunere, où l'on pêche des écréviſſes naturellemment rouges. *Long.* 25. 10. *lat.* 47. 20.

OLULIS, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'île de Crète; c'eſt auſſi une ancienne ville de Sicile dans ſa partie occidentale, ſelon Ptolomée, *l. III. c. iv.* & ſes interpretes veulent que ce ſoit préſentement *Solanto*.

OLUROS (*Géog. anc.*) ville ancienne du Péloponnèſe, dans l'Acaïe propre; c'étoit un château élevé pour la ſureté de la ville de Pellene: *Oluros Pellenorum caſtellum*, dit Pline, *liv. IV. chap. v.*

OLYMPE, (*Géog. anc.*) *Olympus*, ce nom étoit commun à deux ou trois villes, à un promontoire, & à pluſieurs montagnes: je commence par les villes.

1°. *Olympus* étoit une ville d'Aſie dans la Pamphilie, 2°. c'étoit encore une ville d'Aſie dans la Lycie, ſelon Ptolomée, *liv. V. chap. iii.*

Olympus promontoire étoit dans l'île de Cypre, ſelon Strabon cité par Ortelius: paſſons aux montagnes de ce nom;

1°. *Olympe* montagne de la Macédoine que Ptolomée fait de 40 minutes plus orientale que le mont Oſſa; c'eſt moins une montagne qu'une chaîne de montagnes entre la Pierie & la Pélaſgiotide. Homere dit que c'eſt la demeure de Jupiter & des dieux, & qu'il n'y a point de nues au-deſſus: ſon nom moderne eſt *Lacha*.

Brown qui a été dans ce ſiecle ſur cette montagne, n'y vit point de neige en Septembre, au-lieu qu'il y en a toujours ſur le ſommet des Alpes auſſi-bien que ſur le haut de Pyrénées & des monts Krapacks; cependant cette montagne eſt apperçue de fort loin même à la diſtance d'environ 24 lieues. L'étendue qu'elle a, principalement d'orient en occident, fait que les habitans qui ſont au pié de ce mont du côté du nord & du midi, ont une température d'air auſſi différente que s'ils vivoient dans des pays fort éloignés. Lucain le remarque dans ſa Pharſale, *liv. VI. v.* 341.

> *Nec metuens imi boreau habitator* Olympi
> *Lucentem totis ignorat noctibus arcton.*

C'eſt après quelque ſéjour au pié de cette montagne que Paul Emile, conſul romain, défit le roi Perſée, & ſe rendit maître de la Macédoine. Lorſque le roi Antiochus aſſiégea la ville de Lariſſe, Appius Claudius lui fit lever le ſiége par le moyen de pluſieurs grands feux qu'il alluma ſur une partie du mont *Olympe*. Antiochus, à la vûe de ces feux ſe retira, dans l'idée que toutes les forces des Romains alloient fondre ſur lui.

Ovide & Properce placent le mont Oſſa entre le Pélion & l'*Olympe*; Horace met le Pelion ſur l'*Olympe*; Virgile diſpoſe encore ces trois montagnes d'une maniere différente: les Poëtes ne ſont point obligés de peindre les lieux en Géographes.

2°. Je doute que le mont *Olympe*, mis par Ptolomée en Theſſalie, ſoit différent du mont *Olympe* de la Macédoine.

3°. Le mont *Olympe* étoit encore une montagne du Péloponnèſe, dans l'Elide.

4°. Polybe parle d'un mont *Olympe*, ou plutôt d'une colline de ce nom, aux confins de l'Arcadie & de la Laconie.

5°. Pline, *liv. V. ch. xxxij.* met un mont *Olympe* dans l'île de Lesbos, & un autre dans la Lycie.

6°. Athenée parle d'un mont *Olympe* dans la Lydie.

7°. Il y a un mont *Olympe* en Myſie. Méla y met la ſource du Rhyndacus. Ce mont *Olympe* de Myſie eſt décrit par Tournefort dans ſon voyage du Levant. „ C'eſt, dit-il, une horrible chaîne de montagnes, à „ l'approche deſquelles on ne voit que des chênes, des „ pins, du thym de Crète, du ciſte ladanifere, *&c.* „ Après trois heures de marche ſur cette montagne, on „ ne voit que des ſapins & de la neige. Les hêtres, les „ charmes, les trembles, les noiſetiers n'y ſont pas ra„ res „. C'eſt près de ce mont *Olympe* que les Gaulois furent taillés en pieces par Manlius, qui ſe vangea ſur eux des maux que leurs peres avoient faits en Italie.

8°. Le mont *Olympe*, ſurnommé *Triphylien*, eſt une autre montagne de l'île Panchea dans l'Océan, près de l'Arabie heureuſe.

9°. Enfin les Géographes parlent encore d'un mont *Olympe* dans l'île de Cypre.

M. Huet prétend que l'étymologie du mot *Olympe*, eſt la même que des mots *Alpes*, *Albion*, *Alben*, *&c.* ſi ſon idée n'eſt pas vraie, elle eſt du-moins ingénieuſe. (*D. J.*)

OLYMPE, ſ. m. (*Mythol.*) l'*Olympe* n'eſt point une montagne dans les écrits des Poëtes, c'eſt l'empirée, c'eſt le ciel, c'eſt le ſéjour des dieux; Claudien en a fait la peinture dans ces deux beaux vers.

> *Celſior exurgit pluviis, auditque ruentes*
> *Sub pedibus nimbos, & rauca tonitrua calcat.*

Auſſi quand vous liſez dans Virgile, que Jupiter gouverne l'*Olympe*, *regit Olympum*, cela ſignifie qu'il regne ſouverainement dans le ciel. Comme il y avoit ſur le mont *Olympe* une fortereſſe que des brigands, qu'on nomma *géants*, aſſiegerent, la fable dit qu'ils avoient eſcaladé le ciel.

Il y a dans le recueil de l'académie des Inſcriptions *tom. XXV.* un mémoire de M. de Mairan, pour juſtifier la conjecture, que la fable de Jupiter & des dieux tenant leur conſeil ſur l'*Olympe*, tiroit ſon origine d'une aurore boréale que les Grecs avoient vûe. Je ne puis croire cette théorie mythologique bien fondée, mais elle eſt rendue avec beaucoup d'eſprit & d'ornemens. (*D. J.*)

OLYMPIADE, ſ. f. (*Chronolog.*) eſpace de 4 ans révolus, qui ſervoit aux Grecs à compter leurs années. Lorſqu'Ovide dit *quinquennis olympias*, c'eſt une expreſſion badine, par laquelle il a voulu déſigner un luſtre ou une eſpace de 5 ans. Ce poëte venoit de traverſer la Grece pour ſe rendre au lieu de ſon exil; & en conſéquence il a voulu réunir plaiſamment les deux manieres de compter des Grecs & des Romains. Il auroit pu dire auſſi bien *luſtrum quadrinum*, pour ſignifier une *olympiade*.

La maniere de ſupputer le tems par *olympiades*, tiroit ſon origine de l'inſtitution des jeux olympiques, qu'on célébroit tous les 4 ans durant 5 jours, vers le ſolſtice d'été, ſur les bords du fleuve Alphée auprès d'Olympe ville d'Elide. Ces jeux furent inſtitués par Hercule en l'honneur de Jupiter, l'an 2886 du monde; & ils furent rétablis par Iphitus roi d'Elide, 372 ans après.

La premiere *olympiade* commença l'an 3938 de la période julienne, l'an 3208 de la création, 505 ans après la priſe de Troie, 776 avant la naiſſance de J. C. & 24 ans avant la fondation de Rome. Voici donc comme l'on s'exprime dans la chronologie. Romulus eſt né la ſeconde année de la ſeconde *olympiade*: le temple de Delphes fut brûlé la premiere année de la cinquante-huitieme *olympiade*: la bataille de Marathon ſe donna la troiſieme année de la ſoixante-douzieme *olympiade*. On ne trouve plus aucune ſupputation des années par les *olympiades*, après la quatre cent-quatrieme qui finit à l'an 440 de l'ere vulgaire.

La Grece tira ſes époques des *olympiades*, & on ne compta plus que par *olympiade*. Les ſavans ont des obligations infinies à cette époque, qui répandit la clarté dans le chaos de l'hiſtoire; mais perſonne n'a témoigné aux *olympiades* ſa reconnoiſſance avec plus d'affection, que Scaliger. Il leur fait un fort joli compliment pour un homme qui n'en faiſoit guere. „ Je vous ſalue, dit„ il, divines *olympiades*, ſacrés dépoſitaires de la véri„ té; vous ſervez à réprimer l'audacieuſe témérité des „ chronologues: c'eſt par vous que la lumiere s'eſt ré„ pandue dans l'hiſtoire; ſans vous combien de vérités „ ſeroient enſévelies dans les ténébres de l'ignorance? „ Enfin je vous adreſſe mes hommages, parce que c'eſt „ par votre moyen que nous ſavons avec certitude, les „ choſes mêmes qui ſe ſont paſſées dans les tems les „ plus éloignés „. *Salve, veneranda* olympias, *cuſtos temporum, vindex veritatis hiſtoriæ, frænatrix fanaticæ chronologorum licentiæ*, &c. (*D. J.*)

OLYMPIE, (*Géog. anc.*) ville du Péloponneſe dans l'Elide auprès de l'Alphée. Jupiter y avoit un temple maſqué par un bois d'oliviers, dans lequel étoit le ſtade, ou le lieu deſtiné à la courſe.

Olympie fut d'abord célebre par les oracles qu'y rendoit Jupiter olympien. Après qu'ils eurent ceſſé, le temple devint plus fameux que jamais par le concours des peuples qui s'aſſembloient pour voir les jeux & le couronnement des vainqueurs. La ſtatue qui repréſentoit Ju-

Jupiter étoit l'ouvrage de Phidias; le dieu étoit assis, mais si grand que sa tête touchoit presque au haut du temple, & qu'il sembloit qu'en se levant il devoit emporter le comble de l'édifice. Etienne le géographe dit qu'*Olympie* s'appelloit anciennement *Pise*, *Pisa*; & en effet, Strabon ainsi que Polybe, appellent les habitans d'*Olympie*, *Pisei*, & la contrée *Piseus ager* ou *terra Pisatis*. Pausanias dit que les Eléens détruisirent Pise de fond en comble, & qu'on avoit planté des vignes sur son sol. (*D. J.*)

OLYMPIEN, adj. (*Gram. Mythol.*) Jupiter *olympien*, ou adoré à Olympe, ou souverain de l'olympe. Les dieux *olympiens* ou dieux *consentes*, étoient au nombre de douze, six dieux & six déesses. On les appelloit simplement *les douze*. Capella ne compte point Jupiter parmi les dieux *consentes* ou *olympiens*: il le met hors de rang, au-dessus de tous.

OLYMPIEUM, (*Géog. anc.*) lieu particulier de l'île de Délos, où s'étoit établie une colonie d'athéniens. Cet établissement est prouvé par quelques inscriptions de Gruter.

OLYMPION, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnese près de Corinthe, remarquable par le tombeau d'Eupolis, l'un des plus distingués de l'ancienne comédie grecque, & qu'Horace met dans la compagnie de Cratinus & d'Aristophane.

OLYMPIONIQUE, s. m. (*Gymnastiq.*) vainqueur aux jeux olympiques; ils étoient singulierement honorés dans leur patrie. Les Athéniens sur-tout faisoient tant de dépense en présens aux *olympioniques* leurs compatriotes, que Solon crut devoir y mettre des bornes. Sa loi portoit que la ville ne pourroit leur donner que cinq cent drachmes d'argent, ce qui fait seulement monnoie d'Angleterre, dix-sept livres sterling, trois schelings, neuf sols, en comptant avec le docteur Bernard, les cent dragmes attiques, sur le pié de trois livres sterlings, huit schelings, neuf sols. (*D. J.*)

OLYMPIQUES, JEUX, (*Littér. grecq. & rom.*) les plus fameux, les plus solemnels, & peut-être les plus anciens jeux de la Grece, étoient les jeux *olympiques*, qui se célébroient tous les 4 ans à Olympie ville d'Elide dans le Péloponnese. Quoique je ne me lasse guere à lire tout ce qu'en racontent Diodore de Sicile, Plutarque & sur-tout Pausanias, je sais bien cependant que je n'en dois prendre ici que la fleur.

Comme l'origine des jeux *olympiques* est ensevelie dans la plus profonde antiquité, l'on trouve diverses opinions sur leur établissement. Diodore de Sicile dit que ce fut Hercule de Crete qui les institua, sans nous apprendre ni en quel tems, ni à quelle occasion. Le sentiment le plus commun parmi les savans est que la premiere célébration s'en fit dans l'Elide, l'an du monde 2635, qui répond à la vingt-neuvieme du regne d'Acrise roi d'Argos, & à la 34[e]. du regne de Sycion, dix-neuvieme roi de Sycione. Quoi qu'il en soit, depuis leur premiere institution, ils furent alternativement renouvellés & interrompus jusqu'au regne d'Iphitus roi d'Elide, & contemporain de Lycurgue, qui les rétablit avec beaucoup de lustre, l'an 3208. Il ordonna que pendant la durée des jeux toutes les affaires cesseroient, afin que chacun eût la liberté de s'y rendre.

Ils se célébroient vers le solstice d'été, & duroient cinq jours. Comme ils étoient consacrés à Jupiter, & faisoient partie des cérémonies religieuses du paganisme, le premier jour étoit destiné aux sacrifices; le second au pentathle & à la course à pié; le troisieme au combat du pancrace & de la lutte simple; les deux autres aux courses à pié, à celle des chevaux & à celle des chars. Il y eut de tems-en-tems quelques variétés à cet égard qu'on peut lire dans Pausanias.

Les athletes combattirent nus dans ces jeux, depuis la trente-deuxieme olympiade, où il arriva à un nommé Orcippus de perdre la victoire, parce que dans le fort du combat son caleçon s'étant dénoué, l'embarrassa de maniere à lui ôter la liberté des mouvemens. Ce reglement en exigea un autre: c'est qu'il fut défendu aux femmes & aux filles, sous peine de la vie, d'assister à ces jeux, & même de passer l'Alphée pendant tout le tems de leur célébration.

Cette défense fut si exactement observée, qu'il n'arriva jamais qu'à une seule femme de violer cette loi. Cette femme que les uns nomment *Callipatire*, & les autres *Pherenia*, étant devenue veuve s'habilla à la façon des maîtres d'exercice, & conduisit elle-même son fils Pisidore à Olympie. Le jeune homme ayant été déclaré vainqueur, la mere transportée de joie, jetta son habit d'homme, sauta par-dessus la barriere, & elle fut connue pour ce qu'elle étoit. Cependant on lui pardonna cette infraction de la loi en considération de son pere, de ses freres & de son fils, qui tous avoient été couronnés aux mêmes jeux. Depuis ce tems-là il fut défendu aux maîtres d'exercices de paroître autrement que nus à ces spectacles. La peine imposée par la loi, étoit de précipiter les femmes qui oseroient l'enfreindre, d'un rocher fort escarpé qu'on appelloit le *mont Typée*, & qui étoit au-delà de l'Alphée.

« On obligeoit les athletes à Olympie, de jurer deux choses avant que d'être admis aux jeux; 1°. qu'ils seroient soumis pendant dix mois consécutifs à tous les exercices, & à toutes les épreuves auxquelles les engageoit l'institution athlétique; 2°. qu'ils observeroient religieusement toutes les lois prescrites dans chaque sorte de combat, & qu'ils ne feroient rien, ni directement ni indirectement, contre l'ordre & la police établie dans les jeux. On leur faisoit prêter ce serment devant la statue de Jupiter surnommé ὅρκιος, à cause de cette cérémonie; & cette statue qui tenoit un foudre dans chaque main, pour inspirer plus de terreur aux parjures, étoit érigée dans le sénat des Eléens.

Il leur étoit aussi défendu, sous peine d'une amende considérable, d'user de la moindre fraude pour être déclaré vainqueur; mais ni les lois, ni les peines ne sont pas toujours un frein capable de contenir l'ambition dans de justes bornes. Il y eut des supercheries, & la punition sévere qu'on en tira, n'empêcha pas qu'on ne retombât de tems en tems dans les mêmes fautes.

On trouvoit, dit Pausanias, en allant du temple de la mere des dieux au stade, six statues de Jupiter, qui toutes six étoient de bronze, & toutes faites du produit des amendes imposées aux athletes qui avoient usé de fraude pour remporter le prix, ainsi que le marquoient les inscriptions. Les vers qui étoient sur la premiere statue, avertissoient que le prix des jeux *olympiques* s'acquéroit, non par argent, mais par la légéreté des piés & par la force du corps. Ceux de la seconde portoient que cette statue avoit été érigée à Jupiter pour faire craindre aux athletes la vengeance du dieu, s'ils osoient violer les lois qui leur étoient prescrites.

Le concours prodigieux du monde qu'attiroit à Olympie la célébration de ces jeux, avoit enrichi cette ville & toute l'Elide: aussi n'y avoit-il rien dans toute la Grece de comparable au temple & à la statue de Jupiter olympien. Autour de ce temple étoit un bois sacré nommé l'*Attis*, dans lequel avec les chapelles, les autels & les autres monumens consacrés aux dieux, & dont on trouve une description fort détaillée dans l'auteur que j'ai cité tant de fois, étoient les statues toutes de la main des sculpteurs les plus célebres, érigées en l'honneur des vainqueurs.

Les jeux *olympiques* étoient sans contredit entre tous les jeux de la Grece, ceux qui tenoient le premier rang; & cela pour trois raisons: ils étoient consacrés à Jupiter le plus grand des dieux; ils avoient été institués par Hercule le plus grand des héros; enfin on les célébroit avec plus de pompe & de magnificence que tous les autres, & ils attiroient un plus grand nombre de spectateurs, qu'on y voyoit accourir de tous les endroits de la terre. Aussi les Grecs ne concevoient-ils rien de comparable à la victoire qu'on y remportoit; ils la regardoient comme le comble de la gloire, & ne croyoient pas qu'il fût permis à un mortel de porter plus loin ses desirs.

Je ne m'étendrai pas sur les récompenses des vainqueurs dans ces jeux, parce qu'il n'y a personne qui ignore que leur prix étoit une couronne d'olivier. Il faut avouer que celui qui a dit le premier que l'opinion gouverne le monde, avoit bien raison. En effet, qui pourroit croire, si tant de monumens ne l'attestoient, que pour une couronne d'olivier, toute une nation se dévouât à des combats si pénibles & si hasardeux? D'un autre côté, les Grecs par une sage politique, avoient attaché tant d'honneur à cette couronne, qu'il n'est pas étonnant qu'un peuple qui n'avoit de passion que pour la gloire en général, crût ne pouvoir trop payer celle-ci, qui de toutes les especes de gloire étoit la plus flateuse. Car nous ne voyons point que Miltiade, ni Cimon, ni Thémistocle, Epaminondas, ni Philopœmen, ces grands hommes qui ont fait des actions si mémorables, aient été plus distingués parmi leurs concitoyens, qu'un simple athlete qui avoit remporté le prix ou de la lutte, ou de la course du stade, ou de la course de l'hippodrome.

Il étoit en marbre ou en bronze à côté du capitaine & du héros. Ce n'est donc point une exagération que ce que dit Ciceron dans ses tusculanes, que la couronne d'olivier à Olympie, étoit un consulat pour les Grecs; & dans l'oraison pour Flaccus, que de remporter la vic-

toire

toire aux jeux *olympiques*, étoit presque aussi glorieux en Grece, que l'honneur du triomphe pour un romain.

Mais Horace parle de ces sortes de victoires dans des termes encore plus forts: il ne craint point de dire qu'elles élevoient les vainqueurs au-dessus de la condition humaine, ce n'étoient plus des hommes, c'étoient des dieux:

Palmaque nobilis
Terrarum dominos evehit ad deos.

& ailleurs:

Sive quos Elæa domum reducit
Palma cœlestes.

Le vainqueur étoit proclamé par un hérant public au son des trompettes; on le nommoit par son nom, on y ajoutoit celui de son pere, celui de la ville d'où il étoit, quelquefois même celui de sa tribu. Il étoit couronné de la main d'un des Hellanodices; ensuite on le conduisoit en pompe au prytanée, où un festin public & somptueux l'attendoit. Retournoit-il dans sa ville, ses concitoyens venoient en foule au-devant de lui, & le recevoient avec l'appareil d'une espece de triomphe, persuadés que la gloire dont il étoit couvert illustroit leur patrie, & rejaillissoit sur chacun d'eux.

Il n'avoit plus à craindre la pauvreté, ni ses tristes humiliations; on pourvoyoit à sa subsistance, on éternisoit même sa gloire par ces monumens qui semblent braver l'injure des tems. Les plus célebres statuaires briguoient l'honneur de le mettre en marbre ou en bronze avec les marques de sa victoire, dans le bois sacré d'Olympie. A peine trouveroit-on cent statues dans les jardins de Versailles qui sont immenses! J'ai voulu voir, dit l'abbé Gedoin, combien il y en avoit dans l'Attis sur l'énumération que Pausanias en fait, j'en ai compté, ajoute-t-il, jusqu'à cinq cent; & las de compter, j'ai abandonné l'entreprise: encore Pausanias déclare-t-il qu'il ne parle que des statues érigées aux dieux & aux athletes les plus célebres.

Quel effet ne devoit pas produire cette quantité prodigieuse de belles statues posées dans un même lieu, toutes du ciseau des meilleurs artistes de leur tems? A chaque pas que l'on faisoit en comparant une statue avec une autre, on distinguoit les différentes écoles, & l'on apprenoit l'histoire de l'art même. On voyoit, pour ainsi dire, son enfance dans les ouvrages des éleves de Dipœne & de Scyllis; son progrès dans les ouvrages de Calamis, de Canachus, de Myron; sa perfection dans ceux de Phidias, d'Alcamene, d'Onatas, de Scopas, de Praxitele, de Polyclete, de Lysippe, de Pythagore de Rhegium; & enfin sa décadence dans les monumens du tems postérieur: car alors entre l'antique & le moderne, il y avoit un âge moyen, où l'art avoit été porté à sa perfection. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu pour les curieux un plus beau spectacle; & c'étoit aussi par ce spectacle que les Grecs entretenoient dans l'ame des particuliers, cette noble émulation qui leur faisoit compter pour rien les peines, les fatigues, les dangers & la mort même, quand il s'agissoit d'acquérir de la gloire.

J'ai parlé en tems & lieu, des Hellanodices qui présidoient aux jeux de la Grece, décidoient des victoires, & adjugeoient les couronnes; mais je n'imaginois pas qu'un roi juif ait eu jamais part à cette dignité, cependant Josephe m'a tiré d'erreur. Il m'apprend dans ses antiquités, *lib. XVI. ch. j. & ix.* qu'Hérode surnommé le grand, allant en Italie pour faire sa cour à Auguste, s'arrêta quelque tems en Grece, & se trouva aux jeux *olympiques* de la cent quatre-vingt-onzieme olympiade, 16 ans avant la naissance de J. C. Comme on ne manqua pas de lui rendre les respects dûs à son rang, & qu'il vit sans peine que les jeux consacrés à Jupiter, avoient beaucoup perdu de leur splendeur, parce que les Eléens étoient trop pauvres pour fournir à leur entretien, il leur fit présent d'un fonds considérable pour les remettre sur l'ancien pié. Alors par reconnoissance d'un si grand service, il fut élu président de ces jeux pendant le cours de sa vie. La passion qu'on portoit à leur célébration, les soutenoit encore d'une façon assez brillante sur la fin du iv. siecle. Nous tenons cette anecdote du R. P. de Mont-faucon, qui l'a tirée des œuvres de S. Jean Chrysostome, lequel comme on sait, fleurissoit sous le regne de Théodose & d'Arcadius son fils.

Après que l'athlete s'est préparé pendant 30 jours dans la ville d'Olympie, dit ce pere de l'Eglise, on l'amene au fauxbourg à la vûe de tout le monde, & le hérault crie à haute voix: „ Quelqu'un peut-il accuser ce combattant d'être esclave, ou voleur, ou de mauvaises mœurs „? S'il y avoit même soupçon d'esclavage, il ne pouvoit être admis au combat.

On lit dans les écrits du même orateur, syrien de naissance, que les athletes étoient encore tout nus, & se tenoient debout exposés aux rayons du soleil. Les spectateurs étoient assis depuis minuit jusqu'au lendemain à midi, pour voir les athletes qui remporteroient la victoire. Pendant toute la nuit ce hérant veilloit soigneusement, pour empêcher que quelqu'un des combattans ne se sauvât à la faveur des ténebres, & ne se deshonnorât par cette fuite.

A ces combats *olympiques* les lutteurs, ceux qui se battoient à coups de poing, enfin les pancratiastes, c'est-à-dire ceux qui disputoient la victoire dans tous les exercices gymniques, le faisoient à différentes reprises; mais le hérant les proclamoit, & les couronnoit dès le moment qu'ils étoient déclarés vainqueurs.

On élisoit alors quelquefois pour chef des chœurs de musique, de jeunes garçons, apparemment enfans de qualité, qu'on appelloit *thallophores*, parce qu'ils portoient seuls des rameaux à la main. *Le chevalier* DE *JAUCOURT.*

OLYNTHE, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, dans la péninsule de Pallene, entre les golfes Thessalonique & de Torone; on sait que Philippe forma le siege d'*Olynthe*, parce qu'elle avoit fait une ligue avec les Athéniens, pour mettre obstacle à ses conquêtes. Il l'investit; elle recourut à ses nouveaux alliés. Démosthene parla pour elle, & ses trois *olynthiennes* roulent sur la nécessité pressante de la tirer du danger où elle se trouvoit; malheureusement le secours qu'on lui donna ne put la sauver. Deux traitres *olynthiens* livrerent leur patrie à Philippe. Ce prince la ruina de fond en comble, & y exerça de grandes cruautés, dont Séneque a fait la matiere d'une de ses déclamations. Hérodote donna à *Olynthe* l'épithete de *Sithonia* que désigne le pays où elle étoit située. (*D. J.*)

OLYRA, (*Bot.*) espece de blé qui croît en Allemagne, & qui est connu des Bothanistes sous le nom de *zea-amylæa*, ou de *zeopyrum amilæum.*

OLYSIPPO, (*Géog. anc.*) c'est ainsi que plusieurs auteurs écrivent le nom d'une ville très-ancienne, située à l'embouchure du Tage, & qui est aujourd'hui Lisbonne. Elle est si ancienne, que Solin a cru qu'elle avoit été fondée par Ulysse; & Strabon même ne juge pas impossible qu'Ulysse ait été en Espagne.

Dans le passage de Solin on lit: *Ibi oppidum* Olysipone *Ulyxi conditum*. Solin met ici un ablatif pour un nominatif; car, selon l'usage de son tems, les noms de ville se mettoient à l'ablatif, & étoient regardés comme indeclinables. Ainsi Vopiscus dans la vie d'Aurelien dit, *Copto & Ptolemaïde urbes cepit*. Dans Antonin, les noms sont de même à l'ablatif, tandis que chez les Grecs ils sont au génitif.

Le passage de Solin nous apprend encore que le vrai nom de cette ville est *Olysippo*. De plus, il se trouve écrit ainsi dans les manuscrits de Pline, *l. IV. c. xxij.*

Enfin les inscriptions déterrées à Lisbonne portent la même ortographe: *Felicitas Julia* Olisipo. Elle eut titre de municipe, & fut peuplée de citoyens romains; mais *voyez* d'autres détails *au mot* LISBONNE. (*D. J.*)

O M

OMADRUS, s. m. (*Mythologie.*) dieu des anciens adoré à Tenedos & à Scio. C'étoit Bacchus, à qui l'on sacrifioit un homme, que l'on mettoit en pieces. C'est de cette cruelle cérémonie qu'il étoit appellé *Omadrus.*

OMAGUAS, (*Géog.*) peuple de l'Amérique méridionale, aux deux bords de la riviere des Amazones, au-dessous de sa jonction avec la Moyobambe. Ce peuple est le même que les Homagues, les Omaguacas & les Aguas.

OMAN, (*Géog.*) pays & ville de l'Arabie heureuse. Abulféda la met sur la mer. Sa *longitude*, selon Jon-Saïd, est $81^{d}\ 15'$. *latit.* $19^{d}\ 16'$. (*D. J.*)

OMB, (*Hist. nat.*) petite graine fort commune dans l'île de Ceylan; elle se mange comme du *ris*, mais elle enivre & cause des maux de cœur lorsqu'elle est trop nouvelle.

OMBELLE, s. f. (*Botanique.*) lorsque le pape Alexandre III. vint se réfugier à Venise vers l'an 1179, pour y terminer ses différends avec Frédéric Barberousse, il accorda par reconnoissance au doge Sebastien Zani & à ses successeurs de mettre à l'avenir sur leurs armes une espece de parasol, qu'on voit aussi quelquefois sur les armes de la république. Ceux qui connoissent cette espece d'armoirie, ont une idée juste de l'*ombelle* des botanistes. Donnons-en maintenant la définition.

C'est

C'est l'extrémité de la tige divisée en plusieurs pédicules ou rayons qui sortant du même centre, s'ouvrent de telle maniere qu'ils forment un cône renversé, & sont à-peu-près disposés comme les bâtons d'un parasol, faisant un bouquet, dont la surface est un peu connexe.

Si les pédicules de la tige se trouvent subdivisés en d'autres d'une même forme, sur lesquels les fleurs ou fruits sont disposés, le premier s'appelle *rayons*, & le second *pédicules*.

L'*ombelle* qui n'est formée que de pédicules, se nomme *ombelle simple*; celle qui est formée de rayons & de pédicules se nomme *ombelle composée*. Ainsi les plantes *ombelliferes* sont celles dont les fleurs naissent en *ombelles* à l'extrémité des tiges, & y représentent en quelque maniere un parasol. Telles sont les fleurs d'anet, de carote, de cerfeuil, de fenouil, d'angélique, de persil, *&c.*

On a remarqué que presque toutes les plantes à *ombelles* ont leurs racines sujettes aux vers qui les détruisent; si cette observation est vraie, il faudroit en rechercher la cause, & peut-être la découvriroit-on.

Nous avons un traité très-estimé des plantes *ombelliferes* de l'illustre Morison, qui a signalé par cet ouvrage ses talens en botanique, comme il signala dans sa jeunesse son courage pour les intérêts du roi Charles I. en les soutenant dans un combat donné sur le bord d'Aberdéen sa patrie; c'est lui-même à qui Gaston d'Orléans, prince curieux, donna la direction du jardin de Blois; étant retourné dans son pays après la mort de ce prince, il fut comblé de bien-faits par Charles II. & bientôt après nommé par l'université d'Oxfort pour la profession de botanique qu'il exerça le reste de ses jours avec la plus grande distinction. Son livre des plantes en *ombelles* parut en latin sous ce titre: *Plantarum umbelliferarum distributio nova*. Oxoniæ 1672, *in-fol.* avec fig.

Quand on examine avec un peu de soin la partie que M. Tournefort prend dans les plantes *ombelliferes* pour le calice de leur fleur, on est bientôt convaincu qu'elle n'est pas ainsi qu'il le pense un composé de deux semences nues, mais que c'est un composé de deux capsules monospermes couronnées d'un calice. On ne peut encore s'empêcher de dire 1° que cet illustre auteur ne devoit pas exclure l'*échinophora* du nombre des plantes *ombelliferes*, d'autant que Morison a fait voir que les ovaires ou capsules séminales des especes de ce genre contenoient chacune deux graines, dont une à la vérité avorte le plus souvent dans nos pays. 2°. M. de Tournefort n'auroit pas dû ici plutôt que dans tant d'autres genres d'*ombelliferes* prendre pour un calice commun cette sorte de fraise ou collet à rayons, qui se trouve à la base de chaque *ombelle*. 3°. Enfin il devoit avertir qu'entre tant de fleurs contenues dans un seul calice il n'y en avoit qu'une de fertile, puisque ce prétendu calice s'étant transformé en fruit, ne renfermoit qu'une semence unique; mais ces légeres fautes n'ôtent rien du tout à la gloire d'un homme à qui la Botanique doit tant de découvertes intéressantes. (*D. J.*)

OMBELLE, s. f. *terme de Blason*, ce mot se dit d'une espece de parasol que le doge de Venise met sur ses armes par une concession d'Alexandre III. quand il se refugia à Venise, en fuyant la persécution de Fréderic I. Elle est quelquefois sous les armes de la république.

OMBI, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Egypte, capitale du nôme, auquel elle donnoit le nom d'*Ombites Nomos*. Pline en fait mention, & dit, *l. VIII. c. xxiv.* que Teutyris & *Ombi* sont deux villes d'Egypte voisines, que les habitans de la derniere (*Ombitæ*) adorent le crocodile, & que les Teutyrites le poursuivent à la nage, le coupent par morceaux & le mangent. Cette diversité de sentimens a donné lieu à Juvenal de peindre la guerre des *Ombites* & des Teutyrites à ce sujet.

Immortale odium, numquam sanabile vulnus
Ardet adhuc Ombos *& Teutyra: summus utrimque*
Inde furor vulgo, quod numina vicinorum
Odit uterque locus, cum solos credat habendos
Esse deos quos ipse colit.

Sat. xv. *vers.* 31. *& seq.*

„ Leur haine est immortelle, & cette plaie est incurable: ils sont animés de rage l'un contre l'autre, parce que l'un adore un dieu que l'autre déteste, chacun pensant que la divinité qu'il respecte mérite seule d'être adorée „ (*D. J.*)

OMBIASSES, s. m. pl. (*Hist. mod. culte.*) ce sont des prêtres parmi les negres, habitans de l'île de Madagascar, qui sont en même tems le métier de médecins, de sorciers & d'astrologues. Ils vendent au peuple superstitieux des billets écrits en caracteres arabes, qu'il regarde comme des préservatifs contre le tonnerre, la pluie, les vents, les blessures à la guerre, & même contre la mort. D'autres mettent ceux qui les portent à couvert des poisons, des animaux venimeux; il y en a qui garantissent des maisons & des villes entieres du feu & du pillage. On porte au cou ces sortes de billets cousus en sachets. Au moyen de ces talismans, les *ombiasses* ont le secret de tirer un profit immense des peuples séduits, qui n'ont d'autre religion que ces superstitions ridicules. Lorsque quelqu'un tombe malade ou en démence, on envoie chercher un *ombiasse*, qui est chargé d'aller au tombeau du pere du malade qu'il ouvre; il évoque son ombre, & la prie de rendre le jugement à son fils; après quoi le prêtre retourne vers le malade, lui met son bonnet sur la tête, lui promet un succès infaillible; & sans l'attendre, a soin de se faire payer de sa peine. Mais la plus affreuse superstition à laquelle ces imposteurs donnent les mains, c'est l'usage où sont les habitans de Madagascar de sacrifier le premier-né de leurs bestiaux à Dieu & au diable à-la-fois; sur quoi il est bon d'observer qu'ils nomment satan le premier dans leurs prieres, & disent, *diambilis aminnam-babare*, ce qui signifie, *le seigneur diable & dieu.*

OMBILIC, s. m. (*Anat.*) nom que l'on donne à l'endroit du corps où l'on a coupé le cordon ombilical. *Voyez* CORDON.

OMBILICAL, adj. qui a rapport à l'ombilic, *terme d'Anatomie & de Chirurgie*, on dit le cordon *ombilical*, les arteres *ombilicales*, la veine *ombilicale*.

Les hernies ou descentes *ombilicales* sont des déplacemens de parties contenues dans le bas-ventre, & qui font tumeur à l'ombilic ou nombril. Elles sont connues sous le nom d'*exomphale*. *Voyez* EXOMPHALE. (*T*)

OMBILICAL, *cordon*, (*Anat.*) c'est un paquet de vaisseaux entortillés de l'épaisseur d'un pouce, composé d'une veine & de deux arteres, qu'on appelle *ombilicales*, & enveloppé d'une membrane épaisse, molle & continue à l'amnios. Son origine est dans le placenta, & son extrémité se termine à l'ombilic du fœtus.

Son usage est, 1° afin que le fœtus puisse se mouvoir librement, sans arracher le placenta de la matrice: 2° afin que le fœtus étant sorti, il ne lui arrive pas quelque hémorrhagie mortelle, quoique les vaisseaux ne soient pas liés: 3° afin que le placenta puisse être tiré commodément de la matrice après l'accouchement.

La nature varie bien singulierement dans les productions les plus ordinaires. On lit quantité d'exemples du cordon de l'ombilic excessivement long, court ou gros. Sa longueur commune est d'environ deux tiers d'aune de Paris. Mauriceau l'a vû d'une aune & demie; & d'un tiers d'aune. Il l'a vû si monstrueusement gros, qu'il égaloit la grosseur du bras de l'enfant, & sans exomphale; quelquefois la longueur de ce cordon fait qu'il se noue d'un véritable nœud à la sortie de l'enfant.

Quelques auteurs ont vû plusieurs fois des enfans nouveaux-nés, auxquels une partie de la peau & des muscles du bas-ventre manquent autour du cordon *ombilical* de la grandeur d'un petit écu ou environ, de maniere que les intestins ne se trouvent couverts en cet endroit que d'une pélicule très-mince; rarement les enfans en réchappent, si tant est qu'il y ait quelques exemples du contraire; c'est par ce triste accident qu'on s'est assuré du mouvement péristaltique des intestins parce qu'on le voit à découvert.

Souvent on a beaucoup de peine à séparer le placenta après la sortie de fœtus; & cela ne manque jamais d'arriver lorsque le cordon *ombilical* s'insere au centre du placenta. Si l'insertion est latérale, alors l'arriere-faix s'amene aisément, & vient d'ordinaire de lui-même après la sortie du fœtus. Belle observation de Ruysch! (*D. J.*)

OMBILICALE, *artere*, (*Anatomie.*) elles sont au nombre de deux dans le fœtus: on décrira leur origine & leur cours en parlant des vaisseaux ombilicaux. Je dirai seulement ici que M. du Vermey a autrefois démontré en public que les arteres *ombilicales* conservoient toujours leur canal jusqu'au fond de la vessie, auquel elles fournissoient plusieurs rameaux.

OMBILICALE, *veine*, (*Anatomie.*) la veine *ombilicale* sera décrite à *l'article des* VAISSEAUX OMBILICAUX.

Le foie est attaché à l'ombilic par un ligament rond, qui, dans le fœtus, fait la fonction de veine, & prend le nom de veine *ombilicale*, dont le conduit se ferme après la naissance, dès qu'on a lié & coupé le cordon à l'enfant nouveau-né. Ce ligament pénetre dans le foie par une fente qui sépare les deux lobes.

Riolan dit qu'il ne sauroit se persuader que lorsque la veine *ombilicale* & les autres vaisseaux ombilicaux sont entierement privés de leur premier usage, étant tout flétris & desséchés, ils changent leur fonction premiere en celle de ligament: & qu'ils soient d'une telle importance à la vie de l'homme, que quelqu'un d'eux manquant, la mort s'ensuive nécessairement, ou du moins que cette privation cause de continuelles difficultés de respirer; car il prétend que la veine *ombilicale* peut être réparée par le ligament large qui est attaché au cartilage xiphoïde, & tient le foie suffisamment suspendu; & il rapporte à cet effet qu'il a vû au corps d'une bohémienne qui étoit fort adroite, cette veine rompue, desséchée & retirée dans la suffissure du foie; cette femme néanmoins jouit d'une santé parfaite pendant toute sa vie, sans aucune incommodité de respiration.

Cependant Hildanus rapporte dans ses observations chirurgicales, qu'un particulier mourut dès que la veine *ombilicale* lui eût été coupée par une blessure qu'il reçut au-dessus du nombril, sans néanmoins que les intestins en fussent offensés.

Quoi qu'il en soit, il faut éviter de couper la veine *ombilicale*, quand on est obligé de dilater une plaie pénétrante dans le bas-ventre; car il est quelquefois arrivé à des chirurgiens d'être fort surpris de voir dans un pareil cas le sang sortir abondamment par cette veine. (*D. J.*)

OMBILICAUX, VAISSEAUX, (*Anatom.*) ils sont au nombre de trois, deux arteres & une veine, & ces trois vaisseaux forment le cordon ombilical. *Voyez* OMBILICAL, *cordon*.

Les deux arteres ombilicales dans le fœtus sortent ordinairement des deux iliaques; il y en a une de chaque côté; elles viennent quelquefois de l'aorte inférieure: ces arteres s'avancent vers l'ombilic à côté de la vessie qui est entre deux; de-là elles continuent leur chemin en ligne spirale vers le placenta, où s'étant divisées en une infinité de rameaux, elles se terminent & portent le sang du fœtus au placenta, & peut-être ensuite à la mere.

La veine est deux fois plus ample que les arteres; elle vient du placenta par une infinité de rameaux qui se réunissent ensuite pour former un gros canal qui s'avance, par des circonvolutions spirales, entre les arteres du cordon; ce canal se rend ensuite par l'ombilic au foie du fœtus, & va se terminer au sinus de la veine porte, dans lequel il verse le sang & le suc nourricier qu'il a reçu dans le placenta: de-là il part un canal particulier qui est cylindrique, & qu'on appelle *canal veineux*; il sort de la paroi opposée presque vis-à vis de l'embouchure de la veine ombilicale, & va se rendre à la veine cave pour transmettre le sang au cœur. (*D. J.*)

OMBOU, (*Botan exot.*) espece de prunier du Brésil, décrit par Pison sous le mot *ombu*, que lui donnent les habitans. *Voyez* OMBU, (*Botan.*)

OMBRAGE, s. m. OMBRAGER, v. a. (*Jardin.*) *ombrager* un lieu, c'est le couvrir de feuillages, y planter un bois pour lui procurer de l'*ombrage*.

On dit *ombrager* une plante nouvellement plantée, quand on la couvre pendant quelques jours d'un paillasson, pour lui ôter le soleil qui nuiroit à sa reprise. Si elle est empotée, il est aisé de la porter à l'ombre. (*K*)

OMBRAGER, SUROMBRAGER, (*Broderie.*) c'est appliquer sur or, de la soie, afin d'éteindre par un ouvrage surappliqué l'éclat du métal.

OMBRAGER, (*Luth.*) *ombrager* la lumiere d'un tuyau, c'est en fermer une partie par le moyen de petites plaques de plomb soudées aux côtés; on appelle ces plaques *oreilles*. On abaisse plus ou moins les oreilles sur la lumiere.

OMBRAGEUX, adj. (*Maréchallerie.*) un cheval *ombrageux* est celui qui a peur de son ombre & de quelque objet que ce soit, & qui ne veut pas avancer. Il ne faut jamais battre un cheval *ombrageux* dans sa peur, mais le faire approcher doucement de ce qui lui fait ombrage, jusqu'à ce qu'il ait reconnu ce que c'est, & qu'il soit rassûré.

OMBRE, s. f. (*Optique.*) est un espace privé de lumiere, ou dans lequel la lumiere est affoiblie par l'interposition de quelque corps opaque. *Voyez* LUMIERE.

La théorie des *ombres* est fort importante dans l'Optique & dans l'Astronomie; elle est le fondement de la Gnomonique & de la théorie des éclipses. *Voyez* CADRAN, GNOMONIQUE & ECLIPSE.

En voyant l'*ombre* suivre exactement toutes les situations du soleil, ou plutôt en observant que les mouvemens de l'*ombre* sont les mêmes que ceux des rayons, qui parviendroient jusqu'à terre s'ils n'étoient interrompus, l'astronome s'instruit de la marche du soleil par la marche de l'*ombre*; il fait tomber ou reçoit l'*ombre* d'une pyramide, d'un stile ou d'une colonne sur des lignes & sur des points, où elle lui montre tout-d'un-coup & sans efforts de sa part, l'heure, l'élévation du soleil sur l'horison, & jusqu'au point précis du signe céleste sous lequel il se trouve actuellement. Au lieu de l'*ombre*, on peut faire passer par un trou un rayon vif qui vienne de son extrémité blanchir & désigner parmi des points & des lignes tracés par terre ou ailleurs, l'endroit qui a rapport au progrès du jour ou du mois qui s'écoule. On pratique une petite ouverture ronde ou à la voûte ou à la muraille qui fait *ombre* du côté du midi, à un pavé ou à un parquet. On étend sur ce pavé une lame de marbre ou de cuivre qui dirige ses extrémités vers les deux poles: on nomme cette ligne *méridienne*, parce qu'elle embrasse nécessairement tous les points sur lesquels tombera le rayon du soleil chaque jour de l'année, au moment que cet astre est également distant de son lever & de son coucher. Cette diversité y est exprimée par autant de marques qui distinguent précisément les solstices, les équinoxes & les éloignemens journaliers du soleil, depuis l'équateur jusqu'à l'un & l'autre des tropiques dans lesquels sa course est renfermée. *Voyez* un plus grand détail sur cet objet *aux articles* GNOMON & MÉRIDIENNE.

Comme on ne peut rien voir que par le moyen de la lumiere, l'*ombre* en elle-même est invisible. Lors donc qu'on dit que l'on voit une *ombre*, on entend que l'on voit des corps qui sont dans l'*ombre*, & qui sont éclairés par la lumiere que réfléchissent les corps collatéraux, ou qu'on voit les confins de la lumiere.

Si le corps opaque qui jette une *ombre* est perpendiculaire à l'horison, & que le lieu sur lequel l'*ombre* est jettée soit horisontal, cette *ombre* s'appelle *ombre droite*: telle est l'*ombre* des hommes, des arbres, des bâtimens, des montagnes, &c.

Si le corps opaque est placé parallelement à l'horison, l'*ombre* qu'il jette sur un plan perpendiculaire à l'horison se nomme *ombre verse*.

Lois de la projection des ombres *par les corps opaques.*
1°. Tout corps opaque jette une *ombre* dans la même direction que les rayons de lumiere, c'est-à-dire vers la partie opposée à la lumiere. C'est pourquoi à mesure que le corps lumineux ou le corps opaque changent de place, l'*ombre* en change également.

2°. Tout corps opaque jette autant d'*ombres* différentes qu'il y a de corps lumineux pour l'éclairer.

3°. Plus le corps lumineux jette de lumiere, plus l'*ombre* est épaisse. Ainsi l'épaisseur de l'*ombre* se mesure par les degrés de lumiere dont cet espace est privé. Ce n'est pas que l'*ombre* qui est une privation de lumiere, soit plus forte pour un corps que pour un autre, mais c'est que plus les environs de l'*ombre* sont éclairés, plus on la juge épaisse par comparaison.

4°. Si une sphere lumineuse est égale à une sphere opaque qu'elle éclaire, l'*ombre* que répand cette derniere sera un cylindre, & par conséquent elle sera toujours de la même grandeur, à quelque distance que le corps lumineux soit placé: de sorte qu'en quelque lieu qu'on coupe cette *ombre*, le plan de la section sera un cercle égal à un grand cercle de la sphere opaque.

5°. Si la sphere lumineuse est plus grande que la sphere opaque, l'*ombre* formera un cône. Si donc on coupe l'*ombre* par un plan parallele à la base, le plan de la section sera un cercle, & ce cercle sera d'autant plus petit, qu'il sera plus éloigné de la base.

6°. Si la sphere lumineuse est plus petite que la sphere opaque, l'*ombre* sera un cône tronqué; par conséquent elle deviendra toujours de plus grande en plus grande. Donc, si on la coupe par un plan parallele à la base, ce plan sera un cercle d'autant plus petit, qu'il sera plus proche de la base, mais ce cercle sera toujours plus grand qu'un grand cercle de la sphere opaque.

7°. Pour trouver la longueur de l'*ombre* ou l'axe du cône d'*ombre* d'une sphere opaque éclairée par une sphere plus grande, les demi-diametres des deux étant comme CG & IM, *Pl. d'optique*, *fig.* 12. & les distances entre leurs centres GM étant données, voici comme il faut s'y prendre.

Tirez la ligne FM parallele à CH, alors vous aurez $IM = CG$; & par conséquent FG sera la différence des demi-diametres GC & IM. Par conséquent comme FG, qui est la différence des demi-diametres, est à GM, qui est la distance des centres, de même CF, qui est le demi diametre de la sphere opaque, est à MH, qui est la distance du sommet du cône d'*ombre* au centre de la sphere opaque. Si donc la raison de PM à MH est bien petite, de sorte que MH & PM ne different pas con-

confidérablement, MH pourra être pris pour l'axe du cône d'*ombre*, finon la partie PM doit en être fouftraite. Pour la trouver, cherchez la valeur de l'arc LK, car en la fouftrayant d'un quart de cercle, il reftera l'arc IQ, qui eft la mefure de l'angle IMP. Cet arc LK fe trouvera aifément, car il eft la mefure de l'angle LMK, lequel eft égal à l'angle MHI; or cet angle MHI eft un des angles du triangle rectangle MHI, dont les côtés MI & MH font connus: ainfi on trouvera facilement l'angle MHI. Puis donc que dans le triangle MIP, qui eft rectangle en P, nous avons, outre l'angle IMQ, le côté IM, le côté MP eft aifé à trouver par la Trigonométrie.

Par exemple, fi le demi-diametre de la terre $MI=1$, & qu'on fuppofe le demi-diametre du foleil de 15 minutes (*voyez* DIAMETRE) on en conclura que l'angle MIP ou KML n'eft que de 16': car à caufe de la petiteffe du globe M par rapport au globe du foleil, G, & de la grande diftance GM du foleil, l'angle GMF ou KLM eft à-peu-près égal au demi-diametre du foleil. D'où il s'enfuit que MP n'eft qu'environ la 228e partie de MI ou de 1, c'eft-à-dire dans la raifon du finus de 15' au finus total, ou à-peu-près comme 15' à 57 degrés. *Voyez* SINUS. Donc comme MH contient auffi environ 228 fois MI, il s'enfuit qu'on peut négliger PM par rapport à MH, & prendre MH ou 228 demi-diametres de la terre pour la longueur de l'axe du cône.

On voit par la folution précédente que la diftance GM du corps opaque au corps lumineux eft toujours en rapport conftant avec la longueur MH de l'axe du cône, puifque le rapport de ces deux lignes eft égal à celui qu'il y a entre la différence FG des demi-diametres, & le demi-diametre MI du corps opaque. D'où il eft aifé de conclure que fi la diftance GM diminue, il faut diminuer pareillement la longueur de l'*ombre*; par conféquent l'*ombre* diminuera continuellement à mefure que le corps opaque approchera du corps lumineux.

8°. Trouver la longueur de l'*ombre* que fait un corps opaque TS, *fig.* 13, la hauteur du corps lumineux, par exemple du foleil au-deffus de l'horifon (c'eft-à-dire l'angle SUT), & la hauteur du corps étant donnés. Puifque dans le triangle rectangle STU où T eft un angle droit, l'angle U & le côté TS font donnés, on trouvera par la Trigonométrie la longueur de l'*ombre* UT. *Voyez* TRIANGLE.

Ainfi, fuppofé que la hauteur du foleil eft de 37°. 45'. & la hauteur d'une tour 178 piés, TU fera 241 piés $\frac{1}{2}$.

9°. La longueur de l'*ombre* TU & la hauteur du corps opaque TS étant données, trouver la hauteur du foleil au-deffus de l'horifon.

Puifque dans le triangle rectangle STU, qui eft rectangle en T, les côtés TU & TS font donnés, on trouve l'angle U par la proportion fuivante. Comme la longueur de l'*ombre* TU eft à la hauteur du corps opaque TS, de même le finus total eft à la tangente de la hauteur du foleil au-deffus de l'horifon. Ainfi, fi TS eft 30 piés & TU 45, TUS fera 33°. 41'.

10°. Si la hauteur du corps lumineux, par exemple du foleil fur l'horifon TUS, eft 45°, la longueur de l'*ombre* TU eft égale à la hauteur du corps opaque; car alors l'angle U étant de 45 degrés, l'angle TSU eft auffi de 45 degrés, & par conféquent les côtés TS, TU oppofés à ces angles font égaux

11°. Les longueurs des *ombres* TZ & TU du même corps opaque TS à différentes hauteurs du corps lumineux, font comme les cotangentes de ces hauteurs, ou, ce qui revient au même, comme les tangentes des angles TSU, complémens des hauteurs SUT.

Ainfi, comme la cotangente d'un angle plus grand eft moindre que celle d'un angle plus petit, plus le corps lumineux eft haut, c'eft-à-dire plus l'angle SUT eft grand, plus l'*ombre* diminue; c'eft pour cela que les *ombres* à midi font plus longues en hiver qu'en été.

12°. Pour mefurer la hauteur de quelque objet, par exemple, d'une tour AB, *fig.* 14, par le moyen de fon *ombre* projettée fur un plan horifontal; à l'extrémité de l'*ombre* de la tour C enfoncez un bâton, & mefurez la longueur de l'*ombre* AC: enfoncez un autre bâton en terre dont la hauteur DE foit connue, & mefurez la longueur de fon *ombre* EF; alors dites, comme EF eft à AC, ainfi DE eft à AB. Si donc AC eft 45 piés, EF 4 & ED 5 piés, AB fera 36 piés.

13°. L'*ombre* droite eft à l'hauteur du corps opaque, comme le co-finus de la hauteur du corps lumineux eft au finus de cette même hauteur.

14°. La hauteur du corps lumineux demeurant la même, le corps opaque AC, *fig.* 15, fera à l'*ombre* verfe AD, comme l'*ombre* droite EB eft au corps opaque DB.

Ainfi, 1°. le corps opaque eft à l'*ombre* verfe comme le co-finus de la hauteur du corps lumineux eft à fon finus; par conféquent l'*ombre* verfe AD eft au corps opaque AD, comme le finus de la hauteur du corps lumineux eft à fon co-finus. 2°. Si $DB=AC$, alors DB fera une moyenne proportionnelle entre EB & AD, c'eft-à-dire que la longueur du corps opaque fera moyenne proportionnelle entre fon *ombre* droite & fon *ombre* verfe. 3°. Quand l'angle C eft 45°. le finus & le co-finus font égaux, & par conféquent l'*ombre* verfe eft égale à la longueur du corps opaque.

Pour trouver l'*ombre* d'un corps irrégulier quelconque exposé à un corps lumineux de figure quelconque, il faut imaginer de chaque point du corps lumineux une efpece de pyramide ou cône de rayons qui viennent rafer le corps, de maniere qu'on ait autant de pyramides qu'il y a de points dans le corps lumineux; & l'*ombre* parfaite du corps fera contenue dans l'efpace ou portion d'efpace qui fera commune à toutes ces pyramides: car il eft vifible que cet efpace ne recevra aucun rayon de lumiere. Toutes les autres portions d'efpace qui ne recevront pas de rayons de quelques points, mais qui en recevront de quelques autres, feront dans la penombre, & cette penombre fera plus ou moins denfe à différens endroits, felon qu'il tombera en ces endroits des rayons d'un moindre ou d'un plus grand nombre de points du corps lumineux. *Voyez* PENOMBRE.

La théorie des *ombres* des corps & de leur penombre eft très-utile dans l'Aftronomie, pour le calcul des éclipfes. *Voyez* ECLIPSE.

Les *ombres* droites & les *ombres* verfes font de quelque utilité dans l'arpentage, en ce que par leur moyen on peut affez commodément mefurer les hauteurs, foit acceffibles, foit inacceffibles. On fe fert des *ombres* droites quand l'*ombre* n'excede point la hauteur, & des *ombres* verfes quand l'*ombre* eft plus grande que la hauteur. Pour cet effet on a imaginé un inftrument qu'on appelle *ligne des ombres*, au moyen duquel on détermine les rapports des *ombres* droites & des *ombres* verfes de tout objet à fa hauteur.

Au refte, il n'eft pas inutile de remarquer que tout ce qu'on démontre, foit dans l'optique, foit dans la perfpective fur les *ombres* des corps, eft exact à la vérité du côté mathématique; mais que fi on traite cette matiere phyfiquement, elle devient alors fort différente. L'explication des effets de la nature dépend prefque toujours d'une géométrie fi compliquée, qu'il eft rare que ces effets s'accordent avec ce que nous en aurions attendu par nos calculs. Il eft donc néceffaire dans les matieres phyfiques, & par conféquent dans le fujet que nous traitons, de joindre l'expérience à la fpéculation, foit pour confirmer quelquefois celle-ci, foit pour voir jufqu'où elle s'en écarte, afin de déterminer, s'il eft poffible, la caufe de cette différence.

Ainfi on trouve, par exemple, dans la théorie que l'*ombre* de la terre doit s'étendre jufqu'à 110 de fes diametres; & comme la lune n'en eft éloignée que d'environ 60 diametres, il s'enfuivroit de-là que quand elle tomberoit ou toute entiere ou en partie dans l'*ombre* de la terre, cet aftre tout entier ou fa partie éclipfée devroit difparoître entierement, comme quand la lune eft nouvelle, puifqu'alors la lune entiere ou fa partie éclipfée ne recevroit aucun des rayons du foleil. Cependant elle ne difparoît jamais; elle paroît feulement rougeâtre & pâle, même au plus fort de l'éclipfe, ce qui prouve qu'elle n'eft que dans la pénombre, & qu'ainfi l'*ombre* de la terre ne s'étend pas jufqu'à 110 de fes diametres.

Feu M. Maraldi voulant éclaircir ce phénomene, a fait des expériences en plein foleil avec des cylindres & des globes, pour voir jufqu'où s'étend leur *ombre* véritable. *Voyez mémoires de l'acad.* 1711. Il a trouvé que cette *ombre*, qui devroit s'étendre à environ 110 diametres du cylindre ou du globe, ne s'étend, en demeurant toujours également noire, qu'à une diftance d'environ 41 diametres. Cette diftance devient plus grande quand le foleil eft moins lumineux. Paffé la diftance de 41 diametres, le milieu dégénere en pénombre, & il ne refte de l'*ombre* totale que deux traits fort noirs & étroits qui terminent de part & d'autre la pénombre, fuivant la longueur. Ces deux traits font de la noirceur qui appartient à l'*ombre* véritable; l'efpace qu'occupe la fauffe pénombre & ces deux traits, appartiendroit à l'*ombre* véritable, parce qu'il eft de la largeur qui convient à celle-ci. La largeur de la fauffe pénombre diminue & s'éclair-

cit

cit à mesure qu'on s'éloigne, & les deux traits noirs gardent toujours sa même largeur. Enfin, à la distance d'environ 110 diametres, la fausse pénombre disparoît, les deux traits noirs se confondent en un, après quoi l'*ombre* véritable disparoît entierement, & on ne voit plus que la pénombre. Il faut remarquer que la vraie pénombre qui doit dans la théorie entourer & renfermer l'*ombre* véritable, accompagne des deux côtés les deux traits noirs d'*ombre*.

Quand l'*ombre* est reçue assez proche du cylindre, & qu'elle n'a pas encore dégénéré en fausse pénombre, on voit autour de la vraie pénombre, des deux côtés & en dehors, deux traits d'une lumiere plus éclatante que celle même qui vient directement du soleil, & ces deux traits s'affoiblissent en s'éloignant.

M. Maraldi, pour expliquer ce phénomene, prétend que les rayons de lumiere qui rasent ou touchent le corps opaque, & qui devroient renfermer l'*ombre*, ne continuent pas leur chemin en ligne droite après avoir rasé le corps, mais se rompent & se replient vers le corps, de maniere qu'ils entrent dans l'espace où il ne devroit point du tout y avoir de lumiere, si les rayons continuoient leur chemin en ligne droite. Il compare les rayons de lumiere à un fluide qui rencontre un obstacle dans son cours, comme l'eau d'une riviere qui vient frapper la pile d'un pont, & qui tourne en partie autour de la pile, de maniere qu'elle entre dans l'espace où elle ne devroit point entrer si elle suivoit la direction des deux tangentes de la pile. Selon M. Maraldi, les rayons de lumiere tournent de la même façon autour des cylindres & des globes; d'où il résulte, 1°. que l'*ombre* réelle ou l'espace entierement privé de lumiere, s'étend beaucoup moins qu'à la distance de 110 diametres; 2°. que les deux bords ou arcs du cylindre autour desquels les rayons tournent, n'en étant nullement éclairés, doivent toujours jetter une *ombre* véritable; & voilà les deux traits noirs qui enferment la fausse pénombre, & dont rien ne peut faire varier la largeur. Comme ces bords sont des surfaces physiques qui par leurs inégalités causent des réflexions dans les rayons, ce sont ces rayons réfléchis qui tombant au-dehors de la vraie pénombre, & se joignant à la lumiere directe qui y tombe aussi, forment par-là une lumiere plus éclatante que la lumiere directe. Cette lumiere s'affoiblit en s'éloignant, parce que la même quantité de rayons occupe toujours une plus grande étendue; car les rayons qui sont tombés paralleles sur le cylindre, vont en s'écartant après la réflexion.

Si on se sert de globes au lieu de cylindres, l'*ombre* disparoît beaucoup plûtôt, savoir à 15 ou 16 diametres; elle se change alors en une fausse pénombre entourée d'un anneau noir circulaire, puis d'un anneau de vraie pénombre, & ensuite d'un autre anneau de lumiere fort éclatante. La fausse pénombre disparoît à 110 diametres, & l'anneau qui l'environne se change en une tache noire obscure; passé cette distance, on ne voit plus que la pénombre. M. Maraldi croit que la raison pour laquelle l'*ombre* disparoît beaucoup plutôt avec des globes qu'avec des cylindres, c'est que la figure des globes est plus propre à faire tourner les rayons de lumiere que la figure du cylindre.

L'*ombre* de la terre ne s'étend donc qu'à 15 ou 16 diametres, & ainsi il n'est pas surprenant que la lune ne soit pas totalement obscurcie dans les éclipses. Mais nous avons vu que la fausse pénombre est toujours entourée d'un anneau noir jusqu'à la distance de 110 diametres: ainsi, suivant cette expérience, il paroîtroit s'ensuivre que la lune devroit paroître totalement obscurcie au commencement & à la fin de l'éclipse, ce qui est contre les observations. M. Maraldi, pour expliquer ce fait, dit que l'atmosphere de la terre doit avoir son *ombre* à l'endroit où devroit être l'anneau noir; & comme cette *ombre* est fort claire à cause de la grande quantité de rayons que l'atmosphere laisse passer, elle doit, selon lui, éclairer l'anneau obscur, & le rendre à-peu-près aussi lumineux que la fausse pénombre. Mais suivant cette explication, la prétendue clarté de l'anneau noir devroit être d'autant moindre que la distance seroit plus grande; & cependant les observations & la théorie prouvent que la pénombre est d'autant plus claire que la distance est plus grande. M. Maraldi ne se dissimule pas cette objection; & pour y répondre, il croit qu'on doit attendre des observations plus décisives sur la différente obscurité de la lune éclipsée. Quoi qu'il en soit, & quelle que doive être l'*ombre* de la terre, les expériences que nous venons de rapporter n'en sont pas moins certaines & moins curieuses.

Le P. Grimaldi a observé le premier qu'en introduisant la lumiere du soleil par un trou fait à la fenêtre d'une chambre obscure, l'*ombre* des corps minces cylindriques, comme un cheveu, une aiguille, *&c.* exposés à cette lumiere, étoit beaucoup plus grande qu'elle ne devroit être, si les rayons qui rasent ce corps & qui doivent en terminer l'*ombre*, suivoient exactement la ligne droite. M. Newton a observé après lui ce phénomene. Le P. Grimaldi l'attribue à une *diffraction* des rayons, c'est-à-dire qu'il prétend que les deux rayons extrèmes qui rencontrent le corps & qui en sont les tangentes, ne suivent pas cette direction de tangentes, mais s'en écartent au-dehors, comme s'ils fuyoient les bords qu'ils ont rencontrés. M. Newton a adopté cette explication, & en a fait voir l'accord avec son systême général de l'attraction. M. Maraldi, après avoir répété ces mêmes expériences, a cru devoir en donner une autre explication: on en peut voir le détail dans les *mémoires de l'académie de* 1723. Nous nous contenterons de dire ici que ces expériences & l'explication qu'il en donne ont beaucoup de rapport avec les expériences que nous avons rapportées sur les globes & les cylindres, & avec l'explication que ce même auteur en donne. *Voyez* DIFFRACTION. Jusqu'ici nous avons supposé que les points qui sont dans l'*ombre* d'un corps sont absolument privés de lumiere, & cela est vrai mathématiquement, en ne considérant qu'un corps isolé; mais il n'en est pas ainsi dans la nature: on peut regarder l'*ombre*, physiquement parlant comme une lumiere diminuée. Dans ce sens elle n'est pas un néant comme les ténebres: des lois invariables aussi anciennes que le monde, font rejaillir la lumiere d'un corps sur un autre, & de celui-ci successivement sur un troisieme, puis en continuant sur d'autres, comme par autant de cascades: mais toujours avec de nouvelles dégradations d'une chûte à l'autre. Sans le secours de ces sages lois, tout ce qui n'est pas immédiatement & sans obstacle sous le soleil, seroit dans une nuit totale. Le passage du côté des objets qui est éclairé à celui que le soleil ne voit pas, seroit dans toute la nature comme le passage des dehors de la terre à l'intérieur des caves & des antres. Mais par un effet des ressorts puissans que Dieu fait jouer dans chaque parcelle de cette substance légere, elle pousse tous les corps sur lesquels elle arrive & en est repoussée, tant par son ressort que par la résistance qu'elle y éprouve. Elle bondit de dessus les corps qu'elle a frappés & rendus brillans par son impression directe: elle est portée de ceux-là sur ceux des environs: & quoiqu'elle passe ainsi des uns aux autres avec une perte toujours nouvelle elle nous montre ceux mêmes qui n'étoient point tournés vers le soleil.

L'écarlate semble changer de nature en passant dans l'*ombre*: elle change encore en passant dans une *ombre* plus forte. Tous les corps, même ceux qui ont les couleurs les plus claires, se rembrunissent à mesure qu'ils se détournent des traits du soleil & des premieres réflexions de la lumiere, ce qui met par-tout des différences, car en relevant ou détachant un objet par le secours d'un fond ou d'un voisinage plus ou moins brun, elle embellit, elle caractérise & démêle à nos yeux ce que l'éloignement ou l'uniformité de la couleur auroit confondu.

L'étude du mélange & des diminutions graduelles de la lumiere & des *ombres*, fait une des plus grandes parties de la Peinture. En vain le peintre sait-il composer un sujet, bien placer ses figures & dessiner le tout correctement, s'il ne fait pas par les affoiblissemens & par les justes degrés du clair & de l'obscur, rapprocher certains objets, en reculer d'autres, & leur donner à tous du contour, des distances, de la fuite, un air de vérité & de vie

Les Graveurs, pour multiplier les copies des plus riches tableaux, ne mettent point d'autre couleur en œuvre que le blanc de leur papier, qu'ils convertissent en tant d'objets qu'ils veulent, par les masses & par les degrés d'*ombre* qu'ils y jettent, ou bien tout au contraire ils sillonnent de gros traits leur cuivre: ensorte que le papier qu'on appliqueroit sur cette planche noircie, ne présenteroit après l'impression qu'une *ombre* uniforme ou une noirceur universelle. Ils effacent ensuite sur ce cuivre plus ou moins de ces traits: les points d'*ombre* affoiblis deviennent autant de points de l'objet; & plus ces points d'*ombre* sont applanis & bien effacés, plus les objets deviennent forts & relevés. *M. Formey.*

OMBRE EN PERSPECTIVE est la représentation de l'*ombre* d'un corps sur un plan. Elle differe de l'*ombre* réelle comme la représentation ou la perspective du corps differe du corps même. L'apparence d'un corps opaque & d'un corps lumineux dont les rayons sont divergens (par exemple d'une chandelle, d'une lampe, *&c.*), étant donnée, trouver l'apparence de l'*ombre* suivant les lois de la Perspective: en voici la méthode. Du corps lu-

mineux qu'on considere dans ce cas comme un point, & qu'on suppose déja rapporté sur le plan du tableau, de maniere qu'on sache en quel endroit l'œil doit le voir, laissez tomber une perpendiculaire sur le plan géométral c'est-à-dire trouvez dans ce plan la position du point sur lequel tombe une perpendiculaire tirée du milieu du corps lumineux, & des différens angles ou points élevés de ce corps tracé scénographiquement, laissez tomber des perpendiculaires sur le plan: joignez ces points sur lesquels tombent les perpendiculaires par des lignes droites, avec le point sur lequel tombe la perpendiculaire qu'on a laissé tomber du corps lumineux; & continuez ces lignes vers le côté opposé au corps lumineux: enfin par les angles les plus élevés du corps opaque, & par le centre du corps lumineux tirez des lignes qui coupent les premieres, les points d'intersection sont les termes ou les limites de l'*ombre*.

Par exemple, supposez qu'on demande de projetter l'apparence de l'*ombre* d'un prisme *ABCDED*, *Pl. de Perspective, fig. 8. n°. 2*, tracé scénographiquement; comme les lignes *AD*, *BE* & *CF* sont perpendiculaires au plan géométral, & que *LM* est pareillement perpendiculaire au même plan (car le corps lumineux est donné si la hauteur *LM* est donnée), tirez les lignes droites *GM* & *HM* par les points *MD* & *E*; par les points élevés *A* & *B*, tirez les lignes droites *GL* & *HL*, qui coupent les premieres en *G* & en *H*. Comme l'*ombre* de la ligne droite *AD* se termine en *G*, & l'*ombre* de la ligne droite de *BE* en *H*, & que les *ombres* de toutes les autres lignes droites conçues dans le prisme donné sont comprises entre les points *GHDE*; *GDEH* sera l'apparence de l'*ombre* projettée par le prisme.

Cette construction suppose au reste que l'élévation de l'œil soit la même que celle du corps lumineux. Mais en général, quelle que soit la position de l'œil, on peut avoir la perspective de l'*ombre* par les regles ordinaires, en regardant l'*ombre* comme une figure donnée.

M. l'abbé de Gua a démontré, dans les *usages de l'analyse de Descartes*, que la projection de l'*ombre* d'une courbe sur un plan quelconque, étoit une autre courbe du même ordre; ce qu'il est très-aisé de prouver en considérant que l'équation entre les co-ordonnées de l'*ombre* montera toujours au même degré que l'équation entre les co-ordonnées de la courbe. Cette proposition est analogue à celle-ci, que la section d'un cône quelconque par un plan quelconque, est toujours du même degré que la courbe qui est la base du cône. Pour la démonstration de ces deux propositions, il ne faut que deux ou trois triangles semblables, au moyen desquels on verra que les co-ordonnées de la courbe & de l'*ombre* seront réciproquement exprimées par des équations où ces co-ordonnées ne monteront qu'au premier degré: d'où il est aisé de voir que les équations de la courbe & de l'*ombre* seront aussi du même degré. On peut voir le détail de la démonstration dans l'ouvrage cité de M. l'abbé de Gua. (*O*)

Sur la génération des courbes par les *ombres*, voyez *l'article* COURBE.

OMBRE, (*Géog.*) obscurité causée par un corps opaque opposé à la lumiere; la Géographie considere principalement l'*ombre* causée dans la lumiere du soleil, & en tire plusieurs usages que nous allons expliquer sommairement.

Les hommes ont remarqué de bonne-heure que lorsque le soleil éclaire l'hémisphere où ils sont, tous les corps élevés, comme les arbres, les hommes eux-mêmes, jettent une *ombre*; mais elle ne va pas toujours du même côté. Elle est infailliblement en ligne droite avec le corps opaque & le soleil; & comme cet astre parcourt successivement divers points de l'horison, l'*ombre* le suit fidellement dans son cours, & est tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Par exemple, si l'on plante perpendiculairement une perche bien droite dans un champ, après en avoir observé l'*ombre* à midi on verra que l'*ombre* de six heures du matin & de six heures du soir, font ensemble une ligne droite qui coupe à angles droits l'*ombre* du midi au pié de la perche. A quelque heure du jour que ce soit, l'*ombre* que jette un corps élevé perpendiculairement est toujours en droite ligne avec le corps lumineux.

Le soleil semble sortir de l'horison, il s'éleve jusqu'à midi, après quoi il descend, & se perd dans l'horison qui nous le dérobe peu-à-peu, & enfin il disparoît entierement. Ces différens degrés de hauteur mettent une extrème variété entre les différentes longueurs des *ombres*. Plus il est bas, plus elles sont longues: plus il est haut, plus elles sont courtes. Il s'ensuit qu'étant au point de midi dans la plus grande hauteur où il puisse être ce jour-là; l'*ombre* la plus courte est celle que donne alors le corps élevé.

Le soleil n'est pas toujours dans la même hauteur à son midi par rapport à nous: durant les équinoxes, il est dans l'équateur: il s'en écarte ensuite pour s'avancer de jour en jour vers l'un ou vers l'autre tropique. Quand il est au tropique du capricorne, ce qui arrive au solstice d'hiver, il est dans son plus grand éloignement par rapport à nous. Il s'éleve beaucoup moins haut que quand il est dans l'équateur, & par conséquent l'*ombre* du midi, quoique la plus courte de celles de tout ce jour-là est plus longue à proportion, que celles du midi des jours où il est dans l'équateur.

Après être arrivé au tropique d'hiver, il se rapproche de jour en jour de l'équateur, & la longueur de l'*ombre* à midi décroît à proportion jusqu'à l'équinoxe du printems, alors il avance vers le tropique du cancer, & comme par-là il se rapproche encore plus de nous, l'*ombre* de midi continue à s'accourcir à proportion, parce qu'alors il s'éleve d'autant plus par rapport à notre pays.

Il est donc aisé de comprendre que les saisons mettent une grande différence entre la longueur des *ombres* à midi. Celles du solstice d'été sont les plus courtes; celles du solstice d'hiver sont les plus longues; celles des équinoxes sont moyennes entre ces deux longueurs. Plus les climats que nous habitons sont éloignés de l'équateur terrestre (car la terre a aussi le sien) plus l'*ombre* méridienne d'un corps élevé doit être longue, à proportion de l'éloignement. Cela s'ensuit naturellement des principes qui viennent d'être déduits. Prenons un même jour par exemple, le premier Juin à midi, l'*ombre* d'une perche de douze piés sera plus longue en Suede qu'à Paris & à Paris qu'à Alger. Cela est facile à concevoir.

Ceci posé, l'*ombre* peut servir à connoître combien les lieux sont plus proches ou plus éloignés de l'équateur; elle peut aussi servir à déterminer la durée des saisons; aussi voyons-nous que dans la plus haute antiquité, les nations savantes ont élevé des colonnes ou des obélisques, dont l'*ombre* étant observée par d'habiles gens servoit à déterminer le cours du soleil & les saisons qui en dépendent.

Ces colonnes, ces obélisques des anciens surmontés d'une boule, n'étoient pas un simple ornement, mais un instrument de mathématique qui servoit à décrire sur le terrein par le moyen de l'*ombre*, le chemin que le soleil fait ou semble faire dans le ciel. Une preuve décisive de l'ancienneté de ces obélisques, c'est qu'on en voit sur des médailles grecques antiques, & antérieures à Pythéas de Marseille. Telle est entr'autres celle de Philippe, roi de Macédoine, rapportée par Goltzius, *t. III. tab. xxx. n. 5.*

L'*ombre* d'un obélisque à sa pointe, répond au bord supérieur du soleil: pour avoir le point central du soleil il faut quelque chose qui rectifie cela. En mettant une boule, le centre de l'*ombre* qu'elle forme, donne ce point sans autre opération, ce qui est une facilité. La différence qui résulte du calcul de l'*ombre* d'un obélisque, avec ou sans cette boule, est considérable, puisqu'elle est de tout le demidiametre du soleil; & cette différence doit être observée pour la justesse du calcul astronomique.

Ces obélisques ont été appellés *gnomon*, γνώμων, mot qui en grec signifie *ce qui montre*, ce qui marque, ce qui fait connoître, & que l'on a adopté en notre langue. La science de l'*ombre* a recommencé à être cultivée avec succès en ces derniers siecles, & a produit cette variété prodigieuse de cadrans solaires pour toutes les expositions possibles.

Ce que nous avons dit jusqu'à présent des *ombres* ne convient généralement qu'aux peuples situés entre l'équateur & le pole septentrional, vers lequel leur *ombre* est toujours tournée à midi. Au de-là de l'équateur, c'est tout le contraire. L'*ombre* d'un objet élevé se tourne toujours vers le sud, lorsqu'il est midi. Cela se conclud sans peine du principe général, que l'*ombre* est toujours opposée en droite ligne au corps lumineux. Puisque les habitans de ce pays-là sont entre la ligne du soleil & le pole méridional, il faut qu'à midi leur *ombre* soit tournée nécessairement vers ce pole.

Pour distinguer les *ombres*, on les nomme du nom de la partie du monde vers laquelle elles se jettent; l'*ombre* d'une pyramide à six heures du matin est occidentale, à midi septentrionale pour nous, méridionale pour les peuples au-delà de l'équateur, & à six heures du soir elle est orientale; ceci n'a pas besoin d'être prouvé.

Les Grecs appellent l'*ombre* σκιὰ; de-là viennent tous ces mots terminés en *scii*, & formés de diverses propositions, comme α, sans; ἀμφὶ, de deux côtés; περὶ, tout à l'entour, ou du mot ἕτερος, l'un ou l'autre; & ces mots que

que les géographes latins ont emprunté des Grecs, ont ſervi à diſtinguer les habitans du globe terreſtre par la différence des *ombres*.

Ainſi on appelle *aſciens*, *aſcii*, du mot ἄσκιος, *ſans ombre*, les peuples qui à midi n'ont point d'*ombre*, ce qui ne convient qu'aux peuples ſitués entre deux tropiques: car en certains tems de l'année, ils ont à midi le ſoleil à leur zénith, ou pour dire la même choſe en termes vulgaires, le ſoleil paſſe à plomb ſur leurs têtes, de façon que leur *ombre* eſt alors ſous eux. Cela n'arrive pas en même tems à tous les peuples ſitués entre les deux tropiques, mais ſucceſſivement & à meſure que le ſoleil s'approche du tropique vers lequel ils ſont; par exemple, tous les peuples qui ſont ſous l'équateur n'ont point d'*ombre* à midi dans le tems des équinoxes. Ils ne commencent à en avoir, que quand il s'éloigne vers l'un ou vers l'autre des tropiques: alors ceux qui ſont entre l'équateur & le tropique, dont le ſoleil s'approche de jour en jour, deviennent aſciens, ou *ſans ombre* à midi à meſure que le ſoleil paſſe par leur parallele.

Les amphiſciens, *amphiſcii*, ſont ceux qui ont deux *ombres* différentes, c'eſt-à-dire dont l'*ombre* eſt alternativement ſeptentrionale ou méridionale, cela eſt commun aux peuples qui habitent la zone torride. Suppoſons une pyramide ou un obéliſque ſur la côte d'or en Guinée au bord de la mer, au-près de Saint-George de la Mine ou Elmina, comme l'appellent les Hollandois, ou en tel autre lieu de cette côte, lorſque le ſoleil eſt par les 3 d. environ 30', cette pyramide ou cet obéliſque ſera ſans *ombre*; mais lorſqu'il s'avance vers le tropique du cancer, ou qu'il en revient, juſqu'à ce qu'il ſoit parvenu à ce parallele que nous avons dit de 3 deg. environ 30 min. l'*ombre* de la pyramide ou de cet obéliſque ſera méridionale & tombera dans la mer. Au contraire, lorſque le ſoleil aura repaſſé ce parallele, l'*ombre* de la pyramide ou de l'obéliſque ſera ſeptentrionale, & tombera dans les terres.

Il faut bien ſe reſſouvenir que nous ne parlons ici que de l'*ombre* de l'inſtant du midi vrai. Le lecteur ſe rappellera auſſi ce que nous avons dit de l'*ombre* de ſix heures du matin, & de celle de ſix heures du ſoir, qui, quoique jettées l'une à l'occident, l'autre à l'orient, font enſemble une ligne droite continuée aux deux côtés de la perche, dont le pié les unit. Il en eſt de même de l'*ombre* méridionale ou ſeptentrionale qu'aura ſucceſſivement la pyramide dont nous parlons; ces deux *ombres* feront enſemble une ligne droite.

Les periſciens, *periſcii*, ſont ceux dont les *ombres* tournent autour d'eux. On ſait que les peuples qui demeureroient ſous un des poles, n'auroient dans toute l'année qu'un jour de ſix mois, & une nuit d'une égale durée; or il eſt aiſé de comprendre que ne perdant de vûe le ſoleil qui ne quitte point leur horiſon pendant ſix mois, leur *ombre* devroit tourner autour d'eux autant de fois qu'il y a de jours de vingt-quatre heures, dans ces ſix mois de jour perpétuel dont ils jouiroient. Il eſt ici queſtion de l'*ombre* perpétuelle, & de toutes les heures, & non pas de l'*ombre* méridienne qui eſt toujours tournée du même côté, ſelon le pole.

Mais ſi l'on conçoit que le méridien ne ſe termine pas au pole, & qu'il ſe continue au-delà en faiſant un cercle entier, alors le ſoleil coupe deux fois le méridien, une fois à midi, & l'autre fois à minuit. Pour nous il diſparoît, & lorſqu'il parcourt la partie inférieure de notre méridien, il ne peut nous donner d'*ombre* puiſque ſa lumiere nous eſt cachée; mais les peuples que nous ſuppoſons ſous le pole, ne ceſſent point de le voir pendant ſix mois, puiſqu'il ne quitte point leur horiſon. Alors l'*ombre* de midi & l'*ombre* de minuit, tracées ſur une même ligne qui eſt le méridien, ſe jettent en deux parties oppoſées, & font enſemble une ligne droite; & ces deux *ombres* ſont à douze heures l'une de l'autre. Si le corps élevé qui forme l'*ombre*, eſt préciſément ſous le pole, les deux *ombres* ſeront également tournées vers le midi. S'il eſt à quelque diſtance, l'*ombre* à midi ſera ſeptentrionale, & à minuit méridionale.

Les hétéroſciens, *heteroſcii*, ſont les peuples dont l'*ombre* méridienne eſt toujours tournée du même côté. Cela convient à ceux qui habitent entre le tropique & le cercle polaire. Ceux qui ſont au nord du tropique, ont toujours l'*ombre* méridienne ſeptentrionale: ceux qui vivent au ſud du tropique du capricorne, ont toujours l'*ombre* méridienne au midi.

Les peuples ſitués ſous l'un ou l'autre des deux tropiques, n'ont point d'*ombre* quand le ſoleil eſt arrivé à leur tropique. Le reſte de l'année, ils ont une *ombre* qui eſt toujours la même à midi. C'eſt ce que les Géographes expriment par ces paroles, qu'ils ſont aſciens & hétéroſciens.

Les peuples de la zone torride, ſitués entre les deux tropiques, n'ont point d'*ombre* quand le ſoleil paſſe par leur parallele; mais dès qu'il s'en écarte, ils ont une *ombre* qui eſt ou ſeptentrionale ou méridionale, ſelon qu'il avance vers l'un ou vers l'autre tropique; c'eſt ce que veulent dire ces mots *aſciens* & *amphiſciens*.

Les peuples des zones tempérées n'ont qu'une *ombre*, qui eſt toujours ou ſeptentrionale ou méridionale, comme nous l'avons expliqué ci-deſſus. Ainſi ils ſont hétéroſciens, & ne ſauroient être aſciens, parce que le ſoleil n'arrive jamais à leur parallele.

Les peuples des zones froides ont toujours durant ſix mois, le ſoleil qui tourne autour d'eux, & fait tourner leur *ombre* de même. Il coupe deux fois en vingt-quatre heures le méridien; ainſi ils ſont Periſciens, comme nous l'avons dit ci-deſſus. (*D. J.*)

Ombre, Umbre, Maigre, Dainc, *umbra*, (*Hiſtoire naturelle*, *Ichtiologie*.) poiſſon de mer que l'on a nommé *ombre* parce qu'il a ſur les côtés du corps des bandes tranſverſales d'une couleur jaune, obſcure & de différentes teintes; ces bandes repréſentent des *ombres* par leur poſition; il y a ſucceſſivement depuis la tête juſqu'à la queue une bande de couleur foncée, & une autre d'une couleur plus claire. Ce poiſſon eſt plus grand que le corps, il a le même nombre de nageoires; mais elles ſont plus courtes & moins noires, principalement celles du ventre & du dos. Il eſt de couleur noirâtre, & il a un tubercule placé à l'extrémité de la mâchoire inférieure; la tête eſt couverte de petites écailles. Il y a devant les yeux deux enfoncemens un peu grands, & pluſieurs petits ſur la mâchoire inférieure. Les mâchoires ſont entierement dépourvûes de dents. L'*ombre* a la chair blanche ſeche, & d'un goût très-bon, mais elle eſt difficile à digérer. On ſert ce poiſſon ſur les meilleures tables. Rondelet, *hiſt. des poiſſons I. part. liv. V. chap. ix. Voyez* Poisson.

Ombre de riviere, *umbra fluviatilis*, poiſſon de riviere auquel on a donné le nom d'*ombre*, à cauſe de ſa couleur brune; il croît juſqu'à une coudée; il a deux nageoires ſur le dos, deux ſur le ventre & une à chaque ouie; il reſſemble à la truite, mais il a la tête plus longue & la bouche plus petite. Les mâchoires ſont dépourvûes de dents, & moins pointues que dans la truite: les yeux ſont fort ouverts, la queue eſt large & fourchue. Il y a ſur les côtés du corps une ligne de couleur obſcure, qui s'étend depuis les ouies juſqu'à la queue. La chair de ce poiſſon eſt blanche, ſeche & de bon goût. Rondelet, *hiſt. des poiſſons*, *I. part. chap. iij. Voyez* Poisson.

Ombre, terre d' (*Hiſt. nat. Minéral. & Peint.*) *umbra*, *creta umbria*. C'eſt une terre d'un brun plus ou moins foncé; elle eſt légere & en pouſſiere; elle a la propriété de s'enflammer dans le feu, & de répandre une odeur fétide. Son nom paroît venir de l'Ombrie, pays d'Italie, d'où il vient ſous ce nom une terre d'un brun clair. La terre de Cologne eſt une terre colorée plus foncée.

La propriété que la terre d'*ombre* a de s'enflammer & de répandre une odeur déſagréable, fait voir qu'elle contient une ſubſtance bitumineuſe de la nature du charbon de terre.

M. Emanuel Mendez d'Acoſta, dans ſon *hiſt. nat. des foſſiles*, p. 101. & *ſ*. met la *terre* d'*ombre* au rang des ochres; il parle d'une *terre d'ombre* trouvée en Angleterre qui produiſit un phénomene très-curieux. Une perſonne ayant pulvériſé cette *terre* d'*ombre* & l'ayant mêlée avec de l'huile de lin, pour la broyer & s'en ſervir à peindre, en fit un tas, après quoi il ſortit de ſa chambre, & à ſon retour au bout de trois quarts-d'heures, il trouva que ce tas s'étoit enflammé de lui-même, & répandoit une odeur inſupportable. La même expérience a été réitérée à Londres avec le même ſuccès. Cette *terre* d'*ombre* avoit été tirée d'une mine de plomb de la province de Derbyshire, à environ dix braſſes de profondeur au-deſſous de la ſurface de la terre; on dit qu'il y en a une couche fort épaiſſe.

Il y auroit lieu de croire, que cette inflammation ſpontanée eſt venue de quelques portions d'alun, contenues dans cette terre, qui a fait avec l'huile de lin une eſpece de pyrophore. (—)

Ombre, (*Littér.*) *umbra*. Les latins appelloient *ombres*, ceux qu'un convié amenoit de ſon chef à un feſtin d'invitation. Plutarque a fait là-deſſus un grand chapitre dans le ſeptieme livre de ſes propos de table. (*D. J.*)

Ombre, (*Mythol.*) dans le ſyſtème de la théologie payenne, ce qu'on appelloit *ombre*, n'étoit ni le corps, ni l'ame, mais quelque choſe qui tenoit le milieu entre le corps & l'ame, quelque choſe qui avoit la figure & les

les qualités du corps de l'homme, & qui servoit comme d'enveloppe à l'ame, c'est ce que les Grecs appelloient *idolon* ou *phantasma*, & les latins *umbra*, *simulachrum*; ce n'étoit donc ni le corps, ni l'ame qui descendoit dans les enfers, mais uniquement cette *ombre*. Ulysse voit l'*ombre* d'Hercule dans les champs élisés, pendant que ce héros est dans les cieux. Il n'étoit pas permis aux *ombres* de traverser le styx, avant que leurs corps eussent été mis dans un tombeau; mais elles étoient errantes sur le rivage pendant cent ans, au bout desquels elles passoient enfin à cet autre bord si desiré. (*D. J.*)

OMBRE, (*terme de Blason.*) ce mot se dit de l'image d'un corps qui est si déliée qu'on voit le champ de l'écu à travers. On nomme aussi *ombre de soleil*, ses représentations où on ne figure pas un nez, des yeux, une bouche, comme on fait ordinairement. *Ménétrier.*

OMBRÉ, adj. *en termes de Blason*, se dit des figures qui sont *ombrées*, ou tracées de noir pour qu'on puisse mieux les distinguer. Des Pruets en Bearn, d'azur à une chapelle d'argent sur une terrasse d'or, *ombrée* de sinople.

OMBRER, v. a. (*Gramm. Peint. & Dessein.*) c'est pratiquer des ombres. On dit *ombrer* un dessein, *ombrer* une partie d'un tableau.

OMBRI, (*Géog. anc.*) c'est ainsi qu'écrivent les Grecs par un *o*, & les Latins emploient un *u*, & disent *Umbri* au pluriel, & *Umber* au singulier; c'étoit une nation celtique qui mérite un peu de détail.

A peine les Illyriens d'une part, & les Iberes de l'autre commençoient à se fortier en différentes contrées de l'Italie, qu'ils furent troublés dans leurs possessions par de nouveaux hôtes qui vinrent en grand nombre s'en emparer les armes à la main. Ce sont les nations celtiques qui pénétrerent en Italie par les gorges du Tirol & du Trentin. Le nom *d'Ombri*, sous lequel Pline & d'autres écrivains les ont désignées, étoit dans leur langue une epithete honorable, qui signifioit *noble*, *vaillant*, & dont le singulier *Ambra* est encore usité dans la langue irlandoise: il est traduit dans le dictionnaire anglois, publié par Edmond Luyd, *bonus*, *magnus*, *nobilis*.

Pline donne une très grande étendue au pays occupé par les *Ombri*. Selon cet auteur, ils avoient été maîtres de l'Etrurie avant l'arrivée des Pélasges ou Grecs & des Toscans: ils occupoient pour lors tous les pays qui sont des deux côtés du Pô au nord & au sud: *Ariminium* & Ravenne sont deux de leurs colonies. L'*Umbrie* du milieu, située entre le Picenum & l'Etrurie, portoit le nom des anciens Celtes, & les habitans de cette contrée les reconnoissoient pour leurs ancêtres. Pline ajoute qu'ils furent chassés par les Toscans, & que ceux-ci le furent à leur tour par les Gaulois qui long-tems après envahirent l'Italie vers l'an 600 avant l'ere chrétienne. D'où il résulte 1°. que les *Ombri* avoient été maîtres de tout ce qui dans la suite appartint aux Gaulois; 2°. que l'invasion de ces derniers étoit moins une usurpation, que la conquête d'un pays possédé dans l'origine par des peuples de leur nation, que les Toscans en avoient dépouillés. Si nous connoissions mieux l'histoire de ces tems reculés, nous trouverions, dit M. Freret, que les entreprises de ces peuples, traités de barbares par les Grecs & les Romains, étoient presque toujours légitimes, ou du moins revêtues d'une apparence de justice.

La partie de ces *Ombri* qui s'étoit fixée au nord du Pô, s'y maintint, & garda toujours son ancien nom. Les écrivains romains les nomment *Insubres*; mais Polybe les appelle *Isombri*; & ce nom purement gaulois signifie les *Ombri* inférieurs. Ces Insubres occupoient le Milanois & les contrées voisines; leur capitale étoit *Mediolanum*, nom commun à plusieurs villes de la Gaule & de l'Ile Britannique.

Celui d'*Ombri* ou d'*Ambri*, qui d'abord avoit été le nom général d'une nation très-étendue, comprenoit tous les peuples d'origine celtique qui étoient situés à l'orient & à l'occident des Alpes depuis le Rhin jusqu'à la mer. D'une part les Helvétiens, ou peuples de la Suisse, de l'autre les habitans des côtes de la Méditerranée ou de la Ligurie, portoient également ce nom. Plutarque en rapporte une preuve singuliere. Dans la guerre des Cimbres, les Romains avoient parmi leurs troupes un corps de Liguriens; d'un autre côté trente mille Helvétiens servoient dans l'armée des Cimbres: ces Liguriens & ces Helvétiens armés les uns contre les autres, se donnoient le même nom d'*Ombri* ou d'*Ambrons*, qu'ils répétoient avec de grands cris en allant au combat; en sorte que le même cri de guerre retentissoit à la fois dans les deux armées.

Cette observation de Plutarque, en marquant les deux termes les plus reculés qui bornoient au nord & au sud la ligue des *Ombri*, nous montre quelle étoit son étendue. Dans la suite les peuples qui la composoient, s'étant ligués en plusieurs cités ou ligues particulieres, se distinguerent par différens noms, dont le plus connu est celui des Liguriens, Ligues ou Ligures. Les Romains ont donné ce nom de *Ligures* à bien des peuples qui ne devoient pas le porter; aux Allobroges, aux Voconces, & même à des nations voisines du Trentin & placées dans les Alpes. C'étoit une méprise uniquement fondée sur l'origine commune de ces différens peuples celtiques: mais qui donnoit une acception trop étendue à un mot dont la signification est restrainte par son étymologie même. En effet, ce nom de *Ligures*, *Lly-gour* en celtique, signifie *homme de mer*; aussi ne l'avoit-on donné d'abord qu'aux *Ombri* méridionaux, & voisins de la mer, comme une épithete relative à leur situation. Les peuples celtiques répandus sur les côtes de la Méditerranée, depuis l'embouchure du Rhône jusqu'à celle de l'Arno, étoient les seuls à qui cette dénomination convint proprement.

Le tems de l'entrée des nations celtiques ou *Ombriennes* en Italie, doit être très-ancien; mais il est impossible de le déterminer avec précision. Tout ce qu'on peut assurer, c'est que d'une part ils y trouverent les colonies illyriennes & iberes, puisqu'au rapport de Pline, ils leur enleverent une partie de la contrée; & que de l'autre, leurs établissemens étoient formés lorsque les colonies des Pélasges ou des anciens Grecs pénétrerent en Italie. *Voyez l'hist. de l'académie des Insc. tom. XVIII.* (*D. J.*)

OMBRIA, *ou* OMBRIAS, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes à la pierre appellée vulgairement *crapaudine*. *Voyez cet article.* Wallerius croit que l'on a voulu désigner sous le mot *d'ombria*, des fragmens d'échinites ou d'oursins pétrifiés. (—)

OMBRICI, (*Géog. anc.*) anciens peuples de l'Illyrie, dont Hérodote & Stobée font mention. Peucer croit que c'est à présent la Croatie.

OMBRIE, (*Géog.*) province de l'état ecclésiastique. L'ancien nom étoit *Umbria*. Le nom moderne est le *duché de Spolette*; mais comme les limites en sont différentes, *voyez* UMBRIE & SPOLETTE.

OMBROMETRE, s. m. (*Phys.*) machine qui sert à mesurer la quantité de pluie qui tombe chaque année. On trouvera la description & la figure d'un *ombrometre* dans les *Transact. philos.* n°. 473. *pag.* 12.

Cette machine consiste dans un entonnoir de fer blanc, dont la surface est d'un pouce quarré, applatie, avec un tuyau de verre placé dans le milieu. L'élévation de l'eau dans le tube, dont la capacité est marquée par degrés, montre la quantité de pluie qui tombe en différens tems.

OMBRONE L', (*Géog.*) riviere d'Italie dans la Toscane; elle prend sa source dans le Siennois, & se rend dans la mer de Toscane, au-dessous de Grosseto. (*D. J.*)

OMBU, s. m. (*Hist. nat. & Botan.*) arbre du Brésil qui ressemble de loin à un citronnier ou à un limonnier. Son tronc est bas; sa feuille lisse, vert gai, aigre, astringente au goût; sa fleur blanchâtre; son fruit blanc, tirant sur le jaune, semblable à une grosse prune, mais d'une chair plus dure: mûri par un tems pluvieux, d'un aigre doux, agréable, autrement austere; & sa racine profonde, tubéreuse, cendrée au-dehors; blanche comme la neige en-dedans, contenant une chair molle comme la calebasse: cette chair mangée se résout en un suc aqueux, rafraîchissant, doux, délicieux, salutaire aux fébricitans, bon pour les voyageurs & pour ceux qui sont échauffés. *Rai.*

OMELETTE, s. f. (*Cuisine.*) sorte de ragoût ou fricassée d'œufs mêlés avec d'autres ingrédiens, qui est fort en usage en France & en Espagne.

Ménage fait venir ce mot de l'italien *animella*, petite ame; parce que, dit-il, le peuple d'Italie donne ce nom aux morceaux les plus délicats dans l'abattis de la volaille qu'on met dans les fricassées, comme foies, cœurs, gésiers, &c. De-là Ménage forme par ressemblance le mot françois *omelette*, qui signifie une *fricassée d'œufs*. Fripod fait venir ce mot de *sua*, *ensemble*, & de *sow*, *diffoudre*, *mêler*, *mouiller*. Et M. de la Mothe le Vayer le fait venir des mots françois *œufs*, & de *mêlés*, c'est-à-dire *œufs mêlés*.

Il y a différentes especes *d'omelettes*, comme *omelettes* farcies, *omelettes* au sucre, *omelettes* aux pois verds, *omelettes* à la turque, &c.

OMELETTE, (*terme de Marchands de vin.*) les cabaretiers & marchands de vin nomment ainsi des œufs cassés & battus, qu'ils jettent (jaune, blanc & coquilles ensemble), par le bondon d'une piece de vin, pour l'éclaircir quand il reste trop long-tems trouble. Cette maniere d'éclaircir le vin n'est propre que pour les vins com-

couverts, & ſur leſquels la colle de poiſſon ne prend pas. Elle eſt au reſte très-innocente, & nullement préjudiciable à la ſanté. (*D. J.*)

OMEN, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) ſigne ou préſage de l'avenir tiré des paroles d'une perſonne. *Voyez* AUGURE, DIVINATION. Feſtus fait venir ce mot de *oremen quod fit ore*, parce que le préſage dont il s'agit ſort de la bouche de quelqu'un. *Voyez* PRÉSAGE.

Omen prærogativum ſe diſoit, chez les Romains, du ſuffrage de la premiere tribu, ou centurie dans les comices.

Quand on propoſoit une loi, ou qu'on devoit faire une election, on donnoit à certains officiers une urne dans laquelle étoient les noms de chaque tribu, ou centurie, ou curie, ſelon que les comices devoient ſe tenir par tribus, par centuries, ou par curies. Quand on tiroit les billets, celle des tribus, ou centuries, ou curies dont le nom venoit le premier, étoit appellée *tribu* ou *centurie prérogative*, parce que c'étoit celle qui votoit la premiere. Le ſuccès dépendoit principalement de cette premiere centurie, que les autres ſuivoient ordinairement. Le candidat nommé par la premiere centurie avoit l'*omen prærogativum*, c'eſt-à-dire, *le premier & le principal ſuffrage*.

OMENTUM, (*Anatom.*) c'eſt un grand ſac membraneux, mince & très-fin, environné en tous ſens de pluſieurs bandes graiſſeuſes, qui accompagnent & même enveloppent autant de bandes vaſculaires, c'eſt-à-dire, autant d'arteres & de veines collées enſemble; ce ſac membraneux décrit parfaitement par Malpighi, porte indifféremment le nom d'*omentum* & d'*épiploon*; on le nomme *coëffe* dans les animaux.

Il eſt pour la plus grande partie ſemblable à une eſpece de bourſe applatie, ou à une gibeciere vuide. Il eſt étendu plus ou moins ſur les inteſtins grêles, depuis l'eſtomac juſqu'au bas de la région ombilicale; quelquefois il deſcend davantage, même juſqu'au bas de l'hypogaſtre; & quelquefois il ne paſſe pas la région épigaſtrique. Il eſt pour l'ordinaire pliſſé d'eſpace en eſpace, ſur-tout entre les bandes.

L'*omentum* en général dans toute ſon étendue, eſt compoſé de deux lames extrèmement fines, & néanmoins jointes par un tiſſu cellulaire; ce tiſſu a beaucoup de volume le long des vaiſſeaux ſanguins, qu'il accompagne par-tout en maniere de bandes larges, & proportionnées aux branches & aux ramifications de ces vaiſſeaux. Ces bandes cellulaires ſont remplies de graiſſe plus ou moins, ſelon les degrés d'embonpoint de l'homme. De-là vient que ſon poids, qui eſt ordinairement de demi livre dans les adultes qui ne ſont ni gras ni maigres, varie beaucoup quand il eſt chargé de graiſſe.

Il eſt attaché par ſa partie ſupérieure antérieurement avec le fond du ventricule, le duodenum & la rate; poſtérieurement avec l'inteſtin colon, & avec le pancréas; mais il eſt flottant à la partie inférieure.

L'*omentum* reçoit pluſieurs branches d'arteres de la cœliaque & de la méſentérique; pluſieurs veines de la porte, & particulierement du rameau ſplénique, quoiqu'on appelle ces vaiſſeaux, du nom de l'épiploon, *veines & arteres épiploïques*; & parce qu'il y en a quelques-uns qui ſont communs à l'eſtomac & à l'épiploon, on les appelle *gaſtro-épiploïques*.

Cette membrane reçoit peu de nerf de l'intercoſtal & de la paire vague, mais elle a beaucoup de vaiſſeaux lymphatiques, qui par leur rupture cauſent une hydropiſie particuliere, compriſe entre ces deux tuniques, que l'on guérit par la ponction. Tous ces vaiſſeaux avec quelques petites glandes, s'accompagnent les uns les autres; & dans les endroits où il n'y a point de vaiſſeaux, la membrane de l'*omentum* eſt très-fine.

La ſubſtance celluleuſe de Ruyſch eſt entre les deux lames de l'*omentum*. C'eſt dans cette ſubſtance où rampent les vaiſſeaux ſanguins; les arteres forment des plexus réticulaires autour des ſacs de la graiſſe; les veines qui leur répondent en forment de même. Au reſte, ces vaiſſeaux ſont innombrables, au point que quand ils ſont bien viſibles, leurs ramifications ſont paroître l'*omentum* comme un réſeau, ce qui lui a valu le nom latin de *rete*.

Si préſentement l'on conſidere la connexion, la ſituation, la ſtructure, l'inſertion, le tiſſu de l'*omentum*, qui eſt auſſi fin qu'une toile d'araignée, ou que la plus fine étoffe de ſoie, & qu'on compare ce que l'illuſtre Malpighi en a dit, avec ce que les anatomiſtes ont découvert par leur induſtrie dans les corps de divers animaux, on ſaura que les arteres épiploïques qui ſe diſtribuent en plexus réticulaires très-fins aux environs des petits ſacs adipeux, & qui ſe terminent par de petites veines pareillement ſituées au même endroit, ſéparent par des émonctoires latéraux, au-dedans de ces petits ſacs graiſſeux, l'huile fine & ſubtile du ſang qui s'y amaſſe, y eſt retenue, y eſt atténuée ſans ceſſe, & d'une façon merveilleuſe par la chaleur, le mouvement, le frottement de ces parties; elle s'y alkaliſe, y acquiert une nature plus volatile, & y devient ſemblable à la bile; de ſorte enfin que cet amas d'huile ainſi changée, peut ſortir de ces petites cellules adipeuſes, leſquelles ſont unies enſemble, & ſouvent en certains conduits; enfin elle peut être portée juſqu'au foie, & par conſéquent ſe mêler au ſang de la rate, qui doit auſſi ſe rendre à ce viſcere.

Comme il y a une infinité de petits vaiſſeaux diſtribués dans l'*omentum*, que leur ſurface eſt percée de mille petits trous, & que cette ſurface eſt d'un tiſſu ſi fin & ſi délicat, qu'elle peut manquer d'être propre à l'exhalaiſon, à la tranſudation & à la réſorbtion, il paroît vraiſſemblable que la vapeur ſubtile qui ſort continuellement ſous la forme d'une roſée déliée dans le ventre des animaux vivans par les orifices très-petits des vaiſſeaux exhalans, eſt repompée par les pores abſorbans de *l'omentum*. On ne peut douter que cette humeur ne ſoit très-ſubtile & très-volatile, ſi l'on en juge par ſon origine, par ſa nature, par l'odeur qui ſe répand à l'ouverture du bas ventre, enfin par la diſſipation & la réparation continuelle.

Il n'y a point dans l'*omentum* de l'homme d'autre vaiſſeau excrétoire connu, que deux veines; l'épiploïque droite & l'épiploïque gauche; c'eſt pourquoi il eſt probable que tout le ſang veineux de l'épiploon, plein de lymphe & d'huile, ſe verſe & ſe mêle avec le ſang qui doit aller au foie. Il s'enſuit que plus un animal ſera en mouvement, plus d'huile doit s'exprimer de l'*omentum*; auſſi l'expérience nous apprend que l'épiploon eſt fort maigre dans ceux qui ſont beaucoup d'exercice.

Comme les vaiſſeaux ſont relâchés dans les hydropiques, on voit que les véſicules deſtinées dans l'épiploon à recevoir la graiſſe, doivent ſe remplir de ſéroſité, la même choſe doit arriver dans ceux qui ont été affoiblis & amaigris par des maladies; enfin on voit pourquoi les viſceres qui ſont attachés à l'*omentum* n'ont pas de graiſſe, la grande quantité qui s'en dépoſe dans l'*omentum* ne permet pas qu'il s'en dépoſe dans les parties voiſines.

L'uſage de l'*omentum*, ſelon l'opinion la plus générale, eſt 1°. ſur-tout de ſervir au mouvement des inteſtins en les humectant; 2°. de les défendre contre le froid en les échauffant doucement; 3°. de modérer les frottemens, & empêcher le ventricule & les inteſtins d'eſſuyer de trop violentes preſſions; 4°. d'aider à préparer la bile en fourniſſant la partie graſſe; car tout ce qui reflue de l'*omentum* entre dans le foie; 5°. de tempérer les humeurs âcres; 6°. de nourrir peut-être les parties quand la nourriture leur manque d'ailleurs.

Cette partie eſt ſujette, comme les autres, à des accidens & à des maladies; c'en eſt une bien conſidérable que l'abondance de la graiſſe. Véſale a vu un *omentum* qui en partie pour cette raiſon, peſoit plus de cinq livres.

Mais il eſt parlé dans *l'hiſt. de l'ac. des Scien. année* 1732, d'un fait encore plus étrange, je veux dire d'un épiploon augmenté au point de peſer treize livres neuf onces, & ſi endurci, qu'il fallut employer la ſcie pour l'ouvrir. Il étoit oſſifié, mais non pas uniformément. Il y paroiſſoit une infinité de feuillets membraneux très-minces, dont les pelotons avoient été de la graiſſe dans l'etat naturel. L'*omentum* dont nous parlons étoit celui d'une fille de 73 ans, & l'augmentation s'en étoit faite inſenſiblement depuis l'âge de 34 ans juſqu'à l'âge de 70. Cette fille naturellement agiſſante, continua de l'être toujours, & ſans beaucoup d'incommodité malgré ſon épiploon monſtrueux, ſoit parce qu'elle s'accoutuma à ſon mal qui n'augmentoit que très-lentement, ſoit parce que cette tumeur, qui étoit roulante, s'accommodoit aux ſituations que la malade vouloit prendre.

Je n'ajoute qu'une obſervation chirurgicale; c'eſt que dans les plaies qui arrivent dans la capacité du bas-ventre, il arrive aſſez ſouvent que l'épiploon ſort avec l'inteſtin, conjointement ou ſéparement: pour lors l'air corrompt aiſément cette partie graiſſeuſe, ce que l'on connoît par ſa froideur & par ſa couleur blafarde: il faut en ce cas, ſi l'*omentum* eſt ſeul, le réunir au-dedans le plus promptement qu'il eſt poſſible, après en avoir fait artiſtement la ligature dans la partie ſaine; s'il eſt accompagné de l'inteſtin, il faut réduire l'inteſtin d'abord, & enſuite l'*omentum*, après l'avoir lié: s'il eſt ſeul, & qu'il n'ait aucune marque de corruption, il faut le réduire au plutôt, de peur qu'il ne ſe corrompe. (*D. J.*)

OMENTUM, MALADIE DE L' (*Méd.*) je ſuppoſe qu'on ſe rappelle la ſtructure de cette membrane celluleuſe,

se, remplie quelquefois de beaucoup de graisse, elle est attachée supérieurement à l'estomac, à l'intestin colon, & se glisse inférieurement sous le péritoine jusqu'à l'ombilic, ou jusqu'au pubis, en couvrant les intestins. On sait qu'elle est garnie de vaisseaux artériels & veineux, pour porter le sang dans la veine-porte; mais on parle peu de ses maladies.

Quelquefois cependant toute cette partie se trouve presque consumée; d'autres fois elle s'augmente prodigieusement: mais ses blessures sont moins dangereuses que d'autres, parce que cette membrane a peu de nerfs dans son tissu, de-là vient qu'on peut en faire la ligature & l'amputation. Il arrive des cas où cette membrane s'unit tellement au péritoine & à la matrice, que leur union n'offre qu'un même corps. Quand elle vient à former un paquet, il en résulte assez souvent une enflure du bas-ventre. Si cette enflure dure quelque tems, on remarque qu'elle est suivie de constipation & de stérilité. La corruption qui se met de la partie, & qui répand une matiere ichoreuse dans la cavité de l'abdomen, n'est que trop propre à causer la tympanite. Son déplacement peut produire le sphacele, & dans la partie déplacée, il arrive un gonflement plus considérable que partout ailleurs.

Lorsque l'épiploon vient à être affecté d'hydropisie d'une maniere spéciale, il survient à la partie supérieure du bas-ventre une tumeur qui s'augmente considérablement. Ensuite il en résulte une ascite fort difficile à guérir. L'hernie qui y arrive dans l'ombilic se nomme *épiplomphale*; celle des aînes retient le nom *d'épiplocele*; toutes deux sont incurables, parce que la partie déplacée s'enfle par degré de plus en plus, & s'attache aux parties adjacentes. C'est donc pour cette raison qu'il faut se presser de faire rentrer ces sortes d'hernies; & ensuite les retenir dans leur lieu naturel, à la faveur d'un bandage. (*D. J.*)

OMER, Saint- (*Géog.*) ville de France en Artois, capitale d'un bailliage, avec des fortifications, un château, & un évêché suffragant de Cambrai. Elle est sur la riviere d'Aa, dans un marais qui la rend très-forte, à 3 lieues d'Aire, 6 de Bergues, 8 de Dunkerque & de Calais, 8 de Béthune, 54 N. O. de Paris. *Long.* 19d. 54'. 17". *lat.* 50d. 44'. 46".

Cette ville a commencé par le monastere de Sithui, que l'évêque de Térouane y bâtit vers l'an 648, dont il établit abbé S. Mommolein.

Suger, abbé de S. Denis, & bien plus illustre que S. Mommolein, étoit natif de *S. Omer*. Si l'église ne l'a pas écrit dans son martyrologe, l'histoire l'a consacré dans ses fastes. Il mourut âgé de 70 ans, après avoir été employé par Louis le Gros à l'administration des plus grandes affaires; ensuite Louis le Jeune le nomma son premier ministre, & regent du royaume. Suger étoit d'une figure commune, & de médiocre naissance; mais il est beau d'être né de soi-même. Il gouverna l'état avec zèle, avec sagesse, & avec une admirable probité.

Dausqueius (*Claude*), chanoine de Tournay, naquit à *S. Omer* en 1506. Il se fit jésuite je ne sai quand, quitta la société je ne sai quand, & pour quel sujet. Il n'étoit pas un littérateur inepte; mais son style est obscur & affecté. Il eut une querelle avec des cordeliers, qui soutenoient que S. Paul avoit été saint dès le ventre de sa mere: c'est là-dessus qu'il publia un livre intitulé *sancti Pauli sanctitudo in utero, extra, in solo, & in cœlo latet*. Paris 1627 *in-8°*. Son *antiqui novique latii orthographia*, estimé par Saumaise & Vossius, fut imprimé à Tournay, *Tornaci*, en 1632, *in-fol.* & ensuite à Paris, en 1677. (*D. J.*)

OMETEPEC, (*Géog.*) riviere de l'Amérique dans la nouvelle Espagne, au gouvernement de Guaxaca. Elle tire sa source des montagnes Xicayan, & se décharge dans la mer du sud, au port de Técuanapa. (*D. J.*)

OMETOCHTLI, (*Hist. mod. superstit.*) c'est le nom sous lequel les Mexiquains désignoient le dieu du vin.

OMI, (*Géog.*) province & royaume du Japon dans la grande île Niphon. Elle est au sud des trois villes impériales de Méaco, d'Osaca & de Sacai. Elle est encore célebre par le grand lac d'Oïts. (*D. J.*)

OMINAMISI, *autrement* SJIRO-BANNA (*Hist. nat. Botan.*) c'est une plante du Japon qui ressemble à la verveine par ses feuilles. Sa tige ronde & canelée pousse plusieurs branches qui se terminent par des bouquets de fleurs rouges, semblables à celles du sureau. Sa graine est ovale & de la grosseur de l'anis.

O MI-TO, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Chinois idolâtres, qui suivent la secte de *Fo*, donnent à une divinité pour laquelle ils ont la plus grande vénération. On croit que c'est le même dieu que les Japonois adorent sous le nom d'*Amida*. Les Chinois croient qu'il suffit de l'invoquer pour obtenir le pardon des crimes les plus atroces. Ils joignent son nom avec celui de *Fo*, & en font un même mot *O-mi-to-fo*. Ce dieu prétendu de l'aveu de ses adorateurs, étoit un homme du royaume de Bengale, fameux par la sainteté de ses mœurs.

OMLAN, (*Hist. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales, qui porte un fruit rouge de la forme d'une amande, & dont la fleur est belle & d'une odeur agréable.

OMMATIAS, (*Hist. nat.*) c'est, suivant Gesner, une pierre de couleur noirâtre, dure comme le caillou, qui est de la figure & de la grandeur de l'œil d'un veau. (—)

OMMELANDES, les (*Géog.*) nom qu'on donne au plat-pays qui est aux environs de Groningue, & qui, avec cette ville, forme une des sept Provinces-unies. Il faut donc savoir que la province de Groningue est composée de deux membres; savoir, de celui de la ville de Groningue, & de celui du pays circonvoisin, qu'on appelle en flamand *Ommelanden*; & ces deux membres font une province souveraine. L'Ommelanden est divisé en trois quartiers, nommés *hunsingo*, *fivelingo* & *wester-quartier*, c'est-à-dire, le quartier occidental. Ces trois quartiers, qui sont subdivisés en trois autres sous-quartiers, n'ont point de villes; mais ils ont des villages au nombre de 128, sans compter ceux qui dépendent de la ville de Groningue. Vers l'an 890 il n'y avoit dans les *Ommelandes* que cinq gros villages, d'où l'on peut juger combien la population s'est étendue depuis lors dans ce pays-là. (*D. J.*)

OMMIADE, s. m. (*Hist. des Arabes.*) nom des princes d'une dynastie arabe, qui depuis l'an 32 de l'hégire, ont possédé le kalifat pendant 92 ans, selon les uns, & davantage selon les autres. Quoiqu'il en soit, ils prirent ce nom d'Ommiah leur chef, dont ils descendoient.

OMMIRABI, (*Géog.*) grande riviere d'Afrique dans la Barbarie au royaume de Maroc. Elle a sa source au mont Atlas, se grossit dans son cours par la riviere des Negres, & forme un golfe à son embouchure, au midi de laquelle Mazagan est situé. Il paroît par la lecture de Ptolomée, que l'*Ommirabi* doit être la *Cusa*, & non l'*Asama* des anciens, comme le pense M. de Lisle.

OMOLE *ou* HOMOLE, (*Géog. anc.*) en grec Ὁμόλη, montagne de Thessalie, selon Strabon & Pausanias. Le Scholiaste de Théocrite, *in Idyl.* 6. fait mention de la fête de Jupiter Homoloïen, & du culte de Cérès Homoloïenne. (*D. J.*)

OMOMI, s. f. (*Calend.*) onzieme mois de l'année des anciens habitans de la Cappadoce. Comme leur année commençoit en Septembre, l'*Omomi* répondoit à-peu-près à notre Juillet.

OMOPHAGES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) nom que les anciens géographes ont donné à certaines nations qui se nourrissoient de chair crue, comme les Scythes, &c.

Ce mot est formé du grec ὠμὸς, *crû*, & φάγω, *je mange*.

OMOPHAGIES, (*Antiq. grecq.*) fêtes qu'on célébroit dans les îles de Chio & de Ténedos en l'honneur de Bacchus, qui étoit surnommé *Omadius*. Arnobe, dans sa description de cette fête, dit que les Grecs, animés de la fureur bacchique, s'entortilloient de serpens & mangeoient du chevreuil crud, dont ils avoient la bouche ensanglantée. On voit dans quelques figures des fêtes mithriaques des hommes entortillés de serpens; mais il est fort douteux que cet usage se pratiquât dans les *omophagies*. Ce mot ne désigne peut-être autre chose que *fêtes* où l'on mangeoit ensemble. (*D. J.*)

OMOPHOS, s. m. (*Hist. anc.*) partie de l'habit des femmes romaines; c'étoit une espece de mantelet qui couvroit la tête & les épaules.

La bande longue que les évêques & archevêques portoient au-tour du cou, & dont les bouts descendoient par-devant & sur les épaules, s'appelloit aussi *omophorium*.

OMOPLATE, s. f. (*Anat.*) ce mot est grec, il vient de ὦμος, *épaule*, & πλατὺς, *large*. Les *omoplates* sont des os larges & minces, qui sont situés de chaque côté à la partie postérieure de la poitrine, & qui sont couchés sur les vraies côtes, depuis la seconde jusqu'à la sixieme.

Les *omoplates* dans leur figure représentent un triangle inégal, large par en-haut, étroit par en-bas, ou, pour mieux dire, une pyramide renversée. Leur surface intérieure est cave, & le muscle sous-scapulaire s'y trouve logé; ce qui lui permet de mieux s'appliquer sur les côtes qui sont convexes. Les *omoplates* sont aussi convexes en-dehors, & plus épaisses en leurs bords antérieurs & postérieurs qu'au milieu où elles sont minces.

Le bord de l'*omoplate*, qui est le plus proche des vertebres, ou sa partie postérieure, se nomme sa *base*. Quel-

quelle se termine par deux angles, l'un appellé *supérieur*, & l'autre *inférieur*. Les parties qui viennent de ces angles vers son cou sont nommées les *côtes de l'omoplate*, que l'on distingue aussi en *supérieure* & en *inférieure*; la supérieure est la plus courte & la plus mince; l'inférieure est la plus longue & la plus épaisse, & elle regarde vers le devant. Tous les bords de l'*omoplate* ont des levres extérieures, intérieures & moyennes.

Cet os a trois apophyses: la premiere & la plus longue s'appelle l'*épine*, à cause de son éminence considérable; elle traverse la partie postérieure & la plus large de l'*omoplate*. L'extrémité de cette épine, qui est large & plate, & qui est articulée avec la clavicule, se nomme *acromion*, à cause qu'elle ressemble à une ancre; elle empêche que l'os du bras ne se déplace vers le haut. A chaque côté de cette longue apophyse, il y a deux cavités; l'une au-dessus, qui se nomme *sus-épineuse*, & l'autre au-dessous, qu'on appelle *sous-épineuse*. Ces cavités contiennent deux muscles, qui servent au mouvement du bras, & qui empruntent chacun leur nom de leur situation; l'un est appellé *sus-épineux*, & l'autre *sous épineux*.

Il faut encore observer à l'*omoplate* deux échancrures: l'une se trouve entre le coude, l'*omoplate* & l'acromion; & l'autre entre la côte supérieure & l'apophyse coracoïde. Elles servent l'un & l'autre au passage des vaisseaux.

La seconde apophyse de l'*omoplate* s'étend depuis la partie supérieure de son cou, jusqu'à la tête de l'os du bras, elle s'appelle *coracoïde*, parce qu'elle ressemble par sa courbure au bec d'un corbeau. Cette apophyse empêche que la dislocation de l'os du bras ne se fasse plus souvent en-devant.

La troisieme apophyse de l'*omoplate* est appellée son *cou*: elle est plus courte & plus épaisse que les autres; sa situation est à la partie supérieure & latérale de l'*omoplate* du côté du bras, & elle finit par une cavité plate, que l'on nomme *glénoïde*. Cette cavité est recouverte d'un cartilage lisse & poli, ce qui rend le mouvement du bras plus facile. Immédiatement derriere la cavité, cette apophyse est plus étroite, & s'appelle le *cou*.

Cette cavité plate est entourée d'un cercle cartilagineux, qui la rend plus profonde, & plus en état, par conséquent, de recevoir la tête de l'os du bras; mais comme la tête qui s'y articule est fort grosse, il est à-propos d'observer que la plus grande partie de sa cavité est formée par le ligament qui entoure l'articulation, & qui la retient dans sa cavité.

Il s'ensuit de-là que la dislocation du bras, qui se fait presque toujours vers la partie inférieure de la jointure de l'épaule, peut arriver sans qu'il s'y fasse une grande violence; mais aussi cette structure favorise beaucoup le mouvement des bras, qui n'auroit pas été si libre en tout sens, si la cavité qui reçoit la tête de l'*humerus*, avoit été aussi profonde que celle qui est à l'os innominé, destinée à recevoir la tête de l'os de la cuisse. Il faut remarquer que l'os du bras ne se luxe jamais que quand il est écarté de la poitrine.

L'*omoplate* est seulement articulé avec les clavicules par le moyen de l'acromion, de sorte qu'elle semble comme nager sur les côtes, sur lesquelles elle est tenue comme suspendue par le moyen des muscles qui s'y attachent pour la mouvoir. A la surface intérieure de l'*omoplate*, il y a un trou plus ou moins évident, par où passe une grosse veine.

Cet os a plusieurs usages: il sert 1°. à l'articulation de la clavicule & de l'os du bras: 2°. à rendre le mouvement du bras plus dégagé & plus facile. C'est pour cela, par exemple, que lorsqu'on plie le bras en-devant, l'*omoplate* éloigne sa base des côtes, en se retirant un peu à côté: quand on étend le bras en arriere, elle se releve vers l'épine, en s'éloignant un peu des côtes: quand on leve le bras en haut, sa base s'éloigne & s'approche vers le côté: quand on abaisse le bras, elle se remet en son état naturel. Enfin, l'*omoplate* sert d'attache à plusieurs muscles, & de défense aux parties intérieures. (*D. J.*)

OMPANORATES, s. m. (*Hist. mod.*) est un nom qu'on donne aux prêtres de l'île de Madagascar. Ils sont les maîtres d'école du pays, où ils enseignent l'arabe & l'art d'écrire. Ils ont différens livres, mais qui ne contiennent autre chose que quelques chapitres de l'alcoran, & que quelques recettes de médecine.

Ils sont divisés en différentes classes qui ont quelque rapport à nos dignités ecclésiastiques; savoir, *ombiasses*, secrétaires ou médecins; *tibou*, soudiacre; *mouladzi*, diacre; *faquihi*, prêtre; *catibou*, évêque; *lamlamaha*, archevêque; *ompitsiquili*, prophetes ou devins; *sababa*, calife ou chef de la religion.

Les *ompanorates* font un grand trafic de talismans & d'autres charmes, qu'ils appellent *hiridzi*, & qu'ils vendent aux grands du pays. Ils font aussi de petites statues ou images, appellées *auli*, qu'ils consultent comme des oracles, & auxquelles ils attribuent différentes vertus, comme de rendre riches ceux qui les possedent, de détruire leurs ennemis, &c. Ils ont des écoles publiques où ils enseignent leurs superstitions & leurs sortileges.

Les ompitsiquili font profession de géomancie, & sont souvent consultés sur les maladies & sur le succès des affaires; ils résolvent toutes les questions qu'on leur propose, par le moyen de quelques figures qu'ils tracent sur une petite table couverte de sable, en observant l'heure, le signe, la planete, & les autres superstitions de cet art, c'est ce que les peuples appellent l'*oracle du sandie*. Les grands ont employé les maléfices de ces imposteurs contre les François, mais inutilement; & quand on leur a demandé la raison de cette impuissance, ils se sont contentés de répondre qu'ils n'avoient aucun pouvoir sur les François à cause de la différence de religion. C'est ainsi qu'ils abusent des peuples crédules & ignorans. (*G*)

OMPHACIN, adj. *terme de Pharmacie*, dérivé de ὄμφαξ, qui signifie *raisin non-mûr*, relativement à son étimologie devroit se dire du verjus, mais il s'entend plutôt dans l'usage ordinaire d'une sorte d'huile acerbe, qu'on prétend être exprimé des olives vertes. Mais Pommet dit que cette prétendue huile est une imposture, & que les olives ne rendent point d'huile du tout qu'elles ne soient parfaitement mûres. *Voyez* HUILE & OLIVE.

OMPHALE, (*Mythol.*) reine de Lydie. La fable nous dit qu'Hercule, dans ses voyages, étant arrivé chez cette princesse, fut tellement épris de sa beauté, qu'oubliant son courage & sa vertu, il se mit à filer au-près d'elle, pour mériter ses bonnes graces. Tandis que cette princesse portoit la massue & la peau de lion, dit agréablement Lucien, Hercule portoit une robe de pourpre, travailloit à la laine, & trouvoit bon qu'*Omphale* lui donnât quelquefois de petits coups de sa pantoufle. On connoît, en effet, d'anciens monumens qui nous représentent cette reine & le héros dans l'attitude que leur donne Lucien. (*D. J.*)

OMPHALEMIQUE, adj. (*Gramm. Anat.*) branche de la quatrieme paire de nerfs, celle qui sert au mouvement de l'œil.

OMPHALOCELE, s. f. *terme de Chirurgie*, tumeur qui se fait au nombril par le déplacement des parties contenues dans le bas ventre. *Voyez* EXOMPHALE. (*T*)

OMPHALODES, *voyez* HERBE AUX NOMBRILS.

Tournefort en compte quelques especes, mais il suffira de la caractériser, parce que c'est une espece de langue de chien ou de bourache. Son calice est d'une seule piece, partagée en cinq segmens longs & étroits. Sa fleur est monopétale, en rosette, divisée en cinq parties, & composée de cinq quartiers arrondis, avec un creux dans le milieu, qui a donné le nom d'*omphalodes* à cette plante. Il s'éleve du dedans de la partie inférieure de la fleur un noyau entouré de cinq étamines. Son fruit est composé de quatre capsules creuses, qui ont la figure d'une corbeille, dans lesquelles sont enfermées des semences appiaties, attachées à un placenta, fait en pyramide à quatre faces. (*D. J.*)

OMPHALOMANTIE, (*Art divin.*) espece de divination qui se faisoit par le moyen du cordon ombilical; ce nom est formé de deux mots grecs, ὀμφαλὸς, *nombril, umbilic*, & μαντεία, *divination, prédiction*. Gaspar Reyes raconte que tout l'art des *omphalomantes* consistoit à examiner le cordon ombilical de l'enfant qui venoit de naître, & que ces devineresses jugeoient par le nombre de nœuds qui s'y trouvoient du nombre d'enfans que la femme nouvelle accouchée feroit ensuite; il est fort inutile d'avertir qu'autant ce signe est arbitraire & fautif, autant les prédictions étoient incertaines, hasardées & fausses; il n'y a rien de si peu constant & de si varié que ces nœuds, & pour pouvoir en tirer un prognostic tant soit peu vraissemblable, il faudroit que leur nombre diminuât régulierement à chaque accouchement, ce qui est contraire à l'expérience de tous les jours: mais qu'est-il besoin de réfuter des prétentions aussi ridicules & dénuées de probabilité? Contentons-nous de remarquer ici que l'envie de connoître les choses futures est une passion si puissante, si naturelle & si généralement répandue, qu'il n'y a aucun ressort qu'on n'ait fait jouer pour la satisfaire; qu'il n'y a rien de si bisarre & de si absurde que l'intérêt ou l'enthousiasme n'ait suggéré, & qui n'ait trouvé des motifs de crédibilité dans la superstition, l'aveuglement, la crainte ou l'espérance des hommes: de-là les divinations, les signes, les objets si mul-

tiplié

tipliés dans tous les tems, & sur-tout dans les siecles d'obscurité & d'ignorance; de-là cette multitude de devins & de credules, de trompeurs & de trompés.

OMPHALOMÉSENTÉRIQUES, VAISSEAUX, (*Anat.*) Il y a deux vaisseaux *omphalomésentériques* dans tous les fœtus, qui ont une quatrieme membrane: ces vaisseaux consistent en une veine & une artere.

L'artere qu'on voit paroître vers le centre du mésentere du fœtus a son origine dans la mésentérique supérieure, & passant au-travers de la glande nommée *pancreas d'Asellius*, va droit au nombril sans jetter aucun rameau, & sort par-là hors du ventre pour s'engager sous le cordon.

La veine a son origine dans la quatrieme membrane; elle est formée d'un nombre infini de petites branches qui se réunissent en un seul tronc, lequel accompagnant l'artere, vient avec elle se rendre dans le cordon, & sans jetter de rameaux, va passer sous le duodenum pour s'implanter dans le tronc de la veine porte.

Ces deux conduits se trouvent donc enfermés dans le cordon avec les autres vaisseaux ombilicaux; & ils ne s'en séparent qu'à la distance d'environ trois pouces du nombril, pour aller se distribuer dans la quatrieme membrane par un nombre infini de rameaux.

L'artere qui passe par-tout au travers du pancreas d'Asellius, n'a aucune communication avec cette glande, ainsi qu'il est aisé de s'en assûrer par le souffle & par l'injection. (*D. J.*)

OMPHALOPHYSIQUE, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) premiere dénomination des bogomiles. *Voyez* BOGOMILES.

OMPHALOPTERE ou OMPHALOPTIQUE, adj. se dit *en Optique* d'un verre convexe des deux côtés, qu'on appelle plus communément *verre convexe* tout court, ou *lentille*. *Voyez* CONVEXE & LENTILLE.

OMPHALOS, (*Littér. géogr.*) mot grec qui signifie le *nombril*, en latin *umbilicus*. Comme la situation de l'ombilic dans un homme réguliérement bien fait est au milieu du corps, à distance égale du sommet de la tête & de la plante des piés, ce mot a été employé en Géographie, pour signifier un lieu situé au centre d'une île, d'une contrée, d'une ville, &c. Pausanias parle de l'*omphalos* du Péloponnese; & Tatien nous dit que Denis fut enseveli *in omphalo*.

OMPHAX, (*Oryctolog.*) nom que les anciens ont donné à une pierre précieuse transparente, d'un verd foncé, mélangée de jaune. Pline & autres naturalistes l'estiment une espece d'aigue marine, & l'appellent *beryllus oleaginus*; mais les écrivains modernes ne la mettent point au rang des béryles, & en font une espece distincte de pierres précieuses. (*D. J.*)

OMPIZES, (*Hist. nat.*) c'est le nom sous lequel les habitans de l'île de Madagascar désignent des *hommes sauvages*, qui vivent sans cesse dans les bois avec leurs femmes & leurs enfans, sans avoir aucun commerce avec les autres habitans de l'île. Ils vont tout nuds, ayant cependant soin de couvrir avec des feuillages les parties secretes; ils laissent croître leurs cheveux & leur barbe. Ils vivent de la chasse, de la pêche, de chiens & de sauterelles, de miel sauvage, de fruits & de racines. On croit qu'ils étoient autrefois antropophages, & qu'ils mangeoient leurs ennemis. Il y avoit dans cette île d'autres hommes sauvages, qui paroissent être d'une espece différente des autres; ils étoient, dit-on, d'une laideur affreuse, ayant de petits yeux, le front large, des dents colorées, des nés écrasés, des levres épaisses, une peau rougeâtre, de gros ventres, des jambes menues. Cette espece a été entierement détruite par les nouveaux habitans de Madagascar.

OMPITSIQUILI, s. m. *terme de relation*, nom d'une partie des ombiasses ou prêtres de Madagascar; ils se mêlent en particulier de geomancie, & en conséquence on les consulte dans les maladies, & dans les affaires qu'on veut entreprendre. (*D. J.*)

OMRAHS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme à la cour du grand-mogol les seigneurs ou officiers qui remplissent les premieres places de l'état, & qui sont chargés du commandement des armées. La voie des armes est la seule qui conduise aux grands emplois dans le gouvernement de l'Indostan, quoique les grandes places de l'empire ne soient remplies que par des militaires, des preuves récentes constatent que les troupes du grand-mogol ne sont rien moins qu'aguerries; on peut en juger par la facilité avec laquelle Thamas Kouli-Kan a fait la conquête de cet empire en 1740.

La paye ordinaire d'un *omrah* est de 5000 roupies, on le nomme *azari*; mais il y en a dont les appointemens sont beaucoup plus forts, & montent jusqu'à 2 ou 3 millions de roupies par an; ils reçoivent outre cela beaucoup de présens que sont obligés de leur faire tous ceux qui ont quelque chose à leur demander. Quelques-uns de ces *omrahs* ont une suite & un cortege si nombreux, que souvent ils se rendent formidables à leur souverain. La paye des soldats dépend des *omrahs* qui les ont levés, & qui souvent les fraudent de ce qui leur est dû. Les *omrahs* les plus distingués de l'empire du mogol sont le premier ministre appellé *hermado daulet*, les deux secrétaires d'état, les vicerois de Kaboul, de Bengale & d'Ujen. Il y a encore un *omrah*, dont la place est très-odieuse, mais très-lucrative, sa fonction est de faire entrer dans les coffres du grand-mogol les biens de ceux qui meurent à son service.

OMULI, (*Hist. nat.*) nom que l'on donne en Russie & en Sibérie à un poisson qui, suivant M. Gmelin, est le *coregonus* d'Artedi; il ressemble au poisson que l'on appelle en France *morue fraiche*, ou plutôt à un merlan. Ce poisson se trouve fort abondamment dans le lac de Baikal en Sibérie, d'où, vers le milieu d'Août, il sort en une quantité prodigieuse pour remonter les rivieres qui se jettent dans ce lac, ce qu'il continue à faire jusqu'à ce que la gelée en glaçant les rivieres l'oblige de rebrousser chemin. Leur grandeur ordinaire est d'un pié; cependant on prétend que ceux du Jenisei sont plus grands, & l'on assûre qu'ils y ont jusqu'à deux piés de long. Il en vient aussi de la mer Glaciale, qui remontent pareillement contre le courant des fleuves. Les habitans en pêchent pour les saler. *Voyez* Gmelin, *Voyage de Sibérie*. (—)

O N

ON, (*Géogr. sacrée.*) ville de la Palestine au pays de Samarie, selon S. Jérôme. Aquila & Symmaque rendent ce mot par l'épithete *inutile*, & Théodotien par le terme *iniquité*. Le P. Bonfrérius remarque judicieusement que le mot *on* séparément n'est point dans l'écriture le nom d'une ville particuliere de la Palestine; mais que quand il est joint au mot *maison*, alors il devient un nom vraiment géographique, soit au propre, soit au figuré.

ONAGRA, *voyez* HERBE AUX ANES.

Tournefort compte neuf especes de ce genre de plante; nous décrirons seulement l'espece d'Amérique à larges feuilles & à fleur jaune, *onagra americana, latifolia, flore luteo*.

Elle pousse une tige rameuse, grosse comme le doigt, & remplie de moëlle. Ses feuilles sont longues, larges, rangées alternativement, sinueuses & dentelées dans les bords. Ses fleurs sont à quatre pétales disposés en rose, grandes, jaunes, odorantes, mais de très-peu de durée. Son fruit de forme cylindrique contient quatre loges remplies de semences anguleuses & menues. Cette plante, ainsi que les autres especes d'*onagra*, n'a point de vertus médicinales. (*D. J.*)

ONAGRE, *onager*, s. m. (*Art. milit.*) c'est ainsi que plusieurs auteurs appellent la catapulte. *Voyez* CATAPULTE. César lui donne tantôt le premier nom & tantôt le second. Les Grecs de la moyenne antiquité en usent de même. Procope, dans sa *Description du siege de Rome par les Goths*, dit *que les assiégés mirent des instrumens propres à jetter des pierres, lesquels on appelle onagres, parce que cette machine*, continue-t-il, *lance des pierres comme l'âne sauvage, qui, pressé par les chiens, les fait rejaillir, les poussant au-loin de son pié de derriere*. (*Q*)

ONAGRE, *pierre d'*, *lapis onagrius*, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à un bézoard ou à une pierre qui se trouve dans la tête & dans la mâchoire de l'âne sauvage, ou de l'*onagre*. On dit qu'elle est d'un blanc tirant sur le jaune, d'une figure ovale, de la grosseur d'une noix, tendre & remplie de gersures qui ne pénetrent point jusqu'au centre de la pierre. On attribue beaucoup de vertus fabuleuses à cette pierre. *Voyez* Boece de Boot, *de lapidibus & gemmis*. (—)

ONCAS, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) nom que l'on donne dans l'île de Bornéo à une espece de singe toute particuliere. Ils ont une raye noire, qui commence au sommet de la tête, & qui descendant sous le menton, forme un collier à ces animaux. On tire de leurs intestins un bézoard, dont on fait le plus grand cas. On est dans l'idée que ce bézoard ne se forme que quand l'animal est blessé; c'est pourquoi les chasseurs tâchent de ne les frapper que légerement de leurs dards, afin qu'ils ne meurent point trop promptement. *Voyez l'Histoire moderne, t. V.*

ONCE,

ONCE, (*Hiſt. nat.*) les Portugais ont appellé *onca*, once, le tigre connu ſous le nom de *tigre d'Amérique* & le *tigre noir*.

Les parties de cet animal dont on ſe ſert, ſont la graiſſe & les griffes; ſa graiſſe eſt réſolutive, & on l'applique aux articulations, lorſqu'il y a luxation & diſtention; on monte ſa griffe en or & en argent, & on la porte comme une amulette contre l'épilepſie & les convulſions. *Dale* d'après *Schroder*.

ONCE, ſ. f. (*Commerce*.) petit poids qui fait la huitieme partie du marc, ou la ſeizieme partie d'une livre de Paris. Dans d'autres endroits, la livre n'a que douze *onces*, & dans d'autres elle a plus de ſeize *onces*.

Ce mot vient du latin *uncia*, qui en général chez les Romains étoit la douzieme partie d'une choſe qu'on prenoit pour un tout, & qu'on appelloit *as*. Dans les meſures géométriques, par exemple, *uncia* ſignifioit la douzieme partie d'un pié, c'eſt-à-dire un pouce. *Voyez* AS & POUCE.

L'*once* du poids de marc ou l'*once* de Paris ſe diviſe en huit gros ou drachmes, le gros en trois deniers ou ſcrupules, le denier ou ſcrupule en vingt-quatre grains, le poids de chaque grain eſt celui d'environ un grain de froment. L'*once* entiere eſt compoſée de 576 grains, une demi-*once* eſt de quatre gros, & le quart-d'*once* de deux gros. *Voyez* GROS, DRACHME, DENIER, SCRUPULE, GRAIN.

Parmi les monnoyeurs & les orfevres, l'*once* ſe diviſe en 20 eſtelins, l'eſtelin en 2 mailles, la maille en 2 felins, le felin en 7 grains & un 5e de grain. *Voyez* ESTELIN, MAILLE, FELIN.

L'*once* qui fait partie de la livre compoſée ſeulement de 12 *onces*, ſe diviſe en 20 deniers, l'anglois porte *peny weights*, & chaque denier en 24 grains.

Toutes les marchandiſes précieuſes, comme l'or, l'argent, la ſoie, ſe vendent à l'*once*. On appelle *perles à l'once* celles qui ſont ſi petites, qu'elles ne peuvent être comptées aiſément, ni vendues autrement qu'au poids, & qu'on nomme communément *ſemence de perles*. On appelle *cotons d'once* certains cotons filés qu'on apporte de Damas, & qui ſont d'une eſpece & d'une qualité ſupérieure aux autres cotons. *Voyez* COTONS. *Diction. de comm. & Diction. de Chamber*.

* ONCE, (*Monnoie*.) c'eſt une monnoie imaginaire ou de compte, dont on ſe ſert en Sicile, particulierement à Meſſine & à Palerme, pour évaluer les changes, & pour tenir les écritures & les livres de commerce. L'*once* vaut 30 tarins ou 60 carlins, ou 600 grains. Le tarin vaut 20 grains, & le grain 6 piccolis.

ONCE DE TERRE, eſt une phraſe que l'on trouve ſouvent dans les anciennes chartes des rois d'Angleterre: mais il eſt difficile de déterminer la quantité de terre ſignifiée par ce terme. Tout ce que nous en ſavons de poſitif, c'eſt que l'on entendoit par-là une grande quantité ou étendue de terrein, comme pourroient faire douze *modii*; & quelques-uns conjecturent que chaque *modius* pouvoit faire cent piés en quarré.

ONCHESTE, (*Géogr. anc.*) ὄγχηστος, ville de Grece dans la Béotie, que Strabon dit être une des villes qui bordoient le Copaïs; ce n'étoit d'abord qu'un bois conſacré à Neptune, ce qui fit qu'on nomma du même nom divers bois de la Grece conſacrés à ce dieu. (*D. J.*)

ONCHISMUS, (*Géogr. anc.*) ὀγχισμὸς dans Ptolomée & dans Strabon. Ὀγχισμὸς étoit un port qu'on trouvoit après ceux de Buthrote & de Caſſiope. Un paſſage de Cicéron tiré du *liv. VII.* des lettres à Atticus, nous le confirme. Voici ce qu'il dit: *Brunduſium venimus 7 kal. Decemb. uſi tuâ felicitate navigandi; ita bellè nobis flavit ab Epiro leniſſimus Anchesmites*: „Nous „ſommes arrivés à Brindes le 7 des kal. de Décembre „c'eſt-à-dire le 25 de Novembre, notre navigation a „été auſſi heureuſe que la vôtre, à la faveur du vent „*anchesmites*, qui s'eſt levé du côté de l'Epire, & qui „nous a pouſſé agréablement„. Ainſi ce port qui s'eſt appellé dans la ſuite *Oncheſmus* ou *Onchiſmus* ſe nommoit autrefois *Ancheſmus* ou *Anchiſmus*, lorſque le mot n'étoit point encore ſi corrompu, c'eſt pourquoi le vent qui ſouffloit de ce côté-là ſe nommoit *Ancheſmites*. Nous avons donc dans cette remarque & le port que déſigne Denys d'Halycarnaſſe, autrefois nommé *port d'Anchiſe*, & ce que veut dire Cicéron par le vent *Ancheſmite*. Le port *Oncheſmus* étoit un port de l'Epire entre Panorme & Caſſiope; & le vent *Oncheſmite* ou *Ancheſmite* étoit le vent propre à paſſer de ce porte en Italie. (*D. J.*)

ONCIAL, ſ. m. & adj. (*Antiq.*) épithete que les antiquaires donnent à certaines lettres ou caracteres d'une figure fort large dont on ſe ſervoit autrefois non ſeulement pour les inſcriptions & les épitaphes, mais encore pour les manuſcrits, puiſque dans les fameuſes bibliotheques on en trouve d'écrits en lettres *onciales*.

Ce mot eſt formé du latin *uncia* qui ſignifie la *douzieme partie* d'une choſe, & qui en meſure géométrique revient à la douzieme partie d'un pié, c'eſt-à-dire à un pouce, enſorte qu'on croit que le corps ou le tronc des lettres *onciales* avoit la largeur d'un pouce.

Dans le voyage que M. l'abbé Sevin fit à Conſtantinople en 1729, par ordre du roi, le prince de Valachie, fils du fameux Mauro Cordato, lui fit préſent d'un manuſcrit en lettres *onciales*, qui contient des paralleles tirés de divers traités des peres, & qu'on croit avoir ſervi de modele à celui que Saint Jean Damaſcene nous a donné dans le même goût. Ce manuſcrit eſt à la bibliotheque du roi.

ONCLE, ſ. m. (*Juriſpr.*) eſt une qualité relative à celle de neveu & niece, & qui annonce le degré de parenté qui eſt entr'eux: ils ſont au troiſieme degré ſelon le droit civil, & au ſecond ſelon le droit canon; ainſi l'*oncle* ne peut épouſer ſa niece ſans une diſpenſe obtenue en cour de Rome. Sur la maniere dont les *oncles* ſuccedent avec les neveux, *Voyez ci-devant* NEVEU. (*A*)

ONCTION, ſ. f. (*Théolog.*) en matiere de religion ſignifie un caractere particulier, un caractere qui tire certaines perſonnes du rang ordinaire des choſes: & les conſacre d'une maniere particuliere, ſoit par rapport au ſacré, ſoit par rapport au profane

1°. Par rapport au ſacré, on voit dans l'Ecriture que Jacob allant en Méſopotamie, oignit d'huile la pierre ſur laquelle il avoit repoſé, & où Dieu lui avoit fait avoir une viſion, *Geneſ. xxviij*. Cette *onction* étoit une eſpece de conſécration de cette pierre, pour devenir un autel dédié au Seigneur. C'eſt encore, dans le même ſens, qu'aujourd'hui les évêques font des *onctions* ſur les murs des égliſes qu'ils dédient, & ſur les pierres deſtinées à mettre ſur l'autel pour la célébration de la meſſe.

Dans les contrées orientales, où l'huile & les aromates étoient communs, on avoit coutume autrefois de diſtinguer du commun les perſonnes deſtinées à des fonctions ſacrées ou à des uſages extraordinaires, par des *onctions*, c'eſt-à-dire en les frottant d'onguens compoſés d'huile & d'aromates, ce qui marquoit l'effuſion des dons néceſſaires à ces perſonnes pour s'acquitter dignement des fonctions de leur charge, comme auſſi l'attente où l'on étoit que ces perſonnes répondroient à la haute idée que l'on avoit conçue de leur mérite. De ce nombre on peut compter dans l'ordre de la religion, les prêtres & les prophetes. *Voyez l'art.* ŒCONOMIE POL.

L'*onction* que reçut Aaron avec ſes fils, influa ſur toute ſa race, qui par-là devint conſacrée à Dieu & dévouée à ſon culte. On peut voir les cérémonies de cette conſécration dans le Lévitique, *c. viij*.

Pluſieurs croient qu'Aaron reçut l'*onction* ſur la tête; que pour ſes fils, on ne leur oignit que les mains; & que quant aux lévites, on ne leur donna aucune *onction*. Les rabbins ajoutent que tant que l'huile compoſée par Moïſe dura, on oignit les ſouverains pontifes, mais qu'enſuite on ſe contenta d'inſtaller le grand-prêtre, en le revêtant pendant ſept jours de ſuite de ſes habits ſacrés. Les grands-prêtres reçus de la premiere maniere s'appelloient *ſacrificateurs oints*, & celui qui avoit été ſimplement inſtallé par la cérémonie des habits, *initié par les habits*.

Il eſt parlé auſſi dans l'Ecriture de l'*onction* des prophetes, mais on n'a aucune connoiſſance de la maniere dont elle ſe faiſoit; on doute même qu'on leur ait réellement donné l'*onction*. Ainſi Elie eſt envoyé pour oindre Eliſée prophete en ſa place: *Eliſeum unges prophetam pro te*, *Reg. III.* 19. Mais dans l'exécution, il ne fait autre choſe à Eliſée que de lui mettre ſon manteau ſur les épaules, d'où il s'enſuit qu'à cet égard le mot d'*onction* ne ſignifie ici qu'une ſimple *vocation* ou *deſtination à la prophétie*. Dans l'Egliſe romaine on conſacre par des *onctions*, le pouce & l'index de chaque main des ordinands qui ſont promus à la prêtriſe.

Outre cela, dans la loi nouvelle, les catholiques reconnoiſſent trois ſacremens où l'*onction* a lieu: ſavoir, le baptême où l'*onction* ſe fait ſur le ſommet de la tête, ſur la poitrine & entre les deux épaules du baptiſé: la confirmation où elle ſe fait ſur le front; & l'extrême-*onction* qu'on donne aux agoniſans ſur cinq parties du corps, qu'on regarde comme les organes des cinq ſens par leſquels ils ont péché ou pu pécher. *Voyez* BAPTÊME, CONFIRMATION, EXTRÊME-ONCTION.

2°. Par rapport au profane; c'eſt-à-dire, en tant qu'elle n'a pas un rapport direct à la religion ni au miniſtere des autels, l'*onction* a eu lieu par rapport aux rois. Nous en

en voyons distinctement la pratique dans l'histoire sainte. Samuel donne l'*onction* à Saül: *Tulit Samuel lenticulam olei, & effudit super caput ejus. I. Reg. c. x.* 1. Le même prophete donne l'*onction* royale au jeune David: *Tulit Samuel cornu olei, & unxit eum in medio fratrum ejus. I. Reg. c. xvj.* Salomon fut oint par le grand-prêtre Sadoc & par le prophete Nathan. *III. Reg. c. j.*

Mais dans la loi nouvelle, les auteurs regardent l'*onction* des rois comme introduite long-tems après l'établissement du Christianisme: la raison en est palpable; les têtes couronnées ne furent pas les premieres qui plierent sous le joug de la religion de Jesus-Christ. Onuphre dit qu'aucun des empereurs romains n'a été oint ou sacré avant Justinien ou Justin. Les empereurs d'Allemagne ont emprunté cette cérémonie de ceux d'Orient. Et selon quelques-uns, Pepin est le premier des rois de France qui ait eu l'*onction*.

Quoi qu'il en soit, on nomme & les ministres des autels & les princes les *oints du Seigneur*, *christos*, mais avec cette différence que les premiers ne le sont qu'en vertu de cette *onction*, & que les autres le sont par leur naissance ou par leur droit de souveraineté, auquel dans le fond la cérémonie du sacre n'ajoûte rien; puisqu'un musulman par principe de conscience, n'est pas moins obligé d'obéir au grand-seigneur qui n'est pas sacré, qu'un allemand à l'empereur qui l'est.

Ajoûtons que les orientaux employoient fréquemment les *onctions*, comme un préservatif contre les maladies; & qu'à leur exemple & à la même intention les Grecs s'oignent de l'huile de la lampe. *Voyez* EXTRÊME-ONCTION.

ONCTUEUX, adj. ONCTUOSITÉ, subst. fém. (*Gram.*) L'*onctueux* est ce qui paroît au toucher contenir des parties grasses & huileuses qui rendent le corps propre à oindre. Il y a des terres *onctueuses*.

ONDE, s. f. *en terme de Physique*, est l'assemblage d'une cavité & d'une élévation sur la surface de l'eau ou de tout autre fluide. *Voyez* FLUIDE & ONDULATION.

On peut concevoir la formation des *ondes* de la maniere suivante.

La surface de l'eau tranquille étant naturellement plane & parallele à l'horison: si de quelque maniere que ce soit, elle vient à se creuser vers le milieu, comme en *A* (*Pl. de l'Hydrodynam. fig.* 30.) sa cavité sera aussi-tôt environnée d'une élévation *B B*. Et le fluide qui compose cette élévation descendant par sa gravité, & allant au-dessous du niveau en vertu de sa vitesse acquise, il se formera une nouvelle cavité; mais cette nouvelle cavité ne se peut faire qu'en élevant l'eau des deux côtés, ce qui remplira la premiere cavité, & formera une nouvelle élévation vers *C*; & par la dépression de cette derniere élévation, l'eau en formera une nouvelle du même côté. Il y aura ainsi un mouvement successif dans la surface de l'eau, & la cavité qui pousse en avant l'élévation, sera mûe de *A* vers *C*. Cette cavité jointe à l'élévation voisine forme ce qu'on appelle une *onde*, & l'espace occupé par l'*onde* sur la surface de l'eau, mesuré suivant la direction de l'*onde* est appellé la *largeur* de l'*onde*.

Comme les lois de ce mouvement ont été déterminées par M. Newton, nous allons en donner la substance.

1°. Lorsque la cavité *A*, par exemple, est environnée de tous les côtés par une élévation, & que le mouvement dont nous venons de parler s'étend en tout sens, le mouvement des *ondes* est circulaire.

2°. Supposons à présent que *A B* (*fig.* 31.) soit un obstacle contre lequel vient heurter l'*onde* qui commence en *C*, & proposons-nous d'examiner le changement que l'eau souffre dans un point quelconque *E*, lorsqu'elle est arrivée en ce point. Dans tous les lieux où l'*onde* passe librement, elle s'éleve, forme ensuite une cavité qui se remplit aussi tôt après; & pendant que la surface du fluide éprouve ce changement, ses parties vont & viennent dans un petit espace. La direction du mouvement est le long des rayons *CI*, *CD*, &c. & la vitesse peut être représentée par la ligne *CE*. Que ce mouvement soit décomposé en deux autres suivans *GE* & *DE* dont les vitesses soient respectivement représentées par ces lignes; par le mouvement suivant *DE* les particules n'agiront pas contre l'obstacle; mais après le choc elles continueront leur mouvement dans cette direction avec la même vitesse, & ce mouvement sera représenté par *EF*, en supposant *EF* & *ED* égales entr'elles: mais le mouvement suivant *GE* étant directement opposé, l'obstacle est détruit entierement. Car quoique les particules qui frappent cet obstacle soient élastiques, elles ne sont pas en cette occasion sujettes aux lois de la percussion des corps à ressort parfait, à cause que les *ondes* qui se meuvent continuellement en avant & en arriere, n'ont qu'un mouvement progressif, si lent, que le choc des particules contre l'obstacle ne peut changer leur figure. *Voyez* PERCUSSION.

Mais il y a une réflexion des particules qui vient d'une autre cause. L'eau ne pouvant pas aller en avant à cause de l'obstacle, & étant poussée par celle qui la suit, prend le chemin où elle éprouve le moins de résistance c'est-à-dire, qu'elle monte; & cette élévation qui est plus grande en quelques endroits qu'en d'autres, est produite par le mouvement qui se fait suivant la direction *GE*; parce que c'est par ce seul mouvement que les particules frappent contre l'obstacle.

L'eau par sa descente acquiert la même vitesse que celle avec laquelle elle s'étoit élevée, & ses particules sont repoussées par l'obstacle avec la même force dans la direction *EG* que celle avec laquelle elles le frappent. De ce mouvement & de celui qui se fait suivant *EF* dont nous venons de parler, il naît un mouvement suivant *EH* dont la vitesse est exprimée par la ligne *EH* qui est égale à la ligne *EC*. Ainsi par la réflexion la vitesse de l'*onde* n'est pas changée, mais seulement sa direction; son mouvement se faisant alors suivant *EH*, de la même maniere que, si en pénétrant l'obstacle, elle eût continué son mouvement le long de *EH*. Si du point *C* on tire la perpendiculaire *CD* à l'obstacle, & qu'on la prolonge, ensorte que *Dc* soit égal à *cD*, la ligne *EH* continuée passera par *c*: & comme cette démonstration convient également à tous les points de l'obstacle, il s'ensuit que l'*onde* réfléchie a la même figure de ce côté de l'obstacle qu'elle auroit eue par-delà la ligne *AB*, si elle n'avoit point frappé l'obstacle. Si cet obstacle est incliné à l'horison, l'eau y montera & en descendra en y souffrant un frottement, parce que la réflexion de l'*onde* sera troublée & même souvent entierement détruite, & c'est là la raison pour laquelle il arrive souvent que les bancs des rivieres ne réfléchissent pas les *ondes*.

S'il y a un trou comme *H* dans l'obstacle *BL*, la partie de l'*onde* qui y passera continuera son mouvement en ligne droite & s'étendra vers *QQ*; & il se formera en ce point une nouvelle *onde* qui se mouvra dans un demi-cercle dont le centre sera celui du trou. Car la partie supérieure de l'*onde* qui a passé la premiere par le trou, coule & descend dans le moment vers les côtés, & forme en descendant une cavité qui devient entourée d'une élévation de chaque côté du trou, & qui se meut de la même maniere que nous l'avons expliqué à l'occasion de la premiere *onde*.

Pareillement, une *onde* à laquelle on oppose un obstacle comme *AO*, continue de se mouvoir entre *O* & *N*; mais elle s'étend vers *O* dans une partie de cercle dont le centre n'est pas loin de *O*: & de-là nous pouvons aisément conclure quel doit être le mouvement d'une *onde* derriere un obstacle quelconque *N*. Les *ondes* sont souvent produites par le mouvement d'un corps qui fait des vibrations, & s'étendent encore circulairement, quoique le corps fasse ses vibrations en ligne droite: car l'eau qui s'éleve par l'agitation, forme en descendant une cavité qui se trouve entourée d'élévations de tous les côtés.

Différentes *ondes* ne se dérangent pas les unes les autres, même lorsque leurs mouvemens suivent différentes directions, c'est ce que l'expérience nous fait connoître tous les jours.

Pour déterminer la vitesse des *ondes*, il est à propos d'examiner un autre mouvement de même genre. Imaginons un fluide renfermé dans un tube cylindrique recourbé *EH* (*fig.* 32), ensorte que la quantité de fluide contenue dans la branche *EF* soit plus haute que dans l'autre branche de la partie *IE* divisée en deux parties égales en *i*. Il est clair que la liqueur contenue dans la branche *EF* descendra par sa gravité, en remontant en même tems de la même quantité dans la branche *EH*, & que lorsque la surface du fluide sera arrivée en *i* à la même hauteur dans les deux branches; le fluide, au lieu de rester en équilibre, continuera de se mouvoir par la vitesse acquise en descendant, & montera dans le tube *GH*, tandis qu'il descendra dans la branche *EF* d'une quantité *iI* égale à *Ei*, à la petite différence près produite par le frottement contre les parois du tube. Dans cette nouvelle position, le fluide qui est dans le tube *GH* étant le plus haut, descendra par sa gravité, ensorte que le fluide monte & descend ainsi tour-à-tour jusqu'à ce qu'il ait perdu tout son mouvement par le frottement.

La quantité de matiere à mouvoir est tout le fluide contenu dans le tube, la force motrice est le poids de la colonne *IE* dont la hauteur est toujours double de la distance *Ei*; laquelle distance augmente & diminue par conséquent en même raison que la force motrice. Mais

la

la diſtance Ei eſt l'eſpace que parcourt le fluide en arrivant de la ſituation EH à la ſituation du repos; & cet eſpace eſt par conſéquent comme la force qui agit continuellement ſur le fluide. Or ſi on ſe rappelle que c'eſt un principe ſemblable ſur lequel eſt fondé l'iſochroniſme de la cycloïde; on verra de la même maniere que quelle que ſoit l'inégalité des vibrations du fluide, ces vibrations ſont de même durée, & que le tems de ces vibrations eſt le même que celui des oſcillations d'un pendule, dont la longueur ſeroit la moitié de celle qu'occupe le fluide dans le tube, c'eſt-à-dire la moitié des lignes EF, FG, GH. *Voyez* PENDULE.

Pour déterminer par ces principes la viteſſe des *ondes*, conſidérons différentes *ondes* qui ſe ſuivent immédiatement, comme A, B, C, D, E, F, (*fig.* 33.) Toutes ſe mouvant de A vers F; l'*onde* A a parcouru toute ſa largeur, lorſque la cavité A eſt arrivée en G; ce qui ne ſauroit avoir lieu ſans que l'eau qui eſt en C ne monte à la hauteur du ſommet de l'*onde*, & qu'elle ne deſcende enſuite à la profondeur C. Et comme tout ce mouvement ne donne aucune agitation ſenſible à l'eau qui eſt au-deſſous de la ligne bi, on peut le regarder comme étant de même eſpece que celui que nous venons d'examiner, & prendre par conſéquent, pour le tems que l'eau met à monter & à deſcendre, c'eſt-à-dire, pour le tems qu'une *onde* met à parcourir ſa largeur, celui de deux oſcillations d'un pendule égal en longueur à la moitié de BC, ou le tems d'une oſcillation du pendule qui ſeroit égal à B, C, D, c'eſt-à-dire, quadruple du premier.

Ainſi la viteſſe de l'*onde* dépend de la longueur de la ligne B, C, D, laquelle eſt d'autant plus grande que l'*onde* s'étend plus loin & deſcend plus bas. Dans les *ondes* fort larges, qui ne s'élevent pas bien haut, les lignes B, C, D different peu de la largeur de l'*onde*; & par conſequent le tems que chaque *onde* met à parcourir ſa largeur, eſt celui qu'un pendule égal à cette largeur mettroit à faire une oſcillation. *Voyez* OSCILLATION.

Dans les mouvemens des pendules, & par conſéquent dans ceux des *ondes*, les eſpaces parcourus ſont en raiſon du tems & de la viteſſe; d'où il s'enſuit que les viteſſes des *ondes* ſont comme les racines quarrées de leurs largeurs: car comme les tems dans leſquels elles parcourent leurs largeurs, ſont dans la raiſon de ces racines quarrées, il faut auſſi que les viteſſes ſoient dans la même raiſon, afin que le produit des tems par les viteſſes, ſoit comme la largeur des *ondes*, ou les eſpaces parcourus. *Chambers*.

M. Newton, comme nous l'avons déja dit, eſt le premier qui ait donné les lois du mouvement des *ondes*. On les trouve à la fin du *II. livre de ſes princip.* à-peu-près telles que nous venons de les expoſer. Ce philoſophe conclut du théorème précedent, que des *ondes* qui ſeroient de 3 piés $\frac{1}{18}$ de large, & qui ſeroient par conſéquent de la longueur du pendule à ſecondes, parcourroient en une ſeconde un eſpace égal à leur largeur; & qu'ainſi dans l'eſpace d'une minute, ces *ondes* feroient environ 183 piés, & 11000 piés environ dans une heure. Au reſte, j'ajoute que ce théorème n'a lieu que dans l'hypotheſe que les particules du fluide montent & deſcendent verticalement dans leurs vibrations; mais comme elles montent & deſcendent ſuivant des lignes courbes, M. Newton avertit que la viteſſe des *ondes* n'eſt déterminée qu'à-peu-près par ſa théorie.

Le même auteur nous donne auſſi les lois de la propagation des *ondes* dans un fluide élaſtique; & il en déduit la viteſſe du ſon à-peu-près telle que l'expérience la donne. *Voyez* SON, *voyez auſſi* ONDULATION. (*O*)

ONDES, (*Conchyl.*) on appelle *ondes* les lignes qui vont en ſerpentant ſur la robe d'une coquille. (*D. J.*)

ONDES, *terme de manufacture*; ſe dit auſſi des différens deſſeins qui ſe repréſentent dans quelques tapiſſeries que l'on travaille à l'aiguille ſur des canevas. On dit les *ondes* du point de Hongrie, du point de la Chine, du point d'Angleterre; on les nomme de la ſorte, parce qu'ils ſe continuent en montant & baiſſant le long de l'ouvrage, à la maniere que les *ondes* d'une eau courante ſe ſuivent les unes les autres. Il y a auſſi des bergames à *ondes*.

ONDE, *partie du métier à bas*. Voyez *l'article* MÉTIER A BAS.

ONDE, *en terme de Boutonnier*; c'eſt l'effet que produiſent deux fils jettés l'un après l'autre dans le même ſens ſur un bouton fait aux pointes, *voyez* POINTES. Les *ondes* augmentant de 2 tours en 2 tours, forment en montant à la tête du bouton autant de petits échelons, dont l'arrangement en ſens contraire, eſt apparemment la raiſon qui leur a fait donner ce nom. Combien de choſes prennent-elles le nom d'autres avec leſquelles elles ont moins de reſſemblance que celles-ci n'en ont entre elles?

ONDE, *terme de Calendre*; c'eſt à l'imitation des *ondes* qui paroiſſent ſur la ſuperficie de l'eau légérement agitée, que les ouvriers ont donné à divers de leurs ouvrages ou étoffes, des figures qu'ils nomment des *ondes*.

Dans pluſieurs étoffes de ſoie ou de laine, comme dans les moires, les tabis, les camelots, même dans quelques toiles ou treillis, les *ondes* ſe font par le moyen de la calendre, dont les rouleaux gravés appuyant inégalement ſur l'étoffe qu'on paſſe entre deux, s'y impriment plus ou moins, ſuivant qu'ils la preſſent avec plus ou moins d'effort. *Savary*. (*D. J.*)

ONDE, *ou* calotte d'une cloche, *terme de Fondeur*. C'eſt une partie de matiere qui ſert à augmenter l'épaiſſeur du cerveau, afin de donner plus de ſolidité aux anſes. L'*onde* ou calotte eſt de même épaiſſeur que le cerveau, c'eſt-à-dire d'un corps ou d'un tiers de bord; mais elle n'a pas le même diametre, il s'en faut un bord & demi de chaque côté. *Voyez l'article* FONTE DES CLOCHES.

ONDES, (*Hautelifferie.*) petites étoffes de ſoie, de laine & de fil dont les façons ſont *ondées*, qui ſe font par les Hauteliſſeurs de la ſayetterie d'Amiens. Elles doivent avoir vingt aunes un quart à vingt aunes & demie de longueur, ſur un pié & demi & un pouce de roi de largeur.

ONDÉ, *terme de manufacture*; ce qui eſt fait en ondes: de la moire *ondée*, du tabis *ondé*, du camelot *ondé*, du treillis *ondé*.

ONDÉ, *en termes de Blaſon*; ſe dit tant de la bordure que des pieces qui ſont dans l'écuſſon lorſque leurs côtés ont des dents arrondies qui imitent les ondes. Brancion en Bourgogne, d'azur à trois faſces *ondées* d'or.

ONDÉE, ſ. f. (*Phyſ.*) ſe dit d'une pluie paſſagere & qui dure peu de tems, ſur-tout ſi cette pluie eſt un peu forte. *Voyez* PLUIE.

ONDEVES LES, (*Géog.*) ce ſont des noirs, eſclaves d'origine dans l'île de Madagaſcar. (*D. J.*)

ONDIN, ſ. m. (*Gramm.*) habitant des ondes, un des génies des Cabaliſtes.

ONDOYANT, adj. ONDOYER, (*Gram.*) qui ſe meut en ondes. Les contours des corps ſont *ondoyans*, la flamme *ondoye*. Montagne dit, c'eſt un ſujet merveilleuſement vain, divers & *ondoyant* que l'homme: les cheveux *ondoient*, la mer *ondoye*. Il ſe dit auſſi des rivieres.

ONDOYER, (*Théolog.*) jetter de l'eau ſur la tête d'un enfant, au nom des trois perſonnes de la Trinité, en attendant la cérémonie du baptême.

ONDULATION, ſ. f. *en Phyſique*; eſt une ſorte de mouvement oſcillatoire ou de vibration, que l'on obſerve dans un liquide, & qui le fait alternativement hauſſer & baiſſer comme les vagues de la mer. C'eſt ce que M. Newton & pluſieurs autres après lui, ont appellé *onde*. *Voyez* ONDE.

Si le liquide eſt uni & en repos, le mouvement d'*ondulation* ſe multiplie par des cercles concentriques, comme on peut le remarquer en jettant une pierre ou quelqu'autre corps, ſur la ſurface d'une eau tranquille, ou même en touchant légérement avec le doigt ou autrement la ſurface de l'eau.

La cauſe de ces *ondulations* circulaires, c'eſt qu'en touchant la ſurface du liquide, on produit une dépreſſion à l'endroit du contact. Par cette dépreſſion les parties ſubjacentes ſont pouſſées ſucceſſivement hors de leur place, & les parties voiſines ſont pouſſées en haut, enſuite de quoi elles retombent; & de cette maniere les différentes parties du liquide s'élevent & s'abaiſſent alternativement en cercle.

Lorſqu'on jette une pierre dans l'eau avec violence, ces ſortes d'*ondulations* ou de vibrations réciproques ſont très-viſibles: car alors le liquide s'élevant plus haut autour de l'endroit de l'immerſion, à cauſe de l'impulſion violente qu'il a ſoufferte, & retombant enſuite, met en mouvement les parties voiſines, qui par ce moyen s'élevent de même au-tour de l'endroit où eſt tombée la pierre, comme au-tour d'un centre, & forment le premier cercle ondulatoire, lequel retombant enſuite, donne une impulſion au fluide voiſin, mais plus éloignée du centre. Ce fluide s'éleve pareillement en cercle, & ainſi ſucceſſivement il ſe produit des cercles toujours plus grands. *Voyez un plus grand détail à l'article* ONDE.

ONDULATION, ſe dit auſſi d'un certain mouvement par lequel les parties de l'air ſont agitées de la même maniere que les vagues de la mer. C'eſt ce qu'on croit qui arrive, quand on frappe une corde d'un inſtrument de Muſique. *Voyez* CORDE.

On croit auſſi que le mouvement ondulatoire de l'air eſt la cauſe du ſon. *Voyez* SON.

Quelques auteurs aiment mieux appeller ce mouvement du nom de *vibration*, que de celui d'*ondulation*. *Voyez* VIBRATION.

M. Huyghens, dans ſon traité de la lumiere, imprimé en 1690, & qui eſt le dernier ouvrage que ce grand géometre ait donné au public, imagine que la lumiere ſe propage par des eſpeces d'*ondulations* ſemblables à celles qui ſe forment ſur la ſurface de l'eau: une des plus grandes difficultés qu'on puiſſe faire contre ce ſyſteme, eſt tirée de la nature des *ondulations* même, qui ſe répandent en tout ſens, au lieu que la lumiere ſe propage ſuivant des lignes droites. *Voy.* LUMIERE. *Chambers.* (*O*)

ONDULATION, *terme de Chirurgie*, ſe dit du mouvement d'un fluide épanché dans une cavité. Quelques auteurs confondent l'*ondulation* & la fluctuation, & regardent ces termes comme ſynonymes. Il paroîtroit plus d'exactitude à diſtinguer leur ſignification, & appeller *fluctuation* le mouvement qu'on imprime à une colonne du fluide épanché, *voyez* FLUCTUATION; & entendre par *ondulation*, le ſentiment que le malade a du mouvement de la liqueur qui flotte dans une cavité. Ainſi le ſentiment d'*ondulation* eſt un ſigne de l'hydropiſie de poitrine, quoiqu'elle ne ſe puiſſe manifeſter par la fluctuation. (*T*)

ONDZATZI LES, (*Géog.*) on diſtingue par ce mot dans l'île de Madagaſcar, quelques-uns de ſes habitans idolâtres qui ont la peau rouge, les cheveux longs & plats; & qui ont en horreur de verſer le ſang d'aucun animal, pour s'en nourrir. (*D. J.*)

ONÉGA LAC D', (*Géog.*) grand lac de l'empire ruſſien, entre la Carélie moſcovite au nord, le pays de Cargapol à l'orient, & la Carélie ſuédoiſe au couchant ſeptentrional. Il s'étend du nord au ſud depuis les 60^{d}. 46′ de *latitude*, juſqu'au 63^{d}. Sa côte occidentale eſt en quelques endroits par les 53^{d}. de *long.* & l'orientale avance juſqu'à 64^{d}. de *long.* Ce lac a en outre des îles aſſez grandes dans ſa partie ſeptentrionale.

ONÉGA, RIVIERE, CAP & PAYS D', (*Géog.*) riviere de l'empire ruſſien; elle a ſa ſource dans la province de Cargapol, & va ſe perdre dans la mer Blanche, après un cours d'environ 45 milles de 15 au degré. A l'orient de ſon embouchure la côte forme une pointe qu'on nomme le *cap d'Onéga*.

On appelle *pays d'Onéga*, celui où elle entre au ſortir de la province de Cargapol. On ne connoît point dans ce pays d'autre riviere que l'*Onéga*, point de villes, point de bourgs, mais ſeulement beaucoup de forêts: c'eſt un pur deſert. (*D. J.*)

ONÉGOUAS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre qu'on donne à la cour du roi de Benin en Afrique, aux trois perſonnes les plus diſtinguées du royaume, & qui ſont toujours auprès de la perſonne du monarque. Ce mot ſignifie *grands ſeigneurs*, c'eſt à eux que l'on s'adreſſe dans toutes les demandes, & ils ſont chargés des réponſes du ſouverain, en ſorte qu'on peut dire que ce ſont eux qui regnent réellement, d'autant plus qu'ils ſont preſque les ſeuls qui approchent le roi; lorſque ce prince ſent ſa fin approcher, il déclare en ſecret à l'un des *onégouas*, celui de ſes enfans qu'il veut avoir pour ſucceſſeur, ce qui le rend pour ainſi dire maître abſolu de la couronne. Les ſeigneurs d'un ordre inférieur ſont nommés par les Portugais *arei de reo* ou *princes des rues*; ils ſont chargés des détails du gouvernement, & de l'inſpection des artiſans, des marchands, &c. C'eſt un collier de corail qui eſt la marque de leur dignité, & jamais ils ne peuvent le quitter ſous peine de mort; ils ſont ſujets à la même peine ſi on venoit à leur voler leur collier.

ONEILLE, (*Géog.*) les Italiens diſent *Oneglia*; ville d'Italie enclavée dans l'état de Gênes, avec titre de principauté & un port ſur la Méditerranée. Elle appartient au roi de Sardaigne, auſſi-bien que la principauté qui conſiſte en 3 vallées, le val d'*Oneille*, le val de *Maro* & le val de *Prela*. Elle abonde en oliviers. Les François bombarderent cette ville en 1692. Comme elle n'eſt pas fortifiée, elle a été ſouvent priſe & repriſe dans les guerres d'Italie. Elle eſt près de la riviere Impériale, à 12 lieues S. E. de Coni, 13 N. E. de Nice, 15 S. E. de Turin, 20 S. O. de Gênes. *Long.* 25. 36. *lat.* 43. 55.

Oneille eſt la patrie d'André Doria, l'un des plus grands capitaines du xvj. ſiecle, & d'une ancienne famille génoiſe, féconde en hommes très-célebres. Il eut tour-à-tour le commandement des forces navales de Gênes, de Naples, de François I. de Charles-Quint, &c. & la victoire marcha toujours ſur ſes pas. Il porta la terreur dans les mers d'Afrique & de Grece, battit les Turcs de tous côtés, & prit ſur eux Patras & Coron; mais ce qui releve ſa gloire encore davantage, c'eſt d'avoir refuſé la domination de Gênes, & d'avoir mieux aimé d'en être le libérateur, le légiſlateur & le protecteur, que d'en être le ſouverain. Il mourut à Gênes, le front ceint de tous les lauriers du héros, le 25 Novembre 1560, à l'âge de 94 ans. (*D. J.*)

ONEIROCHRITIE *ou* ONIROCRITIE, ſ. f. (*Théol. payenne.*) art d'interpréter les ſonges. C'eſt un mot grec compoſé de ὄνειρος, *ſonge*, & κρίσις, *jugement*. Cet art faiſoit une partie trop importante de l'ancien paganiſme, pour n'en pas développer l'origine. Artémidore, qui vivoit vers le commencement du ij. ſiecle, a donné un traité des ſonges, & s'eſt ſervi d'auteurs beaucoup plus anciens pour compoſer ſon ouvrage. Il diviſe les ſonges en ſpéculatifs & en allégoriques.

La premiere eſpece eſt celle qui repréſente une image ſimple & directe de l'événement prédit. La ſeconde eſpece n'en repréſente qu'une image ſymbolique; c'eſt-à-dire, indirecte. Cette derniere eſpece eſt celle qui compoſe l'ample claſſe des ſonges confondus, & qui a ſeule beſoin d'interprete. Auſſi Macrobe a-t-il défini un ſonge, la vue d'une choſe repréſentée allégoriquement, qui a beſoin d'interprétation.

L'ancienne *onéirocritie* conſiſtoit dans des interprétations recherchées & myſtérieuſes. On diſoit, par exemple, qu'un dragon ſignifioit la *royauté*, qu'un ſerpent indiquoit *maladie*, qu'une vipere ſignifioit *de l'argent*, que des grenouilles marquoient des *impoſteurs*, le chat l'*adultere*, &c.

Or, les premiers interpretes des ſonges n'étoient point des fourbes & des impoſteurs. Il leur eſt ſeulement arrivé, de même qu'aux premiers aſtrologues judiciaires, d'être plus ſuperſtitieux que les autres hommes de leur tems, & de donner les premiers dans l'illuſion. Mais quand nous ſuppoſerions qu'ils ont été auſſi fourbes que leurs ſucceſſeurs, au moins leur a-t-il fallu d'abord des matériaux propres à mettre en œuvre; & ces matériaux n'ont jamais pu être de nature à remuer d'une maniere auſſi biſarre l'imagination de chaque particulier. Ceux qui les conſultoient auront voulu trouver une analogie connue, qui ſervît de fondement à leur déchiffrement; & eux-mêmes auront eu également recours à une autorité avouée, afin de ſoutenir leur ſcience. Mais quelle autre analogie, & quelle autre autorité pouvoient-ils avoir que les hiéroglyphes ſymboliques, qui étoient alors devenus une choſe ſacrée & myſtérieuſe?

La ſcience ſymbolique dans laquelle les prêtres égyptiens, qui ont été les premiers interpretes de ſonges, étoient devenus très-habiles, ſervoit de fondement à leurs interprétations. Ce fondement devoit donner beaucoup de crédit à l'art, & ſatisfaire également celui qui conſultoit & celui qui étoit conſulté: car, dans ce tems-là, tous les égyptiens regardoient leurs dieux comme auteurs de la ſcience hiéroglyphique. Rien alors de plus naturel que de ſuppoſer que ces mêmes dieux, qu'ils croyoient auſſi auteurs des ſonges, employoient pour les ſonges le même langage que pour les hiéroglyphiques. Je ſuis perſuadé que c'eſt là la véritable origine de l'*oneirocritie*, ou *interprétation des ſonges*, appellés *allégoriques*, c'eſt-à-dire, des ſonges en général; car l'extravagance d'une imagination qui n'eſt point retenue, rend naturels tous les ſonges de cette eſpece.

Il eſt vrai que l'*onéirocritie* une fois en honneur, chaque ſiecle introduiſit, pour la décorer, de nouvelles ſuperſtitions, qui la ſurchargerent à la fin ſi fort, que l'ancien fondement ſur lequel elle étoit appuyée, ne fût plus du tout connu. Voilà qui ſuffit ſur l'origine de l'*onéirocritie*.

L'Ecriture-ſainte nous apprend que cet art étoit déja pratiqué dès le temps de Joſeph. Pharaon eut deux ſonges, *Geneſe* 41. Dans l'un il vit ſept vaches, dans l'autre, ſept épis de blé. Ces fantômes étoient les ſymboles de l'Egypte. Les épis marquoient ſa grande fertilité, les vaches déſignoient Iſis ſa patrone tutelaire.

Les *onéirocritiques* ont emprunté des ſymboles hiéroglyphiques leur art de déchiffrer, & cela n'a pu arriver qu'après que les hiéroglyphes furent devenus ſacrés, c'eſt-à-dire, le véhicule myſtérieux de la théologie des Egyptiens. Or les hiéroglyphes étoient déja devenus ſacrés du tems de Joſeph, comme on le voit par l'uſage qui ſubſiſtoit alors, d'interpréter les ſonges relativement à ces ſymboles. Toutes ces vérités ſont démontrées dans Warburthon. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ONERAIRE, adj. (*Juriſpr.*) ſe dit de quelqu'un qui ſupporte une charge: ce terme ne s'emploie ordinairement qu'en parlant des tuteurs comptables, lorſqu'on veut

vent les diſtinguer de ceux qui ne le ſont pas, & qu'on appelle par cette raiſon, *tuteurs honoraires*. *Voyez* TUTEURS. (*A*)

ONEREUX, (*Juriſprud.*) ſignifie *ce qui eſt à charge*. Une ſucceſſion eſt *onéreuſe* lorſqu'il y a plus de dettes que de biens: titre *onéreux* eſt celui qui tranſmet quelque choſe non pas gratuitement, mais à prix d'argent ou en paiement, ou bien ſous la condition d'acquitter certaines charges qui égalent la valeur de la choſe. *Voy.* DONATION, RENONCIATION, SUCCESSION, TITRE ONÉREUX. (*A*)

ONGLE, ſ. m. (*Botan.*) on appelle *ongle* ou *onglet*, en Botanique, une eſpece de tache, différente en couleur du reſte des pétales de certaines fleurs. On obſerve cette ſorte de tache à la naiſſance des feuilles de roſe, de la fleur des pavots, & de pluſieurs autres. (*D. J.*)

ONGLE, (*Anat.*) les *ongles* ſont ces corps, pour la plûpart, tranſparens, qui ſe trouvent aux extrémités des doigts tant des mains que des piés; ils ſont convexes en-dehors, concaves en-dedans, d'une figure ovale, & d'une conſiſtence aſſez ferme. Ils ſemblent être en général de la même ſubſtance que les cornes.

Malpighi, Boerhaave, Heiſter & pluſieurs autres célebres auteurs, prétendent avec beaucoup de vraiſſemblance, que les *ongles* ſont formés par les mamelons de la peau; ces mamelons couchés longitudinalement, à l'extrémité des doigts, s'alongent pareillement, s'uniſſent enſemble, & s'endurciſſent avec des vaiſſeaux cutanés qui le ſoudent; & l'épiderme ſe joignant à ces mamelons vers la racine de l'*ongle*, leur ſert comme de gaine. De tout cela réſulte un amas de fibres déliées, & fortement collées enſemble, qui viennent de toute la partie de la peau qu'elles touchent, & qui forment pluſieurs couches appliquées étroitement les unes ſur les autres. Ces couches n'ont pas la même longueur, & ſont arrangées par degré de telle façon, que les extérieures ſont les plus longues, & les intérieures les plus courtes. Enfin elles ſe ſeparent aiſément par la macération: mais pour mieux développer encore la formation & la ſtructure des *ongles*, nous allons emprunter les lumieres de M. Winslow.

La ſubſtance des *ongles*, dit-il, eſt comme cornée & compoſée de pluſieurs plans ou couches longitudinales ſoudées enſemble. Ces couches aboutiſſent à l'extrémité de chaque doigt. Elles ſont preſque d'une égale épaiſſeur, mais elles ſont différentes en longueur. Le plus externe de ces plans eſt le plus long, & les plans intérieurs diminuent par degré juſqu'au plan le plus interne, qui eſt le plus court de tous; de ſorte que l'*ongle* augmente par degré en épaiſſeur depuis ſon union avec l'épiderme, où il eſt le plus mince, juſqu'au bout du doigt, où il eſt le plus épais. Les extrémités graduées, ou racines de toutes les fibres, dont ces plans ſont compoſés, ſont creuſes, pour recevoir autant de mamelons très-menus & fort obliques qui y ſont enchâſſés. Ces mamelons ſont une continuation de la vraie peau, qui étant parvenue juſqu'à la racine de l'*ongle*, forme un repli ſemi-lunaire, dans lequel la racine de l'*ongle* ſe niche.

Après ce repli ſemi-lunaire, la peau ſe continue ſous toute la ſurface interne de l'*ongle*, & les mamelons s'y inſinuent comme on vient de le dire. Le repli de la peau eſt accompagné de l'épiderme juſqu'à la racine de l'*ongle* extérieurement, & il eſt très-adhérent à cette racine.

On diſtingue communément dans l'*ongle* trois parties; ſavoir, la racine, le corps, & l'extrémité. La racine eſt blanche & en forme de croiſſant. Elle eſt cachée entierement, ou pour la plus grande partie, ſous le repli ſemi-lunaire dont nous venons de parler. Le croiſſant de l'*ongle* & le repli de la peau ſont à contre-ſens l'un de l'autre. Le corps de l'*ongle* eſt latéralement vouté; il eſt tranſparent, & de la couleur de la peau mamelonnée. L'extrémité ou le bout de l'*ongle* n'eſt attaché à rien, & croît toujours à meſure que l'on le coupe.

Les Anatomiſtes qui attribuent l'origine des *ongles* aux mamelons de la peau, expliquent par ce moyen pluſieurs phénomenes au ſujet des *ongles*. Ainſi, comme les mamelons ſont encore tendres à la racine de l'*ongle*, de-là vient qu'il eſt ſi ſenſible à cet endroit; & comme plus l'extrémité des mamelons s'éloigne de la racine, plus cette extrémité ſe durcit, cela fait qu'on peut couper le bout des *ongles* ſans cauſer un ſentiment de douleur.

Comme ces mamelons & ces vaiſſeaux ſoudés qui forment l'*ongle* viennent de la peau par étages, tant à la racine qu'à la partie inférieure, c'eſt pour cela que les *ongles* ſont plus épais, plus durs, & plus forts en s'avançant vers l'extrémité; à cauſe que naiſſans de toute la partie de la peau qu'ils touchent, les mamelons augmentent en nombre de plus en plus, & vont ſe réunir au bout des *ongles*. C'eſt auſſi par le moyen de ces mamelons que les *ongles* ſont fortement attachés à la peau qui eſt au-deſſous. Cependant, on peut aiſément les en ſéparer dans les cadavres par le moyen de l'eau chaude.

Quant à la nourriture & à l'accroiſſement des *ongles*, on l'explique en diſant que, comme les autres mamelons de la peau ou des vaiſſeaux qui leur portent la nourriture, les mamelons des *ongles* en ont auſſi de ſemblables à leur commencement. De ces mamelons, qui ſont les racines, il ſort des fibres qui s'alongent, ſe collent enſemble & ſe durciſſent; & de cette maniere les *ongles* ſe nourriſſent & croiſſent couche ſur couche en naiſſant de toute la partie de la peau qu'ils touchent, comme il a été expliqué ci-deſſus.

Les *ongles*, pendant la vie, croiſſent toujours; c'eſt pourquoi on les rogne à meſure qu'ils ſur aſſent les extrémités des doigts. Les Romains ſe les faiſoient couper par des mains artiſtes; les negres de Guinée les laiſſent croître comme une ornement, & comme ayant été faits par la nature pour prendre la poudre d'or.

C'eſt une erreur populaire en Europe, d'imaginer que les *ongles* croiſſent après la mort. Il eſt facile de ſe convaincre de la fauſſeté de cette opinion, pour peu qu'on entende l'économie animale: mais ce qui a donné lieu à cette erreur, c'eſt qu'après la mort les extrémités des doigts ſe deſſechent & ſe retirent, ce qui fait paroître les *ongles* plus longs que durant la vie; ſans compter que les malades laiſſent ordinairement croître leurs *ongles* ſans les couper, & qu'ainſi ils les ont ſouvent fort longs quand ils viennent à mourir après une maladie qui a duré quelque tems.

Quelquefois on apperçoit une tache à la racine de l'*ongle*, & l'on remarque qu'elle s'en éloigne à meſure que l'*ongle* croît, & qu'on la coupe: cela arrive ainſi, parce que la couche qui contient la tache étant pouſſée vers l'extrémité par le ſuc nourricier qu'elle reçoit, la tache doit l'être pareillement. La même choſe arriveroit ſi la tache ſe rencontroit ailleurs qu'à la racine.

Quand un *ongle* eſt tombé, à l'occaſion de quelqu'accident, on obſerve que le nouvel *ongle* ſe forme de toute la ſuperficie de la peau, à cauſe que les petites fibres qui viennent des mammelons, & qui ſe collent enſemble, s'accroiſſent toutes en même tems.

La grande douleur que l'on reſſent quand il y a quelque corps ſolide enfoncé entre l'*ongle* & la peau, ou quand on arrache les *ongles* avec violence; cette douleur, dis-je, arrive à cauſe que leur racine eſt tendre & adhérente aux mamelons de la peau, qui ſont proprement les organes du toucher & du ſentiment; de ſorte que la ſéparation des *ongles* ne peut pas ſe faire ſans bleſſer ces mamelons, & par conſéquent, ſans occaſionner de très-vives douleurs.

Au reſte, comme on l'obſerve, quand les mamelons ſont anéantis quelque part, la peau perd ſon propre ſentiment en cet endroit; on peut auſſi conjecturer que lorſqu'ils ſont anéantis à l'endroit des *ongles*, de nouveaux *ongles* ont de la peine à ſe produire.

Les uſages des *ongles* ſont principalement les ſuivans: 1°. ils ſervent de défenſe aux bouts des doigts & des orteils, qui, ſans leur ſecours, ſe bleſſeroient aiſément contre les corps durs. 2°. Ils les affermiſſent, & empêchent qu'en preſſant ou en maniant des choſes dures, les bouts des doigts & des orteils ne ſe renverſent contre la convexité de la main ou du pié; car dans les doigts, c'eſt du côté de la paume de la main, & dans les orteils, c'eſt du côté de la plante du pié que ſe font les plus fréquentes & les plus fortes impreſſions quand on manie quelque choſe, ou quand on marche: c'eſt pourquoi l'on peut dire, que non ſeulement les *ongles* tiennent lieu de boucliers, mais qu'ils ſervent ſur-tout comme d'arc-boutans. 3°. Ils donnent aux doigts de la main la facilité de prendre & de pincer les corps qui échaperoient aiſément par leur petiteſſe. Les autres uſages ſont aſſez connus. Nous parlerons dans la ſuite des *ongles* des animaux. Mais nous invitons le lecteur à lire les remarques particulieres de M. du Verney ſur ceux de l'homme dans le journal des ſavans du 23 Mai 1689.

Il arrive quelquefois que l'*ongle* du gros orteil croît dans la chair par ſa partie latérale, ce qui cauſe de fort grandes douleurs, & la chair croît ſur l'*ongle*. C'eſt en vain que l'on tâche de conſumer cette chair par des cathérétiques, ſi préalablement on ne coupe l'*ongle* avec beaucoup de dextérité; après quoi l'on tire avec une pincette le morceau d'*ongle*, & on l'enleve le plus doucement qu'il eſt poſſible; ce qui pourtant ne peut ſe faire ſans cauſer une vive douleur.

Pour prévenir la récidive, quelques-uns conseillent, le mal étant gueri, de ratisser l'*ongle* par le milieu avec un morceau de verre, une fois tous les mois, jusqu'à ce que l'*ongle* soit tellement émincé, qu'il cede sous le doigt. Quoiqu'on ne fasse pas ordinairement grand cas de cette blessure, il y a cependant des auteurs qui rapportent qu'elle n'a pas laissé, arrivant sur-tout à des sujets d'une mauvaise constitution, d'occasionner des fâcheux accidens, & même la mort à quelques personnes.

La nature exerce ses jeux sur les *ongles*, comme sur les autres parties du corps humain. Rouhaut a envoyé en 1719 à l'ac. des Sciences une relation & un dessein des *ongles* monstrueux d'une pauvre femme de Piémont. On jugera de leur grandeur par celle du plus grand de tous, qui étoit l'*ongle* du gros doigt du pié gauche. Il avoit depuis sa racine jusqu'à son extrémité quatre pouces & demi. On y voyoit que les lames qui composent l'*ongle* sont placées les unes sur les autres, comme les tuiles d'un toit, avec cette différence, qu'au lieu que les tuiles de dessous avancent plus que celles de dessus, les lames supérieures avançoient plus que les inférieures. Ce grand *ongle*, & quelques-autres, avoient des inégalités dans leur épaisseur, & quelquefois des recourbemens, qui devoient venir ou de la pression du soulier, ou de celle de quelques doigts du pié sur d'autres. Ce qui donna occasion à ces *ongles* de faire du bruit, & d'attirer la curiosité de M. de Rouhaut; c'est que cette femme s'étant cru possédée, & s'étant fait exorciser, elle s'imagina, & publia que le diable s'étoit retiré dans les *ongles* de ses piés, & les avoit fait croître si excessivement en moins de rien.

On lit dans la même histoire de l'acad. des Scienc. année 1727, l'observation d'un enfant qui avoit les cinq doigts de chaque main parfaitement joints en un seul corps, faisant le même volume & la même figure que des doigts séparés à l'ordinaire qui se tiendroient joints, & ces doigts unis étoient couverts d'un seul *ongle*, dont la grandeur étoit, à-peu-près, celle des cinq.

Il est tems de dire un mot des *ongles* des bêtes, qui sont quelquefois coniques, quelquefois caves, & qui servent aux uns de souliers, d'armes aux autres; mais rien n'est plus curieux que l'artifice qui se trouve dans les pattes des lions, des ours, des tigres, & des chats, où les *ongles* longs & pointus se cachent si proprement dans leurs pattes, qu'ils n'en touchent point la terre, & qu'ils marchent sans les user & les émousser, ne les faisant sortir que quand ils s'en veulent servir pour frapper & pour déchirer.

La structure & la méchanique de ces *ongles* est, en quelque façon, pareille à celle qui fait le mouvement des écailles des moules: car de même qu'elles ont un ligament, qui, ayant naturellement ressort, les fait ouvrir, quand le muscle qui est en-dedans ne tire point; les pattes des lions ont aussi un ligament à chaque doigt, qui, étant tendu comme un ressort, tire le dernier auquel l'*ongle* est attaché, & le fait plier en-dessus, ensorte que l'*ongle* est caché dans les entre-deux du bout des doigts, & ne sort de dehors pour agriffer, que lorsqu'un muscle, qui sert d'antagoniste au ligament, tire cet os, & le fait retourner en-dessous avec l'*ongle*; il faut néanmoins supposer que les muscles extenseurs des doigts, servent aussi à tenir cet *ongle* redressé, & que ce ligament est pour fortifier son action.

Les anciens, qui n'ont point remarqué cette structure, ont dit que les lions avoient des étuis, dans lesquels ils serroient leurs *ongles* pour les conserver; il est bien vrai qu'à chaque bout des orteils des lions, il y a une peau dans laquelle les *ongles* sont en quelque façon cachés, lorsque le ligament à ressort les retire; mais ce n'est point cet étui qui les conserve; car les chats, qui n'ont point ces étuis, & qui ont tout le reste de la structure des pattes du lion, conservent fort bien leurs *ongles*, sur lesquels il ne marchent point, si ce n'est quand ils en ont besoin pour s'empêcher de glisser. De plus, ces étuis couvrent tout l'*ongle* excepté la pointe, qui est la seule partie qui a besoin d'être conservée. (*D. J.*)

ONGLE, (*Chimie.*) espece de matiere osseuse fort analogue à la corne. *Voyez* SUBSTANCES ANIMALES.

ONGLE, *terme de Chirurgie*, employé pour exprimer deux maladies des yeux fort différentes; l'une connue sous le nom latin *unguis*, dont nous allons parler dans cet article; & l'autre que nous décrirons *au mot* ONYX.

L'*ongle* est une maladie de l'œil, qui consiste en une excroissance plate qui s'étend sur la conjonctive; elle commence ordinairement au grand angle, & va par degrés jusqu'à la cornée transparente qu'elle couvre enfin tout-à-fait. Les Grecs l'ont nommée *pterygium*, qui signifie *petite aile*; & les Latins *pannus* ou *panniculus*, & *unguis*, parce que cette excroissance est à-peu-près de la grandeur & de la figure d'un *ongle* de la main.

Les anciens ont reconnu trois especes d'*ongles*: un membraneux, parce qu'il ressemble à une membrane charnue; le second adipeux, parce qu'il est plus blanchâtre que le précédent, & qu'il semble être de la graisse congelée. Ils ont nommé le troisieme *variqueux*, parce qu'il paroît tissu de beaucoup d'arteres, & de veines assez grosses; c'est celui qu'on appelle proprement *pannus*. Il est le plus fâcheux de tous, parce qu'il est susceptible d'inflammation, de douleur, & d'ulcération.

Le prognostic de l'*ongle* n'est point équivoque: si l'on ne le guérit pas, il prive celui qui en est attaqué de l'usage de la vue. Il faut donc nécessairement employer les secours qui conviennent pour le détruire.

La cure de l'*ongle* est différente, suivant son état: s'il est médiocre & récent, on peut, selon Maître-Jan, l'atténuer & le dessécher par les collyres secs, avec le vitriol blanc, le sucre candi, l'os de seche, l'iris de Florence, la poudre de tuthie, &c. On y ajoute du verre ou du crystal subtilement pulvérisé: chaque particule de cette substance conserve des angles tranchans qu'on apperçoit au microscope, & qui servent à excorier la superficie de l'*ongle*. Ces scarifications imperceptibles procurent l'écoulement de l'humidité qui abreuve cette membrane contre nature, & elles y attirent une legere suppuration. L'auteur assure s'en être servi plusieurs fois sans aucun inconvénient, & avec beaucoup de succès.

Si par ces remedes ou autres semblables, on n'a pu parvenir à dessécher & détruire l'*ongle*, il faut faire l'opération.

On prépare d'abord une aiguille un peu longue & ronde; on la détrempe en la faisant rougir à la flamme d'une chandelle, & on la courbe suivant qu'on le juge à propos; on en émousse ensuite la pointe sur une pierre à aiguiser, afin qu'elle ne pique point, & qu'elle se glisse plus aisément entre l'*ongle* & la conjonctive, sans blesser cette membrane.

Pour faire l'opération, on enfile cette aiguille d'un fil de soie retors: l'opérateur assis fait asseoir le malade par terre, & lui fait renverser & appuyer sa tête sur ses genoux; ou le chirurgien peut rester debout & faire asseoir le malade dans un fauteuil dont le dossier puisse se renverser. Un aide tient une paupiere ouverte, & le chirurgien l'autre; celui-ci passe son aiguille par-dessous l'*ongle*, vers son milieu, ensorte qu'il le comprenne entiérement. *Voyez Planche XXII. fig.* 4. (*a*). Lorsque le fil est passé, & que l'aiguille est ôtée, le chirurgien prend avec le pouce & le doigt index de chaque main, & le plus près de l'œil qu'il peut, une extrémité du fil, qui doit être simple, & le fait glisser comme en sciant pardessous l'*ongle*, vers sa racine du côté du grand *angle*; il le ramene ensuite de la même maniere vers la cornée transparente. Si l'*ongle* est trop adhérent, & que le fil ne puisse pas passer, on tient les deux extrémités du fil d'une main, & en soulevant un peu l'*ongle* par son milieu, on le détache en le disséquant avec une lancette armée, c'est-à-dire affermie sur sa chasse par le moyen d'une bandelette de linge qui ne laisse que la pointe découverte; on détache toutes les adhérences, ayant soin de ne point intéresser le globe de l'œil.

Lorsque l'*ongle* est bien séparé, on le lie avec le fil vers son milieu, *Planche XXII. fig.* 4. (*b*) & avec la lancette ou de petits ciseaux bien tranchans, on coupe l'*ongle* par ses extrémités. Il faut bien prendre garde d'entamer la caroncule lacrymale en détruisant l'attache de l'*ongle*, parce qu'il pourroit en résulter un larmoyement involontaire.

Après l'opération, on lave l'œil, on y souffle de la poudre de tuthie & de sucre candi; on met dessus une compresse trempée dans un collyre rafraîchissant. On panse ensuite l'œil avec les remedes proposés pour les ulceres superficiels de l'œil, & on les continue jusqu'à la fin de la cure. *Voyez l'article* ARGEMA.

Maître-Jan ayant extirpé un *ongle* de la maniere susdite, fut obligé pour arrêter le sang, de se servir d'une poudre faite avec parties égales de gomme arabique & de bol, & une sixieme partie de colcothar. Le même auteur ayant eu occasion de faire l'opération d'un *ongle* dont les vaisseaux étoient gros, le lia près du grand angle, & se contenta de couper l'autre extrémité. La ligature tomba cinq ou six jours après, & par ce moyen il ne fut point incommodé de l'écoulement du sang. J'ai fait plusieurs fois cette opération avec succès. (*Y*)

ONGLE *entré dans la chair*, c'est une maladie qui occasionne des douleurs très-vives, & qui fait venir une excroissance fongueuse dans le coin de l'*ongle*. C'est ordinairement celui du gros orteil à qui cela arrive, parce

que les chaussures trop étroites enfoncent la chair sur la partie tranchante de l'*ongle*. Quand le mal commence, on peut en prévenir les suites, en se faisant chausser plus au large, & en raclant avec un verre la surface de l'*ongle*. Quand le mal a fait des progrès, il faut détruire la chair fongueuse avec la poudre d'alun calciné, & couper avec de petites tenailles incisives la portion de l'*ongle* qui entre dans la chair, pour en faire ensuite l'extraction. Voici comment Fabrice d'Aquapendente traitoit cette maladie : il écartoit avec une petite spatule la chair de l'*ongle*, & il dilatoit cet endroit avec de la charpie seche, fourrée entre la chair & l'*ongle*. Cela fait, il coupoit l'*ongle* en long près de l'endroit où il est adhérent à la chair, & il l'arrachoit sans violence; il procédoit ainsi plusieurs jours de suite, dilatant, coupant, & arrachant, jusqu'à ce que toute la partie de l'*ongle* qui entroit dans la chair fût enlevée. On a vu quelquefois les plus violens accidens être les symptomes de ce mal; tels que fievre considérable, mouvemens convulsifs, & le délire; les saignées, les calmans, & même les narcotiques, deviennent nécessaires; mais on calme bien plus promptement & plus efficacement, en ôtant la cause de la douleur par une opération très-douloureuse à la vérité, mais qui n'est que momentanée, & qui assure une guérison prochaine, & la cessation subite des vives douleurs. Le pansement exige à peine l'application d'une compresse trempée dans l'eau vulnéraire, à-moins qu'il n'y ait des chairs à détruire; mais elles s'affaissent bien-tôt d'elles mêmes, & cedent à l'application des remedes spiritueux & dessicatifs. (*Y*)

ONGLE, (*Littérature*.) les Romains tenoient leurs *ongles* fort propres, & avoient grand soin de les couper. Horace, dans la lettre septieme du premier livre de ses épitres, fait mention d'un Vulteius, crieur public de son métier, lequel après avoir été rasé chez un barbier, coupoit tranquilement ses *ongles* :

Conspexit, ut aiunt,
Adrasum quemdam, vacua tonsoris in umbra
Cutello proprios purgantem leniter ungues.

Et dans la premiere épître du même livre : „ vous „ me grondez, parce que je n'ai pas les *ongles* bien „ faits „ :

Et prave sectum stomacharis ob unguem.

Le même dit dans son ode sixieme du premier livre, qu'il chante les combats des vierges qui coupent leurs *ongles*, pour ne pas blesser leurs amans, en les repoussant :

Nos prælia virginum,
Sectis in juvenes unguibus *acrium*
Cantamus.

ONGLE *du pié du cheval*, (*Maréchallerie*.) est la même chose que la corne du pié.

Ongles du poing de la bride, c'est la différente situation des *ongles* de la main gauche du cavalier, qui donne au cheval la facilité de faire les changemens de main, & de former son partir & son arrêt; parce que le mouvement de la bride suit la position des *ongles*. Pour laisser échapper un cheval de la main, il faut tourner les *ongles* en-bas. Pour le changer à droite, il faut les tourner en-haut, portant la main à droite. Pour les changer à gauche, il faut les tourner en-bas & à gauche; & pour l'arrêter, il faut les tourner en-haut & lever la main.

ONGLÉ, adj. *terme de Blason*, qui signifie les ongles ou serres des bêtes ou des oiseaux, lorsque ces ongles sont d'un émail différent de celui du corps de l'animal. Beaumont ou Bretagne, d'argent à trois piés de biches de gueules, *onglées* d'or.

ONGLÉE, s. f. (*Maréchall.*) les Maréchaux appellent ainsi une peau membraneuse qui se forme au petit coin de l'œil. Presque tous les chevaux ont cette peau; mais elle ne devient incommode, que lorsqu'elle croît & avance si fort sur l'œil, qu'elle en cache presque la moitié. Lorsqu'elle est dans cet état, on la coupe avec précaution de la maniere suivante. Commencez par abattre le cheval ou par l'arrêter au travail. Prenez ensuite un sol marqué, approchez-le du bord de cette peau; le cheval en détournant l'œil amenera de lui-même cette peau sur le sol. Ayez une aiguille courbe enfilée avec du fil à votre main; piquez cette peau sur le sol marqué; faites ressortir l'aiguille au-dessus ou au-dessous à-travers de cette peau; défilez-la, & prenant les deux bouts du fil, tirez l'*onglée* à vous, & la coupez toute entiere avec des ciseaux ou un bistouri; retirez le sol & bassinez l'endroit avec de la crême.

ONGLET, s. m. (*Géom.*) nom que les Géometres donnent à une tranche de cylindre terminée par la base, la surface courbe du cylindre, & son plan oblique qui rencontre la base avant d'avoir coupé la surface entiere du cylindre.

La surface courbe de l'*onglet* est quarrable, & on peut aussi trouver un parallélepipede qui lui soit égal en solidité. On trouvera plusieurs théorèmes sur les *onglets* de toute espece dans le troisieme volume du cours de Mathématique de M. l'abbé Didier, à Paris chez Jombert.

Cet auteur a recueilli ce que ses prédécesseurs avoient trouvé de plus curieux sur cette matiere. Si on appelle x les abscisses de la base de l'*onglet*, & y les ordonnés de cette base, les hauteurs correspondantes z des parties de l'*onglet*, seront $\frac{n}{m} y$, n étant à m comme la tangente de l'angle du plan oblique est au sinus total. Or comme $y = \sqrt{2ax - xx}$, en nommant a le rayon, & que l'élément ds de l'arc de cercle est $= \frac{adx}{\sqrt{2ax - xx}}$; il est visible que l'élément zds de la surface de l'*onglet* est $= \frac{n}{m} \times adx$; & que l'élément de l'*onglet* lui-même est $\frac{yzdx}{2} = \frac{ndx}{2m} \times (2ax - xx)$: d'où il est aisé de déduire, par le calcul intégral le plus simple, la surface & la solidité de l'*onglet*. (*O*)

ONGLET, *assemblage à*, (*Charpenterie*.) c'est une maniere de joindre & d'assembler les pieces de bois pour un bâtiment, comme lorsque les pieces ne sont pas coupées quarrément, mais diagonalement ou en triangle. *Voyez les articles* MENUISERIE & CHARPENTE, & *les Pl. de ces arts*.

ONGLET, *terme de Fleuriste*, c'est la partie blanche des feuilles de la rose, & de quelques autres fleurs, qui tient au calice, & qu'on retranche quand on les prépare pour des médicamens.

ONGLET, (*Gravure*.) c'est une espece de burin dont se servent les graveurs en reliefs & en creux, il ne différe des onglettes qu'en ce qu'il est plus étroit par le côté de la pointe. *Voyez* ONGLETTE.

ONGLET, s. m. *terme d'Imprimeur*, ce sont deux pages qu'on imprime de nouveau, parce qu'il s'étoit glissé des fautes dans deux autres pages qu'on avoit imprimées auparavant : on appelle cela faire un *onglet*.

ONGLET, *terme de Menuiserie*, est la coupe que l'on donne aux cadres & aux moulures dans les assemblages.

ONGLET, *terme d'Orfevre & Graveur*, sorte de poinçon taillé en ongle; il differe du burin qui est taillé en losange. (*D. J.*)

ONGLET, (*Relieure*.) les Relieurs appellent *onglet* une bande de papier qu'ils cousent dans un livre pour y coller quelque chose. Ils appellent encore de ce nom le rebord des figures qui a servi à les coudre, ou le papier qu'ils collent à des feuilles pour y substituer des marges au besoin.

ONGLETTES, s. f. (*Gravure*.) les graveurs en relief & en creux sur les métaux, ainsi que les graveurs en cachets, & les Serruriers, se servent d'*onglettes*, ce sont des especes de petits burins plats; il y en a qu'on appelle *demi-rondes*, d'autres *plattes*, & d'autres *tranchantes* & *à couteau*. *Voyez* les *figures* dans nos Planches de la Gravure; la premiere représente une *onglette* tranchante ou à couteau, montée sur son manche & à poignée de bois garnie d'une virole de cuivre; la seconde une onglette double, c'est-à-dire qui a deux pointes; elle est représentée sans poignée : on se sert de cet outil comme du burin. *Voyez* BURIN & *l'article* GRAVEUR AU BURIN.

ONGUENT, s. m. (*Pharmacie*.) remede extérieur, qui ne differe du liniment que par la consistence, & qui même en differe à peine par cette qualité. *Voyez* LINIMENT.

On trouve dans toutes les Pharmacopées un si grand nombre d'*onguens* officinaux, que le médecin peut se dispenser dans tous les cas d'en prescrire de magistraux. Si l'indication ou le défaut d'*onguens* officinaux l'y obligeoient pourtant, il pourroit en faire composer facilement d'après cette unique notion de leur essence pharmaceutique; savoir que pour former un *onguent* il suffit de mêler ou de faire fondre ensemble différentes matieres huileuses, grasses, balsamiques, résineuses, d'une telle consistance ou avec une telle compensation de consistance, que le mélange étant froid ait à-peu-près la consistance du saindoux.

Les

Les proportions des ingrédiens qui different naturellement en consistance sont déterminées d'après l'observation pour les *onguens* officinaux, & consignées dans les Pharmacopées. Quant aux *onguens* magistraux, si l'on mêle ensemble deux drogues, dont l'une ait trop de consistance & l'autre trop peu, comme l'huile & le blanc-de-baleine, par exemple; la cire & un baume naturel, liquide, *&c.* on doit se diriger par le tâtonnement, ajoutant de l'un ou de l'autre des ingrédiens, selon que l'exige la consistance qu'on a obtenue par une premiere épreuve, réitérant ces épreuves, *&c.*

Les *onguens* sont principalement destinés au traitement des maladies extérieures, telles que les douleurs des membres, les dartres, la galle, les tumeurs, les plaies, les ulceres, *&c.* On les emploie aussi quelquefois pour combattre des maladies internes; l'application des *onguens* sur le côté dans la pleurésie, sur la région épigastrique, sur les hypochondres, sur la région des reins, sur la région ombilicale, hypogastrique, *&c.* Dans la pleurésie, le vomissement, & d'autres maladies d'estomac, diverses maladies du foie, de la rate & des reins; certaines coliques intestinales, des maladies de la vessie, de la matrice, *&c.* cette application, dis-je, est comptée parmi les secours que la Médecine fournit pour la guérison de ces maladies. *Voyez ces articles* THÉRAPEUTIQUE *&* TOPIQUE.

On applique les *onguens* sur les plaies & les ulceres, *&c.* étendus sur des plumaceaux. *Voyez* PLUMACEAUX. Quand ils sont employés à cet usage particulier, ils sont plus connus dans l'usage ordinaire de la Chirurgie sous le nom de digestifs. *Voyez* DIGESTIF. On les applique dans tous les autres cas, en en répandant une couche légere sur la partie affectée, les faisant pénétrer autant qu'il est possible par le moyen d'une légere friction, & recouvrant ensuite la partie de linges chauds. C'est évidemment de cette maniere d'appliquer l'*onguent* que cette préparation tire son nom: il est appellé *unguentum*, du mot *ungere*, oindre.

L'usage de se frotter les jointures, & même les membres & tout le corps avec des huiles & des baumes ou *onguens*, qui étoit fort en vogue parmi les anciens dans l'état de santé, soit dans la vûe de se parfumer, ou dans celle de donner de la souplesse ou de la vigueur à leur corps; cet usage, dis-je, est absolument aboli parmi nous, & même la théorie regnante de la transpiration cutanée & sur la vertu obstipante des matieres huileuses, prononce hardiment que cette application est non-seulement inutile, mais même très-dangereuse. Il est constant cependant que des peuples entiers l'ont autrefois pratiquée, au-moins sans mauvais effet. Nous savons aussi que les Islandois & les Groenlandois, & quelques peuples du nord de l'Amérique, sont couverts constamment de peaux d'animaux bien enduites d'huile de poisson; c'est à dire qu'ils sont habituellement dans un bain d'huile, & l'on ne voit point cependant que dans ces climats, où il y a d'ailleurs une cause toujours subsistante de transpiration retenue, la prétendue obstipation des pores de la peau par l'huile, occasionne des maladies particulieres.

Il paroît cependant que l'usage de se graisser le corps est assez inutile, & il est très-certainement fort sale & fort puant, fort décrié même quand ces onctions se font avec des parfums.

Ces considérations peuvent nous conduire, non pas à une vraie théorie de l'action des *onguens* dans les cas des maladies, mais au-moins à nous faire raisonnablement soupçonner que l'explication de leur vertu fondamentale & générique par l'obstipation des pores de la peau, est aussi précaire & aussi gratuite que la plûpart des théories médicinales.

Quant aux vertus particulieres des divers *onguens* qui sont tous dessicatifs, ou émolliens, ou maturatifs, ou mondificatifs, ou résolutifs, ou fortifians, *&c. Voyez* DESSICATIF, ÉMOLLIENT, MATURATIF, *&c.* & *les articles particuliers* qui traitent des divers *onguens*.

Il sera parlé de ces divers *onguens*, soit dans l'article des matieres qui leur donnent leur nom, par exemple au mot *guimauve*, de l'*onguent* d'althea; au mot *peuplier*, de l'*onguent* populeum, *&c.* soit dans des articles exprès qu'on trouvera à la suite de celui-ci, ou sous leurs noms propres, *martiatum*, *egyptiac*, *&c.* pour les *onguens* les plus usités qui ne tirent pas leur nom de l'un de leurs ingrédiens. (*b*)

ONGUENT BLANC *de Rhazès*, communément appellé *blanc-rhasis*, & par corruption *blanc-raisin*; prenez cire blanche, trois onces; huile d'olive, douze onces: faites-les fondre ensemble dans un vaisseau de fayence; ajoutez ensuite cérose préparée & lavée trois onces; retirez le vaisseau du feu, & agitez sans cesse avec un pilon de bois, jusqu'à ce que le mélange soit refroidi, & qu'il ait pris la consistance d'*onguent*: le *blanc-rhasis* est le remede par excellence des écorchures.

ONGUENT EPISPASTIQUE, (*Pharmacie.*) prenez *onguent* populeum, une once; *onguent* basilicon & cantharides récentes en poudre, de chacun demi-once: mêlez, faites un *onguent* selon l'art.

Autre onguent epispastique *sans cantharides:* prenez semence de moutarde en poudre, demi-once; pyrethre, staphyzaigre, poivre long, le tout en poudre, de chacun un gros; euphorbe en poudre, quinze grains; *onguent* basilicon, deux onces; térébenthine suffisante quantité: mêlez, faites un *onguent* selon l'art. *Voyez* les usages de l'un & l'autre *onguent* à *l'article* VÉSICATOIRE.

ONGUENT GRIS, est *en Pharmacie* le même que l'*onguent* mercuriel: il est bon contre les poux. On peut employer à sa place l'*onguent* indiqué & décrit dans la maladie pédiculaire. *Voyez* PÉDICULAIRE.

ONGUENT DE LA MERE, (*Pharm. & Mat. méd. exot.*) cet *onguent* appellé quelquefois aussi onguent brun, *unguentum fuscum*, est ainsi décrit dans la Pharmacopée de Paris: prenez de sain-doux, de beurre frais, de cire jaune, de suif de mouton & de litharge préparée, de chacun demi-livre; d'huile d'olive une livre: cuisez en braßant à la maniere des emplâtres jusqu'à ce que votre matiere prenne une couleur brune très-foncée: cette préparation a plutôt la consistance d'emplâtre que celle d'*onguent*, comme nous l'avons déjà remarqué au mot *emplâtre*. Voyez *cet article*.

L'*onguent de la mere* est d'un usage fort commun à Paris: il tient lieu dans la pratique journaliere des pansemens de presque tous les emplâtres simplement émolliens, adoucissans & maturatifs. *Voyez* EMPLATRE, *Chirurgie*.

ONGUENT DE LA COMTESSE, (*Pharmac. & Mat. médic. exot.*) prenez noix de galle cueillie avant leur maturité, une once; noix de cyprès, semences d'épine-vinette & de plantain, écorce de grenade, de chacun deux gros; sumac & alun de roche, de chacun demi-once: mêlez, faites une poudre. D'autre part prenez cire jaune, trois onces; huile d'olive, demi-livre; mastic, deux gros: faites fondre ces matieres ensemble, & mêlez-y exactement votre poudre pour faire un *onguent* selon l'art.

Cet *onguent* est composé de plusieurs styptiques très-puissans, parmi lesquels on ne devroit point trouver les semences d'épine-vinette & de plantain, & le mastic, dont la vertu astringente est supposée très-gratuitement, & qui du-moins n'a nulle proportion avec celle des autres ingrédiens.

Il n'est pas étonnant que l'invention de cet *onguent* soit dûe, ou au-moins attribuée à une femme, puisque c'est un remede de toilette.

Quoique ce remede soit principalement connu par l'abus qui en a été fait, les Médecins sont cependant obligés d'en conseiller quelquefois l'usage, pour remédier, par exemple, au relâchement du vagin, qui suit souvent des accouchemens laborieux. Le *mangonium virginitatis* qu'on execute facilement au moyen de ce remede ou de remedes analogues, doit être regardé, ce semble, comme une action licite, & même comme un acte très-méritoire, comme une tromperie obligeante, lorsqu'il s'agit d'assurer les douceurs d'un commerce légitime.

Au reste, comme l'huile & la cire qui constituent l'excipient de cet *onguent* n'ajoutent rien à son efficacité, qu'ils la diminuent au contraire: & que d'ailleurs lorsqu'il a été appliqué les liqueurs aqueuses ne l'enlevent point, ne lavent point la partie qui en est endoite, il est plus utile & plus commode de substituer à cet excipient huileux une quantité convenable de conserve de roses, dont la vertu est analogue à celle des poudres, & qui est facilement emportée par les lotions aqueuses. (*b*)

ONGUENT HEMORRHOÏDAL, (*Pharmacie.*) cet *onguent* est décrit de la maniere suivante dans la pharmacopée de Paris sous le nom d'*unguentum hemorrhoidale extemporaneum*, c'est-à-dire pour être préparé sur le champ.

Prenez *onguent populeum* & *nutritum* de chacun trois onces, trois jaunes d'œufs, saffran en poudre une drachme & demie, opium une drachme; mêlez, faites un *onguent*.

Cet *onguent* paroît très-propre à calmer les douleurs atroces qui accompagnent souvent les paroxysmes d'hémorrhoïde. (*b*)

ONGUENT MERCURIEL CITRIN *pour la galle*, *voyez* MERCURE, *Mat. méd.*

ONGUENS FROIDS, *les quatre*, (*Pharmacie.*) on trouve classés sous ce titre dans les anciennes pharmacies l'*onguent* album rhasis, le *cérat* de Galien, l'*onguent* rosat & l'*onguent* populeum. *Voyez* ONGUENT RHASIS,

RHASIS, CÉRAT DE GALIEN, PEUPLIER & ROSE, *Pharmacie*.

On a aussi rangé quelques *onguens* sous la dénomination commune d'*onguens* chauds; mais ils sont beaucoup moins usités que les précédens.

ONGUENT SYMPATHIQUE, sorte d'*onguent* qu'on suppose guérir les blessures sans l'appliquer sur la plaie, mais seulement à l'arme qui a blessé. *Voyez* POUDRE SYMPATHIQUE & TRANSPLANTATION. *Voyez* UNGUENTUM ARMARIUM.

ONIENSES, (*Géog. anc.*) anciens peuples dont le nom se trouve sur une médaille de Posthumus; le revers de cette médaille a la figure d'Hercule, avec ces mots, *Hercules Deus Oniensis*. Ortelius croit qu'il s'agit d'un peuple de la Belgique. Il y a du-moins deux endroits qui portent le nom d'*Onia*; l'un sur la Sambre, l'autre dans le voisinage de Douai.

ONII-MONTES ou ONEU-MONTES, (*Géog. anc.*) en grec Ὄνεια Ὄρη, montagnes de Grece près de l'isthme de Corinthe. Elles s'étendoient, dit Strabon, depuis les rochers Scironides sur le chemin de l'Attique, jusqu'à la Bœotie & au mont Cithéron. Leur nom signifie *les montagnes des ânes*. Plutarque, dans la vie de Cléomene, parle de ces montagnes. Thucydide, Polyen & Xénophon en parlent aussi, mais au singulier Ὄνειον Ὄρος.

ONIROCRITIQUE, L', s. f. (*Théol. païenne*.) c'est la même chose que l'*onéirocritie*, composé pareillement de ὄνειρος, *songe*, & κρίνω, *je possede*. *Voyez* ONEIROCRITIE. J'ajouterai seulement que quand cet art prétendu ne fut plus entre les mains des prêtres, & que les seuls diseurs de bonnes-avantures s'en mêlerent, on ne craignit plus de s'en moquer ouvertement. On fait les beaux vers d'Ennius, dont voici la traduction: „ Je ne „ fais nul compte, dit-il, des augures Marses, ni des „ devins des coins des rues, ni des astrologues du cirque „ ni des prognostiques d'Isis, ni des interpretes des songes; car ils n'ont ni l'art ni la science de deviner; mais „ ce sont des diseurs de bonne avanture ou superstitieux „ ou impudens ou fainéans, ou fous, ou des gens qui se „ laissant maîtriser par la pauvreté, supposent des prophéties pour attirer du gain; aveugles, ils veulent „ montrer le chemin aux autres, & nous demandent une „ drachme en nous promettant des trésors; qu'ils prennent cette drachme sur ces trésors, & qu'ils nous rendent le reste „. (*D. J.*)

ONIVAU, (*Histoire nat. Bot.*) arbre de l'île de Madagascar, qui produit une espece d'amande très-bonne à manger, & dont on tire de l'huile.

ONIUM, (*Géog. sacrée*) *Onium* dans la vulgate, & Ὀνίον dans le grec, est le nom qu'on donna au temple qu'Onias IV. fit bâtir en Egypte, sur le modele de celui de Jérusalem, 150 ans avant l'ere vulgaire. D. Calmet vous en instruira fort au-long, & Josephe, *l. VII. de bello jud. c. xxx*, vous en donnera la description. Lupus, préfet d'Egypte sous le regne de Vespasien, ferma ce temple vers l'an 73 de l'ere commune, environ 223 ans après sa fondation. Paulin, successeur de Lupus en enleva tous les ornemens & les richesses, & en fit murer les portes. Tel fut la fin du temple d'*Onium*.

ONKOTOMIE, s. f. *terme de Chirurgie*, est l'opération de l'ouverture d'une tumeur ou d'un abscès. Ce mot est formé du grec ὄγκος, *tumeur*, & τέμνω, *je coupe*. *Voyez* ABSCÈS & INCISION. (*Y*)

ONOBA, (*Géog. anc.*) ville d'Espagne dans la Bétique chez les Turdules. Pline, *l. III. c. j*, la met dans les terres. Ptolomée en établit la *long.* à 6d. 10'. & la *latit.* à 36d. 20'.

Il ne faut pas confondre cette ville avec *Onoba Æstuaria*; cette derniere étoit dans la Bétique au pays des Turditains, au bord de la mer & au couchant de l'embouchure orientale du fleuve Bætus ou Guadalquivir; c'est présentement *Gibraléon*.

ONOBRYCHIS, (*Botan.*) on peut caractériser ce genre de plante en deux mots: ses gousses sont coupées en crete de coq, & renferment une semence qui a la figure d'un petit rein. Ses fleurs sont légumineuses, disposées en épis longs & épais. Tournefort en compte six especes; nous décrirons la principale sous son nom françois, qui est SAINFOIN. (*D. J.*)

ONOCENTAURE, s. m. (*Gramm.*) monstre fabuleux moitié homme, moitié âne.

ONOCROTALE, *voyez* PÉLICAN.

ONOLOSAT ou OBOLE, poids des anciens, pesant un demi scrupule.

ONOMANCIE, ou ONOMAMANCIE, ou ONOMATOMANCIE, s. f. (*Divin.*) divination par les noms ou l'art de présager par les lettres d'un nom d'une personne, le bien ou le mal qui lui doit arriver.

Le mot *onomancie* pris à la rigueur devroit plutôt signifier *divination* par les ânes que par les noms, puisqu'ὄνος en grec signifie *âne*. Aussi la plûpart des auteurs disent-ils *onomamancie* & *onomatomancie*, pour exprimer celle dont il s'agit ici, & qui vient d'ὄνομα, *nom*, & de μαντεία, *divination*.

L'*onomancie* étoit fort en usage chez les anciens. Les Pythagoriciens prétendoient que les esprits, les actions & les succès des hommes étoient conformes à leur destin, à leur génie, & à leur nom. Platon lui-même semble incliner vers cette opinion, & Ausone l'a exprimée dans ces vers:

> *Qualem creavit moribus,*
> *Jussit vocari nomine*
> *Mundi supremus arbiter.*

Le même auteur plaisante l'ivrogne Meroé sur ce que son nom sembloit signifier qu'il bûvoit beaucoup de vin pur, *merum*, *merum*. On remarquoit aussi qu'Hypolite avoit été déchiré & mis en pieces par ses chevaux, comme son nom le portoit. Ce fut par la même raison que S. Hypolite martyr dut à son nom le genre du supplice que lui fit souffrir un juge païen, selon Prudence.

> *Ille supinatâ residens, cervice, quis inquit,*
> *Dicitur? affirmant dicier Hypolitum;*
> *Ergo sit Hypolitus, quatitet turbetque jugales*
> *Intereatque feris dilaniatus equis.*

De même on disoit d'Agamemnon que, suivant son nom, il devoit rester long-tems devant Troie, & de Priam qu'il devoit être racheté d'esclavage dans son enfance. C'est encore ainsi, dit-on, qu'Auguste la veille de la bataille d'Actium ayant rencontré un homme qui conduisoit un âne, & ayant appris que cet animal se nommoit *nicon*, c'est à-dire *victorieux*, & le conducteur *Eutyches*, qui signifie *heureux*, *fortuné*; tira de cette rencontre un bon présage de la victoire qu'il remporta le lendemain, & en mémoire de laquelle il fonda une ville sous le nom de *Nicopolis*. Enfin on peut rapporter à cette idée ces vers de Claudius Rutilius:

> *Nominibus certis credam decurrere mores?*
> *Moribus aut potius nomina certa dari?*

C'est une observation frequente dans l'histoire, que les grands empires ont été détruits sous des princes qui portoient le même nom que ceux qui les avoient fondés. Ainsi la monarchie des Perses commença par Cyrus fils de Cambyse, & finit par Cyrus fils de Darius. Darius fils d'Hystaspes la rétablit, & sous Darius fils d'Arsamis elle passa au pouvoir des Macédoniens. Le royaume de ceux-ci avoit été considérablement augmenté par Philippe fils d'Amyntas; un autre Philippe fils d'Antigone le perdit entierement. Auguste a été le premier empereur de Rome, & l'on compte Augustule pour le dernier. Constantin établit l'empire à Constantinople, & un autre Constantin le vit détruire par l'invasion des Turcs. On a encore observé que certains noms sont constamment malheureux pour les princes, comme Caïus parmi les Romains, Jean en France, en Angleterre & en Ecosse, & Henri en France.

Une des regles de l'*onomancie* parmi les Pythagoriciens étoit qu'un nombre pair de voyelles dans le nom d'une personne signifioit quelqu'imperfection au côté gauche, & qu'un nombre impair de voyelles signifioit quelqu'imperfection au côté droit. Ils avoient encore pour regle que de deux personnes, celle-là étoit la plus heureuse dans le nom de laquelle les lettres numérales ajoutées ensemble formoient la plus grande somme; ainsi, disoient-ils, Achille avoit vaincu Hector, parce que les lettres numérales comprises dans le nom d'Achille formoient une somme plus grande que celle du nom d'Hector.

C'étoit sans doute sur un principe semblable que dans les festins ou les parties de plaisir les jeunes Romains bûvoient à la santé de leurs maîtresses autant de coups qu'il y avoit de lettres dans le nom de ces belles. C'est pourquoi on lit dans Martial:

> *Nævia sex cyathis, septem Justina bibatur.*

Enfin on peut rapporter à l'*onomancie* tous les présages qu'on prétendoit tirer pour l'avenir des noms, soit considérés dans leur ordre naturel, soit décomposés & réduits en anagramme; ce qu'Ausone appelle,

> *Nomen componere, quod sit*
> *Fortunæ, morum, vel necis indicium.*

Cœlius

Cœlius Rhodiginus nous a donné la description d'une espece d'*onomancie* fort singuliere. Il dit que Théodat, roi des Goths, voulant savoir quel seroit le succès de la guerre qu'il projettoit contre les Romains, un juif expert dans l'*onomancie* lui ordonna de faire enfermer un certain nombre de cochons dans de petites étables, & de donner à quelques uns de ces animaux des noms romains à d'autres des noms de goths, avec des marques pour les distinguer les uns des autres, & enfin de les garder jusqu'à un certain jour; lequel étant arrivé, on ouvrit les étables, & l'on trouva morts les cochons qu'on avoit désignés par des noms des goths, tandis que ceux à qui l'on avoit donné des noms romains étoient pleins de vie ce qui fit prédire au juif que les Goths seroient défaits.

ONOMATE, s. f. (*Hist. anc.*) fête établie à Syciones en l'honneur d'Hercule, lorsqu'au lieu de simples honneurs dûs aux héros qu'on lui rendoit auparavant, il fut ordonné par Phestus qu'on lui sacrifieroit comme à un dieu, & qu'on lui en donneroit le nom.

ONOMATOPÉE, s. f. (*Gramm. art étymologiq.*) ce mot est grec, *ὀνοματοποιΐα*, comme pour dire *τοῦ ὀνόματος ποίησις*, *nominis creatio*, création, formation ou génération du mot. „ Cette figure n'est point un trope, dit „ M. du Marsais, puisque le mot se prend dans le sens „ propre; mais j'ai cru qu'il n'étoit pas inutile de la re„ marquer ici „, dans son livre *des tropes, part. II. art. xix*. Il me semble au contraire qu'il étoit très-inutile au-moins de remarquer, en parlant des tropes, une chose que l'on avoue n'être pas un trope; & ce savant grammairien devoit d'autant moins se permettre cette licence qu'il regardoit cet ouvrage comme partie d'un traité complet de Grammaire, où il auroit trouvé la vraie place de l'*onomatopée*. J'ajoute que je ne la regarde pas même comme une figure; c'est simplement le nom de l'une des causes de la génération matérielle des mots expressifs des objets sensibles, & cette cause est l'imitation plus ou moins exacte de ce qui constitue la nature des êtres nommés.

C'est une vérité de fait assez connue, que par sa nature l'homme est porté à l'imitation; & ce n'est même qu'en vertu de cette heureuse disposition que la tradition des usages nationaux des langues se conserve & passe de générations en générations. Si l'on a donc à imposer un nom à un objet nouvellement découvert, & que cet objet agisse sur le sens de l'ouïe d'une maniere qui puisse le distinguer des autres; comme l'ouïe a un rapport immédiat avec l'organe de la voix, l'homme sans réflexion, sans comparaison explicite donne naturellement à cet objet sensible un nom dont les élémens concourent de façon qu'ils répetent à-peu-près le bruit que fait l'objet lui-même. Voilà ce que c'est que l'*onomatopée*; & c'est comme on le voit avec raison, que Wachter, dans son *Glossaire germanique, præf. ad Germ.* §. *VII.* l'appelle *vox repercussa naturæ*, l'écho de la nature.

Cette source de mots est naturelle; & la preuve en est que les enfans se portent généralement & d'eux-mêmes à désigner les choses bruyantes par l'imitation du bruit qu'elles font: ajoutez que la plûpart de ces choses ont des noms radicalement semblables dans les langues les plus éloignées les unes des autres, soit par les tems, soit par les lieux ou par le génie caractéristique.

C'est sur-tout dans le genre animal que l'on en rencontre le plus. Ainsi les Grecs appellent le cri naturel des brebis *βληχάομαι*, les Latins *balare*, les Allemands *bleken*, les François *bêler*, & l'on retrouve partout l'articulation qui caractérise ce cri qui est *bê*. Pareillement on a imaginé les mots analogues & semblables *ὀλολύζω*, *ululare*, *heulen*, hurler; *κρώζω*, *crocire*, croasser; *μυκᾶν*, *mugire*, mugir ou meugler, &c.

Le *coucou* est un oiseau connu qui prononce exactement ce nom même; & les Grecs l'appelloient *κόκκυξ*, les Latins *cuculus*, qu'ils prononçoient *coucoulous*; les Allemands le nomment *guguk*, en prononçant *gougouk*: c'est la nature par-tout.

Upupa ou *bubo* en latin, *βύας* en grec, *buho* en espagnol, *puhacz* en polonois, *owle* en anglois, *uhu* en allemand, *hibou* en françois, sont autant de mots tirés évidemment du cri lugubre de cet oiseau nocturne qui, comme le dit Pline, *lib. X. cap. xij*, est moins un chant qu'un gémissement, *nec cantu aliquo vocalis, sed gemitu*.

L'*onomatopée* ne s'est pas renfermée seulement dans le regne animal. *Tintement*, *tinnitus*, *tintinnabulum* sont des mots dont le radical commun *tin* imite exactement le son clair, aigu & durable, que l'on entend diminuer progressivement quand on a frappé quelque vase de métal.

Le *glouglou* d'une bouteille, le *cliquetis* des armes, les *éclats* du tonnerre sont autant de mots imitatifs des différens bruits qu'ils expriment.

Le *trictac* est ainsi nommé du bruit que font alternativement les joueurs avec les dez, ou de celui qu'ils font en abattant deux dames, comme ils le peuvent à chaque coup de dez, autrefois on disoit *tictac*.

L'imitation qui sert de guide à l'*onomatopée* se fait encore remarquer d'une autre maniere dans la génération de plusieurs mots, c'est en proportionnant, pour ainsi dire, les élémens du mot à la nature de l'idée que l'on veut exprimer. Pour faire entendre ma pensée, rappellons-nous ici la division simple & naturelle des élémens de la voix en sons & articulations, ou, si l'on veut, en voyelles & consonnes.

Le son ou la voyelle n'exige, pour se faire entendre, que la simple ouverture de la bouche; qu'elle soit disposée d'une maniere ou d'une autre, cette disposition n'apporte aucun obstacle à l'émission du son, elle diversifie seulement le canal, afin de diversifier l'impression que l'air sonore doit faire sur l'organe de l'ouie; le moule change, mais le passage demeure libre, & la matiere du son coule sans embarras, sans obstacle. Or voilà vraissemblablement l'origine du nom danois *aa*, qui signifie *fleuve*; ce nom générique est devenu ensuite le nom propre de trois rivieres dans les Pays-bas, de trois en Suisse & de cinq en Westphalie: les voyelles coulent sans obstacle comme les fleuves.

Le tems coule de même; & de là, par une raison pareille, l'adverbe grec *ἀεὶ*, *semper*, toujours, perpétuellement; l'allemand *ie* en est synonyme, & présente une image semblable.

L'interjection latine *eia*, semblable à la greque *εἶα*, paroît tenir à la même source, *sus, allez sans vous arrêter, coulez comme un fleuve*, &c.

Les articulations ou les consonnes sont labiales, linguales ou gutturales: les linguales sont dentales, sifflantes, liquides ou mouillées, *voyez* LETTRES; & le mouvement de la langue est plus sensible ou vers sa pointe, ou vers son milieu qui s'éleve, ou vers la racine dans la region de la gorge. Ce ne peut être que dans ce méchanisme & d'après la combinaison des effets qu'il peut produire, que l'on peut trouver l'explication de l'analogie que l'on remarque dans les langues entre plusieurs noms des choses que l'on peut classifier sous quelque aspect commun.

„ Par exemple, dit M. le président de Brosses, pour„ quoi la fermeté & la fixité sont-elle le plus souvent „ désignées par le caractere *st*? Pourquoi le caractere *st* „ est-il lui-même l'interjection dont on se sert pour faire „ rester quelqu'un dans un état d'immobilité „?

Στήλη, *colonne*; *στερεὸς*, *solide*, *immobile*; *στεῖρα*, *stérile*, *qui demeure constamment sans fruit*; *στηρίζω*, *j'affermis*, *je soutiens*; voilà des exemples grecs; en voici de latins, *stare*, *stips*, *stupere*, *stupidus*, *stamen*, *stagnum* (eau dormante), *stellæ* (étoiles fixes), *strenuus*, &c. en françois, *stable*, *état*, (autrefois *estat* de *status*), *estime*, *consistence*, *juste* (in jure stans), &c.

„ Pourquoi le creux & l'excavation sont ils marqués „ par *sc*? *σκάλλω*, *σκάπτω*, fouir, *σκάφος*, esquif, *scutum*, „ *scaturire*, *scabies*, *scyphus*, *sculpere*, *scrobs*, *scrutari*; „ écuelle (anciennement *escuelle*), *scarifier*, *scabreux*, „ *sculpture* „.

Ecrire (autrefois *escrire*) vient de *scribere*; & l'on sait qu'anciennement on écrivoit avec une sorte de poinçon qui gravoit les lettres sur la cire, dont les tablettes étoient enduites, & les Grecs, par la même analogie, appelloient cet instrument *γραφεῖον*.

„ Leibnitz a si bien fait attention à ces singularités, „ qu'il les remarque comme des faits constans: il en „ donne plusieurs exemples dans sa langue. Mais quelle „ en pourroit être la cause? Celle que j'entrevois ne „ paroîtra peut-être satisfaisante; savoir que les dents „ étant la plus immobile des parties organiques de la voix, „ la plus ferme des lettres dantales, le *t* a été machi„ nalement employé pour désigner la fixité; comme „ pour désigner le creux & la cavité, on emploie le *k* „ ou le *c* qui s'opere vers la gorge le plus creux & le „ plus cave des organes de la voix. Quant à la lettre *s*, „ qui se joint volontiers aux autres articulations, elle est „ ici, ainsi qu'elle est souvent ailleurs comme un aug„ mentatif plus marqué, tendant à rendre la peinture „ plus forte „.

D'où lui vient cette propriété? c'est que la nature de cette articulation consistant à intercepter le son sans arrêter entierement l'air, elle opere une sorte de sifflement qui peut être continué & prendre une certaine durée. Ainsi, dans le cas où elle est suivie de *t*, il semble que le mouvemnnt explosif du sifflement soit arrêté subitement par la nouvelle articulation, ce qui peint en effet la fixité; & dans le cas où il s'agit de *sc*, le mouvement

ment de ſibilation paroît deſigner l'action qui tend à creuſer & à pénétrer profondément, comme on le ſent par l'articulation *r*, qui tient à la racine de la langue.

„ *N*, la plus liquide de toutes les lettres, eſt la lettre „ caractériſtique de ce qui agit ſur le liquide: *no*, *νάω*, „ *navis*, *navigium*, *νέφος*, *nubes*, nuage, *&c.*

„ De même *ſl*, compoſé de l'articulation labiale & „ ſifflante *f* & de la liquide *l*, eſt affecté au fluide, ſoit „ ignée, ſoit aquatique, ſoit aërien, dont il peint aſſez „ bien le mouvement; *flamma*, *fluo*, *flatus*, *fluctus*, &c. „ *φλὸξ*, *flamme*; *φλέψ*, *veine où coule le ſang*; *φλεγέθων*, „ *fleuve brûlant d'enfer*, &c. ou à ce qui peut tenir du „ liquide par ſa mobilité; *fly* en anglois, *mouche* & *vo*„ *ler*, *flight*, *fuir*, &c.

„ Leibnitz remarque que ſi l'*s* y eſt jointe, *sw* eſt „ *diſſipare*; *dilatare*; *sl*, eſt *dilabi vel labi cum receſſu*: „ il en cite pluſieurs exemples dans ſa langue, auxquels „ on peut joindre en anglois *slide*, *slink*, *slip*, &c.

„ On peint la rudeſſe des choſes extérieures par l'ar„ ticulation *r*, la plus rude de toutes; il n'en faut point „ d'autre preuve que les mots de cette eſpece; *rude*, *âpre*, „ *âcre*, *roc*, *rompre*, *racler*, *irriter*, &c.

„ Si la rudeſſe eſt jointe à la cavité, on joint les „ deux caractériſtiques, *ſcabroſus*. Si la rudeſſe eſt join„ te à l'échappement, on a joint de même deux carac„ tériſtiques propres: *frangere*, *briſer*, *breche*, *phur* ou „ *phour*, c'eſt-à-dire *frangere*. On voit par ces exem„ ples que l'articulation labiale, qui peint toujours la mo„ bilité, la peint rude par *frangere*, & douce par *fluere*....

„ La même inflexion *r* détermine le nom des choſes „ qui vont d'un mouvement vîte, accompagné d'une „ certaine force; *rapide*, *ravir*, *rouler*, *racler*, *rature*, „ *raie*, *rota*, *rheda*, *ruere*, &c. Auſſi ſert-elle ſouvent „ aux noms des rivieres dont le cours eſt violent; *Rhin*, „ *Rhône*, *Heridanus*, *Garonne*, *Rha* (le Volga), *Ara*„ *xes*, &c.

„ *Valor ejus*, dit Heuſelius en parlant de cette lettre, „ *erit egreſſus rapidus & vehemens*, *tremulans & ſtre*„ *pitans*; *hinc etiam affert affectum vehementem rapi*„ *dumque*. C'eſt la ſeule obſervation raiſonnable qu'il y „ ait dans le ſyſtème abſurde que cet auteur s'eſt formé „ ſur les propriétés chimériques qu'il attribue à chaque „ lettre.... „.

Toutes ces remarques, & mille autres que l'on pourroit faire & juſtifier par des exemples ſans nombre, nous montrent bien que la nature agit primitivement ſur le langage humain, indépendamment de tout ce que la réflexion, la convention ou le caprice y peuvent enſuite ajouter; & nous pouvons établir comme un principe, qu'il y a de certains mouvemens des organes appropriés à déſigner une certaine claſſe de choſes de même eſpece ou de même qualité. Déterminés par différentes circonſtances, les hommes enviſagent les choſes ſous divers aſpects: c'eſt le principe de la différence de leurs idiomes; *feneſtra* exprimoit chez les Latins le paſſage de la lumiere; *ventana* en Eſpagne déſigne le paſſage des vents; *janella* en langue portugaiſe, marque un petite porte; *croiſée* en françois, indique une ouverture coupée par une croix. Partout c'eſt la même choſe, enviſagée ici par ſon principal uſage, là par ſes inconvéniens, ailleurs par une relation accidentelle, chez nous par ſa forme. Mais la choſe une fois vûe, l'homme, ſans convention, ſans s'en appercevoir, forme machinalement ſes mots les plus ſemblables qu'il peut aux objets ſignifiés. C'eſt à peu-près la concluſion de M. le préſident des Broſſes, qui continue ainſi:

„ Publius Nigidius, ancien grammairien latin (il étoit „ contemporain de Cicéron), pouſſoit peut-être ce ſy„ ſtème trop loin lorſqu'il vouloit l'appliquer, par exem„ ple, aux pronoms perſonnels, & qu'il remarquoit que „ dans les mots *ego* & *nos* le mouvement organique ſe „ fait avec un retour intérieur ſur ſoi-même, au lieu que „ dans les mots *tu* & *vos* l'inflexion ſe porte au-dehors „ vers la perſonne à qui on s'adreſſe; mais il eſt du„ moins certain qu'il rencontre juſte dans la reflexion „ générale qui ſuit: *Nomina verbaque non poſita fortui*„ *to*, *ſed quâdam vi & ratione naturæ facta eſſe P.* „ *Nigidius in grammaticis commentariis docet*, *rem ſanè* „ *in philoſophiæ diſſertationibus celebrem*. *Quæri enim* „ *ſolitum apud Philoſophos φύσει τὰ ὀνόματα ſint ἢ θέσει*, „ *naturâ nomina ſint an impoſitione*. *In eam rem multa* „ *argumenta dicit*, *cur videri poſſint verba naturalia* „ *magis quàm arbitraria*..... *Nam ſicuti cum adnui*„ *mus & abnuimus*, *motus quidem ille vel capitis vel* „ *oculorum à naturâ rei quam ſignificat non abhorret*; „ *ita in vocibus quaſi geſtus quidam oris & ſpiritûs na*„ *turalis eſt*. *Eadem ratio eſt in græcis quoque vocibus* „ *quam eſſe in noſtris animadvertimus*. A. Gell. *lib. X.* „ *cap. iv.*

„ Qu'on ne s'étonne donc pas de trouver des termes „ de figure & de ſignification ſemblables dans les lan„ gues de peuples fort différens les uns des autres, qui „ ne paroiſſent avoir jamais eu de communication en„ ſemble „. Toutes les nations ſont inſpirées par le même maître, & d'ailleurs tous les idiomes deſcendent d'une même langue primitive, *voyez* LANGUE. C'eſt aſſez pour établir des radicaux communs à toutes les langues poſtérieures, mais ce n'eſt pas aſſez pour en conclure une liaiſon immédiate. Ces radicaux prouvent que les mêmes objets ont été vûs ſous les mêmes aſpects, & nommés par des hommes ſemblablement organiſés; mais la même maniere de conſtruire eſt ce qui prouve l'affinité la plus immédiate, ſur-tout quand elle ſe trouve réunie avec la ſimilitude des mots radicaux.

(*B. E. R. M.*)

ONONG, ſ. m. (*terme de Calend.*) On écrit auſſi *Onung*, *Onungi* & *Onnzangi*; nom du dixieme mois de l'année des peuples de la Turcomanie & des Tartares qui habitent près de ce pays. Ce mois répond à notre mois de Septembre, parce que ces peuples commencent leur année en Décembre.

ONONYCHITE, ſ. m. (*Théolog.*) terme qui ſignifie à la lettre ce *qui a les piés d'un âne*. Ce mot eſt formé du grec *ὄνος*, *âne*, & d'*ὄνυξ*, *ſabot*, *ongle*.

Ononychite étoit le nom injurieux que les payens donnerent dans le premier ſiecle au Dieu des Chrétiens, ſi l'on en croit Tertullien dans ſon *apologétique*, parce que ceux-ci adoroient & reconnoiſſoient le même Dieu que les Juifs.

Mais ſur quel fondement les payens prétendoient-ils que les Juifs adoroient un âne, ou un dieu qui eût des piés d'âne? c'eſt ce que nous allons examiner dans cet article.

Les payens, qui n'ont jamais eu qu'une idée fort imparfaite, ou même très-fauſſe de la religion des Juifs, leur ont imputé ſans preuve cette extravagante idolâtrie. Appion le grammairien dit que les Juifs adoroient une tête d'âne, & il avance que lorſqu'Antiochus Epiphanes pilla le temple de Jéruſalem, il y trouva une tête d'âne qui étoit d'or, & d'un aſſez grand prix, & qui étoit adorée par les Juifs. Joſephe l'hiſtorien, qui rapporte cette calomnie, *liv. II. contr.* Appion *ch. iij.* la réfute en montrant que les Juifs n'ont jamais adoré aucun des animaux.

Diodore de Sicile raconte (*eclog. ex l. XXXIV. pag.* 901. & 902) qu'Antiochus étant entré dans l'intérieur du temple, y trouva une ſtatue de pierre repréſentant un homme avec une grande barbe, & monté ſur un âne, & qu'il jugea que cette figure repréſentoit Moïſe. Mais que conclure du récit d'un hiſtorien ſi mal informé?

Tacite (*hiſtor. liv. V.*) dit que Moïſe & ſon peuple ayant été chaſſés de l'Egypte, parce qu'ils étoient infectés de lepre, ſe retirerent dans le deſert d'Arabie, où ils étoient près de périr de ſoif, lorſqu'ils virent une troupe d'ânes ſauvages qui entroient dans un bois fort touffu, ce qui fit ſoupçonner à Moïſe qu'ils alloient chercher à s'y déſaltérer. Il les y ſuivit, & trouva en effet de fort belles ſources d'eau, qui lui ſervirent à lui & à ſa troupe à étancher leur ſoif. Tacite ajoute qu'en reconnoiſſance les Juifs conſacrerent une figure de cet animal dans leur ſanctuaire, & qu'ils l'adoroient.

D'autres prétendent qu'on les accuſa de cette idolâtrie parce qu'ils n'immoloient point d'ânes; & quelques-uns enfin en ont donné pour raiſon que l'urne d'or à deux anſes, dans laquelle on conſervoit la manne dans le tabernacle, avoit la figure de la tête d'un âne; mais ces deux dernieres raiſons ſont auſſi frivoles que les deux premieres ſont mal-fondées. La narration de Tacite, quoique dénuée de preuves, paroît être la ſource de ce préjugé des étrangers contre les Juifs; & les payens qui confondoient ſouvent avec ceux-ci les premiers chrétiens, ne balancerent pas à leur attribuer ce culte extravagant, pour les rendre ou odieux ou ridicules. *Voyez* Reland, *diſſert. in numiſmat. Samarit.* & Tacite, *loc. cit.*

ONOR, (*Géog.*) ville & forterеſſe d'Aſie, dans la preſqu'île en-deçà du Gange, ſur la côte de Malabar, à 18 lieues de Goa. *Longit.* 92. 30. *latit.* 14. 45.

ONOSCLEDE, ſ. m. (*Gramm.*) monſtre fabuleux à cuiſſe d'âne. Un diacre de Milan appellé *Gérونce*, fut ſuſpendu de ſes fonctions par ſaint Ambroiſe, pour s'être vanté d'en avoir vû un.

ONOSMA, ſ. m. (*Botan. anc.*) plante décrite par Dioſcoride avec des feuilles ſemblables à celles de l'orcanette, mais ſans tige, ſans fleurs & ſans ſemence. L'erreur de cet ancien botaniſte vient de ce qu'il n'a obſervé cette plante que la premiere année, où en effet elle ne pouſſe que des feuilles, de même que la cynogloſſe,

gloſſe, la bugloſſe, & autres plantes de cette eſpece; mais par les autres détails de Dioſcoride, il paroît effectivement que c'eſt une eſpece d'orcanette, que le docteur Shérard a remarqué dans l'île de Jerſey. (*D. J.*)

ONTOLOGIE, ſ. f. (*Logiq. & Métaphyſ.*) c'eſt la ſcience de l'être conſidéré entant qu'être. Elle fournit des principes à toutes les autres parties de la Philoſophie, & même à toutes les Sciences.

Les ſcholaſtiques ſouverainement paſſionnés pour leur jargon, n'avoient garde de laiſſer en friche le terroir le plus propre à la production des termes nouveaux & obſcurs: auſſi élevoient-ils juſqu'aux nues leur *philoſophia prima*. Dès que la doctrine de Deſcartes eut pris le deſſus, l'*ontologie* ſcholaſtique tomba dans le mépris, & devint l'objet de la riſée publique. Le nouveau philoſophe poſant pour principe fondamental qu'on ne devoit admettre aucun terme auquel ne répondît une notion claire ou qui ne fût réſoluble par ſa définition en idées ſimples & claires, cet arrêt, émané du bon ſens, proſcrivit tous les termes ontologiques alors uſités. Effectivement les définitions deſtinées à les expliquer, étoient pour l'ordinaire plus obſcures que les termes mêmes; & les regles ou canons des ſcholaſtiques étoient ſi équivoques, qu'on ne pouvoit en tirer aucun uſage. On n'enviſagea donc plus l'*ontologie* que comme un dictionnaire philoſophique barbare, dans lequel on expliquoit des termes dont nous pouvions fort bien nous paſſer; & ce qui acheva de la décrier, c'eſt que Deſcartes détruiſit ſans édifier, & qu'il décida même que les termes *ontologiques* n'avoient pas beſoin de définition, & que ceux qui ſignifioient quelque choſe étoient ſuffiſamment intelligibles par eux mêmes. Sans doute la difficulté de donner des définitions préciſes des idées ſimples & primitives, fut ce qui engagea, Deſcartes à couper ainſi le nœud.

L'*ontologie*, qui n'étoit autrefois qu'une ſcience de mots, prit une toute autre face entre les mains des philoſophes modernes, ou, pour mieux dire, de M. Volf; car le cours de cette ſcience qu'il a publié, eſt le premier & juſqu'à-préſent l'unique où elle ſoit propoſée d'une maniere vraiment philoſophique. Ce grand homme méditant ſur les moyens de faire un ſyſteme de philoſophie certain & utile au genre humain, ſe mit à rechercher la raiſon de l'évidence des démonſtrations d'Euclide, & il découvrit bien tôt qu'elle dépendoit des notions *ontologiques*. Car les premiers principes qu'Euclide emploie ſont ou des définitions nominales qui n'ont par elles-mêmes aucune évidence, ou des axiomes dont la plûpart ſont des propoſitions *ontologiques*.

De cette découverte M. Volf conclut que toute la certitude des Mathématiques procede de l'*ontologie*; paſſant enſuite aux théoremes de la Philoſophie, & s'efforçant de démontrer la convenance des attributs avec leurs ſujets, conformément à leurs légitimes déterminations, pour remonter par des démonſtrations réitérées juſqu'aux principes indémontrables, il s'apperçut pareillement que toutes les eſpeces de vérités étoient dans le même cas que les Mathématiques, c'eſt-à-dire qu'elles tenoient aux notions *ontologiques*. Il réſulte manifeſtement de-là que la Pilоſophie, & encore moins ce qu'on appelle les *facultés ſuperieures*, ne peuvent être traitées d'une maniere certaine & utile, qu'après avoir aſſujetti l'*ontologie* aux regles de la methode ſcientifique. C'eſt l'important ſervice que M. Volf s'eſt propoſé de rendre aux Sciences, & qu'il leur a rendu réellement dans l'ouvrage publié en 1729 ſous ce titre: *Philoſophia prima ſive* ontologia, *methodo ſcientificâ pertractata, quâ omnis cognitionis humanæ principia continentur*; réimprimé plus correct en 1736 *in*-4°, à Francfort & Leipſick. Il donne les notions diſtinctes tant de l'être en général, que des attributs qui lui conviennent, ſoit qu'on le conſidere ſimplement comme être, ſoit que l'on enviſage les êtres ſous certaines relations. Ces notions ſervent enſuite à former des propoſitions déterminées, les ſeules qui ſoient utiles au raiſonnement & à conſtruire les démonſtrations, dans leſquelles on ne doit jamais faire entrer que des principes antérieurement prouvés. On ne doit pas s'étonner de trouver dans un pareil ouvrage les définitions des choſes que les idées confuſes nous repréſentent aſſez clairement pour les diſtinguer les unes des autres, & les preuves des vérités ſur leſquelles on n'a par coutume d'en exiger. Le but de l'auteur demandoit ces détails: il ne lui ſuffiſoit pas de donner une énumération des attributs abſolus & reſpectifs de l'être, il falloit encore rendre raiſon de leur convenance à l'être, & convaincre *à priori*, qu'on eſt en droit de les lui attribuer toutes les fois que les déterminations ſuppoſées par l'attribut ſe rencontrent. Tant que les propoſitions ne ſont éclaircies que par les exemples que l'expérience fournit, on n'en ſauroit inférer leur univerſalité, qui ne devient évidente que par la connoiſſance des déterminations du ſujet. Quiconque ſait quelle eſt la force de la méthode ſcientifique, pour entraîner notre conſentement, ne ſe plaindra jamais du ſoin ſcrupuleux qu'un auteur apporte à démontrer tout ce qu'il avance.

On peut définir l'*ontologie* naturelle par l'aſſemblage des notions confuſes acquiſes par l'uſage ordinaire des facultés de notre ame, & qui répondent aux termes abſtraits dont nous nous ſervons pour exprimer nos jugemens généraux ſur l'être. Telle eſt en effet la nature de notre ame, qu'elle ne ſauroit détacher de l'idée d'un être tout ce qu'elle apperçoit dans cet être, & qu'elle apperçoit les choſes univerſelles dans les ſingulieres, en ſe ſouvenant d'avoir obſervé dans d'autres êtres ce qu'elle remarque dans ceux qui ſont l'objet actuel de ſon attention. C'eſt ainſi, par exemple, que ſe forment en nous les idées confuſes de *plus grand*, *de moindre & d'égal*, par la comparaiſon des grandeurs ou hauteurs des objets corporels. Il s'agit de ramener ces concepts vagues à des idées diſtinctes, & de déterminer les propoſitions qui en doivent réſulter: c'eſt ce que fait l'*ontologie* artificielle, & elle eſt par conſéquent l'explication diſtincte de l'*ontologie* naturelle.

ONUAVA, ſ. f. (*Mythol.*) divinité des anciens Gaulois, que l'on imagine être la Vénus céleſte; mais l'on ne voit pas d'où peut naître cette idée, & l'on comprend encore moins les ſymboles de la repréſentation d'*Onuava*. Sa figure portoit une tête de femme avec deux aîles éployées au-deſſus, & deux écailles pour oreilles; cette tête de femme étoit environnée de deux ſerpens, dont les queues alloient ſe perdre dans les deux aîles. (*D. J.*)

ONUGNATOS, (*Géogr. anc.*) promontoire du Péloponnèſe ſur la côte méridionale, au coin de la Laconie, ſelon Ptolomée, *liv. III. ch. xvj.* Ses interpretes imaginent que c'eſt préſentement le cap *Xili*. Le mot grec *onugnatos* veut dire la *mâchoire d'un âne*.

ONYCHITES, (*Hiſt. nat.*) ou *unguis lapideus*; nom donné par Mercati à des pierres qui par leur forme ont quelque reſſemblance à des ongles humains, mais qui, ſelon lui, paroiſſent de la nature de l'ivoire, & qui ſont toutes percées d'un petit trou à un endroit. Il y a apparence que ce ſont des fragmens de palais de poiſſons, qui ont été uſés par le roulement & le mouvement des eaux, & enſevelis en terre.

On a auſſi fort improprement donné le nom d'*onychite* à un enduit qui s'attache aux fourneaux où l'on traite de certains métaux. *Voyez* CADMIE. (—)

ONYCOMANCIE, ſ. f. eſpece de divination qui ſe faiſoit par le moyen des ongles, comme le porte ce nom tiré d'ὄνυξ, *ongle*, & μαντεία, *divination*. Elle ſe pratiquoit en frottant avec de la ſuie les ongles d'un jeune garçon, qui préſentoit au ſoleil ſes ongles ainſi barbouillés, & l'on s'imaginoit voir deſſus des figures qui faiſoient connoître ce qu'on ſouhaitoit de ſavoir. On s'y ſervoit encore d'huile ou de cire pour frotter les ongles, ſur leſquels on prétendoit lire l'avenir.

C'eſt de-là que quelques chiromanciens modernes ont appliqué le mot d'*onycomancie* à la partie de leur art qui conſiſte à deviner le caractere & la bonne ou mauvaiſe fortune d'une perſonne par l'inſpection de ſes ongles.

ONYX, (*Hiſt. nat. Mineral.*) *onyx*, *onychium*, *onychipuncta*; pierre précieuſe ou agate qui a très-peu de tranſparence, dont la couleur reſſemble à celle d'un ongle ou de la corne, mais qui eſt remplie de raies d'une couleur différente de celle du fond de la pierre; ces raies ſont ou noires, ou brunes, ou blanches, ou bleuâtres; elles ſont preſque paralleles les unes aux autres; elles forment ou des cercles concentriques, ou des lignes qui traverſent la pierre irrégulierement.

On a donné différens noms à l'*onyx*, ſuivant les différens accidens qu'on y a remarqué; c'eſt ainſi que l'on a appellé *ſardonyx* une *onyx* dans laquelle on trouvoit des raies ou des veines rouges comme la cornaline, ou jaunes comme la ſardoine. On a nommé du nom d'*agathonyx* celle qui étoit mêlée avec des portions d'agate ordinaire, ou d'une autre couleur que la ſienne. On appellé *jaſponyx* une *onyx* entremêlée avec du jaſpe. On a appellé camée, *camehuia* ou *memphites*, une *onyx* compoſée d'une couche de couleur d'ongle, & d'une autre couche noire ou brune qui ſe diſtinguoit de la premiere. On voit par-là que les anciens lithographes ont fait tout ce qu'ils ont pû pour embrouiller les choſes, en multipliant les noms ſans néceſſité.

C'eſt ſur des *onyx* que les anciens faiſoient ces belles gravures en relief que nous appellons *camées*; les couches ou zones de différentes couleurs qui ſont dans ces pier-

pierres, les mettoient en état de graver en relief une figure d'une couleur qui paroissoit comme collée sur un fond d'une autre couleur.

Les *onyx* se trouvent, ainsi que les agates, par masses détachées, ou comme de certains cailloux qui lorsqu'on les ouvre montrent dans leur intérieur des cercles concentriques; il se trouve aussi dans les agates des parties qui sont *onyx*; elles ne different du reste de l'agate que par le nom arbitraire que leur couleur accidentelle leur a fait donner.

L'*onyx* se trouve dans les Indes, dans l'île de Ceylan, dans le Levant; l'Europe n'en manque point non plus, & il en vient de Bohême, d'Hongrie, d'Allemagne, &c. (—)

ONYX, (*Littérat.*) Les anciens ont donné le nom d'*onyx* à deux sortes de pierres. La premiere, appellée autrement *alabastrites*, venoit des carrieres de la Carmanie, aujourd'hui le Kerman, province de Perse; on en tiroit aussi des montagnes d'Arabie, & l'on ne s'en servoit d'abord, que pour mettre des essences & former des tasses; c'est pourquoi Horace invitant Virgile à souper, lui dit:

Nardi parvus onyx *eliciet cadum*.

„ Vous aurez du vin de Cades, en apportant une petite phiole d'essence „. L'usage d'employer cette pierre d'*onyx* pour renfermer les essences fit passer ce nom dans la suite à d'autres sortes de phioles & de boites. La seconde sorte d'*onyx* étoit la pierre précieuse polie & décrite à l'article précedent.

Appien dit que tous les vases de Mithridate étoient d'*onyx*, & qu'après la défaite de ce roi du Pont, les Romains en trouverent dans une de ses villes un riche assemblage au nombre de deux mille enrichis d'or, qui marcherent à la suite de Pompée, entrant victorieux dans Rome, & augmenterent l'éclat de son triomphe. Mais, quoi qu'en dise Appien, il n'est pas possible que tous les vases de Mithridate fussent d'une seule & même espece, & l'on ne peut l'imaginer par rapport au véritable *onyx*, qui n'offre que très-rarement, & encore dans de petits morceaux, de ces accidens heureux, dont un artiste peut tirer parti pour faire un ouvrage singulier. Il est donc vraissemblable, que cet historien voulant nous donner une idée générale des vases qui faisoient la richesse de Mithridate, s'est cru permis de nommer indirectement tous ces vases, de vases d'*onyx*, parce que de même que les vases de cette derniere espece, ils étoient tous diversifiés de couleur. (*D. J.*)

ONYX-AGATE, (*Gravure en pierres fines.*) On a vû dans l'article minéralogique de l'*onyx*, qu'on a donné le nom d'*agatoe-onyx* à cette pierre précieuse qui étoit mêlée avec des portions d'agathe ordinaire, ou d'une autre couleur que la sienne; il faut ici considérer avec M. Mariette, les *agates-onyx* par rapport à la gravure.

Ces pierres cachent sous une épaisseur blanche & assez mince, une masse noire, grise ou rougeâtre, qui paroît sous cette espece de peau, comme la chair au-travers de l'ongle, & que le graveur découvre pour peu qu'il enfonce son outil. De cette maniere la gravure en creux prend de la couleur, elle se détache en brun sur un champ blanc; & elle se trouve encore environnée d'un cercle brun qui lui sert comme d'une bordure; car il faut supposer que l'agate aura été abattue en talus, & qu'il ne reste plus de blanc sur ses bords; c'est ce qu'on ne manque gueres d'observer. Cependant quelqu'avantageusement que se présente une telle gravure, une *agate-onyx* réussit beaucoup mieux dans la gravure de relief, & c'est-là sa véritable destination.

Il doit se trouver dans une belle *agate-onyx*, entre quelques lits de différentes couleurs, un lit blanc également répandu dans toute l'étendue de la pierre; mais pour produire un effet heureux, & dont on puisse tirer parti; la couleur de chaque lit doit trancher net, & ne se point confondre avec la couleur voisine. Quand il en arrive autrement, & qu'une couleur en boit une autre, ainsi qu'on s'exprime en termes de l'art, c'est la plus grande imperfection qu'on puisse reprocher à une *agate-onyx*. Ses différens lits sont presque toujours disposés par couches, qui, suivant toute la ligne horisontale, se succédent les unes aux autres; quelquefois, ce qui est plus rare, & ce qui est aussi plus agréable, le lit blanc circule dans la pierre & y décrit un cercle ou une ovale; mais lorsqu'avec cette précision & cette régularité de forme, les quatre couleurs, le noir, le blanc, le bleu, & le roussâtre, parfaitement distinctes & d'une égale épaisseur, se trouvent réunies dans la même pierre, & qu'elles marchent de compagnie sans aucune interruption, de la même maniere que les couleurs de l'arc-en-ciel, & forment plusieurs ronds inserits l'un dans l'autre, on peut dire que c'est une pierre sans prix. Les Romains connoissoient tout ce qu'elle valoit. C'étoit Publius-Cornelius Scipion surnommé l'*Africain*, qui le premier, selon Pline, *l. XXXVII c. vj.* avoit mis chez eux cette pierre en honneur. Les plus régulieres & les mieux colorées viennent de l'Inde. M. Crozat en possédoit une admirable.

L'*agate-onyx* porte le nom de *camée*, lorsque la pierre est travaillée & que l'artiste y a gravé quelques figures. Quand une raie blanche traverse la pierre, ce qui vient de ce que l'*agate-onyx*, au lieu d'avoir été sciée horisontalement, l'a été verticalement: par rapport à cette ligne, cette agate prend le nom d'*agate-barrée*. On ne comprend pas pourquoi les anciens ont souvent gravé sur cette derniere espece d'agate; car elle n'est surement point faite pour plaire à l'œil; & ce qui est de plus important, les figures gravées s'y distinguent mal & paroissent même, s'il faut le dire, en quelque façon rompues & estropiées. Les *agate-onyx* sont taillées en talus ou en glacis sur le bord, on les appelle *agate à biseau*; c'est une façon qu'on leur donne afin qu'elle se présentent avec plus de grace. Si c'est le rouge qui fait le fond de l'*agate-onyx*; c'est alors une *cornaline-onyx*: & c'est une *sardoine-onyx*, lorsque le champ en est jaunâtre ou fauve. *Mariette*. (*D. J.*)

ONYX, *terme de Chirurgie*, maladie de l'œil, connue en françois sous le nom d'*ongle*; c'est un amas de pus dans la chambre antérieure, entre l'iris & la cornée transparente; c'est la suite d'un hypopyon qui s'est ouvert de lui-même au-dedans de l'œil. Cette collection purulente fait une tache semblable au croissant qui est à la racine des ongles, ce qui lui a fait donner le nom d'*ongle*, *onyx* signifiant la même chose en grec. *Voyez* HYPOPYON. (*Y*)

ONZE, (*Arithm.*) c'est dans notre systême de numération le premier nombre de la seconde décade, ou celui qui suit immédiatement la racine *dix* de notre echelle arithmetique; il s'exprime par deux unités. Il est nombre *premier*, & le sixieme de cet ordre.

2. Puisque *neuf* (*voyez son article*) tire certaines propriétés de sa proximité *en deçà* de la racine de notre échelle arithmétique; il étoit naturel de penser que *onze* en a d'analogues, qu'il doit tirer de sa proximité *en-delà* de la même racine: mais, comme elles ne sont pas si exposées en vûe, elles avoient jusqu'ici échappé aux observateurs. Ce sont, pour le nombre & pour le fonds, précisément les mêmes que celles de *neuf*, si ce n'est qu'elles se manifestent en sens contraire, comme cela devoit être. Dans le développement qu'on en va faire, on aura soin de rapprocher chacune de celle qui lui correspond pour le nombre *neuf*, afin de faire mieux connoître ce qu'elles ont de commun & en quoi elles différent.

Au reste, tout ce que nous dirons de *onze* doit s'entendre de tout autre $\overline{r+1}$, c'est-à-dire (r représentant la racine d'une échelle arithmétique quelconque), de tout nombre qui occupe respectivement le même rang dans son échelle particuliere, que notre 11 occupe dans la sienne. Je dis *notre* 11, parce que 11 est l'expression numérique de $\overline{r+1}$ commune à toutes les echelles.

3 *Premiere propriété*. La division par 11 de tout multiple de 11 peut se réduire à une simple soustraction: en voici la pratique.

Soit 4708 (multiple de 11) proposé à diviser par 11.

Ecrivez 0 au-dessous du chiffre qui exprime les unités, & dites: qui de 8 paie 0, reste 8; écrivez 8 à la gauche du 0 que vous avez posé.

$$\left\{\begin{array}{l} 4\,7\,0\,8 \\ 4\,2\,8\,0 \end{array}\right.$$

Puis dites: qui de 0, ou (en empruntant) qui de 10 paie 8, reste 2; écrivez 2 à la gauche du 8.

Enfin dites: non, qui de 7, mais (à cause de l'emprunt) qui de 6 paie 2, reste 4; écrivez 4 à la gauche du 2 . . . & tout est fait: car $4-4=0$ montre que l'opération est consommée. De sorte que négligeant le 0 final, le reste 428 est le quotient cherché.

Pour *la preuve*, additionnez ensemble les chiffres du nombre inférieur, les prenant deux à deux, chacun successivement avec celui qui le précéde vers la gauche, jusqu'au dernier qui s'emploie tout seul, n'en ayant point au-delà avec qui s'apparier: la somme doit vous rendre le nombre supérieur, s'il ne s'est point glissé d'erreur dans l'opération.

4 La raison de cette pratique deviendra sensible, si l'on fait attention que tout multiple de 11 peut être con- çu,

ſo, comme le réſultat d'une addition. En effet, $428 \times 11 = 428 \times 10 + 1 = 4280 + 428$. Ce que l'on peut diſpoſer ainſi

$$\begin{array}{rl} 4280 & ſ. \\ +\ \ 428 & m. \\ \hline 4708 & j. \end{array}$$

Nommant ſ le nombre ſupérieur, *m* celui du milieu, *j* l'inférieur; il ſuit de la diſpoſition des chiffres que le dernier de *m* eſt le même que le pénultieme de ſ, le pénultieme de *m* le même que l'antépénultieme de ſ, &c.

Maintenant le nombre *j* étant propoſé à diviſer par 11, il eſt clair (conſtruction) que le quotient cherché eſt le nombre *m*. Mais (encore par conſtruction) $j = ſ + m$; d'où $m = j - ſ$: & voilà la ſouſtraction qu'il eſt queſtion de faire; mais comment y procéder, puiſque ſ, élément néceſſaire, n'eſt point connu?

Au moins en connoît-on le dernier chiffre, qui eſt toujours o: on peut donc commencer la ſouſtraction. Cette premiere opération donnera le dernier chiffre *m*, = (*ſupra*) au pénultieme de ſ; celui-ci fera trouver le pénultieme de *m*, = à l'antépénultieme de ſ; & ainſi de l'un en l'autre, le chiffre dernier trouvé de *m* étant celui dont on a beſoin dans ſ pour continuer l'opération.

L'addition qui ſert ici de preuve à la regle eſt, ſi l'on veut y faire attention, préciſément la même qui a formé le multiple: il n'eſt donc pas étonnant qu'elle le rende. C'eſt au fonds ſ qu'on ajoute à *m*: or $ſ + m = j$. Il eſt vrai que ſ & *m* ſont mêlés enſemble & fondus dans le même nombre; mais l'opération même les démêle.

5. La diviſion par 11 de tout multiple de 11, auſſi-bien que la diviſion par 9 de tout multiple de 9, peut donc ſe réduire à une ſimple ſouſtraction: mais elle ſe fait pour l'un & pour l'autre en ſens contraires. Elle eſt

$$\begin{array}{ll} \text{pour } 9 \ldots & ſ - j \\ \text{pour } 11 \ldots & j - ſ \end{array}$$

Là le premier o (qui eſt comme la clé de l'opération) ſe place *au-deſſus* du multiple: ici il ſe place *au-deſſous*.

6. Avant que d'énoncer la ſeconde propriété, j'avertis que la dénomination de chiffres *pairs* & de chiffres *impairs* y eſt relative au rang que chacun occupe dans une ſuite d'autres chiffres, ſans nul égard à ſa valeur propre. Ainſi (ſuppoſant qu'on compte de gauche à droite) dans 2176, 2 & 7 ſont les chiffres *impairs*, 1 & 6 les chiffres *pairs*.

7. *Seconde propriété*. En tout multiple de 11, ſi l'on fait ſéparément la ſomme des chiffres pairs & celle des impairs, ou ces deux ſommes ſont égales, ou leur différence eſt un multiple de 11 ... comme *réciproquement* tout nombre, tel que la ſomme des chiffres pairs y ſoit égale à celle des impairs, ou que leur différence ſoit un multiple de 11, exprime lui-même un multiple de 11; c'eſt ce qu'on voit d'abord.

en $572 = 11 \times 52 \ldots$ où $\overline{5+2} = 7$

en $4708 = 11 \times 428 \ldots$ où $\overline{7+8} - 4 + 0 = 15 - 4 = 11$ &c.

De même ſi l'on écrit au haſard une ſuite de chiffres en nombre quelconque, pourvû ſeulement que la ſomme des chiffres pairs y ſoit égale à celle des impairs, ou que leur différence ſoit un multiple de 11, comme 77, 90904, &c. on eſt aſſuré que le nombre réſultant ſe diviſe exactement par 11.

8. Pour démontrer la propoſition *directe*, il ſuffit de ſubſtituer dans la figure du n°. 4, au lieu des chiffres qui s'y trouvent, les indéterminées *a*, *b*, *c*, qui les repréſentent d'une maniere générale: on aura

$$\begin{array}{lcccc} & a. & b. & c. & * \\ + & \ldots & a. & b. & c. \\ \hline & a. & a+b. & b+c. & c. \end{array}$$

(L'aſtériſque tient ici la place du o, qu'on n'a point voulu mêler avec des lettres, crainte d'équivoque.

On voit que la ſomme des termes pairs eſt exactement la même que celle des impairs; & que ce ſera la même choſe, en quelque nombre qu'on veuille ſuppoſer les lettres de la quantité à multiplier: c'eſt une ſuite néceſſaire de la formation du multiple.

Un ſeul point pourroit cauſer quelque ſcrupule; les deux termes *extrèmes*, ſont ſimples, ou ne contiennent qu'une ſeule lettre. Cette circonſtance, il eſt vrai, ne peut tirer à conſéquence, quand l'un des deux appartiennent à la ſomme des pairs, & l'autre à celle des impairs, comme dans l'exemple préſent; on voit bien qu'il en doit réſulter le même nombre de lettres de part & d'autre. Mais quand tous les deux ſe trouvent du même côté (comme il arrive toutes les fois que les termes du *multiple* ſont en nombre impair), il ſemble que ce côté doit pécher par défaut .... au contraire, c'eſt préciſément ce qui conſerve l'égalité. Car, les termes du *multiple* étant en nombre impair, il y a néceſſairement un côté qui a un terme de plus que l'autre; & comme c'eſt toujours le côté des impairs (auquel d'ailleurs appartiennent les deux extrèmes), il ſe trouve que deux termes ſimples figurent vis-à-vis d'un double; c'eſt ce qu'on voit en cet autre exemple:

$$\begin{array}{llll} & a. & b. & * \\ + & \ldots & a. & b. \\ \hline & a. & a+b. & b. \end{array}$$

9. Il paroît réſulter de cette démonſtration, que les deux ſommes devroient toujours être égales: ce qui n'eſt pas pourtant. Mais on doit faire attention que, quand la ſomme de deux chiffres (repréſentés ici par deux lettres) excede 9, on renvoie une unité au chiffre de la gauche; ne retenant pour celui ſur lequel on opere que l'excès de cette ſomme au-deſſus de 10. Celui-ci y perd donc 10, tandis que ſon voiſin y gagne 1: la différence doit donc être $\overline{10+1}$ ou 11.

Comme en faiſant la ſomme des différentes colonnes, il peut arriver que le renvoi d'une unité au chiffre de la gauche ait lieu plusieurs fois; s'il ſe fait conſtamment au profit des chiffres de *même nom*, ſoit pairs, ſoit impairs, il eſt viſible que la différence des deux ſommes ne ſera plus ſimplement 11, mais un multiple de 11, déterminé par le nombre même des renvois.

Si les renvois ſe font partie au profit des chiffres pairs, partie au profit des impairs, *ou* ils ſont en nombre égal de part & d'autre, & alors, tout ſe trouvant compenſé, l'égalité rigoureuſe ſe maintient entre les deux ſommes: *ou* ils ne le ſont pas, & alors le multiple de 11 qui conſtitue la différence eſt déterminé par la différence des deux nombres qui expriment celui des renvois faits au profit des chiffres de différent nom.

10. Au reſte, ſur l'inſpection ſeule du nombre propoſé à multiplier par 11, il eſt aiſé de déterminer combien il y aura de renvois dans l'addition qui ſert à cet effet; & par une ſuite de juger quel rapport auront entr'elles dans le multiple même la ſomme des chiffres pairs & celle des impairs; ſi elles ſeront égales, ou (dans le cas d'inégalité) de quel multiple de 11 elles différeront. Pour cela, appariant ſucceſſivement chacun des chiffres du nombre propoſé avec celui qui le précede vers la gauche, autant de fois que la ſomme de deux chiffres pris de cette maniere excédera 9, autant il y aura de renvois (s'entend que, quand il y a renvoi d'une ſomme précédente, il faut augmenter d'une unité la ſomme ſubſéquente). On verra donc au premier coup d'œil que pour 435, il n'y aura point de renvoi, & conſéquemment que dans le multiple les deux ſommes ſeront égales; que pour 8264, il y en aura deux, qui étant l'un & l'autre au profit des chiffres de même nom (ce qu'on reconnoît encore par la diſpoſition des chiffres) donneront pour la différence des deux ſommes dans le multiple 11×2 ou 22, &c.

11. Pour démontrer la propoſition *inverſe* (*voyez le n°.* 7.) qu'un nombre quelconque, conditionné comme il y eſt dit, ſoit repréſenté généralement par $\overline{a.\ a+b.\ b+c,\ c}$, & qu'on y applique la méthode de ſouſtraction expoſée, n°. 3; il ſe réſoudra en deux quantités, $\overline{a.\ b.\ c.\ *}$ & $\overline{a.\ b.\ c}$, dont l'une eſt décuple de l'autre. Il en étoit donc la ſomme: mais la ſomme de deux ſemblables quantités eſt un multiple de 11.

Ce raiſonnement paroît encore ne conclure que pour le cas d'égalité entre les deux ſommes... mais ſi la différence eſt 11 ou l'un de ſes multiples, en appliquant la ſouſtraction, il y aura des emprunts à faire ſur les termes excédens au profit des défaillans, plus ou moins, ſelon le multiple. Chaque emprunt fera perdre une unité à l'excédent, & augmentera de 10 le défaillant; ce qui fera évanouir la différence, & ramenera les choſes au cas d'égalité.... Ce défaut apparent dans la démonſtration ne provient donc que de ſa généralité même, & de ce qu'elle eſt antérieure au choix de toute méthode particuliere de calculer.

12. En tout multiple ſoit de 9, ſoit de 11, ſi l'on fait ſéparément la ſomme des chiffres pairs & celle des impairs; c'eſt (pour 9) *la ſomme* totale de ces deux ſommes qui eſt un multiple de 9: & (pour 11) c'eſt *leur différence*, quand elles different, qui eſt un multiple de 11.

Troiſieme propriété. Si l'on renverſe l'ordre des chiffres qui expriment un nombre quelconque, la différence & la ſomme du nombre *direct* & du nombre *renverſé*, ſont des multiples de 11; *la différence*, quand les chiffres du nombre propoſé ſont en nombre impair; *la ſomme*, quand ils ſont en nombre pair. Par exemple,

$$826-628=198:\ \text{or}\ \frac{198}{11}=18$$

$$82+28=110:\ \text{or}\ \frac{110}{11}=10$$

ſans reſte, parce que le nombre des chiffres de 826 eſt *impair*; 82 eſt *pair*.

La démonſtration dépend des deux propoſitions ſuivantes.

14. *Lemme I.* La différence & la ſomme de deux puiſſances quelconques de la même racine ſont des multiples de cette racine *augmentée* de l'unité; *la différence*, quand celle des expoſans des deux puiſſances eſt un nombre pair: *la ſomme*, quand la différence des expoſans des deux puiſſances eſt un nombre impair. Pour la preuve, *voyez l'article* EXPOSANT.

Lemme II. (Par chiffres *correſpondans* il faut entendre deux chiffres pris en un nombre quelconque à égale diſtance du milieu chacun de ſon côté; comme ſont d'abord les extrèmes, puis les deux les plus voiſins de ceux-ci, &c.

15. En tout nombre, la différence des expoſans des deux puiſſances 10 (ou plus généralement de r), qui y déterminent la valeur relative de deux chiffres correſpondans quelconques, eſt *d'un nom différent* de celui du nombre total des chiffres, c'eſt-à-dire paire quand celui-ci eſt impair, & réciproquement.

En effet, que $a.\,r^m$ & $b.\,r^n$ repréſentent la valeur relative des deux chiffres extrèmes a & b d'un nombre quelconque, dont le nombre total des chiffres (*voyez* ÉCHELLE ARITHMÉTIQUE), ſera par conſéquent $\overline{m+1}$; il eſt évident que $m-n=m-o=m$ eſt d'un nom différent de $\overline{m+1}$. Il n'eſt pas moins clair que, pour tous autres deux chiffres correſpondans tirés par ordre du même nombre, $\overline{m-n}$ ſera dans le même ordre $m-2$, $m-4$, $m-6$, &c. ſuivant une progreſſion arithmétique dont 2 eſt la différence: chaque terme y ſera donc de même nom que le premier m, & par une ſuite d'un nom différent de $\overline{m-1}$.

16. Cela poſé, quand on renverſe l'ordre des chiffres qui expriment un nombre quelconque, on ne fait qu'échanger la valeur relative des chiffres correſpondans; en ſorte que $a.\,r^m$ & $b.\,r^n$ deviennent $a.\,r^n$ & $b.\,r^m$. Maintenant ſi l'on ôte cette ſeconde quantité de la premiere, ou ſi on les ajoute enſemble, on aura (toute déduction faite, & ſuppoſant $a>b$ & $m>n$), la différence $=\overline{a-b}\times\overline{r^m-r^n}$ & la ſomme $=\overline{a+b}\times\overline{r^m+r^n}$; mais s'il s'agit de *la différence*, le 2[d] facteur r^m-r^n (& par une ſuite le produit même) eſt (*lemme I.*) un multiple de $r+1$ ou de 11, quand $\overline{m-n}$ eſt pair; & $\overline{m-n}$ eſt pair (*lemme II.*) quand les chiffres du nombre propoſé ſont en nombre impair.

Pareillement, s'il s'agit de *la ſomme*, le 2d facteur r^m+r^n eſt (*lemme I.*) multiple de $r+1$ ou de 11, quand $\overline{m-n}$ eſt impair; & $\overline{m-n}$ eſt impair (*lemme II.*), quand les chiffres du nombre pris pour exemple ſont en nombre pair.

La troiſieme propriété ſe trouve donc prouvée dans ſes deux parties. Car ce qui vient d'être dit de deux chiffres correſpondans, s'applique de ſoi-même à la ſomme de tant de chiffres pareils, pris ainſi deux à deux qu'on voudra. Elle aura la même propriété qu'affectent tous & chacun des élémens dont elle eſt formée.

17. Reſte une difficulté. Tout le raiſonnement qu'on vient de voir, porte ſur la *correſpondance* des chiffres: mais quand le nombre en eſt impair, celui du milieu ſe trouve iſolé & *ſans correſpondant*..... D'abord cette difficulté ne peut regarder la *ſomme*, dont la propriété n'a lieu que quand les chiffres du nombre propoſé ſont en nombre pair. Elle s'évanouira même pour *la différence*, ſi l'on fait attention que le chiffre du milieu, occupant dans le nombre renverſé le même rang qu'il occupoit dans le nombre direct, la ſouſtraction le fait diſparoître, & qu'ainſi il n'y a aucun compte à en tenir.

18. Dans le renverſement des chiffres, la différence & la ſomme du nombre direct & du nombre renverſé ſont des multiples de 9 & de 11; *la différence ſeule* pour 9, mais *dans tous les cas: la différence* auſſi bien que *la ſomme* pour 11, mais *chacune* reſpectivement *dans un ſeul cas*; celle-là quand les chiffres du nombre pris pour exemple ſont en nombre impair; celle-ci quand ils ſont en nombre pair.

19. Il eſt clair que tout ſous-multiple de $\overline{r+1}$ ou de 11, participera aux mêmes propriétés qu'on vient de démontrer pour $\overline{r+1}$ même. C'eſt ce qu'on ne peut faire voir dans notre échelle, parce que notre 11, comme nombre premier, n'a point de ſous-multiple: mais on le pourroit faire pour 2 & pour 4, ſous-multiples de 8 (l'11 de l'échelle ſeptenaire); pour, &c.

Concluſion. 20. Le nombre 9 n'eſt donc plus ſeul en poſſeſſion des propriétés qui l'ont rendu ſi célebre; & s'il ſe trouve que 11 en jouit auſſi pleinement que lui, quoique d'une maniere différente; on peut donc,

1°. Juger au premier coup d'œil ſi un nombre propoſé eſt multiple de 11.

2°. S'il l'eſt, & qu'il s'agiſſe d'en venir à la diviſion actuelle, on la peut faire au moyen d'une très-ſimple ſouſtraction.

3°. S'il ne l'eſt pas, au moins peut-on, *ſans en venir à l'opération*, voir de combien il en differe, connoître le reſte qu'on obtiendroit par la diviſion; ce qui ſouvent eſt tout ce qu'on a intérêt de ſavoir..... En effet, après avoir fait la ſomme des chiffres pairs & celle des impairs, & en avoir ôté 11 autant de fois qu'il ſe peut; nommant R la différence des deux reſtes, celui que laiſſera la diviſion ſera R même, ſi l'excès appartient à l'ordre de chiffres dont le dernier fait partie, & $11-R$ dans l'autre cas: ainſi 2819 laiſſera 3, & 28190 laiſſera $11-3$ ou 8. *Cet article eſt de M.* RALLIER DES OURMES. *Voyez* NEUF.

ONZIEME, (*Arithmétiq.*) c'eſt une partie du tout diviſé en onze portions égales. En manieres de *nombres rompus* ou fractions de quelque tout que ce ſoit, un *onzieme* ſe marque ainſi $\frac{1}{11}$. On dit auſſi deux *onziemes*, trois *onziemes*, quatre *onziemes*, &c. juſqu'à dix *onziemes*, au-delà deſquels c'eſt le tout. Pour les marquer, on ſe ſert des chiffres ſuivans, $\frac{2}{11}$, $\frac{3}{11}$, $\frac{4}{11}$, $\frac{5}{11}$, &c. Dix *onziemes* ſe chiffrent ainſi, $\frac{10}{11}$.

ONZIEME, ſ. f. *en Muſique*, eſt la replique ou l'octave de la quarte. Cet intervalle s'appelle *onzieme*, parce qu'il faut former onze ſons pour paſſer diatoniquement d'un de ſes termes à l'autre.

M. Rameau a voulu donner le nom d'*onzieme* à l'accord qu'on appelle *quarte* ordinairement: mais cette nouvelle dénomination n'ayant pas été ſuivie, je me conformerai à l'uſage. *Voyez* QUARTE, SUPPOSITION, ACCORD. (*S*)

ONZON, ſ. m. (*Gramm.*) *terme de Calend.* nom d'un mois dont les Perſes ſe ſervent dans leurs calculs aſtronomiques. Il eſt de trente jours.

O O

OOKEY-HOLE, (*Hiſt. nat.*) nom d'une grotte fameuſe en Angleterre, dans la province de Sommerſet, au pié des montagnes de Mendip. A l'entrée de cette grotte on apperçoit une ſource très conſidérable qui ſort d'entre les rochers; la montagne qui la couvre eſt fort haute & très-eſcarpée. La grotte eſt tantôt unie, tantôt raboteuſe, tantôt on monte & tantôt on deſcend; dans de certains endroits elle eſt fort élevée, & dans d'autres on eſt obligé de ſe baiſſer pour pouvoir paſſer. On y voit des pierres & des ſtalactites de différentes formes ſingulieres & accidentelles. Il ſort de cette caverne une riviere qui dans l'intérieur de la grotte eſt remplie d'anguilles, qui ont dû y être engendrées, vû qu'elles n'ont pu y venir d'ailleurs, parce que l'entrée de la caverne eſt très-roide. *Voyez les Tranſact. philoſop. année* 1679. *n°.* 1. (—)

OOLITE, ſ. f. *ou* PIERRE OVAIRE, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les naturaliſtes à une pierre compoſée d'un amas de petits corps ſphériques, ou de globules ſemblables à des œufs de poiſſons ou à des graines. Les naturaliſtes, qui ſemblent n'avoir jamais manqué l'occaſion de multiplier les dénominations, ont donné différens noms à ces ſortes de pierres, d'après la groſſeur des globules qui compoſent l'*oolite*. Ils ont appellé *piſolites*, celles dont les globules ſont de la groſſeur d'un pois: celles qui ſont plus petites, & ſemblables à des graines, ont été appellées *méconites*, peut-être à cauſe de leur reſſemblance avec la graine de pavot: celles qui étoient appla-

applaties ont été nommées *phacites*, à cause qu'elles ressembloient à des lentilles : celles qui n'étoient que de la grosseur d'un grain de millet, ont été appellées *cenchrites* : enfin celles qui ressembloient à des petits grains de sable, ont été appellées *hammites*, ou *ammonites*.

Quoi qu'il en soit de toutes ces dénominations arbitraires, ces globules sont ou blancs, ou jaunes, ou rougeâtres, ou bruns, ou noirs. Le *gluten*, ou suc lapidifique qui les tient liés ou collés les uns aux autres n'est point toujours le même, ce qui fait que la masse totale qui résulte de leur assemblage a plus ou moins de dureté & de consistance. Les petits globules qui composent ces pierres, vues au microscope, paroissent formés de plusieurs petites lames ou couches concentriques. On ignore précisément quelle est leur origine : quelques auteurs les regardent comme des véritables œufs de poissons & d'écrevisses de mer pétrifiés ; Wallerius croit qu'ils ont été formés par des gouttes d'eaux qui en tombant sur une terre en poussiere, lui a fait prendre la forme de globules. Il y a lieu de croire en général que ce sont de petits corps marins qui ont été portés dans le sein de la terre comme une infinité d'autres. *Voyez* FOSSILES.

Il y a de petites étites ou pierres d'aigle en globules, dont quelques coquilles sont remplies, sur-tout les cornes d'ammon qui se trouvent en Normandie près de Bayeux ; on pourroit aussi les appeller des *oolites* à cause de leur figure.

On trouve une grande quantité de ces *oolites* en Suede, dans la province d'Angermanie, dans les carrieres de Weferling, dans la principauté d'Halberstadt, sur la montagne appellée *Nussberg* près de Brunswick, près de Bâle en Suisse, dans le comté de Neufchâtel, *&c.* (—)

OOMANCIE, s. f. (*Divin.*) sorte de divination par laquelle on croyoit connoître l'avenir par des signes ou des figures qui paroissoient dans les œufs. Ce mot est formé du grec ὠὸν, *œuf*, & de μαντεία, *divination*. Suidas attribue à Orphée l'origine de l'*oomantie*, avec laquelle il ne faut pas confondre la pratique des prêtres d'Isis, qui se purifioient avec des œufs. *Voyez* EXPIATION & HIAQUES.

OOSCOPIE, s. f. (*Divinat.*) ὠοσκοπία, espece de divination en usage chez les anciens, & dont le présage se tiroit par des œufs. *Voyez* Potter *Archæol. græc. liv. II. ch. xiv. pag.* 319.

OOSTBOURG, (*Géog.*) petite ville des Pays-bas, dans la Flandre hollandoise, capitale d'un bailliage de même nom, à une lieue de l'Ecluse. Le prince Maurice s'en rendit maître en 1604, & en fit raser les fortifications. *Long.* 20. 59. *lat.* 51. 20.

OOSTERGO, (*Géog.*) partie orientale de la Frise. Elle contient onze préfectures & deux villes, savoir Leuwarden & Dockum.

Le grand nombre de mots terminés en *gawe*, *gouwe*, *ga*, *go*, *gey*, *goy*, nous fait voir que les anciens ont donné ces terminaisons à des plaines où il y avoit de l'herbe abondamment pour les pâturages. L'*Oostergo* fut premierement envahi par Godefroy le Bossu ; ensuite cette proie passa à Thierri V. comte de Hollande. Frédéric I. partagea le canton entre le comte & l'évêque ; mais sans entrer dans le détail, il suffit de remarquer que l'*Oostergo* a été nommé *Pagus*, quand c'étoit un simple pays dont les peuples avoient la liberté ; *Comitatus*, lorsqu'il y avoit des comtes particuliers, & *Decanatus*, Doyenné, par rapport au gouvernement de l'évêque d'Utrecht.

OOSTERWYK, (*Géog.*) ce n'est qu'un bourg des Pays-bas dans le Brabant hollandois ; mais c'est un bourg considérable, dont la jurisdiction est fort étendue, & qui jouit du même droit que les grandes villes. Il est situé au confluent de deux petites rivieres, à 2 lieues de Bois-le Duc. *Long.* 22. 46. *lat.* 51. 45. (*D. J.*)

O P

OPACITÉ, s. f. (*Physiq.*) terme dont les Philosophes se servent pour exprimer la qualité qui rend un corps opaque, c'est-à-dire impénétrable aux rayons de lumiere. *Voyez* LUMIERE.

Le mot *opacité* est opposé à DIAPHANÉITÉ. *Voyez ce mot.*

Qui peut causer l'*opacité* des corps ? cette question est embarrassante. On a de la peine à comprendre comment un corps aussi dur que le diamant, est tout ouvert à la lumiere. Mais on comprend bien moins comment un bois aussi poreux qu'est le liege, n'est pas mille fois plus transparent que le crystal. On n'est pas moins embarrassé a rendre raison pourquoi l'eau & l'huile, qui sont transparentes l'une & l'autre prises à part, perdent leur transparence quand on les bat ensemble : pourquoi le vin de Champagne, qui est brillant comme le diamant, perd son éclat quand les bulles d'air s'y dilatent, & s'y amassent en mousse : pourquoi le papier est opaque quand il n'a dans ses pores que de l'air, qui est naturellement si transparent ; & pourquoi le même papier devient transparent quand on en bouche les pores avec de l'eau ou avec de l'huile. Presque tous les hommes, & bien des philosophes, comme le peuple, sont dans le préjugé qu'un corps opaque est ténébreux, parce qu'il n'admet point la lumiere dans ses pores, & que cette lumiere paroîtroit si elle y passoit de part en part : c'est une erreur. Si l'on excepte les premiers élémens dont les corps sont composés, il n'y a peut-être point de corps dans la nature qui ne soit accessible & pénétrable à la lumiere. Elle traverse l'eau & les autres liqueurs simples : elle pénetre les petites lames d'or, d'argent & de cuivre désunies, & devenues assez minces pour être en équilibre avec les liquides corrosifs où on les met en dissolution. Les corps qui nous paroissent les plus simples, comme le sable & le sel, sont transparens. Les corps même quelque peu composés, admettent aisément la lumiere, à proportion de l'uniformité & du repos de leurs parties. Le verre, le crystal, & sur tout le diamant, ne sont guere composés que de beaux sables & de quelques sels plus ou moins fins ; aussi n'apportent-ils pas beaucoup d'obstacles au passage de la lumiere. Il n'en est pas de même d'une éponge, d'une ardoise, d'un morceau de marbre. Tous ces corps, que nous appellons *opaques*, placés entre le soleil & nos yeux, reçoivent à la vérité la lumiere comme des cribles ; mais ils la déroutent, ils l'émoussent, & l'empêchent d'arriver sensiblement jusqu'à l'œil. C'est ce qui va être expliqué dans la suite de cet article.

L'opacité d'un corps vient, selon les Cartésiens, de ce que les pores de ce corps ne sont pas droits, ou directement situés les uns au bout des autres, ou plutôt de ce qu'ils ne sont pas perméables par-tout.

Mais cette opinion n'est pas exempte de difficultés. En effet, quoiqu'on doive accorder que pour qu'un corps soit transparent, il faut que ses pores soient droits, ou au moins perméables dans toute sa longueur ; cependant comment peut-il se faire que non-seulement les verres & les diamans, mais encore l'eau, dont les parties sont si faciles à mettre en mouvement, ayent toujours tous leurs pores droits & perméables en tout sens, tandis que le papier & les feuilles d'or sont impénétrables à la lumiere, & par conséquent, selon les Cartésiens, doivent manquer de pores droits ? Il faut donc chercher une autre cause de l'*opacité*.

Tous les corps ont beaucoup plus de pores & de vuides qu'il n'est nécessaire pour qu'une infinité de rayons puissent les traverser en ligne droite, sans rencontrer aucune de leurs parties solides. En effet, l'eau est dix-neuf fois plus legere, c'est-à-dire, plus rare que l'or ; & cependant l'or lui-même est si rare que les émanations magnétiques le traversent sans aucune difficulté ; & que le mercure pénetre aisément ses pores ; que l'eau même les pénetre par compression : donc il s'ensuit que l'or a plus de pores que de parties solides ; & à plus forte raison l'eau. *Voyez* PORES.

Ainsi la cause de l'*opacité* d'un corps ne paroît point venir de ce qu'il manque d'un nombre suffisant de pores droits ; mais elle vient, selon les philosophes newtoniens, ou de la densité inégale des parties, ou de la grandeur des pores, qui sont ou vuides ou remplis d'une matiere différente de celle du corps ; ce qui fait que les rayons de lumiere sont arrêtés dans leur passage par une quantité innombrable de réflexions & de réfractions, jusqu'à ce que tombant enfin sur quelque partie solide, ils s'éteignent & s'absorbent. *Voyez* RÉFRACTION.

C'est pour cela, selon ces philosophes, que le liege, le papier, le bois, *&c.* sont opaques, & que les verres & les diamans sont transparens : car dans les confins ou endroits où se joignent les parties semblables en densité, comme sont celles de l'eau, du verre, des diamans, il n'y a ni réflexion, ni réfraction, à cause de l'action égale en tout sens ; mais quand les parties sont inégales en densité, non-seulement entr'elles, mais encore par rapport à l'air, ou au vuide qui est dans leurs pores, l'attraction n'étant pas la même en tout sens, les rayons doivent souffrir dans ces pores de réflexions & des réfractions considérables : ainsi ils ne peuvent traverser les corps étant continuellement détournés de leur chemin, & obligés à la fin de s'éteindre.

Si donc un corps n'est composé, comme l'eau ou le diamant, que de parties toujours uniformes, la portion de lumiere qui y est admise, roule uniformément dans l'épaisseur de ce corps. Mêmes parties par-tout : même

arran-

arrangement de pores. Ce pli sera le même jusqu'à l'autre extrémité, d'où la lumiere pourra sortir sensiblement. Mais si le corps où la lumiere entre est composé de parties fort dissemblables, comme de lames de sable, de limon, d'huile, de feu, de sel & d'air, les ballons & les lames de ces élémens étant de différentes densités & de différentes situations, la lumiere s'y réfléchit & s'y plie fort diversement. Elle se détourne de la perpendiculaire en entrant dans une parcelle d'air: elle s'approche vers la perpendiculaire en entrant dans une lame de sel. Les différentes obliquités des surfaces où elle entre de moment en moment, sont une nouvelle source de tortuosité & d'affoiblissement. Il suffit même qu'un corps soit percé d'une grande quantité de trous en tout sens, pour cesser d'être transparent. Les pierreries perdent leur transparence à un grand feu qui les crible, parce que la lumiere y souffre trop de réflexions & de détours sur tant de nouvelles surfaces toutes différemment inclinées, d'où il arrive qu'elle ne peut passer uniformément au travers, & parvenir à l'œil du spectateur.

La multiplicité des lames élémentaires qui composent les corps, est la seconde cause de l'*opacité*, par la diversité des plis qu'elle fait naître dans la lumiere. Toutes ces lames prises séparément sont transparentes: mais mélangées, elles courbent si différemment la lumiere, qu'elles en éteignent la direction & le sentiment. C'est ce qui arrive à l'huile & à l'eau battues ensemble. C'est ce qu'on voit dans le vin de Champagne, lorsqu'on le tire de la cave, & que l'air froid ou comprimé qu'il renferme vient à sentir la chaleur & la communication de l'air extérieur, il se dilate, & soutient la liqueur sur ses ballons élargis, en sorte que la lumiere se pliant sans cesse, & tout différemment dans les lames de vin & dans les balles d'air, elle ne peut plus se faire appercevoir au-travers de la liqueur. C'est tout ensemble la diversité des inclinaisons des surfaces, & la diversité des réfractions qui causent l'*opacité* dans le papier sec & dans le verre pilé. Il résulte de tous ces exemples, qu'il n'y a point de corps qui ne soit naturellement transparent, & il ne cesse de le paroître qu'au moment que la lumiere s'y déroute & s'y altere, ou dans l'irrégularité des pores, ou dans la variété des parties, & sur-tout des fluides qui la plient tout différemment. *Cet article est de M.* FORMEY, qui l'a tiré en partie du *Spectacle de la nature, tome IV.*

L'interruption & la discontinuité des parties est donc, selon M. Newton, la cause de l'*opacité*: c'est pour cela, selon lui, qu'un corps commence à devenir transparent, lorsqu'on remplit ses pores d'une matiere ou pareille à celle de ses parties, ou au moins d'une densité égale. Ainsi le papier devient un peu transparent lorsqu'il est imbibé d'eau ou d'huile, la pierre appellée *oculus mundi*, lorsqu'elle est trempée dans l'eau, &c. Il en est de même de plusieurs autres corps lorsqu'on les trempe dans des fluides qui peuvent pénétrer intimement leurs plus petits pores.

Au contraire les corps les plus transparens peuvent être rendus opaques en vuidant leurs pores ou en divisant ou séparant les parties qui les composent. Ainsi le papier & l'*oculus mundi* deviennent opaques en les laissant sécher; la corne, en la grattant; le verre, en le pulvérisant, ou en y laissant des pailles: l'eau-même, quand on y excite des bouteilles ou de l'écume.

A la vérité, pour rendre les corps opaques & colorés il faut que les interstices de leurs parties ne soient pas moindres que d'une certaine grandeur donnée; car les corps les plus opaques deviennent transparens, lorsque leurs parties sont considérablement diminuées comme il arrive aux métaux dissous par les acides. *Voyez* COULEURS & *Chambers.*

OPALE, s. f. (*Hist. nat. Min.*) *opalus*, *lapis elementarius*, *Pæderos Plinii*, *astroïtes*; pierre précieuse ou agate, d'une couleur laiteuse, qui change de couleur & présente des couleurs très-vives, très-variées, & assez semblables à celles de la nacre de perle, suivant qu'on change sa position; elle est dure, fait feu lorsqu'on la frappe avec l'acier; la lime n'a point de prise sur elle.

Wallerius distingue quatre especes d'*opales*; savoir, 1°. l'*opale laiteuse*, suivant les différens aspects sous lesquelles on la regarde, présente des couleurs bleues, rouges, jaunes, vertes, tandis que le fond de la pierre est de la couleur du lait affoibli par beaucoup d'eau. 2°. L'*opale noirâtre* dans laquelle on croit remarquer comme des paillettes de talc jaune. 3°. L'*opale jaunâtre*, elle ne joue point si bien que les précedentes. 3°. L'*œil de chat*. *Voyez* cet article. M. Bruckmann ajoute 5°. l'*opale bleuâtre*, qui est, dit-on, très-rare, & qui présente les différentes couleurs de l'arc-en-ciel, c'est pourquoi il croit que c'est la *pierre d'iris* des anciens.

Quelques auteurs regardent le *girasol*, comme une espece d'*opale*; mais il y a quelques différences. *Voyez* GIRASOL.

L'*opale* se trouve quelquefois jointe avec de l'agate, & M. Bruckmann dit avoir vu un morceau d'agate trouvé dans le duché de Deux-ponts, dans lequel on voyoit des bandes ou couches d'onyx, de calcédoine & d'*opale*.

Cette pierre précieuse se trouve dans les Indes orientales, en Egypte, en Arabie, en Hongrie, en Bohème, & en Allemagne: on la trouve ordinairement par morceaux détachés, enveloppée dans des pierres d'une autre nature; elle est depuis la grandeur de la tête d'une épingle, jusqu'à celle d'une noix, ce qui est pourtant très-rare. On les monte ordinairement en bague, après les avoir fait arrondir ou tailler en facettes & avoir mis une feuille dessous. Une *opale* sans défaut est une chose très-rare; les Indiens estiment cette pierre autant que le diamant.

L'art sait contrefaire les *opales*, & peu de gens ignorent que feu M. de Lironcourt, à son retour d'Egypte où il avoit résidé en qualité de consul de France, a rapporté d'Alexandrie une *opale* d'une grandeur étonnante, qui, après avoir trompé les jouailliers du Levant, qui sont pourtant très-clair-voyans, s'est trouvée à la fin n'être qu'un morceau de verre, imitant parfaitement l'*opale*. (—)

OPALE, *à la monnoie*; allusion que les fondeurs font du monnoyage à la pierre précieuse qui porte ce nom. Lorsque l'or est en fusion, ou plutôt en bain, qu'il rend toutes sortes de couleurs, ainsi que l'*opale*, les ouvriers disent, l'*or est en opale*, il faut le retirer.

OPALER, v. act. & neut. *en terme de Rafineur de sucre*, n'est autre chose que l'action de remuer avec le couteau dans les formes le sucre, quelque tems après qu'on l'y a versé quand il a acquis un certain degré de chaleur que l'expérience seule indique. On *opale* pour mêler & confondre le grain avec le sirop dont il ne cherche qu'à se séparer.

OPALES *ou* OPALIES, *opalia*, s. f. plur. (*Hist. anc.*) fête que l'on célebroit à Rome en l'honneur de la déesse Ops.

Varron dit que cette fête se célebroit trois jours après l'expiration des saturnales. Selon Macrobe, on la célebroit le 19 Décembre, qui étoit un des jours des saturnales: il ajoute, que l'on célebroit ces deux fêtes dans le même mois, à cause que Saturne & Ops étoient époux & que c'étoit à eux qu'on devoit l'art de semer le blé & de cultiver les fruits: c'est pourquoi l'on ne célebroit les *opalies* qu'après la moisson, & l'entiere recolte des fruits. Le même auteur remarque que l'on faisoit des prieres à cette déesse en s'asseyant sur les terres, pour montrer qu'elle étoit la terre, & la mere de toutes choses; & qu'on faisoit des festins aux esclaves qu'on avoit occupés pendant l'année aux travaux de la campagne.

OPAQUE, CORPS, adj. (*Phys.*) les *opaques* sont ceux qui ne laissent point passer la lumiere. Plusieurs philosophes croient que l'opacité des corps vient de ce que leurs pores sont dans une position oblique & courbe, ensorte que la lumiere n'y peut pas passer librement à-travers, comme elle fait à-travers les corps transparens; d'où il arrive que tenant les corps *opaques* contre le jour on ne peut pas y voir à-travers. Ce qui semble confirmer cette idée, c'est que les corps minces sont presque tous plus ou moins transparens, parce qu'alors leurs pores ayant peu de longueur, peuvent être regardés comme droits, par la même raison qu'on peut regarder comme des lignes la portion très-petite d'une courbe.

D'autres croient que la transparence des corps vient de l'analogie ou affinité qu'il y a entre les parties de ces corps & les parties de la lumiere, analogie qui les rend propres à nous la transmettre. *Voyez* OPACITÉ.

OPATOW, (*Géog.*) petite ville de Pologne au Palatinat de Sendomir, & à quatre milles de la ville de ce nom. *Long.* 49. 50. *lat.* 50. 25. (*D. J.*)

OPERA, s. m. (*Belles lett.*) espece de poëme dramatique fait pour être mis en musique, & chanté sur le théâtre avec la symphonie, & toutes sortes de décorations en machines & en habits. La Bruyere dit que l'*opéra* doit tenir l'esprit, les oreilles & les yeux dans une espece d'enchantement: & Saint-Evremont appelle l'*opéra* un *chimérique assemblage de poésie & de musique*, dans lequel le poëte & le musicien se donnent mutuellement la torture. L'anglois porte *cramp*. *Voyez* POEME LYRIQUE.

Nous avons reçu l'*opéra* des Vénitiens, parmi lesquels il fait le principal amusement du carnaval. *V.* COMÉDIE.

Tandis que le théâtre tragique & comique se formoit en France & en Angleterre, l'*opéra* prit naissance à Venise. L'abbé Perrin, introducteur des ambassadeurs auprès

près de Gaſton, duc d'Orléans, fut le premier qui tenta ce ſpectacle à Paris, & il obtint à cet effet un privilege du roi en 1669. L'*opéra* ne fut pas long-tems à paſſer de France en Angleterre.

L'auteur du ſpectateur (Addiſon) obſerve que la muſique françoiſe convient beaucoup mieux à l'accent & à la prononciation françoiſe que la muſique angloiſe ne convient à l'accent & à la prononciation angloiſe, & qu'elle eſt même plus convenable à l'humeur gaie de la nation françoiſe. *Voyez* RECITATIF.

Il eſt certain que le ſpectacle que nous nommons *opéra* n'a jamais été connu des anciens, & qu'il n'eſt, à proprement parler, ni comédie, ni tragédie. Quoique Quinault & Lully, & depuis pluſieurs autres poëtes & muſiciens en aient donné de fort beaux : on n'en peut citer qu'un très-petit nombre dans leſquels ſe trouvent tout-à-la-fois réunis les merveilleux des machines, la magnificence des décorations, l'harmonie de la muſique, le ſublime de la poéſie, la conduite du théâtre, la régularité de l'action, & l'intérêt ſoutenu pendant cinq actes. Il eſt rare que quelqu'une de ces parties ne ſe démente. D'ailleurs les ballets ſont compoſés d'entrées dont les ſujets ſont différens, n'ont ſouvent qu'un rapport arbitraire & très-éloigné, & dont on peut dire avec Deſpreaux,

Que chaque acte en la piece eſt une piece entiere.

Cette irrégularité ſi palpable fait penſer que le nom de *poëme dramatique* ne convient pas à l'*opéra*, & qu'on s'exprimeroit beaucoup plus exactement en l'appellant un *ſpectacle* : car il ſemble qu'on s'y attache plus à enchanter les yeux & les oreilles, qu'à contenter l'eſprit.

Il y a à Rome une eſpece d'*opera* ſpirituel, qu'on donne fréquemment pendant le carême. Il conſiſte en dialogue, duo, trio, ritournelles, chœurs, *&c.* Le ſujet en eſt toujours pris ou de l'Ecriture, ou de la vie de quelque ſaint : en un mot, de quelque matiere édifiante. Les Italiens l'appellent *oratorio*; les paroles ſont ſouvent en latin, & quelquefois en Italien.

Je deſire qu'on me permette d'ajouter quelques reflexions ſur ce ſpectacle lyrique. Un *opéra* eſt, quant à la partie dramatique, la repréſentation d'une action merveilleuſe. C'eſt le divin de l'épopée mis en ſpectacle. Comme les acteurs ſont des dieux ou des héros demi-dieux, ils doivent s'annoncer aux mortels par des opérations, par un langage, par une inflexion de voix qui ſurpaſſe les lois du vraiſſemblable ordinaire. Leurs opérations reſſemblent à des prodiges. C'eſt le ciel qui s'ouvre, le chaos qui ſe diſſipe, les élemens qui ſuccedent, une nuée lumineuſe qui apporte un être céleſte; c'eſt un palais enchanté qui diſparoît au moindre ſigne, & ſe transforme en déſert, *&c.*

Mais comme on a jugé à propos de joindre à ces merveilles le chant & la muſique, & que la matiere naturelle du chant muſical eſt le ſentiment, les artiſtes ont été obligés de traiter l'action pour arriver aux paſſions ſans leſquelles il n'y a point de muſique, plutôt que les paſſions pour arriver à l'action; & en conſéquence il a fallu que le langage des acteurs fût entierement lyrique, qu'il exprimât l'extaſe, l'enthouſiaſme, l'ivreſſe du ſentiment, afin que la muſique pût y produire tous ſes effets.

Puiſque le plaiſir de l'oreille devient le plaiſir du cœur de-là eſt née l'obſervation qu'on aura faite, que les vers mis en chant affectent davantage que les paroles ſeules. Cette obſervation a donné lieu à mettre ces recits en muſique; enfin l'on eſt venu ſucceſſivement à chanter une piece dramatique toute entiere, & à la décorer d'une grande pompe; voilà l'origine & l'exécution de nos *opéra*, ſpectacle magique.

Où dans un doux enchantement
Le citoyen chagrin oublie
Et la guerre, & le parlement,
Et les impôts, & la patrie,
Et dans l'ivreſſe du moment
Croit voir le bonheur de ſa vie.

Dans ce genre d'ouvrages le poëte doit ſuivre, comme ailleurs, les lois d'imitation, en choiſiſſant ce qu'il y a de plus beau & de plus touchant dans la nature. Son talent doit encore conſiſter dans une heureuſe verſification qui intéreſſe le cœur & l'eſprit.

On veut dans les décorations une variété de ſcenes & de machines; tandis qu'on exige du muſicien une muſique ſavante & propre au poëme. Ce que ſon art ajoute à l'art du poëte, ſupplée au manque de vraiſſemblance qu'on trouve dans des acteurs qui traitent leurs paſſions, leurs querelles, & leurs intérets en chantant, puiſqu'il eſt vrai que la peine & le plaiſir, la joie, & la triſteſſe s'annoncent toujours ici par des chants & des danſes; mais la muſique a tant d'empire ſur nous que ſes expreſſions commandent à l'eſprit, & lui font la loi.

L'intelligence des ſons eſt tellement univerſelle, qu'elle nous affecte de différentes paſſions, qu'ils repréſentent auſſi fortement, que s'ils étoient exprimés dans notre langue maternelle. Le langage humain varie ſuivant les diverſes nations. La nature plus puiſſante, & plus attentive aux beſoins & aux plaiſirs de ſes créatures, leur a donné des moyens généraux de les peindre, & ces moyens généraux ſont imités merveilleuſement par des chants.

S'il eſt vrai que des ſons aigus expriment mieux le beſoin de ſecours dans une crainte violente, ou dans une douleur vive, que des paroles entendues dans une partie du monde, & qui n'ont aucune ſignification dans l'autre; il n'eſt pas moins certain que de tendres gémiſſemens frappent nos cœurs d'une comparaiſon bien plus efficace, que des mots, dont l'arrangement biſarre fait ſouvent un effet contraire. Les ſons vifs & légers de la muſique ne portent-ils pas inévitablement dans notre ame un plaiſir gai, que le récit d'une hiſtoire divertiſſante n'y fait jamais naître qu'imparfaitement?

Mais, dira-t-on, il eſt fort étrange qu'un homme vienne nous aſſurer en vers qu'il eſt accablé de malheurs, & que bientôt après il ſe tue lui-même en chantant. Je pourrois répondre, que l'idée qu'on ſe fait du chant & l'habitude où l'on eſt dès le bas âge de le regarder comme l'enfant unique du plaiſir, & de la joie, cauſe en partie cette prévention. Elle ſe diſſiperoit ſi l'on conſidéroit le chant dans ſon eſſence réelle, c'eſt-à-dire, ſi l'on réfléchiſſoit que le chant n'eſt préciſement qu'un arrangement de tons différens; alors il ne paroîtroit pas plus extraordinaire que les tons d'un héros fuſſent meſurés à l'*opéra*, que d'entendre à la comédie un prince parler en vers à ſon conſeil ſur des matieres importantes.

Suppoſons pour un moment que le roi de France envoyât les acteurs & les actrices de l'*opéra* peupler une colonie déſerte, & qu'il leur ordonnât de ne ſe demander les choſes les plus néceſſaires, & de ne converſer enſemble que comme ils ſe parlent ſur le théâtre; les enfans qui naîtroient au bout de quelque-tems dans cette île bégayeroient des airs, & toutes les inflexions de leur voix ſeroient meſurées. Les fils des danſeurs marcheroient toujours en cadence, pour ſe rendre en quelque lieu que ce fût; & ſi cette poſtérité chantante & danſante venoit jamais dans la patrie de ſes peres, ſes oreilles ſeroient choquées de la diſſonnance qui regne dans les tons de notre converſation, & ſes yeux ſeroient bleſſés de notre façon de marcher.

L'*opéra* eſt ſi brillant par ſa magnificence, & ſi ſurprenant par ſes machines, qui font voler une homme aux cieux, ou le font deſcendre aux enfers, & qui dans un inſtant placent un palais ſuperbe où étoit un déſert affreux, que ſi les peuples ſauvages voiſins de l'île où dans ma ſuppoſition j'ai relégué l'*opéra*, venoit à ce ſpectacle, loin de le trouver ridicule, je ne doute guere qu'il n'admiraſſent le génie des acteurs, & qu'ils ne les regardaſſent comme des intelligences céleſtes.

Dans nos pays éclairés ſur les reſſorts qui meuvent toutes les divinités de l'*opéra*, les ſens même ſont ſi flattés par le chant des récits, par l'harmonie qui les accompagne, par les chœurs, par la ſymphonie, par le ſpectacle entier, que l'ame qui ſe laiſſe facilement ſéduire à leur plaiſir, veut bien être enchantée par une fiction, dont l'illuſion eſt, pour ainſi dire, palpable.

Il s'en faut pourtant beaucoup que les décorations, la muſique, le choix des pieces, leur conduite, & les acteurs qui les jouent ſoient ſans défauts. Ajoutez que les ſalles où l'on repréſente ces ſortes de pieces merveilleuſes, ſont ſi petites, ſi négligées, ſi mal placées, qu'il paroît que le gouvernement protege moins ce ſpectacle, qu'il ne le tolere.

Quant à la verſification de nos *opéras*, elle eſt ſi proſaïque, ſi monotone, ſi dénuée du ſtyle de la poéſie, qu'on n'en peut entreprendre l'éloge. Quinaut lui-même, ſouvent très heureux dans les penſées, ne l'eſt pas toujours dans l'expreſſion. Ses plus belles images ſont foibles, comparées à celles de nos illuſtres poëtes dramatiques. Je ne choiſis point ſes moindres vers, lorſque je prends ceux-ci pour exemple.

C'est peut-être trop tard vouloir plaire à vos yeux,
Je ne suis plus au tems de l'aimable jeunesse,
Mais je suis roi, belle princesse,
Et roi victorieux.
Faites grace à mon âge en faveur de ma gloire.

Mithridate plein de la même idée, la rend dans Racine par ces images toutes poétiques.

Jusqu'ici la fortune, & la victoire même,
Cachoient mes cheveux blancs sous trente diadèmes;
Mais ce tems-là n'est plus; je regnois, & je fuis.
Mes ans se sont accrus, mes honneurs sont détruits;
Et mon front dépouillé d'un si noble avantage,
Du tems qui l'a flétri, laisse voir tout l'outrage.

Ne voit-on pas tomber tant de couronnes de la tête de Mithridate vaincu, ses cheveux blancs, ses rides paroître, & ce roi à qui sa disgrace fait songer à sa vieillesse, honteux de parler d'amour? (*D. J.*)

OPÉRA DES BAMBOCHES, (*Spectacle françois.*) l'*opéra des bamboches*, de l'invention de la Grille, fut établi à Paris vers l'an 1674, & attira tout le monde durant deux hivers. Ce spectacle étoit un *opéra* ordinaire, avec la différence que la partie de l'action s'exécutoit par une grande marionette, qui faisoit sur le théâtre les gestes convenables aux récits que chantoit un musicien, dont la voix sortoit par une ouverture ménagée dans le plancher de la scene: ces sortes de spectacles ridicules réussiront toujours dans ce pays.

OPÉRA COMIQUE, (*Spectacle françois.*) ce spectacle est ouvert à Paris durant les foires de S. Laurent & de S. Germain. On peut fixer l'époque de l'*opéra comique* en 1678, & c'est, en effet, cette année que la troupe d'Alard & de Maurice vint représenter un divertissement comique, en trois intermedes, intitulé *les forces de l'amour & de la magie*. C'étoit un composé bisarre de plaisanteries grossieres, de mauvais dialogues, de sauts périlleux, de machines & de danses.

Ce ne fut qu'en 1715 que les comédiens forains ayant traité avec les syndics & directeurs de l'acad. royale de musique donnerent à leur spectacle le titre d'*opéra comique*. Les pieces ordinaires de cet *opéra*, étoient des sujets amusans mis en vaudevilles, mêlés de prose, & accompagnés de danses & de ballets. On y représentoit aussi les parodies des pieces qu'on jouoit sur les théâtres de la comédie françoise, & de l'académie de musique. M. le Sage est un des auteurs qui a fourni un plus grand nombre de jolies pieces à l'*opéra comique*; & l'on peut dire en un sens, qu'il fut le fondateur de ce spectacle, par le concours de monde qu'il y attiroit.

Les comédiens françois voyant avec déplaisir que le public abandonnoit souvent leur théâtre, pour courir à celui de la foire, firent entendre leurs plaintes, & valoir leur privilege. Ils obtinrent que les comédiens forains ne pourroient faire des représentations ordinaires. Ceux-ci ayant donc été réduits à ne pouvoir parler, eurent recours à l'usage des cartons sur lesquels on écrivoit en prose, ce que le jeu des acteurs ne pouvoit rendre. A cet expédient on en substitua un meilleur, ce fut d'écrire des couplets sur des airs connus, que l'orchestre jouoit, que des gens gagés, répandus parmi les spectateurs, chantoient, & que le public accompagnoit souvent en chorus: cette idée donnoit au spectacle une gaiété qui en fit longtems le mérite. Enfin l'*opéra comique*, à la sollicitation des comédiens françois, fut tout-à-fait supprimé.

Les comédiens italiens, qui depuis leur retour à Paris en 1716, faisoient une recette médiocre, imaginerent, en 1721, de quitter pour quelque tems leur théâtre de l'hôtel de Bourgogne, & d'en ouvrir un nouveau à la foire, ils y jouerent trois années consécutives pendant la foire seulement; mais comme la fortune ne les favorisa point dans ce nouvel établissement, ils l'abandonnerent.

On voit encore reparoître l'*opéra comique* en 1724, mais en 1745, ce spectacle fut entierement aboli. L'on ne jouoit plus à la foire que des scenes muettes & des pantomimes.

Enfin le sieur Monet a obtenu la permission de rétablir ce spectacle à la foire S. Germain de l'année 1752. Il ne consiste que dans le choix d'un sujet qui produise des scenes bouffonnes, des représentations assez peu épurées, & des vaudevilles dont le petit peuple fait ses délices.

OPÉRA ITALIEN, (*Spectacle moderne.*) ce spectacle fut inventé au commencement du xvij. siecle à Florence, contrée alors favorisée de la fortune comme de la nature, & à laquelle on doit la réproduction de plusieurs arts anéantis pendant des siecles, & la création de quelques-uns. Les Turcs les avoient chassés de la Grece, les Médicis les firent revivre dans leurs états. Ce fut en 1646 que le cardinal Mazarin fit représenter en France pour la premiere fois des *opéras italiens* exécutés par des voix qu'il fit venir d'Italie.

Mais nos premiers faiseurs d'*opéra* ne connurent l'art & le génie de ce genre de poëme dramatique qu'après que le goût des François eut été élevé par les tragédies de Corneille & de Racine. Aussi nous ne saurions plus lire aujourd'hui sans dédain l'*opéra* de Gilbert & la Pomone de l'abbé de Perrin. Ces pieces écrites depuis 90 ans nous paroissent des poëmes gothiques, composés cinq ou six générations avant nous. Enfin M. Quinault, qui travailla pour notre théâtre lyrique, après les auteurs que j'ai cités, excella dans ce genre; & Lully, créateur d'un chant propre à notre langue, rendit par sa musique aux poëmes de Quinault l'immortalité qu'elle en recevoit. (*D. J.*)

OPÉRA, est aussi un mot consacré en musique pour distinguer les différens ouvrages d'un même auteur. On dit l'*opera ottava de Corelli*, l'*opera terza de Vivaldi*, &c. On traduit ce mot en françois par *œuvre*. *Voyez* ŒUVRE. L'un & l'autre sont principalement en usage pour la symphonie. (*S*)

OPÉRA, *terme de jeu*; c'est le repic & le capot au piquet. Celui qui essuie ce coup est *opéra*. Les quatres coups pic, repic, blanche & capot, repic & capot, dans le même coup, s'appelle *grand opéra*.

OPÉRATEUR, s. m. (*Chirurgie.*) celui qui opere de la main sur le corps de l'homme, pour lui conserver ou lui rétablir la santé. L'opération étant le caractere distinctif de la partie de l'art de guérir, connu sous le nom de *chirurgie*, l'on n'a souvent cherché dans le chirurgien que la qualité d'*opérateur*. Nous avons démontré *au mot* CHIRURGIE, l'erreur de ceux qui en auroient une si fausse idée. On peut cependant considerer par abstraction, le chirurgien comme *opérateur*, & déterminer quelles qualités il doit avoir pour exercer avec habileté les opérations, & comment il peut acquerir ces qualités.

Suivant Celse, qui a fait de la Chirurgie le plus bel éloge, les fonctions de cet art ne seroient devolues qu'à de jeunes gens. Il faut, dit-il expressément, que le chirurgien soit jeune, ou du moins peu avancé en âge, ce qui ne doit sans doute s'entendre que des éleves; car Hippocrate qui a cultivé la Chirurgie avec tant de soins & de succès, & tous ceux qui dans l'antiquité l'ont enrichie de leurs découvertes, n'étoient sûrement pas dans la premiere jeunesse, lorsqu'ils s'immortalisoient en contribuant par leurs travaux aux progrès d'une science & d'un art qui exige tant d'expérience & d'études. Le chirurgien, continue Celse, doit avoir la main ferme, adroite & jamais tremblante; qu'il se serve de la gauche comme de la droite; qu'il ait la vûe claire, perçante; qu'il soit courageux, & ne s'abandonne point à la compassion, *animo intrepidus, immisericors*. Les interpretes ont souvent mal rendu ce dernier terme, en le traduisant par ceux d'*impitoyable* & d'*insensible*. Un chirurgien ne peut assez adoucir, par la sensibilité qu'il marque au malade, les douleurs qu'il est obligé de lui faire sentir. Celse, cet auteur si élégant, & qui a écrit avec tant de précision, semble avoir prévu le mauvais sens qu'on pouvoit prêter à son expression; car il l'a commentée par deux ou trois phrases dont le résultat est de dire que le chirurgien doit opérer sans s'émouvoir, & comme si les plaintes du malade ne faisoient aucune impression sur lui, ce que ne rendent point les termes d'*insensible* ou d'*impitoyable*.

Pour envisager la Chirurgie du côté des opérations, nous distinguerons deux sortes d'opérations: 1°. les opérations reglées qu'on peut apprendre sur les cadavres; & secondement celles que nous appellons *cas de Chirurgie*, qui sont toutes des opérations singulieres; telles sont toutes celles dont le hasard fournit les occasions, qu'on n'apprend point par le même exercice, & qu'on n'est en état de pratiquer que par les lumieres de l'esprit acquises par l'étude. Les premieres, c'est-à-dire les opérations qu'on peut essayer sur les cadavres, sont en très-petit nombre; telles sont le trépan, l'amputation des membres, la lithotomie, l'empyeme, & quelques autres. Le tems qu'il faut pour acquérir la facilité d'exercer ces opérations sur les corps morts, est fort borné. Un chirurgien qui a appris l'Anatomie, & qui sait diriger un scalpel pour dégraisser un muscle, chose qui est très-facile, a beaucoup plus d'adresse qu'il n'en faut pour faire une amputation ou toute autre opération. N'y a-t-il pas des paysans, des manœuvres grossiers, qui font avec la plus grande dextérité sur des animaux, des opérations qui passent pour les plus délicates, & qui le sont en effet? Celles qu'on estime les plus difficiles, ne sont qu'une dissec-

tion grossiere & fort aisée, en ne les regardant que du côté du manuel, & de la dextérité qu'on requiert pour les pratiquer. Ce n'est pas par l'exercice continuel qu'on devient bon *opérateur*; les mains sont toujours suffisamment disposées pour exécuter ce que l'intelligence prescrit. Il seroit ridicule de penser qu'un habile chirurgien qui, par exemple, n'auroit pas fait l'opération du trépan depuis 4 ans, fût moins en état de la faire, qu'un médiocre qui l'auroit pratiquée depuis 3 mois. On sait que les grandes opérations ne sont pas journalieres hors des hôpitaux; & dans les hôpitaux mêmes, on n'est pas surpris d'être plusieurs années sans trouver l'occasion d'en pratiquer la plus grande partie. De plus, quand les opérations seroient plus fréquentes dans les hôpitaux, on sait qu'il n'y a qu'un très-petit nombre de spectateurs qui puissent voir l'*opérateur*, souvent en l'incommodant beaucoup, & toujours en s'incommodant eux-mêmes, & s'empêchant mutuellement de rien voir distinctement.

D'ailleurs que peut-on apprendre en voyant opérer? Si l'on y fait sérieusément réflexion, on réduira à peu de chose cet exercice des yeux. N'est-il pas hors de doute qu'aussitôt que l'instrument entre dans les chairs, il se dérobe à la vûe, & qu'il n'y a plus que celui qui le conduit qui sache précisement ce qu'il fait. Le spectateur qui ne seroit pas instruit par la théorie de tout ce qu'il y a à faire pour exécuter l'opération; qui n'en connoîtroit pas les différens tems; qui ne sauroit pas de quelle importance il est de ménager certaines parties; qui n'auroit aucune notion sur les raisons qu'il y a d'en couper d'autres, que leur usage sembleroit devoir faire respecter, un tel spectateur est là comme un automate; & celui qui est instruit des préceptes qui regardent la méthode d'opérer, peut seulement imaginer à-peu-près ce que fait l'*opérateur* dans les différens instans de l'opération. Voilà à quoi se réduit toute l'instruction que peut lui procurer la fonction de spectateur. Et comment réduiroit-il en acte, & imiteroit-il ce qu'il a vu, puisqu'il ne peut par cet exercice des yeux, acquérir les connoissances nécessaires?

La Chirurgie, considerée même comme l'art d'opérer, ne peut être un art d'imitation, & où il ne s'agisse que d'avoir de l'adresse pour bien faire. On n'apprend essentiellement la méthode d'opérer que par la lecture refléchie des auteurs qui ont le mieux traité de cette matiere. Il faut sans contredit, voir pratiquer les maîtres de l'art; mais on ne les voit utilement, que lorsque l'esprit est muni des connoissances requises: les yeux ne voient rien, c'est l'esprit qui voit par les yeux. Il faut de même que ce soit l'esprit qui donne de l'adresse & de l'intelligence aux mains d'un chirurgien. Il y a quelques opérations dont on doit faire l'essai sur les cadavres; mais l'exercice réiteré de ces essais ne supplée point à l'étude des principes: c'est ce qui fait que des gens naturellement très-adroits, font très-mal les opérations de Chirurgie; & que d'autres gens qui ne se piqueroient pas de plus d'adresse que d'autres dans les choses ordinaires de la vie, font avec une habileté merveilleuse les opérations de la Chirurgie. Il n'y a que l'intelligence & le savoir qui puissent conduire le chirurgien dans la plûpart des opérations. *Voyez ce que nous avons dit à ce sujet au mot* CHIRURGIE.

Lanfranc de Milan, qui professoit la Chirurgie à Paris, sous le regne de Philippe-le-Bel, en 1295, parle des qualités naturelles, morales & scientifiques d'un chirurgien. Il n'en exige pas peu, & il les considere toutes relativement aux opérations; il est court sur les qualités corporelles, il ne demande que la fermeté de la main & sa bonne conformation, avec des doigts grêles & longs. Mais du côté des connoissances de l'esprit, il requiert pour base de la Chirurgie, toute la théorie de la Médecine, prise dans sa plus grande étendue. En parlant de la nécessité de distinguer les tempéramens & les diverses complexions, il suppose deux hommes de même âge, qui au même lieu & à la même heure, reçoivent un coup d'épée au-travers du bras; l'un est d'un tempérament chaud, & l'autre d'une complexion froide. Suivant l'opinion vulgaire, dit Lanfranc, la Chirurgie doit donner les mêmes secours à ces deux hommes. Mais la science des complexions apprendra à les traiter diversement; elle nous enseigne ce que l'on doit en craindre dans la cure de l'un & de l'autre. L'un sera sujet à la fievre, au gonflement de la partie, à l'inflammation & aux abscès. Il faudra donc avoir égard à ce qui s'est passé; on s'informera s'il a perdu beaucoup de sang par sa plaie; afin de le faire saigner, s'il est besoin, à proportion de son âge & de ses forces; on le mettra à un régime très-leger: & l'autre ne sera pas saigné; on regardera son sang comme le trésor de la vie; on lui permettra des alimens pour le nourrir, & peut-être du vin pour soutenir ses forces. Ce n'est pas seulement le tempérament général du corps qu'il faut observer dans le traitement des maladies chirurgicales, la complexion particuliere des parties fournit au chirurgien des indications différentes. Le remede qui a à un très-haut degré la faculté astringente ou dessicative sur des chairs fermes & elastiques, ne produira pas ces effets au degré le plus foible sur des chairs molles & relâchées. Le même médicament qui résiste puissamment à la pourriture dans un cas, l'excite dans d'autres; c'est donc par les connoissances physiques & expérimentales, par le raisonnement & le bon usage des observations, qu'on parviendra à bien diriger ses opérations: il y a nombre d'inductions à tirer du tems, du lieu, des saisons & des causes extérieures. Quoiqu'en général il faille réunir les plaies, sont-ce les mêmes opérations qui procureront la réunion d'une plaie par instrument tranchant, ou par un coup de pierre, ou par la morsure d'un animal? N'y a-t-il pas une autre conduite à tenir si l'animal est enragé ou s'il ne l'est pas? Lanfranc cite ces exemples; & de tous les détails dans lesquels il est entré, sur les différens points de doctrine nécessaires au médecin, il conclut que le chirurgien n'en doit pas être moins instruit; sans préjudice des connoissances qui lui sont particulieres: c'est le témoignage d'un médecin, il n'est pas suspect. (*Y*)

OPÉRATION, *s. f. en Logique*, se dit des actes de l'esprit. On en compte quatre: savoir, l'*appréhension* ou *perception*, le *jugement*, le *raisonnement* & la *méthode*, *voyez-les chacun à son article*. Toutes les *opérations* de notre ame s'engendrent d'une premiere: voici l'ordre de leur génération. Nous commençons par éprouver des perceptions dont nous avons conscience. Nous formons-nous ensuite une conscience plus vive de quelques perceptions; cette conscience devient attention. Dès-lors les idées se lient, nous reconnoissons en conséquence les perceptions que nous avons eues, & nous nous reconnoissons pour le même être qui les a eues: ce qui constitue la réminiscence. L'ame réveille-t-elle ses perceptions; c'est imagination. Les conserve-t-elle; c'est contemplation. En rappelle-t-elle seulement les signes; c'est mémoire. Dispose-t-elle de son attention; c'est réflexion; & c'est d'elle enfin que naissent toutes les autres. C'est proprement la réflexion qui distingue, compare, compose, décompose & analyse; puisque ce ne sont là que différentes manieres de conduire son attention. De-là se forment, par une suite naturelle, le jugement, le raisonnement, la conception.

OPÉRATION, *en Théologie*, se dit des actions du Verbe & de l'Homme dans J. C. L'Eglise catholique enseigne qu'il y a deux *opérations* en J. C. l'une *divine* & l'autre *humaine*, & non pas une *opération théandrique*, comme s'exprimoient les Monothélites & les Monophysites. *Voyez* THÉANDRIQUE.

OPÉRATION, *terme de Chirurgie*, action méthodique de la main du chirurgien sur les parties du corps de l'homme, pour lui conserver ou lui rétablir la santé.

Les *opérations* de chirurgie s'exécutent généralement en réunissant les parties divisées; en divisant ce qui est uni, en faisant l'extraction des corps étrangers, & extirpant ce qui est superflu, défectueux & nuisible; & en ajoutant ce qui manque par défaut de la nature ou par accident. Ces quatre genres d'*opérations* sont connus sous les noms de *synthese*, de *diérese*, d'*exérese* & de *prothese*. Voyez *ces mots chacun à son article*. Souvent plusieurs de ces *opérations* se trouvent réunies dans une seule; tel est un abscès qu'on ouvre, dont on tire le pus, & où il faut ensuite procurer la réunion des parties.

Les *opérations* se font suivant certaines regles générales. Les auteurs scholastiques prescrivent essentiellement quatre choses. Il faut observer 1°. quelle est l'*opération* qu'on doit faire; 2°. pourquoi on la fait; 3°. si elle est nécessaire & possible; 4°. enfin quelle est la maniere de la faire.

On saura, dit-on, quelle est l'*opération* qu'on doit faire, par les connoissances anatomiques de la partie malade; par les lumieres qu'on aura acquises en lisant les auteurs qui ont traité des *opérations*, & pour avoir vu pratiquer ces mêmes *opérations* par les maîtres de l'art, *voyez* OPÉRATEUR. La nature de la maladie, ses causes, ses symptomes & ses indications, doivent fournir les raisons pourquoi on la fait: on jugera si elle est nécessaire & possible, en examinant la maladie, les forces du malade, son tempérament, les accidens qui compliquent sa maladie. Enfin la maniere de la faire est une quatrieme condition qu'on remplit par l'attention à suivre les regles que l'art prescrit pour chaque *opération*.

Quand

Quand on a eu égard à ces choſes, & qu'on eſt déterminé à entreprendre une *opération*, il faut conſiderer ce qui doit ſe faire avant, pendant & après. Avant l'*opération*, toutes les choſes néceſſaires pour la bien exécuter ſeront diſpoſées, *voyez* APPAREIL. Pendant qu'on la fait, on ſera exact à mettre en pratique les différens préceptes qui concernent chaque *opération*; & après qu'on l'a faite, on appliquera méthodiquement l'appareil: le malade ſera mis en ſituation, & l'on apportera tous les ſoins convenables pour le conduire à une parfaite guériſon.

Toutes les *opérations* de chirurgie ne ſont pas des ſecours urgens; il y en a qui toutes néceſſaires qu'elles ſont, peuvent être différées, & remiſes à une ſaiſon plus favorable, comme le printems & l'automne: l'hiver & l'été ne jouiſſent pas des mêmes avantages pour obtenir une heureuſe guériſon. L'*opération* de la taille, de la cataracte & autres; l'extirpation d'une loupe dont les progrès ſont lents, &c. peuvent ſe remettre. Mais lorſqu'il y a des accidens qui peuvent mettre la vie du malade en danger, on n'a plus d'égards aux ſaiſons: on eſt quelquefois obligé de faire l'*opération* de la taille pendant l'hiver, au plus fort du froid; comme on la fait auſſi dans les chaleurs les plus exceſſives, lorſque les accidens preſſent. Mais alors on doit avoir l'attention d'empêcher, par des précautions convenables, que les malades ne reſſentent les effets de ces différentes diſpoſitions de l'air.

Quoique l'*opération* ſoit le principal caractere de la Chirurgie, on n'eſt point chirurgien pour avoir acquis quelque facilité dans l'art d'opérer; ou plutôt quelque adreſſe qu'on ait, on ne poſſede jamais l'art d'opérer ſans une infinité de connoiſſances que l'ignorance a voulu faire croire étrangeres à cet égard; & qui ſont néanmoins les lumieres ſans leſquelles les *opérations* ne ſe feront que par une routine, plus ſouvent meurtriere qu'utile. L'*opération* ne convient point dans toutes les maladies chirurgicales, c'eſt un moyen extrème qu'il ne faut mettre en uſage que lorſqu'il n'eſt pas poſſible de guérir la maladie par des voies moins douloureuſes. Lors même que les *opérations* ont lieu, elles ne ſont qu'un point du traitement, & pendant toute ſa durée, il faut que par une conduite intelligente & méthodique, on diſpoſe le malade à l'*opération*; qu'on prévienne ou qu'on détruiſe les accidens qui pourroient en empêcher le ſuccès; & enfin que par le concours de tous les moyens ſagement adminiſtrés, on guériſſe après l'*opération*, laquelle indépendamment de la cauſe fâcheuſe, & ſouvent mortelle qui la preſcrit, eſt ſouvent par elle même une maladie très-dangereuſe. Voudroit-on faire conſiſter la capacité & le mérite d'un chirurgien à ſavoir mutiler avec hardieſſe? Le ſuccès des grandes *opérations* eſt à la vérité le triomphe des Chirurgiens; mais ce triomphe même peut être la honte de la Chirurgie. L'*opération* eſt la premiere & l'unique reſſource d'un prétendu chirurgien, qui n'eſt qu'opérateur. Toute ſa gloire & ſon profit ſe trouvent dans les *opérations* qu'il fait; il cherche à les multiplier; il trouve qu'il n'en fait jamais aſſez; au contraire un vrai chirurgien, un homme ſavant & expérimenté cherche à ne compter ſes ſuccès que par les *opérations* qu'il a ſçu prévenir, & par les membres qu'il a pu conſerver. (*Y*)

OPÉRATION CÉSARIENNE, opération de Chirurgie, par laquelle on inciſe le ventre & la matrice d'une femme pour en tirer l'enfant. Nous avons parlé de cette opération au *mot* CESARIENNE; nous allons ajouter ce qui manque dans l'article où nous renvoyons, à la doctrine néceſſaire pour être inſtruit de tout ce qui regarde une matiere auſſi importante.

Le ſecond tome de l'Encyclopédie où ſe trouve notre premier article, a paru en 1751, & nous y avons fait mention d'un mémoire publié en 1743 dans le premier tome des Mémoires de l'académie royale de Chirurgie, ſur l'*opération céſarienne*, dans lequel on prouve ſon utilité & ſa poſſibilité; cette académie n'a mis au jour le ſecond volume de ſes Mémoires qu'en 1753: il contient une diſſertation fort étendue ſur les cas qui exigent l'*opération céſarienne*; car on ne peut ſe diſſimuler que parmi les faits de pratique qui ont fourni les preuves de ſa poſſibilité, il n'y en eût quelques-uns qui montroient qu'on s'étoit déterminé trop légerement & ſans motif ſuffiſant à entreprendre une *opération* auſſi dangereuſe ſur la femme vivante. C'eſt donc rendre un important ſervice à l'humanité que de diſcuter les cas où cette *opération* doit être pratiquée, je n'en ferai que l'énumération; on aura recours à la diſſertation pour les détails. Ces cas ſont, 1°. la mauvaiſe conformation des os du baſſin de la mere, par l'applatiſſement des os pubis, le rapprochement des tubéroſités des os iſchion, enfin quand le paſſage eſt trop étroit pour laiſſer ſortir l'enfant. S'il étoit mort & qu'on pût l'avoir par parties avec le crochet, il ne faudroit pas expoſer la mere aux riſques de l'*opération céſarienne*, il n'eſt queſtion d'opérer ſur la femme vivante que pour ſauver la vie à la mere & à l'enfant. 2°. L'étroiteſſe du vagin par des tumeurs ou calloſités. Il faut avant que d'en venir à l'*opération* être bien aſſuré que l'obſtacle eſt abſolument inſurmontable; les obſervations de M. de la Motte montrent qu'on a inciſé avec ſuccès les parties molles qui réſiſtoient au paſſage, & que les accouchemens ſe ſont faits enſuite ſans difficulté de cette part. 3°. Dans les efforts inefficaces de la femme en travail, la matrice ſe déchire quelquefois vers le ventre: ce déchirement & le paſſage de l'enfant dans le ventre exigent l'*opération céſarienne*. 4°. Les conceptions ventrales dans certains cas aſſez rares: communément l'*opération* ſeroit plus dangereuſe que profitable, par la difficulté de détacher l'enfant des adhérences qu'il a contractées aux différentes parties. 5°. L'*opération céſarienne* eſt indiquée dans quelques cas de la hernie de la matrice par une éventration. Il eſt certain qu'on peut abuſer de l'*opération céſarienne*; en général le grand principe eſt de ne la pratiquer que dans les cas où il eſt néceſſaire de terminer l'accouchement, & où il y a impoſſibilité phyſique de le pouvoir faire par les voies ordinaires; cette regle bien méditée fera juger de tous les cas.

En parlant du manuel de l'*opération* à l'article CÉSARIENNE, au ſecond tome de ce Dictionnaire, nous avons dit qu'il falloit inciſer avec précaution lorſqu'on coupe le péritoine, de crainte de bleſſer les inteſtins; on évitera cet inconvénient très-dangereux ſi l'on fait l'*opération* ſuivant la méthode que je vais preſcrire. La femme étant en ſituation, on fera l'inciſion dans le lieu déſigné, & l'on ne coupera d'abord que la peau & la graiſſe, enſuite on pénétrera dans le bas-ventre en inciſant ſeulement dans le tiers inférieur de la premiere diviſion, par ce moyen on ne rencontrera que la matrice, dont le fond ſoutient les inteſtins, l'on inciſe la matrice, & l'on étend ſon inciſion entre deux doigts de bas en haut, en achevant de couper ce qui reſte des parties contenantes à diviſer dans la longueur de la premiere inciſion, de dedans en dehors; par ce moyen la matrice eſt toujours ſoutenue, les inteſtins ne ſe préſentent point dans la plaie, & ne ſont point expoſés à être bleſſés: cette méthode rend l'opération plus prompte, plus ſure, & moins embarraſſante. (*Y*)

OPÉRATIONS CHIMIQUES; elles ſont définies dans *l'article* CHIMIE, *pag.* 346. *col.* 2. en ces termes: „ nous „ appellons *opérations* tous les moyens particuliers em„ ployés à faire ſubir aux ſujets de l'art les deux grands „ changemens énoncés dans la définition de la Chimie, „ *même page*, *même colonne*, c'eſt-à-dire à effectuer des „ ſéparations & des unions.

„ Ces *opérations*, eſt-il dit tout-de-ſuite, ou ſont fon„ damentales, & eſſentiellement chimiques, ou elles ſont „ ſimplement préparatoires & méchaniques.

Les *opérations* proprement & eſſentiellement chimiques ſont celles qui s'exécutent par les inſtrumens proprement & eſſentiellement chimiques, ſavoir la chaleur & les menſtrues, & qui operent l'union ou la ſéparation des ſujets proprement & eſſentiellement chimiques, ſavoir des corpuſcules des parties primitives, & chimiquement conſtitutives des corps; & les *opérations* ſimplement préparatoires & méchaniques ſont celles qui s'exécutent à l'aide de divers inſtrumens méchaniques & qui n'agiſſant que ſur l'aggrégation des corps, uniſſent ou ſéparent des molécules. *Voyez* FEU, MENSTRUES, UNION, SÉPARATION, MIXTE, PRINCIPES, *l'article* CHIMIE, & *la ſuite de cet article*.

M. Cramer obſerve dans la premiere partie de ſa Docimaſtique, qu'il eſt difficile de conſtruire un ſyſtème régulier & philoſophique des *opérations chimiques*. Tous les auteurs d'inſtitutions chimiques, ſans en excepter Juncker, qui eſt d'ailleurs très-méthodique; tous ces auteurs, dis-je, ou conviennent expreſſément de cette difficulté, ou l'annoncent en ce qu'ils y ont évidemment ſuccombé.

La diviſion la plus naturelle, la plus ſimple & la plus réelle, eſt celle qu'on en fait en *opérations* diviſantes ou diacritiques, & en *opérations* uniſſantes ou ſyncritiques; car tous les effets, toutes les actions, toutes les paſſions chimiques ſe ramenent à ces deux évenemens généraux, ſéparer & unir, diacriſe & ſyncriſe.

Mais ce qui a arrêté ou embarraſſé les chimiſtes qui ont conſidéré le plus attentivement & le plus philoſophiquement les divers changemens introduits dans les corps par les diverſes *opérations chimiques*, c'eſt cette conſidération très-fondée & très-grave en ſoi, qui eſt rapportée à l'*article* CHIMIE, *pag.* 346. *col.* 2. ſavoir, „ qu'il „ eſt très-peu d'*opérations chimiques* qui appartiennent

„ exac-

„ exactement à la diacriſe ou à la ſyncriſe: la plûpart „ au contraire ſont mixtes, c'eſt-à-dire qu'elles produiſent des ſéparations & des unions, qui ſont entre elles dans un rapport de cauſe & d'effet „.

Mais cette conſidération n'empêche point qu'on ne puiſſe diviſer très-exactement & très-utilement, & par conſéquent qu'on ne doive diviſer les *opérations chimiques* en uniſſantes & en ſéparantes; car premierement on ne peut douter qu'il ne ſoit eſſentiel à un art philoſophique d'avoir un ſyſtème régulier & ſcientifique d'inſtrumens ou de moyens d'action. *Voyez l'article* ART. 2°. Il eſt tout auſſi évident que ces moyens doivent être co-ordonnés par leur identité d'effets. 3°. Il eſt clair que quelques *opérations chimiques* ne produiſent que des ſéparations; ou des unions pures & ſimples; & que dans la plûpart de celles qui produiſent les deux effets, il en eſt un ſi évidemment principal relativement à l'intention de l'ouvrier, que l'autre n'eſt abſolument que ſecondaire ou purement inſtrumental. Or c'eſt uniquement à l'intention de l'artiſte qu'on doit avoir égard en évaluant l'effet direct & externe d'une *opération*; la conſidération des effets intermédiaires & cachés appartient à la théorie de cette *opération*, mais eſt vraiment étrangere à la connoiſſance de cette *opération* conſidérée comme inſtrument de l'art, comme moyen d'action; car il eſt tout auſſi indifférent au chimiſte qui ſe propoſe de ſéparer l'acide nitreux de l'alkali fixe, par le moyen de l'acide vitriolique, que ce dernier acide agiſſe en s'uniſſant à l'alkali fixe, & que par conſéquent la ſéparation d'un principe ſoit dûe dans ce cas à l'union qu'a contractée l'inſtrument employé, cet événement eſt auſſi indifférent, dis-je, à l'effet principal & direct de l'opération, ou ce qui eſt la même choſe, à l'objet unique de l'artiſte, qu'il eſt indifférent à l'ouvrier qui a deſſein de ſoulever une maſſe, à l'aide d'un levier, que cette machine reſte après l'opération collée ou non à ſon point d'appui; ce n'eſt pas que l'artiſte ne ſoit obligé de connoître ces événemens cachés & intermédiaires, & que lorſqu'il emploie, du-moins dans des vûes philoſophiques, des agens qui ſont également enclins, promots à ſubir des unions & à opérer des ſéparations, il ne doive prévoir & modifier les circonſtances dans leſquelles ces agens ſe trouveront pendant le cours des opérations: mais on voit bien que cette connoiſſance qui conſtitue la théorie fondamentale & pratique de l'art, eſt d'un tout autre ordre que cette notion unique & poſitive, que ce point de vûe ſimple & diſtinct, d'après lequel on doit dreſſer la table ou le ſyſtème des opérations.

D'après cette vûe nous diviſons d'abord très-généralement les opérations chimiques, tant eſſentielles que préparatoires, en uniſſantes, en diviſantes ou ſéparantes, & en mixtes ou plutôt complexes.

Secondement, nous renvoyons à la fin de cet article la conſidération des *opérations* complexes & des *opérations* préparatoires, & nous ſubdiviſons les *opérations chimiques*, tant uniſſantes que diviſantes, en celles qui attaquent la ſeule aggrégation des corps & en celles qui portent juſques ſur leurs mixtions. Cette ſubdiviſion nous fournit quatre chefs, ſavoir les *opérations* aggrégatives, les *opérations* diſgrégatives, les *opérations* combinantes ou mixtives, & les *opérations* réſolvantes.

Opérations aggrégatives. Ce ſont celles qui rapprochent les particules des corps ſimplement raréfiés, ou qui ramaſſent en une ſeule maſſe des particules diſperſées: on doit rapporter à cette claſſe,

1°. Le refroidiſſement des vapeurs, par lequel on les réduit en état de liqueur, qui fait une partie eſſentielle de la diſtillation. *Voyez la ſuite de cet article, & l'article* DISTILLATION.

2°. La fuſion par laquelle les régules, ſoit ſimples, ſoit composés, rapprochent les particules des corps ſimplement raréfiés (car l'union que contractent les différentes matieres métalliques dans les régules compoſés, & dans les alliages, doit être rapportée à l'aggrégation), où la limaille des métaux, ou même des maſſes conſidérables & diſtinctes, ſont réduites par le ſecours d'un feu violent en une ſeule maſſe liquide qui devient conſiſtante par le refroidiſſement; & la liquation qui n'en differe que par une diſtinction purement arbitraire, & qui déſigne le même changement opéré ſur des ſujets qui *conſiſtent* à un moindre degré de feu, comme le ſoufre, certains ſels aqueux, *&c.*

3°. La ſublimation qui produit exactement le même effet ſur des ſujets volatils dont les parties ſont directes, réduites en poudre plus ou moins groſſiere, c'eſt-à-dire qui réunit ces parties en une ſeule maſſe ſolide, comme dans la préparation de la panacée mercurielle *&c.*

Ces deux dernieres *opérations*, la fuſion & la ſublimation, operent des unions pures & ſimples.

4°. L'inſpiſſation, appellée auſſi *coagulation*, par laquelle des particules homogenes diſperſées & ſoutenues dans un liquide, au moyen de leur miſcibilité avec ce liquide, ſont réunies & ramaſſées en une ſeule maſſe ſolide par la diſſipation de ce liquide; c'eſt ainſi que ſont réunis les extraits des végétaux diſſous dans leurs ſucs ou dans leurs décoctions, les réſines diſſoutes dans ce qu'on appelle leurs teintures, *&c.*

Dans ce cas la réunion n'eſt opérée qu'au moyen d'une ſéparation, ſavoir celle du corps ſolide retenu & du liquide diſſipé; mais il n'en eſt pas moins vrai que l'inſpiſſation eſt une *opération* aggrégative par rapport à ſon objet.

5°. La cryſtalliſation qui a la plus intime analogie avec l'*opération* précédente, ou pour mieux dire qui n'eſt au fond qu'une ſeule & même *opération* avec la précédente, dont elle ne differe que par la circonſtance accidentelle de préſenter ſon produit ſous la forme de petits amas diſtincts & figurés régulierement, choſe principalement propre aux ſels concreſcibles, tandis que l'inſpiſſation ne fournit qu'une ſeule maſſe informe.

Sixiemement, la concentration qui eſt encore véritablement identique avec l'inſpiſſation, & par laquelle, en enlevant une certaine portion d'eau d'un liquide compoſé aqueux, la portion reſtante devient plus ſaturée du principe qui ſpécifie ce liquide, *meracior evadit*. L'enlevement de cette aquoſité ſuperflue s'opere par l'évaporation, ou par la gelée; c'eſt par le premier moyen qu'on concentre, par exemple, l'acide vitriolique; par le ſecond, qu'on concentre le vin & le vinaigre. Il eſt évident ici que la contraction de l'aggrégation, c'eſt-à-dire une union, eſt l'objet principal, & que la ſéparation du liquide qui s'oppoſoit à cette union, eſt l'action ſubſidiaire.

Opérations diſgrégatives. Outre les moyens mécaniques que les Chimiſtes emploient pour rompre l'aggrégation, & qui ne la rompent que groſſierement, comme nous l'avons déja obſervé, & comme nous l'expoſerons encore en parlant des *opérations* que nous avons appellées *méchaniques, préparatoires*, & improprement *chimiques*. Outre ces moyens, dis-je, ils operent la diſgrégation des corps par l'*emploi* des agens chimiques; & cette diſgrégation eſt alors radicale, parfaite, atomique. Les *opérations* exécutées avec ces agens, & qui produiſent cet effet, ſont les *opérations diſgrégatives* vraiment chimiques. Telles ſont.

1°. La diſſolution menſtruelle ſuivie de la précipitation que pluſieurs chimiſtes appellent *pulvériſation philoſophique*. L'application du menſtrue rompt l'aggrégation *per minima*: mais les parties diſgrégées reſtent unies au menſtrue; la précipitation les en dégage enſuite. Dans cette *opération* l'objet principal eſt la diviſion; l'union qui y eſt ſurvenue eſt ſubſidiaire & accidentelle.

2°. La vaporiſation, ſoit à l'air libre, ou proprement dite, ſoit dans les vaiſſeaux fermés, ou diſtillation des matieres volatiles, ſoit ſimples, ſoit indeſtructibles, par le feu qu'on emploie à cette *opération*. Cette *opération* differe de l'évaporation employée dans l'inſpiſſation, la cryſtalliſation, la concentration, la deſſication, *&c.* en ce que la réduction de ſon ſujet en vapeur eſt l'objet principal; au lieu que dans l'évaporation, la réduction en vapeur eſt ſubſidiaire.

3°. La ſublimation de certains corps denſes qu'on convertit en fleurs par ce moyen, & cela ſans toucher à leur mixtion; les fleurs de ſoufre qu'on obtient par une opération de cette eſpece, ne ſont, par exemple, que du ſoufre diſgrégé.

4°. On doit encore rapporter aux *opérations* diſgrégatives l'eliquation, *opération* par laquelle on retire par le moyen d'un certain degré de feu, d'une maſſe métallique compoſée, une des ſubſtances métalliques qui ſe liquéfie à ce feu, tandis que l'autre ou les autres ſubſtances métalliques reſtent ſolides à cette même chaleur.

5°. On doit y rapporter encore par la même raiſon; ſavoir, parce que les diverſes ſubſtances métalliques alliées, ne peuvent être regardées que comme unies par une eſpece d'aggrégation: on doit y rapporter, dis-je, ſous ce point de vue toutes les eſpeces de départs & de purifications des métaux parfaits, mais toujours quant à l'objet direct & principal; car il *intervient* dans toutes ces *opérations* des mixtions & des réſolutions.

6°. Enfin, la rectification qui eſt la ſéparation de deux liquides inégalement volatils dans un appareil diſtillatoire (*voyez* DISTILLATION.), ne peut être regardée que comme une opération diſgrégative. *Voyez* MIXTION, *Chimie*.

Opérations mixtives. Toute *opération* qui diſpoſe prochainement les ſujets chimiques à la combinaiſon ou mixtion, ou qui place des ſubſtances miſcibles *affines* dans la ſphere de leur miſcibilité, eſt appellée à juſte titre *opération* mixtive ou combinante. On doit compter parmi celles-ci,

1°. La

1°. La ſolution, diſſolution, ou ſolution humide, qui eſt l'application convenable d'une ſubſtance liquide à une autre ſubſtance, ſoit liquide, ſoit conſiſtante, avec laquelle elle eſt miſcible, & ſubit en conſéquence la mixtion ou union chimique.

La digeſtion, l'inſolation, la macération, ſont des eſpeces de ſolution humide; elles ne different entre elles que par les divers degrés de chaleur qu'on y emploie, & par le plus ou le moins de promptitude dans l'action.

La circulation ne differe non plus des autres eſpeces de ſolutions lentes, que par la circonſtance accidentelle d'être exécutée dans des vaiſſeaux tellement diſpoſés, que des vapeurs qui ſe détachent de la liqueur employée, ſont reportées dans le ſein de cette liqueur.

L'amalgamation ou diſſolution des ſubſtances métalliques par le mercure, eſt encore une eſpece de ſolution humide.

2°. La vaporation qui eſt l'application d'un menſtrue réduit ſous forme de vapeur, à un corps ſolide, auquel il s'unit chimiquement, comme cela arrive dans la préparation du verdet, de la céruſe, *&c.* L'*opération* eſt la même ſi l'on fait rencontrer deux vapeurs miſcibles; comme on peut concevoir que cela arrive dans la préparation vulgaire du beurre d'antimoine, & dans celle du ſublimé corroſif, ou comme cela arriveroit manifeſtement ſi on préparoit ce dernier ſel métallique, en adaptant à un récipient commun deux vaiſſeaux, dont l'un exhaleroit du mercure, & l'autre de l'acide marin.

3°. La ſolution par voie ſeche ou par fuſion; c'eſt par ce moyen qu'on unit le ſoufre à diverſes ſubſtances métalliques, à l'alkali fixe; & cette *opération* ne differe de la ſolution humide, que comme la liquidité ignée differe de la liquidité aqueuſe. *Voyez* LIQUIDITÉ, *Chimie*.

4°. La vitrification qui a lieu lorſque différentes matieres ſalines, pierreuſes, terreuſes & métalliques, ou deux d'entre elles ſeulement ayant été *fluidifiées* enſemble par un feu très-violent, ſont changées par le réfroidiſſement en un corps ſenſiblement homogene, fragile, fixe, réſiſtant à un grand nombre de menſtrues très-efficaces; en un mot, en ce corps généralement connu ſous le nom de *verre*; que la vitrification même d'une ſubſtance ſenſiblement unique, comme celle de la chaux d'antimoine ſans addition, opere très-vraiſſemblablement une nouvelle mixtion.

5°. Enfin, la réduction qui eſt le rétabliſſement dans ſon ancienne forme, d'une chaux ou terre métallique, par l'addition, la combinaiſon du principe phlogiſtique.

Remarquez que dans toutes les *opérations* mixtives, l'aggrégation des ſujets eſt neceſſairement lâchée, ou même abſolument vaincue: mais cet évenement eſt purement inſtrumental.

Opérations réſolvantes. Ce ſont celles qui attaquent la mixtion des ſujets chimiques, qui les décompoſent chimiquement, qui déſuniſſent des principes chimiques. Celles-ci doivent ſe ſubdiviſer en celles qui s'exécutent par la ſeule force du feu, en celles qui s'exécutent par les menſtrues qui ſuppoſent toujours la coopération du feu. *Voyez* FEU, *Chimie*, MENSTRUES, & *l'article* CHIMIE. *page* 396. *col.* 2.

Du premier genre ſont premierement l'abſtraction qui s'exécute en appliquant un certain degré de feu à des ſujets dont la baſe eſt un liquide capable d'être volatiliſé par ce feu, & qui tient en diſſolution une ſubſtance ou pluſieurs ſubſtances plus fixes auxquelles il adhere, cependant ſi légerement, que l'action *diſſociante* du feu employé, ſurmonte cette adhérence. La cuite des ſyrops aromatiques, *&c.* dans les vaiſſeaux fermés, la diſtillation de l'eſprit-de-vin précedemment employé à l'extraction d'une réſine, *&c.* ſont des abſtractions. Remarquez que l'objet principal devant déterminer la ſpécification de l'*opération*, ce n'eſt qu'en tant que l'artiſte a en vue d'obtenir le liquide volatil ſéparé dans cette *opération*, qu'elle appartient à la claſſe des *opérations* réſolvantes: ainſi il eſt eſſentiel à l'abſtraction d'être exécutée dans les vaiſſeaux fermés. Si on l'exécutoit à l'air libre, ce ne ſeroit plus l'abſtraction; ce ſeroit la concentration, une opération aggregative. Remarquez encore que l'abſtraction n'eſt proprement & ſtrictement réſolvante, que lorſqu'elle ſépare la portion du liquide volatil vraiment & chimiquement unie avec le principe fixe, par exemple, dans le dernier des exemples propoſés, que lorſqu'elle ſépare & enleve les dernieres portions d'eſprit-de-vin tellement & ſi immédiatement uni à la réſine, qu'après cette ſéparation, la réſine reſte abſolument pure & nue. *Voyez* ETUDE, *Chimie*. Et comme il arriveroit encore dans le premier ſi on outroit la cuite du ſyrop, & qu'on la pouſſât juſqu'au *candi*. Car tant qu'elle ne ſépare que la portion ſurabondante du menſtrue (*voyez* SURABONDANT, *Chimie*) comme cela arrive dans la cuite exacte du ſyrop, ce n'eſt plus qu'une eſpece de diſgrégation que cette *opération* procure. *Voyez* LIQUIDITÉ, *Chimie*, MENSTRUE, & MISTION. Remarquez 3°. que l'abſtraction eſt une diacriſe pure.

2°. L'édulcoration philoſophique qui eſt une eſpece d'abſtraction priſe dans le ſens le plus rigoureux, & qui rompt par la ſimple action diſſociante du feu, l'union vraiment mixtive des acides & des ſubſtances métalliques, dans la diſtillation des ſels métalliques exécutée ſans intermede vrai. *Voyez* INTERMEDE, *Chimie* & DISTILLATION. Il eſt bien clair que cette *opération* produit auſſi une ſéparation pure & ſimple.

3°. Enfin, toutes les eſpeces d'*incendie*, les ſublimations de fleurs métalliques, qui ſont toujours des chaux, calcinations, inflammations, détonations, *&c.* dans leſquelles le phlogiſtique en contractant le mouvement d'ignition, s'échappe de ſes anciens liens, ſe ſépare de certains principes avec leſquels il étoit uni chimiquement.

Les *opérations* réſolvantes exécutées par les menſtrues, comprennent toutes les eſpeces de précipitation qui eſt la plus étendue de toutes les *opérations* chimiques, & qui eſt déguiſée ſous un grand nombre de diverſes formes, & de différens noms, qui comprend l'extraction, la diſtillation avec intermede vrai, la précipitation commune ou humide, la précipitation par fuſion ou préparation des régules, la cémentation.

Tel eſt le tableau des *opérations chimiques* proprement dites qu'on peut appeller *ſimples*, en ce qu'elles peuvent être dénommées par un but, un objet premier & eſſentiel bien diſtinct.

Opérations mixtes ou complexes. Celles dans leſquelles on ne peut diſtinguer un objet unique & dominant, une fin ſimple, & que nous avons appellé pour cela *mixtes* ou *complexes*, ſont,

1°. La diſtillation des ſujets très-compoſés, ſoit naturels, ſoit artificiels; car les divers produits de ces *opérations* ſont dûs à une ſuite très compliquée, & juſqu'à préſent indéfinie d'unions & de dégagemens.

2°. Toutes les diverſes eſpeces de fermentations des produits deſquelles on peut aſſûrer exactement la même choſe.

Opérations préparatoires & mécaniques. Celles-ci ſont toutes diſgrégatives, & ne ſéparent les ſujets chimiques qu'en molécules groſſieres, comme nous l'avons déja expoſé; il en exiſte même un certain ordre qui ne ſépare que des matieres ſimplement confuſes.

Celles de la premiere eſpece, les diſgrégatives ſont la limation, la raſpation, la trituration, & ſes eſpeces, ſavoir, la porphyriſation, le broyement par des moulins, par la machine de Langelot, la pulvériſation vulgaire, la pulvériſation à l'eau par le pilon, par les mouſſoirs de la garaye, *&c.* la granulation, la lamination, le hacher, couper par tranches, *&c.* Celles-ci ſont ſi connues auſſi bien que les ſuivantes, qu'on a jugé inutile de les définir.

Celles de la ſeconde eſpece, les *opérations* qui ſéparent des matieres, qui ne ſont que confuſes, ſont la filtration, la deſpumation, la cribellation, ou *paſſage* au tamis, le lavage, & la deſſication.

On trouvera dans ce Dictionnaire des articles particuliers, non-ſeulement pour chacune des *opérations* mentionnées dans cet article général, mais encore pour tous leurs inſtrumens propres. *Voyez ces articles*. (*b*)

OPERCULE, ſ. m. (*Conchyl.*) en latin *operculum*, nom donné par les conchyliologiſtes au couvercle dont le poiſſon ſe ſert pour défendre l'entrée de la bouche de la coquille.

OPÉRER, v. act. & neut. (*Gram.*) c'eſt exécuter une opération. On dit, ce chirurgien a la main légere, il *opere* à merveille. Laiſſez *opérer* la nature. La grace *opere*. Ma ſollicitation a *opéré*. Il a *opéré* de grandes choſes en bien peu de tems, & avec de bien petits moyens.

OPERTANCÉ, adj. (*Gram.*) nom que l'on donnoit chez les Romains à quelques dieux. Pline fait mention des ſacrifices adreſſés aux *Opertancés*. Capelle parle de ces dieux; mais il n'en nomme aucun.

OPES, ſ. m. pl. (*Archit.*) Les Architectes donnent ce nom aux trous qu'ils laiſſent dans les murs, à l'endroit où les chevrons ſont poſés.

OPHICARDELON, (*Hiſt. nat.*) Pline donne ce nom à une pierre qu'il dit être noire & renfermée entre deux parties blanches. *Voy. Plinii Hiſt. nat. lib. XXXVII. c.* 10.

OPHICTIS PETRA, (*Hiſt. nat. anc.*) c'eſt le nom particulier d'une ſorte de marbre dont les veines approchent de la figure des ſerpens; ce qui l'a fait appeller ainſi.

ainsi. Saumaise sur Solin, dit très-bien, ce sont des avances de rocher d'où l'on tire le marbre ophite. Ortelius a pris mal-à-propos *ophiftis petra* pour le nom d'un lieu.

OPHIOGENES LES, (*Géog. anc.*) race particuliere d'hommes dans l'Asie mineure, qui passoient pour avoir la propriété d'être craints des serpens, d'en soulager les piqûures, & d'en chasser le venin des corps.

OPHIODONTIUM, OPHIODONTES, ou *OPHIOGLOSSUM*, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs aux glossopetres ou langues de serpens pétrifiées. *Voyez* GLOSSOPETRES.

OPHIOGLOSSE, (*Botan.*) Tournefort compte huit especes d'*ophioglosse* ou langue de serpent, que je crois n'être que des variétés du même genre de plante; car elle en souffre dans sa grandeur, dans sa feuille, & dans son épi qui est tantôt simple, tantôt double, & tantôt triple.

L'*ophioglosse* ordinaire, *ophioglossum vulgatum*, a la racine garnie de plusieurs fibres qui sont ramassées comme en un faisceau. Elle pousse une queue haute de quatre à cinq doigts, laquelle soutient une feuille semblable en quelque façon à une petite feuille de poirée, mais plus grasse, charnue, lisse, droite, tantôt étroite & oblongue, tantôt large & arrondie, d'un goût douçâtre mêlé de quelque viscosité virulente.

Il sort du sein de cette feuille, à l'endroit par où elle tient au pédicule, un fruit de la figure d'une petite langue applatie qui se termine insensiblement en une pointe, dentelée des deux côtés, comme une lime, & divisée dans sa longueur en plusieurs petites cellules. Ces cellules renferment, au lieu de semence, une fine farine ou poussiere menue, qu'elles laissent échapper lorsqu'elles viennent à s'ouvrir dans leur maturité. C'est l'extrémité de l'épi faite en langue de serpent, qui a procuré à cette plante le nom qu'elle porte.

Elle croît dans les prés, dans les marais, dans des lieux gras & humides. Transplantée dans les jardins à l'ombre, elle y dure & repousse tous les ans en Avril ou Mai, se fane entierement à la fin de Juin, & disparoît alors. Cependant la racine s'enfonce profondément en terre, de façon qu'il est difficile de l'en arracher.

Tous les auteurs estiment cette plante vulnéraire appliquée extérieurement. On la fait infuser au soleil dans de l'huile d'olive, & on passe ensuite le tout par un linge avec une forte expression; cette huile peut suppléer à celle de mille-pertuis. (*D. J.*)

OPHIOLATRIE, s. f. culte des serpens. Les Babyloniens, les Egyptiens autrefois, & aujourd'hui quelques peuples d'Afrique sont ophiolâtres.

OPHIOMANCIE, s. f. divination par les serpens. Ce mot est formé du grec ὄφις, *serpent*, & de μαντεία, *divination*. L'*ophiomancie* étoit fort en usage chez les anciens; elle consistoit à tirer des présages bons ou mauvais des divers mouvemens qu'on voyoit faire aux serpens. On en trouve plusieurs exemples dans les Poëtes. Ainsi dans Virgile, *Ænéid. liv. V.* Enée voit sortir du tombeau d'Anchise un serpent énorme, dont le corps fait mille replis tortueux; ce serpent tourne autour du tombeau & des autels, se glisse entre les vases & les coupes, goûte de toutes les viandes offertes, & se retire ensuite au fond du sépulchre sans faire aucun mal aux assistans. Le héros en tire un heureux présage pour le succès de ses desseins.

Rien n'étoit si simple que l'origine de cette divination. „ Le serpent, dit M. Pluche, symbole de vie & „ de santé, si ordinaire dans les figures sacrées, faisant „ si souvent partie de la coëffure d'Isis, toujours atta„ché au bâton de Mercure & d'Esculape, inséparable „ du coffre qui contenoit les mysteres, & éternellement „ ramené dans le cérémonial, passa pour un des grands „ moyens de connoître la volonté des dieux.

„ On avoit tant de foi, ajoute-t-il, aux serpens & à „ leurs prophéties, qu'on en nourrissoit exprès pour cet „ emploi; & en les rendant familiers, on étoit à portée „ des prophetes & des prédictions. Une foule d'expé„riences faites depuis quelques années par nos apoticai„res & par la plûpart de nos botanistes, auxquels l'oc„casion s'en présente fréquemment dans leurs herbori„sations, nous ont appris que les couleuvres sont sans „ dents, sans piquûre & sans venin. La hardiesse avec „ laquelle les devins & les prêtres des idoles manioient „ ces animaux, étoit fondée sur l'épreuve de leur im„puissance à mal faire; mais cette sécurité en imposoit „ aux peuples, & un ministre qui manioit impunément „ la couleuvre, devoit sans doute avoir des intelligen„ces avec les dieux. *Hist. du ciel, tome premier, pa„ge 447*".

Les Marses, peuples d'Italie, se vantoient de posséder le secret d'endormir & de manier les serpens les plus dangereux. Les anciens racontent la même chose des Pylles, peuples d'Afrique; & l'on pourroit même regarder comme une espece d'*ophiomancie* la coutume qu'avoient ceux-ci d'exposer aux cérastes leurs enfans lorsqu'ils étoient nés, pour connoître s'ils étoient légitimes ou adultérins. Car dit Lucain, traduit par Brebeuf.

> *L'enfant par les serpens constamment respecté,*
> *D'un pur attouchement prouve sa pureté;*
> *Et lorsque sa naissance est un présent du crime,*
> *De ces monstres cruels il devient la victime.*

On trouve sur cette matiere une *dissertation* très-curieuse de M. l'abbé Souchay, dans les mémoires de l'académie des Belles Lettres, *tome VII. p.* 273.

OPHIOMORPHITE, (*Hist. nat.*) nom donné improprement par quelques auteurs à la corne d'ammon, à cause de ses spirales, qui la font ressembler à un serpent entortillé. *Voyez* CORNE D'AMMON.

OPHIOPHAGES, s. m. (*Hist. anc.*) mangeurs de serpens. Mot formé du grec ὄφις, *serpent*, & de φαγεῖν, *manger*. Pline donne ce nom à quelques peuples d'Ethiopie qui se nourrissoient de serpens. Apparemment que ces reptiles n'étoient pas venimeux, ou qu'on en retranchoit les parties qui auroient pu causer du danger, comme on fait aujourd'hui du serpent à sonnettes, dont la chair prise en bouillons est très bonne à purifier le sang, pourvu qu'on lui ait coupé la tête, qui est remplie d'un poison très-subtil.

OPHIR, (*Géog. sacrée.*) pays où la flotte d'Hiram roi de Tyr, & de Salomon roi de la Palestine, alloit une fois tous les trois ans, & d'où elle rapportoit quantité d'or. L'Asie, l'Afrique & l'Amérique ont passé pour avoir l'honneur de posséder cette contrée, si fameuse par ses richesses, grace aux imaginations des interpretes de l'Ecriture, qui ne sachant où placer ce pays, l'ont cherché par-tout où la moindre lueur de ressemblance les a promenés. Je me garderai bien de discuter leurs différentes opinions sur ce pays, & les raisons qu'ils donnent chacun en particulier pour appuyer leur conjecture, ce seroit le sujet d'un gros volume.

La classe des interpretes qui ont cherché *Ophir* en Amérique doit être mise à part, comme de gens qui ont enfanté une opinion dénuée de toute vraissemblance.

Celle des savans qui ont cherché *Ophir* en Asie, n'a rien qui choque les idées de la navigation. C'est le sentiment de Ribera, Maffé, Grotius, Bochart, Reland, Prideaux, dom Calmet, & de quantité d'autres, mais ils ne s'accordent pas ensemble sur le lieu. Ceux-ci veulent que ce soit Ormus, ceux-là le Pega, d'autres Malaca, & d'autres Sumatra. Grotius conjecture que c'est Saphar, que Ptolomée nomme *Sapbera*. Bochart place *Ophir* dans l'Arabie, au pays des Sabéens, & lui substitue pour supplément un autre *Ophir* dans la Taprobane, qui est l'île de Ceylan. M. Reland met le pays d'*Ophir* dans la presqu'île de l'Inde, en deçà du Gange; dom Calmet met *Ophir* dans l'Arménie.

Parmi les auteurs qui ont cherché *Ophir* en Afrique, quelques-uns l'ont placé à Carthage; d'autres, comme Cornélius *à lapide*, trouvent ce pays à Angola. M. Huet donne principalement le nom d'*Ophir* à la contrée de Sophala; il en apporte plusieurs raisons étayées de beaucoup de savoir.

Il est certain que l'opinion qui met *Ophir* sur la côte orientale de l'Ethiopie entre le pays de Sophala inclusivement & le détroit de la mer Rouge, paroît une des plus vraissemblables. Il est du-moins certain par les passages de l'Ecriture, *III. Reg. c. jx. v.* 26. 27. 28. *c. x. v.* 11. *II. liv. des Paralipom. c. viij. v.* 17. *&* 18. & *c. ix. v.* 10; il paroît dis-je, par tous ces passages qu'il faut qu'*Ophir* soit maritime, que la course soit aisée, de sorte qu'on la puisse faire tous les ans: que ce soit un pays fertile en or; & qu'enfin une flotte puisse y arriver sans avoir besoin de la boussole. Tout cela quadre assez bien à la côte de Sophala, dont après tant de siecles les richesses ne sont pas encore épuisées. Une mousson y menoit la flotte, l'autre semestre lui donnoit le vent propre pour revenir à la mer Rouge. Point de golfe ni de cap dangereux qui interrompent la course d'une flotte qui rase la côte. Ce sentiment est au reste celui des Navigateurs & des Géographes; savoir d'Ortelius, de Lopès dans sa *navigation des Indes*, de Barros dans ses *décades*, & autres. (*D. J.*)

OPHITES, s. m. (*Hist. ecclés.*) est le nom d'une secte d'anciens hérétiques sortis des Gnostiques. Leur nom dérive d'ὄφις, *serpent*, parce qu'ils adoroient le serpent

pent qui avoit séduit Eve. Ils croyoient que ce serpent avoit la science universelle, & ils le regardoient comme le pere & l'auteur de toutes les sciences. Sur ce fondement ils bâtirent une infinité de chimeres, dont on peut voir les principales dans saint Epiphane. *Voyez* GNOSTIQUES. Ils disoient que ce serpent étoit le Christ, qui étoit fort différent de Jesus né de la vierge Marie; que le Christ descendit dans Jesus, & que ce fut Jesus & non pas le Christ qui fut mis à mort. En conséquence ils obligerent ceux de leur secte à renoncer à Jesus & à suivre le Christ.

Les Séthiens ou Séthiniens dont il est fait mention dans Théodoret, étoient les mêmes que les *Ophites*, ou du-moins leur doctrine ne différoit pas beaucoup de celle de ces derniers.

Les Peres ajoutent que les chefs ou prêtres des *Ophites* en imposoient aux peuples par cette espece de prodige. Lorsqu'ils célébroient leurs mysteres, un serpent qu'ils avoient apprivoisé sortoit de son trou à un certain cri qu'ils faisoient, & y rentroit après s'être roulé sur les choses qu'ils offroient en sacrifice. Ces imposteurs en concluoient que le Christ les avoit sanctifiées par sa présence, & les distribuoient aux assistans comme des dons sacrés & divins. S. Iren. *liv. I. ch. xxxiv.* Tertull. *de præscript. c. xlvij.* Baronius, *ad ann. Christ. cxlv.*

OPHITE, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre connue sous le nom de *serpentine*, dont la couleur a assez de ressemblance avec celle de la peau de quelques serpens. *Voyez* SERPENTINE.

Les anciens naturalistes ont donné le nom d'*ophites* à des marbres gris tachetés de noir; ils en distinguoient trois especes, le noir, le blanc & le cendré ou gris. Ils ont aussi appellé *ophite* une espece de porphyre que Pline a nommé *ophites nigricans durus & memphites*, *lib. XXXVI. cap. vij.* dont une espece se nommoit *tephrias*, ou *ophites cinereus*. *Voyez* Em. Mendes d'Acosta, *Hist. nat. of. fossils*. (—)

OPHIUCUS, s. m. se dit dans l'*Astronomie* d'une constellation de l'hémisphere boréal, appellée aussi & plus communément *serpentaire*. *Voyez* SERPENTAIRE.

OPHIUSA, (*Géogr. anc.*) nom commun à plusieurs îles; 1°. à une île de la Propontide, selon Pline, *l. IV.* 2°. à une île de la Méditerranée, dans le voisinage d'Ivica: c'est aujourd'hui *Moncolibré*; 3°. à l'île de Cypre, ou du-moins à un canton particulier de cette île. *Ophiusa arva*, dit Ovide, en parlant de cet endroit; 4°. *Ophiusa* est un ancien nom d'un ville de la Scythie en Europe; 5°. de Cythnus; 6°. de la Lybie; 7°. de Thénos, l'une des Cyclades, aujourd'hui l'*île de Tine*. (*D. J.*)

OPHRYNIUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Asie dans la Troade, près de Dardanum. Strabon en parle *liv. XIII. page* 598. C'étoit-là qu'étoit le bois d'Hector, & ensuite le lac Pteléé.

OPHIRIS, (*Botan.*) ou *ophrys*, en anglois *twyblade*, en françois *double-feuille*; genre de plante dont voici les caracteres selon Linnœus. La fleur n'a point de calice particulier, & est composée de six pétales oblongs. La couronne de la fleur est plus longue que les pétales, fendue en deux & pend en bas. Les étamines sont deux filets très-courts; les bossettes sont droites & couvertes par le bord interne de la couronne de la fleur. Le germe du pistil est oblong & tortillé; le stile est adhérant à la partie interne de la couronne de la fleur. Le fruit est une capsule ovale, contenant une quantité de graines aussi fines que de la poussiere.

Hill compte quatre especes d'*ophiris*, dont il suffira de décrire la plus commune, *the common twyblade*. Sa racine est fibreuse & traçante; elle pousse une seule tige dont les feuilles sont opposées l'une à l'autre. Ses fleurs sont composées chacune de six pétales oblongs; quand la fleur est passée, le calice devient un fruit qui contient des semences aussi menues que de la sciure de bois. Cette plante croît dans les lieux ombrageux, & fleurit en Juin. Elle n'est pas d'usage ordinaire en Médecine. (*D. J.*)

OPHTHALMIE, s. f. (*Chirurgie.*) *terme de Médecine*, maladie des yeux. C'est proprement une inflammation à la tunique appellée *conjonctive*, accompagnée de rougeur, de chaleur & de douleur. *Voyez* ŒIL, SCLEROPHTHALMIE & XÉROPHTHALMIE.

Ce mot est formé du grec ὀφθαλμὸς, *œil*. Celse nomme l'ophthalmie *lippitudo*, parce que dans cette maladie il s'attache de la chassie aux yeux, que les Latins appellent *lippa*.

Il y a une *ophthalmie* humide & une seche: la premiere est celle où il y a écoulement de larmes, la seconde est celle où il n'en sort point du tout.

Il arrive quelquefois dans l'*ophthalmie* que les paupieres sont tellement renversées, que l'œil demeure ouvert sans pouvoir se fermer: on l'appelle *chemosis*, χήμωσις. D'autre fois les paupieres tiennent tellement ensemble, que l'œil ne peut s'ouvrir, & on appelle celle-ci *phimosis*, φίμωσις, comme qui diroit *clôture* d'une chose qui doit être naturellement ouverte.

La cause immédiate de l'*ophthalmie* est le sang qui coule en trop grande quantité dans les vaisseaux de la conjonctive, y reste en stagnation, & conséquemment les distend. Pour les causes éloignées, elles sont les mêmes que celles des autres inflammations.

Il arrive souvent en été qu'il y a des *ophthalmies* épidémiques.

De la neige appliquée sur l'œil malade, passe pour un bon remede dans l'*ophthalmie*. Les éphémérides des curieux de la nature parlent d'une *ophthalmie*, en appliquant sur l'œil de la fiente de vache toute chaude entre deux linges. La langue de renard, la graisse & le fiel de vipere, sont prônés par les empiriques comme d'excellens préservatifs contre l'*ophthalmie*.

La méthode que suivent les modernes dans la cure de l'*ophthalmie*, consiste particulierement à purger le malade plusieurs fois; si les purgations réitérées n'emportent point le mal, ils ont recours aux vésicatoires, aux cauteres & aux setons, &c. Pitcairn cependant préfere la saignée, & trouve qu'il n'y a pas de maladie où il soit plus à-propos de saigner copieusement.

Pitcairn & quelques autres, distinguent deux sortes d'*ophthalmies*, l'une externe & l'autre interne, la premiere affecte la conjonctive, & c'est celle dont nous avons parlé jusqu'à présent; & la seconde affecte la rétine. Les symptomes ou indications de la derniere sont quand on croit voir voltiger devant ses yeux des mouches ou de la poussiere, lorsqu'il n'y a en effet ni l'un ni l'autre.

Lorsque cette *ophthalmie* est invétérée, elle dégénere en goutte sereine ou amaurose. *Voy.* GOUTTE SEREINE, INFLAMMATION, &c.

Je ne joindrai que quelques observations générales à cet article, & pour le reste je renvoie à *Maitre-Jan*.

1°. Si la tunique de l'œil, naturellement très-sensible vient à être irritée par des corps étrangers qui sont tombés dessus, ou par l'application de matieres âcres, comme la chaux, le tabac, les fourmis, les cantharides, la fumée, le frottement, la contusion, la piquûre, il est à-propos de nettoyer l'œil à *l'aide d'un collyre émollient, ensuite de recourir à quelque fomentation de même nature; mais cette légere inflammation de l'œil*, nommée *taraxis* par les Grecs, *qui est produite par une* cause extérieure de peu de conséquence, comme de la fumée, d'un vent froid, son effet est de courte durée, & ne requiert point des remedes de l'art.

2°. Lorsqu'il coule des paupieres une matiere âcre qui irrite le bulbe, ce qu'on connoît aisément par l'inspection des yeux & les ordures qui s'y amassent il faut employer les remedes propres à corriger l'âcreté de l'humeur & à l'adoucir.

3°. Quand ce sont des larmes âcres & abondantes, produites par une humeur catarreuse ou bilieuse qui continuent de causer de l'irritation au bulbe de l'œil & aux paupieres, il faut employer les purgatifs, les sétons, les vésicatoires, pour évacuer cette humeur, la détourner sur le col ou sur les bras. Dans les personnes bilieuses on employera les astringens froids: mais dans les maladies catarreuses froides, l'application des astringens chauds sur les yeux se trouve indiquée.

4°. Lorsqu'après la cessation d'une hémorrhagie le sang en se portant trop à la tête dans une maladie aiguë, & à la suite de l'abus des échauffans & des spiritueux, donne lieu à une *ophthalmie*, il faut sur-le-champ ouvrir la veine, & lâcher le ventre par les antiphlogistiques; il convient aussi de les employer intérieurement, & de les appliquer comme topiques sur les yeux, le front & les tempes.

5°. S'il se fait une métastase sur les yeux, on doit d'abord tenter sa dérivation sur d'autres parties; ensuite, selon la nature de la métastase, catarreuse, bilieuse, érésipélateuse, ichoreuse, scorbutique, vénérienne, pustuleuse; selon les différentes saisons de l'année, & selon les pays qui la favorisent; enfin selon la qualité d'un ulcere supprimé & la constipation du ventre, il faut varier l'usage des remedes, tant internes qu'externes, & donner ceux qui sont opposés à la nature du mal.

6°. Si le bulbe de l'œil lui-même est attaqué d'inflammation ou d'érésipelle, il est nécessaire de saigner & de lâcher le ventre, jusqu'à ce que le mal local soit diminué. Il convient encore de donner intérieurement &

d'appliquer ſur les yeux les remedes propres à calmer cette inflammation ou cette éréſipelle. (*D. J.*)

OPHTHALMIUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) pierre, ou ſuivant quelques-uns, nom d'une compoſition factice dont nous ne ſavons rien, ſinon qu'elle étoit un grand remede pour les maladies des yeux; mais ce n'étoit pas pour les yeux des autres, car on dit qu'elle rendoit inviſible celui qui la portoit.

OPHTHALMIQUE, adj. (*Gramm.*) qui concerne les yeux. On dit une plante, un remede, un nerf *ophthalmique*. La cinquieme paire de nerfs ſe diviſe en trois branches, dont la premiere eſt appellée *ophthalmique*; celle-ci ſe diviſe en deux autres branches, après avoir donné pluſieurs petits filets qui entourent le nerf optique & qui ſe diſtribuent à la choroïde. La plus groſſe de ces deux dernieres ſe ſous-diviſe encore en deux, dont l'une ſort par un trou que l'on appelle *orbitaire externe*, & l'autre par le trou ſurcilier, ſe perdant enſuite dans les muſcles du front & dans l'articulaire des paupieres, à la glande lacrymale & au ſac nazal. La derniere branche paſſe par le trou orbitaire interne, & va ſe perdre ſur les membranes des larmes oſſeuſes du nez.

OPHTHALMOGRAPHIE, ſ. f. *en Anatomie*, c'eſt la partie qui traite des yeux. Ce mot vient du grec ὀφθαλμὸς, *œil*, & de γράφειν, *décrire*.

Nous avons différens traités qui portent ce titre: *Briggi opthahlmographia*, à Leyde 1586, *in*-12.

Kennedy opthalmographia, à Londres 1713, *in*-8°.

Plempii ophthalmographia, à Louvain 1659, *in-fol.*

OPHTHALMOSCOPIE, ſ. f. (*Divinat.*) branche de la phyſionomie ou l'art de connoître, de conjecturer quel eſt le tempérament & le caractere d'une perſonne par l'inſpection de ſes yeux & de ſes regards. Ce mot eſt formé du grec ὀφθαλμὸς, *œil*, & σκοπέω, *je conſidere*. *Voyez* PHYSIONOMIE.

OPHTHALMOXISTRE, ſ. m. *inſtrument de Chirurgie*, petite broſſe qu'on fait avec douze ou quinze barbes d'épi de ſeigle, pour ſcarifier les vaiſſeaux variqueux des paupieres ou de la conjonctive. Cet inſtrument eſt de l'invention de M. Woolhouſe, fameux oculiſte.

La ſcarification des paupieres eſt un ſecours très-ancien, mais la petite broſſe eſt un moyen nouveau & fort commode. Je m'en ſuis ſervi pluſieurs fois avec ſuccès: on lave l'œil avec de l'eau tiede pour favoriſer le dégorgement; enſuite avec de l'eau froide, ou de l'eau de plantin & de roſe, pour arrêter le ſang.

Les ophtalmies invétérées qui ſont devenues habituelles, dépendent de la dilatation variqueuſe des vaiſſeaux, qu'on ne peut utilement dégorger que par des ouvertures. La petite broſſe les multiplie ſans aucun inconvénient. Platner, qui a décrit cet inſtrument dans une diſſertation particuliere *de ſcarificatione oculorum*, l'appelle *blepharoxiſtum*, nom donné par Paul d'Aigine & par Albucaſis à une eſpece de petite rape deſtinée à irriter les paupieres galeuſes, du mot grec βλέφαρον, qui ſignifie *paupiere*. ξύω, *je ratiſſe, je racle*. *Ophthalmoxiſtre* veut dire *inſtrument avec lequel on racle l'œil*. (*Y*)

OPIATE, ſ. m. (*Pharmacie.*) ce nom qui vient originairement ſans doute de ce que le remede dont il s'agit contenoit de l'opium, eſt donné aujourd'hui indiſtinctement à un électuaire magiſtral quelconque, ſoit qu'on y faſſe entrer de l'opium qu'on ne preſcrit que très-rarement ſous cette forme, ſoit qu'on n'y en faſſe point entrer. Le mot d'*opiate* dans ſa ſignification reçue & vulgaire ſignifie donc la même choſe que *électuaire magiſtral*, & même eſt le nom le plus uſité, & preſque le ſeul uſité de l'électuaire magiſtral. Cela n'empêche pas qu'on ne trouve quelques électuaires officinaux qui portent le nom d'*opiate*, par exemple l'*opiate* de Salomon. *Voyez l'article ſuivant*.

Toutes les conſidérations que nous avons propoſées ſur l'électuaire officinal à l'*article* ÉLECTUAIRE conviennent parfaitement à l'électuaire magiſtral ou *opiate*. *Voyez cet article*. L'*opiate* s'ordonne communément pour pluſieurs doſes que l'apoticaire livre en autant de paquets, ou qu'il donne en maſſe lorſque les doſes ſont déterminées vaguement par un certain volume, qu'il eſt dit par exemple que le malade en prendra chaque fois gros comme une noix, comme une noiſette, &c.

La conſiſtance de l'*opiate* ne permet pas de le former en bols. Les malades les plus courageux le prennent au bout d'un couteau ou de la queue d'une cueiller, ou bien délayée dans quelque liqueur appropriée. Il faut pour ceux qui ont du dégoût pour les remedes, l'envelopper mieux qu'il eſt poſſible dans du pain à chanter. (*b*)

OPIAT, *opiatum*, (*Pharmacie.*) épithete que porte aſſez communément le *laudanum* dans les ouvrages latins de Médecine. Les auteurs françois ne traduiſent point cette épithete, & ils appellent ſimplement *laudanum* les préparations d'opium, appellées en latin *laudanum opiatum*. Quelques-uns entendent par *laudanum opiatum* le laudanum ſolide, & ils croient que ce mot *opiatum* ſignifie la même choſe que *opiaticum*, c'eſt-à-dire ayant la conſiſtance électuaire ou d'*opiate*. Mais ce n'eſt pas là ce que les Pharmacologiſtes n'ont entendu par l'expreſſion dont il s'agit. *Voyez* LAUDANUM.

OPIATE *méſentérique*, (*Pharmacie.*) compoſition officinale, dont une préparation mercurielle eſt le principal ingrédient. *Voyez l'article* MERCURE. (*Mat. méd. & Pharmac.*)

OPIATE DE SALOMON, (*Pharm. & Mat. med.*) l'*opiate de Salomon* eſt un électuaire officinal, dont l'auteur eſt incertain; c'eſt, comme le mithridate, un amas de drogues aromatiques, principalement de celles qui ſont regardées comme éminemment alexipharmaques, antipeſtilentielles, cordiales, ſtomachiques, emmenagogues, vermifuges, &c.

Le mithridate eſt un des ingrédiens de cette inutile & faſtueuſe compoſition qui contient d'ailleurs & par duplicata pluſieurs ingrédiens du mithridate. Mais le mithridate contenant d'autre part les trochiſques cyphi qui ſont compoſés d'une partie des ingrédiens du mithridate, & de ceux-là même qui lui ſont communs avec l'*opiate de Salomon*, il ſe trouve que la même drogue entre trois fois dans la même compoſition. Or elle eſt décrite avec la circonſtance de cette répétition puérile dans la derniere édition de la Pharmacopée de Paris. N'eſt-il pas permis de demander à quoi eſt bon le renouvellement fréquent de ces ſortes d'ouvrages, lorſqu'ils laiſſent ſubſiſter de pareilles inepties? (*b*)

OPICIENS, LES, (*Géog. anc.*) en latin *Opici*, ancien peuple d'Italie, le même que les Oſques qui habitoient la côte de la Campanie, & quelque choſe du Latium.

OPICONSIVES, ſ. f. (*Antiq. rom.*) fête qu'on faiſoit à Rome en l'honneur d'Ops, ſurnommée *Conſiva*, du mot *conſero*, *conſevi*, je ſeme, parce que cette déeſſe préſidoit aux biens de la terre. Les *opiconſives* ſe célébroient au mois d'Août.

OPIGENE, (*Mythol.*) celle qui porte du ſecours; les dames romaines honoroient Junon ſous ce titre, parce qu'elles croyoient en être aſſiſtées dans leurs couches: l'origine du nom vient des noms latins, *opem gerere*, ſecourir.

OPIMES, DÉPOUILLES, (*Antiq. rom.*) on nommoit ainſi les armes conſacrées à Jupiter Férétrien, & remportées par le chef ou tout autre officier de l'armée romaine ſur le général ennemi, après l'avoir tué de ſa propre main en bataille rangée.

Les armes, les drapeaux, les étendarts, les boucliers remportés ſur les ennemis dans les combats étoient de brillantes marques de la victoire. L'on ne ſe contentoit pas de les mettre dans les temples, on les expoſoit à la vûe du public, on les ſuſpendoit dans le lieu le plus fréquenté de la maiſon, & il n'étoit pas permis de les arracher, même quand on vendoit la maiſon, ni de les ſuſpendre une ſeconde fois, ſi elles venoient à tomber.

Il ne faut pas confondre ces ſortes de trophées militaires avec les dépouilles d'argenterie, de meubles & d'autres effets du pillage des villes; ces dernieres étoient un gain, un profit, & non pas un honneur. Fabius Maximus fut loué par tous les gens de bien après la priſe de Tarente, d'avoir laiſſé aux Tarentins les tableaux & les ſtatues des dieux; c'eſt à ce ſujet qu'il dit ce mot qui n'a jamais été oublié: „ Laiſſons aux Tarentins leurs dieux irrités „. En effet, ſuivant la réflexion du ſage Polybe, les ornemens étrangers dont on dépouille les villes, ne font qu'attirer la haine & l'envie ſur ceux qui les ont pris, & la compaſſion pour ceux qui les ont perdus. D'ailleurs c'eſt nous tromper groſſierement, continue-t-il, que de nous perſuader que les dépouilles des villes ruinées & les calamités des autres faſſent la gloire & l'ornement de notre pays.

Mais la gloire de tuer dans le combat le chef des ennemis, & de lui enlever enſuite ſes propres armes, étoit regardée comme une action également honorable & utile, parce qu'elle étoit la plus propre à aſſûrer le ſuccès de la victoire. Auſſi liſons-nous dans Homere qu'Enée défendit de toutes ſes forces Pandarus attaqué par Diomede, & qu'il auroit lui-même ſuccombé à la fureur de ce redoutable ennemi, ſi Vénus veillant ſans ceſſe pour le ſalut de ſon fils, ne l'eût pris entre ſes bras, & ne l'eût couvert d'une partie de ſa robe divine.

Feſtus cite une loi de Numa Pompilius qui diſtingue trois ſortes de *dépouilles opimes*. Il ordonne que les premieres ſoient conſacrées à Jupiter Férétrien, les ſecondes

des à Mars, & les troisiemes à Quirinus. Il veut que ceux qui les ont remportées ayent le premier 300 as, le second 200, & le troisieme 100, mais les seules dépouilles qu'on nommoit par excellence du nom d'*opimes*, étoient les premieres qui se gagnoient en bataille rangée par le général ou tout soldat romain, qui tuoit de sa propre main le général des ennemis.

Le mot *opimes* signifie *richesse*, *puissance*, *excellence*. Dans Cicéron *ager opimus*, & dans Virgile *arva opima*, sont des terres fertiles & d'un grand rapport; ainsi *opima spolia* désignoient des dépouilles par excellence. Ecoûtons ce qu'en dit Plutarque dans la vie de Marcellus.

„ Le sénat, dit-il, lui décerna l'honneur du triomphe
„ après avoir défait les Gaulois, & tué de sa main leur
„ roi Viridomare: son triomphe fut un des plus mer-
„ veilleux par la magnificence de tout l'appareil; mais
„ le spectacle le plus agréable & le plus nouveau fut
„ Marcellus lui-même portant à Jupiter l'armure du roi
„ barbare; car ayant fait tailler le tronc d'un chêne, &
„ l'ayant accommodé en forme de trophée, il le revê-
„ tit de ces armes en les arrangeant proprement & avec
„ ordre.

„ Quand la pompe se fut mise en marche, il monta sur
„ un char à quatre chevaux; & prenant ce chêne ainsi
„ ajusté, il traversa toute la ville, les épaules chargées de
„ ce trophée, qui avoit la figure d'un homme armé,
„ & qui faisoit le plus superbe ornement de son triom-
„ phe. Toute l'armée le suivoit avec des armes magni-
„ fiques, en chantant des chansons composées pour cette
„ cérémonie, & des chants de victoire à la louange de
„ Jupiter & de leur général „.

Dès qu'il fut arrivé dans cet ordre au temple de Jupiter Férétrien, il planta ce trophée & le consacra. Voilà le troisieme & le dernier capitaine qui ait eu cet honneur chez les Romains. Le premier qui remporta ces sortes de dépouilles *opimes* fut Romulus après avoir tué Acron, roi des Céninéens, & son triomphe a été l'origine & le modele de tous les autres triomphes. Le second qui remporta les dépouilles *opimes* fut Cornelius Cossus, qui défit & tua Tolumnius, roi des Toscans; & le troisieme fut Marcellus, après avoir tué Viridomare, roi des Gaulois.

Le même historien prétend dans la vie de Romulus, qu'il n'y a que les généraux d'armée romaine qui ont tué de leur main le général des ennemis, qui ayent eu la permission de consacrer à Jupiter les dépouilles *opimes*; mais il se trompe; ce n'étoit point une condition nécessaire que celui qui prenoit ces dépouilles, & qui tuoit de sa main le général ennemi, commandât lui-même en chef; non-seulement un officier subalterne, mais un simple soldat pouvoit gagner les dépouilles *opimes*, & en faire l'offrande à Jupiter Férétrien. Varon l'assûre, la loi de Numa le dit, & finalement ce fait est confirmé par l'exemple de Cornélius Cossus, qui tua Tolumnius, roi des Toscans, & gagna les dépouilles *opimes* n'étant que tribun des soldats, car le général étoit Æmilius. C'est à la vérité Tite-Live qui a jetté Plutarque dans l'erreur en nommant Cossus *consul* d'après une inscription, qui ne signifioit autre chose sinon que Cossus étoit ensuite parvenu à la dignité du consulat. Tite-Live se conduisit ainsi moins par erreur que par flatterie pour Auguste, dont le but étoit d'étouffer la tradition immémoriale, que les particuliers pouvoient prétendre au grand honneur du triomphe par les dépouilles *opimes*. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

OPIMIEN, VIN, (*Littér.*) sous le consulat de L. Opimius & de Quintus Fabius Maximus l'an 121 avant Jesus-Christ, les différentes saisons au rapport de Pline, *liv. XIV. chap. iv.* furent si favorables aux biens de la terre, que l'on n'avoit jamais vû les fruits si beaux & si bons, sur-tout les vins qui furent si exquis & si forts, qu'on en garda pendant plus d'un siecle. C'est-là le fameux vin que les poëtes ont immortalisé sous le titre de *vin opimien*, qui lui fut donné du nom du premier de ces consuls. (*D. J.*)

OPINIATEURS, *opiniatores*, s. m. (*Hist. anc.*) c'étoient dans la milice romaine ce que nous appellons *des vivriers*. Ils fournissoient l'armée de pain, de vin & de fourage, ou du-moins ils veilloient à ce que cette subsistance n'y manquât pas; on les appelloit *procuratores*, *probatores*, *æstimatores*: ils avoient aussi le soin d'examiner la qualité & la quantité des vivres.

OPINANT, OPINER, *voyez* OPINION.

OPINER DE LA MAIN, (*Antiq. greq.*) maniere d'*opiner* chez les Athéniens en étendant la main en forme de signal vers le magistrat qu'ils élisoient, ou vers l'orateur dont l'avis leur plaisoit davantage; cette maniere d'*opiner* par l'extension des mains se nommoit en un seul mot χειροτονία; & c'est pour cela que les magistrats élus de la sorte s'appelloient χειροτονητοί: *tels étoient* les Pylagores. Xénophon, *l. I. rev. hellen.* raconte que la nuit ayant surpris le peuple d'Athènes, assemblé pour un sujet important, il fut obligé de remettre la délibération à un autre jour, de peur qu'on n'eût trop de peine à démeler leurs mains & les mouvemens.

Cicéron se moque fort de cette maniere d'*opiner* qui produisoit les decrets d'Athènes: tels sont, dit-il, ces beaux decrets athéniens, qu'ils faisoient sonner si haut; decrets qui n'étoient point formés sur des opinions & des avis des juges, ni affermis sur des sermens; decrets enfin qui n'avoient pour base que les mains étendues, & les clameurs redoublées d'une populace tumultueuse: ils étendent les mains, & voilà un decret éclos: *porrigunt manus, & psephisma natum est*. Cic. *oratio pro Flacco*.

Il est vrai cependant qu'il falloit au-moins 6000 citoyens pour former le decret *psephisma*, dont Cicéron se moque. On l'intituloit du nom ou de l'orateur, ou du sénateur dont l'opinion avoit prévalu; on mettoit avant tout la date dans laquelle entroit premierement le nom de l'archonte; ensuite le jour du mois, & finalement le nom de la tribu qui étoit en tour de présider. Voici la formule de ces sortes de décrets par où l'on pourra juger de toutes les autres. „ Sous l'archonte Mul-
„ tiphile, le trentieme jour du mois Hécatombœon, la
„ tribu de Pandion étant en exercice, on a décerné, &c.
(*D. J.*)

OPINIATRE, adj. OPINIATRETÉ, OBSTINATION, (*Synonym. Gramm.*) ces deux mots présentent à l'esprit un fort & déraisonnable attachement à ce qu'on a une fois conçu ou résolu d'exécuter.

L'*opiniâtreté* est un entêtement aveugle pour un sujet injuste ou de peu d'importance: elle part communément d'un caractere rétif, d'un esprit sot ou méchant, ou méchant & sot tout ensemble, qui croiroit sa gloire ternie s'il revenoit sur ses pas, lorsqu'on l'avertit qu'il s'égare. Ce défaut est l'effet d'une fermeté mal entendue, qui confirme un homme *opiniâtre* dans ses volontés, & qui lui faisant trouver de la honte à avouer son tort, l'empêche de se retracter.

L'*obstination* consiste aussi dans un trop grand attachement à son sens sans aucune raison solide. Cependant ce défaut semble provenir plus particulierement d'une espece de mutinerie affectée qui rend un homme intraitable, & fait qu'il ne veut jamais céder. L'effet particulier de l'*opiniâtreté* & de l'*obstination* tend directement à ne point se rendre aux idées des autres malgré toutes lumieres contraires: avec cette différence que l'*opiniâtreté* refuse ordinairement d'écouter la raison par une opposition qui lui est comme naturelle & de tempérament, au lieu que l'*obstiné* ne s'en défend souvent que par une volonté de pur caprice & de propos deliberé. (*D. J.*)

OPINION, *opinio*, s. f. (*Logique.*) est un mot qui signifie une *créance* fondée sur un motif probable, ou un jugement de l'esprit douteux & incertain. L'*opinion* est mieux définie, le consentement que l'esprit donne aux propositions qui ne lui paroissent pas vraies au premier coup-d'œil, ou qui ne se deguisent pas par une conséquence nécessaire de celles qui portent en elles l'empreinte de la vérité.

On définit l'*opinion* dans l'école *assensus intellectus cum formidine de opposito*, c'est-à-dire un consentement que l'entendement donne à une chose avec une espece de crainte que le contraire ne soit vrai.

Selon les Logiciens, la démonstration produit la science ou la connoissance certaine, & les argumens probables produisent l'*opinion*. Toutes les fois que le consentement de l'esprit à une vérité qu'on lui propose est accompagné de doute, on l'appelle *opinion*. Platon fait de l'*opinion* un milieu entre la connoissance & l'ignorance; il dit qu'elle est plus claire & plus expresse que l'ignorance, mais plus obscure & moins satisfaisante que la science.

On soutient communément dans l'école que l'*opinion* n'est pas incompatible avec la science sur un même sujet: quoique l'*opinion* suppose du doute, & que la science exclue toute incertitude, parce que l'entendement, dit-on, peut consentir à une vérité par différens motifs & de diverses manieres. Cependant, si l'on examine de près la question, on comprendra qu'il est absolument impossible qu'on puisse en même tems douter & être certain de la même chose; que la différence des motifs, ou certains ou probables, ne sauroit produire cet effet dans l'esprit, parce que les raisons probables qui forment l'*opinion* sont une lumiere foible qui ne peut jamais obscurcir l'évidence des raisons certaines qui forment la scien-

science; ce qu'il faudroit pourtant qu'elle fît pour introduire dans l'esprit cette obscurité dont elle doit être accompagnée, & produire dans le consentement le doute nécessaire & essentiel à l'*opinion*. D'ailleurs la science étant certaine & évidente par elle-même, elle bannit par la seule présence toute oscillation, & par conséquent l'*opinion* même dont elle prend la place, & saisit l'esprit entier de l'éclat de sa lumiere. Tout ce qu'elle lui permet alors, c'est de distinguer au milieu de cette grande lumiere la foiblesse de celle de l'*opinion*; & de voir que si les raisons évidentes qui entraînent son consentement & le rendent certain, lui avoient manqué, les raisons probables & conjecturales n'auroient obtenu de lui qu'un assentement foible & perplexe: de sorte que ceux qui se proposent de prouver la compatibilité de la science & de l'*opinion* par la différence de ces motifs, ne font autre chose que confondre la conscience qu'on a de l'incertitude du consentement, ce qui est très-différent. Car il n'est point de raison, quelque bonne qu'elle soit, qui empêche de sentir l'incertitude d'une autre raison sur le même sujet; & il n'en est aucune, quelqu'incertaine qu'elle soit, qui puisse affoiblir la certitude d'une autre raison; certitude qui empêche toujours le consentement d'être incertain, quoique l'esprit entrevoye d'autres motifs qui ne sont précisément que des conjectures; certitude qui ne change pas à la vérité la nature des raisons incertaines, mais qui chasse l'obscurité que laisse leur peu de lumiere.

Il en est donc de la science & de l'*opinion* à peu-près comme de l'éclat du soleil & de la lumiere d'un flambeau, ou plutôt d'une lampe: le soleil découvre distinctement les objets; la lampe ne les montre qu'obscurément. Si l'on allume celle-ci en plein midi, on s'appercevra bien qu'elle ne peut jetter sur les objets qu'une lumiere foible, & ne les dévoile à nos yeux qu'imparfaitement & avec quelque nuance obscure, mais elle ne les fera point alors appercevoir effectivement de cette maniere. Sa foiblesse, quoique connue, n'ôtera point aux objets le brillant qu'ils tiennent du grand jour; & quelqu'usage qu'on fasse alors de la lampe allumée, nos yeux ne verront que d'une façon, c'est-à-dire comme on voit en plein midi, & jamais comme on voit la nuit, à la lumiere d'une lampe. De même la science est une lumiere pleine & entiere qui découvre les choses clairement, & répand sur elles la certitude & l'évidence; l'*opinion* n'est qu'une lumiere foible & imparfaite qui ne découvre les choses que par conjecture, & les laisse toujours dans l'incertitude & le doute; l'une est le plus, l'autre est le moins. Enfin c'est le beaucoup & le moins d'une même chose, qu'il est impossible de trouver en même tems dans un même sujet à l'égard de la même matiere. Il n'y a qu'à l'école des chimeres où de pareilles thèses puissent être proposées & soutenues.

Quant à la parité qu'on institue en disant que la science subsiste bien avec la foi, quoique celle-ci soit obscure, & que celle-là soit évidente, il faut avouer que si cette parité étoit juste & entiere, la foi ne pourroit pas subsister avec la science non plus qu'avec l'*opinion*. Mais je crois y voir une fort grande différence: car afin que l'*opinion* & la science se trouvent dans un même sujet, il faut qu'il y ait en même tems de la certitude & de l'incertitude, puisque sans certitude il n'y auroit point de science, & sans incertitude point d'*opinion*. Au lieu qu'il n'est pas nécessaire pour que la foi soit jointe à la science que l'obscurité se trouve en même tems dans le consentement que l'esprit donne à une vérité connue par ces deux voies; parce que la foi peut subsister sans répandre l'obscurité dans un entendement qui est éclairé d'ailleurs, & l'*opinion* ne le peut pas sans y mettre de l'incertitude. Mais, dira-t-on, s'il n'y a point d'obscurité, il n'y aura point de foi, puisque la foi est des choses obscures, selon la définition de l'apôtre saint Paul: *Fides est argumentum non apparentium*. Je réponds à cela que l'obscurité essentielle à la foi reste toujours, parce que cette obscurité n'est pas celle de l'entendement, mais seulement celle des motifs de la révélation. Ainsi pour faire un acte de foi, il n'est pas nécessaire de ne voir qu'obscurément les vérités auxquelles on donne son consentement; il suffit de donner ce consentement par un motif obscur, quoiqu'on ait encore un motif clair & évident, ce qui est très-possible. Car on peut croire une chose par différens motifs; mais les différens motifs ne peuvent rien mettre de contradictoire dans l'esprit & dans le consentement, sans se détruire l'un ou l'autre. Voilà précisément ce qui arrive à l'égard de la science & de l'*opinion*. L'une y met nécessairement de l'évidence & de la certitude, & l'autre essentiellement de l'incertitude & de l'obscurité. Mais la foi souffre dans l'esprit toute l'évidence que la science y apporte, & sans y répandre la moindre obscurité, elle la laisse toute entiere dans son motif. Ainsi l'évidence d'une raison naturelle à l'égard d'une vérité chrétienne & révélée empêche bien que l'esprit ne demeure dans l'obscurité où la révélation le laisseroit, mais elle n'empêche pas que la révélation ne soit obscure, ni qu'il ne puisse croire cette vérité précisément par le motif de la révélation, parce que, comme je l'ai dit, un motif n'empêche pas l'effet de l'autre, lorsqu'ils s'accordent & tendent à une même fin, telle que se trouve être ici celle de la science & de la foi; car l'une & l'autre commandent également un consentement ferme & certain. Quant à l'évidence & à l'obscurité, le consentement en étant par lui-même incapable, elles subsistent dans différens sujets; la premiere, dans l'esprit entraîné par la force des preuves, qui contiennent la philosophie & le philosophe, dont le consentement est un acte de raison, la seconde, dans la volonté soumise à l'autorité de la révélation qui fait la religion & le chrétien, dont le consentement est un acte de foi.

OPINIONS, (*Jurisprud.*) sont les avis de chaque juge qui servent à former le jugement.

La maniere de recueillir & de compter les *opinions* n'a pas toujours été la même.

Chez les Grecs on opinoit par le moyen de tablettes que l'on mettoit dans une boite: on en donnoit trois à chacun; une marquée d'un *A* qui signifioit *absolvatur*; une marquée *V. P* qui signifioit *non liquet*, & la troisieme d'un *C.* pour dire *condemnetur*.

Les aréopagistes voulurent que leurs *opinions* fussent ainsi données en secret & par bulletins, de peur que les jeunes, au lieu de dire leur avis par eux mêmes, se contentassent de suivre celui des anciens.

T. Arius ayant appellé César avec d'autres pour juger son propre fils, pria que chacun opinât par écrit, de crainte que tout le monde ne fût de l'avis de César.

Ce fut dans cette vue, qu'au procès de Métellus, Tibere se mit à dire son avis tout haut: mais Pison lui en fit sentir l'inconvénient.

On opinoit donc ordinairement par écrit à Rome & sur des tablettes, comme chez les Grecs; & comme chaque décurie avoit ses tablettes différentes, on savoit qui avoit été la plus severe.

Dans les assemblées du peuple nul ne disoit son avis qu'il ne lui fût demandé par celui qui présidoit. Le droit d'opiner le premier s'appelloit *prærogativa, quasi prius erogare sententiam*; ce terme a depuis été appliqué à toute sorte de prééminences.

Cet honneur d'opiner avant tous les autres, appartenoit à la tribu appellée *veturea*, qui fut aussi surnommée de-là *tribus prærogativa*.

On tiroit au sort laquelle des centuries opineroit la premiere, & son suffrage étoit fort recherché.

Au sénat, l'on opinoit au commencement suivant l'ancienneté de l'âge, comme on faisoit à Athènes, à Lacédémone & à Syracuse. Dans la suite on demanda l'avis à chacun, selon le rang qu'il tenoit dans le sénat; jusqu'à ce que César se donna la liberté de demander l'avis à quatre personnes hors de leur rang; Auguste ne suivit plus de regle, demandant l'avis de chacun, dans tel ordre qu'il lui plaisoit, afin que les suffrages fussent plus libres.

Caligula voulut qu'entre les consulaires on suivît le rang d'ancienneté, ce qui fut confirmé par les empereurs Théodose & Arcade.

En France, dans les causes d'audience, les juges opinent dans l'ordre où ils sont assis: quand il y a beaucoup de juges, on fait plusieurs bureaux ou conseils: celui qui préside recueille les *opinions*; & lorsqu'il y a divers avis, il retourne aux *opinions* pour les concilier: chacun est obligé de se ranger à l'un des deux avis qui prévalent par le nombre de voix.

Dans les affaires de rapport, les juges opinent sans aucun rang, comme ils se trouvent assis auprès du rapporteur.

Il n'y a jamais de partage d'*opinions* en matiere criminelle; quand le nombre de voix est égal, l'avis le plus doux doit être préféré: cet usage est fort ancien, puisqu'il se trouve déja consigné dans les capitulaires, *liv. V. n.* 160.

Une voix de plus ne suffit pas pour départager, en matiere criminelle; il en faut au moins deux.

Au conseil privé du roi il n'y a point de partage, M. le chancelier ayant la voix prépondérante.

A la grand-chambre du parlement, une voix de plus départage à l'audience; au rapport il en faut deux.

Au grand-conseil, il en faut toujours deux pour départager, soit à l'audience, soit au rapport.

Dans tous les sieges qui jugent, à la charge de l'appel, une voix de plus départage au civil; en matiere criminelle il en faut deux. *Voyez* PARTAGE.

Au reste, les *opinions* qui se donnent, soit à l'audience ou au rapport, doivent également être secretes : il est défendu par les ordonnances aux juges, greffiers & huissiers de les révéler : c'est pour prévenir cet inconvénient que l'on opinoit à Rome sur des tablettes; & qu'encore à présent dans les chancelleries de Valladolid & de Grenade, les *opinions* se donnent par écrit sur un registre.

Les *opinions* du pere & du fils, de l'oncle & du neveu, du beau-pere & du gendre, & des deux beau-freres ne sont comptées que pour une. *édit de Janvier* 1681. Voyez le *Dictionnaire des arrêts*, au mot *Opinions*. (*A*)

OPINIONISTES, s. m. plur. (*Hist. ecclés.*) On donna ce nom à certains hérétiques qui s'éleverent du tems du pape Paul II. parce qu'étant infatués de plusieurs opinions ridicules, ils les soutenoient avec opiniâtreté. Leur principale erreur consistoit à se vanter d'une pauvreté affectée : ce qui leur faisoit dire qu'il n'y avoit point de véritable vicaire de J. C. en terre, que celui qui pratiquoit cette vertu. Sponde, *A. C.* 1467, *num.* 12.

OPIS, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Asie sur le Tigre, au rapport de Xénophon & d'Hérodote. Strabon ne la traite que de village; mais c'est une suite de la décadence, où elle étoit tombée dans l'intervalle qui est entre les tems où ils ont vécu. (*D. J.*)

OPISTHODOMOS, s. m. (*Antiq. greq.*) ὀπισθόδομος, nom du lieu du trésor public d'Athènes, où il y avoit toujours un dépôt de mille talens, réservés avec tant de rigueur pour les plus extrèmes dangers de l'état ou de la ville, que, s'il ne s'agissoit de la garantir du pillage ou de l'embrasement, il y avoit peine de mort pour celui qui proposeroit d'y toucher.

Le nom d'*opisthodomos* fut donné à la trésorerie d'Athènes, parce qu'elle étoit bâtie sur les derrieres du temple de Minerve. Tous les noms des débiteurs de la république étoient couchés sur le registre du trésor dont nous parlons. Ses dieux tutélaires étoient Jupiter sauveur, & Plutus le dieu des richesses, qui étoit représenté avec des ailes. On l'avoit placé attenant la statue de Jupiter, ce qui étoit contre l'usage ordinaire. Potterus, *Archæol. græc. lib. I. cap. viij. tom. I. pag.* 31. (*D. J.*)

OPISTOGRAPHE, s. m. (*Hist. du bas Empire.*) en grec ὀπισθόγραφον, en latin *opistographum*; c'étoit un gros livre dans lequel on écrivoit sur le champ les différentes choses qui auroient besoin d'être revûes & corrigées par la suite. Ce mot est composé de ὄπισθεν, c'est-à-dire, *sur le feuillet du revers*, & γράφω, *j'écris*, parce qu'on écrivoit sur le revers de chaque page ce qui avoit été omis de l'autre part.

OPISTHOTONOS, s. m. (*Médec.*) On a conservé en françois & en latin ce *mot* grec, qui suivant son étymologie, signifie une espece de *convulsion* qui porte & plie toutes les parties du corps en arriere. Il est formé de ὄπισθεν qui veut dire *en arriere*, & τόνος, *ton*, *tension*, *spasme*. Dans ce cas, la tête se renverse, s'approche des vertebres du dos, par la contraction spasmodique des extenseurs de la tête : savoir, du splenius, du complexus, des grand & petit droits postérieurs & du petit oblique, des deux côtés agissans ensemble; l'action des muscles d'un seul côté tireroit la tête de ce même côté : quelquefois il n'y a dans l'*opisthotonos* que cette extension forcée de la tête; d'autres fois la convulsion est plus générale, & occupe les transversaux épineux, les inter-épineux du cou, le long dorsal, le demi-épineux & le sacro-lombaire. Alors l'effet est plus grand; le cou & le dos sont courbés en arriere, & y font une espece d'arc : dans cet état, l'action de presque tous les visceres du bas ventre est gênée, interrompue ou beaucoup derangée; la respiration souffre beaucoup, & se fait très-difficilement; la déglutition est totalement empêchée : cet état si violent est souvent accompagné de vives douleurs : il est bien évident qu'il est trop opposé à l'état naturel du corps pour pouvoir subsister long-tems; il est plus ou moins dangereux suivant le degré, l'intensité & la durée de la convulsion. Le péril varie aussi suivant les causes qui l'ont produite : elles sont les mêmes que celles des autres especes de convulsions. *Voyez*-en le détail aux *articles* CONVULSION, SPASME. Un paroxisme épileptique peut être déterminé de cette façon. *Voy.* EPILEPSIE. Alors le danger est moins pressant. L'*opisthotonos* peut aussi être l'effet de quelque poison pris intérieurement, d'une blessure, sur-tout faite avec des fleches ou autres armes empoisonnées; & alors il est plus dangereux : il est mortel lorsqu'il survient à des malades foibles, épuisés par une longue maladie ou par des évacuations trop abondantes. *Voyez* CONVULSION; *voyez aussi à cet article* le traitement qu'il convient d'employer. En général, les anti-spasmodiques, anti-hystériques, les préparations de pavot doivent être données sur le champ. Les saignées peuvent convenir dans quelques cas particuliers & rares; elles seroient indifférentes ou nuisibles dans le cas de poison, & absolument pernicieuses, lorsque l'on a sujet d'accuser la foiblesse & l'épuisement; des frictions, des embrocations, des especes de douches avec de l'huile bien chaude fournissent un remede dont Galien a constaté l'efficacité par l'heureuse expérience qu'il en a faite sur lui même dans un cas semblable; enfin le cautere actuel appliqué à la plante des piés, ne doit pas être oublié, quand les autres remedes ont été sans effet : souvent il emporte des maladies qui avoient résisté au fer & aux médicamens. Suivant ce précepte du grand Hippocrate qu'on a taxé de fausseté, parce qu'on n'a pas su en faire l'application. *Quæ medicamenta non sanant, ea ferrum sanat; quæ ferrum non sanat, ea ignis sanat; quæ verò ignis non sanat, ea censere oportet insanabilia. sectione VIII. aphor. vj.* Il seroit très-aisé de donner une théorie satisfaisante de l'action de ce remede dans la maladie dont il s'agit, mais *non est hic locus*. *Voyez* CAUTERE, FEU. Il suffit de remarquer qu'on emploie à la Chine, dans les Indes & au Japon, la Moxe, qu'on applique aux piés, un anneau rouge; qu'on fait des piqures avec des aiguilles, *acupuncturæ*; & que ces remedes plus ou moins analogues au cautere actuel, y font des effets surprenans dans les maladies convulsives.

OPITERGINI, MONTES. (*Géog. anc.*) Pline nomme ainsi les montagnes où la Livenza, *Liquentia*, a sa source. Ce sont les monts situés entre Ceneda, Belluno & les bourgs d'Ariano & Polcenigo. (*D. J.*)

OPITERGIUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Italie au pays du peuple *Veneti*, entre Ceneda & la mer Adriatique. Les habitans sont nommés *Opitergini* par Lucain, Pline & Florus. Le nom moderne est *Oderzo*. Ce fut apparemment après sa destruction par les Quades & les Marcomans, qu'Héraclius l'a rebâti, & qu'elle fut appellée *Héraclée*.

OPIUM, s. m. (*Hist. nat. des drog.*) C'est un suc concret, résineux & gommeux, pesant, compact, pliant, inflammable, d'un roux noir, d'une odeur narcotique, d'un goût acre & amer. Il nous vient en gâteaux arrondis, applatis, de la grosseur d'un pouce, qui pesent une demi-livre ou une livre, & sont enveloppés dans des feuilles de pavots. On l'apporte de l'Anatolie, de l'Egypte & des Indes.

Les Arabes & les Droguistes recommandent l'*opium* de Thèbes ou celui que l'on recueilloit en Egypte auprès de Thèbes, mais on ne fait plus à présent cette distinction. De quelqu'endroit que vienne l'*opium*, on estime celui qui est naturel, un peu mou, qui obéit sous les doigts, qui est inflammable, d'une couleur brune ou noirâtre, d'une odeur forte, puante, & assoupissante. On rejette celui qui est sec, friable, brûlé, mêlé de terre, de sable ou d'autres ordures.

Les anciens distinguoient deux sortes de suc de pavot; l'un étoit une larme qui découloit de l'incision que l'on faisoit à la tête des pavots : elle s'appelloit μήκωνος ὀπὸς, & chez les médecins ὀπὸς par autonomasie. L'autre s'appelloit μηκώνιον ou μηκώνειον; c'étoit le suc épaissi que l'on retiroit de toute la plante. Ils disoient que le méconium étoit bien moins actif que l'*opium*.

Présentement on ne nous en fournit que d'une sorte sous le nom d'*opium* : savoir, un suc qui découle de l'incision des têtes de pavots blancs; on n'en trouve aucune autre espece parmi les Turcs & à Constantinople, que celui que l'on apporte en gâteaux. Cependant, chez les Perses on distingue les larmes qui découlent des têtes auxquelles on fait des incisions, & ils recueillent avec grand soin celles qui coulent les premieres, qu'ils estiment beaucoup comme ayant plus de vertu.

La plante dont on retire le suc, s'appelle *papaver hortense*, *semine albo*, *sativum*. Dioscorid. *album*, Plinii, Cesl. Bauhin, *p.* 170. Sa racine est environ de la grosseur du doigt, rempli comme le reste de la plante d'un lait amer. Sa tige a deux coudées; elle est branchue, ordinairement lisse, quelquefois un peu velue. Sur cette tige naissent des feuilles semblables à celles de la laitue, oblongues, découpées, crêpues, de couleur de verd de mer. Ses fleurs sont en rose, plus souvent à quatre pétales blancs, placés en rond, & qui tombent bien-tôt. Le calice est composé de deux feuillets; il en sort un pistil ou une petite tête, entourée d'un grand nombre d'étamines. Cette tête se change en une coque, de la figure d'un œuf, qui n'a qu'une seule loge, garnie d'un chapiteau : elle est ridée, étoilée, munie intérieurement

de

de plusieurs lames minces qui tiennent à ses parois; à ces lames adherent, comme à des placenta, grand nombre de graines très-petites, arrondies, blanches, d'un goût doux & huileux.

Dans plusieurs provinces de l'Asie mineure, on seme les camps de pavots blancs, comme nous semons le froment; aussi-tôt que les têtes paroissent, on y fait une legere incision; & il en découle quelques gouttes de liqueur laiteuse, qu'on laisse figer, & que l'on recueille ensuite. M. Tournefort rapporte que la plus grande quantité d'*opium* se tire par la contusion & l'expression de ces mêmes têtes: mais Belon n'en dit rien, non plus que Kœmpfer qui a fait une dissertation sur l'*opium* persique. Ces deux derniers auteurs distinguent trois sortes d'*opium*, mais tirés seulement par incision.

Dans la Perse on recueille l'*opium* au commencement de l'été. On fait des plaies en sautoir à la superficie des têtes qui sont prêtes d'être mûres. Le couteau qui sert à cette opération a cinq pointes; & d'un seul coup il fait cinq ouvertures longues & paralleles. Le lendemain on ramasse avec des spatules le suc qui découle de ces petites plaies, & on le renferme dans un petit vase attaché à la ceinture.

Ensuite on fait l'opération de l'autre côté des têtes, pour en tirer le suc de la même maniere. La larme que l'on recueille la premiere, s'appelle *gobaar*; elle passe pour la meilleure; sa couleur est blanchâtre ou d'un jaune pâle; mais elle devient brune, lorsqu'elle est exposée long-tems au soleil, ou qu'elle est trop séchée. La seconde larme que l'on recueille, n'a pas tant d'efficace, & elle n'est pas si chere. Sa couleur est le plus souvent obscure, ou d'un goût noirâtre. Il y en a qui font une troisieme opération, par laquelle on retire une larme très-noire & de peu de vertu.

Après que l'on a recueilli l'*opium*, on en fait une préparation, en l'humectant avec un peu d'eau ou de miel, en le remuant continuellement & fortement avec une espece de spatule dans une assiette de bois plate, jusqu'à ce qu'il ait acquis la consistance, la viscosité, & l'éclat de la poix bien préparée; ensuite on le remanie dans la main; & enfin on en fait de petits cylindres ronds que l'on met en vente: Lorsque les marchands n'en veulent que de petits morceaux, on les coupe avec des ciseaux.

L'*opium* ainsi préparé s'appelle chez les Perses *theriaack-malideh*, c'est-à-dire, *thériaque préparée* par le broyement, ou bien *theriaack affiuum*, c'est-à-dire, *thériaque opiée*, pour la distinguer de la thériaque d'Andromaque, qu'ils nomment *theriaack-faruuk*; car ces peuples regardent l'*opium* comme le remede vanté par les Poëtes, qui donne la tranquillité, la joie & la sérénité.

Cette maniere de préparer l'*opium*, est le travail perpétuel des revendeurs qui sont dans les carrefours, & qui exercent fortement leurs bras à ce travail. Ce n'est pas là cependant la seule façon de préparer ce suc: très-souvent on broie l'*opium*, non pas avec de l'eau, mais avec une si grande quantité de miel, que non-seulement il l'empêche de se sécher, mais encore il tempere son amertume.

La préparation la plus remarquable est celle qui se fait, en mêlant exactement avec l'*opium*, la noix muscade, le cardamome, la canelle, & le macis réduits en poudre très-fine. On croit que cette préparation est très-utile pour le cœur & le cerveau: elle s'appelle *pholonia*, c'est le *philonium* de Perse; d'autres n'emploient point les aromates dont nous venons de parler; mais ils mettent beaucoup de saffran & d'ambre dans la masse de l'*opium*. Plusieurs font la préparation chez eux à leur fantaisie.

Outre ces préparations dont on ne fait usage qu'en pillules, Kœmpfer fait mention d'une certaine liqueur célebre chez les Perses, que l'on appelle *cocomar*, dont on boit abondamment par intervalles.

Les uns préparent cette liqueur avec les feuilles de pavots qu'ils font bouillir peu de tems dans l'eau simple. D'autres la font avec les têtes pilées & macérées dans l'eau: ou bien ils en mettent sur un tamis, versent dessus sept à huit fois la même eau; en y mêlant quelque chose qui y donne de l'agrément selon le goût de chacun.

Kœmpfer ajoute une troisieme sorte d'*opium*, qu'il qualifie d'*électuaire*, qui réjouit & qui cause une agréable ivresse. Les parfumeurs & les médecins préparent differemment cet électuaire, dont la base est l'*opium*; on le destine par les différentes drogues que l'on y mêle, à fortifier & à récréer les esprits: c'est pourquoi on en trouve différentes descriptions, dont la plus célebre est celle qu'a trouvée Hasjem-Begi. L'on dit qu'elle excite une joie surprenante dans l'esprit de celui qui en avale, & qu'elle charme le cerveau par des idées, & des plaisirs enchantés. (*D. J.*)

Opium cyrenaïque, (*Mat. médic.*) nom donné par quelques écrivains du moyen âge à l'*assa fœtida*, parce que de leur tems on tiroit principalement cette drogue de Cyrene, ou comme dit Avicene, du Kirvan, ce qui est le même pays.

OPLITODROME, s. m. (*Ant. grecq.*) Les Grecs nommoient *oplitodromes*, ὁπλιτοδρόμοι, ceux qui combattoient aux jeux olympiques & autres jeux de la Grece: c'est un mot composé de ὅπλον, *arme*, & de δρόμος, *course*. Poterius, *Archæol. græc. liv. II. ch. xxj. tom. I. pag.* 442.

OPOBALSAMUM, s. m. (*Hist. des drog.*) ὀποβάλσαμον, résine liquide, précieuse, blanchâtre & légerement jaunâtre, d'une odeur pénétrante qui approche de celle du citron, d'un goût âcre & aromatique: on estime celui qui a toutes ces qualités, & non celui qui est ténace, vieux & falsifié.

La plante qui fournit cette liqueur résineuse est nommée par Bélon dans ses observations, *balsamum lentisci folio, ægyptiacum*, & par Prosper Alpin, 48. *balsamum*; car l'arbre & la résine portent le même nom. Cet arbrisseau s'éleve à la hauteur du troëne & du cytise, & est toujous verd, garni de peu de feuilles, semblables à celles de la rue, ou plutôt à celles du lentisque: elles sont attachées à la même queue, au nombre de trois, de cinq ou de sept, y ayant une feuille impaire qui la termine. Ses branches sont odorantes, résineuses & pliantes: leur substance ligneuse est blanche, sans odeur, couverte de deux écorces minces ou membraneuses; l'extérieure est rougeâtre en dehors, l'intérieure verdâtre, odorante & d'une saveur aromatique. Ses fleurs sont purpurines, semblables à celles de l'acacia, & fort odorantes. Ses semences sont jaunes, odorantes, âcres, ameres, & donnent une liqueur jaune, semblable au miel: elles sont renfermées dans des follicules noires, rougeâtres.

Théophraste, Dioscoride, Pline, Joseph & autres, croient que la patrie de l'*opobalsamum* est la Judée, ou l'Egypte; mais il est constant que ni la Judée, ni l'Egypte ne sont les pays où ce baume vient de lui-même: on ne trouve aucun arbre qui porte ce baume dans la Judée; & du tems de Bélon on n'en trouvoit pas non plus. Strabon a eu raison de dire qu'on le trouvoit dans l'Arabie heureuse, qui est effectivement la seule patrie de ce baume.

Prosper Alpin nous apprend qu'il est blanc lorsqu'on vient de le tirer, ayant une odeur excellente & très-pénétrante, qui approche de celle de la térébenthine, mais plus suave & plus vive; d'un goût amer, âcre & astringent. Ce baume est d'abord trouble & épais comme l'huile d'olive nouvellement exprimée; il devient ensuite très-subtil, très-limpide, très-léger, & prend une couleur verdâtre, ensuite une couleur d'or; enfin lorsqu'il est vieux, il devient comme du miel: alors il s'épaissit comme la térébenthine, il coule très-difficilement, & il perd beaucoup de son odeur.

Quand ce baume est récent, si l'on en verse goutte à goutte dans de l'eau, il ne va pas au fond à cause de sa grande légereté; mais étant versé de haut, il s'y plonge un peu, & remonte continuellement, il s'étend sur toute la surface de l'eau, & se mêle avec elle, de sorte qu'il est très-difficile de l'en séparer: peu de tems après il s'y fige & se coagule, & on le retire tout entier avec un stilet: il est alors laiteux, ou blanc comme le lait. Voilà les véritables caracteres du baume naturel & récent.

Les anciens ne recueilloient uniquement que le baume qui découloit de l'écorce de l'arbre, auquel ils faisoient une incision, & ils en retiroient une très-petite quantité. Aujourd'hui il y a deux especes de ce baume, selon Augustin Lippi. La premiere peut être appellée le véritable baume, & c'est celui qui coule de lui-même, ou par l'incision que l'on fait à l'écorce; mais on en retire une si petite quantité, qu'à peine suffit-elle pour les habitans, & pour les grands du pays, & il est très-rare que l'on en porte ailleurs. L'autre espece est le baume de la Mecque & de Constantinople, qui est encore précieux, & qui parvient rarement jusqu'à nous, si ce n'est par le moyen des grands qui en font des présens. Voici comment on le retire. On remplit une chaudiere de feuilles & de rameau du baumier, & l'on verse de l'eau par-dessus jusqu'à ce qu'elle les surpasse. Lorsqu'elle commence à bouillir, il nage au-dessus une huile limpide que l'on recueille avec soin, & que l'on reserve pour l'usage des dames; car elles s'en servent pour se polir le visage & pour en oindre leurs cheveux. Tandis que l'ébullition continue, il s'éleve à la superficie de l'eau une huile un

peu

peu plus épaiſſe & moins odorante, que l'on envoie comme moins précieuſe, par des caravanes, au Kaire & aux autres pays; c'eſt le plus commun en Europe.

Comme les vertus de l'*opobalſamum* dépendent de ſon huile ſubtile & volatile, il eſt certain que celui qui eſt récent a plus de vertu que celui qui eſt vieux. On l'emploie dans l'aſthme & dans la phthiſie avec quelque ſuccès, pour rétablir le ton des poumons, adoucir l'acrimonie de la lymphe qui ſe répand dans leurs cavités, & en inciſer les humeurs viſqueuſes. On abuſe ſouvent de ce remede, en le preſcrivant dans les ulceres des reins & de la veſſie; car comme ces arbres ſont d'ordinaire éréſipélateux, tous les balſamiques & les réſineux y nuiſent beaucoup, en augmentant l'inflammation, & en arrêtant l'excrétion du pus.

Ce baume eſt encore célebre pour guérir les plaies, étant appliqué extérieurement. Il eſt vrai qu'il convient très-bien aux plaies ſimples, ou à celles qui conſiſtent dans une ſimple ſolution de continuité, ſoit pour couvrir la plaie, & pour empêcher le contact de l'air, ſoit pour procurer plutôt la réunion des levres; car alors ces plaies qui ſe guériroient facilement par elles-mêmes, ſe cicatriſent bien plus promptement: mais s'il y a quelque contuſion, ou quelque froiſſement des fibres charnues, ou autres qui entraînent toujours la ſuppuration, ce ſeroit en vain que l'on employeroit les balſamiques pour en faire la réunion; car ces parties qui ſe pourriſſent, & dont on empêche la ſéparation, étant retenues trop long-tems, irritent & enflamment par leur acrimonie la partie malade. c'eſt ce qui fait que la guériſon de telle plaie eſt plus longue, & ſouvent très-difficile.

Les dames de Conſtantinople, & celles d'Aſie & d'Egypte, font uſage de l'*opobalſamum* pour ſe rendre la peau douce & polie. Voici la maniere dont en uſent les Egyptiennes. Elles ſe tiennent dans un bain juſqu'à ce qu'elles ayent bien chaud; alors elles ſe frottent la peau du viſage & de la gorge avec ce baume à différentes fois, & ſans l'épargner; enſuite elles demeurent une heure & davantage dans ce bain chaud, juſqu'à ce que la peau ſoit imbibée de ce baume & bien ſeche; alors elles en ſortent: elles demeurent ainſi pendant trois jours le viſage & la gorge imbibées de baume; le troiſieme jour elles ſe remettent au bain, & ſe frottent encore comme on vient de le dire, avec le même baume. Elles recommencent l'opération pluſieurs fois, ce qui dure au moins trente jours, pendant leſquels elles ne s'eſſuient point la peau. Enfin lorſque le baume eſt bien ſec, elles ſe frottent d'un peu d'huile d'amandes ameres, & enſuite elles ſe lavent pendant pluſieurs jours dans l'eau de feves diſtillée.

Les dames qui ſe ſervent de ce baume parmi nous, en qualité de coſmetique, en font par art le lait virginal, qui eſt avec raiſon fort eſtimé pour l'embelliſſement de la peau. Il ne ſe fait aucune précipitation dans ce lait, & le baume ne ſe ſépare point. *Voyez-en* la compoſition au *mot* LAIT *virginal*.

L'*opobalſamum* eſt, comme on ſait, nommé dans les ordonnances des Médecins, ſous le nom de *baume blanc* de Conſtantinople, *baume* de Judée, d'Egypte, du grand Kaire & de la Mecque. Chez les Apothicaires, on le nomme auſſi baume de Galaad, *balſamum galaldenſe* ou *gileadenſe*, parce qu'on s'eſt imaginé que le baume de Galaad de l'Ecriture étoit la même choſe que celui qui nous vient aujourd'hui de la Mecque directement par la mer Rouge, ou autrement.

Mais le mot hébreu que nous avons rendu *baume*, eſt *zori*, qui, ſuivant la remarque des rabbins, ſignifie *toutes ſortes de gommes réſineuſes*. Dans Jérémie, *viij*. 22. & *xlvj*. 2. il en eſt parlé comme d'une drogue que les Médecins employoient; & dans la *Geneſe*, *xxxvij*. 25. & *xliij*. comme d'une des choſes les plus précieuſes que produit le pays de Canaan; & dans l'un & dans l'autre endroit il eſt marqué qu'il venoit de Galaad. Si le *zori* du texte ſignifie du *baume*, tel que celui de la Mecque, il faut qu'il y en ait eu en Galaad long-tems avant qu'on eût planté l'arbre dans les jardins de Jérico, & avant que la reine de Saba eût apporté à Salomon la plante dont parle Joſeph; car c'étoit une des marchandiſes que les Iſmaélites portoient de Galaad en Egypte, quand Joſeph leur fut vendu par ſes freres; Jacob en envoya en préſent à Joſeph en Egypte, comme une choſe qui croiſſoit dans le pays de Canaan, quand il dépêcha ſes autres fils pour acheter du blé dans ce pays-là. Pour moi je croirois que ce *zori* de Galaad, que nous rendons *baume* dans nos traductions modernes, n'étoit pas la même choſe que le baume de la Mecque, & que ce n'étoit qu'une eſpece d'excellente térébenthine dont on ſe ſervoit alors pour les bleſſures & pour quelques autres maux.

Le mot *opobalſamum* veut dire *ſuc* ou *gomme de baume*; car proprement *balſamum* ſignifie *l'arbre*, & *opobalſamum*, le *ſuc* qui eſt diſtillé; ὀπὸς en grec ſignifie le *ſuc*, la *gomme*, ou la *liqueur* qui diſtille de quelqu'arbre que ce ſoit, ou même de pluſieurs autres choſes.

L'*opobalſamum* entre dans la thériaque & le mithridate, de nom ſans doute plus qu'en réalité, comme on en peut juger par la quantité de ces deux compoſitions qui ſe fait chaque année dans toute l'Europe, & en même-tems par la rareté du vrai baume d'Arabie, dont le prix ſur les lieux vaut environ une piſtole l'once. (*D. J.*)

OPOCARPASUM, *ou* OPOCALPASUM, ſ. m. (*Hiſt. des drog. anc.*) ſuc végétal qui reſſembloit à la meilleure myrrhe liquide, que l'on méloit ſouvent avec elle par l'amour du gain, & dont on ne pouvoit facilement la diſtinguer. Ce ſuc cauſoit l'aſſoupiſſement & une eſpece d'étranglement ſubit. Galien rapporte qu'il a vu pluſieurs perſonnes mourir pour avoir pris de la myrrhe dans laquelle il y avoit de l'*opocarpaſum*, ſans qu'ils le ſuſſent. Aucun des anciens n'a pu nous apprendre de quelle plante, de quel arbre, ou de quelle herbe étoit tiré le ſuc que l'on appelloit *opocarpaſum*; & aucun auteur moderne ne le ſait encore aujourd'hui.

OPODELTOCH, ſ. m. (*Pharmacie.*) emplâtre *opodeltoch*; cet emplâtre eſt compoſé de quelques ingrédiens précieux, d'un baume naturel, d'un grand nombre de réſines & de gomme réſine, de toutes les matieres minérales regardées comme éminemment aſtringentes & deſſicatives, telles que le ſafran de mars, les chaux de zinc, la litharge, le colcotar, *&c.* & enfin du ſuc de toutes les plantes qu'on a regardées comme éminemment déterſives, vulnéraires, cicatriſantes, telles que l'aloës, le ſuc de grande conſoude, de ſanicle, de tabac, & même de feuilles de chêne, ſubſtance aſſurément fort peu ſucculente.

On peut voir, au *mot* EMPLATRE, combien eſt frivole l'eſpoir de l'inventeur, qui a prétendu faire de cet emplâtre un remede ſouverainement réſolutif, mondificatif, deſſicatif, vulnéraire, cicatriſant, *&c.* & combien ſur-tout le ſuc des plantes en eſt un ingrédient puérile. L'emplâtre *opodeltoch* n'eſt donc qu'une compoſition qui, comme la plûpart des autres emplâtres très-compoſés, doit ſon origine à la charlatannerie & à l'ignorance. *Voy.* EMPLATRE. (*b*)

OPOPANAX, ſ. m. (*Hiſt. nat. des drog. exot.*) l'*opopanax* en grec, de même qu'en françois, ſe dit en latin *opopanacum*; c'eſt un ſuc gommeux, réſineux, qui nous vient en grumeaux environ de la groſſeur d'un pois, tantôt plus grands, tantôt plus petits; rouſſâtres en dehors, d'un jaune blanchâtre en-dedans, fort amers, âcres, de mauvaiſe odeur, d'un goût qui excite un peu la nauſée, gras & cependant friables.

On l'apporte quelquefois en maſſes très-ſales, d'un roux noirâtre, mêlées des ſquilles, de la tige, ou d'autres ordures.

On doit choiſir les larmes brillantes, graſſes, friables, de couleur de ſafran en dehors, blanches ou jaunâtres en-dedans, d'un goût amer, d'une odeur forte. On rejette celles qui ſont noires & ſordides.

On apporte l'*opopanax* d'Orient; mais nous ne ſavons point du tout de quelle plante il vient. Il a été connu des Grecs. On le tire, ſelon Galien, du *panax heracleus*, dont on coupe les racines & les tiges; mais il n'y a rien de certain dans les auteurs ſur le *panax heracleus*; c'eſt une plante qui nous eſt inconnue.

L'*opopanax* s'enflamme comme les réſines: il ſe diſſout dans l'eau comme les ſubſtances gommeuſes; mais il rend l'eau laiteuſe à cauſe de ſa grande quantité d'huile. Il paroît donc compoſé de tartre & de ſel ammoniacal étroitement unis enſemble.

Pris intérieurement, il inciſe les humeurs viſqueuſes, & purge ſans fatiguer, depuis demi drachme juſqu'à une drachme; il ſert extérieurement à amollir les tumeurs, à les diſcuter, à les réſoudre. Il eſt employé dans preſque toutes les vieilles compoſitions galéniques. (*D. J.*)

OPORICE, ſ. m. (*Mat. méd. des anciens.*) ὀπωρικὴ; c'eſt un remede fort vanté, que Pline, *livre XXIV. ch. xiv.* nous dit être compoſé de quelques fruits d'automne. Il y entroit cinq coings, autant de grenades, du ſumach de Syrie & du ſafran. On faiſoit bouillir le tout dans un conge de vin blanc juſqu'à conſiſtance de miel. Ce remede étoit employé pour les dyſſenteries & les débilités d'eſtomac. Le mot *oporicé* eſt dérivé du grec ὀπώρα, qui veut dire *automne*, ou le fruit de cette ſaiſon.

OPOS, ſ. m. (*Méd. anc.*) ce nom grec indique chez les anciens Médecins, le ſuc des plantes, ſoit qu'il découlât naturellement, ou par inciſion; mais Hippocrate emploie ce mot pour déſigner le ſuc du ſilphium qu'on

nom-

nommoit le *suc* par excellence, comme nous appellons aujourd'hui l'écorce du quinquina, simplement l'*écorce*.

OPOSSUM & OPASSUM, *voyez* PHILANDRE.

OPPA, (*Géog.*) riviere de la haute Silésie. Elle a sa source dans les montagnes de Gesenk, qui séparent la Silésie & la Moravie, & se perd dans l'Oder.

OPPELEN, (*Géog.*) ville forte de Silésie, capitale d'un duché considérable de même nom. Elle est sur l'Oder dans une belle plaine, à 8 lieues N. de Troppau, 14 S. E. de Breslau, 54 N. E. de Prague. *Long.* 35. 32. *lat.* 50. 54.

Le duché d'*Oppelen* est arrosé de plusieurs rivieres, outre l'Oder qui le partage. Il contient avec la capitale une vingtaine de bourgades, que Zeyler appelle villes.

OPPENHEIM, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le bas palatinat du Rhin, capitale d'un bailliage de même nom. Les François la saccagerent en 1689. Elle est sur une montagne dans un pays fertile, près du Rhin, à 3 lieues S. E. de Mayance, 4 N. O. de Worms. *Long.* 25. 55. *lat.* 49. 48.

Quelques historiens attribuent la fondation d'*Oppenheim* à Drusus, d'autres aux empereurs Valentinien ou Gratien. Ce qu'il y a de sûr, c'est que du tems de Charlemagne, ce n'étoit qu'un village. Quant au bailliage d'*Oppenheim*, il n'a que deux places; la capitale qui porte son nom est Ingelheim.

OPPERLEER, (*Comm. d'Hollande.*) on nomme ainsi en Hollande des peaux d'animaux apprêtées d'un côté, & chargées de l'autre de leur poil ou laine. Elles servent ordinairement à faire des couvertures, d'où elles ont pris leur nom. *Ricard.*

OPPIDO, (*Géog.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, avec un évêché suffragant de Régio. Elle est au pié de l'Apennin, à 10 lieues N. E. de Régio, 7 S. E. de Nicotera. *Long.* 34. 14. *lat.* 38. 18.

OPPIDUM, (*Littér. géog.*) ce mot latin veut dire ordinairement une *petite ville*, & souvent ce que nous appellons un *bourg*; mais les anciens, sur-tout les Poëtes, employoient indifféremment les mots *urbes* & *oppida*. D'un autre côté, les auteurs en prose, les Orateurs eux-mêmes ont employé ces deux mots indistinctement; ce qui montre qu'ils les ont regardés comme synonymes. Cicéron dit que le mot *oppidum* venoit du secours que les hommes s'étoient promis mutuellement en demeurant les uns auprès des autres. *Oppida, quod opem darent.* Les habitans étoient nommés *oppidani*. (*D. J.*)

OPPILATION, s. f. (*Médec.*) ce mot est tiré du latin *oppilatio*, & signifie littéralement *obstruction*: il répond aux mots grecs ἔμφραξις & στέγνωσις: aussi Rhodius remarque qu'on s'en servoit sur-tout pour désigner *obstruction* forte & serrée. On trouve souvent ce terme dans les anciens auteurs & traducteurs latins. Son usage est beaucoup moins fréquent depuis plus d'un siecle; & à présent on ne l'emploie même plus dans cette signification. Dans le style familier il est assez usité, comme synonyme de *pâles-couleurs*, & principalement lorsque la maladie est légere, ou ne fait que commencer; *voyez* PALES-COULEURS. On dit communément, l'*oppilation* est une maladie très-ordinaire aux jeunes filles, & funeste à leur beauté: de-là sont venues ces façons de parler usitées, *une fille commence à s'oppiler*, quand on la voit triste & rêveuse, que la couleur de son visage s'altere, & fait place à une couleur jaunâtre, qu'elle mange avec passion & en cachette des choses absurdes, nuisibles. Les cendres, le mortier sont des objets ordinaires de l'*oppilation*. Aucun remede ne désoppile plus sûrement, plutôt & plus agréablement que le mariage. *Voy.* PALES-COULEURS, PICA, MARIAGE.

OPPORTUN, OPPORTUNE, adj. (*Gramm.*) ils se disent du tems, du lieu & de toutes les circonstances qui rendent le succès d'une chose facile. L'occasion *est opportune*, ne la manquez pas. L'*opportunité* supplée souvent au défaut d'adresse. Ces mots sont peu d'usage.

OPPOSANT, adj. (*Gramm. & Jurisprud.*) celui qui a intérêt à ce qu'une chose ne se fasse pas, & qui y forme obstacle. On dit, ces créanciers sont *opposans* à l'exécution d'une sentence qui les lese.

OPPOSÉS, adj. (*Géom.*) ce terme s'emploie en divers cas: il y a des angles *opposés* par leur sommet. Supposons qu'une ligne droite *AB*, en coupe une autre *CD*, (*Pl. Géom. fig.* 86.) au point *E*, les angles *x*, *y opposés* par le sommet sont égaux, ainsi que les angles *y*, *E*. *Voyez* ANGLE. Ces angles s'appellent aussi *opposés au sommet*, ou *opposés par la pointe*: la dénomination d'*opposés au sommet* est la plus commune.

Si une ligne *ST*, (*Pl. Géom. fig.* 46.) rencontre deux autres lignes, *AP*, *BR*, les angles *u*, *x*, ainsi que les angles *z*, *y*, formés par la rencontre de ces lignes, sont appellés *angles opposés*; & en particulier l'angle *u* est nommé l'*angle externe opposé* de l'angle *x*, & *z* l'*angle interne opposé* de l'angle *y*: ces angles s'appellent aussi plus communément *alternes*. *Voyez* ALTERNE.

Des cônes *opposés* sont deux cônes semblables, *opposés* par le sommet, c'est-à-dire qui ont un même sommet commun, ainsi qu'un même axe. *Voyez* CONE.

On appelle aussi *sections opposées* deux hyperboles produites par un même plan, qui coupe deux cônes *opposés*. *Voyez* HYPERBOLE, CONE & CONIQUE.

Si un cône est coupé par un plan qui passe par son sommet, & ensuite par un second plan parallele au premier, & que l'on prolonge ce dernier plan, ensorte qu'il coupe le cône *opposé*, on formera par ce moyen des sections *opposées*. *Voyez* SECTION. *Chambers.* (*E*)

OPPOSÉ, adj. *en terme de Blason*, se dit de deux pieces peintes sur l'écu lorsque la pointe de l'une regarde le chef, & celle de l'autre le bas du même écu.

OPPOSER, v. act. & neut. (*Gram.*) former un obstacle: on dit, la nature n'a *opposé* à l'homme aucune barriere que son ambition sacrilege, son avarice insatiable, son infatigable curiosité n'ait franchie: on *oppose* des digues à la violence des eaux & des passions: on *oppose* la patience à la force: l'intérêt des autres s'*oppose* toujours à nos desseins: le blanc n'est pas plus *opposé* au noir que son caractere & le mien: les poles d'une sphere sont diamétralement *opposés*: qu'*opposez*-vous à cette preuve! qu'*oppose*-t-elle à ses persécuteurs, des plaintes, des cris, des larmes, contre lesquelles ils se sont endurcis des long-tems: si la fortune s'*oppose* à vos desseins, *opposez* à la fortune du courage & de la résignation: *opposez*-vous à la vente de ces effets.

OPPOSER: on dit d'un *escrimeur* qu'il tire avec opposition quand il allonge une estocade en se garantissant de l'épée de l'ennemi; c'est-à-dire que la pointe de son épée attaque le corps de l'ennemi, tandis que le talon défend le sien.

Pour tirer avec opposition, il faut en détachant une estocade quelconque placer le bras droit & la main comme pour la parer: on tire avec opposition quand on détache l'estocade comme je l'ai enseigné. *Voyez* ESTOCADE DE QUARTE, DE TIERCE, &c.

On peut dire que l'opposition est une parade, puisqu'on ne peut *opposer* sans faire un mouvement semblable à celui de parer. Quand on fait assaut, il faut être dans une continuelle opposition, & diriger la pointe de son épée sur l'estomac de l'ennemi tandis que du talon de l'épée on met la sienne hors l'alignement du corps.

Cette opposition est une espece d'attaque, parce que l'ennemi qui veut comme vous diriger la pointe de son épée sur votre corps, ne souffre pas qu'elle en soit détournée, c'est pourquoi ce mouvement le détermine ou à dégager ou à forcer votre épée.

OPPOSITION, s. f. se dit *en Astronomie*, de l'aspect ou de la situation de deux étoiles ou planetes, lorsqu'elles sont diamétralement opposées l'une à l'autre, c'est-à-dire éloignées de 180 degrés, ou de l'étendue d'un demi-cercle. *Voyez* CONJONCTION & SYZIGIE.

Quand la lune est diamétralement opposée au soleil, de sorte qu'elle nous montre son disque entier éclairé, elle est alors en *opposition* avec le soleil, ce qu'on exprime communément en disant qu'elle est dans son plein, elle brille pour-lors tout le long de la nuit. *Voyez* LUNE & PHASE.

Les éclipses de lune n'arrivent jamais que quand cette planete est en *opposition* avec le soleil, & qu'elle se trouve outre cela proche des nœuds de l'écliptique. *Voyez* ÉCLIPTIQUE.

Mars dans le tems de son *opposition* avec le soleil est plus proche de la terre que du soleil; cela vient, 1°. de ce que les orbites de mars & de la terre ont le soleil pour centre ou pour foyer commun; 2° de ce que dans le tems où mars est en *opposition* avec le soleil, la terre est entre cette planete & le soleil; 3°. de ce que le rayon de l'orbite de mars est moins que double de la distance de la terre au soleil. *Voyez* MARS. *Chambers.* (*O*)

OPPOSITION, s. f. *terme de Rhétorique*, c'est une figure de rhétorique, par laquelle l'on joint deux choses qui en apparence sont incompatibles, comme quand Horace parle d'une *folle sagesse*, & qu'Anacréon dit que l'amour est une *aimable folie*. Cette figure qui semble nier ce qu'elle établit, & se contredire dans ses termes est cependant très-élégante; elle réveille plus que toute autre l'attention & l'admiration des lecteurs, & donne de la grace au discours, quand elle n'est point recherchée & qu'elle est placée à propos. Voulez-vous un exemple d'une *opposition* brillante moins marquée dans les

les mots que dans la pensée, je n'en puis guere citer de plus heureuse que celle de ces beaux vers de la Henriade *chant. IX.*

Les amours enfantins désarmoient ce héros,
L'un tenoit sa cuirasse encor de sang trempée,
L'autre avoit détaché sa rédoutable épée,
Et rioit, en tenant dans ses débiles mains
Ce fer l'appui du trône, & l'effroi des humains.

Il falloit dire, peut-être *l'effroi des ennemis*. (*D. J.*)

OPPOSITION, (*Jurisprud.*) signifie en général un empêchement que l'on met à quelque chose: il y a des *oppositions* de plusieurs sortes, savoir.

OPPOSITION A FIN D'ANNULLER, est une *opposition* au decret qui tend à faire annuller la saisie-réelle & les criées; elle est ordinairement formée par la partie saisie & se fait par rapport à la forme ou par rapport à la matiere.

L'*opposition à fin d'annuller* se fait par rapport à la forme lorsque la saisie-réelle ou les criées n'ont pas été valablement faites, c'est-à-dire que l'on n'y a pas observé les formalités établies par les ordonnances, coutumes & usages des lieux.

Elle se fait par rapport à la matiere quand la saisie réelle & les criées ont été faites pour choses non dûes par celui sur qui elles ont été faites.

La partie saisie n'est pas la seule qui puisse s'opposer à fin d'annuller, un tiers peut aussi le faire lorsqu'il est propriétaire des héritages saisis réellement; mais s'il y a quelque immeuble ou portion qui ne lui appartienne pas il ne peut s'opposer qu'afin de distraire. *Voyez* OPPOSITION A FIN DE DISTRAIRE.

Au-lieu de s'opposer à fin d'annuller, on prend souvent le parti d'interjetter appel de la saisie & de tout ce qui a suivi, & l'on peut également par cette voie parvenir à faire annuller la saisie-réelle & le criées si elles sont mal faites. *Voyez le Traité de la vente des immeubles par decret*. (*A*)

OPPOSITION A FIN DE CONSERVER, est celle qui est formée à un decret par un créancier de la partie saisie afin d'être colloqué pour son dû; on l'appelle *afin de conserver*, parce qu'elle tend à ce que l'opposant soit conservé dans tous ses droits, privileges & hypotheques & à ce qu'il soit payé, sur le prix de l'adjudication, de tout ce qui lui est dû en principal, intérêts & frais, par privilege s'il en a un, ou par hypotheque s'il en a une.

Cette *opposition* est reçue par-tout jusqu'à l'adjudication, le saisissant est tenu d'en former une pour être colloqué. *Voyez* OPPOSITION EN SOUS-ORDRE.

Il y a une sorte d'*opposition à fin de conserver*, qui est une *opposition* au sceau pour être payé sur le prix d'un office. *Voyez ci-après* OPPOSITION AU SCEAU.

OPPOSITION AUX CRIÉES, est la même chose qu'*opposition au decret*. *Voyez aussi* OPPOSITION A FIN D'ANNULLER, A FIN DE CHARGE, A FIN DE CONSERVER & A FIN DE DISTRAIRE.

OPPOSITION AU DECRET VOLONTAIRE *ou* FORCÉ, est celle que l'on fait pour la conservation de quelque droit que l'on prétend avoir sur le prix saisi il y en a de cinq sortes, savoir l'*opposition à fin d'annuller*, l'*opposition à fin de charge*, l'*opposition à fin de conserver*, l'*opposition à fin de distraire*, & l'*opposition en sous-ordre*. *Voyez* l'article qui concerne chacune de ces différentes sortes d'*opposition*.

L'*opposition* à un decret équivaut à une demande, de maniere que les intérêts courent du jour de l'*opposition*; elle ne tombe point en peremption lorsqu'il y a établissement de commissaire & des baux faits en conséquence. *Voyez* CRIÉE, DECRET, SAISIE-REELLE, SUBHASTATION.

OPPOSITION A LA DÉLIVRANCE, est lorsqu'un créancier, ou quelque autre prétendant droit à la chose, s'oppose à ce qu'aucune somme de deniers soit payée à quelqu'un, ou à ce qu'on leur fasse la délivrance d'un legs ou autre effet.

OPPOSITION A FIN D'HYPOTHEQUE, c'est ainsi que l'on appelle au parlement de Bordeaux ce que nous appellons communément *opposition à fin de conserver*. Voyez *le recueil de Questions* de M. Bretonnier au *mot* DECRET.

OPPOSITION A UN JUGEMENT. *Voyez* OPPOSITION A UN ARRÊT, & OPPOSITION A UNE SENTENCE.

OPPOSITION A UN ARRÊT, a lieu dans plusieurs cas: on est recevable en tout tems à s'opposer à un arrêt par défaut faute de comparoir en refondant les frais de contumace, parce qu'il n'y avoit pas de procureur pour le défaillant; il en est de même d'un arrêt sur requête, mais il faut s'opposer dans la huitaine de la signification aux arrêts par défaut faute de défendre ou faute de plaider: la tierce *opposition* à un arrêt se forme par ceux qui n'y ont pas été parties. *Voyez ci-après* OPPOSITION TIERCE.

Quand l'opposant est non-recevable dans son *opposition* on le déclare tel; ou s'il est seulement mal fondé, on le déboute de son *opposition*.

OPPOSITION A FIN DE CHARGE, est un empêchement formé à un decret volontaire ou forcé par celui qui prétend avoir quelque droit réel sur l'immeuble saisi tel qu'un droit de servitude, une rente fonciere ou autre droit réel & inhérent à la chose; il conclut à ce que l'immeuble saisi réellement ne soit vendu qu'à la charge du droit réel qu'il prétend avoir dessus, de maniere que l'adjudicataire en soit tenu, ainsi que l'étoit celui sur qui la saisie-réelle a été fait. Cette *opposition* doit être formée avant le congé d'adjuger; cependant au châtelet & dans quelques-autres jurisdictions elle est reçue jusqu'à l'adjudication.

OPPOSITION AUX LETTRES DE RATIFICATION, est un empêchement que l'on forme entre les mains du greffier conservateur des hypotheques pour empêcher qu'il ne soit expédié en la grande chancellerie des lettres appellées *de ratification*, dont l'effet est de purger les hypotheques sur les revenus du roi ou sur le clergé: ces *oppositions* n'ont d'effet que pendant une année.

Elles ne font point courir les intérêts de la créance comme l'*opposition* à un decret, parce que le consentement des hypotheques n'a point de jurisdiction. *Voyez l'Edit du mois de Mars* 1673, le *Traité de la vente des immeubles par decret*, de M. Dhericourt, *ch. ix.* & *le mot* LETTRES DE RATIFICATION. (*A*)

OPPOSITION MANDIÉE est lorsqu'une partie saisie fait former par un tiers, & avec qui il est d'intelligence, un empêchement à la vente de ses meubles ou de ses fonds pour éluder la vente. (*A*)

OPPOSITION A UN MARIAGE, est un empêchement que quelqu'un forme à la publication des bans, & à la célébration d'un mariage projetté entre deux autres personnes. Cette *opposition* empêche le curé de passer outre jusqu'à ce qu'on lui en apporte main-levée.

Les curés ou vicaires sont obligés d'avoir des registres pour y transcrire ces sortes d'*oppositions* & les désistemens & main levées qui en seront donnés par les parties, ou ordonnés par justice.

Ils doivent aussi faire signer les *oppositions* par ceux qui les font & les mains-levées par ceux qui les donnent & s'ils ne les connoissent pas, ils doivent se faire certifier par quatre personnes dignes de foi, que ceux qui donnent la main levée sont ceux dont il est parlé dans l'acte

L'official ne peut connoître que des *oppositions* où il s'agit *de fœdere matrimonii*, comme quand l'opposant prétend que l'un des deux qui veulent contracter mariage ensemble est marié avec une autre personne, ou qu'il y a eu des fiançailles célebrées.

Mais les *oppositions* que l'on appelle *treves*, qui sont celles formées par les peres, meres, tuteurs, curateurs & autres, qui n'ont pour objet que des intérêts temporels, doivent être portées devant le juge séculier. *Voyez l'arrêt du* 20 *Février* 1733. (*A*)

OPPOSITION A L'ORDRE, est la même chose qu'*opposition au* decret, & singulierement que l'*opposition à fin de conserver*. Ce terme convient sur tout dans les pays où on commence l'ordre avant de faire l'adjudication. *Voyez le recueil de questions de* M. Bretonnier, au *mot decret*.

OPPOSITION A UNE SAISIE, est un empêchement qu'on tiers forme à la vente d'une chose mobiliaire ou immobiliaire, soit qu'il prétende droit à la chose, ou seulement d'être payé sur le prix.

Toute *opposition* doit contenir élection de domicile; & si c'est à un decret, elle doit être formée au greffe.

C'est une maxime que tout opposant est saisissant, c'est-à-dire que l'*opposition* équivaut à une saisie, l'*opposition* à une saisie réelle équivaut aussi à une demande par rapport aux intérêts. *Voyez* OPPOSITION AU DECRET.

OPPOSITION AU SCEAU est un empêchement qu'un créancier forme entre les mains de M. le garde des sceaux, en parlant au garde des rôles des offices de France, à ce qu'aucunes provisions ne soient scellées au préjudice de ses droits sur la procuration *ad resignandum* de son débiteur, pour faire passer en la personne d'un autre l'office dont il est revêtu.

L'usage de ces sortes d'*oppositions* commença du tems du garde des sceaux du Vair.

Ces *oppositions* ont non-seulement l'effet d'empêcher de sceller des provisions au préjudice des créanciers; el-

les procurent auſſi l'avantage aux créanciers oppoſans d'être préférés ſur le prix de l'office à ceux qui n'ont pas formé *oppoſition*, quand même ils auroient un privilége ſpécial ſur la charge.

Un mineur même n'eſt pas relevé du défaut d'*oppoſition au ſceau*, ſauf ſon recours contre ſon tuteur.

Il y a deux ſortes d'*oppoſition au ſceau*; ſavoir, l'*oppoſition au titre* & celle qu'on appelle *à fin de conſerver*.

L'*oppoſition* au titre eſt celle qui ſe fait par ceux qui prétendent avoir droit à un office royal, pour empêcher qu'aucunes proviſions n'en ſoient ſcellées à leur préjudice.

Elle ne peut être faite que par le vendeur ou par ſes ayans cauſe, pour raiſon du prix de l'office qui leur eſt dû en tout ou en partie: il faut auſſi ajouter ceux envers qui le titulaire eſt obligé pour fait de ſa charge.

Celui qui a prêté les deniers pour l'acquiſition, ne peut s'oppoſer qu'à fin de conſerver, & non au titre.

L'*oppoſition au titre* doit être ſignée d'un avocat au conſeil, chez lequel l'oppoſant élit domicile.

Elle ne dure que ſix mois; de ſorte que ſi au bout de ce tems elle n'eſt pas renouvellée, elle ne ſert de rien.

Quand l'*oppoſition au titre* eſt faite par des perſonnes qui n'avoient pas de qualité, pour la faire, on en prononce la main-levée, avec dommages & intérêts.

L'*oppoſition à fin de conſerver* eſt celle qui ſe forme par le créancier d'un titulaire, à l'effet de conſerver ſes droits, privileges & hypothèques ſur le prix de l'office, au cas que le débiteur vienne à s'en démettre au profit d'une autre perſonne.

Cette *oppoſition* n'a pas beſoin d'être ſignée d'un avocat au conſeil; elle n'empêche pas qu'on ne ſcelle des proviſions; elle opere ſeulement que les proviſions ne ſont ſcellées qu'à la charge de l'*oppoſition*; ſon effet ne dure qu'un an.

Les huiſſiers au conſeil & ceux de la grande chancellerie ont ſeuls le droit de ſignifier toutes les *oppoſitions au ſceau* entre les mains des gardes des rôles, des conſervateurs des hypothèques, & des gardes du tréſor royal, & de ſignifier toutes les mains levées pour raiſon de ces *oppoſitions*.

Ils ſont pareillement ſeuls en droit de former les *oppoſitions* qui ſurviennent au titre ou au ſceau des proviſions des offices dépendans des ordres du roi, leſquelles *oppoſitions* doivent être formées entre les mains du chancelier garde des ſceaux de ces ordres.

Aucune *oppoſition au ſceau* ou au titre ne fait courir les intérêts, parce que ce n'eſt qu'un acte conſervatoire. On forme de ſemblables *oppoſitions* pour les offices royaux établis dans l'étendue de l'appanage d'un prince entre les mains du chancelier de l'appanage, en parlant à ſon garde des rôles. *Voyez l'édit du mois de Février* 1683, *la déclaration du* 17 *Juin* 1703, *les arrêts du conſeil des* 14 *Mai* 1740, & 2 *Octobre* 1742.

OPPOSITION AU SCELLÉ eſt un acte par lequel celui qui réclame quelqu'effet qui eſt ſous le ſcellé, ou qui ſe prétend créancier, proteſte que le ſcellé ne ſoit levé qu'à la charge de ſon *oppoſition*. *Voyez* SCELLÉ.

OPPOSITION A UNE SENTENCE eſt un acte par lequel on empêche l'exécution d'une ſentence ſurpriſe ſur requête ou par defaut. *Voyez* ce qui a été dit ci-deſſus de l'*oppoſition à un arrêt*, & SENTENCE.

OPPOSITION EN SOUS ORDRE eſt un acte par lequel le créancier d'un oppoſant à une ſaiſie réelle, s'oppoſe à ce que la ſomme pour laquelle ſon débiteur ſera colloqué dans l'inſtance d'ordre lui ſoit délivrée, & conclut à ce que ſur ladite ſomme il ſoit payé de ſon dû.

L'*oppoſition en ſous-ordre* doit être formée au greffe avant que le decret ſoit levé & ſcellé, autrement ſi elle n'eſt formée qu'entre les mains du receveur des conſignations, elle n'eſt conſidérée que comme une ſaiſie & arrêt.

Les oppoſans en ſous-ordre ſont colloqués pour la créance de leur débiteur, ſuivant l'ordre de ſon hypothèque & ſur ſa collocation, chacun d'eux eſt colloqué en ſous-ordre, ſuivant la date de ſon hypothèque particuliere. *Voyez* M. d'Hericourt, *tit. de la vente des immeubles par decret*, & SOUS-ORDRE. (*A*)

OPPOSITION EN SURTAUX eſt un acte par lequel un particulier taillable qui prétend que ſa cotte de taille eſt trop forte, eu égard à ſes biens, commerce & induſtrie, ſe plaint de ſa taxe, & demande une diminution, déclarant qu'il eſt oppoſant à la taxe faite de ſa perſonne à une telle ſomme, & en même tems il donne aſſignation aux habitans à comparoir en l'élection, pour voir dire que ſa cotte demeurera réduite à une telle ſomme. *Voyez le code des tailles*, & le *mémorial alphabétique des tailles* au mot OPPOSANT, & *ci-après* SURTAUX, TAILLE.

OPPOSITION TIERCE ſe dit de l'*oppoſition* qu'un tiers forme à un mariage, quoiqu'il ne prétende pas avoir d'engagement avec aucune des deux perſonnes qui veulent ſe marier enſemble; telle eſt l'*oppoſition* des pere & mere, & autres parens, des tuteurs & curateurs, &c. *Voyez* MARIAGE & OPPOSITION AU MARIAGE.

OPPOSITION TIERCE eſt celle qui eſt formée contre un jugement par un tiers qui n'y a pas été partie contradictoire ni par défaut.

Cette *oppoſition* ſe peut former en tout tems, même contre les ſentences, après le tems d'interjetter appel; parce que les ſentences ne paſſent en force de choſe jugée qu'à l'égard de ceux qui y ont été parties.

Elle ſe forme devant le juge qui a rendu le jugement: ſi l'*oppoſition* ſe trouve bien fondée, le jugement eſt retracté à l'égard du tiers-oppoſant ſeulement; ſi l'oppoſant ſe trouve mal fondé, le tiers-oppoſant eſt condamné aux dépens & en l'amende portée par l'ordonnance, *tit.* 27, *art.* 10; ſavoir, 150 liv. ſi la tierce *oppoſition* eſt contre un arrêt, & 75 liv. ſi c'eſt contre une ſentence.

OPPOSITION AU TITRE, c'eſt-à-dire *au titre* d'un office. *Voyez ce qui eſt dit ci-deſſus à l'article* OPPOSITION AU SCEAU.

OPPOSITION A LA VENTE eſt l'empêchement qu'un tiers fait à la vente de biens ſaiſis: par ce terme d'*oppoſition à la vente*, on entend principalement celle qui ſe fait en cas de ſaiſie & exécution de meubles, elle peut être faite par tous ceux qui prétendent avoir quelque droit ſoit de propriété, ſoit de privilege ou hypothèque ſur les meubles. *Voyez* SAISIE & EXÉCUTION.

L'*oppoſition à la vente* d'un immeuble s'appelle communément *oppoſition au decret*. *Voy.* CRIÉES, DECRET, SAISIE RÉELLE, OPPOSITION AU DECRET. (*A*)

OPPRESSEUR, ſ. m. OPPRIMER, v. act. (*Gramm.*) terme relatif au mauvais uſage de la puiſſance. On *opprime*, on mérite le nom d'*oppreſſeur*, on fait gémir ſous l'oppreſſion, lorſque le poids de notre autorité paſſe ſur nos ſujets d'une maniere qui les écraſe, & qui leur rend l'exiſtence odieuſe. On rend l'exiſtence odieuſe en envahiſſant la liberté, en épuiſant la fortune, en gênant les opinions, &c. Un peuple peut être *opprimé* par ſon ſouverain, un peuple par un autre peuple. Flechier dit qu'il y a peu de ſureté pour les *oppreſſeurs* de la liberté des peuples; mais c'eſt ſeulement dans les premiers inſtans de l'oppreſſion. A la longue, on perd tout ſentiment; on s'abrutit, & l'on en vient juſqu'à adorer la tyrannie, & à diviniſer ſes actions les plus atroces. Alors il n'y a plus de reſſource pour une nation, que dans une grande révolution qui la régénere. Il lui faut une criſe.

Oppreſſion a un ſens relatif à l'économie animale. On ſe ſent *oppreſſé*, lorſque le poids des alimens ſurcharge l'eſtomac. Il y a *oppreſſion* de poitrine, lorſque la reſpiration eſt embarraſſée, & qu'il ſemble qu'on ait un poids conſidérable à vaincre à chaque inſpiration.

OPPRESSION, ſ. f. (*Morale & Politiq.*) par un malheur attaché à la condition humaine, les ſujets ſont quelquefois ſoumis à des ſouverains, qui abuſant du pouvoir qui leur a été confié, leur font éprouver des rigueurs que la violence ſeule autoriſe. L'*oppreſſion* eſt toujours le fruit d'une mauvaiſe adminiſtration. Lorſque le ſouverain eſt injuſte, ou lorſque ſes repréſentans ſe prévalent de ſon autorité, ils regardent les peuples comme des animaux vils, qui ne ſont faits que pour ramper, & pour ſatisfaire aux dépens de leur ſang, de leur travail & de leurs tréſors, leurs projets ambitieux, ou leurs caprices ridicules. En vain l'innocence gémit, en vain elle implore la protection des lois, la force triomphe & inſulte à ſes pleurs. Domitien diſoit *omnia ſibi in homines licere*; maxime digne d'un monſtre, & qui pourtant n'a été que trop ſuivie par quelques ſouverains.

OPPRESSION, ſ. f. (*Médec.*) ſymptome commun à diverſes maladies; c'eſt un ſentiment d'étouffement & de ſuffocation dans l'hyſtériſme, & autres maux de nerfs: on reſſent de l'*oppreſſion* dans la poitrine, quand la reſpiration eſt léſée par quelque cauſe que ce ſoit; on éprouve de l'*oppreſſion* dans l'eſtomac, quand ce viſcere exerce une digeſtion pénible. L'*oppreſſion* qui vient d'une cauſe externe, ſe détruit en ôtant cette cauſe.

OPPROBRE, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt le mépris de la ſociété dans laquelle on eſt. Ce terme me ſemble du moins avoir rapport à une certaine collection d'hommes. Ceux qui ont une conduite oppoſée aux devoirs de leur état en ſont l'*opprobre*; on eſt l'*opprobre* de l'égliſe, de la nation, de la littérature, de la magiſtrature, de l'état militaire. Pour completer l'acception d'*opprobre*, à cette idée il faut encore en ajouter une autre, c'eſt l'extrême degré de la honte & du mépris, encouru

appa-

apparemment par quelqu'action bien vile. Il ſe dit auſſi d'une injure grieve. Les Juifs firent ſouffrir à J. C. mille *opprobres*.

OPS, ſ. f. (*Mythol.*) c'eſt la même déeſſe que Rhéa, femme de Saturne, & les anciens adoroient ſous ce nom la terre, à cauſe de ſa fécondité. On repréſentoit *Ops* comme une matrone vénérable, qui tendoit la main droite, c'eſt-à-dire, offroit ſon ſecours à tout le monde, & de la gauche elle diſtribuoit du pain aux malheureux. Ceux qui lui ſacrifioient étoient aſſis pendant le ſacrifice pour marquer la ſtabilité de la déeſſe. Elle avoit un temple à Rome que lui voua T. Tatius, roi des Sabins; c'étoit dans ce temple qu'étoit le tréſor. Céſar y mit juſqu'à ſept cens millions de ſeſterces, ce qui faiſoit plus de ſoixante-dix millions de notre monnoie. Antoine diſtribua cet argent à ſes amis & à ſes créatures. Jugez par-là combien il enrichit de gens tout d'un coup. Nous n'avons point d'idée de pareilles profuſions. (*D. J.*)

OPSONOME, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom qu'on donnoit dans l'antiquité à une ſorte de magiſtrats d'Athènes, qui étoient au nombre de deux ou trois, & qu'on prenoit dans le ſénat ou dans le concile douteux.

Leur charge conſiſtoit à avoir l'inſpection du marché au poiſſon, & à prendre ſoin que tout s'y fût dans l'ordre & conformément aux loix.

OPTATIF, adj. (*Gram.*) une propoſition *optative* eſt celle qui énonce un ſouhait, un deſir vif. Cet adjectif ſe prend ſubſtantivement dans la grammaire grecque, pour déſigner un mode qui eſt propre aux verbes de cette langue.

L'*optatif* eſt un mode perſonnel & oblique, qui renferme en ſoi l'idée acceſſoire d'un ſouhait.

Il eſt perſonnel, parce qu'il admet toutes les terminaiſons relatives aux perſonnes, au moyen deſquelles il ſe met en concordance avec le ſujet.

Il eſt oblique, parce qu'il ne peut ſervir qu'à conſtituer une propoſition incidente, ſubordonnée à un antécédent qui n'eſt qu'une partie de la propoſition principale. Par-là même, c'eſt un mode mixte comme le ſubjonctif; parce que cette idée acceſſoire de ſubordination & de dépendance, qui eſt commune à l'une & à l'autre, quoique compatible avec l'idée eſſentielle du verbe, n'y eſt pourtant pas puiſée, mais lui eſt totalement étrangere. Au reſte, l'*optatif* eſt doublement mixte, puiſqu'il ajoute à la ſignification totale du ſubjonctif, l'idée acceſſoire d'un ſouhait, qui n'eſt pas moins étrangere à la nature du verbe. *Voyez* MODE & OBLIQUE.

Cette remarque me paroît bien plus propre à fixer l'*optatif* après le ſubjonctif dans l'ordre des modes, que la raiſon alleguée par la méthode grecque de P. R. *lib. VIII. ch. x.* d'après la doctrine d'Apollone d'Alexandrie, *lib. III. ch. xxix.* L'*optatif* en général admet les mêmes différences de tems que le ſubjonctif.

Quelques auteurs de rudimens pour la langue latine, avoient cru autrefois qu'à l'imitation de la langue grecque, il falloit y admettre un *optatif*, & l'on y trouvoit doctement écrit: *optativo modo, tempore præſenti & imperfecto*, utinam amarem, *plût à Dieu que j'aimaſſe!* &c. Mais puiſque, comme le dit la *grammaire générale, part. II. ch. xvj.* & comme le démontre la ſaine raiſon, „ Ce n'eſt pas ſeulement la maniere différente de ſignifier qui peut être fort multipliée, mais les différentes „ inflexions qui doivent faire les modes „; il eſt évident qu'il n'eſt pas moins abſurde de vouloir trouver dans les verbes latins, un *optatif* ſemblable à celui des verbes grecs, qu'il ne l'eſt de vouloir que nos noms aient ſix cas comme les noms latins, ou que dans παρὰ πάντων θεολόγων, *au-deſſus de tous les Théologiens*, πάντων θεολόγων, quoiqu'au génitif, eſt à l'accuſatif, parce qu'en latin on diroit, *ſupra* ou *ante omnes theologos*. „ C'eſt, „ dit M. du Marſais (*art.* DATIF), abuſer de l'analogie, & n'en pas connoître le véritable uſage, que d'en „ tirer de pareilles inductions „. (*N. E. R. M.*)

OPTER, v. n. (*Gramm.*) il eſt ſynoyme à *choiſir*. Il faut *opter* entre la haine ou l'amour des peuples. *Voy. l'article* OPTION.

OPTERES *ou* OPTERIES, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) c'étoit chez les anciens le préſent qu'on faiſoit à un enfant la premiere fois qu'on le voyoit. Ce mot vient du grec ὄπτομαι, *je vois*. *Opterie* ſe diſoit auſſi des préſens qu'un nouveau marié faiſoit à ſon épouſe, quand on le conduiſoit chez elle & qu'on le lui préſentoit. *Voyez* Bartholin, *de puer. veter.*

OPTICIEN, ſ. m. (*Gram.*) celui qui fait les inſtrumens de l'Optique, ou qui donne des leçons de cette ſcience.

OPTIMATES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) terme dont on ſe ſervoit autrefois pour déſigner une des portions du peuple romain, qui étoit oppoſée à *populaires*. *Voy.* POPULAIRE.

Selon la diſtinction des *optimates* & des populaires, donnée par Cicéron, les *optimates* étoient les meilleurs citoyens, & ceux qui ne cherchoient dans leurs actions que l'approbation de la plus ſaine partie; & les *populaires* au contraire, ſans ſe ſoucier de cette eſpece de gloire, ne cherchoient pas tant ce qui étoit juſte & bon en ſoi, que ce qui étoit agréable au peuple, & qui pouvoit leur être utile à eux-mêmes.

D'autres diſent que les *optimates* étoient les plus ardens défenſeurs de la dignité des premiers magiſtrats, & les plus zélés pour la grandeur de l'état; qui ne s'embarraſſoient point que les membres inférieurs de l'état ſouffriſſent, pourvû que cela ſervît à augmenter l'autorité des chefs; & que les *populaires* au contraire, étoient ceux qui recherchoient la faveur du bas peuple, & qui l'excitoient à demander les plus grands privileges pour contrebalancer la puiſſance des grands.

OPTIMUS, MAXIMUS, (*Littérat.*) c'eſt le nom le plus ordinaire que les anciens romains donnoient à Jupiter, comme étant celui qui caractériſoit le mieux la divinité dans ſes deux principaux attributs, la ſouveraine bonté & la ſouveraine puiſſance. (*D. J.*)

OPTIMISME, ſ. m. (*Phil.*) on appelle ainſi l'opinion des philoſophes qui prétendent que ce monde-ci eſt le meilleur que Dieu pût créer, le meilleur des mondes poſſibles. Le pere Malebranche, & ſur-tout M. Leibnitz, ont fort contribué à accréditer cette opinion, *voyez* MALEBRANCHISME & LEIBNITZIANISME. C'eſt principalement dans ſa théodicée que le dernier de ces philoſophes a expliqué & developpé ſon ſyſtème. On peut en voir une idée dans ſon éloge par M. de Fontenelle, *mémoires de l'académie, année* 1716. Il prétend par exemple, que le crime de Tarquin qui viola Lucrece, étoit acceſſoire à la beauté & à la perfection de ce monde moral, parce que ce crime a produit la liberté de Rome, & par conſéquent toutes les vertus de la république romaine. Mais pourquoi les vertus de la république romaine avoient-elles beſoin d'être precédées & produites par un crime? Voilà ce qu'on ne nous dit pas, & ce qu'on ſeroit bien embarraſſé de nous dire. Et puis, comment accorder cet *optimiſme* avec la liberté de Dieu, autre queſtion non moins embarraſſante? Comment tant d'hommes s'égorgent-ils dans le meilleur des mondes poſſibles? Et ſi c'eſt-là le meilleur des mondes poſſibles, pourquoi Dieu l'a-t-il créé? La réponſe à toutes ces queſtions eſt en deux mots: *o altitudo!* &c. Il faut avouer que toute cette métaphyſique de l'*optimiſme* eſt bien creuſe. (*O*)

OPTION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie quelquefois la faculté que l'on a de choiſir une choſe entre pluſieurs. Quelquefois auſſi l'on entend par le terme d'*option*, le choix même qui a été fait en conſéquence de cette faculté: celui qui a une fois conſommé ſon *option* ne peut pas varier.

Le droit d'*option* qui appartenoit au défunt, n'étant pas conſommé, eſt tranſmiſſible aux héritiers directs ou collatéraux. *Voyez* Bacquet, *des droits de juſtice, ch. xv. n.* 77. Dupleſſis, *traité du douaire & traité de la continuation de communauté*. (*A*)

OPTION, ſ. f. (*Art. milit. des Rom.*) *optio*, officier d'infanterie, aide du centurion: on l'appelloit autrement *uragus*; il marchoit à la queue des bandes, & ſon poſte répondoit à celui de nos ſergens. On l'appelloit *option*, du mot *opto, je choiſis*, parce qu'il dépendoit du centurion de choiſir qui il vouloit pour cet emploi; cependant dans les commencemens de la république, l'*option* étoit nommé par le tribun ou le chef de la légion. (*D. J.*)

OPTIQUE, *en Anatomie*, eſt la dénomination qu'on donne à deux nerfs de la ſeconde conjugaiſon, qui prennent leur origine des cuiſſes de la moëlle allongée, & qui vont aux yeux. *Voyez Planches anat. & leur explic. Voyez auſſi au mot* NERF.

Ces nerfs s'approchent peu-à-peu, à meſure qu'ils s'éloignent de leur origine, & s'uniſſent enfin à la baſe du cerveau, proche de l'entonnoir. Ils ſe ſéparent enſuite, mais ſans ſe croiſer, & il en va un à chaque œil. *Voy.* ŒIL.

Ils ſont revêtus de deux tuniques qui viennent de la dure & de la pie-mere, & forment par leurs expanſions les deux membranes des yeux, qu'on appelle *la choroïde* & la *ſclérotique*. *Voyez* CHOROÏDE & SCLÉROTIQUE.

La rétine qui eſt une troiſieme membrane; & l'organe immédiat de la vûe, n'eſt que l'expanſion de la partie fibreuſe ou intérieure de ces nerfs. *Voyez* RETINE.

La conſtruction des nerfs *optiques* eſt tout-à-fait différente de celle des autres nerfs, qui tous paroiſſent compoſés de dures fibres; car ceux-ci avant d'entrer dans l'orbite de l'œil, ne ſont qu'une tunique ou un canal formé par la pie-mere, qui enferme une production de la moëlle du cerveau, & que l'on en fait aiſément ſortir. A leur entrée dans les yeux ils reçoivent une autre tunique de la dure-mere; & ces deux tuniques ſont attachées enſemble par des filets prodigieuſement menus. Celle qui eſt formée par la dure-mere ſe prolonge juſqu'à la choroïde, & celle qui l'eſt par la dure-mere, juſqu'à l'uvée.

Depuis leur entrée dans l'orbite de l'œil juſqu'à la prunelle, la moëlle enfermée dans ces deux tuniques ſe ſéparent en une grande quantité de petites cellules qui répondent l'une à l'autre. *Voyez* VISION.

Le lecteur ne ſera point ſurpris ſi nous ajoutons ici différens points qui peuvent ſervir à expliquer divers phénomenes de la viſion. Il ſaura donc qu'on a beaucoup diſputé ſur l'union de ces nerfs. Galien dit qu'ils ſe joignent & ne ſe croiſent pas, comme Gabriel de Zerbis & autres l'ont penſé depuis. Véſale a confirmé la choſe par une expérience. Dans une maladie il trouva le nerf droit plus grêle, devant & derriere leur union; le gauche au contraire, étoit dans ſon état naturel: Valverda dit avoir ſouvent fait la même remarque. Riolan, Santorini, Cheſelden, Loeſelius viennent à l'appui du même fait; Véſale a encore l'exemple d'un homme dont les nerfs n'étoient pas unis, & qui n'avoit rien de dérangé dans la viſion. Charles Etienne, Colombe, Caſſéricq, Hovius, Briggs & Boerhaave ſont tous du même avis.

Galien dit que cette union eſt cauſe que nous ne voyons qu'un objet, quoique nous ayons deux yeux. Enſuite le grand Neuwton a propoſé dans ſes petites queſtions, la même opinion qu'avoit notre auteur; ſavoir que la moitié droite des deux yeux venoit de la couche droite du cerveau, & que les moitiés gauches de l'un & l'autre œil, venoient de la couche gauche. Voilà en paſſant la raiſon pour laquelle les maux de l'œil droit paſſent ſi facilement dans l'œil gauche. Lorſqu'on coupe le nerf *optique* droit, les deux yeux perdent la vûe, ſuivant l'obſervation de Magatus. Dans les paralyſies chroniques, les deux yeux ſont preſque inutiles, au jugement de S. Yves; & Méibom a vu une paralyſie à l'œil droit naître de la bleſſure du gauche. Selon Stenon les nerfs ne ſont point unis dans leur épaiſſeur, ſi ce n'eſt dans le lamia. Willis, Briggs, *&c.* ſont dans la même opinion. Monroo, Bartholin & autres, prétendent auſſi que cette union ne ſe trouve point dans le caméleon; mais MM. de l'académie de Paris, ont démontré après Valiſnieri, que ces nerfs s'uniſſoient dans cet animal comme dans tous les autres, à l'entrée du nerf *optique*. Dans l'œil il y a une papille évidente, applatie: au milieu du fond de cette papille ſort une artériole, très-facile à voir dans le bœuf, décrite dans le lion, par MM. de l'académie de Paris, par Perrault, Ridley, Morgagni, *&c*: il y en a quelquefois pluſieurs enſemble. De Haller, *comment. Boerrh.*

OPTIQUE, ſ. f. (*Ordre encyclop. Entendement, Raiſon, philoſoph. ou ſcience, Science de la nat. Mathém. Mathématiques mixtes, Optique*), eſt proprement la ſcience de la viſion directe, c'eſt-à-dire, de la viſion des objets par des rayons qui viennent directement & immédiatement de ces objets à nos yeux ſans être ni rompus, ni réfléchis par quelque corps. *Voyez* DIVISION. Ce mot vient du grec *ὄπτομαι, je crois*.

Optique, ſe dit auſſi dans un ſens plus étendu de la ſcience de la viſion en général. *Voyez* VISION, *&c.*

L'*Optique* priſe en ce dernier ſens, renferme la Catoptrique & la Dioptrique, & même la Perſpective. Barrow nous a donné un ouvrage intitulé *lectiones opticæ*, leçons optiques, dans leſquelles il ne traite que de la Catroptrique & de la Dioptrique. *Voyez* CATROPTRIQUE, DIOPTRIQUE, *&* PERSPECTIVE.

On appelle auſſi quelquefois *Optique*, la partie de la Phyſique qui traite des propriétés de la lumiere & des couleurs, ſans aucun rapport à la viſion; c'eſt cette ſcience que M. Newton a traitée dans ſon admirable *optique*, où il examine les différens phénomenes des rayons de différentes couleurs, & où il donne ſur ce ſujet une infinité d'expériences curieuſes. On trouve dans le recueil des opuſcules du même auteur, imprimé à Lauſanne, en 3 vol. *in*-4°. un autre ouvrage intitulé *lectiones opticæ*, dans lequel il traite non ſeulement des propriétés générales de la lumiere & des couleurs, mais encore des lois générales de la Dioptrique. *Voyez* LUMIERE *&* COULEUR.

L'*Optique* priſe dans le ſens le plus particulier & le plus ordinaire qu'on donne à ce mot, eſt une partie des mathématiques mixtes, où l'on explique de quelle maniere la viſion ſe fait, où l'on traite de la vûe en général, où l'on donne les raiſons des différentes modifications ou altérations des rayons dans leur paſſage à travers de l'œil, & où l'on enſeigne pourquoi les objets paroiſſent quelquefois plus grands, quelquefois plus petits, quelquefois plus diſtincts, quelquefois plus confus, quelquefois plus proches, quelquefois plus éloignés, *&c.* *Voyez* VISION, ŒIL, APPARENT, *&c.*

L'*Optique* eſt une branche conſidérable de la Philoſophie naturelle, tant parce qu'elle explique les lois de la nature, ſuivant leſquelles la viſion ſe fait, que parce qu'elle rend raiſon d'une infinité de phénomenes phyſiques qui ſeroient inexplicables ſans ſon ſecours. En effet n'eſt-ce pas par les principes de l'*Optique* qu'on explique une infinité d'illuſions & d'erreurs de la vûe, une grande quantité de phénomenes curieux, comme l'arc-en-ciel, les parhélies, l'augmentation des objets par le microſcope & les lunettes? Sans cette ſcience, que pourroit-on dire de ſatisfaiſant ſur les mouvemens apparens des planetes, & en particulier ſur leurs ſtations & rétrogradations, ſur leurs éclipſes, *&c*?

On voit par conſéquent que l'*Optique* fait une partie conſidérable de l'Aſtronomie, & de la Phyſique.

Mais cette partie ſi importante des mathématiques, eſt d'une difficulté qui égale au-moins ſon utilité. Cette difficulté vient de ce que les lois générales de la viſion tiennent à une métaphyſique fort élevée, dont il ne nous eſt permis d'appercevoir que quelques rayons. Auſſi n'y a-t-il peut-être point de ſcience ſur laquelle les Philoſophes ſoient tombés dans un plus grand nombre d'erreurs; il s'en faut même beaucoup encore aujourd'hui, que les principes généraux de l'*Optique* & ſes lois fondamentales, ſoient démontrées avec cette rigueur & cette clarté qu'on remarque dans les autres parties des Mathématiques. On ne viendra à bout de perfectionner cette ſcience, que par un grand nombre d'expériences, & par les combinaiſons qu'on fera de ces expériences entre elles, pour tâcher de découvrir d'une maniere ſûre & invariable les lois de la viſion, & les cauſes des différens jugemens, ou plutôt des différentes erreers de la vûe. Pour ſe convaincre de ce que nous venons d'avancer, comme auſſi pour ſe mettre au fait des progrès de l'*Optique*, & du chemin qui lui reſte encore à faire, il ſuffira de parcourir les principaux ouvrages qui en traitent.

Il eſt aſſez probable, ſelon M. de Montucla, dans ſon *hiſt. des Mathématiques*, que la propagation de la lumiere en ligne droite, & l'égalité des angles d'incidence & de réflexion (*voyez* LUMIERE), fut connue des Platoniciens; car bientôt après, on voit ces vérités admiſes pour principes. On attribue à Euclide deux livres d'*Optique*, que nous avons ſous ſon nom, & dont le premier traite de l'*Optique* proprement dite, le ſecond de la Catoptrique, la Dioptrique étant alors inconnue; mais cet ouvrage eſt ſi plein d'erreurs, que M. Montucla doute avec raiſon s'il eſt de cet habile mathématicien, quoiqu'il ſoit certain qu'il avoit écrit ſur l'*Optique*: d'ailleurs M. Montucla prouve invinciblement que cet ouvrage a du-moins été fort altéré dans les ſiecles ſuivans, & qu'ainſi il n'eſt pas au-moins tel qu'Euclide l'avoit fait.

Ptolomée, l'auteur de l'Almageſte (*voyez* ALMAGESTE *&* ASTRONOMIE), nous avoit laiſſé une *optique* fort étendue qui n'exiſte plus. Dans cette *optique*, comme nous l'apprenons par Alhaſen, & par le moine Bacon qui la citent, Ptolomée donnoit une aſſez bonne théorie pour ſon tems de la réfraction aſtronomique, & une aſſez bonne explication du phénomene de la lune vue à l'horiſon, explication à-peu-près conforme à celle que le pere Malebranche en a donné depuis. *Voyez* VISION *&* APPARENTE. On y trouvoit auſſi la ſolution de ce beau problème de Catoptrique, qui conſiſte à trouver le point de réflexion ſur un miroir ſphérique, l'œil & l'objet étant donnés. Du reſte, à en juger par l'*optique* d'Alhaſen, qui paroît n'être qu'une copie de celle de Ptolomée, il y a lieu de croire que celle-ci contenoit beaucoup de mauvaiſe phyſique. Cet Alhaſen étoit un auteur arabe, qui vivoit, à ce qu'on croit, vers le xij. ſiecle; ſon *optique*, quoique très-imparfaite, même quant à la partie mathématique, eſt fort eſtimable pour ſon tems: Vitellion qui l'a ſuivi, n'a guere fait que le copier en le mettant dans un meilleur ordre.

Maurolicus de Meſſine, en 1575, commença à dévoiler l'uſage du cryſtallin dans ſon livre *de lumine & umbra*, & il réſolut très-bien le premier la queſtion propoſée par Ariſtote, pourquoi l'image du ſoleil reçue à-travers un trou quelconque, eſt ſemblable à ce trou à

une

une petite distance, & circulaire, lorsqu'elle s'éloigne beaucoup du trou?

Porta dans son livre de la *Magie naturelle*, donna les principes de la chambre obscure (*voyez* CHAMBRE OBSCURE); & cette découverte conduisit Kepler à la découverte de la maniere dont se fait la vision; ce grand homme apperçut & démontra que l'œil étoit une chambre obscure, & expliqua en détail la maniere dont les objets venoient s'y peindre. (*Voyez* VISION & ŒIL ARTIFICIEL.) C'est ce que Kepler a détaillé dans son *Astronomiæ pars optica, seu paralypomena in Vitellionem*; ouvrage qui contient beaucoup d'autres remarques d'*Optique* très-intéressantes. Antoine de Dominis, dans un ouvrage assez mauvais d'ailleurs, donna les premieres idées de l'explication de l'arc-en-ciel (*voyez* ARC-EN-CIEL), Descartes la perfectionna, & Newton y mit la derniere main. Jacques *Gregori*, dans son *optica promota*, proposa plusieurs vûes nouvelles & utiles pour la perfection des instrumens optiques, & sur les phénomenes de la vision, par les miroirs ou par les verres. Barrow, dans ses *lectiones opticæ*, ajouta de nouvelles vérités à celles qui avoient déja été découvertes. *Voyez* DIOPTRIQUE, MIROIR, & CATOPTRIQUE; mais le plus considérable & le plus complet de tous les ouvrages qui ont été faits sur l'*Optique*, est l'ouvrage anglois de M. Smith, intitulé *opticks*, systême complet d'*Optique*, en deux volumes *in* 4°. L'auteur y traite avec beaucoup d'étendue tout ce qui appartient à la vision, soit par des rayons directs, soit par des rayons réfléchis, soit par des rayons rompus. A l'égard des inventions des *lunettes*, des *télescopes*, &c. *Voyez ces mots à leurs articles.*

De l'*Optique* naît la Perspective, dont toutes les regles sont fondées sur celles de l'*Optique*; la plûpart des auteurs, entre autres le pere Jacquet, font de la Perspective une partie de l'*Optique*: quelques-uns; comme Jean, évêque de Cantorbery, dans sa *perspectiva communis*, réunissent l'*Optique*, la Catoptrique, & la Dioptrique, sous le nom général de *perspective*. *Voyez* PERSPECTIVE.

L'*Optique* en général, soit qu'elle ne considere que la vision par des rayons directs, soit qu'elle considere la vision par des rayons réfléchis ou rompus, a principalement deux questions à résoudre; celle de la distance apparente de l'objet ou du lieu auquel on le voit, sur quoi *voyez* DISTANCE & APPARENT & celle de la grandeur apparente du même objet, sur quoi *voyez l'article* APPARENCE & *l'article* VISION. A l'égard des lois de la vision par des rayons réfléchis ou rompus, *voyez aux articles* APPARENT, MIROIR, CATOPTRIQUE, & DIOPTRIQUE, ce que l'on sait jusqu'à présent sur ce sujet, & qui laisse encore beaucoup à desirer, ainsi que les lois connues ou admises jusqu'à présent sur la vision directe. *Voyez* aussi la suite de cet article sur les *inégalités optiques*.

OPTIQUE, pris adjectivement, se dit de ce qui a rapport à la vision. *Voyez* VISION, &c.

Angle *optique*, *Voyez* ANGLE.

Cône *optique*, est un faisceau de rayons, qu'on imagine partir d'un point quelconque d'un objet, & venir tomber sur la prunelle pour entrer dans l'œil. *Voyez plus bas* PINCEAU OPTIQUE.

Axe *optique*, est un rayon qui passe par le centre de l'œil, & qui fait le milieu de la pyramide ou du cône optique. *Voyez* AXE.

Chambre *optique*, *voyez* CHAMBRE OBSCURE.

Verres *optiques*, sont des verres convexes ou concaves, qui peuvent réunir ou écarter les rayons, & par le moyen desquels la vûe est rendue meilleure, ou conservée si elle est foible, &c. *Voyez* VERRE, LENTILLE, LUNETTE, MÉNISQUE, &c.

Inégalité *optique*, se dit en Astronomie, d'une irrégularité apparente dans le mouvement des planetes; on l'appelle *apparente*, parce qu'elle n'est point dans le mouvement de ces corps, mais qu'elle ne vient que de la situation de l'œil du spectateur, qui fait qu'un mouvement qui seroit uniforme, ne paroît pas tel; cette illusion a lieu, lorsqu'un corps se meut uniformément dans un cercle, dont l'œil n'occupe pas le centre. Car alors le mouvement de ce corps ne paroît pas uniforme, au lieu que si l'œil étoit au centre du mouvement, il le verroit toujours uniforme.

On peut faire voir par l'exemple suivant, en quoi consiste l'inégalité *optique*. Supposons qu'un corps se meuve dans la circonférence du cercle $A B D E F G Q P$ (*Planche optique*, *fig.* 40.), & qu'il parcourre les arcs égaux $A B$, $B D$, $D E$, $E F$, en tems égaux; supposons ensuite que l'œil soit dans le plan du même cercle, mais qu'il soit hors du cercle, par exemple en O, & qu'il voie de-là le mouvement du corps dans le cercle $A B Q P$: lorsque le corps vient de A en B, son mouvement apparent est mesuré par l'angle $A O B$, ou par l'arc $H L$, qu'il semble décrire; mais dans un tems égal, qu'il met ensuite à parcourir l'arc $B D$, son mouvement apparent est mesuré par l'angle $B O D$, ou par l'arc $L M$, qui est moindre que le premier arc $H L$: quand le corps sera arrivé en D, il sera vu au point M de la ligne $N L M$. Or il emploie le même tems à parcourir $D E$, qu'à parcourir $A B$ ou $B D$, & quand il est arrivé en E, il est vu encore en M, c'est-à-dire, qu'il paroît à-peu près stationnaire pendant le tems qu'il parcourt $D E$. Quand il vient ensuite en F, l'œil le voit en L, & quand il est en G, il paroît en H, de sorte qu'il semble avoir retourné sur ses pas, ou être devenu rétrograde; enfin, depuis Q jusqu'en P, il paroît de nouveau à-peu-près stationnaire. *Voyez* STATION & RÉTROGRADATION.

On voit par cette explication, que l'inégalité dont nous parlons, dépend de la situation de l'œil qui n'est point au centre du mouvement de la planete; car si l'œil au lieu d'être en O, est transporté au point C (*fig.* 40. *n°.* 2.), & qu'il y demeure pendant tout le tems d'une révolution de la planete, il est évident que puisque la planete parcourt selon notre supposition des arcs de cercle égaux dans des tems égaux, le spectateur n'appercevra du point C, que des mouvemens parfaitement égaux entre eux.

Si l'on prenoit dans le cercle tout autre point que le centre, & que l'observateur fût, par exemple, (*fig.* 40. *n°.* 3.) situé au point O, entre le centre & la circonférence: alors quoique la même planete parcourût des arcs égaux dans des tems égaux, son mouvement paroîtroit néanmoins fort inégal, vu du point O: car lorsque la planete sera dans sa plus grande distance du point A, son mouvement paroîtra fort lent; au contraire il paroîtra très-rapide lorsqu'elle sera approchée du point C, le plus près qu'il est possible; ce qui est évident, puisque l'angle $C O D$ est beaucoup plus grand que l'angle $A O B$, quoique les arcs $A B$, $C D$, soient égaux entre eux. Cependant il faut bien remarquer, que dans cette supposition de l'œil placé entre le centre & la circonférence, jamais la planete ne sauroit paroître stationnaire ni rétrograder; d'où il s'ensuit, que s'il arrivoit que l'observateur vînt à découvrir la planete tantôt directe, tantôt stationnaire, & tantôt rétrograde, il faudroit conclure qu'il auroit lui-même un mouvement particulier, & que son œil ne seroit plus situé dans un point fixe ou immobile, comme on l'a supposé jusqu'ici. *Instit. astron. p.* 14.

Il est visible par la *figure* 40. *n°.* 2. que si l'œil est placé en O, & que le corps se meuve uniformément autour du centre C, son mouvemement paroîtra s'accélérer continuellement de A en M; car les arcs $A B$, $B N$, $N D$, &c. étant supposés égaux, les angles $A O B$, $B O N$, $N O D$, &c. vont toujours en croissant, & le mouvement à de très-grandes distances est proportionnel à ces angles. *Voyez* APPARENT.

On appelle cette inégalité *inégalité optique*, pour la distinguer de l'inégalité réelle; car dans l'explication que nous venons de donner de l'inégalité *optique*, nous avons supposé que le mouvement de la planete ou du corps dans la courbe $A E G P$ étoit uniforme, & que cette courbe étoit un cercle, au lieu qu'en effet cette courbe est une ellipse dont la planete ne parcourt point des arcs égaux en tems égaux. Ainsi le mouvement des planetes est tel qu'il n'est pas uniforme en lui-même, & que quand il le seroit, il ne nous le paroîtroit pas. C'est pourquoi on distingue dans ce mouvement deux inégalités l'une *optique*, l'autre réelle. *Voyez* ABSOLU & EQUATION.

Si un corps se meut autour d'un point quelconque, de sorte qu'il décrive autour de ce point des airs proportionnels aux tems, sa vitesse angulaire apparente à chaque instant sera en raison inverse du quarré de la distance; car puisque l'instant étant constant, l'aire est constante, l'arc circulaire décrit du centre & du rayon vecteur est en raison inverse de la distance. Or pour avoir l'angle, il faut diviser cet arc par le rayon; donc la vitesse angulaire, ou l'angle décrit pendant un instant constant, est en raison inverse du quarré de la distance au centre. Or dans les planetes cette vitesse angulaire est la vitesse apparente, parce que les planetes étant fort éloignées, paroissent toujours à l'œil se mouvoir circulairement. *Voyez* APPARENT.

On appelle en général *illusions optiques*, toutes les erreurs où notre vûe nous fait tomber sur la distance apparente des corps, sur leur figure, leur grandeur, leur couleur, la quantité & la direction de leur mouvement. *Voyez* APPARENT. &c.

Pin-

Pinceau *optique*, ou pinceau de rayon, c'eſt l'aſſemblage des rayons, par le moyen deſquels on voit un point ou une partie d'un objet. *Voyez* PINCEAU.

Quelques écrivains d'*Optique* regardent ces prétendus pinceaux comme une chimere. Cependant on ne ſauroit douter de l'exiſtence de ces pinceaux, ſi on fait réflexion que chaque point d'un objet pouvant être vû de tous côtés, envoye néceſſairement des rayons de toutes parts & dans toutes ſortes de directions, & que par conſequent pluſieurs de ces rayons tombent à-la-fois ſur la prunelle qui a une certaine largeur, & que ces rayons traverſent enſuite le globe de l'œil où ils ſont rompus & rapprochés par les différentes liqueurs dont le globe de l'œil eſt composé, de maniere qu'ils ſe réuniſſent au fond de l'œil. Cette réunion eſt néceſſaire pour la viſion diſtincte; & le fond de l'œil eſt une eſpece de foyer où doivent ſe raſſembler les rayons que chaque point de l'objet envoie. *Voyez la fig.* 39. *d'Optique*, où *B* eſt le point viſible; *G S*, le cryſtallin, & *C*, le foyer des rayons envoyés ſur le cryſtallin. *Voyez auſſi* VISION.

Lieu *optique* d'une étoile, c'eſt le point du ciel où il paroît à nos yeux qu'elle eſt. *Voyez* LIEU.

Ce lieu eſt ou vrai ou apparent, vrai, quand l'œil eſt ſuppoſé au centre de la terre ou de la planete de laquelle on ſuppoſe qu'il voit; & apparent, quand l'œil eſt hors du centre de la terre ou de la planete. *Voyez* APPARENT & PLANETE. La différence du lieu vrai au lieu apparent, forme ce que nous appellons *parallaxe*. *Voyez* PARALLAXE.

Pyramide *optique* ſe dit dans la perſpective d'une pyramide *A B C O* (*Pl. perſpect. fig.* 1.), dont la baſe eſt l'objet viſible *A B C*, & dont le ſommet eſt dans l'œil *O*. Cette pyramide eſt formée par les rayons qui viennent à l'œil des différens points de la circonférence de l'objet.

On peut auſſi entendre facilement par cette définition ce que c'eſt que le triangle *optique*. C'eſt un triangle comme *A C O*, dont la baſe eſt une des lignes droites *A C* de la ſurface de l'objet, & dont les côtés ſont les rayons *O A*, *O C*.

Rayons *optiques* ſe dit principalement de ceux qui terminent une pyramide ou un triangle, *optique*, comme *O A*, *O C*, *O B*, *&c. Chambers.* (*O*)

OPULENCE, ſ. f. OPULENT, adj. (*Gram.*) termes qui déſignent *la grande richeſſe*, ou celui qui la poſſede. Nous ne dirons ici qu'un mot, bien capable d'inſpirer du mépris pour l'*opulence*, & de conſoler ceux qui vivent indigens; c'eſt qu'il eſt rare qu'elle n'augmente pas la méchanceté naturelle, & qu'elle faſſe le bonheur.

OPUNTE, (*Géog. anc.*) en latin *Opus*, au génitif *Opuntis*, ancienne ville de Grece dans la Locride: c'étoit la capitale des Locres Opuntiens. Strabon fait cette ville métropole des Locres Epicnemidiens; c'eſt qu'avec le tems, les Locres Opuntiens furent diſtingués des Epicnemidiens. *Opunte* étoit à demi-lieue de la mer, ſur un golfe nommé par les anciens *Opuntius ſinus*. Ce golfe eſt proprement le détroit qui ſépare l'Eubée de ce pays, & qui s'élargit dans cet endroit. Tous les anciens ont parlé d'*Opunte*, Homere, Pindare, Strabon, Mela, Tite-Live, *&c.* C'étoit la patrie de Patrocle au rapport d'Ovide après Homere, qui en étoit encore mieux inſtruit. (*D. J.*)

OPUNTIA, (*Botaniq.*) genre de plante, dont voici les caracteres. Sa fleur a pluſieurs pétales étendus en roſe; du milieu de ces pétales part un grand nombre d'étamines, ſituées ſur la ſommité de l'ovaire. L'ovaire dégénere enſuite en un fruit charnu, qui a un nombril & une pulpe molle, dans laquelle ſont contenues pluſieurs ſemences ordinairement anguleuſes.

Tournefort compte neuf eſpeces d'*opuntia*, & Miller onze, entre leſquelles il y en a dix étrangeres, & natives des Indes occidentales. Nous appellons en France cette plante *figuier d'Inde* ou *raguette*. *Voy.* RAGUETTE.

L'arbre ſur lequel ſe nourrit la cochenille eſt l'eſpece d'*opuntia*, que le chevalier Hans-Sloane appelle *opuntia, maxima, folio oblongo, rotundo, majore, ſpinulis obtuſis, mollibus, obritô flore, ſtriis rubris, variegato*. Hiſt Jamai. *ij*. 152. On en a parlé au mot NOPALE, qui eſt le nom des Américains. (*D. J.*)

OPUNTIOIDES, (*Botan.*) plante marine, eſpece de lychen, dure, fragile & reſſemblante à l'opontia ou figuier d'Inde.

OPUS, (*Géog.*) île de la Dalmatie entre le golfe de Veniſe & deux branches que forme le Narcuta à ſon embouchure. L'air en eſt fort mal-ſain à cauſe du marais, cependant ſa ſituation eſt importante, tant parce qu'elle conſerve aux Vénitiens la poſſeſſion de la Fromana, que parce qu'elle ouvre un chemin pour la conquête de l'Hertzégorine. (*D. J.*)

OPUSCULE, ſ. m. (*Littér.*) petit ouvrage, on dit les *opuſcules* de la Mothe-le-Vayer, les *opuſcules* de Bayle.

O R

OR, ſ. m. *aurum*, *ſol*, (*Hiſt. nat. Minéralogie & Chimie.*) c'eſt un métal d'un jaune plus ou moins vif; ſa peſanteur ſurpaſſe non-ſeulement celle de tous les autres métaux, mais encore de tous les autres corps de la nature; elle eſt à celle de l'eau environ dans la proportion de 19 à 1. L'*or* eſt fixe & inaltérable dans le feu, à l'air & dans l'eau; c'eſt de tous les métaux celui qui a le plus de ductilité & de malléabilité; quand il eſt pur, il eſt mou, flexible & point ſonore; les parties qui le compoſent ont beaucoup de ténacité; lorſqu'on vient à rompre de l'*or*, on voit que ces parties ſont d'une figure priſmatique & ſemblables à des fils. Il entre en fuſion un peu plus aiſément que le cuivre, mais ce n'eſt qu'après avoir rougi; lorſqu'il eſt en fuſion, ſa ſurface paroît d'une couleur verte, ſemblable à celle de l'aigue marine; dans cette opération, quelque long & quelque violent que ſoit le feu que l'on emploie, il ne perd rien de ſon poids.

De toutes ces propriétés, les Chimiſtes concluent que l'*or* eſt le plus parfait des métaux; il eſt compoſé des trois terres ou principes que Becher regarde comme la baſe des métaux, ſavoir le principe mercuriel, le principe inflammable & la terre vitreſcible, combinés ſi intimement & dans une ſi juſte proportion, qu'il eſt impoſſible de les ſéparer les unes des autres. *Voyez* MÉTAUX. C'eſt pour cela que les anciens Chimiſtes l'ont appellé *ſol* ou *ſoleil*, & ils l'ont repréſenté ſous l'emblème d'un cercle. C'eſt auſſi à ce métal que les hommes ſont convenus d'attacher le plus haut prix, ils le regardent comme le ſigne repréſentatif le plus commode des richeſſes.

Juſqu'à préſent on n'a point encore trouvé l'*or* minéraliſé, c'eſt-à-dire dans l'état de mine, ou combiné avec le ſoufre ou l'arſenic; il ſe montre toujours dans l'état métallique qui lui eſt propre, & il eſt d'un jaune plus ou moins vif en raiſon de ſa pureté, c'eſt ce qu'on appelle de l'*or vierge* ou de l'*or natif*. Ce métal ſe trouve dans cet état joint avec un grand nombre de pierres & de terres; il y eſt ſous une infinité de formes différentes qui n'affectent jamais de figure réguliere & déterminée. En effet, il eſt tantôt en maſſes plus ou moins conſidérables, tantôt en grains, tantôt en feuillets, tantôt en filets & en petits rameaux; tantôt il eſt répandu dans les pierres, les terres & les ſables en particules imperceptibles.

La pierre dans laquelle on trouve l'*or* le plus communément, c'eſt le quartz blanc & gris, & on peut le regarder comme la matrice ou la miniere la plus ordinaire de ce métal. Wallerius & quelques autres minéralogiſtes ont prétendu qu'il ſe trouvoit auſſi dans le marbre & dans de la pierre à chaux, mais cette idée n'eſt point conforme à l'expérience: il y a lieu de croire que les mines d'*or* de cette eſpece ont été faites à plaiſir & dans la vûe de tromper des connoiſſeurs ſuperficiels. C'eſt donc dans le caillou ou dans des pierres de la nature du caillou que l'*or* ſe trouve le plus ordinairement; on en rencontre auſſi dans la pierre cornée qui eſt une eſpece de jaſpe: cependant on trouve de l'*or* quelquefois dans des minieres beaucoup moins dures, & même dans de la terre, comme nous aurons occaſion de le dire. C'eſt mal-à-propos que l'on donne le nom de *mines d'or* à ces ſortes de pierres, puiſque l'*or*, comme nous l'avons déja remarqué, s'y trouve ſous la forme & ſous la couleur qui lui ſont propres, & ſans être minéraliſé. Il y a cependant en Hongrie une mine que l'on nomme *mine d'or couleur de foie*, dans laquelle quelques auteurs prétendent que l'or eſt comme minéraliſé, on la dit fort rare, & Henckel paroît douter du fait, peut-être que l'*or* qui s'y trouve y eſt répandu en particules ſi déliées que l'œil ne peut point les appercevoir.

Quoique l'on n'ait point encore trouvé d'*or* dans l'état de mine, on n'eſt point en droit de nier abſolument qu'il ſoit impoſſible que ce métal ſe minéraliſe; en effet, ſuivant la remarque de M. de Juſti, quoique le ſoufre ne puiſſe point ſe combiner avec l'*or*, l'arſenic ne laiſſe pas de pénétrer ce métal, & le foie de ſoufre, qui eſt une combinaiſon de ſoufre & de ſel alkali fixe, agit très-puiſſamment ſur l'*or*; d'où il conclud que, comme nous ignorons toutes les voies que la nature peut

employer dans ses opérations, il ne faut point se hâter d'établir des regles trop générales. Tout ce qu'on peut dire, c'est que jusqu'à présent on n'a point trouvé de mine d'*or* proprement dite.

On trouve des particules d'*or* mêlées accidentellement avec des mines d'autres métaux; c'est ainsi qu'en Hongrie on rencontre du cinabre qui contient quelquefois une quantité d'*or* assez considérable, qui non-seulement s'y montre en petites paillettes ou en filets, mais encore qui y est mêlé, de façon que l'œil ne peut point l'appercevoir. Il y a aussi en Hongrie une espece de pyrite, que l'on appelle *gelfe* ou *gilft*, dont quelques-unes donnent à l'essai, suivant M. de Justi, une ou deux onces d'*or* au quintal; il ajoute que la même chose se voit dans des pyrites qui se trouvent dans la mine d'Adelfors en Suede, ce qui contredit le sentiment du célebre Henckel, qui prétend dans le xij. chapitre de sa *Pyritologie*, que les pyrites ne contiennent jamais une certaine quantité d'*or*, & que celui qu'on en tire, y a été produit dans l'opération que l'on a faite pour le tirer. Outre cela, on trouve encore de l'or, dans quelques mines d'argent, de cuivre, de plomb, & sur-tout dans des mines de fer qui semble avoir une affinité particuliere avec ce métal précieux.

L'*or* se trouve le plus communément dans plusieurs especes de terres & de sables; il y est répandu en masses qui pesent quelquefois plusieurs marcs, mais le plus souvent il est en paillettes & en molécules de différentes formes & grandeurs; quelquefois ces particules ressemblent à des lentilles, & ont été arrondies par le mouvement des eaux qui les ont apporté dans les endroits où on les trouve; quelquefois elles sont recouvertes de différentes terres & de substances qui masquent leur couleur d'*or*, & le rendent méconnoissable. Il y a des auteurs qui prétendent qu'il est très-rare de trouver du sable qui ne contienne point quelque portion d'*or*; c'est sur cette idée qu'est fondé le travail que le fameux Becher proposa aux Hollandois, & qu'il commença même à mettre en exécution; il consistoit à faire fondre le sable de la mer avec de l'argent, pour unir à ce métal l'*or* contenu dans ce sable que l'on pouvoit ensuite séparer par le départ. *Voyez* Beccheri *minera arenaria perpetua*. Cependant il paroît que ce procédé doit difficilement fournir assez d'*or* pour payer les frais du travail.

Il est certain qu'un grand nombre de rivieres charrient des paillettes d'*or* avec leur sable; c'est une vérité dont on ne peut point douter. Cependant quelques-unes de ces rivieres en charrient une plus grande quantité que les autres; c'est ainsi que chez les anciens le Pactole étoit fameux pour la quantité d'*or* qu'il rouloit avec ses eaux; le Tage a aussi été renommé par cet endroit. Le Rhin, le Danube, le Rhône *&c.* en fournissent une assez grande quantité. Dans l'Afrique, dans les Indes orientales & dans l'Amérique, plusieurs rivieres roulent une très grande quantité d'*or* avec leur sable, & celui qui contient de l'*or*, est communément mêlé de particules ferrugineuses, attirables par l'aimant.

Plusieurs auteurs ont prétendu que les pays les plus chauds étoient les plus propres à la production de l'*or*, mais il ne paroît point que la chaleur du soleil contribue plus à la génération de ce métal qu'à celle des autres: en effet, on trouve des mines d'*or* fort abondantes en Hongrie & en Transylvanie, on en trouve aussi, quoiqu'en petite quantité, dans la Suède, dans la Norwege, en Sibérie, & dans les pays froids & septentrionaux; plusieurs rivieres de France & d'Allemagne en roulent avec leurs sables, & l'*or* qui s'y trouve doit avoir été détaché des montagnes & des filons des environs, d'où l'on voit que l'*or* se trouve dans des pays froids; néanmoins il faut avouer que le métal ne s'y rencontre point en aussi grande abondance que dans les climats les plus chauds. En effet, on trouve des mines d'*or* très-abondantes dans les Indes orientales; c'est ce pays qui, suivant toute apparence, étoit l'*ophir* d'où Salomon tiroit ce métal précieux, & comme nous l'avons remarqué à l'*article* MINE, on y donne encore dans les Indes le nom d'*ophir* à toute mine d'*or*. L'Afrique est remplie de mines d'*or*; c'est sur-tout du Sénégal, du royaume de Galam & de la côte de Guinée, appellée aussi *Côte-d'or*, qu'on en tire la plus grande quantité; les habitans ne se donnent point la peine d'aller chercher l'*or* dans les montagnes, & de le détacher des filons qui le contiennent, ils se contentent de laver la terre & le sable des rivieres qui en sont remplis; & c'est de-là qu'ils tirent la poudre d'*or* qu'ils donnent aux nations européennes en échange d'autres marchandises, dont ils font plus de cas que de ce métal qui fait l'objet de notre cupidité.

Les relations des voyageurs nous apprennent que dans certains cantons du Sénégal & du royaume de Galam tout le terrein est rempli d'*or*, & qu'il n'y a simplement qu'à gratter la terre pour trouver ce métal. Les endroits les plus riches de cette contrée sont les mines de Bambouc & de Tambaoura, près de la riviere de Gambie, ainsi que celles de Nattacon, de Nambia & de Smahila, qui sont à environ 30 lieues du fort de S. Joseph de Galam.

Personne n'ignore la prodigieuse quantité d'*or* que les Espagnols ont tiré depuis plus de deux siecles du Nouveau-Monde; c'est sur-tout l'envie de se mettre en possession de l'*or* des Américains, qui leur a inspiré tant d'ardeur pour faire la conquête de cette riche contrée, & depuis ils n'ont cessé d'y puiser des richesses incroyables. C'est le Pérou, le Potosi & le Chily qui en fournissent la plus grande quantité. L'*or* s'y trouve, soit par filons, soit par masses détachées & en particules de différentes formes mêlées dans les couches de la terre, & souvent à sa surface. Les Espagnols nomment *Lavaderos* les terres qui contiennent de l'*or*, & dont on tire ce métal par le lavage; souvent ces terres ne paroissent point au premier coup-d'œil en contenir; pour s'en assûrer, on fait des excavations dans ces terres, & l'on y fait entrer les eaux de quelque ruisseau; pendant qu'il coule, on remue la terre, afin que le courant d'eau la délaye & l'entraîne plus facilement; lorsqu'on est arrivé à la couche de terre qui contient de l'*or*, on détourne les eaux, & l'on se met à creuser à bras d'hommes, on transporte la terre chargée d'*or* dans un lieu destiné à en faire le lavage, on se sert pour cela d'un bassin qui a la forme d'un soufflet de forge; on fait couler l'eau d'un ruisseau rapidement par ce bassin, afin qu'il délaye la terre & en détache l'*or* qui y est mêlé; on remue sans cesse avec un crochet de fer; on sépare les pierres les plus grossieres, & l'*or* par sa pesanteur tombe au fond du bassin parmi un sable noir & fin, qui est vraissemblablement ferrugineux. M. Frézier, auteur d'un *voyage de la mer du Sud*, d'où ces faits sont tirés, présume avec raison qu'en procédant avec si peu de précautions il doit se perdre beaucoup de particules métalliques qui sont emportées par l'eau; il remarque que l'on préviendroit cette perte, si on faisoit ce lavage sur des plans inclinés garnis de peaux de moutons, ou d'une étoffe de laine velue & grossiere, qui serviroit à accrocher les petites particules d'*or*. *Voyez l'article* LAVAGE. De cette maniere on découvre quelquefois dans ces terres des masses d'*or*, que les Espagnols nomment *pépitas*, qui souvent pesent plusieurs marcs; on prétend qu'il s'est trouvé dans le voisinage de Lima deux de ces masses ou pépites, dont l'une pesoit 64 marcs & l'autre 45, *voyez* PEPITAS; mais communément il est en poudre, en paillettes, & en petits grains arrondis & lenticulaires. Pour séparer l'*or* du sable ferrugineux, avec lequel il est encore mêlé: après ce premier lavage, on le met dans une sébille ou grand plat de bois, au milieu duquel est un enfoncement de trois ou quatre lignes, on remue ce plat avec la main en le tournant dans une cuve pleine d'eau, on lui donne des secousses au moyen d'un tour de poignet; de cette maniere ce qui étoit resté de terre & de sable, étant plus léger s'en va par-dessus les bords du plat; tandis que l'*or*, comme beaucoup plus pesant, reste dans le fond où on le voit paroître sous sa couleur naturelle & en particules de différentes figures, qui n'ont pas besoin d'un travail ultérieur. Cette maniere de tirer l'*or* de la terre est moins couteuse & moins laborieuse que lorsqu'on travaille un filon, & que l'on détache l'*or* de la pierre dure qui lui sert de miniere ou d'enveloppe. La terre qui est chargée d'*or* est ordinairement rougeâtre, & forme une couche mince à la surface; à 5 ou 6 piés de profondeur, elle est mêlée d'un sable grossier, & c'est là que commence le lit ou la couche qui contient de l'*or*; au-dessous de cette couche est un banc pierreux bleuâtre, comme d'une roche pourrie, ce banc est parsemé d'une grande quantité de petites particules luisantes que l'on prendroit pour des paillettes d'*or*, mais qui ne sont réellement que des particules pyriteuses. En allant au-dessous de ce banc de pierre, on ne trouve plus d'*or*. *Voyez* le *voyage de la mer du Sud* de M. Frézier. L'on voit par ce récit que ces mines d'*or* ont été formées par les torrens & par les inondations qui ont arraché l'*or* des filons, où il étoit contenu, pour le répandre dans les couches de la terre. *Voy. l'article* MINE. L'on doit attribuer la même origine à l'*or* qui se trouve répandu dans le sable des rivieres, dont nous avons parlé plus haut. Cependant Becher a cru que cet *or* du sable des rivieres y avoit été formé; sentiment qui ne paroît point du tout vraissemblable.

L'*or*

L'or qui se trouve dans les couches de la terre, ainsi qu'à sa surface, comme au Sénégal & dans le royaume de Galam en Afrique, paroît y avoir été apporté par les rivieres considérables qui arrosent ces contrées.

A l'égard de l'*or* qui se trouve dans des filons suivis, & enveloppé dans le quartz, il en coûte beaucoup plus de peines & de dépenses pour l'obtenir: d'abord il faut pour cela creuser & fouiller dans les montagnes, ensuite il faut détacher avec beaucoup de travail la miniere de l'*or*, qui est quelquefois extrèmement dure; après quoi on est obligé de l'écraser & de la réduire en poudre. On se sert pour cela au Chily & dans les autres parties de l'Amérique espagnole, de moulins que l'on nomme *trapiches*. M. Frézier dit qu'ils ressemblent à ceux dont on se sert en France pour écraser les pommes lorsqu'on en veut faire du cidre; il sont composés d'une auge ou d'une grande pierre ronde de cinq ou six piés de diametre, creusée d'un canal circulaire profond de dix-huit pouces. Cette pierre est percée dans le milieu pour y placer l'axe prolongé d'une roue horisontale posée au-dessous, & bordée de demi-godets, contre lesquels l'eau vient frapper pour la faire tourner: par ce moyen on fait rouler dans le canal circulaire une meule posée de champ, qui répond à l'axe de la grande roue; cette meule s'appelle en espagnol *volteadora* ou la *tournante*; son diametre ordinaire est de trois piés quatre pouces, & son épaisseur est de dix à quinze pouces. Elle est traversée dans son centre par un axe assemblé dans le grand arbre, qui la faisant tourner verticalement, écrase la pierre qu'on a tirée de la mine ou du minerai, qui est ou blanc, ou rougeâtre, ou noirâtre, & qui ne montre que peu ou point d'*or* à l'œil. Lorsque ces pierres sont un peu écrasées, on verse par-dessus une certaine quantité de mercure qui s'unit à l'*or* qui étoit répandu dans la roche. Pendant ce tems on fait tomber dans l'auge circulaire un filet d'eau, conduit avec rapidité par un petit canal pour délayer la terre qu'il entraîne dehors par un trou fait exprès. *L'or* uni au mercure tombe au fond de l'auge par sa pesanteur, & y demeure retenu. On moud par jour un demi-caxon, c'est-à-dire 25 quintaux de minerai; & quand on a cessé de moudre, on ramasse cette pâte d'*or* & de mercure, ou cet amalgame que l'on trouve au fond de l'endroit le plus creux de l'auge; on la met dans une toile pour en exprimer le mercure autant qu'on peut; on l'expose ensuite au feu pour dégager ce qui reste de mercure uni avec l'*or*, & l'on appelle l'*or* qu'on a obtenu de cette façon *or en pigne*, *voyez* PIGNE. Pour achever de dégager entierement cet *or* du mercure dont il est imprégné, on le distille dans de grandes rétortes; & quand le mercure en a été entierement séparé; on le fait fondre dans des creusets, & on le met en lingots ou en lames. Ce n'est qu'alors qu'on peut connoître son poids & son véritable titre; ce titre varie, & tout l'*or* qui se trouve n'est point également pur, ce qui vient du plus ou du moins d'argent ou de cuivre auquel il est uni. *Voyez voyage de la mer du Sud*, par M. Frézier. *Voy. nos Pl. de Métal. & leur explic.*

A l'égard des mines d'Hongrie, les principales sont à Schemnitz & à Kremnitz; on y détache l'*or* du filon, & l'exploitation se fait de même que celle de toutes les autres mines, c'est-à-dire, on y descend par des puits, on y forme des galeries, *&c. Voyez l'article* MINE. La roche ou miniere dans laquelle l'*or* est enveloppé, est ou blanche, ou noire, ou rougeâtre: on l'écrase sous des pilons, on en fait le lavage; & comme cette mine contient des matieres étrangeres, on la mêle avec de la chaux vive & avec des scories, & on la fait fondre dans un fourneau. On passe la masse qui a résulté de cette fonte encore par un feu de charbon pour la purifier.

Quant à l'*or* qui se trouve dans les rivieres, on l'obtient en lavant le sable de leur lit; on choisit pour cela les endroits où la riviere fait des coudes, où ces eaux vont frapper avec violence, & où il s'est amassé du gros sable ou gravier. Ceux qui s'occupent de ce travail se nomment *orpailleurs*; ils commencent par passer ce sable à la claie, afin de séparer les pierres les plus grossieres: on met ensuite le sable qui a passé, dans des grands baquets remplis d'eau; on jette ce sable avec l'eau sur des morceaux de drap grossier ou sur des peaux de mouton tendues sur une claie inclinée: par-là l'*or* qui est ordinairement en particules très-fines, s'attache avec le sable le plus fin aux poils du drap ou de la peau de mouton, que l'on lave de nouveau pour en séparer l'*or* & le sable. Pour achever ensuite la séparation de l'*or* d'avec le sable auquel il est joint, on en fait le lavage à la sebille, c'est-à-dire dans une écuelle de bois dont le fond est garni de rainures; on l'agite en tournoyant; le sable qui est plus leger, s'en va par dessus les bords de la sebille, tandis que l'or reste au fond. *L'or* que l'on obtient de cette maniere est quelquefois très-pur, quelquefois il est mêlé avec de l'argent ou du cuivre.

Après avoir examiné la maniere dont l'*or* se trouve dans sa mine, & la maniere dont on l'en tire, nous allons examiner ses propriétés physiques & ses différens effets dans les opérations de la Chimie.

Nous avons dit dans la définition de l'*or*, que sa couleur étoit jaune, mais elle est quelquefois très-pâle, ce qui annonce qu'il est mêlé de beaucoup d'argent. Il y a même des auteurs qui ont prétendu qu'il y avoit de l'*or* blanc, & il y a apparence qu'on a voulu désigner par-là de l'argent chargé d'une très-petite portion d'*or*. Au reste on a aussi donné le nom d'*or blanc* à la substance que les Espagnols ont appellée *platina del pinto*. *Voyez* PLATINE.

Quelques chimistes ont prétendu blanchir l'*or* au moyen d'un esprit de nitre qu'ils appellent *philosophique* ou *bézoardique*, dans lequel il y a de l'antimoine; mais M. Rouelle observe avec raison que ce dissolvant n'est autre chose qu'une eau régale qui a conservé une portion de l'antimoine qu'elle avoit dissout, & qui a contribué à blanchir cet *or*. Ce qui le prouve, c'est qu'en refondant cet *or* il reprend sa couleur jaune.

L'or est le corps le plus pesant qui soit dans la nature, un pié cube d'or pese 21220 onces poids de Paris. De toutes les substances minérales, c'est la platine qui en approche le plus pour le poids. *Voyez* PLATINE.

Quant à la ductilité de l'*or*, elle est plus grande que celle d'aucun autre métal; pour s'en convaincre, on n'a qu'à considérer le travail des Tireurs & des Batteurs d'*or* qui réduisent ce métal en fils & en feuilles d'une finesse incroyable.

L'action du feu le plus violent ne produit aucune altération sur l'*or*. Kunckel a tenu ce métal en fusion pendant deux mois au fourneau de verrerie, sans avoir remarqué au bout de ce tems aucune diminution dans son poids. M. Homberg prétend que l'*or* exposé au miroir ardent s'est vitrifié, a perdu une portion de son poids & a repris ensuite sa forme primitive, lorsqu'on eut remis cette chaux en fusion avec une matiere grasse.

L'or a beaucoup de disposition à s'unir avec le mercure; c'est sur cette propriété qu'est fondé le travail par lequel on sépare ce métal des terres des pierres, du sable avec lesquels il se trouve mêlé, comme on a fait voir dans le cours de cet article. C'est aussi sur ce principe qu'est fondé l'art de la dorure ou d'appliquer l'*or* sur les autres métaux. *Voyez* DORURE.

Le vrai dissolvant de l'*or* est l'eau régale, c'est-à-dire l'acide nitreux combiné avec l'acide du sel marin ou avec le sel ammoniac. On croit communément qu'aucun de ces acides n'agit séparément sur l'*or*; cependant M. Brandt célebre chimiste suédois, a fait voir dans le *tome X. des mémoires de Stockholm*, que l'eau-forte ne laisse pas d'agir sur l'*or*, & d'en dissoudre une partie. *Voyez* REGALE, *eau*. *L'or* dissout dans l'eau régale, lui donne une couleur jaune; s'il en tombe sur les mains, elle y fait des taches de couleur pourpre.

Si on précipite l'*or* qui a été dissout dans de l'eau régale faite avec le sel ammoniac par le moyen d'un alkali fixe, le précipité que l'on obtient s'appelle *or fulminant*, parce que si on l'expose à la chaleur cet *or* précipité fait une explosion très-violente, & plus forte même que celle de la poudre à canon.

L'or qui a été dissout dans l'eau régale peut aussi être précipité par le moyen du cuivre ou du vitriol cuivreux ainsi que par le mercure & le sublimé corrosif.

Quand on précipite l'*or* qui a été dissout par l'eau régale au moyen de l'étain, l'*or* se précipite d'une couleur pourpre; c'est ce que l'on appelle le *précipité de Cassius*. Ce précipité est propre à entrer dans les émaux, & il est excellent pour peindre sur la porcelaine. *Voy.* POURPRE MINÉRALE.

L'or peut encore se dissoudre dans d'autres dissolvans que l'eau régale, mais il faut pour cela que son aggrégation ait été rompue, & alors ce métal, comme M. Margrave l'a prouvé, peut se dissoudre même dans les acides tirés des végétaux.

La combinaison de l'alkali fixe & du soufre, que l'on nomme *foie de soufre*, dissout l'*or* au point de le rendre miscible avec l'eau commune. Sthal pense que c'est par ce moyen que Moïse détruisit le veau d'*or* des Israëlites.

L'or a la propriété de s'unir avec d'autres métaux, tels que l'argent & le cuivre. On fait souvent ces alliages pour lui donner plus de dureté, vû qu'il est mou lorsqu'il est pur, quand il est allié avec de l'argent, on l'en sépare par le moyen de l'acide nitreux, qui agit sur l'argent

gent & le diſſout ſans toucher à l'*or*, mais il faut pour cela qu'il y ait dans la maſſe totale trois parties d'argent contre une partie d'*or*. *Voyez* DÉPART & QUARTATION. Lorſque l'*or* eſt allié avec d'autres métaux, on l'en degage ou on le purifie à l'aide de l'antimoine; pour cet effet on met dans un creuſet une partie d'*or* contre quatre parties d'antimoine crud; on fait entrer le tout en fuſion & on le tient long-tems dans cet état. On vuidera enſuite la matiere fondue dans un cône de fer chauffé & enduit de graiſſe; lorſque le tout ſera refroidi, on ſéparera le régule ou culot des ſcories; on mettra ce régule dans un creuſet pour calciner l'antimoine, qui ſe diſſipera en fumée; on aidera la diſſipation de l'antimoine en ſoufflant ſur le mélange fondu; lorſqu'il n'en partira plus de fumée, ce ſera un ſigne que l'antimoine eſt totalement diſſipé. Par ce moyen on aura de l'*or* parfaitement pur, parce que le ſoufre qui étoit dans l'antimoine crud s'unit avec les autres métaux & les réduit en ſcories, & l'*or* ſe combine avec le régule de l'antimoine qui ayant beaucoup de diſpoſition à ſe calciner & à ſe diſſiper en fumée, ſe dégage enſuite de l'*or* par la calcination. Il faut obſerver que dans cette opération l'*or* ſouffre toujours quelque déchet, parce que l'atimoine en ſe diſſipant en entraîne une petite portion. C'eſt-là la maniere la plus ſûre de purifier l'*or*.

Ce métal ſe purifie encore par la coupelle; cette opération eſt fondée ſur ce que le plomb qui vitrifie les métaux imparfaits n'agit point ſur l'*or*, & le débarraſſe des ſubſtances étrangeres avec leſquelles il étoit mêlé. *Voyez* COUPELLE. Enfin, l'*or* ſe purifie encore par la cémentation; dans cette opération on réduit l'*or* en lames, on le ſtratifie dans un creuſet avec un mélange compoſé de ſel ammoniac, de ſel marin, & de briques pilées; on tient le tout pendant long-tems à un degré de chaleur qui le faſſe rougir: par ce moyen on le dégage des métaux imparfaits. *Voyez* CÉMENTATION.

L'*or* qui a été diſſout dans l'eau regale, peut être précipité par le moyen d'une huile eſſentielle; on n'aura pour cela qu'à la verſer ſur la diſſolution, & l'y laiſſer en digeſtion: par-là l'huile eſſentielle prendra la couleur d'*or*, & on pourra l'étendre & la faire digerer avec de l'eſprit-de-vin; c'eſt-là ce qu'on appelle de l'*or potable*. On peut ſe ſervir pour le faire de l'huile eſſentielle de romarin; mais l'éther ou la liqueur éthérée de Frobénius, a ſur-tout la propriété de ſe charger de l'*or* qui a été diſſout dans l'eau régale. M. Rouelle regarde ce procédé comme un excellent moyen de purifier l'*or*, parce que tous les métaux qui peuvent être unis avec lui reſtent diſſous dans l'eau régale, & l'éther ſe charge de l'*or* très-pur.

La diſſolution de l'*or* dans l'eau régale, faite avec le ſel ammoniac, fournit un moyen de volatiliſer ce métal. Pour y parvenir, ſuivant M. Rouelle, on diſtille cette diſſolution dans une cornue, juſqu'à ce que la liqueur qui reſte ſoit devenue d'une conſiſtance épaiſſe comme une pulpe; on remet ce qui a paſſé dans le récipient ſur ce qui eſt reſté dans la cornue; on réitere ſix ou ſept fois ces diſtillations & ces cohobations; alors en pouſſant le feu, l'*or* monte ſous la forme de cryſtaux d'une couleur orangée ou un peu rouge, qui s'attachent aux parois des vaiſſeaux, enſuite il paſſe ſous la forme d'une liqueur rouge. C'eſt cette liqueur que quelques alchimiſtes ont nommé le *lion rouge*; ils en faiſoient leur *or* potable en le diſſolvant dans de l'eſprit-de-vin ou dans une huile eſſentielle, & ils lui attribuoient un grand nombre de vertus merveilleuſes.

M. Wallerius ayant fait diſſoudre de l'*or* dans de l'eau régale, verſa ſur cette diſſolution de l'éther qui ne tarda point à ſe charger des particules d'*or* qui avoient été diſſoutes; il boucha la bouteille avec ſoin, & trouva au bout de quelques mois qu'il s'étoit formé dans la bouteille des cryſtaux ſemblables à ceux du nitre, qui étoient d'un beau jaune d'*or*. *Voyez* les *mémoires de l'académie de Stokholm*, *t. XI. année* 1749.

La calcination de l'*or* a toujours été regardée comme un problème très-difficile de la Chimie, & pluſieurs perſonnes doutent très-fort de ſa poſſibilité, vu que l'action du feu ne peut point détruire ce métal; on a été même juſqu'à dire qu'il étoit plus facile de faire de l'*or* que de le décompoſer. Cependant Iſaac le hollandois & le célebre Kunckel ont prétendu qu'on pouvoit réduire l'*or* en une chaux abſolue & irréductible, en le tenant pendant trois ou quatre mois expoſé au feu de réverbere, ſans cependant le faire entrer en fuſion, mais il falloit pour cela avoir rompu ſon aggrégation. Iſaac le hollandois regarde cette chaux comme le vrai ſel des métaux, & prétend que l'*or* y eſt changé en une ſubſtance ſaline, propre à tranſmuer les autres métaux; il aſſure y être parvenu en diſſolvant cette chaux dans l'acide du vinaigre diſtillé. Kunckel a travaillé d'après les idées d'Iſaac le hollandois, & ſes expériences ſemblent appuyer le ſentiment de cet alchimiſte. En effet, après être parvenu à produire ce ſel, il prétend l'avoir fait cryſtalliſer, & les cryſtaux étoient, ſelon lui, en fils ſemblables à ceux de l'amiante; il aſſure de plus que ce ſel eſt propre à tranſmuer le plomb en argent.

Langelot & d'autres alchimiſtes ont prétendu qu'en triturant l'*or* en grenaille dans un mortier fait exprès, avec quelques ſubſtances dont il tait la compoſition, cet *or* préparé mis en diſtillation dans une cornue, paſſe ſous la forme d'une liqueur rouge qu'il n'eſt pas poſſible de réduire en *or*.

On a auſſi tenté de décompoſer l'*or* en le mettant en cémentation avec le *lapis pyrmieſon*, qui eſt un compoſé d'arſenic, d'antimoine & de ſoufre fondus enſemble. Borrichius prétend être parvenu à mettre l'*or* ſous la forme d'une poudre griſe qui ne put plus ſe réduire par la fuſion. Son procédé conſiſtoit à triturer pendant long-tems l'amalgame de l'*or* avec le mercure dans de l'eau. Les Oſiander, autres alchimiſtes, ont pareillement prétendu avoir mis l'*or* dans l'état d'une chaux irréductible en triturant & en digérant alternativement pendant long-tems un amalgame compoſé de ſix parties de mercure contre une partie d'*or*.

Quoi qu'il en ſoit de toutes ces prétentions alchimiques, il paroît que la calcination & la décompoſition de l'*or* demeurera toujours une opération ſinon impoſſible, du-moins extraordinairement difficile: on peut en dire autant de la chryſopée ou de l'art de faire de l'*or*, dont l'avidité des hommes s'eſt occupée depuis tant de ſiecles. *Voyez* HERMÉTIQUE, *Philoſophie*, PIERRE PHILOSOPHALE, TRANSMUTATION, *&c.*

Un grand nombre d'auteurs ont attribué à l'*or* les plus plus grandes vertus médicinales, par malheur elles nous ſont entierement inconnues. Suivant M. Rouelle les diſſolutions d'*or* étendues dans l'eſprit-de vin ſont apéritives; la diſſolution de ce métal dans l'eau régale eſt corroſive & émétique; l'*or* fulminant pris à la doſe de douze grains eſt un purgatif. Voilà, ſuivant cet habile chimiſte tout ce que nous connoiſſons ſur les vertus de l'*or*. Il y a lieu de croire que le remede connu en France ſous le nom des *gouttes du général de la Motte*, eſt une huile eſſentielle qui s'eſt chargée d'*or* diſſout dans de l'eau régale.

On évalue la pureté de l'*or*, d'après des degrés fictifs que l'on nomme *karats*. Lorſque l'*or* eſt parfaitement pur on dit qu'il eſt à 24 karats; s'il ſe trouve contenir un vingt-quatrieme d'alliage, on dit qu'il eſt à 23 karats, & ainſi de ſuite. L'*or* dans ſa pureté parfaite eſt mou, & ne peut point être employé dans de certains ouvrages; c'eſt pourquoi on lui joint un alliage de cuivre ou d'argent pour lui donner plus de dureté & de conſiſtance. Suivant les ordonnances, en France il n'eſt permis aux ouvriers en bijouterie que d'employer de l'*or* à 20 karats dans les petits morceaux; pour les grands morceaux ou pour la vaiſſelle, l'*or* doit être de 22 karats. Les Orfévres ſe ſervent de la pierre de touche pour s'aſſurer du degré de pureté ou du titre de l'*or*, c'eſt-à-dire pour découvrir s'il eſt allié ou non. Pour cet effet ils frottent l'*or* ſur la pierre de touche, ſur laquelle eſt ordinairement un trait fait avec de l'*or* très-pur pour ſervir d'échantillon & de comparaiſon; enſuite on met de l'eau-forte ſur la trace qui a été faite avec l'*or* que l'on veut éprouver: cette eau-forte diſſout tous les métaux auxquels l'*or* peut être allié, ſans toucher à ce dernier. Mais cette épreuve peut-être trompeuſe, & ne fait point connoître les métaux étrangers qui peuvent avoir été fortement dorés ou enveloppés dans de l'*or*. Pour s'en aſſurer, il faut briſer le lingot & l'eſſayer à la coupelle ou par l'antimoine.

Depuis quelques années le luxe qui rend les artiſtes inventifs, leur a fait imaginer des moyens pour donner à l'*or* différentes nuances par les alliages; on applique des fleurs & des ornemens faits avec ces *ors* diverſement colorés, ce qui produit une variété agréable à l'œil, mais aux dépens de la valeur intrinſèque du métal qui eſt ſacrifié à la beauté de l'ouvrage. Il y a de l'*or verd* qui ſe fait en alliant beaucoup d'argent avec l'*or*. L'*or rouge* ſe fait en alliant avec beaucoup de cuivre; l'*or blanc* ſe fait en l'alliant avec beaucoup de fer: ce dernier eſt aigre & caſſant, & difficile à travailler; il ſeroit plus court d'employer ſimplement de l'argent. En changeant les proportions de l'alliage, on peut de cette façon avoir de l'*or* de différentes nuances. (—)

OR, (*Mat. méd.*) autrefois les Grecs ne connoiſſoient pas l'uſage de l'*or* dans la Médécine. Les Arabes ſont les premiers qui en ont recommandé la vertu.

Ils l'ont mêlé dans leurs compositions réduit en feuilles. Ils croient que l'*or* fortifie le cœur, ranime les esprits & réjouit l'ame; c'est pourquoi ils assurent qu'il est utile pour la mélancholie, les tremblemens & la palpitation du cœur. Les Chimistes ajoutent de plus que l'*or* contient un soufre fixe le plus puissant; lequel étant incorruptible, si on le prend intérieurement, & s'il est mêlé avec le sang, il le préserve de toute corruption, & il retablit & ranime la nature humaine de la même maniere que le soleil, qui est la source intarissable de ce soufre, fait revivre toute la nature, Geoffroy, *Mat. méd.*

Les Alchimistes ont retourné cet éloge de mille & mille façons, & ils l'ont principalement accordé à leur *or* philosophique, & plus encore à la quintessence, à la semence, à l'ame de l'*or*, à la teinture solaire radicale qu'ils ont regardée comme la vraie Médecine universelle.

A toutes ces vaines promesses, à toutes ces spéculations frivoles, les Théoriciens modernes ont substitué des idées plus sages, du moins plus scientifiques sur les qualités médicamenteuses de l'*or*. Ils ont prétendu que le plus inaltérable & le plus pesant de tous les corps étant porté avec les humeurs animales dans les voies de la circulation, étoit éminemment capable de résoudre les concrétions les plus rebelles, & de déboucher les couloirs les plus engorgés. Ils sont partisans encore d'une autre notion très-positive, savoir de la facilité avec laquelle l'*or* s'unit au mercure, pour avancer que ce métal etoit un bon remede pour ceux qui avoient trop pris de mercure; car ces deux métaux, dit Nicolas Lemeri, s'unissent ensemble facilement, & par cette liaison ou amalgame, le mercure est fixé, & son mouvement interrompu. Mais autant les connoissances chimiques sur lesquelles s'appuient ces théories, sont réelles & incontestables, autant les conséquences qu'on en déduit en faveur des qualités médicinales de l'*or*, sont précaires & chimériques: aussi les Médecins raisonnables ne croient-ils plus aujourd'hui aux admirables vertus de l'*or*, quand même ils pensent qu'on peut le porter dans les voies de la circulation, réduit en un état de très-grande division. Ainsi les feuilles d'*or* ne leur paroissent servir qu'à l'élégance dans la confection alkermès, la confection hyacinthe, la poudre de perles, la poudre réjouissante, la poudre pannonique, *&c.* L'extinction de l'or rougi au feu dans des liqueurs aqueuses que Fr. Borrhus employoit, au rapport de Borrichius & de Juncker, contre les palpitations du cœur, & quelques autres maladies, leur paroit une pure charlatanerie.

Le vitriol de sel, c'est-à-dire le sel retiré de la dissolution de l'*or* par l'eau régale, auquel plusieurs auteurs ont attribué une qualité purgative, vermifuge, roborante, analogue à celle du vitriol de mars, est un remede peu éprouvé, à peine connu.

L'*or* fulminant a été recommandé aussi dans l'usage intérieur, comme un excellent diaphorétique, specialement propre pour la petite-vérole; mais Koning, professeur de Medecine à Basle, Daniel Ludovic & Boerhaave assurent que l'*or* fulminant est plutôt un purgatif dangereux. Au reste, le vitriol solaire & l'*or* fulminant n'agissent point par les qualités propres à l'or: leur vertu dépend essentiellement des matieres salines auxquelles il est joint dans ce sel neutre qui contient de l'acide par surabondance, & dans ce précipité qui participe de toutes les substances acides & alkalines qui ont été employées à sa préparation. *Voyez* SELS NEUTRES MÉTALLIQUES, *sous le mot* SEL & PRÉCIPITÉ.

Le seul remede tiré de l'*or* qui soit aujourd'hui en usage, est une liqueur huileuse chargée d'*or* par une espece de précipitation, & qui est connue sous le nom d'*or potable* ou *teinture d'or*, dont on trouve la préparation dans toutes les pharmacopées & les chimies médicinales modernes. La voici d'après une addition au cours de Chimie de Lemeri, par M. Baron.

Teinture d'or ou or potable de Mademoiselle Grimaldi. Prenez un demi-gros d'*or* le plus pur, faites-en la dissolution dans deux onces d'eau régale; versez sur cette dissolution, dont la couleur sera d'un beau jaune, une once d'huile essentielle de romarin; mêlez bien ensemble les deux liqueurs; laissez le tout en repos, bientôt après vous verrez l'huile, teinte d'une belle couleur jaune, surnager l'eau régale qui aura perdu toute sa couleur; séparez l'une d'avec l'autre vos deux liqueurs, au moyen d'un entonnoir, par l'extrémité duquel vous laisserez écouler toute l'eau régale, & que vous boucherez avec le doigt, aussitôt que l'huile sera prête à passer; recevez cette huile dans un matras, & la mêlez avec cinq fois son poids d'esprit-de-vin rectifié; bouchez votre matras avec de la vessie mouillée; mettez le mélange en digestion sur le bain de sable pendant un mois: au bout de ce tems il aura pris une couleur pourpre & une saveur gracieuse, mais un peu amere & astringente. Elle peut être employée en Médecine dans tous les cas où il s'agit d'augmenter l'action du cœur & des vaisseaux, comme dans les apoplexies sereuses, les paralysies, *&c.* en un mot, dans tous les cas où il s'agit d'animer & de fortifier. La dose en est depuis trois jusqu'à dix ou douze gouttes dans une liqueur appropriée, comme du vin, ou une potion cordiale. *Baron.*

Il seroit encore mieux de la réduire pour l'usage sous forme d'éleo-saccharum, *voyez* ELEO-SACCHARUM.

On peut assurer que les vertus réelles de la teinture d'*or* appartiennent entierement à l'huile essentielle de romarin, & que c'est très-vraissemblablement à pure perte qu'on renchérit cette huile en la chargeant d'*or*. *Voyez* HUILE ESSENTIELLE *sous le mot* HUILE & ROMARIN.

On voit bien qu'on peut employer à la préparation de l'*or* potable toute autre huile essentielle analogue à celle du romarin, telles que toutes celles des plantes labiées; celle de plusieurs substances exotiques, comme canelle, gérofle, sassafras, *&c.*

Les gouttes jaunes du général la Mothe, que sa veuve remariée à un gentilhomme italien, appellé *Calsabigi*, vend encore aujourd'hui à Paris, ne sont autre chose qu'une teinture semblable, à la préparation de laquelle on a employé l'éther de Frobenius, qui est la plus subtile & vraissemblablement la plus précieuse de toutes les huiles essentielles pour l'usage médicinal. M. Pot a découvert par l'examen chimique, & publié la composition de ces gouttes; & il ne faut qu'avoir vu & flairé l'éther pour le reconnoître dans ces gouttes, & par l'inspection la plus superficielle. Nous pouvons assurer de cette teinture, comme nous avons avancé de celle de Mademoiselle Grimaldi, que l'*or* qu'elle contient n'ajoute rien aux qualités médicamenteuses propres de l'éther. *Voy.* ETHER *de Frobenius.*

On emploie dans les boutiques des Apothicaires des feuilles d'*or* aussi-bien que des feuilles d'argent à recouvrir des pilules, soit dans la vue de les orner, de leur procurer de l'élégance, soit principalement pour masquer le mauvais goût de quelques-unes, en les défendant du contact de la salive qui pourroit en extraire des matieres âcres, ameres, *&c.* comme cela arriveroit si on prenoit des pilules savonneuses, aloëtiques, *&c.* sans cet enduit. C'est à cet usage que doit son origine l'expression proverbiale *dorer la pilule*, dont tout le monde connoît le sens figuré.

Au reste, les pilules se dorent par une manœuvre très-simple exposée au mot *pilule*, *voyez* PILULE, *Pharmacie.* (*b*)

OR, TERRE D' (*Hist. nat.*) on a donné ce nom assez mal-à-propos à plusieurs especes de terres qui ne contiennent point de l'*or*. C'est ainsi que quelques naturalistes allemands ont appellé une terre martiale & pyriteuse qui se trouve dans le pays de Hesse, *terra solaris hassiaca*: *voyez* SOLAIRE, *terre*.

Les Italiens appellent *terra vergine d'oro* une terre calcaire, très-blanche & très-fine, qui est tantôt en poudre, tantôt en pierre, & qui se trouve dans le voisinage de Modene, & que l'on a appellée *terre d'or*, à cause des grandes vertus qu'on lui attribue dans la fievre, la dissenterie, l'hypocondriaque & contre les poisons. (—)

OR, (*Arts & Métiers.*) c'est le plus précieux des métaux, qui réduit en feuilles & appliqué sur plusieurs couches de couleur, sert à décorer ou enrichir les dedans & les dehors des bâtimens. On appelle *or mat*, l'*or* qui étant mis en œuvre, n'est pas poli; *or bruni*, celui qui est poli avec la dent-de-loup, pour détacher les ornemens de leur fond; *or sculpté*, celui dont le blanc a été gravé de rinceaux & d'ornemens de sculpture; *or réparé*, celui qu'on est obligé de repasser avec du vermeil au pinceau, dans les creux de sculpture, pour cacher les défauts de l'*or*, ou encore pour lui donner un plus bel œil; *or bretelé*, celui dont le blanc a été haché de petites bretelures; *or de mosaïque*, celui qui dans un panneau est partagé par petits carreaux ou losanges, ombrés en partie de brun, pour paroître de relief; & *or rougeâtre ou verdâtre*, celui qui est glacé de rouge ou de verd, pour distinguer les bas-reliefs & ornemens de leur fond.

Il y a encore de l'*or à l'huile*, qui est de l'*or* en feuilles appliqué sur de l'*or couleur*, aux ouvrages de dehors pour mieux résister aux injures du tems, & qui demeure mat; de l'*or moulu*, dont on dore au feu le bronze, & de l'*or en coquille*, qui est une poudre d'*or* détrempée avec de la gomme, & dont on ne fait usage que pour les

les deſſeins. *Voyez les principes d'Architecture, de Sculpture*, &c. *par* M. Felibien, *liv. I. ch. xxij.* (*D. J.*)

Or fin, ſe dit de l'*or* qui eſt au titre de 24 karats; mais comme il eſt difficile &, pour ainſi dire, impoſſible de rencontrer de l'*or* au titre de 24 karats, ſoit parce que dans les diſſolutions les plus parfaites, ou les affinages les mieux exécutés, la chaux d'*or*, ou le régule reſtent toujours chargés de quelque légere partie d'argent, ſoit qu'avec les précautions les plus exactes, il eſt difficile d'empêcher que le morceau deſtiné à l'eſſai ne contracte quelque légere impureté, il ſuffit que le cornet rapporte 23 k $\frac{31}{32}$ de karat pour être réputé fin; car alors le poids qui s'en manque étant la 128e partie du grain de poids de marc, eu égard au poids d'eſſai dont on ſe ſert en France, il eſt ſenſible qu'une ſi légere diminution eſt preſqu'inévitable, ne peut nuire à la fineſſe du titre, & ne fait que conſtater combien on doit apporter de ſoin aux affinages, & combien il eſt difficile de dégager entierement les métaux des parties hétérogenes qu'ils renferment dans leur ſein.

Il en eſt de même de l'argent fin, qui doit être au titre de douze deniers, & que l'on trouve rarement à ce titre, parce que dans les affinages les plus complets, & les diſſolutions les mieux faites & les plus ſoigneuſement décantées, il eſt impoſſible que l'argent ne retienne quelques parties de plomb ou de cuivre; celui qui ſe trouve au titre de 11 deniers 23 grains, eſt réputé fin; quelquefois on en a trouvé à 11 deniers 23 grains $\frac{1}{2}$, mais cela eſt très-rare. Nous remarquons ici en paſſant, que les eſſais d'argent demandent beaucoup plus de ſoin & d'attention que les eſſais d'*or*, que leur ſûreté dépend d'un nombre de conditions accumulées, & que leur certitude phyſique eſt bien moins conſtante que celle des eſſais d'*or*: car comme cette opération ſe fait au fourneau de reverbere, il eſt important de veiller à ce que le feu ait par-tout une égale activité; autrement le feu étant plus vif dans une partie du fourneau que dans l'autre, le plomb entre plutôt en action dans une coupelle que dans l'autre, & la torréfaction étant plus vive, il peut ronger & emporter avec lui quelque parcelle d'argent, tandis que les autres boutons d'eſſais ſur leſquels le plomb n'aura eu qu'une action lente par défaut d'activité du feu, pourront retenir dans leur ſein des parcelles de plomb; ce qui avantage les uns & fait perdre aux autres: il faut en outre bien prendre garde qu'il ne ſe faſſe des cheminées, & les boucher à l'inſtant qu'on s'en apperçoit: autrement l'air frappant ſur le bouton, peut le faire pétiller, & écarter quelques grains. Il faut d'ailleurs garder ſon plomb à raiſon du titre de l'argent qu'on veut eſſayer, autrement on pourroit faire de grandes erreurs. *Voyez* Essai.

Or au titre, ſe dit de l'*or* qui eſt au titre de 20 karats, qui eſt celui preſcrit par les ordonnances pour les bijoux d'*or*.

Or bas, ſe dit de l'*or* qui eſt au titre de 10 à 12, juſqu'à 19 karats; au-deſſous du titre de 10 karats, ce n'eſt plus proprement qu'un bilion d'*or*.

Or bruni, c'eſt de l'*or* que l'on a liſſé & poli avec un inſtrument de fer qu'on appelle *bruniſſoir*, ſi c'eſt de l'*or* ouvré, ou de la dorure ſur métal; & avec une dent-de-loup, ſi c'eſt de la dorure ſur détrempe.

Or en chaux, ſe dit de l'*or* réduit en poudre par quelques diſſolutions quelconques; l'*or en chaux* eſt réputé le plus fin, & c'eſt celui dont ſe ſervent les doreurs; mais il eſt toujours prudent d'en faire l'eſſai avant de l'employer, & de ne pas s'en rapporter à la foi des affineurs ou départeurs, attendu qu'ils peuvent aiſément vous tromper: il leur eſt facile, en verſant quelques gouttes de vitriol dans leurs diſſolutions, d'y précipiter un peu d'argent, ſans altérer la couleur de leurs chaux, & moyennant cela, ſans qu'on s'en apperçoive à l'inſpection.

Or aigre, ſe dit de tout *or* qui éprouve des fractures ou gerſures dans ſon emploi, ſous l'effort du marteau ou celui du laminage: ſi on n'employoit que de l'*or* fin, il eſt certain qu'il ſeroit plus ductile; mais comme les ouvrages deviendroient beaucoup plus lourds, & n'auroient pas tant de ſolidité, ni une auſſi belle couleur, il faut l'allier (car nous remarquerons en paſſant, que plus les métaux ſont durs, plus ils ſont diſpoſés à recevoir un beau poli). Avant qu'on travaillât l'*or* d'une couleur auſſi rouge que celle qu'on lui donne aujourd'hui, l'*or* n'étoit pas ſi ſujet à contracter des aigreurs, parce qu'alors on l'allioit avec de l'argent en totalité ou en partie; mais depuis qu'on l'a voulu avoir d'un rouge extraordinaire, il a fallu l'allier avec le cuivre ſeul: or, comme l'*or* ne s'allie pas ſi facilement avec le cuivre qu'avec l'argent, il faut employer le cuivre de roſette le plus doux qu'il ſoit poſſible, & en même-tems le plus rouge; néanmoins quelque doux que ſoit le cuivre, l'*or* a de la peine à le recevoir dans ſon ſein, & il ſuffit de voir dans le creuſet les combats que ce mélange occaſionne, pour juger de la répugnance qu'a l'*or* de s'allier avec le cuivre. Lors donc que l'aloi occaſionne de l'aigreur, on s'en apperçoit aiſément dans le bain; on voit le bain s'agiter à ſa ſuperficie, tantôt jetter des fleurs, tantôt former des éclairs; il n'eſt point alors de moyen fixe à indiquer pour l'adoucir: il eſt des aigreurs qui cedent à la projection du ſalpêtre ſeul; il en eſt d'autres qui veulent le ſalpêtre & le borax; une autre eſpece demande le cryſtal minéral; en général le borax eſt ce qui réuſſit le mieux, mais il a l'inconvénient de pâlir l'*or*. Quand l'aigreur procede de quelque mélange de plomb, d'étain, de calamine ou cuivre jaune, on s'en apperçoit aiſément, parce qu'alors il s'éleve ſur la ſurface des petites bulles de la forme à-peu-près d'une lentille: le moyen d'adoucir cette eſpece d'aigreur, eſt le mélange de ſalpêtre & de ſoufre. Au ſurplus, c'eſt à un artiſte intelligent à tâter ſon métal, & à voir par l'eſpece d'aigreur apparente, quels ſels y conviennent le mieux; mais il ne doit point verſer ſon *or*, qu'il ne ſoit aſſuré de ſa ductilité, par la tranquillité du bain; ce qui ſe remarque aiſément, ſur-tout quand les ſels fondus couvrent exactement la ſurface, & qu'aucun éclair ni bouillonnement ne les ſépare; alors l'*or* eſt certainement doux. Il faut encore obſerver qu'on ne doit point toucher l'*or* en fuſion avec du fer, autrement on court riſque de l'aigrir, ce qui lui eſt contraire avec l'argent, que l'attouchement du fer adoucit. L'argent n'étant pas ſi ſujet à contracter des aigreurs, pour peu que l'on lui en apperçoive, le ſalpêtre, quelques croûtes de pain & le ſavon ſuffiſent pour en venir à bout.

Or en bain, ſe dit de l'*or* qui eſt en pleine fuſion dans le creuſet.

Or poreux, ſe dit de tout *or* qui renferme des cavités & des impuretés dans ſon ſein, qui ſe découvrent à l'emploi; cet inconvénient réſulte du défaut de propreté dans la fonte, ou dans la forge de l'*or*, en verſant l'*or* & l'argent dans la lingotiere. Ces métaux ſur la fin de l'opération contractent un peu de froid, ce qui forme ſur le deſſus des lingots une eſpece de peau: en outre les ſels qui ont été mis en fuſion avec les métaux, & qui ont ramaſſé toutes les impuretés, coulent avec les métaux, ſe raſſemblent ſur la ſurface & y forment des cavités. Il ſeroit toûjours prudent d'enlever cette premiere peau avec le gros gratoir; *voyez* Épailler. Il faut enſuite avoir ſoin que l'enclume ſur laquelle on forge ſoit propre, qu'elle ne contracte point de rouille non plus que les marteaux dont on ſe ſert; éviter la chûte de quelque ordure ſur la piece pendant qu'on la forge, & avoir ſoin, en forgeant & rechauffant, de prendre garde que quelque partie du métal ne ſe reploie ſur lui-même, autrement il ſe doubleroit, & ſouvent on ne s'en appercevroit qu'à la fin de l'ouvrage qu'on ſeroit étonné de voir enlever la moitié de l'épaiſſeur de ſa piece. Le moyen le plus ſûr de remédier à ces inconvéniens eſt d'épailler ſouvent; & ſi on s'apperçoit que les métaux ſoient trop poreux, il eſt plus prudent de les refondre que de s'obſtiner à les travailler, car quelque peine que l'on ſe donnât, il ne prendroit jamais un beau poli.

Or chargé d'émeril. Il arrive ſouvent que l'*or* eſt chargé de petites parties d'émeril, qui eſt une matiere dure & pierreuſe, dont aucune diſſolution n'a pû le purger: c'eſt un inconvénient d'autant plus dangereux, qu'il ſe loge toûjours dans les entrailles du métal, & que quand il eſt en petits grains ſur-tout, il ne ſe découvre qu'à la fin & lors, pour ainſi dire, qu'il n'y a plus de remede, l'ouvrage étant preſqu'à ſa perfection. Quand on le ſait, pour l'en purger totalement, on trouve dans les *mémoires de l'académie des Sciences de* 1727 le procédé ſuivant.

Parties égales d'*or* & de biſmuth: fondez-les enſemble dans un creuſet, & verſez dans un cône à régule ce qui pourra ſortir coulant: peſez enſuite ce mélange fondu pour juger de la quantité qui ſera reſtée dans le creuſet: ajoutez-y la même quantité de biſmuth: faites fondre le mélange, verſez comme la premiere fois, & répétez encore toute l'opération juſqu'à ce que toute la matiere ſoit ſortie du creuſet bien coulante. On mettra cet *or* ainſi ſoulé de biſmuth dans une grande coupelle épaiſſe, bien ſoutenue dans une autre faite de terre de creuſet où elle aura été formée & bien battue; on coupelle ce mélange ſans y mettre autre choſe; mais quand il ſera figé on trouvera encore l'*or* impur & couvert d'une peau

livide. On mettra alors sur chaque marc d'*or* deux à trois onces de plomb, & l'on continuera de coupeller jusqu'à ce que tout le plomb soit évaporé ou imbibé dans la coupelle: après cette seconde opération, l'*or* n'est pas encore aussi beau qu'il doit l'être, quoiqu'il soit déja moins livide & moins aigre: pour achever de le purifier; il faut le mettre dans un creuset large qu'on placera dans une forge, de sorte que le vent du soufflet darde la flamme sur le métal; on le tiendra quelque tems en fusion, & l'on cessera de souffler quand l'*or* commencera à s'éclaircir. On y jettera ensuite à plusieurs reprises un peu de sublimé corrosif, & sur la fin un peu de borax.

On connoît que l'opération est entierement finie, lorsque le métal devient tranquille, qu'il ne fume plus, & que sa surface est brillante; alors on peut le jetter en lingot, &, en le travaillant, on le trouvera fort doux. Si ce mauvais *or* tenoit de l'argent, il faut le traiter davantage selon cette vûe, parce que l'argent ne s'en sépare pas par la coupelle de plomb.

Après que l'*or* aura été coupellé la premiere fois avec le bismuth, on mettra deux parties d'argent sur une partie d'*or*, & on le coupellera selon l'art avec le plomb: il ne sera pas nécessaire alors de jetter tant de sublimé corrosif dans le creuset; l'*or* étant retiré de la coupelle, on départira l'argent à l'ordinaire par l'eau forte.

Mais comme ces procédés sont au-dessus de la portée des artistes ordinaires, & qu'ils n'ont ni le tems ni la commodité de les exécuter, il est un moyen qui demande peu de frais & d'attention pour éviter au-moins qu'il ne se rencontre d'émeril dans les grandes parties de leurs ouvrages. Ce moyen que je crois déja avoir indiqué, est de fondre leur *or* dans un creuset rond de forme conique très-pointue, auquel en le faisant faire on fait réserver un pié rond & plat par-dessous, pour lui donner de l'assiette dans la casse, & à-peu-près dans la forme ci-contre, ...

Il est constant que l'émeril se précipite toûjours au fond; ainsi lorsque l'*or* est fondu, il faut le laisser refroidir dans le creuset, casser le creuset, & couper le culot d'*or*, l'émeril se trouve rassemblé dans ce culot. On se sert de ces culots pour des ouvrages de peu de conséquence dont il n'y a qu'un côté qui doive être poli, ou on les fond avec les garnisons, c'est-à-dire, les moulures ou les quarrés. Comme l'émeril se loge presque toujours dans l'intérieur du métal, & que ces sortes de pieces restent toûjours épaisses, l'émeril se trouve renfermé dans ces épaisseurs; & si par hasard il s'en découvre quelques grains, ils ne peuvent choquer l'œil; & y en eût-il dix grains sur un morceau de quarré, ils ne seront pas si sensibles qu'un seul au milieu d'une plaque qui y cause une difformité affreuse, en ce qu'il dérange toute l'économie & le brillant du poli.

Or d'essai, est l'*or* qui a passé par l'essai, qui après cela est très-fin, & dont le titre est fort approchant des 24 karats.

Or de couleur, terme qui exprime les différentes couleurs que l'on a trouvé le moyen de donner à l'*or* par l'alliage d'autres métaux avec lui. On emploie ces *ors* colorés, ou pour mieux dire nuancés, particulierement dans les bijoux d'*or*, pour y représenter avec plus de vérité les sujets que l'on veut exécuter, & approcher autant qu'il est possible de l'imitation de la nature. Veut-on représenter une maison, on emploie l'*or* blanc; un arbre, l'*or* verd; une draperie, l'*or* bleu, l'*or* jaune; les chairs se font volontiers avec de l'or rouge. On ne connoît que cinq *ors* de couleur, qui sont l'*or* blanc, l'*or* jaune, l'*or* rouge, l'*or* verd, l'*or* gris ou bleuâtre.

L'*or* jaune, est l'*or* fin dans toute sa pureté.

L'*or* rouge, est un *or* au titre de 16 karats, allié par trois parties d'*or* fin sur une de cuivre rosette.

L'*or* verd, est aussi au titre de 16 karats, fait avec trois parties d'*or* fin & une partie d'argent fin.

L'*or* verd, est celui dont un habile artiste peut tirer le plus de parti pour les nuances, parce que c'est celui où elles sont le plus sensibles. Le verd dont nous venons de donner la proportion, fournira un beau verd de pré. Mettez (en considérant la totalité comme 24) 18 parties d'*or* fin sur 6 d'argent fin, on aura un verd feuille morte; en mettant au contraire 10 parties d'argent fin sur 14 d'*or* fin, on aura un verd d'eau: c'est à l'artiste à consulter les nuances & ses sujets pour régler ses alliages.

L'*or* gris ou bleu, ou pour bien dire ni gris ni bleu, mais bleuâtre, se fait par le mélange de l'arsenic ou de la limaille d'acier: la fumée de l'arsenic étant très-dangereuse, on s'en sert peu; & comme il arrive souvent que la limaille d'acier se brûle trop vîte, on a éprouvé que ce qui réussissoit le mieux étoit du gros fil de fer doux, dont on prend un quart du poids que l'on veut nuancer, & que l'on jette dans le creuset. Lorsque l'*or* est en bain, il s'en saisit alors ordinairement assez vîte; on retire le tout du feu aussi-tôt qu'on s'apperçoit que l'incorporation est faite; autrement l'*or*, en bouillant long-tems, le rejetteroit de son sein par scories; cette couleur peu décidée est cependant la plus difficile à faire.

L'*or* blanc est assez improprement appellé *or*, n'étant autre chose que de l'argent, à-moins que pour éteindre sa vivacité on ne le mélange un peu, ce qui arrive rarement.

Or, *marc d'*, (*Poids.*) Le marc d'*or*, en latin *bes auri*, fait un poids de huit onces pesant d'*or*. Il se divise en vingt-quatre karats, le karat en huit deniers, & le denier en vingt quatre grains; ensorte qu'un marc d'*or* est composé de 4608 grains. Le marc d'*or* vaut par l'édit du mois de Mai 1743, la somme de 650 liv. 10. s. 11 den. s'il est pur; & 900 monnoyé en louis d'or du titre de 22 karats, du poids de 7 d. 16 grains $\frac{8}{25}$ à la taille de 25 au marc, au remede de poids de 12 grains, & d'un quart de karat de fin par marc, & valant 36 livres.

Or novellan. On appelle ainsi dans le royaume de Pégu l'*or* qui est au plus haut titre, comme qui diroit en France à 24 karats.

Or en pate, c'est une pâte d'*or* qui peut servir à un artiste intelligent pour réparer des accidens arrivés à une piece finie, & que l'on ne pourroit reporter au feu. Un amateur des arts nous a communiqué le secret de cette pâte par la voie du *Mercure de France, au mois de Février* 1745. Ce secret qui n'est pas encore à son degré de perfection, peut y être porté par la suite; il est néanmoins très-utile tel qu'il est, & mérite d'être conservé dans un ouvrage comme celui-ci. Le voici tel qu'il nous a été donné.

On prend quatre parties d'*or* en chaux bien pur, précipité du départ: on l'amoncele sur une petite table d'agate, & on fait dans le milieu un petit enfoncement avec le doigt, dans lequel on verse deux parties de mercure revivifié du cinabre qu'on a eu soin de peser exactement. Aussi-tôt qu'on a mis le mercure dans cet enfoncement, l'on y jette de l'esprit d'ail qui fermente sur le champ avec le mercure & l'*or*; sans perdre de tems on mêle & broie bien le tout avec une petite molette d'agate, jusqu'à ce que le mélange soit seché & mis en poudre. Je n'ai pas pesé la quantité d'esprit d'ail, parce que M. de Paresky m'a assuré que tout l'inconvénient qu'il y avoit à en trop mettre étoit qu'il falloit broyer plus long-tems; j'en avois trop mis effectivement, j'ai laissé évaporer une partie de la liqueur ensorte que ma poudre n'a été parfaitement seche que le lendemain.

Pour employer cette poudre sur l'*or* ou sur l'argent, il faut que la piece soit très-nette & l'argent le plus fin: immédiatement avant que d'y appliquer l'*or* préparé, on la frotte avec du jus de citron; on délaye ensuite un peu de la poudre qui est grise comme de la cendre avec du jus de citron, & on l'emploie sur la piece d'*or* ou d'argent avec une facilité infinie, & aussi épaisse que l'on veut, puisqu'il n'y a qu'à mettre plusieurs couches l'une sur l'autre, ou laisser épaissir un peu le mélange avant de l'appliquer: on peut aussi travailler cette pâte appliquée, lorsqu'elle est seche, avec des ébauchoirs.

Lorsque la poudre est appliquée comme on vient de le dire, & qu'on a couvert le dessein précédemment tracé, on fait chauffer la piece sur le feu de charbon pour faire évaporer le mercure: plus on la chauffe, moins il reste de mercure, & par conséquent plus l'*or* est haut en couleur. Cependant il reste toûjours assez pâle, & ce seroit une chose utile de trouver un moyen pour lui donner de la couleur; car on feroit avec cette pâte des ornemens d'une très-grande beauté & avec une facilité infinie, tant sur l'*or* que sur l'argent.

Lorsque l'*or* est devenu jaune sur le feu, on le frotte avec le doigt & un peu de sable broyé; il prend du brillant, alors on peut le ciseler & le réparer à l'ordinaire, si ce n'est qu'il est plus mol & plus spongieux: ainsi, pour le travailler, il vaut mieux l'enfoncer au ciselet, que l'enlever avec le burin. Il est rare qu'il se détache; si cependant cela arrivoit, il seroit aussi facile d'y en remettre qu'il l'a été la premiere fois.

Il faut avertir que l'esprit d'ail est d'une puanteur insupportable: il faut prendre garde d'en jetter par terre, car quelques gouttes qui étoient tombées ont infecté la maison pendant deux jours.

Cet esprit se fait en chargeant une cornue de gousses d'ail pilées; on lute bien la cornue avec son récipient,

& on

& on diſtille au bain de ſable; on ſe ſert indiſtinctement de toute la liqueur claire qui a paſſé dans le récipient, en la ſéparant ſeulement de l'huile fétide. Je ne ſai ſi le ſuc d'ail ne feroit pas auſſi bien.

Lorſqu'on a délayé avec du jus de citron plus de poudre qu'il n'en faut, ou qu'on n'en peut employer ſur le champ, elle ne peut plus ſervir une autre fois après avoir été ſechée, il faut la jetter dans l'eau où elle ſe précipite. On lave dans la même eau les pinceaux, la petite table d'agate, & la molette dont on s'eſt ſervi; l'*or* ſe précipite, & on peut le refondre pour en faire de nouvelle chaux.

Cette chaux peut ſe faire par le départ ordinaire de l'*or* & de l'argent, ou en précipitant l'*or* dans une diſſolution très-affoiblie par le moyen de la mine de cuivre rouge bien nette, ou en affoibliſſant une diſſolution d'*or* par 25 ou 30 parties de vin de Champagne ou de vin de Rhin, & expoſant le vaiſſeau au ſoleil: cette derniere opération donne une chaux très-fine & d'une belle couleur.

Or en coquille, ſe dit des feuilles d'*or* broyées & amalgamées dans une coquille avec un mordant. Les Peintres s'en ſervent pour des ouvrages pointillés; & les Orfevres quelquefois pour boucher des trous imperceptibles qui auroient pû ſe faire dans un bijou ciſelé. On ne peut s'en ſervir que pour des parties d'*or* mat, ſa couleur jaune y étant analogue, & ne pouvant s'accorder avec celle de l'*or* bruni ou poli.

Or mat, ſe dit des parties d'*or* ſur les bijoux, qui ont été amatiés & pointillées au ciſelet ou au matoir, qui ſont reſtées ſur leur couleur jaune, ou auxquelles on l'a reſtituée par la couleur au verdet, ou au tire-poil. *Voyez* Couleur, Ciselet, Matoir, Matir *ou* Amatir.

Or battu, ou *or* en feuilles, ſe dit de l'*or* réduit en feuilles minces & préparées pour la dorure; cette préparation eſt du reſſort du Batteur d'*or*. *Voy.* Batteur d'or.

Or en lames, ſe dit de l'*or* écaché entre deux roues du moulin à laminer, pour être employé dans les galons. Comme on ne fait point de galons d'*or* à cauſe de leur chereté & de la trop grande peſanteur, ce terme ne peut guere s'entendre que de l'argent doré auquel l'uſage a improprement conſacré le nom d'*or*: on dit *or en lame*, *or trait*, *or filé*, *galon d'or*, quoiqu'il ne s'agiſſe que de galon d'argent doré, & des parties qui le compoſent.

Or trait, ſe dit de l'argent doré réduit en fil extrèmement menu & délié, que l'on emploie pour faire des boutons & quelques parties de broderies.

Or filé, ſe dit de l'argent doré réduit en lames minces & étroites, filé enſuite au moulinet ſur de la ſoie, du fil ou du crin, pour les galons & la broderie.

Or faux, ſe dit des lames, paillettes, filés, galons, &c. & autres pieces de cuivre doré & imitant l'*or*.

Or moulu, ſe dit de l'*or* qui a été amalgamé avec du mercure, pour appliquer ſur des pieces d'argent ou de cuivre que l'on veut dorer ſolidement: cette amalgame ſe fait dans un creuſet garni de craie que l'on fait recuire, & dans lequel on met huit parties de mercure & une d'*or*. Quand le creuſet eſt rougi, on y met le mercure & l'*or* que l'on remue avec un bâton; l'amalgame fait, on retire le creuſet du feu, on le lave pluſieurs fois, & on le paſſe dans un chamois pour faire ſortir le vif-argent qui ne ſeroit pas amalgamé, on l'emploie enſuite pour dorer. *Voyez* Dorure.

On eſtime ici la dorure d'Allemagne, parce qu'elle eſt plus brillante & ſe fait à moins de frais; mais on ne réfléchit pas que l'argent d'Allemagne étant de bas titre & allié ſur cuivre jaune, eſt déja par ſa couleur analogue à celle de l'*or*, qu'en conſéquence il n'eſt pas étonnant qu'il faille moins d'*or*, & qu'il prenne une couleur plus brillante. Les Allemands emploient, pour donner à leur dorure une couleur haute, des cires compoſées, dont voici deux recettes que j'ai vû employer en Allemagne: ils appellent cette compoſition *glivax*.

Une once de crayon rouge, deux onces de cire jaune, trois quarts d'once de verd de gris, trois quarts d'once de vitriol blanc, quatre gros de borax.

Autre. deux onces de cire jaune ou rouge, une once de ſanguine, une demi-once de vitriol blanc, un gros de verd de gris, un gros de borax.

Ils forment de tous ces ingrédiens une pâte dont ils enduiſent la piece dorée, ils la portent ainſi enduite au feu, & l'y laiſſent juſqu'à ce que cette pâte ou cire ſoit brûlée; alors ils la grateboſſent & bruniſſent dans de l'urine, & leur dorure la plus ſuperficielle devient brillante.

Je crois devoir joindre auſſi à cet article deux recettes qui nous ſont parvenues par la voie du *Journal économique, mois de Novembre* 1751, pour conſerver la dorure des pieces d'orfévrerie dorées que l'on ſeroit obligé de reporter au feu pour réſſouder, & qui ont été éprouvées avec ſuccès.

On ſait que lorſqu'une piece d'argent dorée eſt reportée au feu & obligée d'y rougir, la dorure rentre en-dedans & l'argent reſte d'un blanc ſale, de ſorte qu'il faut de toute néceſſité la redorer: les recettes ſuivantes conſervent la dorure, & on n'eſt obligé que de remettre les pieces en couleur.

La premiere, eſt d'enduire la piece d'ocre, & de la laiſſer ſecher deſſus avant de la porter au feu.

La ſeconde, eſt de prendre autant de jus d'ail que de blanc d'œuf, & d'en faire une pâte avec du blanc d'Eſpagne dont on enduit la piece; quand la pâte eſt ſeche on porte au feu & on ſoude ſans riſque. Cette pâte ſert auſſi à mettre en couleur une piece d'*or* où il y a des chatons ou appliques d'argent; on barbouille l'argent de cette pâte, & la couleur n'a par ce moyen aucune action deſſus.

Or en poudre, ſe dit d'un *or* mis en diſſolution & réduit en poudre, dont on ſe ſert pour des dorures ſuperficielles, telles que le dedans des tabatieres d'argent, & tous les deſſous des chatons des ouvrages de joüaillerie.

Pour faire cette poudre, on prend un gros d'*or* en chaux, que l'on précipite dans une diſſolution compoſée de deux onces d'eau forte, un gros de ſel ammoniac, deux gros de ſalpêtre fin, & un gros de couperoſe: on y joint auſſi douze ou quinze grains de cuivre roſette par gros d'*or* pour lui donner une couleur rouge. Cette diſſolution ſe fait dans un matras au bain de ſable; quand elle eſt faite, on la verſe goutte à goutte ſur de vieux chiffons de linge, que l'on prend en proportion de la quantité de liqueur; quand ces chiffons ſont bien imbibés & que la diſſolution eſt tarie, on les laiſſe ſecher, puis on les poſe ſur un plat de fayance, & on y met le feu avec une allumette dont on a ôté le ſoufre, on les laiſſe ſe conſumer petit-à-petit & ſe réduire en cendre; c'eſt de cette cendre dont on ſe ſert pour la dorure en poudre, & qu'on nomme *or en poudre*. Pour l'employer, il faut que les pieces ſoient au degré de poli qu'on nomme *adoucir*; alors on prend un bouchon de liege bien ſain que l'on mouille avec de l'eau très-propre, on trempe ce bouchon mouillé dans la boîte à poudre d'*or*, & on étend cette poudre ſur les pieces en frottant avec le bouchon; il ne faut pas employer trop d'eau parce que la poudre ſe met en lavage & ſe perd: on reconnoît à l'inſpection ſi la couche eſt aſſez épaiſſe, alors on ceſſe de frotter avec le bouchon & on brunit. Dans les grands ouvrages on ſe ſert des bruniſſoirs de ſanguine, & dans les petits ouvrages d'un petit bruniſſoir d'acier poli, & ce bruni ſe fait avec de l'eau de ſavon.

Or, *purification de l'*, (*Monnoyage.*) on trouve quelquefois de l'*or* qui a divers caracteres d'impureté ou d'imperfection. Il ne ſe met jamais en fuſion claire; ſa ſurface eſt livide, ſi on le verſe dans une lingotiere, il en demeure dans le creuſet une partie qui n'eſt pas aſſez coulante; enfin il eſt aigre, caſſant, & ne ſe peut preſque pas travailler. On croit communément qu'il tient quelque portion d'émeril, qui eſt une matiere pierreuſe, dure, & très-hétérogene à l'*or*. En effet, on rencontre aſſez ſouvent de l'émeril dans les mines d'*or*; mais ſans examiner s'il s'en eſt mêlé véritablement dans l'*or*; on trouvera dans les mémoires de l'acad. des Sciences un moyen de purifier l'*or*, & de le rendre auſſi doux qu'il doit l'être naturellement: ce moyen eſt aſſez intéreſſant pour l'indiquer ici.

L'on ſait que tout le métal, excepté l'argent mêlé avec l'*or*, s'en ſépareroit par la coupelle, & que l'argent ne s'en ſépare que par le départ. Ici il faut d'autres moyens.

Il faut prendre de l'*or* qu'on ſuppoſe mêlé d'émeril, & de biſmuth parties égales, les fondre enſemble dans un creuſet, & verſer dans un culot ce qui pourra ſortir coulant; peſer enſuite ce mélange fondu pour juger de la quantité reſtée dans le creuſet, la mêler avec une égale quantité de biſmuth, refondre & reverſer comme la premiere fois; on repétera l'opération juſqu'à ce qu'enfin toute la matiere ſoit ſortie du creuſet bien coulante.

Cet *or* ainſi ſoulé de biſmuth, on le mettra dans une grande & épaiſſe coupelle, bien ſoutenue d'une autre faite de terre à creuſet dans laquelle elle aura été formée & bien battue. On coupellera le mélange ſans y rien mettre autre choſe, & quand il ſera figé, on trouvera l'*or* encore impur, & couvert d'une peau livide. On mettra alors ſur chaque marc d'*or* deux ou trois onces de plomb ſoit évaporé, ſoit imbibé dans la coupelle. Après cette ſeconde opération, l'*or* n'eſt point encore auſſi beau qu'il

le

le doit être, quoiqu'il soit cependant moins livide & moins aigre.

Pour achever de le purifier, il faut le mettre dans un creuset large, que l'on placera dans une forge, de sorte que le vent du soufflet darde la flamme sur le métal, on le tiendra quelque tems en fusion; & on cessera de souffler, quand l'*or* commencera à s'éclaircir; on y jettera ensuite à plusieurs reprises un peu de sublimé corrosif, & sur la fin un peu de borax. On reconnoît que l'opération est entierement finie, lorsque le métal devient tranquille, qu'il ne fume plus, & que la surface est brillante. On le peut alors jetter en lingot; & quand on le travaillera, on le trouvera fort doux.

Si ce mauvais *or* tenoit aussi de l'argent, il faudroit le traiter davantage selon cette vue, parce que l'argent mêlé avec l'*or*, est le seul métal qui ne s'en sépare pas par la coupelle. Après que l'*or* aura été coupellé la premiere fois avec le bismuth, on mettroit deux parties d'argent sur une d'*or*, afin que l'argent en plus grande quantité tirât mieux l'argent que l'*or*. On le coupelleroit avec le plomb, comme il a été dit, & il ne seroit pas nécessaire de mettre tant de sublimé corrosif. On feroit enfin le départ de l'argent à l'ordinaire. (*D. J.*)

OR-SOL, on se sert quelquefois de ce terme pour évaluer & calculer les monnoies de France dans les remises qu'on en fait pour les pays étrangers, ce qui triple la somme que l'on remet. Ainsi, quand on dit qu'on a 450 liv. 15 s. 6 d. d'*or-sol* à remettre à Amsterdam à 86 deniers de gros par écu, on sous-entend qu'on a 1352 liv. 6 s. 6 d. tournois, la livre d'*or* valant 3 liv. simplement, le sol d'*or*, 3 sols, & le denier d'*or* trois deniers.

OR A DORER LES LIVRES, c'est une poudre d'*or* que les Batteurs d'*or* réduisent en feuilles très-minces (*voyez* BATTEUR D'OR), & qu'ils distribuent dans un livret de 13 feuilles, qui font 26 feuillets de papier blanc sur lesquels ils mettent une couche legere de rouge, pour que l'*or* s'en détache aisément; on met dans ce livret 25 feuilles d'*or*, ce qui fait qu'on le nomme un quarteron d'*or*. *Voyez les Planches*.

OR, (*Ecriture.*) il y a deux moyens pour écrire en lettres d'*or*. Voici le premier qui est simple.

Prenez 20 feuilles d'*or* & quatre gouttes de miel, & les mêlez ensemble, puis mettez-les dans un cornet de terre ou de verre, & quand vous voudrez vous en servir, détrempez le tout avec de l'eau gommée.

Le second, qui demande plus d'apprêt, est précisément un mordant pour l'*or* & l'argent en relief sur le papier ou le parchemin.

Prenez gomme arabique de la plus blanche & de la plus nette que vous pourrez trouver, & mise en poudre très-fine, une once.

Du sucre candi bien choisi, une once aussi réduit en poudre très-fine.

Faites fondre votre sucre dans un poisson de bonne eau-de-vie ou d'esprit de vin, joignez-y ensuite votre gomme bien pulvérisée, & l'y laisserez jusqu'à ce qu'elle soit bien fondue. Vous remuerez de tems en tems la bouteille, ensuite vous y mettrez gros comme une fêve de bon miel de Narbonne; si vous le trouvez trop coulant, vous y ajouterez gros comme un pois de gomme gutte.

Si ce mordant est destiné pour l'*or*, vous y mettrez du carmin autant qu'il en faut pour faire un rouge un peu foncé. Si c'est pour l'argent, vous y ajouterez de beau bleu de Prusse, tout ce qu'il y a de meilleur, & ce qu'il en faut.

Ce mordant s'emploie avec une plume ou un pinceau pour tous ouvrages en lettres, desseins, &c. & lorsqu'il est à un certain degré de sécheresse, il faut poser votre *or* ou argent, qui doit être coupé de la grandeur nécessaire; s'il arrivoit qu'il fût un peu trop sec, en happant ce mordant avec l'haleine il remordroit.

S'il épaissit, il faut y mettre un peu d'eau-de vie, & un peu de miel pour le faire couler; & s'il ne mordoit point assez, il faudroit y ajouter un peu de gomme gutte.

Il ne faut employer que de l'*or* & de l'argent fin que l'on coupe avec un couteau à l'*or* sur un coussin de cuir. Deux jours après on ôtera la superficie de l'*or* ou de l'argent en passant dessus un coton légerement. Au bout de trente jours, l'on peut avec une bonne dent de loup donner en brunissant le beau brillant à l'ouvrage.

OR, *terme de Blason*, couleur jaune qui représente le premier métal ou le premier des émaux. *Voyez* COULEUR & MÉTAL.

Sans *or* ou sans argent il ne peut y avoir de bonnes armoiries c'est-à-dire, des armes suivant les regles du blason. *Voyez* ARMES & ARGENT.

Dans les côtes d'armes des nobles l'*or* s'appelle *topaze*, & dans celles des princes souverains *sol*. Les graveurs représentent *l'or* par une infinité de petits points, comme on le peut voir *dans nos Planches du Blason*.

L'*or* est le symbole de la sagesse, de la temperance, de la foi, de la constance, & de la force, &c.

OR DE TOULOUSE, (*Littérat.*) *aurum Tolosanum*, c'étoit, au rapport d'Aulu-Gelle, un proverbe chez les Romains pour signifier un bien qui entraînoit la perte de celui qui le possédoit.

L'origine du proverbe est la prise de Toulouse dans les Gaules par Quintus Cépion. Il y enleva du temple d'Apollon cent mille marcs d'*or*, & cent dix mille marcs d'argent qui provenoient du pillage de l'ancien temple de Delphes par les Tectosages. Le senat de Rome manda à Cépion d'envoyer tout cet argent à Marseille, ville amie & alliée du peuple Romain; les conducteurs furent assassinés sur la route, & l'argent volé. On fit des grandes recherches, & Cepion fut accusé d'avoir lui-même fait assassiner ses gens, & s'être emparé du trésor. Ayant été banni de sa patrie avec toute sa famille, il mourut de misere dans son exil: cependant Cicéron assure qu'on fit un crime à Cépion de ce qui n'étoit que l'effet du caprice de la fortune, & que son désastre n'eut d'autre principe que la haine du peuple qu'on avoit séduit. Il fut jugé dans la derniere rigueur, parce qu'il eut pour juges les chevaliers qui le haïssoient mortellement. Leur haine venoit de ce que Cépion dans son consulat, avoit partagé la connoissance des causes entre le sénat & cet ordre de gens qui en étoit seul en possession depuis la loi de Caïus Gracchus, & qui en jouit jusqu'au tems de la loi plautia. Quoi qu'il en soit, l'*or de Toulouse* passa en proverbe pour marquer quelque chose de funeste. Les Romains, pour le dire en passant, eurent encore dans la suite un autre proverbe qui revenoit au même sens que celui de l'*or de Toulouse*. Ils disoient d'un homme qui finissoit sa vie d'une façon misérable, qu'il avoit le cheval de Séjan; parce tous ceux à qui ce cheval avoit appartenu, étoient morts d'une maniere tragique. (*D. J.*)

OR, *âge d'* (*Mytholog.*) âge heureux où regnoit l'innocence & la justice, où jamais le souffle empoisonné des soucis rongeans ne corrompit l'air par qu'on respiroit! Dans cet âge, le sang humain n'étoit point formé de chair immonde. L'homme étranger aux arts cruels de la vie, aux rapines, au carnage, aux excès, aux maladies, étoit le maître, & non le bourreau des autres êtres de l'univers.

Le crépuscule éveilloit alors la race heureuse de ces hommes bienfaisans: il ne rougissoit point comme aujourd'hui, de répandre ses rayons sacrés sur des gens livrés à l'empire du sommeil, du luxe & de la débauche. Leur assoupissement léger s'évanouissoit encore plus légerement: renaissans entiers comme le soleil, ils se levoient pour admirer la beauté de la nature. Occupés de chants, de danses, & de doux plaisirs, leurs heures s'écouloient avec rapidité dans des entretiens pleins de douceur & de joie: tandis que dans le vallon semé de roses, l'amour faisoit entendre ses soupirs enfantins, libres de toute inquiétude, ils ne connoissoient que les tendres peines, qui rendent le bonheur encore plus grand. Ces fortunés enfans du ciel n'avoient d'autres lois que la raison & l'équité: aussi la nature bienfaisante les traitoit-elle en mere tendre & satisfaite.

Aucuns voiles n'obscurcissoient le firmament: des zéphirs éternels parfumoient l'air des présens de Flore: le soleil n'avoit que des rayons favorables: les influences du ciel répandues en douce rosée, devenoient la graisse de la terre. Les troupeaux mêlés ensemble bondissoient en sureté dans les gras pâturages, & l'agneau égaré dormoit tranquillement au milieu loups. Le lion étincelant n'allarmoit pas les foibles animaux qui paissoient dans les vallons; considérant d'abord dans sa retraite sombre le concert de la nature, son terrible cœur en fut adouci, & se vit forcé d'y joindre le tribut de sa triste joie: tant l'harmonie tenoit toutes choses dans une union parfaite: la flute soupiroit doucement; la mélodie des voix suspendoit toute agitation. L'écho des montagnes répétoit ces sons harmonieux, le murmure des vents & celui des eaux s'unissoient à tous ces accords.

Les orages n'osoient souffler, ni les ouragans paroître: les eaux argentines couloient tranquillement. Les matieres sulphureuses ne s'élevoient pas dans les airs pour y former les terribles météores: l'humidité mal-saine, & les brouillards, encore plus dangereux, ne corrompoient pas les sources de la vie. Tels étoient les pre-

miers

miers jours du monde en son enfance: alors pour m'exprimer dans le langage des dieux,

La terre féconde & parée
Marioit l'automne au printems;
L'ardent Phœbus, le froid Borée
Respectoient l'honneur de nos champs.
Par-tout les dons brillans de Flore
Sous les pas s'empressoient d'éclore
Au gré des zéphirs amoureux;
Les moissons inondant nos plaines
N'étoient ni le fruit de nos peines,
Ni le prix tardif de nos vœux.

Alors l'homme ne cherchoit pas sa félicité dans le superflu; & la faim des richesses n'allumoit pas en lui des desirs insatiables.

Mais bien-tôt ces tems rapides & innocens ont fait place au siecle de fer: disciples de la nature (1), vous connoissez cependant encore cet âge brillant que les poëtes ont imaginé. Le ciel, il est vrai, ne vous a pas placé dans les vallées délicieuses de la Thessalie, d'où l'*âge d'or* tira son origine; mais du moins la vertu vous fait trouver la santé dans la tempérance, le plaisir dans le travail, & le bonheur dans la modération. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ORACH, (*Géog.*) petite ville de la Turquie européenne dans la Bosnie, sur les confins de l'Hertzégovine. *Long.* 35. 30. *lat.* 42. 10. (*D. J.*)

ORACLE, s. m. (*Théolog. payenne.*) Séneque définit les *oracles* la volonté des dieux annoncée par la bouche des hommes. Quoique cette définition soit fort différente de celle que je donnerois, il est toujours constant que la plus auguste & la plus religieuse espece de prédiction dans l'antiquité payenne étoit les *oracles*. Le desir si vif & si inutile de connoître l'avenir leur donna naissance, l'imposture les accrédita, & le fanatisme y mit le sceau.

On ne se contenta pas de faire rendre des *oracles* à tous les dieux, ce privilege passa jusqu'aux héros, tant on avoit besoin de mettre à profit l'insatiable curiosité des hommes. Outre les *oracles* de Delphes & de Claros que rendoit Apollon, & ceux de Dodone & d'Ammon en l'honneur de Jupiter, Mars eut un *oracle* dans la Thrace, Mercure à Patras, Vénus à Paphos & à Aphaca, Minerve, à Micènes, Diane dans la Colchide, Pan en Arcadie, Esculape à Epidaure & à Rome, Hercule à Athènes & à Cadès, Sérapis à Alexandrie, Trophonius dans la Béotie, &c.

Il ne se rendoient pas tous de la même maniere. Ici c'étoit la prêtresse ou le prêtre qui répondoit pour le dieu que l'on consultoit; là c'étoit le dieu qui parloit lui-même. Dans un autre endroit on obtenoit la réponse du dieu par des songes. Ailleurs, l'*oracle* se rendoit sur des billets cachetés, ou par les sorts, comme à Préneste. Enfin, il falloit quelquefois, pour se rendre digne de l'*oracle*, beaucoup de jeûnes, de sacrifices, de lustrations, des mysteres, &c.

Mon dessein n'est pas de traiter ici directement l'histoire des *oracles*, on pourra consulter leurs articles particuliers; mais je me propose principalement de combattre l'opinion qui les attribue aux demons, & l'effet cessé à la venue de J. C. L'Ecriture-sainte ne nous apprend en aucune maniere que les *oracles* aient été rendus par les démons, & dès-lors c'est un de ces sujets que la sagesse divine a jugé assez indifférens pour l'abandonner à nos petites recherches. Celles de M. de Fontenelle, sans être originales, sont si judicieusement écrites, que je les ai choisies pour en donner le précis dans ce mémoire. Son étendue quelle qu'elle soit, ennuyera d'autant moins, qu'il s'agit ici d'un sujet susceptible de bien des réflexions philosophiques.

Les anciens chrétiens ont pensé que les *oracles* étoient rendus par les démons, à cause de quelques histoires surprenantes d'*oracles* qu'on croyoit ne pouvoir attribuer qu'à des génies. Telle étoit l'histoire du pilote Thamus au sujet du grand Pan, rapportée dans Plutarque; telle étoit encore celle du roi Thulis, celle de l'enfant hébreu à qui tous les dieux obéissent; & quelques autres qu'Eusebe a tirées des écrits même de Porphire. Sur de pareilles histoires, on s'est persuadé que les demons se mêloient des *oracles*.

Les démons étant une fois constans par le Christianisme, il a été assez naturel de leur donner le plus d'emploi qu'on pouvoit, & de ne les pas épargner pour les *oracles*, & les autres miracles payens qui sembloient en avoir besoin. Par-là on se dispensoit d'entrer dans la discussion des faits, qui eût été longue & difficile; & tout ce qu'ils avoient de surprenant & d'extraordinaire, on l'attribuoit à ces démons, que l'on avoit en main. Il sembloit qu'en leur rapportant ces événemens, on confirmât leur existence, & la religion même qui nous la revele.

Cependant les histoires surprenantes qu'on débitoit sur les *oracles* doivent être fort suspectes. Celle de Thamus, à laquelle Eusebe donne sa croyance, & que Plutarque seul rapporte, est suivie dans le même historien d'un autre conte si ridicule, qu'il suffiroit pour la décréditer entierement; mais de plus, elle ne peut recevoir un sens raisonnable. Si ce grand Pan étoit un démon, les démons ne pouvoient-ils se faire savoir sa mort les uns aux autres sans y employer Thamus? Si ce grand Pan étoit J. C. comment personne ne fut-il désabusé dans le paganisme, & comment personne ne vint-il à penser que le grand Pan fût J. C. mort en Judée, si c'étoit Dieu lui-même qui forçoit les démons à annoncer cette mort aux payens?

L'histoire de Thulis, dont l'*oracle*, dit-on, est positif sur la Trinité, n'est rapporté que par Suidas, auteur qui ramasse beaucoup de choses, mais qui ne les choisit guere. Son *oracle* de Sérapis péche de la même maniere que les livres des sibylles par le trop de clarté sur nos mysteres; de plus ce Thulis, roi d'Egypte, n'étoit pas assurément un des Ptolomées. Enfin, que deviendra tout l'*oracle*, s'il faut que Sérapis soit un dieu qui n'ait été amené en Egypte que par un Ptolomée qui le fit venir de Pont, comme beaucoup de savans le prétendent sur des apparences très-fortes. Du moins il est certain qu'Hérodote, qui aime tant à discourir sur l'ancienne Egypte, ne parle point de Sérapis, & que Tacite conte tout au long comment & pourquoi un des Ptolomées fit venir de Pont le dieu Sérapis, qui n'étoit alors connu que là.

L'*oracle* rendu à Auguste sur l'enfant hébreu, n'est point du tout recevable. Cedrenus le cite d'Eusebe, & aujourd'hui il ne s'y trouve plus. Il ne seroit pas impossible que Cédrenus citât à faux ou citât quelque ouvrage faussement attribué à Eusebe. Mais quand Eusebe dans quelque ouvrage, qui ne seroit pas venu jusqu'à nous, auroit effectivement parlé de l'*oracle* d'Auguste, Eusebe lui-même se trompoit quelquefois, & on en a des preuves constantes. Les premiers défenseurs du Christianisme, Justin, Tertullien, Théophile, Tatien auroient-ils gardé le silence sur un *oracle* si favorable à la religion? Etoient-ils assez peu zélés pour négliger cet avantage? Mais ceux mêmes qui nous donnent cet *oracle*, le gâtent, en y ajoutant qu'Auguste, de retour à Rome, fit élever dans le capitole un autel avec cette inscription: *C'est ici l'autel du fils unique de Dieu.* Où avoit-il pris cette idée d'un fils unique de Dieu, dont l'*oracle* ne parle point?

Enfin, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'Auguste, depuis le voyage qu'il fit en Grece, dix-neuf ans avant la naissance de J. C. n'y retourna jamais; & même lorsqu'il en revint, il n'étoit gueres dans la disposition d'élever des autels à d'autres dieux qu'à lui; car il souffrit non-seulement que les villes d'Asie lui en élevassent, & lui célebrassent des jeux sacrés, mais même qu'à Rome on consacrât un autel à la fortune, qui étoit de retour, *fortunæ reduci*, c'est-à-dire, à lui-même, & que l'on mît le jour d'un retour si heureux entre les jours de fêtes.

Les *oracles* qu'Eusebe rapporte de Porphire attaché au paganisme, ne sont pas plus embarrassans que les autres. Il nous les donne dépouillés de tout ce qui les accompagnoit dans les écrits de Porphire. Que savons-nous si ce payen ne les refutoit pas? Selon l'intérêt de sa cause il le devoit faire, & s'il ne l'a pas fait, assurément il avoit quelque intention cachée, comme de les présenter aux chrétiens à dessein de se mocquer de leur crédulité, s'ils les recevoient pour vrais, & s'ils appuyoient leur religion sur des pareils fondemens.

L'opinion autrefois commune sur les *oracles* opérés par les démons, décharge le paganisme d'une bonne partie

(1) *Disciples de la nature, &c.* ajoutez, pour ôter tout equivoque, *purifiée, élevée & sanctifiée par la révélation*, ou, pour mieux dire encore, *disciples de Jesus Christ, vous, &c.* (Z)

tie de l'extravagance, & même de l'abomination que les saints peres y ont toujours trouvée. Les payens devoient dire, pour se justifier, que ce n'étoit pas merveille qu'ils eussent obéi à des génies qui animoient des statues, & faisoient tous les jours cent choses extraordinaires; & les Chrétiens, pour leur ôter toute excuse, ne devoient jamais leur accorder ce point. Si toute la religion payenne n'avoit été qu'une imposture des prêtres, le Christianisme profitoit de l'excès du ridicule où elle tomboit.

Aussi y a-t-il bien de l'apparence que les disputes des Chrétiens & des Payens étoient en cet état, lorsque Porphire avouoit si volontiers que les *oracles* étoient rendus par de mauvais démons. Ces mauvais démons lui étoient d'un double usage. Il s'en servoit à rendre inutiles, & même désavantageux à la religion chrétienne les *oracles* dont les Chrétiens prétendoient se parer; mais de plus, il rejettoit sur ces gens cruels & artificieux toute la folie, & toute la barbarie d'une infinité de sacrifices, que l'on reprochoit sans cesse aux Payens. C'est donc prendre les vrais intérêts du Christianisme, que de soutenir que les démons n'ont point été les auteurs des *oracles*.

Si au milieu de la Grece même, où tout retentissoit d'*oracles*, nous avions soutenu que ce n'étoit que des impostures, nous n'aurions étonné personne par la hardiesse de ce paradoxe, & nous n'aurions point eu besoin de prendre des mesures pour le débiter secrétement. La Philosophie s'étoit partagée sur le fait des *oracles*; les Platoniciens & les Stoïciens tenoient leur parti; mais les Cyniques, les Péripatéticiens, les Epicuriens s'en moquoient hautement. Ce qu'il y avoit de miraculeux dans les *oracles*, ne l'étoit pas tant que la moitié des savans de la Grece ne fussent encore en liberté de n'en rien croire, & cela malgré le préjugé commun à tous les Grecs, qui mérite d'être compté pour quelque chose. Eusebe nous dit que six cent personnes d'entre les payens avoient écrit contre les *oracles*, & nomme entre autres un certain Œnomaüs, dont il nous a conservé quelques fragmens, dans lesquels on voit cet Œnomaüs argumenter sur chaque *oracle*, contre le dieu qui l'a rendu, & le prendre lui-même à partie.

Ce ne sont pas les Philosophes seuls qui dans le paganisme, ont fait souvent assez peu de cas des *oracles*, beaucoup de gens parmi les grands & le peuple même, consultoient les *oracles* pour n'avoir plus à les consulter: & s'ils ne s'accommodoient point à leurs desseins ils ne se gênoient pas beaucoup pour leur obéir. Aussi voit-on des capitaines ne se pas faire scrupule de passer par-dessus des *oracles*, & de suivre leurs projets. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que cela s'est pratiqué dans les premiers siecles de la république romaine, dans ces tems d'une heureuse grossiereté, où l'on étoit si scrupuleusement attaché à la religion, & où comme dit Tite-Live, on ne connoissoit point encore cette philosophie qui apprend à mépriser les dieux.

Les anciens chrétiens n'ont pas tous cru que les *oracles* fussent rendus par les démons. Plusieurs d'entr'eux ont souvent reproché aux payens qu'ils étoient joués par leurs prêtres. Voici comme en parle Clément d'Alexandrie; & les écrivains polis trouveront même que c'est d'un ton bien dur. Vante-nous, dit-il, si tu veux, ces „ *oracles* pleins de folie & d'impertinence, ceux de Claros, d'Apollon pithien, de Didime, d'Amphilochus; „ tu peux y ajouter les augures, & les interpretes des songes & des prodiges. Fais-nous paroître aussi devant „ l'Apollon pithien, ces gens qui devinoient par la farine ou par l'orge, & ceux qui ont été si estimés parce qu'ils parloient du ventre. Que les secrets des temples des Egyptiens, & que la Nécromancie des Etrusques demeurent dans les ténebres, toutes ces choses ne „ sont certainement que des impostures extravagantes, & „ de pures tromperies pareilles à celles des jeux de dez. „ Les chevres qu'on a dressées à la divination, les corbeaux qu'on a dressés à rendre des *oracles*, ne sont „ pour ainsi dire, que les associés de ces charlatans qui „ fourbent tous les hommes „.

Eusebe étale à son tour d'excellentes raisons pour prouver que les *oracles* ont pu n'être que des impostures; & si néanmoins il vient à les attribuer au démon c'est par l'effet d'un préjugé pitoyable, ou pour s'accommoder au tems & par un respect forcé pour l'opinion commune. Les payens n'avoient garde de consentir que leurs *oracles* ne fussent qu'un artifice de leurs prêtres. On crut donc, par une mauvaise maniere de raisonner, gagner quelque chose dans la dispute, en leur accordant que quand même il y auroit eu du surnaturel dans leurs *oracles* cet ouvrage n'étoit pas celui de la divinité mais des démons.

Si les démons rendoient les *oracles* les démons ne manquoient pas de complaisance pour les princes qui étoient une fois devenus redoutables. La *Pythie philippise*, disoit plaisamment Démosthene, lorsqu'il se plaignoit que les *oracles* de Delphes étoient toujours conformes aux intérêts de Philippe. On sait aussi que l'enfer avoit bien des égards pour Alexandre & pour Auguste. Quelques historiens disent nettement qu'Alexandre voulut être fils de Jupiter ammon, & pour l'intérêt de sa vanité, & pour l'honneur de sa mere qui étoit soupçonnée d'avoir eu quelques amans moins considérables que Jupiter. Ainsi avant que d'aller au temple, il fit avertir le dieu de sa volonté, & le dieu le fit de fort bonne grace.

Auguste éperdument amoureux de Livie, l'enleva à son mari toute grosse qu'elle étoit & ne se donna pas le loisir d'attendre qu'elle fût accouchée pour l'épouser. Comme l'action étoit un peu extraordinaire, on en consulta l'*oracle*; l'*oracle* qui savoit faire sa cour ne se contenta pas d'approuver Auguste, il assura que jamais un mariage ne réussissoit mieux, que quand on épousoit une femme déja grosse.

Les *oracles* qu'on établissoit quelquefois de nouveau, font autant de tort aux démons que les *oracles* corrompus. Après la mort d'Ephestion, Alexandre voulut encore absolument pour se consoler, qu'Ephestion fût dieu; tous les courtisans y consentirent sans peine. Aussi-tôt voilà des temples que l'on bâtit à Ephestion en plusieurs villes, des fêtes qu'on institue en son honneur, des sacrifices qu'on lui fait, des guérisons miraculeuses qu'on lui attribue; & afin qu'il n'y manquât rien, des *oracles* qu'on lui fait rendre. Lucien dit qu'Alexandre étonné d'abord de voir la divinité d'Ephestion réussir si bien, la crut enfin vraie lui-même, & se sçut bon gré de n'être pas seulement dieu, mais d'avoir encore le pouvoir de faire des dieux.

Adrien fit les mêmes folies pour son mignon Antinoüs. Il bâtit en mémoire de lui la ville d'Antinopolis, lui donna des temples & des prophetes, dit S. Jérôme. Or il n'y avoit des prophetes que dans les temples à *oracles*. Nous avons encore une inscription greque qui porte: *A Antinoüs, le compagnon des dieux d'Egypte, M. Ulpius Apollinius son prophete.*

Après cela, on ne sera pas surpris qu'Auguste ait aussi rendu des *oracles*, ainsi que nous l'apprenons de Prudence. Assurément Auguste valoit bien Antinoüs & Ephestion, qui selon toutes les apparences, ne dûrent leur divinité qu'à leur beauté.

Mais qui doute du prodigieux succès qu'auroient aujourd'hui quelques rois qui se mettroient en tête de fonder des *oracles* dans leurs états & de les accréditer? Il faudroit avoir mal étudié l'esprit humain, pour ne pas connoître la force que le merveilleux a sur lui. La croyance aux miracles de certaines reliques, dont plusieurs villes se disputent la possession, vaut bien la confiance que le peuple payen avoit aux *oracles*. Etablissez ici l'existence d'une relique, il s'en établira cent dans l'étendue de la chrétienté. Si les dieux prédisoient à Delphes, pourquoi n'auroient-ils pas prédit à Athènes? Les peuples avides de l'utilité qu'ils espéroient des *oracles*, ne demandoient qu'à les voir multipliés en tous lieux.

Ajoutez à ces réflexions que dans le tems de la premiere institution des *oracles*, l'ignorance étoit beaucoup plus grande qu'elle ne fut dans la suite. La Philosophie n'étoit pas encore née, & les superstitions les plus extravagantes n'avoient aucune contradiction à essuyer de sa part. Il est vrai que ce qu'on appelle le *peuple*, n'est jamais fort éclairé; cependant la grossiereté dont il est toujours, reçoit encore quelques différences selon les siecles; du moins il y en a où tout le monde est peuple & ceux-là sont sans comparaison les plus favorables à l'établissement des erreurs.

On pourroit prouver invinciblement que les *oracles* n'étoient rendus que par des prêtres, en dévoilant leurs artifices, & le détail n'en seroit pas ennuyeux; mais il faut pour abréger nous restraindre à des généralités sur cet article.

Remarquez d'abord que les pays montagneux, & par conséquent pleins d'antres & de cavernes, se trouvoient les plus abondans en *oracles*. Telle étoit la Béotie qui anciennement, dit Plutarque, en avoit une très-grande quantité. On sait d'un autre côté, que les Béotiens passoient pour être les plus sottes gens du monde; c'étoit là un bon pays pour les *oracles*, des sots & des cavernes.

Je n'imagine pas cependant que le premier établissement des *oracles*, ait été une imposture méditée: mais le peuple tomba dans quelque superstition qui donna lieu à des gens un peu plus raffinés d'en profiter: car les sottises du peuple sont telles, assez souvent, qu'elles n'ont pu

pu être prévues & quelque-fois ceux qui le trompoient, ne soupçonnoient à rien moins, & ont été invités par lui-même à le tromper. Ainsi ma pensée est qu'on n'a point mis d'abord des *oracles* dans la Béotie, parce qu'elle est montagneuse; mais que l'*oracle* de Delphes ayant une fois pris naissance dans la Béotie, les autres, que l'on fit à son imitation dans le même pays, furent mis dans des cavernes, parce que les prêtres en avoient reconnu la commodité.

Cet usage ensuite se répandit presque par-tout. Le prétexte des exhalaisons divines rendoit les cavernes nécessaires; & il semble de plus que les cavernes inspirent d'elles-mêmes je ne sais quelle horreur, qui n'est pas inutile à la superstition. Peut-être la situation de Delphes a-t-elle bien servi à la faire regarder comme une ville sainte. Elle étoit à moitié chemin de la montagne du Parnasse, bâtiesur un peu de terre plaine, & environnée de précipices, qui la fortifioient sans le secours de l'art. La partie de la montagne qui étoit au-dessus, avoit à-peu-près la figure d'un théâtre, & les cris des hommes, & le son des trompettes se multiplioient dans les rochers.

La commodité des prêtres & la majesté des *oracles*, demandoient donc également des cavernes; aussi ne voyez-vous pas un si grand nombre de temples prophétiques en plat pays: mais s'il y en avoit quelques-uns, on savoit bien remédier à ce défaut de leur situation. Au lieu de cavernes naturelles, on en faisoit d'artificielles: c'est-à-dire de ces sanctuaires qui étoient des especes d'antres, où résidoit particulierement la divinité, & où d'autres que les prêtres n'entroient jamais.

Dans ces sanctuaires ténébreux étoient cachées toutes les machines des prêtres, & ils y entroient par des conduits souterrains. Rufin nous décrit le temple de Sérapis tout plein de chemins couverts; & pour rapporter un témoignage encore plus fort que le sien, l'Ecriture sainte ne nous apprend-elle pas comment Daniel découvrit l'imposture des prêtres de Belus, qui savoient bien rentrer secrétement dans son temple, pour prendre les viandes qu'on y avoit offertes? Il s'agit là d'un des miracles du paganisme qui étoit cru le plus universellement, de ces victimes que les dieux prenoient la peine de venir manger eux-mêmes. L'Ecriture attribue-t-elle ce prodige aux démons? Point du tout, mais à des prêtres imposteurs; & c'est-là la seule fois où l'Ecriture s'étend un peu sur un prodige du paganisme: & en ne nous avertissant point que tous les autres n'étoient pas de la même nature, elle nous donne à entendre fort clairement qu'ils en étoient. Combien après tout, devoit-il être plus aisé de persuader aux peuples que les dieux descendoient dans des temples pour leur parler, leur donner des instructions utiles, que de leur persuader qu'ils venoient manger des membres de chevres & de moutons? Et si les prêtres mangeoient en la place des dieux, à plus forte raison pouvoient-ils parler aussi en leur place.

Les prêtres pour mieux jouer leur jeu, établirent encore de certains jours malheureux, où il n'étoit point permis de consulter l'*oracle*. Par ce moyen, ils pouvoient renvoyer les consultans lorsqu'ils avoient des raisons de ne pas répondre; ou bien pendant ce tems de silence, ils prenoient leurs mesures, & faisoient leurs préparatifs.

A l'occasion de ces prétendus jours malheureux, il fut rendu à Alexandre un des plus jolis *oracles* qui ait jamais été. Il étoit allé à Delphes pour consulter le dieu; & la prêtresse qui prétendoit qu'il n'étoit point alors permis de l'interroger ne vouloit point entrer dans le temple. Alexandre qui étoit impérieux, la prit par le bras pour l'y mener de force; & elle s'écria: *Ah, mon fils, on ne peut te résister! Je n'en veux pas davantage*, dit Alexandre, *cet* oracle *me suffit*.

Les prêtres avoient encore un secret pour gagner du tems, quand il leur plaisoit. Avant que de consulter l'*oracle* il falloit sacrifier; & si les entrailles des victimes n'étoient point heureuses, le dieu n'étoit point en état de répondre: Et qui jugeoit des entrailles des victimes? Les prêtres. Le plus souvent même, ainsi qu'il paroit par beaucoup d'exemples, ils étoient seuls à les examiner, & tel qu'on obligeoit à recommencer le sacrifice, avoit pourtant immolé un animal dont le cœur & le foie étoient les plus beaux du monde.

Les prêtres firent mieux encore, ils établirent certains mysteres qui engageoient à un secret inviolable ceux qui y étoient initiés: il n'y avoit personne à Delphes qui ne se trouvât dans ce cas. Cette ville n'avoit point d'autre revenu que celui de son temple, & ne vivoit que d'*oracles*; or les prêtres s'assuroient de tous les habitans, en se les attachant par le double lien de l'intérêt & de la superstition. On eût été bien reçu à parler contre les *oracles* d'Apollon dans une telle ville!

Ceux qu'on initioit aux mysteres, donnoient des assurances de leur discrétion. Ils étoient obligés à faire aux prêtres une confession de tout ce qu'il y avoit de plus caché dans leur vie; & c'étoit après cela à ces pauvres initiés à prier les prêtres de leur garder le secret.

Ce fut sur cette confession qu'un lacédémonien, qui s'alloit faire initier aux mysteres de Samothrace, dit brusquement aux prêtres qui l'interrogeoient, „ Si j'ai fait „ des crimes; les dieux le savent bien „. Un autre répondit à-peu-près de la même façon. „ Est ce à toi, ou „ au dieu qu'il faut confesser ses crimes? C'est au dieu, „ dit le prêtre: Et bien retire-toi, donc, reprit le lacédémonien, je les confesserai au dieu „. Ces deux lacédémoniens, qui à-coup-sûr, ne furent pas reçus, pensoient précisément sur la confession des crimes qu'exigeoient les prêtres, ce que les Anglois pensent sur la confession des péchés dans le Christianisme. (1)

Mais sans s'étendre davantage sur les artifices des *oracles*, il vient naturellement dans l'esprit une question difficile à résoudre; savoir, pourquoi les démons ne prédisoient l'avenir que dans des trous, dans des cavernes & dans des lieux obscurs? Et pourquoi ils ne s'avisoient jamais d'animer une statue, ou de faire parler une prêtresse dans un carrefour exposé de toutes parts aux yeux de tout le monde?

On pourroit imaginer que les *oracles* qui se rendoient sur des billets cachetés, & plus encore ceux qui se rendoient en songe, avoient besoin de démons; mais il nous seroit aisé de faire voir qu'ils n'avoient rien de plus miraculeux que les autres.

Les prêtres n'étoient pas scrupuleux jusqu'au point de n'oser décacheter les billets qu'on leur apportoit; il falloit qu'on les laissât sur l'autel, après quoi on fermoit le temple, où les prêtres savoient rentrer sans qu'on s'en apperçût; ou bien il falloit mettre ces billets entre les mains des prêtres, afin qu'ils dormissent dessus, & reçussent en songe la réponse. Or dans l'un & l'autre cas, ils avoient le loisir & la liberté de les ouvrir. Ils savoient pour cela plusieurs secrets, dont quelques-uns furent mis en pratique par le faux prophete de Lucien. On peut les voir dans cet auteur même, si l'on est curieux d'apprendre comment on s'y prenoit pour décacheter les billets sans qu'il y parût. C'est à-peu-près la même méthode qui est aujourd'hui en usage dans les bureaux des postes.

Les prêtres qui n'osoient se hasarder à décacheter les billets, tâchoient de savoir adroitement ce qui amenoit les gens à l'*oracle*. D'ordinaire c'étoit des personnes considérables, méditant quelque dessein, ou animés de quelque passion assez connue. Les prêtres avoient tant de commerce avec eux à l'occasion des sacrifices, avant que l'*oracle* parlât, qu'il n'étoit pas trop difficile de tirer de leur bouche, ou du moins de conjecturer quel étoit le sujet de leur voyage. On leur faisoit recommencer sacrifices sur sacrifices, jusqu'à ce qu'on se fût éclairci. On les mettoit entre les mains de certains menus officiers du temple, qui sous prétexte de leur en montrer les antiquités, les statues, les peintures, les offrandes, avoient l'art de les faire parler sur leurs affaires. Ces antiquaires, pareils à ceux qui vivent aujourd'hui de ce métier en Italie, se trouvoient dans tous les temples un peu considérables. Ils savoient par cœur tous les miracles qui s'y étoient faits; ils vous faisoient bien valoir la puissance & les merveilles du dieu; ils vous contoient fort au long l'histoire de chaque présent qu'on lui avoit consacré. Sur cela Lucien dit assez plaisamment, que tous ces gens-là ne vivoient & ne subsistoient que de fables; & que dans la Grece on eût été bien fâché d'apprendre des vérités dont il n'eût rien coûté. Si ceux qui venoient consulter l'*oracle* ne parloient point, leurs domestiques se taisoient-ils?

Il faut savoir que dans une ville à *oracle*, il n'y avoit presque que des officiers de l'*oracle*. Les uns étoient prophetes & prêtres; les autres poëtes, qui habilloient en vers les *oracles* rendus en prose; les autres simples interpretes,

(1) L'auteur de cet article nous mettant sous les yeux ces deux réponses, auroit dû suivant l'importance du sujet ajouter la différence énorme qu'il y a entre la réponse vive & spirituelle des deux lacédémoniens, & celle tout à-fait impie & erronée des Anglois & des autres ennemis du Sacrément de la Penitence; d'autant plus qu'il pourroit la tirer des articles *Confession*, *Absolution*. & autres semblables de l'Encyclopédie, auxquels je renvoie le lecteur, ne voulant faire ici parade de chafes qui sont à la portée & entre les mains de tout le monde, même de ceux qui n'ont qu'une connoissance superficielle de la Théologie. (Z)

pretes; les autres petits ſacrificateurs, qui immoloient les victimes, & en examinoient les entrailles; les autres vendeurs de parfums & d'encens, ou de bêtes pour les ſacrifices; les autres antiquaires; les autres enfin n'étoient que des hôtelliers, que le grand abord des étrangers enrichiſſoit. Tous ces gens-là étoient dans les intérêts de l'*oracle* & du dieu; & ſi par le moyen des domeſtiques des étrangers ils découvroient quelque choſe qui fût bon à ſavoir, vous ne devez pas douter que les prêtres n'en fuſſent avertis.

Le nombre eſt fort grand des *oracles* qui ſe rendoient par ſonges; cette maniere n'étoit pas plus difficile que les autres dans la pratique; mais comme le plus fameux de tous ces *oracles* étoit celui de Trophonius dans la Béotie, *voyez* ORACLE DE TROPHONIUS.

Nous obſerverons ſeulement ici qu'entre les *oracles* qui ſe rendoient par les ſonges, il y en avoit auxquels il falloit ſe préparer par des jeûnes, comme celui d'Amphiaraüs dans l'Attique; ſi vos ſonges ne pouvoient pas recevoir quelqu'interprétation apparente, on vous faiſoit dormir dans le temple ſur nouveaux frais; on ne manquoit jamais de vous remplir l'eſprit d'idées propres à vous faire avoir des ſonges, où il entrât des dieux & des choſes extraordinaires. Enfin, on vous faiſoit dormir le plus ſouvent ſur des peaux de victimes, qui pouvoient avoir été frottées de quelque drogue propre à étourdir le cerveau.

Quand c'étoit les prêtres, qui en dormant ſur les billets cachetés, avoient eux-mêmes les ſonges prophétiques, il eſt clair que la choſe eſt encore plus aiſée à expliquer. Dès qu'on étoit aſſez ſtupide pour ſe contenter de leurs ſonges, & pour y ajouter foi, il n'étoit pas beſoin qu'ils laiſſaſſent aux autres la liberté d'en avoir. Ils pouvoient ſe réſerver ce droit à eux ſeuls, ſans que perſonne y trouvât à redire.

Un des plus grands ſecrets des *oracles*, & une des choſes qui marque clairement que les hommes les rendoient, c'eſt l'ambiguité des réponſes, & l'art qu'on avoit de les accommoder à tous les événemens qu'on pouvoit prévoir. Vous en trouverez un exemple dans Arrian, *liv. VII.* ſur la maladie d'Alexandre à Babylone. Macrobe en cite un autre ſur Trajan, quand il forma le deſſein d'aller attaquer les Parthes. On porta pour réponſe à cet empereur une vigne miſe en morceaux. Trajan mourut à cette guerre; & ſes os reportés à Rome (ſur quoi l'on fit tomber l'explication de l'*oracle*) étoient aſſurément la ſeule choſe, à quoi l'*oracle* n'avoit point penſé. Ceux qui recevoient ces *oracles* ambigus, prenoient volontiers la peine d'y ajuſter l'événement, & ſe chargeoient eux-mêmes de le juſtifier. Souvent ce qui n'avoit eu qu'un ſens dans l'intention de celui qui avoit rendu l'*oracle*, ſe trouvoit en avoir deux après l'événement; & le fourbe pouvoit ſe repoſer ſur ceux qu'il dupoit, du ſoin de ſauver ſon honneur.

Il n'eſt plus queſtion de deviner les fineſſes des prêtres, par les moyens qui pourroient eux-mêmes paroître trop fins. Un tems a été qu'on les a découvertes de toutes parts aux yeux de toute la terre; ce fut quand la religion chrétienne triompha hautement du paganiſme ſous les empereurs chrétiens.

Théodoret dit que Théophile évêque d'Alexandrie fit voir à ceux de cette ville les ſtatues creuſes, où les prêtres entroient par des chemins cachés pour y rendre les *oracles*. Lorſque par l'ordre de Conſtantin on abattit le temple d'Eſculape à Egès en Cilicie; on en chaſſa, dit Euſebe dans la vie de cet empereur, non pas un dieu ni un démon, mais le fourbe qui avoit ſi long-tems impoſé à la crédulité des peuples. A cela il ajoûte en général que dans les ſimulacres des dieux abattus, on n'y trouvoit rien moins que des dieux ou des démons, non pas même quelques malheureux ſpectres obſcurs & ténébreux, mais ſeulement du foin, de la paille, ou des os de morts.

La plus grande difficulté qui regarde les *oracles*, eſt ſurmontée depuis que nous avons reconnu que les démons n'ont point dû y avoir de part. Les *oracles* étant ainſi devenus indifférens à la religion chrétienne, on ne s'intéreſſera plus à les faire finir préciſément à la venue de Jeſus-Chriſt. D'ailleurs nous avons pluſieurs preuves qui font voir que les *oracles* ont duré plus de 400 ans après Jeſus-Chriſt, & qu'ils ne ſont devenus tout-à-fait muets qu'avec l'entiere deſtruction du paganiſme.

Suétone, dans la *vie de Néron*, dit que l'*oracle* de Delphes l'avertit qu'il ſe donnât de garde des 73 ans; que Néron crut qu'il ne devoit mourir qu'à cet âge-là, & ne ſongea point au vieux Galba qui étant âgé de 73 ans lui ôta l'empire. Cela le perſuada ſi bien de ſon bonheur, qu'ayant perdu par un naufrage des choſes d'un très-grand prix, il ſe vanta que les poiſſons les lui rapporteroient.

Philoſtrate, dans la *vie d'Apollonius de Thyane*, qui a vu Domitien, nous apprend qu'Apollonius viſita tous les *oracles* de la Grece, & celui de Dodone, & celui de Delphes, & celui d'Amphiaraüs.

Plutarque qui vivoit ſous Trajan, nous dit que l'*oracle* de Delphes étoit encore ſur pié, quoique réduit à une ſeule prêtreſſe, après en avoir eu deux ou trois.

Sous Adrien, Dion Chryſoſtome raconte qu'il conſulta l'*oracle* de Delphes; & il en rapporta une réponſe qui lui parut aſſez embarraſſée, & qui l'eſt effectivement.

Sous les Antonins, Lucien aſſure qu'un prêtre de Thyane alla demander à ce faux prophete Alexandre, ſi les *oracles* qui ſe rendoient alors à Didyme, à Claros & à Delphes, étoient véritablement des réponſes d'Apollon, ou des impoſtures. Alexandre eut des égards pour ces *oracles* qui étoient de la nature du ſien, & répondit au prêtre, qu'il n'étoit pas permis de ſavoir cela. Mais quand cet habile prêtre demanda ce qu'il ſeroit après ſa mort, on lui répondit hardiment: „ Tu ſeras chameau, puis „ cheval, puis philoſophe, puis prophete auſſi grand „ qu'Alexandre.

Après les Antonins, trois empereurs ſe diſputerent l'empire; Severus Septimus, Peſcennius Niger, Clodius Albinus. On conſulta Delphes, dit Spartien, pour ſavoir lequel des trois la république devoit ſouhaiter? Et l'*oracle* répondit en un vers: „ Le noir eſt le meilleur; „ l'africain eſt bon; le blanc eſt le pire „. Par le noir, on entendoit Peſcennius Niger; par l'africain, Severe qui étoit d'Afrique; & par le blanc, Clodius Albinus.

Dion qui ne finit ſon hiſtoire qu'à la huitieme année d'Alexandre Severe, c'eſt-à-dire, l'an 230 de Jeſus-Chriſt, rapporte que de ſon tems Amphilochus rendoit encore des *oracles* en ſonge. Il nous apprend auſſi qu'il y avoit dans la ville d'Apollonie un *oracle*, où l'avenir ſe déclaroit par la maniere dont le feu prenoit à l'encens qu'on jettoit ſur un autel. Il n'étoit permis de faire à cet *oracle* des queſtions ni de mort ni de mariage. Ces reſtrictions bizarres étoient quelquefois fondées ſur l'hiſtoire particuliere du dieu qui avoit eu ſujet pendant ſa vie, de prendre de certaines choſes en averſion; ou, ſi vous l'aimez mieux, ſur les mauvais ſuccès qu'avoient eu les réponſes de l'*oracle* en certaines matieres.

Sous Aurélien, vers l'an de Jeſus-Chriſt 272, les Palmiréniens révoltés conſulterent un *oracle* d'Apollon ſarpédonien en Cilicie; ils conſulterent encore celui de Vénus aphacite.

Licinius, au rapport de Sozomene, ayant deſſein de recommencer la guerre contre Conſtantin, conſulta l'*oracle* d'Apollon de Didyme, & en eut pour réponſe deux vers d'Homere, dont le ſens eſt: „ Malheureux vieillard, „ ce n'eſt point à toi à combattre contre les jeunes gens; „ tu n'as point de force, & ton âge t'accable.

Un dieu aſſez inconnu, nommé *Beſa*, ſelon Ammien Marcellin, rendoit encore des *oracles* ſur des billets à Abide, dans l'extrémité de la Thébaïde, ſous l'empire de Conſtantius; car on envoya à cet empereur des billets qui avoient été laiſſés dans le temple de Beſa, ſur leſquels il commença à faire des informations très-rigoureuſes, mit en priſon, exila, ou fit tourmenter un aſſez grand nombre de perſonnes; c'eſt que par ces billets on conſultoit ce dieu ſur la deſtinée de l'empire, ou ſur la durée que devoit avoir le regne de Conſtantius, ou même ſur le ſuccès de quelque deſſein que l'on formoit contre lui.

Enfin, Macrobe qui vivoit ſous Arcadius & Honorius fils de Théodoſe, parle du Dieu d'Héliopolis de Syrie & de ſon *oracle*, & des fortunes d'Antium, en des termes qui marquent poſitivement que tout cela ſubſiſtoit encore de ſon tems.

Remarquez qu'il n'importe que toutes ces hiſtoires ſoient vraies, ni que ces *oracles* aient effectivement rendu les réponſes qu'on leur attribue. Il ſuffit qu'on n'a pu attribuer de fauſſes réponſes qu'à des *oracles* que l'on ſavoit qui ſubſiſtoient encore effectivement; & les hiſtoires que tant d'auteurs en ont débitées, prouvent aſſez qu'ils n'avoient pas ceſſé.

En général, les *oracles* n'ont ceſſé qu'avec le paganiſme; & le paganiſme ne ceſſa pas à la venue de Jeſus-Chriſt. Conſtantin abattit peu de temples encore n'oſa-t-il les abattre qu'en prenant le prétexte des crimes qui s'y commettoient. C'eſt ainſi qu'il fit renverſer celui de Vénus aphacite, & celui d'Eſculape qui étoit à Egès en Cilicie, tous deux, temples à *oracles*: mais il défendit que l'on ſacrifiât aux dieux, & commença à rendre par cet édit les temples inutiles.

On

On fait qu'il restoit encore beaucoup d'*oracles*, lorsque Julien se vit empereur; & que de ceux qui étoient ruinés, il s'appliqua à en rétablir quelques-uns. Il fit plus; il voulut être prophete de l'*oracle* de Didyme. C'étoit le moyen de remettre en honneur la prophétie qui tomboit en discrédit. Il étoit souverain pontife, puisqu'il étoit empereur; mais les empereurs n'avoient pas coutume de faire grand usage de cette dignité sacerdotale. Pour lui, il prit la chose bien plus sérieusement; & nous voyons dans une de ses lettres qui sont venues jusqu'à nous, qu'en qualité de souverain pontife, il défend à un prêtre payen de faire pendant trois mois aucune fonction de prêtre.

Jovien, son successeur, commençoit à se porter avec zele à la destruction du paganisme; mais en sept mois qu'il régna, il ne put pas faire de grands progrès. Théodose, pour y parvenir, ordonna de fermer tous les temples des Payens. Enfin l'exercice de cette religion fut défendu sous peine de la vie, par une constitution des empereurs Valentinien & Marcien, l'an 451 de Jesus-Christ.

Le paganisme enveloppa nécessairement les *oracles* dans sa ruine, lorsqu'il fut aboli par le Christianisme. D'ailleurs il est certain que le Christianisme, avant même qu'il fût encore la religion dominante, fit extrèmement tort aux *oracles*, parce que les chrétiens s'étudierent à en desabuser les peuples, & à en découvrir l'imposture. Mais indépendamment du christianisme, les *oracles* ne laissoient pas de déchoir beaucoup par d'autres causes, & à la fin ils eussent entierement tombé.

On commença à s'appercevoir qu'ils dégénérerent, dès qu'ils ne se rendirent plus en vers. Plutarque a fait un traité exprès pour rechercher la cause de ce changement; & à la maniere des Grecs, il dit sur ce sujet tout ce qu'on peut dire de vrai & de faux. Entr'autres raisons vraissemblables, il prétend que les vers prophétiques se décrierent par l'usage qu'en faisoient de certains charlatans, que le menu peuple consultoit le plus souvent dans les carrefours. Les prêtres des temples ne voulurent avoir rien de commun avec eux; parce qu'ils étoient des charlatans plus nobles & plus sérieux, ce qui fait une grande différence dans ce métier-là. Mais ce qui contribua le plus à ruiner les *oracles*, fut la soumission des Grecs sous la domination des Romains, qui, calmant toutes les divisions qui agitoient auparavant la Grece; l'esclavage produisant la paix, ne fournit plus de matiere aux *oracles*.

Si les Romains nuisirent beaucoup aux *oracles* par la paix qu'ils établirent dans la Grece, ils leur nuisirent encore plus par le peu d'estime qu'ils en faisoient. Ce n'étoit point là leur folie; ils ne s'attachoient qu'à leurs livres sibyllins & à leurs divinations étrusques, c'est-à-dire aux aruspices & aux augures. Les maximes & les sentimens d'un peuple qui domine, passent aisément dans les autres peuples, & il n'est pas surprenant que les *oracles* étant une invention grecque aient suivi la destinée de la Grece, qu'ils aient été florissans avec elle, & qu'ils aient perdu avec elle leur premier éclat.

La fourberie des *oracles* étoit trop grossiere, pour n'être pas enfin découverte par mille différentes avantures, & même par quelques avantures scandaleuses qui dessillerent les yeux de bien du monde. Il arriva que les dieux devenoient quelquefois amoureux des belles femmes qui venoient consulter leurs *oracles*. Alors on envoyoit ces belles femmes passer des nuits dans les temples de la divinité; parées de la main même de leurs maris, & chargées de présens pour payer le dieu de ses peines. A la vérité, on fermoit bien les temples à la vûe de tout le monde, mais on ne garantissoit point aux maris les chemins souterreins.

Nous avons peine à concevoir que de pareilles choses aient pû être faites seulement une fois. Cependant Hérodote nous assure qu'au huitieme & dernier étage de cette superbe tour du temple de Bélus à Babylone, étoit un lit magnifique où couchoit toutes les nuits une femme choisie par le dieu. Il s'en faisoit autant à Thèbes en Egypte; & quand la prêtresse de l'*oracle* de Patare en Lycie devoit prophétiser, il falloit auparavant qu'elle couchât seule dans le temple où Apollon venoit l'inspirer.

Tout cela s'étoit pratiqué dans les plus épaisses ténebres du paganisme, & dans un tems où les cérémonies payennes n'étoient pas sujettes à être contredites; mais à la vûe des chrétiens, le Saturne d'Alexandrie ne laissoit pas de faire venir les nuits dans son temple, telle femme qu'il lui plaisoit de nommer par la bouche de Tyrannus son prêtre. Beaucoup de femmes avoient reçu cet honneur avec grand respect, & on ne se plaignoit point de Saturne, quoiqu'il soit le plus âgé & le moins galant des dieux. Il s'en trouva une à la fin, qui ayant couché dans le temple, fit réfléxion qu'il ne s'y étoit rien passé que de fort humain, & dont Tyrannus n'eût été assez capable; elle en avertit son mari qui fit faire le procès à Tyrannus. Le malheureux avoua tout, & dieu sait quel scandale dans Alexandrie.

Le crime des prêtres, leur insolence, divers événemens qui avoient fait paroître au jour leurs fourberies, l'obscurité, l'incertitude, & la fausseté de leurs réponses auroient donc enfin décrédité les *oracles*, & en auroient causé la ruine entiere, quand même le paganisme n'auroit pas dû finir; mais il s'est joint à cela des causes étrangeres. D'abord de grandes sectes de philosophes grecs qui se sont mocqués des *oracles*; ensuite les Romains qui n'en faisoient point d'usage; enfin les Chrétiens qui les détestoient & qui les ont abolis avec le paganisme.

Tout ce qui étoit dispersé sur les *oracles* dans les auteurs anciens, méritoit d'être recueilli en un corps; c'est ce qu'a executé avec beaucoup de gloire M. Van Dale (Antoine), habile critique du dernier siecle par son ouvrage plein d'érudition, *de oraculis Ethnicorum*, *Amstel.* 1700. *in*-4°. Il y prouve également qu'on ne doit attribuer les *oracles* qu'aux tromperies des prêtres, & qu'ils n'ont cessé qu'avec le paganisme. Il a épuisé tout ce qu'on peut dire sur cette matiere.

M. de Fontenelle, l'homme le plus propre à ôter d'un livre écrit pour les savans, toute la sécheresse qui le rend de peu d'usage, & y répandre des ornemens dont tout le monde profite, en a formé son traité des *oracles*, qui est sans contredit un de ses meilleurs ouvrages. (1)

Le pere Balthus, jésuite, se proposa vingt ans après de le refuter. L'historien de l'académie des Sciences crut qu'il étoit sage de ne pas répondre; il trouva dans M. du

(1) Le celebre Bernard Fontenelle sécretaire perpetuel de l'académie des Sciences à Paris, a réuni, dans le petit livre dont on a fait l'extrait dans cet article, tout ce qu'Antoine Van-Dale avoit dit des oracles, d'une maniere si diffuse, dans son sçavant traité, ou deuxieme dissertation sur les oracles des gentils, & dans d'autres de ses ouvrages. Il y a aussi tout lieu de croire que le docte M. Huet dans la proposition neuvieme de sa demonstration Evangelique chap. 162. §. 10. étoit tres-incliné pour cette opinion, ainsi que Noël Alexandre dans la sixieme dissertation article 4. prop. 2. tome second de l'histoire Ecclésiastique de l'ancien testament: ces auteurs, & d'autres écrivains tant Catholiques, que protestans, se fondent sur les raisons adoptées dans cet article sur la vanité des oracles déja reconnue par Origene, par Eusebe, par Théodoret, & par d'autres Peres, & sur le peu de credit que les gentils éclairés, & les philosophes donnoient aux oracles; tels furent Oenomaus le Cynique, Cicéron, Porphyre, Plutarque, Diogene, & autres. On peut donc sans préjudice de la foi catholique, & de la saine doctrine, prendre la défence de cette opinion.

Cependant la plus grande partie des Théologiens tant catholiques que Protestans avoue que plusieurs des oracles, mais non pas tous, n'étoient qu'artifices, & impostures des prêtres payens, les raisons suivantes me font croire que cette opinion est la plus probable.

Minucius Felix dans son *Octavius*, Tertulien dans l'apologetique, & Lactance dans le IV. livre des institutions divines, racontent que les Démons qui parlent par la bouche des oracles, c'est à dire des idoles, & de leurs interpretes, devinrent plusieurs fois muets & confus, lorsqu'on proferoit le nom de Jesus-Christ, ou lorsqu'on faisoit le signe de la Croix en leur presence, & qu'il confesserent d'autres fois qu'ils étoient des esprits menteurs, & malins, & même qu'ils, s'en fuyoient. On lit encore dans les actes sinceres de martyrs, recueillis par le pere Ruinart que les démons, & les oracles avouoient leur propre foiblesse, & qu'ils ne pouvoient resister à la force superieure des chrétiens. Socrates, Sozomene, Théodoret, & même Libanius sophiste & Ammien Marcellin tous payens, rapportent qu'à Antioche Julien l'apostat voulut consulter l'oracle d'Apollon à Daphné où l'on prétendoit qu'Adrien avoit lu dans une feuille de laurier qu'il seroit un jour Empereur, après avoir trempé cette feuille dans la fontaine Castalie auprès du temple, mais qu'Apollon, non obstant les instantes prieres, & plusieurs fois reiterées de Julien, ne répondoit rien, & qu'enfin cette divinité après qu'on lui eut offert plusieurs sacrifices rompit le silence, & dit ces paroles.... *je suis entouré de Cadavres, il faut qu'on les ôte d'ici afin que je puisse parler*.... Le mauvais voisinage qui necessitoit le silence de l'oracle d'Apollon étoit certainement, comme l'observe encore Libanius, le corps de S. Babilas; les Reliques de ce saint furent à peine levées qu'Apollon rompit le silence, & satisfit par des réponses pleines de mensonge, aux demandes importunes du superstitieux Julien.

Or si les réponses des oracles ne se rendoient pas par la bouche des Démons, mais par celle des Prêtres. Quelle crainte ceux-ci devoient ils avoir du nom de Jesus Christ, & qu'elle devoit être leur aversion pour les reliques des saints? il ne leur tournoit pas cer-

M. du Marsais un défenseur éclairé qui le justifioit sans réplique contre les imputations du P. jésuite, mais il eut lui-même une défense expresse de faire paroitre son livre; cependant M. Dalembert s'est donné la peine d'en faire l'analyse, d'après des fragmens qui lui en ont été remis. Cette analyse intéressante est à la tête du tome VII. de l'Encyclopedie dans l'éloge de M. du Marsais.

Pour laisser de mon côté peu de chose à désirer sur cette matiere, je vais joindre ici des articles séparés de quelques-uns des principaux *oracles* du paganisme. Il y en avoit tant qu'un savant littérateur qui en a fait la liste dans les anciens, en indique plus de trois cens, dont le plus grand nombre étoit dans la Grece: mais il ne les a pas sans doute tous nommés; car il y avoit peu de temples où il n'y eût quelques *oracles* ou quelque espece de divination.

Il y en avoit de toutes sortes de dates, depuis celui de Dodone qu'on croit le plus ancien, jusqu'à celui d'Antinoüs, qu'on peut regarder comme le dernier. Quelquefois même le crédit de quelques-uns des anciens se perdoit, ou par la découverte des impostures de leurs ministres ou par les guerres, ou par d'autres accidens qu'on ignore. A la perte de ceux-là en succédoient de nouveaux qu'on avoit soin d'établir, & ceux ci de même faisoient place à d'autres; mais le tems de la décadence de plusieurs de ces *oracles* & de l'institution des nouveaux, ne nous est point connu. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.

ORACLE D'AMMON, (*Théolog. payenne.*) L'*oracle de Jupiter Ammon* en Lybie, étoit aussi ancien que celui de Dodone. Il devint très-célebre, & on venoit le consulter de toutes parts, malgré les incommodités d'un si long voyage, & les sables brûlans de la Lybie qu'il falloit traverser. On ne sait trop que penser de la fidélité des prêtres qui le servoient. Quelquefois ils étoient incorruptibles, comme il paroît par l'accusation qu'ils vinrent former à Sparte, contre Lysander qui avoit voulu les corrompre dans la grande affaire qu'il méditoit pour changer l'ordre de la succession royale; quelquefois ils n'étoient pas si difficiles, comme il paroît par l'histoire d'Alexandre, lequel pour mettre à couvert la réputation de sa mere, ou par pure vanité, vouloit passer pour fils de Jupiter, puisque le prêtre de ce dieu alla au-devant de lui, & le salua comme fils du maître des dieux.

Nous apprenons de Quinte-Curce & d'autres auteurs anciens, que la statue de Jupiter Ammon avoit la tête d'un bélier avec ses cornes; & de Diodore de Sicile, la maniere dont ce dieu rendoit ses *oracles*, lorsque quelqu'un venoit le consulter. Quatre-vingt prêtres de ce dieu portoient sur leurs épaules dans un navire doré sa statue, qui étoit couverte de pierres précieuses; & alloient ainsi sans tenir de route certaine, où ils croyoient que le dieu les poussoit. Une troupe de dames & de filles accompagnoient cette procession, chantant des hymnes en l'honneur de Jupiter. Quinte-Curce qui dit la même chose, ajoute que le navire ou la niche sur laquelle on portoit la statue de ce dieu, étoit ornée d'un grand nombre de pateres d'argent qui pendoient des deux côtés. C'étoit apparemment sur quelque signe ou sur quelque mouvement de la statue, que les prêtres annonçoient les décisions de leur *Ammon*: car comme le remarque Strabon, sur l'autorité de Callisthène, les réponses de ce dieu n'étoient point des paroles, comme à Delphes & chez les Branchides, mais un signe; & il cite à cette occasion, les vers d'Homere où le poëte dit: „ Jupiter donna de ses sourcils un signe de consentement. „

Jupiter fut le même qu'*Ammon* des Egyptiens; & comme *Ammon* étoit en possession de l'*oracle* pour lequel les Egyptiens avoient le plus de vénération; on consacra à Jupiter le seul *oracle* qu'il y eût alors parmi les Pélasges.

Thomas Gale, dans ses notes sur Jamblique, a prouvé qu'*Ammon*, *Amoun*, *Amon*, *Amos*, *Amosis*, *Amasis*, *Amosis*, *Thémous*, *Thamus*, ne sont qu'un même nom. (*D. J.*)

ORACLE DE CLAROS, (*Théolog. payenne.*) *oracle* célebre d'Apollon, établi à *Claros*, au pays des Colophoniens en Ionie, près de la ville de Colophon. Cet *oracle* avoit cela de particulier, que le prêtre répondoit verbalement à ceux qui venoient le consulter, sans qu'il employât de songes & sans recevoir des billets cachetés comme ailleurs; mais sans doute qu'il avoit d'autres moyens d'être bien instruit des affaires & des réponses qu'il dévoit rendre. Voici ce que Tacite, *liv. II. des annales*, rapporte de cet *oracle*, qui tomba bien-tôt après en décadence, car Pline qui parle du temple d'Apollon Clarien, ne fait aucune mention de son *oracle*. „ Germanicus, dit Tacite, alla consulter Apollon de *Claros*. Ce n'est point une femme qui y rend les *oracles* „ comme à Delphes, mais un homme qu'on choisit „ dans de certaines familles, & qui est presque toujours „ de Milet. Il suffit de lui dire le nombre & les noms „ de ceux qui viennent le consulter; ensuite il se retire „ dans une grotte, & ayant pris de l'eau d'une source „ qui y est, il vous répond en vers à ce que vous avez „ dans l'esprit quoique le plus souvent il soit très-ignorant. „ (*D. J.*)

ORACLE DE CLITUMNE, (*Théolog. payenne.*) Pline le jeune décrit ainsi l'*oracle de Clitumne*, dieu d'un fleuve d'Ombrie. „ Le temple est ancien & fort respecté: *Clitumne* est là habillé à la romaine. Les sorts „ marquent la présence & le pouvoir de la divinité. Il „ y a à l'entour plusieurs petites chapelles, dont quelques-unes ont des fontaines & des sources; car *Clitumne* est comme le pere de plusieurs autres petits „ fleuves qui viennent se joindre à lui. Il y a un pont „ qui fait la séparation de la partie sacrée de ses eaux „ d'avec la profane: au-dessus de ce pont on ne peut „ qu'aller en bateau; au-dessous il est permis de se baigner „. On ne connoît point d'autre fleuve que celui-là qui rendît des *oracles*; ce n'étoit guere leur coutume. (*D. J.*)

ORACLE DE DELPHES, *Voyez* DELPHES, ORACLE DE.

certainement à compte de mentir & de feindre, pour avouer, au milieu des impostures dont ils étoient les auteurs, la propre infamie, & l'impuissance de ces oracles, dont ils se servoient pour se procurer de la gloire, & des richesses. Cet argument fit une grande impression sur l'esprit de Tertulien, qui conclud que *nemo ad suum dedecus mentitur, quin potius ad honorem*. On pourra repondre que la prudence des chrétiens qui visitoient souvent les Reliques de S. Babilas devoit les porter à découvrir les artifices des prêtres du Dieu Apollon, mais il convient observer que ces saintes Réliques n'étoient pas dans le temple même de ce faux Dieu, mais dans les environs, & que les prêtres payens s'enfermoient dans le temple, desorte qu'ils pouvoient y faire toutes les préparations nécessaires pour rendre les réponses, sans avois peur d'être découverts.

Si la réponse donnée à Julien ne paroît pas avoir assez d'évidence pour démontrer que c'étois le Démon qui rendoit les réponses des idoles, & de celle d'Apollon Daphnitique il n'en sera certainement pas de même des protestations tant de fois reiterées par les oracles, & de leurs aveux formels sur la puissance divine du Divin Rédempteur, & sur l'efficacité du signe de la Croix, & enfin sur la superiorité que les chrétiens, & notamment les Martyrs avoient, sur les oracles, statues, & temples des fausses divinités comme les fastes de l'Eglise nous l'enseignent; on peut de plus observer que les oracles commencerent à manquer & à cesser, au tems de la venue & naissance du Redempteur.

Si ces oracles étoient une tromperie des Prêtres payens, comment peut-on dire qu'ils s'accorderent tous pour se desister dans un même moment de cette même tromperie dont ils tiroient leur subsistance & leur entretien? Et si les peuples furent ceux qui decouvrirent la tromperie, comment & pourquoi est il arrivé que ce fut précisement dans ce même tems que ces mêmes peuples se sont aperçus qu'on les trompoit?

Plutarque a fait un traité exprès pour découvrir la raison qui a fait cesser tous les oracles du Paganisme, il y dit plusieurs choses qui ont leur application particuliere à un, ou à un autre oracle, mais non pas à tous, ou au plus grand-nombre; c'est peut-être pour cela que cet auteur pour trouver une raison générale a eu recours au fait de Thamus qu'on prétend avoir été averti de la mort du grand Pan. (ce que je ne prétends pas admettre pour vrai) mais je dis qu'assez plus que Plutarque devina juste Porphire, puis qu'encore qu'il fût grand ennemi des chrétiens, il confessa cependant que lorsque les hommes commencerent à adorer Jesus-Christ, les dieux devinrent muets, & ne leurs rendirent plus aucun secours; c'est ce que démontre encore Eusebe au livre V. de la prépar. Evang.

Mais pour démontrer que cette opinion est appuyée sur des fondemens legitimes, il est nécessaire de reflechir que Dieu par ses justes jugemens a permis plusieurs fois aux esprits infernaux de tromper les hommes par de faux miracles, & par des propheties: le premier exemple qu'on peut en raporter, est celui des mages de Pharaon: & l'on peut citer pour les autres, la vision du prophete Michée inserée dans le dernier chapitre du troisieme livre des Rois: on y lit ce que l'esprit malin dit à Dieu pour l'impie Roi Achab, *Egrediar, & ero spiritus mendax in ore omnium prophetarum ejus*, on y lit aussi la réponse que dieu même fit à cet esprit.... *Decipies, & prævalebis, egredere & fac ita.*

Il est donc évident, & même de foi, comme observe dom Calmet, que l'esprit infernal, en consequence du pouvoir qu'il avoit reçû de Dieu, trompa le Roi Achab par des fausses prédictions & qu'une même puissance, fut exercée d'autres fois dans la Judée & en d'autres parties du monde, comme il resulte de plusieurs autres textes de la sainte écriture: on peut lire à ce sujet le dictionnaire de la Bible par le Pere Calmet.

Il est donc vrai que le démon a eu part dans plusieurs oracles, & qu'il cessa de tromper les hommes, lorsque Jesus-Christ descendit du ciel sur la terre pour la délivrer nommement de la domination que le Démon y exerçoit, & qui est representé dans le chapite 20. de l'apocalipse lié & garoté d'une grande chaine, & renfermé dans l'enfer, *ut non seducat amplius gentes*. (*A*)

ORACLE DE DODONE, (*Théolog. payenne.*) au rapport d'Hérodote, l'*oracle de Dodone* le plus ancien de la Grece, & celui de Jupiter Ammon dans la Lydie, ont la même origine, & doivent tous les deux leur établissement aux Egyptiens, comme toutes les autres antiquités de la Grece. Voici l'enveloppe sous laquelle on a caché ce trait d'histoire.

Deux colombes, disoit-on, s'étant envolées de Thèbes en Egypte, il y en eut une qui alla dans la Lybie, & l'autre ayant volé jusqu'à la forêt de Dodone dans la Chaonie, province de l'Epire, s'y arrêta; & apprit aux habitans du pays, que l'intention de Jupiter étoit, qu'il y eût un *oracle* en ce lieu là. Ce prodige étonna ceux qui en furent les témoins, & l'*oracle* étant établi, il y eut bien-tôt grand nombre de consultans. Servius ajoute que c'étoit Jupiter qui avoit donné à sa fille Thébé ces deux colombes, & qu'elles avoient le don de la parole. Hérodote qui a bien jugé que cette fiction renfermoit l'évenement qui donna lieu à l'établissement de cet *oracle*, en a recherché le fondement historique.

Deux prêtresses de Thèbes, dit cet auteur, furent autrefois enlevées par des marchands Phéniciens: celle qui fut vendue en Grece, établit sa demeure dans la forêt de Dodone, où l'on alloit alors cueillir le gland qui servoit de nourriture aux anciens Grecs, & elle fit construire une petite chapelle au pié d'un chêne en l'honneur de Jupiter, dont elle avoit été prêtresse à Thèbes; & ce fut-là que s'établit cet ancien *oracle*, si fameux dans la suite. Ce même auteur ajoute, qu'on nomma cette femme la *colombe*, parce qu'on n'entendoit pas son langage; mais comme on vint à le comprendre quelque tems après, on publia que la colombe avoit parlé.

Souvent pour expliquer les anciennes fables, les Grecs qui n'entendoient pas la langue des peuples de l'Orient, d'où elle leur étoient venues, en ont débité de nouvelles. Le savant Bochart a cru trouver l'origine de celle dont il s'agit, dans l'équivoque de deux mots, *phéniciens* ou *arabes*, dont l'un signifie *colombe* & l'autre *prêtresse*. Les Grecs toujours portés au merveilleux, au lieu de dire qu'une prêtresse de Jupiter avoit déclaré la volonté de ce dieu, dirent que c'étoit une colombe qui avoit parlé.

Quelque vraissemblable que soit la conjecture de ce savant homme, M. l'abbé Sallier en a proposé une qui paroît l'être davantage; il prétend que cette fable est fondée sur la double signification du mot πελειαι, lequel signifie des *colombes* dans l'Attique & dans plusieurs autres provinces de la Grece, pendant que dans la dialecte de l'Epire, il vouloit dire de *vieilles femmes*. Servius, qui avoit bien compris le sens de cette fable, ne s'est trompé en l'expliquant, que parce qu'il a changé le nom appellatif de Peleias en un nom propre. „ Il y avoit, dit-il, dans la forêt de Dodone, une fontaine „ qui couloit avec un doux murmure au pié d'un chêne: une vieille femme nommée *Pélias*, interprétoit ce „ bruit, & annonçoit sur ce murmure, l'avenir à ceux „ qui venoient la consulter.

Si l'*oracle de Dodone* se manifesta d'abord par le murmure d'une fontaine, il paroît qu'avec le tems on y chercha plus de façons; mais comme personne ne pénétroit dans le sanctuaire de l'*oracle*, on ne s'accorde point sur la maniere dont celui-ci se rendit dans la suite. Aristote, au rapport de Suidas, dit qu'à Dodone il y a deux colonnes, sur l'une desquelles est un bassin d'airain, & sur l'autre, la statue d'un enfant qui tient un fouet, dont les cordes étant aussi d'airain, font du bruit contre le bassin, lorsqu'elles y sont poussées par le vent.

Démon, selon le même Suidas, prétend que l'*oracle* de Jupiter Dodonéen est tout environné de bassins, qui aussi-tôt que l'un est poussé contre l'autre, se communiquent ce mouvement en rond, & font un bruit qui dure assez de tems. D'autres disent que c'étoit un chêne raisonnant, qui secouoit ses branches & ses feuilles, lorsqu'il étoit consulté, & qui déclaroit ses volontés par des prêtresses. Il paroît bien de ce détail qu'il n'y avoit que le bruit de constant, parce qu'on l'entendoit de dehors; mais comme on ne voyoit point le dedans du lieu où se rendoit l'*oracle*, on ne savoit que par conjectures, ou par un rapport infidele, ce qui causoit le bruit.

On nommoit *Dodonides* les prêtresses du temple de Dodone; on ignore si elles rendoient leurs *oracles* en vers, comme le témoigne le recueil qui en a été fait, ou par les sorts, comme semble le croire Ciceron dans ses livres de la divination.

Strabon nous a conservé une réponse de cet *oracle*, qui fut bien funeste à la prêtresse de Dodone qui l'avoit rendue. Pendant la guerre des Thraces contre les Béotiens, ces derniers allerent consulter l'*oracle de Dodone*, & la prêtresse leur répondit qu'ils auroient un heureux succès, s'ils en agissoient en impies. Les envoyés des Béotiens, persuadés que la prêtresse vouloit les tromper, pour favoriser les Pelasges dont elle descendoit, & qui étoient alliés des Thraces, prirent cette femme & la firent brûler vive, disant que de quelque maniere qu'on tournât cette action, elle ne pouvoit qu'être trouvée juste. En effet, si la prêtresse avoit eu dessein de les tromper, elle étoit punie de sa fourberie: si elle avoit parlé sincerement, ils n'avoient fait qu'exécuter l'*oracle* à la lettre. On ne se paya pas de cette raison, on se saisit des envoyés; mais comme on n'osoit pas les punir sans les avoir jugés auparavant, on les conduisit devant les deux prêtresses qui restoient; car il devoit y en avoir trois alors à cet *oracle*, selon le récit de Strabon. Les députés ayant reclamé contre cette conduite, on leur accorda deux hommes pour juger avec les prêtresses. Celles-ci ne manquerent pas de condamner les envoyés, mais les deux juges leur furent plus favorables; ainsi les voix étant partagées, ils furent absous.

Tite Live, *lib. VIII. c. xxiv.* cite la réponse ambiguë de l'*oracle de Dodone*, qui fit périr Aléxandre, roi d'Epire. Ce prince méditant de faire une descente en Italie se berça des plus grandes espérances de succès, lorsque sur sa consultation, l'*oracle* lui reccommanda seulement d'éviter la ville de Pandosie & le fleuve Achéron. Il crut que Jupiter lui ordonnoit de quitter ses terres, & qu'il lui promettoit des conquêtes sans bornes, dès qu'il passeroit sur des rivages étrangers; ce fut apparemment dans cette occasion qu'il fit frapper une medaille, où l'on voit d'un côté la tête de Jupiter Dodonéen, au revers un foudre surmonté d'une étoile, & au-dessous une espece de lance, avec ces mots: ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΤΟΥ ΝΕΟΠΤΟΛΕΜΟΥ. Cependant trois ans après ralliant ses troupes auprès du fleuve Acheron, il fut percé d'un javelot par un transfuge, & tomba dans la riviere, dont le courant l'emporta chez les ennemis qui traiterent son corps avec la derniere barbarie.

Nous savons aussi quelle fut la fin de l'*oracle de Dodone*. Dorimaque, au rapport de Polybe, brûla les portiques du temple, renversa de fond en comble le lieu sacré de l'*oracle*, & ruina ou plutôt pilla toutes les offrandes. L'*oracle de Dodone* étoit de l'institution des Pélasges, & nous pouvons placer la véritable époque de son commencement, environ 1400 ans avant J. C. (*D. J.*)

ORACLE D'ESCULAPE, (*Théol. payenne.*) outre l'*oracle* célebre d'*Esculape* à Epidaure en Argie, sur le golfe Saronique, ce dieu rendoit encore ses *oracles* dans son temple de l'île du Tibre. On a trouvé à Rome un morceau d'une table de marbre, où sont en grec les histoires de trois miracles d'Esculape: en voici le plus considérable traduit mot-à-mot sur l'inscription. „ En ce „ même tems il rendit un *oracle* à un aveugle nommé „ Caïus; il lui dit qu'il allât au saint autel, qu'il s'y mît „ à genoux, & y adorât; qu'ensuite il allât du côté droit „ au côté gauche, qu'il mît les cinq doigts sur l'autel, „ & enfin qu'il portât sa main sur ses yeux. Après tout „ cela l'aveugle vit, le peuple en fut témoin, & marqua „ la joie qu'il avoit de voir arriver de si grandes merveilles sous notre empereur Antonin „. Les deux autres guérisons sont moins surprenantes; ce n'étoit qu'une pleurésie & une perte de sang, desespérées l'une & l'autre à la vérité; mais le dieu avoit ordonné à ses malades des pommes de pin avec du miel, & du vin avec de certaines cendres, qui sont des choses que les incrédules peuvent prendre pour de vrais remedes.

Ces inscriptions, pour être grecques, n'en ont pas moins été faites à Rome: la forme des lettres & l'ortographe ne paroissent pas être de la main d'un sculpteur grec. De plus, quoiqu'il soit vrai que les Romains faisoient leurs inscriptions en latin, ils ne laissoient pas d'en faire quelques-unes en grec, principalement lorsqu'il y avoit pour cela quelque raison particuliere. Or il est assez vraissemblable qu'on ne se servit que de la langue grecque dans le temple d'Esculape, parce que c'étoit un dieu grec, & qu'on avoit fait venir de Grece pendant cette grande peste, dont tout le monde sait l'histoire.

ORACLE D'HÉLIOPOLIS, (*Théol. payenne.*) c'étoit un *oracle* d'Apollon dans cette ville d'Egypte; ce dieu, au rapport de Macrobe, *Saturn. lib. I. c. xxiij.* rendoit ses réponses de même que Jupiter Ammon, „ On porte, dit cet auteur, la statue de ce dieu, de la même „ maniere qu'on porte celle des dieux dans la pompe des „ jeux du cirque. Les prêtres accompagnés des principaux du pays, qui assistent à cette cerémonie, la tête „ rasée, & après une longue continence, n'avancent pas „ selon qu'ils pourroient le vouloir, mais selon le mou- „ ve-

„ *vement que le dieu qu'ils portent leur donne, par des „ mouvemens semblables à ceux des sorts ou des fortunes d'Antium „.

ORACLE DE MERCURE, *à Pharès*, (*Théologie payenne.*) un des *oracles* les plus singuliers étoit celui de Mercure à Pharès, ville d'Achaïe, duquel parle Pausanias dans ses Achaïques, *liv. VII. chap. xxij.* Après beaucoup de cérémonies, dont le détail n'est pas ici nécessaire, on parloit au dieu à l'oreille, & on lui demandoit ce qu'on avoit envie de savoir: ensuite on se bouchoit les oreilles avec les mains, on sortoit du temple, & les premieres paroles qu'on entendoit au sortir de là, c'étoit la réponse de Mercure. (*D. J.*)

ORACLE DE MOPSUS, (*Théol. payenne.*) on connoît par la fable ce fils d'Apollon & de Manto, fille de Tirésias, & qui devint aussi fameux devin que son grand-pere: aussi fut-il après sa mort honoré comme un demi-dieu, & eut un *oracle* célebre à Malle, ville de Cilicie; cet *oracle* se rendoit sur des billets cachetés, que les prêtres des dieux savoient décacheter sans qu'il y parût: assurément ils ouvrirent celui que le gouverneur de Cilicie, dont parle Plutarque; avoit envoyé en consultation à leur *oracle*.

Ce gouverneur ne savoit que croire du dieu, il étoit obsédé d'épicuriens qui lui avoient jetté beaucoup de doute dans l'esprit; il se résolut, comme dit agréablement Plutarque, d'envoyer un espion chez les dieux pour apprendre ce qui en étoit. Il lui donna un billet bien cacheté pour le porter à l'*oracle de Mopsus*. Cet envoyé dormit dans le temple, & vit en songe un homme fort bien fait qui lui dit *noir*. Il porta cette réponse au gouverneur. Elle parut très-ridicule à tous les épicuriens de sa cour, mais il en fut frappé d'étonnement & d'admiration, & en leur ouvrant son billet il leur montra ces mots qu'il y avoit écrit: „ t'immolerai-je un bœuf blanc ou noir „? Après ce miracle il fut toute sa vie fort dévot au dieu Mopsus.

ORACLE DE SÉRAPIS, (*Théol. payenne.*) ce dieu des Egyptiens avoit deux *oracles* célebres, l'un à Canope, qui étoit le plus fameux de toute l'Egypte, & l'autre à Babylone.

Selon Strabon, il n'y avoit rien de plus gai dans toute la religion payenne que les pelerinages qui se faisoient en l'honneur de Sérapis. „ Vers le tems de certaines „ fêtes, dit-il, on ne sauroit croire la multitude de gens „ qui descendent sur un canal d'Alexandrie à Canope où „ est ce temple; jour & nuit ce ne sont que bateaux pleins „ d'hommes & de femmes, qui chantent & qui dansent „ avec toute la liberté imaginable „. A Canope il y a sur le canal une infinité d'hôtelleries qui servent à retirer ces voyageurs, & à favoriser leurs divertissemens: ce temple de Sérapis fut détruit par l'ordre de l'empereur Théodose.

Le sophiste Eunapius, payen, paroît avoir grand regret à la démolition qui fut faite de ce temple, & nous en décrit la fin malheureuse avec assez de bile. Il dit que des gens qui n'avoient jamais entendu parler de la guerre, se trouverent pourtant fort vaillans contre les pierres de ce temple, & principalement contre les riches offrandes dont il étoit plein; que dans ces lieux saints on y plaça des moines, gens infames & inutiles, qui pourvû qu'ils eussent un habit noir & mal propre, prenoient une autorité tyrannique sur l'esprit des peuples, & que ces moines, au-lieu des dieux que l'on voyoit par les lumieres de la raison, donnoient à adorer des têtes de brigands punis pour leurs crimes, qu'on avoit salées pour les conserver. C'est ainsi que cet impie traite les moines & les religieux; il falloit que la licence fût encore bien grande du tems qu'on écrivoit de pareilles choses sur la religion des empereurs.

Ruffin ne manque pas de nous rapporter qu'on trouva le *temple de Sérapis* tout plein de chemins couverts, & des machines disposées pour les fourberies des prêtres. Il nous apprend entre autres choses, qu'il y avoit à l'orient du temple une petite fenêtre par où entroit à certains jours un rayon du soleil qui alloit donner sur la bouche de Sérapis. Dans le même tems on apportoit un simulacre du soleil qui étoit de fer, & qui étant attiré par de l'aimant caché dans la voûte, s'élevoit vers Sérapis. Alors on disoit que le soleil saluoit ce dieu; mais quand le simulacre de fer retomboit, & que le rayon se retiroit de dessus la bouche de Sérapis, le soleil lui avoit assez fait sa cour, & il alloit à ses affaires.

L'*oracle de Sérapis* à Babylone, rendoit ses réponses en songe. Lorsqu'Alexandre tomba malade tout-d'un-coup à Babylone, quelques-uns des principaux de sa cour allerent passer une nuit dans le temple de Sérapis, pour demander à ce dieu s'il ne seroit point à propos de lui faire apporter le roi afin qu'il le guérît. Le dieu répondit qu'il valoit mieux pour Alexandre qu'il demeurât où il étoit. Sérapis avoit raison; car s'il se le fût fait apporter, & qu'Alexandre fût mort en chemin, ou même dans le temple, que n'eût-on pas dit? Mais si le roi recouvroit sa santé à Babylone, quelle gloire pour l'*oracle*? S'il mouroit, c'est qu'il lui étoit avantageux de mourir après des conquêtes qu'il ne pouvoient augmenter ni conserver. Il s'en fallut tenir à cette derniere interprétation, qui ne manqua pas d'être tournée à l'avantage de Sérapis, sitôt qu'Alexandre fut mort. (*D. J.*)

ORACLE DE TROPHONIUS, (*Théologie payenne.*) Trophonius, héros selon les uns, brigand selon les autres, étoit frere d'Agamedès, & tous deux fils d'Erginus, roi des Orchoméniens. Leurs talens pour l'architecture les fit rechercher de plusieurs princes, par l'ordre desquels ils bâtirent des temples & des palais. Dans celui qu'ils construisirent pour Hyricus ils ajusterent une pierre de maniere qu'elle pouvoit s'enlever la nuit, & ils entroient par-là pour aller voler les trésors qui y étoient renfermés. Le prince qui voyoit diminuer son or, sans que les serrures ni les cachets fussent rompus, dressa des piéges autour de ses coffres, & Agamedès s'y trouvant arrêté, Trophonius lui coupa la tête de peur qu'il ne le découvrit dans les tourmens qu'on lui auroit fait souffrir si on l'avoit pris en vie. Comme Trophonius disparut dans le moment, on publia que la terre l'avoit engloutie dans le même endroit, & la superstition alla sur une réponse de la Pithie de Delphes jusqu'à mettre ce scélérat au rang des demi-dieux, & à lui élever un temple où il recevoit des sacrifices & prononçoit des *oracles* en Béotie, qui devinrent les plus pénibles & les plus célebres de tous ceux qui se rendirent en songe. Pausanias qui avoit été lui-même le consulter, & qui avoit passé par toutes ces cérémonies, nous en a laissé une description fort ample, dont je crois qu'on sera bien aise de trouver ici un abrégé exact.

Avant que de descendre dans l'antre de Trophonius, il falloit passer un certain nombre de jours dans une espece de petite chapelle qu'on appelle *de la bonne fortune & du bon génie*. Pendant ce tems on recevoit des expiations de toutes les sortes; on s'abstenoit d'eaux chau- des; on se lavoit souvent dans le fleuve Hircinas; on sacrifioit à Trophonius & à toute sa famille, à Apollon, à Jupiter surnommé *Roi*, à Saturne, à Junon, à une Cérès Europe qui avoit été nourrice de Trophonius, & on ne vivoit que des chairs sacrifiées. Les prêtres apparemment ne vivoient aussi d'autre chose. Il falloit consulter les entrailles de toutes ces victimes, pour voir si Trophonius trouvoit bon que l'on descendît dans son antre; mais quand elles auroient été toutes les plus heureuses du monde, ce n'étoit encore rien, les entrailles qui décidoient étoient celles d'un certain bélier qu'on immoloit en dernier lieu. Si elles étoient favorables, on vous menoit la nuit au fleuve Hircinas. Là deux jeunes enfans de douze ou treize ans vous frottoient tout le corps d'huile: ensuite on vous conduisoit jusqu'à la source du fleuve, & on vous y faisoit boire de deux sortes d'eaux, celles de Léthé qui effaçoient de votre esprit toutes les pensées profanes qui vous avoient occupé auparavant, & celles de Mnémosine, qui avoit la vertu de vous faire retenir tout ce que vous deviez voir dans l'antre sacré. Après tous ces préparatifs on vous faisoit voir la statue de Trophonius, à qui vous faisiez vos prieres; on vous équipoit d'une tunique de lin; on vous mettoit de certaines bandelettes sacrées, & enfin vous alliez à l'*oracle*.

L'*oracle* étoit sur une montagne dans une enceinte faite de pierre blanche, sur laquelle s'élevoient des obélisques d'airain. Dans cette enceinte étoit une caverne de la figure d'un four, taillée de main d'homme. Là s'ouvroit un trou où l'on descendoit par de petites échelles. Quand on y étoit descendu on trouvoit une autre petite caverne dont l'entrée étoit assez étroite. On se couchoit à terre; on prenoit dans chaque main de certaines compositions de miel; on passoit les piés dans l'ouverture de la petite caverne, & pour-lors on se sentoit emporté au-dedans avec beaucoup de vitesse.

C'étoit là que l'avenir se déclaroit, mais non pas à tous d'une même maniere. Les uns voyoient, les autres entendoient, vous sortiez de l'antre couché par terre comme vous y étiez entré, & les piés les premiers. Aussitôt on vous menoit dans la chaise de Mnémosine où l'on vous demandoit ce que vous aviez vû ou entendu. De-là on vous ramenoit dans cette chapelle du bon génie, encore tout étourdi & tout hors de vous, vous repreniez vos sens peu-à-peu, & vous commenciez à pouvoir rire; car jusques-là, la grandeur des mysteres, & la divi-

divinité dont vous étiez rempli, vous en avoient empêché : pour moi il me semble qu'on n'eut pas dû attendre si tard à rire.

Pausanias nous dit qu'il n'y a jamais eu qu'un homme qui soit entré dans l'antre de Trophonius & qui n'en soit pas sorti. C'étoit un certain espion que Démétrius y envoya pour voir s'il n'y avoit pas dans ce lieu saint quelque chose qui fût bonne à piller : on trouva loin de-là le corps de ce malheureux : qui n'avoit point été jetté dehors par l'ouverture sacrée de l'antre.

Voici les réflexions sensées dont M. de Fontenelle accompagne ce récit. „ Quel loisir, dit-il n'avoient pas les „ prêtres pendant tous ces différens sacrifices qu'ils faisoient faire, d'examiner si on étoit propre à être envoyé dans l'antre ? car assurément Trophonius choisissoit ses gens, & ne recevoit pas tout le monde. Combien toutes ces ablutions, & ces expiations, & ces voyages nocturnes, & ces passages dans des cavernes obscures, remplissoient-elles l'esprit de superstition, de frayeur & de crainte ? combien de machines pouvoient jouer dans ces ténebres ? L'histoire de l'espion de Démétrius nous apprend qu'il n'y avoit pas de sureté dans l'antre, pour ceux qui n'y apportoient pas de bonnes intentions ; & de plus qu'outre l'ouverture sacrée qui étoit connue de tout le monde, l'antre en avoit une secrette qui n'étoit connue que des prêtres. Quand on s'y sentoit entraîné par les piés, on étoit sans doute tiré par des cordes, & on n'avoit garde de s'en appercevoir en y pourtant les mains, puisqu'elles étoient embarrassées de ces compositions de miel qu'il ne falloit pas lâcher. Ces cavernes pouvoient être pleines de parfums & d'odeurs qui troubloient le cerveau ; ces eaux de Léthé & de Mnémosine pouvoient être aussi préparées pour le même effet. Je ne dis rien des spectacles & des bruits dont on pouvoit être épouvanté, & quand on sortoit de-là tout hors de soi, on disoit ce qu'on avoit vû ou entendu, à des gens qui profitant de ce desordre, le recueilloient comme il leur plaisoit, y changeoient ce qu'ils vouloient, ou enfin en étoient toujours les interpretes „.

ORACLE DE VÉNUS APHACITE, (*Théologie payenne*.) Aphaca étoit un lieu de Phénicie, entre Héliopolis & Biblos : la forme de l'*oracle* qu'on y rendoit étoit assez singuliere ; voici comme parle Zozime, *liv. I.*

„ Auprès du temple de Vénus est un lac semblable „ à une citerne. A de certaines assemblées que l'on y „ fait dans des tems reglés, on voit aux environs dans „ l'air des globes de feu, & ce prodige a été encore „ observé de nos jours. Ceux qui vont porter à la déesse „ des présens en or & en argent, en étoffes de lin, de „ soie & d'autres matieres précieuses les mettent sur le „ lac ; quand ils sont agréables à la déesse, ils vont au „ fond, au-lieu que quand ils lui déplaisent, ils surnagent malgré la pesanteur naturelle des métaux „. L'année qui précéda la ruine des Palmiréniens, leurs présens à Vénus Aphacitide allerent au fond, mais l'année suivante tout surnagea. Eusebe parle de ce temple comme d'un lieu consacré à l'impudicité. Constantin le fit abattre, & par conséquent l'*oracle* cessa. Socrate, *liv. I. chap. xviij.* en faisant mention de ce fait, dit que le temple étoit sur le mont Liban. Lucien dit qu'il avoit été bâti par Cynire. (*D. J.*)

ORACLES DES HEBREUX, (*Critique sacrée*.) ils avoient 1° le propitiatoire, qu'on appelloit *dabir*, l'*oracle* de vive voix, la parole articulée ; cet *oracle* se rendoit par l'Eternel à ses prophetes ; 2° un second *oracle* des Juifs étoit les songes prophetiques ; 3°. les visions surnaturelles ; 4° l'*oracle* d'*Urim* & de *Thummim*. Ces manieres de consulter le Seigneur furent assez fréquentes depuis Josué jusqu'à l'érection du temple, où pour-lors on consulta plus souvent les prophetes mêmes. Après les prophetes, les Juifs prétendent que Dieu leur donna ce qu'ils appellent *bathkol*, ou signe distinctif, lequel manifestoit sa volonté. Ce signe étoit une voix intérieure, ou une voix extérieure qui se faisoit entendre dans l'assemblée, comme celle qu'on entendit sur le Thabor, lors de la transfiguration du Sauveur.

Oracle se prend aussi pour le sanctuaire ou pour le lieu où étoit l'arche d'alliance. Ce mot désigne encore dans l'Ecriture les *oracles* des faux-dieux. Ezéchiel, *xxj.* 23. dit que le roi de Babylone s'avançant vers la Judée, & se trouvant sur un chemin fourchu, consulta ses *théraphins*, pour savoir, s'il marcheroit contre Jérusalem, & que les Juifs s'en moquoient, le regardant comme un homme qui consulte inutilement l'*oracle*. Mais le plus fameux de tous les faux *oracles* de la Palestine étoit celui de Béelzebuth, dieu d'Accaron, que les Juifs alloient eux-mêmes consulter assez souvent. (*D. J.*)

ORAGE, s. m. (*Gramm.*) violente agitation de l'air, accompagnée de pluie & quelquefois de grêle, d'éclairs & de tonnerre.

Les grands vaisseaux ne craignent ni les vents, ni l'*orage*, mais seulement la terre & le feu.

Il se prend au figuré, le vaisseau de l'église est sans cesse battu de l'*orage*. Il n'y a point de maisons qui ne soient troublées par quelques *orages*.

ORAGE, *Phys.*) personne ne doute qu'il n'y ait une matiere extrémement agitée qui pénetre les corps même les plus durs, ébranle leurs petites parties, les sépare les unes des autres, les entraîne avec elle, & les répand çà & là dans le fluide qui les environne : aussi les voyons-nous tous, tant solides que liquides, se dissiper insensiblement, diminuer le volume, & enfin par le laps du tems s'évanouir & disparoître à nos yeux.

Il y a donc dans l'air des parties de tous les mixtes que nous voyons sur la terre, & de ceux même que nous ne voyons pas, & qu'elle renferme dans son sein.

Nous savons d'ailleurs que parmi ces mixtes il y en a dont le mélange est toujours suivi d'un mouvement de fermentation. Il doit donc y avoir dans l'air des fermentations, dont les effets doivent varier selon la différente nature des principes qui les produisent, selon la différente combinaison de ces mêmes principes, & même selon la différente disposition du fluide dans lequel ils nagent.

Et voilà d'abord une idée générale de la cause qui produit les *orages* & les phénomenes qui les accompagnent ; mais entrons dans quelque détail, & voyons comment la fermentation opere tous ces prodiges.

Formation des orages. L'expérience nous apprend qu'il n'y a point de fermentation qui ne produise un mouvement expansif dans la matiere qui fermente : ainsi dès que les vapeurs & les exhalaisons qui forment un nuage, commencent à être agitées par la fermentation, il faut que ce nuage se dilate & qu'il occupe un plus grand espace, il faut donc aussi qu'il s'éleve ; car puisque son volume augmente, sa masse demeurant la même, il devient plus léger qu'un pareil volume d'air, ce qui suffit pour le faire monter suivant les lois invariables de l'Hydrostatique. Or il est aisé de comprendre que ce mouvement de bas-en-haut doit attirer les nuages qui se trouvent à une certaine distance du lieu abandonné par celui qui s'éleve ; car à mesure qu'il passe d'une couche d'air à une autre plus élevée, & par conséquent moins dense que la premiere, l'espace qu'il laisse après lui doit être occupé principalement par l'air collatéral, puisque c'est le seul qui ait la densité requise pour faire équilibre à cette hauteur. Donc la couche d'air qui répond à cette même hauteur, doit prendre une pente vers cet endroit, & en même tems y pousser les nuages voisins, lesquels se joignant au premier fermenteront avec lui, & en attireront d'autres de la même maniere qu'ils ont été attirés eux-mêmes.

Et je n'avance rien ici dont il ne soit aisé de se convaincre ; car d'où viennent ces mouvemens contraires & opposés, qu'on remarque toujours dans les nuages qui environnent un *orage* pendant qu'il se forme, & dont le vulgaire croit rendre raison en disant que les vents se battent ? N'est-il pas évident que l'exaltation de la matiere qui fermente attire les uns, tandis que son mouvement expansif du centre à la circonférence écarte les autres ?

Mais développons ceci encore mieux, s'il est possible.

Dès que la matiere qui forme une nuage commence à fermenter, il est certain que son expansion & le mouvement de chaleur qui se répand de tous côtés, doivent écarter l'air environnant, ensemble les nuages voisins dont cet air se trouve chargé. Mais l'effet de cette chaleur & de cette force expansive, diminuera sans doute dans cette couche d'air à mesure que la matiere s'en éloignera en passant dans une autre plus élevée, dont ce même air d'abord écarté à droit & à gauche doit bientôt retomber par son propre poids & par la force de son ressort vers l'espace abandonné par la matiere qui s'éleve, & ramener ainsi vers l'*orage* les mêmes nuages qu'on avoit vû s'en écarter un peu auparavant. C'est ainsi que l'air écarté par l'action du soleil revient à l'endroit même d'où il a été chassé aussi-tôt que le soleil a passé outre : encore dans le cas proposé, y a-t-il, comme l'on voit, une cause particuliere qui doit hâter le retour de l'air, puisque le nuage qui s'éleve laisse après lui un espace propre à la recevoir, au lieu que le soleil n'en laisse point.

Pour rendre encore plus sensible ce que je viens de dire, & ne laisser aucun doute sur la cause qui produit ce jeu singulier dans les nuages qui se trouvent à portée d'un *orage* qui se forme, je suppose qu'on mette dans

un vaſe différentes liqueurs moins peſantes les unes que les autres, par exemple, du mercure, de l'eau & de l'huile, & pour rapprocher cette ſuppoſition du cas propoſé autant qu'il eſt poſſible, j'imagine ce vaſe extrèmement étendu & ces différentes liqueurs auſſi élaſtiques que l'air. Si on jette dans ce vaſe un ſolide d'un certain volume & d'une peſanteur ſpécifique égale à celle de l'eau, il eſt évident qu'il doit s'arrêter dans l'eau entre l'huile & le mercure, & qu'il doit s'y tenir en équilibre tandis qu'il ne ſurviendra aucun changement dans ſa maſſe, ni dans ſon volume: mais ſi l'on ſuppoſe qu'il ſe faſſe dans ce ſolide une fermentation qui le dilate, il arrivera en premier lieu que ſon expanſion jointe au mouvement de chaleur qui l'accompagne écartera l'eau environnante, & la pouſſera de tous côtés vers les parois du vaſe, enſorte que ſi cette eau ſe trouve chargée de quelques corpuſcules, on les verra s'éloigner peu-à-peu en s'approchant des bords: il arrivera en ſecond lieu que ce ſolide, en ſe dilatant, s'élevera hors de l'eau & paſſera dans l'huile, qu'il doit également pouſſer vers les parois du vaſe, de même que les corps étrangers dont l'huile ſe trouvera chargée. Enfin il arrivera qu'à meſure que ce ſolide paſſera l'eau dans l'huile; l'eau qui d'abord avoit été pouſſée vers les bords, doit retomber par ſon propre poids vers l'eſpace que le ſolide laiſſe dans l'eau en montant dans l'huile, & ramener ainſi au-deſſous du ſolide les mêmes corpuſcules qu'on avoit vu un peu auparavant s'écarter vers les bords; enſorte que dans le même tems on verra ceux-ci s'approcher du ſolide, & ceux qui nagent dans l'huile s'en éloigner juſqu'à ce qu'enfin le ſolide paſſant de l'huile dans l'air, ils ſeront ramenés à leur tour vers l'eſpace que le ſolide laiſſera dans l'huile en montant dans l'air. Ceci eſt palpable, & il eſt aiſé d'en faire l'application aux différens nuages qui ſe trouvent dans les différens couches d'air qu'un *orage* qui ſe forme doit traverſer en s'élevant.

Mais ce n'eſt pas aſſez d'avoir démontré que les nuages voiſins doivent être attirés par ce mouvement de bas-en-haut de la matiere qui fermente, il faut encore prouver que les vapeurs & les exhalaiſons qui ne forment point de nuage, & qui ſont ſi répandues dans l'air qu'elles ne tombent point ſous les ſens, doivent auſſi ſe porter vers cet endroit & ſuivre la matiere qui s'éleve. Or rien de plus aiſé à faire que cette preuve.

Car premierement, tout mouvement de chaleur excité dans l'air, procure l'élévation des corpuſcules qu'ils ſoutient. Or la chaleur de la fermentation ſe répand ſans doute dans cette couche d'air, qui eſt immédiatement au-deſſous de la matiere qui fermente. Donc les vapeurs & les exhalaiſons qui s'y trouvent doivent monter plus haut, & ſe joindre à celles qui fermentent.

En ſecond lieu, cette premiere couche d'air ne peut ſe débarraſſer de tous les corps étrangers dont elle étoit chargée, & que la fermentation lui enleve, qu'en même tems elle n'attire une partie de ceux qui ſe trouvent répandus dans la couche inférieure, leſquels à meſure qu'ils y arriveront ſeront élevés plus haut comme les premiers, & iront tout comme eux groſſir le corps de l'*orage*, & par là même contribuer au progrès, tant de la fermentation que de cette eſpece de vertu attractive, qui en eſt une ſuite.

De ſorte que, ſelon ces principes, il peut arriver ce que l'on voit ſouvent, que quand bien même il n'y aura point ou preſque point de nuages qui aillent ſe joindre à celui qui commence à fermenter, il ne laiſſe pas que de s'étendre & de groſſir conſidérablement au moyen de cette eſpece d'empire qu'il exerce ſur les vapeurs & les exhalaiſons répandues autour de lui, en les attirant de toutes parts, & en les allant chercher juſque vers la ſurface de la terre & dans la terre même; car on comprend que de proche en proche l'attraction peut aller juſque-là, ſur-tout quand il regne un grand calme dans l'air, que la terre eſt humide & que le ſoleil dardant ſes rayons ſur cet endroit de la terre qui ſe trouve directement ſous l'*orage*, en détache des parties déja ébranlées par l'humidité, & facilite leur élévation en les atténuant: auſſi obſerve-t-on conſtamment que les *orages* deviennent plus conſidérables & même plus dangereux toutes les fois que le ſoleil paroît pendant qu'ils ſe forment, comme auſſi qu'ils ſont ſouvent précédés d'une roſée abondante qui tombe pendant la nuit, ou d'un brouillard ou petite pluie qui tombe le matin.

Au reſte, j'ai dit ci-deſſus que les nuages pouſſées vers le lieu abandonné par ceux que la fermentation éleve, doivent s'élever auſſi & ſe joindre à eux. J'ajouterai maintenant que cela doit arriver, quelle que ſoit leur denſité ou leur peſanteur ſpécifique. Car, parmi tous ces corpuſcules & toutes ces parties de différens mixtes dont je viens d'expliquer l'élévation, il y en a ſans doute que l'on peut regarder comme des véritables fermens; or ces fermens ne pouvant s'élever juſqu'aux nuages ſupérieurs qui les attirent ſans rencontrer ceux qui s'aſſemblent au-deſſous, les pénétreront, les feront fermenter, les dilateront & les feront monter juſqu'à ce qu'ils ſe joignent aux premiers.

Voilà une explication bien ſimple de la maniere dont les *orages* ſe forment: celle que l'on va donner du vent impétueux qui ſe fait ſentir ordinairement lorſqu'ils commencent à fondre, ne le ſera pas moins.

Vent. Pendant que la fermentation éleve & ſoutient la matiere qui fermente, il eſt évident que ceux qui ſe trouvent ſous l'*orage* ne doivent ſentir aucun vent, à moins que quelque cauſe particuliere & indépendante de l'*orage* ne leur en procure, puiſqu'alors tout le mouvement qui regne dans l'air ſe dirige vers le lieu abandonné par la matiere qui s'éleve. Mais voyons ce qui doit arriver lorſque la fermentation parvenue au période commence enfin à diminuer.

D'abord ſi nous ſuppoſons qu'elle diminue également & dans la même proportion dans toutes les parties de l'*orage*, il arrivera en premier lieu que le corps de l'*orage* diminuera de volume, & que cette diminution ſera parfaitement égale dans toutes ſes parties: il arrivera en ſecond lieu que la réſiſtance que le corps de l'*orage* oppoſoit à l'air environnant, diminuera également de tous côtés, de façon que le reſſort de cet air environnant doit ſe déployer également ſur toutes ſes parties. Il y aura donc deux cauſes qui concourent pour pouſſer l'*orage* perpendiculairement vers la terre, & pour le tenir toujours parallele à lui-même pendant ſa chûte; l'air intermédiaire doit donc être preſſé de-haut en-bas avec une force exactement proportionnée à la vîteſſe avec laquelle l'*orage* deſcend, c'eſt-à-dire à la diminution plus ou moins prompte de la fermentation qui le ſoutient. Mais quel ſera l'effet de cette preſſion? & que doit devenir cette grande colonne d'air ainſi pouſſée contre la ſurface de la terre qu'elle ne peut pénétrer? La réponſe eſt aiſée. Elle doit s'échapper de tous côtés en ſe répandant du centre à la circonférence de l'*orage*; enſorte qu'on doit ſe repréſenter cette ligne qui tombe du centre de gravité de l'*orage* perpendiculairement ſur la ſurface de la terre, comme environnée dans toute ſa longueur de petits filets de vent coulant horiſontalement juſque par-delà les extrémités de l'*orage*, & ſe repliant enſuite vers l'eſpace que l'*orage* laiſſe après lui. Il n'y aura donc point de vent au pié de cette ligne (non plus que dans toute ſa longueur); & celui qui ſoufflera tout proche ne ſera preſque rien, & ne pourra devenir ſenſible qu'à une certaine diſtance, comme vers les extrémités, & tout autour de cet endroit de la terre ſur lequel l'*orage* deſcend.

Mais il eſt moralement impoſſible que la fermentation diminue en même tems & dans la même proportion dans toutes les parties de l'*orage*, ainſi qu'on vient de le ſuppoſer, il faudroit pour cela que les fermens euſſent été diſtribués par-tout également, qu'ils euſſent par-tout la même force & la même activité, & que la matiere qui fermente fût par-tout également diſpoſée & ſuſceptible du même degré de fermentation dans le même tems. Ainſi ce cas-là doit preſque être regardé comme un cas chimérique.

Suppoſons donc ce qui doit preſque toujours arriver, que la fermentation s'affoibliſſe ſenſiblement dans une partie de l'*orage*, tandis qu'elle ſe ſoutient ou qu'elle diminue beaucoup moins dans les autres: alors il eſt évident non-ſeulement que le corps de l'*orage* doit faire un mouvement vers cet endroit devenu plus foible, mais encore que toute l'action de l'air environnant, qui juſque-là a été tellement dirigée vers le centre de l'*orage*, qu'elle l'a tenu immobile en le preſſant également de tous côtés, doit maintenant ſuivre ce centre qui s'échappe, & ſe déployer de ce côté avec d'autant plus de force, que la réſiſtance de la partie de l'*orage* qui s'affoiblit, diminue avec plus de promptitude.

Et ce qui doit donner lieu à cet air de ſe jetter du même côté avec encore plus de force, & d'accélérer d'autant plus le mouvement progreſſif de l'*orage*, c'eſt que la fermentation ne peut s'affoiblir dans une de ſes parties ſans que cet affoibliſſement ſe communique en quelque façon à tout le corps de l'*orage*; je m'explique. La partie qui s'affoiblit ne peut deſcendre ſans entraîner tout l'*orage*, qui doit deſcendre auſſi en s'inclinant ſur elle. Donc la fermentation doit auſſi s'affoiblir dans le corps de l'*orage*; la conſéquence eſt évidente, car il ne peut deſcendre ſans prendre la place d'un volume d'air plus peſant, il doit donc devenir lui-même plus peſant. Donc ſon volume doit diminuer, ce qui ne peut ſe faire ſans

ſans que la fermentation diminue auſſi dans la même proportion: de ſorte que ces deux choſes, ſavoir la diminution de la fermentation & la deſcente de la matiere qui fermente, ſeront la cauſe & l'effet l'une de l'autre en différens endroits de l'*orage*.

Cependant comme l'*orage* n'eſt forcé de deſcendre qu'en s'inclinant ſur la partie foible, la diminution de la fermentation occaſionnée par cette deſcente, ne doit pas être égale dans toutes ſes parties, mais plus ou moins conſidérable dans chacune, ſelon qu'elle ſe trouve plus ou moins proche de la partie foible qui entraîne tout. On voit même que le progrès que cet affoibliſſement fera dans cette partie, doit ſe communiquer aux autres de la même maniere & avec la même gradation. *Voyez ci-après pag. ſuiv. phénom*. 3.

Il y aura donc cette différence du premier cas à celui-ci, que dans le premier le corps de l'*orage* doit deſcendre directement vers le centre de la terre, au lieu que dans le ſecond il doit plonger obliquement entraîné par la partie foible qui eſt la premiere à deſcendre, & forcé d'obéir au mouvement que lui imprime l'action de l'air qui le ſuit & le pouſſe devant lui, ainſi qu'on vient d'expliquer.

Ce n'eſt donc plus directement vers la terre que, ſa chute doit pouſſer l'air intermédiaire, comme dans le cas précédent, mais obliquement & ſuivant la direction de ſa ligne de route. Or la ſurface de la terre ne ſauroit empêcher l'effet de cette preſſion, qui dans ce cas doit être ſuivie d'un vent plus ou moins impétueux, ſelon que le mouvement progreſſif de l'*orage* eſt plus ou moins hâté par l'affoibliſſement de la fermentation, & par la facilité que cet affoibliſſement trouve à ſe communiquer d'une extrémité de l'*orage* à l'autre.

Ouragans. C'eſt la direction oblique de ce vent ainſi excité par la tranſlation précipitée du corps de l'*orage*, qui eſt cauſe de ces tourbillons que l'on voit quelquefois arracher des arbres, renverſer des maiſons, &c. car cette direction étant compoſée de l'horiſontale & de la perpendiculaire, la ſurface de la terre eſt entierement oppoſée à l'une; & les montagnes, les édifices, les forêts &c. s'oppoſent à l'autre, & même en différens ſens & de différentes façons, ſelon leur différente poſition & la différente inclinaiſon de leurs ſurfaces, par rapport au mouvement direct du vent que l'*orage* pouſſe devant lui. Ainſi par exemple, différens ruiſſeaux de vent réfléchis en arriere & du haut en bas par différentes montagnes, différens édifices, &c. différemment ſitués & différemment inclinés, peuvent concourir en un même point comme en un foyer. Là ils ſeront croiſés par d'autres ruiſſeaux réfléchis en avant & de bas en haut par la ſurface de la terre, & les uns & les autres ſeront encore traverſés par des troiſiemes qui n'ayant point rencontré d'obſtacle, ont ſuivi juſques-là leur premiere détermination.

On voit aſſez que le concours, l'oppoſition, la différente inclinaiſon de tous ces ruiſſeaux, les uns à l'égard des autres, peut produire dans l'air qui les compoſe, un mouvement ſpiral ou circulaire extrèmement violent, & que ſi quelque obſtacle, par exemple, un arbre ſe trouve dans l'enceinte de ce tourbillon, il en deviendra bientôt le centre, & qu'il ſera arraché avec d'autant plus de facilité que ſes branches & ſon feuillage donneront plus de priſe au vent qui roule tout autour avec une rapidité inconcevable.

Grêle. Ce phénomene, tout étrange qu'il eſt, l'eſt cependant moins que celui qu'à juſte titre on peut appeller *le fléau de nos contrées*; on voit bien que c'eſt de la grêle qu'il eſt ici queſtion. En effet, il n'eſt pas mal-aiſé de comprendre que pluſieurs courans d'air, qui ſe choquant les uns aux autres, s'empêchent mutuellement de continuer leur mouvement en ligne droite, & par-là même s'obligent à tourner circulairement autour d'un centre commun; peuvent envelopper un arbre & le déraciner. Mais comment concevoir que des vapeurs & des exhalaiſons ſuſpendues ſur nos têtes, & échauffées à un tel point, que le lieu d'où elles ſortent nous paroît bien ſouvent tout en feu, puiſſent ſe convertir ſubitement en pieces de glace plus compactes & plus ſolides que celle que nous voyons ſe former durant l'hiver le plus rude? On dira ſans doute que ce qui glace & durcit ainſi les parties liquides qui ſe détachent d'un *orage*, & le convertit en grêle, c'eſt la froideur de l'air qu'elles ont à traverſer pour parvenir juſqu'à la ſurface de la terre.

Mais premierement, à quelque hauteur qu'un *orage* puiſſe s'élever, peut-on raiſonnablement ſuppoſer que l'air qui ſe trouve au-deſſous, ſoit aſſez froid pour glacer & durcir dans un inſtant une matiere qui, indépendamment de ſon mouvement de liquidité, a deux autres mouvemens également propres à empêcher cet effet; ſavoir, un mouvement de chaleur que la fermentation doit lui avoir laiſſé; & un mouvement de tranſlation qui la précipite vers la terre?

En ſecond lieu, nous ſavons que la moyenne région de l'air, qui eſt la région des vents & des *orages*, ne s'étend pas tout-à-fait juſqu'au ſommet des plus hautes montagnes. Or je demande ſi ceux qui y ſont montés, ont ſenti cet air froid capable de produire un effet auſſi ſurprenant. Si cela étoit, ils y ſeroient morts ſans doute, & ils ne ſeroient jamais revenus nous apprendre que des caracteres tracés ſur la pouſſiere ſe ſont conſervés pendant pluſieurs années, ſans ſouffrir la plus petite altération.

Ces raiſons & quelques autres que j'obmets pour abréger, m'ont toujours empêché d'adopter le ſyſtême ordinaire ſur la formation de la grêle; & j'ai toujours cru que cette matiere qui ſe détache des *orages* lorſqu'ils fondent, & qui ſe glace & ſe durcit en tombant, portoit du ſein même de l'*orage*, où elle a fermenté, le principe qui produit cet effet pendant ſa chute.

Pour expliquer ce que c'eſt que ce principe, je commence par obſerver premierement, que la grêle étant une eſpece de glace, il eſt très-vraiſſemblable qu'elle ſe forme à-peu-près comme la glace ordinaire; & ſecondement que de l'aveu de la plûpart des phyſiciens, la glace ſe forme au moyen de parties de nitre répandues dans l'air que quelques uns appellent *eſprits frigorifiques*, leſquelles, ſelon les uns, s'inſinuent comme de petits coins dans les intervalles que les parties du liquide laiſſent entre elles, & par-là empêchent que la matiere extrèmement agitée, qui eſt la cauſe de la liquidité, ne puiſſe y paſſer avec aſſez de liberté pour produire ſon effet ordinaire; & ſelon d'autres, fichent leur pointe dans différentes parties du même liquide, & en forment des molécules ſi groſſieres, que la cauſe de la liquidité ne pouvant plus les agiter, elles tombent les unes ſur les autres, & forment ainſi un corps dur. La maniere dont on fait la glace artificielle eſt une aſſez bonne preuve de la ſolidité de l'une ou de l'autre de ces deux opinions.

D'où je pourrois conclure ſans autre preuve, car ici les vraiſemblance doivent tenir lieu de démonſtrations, que ce ſont ces mêmes parties de nitre, ces mêmes eſprits frigorifiques, ou du-moins des parties de matiere analogues à celles-là, qui faiſant partie de ce mélange de vapeurs & d'exhalaiſons qui ſe détachent d'un orage lorſqu'il fond, les glacent en tombant, & les convertiſſent en grêle.

Mais pour appuyer cette conjecture & la tourner en preuve, j'expliquerai en peu de mots comment cela doit arriver, conformément au ſyſtème propoſé.

Lorſque la fermentation diminue, le volume de la matiere qui fermente diminue auſſi dans la même proportion, c'eſt-à-dire, que ſes petites parties ſe rapprochent les unes des autres, à meſure qu'elles perdent de leur mouvement; mais les moins ſubtiles & les plus groſſieres, du nombre deſquelles ſeront les parties de nitre & autres ſemblables, lorſqu'à cauſe de leur roideur & de leur inflexibilité, elles auront réſiſté (*a*) plus que les autres à l'action de la fermentation, doivent faire plus que ſe rapprocher: leur propre poids & le retour de l'air environnant attiré tout-à-la fois par la deſcente & par la réduction du volume de la matiere qui forme l'*orage*, doivent les faire tomber les unes ſur les autres, & les raſſembler ainſi par pelotons d'autant plus grands que la fermentation tombe avec plus de promptitude. Ces pelotons renfermeront néceſſairement quelques parties de cet air extrèmement dilaté, dans lequel ils ſe forment, & le tout enſemble deſcendra vers la terre.

Or je dis que ces pelotons ainſi compoſés, doivent ſe glacer en tombant indépendamment de la froideur de l'air qu'ils ont à traverſer: car le reſſort de l'air intérieur, de cet air raréfié qu'ils portent du ſein même de l'*orage* où ils ſe ſont formés, va toujours s'affoibliſſant depuis qu'il n'eſt plus ſoutenu par la chaleur de la fermentation, & ſe réduit preſque à rien; par conſéquent il n'oppoſe preſque point de réſiſtance à l'action de l'air extérieur qui, les environnant de toutes parts dans leur trajet, preſſe

(*a*) *Voyez* ci-après l'explication du *phénom*. 7. *pag. ſuiv.*

leurs petites parties les unes contre les autres, & les tient ainſi dans un repos reſpectif, (a) que l'on peut comparer au repos d'une eau dormante. Donc ces parties de nitre, ces eſprits frigorifiques, qui entrent dans la compoſition de ces petits grumeaux de matiere liquide, doivent y produire le même effet que celui qu'ils produiſent dans l'eau dormante durant le froid de l'hiver, ou encore mieux le même effet que celui qu'ils produiſent dans l'eau quand on fait de la glace artificielle. En un mot, forcés d'obéir à la preſſion de l'air extérieur, ils doivent s'arranger dans le liquide de la maniere la plus propre à réduire ſa maſſe au plus petit volume qu'il eſt poſſible. Ils doivent donc boucher ſes pores, ou ſi l'on veut, ficher leurs pointes dans ſes petites parties, & par-là arrêter l'action de cette matiere extrêmement agitée, qui eſt la cauſe de leur liquidité.

Il faut pourtant convenir qu'il doit y avoir deux différences notables entre la glace ainſi formée, & la glace d'hiver; mais ces différences viennent à l'appui de mon hypotheſe, bien loin de la combattre; car il ſuit des principes ci-deſſus établis, que cette matiere qui ſe glace ainſi en tombant, doit ſe glacer en très-peu de tems, & plus promptement que l'eau ne ſe glace en plein air durant l'hiver le plus rude, puiſqu'ici l'air intérieur ne fait point d'obſtacle à l'affaiſſement des parties, au lieu que le reſſort de l'air qui eſt dans l'eau en ſouleve les parties & les empêche de ſe rapprocher; tellement qu'elle ne ſe convertit en glace, qu'en écartant cet air & en le contraignant de s'aſſembler en petits grumeaux ou petites bulles, que l'on voit éparſes çà & là dans l'intérieur de la glace; auſſi ne doutai-je pas qu'on ne fît de la glace artificielle avec de l'eau purgée d'air plus facilement & plus promptement qu'avec de l'eau commune.

La ſeconde différence qu'il doit y avoir entre la glace & la grêle, c'eſt que la grêle doit être plus ſolide & plus compacte que la glace, puiſqu'il y a beaucoup moins d'air dans l'une que dans l'autre. C'eſt pour la même raiſon que la glace qui ſe fait dans la machine pneumatique après qu'on en a pompé l'air groſſier, eſt plus compacte & contient plus de matiere propre ſous le même volume, que celle qui ſe fait en plein air.

Tonnerre foudre, éclairs. Après avoir expliqué comment un léger mouvement de fermentation excité dans un nuage peut être ſuivi d'un *orage* affreux accompagné de vent & de grêle, je pourrois me diſpenſer de prouver que le tonnerre, la foudre, & les éclairs peuvent dériver du même principe, ou plutôt je pourrois en donner cette preuve auſſi ſimple que ſolide, que ce que la plûpart des phyſiciens ont dit de mieux ſur ces trois phénomenes, s'adapte parfaitement au ſyſtème propoſé: car on conçoit aiſément que la fermentation, cet agent univerſel, cette ame du monde, comme l'appelle un ancien philoſophe, après avoir aſſemblé toutes ces parties de différens mixtes répandues dans l'atmoſphere, peut beaucoup mieux que toute autre cauſe, produire dans ce mélange toutes ces combinaiſons, altérations, ſecrétions, expanſions, inflammations, &c. par leſquelles on explique le bruit du tonnerre, la lumiere de l'éclair, & la nature des exhalaiſons qui forment la foudre.

Cependant, comme on ne peut guere défendre ce ſyſtème ſans renoncer à l'explication que M. Deſcartes nous a donné du bruit du tonnerre, que ce philoſophe attribue, comme tout le monde ſait, à la compreſſion de l'air occaſionnée par la chûte des nuages les uns ſur les autres, (explication d'ailleurs ſurabondante, puiſque cette compreſſion peut très-bien s'expliquer par l'expanſion de la matiere qui s'enflamme dans le corps de l'*orage*), je crois devoir lui en ſubſtituer une autre, que l'on trouvera peut-être auſſi vraiſſemblable, & d'autant plus ſimple, qu'elle eſt tirée du fond même du ſyſtème. Voici ce que c'eſt.

Lorſque la fermentation commence à faire quelque progrès, la matiere qui fermente doit ſe débarraſſer des parties d'air les plus branchues & les plus rameuſes, qui à cauſe de leur figure, ſont les moins propres au mouvement. Ces parties écartées de tous côtés & en tous ſens, ſe rencontreront, s'embarraſſeront mutuellement, & formeront ainſi par intervalles les amas d'air groſſier qui ſeront ſoutenus & preſſés de tous côtés par la matiere environnante, *dont l'action tend toujours à repouſſer tout ce qui eſt incapable d'un mouvement pareil au ſien.*

On voit même qu'à meſure que la fermentation fera de nouveaux progrès, ces amas doivent groſſir, ſe multiplier, ſe joindre les uns aux autres; & tous ces différens mouvemens ſeront la principale cauſe de cette eſpece de bouillonnement ou de bruit ſourd qu'on entend preſque toujours dans le corps de l'*orage*.

Or il eſt évident que la chaleur de la fermentation qui va toujours croiſſant, dilatera cet air ainſi enfermé à un tel point, qu'à la fin il doit rompre les barrieres qui le contiennent, percer ou ſoulever cette maſſe de matiere qui fermente, & en s'échappant tout-au-travers exciter un bruit (b) proportionné à la réſiſtance qu'il ſurmonte, & au degré de chaleur qui a bandé ſon reſſort. C'eſt ainſi que nous voyons la chaleur du feu dilater & faire éclater l'air qui ſe trouve enfermé dans du bois ſec & vermoulu.

Et voilà comment il peut arriver que le tonnerre ſe faſſe entendre ſans qu'il paroiſſe aucun éclair qui nous l'annonce. Cependant ſi cet air en s'échappant, ainſi qu'on vient de dire, rencontre quelques exhalaiſons diſpoſées à s'enflammer, il les enflammera infailliblement, & alors l'éclair ſera le précurſeur du tonnerre; car la lumiere ſe répandant plus vîte que le ſon, elle doit frapper l'œil avant que le ſon ne frappe l'oreille.

Mais parce qu'on pourroit trouver quelque difficulté à concevoir comment ces matieres inflammables peuvent ſe raſſembler pour être ainſi allumées par cette exploſion de l'air, j'aime mieux dire, & ceci eſt très-intelligible, *que les exhalaiſons les moins propres (c) à la fermentation, étant écartées de tout côtés par l'action de celles qui ſe trouvent capables d'une fermentation plus prompte & plus vive, (d) ſe joignent à quelques uns de ces amas d'air groſſier qui a été mis à l'écart tout comme elles, & que là s'échauffant & fermentant ſeparément des vapeurs répandues dans le corps de l'*orage, *elles s'enflamment, ſoulevent la matiere environnante, & ouvrent ainſi une voie à cet air déja dilaté qu'elles dilatent encore davantage, lequel en s'échappant les entraîne avec lui, & les lance avec impétuoſité hors du corps de l'*orage.

Ou ſi l'on veut, ce ſera cet air dilaté par la chaleur de la fermentation, qui ſe trouvant aſſez fort ſans le ſecours de cette inflammation, ſera le premier à ſe faire jour, percera ou ſoulevera la matiere environnante, & en s'échappant enflammera ces exhalaiſons, les emportera avec lui, & les lancera tout comme auparavant.

Il y a, comme l'on voit, cette différence d'un cas à l'autre, que dans le dernier c'eſt le tonnerre qui allume l'éclair, au lieu que dans le premier c'eſt l'éclair qui procure cette exploſion de l'air dans laquelle conſiſte le tonnerre. Mais dans les deux cas l'effet doit être le même, & il eſt toujours vrai de dire que ſi les exhalaiſons lancées hors du corps de l'*orage*, ſont dirigées vers la terre, & qu'elles ſont d'une telle nature, qu'elles ne ſe conſument que dans un certain tems ou qu'elles ne puiſſent point s'allumer tout-à-la-fois, mais ſucceſſivement & les unes après les autres; elles pourront parvenir juſqu'à nous avant d'être entierement conſumées, & alors l'éclair ſe convertira en foudre, dont les effets quelque variés qu'ils ſoient, ſont une ſuite du principe ci-deſſus. Car on comprend que ſelon que ces amas d'exhalaiſons ſeront compoſés de parties nitreuſes, ſulphureuſes, bitumineuſes, vitrioliques, métalliques, &c. ſelon que toutes ces parties ſeront plus ou moins atténuées, & en un mot, *ſelon la différente nature du tout qui réſultera de la différente combinaiſon de leurs quantités & qualités reſpectives, la foudre doit produire des effets différens.* Ainſi,

(a) C'eſt ce repos des parties, les unes à l'égard des autres, qui eſt cauſe que l'eau douce dont on fait proviſion dans les vaiſſeaux deſtinés pour les voyages de long cours, ſe glace avec la même facilité que ſur la terre ferme, malgré le mouvement de translation qui lui eſt commun avec le vaiſſeau.

(b) *Voyez* ci-après l'explication des différentes modifications du tonnerre, *phénom.* 8. *pag. ſuiv.*

(c) Les moins propres, &c. non pas à la fermentation en général, mais à celle qui ſe fait dans le corps de l'*orage*. Il n'y a qu'à ſe rappeller ce qu'on a dit au commencement de cet article; ſavoir, que les effets des différentes fermentations doivent varier ſelon la différente nature & la différente combinaiſon des principes qui les produiſent. La fermentation qui ſe fait dans le corps de l'*orage*, peut donc être d'une telle nature que les matieres inflammables demeureront dans la maſſe, & alors il n'y aura ni foudre ni éclair; mais auſſi elle peut être telle que ces mêmes matieres ſeront miſes à l'écart & raſſemblées dans les cavités pleines d'air groſſier, ainſi qu'on s'explique ici; & alors elles s'inflammeront avec d'autant plus de facilité qu'elles ſe trouveront ſéparées des vapeurs.

(d) Plus prompte & plus vive, &c. ou ſeulement différente de celle à laquelle les premieres ſeroient propres.

Ainsi, par exemple, l'exhalaison abonde-t-elle en nitre, & ses parties sont-elles atténuées à un certain point? Elle passera tout-au-travers d'un corps poreux sans l'endommager; mais si elle rencontre un corps dur, alors resserrée dans ses pores, elle déployera toute son action sur ses parties solides, & les séparera les unes des autres. C'est ainsi que l'eau-forte qui ne dissout point le fer, dissout des métaux beaucoup plus durs & plus solides que le fer.

Au contraire l'exhalaison est-elle sur-tout composée d'un soufre volatil sans nitre ou sans presque point de nitre? Elle n'aura pas assez de force pour consumer ou pour dissoudre les corps un peu durs, mais elle consumera ou dissoudra ceux dont les parties résistent moins à leur séparation.

S'il est vrai que la foudre tombe quelquefois en forme de pierre ou de corps dur & solide, cela peut venir de ce que l'exhalaison s'éteint avant d'être entierement consumée (ce qui peut arriver de plusieurs façons que chacun peut aisément imaginer); car cela posé, les parties qui restent après l'extinction, doivent s'approcher les unes des autres, à mesure qu'elles se réfroidissent à cause de la pression de l'air environnant, & du peu de résistance de l'air intérieur (*voyez* ce qu'on a dit sur la grêle), ou même parce que les petits intervalles qu'elles laissent entre elles sont remplis d'une matiere encore plus subtile que l'air le plus subtil, laquelle n'ayant plus cette action que lui donnoit le feu avant de s'éteindre, doit aisément céder à la pression de l'air extérieur. Or il n'en faut pas davantage, pour que des exhalaisons séparées des vapeurs, puissent former un corps dur & solide. C'est ainsi que le plomb rendu liquide par l'action du feu, se durcit en se réfroidissant: encore pour rendre la comparaison plus juste, peut-on supposer que la matiere qui reste & qui a été épargnée par le feu, est sur-tout composée des parties métalliques?

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce détail des effets de la foudre, qui me meneroient trop loin; & je passe à l'explication de quelques phénomenes que je crois nécessaires pour mieux développer le fond du système.

1°. Les *orages* se forment le plus souvent sur le soir, & sont ordinairement annoncés par un vent du levant, connu sous le nom du vent *dautan*.

Parce qu'alors le soleil couchant, donnant à l'air un mouvement vers l'orient, opposé à celui que lui imprime le vent du levant, les nuages s'assemblent & demeurent immobiles au point de concours de ces deux vents, en sorte que les fermens qu'ils portent avec eux, ou ceux qui ont été élevés jusques-là par la chaleur du jour, peuvent agir sur eux, sans que leur action soit traversée par aucun mouvement ni des nuages eux-mêmes, ni de l'air qui les soutient.

2°. Il arrive souvent que plusieurs *orages* se forment au même endroit dans un même jour, quelquefois même le lendemain & les jours suivans; comme aussi qu'ils se jettent tous du même côté, & suivant exactement la même voie.

C'est une suite du dérangement que la descente du premier *orage* a laissé dans l'air; car à mesure qu'il est descendu, il a été remplacé principalement par l'air qu'il avoit au-dessus de lui, lequel ne se trouvant plus soutenu, a dû le suivre & tomber avec lui. Or, dès que le calme commence à se rétablir, cet air ou d'autre encore qui est venu d'ailleurs, & a succédé au premier, n'ayant pas la densité requise pour se maintenir en cet endroit, doit insensiblement se remettre à sa place; & par ce mouvement tirer à lui l'air environnant ensemble les nuages qui s'y trouvent, lesquels ainsi assemblés & immobiles pourront former un second *orage*, si la chaleur favorise l'action des fermens qu'ils portent avec eux, ou facilite l'élévation de ceux qui se trouvent répandus au-dessous.

Par la même raison tout l'espace que le premier *orage* a parcouru en descendant obliquement vers la terre, se trouve rempli d'un air qui n'étant pas à sa place, doit en sortir dès que le calme commence à favoriser son retour: donc les *orages* qui se forment au même endroit que le premier, trouvant moins de résistance de ce côté, doivent suivre la même voie.

En effet, dès que le second *orage* élevé par la fermentation arrive au point d'où le premier est parti, la matiere qui le compose doit se répandre dans la voie qu'il a suivie, à cause du peu de résistance qu'elle y trouve, ainsi qu'on vient de le dire; & ce mouvement ne peut se faire, comme l'on voit, sans que la fermentation en souffre: donc, *cæteris paribus*, la fermentation s'affoiblira dans cette partie de l'*orage* plutôt que dans toute autre. Or, j'ai dit ailleurs que la position de la partie de l'*orage*, qui est la premiere à s'affoiblir, détermine le point de l'horison vers lequel le corps de l'*orage* doit être poussé.

3°. On voit quelquefois des *orages* se diviser en deux parties, dont l'une paroît demeurer immobile, tandis que l'autre s'écarte de la premiere.

Cela vient de ce que la fermentation s'affoiblit dans une partie de l'*orage*, tandis qu'elle fait du progrès dans la partie voisine: car, cela posé, celle-ci doit s'élever en même-tems que l'autre plongera obliquement en se séparant de la premiere, & c'est une exception à ce qu'on a dit ailleurs, *pp. précédentes*, qu'une partie de l'*orage* qui descend doit entraîner la partie voisine: ce qui ne doit arriver, comme l'on voit, qu'autant que cette derniere est entraînée d'un côté avec plus de force qu'elle n'est élevée de l'autre par l'action de la fermentation.

4°. Les deux parties d'un *orage* qui se divise prennent quelquefois différentes routes, & vont fondre en même tems l'un d'un côté, & l'autre de l'autre.

Parce que la fermentation s'affoiblit considérablement & en même tems aux deux extrémités opposées de l'*orage*; car dans ce cas, chacune des extrémités doit entraîner la partie voisine; ce qui ne peut se faire sans que l'*orage* se divise en deux parties, dont l'une plongera d'un côté, & l'autre de l'autre. On voit même que l'égalité ou l'inégalité de ces deux parties doit dépendre de l'égalité ou de l'inégalité de cet affoiblissement qui survient de deux côtés en même tems.

5°. A mesure qu'un *orage* fond en s'avançant vers nous, il paroît s'étendre de tous côtés, & couvrir une plus grande partie de notre horison.

Premierement, parce que l'angle sous lequel nous le voyons, devient toujours plus grand, à mesure qu'il approche de notre zénith, & même à mesure qu'il descend vers la terre.

En second lieu, parce que la base de l'*orage* doit en effet s'étendre de tous côtés dès qu'il commence à fondre; car la couche supérieure de la matiere qui le compose, se trouvant moins soutenue par l'action de la fermentation, doit se répandre vers les extrémités de la couche inférieure, & augmenter ainsi l'étendue de cette partie de sa surface qui est tournée vers nous.

Ce qui n'empêche pas que le volume de la matiere qui fermente ne diminue à mesure que la fermentation tombe, comme on l'a dit ailleurs; car il suffit pour cela que la solidité du corps de l'*orage*, ou le produit de sa base par sa hauteur, perde plus par la diminution de la hauteur ou profondeur, qu'elle ne gagne par l'agrandissement de la base.

6°. Il arrive souvent qu'un *orage* qui a été poussé pendant quelque tems vers un certain point de l'horison, change tout-à-coup de direction, & se jette d'un autre côté.

Cela doit arriver en premier lieu, lorsque la fermentation qui n'a encore diminué que très-peu dans une partie latérale de l'*orage*, vient à cesser tout-à-coup, ou à diminuer sensiblement dans cette même partie; car par la même raison que le corps de l'*orage* s'est jetté sur sa partie antérieure lorsque la fermentation s'est affoiblie en cet endroit, il doit maintenant se jetter sur sa partie latérale, & changer ainsi la direction de son mouvement progressif, & celle de l'air qui le suit & le pousse devant lui.

La même chose doit arriver en second lieu, lorsque quelque obstacle considérable, par exemple, une montagne, se trouve dans le plan perpendiculaire de sa ligne de route; car l'air pressé par la descente de l'*orage* contre la partie antérieure de la montagne qu'il ne peut pénétrer, doit se retourner contre l'*orage* même, l'empêcher d'avancer, & l'obliger de couler du côté où sa ligne de route fait le plus grand angle avec la montagne.

7°. Tous les *orages* ne donnent pas de la grêle.

Parce que pour la formation de la grêle deux conditions sont requises: il faut premierement que les parties qui se détachent d'un *orage* lorsqu'il fond, soient mêlées d'une quantité suffisante de nitre, ou autres parties de matieres propres à produire le même effet que le nitre: il faut en second lieu que l'air enfermé dans les petits intervalles que ces parties laissent entr'elles en s'assemblant avant de tomber, ait été dilaté à un certain point par la chaleur de la fermentation. Tout ceci a été expliqué ailleurs.

Or, la premiere de ces conditions manque toutes les fois que les alkalis dominent dans le mélange de la matiere qui fermente, parce qu'ils usent & dénaturent les acides, & par conséquent le nitre qui est un véritable acide. Cette premiere condition manque aussi lorsque la fermentation est d'une telle nature, que le nitre, ou la

la plus grande partie du nitre eſt miſe à l'écart, & jetté dans quelques-unes de ces cavités pleines d'air groſſier, où il eſt conſumé par le feu qui s'y allume, ou lancé hors du corps de l'*orage* par l'exploſion de l'air qui fait le tonnerre: auſſi remarque-t-on que les *orages* donnent d'autant moins de grêle, que les éclairs ſont plus fréquens, & les éclats du tonnerre plus répétés & plus conſidérables, *&c.*

La ſeconde condition manque lorſque les fermens ſont foibles & que la fermentation eſt douce & lente, ou bien encore lorſqu'il ſurvient quelque cauſe étrangere qui rompt l'équilibre de l'air environnant, trouble la fermentation, & l'empêche de faire un certain progrès, comme ſeroit un coup de vent, ou quelque mouvement excité dans l'air de quelqu'autre maniere, *&c.*

8°. Le bruit du tonnerre varie & reçoit différentes modifications.

Parce que l'air comprimé qui le produit en rompant les barrieres qui le contiennent, s'élance de différentes façons hors du corps de l'*orage*.

S'il ſouleve avec force la matiere environnante, & qu'il s'échappe preſque tout-à-la fois, le bruit ne différera guere de celui d'un coup de canon: cela doit arriver lorſque ſon reſſort déja bandé à un certain point par la chaleur de la fermentation, vient tout-à-coup à recevoir de nouvelles forces par l'inflammation ſubite des exhalaiſons contenues dans la cavité d'où il ſort; & alors on doit ſur-tout craindre la foudre, parce qu'elle eſt d'autant plus à craindre, que l'exploſion de l'air qui la mene vers nous, ſe fait avec plus de force.

Si l'air ſe fait des voies obliques à-travers le corps de l'*orage*, & qu'il s'échappe par petits filets, le bruit ſera aigu, & durera un certain tems.

S'il s'élance irrégulierement & comme par ſecouſſes, l'organe de l'ouie ſera auſſi ébranlé par ſecouſſes, & on entendra une eſpece de brouillement ou de pétillement qui doit varier, comme l'on voit, ſelon l'ordre & la ſucceſſion des vibrations plus ou moins fortes, plus ou moins fréquentes, plus ou moins diſtinctes, *&c.*

Enfin ſi l'air enfermé dans une cavité voiſine de celle qui s'avance, ſe trouvant moins ſoutenue de ce côté, vient à percer la cloiſon qui les ſépare, il s'échappera lui-même à la ſuite de celui qui a déja commencé à ſe faire une voie, & augmentera le bruit excité par l'exploſion commencée ſans ſon ſecours: c'eſt ainſi qu'un éclat qui va en diminuant, & qui ſemble prêt à ceſſer, prend tout-à-coup de nouvelles forces, & ſe fait entendre beaucoup plus qu'auparavant.

Il peut même arriver que l'évacuation de cette ſeconde cavité donne lieu à l'évacuation d'une troiſieme, comme la premiere a donné lieu à la ſeconde; ce qui doit faire un tonnerre continuel qui ſe fera entendre à coups redoublés.

J'aurois bien d'autres phénomenes à expliquer, ſi je voulois épuiſer la matiere; mais je crois en avoir aſſez dit pour donner une idée du ſyſtème que je propoſe. Je remarquerai ſeulement ici que le principe d'où je ſuis parti, eſt évident & inconteſtable; ſavoir, que la fermentation eſt l'unique cauſe des *orages* & des phénomenes qui les accompagnent: auſſi n'ai-je pas cru devoir me mettre en peine de le prouver. Le tonnerre, les éclairs, la foudre, le vent, ce bouillonnement que l'on entend dans un *orage* qui ſe forme, voilà mes preuves; il n'en faut pas d'autres pour quiconque a vu des fermentations. La grêle même n'eſt-elle pas une eſpece de cryſtalliſation, effet ordinaire des fermentations?

Ainſi, j'oſe le dire, quelque verſés que ſoient dans la Phyſique ceux qui travailleront déſormais ſur ces matieres, ils s'égareront s'ils perdent ce principe de vue: qu'on réforme, qu'on abatte même, ſi l'on veut, l'édifice que je viens d'élever, je n'en ſuis point jaloux; mais qu'on ne cherche pas à bâtir ſur un autre fondement.

Je voudrois que quelque phyſicien habile, quelqu'un de ces hommes privilégiés que la nature ſe plaît à initier dans ſes myſteres; par exemple, un... un... commençaſſent par ſe bien convaincre de cette vérité, & qu'ils priſſent enſuite la réſolution de faire un ſyſtème, je ſuis aſſuré que la théorie qu'ils nous donneroient vaudroit infiniment mieux que tout ce qu'on a fait juſqu'ici ſur cette matiere. Que ſçait-on même ſi le progrès de la théorie ſeroit l'unique fruit de leur travail? Ne pourroit-il pas arriver qu'ils fiſſent quelque découverte heureuſe, & qu'ils trouvaſſent quelque moyen de nous délivrer d'un des plus funeſtes fléaux dont la colere divine puiſſe nous affliger? On a bien fait d'autres découvertes auxquelles il ſemble qu'on auroit dû s'attendre encore moins qu'à celle-là.

Mais comme c'eſt à l'expérience bien plus qu'aux ſyſtèmes & aux raiſonnemens, que nous ſommes redevables de toutes celles qui ſe ſont faites juſqu'ici, c'eſt ſur-tout de l'expérience que nous devons attendre celles qui ſe feront à l'avenir, il ſemble donc que dans un pays dévaſté tous les ans par la grêle, les raiſons les moins ſpécieuſes devroient ſuffire pour nous engager à tourner toute notre attention de ce côté-là. Menacés d'être réduits à la derniere indigence, & preſque forcés à faire un abandon de nos biens, que ne devons-nous pas faire pour tâcher d'éviter ce malheur?

Nous avons oui dire plus d'une fois à nos militaires, que le bruit du canon diſſipe les *orages*, & qu'on ne voit jamais de grêle dans les villes aſſiégées. Je n'oſerois aſſurer qu'on puiſſe compter ſur cette obſervation: il ſemble pourtant que l'accord de tant de gens dignes de foi, qui prétendent l'avoir faite, doit être de quelque conſidération.

Lorſque j'examine la choſe en phyſicien, & relativement aux principes ci-deſſus, cet effet du canon ne me paroît pas hors de toute vraiſſemblance. Après tout que riſqueroit on à faire un eſſai? quelque quintal de poudre, les frais du tranſport de quelques pieces de canon qui ne vaudroient pas moins après avoir été employées à cet uſage. (*a*)

Peut-être qu'au moyen de cette eſpece de mouvement d'ondulation qu'on exciteroit dans l'air par l'exploſion de pluſieurs canons tirés les uns après les autres, on pourroit ébranler, diviſer, diſſiper le nuage qui commence à fermenter.

Peut-être qu'on écarteroit les nuages voiſins & qu'on diſperſeroit toutes ces parties de différens mixtes répandues dans l'air; en ſorte qu'on empêcheroit l'effet de cette vertu attractive qui aſſemble tout au même endroit: car ce n'eſt qu'à la faveur du calme extraordinaire qui regne dans l'air, que peut ſe former & continuer cette eſpece de chaîne que font ces différens corpuſcules en ſe levant vers l'*orage* les uns à la ſuite des autres. Or le bruit du canon en troublant ce calme, ne doit-il pas rompre cette chaîne, & faire ceſſer la fermentation en lui dérobant des fermens qui ſans doute ſervent à l'entretenir?

Peut-être enfin qu'on romproit cet équilibre qui regne dans toutes les parties de l'air environnant, comprimé par l'expanſion de la matiere qui fermente, lequel favoriſe l'action des fermens que l'*orage* renferme dans ſon ſein en le tenant immobile, & en empêchant un mouvement de tranſlation qui ne pourroit que traverſer leur action.

Sur quoi j'obſerve que le canon pourroit produire ce dernier effet de deux façons:

Premierement, en augmentant la force de cette partie de l'air environnant, vers laquelle ſon action feroit dirigée; ſecondement, en troublant la fermentation dans cette partie de l'*orage* qu'il ébranleroit le plus par ſes ſecouſſes: car en ſuppoſant la fermentation arrêtée, ou conſidérablement diminuée dans une partie de l'*orage*, le corps de l'*orage* doit ſe jetter de ce côté, comme je l'ai obſervé ailleurs, & l'air environnant ſe déployant en même-tems du même côté, doit emporter l'*orage* & le diſſiper, ou le faire fondre avant que la fermentation ait fait un progrès ſuffiſant pour procurer cette coagulation qui fait la grêle. Il y a lieu de croire que c'eſt ce qui arrive lorſqu'un *orage* vient à fondre bientôt après qu'il a commencé à ſe former: auſſi dans ce cas n'y a-t-il point de grêle.

Je ne porte pas plus loin mes conjectures, & je finis cet article en conjurant les phyſiciens de vouloir bien examiner s'il n'y auroit pas des bonnes raiſons pour engager les malheureux habitans des pays ſujets à la grêle, à faire l'expérience du canon pour tâcher de ſe délivrer de ce fléau.

Peut-être des raiſons de douter devroient-elles ſuffire pour preſſer l'exécution de ce projet. En effet, pour le conduire avec prudence, on doit balancer le danger qu'il y a de faire une dépenſe inutile par le degré d'utilité que cette même dépenſe peut procurer, ſi l'expérience réuſſit.

(*a*) Vingt ou trente pieces de canon, peut-être un plus petit nombre pourroit ſuffire pour faire cette expérience, en les plaçant trois à trois ou quatre à quatre, de diſtance en diſtance, comme ſeroit à une lieue ou à une lieue & demie les unes des autres.

réussit. Or, l'utilité seroit (*a*) grande sans doute; donc il semble que l'incertitude du succès ne devroit pas empêcher qu'on la fît.

Au reste, pour éviter l'embarras qu'il y auroit à faire transporter du canon, & la difficulté qu'on pourroit trouver à obtenir la permission de déplacer celui de nos villes de guerre, ne pourroit on pas faire usage des *boites-à-feu* propres à produire le même effet dans l'air? Et si cela se peut, comme je n'en doute pas, quelle forme faudroit-il leur donner pour que l'inflammation de la poudre qu'on y enfermeroit, excitât dans l'air la plus forte commotion qu'il seroit possible? C'est ce que je voudrois qu'on examinât.

Ne pourroit-on pas encore faire des *boites-à-vent*, dans lesquelles on comprimeroit l'air à un tel point, qu'en le faisant échapper tout-à-la-fois, il se débanderoit avec force sur l'air extérieur, dans lequel il exciteroit un ébranlement à peu-près pareil à celui qu'excite la poudre quand elle prend feu dans le canon? Autre question à examiner.

ORAGE, s. m. (*Poésie*.) grosse pluie, ordinairement de peu de durée, mais accompagnée d'un vent impétueux, & quelquefois de grêle, d'éclairs, & de tonnerre. Le lecteur sera peut-être bien-aise de se délasser à lire ici la description que fait M. Thompson d'un *orage* d'automne dans les îles britanniques: c'est un tableau plein de poésie & de sentimens d'humanité.

„ Le sud brûlant s'arme d'un souffle puissant qui détruit les travaux de l'année. A peine voit-on d'abord la pointe des arbres trembler, un murmure tranquille se glisse au long des moissons qui s'inclinent doucement; mais la tempête croît, s'éleve; l'atmosphere s'ébranle & se remplit d'une humidité pénétrante, invisible, & immense, qui se précipite avec impétuosité sur la terre. Les forêts agitées jettent au loin des nuées de feuilles bruyantes. Les montagnes voisines battues de l'*orage*, poussent la tempête brisée, & la renvoient en torrens dans le vallon. La plaine fertile flotte en ondes, découverte & exposée à la plus grande fureur du vent. La mer de la moisson ne peut éviter le coup qui la menace, quoiqu'elle plie à l'*orage*, elle est arrachée & enlevée dans l'air, ou réduite en chaume inutile par l'ébranlement qui la détruit.

„ Quelquefois l'horison noircit, fond & descend en fleuve précipité, tandis que la tempête semble se reproduire. L'obscurité s'augmente, le déluge s'accroît, les champs noyés de toutes parts, perdent leurs fruits couchés sous l'inondation. Tout-à-coup des ruisseaux sans nombre se précipitent tumultueusement, rougis, jaunis ou blanchis, par la terre des collines qu'ils entraînent; la riviere s'enfle & quitte ses bords. Les brebis, la moisson, les cabanes roulent ensemble emportées par la cruelle vague. Tout ce que les vents ont épargné, cede à ce dernier effort, qui ruine en un instant les plus hautes espérances, & dissipe les trésors mérités, fruits de l'année laborieuse.

„ Le laboureur sans secours fuit sur les hauteurs, considere le malheureux naufrage de tout son bien, ses troupeaux noyés, & tous ses travaux dispersés. Les besoins de l'hiver s'offrent en ce cruel moment à sa pensée tremblante: il frémit, il croit entendre les cris de ses chers enfans affamés.

„ Vous maîtres accourez, consolez-le, séchez ses larmes, & ne soyez alors occupés que de soutenir la main rude & laborieuse, qui vous procurera l'aisance dans laquelle vous vivez: donnez du moins des vêtemens grossiers à ceux dont le travail a fourni la chaleur & la parure de vos habits: veillez encore au soin de cette pauvre table; qui a couvert la vôtre de luxe & d'abondance: soyez compatissans enfin, & gardez-vous d'exiger ce que les vents orageux & les affreuses pluies viennent de moissonner sans retour. (*D. J.*)

ORAGEUX, adj. (*Gram.*) qui menace d'orage, qui y est sujet. On dit un tems *orageux*, dans le premier sens; & une mer *orageuse*, dans le second.

ORAIRE, s. m. *orarium*, *terme de Liturgie*; c'est le nom qu'on a autrefois donné à cette partie des vêtemens sacrés des prêtres & des diacres, que nous appellons aujourd'hui *étole*: on mettoit l'*oraire* sur la tunique ou dalmatique; mais les Bollandistes remarquent que ce *mot* n'a pas toujours la même signification qu'il se prend quelquefois pour rochet ou petit habillement de toile que portent les évêques, & quelquefois pour un linge qui sert à essuyer la bouche. Le quatrieme concile de Tolede *canon* 40, ordonne que les diacres ne porteront qu'un *orarium* ou étole, & qu'il sera blanc & sans or. Cependant tout cela a changé; car l'*orarium*, qui n'étoit autrefois que de linge, n'est plus, depuis longtems, que d'une belle étoffe. Ce *mot* vient-il du latin *ora*, le bord de l'habit, ou de *os*, *oris*, la bouche, ou de quelqu'autre origine? c'est ce qu'on ignore, & ce qu'il importe fort peu de savoir. (*D. J.*)

ORAISON, s. f. DISCOURS, s. m. (*Synonym.*) ces deux mots en grammaire signifient également l'*énonciation de la pensée par la parole*; c'est en quoi ils sont synonymes.

Dans le *discours* on envisage surtout l'analogie & la ressemblance de l'énonciation avec la pensée énoncée.

Dans l'*oraison*, l'on fait plus attention à la matiere physique de l'énonciation, & aux signes vocaux qui y sont employés. Ainsi, lorsque l'on dit en grec *ἀθάνατος ἐστὶ ὁ Θεὸς*, en latin *æternus est Deus*, en françois, *Dieu est éternel*, en italien, *eterno è Iddio*, en allemand, *Gott ist ewig*; c'est toujours le même *discours*, parce que c'est toujours la même pensée énoncée par la parole, & rendue avec la même fidélité; mais l'*oraison* est différente dans chaque énonciation, parce que la même pensée n'est pas rendue partout par les mêmes signes vocaux. *Legi tuas litteras*, *tuas legi litteras*, *litteras tuas legi*, c'est encore en latin le même *discours*, parce que c'est l'énonciation fidele de la même pensée; mais quoique les mêmes signes vocaux soient employés dans les trois phrases, l'*oraison* n'est pourtant pas tout-à-fait la même, parce que l'ensemble physique de l'énonciation varie de l'une à l'autre.

Le *discours* est donc plus intellectuel; ses parties sont les mêmes que celles de la pensée, le sujet, l'attribut, & les divers complémens nécessaires aux vues de l'énonciation. *Voyez* SUJET, ATTRIBUT, RÉGIME, *&c.* il est du ressort de la Logique.

L'*oraison* est plus matérielle; ses parties sont les différentes especes de mots, l'interjection, le nom, le pronom, l'adjectif, le verbe, la préposition, l'adverbe, & la conjonction, que l'on nomme aussi *les parties d'oraison*. *Voyez* MOT. Elle suit les lois de la Grammaire.

Le *style* caractérise le *discours*, & le rend précis ou diffus, élevé ou rampant, facile ou embarrassé, vif ou froid, *&c.* La *diction* caractérise l'*oraison*, & fait qu'elle est correcte ou incorrecte, claire ou obscure. *Voy.* ÉLOCUTION, *au commencement*.

L'étymologie peut servir à confirmer la distinction que l'on vient d'établir entre *discours* & *oraison*. Le mot *discours*, en latin *discursus*, vient du verbe *discurrere*, courir de place en place, ou d'idée en idée; parce que l'analyse de la pensée, qui est l'objet du *discours*, montre, l'une après l'autre, les idées partielles, & passe en quelque maniere de l'une à l'autre. Le mot *oraison* est tiré immédiatement du latin *oratio*, formé d'*oratum*, supin d'*orare*; & *orare* a une premiere origine dans le génitif *oris*, du nom *os*, bouche, qui est le nom de l'instrument organique du matériel de la parole: *orare*, faire usage de la bouche pour énoncer sa pensée; *oratio*, la matiere physique de l'énonciation.

J'ajouterai ici ce qu'a écrit M. l'abbé Girard sur la différence des trois mots *harangue*, *discours*, *oraison*: quoiqu'il prenne ces mots relativement à l'éloquence, on verra néanmoins qu'il met entre les deux derniers une distinction de même nature que celle que j'y ai mise moi-même.

„ La *harangue*, dit-il, (*Synon. fr.*) en veut proprement au cœur; elle a pour but de persuader & d'émouvoir; sa beauté consiste à être vive, forte, & touchante. Le *discours* s'adresse directement à l'esprit; il se propose d'expliquer & d'instruire; sa beauté est d'être clair, juste & élégant. L'*oraison* travaille à prévenir l'imagination; son plan roule ordinairement sur la louange ou sur la critique; sa beauté consiste à être noble, délicate & brillante.

„ Le capitaine fait à ses soldats une *harangue*, pour les animer au combat. L'académicien prononce un *discours*, pour développer ou pour soutenir un système. L'orateur prononce une *oraison* funebre, pour „ don-

(*a*) Il n'y a pas d'année où la grêle ne ravage la moitié, quelquefois les trois quarts des diocèses de Rieux, Comminges, Couserans, Auch & Lombez, sans compter que les endroits épargnés rendent beaucoup moins, parce que le propriétaire découragé néglige la culture de son champ, & souvent le laisse en friche n'ayant pas de quoi semer: il y a même certains quartiers dans ces différens diocèses qui sont grêlés régulierement toutes les années, souvent deux, trois, jusqu'à quatre fois dans la même année: ce fait est certain, & l'auteur ne le sait que trop.

„ donner à l'aſſemblée une grande idée de ſon héros.

„ La longueur de la *harangue* rallentit quelquefois le „ feu de l'action. Les fleurs du *diſcours* en diminuent „ ſouvent les graces. La recherche du merveilleux dans „ l'*oraiſon* fait perdre l'avantage du vrai. „

Ainſi, il en eſt du *diſcours* & de l'*oraiſon* dans le langage des Rhéteurs, comme dans celui des Grammairiens: de part & d'autre le *diſcours* eſt pour l'eſprit, parce qu'il en repréſente les penſées; l'*oraiſon* eſt pour l'imagination, parce qu'elle repréſente d'une maniere matérielle & ſenſible. (*B. E. R. M.*)

ORAISON DOMINICALE, (*Critique ſacrée.*) c'eſt-à-dire, priere de Notre Seigneur, ou le modele d'*oraiſon* que Notre Seigneur daigna donner à ſes diſciples qui l'en ſollicitoient, *Luc. II.* 2. *Matt.* 6. 9. Notre pere qui êtes dans le ciel; *appellatio pietatis & poteſtatis*, dit fort bien Tertulien: *Que ton nom ſoit ſanctifié: Que ton regne vienne: Que ta volonté ſoit faite*, &c. Autant d'expreſſions graduées, qui ſignifient que Dieu ſoit reconnu pour le ſeul vrai Dieu; & qu'il ſoit honoré en cette qualité par toute la terre, d'un culte pur & conforme à ſes perfections. *Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien*; ce qui nous eſt néceſſaire pour chaque jour, ou ce qui convient à chaque jour. *Pardonnez-nous nos offenſes, comme nous les pardonnons*: Jeſus-Chriſt recommande par ce *comme*, le pardon des injures. C'eſt ainſi qu'il eſt dit dans l'eccléſiaſtiq. 28. 2. „ Pardonnez à „ votre ennemi l'injure qu'il vous a faite, & vos péchés „ vous ſeront rémis, quand vous en demanderez le par„ don. „ *Ne nous induiſez point en tentation.* Ne nous expoſez point à des épreuves trop rigoureuſes, où nous pourrions ſuccomber, *mais délivrez-nous du mal*, ἀπὸ τοῦ πονηροῦ, mais ſoutenez-nous contre les intentions que nous pourrions avoir de nuire aux autres hommes; πονηρία eſt une paſſion maligne, qui tend à faire du tort aux autres. Κακία eſt le vice oppoſé à la vertu, qui doit régler nos actions par rapport à nous-mêmes. On a quelques bonnes paraphraſes de cette excellente priere; mais la plûpart des théologiens l'ont noyée d'explications diffuſes & trop recherchées (1). Quant à la doxologie; *car c'eſt à toi qu'appartiennent le regne, la puiſſance & la gloire aux ſiecles des ſiecles*; elle a été priſe vraiſſemblablement des conſtitutions apoſtoliques, *lib. III.* 18. où elle ſe trouve, & de quelques anciennes liturgies, d'où elle a paſſé dans le texte. Il eſt vrai du moins qu'elle manque dans quelques exemplaires grecs, comme dans la vulgate. (*D. J.*)

ORAISON, (*Rhétor. & Eloq.*) le mot *oraiſon* eſt d'une ſignification fort étendue, ſi l'on en conſidere ſeulement l'étymologie; il déſigne toute penſée exprimée par le diſcours, *ore ratio expreſſa*. C'eſt dans ce ſens qu'il eſt employé par les Grammairiens. Ici il déſigne un diſcours préparé avec art, pour opérer la perſuaſion.

Il faut obſerver qu'il y a une grande différence entre le talent de l'*oraiſon* & l'art qui aide à le former. Le talent s'appelle *éloquence*, l'art, *rhétorique*: l'un produit, l'autre juge: l'un fait l'*orateur*, l'autre ce qu'on nomme le *rhéteur*.

Toutes ces queſtions, dans leſquelles la perſuaſion peut avoir lieu, ſont du reſſort de l'éloquence. On les réduit ordinairement à trois genres, dont le premier eſt le genre démonſtratif; le ſecond, le genre délibératif; le troiſieme, le genre judiciaire. Le premier a pour objet ſur-tout le préſent; le ſecond, l'avenir; le troiſieme, le paſſé. Dans le démonſtratif, on blâme, on loue. Dans le délibératif, on engage à agir, ou à ne pas agir. Dans le judiciaire, on accuſe, on défend.

Le genre démonſtratif renferme donc les panégyriques, les *oraiſons* funebres, les diſcours académiques, les complimens faits aux rois & aux princes, &c. Il s'agit dans ces occaſions de recueillir tout ce qui peut faire honneur & plaire à la perſonne qu'on loue.

Dans le genre démonſtratif, on préconiſe la vertu; on la conſeille dans le genre délibératif, & on montre les raiſons pour leſquelles on doit l'embraſſer. Il ne s'agit pas dans le genre délibératif d'étaler des graces, de chatouiller l'oreille, de flater l'imagination; c'eſt une éloquence de ſervice, qui rejette tout ce qui a plus d'éclat que de ſolidité. Qu'on entende Démoſthene, lorſqu'il donne ſon avis au peuple d'Athènes, délibérant s'il déclarera la guerre à Philippe: cet orateur eſt riche, il eſt pompeux; mais il ne l'eſt que par la force de ſon bon ſens.

Dans le genre judiciaire, l'orateur fixe l'état de la queſtion; il a pour objet ou le fait, ou le droit, ou le nom; car, dans ce genre, il s'agit toujours d'un tort ou réel, ou prétendu réel.

Mais ces trois genres ne ſont pas tellement ſéparés les uns des autres, qu'ils ne ſe réuniſſent jamais. Le contraire arrive dans preſque toutes les *oraiſons*. Que ſont la plûpart des éloges & des panégyriques, ſinon des exhortations à la vertu? On loue les ſaints & les héros pour échauffer notre cœur, & ranimer notre foibleſſe. On délibere ſur le choix d'un général: l'éloge de Pompée déterminera les ſuffrages en ſa faveur. On prouve qu'il faut mettre Archias au nombre des citoyens romains, pourquoi? Parce qu'il a un génie qui fera honneur à l'empire. Il faut déclarer la guerre à Philippe, pourquoi encore? Parce que c'eſt un voiſin dangereux, dont les forces, ſi on ne les arrête, deviendront funeſtes à la liberté commune des Grecs. Il n'y a pas juſqu'au genre judiciaire, qui ne rentre en quelque ſorte dans le délibératif, puiſque les juges ſont entre la négative & l'affirmative, & que les plaidoyers des Avocats ne ſont que pour fixer leur incertitude, & les attacher au parti le plus juſte. En un mot, l'honnêteté, l'utilité, l'équité, qui ſont les trois objets de ces trois genres, rentrent dans le même point, puiſque tout ce qui eſt vraiment utile eſt juſte & honnête, & réciproquement; ce n'eſt pas ſans raiſon que quelques rhéteurs modernes ont pris la liberté de regarder comme peu fondée cette diviſion célebre dans la Rhétorique des anciens. (*D. J.*)

ORAISON FUNEBRE, (*Art orat. des anciens.*) diſcours oratoire en l'honneur d'un mort. Ces ſortes de diſcours ſemblent n'avoir commencé en Grece qu'après la bataille de Marathon, qui précéda de ſeize ans la mort de Brutus. Dans Homere on célebre des jeux aux obſeques de Patrocle, comme Hercule avoit fait auparavant aux funérailles de Pélops; mais nul orateur ne prononce ſon éloge funebre.

Les Poëtes tragiques d'Athènes ſuppoſoient, il eſt vrai, que Théſée avoit fait un diſcours aux funérailles des enfans d'Œdipe; mais c'eſt une pure flatterie pour la ville d'Athènes. Enfin, quoique le rhéteur Anaximènes attribue à Solon l'invention des *oraiſons funebres*, il n'en apporte aucune preuve. Thucydide eſt le premier qui nous parle des *oraiſons funebres* des Grecs. Il raconte dans ſon ſecond livre que les Athéniens firent des obſèques publiques à ceux qui avoient été tués au commencement de la guerre du Péloponnèſe. Il détaille enſuite cette ſolemnité, & dit qu'après que les oſſemens furent couverts de terre, le perſonnage le plus illuſtre de la ville tant en éloquence qu'en dignité, paſſa du ſépulcre ſur la tribune, & fit l'*oraiſon funebre* des citoyens qui étoient morts à la guerre de Samos. Le perſonnage illuſtre qui fit cet éloge eſt Périclès ſi célebre par ſes talens dans les trois genres d'éloquence, le délibératif, le judiciaire, & le démonſtratif.

Dans ce dernier genre, l'orateur pouvoit ſans crainte étaler toutes les fleurs & toutes les richeſſes de la poëſie. Il s'agiſſoit de louer les Athéniens en général ſur les qualités qui les diſtinguoient des autres peuples de la Grece; de célébrer la vertu & le courage de ceux qui étoient morts pour le ſervice de la patrie; d'élever leurs exploits au-deſſus de ce que leurs ancêtres avoient fait de plus glorieux; de les propoſer pour exemple aux vivans; d'inviter leurs enfans & leurs freres à ſe rendre dignes d'eux, & de mettre en uſage pour la conſolation des peres & des meres, les raiſons les plus capables de diminuer le ſentiment de leurs pertes. Platon, qui nous préſente l'image d'un diſcours parfait dans le genre dont il s'agit, l'avoit vraiſſemblablement formé ſur l'éloge funebre que Périclès prononça dans cette occaſion.

Il plut tellement, qu'on choiſit dans la ſuite les plus habiles orateurs pour ces ſortes d'*oraiſons*; on leur accordoit tout le tems de préparer leurs diſcours, & ils n'oublioient rien pour répondre à ce qu'on attendoit de leurs talens. Le beau choix des expreſſions, la variété des

(1) L'auteur de cet article me permettra, eu égard à l'importance & à la ſublimité de l'oraiſon Dominicale, de conſeiller aux lecteurs ſur tout peu inſtruits de ne pas s'arrêter à l'expoſition ſeche, ſtérile, défectueuſe & mal entendue qu'il en donne, de récourir aux SS. Peres, à la ſaine Théologie, & au Catéchiſme Romain, s'ils veulent en avoir une meilleure, plus ſûre, & véridique. Dans ces ſources de vérité, au lieu d'être noyée dans un tas de raiſonnemens trop recherchés & difficiles à entendre, elle paroit avec toute ſa clarté & ſimplicité. Il ſeroit inutile & même ſuperflu de citer ici ces autorités, ſe trouvant entre les mains de tout le monde, principalement le Catéchiſme Romain. (Z)

des tours & des figures, la brillante harmonie des phraſes faiſoient ſur l'ame des auditeurs une impreſſion de joie & de ſurpriſe, qui tenoit de l'enchantement. Chaque citoyen s'appliquoit en particulier les louanges qu'on donnoit à tous le corps des citoyens; & ſe croyant tout-à-coup transformé en un autre homme, il ſe paroiſſoit à lui-même plus grand, plus reſpectable, & jouiſſoit du plaiſir flatteur de s'imaginer que les étrangers qui aſſiſtoient à la cérémonie, avoient pour lui les mêmes ſentimens de reſpect & d'admiration. L'impreſſion duroit quelques jours, & il ne ſe détachoit qu'avec peine de cette aimable illuſion, qui l'avoit comme tranſporté en quelque ſorte dans les îles fortunées. Telle étoit, ſelon Socrate, l'habileté des orateurs chargés de ces éloges funebres. C'eſt ainſi qu'à la faveur de l'éloquence leurs diſcours pénétroient juſqu'au fond de l'ame, & y cauſoient ces admirables tranſports.

Le premier qui harangua à Rome aux funérailles des citoyens, fut Valerius Publicola. Polybe raconte qu'après la mort de Junius Brutus ſon collegue, qui avoit été tué le jour précédent à la bataille contre les Etruſques, il fit apporter ſon corps dans la place publique, & monta ſur la tribune, où il expoſa les belles actions de ſa vie. Le peuple touché, attendri, comprit alors de quelle utilité il peut être à la république de récompenſer le mérite, en le peignant avec tous les traits de l'éloquence. Il ordonna ſur le champ, que le même uſage ſeroit perpétuellement obſervé à la mort des grands hommes qui auroient rendu des ſervices importans à l'état.

Cette ordonnance fut exécutée, & Quintus Fabius Maximus fit l'*oraiſon funebre* de Scipion. Souvent les enfans s'acquittoient de ce devoir, ou bien le ſénat choiſiſſoit un orateur pour compoſer l'éloge du mort. Auguſte à l'âge de douze ans récita publiquement l'éloge de ſon ayeul, & prononça celui de Germanicus ſon neveu, étant empereur. Tibere ſuivit le même exemple pour ſon fils, & Néron à l'égard de l'empereur Claude ſon prédéceſſeur.

Sur la fin de la république, l'uſage s'établit chez les Romains de faire l'*oraiſon funebre* des femmes illuſtres qui mouroient dans un âge un peu avancé. La premiere dame romaine qui reçut cet honneur fut Popilia, dont Craſſus ſon fils prononça l'*oraiſon funebre*. Céſar étant queſteur fut le premier qui fit celle de ſa premiere femme morte jeune. Cicéron écrivit auſſi l'éloge de Porcia, ſœur de Caton, mais il ne le prononça pas.

Il réſulte de ce détail que l'invention des *oraiſons funebres* paroît appartenir aux Romains; ils ont du moins cet avantage d'en avoir étendu la gloire avec plus de juſtice & d'équité que les Grecs. Dans Athènes on ne louoit qu'une ſorte de mérite, la valeur militaire; à Rome toutes ſortes de vertus étoient honorées dans cet éloge public; les politiques comme les guerriers, les hommes comme les femmes, avoient droit d'y prétendre; & les empereurs eux-mêmes ne dédaignerent point de monter ſur la tribune, pour y prononcer des *oraiſons funebres*.

Après cela, qui ne croiroit que cette partie de l'art oratoire n'ait été pouſſée à Rome juſqu'à ſa perfection? cependant il y a toute apparence qu'elle y fut très-négligée; les Rhéteurs latins n'ont laiſſé aucun traité ſur cette matiere, ou n'en ont écrit que très-ſuperficiellement. Cicéron en parle comme à regret, parce que, dit-il, les *oraiſons funebres* ne font point partie de l'éloquence: *Noſtræ laudationes ſcribuntur ad funebrem concionem, quæ ad orationis laudem minimè accomodata eſt*. Les Grecs au contraire aimoient paſſionnément à s'exercer en ce genre; leurs ſavans écrivoient continuellement les *oraiſons funebres* de Thémiſtocle, d'Ariſtide, d'Agéſilas, d'Epaminondas, de Philippe, d'Alexandre, & d'autres grands hommes. Epris de la gloire du bel eſprit, ils laiſſoient au vulgaire les affaires & les procès; au lieu que les Romains, toujours attachés aux anciennes mœurs, ignoroient ou mépriſoient ces ſortes d'écrits d'appareil. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

ORAISON FUNEBRE, (*Hiſt. de l'Eloq. en France.*) diſcours prononcé ou imprimé à l'honneur funebre d'un prince, d'une princeſſe, ou d'une perſonne éminente par la naiſſance, le rang ou la dignité dont elle jouiſſoit pendant ſa vie.

On croit que le fameux Bertrand du Gueſclin, mort en 1380, & enterré à S. Denis à côté de nos rois, eſt le premier dont on ait fait l'*oraiſon funebre* dans ce royaume; mais cette *oraiſon* n'a point paſſé juſqu'à nous; ce n'eſt proprement qu'à la renaiſſance des lettres qu'on commença d'appliquer l'art oratoire à la louange des morts, illuſtres par leur naiſſance ou par leurs actions. Muret prononça à Rome en latin l'*oraiſon funebre* de Charles IX. Enfin, ſous le ſiecle de Louis XIV. on vit les François exceller en ce genre dans leur propre langue; & M. Boſſuet remporta la palme ſur tous ſes concurrens. C'eſt dans ces ſortes de diſcours que doit ſe déployer l'art de la parole; les actions éclatantes ne doivent s'y trouver louées, que quand elles ont des motifs vertueux; & la gravité de l'évangile n'y doit rien perdre de ſes privileges. Toutes ces conditions ſe trouvent remplies dans les *oraiſons* de l'évêque de Meaux.

Il s'appliqua de bonne heure, dit M. de Voltaire, à ce genre d'éloquence qui demande de l'imagination, & une grandeur majeſtueuſe qui tient un peu à la poéſie, dont il faut toujours emprunter quelque choſe, quoiqu'avec diſcrétion, quand on tend au ſublime. L'*oraiſon funebre* de la reine-mere qu'il prononça en 1667, lui valut l'évêché de Condom; mais ce diſcours n'étoit pas encore digne de lui, & il ne fut pas imprimé. L'éloge funebre de la reine d'Angleterre, veuve de Charles I. qu'il fit en 1669, parut preſque en tout un chef-d'œuvre. Les ſujets de ces pieces d'éloquence ſont heureux, à proportion des malheurs que les morts ont éprouvées. C'eſt en quelque façon, comme dans les tragédies, où les grandes infortunes des différens perſonnages ſont ce qui intéreſſe davantage.

L'éloge funebre de Madame, enlevée à la fleur de ſon âge, & morte entre ſes bras, eut le plus grand & le plus rare des ſuccès, celui de faire verſer des larmes à la cour. Il fut obligé de s'arrêter après ces paroles. „ O nuit déſaſtreuſe, nuit effroyable! où retentit tout-à-coup comme un éclat de tonnerre cette étonnante „ nouvelle, Madame ſe meurt, Madame eſt morte, *&c.* „ L'auditoire éclata en ſanglots, & la voix de l'orateur fut interrompue par ſes ſoupirs & par ſes larmes.

M. Boſſuet naquit à Dijon en 1627, & mourut à Paris en 1704. Ses *oraiſons funebres* ſont celles de la reine-mere, en 1667; de la reine d'Angleterre, en 1669; de Madame, en 1670; de la reine, en 1684; de la princeſſe palatine, en 1685; de M. le Tellier, en 1686; & de Louis de Bourbon prince de Condé, en 1687.

Fléchier (Eſprit,) né en 1632, au comtat d'Avignon, évêque de Lavaur, & puis de Niſmes, mort en 1710, eſt ſur-tout connu par ſes belles *oraiſons funebres*. Les principales ſont celles de la ducheſſe de Montauſier, en 1672; de M. de Turenne, en 1679; du premier préſident de Lamoignon, en 1679; de la reine, en 1683; de M. le Tellier, en 1686; de madame la dauphine, en 1690; & du duc de Montauſier dans la même année. Maſcaron (Jules) né à Marſeille, mort en 1734, évêque d'Agen en 1703. Ses *oraiſons funebres* ſont celle d'Anne d'Autriche, reine de France, prononcée en 1666; celle d'Henriette d'Angleterre, ducheſſe d'Orléans; celle du duc de Beaufort; celle du chancelier Séguier, & celle de M. de Turenne. Les *oraiſons funebres* que nous venons de citer, balancerent d'abord celles de Boſſuet; mais aujourd'hui elles ne ſervent qu'à faire voir combien Boſſuet étoit un grand homme.

Depuis cinquante ans, il ne s'eſt point élevé d'orateurs à côté de ces grands maîtres, & ceux qui viendront dans la ſuite, trouveront la carriere remplie. Les tableaux des miſeres humaines, de la vanité, de la grandeur, des ravages de la mort, ont été faits par tant de mains habiles, qu'on eſt réduit à les copier, ou à s'égarer. Auſſi les *oraiſons funebres* de nos jours ne ſont que d'ennuyeuſes déclamations de ſophiſtes, & ce qui eſt pis encore, de bas éloges, où l'on n'a point de honte de trahir indignement la vérité. *Hiſt. univ. de M. de Voltaire tom. VII.* (*D. J.*)

ORAISON MENTALE, (*Théol. myſt.*) on la définit celle qui ſe forme dans le cœur, & qui y demeure.

Quoiqu'on ait extrèmement relevé l'*oraiſon mentale*, qui eſt en effet l'ame de la religion chrétienne, puiſque c'eſt l'exercice actuel de l'adoration en eſprit & en vérité preſcrite par Jeſus-Chriſt, il ne faut pas néanmoins déguiſer que cette *oraiſon* même a ſervi de prétextes à pluſieurs abus. Cette dévotion oiſive pendant des heures entieres, à genoux & les bras croiſés, a été très-ordinare depuis environ cinq cens ans, particulierement chez les femmes naturellement pareſſeuſes & d'une imagination fort vive. De-là vient que les vies des ſaintes de ces derniers ſiecles, ſainte Brigitte, ſainte Catherine de Sienne, la bienheureuſe Angele de Foligny, ne contiennent preſque que leurs penſées & leurs diſcours ſans aucun fait remarquable & ſans aucune bonne œuvre. Leurs directeurs, prévenus en faveur de telles pénitentes dont ils connoiſſoient la vertu, prirent leurs penſées pour des révélations, & ce qui leur arrivoit pour des miracles.

Ces directeurs étant nourris de la méthode & des ſubtilités de la ſcholaſtique qui régnoit alors, ne manquerent

rent pas de l'appliquer à l'*oraison mentale*, dont ils firent un art long & pénible, prétendant distinguer exactement les divers états d'*oraison* & les degrés du progrès dans la perfection chrétienne. Et comme c'étoit la mode depuis long tems de tourner toute l'Ecriture à des sens figurés, faute d'en entendre la lettre, ces docteurs y trouverent tout ce qu'ils voulurent; ainsi se forma la Théologie mystique que nous voyons dans les écrits de Rusbroc, de Taulere, & des auteurs semblables. A force de subtiliser, ils employoient souvent des expressions outrées, & avançoient des paradoxes auxquels il étoit difficile de donner un sens raisonnable. Ces excès produisirent les erreurs des faux Gnostiques, celles des Béguarres & des Béguines, & dans le dernier siecle, celle de Molinos & des Quiétistes. L'autre effet de la spiritualité outrée est le fanatisme, tel que celui de Grégoire Palamas & des moines grecs du mont Athos dans le quatorzieme siecle. La vraie *oraison mentale* doit être simple, solide, courte, & tendant directement à nous rendre meilleurs. (*D. J.*) (1)

ORAL, adj. (*Gramm.*) Dans l'usage ordinaire, *oral* veut dire *qui s'expose de bouche ou de vive voix*; & on l'emploie principalement pour marquer quelque chose de différent de ce qui est écrit: la tradition *orale*, la tradition écrite.

En Grammaire, c'est un adjectif qui sert à distinguer certains sons ou certaines articulations des autres élémens semblables.

Un son est *oral*, lorsque l'air qui en est la matiere sort entierement par l'ouverture de la bouche, sans qu'il en reflue rien par le nez: une articulation est *orale*, quand elle ne fait refluer par le nez aucune partie de l'air dont elle modifie le son. Tout son qui n'est point nasal est *oral*; c'est la même chose des articulations.

On appelle aussi *voyelle* ou *consonne orale*, toute lettre qui représente ou un son *oral* ou une articulation *orale*. *Voyez* LETTRE, VOYELLE, NASAL. (*B. E. R. M.*)

ORAL, s. m. *terme de Liturgie*; c'étoit un voile ou une coëffe que portoient autrefois les femmes religieuses. Le concile d'Arles de 1234 nomme *oral*, le voile qu'il ordonne aux Juives de porter quand elles vont par la ville; enfin aujourd'hui on appelle de ce *nom* une espece de grand voile que le pape met sur sa tête, qui se replie sur ses épaules & sur sa poitrine quand il dit la messe. (*D. J.*)

ORALE, LOI, (*Théolog. judaïq.*) c'est la loi traditionnelle des Juifs, qui leur est parvenue, à ce qu'ils prétendent, de bouche en bouche jusqu'au rabbi Judas Haccadosh, c'est-à-dire *le saint*, qui vivoit quelque tems après Adrien, & qui écrivit cette loi dans le livre nommé *la Misna*. *Voyez* MISNA.

On sait que les Juifs reconnoissent deux sortes de lois: la loi écrite, qui est celle que nous avons dans l'Ecriture; & la loi *orale* ou traditionnelle. Ils pensent que ces deux lois ont été données à Moïse sur le mont Sinaï, l'une par écrit, & l'autre de bouche; & que cette derniere a passé de main en main d'une génération à l'autre par le moyen de leurs anciens. Ils se croient obligés d'observer l'une & l'autre loi, mais sur-tout la loi *orale*, qui, disent-ils, est une explication complette de la loi écrite, supplée tout ce qui y manque, & en leve toutes les difficultés. Mais ces traditions que les Juifs estiment tant, n'ont aucun fondement solide, aucune authenticité pour les garantir; elles ne sont en effet que la production de la fertile invention des Talmudistes, & n'offrent à l'esprit qu'un amas de miseres, de fables & d'inepties. *Voyez* TALMUD. (*D. J.*)

ORAN, (*Géog.*) forte & importante ville d'Afrique, sur la côte de Barbarie, au royaume de Trémécen, avec plusieurs forts & un excellent port. Le cardinal Ximenès prit cette ville au commencement du seizieme siecle. Les Algériens la reprirent en 1708. Le comte Montemar s'en empara en 1732 pour l'Espagne. Elle est à un jet de pierre de la mer, partie dans une plaine, partie sur la pente d'une montagne fort escarpée, vis-à-vis de Carthagène, à une lieue de Marsalquivir, vingt de Trémécen, cinquante d'Alger. *Long.* 17. 40. *lat.* 37. 40. (*D. J.*)

ORANCAIES, (*Hist. mod.*) c'est le titre que l'on donne à la cour du roi d'Achem, dans l'île de Sumatra, à des gouverneurs que ce prince charge des départemens des provinces. Leur conduite est continuellement éclairée par ces souverains despotiques & soupçonneux, de peur qu'ils n'entreprennent quelque chose contre leurs intérêts. Ces seigneurs tiennent à grand honneur d'être chargés du soin des coqs du monarque qui, ainsi que ses sujets, s'amuse beaucoup des combats de ces sortes d'animaux.

ORANGE, (*Diete, Médecine*, &c.) c'est le fruit de l'oranger: *voyez l'article* ORANGER. Les meilleures *oranges*, ou, pour parler avec les Poëtes, les pommes d'or du jardin des Hespérides, nous sont apportées des pays chauds, des îles d'Hieres en Provence, de Nice, de la Cioutat, d'Italie, d'Espagne, de Portugal, de l'Amérique même, & de la Chine. On distingue deux especes générales de ce beau fruit: l'*orange* douce, & l'*orange* amere. Le suc, l'écorce, le sirop, l'essence, la teinture, la conserve, & l'eau distillée des fleurs, sont d'usage en Médecine.

Le suc d'*orange* humecte, rafraîchit, convient dans toutes sortes de fievres, sur-tout dans les fievres ardentes & putrides, dans toutes les maladies inflammatoires & bilieuses; c'est un vrai spécifique dans le scorbut alkalin & muriatique. Les autres préparations d'*orange* comme l'écorce, la teinture, la conserve, la fleur confite, &c. sont recommandables à toutes sortes d'âges aux personnes d'un tempérament flegmatique, dans les maladies des visceres lâches, dans celles qui naissent d'un suc visqueux ou de l'inertie des fibres musculaires.

L'écorce d'*orange* contient beaucoup d'huile essentielle & grossiere, mêlée avec un sel essentiel, tartareux & austere. L'écorce d'*orange* aigre est préférable à l'écorce d'*orange* douce. On donne l'huile essentielle de cette écorce distillée avec du sucre, ou sous la forme d'*eleosaccharum*. On tire aussi de cette même écorce seche ou fraîche, une teinture avec l'esprit-de-vin tartarisé que l'on recommande pour diviser les humeurs épaisses, exciter les regles, & fortifier l'estomac. On confit avec le sucre ces mêmes écorces, & c'est une confiture des plus délicates.

Le suc exprimé d'*orange*, délayé dans de l'eau & adouci avec le sucre, fait une boisson que l'on appelle communément *orangeade*. Elle est très-agréable en santé, propre dans les grandes chaleurs, & très-utile dans la fievre & le scorbut.

La fleur d'*orange* contient un sel essentiel ammoniacal, un peu austere, uni à beaucoup d'huile aromatique, soit subtile soit grossiere. Cette fleur à cause de son odeur agréable est fort en usage, soit dans les parfums, soit dans les assaisonnemens. C'est presque cette seule odeur qui a pris le dessus parmi nous, sur celle de l'ambre & du musc.

On tire des fleurs d'*orange*, par la distillation, une eau pénétrante, suave, & utile par sa douce & agréable amertume. Elle calme pour le moment les mouvemens spasmodiques de l'hystérisme; si elle sent l'empyreume, elle perd cette odeur par la gelée & en prend une très-agréable. On fait encore avec ces fleurs des conserves différentes, soit solides soit molles, & des especes de tablettes qu'on peut mêler dans les médicamens, pour corriger leur goût désagréable.

On distille une eau des feuilles vertes d'*orange* qui est très-amere, & que quelques médecins recommandent aux personnes flegmatiques, & qui sont attaquées du scorbut acide.

L'huile essentielle de fleur d'*orange* est très-précieuse; celle que l'on vend ordinairement n'est guere autre chose que de l'huile de ben ou d'amandes ameres, à qui l'on a fait prendre l'odeur de la fleur d'*orange*.

La gourmandise n'a pas manqué d'adopter toutes les préparations agréables qu'on tire de l'*orange*. Les Confiseurs, les Distillateurs, les maîtres-d'hôtel des gens riches, les couvens même de religieuses, se sont emparés du soin de les faire, pour ne laisser à la Pharmacie que les préparations des drogues rebutantes à l'odeur & au goût. (*D. J.*)

ORANGE, (*Géog.*) ancienne ville de France, capitale d'une province de même nom, qui est éteinte, de sorte que la ville est unie au Dauphiné, avec un évêché suffragant d'Arles; elle a une espece d'université & plusieurs restes d'antiquité.

Elle a eu long-tems ses princes particuliers de la maison de Nassau; mais étant passée à Fréderic, roi de Prusse, après la mort du prince Guillaume qui fut couronné roi d'Angleterre en 1689, son fils Fréderic-Guillaume

(1) *Voyez* la note à l'article, *Méditation*, dans laquelle vous trouverez de quoi corriger & rectifier cet article. Je ne puis cependant m'empêcher de dire que la lecture de cet article & de celui de l'*Oraison Dominicale* m'a fait naître l'idée d'un Aga des Janissaires donnant la pippe à la main des préceptes du droit Canon. (*Z*)

me la céda en 1713 à Louis XIV. avec tous ses droits sur la principauté : ce qui fut confirmé par le traité d'Utrecht.

Il s'y est tenu plusieurs conciles. Le plus fameux est celui de 527. Elle est dans une grande plaine, arrosée de petites rivieres, celle d'Argent & d'Eigues, à 5 lieues N. d'Avignon, 22 N. E. de Montpelier, 20 N. O. d'Aix, 41 S. de Lyon, 141 de Paris. *Long.* 22^d. 25'. 53''. *lat.* 44. 9. 17.

Orange nommée en latin *aransio Cavarum*, & par Pline *colonia Secundanorum*, est très-ancienne; car, au rapport de Ptolomée, c'étoit l'une des quatre villes des peuples Cavares. Elle a toûjours reconnu Arles pour sa métropole ecclésiastique. Elle a essuyé les mêmes révolutions que les autres villes qui en sont voisines, puisqu'après la chûte de l'empire romain en occident, elle tomba sous la domination des Bourguignons & des Goths d'où elle vint au pouvoir des Francs Mérovingiens & Carlovingiens. Enfin elle obéit depuis le neuvieme siecle au roi de Bourgogne & d'Arles, dont le dernier fut Rodolphe le Lâche, qui mourut l'an 1032, & après lui ce royaume fut soumis aux empereurs allemands.

Elle a éprouvé sous Charles IX. par les mains de Serbellon, général des troupes du pape, toutes les cruautés des saccagemens les plus horribles; *voyez* ce qu'en rapporte Varillas, *tom. I. p.* 292. de Thou, *l. XXXI.* Beze, *Hist. ecclésiastiq. l. XII.* & vous frémirez d'horreur.

Il faut parler à-présent de l'arc de triomphe d'*Orange*, parce que de tous les monumens élevés par les Romains dans les Gaules, c'est un des plus dignes de l'attention des curieux, quoiqu'il soit impossible d'en donner une explication qui s'accorde bien avec l'Histoire. Nous n'avons point même de bon dessein de ce monument.

On en connoît trois dont l'un est très-peu exact & fort imparfait, c'est celui que Joseph de la Pise en a donné dans son histoire d'*Orange*; l'autre que nous avons dans le voyage de Spon, est encore plus imparfait, car ce n'est qu'une très-légere esquisse; le troisieme est beaucoup meilleur & plus exact. On le trouve, dans la collection de dom Bernard de Montfaucon, gravé d'après celui qui avoit été fait sur les lieux par le sieur Mignard, parent du célebre peintre de ce nom; mais ce n'est qu'une partie du monument, car il n'en représente que la façade méridionale.

Ce monument, qui étoit autrefois renfermé dans l'ancienne enceinte d'*Orange*, se trouve aujourd'hui à cinq cens pas des murs de la ville, sur le grand chemin qui conduit à Saint-Paul-trois-Châteaux. Il forme trois arcs ou passages dont celui du milieu est le plus grand, & les deux des côtés sont égaux entre eux. L'édifice est d'ordre corinthien, & bâti de gros quartiers de pierre de taille. On y voit des colonnes très élevées, dont les chapiteaux sont d'un bon goût. La sculpture des archivoltes, des piédroits & des voûtes, est aussi très-bien travaillée; il a dix toises d'élévation, & soixante piés dans sa longueur. Il forme quatre faces, sur chacune desquelles sont sculptées diverses figures en bas-reliefs; mais on n'y voit nulle part aucune inscription qui puisse nous en apprendre la dédicace.

Sur la façade septentrionale qui est la plus ancienne & la plus riche, on voit au-dessus des deux petits arcs des monceaux d'armes des anciens, tels que des épées, des boucliers dont quelques-uns sont de forme ovale, & les autres de forme hexagone, & sur plusieurs desquels on voit gravés en lettres capitales quelques noms romains; des enseignes militaires, les unes surmontées d'un dragon, & les autres d'un pourceau ou sanglier. Au-dessus de ces mêmes arcs, après les frises & les corniches, sont représentés des navires brisés, des ancres, des proues, des mâts, des cordages, des rames, des tridents, des bannieres ou ornemens de vaisseaux, connus sous le nom d'*aplustra* ou *aplustria*. Plus haut encore on voit au-dessus d'un de ces petits arcs, sculptés dans un quarré ou tableau, un aspergile, un préféricule ou vase de sacrifice; une patere, & enfin un *lituus* ou bâton augural. Au-dessus de l'autre petit arc paroît la figure d'un homme à cheval, armé de toutes pieces, sculptée de même dans un grand quarré. Entre ces deux tableaux est représentée une bataille, où sont très-bien marquées des figures de combattans à cheval, dont les uns combattent avec l'épée, & les autres avec la lance, de soldats morts ou mourans étendus sur le champ de bataille, des chevaux échappés ou abattus.

La façade méridionale est à-peu-près chargée des mêmes figures & ornemens qui sont placés dans les mêmes endroits; mais toute cette partie est aujourd'hui extrèmement dégradée.

Sur la façade orientale sont représentés des captifs, les mains attachées derriere le dos, placés deux à deux entre les colonnes & surmontés de trophées; au-dessus desquels est la figure d'un pourceau, ou d'un sanglier avec le *labarum* des Romains, élevé sur une haste & garni de franges autour. Sur la frise sont sculptés divers gladiateurs qui combattent; au-dessus de cette frise est un buste dont la tête est rayonnante, environnée d'étoiles, & de plus accompagnée d'une corne d'abondance de chaque côté. Les deux extrémités du timpan sous lequel est ce buste, soutiennent chacune une sirène.

La façade occidentale n'est chargée que de semblables figures de captifs & de trophées.

Quant à l'intérieur de ce monument, qui est surmonté d'une haute tour; ce qui l'a fait vulgairement appeller dans le pays la *tour de l'arc*, il est composé jusqu'au sommet de voûtes de pierre de taille les unes sur les autres, ornées de sculpture d'un travail admirable; on voit dans toutes des roses, & plusieurs autres fleurs en compartiment. Les murs sont ornés de colonnes. Tel est cet édifice, sur l'explication duquel on n'a formé que des conjectures; mais il faut voir dans le *Recueil des Belles-Lettres* le mémoire de M. Menard, *tome XXVI.* dont j'ai tiré cette description, qui est la seule exacte qu'on ait encore donnée de ce monument de l'antiquité. Tous les savans ont tâché de l'entendre, & croient y être parvenus. Les uns ont rapporté l'arc de triomphe dont nous parlons à C. Marius & à Lutatius Catulus, consuls romains; mais il regne une élégance dans la sculpture de cet édifice, qui n'étoit pas encore connue sous le siecle de C. Marius.

Gronovius (Jaq.) Vadiatus, Isaac Pontanus; Jean Fréderic Guib & M. de Mandajors, rapportent ce monument à Cn. Domitius Ænobarbus & à Q. Fabius Maximus; mais ce sentiment peche contre la Chronologie & les notions géographiques.

M. le baron de la Bastie l'attribue à l'empereur Auguste, *Journ. de Trévoux*, *Août* 1730; mais il n'est point dit dans l'Histoire que ce prince ait fondé la colonie d'*Orange*; & l'on ne voit rien dans les figures & les ornemens de cet arc qui caractérise Auguste d'une maniere particuliere.

Le marquis Maffée croit que l'arc & les antiquités d'*Orange* ressentent la maniere du tems d'Adrien; mais en tout cas on ne connoît dans la vie de cet empereur aucune bataille navale ni par lui, ni par ses généraux, à laquelle on puisse rapporter ces figures de sirènes, de tridents, de navires.

M. Menard a fait enfin revivre l'ancienne opinion de ceux qui ont pensé que l'*arc d'Orange* avoit été érigé en l'honneur de Jules-César; mais cette opinion ne concilie point toutes les figures, & tous les ornemens, elle ne s'y rapporte qu'en partie. Les noms de Marius, de Jugurtha & de Sacrovir, n'ont point de relation à Jules-César & si l'on suppose que cet arc fût élevé sous sa dictature, il faut en même tems ajouter que ce fut à la gloire de la nation romaine en général qu'on l'érigea.

Les lecteurs curieux de s'instruire de l'histoire & des antiquités d'*Orange*, peuvent consulter les trois ouvrages suivans: *Tableau de l'histoire des princes & principauté d'*Orange, par Joseph de la Pise: *Description des antiquités d'*Orange par Charles Escoffier; cette description a paru en 1700; *Histoire nouvelle de la ville & principauté d'*Orange, par le pere Bonaventure, de Sisteron, capucin; *Paris*, 1741.

Cette ville, abondante autrefois en monumens antiques, n'a jamais été féconde en hommes de lettres; mais du-moins il ne faut pas oublier de dire à sa gloire qu'elle a été la patrie de la mere de Cicéron. (*D. J.*)

ORANGE, *le cap d'*, (*Géog.*) cap de l'Amérique méridionale dans la mer du nord, assez près de Cayenne, & environ à cinq lieues de Comaribo. Les vaisseaux qui vont d'Europe à Cayenne, sont obligés d'aller reconnoître ce cap pour redresser leur route, sans quoi ils courent risque de s'en écarter. (*D. J.*)

ORANGE, *le fort d'*, (*Géog.*) fort que les Hollandois ont élevé dans l'Amérique septentrionale au pays qu'ils ont nommé les *nouveaux Pays-Bas*. Les Anglois qui possedent aujourd'hui ce pays-là, l'ont nommé la *nouvelle-Yorck*, & le fort s'appelle *Albanie*. Il est avant dans les terres sur le bord occidental de l'Isle-Longue. (*D. J.*)

ORANGE, *en termes de Blason*, se dit de toute piece ronde qui est jaune ou tannée.

ORANGE, *couleur d'*, est une couleur ou teinture qui tient le milieu entre le rouge & le jaune. *Voyez* COULEUR & TEINTURE.

ORANGÉ, *terme de Teinturier*, ce qui est de couleur d'*orangé* & qui tient presque également du jaune & du rouge. Un taffetas *orangé*, un ruban *orangé*. L'oran-

L'*orangé* nacarat des étoffes se fait en France avec le jaune & le rouge de garance, ou avec celui de bourre. On y emploie rarement le rouge écarlate, parce qu'outre qu'il est plus cher, la couleur ne se fait pas si commodément.

L'*orangé* de garance veut le jaune de gaude avec un peu de *terra-merita* dans le garançage.

Les soies *orangées* se doivent teindre sur un feu de pur raucour, après avoir été alunées & gaudées fortement; si la couleur en est brune, elles sont de nouveau alunées & même, s'il en est besoin, on leur donne un petit bain de brésil.

Les laines couleur de feu, *orangées* & nacarats, se teignent de bourre teinte en garance; & les fils *orangés*, isabelle couvert, isabelle pâle jusqu'au clair, aussi-bien que l'aurore, se teignent avec le *fustel*, le raucour & le gaude. *Savary*. (*D. J.*)

ORANGEADE, s. f. (*Cuisine & Diete.*) est une boisson qui se fait de jus d'orange, d'eau & de sucre, *voyez* ORANGE & LIMONADE. Lémery dit qu'on en peut donner à boire dans le plus fort de la fievre.

ORANGEAZ, s. m. *en terme de Confiserie*, ce sont des dragées faites de tailladins d'oranges aigres, qui sont fort agréables lorsqu'on y a employé de bon sucre.

ORANGEBOURG, (*Géog.*) ou pour suivre l'ortographe allemande, *Oranienbourg*, château & petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Brande-bourg, sur la riviere de Havel, à 4 milles de Berlin. Le château est une maison de plaisance des rois de Prusse, située dans un pays qui ressemble fort à la Hollande. (*D. J.*)

ORANGER, *aurantium*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, il est entouré de petites feuilles terminées par des étamines, & il devient dans la suite un fruit presque rond, & couvert d'une écorce charnue. Ce fruit se divise en plusieurs loges remplies d'une substance vésiculaire & charnue, & qui renferme des semences calleuses. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles ont à leur origine la forme d'un cœur. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

ORANGER, (*Jardinage.*) arbre toujours verd, qui vient naturellement dans les climats les plus chauds de l'Asie & de l'Europe, même dans l'Amérique méridionale. Mais cet arbre, outre l'utilité de son fruit, a tant d'agrément & de beauté, qu'on le cultive encore bien avant dans les pays septentrionaux, où malgré qu'il soit trop délicat pour y passer les hivers en pleine terre, on a trouvé moyen de lui suppléer une température convenable à force de soins & d'abris. C'est ce qui a donné lieu à la construction des orangeries qui sont à-présent inséparables des maisons de campagne où regne l'aisance.

L'*oranger* dans les pays chauds, devient un grand arbre & s'éleve souvent à 60 piés sur 6 ou 8 de circonférence. Mais comme dans la plus grande partie du royaume on ne le voit que sous la forme d'un arbrisseau, parce qu'on est obligé de le tenir en caisse, je ne traiterai ici de cet arbre que relativement à son état de contrainte. Quand l'*oranger* a été bien conduit de jeunesse, il fait une tige droite d'une belle hauteur, & une tête aussi réguliere que bien fournie de rameaux. Sa feuille est grande, longue & pointue, ferme, lisse & unie, d'un verd tendre, jaunâtre & très-brillant: cette feuille est singuliérement caractérisée par un petit appendice antérieur en maniere de cœur, qui sert à distinguer cet arbre du citronier & du limonier, dont les feuilles sont simples. L'*oranger* donne pendant tout l'été une grande quantité de fleurs blanches d'une odeur délicieuse, qui parfume l'air & se répand au loin. Elles sont remplacées par un fruit rond, charnu, succulent, dont la couleur, le goût & l'odeur sont admirables. On ne peut en effet, refuser son admiration à un arbre qui conserve pendant toutes les saisons, une verdure des plus brillantes; qui réunit les agrémens divers d'être en même tems chargé de fleurs & de fruits, dont les uns sont naissans & les autres en maturité; & dont toutes les parties, telles que le jeune bois, la feuille, la fleur & le fruit, ont une odeur suave & aromatique des plus agréables. L'*oranger* a encore le mérite d'être de très-longue durée; & quoiqu'il soit souvent renfermé, & toujours retenu dans d'étroites limites, on a vu de ces arbres subsister en caisse pendant deux siecles & au-delà.

L'*oranger* est plus aisé à multiplier, à élever & à cultiver qu'on ne se l'imagine communément. Tous les Jardiniers y mettent beaucoup de mystere, supposent qu'il y faut un grand art, & prétendent que cet arbre exige une infinité de préparations, de soins & de précautions. Cependant voici à quoi se réduit cet art si mystérieux de la culture des *orangers*. 1°. Leur faire une bonne préparation de terre, qui est fort simple; 2°. leur donner des caisses proportionnées à leur grosseur; 3°. leur former une tête réguliere; 4° les placer dans la belle saison à une exposition favorable; 5°. les mettre pendant l'hiver dans une orangerie suffisamment aërée, mais où la gelée ne puisse pénétrer; 6°. les arroser avec ménagement; 7°. les r'encaisser au besoin; 8°. les rétablir des maladies ou accidens qui leur surviennent; 9°. enfin les garantir des insectes qui leur sont nuisibles. Avant d'entrer dans le détail de ces différens articles, il faut indiquer les moyens de se procurer des plants d'*oranger*. On y parvient de deux façons, ou en semant des pepins que l'on greffe ensuite, ou en achetant des plants greffés, que les marchands génois viennent vendre tous les ans, dans la plupart des grandes villes du royaume.

Pour élever de graine & greffer les *orangers*, je vais donner la pratique que conseille M. Miller, auteur anglois, très-versé dans la culture des plantes. Comme ses ouvrages n'ont point encore été traduits en notre langue, il sera avantageux de faire connoître sa méthode de cultiver les *orangers*. On pourra même s'en relâcher à quelques égards sans inconvénient, en raison de la différence du climat qui est un peu plus favorable dans ce royaume qu'en Angleterre.

Pour se procurer des sujets propres à greffer les différentes especes d'*orangers*, il faut, dit M. Miller, semer les pepins que l'on tire des citrons qui se trouvent pourris au printems. Les plants qui en viennent valent mieux que ceux des oranges, ni des limons pour servir de sujet; parce que le citronier croît le plus promptement, & qu'il est propre à greffer toutes les différentes especes de ces arbres. Il faut donc semer au printems des pepins de citron dans des pots remplis de bonne terre, que l'on plongera dans une couche de fumier à l'ordinaire, ou de tannée qui sera encore plus convenable. On les arrosera souvent, on les couvrira de cloches un peu relevées pour laisser passer l'air, & on les garantira de la grande chaleur du jour avec des paillassons. Les graines leveront au bout de 3 semaines; & si le semis a été bien conduit, les jeunes plants seront en état d'être transplantés un mois après dans des petits pots d'environ 5 pouces de diametre.

La terre dont on se servira pour cette plantation, & pour tout ce qui concernera les *orangers*, sera composée de 2 tiers de terre de pré la moins légere, & cependant la moins dure, mais qui soit grasse & limonneuse, qu'il faudra faire enlever avec le gazon de 10 pouces d'épaisseur; on y ajoutera une troisieme partie de fumier de vache bien pourri; on mêlera le tout ensemble, même avec le gazon, pour le faire pourrir, & on laissera reposer ce mélange pendant un an avant de s'en servir. Mais on aura soin de remuer le tout une fois le mois pour completer le mélange, pour faire pourrir les racines, pour bien rompre les mottes, & rendre cette terre bien meuble. Il faudra la cribler avant de s'en servir pour en ôter sur-tout les racines; il ne faut cependant pas que cette terre soit trop fine, car l'excès à cet égard est préjudiciable à la plupart des plantes, & particulierement aux *orangers*.

En tirant les jeunes plants du pot où ils ont été semés, il faudra conserver le plus qu'il se pourra la terre qui tiendra aux racines. On mettra ces petits pots sous un chassis dans une couche qui aura été renouvellée; on les arrosera souvent & légérement; on leur fera de l'ombre dans la grande chaleur du jour; & en y donnant les soins convenables, les plants auront 2 piés de haut dans le mois de Juillet de la même année. Alors on les laissera se fortifier en élevant par degré les chassis de la couche. On profitera ensuite d'un tems favorable pour les ôter & les mettre à une exposition où la grande chaleur ne puisse pas les endommager. Vers la fin de Septembre, il faudra les mettre à l'orangerie, dans l'endroit le plus aëré, & les arroser souvent, mais modérement.

Au printems suivant, on les lavera pour ôter la poussiere & la moisissure; & on les mettra encore dans une couche d'une chaleur moderée, ce qui les hâtera considérablement. Mais au commencement de Juin on cessera de les délicater, afin qu'ils soient propres à être écussonnés au mois d'Août. Alors on choisira sur des arbres fertiles & vigoureux de l'espece qu'on voudra multiplier, des rameaux ronds & forts, dont les boutons se levent plus aisément que ceux des branches foibles, plates ou anguleuses; & on les écussonnera à l'ordinaire. Ces greffes étant faites on les mettra dans l'orangerie pour les défendre de l'humidité; on tournera les écussons

fons à l'oppofite du foleil; on leur donnera de l'air le plus qu'il fera poffible, & on les arrofera légérement & fouvent. On pourra s'affurer un mois après des écuffons qui auront réuffi; alors il faudra couper la ligature.

On ne fortira ces arbres de l'orangerie qu'au printems fuivant, & après avoir coupé les fujets à 3 pouces au-deffus de l'écuffon; on les plongera avec leur pot dans une couche d'écorce d'une chaleur temperée; on leur donnera de l'air & de l'eau à proportion de la chaleur: mais il faudra les garantir avec foin de l'ardeur du foleil. En les conduifant ainfi, les greffes qu'ils poufferont vigoureufement auront au mois de Juillet 3 piés d'élévation pour le moins. Il faudra commencer à les accoutumer dans ce tems à la fatigue, afin qu'ils puiffent mieux paffer l'hiver dans l'orangerie. Comme la hauteur qu'ils auront prife fera fuffifante pour la tige, on pourra arrêter le montant, afin de lui faire pouffer des branches latérales. Il ne faudra pas manquer de les tenir chaudement pendant l'hiver qui fuivra cette premiere pouffe; car la couche de tannée les rend délicats en forçant leur accroiffement: mais on ne peut guere fe difpenfer de les avancer ainfi, afin de leur faire prendre une grande élévation en une feule feve; car quand ces arbres font plufieurs années à former leurs tiges, elles font rarement droites. On conduira ces arbres enfuite de la même façon que les *orangers* qui ont pris leur accroiffement, & dont il fera parlé après avoir donné la maniere de cultiver ceux que l'on achete des marchands génois.

Le plus court moyen d'avoir de beaux *orangers*, c'eft de les acheter de ces marchands; car ceux que l'on éleve de graine dans ce climat, ne deviennent pas à beaucoup près fi gros en 18 ou 20 ans: & quoique les têtes de ceux qu'on apporte d'Italie foient petites, on peut cependant en 3 ans leur faire prendre de belles têtes, & les amener à fruit en les conduifant avec foin. Dans le choix de ces arbres, il faut préférer ceux qui ont de beaux écuffons; car ceux qui n'en ont qu'un forment rarement une tête réguliere. Il faut d'ailleurs que les tiges foient droites, les branches fraîches, l'écorce pleine & vive. On doit les mettre dans l'eau environ jufqu'à mi-tige; les y laiffer 2 ou 3 jours felon qu'on les verra fe gonfler; enfuite nettoyer leurs racines de la moififfure; retrancher celles qui font féches, rompues ou meurtries; rafraîchir celles qui font faines; ôter tout le chevelu qui fe trouve toujours defféché par la longueur du trajet; frotter les tiges avec une broffe de crin, puis avec un morceau de drap plus doux; & enfin couper les branches à environ 6 pouces de la tige. On fe fervira pour planter ces arbres d'une bonne terre neuve, mêlée avec du fumier de vache bien pourri; mais il ne faut pas les mettre dans de grands pots, il fuffit pour cette premiere tranfplantation de les prendre de grandeur à pouvoir contenir les racines. On n'oubliera pas de mettre dans le fond des tuilots ou pierres plates, pour donner paffage à l'eau. Enfuite on plongera les pots dans une couche tannée d'une chaleur modérée; on les arrofera largement pour affermir la terre autour des racines; on répétera les arrofemens auffi fouvent que la faifon l'exigera, & on aura foin de faire de l'ombre fur les chaffis de la couche pour la garantir de la trop grande ardeur du foleil.

Si les arbres pouffent auffi bien qu'on doit s'y attendre avec les foins que l'on vient d'indiquer, ils auront au commencement de Juin des rejettons vigoureux. Il faudra les arrêter alors pour faire garnir les têtes; on leur donnera auffi beaucoup d'air, & on commencera à ne les plus délicater à la mi-Juillet, en les mettant cependant à une expofition chaude, mais à l'abri du grand foleil & des vents; on ne les y laiffera que jufqu'à la fin de Septembre: il faudra les mettre alors dans l'orangerie près des fenêtres que l'on tiendra ouvertes toutes les fois que la faifon le permettra. Mais à la fin d'Octobre il faudra leur donner la place la plus chaude de l'orangerie; les arrofer fouvent & bien légérement pendant l'hiver, & furtout avoir grand foin de les garantir de la gelée.

Lorfqu'au printems fuivant on fortira de l'orangerie les arbriffeaux les moins délicats, comme les grenadiers, &c. on fera bien de laver & de nettoyer les feuilles & les tiges des *orangers*; d'enlever la terre du deffus les pots pour en fubftituer de la nouvelle; de la couvrir d'une couche de fumier de vache bien pourri, & d'avoir grande attention que ce fumier ne touche pas la tige de l'arbre. Comme l'orangerie fe trouve alors moins embarraffée, il fera très-à-propos d'éloigner les *orangers* les uns des autres, afin de faciliter la circulation de l'air qu'on laiffera entrer plus ou moins felon la température de la faifon. Mais il ne faudra les fortir que vers le milieu du mois de Mai, qu'on peut regarder comme le tems où la belle faifon eft affurée. Il arrive fouvent quand on fe preffe de fortir ces arbres, que les matinées froides leur font un grand mal. Il faut les placer pour paffer l'été, à une fituation également à l'abri des grands vents & de l'ardeur du foleil: ces deux inconvéniens font très-contraires aux *orangers*. A mefure que ces arbres poufferont il faudra arrêter leurs rejettons vigoureux qui pouffent irrégulierement, afin que les têtes fe garniffent; mais notre auteur ne confeille pas de pincer le fommet de toutes les branches, comme quelques-uns le pratiquent, cela fait pouffer une quantité de petits rejettons trop foibles pour porter du fruit. En s'attachant à donner de la régularité à la tête, il faut ménager les branches vigoureufes, & ne pas craindre de fupprimer les menus rejettons qui nuifent ou qui croiffent, ou qui fe chiffonnent.

Les *orangers* veulent être arrofés fouvent & largement dans les grandes féchereffes de l'été, fur-tout lorfque les arbres font formés. Il faut que l'eau ait été expofée au foleil, qu'elle foit douce & fans aucun mélange d'égoût de fumier; cette pratique, malgré la recommandation de quelques gens, eft pernicieufe à ces arbres, ainfi qu'à quantité d'autres. Il en eft de ceci comme des liqueurs fpiritueufes qui, lorfqu'on en boit, femblent donner de la vigueur pour le moment préfent, mais qui ne manquent jamais d'affoiblir enfuite.

Les *orangers* veulent être dépotés tous les ans. On préparera de la bonne terre pour cela, un an avant que de s'en fervir, afin qu'elle foit bien mêlée & bien pourrie. La fin d'Avril eft le tems le plus convenable pour cette opération, afin que les arbres puiffent faire de nouvelles racines avant qu'on les forte de la ferre: il faudra même les y laiffer quinze jours de plus qu'à l'ordinaire pour qu'ils aient le tems de fe bien affermir.

Quand on dépote les *orangers* il faut y donner des foins, couper toutes les racines qui excedent la motte, rechercher celles qui font moifies, puis avec un inftrument de fer pointu, on tirera d'entre les racines toute la vieille terre qu'on en pourra ôter, fans les rompre ni endommager; puis mettre le pié des arbres dans l'eau pendant un quart d'heure, pour pénétrer d'humidité la partie inférieure de la motte. Enfuite on frottera la tige avec une broffe de crin; on nettoyera les têtes avec un morceau de drap & de l'eau. Puis les pots fe trouvant préparés avec des pierres ou des tuilots au fond, on mettra dans chacun environ deux pouces de haut de nouvelle terre, fur laquelle on placera l'arbre bien dans le milieu du pot, que l'on achevera d'emplir avec de la bonne terre en la preffant fortement avec les mains: après quoi on arrofera l'arbre en forme de pluie par-deffus fa tête; ce qu'il faudra toujours pratiquer dans la ferre la premiere fois après que l'on aura lavé & nettoyé les arbres, cela leur fera pouffer de nouvelles racines & rafraîchir beaucoup leur tête. Quand on fortira les *orangers* nouvellement empotés, il fera très-à-propos de les mettre à l'abri d'une haie, & d'appuyer leurs tiges avec de bons bâtons, pour empêcher que le vent ne les dérange. Son impétuofité renverfe quelquefois les arbres récemment plantés, ou ébranle tout au-moins les nouvelles racines.

Pour rétablir les vieux *orangers* qui ont été mal gouvernés, & dont les têtes font chenues, la meilleure méthode eft d'en couper la plus grande partie au mois de Mars; de les arracher des caiffes; de fecouer la terre qui tient aux racines; de retrancher toutes celles qui font moifies, & de couper tout le chevelu; de nettoyer enfuite le refte des racines, ainfi que la tige & les branches: puis on les plantera dans des pots ou dans des caiffes que l'on plongera dans une couche de tannée, en fuivant ce qui a été dit pour les *orangers* venus de loin, & les gouverner de la même façon. Par ce moyen ils formeront de nouvelles têtes, & reprendront leur beauté en moins de deux ans. Si cependant les *orangers* qu'il eft queftion de rétablir font fort gros, & qu'ils aient été en caiffe pendant plufieurs années, il vaut mieux les planter avec de la bonne terre dans des manequins qui foient plus petits que les caiffes, & que l'on mettra dans la couche de tannée au commencement de Juillet, lorfqu'ils auront bien pouffé, on mettra les arbres avec leur manequin dans des caiffes dont on remplira le vuide avec de la terre convenable. On évitera par ce moyen de mettre les caiffes dans la tannée, ce qui les pourriroit; d'ailleurs les arbres feront tout auffi bien de cette façon que s'ils avoient d'abord été plantés dans les caiffes. Mais il ne faudra pas oublier de les faire refter pendant 15 jours ou 3 femaines dans l'orangerie avant de les mettre en plein air.

La taille des *orangers* n'eſt nullement difficile. Elle conſiſte à conſerver les branches vigoureuſes; à retrancher les rejettons qui ſe chiffonnent, ſe croiſent & ſe nuiſent; à ſupprimer tout le petit bois greſle & trop mince pour donner des fleurs & produire de bon fruit. Comme cet arbre eſt ſuſceptible de différentes formes, & que ſa verdure en fait le principal agrément, ou du moins le plus conſtant, on doit s'attacher à ce que ſa tête ſoit uniformément garnie au moyen d'une taille aſſidue & bien ménagée; ſans cependant y employer le ciſeau du jardinier, qui en laiſſant une grande partie des feuilles coupées à-demi, montre une décharnure déſagréable: la préciſion de la forme ne dédommage pas de cet inconvénient; d'ailleurs les feuilles qui ont été atteintes du ciſeau ſe fannent & font un mauvais effet. Il vaut beaucoup mieux laiſſer pointer légérement toutes les branches, plus elles approcheront de l'ordre naturel, plus l'aſpect en ſera agréable.

S'il arrive que la grêle, le vent, la maladie, ou tel autre accident, viennent à endommager & défigurer un *oranger*, on rabattra l'arbre en coupant toutes ſes branches juſqu'à l'endroit où il paroîtra de la vigueur & de la diſpoſition à former un nouveau branchage, capable de donner une forme qui puiſſe ſe perfectionner. Dès qu'on s'apperçoit qu'un *oranger* eſt malade, ce qui s'annonce par la couleur jaune de ſes feuilles, il faut chercher promptement à y remédier, ſoit en le mettant à l'ombre s'il a ſouffert de la trop grande chaleur, ou bien en viſitant ſes racines où ſe trouve ordinairement l'origine du mal: dans ce cas, on doit en retrancher les parties viciées & renouveller la terre. Mais les punaiſes ſont le plus grand fléau de cet arbre; elles attaquent ſes feuilles ſur-tout en hiver. Dès qu'on s'en apperçoit, il faut y remédier en enlevant & en écraſant ces inſectes avec les doigts, ou en frottant les branches avec une broſſe & les feuilles avec un linge, après avoir trempé l'un & l'autre, ſoit dans du vinaigre, ſoit dans de l'eau empreinte d'amertume ou de ſel.

L'agrément ne fait pas le ſeul mérite des *orangers*, on en retire auſſi de l'utilité, ſes fleurs ſervent à quantité d'uſages; on en compoſe des eaux, des liqueurs, des confitures, *&c.* tout le monde connoît l'excellente qualité de ſes fruits; ceux du plus grand nombre d'eſpeces d'*orangers* ſont bons à manger. On tire auſſi parti des oranges aigres. *Voyez* ORANGE.

Le bois de l'*oranger*, quoique de bonne qualité, eſt de bien peu de reſſource même dans les pays très-chauds, où ces arbres deviennent très-gros, parce que le tronc ſe trouve toujours pourri dans le cœur.

Il y a une infinité de variétés de cet arbre; on ſe contentera de rapporter ici celles que l'on cultive ordinairement.

1. L'*orange aigre* ou *la bigarade*.
2. *Le même à feuilles panachées*.
3. L'*orange douce* ou *de Portugal*.
4. L'*oranger à feuilles coquillées* ou *le bouquetier*; ainſi nommé à cauſe de la quantité de fleurs qu'il donne.
5. *Le même oranger à fleurs panachées*.
6. L'*orange cornue*.
7. L'*oranger hermaphrodite*, dont le fruit participe de l'orange & du citron.
8. L'*oranger de Turquie*, dont la feuille étroite approche de celle du ſaule.
9. *Le même à feuilles panachées*.
10. *Le pampelmouſſe*: ce fruit eſt de la groſſeur d'une tête humaine.
11. L'*oranger femelle*; ainſi nommé à cauſe de ſa fécondité.
12. L'*oranger tortu*, a mérité ce nom à cauſe de ſa difformité.
13. *La groſſe orange*, dont la peau a des inégalités.
14. L'*orange étoilée*; ainſi nommée à cauſe des 5 ſillons dont elle eſt marquée à la tête, & qui repréſentent une étoile.
15. L'*orange à écorce douce*.
16. L'*orange à fleur double*.
17. L'*oranger de la Chine*.
18. *Le petit oranger de la Chine*.
19. L'*oranger nain, à fruit aigre*: il eſt différent de celui de la Chine.
20. *Le même dont les fruits & les feuilles ſont panachés*.

Ces *orangers* nains ſont d'un agrément infini; leurs feuilles ſont très-petites, & garniſſent bien les branches: ils donnent une quantité de fleurs qui couvrent l'arbre, & forment naturellement au bout de chaque branche, un bouquet d'une odeur délicieuſe. Mais il faut des ſoins & des précautions pour entretenir ces arbres en vigueur: les ſerrer plutôt, les ſortir plus tard, & les tenir plus chaudement que les *orangers* ordinaires. Il en eſt de même du pampelmouſſe, que l'*oranger* de la Chine & de ceux à feuilles panachées. *M. d'Aubenton le ſubdélégué.*

ORANGER, (*Chimie, Pharmacie, Diete & Mat. méd.*) Il y a deux eſpeces d'*oranger* dont les hommes tirent des remedes & des alimens: ſavoir l'*oranger* à fruit doux, & l'*oranger* à fruit aigre.

Les feuilles, les fleurs & les fruits de l'un & de l'autre, ſont les parties de ces arbres qui ſont en uſage.

Les feuilles, les fleurs & l'écorce des fruits ſont chargées d'une huile eſſentielle abondante qui eſt très-pénétrante & très-aromatique; cette huile eſt contenue dans des cellules aſſez conſidérables pour paroître diſtinctement à la ſimple vûe, celles de l'écorce du fruit ſont même ſi amples & ſi pleines, qu'il n'y a qu'à la plier, la froiſſer ou la racler avec un corps raboteux, pour en faire couler cette huile abondamment. C'eſt ce principe qui donne cette flamme vive & claire qui traverſe rapidement celle d'une bougie lorſqu'on preſſe entre les doigts un zeſt d'orange auprès de cette flamme: c'eſt ce même principe qui pique ſi vivement la langue & le palais, & qui met la bouche en feu lorſqu'on mâche l'écorce jaune d'une orange fraîche; c'eſt encore cette huile qui irrite ſi douloureuſement les yeux lorſqu'on en approche de très-près une orange que l'on pele.

Nous avons expoſé à l'*article* HUILE le procédé par lequel les Italiens ramaſſoient celle-ci auſſi inaltérée qu'il eſt poſſible.

L'huile des fleurs d'orange, que les Italiens appellent *neroli*, n'en peut être ſéparée que par la diſtillation à l'eau, qui eſt le ſecond procédé que nous avons décrit à l'*article* EAUX DISTILLÉES, *voyez cet article*; car la diſtillation des fleurs d'orange par le bain-marie que l'on emploie communément pour en retirer un autre produit beaucoup plus uſuel, ſavoir l'eau eſſentielle dont nous allons parler dans un inſtant, ne fournit point d'huile eſſentielle. *Voyez* HUILE ESSENTIELLE *au mot* HUILE, & ce qui eſt dit du bain-marie à l'*article* FEU, *Chimie*.

Cet autre principe dont nous avons à parler, ſavoir le principe aromatique qui s'éleve avec le principe aqueux ſurabondant ou libre (*Voyez* EAU DISTILLÉE) dans la diſtillation des fleurs d'orange au bain-marie, conſtitue la liqueur très-connue ſous le nom d'*eau de fleurs d'orange*. *Voyez* à l'*article* EAU DISTILLÉE, la maniere de la préparer, & ſon eſſence chimique, auſſi bien que ſes propriétés médicinales communes, au *mot* ODORANT *principe*.

Cette eau eſt très-communément appellée dans les ouvrages de Médecine latins, *aqua naphæ*.

On peut retirer une eau eſſentielle très-analogue à celle-ci, des feuilles d'*oranger* & des écorces du fruit.

Tout ce que nous avons dit juſqu'à préſent convient également, non-ſeulement aux feuilles, aux fleurs & aux fruits de l'un & de l'autre *oranger*, mais encore, avec de très-légeres différences, aux parties analogues du citronier, du cédrat, du bergamotier, *&c.*

C'eſt encore indifféremment les fleurs de l'un ou de l'autre *oranger* qu'on prend pour en préparer des conſerves ſolides & liquides ou molles, & des teintures ou ratafiats. Les confitures préparées avec l'écorce blanche de l'un & de l'autre fruit convenablement épuiſée de leur extrait amer par des macérations ou des décoctions ſuffiſantes, ont à-peu-près les mêmes qualités diététiques & médicamenteuſes.

La chair, moëlle ou pulpe de l'orange douce, contient un ſuc abondant, doux & aigrelet, qui rend ce fruit très-rafraîchiſſant & calmant la ſoif. On mange cette chair dépouillée de ſon écorce, ou ſeule, ou avec du ſucre; cet aliment opere manifeſtement ſur l'eſtomac dans la plûpart des ſujets, cette ſenſation qui eſt déſignée dans la plûpart des livres de diete par l'expreſſion de *réjouir l'eſtomac*, c'eſt-à-dire qu'il eſt aſſez généralement auſſi ſalutaire qu'agréable. Cependant comme le parenchyme ou l'aſſemblage de cellules membraneuſes où ce ſuc eſt enfermé, eſt coriace & indigeſte; il vaut mieux ſucer l'orange dans laquelle on a fait ce qu'on appelle un *puits*, c'eſt-à-dire qu'on a ouverte par un des bouts, & dont on a écraſé la chair encore enfermée dans le reſte de l'écorce, en y plongeant à pluſieurs repriſes une fourchette ou un couteau à lame d'argent, y diſſolvant enſuite, ſi l'on veut, une bonne quantité de ſucre en poudre; & il vaut mieux, dis-je, avaler le ſuc d'orange ainſi préparé, que de manger l'orange entiere. On peut rendre encore cette préparation plus gracieuſe, ſi l'on mêle parmi le ſucre qu'on y emploie une petite quantité d'*eleoſaccarum* préparé ſur-le-champ, en frottant un petit morceau de ſucre contre l'écorce de la même orange; c'eſt

le moyen d'unir le parfum de l'écorce à la saveur du suc. On peut préparer aussi avec le même suc une liqueur parfaitement analogue à la limonade, & qui a à-peu-près les mêmes vertus, quoiqu'à un degré inférieur, parce que l'acide de l'orange douce est beaucoup plus tempéré que celui du citron. La premiere liqueur est connue sous le nom d'*orangeade*. *Voyez* CITRONNIER & LIMONADE.

Le suc de l'orange douce se conserve moins bien que celui du citron; aussi ne le garde-t-on que fort rarement dans les boutiques; il ne seroit pas même fort agréable, & il auroit assez peu de vertu si on le conservoit sous la forme de sirop.

L'orange amere n'est employée parmi nos alimens qu'à titre d'assaisonnement: on arrose de son suc la plûpart des volailles & des gibiers qu'on mange rôtis; & il est sûr que cet assaisonnement en facilite la digestion. On fait entrer aussi leur rapure & même leur écorce entiere seche, dans quelques ragoûts assez communs; l'amertume qu'ils y portent peut être regardée aussi comme un assaisonnement utile. Il est bon sur-tout pour corriger la fadeur, l'*inertie* des poissons gras mangés en ragoûts, comme de l'anguille, &c. On fait aussi dans quelques provinces, en Languedoc, par exemple, avec l'orange amere non pelée & coupée par tranches, l'ail, la rapure de pain, & le jus de viande qu'on fait bouillir ensemble, une sausse qu'on sert avec les volailles rôties; cette sausse ne peut qu'être & est en effet détestable, car les sucs acides végétaux sont entierement dénaturés par l'ébullition, & acquierent une saveur très-desagréable, que l'ail & l'extrait amer de l'écorce blanche & des pépins ne corrigent certainement point.

Les pépins d'orange, & sur-tout ceux de l'orange aigre, sont vermifuges comme toutes les substances végétales ameres.

L'écorce d'orange amere est comptée parmi les fébrifuges les plus éprouvés: on la donne, soit en décoction, soit desséchée & réduite en poudre; elle est regardée aussi comme un bon emmenagogue, & comme un spécifique dans la rétention & dans l'ardeur d'urine; la dose en substance en est depuis demi-gros jusqu'à deux gros.

Les écorces d'orange, soit douce, soit amere, confites, peuvent être regardées, par leur légere amertume & par un reste de parfum qu'elles retiennent, comme stomachiques, fortifiantes, propres à aider la digestion lorsqu'on les mange à la fin des repas dans l'état de santé, & à reveiller doucement le jeu de l'estomac dans les convalescences. La conserve ou le gâteau de fleurs d'orange, dont il est bon de rejetter les fleurs après qu' on les a mâchées & que le sucre est fondu dans la bouche; & la marmelade ou conserve liquide, possedent les mêmes qualités, & même a un degré supérieur. Le ratafiat de fleurs d'orange qui est préparé avec une teinture des fleurs, joint à l'efficacité de leur amertume & de leur parfum, celle de l'esprit ardent. *V.* LIQUEURS SPIRITUEUSES, *Diete*.

L'eau de fleurs d'orange qui est amere & chargée d'une matiere aromatique très-concentrée, est non-seulement employée pour aromatiser des alimens, des boissons & des remedes, mais même seule ou bien faisant la base d'un remede composé; on la mêle très-utilement au premier égard, c'est-à-dire comme assaisonnement au lait & à plusieurs de ses préparations, telles que la crême douce, le fromage frais à la crême, le caillé, les crêmes avec les œufs, &c. L'eau de fleurs d'orange pure ou seule est à la dose d'une ou de deux cuillerées, un remede puissamment stomachique, cordial, vermifuge; carminatif, emmenagogue, histérique; elle remédie sur-tout très-efficacement, prise le matin à jeun, aux foiblesses & aux douleurs d'estomac; elle entre très-communément dans les juleps & dans les potions cordiales & histériques, à la dose de deux jusqu'à quatre & même six onces. On prépare avec l'eau de fleurs d'orange & avec les écorces des fruits, des sirops simples qui ont à-peu-près les mêmes vertus que ces matieres.

Les fleurs & les écorces des fruits, aussi-bien que les divers principes & préparations simples qu'on en retire, & dont nous venons de parler, tels que l'eau distillée, l'huile essentielle, la teinture, &c. entrent dans un très-grand nombre de compositions pharmaceutiques officinales.

On trouve dans la plûpart des pharmacopées la description d'une pommade de fleurs d'orange qui se prépare en aromatisant du sain-doux avec les fleurs d'orange qu'on fait infuser dans ce sain-doux *liquéfié* par la chaleur du bain-marie, en réitérant plusieurs fois ces infusions sur des nouvelles fleurs, &c. *Voyez* POMMADE & ONGUENT. Cette pommade, outre les qualités médicinales du sain-doux, paroît posséder encore la qualité résolutive, tonique, fortifiante, propre aux huiles essentielles. Le sain-doux liquide & chaud se charge d'une certaine quantité de l'huile essentielle des fleurs d'orange, & sur-tout lorsqu'on les écrase dans le sain-doux. (*b*)

ORANGERIE, s. f. (*Arch. civile.*) c'est un bâtiment dans les grands jardins qui sert en hiver à préserver du froid les orangers, & en général toutes les plantes exotiques. Sa forme la plus ordinaire est celle d'un grand sallon ou plûtôt d'une galerie, dont le côté de l'entrée est exposé au midi, & qui n'a point d'ouvertures du côté du nord; & afin que le froid ne puisse pas pénétrer de ce côté, il y a de petits appartemens; ces appartemens peuvent même servir à échauffer l'*orangerie* sans y faire du feu, & cela en y faisant passer des tuyaux de poîle, ou en pratiquant un poîle dans l'ouverture du mur mitoyen aux appartemens & à l'*orangerie*. Une des plus magnifiques *orangeries* qui ait été bâtie, est celle de Versailles, avec aîles en retour, & décorée d'un ordre toscan.

On appelle aussi *orangerie* le partere où l'on expose les orangers pendant la belle saison.

Orangerie se dit encore des orangers mêmes enfermés dans les caisses. (*D. J.*)

ORARIUM, s. m. (*Hist. ecclés.*) partie du vêtement des prêtres, qu'on appelloit aussi *stola*, étole. Les évêques, les prêtres & les diacres le portoient, mais non les soudiacres, les lecteurs & les chantres. Oter l'*orarium* ou déposer, c'étoit la même chose. C'étoit aussi un linge que les diacres portoient sur le bras gauche; il n'étoit pas quarré, mais oblong; il étoit à l'usage de tous les citoyens. On n'alloit point aux spectacles sans ce mouchoir, qu'on jettoit en l'air quand on étoit content. L'empereur Aurélien en fit distribuer au peuple. Paule de Samosate exigeoit le même applaudissement de ses auditeurs lorsqu'il préchoit. Le mot *orarium* vient, selon quelques-uns, de *os*, *oris*, parce qu'on s'en servoit pour s'essuyer la bouche; selon d'autres d'*ora*, *oræ*, frange, bordure, parce qu'il étoit bordé & frangé.

ORATAVA, (*Géogr.*) ville de l'île de Téneriffe, une des Canaries, à l'ouest de l'île. C'est le port le plus célebre qu'il y ait dans ce canton pour le commerce. Les Anglois y ont un consul. Selon l'observation du P. Feuillée en 1744, la différence du méridien entre *Oratava* & Toulon, est de 22 degrés 23 minutes, & par conséquent entre Paris 18d. 45′ 26″. (*D. J.*)

ORATEUR, (*Eloquence & Rhétorique.*) Ce mot dans son étymologie s'étend fort loin, signifiant en général *tout homme qui harangue*. Ici il désigne un *homme éloquent* qui fait un discours public préparé avec art pour opérer la persuasion.

Quelque sujet que traite un tel *orateur*, il a nécessairement trois fonctions à remplir; la premiere est de trouver les choses qu'il doit dire; la seconde est de les mettre dans un ordre convenable; la troisieme, de les exprimer avec éloquence: c'est ce qu'on appelle *invention*, *disposition*, *expression*. La seconde opération tient presque à la premiere, parce que le génie lorsqu'il enfante, étant mené par la nature, va d'une chose à celle qui doit la suivre. L'expression est l'effet de l'art & du goût. *Voyez* INVENTION, DISPOSITION, EXPRESSION.

On distingue trois devoirs de l'*orateur*, ou, si l'on veut, trois objets qu'il ne doit jamais perdre de vûe, instruire, plaire & émouvoir. Le premier est indispensable, car à moins que les auditeurs ne soient instruits d'ailleurs, il faut nécessairement que l'*orateur* les instruise: cette instruction est quelquefois capable de plaire par elle-même; il y a pourtant des agrémens qu'on y peut répandre, ainsi que dans les autres parties du discours; c'est à quoi l'on oblige l'*orateur* par le second devoir qu'on lui prescrit, qui est de plaire. Il y en a un troisieme, qui est d'émouvoir; c'est en y satisfaisant que l'*orateur* s'éleve au plus haut degré de gloire auquel il puisse parvenir; c'est ce qui le fait triompher; c'est ce qui brise les cœurs & les entraîne.

Le secret est d'abord de plaire & de toucher;
Inventez des ressorts qui puissent m'attacher.

Ces ressorts sont d'employer les passions, instrument dangereux quand il n'est pas manié par la raison; mais plus efficace que la raison même quand il l'accompagne & qu'il la sert. C'est par les passions que l'éloquence triomphe, qu'elle regne sur les cœurs; quiconque sait exciter les passions à propos, maîtrise à son gré les esprits, il les fait passer de la tristesse à la joie, de la pitié à la colere. Aussi véhément que l'orage, aussi pénétrant que la

la foudre, auſſi rapide que les torrens, il emporte, il renverſe tout par les flots de ſa vive éloquence: c'eſt par là que Démoſthène a régné dans l'Aréopage & Cicéron dans les roſtres.

Perſonne n'ignore que les *orateurs* chez les Grecs & les Romains étoient des hommes d'état, des miniſtres non moins conſidérables que les généraux, qui manioient les affaires publiques, & qui entroient dans preſque toutes les révolutions. Leur hiſtoire n'eſt point celle de particuliers, ni les matieres qu'ils traitoient un ſpectacle d'un art inutile. Les harangues de Démoſthène & de Cicéron offrent des tableaux vivans du gouvernement, des intérêts, des mœurs & du génie des deux peuples. Il me paroît donc important de tracer avec quelque étendue le caractere des *orateurs* d'Athènes & de Rome: ce ſera l'hiſtoire de l'éloquence même. Ainſi, *voyez* ORATEURS GRECS, ORATEURS ROMAINS.

Boſſuet, Fléchier, Bourdalouë, ont été dans le dernier ſiecle de grands *orateurs* chrétiens. Les oraiſons funebres des deux premiers les ont conduits à l'immortalité; & Bourdalouë devint bien-tôt le modele de la plûpart des prédicateurs. Mais rien parmi nous n'engage aujourd'hui perſonne à cultiver le talent d'*orateur* au barreau, ce tribunal que Virgile appelle ſi bien *ferrea juga, inſanumque forum*. C'eſt ce qui a fait dire à un de nos auteurs modernes:

Egaré dans le noir dédale
Où le phantôme de Thémis
Couché ſur la pourpre & les lis,
Penche la balance inégale,
Et tire d'une urne vénale
Des arrêts dictés par Cypris.
Irois-je, orateur *mercénaire*
Du faux & de la vérité,
Chargé d'une haine étrangere
Vendre aux querelles du vulgaire
Ma voix & ma tranquillité? (*D. J.*)

ORATEURS GRECS, (*Hiſt. de l'Eloquence.*) pour mettre de la méthode dans ce diſcours, nous partagerons les *orateurs grecs* en trois âges, conformément aux trois âges de l'éloquence d'Athènes.

PREMIER AGE. *Periclès* fut proprement le premier *orateur* de la Grece, avant lui nul diſcours, nul ornement oratoire. Quelques ſophiſtes ſortis des colonies grecques, avec un ſtyle ſententieux, des termes amphatiques, un ton empoulé, & un amas faſtueux d'hyperboles, éblouirent quelque tems les Grecs. Les Athéniens frappés du ſtyle fleuri & métaphorique de Gorgias de Léontium, le reſpecterent comme un enfant des dieux; ſes hypallages, ſes hyperbates, ſes carecteres lui mériterent une ſtatue d'or maſſive dans le temple de Delphes. Hyppias d'Elée, fameux par ſa prodigieuſe mémoire, étoit comme l'*orateur* commun de toutes les républiques grecques. Periclès, guidé par un génie ſupérieur, & formé par de plus habiles maîtres, vint tout à coup éclipſer la réputation que ces vains harangueurs avoient uſurpée, & détromper ſes compatriotes: ſes vertus, ſes exploits, ſon ſavoir profond, & ſes rares qualités donnerent de l'éclat à cette magnifique éloquence, qui pendant quarante ans le rendit le maître abſolu de ſa patrie, & l'arbitre de la Grece. Il n'a laiſſé aucun diſcours, mais les poëtes comiques de ſon tems rapportent que la déeſſe de la perſuaſion, avec toutes ſes graces, réſidoit ſur ſes levres; qu'il foudroyoit, qu'il renverſoit, qu'il mettoit en combuſtion toute la Grece.

Socrate, ſans être *orateur* ni maître de rhétorique, continua cette brillante réforme, & ſoutint ces heureux commencemens. Jules-Céſar dans le traité qu'il compoſa pour répondre à l'éloge hiſtorique que Cicéron avoit fait de Caton d'Utique, comparoit le diſcours & la vie de ce romain à la conduite de Periclès, & au diſcours de Théramene par Socrate, éloge accompli dans la bouche d'un ſi grand homme, qui, dit Plutarque, auroit effacé Cicéron même, ſi le barreau avoit pu être un théâtre aſſez vaſte pour ſon ambition.

Lyſias brilla dans le genre ſimple & tranquille; il effaça par un ſtyle élégant & précis tous ſes dévanciers, & laiſſa peu d'imitateurs. Athènes s'applaudit de ſa diction pure & délicate, & toute la Grece lui adjugea plus d'une fois le prix d'éloquence à Olympie. Les graces de l'atticiſme dont il orne ſes diſcours, dit Denis d'Halicarnaſſe, ſont priſes dans la nature & dans le langage ordinaire. Il frappe agréablement l'oreille par la clarté, le choix & l'élégance de ſes termes, & par l'arrangement harmonieux de ſes périodes. Chez lui, chaque âge, chaque paſſion, chaque perſonnage a, pour ainſi dire, ſa voix qui le diſtingue & le caractériſe. Ses péroraiſons ſont exactes & meſurées, mais elles n'ont point ce pathétique qui ébranle & qui entraîne. Ce qu'on trouve de ſurprenant dans cet *orateur*, c'eſt une fécondité prodigieuſe de génie. Dans environ deux cens plaidoyers qu'il débita ou compoſa pour d'autres, on ne remarquoit ni mêmes lieux, ni mêmes penſées, ni mêmes réflexions. Il trouva, ou au-moins perfectionna l'art de donner aux choſes une énergie, une force, & un caractere qui ſe reconnoît dans les penſées, dans l'expreſſion, & dans l'arrangement des parties.

Thucidyde vint frapper les Grecs par un nouvel éclat, & un nouveau genre d'éloquence. A un génie auſſi élevé que ſa naiſſance, à une fierté de républicain, à un caractere ſombre & auſtere, à un tempérament chagrin & inquiet, ſon éducation & ſes malheurs ajouterent cette nobleſſe de ſentiment, ce choix de paroles, cette hardieſſe d'imagination, cette vigueur de diſcours, cette profondeur de raiſonnemens, ces traits, ces expreſſions qui le conſtituent le premier & le plus digne hiſtorien des républiques. Son ſtyle ſingulier ne participe que trop à une humeur violente & agitée par les revers de la fortune. Il emploie l'ancien dialecte attique. Il crée des mots nouveaux, & en affecte d'anciens pour donner un air myſtérieux à certaines penſées qu'il ne fait que montrer. Il met le ſingulier pour le pluriel, le pluriel pour le ſingulier, l'infinitif des verbes pour les noms verbaux, le genre féminin pour le maſculin: il change les cas, les tems, les perſonnes, les choſes mêmes, ſuivant le mouvement de ſon imagination, le beſoin des affaires & les circonſtances de ſon récit. Une figure qui lui eſt propre & qui porte avec ſoi le caractere véritable d'une paſſion forte & violente, c'eſt l'hyperbate, qui n'eſt autre choſe que la tranſpoſition des penſées & des paroles dans l'ordre & la ſuite d'un diſcours. La méthode de raiſonner par de fréquens enthymêmes, le diſtingue de tous les écrivains précédens.

Ses idées, d'un ordre ſupérieur, n'ont rien que de noble, & préſentent même une eſpece d'élévation aux choſes les plus communes; on ne ſait pas ſi ce ſont les penſées qui ornent les mots, ou les mots qui ornent les penſées; ſes termes ſont, pour ainſi dire, au même niveau que les affaires: vif, ſerré, concis, on diroit qu'il court avec la même impétuoſité que la foudre qu'il allume ſous les pas des guerriers dont il décrit des exploits.

Cicéron & Denis d'Halicarnaſſe exigeoient un grand diſcernement dans la lecture de ſes harangues, parce qu'ils n'y trouvoient pas un ſtyle ni aſſez harmonieux, ni aſſez lié, ni aſſez arrondi; ils lui reprochoient d'avoir quelquefois des penſées obſcures & enveloppées, des raiſonnemens vicieux, & des caracteres forcés.

SECOND AGE. *Iſocrate* ouvrit ce beau ſiecle, & parut à la tête des *orateurs* qui s'y diſtinguerent, comme un guide éclairé qui mene une troupe de ſages par des chemins rians & fleuris. De ſon école, comme du cheval de Troie, dit Cicéron, ſortit une foule de grands maîtres. Le genre d'éloquence qu'il introduiſit eſt agréable, doux, dégagé, coulant, plein de penſées fines, & d'expreſſions harmonieuſes; mais il eſt plus propre aux exercices de pur appareil qu'au tracas du barreau.

La multiplicité de ſes antithèſes, ſes phraſes de même étendue, de mêmes membres, fatiguent le lecteur par leur monotonie. Il ſacrifie la ſolidité du raiſonnement aux charmes du bel eſprit. Par une ſotte ambition de ne vouloir rien dire qu'avec emphaſe, il eſt tombé, dit Longin, dans une faute de petit écolier. Quand on lit ſes écrits, on ſe ſent auſſi peu ému que ſi on aſſiſtoit à un ſimple concert. Ses réflexions n'ont rien de merveilleux qui enleve; Philippe de Macédoine diſoit qu'il ne s'eſcrimoit qu'avec le fleuret.

Iſocrate naquit 436 ans avant Jeſus-Chriſt, & mourut de douleur à l'âge de 90 ans, ayant appris que les Athéniens avoient perdu la bataille de Chéronée. Il nous reſte de lui vingt-une harangues que Wolfius a traduit du grec en latin. Il y a deux de ces oraiſons pour Nicoclès roi de Chypre, qui ſont parvenues juſqu'à nous. La premiere traite des devoirs des princes envers leurs ſujets, & la ſeconde de ceux des ſujets envers leurs princes. Nicoclès pour lui en témoigner ſa reconnoiſſance, lui fit préſent de vingt talens, c'eſt-à-dire de trois mille ſept cens cinquante livres ſterling, ſuivant le calcul du docteur Brerewood, ce qui revient à plus de quatre-vingt-trois mille livres de notre monnoie.

Platon, comme un nouvel athlete, vint, les armes à la main, diſputer à Homere le prix de l'éloquence. Le dialecte dont il ſe ſert eſt l'ancien dialecte attique qu'il écrit dans ſa plus grande pureté. Son ſtyle eſt exact, aiſé, coulant, naturel, tel qu'un clair ruiſſeau qui pro-

mene

mene ſans bruit & ſans fierté ſes eaux argentines à-travers d'une prairie émaillée de fleurs. Speuſippe ſon neveu fit placer les ſtatues des Graces dans l'académie où ce philoſophe avoit coutume de dicter ſes leçons, voulant par-là fixer le jugement qu'on devoit prononcer ſur ſes écrits, & l'idée véritable qu'il en falloit concevoir. Son défaut eſt de ſe répandre trop en métaphores; emporté par ſon imagination, il court après les figures, & ſurcharge ſes écrits d'epithetes. Ses métaphores ſont ſans analogie, & ſes allégories ſans meſure, du-moins c'eſt ainſi qu'en juge Denis d'Halicarnaſſe après Démétrius de Phalere, & d'autres ſavans, dans ſa lettre à Pompée.

Iſée montra une diction pure, exacte, claire, forte, énergique, conciſe, propre au ſujet, arrondie, & convenable au barreau. On apperçoit dans le dix plaidoyers qui nous reſtent des cinquante qu'il avoit écrits, les premiers coups de l'art, & cette ſource où Démoſthène forgea ces foudres & ces éclairs qui le rendirent ſi terrible à Philippe & à Eſchine.

Hypéride joignit dans ſes diſcours les douceurs les graces de Lyſias. Il y a dans ſes ouvrages, dit Longin un nombre infini de choſes plaiſamment dites: ſa maniere de railler eſt fine, & a quelque choſe de noble.

Eſchine, enfant de la fortune & de la politique, eſt un de ces hommes rares qui paroiſſent ſur la ſcene comme par une eſpece d'enchantement. La pouſſiere de l'école & du greffe, le théâtre, la tribune, la Grece, la Macédoine, lui virent jouer tour-à-tour différens rôles. Maître d'école, greffier, acteur, miniſtre, ſa vie fut un tiſſu d'aventures; ſa vieilleſſe ne fut pas moins ſinguliere: il ſe fit philoſophe, mais philoſophe ſouple, adroit, ingénieux, délicat, enjoué. Il charma plus d'une fois ſes compatriotes, & fut admiré & eſtimé de Philippe. L'obſcurité de ſa naiſſance, l'amour des richeſſes & de la gloire piquerent ſon ambition, & ſes malheurs n'altererent jamais les charmes & les graces de ſon eſprit, il l'avoit extrèmement beau.

Une heureuſe facilité que la nature ſeule peut donner, regne par-tout dans ſes écrits; l'art & le travail ne s'y font point ſentir. Il eſt brillant & ſolide; ſa diction ornée des plus nobles & des plus magnifiques figures, eſt aſſaiſonnée des traits les plus vifs & les plus piquans. La fineſſe de l'art ne ſe fait pas tant admirer en lui que la beauté du génie. Le ſublime qui regne dans ſes harangues n'altere point le naturel. Son ſtyle ſimple & net n'a rien de lâche ni de languiſſant, rien de reſſerré ni de contraint. Ses figures ſortent de ſujet ſans être forcées par l'effort de la réflexion. Son langage châtié, pur, élégant, a toute la douceur du langage populaire. Il s'éleve ſans ſe guinder; il s'abaiſſe ſans s'avilir ni ſe dégrader.

Une voix ſonore & éclatante, une déclamation brillante, des manieres aimables & polies, un air libre & aiſé, une capacité profonde, une étude réfléchie des lois, une pénétration étendue lui concilierent les ſuffrages des tribus aſſemblées, & l'admiration des connoiſſeurs. Par tous ces talens que la nature lui prodigua, que ſon génie ſut merveilleuſement cultiver, le fils d'Atromete devint le digne rival de Démoſthène, & le compagnon des rois.

Démoſthène, le premier des *orateurs grecs*, mérite bien de nous arrêter quelque tems. Il naquit à Athènes 381 ans avant Jeſus-Chriſt. Il fut diſciple d'Iſocrate, de Platon, & d'Iſée, & fit ſous ce grand maître de tels progrès, qu'à l'âge de dix-ſept ans il plaida contre ſes tuteurs, & les fit condamner à lui payer trente talens qu'il leur remit.

Né pour fixer le vrai point de l'éloquence grecque, il eut à combattre en même tems les obſtacles de la nature & de la fortune. L'étude & la vertu s'efforcerent comme à l'envi, de le placer à la tête des *orateurs* & de lui ſoumettre ſes rivaux. Point d'homme qui ait été tant contredit, & point d'homme qui ait été tant admiré: point d'*orateur* plus mal partagé du côté de la nature, & plus aidé du côté de l'art: point de politique qui ait eu moins de loiſir, & qui ait ſu mieux employer le tems; ſon éloquence & ſa vertu peuvent être regardées comme un prodige de la raiſon & le plus grand effort du génie.

C'eſt en effet un génie ſupérieur qui s'eſt ouvert une nouvelle carriere qu'il a franchie d'un pas audacieux, ſans laiſſer aux autres que la ſeule conſolation de l'admirer, & le deſeſpoir de ne pouvoir l'atteindre. Lorſqu'il entra dans les affaires, & qu'il commença à parler en public, quatre *orateurs* célébres s'étoient déja emparés de l'admiration publique; Lyſias par un ſtyle ſimple & châtié; Iſocrate par une diction ornée & fleurie; Platon par une élocution noble, pompeuſe & ſonore; Thucydide par un ſtyle ſerré, bruſque, impétueux. Démoſthène réunit tous ces caracteres; & prenant ce qu'il y avoit de plus louable en chaque genre, il s'en forma un ſtyle ſublime & ſimple, étendu & ſerré, pompeux & naturel, fleuri & ſans fard, auſtere & enjoué, véhément & diffus, délicat & bruſque, propre à tracer un portrait & à enflammer une paſſion.

Tout ce que l'eſprit a de plus ſubtil & de plus brillant, tout ce que l'art a de plus fin, &, pour ainſi, dire, de plus ruſé, il le trouve, & le manie d'une maniere admirable. Rien de plus délicat, de plus ſerré, de plus lumineux, de plus chatié que ſon ſtyle; rien de plus ſublime, ni de plus véhément que ſes penſées, ſoit par la majeſté qui les accompagne, ſoit par le tour vif & animé dont il les exprime. Nul autre n'a porté plus loin la perfection des trois ſtyles; nul n'a été plus élevé dans le genre ſublime, ni plus délicat dans le ſimple, ni plus ſage dans le tempéré.

Dans ſa méthode de raiſonner, il ſait prendre des détours & marcher par des chemins couverts, pour arriver plus ſûrement au but qu'il ſe propoſe: c'eſt ainſi que dans la harangue de la flotte qu'il falloit équipper contre le roi de Perſe, il rend au peuple la difficulté de l'entrepriſe ſi grande, que voulant la perſuader en apparence, il la diſſuade en effet, comme il le prétendoit. Il ſupprime quelquefois adroitement des actions glorieuſes à ſa patrie, lorſqu'en les rapportant il pourroit choquer des alliés. Dans la quatrieme Philippique, il dit qu'Athènes ſauva deux fois la Grece des plu grands dangers, à Marathon, à Salamine. Il étoit trop habile pour rappeller l'honneur qu'Athène s'étoit acquiſe en affranchiſſant la Grece de l'empire de Sparte, parce qu'il avoit tout à ménager dans les conjonctures critiques où il parloit. Il aime mieux dérober quelque choſe à la gloire de ſa république, que de faire revivre un ſouvenir injurieux à Lacédémone, alors allié d'Athènes.

Ce qu'on doit ſur-tout admirer en lui, ce ſont ces couleurs vives, ces traits touchés & perçans, ces terribles images qui abattent & effrayent, ce ton de majeſté qui impoſe, ces mouvemens impétueux qui entraînent, ces figures véhémentes, ces fréquentes apoſtrophes, ces interrogations réitérées qui animent & élevent un diſcours; enſorte que l'on peut dire que jamais *orateur* n'a donné tant de force à la colere, aux haines, à l'indignation, à tous ſes mouvemens, ni à toutes ſes paſſions.

Démoſthene n'eſt point un déclamateur qui ſe joue librement ſur des ſujets de fantaiſie, & qui, ſelon le reproche calomnieux de ſes ennemis, s'inquiete bien plus de la cadence d'une période que de la chûte d'une république. C'eſt un *orateur* dont le zele infatigable ne ceſſe de réveiller les léthargiques, de raſſûrer les timides, d'intimider les téméraires, de ranimer les voluptueux, qui ne vouloient ni ſervir la patrie, ni qu'il la ſervît: c'eſt enfin un ami du genre humain, qui ne s'occupe qu'à refondre des hommes accoutumés à n'uſer de la liberté & de la puiſſance, que pour ſe mettre au-deſſus de la raiſon.

Un talent qu'il porta au ſouverain degré par des exercices continuels, c'eſt la déclamation. Le feu l'action de ſon viſage, le ſon de ſa voix d'accord avec ſes expreſſions & ſes penſées, le ton de ſes paroles, & l'air de ſon geſte ébranloient quiconque venoit l'entendre. Démétrius de Phalere, qui avoit été ſon diſciple, aſſûre qu'il haranguoit comme un ſage, plein de l'eſprit du dieu de Delphe

Les effets de ſon éloquence tiennent du prodige. Philippe de Macédoine par menaces, par ruſes, par intrigues, par tromperies pénetre juſqu'aux, Thermophiles, & vient montrer à la Grece les fers qu'il avoit forgés pour elle. Athènes & ſes voiſins ſans conſeil, ſans chefs, ſans finances, ſans vaiſſeaux, ſans ſoldats, ſans courage pâliſſent & reſtent interdits. Démoſthene monte à la tribune, il parle; auſſi-tôt les troupes marchent, les mers ſont couvertes de vaiſſeaux; Olynthe, Byſance, l'Eubée, Mégare, la Béotie, Rhodes, Chios, l'Helleſpont ſont ſecourus, ou rentrent dans l'ancienne alliance; Philippe lui-même tremble au milieu de ſa redoutable phalange.

La priſe d'Elatée par le même Philippe réduiſit une ſeconde fois les Athéniens au déſeſpoir. Démoſthene les raſſûre, & ſe charge de faire rentrer les Thébains dans la ligue commune. Son éloquence, dit Théopompe, ſouffla dans leur cœur comme un vent impétueux, & y ralluma l'amour de la liberté avec tant d'ardeur, que tranſportés comme par une eſpece d'enthouſiaſme & de fureur, ils coururent aux armes, & marcherent avec audace contre le commun tyran de la Grece: crainte, réflexion, politique, prudence, tout eſt oublié pour ne plus ſe laiſſer enflammer que par le feu de la gloire.

Anti-

Antipater, un des ſucceſſeurs de Philippe, comptoit pour rien les galeres d'Athènes, le pirée & les ports. Sans Démoſthene, diſoit-il, nous aurions pris cette ville avec plus de facilité, que nous ne nous ſommes emparé de Thèbes & de la Béotie; lui ſeul fait la garde ſur les remparts, tandis que ſes citoyens dorment: comme un rocher immobile, il ſe rit de nos menaces, & repouſſe tous nos efforts. Il n'a pas tenu à lui qu'Amphipolis, Olynthe, Pyle, la Phocyde, la Cherſoneſe, la côte de l'Helleſpont, ne nous paſſent. Plus redoutable lui ſeul que toutes les flottes de ſa république, il eſt aux Athéniens d'aujourd'hui ce qu'étoient aux anciens Thémiſtocle & Périclès. S'il avoit eu en ſa diſpoſition les troupes, les vaiſſeaux, les finances, les occaſions; que n'auroit pas eu à craindre notre Macédoine, puiſque par une ſeule harangue il ſouleve tout l'univers contre nous, & fait ſortir des armées de terre?

Le roi de Perſe donnoit ordre à ſes ſatrapes de lui prodiguer l'or à pleines mains, afin de l'engager à ſuſciter de nouveaux embarras à Philippe, & d'arrêter les progrès de cette cour qui ſortie à peine de la pouſſiere, oſoit déjà menacer ſon trône. Alexandre trouva dans Sardes les réponſes de Démoſthene, & le bordereau des ſommes qu'on lui envoyoit régulierement par diſtinction entre tous les Grecs.

Nous ne pouvons trouver une idée plus juſte ni plus belle de la perfection de l'éloquence greque que la replique de cet *orateur* au plaidoyer d'Eſchine contre Créſiphon: l'antiquité ne nous fournit point de diſcours plus parfait. Cicéron paroît enchanté de l'exorde d'Eſchine, & Quintilien parle avec étonnement de celui de Démoſthene.

Quelques ſophiſtes ont cependant trouvé des taches eſſentielles dans ces deux harangues; mais eſt-il à préſumer que deux *orateurs* qui s'obſervoient mutuellement, qui connoiſſoient le génie de leurs compatriotes, formés tous deux par la nature, perfectionnés par l'art, diſtingués par leurs emplois, conſommés par l'expérience, & de plus animés par une inimitié perſonnelle, ayent dit des choſes nuiſibles à leur cauſe? Dans une affaire auſſi critique, où il s'agiſſoit de leur fortune & de leur réputation, qui croira que ces deux grands hommes auroient poſé des principes faux, ſuſpects, plus dignes d'un déclamateur qui ne cherche qu'à donner des termes, que d'un politique à qui il eſt eſſentiel de ménager l'eſtime de ſa république & ſa propre gloire? Avouons plutôt qu'ils n'ont jetté dans leurs diſcours que ce degré de chaleur qui lui convient; c'eſt la moindre juſtice qu'on puiſſe rendre à leur mémoire.

Il eſt vrai qu'ils ſe chargent d'injures atroces, ſans aucun ménagement. La politeſſe de nos mœurs & les lumieres de notre foi condamnent ces manieres féroces & barbares; mais plaçons-nous dans le même point de vûe & dans la même ſituation, nous en jugerons différemment. Ce ſtyle étoit ordinaire au barreau d'Athènes, & paſſa même aux Romains; il eſt familier à Cicéron, ce modele accompli de l'urbanité romaine, cet *orateur* ſi exact à obſerver les bienſéances de ſon art & de ſa nation: je ne vois pas qu'aucun ancien ait repris en lui ſes invectives atroces contre Marc Antoine. En général un républicain ſe donne plus de liberté, & parle avec moins de ménagement qu'un courtiſan de la monarchie.

Les envieux & les rhéteurs font encore d'autres reproches à Démoſthene, mais qui ne ſont que de légers défauts, & qui n'ont jamais pu nuire à ſa réputation; je m'arrêterois plus volontiers au parallele que les anciens & les modernes ont fait d'Eſchine & de lui; mais je dirai ſeulement que Démoſthene ne pouvoit avoir un plus digne rival qu'Eſchine, ni Eſchine un plus digne vainqueur que Démoſthene. Si l'un tient le premier rang entre les *orateurs grecs*, l'autre tient ſans contredit le ſecond. Trois des harangues d'Eſchine furent nommés *les trois graces*, & neuf de ſes lettres mériterent le ſurnom des *neuf muſes*. Il nous en eſt reſté quelques-unes qui ſont fort ſupérieures à celles de ſon rival. Démoſthene harangue dans ſes lettres, Eſchine parle, converſe dans les ſiennes.

Ayant ſuccombé dans ſon accuſation contre Créſiphon, il paya d'un exil involontaire une accuſation témérairement intentée. Il alla s'établir à Rhodes, & ouvrit dans cette île une nouvelle école d'éloquence, dont la gloire ſe ſoutint pendant pluſieurs ſiecles. Il commença ſes leçons par lire à ſes auditeurs les deux harangues qui avoient cauſé ſon banniſſement: tout le monde lui donna de grands éloges; mais quand il vint à lire celles de Démoſtene, les battemens de mains & les acclamations redoublerent. Ce fut alors qu'il dit ce mot ſi louable dans la bouche d'un ennemi & d'un rival: „ Eh! que ſeroit-ce donc, meſſieurs, ſi vous l'aviez entendu lui-même „!

Il ne faut pas taire ici que le vainqueur uſa noblement de la victoire; car au moment qu'Eſchine ſortit d'Athènes pour aller à Rhodes, Démoſthene la bourſe à la main courut après lui, & l'obligea d'accepter une offre ineſpérée & une conſolation ſolide; ſur quoi Eſchine s'écria: „ Comment ne regretterai-je pas une patrie „ où je laiſſe un ennemi ſi généreux, que je deſeſpere de „ rencontrer ailleurs des amis qui lui reſſemblent „? Il arriva cependant que les Aſiatiques étonnés plaignirent ſes diſgraces, adoucirent ſes malheurs, & rendirent juſtice à ſes talens.

Pour ce qui regarde Démoſthene, les Athéniens, après ſa mort qui fut celle d'un héros, lui firent ériger une ſtatue de bronze, & ordonnerent par un decret que d'âge en âge l'aîné de ſa famille ſeroit nourri dans le prytanée. Au bas de ſa ſtatue étoit gravée cette inſcription: „ Démoſthene, ſi la force avoit égalé en toi le génie & „ l'éloquence, jamais Mars le macédonien n'auroit „ triomphé de la Grece „. Antipater prononça en quelque ſorte ſon éloge funebre en deux mots. Lorſqu'on lui raconta la maniere généreuſe dont il quitta la vie, pour s'arracher aux fers des ſucceſſeurs d'Alexandre, il dit que ce grand homme avoit quitté la vie pour ſe hâter d'habiter dans les îles des bienheureux parmi les héros, ou pour marcher au ciel à la ſuite de Jupiter, protecteur de la liberté.

Perſonne n'ignore le cas infini qu'Hermogene, Photius, Longin, Quintilien, Denis d'Halicarnaſſe, & Cicéron ont fait de ce grand homme. Wolfius a traduit en latin les harangues qui nous reſtent de lui; M. de Tourreil en a donné une traduction françoiſe, avec une préface qui paſſe pour un chef d'œuvre.

Je ne parlerai pas ici de Dinarque, de Demade, & autres qui ont paru avec réputation, parce que ceux-ci ne nous ont laiſſé aucun écrit; ceux-là n'ont inventé aucun genre de ſtyle particulier, & n'en ont perfectionné aucun. D'ailleurs je ne me ſuis propoſé ici que de crayonner quelques traits des principaux *orateurs grecs*, pour pouvoir tracer en paſſant la ſuite des progrès, & finalement la chûte de l'éloquence dans ce beau pays du monde.

Troisieme age. La perte de pluſieurs grands hommes qui ſe détruiſirent reſpectivement par les intrigues des princes de Macédoine, entraîna la perte de l'éloquence avec la ruine de la république. Des *orateurs* d'eſprit & de mérite occuperent encore le barreau avec éclat; mais ce n'étoit plus ni le même génie, ni la même liberté, ni la même grandeur: ils impoſerent quelque tems à la multitude, & parurent avoir remplacé les Eſchines & les Démoſthenes; mais les connoiſſeurs s'apperçurent bientôt du faux brillant qu'ils introduiſoient & du terrible déchet dont l'éloquence antique étoit menacée. Au lieu de cette éloquence noble & philoſophique des anciens, on vit s'inſinuer peu à-peu, depuis la mort d'Alexandre, une éloquence inſolente, ſans retenue, ſans philoſophie, ſans ſageſſe, qui, détruiſant juſqu'aux moindres trophées de la premiere, s'empara de toute la Grece: ſortie des contrées délicieuſes de l'Aſie, elle travailla ſourdement à ſupplanter l'ancienne, & y réuſſit en faiſant illuſion, & trompant l'imagination par des couleurs empruntées. Au lieu de ce vêtement majeſtueux, mais modeſte, qui ornoit l'ancienne éloquence, elle prit une robe toute brillante & bigarrée de diverſes couleurs, peu convenable à la pouſſiere du barreau. Ce ne fut plus que jeux d'eſprit, que pointes, qu'antitheſes, que figures que métaphores, que crimes ſonores, mais vuides de ſens.

Démétrius de Phalere, grand homme d'état, auſſi verſé dans les lettres & la philoſophie que dans la politique donna la premiere atteinte au goût ſolide qu'il avoit puiſé dans l'école de Démoſthene; dont il ſe faiſoit honneur d'avoir été l'eleve. Cet *orateur*, ſoit par affectation, ſoit par choix, ſoit par néceſſité, s'appliquoit plutôt à plaire au peuple & à l'amuſer, qu'à l'abattre & qu'à exciter en lui une vive impreſſion, comme faiſoit Périclès, pour aiguillonner en quelque ſorte ſon courage, & le tirer de ſa létargie. Ecrivain poli, il s'étudioit à charmer les eſprits, & non à les enflammer; à faire illuſion, & non à convaincre. C'eſt plutôt un athlete de parade, formé pour figurer dans les jeux & les ſpectacles, qu'un guerrier terrible qui s'élance de ſa tente pour frapper l'ennemi. Son ſtyle rempli de douceur & d'agrément, mais dénué de force & de vigueur, avec tout ſon brillant & ſon éclat, ne s'élevoit point au-deſſus du médiocre: c'étoient des graces légeres & ſuperficielles, qui diſparoiſſoient à la vûe de l'éloquence ſublime & magnifique de Démoſthene.

ſthene. On le fait auſſi auteur de la déclamation, genre d'exercice plus convenable à un ſophiſte qui cherche à faire parade d'eſprit à l'ombre de l'école, qu'à un homme ſenſé, nourri & formé dans les affaires.

Cette nouveauté fut d'un exemple pernicieux, car ce ſtyle devint à la mode. Les ſophiſtes qui ſuccéderent à Démétrius, raffinerent encore cette invention, & ne s'occuperent plus qu'à ſubtiliſer, qu'à terminer leurs périodes par des jeux de mots, des antitheſes, des pointes d'eſprit, des métaphores outrées, des ſubtilités puériles; mais dévoilons plus particulierement les cauſes de la chûte de l'éloquence.

1°. La perte de la liberté dans Athènes fut celle de l'éloquence. Un homme né dans l'eſclavage, dit Longin, eſt capable des autres ſciences, mais il ne peut jamais devenir *orateur*; car un eſprit abattu & comme dompté par la ſervitude n'a pas le courage de s'élever à quelque choſe de grand: tout ce qu'il pourroit avoir de vigueur, s'évapore de lui-même, & il demeure toujours comme enchaîné dans une priſon. La ſervitude la plus légitime eſt une eſpece de priſon, où l'ame décroît & ſe rapetiſſe en quelque ſorte; au lieu que la liberté éleve l'ame des grands hommes, anime, excite puiſſamment en eux l'émulation, & entretient cette noble ardeur qui les encourage à s'élever au deſſus des autres: joignez y les motifs intéreſſans, dont les républiques piquent leurs *orateurs*. Par eux leur eſprit acheve de ſe polir, & ſe prête à leur faire cultiver avec une merveilleuſe facilité les talens qu'ils ont reçus de la nature, ſans les écarter un moment de ce goût de la liberté qui ſe fait ſentir dans leurs diſcours, & juſque dans leurs moindres actions.

2°. A cet amour déſintéreſſé de la liberté dans les républicains ſuccéda ſous une domination étrangere un deſir paſſionné des richeſſes: on oublia tout ſentiment de gloire & d'honneur, pour mandier ſervilement les faveurs des nouveaux maîtres, & ramper à leurs piés. Or, dit Longin, comme il eſt impoſſible qu'un juge corrompu juge ſans paſſion & ſainement de tout ce qui eſt juſte & honnête, parce qu'un eſprit qui s'eſt laiſſé gagner aux préſens, ne connoît de juſte & d'honnête que ce qui lui eſt utile: comment pourrions nous trouver de grandes actions dignes de la poſtérité dans ce malheureux ſiecle où nous ne nous occupons qu'à tromper celui-ci pour nous approprier ſa ſucceſſion, qu'à tendre des pieges à cet autre, pour nous faire écrire dans ſon teſtament, & qu'à faire un trafic infame de tout ce qui peut nous apporter du gain?

3°. La corruption des mœurs engloutit, pour ainſi dire, tous les talens. Les eſprits comme abatardis par le luxe, ſe jetterent dans un déſordre affreux. Si on donnoit quelque tems à l'étude, ce n'étoit que par pur amuſement ou pour faire une vaine parade de ſa ſcience, & non par une noble émulation, ni pour tirer quelque profit louable & ſolide. Les Grecs, ſous l'empire des étrangers, furent comme une nouvelle nation vendue à la molleſſe & à la volupté. Vils inſtrumens des paſſions de leurs maîtres, ils trafiquerent honteuſement leurs vrais intérêts & leur réputation, pour goûter les fades douceurs d'un lâche repos: nulle émulation, nul deſir de la vraie gloire, tout étoit ſacrifié au plaiſir. Or dès qu'un homme oublie le ſoin de la vertu, il n'eſt plus capable que d'admirer les choſes frivoles; il ne ſauroit plus lever les yeux pour regarder au-deſſus de ſoi, ou rien dire qui paſſe le commun; tout ce qu'il a de noble & de grand ſe fanne, ſe ſeche, & n'attire plus que le mépris.

4°. La mauvaiſe éducation ſuivit de près la ſervitude & le luxe. Les études furent négligées & altérées, parce qu'elles ne conduiſoient plus aux premieres portes de l'état. On vouloit qu'un précepteur coûtât moins qu'un eſclave; on ſait à ce ſujet le beau mot d'un philoſophe comme il demandoit mille drachmes pour inſtruire un jeune homme; c'eſt trop, répondit le pere, il n'en coûte pas plus pour acheter un eſclave. Hé bien, à ce prix vous en aurez deux, reprit le philoſophe, votre fils & celui que vous acheterez.

Les rhéteurs avec un manteau de pourpre des mieux travaillés, avec des chauſſures attiques, comme les dames les portoient avec des ſandales de Sicyone arrêtées par une courroie blanche, apprenoient aux enfans une centaine de mots attiques, & leur expliquoient les plus ridicules impertinences, qu'ils enveloppoient ſous des termes mêlés de barbariſmes & de ſoléciſmes, qu'ils autoriſoient du nom d'un poëte & d'un écrivain inconnu. Ils n'avoient à la bouche, & ne donnoient pour ſujet de compoſition, que le mont Athos percé par Xerxès, l'Helleſpont couvert de vaiſſeaux, l'air obſcurci par les fleches des Perſes, les lettres d'Othriades; les batailles de Salamine, d'Artémiſe & de Platée, la mort de Léonidas, & la fuite de Xerxès. Quelquefois ils déclamoient & chantoient la guerre de Troye, les nôces de Deucalion & de Pyrrha, & ſe démenoient comme des forcenés, pour ſe faire croire remplis de l'eſprit des dieux: c'étoit à quoi aboutiſſoit toute leur rhétorique; certes, je crois que celle de quelques-uns de nos colléges en eſt la copie.

5°. Les anciens *orateurs grecs* n'étoient point de ces ſpéculatifs qui repaiſſoient leur curioſité de connoiſſances ſtériles & ſingulieres; ils travailloient pour le public & ſe regardoient placés dans le monde par la providence, pour l'éclairer utilement. En vrais ſavans, ils appliquoient les préceptes de la philoſophie au maniement des affaires. Mais depuis la mort de Démoſthène, les *orateurs* & les ſavans n'écoutoient plus que leurs fantaiſies & leurs idées. Chacun ſuivoit ſon intérêt particulier, & négligeoit le bien commun. On ne raiſonnoit plus dans les écoles que ſur des chimeres; les matieres abſurdes qu'on y traitoit jettoient néceſſairement la confuſion dans les idées & dans le langage.

6°. La néceſſité du commerce avec les Barbares, ſujets de Macédoine ou des Romains, introduiſit les mauvaiſes mœurs & le mauvais goût: juſques-là les Grecs nourris au grand & à l'honnête, s'étoient défendus de la corruption qui régnoit dans les provinces de l'Aſie mineure, dont ils avoient tant de fois triomphé; mais bientôt le mélange avec les étrangers, corrompit tout. Un je ne ſai quel mauvais air infecta l'éloquence comme les mœurs. Dès qu'elle ſortit du Pirée, dit Cicéron, & qu'elle ſe répandit dans les îles & dans l'Aſie, elle perdit cet air de ſanté & d'embonpoint qu'elle avoit conſervé ſi long-tems dans ſon terroir naturel, & déſapprit preſque à parler: de-là ce ſtyle peſant & ſurchargé d'une abondance faſtidieuſe, qui fut en uſage chez les Phrygiens, les Cariens, les Miſiens, peuples groſſiers & ſans politeſſe.

7°. Les diſcuſſions & les jalouſies éternelles des petites républiques, qui changeoient la face des affaires, altérerent auſſi étrangement l'éloquence. Les Grecs des petits états corrompus par l'or étranger, étoient autant d'eſpions qui obſervoient d'un œil malin, les citoyens des plus grandes villes. Une parole forte & libre, un terme noble & élevé échappé dans un diſcours & dans le feu de la déclamation, étoit un crime pour ceux qui n'en avoient pas. On n'oſoit plus raiſonner, ni propoſer un avis ſalutaire, parce que tout étoit ſuſpecté. Dans les lieux mêmes où les ſavans, chaſſés de leur patrie par la cabale, ouvrirent des écoles de belles lettres pour ſe ménager quelques reſſources contre les rigueurs du ſort ce n'étoit que fureur & acharnement. Souvent un prince détruiſoit les établiſſemens de ſon devancier dans les pays poſſédés par les ſucceſſeurs d'Alexandre. Or, ſi les délices d'une trop longue paix, dit Longin, ſont capables de corrompre les plus belles ames, à plus forte raiſon cette guerre ſans fin qui trouble depuis ſi long-tems toute la terre, eſt-elle un puiſſant obſtacle à nos deſirs.

Il eſt vrai que Rome ouvrit une retraite honorable à ces illuſtres bannis, & que le palais des Céſars leur fut ſouvent un aſyle aſſuré: mais ils n'y parurent qu'en qualité de philoſophes & de grammairiens. Leurs occupations conſiſtoient à expliquer les écrits des anciens, ſuivant les regles de la grammaire & de la rhétorique, mais non à compoſer des harangues grecques. Leur langue naturelle leur devenoit inutile dans une ville, où la ſeule langue latine étoit en uſage dans les tribunaux, & ils n'avoient aucune part aux affaires. Les peuples d'Italie, encore au tems des enfans de Théodoſe, mépriſoient ſouverainement le grec; en un mot, c'étoient des gens d'eſprit, des ſavans, des philoſophes; mais ce n'étoient pas des *orateurs*.

8°. Les diſſentions civiles avoient paſſé juſques dans les écoles. Les maîtres entr'eux, formoient des partis & des ſectes; chaque opinion avoit ſes diſciples & ſes défenſeurs; on diſputoit avec autant de fureur ſur une queſtion de rhétorique, que ſur une affaire d'état. Tout avoit été converti en problème; l'eſprit de faction avoit comme ſaiſi tous les Grecs, & ils étoient diviſés entr'eux pour l'éloquence & les belles-lettres, encore plus qu'ils ne l'étoient pour le gouvernement de leurs républiques. Les maîtres s'applaudiſſoient puérilement de paroître à la tête d'une nouvelle troupe, & montroient avec une affectation ridicule leurs nouveaux éleves: ces diſciples, comme des gens initiés à de nouveaux myſteres, ne parloient qu'avec inſolence du parti oppoſé. Les plus célébres de ces maîtres furent Appollodore de Pergame & Théodore de Gadar; le premier inſtruiſit Auguſte, & le ſecond donna des leçons à Tibere. Peut-être que le génie

nie différent de ces deux empereurs servit à étendre leur secte, & à lui donner du crédit; quoi qu'il en soit, on distinguoit les Appollodoreens d'avec les Théodoreens, comme on distinguoit les philosophes du portique d'avec ceux de l'académie.

9°. L'arrangement des mots dans un discours, est à l'oreille ce que les couleurs sont à l'œil dans la peinture. Les écrivains des beaux siecles, convaincus de ce principe, s'appliquerent sur-tout à acquérir ce talent qui donne tant de graces à leurs compositions; mais les derniers écrivains contens de raisonner, ont regardé le brillant de l'élocution, comme peu nécessaire. Les sophistes moins habiles & moins solides qu'eux, ont au contraire quitté le raisonnement pour se répandre en paroles; ils composerent des mots, refondirent de vieilles phrases, imaginerent de nouveaux tours. Incapables d'inventer par eux-mêmes, ce fut assez pour eux de coudre des lambeaux de Démosthène, de Lysias, d'Eschine, de fabriquer de nouvelles périodes, & d'emprunter des expressions & des couleurs poëtiques pour voiler plus artificieusement leur indigence. On y remarquoit bien le son & la voix des anciens Grecs, mais on n'y reconnoissoit plus leur esprit. Athènes elle-même, dit Cicéron, n'étoit plus respectée qu'à cause de ses premiers savans, dont la doctrine étoit entierement évanouie. Les Athéniens n'avoient plus conservé que la douceur de la prononciation qu'ils tenoient de la bonté de leur climat: c'étoit la seule chose qui les distinguoit des Asiatiques; mais ils avoient laissé flétrir ces fleurs & ces graces du véritable atticisme que leurs peres avoient cultivés avec tant de soin.

10°. Les célebres *orateurs* de la Grece possédoient au souverain degré toutes les parties de l'éloquence, la subtilité de la dialectique, la majesté de la philosophie, le brillant de la poésie, la mémoire des jurisconsultes, la voix & les gestes des plus fameux acteurs; ils en faisoient une étude particuliere. Les rhéteurs des derniers tems, au contraire, n'étoient que de purs dialecticiens, de frivoles grammairiens, occupés à éplucher des syllabes & à forger des termes sonores.

11°. Ces maîtres éloignés des grandes affaires, & exclus des grandes assemblées, se renfermoient dans des matieres aussi bornées que leurs écoles, & peu susceptibles de ces efforts qui font l'éloquence; car on sait, dit Cicéron, que les grandes assemblées sont comme un vaste théâtre, où l'*orateur* déploie toutes les forces de son génie & toutes les regles de son art; & que, comme un habile musicien ne peut rien sans instrument, l'*orateur* ne sauroit être éloquent, s'il ne parle devant un grand peuple.

12°. Cette contrainte les resserroit dans une seule espece de science; ensorte que quand ils vouloient traiter de plus grands sujets, ils apportoient toujours le même esprit & la même méthode: ils ne savoient pas se diversifier, selon les différentes matieres qu'ils avoient à traiter; ils parloient des actions d'un empereur, d'un traité de paix, comme d'une question scholastique; ils s'obstinoient avec opiniâtreté à une opinion, comme des soldats liés par serment, ou des gens entêtés de certaines cérémonies. Il ne faut pas, dit Quintilien, que l'*orateur* épouse jamais ces sortes de querelles philosophiques; le rang où il aspire le met au-dessus de ces tracasseries de l'école. Auroit on admiré une aussi grande abondance & une aussi grande étendue de génie dans Cicéron, s'il se fût renfermé dans les chicanes du barreau, & qu'il ne se fût pas donné le même essor que la nature mêm?

Telle fut l'éloquence attique, amie de la liberté, elle se forma sous la république dans les écoles des philosophes, & cessa de régner dès qu'elle cessa d'être libre. La philosophie lui inspira ces sentimens généreux, cette majesté qui sait imposer à la raison sans la contraindre; & l'état républicain lui donna ces manieres fieres, cette confiance, cette hardiesse, qui la fit triompher des souverains. Elle régna tant que les hommes eurent la liberté de penser: dès que la servitude changea les sentimens & les mœurs, elle disparut & s'éclipsa sans retour. Dans les beaux siecles, elle parla en reine, parce qu'elle avoit des rois à combattre; dans ce déclin, elle prit le ton affété & doucereux d'une courtisanne, parce qu'elle avoit à plaire à des tyrans. Les célebres *orateurs* d'Athènes étoient des philosophes nourris dans la liberté; les sophistes n'étoient que des esclaves, prêts à adorer quiconque les achetoit. Démosthène & les savans magistrats qui partagerent les mêmes travaux & coururent la même carriere, pouvoient être appellés à juste titre, *les enfans des héros*. Les *orateurs* des derniers tems étoient moins que des hommes.

Dans Athènes un *orateur* étoit, pour ainsi dire, un ministre d'état, chargé de représenter à l'assemblée les intérêts de sa tribu, & de soutenir la majesté de la république devant les étrangers.

Les lois avoient séparé les *orateurs* du vulgaire, & on les regardoit comme une compagnie respectable, consacrée pour veiller à la garde de la liberté & au bon ordre de la république; toutes les affaires importantes leur passoient par les mains, ou leur étoient renvoyées. Dans les délibérations intéressantes on recueilloit leurs avis, & on les appelloit par un hérant au nom de la patrie pour expliquer leurs sentimens, & répondre aux ministres étrangers. Presque toujours on leur confioit à eux-mêmes le plan d'une affaire qu'ils venoient de tracer, avec un ample pouvoir de traiter suivant leurs lumieres & les circonstances: c'étoient des especes de souverains qui maitrisoient les esprits avec un empire absolu, mais fondé sur leur vaste capacité & sur leur droiture.

Tel fut le fameux Périclès pendant un gouvernement de quarante années; il sut se maintenir par les seules forces de son éloquence, contre tous les efforts d'une foule de rivaux, la plûpart d'un mérite & d'un rang distingué; il sut captiver l'inconstance de la multitude, & rendre son nom respectable au peuple, & terrible aux étrangers. Il fut roi, sans en avoir le titre. Finances, places, alliés, îles, troupes, flotte, tout obéissoit à ses ordres; ce pouvoir immense étoit le fruit de cette éloquence supérieure qui lui fit donner le surnom d'*olympien*. Comme un autre Jupiter, au seul son de sa voix, il ébranloit la Grece, & foudroyoit toutes les puissances conjurées contre sa république.

Les *orateurs* qui lui succéderent, quoique avec moins d'habileté & de vertu, se conserverent néanmoins la même autorité, & une grande partie de ce crédit étonnant jusques dans les colonies, & chez les peuples tributaires & alliés. Antiphon guérissant les malades dans Corinthe par sa seule éloquence, fut regardé comme le dieu de consolation. Isocrate réfugié dans l'île de Chio, pour se soustraire aux poursuites de ses envieux, devint le législateur de toute l'île; sa plume, au défaut de sa voix, dictoit aux rois, aux généraux leurs devoirs, prescrivoit les regles de leurs dignités, & fixoit leur bonheur. Timothée, fils de Conon, Dioclès, roi de Chypre, & Philippe de Macédoine s'applaudirent de ses sages conseils. Hypéride fut chargé de plaider la cause des Athéniens contre les habitans de Délos, qui prétendoient avoir l'intendance du temple d'Apollon dans leur île, & celle de l'athlete Callipe contre les peuples de l'Elide. En un mot, quel crédit n'eurent pas les *orateurs* au tems de Philippe! Une seule parole de ce prince en fait foi. ,, Je frissonne, dit-il à ses courtisans, quand je pense au péril auquel Démosthene nous a exposés par la ligue de Chéronée: cette seule journée mettoit à deux doigts de sa perte notre empire & notre couronne. Nous ne devons notre salut qu'aux faveurs de la fortune ,,.

Cet *orateur* avoit en effet toutes les qualités les plus belles pour persuader, indépendamment de son éloquence. A un fond admirable de philosophie & de vertus il joignoit un zele infatigable pour les intérêts de sa patrie, une haine irrévocable contre la tyrannie & les tyrans, un amour de la liberté à toute épreuve, une sagacité merveilleuse pour percer dans l'avenir, & dévoiler les mysteres de la politique; une vaste érudition, une connoissance exacte de l'histoire & des droits de la nation; les vues les plus étendues & les plus nobles; une retenue, une sobriété qui brilloit jusques dans ses paroles; une droiture, une justesse de raison que rien n'étoit capable d'altérer; une dignité admirable quand il traitoit les affaires. Démosthene étoit ferme pour résister aux attraits de la cupidité; intégre pour maintenir l'autorité des conseils & la liberté de l'état; éclairé pour dissiper les préjugés d'une populace aveugle; hardi pour écarter les factieux, & plein de courage pour affronter les périls. Il n'est donc pas étonnant qu'avec de tels talens, il ait enchaîné les volontés des citoyens, fixé leurs irrésolutions, & gagné la confiance de tout le corps.

Rien ne prouve mieux la dignité des *orateurs grecs* en général, que la maniere dont leur élection se faisoit à Athènes. Chaque année on en choisissoit dix, un dans chaque tribu, ou on continuoit les anciens. D'abord on commençoit par tirer au sort ceux qui se présentoient, & on les menoit devant des juges préposés pour informer juridiquement de leurs mœurs & de leur mérite, suivant les réglemens établis par Solon. Il falloit avoir environ trente ans pour traiter les affaires d'état. Il falloit de plus avoir servi avec distinction, s'être élevé aux grades de la milice par sa valeur, & n'avoir jamais jetté

son bouclier. Eschine emploie fort adroitement ce motif dans sa harangue contre Ctésiphon, en reprochant à Démosthene sa fuite de Chéronée. Il devoit épouser une Athénienne, & avoir ses possessions dans l'Attique, & non ailleurs. Démosthene accuse Eschine de posséder des terres en Béotie. Enfin on examinoit rigidement le recipiendaire sur sa capacité, sur ses études & sur sa science. Il avoit encore besoin du témoignage des tribus assemblées, pour être élevé à la dignité d'*orateur*, & il confirmoit leur aveu public en jurant sur les autels.

Je finirai par dire un mot de leurs récompenses. Les *orateurs* tiroient leurs honoraires du trésor public; chaque fois qu'ils parloient pour l'état ou pour les particuliers, ils recevoient une drachme, somme modique par rapport à notre tems, mais fort considérable pour lors. En les gageant sur l'état, on vouloit mettre des bornes à l'avarice des particuliers, & leur apprendre à traiter la parole avec une vraie grandeur d'ame.

Cet emploi ne devoit cependant pas être stérile, si l'on en croit Plutarque. Il rapporte que deux Athéniens s'exhortoient à devenir *orateurs*, en se disant mutuellement: „ ami, efforçons-nous de parvenir à la moisson d'or qui nous attend au barreau „. Le besoin qu'on avoit de leurs lumieres & de leurs talens, piquoit la reconnoissance des particuliers. Isocrate prenoit mille drachmes, c'est-à-dire, 31 livres sterling pour quelques leçons de Rhétorique. L'éloquence étoit hors de prix. Gorgias de Leontium avoit fixé son cours de leçons à 100 mines pour chaque écolier, c'est-à-dire à environ 312 livres sterling. Protagore d'Abdere amassa dans cette profession plus d'argent que n'auroient jamais pû faire dix Phidias réunis. Lucien appelle plaisamment ces *orateurs* marchands, des Argonautes qui cherchoient la toison d'or. Mais j'aime la générosité d'Isée, qui charmé du génie de Démosthene, & curieux de laisser un digne successeur, lui donna toutes ses leçons gratuites.

Les honneurs qu'on leur prodiguoit pendant leur vie & après leur mort, chatouilloient encore plus l'ambition, que le salaire ne flattoit la cupidité. Au sortir de l'assemblée & du barreau, on les reconduisoit en cérémonie jusqu'en leur logis, & le peuple les suivoit au bruit des acclamations: les parties assembloient leurs amis pour faire un nombreux cortege, & montrer à toute la ville leur protecteur: on leur permettoit de porter la couronne dont ils étoient ornés, lorsqu'ils avoient prononcé des oracles salutaires à leur patrie: on les couronnoit publiquement en plein sénat, ou dans l'assemblée du peuple, ou sur le théâtre. L'agonothete, revêtu d'un habit de pourpre, & tenant en main un sceptre d'or, annonçoit à haute voix sur le bord du théâtre le motif pour lequel il décernoit la couronne, & présentoit en même-tems le citoyen qui devoit la recevoir: tout le parterre répondoit par des applaudissemens redoublés à cette proclamation, & les plus distingués des citoyens jettoient aux piés de l'*orateur* les plus riches présens. Démosthene, qui fut couronné plus d'une fois, nous apprend dans sa harangue pour Ctésiphon, que cet honneur ne s'accordoit qu'aux souverains & aux républiques.

Sous Marc-Aurele, Polémon, que toute la Grece assemblée à Olympie, appella *un autre Démosthene*, reçut, dès sa jeunesse, les couronnes que la ville de Smirne vint, comme à l'envi, mettre sur sa tête. On vit, d'après le même usage, des empereurs romains monter sur le théâtre pour y proclamer les savans dans les spectacles de la Grece. En un mot, Athènes ne croyoit rien faire de trop en égalant les *orateurs* aux souverains, & en prêtant à l'éloquence l'éclat du diadème; tandis qu'elle refusoit à Miltiade une couronne d'olivier, elle prodiguoit des couronnes d'or à des citoyens puissans en paroles.

Non content de cette pompe extérieure, le peuple d'Athènes nourrissoit ses *orateurs* dans le prytanée, leur accordoit des privileges, des revenus & des fonds: les portes de leur logis étoient ornées de laurier; privilege singulier, qui chez les Romains n'appartenoit qu'aux Flamines, aux Césars, & aux hommes les plus célebres, comme le droit de porter la couronne sur la tête.

Après leur trépas, le public, ou des particuliers consacroient dans les temples, à leur honneur, les couronnes qu'ils avoient portées, ou érigeoient quelque monument fameux dans les places, ou sur leurs tombeaux. Timothée fit placer à Eleusine, à l'entrée du portique, la statue d'Isocrate, sculptée de la main de Léocharès: on y lisoit cette inscription simple & noble: „ Timothée „ a consacré cette statue d'Isocrate aux déesses, pour „ marque de sa reconnoissance & de son amitié. Quelque tems avant Plutarque, on voyoit sur le tombeau de cet *orateur* une colonne de trente coudées, surmontée d'une sirene de sept coudées, pour désigner la douceur & les charmes de son éloquence. Tout auprès étoient ses maîtres. Gorgias entr'autres, tenant à ses côtés Isocrate, examinoit une *sphere*, & l'expliquoit à ce jeune éleve. Enfin, dans le Céramique, on avoit érigé une statue à la mémoire de l'*orateur* Lycurgue qui avant que d'entrer dans le tombeau, prit à témoin de son désintéressement le sénat, & toutes les tribus assemblées.

Je supprime à regret plusieurs autres détails sur les *orateurs de la Grece*; mais j'ose croire qu'on ne désapprouvera pas cette esquisse tirée d'un des plus agréables tableaux qu'on ait fait du barreau d'Athènes; c'est à M. l'abbé d'Orgival qu'il est dû. Passons à la peinture des *orateurs* romains: elle n'est pas moins intéressante; je crains seulement de la trop affoiblir dans mon extrait. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

ORATEURS ROMAINS, (*Hist. de l'Eloq.*) je revolterai bien des gens en établissant des *orateurs* à Rome dès le commencement de la république; cependant plusieurs raisons me semblent assez plausibles pour ne point regarder cette idée comme chimérique, sous un gouvernement où rien ne se décidoit que par la raison, & par la parole; car sans vouloir donner les premiers Romains pour un peuple de philosophes, on est forcé de convenir qu'ils agissoient avec plus de prudence, plus de circonspection, plus de solidité qu'aucun autre peuple, & que leur plan de gouvernement étoit plus suivi. A la tête des légions ils plaçoient des chefs hardis, intrépides, entendus: dans la tribune aux harangues, ils vouloient des hommes éloquens & versés dans le droit.

En effet, les historiens ne célebrent pas moins l'éloquence des magistrats romains, que l'habileté des généraux. Valerius Publicola prononça l'oraison funebre de Brutus son collegue. Valere Maxime dit que l'éloquence du dictateur Marcus Valerius sauva l'empire, que les discordes des patriciens & du peuple alloient étouffer dans son berceau. Tite-Live reconnoît des graces dans le vieux style de Menennius Agrippa. Tullus, général des Volsques, ne permit pas à Coriolan de parler dans l'assemblée de la nation, parce qu'il redoutoit son talent dans la parole. Caïus Flavius élevé dans la poussiere du greffe, fut créé edile curule, à cause de la beauté de son élocution. Enfin Cicéron range dans la classe des *orateurs romains* les premiers magistrats de cet âge, & prouve par là la perpétuité de l'éloquence dans la république.

Mais Cicéron ne parle-t-il point sur ce ton pour faire honneur à sa patrie, ou pour exciter par des exemples la jeunesse romaine à s'appliquer à un art qui rend les hommes qui le possedent, si supérieurs aux autres? Je le veux bien: cependant peut-on refuser le talent de la parole au tribun Marcus Genucius, le premier auteur de la loi agraire; à Aulus Virginius, qui triomphe de tout l'ordre des patriciens dans l'affaire de Céson; à Lucius Sextus qui transmet le consulat aux plébéiens, malgré les efforts & l'éloquence d'Appius Claudius? L'opposition éternelle entre les patriciens & les tribuns exigeoit beaucoup de talens, de génie, de politique & d'art. Ces deux corps s'éclairoient mutuellement avec une jalousie sans exemple, & cherchoient à se supplanter auprès du peuple par la voie de l'éloquence.

D'ailleurs le savoir étoit estimé dans ces premiers siecles de la république; on y remarque déja le goût & l'étude des langues étrangeres. Scævola savoit parler étrusque: c'étoit alors l'usage d'apprendre cette langue, comme l'observe Tite-Live. On ne mettoit auprès des enfans que des domestiques qui la sussent parler. L'insulte faite à un ambassadeur romain dans la Tarente, parce qu'il ne parloit pas purement le grec, montre qu'on l'étudioit au moins & qu'on parloit les langues des autres peuples pour traiter avec eux. Dans les écoles publiques, des littérateurs enseignoient les belles-lettres. Du tems de nos aïeux, dit Suétone, lorsqu'on vendoit les esclaves de quelque citoyen, on annonçoit qu'ils étoient littérateurs, *litteratores*; pour marquer qu'ils avoient quelque teinture des sciences.

Je conviens que les séditions & les jalousies réciproques des deux corps qui agiterent l'état, répandirent l'aigreur, le fiel & la violence dans les harangues des tribuns; un esprit farouche s'étoit emparé de ces harangueurs impétueux: mais sous les Scipions, avec un nouvel ordre d'affaires, les mœurs changerent, & les emportemens du premier âge disparurent. Annibal & Carthage humiliés, des rois traînés au capitole, des provinces ajoutées à l'empire, la pompe des triomphes, & des prospérités toujours plus éclatantes, inspirerent des sentimens plus généreux, & des manieres moins sauvages. L'air brusque des Iciliens céda à l'urbanité & à la sagesse de Lælius. La tribune admira des *orateurs* non moins

moins fermes, ni moins hardis que dans les premiers tems, mais plus insinuans, plus ingénieux, plus polis; l'âcreté d'humeur s'étant adoucie comme par enchantement, les reproches amers se convertirent en un sel fin & délicat; aux emportemens farouches des tribuns succéderent des saillies heureuses & spirituelles. Les *orateurs* transportés d'un nouveau feu, & changés en d'autres hommes, traiterent les affaires avec magnificence en présence des rois & des peuples conquis, semerent de la variété & de l'agrément dans leurs discours, & les assaisonnerent de cette urbanité qui fit aimer les Romains, respecter leur puissance, & qui les rendent encore l'admiration de l'univers.

L'illustre famille des Scipions produisit les plus grands hommes de la république. Ces génies supérieurs, nés pour être les maîtres des autres, saisirent tout d'un coup l'idée de la véritable grandeur & du vrai mérite; ils surent adoucir les mœurs de leurs concitoyens par la politesse, & orner leur esprit par la délicatesse du goût. Instruits par l'expérience & par la connoissance du cœur humain, ils s'apperçurent aisément qu'on ne gagne un peuple libre que par des raisons solides, & qu'on ne s'attache des cœurs généreux que par des manieres douces & nobles; ils joignirent donc à la fermeté des siecles précédens le charme de l'insinuation. Leur siecle fut l'aurore de la belle littérature, & le regne de la véritable vertu romaine. La probité & la noblesse des sentimens reglerent leurs discours comme leurs actions; leurs termes répondirent en quelque sorte à leurs hauts faits; ils ne furent pas moins grands, moins admirables dans la tribune, qu'ils furent terribles à la tête des légions: ils surent foudroyer l'ennemi armé, & toucher le soldat rebelle: les souverains & l'étranger furent frappés par l'éclat de leurs vertus, le citoyen ne put résister à la force de leurs raisons.

Les Romains qui approcherent le plus près ces grands hommes, leurs amis, leurs clients, prirent insensiblement leur esprit, & le communiquerent aux autres parties de la république. On accorda à Lœlius un des premiers rangs entre les *orateurs*. Caïus Galba, gendre de Publius Crassus, & qui avoit pour maxime de ne marier ses filles qu'à des savans & à des *orateurs*, étoit si estimé du tems de Cicéron, qu'on donnoit aux jeunes gens, pour les former à l'éloquence, la péroraison d'un de ses discours. Les harangues de Fabius Maximus, graves, majestueuses, & remplies de solidité & de traits lumineux, marchoient de pair avec celles de Thucydide. L'éloquence harmonieuse de M. Corn. Cétégus fut chantée par le premier Homere latin.

Le génie de l'éloquence s'étoit emparé des tribunes, où il n'étoit plus permis de parler qu'avec élégance & avec dignité. Le sénat entraîné par l'éloquence du député d'Athènes, n'a pas la force de refuser la paix aux Ætoliens. Léon, fils de Scétias, comparoit dans sa harangue les communes d'Ætolie à une mer dont la puissance romaine avoit maintenu le calme, & dont le souffle impétueux de Thoas avoit poussé les flots vers Antiochus, comme contre un écueil dangereux. Cette comparaison flatteuse & brillante charma cette auguste compagnie: on n'admira pas avec moins d'étonnement les éloquens discours des trois philosophes grecs que les Athéniens avoient envoyés au sénat pour demander la remise d'une amende de cinq cens talens qui leur avoit été imposée pour avoir pillé les terres de la ville d'Orope. A peine pouvoit-on en croire le sénateur Cœcilius, qui leur servoit d'interprete, & qui traduisit leur harangue. La conversation de ces grecs & la lecture de leurs écrits, alluma une ardeur violente pour l'étude d'un art aussi puissant sur les cœurs.

Les deux Gracches s'attirerent toute l'autorité par le talent de la parole; & firent trembler le sénat par cette seule voie. Sans diadème & sans sceptre, ils furent les rois de leur patrie. Elevés par une mere qui leur tint lieu de maître, ils puiserent dans son cœur grand & élevé, une ambition sans bornes, & dans ses préceptes le goût de la saine éloquence & de la pureté du langage qu'elle possédoit au souverain degré. Ils ajouterent à cette éducation domestique leurs propres réflexions, & y mêlerent quelque chose de leur humeur & de leur tempérament.

Tiberius Gracchus avoit toutes les graces de la nature, qui sans être le mérite l'annoncent avec éclat. Des mœurs integres, de vastes connoissances, un génie brillant & son éloquence attiroient sur lui les yeux de tous ses concitoyens. Caïus voulant comme son frere abaisser les patriciens, parloit avec plus de fierté & de véhémence, redemandant au sénat un frere dont le sang couloit encore sur les degrés du capitole, & reprochant au peuple sa lâcheté & sa foiblesse, de laisser égorger à ses yeux le soutien de sa liberté.

Caton le censeur, non-moins véhément que le dernier des Gracches, montra tout le brillant de l'imagination, & tout le beau des sentimens; il ne lui manquoit qu'une certaine fleur de style, & un coloris qu'on n'imaginoit pas encore de son tems. Toujours aux prises avec les deux Africains & les deux Gracches, avec le sénat & le peuple, quarante-quatre fois accusé & huit fois absous, à l'âge de 90 ans il fréquentoit encore le barreau: & aussi respectable que Nestor par ses années & par le charme de la parole, il conserva jusque dans le tombeau l'estime & la vénération de tous ses concitoyens.

Les dames même profiterent de cette heureuse réforme, & parurent sur les rangs avec autant de distinction que les plus grands *orateurs*: on en vit plaider leurs causes avec tant d'énergie, de délicatesse & de grace, qu'elles mériterent un applaudissement universel. Amasia Sentia accusée d'un crime, soutint son innocence avec toute la précision & la force du plus habile avocat, & se concilia tous les suffrages dès la premiere audience. Au tems de Quintilien les savans lisoient, comme un modele de la pureté & de l'éloquence romaine, les lettres de la célebre Cornélie qui forma les Gracches. La fille de Lœlius, & dans l'âge suivant celle d'Hortensius, ne furent pas moins héritieres du génie éloquent de leurs peres, que de leurs vertus & de leurs richesses.

L'esprit dominant de ce siecle étoit une noble fierté qui animoit tous les cœurs, & c'est ce qui fit que la plûpart des *orateurs* de ce tems-là n'eurent pas la même politesse ni la même délicatesse que les Scipions & les Lœlius. Le style de Caton étoit sec & dur; celui de Caïus Gracchus étoit marqué au coin de la violence de son caractere: enfin les *orateurs* de cet âge ébaucherent seulement les premiers traits de l'éloquence romaine; elle attendoit sa perfection du siecle suivant, je veux dire, celui où regnerent les dictateurs perpétuels.

Jamais on ne vit les Romains plus grands ni plus magnifiques que dans ce troisieme âge: Arts, Sciences, Philosophie, Grammaire, Rhétorique, tout se ressentit de l'éclat de l'empire, & eut, pour ainsi dire, part à la même élévation; tout ce qu'il y avoit de brillant au-delà des mers, se réfugioit comme à l'envi dans Rome à la suite des triomphes. A côté des rois enchaînés, & parmi les dépouilles des provinces conquises, on voyoit avec étonnement des philosophes, des rhéteurs, des savans couverts des mêmes lauriers que le vainqueur, monter en quelque sorte sur le même char, & triompher avec lui. Du sein de la Grece sortoient des essaims de savans, qui comme d'autres Carnéades venoient faire dans Rome des leçons de sagesse, & y transplanter, si j'ose ainsi parler, les talens des Isocrates & des Démosthènes. On ouvrit de nouvelles écoles; on expliqua les secrets de l'art: on développa les finesses de la Rhétorique: on étala avec pompe les beautés d'Homere: on ralluma ces foudres à demi-éteints, qui avoient causé tant d'allarmes à Philippe de Macédoine. Les Romains enchantés, entrerent dans la même carriere pour disputer le prix à leurs nouveaux maîtres, & les effacer dans l'ordre des esprits, comme ils les surpassoient dans le métier des armes.

Quatre *orateurs* commencerent cette espece de defi; ce furent Antoine, Crassus, Sulpitius & Cotta, tous quatre rivaux, &, ce qui paroîtra surprenant, tous quatre amis.

Antoine, ayeul du célebre Mar-Antoine, fut comme le chef de cette illustre troupe, & leva pour ainsi dire la barriere. Une mémoire prodigieuse lui rappelloit sur-le-champ tout ce qu'il avoit à dire. On croyoit qu'il n'empruntoit de secours que de la nature, dans le tems même qu'il mettoit en usage toutes les finesses & les subtilités de l'art, pour séduire les juges les plus attentifs & les plus éclairés. Il affectoit une certaine négligence dans son style, pour ôter tout soupçon qu'il eût appris les préceptes des Grecs, ou qu'il en voulût à la religion de ses juges. Une déclamation brillante embellissoit tous ses discours, & le pathétique qu'il avoit le secret d'y répandre, attendrissoit tous les cœurs.

C'est principalement dans la cause de Caïus Norbanus, & dans celle de Marcus Aquilius, que son art & ses talens sont les plus développés: le plan de ces deux pieces est tracé dans l'*orateur* de Ciceron, *liv. II. n.* 195. Dans l'exorde de la premiere, Antoine paroît chancelant, timide, incertain; mais lorsque l'on ne croit qu'excuser son embarras & la triste nécessité où il se trouve de défendre un méchant citoyen dont il est ami, on le voit tout-d'un-coup s'animer contre Cœpion, justifier la sédition de Norbanus, la rejetter sur le peuple ro-

romain, & forcer les juges à demi-féduits par le charme de fon difcours, à fe rendre à la commifération qu'il excite dans leur cœur. Il avoue lui-même qu'il arracha le coupable à la févérité de fes juges, moins par l'évidence des raifons, que par la force des paffions qu'il fut employer à-propos.

Dans la péroraifon de la feconde piece, il repréfente d'une maniere pathétique Marcus Aquilius confterné & fondant en larmes: il conjure Marius, préfent à cette caufe, de s'unir à lui pour défendre un ami, un collegue, & foutenir l'intérêt commun des généraux romains: il invoque les dieux & les hommes, & les citoyens & les alliés; au défaut de la bonté de fa caufe, il excite les larmes du peuple romain, l'attendrit à la vûe des cicatrices que ce vieillard avoit reçues pour le falut de fa patrie. Les foupirs, les gémiffemens, les pleurs de cet *orateur*, & les plaies d'un guerrier vainqueur des efclaves & des Cimbres, conferverent un homme que des crimes trop avérés banniffoient de la fociété de fes concitoyens & de tout l'empire.

Lucius Craffus n'avoit que vingt-un ans, ou, felon Tacite, dix-neuf, quand il plaida fa premiere caufe contre le plus célebre avocat de fon tems. Son caractere propre étoit un air de gravité & de nobleffe, tempéré par une douceur infinuante, une délicateffe aifée, & une fine raillerie. Son expreffion étoit pure, exacte, élégante, fans affectation; fon difcours étoit véhément, plein d'une jufte douleur, de repliques ingénieufes, par-tout femé d'agrémens, & toujours fort court. Il ne paroiffoit jamais fans s'être long-tems préparé; on l'attendoit avec empreffement, on l'écoutoit avec admiration. Après fa mort les *orateurs* venoient au barreau recueillir cet efprit libre & romain, à la place même où par les feules forces de fon éloquence il avoit abattu la témérité du conful Philippe, & rétabli la puiffance du fénat confterné. Il paroît qu'il ne fe chargeoit que de caufes juftes, car toute fa vie il témoigna un regret fenfible d'avoir parlé contre Caïus Carbon, & il fe reprochoit à cette occafion fa témérité & fa trop grande ardeur de paroître. Antoine au contraire fe chargeoit indifféremment de toutes les caufes, & avoit toujours la foule. Craffus mourut pour ainfi dire les armes à la main; il fut enfeveli dans fon propre triomphe, & honoré des larmes de tout le fénat, dont il avoit pris la défenfe.

Cotta brilloit par une élocution pure & coulante. Plein de fa caufe, il déduifoit fes motifs avec clarté & par ordre; il écartoit avec foin tout ce qui étoit étranger à fon fujet, pour n'envifager que fon affaire, & les moyens qui pouvoient perfuader les juges; mais il avoit peu de force & de véhémence, & en cela il s'étoit fagement réglé fur la foibleffe de fa poitrine, qui l'obligeoit d'éviter toute contention de voix.

Sulpicius étoit *orateur*, pour ainfi dire, avant que de favoir parler; un heureux hafard contribua à fa perfection. Antoine s'amufant un jour à le voir plaider une petite caufe parmi fes compagnons, fut étonné de trouver dans un âge fi tendre un difcours fi vif & fi rapide, des geftes fi nobles, & des termes pathétiques qui dans une efpece de jeu & de badinage, dénotoient un génie fupérieur. Il l'exhorta de fréquenter le barreau, & de s'attacher à Craffus ou à quelqu'autre *orateur*; il alla même jufqu'à s'offrir de lui fervir de maître dans cet art. Sulpicius reconnoiffant, fut tirer profit des inftructions qu'il venoit de recevoir. Antoine fut bien étonné de le voir paroître quelque tems après contre lui dans l'affaire de Caïus Norbanus, dont j'ai déja parlé. Frappé de retrouver un autre Craffus, & non un novice dans la même carriere, il étoit fur le point d'abandonner fon ami dans la quefture, tant il défefpéroit de pouvoir triompher de la force & du pathétique de fon jeune rival. Sulpicius, à la grandeur du ftyle, joignoit une voix douce & forte, le gefte & le mouvement du corps, plein d'agrémens qui n'empruntoient rien du théâtre, & reffentoient toute la nobleffe qui convient au barreau. Ses expreffions graves & abondantes fembloient couler de fource; c'étoit un don de la nature qui ne devoit rien à l'art.

Les exemples & les fuccès de ces fameux *orateurs* attirerent fur leurs pas une foule de rivaux qui briguerent le même titre. Au défaut de la naiffance & des richeffes qui ne donnent jamais le mérite, on s'efforça de parvenir par les talens de l'efprit. Dans un gouvernement mixte où chacun veut être éclairé, & a intérêt de l'être, l'art de la parole devient un myftere d'état. Les vieillards confommés par l'expérience, fe faifoient un devoir d'y former leurs enfans, & de leur frayer par ce moyen la route des honneurs. Ils admettoient même à leurs leçons leurs efclaves, comme fit Caton le cenfeur, afin que nourris dans des fentimens vertueux, leur mauvais exemple ne corrompît pas leur famille. Les dames, auffi attentives que leurs maris, fe faifoient une occupation férieufe de perpétuer le vrai goût de l'urbanité qui diftingua toujours les Romains. Dans les Gracches, on reconnoiffoit la fierté de Cornélie, & la magnificence des Scipions; dans les filles de Lælius & les petites filles de Craffus, la politeffe & la pureté de leurs peres. Vraies enfans de la fageffe, elles foutinrent par leurs paroles comme par leurs fentimens, l'éclat & la gloire de leurs maifons.

Comme on vit que l'art militaire ne fuffifoit pas fans l'étude pour parvenir, ceux des plébéiens que leur naiffance & leur pauvreté condamnoit à languir dans les honneurs obfcurs d'une légion, fe jetterent du côté du barreau pour percer la foule & paroître à la tête des affaires. D'un autre côté, les patriciens, par émulation, s'efforçoient de conferver parmi eux un art qui avoit toujours été un des plus puiffans inftrumens de leur ordre. C'étoit peu pour eux que de combattre des barbares, ils vouloient encore foumettre, par le fecours de l'éloquence, des cœurs républicains jaloux de leur liberté. Enfin, jamais fiecle ne fut fi brillant que le dernier de la république romaine, par le nombre d'*orateurs* célebres qu'elle produifit. Cependant Callidius, Céfar, Hortenfius, mais fur-tout Cicéron, ont laiffé bien loin derriere eux leurs dévanciers & leurs contemporains. Développons avec un peu de détail le caractere de leur éloquence.

Marcus Callidius brilla par des penfées nobles, qu'il favoit revêtir de toute la fineffe de l'expreffion. Rien de plus pur ni de plus coulant que fon langage. La métaphore étoit fon trope favori, & il favoit l'employer fi naturellement, qu'il fembloit que tout autre terme auroit été déplacé. Il poffédoit au fouverain degré l'art d'inftruire & de plaire, & n'avoit négligé que l'art de toucher & d'émouvoir les efprits. Il eut tout lieu de reconnoître fon erreur dans une caufe qu'il plaida contre Cicéron; je veux dire celle où il accufoit Quintus Gallius de l'avoir voulu empoifonner. Il développa bien toutes les circonftances de ce crime avec fes graces ordinaires, mais avec une froideur & une indolence qui lui fit perdre fa caufe. Cicéron triompha de toute l'élégance de fon rival par une réplique impétueufe, qui comme une grêle fubite, abattit toutes fes fleurs.

Jules-Céfar, né pour donner des lois aux maîtres du monde, puifa à l'école de Rhodes dans les préceptes du celebre Molon, l'art victorieux d'affujettir les cœurs & les efprits. S'il eut peu d'égaux en ce genre, il n'eut jamais de fupérieur; dans fa bouche les chofes tragiques, triftes & féveres, fe paroient d'enjouement; & le férieux du barreau s'embelliffoit de tout l'agrément du théatre, fans cependant affoiblir la gravité de fes matieres, ni fatiguer par fes plaifanteries. Il poffédoit au fouverain degré toutes les parties de l'art oratoire. Comme il avoit hérité de fes peres la pureté du langage, qu'il avoit encore perfectionnée par une étude férieufe, fes termes étoient choifis & beaux, fa voix éclatante & fonore, fes geftes nobles & grands. On fentoit dans fes difcours le même feu qui l'animoit dans les combats: il joignoit à cette force, à cette vivacité, à cette véhémence, tous les ornemens de l'art, un talent merveilleux à peindre les objets & à les repréfenter au naturel. Il quitta bien-tôt une carriere où il ne trouvoit perfonne pour lui difputer le premier rang; il courut à la tête des légions combattre les Barbares par émulation contre Pompée, qui par goût avoit choifi de moiffonner les lauriers de Mars.

Déja un phantôme de gloire éblouiffoit les jeunes patriciens, & leur faifoit négliger l'honneur tranquille qu'on acquiert au barreau, pour les entraîner fur les pas des Cyrus & des Alexandres. La fureur des conquêtes les avoit comme enivrés; ils abandonnoient les affaires civiles pour fe livrer aux travaux militaires. C'eft ainfi que Publius Craffus, d'un efprit pénétrant foutenu par un grand fonds d'érudition, & lié d'un commerce de lettres avec Cicéron, renonça aux éloges qu'il avoit déja mérités par fon éloquence, pour chercher des périls plus grands & plus conformes à fon ambition.

A l'âge de dix-neuf ans, Hortenfius plaida fa premiere caufe en préfence de l'*orateur* Craffus & des confulaires qui s'étoient diftingués dans le même genre: il enleve leurs fuffrages. Avec un génie vif & élevé, il avoit une ardeur infatigable pour le travail, ce qui lui procura une érudition peu commune qu'une mémoire prodigieufe favoit faire valoir. Les graces de fa déclamation attiroient au barreau les fameux acteurs Efope & Rofcius, pour fe former fur le modele de celui qu'ils

regar-

regardoient comme leur maître dans les finesses de leur art. Il mit le premier en usage les divisions & les récapitulations. Ses preuves & ses réfutations étoient semées de fleurs, & plus conformes au goût asiatique qu'au style romain. Sa mémoire lui rappelloit sur le champ toutes ses idées en ordre, & les preuves de ses adversaires. De plus, son extérieur composé, sa voix sonore & agréable, la beauté de son geste, & une propreté recherchée, prévenoit tout le monde en sa faveur. Il paroît cependant que la déclamation faisoit comme le fonds de son mérite & son principal talent; car ses écrits ne soutenoient pas à la lecture la haute réputation qu'il s'étoit acquise.

Toutes les plus belles causes lui étoient confiées, & il amassa des richesses prodigieuses sans aucun scrupule. Insensible aux sentimens de la probité, il se glissoit dans les testamens & en soutenoit de faux, pour partager les dépouilles du mort. L'esprit de rapine & de somptuosité, vice dominant de ses contemporains, fut sa passion favorite. Ses maisons de plaisance renfermoient des viviers d'une immense étendue. Au goût de la bonne chere il joignit la passion pour les beaux Arts. Comme il acquéroit sans honneur, il dépensoit sans mesure. On trouva dix mille muids de vin dans ses caves après sa mort. Il est vrai que ses grands biens furent bien-tôt dissipés par les débauches de son fils, & ses petits neveux languirent dans une affreuse pauvreté. Auguste, touché du sort d'une famille dont le chef avoit tant fait d'honneur à l'éloquence romaine, fit donner à Marcus Hortensius Hortalus, neveu de cet *orateur*, dix mille sesterces pour s'établir, & perpétuer la postérité d'un homme si célebre. Tibere, montant sur le trone, oublia totalement les Hortenses; seulement, pour ne pas déplaire au sénat, il leur distribua une seule fois deux cens sesterces, environ cinq mille gros écus.

Mais l'illustre Hortensia, fille d'Hortensius, fit admirer ses talens: héritiere de l'éloquence de son pere, elle en sut faire usage dans la fureur des guerres civiles. Les triumvirs, épuisés d'argent & pleins de nouveaux projets, avoient imposé une taxe exorbitante sur les dames romaines: elles implorerent en vain la voix des avocats pour plaider leur cause, aucun ne voulut leur prêter son ministere: la seule Hortensia se chargea de leur défense, & obtint pour elles une remise considérable. Les triumvirs, touchés de son courage & enchantés de la beauté de sa harangue, oublierent leur férocité par admiration pour son éloquence. Hortensius plaida pendant quarante ans, & mourut un peu avant le commencement des guerres civiles entre Pompée & César. Jusqu'à Cicéron personne ne lui avoit disputé le premier rang au barreau; & quand ce nouvel *orateur* parut, il mérita toûjours le second avec la réputation d'un des plus beaux déclamateurs de son tems.

La Grece, soumise à la fortune des Romains, se vantoit encore de forcer ses vainqueurs à la reconnoître pour maîtresse de l'éloquence: mais elle vit transporter à Rome ces précieux restes de son ancien lustre, & fut surprise de trouver réuni dans le seul Cicéron toutes les qualités qui avoient immortalisé ses plus fameux *orateurs*.

Cicéron apporta en naissant les talens les plus propres à prévenir le public, & trouva des hommes tout préparés à les admirer: un génie heureux, une imagination féconde & brillante, une raison solide & lumineuse; des vûes nobles & magnifiques, un amour passionné pour les Sciences, & une ardeur incroyable pour la gloire. La fortune seconda ces heureuses dispositions & lui ouvrit tous les cœurs. L'*orateur* Crassus se chargea de ses études & cultiva avec soin un génie dont la grandeur devoit égaler celle de l'empire. Ses compagnons, comme par pressentiment de sa gloire future, le reconduisoient en pompe au sortir des écoles jusques chez ses parens, & rendoient un hommage public à sa capacité. Sans se laisser éblouir par ces applaudissemens qui chatouilloient déja son cœur si sensible à la gloire, il se prépara avec un soin infini à paroître sur un théatre plus éclatant & plus digne de son ambition.

Comme il étoit seulement d'une famille ancienne & de rang équestre, il passoit pour un homme nouveau, parce que ses ancêtres contens de leur fortune avoient négligé de venir à Rome y briguer des honneurs. Pour Cicéron il visa aux premieres charges de la république, & se flatta d'y parvenir par la voie de l'éloquence: mais il conçut qu'un parfait *orateur* ne devoit rien ignorer; aussi s'appliqua-t-il avec un travail assidu à l'étude du Droit, de la Philosophie & de l'Histoire. Toutes les Sciences étoient de son ressort, & il consultoit avec un soin infatigable tous les maîtres de qui il pouvoit apprendre quelque chose d'utile. Enfin, par une fréquente conversation avec les plus habiles *orateurs* de son siecle, & par la lecture assidue des ouvrages de ceux qui avoient fait honneur à Athènes, il se forma un style & un genre d'éloquence qui le placerent à la tête du barreau, & le rendirent l'oracle de ses citoyens. On admire en lui la force de Démosthene, l'abondance de Platon, & la douceur d'Isocrate; ce qu'il a recueilli de ces fameux originaux lui devient propre & comme naturel; ou plutôt la fécondité de son divin génie crée des pensées nouvelles, & prête l'ame à celles des autres.

Le premier adversaire avec lequel il entra en lice fut Hortensius. A l'âge de vingt-sept ans, il plaida contre lui pour Roscius d'Améric, & ce plaidoyer plut infiniment par une foule de pensées brillantes, d'antitheses & d'oppositions. La multitude enchantée admira ce style asiatique, peigné, fardé, & peu digne de la gravité romaine. Cicéron connoissoit bien tout le défaut de ce mauvais goût; il convient que si son plaidoyer avoit été applaudi, c'étoit moins par la beauté réelle de son discours que par l'espérance qu'il donnoit pour l'avenir. Ce qui est vrai, est qu'il craignit de fronder d'abord l'opinion publique: il lui falloit plus de crédit, plus d'autorité, & plus d'expérience. Desirant d'y parvenir il quitta Rome pour aller puiser dans les vraies sources les trésors dont il vouloit enrichir sa patrie. Athènes, Rhodes & les plus fameuses villes de l'Asie, l'occuperent tour à tour. Il examina les regles de l'art avec les célebres *orateurs* de ces cantons, séjour de la véritable éloquence; & à force de soins, il vint à bout de retrancher cette superfluité excessive de style qui, semblable à un fleuve qui se déborde, ne connoissoit ni bornes ni mesures. Après quelques années d'absence, devenu un nouvel homme, enrichi des précieuses dépouilles de la Grece, il reparut au barreau avec un nouvel éclat, réforma l'éloquence romaine & la porta au plus haut point de perfection où elle pût atteindre: il en embrassa toutes les parties & n'en négligea aucune; l'élégance naturelle du style simple; les graces du style tempéré; la hardiesse & la magnificence du sublime. A ces rares qualités il joignit la pureté du langage, le choix des expressions, l'éclat des métaphores, l'harmonie des périodes, la finesse des pensées, la délicatesse des railleries, la force du raisonnement; enfin, une véhémence de mouvemens & de figures étonnoit & flattoit également la raison de tous ses auditeurs. Il n'appartenoit qu'à lui de s'insinuer jusques au fond de l'ame, & d'y répandre des charmes imperceptibles.

La nature qui se plaît à partager les especes de mérite & de goût les avoit tous réunis en sa personne. Un air gracieux, une voix sonore, des manieres touchantes, une ame grande, une raison élevée, une imagination brillante, riche, féconde, un cœur tendre & noble, lui préparoient les suffrages. A cette solidité qui renfermoit tant de sens & de prudence, il joignoit, dit le pere Rapin, une fleur d'esprit qui lui donnoit l'art d'embellir tout ce qu'il disoit; & il ne passoit rien par son imagination qui ne prît le tour le plus gracieux, & qui ne se parât des couleurs les plus brillantes. Tout ce qu'il traitoit, jusqu'aux matieres les plus sombres de la Dialectique, les questions les plus abstraites de la Physique, ce que la Jurisprudence a de plus épineux, & ce qu'il y avoit de plus embarrassé dans les affaires, se coloroit dans son discours de cet enjouement d'esprit & de ces graces qui lui étoient si naturelles. Jamais personne n'a eu l'art d'écrire si judicieusement, ni si agréablement en tout genre; il possédoit dans un degré éminent le talent singulier de remuer les passions & d'ébranler les cœurs. Dans les grandes affaires où plusieurs *orateurs* parloient, on lui laissoit toûjours les endroits pathétiques à traiter; & il les manioit avec tant de succès, qu'il faisoit quelquefois retentir tout le barreau de larmes & de soupirs.

La fortune comme étonnée de tant de hautes qualités, s'empressa de lui applanir la route des honneurs; toutes les dignités vinrent au-devant de lui. A peine sa réputation commença-t-elle à naître, qu'il obtint la questure de Sicile par les suffrages unanimes du peuple. Cette province dévorée par une famine cruelle & par les vexations énormes du Préteur, trouva en lui un pere, un ami, un protecteur. Sa vigilance remédia à la stérilité des récoltes, & son éloquence répara les rapines de Verrès. Ces discours où brillent d'un éclat immortel la force de son imagination, la magnificence de son élocution, la justesse de ses raisonnemens, la solidité de ses principes, l'enchaînement de ses preuves, l'étendue de ses connoissances, son savoir prodigieux, & son goût exquis pour les Arts, lui attirerent plus de vi-

sites

ftres que les richeffes & les triomphes n'en procurerent à Craffus & à Pompée, les premiers des Romains. Les étrangers paffoient les mers pour admirer un *orateur* fi furprenant; les Philofophes quittoient leurs écoles pour entendre fa fageffe; les généraux mendioient fes talens pour maintenir leur autorité & fixer les fuffrages de la multitude; les tribunaux le redemandoient pour développer le cahos des lois; & partout, comme un aftre bienfaifant, il portoit la lumiere & ramenoit l'ordre & la paix.

On admira dans fa préture fa fermeté romaine pour la défenfe des lois & de l'équité, & fon humanité pour les malheureux. La patrie l'appella à fon fecours contre les fubtilités de Rullus & les violences de Catilina; & il mérita le premier d'en être appellé le pere. Le fénat, les roftres, les tribunaux, les académies, fe laiffoient gouverner par les douces influences de fon beau génie. Il étoit l'ame des confeils, l'oracle du peuple, la voix de la république; &, comme s'il eût eu feul l'intelligence & la raifon en partage, on ne décidoit ordinairement que par fes lumieres.

Ses malheurs mêmes devenoient ceux de l'état, & fon exil fut déploré comme une calamité publique. Les chevaliers, les fénateurs, les *orateurs*, les tribuns, le peuple prirent des habits de deuil, & regretterent fa perte comme celle d'un dieu tutélaire. Les rois, les villes, les républiques s'intérefferent à fon rappel, & célébrerent avec pompe le jour de fon retour. Telle fut fa gloire dans Rome & dans l'Italie, au delà des mers, & aux extrémités de l'empire. Les villes de fon gouvernement enrichies par le commerce, les campagnes couvertes de moiffons, les Arts rétablis, les Sciences cultivées, les forêts purgées des bêtes fauvages qui ravageoient les guérets; les publicains réduits à l'ordre, les ufures éteintes, les impôts diminués, la vertu & le mérite eftimés, le vice profcrit, firent adorer fon regne philofophique digne du tems de Rhée, & lui éleverent des trophées plus glorieux que les triomphes qu'on avoit décernés aux deftructeurs du genre humain.

Mais dans le monde il n'eft point de vertu que n'attaque l'envie: on a accufé Cicéron d'avoir trop de confiance dans la profpérité, trop d'abattement dans la difgrace. Il convient qu'il étoit timide; mais il prétend que cette timidité fervoit plutôt à lui faire prévoir le danger qu'à l'abattre, quand il étoit arrivé, ce qui nous eft confirmé par le courage & la fermeté qu'il fit éclater aux yeux même de fes bourreaux. On ne lui fait pas grace de fon amour defordonné pour la gloire; il n'en difconvient pas, & il explique lui-même quelle forte de gloire il recherchoit. La vraie gloire, felon lui, ne confifte pas dans la vaine fumée de la faveur populaire, ni dans les applaudiffemens d'une aveugle multitude, pour laquelle on ne doit avoir que du mépris; c'eft une grande réputation fondée fur les fervices qu'on a rendus à fes amis, à fa patrie, au genre humain: l'abondance, les plaifirs & la tranquillité, ne font pas les fruits qu'on doive s'en promettre, puifqu'on doit au-contraire facrifier pour elles fon repos & fa tranquillité; mais l'eftime & l'approbation de tous les honnêtes gens en eft la récompenfe, & la dette que tous les honnêtes gens ont droit d'exiger.

Par rapport aux louanges qu'il fe donnoit à lui-même, & auxquelles il étoit fi fenfible, c'étoit moins pour fa gloire, dit Quintilien, que pour fa défenfe: il n'avoit que fes grandes actions à oppofer aux calomnies de fes ennemis; il fe fervoit pour les faire taire du moyen qu'avoit autrefois employé le grand Scipion; mais enfin la force fit périr celui qu'elle ne put déranger de fes principes. Une politique peut-être trop timide par la crainte de troubler la tranquillité publique; un amour ardent pour la liberté qu'il avoit confervée à fes citoyens, l'extrême ambition de maintenir fon autorité, par laquelle il étoit l'ame & le foutien de la république; une haine irréconciliable contre l'ennemi de fa patrie, creuferent à cet illuftre citoyen de Rome, le précipice dans lequel Marc-Antoine méritoit d'être enfeveli: Cicéron fut tué à l'âge de 64 ans, victime de fes projets falutaires & de fes fervices. Rome en proie à la fureur des triumvirs, vit attachées à la tribune aux harangues, des mains qui avoient tant de fois rompu les fers que lui forgeoient les féditieux; perte d'autant plus déplorable, dit Valere-Maxime, qu'on ne trouve plus de Cicéron pour pleurer une pareille mort.

On dit cependant que le fénat, pendant le confulat de fon fils, & par fes mains, brifa toutes les ftatues de Marc-Antoine, qu'il arracha fes portraits, & défendit qu'aucun de fa famille portât le nom de Marc. On ajoute encore qu'Augufte ayant furpris un traité de Cicéron dans les mains de fon petit-fils qui le cachoit fous fa robe dans la crainte de lui déplaire, prit le livre, le parcourut, & le rendit à ce jeune homme, en lui difant; „ „ c'étoit un grand homme, mon fils, un amateur zélé „ de la patrie „, λόγιος ἀνὴρ καὶ φιλόπατρις.

Quoi qu'il en foit du difcours d'Augufte, c'eft affez pour nous d'avoir établi que Cicéron mérite d'être regardé comme un des plus grands efprits de la république romaine, & en particulier comme le plus excellent de tous les maîtres d'éloquence, excepté le feul Démofthène; on fait auffi qu'il en eft l'éternel panégyrifte & l'éternel imitateur. Je ne m'aviferai point, dit Plutarque, d'entreprendre la comparaifon de ces deux grands hommes; je dirai feulement, que s'il étoit poffible que la nature & la fortune entraffent en difpute fur leur fujet, il feroit difficile de juger laquelle des deux les a rendus plus femblables, ou la nature dans leurs mœurs & dans leur génie, ou la fortune dans leurs aventures, & dans tous les accidens de leur vie.

Les écrits, les fuccès, & l'exemple de Cicéron, fembloient devoir promettre à l'éloquence romaine une durée éternelle; il en arriva néanmoins tout autrement. En vain donna-t-il les plus excellens préceptes pour fixer le goût, il les donna dans un tems où le barreau ébranlé par l'anarchie du gouvernement, touchoit à fa décrépitude.

Les Romains avoient déja éprouvé les atteintes de l'efclavage; la liberté en avoit été allarmée par la forge des fers de Sylla. Le corps de la république chanceloit comme un vafte coloffe accablé fous le poids de fa grandeur. Les grands attachés à leur feul intérêt, trahiffoient le fénat. Le fénat énervé par fa timidité, confioit à des particuliers redoutables, des droits qu'il n'ofoit pas leur refufer. Les tribuns s'efforçoient vainement de rétablir leur puiffance anéantie. Le peuple vendoit fes fuffrages au plus hardi, au plus fort, ou au plus riche. Rome terrible aux barbares, n'avoit plus dans fon fein que des citoyens corrompus, avides de la domination fuprème, & ennemis de fa liberté. La flatterie, la dépravation des mœurs, la fervitude avoient gagné tous les membres de l'état. Enfin la folidité & la magnificence de l'éloquence romaine defcendirent dans le même tombeau que Cicéron. Après lui le barreau ne retentit plus que des clameurs des fophiftes, qui defefpérés de ne pouvoir atteindre un fi grand maître, déchirerent une réputation qui terniffoit la leur, & firent tous leurs efforts pour en effacer le fouvenir; c'eft ainfi que par leur odienfe critique ils vinrent à bout d'avilir l'éloquence, & de l'éteindre fans retour. Mais développons toutes les caufes de ce changement.

1°. Les empereurs eux-mêmes, fans pofféder le génie de l'éloquence, étoient jaloux d'obtenir le premier rang parmi les *orateurs*. Lorfque Tibere apportoit au fénat quelque difcours préparé dans fon cabinet, on n'y reconnoiffoit que les ténebres & les replis tortueux de fa politique. Il découvroit dans fes lettres la même inquiétude que dans le maniement des affaires; il vouloit que fes paroles fuffent comme les myfteres de l'oracle, & que les hommes en devinaffent le fens, comme on conjecture la volonté des dieux. Il craignoit de profaner fa dignité & de découvrir fa tyrannie, en fe montrant trop à découvert. Il relegua Montanus aux îles Baléares, & fit brûler le difcours de Scaurus & les écrits de Crémutius Cordus. Caligula penfa faire périr Séneque, parce qu'il avoit prononcé en fa préfence un plaidoyer qui mérita les applaudiffemens du fénat. Sans une de fes maîtreffes, qui affura que cet *orateur* avoit une phthyfie qui le meneroit bien-tôt au tombeau, il alloit le condamner à mort.

2°. Il falloit penfer comme eux pour parvenir à la fortune, ou pour la conferver; parce qu'ils s'étoient refervé de donner le titre d'éloquent à celui des *orateurs* qu'ils en jugeroient le plus digne, comme autrefois les cenfeurs nommoient le prince du fénat.

3°. La grandeur de l'éloquence romaine avoit pour fondement la liberté, & s'étoit formé avec l'efprit républicain; une force de courage & une fermeté héroïque étoit le propre de ces beaux fiecles. Tout étoit grand parce qu'on penfoit fans contrainte. Sous les Céfars il fallut changer de ton, parce que tout leur étoit fufpect & leur portoit ombrage. Crémutius Cordus fut accufé d'avoir loué Brutus dans fes hiftoires, & d'avoir appellé Caffius le dernier des Romains.

4°. Le mérite fans richeffes étoit abandonné: un *orateur* pauvre n'avoit aucune confidération, & reftoit fans caufe: un plaideur examinoit la magnificence de celui qu'il avoit deffein de choifir pour avocat, la richeffe de fes habits, de fon train, de fes équipages; il comptoit le nombre de fes domeftiques & de fes clients. Il falloit impo-

imposer par des dehors pompeux, & s'annoncer par un fastueux appareil, *rara in tenui facundia panno*; c'est ce qui obligeoit les *orateurs* de surprendre des testamens, ou d'emprunter des habillemens, des bijoux, des équipages pour paroître avec plus d'éclat.

5°. Le bel esprit avoit pris la place d'une noble & solide érudition, & une fausse philosophie avoit succédé à la sage raison. Le style éclatant & sonore des vains déclamateurs, imposoit à une jeunesse oisive, & éblouissoit un peuple entierement livré au goût des spectacles. Il falloit du brillant, du pompeux pour réveiller des hommes affadis par le plaisir & par le luxe. Séneque plaisoit à ces esprits gâtés à cause de ses défauts, & chacun tâchoit de l'imiter dans la partie qui lui plaisoit davantage: on quittoit, on méprisoit même les anciens, pour ne lire & n'admirer que Séneque.

6°. Les juges ennuyés d'une profession qui devenoit pour eux un supplice depuis la monarchie, vouloient être divertis comme au théâtre: voilà pourquoi les *orateurs romains* ne cherchoient plus qu'à amuser, qu'à réjouir par des figures hyperboliques, par des termes empoulés, par des reparties ingénieuses, & par un déluge de bons mots. Junius Bassus répondit à l'avocat de Domitia qui lui reprochoit d'avoir vendu de vieux souliers: „ je ne m'en „ suis jamais vanté, mais j'ai dit que c'étoit votre cou- „ tume d'en acheter „.

7°. Le nom respectable d'*orateur* étoit perdu; on les nommoit *causidici*, *advocati*, *patroni*, tant ils étoient tombés dans le mépris. L'éloquence étoit même regardée comme une partie de la servitude. Agricola pour humaniser les peuples de la Grande-Bretagne, leur communiqua les arts & les sciences des Romains, & instruisit leur noblesse dans l'éloquence romaine. Les gens peu habiles, dit Tacite, regardoient cet avilissement de l'éloquence comme des traits d'humanité, pendant que c'étoit une suite de leur esclavage.

8°. Les mêmes chaînes qui accabloient la république, opprimoient aussi le talent de la parole. Avant les dictateurs, l'*orateur* pouvoit occuper toute une séance, le tems n'étoit pas fixé; il étoit le maître de sa matiere & parloit sans aucune contrainte. Pompée viola le premier cette liberté du barreau, & mit comme un frein à l'éloquence. Sous les empereurs la servitude devint encore plus dure; on fixoit le jour, le nombre des avocats, & la maniere de parler. Il falloit attendre la commodité du juge pour plaider: souvent il imposoit silence au milieu d'un plaidoyer, & quelquefois il obligeoit l'*orateur* de laisser ses preuves par écrit. Enfin pour mieux marquer leur asservissement, on les dépouilla de la toge, & on les revêtit de l'habit des esclaves.

9°. Ainsi l'éloquence abâtardie, privée de ses nobles exercices disparut sans retour. Les grands sujets qui firent triompher Antoine, Crassus, Cicéron, ne subsistoient plus. Le sénat étoit sans autorité, le peuple sans émulation. Le tribun n'osoit plus parler de sa liberté, ni le consul étaler son ambition. On ne louoit plus de héros ni de vainqueur, & on ne présentoit plus à la tribune aux harangues les enfans des grands capitaines; on n'y discutoit plus ses prétentions; on ne recommandoit plus des rois malheureux ni des républiques opprimées. Les altercations de quelques vils plaideurs, & la défense de quelques misérables étoient les sujets que traitoient ordinairement les *orateurs*, ils ne plaidoient plus que sur des rapines des chevaliers, des droits de péagers, des testamens, des servitudes, & des gouttieres. Quelle ressource pour l'imagination & pour le génie, que de n'avoir à parler que de vol, d'usurpation, de succession, de partage, de formalités? Mais de quel feu n'est-on pas animé quand on attaque des guerriers chargés des dépouilles des ennemis vaincus, quand on brigue la souveraine magistrature de son pays, quand on s'éleve contre l'ambition desordonnée d'un corps formidable, quand on souleve un peuple qui commande à l'univers, qu'on réforme les lois, qu'on soutient les alliés? C'est alors qu'on déploie toutes ses forces, que l'esprit devient créateur, & que l'éloquence prend tout son essor. Un génie sublime ne peut s'étendre qu'à proportion de son objet. Les héros ne se forment pas à l'ombre, ni l'*orateur* dans la poussiere d'un greffe.

10°. Quels sentimens n'inspiroit point à un *orateur*, dans le tems que la république subsistoit, la vûe d'un peuple entier qui distribuoit les graces & les honneurs; d'un sénat qui formoit les conseils; & dirigeoit le plan des conquêtes; d'une foule de consulaires illustrés par vingt triomphes; d'une multitude de cliens qui composoient son cortege; d'une suite nombreuse d'ambassadeurs, de rois, de souverains, d'étrangers qui imploroient sa protection. L'homme le plus froid ne seroit-il point échauffé à la vûe d'un spectacle aussi auguste? Sous les empereurs quelle solitude dans les tribunaux, & quels gens les composoient!

Cependant après l'extinction des premiers Césars, sous le regne de Vespasien & celui de Trajan, deux *orateurs* vinrent encore lutter contre le mauvais goût de leur siecle, & rappeller l'éloquence des anciens; ce furent Quintilien, & Pline le jeune. Traçons leur caractere en deux mots, & cet article sera fini.

Le premier brilloit par une grande netteté, par un esprit d'ordre, & par l'art singulier d'émouvoir les passions: on le chargeoit pour l'ordinaire du soin d'exposer le fait, quand on distribuoit les différentes parties d'une cause à différens *orateurs*. On le voyoit souvent en plaidant verser des larmes, changer de visage, pâlir, & donner toutes les marques d'une vive & sincere douleur. Il avoue que c'est à ce talent qu'il doit toute sa réputation. Il étoit comme l'avocat né des souverains; il eut l'honneur de parler devant la reine Bérénice pour les intérêts de cette princesse même. Non content d'instruire par son exemple, & de marquer du doigt la route de l'éloquence, il voulut aussi en fixer les principes par ses leçons, & verser dans l'esprit des jeunes patriciens qui aspiroient à la gloire du barreau, & consultoient ses lumieres, le goût solide des anciens maîtres.

Ses *institutions*, monument éternel de la beauté de son génie, peuvent nous donner une idée de ses talens & de ses mœurs: c'est-là où au défaut de ses pieces que les injures du tems n'ont pas laissé parvenir jusqu'à nous, il nous trace avec une franchise & une modestie qui lui étoit naturelle, le plan de la méthode qu'il suivoit dans ses narrations & ses péroraisons. Cependant il y a tout lieu de soupçonner, que pour obéir à la coutume qu'il avoit trouvé établie, & pour donner quelque chose au goût de son siecle, il employoit des armes brillantes, & ne rejettoit pas toujours les pensées fleuries, les antithèses, & les pointes. Loin de réprouver totalement la déclamation, qui comme chez les Grecs, ruina l'éloquence latine; il la juge très-utile. Il est vrai qu'il lui prescrit des bornes étroites, & qu'il ne s'y soumet que par condescendance: mais enfin, auroit-il été entendu, s'il eût tenu un langage différent? Il faut parler la langue de ses auditeurs, & prendre en quelque sorte leur esprit, pour les persuader & les convaincre. Les hommes, soit que ce soit un don de la nature, soit que ce soit un préjugé de l'éducation, n'approuvent ordinairement que ce qu'ils trouvent dans eux mêmes.

Pline le jeune s'étoit proposé pour modele Démosthènes & Calvus; il chérissoit une éloquence impétueuse, abondante, étendue, mais égayée par des fleurs autant que la matiere le permettoit; il vouloit être grave, & non pas chagrin; il aimoit à frapper avec magnificence; il n'aimoit pas moins à surprendre la raison par des agrémens étudiés, que de l'accabler par le poids de ses foudres. Les armes brillantes étoient autant de son goût, que celles qui ont de la force: poli, humain, tendre, enjoué, droit, grand, noble, brillant; son esprit avoit le même caractere que son cœur. Sa composition tenoit comme le milieu entre le siecle de Cicéron, & celui de Séneque, en sorte qu'il auroit plû dans le premier, comme il plaisoit dans le second. Son plaidoyer pour les peuples de la Bétique, & pour Accie Variola, montre toute la fermeté de son courage, & tout le beau de son génie. Ses conclusions furent modestes, & firent admirer par-là l'équité des premiers siecles.

Mais dans son panégyrique de Trajan, il prodigua trop toutes les fleurs de son esprit, affectant sans cesse des antithèses & des tours recherchés. Les richesses de l'imagination, la pompe des descriptions, y sont étalées sans mesure; & cette abondance excessive répand sur le tribut de justes louanges, que la reconnoissance exigeoit, le dégoût qu'inspire la flaterie. Quelle beauté dans les éloges que Cicéron fait de Pompée & de César! Tout le barreau retentit de bruyantes acclamations. Que de fadeur dans le panégyrique de Trajan! Il choque par l'excès de ses louanges, & fatigue par sa prolixité.

Malgré ces défauts de Pline, qui étoient ceux de son siecle, plus d'une fois cet *orateur* admirable à plusieurs autres égards, eut la satisfaction de ne pouvoir parvenir qu'avec peine au barreau, tant étoit grande la foule des personnes qui venoient l'entendre plaider. Souvent même il étoit obligé de passer au-travers du tribunal des juges, pour arriver à sa place. A sa suite marchoit une troupe choisie de jeunes avocats de famille, en qui il avoit remarqué des talens; il se faisoit un plaisir de les produire, & de les couvrir de ses propres lauriers. L'amour de la patrie, un noble désintéressement, une protection déclarée pour la vertu & pour les Sciences, un

cœur

cœur généreux & magnanime, ses vertus, ses bienfaits, sa fidélité à ses devoirs, sa bonté pour les peuples, son attachement aux gens de Lettres, le rendirent précieux & aimable à tout le monde. Il étoit l'admiration des Philosophes, & les délices de ses concitoyens. Goûté, estimé, & respecté, il régnoit au barreau en maître, & il commandoit en pere dans les provinces. Il fut le dernier *orateur* romain, & malgré ses soins & son attention, il n'eut point d'imitateurs. Plus Rome vieillissoit, plus la chûte de l'éloquence étoit sans remede.

Je sais bien qu'après le siecle heureux de Trajan, on vit encore quelques empereurs qui tâcherent de la ranimer par leur voix, & par leur générosité; mais malheureusement le goût de ces princes étoit mauvais, & leur politique incertaine. Adrien, successeur immédiat de Trajan, n'aimoit que l'extraordinaire & le bisarre: esprit romancier, il couroit après le faux, & après le l'hyperbole. Antonin le philosophe, transporté de l'enthousiasme du portique, n'avoit de considération que pour des philosophes & des jurisconsultes, & ne s'attachoit qu'aux Grecs. Enfin, leurs établissemens n'avoient aucune stabilité. Comme un empereur n'héritoit point du diadème, qu'il le tenoit de la fortune, de sa politique, de son argent, & de ses violences, il effaçoit jusqu'aux vestiges des graces de son devancier. Des savans placés à côté du trone sous un regne, se voyoient contrains sous un autre de mandier dans les places les moyens de subsister. Les Sciences chancelantes comme l'état, essuyoient les mêmes revers.

Ainsi dégénéra, & finit avant l'empire l'éloquence romaine: arrachée de son élément, c'est-à-dire, privée de la liberté, & asservie au caprice des grands, elle s'affoiblit tout-d'un-coup; & après quelques efforts impuissans qui montroient plutôt un véritable épuisement qu'un fonds solide, elle s'ensevelit dans l'oubli; semblable à un grand fleuve qui s'étend au loin des sa source, s'avance d'un pas majestueux à l'approche des grandes villes, & va se perdre avec fracas dans l'immense abîme des mers. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

ORATEUR, (*Hist. mod.*) dans le parlement d'Angleterre, c'est dans la chambre des communes le président, le modérateur. Il est élu à la pluralité des voix; c'est lui qui expose les affaires; on porte devant lui une masse d'or couronnée.

ORATOIRE, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) petit édifice, ou partie d'édifice dans une grande maison près de la chambre à coucher, & consacré à la priere en particulier. L'*oratoire* d'une maison differe de la chapelle, en ce que la chapelle a un autel où l'on célebre les saints mysteres; au lieu que l'*oratoire* n'a point un pareil autel; car quoiqu'il y ait une table en forme d'autel; on n'y célebre point.

On commença à appeller *oratoire*, les petites chapelles qui étoient jointes aux monasteres, où les moines faisoient leurs prieres, avant qu'ils eussent des églises. Ce mot a passé depuis aux autels, ou chapelles qui étoient dans les maisons particulieres, & même aux chapelles bâties à la campagne qui n'avoient point droit de paroisse.

Dans le vj. & vij. siecle, un *oratoire* étoit une espece de chapelle placée souvent dans les cimetieres, & qui n'avoient ni baptistaire comme les églises titulaires, ni office public, ni prêtre cardinal. L'évêque y envoyoit un prêtre quand il jugeoit à propos d'y faire célébrer la messe; cependant quelques *oratoires* avoient un prêtre cardinal pour y célébrer la messe quand le fondateur le desiroit, ou quand le concours des fideles le demandoit; c'étoit comme de moindres titres. Enfin, il y avoit déja dans ce tems-là comme à présent des *oratoires* chez les hermites, & dans les maisons particulieres. Le conciliabule de Constantinople, tenu en 861 par Photius, défend de célébrer la liturgie, & de baptiser dans les *oratoires* domestiques.

On voit en France beaucoup de bourgs & de villages du nom d'*Oroir*, *Oroüir*, *Ozouer*, *Orouer*, *Auroüer*, *Oradour*, qui prennent leur nom & leur origine de quelques *oratoires* de religieux retirés dans des hermitages de la campagne voisine. (*D. J.*)

ORATOIRE DES HÉBREUX, (*Critique sacrée.*) *voy.* PROSEUCHE.

ORATOIRE, (*Hist. des congrég.*) titre d'une congrégation particuliere d'ecclésiastiques, instituée en France par le cardinal de Bérulle, sur le modele de celle de Rome, qui a été établie par Philippe Néri florentin, sous le titre de l'*oratoire de sainte Marie en la Vallicelle*.

Il y a néanmoins cette différence entre la congrégation des peres de l'*oratoire* de Rome & celle de France, que la premiere n'a été fondée que pour la seule maison de Rome, sans se charger du gouvernement d'aucune autre maison; au lieu que celle de France renferme plusieurs maisons qui dépendent d'un chef, lequel prend la qualité de supérieur général, & gouverne avec trois assistans toute cette congrégation.

Le cardinal de Berulle obtint des lettres patentes de Louis XIII. datées du mois de Décembre 1611, & enregistrées au parlement de Paris, le 4 Décembre 1612, avec cette clause: „ à la charge de rapporter dans trois „ mois le consentement de l'évêque, auquel ils demeu- „ reront sujets „.

M. de Bérulle desirant de répandre sa congrégation en France, obtint à cet effet en 1613, une bulle du pape Paul V. en conséquence de laquelle la congrégation de l'*oratoire* s'étendit en peu de tems en plusieurs villes du royaume.

Ces peres sont différens de tous les ordres religieux; leur congrégation est la seule où les vœux sont inconnus, & où n'habite point le repentir. C'est une retraite toujours volontaire aux dépens de la maison; on y jouit de la liberté qui convient à des hommes; la superstition & les petitesses n'y deshonorent guere la vertu; leur général demeure en France, idée si convenable à tous les ordres de l'Eglise; leurs ouvrages méritent généralement des éloges. Enfin, respectables à tous égards, ils deviendroient encore plus utiles au public, si leurs religieux s'appliquoient aux fonctions des colléges, de séminaires, & des hôpitaux, (*D. J.*)

ORATOIRE, *harmonie*, (*Elocut.*) l'*harmonie oratoire* est l'accord des sons avec les choses signifiées. Elle consiste en deux points; 1°. dans la convenance & le rapport des sons, des syllabes, des mots, avec les objets qu'ils expriment: 2°. dans la convenance du style avec le sujet. La premiere est l'accord des parties de l'expression avec les parties des choses exprimées. La seconde est l'accord du tout avec le tout.

L'harmonie des syllabes, des mots avec les objets qu'ils expriment, se fait par des sons imitatifs. On retrouve ces sons imitatifs dans toutes les langues: c'est ainsi qu'on dit en françois, *gronder*, *murmurer*, *tonner*, *siffler*, *gasouiller*, *claquer*, *briller*, *piquer*, *lancer*, *bourdonner*, &c. L'imitation musicale saisit d'abord les objets qui font bruit, parce que le son est ce qu'il y a de plus aisé à imiter par le son; ensuite ceux qui sont en mouvement, parce que les sons marchant à leur maniere, ont pu, par cette maniere, exprimer la marche des objets. Enfin, dans la configuration même & la couleur, qui paroissoient ne point donner prise à l'imitation musicale, l'imagination a trouvé des rapports analogiques avec le grave, l'aigu, la durée, la lenteur, la vîtesse, la douceur, la dureté, la légereté, la pesanteur, la grandeur, la petitesse, le mouvement, le repos, *&c.* La joie dilate, la crainte rétrécit, l'espérance souleve, la douleur abat: le bleu est doux, le rouge est vif, le verd est gai; de sorte que, par ce moyen, & à l'aide de l'imagination, qui se prête volentiers en pareil cas, presque toute la nature a pu être imitée plus ou moins, représentée par les sons. Concluons de là que le premier principe pour l'harmonie est d'employer des mots ou des phrases, qui renferment par leur douceur ou par leur dureté, leur lenteur ou leur vîtesse, l'expression imitative qui peut être dans les sons. Les grands Poëtes & les Orateurs ont toujours suivi cette regle.

Pour sentir tout l'effet de cette harmonie, qu'on suppose les mêmes sons dans des mots qui exprimeroient des objets différens: elle y paroîtra aussi déplacée, que si on s'avisoit de donner au mot *siffler* la signification de celui de *tonner*, ou celle d'*éclater* à celui de *soupirer*: & ainsi des autres.

De même que tous les objets qui sont liés entr'eux dans l'esprit, le sont par un certain caractere de conformité ou d'opposition qu'il y a dans quelqu'une de leurs faces: de même aussi les phrases qui représentent la liaison de ces idées, doivent en porter le caractere. Il y a des phrases plus douces, plus légeres, plus harmonieuses, selon la place qu'on leur a donnée, selon la maniere dont on les a ajustées entr'elles. Quelque fine que paroisse cette harmonie, elle produit un charme réel dans la composition, & un écrivain qui a de l'oreille ne la neglige pas. Cicéron y est exact autant que qui que ce soit: *Etsi homini nihil est magis optandum, quam prospera, æquabili perpetuaque fortuna, secundo vitæ, sine ulla offensione, cursu: tamen si mihi tranquilla & placata omnia fuissent, incredibili quâdam & pene divina, quâ nunc vestro beneficio fruor, lætitiæ voluptate caruissem.* Toute cette période est d'une douceur admirable; nul choc désagréable de consonne, beaucoup de voyelles, un mouvement paisible & continu que rien n'in-

n'interrompt, & qui semble aidé & entretenu par tous les sons qui le remplissent.

La seconde espece d'*harmonie oratoire* est celle du ton général de l'orateur, avec le sujet pris dans sa totalité. L'essentiel est donc de bien connoître le sujet qu'on traite, d'en sentir le caractere & l'étendue; cela fait, il faut lui donner les pensées; les mots, les tour & les phrases qui lui conviennent. *Cours de Belles-Lettres, tome IV.* (*D. J.*)

ORATOIRE, s. m. *oratorio, en musique*; c'est une espece de drame en latin ou en langue vulgaire, divisé par scenes, à l'imitation des pieces de théâtre, mais qui roule toujours sur des sujets pris de la religion, & qu'on met en musique pour être exécuté dans quelque église durant le carême, ou en d'autres tems. Cet usage, assez commun en Italie, n'est pas admis en France, où l'on ne trouve pas que la composition de ces pieces soit convenable à la majesté du lieu destiné à leur exécution. (*S*)

ORATORIEN, s. m. qui est de la congrégation de l'oratoire. *Voyez* ORATOIRE, *congrégation*.

ORAXI, MONTAGNE D' (*Géogr.*) ce sont les plus hautes qui soient au Japon; elles sont situées dans le royaume d'Achita, le plus septentrional de l'île de Niphon. (*D. J.*)

ORBONNA, s. f. (*Myth.*) déesse qui veilloit à ce que les enfans ne fussent point enlevés.

ORBE, s. m. se dit, dans l'*Astronomie ancienne*, d'un corps ou espace sphérique terminé par deux surfaces, l'une convexe, qui est en-dehors, l'autre concave, qui est en-dedans. *Voyez* SPHERE.

Les anciens Astronomes regardoient les cieux comme composés de différens orbes très-vastes, de couleur d'azur, & transparens, qui étoient renfermés les uns dans les autres; ou bien comme un assemblage de grands cercles, au-dedans desquels étoient renfermés les corps des planetes, & dont les rayons s'étendoient depuis le centre de la terre, qu'ils regardoient comme celui du monde, jusqu'à la plus grande distance où la planete pouvoit s'en éloigner. *Voyez* CIEL.

Le grand orbe, *orbis magnus*, est celui où l'on suppose que le soleil se meut, ou plutôt dans lequel la terre fait sa révolution annuelle. *Voyez* ORBITE.

Dans l'Astronomie moderne, l'*orbe* d'une planete est la même chose que son *orbite*. *Voyez* ORBITE.

ORBE, L' (*Géog.*) riviere de France dans le bas Languedoc. Elle a sa source au nord de la ville de Lodeve, sur la frontiere de Rouergue, passe à Beziers, & se jette enfin dans le golfe de Lyon, par le Grau de Sérignan. (*D. J.*)

ORBE, L' (*Géog.*) riviere de Suisse, selon Scheuchzer. Elle est dans le mont Jura entre la Franche-Comté & le pays de Vaud; en sortant de sa source, qui est en Suisse, elle entre dans le lac de Rosset, en sort ensuite pour porter ses eaux dans le lac de Joux, qui finalement se perd dans la terre. (*D. J.*)

ORBE, (*Géog.*) ancienne ville de Suisse au pays de Vaud, capitale d'un bailliage, dont la souveraineté est partagée entre les cantons de Berne & de Fribourg. Elle est à deux lieues du mont Jura, sur la riviere d'Orbe, à 16 lieues S. O. de Berne, 11 S. O. de Fribourg. *Long.* 24. 22. *lat.* 46. 42.

Quelques auteurs croient qu'*Orbe* étoit la capitale du canton nommé *Pagus Orbigenus*. Quoi qu'il en soit, cette ville a été florissante sous l'ancienne monarchie des Francs. Les rois de la premiere & de la seconde race y avoient un palais, où ils alloient quelquefois passer le tems. Toute cette ville est de la confession helvétique.

Le bailliage est un des treize du pays Romand, & s'avance vers le midi, jusqu'à 2 petites lieues au-dessus de Lausanne. Il fait avec celui de Grauson 17 à 18 paroisses.

Viret (*Pierre*), fameux ministre calviniste, naquit dans la ville d'*Orbe* en 1511. Il fit ses études à Paris, & s'y lia d'une étroite amitié avec Farel. Il mourut à Pau en 1571, après avoir écrit divers ouvrages qui ne sont plus recherchés. (*D. J.*)

ORBEGA, L'*ou* L'ORBEGO, (*Géog.*) riviere d'Espagne au royaume de Léon. Elle a deux sources dans les montagnes qui sont au couchant septentrional de Léon, & finit par tomber dans le Tage à San-Jago, au-dessous de Zamora.

ORBELUS, (*Géog. anc.*) montagne au nord de la Macédoine, entre l'Axius, au couchant, & le Strymon au levant, à l'O. d'Uscopia. Ptolomée, *l. III. c. ix.* Hérodote, *l. V. c. xvij.* & l'abréviateur de Strabon parlent de ces montagnes. Elles sont aujourd'hui pour la plus grande partie dans la Servie. Les rivieres de Moraye, de l'Iperitza, & de l'Iemiza y prennent leurs sources. Le nom moderne de l'*Orbelus* est, selon Lazius, *Karopnitze*. (*D. J.*)

ORBICULAIRE, adj. (*Gram.*) qui a la figure d'un orbe, d'une sphere.

ORBICULAIRE, *en Anat.* se dit des parties qui ont quelque rapport avec une figure plus ou moins approchante du cercle.

L'orbiculaire des levres, muscle propre des levres. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explic. Voyez aussi l'article* LEVRE.

Ses fibres font une espece d'anneau autour de la bouche, d'où on l'appelle *orbiculaire*.

La plûpart des auteurs veulent que ce ne soit qu'un muscle, & qu'il soit du genre des sphincteres, quoique le docteur Drac pense que c'est improprement; en ce qu'il n'est pas dans une action continuelle, comme les sphincteres; mais que son mouvement dépend de la volonté, marque distinctive entre un sphincter & un autre muscle. *Voyez* SPHINCTERE.

Verheyen, au contraire, ne veut pas que ce soit un seul muscle, mais une paire de muscles, dont les fibres se rencontrent, & se joignent aux deux coins de la bouche, agissant chacun séparément, quoiqu'en même tems sur chaque levre.

L'orbiculaire des paupieres; il vient de l'apophyse montante de l'os maxillaire à côté du grand angle de l'œil, & environne chaque paupiere par ses fibres circulaires placées les unes à côté des autres.

L'os orbiculaire est le plus petit de tous les os du corps humain, semblable à une graine de laitue; il est situé entre la tête de l'étrier & la longue jambe de l'enclume.

ORBICULO-CILIAIRE, *en Anatomie*, nom d'un ceintre blanc formé par l'union de la choroïde à la cornée, & que M. Winslow appelle *ligament ciliaire*. *Voy.* CHOROÏDE & CORNÉE.

ORBILLIONS, *voyez* COURSON.

ORBIS, *voyez* POISSON ROND.

ORBIS ÉPINEUX, *voyez* POISSON ARMÉ.

ORBIS, (*Littérat. Géog.*) les significations de ce mot latin se rapportent toutes à la principale; savoir, la *rondeur*. Comme la ligne que les planetes décrivent dans le ciel à notre égard, est circulaire, Cicéron appelle *orbis signifer* le zodiaque, & *orbis astrorum*, le mouvement des astres; de même comme le globe de la terre & de l'eau est supposé une masse approchante de la ronde, les Latins l'ont exprimé par le mot *orbis*, ou par ceux-ci *orbis terrarum*. Dans le style géographique & astronomique, l'*orbe* de la terre, l'*orbe* du soleil, l'*orbe* de la lune, expriment le contour, la circonférence de ces corps. Enfin les Géographes qui écrivent en latin, appellent *orbis vetus* l'hémisphere que nous habitons, tel qu'il a été connu des anciens; & *orbis novus* l'hémisphere où est l'Amérique; nous disons en françois l'*ancien monde*, & le *nouveau monde*. (*D. J.*)

ORBITAIRES, *en Anatomie*; sont des cavités différentes relatives aux orbites. *Voyez* ORBITES.

Le trou *orbitaire* externe.
Le trou *orbitaire* postérieur.
La fente *orbitaire* supérieure.
La fente *orbitaire* inférieure.
} *Voyez* ORBITE.

Les sinus *orbitaires* de la dure-mere. *Voyez* SINUS & DURE MERE.

ORBITE, s. f. se dit *dans l'Astronomie* du chemin d'une planete ou d'une comete, c'est-à-dire de la ligne qu'elle décrit dans les cieux par son mouvement propre. *Voyez* PLANETE.

L'*orbite* du Soleil ou plutôt de la Terre, est la courbe que la Terre décrit dans sa révolution annuelle; on l'appelle ordinairement *écliptique*. *Voyez* ECLIPTIQUE.

L'*orbite* de la Terre & celles de toutes les planetes premieres sont des ellipses, dont le soleil occupe le foyer commun: chaque planete se meut dans son ellipse, de maniere que son rayon vecteur, c'est-à-dire le rayon qu'on peut tirer continuellement d'elle au Soleil, décrit des aires ou secteurs proportionnels aux tems. *Voyez* TERRE, SOLEIL, &c.

Les anciens Astronomes supposoient que les planetes se mouvoient dans des *orbites* circulaires avec une vitesse uniforme. Copernic lui-même regardoit comme une chose impossible que cela fût autrement: *Fieri nequit*, dit-il, *ut cœleste corpus simplex uno orbe inæqualiter moveatur*. Aussi, pour expliquer les inégalités du mouvement des planetes, les anciens étoient obligés d'avoir recours à des épicycles & à des excentriques; embarras dont Copernic lui-même n'a pas su trop bien se démêler. *Voyez* EPICYCLE.

On

On eſt demeuré conſtant dans l'opinion que les aſtres ſe mouvoient dans des cercles, parce qu'on ne pouvoit s'imaginer que les mouvemens des aſtres fuſſent ſujets à aucune inégalité réelle.

Mais après Copernic vinrent des aſtronomes qui, avec autant de génie & un peu plus de phyſique, ne tarderent pas à changer ces orbes circulaires en orbes elliptiques, & à ſuppoſer que les planetes ſe mouvoient dans ces ellipſes avec une vîteſſe qui n'étoit pas uniforme.

C'eſt ce que Kepler a démontré le premier d'après les obſervations de Tycho. Il a fait voir que les mouvemens des planetes n'étoient point exempts d'inégalité réelle; que la Terre, par exemple, lorſqu'elle eſt à ſa plus petite diſtance du Soleil, ſe meut réellement plus vîte que quand elle eſt à ſa plus grande diſtance de cet aſtre, & que ſa vîteſſe apparente eſt à-peu près en raiſon inverſe du quarré de ſa diſtance au Soleil, ou, ce qui revient au même, du quarré du diametre apparent du Soleil, d'où il s'enſuit par les principes de la Géométrie, que la planete décrit autour du Soleil des aires proportionnelles au tems.

Il y a eu deux eſpeces d'ellipſes qu'on a fait décrire aux planetes. Les premieres ſont celles de Kepler, qui ne ſont autre choſe que l'ellipſe ordinaire; Sethus Wardus a cru que l'on pourroit y ſubſtituer des *orbites* circulaires, en prenant deux points à égale diſtance du centre, qui repréſentaſſent les foyers. Cette ſuppoſition eſt démentie par les obſervations; & il faut avouer que Wardus ne l'a donnée que comme une conjecture. La ſeconde eſpece d'ellipſe eſt celle de M. Caſſini, dont la propriété conſiſte en ce que le produit de deux lignes tirées d'un même point de la circonférence aux deux foyers, eſt toujours la même; au lieu que dans l'ellipſe ordinaire; c'eſt la ſomme de ces lignes qui eſt conſtante, & non pas le produit.

Comme cette ellipſe de M. Caſſini ne paroît guere s'accorder avec les obſervations, il eſt aſſez ſingulier qu'il en ait fait l'*orbite* des planetes; & on ne voit point par quelle raiſon il y a été porté. Cependant, ſi on veut faire là-deſſus quelques conjectures, on peut croire que ce fut parce qu'il imagina que le mouvement des planetes, dans cette ellipſe, ſeroit plus aiſé à calculer, que dans l'ellipſe ordinaire. Ceci a beſoin d'un peu plus d'explication; on la trouvera au *mot* ELLIPSE *de M. Caſſini*.

Le demi-diametre de l'*orbite* terreſtre eſt d'environ 11000 diametres de la Terre, ou de 33 millions de lieues, & le demi-diametre de l'*orbite* de Saturne eſt environ dix fois plus grand.

Au reſte, les Aſtronomes ne ſont point d'accord ſur la grandeur préciſe du diametre de l'*orbite* terreſtre; cette grandeur dépend de la parallaxe du Soleil, ſur laquelle ils varient beaucoup. *Voyez* PARALLAXE.

Les *orbites* des planetes ne ſont point toutes dans le plans de l'écliptique, c'eſt-à-dire dans le même plan que l'*orbite* de la Terre; mais elles ſont différemment inclinées par rapport à l'écliptique, & entr'elles: néanmoins le plan de chaque *orbite* a pour commune ſection avec l'écliptique, une ligne droite qui paſſe par le Soleil. *Voy.* NEUD.

Voici à peu-près la quantité dont les *orbites* des planetes premieres ſont inclinées au plan de l'écliptique: l'*orbite* de Saturne, de 2 degrés $\frac{1}{2}$; l'*orbite* de Jupiter, de 1 degré 20'; celle de Mars, d'environ 2 degrés, celle de Vénus, d'un peu plus de 3 degrés 20 minutes; celle de Mercure, d'un peu plus de 7 degrés. *Voy.* SATURNE, MARS, VÉNUS, &c.

L'*orbite* des cometes, ſelon M. Caſſini, eſt une ligne droite; mais M. Halley a fait voir, d'après la théorie de M. Newton, que c'étoit toujours une parabole, ou au moins une ellipſe fort allongée, dont le Soleil occupoit le foyer. En effet, calculant le mouvement d'une comete dans une parabole, ou dans une ellipſe fort allongée, au foyer de laquelle ſoit placé le Soleil, on trouve que ce mouvement répond très-bien aux obſervations. *Voyez* COMETE. *Chambers.* (O)

ORBITES, *en Anatomie*, ſont deux grandes cavités ſituées aux parties latérales du nez, dans leſquelles les yeux ſont placés. *Voyez auſſi* ŒIL.

Elles ſont de figure pyramidale, & formées par le concours de ſept os, dont trois, le coronal, l'os maxillaire & l'os de la pomette les limitent extérieurement; quatre autres, l'os unguis, le ſphénoïde, l'ethmoïde & l'os du palais en achevent le fond. *Voyez* CORONAL, MAXILLAIRE, &c.

Ces os, par leur rencontre, font voir dans l'*orbite* différentes cavités, dont les unes ſont ſimples, c'eſt-à-dire, appartiennent à un os ſeul, telles que la fente orbitaire ſupérieure, le trou optique qui eſt percé dans le ſphénoïde, le trou ſourcilier ou orbitaire ſupérieur; cet enfoncement dans le coronal qui répond à l'angle extérieur, où eſt placé la glande lacrymale, le trou orbitaire inférieur antérieur, & le poſtérieur qui ſont les orifices d'un canal dans l'os maxillaire, le conduit lacrymal formé par l'union de l'os unguis avec l'apophiſe montante de l'os maxillaire, le trou orbitaire interne par l'union du bord ſupérieur de l'os ethmoïde avec le coronal, la fente ſpheno-maxillaire ou orbitaire inférieure, par l'union de l'os ſphénoïde avec l'os maxillaire, & l'os du palais. *Voyez* CAVITÉ, &c.

ORBITELLO, (*Géog.*) ville forte d'Italie en Toſcane, dans le Siennois, au milieu d'un étang ſalé, près de la riviere d'Albengia & de la mer, avec un fort, à 23 lieues S. O. de Sienne, 34 S. O. de Florence. *Long.* 28. 45. *lat.* 42. 28.

Cette ville, ou, comme Léandre l'appelle, *Caſtello*, n'a été bâtie qu'en 1210. L'empereur s'en rendit maître en 1735, & l'a depuis cédée à l'infant dom Carlos.

ORBONA, (*Mythol.*) déeſſe qui étoit invoquée chez les Romains par les peres & meres, pour garantir leurs enfans de ſa colere, *ne inciderent in orbitatem*, du verbe *orbare*, priver de la vie. D'autres diſent que cette déeſſe étoit la protectrice des orphelins, appellés en latin *orbi*, ou *orbati parentibus*. Quoi qu'il en ſoit, elle avoit un autel à Rome, près du temple des Lares. (*D. J.*)

ORCA, (*Hiſt. nat.*) nom d'une pierre dont parle Pline, mêlée de noir, de jaune, de blanc & de verd. *Voy.* Plinii *hiſt. nat. lib. XXXVII. cap. x.*

ORCA, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) vaſe de terre à deux anſes, où l'on faiſoit ſaler le lard, & où l'on gardoit des figues, du vin. L'*orca* étoit plus grande que l'*amphora*, mais on ignore de combien. *Orca* étoit encore le cornet à jouer aux dez.

ORCA, *voyez* ÉPAULARD.

ORCADES LES, (*Géog.*) îles au nord de l'île d'Albion, pour parler comme les anciens, & pour m'exprimer avec les géographes modernes, au nord de l'Ecoſſe. Pomponius Mela, *liv. III. ch. vj.* & Pline, *liv. IV. ch. xvj.* s'accordent à dire qu'elles ne ſont ſéparées que par de petits détroits; mais ils ne s'accordent pas pour le nombre. Mela en compte trente, Pline quarante, & les modernes n'en mettent au plus que vingt-huit. Les Anglois les nomment *les îles d'Orknay*. Leur ſituation eſt au 22 degré 11 minutes de *longitude*, & à 59 degrés 2'. de *latitude*.

Elles ſont ſéparées de l'Ecoſſe par un détroit nommé *Pentland-firth*, qui a 24 milles de longueur, 12 milles en largeur, & eſt plein de goufres fort dangereux.

Les habitans de ces îles ſont généralement vigoureux, robuſtes & bien faits. Leur commerce conſiſte en poiſſons, en bœufs, porc ſalé, beurre, cuirs, peaux, étoffes, ſel, laine, jambons, grains germés, &c.

Il y a eu autrefois des rois des *Orcades*, mais leur regne finit quand les rois d'Ecoſſe s'emparerent de ces îles, après avoir ſubjugué les Pictes; enſuite elles paſſerent entre les mains des Danois & des Norwégiens, mais elles furent repriſes par les Ecoſſois.

Les arbres n'y croiſſent que fort bas, & leur fruit vient rarement en maturité. En général l'hyver y eſt plus ſujet à la pluie qu'à la neige, & elle y tombe quelquefois, non par gouttes, mais par des torrens d'eau, comme ſi des nuages entiers tomboient du ciel à-la-fois. Dans le mois de Juin 1680, après de grands coups de tonnerre, il tomba du ciel des morceaux de glace d'un pié d'épais, ſuivant la relation de ces îles par le docteur Wallace.

Apparemment que dans ce pays là, ſi l'atmoſphere eſt aſſez chaude près de la terre, elle eſt cependant exceſſivement froide dans la région ſupérieure; de ſorte qu'elle change en glace quelques-uns de ces torrens d'eau dans le tems qu'ils tombent, & forme ces glaçons d'une groſſeur incroyable.

ORCADES *Pierres des*, *orcadum lapilli*, (*Hiſt. nat.*) nom donné par Luidius à des pierres cylindriques, ou entrochites, liſſes, pleines de nœuds, d'une couleur blanchâtre, qui ſe trouvent en Angleterre, dans le Flintſhire. *Voyez* Luid. *Garophil. n°.* 1154. On les nomme auſſi *kerrigysktor*, ſuiv. Klein, *Nomenclator litologicus*.

ORCANETTE, ſ. f. (*Botan.*) eſpece de bugloſſe, qui eſt nommée *anchuſa monſpelliana*, par J. B. 3. 583. Raii hiſt. 496. *anchuſa puniceis floribus*, C. B. P. 255. Boerh. J. A. 189. *anchuſa minor, purpurea*, Park. theat. 517. *bugloſſum perenne minus, puniceis floribus*. hiſt. oxon.

oxon. 3. 438. *bugloſſum radice rubrâ*, ſive *anchuſa vulgatior*. Tournef. élem. *Botan.* 110.

Cette plante pouſſe à la hauteur d'environ un pié, plusieurs tiges qui ſe courbent vers la terre. Ses feuilles ſont ſemblables à celles de la bugloſſe ſauvage, longues, garnis de poils rudes. Ses fleurs naiſſent aux ſommités des branches; elles ſont faites en entonnoir à pavillon découpé, de couleur purpurine. Quand cette fleur eſt paſſée, il paroît à ſa place dans le calice qui s'élargit, quatre ſemences qui ont la figure d'une tête de vipere, de couleur cendrée. La racine eſt groſſe comme le pouce, rouge en ſon écorce, blanchâtre vers le cœur.

Cette plante croît dans le Languedoc, en Provence, aux lieux ſablonneux, & fleurit en Mai. On fait ſécher ſa racine au ſoleil, & on l'envoie aux droguiſtes, qui la débitent. Elle ſert en Pharmacie à donner une teinture rouge aux médicamens qu'on veut déguiſer, à l'onguent roſat, à des pommades, à de la cire & à de l'huile étant infuſée dedans; mais elle eſt ſur tout d'un grand uſage en teinture. Galien nous apprend que les anciens en faiſoient un fard. (*D. J.*)

ORCANETTE, (*Pharmacie.*) la racine de cette plante contient une partie colorante rouge, ſoluble par les huiles. Les apothicaires l'emploient ſouvent pour colorer des onguens & des huiles. *Voyez* COLORATION. (*b*)

ORCANETTE, (*Teint.*) c'eſt la racine de la plante de même nom, qui eſt employée par les Teinturiers pour teindre en rouge. La bonne *orcanette* de France doit être nouvelle, ſouple quoique ſeche, d'un rouge foncé en-deſſus, blanche en-dedans, avec une petite tête de couleur bleue. Cette racine étant mouillée, ou ſeche, doit teindre d'un beau vermeil, en la frottant ſur l'ongle ou ſur la main. Elle donne une couleur rouge aux cires, à certaines huiles & à quelques graiſſes; mais ſa teinture ne provient que de rouge dont cette racine eſt couverte ſur l'écorce.

On apporte du Levant en Europe l'*orcanette* de Conſtantinople. Cette *orcanette* du Levant eſt auſſi une racine aſſez ſouvent groſſe comme le bras, & longue à proportion. Elle ne paroît à la vue qu'un amas de feuilles aſſez larges, roulées & tortillées à la maniere du tabac; au haut il y a une eſpece de moiſiſſure blanche & bleuâtre, qui eſt comme la fleur. Cette racine eſt mêlée de différentes couleurs, dont les principales ſont le rouge & le violet; dans le milieu il y a une eſpece de moëlle couverte d'une écorce très-mince, rouge par-deſſus, & blanche en-dedans. Il y a grande apparence que tout cela eſt artificiel. Cette ſorte d'*orcanette* eſt celle qui doit être défendue aux teinturiers du grand & du petit teint, parce qu'elle fait un rouge brun tirant ſur le tanné, qui eſt une très mauvaiſe couleur, & peu aſſurée. (*D. J.*)

ORCAORICI, (*Géog. anc.*) peuples de l'Aſie mineure. Ils étoient ſelon Strabon, *liv. XII.* auprès de Peſſinonte, aux confins des Tectoſages, & de la grande Phrygie.

ORCELIS, (*Géog. anc.*) nom 1°. d'une ancienne ville de Thrace; 2°. d'une ancienne ville de l'Eſpagne tarragonnoiſe chez les Baſtitains dans les terres: on croit que cette derniere *Orcelis* eſt préſentement *Origuela*.

ORCHÉSOGRAPHE, ſ. f. (*Gramm.*) traité de la danſe, ou art d'en noter les pas, comme ceux de la danſe. Thoinet Arbeau, chanoine de Langres, a donné le premier l'idée de la maniere d'écrire la danſe; d'autres lui ont ſuccédé & ont perfectionné ce qu'il avoit imaginé. Le traité d'Arbeau a été imprimé à Langres en 1588.

ORCHESTIQUE, L' (*Art gymnaſt.* C'étoit un des deux genres qui compoſoient les exercices en uſage dans les gymnaſes des anciens. L'autre genre d'exercices étoit la paleſtrique, *voyez* PALESTRIQUE.

Le genre *orcheſtique* avoit trois eſpeces: 1°, la danſe; 2°. la cubiſtique, ou l'art de faire des culbutes; 3°. la ſphériſtique, ou la paume qui comprenoit tous les exercices où l'on ſe ſervoit d'une balle. *Voyez* DANSE, CUBISTIQUE, SPHÉRISTIQUE.

ORCHESTRE, ſ. m. (*Archit.*) quoique ce terme ſoit dérivé du grec *orcheomai*, qui ſignifie *ſauter*, *danſer*, c'eſt ce lieu où l'on place la ſymphonie dans les ſalles de ſpectacle, qui eſt un retranchement au-devant du théâtre. Chez les Grecs, l'*orcheſtre* étoit le lieu le plus bas du théâtre; ſa forme étoit celle d'un demi-cercle enfermé au milieu, entouré de degrés, & deſtiné à y danſer les ballets. *Voyez* ORCHESTRE, *théâtre des anciens*.

ORCHESTRE, ſ. f. ou ORQUESTRE, (*Théât. des anc.*) partie du théâtre deſtinée aux acteurs chez les Grecs, au lieu que c'étoit chez les Romains la place des ſénateurs & des veſtales.

Mais quoique l'*orcheſtre* eût des uſages différens chez les deux nations, la forme en étoit à-peu-près la même en général. Comme elle étoit ſituée entre les deux autres parties du théâtre, dont l'une étoit circulaire & l'autre quarrée, elle tenoit de la forme de l'une & de l'autre, & occupoit tout l'eſpace qui étoit entr'elles; ſa grandeur varioit par conſéquent ſuivant l'étendue des théâtres; mais ſa largeur étoit toujours double de ſa longueur, à cauſe de ſa forme; & cette largeur étoit préciſément le demi-diametre de tout l'édifice.

Enfin c'étoit la partie la plus baſſe du théâtre, & l'on y entroit de plain-pié par les paſſages qui étoient ſous les degrés, & qui répondoient aux portiques de l'enceinte. Son terrein alloit un peu en talus chez les Romains, afin que tous ceux qui étoient aſſis, puſſent voir le ſpectacle les uns par-deſſus les autres; mais chez les Grecs elle étoit de niveau, & avoit un plancher de bois pour donner du reſſort aux danſeurs; & comme ils avoient de deux ſortes de danſes qui s'exécutoient en différens endroits de ce département; ſavoir celles des mimes & celles des chœurs, & que d'ailleurs les muſiciens & les joueurs d'inſtrumens y avoient auſſi leurs places marquées, cette ſeconde partie de leur théâtre ſe ſubdiviſoit en trois autres parties, dont la premiere & la plus conſidérable s'appelloit particuliérement l'*orcheſtre*, ὀρχήστρα dérivé du mot grec ὄρχησις, *danſe*. C'étoit la partie affectée aux mimes, aux danſeurs, & à tous les acteurs ſubalternes qui jouoient dans les entr'actes, & à la fin de la repréſentation.

La ſeconde s'appelloit θυμέλη, parce qu'elle étoit quarrée, & faite en forme d'autel: c'étoit le poſte ordinaire des chœurs, & l'endroit où ils venoient exécuter leurs danſes.

Enfin la troiſieme étoit le lieu où les Grecs plaçoient leur ſymphonie, & ils l'appelloient ὑποσκήνιον, parce qu'il étoit au pié du théâtre principal, qu'ils nommoient en général *la ſcène*: je dis en général; car il ne faut pas s'imaginer que l'ὑποσκήνιον fût au pié de la ſcène proprement dite, c'eſt à-dire, de l'endroit où étoient placées les décorations. Les inſtrumens auroient été-là trop reculés des danſeurs, & hors de la portée des ſpectateurs; au lieu qu'en les plaçant au pié du προσκήνιον, ſur le plan même de l'*orcheſtre* & aux deux côtés du θυμέλη, ils étoient juſtement au centre du théâtre, & également à la portée des mimes, des chœurs & des acteurs.

L'*orcheſtre* des Grecs étoit plus grande que celle des Romains de toute l'étendue du θυμέλη & de l'ὑποσκήνιον; mais en récompenſe ces deux parties ſe prenoient ſur la largeur de leur ſcène, & n'en étoient, à proprement parler, qu'un retranchement: ainſi, leur προσκήνιον étoit plus étroit que celui des Romains; & la raiſon en eſt bien naturelle. Il n'y avoit à Athènes que les acteurs de la piece qui montaſſent ſur le théâtre, tous les autres repréſentoient dans l'*orcheſtre*. Chez les Romains au contraire, l'*orcheſtre* étoit occupé par les ſénateurs, & tous les acteurs jouoient ſur le même théâtre; il étoit donc néceſſaire que leur *proſcenium* fût plus large que celui des Grecs; il falloit auſſi qu'il fût plus bas; car s'il eût été élevé de dix piés comme à Athènes, les ſénateurs qui étoient aſſis dans l'*orcheſtre*, auroient eu de la peine à voir le ſpectacle. Mais ce n'étoit pas encore aſſez qu'ils en euſſent réduit la hauteur à cinq piés, s'ils n'euſſent laiſſé quelque eſpace entre le *proſcenium* & l'*orcheſtre*; c'eſt pourquoi ils la bornerent à quelque diſtance de la ſcène par un petit mur qui en faiſoit la ſéparation. Ce petit mur qui n'avoit qu'un pié & demi de haut, étoit orné d'eſpace en eſpace de petites colonnes de trois piés, & c'eſt ce que les Latins appelloient *podium*. On ne ſait pas au juſte à quelle diſtance il étoit du *proſcenium*; mais il eſt certain qu'il y avoit encore entre ce mur & les premiers rangs de l'*orcheſtre* un autre eſpace voide, où les magiſtrats plaçoient leurs chaires curules & les autres marques de leurs dignités.

Ce fut du tems de Scipion l'Africain, que les ſénateurs commencerent à être ſéparés du peuple dans l'*orcheſtre*; l'empereur mit enſuite ſon trône dans le *podium*; les veſtales, les tribuns & l'édile, qui faiſoient les frais du ſpectacle, furent auſſi placés dans l'*orcheſtre*: de-là vient que Juvenal dit, *orcheſtram & populum*, pour diſtinguer les patriciens d'avec la populace.

L'*orcheſtre*, parmi nous, ne reſſemble en rien à celui des Grecs & des Romains; ce n'eſt autre choſe qu'un petit & chétif retranchement fait au-devant du théâtre, & dans lequel on place la ſymphonie. (*D. J.*)

ORCHIES, (*Géog.*) ville de France dans la Flandre françoiſe, chef-lieu d'une châtellenie de même nom entre Tournai & Douai, à 4 lieues de Lille. Ses revenus ſont ſi peu de choſe, qu'elle a bien de la peine à payer

payer 18 mille livres qu'elle doit pour ſon contingent du don gratuit que la province fait au roi. *Long.* 20. 55. *lat.* 50. 28.

ORCHIS *ou* SATYRION, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur polypétale, anomale, & compoſée de ſix pétales inégaux, dont il y en a cinq qui occupent la partie ſupérieure de la fleur, & qui ſont diſpoſés de façon qu'ils ont en quelque ſorte la figure d'un caſque. Le pétale inférieure eſt profondement découpé, & garni d'une eſpece de tête & de queue. Il a la figure d'un homme nud, d'un papillon, d'une abeille, d'un pigeon, d'un ſinge, d'un leſard, d'un perroquet ou d'une mouche, &c. Le calice devient dans la ſuite un fruit en forme de veſſie, qui a trois ouvertures fermées chacune par un panneau. Ce fruit renferme des ſemences très-menues comme de la ſciure de bois. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les racines ſont charnues, fibreuſes, arrondies, & ſemblables à des tubercules, ou applaties, & découpées en main ouverte. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Tournefort ne compte pas moins de 85 eſpeces de ce genre de plante; & il faut convenir qu'avant lui, les Botaniſtes, ſi on en excepte Ray, avoient jetté beaucoup de confuſion ſur toute leur hiſtoire, & par leurs fauſſes deſcriptions, & par leurs figures.

Entre le grand nombre d'eſpeces d'*orchis* qui naiſſent dans les prés, dans les forêts, ſur les collines & les montagnes, aux lieux ombrageux ou expoſés au ſoleil, ſecs ou humides, & qui fleuriſſent en différens tems, on emploie d'ordinaire, pour l'uſage de la Medecine, les eſpeces à racines bulbeuſes, & particulierement la commune mâle, à feuilles étroites, & celle qui eſt à larges feuilles.

L'*orchis* commune mâle, à feuilles étroites, eſt celle que Tournefort nomme *orchis morio mas, foliis maculatis*, *I. R. H.* 432. Sa racine eſt compoſée de deux tubercules preſque ronds, charnus, gros comme des noix muſcades, dont l'un eſt plein & dur, l'autre eſt ridé & fongueux, accompagné de groſſes fibres. Elle pouſſe d'abord ſix ou ſept feuilles, & quelquefois davantage, longues, médiocrement larges, liſſes, ſemblables à celles du lis, mais plus petites, ordinairement marquées endeſſous de quelques taches d'un rouge brun, & quelquefois ſans taches. Sa tige eſt haute d'environ un pié, ronde, ſtriée, embraſſée par une ou deux feuilles; elle porte en ſa ſommité un long épi de fleurs agréables à la vue, purpurines, nombreuſes, un peu odorantes, blanchâtres vers le centre, & parſemées de quelques points d'un pourpre foncé.

Chaque fleur eſt compoſée de ſix pétales inegaux, dont les cinq ſupérieurs forment, en ſe courbant, une ſorte de coëffe. Elle commence par une maniere de tête ou de caſque, & finit par une pointe aiguë comme un éperon. Les fleurs ſont plus ou moins ſerrées dans l'épi. Quand la fleur eſt paſſée, le calice devient un fruit ſemblable à une lanterne à trois côtés, qui contient des ſemences auſſi fines que de la ſciure de bois.

Cette plante fleurit vers la fin de Mai: on la trouve fréquemment dans les prés & les brouſſailles. M. Vaillant, après avoir obſervé que quelquefois ſes feuilles ſe couchent à terre, ajoute qu'il a compté juſqu'à quarante-trois fleurs ſur un pié.

L'*orchis* ou *ſatyrion* à larges feuilles, *orchis militaris major*, *I. R. H.* 432. a la racine compoſée comme l'eſpece précédente, de deux bulbes, ou tubercules charnus, en forme de groſſes olives. Elle pouſſe une tige à la hauteur de près d'une coudée, chargée en ſa ſommité d'un épi long, pyramidal, plus ou moins ſerré: il porte des fleurs amples, belles à la vue, blanchâtres en-dedans, pointillées de taches purpurines, plus rouges en-dehors, d'une odeur forte & déſagréable, leſquelles repréſentent comme un homme armé, ou un ſoldat couvert d'un caſque, ſans mains & ſans piés. Ses feuilles ſont très-amples, longues & larges tout-enſemble, & ſortent de terre, comme la plûpart des *orchis*, dès le mois de Novembre.

Cette *orchis* fleurit en Mai. Ses fleurs ont une odeur de boue inſupportable, & varient beaucoup pour la couleur. On lui trouve, de même qu'aux autres eſpeces d'*orchis* bulbeux, une bulbe flaſque, & l'autre pleine. C'eſt que tous les ans la bulbe de l'année précédente ſe flétrit, & qu'il en renaît une nouvelle à ſa place.

Jean Bauhin obſerve ſur les *orchis* bulbeux qu'il faut prendre pour l'uſage qu'on en veut faire, non les deux bulbes, mais la plus dure, la plus pleine, & celle qui a le plus de ſuc. Toutes les eſpeces d'*orchis* contiennent beaucoup d'huile & de ſel volatil. On en fait ſécher les racines pour l'uſage; mais entre les préparations différentes des racines ou bulbes d'*orchis*, il nous paroît que

la meilleure eſt celle qui eſt décrite par M. Geoffroy dans les mém. de l'acad. des Scienc. *année* 1740.

Il faut prendre les bulbes d'*orchis* les mieux nourries, leur ôter la peau, les jetter dans l'eau froide; après qu'elles y ont ſéjourné quelques heures, on doit les cuire dans une ſuffiſante quantité d'eau, & les faire égoutter: enſuite on les enfilera pour les faire ſécher à l'air, choiſiſſant pour cette préparation un tems ſec & chaud. Elles deviennent ainſi tranſparentes, très-dures, & reſſemblent à des morceaux de gomme adragant. On les peut conſerver ſaines tant qu'on voudra, pourvu qu'on les tienne dans un lieu ſec; au lieu que les racines qu'on a fait ſécher ſans cette préparation, s'humectent & moiſiſſent pour peu que le tems ſoit pluvieux pendant pluſieurs jours.

Les bulbes d'*orchis* ainſi préparées, ſe mettent en poudre auſſi fine que l'on veut: on en prend depuis un ſcrupule juſqu'à une drachme, qu'on humecte peu-à-peu d'eau bouillante; la poudre s'y fond entierement, & forme un mucilage qu'on peut étendre par ébullition dans une chopine ou trois demiſetiers d'eau: l'on eſt le maître de rendre cette boiſſon agréable, en y ajoutant du ſucre & de légers parfums. Cette poudre peut auſſi s'allier au lait, qu'on conſeille ordinairement aux malades attaqués de la poitrine. C'eſt un remede très-adouciſſant, propre à réprimer l'âcreté de la lymphe, & convenable dans la phthiſie, & dans les dyſſenteries bilieuſes. (*D. J.*)

ORCHITES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les Naturaliſtes à une pierre qui en renferme une autre qui a la forme d'un teſticule. Elle ſe nomme auſſi *énorchites* & *triorchites*. *Diorchites* eſt celle qui renferme deux pierres de cette forme; *triorchites*, celle qui en renferme trois. *Voyez* Klein. *nomenclator litologicus*.

ORCHOMENE, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Grece en Béotie, une des plus belles & de plus agréables de cette province. Elle porta d'abord le nom de Minyée, comme Pauſanias nous l'apprend, & comme Pline nous le confirme, *liv. IV. ch. viij.* en ces mots, *Orchomenus Minyæus antea dictus*.

Orchomenus étoit ſituée au couchant du lac Copaïde, à l'embouchure d'une riviere dans laquelle tomboit l'Hippocrene, ſi fameuſe dans les écrits des poëtes. C'eſt encore à *Orchomene* qu'étoit la fontaine Acidalie, où les Graces venoient ſe baigner. C'eſt à *Orchomene* que les trois déeſſes avoient un temple, qui paſſoit pour un des plus anciens de toute la Grece; enfin, c'eſt à *Orchomene* que Sylla, général de l'armée romaine contre Mithridate, ſut par un trait mâle & délicat, raſſurer le courage de ſes troupes qui l'abandonnoient. Il s'arrêta ſeul, & leur dit: „ Enfans, au moins de retour chez vous, „ quand on vous demandera où vous avez laiſſé votre „ général, n'oubliez pas de dire que c'eſt à *Orchomene*. „ Il arrêta par ce peu de mots les fuyards, & gagna la bataille.

Il ne faut pas confondre l'*Orchomene* de Béotie avec l'*Orchomene* d'Arcadie. Homere, avant Pauſanias, les a très-bien diſtinguées. Il caractériſe cette derniere dans l'Iliade, *B. v.* 606. par l'épithete de *riche en troupeaux*. Cette *Orchomene* d'Arcadie, que Pline, *liv. IV. ch. vj.* appelle *Orchomenum*, étoit au-près de Phénée, le lac de Phénée entre deux, à l'orient du fleuve Ladon. (*D. J.*)

ORCHOMENOS, (*Géog. anc.*) riviere de Grece dans la Béotie, auprès du temple de Trophonius, qui, comme on ſait, étoit dans le voiſinage de Lébadie. Pline, *liv. XXXI. ch. ij.* parlant de cette riviere, dit qu'elle a deux ſources, dont l'une donnoit de la mémoire, & l'autre procuroit l'oubli de toute choſe. Il ne falloit pas s'y méprendre, quand on alloit y puiſer de l'eau pour en boire.

ORCO, (*Géog.*) riviere d'Italie en Piémont. Elle a ſa ſource dans les montagnes, au midi du duché d'Aouſte, & va tomber dans le Pô, au-deſſus & au-près de Chivas.

ORCOMENO, (*Géog.*) bourg de Grece en Livadie, au pays Atramelipa, à 5 lieues de la ville de Livadie. Il appartient aux Turcs. C'eſt l'ancienne Orchomene de Béotie, dont Homere, Pindare, Pauſanias, Thucydide & Pline ont tant parlé, mais qui ne conſerve que le ſeul nom de ſa gloire paſſée, & le triſte honneur d'être le débris d'une des plus anciennes villes du monde.

ORCOMOSION, (*Géog. anc.*) lieu de l'Attique, ou territoire d'Athènes; c'eſt-là que fut jurée la paix entre les Amazones & Théſée. Le verbe grec ὁρκωμοτεῖν, veut dire *jurer une paix*, *une alliance*, & ὁρκωμόσιον ſignifie le *ſerment* prêté en pareilles occaſions.

ORCUS, ſ. m. (*Mythol.*) dieu des enfers, que les poëtes prennent aſſez ſouvent pour l'enfer même. C'eſt

ainſi

ainsi que dans Virgile. *Géorg. IV.* Caron est appellé *portitor orci*, le nocher des enfers. *Orcus* avoit un temple à Rome, dans le dixieme quartier de la ville, sous le nom d'*orcus quietatis*, le dieu qui donne le repos à tout le monde. Les cyclopes firent présent à Pluton d'un casque qui le rendoit invisible; c'est ce célebre casque que les Latins nommerent *orci galea*.

ORDA, (*Hist. des Tartares.*) on écrit *orde* ou *horde*, terme d'usage chez les Tartares. Ce terme désigne une tribu de leur nation, qui est assemblée pour aller contre les ennemis, ou pour d'autres raisons particulieres. Chaque tribu a son chef particulier, qu'on nomme *mursa*. *Voyez* MURSA. (*D. J.*)

ORDALIE. *ordalium*, (*Jurispr.*) étoit un terme générique, par lequel on désignoit les différentes épreuves du feu, du fer chaud, de l'eau bouillante, ou froide, du duel, & auxquelles on avoit autrefois recours dans l'espérance de découvrir par ce moyen la vérité. Ce terme venoit, selon plusieurs auteurs, du mot saxon *ordela*, lequel étoit composé de *ord*, qui signifie *grand*, & *duel* ou *dele*, qui signifie *jugement*: ainsi, selon cette étymologie, *ordela* & *ordalie* vouloient dire *grand jugement*; & par-là on vouloit désigner le jugement de Dieu, ou la purgation vulgaire.

Ne pourroit-on point aussi dire que *ordela* & *ordalium* venoient de *ordeum*, qui signifie *orge*, & que l'on appella d'abord *ordalie*, la purgation vulgaire qui se faisoit par le moyen d'un morceau de pain d'orge que l'on faisoit manger à l'acusé, dans la persuasion où l'on étoit que s'il étoit coupable, ce morceau de pain l'étrangleroit? & il se peut bien faire que dans la suite l'on appella *ordalie*, toute autre purgation vulgaire qui étoit faite à l'instar de celle du pain d'orge.

C'étoit sur-tout en Angleterre que l'on se servoit du terme d'*ordalie*. Emme, mere de S. Edouard le confesseur, accusée d'une trop grande familiarité avec l'évêque de Lincastre, demanda l'*ordalie* du fer chaud; & elle passa nuds piés, les yeux bandés, sur neuf socs de charrue tous rouges sans se brûler.

Ces *ordalies* se pratiquoient aussi en Allemagne & en France. Yves de Chartres, dans une épître à Hidelbert, évêque du Mans, parlant des épreuves appellées *ordalies*, qui se faisoient par l'eau ou par le feu, ou en champ clos, dit que cette maniere de défendre l'innocence, est *innocentiam perdere*.

Outre les *ordalies* dont on vient de parler, il y en avoit encore plusieurs autres; telles que celles du potage judiciel, du fromage beni, de la croix verte, celle des dez posés sur des reliques, dans une enveloppe de laine. *Voyez le Glossaire* de Ducange, au mot *Ordela*. *Voyez* aussi CHAMP CLOS, DUEL, EPREUVE & PURGATION VULGAIRE.

ORDESUS, PORTUS, ou *ORDESSUS* PORTUS, (*Géog. anc.*) port de la Sarmatie en Europe, sur l'Axiare. Arrien, *liv. III. ch. v.* nomme ce port *Odessus*. (*D. J.*)

ORDINAIRE, adj. ce qui arrive fréquemment: on dit le train *ordinaire* de la vie; c'est un événement *ordinaire*; c'est sa maniere d'agir *ordinaire*, &c.

ORDINAIRE, (*Jurisprud.*) ce terme a dans cette matiere plusieurs significations différentes.

On appelle juges *ordinaires* ceux qui servent toute l'année, à la différence de ceux qui ne servent pas toute l'année. Il y a des conseillers d'état *ordinaires*, & d'autres semestres. Il y a des cours qui sont *ordinaires*, comme le parlement de Paris, d'autres qui sont semestres, comme la chambre des comptes, la cour des monnoies.

On entend aussi par juge *ordinaire* le juge propre & naturel de chacun, à la différence des juges d'attribution & de privilege qui sont des juges extraordinaires.

Un procès *ordinaire* est un procès civil: on reçoit les parties en procès *ordinaire* quand on civilise l'affaire, sauf à reprendre la voie extraordinaire s'il y échet, c'est-à-dire la voie criminelle.

Suivant l'ancien style du parlement, toutes les causes qui étoient au rôle des provinces sont à l'*ordinaire*, c'est-à-dire aux audiences *ordinaires*, au-lieu que celles qui se poursuivoient sur placets sont à l'extraordinaire, c'est-à-dire à des jours autres que ceux des rôles des provinces, c'est pourquoi les procureurs au parlement cotent encore les dossiers de ces sortes de causes de ce titre extraordinaire.

Les maîtres des requêtes & le tribunal des requêtes de l'hôtel jugent à l'*ordinaire*, étant souverains à l'*ordinaire*. Ils rendent des sentences au nombre de trois juges; au souverain ils rendent au nombre de sept des arrêts sur les matieres qui sont de leur jurisdiction au souverain. *Voyez* REQUÊTES DE L'HOSTEL.

On appelle frais *ordinaires* de criées, les procédures qui se font pour l'instruction du decret & la sureté de la vente, lesquels sont dûs par l'adjudicataire outre le prix de l'adjudication: les frais extraordinaires sont ceux que l'on fait pour faire juger les oppositions formées au decret; ceux-ci se prennent par préférence sur le prix de la chose vendue.

A' Paris la question *ordinaire* est de six pots d'eau que l'on fait boire au patient suspendu sur le petit tréteau; la question extraordinaire est de six autres pots avec le grand tréteau. *Voyez* QUESTION & TORTURE. (*A*)

ORDINAIRE, (*Jurisprud. canon.*) est l'archevêque, évêque, ou autre prélat qui a la jurisdiction ecclésiastique dans un territoire, *proprius pastor*, *seu judex proprius*.

On entend aussi par collateur *ordinaire* tout bénéficier auquel appartient naturellement & de droit la collation d'un bénéfice.

Le pape renvoie aux collateurs *ordinaires*, c'est-à-dire aux évêques, l'examen de ceux qu'il pourvoit de cures.

C'est à l'*ordinaire* à donner le visa des provisions qui ne sont point en forme gracieuse.

Depuis que dans le concile de Latran le pape s'est attribué la collation des bénéfices par prévention sur tous les collateurs *ordinaires*, on le qualifie *ordinaire des ordinaires*, & c'est en cette qualité que par le concordat il s'est réservé ce droit de prévention sur les collateurs *ordinaires*.

Les *ordinaires* qui ne sont pas évêques ne peuvent pas décerner des monitoires, pour en obtenir il faut s'adresser au pape, & cette expédition s'appelle *in formâ significavit*: l'exécution de ces monitoires est ordinairement adressée aux évêques voisins ou à leurs officiaux.

Il y a des chapitres & abbayes qui ont des exemptions de l'*ordinaire*. *Voyez* EXEMPTION. *Voyez aussi* ALTERNATIVE, COLLATION, JURISDICTION ECCLESIASTIQUE, MOIS APOSTOLIQUE, OBÉDIENCE, VISA. (*A*)

ORDINAIRES, s. m. (*Hist. anc.*) c'étoit autrefois le nom d'une sorte de gladiateurs qui devoient donner des combats à certains jours marqués. *Voy.* GLADIATEUR.

ORDINAIRE, (*Comm.*) jour de poste, auquel les couriers ont coutume de partir d'un lieu ou d'y arriver. Je vous ai écrit l'*ordinaire* dernier, c'est-à-dire par le dernier courier.

On dit l'*ordinaire* de Paris, de Lyon, de Venise, *&c.* pour signifier la poste établie pour porter les paquets de lettres destinés pour ces différentes villes, ou le jour que les couriers en partent ou y arrivent.

Les marchands, négocians, banquiers, *&c.* qui sont chargés de beaucoup d'affaires doivent être exacts à ne point laisser passer d'*ordinaires* sans écrire à leurs correspondans.

Courier *ordinaire*, c'est un courier dont le départ est marqué à un jour fixe. Courier extraordinaire, c'est celui qu'on fait partir exprès suivant les affaires qui se présentent, ou pour faire plus de diligence.

Ordinaire. C'est aussi, *en terme de Commerce de mer*, ce que chaque matelot peut porter avec lui sur un vaisseau marchand de hardes ou de petites marchandises, qu'on nomme autrement *portée* & *pacotille*. *Voyez* PACOTILLE. *Diction. de Comm.*

ORDINAL, adj. (*Gram.*) on nomme ainsi en Grammaire tout mot qui sert à déterminer l'ordre des individus. Il y en a de deux sortes, des adjectifs & des adverbes.

Les adjectifs *ordinaux* sont *premier*, *second* ou *deuxieme*, *troisieme*, *quatrieme*, *cinquieme*, &c. *dernier*.

Les adverbes *ordinaux* sont *premierement*, *secondement* ou *deuxiemement*, *troisiemement*, *quatriemement*, *cinquiemement*, &c. l'adverbe *dernierement* n'est point ordinal comme l'adjectif *dernier*, il signifie *depuis peu de tems*: l'adverbe *ordinal* correspondant à *dernier*, est remplacé par *en dernier lieu*, *enfin*, &c. *Voyez* NOMBRE. (*B. E. R. M.*)

ORDINAL, *terme d'Aritmétique*, ce mot se dit des nombres qui marquent l'ordre des choses ou en quel rang elles sont placées. Le premier, le dixieme, le centieme, *&c.* sont des nombres *ordinaux*.

ORDINAL, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) chez les Anglois est le nom qu'ils donnent à un livre qui contient la maniere de conférer les ordres & de faire le service divin.

Ce livre fut composé après la réformation & le regne d'Henri VIII. sous celui d'Edouard VI. son successeur immédiat, pour le substituer au pontifical romain. Il fut revû par le clergé en 1552, & le parlement l'autorisa pour servir de regle dans tout le royaume.

Le pere le Quien, M. Fenel, & quelques autres qui dans ces derniers tems ont écrit contre la validité des ordinations angloifes, ont penfé que l'*ordinal* d'Edouard étoit l'ouvrage de la puiffance laïque; mais le pere le Courayer dans la défenfe de fa differtation fur la validité des mêmes ordinations, foutient que ce livre fut l'ouvrage du clergé, & que le roi & le parlement n'y eurent d'autre part qu'en l'autorifant pour avoir force de loi dans tout le royaume: on peut voir les preuves que cet auteur en apporte dans le livre que nous venons de citer, *tom. II. part. II. liv. V. ch. j.*

ORDINANT, f. m. (*Gram.*) il fe dit de celui qui confere les ordres & de celui qui les reçoit. L'*ordinant* doit dire la meffe. Les *ordinans* ont été féverement examinés. Le prélat a penfé qu'il y avoit moins d'inconvénient à rifquer de fermer la porte de l'Eglife à un bon fujet que de l'ouvrir à un mauvais, parce qu'il n'y a rien de pire qu'un mauvais prêtre, quoique peut-être on ne puiffe dire qu'il n'y a rien de meilleur qu'un bon.

ORDINATION, f. f. (*Théolog.*) eft l'action de conférer les ordres facrés, &, parmi les Proteftans, la cérémonie d'inftaller un candidat d'églife réformée, dans le diaconat ou dans la prêtrife. *Voyez* ORDRES & RÉORDINATION.

Selon un théologien moderne, l'*ordination* eft le rit extérieur qui éleve au miniftere évangélique, & l'on ne doit pas la confondre avec l'*ordre*. La raifon qu'il en apporte eft que l'*ordre* eft l'effet de l'*ordination*, & n'eft à proprement parler que l'état dans lequel on eft conftitué par la voie de l'*ordination*.

Les Théologiens catholiques définiffent l'*ordination* un facrement de la nouvelle loi, qui donne le pouvoir de faire les fonctions eccléfiaftiques, & la grace pour les exercer faintement.

On eft partagé dans les écoles fur la matiere & la forme de ce facrement: les uns admettant pour matiere effentielle l'impofition des mains feules, & pour feule forme effentielle la priere; & ne reconnoiffant la porrection des inftrumens, c'eft-à-dire, du calice, de la patene, &c. qu'on fait toucher aux ordinans, que comme matiere acceffoire & intégrale. D'autres regardent cette derniere cérémonie comme matiere effentielle, & un troifieme fentiment les réunit toutes deux comme matiere totale & adéquate. *Voy.* MATIERE & FORME. Le premier fentiment eft le plus fuivi.

L'*ordination* des évêques s'appelle plus proprement *confécration*. *Voyez* EVÊQUE & CONSECRATION.

L'*ordination* a toûjours été regardée comme la principale prérogative des évêques, qui en regardent auffi les fonctions comme une efpece de marque de leur fouveraineté fpirituelle dans leur diocèfe.

Sous l'ancienne difcipline de l'églife anglicane on ne connoiffoit point d'*ordination* vague & abfolue; mais tout clerc étoit obligé de s'attacher à quelque églife d'où il devoit être ordonné clerc ou prêtre. Dans le douzieme fiecle on fe relâcha fur cette coutume, & on ordonna des clercs, fans qu'ils fuffent pourvus d'aucun titre ou bénéfice. *Voyez* BENÉFICE.

Le concile de Trente a fait revivre l'ancienne difcipline, & a défendu d'ordonner quiconque ne feroit point pourvu d'un bénéfice capable de le faire fubfifter. En Angleterre, on conferve encore une ombre de cette difcipline, *Voyez* COMMANDE.

Les Réformés foutiennent que le choix du peuple eft la feule chofe qui foit effentielle pour la validité du miniftere eccléfiaftique, & ils enfeignent que l'*ordination* n'eft qu'une cérémonie qui rend le choix du peuple plus augufte & plus authentique.

Le concile de Rome, tenu en 744, ne permet de faire les *ordinations* que dans le premier, le quatrieme, le feptieme & le dixieme mois de l'année. En Angleterre, les jours des *ordinations* font les quatre dimanches qui fuivent immédiatement les quatre-tems; favoir, le fecond dimanche de carême, le dimanche de la Trinité, & les deux dimanches qui fuivent le premier mercredi après le 14 de Septembre, & le 13 Décembre.

Le pape Alexandre II. condamne les *ordinations* qu'on appelle, après lui, *per faltum*, c'eft-à-dire, lorfqu'on reçoit un des trois ordres majeurs fans avoir paffé par les quatre mineurs; ou plutôt encore un des ordres majeurs fans avoir reçu celui qui le précede, comme la prêtrife fans avoir reçu le diaconat, mais quelques Théologiens foutiennent que ces *ordinations* feroient illicites & non-invalides, qu'on peut être prêtre fans avoir été diacre, évêque fans avoir été prêtre, & ils croient le prouver par des exemples. On a vivement difputé dans ces derniers tems pour ou contre la validité des *ordinations* faites dans l'églife anglicane & cette queftion a occafionné divers écrits pleins de recherches & d'érudition.

Depuis la réformation, les Anglicans fe font toûjours attachés à montrer que leurs évêques étoient véritablement confacrés, & par conféquent que la fucceffion épifcopale n'avoit pas manqué dans leur églife. Les Catholiques, dès le regne d'Elifabeth & depuis, leur ont contefté cette prérogative; &, pour la fapper dans fon fondement, ils ont prétendu que Parker & Barlow, la tige de tout l'épifcopat anglican proteftant, n'ayant pas été véritablement confacrés évêques, tous ceux qu'ils ont ordonnés en cette qualité & les fucceffeurs de ceux-ci n'ont point eu le caractere épifcopal, & par une derniere conféquence qu'il n'y a plus d'épifcopat en Angleterre.

Cette queftion en embraffe néceffairement deux l'une de fait, & l'autre de droit.

La queftion de fait confifte à favoir fi Parker, qu'on regarde comme la tige de tout l'épifcopat anglican, a été réellement confacré évêque; & fi Barlow fon confécrateur, qui, a été évêque de Saint-David, & depuis évêque de Chichefter, a lui-même été ordonné évêque: car s'il ne l'a pas été, il eft certain qu'il n'a pû facrer Parker.

La queftion de droit fe réduit à prouver fi la forme dont on s'eft fervi pour confacrer Barlow & Parker, a été défectueufe ou non, fi elle a péché ou non dans quelque chofe d'effentiel.

Nous allons donner une idée des principaux moyens qu'on a allégués pour & contre fur ces deux queftions.

Sur la premiere, les Catholiques ont avancé que Barlow n'avoit jamais été véritablement évêque, parce qu'étant proteftant dans le cœur, il avoit omis de fe faire confacrer après fa nomination à l'évêché de Saint-David fous Henri VIII. ayant été dans ce tems occupé pour la cour à une négociation en Ecoffe, qui contiuma tout l'intervalle pendant lequel les Anglicans veulent qu'il ait été confacré; 2°. qu'on ne trouve point l'acte de fa confécration; 3°. que Parker fut confacré à Londres dans une auberge qui avoit pour enfeigne la *tête de cheval*, & que cette cérémonie s'y paffa d'une maniere indécente & pleine de dérifion; 4°. que *Parker ne fut* point confacré à *Lambeth, palais proche de Londres, qui appartient aux archevêques de Cantorbery, & que les* regiftres qu'on apporte en *preuve de ce fait ont été falfifiés.*

Sur la feconde, les uns, *comme le fieur Fenel, ont* dit que l'ordinal d'Edouard VI. *étant l'ouvrage de la* puiffance laïque, des évêques confacrés *fuivant ce rit,* n'ont pû recevoir la confécration épifcopale. *D'autres,* comme le pere le Quien, dans fon livre intitulé *Nullité des ordinations angloifes*, fe font attachés à répandre des doutes légitimes fur ces *ordinations*, & capables, felon eux, de la faire réitérer. Pour cela ils ont entrepris de montrer que dans le nouvel ordinal les Anglicans avoient altéré effentiellement la forme de l'*ordination*, parce que, difent-ils, cette forme doit faire une mention ou expreffe ou du-moins implicite du facerdoce & du facrifice, felon la foi de l'églife catholique; or la forme de l'ordinal anglican n'en fait nulle mention. D'ailleurs on fait que les Anglicans ont aboli chez eux le facerdoce & le facrifice, qu'ils rejettent la préfence réelle & la tranfubftantiation, qui entrent néceffairement dans l'idée du facrifice de l'églife catholique & qui en font comme la bafe. Enfin, ils ont régardé comme une loi fur cette matiere l'ufage de l'églife de Rome, qui réordonne tous les prêtres anglicans qui rentrent dans fa communion.

Les défenfeurs de la validité des *ordinations* angloifes, & principalement le pere le Courayer, chanoine régulier, ancien bibliothécaire de fainte Geneviéve de Paris, foutiennent 1°. que Barlow a été réellement confacré, puifqu'il a affifté en qualité d'évêque aux parlemens tenus fous Henri VIII. depuis 1536; & qu'une des lois du royaume d'Angleterre interdit aux évêques non-confacrés la féance au Parlement. 2°. Que fon voyage en Ecoffe quoique réel eft arrangé d'une maniere romanefque par les auteurs dont nous venons de parler; que Barlow a pû être de retour à Londres plutôt qu'ils ne prétendent & s'y faire confacrer; que la perte de fon acte de confécration n'eft qu'une preuve négative qui n'infirme nullement la réalité du fait. 3°. Que la cérémonie de l'auberge eft une fable ridicule qui n'a été produite pour la premiere fois que plus de quatre-vingt ans après l'évément en queftion; qu'elle fe dément par les circonftances mêmes dont on l'accompagne, & aux autorités dont on l'étaie & qu'il détruit, il en oppofe d'infiniment fupérieures. 4°. Il démontre que la confécration de Parker s'eft faite à Lambeth le 17 Décembre 1559 par Barlow, affifté de Jean Scory, élu évêque d'Hereford, de Miles Coverdale, ancien évêque d'Excefter & de Jean Hoogskins, fuffragant de Bedford. L'acte de cette con-

fécra-

ſécration ſe trouve dans les œuvres de Bramhall & dans l'hiſtoire de Burnet. On le trouve auſſi en original dans les regiſtres de Cantorbery & dans la bibliotheque du college de Chriſt à Cambridge. Cet auteur a donné copie de tous ces actes & d'une infinité d'autres qui démontrent pleinement la queſtion de fait.

Quant à celle de droit, il s'eſt propoſé de montrer que l'impoſition des mains & la priere étant la matiere & la forme eſſentielle de l'*ordination*, l'une & l'autre étant preſcrites dans le rituel d'Edouard VI. & ayant été obſervées dans la conſécration de Parker & des autres, cela ſuffit pour la validité des *ordinations*. 2°. Que s'il faut dans la forme une mention virtuelle du ſacerdoce & du ſacrifice, on trouve dans la forme anglicane une analogie ſuffiſante pour cela. 3°. Que les erreurs particulieres des Anglois ſur le ſacerdoce & le ſacrifice ne détruiſent point la validité de leurs *ordinations*, parce que les erreurs des hommes ne font rien à la validité ou l'invalidité des ſacremens, pourvû qu'en les adminiſtrant on emploie la matiere & la forme preſcrites. 4°. Que l'ordinal d'Edouard a été dreſſé par des évêques & des théologiens, ſans que ni le roi ni le parlement y aient eu d'autre part que de l'autoriſer, comme on fait en Angleterre toutes les pieces qui doivent avoir force de loi; que Calvin ni les Calviniſtes n'ont point concouru à la compoſition de cet ouvrage. 5°. Aux doutes de l'égliſe romaine qu'il croit mal fondés & inſuffiſans pour en venir à une réordination, il oppoſe l'autorité de Cadſemius, de Walſh, de M. Boſſuet & de M Snellaerts, d'où il conclut que la validité des *ordinations* angloiſes ne pourroit être qu'avantageuſe à l'égliſe romaine en facilitant la réunion des Anglicans avec elle.

Tels ſont les divers points que cet auteur a traités avec beaucoup de force & d'étendue: 1°. dans ſa diſſertation ſur la validité des *ordinations* angloiſes, imprimée en 1723; & 2°. dans la défenſe de la même diſſertation qui parut en 1726, où en répondant aux diverſes critiques qu'on avoit faites de ſon premier ouvrage, il en établit de nouveau les preuves par des actes ou par de nouveaux raiſonnemens. La queſtion de fait y eſt entierement éclaircie. On ne peut pas dire exactement la même choſe de celle de droit. Il eut été à ſouhaiter qu'en la traitant l'auteur eût évité certaines diſcuſſions théologiques ſur la nature du ſacrifice, qui l'ont conduit à des propoſitions erronées ou téméraires qui furent condamnées par l'aſſemblée du clergé de France en 1728; & qu'il n'eût pas eu la témérité de traiter d'inſuffiſans & de mal fondés les motifs qui ont porté l'Egliſe à ordonner de nouveau ceux qui ont été ordonnés ſelon le rit anglican. Nous renvoyons les lecteurs aux écrits du pere le Courayer & de ſes adverſaires ſur cette matiere intéreſſante, que les bornes de cet ouvrage ne nous ont permis que d'indiquer.

Il eſt de principe parmi les Théologiens que quelque corrompu que ſoit un évêque, les *ordinations* qu'il fait ſont valides quoiqu'illicites. Auſſi voit-on par l'Hiſtoire que l'Egliſe a toûjours admis comme valides les *ordinations* faites par les ſimoniaques, les intrus, les excommuniés, les ſchiſmatiques & les hérétiques.

Les évêques ne peuvent pas ordonner ni toutes ſortes de perſonnes, ni des perſonnes de tout ſexe; la diſcipline de l'Egliſe les oblige à ſe reſtreindre à leurs diocéſains, & de ne point ordonner d'étrangers ſans le conſentement des évêques auxquels ces étrangers ſont ſoumis. C'eſt la déciſion du premier concile de Nicée, *can. xvij.* Les femmes ne peuvent être élevées aux ſaints ordres: &, s'il eſt parlé dans l'Hiſtoire de prêtreſſes, de diaconeſſes, *&c.* on ſait que ce n'étoient point des noms d'ordre. Enfin, celui qu'on ordonne doit au moins avoir été baptiſé, parce que le baptême eſt comme la porte de tous les autres ſacremens. L'*ordination* conférée à un homme contre ſon gré & ſon conſentement, eſt nulle de plein droit.

Ordination *per ſaltum*, (*Droit canon.*) On appelle l'*ordination per ſaltum*, quand on confere ou qu'on reçoit un ordre ſupérieur ſans avoir paſſé par les inférieurs; par exemple, ſi on étoit ordonné prêtre ſans avoir été auparavant ordonné diacre. Les *ordinations per ſaltum* ont toûjours été prohibées; & ſi l'on s'écartoit quelquefois en cela de l'exactitude des canons, ce n'étoit que pour des raiſons les plus preſſantes, comme on fit pour ſaint Cyprien & ſaint Auguſtin, qu'on éleva à la prêtriſe ſans les avoir fait paſſer par les ordres inférieurs. (*D. J.*)

ORDINGEN, (*Géog.*) On écrit auſſi *Ordungen* & *Urdingen*, petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Cologne. Le maréchal de Guébrian y battit les Heſſois en 1641, & prit la ville en 1642. Elle eſt ſur le Rhin, aux confins du comté de Meurs. Gelenius la nomme *caſtra Ordeonii*; & c'eſt près de-là qu'eſt le village de Gelb, qui paroît être la *Geldnba* des anciens. *Long.* 24. 15. *lat.* 51. 35. (*D. J.*)

ORDISSUS, (*Géog. anc.*) riviere de la Sarmatie en Europe; c'eſt une de celles qui tombent dans le Danube. Peucer dit que les Hongrois la nomment *Craſſo* dans leur langue. (*D. J.*)

ORDONNANCE, ſ. f. (*Juriſprudence.*) eſt une loi faite par le prince pour régler quelques objets, qui méritent l'attention du gouvernement.

Le terme d'*ordonnance* vient du latin *ordinare*, qui ſignifie *ordiner*, c'eſt-à-dire, arranger quelque choſe, y mettre l'ordre. En effet on écrivoit anciennement *ordrenance*, pour exprimer quelque arrangement ou diſpoſition. Ce terme ſe trouve employé en ce ſens dans quelques anciennes chartes & *ordonnances* ou réglemens, comme dans l'accord ou concordat fait en 1275 entre Jean dit le Roux, duc de Bretagne, & quelques-uns des barons & grands nobles de la province; ſauf, y eſt-il dit, l'*ordenance reſnable au juveigneur*, c'eſt-à-dire, ſans préjudice de la diſpoſition convenable que le puiné (*junior*) peut faire. Ce concordat eſt à la fin de la très-ancienne coutume de Bretagne: cependant le terme *ordinaire* ſe trouve employé dans le tems de la ſeconde race, pour dire *ordonner*. Aimoin qui vivoit dans le neuvieme ſiecle, dit en parlant des capitulaires de Charlemagne, *liv. V. cap. 35. placitum generale habuit ubi per capitula, qualiter ſignum Franciæ, filius ſuus Ludovicus regeret*, ordinavit.

Du latin *ordinare* on a fait *ordinatio*; un grand nombre des anciennes *ordonnances* latines commençoient par ces mots, *ordinatum fuit*. De tout cela s'eſt formé le terme françois d'*ordrenance* ou *ordonnance*: on diſoit auſſi quelquefois *ordrenement* pour *ordonnement*; & quoique dans l'origine ce terme d'*ordonnance* ne ſignifiât autre choſe qu'*arrangement*; néanmoins comme ces arrangemens ou diſpoſitions étoient faits par une autorité ſouveraine, on a attaché au terme d'*ordonnance* l'idée d'une loi impérative & abſolue.

Le terme françois d'*ordonnance*, ni même le latin *ordinatio*, dans le ſens où nous le prenons pour *loi*, n'étoient point connus des anciens.

Les réglemens que firent les anciens légiſlateurs chez les Grecs, étoient qualifiés de loi.

Il en fut de même chez les Romains: ils appelloient *loi* les réglemens qui étoient faits par tout le peuple aſſemblé à la réquiſition de quelque magiſtrat du ſénat.

Le peuple faiſoit auſſi des lois avec l'aſſiſtance d'un de ſes magiſtrats, tels qu'un tribun; mais ces lois étoient nommées *plébiſcites*.

Ce que le ſénat ordonnoit s'appelloit un *ſenatusconſulte*.

Les reglemens faits par les empereurs, s'appelloient *principum placita* ou *conſtitutiones principum*. On verra que cette derniere dénomination a été auſſi employée par quelques-uns de nos rois.

Les conſtitutions des empereurs étoient générales ou particulieres.

Les générales étoient de trois ſortes: ſavoir, des édits, des reſcripts & des decrets.

Les édits étoient des conſtitutions générales que le prince faiſoit de ſon propre mouvement pour la police de l'état; il y avoit d'autres édits qui étoient faits par les magiſtrats, mais qui n'étoient autre choſe que des eſpeces de programmes publics, par leſquels ils annonçoient la forme en laquelle ils ſe propoſoient de rendre la juſtice ſur chaque matiere pendant l'année de leur magiſtrature. Nous n'avons pas en France d'édits de cet eſpece; mais nos rois font auſſi des édits qui ont le même objet que ceux des empereurs, & qui ſont compris ſous le terme général d'*ordonnances*.

Les reſcripts des empereurs étoient des réponſes aux requêtes qui leur étoient préſentées, ou aux mémoires que les magiſtrats donnoient pour ſavoir de quelle maniere ils devoient ſe conduire dans certaines affaires. Nous avons auſſi quelques anciennes *ordonnances*, ou lettres de nos rois, qui ſont en forme de reſcripts.

Les decrets étoient des jugemens que le prince rendoit dans ſon conſiſtoire, ou conſeil ſur les affaires des particuliers; ceci revient aux arrêts du conſeil privé. Les qualifications de decret ou d'édit ſe trouvent employées indifféremment dans quelques anciennes *ordonnances* de nos rois.

Enfin, les conſtitutions particulieres étoient celles qui étoient faites ſeulement pour quelque perſonne ou pour un certain corps, de maniere qu'elles ne tiroient point à conſéquence pour le général. On trouve quelques an- cien-

ciennes *ordonnanses* latines de nos rois, qui font pareillement qualifiées de conftitutions : préfentement ce terme n'eft plus ufité. Ces fortes de conftitutions revenoient aux lettres-patentes que nos rois accordent à des particuliers, corps & communautés.

Les *ordonnances* qui avoient lieu en France du tems de la premiere race, reçurent divers noms : les plus confidérables furent nommées *lois*, comme la loi gomberte, la loi ripuaire, la loi falique ou des francs.

Il y eut encore quelques autres lois faites par nos rois de la premiere race, pour d'autres peuples qui étoient foumis à leur obéiffance, telles que la loi des Allemands, celles des Bavarois & des Saxons, celle des Lombards *&c.* Toutes ces lois ont été recueillies en un même volume fous le titre de *lois antiques*.

La loi falique ou des Francs, qui eft une des plus fameufes de ces lois, eft intitulée *pactum legis falicæ*; il eft dit qu'elle a été réfolue de concert avec les Francs.

La loi des Allemands faite par Clotaire, porte en titre dans les anciennes éditions, qu'elle a été réfolue par Clotaire, par fes princes ou juges, c'eft-à-dire par trente-quatre évêques, trente-quatre ducs, foixante douze comtes, & même par tout le peuple.

La loi Bavaroife, dreffée par le roi Thiery, revûe par Childebert, par Clotaire, & en dernier lieu par Dagobert, porte qu'elle eft l'ouvrage du roi, de fes princes & de tout le peuple chrétien qui compofe le royaume des Mérovingiens.

Le loi gomberte contient les fouscriptions de trente comtes, qui promettent de l'obferver, eux & leurs defcendans.

La principale matiere de ces lois, ce font les crimes & fur tout ceux qui étoient les plus fréquens chez des peuples brutaux, tels que le vol, le meurtre, les injures; la peine de chaque crime y eft réglée felon les circonftances, à l'égard defquelles la loi entre dans un fort grand détail, *voyez* ce qui eft dit de ces lois dans l'*hiftoire du Droit françois* de M. l'abbé Fleury, & ce qui a été dit ici au mot *code* des lois antiques, & au mot *lois* antiques, & aux articles, où il eft parlé de chacune de ces lois en particulier.

Il y eut quelques lois de la premiere race qui furent nommées *édits*, tel que l'édit de Théodoric, roi d'Italie, qui fe trouve dans ce code des lois antiques.

D'autres furent nommées en latin *conftitutiones*.

D'autres enfin furent appellées *capitulaires*, parce que leurs difpofitions étoient diftinguées par chapitres ou plutôt par articles que l'on appelloit *capitula*. Ces capitulaires fe faifoient par nos rois dans des affemblées, compofées d'évêques & de feigneurs; & comme les évêques y étoient ordinairement en grand nombre, & que l'on y traitoit d'affaires eccléfiaftiques, ces mêmes affemblées ont fouvent été qualifiées de *concile*. Le *recueil des capitulaires* de l'édition de M. Baluze, comprend quelques capitulaires du tems de la premiere race, lefquels remontent jufqu'au regne de Childebert.

Les *ordonnances* qui nous reftent des rois de la feconde race, font toutes qualifiées de *capitulaires*, & comprifes dans l'édition qu'en a donnée M. Baluze en deux volumes *in-folio* avec des notes.

Les capitulaires de Charlemagne commencent en l'an 768, premiere année de fon regne; il y en a des regnes fuivans, jufques & compris l'an 921, tems fort voifin de la fin du regne de Charles le Simple.

La collection des capitulaires porte en titre *capitula regum & epifcoporum, maximèque nobilium francorum omnium*.

Et en effet, ils font appellés par les rois *leur ouvrage & celui de leurs féaux*. Charlemagne en parlant de ceux faits pour être inférés dans la loi falique, dit qu'il les a fait du confentement de tous; celui de 816 porte, que Louis le Débonnaire a affemblé les grands eccléfiaftiques & laïcs pour faire un capitulaire pour le bien général de l'églife; dans un autre il remet à décider jufqu'à ce que fes féaux foient en plus grand nombre.

Charles le Chauve dit, tels font les capitulaires de notre pere que les Francs ont jugé à propos de reconnoître pour loi, & que nos fideles ont réfolu dans une affemblée générale, d'obferver en tous tems; & dans un édit qu'il fit à Poiffy en 844 pour une nouvelle fabrication de monnoie, il eft dit que cet édit fut fait *ex confenfu*, par où l'on entend que ce fut dans une affemblée du peuple.

Les capitulaires font diftingués en plufieurs occafions d'avec les autres lois qui étoient plus anciennes; & en effet, il y avoit différence en ce que les capitulaires n'avoient été faits que pour fuppléer ce qui n'avoit pas été prévû par les lois, cependant ils avoient eux mêmes force de lois; & l'on voit dans plufieurs capitulaires de Louis le Débonnaire & de Charles le Chauve, qu'ils ordonnent que les capitulaires feront tenus pour loi.

Ceux de Charlemagne forment même un corps complet de légiflation politique, eccléfiaftique, militaire, civile & économique.

Les lois & capitulaires, tant de la premiere que de la feconde race, fe faifoient donc dans des affemblées de la nation qui fe tenoient en plein champ, & qu'on a appellées *parlement*, parce que c'étoit dans ces affemblées que l'on *parloit* & traitoit des affaires fur lefquelles le roi vouloit bien fe concerter avec fes fujets.

Sous la premiere race, ces affemblées fe tenoient au mois de Mars, d'où on les appelloit quelquefois *champ de Mars*; d'abord toutes les perfonnes libres y étoient admifes, le peuple comme les grands; mais la confufion que caufe toujours la multitude, fit que l'on changea bien tôt la forme de ces affemblées. On affembla chaque canton en particulier, & l'on n'admit plus aux affemblées générales que ceux qui tenoient quelque rang dans l'état; les évêques y furent admis de fort bonne heure, c'eft de-là que Grégoire de Tours, Reginon & autres auteurs nomment fouvent ces affemblées, *fynodes* ou *conciles*.

Ces mêmes affemblées font nommées dans la loi falique *mallus*, mot tudefque qui veut dire *parole*; c'étoit-là en effet que la nation parlementoit avec le roi, c'eft-à-dire conféroit, communiquoit avec lui; elles furent auffi appellées *judicium francorum & placitum*, & dans la fuite *parlamentum* parlement.

C'eft dans ces affemblées que fe faifoient les nouvelles lois & capitulaires, ou autres ordonnances; on y délibéroit entr'autres chofes de la confervation des lois & des changemens que pouvoient être néceffaires.

Au refte, ces affemblées, foit générales ou réduites à un certain nombre de perfonnes, ne fe tenoient point par une autorité qui fût propre à la nation; & l'on ne peut douter, fuivant les principes univerfellement reconnus parmi nous, que rien ne fe faifoit dans ces affemblées que par la permiffion du roi.

Auffi voit-on que nos rois en changerent la forme, & même en interrompirent le cours, felon qu'ils le jugerent à propos : le pouvoir & la dignité de ces affemblées ne furent pas long-tems uniformes; elles ne refterent pas non plus long-tems dans leur intégrité, tant à caufe des différens partages qui fe firent de la monarchie, qu'à caufe des entreprifes de Charles Martel, lequel irrité contre le clergé qui compofoit la plus grande partie de ces affemblées, les abolit entierement pendant les vingt-deux ans de fa domination, fes enfans les rétablirent. Pepin les transfera au mois de Mai, il y donna le premier rang aux prélats; Charlemagne rendit ces affemblées encore plus augustes, tant par la qualité des perfonnes qui s'y trouvoient, que par l'ordre qu'il y établit & par la bonté qu'il avoit d'écouter les avis de fon peuple au fujet des lois que l'on propofoit dans ces affemblées, cherchant ainfi à prévenir toutes les difficultés & les inconvéniens qui auroient pû fe trouver dans la loi.

Les lois antiques de la premiere race continuerent à être obfervées avec les capitulaires jufques vers la fin de la feconde race, dans tous les points auxquels il n'avoit pas été dérogé par les capitulaires; la loi falique fait même encore une de nos plus faintes lois par rapport à l'ordre de fuccéder à la couronne.

Du refte, toutes ces lois anciennes & le furplus de la loi falique elle-même, ainfi que les capitulaires, fans avoir jamais été abrogés formellement, tomberent peu-à-peu dans l'oubli, à caufe du changement qui arriva dans la forme du gouvernement, lequel introduifit auffi un nouveau droit.

En effet, les inféodations qui furent faites vers la fin de la feconde race & au commencement de la troifieme race, introduifirent le droit féodal.

Sous Louis le Gros, lequel commença à affranchir les fiefs de fon domaine, tout fe régloit en France par le Droit des fiefs, celui des communes & bourgeoifies, & des main-mortes.

Tous ces ufages ne furent point d'abord rédigés par écrit dans une révolution, telle que celle qui arriva dans le gouvernement; on étoit beaucoup plus occupé à fe maintenir par les armes, que du foin de faire des lois.

Depuis les capitulaires qui finiffent, comme on l'a dit, en 921, l'on ne trouve aucune ordonnance faite par les rois de la feconde & de la troifieme races jufqu'en 1051, encore jufqu'à S. Louis; fi l'on en excepte une *ordonnance* de 1188, fur les décimes, & celle de Philip-

pe Auguſte en 1190, ce ne ſont proprement que des chartres ou lettres particulieres; dans le premier volume des *ordonnances* de la troiſieme race, on n'a inſéré que dix de ces lettres, qui ont été données depuis l'an 1051. juſqu'en 1190, étant les ſeules qui contiennent quelques réglemens, encore ne ſont-ce que des réglemens particuliers pour une ville, ou pour une égliſe ou communauté, & non des *ordonnances* générales faites pour tout le royaume.

Les *ordonnances* que nous avons depuis Henri I. ſont toutes rédigées en latin juſqu'à celle de S. Louis de l'année 1256. qui eſt la premiere que l'on trouve écrite en françois, encore eſt-il incertain ſi elle a été publiée d'abord en françois ou en latin. Il y en eut en effet encore beaucoup depuis ce tems qui furent rédigées en latin; on en trouve dans tous les regnes ſuivans juſqu'au tems de François I, lequel ordonna en 1539. que tous les actes publics ſeroient rédigés en françois; mais pour ce qui eſt des *ordonnances*, elles étoient déja la plûpart en françois, ſi ce n'eſt les lettres patentes qui regardoient les provinces, villes & autres lieux des pays de droit écrit, qu'on appelloit alors la *languedoc*, leſquelles étoient ordinairement en latin: les *ordonnances* générales, & celles qui concernoient les pays de la languedoil ou pays coutumier étoient ordinairement rédigées en françois, du-moins depuis le tems de S. Louis.

Les anciennes *ordonnances*, chartes ou lettres de nos rois ont reçu ſelon les tems diverſes qualifications.

Henri I. dans des lettres de l'an 1051, portant un réglement pour la ville d'Orléans, qualifie lui-même ſa charte *teſtamentum noſtræ autoritatis*, *quaſi teſtimonium*; on remarque encore une choſe dans ces lettres & dans quelques autres poſtérieures, c'eſt que quoique la perſonne de nos rois fût ordinairement qualifiée de *majeſté*, ainſi que cela étoit uſité dans le tems de Charlemagne, néanmoins en parlant d'eux-mêmes, ils ne ſe qualifioient quelquefois que de *ſérénité* & de *celſitude*, *celſitudinem noſtræ ſerenitatis adierit*, mais le ſtyle des lettres de chancellerie n'étoit alors ni bien exact, ni bien uniforme, car dans ces mêmes lettres on trouve auſſi ces mots *noſtræ majeſtatis autoritate*.

Les lettres de l'an 1105. par leſquelles Philippe I. défend de s'emparer des meubles des évêques de Chartres décédés, ſont par lui qualifiées en deux endroits *pragmatica ſanctio*; on entendoit par là une conſtitution que le prince faiſoit de concert avec les grands de l'état, ou, ſelon Hotman, c'étoit un reſcrit du prince non pas ſur l'affaire d'un ſimple particulier, mais de quelque corps, ordre ou communauté; on appelloit un tel réglement *pragmatique*, parce qu'il étoit interpoſé après avoir pris l'avis des gens pragmatiques, c'eſt-à-dire des meilleurs praticiens, des perſonnes les plus expérimentées; *ſanctio* eſt la partie de la loi qui prononce quelque peine contre les contrevenans.

Ce reglement n'eſt pas le ſeul qui ait été qualifié de *pragmatique ſanction*; il y a entr'autres deux *ordonnances* fameuſes qui portent le même titre; l'une eſt la pragmatique de S. Louis du mois de Mars 1268; l'autre eſt la pragmatique-ſanction faite à Bourges par Charles VII. au mois de Juillet 1438.

Les lettres de Louis le Gros, de l'année 1118, concernant les ſerfs de l'égliſe S. Maur des foſſés, ſont qualifiées dans la piece même de *decret*; & dans un autre endroit d'*édit*, *noſtræ inſtitutionis edictum*, mais dans ces premiers tems il ſe trouve fort peu d'édits: ce terme n'eſt devenu plus uſité que depuis le xvj. ſiecle, pour exprimer des lois générales, mais ordinairement moins étendues que les *ordonnances* proprement dites.

Le terme d'inſtitution dont on vient de parler ſe trouve employé dans d'autres lettres du même prince, de l'an 1128, où il dit *inſtituo & decerno*, ce qui annonce encore un decret.

Dans d'autres lettres de l'an 1134, il dit *volumus & præcipimus*.

Louis VII. dans des lettres de l'an 1145, dit, en parlant d'un reglement fait par ſon pere, *ſtatutum eſt à patre noſtro*.

Les lettres du même prince touchant la régale de Laon, ſont intitulées *carta de regalibus laudunenſibus*; mais on ne peut aſſurer ſi ce titre vient du copiſte ou de l'original.

La plûpart de ces lettres ſont plutôt des privileges particuliers que des *ordonnances*; cependant, comme elles ont fait en leur tems une eſpece de droit, on les a compris dans la collection des *ordonnances*. Philippe-Auguſte étant ſur le point de partir pour la Terre-ſainte, en 1190, fit une *ordonnance*, qui eſt intitulée *teſtamentum*; c'eſt un réglement pour la police du royaume: il a été qualifié *teſtament*, ſoit parce que le roi y fait pluſieurs diſpoſitions pour la diſtribution de ſes tréſors, au cas que lui & ſon fils vinſſent à mourir pendant ce voyage, ou plutôt cette *ordonnance* a été qualifiée *teſtament*, dans le même ſens que la chartre d'Henri premier, *quaſi teſtimonia noſtræ autoritatis*: quoi qu'il en ſoit, ce teſtament eſt regardé par quelques-uns comme la plus ancienne *ordonnance* proprement dite, du tems de la troiſieme race. Le roi ne s'y ſert pourtant point du terme *ordonnons*, mais de ceux-ci *volumus*, *præcipimus*, *prohibemus*, qui reviennent au même; & il ne qualifie ce teſtament à la fin que de *præſentem paginam*, de même que d'autres lettres qu'il donna en 1197. Cette expreſſion ſe trouve encore dans pluſieurs autres lettres poſtérieures; mais ces mots ſont déſignatifs & non qualificatifs.

Les premieres lettres où il ſe ſoit ſervi du terme *ordinamus*, ſont celles qu'il accorda à l'univerſité en 1200.

Ce terme *ordinamus* ou *ordinatum fuit*, fut ſouvent employé dans la ſuite pour exprimer les volontés du prince: cependant elles n'étoient pas encore déſignées en françois par le terme d'*ordonnance*.

En faiſant mention que les lettres alloient être ſcellées du ſceau du prince, & ſouſcrites de ſon nom; on mettoit auparavant à la fin de la plûpart des lettres cette clauſe de ſtyle, *quod ut firmum & ſtabile maneat*, ou bien *quod ut ſtabilitatis robur obtineat*; on forma de-là le nom de *ſtabilimentum* ou établiſſement, que l'on donna aux *ordonnances* du roi.

Beaumanoir dans ſes coutumes de Beauvaiſis dit, que quand le roi faiſoit quelque établiſſement ſpécialement en ſon domaine, les barons ne laiſſoient pas d'en uſer en leurs terres, ſelon les anciennes coutumes; mais que quand l'établiſſement étoit général, il devoit avoir cours par-tout le royaume; & nous devons croire, dit-il, que tel établiſſement étoit fait par très-grand conſeil, & pour le commun profit.

Les ſeigneurs barons s'ingéroient alors de faire auſſi des établiſſemens ou *ordonnances* dans leurs domaines, ce qui étoit un attentat à l'autorité royale, lequel fut depuis réprimé.

La premiere *ordonnance* que l'on trouve, intitulée *établiſſement*, eſt celle de Philippe-Auguſte, du premier Mai 1209. Il n'y a cependant pas dans le corps de la piece la qualification de *ſtabilimentum*, comme elle ſe trouve dans pluſieurs autres ſemblables établiſſemens: il eſt dit en tête de celui-ci, que le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de Boulogne & de S. Pol, le ſeigneur de Dampierre, & pluſieurs autres grands du royaume de France, ſont convenus unanimement, & ont confirmé par un conſentement public, qu'à l'avenir on en uſeroit pour les fiefs, ſuivant ce qui eſt porté enſuite; ce qui feroit croire que les établiſſemens étoient des *ordonnances* conteſtées avec les barons, & pour avoir lieu dans leurs terres, auſſi bien que dans celle du domaine.

Cependant le roi faiſoit auſſi des *ordonnances* qui n'avoient lieu que dans ſon domaine, & qu'il ne laiſſoit pas de qualifier d'établiſſement, ce qui ſe trouve conforme à la diſtinction de Beaumanoir.

C'eſt ainſi que Philippe-Auguſte, fit, en Mars 1214, une *ordonnance* touchant les Croiſés, qui eſt intitulée *ſtabilimentum cruce ſignatorum*, dans le ſecond regiſtre de Philippe-Auguſte, qui eſt au tréſor des chartres; & néanmoins dans le premier regiſtre il y a d'autres lettres touchant les Croiſés, qui ſont intitulées *carta*.

On remarque ſeulement dans cet établiſſement, que le roi y annonce, que du conſentement du légat, il s'eſt fait informer par les évêques de Paris & de Soiſſons de quelle maniere la ſainte Egliſe avoit coutume de défendre les libertés des Croiſés, & qu'information faite pour le bien de la paix entre le ſacerdoce & l'empire, juſqu'au concile qui devoit ſe tenir inceſſamment, ils avoient arrêté que l'on obſerveroit les articles qui ſont enſuite détaillés à la fin de cet article; le roi ordonne qu'ils ſeront obſervés dans tout ſon domaine juſqu'au concile; mais il a ſoin de mettre, que c'eſt ſans préjudice des coutumes de la ſainte Egliſe, du droit & des coutumes du royaume de France, & de l'autorité de la ſainte Egliſe romaine: on voit par-là qu'il n'avoit pas fait tout ſeul ce réglement; qu'il n'avoit fait qu'adopter ce qui avoit été reglé par le légat & par deux évêques, & c'eſt apparemment pour cela qu'il le nomme *établiſſement*.

Son *ordonnance* du mois de Février 1218 touchant les Juifs, eſt qualifiée par lui de *conſtitution*: elle commence par ces mots *hæc eſt conſtitutio*; ainſi, toute *ordonnance* n'étoit pas qualifiée d'*établiſſement*.

On

On a encore de ce prince deux établiſſemens ſans date; l'un intitulé *ſtabilimentum*, qui eſt rédigé dans le goût des capitulaires: en effet, il commence par ces mots *primum capitulum eſt*, & enſuite *ſecundum capitulum*, & ainſi des autres: chaque capitule contient une demande faite au roi, laquelle eſt ſuivie de la réponſe; celle qui eſt faite au premier article, eſt conçue en cette forme: *reſponſio; in hoc concordati ſunt rex & barones*. Les autres réponſes contiennent les accords faits avec le clergé: ce concordat ne doit pourtant pas être conſidéré comme une ſimple convention, parce que le roi, en ſe prêtant à ce concordat, lui donnoit force de loi.

L'autre établiſſement, qui eſt la derniere *ordonnance* que l'on rapporte de Philippe-Auguſte, commence par ces mots, *hoc eſt ſtabilimentum quod rex facit judæis*. Celui-ci eſt fait par le roi, du conſentement de la comteſſe de Troyes & de Guy de Dampierre; & il eſt dit à la fin, qu'il ne durera que juſqu'à ce que le roi, ces deux ſeigneurs, & les autres barons, dont le roi prendra l'avis, le jugeront à-propos.

Ce que l'on vient de remarquer ſur ces deux derniers établiſſemens, confirme bien que l'on ne donnoit ce nom qu'aux réglemens qui étoient faits de concert avec quelques autres perſonnes, & principalement lorſque c'étoit avec d'autre ſeigneurs, & pour que l'*ordonnance* eût lieu dans leurs domaines.

Les hiſtoriens font mention de pluſieurs autres *ordonnances* de Philippe-Auguſte; mais que l'on n'a pu recouvrer; & il eſt probable que dans ces tems tumultueux, où l'on étoit peu verſé dans les lettres, & où l'on n'avoit point encore penſé à mettre les *ordonnances* dans un dépôt ſtable, il s'en eſt perdu un grand nombre.

Ce fait eſt d'autant plus probable, que l'on ſait qu'en 1194, Philippe-Auguſte ayant été ſurpris près de Blois par Richard IV. roi d'Angleterre & duc de Normandie, avec lequel il étoit en guerre, il y perdit tout ſon équipage, les ſcels, chartres, & beaucoup de titres & papiers de la couronne.

Quelques auteurs néanmoins du nombre deſquels eſt M. Bruſſel (uſage des fiefs), tiennent que les Anglois n'emporterent point de regiſtres, ni de titres conſidérables; qu'on ne perdit que quelques pieces détachées.

Mais il eſt toujours certain, ſuivant Goillaume Brito, que cette perte fut très-grande, & que dans le grand nombre de chartres qui furent perdues, il y avoit ſans doute pluſieurs *ordonnances*, ou comme on diſoit alors, *établiſſemens*. Le roi donna ordre de réparer cette perte, & chargea de ce ſoin frere Gautier ou Guerin, religieux de l'ordre de ſaint Jean de Jeruſalem, évêque de Senlis, lequel étoit auſſi garde des ſceaux ſous Philippe-Auguſte, & fut enſuite chancelier ſous Louis VIII. & ſaint Louis. Guerin recueillit tout ce qu'il put trouver de copies des chartres, & rétablit le ſurplus de mémoire le mieux qu'il put: il fut réſolu de mettre ce qui reſtoit, & ce qui ſeroit recueilli à l'avenir en un lieu où ils ne fuſſent point expoſés à tant de haſards; & Paris fut choiſi, comme la ville capitale du royaume pour la conſervation de ces titres; & il eſt à croire que les plus anciens furent enlevés par les Anglois, puiſqu'il ne ſe trouve rien au tréſor des chartres, que depuis le roi Louis le Jeune, dont la premiere *ordonnance* eſt de l'an 1145.

Telle fut l'origine du tréſor des chartres, dans lequel une partie des *ordonnances* de la troiſieme race ſe trouve conſervée tant dans les deux regiſtres du tems de Philippe-Auguſte, que dans d'autres pieces qui ſont dans ce dépôt.

Il y en a néanmoins cinq ou ſix qui ſont antérieures à ces regiſtres, qui ont été tirées de divers autres dépôts, comme de quelques monaſteres, & une de 1137 tirée de la chambre des comptes.

Nous n'avons de Louis VIII. que deux *ordonnances*. L'une de l'an 1223, touchant les Juifs, dans le préambule de laquelle il dit, *fecimus ſtabilimentum ſuper Judæos*; & un peu plus loin, *ſtabilimentum autem tale eſt*, c'eſt encore un concordat fait avec divers ſeigneurs, qui ſont dénommés dans le préambule, tant archevêques qu'évêques, comtes, barons & chevaliers *militum*, leſquels, eſt-il dit, ont juré d'obſerver cet établiſſement.

L'autre, qui eſt de l'année ſuivante, concernant des mauvaiſes coutumes de la ville de Bourges, qui avoient été abolies, fait mention d'une *ordonnance* de Philippe-Auguſte, qu'il qualifie *in litteris ſuis*. Louis VIII. ne déſigne point celle-ci par le terme de *ſtabilimentum*; mais il met à la fin la clauſe ordinaire *ut autem hæc omnia ſtabilitatis robur obtineant, præfatam paginam ſigilli noſtri autoritate, &c.* C'eſt le prince qui ordonne ſeul de l'avis toutefois de ſon conſeil, *magno noſtrorum & prudentium conſilio*.

S. Louis, dans ſon *ordonnance* de 1228, ſe ſert tantôt du terme *ordinamus*, & tantôt de ceux de *ſtatuimus* ou *mandamus*.

Dans celle de 1230, il dit *ſtatuimus*, & plus loin, *hæc ſtatuta faciamus ſervari*; & vers la fin il ajoute *hæc voluimus & juravimus*. Cette *ordonnance* eſt faite par le roi, *de ſincerâ voluntate noſtrâ & de communi conſilio baronum*: le roi ordonne tant pour ſes domaines que pour les barons; cette *ordonnance* n'eſt pourtant pas qualifiée d'*établiſſement*: les réglemens qu'elle contient ne ſont qualifiés que de *ſtatuts*; mais le roi déclare qu'il veut qu'elle ſoit gardée par ſes héritiers, & par ſes barons & leurs héritiers, & l'*ordonnance* eſt ſignée par ſept barons différens, leſquels mettent chacun *ego.. T.. eadem volui, conſului & juravi*.

Son *ordonnance* de 1230 commence par *anno domini inſtitutum eſt à Ludovico, &c.* Le premier article porte *ſciendum eſt*, & les ſuivans commencent par *præceptum eſt*.

Celle qu'il fit en 1235 commence par *ordinatum fuit*: il y a lieu de croire qu'elle fut faite dans un parlement, attendu que cette forme annonce un procès-verbal plutôt que des lettres du prince.

Mais ce qui mérite plus d'être remarqué, c'eſt que les lettres ou *ordonnances* de ce prince du mois de Juin 1248, par leſquelles il laiſſe la régence à la reine ſa mere pendant ſon abſence, ſont émanées de lui ſeul.

On en rapporte une autre faite par ce prince en 1245, avec la traduction françoiſe à côté; le tout eſt tiré d'une *ordonnance* du roi Jean, où celle-ci eſt rapportée, & la traduction paroît être du tems de S. Louis, tant l'ouvrage en eſt barbare.

Ses lettres du mois d'Avril 1250, contenant pluſieurs réglemens pour le Languedoc, ſont proprement un reſcrit: en effet, il s'y exprime en ces termes, *conſultationibus veſtris duximus reſpondendum taliter*, & ailleurs on trouve encore le terme de *reſpondemus*.

L'*ordonnance* qu'il fit en 1254 pour la réformation des mœurs dans le Languedoc, & dans le Languedoil, eſt intitulé dans les conciles de la Gaule narbonoiſe de M. Baluze, *hæc ſtabilimenta per dominum regem Franciæ, &c.* Au commencement de la piece ſaint Louis dit *ſubſcripta duximus ordinanda*; & plus loin, en parlant d'une *ordonnance* qui avoit été faite pour les Juifs, il la qualifie d'*ordinationem*.

Dans une autre, du mois de Février de la même année, il dit *ordinavimus*, & ailleurs *ordinamus & præcipimus*; & à la fin, enjoint de mettre cette *ordonnance* avec les autres, *inter alias ordinationes prædictas conſcribi volumus*, ce qui fait connoître qu'il y avoit dès-lors un livre où l'on tranſcrivoit toutes les *ordonnances*.

Il en fit une françoiſe en 1256 pour l'utilité du royaume, laquelle commence par ces mots: *Nous établiſſons que, &c.* Ces termes ſont encore répétés dans un autre endroit; & ailleurs il dit: nous voulons, nous commandons, nous défendons; celle-ci ne paroît qu'une traduction de celle de 1254, avec néanmoins quelques changemens & modifications; mais ce qui eſt certain, c'eſt que le texte de cette *ordonnance* françoiſe n'a point été compoſé tel qu'il eſt rapporté, le langage françois que l'on parloit du tems de ſaint Louis étant preſque inintelligible aujourd'hui ſans le ſecours d'un gloſſaire.

Quoique ſaint Louis ſe ſervît volontiers du terme d'*établiſſement*, ce ſtyle n'étoit pourtant pas uniforme pour toutes les *ordonnances*; car celle qu'il fit dans la même année touchant les mairies, commence par *nous ordonnons*, & ce terme y eſt répété à chaque article.

De même, dans celle qu'il fit touchant l'élection des maires de Normandie, il commence par ces mots; *nos ordinavimus*, & à chaque article il dit, *nos ordinamus*.

On s'exprimoit ſouvent encore autrement, par exemple, l'*ordonnance* que ſaint Louis fit en 1262 pour les monnoies, commence ainſi, *il eſt égardé*, comme qui diroit *on aura égard* ou *attention* de ne pas faire telle choſe: ce réglement avoit pourtant bien le caractere d'*ordonnance*, car il eſt dit à la fin *facta fuit hæc ordinatio*, &c.

Un autre réglement qu'il fit en 1265, auſſi touchant les monnoies, commence par l'*attirement que le roi a fait des monnoies eſt tiex* (tel); on entendoit par *attirement* une *ordonnance* par laquelle le roi attiroit à ſes hôtels les monnoies à refondre ou à réformer, ou plûtôt par laquelle il remettoit ou attiroit les monnoies affoiblies à leur juſte valeur: peut-être *attirement* ſe dit-il par corruption pour *attitrement*, comme qui diroit un réglement qui mettoit les monnoies à leur juſte titre; & ce qui juſtifie bien que cet attirement étoit une *ordonnance*, c'eſt que le roi l'a qualifié lui-même ainſi.

Il veut & commande que cet *ordonnement* ſoit tenu dans toute ſa terre & ès terres de ceux qui n'ont point de propre monnoie, & même dans les terres de ceux qui ont propre monnoie, ſauf l'exception qui eſt marquée, & il veut que cet attirement ſoit ainſi tenu par tout ſon royaume.

Il fit encore dans la même année une *ordonnance* pour la cour des eſterlins, laquelle commence par ces mots, *il eſt ordonné*, & à la fin il eſt dit, *facta fuit hæc ordinatio in parlamento*, &c.

Quand le roi donnoit un ſimple mandement, on ne le qualifioit que de *lettres*, quoiqu'il contînt quelqu'injonction qui dût ſervir de regle. C'eſt ainſi qu'à la fin des lettres de ſaint Louis du mois de Janvier 1268 il y a, *iſtæ litteræ miſſæ fuerunt clauſæ omnibus baillivis*.

Quelquefois les nouvelles les étoient qualifiées d'*édits*; on en a déja fait mention d'un de Louis-le-Gros en 1118. Saint-Louis en fit auſſi un au mois de Mars 1268, qu'il qualifie d'*edicto conſultiſſimo*; cet édit ou *ordonnance* eſt ce qu'on appelle communément la *pragmatique* de ſaint Louis.

On voit par les obſervations précédentes que les *ordonnances* recevoient différens noms, ſelon leur objet, & auſſi ſelon la maniere dont elles étoient formées. Quand nos rois faiſoient des *ordonnances* pour les pays de leur domaine, ils n'employoient que leur ſeule autorité; quand ils en faiſoient qui regardoient le pays des barons ou de leurs vaſſaux, elles étoient ordinairement faites de concert avec eux, ou ſcellées ou ſouſcrites d'eux; autrement les barons ne recevoient ces *ordonnances* qu'autant qu'ils y trouvoient leur avantage. Les arriere-vaſſaux en uſoient de même avec les grands vaſſaux; & il paroît que l'on appelloit *établiſſement* les *ordonnances* les plus conſidérables & qui étoient concertées avec les barons dans des aſſemblées de notables perſonnages.

La derniere *ordonnance* connue ſous le nom d'*établiſſement*, eſt celle de ſaint Louis en 1270. Elle eſt intitulée *les établiſſemens* ſelon l'uſage de Paris & de cour de baronnie: dans quelques manuſcrits ils ſont appellés les *établiſſemens le roi de France*.

Quelques-uns ont révoqué en doute que ces établiſſemens aient eu force de loi; ils ont prétendu que ce n'étoit qu'une compilation ou traité du droit françois, d'autant qu'ils ſont remplis de citations de canons, de decrets, de chapitres, des décretales, & de lois du digeſte & du code, ce qui ne ſe voit point dans toutes les *ordonnances* précédentes de la troiſieme race.

Il eſt néanmoins vrai que ces établiſſemens furent autoriſés par ſaint Louis; c'eſt une eſpece de code qu'il fit faire peu de tems avant ſa ſeconde croiſade; l'on y inſéra des citations pour donner plus d'autorité; ce qui ne doit pas paroître extraordinaire, puiſque nous avons vu de nos jours cette méthode renouvellée dans le code Fréderic: les établiſſemens de ſaint Louis ſont diſtribués en deux parties, & chaque partie diviſée par chapitres: ils contiennent en tout 213 chapitres.

Charles VI s'eſt pourtant encore ſervi du terme d'*établiſſemens* dans des lettres de 1394 touchant les Juifs. Il ordonne par maniere d'*établiſſement* ou *conſtitution irrévocable*, c'eſt ainſi qu'il explique lui-même le terme d'*établiſſement*.

Dans la plûpart des *ordonnances* qui furent faites par nos rois depuis le tems de ſaint Louis, ils s'expriment par ces mots, *ordinatum fuit*; il ſe trouve un aſſez grand nombre de ces *ordonnances* faites au parlement, même depuis qu'il eut été rendu ſédentaire à Paris: cela étoit encore aſſez commun vers le milieu du xjv. ſiecle; il s'en trouve même encore de poſtérieures, notamment des lettres de 1388, comme on l'a dit *au mot* ENREGISTREMENT.

Mais la premiere loi de cette eſpece qui ait été qualifiée en françois *ordonnance*, eſt celle de Philippe-le-Bel, faite au parlement de la pentecôte en 1287, touchant les bourgeois, qui commence par ces mots: „ c'eſt „ l'*ordonnance* faite par la cour de notre ſeigneur le roi, „ & de ſon commandement.

Depuis ce tems, le terme d'*ordonnance* ou *ordonnance* devint commun, & a été enfin conſacré pour exprimer en général toute loi faite par le prince.

Il y en a pourtant de poſtérieures à celle de 1287, qui ſont encore intitulées autrement, telle que celle du 3 Mai 1302 pour les égliſes de Languedoc, qui eſt intitulée *ſtatutum regium*, d'autres ſont encore qualifiées *ordinationes*.

On comprend ſous le terme général d'*ordonnance* du roi, tant les *ordonnances* proprement dites que les édits, déclarations, & lettres patentes de nos rois.

Les *ordonnances* proprement dites, ſont des réglemens généraux ſur une ou pluſieurs matieres, & principalement ſur ce qui eſt du droit public, & ce qui concerne les formes de rendre la juſtice.

Les édits ſont des lettres de chancellerie, que le roi donne de ſon propre mouvement, pour ſervir de loi à ſes ſujets ſur une certaine matiere.

Les déclarations ſont auſſi des lettres de chancellerie, par leſquelles le roi déclare ſa volonté ſur l'exécution d'un édit ou d'une *ordonnance* précédente, pour l'interpréter, changer, augmenter ou diminuer.

On trouve un exemple d'une déclaration du roi dès le 26 Décembre 1335, donnée ſur une *ordonnance* du 11 Mai 1333. Les gens des comptes avoient ſupplié le roi d'expliquer ſa volonté ſur un objet qui n'étoit pas ſpécifié dans ſon *ordonnance*; & le roi dit qu'il vouloit en avoir *ſa déclaration & ſavoir ſon entente*, & en conſéquence il explique ſon intention & ſa volonté: on trouve pourtant peu d'*ordonnances* qui aient été qualifiées de *déclarations* juſqu'au commencement du xvj. ſiecle: les édits ſont encore en plus petit nombre que les déclarations.

Le pouvoir de faire de nouvelles *ordonnances*, édits ou déclarations, de les changer, modifier, n'appartient en France qu'au roi, dans lequel ſeul réſide tout le pouvoir législatif.

Mais comme on ne ſauroit apporter trop d'attention à la rédaction des *ordonnances*, nos rois ont coutume de prendre l'avis de perſonnes ſages & éclairées de leur conſeil.

Les anciennes *ordonnances* ſe faiſoient de deux manieres; les unes étoient arrêtées dans le conſeil intime & ſecret du roi; celles qui paroiſſoient plus importantes, étoient délibérées dans des aſſemblées plus nombreuſes.

Les premieres chartres ou lettres qui nous reſtent des rois de la troiſieme race, ſont ſignées des grands officiers de la couronne, & de quelques autres notables perſonnages.

Quelques auteurs ont avancé que toutes celles qui n'étoient pas ſignées de grands officiers de la couronne, étoient délibérées en parlement, comme en effet cela ſe pratiquoit aſſez ordinairement, mais on n'en trouve pas des preuves pour toutes les *ordonnances*.

Les lettres d'Henri I. de l'an 1051, que l'on met en tête des *ordonnances* de la troiſieme race, ſont d'abord ſcellées du ſcel du roi, comme c'étoit la coutume: il eſt dit *ſigillo & annulo*: dans d'autres il eſt dit *ſigillo noſtræ majeſtatis*.

Quelquefois, outre ſon ſcel, le roi mettoit ſa ſignature; dans d'autres *ordonnances* il n'en eſt point parlé, quoiqu'elles fuſſent ſouſcrites de plus grands du royaume.

Une autre ſingularité qui ſe trouve dans les lettres données à Orléans l'an 1051, dont on a déja parlé, c'eſt que la ſignature de l'évêque d'Orléans y eſt avant celle du roi; enſuite celle de l'archevêque de Reims, de Hugues Bardoul, celle de Hugues Bouteiller (c'étoit le grand bouteiller de France): il y a encore quelques autres ſignatures de divers particuliers qui paroiſſent être des officiers du chapitre: enfin eſt celle de Baudouin chancelier, lequel ſigna le dernier, ce qu'on exprime par ce mot *ſubſcripſit*.

Les lettres de Philippe I. en 1105, qui ne ſont proprement qu'un reſcript, ſont ſignées de lui ſeul; il n'y eſt même pas fait mention qu'il eût pris l'avis de perſonne; il diſpoſe de ſa ſeule autorité, *noſtræ majeſtatis autoritate res prætaxatas à pravâ conſuetudine liberamus*.

Quelquefois les lettres de nos rois étoient données de l'avis des évêques & grands du royaume, & néanmoins elles n'étoient ſignées que des grands officiers de la couronne: c'eſt ainſi que les lettres de Louis le Gros en 1118 ſont données, *communi epiſcoporum & procerum conſilio & aſſenſu & regiæ autoritatis decreto*. Les grands, comme on voit, ne donnoient qu'un avis & conſentement; le roi parloit ſeul avec autorité. Ces lettres ne ſont point ſignées de ces évêques & grands, il eſt ſeulement dit qu'elles furent données à Paris publiquement, *publicè*. Il y en a beaucoup d'autres où la même choſe ſe trouve exprimée; ce qui fait voir que l'on a toujours reconnu la néceſſité de donner aux nouvelles lois un caractere de publicité par quelque forme ſolemnelle. Enfin, il eſt dit que ces lettres furent données *adſtantibus in palatio noſtro quorum nomina ſubſtituta ſunt & ſigna*; & enſuite ſont les noms & ſeings du grand maître *dapiferi*, du connétable, du bouteiller, du chambre, & il eſt fait mention que ces lettres ont été données par la main du chancelier, *data per manum Stephani cancellarii*, ce qui ſe trouve exprimé de même à la fin de pluſieurs lettres.

Louis le Gros, dans des lettres de 1128, après avoir énoncé l'avis & le conſentement des évêques & grands, fait mention qu'il a pris auſſi l'avis & conſentement d'Adélaïde ſa femme, & de Philippe ſon fils, déſigné roi. Cependant cette princeſſe ni ſon fils ne ſignerent point non plus que le roi; il n'y eut que trois des grands officiers de la couronne. Il eſt dit que l'office de grand-maître n'étoit point rempli, *dapifero nullo*, & l'on ne fait point mention du chancelier.

Dans des lettres que ce même prince donna en 1134, il dit, *annuente Ludovico noſtro filio in regem ſublimato*; dans celles de 1137, il dit *aſſentiente*. Ces dernieres lettres ſont faites en préſence de deux ſortes de perſonnes; les unes à l'égard deſquelles il eſt dit *in præſentia*, & qui ne ſignifient point; ſavoir, l'évêque de Chartres, légat du ſaint ſiége, Etienne évêque de Paris, Suggèr abbé de ſaint Denis, c'étoit le miniſtre de Louis le Gros, Girard abbé de Joſaphat, Algrin qui eſt qualifié *a ſecretis noſtris*, c'eſt-à dire ſecrétaire du roi. A l'égard des autres perſonnes, ce ſont les grands officiers de la couronne, qui ſont dits *aſtantibus in palatio noſtro*, & dont les noms & ſeings ſe trouvent enſuite. Ceux-ci étoient aux côtés du prince, les autres étoient préſens, mais n'approchoient pas ſi près de la perſonne du roi; cette diſtinction ſe trouve obſervée dans pluſieurs autres lettres & *ordonnances*.

L'*ordonnance* de 1190, connue ſous le nom de *teſtament* de Philippe Auguſte, ne fait point mention qu'il eût pris l'avis d'aucun des grands; le roi dit qu'il l'a fait *conſilio altiſſimi*. Elle eſt néanmoins ſignée des grands officiers de la couronne, quoiqu'elle ne ſoit pas dite faite *publice*; il s'en trouve pluſieurs autres ſemblables, où ils ont pareillement ſouſcrit; celle-ci eſt donnée *vacante cancellaria*, & eſt ſignée du roi.

Pluſieurs anciennes *ordonnances* ne font aucune mention des ſignatures & ſeings, ſoit que cette partie de la piece ait été adhirée, ſoit parce qu'elles aient été extraites d'autres *ordonnances* où l'on avoit retranché cette forme comme inutile.

Quelquefois tous les grands qui étoient préſens à la confection d'une *ordonnance*, y appoſoient leurs ſceaux avec les grands officiers de la couronne; cela ſe pratiquoit ſur-tout dans les établiſſemens, comme il paroît par celui de 1223, fait par Louis VIII. touchant les Juifs. Il eſt dit que tous les comtes, barons, & autres, qui y ſont dénommés, y ont fait mettre leurs ſceaux. C'étoit ainſi que l'on ſouſcrivoit alors les actes; car l'ignorance étoit ſi grande, ſur-tout chez les laïcs, que peu de perſonnes ſavoient écrire. On faiſoit écrire le nom de celui qui vouloit appoſer ſon ſceau, en ces termes, *ſignum Hugonis*, ou autre nom; & enſuite celui dont le nom étoit écrit appoſoit ſon ſceau à côté de ce nom.

Quand le roi ne ſe trouvoit pas accompagné des grands officiers de la couronne, à leur défaut on appelloit d'autres perſonnes à la confection des *ordonnances*, pour y donner la publicité; on prenoit ordinairement les perſonnages les plus notables du lieu; dans quelques occaſions de ſimples bourgeois furent appellés.

Par exemple, dans l'*ordonnance* que ſaint Louis fit à Chartres en 1262 touchant les monnoies, il eſt dit qu'à la confection de cette *ordonnance*, aſſiſterent pluſieurs bourgeois qui y ſont dénommés, & qui ſont dits *jurati*, c'eſt-à-dire, qui avoient prêté ſerment; ſavoir trois bourgeois de Paris, trois bourgeois de Provins, deux bourgeois d'Orléans, deux de Sens, & deux de Laon. Il paroît aſſez ſingulier que l'on eût ainſi raſſemblé à Chartres des bourgeois de différentes villes, & qu'il n'y en eût aucuns de la ville même; on n'avoit apparemment appellé que ceux qui étoient le plus au fait des monnoies.

Au reſte, il ſe trouve fort peu d'*ordonnances* du tems de ſaint Louis, qui faſſent mention que l'on y ait appoſé d'autres ſceaux que celui du roi.

La formule de la plûpart des *ordonnances* de ce regne, de celui de Philippe le Hardy, & de celui de Philippe-le-Bel, énonce qu'elles furent faites au perlement, le roi étoit préſent à ces délibérations, & les *ordonnances* que l'on y propoſoit y étoient corrigées quand il y avoit lieu.

Le roi Jean finit une *ordonnance* en diſant, que s'il y a quelque choſe à y ôter, ajouter, changer, ou interpréter, cela ſera fait par des commiſſaires qu'il députera à cet effet, & qui en délibéreront avec les gens du parlement; elles ſont relatées dans le regiſtre des enquêtes, ou dans les regiſtres *olim* dont elles tirent toute leur authenticité.

Ce que l'on trouve de plus remarquable du tems de Philippe-le-Bel par rapport à la maniere dont ſe faiſoient les *ordonnances*, c'eſt premierement celle de 1287, qui fut faite au parlement touchant les bourgeoiſies; il eſt dit qu'elle fut faite par la cour de notre ſeigneur le roi; mais il y a tout de ſuite ces mots, *& de ſon commandement*.

On trouve au bas d'une *ordonnance* de 1288, qu'elle fut regiſtrée *inter judicia conſilio & arreſta expedita in parlamento omnium ſanctorum*.

Celle de 1291, touchant le parlement, fut faite au parlement même tenu à Paris.

Philippe-le-Bel en fit une autre à Paris en 1295, par laquelle il promit de dédommager ceux qui prendroient de ſa nouvelle monnoie; il y obligea ſon domaine, les héritiers & ſucceſſeurs, & généralement tous ſes biens & les leurs, & ſpécialement tous ſes revenus & produits de la province de Normandie, & ce de la volonté & conſentement de ſa très-chere femme Jeanne reine de France. Il finit en ordonnant l'appoſition de ſon ſceau; enſuite la reine parle à ſon tour, & ratifie le tout, & y fait mettre ſon ſcel avec celui du roi; il y a encore une *ordonnance* ſemblable de la même année.

Celle de 1298, concernant le jugement des hérétiques, fut donnée en préſence d'un archevêque, & de trois évêques.

Dans un mandement du 25 Août 1302, il dit qu'il a été accordé enſemblement de pluſieurs de ſes amés & féaux prélats & barons avec ſon conſeil; il y en a un ſemblable de 1303, & deux *ordonnances* de 1306, qui ſont faites de même.

L'*ordonnance* du mois de Novembre concernant le châtelet, fut faite par le roi & ſon conſeil; mais il paroît que ce conſeil n'étoit autre choſe que le parlement que l'on appelloit encore communément *le conſeil du roi*. Dans quelques *ordonnances* poſtérieures, il eſt dit qu'elles furent faites par délibération du grand conſeil du roi; & dans quelques-unes, il ajoute *& de ſes barons*.

Depuis que le parlement eut été rendu ſédentaire à Paris, les *ordonnances* ne ſe firent plus guere au parlement, mais dans le conſeil particulier du roi. Il fut même ordonné en 1359, que dorénavant il ne ſe feroit plus aucunes *ordonnances*, que ce ne fût par délibération de ceux du conſeil; quelquefois ce conſeil ſe tenoit en la chambre des comptes; quelquefois dans la chambre du parlement; c'eſt pourquoi l'on trouve encore quelques *ordonnances* qui furent faites au parlement juſqu'en 1388.

Dans ces premiers tems, le roi envoyoit quelquefois ſes *ordonnances* à la chambre des comptes pour y être regiſtrées; on en trouve des exemples en 1320, 1323, & 1361: il chargeoit même auſſi quelquefois la chambre d'en envoyer des copies vidimées aux baillifs & ſénéchaux. On appelloit *vidimus*, un tranſcrit de l'*ordonnance* qui étoit collationné par quelque officier public.

Le prevôt de Paris faiſoit quelquefois des *ordonnances* pour la police de ſon ſiége, leſquelles étoient enſuite adoptées & autoriſées par le roi; témoin l'*ordonnance* de Philippe-le-Bel, du premier Mai 1313, qui homologue un reglement de cette eſpece.

Depuis que l'on eut introduit de faire aſſembler les trois états, ce qui commença ſous Philippe, il y eut pluſieurs *ordonnances* faites aux états, ou ſur leurs remontrances, doléances, & ſupplications: mais dans tous les tems, ç'a toujours été le roi qui a ordonné, les états ne faiſoient que requérir. *Voyez* ÉTATS.

Une grande partie des *ordonnances*, faites juſqu'au tems de S. Louis, commence par ces mots, *in nomine ſanctæ & individuæ trinitatis*; quelques-unes par *in nomine domini*, pluſieurs commencent par le nom du roi, comme *Ludovicus Dei gratia Francorum rex*; dans quelques-unes au lieu de *Dei gratia*, il y a *Dei miſericordia*. Cet intitulé répond à celui qui eſt encore uſité préſentement: *Louis, par la grace de Dieu*, roi de France & de Navarre.

Les établiſſemens qui étoient des eſpeces de concordats faits avec les barons, commencent la plûpart comme on l'a déjà dit par ces mots, *hoc eſt ſtabilimentum*.

Les *ordonnances* qui commencent par *ordinatum fuit*, ſont celles qui avoient été formées dans l'aſſemblée du parlement.

Il s'en trouve pluſieurs autres qui commencent de diverſes manieres, ſoit que l'intitulé en ait été retranché, ſoit parce que ces pieces ſont plutôt une relation des *ordonnances* que ces *ordonnances* mêmes. Telle eſt celle de Philippe Auguſte, du mois de Juillet 1219, qui commence par ces mots, *dominus rex ſtatuit*, &c.

Pour ce qui eſt de ceux à qui les *ordonnances* ſont adreſſées, les plus anciennes ſont adreſſées à tous les fideles préſens & à venir : *notum fieri volo*, dit Henri I. en 1051, *cunctis fidelibus ſanctæ Dei eccleſiæ, tam præſentibus quam futuris*. Louis le Gros dans pluſieurs de ſes lettres dit de même, *omnibus Chriſti fidelibus*. Mais avant lui Philippe I. adreſſa des lettres, *univerſis in regno francorum*. Louis le Gros adreſſe un mandement en 1134, *tam præſentibus quam futuris*: Il y en a beaucoup d'autres ſemblables. Cette clauſe eſt encore d'uſage dans les *ordonnances* & édits, leſquels ſont adreſſés au commencement, *à tous préſens & à venir*.

Au ſurplus, il faut obſerver que la différence de l'adreſſe dépendoit beaucoup de la qualité de l'*ordonnance*; quand elle étoit générale, & qu'elle devoit avoir lieu dans tout le royaume, l'adreſſe étoit plus générale; quand ſon objet étoit limité à certains pays ou perſonnes, elle étoit adreſſée à ceux qu'elle concernoit.

Ainſi quand Louis le Gros en 1137, abolit dans l'Aquitaine le droit d'hommage & d'inveſtiture, en faveur des archevêques, évêques & autres prélats, ſes lettres ſont adreſſées à l'archevêque de Bordeaux, ſes ſuffragans, aux abbés de la province, & à leurs ſucceſſeurs à perpétuité.

L'*ordonnance* de 1190, appellée *le teſtament de Philippe Auguſte*, ne contient aucune adreſſe : il ſe trouve pluſieurs autres *ordonnances* dans leſquelles il n'y en a point non plus.

Les premieres lettres où l'on trouve l'origine de cette forme d'adreſſe, *à nos amés & féaux*, ce ſont celles de Philippe Auguſte en 1208 ou 1209, pour les patronages de Normandie, l'adreſſe en eſt faite, *amicis & fidelibus ſuis, Rothomagenſi epiſcopo, & univerſis epiſcopis Normanniæ ejus ſuffraganeis*; cette forme eſt encore uſitée préſentement dans l'adreſſe ou mandement qui ſe met à la fin des *ordonnances*, édits & déclarations en ces termes : *ſi mandons à nos amés & féaux*, &c. clauſe qui s'adreſſe aux cours ſouveraines, & autres officiers auxquels le roi envoie ſes nouvelles *ordonnances* pour les faire exécuter.

Philippe-le-Bel, dans des lettres du mois de Mars 1299, dit à la fin; *damus igitur ballivis noſtris ..... in mandamentis*; d'où a été imitée cette clauſe, *ſi donnons en mandament*, qui revient au même que la clauſe *ſi mandons*, &c.

On lit auſſi dans les lettres de Philippe Auguſte de 1209, après l'adreſſe qui eſt au commencement ces mots, *ſalutem & dilectionem*, d'où eſt venu la clauſe *ſalut ſavoir faiſons*, uſitée dans les *ordonnances* & autres lettres, & dans l'intitulé des jugemens.

On trouve deux autres lettres ou *ordonnances* de Philippe Auguſte, de l'an 1214, adreſſées *univerſis amicis & fidelibus ſuis baronibus, & aliis ad quos præſentes litteræ pervenerint*. C'eſt de cette adreſſe qu'eſt encore venue cette clauſe uſitée dans les déclarations du roi. Le préambule des anciennes *ordonnances* commençoit ordinairement par *notum facimus*, ou *notum fieri volumus*, ou *noveritis, noverint univerſi*. Les lettres de S. Louis, en 1234, touchant les Juifs, commencent par *ſciendum eſt*: on reconnoit encore là ce ſtyle de *ſavoir faiſons que*, &c. uſité dans quelques déclarations, & dans les jugemens & actes devant notaires.

S. Louis dans des lettres du mois d'Avril 1250, mande à ſes baillifs, & à ceux des ſeigneurs, de tenir la main à l'exécution; dans ſa pragmatique de l'an 1260, il mande à tous ſes juges, officiers & ſujets, & lieutenans, chacun en droit ſoi, de garder cette *ordonnance*.

L'*ordonnance* françoiſe de Philippe III. faite au parlement de la Pentecôte en 1273, eſt adreſſée à tous ſes amés & féaux.

Préſentement toutes les *ordonnances*, édits & déclarations, ſont des lettres intitulées du nom du roi, & ſignées de lui, contreſignées par un ſécrétaire d'état, ſcellées du grand ſceau, & viſées par la garde des ſceaux.

Les *ordonnances* & édits contiennent d'abord après le nom du roi cette adreſſe, *à tous préſens & à venir ſalut*; ils ne ſont datés que du mois & de l'année, & on les ſcelle en cire verte ſur des lacs de ſoie verte & rouge; au lieu que dans les déclarations il y a ces mots, *à tous ceux qui ces préſentes lettres verront, ſalut*: elles ne ſont ſcellées qu'en cire jaune ſur une double queue de parchemin, & ſont datées du jour du mois & de l'année.

Il y a pourtant quelques édits rédigés en forme de déclarations, comme l'édit de Cremiere, après le préambule où le roi annonce les motifs de ſa loi il dit : „ A „ ces cauſes, de l'avis de notre conſeil, & de notre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité royale, nous „ avons dit & déclaré, diſons, déclarons, ordonnons, „ voulons & nous plaît ce qui ſuit „.

Quand le prince eſt mineur, il ordonne de l'avis du régent, on y ajoute quelquefois les princes du ſang & quelques autres grands du royaume, pour donner plus de poids à la loi.

A la ſuite des diſpoſitions des *ordonnances*, édits & déclarations, eſt la clauſe, *ſi mandons*, qui contient l'adreſſe que le roi fait aux cours & autres tribunaux, pour leur enjoindre de tenir la main à l'exécution de la nouvelle *ordonnance*, & eſt terminée par cette clauſe : *car tel eſt notre plaiſir*, dont on dit que Louis XI. fut le premier qui s'en ſervit.

Outre la date du jour du mois & de l'année, on marque auſſi l'année du regne. Anciennement on marquoit auſſi l'année du regne de la reine, & même celle du prince qui étoit déſigné pour ſucceſſeur : il y en a quelques exemples au commencement de la troiſieme race; mais cela ne ſe pratique plus.

Il y a des *ordonnances* que le roi fait pour régler certaines choſes particulieres, comme pour la police de ſes troupes, pour l'expulſion des vagabonds, la défenſe du port d'armes, *&c.* celles-ci ſont ordinairement en cette forme : *De par le roi, ſa majeſté étant informée, &c.* elles ſont ſimplement ſignées du roi, & contreſignées d'un ſecrétaire d'état.

Depuis que le parlement fut rendu ſédentaire à Paris, on ne laiſſe pas de trouver encore des *ordonnances*, mandemens & autres lettres, adreſſés directement au prevôt de Paris; & auſſi aux baillifs & ſénéchaux du reſſort, au maître des forêts, au duc de Bretagne à d'autres officiers, chacun pour ce qui les concernoit. Philippe de Valois, dans des lettres du mois de Novembre 1329, dit à la fin à tous ducs, comtes, barons, ſénéchaux, baillifs, prevôts, viguiers, baillifs châtelains & à tous autres juſticiers de notre royaume, leſdites clauſes être gardées, *&c.* Il ſe trouve pluſieurs adreſſes ſemblables faites en divers tems.

Philippe le Bel adreſſe en 1308 des lettres, „ à nos amés „ & féaux les gens de l'échiquier de Rouen „ : *dilectis & fidelibus gentibus noſtris ſcacarii Rothomagenſis*. Il en adreſſe de ſemblables en 1310, à nos amés & féaux les gens de nos comptes „.

Les premieres lettres que nous ayons trouvé qui ſoient adreſſées au parlement de Paris, ſont celles de Philippe V. dit *le Long*. de l'an 1318 dont l'adreſſe eſt faite au commencement : *dilectis & fidelibus gentibus noſtri parlamenti*. Dans d'autres de 1328, il eſt dit, *parlamenti Pariſius*; & dans d'autres encore de la même année *gentibus noſtris parlamentum tenentibus*, comme on a dit depuis, *les gens tenans notre cour du parlement*.

Une choſe remarquable dans les lettres de Philippe de Valois, du premier Juin 1331, qui ſont adreſſées à nos amés & féaux les gens des comptes c'eſt qu'il leur mande que cette préſente *ordonnance* ils faſſent ſignifier & publier à tous les ſénéchaux & baillifs du royaume, ce qui depuis long tems ne ſe pratique plus ainſi, les nouvelles *ordonnances* étant envoyées par le procureur-général du parlement aux baillifs & ſénéchaux.

Les juges royaux ont toujours eu ſeuls le droit de faire crier & publier les nouvelles *ordonnances* dans tout leur diſtrict.

Anciennement nos rois faiſoient quelquefois jurer aux principaux perſonnages de leur état, l'obſervation des *ordonnances* qui leur paroiſſoient les plus importantes. C'eſt ainſi que Charles VI. ayant fait le 7 Janvier 1400, une *ordonnance* concernant les officier de juſtice & des finances, voulant qu'elle fût inviolablement obſervée, il ordonna que ſon obſervation ſeroit jurée par les princes du ſang, les grands officiers étant en ſon conſeil, par les gens du parlement, de la chambre des comptes, les tréſoriers & autres ſemblables.

Le roi faiſoit lui-même ſerment d'obſerver inviolablement certaines *ordonnances*, comme fit le même Charles VI. pour l'*ordonnance* du dernier Février 1401, touchant le domaine; il fit ſerment le premier de l'obſerver inviolablement, & fit faire enſuite le même ſerment en ſa préſence, à ſes oncles, à ſon frere, aux autres princes du ſang, au connétable, au chancelier, aux gens du grand conſeil (qui étoit le conſeil du roi), à ceux du parlement & de la chambre des comptes, & aux tréſoriers de Paris.

Le ſerment que faiſoit alors le roi, & qui ne ſe pratique plus, doit paroître d'autant moins extraordinaire que le roi à ſon ſacre fait ſerment d'obſerver les lois, ce qui ſignifie qu'il ſe conformera en toutes choſes à la juſtice & à l'équité, & aux lois ſubſiſtantes.

Il ne s'enſuit pas de-là que le roi ſoit tellement aſtreint de ſe conformer à ſes propres *ordonnances*, ni même à celles de ſes prédéceſſeurs, qu'il ne puiſſe jamais s'en écar-

écarter; en effet, il est certain que le roi peut par de nouvelles *ordonnances*, édits & déclarations, déroger aux anciennes *ordonnances*, les abroger, changer ou modifier.

Mais tant qu'elles ne sont point abrogées, elles ont toujours force de loi, le roi lui-même fait gloire de s'y conformer; elles doivent pareillement être observées par tous les sujets du roi, & les juges sont également obligés de s'y conformer pour leurs jugemens; c'est ce qui fut ordonné par Clotaire I. en 560 par l'édit de Roussillon, *article xxxvj.* l'édit de Louis XIII. du mois de Janvier 1629, *article j.* 53 & 54 il est enjoint aux cours d'observer les *ordonnances* anciennes & nouvelles qui n'ont point été abrogées & l'édit de Moulins, *art. iv.* ordonne que les cours de parlement procéderont à rigoureuses punitions des juges & officiers de leur ressort qu'elles trouveroient avoir contrevenu aux *ordonnances*.

C'est dans cet esprit que l'on a établi de tems immémorial l'usage de faire la lecture des *ordonnances* à la rentrée du parlement & des autres tribunaux.

Mais les lois ayant été trop multipliées pour pouvoir les lire toutes, la lecture que fait le greffier se borne à quelques articles qui concernent la discipline des tribunaux, & n'est plus qu'une vaine cérémonie; on suppose que chacun doit les relire en son particulier pour s'en raffraichir la mémoire.

Il faut néanmoins convenir qu'il y a certaines dispositions d'*ordonnances*, qui sans avoir été formellement abrogées, sont tombées en désuétude, parce qu'elles ne conviennent plus aux mœurs présentes; mais il dépend toujours de la volonté du roi de les remettre en vigueur & d'en prescrire l'observation.

Les cours & autres juges doivent tenir la main à l'exécution des *ordonnances*.

Les principales *ordonnances* de la troisieme race, & auxquelles le titre d'*ordonnance* proprement dite convient singulierement, sont celles du roi Jean en 1356 pour le gouvernement du royaume; celle de Charles VII. en 1446 touchant le style du parlement; celle que ce même prince fit au Montil-lès-Tours en 1453; celle de Louis XII. faite à Blois en 1498; l'*ordonnance* de François I. en 1535 concernant l'administration de la justice; son *ordonnance* de Villers-Coterets en 1539 pour l'abréviation des procès; l'*ordonnance* donnée par Charles IX. aux états d'Orléans en 1560; celle de Roussillon en 1563, qui est une suite de l'*ordonnance* d'Orléans; celle de Moulins en 1566 pour la réformation de la justice; celle de 1579, dite *de Blois*, faite sur les plaintes des états assemblés à Blois; celle de 1629, appellée *le code Michault*.

Sous le regne de Louis XIV. on fit plusieurs grandes *ordonnances* pour la réformation de la justice, savoir l'*ordonnance* de 1667 pour la procédure; celle de 1669 pour les *committimus*; une autre pour les eaux & forêts; une en 1670 pour les matieres criminelles; une en 1673 pour le commerce; une en 1676 pour le bureau de la ville, une en 1680 pour les gabelles; une autre pour les aides; une en 1681 pour les fermes; une autre pour la marine; & en 1687 une *ordonnance* pour les cinq grosses fermes.

Nous avons aussi plusieurs *ordonnances* célebres publiées par Louis XV. savoir l'*ordonnance* des donations en 1731; la déclaration de la même année sur les cas prévotaux & présidiaux; l'*ordonnance* des testamens en 1735; la déclaration concernant les registres des baptêmes, mariages, sépultures, vêtures, &c. en 1736; l'*ordonnance* du faux & celle des évocations en 1737; le reglement de 1738 pour le conseil; enfin l'*ordonnance* des substitutions en 1747.

Nous avons déjà vû ci-devant que dès le tems de Philippe Auguste il y avoit un dépôt pour les *ordonnances*; que ce dépôt étoit le trésor des chartres; que dès le xij. siecle il y avoit un livre ou registre dans lequel on transcrivoit les *ordonnances*, afin qu'elles ne se perdissent point.

Mais depuis que le parlement fut rendu sédentaire à Paris, le véritable dépôt des *ordonnances* a toujours été au greffe de cette cour; si quelquefois on a négligé de les y envoyer, ou si on les a adressées ailleurs, c'est parce qu'il n'y avoit pas encore d'ordre certain bien établi.

Les registres des enquêtes & registres *olim* contiennent quelques *ordonnances* depuis 1252 jusqu'en 1318; mais ces registres ne sont pas des livres uniquement composés d'*ordonnances*, elles y sont mêlées avec des arrêts, des enquêtes, des procédures.

Les quatre plus anciens registres d'*ordonnances* sont côtés par les lettres *A*, *B*, *C*, *D*.

Le premier côté, *A* est intitulé *ordinationes antiquæ*, il comprend depuis 1337 jusqu'en 1415; il s'y trouve cependant quelques *ordonnances* antérieures à 1337. La plus ancienne ce sont des lettres-patentes de saint Louis, données à Fontainebleau au mois d'Août 1229, qui confirment les privileges de l'université de Paris, & la plus moderne est une déclaration donnée à Rouen le 7 Novembre 1415, pour la délivrance de ceux qui avoient été emprisonnés à cause des troubles.

Le second côté *B*, est le *Volume croisé*, ainsi appellé parce qu'il y a une croix marquée dessus, il comprend depuis 1415 jusqu'en 1426: il y a pourtant aussi quelques *ordonnances* antérieures à 1415. La plus ancienne est un édit fait par Philippe de Valois à Gondreville le 13 Juillet 1342, portant reglement pour le service des maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi; la plus moderne faite par Charles VI. est une déclaration donnée à Saint-Faron près Meaux le 25 Janvier 1421, portant reglement pour l'alternative dans la collation des bénéfices, le reste de ce registre est rempli des *ordonnances* d'Henri VI. roi d'Angleterre, soi disant roi de France.

Le troisieme registre côté *C*, est intitulé *liber accordorum ordina. Pictavis*; on l'appelle *liber accordarum*, parce qu'il contient des accords, lesquels ne pouvoient alors être faits sans être homologués au parlement, il comprend depuis 1418 jusqu'en 1436. Ce sont les *ordonnances* registrées au parlement de Paris transferé à Poitiers, faites par Charles VII. depuis l'année 1418, qu'il prit la qualité de régent du royaume, & depuis son avénement à la couronne jusqu'au 9 Avril 1434.

Le quatrieme registre côté *D*, est intitulé *ordinationes barbinæ*; on croit que ces *ordonnances* ont été ainsi appellées du nom de celui qui les a recueillies & mises en ordre, il commence en 1427, & contient jusqu'au *folio* 33, la suite des *ordonnances* du roi d'Angleterre, & la derniere est du 16 Mars 1436, & ensuite jusqu'au *folio* 207 sont transcrites celles de Charles VII. depuis la réduction de la ville de Paris à son obéissance jusqu'à son décès arrivé le 22 Juillet 1461; la premiere qui est au *folio* 34, est un édit du 15 Mars 1435, qui confirme les arrêts & jugemens rendus par les officiers tenans le parti du roi d'Angleterre, & ensuite sont les premieres *ordonnances* faites par Louis XI.

Ces quatre premiers volumes sont suivis de trois volumes des *ordonnances* de ce roi, d'une de Charles VIII. d'une de Louis XII. de cinq de François I. de sept d'Henri II. de huit de Charles IX. de huit d'Henri III. d'une des *ordonnances* d'Henri III. & d'Henri VI. registrées au parlement de Paris séant à Tours, de six d'Henri IV. de huit de Louis XIII. & de celles de Louis XIV. dont il y a d'abord quarante-cinq volumes jusques & compris partie de l'année 1705, & le surplus de ses *ordonnances* jusques & compris 1715.

Les *ordonnances* du regne de Louis XV. composent déjà un très-grand nombre de volumes, sans compter les suivantes qui ne sont encore qu'en minute.

On a fait en divers tems différens recueils imprimés des *ordonnances* de nos rois de la troisieme race.

Le plus ancien est celui que Guillaume Dubreuil donna vers 1315, & dont il composa les trois parties de son style du parlement de Paris; il ne remonta qu'au tems de saint Louis, parce que les *ordonnances* plus anciennes n'étoient pas alors bien connues.

Dumoulin revit ce style vers l'an 1549. & y ajouta plusieurs dispositions d'*ordonnances* latines de saint Louis & de ses successeurs, jusques & compris Charles VIII. Il divisa cette compilation en cinquante titres, & morcela ainsi les *ordonnances* pour ranger leurs dispositions par ordre de matieres.

Il parut quelques années après une autre compilation d'*ordonnances*, rangées par ordre homologique, de l'impression des Etiennes, divisées en deux petits volumes *in-folio*, dont le premier contient seulement quarante-cinq *ordonnances*, qui sont presque toutes françoises, entre lesquelles sont les grandes *ordonnances* du roi Jean, de Charles VI. de Charles VII. de Louis XI. de Louis XII. dont quelques-unes néanmoins ne sont que par extrait; le second volume ne contient que des *ordonnances* de François I. tant sur le fait de la guerre que sur d'autres matieres, depuis le 3 Septembre 1514 jusqu'en 1546.

En 1549 Rebuffe donna un recueil des mêmes *ordonnances* distribuées par ordre de matieres avec des longs commentaires.

Il y eut encore quelques autres collations d'*ordonnances*; mais comme il n'y en avoit aucune qui fût complette, Fontanon, avocat au parlement, aidé par Pierre Pithou, Bergeron, & autres jurisconsultes de son tems,

tems, donna en 1580 un recueil plus ample d'*ordonnances* qui ne remonte cependant encore qu'à saint Louis. Il divisa ce recueil en quatre tomes *in-folio*, reliés en deux volumes; les *ordonnances* y sont rangées par matieres.

La Rochemaillet revit cet ouvrage par ordre de M. le chancelier de Syllery, & en donna en 1611 une seconde édition en trois volumes *in-folio*, augmentée d'un grand nombre d'*ordonnances* anciennes & nouvelles qui n'avoient pas encore été imprimées; mais au-lieu de les placer suivant l'ordre de Fontanon sous les titres qui leur convenoient, il les mit par forme d'appendice, & avec une telle confusion qu'il n'y a seulement pas observé l'ordre des dates.

Henri III. ayant conçu dès 1579 le dessein de faire, à l'imitation de Justinien, un recueil abrégé de toutes les *ordonnances* de ses prédécesseurs & des siennes, il chargea de cette commission M. Brisson, avocat général, & ensuite président au parlement de Paris. Le président Brisson s'en acquitta avec autant de soin que de diligence; il fit une compilation des *ordonnances* par ordre de matieres, qu'il mit sous le titre de *code Henri* & de *Basiliques*. Il comptoit faire autoriser & publier cet ouvrage en 1585, c'est pourquoi il a mis sous cette date toutes les nouvelles dispositions qu'il avoit projettées; ce code fut imprimé en 1558. *Voyez* ce qu'on en a dit au *mot* CODE HENRI.

En 1596 Guenois fit une compilation plus ample des *ordonnances* par ordre de matieres, qui parut d'abord en deux gros volumes *in-folio*, & ensuite en trois.

Il parut en 1620 une nouvelle compilation d'*ordonnances* par ordre chronologique en un volume *in*-8°. qui ne contenoit que les *ordonnances* concernant les matieres dont l'usage est le plus fréquent au palais. Neron & Girard augmenterent ce petit recueil en y joignant d'autres *ordonnances* avec de petites notes & renvois, de sorte qu'ils en formerent un volume *in-folio* dont il y a eu différentes éditions. M. de Ferrieres y a fait aussi depuis des augmentations dans le même goût, & en a donné en 1720. une édition en deux volumes *in-folio*.

Ces différens recueils d'*ordonnances* n'étant point complets ou n'étant point dans l'ordre chronologique, Louis XIV. résolut de faire faire une nouvelle collection des *ordonnances*, plus ample, plus correcte & mieux ordonnée que toutes celles qui avoient paru jusqu'alors; il fut reglé qu'on ne remonteroit qu'à Hugues Capet, soit parce que les *ordonnances* antérieures conviennent peu aujourd'hui à nos mœurs, soit parce qu'on ne pouvoit rien ajouter aux recueils imprimés qui ont été donnés de ces *ordonnances*, qui ont été données sous le titre de *Code des lois antiques*, & de *Capitulaires des rois de France*.

M. le chancelier Pontchartrain que le roi chargea de l'exécution de ce projet, fit faire des recherches dans tous les depôts, & M^rs Berroyer, de Lauriere & Loger, avocats, qui furent choisis pour travailler sous ses ordres à la collection des *ordonnances*, donnerent en 1706 un volume *in*-4°. contenant une table chronologique des *ordonnances* depuis Hugues Capet jusqu'en 1400. pour exciter les savans à communiquer leurs observations sur les *ordonnances* qui auroient été omises.

M. de Lauriere étant resté seul chargé de tout le travail donna en 1723 le premier volume des *ordonnances* qui sont imprimées au louvre; le second a été donné en 1729, après sa mort, sur ses mémoires, par M. Secousse, avocat, qui fut chargé de continuer cette collection, & qui en a donné sept volumes. M. de Vilevaut, conseiller de la cour des aides, que le roi a chargé du même travail après la morte de M. Secousse, a publié en 1755 le neuvieme volume, que l'on achevoit d'imprimer peu de tems avant la mort de M. Secousse.

Les *ordonnances* comprises dans ces neuf volumes commencent à l'an 1051, & vont jusqu'à la fin de l'année 1411.

Cette collection où les *ordonnances* sont rangées par ordre chronologique est accompagnée de savantes préfaces qui annoncent les matieres, de notes semblables sur le texte des *ordonnances*, d'une table chronologique des *ordonnances*, & des autres tables très-amples, une des matieres, une des noms des personnes dont il est parlé dans les *ordonnances*, l'autre des noms de provinces, villes & autres lieux.

Plusieurs auteurs ont fait des commentaires, notes & conférences sur les *ordonnances*, entr'autres Jean Constantin, sur les *ordonnances* de François I. Bourdin & Dumoulin sur celle de 1539; Duret & Boutarie sur celle de Blois; Rebuffe, Fontanon, Joly, la Rochemaillet, Vrevin, Bagereau, Bornier, Corbin, Blanchard.

On joint souvent au terme d'*ordonnance* quelque autre dénomination: on va expliquer les principales dans les divisions suivantes.

Ordonnances des aides est une *ordonnance* de 1680, sur la matiere des aides & droits du roi.

Ordonnances barbines, qu'on appelle aussi *barbines* simplement, *ordinationes barbinæ*, sont celles qui sont contenues dans le quatrieme registre des *ordonnances* du parlement, intitulé *ordinationes barbinæ*; on croit qu'elles furent ainsi appellées du nom de celui qui les a recueillies & mises en ordre. Ce registre commence en 1427, & finit en 1462.

Ordonnance de Blois; il y en a deux de ce nom, une de Louis XII. en 1498 sur les gradués; elle adopte le concile de Bâle & la pragmatique; elle concerne aussi l'administration de la justice & la procédure; l'autre, qui est celle que l'on entend ordinairement, est dite *de Blois* quoique donnée à Paris, parce qu'elle fut faite sur les remontrances des états de Blois elle concerne le clergé, les hôpitaux, les universités, la justice, la noblesse, le domaine, les tailles.

Ordonnance civile, c'est l'*ordonnance* de 1667, qui regle la procédure civile.

Ordonnance du commerce, qu'on appelle aussi *code marchand*, est celle qui fut faite en 1673, pour régler les matieres de commerce.

Ordonnance des committimus est celle du mois d'Août 1669; on l'appelle ainsi, parce qu'un des principaux titres est celui des *committimus*: elle traite ainsi des évocations, réglemens de juges, gardes-gardiennes, lettres d'états & de repi.

Ordonnance de la cour est celle qui est rendue sur requête par quelque cour souveraine.

Ordonnance criminelle est celle de 1670, qui regle la procedure en matiere criminelle.

Ordonnance du domaine; on appelle quelquefois ainsi l'édit de Février 1566, portant réglement pour le domaine du roi.

Ordonnance des donations est celle du mois de Février 1731, qui fixe la jurisprudence sur la nature, la forme, les charges, ou les conditions des donations.

Ordonnance des eaux & forêts est une *ordonnance* de 1669, qui contient un réglement général sur toute la matiere des eaux & forêts.

Ordonnance des évocations; on entend quelquefois par-là l'*ordonnance* de 1669, dont le premier titre traite des évocations, & les autres des réglemens de juge, *committimus* & gardes gardiennes, &c. mais le titre d'*ordonnance des évocations* convient mieux à celle du mois d'Août 1737, concernant les évocations & les réglemens de juges.

Ordonnance du faux est celle du mois de Juillet 1637, concernant le faux principal, le faux incident, & les reconnoissances des écritures & signatures en matiere criminelle. *Voyez* FAUX.

Ordonnance des fermes est celle du mois de Juillet 1681, portant réglement sur les droits de toutes les fermes du roi en général: il y a une autre *ordonnance* du mois de Février 1687 sur le fait des cinq grosses fermes en particulier.

Ordonnance de Fontanon, c'est un recueil de diverses *ordonnances* de nos rois rangées par matieres, publié par Fontanon, avocat, en 1580, en 2 vol. *fol.*

Ordonnances des gabelles est celle du mois de Mai 1680 qui regle tout ce qui concerne l'usage du sel.

Ordonnances générales, on appelloit ainsi autrefois celles qui étoient faites pour avoir lieu dans tout le royaume, à la différence d'autres *ordonnances* qui n'avoient lieu que dans les terres du domaine du roi.

Ordonnance de l'intendant est un réglement fait par un intendant de province dans une matiere de sa compétence.

Ordonnance du juge est celle qui est rendue par un juge au bas d'une requête, ou dans un procès-verbal, par lequel il permet d'assigner, saisir, ou autre chose semblable.

Au conseil provincial d'Artois on qualifie d'*ordonnance* tous les jugemens rendus à l'audience. *Voyez* Maillard *sur Artois*, *art.* 37.

Ordonnance de loi signifie la même chose qu'*ordonnance* du juge. *Voyez* Loyseau *en son traité des seigneuries*, *ch. xvj. n.* 47.

Ordonnance de la marine est celle de 1671, portant réglement pour le commerce maritime: il y en a une autre de 1689 pour les armées navales.

Ordonnance militaire est celle que le roi rend pour régler quelque chose qui touche le service militaire.

Ordonnance de 1539 est celle de Villers-Coterets, qui fut faite par François I. pour l'observation des procès.

Or-

Ordonnance de 1667. Voy. ci-devant *ordonnance civile*.

Ordonnance de 1669. Voyez *ordonnance des* committimus & *ordonnance des eaux & forêts*.

Ordonnance de 1670. Voyez *ordonnance criminelle*.

Ordonnance de 1676. Voyez *ordonnance de la ville*.

Ordonnance de 1673 eſt celle qui regle le commerce. *Voyez* CODE MARCHAND & *ordonnance du commerce*.

Ordonnance de Moulins, ainſi appellée parce qu'elle fut faite à Moulins, en 1566, concerne la réformation de la juſtice.

Ordonnance de Néron, c'eſt un recueil des principales *ordonnances* de nos rois, rangées par ordre de date, publié par Néron & Girard, avocats; ce recueil a été augmenté à diverſes repriſes; il eſt préſentement en 2 vol. *in-fol.*

Ordonnance d'Orleans, a pris ce nom de ce qu'elle fut faite à Orléans en 1560, ſur les remontrances des états tenus à Orléans; elle concerne la réformation de la juſtice.

Ordonnances particulieres. Voyez *ordonnances générales*.

Ordonnance des quatre mois; on appelle ainſi la diſpoſition de l'article 48 de l'*ordonnance* de Moulins, qui permet d'exercer la contrainte par corps pour dettes, quoique purement civile, quatre mois après la condamnation, ce qui a été abrogé par l'*ordonnance* de 1667, *tit.* 34, ſi ce n'eſt pour dépens, reſtitution de fruits, ou dommages & intérêts montans à 200 liv. ou au-deſſus.

Ordonnance ſur requête. Voyez *ordonnance du juge*.

Ordonnance de Rouſſillon ainſi appellée, parce qu'elle fut faite au château de Rouſſillon en Dauphiné, en 1563, ſur l'adminiſtration de la juſtice: c'eſt celle qui a fixé le commencement de l'année au premier Janvier.

Ordonnance du roi ſignifie quelquefois *une nouvelle loi*, intitulée *ordonnance*: quelquefois on comprend ſous ce terme toute loi émanée du prince, ſoit *ordonnance*, édit ou déclaration.

Ordonnance du royaume; on diſtingue quelquefois les *ordonnances* du roi des *ordonnances* du royaume; les premieres ſe peuvent changer, ſelon la volonté du roi: on entend par les autres, certains uſages immuables qui regardent la conſtitution de l'état, tel que l'ordre de ſuccéder à la couronne ſuivant la loi ſalique. On trouve cette diſtinction dans un diſcours de M. de Harlay, préſident, prononcé devant le roi, ſéant en ſon lit de juſtice au parlement, le 15 Juin 1586.

Ordonnances royaux; on appelle ainſi en ſtyle de chancellerie les *ordonnances* du roi, pour les diſtinguer de celles des cours & autres juges.

Ordonnance des ſubſtitutions eſt la derniere *ordonnance* du roi donnée au mois d'Août 1747, concernant les biens qui peuvent être ſubſtitués, la forme & la durée des ſubſtitutions, les regles à obſerver par ceux qui en ſont grevés, & les juges qui en doivent connoître.

Ordonnance des teſtamens eſt celle du mois d'Août 1735, qui regle pluſieurs choſes à obſerver dans la confection des teſtamens.

Ordonnance des tranſactions eſt un édit de Charles IX. en 1560, portant que les tranſactions entre majeurs ne pourront être attaquées pour cauſe de léſion, telle qu'elle ſoit; mais ſeulement pour cauſe de dol ou force.

Ordonnance de la troiſieme race; on comprend ſous ce nom toutes les *ordonnances*, édits, déclarations, & même les lettres-patentes qui contiennent quelques réglemens émanés de nos rois, depuis Hugues Capet juſqu'à préſent, la collection de ces *ordonnances*, qui ſe trouvent diſperſées en différens dépôts, a été entrepriſe par ordre du roi Louis XIV. & continuée ſous ce regne. M. de Lauriere, avocat, en a publié le premier volume en 1723; M. Secouſſe, avocat, a donné les ſept volumes ſuivans & M. de Vilevaut, conſeiller de la cour des aides, chargé de la continuation de ce recueil, a publié en 1757 le neuvieme volume, ouvrage poſthume de M. Secouſſe; ce recueil s'imprime au Louvre. *Voyez* les préfaces qui ſont en tête de chaque volume, & particulierement celles des premier, ſecond & neuvieme volumes.

Ordonnance de la ville, on donne ce nom à deux *ordonnances* qui ont été faites pour régler la juriſdiction du bureau de la ville de Paris; l'une, de Charles VI. en 1415; l'autre, de Louis XIV, en 1676.

Ordonnance de Villers-Coterets fut faite par François I. en 1539, pour la réformation & abréviation des procès. *Voyez* CODE, DECLARATION, EDIT, LOI. (*A*)

ORDONNANCE, (*Archit. civile.*) on entend par ce terme la compoſition d'un bâtiment, & la diſpoſition de ſes parties. On appelle auſſi *ordonnance* l'arrangement & la diſpoſition des parties qui compoſent les cinq ordres d'architecture. On dit, cette *ordonnance* eſt ruſtique, ſolide ou élégante, lorſque les principaux membres qui compoſent ſa décoration, ſont imités des ordres toſcan dorique, corinthien, &c. *Daviler*. (*D. J.*)

ORDONNANCE, (*Peint.*) on appelle *ordonnance* en Peinture le premier arrangement des objets qui doivent remplir un tableau, ſoit par rapport à l'effet général de ce tableau, & c'eſt ce qu'on nomme *compoſition pittoreſque*, ſoit pour rendre l'action que ce tableau repréſente plus touchante & plus vraiſſemblable; & c'eſt ce qu'on appelle *compoſition poétique*. *Voyez* donc les *mots* PITTORESQUE & POETIQUE, *compoſition*, & vous entendrez ce qui concerne la meilleure *ordonnance* d'un tableau.

Nous nous contenterons de remarquer ici que le talent de la compoſition poétique, & le talent de la compoſition pittoreſque ſont tellement ſéparés qu'on connoît des peintres excellens dans l'une, & qui ſont groſſiers dans l'autre. Paul Véroneſe, par exemple, a très-bien réuſſi dans cette partie de l'*ordonnance* que nous appellons *compoſition pittoreſque*. Aucun peintre n'a ſu mieux que lui bien arranger ſur une même ſcene, un nombre infini de perſonnages, placer plus heureuſement ſes figures, en un mot bien remplir une grande toile, ſans y mettre la confuſion: cependant Paul Véronèſe n'a pas réuſſi dans la compoſition poétique; il n'y a point d'unité d'action dans la plûpart de ſes grands tableaux. Un de ſes plus magnifiques ouvrages, les *nôces de Cana*, qu'on voit au fond du réfectoire du couvent de ſaint Georges à Veniſe, eſt chargé de fautes contre la poéſie pittoreſque. Un petit nombre des perſonnages ſans nombre dont il eſt rempli, paroît être attentif au miracle de la converſion de l'eau en vin, qui fait le ſujet principal, & perſonne n'en eſt touché autant qu'il le faudroit. Paul Véronèſe introduit parmi les conviés des religieux bénédictins du couvent pour lequel il travailloit. Enfin, ſes perſonnages ſont habillés de caprice; & même il y contredit ce que nous ſavons poſitivement des mœurs & des uſages du peuple dans lequel il choiſit ſes acteurs.

Comme les parties d'un tableau ſont toujours placées l'une à côté de l'autre, & qu'on en voit l'enſemble du même coup d'œil, les défauts qui ſont dans l'*ordonnance* nuiſent beaucoup à l'effet de ſes beautés. Du Bos, *réflexion ſur la Peinture*. (*D. J.*)

ORDONNANCE, les *Artificiers* appellent ainſi l'intervalle uniforme du tems qu'on doit laiſſer entre le jeu des pots-à-feu ſur les théâtres d'artifices, ce qui s'exécute par l'égalité de longueur & vivacité des porte-feux ou des étoupilles.

ORDONNÉE, ſ. f. (*Géom.*) c'eſt le nom qu'on donne aux lignes tirées d'un point de la circonférence d'une courbe à une ligne droite, priſe dans le plan de cette courbe, & qu'on prend pour l'axe, ou pour la ligne des abſciſſes. Il eſt eſſentiel aux *ordonnées* d'être paralleles entr'elles. On les appelle en latin *ordinatim applicatæ*; telles ſont les lignes EM, EM, &c. *Pl. coniq. fig.* 26.

Quand les *ordonnées* ſont égales de part & d'autre de l'axe, on prend quelquefois la partie compriſe entre l'axe & la courbe pour demi-*ordonnée*, & la ſomme des deux lignes pour l'*ordonnée* entiere. On appelle auſſi quelquefois *ordonnées*, des lignes qui partent d'un point donné, & qui ſe terminent à une courbe; telles ſont (*fig.* 39. *de la Géométrie*) les lignes CM, CM, &c. terminées à la ſpirale CMA, & partant du centre C du cercle APp. *Voyez* SPIRALE. *Voyez auſſi* ABSCISSE & COORDONNÉES.

Dans une courbe du ſecond genre, ſi on tire deux lignes paralleles, qui rencontrent la courbe en trois points, & qu'une ligne droite coupe chacune de ces paralleles, de maniere que la ſomme des deux parties terminées à la courbe d'un côté de la ſécante ſoit égale à l'autre partie terminée à la courbe de l'autre côté, cette ligne droite coupera de la même maniere toutes les autres lignes, qu'on pourra tirer parallelement aux deux premieres, c'eſt-à-dire, de maniere que la ſomme des deux parties priſes d'un côté de la ſécante ſera toujours égale à l'autre partie priſe de l'autre côté. *Voyez* COURBE.

Il n'eſt pas eſſentiel aux *ordonnées* d'être perpendiculaires à l'axe, elles peuvent faire avec l'axe un angle quelconque, pourvu que cet angle ſoit toujours le même; les *ordonnées* s'appellent auſſi *appliquées*. *Voyez* APPLIQUÉE.

Ordonnée ſe prend auſſi adjectivement.

Raiſon ou *proportion ordonnée*, eſt une proportion qui réſulte de deux ou de pluſieurs autres proportions, & qui eſt telle que l'antécédent du premier rapport de la premiere proportion, eſt au conſéquent du premier rapport de la ſeconde, comme l'antécédent du ſecond rapport

port de la premiere proportion eſt au conſéquent du ſecond rapport de la ſeconde, par exemple, ſoit $a:b::c.d.$
$b:e::d.g.$
on aura en proportion ou raiſon *ordonnée* $a:e::c.g.$

Equation ordonnée eſt une équation où l'inconnue monte à pluſieurs dimenſions, & dont les termes ſont arrangés de telle ſorte, que le terme où l'inconnue monte à la plus haute puiſſance ſoit le premier, qu'enſuite le terme où l'inconnue monte à la puiſſance immédiatement inférieure, ſoit le ſecond, *&c.* Par exemple, $x^3 + axx + bx + c = 0$ eſt une équation *ordonnée* du 3e. degré, parce que le terme x^3 où x monte à la plus haute puiſſance eſt le premier, que ce terme où x monte à la ſeconde puiſſance, *&c. Voy.* ÉQUATION. *(O)*

ORDONNER, v. act. (*Gram.*) ce verbe a pluſieurs acceptions diverſes. Il commande, il enjoint, il preſcrit. Le parlement a *ordonné* cette année 1761, que les jéſuites fermeroient leurs noviciats, leurs colléges, leurs congrégations, juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent purgés devant ſa majeſté du ſoupçon de la doctrine ſacrilege de monarchomachie, qu'ils euſſent abjuré la morale abominable de leurs caſuiſtes, & qu'ils euſſent reformé leurs conſtitutions ſur un plan plus conforme à nos lois, à la tranquillité publique, à la ſureté de nos rois, & au bon ordre de la ſociété. Un médecin *ordonne* une ſaignée, de la diette. Un teſtateur *ordonne* à l'exécuteur de ſes dernieres volontés telle ou telle choſe. Un évêque *ordonne* des prêtres. On *ordonne* aux ſubalternes cent écus d'appointement par mois. On *ordonne* une troupe, un repas, des peines; le proverbe dit, charité bien *ordonnée* commence par ſoi-même. La généroſité dit, au contraire, charité bien *ordonnée* commence par les autres.

ORDOVICES, LES (*Géog. anc.*) anciens peuples de l'île d'Albion, que Ptolomée, *liv. II. ch. iij.* met ſur la côte occidentale, entre les Brigantes au nord, & les *Cornavi* à l'orient. Le P. Brier explique le pays des *Ordovices* par les comtés de Flint, de Denbigh, de Caernaervau, de Merioneth & de Montgomeri, toutes contrées du pays de Galles. Ce peuple au reſte faiſoit partie de la ſeconde Bretagne. *(D. J.)*

ORDRE, ſ. m. (*Métaph.*) la notion métaphyſique de l'*ordre* conſiſte dans le rapport ou la reſſemblance qu'il y a, ſoit dans l'arrangement de pluſieurs choſes coexiſtentes, ſoit dans la ſuite de pluſieurs choſes ſucceſſives. Comment prouveroit-on, par exemple, qu'Euclide a mis de l'*ordre* dans les élemens de Géométrie? Il ſuffit de montrer qu'il a toujours fait précéder ce dont l'intelligence eſt néceſſaire, pour comprendre ce qui ſuit. Cette regle conſtante ayant déterminé la place de chaque définition & de chaque propoſition, il en réſulte une reſſemblance entre la maniere dont ces définitions & ces propoſitions coexiſtent, & ſe ſuccedent l'une à l'autre.

Tout *ordre* détermine donc la place de chacune des choſes qu'il comprend, & la maniere dont cette place eſt déterminée, comprend la raiſon pourquoi telle place eſt aſſignée à chaque choſe. Que l'*ordre* d'une bibliothéque ſoit chronologique, c'eſt-à-dire, que les livres ſe ſuivent conformément à la date de leur édition, auſſitôt chacun a ſa place marquée, & la raiſon de la place de l'un, contient celle de la place de l'autre.

Cette raiſon énoncée par une propoſition s'appelle *regle*. Quand la raiſon ſuffiſante d'un certain *ordre* eſt ſimple, la regle eſt unique; quand elle peut ſe réſoudre en d'autres, il en réſulte pluralité de régles à obſerver. Si je me contente de ranger mes livres ſuivant leurs formes, cette regle unique diſpoſe de la place de tous les volumes. Mais ſi je veux avoir égard aux formes, aux reliures, aux matieres, à l'*ordre* des tems, voilà pluſieurs regles qui concourent à déterminer la place de chaque livre. Dans ce dernier cas l'obſervation des regles les plus importantes doit préceder celle des moins conſidérables. Les régles qui doivent être obſervées enſemble, ne ſauroient être en contradiction, parce qu'il ne ſauroit y avoir deux raiſons ſuffiſantes oppoſées d'une même détermination, qui ſoient de la même force. Il peut bien y avoir des contrariétés de regles, ou colliſions qui produiſent les exceptions; mais dans ce cas, on ſent toujours qu'une regle eſt plus étendue & plus forte que l'autre. Les regles ne doivent pas non plus ſe déterminer réciproquement; car alors c'eſt un embarras ſuperflu. Une regle qui eſt déja ſuppoſée par une autre, reparoît inutilement à part.

L'*ordre* qui eſt lié à l'eſſence des choſes, & dont le changement détruiroit cette eſſence, eſt un *ordre néceſſaire*: celui dont les regles peuvent varier ſans détriment eſſentiel, eſt *contingent*. L'*ordre* des côtés d'un triangle, ou de toute autre figure eſt un *ordre* néceſſaire. Il n'en eſt pas de même de celui des livres d'un cabinet, des meubles d'un appartement. L'*ordre* qui y regne eſt contingent; & pluſieurs bibliothéques, appartemens, jardins peuvent être rangés différemment, & ſe trouver dans un bon *ordre*.

Il y a défaut dans l'*ordre*, toutes les fois qu'une choſe n'eſt pas à la place que les regles lui deſtinent. Mais ſi certaines choſes ſont ſuſceptibles d'être rangées de diverſes manieres, ce qui eſt défaut dans un *ordre*, ne ſauroit être cenſé tel dans un autre *ordre*.

L'oppoſé de l'*ordre*, c'eſt la *confuſion*, dans laquelle il n'y a ni reſſemblance entre l'arrangement, les ſimultanés, & l'enchaînure des ſucceſſifs, ni regles qui déterminent les places.

Pour connoître un *ordre*, il faut être au fait des regles qui déterminent les places. Combien de gens ſe mêlent de juger du gouvernement d'un état, des opérations d'une compagnie, ou de telle autre manœuvre, & qui en jugent en aveugles, parce qu'ils ne connoiſſent point le plan ſecret, & les vues qui déterminent la place de chaque démarche, & la ſoumettent à un *ordre* caché, ſans la connoiſſance duquel, telle circonſtance, détachée de tout le ſyſtème, peut paroître extraordinaire, & même ridicule. Combien voit-on de gens dont l'audacieuſe critique cenſure le plan phyſique ou moral de l'univers, & qui prétendent y trouver des déſordres. Pour faire ſentir ces déſordres, qu'ils commencent par étaler la notion de l'*ordre* qui doit regner dans l'univers, & qu'ils démontrent que celle qu'ils ont conçue eſt la ſeule admiſſible. Et comment pourroient-ils le faire, ne connoiſſant qu'un petit coin de l'univers, dont ils ne voient même que l'écorce? Celui-là ſeul qui eſt derriere le rideau, & qui connoît les moindres reſſorts de la vaſte machine du monde, l'Etre ſuprème qui l'a formé, & qui le ſoutient, peut ſeul juger de l'*ordre* qui y regne.

Quand il reſte des déterminations arbitraires qui laiſſent certaines choſes ſans place fixe, il y a un mélange d'ordre & de confuſion, & l'un ou l'autre domine à proportion du nombre des places déterminées ou à déterminer.

Les choſes qui n'ont aucune différence intrinſéque peuvent changer de place entre elles, ſans que l'ordre ſoit altéré, au-lieu que celles qui différent intrinſéquement ne ſauroient être ſubſtituées l'une à l'autre. Quand on dérange une chambre, dans laquelle il n'y a, par exemple, qu'une douzaine de chaiſes pareilles, il n'eſt pas néceſſaire que chaque chaiſe retourne préciſément à la place où elle étoit. Mais ſi les meubles de cet appartement ſont inégaux, qu'il y ait ſopha, lit, ou telle autre piece diſproportionnée à d'autres, on ne ſauroit mettre le lit où étoit une chaiſe, *&c.*

C'eſt l'*ordre* qui diſtingue la veille du ſommeil; c'eſt que dans celui-ci tout ſe fait ſans raiſon ſuffiſante. Perſonne n'ignore les biſarres aſſemblables qui ſe forment dans nos ſonges. Nous changeons de lieu dans un inſtant. Une perſonne paroît, diſparoît & reparoît. Nous nous entretenons avec des morts, avec des inconnus, ſans qu'il y ait aucune raiſon de toutes ces révolutions. En un mot, les contradictoires y ont lieu. Auſſi la fin d'un ſonge n'a ſouvent aucun rapport avec le commencement; & il en réſulte que la ſucceſſion de nos idées en ſonge, n'ayant point de reſſemblance, la notion de l'*ordre* ne s'y trouve pas; mais pendant la veille, chaque choſe a ſa raiſon ſuffiſante; la ſuite des idées & des mouvemens ſe développe & s'exécute conformément aux lois de l'*ordre* établi dans l'univers, & la confuſion ne s'y trouve jamais au point d'admettre la coexiſtence des choſes contradictoires.

ORDRE, *en Géométrie*, ſe dit en parlant des lignes courbes, diſtinguées par le différent degré de leur équation. Les lignes droites, dont l'équation ne monte qu'au premier degré, compoſent le premier *ordre*; les ſections coniques, le ſecond *ordre*, parce que leur équation monte au ſecond degré, & ainſi des autres.

M. Newton a fait un ouvrage intitulé, *Enumération des lignes du troiſieme* ordre. *Voyez* COURBE.

On ſe ſert quelquefois du mot de *degré* au lieu de celui d'*ordre*: ainſi on dit *une courbe* ou *une ligne du troiſieme degré*, pour *une ligne du troiſieme ordre*. *Voy.* DEGRÉ, COURBE & GENRE.

Ordre s'emploie auſſi en parlant des infinis & des infiniment petits; ainſi on dit *infini du ſecond ordre*, pour dire une quantité infinie par rapport à une autre qui eſt déjà infinie elle-même; *infiniment petit du ſecond ordre*, pour dire une quantité infiniment petite par rapport à une autre qui eſt déjà infiniment petite elle-même, & ainſi de ſuite: ſur quoi *voyez* INFINI & DIFFÉRENCIEL. On dit

dit de même *équation différencielle du premier, du second*, &c. *ordre*, pour dire une équation où les différencielles sont du premier, du second *ordre*, &c. *Voy.* ÉQUATION. (*O*)

ORDRE, (*Jurisprud. canon.*) est le sixieme des sacremens de l'Eglise catholique, qui donne un caractere particulier aux ecclésiastiques lorsqu'ils se consacrent au service de Dieu.

La tonsure cléricale n'est point un *ordre*, c'est seulement une préparation pour parvenir à se faire promouvoir aux *ordres*.

L'*ordre* a été institué par J. C. lorsqu'il dit à ses disciples: *Sicut misit me pater, & ego mitto vos....... Insufflavit & dicit eis, accipite Spiritum Sanctum*, &c. Joann. *xx. v.* 21.

Mais comme J. C. & l'Eglise n'ont point donné à tous les clercs un pouvoir égal, il y a dans le clergé différens degrés que l'on nomme *ordres*; & ces degrés sont ce qui composent la hiérarchie ecclésiastique.

Suivant l'usage de l'église latine, on distingue deux sortes d'*ordres*; savoir les *ordres mineurs* ou *moindres*, & les *ordres sacrés* ou *majeurs*.

Les *ordres* mineurs ou moindres sont au nombre de quatre; savoir l'*office de portier*, celui de *lecteur*, celui d'*exorciste* & celui d'*acolythe*.

Les *ordres* majeurs ou sacrés sont *soudiaconat*, le *diaconat* & la *prêtrise*: l'*épiscopat* est encore un degré au-dessus de la prêtrise.

Les évêques reçoivent la plénitude du sacerdoce avec le caractere épiscopal, *voyez* CONSÉCRATION & ÉVÊQUE. Ils sont aussi les seuls qui puissent donner à l'Eglise des ministres par le sacrement de l'*ordre*.

L'imposition des mains de l'évêque est la matiere du sacrement de l'*ordre*; la priere qui répond à l'imposition des mains en est la forme.

L'*ordre* imprime sur ceux qui le reçoivent un caractere indélébile, qui les rend ministres de J. C. & de son Eglise d'une maniere irrévocable.

L'ordination d'un prêtre se fait par l'évêque, en mettant les deux mains sur la tête de l'ordinant, & en récitant sur lui des prieres. Les prêtres qui sont présens lui imposent aussi les mains; l'évêque lui met les ornemens du sacerdoce; il lui consacre les mains par dedans avec l'huile des cathécumenes; & après lui avoir fait toucher le calice plein de vin, & la patene avec le pain, il lui donne le pouvoir d'offrir le saint sacrifice. Le nouveau prêtre célebre avec l'évêque; après la communion l'évêque lui impose une seconde fois les mains, & lui donne le pouvoir de remettre les péchés.

Tous les prêtres reçoivent dans l'ordination le même pouvoir; cependant ils n'en ont pas toujours l'exercice: ainsi un prêtre qui n'a point de bénéfice à charge d'ames, ne peut confesser & absoudre hors le cas de nécessité, sinon en vertu d'un pouvoir spécial de l'évêque.

Pour l'ordination d'un diacre, l'évêque met seulement la main sur la tête de l'ordinant, en disant *recevez le Saint-Esprit*; ensuite il lui donne les ornemens de son *ordre*, & le livre des Evangiles.

Il n'y a point d'imposition des mains pour le soudiaconat; l'évêque donne seulement à l'ordinant le calice vuide avec la patene, le revêt des ornemens de son *ordre*, & lui donne le livre des épitres.

Ceux qui ont reçu les *ordres* sacrés ne peuvent plus se marier; on accorde quelquefois des dispenses à ceux qui n'ont que le soudiaconat, mais ces exemples sont rares.

Les *ordres* mineurs se conférent sans imposition des mains, & seulement par la tradition de ce qui doit servir aux fonctions de l'ordinant; ainsi l'évêque donne au portier les clés, au lecteur le livre de l'église, à l'exorciste le livre des exorcismes, à l'acolythe il fait toucher le chandelier, le cierge & les burettes.

Ceux qui ont reçu les *ordres* mineurs peuvent quitter l'état de cléricature & se marier sans dispense.

Le concile de Trente exhorte les évêques à rétablir les fonctions des *ordres* mineurs, & à ne les faire remplir que par des clercs qui aient reçu l'*ordre* auquel elles sont attachées; mais ce réglement n'a point eu d'exécution. Les fonctions des quatre *ordres* mineurs sont le plus souvent remplies par de simples clercs, ou même par des laïques revêtus d'habits ecclésiastiques; de sorte qu'on ne regarde plus les *ordres* mineurs que comme une cérémonie nécessaire pour parvenir aux *ordres* supérieurs.

Il faut néanmoins excepter la fonction des exorcismes, laquelle par un usage établi depuis long-tems dans l'Eglise, est reservée aux prêtres, lesquels ne peuvent même exorciser les possédés du démon, sans un pouvoir spécial de l'évêque, parce qu'il est rare présentement qu'il y ait des possédés, & qu'il y a souvent de l'imposture de la part de ceux qui paroissent l'être.

L'ordination ne se réitere point, si ce n'est quand on doute si celui qui a conféré les *ordres* à un clerc, étoit véritablement évêque, ou bien s'il avoit ordonné prêtre quelqu'un qui n'auroit point été baptisé; dans ce dernier cas, on commence par donner le baptême, & ensuite tous les *ordres* inférieurs au sacerdoce.

Si l'évêque avoit omis l'imposition des mains à l'imposition d'un prêtre ou d'un diacre, on ne réitere pas pour cela toute l'ordination; mais il faut que celui qui a été ordonné suspende les fonctions de son *ordre* jusqu'à ce que la cérémonie omise ait été suppléée aux premiers quatre-tems. Mais si l'évêque avoit omis de prononcer lui-même les prieres qu'il doit dire, il faudroit réiterer l'ordination.

Celui qui a reçu les *ordres* d'un évêque excommunié, ne peut en faire les fonctions jusqu'à ce qu'il en ait obtenu la dispense.

Un évêque qui s'est démis de son évêché, sans renoncer à la dignité épiscopale, peut donner les *ordres* quand il en est prié par un autre évêque.

Il n'est pas permis à un évêque de donner les *ordres* hors de son diocese, même à ses diocésains, si ce n'est par la permission de l'ordinaire du lieu: celui qui ordonne autrement est suspens pour un an de la collation des *ordres*; & celui qui a été ainsi ordonné, suspens de ses fonctions jusqu'à ce que l'évêque l'ait relevé de la suspense.

Suivant le droit canonique, l'évêque ordinaire d'un clerc pour l'ordination, est celui du diocese où il est né, ou dans le diocese duquel il a son domicile ou un bénéfice.

Le concile de Trente permet aussi à un évêque d'ordonner un clerc qui a demeuré 3 ans avec lui, pourvû qu'il lui confere aussi-tôt un bénéfice.

Mais les évêques de France, dans les assemblées du clergé de 1635 & 1665, sont convenus de n'ordonner sans démissoire, que les clercs originaires de leur diocese: ce qui s'observe assez exactement, quoiqu'il n'y ait pas de loi qui ait révoqué l'ancien usage.

Les religieux doivent être ordonnés par l'évêque du diocese où est leur monastere; ce qui ne peut se faire néanmoins sans le consentement de leur supérieur régulier.

En l'absence de l'évêque, son vicaire général, & pendant la vacance de l'évêché, le chapitre de la cathédrale, peuvent donner des démissoires pour les *ordres*. *Voyez* DÉMISSOIRE.

Le pape est en possession d'ordonner les clercs de quelque diocese que ce soit, sans le consentement de leur évêque.

Les *ordres* mineurs se peuvent donner tous les dimanches & fêtes; mais les *ordres* majeurs ne se donnent qu'aux quatre-tems, le samedi saint, ou le samedi d'avant le dimanche de la Passion: les *ordres* majeurs ne peuvent être conférés en d'autres tems, si ce n'est par dispense du pape, ce qu'on appelle une dispense *extra tempora*.

Ceux qui ont reçu les *ordres* sacrés hors les tems prescrits par l'Eglise, sont suspens des fonctions de leur *ordre* jusqu'à ce qu'ils aient obtenu une dispense du pape. L'évêque qui a ordonné hors les tems prescrits, est punissable pour cette contravention.

On observoit autrefois des interstices entre chaque *ordre* mineur; présentement dans la plûpart des dioceses, l'évêque les donne tous quatre en un même jour, & même souvent en donnant la tonsure.

Pour ce qui est des *ordres* sacrés, il n'est pas permis d'en conférer deux en un même jour, ni en deux jours consécutifs; l'évêque qui auroit ainsi ordonné un clerc, demeureroit suspens du droit de conférer les *ordres*, & le clerc suspens de ses fonctions, jusqu'à ce qu'ils aient été relevés de la suspense.

Ces regles ne furent pas observées par Photius, lequel dans le ix. siecle fut mis à la place du patriarche Ignace; les évêques le firent passer en six jours par tous les degrés du sacerdoce. Le premier jour, on le fit moine, parce qu'alors l'état monachal faisoit en Orient un degré de la hiérarchie ecclésiastique; le second jour, on le fit lecteur; le troisieme, soudiacre, puis diacre, prêtre, & enfin patriarche.

On en usa de même pour Humbert, dauphin de Viennois, auquel Clément VI. donna tous les *ordres* sacrés en un même jour.

Pour être promû aux *ordres* il faut avoir les qualités nécessaires, telles que la vertu, la piété, la conduite ré-

guliere, la vocation; il faut auffi n'être point irrégulier. *Voyez* IRRÉGULARITÉ.

Le concile de Trente veut auffi que l'on ne donne les *ordres* mineurs qu'à ceux qui entendent le latin, & dont les progrès font efpérer qu'ils fe rendront dignes des *ordres* fupérieurs.

Quant à l'âge néceffaire, en France les évêques ne donnent les *ordres* mineurs qu'à ceux qui ont 18 ou 19 ans; l'âge fixé pour le foudiaconat eft de 22 ans commencés, pour le diaconat 23, & pour la prêtrife 24 ans commencés; le pape accorde quelquefois des difpenfes d'âge. Celui qui feroit ordonné avant l'âge néceffaire fans difpenfe, feroit fufpens des fonctions de fon *ordre* jufqu'à ce qu'il eût l'age légitime.

Avant d'admettre un clerc aux *ordres*, on lui fait fubir un examen fur les chofes qu'il doit favoir, felon fon âge & le degré auquel il afpire.

On obferve auffi en France d'obliger les clercs de demeurer quelque tems au féminaire avant de fe préfenter à l'ordination.

Il eft d'ufage de publier au prône de la paroiffe, le nom de celui qui fe préfente pour les *ordres* facrés, & l'on ordonne à ceux qui y fauroient quelque empêchement de le venir déclarer.

Autrefois on n'ordonnoit aucun clerc fans lui donner un titre; préfentement pour les *ordres* facrés il faut que l'ordinant ait un bénéfice ou un titre clérical. *Voyez* TITRE CLÉRICAL.

L'évêque donne à celui qui eft ordonné des lettres d'*ordres* ou d'ordination, fignées de lui; & l'on tient regiftre de ces lettres.

Il y a des bénéfices qui requierent dans le titulaire un certain *ordre*, comme de diaconat ou de prêtrife; l'*ordre* peut être requis *a lege* ou *a fundatione*, *voyez* BÉNÉFICE. *Voyez la collection des conciles, les mémoires du clergé, les lois ecclésiaftiques de* d'Hericourt. (*A*)

ORDRE, (*Jurifprud.*) qu'on appelle *état* en Normandie, eft un jugement qui fixe le rang dans lequel les créanciers oppofans au decret, doivent être payés fur le prix des biens faifis réellement, & fur les deniers provenans des baux judiciaires.

En quelques endroits, comme en Lorraine, au parlement de Bordeaux & en Angoumois, l'*ordre* fe fait avant l'adjudication par decret, afin de ne vendre des biens qu'autant qu'il en faut pour payer les créanciers. A Paris, & prefque partout ailleurs, l'*ordre* ne fe fait qu'après l'adjudication.

En Normandie on fait d'abord un état du prix des baux judiciaires, pour voir pareillement s'il y a de quoi payer les créanciers fans vendre le fonds; ailleurs on ne fait qu'un feul *ordre*.

En quelques endroits on ne fait l'*ordre* que quand le prix eft configné; en d'autres on le commence auffitôt après l'adjudication.

Quand le decret eft délivré, le procureur du pourfuivant leve au greffe un extrait du nom des oppofans, & celui de leur procureur; il prend enfuite avec eux l'appointement fur l'ordre, qui eft un appointement en droit à écrire & produire: il doit bien prendre garde de n'omettre aucun des créanciers oppofans; car s'il en omettoit un qui pût être utilement colloqué, il feroit refponfable de fa créance.

Huitaine après la fignification de l'appointement, le pourfuivant fournit fes caufes & moyens d'oppofition, & fait fa production.

Le procureur plus ancien des oppofans, lequel en cette matiere eft regardé comme leur fyndic, contredit toutes les productions; ce qui n'empêche pas que chaque oppofant n'ait auffi la liberté de contredire en fon particulier.

L'inftance d'*ordre* étant inftruite, on juge; & par le jugement on fait l'*ordre*, ce que l'on appelle *fentence d'ordre*, ou *arrêt d'ordre*, fi c'eft en cour fouveraine.

On colloque dans l'*ordre*, en premier les créanciers privilegiés, chacun fuivant le rang de leur privilege; en fecond lieu les créanciers fimples hypothécaires, chacun fuivant le rang de leur hypothéque; en troifieme lieu les créanciers chyrographaires.

Les créanciers colloquées utilement dans l'*ordre*, vont toucher leur païement aux faifies réelles, ou aux confignations, fuivant que leur païement eft affigné fur l'un ou fur l'autre.

Au châtelet on nomme un commiffaire pour faire l'*ordre*.

Il y a encore divers ufages fur cette matiere dans différens tribunaux. *Voyez le traité de la vente des immeubles par decret par M.* d'Hericourt, *les queftions de* Bretonnier, *au mot* DECRET.

Bénefice d'ordre ou *de difcuffion*, eft une exception accordée à la caution pour ne pouvoir être pourfuivie avant que le principal obligé ait été difcuté. *Voyez* CAUTION, DISCUSSION, FIDEJUSSEUR. (*A*)

ORDRE RELIGIEUX, (*Hift. eccléfiaft.*) congrégation, fociété de religieux, vivans fous un chef, d'une même maniere, & fous un même habit.

On peut réduire les *ordres religieux* à cinq claffes: Moines, Chanoines, Chevaliers, Mendians, & Clercs réguliers. On fait que l'*ordre* de S. Bafile eft le plus célebre de l'Orient, & l'*ordre* de S. Benoît un des plus anciens de l'Occident. L'*ordre* de S. Auguftin fe divife en chanoines réguliers & en hermites de S. Auguftin. Quant aux quatre *ordres* des religieux mendians, qui ont été tant multipliés, ils ne parurent que dans le xiij. fiecle.

Laiffons au P. Helliot tous les détails qui concernent les *ordres religieux*, & traçons feulement en général leur origine & leurs progrés, non pas néanmoins avec des proteftans prevenus, mais avec M. l'abbé Fleury, dont l'impartialité égale les lumieres.

La naiffance du monachifme eft de la fin du iij. fiecle. Saint-Paul qui vivoit en CCL, Saint-Antoine & Saint-Pacôme, font les premiers religieux chrétiens d'Egypte, & on les reconnoît pour les plus parfaits de tous ceux qui leur fuccéderent. Caffien qui nous a donné une defcription exacte de leur maniere de vie, nous apprend qu'elle renfermoit quatre principaux articles: la folitude, le travail, le jeûne & la priere. Leur folitude ne confiftoit pas feulement à fe féparer des autres hommes, mais à s'éloigner des lieux fréquentés, & habiter des deferts. Or, ces deferts n'étoient pas, comme plufieurs s'imaginent, de vaftes forêts, ou d'autres terres abandonnées, que l'on pût defricher & cultiver: c'étoient des lieux non-feulement inhabités, mais inhabitables: des plaines immenfes de fables arides, des montagnes ftériles, des rochers, & des pierres. Ils s'arretoient aux endroits où ils trouvoient de l'eau, & y bâtiffoient leurs cellules de rofeaux ou d'autres matieres legeres; & pour y arriver, il falloit fouvent faire plufieurs journées de chemin dans le defert. Là, perfonne ne leur difputoit le terrein; il ne falloit demander à perfonne la permiffion de s'y établir.

Le travail des mains étoit regardé comme effentiel à la vie monaftique. La vocation générale de tout le genre humain eft de paffer fes jours à quelques fonctions férieufes & penibles. Les plus grands faints de l'ancien teftament ont été pâtres, & laboureurs. Le travail de ces premiers religieux tendoit, d'une part, à éviter l'oifiveté & l'ennui qui en eft inféparable; & d'autre part, à gagner de quoi fubfifter fans être à charge à perfonne. Ils prenoient à la lettre ce précepte de Saint Paul: „ Si quelqu'un ne veut point travaillier, qu'il ne „ mange pas non plus „. Ils ne cherchoient ni glofe ni commentaire à ce précepte; mais ils s'occupoient à des travaux compatibles à leur état: comme de faire des nattes, des corbeilles, de la corde, du papier, ou de la toile. Quelques-uns ne dedaignoient pas de tourner la meule. Ceux qui avoient quelques pieces de terre, les cultivoient eux-même: mais ils aimoient mieux les métiers que les biens en fonds, qui demandent trop de foins, & attirent des procès.

Ces religieux jeûnoient prefque toute l'année, ou du moins fe contentoient d'une nourriture très-frugale. Ils réglerent la quantité de leur pain à 12 onces par jour, qu'ils diftribuoient en deux repas; l'un à none, l'autre au foir. Ils ne portoient ni cilice ni chaîne ou carcan de fer; car pour les difciplines & flagellations, elles n'avoient pas encore été imaginées. Leurs auftérités confiftoient dans la perfévérance en une vie uniforme & laborieufe; ce qui eft plus convenable à la nature, que l'alternative des rudes pénitences avec le relâchement.

Leur priere étoit réglée avec la même fageffe. Ils prioient en commun deux fois en 24 heures; le foir & la nuit. Une partie étant de bout, chantoit un pfeaume au milieu de l'affemblée; & les autres écoutoient dans le filence, fans fe fatiguer la poitrine ni le refte du corps. Leurs dévotions étoient de même goût, fi on ofe le dire, que les ouvrages des anciens Egyptiens, grandes, fimples & folides. Tels étoient ces premiers moines fi fort eftimés par S. Bafile & S. Jean-Chryfoftome.

La vie monaftique, en s'étendant par toute la chrétienté, commença à dégénerer de cette premiere perfection. La regle de S. Benoît nous apprend qu'il fut obligé d'accorder aux religieux un peu de vin, & deux mêts outre le pain, fans les obliger à jeûner toute l'année. Cependant, voyez combien la ferveur s'eft rallentie, depuis qu'on a regardé cette regle comme d'une

févé-

ſévérité impraticable! Voyez, dis-je, combien ceux qui y ont apporté tant de mitigations, étoient éloignés de l'eſprit de leur réelle vocation; tant il eſt vrai que la nature corrompue ne cherche qu'à autoriſer le relâchement!

On vit bientôt après des communautés de clercs mener une vie approchante de celle des religieux de ce tems-là: on les nomma *chanoines*; & vers le milieu du vij. ſiecle, Chrodegang, évêque de Metz, leur donna une regle: ainſi voilà deux ſortes de religieux dans le vij. ſiecle; les uns clercs, les autres laïcs; ont ſait quelles en ont été les ſuites.

Au commencement du ix. ſiecle, les religieux de S. Benoît ſe trouverent très-éloignés de l'obſervance de la regle de leur inſtitut. Vivans indépendans les uns des autres, ils reçurent de nouveaux uſages qui n'étoient point écrits, comme la couleur, la figure de l'habit, la qualité de la nourriture, *&c.* & ces divers uſages furent des ſources d'orgueil & de relâchement.

Dans le x. ſiecle, en 910, Guillaume, duc d'Aquitaine, fonda l'*ordre* de Clugny, qui ſous la conduite de l'abbé Bernon, prit la regle de S. Benoît. Cet *ordre* de Clugny ſe rendit célebre par la doctrine & les vertus de ſes premiers abbés; mais au bout de deux cens ans, il tomba dans une grande obſcurité, & l'on n'y vit plus d'homme diſtingué depuis Pierre le vénérable.

Les deux principales cauſes de cette chute furent les richeſſes, & la multiplication des prieres vocales. Le mérite ſingulier des premiers abbés de Clugny leur procura des dons immenſes, qu'ils euſſent mieux fait de refuſer, s'ils avoient ſérieuſement réfléchi ſur les ſuites de leur opulence. Les moines de Clugny ne tarderent pas de faire la meilleure chere poſſible en maigre, & de s'habiller des étoffes du plus grand prix. Les abbés marcherent à grand train; les égliſes furent bâties magnifiquement, & richement ornées, & les lieux réguliers à proportion.

L'autre cauſe du relâchement fut la multiplication de la pſalmodie & des prieres vocales. Ils ajouterent entr' autres choſes, à la regle de S. Benoît l'office des morts, dont ils étoient les auteurs. Cette longue pſalmodie leur ôtoit le tems du travail des mains; & Pierre le vénérable fut trompé par les préjugés de ſon ſiecle, en regardant le travail corporel comme une occupation ſervile. L'antiquité n'en jugeoit pas ainſi: & ſans parler des Iſraëlites, on ſait que les Grecs & les Romains s'en faiſoient honneur.

Deux cens ans après la fondation de Clugny, ſaint Bernard fonda l'*ordre religieux* de Citeaux; mais il faut avouer que ſon zele ne fut pas aſſez reglé par la diſcrétion. Il introduiſit dans l'obſervance de Citeaux une nouveauté, qui dans la ſuite, contribua beaucoup au relâchement; je veux dire, la diſtinction des moines du chœur & des freres lais. Juſqu'au xj. ſiecle, les moines ſe rendoient eux-mêmes toutes ſortes de ſervices, & s'occupoient tous des mêmes travaux.

Saint Jean-Gualbert inſtitua le premier des freres-lais dans ſon monaſtere de Valombreuſe, fondé vers l'an 1040. On occupa ces freres-lais des travaux corporels, du ménage de la campagne, & des affaires du dehors. Pour priere, on leur preſcrivit un certain nombre de *pater*; & afin qu'ils s'en puſſent acquitter, ils avoient des grains enfilés, d'où ſont venus les chapelets. Ces freres étoient vêtus moins bien que les moines, & portoient la barbe longue, comme les autres laïcs. Les Chartreux, les moines de Grandmont, & ceux de Citeaux ayant établi des freres-lais, tous les *ordres religieux* venus depuis, ont ſuivi leur exemple: il a même paſſé aux religieuſes; car on diſtingue chez elles, les filles du chœur, & les ſœurs converſes.

Cette diſtinction entre les religieux a fait beaucoup de mal. Les moines du chœur, voyant les freres-lais au-deſſous d'eux, les ont regardés comme des hommes groſſiers, & ſe ſont regardés eux-mêmes comme des ſeigneurs; c'eſt en effet ce que ſignifie le titre de *dom*, abrégé de *dominus*, qui en Italie & en Eſpagne, eſt encore un titre de nobleſſe que la regle de ſaint Benoît donnoit à l'abbé ſeul dans le xj ſiecle.

D'un autre côté, les freres-convers, qu'on tenoit fort bas & fort ſoumis, ont voulu ſouvent dominer, comme étant plus néceſſaires pour le temporel que le ſpirituel ſuppoſé; car il faut vivre avant que de prier & d'étudier.

Depuis ce têms, les moines abandonnerent plus que jamais le travail des mains, & quelques-uns d'eux crurent que l'étude étoit la ſeule occupation qui pût leur convenir; mais ils ne ſe bornerent pas à l'étude de l'Ecriture ſainte, ils embraſſerent toutes ſortes d'études; celle des canons & du droit civil, qui ne doivent pas être de leur reſſort, & celle de la Médecine, encore moins. Rigord, moine de S. Denys étoit phyſicien, c'eſt-à-dire médecin du roi Louis-le-Gros, dont il a écrit la vie. Si ces moines commencerent ces ſortes d'études par charité, ils les continuerent par intérêt, pour gagner de l'argent, comme auroient fait des ſéculiers. Le concile de Reims tenu par le pape Innocent III. en 1131, nous l'apprend, c'eſt, dit ce concile, au *canon VI*, l'avarice, qui les engage à ſe faire avocats, & à plaider des cauſes juſtes & injuſtes ſans diſtinction. C'eſt l'avarice qui les engage à mépriſer le ſoin des ames, pour entreprendre la guériſon des corps, & arrêter leurs yeux ſur des objets dont la pudeur défend même de parler.

Le concile de Latran tenu en 1215, voulant remédier à l'extrême relâchement des communautés religieuſes de l'un & de l'autre ſexe, ordonna la tenue des chapitres généraux tous les trois ans: mais ce remede a eu peu d'effet; parce que d'ailleurs les chapitres généraux ont de grands inconvéniens. La diſſipation inſéparable des voyages eſt plus grande; & plus ces chapitres ſont grands, plus grande eſt la dépenſe, qui oblige à faire des impoſitions ſur les monaſteres, ſource de plaintes & de murmures. Enfin, quel a été le fruit de ces chapitres? de nouveaux réglemens & des députations de viſiteurs pour les faire exécuter; c'eſt-à-dire, une multiplication odieuſe de voyages & de dépenſes, comme l'a fait voir l'expérience de quatre ſiecles.

Le même concile de Latran défendit de nouvelles religions, c'eſt-à-dire de nouveaux *ordres* ou congrégations. Cette défenſe étoit très-ſage, très-avantageuſe à l'état, & conforme à l'eſprit de la pure antiquité. Les divers *ordres religieux* ſont autant de petites égliſes jalouſes l'une de l'autre dans l'Egliſe univerſelle. Il eſt moralement impoſſible qu'un *ordre* eſtime autant un autre inſtitut que le ſien, & que l'amour propre ne pouſſe pas chaque religieux à préférer ſingulierement l'inſtitut qu'il a choiſi, à ſouhaiter à ſa communauté plus de richeſſes & de réputation qu'à toute autre, & à ſe dédommager ainſi de ce que la nature ſouffre à ne rien poſſéder en propre. Les moines aiment tant leur *ordre*, parce que leur regle les prive des choſes, ſur leſquelles les paſſions ordinaires s'appuient. Reſte donc cette paſſion pour la regle même qui les afflige. De-là tant d'activité, de procès & de diſputes ſi vives entre les *ordres religieux* ſur la préſéance & les honneurs.

Le concile de Latran avoit donc très-ſagement défendu d'inſtituer de nouvelles religions; mais ſon decret a été ſi mal obſervé, ainſi que celui du concile de Lyon, tenu ſoixante ans après pour en réitérer la défenſe; que depuis ces deux conciles, il s'eſt plus établi de nouveaux *ordres*, que dans tous les ſiecles précédens.

Si les inventeurs des nouveaux *ordres* qu'on nomme *religieux mendians*, n'étoient pas canoniſés pour la plûpart, on pourroit les ſoupçonner de s'être laiſſé ſéduire à l'amour propre, & d'avoir voulu ſe diſtinguer par leur raffinement au deſſus des autres. Mais ſans préjudice de leur ſainteté, on peut librement attaquer leurs lumieres; & le pape Innocent III. avoit raiſon de faire difficulté d'approuver le nouvel inſtitut de ſaint François. En effet, il eût été plus utile à l'Egliſe que les papes & les évêques ſe fuſſent appliqués ſérieuſement à réformer le clergé ſéculier, & le rétablir ſur le pié des trois premiers ſiecles, ſans appeller au ſecours ces troupes étrangeres; en ſorte qu'il n'y eût que deux genres de perſonnes conſacrées à Dieu, des clercs deſtinés à l'inſtruction & la conduite des fideles, & un petit nombre de moines ſéparés du monde, & appliqués uniquement à prier & travailler en ſilence.

Mais comme au xiij. ſiecle, l'on étoit touché des deſordres que l'on avoit devant les yeux, l'avarice du clergé, ſon luxe, ſa vie molle & voluptueuſe qui avoit gagné les monaſteres rentés, l'on crut devoir admettre des hommes qui renonçoient à la poſſeſſion des biens temporels en particulier, & en commun. Ainſi l'on goûta beaucoup l'inſtitut des freres Mineurs, & autres nouveaux moines, qui choiſirent la mendicité juſques-là rejettée par les plus ſaints religieux. Le vénérable Guigues traite d'odieuſe la néceſſité de quêter; & le concile de Paris tenu en 1212, veut que l'on donne de quoi ſubſiſter aux religieux qui voyagent, pour ne les pas réduire à mandier à la honte de leur *ordre*. Saint François lui-même avoit ordonné le travail à ſes diſciples, ne leur permettant de mandier qu'à la derniere extrémité; & dans ſon teſtament, il leur fait une défenſe expreſſe de demander au pape aucun privilége, & de donner aucune explication à ſa regle. Cependant peu de tems après ſa mort, les freres Mineurs aſſemblés au chapitre

de

de 1230, obtinrent du pape Grégoire IX. une bulle qui déclare qu'ils ne ſont point obligés à l'obſervation de ſon teſtament, & qui explique la regle en pluſieurs articles. Ainſi le travail des mains ſi recommandé dans l'Ecriture, & ſi bien pratiqué par les premiers moines, eſt devenu odieux, & la mendicité odieuſe au-paravant, eſt devenue honorable.

J'avoue que les freres Prêcheurs & les freres Mineurs, négligeant dans l'enfance de leurs *ordres*, les bénéfices & les dignités eccléſiaſtiques, ſe rendirent célebres par leurs études dans les univerſités naiſſantes de Paris & de Boulogne; & ſans examiner quel étoit au fond ce genre d'étude qu'ils cultiverent, il ſuffit qu'ils y réuſſiſſoient mieux que les autres. Leur vertu, la modeſtie, l'amour de la pauvreté, & le zele de la propagation de la foi, contribuerent en même tems à les faire reſpecter de tout le monde. De-là vient qu'ils furent ſi-tôt favoriſés par les papes, qui leur accorderent tant de privileges, & chéris par les princes & par les rois. Saint Louis diſoit, que s'il pouvoit ſe partager en deux il donneroit aux freres Prêcheurs la moitié de ſa perſonne, & l'autre aux freres Mineurs.

Mais ſans diſcuter ici la matiere de la pauvreté évangélique, que les freres Mendians ont fort mal connue, tenons-nous-en à l'expérience. Trente ans après la mort de ſaint François, on remarquoit déja un relâchement extrème dans les *ordres* de ſa fondation. J'en citerai ſeulement pour preuve, le témoignage de ſaint Bonnaventure, qui ne peut être ſuſpect. C'eſt dans la lettre qu'il écrivit en 1257, étant général de l'*ordre*, à tous les provinciaux & les cuſtodes. Cette lettre eſt dans ſes opuſcules, *tome II. page* 352. Il ſe plaint de la multitude des affaires pour leſquelles ils requéroient de l'argent, de l'oiſiveté de divers freres, de leur vie vagabonde, de leurs importunités à demander, des grands bâtimens qu'ils élevoient; enfin, de leur avidité des ſépultures & des teſtamens. Je ne dirai qu'un mot ſur chacun de ces articles.

Les freres Mendians, ſous prétexte de charité ſe mêloient de toutes ſortes d'affaires publiques & particulieres. Ils entroient dans le ſecret des familles, & ſe chargeoient de l'exécution des teſtamens; ils prenoient des députations pour négocier la paix entre les villes & les princes. Les papes ſur-tout leur donnoient volontiers des commiſſions, comme à des gens ſans conſéquence, qui voyageoient à peu de frais, & qui leur étoient entierement dévoués: ils les employoient même quelquefois à des levées de deniers.

Mais une choſe plus ſinguliere que toute autre, c'eſt le tribunal de l'inquiſition dont ils ſe chargerent. On ſait que dans ce tribunal, contraire à toute bonne police, & qui trouva par-tout un ſoulevement général, il y a capture de criminels, priſon, torture, condamnations, confiſcations, peines infamantes, & ſi ſouvent corporelles par le miniſtere du bras ſéculier. Il eſt ſans doute bien étrange de voir des religieux, faiſant profeſſion de l'humilité la plus profonde, & de la pauvreté la plus exacte, transformés tout d'un coup en juges criminels, ayant des appariteurs & des familiers armés, c'eſt-à-dire, des gardes & des tréſors à leur diſpoſition, ſe rendant ainſi terribles à toute la terre.

Je gliſſe ſur le mépris du travail des mains, qui attire l'oiſiveté chez les Mendians comme chez les autres religieux. De-là la vie vagabonde de pluſieurs, & que ſaint Bonnaventure reproche à ces freres, leſquels, dit-il, ſont à charge à leurs hôtes, & ſcandaliſent au lieu d'édifier. Leur importunité à demander, ajoute le même ſaint, fait craindre la rencontre de nos freres comme celle des voleurs. En effet, cette importunité eſt une eſpece de violence, à laquelle peu de gens ſavent réſiſter, ſurtout à l'égard de ceux dont l'habit & la profeſſion ont attiré du reſpect; & d'ailleurs, c'eſt une ſuite naturelle de la mendicité; car enfin il faut vivre. D'abord, la faim & les autres beſoins preſſans font vaincre la pudeur d'une éducation honnête; & quand une fois on a franchi cette barriere, on ſe fait un mérite & un honneur d'avoir plus d'induſtrie qu'un autre à attirer les aumônes.

La grandeur & la curioſité des bâtimens incommodent nos amis qui fourniſſent à la dépenſe, & nous expoſent aux mauvais jugemens des hommes. Ces freres, dit Pierre des Vignes, qui dans la naiſſance de leur religion, ſembloient fouler aux piés la gloire du monde, reprennent le faſte qu'ils ont mépriſé; n'ayant rien, ils poſſedent tout, & ſont plus riches que les riches mêmes. Quant à leur avidité des ſépultures & des teſtamens, Matthieu Paris l'a peinte en ces mots: „ Ils ſont ſoi„ gneux d'aſſiſter à la mort des grands au préjudice des „ paſteurs ordinaires: ils ſont avides de gain, & extor„ quent des teſtamens ſecrets, ils ne recommandent que „ leur *ordre*, & le préferent à tous les autres „.

Le relâchement fit encore dans la ſuite de plus grands progrès chez les freres Mineurs, par le malheureux ſchiſme qui diviſa tout l'*ordre*, entre les freres ſpirituels, & ceux de l'obſervance commune. Le pape Céleſtin, dont le zele étoit plus grand que la prudence, autoriſa cette diviſion, en établiſſant la congrégation des pauvres hermites, ſous la conduite du frere Libérat.

Les anciens religieux étant tombés dans le mépris depuis l'introduction des Mendians, ce mépris les excita à tâcher de relever chez eux les études; mais comme on n'imaginoit pas alors qu'on put bien étudier ailleurs que dans les univerſités, on y envoyoit les moines; ce qui fut une nouvelle ſource de dépravation par la diſſipation des voyages, la fréquentation inévitable des étudians ſéculiers, peu réglés dans leurs mœurs pour la plûpart, la vanité du doctorat, & des autres grades, & les diſtinctions qu'ils donnent dans les monaſteres. D'ailleurs, ils recevoient en argent leur nourriture & leur veſtiaire; ils ſortoient ſans permiſſion, mangeoient en ville chez les ſéculiers, & s'y cachoient. Ils avoient leur pécule en propre, couchoient dans des chambres particulieres, empruntoient de l'argent en leur nom, & ſe rendoient caution pour d'autres.

Il ſeroit trop long d'examiner les ſources du relâchement, de la dégradation, & de la multiplication des religieux. Nous dirons ſeulement qu'une des cauſes les plus générales du relâchement qui regne chez eux, eſt la légereté de l'eſprit humain, & la rareté d'hommes fermes, qui perſéverent long-tems dans une même réſolution. On a tâché de fixer l'inquiétude naturelle par le moyen des vœux; mais ces vœux mêmes ſont téméraires, & mal imaginés. Les récréations introduites dans les derniers tems, ſeroient peut-être convenables, ſi elles conſiſtoient dans le mouvement du corps, la promenade, ou un travail modéré.

Les auſtérités corporelles ſi uſitées dans les derniers ſiecles, ont fait plus de mal que de bien: ce ne ſont pas des ſignes de vertu; on peut ſans humilité & ſans charité marcher nud pié, porter la haire, ou ſe donner la diſcipline. L'amour propre qui empoiſonne tout, perſuade à un eſprit foible qu'il eſt un ſaint, dès qu'il pratique ces dévotions extérieures; & pour ſe dédommager de ce qu'il ſouffre par-là, il s'imagine aiſément pouvoir faire une eſpece de compenſation, comme cet italien qui diſoit: *Que veux-tu, mon frere? un peu de bien, un peu de mal, le bon Dieu nous fera miſéricorde.*

Mais les exemptions ne ſont pas une des moindres cauſes du relâchement des religieux; & les inconvéniens en ſont ſenſibles: le pouvoir du pape à cet égard, n'eſt fondé que ſur les fauſſes décrétales, que le pontife de Rome peut tout. Les exemptions ſont une occaſion de mépriſer les évêques & le clergé qui leur eſt ſoumis. C'eſt une ſource de diviſion dans l'Egliſe, en formant une hiérarchie particuliere.

L'humilité eſt entierement tombée par les diſtinctions entre les freres. Un général d'*ordre* ſe regarde comme un prélat & un ſeigneur; & quelques-uns en prennent le titre & l'équipage. Un provincial s'imagine preſque commander à tout le peuple de ſa province; & en certains *ordres*, après ſon tems fini, il garde le titre d'exprovincial.

Depuis que le travail des mains a été mépriſé, les *religieux* rentés ſe ſont abandonnés la plûpart à la pareſſe dans les pays chauds, & à la crapule dans les pays froids. Tant de relâchement a nui à tous les Chrétiens catholiques, qui ont cru pouvoir ſe permettre quelque choſe de plus que les moines. L'affoibliſſement de la Théologie morale eſt venu de la même ſource. Les caſuiſtes qui étoient preſque tous religieux, & religieux mendians, gens peu ſéveres envers ceux dont ils tirent leur ſubſiſtance, ont excuſé la plûpart des péchés, ou en ont facilité les abſolutions. Cette facilité eſt néceſſaire dans les pays d'inquiſition, où le pécheur d'habitude, qui ne veut pas ſe corriger, n'oſe toutefois manquer au devoir paſchal, de peur d'être dénoncé, excommunié, au bout de l'an déclaré ſuſpect d'héréſie, & comme tel pourſuivi en juſtice: auſſi eſt-ce dans ces pays, qu'ont vécu les caſuiſtes les plus relachés.

Les nouvelles dévotions introduites par divers religieux, ont concouru au même effet, de diminuer l'horreur du péché, & de faire négliger la correction des mœurs. On peut porter gayement un ſcapulaire, dire tous les jours le chapelet, ou quelque oraiſon, ſans pardonner à ſon ennemi, reſtituer le bien mal acquis, ou quitter ſa concubine. Des pratiques qui n'engagent point à être meilleur, ſont aiſément reçues. De-là vient encore la dévo-

tion simplement extérieure qu'on donne au saint Sacrement. On aime bien mieux s'agenouiller devant lui, ou le suivre en procession, que se disposer à communier dignement.

Nous supprimons les détails de cette jalousie éclatante qui regne entre divers *ordres religieux*; la division entre les Dominiquains & les Franciscains; la haine entre les moines noirs & les moines blancs; Chaque *ordre* se ralie sous un étendart opposé. Tous enfin ont l'esprit du corps qui animant leurs sociétés particulieres, ne procure aucun bien à la société générale.

Concluons donc avec saint Benoît, qu'il n'est peut-être pas nécessaire qu'il y ait des *ordres religieux*, dans l'Eglise; ou du-moins, que ceux qui ont pris le parti de s'y dévouer, bien-loin de se relâcher, doivent rendre nécessairement à une plus grande perfection. Le bienheureux Gigues chartreux, déclare en conséquence, que l'institut religieux qui admet le moins de sujets, est le meilleur; & que celui qui en admet le plus, est le moins estimable.

Si cette réflexion est juste, que devons-nous penser de leur multiplicité? Je ne dirai rien de leur opulence, sinon qu'elle commença très-promptement, & qu'elle étoit déja prodigieuse dans les viij. & ix. siecles: ils ont toujours acquis depuis, & ils acquierent encore. Quant au nombre incroyable de sujets qu'ils possedent, c'est assez d'observer que la France en nourrit plus de cent mille dans des monasteres ou couvens; l'Italie n'en a pas moins; & les cloîtres en Espagne tiennent lieu d'une mortalité qui détruit insensiblement la nation. Ces familles éternelles où il ne naît personne, dit l'auteur de l'esprit des Lois, & qui subsistent perpétuellement aux dépens du public, ont des maisons toujours ouvertes, comme autant de goufres, où s'ensevelissent les races futures. *Le Chevalier* DE JAUCOURT. (1)

ORDRE D'UN ÉTAT, (*Droit Polit.*) on appelle *ordres* dans un état, différentes classes & assemblées des hommes, avec leurs différens pouvoirs & privileges. Il n'est pas possible de détruire & de changer essentiellement les *ordres d'un état*, tandis que l'esprit & le caractere du peuple demeurent dans la pureté & la vigueur de son origine; mais il seroient essentiellement altérés, si l'esprit & le caractere du peuple étoit perdus; cette altération des *ordres* entraîneroit plus certainement la perte de la liberté, que s'ils étoient anéantis. (*D. J.*)

ORDRE BLANC; on appelle *ordres blancs* dans l'église romaine les *ordres* religieux, dont les membres sont vêtus de *blanc*, tels que les chanoines réguliers de S. Augustin, autrement Génovefains, les Prémontrés, les Trinitaires; & par opposition on appelle *ordres noirs* ceux qui sont tous vêtus de *noir*, tels que les Bénédictins, les Augustins, *&c. Voyez* ORDRE.

ORDRE MILITAIRES, (*Hist. mod.*) les *ordres militaires* sont certains corps de chevaliers, institués par des rois ou des princes, pour donner des marques d'honneur & faire des distinctions dans leur noblesse.

Il y a eu en France quatre ou cinq *ordres* de chevalerie purement *militaires*.

Charles Martel institua l'*ordre* de la genette, qui ne dura point.

S. Louis fonda en 1269 l'*ordre* du navire & du croissant, qui fut aussi de courte durée.

En

---

(1) On auroit beau dire, si on vouloit suivre pas à pas, & rélever tout ce que cet article contient. Ce n'est pas l'ouvrage d'une simple note: Il faudroit ou le refondre en entier, ou y en substituer un nouveau, ou plutôt ce seroit l'ouvrage d'un traité entier. L'Antagoniste des ordres religieux y leve l'étendard & hazarde tout. Il croit en prenant un ton décisif & imposant seduire le public & se former des partisans. Il croit se faire un mérite en declamant hautement contre l'état monastique, & en le chargeant de mille accusations aussi peu exactes qu'indécentes. Le lecteur impartial & judicieux toujours en garde contre les traits empoisonnés d'une satire odieuse, au lieu d'adhérer à des pareilles assertions en l'air, & destituées de toute preuve, cherche, puise, pour démeler la verité, dans les sources pures de la véritable histoire. Je me bornerai à faire ici quelques réflexions générales, pour tenir lieu à toutes celles sans nombre qu'on pourroit y faire.

Premierement mon intention n'est pas de justifier les ordres religieux de toutes les attaques que lui donne l'auteur de cet article, & de les faire passer pour parfaits, insusceptibles de corruption & de relâchement, & encore moins d'assurer qu'ils ne se soient en effet relâchés, & écartés de l'ancienne discipline & perfection. Je veux bien donc lui passer qu'ils aient abusé des richesses, & que cet abus les ait fait degénérer. Il ne sera pourtant pas vrai qu'on doive improuver ou condamner le sacrifice des richesses superflues, ou autres semblables faits à Dieu dans les temples, & lieux sacrés & dans la personne de ceux qui lui sont consacrés. Je lui accorde encore une fois que l'abus des richesses les ait éloignés du terme de perfection que leur prescrivoit leur institut. Que s'ensuit-il de là? est-ce que, pour ne pas avoir ce degré de perfection qu'ils pourroient avoir, ils doivent être detestés & supprimés comme membres inutiles au monde? qui peut porter de pareils jugemens? qui peut faire parade d'un zele aussi indiscret? C'est le monde, qui s'est en tout tems déchaîné contre le relâchement des réligieux. Ce n'est pas de nos jours seulement qu'il s'est ainsi gendarmé contre eux. Au tems même de S. Augustin, de S. Jerôme, de S. Bonaventure, de S. Thomas on s'élévoit & on sévissoit contre les moines de même qu'aujourd'hui. Grand Dieu! est-ce aux gens du monde de desaprouver l'état religieux, de s'ériger en juge reformateur de son relâchement? mais quelle est la morale, quelles sont les mœurs, quelle est la regularité du monde? qu'est-ce qui l'autorise à s'adonner tout entier à la décadence en perfection des ordres reguliers, à s'en occuper continuellement. Il seroit à souhaiter qu'il y eût à proportion, tant de morale & de bon ordre dans le siecle qu'il y en a dans les cloîtres. Quelqu'un dira peut-être que la depravation de celui-là vient du relâchement de ceux-ci: mais n'est-il pas plus vraisemblable que le plus grand nombre entraine avec soi le plus petit, & que le debordément du siecle detourne les religieux, qui l'ont sous les yeux, & les empeche d'arriver à la plus grande perfection de leur institut? mais simplifions & prénons la chose en elle même. Que doit-on entendre par *religieux*? un homme qui né au milieu du monde comme tous les autres avec les mêmes privileges, conditions, misères, passions &c., a volontairement & de son plein gré embrassé, pour mieux observer la loi divine, la bonne morale, & se sauver, un genre de vie plus parfait, plus rigoureux & plus austere, que celui qu'on pratique généralement dans le monde. Cet acte est par-lui seul digne d'approbation & de louange. Dans l'exécution de son plan il lui manque la force, ou la volonté, & ne correspond pas en entier à son entreprise, & au lieu de faire 10, il fait 8. ou 6. &c. le monde spectateur qui continue de vivre avec la même dissolution, l'observe & au lieu de l'admirer dans ce degré de perfection comme 8. ou 6. & dans les bonnes œuvres qu'il fait, dont le monde ne pratique pas même la millieme partie, le blâme, le maudit, le persécute dans ce qu'il ne fait pas, forme des lois ridicules pour l'obliger à faire ce que lui-même ne veut observer ni en tout ni en partie. N'est-ce pas-là une injustice criante & énorme, une oppression tirannique? exiger qu'un autre plie & succombe sous un pesant fardeau, auquel on ne daigne ni on ne veut, pas même tendre la main? exiger que ceux-là remportent une victoire complette sur toutes les passions, & menent une vie sans tache, qui ont entrepris de les combattre & surmonter, dans le tems même qu'on s'y livre soi-même & qu'on les assouvit toutes? C'est le cas dont il s'agit. Il y auroit une infinité d'autres reflexions à faire sur cette matiere, qui pourroient mettre au jour les vraies causes qui font tant crier & déclamer contre les ordres religieux, causes qui ne feroient certainement pas honneur aux declamateurs. Mais elles doivent être superflues aux philosophes, pour qui est faite l'encyclopédie. Je ne puis m'empecher de dire que j'ai été fort surpris de trouver cet article chargé non de la vraie philosophie, mais de la philosophie du siecle, conforme à la maniere ordinaire & populaire de penser. Comment! est ce qu'un philosophe fera un crime aux ordres religieux de la condition de toutes les choses humaines, d'avoir de propre, ainsi qu'elles, de ne pouvoir persister dans le même état? il devoit plutôt rélever la valeur, le mérite & la perfection moyenne de tous les états, par lesquels sont graduellement passées les communautés religieuses, & conclure de-là si elles ont été & sont utiles à la société, ou non. Pretend-il peut-être que si elles avoient suivi ses idées & son plan, elles se seroient soutenues dans leur premier état de perfection, ou s'en seroient moins écartées? vaine prétention!

Mais passons à ce qu'il dit de la multiplication de la psalmodie & des prieres vocales, comme causes de la chute des ordres religieux. Le lecteur trouvera dans tous les théologiens tout ce qui peut relever l'excellence, l'utilité des prieres vocales, & surtout la sainteté de l'office divin. Les anciens moines ne mepriserent point le travail des mains comme une occupation servile, mais plutôt dans l'alternative s'il étoit plus décent & plus conforme à la sainteté de leur institut, ou de s'occuper à louer Dieu, & à le prier assiduement, ou de travailler à la terre, ils embrasserent par préference le premier parti, & en cela j'espere que l'auteur laissera le libre arbitre à tous ceux qui pensent sans prévention, & que rien n'oblige à dire le contraire. Et parce que les religieux s'occupent à louer Dieu au lieu de travailler à la cultivation, manque-t-il pour cela de cultivateurs à la campagne, manque-t-il d'artisans, comme crient les prétendus amateurs de la société? les arts même les plus funestes qui servent le plus à nourrir & fomenter le luxe, le commerce le plus nuisible n'abondent que trop, nonobstant les charges insuportables qui font gemir & tiennent dans l'oppression les pauvres paisans, seuls auteurs de la vraie richesse, & du bonheur d'un état, non au profit des prêtres & religieux oisifs, mais pour entretenir la debauche & le libertinage des habitans des villes, & la luxure des grands, qui absorbent par eux mêmes tant de revenus, & qui tiennent dans la multitude excessive des domestiques superflus tant de mains inconnues au travail & à la cultivation de la terre avec les suites d'une conséquence très-funeste à la bonne morale & à la société. Je passe legerement sur ce sujet en laissant sous silence une infinité d'autres qu'on pourroit également toucher. Je ne dis rien du militaire rendu si universel & porte si haut. Je suis seulement surpris comment un philosophe peut à travers tout cela régarder comme un desordre la multitude des prieres vocales des religieux. Elles sont peut-être les seules qui tiennent suspendus les chatimens que tant d'exces du siecle semblent mériter.

Les autres causes de la chute des ordres religieux que rapporte l'auteur, méritent en vérité peu d'attention, & tout lecteur sage y trouvera facilement de l'insubsistence & une généralité qui ne leur convient pas, & il en inferera tout au plus que les religieux sont des hommes fautifs comme les autres & par consequent non susceptibles d'une pleine & entiere perfection.

Ce qu'on dit des exemptions comme causes du relâchement des religieux, & du pouvoir du Pape, est une pure hardiesse démentie par toute l'histoire ecléfiastique, & par tout ce qu'il y a de plus authentique dans les Canons des Conciles. (Z)

En 1350 le roi Jean institua l'*ordre* de l'étoile, en faveur des plus grands seigneurs; la devise étoit *monstrans regibus astra viam*, par allusion à l'étoile des mages: cet *ordre* dont le siége étoit à Saint-Ouen près Paris, s'avilit dans la suite par le trop grand nombre de chevaliers, & fut abandonné aux chevaliers du guet.

En 1389 Charles VI. fonda l'*ordre* de la ceinture de l'espérance, dont on ne sait aucun détail.

En 1469. Louis XI. institua l'*ordre* de S. Michel, parce que celui de l'étoile étoit tombé en discrédit. Il fixa le nombre des chevaliers à trente-six, & ce fut au traité de Noyon, que Charles-Quint & François I. se donnerent mutuellement l'un l'*ordre* de la toison, l'autre celui de S. Michel; mais François II. en 1559 ayant créé à la fois dix-huit chevaliers de S. Michel, cette promotion commença à avilir cet *ordre*. Les marques d'honneur, dit M. de Sainte-Palaye, sont la monnoie de l'état; il est aussi dangereux de la hausser à l'excès que de la baisser.

Enfin, l'an 1693 est la date de l'institution de l'*ordre* de S. Louis.

Loin d'entrer dans les détails sur ces divers *ordres*, je me borne à deux réfléxions.

1°. Les *ordres militaires* de chevalerie, comme ceux du temple, ceux de malthe, l'*ordre* teutonique & tant d'autres, sont une imitation de l'ancienne chevalerie qui joignoit les cérémonies religieuses aux fonctions de la guerre. Mais cette espece de chevalerie fut absolument différente de l'ancienne. Elle produisit en effet les *ordres* monastiques & militaires fondés par les papes, possédant des bénéfices, astreints aux trois vœux des moines. De ces *ordres* singuliers, les uns ont été grands conquérans, les autres ont été abolis pour leurs débauches ou leur puissance; d'autres ont subsisté avec éclat.

2°. Les souverains ont dans leur main un moyen admirable de payer les services considérables que les sujets ont rendus à l'état, en honneurs, en dignités, & en rubans, plutôt qu'en argent ou autres semblables récompenses. „ C'a été, dit Montagne, une belle invention, & reçue en la plûpart des polices du monde, d'establir certaines marques vaines & sans prix, pour en honorer & récompenser la vertu; comme sont les couronnes de laurier, de chêne, de myrte, la forme de certain vêtement, le privilege d'aller en coche par ville, ou de nuit avec flambeau, quelque assiette particuliere aux assemblées publiques, la prérogative d'aucuns surnoms & titres, certaines marques aux armoiries, choses semblables, de quoi l'usage a été diversement reçu, selon l'opinion des nations, & dure encore. Nous avons pour notre part & plusieurs de nos voisins, les *ordres* de chevalerie qui ne sont établis qu'à cette fin. Il est beau de reconnoître la valeur des hommes, & de les contenter par des payemens qui ne chargent aucunement le public, & qui ne coûtent rien au prince, & ce qui a été toujours connu par expérience ancienne, & que nous avons autrefois aussi pû voir entre nous, que les gens de qualités avoient plus de jalousies de telles récompenses, que de celles où il y avoit du gain & du profit, cela n'est pas sans raison & sans apparence. Si au prix qui doit être simplement d'honneur, on y mêle d'autres commodités & de la richesse, ce mélange au lieu d'augmenter l'estimation, il la ravale, & en retranche..... La vertu embrasse & aspire plus volontiers à une récompense purement sienne, plutôt glorieuse qu'utile; car à la vérité les autres dons n'ont pas leur usage si digne, d'autant qu'on les emploie à toutes sortes d'occasions. Par des richesses on satisfait le service d'un valet, la diligence d'un courier; le danser, le voltiger, le parler, & les plus vils offices qu'on reçoive: voire & le vice s'en paye, la flaterie, le maquerélage, la trahison; ce n'est pas merveille, si la vertu reçoit & desire moins volontiers cette sorte de monnoie commune, que celle qui lui est propre & particuliere, toute noble & généreuse. (*D. J.*)"

Ordre militaire; c'est en France l'*ordre* de S. Louis que Louis XIV. établit en 1693, pour récompenser les officiers de ses troupes, & leur donner une marque de distinction particuliere sur les autres états. Ceux qui sont revêtus de cet *ordre* sont appellés *chevaliers de S. Louis*: ils portent à la boutonniere de leur habit & sur l'estomac une croix d'or, sur laquelle il y a l'image de S. Louis, elle y est attachée avec un ruban couleur de feu.

Il y a dans l'ordre de S. Louis huit grands-croix & vingt-quatre commandeurs. Les grands croix portent leur croix attachée à un ruban large de couleur de feu qu'ils mettent en écharpe; & outre cela, ils portent une croix en broderie d'or sur leur habit & sur leur manteau. Pour les commandeurs, ils portent aussi leur croix en écharpe, mais ils n'en ont point de brodée sur leurs habits. Le roi est le grand maître de cet *ordre*, M. le Dauphin en est revêtu, & tous les héritiers présomptifs de la couronne doivent la porter.

Il y a des commandeurs qui ont 4000. l. de pension & d'autres 3000 liv. il y a aussi un nombre de simples chevaliers qui ont des pensions, mais elles sont moins considérables. (*Q*)

Ordre de Calatrava, (*Hist. des ordres.*) je n'ajoute qu'un mot; cet *ordre* n'est plus aujourd'hui ni religieux ni militaire, puisqu'on peut s'y marier une fois, & qu'il ne consiste que dans la jouissance de plusieurs commanderies en Espagne. *Voyez* Calatrava, Ordre de. (*D. J.*)

Ordre du Chardon *ou* de S. André, (*Hist. mod.*) est un *ordre* militaire d'Écosse, institué, à ce que disent quelques-uns, par Hungus ou Hungo, roi des Pictes, après la victoire qu'il remporta sur Athelstan. *Voy.* Chevalier.

La légende porte, que pendant la bataille, une croix de S. André, patron d'Ecosse, apparut à Hungus qui en conçut un bon augure, décora son étendart de la figure de cette croix; & après le gain de la bataille, institua un *ordre* de chevaliers, dont le collier est d'or entrelacé de fleurs de chardons & de branches de rüe.

Au bas du collier pend une médaille sur laquelle on voit l'image de S. André, ayant sa croix sur la poitrine avec cette devise, *nemo me impunè lacesset*, personne ne me défie impunément.

D'autres racontent différemment l'origine de cet *ordre*, & nous assurent qu'il fut institué après la conclusion d'une paix entre Charles VII, roi de France, d'une part, & le roi d'Ecosse de l'autre.

L'abbé Justiniani remonte plus haut, & prétend qu'il fut institué par Achaius I, roi d'Ecosse en 809, lequel après avoir conclu une alliance avec Charlemagne, prit pour sa devise le chardon avec ces mots, *nemo me impunè lacesset*, laquelle devise est effectivement celle de l'*ordre*: il ajoute que le roi Jacques IV. renouvella cet *ordre*, & le mit sous la protection de S. André.

L'*ordre* n'est composé que de douze chevaliers, & du roi qui en est le chef & le souverain; ils portent un ruban verd au bas duquel pend un chardon d'or couronné dans un cercle d'or, avec l'inscription de la devise. (*H*)

Ordre de l'Elephant, est un des *ordres* militaires des rois de Dannemark; on l'appelle ainsi, parce que ses armes sont un éléphant. Il y a bien des sentimens sur l'origine de l'institution de cet *ordre*. Mennenius & Hoepingius l'attribuent à Christien IV. qui fut elu roi en 1584; Selden & Imhof à Frederic II. élu en 1542; Gregorio Leti à Frederic I. qui regna vers 1530; Bernard Rebolledus à Jean I. qui commença à regner en 1478; Berchman & Ianus Bicherodius soutiennent que Canut VI. en est le premier instituteur, & que c'est aux croisades qu'il en faut rapporter l'origine. Il est certain qu'en 1494. l'*ordre de l'éléphant* subsistoit. Cet *ordre* s'appella d'abord l'*ordre de sainte Marie*, & celui *de l'éléphant* sous Christien I. ce qui donna occasion à son institution, fut une action courageuse de quelques-uns des Danois qui tuerent un éléphant dans une guerre que Canut soutint contre les Sarrasins. Cet *ordre* à toujours été sous la protection de la sainte Vierge, & s'appelle encore à présent l'*ordre de sainte Marie*. Au-dessous de l'éléphant pend une image de la sainte Vierge, environnée de rayons. Plusieurs princes augmenterent cet *ordre*. Frederic II. créa beaucoup de chevaliers à la cérémonie de son couronnement. Christien V. en fit autant, & l'orna beaucoup: les chevaliers portent un collier d'où pend un éléphant d'or, émaillé de blanc, le dos chargé d'un château d'argent, maçonné de sable. L'éléphant est porté sur une terrasse de sinople, émaillée de fleurs. Les rois de Dannemark ne font point de chevaliers de l'éléphant que le jour de leur couronnement.

Ordre du S. Esprit, est un *ordre* de chevalerie institué par Henri III. en 1579, il devoit être composé de cent chevaliers seulement. Pour y être admis, il falloit faire preuve de trois races de noblesse. Le grand maître & les commandeurs sont revetus les jours de cérémonies, de longs manteaux, faits à la façon de ceux qui se portent le jour de S. Michel. Ils sont de velours noir, garnis tout-autour d'une broderie d'or & d'argent qui représente des fleurs de lis, & forme des nœuds d'or entre trois divers chiffres d'argent, & au-dessus de ces chiffres, de ces nœuds & de ces fleurs de lis, il y a des flammes d'or semées de part en part. Ce grand

man-

manteau eſt garni d'un mantelet de toile d'argent verte, couverte d'une broderie ſemblable à celle du grand manteau, excepté qu'au lieu de chiffres, il y a des colombes d'argent. Ces manteaux & mantelets ſont doublés de ſatin jaune orangé, ils ſe portent retrouſſés du côté gauche, & l'ouverture eſt du côté droit. Le grand maître & les commandeurs portent des chauſſes & des pourpoints blancs, façonnés à leur diſcrétion; ils ont un bonnet noir ſurmonté d'une plume blanche, & mettent à découvert ſur leurs manteaux le grand collier de l'*ordre* qui leur a été donné lors de leur réception.

Le chancelier eſt vêtu de même que le commandeur, excepté qu'il n'a pas le grand collier, mais ſeulement la croix couſue ſur le devant de ſon manteau, & celle d'or pendante au col. Le prevôt, le grand tréſorier & le greffier ont auſſi des manteaux de velours noir & le mantelet de toile d'argent verte, qui ne ſont brodés que de quelques flammes d'or. Ils portent auſſi la croix de l'*ordre* couſue & celle d'or pendante au col; le héraut & huiſſiers ont des manteaux de ſatin & le mantelet de velours verd, bordé de flammes comme ceux des autres officiers. Le héraut porte la croix de l'*ordre* avec ſon émail pendue au col, & l'huiſſier une croix de l'*ordre*, mais plus petite que celle des autres officiers.

Les prélats, commandeurs & officiers portent la croix couſue ſur le côté gauche de leurs manteaux, robes & autres habillemens de deſſus. Le grand maître qui eſt le roi la porte aux habillemens de deſſous, au milieu de l'eſtomac quand bon lui ſemble, & en ceux de deſſus au côté gauche de même grandeur que les commandeurs. Elle eſt faite en forme de croix de malte en broderie d'argent, au milieu il y a une colombe figurée, & aux angles des rais & des fleurs de lis brodées en argent. C'eſt un des ſtatuts irrévocables de l'*ordre*, de porter toujours la croix aux habits ordinaires avec celle d'or au col pendante à un ruban de ſoie, de couleur bleu céleſte, & l'habit aux jours deſtinés. Les cardinaux, prélats, commandeurs & officiers portent auſſi une croix de l'*ordre* pendante au col & au même ruban. La croix eſt de la forme de celle de malte, toute d'or, émaillée de blanc par les bords, & le milieu ſans émail: dans les angles il y a une fleur de lis; mais ſur le milieu ceux qui ſont chevaliers de l'*ordre* de S. Michel, en portent la marque d'un côté, & de l'autre une colombe. Les cardinaux & les prélats qui ne ſont point de cet *ordre* portent une colombe des deux côtés.

Le collier de l'*ordre du S. Eſprit* eſt d'or fait à fleurs de lis avec trois différens chiffres entrelacés de nœuds de la façon de la broderie du manteau. Il eſt toujours du poids de deux cens écus ou environ, ſans être enrichi de pierreries ni d'autres choſes. Les commandeurs ne le peuvent vendre, engager ni aliéner, pour quelque néceſſité ou cauſe que ce ſoit, parce qu'il appartient à l'*ordre* & lui revient après la mort de celui qui le portoit. Avant que de recevoir l'*ordre du S. Eſprit* les commandeurs reçoivent celui de S. Michel; c'eſt pourquoi leurs armes ſont entourées de deux colliers. En 1664. le roi fixa le nombre des chevaliers à cent. Les officiers ſont le chancelier & garde des ſceaux, le prévot & grand maître des cérémonies, le grand tréſorier, le greffier, les intendans, le généalogiſte de l'*ordre*, le roi d'armes, les hérauts & les huiſſiers. Les chevaliers portent le cordon bleu de droite à gauche, & les pairs eccléſiaſtiques en forme de collier pendant ſur l'eſtomac.

ORDRE DE LA TABLE RONDE, *Hiſtoire de la Chevalerie.*) *ordre* de chevalerie célebre dans les ouvrages des écrivains de romans, qui en attribuent l'inſtitution au roi Arthur. Quoiqu'on ait bâti divers récits fabuleux ſur ce fondement, il ne s'enſuit point que l'inſtitution de cet *ordre* doive entierement paſſer pour chimérique; il n'eſt pas contre la vraiſſemblance, qu'Arthur ait inſtitué un *ordre* de chevalerie dans la Grande-Bretagne, puiſque dans le même ſiecle, Théodoric, roi des Oſtrogots, en avoit inſtitué un en Italie. Arthur a été ſans doute un grand capitaine: c'eſt dommage que ſes actions ayent ſervi de baſe à une infinité de fables qu'on a publiées ſur ſon ſujet, au lieu que ſa vie méritoit d'être écrite par des hiſtoriens ſenſés. (*D. J.*)

ORDRE TEUTONIQUE, (*Hiſt. mod.*) eſt un *ordre* militaire & religieux de chevaliers. Il fut inſtitué vers la fin du xij. ſiecle, & nommé *teutonique*, à cauſe que la plûpart de ſes chevaliers ſont allemands ou teutons. *Voyez* CHEVALIER & ORDRE.

Voici l'origine de cet *ordre*. Pendant que les Chrétiens ſous Guy de Luſignan, faiſoient le ſiege d'Acre, ville de la Syrie, ſur les frontieres de la Terre-ſainte, auquel ſiege ſe trouvoient Philippe-Auguſte roi de France, Richard roi d'Angleterre, & quelques ſeigneurs allemands de Bremen & de Lubec, on fut touché de compaſſion pour les malades & bleſſés qui manquoient du néceſſaire & on établit une eſpece d'hôpital ſous une tente faite d'un voile de navire, où l'on exerça la charité envers les pauvres ſoldats.

C'eſt ce qui fit naître l'idée d'inſtituer un troiſieme ordre militaire, à l'imitation des templiers & des hoſpitaliers. *Voyez* TEMPLIER & HOSPITALIER.

Ce deſſein fut approuvé par le patriarche de Jéruſalem par les évêques & archevêques des places voiſines par le roi de Jéruſalem, par les maîtres du temple & de l'hôpital, & par les ſeigneurs & prélats allemands qui ſe trouvoient pour lors dans la Terre-ſainte.

Ce fut du conſentement commun de tous ces perſonnages, que Frédéric duc de Souabe, envoya des ambaſſadeurs à ſon frere Henri roi des Romains, pour qu'il ſollicitât le pape de confirmer cet ordre nouveau. Celeſtin III. qui gouvernoit l'Egliſe, accorda ce qu'on lui demandoit, par une bulle du 23 Fevrier 1191 ou 1192; & le nouvel *ordre* fut appellé l'*ordre des chevaliers teutoniques* de l'hoſpice de ſainte-Marie de Jéruſalem.

Le pape leur accorda les mêmes privileges qu'aux templiers & aux hoſpitaliers de S. Jean, excepté qu'il les ſoumit aux patriarches & autres prélats, & qu'il les chargea de payer la dixme de ce qu'ils poſſédoient.

Le premier maître de l'*ordre*, Henri de Walpot, élu pendant le ſiege d'Acre, acheta, depuis la priſe de cette ville, un jardin où il batit une égliſe & un hôpital, qui fut la premiere maiſon de l'*ordre teutonique*, ſuivant la relation de Pierre de Duisbourg, prêtre du même *ordre*. Jacques de Vitry s'éloigne un peu de ce fait hiſtorique, en diſant que l'*ordre teutonique* fut établi à Jéruſalem, avant le ſiege de la ville d'Acre.

Hartknoch, dans ſes notes ſur Duisbourg, concilie ces deux opinions, en prétendant que l'*ordre teutonique* fut inſtitué d'abord à Jéruſalem par un particulier, allemand de nation; que cet *ordre* fut confirmé par le pape, par l'empereur & par les princes pendant le ſiege d'Acre; & qu'après la priſe de cette ville, cet *ordre* militaire devint conſidérable & ſe fit connoître par tout le monde.

S'il eſt vrai que cet *ordre* fut inſtitué d'abord par un particulier, auquel ſe joignirent ceux de Bremen & de Lubec, qui étoient alors dans la ville de Jéruſalem, on ne peut ſavoir au juſte l'année de ſon origine.

L'ordre ne fit pas de grands progrès ſous les trois premiers grands-maîtres, mais il devint extrêmement puiſſant ſous le quatrieme, nommé Hermand de Saltz, au point que Conrade, duc de Mazovie & de Cujavie, lui envoya des ambaſſadeurs pour lui demander ſon amitié & du ſecours, & pour lui offrir & à ſon *ordre*, les provinces de Culm & de Livonie, avec tous les pays qu'ils pourroient recouvrer ſur les Pruſſiens idolâtres qui déſoloient ſes états par des incurſions continuelles, & auxquels il oppoſa ces nouveaux chevaliers, parce que ceux de l'*ordre* de chriſt ou de Dobrin, qu'il avoit inſtitués dans la même vue, étoient trop foibles pour exécuter ſes deſſeins.

De Saltz accepta la donation, & Gregoire IX. la confirma. Innocent publia une croiſade pour aider les chevaliers teutons à réduire les Pruſſiens. Avec ce ſecours l'*ordre* ſubjugua, dans l'eſpace d'un an, les provinces de Warmie, de Natangie & de Barthie, dont les habitans renoncerent au culte des idoles; & dans le cours de 50 ans, ils conquirent toute la Pruſſe, la Livonie, la Samogitie, la Poméranie, &c.

En 1204 le duc Albert inſtitua l'*ordre* des chevaliers porte-glaives, qui fut uni enſuite à l'*ordre teutonique*, & cette union fut approuvée par le pape Gregoire IX. *Voy.* PORTE-GLAIVES.

Waldemar III. roi de Danemarck, vendit à l'*ordre* la province d'Eſtein, les villes de Nerva & de Weſſamberg, avec quelques autres provinces.

Quelque tems après, une nouvelle union mit de grandes diviſions dans l'*ordre*: cette union ſe fit avec les évêques & les chanoines de Pruſſe & de Livonie, leſquels en conſéquence prirent l'habit de l'*ordre*, & partagerent la ſouveraineté avec les chevaliers dans leurs diocèſes.

L'*ordre* ſe voyant maître de toute la Pruſſe, il fit bâtir les villes d'Elbing, Marienbourg, Thorn, Dantzic, Konisberg, & quelques autres. L'empereur Frédéric II. permit à l'*ordre* de joindre à ſes armes l'aigle impérial, & en 1250 S. Louis lui permit d'écarteler de la fleur-de-lis.

Après que la ville d'Acre eût été repriſe par les Infideles, le grand-maître de l'*ordre teutonique* en transféra ſon ſiege à Marienbourg. A meſure que l'*ordre* croiſſoit en puiſſance les chevaliers vouloient croître en ti-

titres & dignités; de forte qu'à la fin, au lieu de se contenter, comme auparavant, du nom de *freres*, ils voulurent qu'on les traitât de *seigneurs*; & quoique le grand-maître Conrade Zolnera de Rotestein se fût opposé à cette innovation, son successeur Conrade Wallerod, non-content de favoriser l'orgueil des chevaliers se fit rendre à lui-même des honneurs qui ne sont dûs qu'aux princes du premier ordre.

Les rois de Pologne profiterent des divisions qui s'étoient mises dans l'*ordre*: les Prussiens se revolterent; & après des guerres continuelles entre les chevaliers & les Polonois, les premiers céderent au roi Casimir la Prusse supérieure, & conserverent l'inférieure, à condition de lui en faire hommage.

Enfin, dans le tems de la réformation, Albert, marquis de Brandebourg, grand-maître de l'*ordre*, se rendit luthérien, renonça à la dignité de grand-maître, détruisit les commanderies, & chassa les chevaliers de la Prusse.

La plûpart des chevaliers suivirent son exemple, & embrasserent la réformation: les autres transférerent le siege du grand-maître à Margentheim ou Mariendal en Franconie, où le chef-lieu de l'*ordre* est encore aujourd'hui.

Ils y élurent pour leur grand-maître Walter de Cromberg, intenterent un procès contre Albert, que l'empereur mit au ban de l'empire: cependant l'*ordre* ne put jamais recouvrer ses domaines; & aujourd'hui les chevaliers ne sont tout-au-plus que l'ombre de ce qu'ils étoient autrefois, n'ayant que trois ou quatre commanderies, qui suffisent à-peine pour faire subsister le grand-maître & ses chevaliers.

Pendant que l'*ordre teutonique* étoit dans sa splendeur, ses officiers étoient le grand-maître, qui faisoit son séjour à Mariendal, & qui avoit sous lui le grand-commandeur, le grand-maréchal, résidant à Conigsberg, le grand-hospitalier, résidant à Elbing, le drapier, chargé de fournir les habits, le trésorier vivant à la cour du grand-maître, & plusieurs autres commandeurs, comme ceux de Thorn, de Culm, de Brandebourg, de Conigsberg, d'Elbing, &c.

L'*ordre* avoit aussi des commandeurs particuliers dans les châteaux & dans les forteresses, des avocats, des pourvoyeurs, des intendans, des moulins, des provisions, &c.

Waisselms, dans ses annales, dit que l'*ordre* avoit 28 commandeurs de villes, 46 de châteaux, 81 hospitaliers, 35 maîtres de couvens, 40 maîtres-d'hôtels, 37 pourvoyeurs, 93 maîtres de moulins, 700 freres ou chevaliers pour aller à l'armée, 162 freres de choeur ou prêtres, 6200 serviteurs ou domestiques, &c.

Les armes de l'*ordre teutonique* sont une croix partie de sable chargée d'une croix potencée au champ d'argent. Saint Louis, roi de France, avoit permis d'y joindre quatre fleur-de-lis d'or; & anciennement elles faisoient partie de leur blason, mais peu-à-peu ils ont négligé & enfin abandonné cette marque d'honneur.

ORDRE DE LA TOISON D'OR, (*Hist. mod.*) *order of the golden fleece*, est un *ordre* militaire institué par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne en 1429. *Voyez* ORDRE.

Il a pris son nom de la représentation de la toison d'or, que les chevaliers portent au bas d'un collier, composé de fusils & de pierres à feu. Le roi d'Espagne est le chef & grand-maître de l'*ordre de la toison*, en qualité de duc de Bourgogne. Le nombre des chevaliers est fixé à trente & un. On dit qu'il fut institué à l'occasion d'un gain immense que le duc de Bourgogne fit sur les laines. Les Chimistes prétendent que ce fut pour un mystere de chimie, à l'imitation de cette fameuse toison d'or des anciens, qui, selon les initiés dans cet art, n'étoit autre chose que le secret de l'élixir écrit sur la peau d'un mouton.

Olivier de la Marche dit qu'il remit en mémoire à Philippe I. archiduc d'Autriche, pere de l'empereur Charles V. que Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, son aïeul, avoit institué l'*ordre de la toison d'or*, dans la vue de celle de Jason, & que Jean Germain, évêque de Châlons sur Saône, & chancelier de l'*ordre*, étant venu sur ces entrefaites, le fit changer de sentiment, & déclara au jeune prince que cet *ordre* avoit été institué en mémoire de la toison de Gédéon. Mais Guillaume, évêque de Tournai, qui étoit aussi chancelier de l'*ordre*, prétend que le duc de Bourgogne eut pour objet la toison d'or de Jason, & celle de Jacob; c'est-à-dire, ces brebis tachetées de diverses couleurs que ce patriarche eut pour sa part, suivant l'accord qu'il avoit fait avec son beau-pere Laban; ce qui a donné lieu à ce prélat de faire un gros ouvrage en deux parties. Dans la premiere, sous le symbole de la toison de Jason, il parle de la vertu de magnanimité dont un chevalier doit faire profession; & sous le symbole de la toison de Jacob, de la vertu de justice.

Paradin a suivi ce sentiment, en disant que le duc voulut insinuer que la conquête fabuleuse que l'on dit que Jason fit de la toison d'or, n'étoit autre chose que la conquête de la vertu, qu'on ne peut acquérir sans vaincre les monstres horribles, qui sont les vices & les affections désordonnées.

Dans la premiere institution, les chevaliers portoient un manteau d'écarlate fourré d'hermine. Maintenant leur habit de Cérémonie est une robe de toile d'argent, un manteau de velours cramoisi rouge, & un chaperon de velours violet. La devise est, *pretium non vile laborum*, qui semble faire allusion aux travaux que Jason & ses compagnons surmonterent pour enlever la toison, & dont elle fut le prix.

ORDRE DE BATAILLE, c'est la disposition ou l'arrangement des troupes de l'armée pour combattre. *Voy.* ARMÉE.

On a donné (*article* ARMÉE) l'*ordre* ordinaire sur lequel les troupes sont mises en bataille, c'est-à-dire, sur deux lignes avec des reserves, la cavalerie également distribuée aux aîles, & l'infanterie au centre. Dans cet *ordre* les bataillons & les escadrons forment des lignes tant pleines que vuides; les troupes de la seconde ligne sont placées derriere ou en face des intervalles de celle de la premiere.

Comme ces intervalles, lorsqu'ils sont égaux au front des bataillons & des escadrons, augmentent considérablement le front de l'armée, M. le maréchal de Puysegur prétend qu'il faut les réduire à dix toises pour les bataillons, & à six pour les escadrons. *Voyez* INTERVALLE. Dans cet état, toutes les parties de l'armée étant plus réunies, il en résulte plus de force pour l'*ordre de bataille*. Mais on peut encore le rendre plus formidable en combattant en ligne pleine. *Voyez* ARMÉE & LIGNE PLEINE. Ce dernier *ordre* a cependant un inconvénient, c'est que si la ligne pleine est rompue, il est presque impossible de rétablir le désordre: mais en formant derriere une seconde ligne, comme une espece de reserve partagée en plusieurs grandes parties propres à soutenir la premiere dans les endroits où elle peut être forcée, on a de cette maniere, l'avantage d'attaquer l'ennemi dans un *ordre* plus fort, & celui de pouvoir remédier, comme dans l'*ordre* en lignes tant pleines que vuides, aux accidens qui peuvent arriver à la premiere ligne.

L'usage ordinaire de mettre la cavalerie aux aîles, & l'infanterie au centre, n'est pas généralement approuvé, parce qu'alors chaque *armée*, ou chaque espece de troupe est abandonnée à sa propre force; c'est-à-dire, que la cavalerie ne soutient point l'infanterie, & celle-ci la cavalerie. *Voyez* INFANTERIE.

Montecuculi, le chevalier Folard, M. de Santa-Crux, M. de Puysegur & plusieurs autres militaires habiles, auxquels cet inconvénient n'a point échappé, ont proposé différentes manieres d'y remédier. Suivant le célebre commentateur de Polybe, il faut mêler dans l'*ordre de bataille* la cavalerie & l'infanterie, de maniere que ces différentes troupes occupent alternativement des parties de chaque ligne; que la cavalerie de la seconde soit derriere l'infanterie de la premiere, & cette même troupe de la seconde ligne derriere la cavalerie qui est en premiere ligne. Par cet arrangement les deux différentes especes de troupes de l'armée se soutiennent réciproquement. Ce mélange devient d'autant plus important, que la cavalerie de l'ennemi est en plus grand nombre & meilleure que celle qu'on peut lui opposer. *Voyez* sur ce sujet les *élemens de Tactique*, où l'on est entré dans un grand détail sur la maniere de faire le mélange de la cavalerie & de l'infanterie dans l'*ordre de bataille*.

Il est difficile de fixer des regles générales & constantes pour l'arrangement des troupes dans l'*ordre de bataille*. Cet *ordre*, comme le dit Onosander, doit être relatif à l'espece d'armes, de troupes & des lieux qu'occupe l'ennemi. L'habileté du général consiste à regler ses dispositions selon les circonstances dans lesquelles il trouve l'armée opposée. Le coup d'œil doit lui faire prendre dans le moment le parti le plus avantageux, suivant la situation de l'ennemi. Si l'on s'apperçoit qu'il ait mis ses principales forces au centre, ou aux aîles, on doit s'arranger pour lui opposer plus de résistance dans ces endroits, & faire en sorte que chaque espece de troupe soit opposée à celles de même nature de l'armée qu'on veut combattre.

Il est aisé de s'appercevoir par le simple exposé de ces principes, que les *ordres de bataille* doivent varier

d'une infinité de manieres. Mais malgré leur nombre & leur diverſité, il y a certaines regles qui ſervent de baſe à ces différens *ordres*, & dont on ne peut s'écarter ſans inconvénient: voici en quoi elles conſiſtent.

1°. Il faut toujours que les aîles de l'armée ſoient à l'abri des entrepriſes de l'ennemi. Une aîle détruite expoſe le reſte à l'être également; car il eſt très-difficile de ſe ſoutenir contre une attaque de front & de flanc.

Pour éviter cet inconvénient, la méthode ordinaire eſt d'appuyer les aîles à quelque fortification naturelle qui les garantiſſe d'être tournées ou enveloppées; comme par exemple, à un marais reconnu pour impratiquable, à une riviere qu'on ne peut paſſer à gué, à un bois bien garni d'infanterie, à un village bien fortifié, à des hauteurs dont le ſommet eſt occupé par de bonnes troupes, de l'artillerie, &c.

Il eſt évident que les aîles de l'armée dans cette diſpoſition, ne peuvent guere éprouver de danger de l'ennemi; mais comme cette eſpece de fortification eſt permanente, & que l'armée peut être obligée d'avancer ou de reculer, il arrive que ſi elle change de terrein, elle perd la protection de ſes aîles. Pour éviter cet inconvenient M. le chevalier de Folard propoſe de les couvrir par des colonnes d'infanterie; ces colonnes pouvant ſuivre tous les mouvemens de l'armée, elles forment une eſpece de fortification ambulante dont les aîles ſont par-tout également protégées. Cette façon de les couvrir eſt beaucoup plus avantageuſe que celle qu'on fait ordinairement, qui ne devroit avoir lieu que lorſqu'on eſt attaqué par l'ennemi dans un bon poſte qu'on ne pourroit abandonner ſans s'affoiblir. „ La ſituation naturelle, dit Montecuculi, peut, à la vérité, aſſurer „ les flancs; mais cette ſituation n'étant pas mobile, & „ n'étant pas poſſible de la traîner après ſoi, elle n'eſt „ avantageuſe qu'à celui qui veut attendre le choc de „ l'ennemi, & non à celui qui marche à ſa rencontre, „ ou qui va le chercher dans ſon poſte „.

2°. Il faut éviter d'être débordé par l'armée ennemie, ou, ce qui eſt la même choſe, lui oppoſer un front égal, en obſervant néanmoins de ne pas trop dégarnir la ſeconde ligne, & de ſe conſerver des réſerves pour ſoutenir les parties qui peuvent en avoir beſoin.

Lorſqu'il n'eſt pas poſſible de former un front égal à celui de l'ennemi, il faut encore plus d'attention pour couvrir les aîles: outre les colonnes de M. le chevalier de Folard, qui ſont excellentes dans ce cas, on peut y ajouter des chevaux de friſe, des chariots, ou quelqu'autre eſpece de retranchement que l'ennemi ne puiſſe ni forcer ni tourner.

3°. Chaque troupe doit être placée ſur le terrein qui convient à ſa maniere de combattre. Ainſi l'infanterie doit occuper les lieux fourrés ou embarraſſés, & la cavalerie ceux qui ſont libres & ouverts.

4°. Lorſqu'il y a des villages à portée de la ligne que l'ennemi ne peut pas éviter, on doit les fortifier, les bien garnir d'infanterie & de dragons pour rompre les premiers efforts de l'ennemi; mais ces villages doivent être aſſez près de la ligne pour en être ſoutenus, & pour que les troupes puiſſent la rejoindre ſi elles ſont obligées de les abandonner.

Si les villages ſont trop éloignés pour la communication des troupes avec le reſte de l'armée, & que l'ennemi, en s'y établiſſant, puiſſe y trouver quelque avantage pour fortifier ſon armée, on doit les raſer de bonne heure; ne point ſe contenter d'y mettre le feu, qui ne fait que détruire les portes & les toits des maiſons, mais renverſer les murailles qui peuvent ſervir de couvert & de retranchement aux troupes ennemies.

5°. Obſerver que toutes les parties de l'armée aient des communications ſûres & faciles pour ſe ſoutenir réciproquement, & que les réſerves puiſſent ſe porter partout où leur ſecours pourra être néceſſaire: on doit auſſi avoir attention de les placer de maniere que les troupes ne puiſſent point ſe renverſer ſur elles, & les mettre en deſordre, & qu'il n'y ait point de bagage entre les lignes ni derriere, qui incommode l'armée dans ſes mouvemens.

6°. Profiter de toutes les circonſtances particulieres du champ de bataille, pour que l'armée ne préſente aucune partie foible à l'ennemi: un général doit conſidérer le terrein qu'occupe ſon armée, comme une place qu'on veut mettre en état de défenſe de tous côtés; l'artillerie doit être placée dans les lieux les plus favorables pour cauſer la plus grande perte qu'il eſt poſſible à l'ennemi.

7°. Comme, malgré la bonne diſpoſition des troupes, il arrive dans les batailles des évenemens imprévus qui décident ſouvent du ſuccès, on doit prendre de bonne heure toutes les précautions convenables pour qu'aucune troupe ne ſoit abandonnée à elle-même, & ſe ménager des reſſources pour ſoutenir le combat; enſorte, que, s'il faut céder, on ne le faſſe au-moins qu'après avoir fait uſage de toutes ſes forces. C'eſt pourquoi on ne ſauroit trop inſiſter ſur la néceſſité des réſerves. Si le centre, ou l'une des aîles a plié, la ſeconde ligne ou les réſerves, peuvent rétablir l'affaire; mais il faut pour cet effet des troupes fermes, valeureuſes, bien exercées dans les manœuvres militaires, & conduites par des officiers habiles & expérimentés. Alors on peut rétablir le premier deſordre, & même faire perdre à l'ennemi l'eſpérance de la victoire qu'un premier ſuccès auroit pû lui donner. *Voyez* Guerre. Il eſt important que le champ de bataille ſoit bien connu, afin de juger des lieux propres à chaque eſpece de troupe, ſelon les différens endroits où l'on peut les employer.

8°. Pour ſoutenir plus sûrement l'armée & la rendre encore plus reſpectable à l'ennemi, les redoutes en-avant, fortifiées d'un foſſé & placées judicieuſement, ſont d'un excellent uſage. Elles doivent être garnies d'un nombre ſuffiſant d'artillerie & de ſoldats, pour n'être point emportées par une premiere attaque. Si quelque partie de l'armée ſe trouve enfoncée, les troupes des redoutes doivent prendre l'ennemi en flanc & de revers, & lui cauſer une grande perte; elles ne peuvent guere manquer de le gêner dans ſes mouvemens, de les rendre plus lents, & de donner le tems aux corps qui ont plié de ſe rallier pour le repouſſer. M. le maréchal de Saxe faiſoit grand cas des redoutes dans ces circonſtances. M. le marquis de Santa-Crux, qui a écrit avant cet illuſtre général, en parle également d'une maniere très-avantageuſe dans ſes *réflexions militaires*.

Il eſt difficile de ne pas penſer ſur ce ſujet comme ces célebres auteurs. Car les redoutes ont cet avantage d'aſſurer la poſition de l'armée, de maniere qu'elle a différens points d'appui ou de réunion, capables d'arrêter les premiers efforts de l'ennemi, & de protéger par leur feu l'armée qui les ſoutient.

9°. S'il y a quelque partie de l'armée qu'on veuille éviter de faire combattre, on doit la couvrir d'une riviere, d'un marais, ou, au défaut de cette fortification naturelle, de chevaux de friſe, puits, retranchemens, &c. de maniere que l'ennemi ne puiſſe pas en approcher. Ainſi ſuppoſant qu'on ſe propoſe d'attaquer par la droite, & que, pour la fortifier, on ſoit obligé de dégarnir ſa gauche, on la couvre de maniere que l'ennemi ne puiſſe point en approcher, & l'on fait alors à la droite les plus grands efforts avec l'élite de ſes troupes.

Il eſt évident que de cette maniere un général peut s'arranger pour ne combattre qu'avec telle partie de ſon armée qu'il juge à-propos.

Il y a des ſituations où le général peut juger que toutes les parties de la ligne de l'ennemi ne ſeront pas également en état de combattre. Dans ce cas, ſon attention doit être de dégarnir les endroits les moins expoſés pour fortifier ceux qui le ſont plus. Mais ce mouvement doit être caché autant qu'il eſt poſſible à l'ennemi; car, s'il s'apperçoit de cette manœuvre, il en uſe de même, & tout devient alors égal de part & d'autre.

On peut voir dans M. de Feuquiere qu'un général voyant l'ennemi dégarnir ſa droite pour fortifier ſa gauche, ne put être engagé à en uſer de même pour fortifier ſa droite, qu'il garda toûjours la même diſpoſition: d'où il arriva que les troupes de cette droite ſe trouvant attaquées par la gauche oppoſée, très-ſupérieure en nombre, ne put, malgré l'extrème valeur des corps les plus diſtingués qui y étoient placés, ſe ſoutenir contre le grand nombre qu'ils avoient à combattre.

10°. Une attention encore très-importante dans la diſpoſition des troupes en bataille, c'eſt de conſerver toûjours derriere la ſeconde ligne & les réſerves, un eſpace de terrein aſſez étendu pour que les troupes ne ſoient point gênées dans leurs manœuvres; que ſi, par exemple, la premiere ligne eſt forcée de plier, elle trouve derriere la ſeconde aſſez de place pour ſe rallier & ſe reformer. Sans cette attention, la déroute de la premiere ligne ne peut guere manquer d'occaſionner celle de toute l'armée.

Telles ſont en général les principales obſervations qui peuvent ſervir de baſe à la diſpoſition des troupes dans l'*ordre de bataille*: la nature du terrein doit décider de leur arrangement particulier. C'eſt pourquoi on ne peut trop s'appliquer à le connoître parfaitement, pour en tirer tous les avantages qu'il peut procurer.

Les anciens comptoient ſept diſpoſitions générales des armées pour combattre; elles ſont rapportées par Vegece, *liv. III. ch. xx.*

La premiere, est celle du quarré long, que nous avons donné à l'*article* ARMÉE. *Voyez ce mot*. Ceux qui sont habiles dans la science des armes, dit Vegece, ne la jugent point, cette disposition, la meilleure, parce que dans l'étendue que l'armée occupe il ne se rencontre pas toûjours un terrein égal qui lui permette de marcher également; ayant ainsi des parties plus avancées les unes que les autres, & formant une espece de ligne courbe, il arrive souvent qu'elle est rompue ou percée. D'ailleurs cet *ordre* a l'inconvenient, si l'ennemi est supérieur, d'exposer l'armée à être prise en flanc & battue à l'une ou l'autre des aîles, ce qui entraîne la défaite du centre ou du corps de bataille. Vegece prétend qu'il ne faut se servir de l'*ordre* dont il s'agit ici, que lorsque par la bonté & la supériorité des troupes, on est en état de tourner l'ennemi par ses deux aîles & de l'enfermer de tous côtés: il est d'autant plus desavantageux que les troupes en ligne ont de plus grands intervalles entr'elles. L'armée, pour peu qu'elle soit considérable, présente alors un front d'une longueur excessive; toutes ses différentes parties sont trop éloignées les unes des autres pour se soutenir mutuellement. La seconde ligne qui est dans un ordre aussi foible, répare rarement le desordre de la premiere; & comme le succès du combat dépend presque toûjours par cette raison de celui de la premiere ligne, il paroît que pour fortifier cet *ordre* autant qu'il est possible, il faut, comme on l'a déja dit, combattre en ligne pleine & fortifier cette ligne par des réserves de cavalerie & d'infanterie.

La seconde disposition générale est l'*ordre oblique* ou *de biais*. Dans cet *ordre* on engage le combat avec l'aîle droite, pendant que l'autre se refuse à l'ennemi. Cette disposition peut servir à faire remporter la victoire à un petit nombre de bonnes troupes, qui sont obligées d'en combattre de plus nombreuses.

Pour cet effet, les deux armées étant en présence & marchant pour se charger, on tient sa gauche (si l'on veut faire combattre sa droite) hors de la portée des coups de l'ennemi, & l'on tombe sur la gauche de l'armée opposée avec tout ce qu'on a de plus braves troupes, dont on a eu soin de fortifier sa droite.

On tâche de faire plier la gauche de l'ennemi, de la pousser, & même de l'attaquer par-derriere.

Lorsqu'on peut y mettre du desordre & la faire reculer, on parvient aisément avec le reste des troupes qui soutiennent l'aîle qui a engagé le combat, à remporter la victoire, & cela sans que le reste de l'armée ait été exposée.

Si l'ennemi se sert le premier de cette disposition, on fait passer promptement à la gauche la cavalerie & l'infanterie qui est en réserve derriere l'armée, & l'on se met ainsi en état de lui résister.

Cet *ordre de bataille* est regardé par tous les auteurs militaires comme un des meilleurs moyens de s'assurer de la victoire. C'est, dit M. le chevalier de Folard, tout ce qu'il y a de plus à craindre & de plus rusé dans la Tactique.

On peut voir dans l'*art de la guerre* de M. le maréchal de Puysegur, le cas qu'il faisoit de cet *ordre*. Comme la charge des troupes doit se faire de front & non pas obliquement, cet illustre auteur observe que la partie avancée de la ligne oblique, destinée à charger l'ennemi, doit prendre une position parallele au front qu'elle veut attaquer, dans le moment qu'elle se trouve à portée de tomber sur lui. Les autres parties de la ligne doivent alors se mettre en colonne pour soutenir celle qui a commencé l'attaque, & avoir attention de se tenir toûjours hors de la portée du fusil de la ligne ennemie.

Ce même auteur donne dans son livre une disposition pour l'attaque du poste de M. de Mercy à Nord-lingen. Montécucoli propose aussi le même *ordre* dans ses principes sur l'art militaire: ,, Si l'on veut, dit cet habile général, avec son aîle droite, battre la gauche de l'ennemi, ou au contraire, on mettra sur cette aîle le plus grand nombre & les meilleures de ses troupes, & on marchera à grands pas de ce côté-là, les troupes de la premiere & de la seconde ligne avançant également, au lieu que l'autre aîle marchera lentement, ou ne branlera point du tout; parce que tandis que l'ennemi sera en suspens, ou avant qu'il s'apperçoive du stratagème, ou qu'il ait songé à y remédier, il verra son côté foible attaqué par le fort de l'ennemi, tandis que sa partie la plus forte demeure oisive, & est au desespoir de ne rien faire ,,. S'il se rencontre de ce côté-là quelque village, Montécucoli conseille d'y mettre le feu, pour empêcher l'ennemi d'attaquer cette aîle, & lui ôter la connoissance de ce qui se passe.

M. le marquis de Santa-Crux qui admet dans le cinquieme volume de ses *réflexions militaires*, cette même disposition de combattre, lorsque l'on a des troupes qui ne sont pas également bonnes, observe trois choses qu'il est bon de rapporter ici en peu de mots.

La premiere, c'est qu'il faut commencer de loin à incliner insensiblement la marche de l'aîle où l'on a mis ses meilleures troupes.

La seconde, qu'il faut toûjours mettre les troupes sur lesquelles on compte le plus vis-à-vis les foibles de l'ennemi.

Et la troisieme, ,, qu'il faut choisir le terrein le plus avantageux pour l'aîle qui doit attaquer, & couvrir l'autre, si la chose est possible, par un ravin, un canal, un bois, ou une montagne, afin que ces obstacles détournent les ennemis de vouloir vous attaquer par ce côté-là. Lorsque ces avantages ne se rencontrent pas, on peut couvrir cette aîle par des chevaux de frise, des tranchées ou retranchemens de charrettes, beaucoup d'artillerie.

La troisieme disposition ne differe de la précédente, qu'en ce qu'on engage le combat par la gauche, au lieu de le faire par la droite.

La quatrieme disposition consiste à engager le combat par les deux aîles, en tenant le centre éloigné de l'ennemi.

Pour réussir dans cette disposition sans craindre pour l'infanterie, qui se trouve pour ainsi dire abandonnée de la cavalerie; voici ce qu'il faut faire selon M. le maréchal de Puységur, qui entre à ce sujet dans un détail un peu plus circonstancié que Vegece.

,, Quand les armées sont à cinq ou six cens pas au plus l'une de l'autre, il faut que celle qui est supérieure en cavalerie fasse doubler le pas à ses aîles pour aller attaquer celles de l'ennemi, & qu'en marchant, son aîle droite se jette un peu sur sa gauche, pour déborder par les flancs celles qu'elles vont attaquer, en se tenant un peu obliques pour ne pas trop approcher les escadrons qui joignent l'infanterie, afin de les obliger par-là de se déplacer s'ils veulent vous venir attaquer. Alors s'ils le font, il s'ensuivra qu'ils ne seront plus protégés de l'infanterie. Dans ce cas il est constant que tout l'avantage est pour l'armée dont les aîles iront attaquer; & comme ces charges de cavalerie sont bien-tôt décidées avant que les lignes de l'infanterie en soient venues aux mains, le combat aux aîles sera fini ,,.

M. de Puysegur ajoute qu'il y a plusieurs exemples de batailles dans lesquelles les aîles de cavalerie se sont ainsi chargées avant l'infanterie: mais il croit que cela est arrivé plutôt par hasard que par dessein, & il en donne une raison bien naturelle, c'est que la cavalerie allant plus vîte que l'infanterie, si ceux qui la conduisent ne la contiennent pas dans sa marche, elle est plutôt aux mains que l'infanterie.

Comme il est assez ordinaire, lorsque la cavalerie a ainsi battu celle de l'ennemi, qu'elle s'emporte toute à la poursuivre, & qu'elle compte le combat fini pour elle. M. de Puysegur observe, que ceux qui sont habiles & qui ont des troupes dressées n'en laissent aller qu'une partie pour empêcher l'ennemi de se rallier, & qu'avec le surplus ils vont aider leur infanterie à battre celle de l'ennemi en la prenant par les flancs & par-derriere ,,.

La cinquieme disposition ne differe guère de la quatrieme, on couvre seulement le centre par des troupes légeres qui empechent l'ennemi d'en approcher. Cette précaution le met plus en sureté, & quelque soit l'évenement de l'attaque qui se fait par les aîles, il n'est pas absolument abandonné à lui-même.

Observons à cette occasion que les anciens faisoient de leurs troupes légeres un usage différent de celui que nous faisons des nôtres. Elles consistoient particulierement en archers & en frondeurs: ces troupes couvroient, dans l'*ordre de bataille*, celles qui étoient destinées à combattre de pié ferme, elles servoient à commencer le combat. Après qu'elles avoient lancé leurs traits sur l'ennemi, elles se retiroient par les intervalles des troupes en bataille, pour aller se placer derriere & agir suivant les différentes occasions: ainsi le centre dans la disposition dont il s'agit étant couvert de ces gens de trait, trouvoit une protection qui le mettoit à couvert d'une attaque brusque.

La sixieme disposition est presque semblable à la seconde & à la troisieme. Dans cet *ordre* on choque pour ainsi dire l'armée ennemie perpendiculairement avec une

aîle

aile fortifiée des meilleures troupes, & on tâche de la percer & de la mettre en désordre. Suivant Vegece & M. le maréchal de Puysegur, cette disposition est la plus avantageuse pour ceux qui étant inférieurs en nombre & en qualité de troupes, sont obligés de combattre.

Pour former cet *ordre*, l'armée étant en bataille, & s'approchant de l'ennemi, il faut joindre votre aile droite à celle de la gauche de l'armée opposée, & combattre cette derniere aile avec vos meilleures troupes, dont vous devez avoir garni votre droite. Pendant ce combat on doit tenir le reste de la ligne à-peu-près perpendiculaire au front de l'armée ennemie: si par ce moyen on peut la prendre en flanc & par derriere, il est difficile qu'elle puisse éviter d'être battue; car votre position presque perpendiculaire au front de cette armée, l'empêche d'être secourue par son aile droite & par le centre. Cet *ordre* est assez souvent celui qu'il convient de prendre, selon Vegece & M. le maréchal de Puysegur, quand il s'agit de combattre dans une armée.

M. le chevalier de Folard prétend que ce fut sur cet *ordre* qu'Epaminondas combatit à Leuctres & à Mantinée; mais au-lieu qu'à Leuctres il étoit tombé sur l'une des ailes de l'armée ennemie, à Mantinée il dirigea son attaque sur le centre, assuré, dit Xénophon, qu'avec ses meilleures troupes il enfonceroit l'ennemi, & qu'après avoir fait jour à la bataille, c'est-à-dire au centre, il donneroit l'épouvente au reste.

On peut voir dans le *traité de la Colonne* de M. le chevalier de Folard, la description & les plans qu'il donne de ces deux batailles.

Enfin la septieme & derniere disposition générale de Vegece, ne consiste guère qu'à se conformer au terrein pour mettre l'armée en état de se soutenir contre l'ennemi en profitant de tout ce qui peut assurer sa position, soit par des fortifications naturelles ou artificielles.

Il est évident que les sept dispositions précédentes peuvent être réduites à cinq, comme nous l'avons déja observé dans les *élemens de Tactique*; car la seconde, la troisieme & la sixieme peuvent être regardées comme la même disposition ou le même *ordre*. A l'égard de l'usage qu'on peut faire de ces différens *ordres*, il dépend des circonstances dans lesquelles on se trouve obligé de combattre. Les anciens ne s'attachoient point à les observer scrupuleusement. La science de la guerre leur en fournissoit de particuliers suivant les occasions; ils savoient suppléer au nombre par la bonté de l'*ordre de bataille*, & déconcerter l'ennemi par des manœuvres inattendues, en changeant leur *ordre de bataille* au moment du combat. Ces manœuvres dont l'exécution étoit prompte & facile, parce que les généraux prenoient eux-mêmes le soin d'exercer & de discipliner leurs troupes, les faisoient souvent triompher du plus fort; mais il n'y a que la science & le génie militaire qui puissent produire ces ressources: jamais la simple pratique de la guerre ne fera imaginer ces chefs-d'œuvres de conduite qu'on admire dans Scipion & Annibal, dans plusieurs autres généraux de l'antiquité, & dans quelques modernes, tels que les Condé, les Turenne, les Luxembourg, les Créqui, &c. La pratique, comme on l'a déja dit ailleurs, ne peut donner ni le génie ni la science de la guerre; le premier est à la vérité un don de la nature que l'art ne donne point, mais l'autre est le fruit d'une étude longue, sérieuse & réfléchie. Cette étude fournit des idées qu'il seroit fort difficile de se procurer soi-même; par son secours on se fait un amas de préceptes & d'exemples qu'on peut appliquer ensuite selon les occasions; c'est pourquoi nous pensons qu'on peut tirer un très-grand avantage des *ordres de bataille* qu'on trouve dans les historiens & dans les auteurs militaires, & cela soit qu'ils ayent été exécutés ou qu'ils soient de pure imagination, comme le sont la plûpart de ceux que M. le chevalier de Folard a insérés dans son commentaire sur Polybe. Ce n'est pas dans la vûe d'imiter absolument ces dispositions qu'on doit les étudier, mais pour en saisir l'esprit, & pour examiner la maniere dont ils répondent au but que leurs auteurs se proposoient.

On n'entrera point ici dans un plus grand détail sur ce qui concerne les *ordres de bataille*: cette matiere pour être traitée avec toute l'étendue dont elle est susceptible, exigeroit une espece de volume. On s'est renfermé dans les observations les plus générales & les plus essentielles. On renvoie ceux qui voudront des détails plus circonstanciés & plus étendus, à Vegece, au commentaire sur Polybe du chevalier de Folard, aux *Mémoires militaires* de M. Guischard, qu'il faut absolument mettre à la suite du précédent ouvrage, qui le rectifie dans beaucoup d'endroits, & qui donne des idées plus exactes de la Tactique des anciens. A ces ouvrages on fera très-bien de joindre l'*Art de la guerre* de M. le maréchal de Puysegur, les *Mémoires* de Montecucoli, les *Réflexions militaires* de M. le marquis de Santa-crux, les *Mémoires* de M. le marquis de Feuquieres, les *Rêveries* ou *Mémoires sur la guerre* de M. le maréchal de Saxe, &c. A l'égard de l'*ordre* particulier de chaque espece de troupe pour combattre, *voyez* ÉVOLUTION; *voyez aussi* PHALANGE & LÉGION.

ORDRE, *dans l'Art militaire*, se dit du mot que l'on donne tous les jours aux troupes, *voyez* MOT. Ainsi aller à l'*ordre*, c'est aller recevoir ou prendre le mot: c'est aussi aller recevoir du général ou du commandant les *ordres* qu'il a à donner pour tout ce qu'il juge à propos de faire exécuter concernant le service.

A l'armée le lieutenant général de jour prend l'*ordre* du général; il le donne au maréchal de camp de jour, qui le distribue au major général de l'infanterie, au maréchal des logis de la cavalerie, au major général des dragons, au général des vivres, au capitaine des guides, & au prevôt de l'armée.

Les majors de brigade de l'infanterie reçoivent l'*ordre* du major général, & ceux de cavalerie & de dragons du maréchal des logis de la cavalerie & du major général des dragons. Dans les places le commandant donne l'*ordre* & le mot au major de la place, qui le donne ensuite aux majors & aides-majors des régimens. *Voyez* MOT. (*Q*)

ORDRE DE MARCHE, DE BATAILLE, &c. (*Marine.*) *Voyez* ÉVOLUTIONS NAVALES.

ORDRE, *en terme de Commerce*, *de billets & de lettres de change*, est un endossement ou écrit succinct que l'on met au dos d'un billet ou d'une lettre de change, pour en faire le transport & le rendre payable à un autre.

Quand on dit qu'une lettre ou billet de change est payable *à un tel ou à son ordre*, c'est-à-dire que cette personne peut, si bon lui semble, recevoir le contenu en cette lettre, ou en faire le transport à un autre en passant son *ordre* en faveur de cet autre. *Voyez* ENDOSSEMENT.

Ordre, parmi les *négocians*, signifie aussi *le pouvoir & commission* qu'un marchand donne à son correspondant ou commissionnaire de lui faire telles & telles emplettes, à tel ou tel prix, ou sous telle autre condition qu'il lui prescrit; un commissionnaire ou correspondant qui fait quelque chose sans *ordre*, ou qui va au-delà de l'*ordre* que lui a donné son commettant, est sujet à désaveu. *Voyez* COMMISSIONNAIRE & CORRESPONDANT.

Ordre se dit encore de la bonne regle qu'un marchand tient dans le maniement de ses affaires, écritures &c. les livres d'un marchand qui ne sont pas tenus en bon *ordre*, ne peuvent faire foi en justice. *Dictionn. de commerce.*

ORDRE, s. m. (*Archit.*) c'est un arrangement régulier de parties saillantes, dont la colonne est la principale pour composer un bel ensemble. Un *ordre* parfait a trois parties principales, qui sont le piédestal, la colonne & l'entablement. Cependant, suivant que les circonstances le demandent, on fait des colonnes sans piédestal, & on y substitue une plinthe; cela n'empêche pas qu'on ne dise qu'un bâtiment est construit selon un tel ou tel *ordre*, quoiqu'il n'y ait point de colonnes, pourvû que sa hauteur & ses membres soient proportionnés aux regles de cet *ordre*. L. C. Sturm prétend qu'il n'y a eu d'abord que deux *ordres*, dont le roi Salomon a fait usage du plus beau pour son temple & de l'autre pour son palais, & que les Corinthiens se sont ensuite appropriés le premier & les Doriens le second; qu'après cela on en a inventé un qui tient le milieu entre ces deux *ordres*, & qu'on appelle l'*ionien*; que les peuples Toscans en Italie ont contrefait l'*ordre* dorique, quoique d'une maniere plus simple & plus massive, & que c'est de-là que s'est formé l'*ordre* toscan.

Ces quatre *ordres*, le toscan, le dorique, l'ionique & le corinthien, sont les seuls que les Grecs ayent connu; aussi Vitruve ne parle point de cinquieme *ordre*. Les Romains ont enfin composé un nouvel *ordre* de l'ionique & du corinthien, qu'on appelle communément *le romain* ou *le composite*. Louis XIV. avoit promis une récompense considérable à celui qui inventeroit un sixieme *ordre*. Cette promesse mit toutes les imaginations en feu; mais quoiqu'on se soit donné beaucoup de peine, on n'a rien découvert qui mérite l'approbation des connoisseurs; car ou l'on a avancé des absurdités qu'on ne sauroit admettre dans l'architecture, ou l'on n'a rien présenté qui ne fût déja compris dans les quatre *ordres* décrits par Vitruve, & qui n'appartînt à l'*ordre* composé, dont les Romains ont donné le premier exemple. Cela devoit

devoit être, selon Vilalpande, puisqu'on avoit voulu trouver un *ordre* plus beau que le corinthien qui, selon lui, vient de Dieu immédiatement. Prenant sa pieuse conjecture pour une vérité, Sturm, dans la recherche qu'il a faite d'un nouvel *ordre*, en a trouvé un inférieur au romain & au corinthien, mais plus beau que l'ionique. *Voyez* ORDRE ALLEMAND.

Parmi les architectes italiens, Vignole, Palladio & Scamozzi se sont particulierement distingués à faciliter l'usage des *ordres*. Vignole sur-tout a rendu cet usage beaucoup plus facile qu'il n'étoit avant lui par une regle générale, qui sert à déterminer toutes les parties des colonnes. Cette regle est telle, le piédestal est toujours le tiers, & l'entablement le quart de toute la colonne. Ainsi en divisant l'endroit où l'on veut mettre la colonne en dix-neuf parties égales, on en donne quatre au piédestal, douze à la colonne, & trois à l'entablement. Si l'on ne veut point de piédestal, on divise cet endroit en cinq parties, dont on donne une à l'entablement & quatre à la colonne. C'est à cause de cette division facile que la plûpart des ouvriers suivent les regles de cet architecte: mais sur quoi sont-elles fondées?

Palladio est de tous les Architectes celui qui a su le mieux joindre les membres des *ordres*; & Scamozzi est singulierement estimé par la proportion qu'il leur a donnée, Nicolas Goldman dans son *traité de stylométris*, & dans ses *institutions d'Architecture*, a tâché de remplir ces trois objets. M. Perrault a donné un très-bel ouvrage sur les *ordres*, intitulé: *Ordonnance des cinq especes de colonnes*. Roland Fréard de Chambray, Charles Philippes Dieussard, François Blondel & Seyler ont publié des éclaircissemens sur les cinq *ordres*. L'ouvrage de ce dernier auteur peu connu est intitulé: *Parallelismus architectorum celebriorum*: mais il faut décrire par gradation du simple au composé les *ordres* que nous avons considérés jusqu'ici sous un point de vûe général.

Ordre toscan. C'est le premier, le plus simple & le plus solide de tous les *ordres*, la hauteur de sa colonne est de sept diametres pris par le bas. Cette solidité ne comporte ni sculpture, ni autre ornement; aussi son chapiteau & sa base ont peu de moulures, & son piédestal qui est fort simple, n'a qu'un module de hauteur. On n'emploie cet *ordre* qu'aux bâtimens qui demandent beaucoup de solidité, comme sont les portes des forteresses, des ponts, des arsenaux, des maisons de force, &c. On garnit souvent ses colonnes de bossages ou de pierres entrecoupées, qui sont ou piquées également par-tout, ou trouées comme des pierres rongées, ou du bois vermiculaire, qu'on appelle *rustique vermiculé*; mais cet usage n'est pas approuvé par tous les Architectes.

L'*ordre*, dont nous venons de parler, est de l'invention des Latins, on le nomme *toscan*, parce qu'il a pris son origine dans la Toscane.

Ordre dorique. Cet *ordre* est plus ancien que l'*ordre* toscan, quoiqu'on le place le second, parce qu'il est plus délicat, & en quelque façon plus composé que celui-ci. Vitruve rapporte dans son architecture, *liv. IV. ch. iij.* que Dorus, roi d'Achaïe, s'en est servi le premier pour un temple qu'il éleva à Argos en l'honneur de Junon; mais on n'y avoit observé qu'une mesure arbitraire. Les Athéniens ayant voulu employer cet *ordre* dans un temple qu'ils consacrerent à Apollon, crurent que le rapport de la hauteur d'un homme à la longueur de son pié étoit la proportion la plus convenable. Or la longueur du pié d'un homme étant la sixieme partie de sa hauteur, on donna à la colonne de cet *ordre* six de ses diametres. Le P. Vilalpande le trouve trop beau pour en faire honneur aux hommes; il croit qu'il vient immédiatement de Dieu. Il en donne les raisons dans son commentaire sur le prophete Ezéchiel, *tome III.* Mais sans nous arrêter à ces puérilités, fixons le caractere de l'*ordre dorique*.

La hauteur de la colonne est de huit diametres; elle n'a aucun ornement ni dans son chapiteau, ni dans sa base, & la frise est ornée de triglyphes & de métopes.

Les Architectes ont toujours trouvé de grandes difficultés sur la division exacte qu'on doit observer dans cet *ordre*, parce que l'axe de la colonne doit l'être en même tems du triglyphe qui est au dessus, & que les entreglyphes ou métopes doivent toujours former un quarré exact. Ces circonstances leur ont paru souvent impossibles dans tous les entrecolonnemens, & sur-tout dans les colonnes accouplées. Le même inconvénient a lieu dans les édifices quarrés. Aussi les plus célebres ont été réduits ou à faire des fautes aux bâtimens dans lesquels ils ont employé cet *ordre*, ou à omettre tout-à-fait les triglyphes dans la frise; deux extrémités fâcheuses, qu'il n'appartient qu'à des habiles gens de concilier.

Les anciens ont consacré cet *ordre* à l'héroïsme. En conséquence ils en ont fait hommage à leurs divinités mâles, telles que Jupiter, Apollon, Hercule, &c. & ils en ont décoré leurs temples. C'est pourquoi on l'emploie fort convenablement aux monumens, aux bâtimens héroïques, aux portes des villes, aux arsenaux, &c.

Ordre ionique. Cet *ordre* tire son nom de l'Ionie, province d'Asie. C'est le second des Grecs, qui l'ont inventé pour orner un temple consacré à Diane. Il n'est ni si mâle que le dorique, ni si solide que le toscan: sa colonne a neuf diametres de hauteur, son chapiteau est orné de volutes, & sa corniche de denticules.

Dans son origine, cet *ordre* n'avoit que huit diametres de la colonne, parce qu'ils avoient voulu le proportionner selon le corps d'une femme, comme ils avoient proportionné l'*ordre* toscan suivant le corps d'un homme. Poussant plus loin l'imitation, ils copierent les boucles de leurs cheveux: ce qui donna lieu aux volutes, & enfin ils cannelerent la colonne pour imiter les plis de leurs vêtemens. *Voyez* l'architecture de Vitruve, *liv. IV. chap. j.*

Ordre corinthien. C'est, selon les époques de l'invention des *ordre*, le second *ordre*, &, selon la proportion la plus délicate, le dernier des quatre. Il fut inventé à Corinthe par Callimaque, sculpteur athénien. *Voyez* ACANTHE & CHAPITEAU. Son chapiteau est orné de deux rangs de feuilles, & de huit volutes qui en soutiennent le tailloir; sa colonne a dix diametres de hauteur, & sa corniche est ornée de modillons. Vilalpande, toujours pieux dans ses origines, soutient que les Grecs ont pris cet *ordre* au temple de Jérusalem, & que par conséquent Dieu l'avoit révélé au roi Salomon.

Ordre composite. Cet *ordre* est ainsi nommé, parce que son chapiteau est composé de deux rangs de feuilles du corinthien, & des volutes de l'ionique; on l'appelle *italique* ou *romain*, parce qu'il a été inventé par les Romains. Ce fut dans le tems qu'Auguste donna la paix à toute la terre: sa colonne a dix diametres de hauteur, & sa corniche est ornée de denticules ou modillons simples.

Ordre Allemand. C'est un *ordre* de l'invention de L. C. Sturm, qui l'appella d'abord ainsi; mais ayant fait attention qu'il ne lui convenoit point de disposer du nom d'une nation, il lui donna un nom plus modeste, celui d'*ordre nouveau*: son chapiteau a un seul rang de feuilles, & seize volutes; ce qui est une nouveauté fort naturelle, car ou les autres chapiteaux sont sans feuilles, ou ils en ont deux rangs; mais cette simplicité produit-elle un effet agréable? C'est-ce dont les Architectes jugeront par la lecture des *chapitres x. & xi.* de la maniere d'inventer toutes sortes de bâtimens de parade du même Sturm, inventeur de l'*ordre allemand*, où il donne les desseins des parties inférieures & supérieures.

Ordre attique, petit *ordre* de pilastres de la plus courte proportion, qui a une corniche architravée pour entablement comme l'*ordre*, par exemple, du château de Versailles au-dessus de l'ionique du côté du jardin.

Telles sont les proportions de l'*ordre attique*: sa hauteur, en y comprenant son piédestal & sa corniche, a ordinairement la moitié de la hauteur de l'*ordre* sur lequel il est élevé, soit qu'il y ait des piédestaux ou non. Cette hauteur se divise ainsi: le piédestal a le quart de toute la hauteur: les trois autres quarts se divisent en quatorze parties, qui sont autant de modules. On prend deux de ces parties, dont l'une est pour la base y compris le listeau, l'autre pour le chapiteau; & on donne un module $\frac{2}{3}$ la hauteur de la corniche, de sorte qu'il reste dix modules $\frac{1}{3}$ pour la hauteur du fût du pilastre, y compris l'astragale du chapiteau. M. Jacques François Blondel a publié sur ces proportions une dissertation dans l'architecture françoise, *t. I. p.* 83, qui mérite d'être lue.

L'*ordre attique* étoit connu des anciens, mais il étoit différent de celui que nous venons de définir. Pline, dans son *Histoire naturelle liv. XXXVI.* dit que les colonnes de cet ordre étoient quarrées. M. Perrault, d'après la description de Pline, & sur quelques desseins que M. Demonceaux lui avoit communiqués, & que celui-ci avoit fait d'après plusieurs chapiteaux trouvés dans des ruines; M. Perrault, dis-je, donne, dans sa traduction de l'architecture de Vitruve, *page* 133, le dessein de cet *ordre* qui est tel: le chapiteau a un collier ou gorgerin, avec un rang de feuilles, un rondeau, un ove, une plate-bande, une gueule renversée, & un listeau. Le fût est quarré, & par-tout d'une égale épaisseur. Le bas de

la

la colonne consiste dans une plinthe, un thore, un listeau, une cymaise dorique, & un rondeau.

Ordre caryatique. C'est un *ordre* qui a des figures de femmes à la place de colonnes. *Voyez* CARYATIDES. Il y a un *ordre* de cette espece au gros pavillon du Louvre, dont les caryatides sont de M. Jacques Sarrazin, sculpteur du roi.

Ordre composé. C'est un *ordre* arbitraire & de pur caprice, qui n'a aucun rapport avec les cinq *ordres* d'architecture. Tel est l'*ordre* du dedans dans l'église de S. Nicolas du Chardonnet à Paris: les chapiteaux des huit colonnes dans la chapelle de Gadagne, dans l'église des Jacobins à Lyon, sont d'*ordre composé*, & ils sont tous différens les uns des autres. On voit encore à Rome des *ordres composés* dans les ouvrages d'Architecture du Cavalier Boromini.

Ordre françois, *ordre* dont le chapiteau est composé d'attributs relatifs à la nation françoise, comme des têtes de cocqs, de fleurs de lys, de pieces des *ordres* militaires, &c. & qui a les proportions corinthiennes. Il y a un *ordre* françois dans la grande galerie de Versailles; il est du dessein de M. le Brun, premier peintre du roi.

Ordre gothique. C'est un *ordre* si éloigné des proportions & des ornemens antiques, que ses colonnes sont ou trop massives en maniere de piliers, ou aussi menues que des perches avec des chapiteaux sans mesures, taillés de feuilles d'acanthe épineuse, de choux, de chardons, &c.

Ordre persique. C'est un *ordre* dorique qui a des figures d'esclaves persans au lieu de colonnes, pour porter l'entablement. On voit dans le parallele de l'Architecture antique avec la moderne de M. de Chambray, un de ces esclaves qui porte un entablement dorique, & qui est copié d'après l'une des deux statues antiques des rois des Parthes, lesquelles sont aux côtés de la porte du salon du palais Farnese à Rome. Telle est l'origine de l'*ordre* persique: Pausanias, roi des Lacédémoniens, ayant défait les Perses, les vainqueurs éleverent des trophées des armes de leurs ennemis, qu'ils représenterent ensuite chargés des entablemens de leurs maisons. *Voy. l'Archit. de* Vitruve, *liv. I. chap. j.*

Ordre rustique, *ordre* qui est avec des refends ou bossages. Tels sont les *ordres* du palais de Luxembourg à Paris.

Je n'ajoute qu'un mot à ce détail de Daviler sur les *ordres* d'Architecture.

Les curieux voyageurs qui nous ont donné le bel ouvrage des ruines de Palmyre en 1753, remarquent que dans la diversité des ruines qu'ils ont vûes en parcourant l'Orient, ils ont eu occasion d'observer que chacun des trois *ordres* grecs a eu son période à la mode. Les plus anciens édifices ont été doriques; à cet ordre a succédé l'ionique, qui semble avoir été l'*ordre* favori, non-seulement en Ionie, mais par toute l'Asie mineure, le pays de la bonne Architecture dans le tems de la plus grande perfection de cet art. Ensuite le corinthien est venu en vogue, & la plûpart des édifices de cet *ordre* qui se trouvent en Grece semblent postérieurs à l'établissement des Romains dans ce pays-là: enfin a paru l'*ordre* composé accompagné de toutes les bisarreries, & alors on sacrifia entierement les proportions à la parure & à la multiplicité mal entendue des ornemens. (*D. J.*)

ORDRE, ce mot, *en Vénerie*, signifie *l'espece ou les qualités des chiens*: on dit un bel *ordre* de chiens.

ORDRE, *la tour d'* (*Géog.*) on appelloit ainsi le phare que les Romains avoient élevé à Boulogne sur-mer, pour servir de guide aux vaisseaux. M. de Valois l'appelle, je ne sai pourquoi, *turris ordinis*; car ni le mot françois *ordre*, ni le latin *ordo*, ne sont l'origine d'une pareille dénomination. Ce phare est nommé *odraüs pharus* dans la vie de saint Folcuin, évêque de Terouanne; c'est donc d'*Odraüs* que paroît venir le mot d'*ordre*, qu'on donne à cette tour; mais on ignore également & la signification, & l'étymologie de ce mot *odraüs*. (*D. J.*)

ORDUNA, (*Géog.*) ville d'Espagne en Biscaye, dans une vallée agréable entourée de hautes montagnes. *Long.* 14. 15. *lat.* 43. 10. (*D. J.*)

ORDURE, s. f. (*Gram.*) il se dit de tout ce qui gâte, salit & corrompt. Les *ordures* d'une maison, les *ordures* du corps humain, les *ordures* de l'ame, les *ordures* du discours. Dans ce dernier exemple, *ordure* est synonyme d'*obscénité*.

ORDURIER, s. m. pelle ou auge de bois, dont l'usage dans les communautés est de recevoir les ordures qu'on balaie, pour être transportées.

ORÉADES, s. f. (*Myth.*) nymphes des montagnes; on donnoit aussi ce nom aux nymphes de la suite de Diane, parce que cette déesse chasseresse fréquentoit beaucoup les montagnes avec un cortege de nymphes. (*D. J.*)

OREB & SINAI, (*Géogr.*) ce sont les *Melanimontes* que Ptolomée, *l. V. c. xvij.* place dans l'Arabie pétrée, le long des déserts, depuis le golfe auprès de Pharan, en tirant vers la Judée. *Voyez aussi* HOREB & SINAI. (*D. J.*)

OREBITES, s. m. pl. (*Hist. eccl.*) hérétiques qui s'éleverent dans la Bohême vers l'an 1418 ou 1420, suivoient les erreurs des Hussites, parce que Zisca & ses partisans s'étoient cantonnés dans un lieu qu'ils nommerent *Thabor*, & avoient pris le nom de *Thaboristes*: ceux-ci, conduits par Bedricus, appellerent le lieu de leur retraite le *mont d'Oreb*, & se firent nommer *Orebites*. Ils en vouloient sur-tout aux prêtres orthodoxes, qu'ils faisoient mourir cruellement. Enée Sylvius, *hist. Bohêm. c. xliij.* Cochleus, *l. V.* Prateole, *de her.* Sponde *A. C.* 1420, *num.* 4.

OREBRO, (*Géog.*) petite ville de Suede dans la Néricie, sur la Trosa, à 30 lieues S. O. de Stokholm. *Long.* 33. 30. *lat.* 59. 12. (*D. J.*)

OREGRUD, (*Géog.*) petite ville de Suede dans l'Upplande, sur la côte du golfe de Bothnie, à 7 lieues d'Upsal, & à 11. de Stockholm. *Long.* 36. 45. *lat.* 59. 30. (*D. J.*)

OREILLARD *ou* ORILLARD, adj. (*Maréchall.*) on appelle ainsi un cheval qui a les oreilles trop longues, placées trop bas & écartées.

OREILLE, s. f. (*Anatom.*) organe de l'ouie. *Voy.* OUIE.

Description générale de l'oreille. Les Anatomistes divisent ordinairement l'*oreille* en externe & en interne. L'*oreille* externe comprend non-seulement l'aîle de l'*oreille*, mais encore le conduit qui lui est continu, & qui est formé par la membrane du tambour, laquelle fait la séparation de l'*oreille* externe d'avec l'interne. Celui-ci comprend la caisse du tambour & le labyrinthe.

L'aîle de l'*oreille* est composée principalement d'un cartilage, si l'on excepte sa partie inférieure, qu'on nomme *le lobe de l'oreille*, qui paroît faite d'une substance en partie graisseuse, & en partie glanduleuse. Le cartilage qui compose l'aîle de l'*oreille*, forme des replis, des éminences & des cavités. On a nommé le premier de ces replis ou le plus extérieur, *helix*; & celui qui est au-dessous a été appellé *anthelix*: ce dernier se trouve comme partagé en deux dans sa partie antérieure; & on donne le nom de *scapha* ou de *fosse naviculaire* à la cavité qui se remarque entre ces deux portions. Il y a, outre cela, deux éminences formées aussi par le cartilage. On a nommé la plus antérieure *tragus* ou *hircus*, & la plus postérieure *antitragus*: on voit enfin entre ces deux éminences la cavité nommée *la conque*. Toute cette partie extérieure de l'*oreille* est couverte de la peau, & d'une membrane qui paroît nerveuse.

Le conduit de l'*oreille* est, en partie, cartilagineux, en partie membraneux, & en partie osseux. Sa portion cartilagineuse est une continuation du cartilage qui a formé l'aîle de l'*oreille*; & sa portion membraneuse est faite de la continuation de la peau qui recouvre le conduit, laquelle peau ferme les vuides que la portion cartilagineuse laisse. Cette peau est percée d'une infinité de petits trous, qui répondent à autant de glandes qui sont cachées derriere, & logées dans un réseau particulier; ce sont ces glandes qui fournissent la cire de l'*oreille*. Enfin la portion osseuse, laquelle ne se trouve point dans le *fœtus*, acheve de former le conduit, qui est fermé dans son extrémité par une membrane très-mince & transparente appellée *membrane du tambour*, qui est posée obliquement, & se trouve comme enchassée dans une rainure gravée intérieurement à l'extrémité de ce conduit; la direction de ce conduit est oblique; & il s'avance de derriere en-devant.

On observe dans le fœtus, qu'il n'y a que la portion de ce conduit qui porte la rainure pour la membrane du tambour, qui soit osseuse; & c'est cette portion que l'on nomme *cercle osseux*, quoiqu'il ne fasse point un cercle entier. Pendant que le fœtus est renfermé dans la matrice, la membrane du tambour se trouve couverte extérieurement d'une substance blanche & mucilagineuse, qui se seche dans la suite, & se divise en plusieurs petites parties, qui sortent avec la cire de l'*oreille*; & le conduit qui est comme membraneux, se trouve très-retréci, suivant la remarque de Valsalva.

Les nerfs qui se distribuent à l'*oreille* externe, lui sont fournis par la portion dure de la septieme paire, & par la seconde cervicale. Les arteres lui viennent de la caroti-

rotide, & ſes veines ſe déchargent dans les jugulaires.

L'*oreille* externe a des muſcles & des ligamens: on ne compte, pour l'ordinaire, que deux muſcles, dont le plus conſidérable a ſon point fixe à l'apophyſe maſtoïde, & l'autre qui eſt ſupérieur, ſemble une continuation du muſcle frontal; les ligamens ſont auſſi au nombre de deux, dont l'un, qui eſt antérieur, vient de l'apophyſe zygomatique; & le ſecond, qui eſt poſtérieur, vient de l'apophyſe maſtoïde.

La caiſſe du tambour eſt une cavité, dont la ſurface qui eſt fort inégale, ſe trouve tapiſſée par une membrane, que pluſieurs regardent comme une continuation de celle qui revêt l'intérieur du nez, nommée *pituitaire*. On conſidere dans cette caiſſe deux conduits, deux ouvertures nommées *fenêtres*, quatre oſſelets, trois muſcles, & une branche de la cinquieme paire de nerfs.

Les conduits ſont diſtingués en antérieur & en poſtérieur: celui-ci communique dans les cellules de l'apophyſe maſtoïde; & l'antérieur établit une communication entre la caiſſe & le fond de la bouche: on nomme ce conduit *trompe d'Euſtache*; nom qui lui a été donné, parce qu'il eſt fort étroit du côté de la caiſſe, & que ſa cavité augmente à meſure qu'il s'en éloigne, enſorte que dans ſon extrémité, qui répond dans le fond de la bouche, il forme un pavillon. Le commencement de ce conduit eſt oſſeux, & le reſte de ſon étendue eſt, en partie membraneux, & en partie cartilagineux. On obſerve auſſi dans la caiſſe du tambour, immédiatement au-deſſus de la trompe, un demi-canal qui loge un des muſcles du marteau.

Les fenêtres ſont diſtinguées, eu égard à leur figure, en ovale & en ronde; c'eſt par le moyen de ces deux ouvertures, que la caiſſe communique dans le labyrinthe.

Les oſſelets ſont au nombre de quatre, nommés *le marteau*, *l'enclume*, *l'étrier* & *l'orbiculaire*. On conſidere au marteau une tête & un manche; la tête a deux éminences, & une cavité pour ſon articulation ginglymoïde avec le corps de l'enclume. Le manche du marteau eſt collé à la membrane du tambour. Rau a découvert une apophyſe au marteau, qu'il a nommé *apophyſe grêle*.

On conſidere à l'enclume un corps & deux branches: il ſe trouve dans le corps de l'enclume deux cavités, & une éminence pour ſon articulation avec le marteau: les branches de l'enclume ſont d'inégale longueur; la plus courte n'a point de connexion avec les autres oſſelets; mais la plus longue, qui eſt un peu courbée, ſe termine en une cavité ſuperficielle, pour recevoir une des convexités de l'os orbiculaire, tandis que l'autre convexité de cet os eſt reçue dans une cavité ſuperficielle creuſée dans la tête de l'étrier.

L'étrier a une baſe ovale, & deux branches qui en partent, & qui vont s'unir pour former ſa tête. Les branches ſont un peu creuſes dans leur face interne; & c'eſt dans ces rainures que s'attache une membrane très-mince, qui ferme l'eſpace que ces branches laiſſent entr'elles. La baſe de l'étrier ferme la fenêtre ovale, la ronde n'eſt fermée que par une membrane très-mince & tranſparente.

Des trois muſcles qui ſe trouvent dans la caiſſe du tambour, il y en a deux qui appartiennent au marteau: le troiſieme eſt pour l'étrier. Les muſcles du marteau ſont diſtingués en interne & en externe. Le muſcle interne a ſon point fixe à la portion cartilagineuſe de la trompe d'Euſtache, & au demi-canal qui ſe remarque à la partie antérieure de la caiſſe; ſon tendon fait un coude en paſſant derriere un bec oſſeux, & vient ſe terminer au commencement du manche du marteau. Le muſcle externe a ſon attache fixe à la portion oſſeuſe de la trompe, ſe porte un peu de bas en haut, entre la caiſſe par une ſinuoſité oblique, & vient ſe terminer auſſi au commencement du manche du marteau, en couvrant dans ſon chemin l'apophyſe grêle de Rau. Caſſerius admet un ſecond muſcle externe, qui a ſon point fixe à la partie oſſeuſe du conduit extérieur de l'*oreille*, & vient ſe terminer au marteau; mais la difficulté qu'on trouve à découvrir ce muſcle, a donné lieu à la plûpart des Anatomiſtes de douter de ſon exiſtence.

A l'égard du petit nerf qui ſe remarque dans la caiſſe, communément on l'appelle la *corde du tambour*; c'eſt un rameau de la branche de la cinquieme paire, qui va ſe diſtribuer à la langue; ce nerf ſuit la route du muſcle externe du marteau, paſſe le long de la face interne de la membrane du tambour, & va ſe perdre dans la portion dure, en pénétrant le conduit oſſeux qui la renferme.

Le muſcle de l'étrier eſt caché dans une apophyſe pyramidale, ſituée à la partie poſtérieure de la caiſſe; & ſon tendon ſort par le trou qui ſe remarque à la pointe de cette apophyſe, pour ſe terminer à l'étrier immédiatement au-deſſous de ſa tête.

La ſeconde partie, & en même tems la plus enfoncée de l'*oreille* intérieure, eſt connue ſous le nom de *labyrinthe*; elle eſt compoſée de trois parties, nommées le *limaçon*, le *veſtibule*, & les *canaux demi-circulaires*. Le limaçon eſt ſitué en devant, les canaux demi-circulaires en-arriere, & le veſtibule au milieu.

Le limaçon eſt fait principalement d'un conduit oſſeux qui fait deux tours & demi en ſpirale. La cavité de ce conduit va toujours en diminuant, & ſe trouve partagée dans toute ſon étendue en deux moitiés appellées *rampes*, diſtinguées en externe & en interne par une cloiſon nommée *lame ſpirale*, dont une portion eſt oſſeuſe, & l'autre membraneuſe.

On peut diſtinguer au limaçon la baſe, ſa pointe, ſon noyau & ſes deux rampes. Le commencement de ces deux rampes eſt au veſtibule, dans lequel la rampe externe, nommée improprement *ſupérieure* par quelques-uns, *va s'ouvrir*, tandis que l'interne ſe termine à la fenêtre ronde.

Le veſtibule eſt une petite cavité irrégulierement arrondie; elle eſt tapiſſée intérieurement d'une membrane parſemée de beaucoup de vaiſſeaux. On y conſidere ſix ouvertures, ſans compter pluſieurs petits trous, qui donnent paſſage aux vaiſſeaux ſanguins & aux nerfs, qui pénétrent dans cette cavité. De ces ſix ouvertures, il y en a cinq qui répondent aux trois canaux demi-circulaires, & la ſixieme répond à la fenêtre ovale. Il s'en trouve encore une ſeptieme, qui eſt l'orifice de la rampe externe du limaçon.

Les canaux demi-circulaires ont été diſtingués en *ſupérieur*, en *moyen* & en *inférieur*. Le ſupérieur ſe joint par une de ſes extrémités à l'inférieur, enſorte que les cavités de ces deux conduits ſe confondent, & ne forment enſemble qu'une ſeule ouverture dans le veſtibule. C'eſt dans ces conduits, auſſi-bien que dans les rampes du limaçon, que ſe diſtribue la portion molle de la ſeptieme paire. On y découvre auſſi pluſieurs vaiſſeaux ſanguins, ſoit par le ſecours des injections, ſoit par l'inflammation.

L'*oreille* eſt placée proche du cerveau, du centre commun des ſenſations, afin qu'elle reçoive plus promptement l'impreſſion des ſons dans la partie deſtinée particuliérement à l'uſage des principaux ſens, & dans le voiſinage de l'œil, avec lequel elle a un commerce intime par le moyen de ſes nerfs.

Si nous examinons en détail la ſtructure & les parties qui la compoſent, elle nous paroîtra une piece auſſi curieuſe que travaillée, tant dans les différentes eſpeces d'animaux que dans l'homme.

De l'oreille des animaux. Pour ce qui eſt de ſa ſtructure dans les inſectes, les reptiles & les petits animaux aquatiques, au cas qu'ils jouiſſent de l'ouie, comme il eſt vraiſſemblable, nous n'avons ni la vue, ni des inſtrumens aſſez fins pour en découvrir l'organe.

Sa forme dans les oiſeaux ne porte point d'obſtacle à leur mouvement progreſſif, & eſt cloſe, afin de leur laiſſer un paſſage facile au-travers de l'air.

Leur tympan eſt compoſé de deux membranes: l'une intérieure, l'autre extérieure, qui couvre tout le conduit auditif. Du côté de ce conduit s'éleve un cartilage preſque au milieu de cette membrane, & qui ſert à la relâcher. Au bout de la petite colonne eſt un autre cartilage diviſé en trois branches, dont il y en a deux attachées à l'os pétreux, à quelque diſtance de la membrane du tambour. Il y a, outre cela, un petit ligament très-fin qui s'étend du côté oppoſé, & traverſe le conduit auditif.

La ſeconde partie de l'*oreille* interne des oiſeaux eſt la petite colonne que Schelhammer nomme *columella*; c'eſt un tuyau oſſeux, très-menu, délicat & leger, dont la baſe s'élargit & couvre exactement le labyrinthe, ou la chambre de l'ouie.

Le labyrinthe ou limaçon conſiſte en pluſieurs branches, qui reſſemblent aux canaux demi-circulaires de l'*oreille* de l'homme. Il eſt formé par un os dur & ſolide. Pluſieurs oiſeaux ont des canaux demi-circulaires, les uns plus gros, les autres plus minces, ſe croiſant les uns les autres par des angles droits, & s'ouvrant tous dans la chambre de l'ouie, laquelle eſt tapiſſée des ramifications du nerf auditif. Il n'en eſt pas de même dans l'oie où l'on trouve ces canaux en forme de limaçon, mais différens de ceux des autres oiſeaux.

La nature n'a donné qu'un ſeul oſſelet aux oiſeaux, & un cartilage, qui fait une jointure très-mobile avec l'oſſelet. Cet oſſelet eſt très-dur & très-menu, ayant à un bout une ſuperficie plate, mince & large, ſuivant les obſer-

obſervations du docteur Moulen, inſérées dans les Tranſ. philoſ. n°. 100. L'ouïe paroît s'opérer tout ſimplement dans les oiſeaux; & voici comme on peut concevoir la choſe; le ſon rencontrant dans ſon mouvement leur tambour, il le frappe; & ce mouvement, fort ou foible, doux ou perçant, eſt imprimé ſur les cartilages, ſur la petite colonne, & de cette maniere eſt communiqué au nerf auditif, ſitué dans le labyrinthe, ou la chambre de l'ouïe.

La ſtructure de l'*oreille* eſt très-diverſifiée dans les quadrupedes; les uns l'ont large, droite & ouverte; d'autres cachée bien avant dans le derriere de la tête.

L'*oreille* externe & interne de la taupe, à laquelle perſonne n'avoit fait une grande attention avant Derham, eſt auſſi ſinguliere que la maniere de vivre de cet animal eſt différente de celle des autres quadrupedes.

Les taupes au lieu d'une *oreille* longue qui avance en dehors, ont ſeulement un creux rond entre le cou & l'épaule. Cette ſituation accompagnée d'une garniture de poil épais & ſerré qui la couvre, défend cette *oreille* contre les injures du dehors. Le conduit de leur *oreille* eſt long, cartilagineux, avançant juſqu'au deſſous de la peau. Autour du côté intérieur regne une eſpece de filet ſemblable à celui d'une vis; dans le fond eſt une entrée paſſablement large, qui mene à la caiſſe du tambour. Cette entrée eſt formée d'un côté par ledit filet, & de l'autre par un petit cartilage: on y trouve auſſi une eſpece de cire jaune.

L'*oreille* interne renferme trois petits oſſelets creux, par le moyen deſquels l'action de la membrane du tambour eſt communiquée au nerf auditif. Un de ces oſſelets eſt le marteau; il a deux productions ou apophyſes à peu près de même longueur: la plus longue eſt attachée au tympan; l'autre au côté de la caiſſe, ou à l'os pétreux. La partie poſtérieure du marteau reſſemble à la tête & à la queue d'un petit mouſſeron. Le ſecond oſſelet nommé l'*enclume*, couché ſur le dos du marteau eſt long, ſans apophyſe, & ayant en quelque ſorte la figure d'une petite écope, dont les Bateliers ſe ſervent pour vuider l'eau de leurs bateaux; ſon extrémité eſt attachée par le moyen d'un petit ligament très-mince au troiſieme & dernier oſſelet, qui tient lieu de l'etrier des autres animaux, mais qui n'eſt ici qu'une fourche ſans baſe: chaque jambe ou dent de la fourche, ſe termine à une des deux ouvertures; ces fourchons ſont-ils attachés au nerf auditif?

Ces ouvertures (qui tiennent là lieu des fenêtres rondes ou ovalaires des autres animaux) forment l'entrée de la conque ou coquille, & des canaux demi-circulaires où ſe répand le nerf auditif. Ces canaux ſont à quelque diſtance du tambour; au lieu d'être renfermés comme chez d'autres animaux dans un corps oſſeux, dur & épais, ils ſortent en dehors, & ſont ſitués en dedans du crâne dans un creux terminé par une eſpece de voûte où entre une partie du cerveau. En remuant la membrane du tambour, tous les petits oſſelets ſe remuent en même tems, & par conſéquent ébranlent le nerf auditif.

Telle eſt la ſtructure curieuſe de l'*oreille* de la taupe; & l'on ne ſoupçonneroit peut-être pas les variétés qu'offre celle des autres animaux, même par rapport au ſeul conduit qui mene à l'os pétreux. Dans la chouette, par exemple, qui ſe perche ſur les arbres & ſur les poutres, & qui guette ſa proie en écoutant de haut en bas, ce conduit avance plus en dehors par le côté de deſſus, que par celui de deſſous, afin de mieux recevoir juſqu'aux moindres impreſſions du ſon. Dans le renard, qui découvre de bas en haut ſa proie juchée, il eſt plus avancé vers le bas. Dans le putois qui écoute tout droit devant lui, ce conduit avance par derriere pour mieux recevoir les ſons qui viennent du côté oppoſé. Dans le cerf, animal fort alerte, & toujours aux écoutes, le conduit en queſtion eſt garni d'un tuyau oſſeux, comme d'un véritable inſtrument acouſtique, formé par la nature, & tellement dirigé vers le derriere, qu'il peut recevoir les ſons les plus doux & les plus éloignés qui viennent de ce côté-là. On peut conſulter la coſmologie ſacrée de Grew, *lib. I. chap. v.* car j'aime mieux m'attacher à l'*oreille* humaine, qui eſt encore ſupérieure en perfections à celle des animaux. Il faut ſeulement obſerver en paſſant, que l'*oreille* du ſinge reſſemble le plus à celle de l'homme, & qu'elle a les trois oſſelets un peu cachés, & enfoncés vers le ſinus de l'apophyſe maſtoïde.

Deſcription particuliere de l' oreille *de l'homme, & d'abord de l'*oreille *externe en général*. Il y a bien des choſes à remarquer dans la figure de l'*oreille* externe, qui s'offre d'abord à nos yeux. Son éminence ſenſible qui s'éleve de part & d'autre ſur l'os temporal, fait qu'il n'eſt guere de rayons qui puiſſent échapper aux deux *oreilles* à la fois; & ſes trois bords ſpiraux, font par leur fabrique, leur poſition, leur inclination tortueuſe, & leurs contours, que les rayons ſonores qui partent du point ſonore, entrent en aſſez grande quantité dans l'une ou l'autre *oreille*, ou dans les deux, ſont réfléchis tels qu'ils étoient ſans aucun changement; s'uniſſent enſuite, & ſont déterminés dans la conque externe.

Ces replis tortueux donnés à l'homme, ſuppléent à la mobilité de l'*oreille*, ſi remarquable dans les autres animaux. Telle eſt leur diſpoſition, que l'un s'ouvre dans l'autre, & qu'ainſi les rayons ſonores ſont réfléchis juſque dans la conque. Si ces contours caves avoient été perpendiculairement élevés, les rayons euſſent été repouſſés hors de l'*oreille*; mais il eſt viſible que le contraire doit arriver, parce qu'ils ſont inclinés vers la cavité interne de l'*oreille*.

Boerhaave qui ſavoit voir, & par ſon génie tirer parti des choſes que les autres avoient vues avant lui, ayant un jour ſous les yeux le cadavre d'un homme dont l'ouïe avoit été excellente, & l'*oreille* très-bien formée, en prit une parfaite empreinte ſur de la cire, & en examinant cette empreinte, il fit cette remarque neuve & ſinguliere, que ſi de quelque point ſonore que ce ſoit, à un point quelconque de quelque éminence cartilagineuſe de l'*oreille*, on tire extérieurement des lignes droites, & qu'on meſure l'angle de réflexion égal à l'angle d'incidence, la derniere réflexion conduira toujours les rayons dans le canal de l'ouïe, dont l'entrée eſt comme le foyer commun des courbes que décrivent les diverſes éminences de l'*oreille*.

Telle étoit auſſi la ſtructure que Denys, tyran de Sicile, donnoit à ſes priſons, afin que celui qu'il plaçoit au centre de la ſpirale, pût entendre les priſonniers placés dans les ſpirales convergentes, quelque bas qu'ils puſſent parler. Tout le monde ſait que les tubes ſpiraux, larges à leurs baſes, & étroits à leurs extrémités, ſont les plus propres à augmenter le ſon, parce qu'il n'y a point de figure qui occaſionne aux rayons plus d'allées & de venues, & plus de ſeconds ſons qui ſe joignent au premier.

Les brutes n'ont point de pareille fabrique; la plupart des quadrupedes ont les *oreilles* tortueuſes, à la vérité inférieurement, mais s'allongeant en une appendice qui varie, en ce que tantôt elle eſt coupée courte, tantôt elle eſt pendante ou conique, comme dans le cheval; mais tous les quadrupedes remuent les *oreilles*. Preſque tous les oiſeaux & les poiſſons n'ont guere d'*oreille* en dehors, & par conſéquent cette analogie ne leur va pas.

Ne négligeons pas d'obſerver que l'*oreille* humaine a une ſurface large, que la conque & le canal de l'ouïe s'étréciſſent conſidérablement; d'où les rayons viennent en foule à la membrane du tympan. De plus, de quelque côté qu'on tourne la tête, on montre l'une ou l'autre *oreille*, qui par conſéquent eſt toujours prête à recevoir les rayons ſonores. On ſait de combien de façons ceux qui n'ont qu'une *oreille*, ſont obligés de la tourner pour entendre: telle eſt l'utilité des deux *oreilles*.

On ſait encore que les perſonnes qui ont les *oreilles* avancées en dehors, entendent mieux que celles qui les ont applaties; & les gens qui d'après Elien, Martial, Ovide, mettent au rang des difformités les grandes *oreilles*, condamnent (peut-être ſans le ſavoir) une beauté réelle, une perfection de l'organe pour mieux entendre, un avantage pour la fineſſe de l'ouïe.

Des lobes des oreilles. Les Anatomiſtes modernes n'ont pas été plus heureux que les anciens à découvrir l'utilité des lobes des *oreilles*; mais de tems immémorial on a imaginé de les percer pour y pendre les ornemens qu'on a cru propres à relever la beauté, ou à faire parade de ſon opulence. Les voyageurs nous parlent d'indiens, tant hommes que femmes, dont les uns cherchent à ſe procurer des *oreilles* longues, & les tirent par le bas ſans les percer, autant qu'il le faut pour attacher des pendans. D'autres en aggrandiſſent le trou peu-à-peu, en y mettant des morceaux de bois ou de métal, qu'ils rempliſſent ſucceſſivement par de plus gros; cette pratique commencée dès l'enfance, fait avec le tems un trou énorme dans le lobe de l'*oreille*, qui croît toujours à proportion que le trou s'élargit.

Les habitans du pays de Laos, & les Indiens de l'Amérique méridionale, portent à leurs *oreilles* de ces morceaux de bois qui, ſemblables à des dames de trictrac, ont un pouce de diametre. Les ſauvages de la Guyane y mettent de gros bouquets de fleurs. La reine de Calicut, qui peut épouſer tant de maris qu'elle veut, & les dames de ſa ſuite qui jouiſſent du même privilege, ont enco-

encore celui de porter des pendans d'*oreilles* qui leur deſcendent juſque ſur le ſein. Les négres du Sénégal, hommes & femmes, en portent auſſi qui ſont faits de coquilles, de corne, de morceaux de bois ou de métal, qui peſent pluſieurs onces.

On ne ſait ſur quoi peut être fondée cette coutume ſinguliere de tant de peuples, d'alonger ou d'élargir ſi prodigieuſement les *oreilles*. Il eſt vrai qu'on ne ſait guere mieux d'où peut venir l'uſage de quelques autres nations de ſe percer auſſi les narines, pour y porter des boucles, des anneaux, *&c.* à moins, dit l'auteur ingénieux de l'hiſtoire naturelle de l'homme, d'en attribuer l'origine aux peuples encore ſauvages & nus, qui ont cherché à porter de la maniere la moins incommode, les choſes qui leur ont paru les plus précieuſes, en les attachant à ces parties; mais c'en eſt aſſez ſur le bout des *oreilles*, paſſons aux muſcles.

*Des muſcles de l'*oreille *externe*. Les Anatomiſtes ne conviennent point du nombre & de la ſituation des muſcles de l'*oreille*. Schellammer nie qu'il y en ait aucun, mais il eſt preſque le ſeul de ſon avis: les docteurs Keill & Drake en admettent deux; Cowper en reconnoît trois, l'un qui tire l'*oreille* en haut, les deux autres qui la tirent en bas & en arriere. Heiſter & Winslow en comptent auſſi trois, l'un poſtérieur, l'autre ſupérieur, & un troiſieme antérieur.

Le muſcle poſtérieur a été décrit d'une façon douteuſe par Colombus, mais clairement par Fallope. Il ſe diviſe peut-être aſſez ſouvent en deux ou trois, comme Morgagni l'a obſervé. Euſtachi ſemble marquer la même diviſion dans ſes tables anatomiques. Duverney en fait pluſieurs muſcles fort grêles, diviſion qui n'eſt cependant qu'artificielle, & occaſionnée par la maniere de diſſéquer.

Le muſcle ſupérieur, plus connu que tous les autres, a été décrit en premier lieu par Fallope. Les bonnes figures ſont celles d'Euſtachi & d'Albinus; celles de Duverney ſont trop droites. Il faut encore faire moins de cas de celles de Valſalva & de Cowper. Morgagni a fort bien décrit toutes les variétés de ce muſcle.

Le muſcle antérieur eſt plus difficile à découvrir, & ſouvent, de l'aveu de Morgagni, il manque. Ce n'eſt qu'un petit faiſceau de fibres charnues, qui naiſſent ſous le muſcle ſupérieur, & qui en ſont une ſuite.

Valſalva & Santorini ont tellement multiplié les muſcles de l'*oreille*, qu'on a raiſon de leur en faire des reproches, & de mettre leur multiplication des muſcles de cette partie au nombre des productions de leur imagination & leur ſcapel.

Au reſte, la diverſité qui regne ſur le nombre des muſcles de l'*oreille*, & ſur leur deſcription, vient de pluſieurs cauſes. 1°. De la diſſection des *oreilles* d'animaux tranſportée par quelques modernes, & certainement par les anciens aux *oreilles* humaines. 2°. De la variété qui ſe rencontre non ſeulement dans des ſujets différens, mais encore dans le même. 3°. De la diverſe méthode de diſſection des fibres muſculaires. 4°. Du goût de la plupart des Anatomiſtes pour les minuties, & de la gloire qu'ils ont cru acquérir en qualifiant ces minuties de nouvelles découvertes: cependant rien n'eſt moins important que le nombre de ces muſcles; outre qu'ils ſont fort petits, minces & grêles dans l'homme, & qu'ils paroiſſent à peine, nous en ignorons l'utilité. Quelle qu'elle ſoit, il eſt certain que preſque tous les hommes, par habitude ou autrement, ont l'*oreille* immobile; il eſt fort rare d'en trouver qui les puiſſent remuer.

Des oreilles *mobiles*. Il ne faut pas trop compter ſur le témoignage d'Epicharme, qui donne à Hercule la propriété des *oreilles* mobiles. Les Poëtes comme les Peintres, ont eu de tout tems la liberté de feindre & d'imaginer: mais Juſtinien a été du petit nombre de gens à *oreilles* mobiles, car Procope le compare à un âne, non ſeulement à cauſe de ſa bêtiſe, mais encore eu égard à la mobilité de ſes *oreilles*. Euſtachius cite un prêtre qui étoit dans le même cas. L'abbé de Marolles atteſte le même fait du philoſophe Craſſot, qui redreſſoit ſes *oreilles* quand il vouloit, ſans y toucher. Véſale, *l. II. ch. xiij.* aſſure qu'il a vu à Padoue deux hommes dont les *oreilles* ſe mouvoient. Valverda, *ch. ij. de ſon anat.* dit avoir vu la même choſe dans un eſpagnol qui étoit à Rome; & du Laurent, *l. XI. ch. xij.* affirme qu'il a vu ce phénomene dans quelques perſonnes.

Mery, célebre chirurgien de l'Hôtel Dieu, avoit ſi bien le libre mouvement des muſcles de l'*oreille*, que parlant de cette partie dans un cours public, en 1695, il remua pluſieurs fois ſon *oreille* droite de devant en arriere, en préſence de l'aſſemblée qui étoit nombreuſe, & compoſée de gens de ſon art. En mon particulier, *je ſuis étroitement attaché par les liens du ſang, plus encore par ceux de la tendreſſe & de la reconnoiſſance*, à une dame d'un mérite rare, qui dit avec *vivacité en* plaiſantant, & faiſant mouvoir ſes *oreilles* de haut en bas, & de bas en haut, qu'elle tient de la nature des bourriques; & c'eſt bien à coup ſûr, la ſeule choſe qu'elle a de commun avec elles.

Du conduit auditif externe. En avançant vers la partie interne de l'*oreille*, nous rencontrons le conduit auditif, qui eſt d'une ſubſtance en partie cartilagineuſe, & *en partie oſſeuſe, tapiſſée d'une peau polie, qui s'amincit inſenſiblement*, & qui eſt enduite d'une matiere cérumineuſe qu'on nomme *cire d'oreille*.

Ce canal auditif eſt très-propre à porter le ſon au dedans de l'*oreille* ſans l'altérer, & ſon obliquité en augmentant les ſurfaces, multiplie les lieux de *réflexion*. Une languette cartilagineuſe, triangulaire, tremblante, élevée, droite ſur la cavité de la conque, ſituée principalement au-deſſus de l'orifice du conduit auditif, garnie d'un muſcle décrit par Valſalva, détermine par une belle méchanique tous les rayons qui y abordent, à entrer dans le canal, ſans qu'ils puiſſent en ſortir, de quelque endroit qu'ils aient été reflêchis.

Il étoit néceſſaire que ce conduit fût d'une ſubſtance dure, afin qu'il pût réfléchir le ſon, & par ſon inſertion oblique, la nature nous fait voir un artifice merveilleux: car quand on eſt au milieu d'une chambre couverte d'une voûte ronde, ſi l'on jette une pomme contre quelque côté que ce ſoit, elle revient toujours au milieu; & ſi l'on ſe place à un coin de la chambre, la pomme que l'on jettera contre la voûte ira toujours vers l'autre coin oppoſé. On peut dire la même choſe de l'*oreille*; ſi le conduit externe ſe rendoit en droite ligne, & perpendiculairement au tambour, les rayons ſonores reviendroient dans ſon ouverture; mais comme il entre obliquement dans cette cavité, les rayons ſonores vont heurter contre la partie elliptique ſupérieure de la caiſſe, ainſi ils doivent revenir ſur l'inférieure, c'eſt-à-dire vers l'endroit où ſont la fenêtre ovale & la fenêtre ronde. Enfin quand il ſe trouve une trop grande multitude de rayons ſonores, la languette triangulaire & tremblotante dont nous venons de parler, & qui eſt ſituée à l'entrée du canal de l'ouie, peut tellement ſe dreſſer au moyen du muſcle de Valſalva, qu'elle leur fermera à volonté le paſſage, comme nous faiſons machinalement avec la main dans de trop grands bruits.

Il y a une membrane qui termine le conduit externe de l'*oreille*, nommée *la membrane du tambour* ou *le tympan*. *Voyez ce mot*, car il mérite un article ſéparé.

Quant aux poils dont le conduit auditif eſt garni, leur uſage nous eſt inconnu: ſeroient-ils eux-mêmes ſonores comme les feuilles d'arbres qui augmentent l'écho en été, ou même en forment un qui n'avoit point été apperçu en hiver, ſuivant l'idée de M. Perrault d'après Kircher?

Des oſſelets de la caiſſe du tambour & de leurs muſcles. Je paſſe à la premiere grote de l'*oreille* qu'on appelle *la caiſſe du tambour*, cavité irréguliérement demi-ſphérique, dans laquelle on trouve d'autres cavités, ſavoir l'embouchure de la trompe d'Euſtachi, le demi-canal oſſeux, la fenêtre ovale, la fenêtre ronde, & les oſſelets qui ſont au nombre de quatre, l'enclume, le marteau, l'étrier, & l'os orbiculaire ou lenticulaire, qui eſt le plus petit de tous les os du corps humain.

En général ces quatre oſſelets ſont ſi petits qu'ils ont été inconnus aux anciens anatomiſtes, & que leur découverte en eſt dûe à l'eſprit curieux des derniers ſiecles. Ils different dans les animaux ſelon la différence de leur eſpece: par exemple les quadrupedes en ont quatre comme l'homme, & les oiſeaux n'en ont qu'un.

L'enclume dont le corps eſt articulé avec le marteau, reſſemble à une dent molaire, & ſuivant le témoignage de Maſſa, il a été connu dès le tems d'Alexandre Achillinus, de ſorte qu'on lui attribue la découverte de ces deux oſſelets; du-moins eſt-il certain qu'il ne faut pas l'attribuer avec Schelhamer, à Jacob de Carpi, puiſque lui-même leur aſſigne les mêmes uſages que ceux qu'on leur donnoit avant lui, & qu'il convient de plus que d'autres en avoient déja fait mention.

L'apophyſe grêle du marteau a été connue très-confuſément par Véſale, mal repréſentée par Jérôme Fabrice, & démontrée de nouveau bien exactement par Raw, qui eſt reſté vrai poſſeſſeur de la découverte. On dit que Foleus a fait mention de cette apophyſe grêle du marteau dans une lettre écrite à Bartholin, & imprimée en 1645; mais cette lettre eſt ſi rare que les plus curieux, Boerhaave même ni Morgagni, ne l'ont jamais vûe,

vûe, & juſqu'à préſent perſonne n'a ôté à Raw l'honneur de l'invention. Tous nos modernes, Cowper, Cam, Heiſter, Nicholls, Albinus, Nesbit, Caſſebhom en ont donné la figure. Le marteau eſt difficile à préparer, parce qu'il ſe rompt aiſément, comme l'ont éprouvé Duverney, Valſalva & Morgagni.

Ingraſſias s'attribue la découverte de l'étrier; Véſal y prétend auſſi, & Colombus s'en vante pareillement; mais malgré leurs prétentions reſpectives, cette découverte paroît dûe à Euſtachi. „ Je puis me rendre ce „ témoignage, dit-il en parlant de l'étrier, qu'avant que „ qui que ce fût m'en eût parlé, avant qu'aucuns de „ ceux qui en ont écrit l'euſſent fait, je le connoiſſois; „ je le fis voir à pluſieurs perſonnes à Rome, & je le „ fis graver en cuivre, cet oſſelet a véritablement une „ figure longue & courbée en arc, qui lui a donné le „ nom d'étrier „. Morgagni a raiſon de ſoutenir contre Manfrédi, que ſa baſe eſt ſolide, par tout continue, & qu'elle n'eſt point percée ou ouverte comme nos étriers modernes, mais pleine comme celle des anciens. Quant aux figures de ces deux oſſelets, c'eſt à Véſale qu'on doit les premieres.

J'attribuerois volontiers avec Bartholin & Veſting la découverte de l'os orbiculaire à Jacques Sylvius; car la deſcription qu'en ont donné Arantius & autres prédéceſſeurs de Sylvius, eſt d'une obſcurité inintelligible.

Venons aux muſcles des oſſelets. On donne trois muſcles au marteau, ſavoir un externe, un antérieur, & un interne. Le muſcle externe ou ſupérieur du marteau attribué à Caſſerius, a été cependant indiqué & gravé par Fabricius. Je n'oſe aſſurer ſi c'eſt un vrai muſcle ou non, puiſque Valſalva & Vinslow ſoutiennent l'affirmative contre Duverney & Morgagni.

L'étrier n'a qu'un muſcle décrit premierement par Varole, mais d'une maniere très-défectueuſe, puiſqu'il ne décrit que ce ſeul muſcle dans le dedans de l'*oreille*. Caſſerius le trouva en 1601, dans le cheval & le chien, le repréſenta d'après ces animaux, & le prit pour un ligament: perſonne depuis Duverney n'a douté que ce ne fût un vrai muſcle.

Il eſt bien difficile de décider quelle eſt l'action de ces muſcles, dans quelles occaſions ils agiſſent, s'ils n'agiſſent que méchaniquement, ou ſi c'eſt la volonté qui les fait agir? Ce dernier n'eſt pas vraiſſemblable, car un bruit nous ſurprend tout-d'un-coup, & le plus ſouvent ſans que nous y ſongions. Il en eſt ici comme des mouvemens des yeux, de la déglutition, de la voix, qui s'operent par une infinité de muſcles, qui concourent tous entre eux, & produiſent d'ordinaire à notre inſu, les fins pour leſquelles ils ſont deſtinés. Peut-être que les muſcles des oſſelets relâchent en partie le tympan dans les ſons fort aigus, & en partie le tendent dans les ſons foibles; c'eſt le ſentiment de Willis, de Duverney, de Perrault, de Derham, de Cheſelden, de M. de Mairan, & autres.

Il ne faut pas oublier que les oſſelets de l'*oreille* ne croiſſent point, & qu'ils ſont auſſi conſidérables dans les enfans que dans les adultes. La membrane qui les couvre eſt ſi fine, que l'anatomiſte à qui l'on doit le plus de recherches en cette partie, je veux dire Valſalva lui-même, les a cru ſans perioſte. Mais Ruyſch n'a pas ſeulement démontré le contraire, comme tout le monde le ſait, il a été plus loin, il a fait voir à l'Europe, par le moyen de ſes injections, les vaiſſeaux qui ſe diſtribuent dans le perioſte des oſſelets, & qui y ſont en très-grand nombre, principalement à la plus courte & plus groſſe apophyſe de l'enclume.

Pour les deux fenêtres, on en doit la connoiſſance à l'induſtrie de Fallope.

De la trompe d'Euſtachi. Venons au conduit qu'on appelle *la trompe d'Euſtachi*, dite autrement & aſſez bien, *le conduit palatin de l'oreille*, mais mal & équivoquement *aquéduc*, parce qu'on peut très-bien le confondre avec l'aquéduc de Fallope.

On prétend, ſans aucune preuve, qu'Alcméon a connu cette trompe; mais Euſtachi a mérité le nom de ſon inventeur, par l'exacte deſcription qu'il nous en a laiſſée, ſur laquelle Valſalva parmi les modernes, a ſu néanmoins encore renchérir; Véſale qui l'avoit vûe avant Euſtachius, n'en a point développé l'uſage ni la ſtructure.

Ce tuyau porte le nom de *trompe*, parce qu'il eſt fort étroit du côté de la caiſſe, & que ſa cavité augmente à meſure qu'il s'en éloigne, enſorte que dans ſon extrémité qui répond au fond de la bouche, il forme un pavillon. La trompe eſt, comme on ſait, un canal creuſé dans l'apophyſe pierreuſe, qui va de la caiſſe vers les ouvertures poſtérieures des foſſes naſales & vers la voûte du palais.

La conque interne de l'*oreille*, vaſte & ſemblable à un corps elliptique, communique dans les cavités cellulaires de l'apophyſe maſtoïde, ainſi qu'avec l'air externe qu'on prend par le nez ou par la bouche. L'étui par où ſe fait cette communication eſt la trompe d'Euſtachi, en partie oſſeuſe, en partie cartilagineuſe.

En conſéquence de cette ſtructure il arrive, 1°. que l'air peut entrer par le canal d'Euſtachi dans ces lieux, y demeurer, s'y raréfier, en ſortir, s'y renouveller, y être comprimé, & par conſéquent y être ramené à la température de l'air externe. En effet, la trompe ſe préſente tellement au canal des narines, que l'air eſt forcé d'y entrer, & les expériences de Cheſelden prouvent que l'eau injectée, ſoit par les narines, ſoit par la bouche dans le canal d'Euſtachi, paſſe dans les *oreilles*. Quand on retire ſon haleine, l'air y entre avec bruit, & frappe le tympan; c'eſt ce que j'ai quelquefois éprouvé en nageant entre deux eaux. Duverney a vû la membrane du tympan ſe rompre pour avoir retenu l'air, les narines & la bouche exprès fermées.

L'air qui eſt reçu dans le tympan ſe raréfie par la chaleur, dilate la membrane du tympan vers le canal de l'ouie, & réſiſteroit aux tremblemens externes, ce qui engourdiroit l'ouie s'il n'étoit ſouvent renouvellé. De plus, il faut que l'air ſe renouvelle, à proprement parler, puiſqu'il eſt conſtant que l'air renfermé perd peu-à-peu ſon reſſort, & même aſſez vîte. L'air ne propageroit donc point les tremblemens s'il ne ſe renouvelloit avec tout ſon reſſort; c'eſt pourquoi, ſuivant Duverney, l'orifice de la trompe reçoit plutôt l'air des narines que des poumons.

Valſalva a obſervé qu'on devient ſourd lorſque le paſſage à la trompe d'Euſtachi eſt bouché. Il rapporte là-deſſus deux exemples, l'un d'un gentilhomme qui perdit l'ouie par un polype qu'il avoit dans le nez, & qui s'étendoit juſqu'à la luette; l'autre d'un payſan qui avoit un ulcere au côté gauche de la luette; quand on y mettoit une tente trempée dans quelque remede, le patient n'entendoit rien du-tout de l'*oreille* gauche; mais il recouvroit l'ouie du même côté dès qu'on tiroit la tente. Tolpius parle auſſi d'une ſurdité & d'un tintement d'*oreille* cauſés par une tumeur au palais auprès du même canal. Derham fait mention d'un catharre qui rendoit l'ouie difficile; mais lorſque la trompe fut débarraſſée par certains mouvemens de la déglutition, ou toute autre cauſe, il ſe fit un bruit ſoudain qui annonça le retour de l'ouie; tous les Médecins ſavent que l'eſquinancie & les ulcères véroliques endommagent ſouvent ce ſens. La néceſſité de l'admiſſion de l'air par la trompe eſt donc confirmée par une foule de maladies.

En conſéquence de la ſtructure dont nous avons parlé, il arrive, 2°. que les rayons ſonores qui paſſent par les narines ou la bouche, entrent dans la conque interne de l'*oreille*; & ſuppléent ainſi à la léſion du conduit auditif; car ceux que l'obſtruction du canal auditif rend ſourds ou durs à entendre, ceſſent de l'être quand le ſon eſt immédiatement appliqué à la trompe d'Euſtachi: c'eſt l'expérience de Cabrole & de Fabrice ab Aquapendente.

Comme tous ces endroits ſont revétus d'une membrane vaſculaire, démontrée par Duverney & Ruyſch, il ſuit, 3°. que les parties qui y ſont contenues, ſe conſervent molles, flexibles, lubréfiées, & ſe purgent de leurs impuretés. Effectivement le tympan ſe nettoie par le moyen de l'éternuëment, & les immondices ſortent par le canal d'Euſtachi. Morgagni, Schellammer, Naboth, ont bien des faits pour conſtater cette vérité; entr'autres l'un d'eux a vû de petits globules reſtés dans l'*oreille*, ſortir par la trompe en retenant ſon haleine. Valſalva parle d'un abſcès à l'apophyſe maſtoïde qui ſe vuida par la trompe d'Euſtachi.

Telle eſt donc l'utilité de cette trompe, de donner paſſage à l'air interne d'en communiquer les vibrations à l'organe immédiat de l'ouie, de modérer les ſons trop forts, de ſuppléer à la léſion du conduit auditif, enfin de purger la caiſſe, & de fournir une iſſue à la mucoſité qui s'y trouvera.

Boerhaave fait ici deux queſtions;

Le canal d'Euſtachi s'ouvre-t-il par l'action de ſon muſcle interne, en même tems que la membrane du tympan tirée par cette même action, retrécit la cavité de la conque interne? Cela n'eſt pas vraiſſemblable; l'action de ce muſcle doit être peu de choſe; car il s'attache en grande partie à l'os de la trompe, & le reſte paroît incapable de plier le cartilage.

L'orifice interne du canal d'Euſtachi ſe ferme-t-il par l'application de la valvule cartilagineuſe de du Laurent & de Willis? Non, cette valvule imaginaire a été re-

futée par Morgagni, qui démontre d'ailleurs que les matieres de la déglutition ne peuvent entrer dans l'*oreille*, parce que la trompe s'ouvre vers la communication du nez avec la bouche.

Du labyrinthe & de ſes parties; le veſtibule, le limaçon, les canaux demi circulaires. La partie la plus enfoncée de l'*oreille* intérieure eſt connue ſous le nom de *labyrinthe*, lequel eſt renfermé dans l'os pierreux, & eſt compoſé de trois parties que les Anatomiſtes appellent *le limaçon, le veſtibule, & les canaux demi-circulaires.* Les anciens ont donné des deſcriptions fauſſes & très-embrouillées de ces parties, dont ils n'ont point connu la ſtructure; mais dans celle de Duverney, de Valſalva, & de Winslow regnent l'ordre, la netteté, & l'exactitude.

Le labyrinthe eſt tapiſſé d'un périoſte très-fin; ce ſont apparemment des expanſions membraneuſes de ce périoſte mal obſervées, dont Valſalva a fait ſes zones ſonores, & celles qu'il a vûes dans les brebis ne ſont que l'effet du déchirement des parties. On découvre auſſi dans le labyrinthe pluſieurs vaiſſeaux ſanguins, ſoit par le ſecours des injections, ſoit par l'inflammation, comme Winslow dit l'avoir obſervé. Le ſieur May, anatomiſte de Strasbourg, a fait voir il y a près de trente ans ces vaiſſeaux à meſſieurs de l'académie des Sciences.

Remarquons d'abord que l'os pierreux dont les parois de chaque cavité du labyrinthe ſont compoſées, eſt blanc, très-dur & compacte. Par cette ſtructure la matiere éthérée chargée des impreſſions des objets ſonores, venant à heurter contre leſdites parois, ne perd rien de ſon mouvement, en ſorte qu'elle le communique tout entier aux ramifications de la portion molle des nerfs de l'*oreille*.

Remarquons enſuite que le labyrinthe & le limaçon ne croiſſent pas non-plus que les oſſelets; ils ſont de la même grandeur dans les enfans & dans les adultes, quoique les os extérieurs de l'*oreille* groſſiſſent & durciſſent conſidérablement. La cauſe de cet effet, eſt que les os extérieurs ont un périoſte bien nourri, tandis que l'intérieur eſt dénué de cette nourriture. D'ailleurs les os ſont ici d'une dureté qui refuſeroit même cette nourriture quand elle y ſeroit apportée.

Un de ces auteurs qui ſe font une étude de trouver du miracle par-tout, Niewentit, ne donne d'autres raiſons de ce phénomene, que la volonté du créateur, qui, contre les lois ordinaires de la nature, a refuſé l'accroiſſement à ces os de l'*oreille*, afin que l'organe étant le même dans les enfans & dans les adultes, l'impreſſion des ſons fût la même pour les uns & les autres. Il penſe que ſi l'ouïe croiſſoit comme les autres organes, la voix des enfans, celle des parens, & les autres ſons connus des enfans, leur viendroient étranges & ſauvages, d'où naîtroient une grande confuſion & une infinité d'erreurs. Mais ſur quel fondement veut-on que l'accroiſſement des os de l'*oreille* changeât la ſenſation de l'ouïe? Les organes de la vue, du goût, de l'odorat ne croiſſent-ils pas ſans déranger ſes ſenſations? Et quoique l'ouïe ne ſoit pas ſuſceptible d'un pareil accroiſſement, croit-on que cet organe ſoit le même dans tous les hommes. Cela n'eſt pas probable. Chacun entend à ſa façon, comme chacun voit, ſent & goûte auſſi proportionnellement à la ſtructure particuliere de ſes organes.

Dans les canaux demi-circulaires on rencontre deux choſes dignes de remarque. 1°. Ils ſont tous trois de grandeur différente. Auſſi l'un s'appelle *le plus grand*, le ſecond, *le moyen*, & le troiſieme *le plus petit*. Winslow nomme le premier, *vertical ſupérieur*; le ſecond, *vertical poſtérieur*, & le troiſieme, *canal ſupérieur horiſontal*. 2°. Quoiqu'ils different ſouvent ſelon les ſujets, ils gardent néanmoins les mêmes proportions entr'eux, & ſont toujours ſemblables dans un même ſujet. Valſalva rend raiſon de tout cela, & détermine leurs uſages d'une maniere ingénieuſe: il croit que comme une partie de la portion molle du nerf auditif eſt ſituée dans ces canaux, ils ont été faits de grandeur différente pour s'accomoder mieux à toutes les diverſités des tons; & quoiqu'il y ait de la différence par rapport à la longueur & à la groſſeur de ces canaux, en les comparant dans différens ſujets, ils ſont cependant toujours dans une exacte conformité entr'eux dans la même perſonne, à moins qu'il n'y ait quelque défaut ou diſcordance dans les organes de l'ouïe. Au reſte, Fabricius avoit établi une infinité de canaux demi-circulaires; mais les autres anciens Anatomiſtes n'en ont reconnu que trois, & il n'y en a jamais davantage.

Un mot du veſtibule: c'eſt une cavité irréguliérement ronde, décrite par Véſale & Fallope, formée intérieurement dans l'os pierreux, & voiſine du tympan. On trouve dans le veſtibule, 1°. la pulpe de la portion molle du nerf acouſtique; 2°. une liqueur aqueuſe, comme dans le tympan, & 3°. de l'air qui du tympan vient dans cet endroit.

Rien n'eſt plus admirable que la conſtruction du limaçon, ou de la coquille ſpirale. C'eſt un canal oſſeux, conique, qui fait environ deux tours & demi, ſuivant une ligne ſpirale au-tour d'un cône oſſeux, qui par ſa pointe ſe termine à celle du cône. On trouve dans toute ſon étendue l'expanſion des petits nerfs acouſtiques qui ſont de la derniere délicateſſe. L'artifice de ſa conſtruction fait voir que dans la lame ſpirale, qui commence par une baſe déterminée, & finit en un ſeul point, on peut aſſigner une infinité de cordes tremblantes également tendues: ainſi parmi ces cordes, dont le nombre peut à peine ſe compter, il y en aura toujours qui ſeront à l'uniſſon avec chaque ſon, & qui par conſéquent pourront le repréſenter, & le porter ſans altération au *ſenſorium commune*.

Des nerfs auditifs. Les portions des nerfs auditifs, ou de la ſeptieme paire de nerfs, ſe diſtinguent eu égard aux divers degrés de leur conſiſtance, en portion dure, & en portion molle. Les deux portions ſe portent dans le trou auditif interne; la molle pénetre dans le labyrinthe par pluſieurs petits trous qui y répondent, & va ſe perdre dans les différentes parties qui le compoſent. La portion dure s'inſinue dans l'aqueduc de Fallope, traverſe la glande parotide, lui donne pluſieurs filets, & ſe partage en deux groſſes branches, dont l'une eſt ſupérieure & l'autre inférieure. Il eſt difficile d'en ſuivre le cours.

Les derniers filamens des petits nerfs auditifs, après avoir fait leurs fonctions, & s'être diſtribués par les labyrinthes de l'*oreille*, reviennent-ils au cerveau & au *ſenſorium commune*, conformément à l'idée d'un chirurgien de Rome, dont on a gravé dans les lettres du ſieur des Noues une figure repréſentant le décours de ces nerfs?

Ce chirurgien de Rome, dont l'ouvrage n'a point été publié, eſt Simoncelli. Mais ſon confrere Miſtichelli a prétendu, d'après lui, que la portion molle du nerf auditif entre dans le ſillon du limaçon, ſe précipite de la pointe dans ſa cavité, la pénetre, forme dans le veſtibule une expanſion pulpeuſe, dégénere enſuite en filament grêle, entoure les canaux demi-circulaires; enfin de l'orifice propre du plus grand de ces canaux, revient par un trou particulier dans la cavité du crâne, & ramifié, va ſe diſtribuer à la dure-mere, à la ſurface ſupérieure du cerveau, & au-tour de la glande pinéale.

C'eſt dommage que tout cela ne ſoit qu'un roman. Simoncelli & Miſtichelli ont pris pour nerf, un vaiſſeau ſanguin du limaçon, & des canaux demi-circulaires. Le trou du petit nerf qui retourne dans la cavité du crâne, eſt un trou par lequel le nerf mou ſe rend au veſtibule. Le reſte de la deſcription du chirurgien des Noues, eſt tiré de la diſtribution de la portion dure à la dure-mere, diſtribution même que Simoncelli n'avoit vue qu'une ſeule fois, de l'aveu de Pacchioni & de Valſalva.

Que dirons-nous de la communication de la portion dure du nerf auditif avec les branches de la cinquieme paire qui ſe diſtribuent aux parties qui ſervent à former & à modifier la voix, d'où naît l'accord qu'il y a entre l'ouïe & la parole? De la communication de la ſeconde paire vertébrale avec les nerfs de l'*oreille* externe, au moyen de quoi on tourne la tête au moindre bruit? Enfin de la communication de ces nerfs avec ceux du cœur & des poumons, qui fait auſſi qu'on ſent les mêmes altérations dans le pouls & dans la reſpiration, ſelon la différence des bruits? Mais on n'eſt pas encore d'accord des effets de ces communications; c'eſt ſeulement un ſyſtème ingénieux pour expliquer les phénomenes de la ſympathie qui ſe rencontre entre toutes les diverſes parties de notre corps.

Des jeux de la nature ſur l'organe de l'ouïe. Cet organe ſi compoſé, eſt en même tems un de ceux qui fournit le moins de jeux de la nature tandis que tous les autres ſont imparfaits dans le premier âge, les oſſelets de l'*oreille* ſe trouvent dans les enfans auſſi grands & auſſi durs que dans les adultes; & dans l'enfant de neuf mois, ils ont preſque acquis leur grandeur, leur forme & leur dureté. Le célebre Ruyſch croit avoir vu une fois dans le ſquelette d'un enfant nouveau né que ces oſſelets étoient confuſément attachés enſemble contre l'ordre naturel, & c'eſt une obſervation rare.

Il arrive plus ſouvent de rencontrer des enfans qui viennent au monde avec le canal auditif bouché par une petite membrane; il faut y porter remede, s'il eſt poſſible,

ble,

ble, autrement ces enfans auroient le malheur d'être sourds & muets; parce que n'entendant pas parler, ils ne pourroient apprendre aucune langue. Quand donc cette membrane est assez endehors pour être apperçue, il convient de la percer avec un bistouri, ou l'ouvrir avec la lancette par une incision cruciale; l'ouverture étant faite, on introduit dans la division une espece de tente pour empêcher qu'elle ne se réunisse. La cure s'exécute ainsi facilement; mais elle est douloureuse & très-difficile, lorsque cette membrane est située bien avant dans l'*oreille*, parce qu'il est presque impossible de percer ou d'enlever la membrane qui cause la surdité sans offenser celle du tympan. Je ne sai point d'exemple d'opération heureuse dans ce dernier cas.

Auteurs. Les anciens anatomistes n'ont point connu les parties intérieures de l'*oreille* humaine, & j'en trouve la raison, 1°. dans la difficulté de découvrir les diverses parties de cet organe, qui sont la plûpart cachés dans des os très-durs; 2°. parce que cette administration anatomique est fort embarrassée, & demande d'être variée pour appercevoir tantôt une partie, tantôt l'autre: 3°. parce que ces parties sont très-délicates & très-petites. Mais comme les anatomistes modernes ont eu plus de succès, récapitulons par ordre de date leurs travaux & leurs découvertes.

Vésale donna les vraies figures de deux des osselets internes de l'*oreille*.

Eustachi a depuis fait connoître le premier la trompe dont il est l'inventeur, l'étrier, le muscle nommé *muscle d'Eustachi*, la corde du tympan, la portion molle, &c. *Voyez* son ouvrage *de auditus organis*, Romæ 1562, *in*-8°.

Ingrassias (Jean-Philippe) mort en 1580, âgé de 70 ans, assure qu'il a de son côté découvert à Naples en 1546, l'*étrier*, troisieme osselet de l'*oreille*, & qu'il l'a nommé tantôt *scapha*, & tantôt l'*os deltoïde*.

Fallope (Gabriel) a rendu de nouveaux services à l'anatomie de cette partie. Il a décrit dans ses observations, l'étrier, l'aqueduc, les deux fenêtres, les canaux demi-circulaires & le limaçon. Il est mort à Padoue en 1563, âgé de 39 ans.

Albertus (Salomon) a le premier décrit la coquille de l'*oreille* dans son livre intitulé, *historia plerarumque humani corporis partium*, Witteb. 1583, *in*-8°.

Fabricius d'Aquapendente a ajouté peu de choses à ses prédécesseurs. Il en a oublié plusieurs qui appartenoient à la gloire de Fallope, & a fait graver d'assez mauvaises figures.

Casserius a pris beaucoup de ses devanciers; il paroît cependant avoir représenté le premier les muscles obliques & externes du marteau, & d'avoir tâché de s'instruire par l'anatomie comparée. Son histoire anatomique *de auris auditus organo* a été imprimée pour la premiere fois à Ferrare en 1600, *fol. reg.* L'auteur est mort en 1605, âgé de 60 ans, & pendant que son maître Aquapendens vivoit encore.

Folius (Cœcilius) passe pour avoir découvert l'apophyse du marteau; & l'on doit convenir qu'il n'a pas mal decrit les parties du labyrinthe de l'*oreille*. Son livre intitulé *aurium internarum delineatio*, a paru *Venet.* 1645, in-4°.

M. Perault (Claude) a non-seulement traité physiquement la matiere du son, mais il a décrit encore avec exactitude la fabrique de l'organe de l'ouïe. On ne lui a point rendu toute la justice qu'il méritoit; cependant il n'a rien avancé dans la description de cet organe, qu'après l'avoir vu distinctement. Ses figures sont belles & faites sur ses propres desseins. Je ne loue pas ses explications, parce qu'elles sont fondées sur des fausses hypotheses. Il a précédé Méry & Duverney dont nous allons parler.

La description de l'*oreille* de l'homme par Méry vit le jour à Paris en 1681, *in*-12, *avec fig.* mais elle ne renferme rien de nouveau.

Il n'en est pas de même du traité de *Duverney* (Joseph-Guichard). Cet habile homme a le premier fait connoître parfaitement le muscle de l'étrier, les grandes cérumineuses, le limaçon, la portion molle, les canaux demi-circulaires, & plusieurs autres choses qu'il a mises dans tout leur jour. Son ouvrage a été imprimé à Paris en 1683, *in*-12. C'est la bonne édition; & les figures qui sont d'une grande beauté, ont fait desirer la publication de tout ce qu'il avoit composé sur les autres sens.

Shellammer (Christophorus) a lu avec fruit les auteurs qui l'ont précédé, & a joint dans son ouvrage la Physique à l'Anatomie; mais il a fait dans ce dernier genre quelques fautes grossieres, entr'autres sur la corde du tambour & les canaux demi-circulaires. Son livre intitulé *de auditu liber unus*, a été publié à Leyde en 1684, *in* 8°.

Valsalva, né à Imola en 1666, a fait aussi des merveilles sur cette partie. Il a trouvé les petits muscles de l'*oreille*, a retabli la structure & les muscles de la trompe, & y en a ajouté un troisieme nommé *le palato-salpingée*; il a pris plus exactement la dimension des canaux demi-circulaires, & a considérablement augmenté la physiologie de l'*oreille*. Il a relevé quelques fautes de Duverney, & en a fait aussi lui-même; tant la structure de cet organe est délicate & cachée! La premiere & la belle édition du traité de Valsalva parut *Bonon.* 1704, *in*-4°. *avec fig.*

Vieussens (Raymond) a mis au jour son traité de la structure du cœur & de l'*oreille* à Toulouse en 1714, *in*-4°. *avec fig.* Ce livre est devenu rare; cependant l'auteur, dans son traité de l'*oreille*, n'est guere que le copiste de Duverney; ses descriptions mêmes sont embrouillées, & de plus ses figures sont obscures & mal gravées.

M. Winslow ne doit pas craindre un tel reproche; car on trouve dans sa description de l'*oreille* l'ordre, la netteté, la précision & l'exactitude qui brillent par-tout dans son anatomie.

Cassebhom (Joan. Frid) est le dernier écrivain qui ait fait un traité exprès sur l'*oreille* de l'homme. Il est imprimé en latin, *Franconf.* 1734, *in*-4°. *avec fig.* c'est un bon recueil, mais qui renferme peu de choses au-delà des découvertes de Duverney & de Valsalva.

A tous ces auteurs, on joindra les observations de Morgagni, de Manfredi, de Santorini & autres, répandues dans les mémoires de l'academ. des Sciences, & dans les Transactions philosophiques. Enfin les curieux savent que Ruysch, Albinus, Nicholls ont fait de leur côté de belles préparations & injections de diverses parties de l'*oreille*.

Quelques anatomistes, comme M. Hunauld, ont essayé de faciliter la connoissance de l'organe de l'ouïe en taillant des coupes d'os de grandeur double, triple ou quatruple de toutes les parties de l'*oreille*. M. Martiani médecin sicilien, eut l'honneur de présenter en 1733 à l'académie des Sciences de semblables coupes artistement sculptées en bois de tilleul, au nombre de sept, qu'on peut voir au cabinet du roi, & dont M. Daubanton a donné l'explication & les figures dans le troisieme tome de l'explication de ce cabinet.

En un mot, les modernes n'ont rien oublié pour nous procurer des connoissances de l'organe de l'ouïe; mais s'ils sont parvenus à exciter notre admiration sur son artifice, ils n'ont pas été assez heureux pour le dévoiler un peu complettement, & selon toute apparence on n'y parviendra jamais. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

OREILLE, les maladies chirurgicales de l'*oreille* ne sont pas en grand nombre, elles méritent cependant une attention particuliere: si elles étoient plus nombreuses, il s'éleveroit sûrement une espece de chirurgiens pour les traiter exclusivement, comme les maladies des yeux. Le conduit de l'*oreille* peut être bouché par vice de conformation par une membrane. Si cette cloison est profondement située dans le conduit auditif, il faut de la prudence pour y porter l'instrument tranchant. Si elle est superficielle, on la fend sans grand inconvénient. Il faut faire l'incision cruciale, & mettre dans le conduit une tente de charpie pour écarter les lambeaux de la membrane, jusqu'à ce que la consolidation des plaies soit faite.

Il arrive quelquefois à la suite des abscès de l'*oreille* des excroissances charnues qu'il faut détruire, Fabrice de Hilden fait mention d'une caroncule de cette nature, qu'il a extirpée en partie. Les racines étoient trop profondes pour pouvoir être saisies avec des pincettes, il se servit de caustiques portés avec la plus grande circonspection au moyen d'une bougie, & parvint à détruire le principe du mal.

Les corps étrangers qui s'insinuent dans le conduit de l'*oreille* y causent quelquefois des douleurs extraordinaires, qui excitent même le délire & des convulsions. Le même Fabrice de Hilden a tiré, au bout de huit ans, une boule de verre qui avoit été la cause de symptômes très-formidables. Il se servit d'une curette, après avoir coulé de l'huile dans l'*oreille* pour graisser le passage. On pourroit se servir de tire-fonds pour l'extraction de corps étrangers qui en permettroient l'usage. Il ne faut point employer des pincettes ni d'autres instrumens contre les insectes qui sont dans les *oreilles*: on les fait avancer vers la membrane du tambour, où ils excitent par le chatouillement des douleurs excessives. Il est plus convenable d'injecter de l'huile ou de l'esprit-de-vin dans l'*ore-*

l'*oreille* pour faire mourir l'animal. On le retire après si l'injection ne le fait pas sortir.

Bien des gens sont sourds par une cause toute naturelle : c'est la réplétion du conduit auditif par l'humeur cérumineuse qu'on y a laissé accumuler, & qui s'y est endurcie. L'huile d'amandes ameres tiede fond peu à-peu cette matiere, & on la détache avec une curette des parois du conduit. La plûpart des cures de surdité faites par le moyen des injections, n'ont été que l'effet de la désopilation du conduit, & de l'extraction de la matiere cérumineuse, qui semble quelquefois pétrifiée.

On injecte dans l'*oreille* des liqueurs anodynes, mondifiantes, résolutives, détersives, *&c.* Pour remplir différentes indications dans les ulcérations de l'*oreille*, avec ou sans carie, nous parlerons des injections par la trompe d'Eustache, à la suite du *mot anatomique* TROMPE.

Nous ne ferons point mention de la cautérisation du cartilage antifrage de l'*oreille* contre la douleur des dents parce que c'est un remede très-infidelle, qui peut bien dissiper pour un tems très-court l'odontalgie, mais qui ne peut absolument être curatif. *Voyez* ODONTALGIE.

Nous renvoyons l'explication des instrumens acoustiques au *mot* SURDITÉ. (*Y*)

OREILLE, (*Seméiotique.*) Les signes que les *oreilles* peuvent fournir, se tirent ou de l'état extérieur de ces parties, ou des phénomenes relatifs à leur usage, c'est-à-dire, à l'ouie: nous allons détailler les premiers, les autres seront exposés aux *articles* OUÏE & SURDITÉ, Les *oreilles* froides, transparentes & resserrées, annoncent une mort prochaine; Hippocr. *aphor.* 14. *lib. VIII.* L'inversion des lobes est aussi un mauvais signe; *progn. lib. I. n°.* 3. Tel est l'état des *oreilles* dans cette funeste altération du visage, qu'on appelle *face hippocratique*. Une douleur opiniâtre d'*oreille* avec une fievre aiguë & quelque autre signe peu favorable, indique la mort dans sept jours pour les jeunes gens & même plutôt s'ils sont dans le délire, à moins qu'il ne sorte beaucoup du pus par les *oreilles*, ou du sang par le nez, ou qu'il ne paroisse quelque bon signe: les vieillards dans qui ces accidens se rencontrent, n'ont pas à craindre une mort si assurée & si prochaine; soit parce que ces douleurs leur sont plus familieres, comme Hippocrate le remarque ailleurs, soit parce que les *oreilles* leur suppurent plutôt & qu'ils délirent moins; cependant plusieurs éprouvent en conséquence des rechûtes auxquelles ils succombent; *coac. prænot. cap. v. n°.* 1 & 11. Les rougeurs qui surviennent aux douleurs d'*oreille* pendant les fievres, dénotent une érésipelle future au visage, ou quelquefois elles précedent des convulsions avec exsolution & interception de voix, *n°.* 12. Les tumeurs aux *oreilles*, à la suite des excrétions fétides, paroissant trop tard, avec une fievre aiguë & tension des hypocondres, sont un signe mortel; celles qui viennent dans de légeres paralysies, sont aussi mauvaises: s'il en survient dans le cours des maladies chroniques qui ne suppurent pas, on doit s'attendre à la mort du malade, il arrive souvent alors que le ventre se lâche; les douleurs de tête n'accompagnent elles pas la formation des abscès à l'*oreille*? les malades dans ce cas ne suent ils pas par les parties supérieures? n'ont-ils pas par-dessus des frissons? le sommeil ne se joint-il pas au dévoiement? les urines ne sont-elles pas aqueuses, variées, fétides, remplies de nuages blanchâtres? *coac. prænot. n°.* 13, 15. Toutes ces questions qu'Hippocrate paroît faire, & qu'il ne décide pas, sont autant de faits qu'il a vû arriver quelquefois, mais qui ont besoin de nouvelles observations pour être décidées & pour avoir la force d'aphorismes.

Si ces abscès, ou ces tumeurs suppurées qui viennent aux *oreilles* dans les maladies longues, ne fournissent pas un pus légitime, bien blanc, & entierement dépourvû d'odeur, la mort est assurée & surtout dans les femmes. Ces abscès sont plus familiers dans les maladies aiguës & dans les fievres ardentes; mais si, lorsqu'ils paroissent la maladie ne cesse pas, s'ils ne viennent pas tout de suite à maturation, ou s'il n'y a point d'hémorrhagie du nez, ou si les urines ne contiennent pas un sédiment épais, le malade est dans un danger pressant, la plûpart de ces tumeurs s'affaissent; cependant, pour régler son pronostic, il faut examiner si la maladie augmente ou diminue. Pendant que ces abscès aux *oreilles* persistent, l'excrétion des urines est mauvaise, & le frisson qui survient est très-dangereux; la toux qui est accompagnée d'expectoration, survenant à ces abscès, les dissipe plus favorablement. *Id. ibid. n°.* 16, 19. (*m*)

OREILLE D'ASNE, (*Botan.*) nom vulgaire de la grande consoude, *voyez* CONSOUDE, (*Botan.*)

OREILLE DE JUDAS, (*Botan.*) espece de champignon nommé par Tournefort *agaricus auriculæ forma*, *I. R. H.* & représenté par Micheli, *tab. LXVI. fig. premiere*, est une substance fongueuse, qui croît au-bas du tronc des vieux sureaux. Cette substance est unie & n'est percée d'aucun trou. Elle est spongieuse, coriace, membraneuse, repliée comme une *oreille*, blanchâtre, grise en-dessous, noirâtre en-dessus, sans odeur, d'un goût de terre, & insipide; elle est portée sur une queue très courte, ou plutôt elle n'en a point du tout; mais elle est attachée à la souche de l'arbre. Quelquefois ce champignon est unique, quelquefois il est double. On lui donne; comme aux autres champignons, des qualités astringentes & dessicatives. (*D. J.*)

OREILLE DE LIEVRE, (*Botan.*) par les Botanistes, *bupleuron*; *voyez* PERCE-FEUILLE, (*Botan.*)

OREILLE D'OURS, (*Hist. nat. Botan.*) *auricula ursi*, genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir profondément découpée. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit rond & enveloppé en partie par le calice de la fleur. Ce fruit s'ouvre par la pointe, & renferme plusieurs semences attachées à un placenta. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Ce genre de plante se nomme en anglois comme en françois *bear's-ear*. Tournefort en compte vingt-sept especes qui produisent des variétés sans fin; la plus commune *auricula ursi, flore luteo. I. R. H.* 120. pousse de sa racine de grandes feuilles, polies, grasses, tantôt dentelées, tantôt entieres, d'un goût amer. Il s'éleve d'entr'elles des tiges qui portent à leurs sommités des fleurs jaunes, exhalant une odeur douce & mielleuse. Chaque fleur est un tuyau évasé en entonnoir, à pavillon découpé en cinq ou six parties. Ses semences sont menues, de couleur brune, renfermées dans un fruit presque rond. Sa racine est grosse, garnie de fibres blanches. Le suc qu'on tire de sa fleur est un fort bon cosmétique. Elle croît naturellement sur les montagnes dans la Styrie, le Tirol, la Savoie, la Suisse, & autres lieux; on la cultive beaucoup dans nos jardins. *Voyez donc* OREILLE D'OURS, *Jardin*. (*D. J.*)

Les *oreilles d'ours* sont très-précieuses aux curieux, tant par leurs variétés, que par l'excellence de leur odeur. Elles fleurissent en Avril, & sont pendant ce mois dans toute leur force. Les Hollandois en font leurs délices, & les Anglois ont décoré leurs nombreuses especes par les noms des personnes de la premiere qualité; mais comme il arrive que telle espece d'*oreille d'ours* aujourd'hui fort recherchée, le soit peu l'année suivante, à cause qu'il en paroît sans cesse de nouvelles especes, je vais indiquer les marques estimables de cette fleur.

Une belle *oreille d'ours* doit, selon Miller & Bradlay, se connoître à ces marques: 1°. la tige à fleur doit être forte & de résistance; 2°. les pédicules des fleurs doivent être courts, & capables de soutenir la fleur bien droite; 3°. le tuyau ou col de chaque fleur doit être bien court; 4°. les fleurs doivent être grandes & régulieres; 5°. leurs couleurs doivent être vives & bien mêlées; 6°. leur œil doit être grand, rond, & d'un beau blanc; 7°. leurs fleurs doivent s'étendre à plat, & ne jamais former le godet; 8°. il faut qu'il y ait une bonne quantité de fleurs également étendues sur la tige.

Une *oreille d'ours* qui a ces perfections est toûjours belle; ce n'est que de celles-là dont il s'agit de conserver la graine pour en semer & perpétuer d'autres, si on veut bien réussir. Les graines de cette fleur doivent être recueillies aussi-tôt que les tiges sont jaunes, & les gousses parvenues à leur grosseur. Lorsque l'on veut conserver leurs graines, aussi-bien que celles de toutes les autres plantes, Bradley conseille d'arracher toutes les gousses avec la tige, & de les garder dans cet état jusqu'au moment de les semer. Rien ne contribue tant à la force & à la vigueur des plantes qu'on veut multiplier de graine, que la bonne méthode de conserver les graines jusqu'au tems de la semaille, & rien ne peut nous donner de meilleures instructions, à cet égard, que la nature elle-même.

La graine d'*oreille d'ours* doit être recueillie dans une matinée seche, & être exposée pendant un couple de mois au soleil, quelques heures par jour, sur des feuilles de papier, jusqu'à ce qu'elle soit hors d'état de moisir. Pour-lors on la tient dans des endroits fort secs jusqu'au mois de Février, auquel tems il faut la nettoyer & la semer de la maniere suivante.

Préparez une caisse de bois de chêne ou de sapin de quatre piés de longueur, de deux de largeur, & de six de profondeur, dont le fond soit percé de trous éloignés de six pouces les uns des autres. Mettez dans cette caisse de la terre de potager bien criblée & du terreau

de couche, autant de l'un que de l'autre, & mêlez-les bien. Ensuite on seme la graine sans la recouvrir de terre, on se contente de la presser sur la terre avec un bout de planche, afin de l'affaisser de maniere que la terre soit au-dessus des bords de la caisse; alors, dans les arrosemens, la graine qui est légere ne passe point par-dessus les bords. Cette pépiniere ne doit jamais être seche, car sans une continuelle humidité la graine ne leveroit pas. On couvrira cette caisse avec un réseau, afin que les oiseaux ne viennent pas la détruire. Depuis le tems qu'on la seme jusqu'au commencement d'Avril, il faut placer la caisse dans un endroit à l'ombre, de peur que le soleil ne desseche les jeunes plantes. S'il arrivoit faute d'arroser que la graine ne levât pas la premiere année, il faudroit conserver la caisse jusqu'à l'année suivante, & on en aura sûrement une bonne récolte.

Ces plantes venues de graine, seront assez fortes pour être transplantées aux mois de Juillet ou Août suivans, à environ quatre pouces de distance dans des carreaux de terre légere bien criblée, à un endroit où elles n'aient que le soleil du matin. Il est à propos même de les défendre de la chaleur pendant quinze jours après les avoir plantées. Au mois d'Avril suivant, on peut espérer que quelques-unes commenceront à fleurir. Pour-lors si elles ont les qualités dont on a parlé, on les transplante dans des pots, remplis ou d'une demi-charge de sable de mer, d'une charge de terre franche, & d'une charge de terre à melon, le tout passé par le crible; ou d'une terre franche sablonneuse à laquelle on ajoute une égale quantité de terre à melon, le tout mêlé ensemble & criblé. Au reste, toutes les terres composées & les mêlanges doivent rester quelque tems en monceaux, afin que leurs différentes parties puissent s'incorporer bien ensemble avant que l'on en fasse usage. Il nous reste à parler de la maniere de faire fleurir les *oreilles d'ours*: la voici.

Mettez des pots sur des tablettes les uns au-dessus des autres, dans un endroit du jardin où ils ne puissent avoir que le soleil du matin; à mesure que ces fleurs se couvrent d'une espece de duvet velouté, qui contribue beaucoup à en augmenter la beauté, il faut les couvrir pendant les pluies, qui feroient capables de détruire ce duvet & de fanner leurs couleurs. La saison favorable pour diviser leurs racines, est lorsqu'elles sont en fleur, ou vers la fin du mois de Juillet.

Les curieux fleuristes sont avertis de ne pas donner trop d'humidité en hiver aux *oreilles d'ours*, d'en enlever sans cesse les feuilles pourries, de ne pas laisser passer à ces fleurs le mois de Janvier, sans ôter la terre usée d'autour des racines, & de remplir les pots de nouvelle terre préparée. Enfin, on peut consulter dans ce pays un traité fort détaillé sur la *culture de l'oreille d'ours*. Il est imprimé à Paris, en 1745, en 2 vol. *in*-12. (*D. J.*)

OREILLE DE RAT, (*Botan.*) *voyez* PILOSELLE, (*Botan.*)

OREILLE DE SOURIS, *myosotis*, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposées en rond. Le pistil sort du calice & devient dans la suite un fruit qui ressemble à une corne de bœuf, & qui s'ouvre par la pointe; il renferme de petites semences, le plus souvent arrondies & attachées à un placenta. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

OREILLE DE SOURIS (*Mat. médic.*) *oreille de rat*, *pilosella*, est très-amere; elle est comptée parmi les plantes astringentes, vulnéraires, & déterfives. Les Médecins botanistes vantent beaucoup son extrait & son suc pour la guérison des ulceres internes, & sur tout de la phthisie & de la dissenterie. Ils recommandent aussi ce remede comme capable de nettoyer les reins & la vessie des petits graviers qui occasionnent plusieurs maladies graves de ces organes, & pour guérir la jaunisse, les obstructions, les rétentions de regles, &c. Ils donnent pour un remede éprouvé contre la fievre tierce une forte infusion de cette plante dans le vin blanc prise à la dose d'environ huit onces, une heure avant l'accès.

Les feuilles d'*oreille de souris* entrent dans le baume vulnéraire de la pharmacopée de Paris, & en font un ingrédient inutile. (*b*)

OREILLE, (*Conchyl.*) on appelle *oreille* en Conchyliologie, une ou deux parties plates & saillantes de celles de la charniere d'une coquille, sur-tout de celle qui est nommée *peigne*. Il faut distinguer les *oreilles* des aîles; car *ailes* se dit de l'extension d'une des levres de la bouche d'une coquille; on dit, par exemple, un murex aîlé, & l'on ne doit pas prendre cette aîle pour une *oreille*. (*D. J.*)

OREILLE DE MER, (*Conchyliol.*) nom que l'on a donné à un genre de coquillage de la classe des univalves, à cause de la grande ressemblance qu'il a par sa forme avec l'*oreille* de l'homme; on ne le trouve en France que sur les côtes de Bretagne, il se tient de même que le lepas attaché contre les rochers; sa coquille est percée de sept trous pour l'ordinaire. Tant qu'il est jeune, il y en a moins; mais à mesure que la coquille augmente, il se forme un nouveau trou. *Voyez* COQUILLAGE & COQUILLES.

Aldrovandus & Rondelet ont appellé l'oreille de mer, *patella fera*; ce qui la confond avec la patelle: ils l'ont mise encore parmi les bivalves, quoique rien ne fût plus opposé.

Son nom françois lui vient de sa ressemblance avec l'*oreille* humaine: il y a des endroits où on l'appelle *ormier*; Bélon la nomme le *grand bourdin*; & les Hollandois, *stockfiche*.

Les *oreilles de mer* donnent quelquefois de petites perles, dont on voit les semences dans le milieu de leur cavité, qui présente un fort bel orient. Cette partie est traversée dessus & dessous par de grandes rides ou des ondes, qui se terminent en-dehors à un œil formant une espece de volute, avec un rebord applati d'un côté, & de l'autre tout uni. Les *oreilles* ont un rang de trous ronds, dont il y en a ordinairement six d'ouverts. Quand le poisson veut augmenter sa coquille pour couvrir l'augmentation de sa chair, il fait un nouveau trou & en ferme un autre.

Lister met l'*oreille de mer* parmi les turbinées ou contournées: il dit, *turbinatorum more claviculatim contorquetur, adeò ut ab aliquibus univalvibus male annumerata est*. Sur ce principe, toutes les coquilles seront turbinées, jusqu'à la porcelaine, qui a une pyramide ou clavicule contournée, qui est applatie, & qui rentre en elle-même vers son sommet.

Parmi les diverses especes d'*oreilles de mer*, on compte 1°. l'*oreille* percée à six trous; 2°. la polie; 3°. la verte; 4°. la rougeâtre; 5°. celle qui est tachetée de brun & de verd; 6°. de forme longue; 7°. l'*oreille de mer* sans trous & qui n'est point nacrée, ayant une volute en-dedans détachée de son bord.

Ce coquillage n'est pas moins connu que le lepas; mais il ne se trouve pas si communément: nous ne l'avons en France que sur les côtes de Bretagne. Le poisson de cette coquille est ordinairement attaché au rocher à fleur d'eau, & s'y tient si fortement cramponné, qu'on a encore plus de peine à détacher sa coquille que le lepas. Il meurt incontinent après qu'on l'a détaché du rocher; il fait quelques mouvemens, en alongeant sa tête & ses barbes qui sont au haut de sa circonférence. Sa chair est jaunâtre & bonne à manger. On lui remarque une tête ronde, tranchée sur le dessus, avec une bouche garnie de quatre cornes, dont deux plus grandes sont peu distantes des deux autres. Les deux yeux ou points noirs sont placés au sommet des deux plus petites cornes.

Il rend ses excrémens par les trous qui sont sur la superficie de sa coquille; & ses principaux visceres sont logés sur la bordure. Lorsqu'il est en marche, son pié déborde beaucoup la superficie de sa coquille qui est revêtue de légers sillons, lesquels tournent autour de la robe en forme de deux rangs fraisés, & vont se perdre au sommet. Sa couleur ordinairement très-variée est d'un cendré noir; mais il y en a de vertes, de rougeâtres, avec une très-belle nacre en-dedans. Dargenville, *Conchyliologie*. (*D. J.*)

OREILLE, (*Critique sacrée.*) ce mot se prend d'ordinaire métaphoriquement dans l'Ecriture: il signifie quelquefois *exaucer*. *Verba mea auribus percipe Domine*, Ps. v. 1. Seigneur, exaucez nos prieres. 2°. Il signifie un entier dévouement: *Sacrificium & oblationem noluisti, aures autem perfecisti mihi*, Ps. xxxix. 7. Vous n'avez voulu ni sacrifice ni oblation, mais vous m'avez donné des *oreilles* parfaites. L'hébreu porte *fodisti*, par allusion à la coutume de percer avec une aleine l'*oreille* du serviteur, qui renonçoit au privilege de l'année sabbatique, & se consacroit au service de son maître pour toûjours. 3°. *Auris zeli audit omnia*, Sap. j. 10. L'*oreille* de Dieu, qui s'appelle *un Dieu jaloux*, entend tout 4°. *Revelare aurem*, déclarer une chose inconnue. *Si perseveraveris, revelabo aurem tuam*, I. Regum, xx. 13. Si le mauvais dessein de mon pere continue toujours contre vous, je vous en donnerai avis, dit Jonathas à David. 5°. *Erigere aurem*, exciter à entendre avec docilité. *Erigit mihi aurem, ut audiam quasi magistrum*, If. l. 4. Le Seigneur me touche l'*oreille*, afin que je l'écoute comme un maître. 6°. Le Seigneur dit à Isaïe: laiss-

laissez l'*oreille* de ce peuple s'appésantir, c'est-à-dire, laissez-le endurcir son cœur. (*D. J.*)

OREILLES DE L'ANCRE, (*Marine.*) c'est la largeur des pattes de l'ancre. *Voyez* ANCRE. (*Q*)

OREILLE DE LIEVRE, (*Marine.*) une voile appareillée en *oreille de lievre* est une voile latine, ou à tiers point; ce qui la rend différente des voiles à traits quarrés. (*Q*)

OREILLE, *terme d'Arts & de Métiers*; il y a quantité de chose dans les Arts & Métiers auxquelles les ouvriers donnent ordinairement le nom d'*oreilles*, soit parce qu'elles ont quelque sorte de ressemblance, bien qu'éloignées avec les *oreilles* naturelles, soit seulement à cause qu'elles sont doubles comme elles.

Les *oreilles* d'un ancre sont les deux bouts plats & pointus faits en langue de chat, qu'on appelle aussi *pattes*, qui lui servent à mordre & à tenir dans le sable.

Les *oreilles* d'un minot à mesurer les grains, sont les deux pieces plates qui sont attachées au ceintre pour y affermir la potence.

Les *oreilles* d'un chaudron, d'un sceau, d'une marmite, sont les morceaux de fer plat, dans lesquels l'anse est mobile.

On dit aussi les *oreilles* d'une écuelle, les *oreilles* d'un soulier, les *oreilles* d'un peigne, les *oreilles* d'un ballot, & quelques autres. Comme celles du peigne & du ballot semblent plus considérables que les autres par rapport au commerce; l'on en a fait des articles particuliers. *Savary.* (*D. J.*)

OREILLES, (*Hydr.*) on dit les *oreilles* ou les *oreillons* d'une piece d'eau en miroir; ce sont les petites parties échancrées & en retour, qui se joignent à celles qui sont ceintrées.

OREILLE, *terme d'Architecture*, est le racord de deux moulures, qui tend à former un angle droit, par une forme circulaire de quart de cercle, soit en-dedans, soit en-dehors.

OREILLE, (*partie du métier à bas.*) *Voyez* à BAS, MÉTIER A BAS.

OREILLE, *en terme de Bourserie*, ce sont de petits tirans qui tiennent au dos d'un étui à livre, & qui en couvre la tranche jusque sous la patte de l'étui. *Voyez* PATTE.

OREILLE DE CHARRUE, (*Agriculture.*) les Laboureurs appellent ainsi la partie de la charrue à laquelle est attaché le soc, & qui sert pour tourner la terre que le soc a fendue. En plusieurs endroits l'*oreille de la charrue* est un petit ais triangulaire qui s'applique à la partie où se met le soc; en sorte que par sa pointe il y soit attaché avec un crochet de fer qui est à cette pointe, & que l'on engage dans un anneau qui est proche du soc; par l'autre bout elle s'en éloigne au moyen d'une cheville de bois, longue d'environ un pié. Ainsi l'*oreille* fait un angle aigu avec la partie de la charrue qui porte le soc. Cette *oreille* est mobile, & se met tantôt d'un côté, & tantôt d'un autre. On la change quand le sillon est achevé, & que l'on veut tourner pour en commencer un autre, afin qu'elle soit toujours en-dedans des sillons. Dans d'autres endroits, c'est la partie postérieure du bois même auquel le soc se met, & que l'on peut appeller le *manche du soc*, qui s'élargit, mais qui est immobile. Alors il faut labourer à deux rangs de sillons, l'un à droite, & l'autre à gauche, afin que cette *oreille*, qui ne se peut changer, soit toujours en-dedans du sillon, & qu'elle rejette sur les sillons déja tracés, & non pas sur la terre non encore labourée, celle que le soc coupe à mesure qu'il avance. *Voyez les Pl. d'Agricul.* (*D. J.*)

OREILLE DE FRISQUETTE, *terme d'Imprimerie*. *voyez* LANGUETTE.

OREILLES, *terme d'emballeur*, ce sont des morceaux de toile qu'on ménage aux quatre coins d'un ballot ou d'une balle, lorsqu'on en fait l'emballage, afin que les crocheteurs, forts, ou gagne-deniers, qui ont coutume de les charger ou décharger, ayent plus de prise pour les remuer & changer de place. On leur a donné le nom d'*oreilles*, parce qu'en effet ils ont quelque ressemblance avec celles des animaux qui les ont les plus grandes.

OREILLES, (*Luth.*) ce sont dans les jeux de l'orgue de petites lames de plomb *e d*, *fig. 32. Pl. d'orgue*, minces & flexibles, que l'on soude aux deux côtés de la bouche des tuyaux bouchés & à cheminées, & qui servent à les accorder. On fait baisser les tuyaux de ton en inclinant les *oreilles* vers la bouche; ce qui alonge le chemin que le vent qui anime le tuyau est obligé de faire avant de frapper l'air extérieur, & diminue la fréquence de ces vibrations. Au contraire, lorsqu'on écarte les *oreilles*, le chemin que le vent qui remplit le tuyau doit faire est d'autant racourci, & qu'à vîtesse égale, les tems sont comme les espaces à parcourir. La fréquence des vibrations de l'air est augmentée; ce qui fait hausser le tuyau de ton. Au moyen de ces deux opérations, il est facile d'accorder tel tuyau que l'on veut; car s'il est trop bas, en levant les *oreilles* petit-à-petit, on le fait facilement venir à l'accord qu'il doit faire. Si au contraire il est trop haut, on le fera baisser en ouvrant les *oreilles* jusqu'à ce qu'il soit d'accord. *Voyez* PARTITION.

OREILLE, (*Maréchallerie.*) les *oreilles* du cheval doivent être petites, placées haut & droites. Boiteux de l'*oreille*, *voyez* BOITEUX. Redresser les *oreilles*, *voyez* REDRESSER. Regarder entre les deux *oreilles*, *voyez* REGARDER. Couper les *oreilles*, *voyez* COUPER. Aller de l'*oreille*, *voyez* ALLER. Le bouquet sur l'*oreille*, est une marque que l'on met à l'*oreille* d'un cheval pour marquer qu'il est à vendre.

OREILLES, (*Menuiserie.*) sont les pieces qu'on met dans les angles pour les arrondir.

OREILLE, *en terme de Potier*, c'est une espece de manche qui ne differe du manche proprement dit, que par sa forme qui est applatie & arrondie sur le bout extérieur; l'*oreille* a le même usage que le manche. *Voyez* MANCHE.

OREILLES, (*Serrurerie.*) parties saillantes qu'on laisse excéder le corps de l'ouvrage, & qui servent de guides à une autre piece, comme dans les cadenats d'Allemagne, les quatre éminences qui sont sur la tête du cadenat, entre lesquelles passent les branches du crampon.

OREILLES, (*Blason.*) ce sont deux petites pointes qui sont au-haut des grandes coquilles, comme à celles de saint Jacques. Ce mot se dit encore des grandes coquilles quand elles ont des *oreilles* aussi d'émail différent. *Menétrier.* (*D. J.*)

OREILLÉ, adj. *en termes de Blason*, se dit des dauphins & des coquilles dont les oreilles sont d'un émail différent de celui de leurs corps. Feydeau, à Paris, d'azur au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'or.

OREILLER, s. m. (*Gram.*) espece de sac quarré de grosse toile cirée, qu'on remplit de plumes ou de duvet, & qu'on recouvre d'une autre toile plus fine, qu'on appelle *la taye de l'oreiller*. L'*oreiller* se place sur le chevet du lit, & tient la tête élevée.

OREILLER, *en Architecture*. *voyez* COUSSINET DE CHAPITEAU.

OREILLER, (*Boutonnier.*) qu'on appelle aussi *coussinet*, ou *carreau*, terme de Passementiers Boutonniers, pour désigner une sorte de petit pupitre quarré fait de bois leger plus long que large, & recouvert pour l'ordinaire d'une étoffe verte, rembourée un peu ferme. L'*oreiller* se place sur les genoux, & sert à fabriquer à la main avec des fuseaux & des épingles, des dentelles, guippures, & autres ouvrages semblables, dépendans du métier des Boutonniers.

OREILLER, *terme de Couteliers*, est une espece de coussin de toile, rempli de paille d'avoine ou de bourre, que ces ouvriers mettent sur le chevalet de leur roue à remoudre, afin de n'en être pas incommodés dans la situation contrainte où ils sont en rémoulant.

OREILLERE, *voyez* PERCE-OREILLE.

OREILLETTE, s. f. *en Anatomie*, nom de deux cavités situées à base du cœur. *Voyez* CŒUR.

Le mot est dérivé du latin *auricula*, petite oreille, diminutif de *aures*, qui signifie les *oreilles*.

Les *oreillettes* sont deux sacs musculeux situés à la base du cœur, l'un du côté du ventricule droit, l'autre du côté du ventricule gauche, & unis ensemble par une cloison interne & par des fibres communes externes, à peu-près comme les ventricules. On appelle aussi l'un l'*oreillette* droite, & l'autre l'*oreillette* gauche.

L'*oreillette* droite est plus ample que l'*oreillette* gauche, & elle s'abouche avec le ventricule du même côté. Elle a encore deux ouvertures formées par la rencontre de la veine cave ascendante & de la descendante qui y aboutissent.

L'*oreillette* gauche est un grand sac auquel s'abouchent quatre veines appellées *veines pulmonaires*. *Voyez* PULMONAIRE. (*L*)

OREILLETTE, (*Botan.*) par les Botanistes, *asarum*. *Voyez* CABARET, (*Botan.*)

OREILLETTE, (*Orfévrerie.*) petit cercle de métal, que les femmes qui ne veulent pas se faire percer les oreilles, y appliquent pour soutenir les boucles & les pendans d'oreilles. (*D. J.*)

OREILLONS, s. m. pl. nom que le vulgaire donne aux tumeurs des parotides, parce qu'elles viennent autour des oreilles. *Voyez* PAROTIDES.

Les parotides sont ordinairement des tumeurs inflammatoires ou fort dures; & l'on donne plus particulierement le nom d'*oreillons* à des engorgemens lymphatiques qui ressemblent plutôt à un œdème qu'à un phlegmon, & dont le siége paroît plutôt dans le tissu cellulaire qui avoisine la glande maxillaire ou la parotide, qu'attaquer le corps même de ces glandes. Les enfans sont sujets aux *oreillons*; c'est la lymphe stagnante qui les produit. Les prisanes purgatives détournent l'humeur des *oreillons* naissans. Les cataplasmes résolutifs y sont fort convenables, quand l'embarras cause de la douleur par tension; la laine imbibée de parties égales d'huiles de lis & de camomille calme & détend: ce topique aidé du régime & des purgatifs suffit communément à la cure des *oreillons*. J'ai vû une constitution épidémique où après quelques accès de fievre, sans aucun mauvais symptome, il survenoit des *oreillons*; ceux qu'on différoit de purger se trouvoient attaqués d'une fluxion sur les testicules par la disposition spontanée des *oreillons*. Les pilules mercurielles parurent le purgatif le mieux indiqué; il réussissoit mieux que les autres, & procuroit plus promptement la résolution parfaite des engagemens contre lesquels on les administroit. (*Y*)

ORELLONS, *en Architecture*, *voyez* CROSSETTES & OREILLES.

OREILLONS, (*Menuiserie*.) ce sont des retours aux coins des chambranles de portes ou de croisées; on les appelle aussi *crossettes*. (*D. J.*)

OREILLONS ou ORILLONS, *terme de Mégisserie*, ce sont les rognures de cuir ou peaux de bœufs, vaches, veaux, moutons, &c. dont on se sert pour faire la colle forte; on les appelle *oreillons*, parce que les oreilles de ces animaux se trouvent en quantité parmi ces rognures; ensorte que le tout a pris sa dénomination d'une partie, ou parce qu'en effet les plus grands morceaux de ces rognures ne le sont pas plus que les oreilles de ces bêtes. (*D. J.*)

OREL, *voyez* AIGLE.

OREMBOURG, (*Géog. mod.*) petit pays nouvellement formé, appartenant à la Russie, & qui est situé au sud-est du royaume d'Astracan; on y a bâti en 1734 sur le bord du fleuve Jaïk, une ville qui porte le nom d'*Orembourg*; cette contrée est hérissée des branches du mont-Caucase. Des forteresses élevées de distance en distance, défendent les passages des montagnes & des rivieres qui en descendent. C'est dans cette région, auparavant inhabitée, qu'aujourd'hui les Persans viennent déposer & cacher à la rapacité des brigands, leurs effets échappés aux guerres civiles. La ville d'*Orembourg* est devenue le refuge des Persans, & de leurs fortunes, & s'est accrue de leurs calamités; les Indiens, les peuples de la grande Buckarie y viennent trafiquer; elle devient l'entrepôt de quelques pays désolés de l'Asie. *Hist. de Russie*. par M. de Voltaire. (*D. J.*)

ORENOQUE, (*Géog.*) plusieurs géographes écrivent *Orinoque*, grand fleuve de l'Amérique méridionale dans la terre ferme. Christophe Colomb découvrit le premier cette riviere à son troisieme voyage en 1498, & Diego de Orgas y entra le premier en 1531.

L'*Orenoque* a sa source dans le Popayan, province de l'Amérique méridionale au nouveau royaume de Grenade entre l'audience de Passama, celle de Quito, & la mer du Sud. Il coule du couchant au levant dans le vaste pays de la nouvelle Andalousie, où il se sépare en deux branches; l'une descend vers le midi & perd son nom; l'autre qui le conserve, tourne vers le septentrion, & va se jetter dans la mer du nord. Il forme à son embouchure un tel labyrinthe d'îles, que personne n'est d'accord sur le nombre exact des bouches de ce fleuve. Ce qu'il y a de certain, c'est que la plus grande bouche de l'*Orenoque* qu'on appelle *bouche des vaisseaux*, est située à 8 degrés 5' de *latitude*, & à 318 de *longitude*.

Il y a soixante-cinq brasses de fond dans certains endroits, & quatre-vingt lorsque les eaux viennent à croître; son étendue, sa largeur & sa profondeur sont si considérables, qu'il paroît qu'on peut le joindre aux trois fleuves que les géographes nous donnent, comme les trois plus grands du monde connu; savoir, le fleuve de Saint-Laurent dans le Canada, celui de la Plata dans le Paraguay, & le Maragnon dans les confins du Brésil.

Nous avons aujourd'hui des connoissances certaines de la communication de *Rio negro* ou *la riviere Noire*, avec l'*Orenoque*, & par conséquent de l'*Orenoque* avec le fleuve des Amazones. La communication de l'*Orenoque* & de la riviere des Amazones avérée en 1743, peut d'autant plus passer pour une découverte en Géographie, que quoique la jonction de ces deux fleuves soit marquée sans aucune équivoque sur les anciennes cartes, tous les géographes modernes l'avoient supprimé dans les nouvelles, comme de concert, & qu'elle étoit traitée de chimérique par ceux qui sembloient devoir être le mieux informés des réalités. Ce n'est pas la premiere fois, dit M. de la Condamine, que les vraissemblances & les conjectures purement plausibles l'ont emporté sur des faits attestés par des relations de témoins oculaires, & que l'esprit de critique poussé trop loin, a fait nier décisivement ce dont il étoit tout au plus permis de douter.

Mais comment se fait cette communication de l'*Orenoque* avec la riviere des Amazones? Une carte detaillée de la riviere Noire ou *rio Negro*, que nous aurons quand il plaira à la cour de Portugal, pourroit seule nous en instruire exactement. En attendant, M. de la Condamine pense que l'*Orenoque*, la riviere Noire & l'Yutura, ont le Caquétat pour source commune. *Voyez* les *Mém. de l'académie des Sciences*, *année* 1745. p. 458. (*D. J.*)

ORENSE, (*Géog.*) ancienne ville d'Espagne dans la Galice, avec un évêché suffragant de Compostelle. Elle est renommée par ses bains que les Romains ont connu, & qui ont valu à ce lieu le nom de *aquæ calicæ*. Une partie de cette ville qui est au pié d'une montagne éprouve la rigueur des hivers, tandis qu'en un autre quartier on jouit des douceurs du printems. Elle est sur le Minho, que l'on y passe sur un pont à 19 lieues S. E. de Compostelle, 26 N. O. de Bragance, 92 N. O. de Madrid. *Long*. 10. 8. *lat*. 42. 16. (*D. J.*)

OREOL, *voyez* MAQUEREAU.

OREON, s. m. (*Botan.*) nom donné par les anciens à une plante, que nous avons quelque lieu de supposer être l'*equisetum*; ils disent du moins qu'elle croissoit sur les montagnes dans les endroits humides: de plus, leurs descriptions, & les vertus qu'ils lui attribuent conviennent à celles de notre grande prèle. (*D. J.*)

OREOSELINUM, (*Botan.*) Tournefort compte quatre especes de ce genre de plante, que nous nommons en françois *persil de montagne*. La plus commune est appellée *oreoselinum, apii folio, major*, R. H. 318.

Cette plante pousse des feuilles férulacées, à la hauteur de quatre ou cinq piés, divisées en aîles: les feuilles sortent les unes de sa racine, les autres de ses tiges, grandes, amples, ressemblant à celles du persil, attachées à des queues longues. Ses fleurs naissent sur de grands parasols aux sommets des tiges & des branches, petites, blanches, composées chacune de cinq feuilles disposées en rose: quand ces fleurs sont passées, il leur succede des semences jointes deux à deux, larges, ovales, applaties, rayées sur le dos, bordées d'une membrane de couleur rougeâtre. Ses racines sont attachées plusieurs à une tête, longues, grosses comme le petit doigt, s'étendant beaucoup dans la terre, noires en-dehors, blanches en-dedans, empreintes d'un suc mucilagineux d'un goût résineux, mais aromatique & agréable, approchant de celui du panais. Cette plante croît aux lieux montagneux parmi les pâturages; elle passe pour incisive. (*D. J.*)

ORESCA, (*Géog.*) ville de l'empire Russien, en Carélie, sur la côte occidentale du lac de Ladoga, dans une île formée par la Neva. Elle a un fort bâti par Pierre le Grand, pour la défense de Saint-Pétersbourg. (*D. J.*)

ORESTÆ, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Grece, dans la Molosside, qui du tems de Strabon faisoit partie de l'Epire; c'est pour cela qu'il compte ce peuple entre les Epirotes. Leur pays étoit nommé *Orestide* ou *Orestiade*. Tite-Live dit, que les *Orestiens* ou les *Orestes*, ayant été les premiers à quitter le parti de Philippe, les Romains leur accorderent la liberté de se gouverner par leurs propres lois. (*D. J.*)

ORESTE, PORT D', (*Géog. anc.*) en latin *Orestis portus*; port de la grande Grece, au pays des Brutiens, sur la côte occidentale de la Calabre ultérieure. Quelques géographes croyent que c'est aujourd'hui *Porto Ravaglioso*. (*D. J.*)

ORETÆ, (*Géog. anc.*) Denis le Périégete les nomme *Oritæ*; les *Oretes* ou *Orites* étoient des peuples, entre la Perse & les Indes, aux confins de la Carmanie: aussi Lucain, *l. III. vers.* 249. a joint ces pays ensemble.

> *Tunc furor extremos movit Romanus* Oretas,
> *Carmanosque duces.*

Les *Orètes* prenoient leur nom de la ville d'*Ora*, que Ptolomée place dans la Carmanie. (*D. J.*)

ORÉTAINS, LES (*Géog. anc.*) *Oretani*; ancien peuple de l'Espagne Tarragonoise, dont Ptolomée vous indiquera les villes. La capitale nommée *Oretum*, étoit dans la campagne de Calatrava, sur la Guadiana, & a été épiscopale.

Les *Oretana juga* de Pline, sont aujourd'hui nommés par les Espagnols *la Sierra di Alcaras*. (*D. J.*)

ORÉE, (*Géog. anc.*) *Oreum*, *Oreos*, *Oreus* ou *Horeus*; car c'est le même lieu qu'on nommoit auparavant *Istiée* ou *Histiée*.

L'*Orée* étoit une ville maritime & forte de l'Eubée, dont les habitans vivoient sous le gouvernement républicain; cette ville étoit puissante; car la quatrieme partie du pays appartenoit à ses habitans. Philippe y établit cinq tyrans pour la gouverner.

Tous les anciens ont fait mention de cette ville; mais Diodore de Sicile, *liv. XV.* & Tite-Live, *liv. VIII. ch. v. & vj.* s'y sont le plus étendus. Pausanias dans ses Achaïques, *ch. xxvj.* dit, que quoique fort déchue de son ancien éclat, elle gardoit encore un rang de ville dans le tems où il écrivoit. Son nom moderne est *Oreo* sur la côte orientale de l'île. (*D. J.*)

ORÉXIE, s. f. (*Médec.*) appétit presque continuel dans l'état de santé, & qui n'est accompagné d'aucun fâcheux symptome, comme dans la faim canine & la boulimie.

Les personnes qui ont cette faim vorace deviendroient même malades si elles ne prenoient souvent de la nourriture. Sennert rapporte l'histoire d'un écolier d'un tempérament mélancholique, qui se portoit d'ailleurs à merveille, mais qui avoit besoin de manger le jour & la nuit. Les mets délicats ne pouvoient pas le rassasier, il lui falloit des mets solides & difficiles à digérer, comme, par exemple, du gros pain dont se nourrissent les paysans.

M. de Thou, *hist. t. I. p.* 101, cite l'exemple de M. de Beaulne de Samblançay, archevêque de Bourges, son parent & son ami, avec lequel il vivoit. M. de Beaulne avoit besoin d'un aliment presque continuel pour entretenir sa santé. A peine dormoit-il tous les jours quatre heures, au bout desquelles le besoin de manger le réveilloit: à deux heures après minuit il se faisoit apporter à manger, & expédioit ses affaires particulieres jusqu'à quatre heures, qu'il se remettoit à table; à huit heures, on le servoit pour la troisieme fois. Il rentroit chez lui pour dîner à midi, il mangeoit encore à quatre heures & le soir. Avec tout cela on ne le vit jamais plus assoupi, ni la tête plus embarrassée, que s'il étoit très-petit mangeur.

Cette faim dévorante peut être causée par les vers. On en trouve des exemples dans plusieurs auteurs, & en particulier dans Tralianus & dans Nicolus. L'expérience journaliere confirme leurs observations, & la théorie découvre la cause de cette voracité. 1°. Les vers privent alors le corps d'une partie du suc nourricier que lui auroient fourni les alimens. 2°. Par l'agitation des vers, l'estomac est mis en action, les houppes nerveuses sont chatouillées; ce sentiment oblige ceux qui ont des vers à prendre continuellement des alimens. 3°. Par cette agitation, l'estomac se vuide, & devient plus exposé aux impressions de la faim.

Mais on trouve aussi dans la construction du corps humain des causes particulieres qui peuvent produire dans certains sujets un appétit dévorant; comme la grandeur de l'estomac, la grosseur du foie, l'abondance de la bile, & autres jeux de la nature telle que la forme des intestins qui sont plus courts & ont moins de circonvolutions. Il est rapporté par Antoine de Pozzis qu'une femme qui étoit tourmentée d'un appétit dévorant, n'avoit que trois intestins très-courts. Cabrolius nous a laissé une semblable observation dans un homme famélique. On peut ajouter à ces observations un fait assez constant, c'est que les animaux sont plus voraces à proportion que leurs intestins sont plus courts, & ont moins de circonvolutions.

La masse du foie peut encore être regardée comme une des causes de voracité. Jemma, Argentier & Bartholin confirment cette théorie par la dissection des cadavres de personnes faméliques, & la théorie s'accorde avec leurs observations; car lorsque le foie a un grand volume, il s'y filtre beaucoup plus de bile, & une bile plus âcre, parce que la chaleur de ce viscere est plus considérable; or cette âcreté & la grande quantité de bile forment un aiguillon plus vif, cet aiguillon donne plus de mouvement à l'estomac & aux intestins; d'où l'on est plutôt affamé. On peut rapporter ici l'observation de Vesale sur un forçat extrèmement vorace, il trouva à l'ouverture du cadavre que par une conformation particuliere la bile se dégorgeoit dans l'estomac; or, dans ce cas, ce viscere étant exposé à l'action de la bile, devoit se vuider plus promptement.

Nous trouvons dans divers écrits des médecins, que le volume excessif de la rate & la grosseur de la veine splénique avoient produit la voracité. Nous remarquerons aussi que les animaux auxquels on enleve la rate deviennent extrèmement voraces; cela peut venir de l'action des nerfs qu'on a blessés, & du surplus de sang que reçoit l'artere gastrique, cette action d'excès dans les nerfs s'étend sur le ventricule; d'ailleurs le sang qui a séjourné dans la rate qui se trouve d'un volume considérable, forme dans le foie une bile plus âcre & plus abondante, l'estomac & les intestins doivent donc se vuider plus promptement.

Il n'est pas étonnant que les mélancholiques ayent beaucoup d'appétit, ou du-moins qu'un appétit dévorant les tourmente quelquefois; le sang s'accumule dans leurs visceres & il y séjourne long-tems, ils sont donc dans le cas de ceux qui ont le volume de la rate fort gros. C'est pour cela encore qu'on ne doit pas être surpris, si dans des estomacs faméliques on a trouvé des sucs noirâtres, c'est-à-dire des sucs qui sont tels que ceux qu'on trouve dans les visceres des mélancholiques.

L'*oréxie*, ou la faim immodérée qui vient des vers qui consument le chyle, se guérit en détruisant ces insectes. On peut en connoître la cause par les symptomes qui leur sont propres. Celle qui vient de l'acidité ou âcreté des humeurs se guérit par les remedes qui corrigent cette acidité ou cette âcreté. Villanovanus rapporte qu'un homme se guérit de sa faim dévorante en mangeant du pain chaud trempé dans un marc d'huile. La voracité causée par l'action de la bile sur l'estomac se tempere par les acides. En général l'*oréxie* naturelle est une maladie fort rare; il faut bien la distinguer de la boulimie & de la faim canine, avec lesquelles on la confond d'ordinaire. *Voyez* FAIM CANINE. (*D. J.*)

ORFA, (*Géogr.*) M. de Lisle dit *Oursa*, ville d'Asie à l'Orient de l'Euphrate, dans le Diarbeck; Thévenot l'a décrite comme elle étoit de son tems, nous dirons seulement que c'est l'ancienne ville d'Edesse. *Voyez* EDESSE. *Orfa* est située à 33 lieues N. E. d'Alep. *Long.* 55. 20. *latit.* 36. 20. (*D. J.*)

ORFEVRE, s. m. artiste, fabriquant & marchand tout ensemble, membre d'un des six corps des marchands de la ville de Paris, qui a la faculté de vendre, acheter & fabriquer toutes sortes de vaisselle, ouvrages & bijoux d'or & d'argent.

Le terme d'*orfevre* a son étymologie dans les deux mots *or* & *fabriquant*, procédante & imitée du latin *auri faber*, fabriquant en or.

Les *Orfevres* se nomment *Orfevres*, *Joyailliers*, *Bijoutiers*: on entend assez communément par *orfevre* simple celui qui ne se mêle que de fabriquer ou vendre de la vaisselle d'argent; par *orfevre-bijoutier*, celui qui vend ou fabrique les bijoux d'or; & par *orfevre-joyaillier*, celui qui vend & met en œuvre les diamans, perles & pierres précieuses: le droit exclusif à tous autres qu'ont les *Orfevres* de monter & mettre en œuvre les diamans, leur a fait donner le surnom de *metteur-en-œuvre*.

Cet art a de tous les tems été considéré & protégé: dès que l'or & l'argent ont été connus, des artistes se sont formés pour employer ces précieux métaux, dont on n'a d'abord destiné l'usage qu'au service des temples, sur les autels des dieux, & à augmenter la splendeur des souverains; mais les richesses s'étant accrûes, & le luxe avec elles, les *Orfevres* se sont multipliés, leur art s'est perfectionné, & dans le dernier siecle (pour nous conformer à l'expression de l'illustre écrivain qui nous en a tracé le tableau) de simples *orfevres* ont mérité de faire passer leurs noms à la postérité & de s'immortaliser, tels que les Germains & les Ballins, &c. & c'eût été en effet une injustice de refuser à ces grands hommes le tribut de louange qui leur étoit dû: ni eux, ni les artistes célebres qui les remplacent aujourd'hui, tels que les sieurs Roettiers & Germain, n'ont atteint ce haut degré de perfection où ils sont parvenus, qu'à force d'étude & de travaux: quoique nés avec un génie mâle, il leur a fallu d'abord savoir dessiner & modeler, joindre à ces premieres études celles de l'Architecture & de la Perspective, pour savoir donner à leurs ouvrages & de belles formes & de justes proportions. S'ils n'eussent été consommés dans ces sciences, bases de tous les arts, on n'eût jamais vû sortir de leurs mains ces productions savantes qui ont embelli leur patrie, orné les cours étrangeres, consacré la réputation de l'Orfevrerie de Paris, & décidé sa supériorité sur toutes les Orfevreries de l'univers. A ces connoissances qui eus-

sent suffi pour faire un bon sculpteur, il leur en a encore fallu joindre d'autres détails, comme de savoir cizeler, graver, retraindre *&c.* toutes opérations méchaniques, mais nécessaires pour parvenir à ces brillantes exécutions où se développe tout le goût de l'artiste, comme son génie se déploye dans la composition. La préparation de l'or & l'argent n'a pas été même pour eux un objet indifférent, en effet ces métaux renferment souvent dans leur sein des parties hétérogenes qui en alterent la pureté & la ductilité; savoir les en dépouiller & les en allier en qualité & quotité convenables sont des fruits de l'étude de la Métallurgie & de la Docimásie, dont il convient qu'un *orfevre* soit instruit: que tout *orfevre* qui veut se distinguer sache que la réunion de toutes ces études firent les grands hommes que nous avons cités ce qu'ils parurent, & que cette carriere épineuse qu'ils remplirent avec honneur, est la seule que doivent courir ceux qui se proposent d'acquérir une gloire semblable à la leur.

Chaque *orfevre* a un poinçon à lui particulier, composé des lettres initiales de son nom, d'une devise, d'une fleur de lis couronnée, & de deux petits points, il lui sert comme de signature & de garantie envers celui qui achete les ouvrages de sa fabrique; lors de sa réception à la cour des monnoies, il est obligé de donner une caution de 1000 liv. pour répondre des amendes qu'il pourroit encourir, s'il étoit surpris en contravention aux réglemens sur le titre des matieres; ce poinçon est insculpé sur une planche de cuivre déposée au greffe de la cour des monnoies, & sur une autre planche de cuivre déposée au bureau des *Orfevres*, pour y avoir recours en cas de contestation, soit par voie de comparaison ou de rengrênement. Indépendamment du poinçon de chaque *orfevre*, il y a encore trois autres poinçons qui doivent être apposés sur les ouvrages de la fabrique de Paris; savoir, le poinçon de charge, le poinçon de la maison commune, & le poinçon de décharge.

Tous ces poinçons s'appliquent en différens tems, & pour causes différentes: dès qu'un *orfevre* veut fabriquer une piece d'or ou d'argent, il l'ébauche au marteau; il met alors son poinçon dessus, qui constate que cette piece est de sa fabrique; il la porte ainsi revêtue de son poinçon au bureau du fermier des droits du roi, où il signe une soumission de rapporter cette piece lorsqu'elle sera finie, pour acquitter les droits, que le roi préleve dessus en vertu de ses édits & à raison du poids de ladite piece; le fermier applique alors dessus cette piece un poinçon, que l'on appelle *poinçon de charge*, parce qu'il charge le fabriquant des obligations ci-dessus expliquées. La piece revêtue de ce second poinçon passe au bureau des *Orfevres*, appellé *maison commune*, les gardes *orfevres*, préposés pour la police du corps, & singulierement pour l'essai des ouvrages, coupent un morceau de cette piece du côté qu'il leur plaît, l'essayent, & si la matiere est trouvée au titre qui est de 11 deniers 12 grains pour l'argent au remede de 2 grains de fin, de 20 karats un quart pour l'or au remede d'un quart de karat, & de 22 karats un quart au remede pareillement d'un quart de karat pour les grands ouvrages d'or, comme chandeliers, lampes *&c.* ils apposent alors leur poinçon dessus: c'est ce poinçon qui est toujours une lettre de l'alphabet couronnée, laquelle change tous les ans, qui est garant du titre des ouvrages; ce poinçon est aussi insculpé sur une planche de cuivre au greffe de la cour des monnoies & au bureau des *Orfevres* lors de l'élection des gardes, lesquels sont responsables en leurs propres & privés noms de la sûreté de ce poinçon, & s'il y avoit erreur ou contravention, on les poursuivroit extraordinairement: aussi si l'ouvrage n'est pas au titre prescrit, les gardes biffent les deux premiers poinçons, déforment la piece, & la rendent en cet état au fabriquant, en lui délivrant un bordereau du titre auquel sa matiere s'est trouvée, afin qu'il l'allie en la refondant, alors il est obligé de recommencer tout ce que dessus. Dans le premier cas où la piece ayant été trouvée au titre a été revêtue du poinçon de la maison commune, l'*orfevre* finit sa piece, la rapporte toute finie au bureau du fermier des droits du roi, paye les droits, acquitte sa soumission qu'on lui rend acquittée, & on appose pour certificat du payement desdits droits un quatrieme & dernier poinçon, que l'on appelle à cause de cela *poinçon de décharge*: l'ouvrage en cet état peut être exposé en vente librement & sans crainte.

ORFEVRERIE, s. f. corps de l'*Orfevrerie*, sixieme & dernier corps des marchands de la ville de Paris. Le nombre des marchands de ce corps est fixé à trois cens. On l'appelle aussi *Orfevrerie-Joyaillerie* à cause du négoce, qu'ils sont en possession de faire de tous les tems des joyaux, diamans, perles & pierres précieuses.

Ce corps est très-ancien; ses premiers statuts sont de l'année 1260, & paroissent avoir été dirigés sur d'autres beaucoup plus anciens. La délicatesse & le goût de l'*Orfévrerie* de Paris, joint à l'attention scrupuleuse que le gouvernement a toujours eu de veiller à la bonté du titre & à la bonne foi de cette branche de commerce, l'a mise en crédit chez l'étranger, & a fait regarder cette capitale comme supérieure aux autres *Orfévreries* de l'Europe. *Voyez* ORFEVRE. Il jouit de toutes les prérogatives des six corps des marchands, & l'on remarque singulierement que dans les entrées des rois, reines, ou légats, où les six corps ont le privilege de porter le dais sur les personnes, rois, reines ou légats, souvent on n'appelloit à ces cérémonies que 3, 4 ou 5 de ces corps, mais que jamais celui de l'Epicerie & de l'*Orfévrerie* n'ont été omis, qu'il a fréquemment fourni des sujets pour les places municipales & jurisdictions consulaires, & qu'il est le seul au-moins depuis plus de 300 ans chez lequel on ait pris un prevôt des marchands en l'année 1570, qui se nommoit *Claude Marcel*, & étoit d'une famille ancienne de l'*Orfévrerie*; ce corps a aussi donné des hommes d'un talent rare. *Voyez* ORFEVRE.

Voici quelques-uns de leurs statuts.

Ils sont obligés d'avoir leurs forges & fourneaux scellés en plâtre dans leurs boutiques à six piés de la rue & en vûe; il leur est aussi défendu de travailler passé les heures indiquées par la police: l'objet de ce statut est de tenir continuellement les Orfevres en état d'être veillés par les préposés à la police du corps. Les préposés à la police du corps sont les officiers de la cour des monnoies & les gardes Orfevres.

Tous les ans on fait élection de trois Orfevres, d'un qui a déja été garde, & de deux autres qui n'ont point encore passé cette charge: leur exercice est de deux ans; les trois nouveaux élus avec les trois de l'année précédente forment le college de six gardes, lesquels font les essais, asseoient la capitation, la perçoivent, visitent les atteliers & les ouvrages de leurs confreres, sans assistance d'aucun officier de police, toutes fois & quand ils le jugent à propos, & gerent toutes les affaires du corps: ils prêtent serment pour l'exercice de leurs fonctions à la cour des monnoies, & entre les mains du lieutenant général de police.

Les contestations sur le fait de l'*Orfévrerie* se portent en ce qui concerne la police devant le lieutenant général de police du Châtelet de Paris, & en ce qui concerne le titre des matieres & contraventions sur icelles en la cour des monnoies de Paris.

Les veuves des Orfevres peuvent tenir boutique ouverte, & faire le commerce de l'*Orfévrerie*: autrefois même elles avoient un poinçon; mais lors du réglement de 1679, le ministere craignant qu'elles n'en abusassent, ou que n'étant pas assez instruites, elles ne compromissent trop facilement la réputation de leur poinçon, ordonna qu'aussitôt le décès d'un orfevre leurs veuves remettroient le poinçon de leurs maris pour être biffé, leur laissant néanmoins la faculté de faire fabriquer chez elles, en faisant marquer leurs ouvrages du poinçon d'un autre maître, lequel demeureroit garant des ouvrages revêtus de son poinçon, comme s'ils étoient de sa fabrique.

Les Orfevres qui ne tiennent pas boutique ouverte sont obligés de déposer leurs poinçons au bureau des Orfevres, pour y être enfermés & scellés jusqu'à ce qu'ils reprennent boutique.

Les Orfevres ont la faculté de graver tous leurs ouvrages, même sceaux, cachets, lames d'acier, en un mot, tout ce dont ils ont besoin pour l'ornement de leur fabrique.

Le commerce d'*Orfévrerie* est interdit à tous marchands affistans ou commerçans qui ne sont pas du corps, il est seulement permis aux marchands merciers de vendre la vaisselle ou autres ouvrages d'*Orfévrerie* venant d'Allemagne ou des pays étrangers, à la charge d'en faire la déclaration au bureau, où on met sur ces ouvrages un poinçon à ce destiné.

Il est défendu aux Orfevres d'acheter, fondre ou déformer aucunes especes d'or ou d'argent du royaume ayant cours ou décriées.

Les Orfevres sont aussi tenus, quand ils en sont requis, de donner des bordereaux des marchandises qu'ils vendent, contenant le poids, le titre, le prix de la matiere & de la façon séparés l'un de l'autre.

Les Orfevres sont exempts de toutes créations de maîtrises, aux joyeux avénemens à la couronne, entrées de rois, reines, ou autres grands avénemens. Il n'est point permis aux Orfevres de travailler dans les lieux privilégiés, & il est défendu aux chefs de tous lieux privilégiés

giés quelconques de donner retraite chez eux aux ouvriers d'*Orfévrerie* ſans qualité ou ayant qualité.

Le tems de l'apprentiſſage eſt de huit années; on ne peut être reçu apprentif avant dix ans, & paſſé ſeize ans.

Les enfans des maîtres ſont diſpenſés de l'apprentiſſage, & du compagnonage qui eſt de deux ans pour les apprentifs. On ſuppoſe, ce qui eſt aſſez naturel, qu'ils ont dû apprendre dans la maiſon paternelle l'art qu'ils veulent profeſſer: au ſurplus ni les uns ni les autres ne ſont admis ſans chef-d'œuvre; il ſeroit à ſouhaiter qu'on y tînt une main bien ſévere, & qu'on rétablît l'ancienne coutume d'expoſer publiquement les chef-d'œuvres des aſpirans, la crainte d'éprouver une juſte critique exciteroit l'émulation, effaroucheroit l'ignorance, & produiroit un effet utile au progrès de cet art.

Les Orfevres travaillans à la galerie du Louvre, ont droit de faire des apprentifs de tout âge; au bout de ſix années de leur premier apprentif, ils peuvent en prendre un ſecond; leurs apprentifs ſont aſtraints comme les autres à huit années d'apprentiſſage, mais ils ſont reçus ſans faire de chef-d'œuvre & ſans frais; on ſuppoſe qu'ayant appris ſous de ſi excellens maîtres, ils ſont ſuffiſamment capables. Les ouvriers qui ont travaillé pendant ſix ans dans la manufacture royale des Gobelins, ſont reçus à la maîtriſe d'*Orfévrerie* ſans chef-d'œuvre & ſans frais. L'hôpital de Trinité jouit du droit de donner la maîtriſe à deux ouvriers ſans qualité tous les huit ans, travaillant l'un en or & l'autre en argent, pourvû qu'ils ſoient choiſis par le dit hôpital, agréés ſur leur chef-d'œuvre par les gardes orfevres, & qu'ils ayent appris le métier à un enfant dudit hôpital: il y a auſſi quatre privilégiés du roi, & deux du duc d'Orléans; mais ces privileges ſont à vie, & ne donnent point qualité aux enfans: d'ailleurs ces privilegiés ne ſont point partie du corps de l'*Orfévrerie*, & n'en ſont point membres; on voit par ces privileges qu'il y a encore des moyens de parvenir à la maîtriſe pour ceux qui n'ont pu l'acquérir à tems.

Quelques perſonnes dont les vûes pour le bien public & pour l'accroiſſement du commerce ſont reſpectables & dignes des plus grandes éloges, regardent les lois d'apprentiſſage, du compagnonage & du chef-d'œuvre comme inutiles: ils penſent auſſi qu'il eſt injuſte de fixer le nombre des maîtres du corps de l'*Orfévrerie*, & de refuſer place dans ce corps à des hommes d'un talent décidé, parce qu'ils n'ont point fait d'apprentiſſage, & qu'ils ne ſont point fils de marchands: nous penſons comme eux à quelques égards, mais nous ne ſommes point d'accord ſur tous les points.

1°. La connoiſſance que nous avons de toutes les parties d'étude néceſſaires pour faire un bon artiſte, & dont nous avons tracé l'eſquiſſe au *mot* ORFEVRE, nous porte à croire que huit années d'apprentiſſage bien employées ne ſont pas trop longues pour acquérir toutes les lumieres néceſſaires à cet art, ſur-tout quand on reflechit qu'il ne ſuffit pas d'être bon théoriſte, mais qu'il faut y joindre une excellente pratique; il ſeroit à ſouhaiter ſeulement que tous les maîtres fuſſent aſſez habiles pour former de bons éleves: & comment parviendra-t-on à ne remplir le corps que de bons artiſtes, ſi on néglige d'éprouver leur capacité? Quant à moi, j'ai toujours regardé le chef-d'œuvre comme une choſe de premiere néceſſité, & d'un intérêt eſſentiel au bien du corps & de l'état, à qui il importe beaucoup que l'*Orfévrerie* de Paris conſerve ſa ſupériorité. On peut me répondre qu'on peut apprendre ſans être gêné par des lois: j'en conviens; mais comme l'équité eſt la premiere regle, il faut la conſulter, & voir qu'un maître qui perd ſon tems à montrer à un apprentif, devroit être payé trop cherement, ſi les lois ne lui avoient pas aſſigné les dernieres années de l'apprentiſſage, pour ſe dédommager ſur le travail de ſon éleve des peines & ſoins qu'il lui a coûté dans ſes premieres années; & que l'ingratitude & la légereté étant très-communes chez les jeunes gens, on les verroit trop ſouvent, s'ils n'étoient aſtreints par les lois, quitter leurs maîtres auſſi-tôt qu'ils ſauroient quelque choſe, & chercher à jouir de leur talens, ſans s'embarraſſer de payer de reconnoiſſance ceux à qui ils doivent ce qu'ils ſont.

2°. Quant aux regles du compagnonage, on n'y tient pas aſſez la main pour qu'on puiſſe ſe plaindre de la gêne de cette loi; & ſi on l'a quelquefois miſe en vigueur, très-ſouvent c'eſt parce qu'on cherchoit par tous les moyens poſſibles à écarter un mauvais ſujet. Les bons artiſtes ne ſe plaindront jamais de cette loi; leur intérêt perſonnel les engage à viſiter pluſieurs atteliers pour étudier tous les goûts: on ne voit ordinairement que les ignorans, les préſomptueux & les indépendans chercher à la franchir.

3°. Il paroît ridicule de fixer le nombre des Orfevres à 300, &, ſelon les perſonnes que je prens la liberté de combattre, ce commerce devroit être libre & de la plus grande étendue, parce que le nombre des artiſtes augmentant, la néceſſité d'être employés fait baiſſer le prix des ouvrages, établit une concurrence de bon marché qui ne peut manquer d'étendre le commerce. Leur principe eſt juſte, & leur conſéquence néceſſaire: mais ce principe qui peut être vrai pour toutes les autres branches de commerce, ceſſe de l'être pour celle-ci, à ce que je penſe. Si on enviſage les ſources de l'aggrandiſſement de l'*Orfévrerie* de Paris, je crois qu'il eſt difficile de révoquer en doute que la ſûreté du titre des matieres qu'on emploie, & l'excellence du goût des artiſtes françois ſoient la ſeule cauſe de leur grand crédit chez l'étranger, d'où il eſt aiſé d'inférer que plus le nombre des Orfevres ſera reſſerré, plus ils ſeront en état d'être veillés, & moins la réputation du poinçon de Paris ſera compromiſe: que moins ils ſeront en nombre, plus ils ſeront en état de ſe faire bien payer, & par conſéquent de conſacrer plus de tems à l'étude, ſeul moyen de perpétuer le bon goût, & de l'empêcher de tomber en diſcrédit: il eſt vrai que nous ſommes totalement contradictoires ſur nos principes; il n'eſt queſtion que d'examiner leſquels ſont les plus vrais & les plus avoués. Fouillons plus avant, & diſons, que l'intérêt de l'état eſt que la main-d'œuvre ſe ſoutienne chere, afin que pour peu de valeur intrinſeque l'artiſte faſſe rentrer beaucoup d'argent dans le royaume. Ce principe conſtant & jamais nié pourroit-il avoir lieu, ſi on fait baiſſer la main d'œuvre ſur des objets dont la matiere premiere eſt toute valeur précieuſe & indeſtructible?

Un vœu que nous oſerions former, & qui ſeroit digne & de la bonté du prince qui regne ſur nous & de la ſageſſe de ſon gouvernement; c'eſt qu'on réduiſît preſque à rien, ſi nous n'oſons dire qu'on abolît tout entier les droits qui ſe prélevent ſur les ouvrages de l'*Orfévrerie*; l'expérience a prouvé que la cherté de ces droits eſt ce qui nuit le plus à l'étendue de ſon commerce: il ſeroit à ſouhaiter au-moins que toutes les fois que l'étranger vient ſe fournir chez nous, il n'en payât aucun, & même qu'on lui remît ceux précédemment payés, en juſtifiant du tranſport de ces ouvrages hors du royaume.

4°. Ce ſeroit encore une juſtice d'ouvrir des portes aux artiſtes diſtingués, qui ne peuvent être admis dans le corps, parce qu'ils n'ont point fait d'apprentiſſage, & ne ſont point fils de marchands, *&c.* il eſt, ce me ſemble, un bon moyen d'établir l'émulation & de couronner le talent à cet égard; c'eſt d'ordonner que de tems à autre il y auroit un concours où celui dont l'ouvrage ſeroit jugé ſupérieur fût reçu *gratis*, admettant à ce concours apprentif, fils de maître, comme ouvrier ſans qualité indiſtinctement; & joignant aux gardes de l'*Orfévrerie* juges nés des chef-d'œuvres, d'autres artiſtes, même des membres de l'académie de Peinture & de Sculpture; ce ſeroit, il me ſemble, un bon moyen pour fermer la bouche aux gens à talens ſur l'injuſtice des lois; car alors leur ſort ſeroit entre leurs mains. Ces ſentimens & ces vœux ſont le fruit des réflexions d'un citoyen impartial, qui proteſte contre tout eſprit de parti, de corps ou de compagnie: les ſeules vûes du bien public ſont celles qui l'animent & l'engagent à mettre au jour ce qu'il regarde dans la ſincérité de ſon cœur comme des vérités inconteſtables.

ORFORD, (*Géog.*) petite ville à marché d'Angleterre, avec titre de comté, & un havre, dans la province de Suffolk, à 24 lieues N. E. de Londres. Elle envoie deux députés au parlement. *Long.* 18. 54. *lat.* 52. 10. (*D. J.*)

ORFRAIE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) croc-peſcherot, oſſifrague, aigle de mer, *haliœtus*, *aquila marina*, *niſus veterum*. Wil. oiſeau de proie qui eſt preſque auſſi gros que l'aigle doré, il a ſix piés neuf pouces d'envergure, & trois piés quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue; les pattes étendues n'excedent pas la queue, dont la longueur eſt d'un pié; celle du bec eſt de quatre pouces depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche; la tête & le cou ſont couverts de plumes longues & étroites. Il y a entre les yeux & les narines & ſous la gorge de petites plumes ſemblables à des poils. Les couleurs dominantes de cet oiſeau ſont la couleur de rouille, le brun, & le blanchâtre; les plumes qui recouvrent le deſſus de l'origine de la queue ſont preſque entierement blanches, à l'exception de l'extrémité qui eſt noirâtre; le ventre eſt de couleur blanchâtre & mêlé de larges taches de couleur de rouille; les plumes des aîles ſont d'un brun tirant un

peu

peu fur le fauve-maron; la queue eſt compoſée de douze plumes, les deux du milieu ſont preſque entierement brunes, à l'exception de l'extrémité qui eſt noire; elles ont toutes des taches blanches éparſes confuſément; la membrane qui couvre la baſe du bec eſt jaune; les pattes ſont couvertes de plumes juſqu'à environ le milieu de leur longueur, le reſte eſt d'un jaune vif, de même que les doigts; les ongles ſont d'un beau noir & très-crochus: on trouve cet oiſeau en Europe. *Ornith.* de M. Briſſon, *tom.* I. *Voyez* OISEAU.

ORFRAIE. *Voyez* GLORIEUSE.

ORFROY, ſ. m. *terme de Chaſublier*, ce ſont les ornemens de devant les chapes, qui ſont d'ordinaire ſemés de broderies; c'eſt le milieu des chaſubles, qui dans les beaux ornemens eſt le plus ſouvent embelli de broderie.

Les anciens ont dit *orfray*. Borel a rapporté quelques endroits des anciens poëtes pour l'intelligence de ce terme: le roman de la roſe.

Si eut le corps bel & dougié,
D'orfrayes *eut un chapel mignot*,
Un chapel de roſe, tout frais
Eut deſſus le chapel d'orfray.

Et ailleurs.

Et un chapeau d'orfray *tout neuf*
Le plus beau fut de dix-neuf.

„ J'eſtime, dit Borel, que c'eſt la broderie d'or broché, ou le bord & parement des autels, écharpes & robes, & qu'il vient non de orfevre, mais de *aurum phrygium*, comme l'a remarqué Ménage „. (*D. J.*)

ORGANE, ſ. m. (*Gramm.*) à ne prendre que la ſignification littérale, ſignifie tout ce qui eſt façonné & diſpoſé pour un uſage particulier, & pour produire une certaine action ou une certaine opération, en ce ſens il eſt ſynonyme à *inſtrument*. *Voyez* INSTRUMENT.

Mais dans l'uſage ordinaire *organe* ſignifie une partie d'un corps animal qui eſt capable d'exécuter telle ou telle action, ou de produire telle ou telle opération. *Voyez* PARTIE & CORPS.

En ce ſens toutes les parties du corps, même les plus ſimples, peuvent être dénommées *organes* ou *parties organiques*.

Les *organes* ſe diviſent en *premiers* & *ſecondaires*. Les *premiers* ſont compoſés de parties toutes ſimilaires & deſtinées pour une ſeule & même fonction. Ceux qui ſont compoſés de pluſieurs de ceux-là ſont appellés *organes ſecondaires*. *Voyez* SIMILAIRE.

Ainſi les veines, les arteres, les nerfs, & les muſcles ſont des *organes*, & les mains, les doigts, &c. ſont des *organes* ſecondaires.

ORGANE DES SENS, eſt la partie du corps de l'animal, au moyen de laquelle il eſt affecté par les objets extérieurs. *Voyez* SENS.

Quelques-uns le diviſent en interne, qui eſt le cerveau, & en externe, qui ſont l'œil, l'oreille, le nez, &c. *Voyez* CERVEAU, ŒIL, OREILLE, NEZ, &c.

ORGANE, (*Jardinage*.) les principaux *organes* des plantes ſont bien différens des parties qui les compoſent, ils ſont les moyens ou les inſtrumens qui les font agir & qui leur portent la nourriture néceſſaire.

Les racines en général fourniſſent preſque toute la nourriture de l'arbre.

Les fibres ligneuſes, qui ſont les vaiſſeaux longitudinaux, portent la ſeve dans les parties les plus élevées.

Les vaiſſeaux latéraux la portent horiſontalement dans les branches.

Les utricules ſont de petites veſſies, qui, comme des tuyaux deſcendans à travers la tige, rapportent vers les racines les ſucs les plus groſſiers & les plus imparfaits.

Les trachées, qui ſont les poumons des végétaux, ſont de gros tuyaux paſſant par la tige, par où la plante reſpire, & qui fourniſſent l'air néceſſaire à la ſeve pour ſe porter dans toutes les parties d'un arbre.

Les creuſets & les moules différens qui ſe trouvent dans les plantes ſont encore des *organes* qui forment l'écorce, le bois, les épines, les poils, la moëlle, le coton, les feuilles, les fleurs, les fruits & les graines.

La nouvelle opinion qui admet la moëlle comme le premier principe de la propagation, & celui de la vie, même des végétaux, la rendoit leur principale *organe*.

ORGANEAU, ſ. m. (*Marine*.) c'eſt un gros anneau de fer qui eſt paſſé au bout de la vergue de l'ancre, & qui ſert à amarer le cable, ou à étalinguer le cable. *Voyez* ANCRE. (*Q*)

ORGANIE. *Voyez* ROUGET.

ORGANIQUE, adj. (*Gramm.*) on appelle *Géometrie organique* l'art de décrire les courbes par le moyen d'inſtrumens, & en général par un mouvement continu; cette maniere de les décrire eſt plus exacte dans la ſpéculation, mais preſque toujours plus embarraſſante & plus ſujette à erreur dans la pratique que la maniere de la décrire par pluſieurs points. M. Maclaurin a donné un ouvrage ſous le titre de *Geometria organica*. *Voyez* COURBE.

ORGANIQUE, qui appartient à l'organe. On diviſe le corps en parties *organiques* & inorganiques, &c. *Voyez* CORPS & ORGANE.

ORGANIQUE, employé ſubſtantivement, eſt la partie de la muſique ancienne qui s'exécutoit avec les inſtrumens. *Voyez* MUSIQUE.

L'*organique* comprenoit les trois ſortes d'inſtrumens, ſavoir les inſtrumens à vent, comme la trompette, la flûte, &c. Les inſtrumens à corde, comme le lut, la lyre, &c. & les inſtrumens de percuſſion ou à batterie, comme le tambour, les tymbales, &c. *Voyez* chacun de ces inſtrumens à ſon *article*.

ORGANISATION, ſ. f. arrangement des parties qui conſtituent les corps animés. Le premier principe de l'*organiſation* ſe trouve dans les ſemences. L'*organiſation* d'un corps une fois établie, eſt l'origine de l'*organiſation* de tous les autres corps. L'*organiſation* des parties ſolides s'exécute par des mouvemens méchaniques.

ORGANISER, v. act. *terme d'Organiſte*, c'eſt unir une petite orgue à un clavecin, ou à quelque autre inſtrument ſemblable, à une épinette, par exemple, enſorte qu'en abaiſſant les touches de cet inſtrument, on faſſe jouer l'orgue en même tems. (*D. J.*)

ORGANISTE, ſ. m. (*Muſique*.) il ſe dit & de celui qui fait toucher de l'orgue & de celui qui les conſtruit. Nous avons eu deux grands *Organiſtes*, Marchand & Calviere. J'ai entendu celui-ci. Cet homme avoit du génie, & une variété de jeu inépuiſable, & ce qui eſt peut être encore plus rare, un talent correſpondant à l'étendue de ſon inſtrument. Au reſte, il avoit de commun avec tous les hommes excellens en quelque genre que ce ſoit, d'être de tems-en-tems fort au deſſous d'eux-mêmes: il n'y a que la médiocrité qui ſe ſoutienne & qui ſoit la même tous les jours.

ORGANO. *Voyez* ROUGET.

ORGANSIN, ſ. m. (*Soierie*.) ſorte de ſoie qui s'emploie dans les étoffes de ſoie. L'*organſin* eſt une ſoie montée ou tordue à deux, trois, à quatre brins; on l'appelle *organſin* pour la diſtinguer d'avec la trame, en ce qu'elle ſert communément pour la chaîne des étoffes & que pour cet effet on la perfectionne davantage & on lui donne plus de filage & du tord, antin qu'elle ait plus de corps, la chaîne étant ce qui ſouffre le plus dans la fabrication de l'étoffe. *Voyez à l'article* SOIE *le moulinage de la ſoie*.

L'*organſin* deſtiné à la fabrication de l'étoffe unie, doit être ſans contredit le plus fin que l'on puiſſe préparer dans cette qualité de ſoie, le fabriquant connoît à l'œil celui qui eſt propre à la fabrication de l'étoffe façonnée, tant dans celle qui eſt riche que dans celle qui ne l'eſt pas, parce que dans l'autre on n'achete que le goût qui ſe trouve ordinairement dans la perfection du deſſein, parce que l'un ne peut pas être ſans l'autre. L'étoffe de goût ne ſe paye point relativement à la quantité ou qualité de la ſoie, mais autant qu'elle plaît. Il n'en eſt pas de même de l'étoffe unie, dans laquelle la matiere doit être ménagée attendu la modicité de ſon prix: la matiere premiere dont elle eſt compoſée étant celle de l'*organſin*, il faut ſavoir le choiſir afin de diſtinguer la légereté qui convient au genre d'étoffe que le fabriquant ſe propoſe de faire exécuter; & pour qu'il ne ſe trompe pas dans ſon calcul il en fait un eſſai, lequel en déterminant la qualité de la matiere détermine également le prix, attendu que plus un *organſin* eſt fin plus il eſt cher.

La qualité des *organſins* fins eſt depuis 18 deniers juſqu'à 48. On ne compte pas au-deſſus, les *organſins* même de 18 deniers ne ſervent que pour les étamines ou camelots mi-ſoie qui ſe fabriquent à Amiens ou à Reims, leur trop grande fineſſe leur empêchant de réſiſter au travail d'une étoffe unie, c'eſt pourquoi les fabriquans qui les emploient dans les étamines ou les camelots, les font monter au moulin avec un fil de laine pour qu'ils aient plus de conſiſtance.

Les *organſins* de 24 deniers, 28, &c. juſqu'à 48 deniers, ſont à proprement parler ceux qui ſont deſtinés pour l'étoffe unie; il s'agit de diſtinguer le poids pour ne point tomber dans l'erreur.

Cha-

Chaque ballot d'*organsin* de tirage (on donnera l'explication d'*organsin* de tirage dans le moulinage des soies) doit être d'une qualité uniforme quant au poids. Le fabriquant qui a besoin d'un *organsin* de 24 deniers, par exemple, prend dans un ballot un matteau au hasard pour en faire l'essai, il choisit dans le matteau une flotte ou écheveau qu'il fait dévider; cette opération faite il fait ourdir une longueur de soixante aunes par vingt fils seulement; cette partie étant ourdie il la leve de l'ourdissoir & la pese au trébuchet; si elle pese 3 deniers ou un gros, pour-lors l'*organsin* est de 24 deniers; si elle pese 4 deniers, il est de 32; si elle pese 6 deniers ou deux gros, l'*organsin* est de 48 deniers.

Il résulte de cette opération que l'essai forme ordinairement par son poids la huitieme partie de la qualité de l'*organsin*, & cela parce que les pieces ou chaînes des étoffes unies tirant ordinairement 120 aunes, à l'ourdissage chaque portée dont la chaîne est composée doit peser huit fois le poids de son essai, puisque la portée est de 80 fils, ce qui fait le quart quant à l'essai, & la longueur de 120 aunes, ce qui fait un second quart de diminution sur la longueur, conséquemment une huitieme partie sur le tout.

Organsin de Sainte-Lucie, (*Soierie.*) c'est l'*organsin* que les marchands françois tirent de Messine en Sicile. Cet *organsin* est fort estimé, & quantité de fabriques de France ne peuvent s'en passer, particulierement à Paris, celles des ferrandines, des moëres unies, & des grisettes. On en fait aussi les chaînes des ras de S. Maur qui se fabriquent en cette capitale. (*D. J.*)

ORGANO, (*Musique italienne.*) les Italiens se servent communément de ce mot pour marquer la basse-continue chiffrée, parce que l'orgue est l'instrument sur lequel ils jouent d'ordinaire la basse-continue avec tous ses chiffres ou accompagnemens. (*D. J.*)

ORGASME, s. m. (*Médec.*) les corps vivans dans l'état de santé ont un mouvement perpétuel produit par l'organe vital & particulier, mais indépendant de l'organe animal. Le mouvement vital qui procede d'irritation devient d'autant plus grand, que la cause qui lui donne naissance agit avec plus de force. Il n'en est pas de même du mouvement animal; qui ne peut s'augmenter que par une cause très-violente. Mais si cette loi de la nature change, de façon que par la cause la plus légere, qui, dans un homme en santé n'exciteroit aucun mouvement, il en résulte un considérable qui aille jusqu'au désordre, ou qu'une cause ordinaire augmente ce trouble, ou qu'enfin, sans cause quelconque, les parties souffrent des mouvemens violens & confus, un tel changement de disposition s'appelle *orgasme*; d'autres le nomment *irritabilité*, *oscillation violente*, *mobilité*, *crispation*.

On remarquera très-souvent un tel état dans l'organe vital & particulier, 1°. dans l'âge tendre; & il est d'autant plus grand, que l'enfant est nouvellement né. 2°. Dans un corps valétudinaire, sur-tout après des évacuations trop abondantes, & de longues maladies. 3°. Dans ceux qui sont accablés de chagrin, & sujets à quelque grande passion de l'ame. 4°. Dans les femmes, & encore plus particulierement dans celles qui ont des fleurs blanches, ou qui sont attaquées d'une suppression de regles, ou qui les ont trop abondantes. 5°. Dans les hommes qui ont les humeurs tenues & âcres. 6°. Dans toutes les parties privées de mucosité ou de l'épiderme, leur tégument naturel. 7°. Dans l'idiosyncrasie, & lorsque les causes qui produisent cet accident surviennent inopinément.

Les effets qui en résultent, varient autant que l'état même. L'affoiblissement succede ordinairement aux paroxismes. Dans le tems de l'*orgasme*, on observe des mouvemens déréglés toniques dans le mouvement vital, & même dans le mouvement animal, quand le mal est augmenté. De là les malades sont attaqués de syncopes, de douleurs de tête, de flatuosités, de borborygmes, de douleurs des lombes, souvent accompagnées de froid, de tension dans les visceres, de constipation, de tympanite qui se dissipe & qui reparoît, de mouvemens épileptiques, de vertiges, de tintemens d'oreilles, du sentiment d'une grosseur qui monte du bas-ventre vers la gorge; voilà ce qu'on appelle la *passion hystérique*.

Ce n'est pas tout, on éprouve des commotions dans l'hypocondre droit ou gauche, ou au milieu du ventre, comme si un animal vivant y étoit caché. On souffre des palpitations de cœur, & des anxiétés spontanées dans les parties voisines de ce viscere. Les malades dont nous parlons tombent aisément en syncope, à l'occasion d'une odeur déplaisante, de quelque passion, enfin de quelque mouvement extraordinaire; le plus léger médicament émétique ou purgatif dérange singulierement toute leur économie animale.

Dans les attaques d'*orgasme* leur urine est d'abord blanche, épaisse, ensuite aqueuse, lympide, & claire comme de l'eau de roche. S'il arrive une colliquation, on y remarque de petits grains. Assez souvent il survient aux femmes qui sont dans cet état, la suppression de leurs regles. Si elles sont à la fin de leur grossesse, elles sont sujettes à grand nombre de symptomes effrayans. Elles ne digerent point leur nourriture, & pour l'ordinaire elles la vomissent. Enfin, ce mal est un protée qui revêt toutes sortes de formes. Avant que d'indiquer la méthode curative, il faut rapporter ici quelques observations. 1°. Tous les évacuans augmentent & confirment ce mal. 2°. Les résolutifs & les attenuans le rendent plus fâcheux. 3°. Les martiaux corroborans causent quelquefois au commencement de grands troubles. 4°. Les volatils & les âcres, donnés à une trop forte dose, sont souvent suivis de convulsions. Les relâchans, & surtout les anodins, ont coutume de diminuer les symptômes, mais ils ne guérissent point la maladie, & l'usage qu'on en fait fréquemment pour calmer les douleurs, rend d'ordinaire le mal incurable.

La méthode curative change suivant les causes & les tems; car dans le paroxysme, on doit se proposer pour but de calmer les mouvemens déréglés, en employant les anodins, les volatils, les aromatiques, combinés avec les résineux nervins; mais hors du paroxysme, la foiblesse qui est survenue peu-à-peu, doit être traitée par les corroborans; il convient aussi d'y recourir pour empêcher le progrès de la dissolution des humeurs; il faut les joindre aux antiseptiques échauffans, pour s'opposer à une corruption spontanée; les mêmes remedes corrigent la crudité de l'acrimonie; on commencera par les plus doux, donnés à petite dose, & on les continuera long-tems: mais de crainte que la nature ne s'accoutume au même remede, il convient de les changer, en conservant toujours la même indication curative. Si la constipation survient aux malades, il faut, pour la guérir, joindre aux remèdes qu'on vient d'indiquer les purgatifs anodins. (*D. J.*)

ORGE, s. m. *hordeum*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante dont les fleurs n'ont point de pétales; elles naissent par bouquets disposés en épi. Chaque fleur est composée de plusieurs étamines qui sortent du calice. Le pistil devient dans la suite une semence oblongue, farineuse, pointue par les deux bouts, renflée dans le milieu & très-adhérente, comme l'a remarqué Spigelius, à la base qui a servi de calice à la fleur. Chaque bouquet est attaché à un axe denté, & forme un épi. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* Plante. (*I*)

Ce genre de plante à l'épi fort; il a le calice, l'enveloppe, la cosse, la peau, & la fleur semblables à ceux du froment & du riz, avec cette différence, que son enveloppe est rude. Son grain est ventru, pointu par les deux bouts, & fortement uni à son enveloppe.

Dans le systême de Linnæus, c'est un genre de plante très-distinct, dont voici les caracteres: le calice est composé de six feuilles, & contient trois fleurs. Les feuilles du calice sont droites, pointues, placées au nombre de deux sous chaque fleur. Il n'y a point de bâle dans ce genre de plante. La fleur est à deux levres; l'inférieure est plus longue que le calice, & se termine par une longue barbe; la supérieure est plus courte & applatie. Les étamines sont trois filets chevelus, plus courts que la fleur; les bossettes des étamines sont oblongues; le germe du pistil est ovale & un peu turbiné; les stiles sont au nombre de deux, très-déliés, & penchés en arriere; le stile du pistil est aussi chevelu; la fleur enveloppe fortement la graine, & tombe avec elle. La graine est oblongue, ventrue, pointue aux deux extrémités, & marquée d'une raie longitudinale.

Les Botanistes comptent cinq ou six especes d'*orge*, dont les plus connues sont l'*orge* d'automne ou d'hiver, & l'*orge* printannier.

L'*orge* d'hiver, *hordeum polystichon hibernum* de C. B. P. 22, a ses racines fibreuses & menues. Sa tige ou son tuyau est moins haut que celui du froment ou du seigle. Il s'éleve quelquefois cependant dans un bon terroir à deux coudées; il est garni de cinq, six nœuds, & quelquefois davantage. A chacun de ces nœuds naissent des feuilles semblables à celles du chien-dent, longues, étroites, & enveloppant un peu le tuyau; les inférieures sont plus étroites que celles du froment, & les supérieures plus rudes, & couvertes le plus souvent d'une fine poussiere d'un verd de mer, dans l'endroit qui embrasse sa tige.

Ses épis sont composés de plusieurs paquets de fleurs attachées de deux côtés sur les dents d'une rape commune. Chaque paquet est formé par trois fleurs, dont cha-

chacune est garnie à sa base extérieure de deux longs filets barbus, fermes, rudes & piquans. Ces fleurs sont composées de trois étamines, qui s'élevent d'un calice à deux bases, dont l'extérieur se termine en un long filet. L'embryon du fruit est caché dans le fond du calice, & se change en une graine longue de deux ou trois lignes, pâle ou jaunâtre, farineuse, pointue des deux côtés, renflée à son milieu, fort attachée aux bases qui servoient de calice à la fleur. On seme cet *orge* en automne, & on le moissonne l'année suivante.

L'*orge* printanier, nommé par Tournefort *hordeum polystichum vernum*, *I. R. H.* 513, a ses épis plus courts, mais plus gros que celui du précédent; il ne differe que par le tems auquel on le seme, c'est au printems.

Les tuyaux d'*orge* étant mûrs, sont plus mols & moins fragiles que ceux du froment; c'est pourquoi ils sont plus succulents, & fournissent aux bœufs & aux vaches une meilleure nourriture. Les épis d'*orge* sont penchés le plus souvent vers la terre, à cause de leur longueur & de leur pesanteur. Ils contiennent quelquefois vingt grains sur chaque côté; un même grain pousse plusieurs tuyaux. (*D. J.*)

ORGE, (*Mat. méd. Diete méd.*) l'*orge* fait un composé farineux, lequel étant délayé ou bouilli dans l'eau, se change en un mucilage si visqueux, qu'à peine le feu peut-il le détruire; car environ la troisieme partie d'*orge* en charbon, & les cendres, quoique bien calcinées, rendent l'eau mucilagineuse & visqueuse. Cette substance farineuse & mucilagineuse a des principes actifs, lesquels étant agités par le moyen de l'eau, fermentent; & les parties mucilagineuses se divisent, s'atténuent, & font un composé vineux, comme on l'éprouve dans la bierre; ensuite elles s'aigrissent, & deviennent enfin vapides ou fades, comme presque tous les autres sucs des plantes. On tire de la bierre un esprit ardent, qui n'est pas fort différent de l'esprit-de-vin.

L'*orge* n'a pas les mêmes vertus que le froment, car le froment échauffe, mais de quelque maniere que l'on prépare l'*orge*, il n'échauffe jamais, il rafraîchit & déterge; &, selon qu'il est différemment préparé, il humecte & desseche. Etant bouilli en tisane, il humecte; & étant rôti, il desseche. Il differe encore du froment, en ce qu'il produit un suc tenu ou moins grossier & détersif, au lieu que celui du froment est grossier, visqueux, & d'une nature un peu obstructive.

Plusieurs nations faisoient autrefois du pain avec la farine d'*orge*, & on en fait encore à présent; mais c'est dans la disette de froment, & pour nourrir les pauvres. Nous n'estimons pas beaucoup l'*orge*, non plus que les anciens Romains, pour faire du pain; mais il est fort recherché pour faire de la bierre, & les peuples du nord en font un grand usage; il leur est aussi nécessaire pour faire de la boisson, que le froment pour faire du pain. L'*orge* nourrit moins que le froment; il se digere plus difficilement, parce qu'il est moins gluant, & qu'il ne peut pas s'attacher au corps, de même que le froment.

On estime l'*orge* qui est blanc, pur, plein, compacte, & pesant autant qu'il se peut: on rejette celui qui est petit, ridé, léger, spongieux. Il ne faut pas en faire d'usage d'abord après la moisson, & aussi-tôt qu'il est moulu; mais il faut le conserver dans un lieu sec pendant quelque tems, à cause de son humeur visqueuse & superflue qui veut être évaporée ou atténuée. Quand il est sec, & qu'il commence à se rider, alors il est tems d'en faire usage, & il est salutaire. Son écorce extérieure, ou le son est plus sec que la pulpe ou la farine: il nourrit peu ou point du tout; il déterge, & il est un peu purgatif à cause du suc de sa bâle, comme Hippocrate en avertit.

On prépare l'*orge* de différentes manieres, soit pour servir d'aliment, soit pour la Médecine.

1°. On fait du pain avec la farine d'*orge*, qui est plus friable & inférieur au pain de froment; il sert de nourriture aux pauvres; il ne convient qu'à ceux d'entr'eux qui s'exercent à de rudes travaux, & dont l'estomac est robuste: c'est pourquoi, selon Pline, les gladiateurs athéniens, qui avoient coutume de s'en nourrir, étoient surnommés *hordearii*; terme qui signifie des gens qui vivent de pain d'*orge*. Il est meilleur, & a plus de saveur, quand on le mêle avec moitié de froment ou de seigle.

2°. Les anciens faisoient usage d'une sorte de pain d'*orge*, que les Grecs & les Latins appelloient *maza*. C'étoit de la farine d'*orge* rôti, mêlée & pétrie avec quelque liqueur, comme de l'eau, de l'huile, du lait, du vin cuit, du miel, &c. *Voyez* MAZA.

3°. Les anciens Grecs faisoient une bouillie avec l'*orge*, appelloient cette bouillie ἄλφιτα, & les Latins la nommoient *polenta*. *Voyez* POLENTA.

4°. Les anciens faisoient encore avec l'*orge* de la tisanne, nommée par les Grecs πτισάνη ou πτισάνη, & par les Latins *ptisana*. *Voyez* TISANE.

Mais de toutes les différentes manieres de préparer l'*orge*, il nous en reste seulement trois, qui sont encore un peu usitées: la premiere s'appelle dans les boutiques de l'*eau d'orge*, ou *décoction d'orge*; la seconde, qui n'est pas bien différente de la tisane des anciens, est nommée *orge mondé*; la troisieme est de la crême d'*orge*, ou de l'*orge* passé. *Voy.* ORGE, *décoction d'* (*Diete*), ORGE MONDÉ, & ORGE PASSÉ.

On met la farine d'*orge* au nombre des quatre farines résolutives, qui sont la farine d'*orge*, celle de fèves, celle de l'orobe, & celle de seigle. On leur substitue quelquefois la farine de froment, de lin, de fénu-grec, & de lentille. Cette farine appliquée en cataplasme est émolliente, résolutive, maturative & anodine; c'est pourquoi on l'emploie seule en cataplasme, ou avec les autres farines résolutives. (*D. J.*)

ORGE, *décoction d'* (*Diete.*) la *décoction d'orge*, ou, comme on dit communément, l'eau d'*orge*, est simple ou composée. La simple se fait ou avec de l'*orge* entier, qui est plus détersif à cause de son écorce, & plus utile dans les obstructions; ou bien on fait cette décoction avec de l'*orge* mondé, ou dont on a ôté la peau; & alors elle est un peu plus rafraîchissante & incrassante. On fait bouillir cet *orge* avec de l'eau commune très-pure, plus ou moins long-tems, tantôt jusqu'à ce que les grains s'amollissent & se gonflent seulement, tantôt jusqu'à ce qu'ils soient crevés, c'est-à-dire, jusqu'à ce que la pellicule de ces grains se creve par la grande raréfaction de la substance farineuse. On emploie utilement ces décoctions dans les fievres ardentes, & autres maladies, pour délayer les humeurs épaisses & visqueuses, & pour adoucir & tempérer l'acrimonie des humeur.

La décoction d'*orge* composée se fait avec les racines de réglisse, de chien-dent, de chicorée, ou autres racines apéritives, avec celles de scorsonere, de patience, de bardane, &c. avec les raisins, les jujubes, les figues, les dattes, les grains, & autres, selon les différentes indications. Ainsi Etmuller vante dans la pleurésie une boisson faite avec la décoction d'*orge*, dans laquelle on infuse des fleurs de coquelicot ou de paquerette: dans la rougeole, on fait bouillir de l'*orge* avec de la corne-de-cerf, & avec la racine de scorsonere dans les fievres pétéchiales. (*D. J.*)

ORGE GRUÉ, (*Diete.*) on l'appelle autrement *orge mondé*. Il se fait avec le plus bel *orge* dont on ôte la peau sous la meule. On le macere dans de l'eau, on le lave, & on le frote dans les mains pour enlever toute la peau qui est restée, après qu'il a été écrasé sous la meule. Ensuite on le met dans un vaisseau de terre; on y verse de nouvelle eau, & on le fait bouillir pendant cinq, six ou sept heures, jusqu'à ce qu'il se change en crême; & de peur d'interrompre l'ébullition, on verse de l'eau tiéde, quand il est nécessaire, & on le fait cuire à un feu doux; c'est ce qu'on appelle *orge grué*, parce que la graine y reste. Pour le rendre meilleur, quelques-uns y ajoutent dans le commencement du beurre frais, & un peu de sel sur la fin. Le peuple le mange préparé de cette façon. D'autres pour le rendre plus agréable, y mêlent des amandes; pour rafraîchir, des graines de melon, de courge; & pour la douceur, du sucre. On fait un grand usage de cette préparation: c'est une excellente nourriture qui produit un bon suc dans la santé & dans la maladie. (*D. J.*)

ORGE MONDÉ, (*Diete médecinale.*) c'est de l'*orge* qui a été écrasé sous la meule, & dépouillé de sa premiere peau. On en fait des décoctions, des tisanes, des crêmes, sous le nom d'*orge* grué & d'*orge* passé. *Voy.* ORGE GRUÉ & ORGE PASSÉ.

On fait avec l'*orge mondé* le sucre d'*orge* & le sucre tors, que les Arabes appellent *alphenicum*. Le sucre d'*orge* est une composition jaunâtre, transparente, faite avec le sucre cuit dans une décoction légere d'*orge*, jusqu'à ce qu'il ait assez de consistence pour en faire des bâtons. Le sucre tors se fait avec de l'eau d'*orge* & du sucre dans une certaine proportion, & cuits de telle sorte qu'il en résulte une masse solide, qu'on peut manier sans qu'elle s'attache aux doigts frotés d'huile d'amandes, & la réduire en fils très-fins ou grossiers, longs ou courts, & le plus souvent tortillés, mais toujours blancs. Ces deux préparations sont assez bonnes pour la toux, l'enrouement, la sécheresse de la trachée-artere, & dans les maladies légeres du poumon & de la poitrine. (*D. J.*)

ORGE PASSÉ, (*Diete.*) c'étoit la crême d'*orge* des anciens, qui se fait parmi nous de la maniere suivante. On prend de l'*orge* mondé, on le macere, on le frote dans les mains, on le fait cuire pendant sept ou huit heures, on le pile dans un mortier avec des amandes douces pelées, & on le passe. Les uns le font plus liquide, d'autres plus épais. Alors on y ajoute du sucre, on le sert dans un plat d'argent; & on le donne à ceux qui se portent bien, aux malades, & à ceux qui sont exténués: on y mêle des quatre semences froides pour faciliter le sommeil. Quand on le fait cuire derechef, après l'avoir passé, il devient plus épais & plus nourrissant. On ne se contente pas d'en faire prendre une fois le jour à l'heure du sommeil, mais deux, trois fois, & davantage, en maniere de julep. Quelquefois on ajoute du lait sur la fin de l'ébullition. Si le malade a besoin d'une nourriture plus abondante, rafraichissante & humectante; on fait bouillir de l'*orge* avec un poulet, ou avec du veau; ou bien après avoir laissé bouillir longtems l'*orge* dans de l'eau, on y ajoute du bouillon de viande, on le passe, & on le prend avec la crême d'*orge*. (*D. J.*)

ORGE PERLÉ, (*Agricult.*) c'est de l'*orge* dépouillé de sa premiere enveloppe. Cet *orge* ne differe de l'*orge* mondé, qu'en ce qu'il a passé deux ou trois fois par le moulin, pour y être broyé & rendu plus petit. On choisit l'*orge perlé* le plus blanc, & celui au côté duquel on voit de la fleur attachée. On fait quelquefois l'*orge perlé* avec le millet; & d'autres fois avec le froment: de quelque maniere qu'on le fasse il est très-nourrissant.

Cet *orge* ainsi préparé n'est peut-être pas fort différent de ce que les anciens appelloient *crimnus*: car κρῖμνον, selon Galien, est la partie la plus grossiere de la farine, laquelle se trouve la plus grosse, quand on a brisé l'*orge* qui a échappé à la meule, & que l'on passe au travers d'un crible dont les trous sont grands. Les Allemands en font des bouillies, tantôt avec de l'eau, tantôt avec du lait; & quelquefois avec du bouillon de viande.

ORGE, *grain d'*, (*Tisserander. Imprim.*) on appelle futaine à *grains d'orge*, une sorte de futaine ouvragée, sur laquelle le tisserand a relevé des façons assez semblables au grain de l'*orge*. Les Ciseleurs appellent *grain d'orge*, de petits ciselets dont la pointe est ronde & fort aigue. Les Imprimeurs donnent aussi le nom de *grain d'orge*, aux caracteres en lozange, qui leur servent à imprimer les notes du plain chant qui doivent être breves.

ORGE, (*Géog. anc.*) fontaine de Gaule dans la province Narbonnoise. Pline, *l. XVIII. ch. xxij.* dit qu'il croissoit dans son eau une herbe dont les bœufs étoient si friands, qu'ils y plongeoient la tête pour en attraper. Cette fontaine a presque conservé son nom, car on la nomme aujourd'hui *sorque*. *Voyez* SORQUE. (*D. J.*)

ORGEADE, s. f. (*Diete.*) *hordeatum*, est un remede liquide, composé avec de l'*orge* que l'on fait cuire jusqu'à ce qu'il creve. On y ajoute quelquefois d'autres ingrédiens, comme des semences froides, des amandes & autres choses semblables.

ORGEAT, s. m. (*Diete.*) dans le langage ordinaire des Limonadiers & de l'office, ce mot signifie la même chose qu'*émulsion* en langage de Pharmacie. *Voyez* ÉMULSION.

L'*orgeat* peut seulement différer de l'*émulsion*, en ce que étant uniquement destiné à flatter le goût, on se propose plutôt de le rendre agréable que salutaire. C'est pourquoi il est ordinairement plus sucré, plus fort ou chargé, & plus parfumé que l'émulsion. On fait entrer aussi dans la composition de l'*orgeat* environ un huitieme d'amandes ameres; au lieu que dans l'émulsion on n'emploie que les amandes douces. Mais on peut avancer avec confiance, qu'excepté peut-être le cas d'inflammation actuelle de l'estomac & des intestins, l'*orgeat* le plus agréable est aussi salutaire qu'une émulsion plus fade, & qu'ainsi on peut accorder aux malades l'innocente consolation d'une boisson plus gracieuse, dans les cas ordinaires où l'émulsion des boutiques est indiquée. *Voyez* ÉMULSION. (*b*)

ORGEAT, *sirop d'*, (*Pharmacie & Mat. med.*) prenez amandes douces mondées, une livre, amandes ameres, demi-once ou une once; sucre blanc, environ demi-livre: pilez les amandes avec ce sucre dans un mortier de marbre avec le pilon de bois, versant peu-à-peu suffisante quantité d'eau commune pour faire une émulsion très-chargée: passez & exprimez. Vous devez avoir environ une livre & demie de liqueur. Mettez votre colature dans un vaisseau d'argent, de porcelaine ou d'étaim, avec une livre & demie de sucre, que vous ferez fondre au bain-marie; ajoutez au sirop refroidi, deux gros de bonne eau de fleur d'orange.

Remarquez qu'on n'a employé dans la préparation de ce sirop, que deux livres de sucre, sur une livre & demie de liqueur; tandis que la proportion du sucre aux liqueurs aqueuses, pour la consistence sirupeuse, ou le point de saturation, est de deux parties de sucre contre une de liqueur. Mais dans le *sirop d'orgeat*, l'eau est occupée en partie par la matiere émulsive, en sorte que la dose de sucre que nous avons prescrite peut être même plus que suffisante pour charger cette liqueur au point de saturation; mais il vaut mieux employer trop de sucre, que de n'en point employer assez. L'excès n'a d'autre inconvénient que de laisser du sucre inutile dans le vaisseau où on le fera fondre. Ce sucre superflu se sépare d'ailleurs fort aisément en versant le sirop par inclination, au lieu que la trop petite proportion de sucre rend encore plus sujette à s'altérer cette préparation qui y est deja fort portée de sa nature.

ORGEAT, *sirop d'*. Le *sirop d'orgeat* est ainsi appellé, parce qu'on demande dans les pharmacopées une décoction d'orge au lieu de l'eau commune. Mais cette décoction nuit à l'agrément, sans ajouter à la vertu. Aussi tous les artistes, qui savent évaluer d'après la pratique les lois dictées par la spéculation, se gardent bien d'employer de la décoction d'orge à la préparation du *sirop d'orgeat*; & il n'est pas aisé de décider, si cette infidélité est plus blâmable chez le ministre, que la charlatanerie ou la routine chez le législateur.

Une once de *sirop d'orgeat* étendue dans huit ou dix onces d'eau, fait une émulsion ordinaire. Ce sirop sert donc à préparer une émulsion sur le champ. Or, comme l'émulsion préparée avec le *sirop d'orgeat*, a exactement les mêmes vertus que l'émulsion tirée immédiatement des semences émulsives, à cela près seulement qu'elle est nécessairement très-sucrée; on peut user sans scrupule dans la plupart des cas de la commodité que fournit le *sirop d'orgeat*. *Voyez* ÉMULSION. (*b*)

ORGENOMESCI, (*Géog. anc.*) anciens peuples d'Espagne qui faisoient partie des Cantabres, selon Pline, *l. IV. ch. xx.* Le pere Hardouin leur donne la côte d'Asturée, depuis Santilane, jusqu'à l'Aila qui coule à Oviedo. (*D. J.*)

ORGEOLET *ou* ORGUEIL, s. m. (*Chirurgie.*) maladie des paupieres. Petite tumeur circonscrite, rénitente, qui vient sur le bord des paupieres, tout auprès des cils. Elle s'échauffe, devient rouge, & se termine par suppuration. On l'appelle *orgeolet*, parce qu'elle est à-peu-près de la grosseur d'un grain d'orge. C'est une espece de clou ou de furoncle, qui vient originairement de l'obstruction des glandes sébacées; aussi en arrive-t-il plus familierement à ceux qui ont eu des inflammations aux paupieres. Ce bouton est sans danger, il parcourt ordinairement en 15 jours ses différens tems. Une mouche couverte d'emplâtre dyachilon gommé accélere la suppuration. Si l'inflammation excitoit beaucoup de douleur, il faudroit bassiner l'œil plusieurs fois par jour avec une décoction émolliente. Il est rare qu'on soit obligé d'aider par une très petite incision avec la pointe d'une lancette, la sortie de l'humeur. Cette petite opération d'ailleurs n'a aucun inconvénient, & si elle n'est pas faite prématurement, elle peut empêcher le pus de s'épaissir & de former un durillon, difficile à résoudre à la circonférence du bouton. (*Y*)

ORGIASTES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) nom qu'on donnoit aux prêtresses de Bacchus, ou aux bacchantes qui présidoient aux orgies. *Voyez* ORGIES.

ORGIES, s. f. pl. (*Ant. grecq. & rom.*) *orgia*; nom des fêtes de Bacchus, autrement appellées *bacchanales* & *dionysiaques*. Mais le nom d'*orgies* étoit commun à plusieurs autres fêtes, comme à celle des Muses, à celle de Cérès & à celle de Cybele. Servius dit qu'au commencement on nommoit en grec *orgies*, toutes sortes de sacrifices, & que ce terme répondoit à celui de *cérémonies* chez les Romains.

Les *orgies*, comme fêtes en l'honneur de Bacchus, sont appellées *orgia trieterica*, dans Virgile, parce qu'on les célebroit une fois en trois ans. Le mot *trieterica* se dit, de τρὶς, *trois*, & ἔτος, *année*.

Elles prirent naissance en Egypte, où Osiris fut le premier modele du Bacchus grec. De-là elles passerent en Grece, en Italie, chez les Gaulois, & dans presque tout le monde payen. Elles étoient d'abord simples & très-honnêtes; mais elles furent chargées insensiblement de cérémonies ridicules, & finalement les Historiens nous assurent qu'elles furent portées pendant la nuit à de si grands excès & à des débauches si honteuses, que l'an de Rome 564, le sénat se vit obligé de les abolir dans toute l'étendue de l'empire.

Nous

Nous pouvons dire aujourd'hui ſans crainte, que ces fêtes de Bacchus, outre leur licence inexcuſable, étoient chargées de folies & d'extravagances: mais il en coûta cher à Panthée, pour avoir autrefois tenu ce propos ſur les lieux; car ſes tantes mêmes, épriſes d'une fureur bacchique, le méconnurent, & le mirent en pieces ſur le mont Citheron.

Il y a dans le jardin Juſtiniani à Rome, un vaſe de marbre bien précieux, ſur lequel on voit une repréſentation de ces *orgies* de Bacchus. On penſe que ce vaſe eſt de la main de Saurus, non ſeulement par la beauté du travail, mais à cauſe de la léſardine qui s'y trouve, & qui n'a aucun rapport avec le reſte. (*D. J.*)

ORGIOPHANTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) nom des principaux miniſtres ou ſacrificateurs dans les *orgies*. Ils étoient ſubordonnés aux orgiaſtes; car parmi les Grecs, c'étoit aux femmes qu'il appartenoit de préſider dans les myſteres de Bacchus.

ORGUES DE MER, *tuyaux d'orgues*, (*Conchiliologie.*) *Pl. XX. fig.* 8. On a donné ce nom à une ſorte de vermiſſeaux de mer à tuyaux, qui vivent en ſociété; parce que ces vermiſſeaux grouppent enſemble leurs tuyaux, à-peu-près comme ceux de l'inſtrument de Muſique que nous appellons *orgue*. Chaque vermiſſeau a ſon tuyau ſéparément: ces tuyaux ſont d'un beau rouge pourpré. *Voyez* COQUILLE.

ORGUE, ſ. m. (*Inſtrument à vent.*) c'eſt le plus grand & le plus harmonieux des inſtrumens de cette eſpece; c'eſt pourquoi on lui a donné le nom d'*orgue*, *ὄργανον*, qui ſignifie l'*inſtrument par excellence*.

L'invention des *orgues* eſt auſſi ancienne que leur méchanique eſt ingénieuſe.

L'uſage de l'*orgue* n'a commencé dans nos égliſes qu'après S. Thomas d'Aquin, en l'année 1250.

Le premier que l'on a eu en France fut donné en préſent au roi Pepin par Conſtantin Copronyme en 1267.

On peut diſtinguer dans cet inſtrument deux ſortes de parties, les intégrantes & les miniſtrantes. On traitera des unes & des autres dans la deſcription ſuivante.

*Deſcription de l'*orgue. L'*orgue* eſt compoſé d'un buffet de menuiſerie plus ou moins enrichi de ſculpture, qu'on appelle *fût*, *voyez* FUT; de deux ſommiers ſur leſquels ſont arrangés les tuyaux; ſoit d'étain, de plomb ou de bois, d'un ou de pluſieurs claviers. On donne le vent aux tuyaux par pluſieurs grands ſoufflets; il eſt conduit aux ſommiers par des tuyaux de bois qu'on appelle *porte-vents*.

Il paroît par ce que nous venons de dire, que les matieres qui compoſent un *orgue* ſont le bois, l'étain & le plomb, auxquelles on peut ajouter le cuivre pour la fabrique des anches, & le fer qui ſert à deux uſages, comme dans toutes ſortes de machines.

L'ordre de ſinthèſe demande qu'avant de décrire l'*orgue*, & d'en expliquer la facture, nous expliquions l'apprêt des différentes matieres qui le compoſent: nous commencerons par le bois.

Le bois dont on ſe ſert dans la fabrique des *orgues*, eſt de deux ſortes, par rapport aux différens emplois qu'on en fait. Celui qui eſt deſtiné pour faire les tuyaux de bois, les ſommiers, les claviers, les abregés, doit être du chêne, connu ſous le nom de *bois d'Hollande*, parce que c'eſt les Hollandois qui en font commerce. Le plus parfait ne ſauroit être trop bon, principalement pour la fabrique des tuyaux & des ſommiers. L'autre ſorte de bois dont on ſe ſert dans la fabrique des *orgues*, eſt connu ſous le nom de *bois de vauge*; c'eſt auſſi du bois de chêne, mais moins parfait que celui d'Hollande. On s'en ſert pour faire le buffet, & quelques parties de l'*orgue* qui ne demandent point du bois ſi parfait, comme par exemple, les tables des ſoufflets, *&c.*

L'étain dont on ſe ſert dans la fabrique des *orgues*, eſt l'étain fin d'Angleterre: on peut cependant, à ſon défaut, en employer d'autre.

Le plomb eſt le plomb ordinaire. On réduit ces deux métaux en lames ou feuilles minces, longues & larges autant qu'il eſt beſoin: ce qui ſe fait de la maniere ſuivante.

*Maniere de couler les tables d'étain ou de plomb qui ſervent à faire les tuyaux d'*orgue. On prépare une table (*fig.* 49. *Pl. X. d'orgue*) de bois de chêne auſſi longue & auſſi large qu'il eſt beſoin; on fait en ſorte, au moyen de pluſieurs barres clouées à la partie inférieure de la table, qu'elle ſoit inflexible: ſur cette table, qui doit être parfaitement plane, on étend une piece de coutil que l'on attache ſur les côtés avec des clous d'épingle, en ſorte qu'elle ſoit bien tendue; ſur cette piece de coutil on en met une autre moins parfaite, ou même que l'uſage a à-demi uſée, & la table eſt préparée.

On prépare enſuite le rable repréſenté, *fig.* 60. Le rable eſt une caiſſe ſans fond *ABCDEF*. Le côté *AB* du rable ne doit point porter ſur la table, comme on le voit à la *fig.* 59. qui repréſente le rable en ſituation ſur la table; & le côté *EDCF* doit être plus élevé, afin de compenſer l'inclinaiſon de cette table, que l'on incline plus ou moins, ainſi que l'on voit dans la figure, en la ſoutenant à une de ſes extrémités par un tréteau *G*, & dans différens points de ſa longueur, par des calles ou chantiers *HHI*; & pour empêcher la table de couler ſur ſes appuis, on la retient par la partie ſupérieure, au moyen d'une corde *K* qui y eſt attachée, & qui eſt liée à un crampon ſcellé à la muraille de l'attelier.

La table ainſi préparée, & le rable placé deſſus à la partie ſupérieure, on enduit les joints qu'il fait avec la table, d'une ou de pluſieurs couches de blanc-d'Eſpagne détrempé dans de l'eau, afin de fermer parfaitement toutes les ouvertures que les petites inégalités du coutil pourroient laiſſer entr'elles & les parties du rable qui s'y appliquent.

Pendant toutes ces préparations, le métal que l'on ſe propoſe de couler en table, eſt en fuſion dans une chaudiere de fer, ſemblable en tout à celle des plombiers. Lorſque c'eſt de l'étain que l'on veut couler, on jette dans la chaudiere un peu de poix-réſine & de ſuif, tant pour purifier le métal, que pour revivifier les parties que l'ardeur du feu auroit pû calciner: on écume enſuite le métal fondu, en ſorte qu'il ne reſte plus de ſcories; & lorſqu'il eſt refroidi au point qu'un papier ne s'y enflamme plus, on le puiſe avec une cuillere, & on le verſe dans le rable, dont on a couvert le fond d'une feuille de papier pour garantir le coutil. Pendant cette opération, un ouvrier appuie ſur le rable pour empêcher que la peſanteur du métal ne le faſſe couler avant qu'il en ſoit ſuffiſamment rempli.

On connoît qu'il eſt tems de tirer la table d'étain, lorſqu'on s'apperçoit qu'il commence à grener, c'eſt-à-dire lorſqu'il ſe forme de petits grains à ſa ſurface, comme lorſqu'il commence à ſe figer au contraire, le plomb doit être tiré le plus chaud qu'il eſt poſſible, ſans cependant qu'il puiſſe enflammer un rouleau de papier que l'on y plongeroit.

Pour tirer la table d'étain ou de plomb, on conduit le rable, rempli de métal fondu, le long de la table couverte de coutil, ſoit en le tirant en marchant à-reculons, ou en le pouſſant en marchant devant ſoi, & en appuyant ſur le rable. Lorſqu'il eſt arrivé au bas de la table, on laiſſe tomber par terre ou dans une auge, qui eſt placée vis-à-vis, le reſte du métal.

Par cette opération le métal fondu que le rable contient, s'attache à la table, & y forme une feuille plus ou moins épaiſſe, ſelon que l'on a tiré le rable plus ou moins vîte, ou que la table eſt moins ou plus inclinée.

Les tables ainſi tirées, on les laiſſe refroidir. On ébarbe enſuite celles d'étain, dont les bords ſont entourés d'un grand nombre d'aiguilles, qui bleſſeroient les ouvriers ſans cette précaution: on les roule pour s'en ſervir, ainſi qu'il ſera dit ci-après. On continue de même juſqu'à ce que la fonte ſoit épuiſée.

Les plus grandes tables que l'on faſſe de cette maniere ſont de 16 piés de long, ſur 3 piés de large, ou ſeulement de 18 pouces. Si les tuyaux ſont de deux pieces, ainſi que cela ſe pratique ordinairement, lorſque les tuyaux ont une certaine grandeur; on conçoit bien par conſéquent que la table & le rable doivent être d'une grandeur proportionnée.

Lorſque le coutil dont la table eſt couverte eſt neuf, les tables qui ſont coulées deſſus ſont ordinairement défectueuſes, ſoit parce que l'humidité du coutil cauſe de petits bouillons, ou parce que les petits poils qui les rendent velues font le même effet, on eſt obligé de couper les tables, & de les remettre à la fonte.

Après que les tables ont été coulées, ainſi qu'il a été dit, on les forge, on plane ſur un tas avec le marteau, repréſenté *fig.* 62. Ce marteau eſt rond, plan par une de ſes extrémités pour planer, & un peu convexe par l'autre pour forger. L'effet de ces deux opérations eſt d'écrouir le métal, & par conſéquent en le rendant plus roide, le rendre plus propre à ſoutenir la forme que l'on lui donne dans l'emploi qu'on en fait. On ſaura auſſi que l'étain eſt très-dur à forger, au lieu que le plomb eſt très-doux.

Après que les tables ſont forgées & planées, on les étend ſur un établi qui doit être bien uni, en les frappant avec une batte. *Voyez* BATTE, *& la fig.* 65. Les tables de plomb ainſi étendues ſont brunies avec le bruniſſoir

nissoir d'acier, *fig.* 64. *voyez* BRUNISSOIR. Après cette opération elles sont entierement achevées: celles d'étain au contraire demandent un peu plus de travail. Après qu'elles sont étendues sur l'établi avec la batte, on les rabotte avec la galere, *voyez* GALERE, *& la fig.* 63. qui la représente. Cette galere est un rabot dont la semelle est de fer, & dont le fer est presque à-plomb. La raison de cette disposition est que si le fer étoit oblique, il mordroit trop, & emporteroit la piece; au lieu qu'il faut qu'il ne fasse que racler un peu fort, & emporter des copeaux légers. Par cette opération on égalise les tables d'épaisseur, ce qui s'acheve avec le racloir des ébénistes. *Voyez* RACLOIR. Cette opération se fait des deux côtés de la table d'étain; car pour celles de plomb, on ne les rabote que quand elles sont plus épaisses à un endroit qu'à l'autre; & le côté raboté des tables de plomb se met toujours en-dedans du tuyau.

On doit observer aussi que pour raboter l'étain, on doit graisser un peu la semelle de la galere; & que pour le plomb on doit le mouiller avec de l'eau, & en remettre souvent; car plus le plomb est mouillé, plus la galere emporte de forts copeaux.

Après toutes ces opérations, on polit les tables d'étain en cette maniere. On prend de l'eau & du savon; on met de l'eau sur la table, & on la frotte avec le savon: on brunit ensuite avec le brunissoir, qui doit être très-poli: on enduit pour cela une planche de sapin de potée & d'huile; on frotte le brunissoir dessus jusqu'à ce qu'il soit bien poli; on l'essuie avec un morceau de serge, & on brunit ensuite la table d'étain en la frottant dans toute son étendue avec le brunissoir.

Lorsque la table est bien également brunie, on écrase du blanc-d'Espagne que l'on seme dessus; on frotte ensuite avec un morceau de serge jusqu'à ce que la table soit bien éclaircie: alors elle est entierement achevée de polir. On se doute bien qu'on ne polit ainsi que le côté qui doit se trouver en-dehors du tuyau; car polir le dedans seroit un travail superflu, & même on ne polit que l'étain qui doit servir à faire les tuyaux de montre, c'est-à-dire ceux qui paroissent au-dehors.

Le cuivre dont on se sert dans la fabrique des *orgues*, est du laiton réduit en table de différentes épaisseurs, & en fil.

Le fer sert à faire les pattes des rouleaux d'abrégé, & à divers autres usages que nous expliquerons ci-après, en spécifiant de quelles matieres sont les différentes parties de l'*orgue*.

Après avoir parlé des matieres dont un *orgue* est composé, & avoir expliqué leur apprêt, nous allons traiter de l'emploi qu'on en fait, en expliquant les différentes parties qui composent un *orgue*.

Le fût d'*orgue* ou buffet, est un ouvrage de menuiserie fait de bois de vauge ou d'Hollande, si l'on veut, divisé en plusieurs parties. Les parties saillantes arrondies *IN*, *fig. I. Pl. d'orgue*, s'appellent *tourelles*; les parties *KLMN* plates, entre les tourelles, s'appellent *plates-faces*; leur forms & grandeur sont arbitraires: en effet, elles sont autant variées qu'il y a d'*orgues* dans le monde; on observe cependant que le nombre des tourelles soit impair, & on en place une dans le milieu. & deux aux extrémités. On enrichit ce buffet d'autant d'ornemens de sculpture que l'on veut, comme par exemple, de figures, de termes, ou de cariatides qui soutiennent les tourelles sur leurs épaules ou leur tête; de différens grouppes d'enfans placés au dessus des tourelles, qui tiennent divers instrumens de musique dont ils paroissent jouer; enfin de tous les différens ornemens que l'imagination peut fournir, & qui sont compatibles avec le lieu où l'*orgue* doit être placé. Celui qui est représenté dans la *premiere Planche* est un des plus simples que l'on puisse faire; mais nous avons préferé de le faire de la sorte, à le charger d'ornemens, parce qu'il s'est trouvé plus convenable pour nos explications; c'est même la raison pour laquelle nous l'avons représenté comme coupé en deux, afin qu'on pût voir quelques-unes des parties intérieures de l'*orgue*.

Dans les grandes *orgues* d'églises, il y a ordinairement au-devant du buffet de l'*orgue*, un autre petit buffet ou petit *orgue*, qu'on appelle *positif*, pour le distinguer de l'autre buffet qu'on appelle *grand orgue*. Ce positif est ordinairement à trois tourelles, & le grand *orgue* à cinq, sept, neuf, ou davantage, auquel cas le positif est à cinq. La *figure CDFE*, qui est le plan du positif, fait voir sa situation par rapport au grand *orgue*; & c'est entre ces deux buffets que se place l'organiste.

La situation des *orgues* dans les eglises est sur un lieu élevé, comme par exemple, sur quelque tribune, au-devant du balustre de laquelle, le positif avance en saillie.

Derriere la face du buffet d'*orgue* sont placés horizontalement deux sommiers *abc*, au-dessus desquels sont placés les faux sommiers *defg*, percés d'autant de trous qu'il y en a dans le sommier. Ces trous, au-travers desquels passent les tuyaux dont le pié répond sur le sommier, servent à les maintenir dans la situation verticale qu'ils ont tous. *Voyez l'article* SOMMIER, où sa construction & son usage sont expliqués fort au long, & les *fig.* 2. *jusqu'à* 14. qui en font voir tous les développemens. Nous dirons seulement ici que les gravures ou conduits *KL*, *fig.* 2. sont horizontaux, & que leur direction est perpendiculaire à la face du fût d'*orgue*, que les registres *MN*, *fig.* 2. croisent en angles droits les gravures, & par conséquent qu'ils sont paralleles à la face du buffet. Le nombre des gravures est égal à celui des touches du clavier. On saura aussi qu'il y a autant de sommiers qu'il y a de claviers; ainsi si un *orgue* a deux, trois, quatre, cinq claviers, le nombre des sommiers est le même, & ils sont placés dans le buffet ainsi que nous dirons ci-après.

Des claviers. Les claviers des *orgues* n'ont ordinairement que quatre octaves, auxquelles on ajoute quelquefois un *d la ré* en haut & un *a mi la* en bas. *Voyez l'article* CLAVIER; où leur facture & usage est expliqué, & *les fig.* 15, 16, 17, 18, 19.

Des abrégés. Les claviers communiquent aux sommiers par des abrégés, ainsi leur nombre est égal à celui des claviers. *Voyez* ABREGÉ. Il en faut pourtant excepter le clavier & le sommier du positif qui communiquent l'un à l'autre par le moyen des bascules, appellées par cette raison, *bascules du positif*, & des pilotis. Voyez *ces mots à leurs articles*; & celui des cornets qui communiquent ordinairement par des bascules brisées, *voyez* BASCULES BRISÉES.

L'abregé du grand *orgue* est placé dans l'intérieur entre le clavier & les sommiers; sa planche est adossée à la face du buffet, en sorte que les targettes qui descendent de l'abrégé au clavier, & celles qui montent de l'abrégé au sommier soient toutes dans un même plan paralleles à la face du fût d'*orgue*: l'abrégé du clavier de pédales est entre ce clavier & le clavier du grand *orgue*; quelquefois il est double, c'est-à-dire que les rouleaux de cet abrégé font mouvoir les rouleaux d'un autre abrégé qui communique par ses targettes ou fil de fer, aux soupapes des sommiers des pédales.

Le vent sorti des soufflets (*voyez* SOUFFLETS), est porté aux laies des sommiers par de grands tuyaux de bois, qu'on appelle *porte-vents*: il ne peut en sortir que lorsque l'on baisse une touche du clavier, qui fait ouvrir la soupape correspondante; alors il entre dans la gravure du sommier: cependant il ne fera parler aucun tuyau, si aucun des registres n'a du vent. Ainsi l'on voit qu'il est nécessaire d'avoir quelque machine qui puisse ouvrir ou fermer les registres à volonté. La méchanique qui accomplit cette indication s'appelle *mouvement*, *voyez* MOUVEMENT, quoiqu'il y ait bien d'autres parties mobiles dans l'*orgue*.

Il faut bien remarquer que les tuyaux qui couvrent un sommier sont rangés dans deux directions; l'une, selon celle du registre; la suite des tuyaux prise en ce sens, constitue ce qu'on appelle *un jeu*, & que leur nombre est égal à celui des touches du clavier; que la suite des tuyaux étant prise dans le sens de la gravure, n'est composée que d'un tuyau de chaque jeu; ainsi sur la même gravure répondent tous les *ut* des différens jeux; sous une autre gravure tous les *re* des différens jeux, *&c.*

On a entendu ci-devant comment le vent porté des soufflets dans la laie entre dans une gravure; on peut entendre à présent qu'il ne fera parler qu'un seul tuyau d'un seul jeu, s'il n'y a qu'un seul registre d'ouvert; qu'il fera parler deux tuyaux de deux jeux différens, s'il y a deux registres ouverts, ainsi du reste.

De la fabrique des jeux de l'orgue. *Premierement des jeux qui se font de bois*. Tous les tuyaux de bois qui entrent dans la composition d'un *orgue* sont tous semblables; ils ne different les uns des autres que par leur grandeur, que l'on regle sur le diapason, *voyez* DIAPASON. Un tuyau de bois, tel que celui qui est représenté, *fig.* 30. *Pl. d'orgue*, est composé de quatre planches de bois d'Hollande assemblées, à rainure & languettes, ainsi que la *fig.* 52. le fait voir. Ces quatre planches sont fortement collées, & d'une épaisseur proportionnée à la grandeur du tuyau: elles doivent former un quarré parfait dans leur intérieur, que l'on ferme par le bas par une piece de bois quarrée 22, percée en son milieu d'un trou pour recevoir le pié *A*, qu'on appelle *contre biseau*, parce qu'elle est opposée au biseau *C*, qui est une autre planche qui traverse le tuyau, &

qui est ébiselée en-dessous, comme la figure le fait voir. La piece 3 s'appelle *levre inferieure*, & le petit vuide qui est entre le biseau & la levre intérieure s'appelle *lumiere*; l'ouverture 34 entre la levre inférieure & la supérieure 45, taillée en biseau, qu'on appelle *bouche*, doit être le quart de la largeur bb *fig.* 30. *n°.* 1. On forme la levre supérieure o par deux traits de scie xy xy, qui vont en diminuant de profondeur de y en x; on enleve avec le ciseau tout le bois superflu, en sorte que cette levre $bx\ xb$ soit un quarré parfait, & qu'elle aille en biseau 54, comme le profil le fait voir. Cette opération se fait avant que de coller le tuyau, que l'on ferme par le haut avec un tampon EF, qui est une piece de bois quarrée couverte de peau de mouton, le côté velu en-dehors afin de fermer exactement l'ouverture; ce tampon a un manche ou poignée F, pour pouvoir le retirer ou enfoncer facilement dans le tuyau pour accorder.

Reste maintenant à expliquer la formation du son dans les tuyaux soit ouverts ou fermés: nous commencerons par celle des tuyaux ouverts, en supposant seulement que le son ne consiste que dans les ondulations élastiques des parties de l'air, ainsi que cela est universellement reconnu; que l'air est un corps qui peut être plus ou moins condensé, & qu'il a une force d'inertie, *voyez l'article* AIR. L'air chassé par les soufflets, & qui est chargé de tout leur poids, entre dans le tuyau DE par le pié A placé dans le sommier, passe dans la chambre B, sort ensuite par la lumiere $3c$, ensuite se partage en deux parties; l'une sort hors du tuyau & se perd en F, l'autre entre dedans, passe par D vers E, où nous supposerons que le tuyau est ouvert.

L'air qui vient des soufflets dans le sommier est beaucoup plus condensé que l'air extérieur, en vertu de son élasticité, fait effort en tout sens pour se dilater, mais il ne le peut que par l'ouverture du pié A; ainsi il sort par cette ouverture & agit sur l'air contenu dans la chambre B, qu'il condense à son tour; celui-ci condensé fait effort pour se rétablir, mais il ne peut se dilater qu'en sortant par la lumiere en forme de lame très-mince, qui s'épanouit après sa sortie, & va frapper contre la levre supérieure où il se partage, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus; mais ce mouvement de l'air peut être regardé comme une suite infiniment rapide d'explosion, suivant ce que nous avons dit à *l'article* TREMBLANS DOUX & TREMBLANS FORTS, auxquels nous renvoyons à cet égard, & ce que nous dirons plus bas à l'article de la formation du son dans les jeux d'anche.

La partie d'air qui entre dans le tuyau, n'y entre, donc, pour ainsi dire, que par secousses ou explosions; ainsi elle frappe l'air contenu dans le tuyau de la même maniere, & le condense par degré. Cet air résiste par son inertie jusqu'au point où faisant effort pour se rétablir, sa masse du côté de E, où nous avons supposé le tuyau ouvert, ne fait plus assez de résistance pour le laisser condenser davantage; alors il se fait une explosion subite de cet air par l'ouverture du tuyau: cette explosion est suivie d'une autre d'autant plus rapidement que le tuyau est plus court, puisque la masse d'air que contient le tuyau, & qui résiste par son inertie, est moins considérable. C'est la raison pour laquelle les plus grands des tuyaux rendent des sons plus graves que les petits, puisqu'il est connu que la différence des uns & des autres ne vient que de la fréquence de leurs vibrations plus ou moins grande dans un même tems.

Quant aux tuyaux bouchés, on observe qu'ils descendent à l'octave, ou presque à l'octave du son qu'ils rendent étant ouverts; nous supposerons pour un instant qu'ils descendent exactement à l'octave; nous expliquerons ensuite la raison pour laquelle ils n'y descendent pas exactement. On conçoit bien que le tuyau ne peut parler que par la bouche, puisque son extrémité supérieure est fermée, c'est ce qui a fait donner le nom de bouche à la partie qui en porte le nom.

Ceux qui ont voulu expliquer ce phénomene, se sont contentés de dire, que l'air qui circule dans le tuyau ayant deux fois plus de chemin à faire, devoit par conséquent faire descendre le son à l'octave, par analogie à une corde, qui étant double d'une autre, & également tendue, descend en effet à l'octave. *Voyez* MONOCORDE. Mais comme ils n'avoient pas expliqué pourquoi une corde double & également tendue descend à l'octave; ce qui n'étoit qu'une comparaison, qui, en Physique ne conclut point, & qu'on ne voit pas clairement, qu'à cause que l'air qui anime le tuyau fait deux fois plus de chemin, le son doive descendre l'octave; il s'ensuit que leur explication est défectueuse, d'autant plus qu'il est connu que les différences des tons, quant au grave & à l'aigu, ne viennent que de la fréquence des vibrations des parties élastiques de l'air. Nous allons tâcher d'expliquer ce phénomene, en suivant les principes que nous avons établis, en expliquant la formation du son dans les tuyaux ouverts.

L'air condensé par les soufflets se divise de même au sortir de la lumiere; une partie entre dans le tuyau, & c'est cette partie seulement que nous allons considérer; elle condense l'air contenu dans sa capacité en le poussant vers E, où il se trouve un obstacle invincible, qui est le tampon qui ferme le tuyau. Cet air lorsqu'il est condensé, autant qu'il le peut être, eu égard à son inertie, & à l'obstacle qui empêche ses explosions par la partie supérieure du tuyau, réagit contre celui qui le condense, & le repousse vers la bouche du tuyau: mais comme dans les corps élastiques l'action qui les comprime est égale à la réaction qui les rétablit, ainsi qu'il est expliqué aux articles ÉLASTICITÉ & RESSORT; il suit que les explosions de l'air contenu dans le tuyau par la bouche, doivent être deux fois moins fréquentes; ainsi le tuyau baissera de ton & descendra à l'octave.

Cependant on observe que les tuyaux fermés ne descendent point exactement à l'octave du ton qu'il rendent étant ouverts; que l'intervalle des deux sons qu'ils rendent étant ouverts & bouchés, est toujours moindre que l'octave; c'est la seconde partie du phénomene qui reste à expliquer.

Cet effet vient de deux causes, dont la premiere est certaine. La premiere, c'est que le chemin que l'air parcourt dans le tuyau depuis qu'il est sorti de la lumiere, jusqu'à ce qu'il sorte par la bouche du tuyau, n'est pas exactement double de celui qui sort de la lumiere, & va frapper contre le tampon qui le ferme, puisque cet air sort en rasant la languette qui forme la levre supérieure du tuyau; ainsi son chemin est double, moins la hauteur de la bouche, & par conséquent le son ne doit point descendre exactement à l'octave.

On ne doit point insister sur ce que nous feignons de croire, que l'air parcourt deux fois la longueur du tuyau, après avoir établi le contraire; mais puisque la force élastique peut être considérée comme étant acquise, après que le corps élastique a parcouru un certain espace avec une vitesse déterminée, cette supposition nous étoit permise.

L'autre cause de cet effet que nous avons dit être moins certaine, est la vitesse du vent qui est beaucoup moindre dans les tuyaux bouchés, que dans les tuyaux ouverts; mais il semble que cette cause doit produire en effet tout le contraire puisque l'air contenu dans le tuyau étant condensé plus lentement, il semble que ses explosions doivent être moins fréquentes, ce qui feroit baisser le ton plus bas que l'octave. Mais peut-être l'effet observé n'est produit que par le plus de la force de la premiere cause ci-devant expliquée sur la seconde; c'est ce qu'on peut se proposer d'éclaircir par des expériences.

Nous expliquerons la formation du son dans les jeux d'anches, après en avoir expliqué la facture.

On a entendu comment on fabrique les tuyaux de bois, reste à expliquer comment on fabrique ceux d'étain ou de plomb.

Les tables d'étain ou de plomb étendues sur l'établi, sont coupées de la grandeur & forme nécessaires. Les pieces destinées à faire les corps des tuyaux, sont de forme parallelogramme AB 43, *fig.* 31. On divise l'extrémité inférieure 34, qui doit former le bas du tuyau en quatre parties égales aux points $1\ x\ 2$, & les deux parties du milieu $1\ x$, $x\ 2$, chacune en deux également aux points bc. Au point x on éleve la perpendiculaire xy, sur laquelle on prend xa qui doit contenir un quart, plus un huitieme de la largeur 34 qui est le périmetre du tuyau, ou la distance 62: du point a, comme centre & rayon, la huitieme partie de la ligne 34 on décrit l'arc myn, qui forme la partie supérieure de la levre supérieure. On tire ensuite les deux perpendiculaires mb, nc. *Voyez l'article* BOUCHE, & BOUCHE *en* POINTE. On arrondit ensuite le tuyau sur un moule qui est un cylindre de bois, si les tuyaux sont cylindriques, & un cône de même matiere, si les tuyaux ont cette figure, on arrondit le tuyau en frappant sur la table d'étain ou de plomb avec une batte; ensorte que les deux arrêtes $A\ 3$, $B\ 4$ se rejoignent. Le tuyau étant ainsi arrondi, on retire le moule, & on blanchit le tuyau dedans & dehors. *Voyez* BLANC. On le gratte avec la pointe à gratter; & on le soude. *Voyez* SOUDURE.

Lorsque les tuyaux sont grands comme ceux de la montre de 16 piés, dont le plus grand tuyau porte trois piés de circonférence, on les fait de deux pieces qui ont chacune la longueur du tuyau, & la moitié de sa circon-

conférence de large: ainsi on n'en fond les tables d'étain que de la largeur nécessaire.

Après que les tuyaux sont soudés, on les arrondit une seconde fois, ensorte qu'ils n'ayent plus aucune bosse; ce qui est assez difficile, sur-tout pour l'étain, principalement quand les tuyaux sont épais & grands. Quant aux petits, on les arrondit en tenant le tuyau à la main, en le tournant sur le mandrin que l'on tient entre les jambes, ou qui est fixé sur l'établi au moyen d'un valet, & le frappant doucement avec une batte legere.

Les corps des tuyaux étant préparés, on forme leurs piés *e d e*, *fig.* 31, *n°.* 2. Le pié du tuyau est un cône plus ou moins alongé, dont on trouve le tour en cette maniere. On trace sur une table d'étain ou de plomb, selon que le corps du tuyau est de l'une ou de l'autre de ces deux matieres, un arc de cercle, qui développé, soit égal à la circonférence du tuyau. Le rayon du cercle est le côté *e d* du cône, qui doit servir de pié: du centre de l'arc, dont nous avons parlé, on tire à ses deux extrémités deux rayons, on coupe la table suivant ces traits, ensorte qu'il en reste un secteur de cercle, qui est le cône développé qu'il ne s'agit plus que d'arrondir, ce qui se fait sur un mandrin de figure conique; on le blanchit & on le soude, ainsi que l'on a fait le corps du tuyau.

Quoique la longueur des piés des tuyaux soit fort indifférente, on observe cependant de les faire pour les tuyaux de montre de grandeur symmétrique, & proportionnée à celle du tuyau, ce qui fait que l'aspect en est plus agréable, ainsi que nous dirons en parlant de la montre. Après que le pié est arrondi, on y trace la levre inférieure *a* de la bouche, par un arc de cercle de 60 degrés ou environ; on ramene en dedans du tuyau le segment que cet arc a formé, ensorte qu'après qu'il est applati il forme une corde à la base du cône ou pié. Cette corde doit être égale au côté du quarré inscriptible au cercle de la base ensorte que le cône étant vu de ce côté, a la forme d'un Ω.

Le pié du tuyau étant formé, on soude à sa base le biseau *a D*, qui a la même figure de la lettre Ω, ou grand segment de cercle. On ne soude le biseau au pié que par sa partie circulaire; celle qui sert de corde au segment s'applique vis-à-vis la levre inférieure, ensorte cependant qu'il reste entredeux une petite fente à laquelle nous avons donné le nom de *lumiere*. C'est par cette fente que l'air poussé dans le pié du tuyau par les soufflets, passe dans le corps du tuyau. On soude ensuite le corps sur le pié, & le tuyau est entiérement achevé.

Lorsque les tuyaux de plomb sont bouchés, ils le sont par une plaque de même métal soudée sur le haut du corps, ensorte qu'il soit exactement fermé. *Voyez* Plaque, & la *fig.* 32 *B*, qui représente un tuyau de cette espece. Les tuyaux à cheminée ne different de ceux-ci, qu'en ce qu'au milieu de la plaque qui ferme le tuyau, il y a un trou sur lequel on soude un petit tuyau de la même matiere que celui qui le compose, & qui est ordinairement le plomb. *Voyez* l'article Cheminée, & la *fig.* 32 *c*, qui représente un tuyau à cheminée.

Ces deux especes du tuyaux sont toujours garnis d'oreilles, au moyen desquelles on les accorde. *Voyez l'article* Oreiles.

Les longueurs & grosseurs relatives des tuyaux se reglent sur le diapason. *Voyez* Diapason. Ensorte que plus les sons qui les rendent sont aigus plus les tuyaux sont courts, ainsi qu'il est expliqué à cet article. On désigne un *orgue* par la longueur en piés de son plus grand tuyau, sonnant *ut*, double octave au-dessous de la clé de *C sol ut*. Ainsi on dit un *orgue* de 32 pieds, lorsque ce tuyau en a 32; un de 16 pieds, lorsqu'il en a 16; un *orgue* de 8 pieds, lorsqu'il en a 8; un *orgue* de 4 pieds, lorsqu'il en a 4. Ce sont-là toutes les dénominations qu'on peut donner aux *orgues*.

De la fabrique des jeux d'anches. Tous les jeux d'anches sont semblables pour ce qui regarde les anches, ils ne different que pour la forme & la grandeur de leur tuyau. Nous expliquerons ces différences, après avoir expliqué ce qui regarde la fabrique des anches. Une anche est composée de trois parties principales; l'anche proprement dite, qui donne le nom à l'assemblage des trois pieces dont nous allons parler, de la languette, du coin de la noix, & de la rasette ou régulateur. *Voyez tous ces mots à leurs articles*.

L'anche est un demi-cylindre de cuivre fermé par une de ses extrémités, ainsi que les figures *A* & *C*, *fig.* 53, *Pl. IX.* le font voir. On donne cette forme aux anches en les étampant dans les gravures de l'étampoir. *Voyez* Étampoir, & la *fig.* 54 qui le représente. La languette, représentée en *B*, *fig.* 53, est une petite lame de laiton très-mince, & fort élastique, que l'on applique sur la face de l'anche, ensorte qu'elle ferme exactement toute l'ouverture. On place les deux pieces dans le trou de la noix représentée en *A*; cette noix a un épaulement, qui sert à soutenir l'anche dans la situation verticale. Ces noix sont de plomb & fondues dans un moule de cuivre de deux pieces, dans lequel on place une cheville qui forme le trou dans le tems de la fonte, ce qui épargne la peine de les percer après qu'elles sont fondues. On observe aussi de ménager un petit trou à la partie de la noix opposée à l'épaulement pour y faire passer la rasette, ainsi que l'on peut voir à la *figure* 44, & dans la *figure* 53 *A*, où le point noir représente le trou par où doit passer la rasette; on ferme le vuide qui reste dans le trou de la noix, après que l'anche y est placée avec un petit coin de bois *D*, de figure conique. Ce coin est la moitié d'un cône coupé sur le triangle par l'axe: on applique la face triangulaire de ce cône sur la languette, & sa face convexe s'applique contre celle du trou, ensorte que l'ouverture est exactement fermée, ce qui produit en même tems l'avantage d'affermir l'anche & sa languette dans le corps de la noix.

Les tuyaux des jeux d'anches sont tous de figure conique, excepté celui du cromorne, & ordinairement d'étain. Leur fabrique est la même que celle des tuyaux de mutation ci-devant expliqués, à cette différence qu'on les roule sur un mandrin conique.

Avant de monter les anches sur les noix, on soude ces dernieres à la partie inférieure des tuyaux, qui est toujours le sommet du cône, & sur leur corps on soude l'anneau *D*, *fig.* 44, qu'on appelle *bague*. (*Voy.* Bague,) dont l'usage est de servir de guide à la rasette, qui passe par un petit trou fait à cet anneau, ainsi qu'on le voit dans la même figure, & le tuyau est entiérement achevé lorsque la rasette y est placée.

La rasette est un fil de fer recourbé, comme on voit en *F f*, *fig.* 53. La partie *f* de la rasette s'applique sur la languette, *fig.* 44; ensorte qu'en haussant ou baissant la tige de la rasette, sa partie *f* puisse glisser le long de la languette; ce mouvement sert à accorder l'anche.

La partie inférieure du tuyau *C D* *fig.* 44. se place dans une boîte, *voyez* Boite *placée au-dessous*.

Cette boîte est composée comme les tuyaux de mutation, d'un corps *A* qui est cylindrique & d'un pié conique, *B*, dont l'extrémité inférieure qui est percée comme celle de tous les piés des tuyaux, se place sur le sommier pour en recevoir le vent & le porter à l'anche: on conçoit, bien par conséquent, qu'il est nécessaire que la boîte s'applique exactement contre la bague du tuyau; ensorte qu'il n'y ait aucune ouverture, puisque sans cela le vent qui vient du sommier dans la boîte au lieu de passer par l'anche, passeroit par les ouvertures, au lieu de redescendre dans la partie conique de la boîte, si la bague en s'appliquant exactement aux parois de la même boîte, ne lui fermoient exactement le passage.

Une attention que l'on doit avoir, est que la languette que nous avons dit être élastique, ne touche point l'anche dans sa partie inférieure lorsqu'elle n'est point comprimée, mais cependant elle doit en être très-peu éloignée.

La construction des jeux d'anches étant expliquée, nous allons faire entendre la formation du son dans ces sortes de tuyaux, en faisant usage des principes établis ci-devant. L'air condensé ou le vent poussé par les soufflets dans le sommier, entre dans la boîte du tuyau d'anche par l'ouverture de son pié, on peut regarder cette boîte comme la chambre des tuyaux de bois, puisqu'elle fait le même effet, il s'y condense & fait effort en tous sens pour sortir, mais il ne le peut que par l'anche, puisque nous avons dit que la boîte étoit exactement fermée; ainsi il ouvrira davantage l'anche en écartant la languette, il se fera alors une explosion subite de l'air contenu dans la chambre ou boîte; mais comme la languette qui est élastique a été écartée de son point de repos, elle fera effort pour s'y remettre; mais après y être revenue, elle ne s'y arrêtera pas, elle continuera jusq'à ce qu'elle soit appliquée sur la face de l'anche puisqu'il est connu que les corps élastiques fixes par une de leurs extrémités oscillent comme un pendule. Dans l'instant où la languette sera appliquée sur l'anche, l'air qui vient continuellement dans la boîte s'y condensera de nouveau; mais dans le meme tems, la languette s'écartera de l'anche étant ramenée à son point de repos par sa force élastique, il se fera une seconde explosion, & la languette sera relevée comme la premiere fois, ensuite sa force élastique la ramenera contre l'anche; ainsi alternativement & d'autant plus fréquemment; que la languette sera plus courte ou qu'elle sera plus élastique, ou

ou que le vent ſera plus fort ; cet effet eſt le même que celui du tremblant fort que l'on peut regarder comme une anche ſans tuyau. *Voyez* TREMBLANT FORT.

Ainſi on voit que le ſon du tuyau dépend de pluſieurs cauſes variables ; c'eſt ce qui fait que juſqu'à préſent perſonne n'a donné le vrai diapaſon des anches, faute de diſcerner les trois cauſes dans un ſeul effet. Nous allons eſſayer de donner une regle certaine pour trouver le diapaſon, en ſuppoſant les deux dernieres cauſes conſtantes.

Tirez la ligne *AB*, *fig.* 50. *n°.* 2. à diſcrétion ; diviſez cette ligne en autant de parties égales qu'il y a de touches au clavier, ou que le jeu dont vous cherchez le diapaſon, doit avoir de tuyaux ; élevez ſur les points de diviſion, autant de perpendiculaires, dont vous marquerez le pié des noms *ut*, *re*, *mi*, *fa*, &c. ſelon la ſuite des touches du clavier.

Enſuite, conſtruiſez une anche d'une grandeur & groſſeur quelconque que vous monterez d'une languette convenable ; vous pouſſerez ou tirerez la raſette juſqu'à ce que le ſon que l'anche rend ſoit le plus ſonore, le plus plein & le plu agréable qu'il eſt poſſible, ſans vous inquiéter du ton qu'elle rendra ; ce ton étant trouvé, cherchez ſon uniſſon au clavecin ; ce ſera, par exemple, le *ſol* de l'octave des baſſes ; démontez le tuyau ſans déranger la raſette, & meſurez avec un compas la diſtance de la raſette à l'extrémité de la languette, ou la longeur de la partie vibrante de celle-ci que vous porterez ſur la ligne *Ea* que je ſuppoſe être la perpendiculaire correſpondante au *ſol*, & y ferez une marque.

Conſtruiſez enſuite une autre anche, mais beaucoup plus petite que vous monterez, langayerez & ferez parler le mieux qu'il ſera poſſible, ainſi qu'il a été dit ; cherchez ſon uniſſon au clavecin, ce ſera, par exemple, le *mi* de l'octave des deſſus ; meſurez exactement la longueur de la partie vibrante de la languette de cette anche que vous porterez ſur la ligne perpendiculaire correſpondante, que je ſuppoſe *Fx*, où vous ferez un point. Par les deux marques faites ſur les perpendiculaires *Ea Fx*, tirez la ligne *CD*, elle coupera toutes les autres perpendiculaires aux points *yyyy*, &c. les parties de ces perpendiculaires interceptées entre leur pié & la ligne *CD*, feront la longueur de la partie vibrante des languettes d'anches qui rendront les ſons correſpondans aux touches que les perpendiculaires repréſentent. Cette méthode qui eſt certainement ingénieuſe, eſt autant exacte que le peut être une choſe où des cauſes phyſiques incommenſurables concourent à former l'effet ; de cette nature eſt, par exemple, l'élaſticité des languettes, de l'égalité de laquelle il eſt très-difficile de s'aſſurer.

Les variétés produites par cette cauſe ſont quelquefois ſi conſidérables, qu'il arrive qu'une anche rend un ſon beaucoup plus grave que celui d'une autre anche, quoique ſa languette ſoit plus courte, ſelon notre diapaſon, ce devroit être tout le contraire ; en ce cas, le meilleur remede eſt de diminuer l'épaiſſeur de la languette, ou en mettre une autre, ſi elle ſe refuſe à toutes les corrections. On doit être aſſuré qu'un jeu d'anche ne ſera parfait, qu'autant qu'il ſuivra exactement le diapaſon que nous avons preſcrit.

On trouvera les diametres proportionnels des anches en cette maniere ; on mettra ſur la perpendiculaire *aE* le diametre de l'anche qui a donné cette ligne, & ſur la perpendiculaire *xF* celui de l'autre anche, on tirera par les points une ligne *CD* qui interceptera dans les perpendiculaires des lignes qui feront priſes pour diametres des anches correſpondantes ; enfin, on ajoutera à chacun une longueur convenable pour que la raſette ait dequoi ſe placer & remonter, & que l'on puiſſe aſſurer l'anche dans ſa noix.

Lorſque les tuyaux d'anche ſont grands, on les fait de deux pieces, celle d'en bas qui reçoit la grande s'appelle *tube*, *voyez* TUBE. Cette diſpoſition n'ôte ni n'ajoute rien à la perfection du tuyau, elle eſt ſeulement une commodité pour le facteur, en ce que de trop grands tuyaux ne ſont pas maniables.

Les jeux dont un *orgue* complet eſt compoſé, ſont la montre de ſeize piés ou de huit ; ſi l'*orgue* n'a point de ſeize pié, alors c'eſt le jeu qu'on appelle *le huit piés ouvert* qui en tient lieu, le bourdon de ſeize piés & la bombarde qui eſt à l'uniſſon, le plus grand tuyau de ces jeux ſonnant l'*ut* grave de l'octave des baſſes a ſeize piés de long.

Les jeux ſonnant le huit piés ou l'uniſſon du clavecin & dont le plus grand tuyau a huit piés, ſont le bourdon de huit ou quatre piés bouché ; car ainſi qu'il a été dit, les tuyaux bouchés n'ont que la moitié de ceux qui étant à l'uniſſon ſeroient ouverts.

Le huit piés ouvert, la trompette, le cromorne & la voix humaine.

Le jeu qui eſt à la quinte du huit piés eſt le gros nazard.

Ceux qui ſonnent le quatre piés ou l'octave du clavecin, ſont le preſtant ſur lequel on fait la partition de l'*orgue*, la flûte, le clairon, la voix angélique.

Le jeu qui ſonne la tierce au-deſſus du ceux-ci s'appelle *double tierce*.

Celui qui ſonne la quinte au-deſſus eſt le nazard, qui ſonne par conſéquent l'octave au-deſſus du gros nazard.

Le jeu à la quarte de celui-ci s'appelle *quart de nazard* ; ſon plus grand tuyau a deux piés.

La doublete eſt à l'uniſſon de ce jeu, & ſonne par conſéquent le deux piés.

La trompette de récit qui n'a que les deux octaves de deſſus & quelquefois deux octaves & quinte, ſonne le huit piés ; la flûte allemande n'a auſſi que les deux mêmes octaves, par conſéquent elle ſonne l'uniſſon des deſſus du huit piés ou du quatre piés.

Le grand cornet, le cornet de récit, le cornet d'écho qui n'ont ordinairement que deux octaves ou deux octaves & quinte, ſont compoſés des deſſus des cinq jeux ſuivans, bourdon, flûte, nazard, quarte de nazard, tierce.

La fourniture & la cymbale ſont compoſées comme les cornets, mais avec cette différence que quoiqu'elle occupe toute l'étendue du clavier, elle n'eſt cependant compoſée que des octaves aiguës, des jeux qui compoſent les cornets, leſquelles octaves ſe répetent, ainſi qu'il eſt expliqué à l'*article* CYMBALE & FOURNITURE.

La tierce ſonne l'octave au-deſſus de la double tierce ; ce jeu a quatre octaves.

Le larigot, le plus aigu des jeux de l'*orgue*, ſonne l'octave au-deſſus du nazard, & la quinte de la doublette ou des deux piés.

L'intervalle du plus grave ſon de l'*orgue* qui eſt l'*ut* grave de l'octave des baſſes du bourdon ou de la montre de trente-deux piés, au plus aigu, qui eſt l'*ut* en haut du larigot, eſt de huit octaves & quinte, mais des ſons auſſi graves que ceux de l'octave du trente-deux piés, ne s'entendent preſque pas audeſſous de l'*F ut fa*, auſſi on ſupprime ordinairement les derniers tuyaux, qui par leurs volumes cauſent un embarras très-conſidérable ; ceci renverſe le préjugé des gens peu inſtruits, qui s'imaginent que le plus gros tuyau d'un *orgue* eſt celui qui fait le plus de bruit.

Dans l'énumération des jeux que nous venons de faire nous n'avons point marqué quels ſont les jeux d'anches ; cette omiſſion eſt amplement réparée à l'*article* JEUX où leur matiere eſt expliquée, & à leurs articles ſéparés : nous dirons ſeulement ici que ces jeux ſont la bombarde, la trompette le cromorne, la voix humaine, la voix angélique & la trompette de récit. *Voyez* tous ces articles.

Les jeux qu'on appelle de *pédale*, parce que l'on les touche avec les piés ſur le clavier de pédale, ſont la pédale de bombarde, jeu d'anche, ſouvent le ſeize piés, & dont le ravalement, ſi elle en a, deſcend dans le trente-deux piés juſqu'à l'*F ut fa*.

La pédale de trompette, jeu d'anche, ſonne l'uniſſon des baſſes & des baſſes-tailles de la trompette ſur le huit pié ; ſi elle a ravalement, elle deſcend juſqu'à l'*F ut fa* du ſeize piés.

La pédale de huit, jeu de mutation eſt, à l'uniſſon de celle-ci.

La pédale de clairon ſonne l'uniſſon des baſſes du clairon, ſon ravalement deſcend dans le huit piés.

La pédale de quatre ou pédale de flûte, jeu de mutation, ſonne l'uniſſon des baſſes de la flûte ; ſon ravalement, ſi elle en a, deſcend dans le huit piés.

Les pédales ne différent des jeux, dont ils ſont les pédales, qu'en ce qu'ils ſont de plus groſſe taille & qu'ils deſcendent plus bas, s'ils ſont à ravalement. *Voyez leurs articles*.

Par tout ce que nous venons de dire, on a entendu la facture d'un *orgue*.

Nous ajouterons ſeulement ici, renvoyant pour les détails aux articles particuliers répandus dans ce Dictionnaire, une courte récapitulation qui puiſſe faire entendre la méchanique de cet inſtrument, après avoir parlé de l'arrangement relatif des jeux dans le buffet d'*orgue*.

Tous les jeux ſont rangés chacun ſur ſon regiſtre particulier, que nous avons dit être parallele à la face du buffet : enſorte que les plus grands tuyaux ſoient vers les extrémités, ainſi qu'il eſt expliqué au mot *abrégé* ; il faut excepter de cette regle tous les tuyaux de montre, & ceux qui par leur volume occupent trop de place ; en ce cas, le vent leur eſt porté par un tuyau de plomb, dont une des extrémités répond au pié du tuyau, & l'autre au trou du ſommier où le tuyau auroit dû être placé.

L'or-

L'*orgue* ne peut parler que quand les soufflets lui poussent de l'air qui lui sert d'ame; ainsi il est besoin d'avoir un souffleur qui leve alternativement les soufflets en baissant leurs bascules. *Voyez* SOUFFLETS. Il doit observer de ne point en lever deux à la fois, & après avoir levé un soufflet, de le laisser tomber doucement sur l'air qu'il contient, qui, tant que le soufflet est tenu élevé n'est point condensé, & par conséquent incapable de résister au poids qui charge la table supérieure, au lieu qu'en lâchant le soufflet par degré, l'air se condense assez pour le pouvoir soutenir, d'ailleurs les secousses causent un battement désagréable dans les tuyaux qui parlent pour lors, dont les auditeurs s'apperçoivent, joint que les soufflets en sont considérablement endommagés.

L'organiste assis en *X*, *fig.* 1. sur un siége d'une hauteur convenable, les piés posés sur la barre de fer *a b* qu'on appelle *marche-pié*, commence par tirer les jeux. Tirer les jeux, est ouvrir leurs registres au moyen des batons quarrés *S R* placés à sa portée, qui font tourner les rouleaux *P Q* & tirer la bascule *V u* qui tire le registre, & fait que ses trous répondent vis-à-vis de ceux de la table & de la chape du sommier, *voy.* MOUVEMENS. Quand il a tiré tous les jeux dont il veut se servir, tant ceux de pédales, que ceux du grand *orgue* ou du positif; aucun tuyau ne parle, quoique les soufflets soient levés & les layes des sommiers remplies de vent, jusqu'à ce qu'en baissant une touche du clavier qui communique aux sous-papes contenues dans la laye par le moyen d'un des rouleaux de l'abregé, il fasse ouvrir cette sous-pape, la sous-pape ouverte laissera passer l'air que la laye contient dans la gravure correspondante; cet air passera ensuite dans les tuyaux dont les registres sont ouverts, & les fera parler; c'est la même chose de toutes les touches, tant du clavier de pédale, que des claviers du grand *orgue* ou du positif. *Voyez les articles* CLAVIER ABREGÉ, SOMMIER, *&c.*

On conçoit bien qu'on peut varier & mélanger des jeux, puisqu'on est maître d'ouvrir ou fermer ceux que l'on juge à propos: mais il y en a par exemple qui ne doivent jamais être seuls; comme la fourniture & la cymbale, d'autres qui ne doivent jamais être ensemble comme par exemple, la quarte de nazard & le nazard, la même quarte de nazard & le larigot, parce que ces jeux mis ensemble font une quarte. *Voyez* sur ceci l'*art.* JEUX, où on trouvera des exemples des différens mélanges ou combinaisons dont les jeux sont susceptibles.

Quant à la maniere d'accorder un *orgue*; *voyez les articles* PARTITION *&* ACCORD. *Articles de MM.* THOMAS *&* GOUSSIER.

ORGUE HYDRAULIQUE, *instrument* en maniere de buffet d'*orgue*, fait de métal peint & doré, qui joue par le moyen de l'eau dans une grotte, comme on en voit, par exemple à Tivoli, dans la vigne d'Est: on trouve la description de ces *orgues* dans l'*hydraulica pneumatica de* Scot. (*D. J.*)

ORGUES, *dans la Fortification*, sont des pieces de bois suspendues à un moulinet sous le milieu des portes, qu'on peut faire tomber pour boucher promptement la porte en cas de surprise. On a substitué les *orgues* aux herses, parce qu'on pouvoit empêcher la herse de tomber, & que les *orgues* n'ont pas le même inconvénient. *Voyez* HERSE. (*Q*)

ORGUE est aussi, *dans l'Artillerie*, une machine composée de plusieurs canons de mousquet attachés ensemble, & dont on se sert pour défendre des breches & des retranchemens; parce que par leur moyen on tire plusieurs coups à-la-fois. *Voyez* le premier livre des *Elémens de la guerre des siéges*, *seconde édition*. (*Q*)

ORGUES DE MORTS, (*Artillerie*.) machine d'artillerie composée de sept ou huit canons de fusils pour tirer plusieurs coups à-la-fois. On affermit ces canons sur une petite poutre, & leur lumiere passe par une gouttiere de fer-blanc, où l'on met de la poudre, & qu'on couvre jusqu'au moment qu'on veut tirer. Cette machine sert dans les chemins couverts, dans les breches, & dans les retranchemens, souvent même sur les vaisseaux pour empêcher l'abordage. (*D. J.*)

ORGUEIL, subst. masc. ORGUEILLEUX, adj, (*Morale*.) L'*orgueil* est une opinion excessive de son propre mérite; c'est un sentiment qui consiste à s'estimer soi-même plus que les autres ou sans raison, ou sans sujet suffisant; & dans cette prévention à les mépriser mal-à-propos. Je dis *sans raison*, & c'est alors une folie: j'ajoute *& sans sujet suffisant*, parce que quand quelqu'on a légitimement acquis un droit qui lui donne une prééminence par-dessus les autres, il est maître de faire valoir ce droit & de le maintenir, pourvu qu'il évite un mépris injurieux vis-à-vis de ses inférieurs. Mais le bon sens, la réflexion, la philosophie, la foiblesse humaine, l'égalité qui est entre les hommes, doivent servir de préservatifs contre l'*orgueil*, ou du-moins de correctifs de cette passion; c'est ce qui fait dire spirituellement à l'auteur des maximes, que l'*orgueil* ne monte dans l'esprit de quelqu'un, que pour lui épargner la douleur de voir ses imperfections. (*D. J.*)

ORGUEIL, (*Archit.*) c'est une grosse cale de pierre, ou un coin de bois, que les ouvriers mettent sous le bout d'un levier ou d'une pince, pour servir de point d'appui, ou de centre de mouvement d'une pesée, ou d'un abattage. (*D. J.*)

ORGYA, (*Littérat.*) c'étoient de petites idoles que gardoient précieusement les femmes initiées aux mysteres de Bacchus. Dans les jours consacrés à ce dieu, elles prenoient ces petites statues, & les emportoient dans les bois, en hurlant comme des folles. *Voyez* ORGIES. (*D. J.*)

ORGYE, (*Mesure anc.*) mesure égyptienne qui, selon Hérodote, étoit de quatre coudées, ou de six piés grecs. En comparant ce qu'en dit cet historien, *l. I. n.* 149. & *l. II. c. vj.* il paroît que quatre palmes font un pié grec, six palmes une coudée, & quatre coudées ou six piés grecs, font une *orgye*. (*D. J.*)

ORICHALQUE, s. m. (*Littérat.*) en latin *orichalcum*, dans Virgile, métal mixte que nous ne connoissons plus.

L'*orichalque* des anciens, & le laiton des modernes, sont deux choses bien différentes. L'*orichalque* des anciens n'a point de nom parmi nous, parce que nous n'en avons aucune connoissance. Outre l'or, l'argent, le cuivre, l'étain, le fer, le plomb, dit Lucrece, *l. VI. vers* 1241, qui se trouverent séparés dans les creusets de la terre, il se fit en quelques endroits de la terre un mélange de plusieurs de ces metaux; & ce métal mixte fut estimé le plus précieux de tous. C'est pourquoi Virgile mêle l'*orichalque* avec l'or dans la belle cuirasse qu'il donne à Turnus.

> *Ipse dehinc auro squalentem, alboque* orichalco
> *Circumdat loricam humeris*. Ænéid. l. XII. v. 87.

„ Il endossa une magnifique cuirasse d'or & d'*orichalque blanc* „. Plaute dans plusieurs endroits de ses comédies, en parle comme d'une chose de très-grand prix. Pline, *l. XXXIV. sect.* 2. convient aussi de l'estime générale où étoit ce métal; mais il ajoute qu'on n'en trouvoit plus de son tems.

Au défaut de la nature, on a eu recours à l'art, & on a fait une espece d'*orichalque* avec de l'or, du cuivre, & de la calamine. Ce mélange de l'or & de l'airain donna lieu dans la suite de l'appeller *aurichalcum*, mot que les copistes postérieurs qui ne connoissoient plus l'*orichalque* naturel, n'ont pas manqué de mettre par-tout où ils l'ont pu, dans les anciens auteurs.

Enfin, nos Métallurgistes modernes ont composé l'*orichalque* avec le seul mélange de cuivre & de pierre calaminaire; & ils ont continué de nommer ce mélange *aurichalcum*, ou *orichalcum*. Ainsi l'*orichalque* des modernes est le pur laiton. *Voyez* LAITON.

L'électrum des anciens, outre l'ambre qu'il désigne dans Virgile, signifie dans Pline, *l. XXXIII. c. iv.* un mélange d'or & d'argent, qui est cette espece d'*orichalque*, qui, selon Homere, brilloit à la lumiere beaucoup plus que l'argent.

Le métal dont il est question dans Ezéchiel, *ch. j. v.* 4. sous le terme hébreu *hachasmal*, est l'*orichalque* des anciens, & non celui des modernes, quoiqu'en dise Bochard, qui a ignoré que notre laiton est d'une invention assez récente. Peut-être enfin, que le caracoli employé par les Caraïbes dans leurs ajustemens, & dont parle le pere Labat dans ses voyages, *tome II.* est l'*orichalque* des anciens; c'est un métal des Indes qui paroît comme de l'argent, surdoré legerement avec quelque chose d'éclatant, comme s'il étoit un peu enflammé. Les Orfévres françois & anglois qui sont aux îles, ont fait quantité d'expériences, pour imiter ce métal. On dit que ceux qui en ont approché de plus près, ont mis dans leur alliage sur six parties d'argent, trois parties de cuivre rouge purifié, & une d'or. On fait des bagues, des boules, des poignées de cannes, & autres ouvrages de ce métal, qui ont une grande beauté, quoiqu'inférieur au caracoli naturel des Indiens. (*D. J.*)

ORICUM, ou *ORICUS*, ou *ORICOS*, (*Géog. anc.*) ancienne ville maritime de l'Epire septentrional dans la Chaonie, avec un port fameux, dont il est parlé dans les commentaires de César, *de Bello civili*, *cap. vij. viij. xj. xij.* Tite-Live, *l. XXVI.* en appelle les habitans *Oricini*. La

La ville d'*Oricum* fut bâtie, au rapport de Pline, par des peuples venus de la Colchide, dans une petite île qui ſe réunit depuis au Continent. Scymnus de Chio dit au contraire, qu'elle fut bâtie par les Eubéens qui revenoient du ſiége de Troie, & qui furent jettés dans cet endroit par le gros vents. Quoi qu'il en ſoit, cette ville ſe nomme aujourd'hui *Orto*, & elle eſt dans le canton appellé *la Canina*, vis-à-vis des côtes de la Pouille. (*D. J.*)

ORIENT, ſ. m. ſe dit *dans l'Aſtronomie & dans la Géographie*, du point de l'horiſon qui répond au levant, ou à l'eſt. *Voyez* EST & LEVANT. Ce mot vient du latin *oriri*, ſe lever, parce que c'eſt dans le point dont il s'agit, que le ſoleil paroît ſe lever. *Voyez* LEVER.

Orient équinoctial, ſignifie le point de l'horiſon où le ſoleil ſe leve, quand il eſt dans l'équateur, c'eſt-à-dire, quand il entre en *aries* ou en *libra*. *Voyez* PRINTEMS & AUTOMNE.

Orient d'été, eſt le point où le ſoleil ſe leve au commencement de l'été, dans le tems des plus longs jours.

Orient d'hiver, eſt le point où le ſoleil ſe leve au ſolſtice d'hiver, dans les tems des plus courts jours. *Chambers*, (*O*)

ORIENT, (*Critique ſacrée.*) les Hébreux déſignoient l'orient par *kedem*, qui ſignifie le *devant*; ils l'entendoient ſouvent par rapport à la Judée; *magi ab oriente venerunt*, Math. *ij.* 1. les mages vinrent de l'Arabie ou de la Chaldée, pays qui ſont à l'*orient* de la Judée. Ils l'entendoient auſſi à l'égard de la ville de Jéruſalem; *qui mons eſt contra Jeruſalem ad orientem*. Zach. *xiv.* 4. la montagne des oliviers eſt vis-à-vis de Jéruſalem vers l'*orient*. Ils l'entendoient encore par rapport au tabernacle, *aſperget digito ſepties ad orientem*, Levit. *xvj.* 14. Ils prenoient même ce mot abſolument, *ſicut fulgur exit ab oriente*, Marc, *xxiv.* 27. *Orient* ſignifie quelquefois en général un pays éloigné, *qui ſuſcitavit ab oriente juſtum*, Iſ. *xli.* 2. qui a fait ſortir le juſte de l'*orient*. Enfin, il ſe prend pour J. C. le ſoleil de juſtice, *viſitavit nos oriens ex alto*, Luc, *j.* 78. Jeſus-Chriſt nous eſt venu viſiter d'en-haut. (*D. J.*)

ORIENT, *empire d'* (*Hiſt.*) c'eſt ainſi qu'on appella l'empire romain, lorſque Conſtantin par la vanité de faire une ville nouvelle, & de lui donner ſon nom, tranſporta le trône à Bizance. Alors on vit Rome preſque entiere paſſer en *orient*; les grands y menerent leurs eſclaves, c'eſt-à-dire preſque tout le peuple, & l'Italie fut privée de ſes habitans. Par cette diviſion du ſceptre les richeſſes allerent à Conſtantinople, & l'empire d'occident ſe trouva ruiné. Toutes les nations barbares y firent des invaſions conſécutives; il alla de degré en degré de la décadence à la chûte, juſqu'à ce qu'il s'affaiſſa tout-à-coup ſous Arcadius & ſous Honorius.

Juſtinien reconquit à la vérité l'Afrique & l'Italie par la valeur de Béliſaire; mais à peine furent-elles ſubjuguées, qu'il fallut les perdre. D'ailleurs Juſtinien déſola ſes ſujets par des impôts exceſſifs, & finalement par un zele aveugle ſur les matieres de religion. Animé de cette fureur, il dépeupla ſon pays, rendit incultes les provinces, & crut avoir augmenté le nombre des fideles, lorſqu'il n'avoit fait que diminuer celui des hommes. Par la ſeule deſtruction des Samaritains, la Paleſtine devint déſerte, & il affoiblit juſtement l'empire par zele pour la Religion, du côté par où quelques regnes après, les Arabes pénétrerent pour la détruire.

Bien-tôt toutes les voies furent bonnes pour monter ſur le trône: un centenier nommé *Phocas*, y fut élevé par le meurtre. On y alla par les préſages, par les ſoldats, par le clergé, par le ſénat, par les payſans, par le peuple de Conſtantinople, par celui des villes, des provinces, par le brigandage, par l'aſſaſſinat; en un mot, par toutes ſortes de crimes.

Les malheurs de l'empire croiſſant de jour en jour, on fut naturellement porté à attribuer les mauvais ſuccès dans la guerre, & les traités honteux dans la paix, à la conduite de ceux qui gouvernoient. Les révolutions firent les révolutions; & l'effet devint lui-même la cauſe. Comme les Grecs avoient vu paſſer ſucceſſivement tant de diverſes familles ſur le trône, ils n'etoient attachés à aucune; & la fortune ayant pris des empereurs dans toutes les conditions, il n'y avoit pas de naiſſance aſſez baſſe, ni de mérite ſi mince, qui pût ôter l'eſpérance.

Phocas dans la confuſion étant mal affermi, Héraclius vint d'Afrique, & le fit mourir; il trouva les provinces envahies, & les légions détruites.

A peine avoit-il donné quelque remede à ces maux, que les Arabes ſortirent de leurs pays pour étendre la religion & l'empire que Mahomet avoit fondés d'une même main. Apôtres conquérans, comme avoit été leur chef, animés d'un zele ambitieux pour leur nouvelle doctrine, endurcis aux fatigues de la guerre, ſobres par habitude, par ſuperſtition, & par politique, ils conduiſoient ſous l'étendart de leur prophete des troupes d'enthouſiaſtes, avides de carnage & de butin, contre des peuples mal gouvernés, amollis par le luxe, livrés à tous les vices qu'entraîne l'opulence, & depuis longtems épuiſés par les guerres continuelles de leurs ſouverains. Auſſi jamais progrès ne furent plus rapides que ceux des premiers ſucceſſeurs de Mahomet.

Enfin, on vit s'élever en 1300 une nouvelle tempête imprévue qui accabla la Grece entiere. Semblables à cette nuée que vit le prophete, qui petite dans ſa naiſſance, vint bientôt à couvrir le ciel, les Turcs mépriſables en apparence dans leur origine, fondirent comme un tourbillon ſur les états des empereurs grecs, paſſerent le Boſphore; ſe rendirent maîtres de l'Aſie, & pouſſerent encore leurs conquêtes juſques dans les plus belles parties de l'Europe; mais il ſuffit de dire ici, que Mahomet II. prit Conſtantinople en 1453. fit ſa moſquée de l'égliſe de ſainte Sophie, & mit fin à l'empire d'*orient*, qui avoit duré 1123 années. Telle eſt la révolution des états. (*D. J.*)

ORIENT, (*Commerce.*) ce terme s'entend de toutes les parties du monde qui ſont ſituées à notre égard vers les lieux où nous voyons lever le ſoleil. Il ne ſe dit néanmoins communément que de celles qui ſont les plus éloignées de nous, comme la Chine, le Japon, le Mogol, & le reſte de l'Inde, l'Arabie, & la Perſe. Les autres dont nous ſommes plus voiſins, comme les îles de l'Archipel, & les côtes de la Méditerranée, où ſont Conſtantinople, Smirne, Alep, Seyde, &c. même le Caire, ne ſont connues dans le Commerce que ſous le nom du *Levant*. (*D. J.*)

ORIENT, *port de l'* (*Géog.*) ou ſimplement *Orient*, port de France en Bretagne; au fond de la baie du Port-Louis, à l'embouchure de la riviere de Scorf, qui vient du pont Scorf. On y a bâti depuis environ 35 ans une ville, où la compagnie des Indes tient ordinairement ſes gros magaſins. *Long.* ſuivant Caſſini, 14^{d}. 8'. 40''. *lat.* 47^{d}. 44'. 50''. (*D. J.*)

ORIENTAL, adj. (*Aſt. & Géog.*) ſe dit proprement de quelque choſe qui eſt ſituée à l'eſt ou au levant par rapport à nous; il eſt oppoſé à occidental; mais on dit plus généralement *oriental* de tout ce qui a rapport aux pays ſitués à l'orient par rapport à nous. *Voyez* EST, LEVANT & OCCIDENTAL.

C'eſt dans ce ſens qu'on dit, perles *orientales*, lorſqu'on parle des perles qui ſe trouvent dans les Indes *orientales*. *Voyez* PERLE. On dit encore langues *orientales*, en parlant de l'hébreu, du ſyriaque, du chaldéen, & du cophte. *Voyez* LANGUE.

Dans l'Aſtronomie on dit qu'une planete eſt *orientale* lorſqu'elle paroît précéder le ſoleil vers le levant. *Voyez* LEVANT, *voyez* LUCIFER. *Chambers*. (*O*)

ORIENTALE, *Philoſophie*, (*Hiſt. de la Philoſoph.*) peu de tems après la naiſſance de Jeſus-Chriſt, il ſe forma une ſecte de philoſophes aſſez ſinguliere dans les contrées les plus connues de l'Aſie & de l'Afrique. Ils ſe piquoient d'une intelligence extraordinaire dans les choſes divines, ou celles ſur leſquelles on croit le plus parce qu'on y entend le moins, & où il ne faut pas raiſonner, mais ſoumettre ſa raiſon, faire des actes de foi & non des ſyſtèmes ou des ſyllogiſmes. Ils donnoient leur doctrine pour celle des plus anciens philoſophes, qu'ils prétendoient leur avoir été tranſmiſe dans ſa pureté; & pluſieurs d'entre eux ayant embraſſé la religion chrétienne, & travaillé à concilier leurs idées avec ſes préceptes, on vit tout-à-coup éclore cet eſſaim d'héréſies dont il eſt parlé dans l'hiſtoire de l'Egliſe ſous le nom faſtueux de *Gnoſtiques*. Ces Gnoſtiques corrompirent la ſimplicité de l'Evangile par les inepties les plus frivoles; ſe répandirent parmi les Juifs & les Gentils, & défigurerent de la maniere la plus ridicule leur philoſophie, imaginerent les opinions les plus monſtrueuſes, fortifierent le fanatiſme dominant, ſuppoſerent une foule de livres ſous les noms les plus reſpectables, & remplirent une partie du monde de leur miſérable & déteſtable ſcience.

Il ſeroit à ſouhaiter qu'on approfondît l'origine & les progrès des ſectes: les découvertes qu'on feroit ſur ce point éclaireroient l'hiſtoire ſacrée & philoſophique des deux premiers ſiecles de l'Egliſe; période qui ne ſera ſans obſcurité, que quand quelque homme d'une érudition & d'une pénétration peu commune aura achevé ce travail.

Nous n'avons plus les livres de ces ſectaires, il ne nous en reſte qu'un petit nombre de fragmens peu con-

fidérables. En fupprimant leurs ouvrages, les premiers peres de l'Eglife, par un zele plus ardent qu'éclairé, nous ont privé de la lumiere dont nous avons befoin, & prefque coupé le fil de notre hiftoire.

On ne peut révoquer en doute l'exiftence de ces philofophes. Porphyre en fait mention, il dit dans la vie de Plotin: γεγόνασι δὲ κατ' αὐτὸν τῶν χριστιανῶν πολλοὶ μὲν καὶ ἄλλοι αἱρετικοὶ δὲ ἐκ τῆς παλαιᾶς φιλοσοφίας ἀνηγμένοι, οἱ περὶ τὸν Ἀδέλφιον καὶ Ἀκυλῖνον, κ. τ. λ. Il y avoit alors plufieurs chrétiens, hérétiques, & autres profeffant une doctrine émanée de l'ancienne philofophie, & marchant à la fuite d'Adelphius & d'Aquilinus, &c. Ils méprifoient Platon; ils ne parloient que de Zoroaftre, de Zoftrian, de Nicothée, & de Melus, & ils fe regardoient comme les reftaurateurs de la fageffe orientale: nous pourrions ajouter au témoignage de Porphyre, celui de Théodote & d'Eunape.

Ces philofophes prirent le nom de *Gnoftiques*, parce qu'ils s'attribuoient une connoiffance plus fublime & plus étendue de Dieu, & de fes puiffances ou émanations, qui faifoient le fond de leur doctrine.

Ils avoient pris ce nom long-tems avant que d'entrer dans l'Eglife. Les Gnoftiques furent d'abord certains philofophes fpéculatifs; on étendit enfuite cette dénomination à une foule d'hérétiques dont les fentimens avoient quelque affinité avec leur doctrine. Irenée dit que Ménandre difciple de Simon, fut un gnoftique; Bafilide fut un gnoftique felon Jerôme; Epiphane met Saturnin au nombre des Gnoftiques; Philaftrius appelle Nicolas chef des Gnoftiques.

Ce titre de gnoftique a donc paffé des écoles de la philofophie des Gentils dans l'Eglife de J. C. & il eft très-vraiffemblable que c'eft de cette doctrine trompeufe que Paul a parlé dans fon épître à Timothée, & qu'il défigne par les mots de ψευδωνύμου γνώσεως; d'où l'on peut conclure que le gnofifme n'a pas pris naiffance parmi les Chrétiens.

Le terme de *gnofis* eft grec; il étoit en ufage dans l'école de Pitagore & de Platon, & il fe prenoit pour la contemplation des chofes immatérielles & intellectuelles.

On peut donc conjecturer que les philofophes orientaux prirent le nom de *Gnoftiques*, lorfque la philofophie pithagorico-platonicienne paffa de la Grece dans leur contrée, ce qui arriva peu de tems avant la naiffance de Jefus-Chrift; alors la Chaldée, la Perfe, la Syrie, la Phénicie, & la Paleftine étoient pleines de Gnoftiques. Cette fecte pénétra en Europe. L'Egypte en fut infectée; mais elle s'enracina particulierement dans la Chaldée & dans la Perfe. Ces contrées furent le centre du gnofifme; c'eft-là que les idées des Gnoftiques fe mêlerent avec les vifions des peuples, & que leur doctrine s'amalgama avec celle de Zoroaftre.

Les Perfes qui étoient imbus du platonifme, trompés par l'affinité qu'ils remarquerent entre les dogmes de cette école dont ils fortoient & la doctrine des gnoftiques orientaux, qui n'étoit qu'un pithagorico-platonifme défiguré par des chimeres chaldéennes & zoroaftriques, fe méprirent fur l'origine de cette fecte. Bien-loin de fe dire Platoniciens, les gnoftiques orientaux reprochoient à Platon de n'avoir rien entendu à ce qu'il y a de fecret & de profond fur la nature divine, *Platonem in profunditatem intelligibilis effentiæ non penetraffe*. Porphire Ennéad. *II. l. IX. c. vj.* Plotin indigné de ce jugement des Gnoftiques, leur dit: *quafi ipfi quidem intelligibilem naturam cognofcendo attingentes, Plato autem reliquique beati viri minime?* „ Comme fi vous faviez de la nature intelligible ce que Platon & les autres hommes „ de fa trempe célefte ont ignoré „. *Pl. ibid.* Il revient encore aux Gnoftiques en d'autres endroits, toujours avec la même véhémence. „ Vous vous faites un mérite, „ ajoute-t-il, de ce qui doit vous être reproché fans „ ceffe; vous vous croyez plus inftruits, parce qu'en „ ajoutant vos extravagances aux chofes fenfées que vous „ avez empruntées, vous avez tout corrompu „.

D'où il s'enfuit qu'à-travers le fyftème de la *philofophie orientale*, quel qu'il fût, on reconnoiffoit des veftiges de pithagorico-platonifme. Ils avoient changé les dénominations. Ils admettoient la tranfmigration des ames d'un corps dans un autre. Ils profeffoient la Trinité de Platon, l'être, l'entendement, & un troifieme architecte; & ces conformités, quoique moins marquées peut-être qu'elles ne le paroiffoient à Plotin, n'étoient pas les feules qu'il y eût entre le gnofifme & le platonico-pithagorifme.

Le platonico-pithagorifme paffa de la Grece à Alexandrie. Les Egyptiens avides de tout ce qui concernoit la divinité, accoururent dans cette ville fameufe par fes philofophes. Ils brouillerent leur doctrine avec celle qu'ils y puiferent. Ce mélange paffa dans la Chaldée, où il s'accrut encore des chimeres de Zoroaftre, & c'eft ce cahos d'opinions qu'il faut regarder comme la *philofophie orientale*, ou le gnofifme, qui introduit avec fes fectateurs dans l'Eglife de Jefus-Chrift, s'empara de fes dogmes, les corrompit, & y produifit une multitude incroyable d'héréfies qui retinrent le nom de *gnofifme*.

Leur fyftème de théologie confiftoit à fuppofer des émanations, & à appliquer ces émanations aux phénomenes du monde vifible. C'étoit une efpece d'échelle où des puiffances moins parfaites placées les unes au-deffous des autres, formoient autant de degrés depuis Dieu jufqu'à l'homme, où commençoit le mal moral. Toute la portion de la chaîne comprife entre le grand abyme incpmpréhenfible ou Dieu jufqu'au monde étoit bonne, d'une bonté qui alloit à la vérité en dégénérant; le refte étoit mauvais, d'une dépravation qui alloit toujours en augmentant. De Dieu au monde vifible, la bonté étoit en raifon inverfe de la diftance; du monde au dernier degré de la chaîne, la méchanceté étoit en raifon directe de la diftance.

Il y avoit auffi beaucoup de rapport entre cette théorie & celle de la cabale judaïque.

Les principes de Zoroaftre; les fephiroths des Juifs; les éons des Gnoftiques ne font qu'une même doctrine d'émanations, fous des expreffions différentes. Il y a dans ces fyftèmes des fexes différens de principes, de fephirots, d'éons, parce qu'il y falloit expliquer la génération d'une émanation, & la propagation fucceffive de toutes.

Les principes de Zoroaftre, les fephirots de la cabale, les éons perdent de leur perfection à mefure qu'ils s'éloignent de Dieu dans tous ces fyftèmes, parce qu'il y falloit expliquer l'origine du bien & du mal phyfique & moral.

Quels moyens l'homme avoit-il de fortir de fa place, de changer fa condition miférable, & de s'approcher du principe premier des émanations? C'étoit de prendre fon corps en averfion; d'affoiblir en lui les paffions; d'y fortifier la raifon; de méditer; d'exercer des œuvres de pénitence; de fe purger; de faire le bien; d'éviter le mal, &c.

Mais il n'acquéroit qu'à la longue, & après de longues tranfmigrations de fon ame dans une longue fucceffion de corps, cette perfection qui l'élevoit au-deffus de la chaîne de ce monde vifible. Parvenu à ce degré, il étoit encore loin de la fource divine; mais en s'attachant conftamment à fes devoirs, enfin il y arrivoit; c'étoit-là qu'il jouiffoit de la félicité complette.

Plus une doctrine eft imaginaire, plus il eft facile de l'altérer; auffi les Gnoftiques fe diviferent-ils en une infinité de fectes différentes.

L'éclat des miracles & la fainteté de la morale du chriftianifme les frapperent; ils embrafferent notre religion, mais fans renoncer à leur philofophie, & bien-tôt Jefus-Chrift ne fut pour eux qu'un bon très-parfait, & le Saint-Efprit un autre.

Comme ils avoient une langue toute particuliere, on les entendoit peu. On voyoit en gros qu'ils s'écartoient de la fimplicité du dogme, & on les condamnoit fous une infinité de faces diverfes.

On peut voir à *l'article* CABALE, ce qu'il y a de commun entre la *philofophie orientale* & la philofophie judaïque; à *l'article* PITHAGORE, ce que ces fectaires avoient emprunté de ce philofophe; à *l'article* PLATONISME, ce qu'ils devoient à Platon; à *l'article* JESUS-CHRIST & GNOSTIQUE, ce qu'ils avoient reçu du chriftianifme; & l'extrait abregé qui va fuivre de la doctrine de Zoroaftre, montrera la conformité de leurs idées avec celle de cet homme célebre dans l'antiquité.

Selon Zoroaftre, il y a un principe premier, infini & éternel.

De ce premier principe éternel & infini, il en eft émané deux autres.

Cette premiere émanation eft pure, active & parfaite.

Son origine, ou fon principe, eft le feu intellectuel.

Ce feu eft très-parfait & très-pur.

Il eft la fource de tous les êtres, immatériels & matériels.

Les êtres immateriels forment un monde. Les matériels en forment un autre.

Le premier a confervé la lumiere pure de fon origine; le fecond l'a perdue. Il eft dans les ténebres, & les ténebres s'accroiffent à mefure que la diftance du premier principe eft plus grande.

Les dieux & les efprits voifins du principe lumineux, font ignés & lumineux.

Le feu & la lumiere vont toujours en s'affoibliſſant; où ceſſent la châleur & la lumiere, commencent la matiere, les ténèbres & le mal, qu'il faut attribuer à Arimane & non à Oroſmade.

La lumiere eſt d'Oroſmade; les ténèbres ſont d'Arimane: ces principes & leurs effets ſont incompatibles.

La matiere dans une agitation perpétuelle tend ſans ceſſe à ſe ſpiritualiſer, à devenir lucide & active.

Spiritualiſée, active & lucide, elle retourne à ſa ſource, au feu pur, à mithras, où ſon imperfection finit, & où elle jouit de la ſuprème félicité.

On voit que dans ce ſyſtème, l'homme confondu avec tous les êtres du monde viſible, eſt compris ſous le nom commun de *matiere*.

Ce que nous venons d'expoſer de la *philoſophie orientale* y laiſſe encore beaucoup d'obſcurité. Nous connoîtrions mieux l'hiſtoire des héréſies compriſes ſous le nom de *gnoſtiſme*; nous aurions les livres des Gnoſtiques; ceux qu'on attribue à Zoroaſtre, Zoſtrian, Meſus, Allogene ne ſeroient pas ſuppoſés, que nous ne ſerions pas encore fort inſtruits. Comment ſe tirer de leur nomenclature? comment apprécier la juſte valeur de leurs métaphores? comment interpreter leurs ſymboles? comment ſuivre le fil de leurs abſtractions? comment exalter ſon imagination au point d'atteindre à la leur? comment s'enivrer & ſe rendre fou aſſez pour les entendre? comment débrouiller le cahos de leurs opinions? Contentons-nous donc du peu que nous en ſavons, & jugeons aſſez ſainement de ceque nous avons, pour ne pas regretter ce qui nous manque.

ORIENTAL, (*Commerce & Hiſt. nat.*) nom donné par la plûpart des joailliers à des pierres précieuſes. Cette épithete eſt fondée ſur la dureté de ces pierres, qui eſt beaucoup plus grande, dit-on, que celle des mêmes pierres trouvées en occident; mais cette regle n'eſt point ſûre, & il ſe trouve en Europe quelques pierres qui ont tout autant de dureté & de pureté que celles d'orient. On prétend auſſi que les pierres qui viennent d'orient, ont des couleurs plus vives & plus belles que celles qu'on trouve en occident. *Voyez* PIERRES PRÉCIEUSES. (—)

ORIENTER, v. act. (*Aſtr. & Gnom.*) ſe dit principalement d'un cadran mobile, que l'on place dans la ſituation où il doit être par rapport aux points cardinaux, enſorte que la méridienne tracée ſur ce cadran, tombe dans le plan du méridien. *Voyez* CADRAN, MÉRIDIEN, *&c.*

ORIENTER, S', à la lettre, c'eſt examiner de quel côté on a l'orient, & par conſéquent les trois autres points cardinaux. Mais en général on appelle *s'orienter*, s'aſſurer préciſément, ſoit ſur terre, ſoit ſur mer, de l'endroit où l'on eſt. (*O*)

ORIENTER, (*Archit.*) c'eſt marquer ſur le terrein, avec la bouſſole, ou ſur le deſſein, avec une roſe des vents, la diſpoſition d'un bâtiment par rapport aux points cardinaux de l'horiſon. On dit auſſi *s'orienter*, pour ſe reconnoître dans un lieu, d'après quelque endroit remarquable, pour en lever le plan. (*D. J.*)

ORIENTER LES VOILES, (*Marine.*) c'eſt les braſſer & ſituer de maniere qu'elles reçoivent le vent. (*Z*)

ORIFICE, ſ. m. (*Gramm.*) la bouche ou l'ouverture d'un tube, d'un tuyau, ou autre cavité. *Voy.* TUBE.

ORIFICE, *en Anatomie*, ſe dit ſingulierement de l'embouchure de pluſieurs conduits, vaiſſeaux, ou autres cavités du corps; comme de la veſſie, de l'uterus, de l'eſtomac, *&c.*

L'*orifice* ſupérieur de l'eſtomac eſt la partie où l'on ſent la faim. Son *orifice* inférieur s'appelle *pylore*. *Voy.* FAIM & PYLORE.

Il y a quelques opérations en Chimie pour leſquelles il faut que les *orifices* des vaiſſeaux ſoient ſcellés hermétiquement. *Voyez* HERMÉTIQUE.

Orifice ſe dit auſſi quelquefois par extenſion, de l'ouverture d'une plaie ou d'un ulcere.

ORIFICE, (*Hydr.*) On entend par l'*orifice* d'un ajutage, d'un canon, d'une jauge, la ſortie de ſon ouverture circulaire, ou ſa ſuperficie entiere qui eſt comme le quarré de ſon diametre: ainſi lorſqu'on dit qu'un jet a trois lignes, cela ſignifie trois lignes de diametre, & le même jet de trois lignes en aura pour ſon *orifice*, ou ſuperficie, neuf lignes & un ſeptieme qu'on néglige. *Voyez* AJUTAGE. (*K*)

ORIFICIEN, *ſenatus-conſulte*, (*Juriſprud.*) ainſi appellé du nom du conſul Orificius qui le fit paſſer au ſénat. Il portoit que les enfans ſuccederoient à leur mere préférablement à tous autres, ſoit cognats ou agnats de leur mere. Les empereurs Arcadius & Théodoſius étendirent cette diſpoſition aux petits-enfans.

ORIFLAMME, ſ. f. (*Hiſt. de France.*) nos anciens hiſtoriens font ce *mot* maſculin, & écrivent tantôt *oriflamme*, tantôt *oriflambe*, tantôt *auriflamme*, tantôt *auriflambe* ou *oriflande*: étendard de l'abbaye de Saint-Denis; c'étoit une eſpece de gonfanon ou de banniere, comme en avoient toutes les autres égliſes; cette banniere étoit faite d'un tiſſu de ſoie couleur de feu, qu'on nommoit *cendal* ou *ſaint vermeil*, qui avoit trois fanons, & étoit entourée de houppes de ſoie. L'*oriflamme* de Saint-Denis étoit attachée au bout d'une lance, d'un fuſt, d'un bâton, que Raoul de Presles nomme le *glaive* de l'*oriflamme*.

Louis le Gros, prince recommandable par la douceur de ſes mœurs, & par les vertus qui font un bon prince, eſt le premier de nos rois qui ait été prendre l'*oriflamme* à Saint-Denis en 1124, lorſqu'il marcha contre l'empereur Henri V. Depuis lors, ſes ſucceſſeurs allerent prendre en grande cérémonie cette eſpece de banniere à Saint-Denis, lorſqu'ils marchoient dans quelque expédition de guerre: ils la recevoient des mains de l'abbé, & après la victoire, l'*oriflamme* étoit rapportée dans l'égliſe de Saint-Denis, & remiſe ſur ſon autel. C'étoit un chevalier qui étoit chargé de porter l'*oriflamme* à la guerre; & cet honneur appartint pendant long-tems au comte de Vexin, en ſa qualité de premier vaſſal de Saint-Denis.

Il eſt aſſez vraiſſemblable qu'il y avoit deux *oriflammes*, dont l'une reſtoit toûjours en dépôt à Saint-Denis & que, lorſqu'il ſe préſentoit une occaſion de guerre, on en faiſoit une ſeconde toute ſemblable; on conſacroit cette derniere, & on la levoit de deſſus l'autel avec de grandes cérémonies. Si on la conſervoit exempte d'accidens pendant le cours de la guerre, on la rapportoit dans l'égliſe; quand on la perdoit, on en faiſoit une autre ſur l'original, pour l'employer dans l'occaſion.

Guillaume Martel ſeigneur de Bacqueville, eſt le dernier chevalier qui fut chargé de la garde de l'*oriflamme* le 28 Mars 1414, dans la guerre contre les Anglois; mais il fut tué l'année ſuivante à la bataille d'Azincourt & c'eſt la derniere fois que l'*oriflamme* ait paru dans nos armées, ſuivant du Tillet, Sponde, dom Félibien, & le pere Simplicien. Cependant, ſuivant une chronique manuſcrite, Louis XI. prit encore l'*oriflamme* en 1465 mais les hiſtoriens du tems n'en diſent rien.

Les Bollandiſtes dérivent le mot *oriflamme* du celtique & tudeſque *flan*, *fan* ou *van*, qui ſignifie une *banniere*, un *étendard*, & d'où l'on a fait *flanon* ou *fanon*, qui veut dire la même choſe: la premiere ſyllabe *ori* vient du latin *aurum*, c'eſt donc à dire *étendard doré*, parce qu'il étoit enrichi d'or.

Le lecteur peut conſulter Galant, *traité de l'oriflamme*, Borel, du Tillet, & les *mémoires des Inſcriptions*. (*D. J.*)

ORIGAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *origanum*, genre de plante à fleur monopétale, labiée, dont la levre ſupérieure eſt relevée, arrondie & diviſée en deux parties, & l'inférieure en trois. Le piſtil ſort du calice, il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences arrondies & renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les fleurs naiſſent dans des épis écailleux qui forment des bouquets au haut des branches & des tiges. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

Tournefort compte quatorze eſpeces de ce genre de plante, dont il faut me borner ici à ne décrire que la ſauvage commune: *origanum ſylveſtre*, *ſpicis laxis*, *erectis*, *conſertis*, *paniculatis*. H. Cliff. 305. Elle a ſes racines menues, ligneuſes, fibreuſes, traçantes obliquement en terre. Elles pouſſent pluſieurs tiges qui s'élevent à la hauteur de deux ou trois piés, dures, quarrées, velues. Ses feuilles ſortent oppoſées des nœuds des tiges; les plus grandes reſſemblent à celles du calament vulgaire, & les plus petites à celles de la marjolaine; elles ſont velues, odorantes, d'un goût âcre & aromatique. Ses fleurs naiſſent comme en paraſol aux ſommités des tiges, dans des épis grêles & écailleux, qui compoſent de gros bouquets; chacune de ces fleurs eſt en gueule, ou en tuyau découpé par le haut en deux levres de couleur incarnate. Lorſque les fleurs ſont paſſées il leur ſuccede des ſemences très-menues, preſque rondes, enfermées dans une capſule oblongue qui a ſervi de calice à la fleur.

Cette plante croît non-ſeulement dans les pays chauds mais auſſi dans les pays froids, comme en Allemagne, en Angleterre, en France. On la trouve aux lieux champêtres, montagneux, ſecs, expoſés au ſoleil; & elle ſe plait principalement ſur les collines & les montagnes. Elle fleurit en été.

Au reste; l'*origan* sauvage varie beaucoup & par ses feuilles, & par ses fleurs. Tragus observe que ses fleurs sont de trois sortes; l'une ponceau, l'autre rouge-blanchâtre, & la derniere toute blanche. Il y en a qui prétendent que celui d'Espagne & d'Italie vaut mieux que le nôtre, & je crois qu'ils ont raison.

Le petit *origan*, ou la petite marjolaine sauvage, *origanum sylvestre, humile*, de nos Botanistes, a sa racine ligneuse, roussâtre, fibreuse. Elle pousse une petite tige, ordinairement unique, ronde, roussâtre; un peu rude, haute de six à sept pouces, laquelle se divise au sommet en plusieurs rameaux, qui soutiennent des fleurs en maniere de parasol, mêlées de bleu & de purpurin; elles sont garnies de feuilles opposées, petites, oblongues, velues, un peu fermes, assez souvent disposées sans ordre d'une odeur aromatique & suave, comme celle de l'*origan* vulgaire.

Quand les fleurs sont passées, il leur succede des semences très-menues, arrondies, de bonne odeur, & d'un goût âcre. Cette plante se trouve dans les forêts: on peut la substituer à la précédente; elle fleurit dans le même tems. (*D. J.*)

ORIGAN, (*Pharm. & Mat. méd.*) grand *origan*, marjolaine sauvage ou bâtarde, marjolaine d'Angleterre, & petit *origan* ou petite marjolaine sauvage.

Ces plantes possedent à-peu-près les mêmes vertus que la marjolaine, à laquelle on peut les substituer.

La poudre de leurs feuilles & de leurs fleurs sechées est un assez bon errhin. *Voyez* ERRHIN.

On emploie principalement ces plantes pour l'usage extérieur. On les fait entrer dans les demi-bains, les pédiluves, & sur-tout dans la composition des vins aromatiques, qu'on applique aussi-bien que leur marc sur les membres attaqués de paralysie, d'œdeme, &c.

Les feuilles d'*origan* entrent dans l'eau générale & le sirop d'armoise; les sommités fleuries dans l'eau vulnéraire & l'huile de petits chiens; les fleurs dans le sirop de stœcas, &c. (*b*)

ORIGÈNE, *hexaples d'*, (*Critiq. sacrée.*) c'est ainsi qu'on nomme différentes versions des livres sacrés, rassemblés par *Origène* en plusieurs colonnes.

Pour comprendre ce que c'étoit que les *hexaples d'Origène*, il faut savoir qu'outre la traduction des Septante, l'Ecriture avoit depuis été traduite en grec par d'autres interpretes. La premiere de ces versions (ou plutôt la deuxieme en comptant les Septante), étoit celle d'Aquila. La troisieme, étoit celle de Symmaque. La quatrieme, étoit celle que Théodotion donna sous Commode. La cinquieme, fut trouvée à Jéricho. La sixieme, fut découverte à Nicopolis.

Origène entreprit de réduire toutes ces versions en un corps avec le texte hébreu, ensorte qu'on pût aisément & d'un coup d'œil confronter ces versions & ce texte. Pour cela il mit d'abord en huit colonnes le texte hébreu en caracteres hébreux, puis le même texte en caracteres grecs: & ensuite les versions dont nous avons parlé. Tout cela se répondoit verset par verset, ou phrase par phrase, vis-à-vis l'une de l'autre, chacune dans sa colonne. Les versions étoient placées en cet ordre; Aquila, Symmaque, les Septante, Théodotion, la cinquieme & la sixieme; ces dernieres marquées chacune par chiffre de leur nombre. Dans les Pseaumes, il y avoit une neuvieme colonne pour la septieme version. *Origène* appella cet ouvrage *hexaples*, ἑξαπλᾶ, c'est-à-dire *septuples*, ou ouvrage à six colonnes, parce qu'il n'avoit égard qu'aux six permieres versions greques.

Il faut encore savoir qu'*Origène* ne rassembla d'abord en un volume que quatre versions, en les mettant en quatre colonnes, l'une à côté de l'autre, dans la même page; ce qui fit donner à cette édition le nom de *tétraple*. La premiere de ces colonnes étoit la version d'Aquila; dans la seconde, celle de Symmachus; dans la troisieme, les Septante; & dans la derniere, celle de Théodotion.

Quelque tems après il fit une autre édition, où il ajoute deux autres colonnes; & cette édition portoit tantôt le nom d'*hexaple*, & tantôt celui d'*octaple*. Dans celle ci la premiere colonne étoit le texte hébreu en lettres hébraïques; dans la seconde, le même texte en lettres greques. Puis venoient les quatre versions de sa *tétraple* dans le même ordre; dans la septieme, étoit ce qu'on appelloit la *cinquieme version greque*; & dans la huitieme & derniere, ce qu'on appelloit la *sixieme*. En quelques endroits il avoit ajouté une neuvieme colonne, où il avoit mis ce qu'on appelloit la *septieme version*. La cinquieme & la sixieme n'étoient pas de tout le vieux-Testament: ni l'une ni l'autre, par exemple, n'avoit la loi, de sorte qu'elle commençoit par six colonnes. Le nombre s'augmentoit ensuite à mesure que ces versions s'augmentoient. C'estpourquoi aussi tantôt on l'appelle *hexaple*, & tantôt *octaple*, selon qu'on envisageoit ses six, ou ses huit colonnes; car c'est la même édition; & il ne faut pas s'y tromper. Quoiqu'en quelques endroits elle en eût jusqu'à neuf, on ne lui donna pourtant jamais le nom d'*ennéaple*, parce que cette neuvieme étoit en peu d'endroits; quelques-uns même prétendent qu'elle n'étoit qu'aux Pseaumes; on n'y eut aucun égard pour le nom de tout l'ouvrage.

Dans cette édition, *Origène* changea l'ordre de plusieurs endroits des Septante, où il se trouvoit différent de celui de l'hébreu. Car comme dans cette version il y avoit plusieurs passages transposés, surtout dans Jérémie, son dessein demandoit absolument qu'ils fussent remis dans le même ordre que l'original hébreu pour pouvoir les comparer. Son but, en rassemblant toutes ces versions avec l'original, étoit de faire voir la différence qui se trouvoit entr'elles & l'original, afin d'y changer ce qu'il pouvoit y avoir encore de défectueux, & de faire avec tous ces secours une version plus correcte & plus parfaite pour l'usage des églises greques. Pour en juger, il falloit donc que l'on trouvât en chaque colonne le même passage sous ses yeux, & qu'une ligne ou un verset répondît à l'autre, & puisqu'il se trouvoit des transpositions dans quelques versions, il étoit naturel dans ce plan de les ramener à l'ordre de l'original.

La cinquieme & la sixieme version dont on vient de parler furent trouvées; l'une à Nicopolis près d'Actium en Epire, sous le regne de Caracalla; & l'autre à Jéricho en Judée, sous celui d'Alexandre Severe. Pour la septieme, on ne sait pas d'où elle venoit, ni qui en étoit l'auteur, non plus que ceux des deux autres. La premiere de ces trois contenoit les petits Prophetes, les Pseaumes, le Cantique des cantiques, & le livre de Job. La seconde, les petits Prophetes & le Cantique des cantiques. La troisieme, selon quelques auteurs n'avoit que les Pseaumes. Mais comme ce qu'on nous dit de ces trois versions est fort incertain, & se contredit même quelquefois, & que d'ailleurs la chose n'est d'aucune conséquence puisqu'elles sont perdues, il n'est pas nécessaire de nous en embarrasser. La figure suivante peut donner une idée juste de la maniere dont *Origène* avoit disposé le tout dans cette édition.

I. Colonne.	II.	III.	IV.	V.	VI.	VII.	VIII.	IX.
Texte hébreu en lettres hébraïques.	Texte hébreu en lettres greques.	Version greque d'Aquila.	Version greque de Symmachus.	Version greque des Septante.	Version greque de Théodotion.	La cinquieme version greque.	La sixieme version greque.	La septieme version greque.

Origène donna les trois dernieres versions, & celles d'Aquila, de Symmachus & de Théodotion, telles qu'il les rencontra, sans y apporter beaucoup de façon. Mais pour celle des Septante qui étoit dans la cinquieme colonne, comme c'étoit pour elle qu'il publioit toutes les autres, il y apporta tous ses soins pour la donner aussi correcte & aussi achevée qu'il lui étoit possible.

Les exemplaires qu'on en avoit communément alors parmi les Juifs hellénistes & les Chrétiens, & qui se lisoient parmi les uns & les autres dans leurs assemblées publiques, aussi-bien qu'en particulier, étoient pleins de fautes qui s'y étoient glissées insensiblement, & accumulées par la négligence des copistes, dans une si longue suite d'années où cette version avoit passé par tant de mains différentes. Pour lui rendre donc sa pureté naturelle, il prit la peine de collationner plusieurs copies & de les examiner attentivement, pour corriger l'une par l'autre. Ce fut une copie ainsi revûe & corrigée, qu'il mit dans son *hexaple* à la cinquieme colonne. Elle fut tellement estimée, qu'on la regarda toûjours depuis ce

tems-là comme la ſeule bonne & véritable verſion des Septante; & toutes les autres qui couroient, ſans avoir été revûes & faites ſur la ſienne, prirent le nom de *commune* ou *vulgaire* pour les diſtinguer de celle-ci.

Cependant *Origène* ne borna pas là ſon travail: non-ſeulement il déchargea ſon édition des fautes de copiſtes, mais il voulut encore la perfectionner & corriger les fautes des traducteurs eux-mêmes, par la comparaiſon qu'il en faiſoit avec l'original hébreu. Il s'y en trouvoit beaucoup de ces dernieres; il y avoit des omiſſions, des additions, & des endroits très-mal traduits. La loi elle-même qui étoit pourtant ce qui avoit été traduit avec le plus de ſoin dans cette verſion, avoit pluſieurs de ces défauts. Le reſte en avoit encore bien davantage. Il vouloit donc remédier à tout cela, ſans rien changer au texte original des Septante.

Pour cet effet, il ſe ſervit de quatre différentes eſpeces de marques, déja en uſage alors parmi les Grammairiens: l'obéliſque, l'aſtériſque, le lemniſque, & l'hypolemniſque. L'obéliſque étoit une ligne droite, comme une petite broche (—) ou comme une lame d'épée; & c'eſt auſſi de-là qu'elle prend ſon nom. L'aſtériſque étoit une petite étoile (*); le lemniſque étoit une ligne entre deux points (÷); & l'hypolemniſque, une ligne droite avec ſeulement un point deſſous (—).

L'obéliſque lui ſervoit à marquer ce qu'il falloit retrancher dans les Septante, parce qu'il ne ſe trouvoit pas dans l'hébreu. L'étoile étoit pour ce qu'il y falloit ajouter, tiré de l'hébreu, & ces additions il les prenoit preſque toûjours de la verſion de Théodotion; ce n'étoit que quand il ne la trouvoit pas juſte, qu'il avoit recours aux autres. Pour les lemniſques & les hypolemniſques, il s'en ſervoit, à ce qu'on croit, pour marquer les endroits où les traducteurs n'avoient pas attrapé le ſens de l'original. Mais on n'a pas trop bien éclairci juſqu'à préſent à quoi ces deux marques ſervoient préciſément.

Enfin, pour montrer juſqu'où s'étendoit le retranchement d'un obéliſque, ou l'addition d'une étoile, il avoit une autre marque qui, dans quelques exemplaires, ſont deux points (:), &, dans quelques autres, un dard la pointe en-bas (V). Avec le ſecours de ces marques, on voyoit où finiſſoit ce qu'il y avoit de trop ou de trop peu, comme avec l'obéliſque & l'étoile on voyoit où cela commençoit. Mais tout cela ſe fit ſans rien changer dans la verſion originale des Septante. Car, en retranchant toutes ces marques & les additions des étoiles, vous aviez l'édition des Septante pure & ſimple, telle qu'elle étoit ſortie des mains des traducteurs.

Voilà ce qu'on appelloit l'édition d'*Origène*, à cauſe des ſoins qu'il s'étoit donnés pour la corriger & la réformer. C'étoit un travail immenſe; auſſi lui fit-il donner le ſurnom d'*Adamantius*, qui veut dire *infatigable*; & qui a été d'une grande utilité à l'Egliſe. On ne ſait pas au juſte quand il mit la derniere main à cet ouvrage; mais il y a apparence que ce fut l'an 250, quatre ans avant ſa mort.

L'original de cette traduction fut mis dans la bibliotheque de l'égliſe de Céſarée en Paleſtine, où ſaint Jérôme le trouva encore long-tems après, & en tira une copie. Mais apparemment que les troubles & les perſécutions que l'Egliſe eut à eſſuyer dans ce tems-là furent cauſe qu'elle y fut bien cinquante ans, ſans qu'il paroiſſe qu'on y ſongeât, juſqu'à ce que Pamphile & Euſebe l'y déterrerent, en prirent des copies, & firent connoître cette édition. Depuis lors on en connut le prix & l'excellence; les copies s'en multiplierent, & ſe répandirent dans les autres égliſes. Enfin, elle fut reçue par-tout avec une approbation générale & de grands applaudiſſemens. Il arriva néanmoins que la groſſeur de l'ouvrage, & la peine & la dépenſe qu'il falloit pour en avoir des copies complettes, la firent bien-tôt tomber; outre la dépenſe, il étoit embarraſſant de faire copier tant de volumes, & très-difficile de trouver parmi les Chrétiens des copiſtes aſſez habiles pour écrire l'hébreu avec ſes caracteres propres. Tout cela fut cauſe que la plûpart ſe contenterent de faire copier ſimplement la cinquieme colonne, ou les Septante, avec les étoiles, &c. qu'*Origène* y avoit miſes; parce qu'avec cela on avoit en quelque maniere l'abrégé de tout l'ouvrage. Ainſi il ſe fit très-peu de copies du grand ouvrage, & beaucoup de cette eſpece d'abrégé. Et comme en copiant il arrivoit ſouvent de ne pas marquer avec exactitude les étoiles, il s'eſt trouvé dans quantité de copies des Septante faites dans la ſuite, bien des choſes ſuppoſées de cette verſion qui n'y étoient pas d'abord, & qui n'y ſont entrées que par voie de ſupplément avec cette marque.

Cependant il y avoit encore pluſieurs copies de l'ouvrage entier, tant de la *tétraple* que de l'*hexaple*, dans les bibliotheques, où on alloit les conſulter juſqu'à ce que, vers le milieu du ſeptieme ſiecle, l'inondation des Sarraſins dans l'orient ayant détruit les bibliotheques partout où ils paſſoient, on n'en a plus entendu parler. Il n'en eſt parvenu juſqu'à nous que quelques fragmens qu'ont recueillis Flaminius Nobilius, Druſius, & le pere Bernard de Montfaucon. Ce dernier dans un livre qu'il a publié, preſqu'auſſi gros que l'étoit l'*hexaple*, & d'une impreſſion magnifique, nous avoit fait eſpérer beaucoup, & nous a donné fort peu de choſes.

Pamphile & Euſebe qui découvrirent, vers la fin du troiſieme ſiecle, l'*hexaple d'Origène* dans la bibliotheque de Céſarée (ou, ſelon d'autres auteurs, qui l'apporterent de Tyr & la mirent dans cette bibliotheque) corrigerent ſur cette édition la verſion des Septante telle qu'on l'avoit communément. *Voyez* SEPTANTE. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ORIGENISTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) anciens hérétiques dont les abominations ſurpaſſerent celles des Gnoſtiques.

Saint Epiphane en parle comme d'une ſecte qui ſubſiſtoit encore de ſon tems, mais en très-petit nombre. Il ſemble qu'il fixe leur origine au tems du grand Origenes; mais il ne dit pas que c'eſt de lui qu'ils ont tiré leur nom: au contraire il les diſtingue d'autres *origéniſtes*, auxquels il donne pour chef Origenes Adamantius. Il ajoute qu'à la vérité les premiers tiroient leur nom d'un certain Origenes, & par-là il fait connoître que ce n'étoit pas du grand Origenes. D'ailleurs S. Auguſtin dit expreſſément que c'en étoit un autre.

A l'égard de leur doctrine, tout ce que la modeſtie nous permet d'en dire, c'eſt qu'ils condamnoient le mariage; qu'ils ſe ſervoient de pluſieurs livres apocryphes, comme les actes de S. André, &c. & que pour excuſer la publicité & l'énormité de leurs crimes, ils accuſoient les Catholiques de faire la même choſe en particulier.

Origéniſtes, ſuivant l'hiſtoire eccléſiaſtique, étoient les ſectateurs d'Origenes, qui ſoutenoient que J. C. n'étoit fils de Dieu que par adoption; que l'ame des hommes exiſte, & a péché dans le ciel avant la création de leur corps; que les tourmens des damnés ne ſeront point éternels, & que les démons ſeront enfin délivrés eux-mêmes des peines de l'enfer.

Saint Epiphane réfute amplement les erreurs de ce pere de l'Egliſe; mais il le fait, comme il en convient lui-même, avec trop de chaleur; de ſorte qu'il peut bien y avoir de l'exagération dans ce qu'il a dit du grand Origenes. Il paroît même que S. Jérôme & Théophile d'Alexandrie parlant de ce grand homme, n'ont point donné à leur zele les bornes convenables; & ſans doute, c'eſt la raiſon pour laquelle S. Jean Chryſoſtôme fut accuſé lui-même d'être *origéniſte*, comme n'ayant point déclamé avec aſſez de véhémence contre Origenes.

L'*Origéniſme* fut adopté principalement parmi les moines d'Egypte & de Nitrie, qui avoient tiré diverſes opinions erronées ou ſingulieres, de la lecture d'un traité d'Origenes intitulé, *des principes*. On peut compter parmi ces opinions biſarres que le ſoleil, la lune, les étoiles & les eaux, qui ſont au-deſſus du firmament, ont des ames, & qu'à la réſurrection tous les corps auront une forme ronde. Les livres d'Origenes furent condamnés, & la lecture en fut défendue dans le cinquieme concile général, qui eſt le deuxieme de Conſtantinople, tenu en 553. Divers auteurs ſe ſont attachés depuis à juſtifier la doctrine d'Origenes, & d'autres à prouver la réalité de ſes erreurs; mais on ne peut diſconvenir qu'il ne ſe ſoit égaré ſur bien des chefs. (1)

(1) Comme il n'y a pas long-tems qu'il fut prononcé dans une académie la diſſertation, où l'on juſtifie le fameux Origène des erreurs qui lui furent imputées, & pour leſquelles il fut condamné lui & ſes ouvrages, par pluſieurs ſouverains Pontifes & conciles généraux, on eſpere que les gens de lettres auront plaiſir de trouver ici les raiſons principales de cet Académicien, puiſque ſa diſſertation n'a pas vu le jour. Après avoir donc auparavant marqué par des expreſſions reſpectueuſes la vénération due aux SS. Peres & aux conciles qui ont condamné Origène, parce qu'ils le ſuppoſoient auteur des erreurs qu'on lit dans ſes livres Περὶ ἀρχῶν, il propoſa trois principes, par leſquels il entendoit démontrer l'innocence d'Origenes même. 1° Le tems auquel il écrivit ſes livres. 2° Les différens bonheurs qu'eut Origènes après leur publications. 3°. La doctrine qu'il nous a laiſſé par écrit. Quant au

ORIGINAIRE, adj. (*Gramm.*) qui a pris son origine en quelque endroit. Exemple, c'est une famille *originaire* de Flandres. Il se dit aussi de ce qui nous vient d'*origine*; c'est un vice *originaire* dans cette maison.

ORIGINAIRE, quelques marchands appellent marchandise *originaire*, celle qui croît ou qui se fabrique dans un pays avec de matieres mêmes du pays; mais ce terme est peu usité. *Diction. de Com. tom. III. pag.* 644.

ORIGINAL, s. m. est le premier dessein, ou instrument authentique de quelque chose, & qui doit servir comme de modele ou d'exemple à être copié ou imité. *Voyez* DESSEIN, MODELE, *&c.*

Aujourd'hui l'on trouve à peine aucun titre ancien de possession, inféodation, *&c.* qui soit *original*; ce ne sont que des *vidimus*, ou copies collationnées sur les originaux.

ORIGINAL, s. m. (*Gramm.*) *Voyez* ORIGINALITÉ.

ORIGINAUX, *écrits*; ce terme peut se prendre en différens sens. 1°. Pour le manuscrit authentique d'un ouvrage, tel qu'il est sorti des mains de son auteur. Ainsi, quoique nous ayons plusieurs manuscrits de la bible, on ne peut pas assurer que nous en ayons les *originaux*: pour faire une copie exacte, il faut la collationner sur les *originaux*.

2°. On peut appeller *écrits originaux* ceux mêmes qui ayant été transcrits ou imprimés, l'ont été avec tant de fidélité qu'ils n'ont souffert aucune altération, changement, addition ou suppression de quelque partie. Pouvons-nous nous flatter d'avoir les *originaux* de Cicéron, de Tite-Live, après que d'habiles commentateurs ont tenté de restituer les leçons fautives, & d'éclaircir les passages obscurs, qu'il y reste encore beaucoup de lacunes?

3°. On appelle *écrits originaux*, des pieces uniques dont on n'a jamais tiré de copies. Ainsi l'on rapporte que les *originaux* du procès de Ravaillac furent brûlés avec ce régicide, par des raisons d'état sur lesquelles on a débité bien de fausses conjectures.

ORIGINAL, se dit *en Peinture*, des choses d'après lesquelles on copie: on dit la nature est mon *original*, ce dessein, ce tableau, quoique copie, est mon *original*.

Original se dit encore d'un dessein, d'un tableau qu'un peintre fait d'imagination, de génie, quoique chacune de leurs parties soient copiées d'après nature. Peinture, tableau *original*, se prend en bonne & en mauvaise part; en bonne, lorsque dans un tableau tout y est grand, singulierement nouveau; & en mauvaise, lorsqu'on n'y rencontre qu'une singularité bisarrement grotesque. Les Peintres répétent quelquefois les mêmes sujets, & à peu près de la même façon, sans qu'aucune de ces répétitions soient appellées *copies*. On appelle encore *original* les estampes faites d'après des desseins ou des tableaux *originaux*. Il est très-difficile de distinguer les tableaux *originaux* d'avec de bonnes copies. *Voyez* COPIES.

ORIGINAUX, *en terme de l'Echiquier*, signifient les mémoires ou extraits que l'on envoie au bureau des secrétaires de la chancellerie.

Ils sont différens des actes enregistrés, qui contiennent les jugemens & plaidoyers des procès jugés par les barons.

ORIGINALITÉ, s. f. (*Gramm.*) maniere d'exécuter une chose commune, d'une maniere singuliere & distin-

---

au tems. Il est très-certain suivant ce que nous en raconte Eusèbe que les livres Περὶ ἀρχῶν furent écrits & publiés avant qu'il partît d'Alexandrie, chassé par le peuple & par les prêtres, pour avoir été condamné dans un sinode convoqué par l'Evêque Démétrius; ce qui arriva l'année de l'ere Chrétienne 233. Démétrius ne laissa pas de poursuivre ce grand homme par des lettres qu'il écrivit avec chaleur à plusieurs Evêques, dans lesquelles il ne fit cependant jamais mention d'aucune erreur qu'Origène eût écrit contre la foi: Démétrius ne l'auroit pas certainement passé sous silence, lui qui mettoit tout en mouvement pour le rendre odieux à tout le monde, mais il l'accusoit seulement de s'être mutilé. Mais quelques efforts que fît Démétrius pour décréditer cet illustre écrivain, les Eglises de Palestine, d'Achaïe, & d'Arabie le protégerent toujours, & ne le séparerent jamais de leur communion, quoiqu'elles fussent gouvernées par des evêques très catholiques qui menoient une vie sainte, ce qu'elles n'auroient pas pratiqué si elles l'avoient trouvé coupable des erreurs qui sont dans ses livres des *principes*. Origène fut en outre suivant la Chronologie des Conciles du Pere Labbé, appellé l'an de J. C. 247. par les peres du Concile de Bostra, pour refuter l'évêque Berille qui nioit la divinité du fils de Dieu qu'il prétendoit exister avant l'incarnation. Cette hérésie étoit même répandue du tems de S. Jerôme dans les livres d'Origène. Qui pourra se persuader que les peres d'un concile apellassent pour refuter un hérésiarque, un autre hérésiarque infecté des mêmes erreurs? & on ne peut pas dire que les peres de Bostra ignorassent en ce tems-là les erreurs d'Origène, puisqu'ils savoient que Démétrius l'avoit chassé de son église, d'où ils auroient encore su les motifs de cette exclusion. Mais il y a plus, après la mort de Démétrius ses successeurs Heraclas & Denis laisserent en paix & en repos Origène comme l'atteste le savant Pagi. Bien plus, il envoya lui même à Denis son livre *de Martyrio*. Denis le reçut, & après avoir écrit une lettre à l'evêque Théotiste de Césarée, dans laquelle il en parla avec grande estime, & fit son éloge d'une maniere incroyable; ce qu'il n'auroit certainement pas fait, si les erreurs que les adversaires d'Origène lui attribuent, étoient de lui. Quel catholique auroit pu fréquenter un homme qui auroit enseigné que notre ame après sa séparation du corps passoit dans celui d'un âne ou d'autre brute généralement quelconque: que le Divin fils non seulement est plus petit que le pere, mais qu'il ne voit pas même le pere, & que le S. Esprit ne voit pas le fils: que le Démon acquerra le salut éternel, & que J. C. devra être crucifié de rechef à la fin des siecles, sauver les Diables & les Damnés: que toutes les substances doivent enfin se transformer en une seule, & que Dieu est corporel? On lit ces énormités & autres semblables dans les livres des *principes* d'Origène. Si cependant nous comparons la doctrine que ce grand homme laissa dans ses autres ouvrages avec celle-ci, il en faudra nécessairement inférer ou qu'il fut toujours contraire dans ses sentimens, ou que les livres περὶ ἀρχῶν ont été depravés par les hérétiques après la mort de leur auteur; parce que dans le 4 & 8. livre contre Celse, dans les livres 5. & 6. sur la lettre aux Romains, dans les livre sur les Proverbes de Salomon, dans le tome 7. & 11. sur S. Mathieu il rejette la trasmigration des ames comme contraire aux divines écritures & à la foi catholique. Il continue le même raisonnement dans le tome 6. sur S. Jean. Qu'ensuite Origène ait pensé catholiquement, sur les divines personnes on peut le relever de ce qu'il écrivit en expliquant ces paroles: *qui etiam proprio filio suo non pepercit &c.* & ces autres de l'Apôtre S. Paul: *O altitudo divitiarum! &c.* Mais entre tous les autres le grand Athanase donne le plus clair témoignage de l'orthodoxie d'Origene sur le mystere de la très-Sainte Trinité. Dans son livre des decrets du Concile de Nicée il écrivit en ces termes: *Verbum patri ab aeterno esse cum patre, nec essentia vel substantia differre, sed substantia paterna proprium esse filium, ut diverum qui interfuerunt Nicaenae synodo, licet dicere nobis audire ex laborioso Origene.* Le Marquis Pic de la Mirandole, insigne défenseur d'Origène affirme dans son apologie que dans une lettre qu'on dit être de lui, & reconnue pour telle par S. Jerôme l'auteur nie que le Démon puisse acquerrir le salut, ajoutant qu'une telle assertion est indigne même d'un insensé.

Dans le premier tome sur S. Jean, dans le 7. livre contre Celse, & dans le 5. sur l'épître aux Romains il nie que J. Ch. doive être crucifié une seconde fois; bien plus il est surpris qu'il puisse y avoir des hommes qui osent assurer contre la doctrine de l'Apôtre que le Christ doive souffrir de nouveau: enfin il suffit de lire dans les livres d'Origène que Dieu est corporel pour être convaincu à l'évidence qu'ils ont été dépravés. Quand Théophile d'Alexandrie fut obligé de condamner les livres d'Origène à l'instigation des Anthropomorphites selon le rapport de Socrate liv. 6. c. 7. & de Sozomene liv. 8. c. 14. de l'histoire, ce fut parce qu'ils étoient contraires à leur dogme que Dieu est corporel. Ces preuves font voir d'une maniere convaincante, disoit l'académicien, que les livres *des principes* furent corrompus par les hérétiques, sachant surtout qu'ils se sont servis de cette même ruse diabolique contre les livres des autres auteurs catholiques, & en particulier contre ceux de Clement Romain, de Clement d'Alexandrie, de Denis & de tant d'autres hommes Apostoliques suivant le témoignage de S. Jerôme; ils ne ménagerent pas même l'écriture sainte, comme l'affirment Tertullien & Origene de Marcion, & ils pousserent leur témérité si loin qu'ils écrivirent du vivant même de l'Apôtre S. Paul une lettre en son nom aux peuples de Thessalonique pour les séduire. L'Apôtre se vit en conséquence lui même obligé de leur écrire une seconde lettre pour les desabuser, & les raffermir dans la croyance catholique. Un fait arrivé à Origène même de son vivant confirme tout ce qui a été prouvé dans cette dissertation. Cet homme célebre ayant appris de quelques uns de ses amis qu'on répandoit en son nom différentes erreurs, leur répondit ainsi dans une de ses lettres: „ Je ne suis du „ tout surpris qu'on altere & falsifie mes écrits, puisqu'on a fait la „ même chose à S. Paul même. Comme j'avois conferé en pré- „ sence de plusieurs personnes sur les matieres de foi, un promul- „ gateur d'hérésies ayant obtenu une copie de ma doctrine de ceux „ qui l'écrivoient, en ota & y substitua ce qu'il voulut, y chan- „ gea enfin ce qu'il lui plut, & fit ensuite circuler ces erreurs, „ comme si c'eût été mon ouvrage. L'ayant pris sur le fait, je lui „ demandai pourquoi faisoit-il cela? il crut me contenter en me „ disant que son intention avoit été de corriger & embellir mes „ conférences. Voiez, je vous prie, quelle belle maniere de polir „ & corriger, conforme à celle de Marcion & de son successeur „ pour corriger & mettre au net l'évangile & les épitres de „ S. Paul. „

C'est ainsi que traita Origène un autre hérétique dans Ephése, où non seulement il répandoit plusieurs erreurs en son nom, mais il les écrivit de plus en différentes parties du monde, jusqu'à Rome. Celui-ci ayant été aussi pris sur le fait & repris hautement, il ne craignit point de répondre que c'étoit de lui qu'il tenoit cette doctrine. Origène ayant assemblé plusieurs de ses disciples pour attester la doctrine qu'il avoit enseigné, convainquit d'imposture cet indigne calomniateur. Mais cependant Origène fut obligé d'écrire à plusieurs Eglises pour se justifier, jusqu'au grand Pontife Fabien l'an de J. C. environ 248. Il ne fait mention dans cette lettre que des erreurs que les hérétiques avoient fait glisser dans son dialogue, selon le témoignage de S. Jerôme, sans parler d'aucune autre erreur. On ne lisoit donc pas encore alors dans ses livres des *principes* les absurdités qu'y trouva dans la suite S. Jerôme, quoiqu'ils fussent publics il y avoit déjà plus de quinze ans: autrement ni les Eglises, ni le souverain Pontife, n'auroient accepté la lettre d'Origene, s'il n'avoit par icelle detesté & condamné toutes ses erreurs. Cela fait conclurre à l'académicien que les livres περὶ ἀρχῶν furent falsifiés & corrompus par les hérétiques, ou lorsqu'Origène étoit retiré dans Tyr à faire l'octaple, ou après sa mort. (*W*)

ſtinguée: l'*originalité* eſt très-rare. La plupart des hommes ne ſont en tous genres, que des copies les uns des autres. Le titre d'*original* ſe donne en bonne & en mauvaiſe part.

ORIGINE, ſ. f. (*Gramm.*) commencement, naiſſance, germe, principe de quelque choſe. L'*origine* des plus grandes maiſons a d'abord été fort oſcure. Les pratiques religieuſes de nos jours ont preſque toutes leur *origine* dans le paganiſme. Une mauvaiſe plaiſanterie a été l'*origine* d'un traité fatal à la nation, & d'une guerre ſanglante où pluſieurs milliers d'hommes ont perdu la vie. Menage a écrit des *origines* de notre langue.

ORIGINE, *en Géométrie*, ſe dit du point par lequel on commence à décrire une courbe, lorſqu'on la décrit par un mouvement continu. *Voyez* DÉCRIRE & ENGENDRER.

On appelle auſſi aſſez ſouvent *origine* de la courbe ſon ſommet, c'eſt-à-dire le point *A* (*fig.* 11. *analyſ.*) où l'on ſuppoſe que commencent les ordonnées & les abſciſſes. *Voyez* ABSCISSE, ORDONNÉE, *&c.* (*O*)

ORIGINEL, adj. *qu'on a d'origine:* péché *originel*, eſt le crime qui nous rend coupables dès le moment de notre naiſſance, par imputation de la déſobéiſſance d'Adam. *Voyez* PÉCHÉ & IMPUTATION.

La nature du péché *originel* eſt auſſi difficile à fonder que ſon exiſtence eſt facile à établir, ſelon la remarque de S. Auguſtin: *eo nihil ad prædicandum notius, nihil ad intelligendum ſecretius.* Auſſi eſt il peu de queſtions ſur laquelle les Théologiens aient été plus partagés.

Illyricus, un des centuriateurs de Magdebourg, a prétendu que le péché *originel* eſt une ſubſtance produite par le démon, & qui eſt imprimée à l'ame de chaque homme, à cauſe de la déſobéiſſance du premier homme: ſentiment qui approche du Manichéiſme, & que d'ailleurs Illyricus ne prouve nullement.

On lit dans la confeſſion d'Ausbourg, que le péché *originel* n'eſt autre choſe que la corruption de notre nature, répandue dans toutes les parties de notre ame; & que cette corruption qui exclut toute juſtice intérieure, ſe réduit à la concupiſcence habituelle, qui ſe révolte ſans ceſſe contre l'eſprit, & qui ſollicite continuellement au mal. Mais cette concupiſcence eſt l'effet du péché d'Adam, & non pas le péché même d'Adam. Quoique mauvaiſe en elle-même, elle n'eſt criminelle aux yeux de Dieu que quand on acquieſce aux mauvais deſirs qu'elle ſuggere, & qu'on en ſuit les impreſſions déréglées. Mais où eſt ce conſentement libre & cet acquieſcement dans les enfans?

Henri de Gand, & Grégoire de Rimini, regardent le péché *originel* comme une qualité maladive qui a infecté la chair d'Adam en mangeant du fruit défendu, & qu'il a communiqué à ſes deſcendans par la voie de la génération. Ce ſentiment péche par les mêmes raiſons que le précédent, & n'a d'ailleurs aucun fondement dans l'écriture ou dans les peres.

Saint Anſelme a avancé que le péché *originel* eſt la privation de la juſtice qu'Adam avoit reçue de Dieu en ſortant de ſes mains, ou au moins quelques momens avant ſa chute; mais cette privation eſt la peine de la déſobéiſſance d'Adam, elle en eſt la ſuite, & par conſéquent elle n'en peut former la nature ou l'eſſence.

Le ſentiment le plus commun parmi les théologiens catholiques, eſt que le péché *originel* n'eſt autre choſe que la prévarication même d'Adam, qui nous eſt imputée intrinſéquement, c'eſt-à-dire dont nous ſommes réellement coupables, parce que nous l'avons commis en lui, en ce que toutes nos volontés étoient renfermées dans la ſienne.

On n'eſt guere moins partagé ſur la maniere dont ſe communique le péché *originel*.

Le pere Mallebranche déduit le péché *originel* de cauſes naturelles, & prétend que les hommes conſervent dans leur cerveau toutes les traces & impreſſions de leurs premiers parens. Comme les animaux produiſent leur ſemblable avec les mêmes traces dans le cerveau, & que ceux de la même eſpece ſont ſujets aux mêmes ſympathies & antipathies, & qu'ils font les mêmes choſes dans les mêmes occaſions, de même, dit ce pere, nos premiers parens, après avoir tranſgreſſé le commandement de Dieu, reçurent dans leur cerveau des traces profondes par l'impreſſion des objets ſenſibles, de ſorte qu'il y a beaucoup d'apparence qu'ils aient communiqué ces impreſſions à leurs enfans.

Or, comme ſuivant l'ordre établi par la nature, les penſées de l'ame ſont néceſſairement conformes aux traces du cerveau, on peut dire qu'auſſi-tôt que nous ſommes formés dans le ſein de notre mere, nous devenons infectés de la corruption de nos parens, puiſqu'ayant dans notre cerveau des traces ſemblables à celles des perſonnes qui nous donnent l'être, il faut néceſſairement que nous ayons les mêmes penſées & les mêmes inclinations par rapport aux objets ſenſibles; par conſéquent nous devons naître avec la concupiſcence & le péché *originel*. Avec la concupiſcence, ſuppoſé qu'elle ne conſiſte que dans l'effort naturel que les traces du cerveau font ſur l'ame de l'homme pour l'attacher aux choſes ſenſibles; & avec le péché *originel*, ſuppoſé que ce péché ne ſoit autre choſe que l'efficacité de la concupiſcence, comme en effet, ce n'eſt autre choſe que les effets de la concupiſcence, conſidérés comme victorieux & maîtres de l'eſprit & du cœur des enfans. Et il y a grande apparence, ajoute cet auteur, que le regne de la concupiſcence, ou la victoire de la concupiſcence, eſt ce qu'on appelle *péché originel* dans les enfans, & *péché actuel* dans les hommes libres. *Recherch. de la vérité, l. II. c. vij. n. v.*

Ce ſentiment paroît fondé ſur ce qu'enſeigne S. Auguſtin, *l. I. de nupt. ch. xxiv. Ex hac concupiſcentia carnis tanquam filia peccati, & quando illi ad turpia conſentitur, etiam peccatorum matre multorum, quæcumque naſcitur proles originali eſt obligata peccato.*

Parmi les anciens, quelques-uns, comme Tertullien, Apollinaire & d'autres, au rapport de S. Auguſtin, *epiſt. lxxxij. à Marcellin.* ont cru que dans la génération l'ame des enfans provenant de celle de leurs parens, comme le corps des enfans provient de celui de leurs peres & meres, ceux-ci communiquoient aux premiers une ame ſouillée du péché *originel*.

D'autres ont penſé que le péché *originel* ſe communique, parce que l'ame que Dieu crée eſt par ſa deſtination unie à un corps infecté de ce péché, à peu-près comme une liqueur ſe gâte quand on la verſe dans un vaſe infecté. On trouve quelques traces de cette opinion dans S. Auguſtin, *l. V. contr. Julian. c. iv. ut ergo*, dit ce pere, *& anima caro pariter utrumque puniatur, niſi quod naſcitur, renaſcendo emendetur, profecto aut utrumque vitiatum ex homine trahitur, aut alterum in altero, tanquam in vitiato vaſe corrumpitur: ubi occulta juſtitia divinæ legis includitur.* Mais il n'approuve ni ne déſapprouve ce ſentiment, & ſe contente de dire qu'il n'eſt pas contraire à la foi.

Enfin les théologiens catholiques qui font conſiſter la nature du péché *originel* en ce que celui d'Adam eſt imputé à ſes deſcendans, parce que toutes leurs volontés étoient contenues dans la ſienne, en expliquent la propagation en diſant que Dieu, par ſa ſuprême volonté, a ſtatué que toutes les volontés étant contenues dans celle d'Adam, elles ſe trouveroient toutes coupables du péché de ce premier homme, de même qu'elles auroient été juſtes, s'il n'eût point prévariqué.

Les effets du péché *originel* ſont l'ignorance, la concupiſcence ou l'inclination au mal, les miſeres de cette vie, & la néceſſité de mourir.

ORIGNAL, (*Hiſt. nat.*) grand animal quadrupede qui ſe trouve dans les parties ſeptentrionales de l'Amérique. Quelques auteurs ont confondu cet animal avec celui qu'on appelle *renne*; mais de meilleurs obſervateurs nous diſent qu'il ne differe de l'élan que par la groſſeur qui égale celle d'un cheval. L'*orignal* a la croupe large, ſa queue n'a qu'un pouce de longueur; il a les jambes & les piés d'un cerf. Un long poil lui couvre le cou, le garot & le haut du jarret. Sa tête a environ 2 piés de long; ſon mufle eſt gros & rabattu par le haut; ſes naſeaux ſont fort larges: ſon bois eſt beaucoup plus large que celui d'un cerf; mais il eſt fourchu comme celui d'un daim: ce bois ſe renouvelle tous les ans. On prétend que cet animal eſt ſujet à l'épilepſie, & comme dans ſes accés il ſe gratte l'oreille de ſon pié de derriere, on en a conclu que ſa corne étoit un ſpécifique contre cette maladie: on en vante les vertus contre les palpitations, les vertiges, la pleuréſie, le cours-de-ventre, *&c.* Le poil de l'*orignal* eſt mêlé de gris blanc & de rouge noir; il conſerve toujours une certaine élaſticité, ce qui le rend très-propre à faire des matelas, *&c.* Sa chair eſt d'un très-bon goût: ſa peau préparée eſt douce, forte & moëlleuſe.

ORIGUELA, (*Géog.*) ou ORIHUELA, comme écrivent les Eſpagnols; ville d'Eſpagne au royaume de Valence, avec un évêché ſuffragant de Valence. Elle eſt dans une campagne fertile, ſur la riviere de Ségura, à 14 lieues N. E. de Carthagene, 14 S. O. de Valence. *Long.* 17. 2. *lat.* 37. 58.

Cette ville eſt ancienne, à ce que prétendent les Géographes, qui croient que c'eſt l'*Orcelis* de Ptolomée. En tout cas ſon évêché eſt moderne; car il n'en fait

aucu-

aucune mention dans les trois anciennes notices ecclésiastiques d'Espagne. Il y a lieu de penser que l'église d'*Origuela* fut fondée en collégiale l'an 1414, & érigée en cathédrale par Alphonse, cinquieme roi d'Arragon. Son gouvernement est indépendant de Valence, & sa jurisdiction s'étend sur environ 12 lieues de longueur & 6 de largeur. (*D. J.*)

ORILLON, s. m. *en terme de Fortification*, c'est une partie avancée du flanc vers l'épaule du bastion, qui est arrondie, & qui sert à couvrir le reste du flanc. Lorsque cette partie avancée est terminée par une ligne droite, on la nomme *épaulement*. *Voyez* ÉPAULEMENT.

On fait des *orillons* arrondis, afin de couvrir davantage le flanc, de rendre les angles qui sont exposés aux batteries des ennemis plus forts, & qu'il y ait moins de parties qui puissent être battues perpendiculairement par une même batterie. On ne fait des *orillons* qu'aux places revêtues de maçonnerie, parce que la terre a trop peu de solidité pour qu'ils puissent se soutenir long-tems.

Les Ingénieurs avancent plus ou moins leur *orillon*. M. de Vauban l'avance de 5 toises, & M. de Cohéorn de 24, devant son flanc haut, pour le mieux garantir des coups croisés. L'*orillon* de cet illustre ingénieur est une tour de pierre, avec un souterrain où il fait des casemates pour 6 pieces de canon, lesquelles défendent le fossé & la face du retranchement de maçonnerie qu'il fait dans son bastion.

Pour tracer l'*orillon*, suivant M. le maréchal de Vauban, il faut diviser le flanc *CDC Pl. I. de Fortif. fig.* 7. en trois parties égales. Sur le milieu *CI* du tiers du flanc, vers l'épaule du bastion, on élévera une perpendiculaire *OK* indéfinie, en dedans le bastion, & au point *C*, extrémité de la face *BC*, une autre perpendiculaire *CK*, qui coupe la premiere dans un point *K*. De ce point pris pour centre, & de l'intervalle *KC*, on décrira un arc *CI* qui donnera la partie antérieure de l'*orillon*. On posera ensuite l'angle à l'angle flanqué & au point *I*, & l'on tirera dans cette position en dedans le bastion, la ligne *IH*, à laquelle on donnera 5 toises: cette ligne se nomme le *revers de l'orillon*, ou la *droiture de l'épaule*. Si l'on veut ensuite décrire le flanc couvert, on prolongera la ligne de défense *AO* de 5 toises, jusqu'en *G*, on tirera *HG*, sur laquelle on décrira un triangle équilatéral *LGH*, puis du point *L* pris pour centre, & de l'intervalle *LG* ou *LH*, on décrira l'arc *GPH*, qui sera le flanc couvert.

Le parapet de l'*orillon* doit être plus épais que les autres parapets, & il doit être en ligne droite en dedans, à moins que l'*orillon* ne soit extrémement grand, comme celui de M. de Cohéorn. A l'égard de la droiture de l'épaule, elle ne doit avoir qu'un petit parapet de maçonnerie d'un pié d'épaisseur.

On pratique dans le revers de l'*orillon*, des portes secretes appellées *poternes*, qui conduisent les soldats de la ville dans le fossé, par un souterrain pratiqué dans l'intérieur du rempart. *Voyez* POTERNES.

Par la construction de l'*orillon* il y a une partie du flanc couvert, proche le point *H*, qui ne peut être vue de la contrescarpe de la place. Elle est suffisante pour y pratiquer une embrasure, dont le canon sert beaucoup à la défense du passage du fossé & du pié de la breche. (*Q*)

ORILLON, *en terme d'Eguilletier*, sont des bouffettes de soie ou de laine, prises au bout d'un ruban de laine, par le moyen d'un ferret à embrasser. *Voy.* FERRET & EMBRASSER. Les *orillons*, ainsi nommés de l'endroit où ils se placent, servent à orner les oreilles des chevaux.

ORILLONS, s. m. pl. (*Soierie.*) machines mouvantes au moyen d'une coulisse, qui sert à élever ou baisser la banquette; on appelle ces *orillons*, *orillons de dessus*; les *orillons* de derriere sont des especes de tasseaux creusés, qui supportent les ensuples de chaîne & de poil.

ORIN ou HOIRIN, s. m. (*Marine.*) c'est une grosse corde attachée à la croisée de l'ancre par un de ses bouts, & qui tient par l'autre bout à une bouée, qui marque l'endroit précis où est l'ancre. (*Z*)

ORINE, (*Géog. sacrée.*) Pline, *l. V. c. xiv.* nomme ainsi la contrée de la Palestine où étoit Jérusalem. C'est que S. Luc, *c. i. v.* 39. appelle *montana Judea*, lorsqu'il parle de la sainte Vierge qui alla visiter Elisabeth. Il y avoit plusieurs villes dans ces montagnes, Jérusalem, Rama, Bethléhem, &c. Le grec de S. Luc porte εἰς τὴν Ὀρεινὴν, d'où a pû aisément s'écrire en lettres latines *Oriné*. (*D. J.*)

ORIO, *voyez* LORIOT.

ORIO, (*Géog.*) riviere ou plutôt torrent impétueux d'Espagne, dans la principauté de Biscaye. Il a sa source à S. Adrien, & se perd dans la mer au couchant de S. Sébastien. (*D. J.*)

ORIOL, *voyez* LORIOT.

ORION, s. m. (*Astron.*) c'est le nom qu'on donne dans l'Astronomie à une constellation de l'hemisphere austral. *Voyez* CONSTELLATION. Les anciens croyoient que cette constellation excitoit les tempêtes lorsqu'elle se levoit, *assurgens nimbosus orion*; aujourd'hui on est revenu de cette erreur, & on ne croit plus à l'effet des constellations, ni à celui des étoiles. *Voyez* CANICULE & CANICULAIRES.

Les étoiles de la constellation d'orion sont au nombre de 37 dans le catalogue de Ptolomée, [illegible] dans celui de Tycho, & de 80 dans celui de Flamsteed. (*O*)

ORION, (*Mythologie.*) fils de Neptune, & l'un des plus beaux hommes de son tems. Il se rendit fameux par son savoir en astronomie qu'il avoit apprise d'Atlas, par son goût pour la chasse, & par sa mort que les Mythologues attribuent à la main de Diane. Cette déesse affligée d'avoir ôté la vie au bel *Orion*, obtint de Jupiter qu'il fût placé dans le ciel, où il forme une des plus brillantes constellations composée de 38 étoiles. Comme elle y occupe un grand espace, selon cette expression du poëte Manilius, *magni pars maxima cœli*, ce phénomene pourroit avoir fourni l'idée de cette taille avantageuse que Virgile donne à *Orion*, qui marchant au milieu de la mer, avoit sa tête & ses épaules élevées au-dessus des eaux, parce que cette constellation est à moitié sous l'équateur, & l'autre au-dessus.

Les Arabes font dans leurs fables de cette constellation une femme très-délicate, tandis que les Grecs en font un héros vainqueur des bêtes féroces, & qui dans ses galanteries s'étoit rendu redoutable aux sages nymphes, & aux séveres déesses. Diane, dit Hygin, eut peine à se sauver de ses mains; & lorsqu'il eut été transporté dans le ciel auprès des pleyades, son voisinage parut encore si redoutable à la divine Electra, que ce fut pour échapper à ses poursuites qu'elle abandonna ses sœurs, & s'alla cacher au pole Arctique.

M. Fourmont a donné dans l'*acad. des Inscript. tome XIV. in-4°.* un mémoire où il rappelle la fable d'*Orion*, à l'histoire corrompue du patriarche Abraham. Le discours dont je parle est plein d'érudition, mais aussi de conjectures & de suppositions si recherchées, qu'elle ne peut contrebalancer le sentiment de ceux qui pensent que l'ancienne Grece ne tenoit rien des patriarches du peuple de Dieu, & qu'elle ne les connoissoit point. (*D. J.*)

ORIPEAU, s. m. (*Métall.*) lame de laiton fort mince & fort battu, qu'on employoit autrefois dans les étoffes de faux or. On ne s'en sert plus; & le nom n'en est resté que pour mépriser les vieilles étoffes ou galons d'or qui ne sont plus de mode, & pour tourner en ridicule ceux qui en portent.

ORISSAVA, (*Géog.*) ville de l'Amérique au Méxique sur le chemin de Vera-Crux à México, entre Cordoua & la Poebla de los Angelès. Elle est auprès d'une haute montagne qui porte son nom, & dont le sommet est toujours couvert de neige, quoique sous la zone torride. *Longit.* 277. 20. *latit.* 19. 10.

ORISTAGNI, (*Géog.*) ancienne ville de l'île de Sardaigne, avec un archevêché sur le golfe de même nom, à 17 lieues N. O. de Cagliari, 12 S. de Boza, *Long.* 26. 33. *latit.* 39. 55.

Cette ville est l'*Usellis* de Ptolomée, dont les habitans ont été appellés *Usellitani*. Le nom d'*Oristagni* ou *Oristagne* lui vient vraissemblablement d'un étang formé par la riviere Sacro, dans un lieu nommé *Orès*, d'où est venu le nom latin *Ori-Stagnum*, qui a formé le nom *Oristagni*. Cette ville est dans une plaine à peu de distance de la mer, mais dans un air très-mal-sain, ce qui fait qu'elle est dépeuplée. (*D. J.*)

ORITES, (*Hist. nat.*) pierre dont parle Pline, & dont il ne nous apprend rien, sinon qu'elle est ronde, & ne souffroit aucune altération dans le feu. Les auteurs modernes ont attribué plusieurs vertus extraordinaires à cette pierre inconnue, & ils nous apprennent qu'il y en a trois especes; la premiere est ronde & noire, on la vante comme un remede puissant contre les morsures des bêtes venimeuses, après avoir été frottée avec de l'huile de rose; la seconde étoit verte & mouchetée de blanc, ou traversée par des veines blanches; la troisieme étoit composée de couches paralleles; on prétend qu'elle faisoit avorter lorsqu'on la portoit sur soi. (—)

ORITHYE, (*Mythologie.*) fille de Pandion, ou, selon d'autres, d'Ericthée, sixieme roi d'Athènes, fut enlevée sur les bords de l'Ilissus par Borée qui l'em-

mena

mena en Thrace, l'époufa & la rendit mere de deux fils, Calaïs & Zéthès. Ce prince, dans la fuite, en reconnoiffance de cette alliance avec les Athéniens, leur rendit le bon office de couler à fond plufieurs galeres des Barbares.

Je n'ignore pas que ce trait d'hiftoire paffe pour une fable, parce que Borée a fouvent été confondu avec le vent du nord. Je connois auffi ce paffage de Platon dans le Phœdrus, *tome III. page* 229. „ Que penfez-„ vous, dit Phœdrus à Socrate, de l'enlevement de „ l'*Orithye* par Borée? l'hiftoire qu'on nous en débite „ eft-elle vraie? Quand je la foutiendrai fauffe, répond „ Socrate, je ne ferois rien d'étrange, & dont les fa-„ vans ne me donnent l'exemple; enfuite examinant la „ chofe de près, σοφιζόμενος, je dirois qu'*Orithye* jouant „ avec Pharmacée fa compagne, fut précipitée par un „ coup de vent du nord de deffus ces rochers prochains, „ & que pour cacher fa mort & en adoucir les regrets, „ on publia que le dieu Borée amoureux d'elle l'avoit „ enlevée „.

Mais, malgré tous ces témoignages, je fais auffi que dans l'antiquité Borée a été regardé comme un prince de Thrace, & quel les allégories qu'on a forgées ne fe trouvent fondées que fur ce que le vent du nord fouffloit dans la Grece en paffant par la Thrace où régnoit Borée.

Quoi qu'il en foit, les Peintres & les Sculpteurs fe font plûs à repréfenter l'enlevement d'*Orithye* par le vent Borée. Tel eft le beau groupe de la main d'Anfelme Flamen, qu'on voit au jardin des Tuileries. (*D. J.*)

ORITORIENNE, PIERRE, *lapis oritorius*, (*Hift. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une efpece de pierre d'aigle ou d'ëtite, brune & liffe à la furface, qui eft compofée de petites couches minces & caffantes, & qui renferme un noyau d'une marne grifâtre. (—)

ORIX, f. m. (*Gramm. & Hift. nat.*) animal cruel & farouche; fabuleux vraiffemblablement. Appian qui n'en avoit point vû, l'a décrit. Ariftote qui n'en avoit pas vû davantage, lui place une corne au milieu du front. Pline lui rebrouffe le poil de la queue à la tête. Albert le grand lui met de la barbe au menton. Appian le rend fupérieur aux tigres & aux lions. Belon prétend que c'eft la gazelle.

ORIXA, (*Géog.*) royaume de l'Indouftan, fur le golfe de Bengale, à l'extrémité feptentrionale de la côte de Coromandel, entre le Bengale & le royaume de Golconde. Il eft borné au nord par la riviere de Ganga, qui le fépare des terres du Raia-Rotas, depuis les 98d. 20'. de *longit.* jufqu'à 102d. 20'.

Cet état peut avoir environ 29 lieues de côtes qui courent du fud-oueft au nord-eft. En allant du nord-eft au fud-oueft, on y trouve Baram pour ville, Ganjam autre ville, où les Anglois ont un comptoir, & quelques bourgades; mais la ville d'*Orixa*, que Mrs Sanfon, Baudrand & autres mettent dans ce royaume comme fa capitale, eft une ville chimérique. (*D. J.*)

ORLE, (*Architect.*) mot dérivé de l'italien *orlo*, ourlet; c'eft un filet fous l'ove d'un chapiteau: lorfqu'il eft dans le bas ou dans le haut du fût d'une colonne, on l'appelle auffi *ceinture* (*D. J.*)

ORLE, (*Marine.*) ourlet autour des voiles.

ORLE, f. m. *terme de Blafon*, ce mot fe dit d'un filet qui eft vers le bord de l'écu. Il eft de moitié plus étroit que la bordure qui contient la fixieme partie de l'écu, & celui-ci la douzieme feulement, l'*orle* eft éloigné du bord de l'écu à pareille diftance que fa largeur contient. On en met quelquefois un, deux ou trois; & quand il y en a trois & plus, ils occupent tout l'écu. L'*orle* a le même trait que l'écu. En général l'*orle* eft une efpece de ceinture qui ne touche point les bords. Les latins l'ont appellé *orula*.

ORLÉANOIS, (*Géog.*) il ne faut pas confondre le gouvernement d'*Orléanois* avec l'*Orléanois* propre. Le gouvernement contient outre l'*Orléanois* la Sologne, la Beauce, le Dunois, le Vendomois, le Blaifois, la plus grande partie du Gâtinois, & le Perche-Gouet. Tout l'*Orléanois* eft du reffort du parlement de Paris. L'*Orléanois* propre eft une province de France, bornée au N. par la haute Beauce, E. par le Gâtinois, S. par la Sologne, O. par le Dunois & le Vendomois. La Loire le divife en haut en bas *Orléanois*. Le haut eft au N. & le bas eft au S. de cette riviere. Orléans en eft la capitale. La forêt qui eft au nord de la ville, eft une des plus grandes du royaume; elle paffe pour contenir 94 mille arpens en bois plein, mais elle renferme des plaines fort étendues & des villages, de forte qu'on lui donne 15 lieues de longueur. Sa largeur eft différente, ici d'une ou de deux lieues, & dans quelques endroits de cinq à fix lieues. Le prix des ventes de cette forêt qui peut monter chaque année à 80 mille livres, eft de l'apanage du duc d'Orléans. (*D. J.*)

ORLÉANS, (*Géog.*) ancienne ville de France, capitale de l'Orléanois, avec titre de duché, poffédé par le premier prince du fang, & un évêché fuffragant de Paris. Il s'y fait un grand commerce en vins, blés & eaux-de-vie, commerce qui eft occafionné par la fituation avantageufe de cette ville fur la Loire, à 13 lieues de Blois, 30 N. E. de Tours, 27 S. O. de Paris. *Long.* 19d. 25'. 45'' *lat.* 47d. 54'. fuivant Caffini.

On croit qu'*Orléans* fut erigée en cité par Aurélien, & en reçut le nom de *Aureliana civitas*, ou *Aurelianum*, en fous-entendant *oppidum*; elle devint alors indépendante des peuples chartrains, & fut l'une des plus confidérables des Gaules. Elle tomba au pouvoir des François après que Clovis eut vaincu Siagrius, & eut détruit le refte de l'empire romain dans les Gaules. Il s'eft tenu à *Orléans* plufieurs conciles & fynodes. On compte onze conciles & quatre fynodes d'*Orléans*. Son école de droit civil & canonique eft fort ancienne; & le pape Clément V. lui accorda, en 1305, divers privileges, que Philippe le Bel confirma en 1312.

Son évêché eft un des plus illuftres de France. Ses évêques furent attribués fous l'empereur Honorius à la quatrieme lyonnoife & à la métropole de Sens, dont *Orléans* n'a été détaché que l'an 1623, lorfque Paris fut érigé en archevêché, auquel on donna pour fuffragant les évêques d'*Orléans*, de Chartres, & de Meaux. Celui d'*Orléans* prétend avoir le droit, le jour de fon entrée dans l'églife d'*Orléans*, d'abfoudre un certain nombre de criminels qui font dans les prifons; mais le parlement de Paris ne reconnoît point les abfolutions & abolitions de cette efpece.

Le diocefe de cet évêché renferme 272 paroiffes, 10 chapitres, 5 abbayes d'hommes, & 3 de filles.

Le chapitre de la cathédrale eft dédié à Jefus-Chrift crucifié. Il eft remarquable que notre Sauveur eft regardé comme premier chanoine de ce chapitre; car il eft mis à la tête de toutes les diftributions, pour une double portion, qui eft donnée par forme d'aumône à l'hôtel-dieu, dont le chapitre a la jurifdiction fpirituelle & temporelle.

Je fupprime tous les détails qui concernent la généralité, l'élection, & le bailliage d'*Orléans*; j'aime mieux rappeller aux lecteurs françois, que c'eft dans cette ville que naquit le roi Robert en 971. Il y fut couronné en 996 & mourut à Melun en 1031. Il étoit humain, debonnaire, & favant pour fon tems. Il fit plufieurs hymnes, que l'on chante encore à l'églife. Enfin, il eut la fageffe de refufer l'empire & le royaume d'Italie, que les Italiens lui offroient, & qu'il n'eût jamais gardé.

On fait encore que François II. mourut à *Orléans* le 5 Décembre 1560 dans fa 18e année. Son regne, qui ne fut que de 17 mois, vit éclore tous les maux, qui depuis défolerent la France, & dont la caufe principale fut le nombre d'hommes puiffans & ambitieux qui voient alors. Les Guifes abuferent de l'autorité dont ils jouiffoient. Le roi de Navarre & le prince de Condé eurent affez de reffources pour foutenir un parti contr' eux, & les grands du royaume affez d'ambition pour chercher à profiter des troubles de l'état. Dans ces conjonctures, les querelles de religion devinrent un prétexte trop fpécieux pour n'être pas employé par les deux partis. *Orléans* éprouva bientôt les triftes effets de leur rage; François, duc de Guife, en fit le fiége en 1563, & y fut affaffiné. Mais il faut détourner nos yeux de ces horreurs, pour nommer quelques favans illuftres dont *Orléans* a été la patrie; car je crains que le tems de fa fplendeur en ce genre ne foit paffé.

Amelot de la Houffaye (Nicolas) y naquit en 1634. Ses traductions & fes hiftoires font encore recherchées. Il eft le premier qui ait fait connoître le gouvernement de Venife aux François. S'il fe montra grand politique, ce fut par fon efprit, & non par fon caractere, car il n'en fuivit jamais les artifices, & mourut fort pauvre en 1706.

Bongars (Jacques) *Bourgafius*, proteftant, a été un des favans hommes du feizieme fiecle. Il s'attacha à l'étude de la critique, qui étoit le goût dominant de fon tems, s'il n'alla pas auffi loin que les Lipfe & les Cafaubon, il ne laiffa pas d'y acquérir beaucoup de gloire, & peut-être il les eût atteints dans ce genre d'érudition, fans les affaires d'état qui l'occuperent, & l'empêcherent d'y donner, comme eux, toutes fes veilles. Il fut employé près de 30 années dans les plus importantes négociations d'Henri IV. & acquit cependant de gran-

grandes connoissances en livres, soit manuscrits, soit imprimés, dont il se fit une très-belle bibliothèque. Il procura une bonne édition de Justin, imprimée à Paris en 1581, *in*-8°. avec des notes pleines d'érudition; mais on estime sur-tout les lettres qu'il écrivit pendant les emplois dont il fut revêtu; elles ont été traduites de latin en françois par M. l'abbé de Brianville, qui en a donné la meilleure édition à la Haye en 1695. Bongars mourut à Paris en 1612 à 58 ans.

Dolet (Etienne) né vers l'an 1509, étoit imprimeur, poëte & grammairien. Il fut brûlé à Paris à la place Maubert le 3 Août 1546 à 37 ans, pour ses opinions sur la religion calviniste. Les ouvrages qu'il mit au jour sont 1°. *commentarii linguæ latinæ*, 2 vol. *in-fol.* rares. 2°. *De re navali*. 3°. *Carminum*, *lib. IV*. 4°. Des lettres qui sont rares, & d'un goût singulier.

Dubois (Gerard) compatriote de Dolet, prêtre de l'oratoire, a donné l'histoire de l'Eglise de Paris; il mourut en 1696 âgé de 67 ans.

Gédoyn (Nicolas) naquit à *Orléans* en 1667. Il a été jésuite, ensuite chanoine de la Sainte-Chapelle à Paris, & enfin abbé commendataire de N. D. à Beaujency; mais, ce qui vaut beaucoup mieux, il est auteur d'une excellente traduction de Quintilien & de Pausanias, outre plusieurs mémoires insérés dans le recueil de l'acad. des belles-lettres. Il est mort en 1744.

Muis (Siméon de) savant interprete de l'Ecriture sainte, mort en 1644. Son commentaire sur les pseaumes est un des meilleurs qu'on ait sur ce livre de l'Ecriture.

Petau (Denis) *Petavius*, jésuite, un des meilleurs critiques & des plus savans de son siecle. Outre qu'il a reformé la chronologie, on a de lui un grand nombre d'ouvrages sur d'autres sujets, & de belles éditions des œuvres de Synésius, de Themistius, de Nicéphore, de S. Epiphane, de l'empereur Julien, &c. sur lesquels on trouvera tous les détails qui y ont rapport dans le 37 tome des mémoires du P. Niceron. Le P. Pétau est mort en 1652 âgé de 69 ans.

Thoynard (Nicolas) savant dans les langues, dans l'histoire, dans les antiquités, & dans la chronologie, mourut en 1706 âgé de 77 ans. On prétend qu'il a eu grande part au traité du cardinal Norris sur les époques syriennes. Sa concordance des quatre évangelistes en grec, passe pour un ouvrage vraiment curieux.

Vassor (Michel le) de l'oratoire, se réfugia en Angleterre où il obtint une pension du Roi Guillaume, à la sollicitation de Burnet, évêque de Salisbury, & y mourut en 1718, âgé de plus de 70 ans. Son histoire de Louis XIII. est trop diffuse, car elle forme 20 v. *in*-12, elle est cependant très-recherchée, c'est qu'il ne se trompe que sur un petit nombre de faits.

Orléans est encore la patrie d'une dame, *Marie Touchet*, qui a fait grand bruit dans ce royaume. Elle donna des enfans à Charles IX. & épousa ensuite un homme de qualité. Son esprit, dit le Laboureur, étoit aussi incomparable que sa beauté, & l'anagramme de son nom *je charme tout*, fut trouvée fort juste. Les historiens racontent qu'après avoir bien examiné le portrait d'Elizabeth d'Autriche, dans le tems qu'on traitoit du mariage du roi avec cette princesse, elle le rendit en disant, *je n'ai pas peur de cette allemande*. Elle eut deux filles légitimes, dont l'une (Henriette de Balzac, marquise de Verneuil) fut maîtresse d'Henri IV. & l'autre du maréchal de Bassompierre. (*D. J.*)

ORLÉANS, *la nouvelle* (*Géog.*) ville de l'Amérique, capitale de la Louisiane. Elle fut bâtie sous la régence du duc d'*Orléans*. C'est la résidence du gouverneur. Elle est sur le bord oriental du Missisipi. *Lat. nord.* 28. 26. (*D. J.*)

ORMAYE, s. f. (*Gram.*) lieu planté d'ormes.

ORME, *ulmus*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale en forme de parassol, & garnie d'étamines. Le pistil sort du fond de cette fleur, & devient dans la suite un fruit membraneux, ou semblable à une feuille qui a la figure d'un cœur; ce fruit a dans son milieu une capsule membraneuse en forme de poire, dans laquelle on trouve une semence de la même forme. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

ORME, (*Jardinage.*) grand arbre qui vient naturellement dans plusieurs cantons de l'Europe, dans une partie de l'Asie, & dans l'Amérique septentrionale; mais qui se trouve placé de main d'homme presque partout dans ces différens pays, par le grand cas que l'on en fait. L'orme devient un très-gros & très-grand arbre, d'une tige droite, dont la tête est garnie de beaucoup de rameaux, & dont les racines s'étendent au loin entre deux terres. Son écorce, qui est roussâtre, se couvre, dès sa jeunesse, de rides & d'inégalités qui augmentent avec l'âge. Sa fleur, qui n'a nul agrément, paroît au mois de Mars, & bien-tôt elle est remplacée par une follicule arrondie, membraneuse, plate & fort legere, qui contient dans son milieu une petite graine, dont la maturité s'accomplit dès le commencement de Mai: circonstance particuliere & remarquable dans l'orme, dont on recueille les graines avant la venue des feuilles. En effet, elles ne commencent à se développer que dans le tems de la chute des semences. Ses feuilles sont ovales, dentelées, sillonnées en-dessus, & relevées de fortes nervures en-dessous: elles sont fermes, rudes au toucher, d'un verd brun.

Cet arbre, par la stature, par le volume & l'utilité de son bois, a mérité d'être mis au nombre des arbres qui tiennent le premier rang dans les forêts. On convient que le chêne & le chataigner lui sont supérieurs à juste titre; mais le bois de l'*orme* convenant particulierement à certains ouvrages, il est d'un plus grand prix que le bois de chêne & de chataigner, ce qui fait que ces trois sortes d'arbres sont à-peu-près dans un même degré d'estime.

L'*orme* se plaît dans un terrein plat & découvert, bas & aqueux; dans les lames noires & humides, dans les glaises mêlées de limon, & sur-tout dans les terres douces & fertiles, pénétrables & humides, où le pâturage est bon, & particulierement le long des chemins, des ruisseaux & des rivieres. On le voit aussi réussir souvent dans les craies humides mêlées de glaise, dans les terres mêlées de sable & de gravier où il y a des suintemens d'eau. Il se contente d'un sol médiocre & de peu de profondeur, & il vient assez bien dans toute sorte de terreins; mais il ne profite pas dans les terres trop séches, trop sablonneuses & trop chaudes, ni dans celles qui sont trop froides & trop spongieuses, & il croît bien lentement dans la glaise pure, & dans les terres trop fortes & trop dures.

Il est très-aisé de multiplier cet arbre. On peut le faire venir de graine, de rejetton, de branche couchée, de bouture & de racine: on peut aussi le greffer. Ce dernier expédient ne s'emploie que pour multiplier les especes d'*ormes* rares & curieuses. Si l'on veut se servir des racines, c'est une foible ressource qui exige beaucoup de travail. Les boutures demandent aussi des préparations sans pouvoir remplir l'objet en grand. Les branches couchées supposent des arrangemens donnés. Les rejettons sont la voie la plus courte, quand on se trouve à portée de s'en procurer. Mais la semence, quoique le moyen le plus long, est cependant le plus convenable pour fournir une pépiniere, & obtenir un grand nombre de plants.

Si l'on prend le parti de semer, il faut recueillir la graine lorsqu'elle commence à tomber, ce qui arrive ordinairement entre le 10 & le 20 de Mai. Elle est plus parfaite, & il vaut beaucoup mieux la ramasser après sa chûte: mais on ne peut guere se servir de cet expédient que quand on est à portée d'un assez grand nombre d'ormes rassemblés; car quand il n'y en a qu'une petite quantité, le vent disperse les graines de façon, qu'il est presqu'impossible de les amasser. Il faudra l'étendre & la laisser sécher à l'ombre pendant quelques jours. On disposera des planches de quatre piés de largeur dans une bonne terre de potager, grasse, meuble & cultivée de longue main. On y formera sur la longueur avec la pioche des rayons à-peu-près comme si l'on vouloit sémer des épinards. On espacera ces rayons de six ou huit pouces les uns des autres, afin d'avoir la facilité de sarcler avec la binette. On y répandra la graine d'*orme* uniformément & assez épais. On la recouvrira ensuite légerement avec la main d'un terreau très-fin, très-léger & bien criblé, d'un doigt d'épaisseur au plus: puis on humectera largement toute la planche, mais avec tel ménagement que la terre ne soit pas battue: car ici l'objet principal est de donner à cette graine toutes les facilités pour lever: elle est petite, & d'ailleurs entravée par une membrane, ensorte qu'on ne sauroit apporter trop de soin à ce premier arrangement qui décide du succès. Enfin, on laissera la planche en cet état sans la niveller, afin que les sillons, en retenant l'eau des pluies ou des arrosemens, puissent conserver plus de fraîcheur. Il faudra répéter deux fois par semaine les arrosemens, selon la sécheresse, & sarcler au besoin. Les graines leveront en moins de quinze jours, & la plûpart auront en automne depuis un pié jusqu'à deux de hauteur. On pourra dès cette premiere année tirer à la main les plants les plus forts pour les mettre en pepiniere; mais ce ne sera qu'après la seconde année qu'il faudra tout transplanter. L'ormille aura alors trois ou quatre piés de haut. On pour-

pourra y travailler dès l'automne, ou bien attendre le printems, si la terre est grasse & humide. Il faut qu'elle soit meuble & en bon état de culture. On réduit l'ormille à un pié, & on accourcit les racines. On la plante avec un gros piquet en rangée de deux piés, où les plants sont espacés à quatorze ou quinze pouces. Rien à y faire cette premiere année qu'une légere culture pour détruire les mauvaises herbes. L'année suivante on retranchera avec beaucoup de ménagement les branches latérales, c'est-à-dire, en bien petite quantité, & à proportion que l'arbre se soutient de lui-même; mais il ne faut faire cette petite taille qu'à ceux qui marqueront de la disposition à former une tige droite. Quant à ceux qui se chiffonnent, ce qui n'arrive que trop, il faudra les laisser aller jusqu'au printems de la troisieme année. Alors point de meilleur parti à prendre que de les couper entierement jusqu'à un pouce de terre: c'est le seul moyen de les faire profiter. Ils s'éleveront dès cette même année au double de la hauteur qu'ils avoient, & prendront naturellement une tige droite. Au bout de trois autres années, ils auront communément deux pouces de diametre, & seront en état d'être transplantés à demeure.

En se servant des rejettons mis en pepiniere, & conduits comme on vient de le dire, on gagnera deux années; ensorte qu'au bout de cinq ans ils seront propres à la transplantation. Ces rejettons se trouvent soit au pié des vieux ormes, soit dans les places où l'on a arraché de gros arbres de cette espece, ou bien on pourra s'en procurer en faisant ouvrir la terre sur les racines des gros arbres.

Si l'on veut multiplier l'*orme* en couchant ses branches, cette méthode prendra autant de tems que si on les faisoit venir de graine. Les branches couchées n'auront qu'au bout de deux ans des racines suffisantes pour être mises en pépiniere, où on les conduira comme les plants venus de semence. *Voyez* MARCOTTER.

Pour faire venir l'*orme* de bouture, il faut autant de tems que de semence; mais le double de travail. On ne doit se servir de cet expédient que quand on ne peut faire autrement. *Voyez* sur la façon de faire ces boutures le *mot* MEURIER.

On peut élever des *ormes* par le moyen des racines. Il faut les couper de huit ou dix pouces de longueur, les choisir de la grosseur du doigt pour le moins, les planter en pépiniere comme les plants venus de semence, si ce n'est qu'il faut mettre ces racines du double plus proche, parce qu'il en manque beaucoup. C'est une bien foible ressource.

Enfin, on peut greffer les *ormes* à larges feuilles sur l'espece commune. On se sert pour cela de la greffe en écusson à œil dormant. Ces greffes réussissent aisément, & poussent l'année suivante d'une force étonnante. Souvent elles s'élevent à plus de neuf piés; ainsi, il faut les soigner habituellement. *Voyez* GREFFER.

De tous les arbres forestiers l'*orme* est celui qui réussit le mieux à la transplantation. Fût-il âgé de vingt ans, il reprendra pourvu qu'il ait été arraché avec soin. Dans ce cas, il ne faut point les étêter, mais couper toutes les branches latérales, & ne leur conserver qu'un sommet fort petit. Cépendant les arbres de deux à trois pouces de diametre sont les plus propres à transplanter. Il faudra s'y prendre de bonne heure en automne, & même dès la fin d'Octobre, si le terrein est humide & gras; car les racines de cet arbre sont sujettes à se pourrir, quand elles n'ont pas eu le tems de s'affermir, & de se lier à la terre. On risquera moins d'attendre les jours sereins qui annoncent le printems. On se gardera de planter cet arbre profondement: il veut vivre des sucs les plus qualifiés de la surface; d'où il arrive qu'il envahit le terrein circonvoisin, & qu'il est très-nuisible aux plantes qu'on veut y faire venir. Presque tous les jardiniers ont la fureur de couper à sept piés tous les arbres qu'ils transplantent: il semble que ce soit un point absolu, au-delà duquel la nature soit dans l'épuisement. Ils ne voyent pas que cette misérable routine de planter des arbres si courts retarde leur accroissement, & les prépare à une défectuosité qui n'est pas réparable. De tels arbres sont toujours à la hauteur de sept piés un genou difforme, d'un aspect très-désagréable. Il faut donc planter les *ormes* avec quatorze piés de tige, pourvu qu'ils aient deux ou trois pouces de diametre. On les laisse pousser & s'amuser pendant quelques années audessous de dix piés, ensuite on les élague peu-à-peu pour ne leur laisser que les principales tiges qui s'élancent en tête. C'est ainsi qu'on en peut jouir promptement, & qu'on leur voit faire des progrès que l'agrément accompagne toujours.

On peut tailler l'*orme* autant que l'on veut sans inconvénient: l'élaguer, le palissader, l'étêter, au ciseau, à la serpe, au croissant; il souffre la tonte en tout tems, pourvu que la seve ne soit pas en plein mouvement. Il croît même aussi promptement lorsqu'on le restraint à une petite tête, que quand on le laisse aller avec toutes ces branches: je donne ce dernier fait sur le rapport de M. Ellis, auteur anglois, aussi versé qu'accrédité sur cette matiere.

Il est assez difficile de régler la distance qu'on doit donner aux *ormes* pour les planter en avenues, en quinconce, &c. Cela doit dépendre principalement de la qualité du terrein, ensuite de la largeur qu'on veut donner aux lignes, enfin, du plus ou moins d'empressement que l'on a de jouir. La moindre distance pour les grands arbres est de douze piés: cependant on peut encore réduire cet arbre à un moindre éloignement, & même le planter aussi serré que l'on voudra. Les *ormes*, dit encore M. Ellis, sont de tous les arbres ceux qui se nuisent le moins, & qui dans le moindre espace deviennent les plus gros arbres; & cela, ajoute-il, parce qu'on peut leur formeret qu'ils ont naturellement une petite tête. Il en donne encore d'autres raisons physiques, que l'étendue de cet ouvrage ne permet pas de rapporter. L'*orme*, dit-il, arrive à sa perfection en 70 ans. Ses racines n'épuisent pas la terre comme celle du chêne & du frêne. Son ombre est saine tant pour les hommes que pour le bétail, au-lieu que le chêne, le frêne & le noyer donnent un ombrage pernicieux. L'*orme* est excellent à mettre dans les haies autour des héritages: on en coupera les grosses branches pour le chauffage. Ce retranchement ne lui laissant qu'une petite tête, empêchera ses racines de s'étendre & de nuire aux grains. Lorsque ces arbres seront trop âgés, il faudra les étêter pour les renouveller; mais avoir grand soin de faire la coupe tout près du tronc, & de couvrir le sommet de terre grasse pour empêcher la pourriture. La racine de l'*orme* pénétre aussi profondément dans la terre que celles du chêne; elle a souvent une fourchette au-lieu d'un pivot, & quelquefois deux & trois: mais il n'appauvrit pas la terre comme le frêne.

L'*orme* est d'une grande ressource pour la décoration des jardins. Il se prête & se plie à toutes les formes. On en peut faire des allées, des quinconces, des salles de verdure, &c. mais il convient sur-tout à former de grandes avenues par rapport à sa vaste étendue & à son grand étalage. Cet arbre est très-propre à faire des portiques en maniere de galerie, tels qu'on les voit d'une exécution admirable dans les jardins du château de Marly. On en peut faire aussi de très-hautes palissades qui réussiront dans des endroits où la charmille & le petit érable refusent de venir. On l'admet encore dans les parties de jardin les mieux tenues & les plus chargées de détail, où par le moyen d'une taille réguliere & suivie, on fait paroître l'*orme* sous la forme d'un oranger, dont le pié semble sortir d'une caisse de charmille; mais cet arbre réunit encore l'utilité aux agrémens les plus variés.

Le bois de l'*orme* est jaunâtre, ferme, liant, très-fort & de longue durée. Il est excellent pour le charronage. Ce bois seul peut servir à former tous les différens ouvrages de ce métier. C'est le meilleur bois qu'on puisse employer pour les canaux, les pompes, les moulins, & généralement pour toutes les pieces qu'on veut faire servir sous terre & dans l'eau. On peut laisser les *ormes* en grume pendant deux ou trois ans après qu'ils sont abattus, sans qu'il y ait à craindre que le ver ne s'y mette, ni que la trop vive ardeur du soleil les fasse fendre. Durant ce tems même l'aubier deviendra aussi jaune que le cœur. Ce bois n'est sujet ni à se gerser, ni à se rompre, ni à se tourmenter, ce qui le rend d'autant plus propre à faire des moyeux, des tuyaux, des pompes, & tous autres ouvrages percés, qui seront de plus longue durée que le hêtre ni le frêne; mais on observe que le bois des *ormes* qui sont venus dans un terrein graveleux est cassant, que les Charrons le dédaignent, & préférent au contraire les arbres qui ont pris leur accroissement dans la glaise. Les Carrossiers, les Menuisiers, les Tourneurs, &c. font usage de ce bois. Il est aussi dans la construction des vaisseaux pour les parties qui touchent l'eau. On peut mettre en œuvre des planches d'ormes fraîchement travaillées, sans aucun risque de les voir se gerser, se dejetter ou se tourmenter, si l'on prend la précaution de les faire tremper pendant un mois dans l'eau. Enfin le bois de l'*orme* fait un très-bon chauffage.

On prétend que ses fleurs sont nuisibles aux abeilles, & ses graines aux pigeons: mais ces feuilles sont une excellente nourriture en hiver pour les moutons, les chevres,

vres, & ſur tout pour les bœufs, qui en ſont auſſi friands que d'avoine. Pour conſerver ces feuilles, on coupe le menu branchage d'*orme* à la fin d'Août, & on le fait ſécher au ſoleil.

Par la piquûre des inſectes auxquels l'*orme* eſt ſujet, il ſe forme aſſez ſouvent des veſſies creuſes, dans leſquelles on trouve un ſuc viſqueux & balſamique, qui eſt de quelqu'uſage en Médecine. Mais on lui donne de plus la propriété d'enlever les taches du viſage & d'embellir le teint.

On connoît différentes eſpeces d'*orme*, dont voici les principales.

1°. L'*orme champêtre* : ſa feuille eſt petite & rude au toucher; ſon écorce eſt ridée, même ſur les jeunes rejettons. C'eſt à cette eſpece qu'on doit principalement appliquer ce qui a été dit ci-deſſus.

2°. *L'orme champêtre à feuilles très-joliment panachées.*

3°. *L'orme de montagne* : ſa feuille eſt grande & très-rude au toucher. Il donne quantité de rejettons. Ses racines s'étendent à la ſurface de la terre comme celles du frêne. Il croît auſſi promptement que le marceau. Il eſt très-propre à faire du bois taillis. Il eſt très-convenable à mettre dans les haies. On peut le tailler & l'étêter ſans inconvénient, il y pouſſera toujours vigoureuſement. Son bois eſt encore plus dur, plus ferme & plus durable que celui de l'*orme* champêtre; il eſt excellent pour les ouvrages de charronnage, & on le préfere généralement au bois de toutes les autres eſpeces d'*ormes*.

4°. *L'orme-teille* : ſa feuille eſt plus large que celle du précedent; mais elle n'eſt pas ſi rude au toucher, & elle a beaucoup de reſſemblance avec celle du noiſettier. Cet arbre pouſſe vigoureuſement, & ſon accroiſſement eſt très-prompt. Il ne donne point de rejettons du pié. Son bois eſt tendre, & preſque auſſi doux que celui du noyer.

5°. *L'orme à feuilles liſſes* : cet arbre étend peu ſes branches.

6°. *L'orme à feuilles liſſes, joliment panachées.*

7°. *Le petit orme à feuilles jaunâtres.*

8°. *L'orme d'Hollande* : ſa feuille eſt rude au toucher, très-grande & très-belle. La membrane de ſes graines eſt plus étroite & plus pointue que dans les *ormes* précedens. Il croît ſi vîte dans ſa jeuneſſe, qu'il ſurpaſſe pendant pluſieurs années toutes les autres eſpeces d'*ormes* de ſon âge. Mais au bout de vingt ou trente ans, les autres le gagnent de vîteſſe, & viennent de mieux en mieux. Son bois n'eſt pas ſi bon. Son écorce tant de la tige que des branches eſt toujours écaillée, gerſée & pendante par lambeau, ce qui lui donne un aſpect déſagréable. Il donne ſes feuilles fort tard & les quitte de bonne heure.

9°. *L'orme d'Hollande à feuilles panachées* : il croît plus lentement que le précedent, & vaut encore moins.

10°. *Le petit orme à feuilles liſſes & étroites ou l'orme d'Angleterre* : il fait un bel arbre très-droit, & dont la tête prend une forme aſſez réguliere. Ses feuilles ne tombent que tard en automne.

11°. *L'orme à graine étroite* : on le nomme en Angleterre l'*orme de France*. Sa feuille eſt grande & rude au toucher. On en fait très-peu de cas, & on le dédaigne autant que celui d'Hollande; cependant il eſt très-vivace, car il réuſſit dans des terreins où toutes les autres eſpeces d'*ormes* ſe refuſent.

12°. *L'orme à écorce blanche* : ſa feuille eſt grande, rude au toucher, & d'un verd très-vif. Son écorce eſt très-liſſe & de couleur de cendres. On préfere cet *orme* à beaucoup d'autres, à cauſe de la belle régularité de ſon accroiſſement. Il fait une tige droite, & il garde ſes feuilles plus long-tems qu'aucune autre eſpece d'*orme*.

13°. *L'orme de Virginie* : ſa feuille eſt uniformément dentelée. C'eſt tout ce qu'on ſait encore de cet arbre.

14°. *L'orme de Sibérie* : ſes feuilles ont auſſi une dentelure uniforme, mais leur baſe eſt égale, au-lieu que dans toutes les autres eſpeces ci-deſſous la baſe eſt inégale; c'eſt-à-dire que vers la queue, l'un des côtés de la feuille s'alonge plus que l'autre. Cet *orme* eſt très-petit : c'eſt un arbre nain : ſa feuille eſt liſſe, & ſon écorce eſt ſpongieuſe.

ORME, *fécondité de l'* (*Phyſico-Botanique.*) une merveille expoſée aux yeux de tout le monde, & que l'on a long-tems négligé d'obſerver, dit M. de Fontenelle, eſt la fécondité des plantes, non pas ſeulement la fécondité naturelle des plantes abandonnées à elles-mêmes, mais encore plus leur fécondité artificielle procurée par la taille & par le retranchement de quelques-unes de leurs parties; cette fécondité artificielle n'eſt au fond que naturelle : car enfin l'art du jardinier ne donne pas aux plantes ce qu'elles n'avoient point, il ne fait que leur aider à développer & à mettre au jour ce qu'elles avoient. L'*orme* fournit un exemple de la fécondité, dont peut-être un arbre, en fait de graines ſeulement, qui ſont le dernier terme, & l'objet de toutes les productions de l'arbre.

On ſait que tous les rameaux de l'*orme* ne ſont que des glanes de bouquets de graines extrêmement preſſées l'une contre l'autre. M. Dodart ayant pris au hazard un *orme* de 6 pouces de diametre, de 20 pieds de haut juſqu'à la naiſſance des branches, & qui pouvoit avoir douze ans, en fit abattre avec un croiſſant, & par la chûte de la branche, fit compter ce qui en reſtoit.

Il ſe trouva ſur cette branche ſeize mille quatre cens cinquante, ci, 16450 graines.

Il y a ſur un *orme* de 6 pouces de diametre, plus de 10 branches de 8 pieds; mais ſuppoſé qu'il n'y en ait que 10, ce ſont pour ces 10 branches cent ſoixante-quatre mille cinq cens, ci, 164500.

Toutes les branches qui n'ont pas 8 pieds, priſes enſemble, font une ſurface qui eſt beaucoup plus que double de la ſurface des dix branches de 8 pieds; mais en ne la ſuppoſant que double, parce que peut-être ces branches moindres ſont moins fécondes, ce ſont pour toutes les branches priſes enſembles, trois cens vingt-neuf mille, ci, 329000.

Un *orme* peut aiſément vivre 100 ans, & l'âge où il a ſa fécondité moyenne, n'eſt aſſurément pas celui de 12 ans. On peut donc compter pour une année de fécondité moyenne, plus de 329000 graines, & n'en mettre, au lieu de ce nombre, que 33000, c'eſt bien peu; mais il faut multiplier ces 33000 par les cent années de la vie de l'*orme*. Ce ſont donc (trente-trois millions)...... 3300000 graines qu'un *orme* produit en toute ſa vie, en mettant tout au plus-bas pié, & ces trente trois millions ſont venus d'une ſeule graine.

Ce n'eſt-là que la fécondité naturelle de l'arbre, qui n'a pas fait paroître tout ce qu'il renfermoit.

Si on l'avoit étêté, il auroit, repouſſé de ſon tronc autant de branches qu'il en avoit auparavant dans ſon état naturel, & ces nouveaux jets ſeroient ſortis dans l'eſpace de 6 lignes de hauteur ou environ, à l'extrémité du tronc étêté.

A quelqu'endroit & à quelque hauteur qu'on l'eût étêté, il auroit toujours repouſſé également, ce qui paroît conſtant par l'exemple des arbres nains qui ſont coupés preſque rès-pié, rès terre.

Tout le tronc, depuis la terre juſqu'à la naiſſance des branches, eſt donc tout plein de principes ou de petits embryons de branches, qui à la vérité ne peuvent jamais paroître à la fois, mais qui étant conçus, comme partagés par petits anneaux circulaires de 6 lignes de hauteur, compoſent autant d'anneaux, dont chacun en particulier eſt prêt à paroître, & paroîtra réellement, dès que le retranchement ſe fera préciſément au-deſſus de celui.

Toutes ces branches inviſibles & cachées, n'exiſtent pas moins que celles qui ſe manifeſtent; & ſi elles ſe manifeſtoient, elles auroient un nombre égal de graines, qu'il faut par conſéquent qu'elles contiennent déja en petit.

Donc en ſuivant l'exemple propoſé, il y a dans cet *orme* autant de fois 33 millions de graines, que 6 lignes ſont contenues dans la hauteur de 20 pieds, c'eſt-à-dire qu'il y a (quinze milliars huit cens quarante millions) 15840000000 graines; & que cet arbre contient actuellement en lui-même dequoi ſe multiplier, & ſe reproduire un nombre de fois ſi étonnant. L'imagination eſt épouvantée de ſe voir conduite juſque-là par la raiſon.

Et que ce ſera-ce, ſi l'on vient à penſer que chaque graine d'un arbre contient elle-même un ſecond arbre qui contient le même nombre de graines; que l'on ne peut jamais arriver ni à une graine qui ne contienne plus d'arbre, ni à un arbre qui ne contienne plus de graines, ou qui en contienne moins que le précédent, & que par conſéquent voilà une progreſſion géométrique croiſſante dont le premier terme eſt un, le ſecond 15 milliards 8 cens 40 millions, le troiſieme, le quarré de 15 milliards 8 cens 40 millions, le quatrieme ſon cube, & ainſi de ſuite à l'infini? La raiſon & l'imagination ſont également perdues & abîmées dans ce calcul immenſe, & en quelque ſorte plus qu'immenſe. *Hiſt. de l'acad. des Sciences, ann.* 1700. (*D. J.*)

ORME, *veſſie d'* (*Hiſt. nat.*) tubéroſité formée ſur la feuille de cet arbre par la piquûre d'un inſecte : entrons dans le détail. Ces veſſies membraneuſes, dont quelquefois les *ormes* ſe trouvent chargés en certains endroits, comme des pommiers le feroient de fruit en automne,

ſont

ſont de différentes groſſeur & couleur; les unes vertes, plus ou moins pâles, les autres panachées de rouge & de jaune. Elles prennent naiſſance de l'endroit de la feuille où elle a été piquée par l'inſecte. Tous les auteurs en parlent, mais Malpighi eſt le premier qui les ait obſervées en Phyſicien, enſuite Tournefort, & finalement M. Geoffroy dans les mémoires de l'académie des Sciences, *ann.* 1724.

Suivant les obſervations de Malpighi, ces veſſies ne forment d'abord qu'un petit enfoncement qui ſe fait en-deſſous de la feuille, & qui s'accroît toujours de plus en plus, juſqu'à devenir quelquefois de la groſſeur du poing. Cette excroiſſance ne détruit pas entiérement la feuille, mais elle en dérange conſidérablement la configuration. Le petit enfoncement qui en a été la premiere origine, ſe conſerve à la baſe de la veſſie; mais il ſe retrécit quelquefois ſi fort, qu'il ne laiſſe point d'ouverture ſenſible.

M. Geoffroy a remarqué qu'à meſure que la veſſie groſſit, elle prend ſa pente comme une figue qui ſe mûrit, & elle ſe gerſe à-peu-près de même en différens endroits. La ſuperficie eſt inégale, irréguliere, & hériſſée d'un duvet très-ſerré par ſes différentes ouvertures, ainſi que par l'orifice inférieur; il en tombe une pouſſiere aſſez blanche, fine, avec des gouttes d'une eau mucilagineuſe. Ces gouttes ſe ſéparent en tombant, ſans mouiller le papier ſur lequel on les reçoit, à cauſe de la pouſſiere dont elles ſont mêlées. On ne remarque dans cette eau qu'une odeur de feve très-légere, & une couleur rouſſâtre qu'elle prend en s'épaiſſiſſant; en ſe deſſéchant elle durcit comme de la gomme de ceriſier.

Pluſieurs auteurs attribuent à l'eau des *veſſies d'orme*, une vertu balſamique & vulnéraire, dont ils vantent les effets pour la réunion des plaies récentes, & ſur-tout de celles des yeux. Camérarius s'eſt donné de grands ſoins pour enſeigner la maniere de la recueillir. Fallope dit avoir vu des merveilles de ſes effets: Mathiole n'en parle pas avec moins d'éloge; mais tous les gens éclairés ſe moquent de ces fadaiſes.

Si l'on ouvre une *veſſie d'orme*, on y trouve avec cette eau beaucoup de cette pouſſiere dont j'ai parlé. On y voit auſſi, comme dans un duvet, remuer pluſieurs petits inſectes non-aîlés oblongs, d'une couleur tannée. Ils ont ſix pattes avec deux cornes ſur la tête, & ſont chargés ſus le dos comme de petits flocons de duvet blanc. Cet inſecte prend en ſe dépouillant la forme d'un moucheron qu'on appelle *puceron d'orme*. Sa dépouille reſte toute entiere comme un fourreau ouvert en deux dans ſa longueur. On voit voler ces pucerons autour de la veſſie. Ils ont quatre aîles tranſparentes, deux courtes & deux longues; celles-ci ſont aſſez larges, & ont au bord extérieur un filet noir, qui s'étend depuis leur naiſſance juſqu'environ les deux tiers de leur longueur, & ſe termine en forme de palette. Ces moucherons qui ſont du nombre des vivipares, enfermés ſous une cloche de verre, dépoſent au bout de quelques jours d'autres petits inſectes rouſsâtres qu'on apperçoit remuer peu après leur naiſſance; en un mot il eſt plaiſant, dit M. de Tournefort, que ces pucerons ſoient comme autant de marques qui couvrent de nouveaux moucherons.

Après la ſortie de cette eſpece d'eſſain, les veſſies ſe flétriſſent & ſe deſſechent; alors en les ouvrant, on y trouve, ſur-tout dans celles qui ſe ſont le mieux conſervées, comme un morceau des dépouilles d'où ſont ſortis les moucherons dont on a parlé, & la liqueur mucilagineuſe ſe trouve réduite comme de la colle ſéche. (*D. J.*)

Orme, (*Mat. méd.*) la décoction des feuilles, & de l'écorce, & des racines de cet arbre, eſt regardée comme vulnéraire, aſtringente, tant pour l'uſage intérieur, que pour l'uſage extérieur. Ce remede pris pendant pluſieurs jours à grande doſe, ſous forme de tiſane, a été recommandé auſſi comme un diurétique très-utile contre l'*aſcite*.

Une ſubſtance balſamique qu'on trouve dans ces excroiſſances ou veſſies qui ſe forment ſur ſes feuilles, eſt vanté par pluſieurs auteurs comme un excellent cicatriſant. (*b*)

ORMENIUM, (*Géog. anc.*) ou plutôt *Orminium*, village qui étoit au pied du mont Pélion derriere le golfe Pagaſéen; c'eſt-à-dire, le golfe Pélaſgique, au nord & au levant duquel étoit la Magnéſie, dont le mont Pélion occupoit une partie. (*D. J.*)

ORMIN, *Horminum*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale labiée; la levre ſupérieure eſt petite & en forme de caſque; l'inférieure eſt découpée en trois parties, dont celle du milieu eſt concave comme une cuillere. Le piſtil ſort du calice, il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences arrondies, & renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* Plante. (*I*)

ORMUS, (*Géog.*) petite île d'Aſie au fond du golfe de même nom, à l'entrée du golfe Perſique. C'eſt un amas de rochers couverts de pierres de ſel. La chaleur y eſt ſi grande, que les habitans ſont obligés, pour pouvoir repoſer, de ſe retirer dans les bois voiſins, & de ſe mettre dans l'eau juſqu'au cou. Les Portugais la prirent en 1507; mais en 1622 Schach-Abas, roi de Perſe, s'en empara. On ſait qu'*Ormus* ne ſubſiſte plus aujourd'hui. *Long.* 79. 21. 30. *lat.* 27. 30. (*D. J.*)

ORNANS, (*Géog.*) petite ville de France dans la Franche-Comté, ſur la Louve, à trois lieues de Beſançon, au pied des montagnes. *Long.* 23. 42. *lat.* 47. 17.

ORNE, l' (*Géog.*) riviere de France en Normandie. Elle prend ſa ſource au village d'Aunon, & après avoir fait beaucoup de détours, ſe jette dans la mer à trois lieues au-deſſous de Caëen. Elle a été nommée *Olena* par les anciens.

Il y a une autre riviere dans le Maine qu'on nomme auſſi l'*Orne*. Cette derniere a ſa ſource aux frontieres du Perche, & tombe dans la Sarte.

Orne, ſ. m. (*Botan.*) eſpece de frêne nommé *fraxinus humilior, ſive altera Theophraſti, minore & tenuiore folio* C. B. P. *Voyez* Frêne.

ORNÉE, (*Antiq. Grecq.*) ſurnom que les Corinthiens donnerent autrefois au dieu Priape, en l'honneur duquel ils célébroient des fêtes, & faiſoient des ſacrifices qu'on appelloit ſemblablement *ornées*; mais c'eſt à Colophon, ville d'Ionie, qu'on les ſolemniſoit avec plus d'éclat. Le dieu n'avoit alors pour miniſtres que des femmes mariées.

Ornées, (*Géog. anc.*) *Orneæ*, au génit. *Ornearum*, ville du Péloponneſe, fameuſe par la bataille qui s'y donna entre les Argiens & les Lacédemoniens. Diodore de Sicile, Pauſanias, & Thucydide en font mention. Ce dernier en particulier, *l. VI.* nous inſtruit de la deſtruction de cette ville par les Argiens. (*D. J.*)

ORNEMENT, ſ. m. (*Gram.*) ce qui ſert à parer une choſe, quelle qu'elle ſoit. Le grand principe c'eſt que les parties eſſentielles & principales ſe tournent en *ornemens*; car alors le ſpectateur qui voit l'utile ſervir de baſe à l'agréable, eſt affecté le plus doucement qu'il eſt poſſible. Les belles perſonnes n'ont pas beſoin d'*ornemens*. Les habits dont les prêtres ſe vêtiſſent en officiant, s'appellent des *ornemens*. L'Architecture demande un grand choix d'*ornemens*. On dit d'un grand homme, qu'il ſera la gloire de ſa nation, & qu'il eſt l'*ornement* de ſon ſiecle. Les figures de la Réthorique ſont les *ornemens* du diſcours. La ſcience eſt l'*ornement* de l'eſprit.

Ornemens funebres, (*Littérat.*) ce ſont en général le lit, les habits, les marques de dignité, & autres choſes de cette eſpece, dont les anciens paroient un corps mort, & l'expoſoient à la vue du public, avant que de le mettre en terre, ou de le brûler; à cet uſage répond en partie ce que nous nommons le *lit de parade* des princes & princeſſes avant leur enterrement. Le mot grec qui déſigne ces *ornemens funebres* des anciens, eſt ἐνταφιασμοὶ, ou ἐντάφιον, dont l'action d'embaumer faiſoit une partie chez les Egyptiens. Ptolomée voulant donner une effigie d'Alexandre qu'il avoit fait faire à la place de ſon véritable corps, mit à cette effigie un manteau royal, & l'enrichit de divers autres *ornemens*, ἐνταφίοις, qu'il jugea propres à ſon deſſein. Apollodore porta à Socrate, dans ſa priſon, une tunique & un manteau fort riche, & le priant de s'en revêtir avant que de boire la ciguë, lui dit qu'il en uſoit de la ſorte, afin qu'il ne fût pas privé des *ornemens funebres*; mais ſa mort glorieuſe n'étoit-elle pas le plus bel *ornement funebre*, le plus beau mauſolée, la plus honorable ſépulture, comme dit Élian? (*D. J.*)

Ornement des armes, (*Hiſt. milit.*) les *ornemens des armes* ont été inventés pour donner aux armes de la beauté, du relief & de l'agrément, comme étoient autrefois les cimiers qu'on ajoutoit aux heaumes, & qu'on mettoit ſur les caſques. Les lambrequins étoient encore un *ornement* de caſque.

Cet *ornement* a paſſé dans les armoiries, auſſi bien que le caſque. On mettoit quelquefois des pierres précieuſes au caſque; mais il étoit de la prudence de celui qui le portoit, de les ôter pour ſa sûreté, quand il alloit au combat. Aux cimiers ſuccéderent les panaches ou bouquets de plumes en touffe au haut du caſque. C'étoit un *ornement* de l'armure de tête des ſoldats romains. Les panaches furent auſſi mis ſur la tête des chevaux

vaux au-deſſus du chamfrain. Un autre *ornement des armes* étoit la cotte d'armes. Dans la ſuite des tems on ſe contenta d'orner la cuiraſſe d'une écharpe, qui tantôt fut portée en baudrier, tantôt en ceinturon. Ce qui diſtinguoit encore nos anciens chevaliers, étoient les éperons dorés. Les écuyers en portoient d'argent. Les armories du chevalier, ou de l'écuyer etoient ſur ſon bouclier, ce qui faiſoit encore un *ornement*. Tout ce qu'on voit aujourd'hui d'*ornement*, c'eſt le plumet au chapeau des officiers, & des chevaux richement caparaçonnés, mais plus ou moins, ſuivant le rang & la dignité de ceux qui les montent. (*D. J.*)

ORNEMENT, (*Archit. & Sculpt.*) mot général qu'on donne à la ſculpture qui décore l'architecture. Vitruve & Vignole comprennent ſous ce nom l'*entablement*.

Ornement de coins. *Ornemens* qu'on met au coin des chambranles, au-tour des portes ou des fenêtres formés des membres de l'architecture, lorſqu'on ne les fait pas unis & paralelles aux côtés, mais qu'on les briſe aux coins. On diſtingue ces *ornemens* en ſimples & en doubles. Leur module eſt communément de $\frac{1}{5}$ à $\frac{1}{6}$ de largeur.

Ornemens de relief. *Ornemens* taillés ſur les contours des moulures, comme les feuilles d'eau & de refend, les joncs, les coquilles, *&c.*

Ornemens en creux. *Ornemens* fouillés dans les moulures, comme les oves, rais-de-cœur, *&c.*

Ornemens maritimes. On appelle ainſi les glaçons, maſcarons, poiſſons, feſtons, coquillages, *&c.* qui ſervent à décorer les grottes & les fontaines.

Vitruve gémit ſur la corruption du goût en fait d'*ornemens* d'architecture; ce goût s'eſt encore bien plus dépravé depuis cet écrivain, ſoit par les groteſques que Morto peintre a mis en uſage, ſoit par d'autres idées de caprice qui ne ſont pas mieux raiſonnées. Des trophées & des armures employés à décorer une maiſon de chaſſe ſont auſſi déplacés, que Ganimede & l'aigle, Jupiter & Léda qu'on voit ſur les relief des portes de S. Pierre de Rome. Les colifichets & les coquillages de fantaiſie dont on croit aujourd'hui décorer les appartemens, ſont auſſi peu naturels, que les luſtres du tems de Vitruve, que l'on chargeoit de petits châteaux & de petits palais.

ORNEMENT, (*terme de Peinture.*) ce mot ſe dit en général des peintures dont on orne nos appartemens, & en particulier de celui d'une galerie pour ſervir d'accompagnement au ſujet principal, au tableau principal, ſans en faire cependant partie. Notre goût d'*ornemens* en peinture n'eſt pas moins gâté qu'en architecture. Dans nos plafonds, par exemple, & dans nos deſſus de portes, on ne ſe propoſe ordinairement d'autre but, que celui de couvrir des places vuides, qui ne pouvoient pas être entierement chargées de dorures. Non-ſeulement ces peintures n'ont aucun rapport à l'état & à la ſituation du poſſeſſeur, mais ſouvent même elles préſentent des idées qui lui ſont préjudiciables; cependant l'horreur du vuide remplit les murs de peintures vuides de ſens. (*D. J.*)

ORNEMENS, *diſtribution d'* (*Archit. Décor.*) c'eſt l'eſpacement égal des *ornemens*, & figures pareilles & repétées dans quelque partie d'architecture, comme dans la friſe dorique, la diſtribution des triglyphes & métopes; dans la corniche corinthienne, celle des modillons, &c. *Daviler*.

ORNEMENS, (*Hydraul.* ce ſont les figures, les vaſes, les conſoles, les pilaſtres, les arcades, les maſques, les glaçons, les coquillages & autres morceaux d'architecture qui décorent les fontaines & les caſcades. (*K*)

ORNEMENT, *terme de Blaſon*, ſe dit de tout ce qui eſt hors de l'écu, comme les timbres, les bourlets, les lambrequins, les cimiers, les ſuppots, colliers, manteaux, pavillons, *&c.*

ORNER, v. act. (*Gramm.*) embellir par le ſecours de l'art. *Voyez l'article* ORNEMENT.

ORNEY, L' (*Géog.*) riviere de France en Champagne; elle prend ſa ſource dans le Vallage, & va ſe joindre à la Marne, au couchant de Vitri-le-brûlé, où elle paſſe.

ORNICUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre qui eſt, dit-on, le *lapis lazuli*.

ORNIS, ſ. m. toile des Indes, (*Comm.*) ſortes de toiles de coton ou de mouſſeline, qui ſe font a Brampour ville de l'Indouſtan, entre Surate & Agra. Ces toiles ſont par bandes, moitié coton & moitié or & argent. Il y en a depuis quinze juſqu'à vingt aunes.

ORNITHIES, (*Géog. anc.*) *ornithiæ*, les Grecs nommoient *ornithies*, les vents du printems, avec leſquels arrivent les hirondelles & les autres oiſeaux de paſſage. Pline dit que ces vents ſoufflent de l'occident; quelques autres les appellent *vents étéſiens*; d'autres au contraire penſent que ces vents ſoufflent du nord, ou du nord-eſt.

ORNITHOGALUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en lis, compoſée de ſix pétales diſpoſés en rond. Le piſtil occupe le milieu de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit arrondi, qui eſt diviſé en trois loges, & qui renferme des ſemences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre, qu'il differe du phalangium en ce qu'il a la racine bulbeuſe ou tubereuſe. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Ce genre de plante établie par Tournefort, eſt des plus étendu, car il renferme, ſelon lui, 59 eſpeces différentes par leurs fleurs ou leurs oignons; de ce nombre on en connoît deux principales dans les boutiques, qu'on nomme *ſquille rouge* & *ſquille blanche*. *Voyez* SQUILLE, *Botan.*

ORNITHOLOGUE, *ou* ORNITHOLOGISTE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) phiſicien qui cultive, qui traite par écrit de la partie de l'hiſtoire naturelle concernant les oiſeaux. Voici ceux que je connois, avec l'indication de leurs ouvrages; mais *voyez* en même-tems *les mots* ORNITHOLOGIE & OISEAU. (1)

Ariſtoteles, *de animalibus, græcè & latinè*, Baſileæ, 1534. *in-fol.* édit. précieuſe. Item. *ex interpretat. & cum notis Scaligerii*, Toloſæ, 1619. *in-fol.*

Aldovrandus, (Ulyſſes) *Ornithologia*, Bonon. 1599, 1600 & 1603. *trois vol. in-fol.*

Albins, (Eléazar) *A natural hiſtory fo birds*, Lond. 1731. *fol. avec figures* 101.

Bellon, (Pierre) Hiſtoire de la nature des oiſeaux avec leurs portraits, Paris, 1551. *fol. figures*. Item, Portraits d'oiſeaux & autres animaux d'Arabie & d'Egypte, *Paris*, 1557. *in*-4°.

Blaſius, (Gerhardus) *Anatome animalium volatilium, aquatilium*, &c. Amſtœl. 1681. *in*-4°. *fig.*

Ca-

Ornitologia methodice digeſta atque iconibus Æneis ad vivum illuminatis ornata &c. Florentiæ an. 1767.

(1) Cet ouvrage étant aſſurément le plus parfait, le plus utile, & le plus magnifique que nous ayons ſur cette matiere, nous ne pouvons en le citant nous diſpenſer d'en donner une idée juſte & ſuccinte. Il ſera diviſé en ſix volumes *in-folio* grand papier, chacun deſquels doit contenir plus de 100. planches, où les oiſeaux ſeront repréſentés ſous leurs couleurs naturelles. Nous pouvons juger par l'exactitude & la perfection du premier volume qui eſt complet, & livré au public du mérite de l'ouvrage entier: les planches ſont précédées de la deſcription hiſtorique des oiſeaux, avec leurs noms tant ſpécifiques que ſyſtématiques, outre des tables très exactes des noms & des matieres: on y trouve rapportés tous les ſyſtèmes publiés juſqu'à nos jours par les meilleurs auteurs, ſur la diſtribution méthodique des oiſeaux qu'ils ont imaginée & ſuivie: ainſi ces tables contiendront en abrégé les tables ſynoptiques des ſyſtèmes de Challeton, de Wilugby, Moerhing, Klein, Linneo, & Briſſon. L'on trouvera dans cet ouvrage l'indication du pays où ſe trouvent les oiſeaux, leur façon de vivre, la durée de leur vie, l'art de les diſſequer, & de les embaumer, outre un catalogue exact des auteurs qui en ont parlé. Enfin l'ouvrage eſt une excellente compilation de toutes les connoiſſances que l'on peut déſirer ſur cette matiere.

Qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'un ſi beau plan, fît naître le courage d'entreprendre un travail ſemblable ſur les autres eſpèces d'animaux, pour rendre complete la connoiſſance de ce vaſte regne, partie ſi intéreſſante de l'hiſtoire naturelle!

L'exemple du Celebre Marquis *Gio. Gerini* patricien Florentin, qui a ſu enrichir ſon cabinet d'une auſſi vaſte collection des oiſeaux connus, peut encourager d'autres amateurs à ſe rendre ainſi les Mecenes, pour ainſi dire, des autres eſpèces. Les anciens & ſpécialement Ariſtote & Pline ont jetté les premiers fondemens de l'hiſtoire naturelle, mais trop occupés des caracteres, & du genre de vie des animaux ils en ont négligé la deſcription: d'autres ſe ſont enſuite appliqués ſerieuſement à ſuppléer à cette partie négligée; mais la plupart ont donné dans des détails fatigants, & dans des idées chimeriques; les noms ont été ſouvent ſi multipliés, que l'on a multiplié l'eſpéce ſans fondement. Le gout eſt venu enſuite de tout réduire à méthode; les oiſeaux ainſi que les autres animaux ont été diviſés & rangés par claſſes; ce qui n'a produit ſuivant le ſentiment de M. Buffon que des ſyſtèmes obſcurs & défectueux. Chaque auteur éclairé a voulu en fabriquer un qui lui fût propre; & par la multiplicité des ſyſtèmes, & le renverſement des claſſes & des noms, l'on n'a fait ſouvent que jetter dans l'erreur, ou au moins dans la confuſion ceux qui s'appliquent à l'hiſtoire naturelle. Or un ouvrage où l'on trouve peintes au naturel toutes les parties de l'animal, eſt ſans contredit le guide le plus utile & le plus ſur; & la deſcription des animaux, le rapport des différentes méthodes, & des différens noms, en font un aſſemblage d'érudition qui ne laiſſe rien à deſirer à ſa perfection. Tel eſt l'ouvrage dont nous venons de rendre compte au Public. (*P*)

Catesby, (Marc) dans ſon hiſtoire naturelle, *of Carolina, Florida, and the Bahama*, Lond. 1731. *fol. fig.* C de la plus grande beauté.

Cavalerius, (Joh. Bapt.) *Aves æneis typis inciſæ*, Romæ, 1595. form. obl. *in*-4°.

Cortes, (Geronimo) *Tratado de los animales terreſtres y volatiles*, Valenciæ, 1672. *in*-8°.

Edward's, *Natural hiſtory of birds*, London, 1743. *in*-4°. & 1751. *in*-4°. *fig.*

Ericius (Ericus) *Epiſtola de avibus*, Haffn. 1671, *in*-8°.

Geſnerus, (Conradus) *Libri tres de avibus*, Tiguri, 1555. *fol. edit. prim.* Francofurti, 1585. *edit. ſecunda.*

Jonſtonus, (Johannes) *De avibus libri ſex*, Francof. 1650. *fol. fig.*

Klein, (Jac. Theodor.) *Hiſtoria avium*, Lubecæ, 1750. *in*-4°. *fig.*

Langolius, (Gisbert) *Dialogus de avibus cum nominibus græcis, latinis & germanicis*, Colonie, 1544. *in*-8°.

Lonicerus, (Adamus) *Hiſtoria naturalis ubi de volatilibus*, &c. Francof. 1551. *fol. fig.*

Marſchaleus, (Nicolaus) *Aquatilium & piſcium hiſtoria*, Roſtochii, 1520. *fol. fig.*

Mochringius (Philippus-Henric.) *Avium genera*, Aaricæ, 1752. *in*-8°.

Marſigli, (comte de) dans ſon Danube & ſon Hiſtoire phyſique de la mer, deux ouvrages magnifiques.

Olina, (Gio-Pietro) *Occeliera, overo Diſcorſo della natura di diverſi uccelli*, Romæ 1622. *in*-4°. Ibid. 1684. *fol. fig.*

Perrault, dans ſes Mémoires ſur l'hiſtoire des animaux, *Paris* 1676. *imp. royal. fol. fig.* & *Paris*, 1722. *in*-4° *fig.*

Petiver, (Jacob.) dans ſon ouvrage intitulé, *Gazophilacium naturæ & artis*, Lond. 1702. *fol fig.* Item, *Aquatilium animalium amboinæ*, &c. *icones & nomina*, xx. tabulis, Lond. 1713. &c.

Raius, (Johan.) *Synopſis methodica avium & piſcium*, Lond. 1713. *in*8°.

Turnerus, (Gulielm.) *Hiſtoria avium quarum apud Plinium & Ariſtotelem fit mentio*, Coloniæ, 1543. *in*8°.

Willughby, (Franciſ.) *Ornithologia*, Lond. 1676. *fol. fig.* C'eſt le meilleur de tous les ouvrages ſur l'*Ornithologie*.

Ginanni (Comte Giuſeppe) *Delle vove e dei nidi degli uccelli*, in Venetia, 1737. *in*-4°. cum tavole xxij.

Deſcription philoſophale de la nature des oiſeaux, *Rouen*, 1541. *in* 12. L'auteur eſt reſté anonime, & ſon livre rare eſt très-mauvais.

A ces ouvrages, il faut ajouter ce qui ſe trouve ſur les oiſeaux dans les *Muſæa*, dans les relations des célebres voyageurs, comme l'hiſtoire de la Jamaïque du chevalier Hans Slane, Marggrave & autres; ainſi que dans les Tranſ. philoſop. les mémoires de l'acad. des Sciences, &c. les différentes tailles douces qui ont été gravées ſur les oiſeaux rares, & entr'autres celles de Robert, qui ſont à la bibliotheque du roi, méritent encore d'être connues des *Ornithologues*. (*D. J.*)

ORNITHOMANCIE, ſ. f. (*Art de divin.*) divination qu'on tiroit de la langue, du vol, du cri ou du chant des oiſeaux. ὄρνις, ὄρνιθος, *oiſeau*, & μάντις, *devin*, nom que les Grecs donnoient à ce qui s'appelloit chez les Romains, *un augure*. Ils tiroient des préſages heureux ou malheureux des oiſeaux, & cela de deux manieres; ou de leur cri, de leur chant ou de leur vol. Les oiſeaux dont on conſultoit le cri, le chant, étoient proprement nommés *oſcines*, comme le corbeau, la corneille, le hibou; ceux dont on ne conſultoit que le vol, étoient appellés *alites* & *præpetes*, comme l'aigle, le buſard, le vautour. Il y en avoit qui étoient *oſcines* & *alites*; tels étoient le pivert, le corbeau, &c.

Mais tous les gens un peu ſenſés ſe moquoient de ces préſages & des augures qui les tiroient. Pacuve parloit très-bien d'eux.

Iſtis qui linguam avium intelligunt
Pluſque ex alieno jecore ſapiunt quam ex ſuo,
Magis audiendum quam auſcultandum cenſeo.

„ Pour ces devins qui ſe piquent d'entendre le langage des oiſeaux, & qui tirent plus de ſens du cœur des animaux que de leur propre cœur, je ſuis d'avis qu'il vaudroit mieux leur prêter l'oreille que notre confiance „.

Ces trois vers de Pacuve contiennent une réflexion digne des ſiecles éclairés. Cependant comme les maladies de l'eſprit ne ſe guériſſent guere parmi les hommes, l'Aſtrologie, & l'art, de prédire par les objets vus dans l'eau, ſuccederent chez les Chrétiens aux extiſpices, c'eſt-à-dire, aux divinations par les entrailles des victimes & à l'*Ornithomancie*.

Je voudrois bien n'avoir pas à reprocher à Montagne un diſcours pitoyable, où ſelon lui, de toutes les prédictions, les plus certaines étoient celles qui ſe tiroient du vol des oiſeaux. „ Nous n'avons rien, dit-il, de ſi admirable: cette regle, cet ordre du branler de leurs aîles dont on tire des conſéquences des choſes futures, il faut bien qu'il ſoit conduit par quelque excellent moyen à cette noble opération; car l'attribuer à une ordonnance naturelle, ce ſeroit une idée évidemment fauſſe „.

Il eſt plaiſant de voir un pyrrhonien, qui ſe joue de l'hiſtoire, traiter d'idée évidemment fauſſe, celle des Phyſiciens de tous les âges. Montagne devoit bien être phyſicien autant que Virgile, qui n'attribue qu'à la diverſité de l'air les changemens réglés du mouvement de leurs aîles, dont on peut tirer quelques conjectures pour la pluie & le tems ſerein; Montagne, dis-je, devoit connoître auſſi-bien que moi, ces beaux vers des Géorgiques.

Non equidem credo quia ſit divinitus illis
Ingenium, aut rerum fato prudentia major,
Verùm ubi tempeſtas & cœli mobilis humor
Mutavere vias, & Jupiter humidus auſtris
Denſat, erant quæ rara modo, & quæ denſa relaxat;
Vertuntur ſpecies animorum, ut corpora motus
Nunc hos, nunc alios: dùm nubila ventus agebat,
Concipiam, hinc ille avium concentus in agris,
Et lætæ pecudes, & ovantes gutture corvi.

Enfin, ſi Montagne n'a pas cru un mot de ce qu'il diſoit, il eſt inexcuſable de s'être joué ainſi de ſes lecteurs, en leur inſpirant de fauſſes & de puériles opinions. (*D. J.*)

ORNITHOPODE, (*Botan.*) entre les ſix eſpeces d'*ornithopode*, ou de *pié d'oiſeau* que compte Tournefort, arrêtons-nous à la principale, la grande *ornithopodium majus*; ſa racine eſt blanche, ſimple, fibreuſe, chevelue, accompagnée de tubercules. Elle pouſſe pluſieurs petites tiges, menues, foibles, rameuſes, preſque couchées à terre; longues d'environ un demi-pié, rondes & velues. Ses feuilles ſont plus petites que celles de la lentille, rangées à l'oppoſite l'une de l'autre le long d'un côté, dont l'extrémité eſt occupée par une ſeule feuille. Ses fleurs ſont petites, légumineuſes, jointes pluſieurs enſemble en maniere de paraſol au ſommet des rameaux ſur des courts pédicules, de couleur jaune mêlée de purpurin & de blanc. Leur calice eſt un cornet dentelé.

Lorſque les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede autant de ſiliques applaties, courbées en faucille, & réfléchies en en-haut, compoſées chacune de cinq, ſix ou ſept pieces attachées bout-à-bout, terminées par une ſorte de petit onglet pointu; ces ſiliques naiſſent deux ou trois enſemble, diſpoſées comme les ſerres d'un oiſeau, d'où lui vient ſon nom. On trouve dans chacune de leurs pieces une ſemence menue, preſque ronde, reſſemblante à celle du navet.

Cette plante fleurit l'été, ordinairement en Juin; elle croît dans les champs aux lieux ſecs & incultes, ſur les collines, dans les prés arides, dans les ſables & le long des chemins. (*D. J.*)

ORNITHOSCOPE, ſ. m. (*Divinat.*) les Grecs nommoient *ornithoſcopes*, ὀρνιθομάντεις, *ornithomantes*, *orneoſcopes*, ceux qui ſe mêloient de former des prédictions & de tirer des préſages des oiſeaux. Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xv. t. I pag.* 321. (*D. J.*)

ORNITOLITES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à des oiſeaux, à quelques-unes de leurs parties, à leurs œufs, leurs os, ou à leurs nids, que l'on ſuppoſe avoir été pétrifiés, ce qui demanderoit à être ſérieuſement examiné pour s'aſſurer de la réalité de ces pétrifications. On fait quelquefois paſſer pour des nids d'oiſeaux pétrifiés ceux qui ont été artificiellement revêtus d'une croûte ſemblable à de la pierre, ce qui ſe fait en les plaçant dans les chambres graduées des ſalines, où l'eau chargée de ſel, en paſſant continuellement par-deſſus, dépoſe ſur ces nids un enduit qui les enveloppe & qui les incruſte. *Voyez* INCRUSTATION. (—)

OROANDA, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie, dans la Piſidie. Tite-Live en parle, *liv. XXXVIII. ch. vij.* mais il paroît que cette ville ne ſubſiſtoit plus du tems de Ptolomée, qui ſe contente d'en nommer le peuple *Oroandici*. (*D. J.*)

OROATIS, (*Géog. anc.*) riviere de Perse, dans la Susiane. Pline, *liv. VI. ch. xxv.* dit qu'elle séparoit la Perside de l'Etimaïde. Saumaise croit, avec assez de vraissemblance, que c'est la même riviere que le *Pasitigris*.

OROBA, (*Géog. anc.*) nom de deux villes de la Syrie, l'une près du Tigre, l'autre dans les terres. Selon Ptolomée, *liv. VI. ch. j.* la *long.* d'*Oroba* près du Tigre est 79^d. 20′ *lat.* 30^d. 20′. La *long.* d'*Oroba* dans les terres est 79^d. 20′ *lat.* 38^d. 10′. (*D. J.*)

OROBANCHE, *Orobanche*, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, en masque, & divisée en deux levres, dont la supérieure a la forme d'un casque, & l'inférieure est partagée en trois pieces. Le pistil s'éleve du fond de la fleur, & devient dans la suite un fruit oblong qui n'a qu'une seule capsule, qui s'ouvre en deux loges, & qui renferme des semences très-menues pour l'ordinaire. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Il suffira de caractériser l'*orbanche* sans entrer dans ses détails. Sa racine est écailleuse; la plante paroît comme dépouillée de feuilles; l'extrémité du pédicule forme en se dilatant un calice à plusieurs segmens; sa fleur est monopétale, irréguliere, bilabiée, en casque creux, & dont la barbe à trois divisions est en épi, & embrasse un ovaire long garni d'un long tube monocapsulaire à deux valvules; les deux valvules s'ouvrent dans le tems de la maturité, & la capsule est pleine de semences très-petites.

La principale espece d'*orobanche* est nommée *orobanche major caryophyllum olens* par Tour. *Inst.* 175. Elle croît fréquemment attachée aux racines du genet d'Espagne: on en fait un syrope d'usage dans les douleurs de coliques & d'hypocondres. (*D. J.*)

OROBANCHOIDES, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rose, composée ordinairement de huit feuilles, dont quatre sont pliées en gouttiere, & creusées en sabot à leur base, les autres quatre sont toutes simples: du milieu de ces feuilles s'éleve un pistil qui dans la suite devient un fruit oblong, divisé en quatre loges, lequel s'ouvre de la pointe à la base en autant de parties; ces loges sont remplies d'une semence très-menue. Tournefort, *Mémoire de l'acad. royale des Sciences, année* 1706. *Voyez* PLANTE.

OROBE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *orobus*, genre de plante à fleur papillonée, dont la piece supérieure ressemble à un pavillon, & les latérales à la forme de la carene d'un vaisseau. Il sort du calice un pistil enveloppé d'une membrane, qui devient dans la suite une silique ronde qui renferme des semences le plus souvent ovoïdes: ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles sont attachées par paires à une côte terminée en pointe. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

On distingue quatre especes d'*orobe* ou d'*ers*: la principale nommée par Tournefort *ervum verum*, *J. R. H.* 398, a la racine menue, délicate & blanchâtre. Elle pousse plusieurs tiges à la hauteur d'environ un pié, qui s'étendent au large. Ses feuilles sont semblables à celles de la lentille, rangées par paires le long d'une côte. Ses fleurs sont legumineuses, petites, purpurines, quelquefois blanches, rayées de pourpre bleu, soutenues par des calices formés en cornets dentelés. Lorsque les fleurs sont passées, il leur succede des gousses longues d'un pouce menues, pendantes, ondées de chaque côté, & blanchâtres dans la maturité. Ces gousses renferment des semences presque rondes, semblables à de petits pois d'un rouge-brun, & d'un goût de légume qui n'est ni amer ni désagréable.

Cette plante se seme dans les champs en plusieurs provinces pour la nourriture des bestiaux; elle croît naturellement parmi les blés en Espagne & en Italie. Elle fleurit en Avril, Mai & Juin. Sa semence est mûre en Juillet. C'est une nourriture très-agréagle aux pigeons. L'*orobe* se plaît en terre maigre, légere, & sablonneuse.

La petite espece qu'on appelle communément *orobe de Candie*, n'est qu'une variété de la précédente, suivant le sentiment de J. Bauhin, de Parkinson & de Ray.

L'*orobe* sauvage, *orobus silvaticus nostras* de Ray, a été décrit premierement & suffisamment par cet habile botaniste, ensuite inutilement & fort au long dans les Mémoires de l'académie des Sciences *année* 1706.

La semence d'*orobe* est la seule partie de cette plante qu'on emploie en Médecine; elle est resolutive, détersive, & apéritive. Les anciens médecins la réduisoient en poudre, & la donnoient incorporée avec le miel dans l'asthme humide, pour faciliter l'expectoration; on en a fait du pain dans des années de disette, mais de mauvais goût & qui fournissoit peu de nourriture. Aujourd'hui cette semence est une des quatre farines résolutives qu'on emploie communément en Chirurgie, & c'est son principal usage. (*D. J.*)

OROBE, (*Botan. & Mat. méd.*) *Voyez* ERS.

OROBIAS, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre appellée *ammite* ou *hammite* ou *oolite*. *Voyez* OOLITE.

OROBIENS LES, (*Geog. anc.*) *Orobii*, peuples de la Gaule cisalpine, selon Pline, *liv. III. c. xvij.* Ils avoient une ville située dans les montagnes, qui tomboit en ruine du tems de Caton, & qui ne subsistoit déja plus du tems de Pline. (*D. J.*)

OROCONITES, (*Mat. méd.*) nom donné par Hippocrate, & autres, médecins grecs, à une racine bulbeuse qu'ils recommandent comme un excellent aliment. Il paroît que ce terme est composé du grec ὄρος *montagne*, & κωνὸς, *figure conique*; cette étymologie nous apprend bien que c'étoit une racine de cette forme qui croissoit dans les montagnes; mais les savans ont fait de vains efforts pour découvrir quelle étoit cette racine.

ORONTE L', (*Géog. anc.*) fleuve de Syrie; Pline, *liv V. chap. xxij.* le fait naître entre le Liban & l'Anti-liban, auprès d'Héliopolis, qui est aujourd'hui Balbec; mais cet auteur a été mal informé. M. de la Roque dans son voyage de Syrie, nous apprend que la source de l'*Oronte* est dans une plaine à 4 ou 5 lieues de distance du mont Liban, entre l'orient & le midi, & à un éloignement considérable de toutes les montagnes qu'on peut appeller Anti-liban. C'est à environ 14 lieues de Balbes que sont les sources de l'*Oronte*; il court d'abord en serpentant vers le nord, passe à 2 lieues d'Emese, traverse Apamée, arrose ensuite les murs d'Antioche, & se jette enfin dans la mer. (*D. J.*)

OROPESA, (*Géog.*) ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille, près des frontieres de l'Estramadure, avec titre de comté. Elle est entre Talavera & Plazentia, à 9 lieues de la derniere, au nord du Tage. Elle appartient à la famille royale de Portugal. *Long.* 13. 6. *lat.* 39. 40.

OROPE, (*Géog. anc.*) *Oropus*; il y a plusieurs villes de ce nom; nous parlerons d'abord de la principale dans l'histoire de la Grece.

Elle étoit dans la Béotie, aux confins de l'Attique, auprès de la mer. Etant si voisine de l'Attique son territoire fut mis en litige par les Athéniens, à qui Philippe l'adjugea; mais les Athéniens prétendoient aussi d'être en possession de la ville, & ils trouverent le moyen de se l'approprier: de-là vient qu'elle est nommée *ville de l'Attique* par Tite Live, *liv. XLV. chap. xxvij.*

Mais il faut savoir que Themesion, tyran d'Eritrie, l'avoit prise sur les Athéniens la troisieme année de la ciij. olympiade, & que les Athéniens ne la recouvrerent que par la liberalité de Philippe qui la leur rendit après la bataille de Chéronée.

Je dois encore remarquer que nous avons en partie l'obligation à *Orope* d'avoir fait Démosthène orateur; car ce fut après avoir entendu les applaudissemens infinis qu'eut un discours de Callistrate sur *Orope*, que Demosthène dit un dernier adieu à l'école de Platon, se détacha entierement de la philosophie, & résolut de se vouer à l'éloquence.

La même ville, dans la suite des tems, fournit aux Grecs une occasion d'apprendre à leurs vainqueurs, que la force & l'autorité de la parole résidoient encore dans les vaincus. Les Athéniens pressés d'une extrême disette négligerent les bienséances, & pillerent sans façon *Orope* leur alliée; *Orope* se plaint au sénat de Rome. La cause des Athéniens avoit besoin d'un bon avocat, ils le trouverent en la personne de Carneades, chef de leur ambassade. Cet excellent orateur, par ses tons & par ses figures, suppléa si merveilleusement aux raisons, & fascina si bien l'esprit des Romains, que le sénat disoit: „ Athenes nous envoie des ambassadeurs, non pour se „ justifier, ou pour nous persuader, mais pour nous con„ traindre de faire ce qu'il lui plaît & ce qui lui con„ vient „.

Le nom moderne d'*Orope* est *Ropo*, village de Grece à 2 milles de la mer, & à 6 d'un autre village nommé *Marcopoulo*; à une lieue plus loin est une petite riviere, que M. Spon croit être l'*Asopus*; au-delà de cette riviere est un autre grand village appellé *Sycaimo*, qui est vraissemblablement la petite ville de Béotie, qu'on nommoit anciennement *Sycaminum*.

Venons aux autres lieux qui portoient le nom d'*Orope*. Il y avoit une ville de ce nom en Syrie; une autre en Macédoine; une troisieme en Eubée; une quatrieme dans la Tesprotie; enfin une cinquieme au Péloponnèse dans l'Argie. (*D. J.*)

OROSANGE, s. m. (*Littérat.*) titre que les Perses donnoient à leurs bienfaiteurs; ils écrivoient leurs bienfaits dans les regiſtres publics, comme nous l'apprenons par le témoignage des hiſtoriens. Joſephe interprete *oroſange* par le mot grec *évergéte*, qui veut dire *ſauveur*.

OROSPEDA, (*Géog. anc.*) ancien nom d'une chaîne de montagnes de l'Eſpagne. Strabon, *l. III.* comprend ſous ce nom les diverſes branches de montagnes qui courent depuis l'Arragon par les deux Caſtilles juſques dans l'Andalouſie; toutes ces montagnes ne ſont qu'une extenſion des Pyrénées. (*D. J.*)

ORPAILLEURS, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi qu'on nomme en France ceux qui s'occupent à retirer par le lavage les paillettes d'or qui ſe trouvent dans le ſable de certaines rivieres qui en charrient, telles que le Rhône, l'Ariége, *&c. Voyez* la maniere dont on fait ce travail dans l'*article* OR. (—)

ORPHANUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques anciens naturaliſtes, à une pierre laiteuſe & de couleur de vin, que l'on croit être le *giraſol* ou une fauſſe opale: on dit qu'il s'en trouve en Hongrie. *Voyez* GIRASOL.

ORPHE, *orpheus veterum*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Icht.*) poiſſon de mer qui reſſemble au pagre par le nombre & par la poſition des nageoires, & par ſa couleur rouge pourprée. *Voyez* PAGRE. Les dents de la mâchoire ſupérieure ſe trouvent entre celles de la mâchoire inférieure quand la bouche eſt fermée; les yeux ſont grands; l'anus eſt fort petit, & il n'eſt apparent que lorſqu'on preſſe le ventre. L'*orphe* vit de poiſſon, & il prend ſon accroiſſement en très-peu de tems. Rondelet, *Hiſt. des poiſſ. part. I. l. V. chap. xxv. Voyez* POISSON.

ORPHÉE, (*Mythol. Hiſt. Litt.*) nom des plus fameux & des plus anciens dans la muſique & dans la poéſie des Grecs. C'eſt peu de dire que les bêtes les plus féroces ſe rendoient ſenſibles à ſa mélodie, les vents ſe tournoient de ce côté-là, & les arbres danſoient aux doux accords de ſa lyre: les vers ſuivans en font la brillante peinture.

> Orphée *au bord de l'Hebre en ſuſpendit le cours;*
> *Ses chants apprivoiſoient les tigres & les ours;*
> *Les zéphirs retenoient leur ſouffle pour l'entendre,*
> *Et les chênes des monts s'empreſſoient de deſcendre.*

> *Ainſi la Fable nous figure*
> *Les rochers émus de ſes ſons,*
> *Et juſqu'en ſa caverne obſcure*
> *L'ours attendri par ſes chanſons:*
> *Ainſi du chantre de la Grece*
> *Jadis la lyre enchantereſſe*
> *Eleva les murs des Thébains;*
> *Toutes ſymboliques images,*
> *Qui nous peignent les avantages*
> *D'un art le maître des humains!*
> *Cet art aux plus ſages maximes*
> *Joint les accens mélodieux;*
> *Ses accords ſont touchans, ſublimes,*
> *C'eſt ainſi que parlent les dieux.*
> *Sa douceur enchante l'oreille,*
> *Chatouille le cœur, le réveille,*
> *Répand par-tout l'aménité;*
> *Tandis que ſes doctes myſteres*
> *Sous des fictions ſalutaires,*
> *Nous font briller la vérité.*

Je ne m'amuſerai point à raſſembler tout ce que les Poëtes & les Mythologiſtes ont débité de fabuleux au ſujet de ce muſicien: ce ſont des faits trop connus de tout le monde pour les répéter ici. Je me bornerai à rapporter ſeulement ce que quelques auteurs grecs, tels que Diodore, Pauſanias, & Plutarque nous en ont conſervé d'hiſtorique.

Orphée étoit fils d'Œagre, roi de Thrace, & de la muſe Calliope, & on le fait pere de Muſée. Il excella dans la Poéſie, & ſur-tout dans la Muſique; ayant cultivé la cithare par préférence à tous les autres inſtrumens. Auſſi ceux qui vinrent après lui prirent-ils à tâche de l'imiter en cette partie, au-lieu qu'il ne ſe propoſa perſonne pour modele, dit Plutarque, puiſqu'avant lui on ne trouve que des compoſiteurs d'airs pour la flûte. On dit qu'il reçut de Mercure ou d'Apollon même la lyre ou la cithare à ſept cordes, auxquelles il en ajouta deux nouvelles; & qu'il fut l'inventeur du vers hexametre. La grande liaiſon de la Poéſie dans ces premiers tems avec les ſciences les plus ſublimes, fit d'*Orphée* non-ſeulement un philoſophe, mais un théologien.

Il s'abſtenoit de manger de la chair, & il avoit en horreur les œufs en qualité d'alimens, étant perſuadé que l'œuf étoit plus ancien que la poule, & le principe de tous les êtres. A l'égard de la théologie, ſon pere Œagre lui en donna les premieres leçons, en l'inſtruiſant des myſteres de Bacchus, tels qu'on les pratiquoit alors dans la Thrace. Il devint enſuite le diſciple des dactyles du mont Ida en Crête, & il puiſa dans leur commerce de nouvelles idées ſur les cérémonies de la religion; mais rien ne contribua davantage à le perfectionner en ce genre que ſon voyage en Egypte. Ce fut là que s'étant fait initier dans les myſteres d'Iſis ou Cérès, & d'Oſiris ou Bacchus, il acquit ſur les initiations, ſur les expiations, ſur les funérailles, & ſur d'autres points du culte religieux, des lumieres fort ſupérieures à celles qu'il avoit eues juſqu'alors.

De retour chez les Grecs il les leur communiqua en les accommodant à leurs notions; & il ſe rendit reſpectable parmi eux, en leur perſuadant qu'il avoit découvert le ſecret d'expier les crimes, de purifier les criminels, de guérir les malades, & de fléchir les dieux irrités. Sur les cérémonies funebres des Egyptiens il imagina un enfer dont l'idée ſe répandit dans toute la Grece. Il inſtitua les myſteres & le culte d'Hécate chez les Eginetes, & celui de Cérès à Sparte. Sa femme étant morte il alla dans un lieu de la Theſprotie nommé *Aornos*, où un ancien oracle rendoit ſes réponſes en évoquant les morts. Il y revit ſa chere Euridice, & croyant l'avoir enfin retrouvée, il ſe flatta qu'elle le ſuivoit; mais ayant regardé derriere lui & ne la voyant plus, il en fut ſi affligé qu'il ſe tua lui-même de déſeſpoir.

Quelques auteurs le font périr d'un coup de foudre, en punition d'avoir révélé à des profanes les myſteres les plus ſecrets: ſuivant une autre tradition, les femmes de Thrace fâchées de ce que leurs maris les abandonnoient pour le ſuivre, lui dreſſerent des embuches; & malgré la crainte qui les retint pendant quelque tems, elles s'enivrerent pour s'encourager, & le tuerent. Plutarque aſſure que juſqu'à ſon tems les Thraces ſtigmatiſoient leurs femmes pour venger cette mort.

D'autres le font tuer encore par des femmes, mais en Macédoine près de la ville de Dion où l'on voyoit ſon ſépulchre, qui conſiſtoit en une urne de marbre poſée ſur une colonne. On dit pourtant que cette ſépulture étoit d'abord près de Libêthre, où naquit *Orphée*, ſur le mont Olympe, d'où elle fut transférée à Dion par les Macédoniens, après la ruine de Libêthre enſevelie ſous les eaux dans un débordement ſubit, cauſé par un orage effroyable: Pauſanias raconte au long cet événement.

Quant aux poéſies d'*Orphée*, ſes hymnes, dit le même hiſtorien, étoient fort courtes & en petit nombre. Les Lycomides, famille athénienne, les ſavoient par cœur, & les chantoient en célébrant leurs myſteres. Du côté de l'élégance, continue Pauſanias, ces hymnes le cedent à celles d'Homere; cependant la religion ayant adopté les premieres, n'a pas fait le même honneur aux dernieres.

Il faut conſulter M. Fabricius dans ſa Bibliotheque grecque, ſur le jugement qu'on doit faire des hymnes qui nous reſtent aujourd'hui ſous le nom d'*Orphée*, ainſi que de pluſieurs autres poéſies attribuées à lui, ou à Onomacrite, contemporain de Piſiſtrate, telles que les Argonautiques, le Poëme ſur les pierres, & divers fragmens qui ne ſe trouvent nulle part en ſi grand nombre que dans le recueil publié par Henri Etienne, ſous le nom de *Poeſis philoſophica*. Il faut lire auſſi au ſujet d'*Orphée* la Diſſertation d'André-Chriſtien Eſchenbach, intitulée *Epigeneſis de poeſi, ac philoſophia orphica*, & imprimée à Nuremberg en 1702, *in* 4°.

Le célebre Cudworth dans ſon ouvrage anglois du ſyſtème intellectuel, a de ſon côté traité aſſez au long & fort bien tout ce qui regarde *Orphée*; *voyez* enfin le *Recueil de l'acad. des Inſcript. tom. X. & XVI. in*-4°.

Je n'ignore pas que quelques littérateurs ont révoqué en doute, ſi *Orphée* a jamais exiſté. Pour moi je n'imagine pas comment Pindare, Euripide, Ariſtophane, Platon, tous écrivains d'une autorité reſpectable, auxquels je puis ajouter Iſocrate, Pauſanias, & pluſieurs autres s'accordent à citer un poëte, un auteur de religion, un fondateur de ſecte; & que ce poëte, cet auteur de religion, ce fondateur de ſecte, ſoit un perſonnage imaginaire. Hérodote après Homere & Héſiode, nous parle d'*Orphée* comme d'un perſonnage très-réel. Diodore nous apprend qu'il voyagea en Egypte, qu'il en apporta dans la Grece tout ce qui l'y rendit ſi fameux dans la ſuite, la théologie, la poëſie, la muſique; & que ſur le plan

plan des mysteres égyptiens d'Isis & d'Osiris, il institua à Athenes les orgies de Bacchus & de Cérès, connues sous le nom de *dyonysiaques* & d'*éleusiennes*. Pythagore fait mention des ouvrages d'*Orphée*. Epigenes que Pline cite avec éloge, Epigenes entre autres les avoit lus; tous les anciens enfin attestent d'une voix unanime qu'*Orphée* a existé.

Aristote seroit peut-être le seul qui en eût fait un personnage imaginaire, s'il falloit prendre au sens littéral ce passage de Cicéron: *Orpheum poetam docet Aristoteles nunquam fuisse*. Mais outre que l'autorité d'Aristote ne peut rien ici contre une foule de témoins dont la plûpart lui sont antérieurs; le même Aristote, dans un de ses ouvrages qui s'est perdu, reconnoissoit qu'il avoit existé un *Orphée*. Ainsi, lorsqu'il l'a nié quelque part (car Cicéron ne cite point l'ouvrage), il faut l'entendre, non dans un sens absolu, mais en ce sens qu'il n'y eut jamais d'*Orphée*, tel que les Poëtes l'ont représenté, traînant après lui les arbres & les rochers, & pénétrant jusqu'aux enfers, à la faveur de ses chants harmonieux. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

ORPHELIN, s. m. (*Gramm. & Antiq. greq.*) enfant mineur qui a perdu son pere & sa mere. On prenoit un soin particulier des *orphelins* dans plusieurs villes de Grece, mais sur-tout à Athènes, tant que cet état fut bien gouverné. Les enfans dont les peres avoient été tués à la guerre étoient élevés aux dépens du public, jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à l'adolescence, alors on les produisoit sur le théâtre pendant les fêtes de Bacchus; & après leur avoir donné une armure complette, on les renvoyoit dans leurs maisons. Eschine nous a conservé la belle formule dont le héraut se servoit pour les congédier: paroissant avec eux sur la scene, il disoit à haute voix: „ Que ces jeunes *orphelins*, „ à qui une mort prématurée avoit ravi au milieu des „ hasards leurs peres illustrés par des exploits guerriers, „ ont retrouvé dans le peuple un pere qui a pris soin „ d'eux jusqu'à la fin de leur enfance; que maintenant „ il les renvoie armés de pié en cap, pour vaquer sous „ d'heureux auspices à leurs affaires, & les convie de „ mériter chacun à l'envi les premieres places de la ré- „ publique „. On n'a point imité dans nos gouvernemens modernes de si nobles institutions politiques. (*D. J.*)

ORPHEOTÉLISTE, s. m. (*Antiq. greq.*) les Grecs nommoient *orphéotelistes*, ὀρφεοτελεσταὶ, ceux qui étoient initiés aux mysteres d'Orphée. On leur promettoit le bonheur après la mort, & cependant on ne requéroit d'eux presqu'autre chose que le serment du secret. Potter, *Archæol. græc. tome I. page* 497. (*D. J.*)

ORPHIES, *terme de Pêche*, espece de poisson; voici la maniere d'en faire la pêche à la ligne & à pié.

On plante deux ou trois hautes perches de 15 à 18 piés, le plus à la basse eau qu'il est possible, éloignées les unes des autres à volonté, selon la longueur de la tissure qu'on veut former. Il faut que ces perches soient unies & sans aucun nœud.

On prend une ligne un peu forte, de la nature des appelets, que l'on nomme *petites cordes*. On y met de distance en distance des piles ou empiles éloignées les unes des autres environ de demi-brasse, avec un ain à *orphies*, semblable à ceux dont se servent les pêcheurs bas Normands, qui font la pêche des mêmes poissons passagers, à la ligne flottante avec appât de vers marins. On peut aussi employer des piles roulantes; on les frappe sur un petit morceau de bois, tel qu'on le voit ici 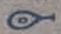 percé par le milieu, large d'un pouce au plus, arrondi par un bout, & de l'autre venant en pointe émoussée où la pille est amarrée. La grosse ligne passe au-travers du trou, ce qui rend les pilles volages, libres & plus à la portée des *orphies* qui sont toujours à fleur d'eau; d'espace en espace on frappe sur la grosse ligne, quelques fortes flottes de liege pour la soutenir élevée: à chaque bout de cette ligne, il y a un organeau fait de bois tors, bien uni, ou à sa place un morceau de bois troué, & pareillement bien uni & beaucoup plus ouvert que de la grosseur de la perche sur laquelle cet organeau sera passé, de maniere qu'elle y soit libre. Quand la marée commence à monter, on frappera les deux bouts de la ligne sur les organeaux des perches; la ligne se levera avec le flot, & les piles qui seront garnies chacune d'un petit corseron de liege, flotteront à fleur d'eau, comme les lignes flottantes. Les *orphies* qui n'approchent de la côte que de pleine mer, se prendront de même que celles qui se pêchent avec bateau. Les pêcheurs viennent à la basse eau relever leurs lignes, & détacher le poisson qui a mordu aux hameçons.

Les ophilieres de pié peuvent se tendre de la même maniere, avec cet avantage qu'elles ne se déchireront pas. La manœuvre de cette pêche est représentée dans nos *Planches de Pêche*.

ORPHILIERES *ou* HARANGUIERES, *terme de Pêche*, filets ainsi nommés, parce qu'ils servent également à la pêche des orphies & des harengs.

La maille de l'*orphiliere* est composée d'un fil très-fin & non retors. Elle n'a que douze lignes au plus en quarré. Le rêt est flotté, plombé & pêche à la dérive, comme les manets à maquereaux, dont on prend aussi quelques-uns à l'*orphiliere*, mais petits, & de ceux que les Normands appellent *sansonnets*, & les Picards *roblots*.

On pêche encore les orphies, que les Bretons nomment *éguillettes*, au feu & pendant la nuit, avec le dard ou la fouanne.

Pour cette pêche, qui dure depuis le mois de Mars jusqu'au mois de Juin, plus ou moins, suivant l'établissement & l'exposition des côtes que le poisson vient ranger, les pêcheurs se mettent la nuit quatre dans un bateau; il y en a un placé à l'avant, avec un brandon de paille, dont l'éclat attire les orphies; les trois autres avec leurs dards ou fouannes faites en rateaux, avec une douille de fer & un manche, les frappent. La fouanne qui sert à cette pêche, a au-moins 20 tiges ou branches corbelées de 6 pouces de haut & fort pressées. La tête du rateau n'a au plus que 13 à 14 pouces de long, & le manche est de la longueur de 8 à 12 piés. Quand les pêcheurs voient les orphies ou éguillettes attroupées, ils lancent leurs dards, & en prennent quelquefois plusieurs d'un seul coup; comme le bateau devire doucement, la manœuvre de la pêche n'effarouche point les poissons. Dans les pêches heureuses, on en prend jusqu'à 12 à 1500 dans une nuit. Pour cet effet, il faut que l'obscurité soit grande & le tems très-calme, deux conditions requises pour toutes les pêches au feu. Cette manœuvre est la même que la pêche au farillon, expliquée à ce *mot*, & représentée dans nos *Planches*.

ORPHIQUE, VIE, (*Littér.*) ὀρφικὸς βίος, sorte de vie pure, religieuse, & dont une des pratiques consistoit à ne point manger la chair des animaux.

Orphée, dit Eschyle dans Aristophane, nous a montré les cérémonies, & nous a enseigné à nous abstenir de tout meurtre. Horace exprime la même idée encore plus élégamment:

Sylvestres homines sacer interpresque deorum
Cædibus & victu fœdo deterruit Orpheus.

„ Le divin Orphée, l'interprete des dieux, détourna „ les hommes du meurtre, & leur fit quitter le genre „ de vie brutal qu'ils menoient „. Il composa des hymnes en l'honneur des dieux, & apprit aux mortels les cérémonies de la religion. Les poëtes furent les premiers prêtres, les premiers philosophes, & les premiers législateurs.

Platon, après avoir raisonné dans le VI. livre de ses lois, de la brutalité de plusieurs peuples, & de l'usage que quelques-uns avoient encore d'immoler des hommes, ajoute que les anciens Grecs tout au contraire n'auroient pas osé tuer un bœuf; qu'alors on ne sacrifioit point d'animaux aux dieux. Les gâteaux, dit-il, les fruits trempés dans le miel, & telles autres offrandes pures étoient ce qu'on leur présentoit. On s'abstenoit de la chair, & c'eût été un acte impie que d'en manger, ou de souiller de sang les autels. Alors se forma parmi nous, continue-t-il, une sorte de vie, nommée *vie orphique*, où l'usage des choses inanimées étoit libre & permis, au lieu que l'usage de celles qui avoient eu vie, étoit défendu.

Cette pratique d'austérité mérite le nom d'*orphique*, & parce qu'Orphée en étoit l'instituteur, & parce que le même Orphée, le plus ancien des sages, pouvoit avoir donné son nom à tous ceux qui faisoient profession de vertu & de lettres. C'est ce que l'on voit clairement dans un passage d'Euripide; car Thésée, à-peu-près contemporain d'Orphée, reprochant à son fils Hippolite le peu de rapport qu'il y a entre l'action infame dont il le croit coupable, & l'austere sagesse dont ce jeune homme faisoit profession: „ Voilà donc cet homme, lui dit-il, qui „ est en commerce avec les dieux, comme un personnage d'éminente vertu: voilà cet exemple de tempérance, & d'une conduite irreprochable. N'espere pas „ m'imposer plus long-tems par ce vain éclat, ni que „ j'attribue aux dieux un commerce qui seroit une preuve de leur folie. Trompe nous, si tu peux, maintenant par ton affectation de ne rien manger qui ait eu vie;

„ &

„ & soumis à ton Orphée, joue l'inspiré, & te remplis „ de la fumée du vain savoir, puisque te voilà pris dans „ le crime „.

On trouve dans ce passage les trois points qui constituoient la *vie orphique*, savoir la religion, l'abstinence de ce qui avoit eu vie, & la science.

Les livres d'Orphée, qui justifioient sa science, sont cités par tous les anciens auteurs. Euripide, dans un chœur de son Alceste, après avoir dit que la nécessité est insurmontable, ajoute que les livres d'Orphée n'indiquent aucun remede contre ce mal. C'est de l'étude de ces livres & de leur intelligence, autant que de l'attachement pour la chasse & pour la déesse qui y préside, dont Thésée veut parler lorsqu'il reproche à Hippolite son prétendu commerce avec les dieux.

En un mot, Orphée fut une espece de réformateur, qui, à l'aide de la poésie & de la musique, ayant adouci des hommes féroces, donna naissance à une secte distinguée par son attachement à l'étude de la religion, & par une austérité de vie, dont la pratique éloignant les hommes des plaisirs sensuels, si funestes à la vertu, les portoit à une haute perfection. Témoin l'Hippolite d'Euripide, qui, libre de toute passion, aima mieux perdre la vie, que de manquer au secret qu'il avoit promis.

Il fait lui-même au commencement de la piece une peinture charmante de la *vie orphique* sous l'allégorie d'une prairie, conservée contre tout ce qui peut en altérer la fraîcheur, dans laquelle il vient de cueillir la couronne qu'il offre à Diane. „ Recevez, lui dit-il, de ma „ main, déesse respectable, la couronne de fleurs que „ j'ai cueillie dans une prairie, où la fraîcheur de l'her„ be n'a jamais été livrée à l'avidité des troupeaux, ni „ au tranchant d'une faux sacrilege; la seule abeille en „ suce les fleurs, que la Pudeur elle-même prend soin „ d'arroser d'une eau toujours pure. Ceux en qui la tem„ pérance est un don du ciel, ont seuls le droit d'en „ cueillir: l'accès en est défendu aux méchans. Ornez„ en vos beaux cheveux, & soyez propice à la main „ pleine d'innocence qui vous l'offre. Seul entre les mor„ tels, j'ai l'avantage de vivre avec vous, de vous en„ tendre & de vous répondre. Quoique privé de votre „ vûe, accordez-moi, grande déesse, de terminer ma „ carriere comme je l'ai commencée „!

Il la termina en effet par une action de vertu, & fit voir en sa personne ce que la justice peut sur une ame, qui ayant reçu de la naissance de grandes dispositions au bien, les a nourries par la pratique d'un vie pure, qu'on appelloit alors & qu'on a appellé depuis la *vie orphique*. (*D. J.*)

ORPHIQUES, adject. (*Littérat.*) surnom des orgies de Bacchus; il leur fut donné, les uns disent en mémoire de ce qu'Orphée avoit perdu la vie dans la célébration des orgies, d'autres parce qu'il avoit introduit dans la Grece la pratique de ces fêtes singulieres dont l'Egypte étoit le berceau. (*D. J.*)

ORPHITIEN, *senatus consulte*, (*Jurisprud.* voyez *au mot* SENATUS CONSULTE.

ORPIMENT *ou* ORPIN, (*Hist. nat. Minéralog.*) en latin *auripigmentum*, *sandaracha*, *risigallum*, *realgar*, *arsenicum flavum*, *arsenicum rubrum*, &c. substance minérale d'un jaune plus ou moins vif, en feuillets luisans comme ceux du talc, composé d'arsenic, & d'une quantité tantôt plus tantôt moins grande de soufre, qui lui donne la couleur, soit d'un jaune de citron, soit d'un jaune orangé, soit d'un rouge vif comme le cinnabre que l'on y remarque. L'*orpiment* naturel est un minéral très-rare, cependant on le trouve soit en masses, soit en petites venules, soit attaché à la surface des fentes des mines en Hongrie, en Turquie, à Kremnitz, à Neusol & Coronsay.

Quelques auteurs ont confondu l'*orpiment*, dont on vient de donner la description avec l'arsenic jaune, ou l'*orpiment* factice, qui est un produit de l'art, comme nous le ferons voir dans cet article, mais il differe de ce dernier par la beauté de sa couleur & même par son tissu; celui de l'*orpiment* naturel est communément par lames ou feuillets, tandis que l'*orpiment* factice n'a jamais ce tissu. Aussi les Peintres donnent-ils la préférence à l'*orpiment* naturel, ils s'en servent pour peindre; en le mêlant avec de l'indigo, ils en font du verd.

L'*orpiment* étoit le seul arsenic que connussent les anciens, il ne paroît point qu'ils eussent connoissance de l'arsenic que nous connoissons dans différens états. Comme à l'*article* ARSENIC dans le premier volume de cet ouvrage on n'a donné qu'une description très-incomplete de cette substance, nous allons tâcher d'y suppléer & d'entrer dans quelques détails sur une des substances les plus importantes du regne minéral.

L'arsenic est un demi-métal d'un gris luisant, à-peu-près comme le fer, mais composé d'un amas de lames ou de feuillets. Il perd son éclat & se noircit à l'air, il se dissout dans tous les dissolvans & les liqueurs, il entre en fusion dans le feu, & il s'y dissipe sous la forme d'une fumée blanche, épaisse, accompagnée d'une odeur d'ail très-forte, c'est sur-tout à cette odeur que l'on peut reconnoître sa présence: c'est un poison très-violent.

On voit par ces propriétés de l'arsenic qu'il est un vrai protée, qui à de certains égards, approche de la nature des sels, tandis que par d'autres il a des caracteres qui conviennent aux métaux & aux demi-métaux, c'est ce qu'on verra encore plus clairement par les détails que nous donnerons de ses effets. M. Brandt, savant chimiste suédois, c'est le premier qui a fait voir que l'arsenic étoit un demi-métal; avant lui on ne savoit point dans quel rang on devoit le placer. Voyez *Acta litteraria Upsaliensia anni* 1733.

L'arsenic se trouve sous différentes formes dans le sein de la terre. 1°. Il se trouve tout pur, c'est ce qu'on nomme *arsenic natif*; alors il n'est combiné avec aucune autre substance du genre minéral; on le reconnoît à sa couleur grise, à la fumée blanche qu'il répand dans le feu, & à son odeur d'ail: cet arsenic exposé au feu se sublime entierement sans laisser aucun résidu. On le trouve aussi tout pur sous la forme d'un crystal blanc & transparent, semblable à du verre blanc; enfin on le trouve encore tout pur sous la forme d'une poudre blanche ou d'une farine.

2°. L'arsenic se trouve combiné avec du soufre, & alors il est ou jaune citron, ou d'un jaune orangé, ou d'un rouge quelquefois aussi vif que celui d'un rubis; alors on le nomme *arsenic jaune*, *orpiment*, *risigallum*; sa couleur plus ou moins rouge vient du plus ou du moins de soufre avec lequel il est combiné. On a trouvé que l'arsenic d'un jaune de citron pouvoit contenir un dixieme de soufre, & que l'arsenic rouge en contenoit un cinquieme. Wallerius donne le nom d'*orpiment* à de l'arsenic jaune, renfermé dans une pierre talqueuse ou par feuillets comme le mica; il paroît que cela ne change point la nature de cette mine.

3°. L'arsenic se trouve dans une pierre noire, mêlée de bitume, que l'on nomme *pierre arsenicale*; il paroît qu'il y est tout pur, puisque cette pierre cassée est luisante comme du plomb fraîchement coupé. Les Allemands l'appellent *fliegen stein*, pierre aux mouches, parce qu'on la pulvérise, on la mêle avec de l'eau & du sucre, & on la met sur une assiette, & ces insectes vont en manger, ce qui les fait périr. C'est à cette mine d'arsenic que l'on donne quelquefois le nom de *cobalt écailleux* ou *cobalt testacé*, parce qu'elle a la forme d'écailles. En général il faut observer que les mineurs d'Allemagne, peu exacts dans leurs dénominations, donnent le nom de *cobalt* à presque toutes les mines d'arsenic.

4°. L'arsenic se trouve dans la pyrite blanche, que les Saxons nomment *misspikkel* ou *pyrite arsenicale*. Cette mine est composée d'un assemblage de lames ou de feuillets blancs comme de l'étain ou de l'argent. L'arsenic y est combiné avec le fer & le soufre.

5°. L'arsenic se trouve dans une mine que les Allemands appellent *kupfernikkel*, qui est d'un rouge semblable à celui du cuivre, & que l'on doit nommer *mine d'arsenic d'un rouge cuivreux*.

6°. Il se trouve mêlé ou combiné avec de la terre que l'on nomme *terre arsenicale*; on peut la reconnoître à la fumée qu'elle répand dans le feu & à son odeur d'ail.

Voilà les principales mines de l'arsenic; mais outre cela, il se trouve dans un nombre infini de mines des autres métaux, & sur-tout dans les mines d'argent, dans les mines de cuivre, dans les mines de plomb, de fer & d'étain; il joue aussi-bien que le soufre le principal rôle dans la minéralisation des métaux, c'est-à-dire qu'il leur fait prendre des formes tout-à-fait étrangeres. C'est ainsi que l'arsenic combiné avec de l'argent le change en crystaux rouges & transparens, que l'on nomme *mine d'argent rouge*. Il fait prendre à l'étain une forme crystallisée, *voyez* ETAIN; il change le plomb en crystaux blancs & verds, *voyez* PLOMB, d'où l'on voit que l'arsenic a la propriété de s'unir très-intimement avec les substances métalliques, desquelles on a beaucoup de peine de le dégager par le grillage & par les travaux de la Métallurgie. *Voyez* MINE MINÉRALISATION MÉTALLURGIE.

L'arsenic est très-volatil, & il s'éleve très-facilement sous la forme de vapeurs dans les souterreins des mines; c'est à lui que sont dûes en partie les effets funestes des exha-

exhalaifons minérales. *Voyez cet article*. Toutes ces propriétés de l'arfenic l'ont fait regarder comme un générateur des métaux & comme un mercure coagulé. Le célebre Henckel dit avoir obtenu de l'argent en traitant un mélange de craie & d'arfenic. Les Alchimiftes ont cherché la pierre philofophale dans cette fubftance, & lui ont attribué des vertus tout-à-fait extraordinaires.

Pour féparer l'arfenic des fubftances auxquelles il eft joint dans le fein de la terre, on calcine ces fubftances dans un fourneau de réverbere, que Kunckel a décrit le premier, & la fumée qui s'en éleve eft reçue dans une cheminée horifontale, qui eft faite de planches & foutenue par des piliers: cette cheminée a quelquefois plufieurs centaines de piés de longueur, on en peut voir la repréfentation dans celle des *Planches* de *Minéralogie* & de *Métallurgie*, qui repréfente le grillage du cobalt; *AB* repréfente la perfpective du fourneau, *G* montre fa coupe. Par la calcination, l'arfenic fe dégage fous la forme d'une fumée blanche épaiffe; cette fumée eft reçue dans la chéminée *CD*, ou dans le boyau horifontal, aux parois duquel elle s'attache & fe condenfe fous la forme d'une farine légere, que des ouvriers vont balayer & ramaffer lorfqu'il s'y en eft accumulé une certaine quantité. Ces ouvriers entrent dans la cheminée par des portes marquées *EEE*, que l'on tient fermées dans le tems que la fumée arfenicale eft reçue: *H* montre la coupe de cette cheminée; les ouvriers ont la précaution de fe mettre un linge devant le nez & la bouche lorfqu'ils vont balayer cette poudre arfenicale, qui eft un poifon très-fubtil.

Quand on a recueilli l'arfenic qui s'étoit amaffé dans la cheminée qui vient d'être décrite, on porte cette poudre dans un autre attelier repréfenté au bas de la même *Planche*. Là on a un fourneau, que l'on verra dans cette *Planche* aux lettres *A* & *B*; *CCC* font des capfules de tôle ou de fer, dans lefquelles on met l'arfenic en poudre, on place au-deffus de ces capfules ou écuelles des tuyaux de tôle ou de fer mince battu, marqués *DDD*; on couvre ces tuyaux avec des calottes de fer *E*, qui les ferment bien exactement, alors on fait aller le feu, & l'arfenic fe fublime & s'attache dans l'intérieur de la calote fous la forme d'une maffe de verre blanc & tranfparent, c'eft-là ce qu'on appelle *arfenic cryftallin*.

Quand on veut faire de l'arfenic jaune ou de l'*orpiment* factice, on joint à l'arfenic en poudre environ un dixieme de foufre, que l'on mêle bien exactement avec lui, & l'on fublime ce mélange qui forme une maffe opaque & jaune, qui n'eft jamais d'une combinaifon auffi parfaite que celle de l'*orpiment* naturel. Si on veut avoir de l'arfenic rouge, on augmente la dofe de foufre, & l'on en mêle un cinquieme avec l'arfenic en poudre pour le faire fublimer. Mais pour que la combinaifon du foufre & de l'arfenic fe faffe plus intimement, il fera bon de faire fondre de nouveau ce qui fe fera fublimé, alors l'arfenic rouge deviendra tranfparent comme un rubis.

On voit par-là que l'arfenic a la propriété de fe combiner avec le foufre; il a auffi celle de fe combiner avec les métaux. Si on le joint avec du cuivre, il formera un alliage blanc comme de l'argent, mais il rend le cuivre aigre & caffant, & cet alliage noircit à l'air; l'arfenic rend l'or & l'argent très-caffant, mais il a fur-tout beaucoup de difpofition à s'unir avec le fer; il s'unit auffi avec le plomb, mais il ne s'unit point avec le mercure. L'arfenic fondu avec le foufre & le régule d'antimoine fait une maffe vitrifiée, que l'on nomme *aimant d'arfenic* ou *magnes arfenicalis*, on lui donne auffi le nom de *lapis pyrmiefon* ou *lapis de tribus*. Pour le faire, on fond enfemble parties égales d'arfenic jaune ou d'*orpiment*, & d'antimoine crud qui contiennent l'un & l'autre du foufre. On prétend que la maffe vitreufe qui réfulte de cette opération, eft propre à décompofer ou à détruire les métaux. Cet aimant d'arfenic eft un puiffant efcarotique, il fait entrer en fuppuration les bubons peftilentiels & empêche leur propagation, il entre dans l'emplâtre magnétique.

M. Meuder, médecin de Drefde, a fait un pyrophore en fublimant enfemble parties égales d'arfenic & de limaille de fer, & en mêlant dix parties de ce fublimé avec douze parties de vitriol de lune, c'eft-à-dire avec le fel qui réfulte de la combinaifon de l'argent avec l'acide nitreux; on triture ce mélange fur un porphyre, & on l'échauffe fur un poêle ou de quelqu'autre maniere, & il s'enflamme fur le champ. *Voyez* la *Pyritologie de* Henckel, *chapitre x*.

Pour effayer fi une fubftance contient de l'arfenic, il n'y aura qu'à la mettre dans une cornue de terre au fourneau de réverbere; on donnera le feu par degrés, & il pafferа dans le récipient des fleurs ou une poudre blanche qui n'eft autre chofe qu'une chaux d'arfenic; on trouvera dans le cul de la cornue une poudre grife, qui eft une chaux d'arfenic qui n'eft point encore entierement privée de fon phlogiftique; enfin on y trouve auffi du régule d'arfenic en forme de cryftaux prifmatiques, dont les angles font arrondis.

La chaux d'arfenic eft extrèmement volatile, elle fe fublime à une chaleur médiocre, & forme des cryftaux qui font folubles dans l'eau. Pour réduire la chaux d'arfenic & lui rendre l'état de régule, on n'aura qu'à mêler enfemble parties égales de chaux d'arfenic & de favon noir, & la moitié d'alkali fixe, on mettra le tout dans un creufet fermé d'un couvercle, au milieu duquel il y aura un petit trou, on lutera bien ce couvercle avec de la terre glaife, le régule d'arfenic fe fublimera fur le couvercle du creufet.

Quand on veut effayer une mine d'arfenic dans un vaiffeau ouvert, on lui joint de la limaille de fer pour fervir d'intermede; alors l'arfenic s'unit au fer, & il réfifte au feu le plus violent fans fe volatilifer.

Pour féparer le foufre de l'arfenic dans l'*orpiment*, on n'a que le triturer avec du mercure, & enfuite on met ce mélange en fublimation, l'arfenic fe leve tout feul, & le foufre uni avec le mercure fe fublime enfuite, & forme du cinnabre au-deffous de l'arfenic qui s'étoit fublimé.

Le régule d'arfenic détone avec le nitre, il s'unit avec la bafe de ce fel, & forme ce qu'on appelle *l'arfenic fixé*. Dans cette détonation, le nitre fe gonfle, & il en part une flamme claire & très-blanche, mais la chaux d'arfenic ne détone & ne s'embrafe point avec le nitre. Si l'on broie enfemble deux parties de chaux d'arfenic & une partie de nitre dans un mortier de verre ou de marbre, & qu'on mette ce mélange en diftillation dans une cornue de terre ou de grais, à laquelle on adaptera un ballon, on aura un acide nitreux de couleur bleue, dont les vapeurs briferoient les vaiffeaux avec explofion, fi les jointures étoient bien bouchées. Cette couleur bleue difparoît très-promptement à l'air. Le célebre Sthal croit qu'elle eft dûe à une portion de cobalt, qui étoit uni à l'arfenic. Il s'agiroit d'obferver fi la même chofe arriveroit avec de l'arfenic qui n'auroit été uni avec aucune portion de cobalt, comme il y en beaucoup; & M. Rouelle, à qui ces obfervations font dûes, remarque avec raifon que la couleur bleue peut auffi venir du fer & du cuivre.

L'arfenic combiné avec l'acide du fel marin forme ce qu'on appelle *le beurre d'arfenic*; c'eft une liqueur extrèmement volatile, & qui fe diffipe à l'air fous la forme d'une fumée: il faut pour cela que l'acide du fel marin foit très-concentré.

En mêlant enfemble deux parties de chaux vive, & une partie d'*orpiment*, & en verfant par-deffus cinq ou fix parties d'eau bouillante, il fe fait une effervefcence; lorfqu'elle fera finie, on remuera le mélange, on le laiffera repofer, on décantera enfuite la liqueur claire qui furnagera, & l'on aura ce qu'on appelle *le foie de foufre arfénical*, ou *l'encre de fympathie*. La vapeur feule de cette liqueur fait paroître en noir les caracteres qui ont été tracés avec une diffolution de fel de Saturne. Cette liqueur s'appelle auffi *liquor vini probatorius*, parce qu'elle peut fervir à découvrir fi du vin a été frelaté ou adouci avec de la litharge ou avec du plomb; car en y verfant de cette encre de fympathie, le vin noircira fur le champ pour peu qu'il contienne de plomb.

L'*orpiment* mêlé avec de la chaux vive eft un dépilatoire, c'eft-à-dire, que ce mélange fait tomber les poils du corps; mais il faut avoir foin de ne pas le laiffer féjourner trop long-tems, de peur qu'il n'endommage la peau.

Nous avons déja fuffifamment averti que l'arfenic, fous quelque forme qu'il fe trouve, eft un poifon très-vif; fa grande volatilité fait que l'on ne doit jamais le traiter qu'avec la plus grande précaution; & l'on doit toujours fe défier même de fon ufage extérieur. Les Peintres qui employent l'*orpiment* en font fouvent très-incommodés. Quelques gens avoient propofé une préparation d'arfénic comme un remede extérieur pour la guérifon du cancer; mais M. Rouelle rejette cette ufage comme dangereux. Rien n'eft donc plus téméraire que de donner fous quelque prétexte que ce foit, l'arfénic intérieurement; la moindre quantité eft infiniment dangereufe. En effet, c'eft un violent corrofif d'un goût acerbe & auftere; ceux qui ont été empoifonnés par de l'arfénic, éprouvent d'abord de grandes envies de vomir, & fentent une efpece d'étranglement à la gorge; enfuite le malade eft agité; il vomit avec effort; puis il

tomb dans un ſommeil, qui eſt ſuivi de violentes convulſions, & qui terminent enfin ſa vie. En ouvrant les cadavres de ceux qui ſont morts empoiſonnés par l'arſenic, on leur trouve l'eſtomac ſphacélé & cautériſé.

Il faudra faire avaler du lait chaud au malade, l'arſenic le caille, & on le rend en cailleaux; à ce ſigne on reconnoîtra que le malade a été empoiſonné par de l'arſenic. Pour y remédier, s'il en eſt encore tems, il faudra faire vomir le malade en lui donnant un peu de tartre émétique avec de l'huile, du beurre fondu, ou telle matiere graſſe que l'on aura ſous ſa main, ou même du ſuif, pour ne point perdre de tems; enſuite on lui donnera des émulſions pour varier & pour prévenir le dégoût que cauſent les matieres graſſes: il eſt très-important de ne pas laiſſer dormir le malade qui y eſt fort enclin. Lorſqu'on a employé le lait, il faut ſur la fin de l'action du poiſon faire donner des lavemens pour faire ſortir des inteſtins le lait qui s'y ſera caillé. Lorſque tous les accidens auront diſparu, on donnera au malade des calmans & des infuſions legeres de plantes cordiales. Telle eſt, ſuivant M. Rouelle, la maniere de traiter ceux qui ont pris de l'arſenic.

C'eſt à cette ſubſtance dangereuſe qu'eſt dûe la phthiſie, & ces exulcérations des poumons qui font périr à la fleur de l'âge les ouvriers qui travaillent aux mines, ſur-tout en Saxe où elles ſont très-arſénicales. Parmi eux un homme de trente-cinq ou quarante ans eſt déja dans la décrépitude; ce qui doit être ſur-tout attribué aux mines qu'ils détachent avec le ciſeau & le maillet, & qu'ils reſpirent perpétuellement par le nez & par la bouche; il paroît que ſi dans ces mines on faiſoit plus d'uſage de la poudre à canon pour détacher le minerai, les jours de ces malheureux ouvriers ne ſeroient point ſi indignement prodigués. (—)

ORPIN, ſ. m. *anacampſeros*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante qui reſſemble à la joubarde par la fleur & par le fruit; mais l'*orpin* pouſſe des tiges dès qu'il eſt germé, au lieu que les feuilles de la joubarde ſont raſſemblées en globules qui reſſemblent à des yeux de bœuf. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Il y a treize eſpeces de ce genre de plante, dont la plus commune eſt nommée par les Botaniſtes *anacampſeros*, *J. R. H.* 264. Cette plante a la racine formée de tubercules charnus & blancs; ſes tiges ſont droites, cylindriques, ſolides, partagées en rameaux, hautes d'une ou de deux palmes, revêtues de beaucoup de feuilles droites, charnues, épaiſſes, ſucculentes, plus longues que celles du pourpier, de couleur d'un verd-pâle, ſouvent mêlées d'un peu de rouge, le plus ſouvent crenelées à leur bord, quoiqu'elles ſoient quelquefois entieres.

Ses fleurs naiſſent aux ſommets des tiges en gros bouquets, diſpoſées en maniere de paraſol; elles ſont en roſe à cinq pétales, de couleur rougeâtre, & aſſez ſouvent blanchâtre, garnies de pluſieurs étamines. Du calice de la fleur il s'éleve un piſtil qui ſe change en un fruit compoſé comme de cinq capſules, en maniere de gaines, ramaſſées en une tête remplie de graines très-menues.

L'*orpin* reſſemble à la joubarde par ſa fleur, ſon fruit, & ſes feuilles, qui ſont épaiſſes & ſucculentes. On l'en diſtingue cependant, parce qu'auſſi-tôt qu'elle pouſſe, elle monte en tige, au lieu que les feuilles de la joubarde ſe ramaſſent en des globules qui reſſemblent à deux yeux de bœuf.

L'*orpin* croît dans les lieux ombrageux & humides, ſur-tout le long des haies. On fait uſage de ſes racines & de ſes feuilles. (*I*)

ORPIN, (*Mat. Méd.*) *repriſe*, *graſſette*, *joubarbe des vignes*, cette plante n'eſt employée qu'extérieurement; elle eſt comptée parmi les vulnéraires calmans & rafraîchiſſans. Etant pilée, réduite en cataplaſme, & appliquée ſur les tumeurs & ſur les hémorrhoïdes très-douloureuſes, elle paſſe pour calmer efficacement les douleurs. On recommande auſſi dans le même cas les racines cuites & réduites avec du beurre frais à la conſiſtence d'onguent.

On garde dans quelques boutiques une eau diſtillée de cette plante; cette eau eſt de la claſſe des parfaitement inutiles. *Voyez* EAU DISTILLÉE.

L'*orpin* entre dans l'eau vulnéraire, & en eſt un ingrédient fort inutile. (*b*)

ORPIN-ROSE, (*Mat. méd.*) on n'emploie que la racine de cette plante qui a l'odeur & le goût de roſe, & qui eſt céphalique & aſtringente. On l'emploie quelquefois dans les décoctions aſtringentes; on la pile & on la fait bouillir avec l'eau roſe ou de verveine, & on l'applique ſur le front pour guérir les maux de tête qui viennent de coups de ſoleil. Geoffroi, *Mat. méd.*

Suppoſé que ce dernier remede poſſede véritablement quelque vertu, il ſeroit beaucoup meilleur ſans doute, ſi au lieu de la décoction dont on parle, on n'employoit que la macération ou l'infuſion; car il n'eſt pas bien de ſoumettre à l'ébullition une racine aromatique & une eau aromatique. *Voyez* DECOCTION, INFUSION, & ODORANT, *principe*. (*b*)

ORRUS, (*Botan.*) nom donné par pluſieurs anciens au pin cultivé, parce qu'il eſt rempli de ſéve. Le premier auteur qui a nommé cet arbre *orrus*, eſt Théophraſte; & en cela il n'a pas ſeulement été imité par les autres grecs, mais auſſi par les Latins. (*D. J.*)

ORSE, (*Marine.*) c'eſt un terme de levant, pour dire *bas bord*, ou *la gauche*.

Orſe, terme de commandement parmi les Levantins, pour dire *au laf*, quand on a beſoin de ſerrer & de tenir le vent.

Orſer, c'eſt aller contre le vent, aller à vent contraire par le moyen des rames. Ces termes ne ſont en uſage que parmi les navigateurs provençaux. (*Q*)

ORSEILLE, ſ. f. (*Teint.*) l'*orſeille* eſt une pâte molle, d'un rouge foncé, qui étant ſimplement délayée dans l'eau chaude, fournit un grand nombre de nuances: il y en a de deux ſortes; l'une ſe fabrique en Auvergne; elle eſt la moins belle, & ſe nomme *orſeille* de terre ou d'Auvergne; l'autre qui eſt la plus belle, ſe tire des îles Canaries, ou de celles du cap-Verd; on la nomme *orſeille d'herbe*. Elle eſt préférable à celle d'Auvergne en ce qu'elle donne tant ſur la laine que ſur la ſoie une couleur beaucoup plus belle & plus vive, réſiſte mieux aux épreuves du débouilli, contient plus de matiere colorante, & foiſonne davantage.

L'*orſeille* d'Auvergne, qu'on nomme auſſi *perelle*, ſe fait avec une eſpece de lichen ou mouſſe très-commune ſur les rochers de cette province; celle des Canaries eſt le *lichen græcus polypoïdes*, *tinctorius*, *ſaxatilis*, ou le *fucus verrucoſus tinctorius* de J. Bauhin. L'une & l'autre de ces plantes ſe préparent avec la chaux & l'urine fermentée, avec leſquelles on les mêle après les avoir pulvériſées: ce mélange prend au bout de quelque tems, par la fermentation, une couleur rouge foncée, & pour lors elle eſt en état de ſervir à la teinture. D'autres lichens ou mouſſes, peuvent être employés auſſi avec ſuccès à faire de l'*orſeille*, & M. Hellot enſeigne les moyens de reconnoître facilement ceux qui ſont propres à cet uſage.

L'une & l'autre *orſeille* s'employent en les délayant dans de l'eau tiede; on augmente enſuite la chaleur juſqu'à ce que le bain ſoit prêt à bouillir, & on y plonge l'étoffe, ſans autre préparation que d'y tenir plus long-tems celle à laquelle on veut donner une nuance plus foncée. La couleur naturelle de l'*orſeille* eſt un beau gris-de-lin tirant ſur le violet; mais en donnant précédemment à l'étoffe une couleur bleue plus ou moins foncée, on en tire la couleur de penſée, d'amaranthe, de violet, & de quelques autres ſemblables. Ces couleurs ſont belles, mais elles n'ont aucune ſolidité; on tenteroit même inutilement de les aſſurer, en préparant l'étoffe dans le bouillon de tartre & d'alun. Il eſt vrai qu'on peut tirer de l'*orſeille* une couleur preſqu'auſſi ſolide que celles du bon teint, en l'employant comme on fait la cochenille, avec la diſſolution d'étain par l'eſprit de nitre régaliſé; mais cette couleur ne ſera plus celle de l'*orſeille*; au lieu du gris-de-lin, on aura une couleur ſemblable à la demi-écarlate; la chaux d'étain, blanche par elle-même, s'eſt mêlée avec la matiere colorante, & en a éclairci la nuance.

L'*orſeille* des Canaries ſimplement délayée dans l'eau, & appliquée à froid ſur le marbre blanc, lui communique une belle couleur bleue plus ou moins foncée, en la laiſſant plus ou moins de tems ſur le marbre, & en y en remettant à meſure qu'elle ſe ſéche; la couleur devient très-belle en moins de 24 heures, & pénetre très-avant.

Si l'on ſe ſert de l'*orſeille* d'herbe ou des Canaries préparée à l'ordinaire, c'eſt-à-dire avec la chaux & l'urine, ou quelques autres ingrédiens ſemblables, la couleur ſera plutôt violette que bleue; mais pour avoir un vrai bleu, il faut qu'elle ſoit préparée avec du jus de citron, & il n'y a point à craindre que cet acide endommage le marbre, parce qu'il eſt entierement émouſſé & abſorbé, lorſqu'il a été travaillé avec l'*orſeille* aſſez long-tems pour la faire venir en couleur.

Pour employer cette couleur, il faut que le marbre ſoit entierement froid; on la met avec le pinceau; mais comme elle s'étend beaucoup, on ne la peut employer qu'à faire de grandes veines qui ne ſont pas bien exactement terminées, à-moins qu'elles ne touchent immédia-

diatement des parties colorées avec le sang de dragon ou la gomme gutte; auquel cas elle s'arrête. On la contient aussi avec la cire, soit colorée, si l'on veut les veines colorées; soit blanche, si l'on veut que les veines demeurent blanches; ce qui se peut exécuter avec assez de précision.

Si cette couleur a l'inconvénient de s'étendre plus qu'on ne veut, elle a deux avantages très-considérables; le premier est qu'elle est d'une grande beauté, & même au-dessus de tout ce qui se peut rencontrer naturellement dans le marbre; l'autre est qu'on peut la passer sur les veines de rouge, de brun, & de jaune, sans qu'elle les endommage, & qu'ainsi elle est extrèmement facile à employer. Il semble qu'on pourroit soupçonner cette couleur de n'être pas des plus solides, parce que le tournesol & l'*orseille* changent fort vîte & pâlissent à l'air; cependant M. du Fay a vu des morceaux de marbre teints de la sorte depuis plus de deux ans, sans qu'ils ayent souffert aucune altération sensible; au lieu que le safran, le roucou, & quelques autres matieres, perdoient en peu de jours une grande partie de leur couleur; d'où l'on peut conclure, que si cette teinture n'est pas aussi solide que le rouge & le jaune; elle ne laissera pas de conserver fort long-tems sa beauté & son éclat.

M. du Fay fait encore une observation, c'est que cette couleur qui pénetre extraordinairement le marbre, & quelquefois de plus d'un pouce, le rend un peu plus tendre & plus friable qu'il n'étoit auparavant, lorsqu'on se sert de la lessive de chaux & d'urine. Cet inconvénient ne mérite aucune attention, lorsqu'on ne veut faire que des taches ou quelques veines bleues; mais si l'on vouloit teindre toute une table de cette couleur, & la rendre extrèmement foncée, en y remettant plusieurs couches, il seroit à craindre qu'on ne la rendît par-là plus facile à rompre en la chargeant; car il semble à l'expérience que le marbre extrèmement pénétré de cette teinture, se casse plus facilement qu'auparavant: mais cela ne peut arriver dans des pieces solides, comme des cheminées, ou lorsqu'on ne voudra pas les teindre entierement de cette couleur, ou lorsqu'on n'employera que l'*orseille* simplement dissoute avec l'eau commune. (*D. J.*)

ORSOY, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au pays de Cleves, sur le Rhin, au-dessus de Rhinberg, à distance presque égale de Wesel & de Duisbourg, & au nord du comté de Meure. Le prince d'Orange la prit en 1634; Philippe de France la reprit en 1672, & enfin démolit les fortifications. Elle appartient au roi de Prusse. *Long.* 24. 18. *lat.* 51. 28.

ORSSA, (*Géog.*) ville de Pologne, dans le grand duché de Lithuanie, au palatinat de Witespk, sur un ruisseau, proche le Niéper. *Long.* 49. 8. *lat.* 54. 38. (*D. J.*)

ORT, *terme de Douane*; peser *ort*, signifie peser les marchandises avec les emballages. Le tarif de 1664, & l'ordonnance des cinq grosses fermes de 1684, portent que toutes marchandises qui payent les droits aux poids à la reserve de celles d'or & d'argent, & des épiceries, seront pesées avec leur emballage.

ORTA-JAMI, (*Hist. mod.*) c'est une mosquée ou un oratoire dans le quartier des janissaires à Constantinople, où ils vont faire leurs prieres; c'est aussi dans cet endroit qu'ils complotent pour se révolter, & faire de ces séditions souvent si funestes aux sultans. *Voyez* Cantemir, *Hist. ottomane*.

ORTEZ, (*Géog.*) petite ville de France en Béarn, sur le Gave de Pau, à 7 lieues au-dessous de Pau, au penchant d'une colline: l'illustre Jeanne d'Albret, reine de Navarre, fonda dans cette ville, en faveur des protestans, une université qui a subsisté jusqu'au regne de Louis XIV. *Long.* 16. 54. *lat.* 43. 30. (*D. J.*)

ORTEILS, s. m. (*Anat.*) est le nom que l'on donne aux doigt du pié. *Voyez* PIÉ.

Les *orteils* de chaque pié sont composés de quatorze os; le gros *orteil* en ayant deux, & les autres chacun trois. Ces os ressemblent à ceux des doigts de la main, sinon qu'il sont plus courts. *Voyez* DOIGT.

Les *orteils*, de même que les doigts de la main, ont douze os sésamoïdes. *Voyez* SESAMOIDES. La goute attaque principalement le gros *orteil*. *Voyez* GOUTTE. (*L*)

ORTHIENNE *ou* ORTHIA, (*Mythol.*) surnom de Diane, qui avoit un temple à Lacédémone. Il est vraissemblable qu'elle eut ce surnom, à cause de sa sévérité; car les Grecs appelloient ὄρθιον, tout ce qui est dur, fâcheux & difficile; on sait que les enfans de Lacédémone se fouettoient quelquefois cruellement sans se plaindre, devant l'autel de cette déesse, mais on y faisoit aussi des danses; car Plutarque rapporte que Thésée devint amoureux d'Helene en la voyant danser avec les autres filles de Sparte devant l'autel de Diane *Orthia*, & que ce fut après cette danse qu'elle fut enlevée pour la premiere fois. Cette belle créature l'emportoit encore sur toutes ses compagnes par ses graces supérieures, dans les exercices du corps. (*D. J.*)

ORTHOCERATITE, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par les naturalistes à une coquille, dont l'analogue vivant nous est inconnu, ou qui ne se trouve que fossile ou pétrifiée; on le nomme aussi *tubulus concameratus polythalamium*, ou tuyau chambré; elle est droite, d'une figure conique, sans spirales, & son intérieur est partagé en cellules ou chambres, comme celles de la corne d'Ammon ou du Nautile, au travers desquelles passe un syphon ou tuyau. Quelquefois, mais rarement sa pointe est recourbée. Cette coquille se trouve dans un marbre brun des environs de Berlin; on en trouve aussi dans un marbre nouvellement découvert en Provence.

Wallerius compte trois especes d'*orthoceratites*: 1°. Celles qui sont toutes droites, *recti*; 2°. celles qui sont recourbées à leur sommet qu'on nomme *lituites*, parce qu'ils ressemblent à une crosse ou bâton pastoral; 3°. celles qui sont applaties ou comprimées, comme la queue d'une écrévisse, *compressi*. *Voyez* MINÉRALOGIE, *tom. II.* (—)

ORTHODORON, s. m. (*Mesur. anc.*) ὀρθόδωρον, mesure grecque qui formoit la longueur de onze travers de doigt, suivant Arbuthnot. (*D. J.*)

ORTHODOXE, adj. (*Gram.*) celui qui se conforme aux décisions de l'église. *Voyez* ORTHODOXIE.

ORTHODOXE *Botaniste*, (*Botan.*) Linnæus appelle *Botanistes orthodoxes*, les seuls écrivains systématiques qui ont formé leurs méthodes en botanique, sur les vrais fondemens de la nature, & qui en conséquence ont partagé les plantes en classes & en genres, conformément aux caracteres de leurs parties de fructification. (*D. J.*)

ORTHODOXIE, s. f. (*Théol.*) pureté de doctrine ou de croyance, par rapport aux points & articles de foi; ce mot est formé du grec ὀρθὸς, *droit*, & δόξα, *opinion* ou *jugement*.

On se sert de ce terme par opposition à *hétérodoxie* ou *hérésie*. *Voyez* HERESIE.

ORTHODOXIE signifie aussi une fête solemnelle de l'église grecque, instituée par l'impératrice Théodore; on la celebre encore aujourd'hui le premier dimanche de carême, en mémoire du rétablissement des images dans les églises, que les Iconoclastes en avoient fait enlever. *Voyez* ICONOCLASTES.

ORTHODOXOGRAPHIE, s. f. (*Gram.*) auteur qui a écrit sur les dogmes catholiques & sur les ouvrages de cette classe d'écrivains.

ORTHODROMIQUE, s. f. (*Navigat.*) est l'art de naviger dans l'arc de quelque grand cercle: l'arc de chaque grand cercle est ὀρθοδρομία, c'est-à-dire, la distance la plus courte entre deux points quelconques sur la surface de la terre.

Ce mot est formé des deux mots grecs ὀρθὸς, *droit*, & δρόμος, *le cours*. *Voyez* NAVIGATION CIRCULAIRE & *au mot* NAVIGATION; au reste ce mot est peu usité, & l'art qu'il exprime l'est encore moins. (*O*)

ORTHOGONAL, adj. (*Géom.*) se dit de ce qui est perpendiculaire ou à angles droits; ainsi une courbe qui a des coordonnées *orthogonales*, est une courbe dont les abscisses & les ordonnées font entr'elles des angles droits. *Voyez* ABSCISSE, ORDONNÉ & COURBE. (*O*)

ORTHOGONAL signifie, aussi, *en Géométrie*, la même chose que *rectangle*, ou qui a des angles droits. *Voyez* RECTANGLE.

Quand ce mot se rapporte à une figure plane, il signifie qu'un des côtés de la figure est supposé perpendiculaire à l'autre. Quand on l'applique aux solides, il signifie que leur axe est supposé perpendiculaire à l'horison. *Chambers*. (*O*)

ORTHOGRAPHE, s. f. ce mot est grec d'origine: ὀρθογραφία, de l'adjectif ὀρθὸς, *rectus*, & du verbe γράφω, *scribo* ou *pingo*. Ce nom par sa valeur étymologique, signifie donc *peinture* ou *représentation réguliere*. Dans le langage des Grammairiens, qui se sont approprié ce terme, c'est ou la représentation réguliere de la parole, ou l'art de représenter régulierement la parole.

Il ne peut y avoir qu'un seul systême de principes pour peindre la parole, qui soit le meilleur & le véritable; car il y auroit trop d'inconvéniens à trouver bons tous ceux que l'on peut imaginer. Cependant on donne également le nom d'*ortographe* à tous les systèmes d'écriture que différens auteurs ont publiés; & l'on dit l'*orthographe* de Dubois, de Meigret, de Pelletier, de Ramus, de Rambaud, de Lesclache, de Lartigaut, de l'ab-

bé

bé de Saint-Pierre, de M. du Marfais, de M. Duclos, de M. de Voltaire, *&c.* pour défigner les fyftèmes particuliers que ces écrivains ont publiés ou fuivis. C'eft que la régularité indiquée par l'étymologie du mot, n'eft autre chofe que celle qui fuit néceffairement de tout corps fyftématique de principes, qui réunit tous les cas pareils, fous la même loi.

Auffi n'honore-t-on point du nom d'*orthographe*, la maniere d'écrire des gens non inftruits, qui fe rapprochent tant qu'ils peuvent de la valeur alphabétique des lettres, qui s'en écartent en quelque cas, lorfqu'ils fe rappellent la maniere dont ils ont vû écrire quelques mots; qui n'ont & ne peuvent avoir aucun égard aux différentes manieres d'écrire qui réfultent de la différence des genres, des nombres, des perfonnes, & autres accidens grammaticaux; en un mot, qui n'ont aucun principe ftable, & qui donnent tout au hafard: on dit fimplement qu'ils ne favent pas l'*orthographe*; qu'ils n'ont point d'*orthographe*; qu'il n'y en a point dans leurs écrits.

Si tout fyftème d'*ortographe* n'eft pas admiffible, s'il en eft un qui mérite fur tous les autres une préférence exclufive; feroit-il poffible d'en affigner ici le fondement, & d'indiquer les caracteres qui le rendent reconnoiffable?

Une langue eft la totalité des ufages propres à une nation pour exprimer les penfées par la voix. C'eft la notion la plus précife & la plus vraie que l'on puiffe donner des langues, parce que l'ufage feul en eft le législateur naturel, néceffaire & exclufif. *Voy.* LANGUE, *au comm.* D'où vient cette néceffité, de ne reconnoître dans les langues que les décifions de l'ufage? C'eft qu'on ne parle que pour être entendu; que l'on ne peut être entendu, qu'en employant les fignes dont la fignification eft connue de ceux pour qui on les emploie; qu'y ayant une néceffité indifpenfable d'employer les mêmes fignes pour tous ceux avec qui l'on a les mêmes liaifons, afin de ne pas être furchargé par le grand nombre, ou embaraffé par la diftinction qu'il faudroit en faire, il eft également néceffaire d'ufer des fignes connus & autorifés par la multitude; & que pour y parvenir, il n'y a pas d'autre moyen que d'employer ceux qu'emploie la multitude elle-même, c'eft-à-dire, ceux qui font autorifés par l'ufage.

Tout ce qui a la même fin & la même univerfalité, doit avoir le même fondement, & l'écriture eft dans ce cas. C'eft un autre moyen de communiquer fes penfées, par la peinture des fons ufuels qui en conftituent l'expreffion orale. La penfée étant purement intellectuelle, ne peut être repréfentée par aucun figne matériel ou fenfible qui en foit le type naturel; elle ne peut l'être que par des fignes conventionnels, & la convention ne peut être autorifée ni connue que par l'ufage. Les productions de la voix ne pouvant être que du reffort de l'ouie, ne peuvent pareillement être repréfentées par aucune des chofes qui reffortiffent au tribunal des autres fens, à moins d'une convention qui établiffe entre les élemens de la voix & certaines figures vifibles, par exemple, la relation néceffaire pour fonder cette fignification. Or, cette convention eft de même nature que la premiere; c'eft l'ufage qui doit l'autorifer & la faire reconnoître.

Il y aura peut-être des articles de cette convention qui auroient pû être plus généraux, plus analogues à d'autres articles antécédens, plus aifés à faifir, plus faciles & plus fimples à exécuter. Qu'importe? Vous devez vous conformer aux décifions de l'ufage, quelque capricieufes & quelque inconféquentes qu'elles puiffent vous paroître. Vous pouvez, fans contredit, propofer vos projets en reforme, fur-tout fi vous avez foin en en démontrant les avantages, de ménager néanmoins avec refpect l'autorité de l'ufage national, & de foumettre vos idées à ce qu'il lui plaira d'en ordonner; tout ce qui eft raifonné & qui peut étendre la fphere des idées; foit en en propofant de neuves, foit en donnant aux anciennes des combinaifons nouvelles, doit être regardé comme louable & reçu avec reconnoiffance.

Mais fi l'empreffement de voir votre fyfteme éxécuté, vous fait abandonner l'*orthographe* ufuelle pour la vôtre; je crains bien que vous ne couriez les rifques d'être cenfuré par le grand nombre. Vous imitez celui qui viendroit vous parler une langue que vous n'entendriez pas, fous prétexte qu'elle eft plus parfaite que celle que vous entendez. Que feriez? Vous ririez d'abord, puis vous lui diriez qu'une langue que vous n'entendez pas n'a pour vous nulle perfection, parce que rien n'eft parfait, qu'autant qu'il remplit bien fa deftination. Appliquez-vous cette réponfe; c'eft la même chofe en fait d'*orthographe*; c'eft pour les yeux un fyftème de fignes repréfentatifs de la parole, & ce fyftème ne peut avoir pour la nation qu'il concerne aucune perfection qu'autant qu'il fera autorifé & connu par l'ufage national, parce que la perfection des fignes dépend de la connoiffance de leur fignification.

Nul particulier ne doit fe flatter d'opérer fubitement une révolution dans les chofes qui intéreffent tout une grande fociété, fur tout fi ces chofes ont une exiftence permanente; & il ne doit pas plus fe promettre d'altérer le cours des variations des chofes dont l'exiftence eft paffagere & dépendante de la multitude. Or, l'expreffion de la penfée par la voix eft néceffairement variable, parce qu'elle eft paffagere, & que par-là elle fixe moins les traces fenfibles qu'elle peut mettre dans l'imagination: *verba volant*. Au contraire, l'expreffion de la parole par l'écriture eft permanente, parce qu'elle offre aux yeux une image durable, que l'on fe repréfente auffi fouvent & auffi long-tems qu'on le juge à-propos, & qui par conféquent fait dans l'imagination des traces plus profondes; *& fcripta manent*. C'eft donc une prétention chimérique, que de vouloir mener l'écriture parallelement avec la parole; c'eft vouloir pervertir la nature des chofes, donner de la mobilité à celles qui font effentiellement permanentes, & de la ftabilité à celles qui font effentiellement changeantes & variables.

Devons-nous nous plaindre de l'incompatibilité des natures des deux chofes qui ont d'ailleurs entr'elles d'autres relations fi intimes? Applaudiffons-nous au contraire, des avantages réels qui en réfultent. Si l'*orthographe* eft moins fujette que la voix à fubir des changemens de forme, elle devient par-là même dépofitaire & témoin de l'ancienne prononciation des mots; elle facilite ainfi la connoiffance des étymologies, dont on a demontré ailleurs l'importance. *Voyez* ÉTYMOLOGIE.

„ Ainfi, dit M. le Préfident de Broffes, lors même
„ qu'on ne retrouve plus rien dans le fon, on retrouve
„ tout dans la figure avec un peu d'examen... *Exem-*
„ *ple*. Si je dis que le mot françois *fceau* vient du la-
„ tin *figillum*, l'identité de fignification me porte d'a-
„ bord à croire que je dis vrai; l'oreille au contraire,
„ me doit faire juger que je dis faux, n'y ayant aucu-
„ ne reffemblance entre le fon *fo* que nous prononçons
„ & le latin *figillum*. Entre ces deux juges qui font
„ d'opinion contraire, je fais que le premier eft le meil-
„ leur que je puiffe avoir en pareille matiere, pourvû
„ qu'il foit appuyé d'ailleurs; car il ne prouveroit rien
„ feul. Confultons donc la figure, & fachant que l'an-
„ cienne terminaifon françoife en *el* a été récemment
„ changée en *eau* dans plufieurs termes, que l'on difoit
„ *fcel*, au lieu de *fceau*, & que cette terminaifon ancien-
„ ne s'eft même confervée dans les compofés du mot
„ que j'examine, puifque l'on dit *contre fcel* & non pas
„ *contre fceau*; je retrouve alors dans le latin & dans
„ le françois la même fuite de confonnes ou d'articula-
„ tion: *fgl* en latin, *fcl* en françois, prouvent que les
„ mêmes organes ont agi dans le même ordre en for-
„ mant les deux mots: par où je vois que j'ai eu rai-
„ fon de déférer à l'identité du fens, plutôt qu'à la con-
„ trariété des fons „.

Ce raifonnemment étymologique me paroît d'autant mieux fondé & d'autant plus propre à devenir univerfel que l'on doit regarder les articulations comme la partie effentielle des langues, & les confonnes comme la partie effentielle de leur *orthographe*. Une articulation differe d'une autre par un mouvement différent du même organe, ou par le mouvement d'un autre organe; cela eft diftinct & diftinctif: mais un fon differe à-peine d'un autre, parce que c'eft toûjours une fimple émiffion de l'air par l'ouverture de la bouche, variée à la-vérité felon les circonftances; mais ces variations font fi peu marquées, qu'elles ne peuvent opérer que des diftinctions fort légeres. De-là le mot de *wachter* dans fon *gloffaire germanique*: *præf. ad Germ.* §. *X. not k. linguas à dialectis fic diftinguo, ut differentia linguarum fit à confonantibus, dialectorum a vocalibus*. De-là auffi l'ancienne maniere d'écrire des Hébreux, des Chaldéens, des Syriens, des Samaritains, qui ne peignoient guere que les confonnes, & qui fembloient ainfi abandonner au gré du lecteur le choix des fons & des voyelles; ce qui a occafionné le fyftéme des points mafforétiques, & depuis, le fyftème beaucoup plus fimple de Mafclef.

On pourroit augmenter cet *article* de plufieurs autres obfervations auffi concluantes pour l'*orthographe* ufuelle & contre le néographifme: mais il fuffit, ce me femble en renvoyant aux *articles* NÉOGRAPHE & NÉOGRAPHISME, d'avertir que l'on peut trouver de fort bonnes chofes fur cette matiere dans les *grammaires françoifes* de M. l'abbé Régnier & du pere Buffier. Le premier rapporte hiftoriquement les efforts fucceffifs des néographes fran-

françois pendant deux siecles, & met dans un si grand jour l'inutilité, le ridicule & les inconvéniens de leurs systèmes, que l'on sent bien qu'il n'y a de sûr & de raisonnable que celui de l'*ortographe* usuelle: *traité de l'orthogr. pag.* 71. Le second discute, avec une impartialité louable & avec beaucoup de justesse, les raisons pour & contre les droits de l'usage en fait d'*orthographe*; & en permettant aux novateurs de courir tous les risques du néographisme, il indique avec assez de circonspection les cas où les écrivains sages peuvent abandonner l'usage ancien, pour se conformer à un autre plus approchant de la prononciation: *n°.* 185, 209.

Le traité dogmatique de l'*orthographe* peut se diviser en deux parties: la *lexicographie*, dont l'office est de fixer les caracteres élémentaires & prosodiques qui doivent représenter les mots considérés dans leur état primitif, & avant qu'ils entrent dans l'ensemble de l'élocution; & la *logographie*, dont l'office est de déterminer les caracteres élémentaires qui doivent marquer les relations des mots dans l'ensemble de l'énonciation, & les ponctuations qui doivent désigner les différens degrés de la dépendance mutuelle des sens particuliers, nécessaires à l'intégrité d'un discours. *Voyez* GRAMMAIRE.

Si l'on trouvoit la chose plus commode, on pourroit diviser ce même traité en trois parties: la premiere exposeroit l'usage des caracteres élémentaires ou des lettres tant par rapport à la partie principale du matériel des mots, que par rapport aux variations qu'y introduisent les diverses relations qu'ils peuvent avoir dans la phrase; la seconde expliqueroit l'usage des caracteres prosodiques; & la troisieme établiroit les principes si délicats, mais si sensibles de la ponctuation.

La premiere de ces deux formes me paroît plus propre à faciliter le coup d'œil philosophique sur l'empire grammatical: c'est comme la carte de la région *orthographique*, réduite à la même échelle que celle de la région orthologique; c'est pourquoi l'on en a fait usage dans le tableau général que l'on a donné de la Grammaire en son lieu.

La seconde forme me semble en effet plus convenable pour le détail des principes de l'*orthographe*; les divisions en sont plus distinctes, & le danger des redites ou de la confusion y est moins à craindre. C'est une carte détaillée; on peut en changer l'échelle: il n'est pas question ici de voir les relations extérieures de cette région, il ne s'agit que d'en connoître les relations intérieures.

L'Encyclopédie ne doit se charger d'aucun détail propre à quelque langue que ce soit en particulier, fût-ce même à la nôtre. Ainsi l'on ne doit pas s'attendre à trouver ici un traité de l'*orthographe* françoise. Cependant on peut trouver dans les différens volumes de cet ouvrage les principaux matériaux qui doivent y entrer.

Sur les lettres, on peut consulter les *articles* ALPHABET, CARACTERES, LETTRES, VOYELLES, CONSONNES, INITIAL, & sur-tout les *articles* de chaque lettre en particulier. Ajoutez-y ce qui peut se trouver de relatif à l'*orthographe* sous les *mots* GENRE, NOMBRE, PERSONNE, &c.

Sur les caracteres prosodiques, on peut consulter les *articles* ACCENT, APOSTROPHE, CÉDILLE, DIVISION, & sur-tout PROSODIQUE.

Sur les ponctuations, comme la chose est commune à toutes les langues, on trouvera à l'*article* PONCTUATION tout ce qui peut convenir à cette partie. (*B. E. R. M.*)

ORTHOGRAPHIE, s. f. (*Perspect.*) se dit de l'art de représenter la partie antérieure d'un objet, comme la façade d'un bâtiment, en marquant les hauteurs & les élévations de chaque partie par des lignes perpendiculaires au tableau.

Ce *mot* vient du grec ὀρθὸς, *droit*, & γράφω, *je décris*, parce que dans l'*orthographie* chaque chose se marque par des lignes tirées perpendiculairement, ou plutôt parce que toutes les lignes horisontales y sont droites & paralleles & non obliques comme dans la perspective. *Chambers*. (*E*)

ORTHOGRAPHIE, *en Architecture*, est le plan ou le dessein d'un bâtiment, qui en montre toutes les parties dans leurs véritables proportions.

Il y a *orthographie* externe & *orthographie* interne.

L'*orthographie* externe, qu'on appelle aussi *élévation*, est le dessein de la face ou du frontispice d'un bâtiment, lequel présente son principal mur, avec ses ouvertures, son toît, ses ornemens, & tout ce qu'on peut appercevoir étant placé vis-à-vis du bâtiment.

L'*orthographie* interne, qu'on appelle aussi *coupe* ou *section*, est le plan ou le dessein d'un bâtiment, tel qu'il paroîtroit si toute la partie du frontispice étoit ôtée; c'est proprement ce qu'on appelle le *plan*, ou, en terme de l'art, l'*ichnographie*. *Voyez* ICHNOGRAPHIE.

Pour décrire l'*ortographie* externe d'un bâtiment, tirez une ligne *AB* pour base (*Pl. Persp. fig.* 13.), & à l'un des bouts élevez la perpendiculaire *AD*. Sur *AB*, marquez les largeurs & les intervalles des portes, des fenêtres, &c. sur la ligne droite *AD*, marquez la hauteur des principales parties visibles dans la face du bâtiment, par exemple, les portes, les fenêtres, le toît, les cheminées, &c. & appliquez la regle à chaque point de division. Les intersections communes des lignes droites, paralleles aux lignes *AB* & *AD*, détermineront l'*orthographie* externe du bâtiment. Pour décrire l'*orthographie* interne, on procédera de la même maniere. L'intérieur de la *figure* 13. représente l'*orthographie* interne, ou ichnographie, qu'on appelle autrement *plan*; & les chiffres qu'on y voit expriment la longueur & la largeur des différentes pieces. Ces longueurs & largeurs sont rapportées sur les lignes *AB*, *AD*, par des lignes ponctuées. *Voyez* PERSPECTIVE. *Chambers*.

ORTHOGRAPHIE, *en terme de Fortification*, est le dessein de la coupe d'un ouvrage, faite verticalement ou du haut en-bas. Il sert à faire connoître les hauteurs, les largeurs des ouvrages, l'épaisseur des murs, la profondeur des fossés, &c. *Voyez* PROFIL. (*Q*)

ORTHOGRAPHIQUE, (*Ast.*) projection *orthographique* de la sphere, est la représentation des différens points de la surface de la sphere, sur un plan qui la coupe par son milieu, en supposant l'œil à une distance infinie, & dans une ligne verticale au plan qui sépare les deux hemispheres; c'est-à-dire, en supposant que chaque point de la surface de la sphere se projette sur le plan dont il s'agit par une ligne perpendiculaire à ce plan.

On appelle cette projection, *orthographique*, parce que les lignes de projection, menées des points de la surface sphérique sur le plan de projection, tombent toutes au-dedans de ce même plan, & que toutes ces lignes font avec le plan de projection des angles droits: car le mot *orthographique* vient des deux mots grecs, ὀρθὸς, *droit* & γράφω, *je décris*. *Voyez* PROJECTION.

ORTHOGRAPHIQUE, adj. (*Perspect.*) se dit de tout ce qui a rapport à l'orthographie; ainsi on dit représentation *orthographique*, projection *orthographique*, c'est-à-dire, celle qui se fait par des lignes menées de l'objet perpendiculairement au tableau. *Voyez* ORTHOGRAPHIE & PROJECTION.

ORTHOLOGIE, s. f. Ce *mot* est l'un de ceux que l'on a cru devoir risquer dans le *prospectus* général que l'on a donné de la Grammaire, sous le *mot* GRAMMAIRE: on y a expliqué celui-ci par son étymologie, pour justifier le sens qu'on y a attaché.

La Grammaire considere la parole dans deux états, ou comme prononcée ou comme écrite: voilà un motif bien naturel de diviser en deux classes le corps entier des observations grammaticales. Toutes celles qui concernent la parole prononcée sont de la premiere classe, à laquelle on peut donner le nom d'*Orthologie*, parce que c'est elle qui apprend tout ce qui appartient à l'art de parler. Toutes celles qui regardent la parole *écrite* sont de la seconde classe, qui est de tout tems appellée *Orthographe*, parce que c'est elle qui apprend l'art d'écrire.

On peut voir (*art.* GRAMMAIRE) les premieres divisions de l'*Orthologie*, & en suivant les renvois qui y sont indiqués, descendre à toutes les sous divisions. Mais ce qu'on a dit du traité de l'Ortographe (*art.* ORTHOGRAPHE), on peut le dire ici de l'*Orthologie*. La maniere de la traiter qui a été exposée dans le *prospectus* général de la Grammaire, étoit plus propre à faire embrasser d'un coup d'œil toute l'étendue des vûes grammaticales, qu'à les exposer en détail: & peut-être que les principes dogmatiques s'accommoderont plutôt de la division que j'ai indiquée au *mot* MÉTHODE, en esquissant les livres élémentaires qu'exige celle que j'y expose. (*N. E. R. M.*)

ORTHON, (*Géog.*) grande riviere d'Asie dans la Tartarie. Elle a sa source dans le pays des Mongules, vers les 45d 40'. *de latitude*, & court du Sud-Sud-Est au Nord-Nord-Ouest. Elle vient ensuite se jetter dans la Selinga, à 50d *de latitude*. C'est sur ses bords que le kam des Kalcka-Mongules fait ordinairement son séjour. C'est encore aux environs de cette riviere que le kutuchta, ou grand-prêtre des Mongules de l'Ouest, se tient à-présent. Il étoit autrefois accoutumé de camper vers Norzinskoi & aux bords de la riviere d'Amur; mais depuis que les Russes se sont établis en ces quartiers, il ne passe plus en-deçà de Selingiskoi. C'est aux environs de la riviere d'*Orthon*, & même vers la Selinga du côté de Selingiskoi, qu'on trouve abondamment

ment la rhubarbe: & tout ce que la Russie en fournit aux pays étrangers vient des environs de cette ville. Comme cette racine est fort estimée en Europe, le trésor de la Sibérie n'a pas manqué de s'emparer de ce commerce qui pourroit être fort avantageux à la Russie, s'il étoit fidelement administré. Car la rhubarbe croît en si grande abondance dans le territoire de Selingiskoi, qu'on dit que le trésor de Sibérie en vend jusqu'à dix mille livres à la fois. (*D. J.*)

ORTHOPNÉE, s. f. (*Médec.*) respiration courte, laborieuse, bruyante, laquelle ne se peut faire que la tête & le thorax élevés. Ces attaques sont différentes les unes des autres & périodiques.

Le mot *orthopnæa*, ὀρθόπνοια, *orthopnée*, vient de ὀρθὸς, *droit* ou *élevé*, & de πνέω, *respirer*; en effet, c'est une maladie dans laquelle on est obligé d'avoir le cou dans une situation droite & élevé pour respirer. La nécessité de cette posture vient de la grande difficulté de la respiration: dans toute autre situation, le malade risqueroit d'être suffoqué.

Cette difficulté de respirer a pour cause ordinaire l'étroitesse des poumons & de leurs vaisseaux, occasionnée par une inflammation, ou par quelque humeur contenue dans les cavités de ce viscere. Galien dit, *comm. II. in Prorebt.* qu'Hippocrate & tous les autres Médecins entendent par l'*orthopnée*, cette espece de dyspnée dans laquelle les malades se sentent suffoqués, lorsqu'ils sont couchés à plat, & ne peuvent toutefois se tenir la poitrine élevée, sans avoir quelque appui sous leur dos. La trachée artere, continue-t-il, qui commence au larynx, & qui se distribue dans les poumons, se dilate ainsi que le cou, lorsque la poitrine est dans une posture élevée. Toutes ses branches dispersées dans la substance des poumons, partagent en même tems cette dilatation, & la capacité intérieure de ce viscere en est nécessairement augmentée.

De-là vient qu'il y a dans la péripneumonie, & dans toutes les affections nommées *asthmatiques*, une *orthopnée*. Elle arrive aussi nécessairement dans l'esquinancie violente, & lorsque les muscles internes du larynx, étant enflammés, gênent le passage de la respiration. Dans cette maladie, l'étroitesse des parties étant augmentée par la situation horisontale, la respiration se fait avec plus de peine.

Galien expliquant, *comm. IV. in lib. de ratione vict. in acut.* ce qu'Hippocrate entend par *orthopnée seche*, dit que c'est une sorte de dyspnée dans laquelle le malade ne tousse ni ne crache, mais respire avec tant de peine, qu'il risqueroit d'être suffoqué s'il étoit couché horisontalement. Nous lisons, *lib. VII. Epid.* que la sœur d'Harpalide, grosse de quatre ou cinq mois, fut tourmentée d'une toux seche, d'une *orthopnée*, & de tems à autre d'une suffocation si dangereuse, qu'elle étoit obligée de se tenir toûjours assise sur son lit, & de dormir dans cette posture; que cette indisposition dura environ deux mois, au bout desquels elle guérit par des crachats d'une grande quantité de matiere cuite & blanchâtre, & qu'elle fut dans la suite heureusement délivrée d'une fille.

L'*orthopnée* peut naître de toute maladie capable d'affecter quelque partie de la poitrine, sur-tout le cœur, les grosses arteres, & les poumons. Entre ces maladies, on peut compter l'inflammation du poumon, les tubercules, les vomiques, les différentes matieres polypeuses, plâtreuses, pituiteuses, purulentes, toute tumeur inflammatoire, érésipélateuse, suppurante, skirrheuse, dans le larynx, dans les poumons, dans la poitrine, l'adhérence des poumons avec la plevre, &c. Ces causes notables se manifestent seulement dans la dissection des cadavres; on tâchera néanmoins pendant la vie d'adoucir les maux de ce genre, dont l'*orthopnée* résulte infailliblement.

Il arrive quelquefois que dans les maladies aigues, putrides, varioleuses, scarlatines, l'*orthopnée* annonce une crise; alors il faut aider la respiration par la saignée, par une abondante boisson antiphlogistique, par la dérivation de la matiere qui lese la respiration.

L'*orthopnée* qui procede d'une surabondance d'humeurs visqueuses, pituiteuses, cacochymes, scorbutiques, &c. exige l'évacuation de ces humeurs, & leur correction par les résineux, les balsamiques, & les pectoraux appropriés.

Quand l'*orthopnée* vient par métastase dans le rhumatisme, la goutte arthritique, les maladies de la peau, la suppression de quelqu'humeur morbifique, il s'agit de procurer la dérivation aux parties ordinaires, ou former des émonctoires artificiels.

L'*orthopnée* qui doit sa naissance à la sympathie dans les maux de nerfs, dans la passion hystérique & hypocondriaque, requiert qu'on appaise les spasmes, & qu'on facilite la respiration par les anodins, les nervins, & les adoucissans. (*D. J.*)

ORTHOSIADE, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Phénicie située au bord de la mer, vis-à-vis de l'île d'Arade, pas loin de Tripoli. Il en est fait mention au *liv.* des Machabées, *c. xv. ỳ.* 35. & 37. Strabon, Pline & Ptolomée parlent d'un autre *Orthosiade*, qui étoit une ville d'Asie dans la Carie. (*D. J.*)

ORTHUS, (*Mythol.*) voilà le nom du chien fidele de Géryon tué par Hercule. Il falloit que ce chien en valût plusieurs à tous égards, puisqu'Hésiode n'a pas dédaigné de rapporter fort au long sa généalogie & sa parenté. Il étoit fils de Cerbere, ce cruel gardien des enfers, & de l'effroyable hydre de Lerne. Tous trois étoient nés de Typhon, le plus impétueux des vents, & d'Echidne, nymphe monstrueuse, moitié femme & moitié vipere. Hésiode nous conte, en de très-beaux vers, toutes ces sornettes. Que veut-il donc nous apprendre par cette absurde fiction? Je l'ignore, & ce n'est pas à le chercher que je me casserai la tête. (*D. J.*)

ORTI, (*Géog.*) ville d'Italie dans le patrimoine de S. Pierre, avec un évêché suffragant du pape, & uni à celui de Citta-Castellana. Elle est près du Tibre, à 34 milles de Rome, 9 de Citta-Castellana, & à 14 de Viterbe. On croit que c'est *l'Hortanum* de Pline. *Long.* 30. 2. *lat.* 42. 22. (*D. J.*)

ORTIE, *urtica*, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur sans pétales, & composée d'étamines, soutenues par un calice; cette fleur est stérile. Les embryons naissent sur des individus qui ne portent point de fleurs, & ils deviennent dans la suite chacun une capsule composée de deux pieces qui renferme une semence. Dans quelques especes les capsules sont réunies en forme de boucle; enfin il y en a d'autres dont les embryons deviennent un fruit qui ressemble à une pince, entre les branches de laquelle on trouve une semence. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

ORTIE-MORTE, *lamium*. Genre de plante à fleur monopétale, labiée, dont la levre supérieure est en forme de cuilliere, & l'inférieure en forme de cœur, & divisée en deux parties; elles aboutissent toutes les deux à une sorte de gorge frangée. Le pistil sort du calice qui est fait en tuyau & partagé en cinq parties. Il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons. Ils deviennent dans la suite autant de semences triangulaires, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Entre les *orties mortes* connues des Botanistes sous le nom de *lamium*, il y en a quatre especes employées dans les boutiques; savoir, la blanche, la rouge, la jaune & la puante.

L'*ortie morte* à fleur blanche, *lamium vulgare album, sive archangelica flore albo*, *J. R. H.* 183, a ses racines nombreuses & fibreuses. Elle s'étend beaucoup par un grand nombre de rejettons qui rampent obliquement sur terre, presque comme la mente. Ses tiges sont hautes d'un pied ou d'une coudée, quarrées, grosses, cependant foibles, creuses, un peu velues, branchues, & entrecoupées de quelques nœuds, purpurins vers la terre dans les lieux exposés au soleil.

Ses feuilles sont deux à deux & opposées, semblables à celles de l'*ortie* commune; mais celles du haut des tiges sont couvertes d'un duvet court, & non piquant.

Ses fleurs naissent des nœuds & par anneaux autour des tiges; elles sont assez grandes, d'une seule piece, en gueule, blanches, & plus pâles en dehors que jaunes. La levre supérieure ou le casque est creusé en maniere de cuillere garnie de poils, renfermant en dedans quatre petites étamines, deux plus longues, & deux plus courtes. La levre inférieure est échancrée en cœur; elles sont terminées l'une & l'autre en maniere de gorge, bordée d'un feuillet.

Les sommets des étamines sont bordés de noir, & représentent en quelque sorte un 8 de chiffre. Leur pistil est un filet fourchu placé entre les étamines; il s'éleve du fond du calice, & est attaché à la partie postérieure en maniere de clou. Le calice est ample, évasé en tuyau, cannelé, partagé en cinq segmens, oblongs, étroits, terminés par cinq petites épines pointues, mais qui ne font point de mal. Le pistil est accompagné au fond du calice de quatre embryons, qui se changent ensuite en autant de graines angulaires, unies ensemble, cachées dans une capsule qui servoit de calice à la fleur.

L'odeur de cette plante est un peu forte; on la trouve le long des haies, des chemins, des murailles, dans les décombres, les buissons, & assez dans les jardins qui ne sont pas bien cultivés.

L'or-

L'*ortie morte* à fleur rouge, ou à fleur purpurine, *lamium folio oblongo, flore purpureo, J. R. H.* 183, ne differe de la précédente que par sa couleur purpurine.

L'*ortie morte* à fleur jaune, *lamium luteum, folio oblongo*, C. B. P. 231. *Galeopsis, sive urtica iners flore luteo, I. R. H.* 185, a ses fleurs d'une seule piece en gueule & jaunes.

L'*ortie morte* puante, est nommée par Tournefort, *lamium purpureum, fœtidum, folio subrotundo, sive galeopsis dioscoridis, J. R. H.* 183. Sa racine est menue, fibreuse, non rampante; ses tiges sont nombreuses, quarrées, creuses, presque lisses, assez hautes, branchues près la terre, ensuite garnies d'une ou deux paires de feuilles, presque nues vers le sommet, & hautes d'un demi pié. Ses fleurs sont au sommet des branches en grand nombre, & par anneaux, d'une seule piece en gueule, petites, purpurines, ayant la levre inférieure marquée de taches d'un noir foncé.

Les calices des fleurs sont courts, évasés, cannelés, sans pédicules, partagés en cinq parties; ils contiennent dans leur fond quatre graines oblongues, triangulaires, brunes & luisantes quand elles sont mûres. Ses feuilles ressemblent à celles de l'*ortie*, mais elles sont plus petites & plus courtes, molles, crénelées à leur bord, portées sur des queues d'un demi pouce. Toute cette plante a une odeur fétide & désagréable; elle vient dans les haies & sur les masures, dans les décombres & dans les lieux incultes des jardins. (*D. J.*)

Ortie morte, (*Mat. méd.*) *ortie* blanche, *ortie* qui ne pique point. Les Médecins modernes recommandent cette plante pour les fleurs blanches, les maladies du poumon, les tumeurs & les duretés de la rate, & sur-tout pour arrêter les hémorrhagies de la matrice, & pour consolider les playes. L'expérience journaliere fait voir que ces vertus sont en effet très-réelles, quant aux fleurs blanches & aux pertes des femmes. On fait macérer ses sommités fleuries dans de l'eau bouillante en guise de thé, & on donne un ou deux verres de cette infusion deux ou trois fois le jour. On en fait des bouillons, ou bien on fait une conserve de ses feuilles, dont on prend une once tous les jours.

L'*ortie morte* à fleurs rouges ne differe de la précédente que par la couleur de ses fleurs. On dit qu'elle est utile comme la précédente, mais elle est moins employée. L'*ortie morte* puante est aussi quelquefois substituée aux deux autres, mais rarement. On en recommande d'ailleurs la décoction contre la dissenterie. On dit qu'étant pilée & appliquée extérieurement, elle est propre à dissiper toutes sortes de tumeurs, & même à appaiser les inflammations, déterger les ulceres putrides, & faire cicatriser les playes. Geoffroi, *mat. méd.* C'est encore ici une des mille plantes exaltées par tous les Botanistes, & que personne n'emploie. (*B*)

Ortie piquante, (*Botan.*) Entre les neuf especes d'*ortie piquante* que distingue M. de Tournefort, il nous convient de décrire ici la grande, la petite, & la romaine ou la grecque.

La grande *ortie piquante* ou l'*ortie* commune, en anglois *the common stinging-nettle*, est nommée *urtica urens maxima*, C. B. P. 232. *J. R. H.* 534. *Urtica vulgaris major*. J. B. 3. 445. Rait *hist.* 160.

Sa racine est menue, fibrée, serpentante au loin, de couleur jaunâtre. Elle pousse des tiges à la hauteur de trois piés, quarrées, cannelées, trouées, couvertes d'un poil piquant, creuses, rameuses, revêtues de feuilles opposées deux à deux, oblongues, larges, pointues, dentelées en leurs bords, garnies de poils fort piquans & brûlans, attachées à des queues un peu longues. Ses fleurs naissent aux sommités des tiges & des rameaux dans les aisselles des feuilles, disposées en grappes branchues, composées chacune de plusieurs étamines soutenues par un calice à quatre feuilles de couleur herbeuse; ces fleurs ne laissant aucune graine après elles.

Ainsi l'on distingue comme dans le chanvre, les *orties* en mâle & en femelle. L'*ortie* mâle porte sur des piés qui ne fleurissent point, des capsules pointues, formées en fer de pique, brulantes au toucher, qui contiennent chacune une semence ovale applatie, luisante. L'*ortie* femelle ne porte que des fleurs, & ne produit aucun fruit; ce qui est une maniere de parler usitée seulement chez le vulgaire; car les Botanistes appellent proprement *fleurs mâles* celles qui ne sont point suivies de graines, & leurs femelles celles qui en sont suivies.

Cette plante croît presque par-tout en abondance, particuliérement aux lieux incultes & sabloneux, dans les hayes, dans les fossés, contre les murailles, dans les bois mêmes & dans les jardins; elle fleurit en Juin, & la graine mûrit en Juillet & Août. Ses feuilles se dessechent ordinairement tous les ans en hiver; mais sa racine ne périt point, & repousse de nouvelles feuilles dès le premier printems. On ffit usage en médecine de ses racines, de ses feuilles & de ses semences. On peut aussi faire de la toile de ses tiges, comme l'on en fait de celles de chanvre. L'*ortie* commune varie quelquefois pour la couleur de ses tiges, de ses racines & de ses feuilles; on l'appelle alors *ortie rouge, ortie jaune* ou *panachée*.

La petite *ortie*, ou l'*ortie* griesche, est nommée *urtica urens minor*, par C. B. P. 232, & par Tournefort, *Inst. R. H.* 535. Sa racine est simple, assez grosse, blanche, garnie de petites fibres, annuelle. Elle pousse des tiges hautes d'un demi pié, assez grosses quarrées, dures, cannelées, rameuses, piquantes, moins droites que celle de la précédente. Ses feuilles naissent opposées deux à deux, plus courtes & plus obtuses que celles de la grande *ortie*, profondément dentelées le long des bords, fort brulantes au toucher, d'un verd-brun enfoncé, attachées à de longues queues. Ses fleurs sont à étamines disposées par petites grappes en forme de croix dans les aisselles des feuilles, de couleur herbeuse, les unes mâles ou stériles, les autres femelles ou stériles, toutes sur le même pied. Lorsque ces dernieres sont passées, il leur succede de petites capsules formées à deux feuillets appliqués l'un contre l'autre, qui enveloppent chacune une semence menue, oblongue, applatie, luisante, roussâtre. Cette plante croît fréquemment le long des maisons, parmi les décombres des bâtimens, dans les jardins potagers, où elle se renouvelle tous les ans de graine, ne pouvant endurer la rigueur de l'hiver. L'herbe est sur-tout d'usage en Médecine.

L'*ortie* romaine, autrement l'*ortie* grecque, ou l'*ortie* mâle, est nommée *urtica urens, pilulas ferens, prima Dioscoridis, semine lini*, par C. B. P. 232, & par Tournefort, *I. H. R.* 535. Ses feuilles sont larges, pointues, profondément dentelées en leur bord, couvertes d'un poil rude, brillant & brûlant. Ses fleurs naissent des aisselles des feuilles vers les sommités de la tige & des branches, semblables à celles des deux especes précédentes. Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des globules ou pilules vertes, qui sont autant de petits fruits ronds gros comme des pois, tout hérissés de piquans, attachés à de longs pédicules, composés de plusieurs capsules qui s'ouvrent en deux parties, & renferment chacune une semence ovale, pointue, applatie, lisse, glissante & douce au toucher comme de la graine de lin. Cette plante croît aux pays froids, comme aux pays chauds, dans les hayes, dans les prés, dans les bois taillis & ombrageux, est plus rare que les deux autres, & on la seme pour le plaisir dans les jardins; elle fleurit en été, & sa graine mûrit en Juillet & Août; elle ne soutient point l'hiver, & périt tous les ans. Sa semence est sur-tout en usage.

J'ai répété continuellement, que les feuilles d'*orties* piquantes sont chargées de pointes aiguës qui pénétrent la peau quand on les touche, & causent de la chaleur, de la douleur & de l'enflure. On croyoit autrefois que ces symptômes devoient s'attribuer aux piquans qui restoient dans la blessure qu'ils faisoient, mais le microscope a découvert quelque chose de bien plus étonnant dans cette plante. Il montre que ces piquans sont formés pour agir de la même maniere que les aiguillons des animaux. En effet chacun de ces piquans est un corps roide, creux, & terminé dans une pointe très-aiguë, avec une ouverture à son extrémité. Au fond de cette pointe est une vésicule pellucide contenant une liqueur limpide, qui lors qu'on touche le moins du monde, coule à l'extrémité; & si cette liqueur entre dans la peau, elle produit les accidens ci-dessus mentionnés par la pointe de ses sels, de-là vient que les feuilles d'*ortie*, quand elles ont été un peu séches au soleil, ne piquent presque point du tout. (*D. J.*)

Ortie, (*Méd.*) On emploie indifféremment en médecine trois especes d'*ortie*; la grande *ortie* piquante, ou *ortie* commune; la petite *ortie* ou *ortie* griesche; & l'*ortie* romaine, *ortie* grecque, ou *ortie* mâle.

On croît que l'*ortie* en latin *urtica*, a été ainsi nommée du mot latin *urere*, brûler, parce que cette plante est couverte, d'un poil fin, aigu & roide, qui étant appliquée à la peau fait éprouver un sentiment de brulure, & excite en effet de la chaleur, de la démangeaison & des pustules. Ces accidens sont passagers, & on peut les adoucir chez ceux qui sont très-délicats ou très-impatiens, en frottant legerement la partie avec de l'huile d'olive, d'autres disent le suc de tabac, une feuille d'*ortie* pilée, ou le suc exprimé de la même plante; mais ce dernier secours a quelque chose de mystérieux, d'*occulte*, capable d'ébranler la confiance des

per-

perſonnes raiſonnables, & celles qui ſont verſées dans ces matieres peuvent conjecturer avec vraiſſemblance qu'un ſuc purement extractif quelconque, feroit ici tout auſſi-bien que le ſuc d'*ortie*. Au reſte cet effet de l'*ortie* appliquée à la peau, a été procuré à deſſein par les anciens Médecins & par quelques modernes, & mis au rang des reſſources thérapeutiques ou des remedes. Ce ſecours eſt connu dans l'art ſous le nom d'*urtication*. *Voyez* URTICATION.

Les feuilles & les racines d'*ortie* ont un goût fade, gluant & legérement ſtiptique. Le ſuc de ces parties dépuré par le repos ou à l'aide d'une courte ébullition, eſt employé fort communément à la doſe de deux juſqu'à quatre onces dans le crachement de ſang, l'hémorragie habituelle du nez, & le flux trop abondant des hémorrhoïdes. On le donne auſſi pour les fleurs blanches, mais ordinairement avec beaucoup moins de ſuccès.

L'infuſion théïforme des feuilles d'*ortie* eſt d'ailleurs recommandée contre le rhumatiſme, la goutte, la gravelle, &c. & ſa décoction pour boiſſon ordinaire pour les fievres malignes, la petite-verole & la rougeole; ſes feuilles pilées & réduites en cataplaſme, & appliquées ſur le côté contre la pleuréſie, &c. mais tous ces éloges ſont peu confirmés par l'expérience, & l'*ortie* eſt peu employée dans tous ces cas.

On emploie auſſi quelquefois cette plante réduite ſous forme de cataplaſme pour les affections inflammatoires extérieures, & c'eſt encore-là un ſecours peu uſité.

La ſemence d'*ortie* qui eſt peu ou point employée dans les preſcriptions magiſtrales, entre dans quelques compoſitions officinales, telles que le ſirop de guimauve compoſé, l'onguent *martiatum*, &c.

ORTIE PUANTE, (*Botan.*) genre de plante nommée par Tournefort *galeopſis*. *Voyez ce mot*.

Les deux principales eſpeces de ce genre de plante, ſont la grande & la petite *ortie puante*.

La grande *ortie* puante, *galeops procerior*, *fœtida*, *ſulcata*, *I. R. H.* 185, pouſſe une racine qui rampe ſur terre, & donne quelques fibres grêles qui ſortent de ſes nœuds. Ses tiges ſont hautes d'une coudée ou d'une coudée & demie, quarrées, velues, creuſes, branchues. Ses feuilles ſont deux-à-deux, oppoſées, un peu plus larges que celles de la grande *ortie* ordinaire, pointues, couvertes d'un duvet mol, dentelées à leur bord, portées ſur de longues queues, mêmes celles qui naiſſent des tiges. Ses fleurs naiſſent à l'extrémité des tiges & des rameaux, diſpoſées par anneaux écartés, & forment des épis longs & grêles: elles ſont d'une ſeule piece, en gueule, purpurines; la levre ſupérieure eſt creuſée en cuilleron, & marquée en-deſſus de lignes blanches; & l'inférieure eſt partagée en trois, dont le ſegment du milieu eſt obtus, long, large, réfléchi des deux côtés, & les deux autres ſont petits & courts. Les étamines ſont purpurines, & répandent une odeur fétide & forte. Le calice eſt découpé en cinq parties, court, évaſé; il en ſort un piſtil attaché à la partie poſtérieure de la fleur en maniere de clou, & comme accompagné de quatre embryons qui ſe changent en autant de graines oblongues, d'une grandeur médiocre, noires quand elles ſont mûres, cachées dans le fond du calice. Toute cette plante a une odeur fétide & fort déſagréable: elle eſt d'uſage. Elle vient communément aux environs de *Paris*. Cette *ortie* a une odeur fétide de bitume, avec un goût d'herbe un peu ſalé & aſtringent. On met cette plante au rang des vulnéraires, & on emploie l'huile dans laquelle on a macéré ſes feuilles & ſes fleurs pour la brûlure.

La petite *ortie* puante, *galeopſis paluſtris betonicæ folio, flore variegato*, *J. R. H.* 185, jette une racine noueuſe, rampante, inégale & boſſelée. Ses tiges ſont hautes de deux ou trois coudées, un peu rougeâtres, velues, rudes, quarrées, creuſes. Ses feuilles naiſſent des nœuds, oppoſées, étroites, pointues, velues, molles, traverſées en-deſſous par une côte rougeâtre, un peu rudes, dentelées à leurs bords, d'une odeur forte, d'une ſaveur un peu amere. Ses fleurs ſont diſpoſées en épi & par anneaux, d'une ſeule piece, en gueule, purpurines, ayant les lévres panachées; leur calice eſt court, partagé en cinq quartiers: les graines ſont au nombre de quatre, noires, luiſantes, preſque triangulaires. Cette plante vient naturellement dans les forêts humides, & ſur le bord des ruiſſeaux.

Les feuilles de petite *ortie puante* ſont ameres & fétides; leur ſuc ne change preſque point le papier bleu: elle paroiſſent contenir un ſel eſſentiel ammoniacal, enveloppé dans beaucoup d'huile. On donne à cette plante les mêmes vertus qu'à la précédente. (*D. J.*)

ORTIES DE MER, poiſſons-fleurs, *urticæ*, (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) inſectes de mer dont il y a un grand nombre d'eſpeces qui different entr'elles par la forme, par la couleur & par la nature de leur ſubſtance. Les anciens auteurs, tels qu'Ariſtote, Pline, &c. prétendoient que la plûpart des *orties de mer* reſtoient toujours attachées aux rochers, comme les plantes marines. M. de Réaumur a reconnu qu'elles avoient toutes un mouvement progreſſif. Il les a diviſées en deux claſſes; la premiere comprend toutes les eſpeces d'*orties* qui reſtent toujours appliquées contre les rochers; la ſeconde claſſe renferme les *orties* errantes, c'eſt-à-dire, celles que l'on trouve flottantes. M. de Réaumur a donné à celles-ci le nom de *gelée de mer*. La plûpart des *orties* de la premiere claſſe, ſe mouvent avec une telle lenteur, qu'on ne peut reconnoître leur mouvement progreſſif, qu'en marquant l'endroit où la partie de l'*ortie* la plus alongée eſt à une certaine heure, & celui où cette même partie ſe trouve quelque tems après; elles parcourent à peine la longueur d'un pouce en une heure. Rondelet dit qu'on a donné à ces corps marins le nom d'*orties*, parce qu'ils cauſent une démangeaiſon cuiſante, & ſemblable à celle que l'on reſſent quand on touche la plante qui porte le même nom. M. de Réaumur n'a pas éprouvé cet effet dans les eſpeces d'*orties de mer* qu'il a eu occaſion de voir ſur les côtes du Poitou & d'Aunis.

Il n'eſt guere poſſible de déterminer la figure de ces *orties de mer*, parce qu'elles changent très-ſouvent de forme; la figure extérieure de leur corps approche de celle d'un cône tronqué, dont la baſe eſt appliquée contre les rochers: cette baſe qui paroît ſouvent circulaire, eſt auſſi elliptique, ou de figure irréguliere; quelquefois le cône eſt perpendiculaire à ſa baſe, & d'autresfois oblique. Sa hauteur diminue ou augmente à meſure que la baſe a plus ou moins d'étendue; la ſurface ſupérieure eſt ordinairement convexe; il y a au milieu de cette ſurface une ouverture que l'*ortie* rend plus ou moins grande à ſa volonté: pour prendre une idée plus juſte de ce méchaniſme, on peut comparer l'*ortie* à une bourſe à jettons; elle ſe ferme de même; mais l'extérieur ne forme point de plis comme la bourſe. Plus l'ouverture eſt grande, & plus on voit de parties intérieures. Si l'*ortie* replie en-dehors la partie qui correſpond au contour d'une bourſe, la ſurface intérieure ſe trouve alors à l'extérieur, & l'on voit toutes les cornes de cet inſecte, qui reſſemble dans cet état à une fleur épanouie, ce qui lui a fait donner le nom de *poiſſon-fleur*. Les couleurs varient non-ſeulement dans les différentes eſpeces d'*orties de mer*, mais encore dans les individus de la même eſpece. Il y en a de verdâtres, de blanchâtres, d'autres de couleur de roſe, ou d'un brun de différentes teintes. Il y a quelques *orties* dont toute la ſurface eſt d'une ſeule couleur; d'autres ont pluſieurs couleurs par taches ou par raies qui ſont diſtribuées ou régulierement, ou irrégulierement. Les *orties* vertes ont ordinairement une bande bleue qui a une ligne de largeur, & qui s'étend tout autour de leur baſe. Les *orties de mer* paroiſſent ſenſibles lorſqu'on les touche. Elles ſe nourriſſent de la chair de petits poiſſons & de différens coquillages qu'elles font entrer tout entier dans l'ouverture dont nous avons parlé plus haut, & qu'elles élargiſſent à meſure de la groſſeur du coquillage; alors elles rétreciſſent cette ouverture, & ſucent l'animal de la coquille bivalve ou autre; enſuite elles rejettent la coquille par la même ouverture. Les *orties* ſont des animaux vivipares; car les petites ſortent du corps de leur mere auſſi bien formées qu'elle.

Les *orties* que M. de Reaumur appelle *gelée de mer*, different à tous égards de celles dont nous venons de parler; elles ſont d'une ſubſtance très-molle, qui a ordinairement la couleur & toujours la conſiſtance d'une vraie gelée: ſi on en prend un morceau avec les doigts, la chaleur ſeule de la main ſuffit pour diſſoudre cette ſubſtance, comme une gelée de bouillon qu'on mettroit ſur le feu. Ces gelées ſont de vrais animaux dont il y a pluſieurs eſpeces très-différentes les unes des autres par leur conformation. Les individus de la même eſpece ont exactement la même figure: il y a de ces gelées qui ſont d'une couleur verdâtre, ſemblable à celle de la mer; d'autres ont tout au-tour de leur circonférence une bande de deux ou trois lignes de largeur & de couleur de pourpre; enfin on en voit auſſi qui ſont verdâtres, & qui ont des taches brunes éparſes.

Les *orties errantes* ont l'une des faces convexe, & l'autre concave à-peu-près comme un champignon. On diſtingue ſur la ſurface convexe une infinité de grains ou de petits mamelons qui ſont de la même couleur que le reſte de l'*ortie*, & on voit ſur l'autre ſurface des parties organiſées. Il y a un peu au-delà de ſon *bord*, qui eſt mince & découpé, des cercles concentriques, qui ne

ne regnent cependant pas tout-au-tour de la circonférence. Les plus près du centre sont divisés en seize arcs, & les extérieurs seulement en huit. Ces séparations sont des especes de canaux, ou reservoirs toujours pleins d'eau. M. de Réaumur a fait bouillir dans de l'eau une gelée de mer dont la base avoit plus de deux piés de diametre; elle a conservé sa figure, mais son diametre n'étoit plus que d'un demi-pié; sa substance étoit devenue plus solide.

Les gelées de mer jettées par les vagues sur la côte, n'ont plus de mouvement: les chocs qu'elles éprouvent contre les pierres & le sable suffisent sans doute pour leur ôter la vie; alors elles vont au fond de l'eau. Celles qui sont vivantes se soutiennent sur l'eau par une espece de mouvement de contraction & de dilatation de leur corps. Elles battent l'eau de tems en tems par le moyen de ces deux mouvemens repétés alternativement, qui suffit pour les empêcher d'aller au fond de l'eau. *Mém. de l'acad. royale des Sciences, année* 1710. *par* M. de Reaumur.

Ortie *toile d'*, (*Comm.*) on appelle *toile d'ortie*, la toile qui est faite de la filasse qui se tire de cette plante; elle est un peu grisâtre, & l'on s'en sert le plus souvent en écru.

ORTIVE, adject. f. (*terme d'Astronomie.*) l'amplitude *ortive* ou *orientale* d'une étoile, est l'arc de l'horison compris entre le point où cette étoile se leve, & le point est de l'horison, c'est-à-dire, le point où l'horison coupe l'équateur. *Voyez* Amplitude & Horison. (*O*)

ORTNAU, (*Géog.*) pays d'Allemagne dans la Suabe, le long du Rhin qui le sépare de l'Alsace. Il est borné S. par le Brisgaw; N. par le margraviat de Bade; E. par le duché de Wurtemberg: il contient trois villes impériales; Offenbourg, Gegenbach & Zell. Il appartient en partie à la maison d'Autriche, en partie à l'évêque de Spire, & en partie au comte de Hanau.

ORTOLAN, *ortolanus* s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) oiseau qui ressemble beaucoup à la bergeronnette. Le bec est court & rougeâtre dans les mâles; la gorge & la poitrine sont cendrées; tout le reste de la face inférieure de l'oiseau jusqu'à la queue est roux. Les mâles ont la poitrine un peu roussâtre; le croupion a une couleur rousse foncée: il y a une tache jaune sur le bec. La tête est d'une couleur cendrée verdâtre. Les plumes du dos ont le milieu noir, & les bords extérieurs roussâtres ou d'un cendré verdâtre.

L'ortolan differe du moineau à collier, en ce qu'il est plus roux, & en ce qu'il a une tache jaune sur la gorge. Il ne reste pas, comme le moineau à collier, dans les endroits plantés de jonc, & il n'a pas de collier. Raii, *Synops. meth. avium. Voyez* Oiseau. (*I*)

Ortolan, (*Diete & Cuis.*) on ne mange ordinairement cet oiseau qu'après l'avoir engraissé dans des volieres. Lorsqu'il y a été nourri un certain tems, il ne paroît plus qu'un petit peloton de graisse. On le met rôti, ou après l'avoir fait tremper pendant une ou deux minutes, dans du bouillon ou du jus bouillant; car il est si délicat, que cette courte application d'une chaleur légere suffit pour le cuire parfaitement. On pourroit aussi facilement l'enfermer dans des coques d'œufs de poule bien réunies, le cuire dans l'eau ou sous la cendre, & répéter à peu de frais, une des magnificences de Trimalcion, qui est un jeu de festin assez plaisant. On l'assaisonne avec le sel, le poivre & le jus de citron: malgré ce correctif, il est peu de personnes qui puissent en manger une certaine quantité sans les trouver fastidieux: mais si on n'en mange que deux ou trois, on les digere communément assez bien, c'est-à-dire pourtant les estomacs accoutumés aux viandes délicates; car *l'ortolan* est éminemment & exclusivement consacré aux sujets de cet ordre. Les manœuvres & les paysans ne sauroient s'en accommoder. *Voyez* Graisse, *Diete*.

On doit ranger avec *l'ortolan* dans le même ordre des sujets diététiques, plusieurs autres petits oiseaux très-gras, que nous avons coutume de manger, tels que le bequefigue, le rouge-gorge, les meuriers de Gascogne, la fauvette & le rossignol, qui sont très-gras en automne, le guignard de Beauce, &c. (*b*)

ORTONE, (*Géog. anc.*) Ὄρτων, ville du Latium, située au-delà de l'Algidum, fort près de Corbion, aux environs de Prénelle, & de Labicum. C'est aujourd'hui *Ortone-sur-mer*, qui a été érigé en évêché en 1570. par le pape Pie V.

ORTUGUE, s. f. (*Comm.*) monnoie de Danemarck, de la valeur de deux obiges.

ORTYGIE, (*Géog. anc.*) petite île sur la côte orientale de Sicile, jointe à Syracuse par un pont, & à l'embouchure de l'Alphée. La fontaine d'Aréthuse l'arrosoit. Virgile nous apprend toutes ces choses:

> *Sicanio prætenta sinu jacet insula contra*
> *Plemmyrium undosum, nomen dixere priores*
> Ortygiam. *Alpheum fama est huc, Elidis amnem,*
> *Occultas egisse vias subter mare qui nunc*
> *Ore, Arethusa, tuo siculis confunditur undis.*
> *Numina magna loci jussi veneramur.*
>
> Æneid. *l. III.* v. 692.

„ Vis-à-vis des rochers de Plemmyre est une île que „ les premiers habitans de la Sicile ont nommé *Ortygie*. „ On dit que le fleuve Alphée, qui arrose les champs „ d'Elide, amoureux de vous, ô fontaine d'Aréthuse, „ se fraie une route secrete sous la mer, & se rend dans „ l'*Ortygie* pour y mêler ses eaux avec les vôtres. Lorsque nous fumes près de cette île, nous adressâmes „ des vœux aux divinités qu'on y revere „.

Cette île d'*Ortygie* se nomme aujourd'hui l'*île de san Marciano*, qui est devant le port de Siracuse.

On sait que l'île de Délos est quelquefois appellée *Ortygie*, à cause de l'abondance des cailles qu'elle nourrissoit. (*D. J.*)

ORVALA, (*Botan.*) nom donné par Linnæus à un genre de plante, que Micheli appelle *papia*. En voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur est en forme d'entonnoir évasé au sommet, tortu & partagé en cinq segmens, dont les deux inférieurs sont plus courts que les autres. La fleur est monopétale, & n'est pas du genre des labiées. Le tuyau est de la longueur du calice; il est droit, long & séparé en quatre parties. Les étamines sont quatre filets de la longueur de la fleur. Les bossettes des étamines sont au nombre de deux. Le germe du pistil est divisé en quatre; le stile est simple, & de la même longueur que les étamines; le stygma est fendu en deux, & pointu. Les grains sont au nombre de quatre, & d'une forme ovale, coupée en maniere de rein. Linnæi *gen. plant. p.* 278.

ORVALE, (*Botan.*) c'est la principale espece du genre des sclarées de Tournefort, & c'est celle qu'il désigne sous le nom de *sclarea pratensis, flore cæruleo*. Sa racine est unique, ligneuse, garnie de plusieurs fibres capillaires, brune, d'une saveur qui n'est pas désagréable & qui échauffe le palais & la gorge. Sa tige est haute de deux coudées, de la grosseur du petit doigt, quadrangulaire, velue, noueuse, partagée en des rameaux conjugués & en sautoir, remplie d'une moëlle blanche. Ses feuilles sont deux-à-deux, opposées, portées sur des longues queues; elles sont velues, ridées, gluantes, puantes, ovalaires, longues d'un empan, larges d'une palme & demie, amples à leur base, terminées en pointe, dentelées en quelque maniere, & crenelées tout-au-tour.

Ses fleurs sortent des aisselles des feuilles. Elles sont disposées en longs épis, & comme par anneaux d'une seule piece, en gueule, bleuâtres; la levre supérieure est longue, coupée en faucille, & cache un pistil grêle, recourbé, un peu saillant, fourchu, accompagné de quatre embryons, & de deux étamines garnies de sommets oblongs; la levre inférieure est divisée en trois parties, dont celle du milieu est creusée en cuilleron.

Le calice est un godet, en tuyau cannelé, gluant, partagé en cinq petites pointes. Les embryons sont cachés au fond du calice à l'origine du pistil; ils se changent en quatre grosses graines arrondies, convexes d'un côté, anguleuses de l'autre, de couleur roussâtre, lisses & polies.

Au sommet de chaque tige sont deux feuilles opposées, d'une figure & d'une texture bien différente des feuilles inférieures; car elles sont petites, creuses, larges à leur base, sans queue, terminées par une pointe, & d'une couleur purpurine. Cette plante a une odeur forte, puante & une saveur amere; elle se seme dans les jardins & dans les vergers. Elle est toute d'usage. (*D. J.*)

Orvale, (*Mat. médic.*) toute-bonne; les feuilles d'*orvale* ont une odeur qui approche de celle du citron, vive, pénétrante, qui porte à la tête, & une saveur amere aromatique.

L'*orvale* est connue sur-tout des cabaretiers allemands, dit Ettmuller, pour falsifier leurs vins; car ils ont coutume de changer le vin du Rhin en un vin muscat par l'infusion des fleurs d'*orvale* & de sureau.

On en fait beaucoup d'usage dans les pays du nord pour faire de la biere, quand le houblon est rare, ou quand on veut faire la biere plus forte; la biere ainsi preparée est fort enivrante, & inspire de la gaieté qui tient de la folie.

L'*orvale* est sur-tout recommandée contre la stérilité de cause froide, ou l'intempérie froide de la matrice, contre les fleurs blanches & les vapeurs, soit employée intérieurement, soit employée extérieurement. F. Hoffman compte l'*orvale* parmi les remedes anti-spasmodiques spécifiques. On en fait boire l'eau distillée ou l'infusion, ou bien on les fait prendre en lavement. Ces remedes calment efficacement les coliques intestinales. J. Ray prétend que des gâteaux frits, ou des especes de beignets préparés avec leurs fleurs d'*orvale* guérissent la foiblesse des lombes, & portent à l'amour. Ce même auteur dit, d'après Schwenckfeld, que cette plante réduite en poudre & prise en guise de tabac, guérit l'épilepsie; elle fait éternuer.

La graine d'*orvale* est très-mucilagineuse. Le mucilage qu'on en retire est fort recommandé pour les maladies des yeux. On dit même que cette graine entiere introduite dans l'œil, en fait sortir les corps étrangers qui y sont tombés. *Extrait de la mat. méd. de* Geoffroi. Le suc d'*orvale* entre dans l'emplâtre diabotanum.

ORVET, ORVERT, ANVOYE, (*Hist. nat.*) serpent aveugle, *cæcilia*; serpent dont la morsure n'est point dangereuse. On lui a donné le nom de *serpent aveugle* parce qu'il a les yeux fort petits. On le trouve dans les trous & dans les fentes des rochers. Il a ordinairement douze ou quinze pouces de longueur; il est de forme cylindrique; il a la tête petite & l'ouverture de la bouche fort grande. Le corps est couvert en entier de petites écailles, qui sont en partie brunes, en partie blanches & en partie jaunes. La couleur de l'*orvet* varie comme celle des autres serpens, selon leur âge & selon la saison. On voit des *orvets* qui ont une couleur jaune cendrée, ou même blanchâtre; d'autres sont d'un gris mêlé de brun noirâtre. Le dos est toujours plus foncé que les autres parties du corps. Les couleurs des serpens sont toujours claires & brillantes immédiatement après la mue, qui est le tems où ils changent de peau. Ce renouvellement arrive au printems. A mesure qu'ils s'éloignent du tems de la mue, leurs couleurs deviennent de plus en plus foncées & plus obscures. *Voy.* SERPENT.

ORVIETAN, s. m. (*Pharmacie.*) fameux antidote ou contre-poison, ainsi appellé parce qu'il fut inventé & débité par un opérateur qui étoit d'Orviete en Italie, qui en fit des expériences publiques sur lui-même, en prenant différentes doses de poison. *Voyez* ANTIDOTE & POISON.

Dans la pharmacopée de Charas, il y a une méthode de faire l'*orvietan* où il paroît que la thériaque de Venise est un des principaux ingrédiens qui y entrent. *Voyez* THÉRIAQUE.

ORVIETE, (*Géog. mod.*) ancienne ville d'Italie, capitale d'un petit pays de même nom, au patrimoine de S. Pierre, avec un évêché suffragant du pape. Cette ville est sur un rocher escarpé, près du confluent de la Paglia & de la Chiana, à 60 milles de Rome, 6 de Bolsena, & 20 de Viterbe. *Long.* 29. 45. *lat.* 42. 42.

Orviete est l'*Urbiventum* des anciens. Ludovico Monaldesco, qui fleurissoit dans le xiij. & le xiv. siecle, étoit natif d'*Orviete*. Il est célebre pour avoir écrit des mémoires de son tems à l'âge de cent quinze ans.

ORVINIE, (*Géog. anc.*) en latin *Orvinium*; ville d'Italie dans le territoire d'Orviete. Elle devoit être entre Rieti, Norcia, & les frontieres de l'Abruzze ultérieure.

Denys d'Halicarnasse, *l. I. c. vj.* dit que cette ville étoit autrefois la plus grande & la plus renommée de tout le pays. Il ajoute: on découvre encore les fondemens de ses murs, anciens restes de sa magnificence, & l'enceinte de plusieurs sépulchres qui s'étendent fort loin sur les hauteurs: on y voit même un temple antique de Minerve bâti dans l'endroit le plus élevé de la ville.

ORNIUM, *ou* ORUBIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'Espagne tarragonnoise, au pays des *Callaici lucenses*, selon Ptolomée, *l. II. c. vj.* Ce promontoire doit être entre le cap de Finistere & l'embouchure du Minho. (*D. J.*)

ORULA, (*Hist. nat. Bot.*) arbre de l'île de Ceylan, qui est de la grandeur d'un pommier. Il porte un fruit assez semblable à une olive, mais qui se termine en pointe par les deux bouts; sa peau est d'un verd rougeâtre, & couvre un noyau fort dur qui est purgatif, & propre à teindre en noir. Si on écrase ce noyau, & qu'on le laisse tremper dans de l'eau, cette liqueur devient propre à emporter la rouille du fer, & elle prend une couleur aussi noire que l'encre.

ORUS, s. m. (*Mythol. égypt.*) ou *Horus*, fils d'Osiris & d'Isis, fut le dernier des dieux qui regnerent en Egypte. Il déclara la guerre au tyran Typhon, qui avoit fait périr Osiris; & après l'avoir vaincu & tué de sa main, il monta sur le trône de son pere: mais il succomba dans la suite sous la puissance des princes tytans, qui le mirent à mort. Isis sa mere, qui possédoit les secrets les plus rares, ayant trouvé le corps d'*Orus* dans le Nil, lui redonna la vie & lui procura l'immortalité, en lui apprenant, dit Diodore, la Médecine & l'art de la divination. *Orus* en fit un bel usage; rendit son nom à jamais célebre, & combla l'univers de ses bienfaits. Les figures de ce dieu accompagnent souvent celles d'Isis dans les monumens égyptiens. Il est ordinairement représenté sous l'apparence d'un jeune enfant, tantôt vêtu d'une tunique, tantôt emmailloté & couvert d'un habit bigarré en losange. Il tient de ses deux mains un bâton dont le bout est terminé par la tête d'un oiseau & par un fouet. Plusieurs savans croient qu'*Orus* est le même qu'Harpocrate, & que l'un & l'autre ne sont que des symboles du soleil. (*D. J.*)

ORYCTOLOGIE, s. f. (*Hist. nat.*) l'*oryctologie* ou l'*orictographie*, est cette partie de l'histoire naturelle qui traite & décrit les fossiles; car les fossiles s'appellent en grec *orycta*. Sous ce terme générique, est comprise la doctrine des sels, des soufres, des marbres, des pierres communes, des pierres précieuses, & des métaux. (*D. J.*)

ORYCTOGRAPHIE *ou* ORYCTOLOGIE, (*Hist. nat.*) c'est la partie de l'histoire naturelle qui s'occupe de la description des fossiles; ces mots viennent du grec ὀρύττω, *fodio*. Ce sont des synonymes de *Minéralogie*, voyez *cet article*.

ORYGMA, (*Antiq. d'Athènes.*) ὁ ὄρυγμα; nom donné à la fosse qu'on appelloit le plus communément *barathron*. C'étoit une sorte de précipice ténébreux, hérissé de pointes au sommet & au fond, afin de percer de toutes parts ceux qu'on y jettoit, pour les faire périr. Le maître des œuvres chargé de cette exécution en prenoit le nom, ὁ ἐπὶ τῷ ὀρύγματι. Potter, *archæol. græc. l. I. c. xxv. t. I. pag.* 134. (*D. J.*)

ORYX, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Espagne dans la Bétique. Elle étoit très-riche dans un terroir fertile, & aux confins des Méleces selon Tite-Live, *l. XXVIII. c. iij.* qui raconte de quelle maniere elle fut prise par L. Scipion, frere du grand Scipion.

ORZIL, *voyez* AIGLE.

OS, s. m. (*Anatomie*) c'est une des parties solides du corps, la plus dure, la plus cassante, laquelle est faite pour la défense des parties molles, & pour le support de toute la machine. *Voyez* CORPS, PARTIE.

Tous les *os* sont couverts d'une membrane particuliere que l'on appelle le *périoste*; & plusieurs d'entre eux sont creux & remplis d'une substance huileuse, que l'on appelle la *moëlle*. *Voyez* PÉRIOSTE & MOELLE. Le docteur Havers dans sa description des *os*, remarque qu'ils consistent en petites bandes placées les unes sur les autres, qui ont des fibres qui courent en long d'un bout des *os* jusqu'à l'autre, & qui dans quelques-uns d'entre eux, ne vont pas si loin; quoique quelques-uns n'aient point leur fin absolument marquée comme elles semblent l'avoir: mais au lieu de cela, elles continuent transversalement, & selon que les *os* sont couchés, les fibres d'un côté se rencontrant & s'unissant avec celles de l'autre à chaque extrémité; de sorte que chaque fibre est une continuation l'une de l'autre, quoique cette continuation ne se fasse point uniformément, mais en ellipses très-longues, puisqu'elles ne sont pas toutes d'une même longueur continue, mais qu'elles sont placées par bandes plus courtes les unes que les autres. Ces petites bandes sont différemment disposées selon les différens *os*: par exemple, dans ceux qui ont une grande cavité, elles sont contiguës les unes aux autres de chaque côté, & très-serrées les unes contre les autres. Dans les *os* dont les cavités sont plus petites, ou dont l'intérieur est spongieux plusieurs des bandes internes sont placées à quelque distance les unes des autres, & ont entre elles de petites cellules osseuses; & même dans les *os* dont la cavité est grande, on trouve quelques unes de ces petites cellules à leurs extrémités. Les *os* dont les bandes sont contigues, ont des pores à-travers & entre ces mêmes bandes, outre ceux qui servent au passage des vaisseaux sanguins; les premiers pores pénétrent transversalement les bandes, & sont sur la cavité de la surface extérieure de l'*os*. Les seconds couvrent longitudinalement les bandes. Les premiers sont situées entre chaque bande, quoique le plus grand nombre en soit plus proche de la cavité, mais ils ne sont pas directement les uns sur les autres, en sorte qu'ils forment un passage continue de la cavité à la surface. Les seconds s'apperçoivent à l'aide de bons microscopes. C'est par leur moyen que l'huile médul-

dullaire coule à-travers les bandes; & les pores de la premiere ſorte ſemblent leur être ſubordonnés en ce qu'ils *ſervent* à leur porter l'huile.

M. Morgagni, *adv. ij. page 55.* obſerve que le docteur Havers ne parle point des fibres perpendiculaires qui ſe détachent de chaque lame, & que Malpighy avoit deja obſervées, comme Gagliard en convient lui-même, d'où il conjecture que les pores que Clopton Havers dit avoir obſervés dans les lames les plus compactes, peuvent bien avoir été fermes, parce que c'eſt dans un filet perpendiculaire qu'il ne connoiſſoit pas, qu'ils s'étoient rompus; & cela eſt d'autant plus probable, continue notre auteur, que Gagliard dans ſa préface, avertit que cela lui eſt arrivé dans ſes premieres recherches lorſqu'il y faiſoit moins d'attention, mais qu'il avoit enfin découvert que ces filets paſſoient par ces trous.

Les *os* ſont en général plus gros à leurs extrémités que dans le milieu, afin que leurs articulations ſoient plus fermes, & qu'ils ne puiſſent pas ſe disloquer ſi facilement: mais que ce milieu, qui eſt le plus mince, ſoit néanmoins aſſez fort pour porter ſa charge, & pour être en état de réſiſter aux accidens. Les fibres de cet endroit ſont plus ſerrées les unes contre les autres, & elle ſe ſoutiennent réciproquement. On peut remarquer auſſi que l'*os* étant creux n'eſt pas ſi facile à être briſé que s'il eût été plein & plus petit: car de deux *os* de longueur égale, & qui ont le même nombre de fibres, la force de l'un eſt à celle de l'autre en raiſon de leur diametre. *Voyez* GÉANT.

Les *os* ſont différemment liés & attachés enſemble, ſelon leurs différens uſages. Quelques-uns ſont formés pour être mis en mouvement, & d'autres pour le repos & pour ſupporter ſeulement les parties qui y ſont attachées. Les *os* ſont unis & articulés. L'articulation eſt de deux ſortes, la *diarthroſe* & *ſynarthroſe*; & chacune de ces ſortes ſe ſubdiviſe en pluſieurs autres. *Voyez* ARTICULATION, DIARTHROSE. Il y a trois ſortes d'union ou de ſimphiſe, la *ſyſſarcoſe*, la *ſynchondroſe*, la *ſynévroſe*. *Voyez* SIMPHISE, *&c.*

Le nombre des *os* eſt ordinairement de 242, quelques-uns diſent 300, d'autres 307, d'autres 318; mais les Anatomiſtes modernes le fixent à 248 environ. Il y en a 62 dans la tête, 56 dans le tronc, 64 dans les bras & les mains, & 62 dans les jambes & les piés. Les différences des nombres des *os*, ſont dans les ſéſamoïdes, les dents & le ſternum. Nous allons donner les noms des différens *os*, *voyez* leur figure & le lieu où ils ſont placés dans nos Planches d'Anat. & leur deſcription ſous leur article. Le coronal ou l'*os* du front 1; l'occipital 1; les *os* pariétaux 2; les *os* des tempes 2; les petits *os* de l'ouie 8: l'*os* ethmoïde 1, l'*os* ſphénoïde 1; les *os* des joues 2; les *os* maxillaires 2; les *os* unguis 2; les *os* du nez 2; les cornets inférieurs du nez 2; les *os* du palais 2; le vomer 1; l'*os* de la machoire inférieure 1; les dents inciſives 8; canines 4, molaires 20, l'*os* hyoïde 1; les vertebres du col 7; du dos 12; des lombes 5; l'*os* ſacrum 1; le coccix 1; les omoplates 2; les clavicules 2; les côtes 24; le ſternum 1; les pieces des *os* des hanches 6; les clavicules 2; les omoplates 2; les radius 2; les cubitus 2; les *os* du carpe 16; du métacarpe 18; des doigts 30; les *os* de la cuiſſe 2; les rotules 2; les tibia 2; les péronés 2; les *os* du tarſe 14, du métatarſe 10; des doigts 28: 248. *Voyez*-en la deſcription à leur article particulier.

Outre les *os* ſéſamoïdes, que l'on dit être au nombre de 48, le moindre de tous les *os* eſt l'orbiculaire, & le plus gros eſt le fémur. Quant à la maniere dont les *os* s'oſſifient, *voyez* OSSIFICATION.

On remarque ſur les *os* outre leurs cavités internes, des cavités externes, qui ſervent à leur articulation, telles ſont la cavité cotyloïde des *os* des iſles, la cavité glénoïde de l'omoplate, *&c.* D'autres ſervent à défendre les parties molles, comme ſont les foſſes orbitaires, dans leſquelles les yeux ſont placés, le crâne qui contient le cerveau. *Voyez* CAVITÉ, COTILOÏDE, GLÉNOÏDE, *&c.*

Il y a auſſi ſur les *os* différentes éminences qui, en donnant attache aux muſcles, ſervent à étendre leur action en les éloignant du centre du mouvement. Entre ces éminences les unes ſont contiguës à l'*os*, & s'appellent *épiphiſes*; les autres ſont continues, & on les nomme *apophyſe*. *Voyez* ÉMINENCE, APOPHYSE & ÉPIPHISE.

OS SURNUMÉRAIRES, (*Anatomie.*) les *os* nommés *ſurnuméraires*, *clefs* ou *oſſa Wormiana*, ſuivent, quand ils ſe trouvent, la même analogie que les autres *os* du crâne. Comme ils ſont partie de la voûte du crâne, ils ſemblent plus grands au dehors qu'au dedans; & plus le crâne où ils ſe trouvent eſt épais, plus leur ſurface interne eſt petite à l'égard de l'externe. Les dents qu'ils avoient d'abord gravées dans les deux tables, diſparoiſſent peu-à-peu de la table interne; & leur union avec les autres *os*, ne s'y remarque que comme une ligne. Il leur arrive encore avec l'âge, ce qui arrive aux autres *os* du crâne, c'eſt de s'unir avec eux en dedans, pendant qu'à la ſurface convexe ils en paroiſſent diſtingués de ſorte qu'on jugeroit d'abord qu'ils ne pénétrent pas, & qu'ils n'ont jamais pénétré dans la concavité du crâne.

Je ne nie point pour cela qu'il n'y ait de petits *os* *ſurnuméraires*, qui ne s'étendent juſqu'au dedans du crâne. M. Hunauld dit avoir vu des *os ſurnuméraires* tout-à-fait différens de ces derniers. Ils étoient à l'intérieur du crâne, ne s'étendoient pas juſqu'à la table externe, & étoient à l'endroit des ſutures. Ils tombent ordinairement quand on démonte les pieces du crâne; & lorſqu'on remonte ces pieces, on croit ſans faire trop d'attention, que le vuide qu'ils ont laiſſé en ſe détachant, eſt cauſé par la rupture d'une dent. (*D. J.*)

OS (*Chimie.*) *Voyez* SUBSTANCES ANIMALES.

OS, (*Critiq. ſacrée.*) la loi de l'Exode, *xij.* 46. défendoit de rompre les *os* de l'agneau que l'on mangeoit à Pâques. *Os* ſignifie les forces du corps: *diſperſa ſunt omnia oſſa mea*, Pſ. *xxj* 15. *mes forces ſe ſont diſperſées*. Il ſe prend pour un corps mort: *adſportate oſſa mea vobiſcum*, Gen. *l.* 24. Jacob & Joſeph ordonnerent qu'on tranſportât leurs corps pour être enſévelis dans la terre de Chanaan, avec ceux de leurs peres. Ce mot veut dire auſſi *parenté*, os *meum es*, & *caro mea*, II. Reg. *xix.* 13. *je vous ſuis étroitement uni par la naiſſance*. (*D. J.*)

OS DE CERF, DAIN & CHEVREUIL, (*Vénerie.*) ce ſont les ergots des bêtes privées, & ce qui forme la jambe aux bêtes fauves; d'abord que le cerf fuit, il donne des *os* en terre.

OS DE SECHE, (*Commerce.*) Ce qu'on appelle *os de ſeche*, n'eſt autre choſe qu'une eſpece d'*os* qui ſe rencontre ſur le dos d'un poiſſon qui porte ce nom. Cet *os* eſt fort en uſage chez les Orfevres & chez les Fondeurs pour faire des moules.

OSACA, (*Géog.*) grande & commerçante ville du Japon, l'une des cinq impériales dans l'île de Niphon, ſur la riviere de Jedogawa. Kempfer en a donné une deſcription détaillée. *Long.* ſuivant Haris, 150. 31. 15. *lat.* 35. 5.

OSCA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'Eſpagne Tarragonnoiſe, au pays des Ilergetes, dans les terres, ſelon Ptolomée, *liv. III. c. vj.* Plutarque en fournit ici un beau paſſage dans ſa vie de Sertorius; il dit: „ Parmi les „ nations qui lui étoient ſoumiſes, il fit choiſir les en„ fans des plus nobles maiſons, les mit tous enſemble „ dans *Oſca*, belle & grande ville, & leur donna des „ maîtres pour leur enſeigner les Lettres greques & ro„ maines. C'eſt ſans doute cette inſtitution de Sertorius „ qui jetta en Eſpagne les ſemences de cet amour des „ Belles-Lettres, qui y produiſit enſuite tant d'hommes „ illuſtres, entr'autres Colomelle, Pomponius Mela, les „ Séneques, Lucain, Martial, Florus, Quintilien, & „ tant d'autres eſpagnols célebres, qui ſe ſont fait un „ grand nom entre les écrivains de l'ancienne Rome „. Cette ville d'*Oſca* eſt aujourd'hui Hueſca, & elle auroit bien beſoin d'un nouveau Sertorius.

Ptolomée, *liv. II. c. iv.* parle d'un autre *Oſca*, qui étoit une ville d'Eſpagne dans la Bétique, chez les Turditains. Il les diſtingue ainſi pour leur poſition. *Oſca Ilergetum*. *Long.* 16. *lat.* 42. 20. *Oſca Turditanorum*. *Long.* 5. 37. *lat.* 42. 15.

OSCABRION, ſ. m. (*Conchyliol.*) coquillage de la claſſe des multivalves. Ce coquillage dont peu d'auteurs ont fait mention, a reçu différens noms. Petiver l'appelle *oſcabrion carolinum perelegans*; d'autres les nomment *cimex marina*, punaiſe de mer. Il y en a qui lui donnent le nom de *nacelle* ou *chenille de mer*; quelques-uns, de *cloporte* ou *chalouppe de mer*. Il paroît que c'eſt plûtôt une eſpece de lépas oblong à huit côtes ſéparées, qui s'attache aux rochers ainſi que les autres, ſes huit côtes ſéparées ſemblent l'exclure de la claſſe des univalves, & le porter naturellement dans celle des multivalves.

L'*oſcabrion carolinum* vient de l'Amérique, & ſe prend ſur les côtes de la grande anſe, île de Saint-Domingue.

L'*oſcabrion gallicum* vient de Dieppe, & montre quelque différence avec le premier, en ce que ſes côtes, quoiqu'en même nombre, ont à chaque extrémité de petits crans qui s'élevent & ſe réuniſſent ſur les contours de la coquille.

L'animal qui habite le coquillage, a une tête formant un trou ovale à une de ſes extrémités; & à l'autre eſt l'anus.

l'anus ou la sortie des excrémens. Cet animal n'a point de cornes, point de yeux ni de pattes; il rampe sur le rocher comme le lépas.

OSCELLE, ISLE D', (*Géog.*) en latin du moyen âge *Oscellus*, nom d'une petite île ou peninsule située proche de Rouen, & d'une autre presqu'île à trois lieues & demie de Paris. M. l'abbé Lebeuf a donné un mémoire sur cette petite île d'*Oscelle*, dans le Recueil de Littérature. Je voudrois qu'on n'écrivît que quatre lignes sur des objets de si petite importance.

OSCHENFURT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, à six lieues au-dessus de Wurtz-bourg sur le Mein qu'on y passe sur un pont de pierre. *Long.* 27. 36. *lat.* 49. 35. (*D. J.*)

OSCHÉOCELE, s. f. *terme de Chirurgie*; c'est une hernie complette, dans laquelle l'épiploon ou l'intestin, ensemble ou séparement, passent par l'anneau du muscle oblique externe du bas-ventre pour former une tumeur dans le scrotum aux hommes, & dans la grande levre aux femmes.

OSCOPHORIE, s. f. (*Antiquit. grecques.*) fêtes en l'honneur de Bacchus & de Minerve. Cette fête qu'on peut nommer *fête des rameaux*, avoit été instituée par Thésée; aussi dans la procession il se trouvoit toujours deux jeunes garçons habillés en fille, pour représenter ceux que ce héros conduisit à Candie dans ce déguisement.

Cette fête s'appelloit oschophorie, *oschophoria*, du mot grec *osche*, qui signifie proprement *une branche de vigne chargée de raisins mûrs*, parce que tous ceux qui assistoient à la procession y portoient de semblables branches.

On choisissoit au sort un certain nombre de jeunes garçons des plus nobles familles de chaque tribu, que avoient tous leur pere & leur mere vivans. Ils tenoient à la main des branches de vigne, & couroient à l'envi depuis le temple de Bacchus jusqu'au temple de Minerve Scirade, qui étoit au port de Phalèse. Ils étoient suivis d'un chœur, conduits par deux jeunes hommes habillés en filles, & qui chantoient les louanges de ces jeunes garçons. De vraies femmes les accompagnoient, portant sur leur tête des corbeilles; & l'on choisissoit pour cet emploi les plus riches de la ville; toute la troupe étoit précédée par un héraut.

On associoit aux sacrifices d'autres femmes, qu'on appelloit *deipnophores*, parce qu'elles portoient toutes sortes de provisions de bouche à la troupe des jeunes gens qui avoient été nommés par le sort pour se rendre en course au temple de Minerve. Cette fête se célebroit dans toute l'Attique le quatrieme ou le cinquieme mois des Athéniens, c'est-à-dire en Octobre ou en Novembre, parce qu'alors on vit cesser la stérilité dont l'Attique avoit été affligée.

Le refrein des hymnes qu'on chantoit à diverses reprises dans cette fête, étoit ces deux mots ἐλελεῦ, ἰοῦ, pour faire comprendre aux Grecs ce dont toutes les nations devroient être convaincues par expérience, que la prospérité & l'adversité se suivent, & par conséquent qu'il faut se défier de la premiere, & ne pas désespérer avec la seconde. (*D. J.*)

OSCILLATION, s. f. *terme de Méchanique*, qui signifie la même chose que *vibration*; c'est-à-dire le mouvement d'un pendule en descendant & en montant, ou, si on peut parler, ainsi, sa descente & sa remontée consécutives & prises ensemble.

Axe d'oscillation est une ligne droite parallele à l'horison, qui passe, ou qui est supposée passer par le centre ou point fixe autour duquel le pendule oscille, & qui est perpendiculaire au plan où se fait l'oscillation. *Voyez* AXE.

Si on suspend un pendule simple entre deux demi-cycloïdes, dont les cercles générateurs aient leur diametre égal à la moitié de la longueur du fil, toutes les oscillations de ce pendule, grandes & petites, seront isocrones, c'est-à-dire, se feront en tems égal. *Voyez* CYCLOÏDE & ISOCRONE.

Le tems d'une *oscillation* entiere dans un arc de cycloïde quelconque est au tems de la descente perpendiculaire par le diamétre du cercle générateur, comme la circonférence du cercle est au diamétre.

Si deux pendules décrivent des arcs semblables, les tems de leurs *oscillations* seront en raison soudoublée de leurs longueurs.

Les nombres d'*oscillations* isocrones, faites par deux pendules dans le même tems sont entr'eux en raison inverse du tems que durent les *oscillations* prises séparément.

On trouve plus au long dans *l'article* PENDULE les lois du mouvement & des *oscillations* du pendule simple, c'est-à-dire, du pendule composé d'un seul poids *A* fort petit, & qu'on regarde comme un point, & d'une verge ou fil *C A* (*fig.* 36. *Méchan.*) dont on considere la pesanteur ou la masse comme nulle. Il est beaucoup plus difficile de déterminer les lois d'un pendule composé, c'est-à-dire, les *oscillations* d'une verge *B A* (*fig.* 22.), que l'on regarde comme sans pesanteur & sans masse, & qui est chargée de plusieurs poids *D*, *F*, *H*, *B*; il est certain que cette verge ne fait pas ses *oscillations* de la même maniere que s'il n'y avoit qu'un seul poids; par exemple *B*, car supposons qu'il n'y ait en effet qu'un poids *B*, ce poids, tendra à décrire la petite ligne *B N* au premier instant: or, s'il y avoit d'autres poids en *H*, *F*, *D*, ces poids tendroient à décrire dans le même instant les lignes *H M*, *F L*, *D K*, égales à *B N*, de sorte que la portion *D B* de la verge devroit se trouver en *K N*; & par conséquent la portion *A D* se trouveroit dans la situation *A K*; or cela ne se pourroit faire sans que la verge *A D B* se brisât en *D*; & comme on la suppose inflexible, il est donc impossible que les poids *B*, *H*, *F*, *D*, décrivent les lignes *B N*, *H M*, *F L*, *D K*, &c. mais il faut que ces poids décrivent des lignes *B C*, *H I*, *F G*, *D E*, qui soient telles que la verge *A D B* conserve toujours sans se plier la forme d'une droite *A E C*. Or on peut imaginer un pendule simple d'une certaine longueur, qui fasse ses oscillations dans le tems que le pendule composé *A D B* fait les siennes. Ainsi la difficulté se réduit à trouver la longueur de ce pendule simple, & trouver la longueur de ce pendule simple, est la même chose que ce que les Géometres appellent *trouver le centre d'oscillation*.

Le célebre M. Huyghens est le premier qui ait résolu ce problême dans son excellent ouvrage *de horologio oscillatorio*. Mais la méthode dont il s'est servi pour le résoudre, quoique bonne & exacte, étoit susceptible de quelques difficultés.

Toute la doctrine de ce grand géometre sur le centre d'*oscillation* est fondée sur l'hypothèse suivante; que le centre de gravité commun de plusieurs corps doit remonter à la même hauteur d'où il est tombé, soit que ces corps soient unis, ou separés l'un de l'autre en remontant, pourvu qu'ils commencent à remonter chacun avec la vitesse acquise par sa chûte. *Voyez* CENTRE DE GRAVITÉ.

Cette hypothèse a été combattue par quelques auteurs, & regardée par d'autres comme fort douteuse. Ceux même qui convenoient de la vérité ne pouvoient s'empêcher de reconnoître qu'elle étoit trop hardie pour être admise sans preuve dans une science où l'on démontre tout.

Ce même principe a été démontré depuis par plusieurs géometres, & il n'est autre chose que le fameux principe connu autrement sous le nom de *conservations des forces vives*, dont les Géometres se sont servis depuis avec tant de succès dans la solution des problêmes de dynamique. *Voyez* DYNAMIQUE & FORCES VIVES.

Cependant, comme le principe de M. Huyghens avoit paru incertain & indirect à plusieurs géometres; ces considérations engagerent M. Jacques Bernoully, professeur de Mathématique à Bâle, mort en 1705, à chercher une solution du problème dont il s'agit. Il en trouva une assez simple, tirée de la nature du levier, & la fit paroître dans les mémoires de l'Acad. des Sciences de Paris, année 1703. Après sa mort, son frere Jean Bernoully fit imprimer dans les mémoires de la même académie, année 1714, une autre solution du même problème, encore plus facile & plus simple. Nous ne devons point oublier de dire, qu'environ dans le même tems M. Taylor, célebre géometre anglois, trouva une solution à-peu près semblable à celle de M. Bernoully, & la fit paroître dans son livre intitulé *methodus incrementorum*; ce qui fut le sujet d'une dispute entre les deux géometres qui s'accuserent réciproquement de s'être pillés. On peut voir les pieces de ce procès dans les actes de Léipsic de 1716; & dans les œuvres de M. Bernoully imprimées à Lausanne *in*-4°. en 1743. Quoi qu'il en soit, voici le précis de la théorie de M. Jean Bernoully; elle consiste en général à chercher d'abord quelle devroit être la gravité dans un pendule simple, de même longueur que le composé, pour que les deux pendules fissent leurs *oscillations* dans un tems égal. Il faut pour cela que le *moment* des deux pendules soit le même; ensuite au-lieu de ce pendule simple d'une longueur connue, & d'une pesanteur supposée, M. Bernoully substitue un pendule simple animé par la gravité naturelle, & il trouve aisément par une simple proportion la longueur que ce nouveau pendule doit avoir pour faire les vibrations en même tems que l'autre.

Quoique la méthode de M. Bernoully soit assez simple, elle peut encore être simplifiée, même en faisant usage de son principe, comme je l'ai démontré dans mon traité de dynamique, *l. II. c. iij. probl.* 1. & j'ai d'ailleurs donné en même tems une méthode particuliere extrémement simple pour résoudre ce problème. Voici une idée de cette méthode.

Il est certain que les corps B, H, F, D, ne pouvant décrire les lignes BN, HM, FL, DK, décrivent des lignes BC, HI, FG, DE, qui sont entr'elles comme les distances AB, AH, AF, AD, au point de suspension A; d'où il s'ensuit que toute la difficulté se réduit à connoître une de ces lignes comme BC; or au lieu de supposer que les corps B, H, F, D, tendent à se mouvoir avec les vîtesses BN, HM, FL, DK, on peut supposer, ce qui revient au même, qu'ils tendent à se mouvoir avec les vîtesses $BC-CN$, $HI-IM$, $FG+GL$, $DE+EK$, & comme de ces vîtesses il ne reste que les vîtesses BC, HI, FG, DE, il s'ensuit que si les corps B, H, F, D, n'avoient eu que les vîtesses $-CN$, $-IM$, GL, EK, la verge AB seroit demeurée en repos. *Voyez* DYNAMIQUE. Donc par la nature du levier on aura $-B \times CN \times AB - H \times IM \times AH + F \times GL \times AF + D \times EK \times AD = 0$. Or dans cette équation il n'y a qu'une seule inconnue, puisqu'en supposant BC donnée, tout le reste est donné; on aura donc par cette équation la valeur de BC, & par le rapport de BC à EN, on connoîtra le rapport de la vîtesse du pendule composé à celle d'un pendule simple qui seroit de la longueur de BA; d'où il s'ensuit qu'on trouvera facilement la longueur du pendule simple isocrone au pendule composé, en cherchant un pendule dont la longueur soit à AB comme BN est à BC. *Voyez* sur cela mon traité de dynamique, *l. II. ch. iij probl.* 1. vous y trouverez d'autres remarques curieuses sur le problême dont il s'agit ici.

Centre d'oscillation d'un pendule, est donc proprement, suivant ce qu'on vient de dire, un certain point pris dans ce pendule prolongé, s'il est nécessaire, & dont chaque vibration se fait de la même maniere que si ce point seul & isolé étoit suspendu à la distance où il est du point de suspension.

Ou bien, c'est un point tel, que si on y suppose ramassée toute la gravité du pendule composé, ses différentes *oscillations* se feront dans le même tems qu'auparavant.

Ainsi la distance de ce point au point de suspension est égale, comme on vient de le dire, à la longueur du pendule simple, dont les *oscillations* seroient isocrones à celle du corps suspendu. *Voyez* CENTRE. *Chambers.*

On appelle aussi en général *oscillation* le mouvement d'un corps qui va & vient alternativement en sens contraire comme un pendule. Ainsi, par exemple, un corps solide placé sur un fluide peut y faire des *oscillations*, lorsque ce solide n'est pas en repos parfait; sur quoi *voy. l'article* FLOTTER. (*O*)

OSCILLATION, (*Antiquit. grecq. & rom.*) espece de balancement que les anciens avoient imaginé pour donner une apparence de sépulture à ceux qui se défaisoient eux-mêmes; car on croyoit que leurs manes ne pouvoient jouir d'aucun repos, & l'on y remédioit par l'*oscillation*, qui consistoit à attacher à une corde, une petite figure qui représentoit le mort; on balançoit ensuite cette figure dans l'air, & enfin on lui faisoit des funérailles. Dans le beau tableau de la prise de Troye par Polygnotte, on voit, dit Pausanias, Ariadne assise sur une roche. Elle jette les yeux sur Phèdre sa sœur, qui, élevée de terre, & suspendue à une corde qu'elle tient des deux mains, semble se balancer dans les airs. C'est ainsi, continue l'historien, que le peintre a voulu couvrir le genre de mort, dont on dit que la malheureuse Phèdre finit ses jours. (*D. J.*)

OSGITATION, s. f. mot francisé du latin *oscitatio*, qu'on emploie quelquefois en Médecine pour *baillement*. *Voyez* BAILLEMENT.

OSCLAGE, s. m (*Jurisprud.*) & par corruption, *oclage*, *ouscl age*, *ouclage*, & *onclage*, du latin *osculum*, est le nom que l'on donne au douaire dans quelques coûtumes, comme celle de la Rochelle.

Ce terme paroit venir de ce qui se pratiquoit autrefois chez les Romains. Après que les futurs conjoints avoient été accordés, ils se donnoient réciproquement un baiser, qui faisoit partie de la cérémonie, ce baiser étoit nommé *osculum*. Cette cérémonie étoit suivie des présens que les futurs époux se faisoient l'un à l'autre, & comme le baiser, *osculum*, étoit regardé comme le gage du mariage, les dons faits de la part du futur époux étoient censés faits *pro osculo*, ce qui leur a apparemment fait donner le nom d'*osclage*, dans les coûtumes dont on a parlé.

Le droit d'*osclage* tient lieu du douaire, & ressemble plus particulierement à l'augment de dot.

Dans la coûtume de la Rochelle l'*osclage* est de la moitié de la dot qui entre en communauté, ce qui s'appelle *tiers en montant*.

Il n'est pas dû sans stipulation, laquelle ne peut être faite que par contrat de mariage; il n'a lieu qu'en cas de renonciation à la communauté.

De droit il ne se regle qu'à proportion de la partie de la dot actuelle qui entre en communauté, mais on peut par convention le rendre plus fort.

Il est toujours dû à la femme sans retour.

La femme peut toujours le demander, quoique la dot n'ait pas été payée, pourvû qu'elle fût réelle.

Le douaire & l'*osclage* peuvent concourir ensemble lorsqu'on est ainsi convenu par le contrat de mariage.

Il n'est pas ordinaire de stipuler un *osclage* en cas de secondes nôces de la femme; cependant cette convention n'est pas proibée.

Enfin l'*osclage* n'est dû que par le décès du mari.

Sur ce qui concerne ce droit, *voyez le Glossaire* de Lauriere, & M. Valin en son *Comment. sur la coût. de la Rochelle*, *tom. II. pag.* 531. (*A*)

OSCOPHORIES, s. f. pl. (*Hist. anc.*) fêtes instituées par Thesée, en mémoire de sa victoire sur le minotaure, par laquelle il avoit délivré les Athéniens du tribut de sept jeunes gens qu'ils envoyoient tous les ans en Crete, pour être dévorés par ce monstre. *Voyez* MINOTAURE.

Le nom d'*oscophories* vint des mots grecs [illegible], *branche de vigne* chargée de grappes, & [illegible], *je porte*. Plutarque dit que ces fêtes furent ainsi nommées, parce que Thesée les institua à son retour à Athenes, & qu'on étoit alors dans le tems des vendanges; & d'autres parce qu'elles furent instituées en l'honneur de Minerve & de Bacchus qui avoient assisté Thesée dans cette entreprise; quelques-uns veulent qu'on y honorât Bacchus & Ariane.

Dans les *oscophories* tous les jeunes gens qui avoient leur pere & leur mere, prenoient des habits de fille & couroient au temple de Bacchus & à celui de Minerve, ayant des grappes de raisin dans leurs mains. Celui qui y arrivoit le premier étoit déclaré vainqueur, & offroit un sacrifice en versant une liqueur qui étoit contenue dans une phiole, & composée de vin, de miel, de fromage, de fleurs, & d'huile. *Voyez l'article* OSCOPHORIES.

OSCULUM PACIS, s. n. (*Théologie.*) baiser de paix; c'étoit autrefois la coûtume dans l'Eglise, que pendant la célébration de la messe, après que le prêtre avoit fait la consécration & proferé ces paroles, *pax Domini vobiscum*, la paix du Seigneur soit avec vous, les fideles s'embrassoient les uns & les autres, ce qui s'appelloit le *baiser de paix*.

Après que cette coûtume eut été abrogée, on en introduisit une autre qui est, que le prêtre ayant proferé les paroles ci-dessus, le diacre ou sous-diacre donnoit à baiser au peuple une image qu'on appelloit *la paix*, c'est ce qui se pratique encore en partie de l'église de Paris, où après l'*agnus Dei*, deux acolythes ou enfans de chœur vont présenter à baiser au clergé une espece de reliquaire.

Dans d'autres diocèses, aux messes solemnelles, le célébrant, après l'*agnus Dei*, donne le *baiser de* paix au diacre en lui disant, *pax tibi frater & Ecclesiæ sanctæ Dei*. Celui-ci répond, *& cum spiritu tuo*. Le diacre la donne ensuite au soudiacre, puis au premier choriste, celui-ci au second, & ceux-ci donnent chacun de leur côté le *baiser de paix* à l'ecclésiastique qui occupe la premiere stale, celui-ci à son voisin, & ainsi de suite en répétant les mêmes paroles. On voit que cette cérémonie retient l'idée de l'union & de la charité que la primitive église exigeoit entre ses enfans.

OSCULATEUR, adj. *en Géométrie*, rayon *osculateur* d'une courbe, est le rayon de la developpée de cette courbe; & cercle *osculateur* est le cercle qui a pour rayon le rayon de la developpée. *Voyez* OSCULATION & DEVELOPPÉ.

On appelle ce cercle *osculateur*, parce qu'il embrasse pour-ainsi-dire la developpée en la touchant; car il la touche & il la coupe tout-à-la-fois, étant d'un côté à la partie concave de la courbe, & à l'autre à la partie convexe.

Dans le cercle tous les rayons *osculateurs* sont égaux, & sont le rayon même du cercle; la developpée du cercle n'étant qu'un point.

Lorsque la courbure est finie, le rayon *osculateur* est fini, lorsqu'elle est infiniment petite, le rayon *osculateur* est infini, & enfin lorsqu'elle est infiniment grande, le rayon *osculateur* est $= 0$. *V.* COURBURE.

Nous a

Nous avons promis au *mot* ENGENDRER, que nous donnerions ici de nouvelles remarques sur les courbes, qui en se développant s'engendrent en elles-mêmes; mais ayant vû depuis que le savant M. Euler a traité profondement ce sujet dans le *tom. XII.* des anciens *Mémoires de Petersbourg*, nous y renvoyons le lecteur. (O)

OSCULATION, s. f. ou baisement, terme en usage dans la théorie des développées. Soit *PC* la developpée d'une courbe; un cercle décrit du point *C* comme centre (*Pl. analys. fig.* 12.) & du rayon de la developpée *MC*, est dit *baiser*, en *M*, la developpée, & M. Huyghens, inventeur des developpées, a appellé ce point *M*, *point d'osculation*, ou *point baisant*. *Voyez* DEVELOPPEE.

La ligne *MC* est appellée *rayon osculateur*, & le cercle décrit du rayon *MC*, *cercle osculateur* ou *cercle baisant*. *Voyez* OSCULATEUR.

La développante *PCF*, est le lieu des centres de tous les cercles qui baisent la développante *AM*, décrite par le développement de la courbe *BCF*. *Voyez* DEVELOPPEMENT & DEVELOPPANTE.

La théorie de l'*osculation* est dûe à M. Leibnitz, qui a le premier enseigné la maniere de se servir des developpées de M. Huyghens, pour mesurer la courbure des courbes. *Voyez* COURBURE.

On appelle aussi *osculation* en Géométrie, le point d'attouchement de deux branches d'une courbe qui se touchent. Par exemple, si on a $y = \sqrt{x} + \sqrt[4]{x^3}$, il est aisé de voir que la courbe a deux branches qui se touchent au point où $x = 0$, à cause que les radicaux emportent chacun le signe + & —. *Voyez* BRANCHE & COURBE.

Le point d'*osculation* differe du point de rebroussement (qui est aussi un point d'attouchement de deux branches), en ce que dans celui-ci les deux branches finissent au point de rebroussement, & ne passent point au-delà, au-lieu que dans le point d'*osculation* les deux branches existent de part & d'autre de ce point. Dans la *fig.* 14. n°. 1. *d'analyse*, *D* est un point d'*osculation*; & dans la *fig.* 5. *G* ou *C* est un point de rebroussement. *Voyez* REBROUSSEMENT. L'*osculation* s'appelle *embrassement* quand la concavité d'une des branches embrasse la convexité de l'autre, c'est-à-dire quand les deux branches qui se touchent sont concaves ou convexes du même côté. (*O*)

OSÉ, participe d'OSER.

OSER, v. act. (*Gram.*) avoir le courage d'entreprendre une chose hardie, périlleuse, difficile. Qu'il *ose*? Celui qui *ose* a mesuré en lui-même ses forces avec son entreprise.

OSÉE, (*Théol.*) le premier des douze petits prophêtes: on regarde ses livres comme les plus anciens, les plus prophétiques que nous avons. Quoiqu'Amos & Isaïe aient paru sous le regne d'Osias, ainsi qu'*Osée*; celui-ci les a précédés de quelques années. Il est pathétique, court, vif, & sententieux. Le prophête, quoiqu'inspiré, a toujours le caractere de l'homme; en parlant par sa bouche, Dieu lui laisse ses préjugés, ses idées, ses passions, ses expressions, son métier, s'il en a un.

OSEILLE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *acetosa*, genre de plante à fleur sans pétales, composée de plusieurs étamines soutenues par un calice à six feuilles. Le pistil devient dans la suite une semence triangulaire, enveloppée d'une capsule formée par trois feuilles du calice, les trois autres se flétrissent. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Parmi les trente-une especes d'*oseille* que comptent les Botanistes, il y en a deux principales qui sont en usage dans la Médecine & dans les cuisines, savoir l'*oseille* ordinaire & la ronde.

L'*oseille* ordinaire; *acetosa vulgaris*, *acetosa pratensis*, *oxalis pratensis*, a la racine fibreuse, longue, jaunâtre, amere, & styptique; ses feuilles sont alternes, grandes d'une palme & plus, pointues, échancrées, & à oreilles du côté qu'elles tiennent à leur queue, d'un verd foncé, acides, & succulentes. Sa tige est cannelée, longue d'une coudée, & branchue; elle porte des fleurs sans pétales, chargées d'étamines garnies de sommets jaunâtres, & qui s'élevent d'un calice composé de six feuilles.

Ray observe que dans cette espece de plante il y a des fleurs stériles ou incompletes, & d'autres fertiles ou complettes. Les fleurs stériles ne portent point de fruit, & le pistil de celles qui sont fertiles se changent en une graine triangulaire, de couleur de châtaigne, luisante, enveloppée dans une capsule feuillée, composée de trois feuilles du calice, & dont les trois autres se fannent.

L'*oseille* ronde, *acetosa* & *oxalis rotundifolia*, *seu hortensis*, a la racine menue, rampante, d'une saveur astringente; elle pousse des tiges longues d'une coudée & plus, menues, rampantes. Ses feuilles varient quelquefois; elles sont presque rondes; d'autres fois elles sont à *oreilles*, & d'autres fois elles sont pointues comme une lance, de couleur verd de mer, un peu grasses, d'une saveur aigrelette & délicate: les fleurs & les graines ne sont pas différentes de celles de l'*oseille* ordinaire.

On cultive beaucoup ces deux especes d'*oseille* dont les feuilles, la racine, & la graine sont d'usage médicinal.

Le suc des racines donne la couleur de pourpre au papier bleu; mais cette couleur disparoît bien-tôt après, & il reste une tache brune à cause de la grande quantité d'huile qu'elles contiennent, laquelle tache s'étend peu-à-peu sur les parties qui ont été developpées par l'acide.

Les racines contiennent en effet presque trois fois autant d'huile & de terre que les feuilles: elles enveloppent un sel essentiel ammoniacal, nitreux, tel que celui que l'on découvre dans les feuilles: c'est de-là que vient ce goût styptique & amer des racines; c'est aussi de-là que vient la vertu qu'elles ont d'ouvrir & de lever les obstructions. Au contraire on découvre dans les feuilles qui contiennent un acide plus développé, la vertu de rafraîchir & de calmer le mouvement de fermentation du sang & de la bile.

La vertu cardiaque des graines est entierement différente de celle des feuilles & des racines, car elle dépend d'une huile abondante, mêlée avec une grande portion de sel ammoniacal, les graines ont encore par leurs parties huileuses la qualité d'adoucir les humeurs âcres, d'amollir les fibres des parties, & de les rendre plus flexibles.

Il résulte de ces détails, que le suc d'*oseille* s'emploie avec succès dans les fievres bilieuses, soit simples, soit pestilentielles, & que c'est en particulier un excellent remede dans le scorbut alkalin. La racine d'*oseille* étant amere & astringente, convient dans les décoctions apéritives: les feuilles d'*oseille* pilées ou bouillies, appliquées extérieurement, sont puissamment résolutives & maturatives. (*D. J.*)

OSEILLE, (*Diete, Mat. méd.*) *oseille* ordinaire, *oseille* longue, vinette, & *oseille* ronde.

On prend indifféremment l'une & l'autre *oseille*, soit pour les usages de la Cuisine, soit pour ceux de la Pharmacie. Ce n'est que les feuilles de ces plantes qu'on emploie à titre d'aliment; & l'on se sert comme remede de leurs feuilles, de leurs racines, & de leurs semences.

Les feuilles d'*oseille* dont tout le monde connoît le goût très-acide, se mangent dans les potages avec les viandes, le poisson, les œufs, &c. Cet assaisonnement est regardé avec raison comme très-salutaire, & sur-tout en été, tems auquel il est principalement en usage, parce que c'est-là la saison de l'*oseille*. Il tempere, rafraîchit, donne de l'appétit, & réveille le jeu des parties relâchées par la chaleur. Il n'est cependant utile qu'aux sujets vraiment sains; car on ne doit point le permettre à ceux qui sont sujets aux aigreurs de l'estomac, aux hypocondriaques, aux personnes du sexe qui sont attaquées des pâles-couleurs; à ceux qui sont sujets à la toux, à l'asthme, au crachement de sang, car ce sont-là les affections principales dans lesquelles les alimens & les assaisonnemens acides sont pernicieux.

L'*oseille* soit en substance accommodée à la maniere des épinards, & mêlée avec cette derniere plante peut temperer convenablement son acidité; la décoction & le suc de cette plante, sont regardés par tous les Médecins comme un spécifique dans le scorbut: ces mêmes remedes sont très-utiles aussi, lorsqu'on en combine l'usage avec celui des plantes alkalines, telles que le cochlearia, le cresson, &c. Le célebre Thomas Bartholin a même observé que l'*oseille* & le cochlearia croissoient en abondance l'un à côté de l'autre dans le Groenland où le scorbut est endémique, comme si la nature avoit fait naître ces deux plantes ensemble pour que les hommes de ces contrées pussent commodément les tempérer l'une par l'autre, & qu'ils trouvassent dans leur mélange un remede facile & assuré. Cette observation botanique a été vérifiée par les Naturalistes qui ont voyagé postérieurement dans la plûpart des pays du nord.

Les remedes tirés des feuilles d'*oseille* dont nous venons de parler, possedent toutes les propriétés communes des acides végétaux spontanés. Ils sont rafraîchissans, anti-putrides, utiles dans les coliques bilieuses, les chaleurs d'entrailles; les digestions languissantes, les fievres ardentes, continues, les fievres tierces, intermittentes, printannieres, &c.

On distille une eau des feuilles d'*oseille*, qui est de la classe des eaux distillées dépouillées de toute vertu (*voy.* EAU DISTILLÉE), & qu'il est bien singulier de voir donner encore par Geoffroi comme analogue au suc & à la décoction de cette plante, & seulement comme un peu plus foible que ces remedes.

La racine d'*oseille* n'est point acide; elle a un goût amer & légerement styptique. On la compte parmi les remedes apéritifs & diurétiques, & on l'emploie communément à ce titre dans les bouillons & les aposèmes apéritifs. Elle a la propriété singuliere, lorsqu'elle est seche, de donner à l'eau dans laquelle on la fait bouillir une belle couleur rouge delayée. On peut profiter de cette propriété pour faire une tisane dont la couleur imite celle du vin, & tromper avec cette boisson certains malades qui demandent opiniâtrement du vin, & à qui il pourroit être dangereux d'en accorder. Il ne faut pas se mettre en peine dans ce cas qu'ils puissent découvrir la fraude par la différence du goût, parce que ce n'est communément que de la part des malades en délire qu'on a à se délivrer de cette sorte d'importunités, & qu'au surplus on peut toujours leur faire entendre que la maladie leur a perverti le goût. Un aposème apéritif, fort usité sous le nom de *bouillon rouge*, doit sa couleur à la racine d'*oseille* & à celle de fraisier.

La semence d'*oseille* qui est émulsive, est comptée parmi les remedes cordiaux & astringentes, mais elle est fort peu employée, & certes il est très-vraissemblable qu'elle est négligée avec raison, sur-tout à ces titres, & qu'elle ne possede que les qualités très-communes des substances émulsives. *Voyez* ÉMULSION.

Les feuilles d'*oseille* appliquées extérieurement en forme de cataplasme sur des tumeurs inflammatoires, sont puissamment résolutives & maturatives. Ce remede est employé très-communément & avec beaucoup de succès.

On fait avec les feuilles d'*oseille* une conserve & un sirop simple avec leur suc. Le sucre ne fait que tempérer l'acidité de ces feuilles & de ce suc, mais ne la détruit point. Ainsi ces remedes ont les mêmes usages, & à-peu-près les mêmes vertus que les feuilles & que le suc.

La conserve d'*oseille* entre dans l'opiate de Salomon, la graine dans la confection d'hyacinthe, la poudre *diamargariti frigidi*, le diascordium, *&c.* de la plûpart des pharmacopées; car ces ingrédiens sont bannis de toutes ces compositions dans la pharmacopée de Paris. On ne sait trop par quelle préférence. (*b*)

OSERAIE, s. f. (*Jardinage.*) est une portion de terrein, plantée en osiers. *Voyez* OSIERS.

OSERIETA, (*Géog. anc.*) île que Pline, *liv. XXXVII. c. ij.* met sur la côte de Germanie. Il dit qu'elle contenoit une forêt, dont les arbres étoient une espece de cedre, & qu'il en couloit de l'ambre sur les rochers. Quelques géographes prennent cette île pour être l'île d'*Oesel*. (*D. J.*)

OSI, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Allemagne. Tacite insinue qu'il n'étoit séparé des Avariques que par le Danube, & que ces deux peuples étoient également pauvres & également libres; mais il ne décide point si les *Osi* étoient des Germains naturels, ou des étrangers établis en Pannonie. Entre les conjectureurs, les uns mettent les *Osi* en Silésie, les autres aux environ d'Oppel & de Naiss, & d'autres encore à Osenbourg en Westphalie. (*D. J.*)

OSIANDRIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) secte de Luthériens, qui tirent leur nom d'André Osiander, fameux théologien allemand. *Voyez* LUTHÉRIENS.

La doctrine qui les distingue des autres Luthériens, consiste à soutenir que l'homme est justifié formellement par la justice essentielle de Dieu, & non pas par la foi ou l'imputation de la justice de Jesus-Christ, comme le prétendoient Luther & Calvin. *Voyez* JUSTIFICATION.

Les demi-*Osiandriens* ne reçoivent l'opinion d'Osiander qu'à l'égard de l'autre vie, & prétendent que l'homme étant sur la terre est justifié par l'imputation de la justice de Jesus-Christ, & dans le ciel par la justice essentielle de Dieu. *Voyez* IMPUTATION.

OSICERDA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'Espagne tarragonnoise chez les Hédetains, selon Ptolomée, *liv. II. c. vj.* On croit que c'est *Ossera* (*D. J.*)

OSIER, s. m. (*Jardinage.*) cette espece de saule vient dans toutes sortes de terroirs, & principalement dans les terres fortes & humides; on le plante souvent en bordure sur des vignes ou vergers; & pour en tirer plus de profit, on fait des oseraies. On met ces plans dans un endroit frappé du soleil & moins bas que le saule; car s'ils avoient le pié continuellement humide, ils ne feroient que languir.

Pour en élever, on laboure bien la terre, on en cas[illegible] avec soin toutes les mottes, & on la met en rayo[illegible] pour y pouvoir tenir l'eau tant & si peu qu'on voudr[illegible] On choisit sur de beaux *osiers* des boutures bien viv[illegible] d'un pié & demi de long. On les aiguise par le gr[illegible] bout; & après qu'elles ont trempé pendant quatre jo[illegible] dans l'eau fraîche, mais non pas crue, on les pique [illegible] pié en terre entre deux raies, si le champ est bien labou[illegible] à raies. On met chaque plan à deux piés l'une de l'[illegible] tre, sur des lignes droites éloignées entr'elles de tr[illegible] piés. On garantit les *osiers* du dégât des bestiaux, pa[illegible] qu'ils s'élevent en menus fions fort tendres, dont le [illegible] tail est très-friand.

On tond les *osiers* chaque année, quand la feuille [illegible] est tombée; plus ils sont mûrs, mieux ils valent. [illegible] coupant les *osiers*, on en fait des bottes: ensuite on les trie, on les sépare en trois rangs suivant leur grandeur & grosseur. Au premier rang sont les fions les plus longs & les plus gros; ils servent entr'autres à lier des cercles. Ceux de trois à quatre piés de long composent le second rang; ils servent à lier de gros treillages, & à d'autres ouvrages; on les estime selon qu'ils sont minces. On fait le troisieme rang de petits brins, qui n'ont pas plus de deux piés & demi de long, & on met au rebut ceux qui n'ont pas un pié & demi. Les *osiers* étant triés & épluchés, on les lie par poignées pour ne les pas mêler, & on les fend à loisir avec le fendoir. *Voyez* FENDOIR (*outil de Vannier*).

Les Vignerons se servent des *osiers* pour attacher la vigne; les Jardiniers, pour palisser les arbres & faire des berceaux; les Tonneliers, pour lier leurs cercles à tonneaux; les Vanniers emploient les plus fins pour faire des paniers, des corbeilles, *&c.* (*D. J.*)

OSIER FRANC, (*Botan.*) c'est l'espece de saule nommé par Tournefort, *salix vulgaris, rubens. Voy.* SAULE.

OSIER, (*Art méch.*) L'*osier* sert aux ouvrages des Vanniers & des Tonneliers. Ceux-ci fendent les baguettes d'*osier* en trois, & s'en servent à lier les cercles & cerceaux qu'ils mettent aux caves, cuviers, tonneaux, & autres sortes d'ouvrages de leur métier.

L'*osier* se vend par botte ou mole, qui sont des paquets de quatre piés de long, contenant trois cens brins quand il est fendu.

OSIMO, (*Géog.*) ancienne ville d'Italie dans la Marche d'Ancone, avec un évêché suffragant du pape. Elle est sur une montagne près du Musone, à 7. milles de Lorette, 10 S. O. d'Ancône, 120 N. E. de Rome. *Long.* 31. 12. *lat.* 43. 20.

Les Latins l'ont nommée *Auximum* & *Auxumum*; c'est une des cinq villes de la Pentapole, mentionnée dans les donations de Pépin & de Charlemagne. Les revenus du siege d'*Osimo* sont considérables; & c'est ordinairement un cardinal qui en est évêque. Procope parle beaucoup de cette ville à l'occasion des Goths qui s'y retranchoient contre Bélisaire. (*D. J.*)

OSIRIS, s. m. (*Mytholog.*) un des grands dieux des Egyptiens, & le plus généralement honoré dans tout le pays.

Je ne rapporterai point tout ce qu'en disent les historiens, je n'y trouve que des contradictions, & d'ailleurs les merveilleuses conquêtes qu'on attribue à *Osiris*, ne me paroissent guere moins imaginaires que les longs voyages qu'on lui fait entreprendre. Il y a même tant de conformité entre les exploits que la fable prête à *Osiris*, & les exploits que l'histoire raconte de Sésostris, que l'on est porté à penser que ceux-là ont été copiés sur ceux-ci pour relever davantage la gloire de la principale divinité des Egyptiens. Quoi qu'il en soit, les voyages supposés d'*Osiris* & d'Isis dans la plus grande partie du monde, donnerent lieu aux Poëtes & aux Mythologues de feindre que l'art de naviger avoit été trouvé sous le regne de ces deux divinités. Ils publierent que le navire sur lequel *Osiris* courut le monde, avoit été le premier vaisseau long qui eût paru sur mer; & même pour en laisser un monument [illegible] à la postérité au-dessus de l'injure des tems, [illegible] astronomes [illegible] mirent le navire d'*Osiris* au [illegible] constellations célestes; c'est celle que les Grecs nommerent dans la suite la *constellation* du vaisseau d'A[illegible] de la Canicule, appellée en Egypte *Sothis* ou l'étoile d'Isis.

Osiris & Isis sont dans la [illegible] deux divinités étroitement unies ensemble, le soleil & la lune. Les habits d'*Osiris* étoient d'une [illegible] couleur, de la couleur de la lumiere; on les gardoit précieusement, & on ne les exposoit qu'une seule fois chaque année à la vûe de tout le monde.

Comme les Egyptiens prétendoient qu'*Osiris* leur avoit enseigné l'Agriculture, ils lui donnerent le [illegible]

ſymbole. On repréſentoit ce dieu différemment de même qu'Iſis dont il étoit le frere & le mari. On le trouve quelquefois ſur des marbres égyptiens avec la tête d'un épervier, & le corps d'un homme; à ſon dos eſt une table qui deſcend juſqu'à la baſe qui ſoutient ſa figure, & qui eſt pleine de lettres hiéroglyphiques. Quelquefois il eſt repréſenté preſque emmailloté, comme les momies d'Egypte, portant ſur la tête un ornement des plus ſinguliers, au bas duquel ſortent deux cornes. Il tient d'une main un fouet, & de l'autre une verge courbée qui reſſemble à un bâton augural. Comme *Oſiris* étoit pris pour le ſoleil, on lui donnoit un fouet pour animer les chevaux qui tiroient le char dont il ſe ſervoit pour faire ſa courſe. Quelques Mythologues prétendent que toutes les divinités du paganiſme n'étoient que des attributs d'Iſis & d'*Oſiris*. (*D. J.*)

OSISMIENS, (*Géog. anc.*) *Oſiſmii*; ancien peuple de la Gaule. Céſar, *l. II. c. xxxiv.* en parle dans ſes commentaires, & les nomme pêle mêle avec des peuples de la Normandie & de la Bretagne. On a employé bien des conjectures pour trouver ces *Oſiſmiens*, & on ne les a point encore découverts. Sanſon qui les met en Bretagne, croit que les habitans des trois diocèſes de Saint-Paul-de-Léon, Tréguier & Saint-Brieux, répondent aux *Oſiſmiens*. Ceux qui mettent ce peuple en baſſe-Normandie, croient le trouver dans l'Hiémois ou l'Eximois. (*D. J.*)

OSMA, (*Géog.*) ancienne petite ville d'Eſpagne dans la vieille Caſtille, avec un évêché ſuffragant de Tolede. Elle eſt ſur le Duero dans une plaine abondante en tout ce qui eſt néceſſaire à la vie, à 45 lieues N. E. de Tolede, 32 N. E. de Madrid. *Long.* 15. 2. *lat.* 41. 34.

La cité d'*Oſma* étoit connue des Romains ſous le nom d'*Uxama*. Elle eſt nommée *Oxoma* dans les trois notices eccléſiaſtiques d'Eſpagne. Alphonſe d'Arragon la conquit ſur les Maures l'an 755. Les infideles la reprirent enſuite. Le roi Alphonſe VI. s'en rendit le maître ſur les Maures, & elle eſt reſtée au roi de Caſtille; mais ce n'eſt plus qu'un gros bourg à-demi-ruiné. (*D. J.*)

OSMONDE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *oſmunda*, genre de plante qui n'a point de fleurs, & dont les fruits ſont raſſemblés en grappe. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

Ce genre de plante, dans le ſyſtème de Linnæus, eſt ainſi caractériſé. Les graines ſont produites dans des capſules rondes, diſtinctes, mais raſſemblées en grappes ſur la branche, & s'ouvrent horiſontalement quand elles ſont mûres. Ces graines ſont très-menues, en grand nombre, & de forme ovale.

Tournefort compte quinze eſpeces d'*oſmondes*, entre leſquelles il nous ſuffira de décrire la plus commune, celle qu'il nomme *vulgaris & paluſtris I. R. H.* 547. Elle a pour racine un amas de fibres longues & noirâtres, entortillées les unes dans les autres; ſes tiges ſont nombreuſes, hautes de deux coudées, vertes, liſſes, cannelées, & garnies de branches feuillées qui s'étendent de tous côtés, compoſées de huit ou neuf paires de feuilles, terminées par une feuille impaire.

Chaque feuille eſt entiere, droite, longue de trois ou quatre pouces, large d'un demi-pouce, terminée par une pointe mouſſe, & ayant au milieu une côte ſur toute ſa longueur.

Le haut de la tige eſt partagé en quelques pédicules, qui ſoutiennent chacun de petites grappes longues d'un pouce, chargées de graines: cette plante n'a point de fleurs; car ce que les Herboriſtes appellent *fleur* n'eſt autre choſe, ſelon Ray, que les feuilles non-développées, & qui étant réfléchies cachent les graines naiſſantes. Les fruits ramaſſés comme en grappes, ſont des capſules ſphériques, ſemblables à celles des fougeres, qui ſe rompent par la contraction de leurs fibres, & qui jettent une pouſſiere très-fine, comme on l'obſerve par le moyen du microſcope.

L'*oſmonde* proſpere dans les endroits humides, dans les fondrieres, dans les marais; ſes feuilles ſe fannent en hiver. (*D. J.*)

OSMONDE, (*Mat. méd.*) fougere fleurie. La racine de cette plante a été vantée comme un remede ſpécifique du rachitis. Elle a été célébrée auſſi comme un très-puiſſant vulnéraire, capable de diſſoudre le ſang arrêté & grumelé dans les parties internes, par les chûtes, les plaies profondes, &c. On s'en eſt auſſi quelquefois ſervi pour les mêmes uſages auxquels on emploie les autr. fougeres. L'*oſmonde* eſt un remede fort peu uſité. (*b*)

OSNABRUCK ou OSNABRUG, ou, comme d'autres écrivent, OSENBRUCK, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle de Weſtphalie, avec un évêché fondé par Charlemagne vers l'an 780, dont l'évêque eſt ſouverain. Elle eſt remarquable par le traité qui s'y conclut en 1648 entre les Suédois & l'empereur. La religion catholique & la proteſtante y ſont également ſouffertes. Elle eſt ſur la riviere de Haſe, à 8 milles N. E. de Monſter, 5 d'Hervorden, 9 S. O. de Brême. *Long.* 25. 48. *lat.* 52. 28.

Il eſt vraiſſemblable que le nom d'*Oſnabruck* vient de la ſituation de cette ville, & que la riviere de Haſe s'appelloit anciennement *Oſen*, ce qui joint au mot *bruck*, qui ſignifie un *pont*, marque un pont ſur l'Oſen.

Charlemagne ne ſe contenta pas d'y établir un évêché, il y fonda en outre une école pour y enſeigner la langue greque & la latine. Cet acte répond à l'an 804, & eſt fort curieux; on le trouve dans le Dictionnaire de la Martiniere. (*D. J.*)

OSNABRUCK, *évêché d'*, (*Géog.*) ſiege épiſcopal & principauté d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie, borné N. par le bas Munſter, E. par la principauté de Minden. S. par le haut Munſter, O. partie par le même, & partie par le comté de Lingen. C'eſt un pays abondant en bons pâturages. A la paix de Weſtphalie, on convint qu'il ſeroit poſſédé alternativement par un prince de cette maiſon qui eſt luthérienne, & par un prince catholique, ce qui s'eſt toujours pratiqué depuis.

OSORNO, (*Géog.*) ville de l'Amérique méridionale au Chili, ſur la rive ſeptentrionale de Rio-Bueno à 15 lieues de Baldivia. *Long.* 306. 32. *latit. méridionale* 40. 40. &, ſelon de Noort, par les 42d. de *latit. méridionale*.

OSORO ou OSERO, (*Géog.*) petite ville d'Italie, capitale d'une petite île de même nom du golfe de Veniſe, au S. de l'île de Cherzo, dont elle n'eſt ſéparée que par un petit détroit, qui n'a que cinq pas de large. Il y a un évêché ſuffragant de Zara. Elle eſt preſque deſerte, quoique l'île abonde en bois, miel, beſtiaux & ſardines. *Long.* 32. 22. *lat.* 44. 54.

OSQUES, LES, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Italie dans la Campanie entre Capoue & Naples. On les appelloit également *Oſci*, *Opſci*, *Opici*, *Obſci*. Le mot d'*obſcene*, *obſcenus*, vient de ce peuple dont la corruption étoit extrème, & le langage conforme aux mœurs; il s'abandonnoit à de honteuſes débauches, & c'eſt ce qu'Horace appelle *morbus campanus*. Perſonne n'ignore la deſcription que nous ont laiſſée les anciens des délices de Naples & de Capoue, qui étoient les principales villes du pays des *Oſques*, & le ſéjour de la volupté. *Oſce loqui* ſignifioit également chez les Latins *parler d'une maniere diſſolue & employer de vieux mots.*

Silius Italicus donne aux *Oſques* toutes les places qui ſont le long de la côte de la Campanie, entre Terracine & Cumes. (*D. J.*)

OSQUES, *jeux*, (*Théâtre des Romains.*) les *jeux oſques*, *oſci ludi*, étoient des jeux ſcéniques qu'on repréſentoit ſur les théâtres des Romains. On les nommoit *oſci*, non parce qu'on y parloit la langue *oſque*, mais parce que c'étoient des farces empruntées de celles des anciens peuples. Ces jeux, ainſi que les ſatyriques, ſe repréſentoient le matin avant qu'on jouât la grande piece.

OSRHOÈNE, (*Géog. anc.*) les Grecs diſent *Oſrhoène* & les Latins *Oſdrobene*, contrée de la Méſopotamie le long de l'Euphrate, depuis le mont Taurus au N. juſqu'au Chaborras au Midi & à l'Orient; c'eſt là le ſentiment de Cellarius, qui croit que l'*Anthemuſia* de Ptolomée eſt la même que l'*Oſrhoène*.

L'*Oſrhoène* & l'Adiabene furent ſoumis à l'empire romain par Lucius Vérus; & ce royaume fut éteint l'an de l'ére chrétienne 216 par Caracalla, qui mit une colonie à Edeſſe capitale du pays.

Comme l'*Oſrhoène* devint une grande province eccléſiaſtique, les notices nous ont détaillé le nom des lieux qui reconnoiſſoient Edeſſe pour métropole; mais elles ne s'accordent ni ſur le nombre, ni ſur le rang des ſieges qu'elles mettent dans cette province. (*D. J.*)

OSRUSHNA, (*Géog.*) ville d'Aſie dans la Tartarie, au Mawaralnahe, au-delà de Samarcande, & l'une des métropoles de la province du nom d'*Orushnah*. Abulféda dit que cette province eſt terminée à l'orient par une partie du Fergan, au couchant par les limites de Samarcande, au N. par une autre partie du Fergan, au M. par les confins de Cash. La ville d'*Oſrushna* eſt à cinq journées de chemin de Samarcande. *Long.* ſelon Alfaras, 90d *latit.* 50d.

OSS, (*Géog.*) bourg du Brabant hollandois, dans la Mairie de Bois-le-Duc, au quartier de Maesland. Je parle de ce bourg, parce qu'il eſt auſſi conſidérable que bien des villes, qu'il eſt le chef-lieu du quartier, qu'il

jouit des privileges d'avoir des foires & marchés, que les habitans forment quatre confrairies, & qu'ils ont un tribunal d'échevins & de jurés, avec d'autres prérogatives. *Long.* 22. 45. *latit.* 51. 44.

OSSA, (*Géog. anc.*) montagne de Thessalie dans la Magnésie, au midi oriental du Pénée, & au S. E. de la vallée de Tempé. Pline, *l. IV. c. viij.* & Ptolomée, *l. III. c. xiij.* font mention de cette montagne si fameuse dans les fables des poëtes; témoin ce que Virgile dit des Titans: „ Trois fois ils s'efforcerent de „ mettre l'*Ossa* sur le Pélion, & le mont Olympe sur „ l'*Ossa*; & trois fois la foudre de Jupiter renversa ces „ montagnes vainement entassées „.

> *Ter sunt conati imponere Pelio* Ossæ;
> *Scilicet atque* Ossæ *frondosum involvere Olympum*, &c.
>
> Georg. *l. I. v.* 281.

Strabon met un mont *Ossa* dans le Péloponnèse; 2° *Ossa* est le nom d'une ville de Macédoine à l'orient du Strymon; 3° *Ossa* est le nom d'une riviere d'Italie dans la Toscane. (*D. J.*)

OSSA-POLLA-MAUPS, (*Hist. mod. culte.*) c'est le nom sous lequel les habitans de l'île de Ceylan désignent *l'Etre suprême*, c'est-à-dire *le Dieu qui a créé le ciel & la terre*; mais ils ne font pas difficulté de lui associer d'autres dieux qu'ils lui croient subordonnés, & qui sont les ministres de ses volontés; le principal d'entre eux est *buddou*, qui est le même que le busdo des Japonois, ou le fohi des Chinois; son emploi est de sauver les hommes, & de les introduire après leur mort dans le séjour de la félicité.

OSSEC, *sentine*, s. m. (*Marine.*) c'est l'endroit au-bas de la pompe où se reçoivent toutes les eaux. *Voy.* SENTINE.

On appelle aussi *ossec* sur les rivieres l'endroit où s'amassent les eaux du bateau qu'on vuide avec l'escope. (*Z*)

OSSÉEN ou OSSÉNIEN, s. m. (*Gram. Hist. eccl.*) juifs à demi-chrétiens; on les confond avec les Esséens. *Voyez* ESSÉENS. Ils habitoient les environs de la mer Morte. On dit que sous Trajan, vers la fin du premier siecle, un juif d'origine, appellé *Ebraxi*, leur enseigna ses erreurs. *Voyez* ELCESAÏTE.

OSSELET, s. m. (*Gram.*) petit os.

OSSELETS *de l'oreille*, (*Anatomie.*) ce sont les quatre petits os que l'on trouve dans la caisse du tambour, & que l'on appelle le *marteau*, l'*enclume*, l'*étrier* & le *lenticulaire*, ou l'*orbiculaire*. *Voyez*-en les *articles*, ainsi que le *mot* OREILLE.

Je voudrois bien faire comprendre au lecteur comment ces *osselets* sont situés & articulés les uns avec les autres; mais je suis convaincu qu'il est impossible de se former une juste idée de leur situation, de leur connexion & de leurs attaches, si on ne les voit tous articulés dans la cavité du tambour.

Ruysch a non-seulement prouvé que les *osselets de l'oreille* étoient revêtus de périoste, mais il a fait voir encore par le moyen de ses injections les vaisseaux nombreux qui se distribuent dans leur périoste.

Nous avons remarqué ailleurs que les *osselets de l'oreille*, de même que la coquille & les trois canaux demi-circulaires sont dans les enfans presque aussi grands & aussi durs que dans les adultes, au lieu que tous les autres os sont encore très-imparfaits dan le premier âge.

La découverte des *osselets* appartient aux modernes. Jacobus Carpensis découvrit le marteau & l'enclume. Eustache à Rome & Ingrassias à Naples trouverent presqu'en même tems l'étrier. La découverte du quatrieme est généralement attribuée à François Sylvius.

Ces *osselets* articulés curieusement ensemble ont un muscle externe, & un autre interne, qui servent à les mettre en action. Cette action paroît être de bander la membrane du tambour & de la relâcher.

Dans les animaux, ces *osselets* different selon la différence de leur espece; les quadrupedes ont quatre *osselets*, ainsi que les hommes; mais personne ne s'est occupé à en examiner les variétés: pour ce qui regarde les oiseaux, la nature ne leur a donné qu'un seul *osselet*, très-subtil & très-menu, appuyé sur une base plus large & ronde. A cette base est joint un cartilage très-mobile, qui paroît se terminer au tympan, selon les observations du docteur Moulen, insérées dans les *Trans. philos. n°.* 100. (*D. J.*)

OSSELETS, *terme d'Archer du guet*, petit bâton au travers duquel on passe une corde où il y a un nœud coulant qu'on passe au col ou au poignet de celui qu'on mene en prison. (*D. J.*)

OSSELET, (*Maréch.*) on appelle ainsi une espece de sur-os plat qui vient aux boulets des chevaux. *Voyez* SUR-OS.

OSSELETS, *jeu des*, (*Littérat.*) en latin *ludus talorum*, ou simplement *tali*; Horace dit: *Nec regna vini sortiere talis*, tu ne joueras plus aux *osselets* la royauté des festins.

Suivant Homere, le jeu des *osselets* étoit connu des Grecs dès le tems de la guerre de Troie. Ils lui donnoient le nom d'ἀστράγαλοι, d'un os qui est dans le pié des animaux, & qu'ils employoient à cet usage; cet os est le premier des os du tarse; il est gros, inégal, convexe en certains endroits, concave en d'autres, & nous le nommons encore *astragale*.

Les *osselets* n'avoient proprement que quatre côtés, sur lesquels ils pussent aisément s'arrêter, les deux extrémités étant trop arrondies pour cela, cependant la chose n'étoit pas impossible; on appelloit ce coup extraordinaire *talus rectus*. De ces quatre côtés, il y en avoit deux plats & deux larges, dont l'un valoit six, & étoit appellé *senio* par les Latins, & χῷος par les Grecs; l'autre opposé ne valoit qu'un, & on lui donnoit le nom *canis* ou *vulturius*; c'est le même que les Grecs appelloient κύων ou Χῖος, d'où étoit venu le proverbe Χῖος πρὸς Κῷον, *un à six*. Des deux côtés plus étroits, l'un étoit convexe, appellé *suppum* ou *supinum*, qui valoit trois; l'autre concave, appellé *pronum*, valoit quatre. Il n'y avoit ni deux, ni cinq dans les *osselets*.

On jouoit ordinairement avec quatre *osselets*, qui ne pouvoient produire que 35 coups; savoir 4 dans lesquels les quatre faces étoient semblables, 18 dans lesquels il y en avoit deux de pareil nombre, 12 dans lesqueles il y en avoit trois égaux & un coup unique lorsque les *osselets* étoient différens, j'entends de *différens nombres*, c'est-à-dire qu'il falloit faire un as, un 3, un 4, & un 6, c'étoit le coup le plus favorable, appellé *vénus*, en grec ἀφροδίτη. Les Grecs avoient donné les noms des dieux, des héros, des hommes illustres, & même des courtisanes fameuses à ces coups différens.

Le coup de vénus étoit aussi nommé *basilicus*, parce qu'il falloit l'amener pour être le roi de la table. Le coup opposé étoit les quatre as, appellés *damnosi canes*. Entre les autres coups, il y en avoit d'heureux, de malheureux & d'indifférens. C'étoit un usage reçu parmi les joueurs d'invoquer les dieux ou leurs maîtresses avant que de jetter les *osselets*.

Pour empêcher les tours de main, on se servoit de cornets, par lesquels on les faisoit passer. Ils étoient ronds en forme de petites tours, plus larges en-bas que par le haut, dont le col étoit étroit. On les appelloit *turris*, *turricula*, *orca*, *pyrgus*, *phimus*. Ils n'avoient point de fond, mais plusieurs degrés au-dedans, qui faisoient faire aux *osselets* plusieurs cascades, avant que de tomber sur la table,

> *Alternis vicibus quos præcipitante rotatu*
> *Fundunt excisi per cava buxa gradus.*

cela se faisoit avec grand bruit; & ce bruit faisoit encore donner au cornet le nom de *fritellus*.

Les *osselets* n'étoient au commencement qu'un jeu d'enfans chez les Grecs; c'est pourquoi Phraates, roi de Parthes, envoya des *osselets* d'or à Démétrius, roi de Syrie, pour lui reprocher sa légereté: cet amusement devenoit cependant une affaire sérieuse dans les divinations qui se faisoient au sort des dez ou des *osselets*: c'est ainsi qu'on consultoit Hercule dans un temple qu'il avoit en Achaïe, & c'est ainsi que se rendoient les oracles de Geryon à la fontaine d'Apone, proche de Padoue.

Il ne faut pas confondre le jeu des *osselets*, *ludus talorum*, avec le jeu de dez, *ludum tesserarum*; car on jouoit le premier avec quatre *osselets*, & l'autre avec trois dez: les *osselets*, comme on l'a dit, n'avoient que quatre côtés qui étoient marqués de quatre nombres toujours opposés l'un à l'autre, savoir du 3 qui avoit 4 pour côté opposé, & d'un as dont le côté opposé étoit six. Les dez avoient six faces, dont quatre étoient marquées de la même maniere que les quatre des *osselets*; & des deux autres, l'une avoit [illegible] l'autre un 5, mais toujurs opposés, de sorte que dans l'un & l'autre jeu le nombre du côté inférieur & celui du côté supérieur faisoient toujours 7, comme cela s'observe encore aujourd'hui. Les coups des *osselets* ne pouvoient être variés que de trente-cinq manieres; les dez ayant six faces, produisoient cinquante-six manieres, savoir 6 rafles, 30 où il y a deux dez semblables, & 20 où les trois dez sont différens; mais tout ce qui regarde les jeux de dez

& des

& des *osselets* chez les anciens a été épuisé par Meursius dans son livre *de ludis græcorum*, & par Daniel Souterius dans son *Palamede*. (*D. J.*)

OSSEMENS, s. m. pl. os décharnés des animaux qui sont morts. Les cimetieres sont pleins d'*ossemens*.

OSSEMENS FOSSILES, (*Hist. nat. Minéralogie*.) on rencontre en plusieurs pays des *ossemens*, tant de quadrupedes que de poissons enfouis dans le sein de la terre, & qui n'y ont souvent éprouvé aucune altération, de cette espece sont les dents d'éléphant que l'on a rencontrées en Sibérie, en Pologne, en France & en Angleterre, *&c.* Les os de mammoth que l'on trouve en Sibérie, la licorne fossile qui a été trouvée près de Quedlimbourg, suivant le rapport de M. de Leibnitz, *&c. Voyez* IVOIRE FOSSILE & LICORNE FOSSILE.

Ces endroits ne sont point les seuls où ces sortes d'*ossemens* se rencontrent, on trouve en France aux environs de Dax au pié des pyrénées un amas très-considérable d'*ossemens* de poissons, de vertebres d'une grosseur prodigieuse, & depuis quelque-tems M. de Borda qui cultive l'histoire naturelle dans ce pays, a envoyé à l'académie des Sciences la mâchoire d'un crocodile, trouvée dans ce même canton, & que M. Bernard de Jussieu regarde comme de la même espece que le crocodile, appellé *garial*, qui se trouve dans le Gange. On voit au même endroit des palais de poissons, des glossopetres d'une grosseur prodigieuse, & une infinité de dépouilles de poissons. Le même M. Bernard de Jussieu a vû près de Montpellier en Languedoc des *ossemens* de poissons cétacés d'une grandeur demesurée, qui étoient mêlées avec des coquilles. On a trouvé près de Mary, village des environs de Meaux, un os de la tête de l'hyppopotame. Toutes ces choses semblent prouver d'une maniere incontestable des revolutions, par lesquelles la mer qui couvroit le continent que nous habitons, s'en est retirée pour aller occuper d'autres lieux. *Voyez l'article* FOSSILES.

Parmi le grand nombre d'*ossemens* d'animaux que l'on rencontre dans le sein de la terre, il n'y en a guere de plus singuliers, & dont l'origine soit plus difficile à expliquer que ceux que l'on trouve à Canstadt, à une lieue de Stutgard, dans le duché de Wirtemberg. Il y a en cet endroit une colline composée d'une pierre à chaux, sur laquelle on trouve les restes d'un bâtiment antique de forme exagone, que quelques-uns croient avoir été un temple, & d'autres un fort des Romains. Le duc de Wirtemberg ayant fait fouiller dans cette colline en 1700, on y trouva un amas prodigieux d'*ossemens* de différentes grandeurs; on y trouva d'abord dans une espece de limon plus de soixante cornes ou dents courbées, depuis un pié jusqu'à dix piés de longueur; ces dents se trouvoient confondues 1°. avec des mâchoires, des dents molaires encore dans leurs alvéoles & d'autres détachées, des omoplattes, des os femur, des crânes, des vertebres d'animaux de la taille des éléphans; 2°. des dents, des mâchoires, des vertebres & d'autres os d'animaux d'une moindre grandeur, tels que sont des bêtes sauvages, des chiens, *&c.* 3°. enfin des os de petits animaux, tels que des souris, de mulots, *&c.* Tous ces *ossemens* étoient comme calcinés ou comme ayant un commencement de pétrification, la plûpart étoient en fragmens, cependant quelques-uns étoient restés dans leur état naturel. On a aussi trouvé dans la roche des environs que l'on fit sauter avec de la poudre des *ossemens* qui y étoient renfermés, ainsi que des petites coquilles. *Voyez* une dissertation latine qui a pour titre: *OEdipus Osteolithologicus, seu dissertatio de cornibus & ossibus fossilibus Canstadiensibus*, par David Spleiss.

Quelques auteurs ont eu la simplicité de croire que ces *ossemens* avoient appartenu à des géans: d'autres ont conjecturé que les Romains avoient amené autrefois des éléphans en Germanie, & que ces *ossemens* en étoient les débris: d'autres enfin ont imaginé que ces os étoient les restes des animaux qui avoient été immolés dans les sacrifices des anciens Celtes. Mais tous ces sentimens n'ont guere de probabilité, & il y a lieu de croire que les animaux à qui ces *ossemens* ont appartenu, ont été ensevelis en terre par quelque révolution arrivée à cette partie du continent.

Près d'Etampes il se trouve un amas d'*ossemens* de différentes grandeurs, très-semblable à celui de Canstadt qui vient d'être décrit.

Les ouvrages des Naturalistes sont remplis d'exemples de pareils *ossemens* qui se sont trouvés enfouis dans la terre à differentes profondeurs, & dans différens pays. En 1672 on trouva à Cambourg en Thuringe, & en 1685, près de Hildbourghausen, quelques dents d'éléphans & même en 1695 on deterra près de Tonna en Thuringe, un squelette entier d'éléphant, avec quatre dents molaires, & deux défenses chacune de huit piés de longueur. Les *Miscellanea Berolinensia* parlent du squelette d'un crocodile qui fut trouvé dans les mines de la Thuringe. Dans la grotte de Baumann, & dans celle de Schartzfeld, près du Hartz, on rencontre des vertebres des côtes, des omoplates, & une grande quantité d'*ossemens* de toute espece. A l'égard des *os de mammoth*, nous en avons parlé assez au long à l'article *Ivoire fossile*.

On voit dans l'Histoire de l'Académie des Sciences de l'année 1719, qu'on trouva en Gascogne un amas considérable d'*ossemens* de différentes grandeurs, qui furent mis à découvert par la chûte d'un rocher; il y avoit des dents, des os de cuisses & de jambes, & même un fragment de bois de cerf ou d'élan. On verra une énumération assez longue des différens *ossemens* d'éléphans & d'autres animaux, trouvés en Angleterre & dans beaucoup d'autres pais, dans un mémoire du célebre chevalier Hans Sloane, inféré dans les Mémoires de l'Académie royale des Sciences, année 1727.

En Angleterre, dans la province de Derbyshire, en fouillant pour découvrir une mine de plomb, on trouva en 1744 un squelette humain, ainsi que des bois de cerf. Ces *ossemens* étoient recouvertes d'une pierre très-dure, au point de faire feu contre les outils des ouvriers; de sorte qu'ils paroissoient avoir été logés dans une cavité qui étoit dans cette pierre. *Voyez* les Transactions philosoph. *n.* 475. On voit aussi à Rome, dans la *villa Ludovisia* un amas d'*ossemens* humains, qui sont recouverts d'une incrustation pierreuse, sans être eux-mêmes changés en pierre. *Voyez* les Transactions philosoph. *n.* 477.

On a trouvé en Champagne, dans une carriere qui est auprès du village de Lieucoton, distant de trois lieues de Langres, un squelette humain entier, d'une grandeur extraordinaire, dont le femur ou l'os de la cuisse avoit près de deux piés de longueur; ce squelette se trouva pris entre deux bancs de pierre dont il étoit enveloppé. (—)

OSSERY *ou* OSSERI, (*Géog.*) petite contrée d'Irlande, dans la province de Leinster, partagée en deux par la riviere de Nure.

OSSEUX, EUSE, adj. qui est de la nature de l'os.

OSSICULE. *Voyez* NOYAU.

OSSIFICATION, s. f. s'OSSIFIER, v. neut. (*Physiolog.*) c'est la formation des os en longueur, en grosseur, & en solidité, par le secours des sucs nourriciers qui y arrivent, les développent, les alongent, augmentent leur épaississement & leur dureté, jusqu'à ce qu'enfin n'étant plus capables d'admettre les sucs nécessaires à leur nutrition, ils s'alterent dans leur substance, & rendent inévitable le dépérissement de la machine. Mais comment se fait l'*ossification*? c'est un mystere dont la connoissance nous est cachée, & sur lequel on n'a donné que des conjectures; voici celles que je crois les plus vraissemblables.

On peut considérer les os dans leur origine comme autant de petits tuyaux creux revêtus d'une fine pellicule en-dehors & en-dedans. Cette double pellicule ou membrane fournit la substance qui doit devenir osseuse, ou le devient elle-même en partie; car le petit intervalle qui est entre ces deux membranes, c'est-à-dire, entre le périoste intérieur & le périoste extérieur, devient bientôt une lame osseuse.

Dans les premiers tems les os du fœtus ne sont encore que des filets d'une matiere ductile, que l'on apperçoit aisément & distinctement à-travers la peau & les autres parties extérieures, qui sont alors extrémement minces, & presque transparentes. L'os de la cuisse, par exemple, n'est qu'un petit filet fort court, qui contient une cavité. Ce petit tuyau creux est fermé aux deux bouts par une matiere ductile, & il est revêtu à sa surface extérieure & à l'intérieure de sa cavité de deux membranes composées dans leur épaisseur de plusieurs plans de fibres toutes molles & ductiles; à mesure que ce petit tuyau reçoit des sucs nourriciers. Les deux extrémités s'éloignent de la partie du milieu; cette partie reste toujours à la même place, tandis que toutes les autres s'en éloignent peu-à-peu des deux côtés; elles ne peuvent s'éloigner dans cette direction opposée sans réagir sur cette partie du milieu: les parties qui environnent ce point du milieu prennent donc plus de consistance, plus de solidité, & commencent à *s'ossifier* les premieres.

L'intervalle des deux périostes devient osseux dans la partie du milieu de la longueur de l'os; ensuite les parties qui avoisinent le milieu sont celles qui *s'ossifient*, tandis que les extrémités de l'os, & les parties qui avoisinent

tinent ces extrémités, restent ductiles & spongieuses. Et comme la partie du milieu est celle qui est la premiere ossifiée, elle ne peut plus s'étendre; il n'est pas possible qu'elle prenne autant de grosseur que les autres. La partie du milieu doit donc être la partie la plus menue de l'os; car les autres parties & les extrémités ne se durcissant qu'après celle du milieu, elles doivent prendre plus d'accroissement & de volume; c'est par cette raison que la partie du milieu des os est plus menue que toutes les autres parties, & que les têtes des os qui se durcissent les dernieres, & qui sont les parties les plus éloignées du milieu sont aussi les plus grosses de l'os.

Indépendamment de cet accroissement en longueur, l'os prend en même tems un accroissement en grosseur qui se fait ainsi; la premiere lame osseuse est produite par la partie intérieure & le périoste extérieur. Il s'en forme bien-tôt deux autres qui se collent de chaque côté de la premiere, & en même tems la circonférence & le diametre de la cavité. Les parties intérieures des deux périostes continuant ainsi à s'*ossifier*, & l'os continue à grossir par l'addition de toutes ces couches osseuses produites par les périostes.

Mais l'*ossification* est encore produite par plusieurs autres causes qu'il faut développer. Elle se fait, suivant l'illustre Monro, dans son ostéogonie, 1°. à l'aide de la suppression considérable qu'exercent sur les os, plus que sur aucune partie les grands poids qu'ils ont à supporter; 2°. par la violente contraction des muscles qui y sont attachés: 3°. par la force des parties qui les constituent, & qui font des efforts continuels pour s'étendre & s'accroître.

C'est en conséquence de toutes ces actions réunies, que les fibres solides & les vaisseaux des os sont tenus plus serrés, & que les particules des fluides portées dans ces vaisseaux, deviennent propres à s'unir à ces fibres, & s'y incorporent plus promptement & plus fortement tandis que le reste continue son chemin par les veines, & rentre dans la masse du sang. Une observation qu'il importe de faire, c'est qu'à mesure que les os se durcissent en même proportion, & le nombre & le diametre des vaisseaux diminuent. Ce qui nous montre la raison pour laquelle les os des jeunes gens se réunissent plus promptement après une fracture que ceux des vieillards, & celle pour laquelle les chevaux, les bœufs, les gros bestiaux perdent de leur grosseur & de leur force lorsqu'on les fait travailler trop tôt.

Les exemples fréquens que nous avons de l'*ossification* de quelques autres parties, lorsqu'elles ont été long tems exposées à la compression des parties environnantes, ou lorsqu'elles se sont trouvées dans des conjonctures semblables, en conséquence de leur contraction violente & fréquente, comme il arrive aux parties situées proche les orifices du cœur dans quelques vieillards, & dans quelques animaux; ces exemples, dis-je, ne nous permettent point de douter que l'*ossification* ne vienne d'une compression telle que nous l'avons indiquée: témoin la substance musculaire du cœur, qu'on a trouvé osseuse dans plusieurs personnes, ainsi que nous l'assurent Cheselden & autres: témoin encore l'*ossification* des arteres dans les vieillards, celle des cartilages du larynx dans les adultes, celle des cartilages situés entre les vertèbres du dos & les reins; dans les bêtes de somme, ces cartilages se changent en os parfaits, & s'unissent intimement aux vertebres; ensorte que le tout ne paroît qu'un os continué. Le périoste n'est pas même exempt de cette metamorphose, & Peyer nous dit avoir séparé cette membrane en plusieurs lames osseuses.

Une observation qui tend à appuyer l'opinion de M. Monro, c'est que les os commencent à s'*ossifier* dans les endroits où l'action de ces causes est plus sensible; savoir, dans les os cylindriques par un anneau au milieu; & dans les larges au centre, ou proche le centre, par un point, ou par plusieurs points distincts. La raison de ces effets, c'est que ces parties sont contiguës aux ventres des muscles qui sont attachés à ces os; & que c'est en conséquence du gonflement qui se fait à ces ventres, que la pression sur les os est plus grande en ces endroits. Nous faisons juges de cette action ceux qui ont examiné avec attention certains os, comme celui de l'épaule & des iles, qui sont couverts de muscles d'un & d'autre côté; combien ne sont-ils pas minces & compactes dans les adultes, sur-tout dans les endroits où les ventres des muscles étant appliqués, la pression étoit la plus grande, au-lieu qu'ils sont plus épais dans les enfans: mais le nombre des fibres étant le plus grand dans le milieu de ces os, il est évident que cet endroit auroit été plus épais tant dans les adultes que les enfans, s'il n'y avoit eu dans les premiers une compression qui n'étoit point dans les seconds; en effet, les muscles n'ont presque point encore d'exercice dans les enfans, au-lieu qu'ils agissent fortement dans les adultes.

D'ailleurs, si nous admettons que toutes les parties d'un os sont uniformément augmentées par l'accès du fluide destiné à la nutrition; chaque fibre & chaque particule d'une fibre tendront à s'étendre, & pousseront leurs voisins: conséquemment la pression sera beaucoup plus grande vers le milieu où les particules seront beaucoup plus fermes; c'est donc là que commencera l'*ossification*. Enfin, la pulsation des arteres médullaires qui entrent dans les os, à-peu-près vers leur milieu, pourroit bien aussi, ainsi que les auteurs l'ont conjecturé, contribuer à leur endurcissement.

C'est des effets de la pression seule que nous pouvons déduire la raison pour laquelle les os des vieillards ont leurs parois beaucoup plus minces, & sont toutefois plus forts & plus solides, tandis que les cavités y sont plus grandes que dans les os des jeunes gens; & celle pour laquelle l'impression des muscles & des vaisseaux, *&c.* est beaucoup plus forte sur la surface des os, selon l'âge & l'état des personnes, & selon le travail & les exercices entre les personnes d'un même âge & d'un même état. Cette impression est beaucoup plus profonde dans les vieillards, & dans ceux qui sont accoutumés au travail, que dans les jeunes gens, & dans ceux qui ne prennent aucun exercice, & qui menent une vie indolente.

Il est encore vraissemblable que l'*ossification* dépend des vaisseaux des os, dont la situation & les diametres sont tels, qu'ils séparent une liqueur qui, privée de ses parties les plus fluides, se convertit facilement en une substance osseuse, ainsi qu'il est démontré par la matiere calleuse qui se sépare dans les fractures & dans les ulceres, lorsqu'une partie de quelqu'os a été emportée. Dans ces cas cette liqueur se durcit, & cimente quelquefois les deux extrémités d'un os, quoique la distance à laquelle elles sont placées soit assez considérable. Il se trouve un grand nombre d'exemples de ce phénomene dans les auteurs. M. Laing, chirurgien écossois, fit l'extraction du tibia à un enfant, & il ne laissa de cet os presque que les épiphyses de chaque extrémité; une substance osseuse prit la place de l'os qu'il avoit ôté, & suppléa à tout ce qui manquoit; ensorte que le malade marcha dans la suite avec facilité & fermeté.

Peut-être aussi que les causes de l'*ossification* dont nous venons de faire mention, agissent plus ou moins puissamment, selon la nature du climat, & les alimens dont on fait usage. C'est peut-être aussi par la même raison que les peuples qui habitent des pays chauds, acquierent plus promptement toutes leurs forces & toute leur grandeur, que ceux qui vivent dans des contrées froides & septentrionales. De-là vient encore la pratique connue parmi les dames de faire boire aux jeunes chiens de l'eau-de-vie ou de l'esprit de vin, & de les baigner dans ces liqueurs pour les empêcher de grossir. On a observé que l'usage excessif de ces esprits avoit fait pétrifier dans quelques personnes, & *ossifier* dans d'autres, des parties naturellement molles à leur âge. *Voyez* les exemples qu'en rapportent Littre & Geoffroy.

Ceux qui seront curieux de savoir en quel tems & dans quel ordre chaque os, & chaque partie des os commencent à s'ossifier, n'ont qu'à consulter Kerkringius; cet auteur a poussé ses observations depuis le fœtus de trois jours après la conception, & depuis trois semaines & un mois jusqu'à neuf. Qu'ils parcourent aussi Colterus & Eyssonius. Enfin on trouvera dans les ouvrages de Ruysch qui a corrigé quelques-unes des erreurs des auteurs que nous venons de citer, un traité complet d'Ostéogonie, en y ajoutant quelques particularités que Nesbitt & Albinus ont remarqué depuis.

Quand l'os a acquis toute sa densité & sa solidité, sa substance devient avec le tems si compacte, qu'elle ne peut plus admettre les sucs nourriciers qui étoient auparavant employés à augmenter sa densité, & qui étoient nécessaires à cette espece de circulation qui fait la nutrition de ces parties. Dès-lors cette substance de l'os doit s'altérer, puisqu'elle cesse d'être nourrie, & cette altération dans la substance même des os est une des premieres causes qui rendent nécessaire le dépérissement de notre corps. Ainsi la vie s'éteint par nuances successives, & la mort n'est que la derniere nuance de la vie.

Le changement qui *ossifie* insensiblement toutes les parties molles, est encore produit par de fréquens & violens exercices, par l'application des astringens, par le desséchement & par la vieillesse. Ce changement est suivi de roideur dans les parties qui étoient auparavant mobiles, & les effets qui en résultent, varient autant que les parties elles-mêmes sujettes à ces accidens. Il est to-

tale-

talement impossible de changer l'état d'une partie *ossifiée*; mais quelquefois à la faveur des fomentations laxatives, mucilagineuses, humectantes, onctueuses, tiédes, jointes à une douce friction de la partie, on vient à bout de lui procurer un certain degré de flexibilité.

Ce degré de flexibilité est très-peu de chose, & ne réussit qu'à l'égard de quelques muscles externes; car il n'est point de moyen d'empêcher l'*ossification* des parties solides internes; ainsi l'a voulu l'auteur de la nature. Tous les observateurs nous parlent d'*ossifications*, je ne dis pas seulement de membranes & de cartilages, mais de visceres & de vaisseaux. On a trouvé le cerveau, la dure-mere, le conduit auditif, l'œsophage, le cœur, le péricarde, les poumons, les reins, la rate, le foie, le pancréas, l'épiploon, l'artere carotide, l'aorte ossifiés. J'avois rassemblé plus de deux cens observations choisies sur ce sujet; mon recueil a péri dans un naufrage avec mes autres manuscrits physiologiques. (*D. J.*)

OSSIFRAGE. *Voyez* ORFRAIE.

OSSIFRAGE, PIERRE, (*Hist. nat.*) *lapis ossifragus*; nom donné par quelques auteurs à la substance nommée plus communément *ostéocolle*. *Voyez cet article*.

OSSIFRAGNE. *Voyez* ORFRAIE.

OSSIGI, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Espagne dans la Bétique. La contrée qui renfermoit cette ville est nommée dans Pline, *liv. III. ch. j. Ossigitania*; on croit qu'*Ossigi* est présentement *Mégibar*, au royaume de Jaen, entre Anduxar & Lixaarez. (*D. J.*)

OSSILAGO, s. f. (*Myth.*) déesse qui donnoit aux os des enfans de la force & de la vigueur.

OSSILEGIUM, (*Littér.*) ce mot latin signifioit proprement *les os calcinés* que le feu n'avoit point entierement consumé, & que l'on tiroit des cendres du bucher; ensuite on les enfermoit dans des urnes. Ce pieux devoir de tirer du bucher les os du défunt, étoit rendu par les parens, qui éteignoient le reste du feu avec du vin; & les petites urnes dans lesquelles on mettoit les os calcinés, se nommoient *ossuaria*. (*D. J.*)

OSTÉOCOPE, s. m. (*Médec.*) se dit de certaines douleurs aiguës dans lesquelles il semble à ceux qui en sont attaqués qu'on leur brise les os.

Ce mot vient du grec ὀστέον, *os*, & de κόπτω, *couper*, *rompre*, *briser*.

Elle vient d'une humeur acre, qui picote la membrane dont les os sont revêtus. Ceux que l'*ostéocope* affecte le plus ordinairement sont les scorbutiques & les vérolés.

OSSONOBA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Espagne dans la Lusitanie. Ptolomée la nomme *Ossonaba*, & la met au pays des Turditains. Rodericus Carus croit que c'est présentement *Estonbar*; Colmenar pense que c'est le petit village nommé *Estoi*, & que la ville de Faro s'est formée des ruines d'*Ossonaba*; ce dernier paroît avoir raison. (*D. J.*)

OSSU, UE, adj. qui a de gros os. Cet homme est *ossu*.

OSSUNA *ou* OSSONA, (*Géog.*) les François disent *Ossune* ou *Ossone*; petite ville d'Espagne dans l'Andalousie avec titre de duché. Elle est à 6 lieues de Hardalès, 5 d'Exija. *Longit.* 12. 30. *lat.* 37. 8. (*D. J.*)

OST, s. m. (*Lang. franç.*) ce terme est fort commun dans nos anciens auteurs françois. Villehardouin, *pag.* 102. „ Et ils respondirent que il nel poient faire par „ le commun de l'*ost* non, & cil en parleroient à cils „ de l'*ost* „. Nos anciennes coutumes se servent de ce terme; elles font mention du service de l'*ost*, que le vassal doit en armes & chevaux, selon la condition de son fief, dit Raqueau. On ne peut pas douter que nos peres n'aient fait *ost* du latin *hostis*, dont les auteurs de la basse latinité se sont servi pour exprimer une armée. Ainsi on lit dans Grégoire de Tours, *lib. II. Quo consilio accepto*, hostem *patriæ redire jubet ad propria*. Et dans le *ch. xxxvij.* du même livre, *sed quoniam pars* hostium *per territorium Turonicum transibat*.

OSTABARÈS, (*Géog.*) petite contrée de France dans la basse-Navarre, & qui n'a aucune ville. Ce n'est en effet qu'une vallée où le Bidouze, ruisseau, prend sa source. Le bourg d'*Ostabac* qui est sur la route de S. Jean-pié-de-port, donne le nom d'*Ostabarès* à ce petit pays. (*D. J.*)

OSTADE, s. f. (*Commerce.*) espece d'étoffe ancienne & grossiere. Henri Etienne parle de manches de deux paroisses, moitié *ostade*, moitié velours; velours d'un pourpoint de trois paroisses, le corps de demi-*ostade*, le bout des manches de cuir, le bas de velours.

OSTAGE. *Voyez* OTAGE.

OSTAGER, s. m. (*Jurisprudence.*) est le débiteur forain qui est arrêté prisonnier pour sureté de ce qu'il doit, on l'appelle *ostager* parce qu'il est retenu par forme d'ostage. *Voyez le glossaire de* Lauriere, au mot *ostager*. (*A*)

OSTALRIC, (*Géog.*) petite ville d'Espagne dans la Catalogne sur la riviere de Tordera, à 5 lieues de Girone, 8 de Barcelone, & à 4 de la mer. *Long.* 20. 20. *lat.* 41. 44. (*D. J.*)

OSTARDE. *Voyez* OUTARDE.

OSTEITE *ou* OSTÉOLITE, (*Hist. nat.*) *Voyez* OSTEOCOLLE.

OSTENDE *ou* OOSTENDE, (*Géog.*) forte & considérable ville maritime des Pays bas dans la Flandre autrichienne, au quartier de Bruges, avec un bon port. Elle est sur la mer, à 4 lieues de Bruges, 3 de Nieuport, 6 de Dunkerque, & 3 de Bruxelles. *Long.* selon Cassini, 20. 21′. 33″. *lat.* 51. 10′. 36″.

Ostende n'étoit qu'un petit village en 814. Il devint bourg en 1072. Des pêcheurs l'entourerent d'une pallissade en 1372. Philippe le Bon l'environna de murailles en 1445. Enfin *Ostende* fut régulierement fortifiée en 1583 par le prince d'Orange, lorsqu'il étoit maître de Gand & de Bruges. Les Etats-Généraux l'ont cédée à l'empereur par le traité de Barriere conclu en 1715.

Entre les événemens qui regardent cette ville, il n'en est point de plus fameux que son siége par les Espagnols. Il leur en couta plus de 80 mille hommes, & les assiégés, dont la garnison fut renouvellée plusieurs fois, perdirent au-delà de 50 mille hommes. Le siege dura plus de trois ans; car il commença le 5 Juillet 1601, & Ambroise Spinola prit la place le 14 Septembre 1604. Tout le monde ne sait pas les beaux vers que Grotius composa sur cette malheureuse ville avant la capitulation; les voici.

Area parva ducum, totus quam respicit orbis,
Celsior una malis, & quam damnare ruinæ,
Nunc quoque fata timent; alieno in littore resto.
Tertius annus abit: toties mutavimus hostem,
Sævit hyems pelago, morbisque furentibus æstas:
Et minimum est quod fecit iber. Crudelior armis,
In nos orta lues: nullum est sine funere funus:
Nec perimit mors una semel. Fortuna, quid hæres?
Quâ mercede tenes mistos in sanguine manes?
Quis tumulos moriens hos occupet, hoste perempto
Quæritur, & sterili tantum de pulvere pugna est.

Ce vers furent traduits en françois par Duvair, par Nicolas Rapin & par Malherbe; mais aucune de ces traductions ne vaut l'original. (*D. J.*)

OSTENDE, *compagnie d'*, (*Com. marit.*) fameuse compagnie des Pays-bas autrichiens qui se forma en 1718, & dont personne un peu instruit des affaires du commerce, n'ignore le sort.

Rien n'étoit mieux conçu que le plan de cette société. Le fonds fut arrêté à six millions de florins argent de change, divisé en 6 mille actions, de mille florins chacune. Les directeurs fixés au nombre de 8, furent choisis parmi les plus riches & les plus habiles négocians du pays, pour rester seulement six ans en direction. Le principal établissement aux Indes devoit être à Sandraspatan, frontiere des royaumes de Gingi & de Carnate, sur la côte de Coromandel, & l'empereur du Mogol avoit permis à la compagnie de bâtir un fort dans ses états. Le retour des marchandises devoit aborder à Bruges ou à *Ostende*, & être vendu dans une de ces deux villes.

Cette société formée dans l'espérance assurée d'obtenir la concession du prince, arma d'abord quelques vaisseaux pour l'Orient. Son crédit augmentant, elle multiplia le nombre de ses vaisseaux, elle en envoya cinq en 1720, six autres en 1721, & fit une vente en 1722, qui la mit en état de continuer son commerce avec succès. En 1723 elle eut son octroi gratis de l'empereur pour trente ans, avec les privileges les plus nobles & les plus amples qu'aucune compagnie de commerce ait encore reçue de son souverain. Non-seulement L. M. I. firent pour trois années la remise des droits d'entrée & de sortie, mais elle y ajouta un don gratuit de 300 mille écus pour favoriser ses premiers commencemens. Aussitôt après l'enregistrement des lettres patentes, les livres furent ouverts pour les souscriptions, & elles furent remplies en un seul jour; sur la fin du même mois elles gagnoient déja 12 à 15 pour cent.

Ces brillans avantages causerent la chute de cette compagnie; car en même tems qu'ils enflerent le cœur de toutes les personnes qui y étoient intéressées, ils augmenterent la jalousie des compagnies hollandoises des Indes orientales & occidentales, qui ne pouvant plus

voir

voir de ſi puiſſans & de ſi voiſins compétiteurs, prêts à partager leur commerce, demanderent aux Etats-Généraux la liberté de le maintenir par la force, aſſurés du ſuccès de leur requête, du ſoutien de l'Angleterre, & tout au-moins de la neutralité de la France.

Lorſque l'empereur gagna la bataille de Belgrade, on ne fut point inquiet des conquêtes qui pouvoient en être la ſuite; mais quand on le vit diſpoſé à ſoutenir la *compagnie d'Oſtende*, on en fut alarmé: la France même défendit à ſes ſujets de s'intéreſſer dans cette compagnie. Ce fut bien pis après l'expédition des lettres-patentes, revêtue de toutes les graces qui pouvoient leur donner du poids; alors les puiſſances maritimes ne garderent plus de ménagement; elles menacerent l'empereur de la guerre la plus opiniâtre, & leurs menaces devinrent l'objet de l'agitation de l'Europe en 1725; enfin, comme tout étoit prêt à s'armer, l'empereur prit le parti qu'impoſe la néceſſité, celui de céder à la force, & de ſuſpendre ſon octroi. On comprend bien que l'inaction de la *compagnie d'Oſtende* depuis ce tems-là juſqu'à ce jour 1760, eſt une ſuppreſſion réelle ſous un nom plus adouci; & les négocians des Pays-bas autrichiens ne ſauroient encore s'en conſoler.

Il eſt vrai que l'empereur n'étoit pas trop fondé dans ſes prétentions. On avoit ſtipulé dans les traités d'Utrecht, & dans celui de la Barriere, conclu à Anvers en 1715, qu'il ne poſſéderoit les Pays-bas eſpagnols, qu'avec les mêmes droits & les mêmes prérogatives que Charles II. les avoit poſſédés. Or ce prince ne pouvoit pas établir dans ſes domaines une compagnie pour le commerce des Indes; d'où il réſulte que ſon ſucceſſeur étoit aſtreint à la même clauſe; mais quand Charles VI. auroit pu, avec juſtice, défendre ſa *compagnie d'Oſtende*, il eſt vraiſſemblable que cet établiſſement auroit allumé le feu d'une guerre ruineuſe, & que ſa nouvelle compagnie n'auroit jamais pû ſe ſoutenir. (*D. J.*)

OSTENSIF, adj. (*Gram.*) qui peut être montré. Il y a des lettres ſecrettes qui ne ſont que pour celui à qui elles ſont adreſſées; & des lettres oſtenſives, qu'il faut montrer comme les ſeules qu'on ait reçues.

OSTENTATION, ſ. f. (*Morale.*) parade de ſes qualités, de ſes talens, ou de ſes actions. Si cette parade eſt fauſſe, elle nous rend le jouet des nos folies, & nous couvre de ridicule. Si elle eſt fondée, mais ſans faſte injurieux pour les autres, c'eſt un vernis qui a la propriété d'embellir & de conſerver ce qui en eſt digne. La vertu, faut-il le dire, a quelquefois beſoin de ſe faire valoir pour être remarquée Cicéron ſe trouva dans des conjonctures où il lui convenoit de parler de lui-même & de ſes ſervices avec quelque *oſtentation*. Elle réuſſit d'ordinaire dans les républiques, rarement à la cour des rois, ou dans un corps de ſénateurs ariſtocratiques. Elle ne ſied pas mal à un général couronné de lauriers. Pour faire aimer la belle gloire aux troupes, il y faut mêler un peu de-la fauſſe. La bravoure des ſoldats eſt toute dans les yeux ou dans la voix de celui qui les commande. Ils ont beſoin pour marcher qu'on leur enfle le cœur de vaines promeſſes & de magnifiques projets. (*D. J.*)

OSTÉOCOLLE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi qu'on nomme une ſubſtance foſſile, qui reſſemble parfaitement à des racines d'arbres pétrifiées. Elle eſt ordinairement inégale & raboteuſe, d'un blanc jaunâtre, cependant dans quelques parties elle eſt quelquefois blanche comme de la neige, tandis que d'autres parties ſont griſes ou noirâtres. Cette ſubſtance ne ſe trouve que dans des terreins arides & ſablonneux; elle eſt d'une forme cylindrique; on en trouve depuis la groſſeur d'une plume, juſqu'à celle du bras ou de la cuiſſe. Le tiſſu de cette ſubſtance eſt moins compacte au centre que vers l'extérieur ou l'écorce: quelques morceaux paroiſſent avoir leur centre rempli de petits trous comme l'interieur des os. Les gros morceaux ou racines ont moins de conſiſtance & de ſolidité que les petits. En général l'*oſtéocolle* eſt tendre & fragile tant quelle eſt en terre, ce qui fait qu'on a beaucoup de peine à la tirer en grands morceaux, mais elle acquiert de la conſiſtence lorſquelle a été expoſée à l'air.

Les naturaliſtes ont été très-embarraſſés pour connoître la nature & l'origine de l'*oſtéocolle*, quelques-uns l'ont pris pour une concrétion ſpathique, d'autres l'ont regardé comme une eſpece de tuf ou d'inſcruſtation; d'autres ont cru que c'étoit des oſſemens calcinés ou pétrifiés à cauſe de ſa forme & de ſon tiſſu. Ferrante Imperato en a très-bien jugé lorſqu'il a dit que c'étoit une racine changée en une pierre tendre & mêlée de ſable. En effet cela eſt conforme aux obſervations & aux expériences les plus récentes qui ont été faites ſur l'*oſtéocolle*; elles ſont dûes à M. Gleditſch de l'académie de Berlin; il a examiné cette ſubſtance qui ſe trouve très-communément dans la Marche de Brandebourg, & le célebre M. Marggraff en a fait l'analyſe chimique. *Voyez* les mémoires de l'académie royale de Berlin, année 1748.

D'après ces obſervations il paroît conſtant que l'*oſtéocolle* a été formée par des racines d'arbres, qui, après s'être pourries dans le ſable par l'humidité, ont été remplies peu-à-peu d'une terre calcaire, ſemblable à de la craie ou à de la marne, mêlée de ſable, à qui ces racines pourries ont ſervi de moule. Ce qui conſtate ce ſentiment d'une maniere indubitable; c'eſt un fait rapporté par M. Gleditſch. Lorſqu'il s'occupoit à chercher de l'*oſtéocolle*, il vit un pin placé ſur un lieu élevé, les eaux avoient entraîné une partie du terrein ſablonneux qui couvroit ſes racines, dont pluſieurs étoient à nud par un côté; ayant eu la curioſité d'examiner ſes racines par le côté où elles étoient encore enfoncées dans le ſable, il trouva qu'une de ces racines de la groſſeur du bras, & tenant encore au tronc, étoit changée en *oſtéocolle*, & que la partie ligneuſe pourrie & changée en terre étoit reſtée au centre. Ce fait eſt propre à lever toutes les objections, puiſqu'il prouve la pétrification d'une racine enſevelie dans le ſable, & qui tenoit encore à l'arbre vivant. D'autres obſervations ont convaincu M. Gleditſch de plus en plus de cette vérité, il a trouvé des *oſtéocolles*, dans leſquelles la ſubſtance ligneuſe étoit encore mêlée avec la ſubſtance terreuſe ou pierreuſe.

Toutes ces obſervations ſont confirmées par les expériences que M. Marggraff a faites ſur l'*oſtéocolle*; elles prouvent qu'elle eſt compoſée d'une pierre calcaire, d'un ſable fin, & de particules de végétaux pourris. *Voyez* les mémoires de l'académie de Berlin, *année* 1748. *pag.* 35-59.

M. Beurer de Nuremberg a auſſi examiné l'*oſtéocolle* avec beaucoup d'attention; ſes obſervations s'accordent parfaitement avec celles de M. Gleditſch, excepté qu'il ſoupçonne que cette ſubſtance eſt produite par les racines du peuplier noir, vu qu'il apperçut une branche deſſéchée de cet arbre & un rameau encore verd adhérent à un peuplier noir, dont la partie ſupérieure étoit encore du bois, & dont la partie inférieure étoit changée en *oſtéocolle*. *Voyez* les tranſact. philoſoph. *n°*. 476.

Les Naturaliſtes ont donné une infinité de noms différens à cette ſubſtance qu'ils connoiſſoient ſi peu; il eſt à-propos de les rapporter pour pouvoir entendre les différens ouvrages qui en ont parlé; ils l'ont appellé *oſteocolla*, *oſtéites*, *lapis oſſifragus*, *oſſina*, *oſſiſana*, *lapis morochius*, *hammoſteus*, *enoſteos*, *holoſteus*, *oſtéolithus*, *ſtelechites*, *lapis aſiaticus*, *lapis ſabuloſus*, *lapis ſpongiæ*, *cyſteolithus*, *foſſile arboreſcens*. La plûpart de ces dénominations ſont fondées ſur la reſſemblance que cette ſubſtance a avec les os, ou ſur la prétendue vertu qu'on lui a attribuée de ſervir à conſolider & à faire reprendre les os fracturés; c'eſt pour cela qu'on l'appelle auſſi *pierre des rompus*, ou *pierre des os rompus*. On ſent aiſément que ces vertus ſont imaginaires, cependant l'*oſtéocolle* occupe encore une place dans la boutique des apoticaires d'Allemagne, qui ſouvent lui ſubſtituent du gypſe ou du ſpath.

OSTEOCOLLE, on aſſure que l'*oſtéocolle* eſt un ſpécifique pour la génération du cal dans les fractures. Fabrice de Hilden en dit des merveilles dans ſes obſervations de chirurgie. Il prétend que par l'uſage intérieur & extérieur de cette pierre, il a obtenu bien plus promptement que d'ordinaire la conſolidation des os fracturés. Il a des obſervations par leſquelles il ſemble que le cal étoit difforme, parce qu'il ſe faiſoit avec trop de précipitation, comme ſi la nature avoit porté, par l'opération de cette pierre, une trop grande quantité de ſucs oſſeux à la partie fracturée. L'auteur aſſure avoir été obligé de s'abſtenir de l'uſage de l'*oſtéocolle*, & d'employer des moyens pour réprimer le cal, tels que des remedes repercuſſifs, & une plaque de plomb bien ſerrée: de-là il conclut qu'on ne peut ſe ſervir utilement de ce ſecours que pour des vieillards en qui les ſucs nourriciers manquent; mais que ſur un jeune homme, tel que celui qui étoit le ſujet de ſon obſervation, il falloit en uſer bien modérément. Il y a bien de l'apparence qu'il en a été de ce remede, comme de toutes les nouveautés qu'on accueille d'abord avec enthouſiaſme contre toute raiſon, & qu'on abandonne ſouvent tout-à-fait avec auſſi peu de fondement, parce qu'il pourroit y avoir un point d'utilité, en-delà & en-deçà duquel on ſe porte trop communément. (*Y*)

OSTÉOCOLLE, (*Mat. méd.*) les pharmacologiſtes ont encore attribué à cette ſubſtance pierreuſe des qualités ſpé-

ſpécifiques contre les fleurs blanches & la gonorrhée; ces vertus ſont purement imaginaires: & même quoique l'*oſtéocolle* ſoit formée en partie d'une certaine quantité de terre ſoluble par les acides, elle n'eſt pas même utile à titre d'abſorbant, parce que, ſelon Cartheuſer, qui l'appelle avec raiſon *rude*, *craſſum*, *& ignobile concretum*, elle eſt encore compoſée d'une autre matiere qui n'eſt nullement médicamenteuſe, ſavoir de ſable. Une petite quantité d'huile empireumatique & de phlegme alkali volatil qu'on en retire par la violence du feu, & quelques foibles vapeurs d'eſprit de ſel qui s'en élevent par l'application de l'acide vitriolique, peuvent indiquer l'origine végétale de l'*oſtéocolle*, mais non pas des vertus médicinales. (*b*)

OSTÉOGONIE, ſ. f. (*Anat.*) la partie de l'Oſtéologie qui donne la deſcription de tous les changemens qui arrivent aux os depuis leur commencement juſqu'à leur état de perfection. Ce mot eſt formé du grec ὀστέον, *os*, & γένεσις, *génération*. *Nesbeit human oſteogonie*, Lond. 1736. 8°.

OSTÉOGRAPHIE, ſ. f. (*Anat.*) c'eſt une partie de l'Oſtéologie, qui décrit les os tels qu'ils ſont dans leur état de perfection. Le mot eſt formé du grec ὀστέον, *os*, & γραφὴ, *deſcription*.

Cheſelden oſteography, à Lond. 1733, *in-fol.*

Douglas of cheſelden's oſteography, Lond. 1735. *in fol.*

OSTÉOLOGIE, ſ. f. (*Anat.*) la partie de l'Anatomie qui a pour objet la nature & la fabrique des os du corps humain, leur forme, leur diſpoſition, leur articulation, leur uſage, *&c.* Voyez *auſſi l'article* ANATOMIE.

Ce mot eſt compoſé d'ὀστέον, *os*, & λόγος, *diſcours*.

OSTÉOTOMIE, ſ. f. (*Anat.*) partie de l'Anatomie qui traite de la diſſection des os.

Ce mot eſt compoſé de deux mots grecs, ὀστέον, *os*, & de τέμνω, *je coupe*, *je diſſeque*.

OSTERLAND, L' (*Géog.*) ce mot veut dire le *pays oriental*. C'eſt un canton d'Allemagne dans l'électorat de Saxe; il ſe termine au N. par le duché de Naumbourg, & par la Miſnie, qui le borne auſſi à l'E. Il eſt terminé au S. par le Voigtland, & au N. O. par le duché de Weymar. Altembourg en eſt la capitale.

OSTERLINS, MAISON DES (*Comm.*) on appelle à Anvers, ville du Brabant, la *maiſon des oſterlins*, un vaſte & ſuperbe bâtiment compoſé de quatre grands corps de logis, avec une cour dans le milieu, & une haute tour ſur la partie d'entrée, qui ſervoit autrefois de comptoir aux villes anſéatiques du tems qu'elles en avoient dans les principales villes de commerce de l'Europe.

C'étoit dans cette eſpece de palais que réſidoit le directeur ou conſul de cette célebre ſociété de marchands, & qu'étoient d'immenſes magaſins de toute ſorte de marchandiſes, non-ſeulement du nord où avoit commencé la confédération, mais encore de toutes les parties du monde alors connues, où ces villes fameuſes portoient leur commerce.

Les plus conſidérables comptoirs, après celui d'Anvers, étoient ceux de Londres, de Novogorod en Ruſſie, & de Berghen en Norwege. On voit encore dans cette derniere ville une pareille maiſon de celle des *oſterlins* d'Anvers, qui ſert de demeure à des marchands qui y vivent ſous de certaines lois, dont une des principales eſt de ne ſe point marier tant qu'on y veut avoir ſon habitation, ce qui lui a fait donner le nom de *cloître*. Savary. (*D. J.*)

OSTERODE, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne de l'électorat d'Hanovre, dans la principauté de Grubenhagen. *Long.* 27. 32. *lat.* 51. 50.

OSTIAKS, (*Hiſtoire mod. & Géographie.*) audeſſous de la contrée des Samoyédes eſt celle des *Oſtiaks*, le long du fleuve Oby. Ils ne tiennent en rien des Samoyédes, ſinon qu'ils ſont comme eux & comme tous les premiers hommes, chaſſeurs, paſteurs & pêcheurs; les uns ſans religion, parce qu'ils ne ſont pas raſſemblés; les autres qui compoſent des hordes ayant une eſpece de culte, faiſant des vœux au principal objet de leurs beſoins; ils adorent une peau de mouton, parce que rien ne leur eſt plus néceſſaire que ce bétail; de même que les anciens Egyptiens agriculteurs choiſiſſoient un bœuf, pour adorer dans l'emblême de cet animal la divinité qui l'a fait naître pour l'homme.

Les *Oſtiaks* ont auſſi d'autres idoles, dont ni l'origine, ni le culte ne méritent pas plus notre attention que leurs adorateurs. On a fait chez eux quelques chrétiens vers l'an 1712. Ceux-là ſont chrétiens comme nos payſans les plus groſſiers, ſans ſavoir ce qu'ils ſont. Pluſieurs auteurs prétendent que ce peuple eſt originaire de la grande Permie: mais cette grande Permie eſt preſque déſerte! Pourquoi ſes habitans ſe ſeroient-ils établis ſi loin & ſi mal? Ces abſurdités ne valent pas nos recherches. Tout peuple qui n'a point cultivé les arts doit être condamné à être inconnu.

C'eſt ſur-tout chez ces *Oſtiaks*, chez les Burates & les Jakutes leurs voiſins, qu'on trouve ſouvent dans la terre de cet ivoire dont on n'a pu jamais ſavoir l'origine: les uns le croient un ivoire foſſile, les autres les dents d'une eſpece d'éléphant dont la race eſt détruite. Dans quel pays ne trouve-t-on pas des productions de la nature qui étonnent, qui confondent la Philoſophie? *deſcript. de Ruſſie*, *p.* 42. (*D. J.*)

* OSTFALES, LES (*Géog.*) partie conſidérable des anciens Saxons établie entre l'Elbe & le Weſer. Les *Oſtfales* confinoient aux Slaves, peuples ſitués au-delà de l'Elbe. Les Weſtfales s'étendoient preſque juſqu'au Rhin; entre eux & les *Oſtfales* étoient les Angariens, dont Engern qui ſubſiſte encore, étoit la capitale. Ces *Oſtfales* ou *Oſtfaliens*, ſont nommés ailleurs *Oſterlings*, *Auſtrelings*, *Auſtrelins* & *Auſtraſiens*. On peut dériver le mot d'*Oſtfales* & d'*Oſtfelders*, des mots *feld*, campagne, & *oſt* orientale.

Dans le ſixieme ſiecle les *Oſtfales* s'étendirent aux parties ſeptentrionales de la Thuringe; enſuite avec le tems ils ſe reculerent, & ce qui avoit été la Saxe fut abandonné aux Fales occidentaux, qui donnerent à ce pays le nom de *Weſtphalie* qu'il porte encore. (*D. J.*)

OSTFRISE ou OOSTFRISE, (*Géog.*) ce mot eſt équivoque, & a ſignifié en divers tems des pays fort différens. Quelquefois il s'eſt dit par oppoſition au mot de Weſtfriſe, & alors il ne ſignifioit que le pays ſitué entre le *Flevus* & le Lauwers. C'eſt de ce canton qu'étoit ſouverain Guillaume, comte d'*Oſtfriſe*, dont parle Beka, hiſtorien de l'égliſe d'Utrecht, *in Balduino II.* Dans l'uſage préſent ce canton eſt compris dans la Friſe proprement dite, qui eſt une des ſept Provinces-Unies. Il eſt borné au nord par la mer d'Allemagne, à l'orient par le comté d'Oldenbourg, au midi par l'évêché de Munſter, au couchant par la province de Groningue, ou par l'embouchure de l'Embs. On le nomme auſſi quelquefois *le comté d'Embden*, du nom de ſa capitale.

Ce pays marécageux eſt diviſé en dix quartiers, dont les uns ſont ſur les côtes de la mer, & les autres dans les terres. Il a eu depuis 1654 ſon ſouverain particulier, ſous la protection des Provinces-Unies. Enfin en 1744, il eſt tombé entre les mains du roi de Pruſſe. (*D. J.*)

OSTIA, (*Géog.*) ce mot dans les cartes géographiques, dreſſées en latin, veut dire les embouchures d'un fleuve qui entre dans la mer par pluſieurs ouvertures. *Oſtium* au ſingulier, veut dire l'*entrée*, la *porte* d'un pays, d'un lieu; & à l'égard des détroits & des rivieres, il ſignifie leur *embouchure*. Les anciens ont nommé le boſphore de Thrace *Oſtium cyaneum*, à cauſe des îles cyanées qui ſont voiſines de l'entrée de ce détroit.

OSTIAQUES, (*Géog.*) peuple d'Aſie dans la Sibérie, aux environs de l'Oby, d'où il s'étend juſqu'au Jéniſca qui le termine à l'E. Il eſt borné au N. par le cercle polaire, & au S. par les Calmoucks. Il fait partie de la Tartarie ruſſienne.

Les *Oſtiaques* habitent ſous le 60 degré de *latitude*. Ils ſont petits & mal faits; ils vivent de poiſſon ou de viande crue; ils mangent la chair de toutes les eſpeces d'animaux ſans aucun apprêt; ils boivent plus volontiers du ſang que de l'eau; ils ſont idôlatres, & errans comme les Lapons & les Samoyédes. Ils ne veulent pour femmes que des filles qui ont eu commerce avec d'autres hommes, *&c.*

Cet expoſé n'eſt qu'un échantillon des uſages & de la ſtupidité de ce peuple. On trouvera de plus grands détails dans les mémoires ſur l'état de la Ruſſie, imprimés à Amſterdam en 1725. On dit qu'on a amené pluſieurs de ces idolâtres à la connoiſſance de l'Evangile ſur la fin du regne de Pierre le grand. (*D. J.*) *Voyez* OSTIAQUES.

OSTIARIUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) tribut qu'on faiſoit payer de porte en porte. Il étoit très-injuſte, puiſqu'il étoit égal pour le pauvre & pour le riche.

OSTIE, (*Géogr.*) ancienne ville d'Italie dans la campagne de Rome, avec un évêché qui eſt uni à celui de Vélétri. Cette ville ſi fameuſe du tems des Romains, eſt entierement détruite & ne conſiſte que dans une égliſe, au tour de laquelle il y a quelques miſérables maiſons en partie ruinées. Cet endroit eſt au milieu de l'iſthme, borné au couchant par l'ancienne branche du Tibre; & à l'orient par un marais, à 5 lieues S. O. de Rome. *Long.* 29. 58. *lat.* 41. 47.

Denys d'Halicarnaſſe, *l. III. ch. xlij.* donne une longue deſcription de la fondation d'*Oſtie*, & Tite-Live, *liv.*

liv. I. ch. xxxiij. l'a faite en deux mots: *Anco Martio regnante, in ore Tiberis* Ostia urbs *condita, salinæ circa factæ.* Elle fut saccagée par Marius, mais elle se rétablit promptement. L'empereur Claude en fit un port fermé avec une haute tour, sur le modele de celle d'Alexandrie, pour servir de phare aux vaisseaux.

Une seule chose contribua à ruiner le grandeur de cette ville; son ancien canal se combla peu-à-peu, & rendit son port inutile. Malgré le nouveau port qu'y fit Trajan, *Ostie* tomba dans le dépérissement, à la chute de l'empire romain. Les barbares acheverent de la ruiner, & les Sarrazins n'y laisserent pierre sur pierre. Les habitans furent amenés en esclavage, & ceux qui échaperent au fer ou à la servitude, se retirerent bien loin de ce funeste lieu. En vain le pape Gregoire IV. voulut rétablir en 830 cette ancienne ville, les Corses qu'il y envoya périrent par le mauvais air de cet endroit inculte. Enfin le nom même de cette ville seroit perdu, si elle n'avoit été le titre du premier suffragant de Rome. (*D. J.*)

OSTIENNE, PORTE (*Topographie de Rome, Ostiensis porta*, porte de la ville de Rome du côté d'Ostie: on la nommoit aussi *porta trigeneina*; c'est aujourd'hui la porte de S. Paul.

OSTIENNE, VOIE (*Topograph. de Rome*) *via ostiensis*, grande route qui menoit de Rome à Ostie. Dans le tems que ce port étoit florissant, toute cette route longue de douze mille pas, étoit bordée de maisons de plaisance & d'hôtelleries.

OSTIPPO, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Espagne dans la Bétique: elle est nommée *Astupa* par Tite-Live, *liv. xxviij. ch. xxij.* c'est présentement *Estepa* en Andalousie, à près de trois lieues d'Exija. (*D. J.*)

OSTISE, (*Jurisprud.*) signifie *demeure*, & peut venir du latin *ostium*, qui veut dire l'*entrée* de la maison; ou plutôt du latin *hospes*, dont on a fait en françois *hoste* & *hostise*, & par corruption *ostise*. Droit d'*ostise* est le droit de demeurer quelque part: on entend aussi par-là le devoir annuel que le sujet paye à son seigneur pour le fouage ou tenement. *Voyez* Galland, *trait. du Francaleu*, & Lauriere en son *glossaire*, au mot *Ostise* (*A*)

OSTRACINE; (*Géog. anc.*) nom d'une ancienne ville d'Egypte, d'une montagne du Péloponnese dans l'Arcadie, & d'un quartier de la ville d'Antioche de Sirie.

OSTRACISME, s. m. (*Polit. d'Athènes.*) loi par laquelle le peuple athénien condamnoit sans flétrissure ni deshonneur, à dix ans d'exil, les citoyens dont il craignoit la trop grande puissance, & qu'il soupçonnoit de vouloir aspirer à la tyrannie.

Cette loi fut appellée *ostracisme*, du mot grec ὄστρακον, qui signifie proprement une *écaille*, ou une *coquille*; mais qui dans cette occasion, est pris pour le bulletin, s'il m'est permis de me servir de ce terme, sur lequel les Athéniens écrivoient le nom du citoyen qu'ils vouloient bannir. Peut-être que ὄστρακον désignoit un morceau de terre cuite faite en forme d'écaille ou de coquille, du-moins les Latins ont traduit le mot grec par *testula*.

Le ban de l'*ostracisme* n'avoit d'usage que dans les occasions où la liberté étoit en danger; s'il arrivoit par exemple, que la jalousie ou l'ambition mît la discorde parmi les chefs de la république & qu'il se formât différens partis qui fissent craindre quelque révolution dans l'état, le peuple alors s'assembloit, & déliberoit sur les moyens qu'il y avoit à prendre pour prévenir les suites d'une division qui pouvoit devenir funeste à la liberté. L'*ostracisme* étoit le remede ordinaire auquel on avoit recours dans ces sortes d'occasions; & les délibérations du peuple se terminoient le plus souvent par un decret, qui indiquoit à certain jour, une assemblée particuliere pour procéder au ban de l'*ostracisme*. Alors ceux qui étoient menacés du bannissement, ne négligeoient rien de ce qui pouvoit leur concilier la faveur du peuple, & le persuader de l'injustice qu'il y auroit à les bannir.

Quelque tems avant l'assemblée, on formoit au milieu de la place publique, un enclos de planches dans lequel on pratiquoit dix portes, c'est-à-dire autant de portes qu'il y avoit de tribus dans la république; & lorsque le jour marqué étoit venu, les citoyens de chaque tribu entroient par leur porte particuliere, & jettoient au milieu de cet enclos, la petite coquille de terre sur laquelle étoit écrit le nom du citoyen qu'ils vouloient bannir. Les archontes & le sénat présidoient à cette assemblée, & comptoient les bulletins. Celui qui étoit condamné par six mille de ses concitoyens, étoit obligé de sortir de la ville dans l'espace de dix jours; car il falloit au moins six mille voix contre un athénien pour qu'il fût banni par l'*ostracisme*.

Quoique nous n'ayons point de lumieres sur l'époque précise de l'institution de l'*ostracisme*, il est vraissemblable qu'il s'établit après la tyrannie des Pisistratides, tems où le peuple athénien ayant eu le bonheur de secouer le joug de la tyrannie, commençoit à goûter les douceurs de la liberté. Extrèmement jaloux de cette liberté, c'est alors sans doute qu'il dut redoubler son attention pour prévenir & éloigner tout ce qui pourroit y donner la moindre atteinte. Quoique Pisistrate eût gouverné la république avec beaucoup de douceur & d'équité, cependant la seule idée d'un maître causoit une telle horreur à ce peuple, qu'il crut ne pouvoir prendre d'assez fortes précautions, pour ne plus retomber sous un joug qui lui paroissoit insupportable. Attaché par goût à la démocratie, il jugea que l'unique moyen d'affermir & de conserver cette espece de gouvernement, étoit de maintenir tous les citoyens dans une parfaite égalité; & c'est sur cette égalité qu'il fondoit le bonheur de l'état.

Ce fut sur de tels motifs que les Athéniens établirent l'*ostracisme*, au rapport d'Androtion cité par Harpocration: „ Hipparchus, dit-il, étoit parent du tyran Pisistrate, il fut le premier que l'on condamna au ban de „ l'*ostracisme*; cette loi venoit d'être établie, à cause de „ soupçon & de la crainte qu'on avoit, qu'il ne se trouvât des gens qui voulussent imiter Pisistrate, qui ayant „ été à la tête des affaires de la république, & général „ d'armée, s'étoit fait tyran de la patrie „.

Les Athéniens prévirent sans doute les inconvéniens de cette loi; mais ils aimerent mieux, comme l'a remarqué Cornélius Népos, s'exposer à punir des innocens, que de vivre dans des alarmes continuelles; cependant, comme ils sentirent que l'injustice auroit été trop criante, s'ils avoient condamné le mérite aux mêmes peines dont on avoit coutume de punir le crime, ils adoucirent autant qu'ils pûrent, la rigueur de l'*ostracisme*; ils en retrancherent ce que le bannissement ordinaire avoit d'odieux & de deshonorant par lui-même. On ne confisquoit pas les biens de ceux qui étoient mis au ban de l'*ostracisme*; ils en jouissoient dans le lieu où ils étoient relégués; on ne les éloignoit que pour un tems limité, au lieu que le bannissement ordinaire étoit toujours suivi de la confiscation des biens des exilés, & qu'on leur ôtoit toute espérance de retour.

Malgré les adoucissemens que les Athéniens apporterent à la rigueur de leur loi, il est aisé de voir, que si d'un côté elle étoit favorable à la liberté, de l'autre elle étoit odieuse, en ce qu'elle condamnoit des citoyens sans entendre leur défense, & qu'elle abandonnoit le sort des grands hommes à la délation artificieuse, & au caprice d'un peuple inconstant & capricieux. Il est vrai que cette loi auroit été avantageuse à l'état, si le même peuple qui l'avoit établie, eût toujours eu assez de discernement & d'équité, pour n'en faire usage que dans les occasions où la liberté auroit été réellement en danger; mais l'histoire de la république d'Athènes ne justifia que par trop d'exemples, l'abus que le peuple fit de l'*ostracisme*.

Cet abus ne fut jamais plus marqué que dans le bannissement d'Aristide. On en peut juger par l'aventure qui lui arriva dans l'assemblée du peuple, le jour même de son bannissement. Un citoyen qui ne savoit pas écrire, s'adressa à lui comme au premier venu, pour le prier d'écrire le nom d'Aristide. Aristide étonné, lui demanda quel mal cet homme lui avoit fait, pour le bannir. Il ne m'a point fait de mal, répondit-il; je ne le connois même pas, mais je suis las de l'entendre par-tout nommer *le juste*. Aristide écrivit son nom sans lui répondre.

Ce sage fut banni par les intrigues de Thémistocle, qui débarrassé de ce vertueux rival, demeura maître du gouvernement de la république, avec plus d'autorité qu'auparavant; mais il ne jouit pas long-tems de l'avantage qu'il avoit remporté sur son émule; il devint à son tour l'objet de l'envie publique; & malgré ses victoires & les grands services qu'il avoit rendus à l'état, il fut condamné au ban de l'*ostracisme*.

Il est certain que la liberté n'avoit pas de plus dangereux écueil à craindre, que la réunion de l'autorité dans la main d'un seul homme; & c'est cependant ce que produisit l'*ostracisme*, en augmentant le crédit & la puissance d'un citoyen, par l'éloignement de ses concurrens. Periclès en sut tirer avantage contre Cimon & Thucydide, les deux seuls rivaux de gloire qui lui restoient à éloigner, pour tenir le timon de l'état.

Sentant qu'il ne pouvoit élever sa puissance que sur les débris de celle de Cimon qui étoit en crédit auprès des grands, il excita l'envie du peuple contre ce rival, & le fit bannir par la loi de l'*ostracisme*, comme ennemi de la démocratie, & fauteur de Lacédémone. En

vain

vain Thucydide forma un puissant parti pour l'opposer à celui de Periclès; tous ses efforts hâterent sa propre ruine. Le peuple tint l'assemblée de l'*ostracisme*, pour reléguer l'un de ces deux chefs. Thucydide fut banni, & laissa Periclès tyran désarmé, comme un ancien écrivain l'appelle, en possession de gouverner la république avec une autorité absolue, qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie. Il trouva le moyen par son habileté de subjuguer ce peuple envieux & jaloux, ennemi plus redoutable à celui qui le gouvernoit, que les Perses & les Lacédémoniens.

Il faut pourtant convenir, que ce même peuple très-éclairé sur les inconvéniens de l'*ostracisme*, sentit plus d'une fois le tort que son abus avoit fait à la république; le rappel d'Aristide & de Cimon, avant que le terme des dix ans fût expiré, en est une preuve éclatante. Mais quelques raisons que les Athéniens eussent de rejetter une loi, qui avoit causé plusieurs fois un grand préjudice à l'état, ce ne furent pas ces motifs qui les déterminerent à l'abolir; ce fut une raison toute opposée, & qui est vraiment singuliere: nous en devons la connoissance à Plutarque.

Il s'étoit élevé, dit cet auteur, un grand différend entre Alcibiade & Nicias; leur mésintelligence croissoit de jour en jour, & le peuple eut recours à l'*ostracisme*: il n'étoit pas douteux que le sort ne dût tomber sur un ou l'autre de ces chefs. On détestoit les mœurs dissolues d'Alcibiade, & l'on craignoit sa hardiesse, on envioit à Nicias les grandes richesses qu'il possédoit, & on n'aimoit point son humeur austere. Les jeunes gens qui desiroient la guerre, vouloient faire tomber le sort de l'*ostracisme* sur Nicias; les vieillards qui aimoient la paix, sollicitoient contre Alcibiade. Le peuple étant ainsi partagé, Hyperbolus, homme bas & méprisable, mais ambitieux & entreprenant, crut que cette division étoit pour lui une occasion favorable de parvenir aux premiers honneurs. Cet homme avoit acquis parmi le peuple une espece d'autorité; mais il ne la devoit qu'à son impudence. Il n'avoit pas lieu de croire que l'*ostracisme* pût le regarder; il sentoit bien que la bassesse de son extraction le rendoit indigne de cet honneur; mais il espéroit que si Alcibiade ou Nicias étoit banni, il pourroit devenir le concurrent de celui qui resteroit en place. Flatté de cette espérance, il témoignoit publiquement la joie qu'il avoit de les voir en discorde, & il animoit le peuple contre eux. Les partisans d'Alcibiade & de Nicias ayant remarqué l'insolence & la lâcheté de cet homme, se donnerent le mot secrettement, se réunirent, & firent en sorte que le sort de l'*ostracisme* tomba sur Hyperbolus.

Le peuple ne fit d'abord que rire de cet événement; mais il en eut bien-tôt après tant de honte & de dépit, qu'il abolit la loi de l'*ostracisme*, la regardant comme deshonorée par la condamnation d'un homme si méprisable. Par l'abolition de cette loi, les Athéniens voulurent marquer le repentir qu'ils avoient d'avoir confondu un vil délateur, & de condition servile, avec les Aristides, les Cimons, & les Thucydides: ce qui a fait dire à Platon le comique, parlant d'Hyperbolus, que ce méchant avoit bien mérité d'être puni à cause de ses mauvaises mœurs; mais que le genre de supplice étoit trop honorable pour lui, & trop au dessus de sa basse extraction, & que l'*ostracisme* n'avoit point été établi pour les gens de sa sorte.

Finissons par quelques courtes réfléxions: je remarque d'abord que l'*ostracisme* ne fut point particulier à Athènes, mais que toutes les villes où le gouvernement étoit démocratique, l'adopterent; c'est Aristote qui le dit; on sait qu'à l'imitation des Athéniens, la ville de Syracuse établit le Pétalisme. *Voyez* PÉTALISME.

Le bill appellé d'*atteinder* en Angleterre, se rapporte beaucoup à l'*ostracisme*; il viole la liberté contre un seul, pour la garder à tous. L'*ostracisme* conservoit la liberté; mais il eût été à souhaiter qu'elle se fût maintenue par quelque autre moyen. Quoiqu'il en soit, si les Athéniens ont mal pourvu au soutien de leur liberté, cela ne peut préjudicier aux droits de toutes les autres nations du monde. Le pis qu'on puisse dire, c'est que par leur loi de l'*ostracisme*, ils n'ont fait du mal qu'à eux-mêmes, en se privant pour un tems des bénéfices qu'ils pouvoient se promettre des vertus éclatantes des personnes qu'ils condamnoient pour dix ans à cette espece d'exil. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

OSTRACITES, (*Hist. nat. Minéral.*) c'est ainsi que les Naturalistes ont nommé les différentes especes d'huitres qui se trouvent dans le sein de la terre. Les *ostracites*, ainsi que les autres coquilles, se trouvent ou parfaitement conservées & dans leur état naturel, ou elles sont pétrifiées, c'est-à-dire, qu'il est venu se joindre des particules terreuses & lapidifiques à celles qui constituoient l'huitre; & par-là elles ont augmenté son poids & son volume; ou bien on les trouve dans un état de destruction & de décomposition, & quelquefois percées de trous & comme vermoulues. Les *ostracites* varient pour la grandeur & pour la forme, ainsi que les huitres naturelles; il y en a quelques-unes que l'on trouve dans le sein de la terre, & dont on ne connoît point les analogues vivans; telles sont sur-tout certaines *ostracites* d'une grandeur prodigieuse que l'on rencontre en quelques endroits de la terre, comme dans le duché de Wirtemberg, dans le canton de Berne, &c. *Voy.* HUITRE.

Boece de Boot, & quelques autres naturalistes, ont donné le nom d'*ostracite* à la pierre ollaire, ou pierre dont on fait des pots. *Voyez* OLLAIRE *pierre*.

Quelques auteurs ont aussi donné le nom d'*ostracite* à une espece d'enduit ou de suie par écailles, qui s'attache aux parois intérieurs de certains fourneaux où l'on traite des mines qui contiennent du zinc. *Voy.* CADMIE. (—)

OSTREOPECTINITES, (*Hist. nat.*) c'est le nom donné à une coquille fossile appellée aussi *anomie*, *conchæ anomiæ*; en françois *poulettes*. Ces coquilles sont ou plates ou arrondies, ou alongées, ou en trois parties, *trilobi*, ou sillonnées. On les nomme aussi *térébratulites*. Ce qui les caractérise, c'est qu'elles ont toutes comme une espece de bec recourbé, formé ainsi, parce qu'une des valves de la coquille excede l'autre.

On a appellé cette coquille *anomie*, parce que l'on ne connoissoit point son analogue vivant, mais actuellement on sait qu'il s'en trouve une espece sur les côtes de Provence. *Voyez* TÉRÉBRATULITE. (—)

OSTREVANT, L' (*Géog.*) en latin *Austrebatensis pagus*, *Austerbatensis pagus* & *Austerbantum*; contrée des Pays-bas, entre l'Artois & le Hainault, auxquels elle a appartenu successivement. Elle est nommée *Osterban* dans l'acte de Louis le Debonnaire pour le partage de son royaume entre ses enfans. L'*Ostrevant* a eu le titre de Comté, & faisoit partie de l'Artois. Bouchain est la capitale; la Scarpe le borne au nord, & le ruisseau de Senset le borne au couchant. (*D. J.*)

OSTROGOTHIE ou OSTROGOTHLAND, (*Géogr.*) la premiere terminaison est françoise, & l'autre allemande: on distingue l'*Ostrogothie* hors, & dans la Suede. L'*Ostrogothie* hors de la Suede, c'est le pays que les Ostrogoths ont habité dans la décadence de l'empire. L'*Ostrogothie* dans la Suede est la partie orientale de la Gothie, grande contrée de la Suéde qui est bornée par le Schager-Rak au couchant, & par la mer Baltique à l'orient. Ce pays est coupé en deux par le lac de Veter; on n'y compte que deux villes, Lindkoping & Nordkoping: c'est aussi dans l'*Ostrogothie* que sont les mines d'Atned.

OSTROGOTHS, (*Hist. anc.*) nation qui faisoit partie de celle des Goths; elle descendoit des Scandinaves, & habitoit la partie orientale de la Suede, bornée par la mer Baltique qui s'appelle encore aujourd'hui *Ostrogothie* ou *Gothie* orientale. Ce peuple partit de-là pour aller faire des conquêtes & s'établir d'abord en Poméranie; de-là les *Ostrogoths* allerent vers l'orient & se rendirent maîtres d'une partie de la Sarmatie ou Scythie, & du pays qui est entre le Danube & le Borysthène, connu aujourd'hui sous le nom de *Podolie*, où ils furent vaincus par les Huns, qui les forcerent de quitter leur pays & d'aller chercher des établissemens en Thrace. De-là ils firent des incursions fréquentes sur les terres de l'Empire romain. Enfin, l'an 488. de J. C. ils marcherent sous la conduite de leur roi Théodoric, & après avoir défait Odoacer qui avoit pris le titre de roi d'Italie, ils s'emparerent de ce pays, dont Théodoric fut reconnu souverain par les empereurs de Constantinople. Ce conquérant adopta les lois romaines, & gouverna ses conquêtes avec beaucoup de sagesse & de gloire. La puissance des *Ostrogoths* se maintint en Italie jusqu'à l'an 553, où Totila leur dernier roi fut tué dans une bataille qui décida du sort de son royaume, qui fut de nouveau réuni à l'empire romain par le fameux Narsès, sous le regne de l'empereur Justinien.

OSTUNI, (*Géog.*) ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, avec un évêché suffragant de Brindes. Elle est sur une montagne près du golfe de Venise, à 16 milles de Brindes, & à 22 de Tarente. *Long.* 35. 24. *lat.* 40. 48. (*D. J.*)

OSWIECZIN, (*Géog.*) en latin moderne *Osweicimia* ou *Oswecinia*, ville de Pologne, avec titre de duché, au Palatinat de Cracovie. Elle est sur la Vistule, à 7 milles au-dessus de Cracovie. Les maisons n'y sont que de bois & de terre, & c'est un château de bois qui sert

fert de logement au gouverneur. Les Allemands nomment cette ville ainsi que le canton *Aushwitz*. *Long.* 37. 22. *lat.* 50. 1. (*D. J.*)

OSYRIS, (*Botan.*) nom donné par Linnæus à un genre de plante qui renferme le *Casia* de Tournefort & des autres Botanistes. Voici les caracteres de ce genre de plante. Il produit des fleurs mâles & femelles; dans les fleurs mâles leur calice particulier est creux, d'une seule feuille, divisée en trois segmens d'une même grandeur, & d'une forme ovale pointue. Il n'y a point de pétale, & les étamines sont trois filets courts. Les bossettes des étamines sont simples. Dans les fleurs femelles le calice est de la même figure que dans les fleurs mâles, mais il est très-petit, & demeure long-tems attaché au germe du pistil; il n'y a point de pétale; le germe ou l'embryon du pistil est rond; le stile est applati & le stigma arrondi. Le fruit est une baye sphérique, formant une loge qui contient une seule semence osseuse. Linnæi, *gen. plant.* pag. 472. Tourn. 448.

O T

OTACOUSTIQUE, adj. (*Acoust.*) terme qui se dit d'instrumens qui aident ou perfectionnent le sens de l'ouie. *Voyez* OUIE.

Ce mot qui est peu usité est formé du grec *οὖς, ὠτὸς*, *oreille*, & *ἀκούω*, *entendre*. *Voyez* PORTEVOIX, CORNETS, ECHO & CABINETS SECRETS.

OTAGE, s. m. (*Droit. polit.*) un *otage* est un gage de la sureté d'une convention; l'on joint quelquefois aux traités de paix, pour sureté de leur exécution, des *otages*, des gages ou des garants. Les *otages* sont de plusieurs sortes; car ou ils se donnent eux-mêmes volontairement, ou c'est par ordre de leur souverain, ou bien ils sont pris de force par l'ennemi: rien n'est plus commun aujourd'hui, par exemple, que d'enlever des *otages* de force pour la sureté des contributions.

Le souverain peut, en vertu de son autorité, contraindre quelques-uns de ses sujets à se mettre entre les mains de l'ennemi pour *otage*, car s'il est en droit quand la nécessité le requiert, de les exposer à un péril de mort, à plus forte raison peut-il engager leur liberté corporelle; mais d'un autre côté, l'état doit assurément indemniser les *otages* de tout ce qu'ils peuvent souffrir pour le bien de la société.

L'on demande, & l'on donne des *otages* pour la sureté de l'exécution de quelque engagement; il faut donc pour cela que l'on puisse garder les *otages* comme on le juge à-propos, jusqu'à l'accomplissement de ce dont on est convenu.

Il suit de-là qu'un *otage* qui s'est constitué tel volontairement, ou celui qui a été donné par le souverain, ne peut pas se sauver; cependant Grotius accorde cette liberté aux derniers: mais il faudroit pour cela, ou que l'intention de l'état fût que l'*otage* ne demeurât point entre les mains de l'ennemi, ou qu'il n'eût pas le pouvoir d'obliger l'*otage* à y demeurer. Le premier est manifestement faux; car autrement l'*otage* ne serviroit point de sureté, & la convention seroit illusoire; l'autre n'est pas plus vrai, car si l'état en vertu de son domaine éminent, peut exposer la vie même des citoyens, pourquoi ne pourroit-il pas engager leur liberté? aussi Grotius convient-il lui-même, que les Romains étoient obligés de rendre Clelie à Porsenna; mais il n'en est pas de même à l'égard des *otages* qui ont été pris par force; car ils sont toujours en droit de se sauver, tant qu'ils n'ont pas donné leur parole qu'ils ne le feroient pas.

On demande, si celui à qui l'on a donné des *otages* peut les faire mourir, au cas que l'on n'exécute pas ses engagemens? Je réponds que les *otages* eux-mêmes n'ont pu donner à l'ennemi aucun pouvoir sur leur propre vie dont ils ne sont pas les maîtres. Pour ce qui est de l'état, il a bien le pouvoir d'exposer au péril de la mort la vie de ses sujets, lorsque le bien public le demande; mais ici tout ce que le bien public exige, c'est qu'il engage la liberté corporelle de ceux qu'il donne en *otage*, & il ne peut pas plus les rendre responsables de son infidélité au péril de leur vie, qu'il ne peut faire que l'innocent soit criminel; ainsi l'état n'engage nullement la vie des *otages*: celui à qui on les donne est censé les recevoir à ces conditions; & quoique par l'infraction du traité, ils se trouvent à sa merci, il ne s'ensuit pas qu'il ait droit en conscience de les faire mourir pour ce sujet seul; il peut seulement les retenir désormais comme prisonniers de guerre.

Les *otages* donnés pour un certain sujet sont libres, dès qu'on y a satisfait, & par conséquent ne peuvent pas être retenus pour une autre cause pour laquelle on n'avoit point promis d'*otages*. Que si l'on a manqué de parole en quelqu'autre chose ou contracté quelque nouvelle dette, les *otages* donnés peuvent alors être retenus, non comme *otages*, mais en conséquence de cette regle du droit des gens, qui autorise à arrêter la personne des sujets pour le fait de leur souverain.

Un *otage* est-il en liberté, pas la mort du prince qui l'avoit donné? Cela dépend de la nature du traité, pour la sureté duquel on avoit livré l'*otage*, c'est-à-dire qu'il faut examiner s'il est personnel ou réel.

Que si l'*otage* devient l'héritier & successeur de prince qui l'avoit donné, il n'est plus tenu alors de demeurer en *otage*, quoique le traité soit réel; il doit seulement mettre quelqu'un à sa place, si l'autre partie le demande. Le cas dont il s'agit étoit tacitement excepté; car on ne sauroit présumer qu'un prince, par exemple, qui auroit donné pour *otage* son propre fils, son héritier présomptif, ait prétendu qu'au cas qu'il vint à mourir lui-même, l'état fût privé de son chef. (*D. J.*)

OTALGIE, s. f. (*Médec.*) Une douleur d'oreille quelconque peut s'appeller *otalgie*, mais sur-tout si celle qu'on ressent à cette partie est intérieure & violente.

La douleur interne de l'oreille qui vient à la suite de quelque inflammation, est dangereuse; on la diminue par la saignée, & ensuite par l'évacuation du pus; il faut y appliquer les émolliens antiphlogistiques, & relâcher le ventre.

Il faut dessécher l'érésipele à la faveur des absorbans secs, & de l'application des doux astringens.

Si c'est un catarre ou l'écoulement de quelqu'humeur tenue & âcre, qui produit la douleur d'oreille, il faut détremper cette humeur & l'adoucir par des lotions émollientes, chasser la matiere par les vésicatoires, les ventouses, & en faire la dérivation sur une autre partie en lâchant le ventre. (*D. J.*)

OTARDE, *voyez* OUTARDE.

OTELLES, *terme de Blason*. Bouts de fer & piques assez larges par derriere qu'on a appellés *amandes pelées*, à cause qu'ils en ont la figure; on charge quelquefois l'écu de ces bouts de fer: quelques-uns font venir ce mot de *hassulæ* ou *bassilæ*, pique ou lance.

OTENE, (*Géog. anc.*) contrée de l'Arménie, selon Pline, *liv. XII. c. xiij.* Etienne place le peuple *Oteni* vers le fleuve Cyrus avec les Obaréniens. (*D. J.*)

OTER, v. act. (*Gram.*) c'est ou séparer, ou priver, ou transporter, ou éloigner, ou déplacer, ou diminuer, ou arracher, ou perdre, *&c.* *ôtez* cet enfant de la voie des carosses: qui de 9 *ôte* 5, reste 4; on lui a *ôté* jusqu'à ses souliers; la violence de sa passion lui a *ôté* la raison, *&c.*

OTER, (*Jardin.*) on dit *ôter* une branche à un arbre; *ôter* le trop de fruit noué pour que le reste vienne plus beau; *ôter* un chancre, de la mousse; *ôter* le trop de chevelu, de racines & autres.

OTER SES DENTS, se dit d'un poulin, lorsque quelques-unes de ses dents de lait tombent pour faire place à d'autres; ce cheval *ôte* ses dents de trois ans.

OTEVENT, s. m. (*Charpenter.*) c'est un assemblage de cinq ou six planches qu'on met au-dessus d'une boutique pour la garantir du vent, de la pluie & du soleil; on a fait de ce terme celui d'*auvent*, dont on se sert aujourd'hui. (*D. J.*)

OTHIN, s. m. (*Mythol.*) ce mot s'écrit encore *Otin* & *Odin*, nom propre d'un dieu des anciens Danois. Leurs principaux dieux étoient *Othin*, *Thor* & *Freyus*; c'étoit de grands hommes ou des conquérans qu'on avoit mis au nombre des dieux, comme Sturlæsonius l'a prouvé. *Voyez aussi* Bartholin, *Antiquit. Danicæ*, & Saxo-Grammaticus, *Hist. Dan.* (*D. J.*)

OTHOMAN *ou* OTTOMAN, (*Gram.*) on dit l'empire *Ottoman*, l'empereur *Ottoman*; cette dénomination vient d'*Othoman* ou *Osman*, premier empereur des Turcs. Osman n'étoit que le fils d'un paysan nommé *Orthogule*: voilà l'origine de tous ces potentats jusqu'à ce jour. *Voyez* MUSULMAN, TURC.

OTHONNA, (*Hist. nat.*) pierre connue des anciens, qui se trouvoit en Egypte & qui étoit d'une couleur d'airain, on croit que c'est la pyrite. (—)

OTHONA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'île de la grande-Bretagne, sur le rivage Saxon. Le savant Baxter pense que cette ville a été engloutie par la mer, & que Maldon est *Othona nova*. (*D. J.*)

OTHRYS, (*Géog. anc.*) montagne de Thessalie; c'est là, dit Strabon, que prend sa source l'Enipée, grossi par l'Apidan, riviere qui vient de Pharsale. Stace dit dans son *Achilleide*, *l. I.*

Jam

Jam tristis Pholoe, jam nubilus ingemis Othrys.

Virgile y met des Centaures, & dit *Æneid. l. VII. vers.* 675.

Descendunt Centauri omolen Otrynque *nivalem Linquentes cursu rapido*. (*D. J.*)

OTOURAK, *terme de relation*, c'est le nom que l'on donne dans les troupes Ottomanes aux soldats que l'on paie sans qu'ils aillent servir en campagne: l'aga des janissaires a sous lui plusieurs milliers de janissaires à morte-payes, qu'ils appellent *otourak*, c'est-à-dire gens de repos. *Du Loir*. (*D. J.*)

OTRANTE, (*Géog.*) province d'Italie au royaume de Naples, bornée *N.* par la terre de Barri & par le golfe de Venise, *E.* par le même golfe, S. O. par un grand golfe qui est entr'elle & la Basilicate. Cette contrée montagneuse abonde en olives, en figues & en vin. Elle est fort exposée aux courses des corsaires Turcs. C'est du cap d'*Otrante* que Pyrrhus conçut autrefois le dessein extravagant de joindre par un pont l'Italie à la Grece: il auroit eu 13 lieues de quatre mille pas chacune.

La terre d'*Otrante* comprend l'ancienne Calabre & la Messapie où étoient les peuples *Tarentini*, *Calabri*, *Salentini & Japyges*. Elle a près de 120 milles de côtes, & est souvent broutée par les *cavalettes*, sorte de sauterelles; mais les corsaires Turcs y font bien plus à craindre: car quand ils y font des descentes, ils pillent la campagne & emmenent en esclavage tous les habitans qu'ils peuvent surprendre; cependant malgré de si grands inconvéniens, la terre d'*Otrante* est peuplée, & compte au nombre de ses villes quatre archevêchés & dix evêchés. (*D. J.*)

OTRANTE, (*Géog.*) ancienne ville d'Italie au royaume de Naples, capitale de la terre d'*Otrante*, avec un archevêché & un port. Les Turcs la prirent sous Mahomet II. Ferdinand, roi de Naples, la reprit. Elle est à l'embouchure du golfe de Venise, à 24 milles S. de Tarente, 16 S. E. de Brindisi. *Long.* 36. 10. *lat.* 41. 21.

Les Latins ont connu cette ville sous le nom d'*Hydrus*, au genit. *Hydruntis*, ville de la Pouille la plus proche de la côte d'Epire. Son port qui est à 40 milles du cap de Leuca, étoit beaucoup meilleur avant que les Vénitiens l'eussent gâté, & l'on doit être surpris qu'il n'ait point été réparé, puisqu'étant bien entretenu, il rendroit un roi de Naples maître de l'entrée du golfe, en cas de mésintelligence entre lui & les Vénitiens. (*D. J.*)

OTRARE, (*Géog.*) ville d'Asie dans le Turkestan. Elle est arrosée par la riviere de Schaseh, & n'est pas loin de celle de Balassagoun. Alfaras & Albirani, suivis par Abulfeda, lui donnent 88. 30. de *longitude*, & 44 *de latitude*.

OTRICOLI, (*Géog.*) en latin *Otriculum* ou *Obriculum* dans Tite-Live; autrefois ville célebre de l'Ombrie, à présent village d'Italie dans l'état de l'Eglise, au duché de Spolette, & aux confins de la Sabine. Les ruines de l'ancienne *Otriculum* sont dans la plaine, assez près de la hauteur sur laquelle est le village présent *Otricoli*.

OTRUCHE, s. f. (*Botan.*) nom que le peuple donne à l'impératoire. *Voy.* IMPÉRATOIRE. *Botan.* (*D. J.*)

OTTENWALD, (*Géog.*) c'est-à-dire la forêt d'Otton, en latin *Ottonia sylva*; petit pays d'Allemagne au palatinat du Rhin, entre le Mein & le Necker, aux confins de la Franconie & de l'électorat de Mayence. Il appartient à l'électeur Palatin, & n'a ni villes ni bourgs.

OTTESUNDE, (*Géog.*) en latin moderne *Ottonis fretum*, détroit ou bras de mer du Jutland septentrional entre l'île de Thyholm au Nord, & le pays de Lemwick au Midi: ce détroit sépare le diocese d'Alborg au Nord de ceux de Rypen & de Vibourg. On lui a donné le nom d'*Otton*, parce qu'un empereur de ce nom alla dans le Jutland jusque-là. (*D. J.*)

OTTONA, (*Hist. mod.*) les Japonois donnent ce nom à un magistrat chargé de l'inspection de chaque rue dans les villes. Ce sont des especes de commissaires qui veillent à la police de leur district; ils ont soin que l'on y fasse exactement la garde pendant la nuit & que les ordres des gouverneurs soient exécutés. L'*ottona* est élu par les notables de chaque rue, & approuvé par le gouverneur; il a sous lui des lieutenans qui l'assistent dans ses fonctions, ainsi qu'un greffier.

OUABACHE, (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique septentrionale dans la Nouvelle France, à laquelle M. de Lisle donne aussi le nom ridicule de S. Jérôme. Cette riviere est formée par l'Ohio, & de la riviere des Miamis. Le pays qu'elle arrose sont de vastes prairies à perte de vûe, ou se trouve une quantité prodigieuse de ces bœufs sauvages, qu'on appelle *bœufs illinois*. (*D. J.*)

OUAGE *ou* OUAICHE, s. f. (*Marine.*) c'est le sillage ou la trace que le vaisseau fait à la mer. Tirer un vaisseau en *ouaiche*, ou le *touer* ou *remorquer*, c'est secourir un vaisseau qui est incommodé, ou qui marche mal, en le touant ou remorquant par l'arriere d'un autre vaisseau, ce qui se fait ainsi. Le vaisseau qui remorque, ou tire en *ouaiche*, attache le bout d'un cable ou d'une haussiere, au pié de son grand mât, & faisant passer l'autre bout par un sabord de l'arriere; il fait porter ce bout à bord du vaisseau incommodé, & l'y ayant fait amarer au pié du mât de misaine, il tire & remorque ce vaisseau.

Traîner un pavillon ennemi en *ouaiche*, c'est mettre à l'arriere de son navire le pavillon qu'on a pris sur l'ennemi, & on le laisse pendre en bas jusqu'à fleur d'eau; c'est pour marquer qu'on revient victorieux.

OUAILLE, s. f. (*Gramm.*) troupeau de brebis. Il ne se dit guere qu'en figure: ce qui rend plaisant le mot d'une femme de campagne, qui disoit à son curé: Il „ faut que j'aille à mes *ouailles*, comme vous aux vô- „ tres „.

OVAIRE, s. m. (*Botan.*) parmi les Botanistes le mot *ovaire* désigne l'endroit où les semences des plantes sont attachées, & où elles reçoivent leur nourriture. Il y a des plantes dont l'*ovaire* est découvert, comme celui des renoncules, du clématitis, &c. Il y en a d'autres dont l'*ovaire* est fait en cornet, en gaine, en boëte &c. & par conséquent dont les semences sont couvertes, comme on le voit dans l'aconit, dans la linaire, dans l'apocin, &c. Ainsi le mot d'*ovaire* est plus étendu que celui de capsule, car toutes les capsules sont des especes d'*ovaire*, & tous les *ovaires* ne sont pas des capsules. (*D. J.*)

OVAIRE, s. m. (*Anatom.*) les deux corps blanchâtres, ovales, applatis, qu'on nomme *ovaires*, attachés aux côtés du fond de l'utérus, si petits avant l'âge de puberté, relevés & polis dans cet âge, ridés dans les vieilles, & remplis de cicatrices dans celles qui ont eu plusieurs enfans, sont d'une substance encore inconnue; voici ce qu'en disent les Anatomistes.

Ces organes sont situés dans le bassin de l'hypogastre sur la face interne de l'os des îles, aux côtés du fond de la matrice, dont ils ne sont éloignés que de deux bons travers de doigt.

Ils sont attachés à ce viscere par un ligament fort, que les anciens prenoient mal à-propos pour un vaisseau déférant, puisqu'il n'est pas creux; & les trompes de Fallope leur tiennent encore lieu d'une seconde attache à la matrice, aussi bien que ses ligamens larges, sur lesquels ils sont placés: par-en-haut, ils sont attachés aux vaisseaux spermatiques, par le moyen du péritoine, de sorte qu'ils y sont comme suspendus. Lorsque les femmes ne sont pas grosses, leur situation est parallele au fond de la matrice; mais au tems de la grossesse, ils approchent plus de ses côtés & de son cou, dont son fond se trouve alors fort éloigné.

La figure des *ovaires* n'est pas exactement ronde, mais large & applatie, tant à leur partie antérieure, qu'à leur partie postérieure; & leur surface est inegale dans les vieilles femmes, mais égale & polie dans les jeunes.

Leur grandeur est différente selon les âges: les jeunes filles les ont d'un plus gros volume que les femmes d'un âge avancé; leur grosseur n'excede pas néanmoins pour l'ordinaire celle d'un œuf de pigeon.

Ils sont couverts de deux membranes: l'une qui leur est propre, & l'autre qu'ils empruntent du péritoine. Etant dénués de ces membranes, leur substance paroît assez blanche: elle est composée de membranes & de fibres attachées lâchement les unes avec les autres; & entrelissues de beaucoup de veines, d'arteres & de nerfs. Leurs veines & leurs arteres viennent des spermatiques, & ils reçoivent des nerfs des intercostaux; ils ont aussi des vaisseaux lymphatiques, qui se déchargent dans le réservoir du chyle.

Il y a des choses bien singulieres à remarquer dans les *ovaires*: il ne s'y rencontre que trop communément de petites vésicules, qui sont remplies d'une eau claire & limpide, lesquelles étant cuites comme les œufs des volatiles, deviennent dures, & ont la même couleur & le même goût que le blanc de ces œufs; ce qui est cause qu'on les prend pour la matiere de la génération; qu'on les fait servir aux mêmes usages que les œufs des oiseaux; qu'on

qu'on leur en donne le nom, & celui d'*ovaires* aux deux organes qui les contiennent. Ces œufs ont chacun deux membranes propres, qui ſont parſemées d'un grand nombre de petites branches de veines, d'arteres & de nerfs.

On trouve quelquefois dans les *ovaires* des véſicules qui contiennent une humeur aqueuſe, & qui ſont quelquefois plus groſſes que les œufs mêmes; mais qui ne s'endurciſſent point quand on les fait cuire: ce ſont de faux œufs qu'on appelle des *hydatides*.

Les œufs different beaucoup les uns des autres dans un même *ovaire*. Dans les femmes les plus gros œufs ne paſſent pas la groſſeur d'un pois, on les trouve dans tous les animaux. L'âge & la groſſeſſe y apportent un grand changement; car dans les jeunes animaux ils ſont fort petits, & plus gros dans ceux qui ſont âgés. On en trouve quelquefois juſqu'à 20 dans un *ovaire*, enfermés chacun dans une petite cellule, à laquelle ſe terminent beaucoup de veines & d'arteres, tant pour porter la nourriture à l'œuf, que pour remporter le ſuperflu.

Dans l'ouverture des cadavres des femmes, on a trouvé quelquefois un des *ovaires* de la groſſeur du poing, rempli d'une humeur gluante, verdâtre, & quelquefois plein de cheveux. On a trouvé encore ces mêmes *ovaires* charnus, & d'autres fois d'un volume ſi conſidérable, qu'ils contenoient pluſieurs livres d'eau: quelquefois on y a rencontré de petites pierres, du ſuif & choſes ſemblables. Dans une femme âgée de 24 ans, M. Ruyſch y a trouvé des dents, entr'autres une dent molaire. *Voyez auſſi les mém. de l'acad. des Sciences, ann.* 1743.

La plûpart des anatomiſtes modernes croient que ces œufs étant rendus féconds, lorſqu'ils ſont pénétrés par la partie ſpiritueuſe de la liqueur ſéminale, ſont portés des *ovaires* des femmes dans la matrice par les trompes de Fallope, où les petites découpures du morceau frangé les ont engagés; qu'ils s'accroiſſent dans la cavité de ce viſcere par la nourriture qui leur eſt fournie, & que la matiere intérieurement contenue dans ces œufs, ſert à former le fœtus, & ſes enveloppes à produire l'arriere-faix.

Ils étalent pluſieurs raiſons pour appuyer leur ſyſtème que le fœtus ſe forme de cet œuf qui ſe détache de l'*ovaire*. 1°. Tous les animaux ont des *ovaires*: 2°. Riolan, Graaf, Eltſoltzius, rapportent qu'ils ont trouvé le fœtus dans les tuyaux par où paſſent ces œufs: 3°. on a trouvé un fœtus dans les trompes, d'où il a été retiré âgé de 21 mois, & la mere n'eſt pas morte dans l'opération. *Voyez* auſſi l'obſervation de M. Littre dans les *Mém. de l'acad. des Scienc. ann.* 1701. 4°. M. Ruyſch a fait voir un œuf détaché récemment de la trompe, tournée vers l'*ovaire* pour recevoir cet œuf: 5°. l'expérience de Nuck appuie fortement cette opinion. Il prit une chienne, & quelques jours après l'avoir fait couvrir, il trouva deux œufs qui étoient fort groſſis dans l'*ovaire*; il lia la corne de la matrice qui regardoit ces œufs, il referma la plaie; & 21 jours après ayant rouvert cette chienne, il vit deux fœtus dans la corne, entre la ligature & l'*ovaire*. 6°. Enfin les femelles ne ſauroient concevoir ſans les *ovaires*; car les chiennes qu'on a coupées ne conçoivent pas, & n'ont plus aucun penchant à l'amour, comme ſi les *ovaires* ſeuls les y excitoient. (*D. J.*)

OVAIRE, *pierre*, (*Hiſt. nat.*) *lapis ovarius*; pierre formée par un aſſemblage de petits globules ſemblables à des œufs de poiſſon. *Voyez* OOLITE. (—)

OVALE, ſ. f. (*Botan.*) on appelle en Botanique un fruit *ovale*, non-ſeulement celui qui approche de la figure d'un œuf, mais encore celui dont la coupe d'un bout à l'autre reſſemble à une *ovale* méchanique, & quelquefois les deux bouts en ſont pointus. (*D. J.*)

OVALE, (*Géom.*) eſt une figure curviligne oblongue dont les deux diametres ſont inégaux, ou une figure renfermée par une ſeule ligne courbe, d'une rondeur non uniforme, & qui eſt plus longue que large, à-peu-près comme un œuf, *ovum*, d'où lui eſt venu le nom d'*ovale*. *Voyez* ALLONGÉ.

L'*ovale* proprement dite, vraiment & ſemblable à un œuf, eſt une figure irréguliere, plus étroite par un bout que par l'autre, en quoi elle differe de l'ellipſe, qui eſt une *ovale* mathématique, également large à ſes deux extrémités. *Voyez* ELLIPSE.

Le vulgaire confond ces deux eſpeces d'*ovales*: les Géometres appellent l'*ovale* proprement dite, *fauſſe ellipſe*.

Voici la méthode la plus en uſage parmi les ouvriers pour décrire l'*ovale*, appellée communément *ovale du Jardinier*, & qui n'eſt autre choſe qu'une ellipſe. On prend une corde Efm (*Pl. géom. fig.* 48.) dont la longuer ſoit égale au grand diametre de l'*ovale* & dont on attache les extrémités aux deux points, ou clous EF, qui ſont ſur le grand diametre, enſuite par le moyen d'un ſtile M, on conduit la corde autour de ces deux points: l'*ovale* eſt d'autant plus oblongue, que les deux points, ou clous EF, ſont plus éloignés l'un de l'autre. *Voyez* ELLIPSE.

Voici une maniere de décrire une eſpece d'*ovale*. Ayant decrit (*fig.* 25 *ſect. con.*) les deux cercles AC, ſoient tirées deux lignes AE, CE, telles que $CE = AE + AB - CD$, il eſt conſtant que $AE + AB$, ſera $= CE + CD$; & qu'ainſi du centre E, & du rayon ED, on pourra décrire un arc BD, qui touchera les deux cercles en B & en D. Si on en fait autant de l'autre côté on aura l'*ovale* complette $BDdb$.

Si les deux cercles A, C, ſont inégaux, alors l'*ovale* ſera plus large à une extrémité qu'à l'autre. S'ils ſont égaux, elle ſera également large à ſes deux extrémités. Il y a des géometres qui, dans ce dernier cas, regardent l'*ovale* ainſi décrite, comme une ellipſe; mais il eſt aiſé de prouver qu'ils ſe trompent, car l'ellipſe n'eſt point compoſée d'arcs, de cercles. *Voyez* ELLIPSE. (*O*)

OVALE, *en Anatomie*, eſt un nom que l'on donne à différentes parties, qui ont ou la figure d'un œuf, ou d'une ligne qu'on appelle *ovale* ou *ellipſe*. *Voy.* ELLIPSE.

C'eſt dans ce ſens qu'on appelle la partie du cerveau ſitué entre la ſubſtance tendre & les ventricules latéraux *le centre ovale*; parce que la ſubſtance médullaire repréſente un œuf. *Voyez* CERVEAU.

Le trou *ovale* ou *trou botal* du cœur du fœtus, *voy.* FŒTUS & CŒUR, & le trou *ovale* des os des iſles, *voyez* OS DES ISLES.

Les trous *ovales* de la baſe du crâne. *Voy.* CRANE.

OVALE *ralongée* ou *rampante*, (*Archit.*) dans le premier cas, c'eſt la cherche ralongée de la coquille d'un eſcalier *ovale*; & dans le ſecond, c'eſt une *ovale* biaiſe ou irréguliere, qu'on trace pour trouver des arcs rampans dans les murs d'échiffre d'un eſcalier. *Daviler*, (*D. J.*)

OVALES, *dans l'orgue*, ce ſont les levres ſupérieures des tuyaux des tourelles. *Voyez* MONTRE *de* 16 *piés*, & les *fig.* 1 & 31 *Pl. d'orgue*.

OVALE DE JARDINIER, (*Jardinage.*) c'eſt une figure qui ſe trace par le moyen d'un cordeau, dont la longueur doit être égale aux plus grands diametres de l'*ovale*, & qui eſt attaché par ſes extrémités à deux piquets, auſſi plantés dans le grand diametre, pour former cet *ovale* d'arc. (*D. J.*)

OVALE, machine dont nous avons expliqué l'uſage, & donné la deſcription à l'*article* DENTELLE.

OU-ANGOU, ſ. m. mets dont les habitans des îles Antilles font uſage: il ſe fait avec de la farine de manioc bouillie dans de l'eau juſqu'à la conſiſtence d'une pâte molle, mais aſſez ſolide pour pouvoir en former des boulettes entre les doigts: on y ajoute avant la cuiſſon, un peu de ſel & du piment.

Le *ou-augou* ſe mange rarement ſeul: on s'en ſert par préférence au pain, lorſqu'on veut ſe régaler de calalou ſorte de farce compoſée d'herbes potageres, de crabes & de poiſſon. *Voyez* CALALOU. (*M.* LE ROMAIN.)

OU-ARACABA, ſ. m. c'eſt un morceau de bois en forme de planche fort épaiſſe, d'environ 3 piés de hauteur, ſur autant de largeur à ſa partie ſupérieure, & d'un pié & demi à deux piés par le bas, ayant la figure d'un trapeze élevé debout ſur le plus petit de ſes côtés, & poſé en travers ſur la proue d'une pirogue caraybe. Cette piece eſt ordinairement ſculptée ſur ſa ſurface extérieure, d'une eſpece de bas-relief, repréſentant une groſſe tête hideuſe, de figure ovale, plate, & vue de face, dont les yeux & la bouche ſont formés avec des morceaux de coquillages incruſtés dans le bois. La grandeur énorme de cette tête ne laiſſe vers le bas de la planche qu'un eſpace d'environ un pié au plus, dans lequel eſt peint à plat, & ſans relief, le corps diſproportionné du monſtre, repréſentant à-peu-près celui d'un lézard à queue courte; le tout barbouillé de blanc & de noir d'une façon biſarre: c'eſt une eſpece de maboya ou idole caraybe. *Voyez* MABOYA. (*M.* LE ROMAIN.)

OU-AROULY, ſ. m. corbeille très-proprement ouvragée, & tiſſue de brins de latanier & de roſeau, ſerrés & paſſés les uns entre les autres.

Le fonds de cette corbeille eſt parfaitement quarré, d'environ un pié de largeur; mais ſes bords de cinq à ſix pouces de hauteur, s'évaſent à meſure qu'il s'élevent, & ſe terminent en rond autour d'un cercle, lequel eſt ſurmonté d'une baluſtrade à jour, de 2 à 3 pouces de hauteur; le tout eſt ſupporté ſur 4 petits piés, hauts de 4 à 5 pouces & peints en rouge. Les ſauvages em-

ploient le *ou-arouly* à-peu-près aux mêmes usages que le matatou. *Voyez* MATATOU. (*M.* LE *ROMAIN*.)

OU-ATREGAN, s. m. (*Hydr.*) canal que l'on coupe dans un terrein afin d'en faire écouler l'eau. *Voy.* CANAL, &c. Ce mot, qui n'est pas fort usité, vient de l'anglois *water*, qu'on prononce *ouaitre*, & qui signifie *eau*, & *gang*, *amas*.

OUATE, s. f. (*Comm.*) espece de coton très-fin & un peu lustré. Quoique quelques auteurs prétendent que la véritable *ouate* se trouve en orient, autour de quelques fruits à qui elle sert de premiere enveloppe; il est néanmoins certain que l'*ouate* est produite dans les gousses d'une plante qui croît communément en Egypte, & que quelques curieux cultivent par rareté.

Cette plante se plaît dans des lieux humides & marécageux, ses feuilles sont assez larges, rondes & arrondies par le bout; ses fleurs sortent en bouquets qui forment une maniere d'ombelle, & elles ont leurs feuilles renversées comme celles de martagon. L'*ouate* est renfermée dans des gousses qui s'ouvrent quand elles sont en maturité; la semence qui s'y trouve mêlée est petite, ronde, plate, tirant sur le gris-brun. C'est d'Alexandrie que l'on tire cette marchandise, & elle vient en France par la voie de Marseille.

Il y a encore une sorte de coton que l'on nomme aussi *ouate*, quoiqu'improprement; ce n'est autre chose que la bourre ou premiere soie qui couvre la coque de vers à soie: on la fait bouillir, & après cette seule préparation, on la vend pour la véritable *ouate*, quoiqu'elle n'en approche en aucune maniere, ni pour la finesse, ni pour la beauté.

Les *ouates* ne servent que pour fourrer des robes de chambre, des courtepointes, & autres meubles ou habillemens qu'elles rendent très-chauds sans les rendre pesans. Elles ont communiqué leur nom à presque toutes les autres fourrures qui se mettent entre deux étoffes; & l'on appelle communément *ouatée*, une robe fourrée, un jupon, &c. quoique le plus souvent on n'y emploie simplement que du coton ordinaire ou de la laine. *Savary*. (*D. J.*)

OVATION, s. f. (*Antiq. rom.*) *ovatio*; petit triomphe, qui ne consistoit qu'en une assez modique pompe, comparée à celle du grand triomphe. Ici le vainqueur, vêtu seulement d'une robe blanche bordée de pourpre, marchoit à pié, ou à cheval, à la tête de ses troupes, sans autre marque de ses succès, que les acclamations populaires, que quelques couronnes de myrte, & qu'une partie de son armée qui le précédoit au son des flutes. Le sénat néanmoins, les chevaliers, & les principaux citoyens, assistoient à son triomphe, dont la marche se terminoit au capitole, où l'on sacrifioit aux dieux des brebis blanches; mais dans le grand triomphe le vainqueur, monté sur un char, étoit couronné de lauriers, & précédé de lauriers; il parcouroit la ville jonchée de fleurs, & se rendoit au capitole, où il sacrifioit un taureau.

Cependant la même liberté qu'avoient les soldats de brocarder leurs généraux dans les grands triomphes, regnoit aussi dans les *ovations*. Le consul Valérius ayant fait des levées malgré la faction de Ménenius tribun du peuple, & ayant repris par sa valeur la forteresse de Caravantane sur les ennemis, le sénat lui décerna l'honneur du petit triomphe. Il crut devoir le lui accorder, quoiqu'il fût mal voulu du peuple & de l'armée, tant à cause de l'opposition qu'il avoit faite à la loi agraire, proposée par le même tribun Ménenius, que parce qu'il avoit mis tout le butin dans le trésor de l'épargne. Le soldat ne manqua pas, dit Tite-Live, d'user de sa licence ordinaire, & de brocarder son général dans des chansons grossieres, où il affecta d'élever le mérite du tribun par une infinité de louanges, auxquelles le peuple qui étoit accouru en foule, répondit à l'envi par ses acclamations. Les nouveaux applaudissemens du peuple jetterent plus d'effroi dans le sénat, que n'avoit fait l'insolence du soldat à l'égard du consul.

Le petit triomphe a été nommé *ovation*, dit Denis d'Halicarnasse, d'un mot grec que les Romains ont corrompu: le mot grec dont Denis d'Halicarnasse prétend que les Romains firent celui d'*ovatio*, est εὐασμὸς, qui signifie *clameur* ou *cri de joie*, que poussent les soldats après le gain d'une bataille. La corruption de ce mot est le changement de l'*e* en *o*, qui n'est pas extraordinaire chez les Grecs. Ce sentiment est appuyé de Festus: *quasi vero romani*, dit cet auteur, εὐασμὸς, *græcorum vocem, quæ clamorem significat*, ovationis *nomine voluerint imitari*: „ comme si les Romains, dit-il, eussent voulu „ imiter des Grecs, le mot εὐασμὸς, qui signifie *cri de* „ *joie*, par celui d'*ovatio* „.

Pour donner encore une interpretation plus précise du mot grec εὐασμὸς, ou εὐάστης, d'où les Romains formerent le terme d'*ovatio*, quelques savans croient pouvoir le tirer de l'ancien cri de joie εὐοῖ ou εὐὰν, que les Grecs faisoient retentir dans les bacchanales en l'honneur de Bacchus. Les Romains dans ce nouveau genre de triomphe, emprunterent ces mêmes termes εὐοῖ, εὐὰν, par lesquels ils applaudissoient au vainqueur, & pour en conserver l'origine, ils le nommerent *ovatio*; de même que les Grecs firent le mot εὐάζειν, pour signifier *applaudir*, les Latins firent pareillement celui d'*ovari*, pour signifier la même chose. D'où vient qu'on lit dans Virgile, *liv. VI. de l'Enéide*:

Evantes orgia circum
Ducebat phrygias.

Ensuite du verbe *evari*, les Romains firent le nom *evationes*, pour rendre l'εὐασμοὺς des Grecs. Enfin par une corruption qui fit perdre de vûe l'ancienne étymologie, ils firent le mot *ovatio*.

Plutarque dans la vie de Marcellus, donne une autre origine au mot *ovatio*; il prétend que les Romains l'ont tiré du latin *ovis*, parce que, dit-il, ceux à qui l'on accordoit le petit triomphe, n'immoloient à Jupiter qu'une brebis; tandis que ceux qui avoient les honneurs du grand triomphe, sacrifioient un taureau. Cette étymologie de Plutarque est la plus généralement approuvée.

Quoi qu'il en soit, Posthumius Tubertus fut le premier consul pour lequel on établit, vers l'an 325 de Rome, ce nouveau genre de triomphe qu'on appella *ovation*; on le lui décerna pour la victoire qu'il remporta sur les Sabins. Le sénat voulut mettre quelque distinction entre lui & son collegue, qui eut les honneurs du grand triomphe, pour lui faire sentir le mauvais succès de sa premiere entreprise. Dans la suite, on n'accorda que l'*ovation*, à ceux qui avoient remporté la victoire sans grande perte de la part des ennemis, sans terminer la guerre, ou qui n'avoient défait que des rebelles, des esclaves, des pyrates, en un mot, des ennemis de peu de conséquence pour la république.

Enfin on décerna quelquefois l'*ovation* à ceux qui n'étant chargés d'aucune magistrature, ni d'aucun commandement en chef, rendoient à l'état des services importans. Nous trouvons, par exemple, qu'un particulier obtint cet honneur l'an de Rome 800. Je parle d'Aulus Plautius qui, sous les auspices de Claude, réduisit en province la partie méridionale de la Grande-Bretagne. L'empereur lui fit décerner le petit triomphe, vint audevant de lui le jour qu'il entra dans Rome, l'accompagna pendant la cérémonie, & lui donna toujours la main. Il me semble qu'on ne connoît point d'*ovation* postérieure à celle de Plautius. (*D. J.*)

OU-AYCOU, s. m. morceau d'étoffe de coton, de 8 à 10 pouces de largeur, sur 4 à 5 de hauteur, très-proprement travaillé, & brodé de petits grains d'émail, de dents de poisson, de morceaux de corail, & de petits cocos noirs, & bordé d'une frange brune.

Le *ou-aycou* sert aux femmes caraybes pour couvrir leurs parties naturelles, au moyen de deux petites cordes de coton, attachées aux deux coins d'en-haut de cette piece, & passées autour des reins en forme de ceinture: quelques-uns le nomment *camisa*; mais ce mot est espagnol.

OUAYNE, L', (*Géog.*) petite riviere de France dans le Puisaye. Elle a sa source à un bourg du même nom, qui est situé dans l'élection de Gien; & elle tombe dans le Loin au N. E. de Montargis. (*D. J.*)

OUBLI, s. m. (*Gramm.*) terme relatif à la mémoire. Tomber dans l'*oubli*, c'est passer de la mémoire des hommes. Ce sont les hommes de génie qui envient les grandes actions à l'*oubli*. Il y eut, dit Horace, des héros avant le regne d'Agamemnon; mais leurs noms sont tombés dans l'*oubli*; une nuit éternelle ensevelit leurs actions; on ignore leurs travaux; on ne les regrette point; on ne donne point de larmes à leurs malheurs, parce qu'il ne s'est point trouvé un homme inspiré des dieux, qui les ait chantés. Le poëte, au défaut d'un héros, peut chanter les dieux, la nature, & celle que son cœur adore, & s'immortaliser lui-même. Les autres hommes au-contraire ne tiennent l'immortalité que de lui. Comparaison de la gloire qui s'acquiert par les lettres, & de celle qui s'acquiert par tout autre moyen; beau sujet de discours académiques, où l'on n'auroit pas de peine à faire entrer l'éloge du fondateur de l'académie du Roi, du cardinal de Richelieu, des gens de lettres, des académiciens, de tous les hommes illustres qui ont été honorés de ce titre; où l'homme lettré ne per-

droit rien de son importance, pesé dans la balance avec le grand politique, le grand capitaine, le grand monarque; & où il ne seroit pas difficile de prouver qu'une belle ode est bien une chose aussi rare, aussi grande, aussi précieuse, qu'une bataille gagnée.

OUBLIE, *terme de Pâtissier*, sorte de pâte déliée & légere, mêlée de sucre, d'œufs, & quelquefois de miel, qui se cuit entre deux fers.

Il y a trois especes d'*oublies*; les grandes *oublies*, qui sont celles que les Pâtissiers ou leurs garçons vont crier la nuit dans Paris, à commencer le jour de S. Michel; elles s'appellent autrement *oublies plates*. Les *oublies de supplications*, ce sont les gauffres; & les *oublies* qu'on nomme d'*étriers*, ce sont les petits métiers.

Les Pâtissiers sont qualifiés dans leurs statuts, maîtres de l'art de pâtissier & *oublayeur*; & sont obligés de faire chef-d'œuvre d'*oublayerie* aussi bien que de pâtisserie. On appelle une *main d'oublies*, cinq *oublies*; c'est ordinairement à la main que se jouent les *oublies*. On joue quelquefois tout le coffin ou corbillon. *Savary*. (*D. J.*)

OUBLIE, (*Jurisprud.*) droit d'*oublie*, redevance seigneuriale qui consistoit autrefois en une certaine quantité de pains ronds & plats. On donna aussi le nom d'*oublie* à toute rédevance en général, soit en grain, volaille, ou autre chose. *Voyez ci-devant* OBLIAGE. (*A*)

OUBLIER, v. act. (*Gramm.*) perdre la mémoire; on *oublie* une langue qu'on a apprise; on *oublie* quelquefois ses amis dans l'absence ou dans le besoin; on *oublie* une injure; on n'*oublie* rien pour pallier ses torts; on *oublie* de faire une visite utile; on *oublie* le respect qu'on doit à un magistrat; on s'*oublie* quand on perd de vûe ce qu'on est; l'homme s'*oublie* dans le plaisir; il y a des occasions où il ne faut pas s'*oublier*, &c. D'où l'on voit combien de formes diverses le besoin fait prendre à ces expressions, & combien la langue est pauvre, comparée à la nature & à l'entendement.

OUBLIETTE, s. f. (*Hist. mod.*) lieu ou cachot dans certaines prisons de France, où l'on renfermoit autrefois ceux qui étoient condamnés à une prison perpétuelle. On l'appelloit ainsi, parce que ceux qui étoient renfermés, étant retranchés de la société, en étoient ou devoient être entierement *oubliés*. Bonfons dans ses *antiquités de Paris*, parlant d'Hugues Aubriot, prévôt de cette ville, qui fut condamné à cette peine, dit „ qu'il „ fut prêché & mitré publiquement au parvis Notre- „ Dame, & qu'après cela, il fut condamné à être en „ l'*oubliette*, au pain & à l'eau „.

OUCHE, L', (*Géog.*) en latin moderne *Uticensis pagus*; pays de France dans la haute Normandie, au diocèse d'Evreux. Il comprend les territoires de Conches, de Breteuil & de l'Aigle, & s'étend jusqu'à la forêt d'*Ouche*. Le territoire produit des grains, du bois à brûler, & quelques mines de fer. (*D. J.*)

OUCHE, L', (*Géog.*) en latin *Oscarus*; riviere de France en Bourgogne. Elle traverse le Dijonnois, passe à Dijon, & se jette dans la Saone. Elle a autrefois donné le nom de *pagus Oscarensis* au pays où elle coule. (*D. J.*)

OUD, s. m. *terme de Calendrier*, nom d'un des douze mois, d'un des douze signes, d'une des douze années du cycle duodénaire, chez les Turcs orientaux, & chez quelques peuples Tartares. (*D. J.*)

OUDAN, s. m. *terme de Calendrier*, onzieme mois de l'année des Arméniens de Guelfa, fauxbourg d'Ispahan; leur année commençant au mois d'Octobre, l'*oudan* répond à-peu-près à notre mois d'Août.

OUDAZOU, (*Géog.*) ville du Japon, dont nous avons parlé sous le nom que Kempfer lui donne, & qui est ODOWARA. (*D. J.*)

OUDENARDE, (*Géog.*) forte ville des Pays-Bas, dans la Flandre autrichienne, capitale de la châtellenie du même nom; Louis XIV. la prit en 1667, & la rendit au roi d'Espagne Charles II. par la paix de Nimegue. Le maréchal d'Humieres la bombarda en 1684. Les François y furent battus par les alliés en 1708. Elle est sur l'Escaut, dans une vallée, à 5 lieues S. de Gand, 6 N. E. de Tournai, 12 N. O. de Mons, 11 O. de Bruxelles. *Long.* 21. 16. *lat.* 50. 49.

Quoi que disent les auteurs flamands de l'antiquité d'*Oudenarde*, il paroît qu'elle ne doit son origine qu'aux comtes de Flandres. Elle s'est distinguée dans le dernier siecle par sa manufacture de tapisserie d'haute-lisse.

Cette ville est la patrie de *Drusius* (Jean), un des savans théologiens du xvj. siecle, & d'ailleurs très-versé dans les langues orientales. Son recueil des fragmens des Hexaples; les notes critiques sur l'Ecriture, & d'autres ouvrages de sa plume, lui on fait une grande réputation. Il mourut en 1616, âgé de 66 ans. (*D. J.*)

OUDENBORG, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas, dans la Flandre teutone, à 1 lieue d'Ostende, & à 2 de Bruges. *Long.* 20. 35. *lat.* 51. 8.

OUDWATER, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas, dans la province de Hollande, sur l'Yssel, entre Gouda & Montfort, aux confins de la seigneurie d'Utrecht. *Long.* 22. 12. *lat.* 52. 2.

Cette petite ville a acquis plus de célébrité pour avoir donné la naissance à *Arminius* (Jacques), que par aucune autre particularité qui la concerne. Il y vit le jour l'an 1560, & devint professeur en théologie à Leiden l'an 1603. Ses écrits théologiques ont fait bien du bruit dans les sept Provinces-Unies, non-seulement il y condamne le supralapsaire Beze, mais de plus il établit qu'il ne faut reconnoître d'autre élection que celle qui a pour fondement l'obéissance des pécheurs à la vocation de Dieu par Jesus-Christ. Il se fit un grand nombre de partisans qui furent condamnés par le synode national; mais leur condamnation n'a servi qu'à étendre leur secte, qui a finalement triomphé de ses adversaires ensevelis. Arminius est mort en 1609, avec tous les sentimens d'un homme dont la piété étoit véritablement éclairée. (*D. J.*) (1)

OUDON, L', (*Géog.*) en latin *Oldo* ou *Odo*, nom de deux petites rivieres de France, en Normandie, dont l'une coule dans le diocèse de Bayeux, & l'autre sépare les diocèses de Lizieux & de Séez: toutes les deux se jettent dans l'Orne.

OUDRE; on a donné ce nom au dauphin & à l'épaulard. *Voyez* DAUPHIN & ÉPAULARD.

OVE, s. m. (*Architect. civile.*) c'est une moulure ronde, dont le profil est ordinairement un quart de cercle: Vitruve l'appelle *échine*, & lui donne une convexité plus petite que celle d'un demi-cercle. Sa hauteur est de 3 à 6 minutes d'un module, & sa saillie $\frac{2}{3}$ de la hauteur. On met les *oves* dans les moulures des corniches pour y servir d'ornement; & dans le chapiteau d'une colonne on place l'*ove* sous l'abaque. *Voyez les édifices antiques de Rome* par Desgodets. (*D. J.*)

OVES, s. m. pl. (*Architect.*) ornemens qui ont la forme d'un œuf renfermé dans une coque imitée de celle d'une châtaigne, & qui se taillent dans l'*ove*, *voyez* OVE.

On appelle *oves fleuronnés* ceux qui paroissent enveloppés par quelques feuilles de sculpture; on en fait en forme de cœur; aussi les anciens y mettoient-ils des dards pour symboliser avec l'Amour. (*D. J.*)

OVERFLACKÉE, (*Géog.*) petite île des Pays-Bas, dans la partie méridionale de la Hollande, au-dessus de l'île de Gorée.

OVER-ISSEL, L', (*Géogr.*) en latin *Transisalana provincia*, l'une des sept Provinces-Unies, au-delà de l'Issel, bornée N. par la Frise & le terrein de Groningue, O. par l'Issel, S. par le comté de Zutphen, E. par l'évêché de Munster: on la divise en trois parties principales, qui sont le pays de Drente, de Twente, & le Sallant.

Il est remarquable que dans la province d'*Over-Issel* tous les gentilshommes qui y possedent des terres seigneuriales de la qualité requise, sont partie des états de cette province. Lorsque la république paye cent mille florins,

la

(1) On auroit beau prétendre qu'Arminius ait été un homme d'une piété éclairée, on ne sauroit nier en même tems qu'il n'ait été plongé dans un abyme d'erreurs opposées à la doctrine catholique. La sainteté qu'il attribuoit aux enfans non baptisés encore, avec d'autres erreurs qu'on laisse pour couper court: ses sentimens & le penchant qu'il avoit pour le Pélagianisme & pour le Socinianisme, font assez voir qu'il n'avoit pas non plus cette lumiere divine, qui n'éclaire jamais ceux qui marchent dans les ténebres de l'hérésie. Par rapport aux decrets de prédestination & de reprobation que les théologiens reconnoissent en Dieu, il étoit sans doute moins blasphemateur que les Calvinistes rigides: puis qu'ayant convoqué un synode national, auquel se rendirent de toutes les parts de l'Europe les prétendus reformés par des deputés qu'ils y envoyerent, à l'exception de la France qui par des raisons d'état ne leur accorda pas la permission d'y concourir: ils condamnerent le 14. novembre 1618. à Dordrecht où ils tinrent leur assemblée, les Arminiens comme professans une doctrine erronnée dans leurs Eglises, & infligerent des peines graves contre les réfractaires des decisions de leur synode. (*W*)

la cotte-part de la province de Hollande eſt 58309 florins 1 ſol 12 deniers, & celle de l'*Over-Iſſel* eſt 3571 florins 8 ſols 4 deniers. (*D. J.*)

OVERLANDERS, ſ. m. pl. *terme de Marinier*. Les *overlanders* ſont des petits bâtimens qui navigent ſur le Rhin & ſur la Meuſe, & qui chargent ordinairement de la terre & du ſable pour faire des ouvrages de poterie & de verre. (*D. J.*)

OUESSANT, (*Géog. mod.*) île de France dans l'Océan, ſur les côtes de Bretagne, à l'oppoſite du conquêt. Elle a trois lieues de tour, & renferme plusieurs hameaux & un château. Elle eſt entourée par quelques autres îles moins grandes, qu'on appelle les *îles d'Oueſſant*. *Long*. 12. 28. *lat*. 48. 30.

L'âge d'or, cette chimere ingénieuſe plus propre à exciter nos regrets que nos eſpérances, que l'imagination chérit & dont le ſentiment de la miſere humaine s'irrite; ce contraſte de l'âge véritable qui déchire l'ame après avoir amuſé l'eſprit; ce conte philoſophique enfin échappé à la bienfaiſance & à la vertu dans l'ardeur de ſes ſouhaits pour la félicité des hommes; l'âge d'or s'eſt preſque réaliſé dans ce petit coin de la terre. La loi de tous les cœurs, la loi naturelle d'un côté & la loi des cœurs choiſis, le chriſtianiſme de l'autre forment les liens d'une harmonie éternelle entre ſes habitans, & diſſipent ſans aigreur & ſans bruit par la voix de l'âge ces petits nuages inſéparables du tien & du mien. La probité y eſt une richeſſe commune, mais ſi néceſſaire que celui qui ne la poſſede pas eſt proſcrit ſans retour par un arrêt général. La chaſteté n'eſt pas l'unique dot, mais l'eſſentiel de la dot des filles dans ce canton ignoré. Celle qui ſe feroit miſe hors d'état de la porter à ſon époux, feroit bannie avec la même ſévérité que le voleur; car ces hommes ſimples, c'eſt-à-dire, ſages, penſent que la perte de la chaſteté eſt un vol fait à la ſociété conjugale. Quand les Philoſophes ont voulu faire un peuple d'hommes vertueux, ils ont étalé des ſpéculations pompeuſes, édifices majeſtueux élevés par le génie, mais roſeaux fragiles qui n'ont pû ſoutenir les tempêtes des grandes ſociétés. La ſimplicité de la nature eſt un cercle étroit qui ne convient qu'à un petit nombre d'hommes qui s'impoſent à tous la pratique de la vertu, parce qu'ils ſont ſans ceſſe obſervés par tous; ils y goûtent un bonheur que les colifichets philoſophiques de Platon & de l'Utopie ne procurent point. Le peuple obſcur & conſéquemment heureux dont je parle, a dans ſon ſein, depuis le commencement de cette guerre, des défenſeurs qui pourroient bien lui faire acheter leur protection; les troupes, ... je tremble pour lui quand je ſonge que la licence militaire eſt le tombeau des mœurs.

OUEST, ſ. m. *en termes de Coſmographie*, eſt un des points cardinaux de l'horiſon, & celui qui eſt diamétralement oppoſé à l'eſt. *Voyez* POINTS CARDINAUX, EST, *&c.*

L'*oueſt*, à proprement parler, eſt l'interſection du premier vertical & de l'horiſon, du côté où le ſoleil ſe couche. *Voyez* COUCHANT.

Le point où le ſoleil ſe couche, lorſqu'il eſt dans l'équateur, eſt nommé l'*oueſt* équinoctial ou vrai point de l'*oueſt*.

Le mot d'*oueſt* eſt principalement employé par les Marins pour déſigner le *couchant* ou l'*occident*, & les *vents* qui viennent de ce côté-là. Ainſi ils diſent un vent d'*oueſt*, faire route à l'*oueſt*, telle île eſt à l'*oueſt* de telle autre. Mais, dans l'uſage ordinaire, on ſe ſert plus communément du mot de *couchant* pour déterminer les poſitions des lieux. Ainſi on dit qu'une telle maiſon eſt expoſée au couchant, que la France a la mer au couchant, *&c.* (*O*)

OUGLY, (*Géog.*) ville d'Aſie dans l'Indouſtan, au royaume de Bengale. Elle eſt ſituée ſur le bord occidental du Gange, à 18 lieues de ſon embouchure. *Long*. 105. 30. *lat*. 22. (*D. J.*)

OUICOU, ſ. m. boiſſon compoſée par les Caraïbes avec des patates coupées, des bananes bien mûres, de la caſſave rompue par morceaux, du gros ſirop de ſucre, ou, à ſon défaut, des cannes à ſucre, le tout bien écraſé & mis en fermentation avec une ſuffiſante quantité d'eau claire dans de grands vaſes de terre cuite qu'ils nomment *canaris*: cette boiſſon, à l'amertume près, reſſemble à de la biere; elle eſt très-forte & enivre facilement.

Lorſque les Caraïbes ſe raſſemblent pour quelque réjouiſſance publique, ils font un *oüicou* général; ces fêtes tumultueuſes, ou plutôt ces eſpeces d'orgies, ne ſe paſſent guere ſans deſordre & ſans quelque événement tragique.

Les habitans blancs & noirs des îles Antilles ont beaucoup perfectionné la compoſition du *oüicou*; ils ajoutent à une quantité d'eau ſuffiſante & de beau ſirop de ſucre mêlés enſemble, des patates & des bananes coupées par morceaux, quelques racines de gingembre fraîches & écraſées, le ſuc & l'écorce d'un certain nombre de citrons & un morceau de caſſave grillée, ou une croute de pain rôtie ſur les charbons; ils laiſſent fermenter ces ſubſtances pendant deux ou trois jours dans un grand pot de terre non-verni & uniquement deſtiné à cet uſage, plus il a ſervi mieux il vaut. La force de la fermentation fait monter le marc vers l'orifice du pot, c'eſt alors qu'il faut l'écumer bien proprement, après quoi on paſſe la liqueur à deux ou trois repriſes au-travers d'une chauſſe de laine, & on l'enferme dans des bouteilles bien bouchées dans chacune deſquelles on a eu ſoin de mettre un ou deux clous de geroſle. Il eſt dommage que cette boiſſon ne puiſſe pas ſe conſerver plus de trois ou quatre jours, elle eſt infiniment plus agréable que du cidre mouſſeux, à quoi elle reſſemble beaucoup par la couleur & le pétillement, & même un peu par le goût. On l'eſtime rafraîchiſſante en ſupprimant les épices; mais comme elle occaſionne des flatuoſités, & qu'un long uſage pourroit nuire à l'eſtomac, on y ajoute comme correctifs le gingembre & le geroſle en quantité modérée par l'expérience. (M. LE ROMAIN.)

OVICULE, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt un petit ove; Baldus croit que c'eſt l'aſtragale lesbien de Vitruve. Quelques auteurs nomment *ovicule*, l'ove ou moulure ronde des chapiteaux, ionique & compoſite, laquelle eſt ordinairement taillée de ſculpture. (*D. J.*)

OVIDOS, (*Géog.*) petite ville de Portugal dans l'Eſtramadure, ſur une hauteur, à 9 lieues de Sautaren. *Long*. 9. 45. *lat*. 39. 5. (*D. J.*)

OVIEDA, (*Botan.*) nom que donne Linnæus au genre de plante, appellé *valdia* par le pere Plumier. En voici les caracteres. Le calice de la fleur eſt court, formé d'une ſeule feuille, large, *légérement* diviſée en cinq ſegmens droits & pointus. Ils ſubſiſtent après que la fleur eſt tombée. La fleur eſt monopetale & du genre des labiées. Le tube eſt fort long, fort menu, & attaché au germe du piſtil. Il eſt un peu plus épais au ſommet qu'à la baſe; la levre ſupérieure eſt creuſe & évaſée; l'inférieure eſt partagée en trois ſegmens. Les étamines ſont quatre filets plus longs que la fleur. Les boſſettes des étamines ſont arrondies. L'embryon du piſtil eſt rond & placé entre le calice & la fleur. Le ſtyle eſt chevelu & de la longueur des étamines; le ſtygma eſt fendu en deux & aigu. Le fruit eſt une baie ſphérique, placée dans le calice qui groſſit pour le recevoir, & qui eſt fait en forme de cloche. Les graines ſont ovales & au nombre de deux. Linnæi, *gen. plant. p.* 295. Plumier, *gen.* 24. (*D. J.*)

OVIEDO, (*Géog.*) ville d'Eſpagne, capitale de l'Aſturie d'Oviédo, avec un évêché qui ne releve que du pape, & une univerſité. Il s'y tint un concile en 901. Elle eſt ſur les ruiſſeaux nommés l'*Ove* & la *Deva*, à 46 lieues N. E. de Compoſtelle, 20 N. O. de Léon, 83 N. O. de Madrid. *Long*. 11. 48 *lat*. 43. 23. (*D. J.*)

OUIE, ſ. f. (*Phyſiologie.*) L'*ouïe* eſt une ſenſation excitée par les ſons reçus dans l'oreille; ou, ſi l'on aime mieux, c'eſt une perception du ſon qui ſe fait dans l'ame par le ſecours de tout l'organe nommé *auditif*.

La nature libérale a pris ſoin d'étendre notre commerce avec les autres êtres au-delà de ceux qui nous environnent, par l'*ouïe*, & même au-delà du monde où nous vivons, par la vûe. Ce commerce ſe fait toûjours par une matiere qui affecte un organe; mais dans l'*ouïe* cette matiere eſt plus ſubtile, plus répandue loin de nous que dans le tact, le goût & l'odorat.

Ici nous commençons à ſortir de notre atmoſphere, car l'objet de l'*ouïe* eſt le bruit en général; or le bruit conſiſte dans un vif trémouſſement de l'air communiqué juſqu'à l'organe de cette ſenſation, & cette communication, comme on ſait, ſe fait de fort loin. Le bruit dans lequel les vibrations de l'air ſont plus amples, plus régulieres, & par-là plus agréables à l'oreille, s'appelle le *ſon*. *Voyez* SON.

C'eſt en-vain que l'air remué par les corps bruyans ou ſonores nous frapperoit de toutes parts, ſi nous n'avions des organes particuliers pour recevoir ſon impreſſion. Le vent ſe ſent au toucher, mais la partie de l'air qui fait le ſon, eſt trop ſubtile pour affecter ce ſens groſſier, il n'y fait pas la moindre impreſſion.

L'oreille eſt l'organe propre à cette ſenſation: ſon entonnoir ou ſon pavillon eſt capable de ramaſſer un grand nombre de rayons ſonores & de les réunir: cet entonnoir eſt beaucoup plus grand dans certains animaux, comme dans l'âne & le lievre; il y a des muſcles qui

le

le redressent & l'ouvrent quand l'animal écoute, c'est pourquoi ces animaux ont l'*ouie* très-fine. Cet entonnoir extérieur est suivi d'un canal aboutissant à une membrane qui est comme la premiere porte des grottes de l'*ouie*.

Cette membrane est tendue comme celle d'un tambour, & elle porte aussi ce nom: son centre s'enfonce un peu vers la premiere grotte qui est derriere & qu'on appelle la *caisse*. Dans cette grotte, il y a des ressorts qui font l'office des bascules qu'on met aux sonnettes, & qui aboutissent d'une part au centre de cette membrane, & de l'autre à l'entrée d'une seconde grotte. Ces bascules son tirées par des muscles. Cette membrane & ses ressorts paroissent avoir dans l'*ouie* le même usage que la prunelle semble avoir dans l'œil. La prunelle se resserre ou se dilate pour recevoir une image plus parfaite, & qui ne blesse point l'organe; le tympan se tend, ou se relâche de même, pour transmettre à l'*ouie* des vibrations plus parfaites & proportionnées à cet organe. Quand l'oreille est frappée d'un son trop violent, cette membrane, dont le centre est enfoncé vers sa grotte, est repoussée vers le dehors par la bascule qui aboutit à son centre; par-là, cette même membrane est relâchée, & ce relâchement diminue d'autant l'impétuosité du son qui pourroit blesser l'organe; dans le même tems, & par le même mouvement, la bascule opposée à celle ci ferme l'entrée de la seconde grotte, & affoiblit encore par-là l'impression de l'air dans cette seconde grotte.

Au contraire quand le son est trop foible, la premiere bascule ramene le tympan en-dedans, le rend plus tendu & plus susceptible d'ébranlement; l'autre bascule ouvre la seconde grotte, & facilite l'action des ondulations de l'air intérieur.

Dans les sons moyens entre les deux extrèmes précédens, le tympan garde aussi une tension moyenne, par laquelle il est proportionné à ces sons, & comme à l'unisson des vibrations de l'air: par-là, le trémoussement de cette membrane communique le son au-dedans de cet organe d'une façon plus complette & plus juste, comme la prunelle, dans un juste degré de dilatation, transmet au fond de l'œil une image nette & précise.

La premiere bascule destinée à tendre & relâcher le tympan, est faite des petits os qu'on appelle *marteau* & *enclume*; la seconde est composée de la même enclume & de l'étrier, joints ensemble par l'os orbiculaire; c'est la base de l'étrier qui fait la porte de la seconde grotte. Peut-être que la justesse de l'oreille en Musique, dépend en partie de la justesse du mouvement des muscles de ces osselets, à mettre exactement & promptement la membrane du tambour à l'unisson des tons qu'elle reçoit. On trouve quelquefois à cette membrane une petite fente, découverte par Rivinus.

Cependant la membrane du tambour & les osselets ne sont pas absolument nécessaires pour entendre; mais pour bien entendre, ou pour entendre juste, c'est autre chose.

La premiere caverne de l'oreille contient outre cela un air subtil, qu'elle reçoit du fond du gosier par un canal appellé la *trompe d'Eustache*, dont le pavillon s'ouvre vers l'endroit de la communication du nez avec la bouche: c'est par ce passage de l'air, & par le trou que Rivinus a observé au tympan, que certains fumeurs font sortir par leur oreille la fumée, en fermant exactement le nez & la bouche. Cet air intérieur, introduit par la trompe d'Eustache, soutient la membrane du tambour; c'est lui qui étant remué par l'air extérieur, communique ses vibrations à l'organe immédiat de l'*ouie*.

Cet organe immédiat est contenu dans deux autres appartemens, qui ont chacun une porte dans la caisse ou premiere caverne; celle-ci est comme leur anti-chambre, & ils ont entr'eux une autre porte de communication: ces portes sont aussi garnies de membranes. Rien n'est si propre à remuer tout l'air contenu dans ces grottes, que les membranes tendues à leur entrée; le tambour & la timbale en sont des preuves.

L'un de ces appartemens est nommé le *labyrinthe*, & l'autre, le *limaçon*.

Le labyrinthe est fait d'un vestibule d'où partent trois canaux, appellés *demi-circulaires*, lesquels font un peu plus d'un demi-cercle, & reviennent se rendre dans le même vestibule. Ces trois canaux portent le nom particulier de *labyrinthe*. On conçoit que l'air étant poussé dans le vestibule & dans les embouchures de ces canaux, les vibrations d'air qui ont enfilé chaque embouchure doivent se rencontrer au milieu de chaque canal, & là il se doit faire une collision toute propre à exciter un frémissement, ou des vibrations dans ces canaux & dans la membrane nerveuse qui les tapisse; c'est cette impression qui produit la sensation de l'*ouie*.

Comme ce labyrinthe est simple & uniforme, on peut le regarder comme l'organe général de l'*ouie*, c'est-à-dire, l'organe remué indifféremment par toutes sortes de sons ou de bruits, ou, si vous voulez, c'est l'organe général du bruit.

Mais le limaçon a, ce me semble, une construction & un usage plus recherché. Sa figure est vraiment celle d'une coquille de limaçon. L'intérieur est composé de deux rampes, & de deux especes de canaux en spirale, & séparés l'un de l'autre par une membrane fine & nerveuse, soutenue par des avances de lames osseuses.

L'artifice de cette construction est de la plus parfaite mechanique. L'office essentiel d'un organe des sens, est d'être proportionné à son objet; &, pour l'organe de l'*ouie*, c'est de pouvoir être à l'unisson avec les différentes vibrations de l'air: ces vibrations ont des différences infinies; leur progression est susceptible de degrés infiniment petits: il faut donc que l'organe fait pour être à l'unisson de toutes ces vibrations, & pour les recevoir distinctement, soit composé de parties dont l'élasticité suive cette même progression, cette même gradation insensible, ou infiniment petite. Or la spirale est dans les méchaniques la seule machine propre à donner cette gradation insensible.

On voit clairement que la lame spirale du limaçon est toute faite pour être trémoussée par l'impulsion de l'air intérieur qui l'environne. On voit de plus qu'à la base de la spirale, la lame faisant un plus grand contour, elle a des vibrations plus longues; elle les a très-courtes au sommet par la raison contraire. Tournez un fil d'archal en limaçon, vous verrez combien les grands contours seront mous, & combien au contraire les petits contours du sommet ou du centre seront roides. Or, depuis le commencement de la base de la spirale, où la lame est plus souple, jusqu'à l'extrémité de son sommet, où est son dernier degré de roideur, il y a une gradation insensible ou infiniment petite d'élasticité, ensorte que quelque division que l'on conçoive dans les tons, il n'y en a point qui ne rencontre dans les points de cette spirale son unisson, ou sa vibration égale; ainsi il n'a point de ton qui ne puisse imprimer distinctement sa vibration à cette spirale, & voilà en quoi consiste le grand artifice du limaçon. C'est pourquoi nous regardons avec la plus grande partie des physiciens le limaçon comme le sanctuaire de l'*ouie*, comme l'organe particulier de l'harmonie ou des sensations les plus distinctes & les plus délicates en ce genre.

Les oiseaux, direz-vous, n'ont point de limaçon, & cependant ce sont les plus musiciens de tous les animaux. Les oiseaux ont l'*ouie* très-fine, quoique sans limaçon, parce qu'ils ont la tête presque toute sonore comme un timbre; & la raison en est qu'elle n'est pas matelassée de muscles comme la tête des autres animaux. Par-là, ils doivent être très-ébranlés par les sons qu'on leur fait entendre; leur labyrinthe très-sonore suffit pour cela; la grotte la plus simple répete bien en écho un air musical.

Mais si à cette excellente disposition de l'*ouie* des oiseaux, la nature y avoit ajouté le limaçon, ils auroient été beaucoup plus sensibles aux modulations harmonieuses, ils auroient eu la passion de l'harmonie, comme presque tous les animaux ont celle de la gourmandise; ce qui n'est point, car il faut prendre garde que la qualité de musiciens qu'ont les oiseaux, vient moins de la finesse & du goût de leur oreille, que de la disposition de leur gosier; ils ressemblent encore en ceci à bien des musiciens qui donnent du plaisir & qui n'en prennent pas.

On voit un chien crier, on le voit pleurer, pour ainsi dire, à un air joué sur une flûte; on le voit s'animer à la chasse au son du cors; on voit le cheval plein de feu par le son de la trompette, malgré les matelats musculeux qui environnent en lui l'organe de l'*ouie*: sans le limaçon qu'ont ces animaux, on ne leur verroit pas cette sensibilité à l'harmonie, on les verroit stupides en ce genre, comme les poissons qui manquent de limaçon aussi-bien que les oiseaux, mais qui n'ont pas comme ceux-ci l'avantage d'avoir une tête assez dégagée, assez sonore, pour suppléer à ce défaut.

Dans tous les organes des sens, il arrive que leur objet les pénetre & y porte son impression pour y faire une sensation plus parfaite; cette même méchanique se trouve encore dans l'organe de l'*ouie*. Tout concourt à y faire entrer & à y retenir l'impression des vibrations sonores.

L'entonnoir extérieur ramasse ces vibrations; le conduit suivant qui se charge de cet air trémoussé, se trouve coupé obliquement dans son fonds par la membrane du tambour; cette obliquité fait que quand l'air extérieur rebon-

rebondit de dessus le tympan, il va heurter contre la paroi opposée du conduit, d'où il est encore réfléchi sur le tympan auquel il communique toutes ses vibrations.

Si ce conduit eût été droit, perpendiculaire au tympan, l'air extérieur auroit été réfléchi de dessus ce tympan hors du conduit de l'oreille, & ainsi il auroit eu bien moins d'effet.

De même, l'air intérieur est renfermé dans les grottes par des membranes; les vibrations qu'il reçoit du dehors enfilent d'une part les embouchures du labyrinthe, & de l'autre celles du limaçon; les vibrations qui enfilent les embouchures du labyrinthe vont se briser l'une contre l'autre au milieu des canaux demi circulaires, & par-là tout leur effet est comme absorbé dans ces canaux.

Les embouchures du limaçon sont au nombre de deux: une qui communique avec le labyrinthe ou son vestibule, & qui est l'entrée de la rampe interne; l'autre, qui s'ouvre droit dans la caisse, ou premiere grotte, & qui est l'entrée de la rampe externe. Les vibrations qui suivent ces ouvertures, se cotoyent tout le long de la spirale; mais parvenues au sommet, au cul-de-sac du limaçon, elles se brisent aussi & contre ce cul-de-sac, & l'une contre l'autre; & par-là elles donnent une secousse à tout cet organe, sur-tout à la lame spirale, & plus encore à la portion de cette lame, qui est à l'unisson avec la vibration. Ainsi de toutes parts, les vibrations sonores laissent toute leur impression dans l'intérieur de l'oreille; portées par diverses collisions aux nerfs qui s'y répandent, elles les ébranlent diversement jusqu'au *sensorium commune*, & y excitent la sensation des divers sons, soit qu'ils viennent de près ou de loin; car le sens de l'*ouie*, semblable à celui de la vûe, nous donne aussi la sensation des corps sonores éloignés.

Mais ce sens est sujet à bien des erreurs; & il doit nous tromper, toutes les fois que nous ne pouvons pas rectifier par le toucher les idées qu'il produit. De même que le sens de la vûe ne nous donne aucune idée de la distance des objets, le sens de l'*ouie* ne nous donne aucune idée de la distance des corps qui produisent le son. Un grand bruit fort éloigné, & un petit bruit fort voisin, excitent la même sensation; & à moins qu'on n'ait déterminé la distance par les autres sens, & à force d'habitude, on ne sait point si ce qu'on a entendu est en effet un grand ou un petit bruit.

Toutes les fois qu'on entend un son inconnu, on ne peut donc pas juger par ce son de la distance, non plus que de la quantité d'action du corps qui le produit; mais dès que nous pouvons rapporter ce son à une unité connue, c'est-à-dire, dès que nous pouvons savoir que ce bruit est de telle ou telle espece, nous pouvons juger alors à-peu-près non-seulement de la distance, mais encore de la quantité d'action. Par exemple, si l'on entend un coup de canon ou le son d'une cloche, comme ces effets sont des bruits qu'on peut comparer avec des bruits de même espece qu'on a autrefois entendus, on pourra juger grossierement de la distance à laquelle on se trouve du canon ou de la cloche, & aussi de leur grosseur, c'est-à-dire, de la quantité d'action. Tel est, autant qu'on peut l'imaginer, le méchanisme de l'*ouie*, méchanisme aussi composé que caché à nos yeux. Les instrumens des sens extérieurs sont peu connus, & les moins connus de tous sont les instrumens de l'*ouie*.

Les anciens, ignorant la structure de l'oreille, n'ont rien pû nous en apprendre. Vesale qui pénétra plus avant que ses prédécesseurs, a commencé à nous dévoiler cette machine admirable, mais il a laissé beaucoup de recherches à faire; en général, il croyoit que l'oreille étoit comme un instrument de musique. On ignore quel étoit le sentiment de Columbus, lui-même ne le savoit guere, puisque dans le tems qui lui a fallu pour aller du premier au septieme livre de son *anatomie*, il a oublié ce qu'il avoit avancé, & s'est contredit formellement. Fallope n'a point rempli la promesse qu'il avoit donnée.

Eustachi a cru que l'air interne agité par les osselets, portant son agitation sur le nerf auditif, formoit l'*ouie*; Piccolhomini a eu une opinion singuliere; il disoit qu'il y avoit une vésicule remplie d'air & attachée à l'étrier; les nerfs, selon lui, aboutissent à cette vésicule, qui, étant agitée par les osselets, transinet son agitation au nerf, de même que le crystallin transmet les rayons au fond de l'œil. Fabricius d'Aquapendente avoit à-peu-près le même sentiment que Eustache; il s'étoit imaginé que les osselets portoient leur agitation dans l'air interne, de même qu'une poutre frappée à un bout, porte le coup à l'autre extrémité: la fenêtre ronde, selon lui, servoit au son grave, & l'ovale au son aigu; il ne donnoit d'autre usage à la coquille & au labyrinthe, que d'empêcher les réflexions du son. Casserius a nié qu'il y eût un air interne, & lui a substitué un nerf; tous les autres auteurs anciens ont suivi ces sentimens, qui ne méritent pas d'être réfutés.

Les nouvelles découvertes des Anatomistes ont augmenté l'embarras, & nous ont confirmé dans le doute, en développant à nos yeux un organe si compliqué, qu'il faut employer un tems considérable, les recherches les plus délicates & les plus assidues, pour connoître les détours de cet organe. Après qu'on est venu à bout d'en déterminer l'usage général, sçavoir la perception du son, on trouve de grandes difficultés sur l'usage particulier de chaque partie, & finalement sur l'explication de ce phénomene embarrassant, je veux dire la *susceptibilité* de l'oreille à recevoir des impressions agréables qui se font en elle suivant une proportion particuliere. L'on peut donc assurer que ce sujet servira d'occupation infructueuse aux siecles à venir, jusqu'à ce qu'il plaise au créateur d'introduire nos neveux dans le labyrinthe de cet organe, & leur en découvrir le mystere.

Mais il faut convenir que, quoique l'industrie humaine ne suffise pas pour le dévoiler, ce que nous en savons suffit pour nous prouver la beauté de l'ouvrage d'un excellent artiste, & pour exciter notre admiration.

La perfection de l'oreille est supérieure à celle des yeux; ce sens est plus parfait dans son genre, que le sens de la vue ne l'est dans le sien, & même comme M. Auzout l'a jadis remarqué, de tous les sens il n'y a que l'*ouie* qui juge non-seulement de la différence, mais encore de la quantité & de la raison de son objet. En effet, l'*ouie* distingue parfaitement toutes les gradations des tons; elle les détermine, elle les soumet au calcul, elle en fait un art; les yeux ne peuvent nous en dire autant de la lumiere; ils apperçoivent en gros, & à-peu-près, qu'une lumiere, une couleur est plus ou moins claire ou foncée qu'une autre, & voilà tout; ils ne pourront jamais déterminer la quantité de ce plus ou moins.

Il faut encore convenir que les travaux de nos physiciens ont porté beaucoup de clarté pour l'intelligence de plusieurs phénomenes de l'*ouie*. Voici les principaux dont on peut donner des explications certaines ou vraisemblables.

1°. Si l'on applique le creux de la main à l'oreille externe, de sorte qu'il regarde le corps sonore, on entend beaucoup mieux; parce qu'alors on ramasse plus de rayons, ainsi il doit se faire dans l'oreille une impression plus forte.

2°. L'oreille externe étant coupée, on entend plus difficilement; cela vient de ce que l'entonnoir qui ramassoit beaucoup de rayons est enlevé: on pourroit suppléer à ce défaut par un tuyau évasé qu'on appliqueroit au trou auditif.

3°. Si l'on présente obliquement le plan de l'oreille externe à un corps sonore, en tournant la tête vers le côté opposé, on entend beaucoup mieux; la cause en est que le conduit auditif marche en devant; ainsi quand on tourne la *tête*, on reçoit directement les rayons sonores.

4°. L'*ouie* est beaucoup plus fine quand on écoute la bouche étant ouverte; cela vient non-seulement de ce que les vibrations de l'air se communiquent par la bouche, & par la trompe d'Eustache, à l'intérieur de l'oreille, mais encore de ce que la charniere de la mâchoire appliquée contre le conduit de l'oreille, s'en éloigne quand on ouvre la bouche, & par-là elle laisse ce conduit plus libre; quand la bouche est fermée, la mâchoire inférieure comprime un peu le conduit auditif, & empêche par-là qu'il n'y entre une aussi grande quantité de rayons sonores que lorsqu'elle est ouverte.

5°. Pourquoi entend-t-on des bruits sourds, & pourquoi l'*ouie* est-elle émoussée quand on souffle, qu'on bâille, qu'on parle ou qu'on chante sur un ton fort aigu? Parce que la trompe d'Eustache étant comprimée à diverses reprises, l'air est poussé dans la caisse du tambour, & cause des bruits sourds en tombant sur les corps qu'il rencontre.

6°. Il y a des sourds qui entendent quand on leur parle à la bouche; l'air communique alors ses vibrations par la trompe d'Eustache.

7° S'il arrive une obstruction à cette trompe d'Eustache, on devient sourd; la raison en est évidente, parce que cette trompe étant bouchée, il se ramasse dans la caisse du tambour des matieres qui peuvent éteindre le son; & qui sortiroient si cette issue ne leur étoit pas interdite.

8°. Si la membrane du tambour vient à se rompre, la surdité succede quelque tems après. On en doit attribuer

tribuer la cause aux matieres qui s'introduisent alors dans la caisse, & aux impressions de l'air externe; outre que cette membrane sert à transmettre à l'*ouie* des vibrations plus parfaites, & proportionnées à cet organe.

9° Par quelle ouverture la fumée d'une pipe de tabac qu'on fume dans la bouche, peut-elle sortir par les oreilles, comme on le voit dans quelques personnes. Cette fumée entre alors par les trompes, & sort par le trou de Rivinus, qui se trouve ouvert dans quelques sujets, au moyen duquel ils pourront encore éteindre une bougie en faisant sortir de l'air par le conduit de l'oreille. Ce trou se rencontre à l'interruption du cercle osseux où s'attache la membrane du tambour.

10° Quoique le son frappe les deux oreilles, on n'entend cependant qu'un seul son, égal & sans confusion; c'est parce que la fabrique de l'oreille par rapport à l'organe immédiat de l'*ouie*, est entierement la même, toujours, en tout tems, à tout âge, & que s'il y a quelque défaut naturel dans une oreille d'un côté, le même défaut se trouve dans la même partie à l'autre oreille, & au côté opposé; ce sont les observations curieuses de Valsalva qui méritent bien d'être vérifiées; car si l'anatomiste d'Imola ne se trompe point, sa découverte est très-singuliere.

11°. Mais comment entend-on comme simple, un son qui est évidemment infiniment multiplié dans l'oreille, puisque dans le canal de l'*ouie*, comme dans une trompette, le son est poussé & repoussé une infinité de fois, & que cependant l'ame se représente tous ces sons comme n'en formant qu'un seul.

La raison qu'en donne M. Boerhaave, c'est que l'oreille ne peut distinguer tous les échos ou résonnemens qu'on fait naître, soit en parlant, soit en jouant de quelque instrument que ce soit, parce qu'on ne distingue l'écho qu'à une certaine distance. Quoi que nous entendions distinctement une syllabe dans moins d'une seconde; ce tems est fort long comparé à la vîtesse du tems qui se passe entre le son primitif & le son réfléchi, elle est telle sans doute, que la perception du premier dure encore, quand celle du second arrive, ce qui empêche l'ame de la distinguer. Donc tous les résonnemens du son primitif ne laisseront appercevoir qu'un son. Tous les corps qui sonnent harmoniquement au son primitif, se joignent en un dans notre oreille, parce qu'ils sont de même espece, & ne se distinguent pas facilement, sans quoi nous aurions le malheur d'entendre un grand nombre de sons discordans au-lieu d'un seul.

12°. D'où vient la grande communication qu'il y a entre l'*ouie* & la parole? Par la correspondance de la portion dure du nerf auditif avec les branches de la cinquieme paire, qui se distribue aux parties qui servent à former & à modifier la voix.

13°. D'où viennent les tintemens, les sifflemens & bruits confus qui se font quelquefois dans l'oreille? Ils viennent des maladies de cet organe ou des maladies du cerveau, qui produisent un mouvement irrégulier & déréglé des esprits, & qui ébranlent les nerfs auditifs.

14°. Le bourdonnement qu'on sent lorsqu'on se bouche les oreilles a-t-il la même cause? Non, il vient du frottement de la main, de la compression qui froisse la peau & les cartilages, lesquels étant élastiques, causent un ébranlement dans l'oreille; la vertu du ressort de l'air resserré, peut encore y contribuer, & former par ses réflexions un son qui devient sensible, à cause de la proximité & de la continuité des parties qu'il frappe.

15°. Quand la matiere cérumineuse vient à boucher le conduit auditif externe, on devient sourd, parce que l'air ne peut pas communiquer ses vibrations intérieurement. De même s'il se ramassoit des liqueurs épaisses dans la caisse du tambour, les vibrations de l'air ne pourroient pas se communiquer par les fenêtres; alors si l'on faisoit quelqu'injection par la trompe, on pourroit enlever cette matiere, mais en tentant ce moyen, il faut que ce soit par le nez.

16°. D'où vient que certains sourds entendent beaucoup mieux quand on leur parle par-dessus la tête? C'est qu'apparemment tout le crâne étant ébranlé, les os pierreux & tous les autres le sont aussi successivement.

17°. Pourquoi entend-on mieux la bouche ouverte & en retenant son haleine, secret que la nature a dévoilé à tout le monde? Parce que d'un côté l'air communique ses vibrations à l'organe auditif par la trompe d'Eustache, & que de l'autre côté, en retenant notre haleine, nous empêchons qu'un torrent d'air n'entre avec bruit dans la trompe, & ne pousse en-dehors la membrane du tympan.

Mais la sensation de l'*ouie* peut être lésée de différentes manieres, dans son augmentation, sa diminution, sa dépravation, & sa destruction. Montrons en peu de mots comment ces accidens de l'organe de l'*ouie* peuvent arriver.

Dans certaines maladies très-aiguës du cerveau, des nerfs, des membranes, l'extreme tension de ces parties fait que le moindre son affecte si vivement le cerveau, qu'il en résulte quelquefois des mouvemens convulsifs. Ce genre de mal se nomme *ouie aiguë*.

Quand la perception du son est moindre qu'elle seroit dans l'état sain relativement à sa grandeur, c'est ce qu'on nomme *ouie dure*; or ce mal procéde de plusieurs causes d'une nature fort différente, qu'il est facile d'exposer par l'énumération des divers lieux affectés, tels que l'oreille externe, trop plate ou emportée; le conduit auditif trop droit, étroit, obstrué par une tumeur quelconque, par des insectes, par des ordures, par du pus, par la matiere cérumineuse épaissie; la membrane du tympan lésée, lâche, devenue épaisse, dense, calleuse, par l'adhérence d'une croute fongueuse; la couche interne remplie d'ichorosité, de pus, de pituite; le canal d'Eustache empêché ou obstrué; les osselets détachés, & qui sortent quelquefois par le conduit de l'*ouie*, quand la petite membrane qui les lie tombe en suppuration, comme il arrive après de cruelles douleurs inflammatoires de l'oreille externe, ou l'absence des osselets, par défaut de conformation; par le desséchement, le relâchement, l'épaississement, l'inondation, la trop grande tension, la corruption, l'érosion, l'endurcissement de la petite membrane de la fenêtre ronde & ovale; par différens vices du vestibule, du labyrinthe, du limaçon, des conduits de l'os pétreux, comme l'inflammation, l'obstruction, la paralysie, & les effets qui peuvent s'ensuivre; enfin, par la mauvaise structure de ces parties, & tout ce qui gêne la portion molle du nerf auditif, depuis son entrée dans l'os pétreux, jusqu'à son origine dans la moëlle du cerveau, comme l'inflammation, les tumeurs, la fonction du cerveau lésée, & plusieurs autres maux: on conçoit de tout ce détail le peu d'espérance de guérir les maux dont il s'agit.

L'*ouie* s'altere encore par les vices de l'air externe, sur-tout par l'air humide & nébuleux, ou parce que l'air interne ne peut entrer ni sortir librement. Mais ce qui nuit principalement ici, ce sont les maladies de ces artérioles qui rampent sur les petites membranes dispersées dans tout l'organe de l'*ouie*; de-là on comprend facilement l'origine des tintemens, des sons graves, des échos, des murmures.

Enfin, si tous ces vices augmentent & persistent longtems, on devient tout-à-fait sourd, & en conséquence on ne fait point parler, ou on l'oublie. La cause de ce mal est souvent la concrétion de la trompe d'Eustache.

Voilà tout ce qui regarde la sensation de l'*ouie* & sa lésion dans l'homme; le détail de cet organe dans les bêtes nous conduiroit trop loin; c'est assez pour prouver la différence de remarquer que la seule couverture extérieure de l'organe de l'*ouie* est différente dans les diverses classes d'animaux, jugez ce que ce doit être des parties internes! Les taupes qui sont enterrées toute leur vie, n'ont point le conduit de l'oreille ouvert à l'ordinaire; car pour empêcher la terre d'y entrer, elles ont fermé par la peau qui leur couvre la tête, & qui se peut ouvrir & fermer en se dilatant ou en s'étrécissant. Plusieurs animaux ont ce trou absolument bouché, comme la tortue, le caméléon, & la plûpart des poissons. Il y a une espece de baleine qui ne l'a pas fermé; mais elle a cette ouverture sur les épaules. Presque tous les animaux à quatre piés ont ce trou ouvert par des oreilles longues & mobiles, qu'ils levent & tournent du côté d'où vient le bruit. Quelques-uns ont les oreilles plus courtes, quoique mobiles, comme les lions, les tigres, les léopards. D'autres comme le singe, le porc-épic, les ont applaties contre la tête; d'autres n'ont point du tout d'oreilles externes, comme le veau marin, & toutes les especes de lésards & de serpens. D'autres ont le trou couvert seulement ou de poils, comme l'homme, ou de plumes comme les oiseaux: enfin, il y en a peu comme l'outarde, le casuel, le poulet d'Inde, le méléagris ou pintade, qui l'aient découvert. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

OUIES, ORGANES DES POISSONS, qui leur servent de poumons. Ce qui se présente à l'examen, c'est leur structure, la distribution de leurs vaisseaux, & les usages de ces parties.

Les recherches dont nous allons rendre compte sont du célebre M. *du Verney*, qui en fit part à l'académie au commencement de ce siecle. Il les a faites sur la carpe. La charpente des *ouies* est composée de quatre côtes de chaque côté, qui se meuvent tant sur elles-mêmes

mes

mes en s'ouvrant & se resserrant, qu'à l'égard de leurs deux appuis, supérieur & inférieur, en s'écartant l'un de l'autre, & en s'en rapprochant. Le côté convexe de chaque côté est chargé sur ses bords de deux especes de feuillets, chacun desquels est composé d'un rang de lames étroites rangées & serrées l'une contre l'autre, qui forment comme autant de barbes ou franges, semblables à celles d'une plume à écrire, &c. sous ces franges, qu'on peut appeller proprement *le poumon des poissons*. Voilà une situation de partie fort extraordinaire & fort singuliere. La poitrine est dans la bouche aussi bien que le poumon; les côtes portent le poumon, & l'animal respire l'eau: les extrémités de ces côtes qui regardent la gorge, sont jointes ensemble par plusieurs petits os, qui forment une espece de sternum; ensorte néanmoins que les côtes ont un jeu beaucoup plus libre sur ce sternum, & peuvent s'écarter l'une de l'autre beaucoup plus facilement que celles de l'homme, & que ce sternum peut être soulevé & abaissé. Les autres extrémités qui regardent la base du crane, sont aussi jointes par quelques osselets qui s'articulent avec cette même base, & qui peuvent s'en éloigner ou s'en approcher. Chaque côté est composé de deux pieces jointes par un cartilage fort souple, qui est dans chacune de ces parties, ce que les charnieres sont dans les ouvrages des artisans; chacune des lames, dont les feuillets sont composés, a la figure du fer d'une faux, & à sa naissance elle a comme un pié ou talon qui ne pose que par son extrémité sur le bord de la côte. Chacun de ses feuillets est composé de 135 lames; ainsi les seize contiennent 8640 surfaces, & les deux surfaces de chaque lame sont revêtues dans toute leur étendue d'une membrane très-fine, sur lesquelles se font les ramifications presque innombrables des vaisseaux capillaires de ces sortes de poumons: il y a 46 muscles employés au mouvement de ces côtes, 8 qui en dilatent l'intervalle, 16 qui les resserrent, 6 qui les élargissent, le centre de chaque côte, 12 qui les retrécissent, & qui en même tems abaissent le sternum, & 4 qui le soulevent.

Les *ouies* ont une large ouverture sur laquelle est posé un couvercle composé de plusieurs pieces d'assemblages qui a le même usage que le panneau d'un soufflet, & chaque couvercle est formé avec un tel artifice qu'en s'écartant l'un de l'autre, ils se voutent en-dehors pour augmenter la capacité de la bouche tandis qu'une de leurs pieces qui joue sur une espece de genou, tient fermées les ouvertures des *ouies*, & ne les ouvre que pour donner passage à l'eau que l'animal a respiré, ce qui se fait dans le tems que le couvercle s'abat & se resserre: il y a deux muscles qui servent à soulever le couvercle, & trois qui servent à l'abattre & à le resserrer. On vient de dire que l'assemblage qui compose la charpente des couvercles, les rend capables de se vouter en-dehors; il ne reste plus que deux circonstances à ajouter: la premiere est que la partie de ce couvercle, qui aide à former le dessous de la gorge, est plié en éventail sur de petites lames d'os, pour servir, en se déployant, à la dilatation de la gorge dans l'inspiration de l'eau: la seconde, que chaque couvercle est revêtu par-dehors & par-dedans d'une peau qui lui est fort adhérente. Ces deux peaux s'unissant ensemble, se prolongent au-delà de la circonférence du couvercle d'environ deux à trois lignes, & vont toujours en diminuant d'épaisseur. Ce prolongement est beaucoup plus ample vers la gorge que vers le haut de la tête. Il est extrémément souple pour s'appliquer plus exactement à l'ouverture sur laquelle il porte, & pour la tenir fermée au premier moment de la dilatation de la bouche pour la respiration.

L'artere qui sort du cœur se dilate de telle maniere, qu'elle en couvre toute la base. Ensuite se rétrecissant peu-à-peu, elle forme une espece de cone; à l'endroit où elle est ainsi dilatée, elle est garnie en-dedans de plusieurs colomnes charnues qu'on peut considérer comme autant de muscles qui font de cet endroit de l'aorte un second cœur, ou du moins comme un second ventricule, lequel joignant sa compression à celle du cœur double la force nécessaire à la distribution du sang pour la circulation. Cette artere montant par l'intervalle que les *ouies* laissent entr'elles, jettent vis-à-vis de chaque paire de côtes de chaque côté une grosse branche qui est couchée dans la gouttiere creusée sur la surface extérieure de chaque côte, & qui s'étend le long de cette gouttiere d'une extrémité à l'autre du feuillet: voilà tout le cours de l'aorte dans ce genre d'animaux; l'aorte, qui dans les autres animaux porte le sang du centre à la circonférence de tout le corps, ne parcourt de chemin dans ceux-ci que depuis le cœur jusqu'à l'extrémité des *ouies*, où elle finit. Cette branche fournit autant de rameaux qu'il y a de lames sur l'un & sur l'autre bord de la côte; la grosse branche se termine à l'extrémité de la côte, & les rameaux finissent à l'exrémité des lames, auxquelles chacun d'eux se distribue. Pour peu que l'on soit instruit de la circulation & des vaisseaux qui y servent, on sera en peine de savoir par quels autres vaisseaux on a trouvé un expédient pour animer & nourrir tout le corps, depuis le bout d'en-bas des *ouies* jusqu'à l'extrémité de la queue: cet expédient paroîtra clairement, dès qu'on aura conduit le sang jusqu'à l'extrémité des *ouies*. Chaque rameau d'arteres monte le long du bord intérieur de chaque lames des deux feuillets posée sur chaque côte; c'est-à-dire, le long des deux tranchans des lames qui se regardent. Ces deux rameaux s'abouchent au milieu de leur longueur: & continuant leur route, parviennent à la pointe de chaque lame. Là chaque rameau de l'extrémité de l'artere trouve l'embouchure d'une veine; & ces deux embouchures, appliquées l'une à l'autre immédiatement, ne faisant qu'un même canal, malgré la différente consistance des deux vaisseaux la veine s'abat sur le tranchant extérieur de chaque lame, & parvenue au bas de la lame, elle verse son sang dans un gros vaisseau véneux, couché près de la branche d'artere dans toute l'étendue de la gouttiere de la côte; mais ce n'est pas seulement par cet abouchement immédiat des deux extrémités de l'artere & de la veine, que l'artere se décharge dans la veine; c'est encore par toute sa route: c'est ainsi donc que le rameau d'arteres dressé sur le tranchant de chaque lame, jette dans toute sa route sur le plat de chaque lame de part & d'autre une multitude infinie de vaisseaux, qui, partant deux à deux de ces rameaux, l'un d'un côté & l'autre de l'autre, chacun de son côté va droit à la veine, qui descend sur le tranchant opposé de la lame, & s'y abouche par un contact immédiat. Dans ce genre d'animaux le sang passe donc des arteres de leur poumon dans leurs veines d'un bout à l'autre. Les arteres y sont de vraies arteres & par leur corps, & par leur fonction de porter le sang. Les veines y sont de vraies veines, & par leur fonction de recevoir le sang des arteres, & par la délicatesse extrême de leur consistance. Il n'y a jusque-là rien qui ne soit dans l'économie ordinaire. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est l'abouchement immédiat des arteres avec les veines, qui se trouve à la vérité dans les poumons d'autres animaux, sur tout dans ceux des grenouilles & des tortues; mais qui n'est pas si manifeste que dans les *ouies* des poissons. *Voyez* la régularité de la distribution qui rend cet abouchement plus visible dans ce genre d'animaux; car toutes les branches d'arteres montant le long des lames dressées sur les côtes, sont aussi droites & aussi également distantes l'une de l'autre que les lames, & en général la direction & les intervalles des vaisseaux tant montant que descendant, est aussi réguliere que s'ils avoient été dressés à la régle & espacés au compas; on les suit à l'œil & au microscope. Cette distribution est fort singuliere, ce qui suit l'est encore davantage. On est en peine, avons-nous dit, de la distribution du sang, pour la nourriture & la vie des autres parties du corps de ces animaux. Nous avons conduit le sang du cœur par les arteres du poumon dans les veines du poumon; le cœur ne jettant point d'autres arteres que celles du poumon, que deviendront les autres parties, le cerveau, les organes des sens, & tout le reste du corps? Ce qui suit le fera voir. Ces troncs de veines pleins de sang arteriel, sortant de chaque côté par leurs extrémités qui regardent la base du crâne, prennent la consistance & l'épaisseur d'artere, & viennent se réunir deux à deux de chaque. Celle de la premiere côte fournit avant sa réunion des branches qui distribuent le sang aux organes des sens, au cerveau & aux parties voisines, & fait par ce moyen les fonctions qui appartiennent à l'aorte ascendante dans les animaux à quatre piés: ensuite elle se rejoint à celle de la seconde côte, & ces deux ensemble ne font plus qu'un tronc, lequel coulant le long de la base du crâne, reçoit encore de chaque côté une autre branche formée par la réunion des veines de la troisieme & quatrieme paires de côte, & tout ensemble ne font plus qu'un tronc. Après cela ce tronc, dont toutes les racines étoient veines dans le poumon, devenant artere par sa tunique & par son office, continue son cours le long des vertébres en distribuant le sang artériel à toutes les autres parties, fait la fonction d'aorte descendante, & le sang artériel est distribué également par ce moyen à toutes les parties, pour les nourrir & les animer, & il rencontre par-tout des racines de veines, qui reprennent le résidu, & le portent par plusieurs troncs formés de l'union de toutes ces racines, au réservoir commun, qui doit le rendre au cœur. C'est ainsi que

que s'acheve la circulation dans ces animaux : voilà comment les veines du poumon deviennent arteres, pour animer & nourrir la tête & le reste du corps ; mais ce qui augmente la singularité, c'est que ses veines mêmes des poumons sortant de la gouttiere des côtes par leur extrémité qui regarde la paroi, conservent la tunique & la fonction des veines, en rapportant dans le réservoir de tout le sang veinal une portion du sang artériel qu'elles ont reçue des arteres du poumon. Comme le mouvement des machoires contribue aussi à la respiration des poissons, il ne sera pas hors de propos de faire remarquer que la supérieure est mobile, qu'elle est composée de plusieurs pieces, qui sont naturellement engagées les unes dans les autres, de telle maniere qu'elles peuvent, en se déployant, dilater & alonger la mechoire supérieure. Toutes les pieces qui servent à la respiration de la carpe, montent à un nombre si surprenant, qu'on ne sera pas faché d'en voir ici le dénombrement. Les parties osseuses sont au nombre de 4386 ; il y a 69 muscles : les arteres des *ouies*, outre leurs huit branches principales, jettent 4320 rameaux, & chaque rameau jette de chaque lame une infinité d'arteres capillaires transversales dont le compte passe de beaucoup tous ces nombres ensemble. Il y a autant de nerfs que d'arteres ; les ramifications des premiers suivent exactement celles des autres ; les veines, ainsi que les arteres, outre leurs huit branches principales, en jettent 4320, qui sont des simples tuyaux, & qui, à la différence des rameaux des arteres, ne jettent point de vaisseaux capillaires transversaux. Quelque longue que soit la description que nous venons de transcrire, elle est si intéressante, que nous espérons n'avoir pas fatigué le lecteur.

Le sang qui est rapporté de toutes ces parties du corps des poissons, entre du réservoir où se dégorgent toutes les veines, dans l'oreillette, de-là dans le cœur, qui par sa contraction le pousse dans l'aorte, & dans toutes les ramifications qu'elles jettent sur les lames de l'*ouie*, & comme à sa naissance elle est garnie de plusieurs colonnes charnues fort épaisses, qui se resserrent immédiatement après ; elle seconde & fortifie par sa contraction l'action du cœur, qui est de pousser avec beaucoup de force le sang dans les rameaux capillaires transversaux situés de part & d'autre sur toutes les lames des *ouies*. On a déja observé que cette artere & ses branches ne parcouroient de chemin que depuis le cœur jusqu'à l'extrémité des *ouies*, où elles finissent ; ainsi, ce coup de piston redoublé doit suffire pour pousser le sang avec impétuosité dans un nombre infini d'artérioles, si droites & si régulieres, où le sang ne trouve point d'autre obstacle que le simple contact, & non le choc & les reflexions, comme dans les autres animaux, où les arteres se ramifient en mille manieres, sur-tout dans leur derniere subdivision : voilà pour ce qui concerne le sang dans le poumon. Voici comment s'en fait la préparation : les particules d'air qui sont dans l'eau, comme l'eau est dans une éponge, peuvent s'en dégager en plusieurs manieres. 1. Par la chaleur, ainsi qu'on le voit dans l'eau qui bout sur le feu. 2. Par l'affoiblissement du ressort de l'air qui presse l'eau où les particules d'air sont engagées, comme on le voit dans la machine du vuide. 3. Par le froissement & l'extrème division de l'eau, sur-tout quand elle a quelque degré de chaleur. On ne peut douter qu'il n'y ait beaucoup d'air dans tout le corps des poissons, & que cet air ne leur soit fort nécessaire. Diverses expériences faites dans la machine du vuide le prouvent, & montrent en même tems que l'air qui est mêlé dans l'eau a la principale part à la respiration des poissons ; on remarque aussi que lorsque la surface des étangs est gelée, les poissons qui sont dedans meurent plus ou moins vîte, suivant que l'étang a plus ou moins d'étendue ou de profondeur ; & quand on casse la glace dans quelque endroit, les poissons s'y présentent avec empressement pour respirer cette eau impregnée d'un nouvel air. Ces expériences prouvent manifestement la nécessité de l'air pour la respiration des poissons. Voyons maintenant ce qui se passe dans le tems de cette respiration. La bouche s'ouvre, les levres s'avancent ; par-là la concavité de la bouche est alongée, la gorge s'enfle ; les couvercles des *ouies*, qui ont le même mouvement que les panneaux d'un soufflet, s'écartant l'un de l'autre se voutent en-dehors par leur milieu seulement, tandis qu'une de leurs pieces qui joue sur une espece de genou tient fermées les ouvertures des *ouies*, en se soulevant toute-fois un peu, sans permettre cependant à l'eau d'entrer, parce que la petite peau qui borde chaque couvercle, fermant exactement l'ouverture des *ouies*, tout cela augmente & élargit en tous sens la capacité de la bouche, & détermine l'eau à entrer dans sa cavité, de même que l'air entre par la bouche & les narines, dans la trachée artere & les poumons : par la dilatation de la poitrine dans ce même tems, les côtés des *ouies* s'ouvrent en s'écartant les uns des autres, leur ceintre est élargi, le sternum est écarté en s'éloignant du palais, ainsi tout conspire à faire entrer l'eau en plus grande quantité dans la bouche. C'est ainsi que se fait l'inspiration des poissons ; ensuite la bouche se ferme, les levres, auparavant alongées, s'accourcissent, sur-tout la supérieure, qui se plie en évantail, la levre inférieure se colle à la supérieure, par le moyen d'une petite peau en forme de croissant, qui s'abat comme un rideau de haut en bas qui empêche l'eau de sortir, le couvercle s'applatit sur la baie de l'ouverture des *ouies*. Dans le même tems les côtes se serrent les unes contre les autres ; leur ceintre se retrécit, & le sternum s'abat sur le palais ; tout cela contribue à comprimer l'eau qui est entrée par la bouche, elle se présente alors pour sortir par tous les intervalles des côtés, & par ceux de leurs lames, & elle y passe comme par autant de filieres ; par ce mouvement la bordure membraneuse des couvercles est relevée, & l'eau pressée s'échape par cette ouverture. C'est ainsi que se fait l'expiration dans les poissons ; on voit donc par-là que l'eau entre par la bouche, & qu'elle sort par les *ouies* par une espece de circulation, entrant toujours par la bouche, & sortant toujours par les *ouies*, tout au contraire de ce qui arrive aux animaux à quatre piés, dans lesquels l'air en sort alternativement par la même ouverture de la trachée-artere. Il y a encore divers usages des *ouies* par rapport à la route du sang, & à la préparation qu'il y reçoit, sur lesquels nous renvoyons à la piece d'où cet article est tiré, & qui se trouve dans les mémoires de l'acad. roy. des Sciences, *an.* 1704. *p.* 294. *édit. d'Amst.*

OUIE, (*Séméiotiq.*) les dérangemens qui arrivent dans l'exercice de ce sens sont souvent l'effet d'une maladie plus grave, ou de quelque altération survenue dans toute l'économie animale ; cet effet peut servir dans certains cas de signe pour remonter à la connoissance des causes. L'*ouie* peut cesser d'être dans l'état naturel, ou par une augmentation excessive, ou par une abolition totale ou par une dépravation quelconque, la perte absolue ou la très-grande diminution de l'*ouie* est connue sous le nom particulier de *surdité*, nous renvoyons à cet article l'exposition des signes que cet état fournit dans le cours des maladies aiguës. *Voyez* SURDITÉ. Nous allons indiquer en peu de mots les lumieres qu'on peut tirer des autres vices de ce sens sans entrer dans aucune discussion théorique sur l'enchaînement qu'il y a entre ces signes & les choses signifiées.

Suivant une observation généralement connue, l'extrème finesse de l'*ouie* est un très-mauvais signe ; la dureté d'oreille est beaucoup moins défavorable, il y a même bien des cas où elle est d'un heureux présage, quoiqu'elle soit poussée au degré de surdité. Ce n'est que dans le cas de grande foiblesse & d'affaissement que la diminution ou la perte d'*ouie* est un signe mortel, Hippocr. *aph.* 73. *lib. VII.* la dépravation de l'*ouie* a lieu lorsque l'oreille entend des sons autrement qu'ils ne sont produits, & dans le tems même où il n'y en a point d'excité par les corps extérieurs : c'est ce qui arrive dans le tintement d'oreille & le bourdonnement ; *voyez ces mots*, & dans quelques especes de délire où le malade croit entendre des personnes qui parlent, ou le son des instrumens, sans que pourtant ces objets soient réels ; ce vice de l'*ouie* peut alors être regardé comme un signe de délire présent ou prochainement futur.

Le bourdonnement & le tintement d'oreille sont dans les maladies aiguës des signes avant-coureurs de la mort. *Coac. prænot. cap. v. n°.* 5. Waldschmidt a remarqué que ces mêmes signes étoient très-fâcheux dans les nouvelles accouchées. Les tintemens d'oreille joints à des douleurs de tête, vertige, engourdissement des mains, lenteur de la voix sans fievre, font craindre, suivant cet auteur & Hippocrate, la paralysie, ou l'épilepsie, ou la perte de mémoire ; les ébranlemens de la tête avec tintement d'oreille annoncent une hémorrhagie par le nez, ou l'éruption des regles, sur-tout s'il y a une chaleur extraordinaire répandue le long de l'épine du dos, *ibid. cap. iv. n°.* 8. on doit s'attendre au délire & à l'hémorrhagie du nez lorsque ce tintement se rencontre avec l'obscurcissement de la vûe & une pesanteur à la racine du nez, *ibid. cap. v. n°.* 6. En général, remarque Hippocrate, *de insom. cap. xij.* 11. la lésion de l'*ouie*, de même que celle de la vûe, dénotent l'affection de la tête. (*m*)

OUIES, s. f. (*Musiq.*) les ouvriers nomment ainsi les deux ouvertures qui sont sur la table des violes, & de quel-

quelques autres instrumens de Musique. Ces ouvertures, qu'on pourroit appeller *écheia*, ont différentes figures, & ce sont les endroits par où sort le son harmonieux; mais quand il s'agit de poche de violon, de basse de violon, on appelle ordinairement leurs ouvertures des *effes*, parce qu'elles ont la figure d'une *f*. (*D. J.*)

OVILIA ou SEPTA, (*Hist. anc.*) c'étoit un endroit du champ de Mars dans l'ancienne Rome, qui fut d'abord fermé & entouré de barrieres comme un parc de brebis, d'où lui est venu le nom d'*Ovilia*. Dans la suite, cet endroit fut environné de murailles de marbre, & l'on y pratiqua des galeries où l'on se promenoit; on y plaça aussi un tribunal d'où l'on rendoit la justice.

C'étoit dans l'enceinte de ce lieu que le peuple donnoit les suffrages pour l'élection des magistrats. *Voyez* CHAMP DE MARS.

On montoit à l'*Ovilia* non par des degrés, mais par des especes de ponts destinés à cet usage. Chaque curie, chaque tribu, chaque centurie (selon que l'assemblée étoit par centurie, par tribus ou par curies), avoit son pont particulier. De-là vint l'espece de proverbe, *de ponte dejiciendus*, pour dire qu'une personne devoit être privée du droit de suffrage. *Voyez* COMITIA.

OUILLE, *oleo* ou *oglia*, (*Cuisine.*) un mets délicieux, ou ragoût composé d'une grande variété d'ingrédiens, & que l'on sert principalement sur les bonnes tables en Espagne.

Il y a différentes manieres de faire des *ouilles*; mais pour donner une idée de cet assemblage étrange, nous insérerons ici la recette qui vient d'un maître qui a fait ses preuves.

Prenez la culote & des langues des bœufs bouillies & séchées, avec des saucisses de Boulogne; faites bouillir le tout ensemble pendant deux heures, & pour-lors ajoutez-y du mouton, du porc-frais, de la venaison & du lard, comme aussi des navets, des carotes, des oignons, des choux, de la bourache, de la chicorée blanche, des soucis, de l'oseille & des épinars; ensuite les épices, comme du safran, des clous-de-girofle, du macis & de la noix de muscade, *&c.*

Cela fait, mettez dans une autre marmite un dindon ou une oie, avec des chapons, faisans, butors, canards sauvages, perdrix, sarcelles, bisets, becasses, cailles & alouettes, & faites-les bouillir dans de l'eau avec du sel. Dans un troisieme vaisseau, préparez une sauce de vin blanc, de consommé, de beurre, de culs d'artichaux, de marrons, de choux-fleurs, de chapelure de pain, de moëlle, de jaunes d'œufs, de macis & de safran; enfin dressez l'*ouille* dans un plat proportionné à la quantité des choses dont elle est composée: tirez d'abord de la marmite le bœuf & le veau, ensuite la venaison, le mouton, les langues & les saucisses; dispersez par-tout les racines & légumes; arrangez autour le plus gros gibier, entremêlez du petit, & versez votre sauce sur le tout.

OUJON, (*Géog.*) petite ville d'Asie dans la Perse, selon Tavernier, qui lui donne 61^d. 35'. *de longit.* & 32^d. 24'. *de latit.* (*D. J.*)

OVIPARE, adj. *terme d'Histoire naturelle*, que l'on applique aux animaux qui se multiplient en faisant des œufs comme les oiseaux, insectes, *&c. Voyez* ŒUF, INSECTE, ANIMAL, *&c.*

On oppose ce genre d'animaux à ceux qui produisent leurs petits tous vivans, & que l'on appelle *vivipare*, comme l'homme, les quadrupedes, *&c. Voyez* GÉNÉRATION.

Ces animaux sont ceux qui pondent des œufs, lesquels ayant été couvés par la mere, ou mis en fermentation par quelque autre principe de chaleur produisent enfin des petits: ceux-ci se mettent eux-mêmes au monde, après avoir consumé l'humidité ou l'humeur dont ils étoient environnés, & après avoir acquis un certain volume & des forces suffisantes pour rompre la coque de l'œuf.

Ce genre, outre les oiseaux, renferme diverses especes d'animaux terrestres, comme les serpens, lésards, tortues, cancres, écrevisses, *&c. Voyez* OVAIRE.

OUIPOU, (*Diete.*) c'est le nom que les habitans sauvages du Brésil donnent à une espece de farine fort nourrissante, qu'ils font avec la racine d'épi & avec celle de manioc. On fait sécher ces racines au feu, après quoi on les ratisse avec des cailloux tranchans, on fait cuire ces rachures dans un pot avec de l'eau jusqu'à ce que le mélange s'épaississe; lorsqu'il est refroidi, son goût est assez semblable à celui du pain blanc de froment. En mêlant cette farine avec du jus de viande, on fait un mets qui ressemble à du ris bouilli. Ces mêmes racines pilées lorsqu'elles sont fraîches donnent un jus blanc comme du lait, qui, exposé au soleil, se coagule comme du fromage, & qui cuit au feu fait un aliment assez agréable. *Voyez* CASSAVE.

OUIR, v. act. (*Gram.*) entendre, *ouir* la messe. Assigné pour être *oui*, *ouir* à confesse.

OVISSA, (*Hist. mod. culte.*) c'est le nom sous lequel les habitans du royaume de Benin en Afrique désignent l'*Etre suprème*. Ils ont, suivant le rapport des voyageurs, des idées assez justes de la divinité, qu'ils regardent comme un être tout-puissant, qui fait tout, qui, quoique invisible, est présent par-tout, qui est le créateur & le conservateur de l'univers. Ils ne le représentent point sous une forme corporelle; mais comme ils disent que Dieu est infiniment bon, ils se croient dispensés de lui rendre leurs hommages qu'ils réservent pour les mauvais esprits ou démons qui sont les auteurs de tous les maux, & à qui ils font des sacrifices pour les empêcher de leur nuire. Ces idolâtres sont d'ailleurs fort superstitieux, ils croient aux esprits & aux apparitions, & sont persuadés que les ombres de leurs ancêtres sont occupées à parcourir l'univers, & viennent les avertir en songe des dangers qui les menacent; ils ne manquent point à suivre les inspirations qu'ils ont reçues, & en conséquence ils offrent des sacrifices à leurs fétiches ou démons. Les habitans de Bénin placent dans la mer leur séjour à venir de bonheur ou de misere. Ils croient que l'ombre d'un homme est un corps existant réellement, qui rendra un jour témoignage de leurs bonnes & de leurs mauvaises actions; ils nomment *passador* cet être chimérique, qu'ils tâchent de se rendre favorable par des sacrifices, persuadés que son témoignage peut décider de leur bonheur ou de leur malheur éternel. Les prêtres de Bénin prétendent découvrir l'avenir, ce qu'ils font au moyen d'un pot percé par le fond en trois endroits, dont ils tirent un son qu'ils font passer pour des oracles, & qu'ils expliquent comme ils veulent; mais ces prêtres sont punis de mort lorsqu'ils se mêlent de rendre des oracles qui concernent l'état ou le gouvernement. De plus il est défendu sous des peines très-grieves aux prêtres des provinces d'entrer dans la capitale. Malgré ces rigueurs contre les ministres des autels, le gouvernement a dans de certaines occasions des complaisances pour eux qui sont très-choquantes pour l'humanité; c'est un usage établi à Bénin de sacrifier aux idoles les criminels que l'on réserve dans cette vûe; il faut toujours qu'ils soient au nombre de vingt-cinq; lorsque ce nombre n'est point complet, les officiers du roi ont ordre de se répandre pendant l'obscurité de la nuit, & de saisir indistinctement tous ceux qu'ils rencontrent; mais il ne faut point qu'ils soient éclairés par le moindre rayon de lumiere; les victimes qui ont été saisies sont remises entre les mains des prêtres, qui sont maîtres de leur sort: les riches ont la liberté de se racheter, ainsi que leurs esclaves, tandis que les pauvres sont impitoyablement sacrifiés.

OVISTES, s. m. (*Hist. nat.*) secte de philosophes, qui soutiennent que les femelles de tous les animaux contiennent des ovaires, qui sont comme autant de pépinieres de leurs diverses especes, & dont chaque œuf fertilisé par le mâle rend un petit animal. *Voyez* OVAIRES & ŒUF.

OUKCK, (*Géog.*) ville d'Asie en Tartarie dans le Capschac, sur le Volga, à 15 lieues de Bulgares. *Long.* 84. *lat.* 57.

OULANS, s. m. plur. (*Milice polon.*) nom d'une troupe de cavalerie légere, composée de Polonois & de Tartares, montés sur des chevaux de ces deux nations; ils font un service pareil à celui des hussarts qu'ils surpassent en bonté, soit par l'armure, soit par la vîtesse de leurs chevaux, qui, quoiqu'à-peu près de la même taille, leur sont supérieurs en légereté, & beaucoup plus durs à la fatigue.

OULICES, TENONS A', (*Charpenter.*) ce sont des tenons coupés en quarré, & en à bout auprès des paremens de bois pour les revêtir ensuite; & quand l'ouvrage est fini, les *tenons* faits de cette maniere sont aussi appellés *tenons à tournices*.

OUPORUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Liburnie dans ses terres, selon Ptolomée, *l. II. c. xvij.* Quelques-uns conjecturent que c'est présentement *Obroazo* en Dalmatie. (*D. J.*)

OURAGAN, s. m. (*Physiq.*) vent très-violent, qui s'éleve promptement & qui se dissipe bientôt après. *Voyez* VENT.

Il y a différentes sortes d'*ouragans* ou de tourbillons, distingués par les noms de *prester*, *typho*, *vortex* ou *vorbex*, *exhydria* & *ecnephis*.

Le prester est un vent violent qui lance des éclairs, il s'observe rarement, & ne va presque jamais sans *ecnephis*. Séneque dit que c'est un *typho* ou *trombe*. *Voyez* TROMBE.

L'*ecnephis* est un vent impétueux qui s'élance d'un nuage. Il est fréquent dans la mer d'Ethiopie, principalement vers le cap de Bonne-Espérance; les marins l'appellent *travados*.

L'*exhydria* est un vent qui sort avec violence d'un nuage, & est accompagné d'une grande pluie: il ne paroît guere différer que par le degré de force de l'*ecnephis*, qui ne va guere non plus sans ondée.

Le *typho* ou *vortex* est proprement le tourbillon ou l'*ouragan*, c'est un vent impétueux qui tourne rapidement en tout sens, & semble balayer autour de lui. Il souffle fréquemment de haut en-bas; les Indiens l'appellent *orancan*, les Turcs *oliphant*. Il est fréquent dans les mers orientales, principalement vers Siam, la Chine, &c. & rend la navigation de ces mers très-dangereuse. *Chambers*.

„ Les premiers navigateurs qui ont approché du cap „ de Bonne-Espérance ignoroient les effets de ces nuages funestes, qui semblent se former tranquillement, „ & qui tout-d'un-coup lancent la tempête. Près de la „ côte de Guinée, il se fait quelquefois trois ou quatre „ de ces orages en un jour, ils sont causés & annoncés par de petits nuages noirs, le reste du ciel est ordinairement fort serein, & la mer tranquille; c'est principalement aux mois d'Avril, de Mai & de Juin „ qu'on éprouve ces tempêtes sur la mer de Guinée.

„ Il y a d'autres especes de tempêtes, que l'on appelle proprement des *ouragans*, qui sont encore plus violentes que celles-ci, & dans lesquelles les vents semblent venir de tous côtés „. Il y a des endroits dans la mer où l'on ne peut pas aborder, parce qu'alternativement il y a toujours ou des calmes, ou des *ouragans* de cette espece; les plus considérables sont auprès de la Guinée à 2 ou 3 degrés *latitude* nord.

„ Lorsque les vents contraires arrivent à-la-fois dans „ le même endroit comme à un centre, ils produisent „ ces tourbillons; mais lorsque ces vents trouvent en „ opposition d'autres vents qui contrebalancent de loin „ leur action, alors ils tournent autour d'un grand espace, dans lequel il regne un calme perpétuel, & c'est „ ce qui forme les calmes dont nous parlons, & desquels il est souvent impossible de sortir. Ces endroits de „ la mer sont marqués sur les globes de Sénex, aussi „ bien que les directions des différens vents qui regnent „ ordinairement dans toutes les mers „. *Hist. nat. gén. & partic. tome I.*

OURAN *ou* URAN SOANGUR, (*Hist. mod.*) est le nom d'une certaine secte de magiciens de l'île Grombocannose dans les Indes orientales.

Ce nom renferme les mots d'*homme* & de *diable*; ces magiciens ayant la réputation de se rendre invisibles quand il leur plaît, & de se transporter où ils veulent pour faire du mal: aussi le peuple les craint fort, & les hait mortellement, & quand il peut en attraper quelqu'un, il le tue sans miséricorde.

Dans l'histoire de Portugal *in-folio*, imprimée en 1581, il est parlé d'un roi de l'île Grombocannose, qui fit présent à un officier portugais, nommé *Brittio*, de douze de ces *ourans*; cet officier s'en servit dans ses courses chez les peuples de Tidore, où il fit périr beaucoup de monde par leur moyen, &c.

Pour s'assûrer si en effet ces magiciens avoient tout le pouvoir qu'on leur attribuoit, il fit attacher un d'entre eux par le col avec une corde, de maniere qu'il ne pouvoit se débarrasser par aucun moyen naturel; on assûre que le lendemain matin cet homme fut trouvé libre & dégagé.

Cependant Brittio ne voulant pas que le roi de Tidore pût lui reprocher qu'il se servoit de diables pour lui faire la guerre, renvoya, dit-on, tous ces magiciens dans leurs pays.

OURANG-OUTANG, s. m. (*Hist. nat.*) on rencontre dans plusieurs provinces de l'intérieur de la Guinée & dans les contrées voisines, cet animal appellé par les habitans *quoja marrow*. On en voit plus communément dans le pays d'Angola, où on les nomme *ourang-outang*; c'est de-là que venoit celui qui fut amené au commencement de ce siecle en Angleterre, & que tout le peuple de Londres vit. Cet animal n'est autre chose qu'une espece de signe semblable à ceux de Bornéo; le docteur Tyson en a publié une description très-exacte. (*D. J.*)

OURANIA, s. f. (*Hist. anc.*) partie de la sphéristique des anciens, ou jeu de balle très-usité parmi eux, & dont Homere fait une description au VIII. livre de l'Odyssée. Le jeu, suivant M. Burette dans la dissertation sur cette matiere, consistoit en ce que l'un des joueurs se courbant en arriere, jettoit en l'air une balle qu'un autre joueur tâchoit d'attraper en sautant avant qu'elle retombât à terre, & avant que lui-même se trouvât sur ses piés, ce qui demandoit une grande justesse de la part de celui qui recevoit cette balle, & qui devoit pour sauter prendre précisément l'instant que la balle qui retomboit pût être à une juste portée de sa main. *Mém. de l'acad. t. I.*

OURAQUE, s. f. *en Anatomie*, est un conduit membraneux du fœtus, qui vient du fond de la vessie & se rend au placenta, en passant par le nombril, conjointement avec les vaisseaux umbilicaux, dont on le regarde comme faisant partie. *Voy. aussi* VAISSEAUX UMBILICAUX & FœTUS.

L'*ouraque* en se terminant au placenta, forme une petite vessie qui sert à recevoir l'urine qui s'est séparée dans les reins du fœtus, & qui ne pouvoit passer par l'urétre, à cause de la résistance du sphincter de la vessie, laquelle ne peut être surmontée que par l'inspiration.

La liqueur qui se trouve dans la vessie de l'*ouraque* est toujours en plus grande quantité, plus haute en couleur, & plus ressemblante à l'urine, à mesure que l'accouchement est plus proche.

L'*ouraque* ne se reconnoît clairement que dans les brutes; mais il n'y a pas de doute qu'il n'existe dans le fœtus humain. *Voyez* FœTUS.

Drelincourt, célebre professeur d'anatomie à Leyde, & quelques autres après lui nient que l'*ouraque* soit creux. Dans ce cas-là, il ne seroit pas aisé d'en montrer l'usage, à-moins que ce ne soit de tenir la vessie suspendue au nombril; mais la premiere opinion semble la mieux appuyée. *Voyez* URINE.

OURATURE, (*Géog.*) petite île annexée à celle de Ceylan, à la pointe de Jafnapatan; les Hollandois l'appellent l'*île de Leyden*. *Long.* 98. 30. *lat.* 9. 50. (*D. J.*)

OURG, L' (*Géog.*) petite riviere de France, qui a sa source au-dessus de Fere en Tardenois, & devient navigable au-dessus de la Ferté-Milon, jusqu'à Mans, où elle se jette dans la Marne. (*D. J.*)

OURCE, L', (*Géog.*) petite riviere de France; elle a sa source en Champagne, & se décharge dans la Seine près de Bar-sur-Seine. (*D. J.*)

OURCHA, (*Géog.*) ville d'Asie dans l'Indoustan, sur le fleuve Jamad: Timur-Bec lui donne 117 deg. de *long.* & 30. *de latitude*. (*D. J.*)

OURDIR, *terme de Manufacture*, ce mot signifie préparer ou disposer sur une machine faite exprès, les fils de la chaîne d'une étoffe, d'une toile, d'une futaine, d'un basin, &c. pour la mettre en état d'être montée sur le métier, afin de la tisser en faisant passer à travers avec la navette le fil de la trême: après que la chaîne d'une étoffe de laine a été *ourdie*, on la colle, & on la fait sécher, sans quoi il seroit difficile de la pouvoir bien travailler. (*D. J.*)

OURDIR UNE CORDE, *terme de Corderie*, qui signifie disposer le long de la corderie autant de fils qu'il en faut pour former la corde qu'on se propose de faire, & leur donner une longueur & une tension égale.

Quand le cordier a étendu un nombre suffisant de fils, il les divise en autant de parties, qu'il veut que sa corde ait de cordons; il fait un nœud au bout de chacun de ces faisceaux pour réunir tous les fils qui les composent, puis il divise chaque faisceau en deux pour passer dans le milieu l'extrémité des manivelles, où il les assujettit par le moyen d'une clavette. *Voyez* l'*article* CORDERIE.

OURDIR, *terme de Maçons*; les maçons disent *ourdir* un mur, pour signifier qu'ils y mettent le premier enduit; ainsi *ourdir* en terme de maçon, c'est faire un grossier enduit avec de la chaux ou du plâtre sur un mur de moëlon, par-dessus lequel on en met un autre fin qu'on unit proprement avec la truelle. (*D. J.*)

OURDIR A LA TRINGLE, *terme de Nattier en paille*; c'est bâtir & arrêter les cordons de la natte sur les clous de deux grosses & longues pieces de bois que les Nattiers nomment des *tringles*.

OURDIR, (*Rubanier.*) est l'action d'assembler une quantité plus ou moins considérable de brins de soie pour en former un tout qui composera la chaîne telle qu'elle soit. Nous supposerons dans tout cet article une piece *ourdie* à seize rochets pour nous fixer à une idée déterminée, ce que nous dirons relativement à cette quantité devant s'entendre de toute autre; outre que c'est la

façon

façon la plus ordinaire, ſur-tout pour le ruban que nous enviſagerons ſpécialement dans cette explication : je ſuppoſe même que ce ruban *eſt* à vingt portées, qui formeront ſix cens quarante brins de ſoie dont cette chaîne ſera compoſée ; expliquons tout ceci ſéparément. Les rochets ſont placés dans les broches de la banque, ces banquets varient quant à la forme chez pluſieurs ouvriers, mais reviennent toutes à un même but ; les rochets ſont placés, dis-je, à cette banque, huit d'un côté & huit de l'autre, de façon qu'il y ait ſept déroulemens en-deſſus & en-deſſous, & cela pour la facilité de l'encroix, & alternativement depuis le premier rochet juſqu'au dernier ; ce qui étant fait, l'ourdiſſeur prend les ſeize bouts de ſoie qu'il noue enſemble, & en les ouvrant à-peu-près en égale quantité, il fixe ce nœud ſur la cheville du moulin qui eſt en-haut, puis il encroiſe par deux brins. *Voyez* ENCROIX. Il décharge ſes doigts qui ſont le pouce & l'index de la main droite, de ces ſeize brins de ſoie ainſi encroiſés ſur deux autres chevilles qui avoiſinent celle dont on vient de parler ; puis au moyen de la manivelle du banc à *ourdir* ſur lequel il eſt aſſis qu'il tourne de droite à gauche, l'ourdiſſoir tourne dans le même ſens & les ſoies par la deſcente continuelle & meſurée du blin, *voyez* BLIN, s'arrangent ſur le moulin & prennent la figure ſpirale que le blin leur impoſe, étant parvenu à la longueur qu'il veut donner à la piece (& qui ſe connoît par la quantité de tours de la ſpirale, puiſque ſachant ce qu'un tour contient, on ſaura ce qu'une quantité en doit contenir) il arrête & encroiſe par portée à cet endroit, ce qui ſe fait en prenant à la fois les ſeize brins, & les paſſant deſſus puis deſſous les chevilles de l'encroix d'en-bas, & revenant ſur ſes pas de maniere qu'il paſſe ces ſeize brins deſſus puis deſſous les mêmes chevilles ; il remonte en tournant la manivelle en ſens contraire, c'eſt-à-dire, qu'il tourne à préſent de gauche à droite ; il remonte juſqu'en haut où étant arrivé, il encroiſe de nouveau par deux brins comme la premiere fois, & voilà ce qu'on appelle *portée* ; on voit que par cette opération il y a trente-deux brins ſur l'ourdiſſoir, c'eſt ce qui conſtitue une portée, & que pour faire une piece de vingt portées, il faut vingt deſcentes & vingt remontées, ce qui formera les ſix cens quarante brins requis, en multipliant trente-deux par vingt. Si l'on vouloit qu'il y eût une demi-portée avec un nombre de portées complettes, on comprend aſſez que pour lors, il ne faudroit qu'arrêter au bas de la derniere deſcente : pour ſavoir ſi on a le nombre de portées que l'on ſouhaite, on les peut compter ſur l'encroix d'en bas, en amenant la totalité auprès des boutons des chevilles de l'encroix, & les repouſſant une à une dans le fond, ce qui ſe fait aiſément, puiſque chaque demi-portée ſe diſtingue de ſa voiſine, parce qu'ayant été encroiſée en totalité, c'eſt-à-dire, les ſeize brins à la fois, & tournée deſſus une cheville puis ſous l'autre, enſuite ſur cette derniere & ſous la premiere, comme il a été déja dit dans cet article, ce ſont les doigts index des deux mains qui ſont cette opération en les amenant un peu à ſoi ; ils attirent un peu en-devant toutes les portées, on lâche l'un ou l'autre de ces deux doigts, mais non pas tous deux à la fois ; il ſe détache par ce moyen une demi-portée qui eſt reçue ſur le doigt mitoyen de la main vacante qui s'introduit entr'elle & toutes les autres, puis donnant le même mouvement avec l'index de cette même main, l'autre demi-portée eſt de même reçue ſur le mitoyen de l'autre main. Voilà donc ces deux doigts introduits entre une portée entiere & la totalité des autres, cette portée eſt pouſſée au fond des chevilles par le dos de ces deux doigts, & ainſi des autres juſqu'au bout. Lorſqu'on veut *ourdir* de pluſieurs couleurs à côté les unes des autres pour faire du ruban rayé, il n'y a pour cela qu'à changer les ſeize rochets de la premiere & y en ſubſtituer un autre nombre de différente couleur, & cela pour autant de portées que l'on voudra, puis reprendre encore les premiers ou même d'autres encore de différentes couleurs, prenant garde d'obſerver l'égalité des couleurs dans les diſtances des rayeures, c'eſt-à-dire qu'il y ait pareille quantité d'une couleur à un bord qu'à l'autre, le contraire étant dérangeroit la ſymmétrie, à-moins qu'on ne voulût faire du ruban appellé *boiteux*, *voyez* BOITEUX. Pour les ouvrages nuancés, c'eſt-à-dire dont la couleur va en diminuant par gradation, il ne s'agit que de mettre à la banque les deux rochets de la couleur la plus foncée de celle que l'on traite, par exemple, la couleur de roſe ; les deux rochets ſeront preſque de couleur de ceriſe ou au moins de couleur de roſe foncée ; les deux autres rochets ſeront de couleur de roſe tant ſoit peu plus clair, les deux ſuivans encore un peu plus clair que les derniers & toujours de même, juſqu'à deux rochets qui ſe trouveront être de couleur de chair, étant encroiſés deux à deux, comme il a été dit plus haut ; ces différentes nuances ſe trouveront diſtinguées chacune à leur place dans le fil de l'encroix. Après que la piece quelle qu'elle ſoit a été ainſi *ourdie* ; il eſt queſtion de ſe préparer pour l'ôter de deſſus l'ourdiſſoir, voici comme il faut s'y prendre pour y parvenir ; il faut commencer par paſſer le bout d'un fil (pendant que l'on tient l'autre dans la main), à travers le premier vuide que laiſſent entr'elles les ſoies ſur les chevilles de l'encroix, puis ramenant ce bout de fil par-devant, après qu'il a paſſé par le ſecond vuide des mêmes chevilles ; ce bout eſt noué avec celui qui étoit reſté dans la main, ce nœud doit être exactement fait pour n'être point ſujet à ſe dénouer ou à ſe caſſer, ce qui perdroit totalement tout ce qui vient d'être fait, puiſque le tout ſe confondroit pêle-mêle, & deviendroit impoſſible à débrouiller ; ce fil conſerve les ſoies dans le même arrangement où elles étoient ſur les chevilles de l'encroix, il doit être un peu long ; cette longueur lui eſt néceſſaire pour pouvoir débrouiller chaque brin qui eſt à préſent compoſé de deux (puiſqu'il a été ainſi encroiſé) pour le pouvoir paſſer dans les liſſes & enſuite dans le peigne chacun à ſa place & dans l'ordre de l'ourdiſſage. Ce qui vient d'être fait à l'encroix d'en-haut doit être fait auſſi à l'encroix d'en-bas, où l'on a encroiſé par demi-portée, ce qui diſtinguera encore chaque portée pour pouvoir être miſe chacune à part dans les dents de l'eſcalette, lorſqu'il s'agira de ployer la piece en large pour la mettre ſur le métier, *voyez* PLOYOIR ; ce bout de fil eſt d'une telle conſéquence, qu'il y a quantité d'ourdiſſeurs qui encroiſent par deux, en-bas comme en-haut, afin que ſi par malheur un des deux fils d'encroix venoit à ſe rompre, on pût avoir recours à l'autre en retournant la piece, étant sûrs de recouvrer cet encroix à l'autre bout, précaution louable & qui devroit être généralement ſuivie ; étant aſſuré par ce moyen de la ſolidité de ces encroix, il faut ôter cette piece de deſſus l'ourdiſſoir ; ſi les deux encroix ſont encroiſés par deux, il n'importera par lequel bout commencer ; mais ſi l'un étoit par portée, il faudroit commencer par l'autre, c'eſt-à-dire par celui qui eſt encroiſé par deux, afin que le bout encroiſé par portées ſe trouvât ſur le billot où le tout va être mis, & qui ſe trouvera par ce moyen deſſus lorſqu'il faudra plier la piece en large ; ce bout quel qu'il ſoit par lequel on veut commencer, eſt depaſſé de deſſus les chevilles de l'encroix, & paſſé au moyen de pluſieurs tours qu'*on* lui fait faire à l'entour du billot, dont on tient les *deux* bouts dans les deux paumes des mains, en le faiſant tourner entre elles par le moyen des pouces qui poſent ſur les bords ; il tourne de dedans en-dehors, en enroulant avec lui la piece contenue ſur l'ourdiſſoir ; mais cet ourdiſſoir libre déroulera trop vîte & fera relever trop lâche, il y a pluſieurs moyens pour obvier à cet inconvénient ; premierement, lorſque l'ourdiſſoir a un plancher ; après avoir dépaſſé la corde de deſſus la grande poulie d'en-bas, on attache au moyen d'un petit clou qui eſt ſur le bord de cette poulie, une boîte remplie de ferrailles ou de pierres, laquelle boîte s'appelle *charrette* ; cette charge qui eſt à plat ſur le plancher dont on parle, & qu'il faut que l'ourdiſſoir faſſe tourner avec lui le fait aller doucement, & il ne cede que conſéquemment au tirage du billot ; ſi ce plancher n'y étoit pas, ainſi qu'à beaucoup d'ourdiſſoirs où il manque, il faut en ce cas approcher le pié gauche & le poſer de façon qu'il puiſſe recevoir ſur le bout l'extrémité de chaque aîle du moulin, on eſt maître par-là de diriger le mouvement de ce moulin, ou même de l'arrêter tout-à-fait lorſqu'il eſt néceſſaire. J'ai parlé plus haut du banc à *ourdir*, il y a beaucoup d'ourdiſſoirs où cette partie manque, pour éviter, diſent ceux qui n'en veulent pas, l'embarras qu'il cauſe n'y ayant jamais trop de place pour tout ce métier, pour lors il faut y ſuppléer en faiſant tourner ce moulin par l'impulſion de la main gauche contre l'aîle du moulin où elle le rencontre ; il ſuffit d'une chaiſe pour être aſſis auprès de l'ourdiſſoir, il y en a même qui ſe tiennent debout, chacun fait à ſa façon : quelquefois l'ourdiſſoir devient rude à tourner, ce qui nuit à l'ourdiſſage, ſur-tout ſi ce ſont des ſoies extrèmement fines ; on y remédie en faiſant ſortir le moulin de ſa ſituation ſuffiſamment pour découvrir la petite crapaudine qui lui ſert de centre, & y mettre de l'huile, puis le moulin eſt remis en ſon lieu & tourne avec plus de douceur : j'ai dit dans cet article, que les rochets étoient mis à la banque alternativement en ſens contraire, c'eſt-à-dire que le déroulement ſe fait en-deſſus & en-deſſous alternativement, voici à quoi je de-

ſtine

ſtine cet uſage; lorſqu'il s'agira d'encroiſer par deux, les deux brins qui doivent être encroiſés enſemble ſe feront plus approchés par la différence de leur mouvement; enſorte que l'ourdiſſeur les trouvera ſous ſes doigts preſque comme il les lui faut pour les encroiſer; il doit être encore dit ici, qu'il faut que l'ourdiſſeur ait preſque toujours les yeux ſur la banque, pour être en état de renouer ſur le champ les brins qui viennent à caſſer, ce qu'il apperçoit par la ceſſation du mouvement du rochet.

Ourdir, (*Soierie*.) c'eſt diſtribuer la quantité de fils qui doivent former la chaîne ſur l'ourdiſſoir.

Pour cet effet, on prend les quarante fils qui compoſent la cantre, & après les avoir fait paſſer chacun dans une boule de verre, attachée au-deſſus de chaque rochet ſur lequel la ſoie eſt devidée, on noue tous ces fils enſemble; enſuite on les met ſur une premiere cheville qui eſt à une traverſe au haut de l'ourdiſſoir; après quoi on les enverge par l'inſertion des doigts, *voyez* Enverger. Envergées, on les place ſur deux autres chevilles à quelque diſtance de la premiere, puis on paſſe tous les fils enſemble ſur une tringle de fer bien polie, la moitié de ces mêmes fils étant ſéparée par une autre tringle également polie. Les deux tringles de fer étant attachées au plot de l'ourdiſſoir, qui au moyen d'une mortoiſe quarrée & de la grandeur d'un des quatre montans qui ſont arrêtés en-haut & en-bas des deux croiſées, dont celle d'en-bas ayant une crapaudine de cuivre dans le milieu où entre le tourillon de l'arbre de l'ourdiſſoir, leur donne la liberté de tourner, a la liberté de monter & de deſcendre. A la croiſée d'en-haut eſt paſſée une broche de fer, ſur laquelle s'enroule & déroule une corde de boyau, paſſée ſur une poulie du plot, & arrêtée à un tourniquet poſé perpendiculairement à la poulie du plot.

Quand l'ouvrier met l'ourdiſſoir en mouvement, la corde qui ſe déroule laiſſe deſcendre le plot; ce plot conduit tous les fils qu'il tient arrêtés entre deux poulies, de même que par la tringle ſupérieure, juſqu'à ce que le nombre de tours qui indique la quantité d'aunes qu'on veut *ourdir* ſoit complet.

Quand on a le nombre de tours deſiré, on prend la demi-portée avec la main droite, & la paſſant ſur une cheville, on la fait paſſer deſſous une ſeconde, & la ramenant par le deſſus, on la paſſe enſuite deſſous la premiere; de maniere que la demi-portée ou la braſſée placée alternativement deſſus & deſſous les deux chevilles, forme une eſpece d'envergeure pour les portées ſeulement; ce qui donne la facilité de les compter.

Quand cette opération eſt faite, on fait tourner l'ourdiſſoir en ſens contraire; de maniere que la corde du plot s'enroule & le fait monter juſqu'à l'endroit d'où il étoit deſcendu. Alors on enverge de nouveau, fil par fil, & l'on mêle les fils envergés ſur les chevilles où ont été poſés les premiers; & faiſant paſſer la braſſée ſur la premiere, on enverge de nouveau, on deſcend comme la premiere fois & on remonte de même, juſqu'à ce que la quantité de portées qui doivent former la chaîne ſoient ourdies.

La piece ourdie, on paſſe des envergeures en-bas & en-haut; celle d'en-bas ſervant à ſéparer les portées pour les mettre au rateau, quand on plie la piece ſur l'enſuple de deſſus. L'envergeure d'en-haut ſert à prendre les fils de ſuite & de la même façon qu'ils ont été ourdis; pour tendre la piece on la remonte.

Les envergeures paſſées arrêtées, on tire les chevilles d'en-bas, & on leve la piece en chaînette, & pour lors on lui donne le nom de *chaîne*. *Voyez l'article* Chaîne & Ourdissage.

Ourdir, *terme de Vanier*, ſignifie *tourner & placer l'oſier* autour d'un moule, pour commencer à monter l'ouvrage.

OURDISSAGE des soies, *pour faire les chaînes des étoffes*: il entre dans l'*ourdiſſage* deux machines principales; l'une eſt la *cantre*, & l'autre l'*ourdiſſoir*.

La cantre eſt compoſée de trois bandes de bois larges d'environ 3 pouces, ſur 1 pouce d'épaiſſeur, ajuſtées ſur quatre piliers, & aſſervies ſur deux traverſes égales, pour en faire une eſpece de table à jouer, d'environ 2 piés de haut & 6 piés de long; ces barres ſont éloignées les unes des autres d'un pié. Chacune de ces bandes de bois ſont percées de côté, directement les unes devant les autres, dans la diſtance de 2 pouces d'éloignement: il y a 20 trous ſur toute la longueur. On paſſe au-travers de chacun de ces trous une broche de fer chargée de deux roquets garnis de ſoie, l'un d'un côté de la barre du milieu, & l'autre de l'autre; au-deſſus de chacune des barres des roquets qui ſe trouvent dans les deux côtés de la cantre, eſt élevé ſur deux montans de bois une barre qui les traverſe dans la longueur; l'une a 1 pié d'hauteur, & l'autre a 1 pié. A chacune de ces bandes ſont attachées par des ficelles, autant de petits anneaux de verre, qui correſpondent directement à chacun des roquets.

On prend à chaque roquet le bout de la ſoie qui y eſt dévidée, & le paſſant par l'anneau qui y correſpond on les aſſemble, en les nouant enſemble par le bout pour n'en faire qu'un ſeul corps des 40 bouts.

L'ourdiſſoir eſt une grande cage, d'environ 6 piés de haut, de forme cylindrique de 3, autant de circonférence environ, tournant dans une grenouille, ſur un pivot qui eſt attaché au pilier du centre de la cage, au haut du pilier de la cage eſt une broche de fer, autour de laquelle tourne une corde.

Cette cage eſt enfermée dans quatre piliers, fixés par deux morceaux de bois mis en croix au-deſſus & au-deſſous de la cage; la croix du deſſous porte la grenouille au point de ſa réunion dans laquelle tourne le pivot qui porte toute la cage. La broche de fer paſſe au-travers du centre de la croix d'en-haut; à cette broche de fer eſt attachée une groſſe corde-à-boyau tournée autour, laquelle en ſe développant par les tours de la cage, va ſe rendre à un anneau de bois ſuſpendu directement au haut de l'un des piliers qui enferme la cage, & va chercher un morceau de bois quarré qui monte & deſcend le long de ce même pilier, appellé *plot*, à fur & meſure que la cage déploie ou reploie la corde; à ce plot ſont attachées deux broches de fer très-polies, d'environ 9 à 10 pouces de long, ſervant à diriger la ſoie qui ſe diſtribue à meſure que la cage tourne en montant ou deſcendant. Au milieu de ce plot eſt une poulie en bois, fixée par une cheville de verre. Au bas du pilier gauche de la fermeture de la cage ſont attachés deux morceaux de bois, d'environ 2 piés, à un pié & demi de diſtance, liés à leur extrémité par un autre morceau de bois qui les aſſujettit: le morceau de bois ſupérieur eſt percé d'un trou, au travers duquel paſſe l'axe d'une roue qui appuie ſur le morceau de bois d'en bas, au haut duquel axe eſt une manivelle qui ſert à faire tourner la roue, autour de laquelle eſt une corde de laine, qui embraſſant toute la cage, ſert à la faire tourner en tous ſens par le moyen de la manivelle.

Il y a de plus au haut de la cage, une des traverſes qui eſt amovible, au milieu de laquelle, à l'extérieur, eſt placée une cheville; la traverſe de côté en tournant eſt encore amovible, & porte auſſi deux chevilles. Dans la partie inférieure de la cage il y a de même une autre traverſe qui eſt encore amovible, qui porte auſſi deux chevilles: cette traverſe peut ſe tranſporter plus haut ou plus bas, ſuivant le deſir de l'ourdiſſeuſe. Ces chevilles ſervent comme nous l'allons dire, à recevoir les commencemens & fins de la piece, & à en fixer les envergures.

L'ourdiſſeuſe ayant les bouts de ſoie enſemble à la ſortie de la cantre, arrête le nœud ſur la premiere cheville; & de-là, après avoir envergé ſa braſſée de ſoie, la met ſur les deux chevilles qui ſuivent la précédente, & tournant enſuite la manivelle de la petite roue qui fait mouvoir la cage, elle diſtribue la braſſée de ſoie ſur l'ourdiſſoir, à proportion de l'aunage qu'elle veut faire; ce qui ſe connoît par le nombre de tours de l'ourdiſſoir: & quand elle eſt arrivée au point où elle le veut, elle met une nouvelle traverſe portant deux chevilles, autour deſquelles elle tourne deux fois ſa braſſée, & en faiſant mouvoir la cage en ſens contraire, elle remonte ſa braſſée juſqu'aux deux chevilles d'en-haut, où elle renverge de nouveau fil par fil, & enſuite deſcend & remonte juſqu'à ce qu'elle ait fait le nombre des portées qu'il lui faut pour compoſer la chaîne, ce qui eſt arbitraire, & elle en arrête la fin par un nœud, comme elle a fait lorſqu'elle a arrêté le commencement ſur la premiere cheville.

La chaîne étant entierement diſtribuée ſur l'*ourdiſſoir*, l'ourdiſſeuſe arrête l'envergure par une ficelle qu'elle paſſe aux ſoies diviſées par les deux chevilles du haut de l'ourdiſſoir.

On commence à lever la chaîne de deſſus l'ourdiſſoir par la partie qui en doit faire la fin, qui ſe trouve arrêtée à la cheville d'en-bas, & prenant la poignée de ſoie qui s'y trouve, on en fait une boucle en forme de chaîne, & continuant ainſi de boucle en boucle juſqu'au haut de l'envergure: quand on y eſt arrivé, on l'arrête & elle ſe trouve en état d'être miſe ſur l'enſuple.

OURDISSEUSE, (*Soirie*.) ouvriere qui ourdit. *Voyez* Ourdir.

OURDISSOIR, s. m. *terme de Tisserand*, &c. espece de machine dont les Tisseurs, Tisserands & Tissutiers se servent pour ourdir les chaînes de leurs étoffes, toiles, futaines, basins, *&c.* Il y a des *ourdissoirs* que l'on appelle *tours*, qui sont en façon de dévidoir, ou petits moulins tournans debout sur un pivot; d'autres sont stables & sans mouvement, composés de deux pieces de bois placées debout, un peu en talus contre la muraille, à certaine distance l'une de l'autre, auxquelles sont attachées plusieurs chevilles du haut en bas. (*D. J.*)

OURDISSOIR, *chez les faiseurs de gaze*; c'est une espece de moulin de 6 piés de haut. Ce moulin est composé d'un chassis à quatre piliers, & autant de traverses en haut & en bas, & d'un axe posé perpendiculairement au milieu de ce chassis. Cet axe a 6 grandes aîles autour desquelles on ourdit la soie destinée à faire la chaîne de la gaze. *Voyez* GAZE.

OURDISSOIR ROND *ou moulin*, (*Soirie.*) c'est la machine propre à ourdir tout ce qui compose les chaînes: on en trouvera la description à l'*article* OURDISSAGE qui précede.

OURDISSOIR LONG, qui n'est guere d'usage que *pour les Frangers*; c'est un chassis de bois, composé de deux montans de 6 piés de haut, & de deux traverses de pareille longueur, emmortaisées les unes dans les autres, que l'on applique d'à-plomb contre un mur; les deux montans sont garnis de quantité de chevilles boutonnées, faites au tour, & placées d'espace en espace à distance égale & parallele, pour porter les soies que l'on ourdit. Sur la barre de traverse d'en-haut, à la distance de 18 pouces, il y a deux pareilles chevilles pour l'encroix.

Voici à-présent la façon d'ourdir. La soie qui est destinée pour composer les têtes des franges, est contenue sur des rochets ou bobines, lesquels rochets sont portés dans les différentes broches de la coulette ou rateau; l'ourdisseur attache les bouts desdites soies à la premiere cheville du côté de l'encroix, puis il conduit lesdites soies jusque sur les chevilles de l'encroix qui sont tout proche, où étant, il encroise; c'est-à-dire qu'il passe un brin de ses soies sur une cheville, puis sous l'autre, & ainsi tant qu'il y en a, mais toujours en sens contraire. Après cette opération, il continue à conduire les soies sur chacune des chevilles, & cela autant que l'on veut donner de longueur à la piece de chaîne, puisque chaque longueur entre les chevilles est d'une aune & demie. Ainsi si l'on veut avoir une piece de 36 aunes de long, il faudra occuper 12 chevilles à droite & 13 à gauche; puisque l'on doit concevoir aisément que chaque allée & revenue de l'ourdisseur composera 3 aunes: il faut une cheville de plus d'un côté pour venir terminer du côté de l'encroix, toujours dans la supposition de 36 aunes; au lieu que si l'on terminoit de l'autre côté, on auroit une longueur qui ne feroit que de moitié. Etant donc parvenu à cette 13e cheville, qui fait la terminaison des 36 aunes, on remonte par le même chemin pour arriver jusqu'à l'encroix, où étant on encroise encore comme on a fait la premiere fois, & cela autant de fois qu'il est nécessaire, suivant la consistance que l'on veut donner à la chaîne: de sorte qu'il faut toujours venir terminer à l'encroix. Supposant donc que je veuille donner 40 brins à une tête de frange, & que l'on ourdisse à 2 rochets, il faudra donc 10 descentes & 10 remontées pour composer lesdits 40 brins. Les soies ainsi ourdies, & à la derniere remontée, coupées & fixées à la cheville où l'on a commencé, il faut passer un fil dans l'extrémité de l'encroix, c'est-à-dire qu'il faut qu'un bout du fil passe d'un coté & d'autre, & cela pour conserver l'encroix; sans cette précaution, tous les brins se confondroient & ne formeroient qu'une confusion indébrouillable. Ce fil ainsi passé, & noué par les deux bouts, on prend le bout de la piece que l'on releve de dessus l'*ourdissoir* en la mettant sur une ensuple, qui servira à mettre sur le métier pour l'employer.

Toutes ces machines ont pour but de fixer la longueur des chaînes, & d'encroiser les brins de fil dont on les compose. Il seroit à souhaiter que quelque habile Méchanicien songeât à donner à cette invention l'unique perfection qui lui manque; ce seroit de former la mesure & l'encroix de la chaîne, en tournant toujours dans le même sens; ce que je ne crois aucunement difficile: on a bien imaginé ce moyen dans le mouton à enfoncer les pieux.

OURDISSURE, s. f. les Vanniers emploient ce terme pour signifier l'union qu'ils font du fond d'une piece avec ses autres parties.

OUREM, (*Géog.*) petite ville de Portugal dans l'Estramadoure, sur une montagne, entre Leiria & Tomar. *Long.* 9. 50. *lat.* 39. 34. (*D. J.*)

OURIQUE, (*Géog.*) ville de Portugal dans l'Alentéjo, remarquable par la victoire qu'Alfonse I. roi de Portugal y remporta sur cinq rois Maures en 1139. Les têtes de ces cinq rois font les armes de Portugal. *Long.* 9. 55. *lat.* 37. 56. (*D. J.*)

OURLET, s. m. (*Hydr.*) est le bourrelet ou bord saillant d'un tuyau de grès emboîté dans un autre, & précisément l'endroit où il se joint par un nœud de soudure de mastic. (*K*)

OURLET, (*Archit.*) c'est la jonction de deux tables de plomb sur leur longueur, laquelle se fait en recouvrement par le bord de l'une repliée en forme de crochet sur l'autre.

On appelle aussi *ourlet* la levre repliée en rond d'un cheneau à bord d'une cuvette de plomb.

Ourlet est encore le nom d'un filet sous l'ove d'un chapiteau. Enfin les Vitriers appellent *ourlet*, le petit rebord qui est sur l'aîle du plomb des panneaux de vitres. (*D. J.*)

OURLET, *bas au métier*, voyez *la maniere de le travailler*.

OURLET, les *Selliers* & les *Bourreliers* appellent *ourlet* les bandes de cuir longues, minces & étroites dont ils bordent les gros cuirs, dans certains ouvrages de leur métier.

OURLET, *terme de Coffretier*, *&c.* Les maîtres Coffretiers-malletiers, maîtres Selliers & Bourreliers, appellent un *ourlet*, le cuir mince, long & étroit, avec lequel ils bordent les gros cuirs qu'ils emploient en certains endroits de leurs ouvrages. Les *ourlets* des malles, étuis & fourreaux de pistolets que font les Coffretiers, doivent être suivant les statuts de leur communauté, de cuir de veau ou de mouton, cousus à deux chefs, & de bonne ficelle bien poissée. *Savary*. (*D. J.*)

OURLET, *terme de Couturiere*, ou *orlet*, c'est chez les ouvriers en couture, l'extrémité d'une étoffe ou d'une toile, rendoublée ou cousue, en sorte qu'elle y fasse une espece de petite bordure, pour que l'étoffe ou le linge ne s'éfile pas, & qu'il ait même plus de grace.

OURLET, *terme de Verrerie*, c'est le tour d'un plat de verre qui paroît, & qui est en effet, plus ferme & plus épais que le reste. Cet *ourlet* se fait avec la branche, lorsqu'en branchant la bosse on en refoule & replie les bords. Il y a aussi des *ourlets* dans les ouvrages d'orfévrerie; mais les *ourlets* renversés pleins de soudure, sont defendus dans la vaisselle plate.

OURLET, *terme de Vitrier*, petit rebord qui est sur l'aîle du plomb des panneaux de vitres.

OUROU, (*Hist. nat.*) oiseau du Brésil & de l'île de Maragnan, qui est de la grandeur d'une perdrix. Sa tête est ornée d'une crête semblable à celle d'un coq; son plumage est mêlé de rouge, de blanc & de noir.

OUROUDGER, (*Géog.*) ville de Perse dans le Khouestan, à 18 lieues de Hamadan. *Long.* 85. *lat.* 34. 25.

OUROUMI, (*Géog.*) ville de Perse dans l'Aderbaidjan au sud-ouest, & près d'un lac de même nom, que M. de Lisle a confondu avec celui de Van. Ce lac a 20 lieues d'étendue du sud-est au nord-ouest, & 10 de largeur. (*D. J.*)

OURS, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) *ursus*; animal quadrupede, plus grand que le loup. Les piés de devant de l'*ours*, posent sur la terre jusqu'au poignet, & les piés de derriere jusqu'au milieu de la plante: il a les yeux plus petits que ceux du loup, le nez plus gros, les oreilles plus larges & arrondies, le museau plus relevé par le bout; la croupe est ravalée, la queue a peu de longueur; les piés de devant sont un peu tournés en dedans: tout le corps est couvert d'un poil long, qui ne laisse paroître que la figure de la tête & des piés.

Un *ours* de Savoie, âgé d'environ 4 ans, avoit le dessus du museau de couleur fauve obscure; le garrot & le bas des quatre jambes noirs, & tout le reste du corps de couleur mêlée de fauve pâle, & de cendré brun. Un autre *ours* du même pays, âgé de 10 ans, étoit d'une couleur brune noirâtre sur tout le corps, excepté le garrot, le devant des épaules, les aisselles & la poitrine qui avoient une teinte de fauve. On appelle *ours dorés*, ceux qui ont des teintes de fauve claires & vives. Il y a des *ours* blancs dans la grande Tartarie, en Moscovie, en Lithuanie & dans les autres provinces du Nord; ils naissent blancs & demeurent blancs en tout tems. Il y en a dont la couleur est mêlée de blanc & de noir.

Les *ours* bruns different des noirs par les inclinations & par les appétits naturels. Les premiers sont féroces & carnaciers; ils se trouvent assez communément dans les Alpes: les autres y sont rares, ils habitent les forêts des pays septentrionaux de l'Europe & de l'Amérique; ils

ils ne sont que farouches, & ils refusent constamment de manger de la chair.

L'*ours* est non-seulement sauvage, mais solitaire; il reste seul dans une caverne, ou dans le creux d'un vieux arbre, il y passe une partie de l'hiver sans provisions, sans en sortir pendant plusieurs semaines. Cependant il n'est point engourdi comme le loir & la marmotte; mais comme il est excessivement gros sur la fin de l'automne, cette abondance de graisse lui fait supporter l'abstinence. Il ne sort de sa bauge que lorsqu'il se sent affamé. On dit que le mâle ne quitte sa retraite qu'au bout de quarante jours, & que la femelle y reste quatre mois, mais il n'est pas vraissemblable que la femelle pleine, ou allaitant ses petits, supporte plus long-tems la faim que le mâle, quand même elle dévoreroit quelques-uns de ses petits avec ses enveloppes, &c. En supposant qu'elle fût de l'espece des *ours* bruns, dont le mâle dévore en effet les oursons nouveaux nés, lorsqu'il les trouve dans leur nid; mais les femelles semblent au contraire les aimer jusqu'à la fureur: elles les défendent, & sont alors plus féroces que les mâles. Les *ours* ne sont pas plus informes dans leur premier âge, que les autres animaux, relativement à la figure qu'ils doivent avoir chacun dans leur espece, lorsqu'ils sont plus avancés en âge.

Les *ours* se cherchent en automne: on prétend que la femelle est plus ardente que le mâle, & qu'elle se couche sur le dos pour le recevoir, &c. Mais il est plus certain que ces animaux s'accouplent à la maniere des autres quadrupedes. Aristote dit que le tems de la gestation n'est que de 30 jours; ce qui paroît douteux. 1°. Parce que l'*ours* est un gros animal: 2°. parce que les jeunes *ours* croissent lentement; ils suivent la mere & ont besoin de ses secours pendant un an ou deux: 3°. parce que l'*ours* ne produit qu'en petit nombre, 1, 2, 3, 4, & jamais plus de 5: 4°. parce qu'il vit 20 ou 25 ans; en pareils cas, la durée de la gestation des autres animaux est au moins de quelques mois. La femelle de l'*ours* met bas en hiver, elle prépare à ses petits un lit de mousse & d'herbes au fond de sa caverne; & elle les allaite jusqu'à ce qu'ils puissent sortir avec elle, ce qui n'arrive qu'au printems. Le mâle a sa retraite séparée, & même fort éloignée de celle de la femelle. Lorsqu'ils ne trouvent point de grotte pour se gîter, ils cassent & ramassent du bois pour se faire une loge, qu'ils recouvrent d'herbes & de feuilles au point de la rendre impénétrable à l'eau.

La voix de l'*ours* est un grondement, un gros murmure, souvent mêlé d'un frémissement de dents qu'il fait sur-tout entendre lorsqu'on l'irrite. Cet animal est fort susceptible de colere, & même de fureur; quoiqu'il s'apprivoise lorsqu'il est jeune, il faut toujours s'en défier, & le traiter avec circonspection, sur-tout ne le pas frapper au bout du nez, ni le toucher aux parties de la génération. On lui apprend à se tenir debout, à gesticuler, à danser, &c. L'*ours* sauvage ne fuit pas à l'aspect de l'homme; cependant on prétend qu'il s'arrête, & qu'il se leve sur les piés de derriere lorsqu'il entend un coup de sifflet. On prend ce tems pour le tirer, mais si on le manque, il vient se jetter sur le tireur, & l'embrassant les piés de devant, il l'étoufferoit s'il n'étoit secouru. On chasse & on prend les *ours* de plusieurs façons en Suede, en Norvege, en Pologne, &c. On les enivre en jettant de l'eau-de-vie sur le miel qu'ils cherchent dans les troncs d'arbres. Les *ours* noirs de la Louisiane & du Canada nichent dans des vieux arbres morts sur pié, & dont le cœur est pourri: ils s'établissent rarement à rez de terre, quelquefois ils sont à 30 ou 40 piés de hauteur. On met le feu à l'arbre pour les faire sortir. Si c'est une mere avec ses petits, elle descend la premiere, & on la tue avant qu'elle soit à terre: les petits descendent ensuite, on les prend en leur passant une corde au cou. Leur chair est délicate & bonne: celle de l'*ours* est mangeable, mais il n'y a guere que les piés qui soient une viande délicate, parce qu'ils ont moins d'huile graisseuse que le reste du corps. La peau de l'*ours* est de toutes les fourrures grossieres celle qui a le plus de prix, & la quantité d'huile que l'on tire d'un seul *ours* est fort considérable. „ On met d'abord la chair & la „ graisse cuire ensemble dans une chaudiere; la graisse „ se sépare ensuite, dit M. du Pratz dans l'*histoire de* „ *la Louisianne, tom. page* 89. On la purifie en y jet„ tant, lorsqu'elle est fondue & très-chaude, du sel en „ bonne quantité, & de l'eau par aspersion: il se fait „ une détonation, & il s'en éleve une fumée épaisse, „ qui emporte avec elle la mauvaise odeur de la graisse. „ La fumée étant passée, & la graisse étant encore plus „ que tiede, on la verse dans un pot, où on la laisse „ reposer 8 ou 10 jours: au bout de ce tems, on voit „ nager dessus une huile claire qu'on enleve avec une „ cuillier. Cette huile est aussi bonne que la meilleure „ huile d'olive, & sert aux mêmes usages. Au-dessous „ on trouve un sain-doux aussi blanc, mais un peu plus „ mou que le sain-doux de porc; il sert aux besoins de „ la cuisine, & il ne lui reste aucun goût désagréable, „ ni aucune mauvaise odeur „. La quantité de graisse dont l'*ours* est chargé le rend très-léger à la nage, aussi traverse-t-il sans fatigue des fleuves & des lacs. *Hist. nat. gen. & part. tom. VIII. Voyez* QUADRUPEDE. (*I*)

OURS, (*Hist. nat. des quadrupedes*.) M. Lyonnet a fait une observation judicieuse, que je crois devoir ajouter ici, parce qu'on peut l'appliquer à quantité d'autres points de l'histoire naturelle.

Plusieurs auteurs ont écrit comme une chose avérée, que l'*ours* malade d'indigestion, enduit sa langue de miel, l'enfonce dans une fourmiliere, & lorsque les fourmis s'y sont attachées, il la retire, les avale, & se trouve guéri. Quand on lit des faits si curieux, on est fâché de voir que les auteurs qui nous les racontent, ne se soient jamais souciés de nous apprendre par quels moyens ils sont venus à bout de s'assurer de la vérité de ces faits. S'ils avoient bien voulu prendre cette peine, ils auroient prévenu par-là toutes les objections qu'on peut leur faire naturellement, & qui forment autant de doutes contre la vérité de leurs récits. Lorsqu'on lit, par exemple, ce qui est ici rapporté de l'*ours*, il est naturel de se demander: Dans quel pays l'*ours* est-il assez traitable pour laisser de si près épier sa conduite? A quel signe voit-on qu'il est malade? Comment fait-on qu'il est malade d'indigestion? Si c'est de miel qu'il enduit sa langue, où trouve-t-il le miel si fort à portée. Y a-t-il des endroits où les abeilles sauvages ne prennent pas soin de mettre leurs rayons à couvert de toute insulte? Comment fait-il pour n'en être pas piqué? Toutes ces sortes de questions que l'on se fait, & auxquelles on manque de réponse, nous disposent souvent à rejetter comme fabuleuses des relations que nous aurions peut-être cru, si les auteurs qui les rapportent, avoient pris soin de prévenir les objections qu'ils devoient prévoir qu'on pourroit leur faire. (*D. J.*)

OURS, (*Critiq. sacrée*.) Comme cet animal étoit fort commun dans la Palestine où il faisoit de grands ravages, l'auteur des Prov. 28. 15. compare à l'*ours*, un homme inhumain & cruel. Is. *xj*. 7 décrivant le bonheur du regne du Messie, dit qu'alors on verra l'*ours* & le bœuf paître amicalement ensemble. (*D. J.*)

OURS, (*Pelleterie*.) La peau d'*ours* est une sorte de pelleterie fort estimée, & dont on fait un commerce assez considérable; celles des vieux *ours* servent ordinairement aux caparaçons & aux housses des chevaux; à faire des sacs pour tenir les piés chauds pendant l'hiver. Celles des oursons sont employées à fabriquer des manchons & autres sortes de fourrures. On appelle *oursons*, les petits *ours*. On donne le même nom aux *manchons* faits de la peau d'un jeune *ours*.

OURS *ou* SAINT GAL, (*Hist. mod.*) nom d'un ordre de chevalerie en Suisse, que l'empereur Frederic II institua en 1213 dans l'abbaye de saint Gal, sous la protection de saint Urse, capitaine de la légion thébaine, martyrisé à Soleure. Ce prince voulut par-là récompenser des services que l'abbé de saint Gal & les Suisses lui avoient rendus dans son élection à l'empire, il donna aux principaux seigneurs du pays des colliers & des chaînes d'or, au bout desquelles pendoit un *ours* d'or, émaillé de noir; & il voulut qu'à l'avenir cet ordre fût conféré par l'abbé de saint Gal. Mais il a été aboli depuis que les Suisses se sont soustraits à la domination de la maison d'Autriche. Favin, *théat. d'honn. & de chevalerie*.

OURSE, s. f. (*Astron.*) nom de deux constellations voisines du pole septentrional; l'une portant le nom de *grande ourse*, l'autre celui de *petite ourse*. Cette derniere est celle où se trouve l'étoile polaire, ainsi nommée parce qu'elle n'est qu'à deux degrés du pole. *Voyez* POLE, ETOILE & CONSTELLATION.

La grande *ourse* est composée, suivant Ptolomée, de 35 étoiles; suivant Tycho, de 56; mais dans le catalogue britannique, elle en a 215.

OURSE D'ARTIMON, (*Marine*.) *Voyez* HOURCE.

OURSE, (*Mythol.*) On vient de voir qu'on donne ce nom, en Astronomie, à deux constellations septentrionales voisines du pole, dont l'une est appellée la grande *ourse* en latin *arctus major*, *helice*, *phœnice*; & l'autre, la petite *ourse*, *cynosura*: l'une fut, au dire des Poëtes, Calisto, fille de Lycaon, roi d'Arcadie; & l'autre, une des nourrices de Jupiter. Ovide dit que Calisto étant devenue enceinte de Jupiter sur les montagnes noa-

ne-

nériennes en Arcadie, fut changée en *ourſe* par Junon. Comme en cet état elle fut perſécutée par les chaſſeurs, elle ſe réfugia dans un temple où perſonne n'oſoit entrer; là, elle implora le ſecours du maître des dieux, qui, touché de ſa poſition & du danger auquel elle étoit expoſée, la plaça dans le firmament. Aratus tranſporte à la petite *ourſe* la fable qui regarde la grande *ourſe*; à lui permis: c'eſt aſſez pour nous d'en avertir, & de remarquer que le nom de *Phœnice* lui a été donné, parce que les Phéniciens ont commencé à régler le cours de leur navigation par cette conſtellation la plus proche du pole du nord. (*D. J.*)

OURSIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *echinopus*; genre de plante à fleur globuleuſe, compoſée de pluſieurs fleurons profondément découpés & ſoutenus par un embryon; ces fleurons ont chacun un calice écailleux, & ils ſont attachés à la couche. L'embryon devient dans la ſuite un fruit renfermé dans une enveloppe qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

OURSIN, HÉRISSON DE MER, CHATAIGNE DE MER, *echinus marinus*; animal marin qui tire ſon nom du grand nombre de pointes dont tout ſon corps eſt entouré, ce qui lui donne quelque reſſemblance avec le hériſſon. Il y a beaucoup de différentes eſpeces d'*ourſins*. Les anciens naturaliſtes croyoient avec raiſon que les pointes des *ourſins* leur tenoient lieu de jambes, & qu'ils s'en ſervoient pour marcher; mais M. Gandolphe, *mémoires de l'acad. royale des Sciences, ann.* 1709, a cru voir que les *ourſins* avoient de vraies jambes diſpoſées autour de leur bouche. Il prétendoit que les pointes de ces animaux ne contribuoient en rien à leur mouvement progreſſif. M. de Reaumur a reconnu depuis le contraire; il a vû très-diſtinctement que les *ourſins* ne ſe ſervent que de leurs pointes pour aller en-avant; il a obſervé auſſi les parties que M. Gandolphe avoit pris pour des jambes, ce ſont des eſpeces de cornes ſemblables à celles des limaçons, dont l'uſage eſt très-différent de celui que M. Gandolphe leur a attribué, puiſqu'elles ſervent à fixer & à arrêter l'animal, qui s'attache avec ces parties ſur quelque corps ſolide, au point que ſi on veut le ſéparer de ce corps par force, on caſſe ordinairement une partie de ces cornes. M. de Reaumur donne le nom de *corne* à ces parties, parce que l'*ourſin* s'en ſert pour tâter les corps qu'il rencontre dans ſa marche, comme ſont les limaçons avec leurs cornes; celles de l'*ourſin* ne ſont bien apparentes que lorſqu'il eſt dans l'eau, & l'animal ne fait paroître au-dehors que celles qui ſont poſées ſur la partie du corps qui eſt en-avant quand il marche. Si au contraire il eſt arrêté, il n'y a d'apparentes que celles dont il s'eſt ſervi pour ſe fixer à quelque corps ſolide. L'enveloppe dure de l'*ourſin* eſt couverte en entier de ces ſortes de cornes. M. de Reaumur eſt parvenu à ſavoir le nombre de ces cornes, en comptant les petits trous qui pénetrent l'enveloppe, qui ſont beaucoup plus apparens ſur la ſurface intérieure que ſur l'extérieure; il fait monter le nombre de ces cornes juſqu'à environ treize cent, qui eſt le nombre auſſi des trous d'où elles ſortent, car il n'y en a qu'une ſeule dans chaque trou. Le même *ourſin* avoit environ deux mille cent pointes. Ces pointes ſervent de jambes à l'animal, celles dont il fait le plus d'uſage ſont ſituées autour de ſa bouche; comme elles ſe meuvent toutes en différens ſens, il peut avancer de tous les côtés avec la même facilité. C'eſt ſur l'*ourſin* commun des côtes du Poitou que M. de Reaumur a fait les obſervations précédentes. On voit à la *Pl. XVIII.* pluſieurs figures de différentes eſpeces d'*ourſins*. *Mémoires de l'acad. royale des Sciences, par* M. de Reaumur, *ann.* 1712. *Voyez* TESTACÉ.

OURSIN DE MER, (*Conchyliol.*) genre de coquille multivalve, de forme ronde, ovale, à pans, irréguliere, quelquefois plate, armée de pointes, de boutons, quelquefois même toute unie.

On appelle en françois cette coquille l'*ourſin*, le *bouton*, ou le *hériſſon de mer*, quelquefois *châtaigne de mer*, à cauſe de ſa figure hériſſée.

Ariſtote & Pline ont mis les *ourſins* parmi les poiſſons cruſtacés, tels que ſont les étoiles de mer & les crabes: d'autres les ont placés dans les coquillages durs. Les *ourſins* de la mer Rouge & ceux de l'Amérique ſont d'une conſiſtance aſſez forte pour y tenir leur rang; il y en a qui penſent que les *ourſins* tiennent le milieu entre les cruſtacés & les teſtacés.

Un moderne, malgré la quantité de pointes qu'on remarque à l'*ourſin*, le place dans les coquillages univalves; c'eſt apparemment parce que ces pointes ne ſe voient d'ordinaire que lorſque le poiſſon eſt vivant, & qu'elles tombent ſi-tôt qu'il eſt hors de l'eau.

M. Dargenville dit avoir compté ſur la ſuperficie d'un *ourſin* de la mer Rouge cinq diviſions à deux rangs de mamelons, & de grandes pointes au nombre de ſoixante-dix, ſans compter cinq autres rangs de petites, & toutes les bandes qui ſéparent les rangs des mamelons, leſquelles ſont percées d'une infinité de petits trous par où ſortent ſes cornes: le grand nombre de pointes que pluſieurs *ourſins* conſervent toûjours, & qui ſont partie de leurs coquilles, n'a pû les faire mieux placer que parmi les multivalves; Charleton & Aldrovandus les mettent cependant dans la claſſe des turbinés, parce qu'ils n'ont point de volutes ou de pyramides.

Rondelet en admet cinq eſpeces; Breynius en rapporte ſept, & Kléinius cinquante-huit, compriſes ſous huit genres.

Nous croyons avec M. Dargenville qu'on peut rapporter tous les *ourſins* ſous ſix genres: ſavoir, 1°. l'*ourſin* de forme ronde; on en voit de la Méditerranée & de l'Océan, de rouges, de verds, de violets. 2°. L'*ourſin* de forme ovale; il y en a de la grande & de la petite eſpece. 3°. L'*ourſin* de figure à pans, de couleur verte; il y en a auſſi de rougeâtres & de gris-cendré. 4°. L'*ourſin* de forme irréguliere; ce genre eſt très-étendu: on connoît des *ourſins* grands & petits, faits en forme de tonneau; d'autres en diſque; d'autres applatis, formant une étoile; d'autres faits comme des feſſes; d'autres en cœur à quatre ou à cinq rayons, & à doubles raies. 5°. L'*ourſin* plat & étoilé. 6°. L'*ourſin* de couleur violette, de forme ronde, à piquans faits en pignons de pommes de pin; ce dernier vient de l'île de France en Amérique.

L'*ourſin* a dans la cavité de ſa coquille un inteſtin qui s'attache en tournant à cinq anneaux: cet inteſtin va ſe terminer à une bouche ronde, large, & oppoſée au trou par où ſortent les excrémens. Elle eſt garnie de cinq dents aiguës & viſibles au bout de cinq oſſelets, au centre deſquels eſt une petite langue charnue, eſpece de caroncule, où eſt cette bouche qui finit en inteſtin, tournant autour de la coquille, ſuſpendue par des fibres délicates. Ces petits oſſelets ſont liés par une membrane ſituée au milieu de l'inteſtin, & forment la figure d'une lanterne.

La forme ordinaire de l'*ourſin* eſt ronde, ce qui le fait nommer *bouton*; quelquefois elle eſt ovale, d'où il a pris le nom d'*echinus ovarius*; quand il eſt revêtu de ſes pointes, on l'appelle *digitatus*. Sa ſuperficie eſt toute couverte d'une immenſe quantité de petites cornes d'une demi-ligne de groſſeur ſur neuf lignes d'étendue, vers la partie la plus renflée de l'*ourſin*; les autres qui ſortent vers le conduit des excrémens, de même que celles qui approchent de la bouche, n'ont que trois ou quatre lignes: c'eſt par ces cornes qu'il peut fixer ſa maiſon.

Tout ſon intérieur eſt partagé en cinq lobes d'un rouge foncé, & rempli d'une eſpece de chair & d'une multitude d'œufs rouges, qui (dans les *ourſins* de la Méditerranée) étant cuits, ont le goût des écreviſſes, & ſont meilleurs à manger que l'huître verte.

On compte près de douze cens cornes dont on ſe ſert l'*ourſin* pour ſonder le terrein qui l'environne, pour ſe fixer contre quelque corps, ou pour ſe tenir en repos. Ses cornes plus longues que ſes pointes ne ſe voient point dans l'eau; elles s'affaiſſent, & ſe cachent entres les baſes & mamelons de ſes pointes, qui ſe trouvent au nombre de plus de deux mille, & qui lui ſervent à marcher la bouche contre terre pour prendre ſa nourriture. Il agite tellement ſes pointes ou ſes piquans, qui lui tiennent lieu d'une multitude de piés, qu'il marche très-légérement.

Sa couleur eſt des plus variées, tantôt violette, tantôt d'un jaune clair, quelquefois verte, brune, d'un blanc ſali. Lorſque l'*ourſin* eſt à ſec, ſes cornes ſont inviſibles & rentrent dans ſa coquille; ſi-tôt qu'elles ſentent l'eau de la mer, elles s'épanouiſſent & s'alongent par divers mouvemens: c'eſt donc par ſes cornes qu'il marche, qu'il s'attache où il veut, qu'une partie pompe l'eau tandis que l'autre la rejette.

M. Dargenville a obſervé, en diſſéquant cet animal, la dureté de ſes oſſelets, qui ſont creux en-dedans, pour laiſſer paſſer des filamens qui font agir les dents en-dehors. Ils ſont de plus entourés de membranes de tous côtés; ce qui les lie enſemble. Chaque partie de l'*ourſin* a ſa membrane, ſa charniere, & des dents extrèmement pointues. Il y a lieu de croire que ſes grandes pointes lui ſervent à ſe défendre contre les pêcheurs: Pline dit, *aculeorum proceritate præſtant*; elles lui ſervent encore de piés pour marcher, ſe retourner, & rentrer dans ſa boule. Quand le coquillage eſt entierement couvert d'eau de la mer, elles ſortent toutes enſemble; mais lorſ-

lorſqu'il n'eſt inondé qu'à une certaine hauteur, il n'y a que la partie couverte d'eau dont les cornes s'épanouiſſent, & tout ce qui eſt au-deſſus ne fait rien paroître. *Voyez* la *conchyliologie de* M. Dargenville, & les *mém. de l'acad. des Sciences*. (*D. J.*)

OURT, L', (*Géog.*) en latin *Urta*, riviere des Pays-Bas; elle a ſa ſource au pays de Liege, & ſe perd dans la Meuſe au même pays. (*D. J.*)

OURVARY, *terme de chaſſe*, cri pour obliger les chiens à retourner lorſque le cerf fait un retour.

OUSE, L', (*Géog.*) grande riviere d'Angleterre, qui prend ſa ſource dans l'Oxfordshire, aux confins & au midi de Northamptonshire, baigne les provinces de Buckingham, de Bedforg, d'Huntington, de Cambridge, ſe partage enſuite en deux branches, dont l'une ſe jette dans la mer auprès de Lyn, & l'autre environ 10000 plus au couchant.

Cette riviere s'appelle en latin *Urus*, & eſt par conſéquent la même que l'*Ure*, qui s'écrit en anglois *Youre*. Les géographes étrangers en font deux rivieres. (*D. J.*)

OUST, L', (*Géog.*) petite riviere de France en Bretagne, où elle prend ſa ſource au viſage de Saint-Gilles, dans l'évêché de Quimper, & ſe rend dans la Villaine au-deſſous de Rhédon, & au-deſſus de Rieux. (*D. J.*)

OUSTIOUG, (*Géog.*) ville de l'empire ruſſien, capitale d'une province de même nom, avec un archevêché du rit ruſſe. Elle eſt ſur la Suchana. La province eſt bornée N. par la province de Dwina, E. par la forêt de Zirani, S. par la province de Wologda, O. par le Cargapol & la province de Waga. La Suchana la diviſe en deux parties preſque égales. *Long.* 60. 50. *lat.* 61. 48. (*D. J.*)

OUTARDE, OSTARDE, OTARDE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) *otis tarda avis*, oiſeau qui eſt de la groſſeur du coq d'Inde, & a environ quatre piés ſept pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue. Le bec reſſemble à celui du coq, & la piece ſupérieure eſt un peu courbe. La tête & le cou ſont cendrés. Le dos eſt traverſé par des lignes rouſſes & par des lignes noires. Le ventre a une couleur blanche. Cet oiſeau n'a point de doigt poſtérieur; on le diſtingue aiſément des autres oiſeaux de ſon genre par ce caractere & par ſa groſſeur; il ſe nourrit de fruits & de ſemences de plantes. L'*outarde* a le vol lent, elle s'enleve difficilement de terre à cauſe de la peſanteur de ſon corps; ſa chair eſt d'un très-bon goût. Willughby, *ornitholog. Voyez* OISEAU. (*I*)

OUTARDE, (*Diete & Mat. méd.*) Cet oiſeau a été mis par les anciens au nombre de ceux qui étoient du goût le plus exquis, & qu'on ſervoit ſur les meilleures tables. Cependant Galien obſerve que la chair des *outardes* tient le milieu entre celle de l'oie & celle de la grue, ce qui aſſurément ne ſauroit être pris pour un éloge. Elles ne ſont par fort communes en France. On y en tue pourtant quelquefois, & on en éleve même dans les baſſes-cours. Louis Lemery parle de l'*outarde* comme d'un aliment dont le ſuc eſt groſſier, & la chair ſolide & compacte, avant beſoin d'être gardée ou mortifiée pour devenir mangeable, & ne convenant qu'aux jeunes gens qui ſe donnent de l'exercice & qui ont un bon eſtomac. Autant que je puis me rappeller ma propre expérience, il me ſemble qu'il ſe trompe, & que l'*outarde* ſauvage fournit un aliment délicat. (*b*)

OUTARDEAU, nom que l'on a donné aux jeunes outardes. *Voyez* OUTARDE.

OUTIL, ſ. m. *terme générique*, inſtrument dont les ouvriers & artiſans ſe ſervent pour travailler aux différens ouvrages de leur profeſſion, art & métier; tels ſont les marteaux, les compas, les rabots, les équerres, les villebrequins, &c. A chaque article générique on fait quelquefois mention des machines, inſtrumens, & *outils* d'uſage, outre qu'on décrit les principaux en particulier dans le corps de ce Dictionnaire. Nous ajoutons ſeulement que les ouvriers mettent quelque différence entre les *outils* & les inſtrumens; tout *outil* étant inſtrument, & tout inſtrument n'étant point *outil*. (*D. J.*)

OUTIL, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt tout inſtrument, qui ſert à l'exécution manuelle des ouvrages, comme les fauſſes équerres, regles d'appareilleur, marteaux, ciſeaux, ſcies, tarrieres, &c. Les Charpentiers & les Menuiſiers ont un grand nombre d'*outils*, ſuivant la diverſité de leur travail, dont on peut voir la deſcription dans les principes d'Architecture, de Sculpture, &c. de M. Felibien. Cet auteur dérive le mot *outil* du latin *utile*, à cauſe de l'utilité dont ils ſont aux ouvriers. (*D. J.*)

OUTIL, ſ. m. (*Agricult. & Jardin.*) Les *outils* d'un jardinier ſont la bêche, des rateaux de pluſieurs ſortes, une ſerpette, un croiſſant, un greffoir, une pioche, pioches, ou binettes, des plantoirs, une ſcie à greffer, un coin de bois pour le même uſage, civieres, brouette, &c.

Les *outils* néceſſaires à un laboureur, ſont pluſieurs ſerpes, une vrille, une alaine, des pelles de bois, rateaux de bois ou à dents de fer, fléaux pour battre le blé, des vans, une hache, un marteau à tête de fer, ſa proviſion de clous à ſon uſage, des houes, [illegible] bêche, un pic, des coins de fer & de bois, une ou deux [illegible], des faucilles, des faux, des tenailles, des ſarcloirs, une ſcie, une tarriere, un villebrequin, &c. (*D. J.*)

OUTILS *du Balancier*, ce ſont un marteau, des limes de différentes grandeurs, des tenailles, des pinces plates & rondes, un tas, une bigorne.

OUTIL, *en terme de Batteur d'or*, ſignifie en général tous les inſtrumens dans leſquels on bat l'or. *Voyez* COCHER, CHAUDRAI & MOULE.

OUTIL A POIRE DE BOURSE, *en terme de Boutonnier*, eſt un inſtrument en deux parties, l'une en croiſſant, & l'autre en tranche, allant un peu en diminuant de hauteur pour former ce qu'on appelle la *gorge* dans une poire à bourſe, & autres ouvrages.

OUTIL A POIRE DE DRAGONNE, *en terme de Boutonnier*, eſt une lame tranchante diviſée en cinq parties: la premiere partie eſt creuſée quarrément pour former le cul; la ſeconde a la même forme en hauteur que la premiere en profondeur, & fait le cran; la troiſieme eſt un croiſſant pour la panſe; la quatrieme, un demi-rond faiſant la gorge; & la cinquieme, un petit croiſſant pour la tête.

OUTIL A TRACER, *en terme de Boutonnier*, c'eſt un inſtrument diviſé en trois parties, deux aules & tranchantes d'un ſens oppoſé, & une en pointe, qui ſert à faire le trou du milieu. On le nomme *à tracer*, parce qu'il ſert à ébaucher les moules. *Voyez* MOULES & TRACER. Il y a des traçoirs de toutes les grandeurs, comme des boutons, ou moules.

OUTIL A TIRER LE FIL DE FER, *en terme de Fourbiſſeur*; eſt un morceau de fer garni de deux mâchoires immobiles, ce qui le rend différent des tenailles; il ſert à tirer les fils de fer dont on avoit rempli le pommeau pour l'empêcher de tourner ſur la ſoie.

OUTIL CROCHU, *terme de Marbrier*. Les Sculpteurs & Marbriers ont un *outil* au nombre de ceux dont ils ſe ſervent à qui ils ne donnent point d'autre nom que d'*outil crochu*, ce qui lui vient de la figure qu'il a. Cet *outil* eſt une eſpece de ciſeau tranchant, tout d'acier, ou du-moins de fer bien aciéré par un bout qui eſt à-demi courbé en crochet; c'eſt avec ce ciſeau qu'ils atteignent où les ciſeaux quarrés ne peuvent entrer, & où les pointus ne ſuffiſent point; ils ſont propres ſur-tout pour bien tourner les cheveux des buſtes & ſtatues, & bien évider les plis des draperies. (*D. J.*)

OUTIL A FUST, *terme de Menuiſiers*. On appelle ainſi parmi les Menuiſiers un inſtrument qui eſt composé d'un *fuſt*, c'eſt-à-dire, d'une piece de bois en forme de long billot, de diverſes épaiſſeurs ſuivant ſon uſage, d'un fer plat & tranchant, quelquefois taillé autrement, & d'un coin de bois pour affermir le fer dans la lumiere.

Les *outils à fuſt* de Menuiſiers, s'appellent en général des *rabots*. Leurs noms propres ſont le rabot, le riflart, la galere, les varlopes, les guillaumes, les mouchettes, les bouvemens, les bouvets, & les feuilleret s.

OUTIL A MANCHE, *terme d'ouvriers*, c'eſt tout *outil* de fer qui eſt emmanché de bois comme les ciſeaux, les fermoirs, le bec-d'âne, les gouges, &c.

OUTIL A ONDES, *terme d'Ebéniſte*; c'eſt un *outil*, ou plutôt une machine ingénieuſe & très-compoſée, dont les Menuiſiers de placage, qu'on appelle *Ebéniſtes* ſe ſervoient beaucoup autrefois, lorſqu'ils travailloient à ces belles tables & à ces magnifiques cabinets d'ébene qui ne ſont plus à la mode, depuis que la marqueterie y a été miſe.

C'étoit avec cet *outil* qu'on compoſoit les moulures *ondées* qui faiſoient une partie de la beauté de ces ouvrages, & qui ſervoient comme d'enquadrement à ces ſculptures d'un ſi grand prix, dont le deſſus des tables & les guichets des cabinets étoient ornés. M. Felibien a donné la deſcription de cette machine, & l'a fait graver dans ſes *Principes d'architecture* (*D. J.*)

OUTIL PLAT, *terme de Lapidaires*. Les Lapidaires appellent ainſi un petit cylindre, ſoit d'acier, ſoit de cuivre, attaché au bout d'un long fer, dont ils ſe ſervent dans la gravûre des pierres précieuſes. Ils le nomment *plat*, parce que la ſection du cylindre, tournée du côté de la pierre, eſt plate & unie; ce qui diſtingue cet *outil* de

de celui qu'on appelle une *charniere*, qui eſt auſſi en forme de cylindre, mais creuſé comme une virole. (*D. J.*)

Outils, *terme de Rubanier*. Ce *mot*, comme dans tous les métiers en général, ſignifie tous les uſtenſiles néceſſaires à ce métier.

Outils, (*Taillandier*.) ce ſont les mêmes que ceux des Serruriers, comme une enclume, une bigorne, un ſoufflet, un toulier, la forge, le goupillon, le baquet au charbon, le tiſonnier, marteau à main, marteau à devant, tenailles de forge, chaſſes, chanches, ciſeaux, poinçons, étaux, mandrins, carreaux, planes, rapes en bois, limes d'Allemagne, une meule.

OUTIN, *voyez* Spet.

OUTOMCHU, ſ. m. (*Hiſtoire naturelle Bot.*) arbre de la Chine; il reſſemble au ſicomore: ſa feuille eſt longue, large de 8 à 9 pouces, attachée à une queue d'un pié de long: il eſt touffu & chargé de bouquets ſi preſſés, que les rayons du ſoleil ne le pénetrent point: ſont fruit eſt extrèmement petit. Vers le mois d'Août ou ſur la fin du mois de Juillet il ſe forme ſur la pointe des branches des petits bouquets de feuilles différentes des autres; plus blanches, plus molles, & moins larges; ce ſont ces feuilles qui tiennent lieu de fleurs: ſur le bord de chacune naiſſent trois ou quatre petits grains comme des pois verds, ils renferment une ſubſtance blanche & d'un goût aſſez agreable, celui d'une noiſette qui n'eſt pas encore mûre.

OUTRAGE, ſubſt. maſc. OUTRAGEANT, part. OUTRAGER, v. act. (*Gramm.*) terme relatif à une offenſe atroce: on *outrage* du geſte & du diſcours. Il ne faut jamais *outrager* perſonne. Celui qui reçoit un *outrage* eſt à plaindre, celui qui le fait eſt à mépriſer. Le mot *outrage* ſe prend encore dans un autre ſens, comme quand on dit, l'*outrage* que la beauté reçoit des ans.

OUTRANCE, A OUTRANCE, façon de parler adverbiale: elle marque l'excès; défendre *à outrance*, ſe battre *à outrance*, boire *à outrance*.

OUTRE, ſ. f. (*Meſure de continence*.) c'eſt la peau de l'animal appellé *bouc*, qui étant garnie de ſon poil, couſue & préparée d'une certaine façon, ſert comme de barril pour renfermer les liqueurs, afin de les pouvoir tranſporter avec plus de facilité. En Eſpagne, les *outres* ſont d'un aſſez grand uſage pour les vins, & en France on s'en ſert très-ordinairement pour les huiles. *Savary*.

Outre; (*Critiq. ſacrée*.) ἀσκὸς, peau de bouc couſue & préparée, dans laquelle on mettoit de l'eau, du vin, de l'huile, & d'autres liqueurs avant l'uſage des tonneaux de bois. Jeſus-Chriſt dit, Matt. *ix*. 17, on ne met pas du vin nouveau dans de vieux *outres*, c'eſt-à-dire dans des *outres* qu'on a laiſſé deſſécher & dépérir par négligence, ou par vétuſté, car dans de telles *outres* qui crevent de toutes parts, le vin ſe répandroit entierement. (*D. J.*)

OUTRÉ, adj. (*Gramm.*) exceſſif, exagéré: tout eſt *outré* dans ce récit: c'eſt un homme *outré* dans tout ce qu'il fait; n'*outrez* rien, ſi vous voulez être cru. Il a encore une acception, qui le rend ſynonyme à *offenſé vivement*; je ſuis *outré* de ſes propos, de ſa conduite.

Outré; (*Maréchal*.) un cheval *outré*, c'eſt celui qu'on a trop fait travailler. *Pouſſif*, *outré*, *voy.* Poussif.

OUTREMER, (*Chimie & Peinture*.) c'eſt ainſi qu'on nomme la couleur bleue ſi précieuſe, qui ſe tire du *lapis lazuli*; on trouvera la maniere de l'obtenir à l'*article* Bleu d'outremer.

OUTREMEUSE, le pays d', (*Géog.*) canton des Pays-Bas dans la république des Provinces-Unies, qui le poſſede comme une annexe du Brabant hollandois; il faiſoit partie du duché de Limbourg, l'une des dix-ſept provinces. Ce canton comprend outre la ville de Limbourg huit différens territoires, entre leſquels trois ont été cédés aux Etats-Généraux par le traité de la Haye du 26 Dec. 1661. (*D. J.*)

OUTRE-MOITIÉ, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui excede la moitié de la valeur de quelque choſe; on dit la léſion d'*outre-moitié* du juſte prix. *Voyez* Léſion. (*A*)

OUTRER, v. act. c'eſt excéder la juſte meſure en tout. On dit des penſées *outrées*, une déclamation *outrée*, une plainte *outrée*, des paſſions *outrées*, ... mais qui eſt la regle de ces choſes? qui eſt-ce qui a fixé le point en-deçà duquel la choſe eſt foible, & au-delà duquel elle eſt *outrée*? qui eſt-ce qui a donné au public mêlé de tout état & de toute condition ce tact délicat, qui dans la repréſentation d'une piece lui fait diſcerner un ſentiment juſte d'un ſentiment *outré*, une expreſſion vraie d'une expreſſion fauſſe? Il le fait ſouvent à étonner les hommes du goût le plus délicat; & qu'on vienne après cela me dire que l'homme ne ſe connoît pas, qu'il s'en impoſe à lui-même, qu'il ſe trompe, qu'il a la conſcience hébétée, &c... il n'en eſt rien. On peut s'envelopper pour les autres, mais non pour ſoi. Quand on cherche à détourner de ſoi ſon regard, on s'eſt vu, on s'eſt jugé.

Outrer un cheval, c'eſt le fatiguer au-delà de ſes forces

OUVADO, (*Hiſt. nat.*) eſpece de pois qui croiſſent en Afrique au royaume de Congo. La plante produit des fleurs & du fruit pendant toute l'année; on en trouve de la même eſpece dans les îles de l'Amérique qui durent ſept années conſécutives.

OUVAH, (*Géogr.*) canton d'Aſie dans l'intérieur de l'île de Ceylan; c'eſt une des provinces du royaume de Candie, ſur laquelle on peut voir Robert Knok dans ſa relation de Ceylan.

OUVE, l', (*Géogr.*) petite riviere de France dans la baſſe Normandie: elle a ſa ſource dans la forêt de Brix, & ſe décharge dans le grand Vay. (*D. J.*)

OUVERT, part. Ouvert, adj. (*Gramm.*) *voyez* le verbe Ouvrir.

Ouvert, adj. *dans le commerce*, on appelle entre marchands, négocians & banquiers *un compte ouvert* celui qui n'eſt point arrêté, où l'on ajoute journellement des articles, ſoit en recette, ſoit en dépenſe. *Voyez* Compte.

On dit auſſi que les ports ſont *ouverts* quand les vaiſſeaux marchands y peuvent entrer ou en ſortir, & y faire leur commerce librement. *Diction. de commerce*.

Ouvert, (*Jard.*) ſe dit d'une partie de jardin qui eſt découverte; ce côté eſt *ouvert*, cette allée eſt à ciel *ouvert*.

Ouvert, ſe dit auſſi *dans l'écriture* d'un caractere dont les traits ſont bien formés, & ont un air de rondeur qui les fait lire avec facilité.

Ouvert, (*Maréchal.*) ſe dit des chevaux qui ont les jambes de devant ou de derriere trop écartées l'une de l'autre; *courir à tombeau ouvert*. *Voyez* Courir.

Ouvert, *en terme de Blaſon*, ſe dit des portes, des tours & des châteaux.

Murat de l'Eſtange en Dauphiné, d'azur à trois faces d'argent, maçonnées & crenelées de ſable, la premiere de cinq creneaux, la ſeconde de quatre, la troiſieme de trois, & *ouverte* au milieu en porte.

Ouvertes, (*Venérie*.) on appelle *têtes ouvertes* les têtes de cerf, daim & chevreuil, dont les perches ſont fort écartées, qui eſt une des belles qualités que puiſſe avoir une tête.

OUVERTURE, ſ. f. (*Géom.*) eſt l'action d'*ouvrir* quelque choſe, ou bien c'eſt un trou, une fente, un endroit crevaſſé dans un corps d'ailleurs ſolide & continu.

En Géométrie, l'*ouverture* de deux lignes inclinées l'une vers l'autre & partant d'un point commun, s'appelle *angle*. *Voyez* Angle.

Ouverture dans les téleſcopes eſt la quantité plus ou moins grande de ſurface, que les verres des téleſcopes préſentent aux rayons de lumiere. *Voyez* Télescope.

Ouverture de portes, (*Divin.*) ſe dit dans l'Aſtrologie de ce qui arrive quand une planete ſe ſépare d'une autre, & ſe joint à une troiſieme qui domine dans une ligne oppoſée à celle qui eſt dominée par la planete, avec laquelle l'autre planete étoit jointe auparavant.

Ouverture, (*Juriſprud.*) a dans cette matiere pluſieurs ſignifications différentes.

Ouverture de l'annuel ou paulette eſt le tems où l'on eſt admis à payer la paulette, ſavoir depuis le 15 Décembre juſqu'au 15 Janvier. *Voyez* Annuel & Paulette.

Ouverture de l'audience ſignifie non-ſeulement l'action d'*ouvrir* les portes du tribunal, mais il ſignifie auſſi le commencement de l'audience.

Ouverture d'un bureau ſignifie le tems où l'on commence à y inſcrire ceux qui ſe préſentent, ou à faire les payemens, ſi c'eſt le bureau d'un tréſorier ou payeur public.

Ouverture de clameur en Normandie eſt lorſque l'on peut intenter le retrait. *Voyez* Clameur.

Ouverture de fief eſt lorſqu'il y a mutation, ſoit de ſeigneur ou de vaſſal. *Voyez* Fief & Mutation.

Ouverture de requête civile, ce ſont les moyens qui peuvent faire enthériner une requête civile priſe contre un arrêt. *Voyez* Requête civile.

Ouverture au rachat ou relief, c'eſt lorſque le ſeigneur eſt en droit d'exiger le relief.

Ouverture à la régale eſt lorſqu'un bénéfice ſujet à la régale vient à vaquer de fait ou de droit; on entend auſſi par *ouverture* à la régale, le droit que le roi a de ce moment de nommer au bénéfice. *Voyez* Régale.

Ouverture au retrait, c'eſt lorſqu'il y a lieu d'exercer le retrait. *Voyez* Retrait.

Ouver-

Ouverture de substitution ou fideicommis, c'est lorsque le cas ou la condition de la vocation du substitué sont arrivés. *Voyez* SUBSTITUTION & FIDEICOMMIS.

Ouverture de succession est le moment où la succession est échue. *Voyez* SUCCESSION. (*A*)

OUVERTURE DE LA TRANCHÉE, (*Art milit.*) c'est dans l'attaque des places le premier travail qu'on fait pour commencer la tranchée, c'est-à-dire pour la fouiller ou l'ouvrir. *Voyez* TRANCHÉE.

*OUVERTURE DES PORTES DE GUERRE, (*Art milit.*) cette action se fait avec différentes précautions, dont on va donner le précis.

A la pointe du jour, le tambour monte sur le rempart & bat la diane. On sonne la cloche du béfroi. Le sergent va aux clés chez le gouverneur ou le commandant; & lorsqu'il arrive, l'officier de garde range sa garde en double haie sous la voûte de la porte, & il se met à la tête l'esponton à la main; les soldats présentent les armes. L'officier en fait commander pour mettre aux ponts & pour la découverte: il en fait commander aussi quelques-uns sans armes, pour ouvrir les portes & les barrieres, & abaisser les ponts. Le major & le capitaine des portes commencent à ouvrir, & le tambour bat aux champs jusqu'à ce que tout soit ouvert. Il faut mettre le tambour sur le rempart à l'*ouverture* & à la fermeture des portes.

Lorsque le major a passé le premier pont avec les clés & les soldats commandés, on le releve; on en fait autant aux autres qu'il passe, laissant derriere chacun deux fusiliers les armes présentées. Enfin lorsqu'il est arrivé à la derniere barriere, il fait sortir quelques fusilier pour faire la découverte autour de la place avec des cavaliers s'il y en a, qui vont battre l'estrade à une lieue, & il ferme la barriere sur eux.

Il arrive souvent, sur-tout les jours de marché, qu'on trouve à la barriere un grand nombre de paysans qui attendent pour entrer. Lorsque cela se rencontre, le major doit faire éloigner tout le monde à cinquante pas de la barriere avant de l'ouvrir, & ne laisser entrer personne que quand la découverte est faite; même il ne faut point souffrir qu'ils entrent en confusion.

Les soldats commandés pour la découverte doivent visiter bien exactement autour de la place, & sur-tout dans les endroits qui sont un peu couverts, & s'il y trouvent des gens cachés, ils doivent les amener. Lorsqu'ils sont de retour, on abaisse les ponts pour faire rentrer le major avec les clés & les soldats; mais on doit tenir les barrieres fermées & ne laisser que les guichets ouverts, jusqu'à ce que le soleil soit bien haut & les cavaliers de retour. Le sergent va reporter les clés chez le gouverneur ou le commandant; l'officier fait poser les armes à sa garde par ce commandement: *Prenez garde à vous: que la file de la droite ne bouge: marche*. La file de la gauche va s'entremêler avec la droite, & les deux n'en font plus qu'une. *A gauche: présentez vos armes: marche*; les soldats défilent tous devant l'officier les armes présentées, & vont les poser par escouade. Le tambour bat le drapeau. Les caporaux relevent la *grande pose*, c'est-à-dire les sentinelles des endroits où on n'en doit placer que pendant la nuit, celui de consigne ramasse les numeros des rondes, les boîtes & la feuille, & va tout porter chez le major. *Voy.* RONDE.

Lorsqu'il se présente un grand nombre de chariots, ce qui arrive sur-tout dans les tems de la moisson, l'officier de garde ne doit point les laisser passer tous à-la-fois, crainte que les ponts ne se trouvent embarrassés, mais faire observer une grande distance des uns aux autres, & le *consigne* qui est à la porte doit sonder avec une broche de fer, s'il n'y a pas des gens cachés dans le foin ou dans le blé qui est sur les chariots. Enfin l'officier doit prendre toutes les précautions possibles pour ne pas recevoir un affront; car c'est sur lui qu'on se repose de la sûreté de la place & de la garnison.

Sur les neuf ou dix heures, il fait donner congé à deux soldats par escouade tour-à-tour pour aller dîner. Enfin lorsque l'heure de descendre la garde est arrivée, on le releve, & il ramene sa troupe en bon ordre sur la place d'armes. Les autres gardes relevées y arrivent aussi en même tems, le major les met en bataille à mesure qu'elles arrivent, & lorsqu'elles le sont toutes, il les congédie: on appelle cela *descendre la parade*.

La fermeture des portes se fait à-peu-près avec les mêmes attentions que l'*ouverture*.

Une heure avant que le soleil se couche, le tambour de garde monte sur le rempart & bat la retraite pour avertir ceux qui sont dehors qu'il est tems de se retirer, & qu'on fermera bientôt la porte. Après cette retraite, l'officier doit faire pousser la barriere & ne laisser que les guichets ouverts. On ne doit plus laisser sortir des soldats de la place. Dans les villes de guerre, entre la retraite que le tambour bat, on sonne la cloche du beffroi. *Voyez* BEFFROI.

Un sergent de chaque porte escorté par deux fusiliers de son corps de garde, va chercher les clés chez le gouverneur ou commandant, & dès que la sentinelle qui est devant les armes apperçoit le sergent qui arrive avec les clés, elle avertit. L'officier fait prendre les armes, & range sa garde de la même maniere que pour l'*ouverture* des portes. Il fait commander quatre soldats pour escorter les clés jusqu'à la derniere barriere, & en fait placer deux les armes présentées sur chaque pont levis: enfin il en fait commander un nombre suffisant sans armes pour pousser les portes & les barrieres, & lever les ponts. Lorsque le major est arrivé avec le capitaine des portes, le sergent de garde marche avec les clés & les soldats commandés pour les escorter; le caporal consigné portant le falot lorsqu'il est tard, le major & le capitaine des portes vont jusqu'à la derniere barriere, & celui-ci commence de fermer. Le tambour de garde bat aux champs jusqu'à ce que toutes les portes soient fermées, à-moins qu'il ne soit fort tard, l'usage n'étant pas de battre pendant la nuit. Le major donne l'ordre & le mot aux sergens, qui doivent passer la nuit aux avancées. Après que la porte est fermée, le sergent va reporter les clés chez le commandant escorté toujours par deux soldats. L'officier fait poser les armes à sa garde, comme après l'*ouverture* des portes.

Les caporaux vont ensuite faire la grande pose: dès qu'elle est faite, les sentinelles ne laissent passer personne sur le rempart, à la réserve des rondes qui doivent porter du feu.

Lorsque le sergent a remis les clés chez le commandant, il va à l'ordre; & dès qu'il l'a reçu, il va le porter à son officier de garde: il le donne ensuite aux caporaux, & leur distribue leurs rondes. *Voyez* RONDE & MOT. (*Q*)

OUVERTURE, on appelle *ouverture* d'une foire le jour fixé par le magistrat, pour y commencer la vente & l'achat des marchandises. L'*ouverture* des foires de S. Germain & de S. Laurent se publie à Paris à son de trompe, & se fait en vertu d'une ordonnance du lieutenant général de police, qu'on affiche aux principaux carrefours de la ville. *Voyez* FOIRE. *Dict. de commerce*.

OUVERTURE, s. m. *en Musique*, est un morceau considérable de symphonie qui se met à la tête des grandes pieces de musique, comme sont les opéra.

Les ouvertures des opéra françois sont toutes jettées sur le moule de celles de Lully. Elles sont composées d'un morceau grave & majestueux, qui forme le début, & qu'on joue deux fois, & d'une reprise gaie, qui est ordinairement fuguée; plusieurs de ces reprises rentrent encore dans le grave en finissant.

Il a été un tems où les *ouvertures* françoises donnoient le ton à toute l'Europe. Il n'y a guere que cinquante ans qu'on faisoit venir en Italie des *ouvertures* de France pour mettre à la tête des opéra de ce pays-là. J'ai vu même plusieurs anciens opéra italiens notés avec une *ouverture* de Lully à la tête. C'est de quoi les Italiens ne conviennent pas aujourd'hui; mais le fait ne laisse pas d'être très-certain.

La musique instrumentale ayant fait un chemin prodigieux depuis une trentaine d'années, les vieilles *ouvertures* faites pour des symphonistes trop bornés ont été bientôt laissées aux François. Les Italiens n'ont pas même tardé à secouer le joug de l'ordonnance françoise, & ils distribuent aujourd'hui leurs *ouvertures* d'une autre maniere. Ils débutent par un morceau bruyant & vif, à deux ou à quatre tems; puis ils donnent un *andante* à demi-jeu, dans lequel ils tâchent de déployer toutes les graces du beau chant, & ils finissent par un *allegro* très-vif, ordinairement à trois tems.

La raison qu'ils donnent de cette nouvelle distribution, est que dans un spectacle nombreux où l'on fait beaucoup de bruit, il faut d'abord fixer l'attention du spectateur par un début brillant qui frappe & qui réveille. Ils disent que le grave de nos *ouvertures* n'est presque entendu ni écouté de personne, & que notre premier coup d'archet que nous vantons avec tant d'emphase, est plus propre à préparer à l'ennui qu'à l'attention.

Cette vieille routine d'*ouvertures* a fait naître en France une plaisante idée. Plusieurs se sont imaginé qu'il y avoit une telle convenance entre la forme des *ouvertures* de Lully & un opéra quelconque, qu'on ne le sauroit changer sans rompre le rapport du tout. De sorte que d'un début de symphonie qui seroit dans un autre

goût,

goût, ils disent avec mépris que c'est une sonate, & non pas une ouverture, comme si toute *ouverture* n'étoit pas une sonate.

Je sais bien qu'il seroit fort convenable qu'il y eût un rapport marqué entre le caractere de l'*ouverture* & celui de l'ouvrage entier; mais au lieu de dire que toutes les *ouvertures* doivent être jettées au même moule, cela dit précisément le contraire. D'ailleurs, si nos musiciens ne sont pas capables de sentir ni d'exprimer les rapports les plus immédiats entre les paroles & la musique dans chaque morceau, comment pourroit-on se flatter qu'ils saisiroient un rapport plus fin & plus éloigné entre l'ordonnance d'une *ouverture* & celle du corps entier de l'ouvrage? (*S*)

OUVERTURES DES JAMBES, c'est une perfection *parmi les Danseurs*, de savoir ouvrir & fermer à-propos les jambes. Ils prouvent le bon goût en les ouvrant avec beaucoup de gravité dans les pas lents, & beaucoup de légereté dans ceux qui doivent être passés vîte.

Il est donc à-propos d'en donner ici quelques regles. Si l'on doit, par exemple, faire l'*ouverture de jambe* du pié gauche, il faut avoir le corps posé sur le droit à la quatrieme position, afin que la jambe qui est derriere se leve de sa position, & marche lentement en passant près de la droite, & en se croisant devant en forme de demi-cercle, que l'on finit à côté, & la jambe reste en l'air pour faire tel pas que la danse demande. Une circonstance absolument nécessaire, c'est que lorsque la jambe gauche vient à se croiser, & avant qu'elle s'étende en s'approchant, & lorsqu'elle se croise, le genou se plie & s'étend en terminant le demi-cercle.

OUVERTURE, s. f. (*Archit.*) c'est un vuide ou une baie dans un mur, qu'on fait pour servir de passage ou pour donner du jour. C'est aussi une fracture provenue dans une muraille, par malfaçon ou caducité. C'est encore le commencement de la fouille d'un terrein pour une tranchée, rigole ou fondation.

On appelle *ouvertures d'angle, d'hémicycle, &c.* ce qui fait la largeur d'un angle, d'un hémicycle, &c.

Ouverture plate ou sur le plat. Ouverture qui est au haut d'une coupole pour éclairer un escalier qui ne peut recevoir du jour que par en haut. Il y a une *ouverture* de cette espece à l'escalier du roi au château de Versailles, qui est oblongue & fermée de glaces; plusieurs qui sont rondes, aux écuries du même château, fermées d'un vitrail convexe, & une au panthéon, qui est tout-à-fait découverte. Ces sortes d'*ouvertures* sont ordinairement couvertes d'une lanterne, comme aux dômes. (*D. J.*)

OUVERTURE, se dit, dans l'Ecriture, d'une plume dont le grand tail est bien ouvert, ce qui le rend plus agréable à la vue, & fait mieux couler l'encre sur les traces du bec.

OUVI-FOUTCHI, (*Hist. nat. Bot.*) racine de l'île de Madagascar. Elle est ordinairement de la grosseur de la cuisse, mais dans une bonne terre elle devient de la grosseur d'un homme: cette racine est une nourriture excellente pour les habitans.

OUVI-HARES, (*Hist. nat. Bot.*) racines fort communes dont se nourrissent les habitans de l'île de Madagascar; elles se multiplient très-facilement, on n'a qu'à couper cette racine en piece pour les planter; en huit mois elles acquierent leur maturité.

OUVI-LASSA, (*Hist. nat. Bot.*) plante rampante de l'île de Madagascar; sa racine ressemble à celle du jalap, & donne une resine; les habitans la regardent comme un purgatif très-violent.

OUIRA, (*Géog. nat.*) oiseau très-grand du Brésil & de l'île de Maragnan; il est deux fois plus grand qu'un aigle; son plumage qui est beau, est différent de celui du condor ou contour. Il enleve les brebis avec facilité; il attaque même les hommes, les cerfs & les autres animaux forts. On assure que quelques-unes de ses plumes ont jusqu'à une aune de long, elles sont tachetées comme celles des pintades.

OUVRABLES, adj. (*Gram.*) jours *ouvrables*, jours dans lesquels il est permis d'ouvrir sa boutique & de travailler publiquement.

OUVRAGE, s. m. (*Arts & Sciences.*) travail, production d'un homme de lettres sur quelque sujet. On doit faire grand cas des *ouvrages* qui nous développent d'une main savante, les principes d'un art ou d'une science; mais c'est au bon sens & à l'expérience à déterminer l'application de ce même principe. En général les *ouvrages* doivent tendre à éclairer l'esprit, mais rien ne le forme comme le soin d'écrire & de composer soi-même. C'est aux lecteurs à faire choix des *ouvrages* don. ils doivent plus ou moins se nourrir; car il en est des livres comme des mets; il y en a dont il ne faut que goûter, & d'autres qu'on doit ruminer & mâcher à loisir; mais ce n'est que par de bons conseils, par le tems, ou par le génie, qu'on parvient à cette heureuse connoissance. On chérit ces auteurs excellens, dont les *ouvrages* sont autant d'amis qui moralisent sans offenser personne; qui nous parlent sans prévention, & qui ne nous savent point mauvais gré de ce que nous passons légerement sur des choses qui leur ont coûté beaucoup de soins, de peines, & de veilles. Comme *ouvrage* est synonyme à *livre*, *voyez* LIVRE. (*D. J.*)

OUVRAGES *de l'art & de la nature*, (*Science micr.*) il ne seroit peut-être pas inutile de comparer quelques-uns des ouvrages les plus fins & les plus exquis de nos arts, avec les productions de la nature; une telle comparaison ne peut aboutir qu'à humilier l'orgueil de l'homme, & en même tems elle peut servir à perfectionner en quelque maniere les idées imparfaites qu'il a du créateur.

En examinant au microscope le tranchant d'un rasoir fort fin, il paroît aussi épais que le dos d'un gros couteau; il paroît raboteux, inégal, plein d'entaillure & de sillons, & si éloigné d'être bien affilé, qu'un instrument aussi émoussé que celui-là paroît n'être pas même bon à fendre du bois.

Une aiguille excessivement petite étant aussi examinée, sa pointe paroît comme si elle avoit plus d'un quart de pouce de largeur; elle n'est pas ronde ni plate, mais irréguliere & inégale, & sa surface, quoiqu'extrémemeut droite & polie à la vue simple, paroît pleine d'âpretés, de trous & de sillons; en un mot, elle ressemble à une barre de fer qui sort de la forge.

Mais l'aiguillon d'une abeille vu par le même instrument, paroît de tous les côtés d'un poli parfait, & d'une beauté surprenante, sans la moindre fente, tache ou inégalité, & terminé par une pointe trop fine pour être distinguée; encore n'est-ce que l'étui ou le fourreau qui contient d'autres instrumens beaucoup plus exquis.

Une petite piece de *linon* extrémement fin paroît par les grandes distances & trous entre ses fils, semblable en quelque maniere à une claie ou à un filet; & les fils eux-mêmes paroissoient plus grossiers que les cordons dont on fait les cables pour les ancres.

Une dentelle de Bruxelles qui coûte cinq ou six livres sterlings la verge, semble composée de poils épais, raboteux, inégaux, entortillés, attachés ou liés ensemble tout de travers & sans art.

Mais la toile d'un ver à soie étant examinée, paroît parfaitement polie & brillante, uniforme de tous les côtés, & beaucoup plus fine qu'aucun fil qui puisse être filé par la meilleure fileuse du monde, autant que le plus petit fil retors est plus fin que le plus gros cable. Une cosse de cette soie étant développée, se trouve contenir neuf cent & trente verges; mais il est bon de remarquer, que comme deux fils sont toujours attachés ensemble par le ver dans tout leur longueur, le nombre des fils en est réellement double, c'est-à-dire, de 1860 verges; ces fils étant pesés avec la derniere exactitude, se trouvent ne peser que deux grains & demi. Quelle finesse exquise est donc celle-ci? Encore n'est-ce rien en comparaison de la toile d'une petite araignée, ou même en comparaison de la soie qui sort de la bouche de ce même ver lorsque il vient d'eclore.

Le plus petit point ou marque que l'on puisse faire avec une plume, paroît au microscope une grande tache irréguliere, raboteuse, dentelée & inégale tout-au-tour de ses côtés, & bien éloignée d'être véritablement ronde. L'écriture la plus fine & la plus menue, comme l'oraison de Notre-Seigneur comprise toute entiere dans un sol d'argent, ou autres petites écritures également curieuses faites par les plus habiles maîtres, paroissent lorsqu'on les examine au microscope, aussi difformes, grossieres & barbares, que si elles avoient été écrites par la main la plus pesante; mais les taches qui sont sur les aîles ou sur les corps des teignes, des escarbots, des mouches & autres insectes, se trouvent lorsqu'on les grossit autant que l'on peut avec la loupe, très-exactement circulaires, & les autres lignes & marques qui sont tout-autour, paroissent tirées régulierement & délicatement avec toute l'exactitude possible.

Le docteur Power dit qu'il a vu une chaîne d'or à Tredescant, composée de trois cens anneaux, & qui n'avoit pas plus d'un pouce de longueur, on l'attachoit à une mouche qui la traînoit. M. Derham a vu au près de Dorhamyard une chaise faite par le sieur Boverick horloger, qui avoit quatre roues, avec toutes leurs appartenances, roulant aisément sur leurs essieux, & un homme assis dans la chaise; le tout étoit d'yvoire, & traîné par une mouche sans aucune difficulté apparente;

il

il pesa le tout avec la plus grande attention dont il fût capable, & trouva que la chaise, l'homme, & la mouche pesoient un seul grain. Il pesa aussi dans le même tems & dans le même endroit une chaîne de cuivre faite par le même ouvrier, qui avoit environ deux pouces de longueur, deux cens anneaux avec un crochet au bout, & un cadenat avec une clé à l'autre bout, & il trouva qu'elle ne pesoit pas le tiers d'un grain. Il a vu encore de la même main une table de quadrille avec son tiroir, une table à manger, un buffet, un miroir, douze chaises à dossier, six plats, une douzaine de couteaux, autant de fourchettes, douze cuilliers, deux salieres, avec un cavalier-homme, une dame & un laquais, le tout contenu dans un noyau de cerise.

On nous apprend dans le journal d'Allemagne, qu'un ouvrier nommé Oswald Nerlinger, fit une coupe d'un grain de poivre qui en contenoit douze cens autres plus petites, toutes tournées en ivoire, dont chacune étoit dorée aux bords, & se tenoit sur son pié. Si tous ces faits ne sont pas beaucoup exagérés, ce sont là les *ouvrages* de l'art les plus délicats, les plus curieux & les plus surprenans qui aient été faits de main d'homme; mais après qu'on a eu examiné quelqu'un de ces ouvrages avec un microscope, on s'est convaincu que le plus grand effort de l'art ne consiste qu'à bien cacher les difformités, à en imposer à la foiblesse de nos yeux, & à prouver que notre admiration ne vient que de notre ignorance.

La découverte avantageuse de cette vérité, fait voir que les chefs-d'œuvres de l'art les plus vantés, sont aussi mal fagotés, raboteux & inégaux, que si on les avoit taillés avec une hache, ou si on les avoit frappés avec un maillet & un ciseau; on y voit des bévues, des inégalités & des imperfections dans chaque partie, & le tout est monstrueux, n'ayant aucune proportion. Nos miniatures les plus fines paroissent devant cet instrument comme de purs barbouillages, enduits avec une truelle & sans aucune beauté, tant dans les traits que dans les couleurs. Nos plus brilians vernis, nos ouvrages les mieux polis, ne sont que des corps raboteux, pleins de fentes & de crevasses. Ainsi disparoissent les *ouvrages de l'art* lorsque nous sommes en état de voir ce qu'ils sont effectivement. Au contraire, si nous examinons de plus près, si nous distinguons mieux, si nous observons avec plus de soin les *ouvrages de la nature*, même dans ses moindres productions, nous n'en sommes que plus frappés de la sagesse, de la puissance, & de la grandeur infinie de celui qui les a faits.

Appliquez au microscope tout ce qu'il vous plaira, vous n'y trouverez que beautés & perfections. Considérez le nombre infini d'especes d'insectes qui nagent, qui rampent, ou qui volent autour de nous, quelle proportion, quelle exactitude, quelle uniformité & quelle symmétrie n'appercevrez-vous pas dans tous leurs organes! Quelle profusion de couleurs! L'asur, le verd & le vermillon, l'or, l'argent, les perles, les rubis & les diamans forment une broderie à leurs corps, à leurs aîles, à leurs têtes, & à toutes leurs autres parties! Que de richesses! que de perfections! Quel poli inimitable ne voyons-nous pas de toutes parts! Allons plus avant & examinons les petits animaux dont plusieurs especes sont absolument invisibles à l'œil humain sans le secours d'un microscope; ces atômes vivans, tout petits qu'ils sont, ne laissent pas d'être presque tous des prodiges; nous y découvrons les mêmes organes du corps, la même multiplicité de parties, variété de mouvemens, diversité de figures, & maniere de vivre particuliere que nous voyons dans les plus grands animaux; la construction intérieure de ces petites créatures doit être prodigieusement curieuse, le cœur, l'estomac, les entrailles & le cerveau. Combien doivent être petits & déliés leurs os, leurs jointures, leurs muscles & leurs tendons! Combien doivent être délicates, & au-delà de toute imagination, les veines, les arteres & les nerfs! Quelle multitude de vaisseaux & de circulations dans un si petit espace! & encore ont-ils assez de place pour remplir toutes leurs fonctions, sans se mêler ou s'embarrasser les uns avec les autres!

Si l'on examine les végetaux, on y voit pareillement le même ordre, la même régularité & la même beauté. Chaque tige, chaque bouton, chaque fleur & chaque semence, présente une figure, une proportion, une harmonie qui est au-dessus de la portée de tous les arts. Il n'y a point d'herbe sauvage, ni de mousse dont chaque feuille ne présente une multiplicité de vaisseaux & de pores rangés avec un art infini, pour porter les sucs nécessaires à sa conservation & à sa nourriture, & qui en soit ornée d'une infinité de graces qui l'embellissent.

Les *ouvrages* les plus parfaits de l'art, font sentir la foiblesse, la pauvreté, & l'incapacité de l'ouvrier; mais ceux de la nature font voir clairement que celui qui les a faits a un pouvoir absolu sur la matiere dont il dispose, & qu'il a des instrumens convenables à son dessein. Chaque poil, plume ou écaille, même dans les moindres insectes, paroît rond, poli & fini au dernier point, & démontre les richesses abondantes, la libéralité, & la sagacité de son auteur. (*D. J.*)

Ouvrage, s. m. (*Architect.*) c'est ce qui est produit par l'ouvrier, & qui reste après son travail, comme dans la construction des bâtimens, la maçonnerie, la charpenterie, la serrurerie, &c. Il y a deux sortes d'*ouvrages* dans la maçonnerie, de gros *ouvrages*, & de menus *ouvrages*. Les premiers sont des murs de face & de refend, les murs avec crépi, enduits & ravalemens, & toutes les especes de voutes de pareille matiere. Ce sont aussi les contremurs, les marches, les vis potoyeres, les bouchemens & percemens de portes & croisées à mur plein; les corniches & moulures de pierre de taille, quand on n'a point fait de marché à part; les éviers, lavoirs & lucarnes; ce qui est de différent prix, suivant les différens marchés.

Les légers & menus *ouvrages* sont les plâtres de différentes especes, comme tuyaux, souches & manteaux de cheminée, lambris, plafonds, panneaux de cloison, & toutes saillies d'architecture; les escaliers, les lucarnes, avec leurs joués de charpenterie revêtue, les exhaussemens dans les greniers, les crépis & renformis contre les vieux murs, les scellemens de bois dans les murs ou cloisons, les fours, potagers, carrelages, quand il n'y a point de marché fait; les contrecœurs, âtres de cheminée; aires, mangeoires, scellemens des portes, de croisées, de lambris, de chevilles, de corbeaux de bois ou de fer, de grilles, &c.

On appelle *ouvrages de sujetions* ceux qui sont ceintrés, rampans ou cherchés par leur plan, ou leur élevation, & dont les prix augmentent à proportion du déchet notable de la matiere, & de la difficulté qu'il y a à les exécuter.

On donne le nom d'*ouvrage de pierres de rapport* à une espece de mosaïque qu'on fait avec des pierres naturelles pour représenter des animaux, des fruits, des fleurs, & autres figures, comme si elles étoient peintes. Cela se fait en assemblant différens marbres, selon le dessein qu'on a, & on les joint & les cimente. Sur ces marbres, le peintre qui a disposé le sujet, marque avec un pinceau trempé dans de la couleur noire, les contours des figures. Il observe avec des hachures les jours & les ombres, comme s'il dessinoit sur le papier au crayon. Ensuite le sculpteur grave, avec un ciseau, tous les traits qui ont été tracés par le peintre, & garnit ces traits d'autres marbres, ou on les remplit d'un mastic composé de poix noire, & d'autre poix qu'on fait bouillir avec du noir de terre. Quand ce mastic a pris corps, on l'unit avec du grès & de l'eau, ou du ciment pilé. C'est ainsi qu'avec trois sortes de marbres on a trouvé l'art d'embellir de différentes figures les pavés des églises & des palais. *Voy.* les principes de l'Architect. de la Sculpture, &c. par M. Felibien, *ch. xij.*

Ouvrage à sceaux, terme d'archit. hydraul. C'est une machine, qui sert à élever l'eau, moyennant un ou deux vaisseaux attachés à une perche. Il y a des *ouvrages à sceaux* simples, & des *ouvrages* composés. Les premiers sont formés d'un levier, & les autres de poulies, de roues à chaînes, ou de roues avec pignon. On trouve la description de ces trois sortes d'*ouvrages*, & particulierement d'un, qui se meut tout seul, dans le *technica curiosa* de Schot, dans l'*hydraulico-pneumatica* du même auteur, & dans le *theatrum hydraulicum* de Léopold, *tom. I. ch.* 8.

Ouvrage hydraulique. C'est un bâtiment qui sert à conduire l'eau où l'on veut. Tels sont les bâtimens de la machine de Marly, de la Samaritaine, & des pompes du pont Notre-Dame à Paris. *Voyez* le t. II. de la premiere partie de l'architecture hydraulique de M. Belidor, & le *theatrum machinarum hydraulicarum*, de Jacques Léopold, *tom. I. & II.*

Ouvrage rustique. C'est un bâtiment dont le mur est construit de pierres qui avancent. Cette maniere de bâtir a été de tout tems une des plus simples, & des plus communes, puisqu'on n'est pas même obligé d'applanir les surfaces extérieures des pierres, & qu'on les laisse brutes, afin de ménager les frais de l'*ouvrage*. De cette simplicité on a voulu s'élever aux principes d'un art. Dans cette vue, des architectes se sont attachés à joindre tellement les pierres, que les surfaces de devant avançassent dans les jointures, & on a figuré les surfaces relevées.

vées. *Voyez* des exemples là-dessus dans l'architecture de Vitruve, & dans le cours d'architecture de Daviler. Mais malgré ces efforts, pour accréditer l'*ouvrage rustique*, cette maniere de bâtir n'est point d'un bon goût. Autrefois on s'en servoit, même pour les palais les plus superbes, en l'employant également dans tous les étages, & en y joignant des colonnes de plusieurs ordres. Tels sont le magnifique palais de Pitti à Florence, aux trois étages duquel est l'ordre toscan, le dorique & l'ionique; le palais d'Est à Ferrare; l'hôtel de Peller à Nuremberg, qui a au-devant des pierres relevées jusqu'au dessous du toit. On en trouve d'autres exemples du fameux Michel Ange, rapportés dans *le cours d'architecture de* Daviler.

On emploie aujourd'hui l'*ouvrage rustique* aux portes des villes, & aux portails des bâtimens qui doivent avoir beaucoup de solidité, comme les arsenaux, les boulangeries, *&c.* Il est rare qu'on le pratique aux églises & aux maisons particulieres où il ne peut avoir lieu qu'à l'étage inférieur; souvent même on n'en charge pas tout le mur, & on se contente de l'appliquer aux coins & au bordage de la saillie. *Daviler.* (*D. J.*)

OUVRAGES, *en terme de Fortification*, signifient toutes les différentes pieces ou édifices qui s'emploient dans la fortification; c'est aussi, dans l'attaque des places, les lignes, les tranchées, les fossés, *&c.* qu'on fait autour d'une ville ou d'un camp, *&c.* pour se fortifier.

On trouvera les principaux *ouvrages* d'une place fortifiée aux *articles de* PLACE FORTIFIÉE, *de* FORTIFICATION, *&c.*

OUVRAGE A CORNE, *dans la Fortification*, est un *ouvrage* formé d'un front de fortification, c'est-à-dire, d'une courtine & de deux demi-bastions joints à la place par deux longs côtés, qu'on appelle ses *ailes* ou ses *branches*.

Cet *ouvrage* se place quelquefois devant un bastion, mais plus ordinairement devant une courtine.

Pour construire un *ouvrage à corne* devant une courtine EF (*Pl. IV. de Fortification, fig.* 4.), il faut prolonger indéfiniment vers la campagne la perpendiculaire qui a été élevée sur le côté du polygone, pour tirer les lignes de défense & de l'angle rentrant Q de la contrescarpe; il faut prendre sur cette perpendiculaire prolongée QL de 120 ou 130 toises; au point L élever sur LQ la perpendiculaire OP, prolongée indéfiniment de part & d'autre du point L. On prendra sur cette perpendiculaire LO & LP chacune de 60 ou 70 toises: on marquera ensuite les points A & B sur les faces des bastions opposés à l'*ouvrage à corne*, à 10 toises des angles de l'épaule C & D: on tirera par les points O & A & par les points P & B les lignes OM, PN, terminées en M & en N par leur rencontre avec la contrescarpe de la place. Ces lignes seront les aîles ou les branches de l'*ouvrage à corne*; OP en sera le côté extérieur, que l'on fortifiera en prenant sur la perpendiculaire QL, LR de 23 toises, si LP, est de 70 toises, & de 20 toises, si cette ligne est seulement de 60 toises. Par les points O & P & par le point R, on menera les lignes de défense indéfinies OX, PV sur lesquelles on prendra les faces PS, OT, chacune de 40 toises, si LP est de 70, & de 35, si cette ligne est de 60. On achevera ensuite la fortification du côte exterieur OP, comme dans le premier systême de M. de Vauban. *Voyez* ce systême à la suite du *mot* FORTIFICATION. *Voyez aussi* sa constraction, *Pl. II. de Fortific. fig.* 7.

On donnera 12 toises de largeur au fossé de l'*ouvrage à corne*: on le tracera vis-à-vis le front OP comme au corps de la place, en décrivant des points O & P pris pour centres, & d'un intervalle de 12 toises des arcs de cercle en-dehors de l'*ouvrage*, & tirant ensuite par les angles de l'épaule T & S des lignes tangentes à ces arcs. A l'égard du fossé des aîles OM, PN, il sera terminé par des paralleles à ces côtés à la distance de 12 toises. Le terre-plein du rempart de cet *ouvrage* a quatre toises de largeur comme celui de la demi-lune.

Remarques. 1°. Il faut prendre garde que les angles flanqués O & P des demi-bastions de l'*ouvrage à corne* aient au-moins 60 degrés: s'ils n'avoient pas cette valeur, il faudroit, pour les augmenter, diminuer le côté extérieur OP.

2°. Quelle que soit la grandeur de OP, on déterminera toujours la perpendiculaire LR en lui donnant environ la sixieme partie de ce côté; on déterminera de même les faces en leur donnant les deux septiemes du même côté.

3°. Les aîles ou les branches de l'*ouvrage à corne* sont flanquées par les faces des bastions sur lesquelles tombent leur prolongement; à l'égard de la partie extérieure ou du front de l'*ouvrage*, il se défend lui-même de la même maniere que les fronts des places.

4°. Indépendamment de l'*ouvrage à corne* construit devant la courtine EF, on y fait aussi une demi-lune Y qui se construit comme il a été enseigné à l'*article* DEMI-LUNE. On en construit aussi une Z devant le front de l'*ouvrage à corne*, & de la même maniere. *Elémens de fortific.* (Q)

OUVRAGE A COURONNE, c'est, *dans la Fortification*, un *ouvrage* composé de deux fronts, c'est-à-dire, d'un bastion entre deux courtines, & de deux demi-bastions, qui avance dans la campagne, & qui est joint à la place comme l'*ouvrage à corne* par deux longs côtés, appellés ses *ailes* ou ses *branches*.

L'*ouvrage à couronne* se place ordinairement devant les courtines, mais on peut le placer aussi devant les bastions.

Pour construire un *ouvrage à couronne* devant une courtine AB (*Pl. IV. de Fortific. fig.* 5.), on prolongera indéfiniment vers la campagne la perpendiculaire élevée sur le milieu du côté du polygone, pour la construction de l'enceinte de la place, de l'angle rentrant L de la contrescarpe, & de l'intervalle de 150 ou 160 toises; on décrira un arc indéfini HKI, qui coupera la perpendiculaire prolongée en K; on prendra ensuite le point K pour centre, & de l'intervalle de 120 toises, on décrira de part & d'autre, du point K, deux arcs de cercles qui couperont le premier arc en H & en I; l'on tirera les lignes KH, KI, qui seront les côtés extérieurs de l'*ouvrage à couronne*, que l'on fortifiera comme l'on a fortifié le côté extérieur de l'*ouvrage à corne*, c'est-à-dire, en observant de donner 20 toises à la perpendiculaire élevée sur le milieu de chacun de ces côtés, ou la sixieme partie du côté, & deux septiemes ou 35 toises pour les faces du bastion & des demi-bastions de cet *ouvrage*.

Pour avoir les aîles de l'*ouvrage à couronne*, on marquera les points C & D sur les faces des bastions, vis-à-vis lesquels l'*ouvrage à couronne*, est construit; à 15 toises des angles de l'épaule E & F, l'on tirera les lignes ID, HC, seulement jusqu'à la rencontre de la contrescarpe en N & en M, & IN & HM seront les aîles de cet *ouvrage*.

Le parapet, le rempart, & le fossé de l'*ouvrage à couronne*, se construisent comme dans l'*ouvrage à corne*; on donnera de même 4 toises au terre-plein du rempart, & 12 toises de largeur au fossé.

On peut construire des demi-lunes O devant chaque front de l'*ouvrage à couronne*, comme devant celui de l'*ouvrage à corne*.

On pourra construire un *ouvrage à couronne* devant un bastion, comme on vient de le faire devant une courtine, en prolongeant la capitale de 140 ou 150 toises, & décrivant de l'angle flanqué un arc indéfini de cet intervalle pris pour rayon, & portant ensuite de part & d'autre de cet arc, du point où il est coupé par le prolongement de la capitale du bastion, 120 toises pour avoir les côtés extérieurs de cet *ouvrage*: on tirera de leurs extrèmités les aîles sur les faces du bastion, devant lequel cet *ouvrage* sera construit à 15 ou 20 toises des angles de l'épaule; & l'on achevera le reste de cet *ouvrage* comme le précédent, construit devant une courtine.

On observera que les angles flanqués de demi-bastions, aient au-moins 60 degrés. S'ils se trouvent trop aigus alignant sur les côtés sur la face du bastion, on pourra les aligner sur les faces des demi-lunes collatérales, ou plutôt à 10 toises des angles de l'épaule des deux bastions collatéraux de l'*ouvrage à couronne*, parce qu'alors la défense du fossé de ses côtés sera plus directe. *Elémens de fortific.* (Q)

OUVRAGE A CORNE COURONNÉ, c'est un *ouvrage à corne* au-devant duquel est construit un *ouvrage à couronne*. *Voyez* OUVRAGE A CORNE *&* A COURONNE. (Q)

OUVRAGES DE CAMPAGNE, *en termes de Fortification*, sont ceux que fait une armée qui assiége une place, ou ceux que construisent les assiégés pour sa défense. Telles sont les fortifications des camps & les différens forts qu'on construit pour assurer des passages, & couvrir des portes dont il est important que l'ennemi ne s'empare point. *Voyez* FORTS *&* RETRANCHEMENS. Le meilleur *ouvrage* qu'on ait sur cette matiere est l'*Ingénieur de campagne*, par M. le chevalier de Clairac. Il laisse peu de choses à desirer sur cet important objet. (Q)

OUVRAGES DÉTACHÉS, (*Fortificat.*) On appelle ainsi les *ouvrages* du dehors qui couvrent le corps de la place,

ce, du côté de la campagne, comme les ravelins, demi-lunes, cornes, tenailles, couronnes, queues d'hirondes, enveloppes, & semblables. (*D. J.*)

OUVRAGES DÉTACHÉS, (*Art milit.*) On appelle ainsi dans l'art militaire les *parapets* avec lesquels les assiégeans se retranchent de nouveau, pour pouvoir se défendre contre l'attaque des ennemis. On les divise en généraux & en particuliers. Les *ouvrages détachés* généraux sont des *ouvrages* tous nouveaux, construits dans une place attaquée, moyennant lesquels les *ouvrages* qui se défendent encore, sont rejoints les uns aux autres, comme lorsque deux bastions sont entierement ruinés & qu'on est contraint de les abandonner, ce qui arrive souvent dans les longs siéges. Au contraire quand les assiégés tâchent encore de maintenir un bastion ou un *ouvrage* de dehors, quoique presque ruiné & mis hors d'état de défense par l'ennemi; & qu'en abandonnant une partie de ces *ouvrages*, ils se retranchent de nouveau avec des parapets, on donne alors à cette partie fortifiée une seconde fois le nom d'*ouvrage détaché* particulier, ou d'*ouvrage* renversé. On renforce souvent les bastions & les *ouvrages* de dehors par de semblables *ouvrages détachés* particuliers; & on en construit quelquefois avec les *ouvrages* mêmes, ainsi qu'on le voit à Maëstricht, Ypres, Philippeville, *&c.* (*D. J.*)

OUVRAGE, (*grosses Forges.*) partie du fourneau de fusion. *Voyez l'article* FORGE.

OUVRAGES NOIRS, (*Forgerie.*) ce sont les gros *ouvrages* de fer que peuvent forger les maîtres Maréchaux en vertu de leurs statuts, comme sont des socs de charrues, des houes, des fourges, *&c.*

OUVRAGE, (*Menuiserie.*) On en distingue d'un grand nombre d'especes. *Voyez les articles suivans.*

Ouvrage assemblé à petit quadre, est celui dont les moulures sont détachées du champ, dit *battant*, par une gorge.

Ouvrage assemblé à petit quadre ravalé, est celui dont les moulures qui forment le quadre sont saillie sur le battant & la traverse.

Ouvrage assemblé tout quarré, est celui dont les joints sont coupés sur toutes les faces quarrément, & où il n'y a aucune moulure.

Ouvrages assemblés à clé ou goujon, c'est qu'outre les languettes & rainures on y met encore des clés ou des goujons, pour qu'ils soient plus solides. La clé est un morceau de bois de fil, de l'épaisseur de la languette de trois pouces ou environ, qui entre environ de deux pouces dans les mortoises des bois qu'on veut assembler ensemble, lesquelles on a eu soin de faire bien vis-à-vis les unes des autres.

Ouvrages assemblés avec moulure, soit à bouvement simple ou autres moulures, sont toûjours coupés d'onglets, & se nomment *assemblages en onglets*.

Ouvrages assemblés à plat joint, sont ceux où l'on ne fait ni languettes ni rainures, mais que l'on dresse le plus parfaitement qu'il est possible, de sorte qu'il n'y ait aucun jour. Ensuite on fait chauffer les joints, & on les colle ensemble. Ces sortes d'assemblages sont d'usage pour les portes, les tables, les panneaux, *&c.* A ces assemblages on y met quelquefois des clés ou des goujons.

Ouvrages collés à languette & rainure, c'est lorsque les bois sont trop étroits on en assemble plusieurs ensemble où l'on fait des languettes & des rainures, & ensuite on les colle pour leur donner plus de stabilité. Il faut que la colle soit bien chaude & point trop épaisse, & que les joints soient bien dressés, & les faire chauffer pour qu'ils se collent mieux.

Ouvrages emboîtés, sont ceux au bout desquels on met une piece de bois que l'on nomme *emboîture*, laquelle est assemblée à tenons & mortoises.

Ouvrages emboîtés à refuite, c'est lorsque les emboîtures étant bien assemblées on a percé des trous pour les cheviller. Avant que de les cheviller, on fait sortir l'emboîture du tenon & les trous qui ont été faits dans le tenon; on les élargit un peu à droite & à gauche, ce qui les rend ovales & donne de la facilité au bois qui se retire à cause de la sécheresse, ou qui renfle à cause de l'humidité & empêche les tenons de casser.

OUVRAGE A PETIT CADRE ET EMBREVEMENT, est celui dont le cadre est une piece séparée du battant ou traverse, & y est assemblé par doubles languettes & rainures.

OUVRAGE, (*Rubanier.*) s'entend de tout généralement ce qui sort de la fabrique ou des mains de l'ouvrier de ce métier.

OUVRAGER, v. act. *terme de Manufacture*, c'est enrichir un ouvrage de divers ornemens; on le dit des brocards à fleurs, des velours à ramage, des damas, *&c.* comme aussi de plusieurs autres choses que fabriquent divers artisans, menuisiers, orfevres, sculpteurs, *&c.*

OUVRÉ, *terme de Tisserand*; le linge *ouvré* est celui sur lequel le tisserand a fait divers *ouvrages*, & représente des figures, des fleurs, des compartimens. On l'appelle aussi *linge damassé*; ce linge ne s'emploie qu'au service de la table, ou tout-au-plus à faire des rideaux de fenêtres.

OUVREAUX, s. m. *terme de Verrerie*, c'est dans les fourneaux à verre les bouches ou ouvertures où sont les pots, dans lesquels se fondent les matieres propres à la vitrification. C'est aussi par les *ouvreaux* que l'on cueille, c'est-à-dire que l'on prend le verre au bout de la selle pour le soufflet, qu'on le chauffe & qu'on l'ouvre.

On appelle le grand *ouvreau* une ouverture du fourneau qui a plus du double des autres ouvertures, & qui est assez grande pour que le plat de verre dont le diametre a plus de deux piés & demi, puisse s'y ouvrir & en sortir sans courir aucun risque d'être cassé en le retirant. Les deux *ouvreaux* des côtes s'appellent les *ouvreaux* des aîles, & plus ordinairement les *ouvreaux* à cueillir.

OUVREUR *ou* OUVRIER-FABRIQUANT, (*Papetier.*) c'est le nom qu'on donne à l'*ouvrier* qui plonge les formes dans les chaudieres, & les en retire chargées de papier pour les donner au coucheur, qui les pose sur les feutres. *Voyez au mot* PAPIER, *& nos Planches de Papeterie.*

OUVREUR, *terme de Verrerie*, *ouvreur* est celui qui ouvre la bosse après que le gentilhomme l'a soufflée; on le nomme plus ordinairement *bossetier*.

OUVRIER, s. m. *terme général*, se dit en général de tout artisan qui travaille de quelque métier que ce soit.

On appelle *ouvriers* en drap d'or, d'argent & soie, & autres étoffes mélangées, ou *ouvriers* de la grande navette, les fabriquans & manufacturiers qui fabriquent & sont sur le métier avec la navette toutes sortes d'étoffes d'or & d'argent & de soie; ou mêlées d'autres matieres, comme fleurets, laine, coton, poil & fil; telles que sont les velours, les damas, les brocards & brocatelles, les satins, les taffetas & tabis, les moires, les papelines, les gazes, les crêpes & autres semblables marchandises, dont les largeurs sont d'un tiers d'aune & au-dessus; celles au-dessous étant réservées aux maîtres Tissutiers-Rubaniers. (*D. J.*)

OUVRIER, s. m. (*Archit.*) c'est la qualité d'un homme qui travaille aux ouvrages d'un bâtiment, & qui est à sa tâche ou à la journée.

OUVRIERS, *terme de Monnoies*, on appelle ainsi dans les hôtels des monnoies, & particulierement dans l'hôtel de la monnoie de Paris, ceux qui coupent, taillent & ajustent les flaons pour les réduire au poids des especes, & les rendre conformes aux déneraux du poids matrices. On leur a donné le nom d'*ouvriers* pour les distinguer des autres *ouvriers*, à qui les rois de toute ancienneté ont accordé le droit d'être reçus à travailler avec leurs peres & meres, à tailler les especes; les femmes sont aussi appellées *ouvrieres*, mais plus ordinairement *tailleresses*. *Boizard*. (*D. J.*)

OUVRIERS DE FORGE, (*Eperonnier.*) on nomme ainsi dans les anciens statuts des maîtres Selliers-Lormiers ceux d'entr'eux, qu'on appelle autrement *lormiers éperonniers*, c'est-à-dire ceux qui forgent, vendent les mords, éperons, étriers & autres pieces de fer servant aux harnois des chevaux, ou qui sont propres à monter & suspendre des carrosses, chaises roulantes & autres sortes de voitures: les autres maîtres s'appellent *Selliers-garnisseurs*.

Ces deux sortes d'*ouvriers*, qui ne faisoient autrefois qu'une même & seule communauté, sont présentement séparés en deux corps de jurande; l'un qu'on nomme vulgairement *des maîtres éperonniers*, quoiqu'ils conservent toujours leur commune qualité de *Selliers-Lormiers*; & l'autre *des maîtres Selliers*, qui à ces deux anciens noms ajoutent encore celui des *Carrossiers*. *Savary*. (*D. J.*)

OUVRIERS A FAÇON, (*Manufact.*) on appelle ainsi dans les manufactures de drap d'or, d'argent & de soie de la ville de Lyon, les maîtres *ouvriers* qui travaillent ou font travailler pour les maîtres marchands, & à qui on ne paye que la façon de leurs ouvrages; le reste, comme l'or, l'argent, la soie, *&c.* leur étant fourni par ceux qui les leur commandent. (*D. J.*)

OUVRIERE, s. f. femme qui travaille à quelqu'ouvrage des mains que ce soit. *Voyez l'article* OUVRIER.

OUVRIERE, (*Maréchal.*) la cheville *ouvriere* d'un carrosse, c'est une grosse cheville de fer qui joint le train de devant à la fleche.

OUVRIR, v. act. (*Gramm.*) c'est en général séparer ce qui étoit auparavant voisin ou contenu; c'est le contraire de *fermer*. On *ouvre* une porte; on *ouvre* une armoire, une serrure; on *ouvre* une lettre; on s'*ouvre* des vûes sur la campagne; on *ouvre* un pâté, des huîtres, une bouteille; on *ouvre* la terre, la tranchée; on *ouvre* la bouche, un livre, la veine, un cadavre, la transpiration, un canal; on *ouvre* les rangs; on *ouvre* un corps en relâchant le tissu; on *ouvre* une haie, les bras, les jambes, les cuisses, on *ouvre* le fruit qui s'*ouvre* quelquefois de lui-même; on *ouvre* une boutique, & l'on *ouvre* boutique; on *ouvre* sa bourse à son ami; on *ouvre* l'oreille; on *ouvre* deux pointes de montagnes ou de clochers, c'est-à-dire qu'on les sépare à l'œil l'une de l'autre par la position qu'on prend à leur égard; on *ouvre* un bon avis; on *ouvre* le chemin à une découverte; on *ouvre* la porte à l'honneur, à la honte, au crime, au sort, au plaisir; on *ouvre* son cœur à des traîtres, son sentiment à des aveugles, sa pensée à des fourbes; l'ame s'*ouvre* à la joie; on s'*ouvre* à son directeur; on s'*ouvre* au jeu dans les affaires, dans une négociation; l'esprit des jeunes gens s'*ouvre* quelquefois avec l'âge: on *ouvre* une assemblée; on l'*ouvre* par un discours; on *ouvre* le champ de bataille; on *ouvre* le jeu; la foule s'*ouvre* devant le roi, &c.

OUVRIR UN COMPTE, (*Commerce.*) c'est le placer dans le grand livre. *Voyez* COMPTE & LIVRE.

OUVRIR LES PEAUX, *termes de Chamoiseur*, c'est les faire passer sur le poinçon, pour les rendre plus molles & plus maniables.

OUVRIR, *terme de Fourbisseur*, c'est par le moyen de l'écarissoir agrandir l'œil du pommeau pour y introduire la soie.

OUVRIR, *en terme de Gantier-Parfumeur*, c'est élargir & détirer le gant à mesure qu'il seche pour qu'il ne se ride point.

OUVRIR LA LAINE, (*Lainage.*) c'est la battre sur une claie, pour en faire sortir la poussiere & les ordures, & la passer ensuite entre les deux grosses cardes, qu'on nomme *cardasses* en Languedoc, dont le cardeur en tient une à la main, & l'autre est attachée sur une espece de chevalet. (*D. J.*)

OUVRIR UNE APPLIQUE, (*Metteur-en-œuvre.*) c'est y percer avec le drille les trous, pour recevoir les pierres, & les *ouvrir* avec une lime ronde.

OUVRIR, *en terme de Serrurier*, c'est lorsqu'on a percé une piece à froid ou à chaud, en finir l'ouverture, & lui donner la derniere forme qu'elle doit avoir; on *ouvre* l'anneau d'une clé lorsqu'elle est enlevée & que l'on a percé le bout avec un poinçon; on l'*ouvre* sur le bout de la bigorne, & on le ravale dans l'étau.

OUVRIR, *en terme de Cornettier*, est l'action d'applatir en gros les galins fendus; ce qui se fait à l'aide d'une tenaille & d'une pince attachée par un bout à un banc ou établi. Cette pince tient le galin pendant qu'on l'ouvre, en l'abaissant avec les tenailles en main. *Voyez* PINCES & TENAILLES A' MAIN.

OUVRIR LA BOSSE, *terme de Verrerie*, c'est lorsqu'après le verre soufflé à plusieurs reprises a pris enfin la forme d'un bocal ou d'une calebasse, ce que les ouvriers appellent *bosse*, & qu'il a été incisé & branché, on le présente au feu du grand ouvreau, & qu'on l'y tourne en rond jusqu'à ce que cette bosse s'étende d'elle-même, & s'*ouvre* tout-à-fait, en sorte qu'elle forme ce qu'on appelle un *plat* ou *rond de verre*.

On dit aussi *ouvrir* le verre à l'égard du verre en table, lorsque le gentilhomme-verrier ayant incisé en long le cylindre qu'il a soufflé, & l'ayant coupé par deux extrémités, le reporte à l'ouvreau; & qu'après qu'il est suffisamment chauffé, il l'ouvre & l'applatit avec une verge ou baguette de fer. *Savary.* (*D. J.*)

OUVROIR, s. m. (*Archit. civile.*) c'est dans un arsenal, ou une manufacture, un lieu séparé où les ouvriers sont employés à une même espece de travail. C'est aussi, dans une communauté de filles, une salle longue en forme de galerie, dans laquelle à des heures réglées, elles s'occupent à des exercices convenables à leur sexe. Il y a un bel *ouvroir* dans l'abbaye royale de S. Cyr, près de Versailles. (*D. J.*)

OUVROIR, (*Com.*) vieux mot qui signifie la même chose que boutique. *Voyez* BOUTIQUE. Il signifie encore aujourd'hui ces *boutiques* légeres & mobiles, faites de bois qu'ont les maîtres Savetiers de Paris, presqu'à tous les coins des rues, derriere lesquelles ils étalent leurs marchandises, & travaillent de leur métier. On les appelle autrement des *étals* ou *étaux*. *Voy.* ETAL & ETAU. *Diction. de Com.*

OUVROIR, s. m. (*Lainage.*) c'est dans les manufactures de lainage, le lieu où sont montés les métiers, & où les ouvriers travaillent.

OWERRE, (*Géog.*) bourgade & royaume d'Afrique sur la côte méridionale de la Guinée. L'air y est mal sain, & le terrein sec & maigre. *Long.* de la Bourgade, 25. 35. *lat.* 6. (*D. J.*)

OUY, OUI, adj. (*Gramm.*) c'est le signe d'affirmation; il devient quelquefois celui de la négation, lorsque la prononciation le rend ironique: il obéit. Il a encore d'autres acceptions dont l'usage ne permet guere de méconnoître la valeur.

OUZOIR, (*Géog.*) il y a quantité de lieux en France qui portent le nom d'*Ouzoir* ou *Ozoir*, ou *Ozoner*, ou *Oroer*, ou enfin *Ovoir*. Tous ces mots de bourgs, villages & lieux, viennent du latin *oratorium*, *oratoire*, mot qui signifie un monastere, un autel, une chapelle, un petit édifice consacré à la priere. *Voyez* ORATOIRE. (*D. J.*)

O X

OXALME, s. m. (*Matiere médicale.*) les médecins grecs nommoient *oxalme* du vinaigre impregné de saumure, ou de sel marin dissous dans de l'eau. Ils l'employoient extérieurement pour guérir les ulceres putrides comme aussi pour la teigne & la gale de tête des enfans; quelquefois ils l'employoient en lavement, mais alors ils avoient grand soin de donner aussitôt un second lavement de lait. Dioscoride, *liv. V. ch. xxiij.* (*D. J.*)

OXFORD, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province à laquelle elle donne son nom, & dont elle est la capitale, avec un évêché suffragant de Cantorberi, fondé par Henri VIII. qui établit six nouveaux évêchés en Angleterre, après qu'il en eut supprimé tous les couvens. *Oxford* est au confluent du Cherwel & de l'Isis à 16 milles S. O. de Buckingham, 45 O. de Londres 60 S. O. de Cambridge. *Long.* suivant Cassini, 16. 17. 30 *Long.* suivant Halley, 16. 15. 30. *lat.* suivant les mêmes, 50. 45.

L'université d'*Oxford*, érigée en 895, est une des plus fameuses qu'il y ait au monde. Elle a 25 colleges, dont 18 ont de grands revenus. Ils entretiennent chacun un certain nombre de *fellows* ou *aggregés*, & de *scholars* ou *étudians* en sorte qu'on compte à *Oxford* jusqu'à mille étudians entretenus par les colleges, & deux mille qui ne le sont pas. Chaque college a sa bibliothéque; la plus belle est celle de Bodley, *the Bodleyan library*, qui contient un grand nombre de manuscrits orientaux. Il y a 16 professeurs & un orateur public dans cette université.

Oxford se distingue encore par son théâtre, par son *museum*, par son jardin de simples, & par son imprimerie. Gilbert Scheldon, archevêque de Cantorberi, fit bâtir le theâtre à ses propres frais. Le *museum* s'appelle *Ashmoleanum*, du nom d'Elie Ashmole qui en fit présent à l'université. On l'a depuis enrichi d'antiquités d'Egypte, d'un grand cabinet de raretés naturelles, données par le D. Lister. &c.

Mais ce qui immortalise la gloire d'*Oxford*, ce sont les savans hommes dont elle est la nourrice ou la patrie. Le D. Wood, qui lui-même y est né en 1632, vous les fera connoître dans ses deux ouvrages intitulés *antiquitates Oxonienses*, qui forment ensemble 3 vol. *in-fol.* & qui composent une histoire littéraire d'Angleterre. Je n'ai pas ces deux ouvrages sous les yeux pour les consulter; mais je me rappelle assez bien que Chillingworth, Fell, Gale, Hariot, Hody, Lydiat, Owen, Pocock, le comte de Rochester, &c. sont du nombre des savans auxquels *Oxford* a donné la naissance: combien y en a-t-il d'autres qui échappent à ma mémoire? On connoît assez ceux que je viens de nommer.

Chillingworth (Guillaume) savant théologien de l'église anglicane, étoit encore grand mathématicien. Il naquit en 1602, se trouva au siege de Glocester en 1643 & y fit la fonction d'ingénieur; mais ayant été fait prisonnier à la prise du château d'Arondel, on le conduisit à Chichester, où il mourut en 1644, des fatigues qu'il avoit essuyées. Entre ses ouvrages on estime particulierement celui qui est intitulé, *la religion protestante, voie sûre pour le salut*: c'est un modele de bonne logique.

Fell (Jean) évêque d'*Oxford*, est connu des étrangers par son excellente édition des œuvres de S. Cyprien, à *Oxford* 1682 *in-fol.* Il mourut en 1686, à 61 ans.

Gale (Thomas) favant littérateur, a donné plufieurs ouvrages très-eftimés. Les principaux font, 1°. *Hiftoriæ poëticæ antiqui fcriptores*; 2°. *Hiftoriæ anglicanæ fcriptores quinque*, 3°. *Hiftoriæ Britannicæ Saxonicæ*, *Anglo-Danicæ*, *fcriptores quindecim*, &c. Il mourut en 1709.

Hariot (Thomas) mathématicien, a donné une relation de la Virginie fort curieufe, & mourut en 1621, à 60 ans.

Hody (Humfrey) grand littérateur, mort en 1706, à 47 ans, a donné plufieurs ouvrages, dont le plus curieux eft une hiftoire en latin des illuftres grecs qui ont rétabli en Europe l'étude de la langue grecque, & des humanités. Samuel Jebb l'a fait imprimer à Londres, en 1742 *in* 8°. avec la vie de l'auteur.

Lydiat (Thomas) mit au jour plufieurs traités fur des matieres de phyfique & de chronologie; le principal eft celui des notes fur les marbres d'Aroudel, *Oxonii* 1676 *in-fol.* Il mourut en 1646, à 74 ans.

Owen (Jean) théologien presbytérien, publia divers ouvrages théologiques, dans lefquels il fema beaucoup de traits d'érudition, de politique & de philofophie. On lui doit des remarques fur les prologomenes & la polyglotte de Walton. Son livre, *de naturâ, ortu & ftudio veræ Theologiæ*, a été réimprimé plufieurs fois. Il prêcha en 1648, contre Charles II. & les Royaliftes. Il mourut en 1683, âgé de 67 ans.

Pocock (Edouard) célebre théologien, & l'un des plus favans hommes dans les langues orientales, qui ait jamais paru. Il naquit en 1604, fit deux voyages au levant, & acheta dans le dernier plufieurs manufcrits orientaux. Il mourut en 1691, à 87 ans. Il a traduit les annales d'Eutichius, patriarche d'Alexandrie; l'hiftoire des dynafties d'Abulpharage, & une verfion du fyriaque de la feconde épître de S. Pierre, de celles de S. Jean, & de S. Jude; une verfion du livre intitulé, *porta Mofis*; un effai de l'hiftoire des arabes; des commentaires fur Michée, Malachie, Ofée & Joël; une traduction en hébreu du traité de Grotius fur la vérité de la religion chrétienne; un recueil de lettres, & autres ouvrages, qui ont été imprimés à Londre en 1740, en 2 vol. *in-fol.*

Wilmot (Jean) comte de Rochefter, étoit un des beaux efprits de la cour de Charles II. mais il mourut en 1680, à la fleur de fon âge, à 32 ans. M. de S. Evremond nous le peint trop comme un homme à bonnes fortunes c'étoit en même tems un homme de génie, & un grand poëte. Entr'autres ouvrages brillans, d'une imagination ardente, qui n'appartenoit qu'à lui, il a publié quelques fatyres fur les mêmes fujets que Defpréaux avoit choifis; & fi fes idées manquent quelquefois de ces bienféances délicates dont nous faifons tant de cas, il eft toujours vrai qu'elles font exprimées avec la force & l'énergie qui conftituent le poëte. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

OXFORD-SHIRE, (*Géog.*) province maritime d'Angleterre au diocèfe d'Oxford, avec titre de comté. Elle a 130 milles de tour, & environ 534 mille arpens. L'air y eft bon, & le terrein fertile en blé, fruits & pâturages. Elle eft arrofée par la Tamife, le Cheweld, le Windruds, l'Evenlode, &c. Richard Plot vous inftruira de l'hiftoire naturelle de cette province fon ouvrage intitulé, *the natural hiftory of Oxford-shire*, a paru pour la premiere fois à Oxford, en 1676 *in-fol.* mais il a été reimprimé en 1686 & en 1705. (*D. J.*)

OXFOOFT, (*Commerce.*) mefure de liquide, connue en Hollande & à Hambourg; c'eft une barrique de vin de Bordeaux, c'eft-à-dire environ 240 bouteilles.

OXU, (*Géog.*) grande province du Japon dans l'île de Niphon, dont elle fait la pointe feptentrionale du côté de l'orient. (*D. J.*)

OXUMORON, f. m. (*Rhetorique.*) c'eft le nom grec donné par les Rhéteurs à la figure que nous appellons *oppofition*, *voyez* OPPOSITION. On la trouve fouvent employée dans les Orateurs & les Poëtes. Horace dit *arcani fides prodiga*, une fidélité indifcrete; *perjura fides* une fidélité parjure; *infaniens fapientia*, *fævus jocus*, *amabilis infania*, *lene tormentum*, *dulce periculum*, &c.

OXUS, (*Géog. anc.*) grande riviere d'Afie. Comme elle arrofe beaucoup de pays, foit en les traverfant, foit en les terminant par quelque endroit, les anciens ne font point d'accord fur les détails de ce fleuve; & il y a eu un tems où ils le connoiffoient fi peu, qu'ils l'ont confondu avec l'Araxe. Le pays fitué au-delà de l'*Oxus* s'appelloit *la Tranfoxane* ou *Tranfoxiane*; les Arabes l'appellent *Mauwaralnahr*.

L'*Oxus* fe déchargeoit autrefois dans la mer Cafpienne, mais aujourd'hui les habitans incommodés par les pyrates, ont fermé fon embouchure, & détourné fes eaux par des canaux qui arrofent leurs terres. Le nom moderne de ce fleuve eft *le Gihou*. *Voyez* GIHOU.

OXIBIENS LES, (*Géog. anc.*) *Oxibii*, anciens peuples de la Gaule aux confins de la Ligurie. Ils occupoient le diocèfe de Fréjus, & cette ville, comme le dit Pline, *lib. XIII. c. xiv.* étoit la capitale de la nation.

OXYCEDRE, f. m. (*Botan.*) l'*oxycedre*, *cedrus folio cupreffi*, *major*, *C. B. P.* 487. doit être mis au nombre des efpeces de genevrier.

C'eft un petit arbre, haut de 3 coudées, d'une odeur agréable de cyprès. Son tronc eft tortu, garni de plufieurs rameaux flexibles, & couverts d'une écorce raboteufe. Ses feuilles font petites, charnues, compofées de plufieurs rangs de quatre feuilles jointes enfemble, de même que celles du cyprès. Ses fleurs font femblables à celles du genevrier ordinaire, jaunes, attachées à l'extrémité des rameaux, & ftériles.

Les fruits naiffent fur d'autres branches de ce même arbufte. Ce font des baies de la groffeur de celles du myrthe, fphériques, femblables en quelque façon par leurs petites tubérofités à des cônes de cyprès; vertes d'abord, enfuite purpurines, s'amolliffant un peu en mûriffant; d'un goût & d'une odeur approchantes des baies de génievre: elles renferment 3, 4, ou même un plus grand nombre d'offelets cannelés, oblongs, réfineux, remplis d'une graine blanche, femblable en quelque maniere à celle du ris.

Cet arbriffeau fleurit au printems, & conferve longtems fon fruit verd, de même que le genevrier. Quand il eft nouvellement élevé de graine, fes feuilles reffembleroient aux feuilles du genevrier fi elles n'étoient plus courtes & plus molles; mais lorfqu'il a 3 ou 4 ans, il commence à porter des feuilles différentes, & celles que les rameaux inférieurs font chargés de feuilles piquantes & pointues, & les rameaux fupérieurs, de feuilles obtufes & arrondies.

Cette plante croît dans le Languedoc & dans les Alpes; elle donne d'elle-même de la réfine femblable à celle du genevrier. (*D. J.*)

OXYCOCCUS, (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres felon Tournefort, qui n'en connoît que deux efpeces, dont l'une ne differe de l'autre que par la largeur de fes feuilles. La fleur eft en rofe, compofée de divers pétales arrangés en rond. Le calice devient un fruit ou baie ronde, partagé en quatre loges qui contiennent des graines fphériques. Tournefort, I. R. H. *p.* 665. (*D. J.*)

OXYCRAT, f. m. (*terme de Pharmacie.*) eft un mélange d'eau & de vinaigre. Ce mot eft grec, ὀξύκρατον, compofé de ὀξὺς, *aigu*, & de κεράννυμαι, mêler. La proportion ordinaire eft d'une cuillerée de vinaigre fur 5 ou 6 d'eau.

L'*oxycrat* eft propre à calmer, à temperer & à rafraîchir. On en fait des fomentations, des clyfteres, &c.

OXYCROCEUM, f. m. *terme de Pharmacie*, compofition qu'on emploie en emplâtres, qui font fort bonnes pour les fractures, & pour procurer la formation des calus. Ce mot eft compofé d'ὀξὺς, *aigu*, & de κρόκος, *fafran*.

OXYDRAQUES LES, (*Géog. anc.*) en latin *Oxydracæ*, anciens peuples des Indes. Ils étoient voifins des Malliens, & entrerent avec eux & les Cathæens, dans une confédération contre Alexandre; mais ce prince ayant vaincu les Cathæens & les Malliens, les *Oxydraques* fe foumirent à lui. (*D. J.*)

OXIFRAGE, adj. (*Médecine.*) ou remede abforbant les acides. C'eft un remede qui brife & adoucit les pointes des fels acides qui font dans le corps. *Voy.* ABSORBANT, ALKALIN.

OXYGALA, ὀξύγαλα, *lait aigre*, *voyez* LAIT. Ce mot vient des deux mots grecs ὀξὺς, *aigre*, γάλα, *lait*.

Le *lait aigre* eft une boiffon commune chez les Turcs qui l'appellent *igur*. Vigénere dit qu'ils le boivent délayé dans de l'eau, & que ce mélange leur paroît plus frais & plus nourriffant que le *lait* feul.

OXYGLUCU, f. m. (*Matiere médic.*) ce mot défignoit chez les anciens un mélange de miel, d'eau & de vinaigre: on le faifoit d'ordinaire, en macérant dans l'eau des rayons dont on avoit tiré le miel & en y ajoutant une petite quantité de vinaigre pour y donner de la pointe; quelquefois on excluoit le vinaigre pour en faire une fimple boiffon d'ufage. Galien prétend que l'*oxyglucu* étoit la même chofe que l'*apomeli*, cependant il paroît par fa defcription de l'*apomeli*, qu'il y avoit de la différence; car il le compofoit avec des rayons de miel mis dans du vinaigre, & bouillis enfemble jufqu'à ce que ces deux fubftances fuffent unies, & que la force du vinaigre fût abattue. (*D. J.*)

OXYGONE, adj. *en Géométrie*, c'est la même chose qu'*acutangle*: *voyez* ACUTANGLE. On dit qu'une figure est *oxygone*, quand elle n'est composée que d'angles aigus ou d'angles plus petits que 90 degrés. *Voyez* AIGU.

Le mot *oxygone* se dit principalement des triangles, où les trois angles sont tous aigus, c'est-à-dire moindres chacun que 90 degrés. *Voyez* TRIANGLE. (*E*)

OXYMEL, s. m. *terme de Pharmacie*, est un mélange de miel & de vinaigre, qu'on fait bouillir jusqu'à consistence de syrop. Ce mot est formé du grec ὀξὺς, *aigu*, & μέλι, *miel*.

Il y a deux sortes d'*oxymel*, l'un simple & l'autre composé; l'*oxymel* simple est un mélange de deux parties de bon miel, & d'une de vinaigre blanc, qu'on fait bouillir jusqu'à consistence de syrop. Il est propre pour inciser & détacher les phlegmes qui tiennent au gosier & à la poitrine. L'*oxymel* composé ne differe du simple, qu'en ce qu'au miel & au vinaigre on ajoute la décoction des cinq grandes racines apéritives, avec de la graine d'ache, de persil & de fenouil: il est propre à déboucher les obstructions du foie & de la rate.

OXIMEL SCILLITIQUE. *Voyez* SCILLE, *Mat. méd.*

OXYREGMIE, s. f. *terme de Médecine*, âcreté du fluide stomacal, qui cause des rots acides; ce mot est composé de ὀξὺς, *aigu*, & ἐρεύγω, *roter*.

OXYRHODINS, adj. (*Pharmacie*.) ce terme signifie un médicament composé de vinaigre & de roses; c'est la même chose que le vinaigre rosat. Mais ce nom signifie particulierement un remede topique, qui s'applique à la tête & au col.

Les *oxyrhodins* se composent d'huile rosat & de vinaigre; on met sur trois onces d'huile, une de vinaigre. On s'en sert dans les fievres, dans les douleurs de tête & dans le délire, dans la léthargie & dans la plûpart des maladies soporeuses.

Oxyrhodin pour les maladies de tête; prenez huile rosat, quatre onces; vinaigre rosat, une once & demie: mettez-le tiede sur le devant de la tête qu'on aura eu soin de raser, avec du chanvre ou de la laine; on peut substituer à l'huile rosat celle de violette, de graine de lin, de nimphæa ou pavot.

Ces topiques étant répercussifs, ne doivent être appliqués qu'après les remedes généraux. Les *oxyrhodins* s'appliquent encore sur le bas-ventre dans le dévoiement.

OXYRYNQUE, (*Géog.*) ville d'Egypte, sur la rive occidentale du Nil dans un nôme dont elle étoit la capitale, & qui prenoit d'elle le nom d'*Oxyrynchites nomos*. Elle prenoit elle-même le sien d'un poisson qu'on y adoroit, & que l'on appelloit *Oxyrynque*, ὀξύρυγχος, à cause de son museau pointu. Ce poisson avoit un temple dans cette ville; & Strabon, *l. XVII. p.* 812. observe que les autres peuples de l'Egypte l'adoroient aussi. Ælien, *l. X. c. xlvj.* dans son histoire des animaux, n'a eu garde d'oublier un poisson à qui l'on avoit rendu de si grands honneurs. L'*Oxyrynque*, dit-il, est nourri dans le Nil, & il y a un nôme qui en prend le nom, ce poisson y est honoré d'un culte religieux. Etienne le géographe dit la même chose.

Cette ville a été autrefois episcopale: Apollonius son évêque, souscrivit au concile de Séleucie, & Pierre autre évêque d'*Oxyrynque*, au concile d'Ephèse. M. Baillet nous peint *Oxyrynque* dans le quatrieme siecle, comme le temple de tous les saints & de toutes les saintes du monde: c'est-à-dire de quantité de religieux & de religieuses, divisées en plusieurs monasteres. (*D. J.*)

OXYS, (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres: son calice est divisé en cinq segmens, il est d'une piece, tubuleux, & en cloche; ses feuilles sont en cœur comme celles du treile & pointues. Sa fleur est monopétale, pentapétaloïdale & en cloche; elle porte cinq étamines supérieures, & cinq inférieures; les dernieres sont presque unies les unes aux autres par leurs parties inférieures. Son ovaire est placé au fond du calice; il pousse cinq tubes, & dégénere en un fruit membraneux, oblong, à cinq capsules, & garni de cinq valvules qui s'écartent les unes des autres, en commençant par la base, & en allant vers la partie supérieure; il est plein de semences couvertes d'une enveloppe élastique qui les disperse au loin.

Tournefort compte onze especes d'*oxys*, dont la plûpart sont étrangeres, & seulement cultivées dans les jardins des curieux; on distingue toutes les diverses especes de ce genre de plante dans le tems même qu'elles ne sont pas en fleur: 1°. parce que leurs feuilles naissent régulierement au nombre de trois sur le sommet de chaque tige; 2°. parce qu'elles ont généralement la figure du cœur qui est marqué sur nos cartes à jouer; 3°. enfin, parce qu'elles sont d'ordinaire d'une odeur acide, mais qui n'est pas désagréable. (*D. J.*)

OXYSAL DIAPHORETIQUE, (*Pharm.*) remede recommandé par plusieurs auteurs, & inventé par Angelus Sala chimiste allemand; voici la maniere de le préparer.

Prenez du meilleur sel de chardon-béni en grain; mettez-le dans un vaisseau, & versez dessus peu-à-peu de l'esprit fort de vinaigre ou de l'esprit de sucre, préparés sur un feu modéré au bain marie, sans aucune odeur ni goût empyreumatiques, non seulement jusqu'à ce que le sel soit dissout dans l'esprit, mais jusqu'à ce que la vapeur produite par leur actions s'arrête, & que le mélange ait acquis un goût agréable & tant-soit peu acide; consumez ce qui restera d'humidité par l'évaporation. En dissolvant de rechef ce sel dans l'eau, & en le laissant en digestion au bain marie pendant huit jours, il se résoudra en une liqueur transparente & d'une belle couleur, que vous tirerez au clair dans un vaisseau convenable: vous réduirez par l'évaporation le sel en une consistence seche; vous l'enfermerez ensuite dans des vaisseaux, de peur que l'approche de l'air ne le remette en dissolution; ce qui lui arriveroit facilement. (*D. J.*)

OXYSACCHARUM, s. m. *terme de Pharmacie*, est un médicament liquide, composé de sucre & de vinaigre: ce mot est composé de ὀξὺς, *aigu*, & σάκχαρον, *sucre*; mais on appelle plus spécialement *oxysaccharum* un syrop fait avec du vinaigre, du suc de grenades aigres & du sucre; lequel est propre à rafraîchir & à résister à la malignité des humeurs.

O Y

OYANT, (*Jurisprud.*) en matiere de compte, signifie celui qui entend le compte, & auquel il est présenté par le rendant; l'*oyant* compte fournit ses débats contre le compte, & le rendant fournit ses soutenemens contre les débats de l'*oyant*. *Voyez le tit. xxix.* de l'ordonnance de 1667. *de la reddition des comptes & voyez* COMPTE & RELIQUAT. (*A*)

OYARD, *voyez* OIE.

OYAS, (*Hist. mod.*) c'est le titre que l'on donne à la cour du roi de Siam, aux ministres & à ceux qui possédent les postes les plus éminens de l'état. Pour les distinguer des autres, le monarque leur donne une boîte d'or artistement travaillée, dans laquelle ils ont des feuilles de bétel qu'ils mâchent de même que les autres Indiens. C'est le plus ou le moins de travail qui se trouve sur cette boîte qui annonce le rang des *oyas*: ils ont au-dessous d'eux les *ok-pras*, parmi lesquels on choisit les ambassadeurs; leurs boîtes sont moins travaillées que celles des *oyas*. Les *ok-louans* forment un troisieme ordre de noblesse, leur boîte est d'argent façonné: enfin, les *ok-munes* & les *ok-kunnes* sont des officiers subalternes, dont les boîtes sont d'or ou d'argent, sans nulle façon.

OYE, *voyez* OIE.

OYE, (*Géog.*) petite ville de France dans le Boulenois, capitale d'un comté de même nom, *pagi Oviensis*; les Anglois l'ont possédée jusqu'à la prise de Calais; elle est à 1 lieue de Graveline, 2 de Calais, 61 de Paris. *Long.* 19. 35. *lat.* 51. (*D. J.*)

OYE, L'ILE D' (*Géogr.*) petite île de France sur la côte du pays d'Aunis, proche de celle de Ré vers la Rochelle; quelques-uns écrivent *oyent*: le nom latin est *Ogia* & *Auca*. (*D. J.*)

O Z

OZAGES, (*Géog.*) peuples de l'Amérique septentrionale dans la Louisiane, au couchant du fleuve Missisipi. Il occupe un pays situé autour de plusieurs rivieres, dont la principale prend le nom de rivieres des *Ozages*, & toutes vont se perdre dans le Missouri. (*D. J.*)

OZAMA, (*Géogr.*) riviere de l'Amerique dans l'île espagnole. Elle a ses sources dans les montagnes qui occupent le centre de l'île, passent à Saint-Laurent, & de-là coulant vers le midi, elle se rend à la ville de Saint-Domingue, dont elle forme le port. A l'entrée de ce fleuve, il y a une barre, laquelle n'a ordinairement qu'onze piés d'eau, treize à quatorze quand la marée est haute, & quinze au plus dans les grandes marées. (*D. J.*)

OZEGUE, (*Botan. exot.*) arbre du royaume de Congo, dans la basse Ethiopie; c'est une espece de prunier dont les fruits sont jaunes, & ont l'odeur & le goût fort agréables. On fait de leurs branches des haies, des pali-

paliſſades & des cabannes, ſous leſquels on ſe met à couvert des rayons du ſoleil, par l'épaiſſeur de leurs feuilles. (*D. J.*)

OZENE, ſ. f. *Terme de Chirurgie*, ulcere de la narine, accompagné de puanteur; ce mot vient du grec ὄζαινα, qui ſignifie la même choſe; il eſt formé de ὄζη, *fœtor*, puanteur.

Il y a un *ozene* ſimple qui conſiſte en une ſimple ulcération de très-petite conſéquence, & qui ne devroit point être appellé de ce nom. Il convient plus particulierement à un ulcere putride qui exhale une odeur très-fœtide & dont l'humeur eſt plus ou moins âcre, & quelquefois ſanguinolente.

L'*ozene* ſimple vient ſouvent à la ſuite de la petite vérole, ou après l'extirpation d'un polype. *Voyez* POLYPE.

Ceux qui ont les écrouelles, la vérole, le ſcorbut ſont ſujets aux ulceres putrides; ils deviennent quelquefois cancéreux; ils ſont ſouvent accompagnés de la carie des cornets ſupérieurs ou inférieurs du nez.

La cauſe de l'*ozene* le rend plus ou moins fâcheux, ou de plus ou moins facile guériſon.

Les ulceres ſimples doivent être traités par des remedes généraux ſuivant le tempérament du ſujet; puis on fait tomber les croutes du nez avec des décoctions émollientes, attirées dans les narines ou injectées. On peut toucher les croutes avec la barbe d'une plume, trempée dans un liniment d'huile d'amandes-douces & de blanc de baleine, à la ſuite de la petite vérole: on deſſéche enſuite l'ulcere avec l'huile d'œufs. S'il y avoit diſpoſition cancéreuſe, l'onguent nutritum ſeroit fort bon, après avoir lavé l'ulcere avec l'eau de *ſolanum* ou de *juſquiam*: ſi la cure vient de quelques vices, il faut tâcher de les attaquer primitivement par les remedes ſpécifiques: on a remarqué que le mercure devoit être donné avec grande circonſpection dans ce cas pour ne pas exciter de déſordres au mal local; les décoctions de gayac & de ſaſſafras ſeront indiquées, tant extérieurement que pour boiſſon dans ce cas.

On propoſe communément les injections pour deſſécher les ulceres de l'intérieur du nez, mais il eſt difficile qu'elles portent ſur le lieu malade; on préfere avec raiſon les fumigations ſéches; avec le maſtic, l'encens, la myrrhe, le ſtyrax calamite, le benjoin & autres corps odoriférans, dont on forme des paſtilles ou trochiſques, avec de la térébenthine. Rondelet rapporte avoir guéri par ce moyen un ulcere, que des Médecins italiens & françois n'avoient pu guérir. *Voyez* FUMIGATION.

Celſe parle de la cure de l'*ozene* par l'application du cautere, s'il ne cede point aux médicamens; mais comment aller porter le fer rouge dans une cavité dans laquelle on ne voit point les endroits qui pourroient être utilement cautériſés?

Une obſervation plus intéreſſante eſt celle de Drake, qui a décrit une eſpece d'*ozene* dont le ſiége eſt dans le ſinus maxillaire; entr'autres ſignes, il ſe connoît à un plus grand écoulement de pus, lorſqu'on eſt couché du côté oppoſé à la maladie. Elle exige pour ſa curation, l'extraction d'une ou de pluſieurs dents, au moyen dequoi on peut injecter facilement le ſinus maxillaire, après avoir pénétré dans ſa cavité par la perforation des alvéoles qui contenoient les dents arrachées. Nous avons parlé amplement de cette opération, en traitant des maladies des gencives, à la ſuite de l'*article* GENCIVE. (*Y*)

OZOLES, LES (*Géog. anc.*) *ozolæ*, nom diſtinctif d'une partie des Locres. *Voyez* LOCRES.

OZZALA, (*Géog. anc.*) lieu d'Aſie dans la Galatie, entre Ancyre & Tyane, & plus particulierement ſelon Antonin, entre Parnaſſus & Nitazi. (*D. J.*)

P, f. m. c'eft la feizieme lettre & la douzieme confonne de notre alphabeth. Nous la nommons communément *pé*; les Grecs l'appelloient *pi*, *πῖ*. Le fyftème naturel de l'épellation exige, qu'on la défigne plûtôt par le nom *pe*, avec un *e* muet. Les anciennes langues orientales ne paroiffent pas avoir fait ufage de cette confonne.

L'articulation repréfentée par la lettre *p*, eft labiale & forte, & l'une de celles qui exigent la réunion des deux levres. Comme labiale, elle eft commuable avec toutes les autres de même organe. *Voyez* LABIALE. Comme formée par la réunion des deux levres, elle fe change plus aifément & plus fréquemment avec les autres labiales de cette efpece *b* & *m*, qu'avec les fémilabiales *v* & *f*. *Voyez* B & M. Enfin comme forte, elle a encore plus d'analogie avec la foible *b*, qu'avec toutes les autres, & même qu'avec *m*.

Cette derniere propriété eft fi marquée, que quoique l'on écrive la confonne foible, le méchanifme de la voix nous mene naturellement à prononcer la forte, fouvent même fans que nous y penfions. Quintilien, *inft. orat. I. vij.* en fait la remarque en ces termes: *Cum dico* obtinuit, *fecundam B litteram ratio pofcit, aures magis audiunt P*. L'oreille n'entend l'articulation forte que parce que la bouche la prononce en effet, & qu'elle y eft contrainte par la nature de l'articulation fuivante *t*, qui eft forte elle-même; & fi l'on vouloit prononcer *b*, ou il faudroit inférer après *b* un *e* muet fenfible, ce qui feroit ajouter une fyllabe au mot *obtinuit*, ou il faudroit affoiblir le *t* & dire *obdinuit*, ce qui ne le défigureroit pas moins. Nous prononçons pareillement *optus*, *optenir*, *apfent*, *apfoudre*, quoique nous écrivions *obtus*, *obtenir*, *abfent*, *abfoudre*. C'eft par une raifon contraire que nous prononçons *prezbytere*, *dizjoindre*, quoique l'on écrive *presbytere*, *disjoindre*; la feconde articulation *b* ou *j* étant foible, nous mene à affoiblir le *s* & à le changer en *z*.

M. l'abbé de Dangeau, *opufc.* 148. remarque que fi dans quelque mot propre il y a pour finale un *b* ou un *d*, comme dans *Aminadab* ou *David*, on prononce naturellement *Aminadap*, *Davit*, parce que fi l'on vouloit prononcer la finale foible, on feroit néceffité à prononcer un petit *e* féminin. Mais, dit M. Harduin, fecrétaire perpétuel de l'académie d'Arras, *Rem. div. fur la prononc. p.* 120, „ il me femble qu'on prononce naturellement & aifément *Aminadab*, *David* comme ils „ font écrits. Si nos organes en faifant fonner le *b* ou „ le *d* à la fin de ces mots, y ajoutent néceffairement „ un *e* féminin, ils l'ajoutent certainement auffi après „ le *p* ou le *t*, & toute autre confonne articulée„. Cette remarque eft exacte & vraie, & l'on peut en voir la raifon *article* H.

Si l'on en croit un vers d'Ugution, le *p* étoit une lettre numérale de même valeur que *c*, & marquant *cent*.

P Similem cùm C numerum monftratur habere.

Cependant le p furmonté d'une barre horifontale, vaut, dit-on, 400000; c'eft une inconféquence dans le fyftème ordinaire: heureufement il importe affez peu d'éclaircir cette difficulté; nous avons dans le fyftème moderne de la numération, de quoi nous confoler de la perte de l'ancien.

Dans la numération des Grecs, *π* fignifie 80.

Les Latins employoient fouvent *p* par abbréviation. Dans les noms propres, *P.* veut dire *Publius*; dans *S. P. Q. R.* c'eft *populus*, & le tout veut dire *Senatus Populufque Romanus*; *R. P*, c'eft-à-dire *Refpublica*; *P. C*, c'eft *Patres confcripti*; *C. P*, c'eft *Conftantinopolis*, &c.

La lettre *p* fur nos monnoies indique qu'elles ont été frappées à Dijon. (*M. E. R. M.*)

P P p, (*Ecriture*.) dans fa figure eft le milieu de la lettre *t*, la 4, 5, 6, 7 & 8e parties d'*o*, & la queue de la premiere partie d'*x*. L'*o* italien & le coulé fe forment en deux tems du mouvement fimple des doigts dans leur premiere partie, & des doigts & du poignet dans leur feconde. L'*o* rond fe fait du mouvement mixte des doigts & du poignet. *Voyez le volume des Planches à la table de l'Ecriture*, *Pl. I. des alphabets*.

P, *en Mufique* par abréviation, fignifie *piano* ou *doux*. *Voyez* DOUX. Le double *pp* fignifie *très-doux*. (*S*)

P, *dans le Commerce*, feul ou joint à quelques autres lettres, forme plufieurs abréviations ufitées parmi les banquiers, marchands-teneurs de livres, &c. Ainfi *P* fignifie *protefté*, A. S. P. *accepté fous protêt*; A. S. P. C. *accepté fous protêt pour mettre à compte*; $P\frac{o}{o}$ *pour cent*. *Voyez* ABRÉVIATION. *Dictionnaire de Commerce, tome III. p.* 663.

PAAL-GOWAM, f. m. (*Hift.*) douzieme mois de l'année des Indiens. *Voyez l'Inde de* Dapper, & *la defcription de la côte de Malabar* de Boile.

PABONS, f. m. (*Hift.*) c'eft en Perfe le baifer des piés, cérémonie dont on fait remonter l'inftitution jufqu'à Caioumarrath, le premier roi de la Perfe. C'eft la marque du refpect des feigneurs envers le fouverain, & c'eft auffi la marque de foi & hommage à l'égard des feigneurs.

PACA, f. m. (*Zoolog.*) animal d'Amérique du genre des cochons de Guinée; il tient des caracteres du rat, avec le poil & le cri du cochon; il a la taille d'un petit cochon de lait, fa tête eft faite comme celle d'un lapin. Sa mouftache reffemble à celle du lievre; fes oreilles font liffes, un peu pointues; fes narines font fort larges; fa mâchoire fupérieure eft plus longue que l'inférieure. Ses piés ont chacun quatre orteils; fes jambes de derriere font plus grandes que celle de devant. Son poil eft rude comme celui du cochon, & de couleur brune foncée. Il eft tacheté en long fur les côtes; fon ventre eft blanc; il ne fe fert pas de fes piés de devant en guife de mains, mais il les porte fur la terre comme le porc. Il eft ordinairement fort gras, & d'une chair de très-bon goût. Ray, *fynopf. quadruped.* (*D. J.*)

PACAGE ou PASCAGE, f. m. (*Jurifprud.*) du latin *pafcere*; eft un pâturage humide dont on ne fauche point l'herbe, & qui fert pour la nourriture des beftiaux. Quand le pâturage eft fec, on le nomme *patis ou pâquis*; il faut néanmoins avouer que dans l'ufage on confond fouvent les termes de *prés*, *prairies*, *pâturages*, *pâtures*, *patis* ou *pafquis*, *pafcage* ou *pâcage*, *pafqueirage*, *herbages*, *communes*.

Quelquefois le terme de *pafcage* eft pris pour le droit de faire paître les beftiaux dans un certain lieu; quelquefois on entend par-là l'exercice de ce droit; quelquefois enfin c'eft le terrein fur lequel ce droit s'exerce.

On diftingue ordinairement les pâtures en vives ou graffes, & en vaines.

Les pâtures vives ou graffes font les prés, les *pafcages* ou communes, les bois, les droits de pâturage & de panage que plufieurs communautés d'habitans ont dans les forêts & autres bois dont ils font voifins, & qui confiftent à y mener paître leurs chevaux & bêtes aumailles dans le tems de la paiffon, & leurs cochons dans le tems de la glandée.

L'ufage des pâtures graffes ou vives n'appartient qu'au propriétaire ou à celui qui eft en fes droits, tel qu'un locataire ou fermier, parce que la pâture de ces fonds eft un fruit domanial.

Quand ces pâtures vives ou graffes font des communes, c'eft-à-dire des pâturages appartenans à une communauté d'habitans, l'ufage n'en appartient qu'aux habitans qui ont la propriété du fonds; du refte chaque habitant a la liberté d'y mettre tel nombre de beftiaux qu'il veut, même un troupeau étranger, pourvu qu'il foit hébergé dans le lieu auquel ces communes font attachées. *Voyez* COMMUNES & TRIAGE.

Les droits de pâturage & de pacage que les riverains ont dans les forêts voifines, dépendent des titres particuliers des ufagers; & pour en jouir, il faut fe conformer aux regles établies par l'ordonnance des eaux & forêts; *titre XVIII.* & *XIX.*

Les vaines pâtures font les chemins publics, places, carrefours, les terres à grain après la dépouille, les jacheres, les guérets, les terres en friche, & généralement toutes les terres où il n'y a ni fruits ni femences.

Les prés font auffi réputés vaines pâtures après la dépouille du foin, fuppofé que le pré ne foit pas clos & défendu d'ancienneté; fi l'on a coutume d'y faire du

regain, ces prés ne ſont réputés vaine pâture qu'après la dépouille de la ſeconde herbe. *Voyez* REGAIN.

Les landes ou patis ſont auſſi ſujets à la vaine pâture, ſi ce n'eſt dans quelques coutumes qui les en exceptent pour le tems de l'herbe, c'eſt-à-dire depuis la mi-Mars juſqu'en Septembre.

Le bois taillis de trois, quatre ou cinq ans de recrûe, plus ou moins, ſelon la qualité du bois & l'uſage du pays, pour le tems pendant lequel les bois ſont défenſables, les accrûes de bois au-delà de leurs bornes, & les bois de haute futaie, pour les herbes qui croiſſent deſſous, ſont auſſi des endroits de vaine pâture pour les propriétaires & pour leurs fermiers, à la différence de la glandée ou autre récolte de fruits ſauvages, qui eſt toujours reſervée au propriétaire, ſauf les droits de pâturage & de panage pour ceux qui en ont dans les bois d'autrui.

Le droit de mener les beſtiaux dans les vaines pâtures, quoique le fond appartienne à autrui, eſt un reſte de l'ancien droit naturel & primitif, ſuivant lequel toutes choſes étoient communes entre les hommes; c'eſt une eſpece de droit commun que la plûpart des coutumes ont conſervé pour la commodité publique, & pour maintenir l'abondance des beſtiaux.

Il eſt pourtant libre en tout tems à celui qui eſt propriétaire d'une vaine pâture, de la faire clore pour en empêcher l'uſage commun, à moins que la coutume ne contienne quelque diſpoſition contraire.

En vaine pâture, il y a dans quelques coutumes droit de parcours entre les habitans des paroiſſes voiſines, c'eſt-à-dire que les habitans d'un village peuvent mener leurs beſtiaux de clocher à clocher, ou juſqu'au milieu du village voiſin, ou du moins juſqu'aux clos, ſelon l'uſage des lieux.

A l'égard des bêtes blanches, il eſt d'uſage dans les pays où le parcours a lieu, qu'on les peut mener ſi loin que l'on veut, pourvu qu'elles retournent de jour à leur gîte.

Mais l'uſage le plus commun & en même tems le plus naturel & le plus équitable, eſt que chaque paroiſſe a ſon territoire diſtinct & ſéparé de celui des paroiſſes voiſines pour le pâturage; il y a même des endroits où chaque village, chaque hameau, chaque cenſe a ſon triage ou canton ſéparé.

Il y a pourtant une exception à l'égard du propriétaire & de ſon fermier, leſquels peuvent faire pâturer leurs beſtiaux ſur toutes les terres qui leur appartiennent, quoiqu'elles ſoient ſituées en différentes paroiſſes ou cantons.

Dans quelques coutumes la vaine pâture ſuit la haute juſtice; & moyennant une redevance que les juſticiables payent au ſeigneur pour ſon droit de *blairie* ou permiſſion de vaine pâture, ils y ont ſeuls droit: les étrangers ſont ſujets, à l'amende & à la priſe de leurs beſtiaux.

Dans les communes tout habitant a droit de faire paître ſes beſtiaux, quand même il n'auroit pas dans la paroiſſe de terres en propriété ou à ferme; il n'en eſt pas de même des terres ſujettes à la vaine pâture, le droit de *pacage* dans ces ſortes de pâtures eſt réel & non perſonnel; & comme on n'y a droit que par une ſociété qui ſe contracte tacitement pour cet objet, chacun n'a droit dans cette ſorte de pâturage qu'à proportion de la quantité de terres qu'il poſſede lui-même dans le lieu. Chaque propriétaire ou fermier n'a la vaine pâture ſur les autres que parce que les autres l'ont ſur lui: de ſorte que ceux qui n'ont point de terres n'ont pas le droit de mener ni envoyer leurs beſtiaux en vaine pâture, tellement qu'il eſt paſſé en maxime que *qui n'a labourage n'a paſcage*.

Suivant les arrêts du parlement de Paris, dont la juriſprudence paroît avoir été adoptée en ce point par les autres cours, on ne peut envoyer dans les vaines pâtures des moutons qu'à raiſon d'un par chaque arpent de terre labourable que l'on poſſede dans la paroiſſe.

Pour les chevaux & bêtes à cornes, il eſt de regle, ſuivant quelques coutumes, qu'on ne peut mettre dans les pâturages publics que les beſtiaux de ſon crû ou ceux qui ſont néceſſaires à ſon uſage, & en même quantité que l'on en a nourri pendant l'hiver précédent du produit de ſa récolte.

Les regles que l'on obſerve pour le nombre de beſtiaux que chacun peut envoyer dans les vaines pâtures, ſont pour les nobles comme pour les roturiers, & pour le ſeigneur même du lieu, ſauf ſon triage dans les communes.

On permet par humanité le paturage d'une vache ou de deux chevres aux pauvres gens qui n'ont que l'habitation.

Pour jouir de la vaine pâture ſur les terres d'autrui, il faut laiſſer le tiers de ſes terres en jacheres, étant juſte que chacun contribue au pâturage qui eſt au commun.

Les vignes, garennes & jardins clos ou non clos, ſont toujours *en défends*, & conſéquemment ne ſont point ſujets à la vaine pâture.

Les terres labourables ſont de même en défends tant qu'il a y des grains deſſus, ſoit en ſemailles, ſur pié, en javelles ou en gerbes.

Pour les près & les bois, il faut obſerver ce qui a été dit ci-devant.

Il eſt défendu de mettre dans les pâturages, ſoit publics ou particuliers, des bêtes attaquées de maladies contagieuſes, comme gale, claveau, morve, &c.

Il en eſt de même des bêtes malfaiſantes, telles que les bœufs ſujets à frapper de la corne, les chevaux qui ruent, ou qui mordent.

Il eſt auſſi défendu de mener dans les prés ni dans les bois, les chevres, les porcs, les brebis & moutons, & les oies dans les prés; on excepte ſeulement pour les porcs le tems de la glandée, pendant lequel on peut les mener dans les bois.

Dans les pâturages qui ſont près de la mer, il eſt permis d'y envoyer les bêtes à laine, mais on obſerve à cet égard quelques arrangemens qui dépendent de l'uſage de chaque lieu.

Le propriétaire ou fermier qui trouve des beſtiaux en délit ſur ſes héritages, peut les ſaiſir lui même ſans miniſtere d'huiſſier, & les mettre en fourriere, ſoit dans le parc du ſeigneur ou dans quelqu'autre lieu public; il ne doit pas les tuer ni ſe les approprier; il doit intenter ſon action en dommages & intérêts dans le tems preſcrit par la coutume, lequel en quelques endroits eſt de 20 ou 30 jours, en d'autres un an. *Voyez* l'ordonnance des eaux & forêts, *titres XVIII. XIX. XX. XXIII. XXIV. XXV. XXVI. XXVII.* & les *mots* COMMUNAUX & COMMUNES. (*A*)

PACAL, ſ. m. (*Botan.*) grand arbre de l'Amérique; il croît aux environs de Lima, ſur les bords des eaux. On ſent aſſez le ridicule de cette deſcription; il faudroit qu'il n'y eût dans toute la contrée qu'un grand arbre. On ajoute que les Indiens brûlent le bois du *pacal*, en mêlent les cendres avec du ſavon, & s'en ſervent contre les dartres & feux volages: ce mélange paſſe pour en diſſiper juſqu'aux vieilles taches.

PACALES *ou* PACALIES, ſ. f. pl. (*Hiſt. anc.*) fêtes qu'on célébroit chez les anciens Romains en l'honneur de la déeſſe de la Paix. *Voyez* PAIX.

Alnhelmus, *de laud virg.* parlant des fêtes & cérémonies impures des payens, les appelle *pœnalia*. Gronovius s'eſt imaginé que ce paſſage étoit fautif, prétendant qu'il n'y avoit point de fêtes de ce nom, mais qu'apparemment il devoit y avoir en cet endroit *pacalia*, ou peut-être *palilia*. Voyez PALILIA.

Les anciens, qui perſonnifioient & même déifioient tout, n'avoient pas oublié la Paix: elle avoit un autel à Rome & un temple magnifique, où on l'invoquoit avec beaucoup de ſolemnité. *Voyez* PAIX.

PACAMO, ſ. m. (*Ichthiolog.*) nom d'un poiſſon du Bréſil du genre des lamproies, & qu'on prend parmi les rochers. Marggrave vous en donnera la deſcription.

PAÇAMORES, (*Géog. mod.*) gouvernement de l'Amérique méridionale au Pérou, dans l'Audience de Quito. L'air y eſt tempéré, le terrein abondant en bétail, en grains & en mines. (*D. J.*)

PACAY, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre du Pérou qui a la feuille du noyer, mais de grandeur inégale, rangée par paire ſur une même côte, & croiſſant en longueur à meſure qu'elle s'éloigne de la tige; la fleur de l'inga de Piſon & du P. Plumier, mais le fruit différent, & la gouſſe non exagone, mais à quatre faces, dont les deux grandes ont 16 à 18 lignes, & les deux petites 7 à 8 de longueur variable, depuis un piés juſqu'à quatre pouces, diviſée en-dedans en pluſieurs loges qui contiennent chacune un grain ſemblable à une feve plate, enveloppé dans une ſubſtance blanche & filamenteuſe qu'on prendroit pour du coton, mais qui n'eſt qu'une eſpece d'huile priſe qu'on mange pour ſe rafraîchir, & qui laiſſe dans la bouche un petit goût muſqué fort agréable, ce qui lui a fait donner le nom parmi les François de *pois ſucrin*. Frez. *pag.* 155. 156.

PACCASJETTI, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau des Indes orientales, dont les feuilles pulvériſées & appliquées ſur les ulceres, diſſipent les excreſcences & les chairs baveuſes; priſes intérieurement, elles ſont ſudorifiques & diminuent les accès des fievres intermittentes.

PACEM, (*Géog. mod.*) bourgade de l'île de Sumatra, au royaume d'Achem. Elle étoit autrefois capitale

d'un

d'un royaume dont s'eſt emparé le roi d'Achem. *Long.* 115. *lat.* 5. 2.

PACFI ou PAFI, le grand *pacfi*, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt la grande voile, la plus baſſe voile qui eſt au grand mât.

Pacfi, le petit *pacfi*, c'eſt la voile de miſene. *Voyez* VOILE. *Etre aux deux pacfis*, c'eſt être aux deux baſſes voiles. (*Z*)

* PACHA D'EGYPTE, (*Hiſt. mod.*) autrement *bacha d'Egypte*. La partie de ce pays ſoumiſe au grand-ſeigneur, eſt gouvernée par un *pacha* qui a cependant très-peu de pouvoir réel, mais qui ſemble principalement y être envoyé pour que les ordres du divan, des beys & des ogiacs militaires, ſoient exécutés par leurs propres officiers. S'il afferme les terres du grand-ſeigneur, les taxes impoſées ſur les terres lors de la mort du fermier lui appartiennent. Originairement toutes les terres de l'Egypte appartenoient au grand-ſeigneur, & la Porte les regarde encore comme de ſon domaine; mais le pouvoir du grand-ſeigneur étant préſentement perdu dans ce pays, les terres reviennent au plus proche héritier, qui en reçoit cependant l'inveſtiture du *pacha*, qui eſt très-aiſe d'en traiter avec lui à bon marché. Sa charge demande d'être fort attentif à faire avorter tous les deſſeins qui peuvent devenir préjudiciables à la Porte ottomane: auſſi eſt-il ſouvent déſagréable au pays, & dépoſé en conſéquence; mais il ne s'en embarraſſe guere, parce que ſa perſonne eſt ſacrée, & que la perte de ſon poſte lui en procure toujours un autre fort conſidérable. Pococh, *deſcription de l'Egypte*. (*D. J.*)

PACHAA, (*Hiſt. nat. Botan.*) plante des Indes orientales; elle eſt très aromatique, ainſi que ſa fleur qui eſt auſſi verte que la plante qui la produit.

PACHACAMAC, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les idolâtres du Pérou donnoient au ſouverain être qu'ils adoroient, avec le ſoleil & d'autres fauſſes divinités. Le principal temple de *Pachacamac* étoit ſitué dans une vallée à quatre lieues de Lima, & avoit été fondé par les incas ou empereurs du Pérou. Ils offroient à cette divinité ce qu'ils avoient de plus précieux, & avoient pour ſon idole une ſi grande vénération, qu'ils n'oſoient la regarder. Auſſi les rois & les prêtres même entroient-ils à reculons dans ſon temple, & en ſortoient ſans ſe retourner. Les Péruviens avoient mis dans ce temple pluſieurs idoles qui, dit-on, rendoient des oracles aux prêtres qui les conſultoient. Jovet, *hiſtoire des religions*. Ferdinand Pizaro tira de grandes richeſſes du temple de *Pachacamac*: les ruines qui en ſubſiſtent encore donnent une grande idée de ſa magnificence.

PACHACAMAC, *Vallée de*, (*Géog. mod.*) vallée de l'Amérique méridionale au Pérou, ſituée environ à quatre lieues au ſud de Lima. Cette vallée admirable par ſa fertilité, étoit fameuſe avant la conquête du Pérou, par le riche temple de ſon idole, qui lui avoit donné ſon nom. Les Hiſtoriens diſent que Ferdinand Pizaro tira de ce temple plus de 900 mille ducats en or, ſans compter le pillage de ſes ſoldats. Cette vallée eſt arroſée par une riviere de ſon nom, qui a ſon embouchure dans la mer du Sud; & les rochers de la côte qui ſont tout blancs, portent auſſi le nom de *Pachacamac*. (*D. J.*)

PACHACAMALI, c'eſt le même que *Pachacamac*.

PACHAMAMA, nom d'une déeſſe des habitans du Pérou.

PACHISUS, (*Géog. anc.*) fleuve de Sicile, ſelon Vibius Sequeſter, *de fluminib.* qui dit que le jeune Pompeius y fut tué; mais il y a certainement une faute dans le paſſage de Vibius, car outre qu'aucun auteur ancien n'a connu de fleuve nommé *Pachiſus*, les Hiſtoriens nous apprennent que Sextus Pompeius ſe ſauva en Aſie & qu'il y fut tué.

PACHON, (*Chronolog.*) nom que les Egyptiens donnent au neuvieme mois de l'année. Il commence le 26 Avril du calendrier Julien, & le 7 Mai du Grégorien. (*D. J.*)

PACHTLI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) le onzieme & douzieme des dix-huit mois de 20 jours qui compoſent l'année des Mexicains. Ils nomment encore le onzieme *Hécolti*, & le douzieme *Hiteipachtli*.

PACHYNEO, (*Géog. anc.*) *Pachynum promontorium* ou *Pachymus*; promontoire de la Sicile dans la partie orientale de cette île du côté du midi: c'eſt l'un des trois promontoires qui ont fait donner à la Sicile le nom de *Trinacrie*. Plutarque parle de ce promontoire; on le nomme préſentement le *cap. de Paſſacro*. (*D. J.*)

PACHYS, ſ. m. (*Médecine.*) παχὺς, *épais*. Hippocrate décrit dans ſon *Traité des maladies intérieures*, une indiſpoſition ou plutôt différentes maladies, ſous le *nom* de παχὺ νόσημα, *maladie épaiſſe*. On fait quatre eſpeces de cette maladie.

On ne trouve point que nos praticiens modernes, ni même ceux d'entre nos anciens qui ſont venus après lui, aient décrit aucune maladie particuliere qui fût accompagnée de tant d'accidens à-la-fois, & ſi peu analogues les uns aux autres, d'où quelques-uns ont inféré, ou que ces maladies ont ceſſé & n'attaquent plus perſonne aujourd'hui, ou qu'elles n'ont jamais été, & que ce ſont des maladies feintes dont la deſcription eſt faite à plaiſir. Mais ces conjectures n'ont aucune probabilité, il eſt beaucoup plus raiſonnable de ſuppoſer que le livre où ces maladies ſont décrites n'eſt point d'Hippocrate, mais que c'eſt l'ouvrage des Médecins cnidiens, que l'on accuſe d'un défaut fort remarquable dans le livre où l'on trouve la deſcription de la maladie épaiſſe. Ce défaut eſt de multiplier les claſſes de maladies ſans aucune néceſſité; c'eſt à cette multiplication & à cette diſtinction inutile qu'il faut attribuer l'obſcurité dans ce que nous venons de dire du *pachys*. Leclerc. *Hiſt. Med. lib. III. cap. xj.*

PACHYNTIQUES, (*Médecine.*) de παχὺς, *épais, denſe*, &c. ſont des remedes incraſſans ou d'une nature épaiſſiſſante, mais d'ailleurs froids. Ces remedes en ſe mêlant dans un ſuc fort délayé en joignent les parties, l'épaiſſiſſent & le rendent d'une compoſition plus denſe & plus ferme. *Blanchard*. *Voyez* INCRASSANS.

PACIAIRE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) Le concile de Montpellier de l'an 1214, & celui de Toulouſe de 1229, appellent *paciaires*, ceux qui étoient commis par le pape pour faire obſerver la paix. Clement IV. conféra le nom & la dignité de *paciaire* dans la Toſcane, à Charles I. roi de Sicile. Les échevins des villes ont été *paciaires* entre les bourgeois.

PACIFERE, (*Art numiſmat.*) Dans une médaille de Marc-Aurele, Minerve eſt ſurnommé *pacifera*; & dans une de Maximin on lit, *Mars paciferus*.

PACIFICATEUR s'entend ordinairement dans le même ſens que *médiateur*, c'eſt-à-dire ſignifie quelqu'un qui s'entremet pour reconcilier enſemble des princes & des états diviſés.

Wicquefort cependant met de la différence entre *médiateur* & *pacificateur*. La paix ayant été conclue entre l'Angleterre & la France en 1621, les actes furent remis de part & d'autre dans les mains de quelques ambaſſadeurs qui avoient été employés comme *pacificateurs*, non comme *médiateurs*, & ils furent chargés de garder ces actes juſqu'à l'échange des ratifications. De même l'archevêque de Piſe, ambaſſadeur du grand duc de Toſcane à Madrid, ne fut jamais regardé comme médiateur dans les conférences de la France avec l'Eſpagne, quoique les ambaſſadeurs françois lui euſſent permis d'y aſſiſter, & de ſe porter pour *pacificateur*, des différens qui étoient entre les deux nations. Le grand duc n'avoit point offert la médiation, & la France d'ailleurs n'auroit pas voulu l'accepter. Wicquefort, *p.* 2. §. 11.

PACIFICATION, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) l'action de remettre ou de rétablir la paix & la tranquillité dans un état.

Dans notre hiſtoire, on entend par édits de *pacification* pluſieurs ordonnances des rois de France, rendues pour pacifier les troubles de religion qui s'éleverent dans le royaume pendant le xvj. ſiecle.

François I. & Henri II. avoient rendu des édits très-ſéveres contre ceux qui feroient profeſſion des nouvelles opinions de Luther & de Calvin. Charles IX. en 1561 ſuivit à cet égard les traces de ſes prédéceſſeurs; mais les hommes ſouffrirent toujours impatiemment qu'on les gêne ſur un objet, dont ils croyent ne devoir compte qu'à Dieu; auſſi le prince fut-il obligé au mois de Janvier 1562, de révoquer ſon premier édit par un nouveau qui accordoit aux Prétendus Réformés le libre exercice de leur religion, excepté dans les villes & bourgs du royaume. En 1563, il donna à Amboiſe un ſecond édit de *pacification* qui accordoit aux gentilshommes & hauts-juſticiers, la permiſſion de faire faire le prêche dans leurs maiſons pour leur famille & leurs ſujets ſeulement. On étendit même ce privilege aux villes, mais avec des reſtrictions qui le rendirent peu favorable aux Calviniſtes; au lieu qu'on les obligea à reſtituer aux Catholiques les Egliſes qu'ils avoient uſurpées. L'édit de Lonjumeau ſuivit en 1558; mais les deux partis qui cherchoient à s'y tromper mutuellement, étant peu de tems après rentrés en guerre, Charles IX. par un édit donné à Saint-Maur au mois de Septembre 1568, révoqua tous les précédens édits de *pacification*. Cependant la paix ayant été faite le 8 Août 1570, dès le 10 du même mois, ce prince rendit un nouvel édit, qui, aux privileges accordés par les précédens, ajouta celui d'avoir quatre places de ſûreté; ſavoir, la Rochelle, Mantauban, Coignac & la Charité, pour leur ſervir de retraite pendant deux-ans.

Le massacre de la saint Barthelemi & un édit qui le suivit de près, annulla toutes ces conditions; mais Henri III. en 1576 donna un nouvel édit de *pacification* plus favorable aux Calvinistes, qu'aucun des précédens; la ligue qui commença alors, le fit révoquer aux états de Blois sur la fin de la même année; mais le roi se vit obligé de faire en leur faveur l'édit de Poitiers du 8 Septembre 1577, par lequel en rétablissant à certains égards, & en restraignant à d'autres les privileges accordés par les précédens édits pour le libre exercice de leur religion, il leur accorda de plus d'avoir des chambres miparties, & huit places de sureté pour six ans; savoir, Montpellier, Aigues-mortes, Nyons, Seyne, la Grand' Tour, & Serres, en Dauphiné; Périgueux, la Réole, & le mas de Verdun en Guienne. Mais en 1585 & 1588, la ligue obtint de ce prince la révocation totale de ces édits.

Enfin Henri IV. en 1591, cassa les derniers édits d'Henri III. & en 1598 donna à Nantes ce fameux édit de *pacification*, qu'entr'autres choses permettoit aux prétendus Réformés l'exercice public de leur religion dans tous les lieux où il avoit été fait publiquement pendant les années 1596 & 1597, & leur en accordoit l'exercice particulier à deux lieues des principales villes, pour chaque bailliage où on n'en pouvoit établir l'exercice public sans trouble. Louis XIII. le confirma à Nîmes en 1610, & Louis XIV. en 1652, pendant les troubles de la minorité; mais il le révoqua en 1656, & le supprima en 1685. (1)

Les Protestans se sont plaints avec amertume de la révocation de l'édit de Nantes, & leurs plaintes ont été fortifiées de celles de tous les gens de bien Catholiques, qui tolerent d'autant plus volontiers l'attachement d'un protestant à ses opinions, qu'ils auroient plus de peine à supporter qu'on les troublât dans la profession des leurs; de celles de tous les philosophes, qui savent combien notre façon de penser religieuse dépend peu de nous, & qui prêchent sans cesse aux souverains la tolérance générale, & aux peuples l'amour & la concorde; de celles de tous les bons politiques qui savent les pertes immenses que l'état a faites par cet édit de révocation, qui exila du royaume une infinité de familles, & envoya nos ouvriers & nos manufactures chez l'étranger.

Il est certain qu'on viola à l'égard des Protestans, la foi des traités & des édits donnés & confirmés par tant de rois; & c'est ce que Bayle démontre sans réplique dans ses *lettres critiques* sur l'histoire du Calvinisme. Sans entrer ici dans la question, si le prince a droit ou non de ne point tolérer les sectes opposées à la religion dominante dans son état, je dis que celui qui penseroit aujourd'hui qu'un prince doit ramener par la force tous ses sujets à la même croyance, passeroit pour un homme de sang; que graces à une infinité de sages écrivains, on a compris que rien n'est plus contraire à la saine religion, à la justice, à la bonne politique & à l'intérêt public que la tyrannie sur les ames.

On ne peut nier que l'état ne soit dans un danger imminent lorsqu'il il est divisé par deux cultes opposés, & qu'il est difficile d'établir une paix solide entre ces deux cultes; mais est-ce une raison pour exterminer les adhérans à l'un des deux? n'en seroit-ce pas plutôt une au contraire pour affoiblir l'esprit de fanatisme, en favorisant tous les cultes indistinctement; moyen qui appelleroit en même tems dans l'état une infinité d'étrangers, qui mettroit sans cesse un homme à portée d'en voir un autre séparé de lui par la maniere de penser sur la religion, pratiquer cependant les mêmes vertus, traiter avec la même bonne foi, exercer les mêmes actes de charité, d'humanité & de bienfaisance; qui rapprocheroit les sujets les uns des autres; qui leur inspireroit le respect pour la loi civile qui les protegeroit tous également; & qui donneroit à la morale que la nature a gravée dans tous les cœurs, la préférence qu'elle mérite.

Si les premiers chrétiens en mouroient bénissant les empereurs payens, & ne leur arrachoient pas par la force des armes des édits favorables à la Religion, ils ne s'en plaignoient pas moins amérement de la liberté qu'on leur ôtoit, de servir leur Dieu selon la lumiere de leur conscience. (2)

En

(1) Les deux Rois très-Chrétiens de france, François I. & Henri II. empecherent de pénetrer dans leurs états cet hydre vénimeux & péstifere du Luthéranisme & Calvinisme, qui de son souffle mortel avoit déjà infecté plusieurs cantons de l'Allemagne & des autres provinces circonvoisines; mais ces deux grands Monarques étant passés à une meilleure vie, dans le bas âge de Charles IX. il ne trouva plus à son passage ces fortes barrieres qui lui en tenoient l'entrée fermée; il leva sa tête avec tant d'orgueil & de superbe dans la france qu'enfin il obtint de Charles IX., des Henris III. & IV., de Louis XIII. quelqu'édit en sa faveur, qui n'autorisoit que trop son culte, non en vertu de la parole evangelique, ni par le sacrifice de la vie de ceux qui vouloient l'insinuer dans les esprits pour y réformer la religion, mais par la violence, par la force des armes, par les carnages, par le bouleversement des sacrés autels, par le renversement des eglises, par le massacre des prêtres. Qui voudra se donner la peine de lire les historiens françois comme Davila, Thou, Beaucaire, Bellesorest & plusieurs autres, trouvera que ces souverains furent toujours necessités & contraints par la violence à donner des édits en faveur de la religion des Ugurnots, parceque ces sectaires pervers, rebelles premierement à Dieu, ensuite à leur Prince legitime occupoient les villes, s'emparoient du ministere, & faisoient revolter les sujets contre leur veritable & legitime prince. Est-il donc surprenant que d'abord que les souverains pleins de religion se trouvoient assez de force ils rachetassent leur liberté, recuperassent leur pouvoir & révocassent les édits que ces rebelles leur avoient extorqué contre leur volonté; bien plus que Charles IX. fit un carnage de ces scelerats destructeurs de la foi Catholique & de la principauté, quoiqu'on ne puisse louer le zele outré des ministres à faire exécuter les ordres du Roi, puisque sans égard ni à rang ni à condition ils ne pardonnerent personne? Comment peuvent-ils se plaindre qu'on n'ait observé envers eux la foi publique, puisqu'elle ne leur avoit jamais été legitimement donnée? quelle loi peut obliger un prince à ne point retirer de ses sujets rebelles ce qu'ils lui avoient usurpé par violence? Dieu reserva la gloire de répurger de la zizanie le champ du seigneur à l'invincible, magnanime & immortel Louis XIV. qui se prévalut de la force, après avoir épuisé toutes les voyes de la douceur & de la clemence, pour ramener ces infideles à la vraie croyance & à la legitime dépendance de leur souverain. Pour prouver donc qu'on avoit usé de violence contre les protestans, il faut nécessairement prouver qu'ils avoient raison & qu'ils étoient en droit de forcer le prince par la violence à leur accorder ces édits favorables qu'ils obtinrent. (W)

(1) Il y aura eu peu de Catholiques qui aient pris part à la disgrace des protestans, lorsque l'édit de Nantes fut revoqué, à moins qu'ils ne l'eussent fait, crainte que les protestants ne fissent de nouveau de la france le théatre sanglant de la mort, comme ils avoient fait sous les autres Rois, lorsqu'ils révoquoient quelqu'édit fait en leur faveur. On séroit encore moins accroire que les vrais Catholiques souffrent avec plaisir l'obstination avengle des Protestans dans leurs erreurs, parceque le vrai Catholique doit être persuadé qu'un protestant est tout à fait hors de la voye de son salut éternel, & par cette raison il ne peut voir avec indifférence la perte de son prochain, obligé par les impulsions de la nature & de la foi Catholique de le compatir. On ne sauroit assurer sans une évidente contradiction que le vrai Catholique voie avec plaisir les protestans s'obstiner dans leurs sentimens. Nous ne croions plus que le systême de ces philosophes qui pretendent que notre maniere de penser de la religion ne dépend gueres de nous, mérite beaucoup d'attention, par la raison que quoique les motifs de crédibilité qui se presentent à l'entendement, donnent suivant eux beaucoup de force & de fermeté au jugement & au consentement de l'esprit humain sur les objets de la foi; la doctrine courante néanmoins de l'Eglise Catholique est que notre volonté donne avec l'aide de la grace céleste de la force & de la vigueur à l'entendement, & l'oblige même à croire avec fermeté ces Dogmes qui quoique révelés de Dieu, ne fournissent néanmoins à l'entendement humain, trop foible par lui même, des motifs assez puissans pour l'obliger à les croire comme une chose claire & évidente. C'est pour cela que la volonté le soumet aux decrets de Dieu & le fait consentir à ce qui est au-dessus de l'intelligence humaine; & c'est en ce sens que dépendent beaucoup de nous avec le secours toujours néanmoins de la grace, notre maniere de penser de la religion & notre croyance, & non de la force des motifs de credibilité qui se presentent à l'entendement, comme il paroît que prétendent nos philosophes. Leur prodigieux systême de *Tolérance générale en matiere de religion* qu'ils répandent dans divers ouvrages & qu'ils recommandent aux Princes est cependant moins tolérable. Il est tout à fait opposé au droit divin, aux loix de la société & contraire à lui même, parce que l'Eglise étant un seul corps & un seul esprit, comme l'enseigne S. Paul aux Ephésiens c. 4 v. 4. & 5., il doit y avoir par la même raison une seule foi, un seul Baptême comme il-y-a un seul Dieu.

Cette église ne peut communiquer ni s'associer avec les Demons, parce qu'il n'y aura jamais de liaison entre le Christ & Belial, ni entre la lumiere & les ténébres, comme l'enseigne le même apôtre dans sa seconde lettre aux Corinthiens c. 6. C'est pourquoi il avertit l'évêque Titus de fuir les hérétiques, après leur avoir fait la seconde admonition: & l'apôtre S. Jean dans sa seconde pareillement ordonna aux fideles de ne pas recevoir dans leurs maisons qui que ce fut qui ne suivoit point la doctrine de J. C., de ne daigner pas même le saluer; tant il est vrai qu'on ne peut admettre dans l'eglise catholique, que l'écriture sainte qualifie d'épouse, d'unique, de bien aimée, d'autre société de personnes qui ne soient membres de ce corps mystique qui constitue l'église.

Que le systême de la Tolérance soit en second lieu contraire aux loix de la société, M. Jurieu Ministre de la pretendue réforme le demontra suffisamment dans ses différentes lettres, mais particulierement dans la huitieme, où il prouve que c'est un ridicule chimerique, & un pur songe que cette concorde entre les citoyens & cette paix des états que les philosophes Tolerans promettent dans leur tolerance civile, parceque, dit-il, pour obtenir cette paix il faut établir qu'on se sauve dans toutes les religions; autrement tant que le Papiste me regardera comme un damné, & que je regarderai le Mahometan comme un reprouvé, & le Socinien comme hors du Christianisme, il sera impossible de nourrir entre nous la paix, parceque nous ne saurons aimer ni souffrir ni tolerer ceux qui nous condamnent. Ce discours fait voir à l'évidence la necessité de l'indifférence des religions dans le systême des Tolerans, sans quoi la pretendue tolerance civile ne peut servir de rien à la paix de la société. Mais si une fois on arrive à cet excès d'admettre l'indifférence des religions, qui est une consequence necessaire

En Angleterre, par édit de *pacification* on entend ceux que fit le roi Charles I. pour mettre fin aux troubles civils entre l'Angleterre & l'Ecosse en 1638. *Voy.* EDIT.

On appelle aussi *pacification* en Hongrie des conditions proposées par les états du royaume, & acceptées par l'archiduc Léopold en 1655; mais ce prince devenu empereur, ne se piqua pas de les observer exactement, ce qui causa de nouveaux troubles dans ce royaume pendant tout son regne.

PACIFIER, v. act. (*Gramm.*) appaiser, rétablir la paix. Les troubles du royaume ont été *pacifiés* par les soins de ce ministre.

PACIFIER, SE PACIFIER, (*Marine.*) on se sert de ce terme sur mer. La mer se *pacifia*; l'air fut *pacifié* par un grand calme.

PACIFIQUE, adj. (*Gram.*) qui aime la paix. On dit ce fut un prince *pacifique*. Le Christ dit bienheureux les *pacifiques*, parce qu'ils seront appellés *enfans de Dieu*. Voilà un titre auquel l'auteur de l'*apologie* de la révocation de l'edit de Nantes doit renoncer. Un regne *pacifique* est celui qui n'a été troublé ni par des séditions ni par des guerres. Un possesseur *pacifique* est celui dont le tems de la jouissance tranquillise & assure la possession. Un bénéfice *pacifique* celui dont le titre n'est & ne peut être contesté.

PACIFIQUES *ou* PACIFICATEURS, s. m. (*Hist. eccl.*) est le nom qu'on donna dans le vj. siecle à ceux qui suivoient l'hénotique de l'empereur Zénon, & qui sous prétexte d'union entre les Catholiques & les Hérétiques, détruisoient la vérité de la foi, exprimée dans le concile de Chalcédoine. Evagre, *liv. III.* Scandere, Hœr, 103. Baronius A. C. 582. *n.* 25. *Voyez* HÉNOTIQUE.

PACIFIQUES, (*Hist. ecclés.*) on donna dans le xvj. siecle ce nom à certains anabatistes qui courant dans les bourgs, se vantoient d'annoncer la paix, & par cet artifice trompoient les peuples. Prateole V. *pacif. fœdere.* Hœer. 232.

PACIFIQUES (*Jurisprud.*) *voyez* LETTRES PACIFIQUES & *le mot* PACIFICIS.

PACIFIQUE, adj. (*Géogr.*) les Géographes appellent la mer du Sud mer pacifique, *mare pacificum*, parce qu'elle est, dit-on, beaucoup moins sujette aux tempêtes que l'Océan atlantique ou mer du Nord. Cependant quelques navigateurs assurent qu'elle ne mérite point ce nom, & qu'ils y ont essuyé des tempêtes aussi violentes que dans aucune autre mer. Mais Magellan ayant vogué sur cette vaste mer avec un vent favorable, & y ayant fait un voyage fort tranquille lorsqu'il la traversa pour la premiere fois en 1520, lui donna le nom de *mer pacifique*, qu'elle a toujours conservé depuis.

Les vents y sont ordinairement si réglés, que les vaisseaux peuvent aller de l'Amérique aux îles Philippines en dix semaines de tems ou environ. *Voyez* ALISÉ & VENT. *Chambers.*

La *mer Pacifique* en Géographie, s'appelle *mer du Sud. Voyez* MER DU SUD. L'Océan *pacifique* ou grande mer du Sud est située entre la côte occidentale d'Asie & d'Amérique; elle s'étend jusqu'à la Chine & aux îles Philippines.

PACIFICIS, REGLE DE, (*Jurisprud.*) *Voyez au mot* REGLE. (*A*)

PACKBUYS, s. m. (*Commerce.*) on nomme ainsi en Hollande les magasins de dépôt où l'on serre les marchandises soit à leur arrivée, soit à la sortie du pays, lorsque pour quelque raison légitime on n'en peut sur-le-champ payer les droits, ou qu'elles ne peuvent être retirées par les marchands & propriétaires, ou dans quelqu'autre pareille circonstance. *Dictionn. de comm.*

PACO, s. m. (*Minéralog.*) c'est ainsi que les Espagnols d'Amérique nomment une substance minerale que l'on tire des mines d'argent du Pérou & du Chily. Elle est d'un rouge jaunâtre, tendre & naturellement brisée par morceaux; elle est peu riche, c'est-à-dire qu'elle ne produit que très-peu d'argent.

PACOBA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) petit arbre qui croît dans plusieurs provinces des Indes orientales & occidentales; il s'appelle autrement *musa*. *V.* MUSA.

PACO-CAATINGA, s. m. (*Botan. exot.*) genre de canne conifere du Brésil qui contient quelques especes distinguées les unes par des fleurs tétrapétales rouges, & les autres par des fleurs tétrapétales bleues. Ray, *hist. plant.*

PACONIA, (*Géog. anc.*) île sur la côte septentrionale de la Sicile. Ptolomée la place vers l'embouchure du fleuve Bathys. Cluvier juge que cette île est celle que l'on nomme aujourd'hui *isola di Fimi*, ou *isola delle femine*.

---

faire du systême des Tolerans qui soutiennent que le Prince ne doit avoir aucune Jurisdiction sur les consciences en matiere de religion; on conçoit d'avance que s'il vient à se former dans un état un nombre de Mahometans, de Juifs, d'Athées, ou d'autres gens superstitieux ou sans aucune religion, il faudra leur accorder l'exercice de leurs superstitions, & s'ils se croyoient obligés en conscience d'en attirer d'autres à leur parti, il faudra le leur permettre, pour qu'ils le fassent sans éclat & sans bruit; mais cela est-il possible sans en venir à une sanglante guerre civile? L'exemple de toutes les nations qui ont commencé à se permettre la variété des religions fait assez voir l'impossibilité de cette paix. Il ne sera donc pas permis à un Prince d'étouffer dans sa source cette sédition inévitable qui doit arriver dans son état, pour y avoir permis la tolérance générale? Le prince pourra-t-il regarder d'un œil indifférent ceux qui seduisent ses peuples & les reduisent à l'idolatrie, au Mahometanisme, finalement à l'irreligion, sans pouvoir les refrener, même par la force? Mais les princes suivant l'apôtre sont envoiez de Dieu, ils sont ses lieutenans en terre. Ce n'est pas sans raison qu'il les arme du glaive. Et quels étranges lieutenanes seroient-ils, écrit M. Jurieu, s'ils ne sont obligés de respecter le vrai culte de Dieu & sa réligion, s'ils ne sont tenus d'empêcher la revolte contre ce Dieu dont ils sont lieutenans en terre?

Enfin le Systême de la *Tolérance générale* se détruit entierement lui même, à moins de supposer ou un état, ou une Société, qui ne soit du tout persuadée qu'il existe un Dieu & un culte que les créatures lui doivent; parceque dans la Tolérance générale des auteurs de ce systême il faudroit tolérer l'idolatrie qui reconnoit plusieurs Dieux, & ceux qui tournent en ridicule & en derision le Dieu qu'on adore, & en même tems ceux qui lui rendent un culte public, intimement persuadés qu'il lui est dû; il faudroit s'associer, aimer & regarder sans aucun ressentiment ceux qui le nient & foulent aux pieds son culte; si ce n'est pas pretendre en même tems & dans la même personne la religion & l'irreligion; on ne saura certainement jamais ce que c'est contradiction. Il ne se trouve certainement pas parmi les philosophes qui ont un bon discernement & qui joignent aux lumieres ordinaires de la nature les maximes d'une religion révelée, qui pretende que l'esprit de l'homme soit dans ses actions internes sujet à la puissance de ceux qui regnent sur terre, n'y ayant que Dieu qui puisse être juge competant de pareils actes; c'est pourquoi l'homme peut penser & souhaiter ce qu'il lui plait, il n'y a point de danger que l'Eglise le juge, ni que le Prince le punisse. Mais si ses actions éclatent au-dehors, il se rend aussi-tôt sujet à l'Eglise, s'il est son enfant, & au Prince dont il dépend, lequel representant Dieu a tout de suite le droit d'examiner & juger les actions devenues externes. Tant que l'homme est donc interieurement rebelle à Dieu en suivant au-dedans de lui même une fausse religion, il n'y aura point de juge terrestre qui le condamne; mais une pareille rebellion sera justement punie, d'abord qu'elle paroitra & se fera connoître, & dans une semblable occasion on ne sauroit traiter le Prince de sanguinaire, s'il se sert du glaive que Dieu lui même a consigné pour venger les injures qu'on lui fait, qu'on lise le c. 13 du Deuter. & on verra quel soin Dieu eut de faire conserver intacte la religion de son peuple.

Les politiques peuvent supposer tant qu'ils voudront que la prohibition de la liberté de penser en matiere de religion est contraire à la justice & à la bonne politique ainsi qu'à l'intérêt public; mais l'expérience est une preuve démonstrative & trop évidente du contraire. Si les Princes avoient en Boheme, en Allemagne, dans la Westphalie, & finalement en France toujours tronqué dans sa naissance la liberté de penser en fait de religion, on n'auroit pas vu tant de scenes tragiques de cruauté, tant de guerres civiles, tant de sang repandu de bons citoyens de ces états, précisément occasionnés par la liberté de penser & d'établir capricieusement sans mission legitime de nouvelles doctrines de religion; qu'on lise le discours de Ferdinand Roi des Romains, rapporté dans les annales de l'Eglise de l'année 1540. fait dans le congrès qu'on transporta de Spira à Hagenav, & on verra à combien de tristes évenemens ne fut pas en butte l'Allemagne même au détriment du bien public & de la bonne politique, lorsque la religion y souffrit des changemens. Les tragiques spectacles dont ces provinces furent les theatres, sont encore des témoins vivans de ce que nous avançons; & il seroit inutile de nous opposer l'exemple des premiers fideles qui se plaignoient de ne pouvoir servir leur Dieu suivant ce que leur dictoit leur conscience; parce que les premiers chrétiens professoient une religion, qui étoit l'unique & la veritable, celle que Dieu avoit revelé, & qui est rendue à présent si croyable par la mission legitime de qui la prechoit, par la sainteté & la pureté de la foi & de la morale prescrite aux fideles, par la quantité incroyable de prodiges qui l'accredisoient, qu'elle ne laissoit aucun doute de sa divinité à qui étoit doué de sagesse & de discernement. La religion chrétienne eut cet avantage sur toutes les autres qu'il fut facile de se les soumettre sans violence, & sans armes avec les seules lumieres de la raison, & dominer dans le monde par la douceur de ses ministres. Les missionnaires evangeliques ne tendoient point à détroner & detruire les souverains; ils ne s'armoient point contre ceux qui s'opposoient à leur doctrine & qui les persecutoient, mais ils se soumettoient tous comme de petits agneaux innocens, se plaignant seulement de l'obstination aveugle de ceux qui vouloient trahir leur propre conscience déja eclairée de la vérité, ou du moins incertaine des réligions différentes de la catholique; qui vouloient trahir la justice & Dieu lui-même, à qui ils empêchoient de rendre un culte qu'il avoit lui-même révelé & préscrit. Mais est-ce que les Protestans qui voudroient être tolérés parmi nous au prejudice de la religion Catholique dominante, nous prouvent être envoiés de Dieu pour établir une nouvelle doctrine; est-ce qu'ils nous font voir que la leur étant celle même des Apôtres ne doit se trahir en y permettant diverses sectes contraires qui par la force & l'imposture la renversent & detruisent peu-à-peu? (*W*)

PACOS, ſ. m. (*Zoologie.*) eſpece de chameau qui paſſe ſi communément pour être une eſpece de mouton, qu'on l'appelle le *mouton des Indes*, le *mouton du Pérou*. Il reſſemble fort au chameau nommé *glama* par les Naturaliſtes; mais il eſt beaucoup plus petit, moins traitable, & même très-revêche.

Ce qui a fait regarder cet animal comme une eſpece de mouton, c'eſt qu'il eſt prodigieuſement couvert d'un long poil qui imite de la laine; ſa tête & ſon col ſeulement en ſont plus garnis qu'il n'y a de laine ſur les gros moutons d'Angleterre; tout le reſte de ſon corps n'eſt pas moins chargé de poil laineux & très fin.

Le *pacos* eſt un animal ſi foible, qu'on ne peut l'employer par cette raiſon à porter aucun fardeau; mais on le parque comme nos moutons, à cauſe de ſon poil laineux & de ſa chair qui eſt délicieuſe. (*D. J.*)

PACOSEROCA, ſ. f. (*Botan. exot.*) c'eſt une plante du Bréſil & de la Martinique, dont parlent Marggrave & Piſon; elle a le port & le feuillage du *cannacorus* ou de la canne d'Inde, & s'éleve à ſix ou ſept piés. Sa principale tige eſt droite, ſpongieuſe, verte, & ne produit point de fleurs; mais il s'éleve à ſes côtés & de ſa racine, deux ou trois autres petites tiges à la hauteur d'un pié & demi, groſſes comme le petit doigt, chargées de fleurs rouges; il leur ſuccede un fruit gros comme une prune, oblong, triangulaire, rempli d'une pulpe filamenteuſe, ſucculente, de couleur ſafranée, d'une odeur vineuſe, agréable, renfermant des ſemences triangulaires, jaunatres, raſſemblées en pelotons, contenant chacune une amande blanche. Le fruit de cette plante donne une teinture rouge qui s'efface avec peine; en y mêlant du jus de citron, cette teinture fait un beau violet. La racine de cette plante bouillie dans de l'eau, fournit auſſi une teinture jaune. Les Indiens emploient cette plante dans leurs bains. (*D. J.*)

PACOTILLE *ou* PAQUOTILLE, ſ. f. *terme de Commerce de mer* qui ſignifie un certain poids, volume ou quantité de marchandiſes qu'il eſt permis aux officiers, matelots & gens de l'équipage d'embarquer pour en faire commerce pour leur compte. On l'appelle auſſi *portée*, *voyez* PORTÉE. *Dictionn. de Comm.*

PACOUZIL, ſ. m. (*Botan. exot.*) grand arbre du Bréſil; ſes feuilles reſſemblent à celles du poirier; ſa fleur eſt blanche, & ſon fruit eſt de la groſſeur des deux poings, avec une écorce qui a environ un demipouce d'épaiſſeur. On la cuit & on en fait avec du ſucre une eſpece de conſerve. (*D. J.*)

PACQUING, ſ. m. (*Ornitholog.*) petit oiſeau des îles Philippines, du genre des paſſereaux, mais d'un plumage admirable. Il ne vit que de graines, ſur-tout de celles de l'herbe.

PACQUIRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. natur. quadrup.*) animaux qui ſe trouvent dans l'île de Tabago; ce ſont des eſpeces de porcs que les Sauvages ont ainſi nommés; ils ont le lard fort ferme, peu de poil, & le nombril ſur le dos, à ce que l'on ajoute.

PACTA CONVENTA, (*Hiſt. mod. politiq.*) c'eſt ainſi que l'on nomme en Pologne les conditions que la nation polonoiſe impoſe aux rois qu'elle s'eſt choiſi dans la diete d'élection. Le prince élu eſt obligé de jurer l'obſervation des *pacta-conventa*, qui renferment ſes obligations envers ſon peuple, & ſur-tout le maintien des privileges des nobles & des grands officiers de la république dont ils ſont très-jaloux. Au premier coup-d'œil on croiroit d'après cela que la Pologne jouit de la plus parfaite liberté; mais cette liberté n'exiſte que pour les ſeigneurs, qui lient les mains de leur monarque afin de pouvoir exercer impunément ſur leurs vaſſaux la tyrannie la plus cruelle, tandis qu'ils jouiſſent eux-mêmes d'une indépendance & d'une anarchie preſque toujours funeſte au repos de l'état; en un mot, par les *pacta-conventa* les ſeigneurs polonois s'aſſurent que le roi ne les troublera jamais dans l'exercice des droits, ſouvent barbares, du gouvernement féodal, qui ſubſiſte aujourd'hui chez eux avec les mêmes inconveniens que dans une grande partie de l'Europe, avant que les peuples indignés euſſent recouvré leur liberté, ou avant que les rois, devenus plus puiſſans, euſſent opprimé les nobles ainſi que leurs vaſſaux.

Lorſqu'une diete polonoiſe eſt aſſemblée, on commence toujours par faire lecture des *pacta-conventa*, & chaque membre de l'aſſemblée eſt en droit de demander l'obſervation, & de faire remarquer les infractions que le roi peut y avoir faites.

PACTE, ſ. m. *pactum*, ſignifie en général un *accord*, une *convention*.

Ulpien, dans la loi 1. §. *ff. de pactis*, fait venir ce mot de *pactio*, dont on prétend que le mot *pax* a auſſi pris ſon origine; & en effet dans nos anciennes ordonnances le terme de *paix* ſignifie quelquefois *convention*.

Chez les Romains on diſtinguoit les contrats & obligations des ſimples *pactes* ou *pactes nuds*, appellés auſſi *pactum ſolum*.

Le *pacte* nud étoit ainſi appellé *quaſi nudatum ab omni effectu civili*; c'étoit une ſimple convention naturelle, une convention ſans titre, une ſimple promeſſe, qui n'étant fondée que ſur la bonne foi & le conſentement de ceux qui contractoient, ne produiſoit qu'une obligation naturelle qui n'entraînoit avec elle aucuns effets civils. *Voyez* la loi 23. *Cod. de pign. & hyp.* & la loi 15. *cod. de tranſact.*

Le droit de propriété ne pouvoit être tranſmis par un ſimple *pacte*: ces ſortes de conventions ne produiſoient point d'action, mais ſeulement une exception. *Voyez* OBLIGATION NATURELLE.

Parmi nous on confond le terme de *pacte*, *accord* & *convention*. Tout *pacte* eſt obligation, pourvû qu'il ſoit conforme aux regles. Le terme de *pacte* eſt néanmoins encore uſité pour déſigner certaines conventions.

Pacte appellé *in diem addictio*, étoit chez les Romains une convention qui étoit quelquefois ajoutée à un contrat de vente, par laquelle les contractans convenoient que ſi dans un certain tems quelqu'un offroit un plus grand prix de la choſe vendue, on rendroit dans un certain tems la condition de celui qui vendoit meilleure par quelque moyen que ce fût; le vendeur pouvoit retirer la choſe vendue des mains de l'acheteur. *Voyez le tit. 2 du liv. XVIII. du Digeſt.*

Le *pacte* n'eſt point admis parmi nous pour les ventes volontaires, mais on peut le rapporter aux adjudications par decret qui ſe font ſauf quinzaine, pendant laquelle chacun eſt admis à enchérir ſur l'adjudicataire. *Voyez* DECRET & RABATTEMENT DE DECRET.

Pacte de famille, eſt un accord fait entre les perſonnes d'une même famille, & quelquefois entre pluſieurs familles, pour régler entre les contractans & leurs deſcendans, l'ordre de ſuccéder autrement qu'il n'eſt réglé par la loi.

L'uſage des *pactes de famille* paroît être venu d'Allemagne où il commença à s'introduire dans le xiij. ſiecle, en même tems que le droit romain.

Les anciennes lois des Allemands ne permettoient pas que les filles concouruſſent avec les mâles dans les ſucceſſions allodiales.

Lorſque le Droit romain commença d'être obſervé en Allemagne, ce qui arriva dans le xiij. ſiecle, la nobleſſe allemande jalouſe de ſes anciens uſages & de la ſplendeur de ſon nom, craignit que l'uſage du Droit romain ne fît paſſer aux filles une partie des allodes: ce fut ce qui donna la naiſſance aux *pactes* de famille.

Ces *pactes* ne ſont en effet autre choſe que des proteſtations domeſtiques, par leſquelles les grandes maiſons ſe ſont engagées de ſuivre dans l'ordre des ſucceſſions allodiales l'ancien droit de l'empire, qui affecte aux mâles tous les allodes, c'eſt-à-dire tous les biens patrimoniaux à l'excluſion des filles.

Il eſt d'uſage de fixer dans ces *pactes* la quotité des dots qui doivent être données aux filles, & pour une plus grande précaution, la famille convient de faire en toute occaſion, renoncer les filles à toutes ſucceſſions en faveur des mâles: ces ſortes de *pactes* ſont très-communs dans les grandes maiſons d'Allemagne.

En France au contraire ils ſont peu uſités, nous n'en connoiſſons guere d'autre exemple parmi nous que celui des différentes familles qui ſont propriétaires des étaux de boucherie de l'apport Paris, & des maiſons de la rue de Gevres, entre leſquels, par un ancien *pacte de famille*, les mâles ſont ſeuls habiles à ſuccéder à ces biens, à l'excluſion des filles; il y a même droit d'accroiſſement à défaut de mâles d'une famille au profit des mâles des autres familles.

Ces ſortes de *pactes* ne peuvent produire parmi nous aucun effet, à moins qu'ils ne ſoient autoriſés par lettres-patentes. *Voyez* Berengarius Ferrandus, Franciſc. Marc. & Carondas *en ſes réponſes*.

Pacte de la loi commiſſoire, eſt une convention qui ſe fait entre le vendeur & l'acheteur, que ſi le prix de la choſe vendue n'eſt pas payé dans un certain tems, la vente ſera nulle s'il plaît au vendeur.

Ce *pacte* eſt appellé *loi*, parce que les *pactes* ſont les lois des contrats, & *commiſſoire*, parce que, la choſe vendue, *venditori committitur*, c'eſt-à-dire que dans ce cas elle lui eſt rendue comme ſi la vente n'avoit point été faite.

L'effet de ce *pacte* n'eſt pas de rendre la vente conditionelle, mais il en opere la réſolution au cas que la con-

condition prévûe arrive, savoir le défaut de payement du prix dans le tems convenu.

Il n'est pas besoin pour cela que le vendeur ait averti l'acheteur de payer, parce que, *dies interpellat pro homine*.

Ce *pacte* étant en faveur du vendeur, il est à son choix de se servir de la faculté qu'il lui donne, ou de poursuivre l'acheteur pour l'exécution de la vente; mais quand une fois le vendeur a opté l'un ou l'autre des deux partis, il ne peut plus varier.

Le vendeur d'un héritage qui demande la résolution de la vente en vertu d'un tel *pacte*, peut faire condamner l'acheteur à la restitution des fruits, à moins que l'acheteur n'ait payé des arrhes, ou une partie du prix, auquel cas les jouissances se compensent jusqu'à dûe concurrence.

On ne peut pas demander la résolution de la vente faute de payement, lorsque l'acheteur a fait au vendeur dans le tems convenu, des offres réelles du prix, ou qu'il a consigné, ou qu'il n'a pas tenu à lui de payer à cause de quelque saisie ou empêchement procédant du fait du vendeur.

Quoiqu'on n'ait pas apposé dans la vente le *pacte de la loi commissoire*, le vendeur ne laisse pas d'avoir la faculté de poursuivre l'acheteur pour résilier la vente faute de payement du prix convenu.

En fait de prêt sur gage, on ne peut pas opposer le *pacte de la loi commissoire*, c'est-à-dire, stipuler que si le débiteur ne satisfait pas dans le tems convenu, la chose engagée sera acquise au créancier; un tel *pacte* seroit usuraire, & comme tel il étoit éprouvé par les lois romaines, *lib. ult. cod. de* pact. *pign.* à moins que le créancier n'achetât la chose son juste prix, *l. XVI. §. ult. ff. de pign. & hyp. Voyez* Henrys, *tom. I. liv. IV. ch. vj. quest. xlj. & xlij.* (*A*)

Pacte *de quotâ litis*, est une convention par laquelle le créancier d'une somme difficile à recouvrer, en promet une portion, comme le tiers ou le quart, à quelqu'un qui se charge de lui procurer son payement.

Cette convention est valable quand elle est faite en faveur de quelqu'un qui ne fait que l'office d'ami & qui veut bien avancer son argent pour la poursuite d'un procès.

Mais elle est vicieuse & illicite quand elle est faite au profit du juge ou de l'avocat ou procureur du créancier, ou de quelque solliciteur de procès, parce que l'on craint que de telles personnes n'abusent du besoin que l'on peut avoir de leur ministere pour se faire ainsi abandonner une certaine portion de la créance. *Voyez* Papon, *l. XII. tit.* 2. *n°.* 1. Louet & son commentateur, *let. L. s.* 2. & Mornac sur la *loi* 6. *§ mandatus ff. mandati*, & sur la loi *sumptus ff. de pactis*, & la loi *si qui advocatorum, cod. de postulando*. (*A*)

Pacte de succeder, est la même chose que *pacte de famille*. *Voyez ci devant* Pacte de famille.

PACTION, s. f. (*Jurisprud.*) signifie *convention*. Chez les Romains on distinguoit un simple *pacte* ou *paction* d'un contrat. *Voyez ci-devant* Pacte.

Parmi nous le terme de *paction* n'est guere usité qu'en parlant de certaines conventions qui ne sont pas légitimes, & qu'on appelle *pactions illicites*. *Voyez* Contrat, Convention. (*A*)

PACTOLE, (*Géog. anc.*) *Pactolus*, fleuve d'Asie, dans la Lydie; c'est le *Ludon*, *Lydon flumem* de Varron, & le *Lydius amnis* de Tibulle. Il prenoit sa source dans le mont Tmolus, mouilloit la ville de Sardes & se jettoit dans l'Hermus, qui va se perdre dans le golfe de Smyrne, selon Ptolomée, *l. V. c. ij.* & Strabon, *l. XI. p.* 526.

Son lit est étroit & sans profondeur, son cours très-borné; mais le canton qu'il traverse est un des plus beaux de la province. Il passe aujourd'hui près des ruines de Sardes; mais autrefois il couloit au milieu de cette ville, l'une des plus anciennes & des plus riches de l'Asie mineure.

Le *Pactole*, à peine remarqué de nos jours dans les lieux qu'il arrose, étoit jadis fameux par plusieurs choses, dont la plus considérable est un mélange de parcelles d'or avec le sable qui rouloit dans son lit. Les auteurs anciens parlent de cette singularité; les Poëtes surtout l'ont célébrée comme à l'envi, & les continuelles allusions que les modernes font au *Pactole*, lui conservent encore une réputation qu'il ne mérite plus depuis long-tems.

Le *Pactole* a reçu le nom de *Chrisorrhoas*, épithete commune autrefois à plusieurs rivieres dont les eaux bienfaisantes fertilisoient leurs bords. Le *Pactole* la méritoit à ce titre & par une raison plus forte, les paillettes d'or qu'il entraînoit justifioient à son égard le surnom de *Chrisorrhoas*, lequel pris à la lettre, désigne une riviere qui coule des flots chargés d'or.

Suivant Ovide, Hygin, & Planciades, c'est à Midas roi de Phrygie, que le *Pactole* a dû ses richesses. Ce prince avoit obtenu de Bacchus, le don de convertir en or tout ce qu'il touchoit; don funeste, dont il sentit bien-tôt les affreuses conséquences. Pour s'en délivrer il implora la pitié du dieu; qui lui dit de se baigner dans le *Pactole*, dont les eaux en le recevant acquirent la propriété qu'il perdit. Nous rapportons cette tradition fabuleuse empruntée des Grecs par les mythologues latins, pour montrer qu'il fut un tems où le *Pactole* passoit pour n'avoir point roulé d'or avec ses eaux. Mais quand a-t-il commencé? C'est ce qu'il est impossible de déterminer. Hésiode ne fait aucune mention du *Pactole*, quoiqu'il ait donné dans sa Théogonie une liste de la plûpart des rivieres de l'Asie mineure, dont quelques-unes n'ont qu'un cours très-peu étendu. Homere n'en parle jamais, ce poëte étoit géographe: auroit-il ignoré que dans le voisinage des lieux où il place l'Iliade, & de ceux mêmes, où selon quelques écrivains, il avoit pris naissance, couloit un fleuve qui, pour nous servir de l'expression de Virgile, arrosoit de son or les campagnes de la Lydie? Et s'il ne l'ignoroit pas, auroit-il pu négliger cette singularité, si susceptible des ornemens de la poésie? Ce fut donc long-tems après que les eaux du *Pactole* commencerent à rouler de l'or, & nous savons seulement que Xerxès I. en tiroit de cette riviere; elle en fournissoit encore du tems d'Hérodote; mais enfin la source s'en tarit insensiblement, & long-tems avant Strabon qui vivoit sous Tibere, le *Pactole* avoit perdu cette propriété.

Si l'on demande de quelle nature étoit cet or, nous répondrons avec l'auteur du traité sur les fleuves, & le scholiaste de Licophron, que c'étoit des paillettes mêlées le plus souvent avec un sable brillant, & quelquefois attachées à des pierres que les courans d'eau enlevoient de la mine. Au rapport de quelques anciens, de Varron entre autres, & de Dion Chrysostôme, la quantité de ces paillettes étoit comparable à celui qu'on retire des mines les plus abondantes. Le *Pactole*, à les entendre, fut la principale source des richesses de Crésus; il en tira la matiere de ces briques d'or d'un si grand prix, dont il enrichit le temple d'Apollon; mais gardons-nous de prendre au pié de la lettre ces témoignages des deux écrivains, qui n'ont consulté qu'une tradition vague des plus exagérées par les Grecs.

Ils apprirent avec admiration qu'un métal que la nature leur avoit refusé, couloit ailleurs dans les sables d'une riviere: singularité frappante, sur-tout pour des hommes épris du merveilleux. De-là vint la gloire du *Pactole*. Long-tems après la découverte des mines de la Thrace, le pillage du temple de Delphes, & sur-tout les conquêtes d'Alexandre, rendirent l'or plus commun dans la Grece; mais la réputation du *Pactole* étoit faite elle subsista sans s'affoiblir, & dure encore, du-moins parmi nos Poëtes, dont le langage est l'asyle de bien des faits proscrits ailleurs.

Rabattons donc infiniment du récit des anciens, pour avoir une juste idée des richesses du *Pactole*, qui toutefois étoient considérables. Si cette riviere n'avoit que détaché par hasard quelques parcelles d'or des mines qu'elle traversoit, elle n'auroit pas mérité l'attention de Crésus & de ses ayeux, moins encore celle des rois de Perse successeurs de Crésus. Les souverains s'attachent rarement à des entreprises dont la dépense excede le profit. Le soin avec lequel les rois de Lydie ramassoient l'or du *Pactole*, suffit pour montrer que la quantité en valoit la peine.

Le peu de profondeur du *Pactole*, & la tranquillité de son cours, facilitoient le travail nécessaire pour en retirer les parcelles de ce métal précieux; ce que les ouvriers laissoient échapper alloit se perdre dans l'Hermus, que les anciens mirent par cette raison au nombre des fleuves qui roulent l'or, comme on y met parmi nous la Garonne, quoiqu'elle ne doive ce foible avantage qu'à l'Ariège, *Aurigera*, qui lui porte de tems-en-tems quelques paillettes d'or avec ses eaux.

Au reste, celui du *Pactole* étoit au meilleur titre, car l'auteur du traité des fleuves lui donne le nom d'*or darique*, monnoie des Perses qui étoit à 23 karats, d'où il résulteroit que l'or du *Pactole*, avant que d'être mis en œuvre, n'avoit qu'une 24. partie de matiere hétérogène.

Ajoutons à la gloire du *Pactole* que l'on trouvoit dans ses eaux argentines une espece de crystal; que les cygnes s'y plaisoient autant que dans celles du Caystre & du Méan-

Méandre; & que ses bords étoient émaillés des plus belles fleurs. Si l'on étoit assuré que la pourpre, si connue dans l'antiquité sous le nom de *pourpre sardique*, se teignit à Sardes & non pas en Sardaigne, on pourroit dire encore à la louange des eaux du *Pactole*, qu'elles contribuoient à la perfection de ces fameuses teintures. Enfin l'on sait que les habitans de Sardes avoient sous Septime-Sévere établi des jeux publics, dont le prix paroit tout-ensemble faire allusion aux fleuves qui embellissoient les rives du *Pactole*, & à l'or qu'il avoit autrefois roulé dans son lit: ce prix étoit une couronne de fleurs d'or.

Tout a changé de face; à peine le *Pactole* est-il connu de nos jours: Smith, Spon, Whéeler, & d'autres voyageurs modernes n'en parlent que comme d'une petite riviere, qui n'offre rien aujourd'hui de particulier, & peut-être nous serions nous borné à le dire séchement, sans les recherches de M. l'abbé Barthélemi, dont nous avons eu le plaisir de profiter. (*D. J.*)

PACTOLIDES, (*Mythol.*) nymphes qui habitoient les bords du Pactole. *Voyez* PACTOLE.

PACTYA, (*Géog. anc.*) ville de Thrace. Ptolomée *lib. I. ch. xj.* la met dans la Propontide, & Sophian l'appelle *Panido*. Ce fut depuis la ville de Cardie jusqu'à celle de *Pactye*, que Miltiade voulant mettre à couvert des invasions ordinaires le Chersonnese où il s'étoit établi avec titre de souverain, fit bâtir une muraille qui fut en divers tems tantôt abattue, tantôt relevée, & enfin rétablie par Dercyllide, général lacédémonien, que ceux du pays avoient fait venir d'Asie. (*D. J.*)

PACY, (*Géog. mod.*) ville de France en Normandie, sur l'Eure, à 3 lieues de Vernon. *Long.* 19. 3. *lat.* 19. 1.

PADAN, s. m. (*monnoie du Mogol.*) un *padan* de roupies vaut cent mille courons de roupies, & un couron cent mille lacks, un mille vaut cent mille *padans*.

PADANG, (*Géog. mod.*) ville des Indes dans l'île de Sumatra, sur la côte occidentale, au midi de Priaman. Elle est sur une riviere. *Long.* 113. 40. *lat.* 5. 10 (*D. J.*)

PADELIN, (*Verrerie.*) c'est le grand pot, ou le creuset où l'on met la matiere à vitrifier.

PADERBORN, (*Géog. mod.*) ancienne ville d'Allemagne en Westphalie, capitale d'un petit état souverain possédé par son évêque suffragant de Mayence, prince de l'empire qui réside ordinairement à Neuhaus. *Paderborn* est sur un ruisseau nommé *Pader*, à 16 lieues N. O. de Cassel, 17 E. de Munster, 15 S. O. de Minden, 154 N. O. de Vienne. *Long.* 26. 28'. *lat.* 51. 46'.

L'évêché de *Paderborn* a été fondé par Charlemagne & l'empereur Henri II. en a augmenté le temporel. Il est assez fertile quoique ce soit un pays de montagnes. On y trouve des mines de fer, & l'on compte plusieurs villes dans son district.

Ferdinand de Furstemberg, évêque de Munster & de *Paderbon*, a donné les antiquités de cette ville en 1672, sous le titre de *Monumenta paderbornensia*. Les allemands curieux peuvent consulter cet ouvrage, qui intéresse peu les étrangers.

Thierri de Niem, natif de *Paderborn*, dans le xiv. siecle, devint sous-secrétaire du pape Urbin VI. & mourut vers l'an 1417. On a de lui 1°. une histoire du schisme, qui est assez médiocre; 2°. un journal du concile de Constance, qui est assez partial; 3°. un traité des droits des empereurs aux investitures des évêques. Le style de cet auteur est dur & desagréable; mais on trouve plus de fidélité dans sa narration, qu'on ne l'attendroit d'un écrivain qui s'étoit attaché à la cour de Rome. (*D. J.*)

PADINATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, selon Pline. Cluvier & le P. Hardouin ont pensé qu'ils demeuroient vers l'embouchure du Panaro dans le Pô, dans l'endroit où est aujourd'hui le bourg de Bodeno.

PADISCHAH, s. m. (*Hist. mod.*) *en* langue turque veut dire *empereur* ou *grand roi*. C'est le titre que le grand seigneur donne au roi de France seul, à l'exclusion de tous les autres princes de l'Europe, & même de l'empereur d'Allemagne. La raison qu'on en apporte, c'est qu'il regarde le roi de France comme son parent, & le nomme en conséquence *padischah*, titre qu'il prend lui-même dans les actes qu'il souscrit. Les Turcs fondent cette parenté sur ce qu'une princesse du sang de France qui alloit à Jérusalem, fut prise par des corsaires, présentée à Soliman, devint sultane favorite, & obtint du sultan qu'il qualifieroit le roi de *padischah*, & donneroit à ses ambassadeurs le pas sur tous les ministres étrangers.

Le prince Démétrius Cantimir qui rapporte cette histoire, ne balance pas à la traiter de fable; & en effet il ne s'en trouve aucune trace ni dans les historiens, ni dans les généalogistes. Vican observe que ce titre, qu'il écrit *podeshair*, fut obtenu par surprise par les François; mais il s'est fondé sur la tradition populaire dont nous venons de parler. Il suffit de penser que le grand seigneur accorde ce titre au roi en considération de sa puissance, du rang qu'il tient dans le monde, & de la bonne intelligence qui regne entre la cour de France & la porte Ottomane.

PADOEI, (*Géog. anc.*) peuples de l'Inde, selon Hérodote, *liv. III. ch. lxix.* qui dit qu'ils se nourrissoient de chair crue. Tibulle fait aussi mention de ces peuples, *liv. IV. éleg. I. v.* 145.

Ultima vicinus Phœbo tenet arva Padœus.

PADOLIM, (*Hist. nat. Botan.*) plante des Indes orientales, qui produit une fleur blanche, ainsi qu'un fruit assez agréable qui ressemble à un concombre.

PADOU, s. m. (*Rubanier.*) espece de ruban fait de soie & de fleuret, qui sert à border des jupes, robes & autres habillemens de femmes. Les Tailleurs en emploient aussi dans plusieurs ouvrages de leur métier.

Il y a des *padous* de toute sorte de couleurs, & même de plusieurs largeurs, qui sont distingués par des numeros 2. 3. & 5.

Le n°. 2 a 9. lignes de largeur.

Le n°. 3 est large de 15 lignes.

Le n°. 5 est d'un pouce & demi.

Le dernier numero qui n'est désigné par aucun chiffre, a au moins trois pouces & demi de largeur: c'est le plus large de tous les *padous*. Les *padous* contiennent ordinairement 24 aunes la piece.

PADOUE, (*Géog. mod.*) ancienne & célebre ville d'Italie, capitale du Padouan, qui est une contrée de l'état de Venise, avec une université fondée par Charlemagne, & un évêché suffragant d'Aquilée.

Padoue se nomme en latin *Patavium*, & en italien *Padova*. Les Romains lui accorderent le droit de bourgeoisie, & le pouvoir de choisir ses sénateurs. Elle fut ruinée par Attila. Narcès l'ayant rétablie, les Lombards la détruisirent. Cependant elle jouissoit de sa liberté du tems de Charlemagne & de ses successeurs; mais la république de Venise s'empara de *Padoue* & du Padouan au commencement du xv. siecle, & depuis ce tems-là les Venitiens en sont restés les maîtres.

Quoique *Padoue* se trouve dans le terroir le plus fertile de l'Italie, elle est triste, sale, mal peuplée, mal bâtie, mal pavée. Elle est sur les rivieres de la Brenta & de Bachiglione, à 8 lieues S. E. de Vicence, 86 S. O. de Venise, 90 N. de Rome. *Long.* suivant Cassini, 29. 36. *lat.* 45. 28.

Cette ville toute pauvre qu'elle est, a produit de tout tems des gens de lettres illustres. Thomasini vous en instruira dans son Parnasse padouan. Il a lui-même donné deux ouvrages latins estimés, l'un sur l'hospitalité, & l'autre sur les tableaux votifs.

Il auroit bien fait de ne pas oublier dans son recueil Sperone, *Speroni*, poëte de *Padoue*, mort en 1688 à l'âge de 84. ans. Il mit au jour une tragédie intitulée *Canacée*, qui peut passer pour une des meilleures pieces dramatiques écrites en italien. Cependant l'action de cette tragédie révolta les beaux esprits d'Italie, parce que Canacée y commet un inceste avec son frere; mais on a *été* obligée de condamner la délicatesse italienne, quand on a lu la défense que l'auteur écrivit pour justifier le choix de son sujet; car la destinée de Canacée est semblable à celle de Phedre.

L'article de Pignorius (Laurent) méritoit, dans le parnasse de Thomasini quelques détails choisis, parce qu'il se distingua, comme antiquaire, dans le xvij. siecle. Il mourut de la peste en 1631 à l'âge de 60 ans. On a de lui un traité complet *de servis, eorumque apud veteres ministeriis*.

Enfin pourquoi Thomasini obmet-il dans sa liste la fameuse Andreini (Isabelle), née à *Padoue* sur la fin du xvj. siecle? Ce fut une des plus belles, des plus spirituelles & des meilleures comédiennes qu'ait eu l'Italie. Elle parloit bien le françois & l'espagnol, chantoit à ravir, & jouoit admirablement des instrumens. Pour compléter son éloge, elle s'illustra par de charmantes poésies imprimées plusieurs fois à Milan & à Venise, & les académiciens de Pavie se firent un honneur d'agréger cette illustre *virtuosa* à leur corps. Comme belle & excellente actrice, elle charmoit sur le théâtre & les yeux & les oreilles en même tems. La France vouloit

ſe la procurer, lorſqu'elle mourut d'une fauſſe couche à Lyon en 1604, dans la quarante-deuxieme année de ſon âge. Tout le Parnaſſe en fut en pleurs.

Mais *Padoue* tirera toujours ſa plus grande gloire d'avoir été la patrie d'Aſconius Pedianus & de Tite-Live.

Aſconius Pedianus le jeune, excellent grammairien, vivoit ſous l'empire d'Auguſte, & fut ami particulier de Virgile & de Tite-Live ſon compatriote. C'eſt à lui que l'on attribue ſur diverſes harangues de Cicéron, pluſieurs remarques qu'il avoit écrites pour ſes enfans, & qui lui acquirent beaucoup d'eſtime. Nous avons perdu une partie de cet ouvrage. Servius expliquant dans la troiſieme églogue ces vers :

Dic quibus in terris, & eris mihi magnus Apollo,
Tres pateat cœli ſpatium non amplius ulnas.

Aſconius Pedianus, ajoute-t-il, aſſure avoir ouï dire à Virgile même, que ces paroles donneroient la torture à tous les grammairiens.

Pline cite Aſconius entre les auteurs dont il s'étoit ſervi pour compoſer le huitieme livre de ſon hiſtoire naturelle. La famille Aſcania étoit illuſtre à *Padoue*, & fut ſurnommée *Pediana*. Elle avoit produit des hommes de mérite, entr'autres Aſconius Gabinus Modeſtus, qui fut proconſul, & qui eut l'adminiſtration des finances.

Tite-Live naquit à *Padoue* l'an de Rome 685, & mourut l'an 770 de la fondation de cette ville. Gronovius a donné une excellente édition de ſes œuvres, Amſt. 1693, *trois vol. in*-8°. & M. Crevier, Paris, 1733, *in*-4°. Je me propoſe de parler ailleurs du mérite de cet excellent hiſtorien. Cependant Aſinius Pollion prétendoit que le ſtyle de Tite-Live ſe reſſentoit de ſon pays, & qu'on voyoit bien qu'il étoit né à *Padoue*. Si ce jugement n'eſt point une injuſtice de la part de ce fameux romain, il faut avouer que nos plus fins critiques modernes ſeroient fort embarraſſés de découvrir cette *patavinité* du ſtyle de Tite-Live, & qu'ils ſont bien éloignés de ſe connoître en langue latine.

„ Mais que de choſes ne pourrois-je pas dire ſur le „ mérite particulier de cet illuſtre auteur! N'avez-vous „ jamais lu qu'un citoyen de Cadix, charmé de la ré„ putation & de la gloire de ce grand homme, vint des „ extrémités du monde pour le voir, le vit, & s'en „ retourna. Il faut être ſans goût, ſans littérature, ſans „ émulation, peu s'en faut que je n'ajoute ſans hon„ neur, pour n'être pas piqué de cette curioſité, la plus „ agréable, la plus belle, la plus digne d'un honnête „ homme „. C'eſt Pline le jeune qui fait cette réflexion dans une de ſes lettres.

Un grand homme, philoſophe ſtoïcien, natif de *Padoue*, & qui vivoit peu de tems après Tite-Live, eſt Pœtus Thraſea qui écrivit la vie de Caton d'Utique. Cet homme d'une probité auſtere & intrépide, oſa défendre en plein ſénat le préteur Soſianus accuſé de leſemajeſté, & que Neron vouloit perdre. La liberté de Thraſea ſauva le préteur : mais Neron fit périr le philoſophe ; & ſa femme Arria, à l'exemple de ſa mere, voulut mourir avec ſon mari. Elle ne céda à ſes inſtantes prieres, que lorſqu'il lui repréſenta vivement le devoir qu'elle devoit remplir d'élever Fannia leur fille commune. Il faut lire Tacite, *Annal. lib. XIII. cap. lxix. lib. XIV. cap. xij. lib. XV. cap. xx. & xxiij. lib. XVI. cap. xxj. xxij. xxiv. xxxiij. xxxv.* Les tableaux de Thraſea ſont de la plus grande beauté.

On peut conſulter ſur *Padoue* moderne; & les gens de lettres qu'elle a produits, outre Thomaſini, Ricoboni *de Gymnaſio patavino*. Scardeoni, *de illuſt. patav.* Patavii, 1560. *in*-4°. & ſes *origin. di Padova*. Angelo Portenari, *della felicità di Padua*. Cortuſio, *de novit. Pad.* Orſato (Sertorio) *iſtoria di Padua*, & ſes *monumenta patavina*. Orſato étoit né lui-meme à *Padoue* en 1617: Il eſt connu par ſon commentaire *de notis Romanorum*, ouvrage rare, fort eſtimé, & qui ſe trouve dans le tréſor des antiquités romaines de Grævius. (*Le Chevalier* DE *Jaucourt*.)

PADOUIR, *vieux terme de droit coutumier*, qui ſignifie mener ſes beſtiaux paître dans des landes, ou pâturages communs.

PADRI, ſ. m. (*Botan. exot.*) arbre à ſiliques du Malabar. Sa fleur eſt pentapétaloïdale; ſes ſiliques ſont longues, étroites, quarrées & recourbées. La décoction de ſes feuilles s'emploie dans les tenſions du bas-ventre: ſon ſuc mêlé avec celui de limon, eſt un remede qu'on donne dans les maladies aigües.

PADRON, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne dans la Galice, à l'embouchure de l'Ulla, à 4 lieues de Compoſtelle. *Long.* 9. 18. *lat.* 42. 40. (*D. J.*)

PADOUAN, ſ. m. (*Art. numiſmat.*) eſt le nom que les antiquaires donnent aux médailles modernes faites à l'imitation de l'antique, c'eſt-à-dire, aux médailles modernes qui ſemblent frappées au coin de l'antique, & avoir tous les caracteres de l'antiquité. *Voyez* MÉDAILLES.

Ce mot vient d'un célebre peintre italien, qui réuſſiſſoit ſi bien dans la fabrique de ces ſortes de médailles, que les plus habiles avoient beaucoup de peine à les diſtinguer des médailles antiques. Ce peintre fut appellé le *Padouan*, du nom de *Padoue* ſa ville natale; ſon vrai nom étoit *Giovanni Carino*, ou, ſelon d'autres, *Levis Lee*. Il fleuriſſoit dans le xvij. ſiecle. Gosher Rink prétend qu'il avoit un aſſocié dans la fabrique de ſes médailles, qui s'appelloit *Alexander Baſſianus*. Son fils Octavien, quoique né à Rome, fut auſſi appellé le *Padouan*.

Padouan s'appliqua principalement aux médailles frappées ſur les matrices de l'ancien *Padouan*, & que l'on conſerve encore. Cependant on s'en ſert en général pour déſigner toutes les médailles d'une eſpece ſemblable à celles-là.

Le pere Jobert obſerve qu'en Italie le *Padouan*, le Parmeſan & Carteron en Hollande, ont eu le talent d'imiter parfaitement l'antique. Le Parmeſan s'appelloit *Laurentius Parmeſanus*. Il y a eu auſſi un autre italien qui a excellé dans ce genre, ſavoir Valerius Bellus Vincentinus; mais ſes médailles ne ſont pas ſi communes que celles des autres. *Voyez* MONNOIE & MONNOYAGE.

PADUS, (*Géog. anc.*) nom latin du Pô, fleuve d'Italie. Les anciens le nomment premierement *Eridanus*. Lucain *lib. IV. v.* 427. lui donne le nom de *Padus*, dans ce vers :

Sic Venetus, ſtagnante Pado, *fuſoque Britannus*
Navigat Oceano.

PÆAN, ſ. m. (*Littérat.*) παιὰν, c'eſt-à-dire, *hymne*, *cantique* en l'honneur des dieux ou des grands hommes. Thucydide donne ſeulement ce nom aux hymnes que les Grecs chantoient après une victoire en l'honneur d'Apollon, ou pour détourner quelque malheur ; & cette idée eſt auſſi fort juſte : enſuite on nomma pæans, *pæanes*, les cantiques qui étoient chantés par de jeunes gens à la gloire de Minerve dans les panathénées. Il paroît par Zoſime, qu'entre les chants ſéculaires, il devoit y avoir des cantiques & des *pæans* ; ces deux pieces ne differoient que par le ſtyle, qui devoit être plus relevé & plus pompeux dans la ſeconde que dans la premiere.

Le nom de *pæan* tire ſon origine d'une aventure qu'Athenée nous a conſervée, ſur le rapport de Cléarque de Soles, diſciple d'Ariſtote. Il dit que Latone étant partie de l'île d'Eubée avec ſes deux enfans Apollon & Diane, paſſa auprès de l'antre où ſe retiroit le ſerpent Pithon; le monſtre étant ſorti pour les aſſaillir, Latone prit Diane entre ſes bras, & cria à Apollon ἰὲ παῖαν, *frappe, mon fils*. En même tems les nymphes de la contrée étant accourues, pour encourager le jeune dieu, crierent, à l'imitation de Latone, ἰὴ παιὰν, ἰὴ παιῆον, ce qui ſervit inſenſiblement de refrain à toutes les hymnes qu'on fit en l'honneur d'Apollon.

Dans la ſuite on fit de ſes *pæans* ou cantiques pour le dieu Mars; & on les chantoit au ſon de la flûte en marchant au combat. Il y en a divers exemples dans Thucydide & dans Xénophon; ſur quoi le ſcholiaſte du premier obſerve qu'au commencement d'une action, l'on invoquoit dans ces *pæans* le dieu Mars; au lieu qu'après la victoire, Apollon devenoit le ſeul objet du cantique. Suidas dit la même choſe; mais enfin les *pæans* ne furent plus renfermés dans l'invocation de ces deux divinités: ils s'étendirent à celle de quantité d'autres; & dans Xénophon les Lacédémoniens entonnent un *pæan* à l'honneur de Neptune.

On fit même des *pæans* pour illuſtrer les grands hommes. On en compoſa un où l'on célébroit les grandes actions du lacédémonien Lyſandre, & qu'on chantoit à Samos. On en fit un autre qui rouloit ſur les louanges de Cratère le macédonien, & qu'on chantoit à Delphes au ſon de la lyre. Ariſtote honora d'un pareil cantique l'eunuque Hermias d'Atarne ſon ami; & fut, dit-on, mis en juſtice pour avoir prodigué à un mortel un honneur qu'on ne croyoit dû qu'aux dieux. Ce *pæan* nous reſte encore aujourd'hui, & Jules Céſar Scaliger ne le trouve point inférieur aux odes de Pindare; mais Athénée qui nous a conſervé ce cantique d'Ariſtote, ne tombe point d'accord que ce ſoit un véritable *pæan*, parce que l'exclamation ἰὲ παιὰν, qui devroit le caractériſer, dit-il, ne s'y rencontre en nul endroit; au lieu

qu'elle

qu'elle ne manque point, selon lui, dans les *pæans* composés en l'honneur d'Agémon corinthien, de Ptolomée fils de Lagus roi d'Egypte, d'Antigone & de Démétrius Poliorcete. Nous sommes redevables au même Athénée de la conservation d'un autre *pæan* adressé par le poëte Ariphron sicyonien à Hygiée, ou la déesse de la santé. (*D. J.*)

PÆANITES, *ou* PÆONITES, (*Hist. nat.*) pierre connue des anciens, & entierement ignorée des modernes. On ne nous en apprend rien, sinon qu'elle facilitoit les accouchemens. Il paroît que c'est la même pierre que celle que les anciens nommoient *peantides* ou *pheantides*, que l'on croit avoir été une espece de stalactite, spatique & calcaire, produite dans les grottes de la *Péonie* contrée de Macédoine.

PÆCILIA, s. f. (*Ichthiolog.*) nom donné par Schomveldt & quelques autres, à une espece de *cobitis* ou de *loche*, appellée par Artedi *le cobitis bleuâtre*, marqué de cinq raies longitudinales sur le corps.

PÆDARTHROCACÉ, s. m. (*terme de Chirurgie.*) maladie qui consiste dans une carie interne des os, & qui attaque principalement les articulations. *Voyez* SPINA VENTOSA *M. A. Severius* a écrit un traité sur cette maladie.

Ce mot est composé de trois mots grec, παῖς, παιδὸς, *puer*, enfant, jeune personne; ἄρθρον, *articulus*, articulation; & κάκη, *malum*, mal, à cause que ce mal attaque principalement les enfans & les jeunes gens, rarement ceux de 25 ou 30 ans, & parce qu'il commence presque toujours par les jointures. (*Y*)

PÆDEROS, (*Hist. nat.*) nom donné par Pline, d'après les Grecs, à l'opale. *Voyez ces article*. Quelques auteurs ont aussi entendu par-là l'amethyste.

PÆDEROTA, adj. pris subst. (*Botan.*) c'est dans le systême de Linnæus, un genre distinct de plantes dont voici les caracteres. Le calice est une enveloppe de la fleur divisée en quatre segmens, droits, pointus, & qui subsistent après que la fleur est tombée. La fleur est composée d'un seul pétale qui forme un tuyau cylindrique partagée en deux levres; la levre supérieure est longue, creuse & étroite; l'inférieure est légérement divisée en trois parties égales: les étamines sont deux filets panchés en bas, & de la même longueur que le calice; le pistil a un embryon arrondi, & un stile délié de la même longueur que ses étamines: le fruit est une capsule applatie, de figure ovale, fendue & pointue au sommet; elle consiste en deux loges qui contiennent des graines nombreuses, obtuses & adhérentes aux panneaux de la capsule. (*D. J.*)

PÆDOTHYSIE, s. f. (*Hist. du Paganis.*) παιδοθυσία, coutume inhumaine pratiquée par quelques payens, de sacrifier aux dieux ses propres enfans pour appaiser leur colere. Nous lisons dans l'Ecriture, que le roi de Moab étant assiégé par les Israélites dans sa capitale, & réduit aux dernieres extrémités, prit son fils aîné qui devoit lui succéder, l'offrit en holocauste sur les murs de la ville, & le siege fut levé. *Voyez* SACRIFICE, VICTIME HUMAINE, ENFANT, *&c.*

PÆDOTRIBA, s. m. (*Hist. anc.*) officier du gymnase chez les anciens, dont les fonctions se bornoient à enseigner méchaniquement aux jeunes gens les exercices du corps: c'est ce que nous appellerions un *prevôt de salle*. Les anciens auteurs confondent quelquefois le *pædotriba* avec le *gymnaste*, mais Galien établit entre eux cette différence, que le gymnaste joignoit à la science des exercices un discernement exact de toutes leurs propriétés par rapport à la santé; au lieu que le *pædotriba*, peu inquiet sur ce dernier article, bornoit ses connoissances au détail méchanique de ces mêmes exercices, & ses soins à former de bons athletes; c'est pourquoi Galien compare le gymnaste à un médecin, ou à un général qui prescrivent avec connoissance de cause, & le *pædotriba* à un cuisinier, ou à un soldat qui se contentent d'exécuter sans rien approfondir. *Mém. de l'acad. tome premier*.

PÆMANI, (*Géog. anc.*) peuples que César *de bell. Gall. l. II. c. iv.* place dans la Gaule belgique. Sanson croit que c'est le pays de *Famene* ou de *Famine*, où est *Marche en Famine* dans le duché de Luxembourg. D'autres géographes mettent les *Pæmani* dans la forêt d'Ardenne, précisément dans le lieu où est le village de Pémont.

PAENOÉ s. m. (*Bot. exot.*) grand arbre de Malabar. On tire de son tronc une gomme résineuse qu'on fait bouillir dans de l'huile en consistance de poix dure. Les Indiens en brûlent quelquefois dans leurs temples, au lieu d'encens. La même résine de cet arbre fondue dans de l'huile de sésame leur sert d'un baume médicinal.

PAENSAJIE, s. f. (*monn. de Perse.*) c'une une monnoie d'argent qui vaut deux mamondis & demi, & le mamondi vaut environ vingt sous de France.

PÆON, s. m. (*Poës. lat.*) mesure de la poésie latine. Les anciens versificateurs latins comptoient quatre sortes de piés qui s'appelloient *pæons*. On leur donna ce nom parce qu'on les employoit particulierement dans les hymnes d'Apollon, qu'on nommoit *pæans*. Le premier *pæan* est composé d'une longue & trois breves, comme *colligere*; le second est composé d'une breve, une longue & deux breves, comme *resolvere*; le troisieme est composé de deux longues, une breve & une longue, comme *communicant*; & le quatrieme est composé de trois breves & une longue, comme *temeritas*. (*D. J.*)

PÆONIENNE, adj. f. (*Hist. anc.*) surnom qu'on donnoit à Minerve, conservatrice de la santé.

PÆONIE, *Pæonia*, (*Géog. anc.*) contrée de la Macédoine. Elle tira son nom, suivant Pausanias, de *Pæon*, fils d'Endimion, qui, vaincu à la course par son frere, en fut si désolé, qu'il abandonna sa patrie, & se retira vers le fleuve Axius. Philippe subjugua les *Pæoniens*, & Mégabise, qui commandoit pour Darius dans la Thrace, eut ordre d'envoyer dans l'Asie des peuplades de *pæoniens* aussi-tôt qu'il les eut assujettis. Voici le fait.

Les *Pæoniens* prétendoient descendre d'une colonie athénienne. Les hommes & les femmes étoient également forts & laborieux. Une aventure assez plaisante, racontée par Hérodote, *l. V.* mit Darius fils d'Hystaspe, en goût d'avoir des *pæoniens* & des *pæoniennes* dans ses états. Un jour qu'il passoit à Sardes ville de Lydie, il apperçut une femme qui en même tems filoit, portoit une cruche & menoit un cheval. La nouveauté du spectacle frappa Darius, & lui fit naître la curiosité d'apprendre le pays de cette femme. On lui dit qu'elle étoit *pæonienne*; & sur l'idée avantageuse qu'il se forma d'une nation où le sexe le plus foible & le plus délicat embrassoit à la fois tant de travaux différens, il ordonna à Mégabise qui commandoit pour lui dans la Thrace, d'envoyer en Asie des peuplades de *pæoniens*. Dès que ce gouverneur eut assujetti ce peuple, il exécuta fidellement l'ordre de son maître.

Les *Pæoniens*, selon Thucydide, étoient habitués sur le bord du Strymon; mais par la suite des tems, on confondit les *Pæoniens* avec les Illyriens, les Thraces & les Getes; en sorte qu'il semble que ce nom a été une désignation vague donnée à la plûpart des peuples de la nation des Mysiens.

Strabon appelle *Pæoniens*, une partie des peuples de la Macédoine, & assure que les Pélagons étoient *pæoniens*. Dion ne veut pas que ce nom soit le même que celui des Pannoniens: cependant plusieurs écrivains les ont confondus; & vraissemblablement il avoit la même origine, quoique les Romains eussent restraint le nom de *Pannonie* au pays compris entre le Danube, la Drave & la Save. En un mot, le nom de *pæoniens* se donnoit à des peuples très-éloignés les uns des autres. Homere joint les *Pæoniens* aux Léleges & aux Pélasges de l'Asie mineure, sujets de Priam. (*D. J.*)

PÆSTANUS SINUS, (*Géog. anc.*) golfe d'Italie, sur la côte du pays des Brutiens, selon Pline, *l. III. c. V.* Il prenoit son nom de la ville de Pæstum, bâtie sur la côte; c'est aujourd'hui le golfe de Salerne.

PÆSTUM, (*Géog. anc.*) ville de Lucanie à l'embouchure du fleuve Silaris. Elle s'appelloit anciennement *Posidonia*, selon Strabon, *liv. I. pag.* 251. & elle changea de nom lorsque les Romains y envoyerent une colonie, l'an de Rome 380.

Pæstum étoit dans son origine une colonie des Grecs qu'ils consacrerent à Neptune; & c'est pour cela que Paterculus l'appelle *Neptunia*. Elle étoit sur la côte du pays des Picentins.

La ville de *Pæstum* n'est plus aujourd'hui qu'un village appellé *Pierti* dans la Lucanie, c'est-à-dire dans la Calabre. Ce pays étoit autrefois célebre pour ses belles roses qui croissoient deux fois dans l'année. *Biferique rosaria Pæsti*.

PÆSUS, (*Géog. anc.*) 1. Ville de la Troade, entre Lampsaque & Parium. Strabon, *liv. XIII. p.* 589. dit que cette ville ayant été détruite, les habitans passerent dans celle de Lampsaque. Homere l'appelle *Pæsum*, Iliad. *l. II. v.* 828. & *Apæsum*, *l. V. v.* 612.

2. *Pæsus*, fleuve de la Troade, selon Strabon, *l. XIII. p.* 589.

PÆTICA, (*Géog. anc.*) contrée de la Thrace, entre les fleuves Hebrul & Melana, selon Arrien, *l. I. c. xj.*

PAF-

PAFFENHOFFEN, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans la basse Alsace, sur la pente d'une montagne, près de la Metter. Elle est à 3 lieues O. d'Haguenau. *Long.* 26. 20. *lat.* 48. 46. (*D. J.*)

PAG, (*Hist. nat.*) animal quadrupede de Brésil, qui est à-peu-près de la grandeur d'un chien. Sa peau qui est tachetée de blanc, de gris & de noir, est fort belle; sa chair a le même goût que celle d'un veau; sa tête est d'une forme bizarre.

PAGA, ou *PAGÆ*, (*Géog. anc.*) ville de la Mégaride en Achaie; ce nom donne à entendre que c'étoit dans son enceinte qu'on trouvoit les sources des eaux qui arrosoient le pays. Le mot πήγη signifie *source*, eau qui sort de terre. On voyoit à *Paga* le tombeau du héros Egialée, fils d'Adraste, qui fut tué à la seconde guerre des Argiens contre Thèbes. Cette ville s'appelle aujourd'hui *Livadosta*, au bord du golfe de Corinthe, près l'isthme, à 20 milles de Mégra, ou l'ancienne Mégare.

PAGANA, *ou* PAGO, (*Géog. anc.*) lieu de la Morée. Ce n'est aujourd'hui qu'un bourg, dont la côte forme un cap. Les anciens le nommoient le *promontoire de Diane Dyctimne*; & le bourg s'est formé du débris de l'ancienne ville de Las, celebre par les trophées qu'on y éleva pour la défaite des Macédoniens, & par les temples que Castor & Pollux y bâtirent à leur retour de la conquête de la toison.

PAGASE, (*Géog. anc.*) *Pagasa*, ou *Bagasæ*; ville maritime de la Magnésie, selon Apollonius. Strabon dit que c'étoit autrefois le port de la ville de *Pheræ*, qui en étoit éloignée de 90 stades. Il nous apprend que les habitans de *Pagase* furent transférés à Démétriade avec tout le commerce qui se faisoit auparavant dans la premiere de ces villes. On prétend que ce fut à *Pagase* que les Argonautes s'embarquerent pour aller à la conquête de la toison d'or. Properce le dit dans sa xx. élégie du *liv. I. v.* 17.

> *Namque ferunt olim* Pagasæ *navalibus Argo*
> *Egressam longè Phasidos isse viam.*

Diodore de Sicile appelle cette ville *Pagas*. Harpocration & Pline décrivent sa situation & ses dépendances. Pour moi je crois que *Volo* est l'ancien *Pagasa*. *Voyez* VOLO, *Géogr.* (*D. J.*)

PAGAYE, s. f. il faut faire sentir le second *a* après le *g*; c'est une espece de rame dont se servent les sauvages caraïbes pour conduire leurs canots & leurs pirogues. Cette rame, qui n'a guere que cinq piés de long en tout, est faite en forme de grande pelle, étroite & échancrée par le bas, ayant un manche long de trois piés, terminé par une petite traverse servant de poignée, à-peu-près comme on en voit aux cannes en bequilles. Les *pagayes* caraïbes sont construites de bois dur, très-proprement travaillé & bien poli. Celles dont les negres canotiers & les pêcheurs font usage, n'ont ni la légereté ni l'élégance des précédentes, mais elles servent également, soit pour ramer, soit pour gouverner les petits canots. On donne encore le nom de *pagayes* à de grands couteaux de bois, especes de spatules de trois piés de longueur, servant au travail du sucre. *Voy.* SUCRERIE. (*M. LE ROMAIN*.)

PAGALLE, s. f. (*Marine.*) autre espece d'armure d'usage aux îles; c'est une espece de pelle longue de cinq à six piés. C'est peut-être la même chose que la poignée.

PAGALLE, s. f. (*Sucrerie.*) grande spatule de bois semblable à la *pagalle* ou pagaye des canots, excepté qu'elle est plus petite. On s'en sert pour remuer le sucre quand il rafraîchit afin d'en former le grain.

PAGANALES, s. f. (*Hist. anc*) anciennes fêtes rurales, ainsi appellées parce qu'on les célébroit dans les villages *in pagis*. *Voyez* PAÏEN.

Dans les *paganales*, les paysans alloient solemnellement en procession au-tour de leur village, faisant des lustrations pour les purifier. Ils faisoient aussi des sacrifices dans lesquels ils offroient des gâteaux sur les autels de leurs dieux. *Voyez* FÊTE.

Denis d'Halicarnasse & S. Jérôme attribuent l'institution des *paganales* à Servius Tullius, & la rapportent à un principe de politique de ce prince: car, selon ces auteurs, tous les habitans de chaque village étoient tenus d'assister à ces fêtes, & d'y porter chacun une petite piece de monnoie de différente espece, les hommes d'une façon, les femmes d'une autre, & les enfans d'une autre encore; en sorte qu'en mettant à part chaque espece différente de monnoie, & en les comptant, celui qui présidoit à ces sacrifices, connoissoit le nombre, l'âge & le sexe des habitans d'un canton, & en faisoit son rapport au prince. Cette maniere de compter prouveroit que l'usage de l'écriture n'étoit pas encore introduit chez les Romains. On célébroit les *paganales* dans le mois de Janvier, & l'argent que les habitans de la campagne y apportoient, étoit une espece de tribut ou de redevance annuelle envers l'état, à laquelle Servius les avoit assujettis.

PAGANISME, s. m. (*Hist. anc.*) religion & discipline des payens, ou adoration des idoles & des faux dieux. *Voyez* PAYEN & IDOLATRIE.

Les dieux du *Paganisme* étoient, ou des hommes, comme Jupiter, Hercules, Bacchus, &c. ou des êtres fictifs & personnifiés, comme la Victoire, la Faim, la Fievre, &c. ou des animaux, comme en Egypte, les crocodiles, les chats; ou des choses inanimées, comme les oignons, le feu, l'eau, &c. *Voyez* DIEU & ECONOMIE POLITIQUE.

PAGARQUE, s. m. (*Hist. anc.*) nom donné dans l'antiquité aux magistrats de village, ou à ceux qui avoient quelque autorité dans le plat pays; tels que peuvent être les baillis, & les procureurs fiscaux des jurisdictions seigneuriales à la campagne. Il en est quelquefois fait mention dans les nouvelles, & leur nom vient de πάγος, *village*, & d'ἀρχὴ, *puissance, commandement*.

PAGE, s. m. (*Hist. mod.*) c'est un enfant d'honneur qu'on met auprès du prince & des grands seigneurs, pour les servir, avec leurs livrées, & en même tems y recevoir une honnête éducation, & y apprendre leurs exercices.

On voit par les Mémoires de Philippes de Comines, que les *pages* qui servoient les princes & les seigneurs de son tems, étoient nobles enfans, qui par-tout suivoient leurs maîtres pour apprendre la vertu & les armes. Le chevalier d'Accily, qui ne vivoit pas de ce tems-là, a dit au contraire:

> *S'il est beau le fils de Climene,*
> *Quoiqu'elle ait un homme assez laid,*
> *Cela n'a rien qui me surprenne;*
> *Son* page *est un garçon bien fait.*

Loiseau remarque, dans son traité des Ordres, qu'anciennement les jeunes gentilshommes étoient *pages* des seigneurs, & les jeunes demoiselles étoient filles-de-chambre des dames; car, comme nous enseigne fort bien Rageau, les *pages* sont *pædagogia*, *sive pædagogiani pueri*.

On distinguoit alors deux sortes de *pages*, savoir les *pages* d'honneur, & les communs. Les *pages* d'honneur n'étoient que chez les princes & les souverains, & étoient ordinairement fils de barons ou chevaliers, desquels la fonction est, pour ainsi dire, décrite par Quinte-Curce, *l. VIII. hæc cohors veluti seminarium ducum præfectorum est*; en effet, quand ils étoient hors de *pages*, ils devenoient bacheliers ou damoiseaux. Bachelier signifie *prétendant à chevalerie*: damoiseau est le diminutif de *dam*, qui signifie *seigneur*, jusqu'à ce qu'étant devenus chefs de maison, ils soient qualifiés *seigneurs* tout-à-fait. Les *pages communs* sont issus de simple noblesse, & servent les chevaliers ou seigneurs; car un simple gentilhomme ne doit point avoir *pages*, mais seulement laquais qui sont roturiers.

Lancelot dérive le mot *page* du grec παῖς, qui veut dire *un enfant*. Ménage & Caseneuve le tirent de *pædagogium*. Cujas & Jacques Godefroi témoignent que les enfans d'honneur étoient nommés chez les Européens *pædagogiani pueri*. Dans la suite on appella *pages & enfans de cuisine*, les petits officiers servant à la cuisine du roi. Le président Fauchet dit, que jusqu'au regne des rois Charles IV. & Charles VII on nommoit *pages* de simples valets-de-pié; & que de son tems les Tuilliers appelloient *pages* certains valets qui portoient sur des palettes les tuiles vertes pour les faire sécher: il ajoute, que c'étoit seulement depuis quelque tems qu'on avoit distingué les *pages* nobles des *pages* vilains servant-à-pié, qui ont été nommés *naquets* ou *laquais*.

Il est vrai que les *pages* du tems de l'ancienne chevalerie, se nommoient autrement *varlets* ou *damoiseaux*, & qu'ils remplissoient alors l'emploi de domestiques auprès de la personne de leurs maîtres ou de leurs maîtresses; ils les accompagnoient à la chasse, dans leurs voyages, dans leurs visites ou promenades, faisoient leurs messages, & même les servoient à table: le célebre chevalier Bayard avoit versé à boire & fait les autres fonctions de *page* au-près de l'évêque de Grenoble.

C'étoit ordinairement les dames qui se chargeoient de leur apprendre leur catéchisme & la galanterie, l'amour de

de Dieu & des dames; car l'un ne pouvoit aller fans l'autre, & l'amant qui entendoit *à loyaument fervir une dame*, étoit fauvé, fuivant la doctrine de la *dame des belles coufines*.

On prenoit grand foin de les inftruire aux exercices des écuyers & chevaliers, qui étoient les grades auxquels ils devoient afpirer. Ils ne quittoient point l'état de *page* fans paffer par une cérémonie religieufe. Le gentilhomme mis *hors de page* étoit préfenté à l'autel par fon pere & fa mere, qui chacun un cierge à la main alloient à l'offrande: le prêtre célébrant prenoit de deffus l'autel une epée & une ceinture qu'il attachoit au côté du jeune gentilhomme, après les avoir bénis. *Voyez l'Hiftoire de la chevalerie*, par M. de Saint-Palaye. (*D. J.*)

PAGES-MOUSSES, GARÇONS, (*Marine.*) ce font les jeunes gens de l'équipage, apprentis matelots, ou éleves de la navigation. *Voyez* MOUSSES.

Page de la chambre du capitaine, c'eft le garçon qui fert le capitaine.

PAGEENS, (*Géog. anc.*) peuple dont les guerres avec les Géraniens ont donné lieu, felon quelques-uns, à la fable des Pygmées. Un favant allemand, nommé Wonderart, en expliquant cette fable, dit qu'Homere fait allufion à l'hiftoire des guerres des *Pagéens* avec les Géraniens, en la repréfentant fous le fymbole des grues & des Pygmées, fe fondant en cela fur la reffemblance des noms. Les Poëtes, pour donner le change à leurs lecteurs, fe fervoient fouvent de femblables figures, & l'artifice de la Poéfie confiftoit alors à tranfporter l'hiftoire des peuples connus dans des pays éloignés: on ne doit cependant pas faire beaucoup de fond fur cette opinion de Wonderart, parce qu'il n'apporte pas de preuves pour l'établir. (*D. J.*)

PAGEL, f. m. (*Hift. nat. Ichthiol.*) *rubellio erythrinus*, poiffon de mer, que l'on confond fouvent avec le pagre; on le nomme à Rome *phragolino*, c'eft-à-dire *petit pagre*. Le *pagel* fe retire en hiver dans la haute mer, & il refte fur le bord des côtes pendant l'été; on en prend rarement quand il fait froid. Ce poiffon eft d'une couleur rouffe tirant fur le rouge; il a deux taches de couleur d'or & le ventre blanc, les yeux font grands, l'ouverture de la bouche eft petite, & les dents font rondes, pointues & fort petites; il reffemble au pagre par la forme du corps, par le nombre & la pofition des nageoires; mais il en differe en ce qu'il a le mufeau plus pointu & plus étroit. Il change de couleur avec l'âge: il devient gris. La chair du *pagel* eft nourriffante & d'affez bon goût; elle fe digere aifément & elle n'eft pas vifqueufe, comme quelques-uns l'ont dit. Rondelet, *Hift. nat. des poiffons, premiere part. liv. V. chap. xvij.* *Voyez* POISSON. (*I*)

PAGESIE, f. f. (*Jurifprud.*) *quafi tenementum paganorum*, eft une efpece de tenure folidaire, en vertu de laquelle le feigneur peut s'adreffer à celui des co-détenteurs qu'il juge à props, & le contraindre au payement de la totalité des cens & rentes. Cette efpece de tenure fe trouve fpécifiée dans les terriers de plufieurs feigneuries dans le Velay, le Forès, le Bourbonnois, & l'Auvergne; c'eft la même chofe que ce qu'on appelle *tenir en frarefche* dans les pays d'Anjou, Touraine, & Maine, ou que les mafures en Normandies. *Voyez* Henrys. (*A*)

PAGIAVELLE, f. m. (*Comm.*) certain compte de pieces de marchandife, dont on fe fert en quelques lieux des Indes orientales, lorfque l'on vend en gros, ce qui eft à proportion comme ce que nous appellons *une groffe*. *Voyez* GROSSE. Au Pégu les toiles fe vendent au *pagiavelle* de quatre pieces *Diction. de Commerce*.

PAGLION, (*Géog. mod.*) riviere de Savoie, dans le comté de Nice. Elle a fa fource dans les Alpes, & fe jette dans la Méditerranée, à l'orient de la ville de Nice. (*D. J.*)

PAGNA, f. m. (*Hift. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales. Il eft fort élevé, & produit une efpece de coton renfermé dans une écorce fort dure, longue d'une palme, & large d'un doigt: ce coton ne fe file point, mais on s'en fert pour remplir des couffins & des matelas.

PAGNE, *terme de Rélation*, c'eft un morceau de toile de coton dont les peuples de la côte de Guinée s'enveloppent le corps depuis les aiffelles jufqu'aux genoux, & quelquefois jufqu'au milieu des jambes, & dont les Caraïbes à leur imitation fe fervent aujourd'hui. La *pagne* fait ordinairement deux tours, & fert également aux hommes & aux femmes; c'eft un habillement de cérémonie, car les peuples de Guinée vont ordinairement tous nuds, & les Caraïbes n'ont que leur camufa. (*D. J.*)

PAGNONES, (*Art. méchan.*) pieces de bois qui forment la fufée ou le rouet d'un moulin, & auxquelles les fufeaux font affemblés.

PAGO, (*Géog.*) île de la mer d'Iftrie, à une lieue de la côte de Croatie, dont elle n'eft féparée que par un canal qui a 3 milles de large; elle eft fujette aux Vénitiens, & pour le fpirituel à l'évêque d'Arbe. Elle a 60 milles de tour, & un château pour fa défenfe. L'air y eft froid & le terroir ftérile, mais on y trouve des falines qui font fon feul revenu. Cette île a été connue de Pline fous le nom de *Giffa*, les Efclavons l'appellent *Pagh*. Venife y avoit deux de fes nobles, l'un pour la gouverner, & l'autre pour recevoir le produit. *Long.* 32. 40. *lat.* 44.

PAGODE, f. m. & f. (*Archit. afiat.*) nom général qu'on donne aux temples des Indiens & des idolâtres; c'eft un bâtiment qui n'a qu'un feul appentis pardevant, & un autre par-derriere: il y a trois toits, un qui domine deftiné pour l'idole, & les deux autres pour le peuple.

Son principal ornement confifte en des pyramides de chaux & de briques, décorées d'ornemens fort groffiers. Il y en a de grandes, auffi hautes que nos clochers, & de petites qui n'ont que deux toifes. Elles font toutes rondes, & elles diminuent peu en groffeur, à mefure qu'elles s'élevent, de forte qu'elles fe terminent comme un dôme: fur celui de celles qui font baffes s'éleve une aiguille de calin, fort pointue & affez haute, par rapport au refte de la pyramyde.

On voit encore autour des *pagodes* d'autres efpeces de pyramides qui groffiffent & diminuent quatre ou cinq fois dans leur hauteur, de telle forte que leur profil eft ondé; mais ces diverfes groffeurs font moindres à mefure qu'elles font en une partie plus élevée. Ces pyramides font ornées en trois ou quatre endroits de leur contours, de plufieurs cannelures à angles droits, qui, diminuant peu-à-peu, à proportion de la diminution de la pyramide, vont fe terminer en pointe au commencement de la groffeur immédiatement fupérieure, d'où s'élevent d'autres cannelures.

Les plus beaux *pagodes* font ceux des Chinois & des Siamois; les offrandes qu'on y fait font fi confidérables, qu'on en nourrit une quantité prodigieufe de pélerins.

Le *pagode* de Jagranate produit un revenu immenfe à ceux de fon idole. M. de la Loubere a décrit les *pagodes* de Siam, & les miffionnaires ceux de la Chine, qui font quelquefois incruftés de marbre, de jafpe, de porcelaine, & de lames d'or: on trouve la repréfentation d'un de ces temples dans l'effai d'Architecture de Fifcher.

On appelle auffi *pagode* l'idole qui eft adoré dans le temple élevé à fon honneur, & dans ce fens le mot *pagode* eft féminin.

Ce nom *pagode* tire fon origine des mots perfans *pout*, qui veut dire une *idole*, & de *gheda*, un *temple*; de ces deux mots *pout-gheda*, on en a formé en françois celui de *pagode*, en eftropiant le nom perfan.

PAGODE, f. f. (*Com.*) monnoie d'or de l'Indouftan; fa valeur eft d'environ huit liv. dix fols monnoie de France.

PAGOMEN, f. m. (*Calendrier.*) les Egyptiens & les Ethiopiens donnent ce nom au réfidu de cinq jours de leur année, ou de fix, fi l'année eft biffextile; ils ajoutent ces jours à leur dernier mois, parce qu'ils ne comptent que quatre jours pour chacun.

PAGON, (*Géog. mod.*) petite île de la mer du fud, une des îles des Larrons, ou des îles Mariannes, entre celle d'Agrignan au nord oriental, & celle d'Amalagnant au midi. On lui donne 14 lieues de circuit: les Efpagnols la nomment l'île de Saint-Ignace.

PAGRIÆ, (*Géog. anc.*) 1°. ville de la Syreftique de Syrie, dans le territoire d'Antioche, près la ville *Gendarum*, felon Strabon, *liv. XVI. p.* 751. & felon Pline, *l. V. c. xxiij.* mais Ptolomée, *liv. V. xv.* la met dans la Pierie, province voifine; c'eft aujourd'hui Begras, entre Alexandrette & Antioche, place à demi-déferte.

2°. *Pagræ*, port de la Sarmatie afiatique, fur le Pont-Euxin.

3°. *Pagræ*, ville de la Cilicie, felon Cédrène.

PAGRE, f. m. (*Hift. nat. Ichtiol.*) *pagrus*, poiffon de mer qui reffemble à une petite daurade par la forme du corps & par le nombre & la pofition des nageoires; mais il en differe par la couleur & par la queue. *Voyez* DAURADE. Le *pagre* change de couleur en différentes faifons; il eft d'un roux tirant fur le rouge pendant l'été, & il devient bleu en hiver: on le confond avec le pagel quand il a fa couleur rouge; mais on le diftingue aifément en hiver, car le pagel ne change pas de couleur.

leur. Le *pagre* differe encore du pagel en ce qu'il a le museau plus épais, plus arrondi & plus arqué, & le corps plus large & plus rond. Ce poisson vit de petites séches, de coquillages, & d'algue: sa chair est séche, de bon goût, & fort nourrissante. Rondelet, *Hist. nat. des poissons, premiere partie, liv. V. chap. xv.* *Voyez* POISSON. (*I*)

PAGURUS LAPIS, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par des naturalistes à une pierre qui portoit l'empreinte d'un homard ou d'une cercine de mer.

PAGUS, (*Géog. anc.*) ce mot a divers sens, & vient lui-même de πάγα, mot dorique, pour πηγὴ, *fontaine*, parce que, dit Festus, les *Pagi* prennent à une même fontaine l'eau dont ils ont besoin.

Pagus differe de *vicus*, en ce qu'il n'exige pas une disposition en forme de rue, & qu'il suffit que les maisons aient un rapport de voisinage entre elles, quoique dispersées & rangées confusément.

Le *pagos* des Grecs veut dire *une colline*, & par conséquent n'est point la même chose que le *pagus* des Latins. Ainsi, ἄρειος πάγος, veut dire, *la colline de Mars*; c'étoit le nom qu'on donnoit à l'aréopage d'Athènes, parce qu'elle étoit sur une colline consacrée au dieu de la guerre. On peut voir dans Alde Manuce, *liv. III. de quæsit. epist. vij.* la différence qui distingue, selon lui les mots *castellum*, *pagus*, *vicus*, *opidum*, *urbs*, & *villa*.

Paganus dans sa signification primitive, signifie un homme qui demeure à la campagne, où il s'occupe à l'agriculture, en un mot un paysan. Comme les gens de la campagne n'ont point cette politesse qui regne dans les villes, il semble que la grossiereté soit leur partage; c'est dans ce sens que Perse se qualifie lui-même de *demi-paysan*:

Ipse semi-paganus
Ad sacra vatum carmen adfero nostrum.

Varron, *de lingua lat. liv. V.* appelle *pagantiæ feriæ*, certaines fêtes communes aux gens de la campagne; au-lieu que *paganalia* étoient des fêtes particulieres à chaque village. Pline, *l. XXVIII. c. ij.* nomme *pagana lex*, une loi par laquelle il étoit defendu aux femmes qui étoient en voyage de tourner un fuseau, ni de le porter à découvert, parce que l'on croyoit que par cette action on pouvoit jetter un malefice sur la campagne, & nuire aux biens de la terre.

Dans les anciens tems de la république romaine, l'agriculture & l'art militaire n'étoient pas incompatibles, & on voyoit les premiers hommes de l'état conduire eux-mêmes la charrue, de la même main dont ils venoient de gagner une bataille. Mais avec le tems le luxe augmenta les possessions, & la vanité peupla les champs d'hommes serviles, que l'on chargea du travail des terres; il ne demeura avec eux dans les villages que les pauvres gens qui n'avoient pas de quoi subsister dans les villes.

Comme ces gens-là n'étoient point enrôlés dans les armées romaines; de-là vint ce contraste que l'on trouve entre les mots *miles*, un homme de guerre, & *paganus*, un homme qui ne va point à la guerre. Cette opposition est fréquente dans les Jurisconsultes; mais elle est bien expressément marquée dans ces vers de Juvénal, *Sat. xvj. v.* 32.

Citiùs falsum producere testem
Contrà paganum *posset, quam vera loquentem*
Contrà fortunam armati.

„ Le soldat trouvera bien plûtôt un faux témoin contre le villageois, que le villageois n'en trouvera un véritable contre le soldat „.

De *paganus* nous avons fait les mots de *payen* & de *paganisme*, parce que, comme les gens de la campagne, occupés d'un travail pénible, & destitués des secours de l'éducation, qui prépare l'esprit aux matieres de raisonnement, sont tojours plus attachés que les autres aux sentimens qu'ils ont sucés avec le lait, il arriva lorsque la religion chrétienne eut fait de grands progrés dans les villes, que les gens de la campagne conserverent l'idolâtrie long-tems après la conversion des villes. Les mots de *paganus* & d'idolâtre devinrent alors synonymes, & nous avons adopté ce mot en l'accommodant à notre langue: ainsi nous appellons *payens* les idolâtres, & *paganisme* l'idolâtrie, qui est la religion des payens.

Nous avons aussi adopté le mot *pagus*, mais dans un sens que les anciens lui donnoient semblablement, & nous en avons fait le mot de *pays*. Les Romains l'ont employé dans le sens de *canton* ou *contrée*. La Thrace & l'Arménie étoient divisées en stratégies ou préfectures militaires, la Judée en toparchies ou segneuries; l'Egypte en nomes: de même la Gaule & la Germanie étoient partagées; en *pagi*, cantons: c'est sur ce pié-là que Jules-César dit que les Sueves, peuples de Germanie, étoient divisés en cent cantons, *centum pagos*.

Samson divise les peuples en grands & en petits. Les grands peuples étoient ce que les anciens ont appellé *civitas*, & chaque *civitas*, étoit divisée en *pagi*; mais il faut aussi remarquer que les grands cantons nommés *pagi* étoient eux-mêmes divisés en des cantons ou *pagi* subalternes, qui en faisoient partie. Ainsi *pagus Patavus*, le Poitou, comprenoit *pagus Lausdunensis*, le Loudunois; *pagus Toarcensis*, le pays de Thouars; *pagus Ratiatensis*, le duché de Rets, &c. Ainsi les grands cantons ou *pagi* du premier ordre, ne sont point différens des cantons appellés *civitas*, c'est-à-dire des grands peuples; mais les *minores pagi*, c'est-à-dire les petits cantons, en différoient beaucoup. (*D. J.*)

PAHAN, (*Géog. mod.*) ville des Indes, dans la presqu'île de Malaca, capitale d'un petit royaume de même nom, qui fournit du poivre & des éléphans; les maisons sont faites de roseaux & de paille, le seul palais du roi est bâti de bois; les rues sont pleines de cocos & d'autres arbres. *Long.* 122. *lat.* 3. 30.

PAIANELI, s. m. (*Botan. exot.*) arbre à siliques du Malabar; on en compte deux especes; l'une a la feuille faite en cœur, & le fruit oblong, plat, & contenant une semence membraneuse; l'autre a les feuilles larges & pointues: on vante beaucoup leurs vertus en cataplasme pour la guérison des ulcères.

PAIDOPHILE, s. f. (*Mythol.*) surnom qu'on donnoit à Cérès, qui signifie qu'elle aime les enfans, & qu'elle les entretient; c'est pourquoi on représente souvent cette déesse ayant sur son sein deux petits enfans, qui tiennent chacun une corne d'abondance, pour marquer qu'elle est comme la nourrice du genre humain. (*D. J.*)

PAILLASSE, s. f. (*Architecture.*) on nomme ainsi dans une cuisine & près de la cheminée, un solide de brique ou de maçonnerie, de la longueur d'environ six piés sur deux ou trois de large, & de neuf à dix pouces de hauteur, sur lequel on entretient les mets dans un degré de chaleur convenable, avant d'être servis sur la table. (*P*)

PAILLASSE, s. f. *terme de Pailleur*, ouvrage de grosse toile, creux & fendu par le milieu, qu'on remplit de paille, & qu'on met sur le bois de lit, & sous le matelas ou le lit de plume.

PAILLASSONS, s. m. (*Jardinage.*) ce sont des especes de claies faites de grande paille avec des perches posées en maille, & attachées les unes aux autres avec de l'osier pour entretenir la paille. Rien n'est si utile que les *paillassons* pour garantir les couches & les espaliers des vents froids. On les soutient sur les couches par le moyen de perches posées en long & en-travers de la couche en maniere de chassis. (*H*)

PAILLASSON, (*ouvrage de Nattier.*) piece de natte couverte par-dehors d'une grosse toile, que le peuple en Italie & en Espagne met l'été devant les fenêtres pour se garantir de l'ardeur du soleil. On hausse & on baisse ces *paillassons* avec des cordes autant qu'on veut. En France on a des stores, des jalousies en bois peint en verd, qui conviennent mieux au climat. (*D. J.*)

PAILLASSON *en terme d'Orfévre*, est un amas de nattes de paille tournées en rond en commençant au centre, & finissant à sa circonférence. L'on en éleve plusieurs lits l'un sur l'autre jusqu'à la hauteur qu'on veut; ces rangs ou lits sont cousus l'un à l'autre avec de la ficelle; il doit avoir plus de diametre que le billot qu'il porte; il sert à rompre l'effet du marteau lorsque l'on frappe sur l'enclume.

PAILLE, s. f. (*Maréchallerie.*) c'est le tuyau des gros & menus grains, après qu'ils ont été battus à la grange. Il y a la *paille* du blé, du segle, de l'avoine. La *paille* hachée mêlée avec l'avoine, sert dans quelques pays de nourriture aux chevaux: on la hache avec une machine appellée *hachoir* ou *coupepaille*; la *paille* pour la litiere est communément sans épis & sans grain.

PAILLE (*Commerce.*) il se fait un grand commerce de *paille* pour l'engrais des terres, après qu'elle a été réduite en fumier, & avant ce tems-là pour la nourriture de divers animaux, ainsi que pour des ouvrages de Nattiers, & de Tourneurs-Empailleurs de chaise. On se sert aussi de *paille* pour les emballages de caisses de marchandises

PAILLES DE BITTES, (*Marine.*) ce sont de longues chevilles de fer qu'on met à la tête des bittes pour tenir le cable sujet. (*Z*)

PAILLE, (*Métallurgie.*) c'est un endroit défectueux dans ses métaux, qui les rend cassans & difficiles à forger; on le dit sur-tout du fer & de l'acier.

PAILLE DE FER, (*Forgerie.*) ce sont des especes d'écailles qui tombent de ce métal quand on le forge à chaud. Elles servent à faire le noir, & quelques autres couleurs des Peintres sur verre.

PAILLE, (*Joaillerie.*) ce mot désigne un défaut qui se trouve dans les pierres précieuses, particulierement dans les diamans; c'est quelque petit endroit obscur, étroit, & un peu long, qui se trouve dans le corps de la pierre précieuse & qui en interrompt l'éclat & le brillant. Quelques personnes confondent la *paille* avec la glace & la surdité; mais ces trois défauts sont différens; les *pailles* diminuent davantage le prix du diamant.

PAILLE, *courir à la*, (*Salines*) c'est hâter la cuisson du sel par une addition subite de bois; ce qui arrive toutes les fois que la formation du sel & partant l'évaporation, a été retardée par quelque cause que ce soit.

PAILLE EN CUL, FÉTU EN CUL, s. m. *oiseau de tropique*, *oiseau de mer*. Il ne se recontre jamais au delà des bornes de la Zone torride; c'est ce qui l'a fait nommer par quelques voyageurs *oiseau de tropique*. Il est à-peu-près de la figure d'un pigeon, mais plus gros & plus vigoreux, ayant des aîles fort grandes lorsqu'elles sont étendues; il a la tête menue, les yeux assez beaux le bec bien proportionné, d'une couleur jaune tirant sur le rouge, ainsi que ses pattes qui sont un peu courtes; son plumage est blanc mêlé quelquefois de petites plumes noires sur les aîles. Du milieu de sa queue qui s'ouvre en éventail quand il vole, sortent deux grandes plumes tres-fines, longues d'environ seize à dix-huit pouces, & tellement appliquées l'une contre l'autre, qu'elles ne forment qu'un seul brin apparent; ce qui lui a fait donner le nom de *paille en cul*. On en voit qui ont trois de ces plumes un peu écartées l'une de l'autre, formant trois longues queues. Les *pailles en cul* font leurs nids dans des trous au sommet des plus hauts rochers; ils vivent de poisson, & prennent leur essor en haute mer, fort loin des côtes; leur chair est maigre & médiocre au goût.

PAILLÉ, adj. *en termes de Blason*, se dit des fasces, peaux, & autres pieces bigarrées de différentes couleurs. Clere en Normandie, d'argent à la fasce d'azur, *paillée* d'or.

PAILLER, DU PAILLER, (*Maréchal.*) c'est de la paille qui ne sert qu'à la litiere.

PAILLET, s. m. (*Serrurerie.*) petite piece de fer ou d'acier, mince, qu'on place entre la platine & le verrouil pour lui servir de ressort & le tenir en état, lorsqu'il est levé.

PAILLETTE, *ou* ÉTAMINE (*Jardinage.*) *voyez* ÉTAMINE.

PAILLETTE D'OR, s. f. (*Minéralog.*) petit grain d'or, qu'on trouve dans le sable des rivieres. Toutes les *paillettes d'or* ont des formes assez irrégulieres; elles ont pourtant cela de constant, qu'elles sont de petites lames; je veux dire, qu'on ne doit pas se les représenter faites comme des grains de sable; elles ont moins en épaisseur que dans les autres sens. Selon les observations qu'on en a faites, il semble qu'elles sont arrangées par couches, par feuilles dans la mine; quelquefois elles paroissent feuilletées à la loupe. On ne doit pas non plus les imaginer plus minces que les feuilles des Batteurs d'or; elles ont une épaisseur qui se laisse appercevoir, & qui est capable de leur donner de la solidité. Leurs figures, malgré leurs irrégularités tiennent toujours de la ronde; leurs bords sont aussi arrondis; ce sont des especes de petits gâteaux; les frottemens ont abattu leurs angles; pendant que l'eau les entraîne, elles rencontrent un sable qui les use.

Parmi les *paillettes* des riviers de Ceze & du Gardon, on en rencontre quelquefois qui ont une ligne & demie de diamatre; mais il y en a davantage qui n'ont qu'une ligne, & même qu'une demi-ligne. Nous en avons de l'Ariége, qui ont deux lignes dans le sens où elles sont le plus grandes, les *paillettes* du Rhin sont beaucoup plus petites, & celles du Rhône plus petites encore; mais on trouve aux plus petites une figure approchante des plus grosses.

On assure pourtant qu'on a quelquefois ramassé dans le Rhône des *paillettes* grosses comme des grains de millet. Les Allemands en citent tirées de leurs rivieres grosses comme des féves; mais ce ne sont, pour ainsi dire, que des miettes, si on les compare avec ces gros morceaux d'or trouvés dans le Pérou & le Méxique, & grossis peut-être encore par le récit des voyageurs. Cependant le pere Feuillée, à qui on peut se fier, assure avoir vu une *pépite*; c'est le nom qu'on donne à ces morceaux d'une grosseur extraordinaire, du poids de soixante-six marcs & quelques onces, dans le cabinet d'Antonio Porto-Carrero: on en fit voir une en 1616 à l'académie, qui pesoit dit-on, cinquante-six marcs. Sa figure approchoit de celle d'un cœur; elle appartenoit à dom Joan de Mur, qui avoit été corrégidor d'Arica. M. Frézier a fait mention de cette *pépite* dans son voyage. Il en cite aussi une autre de soixante-quatre marcs, qui fut achetée par le comte de la Moncloa, viceroi du Pérou, pour en faire présent au roi d'Espagne. Mais ces *pépites* paroissent extraordinaires aux habitans des Indes comme à nous. Ce sont des morceaux de mine entiers, qui sont détachés ou decouverts par des torrens rapides; & nous ne savons pas quelle est la grosseur des morceaux d'or qui fournissent depuis si long-tems nos rivieres de *paillettes*. Nous verrions peut-être des *pépites* chez nous, si un coup brusque, un torrent extraordinaire détachoit à-la-fois ce qui n'est enlevé que par parcelles en plusieurs années. La nature travaille dans de grands laboratoires; mais peut-être aussi que son laboratoire dans nos montagnes n'est pas en or; elle en a de toutes matieres. *Mém. de l'académie des Sciences*, 1718. (*D. J.*)

PAILLETTE, (*Broderie.*) ce mot se dit des petits grains d'or ou d'argent rond, applatis & percés au milieu, dont on parseme quelquefois les broderies, les ornemens d'église, & les habits de théatre. On fait aussi des *paillettes* d'acier qu'on mêle dans les jais blancs & noirs pour des broderies du petit deuil des femmes.

PAILLETTES COMPTÉES, *en terme de Brodeur au métier*; ce sont des *paillettes* arrangées l'une sur l'autre comme de l'argent monnoyé. Pour les arrêter ainsi, on fait un point au bord de la premiere en-dehors, un autre dans le trou de cette premiere au bord de la seconde en-dehors, un autre dans le trou de cette seconde en-dedans, ainsi des autres, en les approchant à l'aiguille l'une sur l'autre.

PAILLETTES COURONNÉES, sont *en terme de Brodeur au métier*, celles qui sont environnées tout-autour d'ornemens ou de point de bouillon. *Voyez* BOUILLON.

PAILLEUR, s. m. (*Commerce de paille.*) celui qui vend & fournit de la paille dans les maisons de Paris & autres villes du royaume pour la nourriture des chevaux des particuliers.

PAILLEUX MÉTAL, (*Métallurgie.*) c'est-à-dire, metal qui a des pailles. C'est un grand défaut pour le fer & pour l'acier d'être *pailleux*; car outre que ce défaut les rend cassans, ils souffrent un grand déchet à la forge.

PAILLIER, s. m. il se dit 1°. de la paille fourragée par des bestiaux, qui ont mangé l'épi & le grain, & qui n'est plus bonne qu'à faire litiere & fumier; 2°. de l'endroit où l'on nourrit les bestiaux & où l'on porte les pailles & fourrages dont on fait des meulons, pour les conserver jusqu'à ce qu'on les mette en litiere ou fumier.

PAILLIER, (*Hydr.*) on pratique des *pailliers* ou repos entre les rampes & avec tournans les escaliers de pierre ou de gazon qui accompagnent une cascade; on en fait plusieurs de suite dans les rampes un peu longues. (*K*).

PAILLONS, s. m. pl. (*Joaillerie.*) nom que l'on donne à de petites feuilles quarrées de cuivre battu, tres-minces, & colorées d'un côté, que l'on met par petits morceaux au fond des chatons des pierres précieuses, & des crystaux.

PAILLON DE SOUDURE, (*Orfévrerie.*) petit morceau de soudure, ou métal mince & allié, qui sert à souder les ouvrages d'orfévrerie. Lorsqu'on veut souder quelque chose, on coupe la soudure par *paillons*.

PAILLON & PAILLONNER, *la vaisselle d'étain*, c'est une façon qu'on donne à la vaisselle d'étain fin, après qu'elle est apprêtée avant de la tourner; pour cela on prépare d'abord le *paillon* avec un lingot d'étain commun dont on fait tomber avec le fer chaud à souder, une quantité suffisante de gouttes sur une platine de cuivre; ce qui forme des feuilles d'étain minces, rondes, grandes environ comme des pieces de vingt-quatre sols, plus ou moins. Voilà comme se fait le *paillon*: il faut dire en passant qu'on emploie de ce *paillon* dans la teinture de l'écarlate. Autrefois on se servoit d'étain en ratures, c'est-à-dire, ce que les crochets ôtent sur l'étain en le tournant.

On fait ensuite un tampon de filasse qu'on roule en long d'environ un demi-pié & gros comme le poignet pour de grands plats, & moins gros pour de plus petites pieces; on a soin de le tenir chaud par le bout qui sert en le mettant sur une petite plaque de fer sous laquelle il y a un petit feu; cela se fait après avoir allumé du feu de braise de charbon dans une bassine, qui est comme le fond d'une chaudiere dont la hausse est environ de trois ou quatre pouces de haut & applatie sur

le

le bord, & il faut difpofer fon feu fi également, qu'il ne chauffe pas plus d'un côté que de l'autre, & qu'il chauffe plus la circonférence de la piece que fon milieu. Enfuite on prend fa piece avec une tenaille à *paillonner* de la main gauche, & on la met chauffer fur le feu; on a un morceau de poix-réfine dont on enduit fa piece deffus & deffous en frottant par-tout, parce que la réfine fond deffus à mefure que la piece s'échauffe; on prend plufieurs feuilles de *paillon* qu'on met fur fa piece, & enfuite avec le tampon on promene partout cet étain fondu qui fe dilate & s'étend comme un étamage; on retourne fa piece, & on en fait autant dedans comme deffous; après quoi on retire doucement fa piece de deffus le feu, & on remet fon tampon en place, & on prend une autre piece pour faire de même jufqu'à la fin, obfervant de maintenir toujours fon feu égal; puis on reprend, s'il eft néceffaire, fes pieces l'une après l'autre pour *paillonner* l'endroit des tenailles qu'on nomme *le contrejet*. Ce *paillon* fert à boucher les gromelures, & empêche les caffures; c'eft un étamage plus fubtil & plus difficile à faire que celui des Chauderonniers.

PAIN, f. m. (*Boulangerie*.) les diverfes efpeces de farine dont les Boulangers font leur *pain*, font la pure fleur de farine pour le *pain* mollet; la farine blanche d'apres la fleur, pour le *pain* blanc; les fins gruaux mêlés avec cette derniere, pour le *pain* bis-blanc; les gros gruaux, avec partie de farine blanche & de fin gruau, pour le *pain* bis.

Le *pain* fe fait de farine de mays dans la plus grande partie de l'Afie, de l'Afrique & de l'Amérique; outre le mays, l'Amérique a encore la racine de caffave, dont le fuc récent eft un poifon, mais dont la racine que l'on en tire fait un *pain* délicat & nourriffant.

PAIN BIS, *en Boulangerie*; eft le nom de la moindre efpece de *pain*; on le fait avec une partie de farine blanche, & des gruaux fins & gros. On y mêle auffi des recoupetes, mais ce n'eft que dans les chertés.

PAIN BIS-BLANC, *terme de Boulanger*, qui fignifie le *pain* au-deffous du blanc, & fait de farine blanche & de fin gruau.

PAIN BLANC, *en terme de Boulanger*, eft le nom qu'on donne au *pain* fait de farine blanche, & tirée au bluteau d'après la fleur de farine.

PAIN DE BRANE, *terme de Boulanger*, pour dire, *le pain de douze livres*.

PAIN CHALAND, *en Boulangerie*, eft un *pain* très-blanc, fait de pâte broyée.

PAIN CHAPELÉ, *en Boulangerie*, eft un petit *pain* fait avec une pâte bien battue & fort légere, affaifonnée de beurre ou de lait.

PAIN CHAPELÉ, fe dit encore *parmi les Boulangers*, d'une efpece de petit *pain* dont on a enlevé la plus groffe croute avec un couteau.

PAIN DE CHAPITRE, *en terme de Boulanger*, eft une efpece de *pain* fupérieure au *pain* chaland, qu'on peut regarder comme le *pain* mollet de ce dernier.

PAIN CORNU, nom que les *Boulangers* donnent à cette efpece de *pain* qui a quatre cornes, & quelquefois plus. C'eft de toutes les efpeces de petit *pain* celui qui fe fait avec la pâte la plus forte & la plus ferme.

PAIN A LA REINE, eft chez les *Boulangers*, un *pain* fendu, qui ne differe du *pain* de feftin que par l'affaifonnement, qui y eft moindre que dans ce dernier. On fait le *pain à la reine* avec une pâte qui n'eft proprement ni forte, ni douce, & qu'on appelle pour cela *pâte moyenne*. Quelques-uns l'appellent encore *pâte bâtarde*.

PAIN A LA SIGOVIE, *terme de Boulanger*, pour fignifier une forte de *pain* qui a une tête au milieu. Il eft fait avec une pâte d'un tiers plus forte & plus dure que celle du *pain* à la reine.

PAIN PETIT, *en terme de Boulanger*, eft un *pain* fait avec une pâte plus ou moins légere, felon l'efpece de *pain*, du beurre, du lait ou de levure. Le *petit pain* fe divife en *pain* à la reine, *pain* à la figovie, *pain* chapelé, *pain* cornu, &c. Voyez *ces termes à leur article*.

Quelques Boulangers de Paris font leur *petit pain* avec les gruaux qu'ils font remoudre: il bouffe en effet davantage; mais n'eft jamais fi bon que celui de fleur de farine.

Des façons à donner aux principales fortes de pains en ufage parmi nous. *Pain d'avoine*. Il faut que le levain foit fort; prendre l'eau un peu chaude, & tenir le four chaud: le bien cuire & long-tems; & le garder au four fuivant la groffeur du pain, parce que le dedans en eft toujours gras. Il demande un grand apprêt. La pâte doit en être bien travaillée & bien tonde.

Pain d'orge. Il ne lui faut en levain que le tiers de la maffe de la pâte. Trop de levain le rend trop lourd & trop gras en-dedans. Il veut être bien travaillé. On le paitrit à l'eau douce, parce qu'il femble porter fon levain avec lui-même. Il ne lui faut pas beaucoup d'apprêt. Le four doit être chaud. Ce *pain* porte bien la cuiffon.

Pain de feigle. Il faut faire de grands levains, à moitié de la quantité de la pâte; prendre l'eau fraiche, & faire la pâte forte: donnez bien de l'apprêt, parce que le feigle eft toujours doux. Travaillez-le beaucoup. Que votre four foit très-chaud: que le *pain* y refte long-tems; cependant felon fa groffeur.

Bifcuit de mer. Il faut en levain un bon tiers de la quantité de la pâte. Il faut que ce levain foit bon, naturel, bien fait, fort travaillé; un four bien chaud, où on le laiffe au moins trois heures.

Pain de blé, façon de Goneffe. Ayez de grands levains & l'eau douce. Faites la pâte forte & bien foutenante. Travaillez-la beaucoup; enfuite remettez-y un peu d'eau fraîche par-deffus, afin d'éclaircir ou délayer la pâte, & travaillez enfuite. Quand votre pâte fera bien travaillée, tirez-la du pêtrin, & la tournez tout de fuite. Il ne faut pas qu'elle entre en levain, mais point du tout. Diftribuez-la aux poids que les *pains* doivent avoir. Tournez les plus petits les premiers; tournez enfuite les gros. Que les bannes ou facs foient toujours frais. Que les couvertures foient un peu humides. Que le four foit très-chaud, afin que le milieu foit cuit. Que le four foit plus chaud au premier quartier qu'au dernier. On s'affure de la cuiffon prefqu'à la main.

Pain en pâte, ou *quantité de pâte à employer pour avoir, après la cuiffon, un pain d'un poids determiné*. Un *pain* de quatre livres veut quatre livres onze onces de pâte; un *pain* de trois livres, trois livres & demie de pâte; un *pain* de fix livres, fix livres & trois quarts de pâte; un *pain* de huit livres, neuf livres de pâte; un *pain* de douze livres, treize livres & demie de pâte: voilà à-peu-pres la regle en pâte qui détermine le poids après la cuiffon.

Gros pain de Paris. Faites la pâte un peu plus douce que celle de Goneffe. Il y en a qui fubftituent au levain, le levain de biere. Faites du refte, comme au *pain* précédent.

Pain demi-mollet. Il ne faut en levain qu'un quart de la pâte. Il ne le faut pas laiffer trop apprêter. Quand vous le voyez à moitié prêt, vous faites un autre levain de levure de biere. Lorfque vos levains font prêts, vous aurez votre eau un peu dégourdie, & en quantité proportionnée à la maffe de votre pâte. Vous ferez votre pâte un peu ronde; vous lui donnerez deux ou trois tours. Vous prendrez un peu d'eau fraîche, que vous jetterez par-deffus votre pâte, jufqu'à ce qu'elle vous paroiffe affez douce. Vous ne la laifferez point entrer en levain avant que de la tourner. Cela fait, vous la diftribuerez; vous couvrirez vos *pains* avec de la toile humide, ou des couvertures de laine. Votre pâte ne prenant point l'air, le *pain* en viendra plus jaune au four. Que votre four ne foit pas fi chaud que pour le gros *pain*. Regardez de tems en tems dans le four, pour voir fi votre fournée a affez de couleur. Lorfqu'elle a affez de couleur, vous laiffez achever la cuiffon à four ouvert.

Pain fendu. Prenez les ratiffures du *pain* demimollet. Renforcez-les avec de la farine. Travaillez-les bien; & diftribuez cette pâte en *pains* de quatre livres, de deux & d'une; tournez toujours les plus petits les premiers. Fendez ceux-ci avec la main; les gros avec le bras. Placez-les dans les moules, & les moules au four au premier quartier de la chaleur.

Pain mollet. Prenez de la pâte du *pain* demi-mollet, le quart de la pâte du *pain* mollet que vous voulez faire. Ayez du levain fait à la levure de biere. Laiffez la pâte un peu entrer en levain; enfuite diftribuez-la. Pour le *pain* d'une livre cuit, il faut une livre & un quart en pâte; pour un *pain* d'une demi livre cuit, il faut dix onces en pâte. Ayez des planches & des toiles qui s'appellent *couches*, pour couvrir; tournez les *pains* les moins gros les premiers, enfuite les autres. Que votre four ne foit point trop chaud au dernier quartier.

Pain plat, ou autrement dit *pain manqué*. Prenez de la pâte du *pain* mollet. Remettez un peu d'eau fraîche & de farine par-deffus. Retravaillez bien la pâte. Battez-la; mettez-la dans une corbeille; tenez-la au frais. Tournez les *pains* que vous en ferez les derniers de tous vos pains. Menagez-leur une place à bouche de four entre vos *pains* mollets. Quand ils y feront placés, donnez-leur un coup de main pardeffus; & lorfque vous aurez tiré votre premier quartier, vous enfoncerez dans le four

ces *pains*-ci que vous y laisserez achever leur cuisson.

Pain à la reine. Faites un bon levain à levure de biere. Quand il sera prêt, façonnez votre pâte tout ensemble. Aprez l'avoir un peu travaillée, faites les petits *pains*, qu'on appelle aussi *pains à caffé*; travaillez votre pâte de rechef; battez-la avec la main. Levez-la du pêtrin. Placez-la dans une sebille; couvrez-la avec des facs ou bannes. Renforcez le reste de votre pâte avec de la farine. Détournez ensuite une portion pour les *pains* de sigovie & pour les *pains* cornus. Cela fait; achevez votre *pain* à la reine avec du beurre. Le beurre mis, travaillez-le encore un peu; ensuite tirez la pâte du pêtrin; couvrez-la pour la faire entrer en levain. Alors revenez au sigovie. Vous en renforcerez la pâte un peu plus qu'au *pain* à la reine. Vous en tournerez les *pains* les derniers. Après quoi, de la ratissure du pêtrin, vous faites votre *pain* cornu avec un peu de beurre. Vous en travaillez la pâte, & vous la mettez dans une sebille. Vous ferez les *artichaux* de la même pâte que les *pains* cornus; les *pains* cornus les premiers, les artichaux les seconds, les *pains* à caffé les troisiemes, les *pains* à la reine les quatriemes, les *pains* de sigovie les derniers. Vous enfournez les *pains* à caffé les premiers; puis les *pains* cornus, ensuite les artichaux; après ceux-ci les *pains* à la reine; enfin les *pains* de sigovie qui se trouveront à la bouche du four.

Pain de festin. Ayez un bon levain de levure de biere. Faites-en le tiers de la pâte que vous avez à préparer. Quand il sera prêt, ayez du lait dégourdi seulement; délayez votre levain avec ce lait: travaillez un peu votre pâte. Ensuite prenez votre beurre & vos œufs. Ajoutez-les à la pâte. Que la pâte ne soit pas trop douce; faites-la bonne & ronde. Laissez-la entrer en levain un peu; puis tournez-la. Tournez les petits pains les premiers. Echauffez votre four doux. Le four chaud, coupez vos *pains* en *f* par-dessus; dorez-les avec des œufs & les enfournez. Quand ils auront pris de la couleur, vous laisserez achever la cuisson à four ouvert.

Espiotte. Faites de grands levains; ayez-en le tiers de la pâte. Que votre pâte soit forte. Après l'avoir un peu travaillée, jettez-y un peu d'eau fraîche. Retravaillez & tournez sur des facs. Que le four soit bien chaud. Enfournez les *pains* ronds les premiers, ensuite les longs, & laissez bien cuire: car ces *pains* sont toujours gras en-dedans.

Pain de blé noir ou *farrasin*. Ayez du levain la moitié de ce que vous ferez de pâte. Prenez de l'eau fraîche au sortir du puits. Faites votre pâte un peu ronde. Après l'avoir un peu travaillée, vous l'arroserez un peu d'eau fraîche; & la retravaillerez bien. Que votre four soit bien chaud. Vous tournerez vos *pains* tout de suite, les plus petits les premiers. Vous les couvrirez de facs humides; vous répandrez un peu d'eau fraîche sur ces facs, & vous laisserez votre pâte ainsi disposée, s'apprêter. Ensuite vous enfournerez les *pains* ronds les premiers.

Pain de blé de Turquie. Ayez du levain le tiers de la quantité de votre pâte: que votre eau soit dégourdie. Faites votre pâte forte. Travaillez-la bien. Tirez-la du pêtrin; tournez-la tout de suite, non sans l'avoir bien broyée sur le pêtrin; applatissez les *pains* ronds. Couvrez-les tous de facs humides. Que votre four soit bien chaud. Laissez vos *pains* s'apprêter; ensuite enfournez. Laissez long-tems au four; ce *pain* devient très-jaune.

La bonne façon du *pain* tient donc à la juste quantité du levain, à la juste quantité d'eau; sur-tout au travail long qui distribue également le levain & l'eau dans toute la masse, & à la cuisson convenable. Sans levain le *pain* est matte; avec le levain sans eau le pain est matte; avec du levain & de l'eau sans travail, le *pain* est matte; avec du levain, de l'eau & du travail, sans juste cuisson, *même défaut; il est encore matte. Ces quatre* conditions sont donc nécessaires pour rendre le pain léger & plein d'yeux. Quelle est celle qui y contribue le plus? cela peut être aussi difficile qu'inutile à décider.

PAIN, (*Jurisprudence*.) dans cette matiere se prend quelquefois pour *jouissance*. Etre en *pain*, dans les coutumes de Hainaut & de Mons, c'est être sous la puissance de son pere: comme être hors de *pain*, signifie *être hors de cette puissance, mettre hors de* pain, *émanciper*. (*A*)

PAIN D'ACIER, (*Comm.*) c'est une sorte d'acier qui vient d'Allemagne; il est différent de celui que l'on appelle *acier en bille*.

PAIN D'AFFINAGE, (*Fonderie de métaux*.) c'est ainsi qu'on nomme la petite portion de matiere d'argent qui reste toujours dans le fond de la coupelle; on l'appelle autrement *plaque*.

PAIN BÉNI, (*Hist. ecclés.*) c'est un *pain* que l'on bénit tous les dimanches à la messe paroissiale, & qui se distribue ensuite aux fideles.

L'usage étoit dans les premieres siecles du christianisme, que tous ceux qui assistoient à la célébration des saints mysteres participoient à la communion du *pain* qui avoit été consacré; mais l'Eglise ayant trouvé de l'inconvénient dans cette pratique, à cause des mauvaises dispositions où pouvoient se trouver les chrétiens, restraignit la communion sacramentelle à ceux qui s'y étoient duement préparés. Cependant pour conserver la mémoire de l'ancienne communion, qui s'étendoit à tous, on continua la distribution d'un pain ordinaire, que l'on bénissoit, comme l'on fait de nos jours.

Au reste, le goût du luxe & d'une magnificence onéreuse à bien du monde, s'étant glissé jusque dans la pratique de la religion, l'usage s'est introduit dans les grandes villes de donner au lieu de *pain*, du gâteau plus ou moins délicat, & d'y joindre d'autres accompagnemens coûteux & embarrassans; ce qui constitue les familles médiocres en des dépenses qui les incommodent, & qui seroient employées plus utilement pour de vrais besoins. On ne croiroit pas, si on ne le montroit par un calcul exact, ce qu'il en coûte à la nation tous les ans pour ce seul article.

On sait qu'il y a dans le royaume plus de quarante mille paroisses où l'on distribue du *pain béni*, quelquefois même à deux grand'messes en un jour, sans compter ceux des confréries, ceux des différens corps des arts & du négoce. J'en ai vu fournir vingt-deux pour une fête par les nouveaux maîtres d'une communauté de Paris. On s'étonne qu'il y ait tant de misere parmi nous; & moi en voyant nos extravagances & nos folies, je m'étonne bien qu'il n'y en ait pas encore davantage.

Quoi qu'il en soit, je crois qu'on peut du fort au foible, estimer la dépense du *pain béni*, compris les embarras & les annexes, à quarante sous environ pour chaque fois qu'on le présente. S'il en coûte un peu moins dans les campagnes, il en coûte beaucoup plus dans les villes, & bien des gens trouveront mon appréciation trop foible; cependant quarante mille *pains* à 40 f. piece, font quatre-vingt mille livres, somme qui multipliée par cinquante-deux dimanches; fait plus de 4 millions par an, ci 4000000 liv.

Qui empêche qu'on n'épargne cette dépense au public? On l'a déja dit ailleurs, la *pain* ne porte pas plus de bénédiction que l'eau qu'on emploie pour le bénir; & par conséquent on peut s'en tenir à l'eau, qui ne coûte rien, supprimer la dépense du *pain* laquelle devient une vraie perte. (1)

Par

(1) On trouve dans les auteurs Ecclésiastiques deux manieres, dont on avoit coutume de distribuer le pain au Peuple dans les premiers siecles de l'Eglise: dans la premiere on prenoit une portion de pain des offrandes que tous les fideles faisoient à l'autel, on la donnoit à bénir à un prêtre, & on la distribuoit ensuite à ceux qui n'avoient pas participé à la divine Eucharistie, pour marque de l'union & paix, qui réciproquement devoient regner parmi les fideles à qui se faisoit cette distribution. Les fideles donc à qui on donnoit ce pain au lieu de l'Eucharistie, le recevoient avec beaucoup de dévotion & de piété de la main du prêtre en très-petite portion, comme on le voit dans le Concile de Nantes can. 9. *de oblationibus quæ offeruntur a populo, & consecrationi superfuerint, vel de panibus quos offerunt fideles ad Ecclesiam, vel certe de suis presbyter convenienter partes incisas habeat in vase nitido, ut post missarum solemnia, qui communicare non fuerint parati eulogias omni die Dominico, & in diebus festis exinde accipiant*: on lit le même decret dans le Capitulaire d'Immar adressé à les prêtres. Si le pain béni que le prêtre distribuoit, devoit donc être tout partagé en petites portions, dans un vase très-propre, si on devoit le recevoir avec beaucoup d'humilité & de dévotion au rapport de François le Roy dans son traité *de Juribus beneficiis in Ecclesia lib. 1. cap.* 12. on ne voit pas que la quantité immense de pain qu'on distribue de nos jours dans les fêtes solennelles qu'on célebre, ait rapport aux Eulogies des premiers tems de l'Eglise. C'est pourquoi, sauf toujours le meilleur avis des savans, il paroît presque vraissemblable que cette quantité excessive de pain qu'on distribue dans quelque fête solennelle selon la coutume des pays, ait rapport aux festins qu'avoient coutume de faire les fideles dans des principales solennités, auxquels on donnoit le nom d'*Agapes*. On les faisoit avec tant de piété & de dévotion, que Pline second ne put s'empêcher de les recommander dans ses lettres à Trajan. Ces festins se faisoient dans les Eglises, & les riches faisoient de grandes dépenses pour les mêts qu'ils préparoient: on y appelloit les pauvres, auxquels on faisoit part du bien qu'avoient ceux-là. Tertullien en parle en ces termes dans son Apologétique c. 39. *Cœna nostra de nomine rationem habet: vocatur enim Agape, quod vocatur dilectio apud Græcos; quantiscumque sumptibus constet, lucrum est, pietatis nomine facere sumptum; siquidem ino-*

pes

Par la même occaſion, diſons un mot du luminaire. Il n'y a guere d'apparence de le ſupprimer tout-à-fait; nous ſommes encore trop enfans, trop eſclaves de la coutume & du préjugé, pour ſentir qu'il eſt des emplois du bien plus utiles & plus religieux, que de brûler des cierges dans une égliſe. Néanmoins tout homme éclairé conviendra qu'on peut épargner les trois quarts du luminaire qui ſe prodigue aujourd'hui, & qui n'eſt proprement qu'une pieuſe décoration. Cela poſé, il y a dans le royaume plus de quarante mille égliſes en paroiſſes, on en peut mettre un pareil nombre pour les égliſes collégiales, couvens, communautés, &c. ce qui fait quatre-vingt mille égliſes pour le tout. J'eſtime du plus au moins l'épargne du luminaire qu'on peut faire en chacune à 50 liv. par année; cette ſomme, bien que modique multipliée par 80000 égliſes, produit 4 millions par an. Voilà donc avec les quatre millions ci-deſſus, une perte annuelle de huit millions dans le royaume; & cela pour de petits objets & de menus frais auxquels on n'a peut-être jamais penſé, ci . . . . 8000000 livres.

Combien d'autres inutilités coûteuſes en ornemens ſuperflus, en ſonneries, proceſſions, repoſoirs, &c. *Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longè eſt a me* Matt. *xv.* 8.

La religion ne conſiſte pas à décorer des temples, à charmer les yeux ou les oreilles; mais à révérer ſincérement le créateur, & à nous rendre conformes à Jeſus-Chriſt. Aimons Dieu d'un amour de préférence, & craignons de lui déplaire en violant ſes commandemens; aimons notre prochain comme nous-mêmes, & ſoyons en conſéquence toujours attentifs à lui faire du bien, ou du moins toujours en garde pour ne lui point faire de mal; enfin rempliſſons le devoir de notre état: voilà préciſément la religion que Dieu nous preſcrit, & c'eſt celle-là tout juſte que les hommes ne pratiquent point; mais ils tâchent de compenſer ces manquemens d'une autre maniere; ils ſe mettent en frais, par exemple, pour la décoration des autels, & pour la pompe des cérémonies; les ornemens, le luminaire, le chant, la ſonnerie ne ſont pas épargnés; tout cela fait proprement l'ame de leur religion, & la plûpart ne connoiſſent rien au-delà. Piété groſſiere & trompeuſe, peu conforme à l'eſprit du Chriſtianiſme, qui n'inſpire que la bienfaiſance & la charité fraternelle!

Que de biens plus importans à faire, plus dignes des imitateurs de Jeſus-Chriſt! Combien de malheureux, eſtropiés, infirmes, ſans ſecours & ſans conſolation! Combien de pauvres honteux ſans fortune & ſans emploi! Combien de pauvres ménages accablés d'enfans! Combien enfin de miſérables de toute eſpece, & dont le ſoulagement devroit être le grand objet de la commiſération chrétienne! objet par conſéquent à quoi nous devrions conſacrer tant de ſommes que nous prodiguons ailleurs ſans fruit & ſans néceſſité. (2)

PAIN, *en terme de Cirier*, c'eſt un morceau de cire plat & rond, à qui il ne manque plus pour être parfaitement blanc, que d'être mis encore une fois ſur les toiles. *Voyez* TOILES, & *l'article* BLANCHIR.

PAIN, (*mettre en*) *en terme de Blanchiſſerie*, eſt l'action de former des morceaux de cire plats & ronds, quand la matiere a acquis un certain degré de blancheur. Cela ſe fait en verſant la cire fondue pour la troiſieme fois ſur des moules nommés pour cela *planches à pain*. *Voy.* PLANCHES A PAIN, & *l'artic.* BLANCHIR.

PAIN DE BOUGIE, (*Cirerie.*) c'eſt la bougie filée que l'on a tortillée ou pliée d'une certaine maniere, pour s'en pouvoir ſervir plus commodément.

PAIN A CHANTER, (*Oublieur.*) c'eſt du *pain* ſans levain qui ſert à la conſécration dans le ſacrifice des Catholiques. Il eſt fait de la plus pure farine de froment entre deux plaques de fer gravées en forme de gaufrier, que l'on frotte un peu de cire blanche, pour empêcher que la pâte n'y tienne. Ce ſont les Patiſſiers-Oublieurs qui font les *pains à chanter*. Il y a des maîtres qui vivent de ce métier.

PAIN DE CHAPITRE, (*terme eccléſiaſtiq.*) on lit dans la ſatyre Menippée: il n'eſt que d'avoir un roi légitime, *etiam* diſcole, pourvu qu'il nous laiſſe le *pain de chapitre* & le purgatoire. On appelle *pain de chapitre* celui qu'on diſtribue tous les jours aux chanoines dans quelques égliſes. Il étoit autrefois ſi excellent, qu'on appelloit *pain de chapitre* les meilleures choſes. „ S'il eſt „ queſtion, dit Henri Etienne, de parler d'un pain ayant „ toutes les qualités d'un bon & friand *pain*, (voire tel „ que celui de la ville Ereſias, pour lequel Mercure „ prenoit bien la peine de deſcendre du ciel, & en venir „ faire proviſion pour les dieux, ſi nous en croyons „ le poëte Archeſtrate), ne faut-il pas venir au *pain de* „ *chapitre*, je dis au vrai *pain de chapitre*, dont celui „ que vendent à Paris les boulangers, a retenu le nom, „ mais non la bonté, ſinon qu'en partie „. Ainſi l'auteur de la ſatyre a entendu, ſous le nom de *pain de chapitre*, les grands biens dont les eccléſiaſtiques ſont en poſſeſſion. *Richelet*. (*D. J.*)

PAIN CONJURÉ, étoit un *pain* d'épreuve fait de farine d'orge, que les Anglois, Saxons donnoient à manger à un criminel non convaincu, après que le prêtre avoit proféré des imprécations ſur ce *pain*; perſuadés que s'il étoit innocent, le *pain* ne lui feroit point de mal; mais que s'il étoit coupable, il ne pourroit l'avaler, ou qu'après l'avoir avalé il étoufferoit. *Voy.* PURGATION, EPREUVE, &c.

Le prêtre qui faiſoit cette cérémonie, demandoit à Dieu dans une priere faite exprès, „ que les mâchoires „ du criminel reſtaſſent roides, que ſon goſier s'étrecît, „ qu'il ne pût avaler, & qu'il rejettât le *pain* de ſa bou„ che „. *Voy.* JUGEMENT DE DIEU: ORDALIE, &c.

PAIN A COUCOU (*Botan.*) *voyez* ALLELUIA.

PAIN A COUCOU, *ou* ALLELUIA, (*Mat. médic.*) plante. *Voyez* ALLELUIA, *Médec.* cette plante a les mêmes qualités extérieures & les mêmes vertus que l'oſeille. *Voyez* OSEILLE, *Mat. méd.* & *Diete*.

PAIN DE CRAIE, (*Amidonnier.*) c'eſt un morceau de craie de forme quarrée, arrondie, long de ſix pouces, & épais de trois à quatre.

PAIN D'ÉPICE, eſt un pain de miel & de farine de ſeigle. Avant d'employer le miel dans le *pain d'épice*, il faut qu'il ait bouilli long-tems, & qu'on l'ait bien écumé. On y détrempe la farine de ſeigle pendant qu'il eſt encore chaud, avec une eſpece de gâche exprès.

Le *pain d'épice* peut ſervir utilement en *Chirurgie*; il tient lieu de cataplaſme maturatif dans la formation des abſcès qui ſurviennent dans la bouche, à la racine des dents, & aux gencives entre les mâchoires & les joues. On coupe une tranche de *pain d'épice*, de l'épaiſſeur d'un écu de ſix livres, & de la grandeur convenable; on la trempe dans du lait chaud, & on l'applique ſur les tumeurs inflammatoires diſpoſées à ſuppuration. Ce topique n'a aucun déſagrément; il tient ſans aucun moyen ſur le lieu malade, & il remplit parfaitement les intentions de l'art en favoriſant celles de la nature. *Voyez* MATURATIF & MATURATION, SUPPURATIF & SUPPURATION. *Voyez pour le cas particulier*, l'article *maladies des gencives*, à la ſuite du *mot* GENCIVES. (*Y*)

PAIN-

---

pes quoque iſto refrigerio juvamus. Et S. Auguſtin contre Fauſte liv. 20. *Agapes noſtræ pauperes paſcunt ſive frugibus, ſive carnibus .... quoniam autem plerumque in Agapibus etiam carnes pauperibus erogantur, miſericordiam chriſtianorum, ſimilem dicitis ſacrificiis paganorum.* S. Chriſoſtome fit auſſi mention de ces *Agapés* dans ſes commentaires ſur la premiere lettre aux Corinthiens. Ces *Agapes* célebrées en faveur des pauvres donnerent occaſion aux anciens d'appeller les aumônes feſtins, au rapport du-Cange dans ſon gloſſaire de la latinité moyenne & baſſe au mot *Agapes*. Mais comme le ſort des choſes humaines eſt de décliner toujours de mal en pire, il a fallu dans la ſuite ſupprimer ces *Agapes* & les bannir des Egliſes à cauſe des indecences qui ſe commettoient à l'occaſion de ces feſtins dans les lieux ſacrés, de telle maniere qu'on les ôta auſſi des maiſons particulieres dans la ſuite des tems, n'y ayant peut-être aujourd'hui de reſte de cet uſage, que la diſtribution du pain qui ſe fait parmi nous certains jours de fêtes ſolemnelles. Mais on ne ſauroit changer ce pain béni, ſoit qu'il tienne lieu des Agapés ou des Eulogies, en eau quelque benite quelle ſoit, ſans en changer le ſymbole, & faire rire le monde, quelque remede qu'on doive apporter aux excès & aux abus. (*W*)

(2) L'idée que les Chrétiens ont de rendre le culte à Dieu par l'éclat du luminaire qu'ils font certains jours de fêtes ſolemnelles de l'année, eſt très-ancienne dans l'Egliſe, parce que S. Jérôme de ſon tems même réfutoit Vigilance qui ſe mocquoit des lumieres qu'on faiſoit devant les ſaints autels pour célébrer la mémoire des Martirs. *Cauſabantur*, dit contre lui le S. Docteur, *cauſabantur quondam & Apoſtoli, quod periret unguentum, ſed Domini voce correpti ſunt, neque enim Chriſtus indigebat unguento, nec Martyres lumine cereorum, & tamen illa mulier in honorem Chriſti hoc fecit, devotione mentis ejus recipitur, & quicumque accendunt cereos, ſecundum fidem ſuam habent mercedem*. Si on fait tant de magnificences à la naiſſance d'un Prince, étant l'homme avec raiſon obligé d'honorer autant qu'il peut & autant qu'il doit, celui qui repréſente Dieu ſur terre; il ne paroît pas convénable qu'on doive refuſer à Dieu même cet honneur qui eſt peut être fort inférieur à celui qu'on fait à une créature, la terre & tout ce qu'elle contient appartiennent à Dieu; le monde & tous ſes habitans ſont à Dieu: lors donc que nous parons nos ſaints temples avec magnificence, nous rendons à Dieu ce qui eſt de Dieu. (*W*)

PAIN-D'ÉPICIER, qui fait & vend du *pain* d'épice. Les *pains-d'épiciers* composent une communauté fort ancienne à Paris. Leurs ouvrages étoient fort à la mode avant que les Pâtissiers fussent érigés en corps de jurande: mais la pâtisserie d'invention plus moderne, & plus variée dans ses ouvrages, a prévalu sur le *pain* d'épice, quoiqu'il soit beaucoup plus sain que la pâtisserie qui est lourde & pesante.

PAIN FOSSILE, (*Hist. nat.*) *artolithus*, *panis dæmonum*; quelques auteurs ont donné ce nom à des pierres à qui la nature a donné la forme d'un *pain*. Il s'en trouve de fort grands ensemble dans le voisinage de la ville de Rothweil: on dit qu'il s'en trouve aussi dans les montagnes des environs de Boulogne en Italie. On en a rencontré qui pesoient plusieurs quintaux dans le voisinage d'Ilefeld, près de Nordhausen, dans le Hartz. On assure que dans la grotte de Baumann au Hartz, on voit une cavité semblable à un four, dans laquelle sont plusieurs *pains* ou gâteaux. Il y a encore plusieurs autres endroits où l'on a trouvé de ces prétendus *pains*, & même des biscuits fossiles, que quelques personnes ont eu la simplicité de regarder comme des *pains* pétrifiés; qui n'ont pris cette forme que par hasard, & qui sont de vrais jeux de la nature propre à amuser ceux qui ne cherchent que le singulier & non l'instruction dans l'histoire naturelle. *Voyez* Bruckmanni *epistol. itineraria. Centuria I. epist.* 66.

PAIN DE LIE, (*Vinaigriers.*) c'est la lie seche que les Vinaigriers tirent de leurs presses, après en avoir exprimé tout le vin pour faire leur vinaigre. Les Chapeliers se servent aussi du *pain de lie* pour la fabrique de leurs chapeaux. *Savary.*

PAINS DE LIQUATION, (*Métallurgie.*) ce sont les gâteaux de cuivre qui restent sur le fourneau de liquation, après que le plomb & l'argent en ont été dégagés. On les nomme aussi *pieces de liquation*. Voyez *les articles* LIQUATION & CUIVRE.

PAIN DE MUNITION, est *à la guerre*, le pain qu'on distribue aux troupes en campagne, & qui contient deux rations. *Voyez* RATION & MUNITIONS. (*Q*)

PAIN DE POURCEAU, (*Botan.*) *cyclamen*; genre de plante à fleur monopétale, ronde, en forme de rosette, & découpée ordinairement en cinq parties recourbées en haut. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit presque rond & membraneux, qui s'ouvre de plusieurs façons, & qui renferme des semences le plus souvent oblongues, anguleuses & attachées à un placenta. Tourne-fort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Il contient trente especes, dont la plus commune est nommée *cyclamen orbiculato folio, infernè purpurascente*, dans les *I. R. H.* 154.

Sa racine est sphérique, épaisse, charnue, un peu applatie, noirâtre en dehors, blanchâtre en dedans, & garnie de fibres noirâtres. Sa saveur est âcre, piquante, brûlante, désagréable, sans odeur, ses feuilles nombreuses, presque rondes, portées sur des queues longues d'environ une palme, sont assez semblables aux feuilles de cabaret; cependant moins épaisses, d'un verd foncé en dessus; parsemé de quelques taches blanches, de couleur de pourpre endessous, un peu sinuées à leur bord.

Ses fleurs panchées vers la terre, sont portées sur des pédicules longs & tendres; elles sont d'une seule piece en rosette, taillées en maniere de godet, de couleur pourpre clair ou foncé, & d'une odeur suave. Leur calice est partagé en cinq quartiers; il en sort un pistil attaché à la partie postérieure en maniere de clou; ce pistil est porté sur un pédicule faisant plusieurs spirales. Après que la fleur est tombée, il se replie jusqu'à ce qu'il touche la terre sur laquelle il croît, & devient un fruit presque sphérique, membraneux, & qui s'ouvre en plusieurs parties. Il renferme de graines oblongues, anguleuses, d'un brun jaunâtre, attachées à un placenta.

Cette graine semée dans la terre ne germe pas, mais elle se change en un tubercule, ou en une racine qui pousse des feuilles. Dans la suite ses fleurs paroissent sur la fin de l'été, ou au commencement de l'automne; ensuite ses feuilles ayant duré tout l'hiver, se perdent en Avril ou en Mai. On cultive cette plante dans nos jardins. Ses racines sont d'usage. (*D. J.*)

PAIN DE POURCEAU, (*Mat. médic.*) la racine de cette plante, qui est la seule partie usuelle, est, d'une saveur âcre, brûlante, désagréable lorsqu'elle est fraîche. Cette saveur disparoit presqu'entierement par la dessication. Cette racine est inodore.

Soit fraîche, soit seche, c'est un très-violent purgatif hidragogue, que les paysans les plus robustes peuvent prendre cependant jusqu'à la dose d'un gros en substance, & jusqu'à celle de demi-once en décoction; mais même dans ces sujets très-vigoureux, elle excite souvent des inflammations à l'œsophage, & dans tout le trajet intestinal. *Voyez* PURGATIF.

On se sert aussi extérieurement de cette racine. Elle est comptée parmi les plus puissans résolutifs & apéritifs. Elle possede même ces vertus aussi-bien que la qualité purgative à un degré qui les rend capables de porter leur action jusques sur les parties intérieures, lorsqu'on l'applique sur les régions qui contiennent ces parties. Etant appliquée, par exemple, en forme de cataplasme sur les régions de la rate, elle passe pour en fondre les tumeurs. Si on frotte le ventre avec sa décoction ou son suc, elle lâche le ventre, tue les vers, fait revenir les regles, peut chasser le fœtus mort & l'arriere-faix, & a tous les effets propres aux purgatifs violens.

C'est à cette plante que doit son nom l'onguent appellé *de arthanita*, qui est composé d'ailleurs de tous les purgatifs végétaux les plus violens; savoir, la colloquinte, le concombre sauvage, le glayeul, la scammonée, le turbith, le garou, l'aloës, l'euphorbe, la maroute; de plusieurs gommes, résines & d'aromates exotiques les plus âcres, tels que le poivre long & le gingembre; onguent qui étant appliqué sur le creux de l'estomac, fait vomir, qui vuide puissamment les eaux des hydropiques par les selles & par les urines, si on en frotte la région ombilicale & celle des reins; qui excite les regles, si on l'applique au pubis & à la région hypogastrique, qui est un insigne fondant des tumeurs skirrheuses, &c. & qui est, malgré toutes ces vertus, un fort mauvais remede. (*b*)

PAIN DE PROPOSITION, (*Critiq. sac.*) les *pains de proposition* étoient des *pains* qu'on offroit tous les samedis sur la table d'or posée dans le saint: *pones super mensam* panes propositionis *in conspectu meo*, Exod. 25. 30. Il devoit y en avoir douze, en mémoires des douze tribus, au nom desquelles ils étoient offerts. Ces pains se faisoient sans levain; on les présentoit tout chauds chaque jour de sabbat, & en même tems on ôtoit les vieux, qui devoient être mangés par des prêtres, à l'exclusion des laïcs, à qui il étoit défendu d'en manger; c'est ce qui faisoit appeller le pain de proposition *panis sanctus*, I. Reg. *xxj*. 4.

Les anciens Hébreux cuisoient leur *pain* sous la cendre, & quelquefois on le faisoit cuire avec de la bouze de vache allumée. *Voyez encore* PROPOSITION, *pains de*. (*D. J.*)

PAIN DE REIMS, les pains d'épiciers donnent ce nom à des *pains* qu'ils font selon la maniere qu'on en fait dans la ville de Reims, avec de la pâte d'assortiment, que l'on assaisonne d'écorce-de-citron, d'anis, d'épices, &c.

PAIN DE RIVE, (*terme de Boulanger.*) c'est du *pain* qui n'a point de biseau, ou qui en a très-peu. Il ne manquera pas, dit Moliere dans son Bourgeois-Gentilhomme, *act. IV. scène I.* de vous parler d'un *pain de rive*, relevé de croûtes croquantes sous la dent.

PAIN DE ROSES, *en Pharmacie*, remede composé avec les roses, ramassées & comme pétries en forme de *pain*, que l'on trempe dans le vin ou dans le vinaigre. On s'en sert dans la diarrhée, dans la dyssenterie, dans le vomissement, & dans les épuisemens des humeurs après les remedes généraux.

On applique avec un heureux succès un *pain de roses* que l'on a fait tremper dans le vin rouge; dans le cas d'une indisposition chaude, on le mettra trempé dans une liqueur composée d'oxicrat & d'une eau calmante.

Voici comme on s'en sert:

Prenez encens, mastic, roses, corail rouge; de chacun un gros; mettez-les en poudre; saupoudrez-en un *pain de roses* qui aura trempé dans l'eau-rose avec une troisieme partie de vinaigre, ou dans du vinaigre rosat: appliquez-le chaudement sur le bas-ventre.

On le laisse pendant trois heures sur la partie, que l'on frotte ensuite avec un peu d'huile de lin ou d'amandes douces, ou d'huile rosat.

PAIN DE ROSES, (*Parfumeur.*) on le nomme aussi *chapeau de roses*; c'est le marc des roses qui reste dans les alembics après qu'on en a tiré l'eau, l'huile exaltée, & le sel volatil.

PAIN, *terme de Potier de terre*, c'est proprement la terre en motte telle qu'elle vient chez le potier, qui ne lui a encore donné qu'une façon.

PAIN DE SAVON, (*Savonnerie.*) on l'appelle plus ordinairement *table de savon*; c'est du savon dressé dans des moules d'un pié & demi en quarré, & d'environ trois pouces de hauteur; il y a cependant quelque différence entre la table & le *pain de savon*, la table s'enten-

dant

dant du ſavon au ſortir du moule, & le *pain* lorſque la table a été coupée en morceaux. *Savary*.

Pain de sucre, (*Raffinerie.*) c'eſt du ſucre affiné, que l'on dreſſe dans des moules de figure conique, & que l'on vend enveloppé de gros papier bleu ou gris: les *pains de ſucre* peſent 3, 4, 5, juſqu'à 12 livres.

PAINBŒUF, (*Géog. mod.*) bourgade de France, dans la Bretagne, ſur la rive gauche de la Loire, à 6 lieues au-deſſous de Nantes; c'eſt-là que les plus gros vaiſſeaux demeurent à rade, ne pouvant pas aller juſqu'à Nantes; on n'y voit qu'hôtelleries & cabarets. (*D. J.*)

PAINE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſixieme mois des Coptes, qui répond à notre mois de Juin; ils l'appellent auſſi *bauna*, & les Abyſſins *peuni* & *penni*.

PAINES, *ou* PESNES, *ou* PEINES, ſ. f. (*Art méchan.*) morceaux de drap ou d'étoffe de laine, dont les Corroyeurs font leur gipon. *Voyez* Gipons, *Corroyeur*.

PAJOMIRIOBA, ſ. f. (*Botan. exot.*) nom donné par Piſon à un petit arbriſſeau légumineux du Bréſil, que Tournefort appelle *caſſia americana fœtida, foliis oblongis glabris*, en françois le caſſier puant, *ſenna occidentalis, odore opii viroſo, orobi pannonici foliis mucronatis, glabra*. Hort. *Lugd. Bat.*

Il pouſſe de ſa racine pluſieurs tiges, longues d'environ trois piés, ligneuſes, vertes, noueuſes, diviſées chacune en beaucoup de rameaux, & chaque rameau portant huit à neuf feuilles rangées vis-à-vis l'une de l'autre, par paires ſur une côte, aſſez longues, pointues; ſes fleurs naiſſent au ſommet des rameaux, petites, compoſées chacune de cinq feuilles ſemblables à celles de la caſſe, mais plus petites & tout-à-fait jaunes: à ces fleurs ſuccedent de gouſſes longues de cinq ou ſix pouces, rondes, un peu applaties, courbées; elles prennent en mûriſſant une couleur brune; la racine de la plante eſt longue, groſſe de deux pouces, ligneuſe, droite, de couleur jaunâtre en-dehors, blanche en-dedans, ſans odeur ni goût apparent: ce caſſier fleurit toute l'année; ſes feuilles ſont purgatives & d'un goût très-deſagréable. (*D. J.*)

PAJONISTES, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) nom que les Proteſtans ont donné aux ſectateurs de Pajon; ce Pajon parut parmi les Calviniſtes; il rafina ſur l'Arminianiſme. Ceux d'entre les miniſtres que la diverſité des ſentimens de Calvin ſur la grace efficace & la prédeſtination avoit révoltés, embraſſerent ſes ſentimens, qui furent condamnés à Rotterdam en 1686, dans un ſynode appellé *le ſynode Wallon*.

PAIPAZOCA, ſ. m. (*Botan. exot.*) arbriſſeau du Malabar toujours verd. Il porte des baies plates, rondes, velues, contenant quatre noyaux. On fait dans le pays, de ſes feuilles, de ſes racines, & de ſon fruit, bouillis dans de l'eau, un apoſeme qu'on vante contre la goutte. (*D. J.*)

PAIR, (*Arithm.*) adj. c'eſt une des branches de la diviſion la plus ſimple & la plus générale des nombres. Un nombre *pair* eſt celui qui ſe peut *exactement* diviſer par 2.

Tout nombre *pair* eſt eſſentiellement terminé vers la droite par un chiffre *pair* ou par *o*; car ceux qui précedent étant tous des multiples de 10 = 5.2, ſont conſéquemment diviſibles par 2, & juſque-là le nombre eſt *pair*. Pour qu'il reſte tel, il faut donc que le dernier chiffre ait lui-même la propriété, ou du-moins qu'il ne l'altere point, c'eſt-à-dire qu'il ſoit *pair* ou *o*.

Un nombre *pair* devient *impair* par l'addition ou par la ſouſtraction de l'unité; car dès-là la diviſion *exacte* par 2 ne peut plus avoir lieu.

Deux nombres ſont dits *de même nom*, quand ils ſont tous deux *pairs* ou tous deux impairs; & de *différent nom*, quand l'un étant *pair* l'autre eſt impair. Un nombre *pair* étant combiné avec un autre nombre quelconque *a*; ſi c'eſt par *addition* ou par *ſouſtraction*, la ſomme ou la différence ſont de même nom que *a*.

Si c'eſt par *multiplication*, le produit eſt toujours *pair*.

De-là même il ſuit qu'un nombre *pair* ne peut *diviſer* exactement un nombre *pair*, car il ne peut diviſer que ce qu'il a produit.

S'il s'agit d'*exaltation* & d'*extraction*, une racine exprimée par un nombre *pair* donne une puiſſance de même nom, & réciproquement.

Telles ſont les principales propriétés du nombre *pair* pris en général.

On pourroit demander ici à quel nom il convient de rapporter *o*.... Il eſt certain qu'il n'eſt ni nombre *pair* ni nombre impair, puiſqu'il n'eſt point *nombre* ni grandeur, mais à le conſidérer purement comme ſigne ou chiffre, on ne peut s'empêcher de reconnoître que tous les caracteres de *pair* lui conviennent parfaitement.

1°. Il détermine à être *pair* le nombre qu'il termine.

2°. Il devient impair, & même *nombre* impair par l'addition ou par la ſouſtraction de l'unité.

3°. Il eſt, par lui-même, & ſans être aſſocié à d'autres chiffres, habile à figurer en certaines progreſſions arithmétiques, comme dans celle-ci (o. *m*. 2*m*. 3*m*, &c.) & il y figure toujours comme terme *pair*. En effet, ſi *m* eſt *pair*, les termes de la progreſſion le ſont tous, & par conſéquent celui que repréſente *o*: ſi *m* eſt *impair*, les termes de la progreſſion ne ſont *pairs* que de deux-en deux, mais *o* appartient invariablement à la ſuite des termes *pairs*.

Mais ∞, ou l'infini, de quel nom ſera-t-il? Dans cette ſuite, par exemple, (o. 1. 2....... ∞) le nombre des termes eſt-il *pair* ou impair? On ne peut prendre parti ni d'un ni d'autre côté, qu'on ne s'expoſe à des objections accablantes. On pourroit dire qu'il n'eſt ni l'un ni l'autre en particulier, & qu'il eſt tous les deux enſemble. Si cela n'eſt pas clair, qu'on faſſe attention qu'il s'agit de l'infini.

Ce qu'on ne peut au reſte déterminer pour *le moins*, ſe détermine avec la plus grande facilité pour *le plus*. Cette autre ſuite (— ∞....—2.—1.0.1.2....∞), infinie des deux côtés, eſt plus grande que la premiere. Or il eſt évident que le nombre des termes y eſt impair, puiſqu'elle a un terme du *milieu*, autour duquel deux termes quelconques, pris à égales diſtances chacun de ſon côté, donnent des ſommes égales entr'elles.

Il ſuit que, ſi l'on ſupprime le terme *o*, les termes reſtans ſeront en nombre *pair*; mais on n'en peut rien conclure pour le nom particulier de chacune des deux ſuites oppoſées priſes ſéparément, parce qu'une ſomme *paire* eſt tout auſſi-bien celle des deux impairs que de deux *pairs*. *Article de M.* Rallier des Ourmes.

Pair ou non, (*Jeux d'haſard.*) s'il y a quelque choſe qui paroiſſe communément conteſtable, c'eſt qu'au jeu de *pair ou non*, lorſqu'on vous préſente une main fermée pleine de jettons, & que l'on vous demande ſi le nombre en eſt *pair ou non-pair*, il vaut autant répondre l'un que l'autre; car certainement il y a autant de nombres *pairs* que d'*impairs*; cette raiſon ſi ſimple déterminera tout le monde. Cependant à y regarder de plus près, cela ne ſe trouve plus ainſi, tant ces ſortes de queſtions ſur les probabilités ſont délicates. M. de Mairan a trouvé qu'il y avoit de l'avantage à dire *non-pair* plûtôt que *pair*.

Les jettons, cachés dans la main du joueur qui propoſe le pari, ont été pris au haſard dans un certain tas, que le joueur a pû même prendre tout entier. Suppoſons que ce tas ne puiſſe être qu'*impair*. S'il eſt 3, le joueur n'y peut prendre que 1 ou 2, ou 3 jettons; voilà donc deux cas où il prend des nombres *impairs*, & un ſeul où il prend un nombre *pair*. Il y a donc 2 à parier contre 1 pour l'*impair*, ce qui fait un avantage de $\frac{1}{2}$. Si le tas eſt 5, le joueur y peut prendre trois *impairs* & ſeulement deux *pairs*; il y a 3 à parier contre 2 pour l'*impair*, & l'avantage eſt d'un tiers. De même ſi le tas eſt 7, on trouvera que l'avantage de l'*impair* eſt $\frac{1}{4}$, de ſorte que tous les tas *impairs*, les avantages de l'*impair* correſpondans à chaque tas, ſeront la ſuite d'$\frac{1}{1}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{5}$, où l'on voit que le tas 1 donneroit un avantage infini, y ayant 1 à parier contre o, parce que les dénominateurs de toutes ces fractions diminuées de l'unité, expriment le ſort du *pair* contre l'*impair*.

Si on ſuppoſe au contraire que les tas ne puiſſent être que *pairs*, il n'y aura aucun avantage ni pour le *pair* ni pour l'*impair*, il eſt viſible que dans tous les tas *pairs* il n'y a pas plus de nombres *pairs* à prendre que d'*impairs*, ni d'*impairs* que de *pairs*.

Quand on joue, on ne ſait ſi les jettons ont été pris dans un tas *pair* ou *impair*, ſi ce tas a été 2 ou 3, 4 ou 5, &c. & comme il a pu être également l'un ou l'autre, l'avantage de l'*impair* eſt diminué de moitié à cauſe de la poſſibilité que le tas ait été *pair*. Ainſi la ſuite $\frac{1}{1}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, &c. devient $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{6}$, $\frac{1}{8}$, &c.

On peut ſe faire une idée plus ſenſible de cette petite théorie. Si on imagine un toton à 4 faces, marquées 1, 2, 3, 4, il eſt évident que quand il tournera, il y a autant à parier qu'il tombera ſur une face *paire* que ſur une *impaire*; s'il avoit 5 faces il en auroit donc une impaire de plus, & par conſéquent il y auroit de l'avantage à parier qu'il tomberoit ſur une face *impaire*; mais s'il eſt permis à un joueur de faire tourner celui de ces deux

deux totons qu'il voudra, certainement l'avantage de l'*impair*; est la moitié moindre qu'il n'étoit dans le cas où le seul toton *impair* auroit tourné; ce qui fait précisément le cas du jeu de *pair ou non*.

On voit par la suite $\frac{1}{1}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, &c. ou par l'autre $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{6}$, $\frac{1}{8}$, que l'avantage de l'*impair* va toûjours en diminuant, selon que les tas ou le nombre de jettons qu'on peut prendre est plus grand. La raison essentielle en est, que 1 étant toujours la différence dont le nombre des *impairs* excede celui des *pairs* dans un *impair* quelconque, cet 1 est toujours moindre par rapport à un plus grand nombre. Ces joueurs si rafinés, qui ont soupçonné quelque avantage pour l'*impair*, n'y eussent certainement pas soupçonné cette diminution.

Si l'on vouloit jouer à jeu égal, il faudroit que le joueur qui présente le pari dît si le tas où il a pris les jettons est *pair ou impair*; & dans ce second cas quel *impair* il est. S'il est dit qu'il est *pair*, il n'en faut pas davantage pour savoir que le pari est égal, quelque *pair* que ce soit. S'il dit que le tas est *impair*, il faut qu'il le détermine; par exemple 7, afin qu'on sache qu'il y a $\frac{1}{4}$ de plus à parier pour l'*impair*, & que celui qui prend ce parti, mette ce $\frac{1}{4}$ de plus que l'autre, qu'il mette 4 contre 1, alors le jeu est parfaitement égal. Nous prenons ici $\frac{1}{4}$, avantage de l'*impair*, dans la premiere suite, & non dans la seconde, où il seroit $\frac{1}{8}$, parce que cette seconde suppose que le tas puisse être également *pair ou impair*, ce qui n'est pas ici.

On voit donc que si au-lieu de l'alternative d'un tas *pair* ou *impair*; on supposoit plus de possibilité à l'un qu'à l'autre, ou, ce qui revient au même, 3 tas au-lieu de 2, l'avantage du joueur qui dit *non-pair*, pourroit diminuer dans un cas, & augmenter dans l'autre. Il diminueroit dans le cas où il pourroit y avoir un seul des 3 tas *impair* contre 2 *pairs*; & il augmenteroit au contraire, s'il y avoit possibilité de deux tas *impairs* contre un *pair*; par exemple, si le joueur qui présente le pari vous disoit, que le tas sur lequel il va prendre des jettons, & où vous avez à dire *pair ou non*, est 6, 7, ou 8, il est évident que la seule possibilité d'un tas qui seroit 7, où l'avantage $\frac{1}{4}$ qui s'ensuivroit à dire *impair*, doit être divisé par 3 à cause des trois cas possibles, ce qui donneroit $\frac{1}{12}$ plus petit que $\frac{1}{8}$; comme au contraire si les 3 tas possibles étoient 5, 6, & 7, l'avantage étant alors $\frac{1}{3}$ dans le premier cas, 0 dans le second, & $\frac{1}{4}$ dans le troisieme, on auroit $\frac{4}{12}$ plus 0, plus $\frac{3}{12}$, qui font $\frac{7}{12}$ à diviser par 3, ce qui donneroit $\frac{7}{36}$, avantage plus grand que $\frac{1}{6}$, & par conséquent que $\frac{1}{8}$.

De sorte que l'avantage qu'il y à dire *non-pair* dans un nombre de tas possibles quelconques, ou *pairs* avec *non-pairs*, ou seulement *impairs*, sera toujours exprimé par la somme des avantages de chacun des cas possibles, divisée par le nombre des tas, en y comprenant les *pairs*, s'il y en a, lesquels donnent toujours 0 d'avantage: c'est-là formule ou la regle générale.

On fait encore cette question, si le joueur qui présente le pari disoit, le tas dans lequel j'ai à prendre ne passera pas un certain nombre de jettons, par exemple 7 ou 12, &c. mais il pourra être plus petit à mon choix; quel est l'avantage qu'il y a alors à dire *non-pair*? Il est évident qu'il sera composé du sort ou de l'avantage de tous les tas possibles, depuis 7 ou 12 jusqu'à un inclusivement: ainsi dans la condition qu'il ne peut passer 7, la regle donnera $\frac{1}{1}$, plus 0, plus $\frac{1}{2}$, divisés par 7, ce qui fait en tout $\frac{25}{84}$, près d'un tiers de la mise de celui qui dit *impair*. Si le plus grand tas possible avoit été 12, l'avantage eût été moindre, non-seulement parce que le nombres des tas possibles, où le diviseur eût été plus grand, mais encore parce qu'il auroit pû y avoir autant de tas *pairs*; que d'*impairs*; il y auroit donc $\frac{147}{720}$, ou environ $\frac{1}{5}$ d'avantage à dire *impair* dans cette supposition.

Entre toutes les objections qu'on peut faire contre l'inégalité du jeu de *pair ou non*, & la maniere ci donnée de l'évaluer, une des plus spécieuses est celle-ci: soit le tas de 3 jettons, selon ce qui a été dit ci-dessus, il y a deux *impairs* contre un *pair*, ou 2 contre 1 à parier pour l'*impair*, & partant $\frac{1}{2}$ d'avantage. Cela est vrai, dit-on, à l'égard d'un toton à 3 faces, marquées 1, 2, 3; mais il n'en est pas de même du tas des 3 jettons, car je puis prendre chacun de ces jettons seul, ce qui fait trois cas, ou tous les trois ensemble, ce qui fait un quatrieme cas, & toujours pour l'*impair*; & parce que trois choses peuvent être prises deux à-deux de trois manieres différentes, il y aura en même tems trois cas favorables pour le *pair*, ce qui donne à parier 4 contre 3, ou $\frac{1}{4}$ d'avantage, & non $\frac{1}{2}$, comme il avoit été trouvé.

Mais on doit prendre garde, que de ce que le joueur porte sa main sur le premier, le second, ou le troisieme des jettons du tas, il n'en résulte pas trois évenemens différens, en faveur de l'*impair*, comme de ce qu'il aura pris le second & le troisieme, ou le premier & le second, n'en fait pas deux en faveur du *pair*, mais un seul & même évenement, & une même attente pour les joueurs; car dès que le hasard ou le caprice, ou quelque raison de prudence, a déterminé celui qui porte sa main sur le tas de 3 jettons, pour y en prendre un ou deux, il n'importe lequel des trois il prenne, cela ne change rien au jeu: & pour rendre ceci plus sensible, il n'y a qu'à remarquer que dans le cas où le joueur prendroit sur un tas de 2 jettons, & où l'on convient que le jeu est parfaitement égal, il y auroit inégalité, & 2 contre 1 pour l'*impair*, si l'objection avoit lieu, puisque par le même raisonnement il pourroit prendre seul l'un ou l'autre des deux jettons pour l'*impair*, & seulement tous les deux ensemble pour le *pair*. Le tas de 3 jettons ne donne donc pas quatre possibilités pour l'*impair*, par rapport au sort & à l'attente des joueurs, mais deux seulement. Les combinaisons, les changemens d'ordre, & les configurations des nombres, sont des spéculations applicables en tout ou en partie, aux questions du hasard & du jeu, selon l'hypothèse, & la loi qui en fait le fondement, & il est clair qu'ici la droite ou la gauche, & le premier & le second jetton, ne m'engagent pas plus l'un que l'autre à les prendre seuls ou accompagnés: ce sont donc des circonstances étrangeres au sort des joueurs dans la question présente.

Il y auroit plusieurs manieres d'introduire l'égalité dans le jeu de *pair ou non*; celles qu'on pratique quelquefois se réduisent toutes au cas de 2 jettons, l'un blanc & l'autre noir, comme si le joueur qui présente le pari demandoit blanc ou noir. *Hist. de l'acad. des Sciences, année* 1728 (*D. J.*)

PAIR DE FRANCE, (*Jurisprudence.*) est la premiere dignité de l'état; les *pairs* sont les grands du royaume & les premiers officiers de la couronne: ce sont eux qui composent la cour du roi, que par cette raison l'on appelle aussi *la cour des pairs*.

L'origine des *pairs* en général, est beaucoup plus ancienne que celle de la pairie, laquelle n'a commencé d'être réelle de nom & d'effet, que quand les principaux fiefs de la couronne commencerent à devenir héréditaires.

Sous la premiere & la seconde race, on entendoit par le terme *pares*, des gens égaux & de même condition, des confreres.

Il est parlé de *pairs* dans la loi des Allemands rédigée sous Clotaire.

Dagobert I. donne le nom de *pair* à des moines.

Le nom de *pairs* est aussi usité dans les formules de Marculphe, lequel vivoit en 660. On lit dans cet auteur ces mots: *qui cum reliquis paribus qui eum secuti fuerant interfecit*.

Godegrand évêque de Metz, du tems de Charlemagne, appelle *pares*, des évêques & des abbés.

Tassillon roi de Baviere, fut jugé au parlement de l'an 788, & les *pairs*, c'est-à-dire les seigneurs assemblés, le jugerent digne de mort; il fut par ordre du roi enfermé dans un monastere.

Les enfans de Louis le Débonnaire s'appellerent de même *pares*, dans une entrevue de l'an 851.

Au x. siecle, le terme de *pair* commença à s'introduire dans le langage gallo-tudesque que l'on parloit en France; les vassaux d'un même seigneur s'accoutumerent à s'appeller *pairs*, c'est-à-dire, qu'ils étoient égaux entre eux, & non pas qu'ils fussent égaux à leur seigneur.

C'étoit un usage chez les Francs, que chacun avoit le droit d'être jugé par ses *pairs*; dans les premiers tems de la monarchie, ce droit appartenoit à tout citoyen libre; mais il appartenoit plus particulierement aux grands de l'état, que l'on appelloit alors *principes*, parce qu'indépendamment de la peine capitale qui ne se prononçoit que dans une assemblée du parlement, leur sort formoit tou-

toujours une de ces cauſes majeures que les rois ne devoient juger qu'au parlement; & comme le roi y préſidoit; c'eſt de-là que dans les cauſes criminelles des *pairs*; il eſt encore d'uſage au parlement d'inviter le roi d'y venir prendre place.

Chacun dans ſon *état* étoit jugé par des perſonnes de même grade; le comte étoit jugé par d'autres comtes, le baron par des barons, un évêque par des évêques, & ainſi des autres perſonnes. Les bourgeois eurent auſſi leurs *pairs*, lorſqu'ils eurent obtenu le droit de commune. La loi des Allemands, redigée ſous Clotaire I. porte *chap. xlv.* que pour ſe venger d'un homme on aſſemble ſes *pairs*, *ſi mittunt in vicino & congregant pares*.

Cela s'obſervoit encore même pour le civil ſous la ſeconde race.

Dans le xj. ſiecle Geoffroy Martel, comte d'Anjou, fit faire ainſi le procès à Guerin de Craon, parce qu'il avoit fait hommage de la baronie de Craon à Conan duc de Bretagne, & Conan fut condamné quoique abſent.

Mathieu Paris, (année 1226) dit: *nullus in regno Francorum debet ab aliquo jure ſpoliari, niſi per judicium parium*.

On verra néanmoins dans la ſuite, que l'on ne tarda pas long-tems à mettre des bornes à ce privilége.

Les Anglois qui ont emprunté une grande partie de leurs lois & de leurs uſages de notre ancien droit françois, pratiquent encore la même choſe. La grande charte *n°.* 29. dit: *nec ſuper eum (liberum hominem) ibimus, nec ſuper eum mittemus niſi per legale judicium parium ſuorum*. Tous accuſés y ſont encore jugés par leurs *pairs*, c'eſt-à-dire, par des perſonnes de même état & condition, à la réſerve des bourreaux & Bouchers, qui par rapport à la dureté de leur métier ne ſont point juges. Cet uſage ne vint pas, comme quelques-uns l'ont crû, de la police féodale qui devint univerſelle à la fin de la ſeconde race. Elle ne fit qu'affermir le droit de pairie, ſur-tout au criminel; le ſupérieur ne peut être jugé par l'inférieur; c'eſt le principe annoncé dans les capitulaires & puiſés dans la nature même.

Au commencement de la monarchie, les diſtinctions perſonnelles étoient les ſeules connues; les tribunaux n'étoient pas établis; l'adminiſtration de la juſtice ne formoit point un ſyſtème ſuivi, ſur lequel l'ordre du gouvernement fût diſtribué; le ſervice militaire étoit l'unique profeſſion des Francs; les dignités, les titres acquis par les armes, étoient les ſeules diſtinctions qui puſſent déterminer entre eux l'égalité ou la ſupériorité. Tel fut d'abord l'état de la pairie, ce que l'on peut appeller ſon premier âge.

Le choix des juges égaux en dignité à celui qui devoit être jugé, ne pouvoit être pris que ſur le titre perſonnel ou grade de l'accuſé.

L'établiſſement des fiefs ne fit qu'introduire une nouvelle forme dans un gouvernement, dont l'eſprit général demeura toujours le même; la valeur militaire fut toujours la baſe du ſyſtème politique; la diſtribution des terres & des poſſeſſions; l'ordre de la tranſmiſſion des biens, tout fut reglé ſur le plan d'un ſyſtème de guerre; les titres militaires furent attachés aux terres mêmes, & devinrent avec ces terres la récompenſe de la valeur; chacun ne pouvoit être jugé que par les ſeigneurs de fief du même degré.

La pairie étoit alors une dignité attachée à la poſſeſſion d'un fief, qui donnoit droit d'exercer la juſtice conjointement avec ſes *pairs* ou pareils dans les aſſiſes du fief dominant, ſoit pour les affaires contentieuſes, ſoit par rapport à la féodalité.

Tout fief avoit ſes pairies c'eſt-à-dire, d'autres fiefs mouvans de lui, & les poſſeſſeurs de ces fiefs ſervans qui étoient cenſés égaux entre eux, compoſoient la cour du ſeigneur dominant, & jugeoient avec lui ou ſans lui toutes les cauſes dans ſon fief.

Il falloit quatre *pairs* pour rendre un jugement.

Si le ſeigneur en avoit moins, il en empruntoit de ſon ſeigneur ſuzerain.

Dans les cauſes où le ſeigneur étoit intéreſſé, il ne pouvoit être juge, il étoit jugé par ſes *pairs*.

C'eſt de cet uſage de la pairie, que viennent les hommes de fief en Hainaut, Artois, & Picardie.

On trouve dès le tems de Lothaire un jugement rendu en 929. par le vicomte de Thouars avec ſes *pairs*, pour l'égliſe de ſaint Martin de Tours.

Le comte de Champagne avoit ſept *pairs*, celui de Vermandois ſix; le comte de Ponthieu avoit auſſi les ſiens, & il en étoit de même dans chaque ſeigneurie.

Cette police des fiefs forme le ſecond âge du droit de pairie, laquelle depuis cette époque, devint réelle, c'eſt-à-dire, que le titre de *pair* fut attaché à la poſſeſſion d'un fief de même valeur que celui des autres vaſſaux.

Il ſe forma dans la ſuite trois ordres ou claſſes; ſavoir, de la religion, des armes, & de la juſtice: tout officier royal devint le ſupérieur & le juge de tous les ſujets du roi, de quelque rang qu'ils fuſſent; mais dans chaque claſſe, les membres du tribunal ſupérieur conſerverent le droit de ne pouvoir être jugés que par leurs confreres, & non par les tribunaux inférieurs qui reſſortiſſent devant eux. De-là vient cette éminente prérogative qu'ont encore les *pairs de France*, de ne pouvoir être jugés que par la cour de parlement ſuffiſamment garnie de *pairs*.

Il reſte encore quelques autres veſtiges de cet ancien uſage des Francs, ſuivant lequel chacun étoit jugé par ſes *pairs*. De-là vient le droit que la plûpart des compagnies ſouveraines ont de juger leurs membres: telle eſt auſſi l'origine des conſeils de guerre, du tribunal des maréchaux de France. De-là *vient encore la juriſdiction des corps-de-ville, qui ont porté long-tems le nom* de *pairs bourgeois*. Enfin, c'eſt auſſi de-là que vient la police que tous les ordres du royaume exercent ſur leurs membres; ce qui s'étend juſques dans les communautés d'arts & métiers.

Le troiſieme âge de la pairie, eſt celui où les *pairs de France* commencerent à être diſtingués des autres barons, & où le titre de *pair* du roi ceſſa d'être commun à tous les vaſſaux immédiats du roi, & fut reſervé à ceux qui poſſédoient une terre à laquelle étoit attaché le droit de pairie.

Les *pairs* étoient cependant toujours compris ſous le terme général de *barons* du royaume; parce qu'en effet tous les *pairs* étoient barons du royaume; mais les barons ne furent plus tous qualifiés de *pairs*: le premier acte authentique où l'on voye la diſtinction des *pairs* d'avec les autres barons, eſt une certification d'arrêt fait à Melun l'an 1216, au mois de Juillet. Les *pairs* nommés ſont l'archevêque de Reims, l'évêque de Langres, l'évêque de Châlons, celui de Beauvais: l'évêque de Noyon, & Eudes duc de Bourgogne; enſuite ſont nommés pluſieurs autres évêques & barons.

Anciens pairs. Dans l'origine tous les Francs étoient *pairs*; ſous Charlemagne tous les ſeigneurs & tous les grands l'étoient encore. La pairie dépendant de la nobleſſe du ſang étoit perſonnelle; l'introduction des grands fiefs fit les pairies réelles, & les arriere-fiefs formerent des pairies ſubordonnées; il n'y eut plus de *pairs* relativement à la couronne du roi, que les barons du roi, nommés *barons du royaume*, ou *pairs de France*: mais il y en avoit bien plus de douze, & chaque baron, comme on l'a dit, avoit lui-même ſes *pairs*.

Les plus anciens *pairs* ſont donc ceux auxquels on donnoit cette qualité du tems de la premiere & de la ſeconde race, & même encore au commencement de la troiſieme; tems auquel la pairie étoit encore perſonnelle: on les appelloit alors *principes*, ou *primates*, *magnates*, *proceres*, *barones*; ces différentes dénominations ſe trouvent employées indifféremment dans pluſieurs chartes & anciennes ordonnances, notamment dans un acte où Eudes, comte de Chartres, ſe plaignant au roi Robert de Richard duc de Normandie, ſe ſert des termes de *pair* & de *prince* en un même ſens. Boulainvilliers, *de la Pairie*.

L'origine de la pairie réelle remonte auſſi loin que celle des fiefs; mais les pairies ne devinrent héréditaires, que comme les fiefs auxquels elles étoient attachées; ce qui n'arriva que vers la fin de la ſeconde race, & au commencement de la troiſieme.

M. de Boulainvilliers, en ſon *hiſtoire de la Pairie*; prétend que du tems de Hugues Capet, ceux que l'on appelloit *pairs de France* n'étoient pas *pairs* du roi; que c'étoient les *pairs* de Hugues Capet, comme duc de France; qu'ils étoient *pairs* de fiefs, & ne ſe mêloient que du domaine du roi & non du reſte de l'état; le duc de Bourgogne, les comtes de Flandres & de Champagne, ayant de même leurs *pairs*.

Quoi qu'il en ſoit de cette opinion, on entend communément par le terme d'*anciens pairs de France*, les douze barons auxquels ſeuls le titre de *pairs de France*, appartenoit du tems de Louis VII. dit *le Jeune*.

L'inſtitution de ces douze anciens *pairs* ne doit point être attribuée à Charlemagne; c'eſt une fable qui ne mérite pas d'être refutée ſérieuſement.

Viguier dit qu'avant Louis le Begue, preſque toutes les terres du royaume étoient du domaine royal; le roi en faiſant la part à ſes ſujets comme bon lui ſembloit; mais ſous Charles III. dit *le Simple*, le royaume fut diſtribué en ſept grandes & principales provinces, & en pluſieurs moindres & petites comtés, qui dépendoient des grandes ſeigneuries.

Ces sept principales seigneuries fuerent données aux maisons les plus puissantes de l'état.

Tel étoit encore l'état du royaume à l'avenement de Hugues Capet à la couronne; il n'y avoit en tout que sept pairies qui étoient toutes laïques; savoir, le duché de France, qui étoit le domaine de Hugues Capet, les duché de Bourgogne, de Normandie, & de Guyenne, & les comtés de Champagne, de Flandres, & de Toulouse. La pairie de France ayant été réunie à la couronne, il ne resta plus que les six autres *pairs*.

Favin & quelques autres pensent que la pairie fut instituée par le roi Robert, lequel établit un conseil secret d'état composé de six ecclésiastiques & de six lais qu'il honora du titre de *pairs*. Il fixe cette époque à l'an 1020, qui étoit la vingt-quatrieme année du regne de ce prince; mais cet auteur ne s'appuie d'acune autorité; il n'a pas fait attention qu'il n'y avoit pas alors six *pairs* ecclésiastiques: en effet, l'évêque de Langres relevoit encore du duc de Bourgogne sous Louis VII. lequel engagea le duc de Bourgogne à unir le comté de Langres à l'évêché, afin que l'évêque relevât du roi; ce principe étant alors dans le dessein de faire sacrer son fils Philippe-Auguste, & de rendre cette cérémonie mémorable par la convocation des douze *pairs*.

Ainsi l'évêque de Langres n'étant devenu propriétaire du comté de Langres qu'en l'année 1179 il est certain que l'époque où on le comptoit *pair*, ne peut être antérieure à cette époque, soit que Louis VII. ait institué les douze anciens *pairs*, ou qu'il ait seulement réduit le nombre de *pairs*, à douze.

Plusieurs tiennent que ce fut Louis VII. qui institua les douze anciens *pairs*; ce qui n'est fondé que sur ce que les douze plus anciens *pairs* connus, sont ceux qui assisterent sous Louis VII. au sacre de Philippe Auguste, le premier Novembre 1179, & qui sont qualifiés de *pairs*; savoir Huges III. duc de Bourgogne; Henri le jeune roi d'Angleterre, duc de Normandie; Richard d'Angleterre son frere, duc de Guyenne, Henri I. comte de Champagne; Philippe d'Alsace, compte de Flandres; Raymond vicomte de Toulose; Guillaume de Champagne, archevêque duc de Reims; Roger de Rosay, évêque duc de Laon; Manassés de Bar, évêque duc de Langres; Barthélemi de Montcornet, évêque comte de Beauvais; Gui de Joinville, évêque comte de Châlons; Baudouin, évêque & comte de Noyon.

Mais on ne peut pas prétendre que ce fut Louis VII. qui eût institué ces douze *pairs*; en effet, toutes les anciennes pairies laïques avoient été données en fief long-tems avant le regne de Louis VII. savoir le comté de Toulouse en 802, le duché d'Aquitaine en 844, le compté de Flandres en 864, le duché de Bourgogne en 890, celui de Normandie en 912, le comté de Champagne en 999. Il ne faut pas croire non plus que Louis le jeune eût fixé ou réduit les *pairs* au nombre de douze, si ce n'est que l'on entende par-là qu'aux onze *pairs* qui existoient de son tems, il ajouta l'évêque de Langres qui fit le douzieme; mais le nombre des *pairs* n'étoit pas pour cela fixé; il y en avoit autant que de vassaux & immédiats de la couronne; la raison pour laquelle il ne se trouvoit alors que douze *pairs*, est toute naturelle; c'est qu'il n'y avoit dans le domaine de nos rois que six grands vassaux laïques, & siz évêques aussi vassaux immédiats de la couronne, à cause de leurs baronies.

Lorsque dans la suite il revint à nos rois d'autres vassaux directs, ils les admirent aussi dans les conseils & au parlement, sans d'autre distinction que du rang & de la qualité de *pair*, qui appartenoit privativement aux anciens. *Traité de la Pairie de* Boulanvilliers.

Quoi qu'il en soit, ces anciennes pairies parurent avec éclat sous Philippe Auguste; mais bien-tôt la plûpart furent réunies à la couronne; en sorte que ceux qui attribuent l'institution des douze *pairs* à Louis VII. ne donnent à ces douze *pairs* qu'une existence pour ainsi dire momentanée. En effet, la Normandie fut confisquée sur Jean sans Terre, par Philippe Auguste; ensuite usurpée par les Anglois sous Charles VI. & reconquise par Charles VII.

L'Aquitaine fut aussi confisquée en 1202, sur Jean sans Terre, & en 1259, saint Louis en donna une partie à Henri roi d'Angleterre, sous le titre de *duché de Guyenne*. Le comté de Toulouse fut aussi réuni à la couronne sous saint Louis en 1270, par décès d'Alphonse son frere sans enfans; le comté de Champagne fut réuni à la couronne en 1284, par le mariage de Philippe le Bel, avec Jeanne reine de Navarre & comtesse de Champagne.

Lettres d'érection. Les anciens *pairs* n'avoient point de lettres d'érection de leur terre en pairie, soit parce que les uns se firent *pairs* eux-mêmes, soit parce que l'on observoit alors peu de formalités dans la concession des titres & dignités; on se passa même encore long-tems de lettres, après que la pairie eut été rendue réelle. Les premieres lettres que l'on trouve d'érection en pairie sont celles qui furent données en 1002 à Philippe le Hardi, chef de la seconde maison de Bourgogne. Le roi Jean son pere le créa *pair* de ce duché.

Plusieurs des anciennes pairies laïques étant réunies à la couronne, telles que le comté de Toulouse, le duché de Normandie, & le comté de Champagne, on en créa de nouvelles, mais par lettres-patentes.

Ces nouvelles érections de pairies ne furent d'abord faites qu'en faveur des princes du sang. Les deux premiers nouvelles pairies furent le comté d'Artois & le duché de Bretagne, auxquels Philippe le Bel attribua le titre de pairie en 1297, en faveur de Robert d'Artois, & de Jean duc de Bretagne.

Ce qui est remarquable dans l'érection du duché de Bretagne en pairie, c'est que la Bretagne n'étoit pas contente de cette érection, craignant que ce ne fût une occasion au roi de s'emparer de ce pays; tellement que le roi donna une déclaration à Yolande de Dreux, veuve du duc Artus, que l'érection en pairie ne préjudicieroit à elle, ni à ses enfans, ni aux pays & coutumes. Boulainv. *Hist. des parlemens*, *tom. I. p.* 226.

On érigea dans la suite plusieurs autres nouvelles pairies en faveur des princes du sang, notamment le duché de Normandie, qui fut rétabli par le roi Jean en 1355, en faveur de Charles son fils, dauphin de France, qui fut depuis le roi Charles V.

On érigea de même successivement en pairies pour divers princes de la maison de France, le duché d'Alençon en 1268, celui de Bourbon en 1308, celui d'Orléans en 1345, celui de Normandie, qui fut rétabli en 1355. Il y en eut encore d'autres par la suite. Les princes du sang ne jouissoient point alors du titre ni des prérogatives de la pairie, à moins qu'ils ne possédassent quelque terre érigée en pairie. Les princes non *pairs* étoient précédes par les *pairs*, soit que ceux-ci fussent princes ou non, & les princes mêmes qui avoient une pairie, n'avoient à la cour & au parlement d'autre rang que celui de leur pairie; mais présentement tous les princes sont *pairs* nés, sans qu'ils ayent besoin de posséder de pairie; ils précédent tous les autres *pairs*, ils jouissent tous du titre de *pair* & des prérogatives qui y sont attachées quoiqu'ils ne possedent point de terre érigée en pairie; ce fut Henri III. qui leur donna ce titre de *pair* né. Ce sont les seuls *pairs* nés que l'on connoisse parmi nous. *Voyez l'hist. de la pairie par* Boulainv. *tom. I. pag.* 58.

Lorsque l'on érigea de nouvelles pairies pour des princes du sang, il subsistoit encore quatre des anciennes pairies laïques; mais sous Charles VII. il y en eut trois qui furent réunies à la couronne; savoir, le duché de Normandie en 1465, celui de Bourgogne en 1467, & celui de Guienne en 1468; de sorte qu'il ne resta plus que le comté de Flandres qui dans la suite des tems a été partagé entre plusieurs souverains, & la portion qui en est demeurée à la France, a été réunie à la couronne; c'est pourquoi lors du second procès qui fut fait au duc d'Alençon, Louis XI. créa de nouveaux *pairs* pour représenter la pairie de France assemblée.

Il ne subsiste plus présentement aucune des six anciennes pairies laïques, & conséquemment les six pairies ecclésiastiques sont sans contredit les plus anciennes de toutes les pairies qui subsistent présentement.

Long-tems après les nouvelles créations de pairies faites pour des princes du sang, on en fit aussi en faveur de princes étrangers; le premier qui obtint cette faveur fut le duc de Nevers en 1549.

Enfin on en créa aussi en faveur d'autres seigneurs, qui n'étoient ni princes du sang, ni princes étrangers.

La premiere qui fut érigée pour un autre qu'un prince, fut celle de Roannes par François I. en Avril 1519, pour Artus de Gouffier, seigneur de Boissy; mais comme il mourut au mois de Mai suivant, l'érection n'eut pas lieu; ce qui a fait dire à plusieurs que Guise étoit la premiere terre érigée en pairie en faveur d'un autre que d'un prince du sang, quoique son élection ne soit que de 1527. Mais l'érection du duché de Guise en pairie étoit en faveur d'un prince étranger, & même issu originairement du sang de France. La premiere érection de pairie qui eut lieu en faveur d'un simple seigneur non prince, fut, selon quelques-uns, celle de la baronnie de Montmorency en 1551 (*Henaut*); mais il s'en trouve une plus ancienne, qui est celle du duché de Nemours, en faveur de Jacques d'Armagnac en 1462. Le parle-

ment

ment n'enregiſtra ſes lettres qu'après pluſieurs juſſions. Duclos, *hiſt. de Louis XI*.

Depuis ce tems, les érections de duchés-pairies en faveur de ſimples ſeigneurs non princes, ont été multipliées à meſure que nos rois ont voulu illuſtrer quelques-uns des ſeigneurs de leur cour.

Préſentement les *pairs de France* ſont:

1°. Les princes du ſang, leſquels ſont *pairs* nés lorſqu'ils ont atteint l'âge de 20 ans, qui eſt la majorité féodale.

2°. Les princes légitimés, leſquels ſont auſi *pairs* nés.

3°. Les *pairs* eccléſiaſtiques, qui ſont préſentement au nombre de ſept; ſavoir, les ſix anciens *pairs*, & l'archêveque de Paris, duc de S. Cloud; mais le rang de cette pairie ſe regle par celui de ſon érection, qui n'eſt que de 1622.

4°. Les ducs & *pairs* laïques: ces *pairs*, ſuivant la date de leur érection, & l'ordre de leur ſéance au parlement, ſont:

1572 Usès.	1665. Aumont.
1582 Elbeuf.	1672 Béthune.
1595 Montbazon.	1710 Villars.
1599 La Trémoille.	1710 Harcourt.
1616 Sully.	1710 Fitz-James.
1619 Luynes.	1711 Chaulnes.
1620 Briſſac.	1714 Rohan-Rohan.
1631 Richelieu.	1716 Villars-Brancas.
1634 Fronſac.	1716 Valentinois.
1637 La Rochefoucauld.	1720 Nevers.
1637 La Force.	1723 Biron.
1648 Rohan Chabot.	1723 La Valliere.
1652 Bouillon.	1731 Aiguillon.
1662 Luxembourg.	1736 Chaſtillon.
1663 Gramont.	1736 Fleury.
1663 Villeroi.	1755 Duras.
1663 Mortemart.	1757 Duras
1663 Saint-Aignan.	1758 La Vauguyon.
1663 Treſmes.	1758 Choiſeul.
1663 Noailles.	1762 Praslin.

Il y a en outre quelques ducs héréditaires vérifiés au parlement, & quelques ducs par ſimple brevet, mais les uns les autres n'ont point le titre de *pair*, ni aucune des prérogatives attachées à la pairie.

Pairs eccléſiaſtiques, ſont des archevêques & évêques qui poſſedent une terre érigée en pairie, & attachée à leur bénéfice. Le roi eſt le ſeul en France qui ait jamais eu des *pairs eccléſiaſtiques*; les autres ſeigneurs avoient chacun leurs *pairs*, mais tous ces *pairs* etoient laïcs.

Les ſix anciens *pairs eccléſiaſtiques* ſont préſentement les plus anciens de tous les *pairs*: il n'y a eu aucun changement à leur égard, ſoit pour le titre de leurs pairies, ſoit pour le nombre.

L'article 45. de l'édit de 1695 maintient les *pairs eccléſiaſtiques* dans le rang qui leur a été donné juſqu'à préſent auprès de la perſonne du roi dans le conſeil, & dans les parlemens.

Pairie mâle, eſt celle qui ne peut être poſſédée que par des mâles, à la différence de la pairie femelle, qui eſt érigée en faveur de quelque femme ou fille, ou qui eſt créée avec faculté de pouvoir être poſſédée par les femelles au défaut des mâles.

Pair femelle. Anciennement les femelles étoient exclues des fiefs par les mâles, mais elles y ſuccédoient à leur défaut; ou lorſqu'elles étoient rappellées à la ſucceſſion par leurs pere & mere; elles ſuccédoient même ainſi aux plus grands fiefs, & en exerçoient toutes les fonctions.

En effet, dans une charte de l'an 1199, qui eſt au tréſor des chartes, donnée par Alienor reine d'Angleterre, pour la confirmation des immunités de l'abbaye de Xaintes, cette princeſſe prend auſſi la qualité de ducheſſe de Normandie & d'Aquitaine, & de comteſſe d'Anjou.

Blanche, comteſſe de Troyes, prenoit auſſi la qualité de comteſſe palatine.

Mahault ou Mathilde, comteſſe d'Artois, nouvellement créée *pair de France*, ſigna en cette qualité l'ordonnance du 3 Octobre 1303; elle aſſiſta en perſonne au parlement en 1314, & y eut ſéance & voix délibérative comme les autres *pairs de France*, dans le procès criminel fait à Robert, comte de Flandres; elle fit auſſi en 1316, les fonctions de *pair* au ſacre de Philippe le Long, où elle ſoutint avec les autres *pairs* la couronne du roi ſon gendre.

Une autre comteſſe d'Artois fit fonction de *pair* en 1364, au ſacre de Charles V.

Jeanne, fille de Raimond comte de Toulouſe, prêta le ſerment, & fit la foi & hommage au roi de cette pairie.

Jeanne, fille de Baudouin, fit le ſerment de fidélité pour la pairie de Flandres; Marguerite ſa ſœur en hérita, & aſſiſta, comme *pair*, au célebre jugement des *pairs de France* donné pour le comte de Clermont en Beauvoiſis:

Au parlement tenu le 9 Décembre 1378, pour le duc de Bretagne, la ducheſſe d'Orléans s'excuſa par lettres de ce qu'elle ne s'y trouvoit pas. *Traité de la pairie*, *pag.* 131.

Mais depuis long-tems les *pairs femelles* n'ont plus entrée au parlement. On a diſtingué avec raiſon la poſſeſſion d'une pairie, d'avec l'exercice de fonctions de *pairs*: une femme peut poſſéder une pairie, mais elle ne peut exercer l'office de *pair*, qui eſt un office civil, dont la principale fonction conſiſte en l'adminiſtration de la juſtice.

Ainſi mademoiſelle de Montpenſier, Anne-Marie-Louiſe, ducheſſe de Montpenſier, comteſſe d'Eu, *&c.* prenoit le titre de premier *pair de France*, mais elle ne ſiégeoit point au parlement. *Voyez* le Gendre, *des mœurs des François*; *lettres hiſtoriques ſur le parlement*.

En Angleterre il y a des pairies femmelles, mais les femmes qui les poſſedent n'ont pas non plus entrée au parlement. *Voyez le traité de la pairie d'Angleterre*, *pag.* 343.

Premier pair de France. Avant que les princes du ſang euſſent été déclarés *pairs* nés, c'étoit le premier *pair* eccléſiaſtique qui ſe diſoit *premier pair de France*. On voit qu'en 1360, l'archevêque de Reims ſe qualifiant premier *pair de France*, préſenta requête au parlement de Paris; le duc de Bourgogne ſe qualifioit doyen des *pairs de France* au mois d'Octobre 1380; il eut en cette qualité la préſéance au ſacre de Charles VI. ſur ſon frere aîné duc d'Anjou. On conſerve au tréſor des chartes un hommage par lui fait au roi le 23 Mai 1404 où il eſt dit qu'il a *fait foi & hommage lige de la pairie & doyenné des* pairs de France, *à cauſe dudit duché*. Il prit la même qualité de doyen des *pairs* dans un autre hommage de 1419. Chaſſanée, en ſon ouvrage intitulé, *catalogus gloriæ mundi*, lui donne le titre de *primus par regni Franciæ*; & en effet, dans des lettres de Louis XI. du 14 Octobre 1468, il eſt dit que le duché de Bourgogne eſt la premiere pairie, & qu'au moyen d'icelle, le duc de Bourgogne eſt le premier *pair* & doyen des *pairs*; dans d'autres du même jour, il eſt dit que, comme premier *pair* & doyen des *pairs de France*, il a une chancellerie dans ſon duché, & un ſcel authentique en ſa chancellerie pour ſes contrats, & le roi veut que ce ſcel emporte *garniſon de mains*; mais depuis par une déclaration donnée à Blois par Henri III. au mois de Décembre 1576, regiſtrée le 8 Janvier 1577, il a été réglé que les princes précéderont tous les *pairs* ſoit que ces princes ne ſoient pas *pairs*, ſoit que leurs pairies ſoient poſtérieures à celles des autres *pairs*; au moyen de quoi le premier prince du ſang, autre que ceux de la famille royale, a préſentement ſeul droit de ſe qualifier premier *pair de France*: une princeſſe du ſang peut prendre cette qualité, lorſqu'elle a le premier rang entre les princes. C'eſt ainſi que mademoiſelle de Montpenſier ſe qualifioit premier *pair de France*. Cependant l'archevêque de Reims, qui eſt le premier *pair* eccléſiaſtique, ſe qualifie encore premier duc & *pair* de France. Anſelme, *tom. II. p.* 1. *&* 47.

Doyen des pairs. C'étoit autrefois le duc de Bourgogne qui étoit le doyen des *pairs*. Il joignoit cette qualité de doyen avec celle de premier *pair*, parce que ſon duché étoit le plus ancien, ayant été inſtitué dès le temps de Charles le Chauve, au feſtin qui ſuivit le ſacre de Charles VI. encore mineur. Le duc de Bourgogne, doyen des *pairs*, ſe mit de fait & de force en poſſeſſion de la premiere place au-deſſous du roi, avant le duc d'Anjou ſon frere aîné, qui étoit régent du royaume. *Hiſt. de la pairie par* Boulainv. *tome I. pag.* 103.

Hommage. Les *pairs* faiſoient autrefois deux hommages au roi, un pour le fief auquel étoit attaché la pairie, à cauſe du royaume, l'autre pour la pairie, & qui avoit rapport à la royauté. Il y a de ces anciens hommages à la chambre des comptes; mais depuis long tems le fief & la pairie ſont unis, & les *pairs* ne font plus qu'un ſeul hommage pour l'un & l'autre. *Boulainv*. Les rois & autres princes étrangers ne ſont pas diſpenſés de l'hommage pour les pairies qu'ils poſſedent en France.

Jean Sans-Terre, roi d'Angleterre & duc de Normandie & de Guienne, & à cauſe de ces deux *duchés pair de France*, refuſant de prêter la foi & hommage à Phi-

Philippe Auguste, & étant accusé d'avoir fait perdre la vie à Artus, comte de Bretagne son neveu, ayant été ajourné plusieurs fois, sans qu'il eût aucunement comparu, fut en 1202 condamné à mort par jugement des *pairs de France* qui déclarent la Guyenne & la Normandie confisquées sur lui.

Le duché de Guyenne étant retourné depuis au pouvoir du roi d'Angleterre celui-ci en fit hommage lige & serment de fidélité au roi saint Louis en 1259. Edouard fit pareillement hommage en 1286 pour ce duché, lequel fut confisqué sur lui en 1282. Edouard étant rentré dans ce duché en 1303, fut poursuivi pour la foi & hommage; on lui donna pour cet effet un sauf-conduit en, 1319. Il fit la foi à Amiens la même année, & le 30 Mars 1331 il reconnut que la foi & hommage qu'il devoit à cause de son duché-pairie de Guyenne, étoit un hommage lige; enfin la Guyenne ayant encore été confisquée en 1378, & donnée à Louis de France, dauphin de Viennois, il en fit hommage au roi le dernier Février 1401.

On voit dans la chronique de Flandre, la forme de l'hommage que le comte de Flandre rendoit au roi; ce prince s'asseyoit dans sa chaise royale, il étoit autrefois accompagné des *pairs de France*, & depuis de tels que bon lui sembloit; le comte marchoit vers lui la tête nue & déceint, & se mettoit un genou en terre si le roi le permettoit; le roi assis mettoit ses mains en celles du comte, & le chancelier, ou autre que le roi à ces fins ordonnoit, s'adressant au comte lui parloit de cette sorte: „ Vous devenez homme lige du roi votre souverain „ seigneur, *pour raison de la pairie & comté de Flan-* „ *dre*, & de tout ce que vous levez & tenez de la cou- „ ronne de France, & lui promettez foi & hommage, „ & service contre tous jusqu'à la mort inclusivement, „ sauf au roi ses droits en autre chose, & l'autrui en „ toutes „. Le comte répondoit *oui sire, je le promets*; Ainsi cela dit, il se levoit & baisoit le roi en la joue; le comte ne donnoit rien pour relief, mais les hérauts, & sergens *à marche* du roi butinoient la robe du comte, son chapeau & bonet, sa ceinture, sa bourse, son épée, *&c.*

On doit sur-tout voir le procès-verbal de l'hommage fait à Louis XII. en 1499 par Philippe, archiduc d'Autriche, pour son comté de Flandre; l'archiduc vint jusqu'à Arras, où le chancelier de France vint pour recevoir son hommage. Le chancelier étant assis dans une chaise à bras, l'archiduc nue tête se présente à lui disant: „ Monseigneur, je suis venu devers vous pour „ faire l'hommage que tenu suis faire à monseigneur le „ roi touchant mes pairies de Flandre, comtés d'Artois „ & de Charolois, lesquelles tiens *de monseigneur le roi* „ *à cause de sa couronne* „. M. le chancelier assis & couvert lui demanda, s'il avoit ceinture, bague ou autre bague; l'archiduc en levant sa robe qui étoit sans ceinture, dit que non. Cela fait, M. le chancelier mit les deux mains entre les siennes, & les tenant ainsi jointes, l'archiduc voulut s'incliner, le chancelier ne le voulant souffrir, & le soulevant par ses mains qu'il tenoit, lui dit ces mots: *il suffit de votre bon vouloir*; puis M. le chancelier lui tenant toujours les mains jointes, & l'archiduc ayant la tête nue, & s'efforçant toujours de se mettre à genoux, le chancelier lui dit: „ Vous devenez „ homme du roi votre souverain seigneur, & lui faites „ foi & hommage lige pour raison des pairie & comté „ de Flandre & aussi des comtés d'Artois & de Char- „ rolois, & de toutes autres terres que tenez & qui son „ mouvans & tenus du roi à cause de sa couronne, lui „ promettez de le servir jusqu'à la mort inclusivement „ envers & contre tous ceux qui peuvent vivre & mou- „ rir sans nul reserver, de procurer son bien & éviter „ son dommage, & vous conduire & acquitter envers „ lui comme envers votre souverain seigneur „. A quoi „ fut par l'archiduc répondu: „ Par ma foi ainsi le promets & ainsi le ferai „. Ensuite M. le chancelier lui dit: „ „ Je vous y reçois, sauf le droit du roi en autre cho- „ se & l'autrui en toutes „; puis l'archiduc tendit la joue en laquelle M. le chancelier le baisa, & il demanda à M. le chancelier lettres de cet hommage.

Réception des Pairs. Depuis l'arrêt du 30 Avril 1643, qui fut rendu les chambres assemblées, pour être reçu en l'office de *pair*, il faut être âgé au-moins de 25 ans.

Il faut aussi faire profession de la foi & religion catholique, apostolique & romaine.

Un ecclésiastique peut posseder une pairie laïque, mais un religieux ne peut être *pair*.

On voit dans les registres du parlement, sous la date du 11 Septembre 1557, que les grand-chambre & tournelle assemblées firent difficulté de recevoir l'évêque de Laon *pair de France*, parce qu'il avoit fait profession monastique en l'ordre de saint Benoît, il fut néanmoins reçu suivant que le roi le desiroit.

Le nouveau *pair* n'est reçu qu'après information de ses vie & mœurs.

Il est reçu par la grand-chambre seule; mais lorsqu'il s'agit d'enregistrer des lettres d'érection d'une nouvelle pairie, elles doivent être vérifiées toutes les chambres assemblées.

Le récipiendaire est obligé de quitter son épée pour prêter serment; il la remet entre les mains du premier huissier, lequel la lui remet après la prétation de serment.

Serment des Pairs. Il paroit qu'anciennement le *serment des pairs* n'étoit que conditionnel, & relatif aux engagemens réciproques du seigneur & du vassal. En effet dans un traité fait au mois d'Avril 1225, entre le roi saint Louis & Ferrand, comte de Flandre, ce comte promet au roi de lui être fidele tant que le roi lui fera droit en sa cour par jugement de ses pairs, *quamdiu dominus rex velit facere nobis jus in curiâ suâ per judicium* parium *nostrorum*; mais il y a apparence qu'à mesure qu'on est venu plus éclairé, on a senti qu'il ne convenoit pas à un sujet d'apposer une telle restriction vis-à-vis de son souverain. On trouve des exemples du serment des *pairs* dès l'an 1407, dans les registres du parlement, où il est dit, que le 9 Septembre de ladite année, Jean duc de Bourgogne, prêta serment comme *pair*. La forme du serment qu'ils prêtoient autrefois au parlement, est exprimée dans celui qu'y fit Charles de Genlis, évêque & comte de Noyon, le 16 Ianvier 1502 il est dit qu'il a fait avec la cour de céans le serment qu'il est tenu de faire à cause de sa dignité de *pair*, à savoir de s'acquitter en sa conscience ès jugemens des procès où il se trouvera en ladite cour sans exception de personne, ni révéler les secrets de ladite cour, obéir & porter honneur à icelle.

Pierre de Gondy, évêque & duc de Langres, prêta serment le 13 Août 1566; *mais les registres du parlement* disent seulement, que la main mise *au pis* (*id est ad pectus* comme ecclésiastique), il a fait & prêté le serment accoûtumé de *pair de France*.

Pendant long-tems la plûpart des *pairs* ont prêté serment comme conseillers de la cour. François de Bourbon, roi de Navare, dit qu'il étoit *conseiller né* au parlement.

Ce ne fut que du tems de M. le premier président de Harlay que l'on établit une formule particuliere pour le serment des *pairs*.

Jusqu'au tems de M. de Harlay, premier président, il y a la moitié des *sermens des pairs* qui sont conçus dans les mêmes termes que ceux des conseillers.

Présentement ils jurent de se comporter comme un sage & magnanime duc & *pair*, d'être fidele au roi, & de le servir dans ses très-hautes & très-puissantes affaires.

Ils prêtent serment derriere le premier barreau, après avoir ôté leur épée, qui reste pendant cette cérémonie entre les mains du premier huissier.

Présentation des roses. Anciennement les *pairs* présentoient chacun en leur rang des roses & chapeaux à M[rs] du parlement; cette présentation se faisoit dans les mois de Mai & de Juin; chaque *pair* avoit son jour pour cette cérémonie suivant son ancienneté. Il est fait mention de ces présentations de roses dans les registres du parlement jusqu'en 1586. *Voyez aussi le Recueil* du pere Anselme, *tom. III. p. 525. &* 536.

Fonctions des pairs. Les *pairs de France* ont été créés pour soutenir la couronne, comme les électeurs furent établis pour le soutien de l'empire; c'est ainsi que le procureur général s'en expliqua les 19 & 26 Fevrier 1410, en la cause des archevêque & archidiacre de Reims.

Aussi dans une cause plaidée au parlement contre l'évêque de Châlons le 3 Février 1364, le procureur général dit que, „ plus les *pairs de France* sont près du „ roi, & plus ils sont grands dessous lui, de tant ils sont „ tenus & plus astraints de garder les droits & l'hon- „ neur de leur roi & de la couronne de France, & de „ ce ils font serment de fidélité plus espéciale que les „ autres sujets du roi; & s'ils font ou attentent à faire „ au contraire, de tant sont-ils plus à punir „.

Au sacre du roi les *pairs* font une fonction royale, ils y représentent la monarchie, & y paroissent avec l'habit royal & la couronne en tête, ils soutiennent tous ensemble la couronne du roi, & ce sont eux qui reçoivent le serment qu'il fait d'être le protecteur de l'Eglise & de ses droits, & de tout son peuple. Boulainv. *tome I.* en a même conservé dans cette cérémonie, suivant l'ancien usage, la forme & les termes d'une élection, ainsi qu'on le peut voir dans du Tillet; mais aussi tôt après

après cette action les *pairs* rentrent dans le devoir de véritables sujets; ensorte que leur fonction au sacre est plus élevée que celle des électeurs, lesquels font simplement la fonction de sujets au couronnement de l'empereur. *Boulainv.*

Outre ces fonctions qui sont communes à tous les *pairs*, ils en ont encore chacun de particulieres au sacre.

L'archevêque de Reims a la prérogative d'oindre, sacrer, & couronner le roi; ce privilege a été confirmé aux archevêques de Reims par le pape Sylvestre II. & par Alexandre III. l'évêque de Laon & celui de Beauvais accompagnent l'archevêque de Reims lorsqu'il va recevoir sa majesté à la porte de l'église la veille de la cérémonie; & le lendemain ces deux évêques sont toujours députés, l'un comme duc, & l'autre comme premier comte ecclésiastique, pour aller querir le roi au palais archiépiscopal, le lever de dessus son lit & l'amener à l'église, enfin d'accompagner sa majesté dans toute la cérémonie de l'onction sacrée; & dans la cérémonie l'évêque de Laon porte la sainte ampoule, celui de Langres le sceptre, & il a la prérogative de sacrer le roi en l'absence de l'archevêque de Reims; celui de Beauvais porte & présente le manteau royal; l'évêque de Châlons porte l'anneau royal; l'évêque de Noyon la ceinture ou baudrier. Les six anciens *pairs* laïcs sont représentés dans cette cérémonie par d'autres *pairs* que le roi commet à cet effet; le duc de Bourgogne porte la couronne royale & ceint l'épée au roi; le duc de Guyenne porte la premiere banniere quarrée; le duc de Normandie porte la seconde; le comte de Toulouse les éperons; le comte de Champagne la banniere royale où est l'étendart de la guerre; le comte de Flandres l'épée du roi.

Anciennement les *pairs* étoient appellés aux actes publics de leur seigneur pour les rendre plus authentiques par leur souscription, & c'étoit comme *pairs* de fief, & comme gardiens du droit des fiefs que leur présence y étoit requise, afin que le seigneur ne le dissipât point; tellement que pour rendre valable une aliénation, un seigneur empruntoit quelquefois des *pairs* d'un autre seigneur pour l'assister en cette occasion.

Le roi faisoit de même signer des chartes & ordonnances par ses *pairs*, soit pour les rendre plus authentiques, soit pour avoir leur consentement aux dispositions qu'il faisoit de son domaine, & aux réglemens qu'il faisoit, lorsque son intention étoit que ces réglemens eussent aussi leur exécution dans les terres de ses barons ou *pairs*.

Ce fut sans doute par une suite de cet ancien usage, qu'au traité d'Arras en 1482, l'empereur Maximilien demanda à Louis XI. pour garantie de ce traité l'engagement des princes du sang, *subrogés*, est-il dit, *au lieu des pairs*.

Les *pairs* sont aussi près du roi lorsqu'il tient ses états généraux.

Mais la principale cause pour laquelle les *pairs de France* ont été institués, a été pour assister le roi de leurs conseils dans ses affaires les plus difficiles, & pour lui aider à rendre la justice dans sa cour, de même que les autres *pairs* de fiefs y étoient obligés envers leur seigneur: les *pairs de France* étoient juges naturels des nobles du royaume en toutes leurs causes réelles & personnelles.

Charles V. dans des lettres de 1359, portant érection du comté de Mâcon en pairie, *ad consilium & juramentum rei publicæ duodecim* pares *qui regni Franciæ in arduis consiliis & judiciis assisterint & statuerint*.

Tous les *pairs* en général étoient obligés de juger dans la cour du seigneur, sous peine de saisie de leurs fiefs, & d'établissement de garde, *se ainsi n'étoit* (disent les assises de Jerusalem) *le seigneur ne pourroit cour tenir telle comme il doit, ne les gens avoir leur raison*, &c.

Ces *pairs* de fief étoient les juges du seigneur; il en falloit au moins deux avec lui pour juger, *Henaut*. C'est peut-être de-là que quand le parlement eut été rendu sédentaire à Paris, & que le roi eut commis des gens de loi pour tenir ordinairement le parlement, il fut néanmoins ordonné qu'il y auroit toujours au moins deux barons ou *pairs* au parlement.

Personne, dit Beaumanoir, pour tel service qu'il eût, n'étoit excusé de faire jugement en la cour; mais s'il avoit loyale exoine, il pouvoit envoyer un homme qui, selon son état, pût le représenter.

Mais ce que dit ici Beaumanoir des *pairs* de fief, n'a jamais eu lieu pour les *pairs* de France, lesquels ne peuvent envoyer personne pour les représenter, ni pour siéger & opiner en leur place, ainsi qu'il fut déclaré dans un arrêt du parlement du 20 Avril 1458.

Séance au parlement. Les *pairs* étant les plus anciens & les principaux membres de la cour, ont entrée, séance & voix délibérative en la grand'chambre du parlement & aux chambres assemblées, toutes les fois qu'ils jugent à propos d'y venir, n'ayant pas besoin pour cela de convocation ni d'invitation.

La place des *pairs* aux audiences de la grand'chambre est sur les hauts sieges, à la droite du premier président; les princes occupent les premieres places; après eux sont les *pairs* ecclésiastiques, ensuite les *pairs* laïcs, suivant l'ordre de l'érection de leurs pairies.

Lorsque le premier banc ne suffit pas pour contenir tous les *pairs*, on forme pour eux un second rang avec des banquettes couvertes de fleurs-de-lis.

Le doyen des conseillers laïcs, ou autre plus ancien, en son absence, doit être assis sur le premier banc des *pairs*, pour marquer l'égalité de leurs fonctions; le surplus des conseillers laïcs se place après le dernier des *pairs* laïcs.

Lorsque la cour est au conseil, ou que les chambres sont assemblées, les pairs sont sur les bas sieges.

Aux lits de justice, les *pairs* laïcs précédent les évêques *pairs*; les laïcs ont la droite: les ecclésiastiques furent obligés au lit de justice de 1610, de la laisser aux laïcs. M. de Boulainv. croit que cela vient de ce que les laïcs avoient entrée aux grandes assemblées avant que les évêques y fussent admis.

Aux séances ordinaires du parlement, les *pairs* n'opinent qu'après les présidens & les conseillers clercs, mais aux lits de justice ils opinent les premiers.

Autrefois les *pairs* quittoient leur épée pour entrer au parlement; ce ne fut qu'en 1551 qu'ils commencerent à en user autrement malgré les rémontrances du parlement, qui représenta au roi que de toute antiquité cela étoit reservé au roi seul, en signe de spéciale prérogative de sa dignité royale, & que le feu roi François I. étant dauphin, & messire Charles de Bourbon y étoient venus laissant leur épée à la porte. *Voyez le président Henaut, à l'an* 1551.

Cour des pairs, appellée aussi la *cour de France*, ou la *cour du roi*, est le tribunal où le roi, assisté des *pairs*, juge les causes qui concernent l'état des *pairs*, ou les droits de leurs pairies.

Dès le commencement de la monarchie, le roi avoit sa cour qui étoit composée de tous les francs qui étoient *pairs*; dans la suite ces assemblées devenant trop nombreuses, furent réduites à ceux qui étoient chargés de quelque partie du gouvernement ou administration de l'état, lesquels furent alors considérés comme les plus grands du royaume; ce qui demeura dans cet état jusques vers la fin de la seconde race de nos rois, auquel tems le gouvernement féodal ayant été introduit, les vassaux immédiats du roi furent obligés de se trouver en la cour du roi pour y rendre la justice avec lui, ou en son nom: ce fut une des principales conditions de ces inféodations; la cour du roi ne fut donc plus composée que des vassaux immédiats de la couronne, qui prirent le nom de *barons* & de *pairs de France*, & la cour de France, ou cour du roi prit aussi le nom de *cour des pairs*; non pas que ce fut la cour particuliere de ces *pairs*, mais parce que cette cour étoit composée des *pairs* de France.

Cette cour du roi étoit au commencement distincte des parlemens généraux, auxquels tous les grands du royaume avoient entrée; mais depuis l'institution de la police féodale, les parlemens généraux ayant été réduits aux seuls barons & *pairs*, la cour du roi ou des *pairs* & le parlement furent unis & confondus ensemble, & ne firent plus qu'un seul & même tribunal; c'est pourquoi le parlement a depuis ce tems été qualifié de *cour de France*, *cour du roi*, ou *cour des* pairs.

Quelque tems après se firent plusieurs réunions à la couronne, par le moyen desquelles les arriere-vassaux du roi devenant barons & *pairs* du royaume, eurent entrée à la cour du roi comme les autres *pairs*.

C'étoit donc la qualité de vassal immédiat du roi qui donnoit aussi la qualité de baron ou *pair*, & qui donnoit conséquemment l'entrée à la cour du roi, ou cour des *pairs*; tellement que sous Lothaire en 964, Thibaud le Trichard, comte de Blois, de Chartres & de Tours, fut exclu d'un parlement, quelque considérables que fussent les terres qu'il possédoit, parce qu'il n'étoit plus vassal du roi, mais de Hugues duc de France.

La cour des *pairs* fut plus ou moins nombreuse, selon que le nombre des *pairs* fut restraint ou multiplié; ainsi lorsque le nombre des *pairs* fut réduit aux six anciens *pairs* laïques, & aux six *pairs* ecclésiastiques, eux seuls eurent alors entrée, comme *pairs* à la cour du roi

ou

ou parlement, avec les autres perſonnes qui étoient nommées pour tenir le parlement.

Depuis que le parlement & la cour du roi ont été unis enſemble, le parlement a toujours été conſidéré comme la cour des *pairs*, c'eſt-à-dire, comme le tribunal où ils ont entrée, ſéance & voix délibérative; ils ſont toujours cenſés y être préſens avec le roi dans toutes les cauſes qui s'y jugent; c'eſt auſſi le tribunal dans lequel ils ont droit d'être jugés, & auquel reſſortit l'appel de leurs juſtices pairies lorſqu'elles ſont ſituées dans le reſſort du parlement.

Le parlement eſt ainſi qualifié de *cour des pairs* dans pluſieurs ordonnances, édits & déclarations, notamment dans l'édit du mois de Juillet 1644, regiſtré le 19 Août ſuivant, " laquelle cour, porte cet édit, a rendu de tout „ tems de grands & ſignalés ſervices aux rois, dont elle „ fait regner les lois, & reconnoître l'autorité & la „ puiſſance légitime.

Il eſt encore qualifié de même dans la déclaration du 28 Décembre 1724, regiſtrée le 29 qui porte telle que le parlement eſt encore aujourd'hui, *la cour des* pairs, *& la premiere & la principale du royaume*.

Anciennement les *pairs* avoient le privilege de ne répondre qu'au parlement pour toutes leurs cauſes civiles ou criminelles; mais depuis ce privilege a été reſtraint aux cauſes où il s'agit de leur état, ou de la dignité & des droits de leur pairie.

Les *pairs* ayant eu de tout tems le privilege de ne pouvoir être jugés que par leurs *pairs*; c'eſt ſur-tout lorſqu'il s'agit de juger un *pair*, que le parlement eſt conſidéré comme la cour des *pairs*, c'eſt-à-dire le tribunal ſeul compétant pour les juger.

C'eſt ſur-tout dans ces occaſions que le parlement eſt qualifié de *cour des pairs*.

Le pere Labbé en ſes mémoires rapporte un arrêt de 1224, rendu en la *cour des pairs* contre une comteſſe de Flandres; le chancelier, les grands bouteiller & chambellan, le connétable & autres officiers de l'hôtel du roi y étoient.

Froiſſard, *ch. cclxvii.* dit que le prince de Galles, fils d'Edouard III. roi d'Angleterre, ayant voulu exiger du Languedoc un ſubſide conſidérable, la province en appella à la cour des *pairs*, où le prince fut cité; & que n'étant point comparu, il fut réaſſigné: il y eut en 1370 un arrêt rendu contre lui par défaut, qui confiſqua la Guyenne & toutes les terres que la maiſon d'Angleterre poſſédoit en France.

Un autre exemple plus récent où il eſt fait mention de la cour des *pairs*, eſt celui d'Henri IV. lequel s'oppoſant à l'excommunication qui avoit été prononcée contre lui, en appella comme d'abus *à la cour des pairs de France*, *deſquels il avoit*, diſoit-il, *cet honneur d'être le premier*.

On peut voir dans le recueil du pere Anſelme, *tome III.* les différens exemples de la juriſdiction exercée par la cour des *pairs* ſur les membres, & ſes prérogatives expliquées ci-après au *mot* PARLEMENT.

Il ne faut pas confondre la cour des *pairs*, ou cour commune des *pairs*, avec la cour particuliere de chaque *pair*: en effet, chaque *pair* avoit anciennement ſa cour qui étoit compoſée de ſes vaſſaux, ou *pairs* appellés *pares*, parce qu'ils étoient égaux entr'eux: on appelloit auſſi quelquefois ſimplement *franci*, francs, les juges qui tenoient la cour d'un *pair*, comme il ſe voit en l'ordonnance du Philippe de Valois, du mois de Décembre 1344.

Préſentement ces cours particulieres des *pairs* ſont ce que l'on appelle *les juſtices des pairies*; *voyez* ci-après l'*art.* JUSTICE DES PAIRIES.

Cour ſuffiſamment garnie de pairs, n'eſt autre choſe que le parlement ou la cour des *pairs*, lorſqu'il s'y trouve au moins douze *pairs*, qui eſt le nombre néceſſaire pour juger un *pair*, lorſqu'il s'agit de ſon état.

On en trouve des exemples dès le xj. ſiecle.

Richard, comte de Normandie, dit, en parlant du différend d'Eudes de Chartres avec le roi Robert, en 1025, que le roi ne pouvoit juger cette affaire, *ſine conſenſu* parium *ſuorum*.

Le comte de Flandres revendiqua de même en 1109 le droit d'être jugé par ſes *pairs*, diſant que le roi devoit le faire juger par eux, *& hoc per* pares *ſuos qui eum judicare debent*.

Jean ſans Terre, roi d'Angleterre, fut jugé en 1202, par arrêt du parlement ſuffiſamment garni de *pairs*. Du Tillet, Mathieu Paris, *à l'an* 1216, dit, en parlant du jugement rendu contre ce prince, *pro quo facto condemnatus fuit ad mortem in curiâ regis Francorum per judicium* parium *ſuorum*.

On voit dans les regiſtres du parlement, que quand on convoquoit les *pairs*, cela s'appelloit *fortifier la cour de pairs*, ou *garnir la cour de pairs*: *curiam veſtram pariſius Franciæ vultis habere munitam*. 1312; *curia eſt ſufficienter munita*, 1315.

Au procès de Robert d'Artois en 1331, Philippe VI. émancipa ſon fils Jean, duc de Normandie, & le fit *pair*, afin que la cour fût ſuffiſamment garnie de *pairs*; ce qui prouve que les *pairs* n'étoient pas ſeuls juges de leurs *pairs*, mais qu'ils étoient jugés par la cour, & conſéquemment par tous les membres dont elle étoit compoſée, & qu'il falloit ſeulement qu'il y eût un certain nombre de *pairs*; en effet, dans un arrêt ſolemnel rendu en 1224, par le roi en ſa cour des *pairs* en faveur des grands officiers contre les *pairs de France*, il eſt dit „ que, ſuivant l'ancien uſage & les coutumes „ obſervées dès long-tems, les grands officiers de la „ couronne, ſavoir les chancelier, bouteillier, chambrier, *&c.* devoient ſe trouver au procès qui ſe feroit contre un des *pairs*, pour le juger avec les autres *pairs*, & en conſéquence ils aſſiſterent au jugement de la comteſſe de Flandres. *Henant.*

Les *pairs* ont quelquefois prétendu juger ſeuls leurs *pairs*, & que le roi ne devoit pas y être préſent, ſur-tout lorſqu'il y avoit intérêt pour la confiſcation. Ils firent des proteſtations à ce ſujet en 1378 & 1386; mais cette prétention n'a jamais été admiſe: car quant au jugement unique de 1247, où trois *pairs* paroiſſent juger ſeuls, du Tillet remarque que ce fut par convention expreſſe portée dans le traité du comte de Flandres; en effet la regle, l'uſage conſtant s'y oppoſoient.

Il a toujours été pareillement d'uſage d'inviter le roi à venir préſider au parlement pour les procès des *pairs*, au moins quand il s'agit d'affaires criminelles, & nos rois y ont toujours aſſiſté juſqu'à celui du maréchal de Biron, auquel Henri IV. ne voulut pas ſe trouver. *Lettres hiſtoriques ſur le parlement*, *tome II.* On obſerve encore la même choſe préſentement, & dans ce cas le diſpoſitif de l'arrêt qui intervient, eſt conçu en ces termes: *la cour ſuffiſamment garnie de pairs*; au lieu que dans d'autres affaires où la préſence des *pairs* n'eſt pas abſolument néceſſaire, lorſque l'on fait mention qu'ils ont aſſiſté au jugement, on met ſeulement dans le diſpoſitif, *la cour*, *les princes & les pairs præſens*, &c.

L'origine de cette forme qui s'obſerve pour juger la perſonne d'un *pair*, vient de ce qu'avant l'inſtitution des fiefs, il falloit au moins douze échevins dans les grandes cauſes; l'inféodation des terres ayant rendu la juſtice féodale, on conſerva le même uſage pour le nombre des juges dans les cauſes majeures; ainſi comme c'étoient alors les *pairs* ou barons qui jugeoient ordinairement, il fallut douze *pairs* pour juger un *pair*, & la cour n'étoit pas réputée ſuffiſamment garnie de *pairs*, quand ils n'étoient pas au moins douze.

Lors du différend entre le roi Louis Hutin & Robert, comte de Flandres, les *pairs* de France aſſemblés; ſavoir, l'archevêque de Reims, Charles, comte de Valois & d'Anjou, & Mahaut, comteſſe d'Artois, firent ſavoir qu'à jour aſſigné ils tiendroient cour avec douze autres perſonnes, ou prélats, ou autres grands ou hauts hommes. *Voyez* du Cange, verbo *pares*, & M. Bouque, *tome I. p.* 183.

Robert d'Artois, en préſence du roi, de pluſieurs prélats, barons & autre ſuffiſans conſeillers, dit contre Mahaut, comteſſe de Flandres, qu'il n'étoit pas tenu de faire ſes demandes, que la cour ne fût ſuffiſamment garnie de *pairs*; il fut dit par arrêt qu'elle l'étoit, *quod abſque vocatione* parium Franciæ, *quantum ad præſens*, *curia parlamenti*, *maxime domino rege ibidem exiſtente cum ſuis prælatis*, *baronibus & aliis ejus conſiliariis*, *ſufficienter erat munita*. Robert d'Artois n'ayant pas voulu procéder, Mahaut obtint congé. *Voyez* les regiſtres *olim*.

Mais pour juger un *pair* il ſuffit que les autres *pairs* ſoient appellés; quand même ils n'y ſeroient pas tous, ou même qu'il n'y en auroit aucun qui fût préſent, en ce cas les *pairs* ſont repréſentés par le parlement qui eſt toujours la cour des *pairs*, ſoit que les *pairs* ſoient préſens ou abſens.

Cauſes des pairs. Anciennement les *pairs* avoient le droit de ne plaider, s'ils vouloient, qu'au parlement, ſoit dans les procès qu'ils avoient en leur nom, ſoit dans ceux où leur procureur fiſcal ſe vouloit adjoindre à eux, ſe rendre partie, ou prendre l'aveu, garantie & défenſe: il eſt fait mention de cette juriſprudence dans les ordonnances du Louvre, *tom. VII. p.* 30.

Ce privilege avoit lieu tant en matiere civile que criminelle; on en trouve des exemples dès le tems de la ſecon-

seconde race; les plus mémorables sont le jugement rendu par la cour des *pairs* contre Tassillon, roi de Baviere en 788. Le jugement rendu contre un bâtard de Charlemagne en 792. Celui de Bernard, roi d'Italie en 818. Celui de Carloman, auquel on fit le procès en 871, pour cause de rebellion. Celui de Jean sans Terre, roi d'Angleterre, lequel en 1202 fut déclaré criminel de leze-majesté, & sujet à la loi du royaume. Le jugement rendu contre le roi Philippe le Hardi, & Charles, roi des deux Siciles, pour la succession d'Alphonse, comte de Poitiers. Celui qui intervint entre Charles le Bel, & Eudes, duc de Bourgogne, au sujet de l'appanage de Philippe le Long, dont Eudes prétendoit que sa femme, fille de ce roi, devoit hériter en 1316 & en 1328, pour la succession à la couronne, en faveur de Philippe le Long & de Philippe de Valois. Le jugement de Robert d'Artois en 1331. Celui de Charles, roi de Navarre, en 1349. Celui qui intervint entre Charles V. & Philippe, duc d'Orléans.

Jean, duc d'Alençon, fut condamné deux fois à mort par les *pairs*, pour crime de leze-majesté, savoir le 10 Octobre 1458, & le 14 Juillet 1474; l'exécution fut chaque fois remise à la volonté du roi, lequel usa de clémence par respect pour le sang royal.

Il seroit facile d'en rapporter un grand nombre d'autres: on les peut voir dans le recueil du pere Anselme; mais depuis on y a mis quelques restrictions.

On trouve dans les regiſtres *olim*, qu'en 1259 l'archevêque de Reims demanda au parlement, où le roi étoit présent, d'être jugé par ses *pairs*; ce qui lui fut refusé. Il y a apparence que l'on jugea qu'il ne s'agissoit pas de la dignité de sa pairie, & que dèslors les *pairs*, même de France, n'avoient plus le droit de plaider au parlement dans toutes sortes de cas; mais seulement dans les causes qui intéressoient l'honneur & les droits de la pairie.

En matiere civile, les causes des *pairs*, quant au domaine ou patrimoine de leurs pairies, doivent être portées au parlement, comme il fut dit par le procureur général le 25 Mai 1394, en la cause du duc d'Orléans; ils y ont toujours plaidé pour ces sortes de matieres, lors même qu'ils plaidoient tous en corps, témoin l'arrêt rendu contr'eux en 1224, dont on a déja parlé ci-devant.

A l'égard de leurs causes en matiere criminelle, toutes celles qui peuvent toucher la personne des *pairs*, comme quand un *pair* est accusé de quelque cas criminel qui touche ou peut toucher son corps, sa personne, son état, doivent être jugées la cour suffisamment garnie de *pairs*.

Les *pairs* ont toujours regardé ce privilege comme un des principaux attributs de la pairie: en effet, au lit de justice du 2 Mars 1386, il ne réclamerent d'autre droit que celui de juger leurs *pairs*; ce qui leur fut octroyé de bouche, & les lettres commandées, mais non expédiées.

Il est dit dans les registres du parlement, que le duc de Bourgogne, comme doyen des *pairs*, remontra à Charles VI. au sujet du procès criminel qu'on faisoit au roi de Navarre, qu'il n'appartenoit qu'aux seuls *pairs* de France d'être jugés des *pairs* leurs pareils. Il prouva en plein parlement, par le témoignage d'un chancelier, & d'un premier & second président au même parlement, que le feu roi avoit reconnu ce privilege; & l'affaire mise en délibération, il lui en fut décerné acte, & ordonné qu'il en seroit fait registre.

Le premier Décembre 1373, l'évêque de Laon requit d'être renvoyé en parlement, selon le privilege de sa pairie; ce privilege fut reconnu par l'évêque de Langres le 19 Novembre 1484.

Ce privilege est d'ailleurs, confirmé par l'ordonnance du mois de Décembre 1365; par celle de 1366; celle du mois d'Avril 1453, *art.* 6. & encore plus récemment par l'édit du mois de Septembre 1610, *art.* 7. où en parlant des *pairs*, il est dit que *c'est de leur nature & droit que les causes dans lesquelles leur état est intéressé doivent y être introduites & traitées.*

Convocation des Pairs. Quoique les *pairs* aient droit de venir prendre leur place au parlement lorsqu'ils le jugent à propos, néanmoins comme ils y sont moins assidus que les magistrats, il arrive de tems en tems qu'on les convoque, soit pour juger un *pair*, soit pour quelqu'autre affaire qui interesse l'honneur & la dignité de la pairie, ou autre affaire majeure pour laquelle il paroît à propos de réunir le suffrage de tous les membres de la compagnie.

L'usage de convoquer les *pairs* est fort ancien, puisqu'ils furent convoqués dès l'an 1202 contre Jean sans Terre, roi d'Angleterre, duc de Normandie & de Guyenne.

Ils furent aussi convoqués à Melun en 1216 sous Philippe Auguste, pour décider le différend au sujet du comte de Champagne, entre le jeune Thibaut & Erard de Brienne; les *pairs* étoient dèslors distingués des autres barons.

Dans le xiv. siecle, ils furent convoqués deux fois pour le procès du duc d'Alençon: en 1378, pour le duc de Bretagne, quoique la pairie lui fût contestée: en 1386, pour faire le procès au roi de Navarre sous Charles VII: en 1458, pour le procès du duc d'Alençon.

On peut voir dans le pere Anselme plusieurs exemples de ces convocations ou semonces des *pairs* faites en divers tems, selon que les occasions se sont présentées.

Une des dernieres est celle qui fut faite en 1727 pour le procès du duc de la Force.

Cette convocation des *pairs* ne se fait plus en matiere civile, même pour leur pairie; mais elle se fait toujours pour leurs affaires criminelles.

Jusqu'au procès du maréchal de Biron, sous Henri IV. les rois ont assisté au jugement des procès criminels des *pairs*; c'est pourquoi il est encore d'usage d'inviter le roi de venir prendre place au parlement lorsque l'on convoque les *pairs*.

Le cérémonial que l'on observe pour convoquer ou semoncer les *pairs*, est que pour inviter les princes du sang, lesquels sont *pairs* nés, on envoie un des greffiers de la grand'chambre, qui parle au prince ou à quelque officier principal de sa maison, sans laisser de billet; à l'égard des autres *pairs*, le greffier y va la premiere fois, & s'il ne les trouve pas chez eux, il laisse un billet qui contient la semonce; quand l'affaire dure plusieurs séances, c'est une autre que le greffier qui porte les billets aux *pairs*. C'est ainsi que l'on en usa dans l'affaire du duc de la Force; les *pairs* furent priés de trouver bon qu'on ne fît que leur envoyer les billets, parce que les greffiers ne pouvoient suffire à tant de courses, sur-tout lorsque les affaires pressoient, ce qui fut agréé par les *pairs*.

Il y a des occasions, où sans convocation judiciaire, tous les *pairs* se réunissent avec les autres membres du parlement, comme ils firent le lendemain de la mort de Louis XIV. pour statuer sur le testament de ce prince & sur l'administration du royaume. *Lett. hist. sur le parlement.*

Ajournement des pairs. C'étoit autrefois un privilege des *pairs* de ne pouvoir être ajournés que par deux autres *pairs*, ce que l'on apelloit *faire un ajournement en pairie.* On tient que cette maniere d'ajourner étoit originairement commune à tous les Francs, qu'elle se conserva ensuite pour les personnes de distinction; elle subsistoit encore au xiij siecle en Normandie pour les nobles & pour les évêques.

A l'égard des *pairs*, cela fut pratiqué diversement en plusieurs occasions.

Sous le roi Robert, par exemple, le comte de Chartres fut cité par celui de Normaudie.

Sous Louis le Jeune en 1153, les derniers ajournemens furent faits au duc de Bourgogne *per nuntium*; mais il n'est pas dit qu'elle étoit la qualité de ce député.

Lors du différend que Blanche, comtesse de Champagne, & Thibaut son fils, eurent avec Erard de Brienne & Philippe sa femme, au sujet du comté de Champagne, la comtesse Blanche fut ajournée par le duc de Bourgogne & par deux chevaliers.

Dans un arrêt donné en 1224 contre la comtesse de Flandres, il est dit que c'étoit un privilege des *pairs* de ne pouvoir être ajourné que par deux chevaliers.

Ducange dit qu'en 1258 on jugea nécessaire un certain cérémonial, pour assigner un évêque, baron du royaume, quand il s'agissoit de sa baronnie.

Philippe le Bel fit en 1292 ajourner Edouard I. roi d'Angleterre, à la cour des *pairs*, par les évêques de Beauvais & de Noyon, tous deux *pairs* de France.

Ce même Edouard ayant été ajourné en 1295, comme duc de Guyenne, pour assister en personne au procès d'entre Robert, duc de Bourgogne, & Robert, comte de Nevers, touchant le duché de Bourgogne, la publication de l'ajournement fut faite par le sénéchal de Périgord & par deux chevaliers.

Robert d'Artois fut ajourné en 1331 par des chevaliers & conseillers; cependant l'ordonnance de Philippe VI. du mois de Décembre 1344, porte que quand un *pair* en ajournoit un autre, c'étoit par deux *pairs*, comme cela s'étoit déjà pratiqué; mais il paroît aussi qu'au lieu

lieu de *pairs*, on commettoit ſouvent des chevaliers & conſeillers pour ajourner.

En effet, le prince de Galles fut ajourné en 1368, *par un clerc de Droit, moult bien enlangagé, & par un moult noble chevalier*.

Dans une cauſe pour l'évêque de Beauvais, le 23 Mars 1373, il fut dit que, ſuivant les ordonnances & ſtyle de la cour, les *pairs* avoient le privilege de ne pouvoir être ajournés que par deux *pairs de lettres*; on entendoit apparemment par-là *deux chevaliers en lois*.

Ces formalités que l'on obſervoit pour ajourner un *pair*, avoient lieu même dans les affaires civiles des *pairs*; mais peu-à-peu elles ne furent pratiquées que pour les cauſes criminelles des *pairs*; encore pour ces cauſes criminelles les ajournemens en pairie ont paru ſi peu néceſſaires, que ſous Louis XI. en 1470, le duc de Bourgogne accuſé de crime d'état, fût aſſigné en la cour des *pairs* par un ſimple huiſſier du parlement, d'où eſt venu le proverbe que *ſergent du roi eſt* pair *à comte*; c'eſt-à-dire qu'un ſergent royal peut ajourner un *pair* de même que l'auroit fait un comte-*pair*.

Les *pairs* ſont ajournés en vertu de lettres-patentes, leſquelles ſont publiées par cri public; lorſqu'il font défaut ſur le premier ajournement, ils ſont réaſſignés en vertu d'autres lettres; l'ajournement doit être à long terme, c'eſt-à-dire que le délai doit être de trois mois, ainſi qu'il eſt dit dans un traité fait entre le roi Philippe le Bel, & les enfans de Guy, comte de Flandres, & les Flamans.

Rangs des pairs. Autrefois les *pairs* précèdoient les princes non *pairs*, & entre les ſimples *pairs* & les princes qui étoient en même tems *pairs*, le rang ſe régloit ſelon l'ancienneté de leur pairie; mais par une déclaration donnée à Blois en 1576, en réformant l'ancien uſage, il fut ordonné que les princes précéderoient tous les *pairs*, ſoit que ces princes ne fuſſent pas *pairs*, ou que leurs pairies fuſſent poſtérieures à celles des autres *pairs*, & que le rang des princes, qui ſont les premiers *pairs*, ſe réglât ſuivant leur proximité à la couronne.

Les nouveaux *pairs* ont les mêmes droits que les anciens, ainſi que la cour l'obſerva à Charles VII. en 1458, lors du procès du duc d'Alençon; & le rang ſe regle entr'eux, non pas ſuivant l'ordre de leur réception, mais ſuivant la date de l'érection de leurs pairies.

L'avocat d'un *pair* qui plaide en la grand'chambre doit être *in loco majorum*, c'eſt-à-dire à la place de l'appellant, quand même le *pair* pour lequel il plaide ſeroit intimé ou défendeur.

Les ambaſſadeurs du duc de Bourgogne, premier *pair de France*, eurent la préſéance ſur les électeurs de l'Empire au concile de Baſle; l'évêque & duc de Langres, comme *pair*, obtint la préſéance ſur l'archevêque de Lyon, par un arrêt du 16 Avril 1152, auquel l'archevêque de Lyon ſe conforma; & à l'occaſion d'une cauſe plaidée au parlement le 16 Janvier 1552, il eſt dit dans les régiſtres que les évêques *pairs de France* doivent précéder au parlement les nonces du pape.

Pair, aliment. Les auteurs qui ont parlé des *pairs*, tiennent que le Roi ſeroit obligé de nourrir un *pair* s'il n'avoit pas d'ailleurs de quoi vivre, mais on ne trouve pas d'exemple qu'aucun *pair* ait été réduit à cette extrémité.

Douaire des veuves des pairs. En 1306 Marguerite de Hainaut, veuve de Robert, comte d'Artois, demanda contre Mahaut, qui étoit alors conteſſe d'Artois, que ſon douaire fût aſſigné ſur les biens de ce comté, ſuivant la coutume qu'elle alléguoit être obſervée en pareil cas entre les *pairs de France*, au cas que l'on pût vérifier la dite coutume, ſinon ſelon les conventions qui avoient été faites entre les parties; après bien des faits propoſés de part & d'autre, par arrêt donné ès enquêtes, des octaves de la Touſſaint 1306, il fut jugé qu'il n'y avoit point de preuve ſuffiſante d'aucune loi ni coutume pour les douaires des veuves des *pairs*, & il fut dit que ladite Marguerite auroit pour ſon douaire dans les biens du comté d'Artois, 3500 liv. tournois; ce qui avoit été convenu entre les conjoints.

Amortiſſement. Par une ordonnance faite au parlement, de l'Epiphanie en 1277, il fut permis à l'archevêque de Reims, & autres évêques *pairs de France*, d'amortir non pas leur domaine ni les fiefs qui étoient tenus d'eux immédiatement, mais ſeulement leurs arriere-fiefs; au lieu qu'il fut défendu aux évêques non *pairs* d'accorder aucun amortiſſement.

Mais dans les vrais principes, le roi a ſeul vraiment le pouvoir d'amortir des héritages dans ſon royaume; de ſorte que quand d'autres ſeigneurs, & les *pairs* même amortiſſent des héritages pour ce qui les touche, cet amortiſſement ne doit pas avoir d'effet; & les gens d'égliſe acquéreurs, ne ſont vraiment propriétaires que quand le Roi leur a donné ſes lettres d'amortiſſement, ainſi qu'il réſulte de l'ordonnance de Charles V. du 8. Mai 1372.

Extinction de pairie. Lorſqu'il ne ſe trouve plus de mâles, ou autres perſonnes habiles à ſucceder au titre de la pairie, le titre de la pairie demeure éteint; du reſte la ſeigneurie qui avoit été érigée en pairie ſe regle à l'ordinaire pour l'ordre des ſucceſſions.

Continuation de pairie. Quoiqu'une pairie ſoit éteinte, le roi accorde quelquefois des lettres de continuation de pairie en faveur d'une perſonne qui n'étoit pas appellée au titre de la pairie; ces lettres different d'une nouvelle érection en ce qu'elles conſervent à la pairie le même rang qu'elle avoit ſuivant ſon érection.

Juſtices des pairies. Suivant un arrêt du 6 Avril 1419, l'archevêque de Reims avoit droit de donner des lettres de *committimus* dans l'étendue de ſa juſtice.

Les *pairs* ont droit d'établir des notaires dans tous les lieux dépendans de leur duché.

Suivant la déclaration du 26 Janvier 1680, les juges des *pairs* doivent être licentiés en Droit, & avoir prêté le ſerment d'avocat.

Reſſort des pairies au parlement. Autrefois toutes les affaires concernant les pairies reſſortiſſoient au parlement de Paris, comme les cauſes perſonnelles des *pairs* y ſont encore portées; & même par une eſpece de connéxité, l'appel de toutes les autres ſentences de leurs juges, qui ne concernoient pas la pairie, y étoit auſſi relevé ſans que les officiers royaux ou autres, dont le reſſort étoit diminué, puſſent ſe plaindre. Ce reſſort immédiat au parlement cauſoit de grands frais aux juſticiables; mais François I. pour y remédier, ordonna en 1527 que déſormais les appels des juges des pairies, en ce qui ne concernoit pas la pairie, ſeroient relevés au parlement du reſſort du parlement où la pairie ſeroit ſituée, & tel eſt l'uſage qui s'obſerve encore préſentement.

Mouvance des pairies. L'érection d'une terre en pairie faiſoit autrefois ceſſer la feodalité de l'ancien ſeigneur ſupérieur, ſans que ce ſeigneur pût ſe plaindre de l'extinction de la féodalité; la raiſon que l'on en donnoit, étoit que ces érections ſe faiſoient pour l'ornement de la couronne; mais ces graces étant devenues plus fréquentes, elles n'ont plus été accordées qu'à condition d'indemniſer les ſeigneurs de la diminution de leur mouvance.

Sieges royaux ès pairies. Anciennement dans les villes des *pairs*, tant d'égliſe que laïcs, il n'y avoit point de ſiege de bailliages royaux. Le roi Charles VI. en donna déclaration à l'évêque de Beauvais le 22 Avril 1422; & le 10 Janvier 1453, l'archevêque de Reims, plaidant contre le roi, allégua que l'évêque de Laon, pour endurer audit Laon un ſiege du Bailli de Vermandois, avoit 60 liv. chacun an ſur le roi; mais cela n'a pas continué, & pluſieurs des *pairs* l'ont ſouffert pour l'avantage de leurs villes. Il y eut difficultés pour ſavoir s'ils étoient obligés d'y admettre les officiers du grand maître des eaux & forêts, comme le procureur du roi le ſoutint le dernier Janvier 1459; cependant le 29 Novembre 1460, ces officiers furent par arrêt condamnées envers l'évêque de Noyon, pour les entrepriſes de juriſdiction qu'ils avoient faites en la ville de Noyon, où l'evêque avoit toute juſtice comme *pair de France*. *Dutillet & Anſelme*. (*A*)

PAIRS, (*Hiſt. d'Anglet.*) le mot *pairs*, veut dire *citoyens du même ordre*. On doit remarquer qu'en Angleterre, il n'y a que deux ordres de ſujets, ſavoir, les *pairs* du royaume & les communes. Les ducs, les marquis, les comtes, les vicomtes, les barons, les deux archevêques, les évêques, ſont *pairs* du royaume, & *pairs* entre eux, de telle ſorte, que le dernier des barons ne laiſſe pas d'être *pair* du premier duc. Tout le reſte du peuple eſt rangé dans la claſſe des communes. Ainſi à cet égard, le moindre artiſan eſt *pair* de tout gentilhomme qui eſt audeſſous du rang de baron. Quand donc on dit que chacun eſt jugé par les *pairs*, cela ſignifie que les *pairs* du royaume ſont jugés par ceux de leur ordre, c'eſt-à-dire par les autres ſeigneurs, qui ſont, comme eux, *pairs* du royaume. Tout de même un homme du peuple eſt jugé par des gens de l'ordre des communes, qui ſont ſes *pairs* à cet égard, quelque diſtance qu'il y ait entre eux par rapport aux biens, ou à la naiſſance.

Il y a pourtant cette différence entre les *pairs* du royaume & les gens des communes; c'eſt que tout *pair* du royaume a droit de donner ſa voix au jugement d'un autre *pair*; au lieu que les gens des communes ne ſont jugés que par douze perſonnes de leur ordre. Au reſte, ce jugement ne regarde que le fait: ces douze perſonnes,

nes, après avoir été témoins de l'examen public que le juge a fait des preuves produites pour & contre l'accusé, prononcent seulement qu'il est coupable ou innocent du crime dont on l'accuse: après quoi le juge le condamne ou l'absout, selon les lois. Telle est la prérogative des citoyens anglois depuis le tems du roi Alfred. Peut-être même que ce prince ne fit que renouveller & rectifier une coutume établie parmi les Saxons depuis un tems immémorial.

Le chevalier Temple prétend qu'il y a suffisamment de traces de cette coutume depuis les constitutions mêmes d'Odin, le premier conducteur des Goths asiatiques ou Getes en Europe, & fondateur de ce grand royaume qui fait le tour de la mer Baltique, d'où tous les gouvernemens gothiques de nos parties de l'Europe, qui sont entre le nord & l'ouest, ont été tirés. C'est la raison pourquoi cet usage est aussi ancien en Suede, qu'aucune tradition que l'on y ait; & il subsiste encore dans quelques provinces. Les Normands introduisirent les termes de *juré* & de *verdict*, de même que plusieurs autres termes judiciaires; mais les jugemens de douze hommes sont mentionnés expressément dans les lois d'Alfred & d'Ethelred.

Comme le premier n'ignoroit pas que l'esprit de domination, dont l'oppression est une suite naturelle, s'empare aisément de ceux qui sont en autorité, il chercha les moyens de prévenir cet inconvénient. Pour cet effet, il ordonne que dans tous les procès criminels, on prendroit douze personnes d'un même ordre, pour décider de la certitude du fait, & que les juges ne prononceroient leur sentence que sur la décision de ces douze.

Ce droit des sujets anglois, dont ils jouissent encore aujourd'hui, est sans doute un des plus beaux & des plus estimables qu'une nation puisse avoir. Un anglois accusé de quelque crime, ne peut être jugé que par ses *pairs*, c'est-à-dire par des personnes de son rang. Par cet auguste privilége, il se met hors de danger d'être opprimé, quelque grand que soit le crédit de ses ennemis. Ces douze hommes ou *pairs*, choisis avec l'approbation de l'accusé entre un grand nombre d'autres, sont appellés du nom collectif de *jury* (*D. J.*)

PAIRS BOURGEOIS. Lorsque les villes eurent acquis le droit de commune, & de rendre elles-mêmes la justice à leurs citoyens, elles qualifierent leurs juges de *pairs bourgeois*, apparemment à l'instar des *pairs* de fief, qui y rendoient auparavant la justice pour les seigneurs.

PAIRS DE CHAMPAGNE. L'arrêt du parlement de 1388, rendu entre la reine Blanche & le comte de Joigny, fait mention que le comté de Champagne étoit décoré de sept comtes *pairs* & principaux membres de Champagne, lesquels siégeoient avec le comte de Champagne en son palais pour le conseiller. Ces sept *pairs* étoient le comtes de Joigny, de Rhetel, Brienne, Portier, Grandpré, Roucy, & Braine, *Traité de la Pairie*, *page* 63.

PAIRS DES ECCLÉSIASTIQUES; les cardinaux sont les *pairs* du pape, soit comme évêque de Rome, ou comme souverain.

Les évêques avoient autrefois pour *pairs* les dignités de leurs chapitres, qui souscrivoient leurs actes, tant pour les statuts de l'Eglise, que pour les graces qu'ils accordoient.

Pour ce qui regardoit le domaine de l'Eglise & les fiefs qui en dépendoient, les évêques avoient d'autres *pairs* qu'on appelloit les *barons de l'évêque*, ou *de l'évêché*, lesquels étoient les *pairs* & les juges des causes des fiefs des autres vassaux laïques des évêques. *Voyez l'hist. de la Pairie*, *par* Boulainvilliers: on peut voir aussi l'*hist. de Verdun*, aux preuves, *page* 88, où il est parlé des *pairs* ou barons de l'évêché de Verdun, qui étoient au nombre de quatre.

PAIRS DE HAINAULT. Dumées, *titre* 6, de sa *Jurisprudence du Hainault*, dit que leur origine est assez incertaine. L'auteur des annales de la province, tient que ces *pairs* & autres officiers héréditaires, furent institués par la comtesse Richilde & son fils Baudouin, après l'an 1076, lorsque se voyant dépossédés par Robert le Frison, du comté de Flandres où il y avoit des *pairs*, & voulant faire marcher en même rang leur comté de Hainault, ils instituerent douze *pairs*, qui étoient les seigneurs d'Avesnes, Lens, Roeux, Chimay, Barbençon, Rebaix, Longueville, Silly, Walincourt, Baudour, Chievres, & Quevy. Il y eut dans la suite d'autres terres érigées en pairies, telle que celle de Berlaymont, qui appartient aujourd'hui au comte d'Egmond.

Les princes rendoient autrefois la justice eux mêmes; les *pairs* étoient leur conseil, auquel on associa les prélats, barons & chevaliers.

Les guerres presque continuelles ne permettant pas aux princes & aux seigneurs de vaquer exactement à rendre la justice, on institua certain nombre de conseillers de robe choisis du corps des Avocats.

Cependant les *pairs*, prélats, barons, & chevaliers, n'ont pas cessé d'être membres du conseil de Hainault, auquel on donna le titre de noble & souveraine cour de Hainault.

C'est de-là que l'*art.* 30. de la coutume générale de Hainault, dit qu'en matiere de grande importance, si les parties plaidantes ou l'une d'elles, insistent au renforcement de cour, & qu'il soit jugé nécessaire, les *pairs*, prélats, nobles, & autres féodaux, seront convoqués pour y assister & donner leur avis.

PAIR DES MONNOIES RÉELLES, est le rapport qu'il y a entre les especes d'or & d'argent d'un état, & celles des états étrangers, ou le résultat de la comparaison faite de leur poids, titre & valeur intrinseque. Toutes les monnoies en général n'ont point de valeur réelle; leur valeur est de convention, & dépend de la volonté du souverain: on appelle *monnoie réelle*, la valeur que la monnoie a par rapport à celle d'un autre pays, & ce rapport est le *pair des monnoies*.

PAIR *ou* PRUDHOMMES, quelques coutumes se servent du terme de *pairs*, pour exprimer des prudhommes ou gentilshommes choisis à l'effet de faire des estimations. *Voy. les Institutes, cout. de* Loisel, *liv. IV. tit.* 3. *nomb.* 13. *& les observations de* Lauriere.

PAIRS DE VERMANDOIS; les chanoines de Saint-Quentin sont appellés *pares Viromandiæ*, & leur doyen est le douzieme des prélats appellés à la consécration de l'archevêque de Reims.

PAIRS DES VILLES, ce sont les échevins; ces officiers étant choisis entre les plus notables bourgeois pour être juges de leurs concitoyens, au-moins c'étoient eux qui rendoient autrefois la justice avec les comtes dont ils étoient comme les *pairs* ou les assesseurs; & encore actuellement dans plusieurs villes, ils ont conservé quelque portion de l'administration de la justice. *Voyez* ECHEVINS *&* Loiseau, en son *Traité des Offices*. (*A*)

PAIRE, s. f. (*Gram.*) ce mot signifie deux choses semblables, dont l'une ne se vend guere sans l'autre; comme une *paire* de pendans d'oreilles, de bas, de gans, de jarretieres, de souliers, de manchettes, *&c.* Ce mot se dit aussi de certaines marchandises composées de deux parties pareilles, encore qu'elles ne soient point divisées; on dit en ce sens une *paire* de lunettes, de ciseaux, de mouchettes, *&c.* Enfin, ce mot se dit par extension d'une chose seule qui n'est point appareillée. Ainsi on dit une *paire* de tablettes, une *paire* de vergettes, pour dire, *des tablettes, des vergettes*. (*D. J.*)

PAIRE, *en Anatomie*, signifie un assemblage de deux nerfs qui ont tiré origine commune de la moëlle alongée, ou de la moëlle de l'épine, & qui se distribuent de-là dans toutes les parties du corps, l'un d'un côté, & l'autre de l'autre. *Voyez* NERF.

C'est dans ce sens que nous disons les dix *paires* de nerfs de la moëlle alongée, la premiere, la seconde, la troisieme, *&c.* les sept *paires* de nerfs cervicaux, la premiere, la seconde, la troisieme, *&c.* les douze *paires* dorsales, la premiere, la seconde, *&c.* les cinq *paires* lombaires, *&c. Voy.* CERVICAL, DORSAL, *&* LOMBAIRE.

PAIRE VAGUE, *ou* la huitieme *paire*, est une très-considérable conjugaison des nerfs de la moëlle alongée; ils sont ainsi appellés à cause de leur distribution large & étendue dans plusieurs parties du corps. *Voyez* leur origine, leurs cours, leur distribution, sous l'*article* VAGUE.

PAIREMENT, adv. (*Arithmétique.*) un nombre *pairement* pair, est celui qu'un nombre pair mesure par un nombre pair; ainsi 16 est un nombre *pairement* pair, parce que le nombre pair huit le mesure par le nombre pair deux, qui est aussi un nombre pair.

Au contraire, un nombre *pairement* impair, ou impairement pair, est celui qu'un nombre pair mesure par un nombre impair; tel est le nombre pair 18, que le nombre pair 2, mesure par le nombre impair 9. *Voyez* NOMBRE *&* PAIR.

Le nombre *pairement* pair est divisible exactement par quatre, c'est-à-dire, peut se diviser en quatre nombres entiers égaux; le nombre *pairement* impair, ou impairement pair ne l'est point, & n'est divisible exactement que par deux, c'est-à-dire, n'est divisible qu'en deux nombres entiers égaux. (*E*)

PAIRIE, *voyez l'article* PAIR.

PAIRLE, s. m. (*Blason.*) figure composée de trois laris mouvans des deux angles du chef & de la pointe, & qui

& qui se joignent au fort de l'écu, en forme d'y grec ou espece de pal qui, mouvant du pié de l'écu, se divise en arrivant au milieu en deux parties égales, qui vont aboutir aux deux angles du chef. On dérive le mot *pairle*, les uns de *palirum*, parce qu'il en a la figure, n'étant représenté qu'à moitié; d'autres ou de *pergula*, perche fourchue dont on se servoit autrefois pour suspendre les lampes & étendre les habits sacrés dans les sacristies; ou de *pariles*, parce qu'il est fait de trois branches de longueur égale. Issoudun porte d'azur au *pairle* d'or accompagné de trois fleurs de lis mal ordonnées de même.

PAIS. *Voyez* PAYS.

PAISAGE. *Voyez* PAYSAGE.

PAISAGISTES. *Voyez* PAYSAGISTES.

PAISAN. *Voyez* PAYSAN.

PAISIBLE, adj. (*Gram.*) qui aime le repos & la paix. Il se dit des personnes; un homme *paisible*; une vie *paisible*.

PAISIBLE POSSESSION, (*Jurisprud.*) *Voyez* POSSESSION PAISIBLE.

PAISIBLE, (*Maréchal.*) un cheval *paisible* est celui qui n'a aucune ardeur.

PAISSANT, adj. *en terme de Blason*, se dit des vaches & des brebis qui ont la tête baissée pour *paître*. Berbisay en Bourgogne, d'azur à une brebis *paissante* d'argent sur une terrasse de synople.

PAISSE. *Voyez* MOINEAU.

PAISSE DE BOIS. *Voyez* PINÇON-MONTAIN.

PAISSEAU, s. f. (*Sergerie.*) c'est une étoffe de laine croisée, une espece de serge qui se fabrique en Languedoc, particulierement à Sommiers, & aux environs.

PAISSEAU, s. m. PAISSELER, v. act. (*Gram. écon. rustique.*) c'est en quelques provinces un synonyme d'*échalat*. On dit dans ces endroits *paisseler* la vigne, pour la garnir d'échalas; & on appelle *paisselure*, les brins menus de chanvre dont on se sert pour attacher l'échalat au sep.

PAISSOMME, s. m. (*Marine.*) c'est un bas-fond où il a peu d'eau.

PAISSON, s. m. (*Jurisprud.*) terme ancien, qui vient du latin *pascere*, & qui est encore usité en matiere d'eaux & forêts, pour exprimer le droit de pacage, ou l'exercice même de ce droit, c'est-à-dire l'acte même de faire paître les bestiaux; il signifie aussi quelquefois les herbes & fruits que les bestiaux paissent dans les forêts & dans la campagne.

Le réglement général pour les eaux & forêts fait par Henri IV. au mois de Mai 1597, pour éviter les fraudes & les abus qui se commettoient par le passé sous couleur de délivrance d'arbres faite aux marchands adjudicataires de la *paisson* & glandée pour leur chauffage, ordonne qu'à l'avenir les *paissons* & glandées soient adjugées, sans qu'aux marchands paissonniens soient délivrés aucuns arbres pour leur chauffage; mais seulement que ceux qui auront en garde les porcs à leur loge de bois traînant ès forêts ou de bois sec abattu au crochet.

L'article suivant porte, que dans les publications qui se feront des *paissons* & glandées avant l'adjudication d'icelles, sera comprise la quantité de porcs que pourra porter la glandée de la forêt, suivant l'estimation qui en aura été faite, & que le nombre des officiers usagers, & autres privilégiés ayant droit de *paisson*, sera restraint à proportion de ladite estimation.

Enfin l'article 35 défend aux usagers, officiers & autres ayant droit de *paisson*, d'y mettre d'autres porcs que de leur nourriture, sans qu'ils puissent vendre leur droit (*de paisson*) aux marchands paissonniers, ni que les marchands les puissent acheter d'eux, sous peine d'amende arbitraire & confiscation des porcs, & privation desdits droits & offices pour les usagers, officiers & privilégiés & contre les marchands, sur peine d'amende arbitraire.

Le titre xviij. de l'ordonnance des eaux & forêts est intitulé, *des ventes & adjudication des pascages, glandées & paissons*; il n'est cependant point parlé de *paisson* nommément dans le corps du titre, mais seulement du cas où il y aura assez de glands & de feines pour faire vente de glandée, & que l'on reglera le nombre des porcs qui seront mis en pacage ou glandée, tant pour les usagers que pour les officiers, ce qui fait connoître que *paisson* & pacage sont quelquefois synonymes; & que la glandée est aussi prise le plus souvent pour *paisson*, parce que le gland est le fruit qui se trouve le plus communément dans les bois, propre à la nourriture des porcs. *Voyez* PACAGE.

Dans les bois de haute futaye la glandée n'est ouverte que depuis le premier Octobre jusqu'au premier Février, il n'y a pendant ce tems-là que les propriétaires ou leurs fermiers, & les usagers, qui puissent envoyer des bestiaux dans la futaye. *Voyez le titre xviij. de l'Ordonnance de* 1669. (*A*)

PAISSON, s. m. *terme de Gantier & de Peaussier*, morceau de fer ou d'acier délié qui ne coupe pas, fait en maniere de cercle, large d'un demi-pié ou environ, & monté sur un pié de bois, servant à déborder & à ouvrir le cuir pour le rendre plus doux: les Gantiers disent *paissonner*, pour signifier *étendre* & tirer une peau sur le *paisson* (*D. J.*)

PAITA, (*Géog. mod.*) petite ville de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Quito, avec un port qui ne peut guère passer que pour une baie. *Long.* 296. 56. *lat.* 5. 12.

La ville de *Paita* est située dans un canton fort stérile, dont le terrein n'est composé que de sable & d'ardoise. Elle ne contient qu'environ deux cens familles; les maison n'y sont que d'un étage, & n'ont que des murs de roseaux refendus & d'argille, & des toîts de feuilles séches: cette maniere de bâtir, toute légere qu'elle paroît, est assez solide pour un pays où la pluie est un phénomène rare.

L'amiral Anson prit cette ville en 1741, avec cinquante soldats, la brûla, & partit avec un butin considérable qu'il enleva aux Espagnols. (*D. J.*)

PAITRE, v. act. (*Gramm.*) il se dit des animaux, c'est l'action de se nourrir des substances végétales éparses dans les campagnes. Les moutons *paissent* aux prés, les chevres aux collines, les cochons aux forêts.

PAITRE L'OISEAU, (*Fauconnerie.*) la maniere de le faire est de le laisser manger par poses, & lui cacher quelquefois la chair de peur qu'il ne se débatte; on lui fait plumer de petits oiseaux comme il faisoit aux bois; la bonne chair est un peu de la cuisse ou du cou d'une vieille geline; les entrailles aussi lui dilatent le boyau.

PAITRIN, s. m. (*Boulang.*) vaisseau dans lequel on paitrit & l'on fait la pâte. Les *paitrins* des Boulangers sont des especes de huches ou coffres de bois à quatre ou six piés, suivant sa grandeur: car il y en a où l'on peut paitrir jusqu'à vingt & vingt-quatre boisseaux de farine à-la-fois. Dans les petits *paitrins*, c'est-à-dire dans ceux qui ne peuvent contenir que sept ou huit boisseaux; le couvercle est attaché avec des couplets, & se leve sur le derriere comme aux bahus. Pour les grands, ils ont un couvercle coupé en deux qui se tire à coulisse, par le moyen d'une piece de bois à rainure qui traverse la largeur du *paitrin*, & qui étant mobile s'ôte & se remet à volonté; près du *paitrin* se placent deux tables, l'une qu'on appelle *le tour*, ou *table à tourne*, & l'autre *la table à coucher*. (*D. J.*)

PAITRIR, v. n. (*Boulang.*) faire de la pâte pour en former ensuite du pain ou des pâtisseries, en les mettant cuire au four; l'on commence toujours à *paitrir* la pâte destinée à faire du pain avec les mains; mais souvent, lorsque l'ouvrage est difficile, & qu'il y a beaucoup de farine, on l'acheve avec les piés, quelquefois nuds, & quelquefois pour plus de propreté, enfermés dans un sac. Cette maniere de *paitrir* aux piés se fait assez souvent dans les paitrins mêmes s'ils sont grands & solides, mais plus souvent encore sur une table placée à terre, où l'on étend la pâte qu'on veut achever aux piés. Les Pâtissiers en France *paitrissent* sur une espece de dessus de table mobile, qui a des bords de trois côtés, qu'ils appellent *un tour*, & quelquefois sur une table ordinaire. *Savary*. (*D. J.*)

PAITRISSEUR, s. m. (*Boulang.*) celui qui paitrit dans la boulangerie où l'on fait du biscuit de mer. Les Boulangers sont pour ainsi dire de deux ordres, savoir les *paitrisseurs* & les *gindres* ou maîtres de pelle; ceux-ci sont seuls chargés d'en former les galettes; les autres ne font seulement que paitrir la pâte & de la dresser en galettes: dans chaque boulangerie il y a deux *paitrisseurs* & un gindre.

PAIX, s. f. (*Droit nat. politique. & moral.*) c'est la tranquillité dont une société politique jouit; soit au-dedans, par le bon ordre qui regne entre ses membres; soit au-dehors, par la bonne intelligence dans laquelle elle vit avec les autres peuples.

Hobbes a prétendu que les hommes étoient sans cesse dans un état de guerre de tous contre tous; le sentiment de ce philosophe atrabilaire ne paroît pas mieux fondé que s'il eût dit, que l'état de la douleur & de la maladie est naturel à l'homme. Ainsi que les corps physiques, les corps politiques sont sujets à des révolutions cruelles & dangereuses, quoique ces infirmités soient des suites nécessaires de la foiblesse humaine, elles ne peuvent être appellées un état naturel. La guerre est un fruit de la dépravation des hommes, c'est une

mala-

maladie convulfive & violente du corps politique, il n'eft en fanté, c'eft-à-dire dans fon état naturel que lorfqu'il jouit de la *paix*; c'eft elle qui donne de la vigueur aux empires; elle maintient l'ordre parmi les citoyens; elle laiffe aux lois la force qui leur eft néceffaire; elle favorife la population, l'agriculture & le commerce; en un mot elle procure aux peuples le bonheur qui eft le but de toute fociété. La guerre au contraire dépeuple les états; elle y fait regner le défordre; les lois font forcées de fe taire à la vûe de la licence qu'elle introduit; elle rend incertaines la liberté & la propriété des citoyens; elle trouble & fait negliger le commerce; les terres deviennent incultes & abandonnées. Jamais les triomphes les plus éclatans ne peuvent dédommager une nation de la perte d'une multitude de fes membres que la guerre facrifie; fes victoires mêmes lui font des plaies profondes que la *paix* feule peut guérir.

Si la raifon gouvernoit les hommes fi elle avoit fur les chefs des nations l'empire qui lui eft dû, on ne les verroit point fe livrer inconfidérément aux fureurs de la guerre, ils ne marqueroient point cet acharnement qui caractérife les bêtes féroces. Attentifs à conferver une tranquillité de qui dépend leur bonheur, ils ne faifiroient point toutes les occafions de troubler celle des autres; fatisfaits des biens que la nature a diftribués à tous fes enfans, ils ne regarderoient point avec envie ceux qu'elle a accordés à d'autres peuples; les fouverains fentiroient que des conquêtes payées du fang de leurs fujets ne valent jamais le prix qu'elles ont coûté. Mais par une fatalité déplorable, les nations vivent entre elles dans une défiance réciproque; perpétuellement occupées à repouffer les entreprifes injuftes des autres, ou à en former elles-mêmes, les prétextes les plus frivoles leur mettent les armes à la main, & l'on croiroit qu'elles ont une volonté permanente de fe priver des avantages que la Providence ou l'induftrie leur ont procurés. Les paffions aveugles des princes les portent à étendre les bornes de leurs états; peu occupés du bien de leurs fujets, ils ne cherchent qu'à groffir le nombre des hommes qu'ils rendent malheureux. Ces paffions allumées ou entretenues par des miniftres ambitieux, ou par des guerriers dont la profeffion eft incompatible avec le repos, ont eu dans tous les âges les effets les plus funeftes pour l'humanité. L'hiftoire ne nous fournit que des exemples de *paix* violées, de guerres injuftes & cruelles, de champs dévaftés, de villes réduites en cendres. L'épuifement feul femble forcer les princes à la *paix*; ils s'apperçoivent toujours trop tard que le fang du citoyen s'eft mêlé à celui de l'ennemi; ce carnage inutile n'a fervi qu'à cimenter l'édifice chimérique de la gloire du conquérant, & de fes guerriers turbulens; le bonheur de fes peuples eft la premiere victime qui eft immolée à fon caprice ou aux vûes intéreffées de fes courtifans.

Dans ces empires, établis autrefois par la force des armes, ou par un refte de barbarie, la guerre feule mene aux honneurs, à la confidération, à la gloire; des princes ou des miniftres pacifiques font fans ceffe expofés aux cenfures, au ridicule, à la haine d'un tas d'hommes de fang, que leur état intéreffe au defordre. Probus guerrier doux & humain, eft maffacré par fes foldats pour avoir décelé fes difpofitions pacifiques. Dans un gouvernement militaire le repos eft pour trop de gens un état violent & incommode; il faut dans le fouverain une fermeté inaltérable, un amour invincible de l'ordre & du bien public, pour réfifter aux clameurs des guerriers qui l'environnent. Leur voix tumultueufe étouffe fans ceffe le cri de la nation, dont le feul intérêt fe trouve dans la tranquillité. Les partifans de la guerre ne manquent point de prétextes pour exciter le defordre & pour faire écouter leurs vœux intéreffés: „ c'eft par la guerre, difent-ils, que les états s'affermiffent; une nation s'amollit, fe dégrade dans la *paix*; „ fa gloire l'engage à prendre part aux querelles des nations voifines, le parti du repos n'eft celui que des „ foibles „. Les fouverains trompés par ces raifons fpécieufes, font forcés d'y céder; ils facrifient à des craintes, à des vûes chimériques la tranquillité, le fang & les tréfors de leurs fujets. Quoique l'ambition, l'avarice, la jaloufie, & la mauvaife foi des peuples voifins ne fourniffent que trop de raifons légitimes pour recourir aux armes, la guerre feroit beaucoup moins fréquente, fi on n'attendoit que des motifs réels ou une néceffité abfolue de la faire; les princes qui aiment leurs peuples, favent que la guerre la plus néceffaire eft toujours funefte, & que jamais elle n'eft utile qu'autant qu'elle affure la *paix*. On difoit au grand Guftave que par fes glorieux fuccès il paroiffoit que la Providence l'avoit fait naître pour le falut des hommes; que fon courage étoit un don de la Toute-Puiffance, & un effet vifible de fa bonté. *Dites plûtôt de fa colere*, répartit le conquérant; *fi la guerre que je fais eft un remede, il eft plus infupportable que vos maux*.

Paix, Traité de, (*Droit Politique*.) Les conventions qui mettent fin à la guerre, font ou principales ou acceffoires. Les conventions principales font celles qui terminent la guerre, ou par elles-mêmes comme un *traité de paix*, ou par une fuite de ce dont on eft convenu, comme quand on a remis la fin de la guerre à la décifion du fort, ou au fuccès d'un combat, ou au jugement d'un arbitre. Les conventions acceffoires font celles qu'on ajoute quelquefois aux conventions principales pour les confirmer & en rendre plus fûre l'exécution: Tels font les ôtages, les gages, les garanties.

La premiere queftion qui fe préfente ici, c'eft, fi les conventions publiques, les *traités de paix* font celles que les peuples doivent regarder comme les plus facrées & les plus inviolables, rien n'eft plus important au repos & à la tranquillité du genre humain. Les princes & les nations n'ayant point de juge commun qui puiffe connoître & décider de la juftice de guerre, on ne pourroit jamais compter fur un *traité de paix*, fi l'exception d'une crainte injufte avoit ici lieu ordinairement, je dis ordinairement: car dans les cas où l'injuftice des conditions d'un *traité de paix* eft de la derniere évidence, & que le vainqueur injufte abufe de fa victoire, au point d'impofer au vaincu les conditions les plus dures, les plus cruelles, & les plus infupportables, le droit des nations ne fauroit autorifer de femblables traités, ni impofer aux vaincus l'obligation de s'y foumettre foigneufement. Ajoutons encore, que bien que le droit ordonne qu'à l'exception du cas dont nous venons de parler, les *traités de paix* foient obfervés fidellement, & ne puiffent pas être annullés fous le prétexte d'une contrainte injufte, il eft néanmoins inconteftable que le vainqueur ne peut pas profiter en confcience des avantages d'un tel traité, & qu'il eft obligé par la juftice intérieure, de reftituer tout ce qu'il peut avoir acquis dans une guerre injufte.

Une autre queftion, c'eft de favoir fi un fouverain ou un état doit tenir les *traités de paix* & d'accommodement qu'il a faits avec des fujets rébelles. Je réponds,

1°. Que lorfqu'un fouverain a réduit par les armes les fujets rébelles, c'eft à lui à voir comment il les traitera.

2°. Mais s'il eft entré avec eux dans quelque accommodement, il eft cenfé par cela feul leur avoir pardonné tout le paffé; de forte qu'il ne fauroit légitimement fe difpenfer de tenir fa parole, fous prétexte qu'il l'avoit donnée à des fujets rébelles. Cette obligation eft d'autant plus inviolable, que les fouverains font fujets à traiter de rébellion une défobéiffance ou une réfiftance, par laquelle on ne fait que maintenir fes juftes droits, & s'oppofer à la violation des engagemens les plus effentiels des fouverains; l'hiftoire n'en fournit que trop d'exemples.

Il n'y a que celui qui a droit de faire la guerre, qui ait le droit de la terminer par un *traité de paix*: en un mot, c'eft ici une partie effentielle de la fouveraineté. Mais un Roi prifonnier pourroit-il conclure un *traité de paix* valable & obligatoire pour la nation? Je ne le penfe pas: car il n'y a nulle apparence, & l'on ne fauroit préfumer raifonnablement, que le peuple ait voulu conférer la fouveraineté à quelqu'un, avec pouvoir de l'exercer fur les chofes les plus importantes, dans le tems qu'il ne feroit pas maître de fa propre perfonne; mais à l'égard des conventions qu'un roi prifonnier auroit faites, touchant ce qui lui appartient en particulier, elles font valides fans contredit. Que dirons-nous d'un roi chaffé de fes états? S'il n'eft dans aucune dépendance de perfonne, il peut fans doute faire la *paix*.

Pour connoître fûrement de quelles chofes un roi peut difpofer par un *traité de paix*, il ne faut que faire attention à la nature de la fouveraineté, & à la maniere dont il la poffede.

Dans les royaumes patrimoniaux, à les confidérer en eux-mêmes; rien n'empêche que le roi n'aliene la fouveraineté, ou une partie.

Mais les rois qui ne poffedent la fouveraineté qu'à titre d'ufufruit, ne peuvent par aucun traité aliéner de leur chef, ni la fouveraineté entiere, ni aucune de fes parties: pour valider de telles aliénations, il faut le confentement de tout le peuple, ou des états du royaume.

3°. A l'égard du domaine de la couronne, il n'eft pas non plus pour l'ordinaire au pouvoir du fouverain de l'aliéner.

4°. Pour ce qui eft des biens des particuliers, le Souverain a, comme tel, un droit éminent fur les biens des fujets, & par conféquent il peut en difpofer, & les aliéner par un traité, toutes les fois que l'utilité publique ou

ou la néceſſité la demandent, bien entendu que l'état doit dans ce cas là dédommager les particuliers du dommage qu'ils ſouffrent au-delà de leur quote-part.

Pour bien interpréter les clauſes d'un *traité de paix*, & pour en bien déterminer les effets, il ne faut que faire attention aux regles générales de l'interprétation, & à l'intention des parties contractantes.

1°. Dans tout *traité de paix*, s'il n'y a point de clauſe au contraire, on préſume que l'on ſe tient réciproquement quittes de tous les dommages cauſés par la guerre; ainſi les clauſes d'amniſtie générale ne ſont que pour une plus grande précaution.

2°. Mais les dettes des particuliers à particuliers déja contractées avant la guerre, & dont on n'avoit pas pu pendant la guerre exiger le payement, ne ſont point cenſées éteintes par le *traité de paix*.

3°. Les choſes mêmes que l'on ignore avoir été commiſes, ſoit qu'elles l'ayent été avant ou pendant la guerre, ſont cenſées compriſes dans les termes généraux, par leſquelles on tient quitte l'ennemi de tout le mal qu'il nous a fait.

4°. Il faut rendre tout ce qui peut avoir été pris depuis la paix conclue, cela n'a point de difficulté.

5°. Si dans un *traité de paix* on fixe un certain terme pour l'accompliſſement des conditions dont on eſt convenu, ce terme doit s'entendre à la derniere rigueur; enſorte que lorſqu'il eſt expiré, le moindre retardement n'eſt pas excuſable, à moins qu'il ne provînt d'une force majeure, ou qu'il ne paroiſſe manifeſtement que ce délai ne vient d'aucune mauvaiſe intention.

6°. Enfin il faut remarquer que tout *traité de paix* eſt par lui-même perpétuel, & pour parler ainſi, éternel de ſa nature, c'eſt-à-dire, que l'on eſt cenſé de part & d'autre être convenu de ne prendre jamais plus les armes au ſujet des démêlés qui avoient allumé la guerre, & de les tenir déſormais pour entiérement terminés.

Je crois, (c'eſt M. de Monteſquieu qui me fournit cette derniere obſervation.) „ Je crois, dit-il, que le „ plus beau *traité de paix* dont l'hiſtoire ait parlé, eſt „ celui que Gélon, roi de Syracuſe, fit avec les Car„ thaginois. Il voulut qu'ils aboliſſent la coutume d'im„ moler leurs enfans. Choſe admirable! Après avoir dé„ fait trois cent mille Carthaginois, il exigeoit une con„ dition qui n'étoit utile qu'à eux, ou plutôt il ſtipuloit „ pour le genre humain. (*D. J.*)

Paix religieuse, (*Hiſt. mod. Politiq.*) *pax religioſa*; c'eſt ainſi qu'on nomme en Allemagne une convention ou traité conclu en 1555, entre l'empereur Charles-Quint & les princes & états Proteſtans, par lequel l'exercice de la religion Luthérienne ou confeſſion d'Ausbourg étoit permis dans tout l'Empire. Les princes Proteſtans demeuroient en poſſeſſion des biens eccléſiaſtiques dont ils s'étoient emparés, ſans cependant pouvoir s'en approprier de nouveaux; tous les Proteſtans étoient ſouſtraits à la juriſdiction du pape. Cet acte eſt encore regardé comme faiſant une des lois fondamentales de l'empire d'Allemagne. En 1629 l'empereur Ferdinand II. pouſſé par un zele aveugle, ou peut-être par l'envie d'exercer un pouvoir abſolu dans l'Empire, ſans avoir égard à la *paix religieuſe*, publia, un édit, par lequel il ordonnoit aux Proteſtans de l'Empire, de reſtituer aux eccléſiaſtiques catholiques les biens qui leur avoient été enlevés durant les troubles précédens. Les princes proteſtans, comme il étoit facile de le prévoir, ne voulurent point ſe ſoumettre à une loi qui leur paroiſſoit ſi dure, ce qui donna lieu à une guerre civile qui déſola toute l'Allemagne pendant 30 ans, & qui ne fut terminée que par la paix de Weſtphalie en 1648.

Paix, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot a dans l'Ecriture une ſignification fort étendue, & toujours favorable. Il ſe prend pour *alliance*, *amitié*, *concorde*, *bonheur*, *proſperité*. La juſtice & la *paix* ſont étroitement liées enſemble, dit David, *Pſ. lxxxiv.* 11. en parlant d'un heureux gouvernement. *L'Evangile de paix*, Eph. *ii.* 17. c'eſt l'Evangile de J. C. *Etre enſéveli en paix*, c'eſt mourir dans la ſécurité d'une bonne conſcience. On lit dans les Juges *vi.* 23. ces paroles, *que la paix ſoit avec vous*, *ne craignez point*, *vous ne mourrez point*; c'eſt que c'étoit une opinion, commune chez les Juifs, que quiconque avoit vu un ange, devoit s'attendre à mourir bien-tôt.

Ce qui eſt ferme & ſtable, eſt encore appellé du nom de *paix*; *do ei pacem fœderis*, Nomb. *xxv.* 12. c'eſt-à-dire, *je lui fais une promeſſe irrévocable*. Enfin la *paix* dans l'Evangile, ſignifie le bonheur à venir que J. C. le *prince de la paix*, promet à tous les fideles. (*D. J.*)

Paix, le baiser de, (*Hiſt. eccléſ.*) Le baiſer de *paix* ſe donnoit dans la liturgie gallicane après la lecture des diptyques, & de la priere qu'on nommoit la *collecte*. Ce baiſer ou cette action de s'embraſſer & de ſe baiſer alors, s'appelle auſſi *paix*. L'archidiacre donnoit la *paix* au premier évêque qui la donnoit au ſuivant, & ainſi ſucceſſivement par ordre. Le peuple en faiſoit de même, les hommes & les femmes ſéparément. L'egliſe Romaine ne donnoit la *paix* qu'après la conſécration. Le pape Innocent I. reprend ceux qui donnoient la *paix* auparavant.

Paix, (*Mythol. & Littérat.*) Les Grecs & les Romains honoroient la *paix* comme une grande déeſſe. Les Athéniens lui dreſſerent des ſtatues ſous le nom d'εἰρήνη; mais elle fut encore plus célébrée chez les Romains qui lui érigerent dans la rue ſacrée le plus grand & le plus magnifique temple qui fût dans Rome. Ce temple dont les ruines, & même une partie des voûtes reſtent encore ſur pié, fut commencé par Agrippine, & depuis achevé par Veſpaſien. Joſephe dit que les empereurs Veſpaſien & Titus y dépoſerent les riches dépouilles qu'ils avoient enlevées au temple de Jeruſalem.

C'étoit dans le temple de la *paix* que s'aſſembloient ceux qui profeſſoient les beaux Arts, pour y diſcuter leurs prérogatives, afin qu'en préſence de la divinité, toute aigreur fût bannie de leurs diſputes. Ce temple fut ruiné par un incendie ſous le regne de l'Empereur Commode.

Baronius a raiſon, de ſoutenir qu'il n'y a jamais eu à Rome d'autre temple de la *paix*, & que ce que quelques modernes débitent de celui qui vint à tomber à la naiſſance de Jeſus-Chriſt, eſt une pure fable. Il eſt vrai cependant que cette déeſſe eut à Rome, avant Veſpaſien, des autels, un culte & des ſtatues. Ovide dit au I. livre des faſtes:

Ipſum nos carmen deduxit pacis *ad aram*,
Frondibus Actiacis comtos redimita capillos
Pax *ades*, & *toto mitis in orbe mane*.

Nous voyons là un autel de la *paix*; voici des ſtatues de cette déeſſe. Dion nous apprend que le peuple Romain ayant fourni une ſomme d'argent conſidérable pour ériger une ſtatue en l'honneur d'Auguſte, ce prince aima mieux employer cette ſomme à faire élever des ſtatues au ſalut du public, à la concorde & à la *paix*.

La légende *pax Auguſti*, eſt fréquente ſur les médailles de Galba. A la mort de Néron, diverſes parties de l'empire s'ébranlerent: Nymphidius Sabinus à Rome, Fonteius Capito en Germanie, Clodius Macer en Afrique, étoient ſur le point de cauſer de grands troubles qui furent prévenus par la mort des rebelles; ces heureux commencemens donnerent occaſion de repréſenter la *paix*, brûlant d'une main les inſtrumens de la guerre, & portant de l'autre les fruits de la tranquillité. (*D. J.*)

Paix, (*Iconol. & Monum. antiq.*) Chez les Grecs la paix étoit figurée par une déeſſe qui porte à bras ouverts le dieu Plutus, enfant. Chez les Romains on trouve ordinairement la *paix* repréſentée avec un rameau d'olivier, quelquefois avec des aîles, tenant un caducée, & ayant un ſerpent à ſes piés. On lui donne auſſi une corne d'abondance. L'olivier eſt le ſymbole de la paix. Le caducée eſt le ſymbole du négociateur Mercure, pour marquer la négociation qui a procuré la *paix*. Dans une médaille d'Antonin le Pieux, la *paix* tient de la main droite une branche d'olivier, & brûle de la gauche des boucliers & des cuiraſſes. Cette idée n'étoit pas nouvelle, elle étoit ingénieuſe. (*D. J.*)

Paix, (*Juriſprud.*) du latin *paciſci*. Dans les anciennes ordonnances ce terme eſt quelquefois pris pour *convention*. Voyez *l'ordonnance de Charles V.* du mois de Janvier 1364, *tome IV. page* 527, & le *mot* Pacte, (*A*)

Paix, ou *trêve de Dieu*, étoit une ceſſation d'armes, depuis le ſoir du mercredi de chaque ſemaine, juſqu'au lundi matin, que les eccléſiaſtiques & les princes religieux firent obſerver dans le tems où il étoit permis aux particuliers de tuer le meurtrier de leur parent, ou de ſe venger par leurs mains en tel autre cas que ce fût. *Voyez* Faide.

PAK, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) *paca*, animal quadrupede, qui a environ un pié de longueur, depuis le bout du muſeau juſqu'à l'origine de la queue. La tête eſt groſſe; il a les oreilles petites & pointues, la queue courte & cinq doigts à chaque pié. Le poil eſt court & rude; le deſſus du corps a une couleur fauve foncée, & le deſſous eſt d'un blanc jaunâtre. Il y a ſur les côtés trois bandes étroites & longitudinales d'un blanc jaunâtre. Cet animal ſe trouve dans la Guyanne & au Bréſil. On l'a rapporté au genre du lapin. M. Briſſon, *reg. anim.* Le *pak* eſt très bon à manger. *Voyez* Piſon, *hiſt. nat. lib. III.* (*I*)

PAKLAKENS, s. m. (*draperie étrang.*) sorte de draps qui se fabriquent en Angleterre; ils s'envoient ordinairement en blanc & non teints; les pieces sont de trente-sept à trente-huit aunes.

PAL, *voyez* MILANDRE.

PAL, s. m. (*Charpent.*) ou pieux; c'est une piece de bois longue & taillée en pointe, que l'on fiche en terre pour servir de défense ou de barriere, & pour fermer ou servir de clôture. (*D. J.*)

PAL, s. m. (*Terme de Blason.*) piece honorable de l'écu; c'est la représentation du *pal* ou pieu posé debout qui comprend toute la hauteur de l'écu, depuis le dessus du chef jusqu'à la pointe. Quand il est seul il doit contenir le tiers de la largeur de l'écu; quand il est nombre impair, on le rétrécit de façon, que si l'on en met deux, ils comprennent deux cinquiemes de l'écu; si l'on en met trois, ils comprennent les trois septiemes; & alors on spécifie le nombre des pieces, aussi-bien que celles dont ils sont accotés & chargés.

Il y a aussi *des pals comettés & flamboyans* qui sont pointus & en ondes. Les *comettés* sont mouvans du chef, les *flamboyans* de la pointe. Les *pals* dans les armoiries sont des marques de jurisdiction. On appelle un écu *palé*, quand il est chargé également de *pals*, de métal & de couleur. *Contrepalé* se dit lorsque l'écu est coupé, & que les *demi-pals* du chef, quoique d'émaux semblables à ceux de la pointe, sont néanmoins différens en leur rencontre; ensorte que si le premier du chef est de métal, celui qui lui répond au-dessous, doit être de couleur. On l'appelle *palissé*, quand il y a des *pals* aiguisés, dont on fait les palissades pour la défense des places. Ducange croit que ce mot vient de *pallea*, qui signifioit un tapis, ou une piece d'étoffe de soie; & que les anciens appelloient *pales* les tapisseries qui couvroient les murailles, & disoient *paler*, pour dire, tapisser. *Ménetrier*.

PALA, s. m. (*Bot. exot.*) grand arbre du Malabar, qui porte des siliques à cinq pieces fort étroites, fort longues, & pleines d'un suc laiteux. Son écorce réduite en décoction, passe pour relâcher le ventre. On la prescrit avec du sel & du poivre pour fortifier l'estomac; mais elle doit plutôt l'enflammer. (*D. J.*)

PALABRE, s. f. (*Commerce*) On appelle ainsi sur les côtes d'Afrique, particulierement à Loango de Boirie, à Melindo & à Cabindo, sur celles d'Angola, ce qu'on nomme *avanie* dans le levant, c'est-à-dire, un présent qu'il faut faire aux petits rois & aux capitaines negres, sur le moindre sujet de plainte qu'ils ont réellement, ou qu'ils feignent d'avoir contre les Européens qui font la traite, sur-tout lorsqu'ils se croient les plus forts. Ces *palabres* se payent en marchandises, en eau-de-vie & autres choses semblables, suivant la qualité de l'offense, ou plutôt la volonté de ces Barbares. *Voyez* AVANIE, *Diction. de commerce*. (*G*)

PALACIOS, (*Géog. mod.*) ville ou bourg d'Espagne dans l'Andalousie, sur la route de Séville à Cadix. *Long.* 12. 24. *lat.* 37. 4. (*D. J.*)

PALADE, s. f. (*Marine*) mouvemens des pales des rames, par lequel, en entrant dans l'eau, elles font avancer le bâtiment. Chaque *palade* ne fait avancer la meilleure de nos galeres que de dix-huit piés.

PALADIN, s. f. (*Hist. de la Chevalerie.*) On appelloit autrefois *paladins*, ces fameux chevaliers errans, qui cherchoient des occasions pour signaler leur valeur & leur galanterie. Les combats & l'amour étoient leur unique occupation; & pour justifier qu'ils n'étoient pas des hommes vulgaires, ils publioient de toutes parts, que leurs maîtresses étoient les plus belles personnes qui fussent au monde, & qu'ils obligeoient ceux qui n'en conviendroient pas volontairement, de l'avouer, ou de perdre la vie.

On dit que cette manie commença dans la cour d'Artus, Roi d'Angleterre, qui recevoit avec beaucoup de politesse & de bonté les chevaliers de son royaume & ceux des pays étrangers, lorsqu'ils s'étoient acquis par leur défi, la réputation de braves & de galans chevaliers. Lancelot étant arrivé à la cour de ce prince, devint amoureux de la reine Genevre, & se déclara son chevalier; il parcourut toute l'île; il livra divers combats dont il sortit victorieux, & se rendant ainsi fameux par ses faits guerriers, il publia la beauté de sa maîtresse, & la fit reconnoître pour être infiniment au-dessus de toutes les autres beautés de la terre. Tristan, d'un autre côté, amoureux de la reine Issorte, publioit de même la beauté & les graces de sa maîtresse, avec un défi à tous ceux qui ne le reconnoîtroient pas.

L'amour qui est fondé sur le bonheur attaché au plaisir des sens, sur le charme d'aimer & d'être aimé, & encore sur le desir de plaire aux femmes, se porte plus vers une de ces trois choses, que vers les deux autres, selon les circonstances différentes dans chaque nation & dans chaque siecle. Or dans le tems des combats établis par la loi des Lombards, ce fut, dit M. de Montesquieu, l'esprit de galanterie qui dut prendre des forces. Des *paladins*, toujours armés dans une partie du monde pleine de châteaux, de forteresses & de brigands, trouvoient de l'honneur à punir l'injustice, & à défendre la foiblesse. De là encore, dans nos romans, la galanterie fondée sur l'idée de l'amour, jointe à celle de force & de protection. Ainsi naquit la galanterie, lorsqu'on imagina des hommes extraordinaires, qui, voyant la vertu jointe à la beauté & à la foiblesse, furent portés à s'exposer pour elle dans les dangers, & à lui plaire dans les actions ordinaires de la vie. Nos romans de chevalerie flatterent ce desir de plaire, & donnerent à une partie de l'Europe cet esprit de galanterie, que l'on peut dire avoir été peu connu par les anciens.

Le luxe prodigieux de cette immense ville de Rome flatta l'idée des plaisirs des sens. Une certaine idée de tranquillité dans les campagnes de la Grece, fit décrire les sentimens de l'amour, comme on peut le voir dans les romans grecs du moyen âge. L'idée des *paladins*, protecteurs de la vertu & de la beauté des femmes, conduisit à celle de galanterie. Cet esprit se perpétua par l'usage des Tournois, qui, unissant ensemble les droits de la valeur & de l'amour, donnerent encore à la galanterie une grande importance. *Esprit des lois*. (*D. J.*)

PALÆA, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Cypre, Strabon la place entre Citium & Amathus. Lusignan dit qu'elle se nomme aujourd'hui *Pélandre*.

PALÆAPOLIS *ou* PALÆOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Campanie, & au même endroit où est aujourd'hui la ville de Naples. *Palæapolis* étoit, à ce qu'on croit, une partie de l'ancienne Parthénope. On lui donne le nom de *Palæapolis*, c'est-à-dire *vieille ville*, pour la distinguer de Naples, dont le nom vouloit dire *nouvelle ville*, & qui étoit bâtie tout après. C'étoit le même peuple qui habitoit les deux villes, & c'étoit une colonie de Cumes. L'auteur des *Délices d'Italie* parle de *Palæapolis* comme d'une ville détruite, dont le terrein est aujourd'hui renfermé dans Naples. Il dit qu'il falloit que *Palæapolis* fût bien grande, puisque depuis l'archevêché jusqu'à S. Pierre à Mazella on voit encore beaucoup de masures, que les antiquaires prétendent être des restes de cette ancienne *Palæapolis*. (*D. J.*)

PALÆOCHORI, (*Géog. mod.*) nom moderne de l'ancien Rhus, bourg de l'Attique, dont parle Pausanias. MM. Spon & Wheeler disent qu'on y voit d'anciennes inscriptions, & cela est si vrai, que M. Fourmont y en a encore trouvé de son côté en 1729, une entr'autres fort singuliere, à l'occasion de ces tonnerres qui se firent entendre aux Perses, lorsqu'ils voulurent descendre dans la plaine, quelque tems avant la bataille de Platée. Le prêtre grec à la priere duquel on crut que ces tonnerres avoient grondés, & la patrie des troupes pour lesquelles il prioit, y sont désignées. (*D. J.*)

PALÆSCEPSIS, (*Géog. anc.*) ville de la Troade, auprès d'Adramyte. Pline, *l. V. c. xxx.* & Ptolomée, *l. V. c. ij.* parlent de cette ville. Strabon, *l. XIII.* dit qu'elle étoit bâtie au-dessus de Cébrene, auprès de la plus haute partie du mont Ida, & qu'elle avoit reçu ce nom à cause qu'on la pouvoit voir de loin; il ajoute qu'elle fut depuis transférée 40 stades plus bas, & que la nouvelle ville fut nommée *Scepsis*, *Palæscepsis* s'appelle maintenant *Elmachini*.

PALÆSTINA-AQUA, (*Géog. anc.*) on trouve ce mot dans un vers d'Ovide. Fastor, *l. II. v.* 464.

Inque Palæstinæ *margine sedit* aquæ.

Il s'agit ici des eaux du Tigre dans l'endroit où il mouille la Sittacene, contrée nommée *Palestine* par Pline, *l. XII. c. xvij.* (*D. J.*)

PALAIS, s. m. *en Anatomie*, est la chair qui compose le dedans, c'est-à-dire la partie supérieure & intérieure de la bouche. *Voyez* BOUCHE.

Du Laurens dit que ce mot vient du latin *pali*, parce que le *palais* est enfermé par deux rangs de dents, semblables à de petits pieux, que les Latins nommoient *pali*.

Le *palais* est une espece de petite voûte ou ceintre; il est tapissé d'une tunique glanduleuse, sous laquelle sont un grand nombre de petites glandes visibles, conglomérées, de la grosseur d'un grain de millet à la partie antérieure, avec quantité de petits interstices, dont les conduits excrétoires perçant la membrane, s'ouvrent dans

dans la bouche, mais sont beaucoup plus drues vers le fond, & forment un amas si considérable vers la racine de la luette, que toutes ensemble elles paroissent former une grosse glande conglomérée, que Verheyen appelle en effet *glandula conglomerata palatina*.

Vers le fond du *palais* derriere la luette, il y a un grand trou qui tout près de son origine se partage en deux, dont chacun des deux va aboutir à l'une des deux narines. Plusieurs prétendent que le *palais* est l'organe du goût. *Voyez* GOÛT.

L'*os du palais* est un petit os quarré, qui forme la partie enfoncée du *palais*, & se joint à la partie de l'os maxillaire, qui forme le devant du *palais*. *Voyez* MACHOIRE SUPÉRIEURE.

Les os du *palais* sont au nombre de deux, situés aux parties latérales & postérieures des narines.

On distingue dans ces os deux plans, un petit horisontal, qui fait portion de la voûte du *palais* des fosses nasales, & est appellée *portion palatine*; l'autre grand vertical, qui fait partie des fosses nasales: dans le plan horisontal deux faces; une supérieure légerement concave dans sa longueur; une inférieure plate & raboteuse: quatre bords, un latéral interne épais & un peu élevé en-dedans des fosses nasales; un latéral externe rencontré à angle droit par le plan vertical; un antérieur déchiré; un postérieur tranchant légerement échancré, & se terminant à sa partie latérale interne en une pointe.

On remarque dans le plan vertical deux faces; une latérale interne unie & divisée vers sa partie inférieure par une petite ligne saillante transversale, sur laquelle s'appuie l'extrémité postérieure des cornets intérieurs du nez; une latérale interne raboteuse & creusée dans sa longueur en forme de gouttiere, qui se termine quelquefois au milieu du bord de rencontre des deux plans par un creux; d'autres fois ce trou est formé en partie par l'os maxillaire avec lequel il est joint, on l'appelle *trou palatin postérieur*: quatre bords, un bord inférieur qui rencontre le bord latéral externe du plan horisontal; à l'angle postérieur de rencontre une grosse éminence, appellée *portion ptérigoïdienne*, dans la partie postérieure de cette éminence deux fossettes pour recevoir l'extrémité inférieure antérieure des aîles de l'apophyse-ptérigoïde; dans sa partie antérieure une petite apophyse qui s'engrene dans l'os maxillaire; au bord supérieur sur la partie antérieure duquel on remarque une apophyse, nommée *portion orbitaire*, qui est unie à sa face supérieure & postérieur cellulaire, à sa face latérale interne, à la partie postérieure de cette apophyse; une échancrure qui, avec l'os sphénoïde, forme le trou sphéno-palatin ou ptérigo-palatin; un bord postérieur terminé par la portion ptérigoïdienne; un bord antérieur mince, en forme d'angle, & quelquefois replié en dehors, & qui forme la partie postérieure de l'ouverture du sinus maxillaire.

Cet os est articulé avec son pareil, avec l'os sphénoïde, l'os éthmoïde, l'os maxillaire, le vomer & le cornet inférieur du nez. *Voyez* SPHENOÏDE, ÉTHMOÏDE, &c.

PALAIS, s. m. (*Botan.*) dans les fleurs, le *palais* est cette partie qui se trouve entre deux autres, semblables aux mâchoires; ainsi l'espace qui est compris entre les deux mâchoires de la fleur du *mélampyrum*, s'appelle son *palais*.

PALAIS, (*Géograph. mod.*) petite place forte de France en Bretagne, capitale de l'île de Belle-Isle. *Long.* 14. 20. *lat.* 47. 20.

Il ne faut pas confondre ce *Palais*, capitale de Belle-Isle, avec *Palais*, village à 4 lieues de Nantes en Bretagne. Ce village, quoique pauvre village, est bien célebre dans l'histoire, pour avoir donné le jour à Pierre Abélard, que sur de fausses apparences d'infidélité les parens d'Héloïse firent cruellement mutiler; lui qui n'aimoit au monde que cette savante fille, & qui l'aima jusqu'au tombeau; lui qui étoit un des plus fameux & des plus habiles docteurs du xij. siecle, le plus grand dialecticien, & le plus subtil esprit de son tems.

Ce n'est pas tout, il eut encore à essuyer coup sur coup malheurs sur malheurs, par la jalousie de ses rivaux, & quelquefois par son imprudence. C'est ainsi qu'il lui échappa de dire étant au couvent de S. Denis, qu'il ne pensoit pas que leur S. Denis fût Denis l'Aréopagite, dont il est parlé dans l'Ecriture. L'abbé étant instruit de ces discours hors de saison, déclara qu'il livreroit à la justice du roi celui qui avoit l'audace de renverser la gloire & la couronne du royaume. Abélard se sauva de nuit en Champagne, & se crut trop heureux d'obtenir après la mort de l'abbé de S. Denis la permission de vivre monastiquement loin de Paris.

Il vint au Paraclet, des écoliers l'y suivirent en foule; & ses ennemis en plus grand nombre lui rendirent dans cet hermitage même la vie tellement amere, qu'il fut sur le point de se retirer hors de la chrétienté; mais son étoile ne lui permit pas de se procurer ce repos.

On lui fit un procès d'hérésie devant l'archevêque de Sens, & l'on convoqua sur cette affaire l'an 1140 un concile provincial, auquel le roi Louis VIII. voulut assister en personne. S. Bernard étoit l'accusateur, Abélard fut bientôt condamné. Le pape Innocent II. confirma la condamnation, en ordonnant que les livres de l'hérétique seroient brûlés, qu'il ne pourroit plus enseigner, & qu'on l'emprisonnât.

Il étoit perdu sans Pierre le Vénérable, qui, touché de son triste sort & de la beauté de son génie, le reçut favorablement dans son abbaye de Clugny, & lui réconcilia S. Bernard, le promoteur de l'oppression que l'innocence avoit soufferte dans le concile de Sens & à Rome. Mais de si longs malheurs consécutifs avoient tellement délabré la santé d'Abélard, qu'il n'étoit plus tems d'y porter remede. En vain l'abbé de Clugny l'envoya pour le rétablir dans le prieuré de S. Marcel, lieu pur & agréable, situé sur la Saône auprès de Châlons; il y mourut bien-tôt après le 21 Avril 1142, à l'âge de 63 ans. *Voyez* dans Bayle son *article*, joignez-y les *articles* Héloïse, Berenger de Poitiers, Ambroise (François) Froulques, & vous aurez dans le même *dictionnaire* l'histoire complette d'Abélard. (*D. J.*)

PALAIS, s. m. (*Architect.*) bâtiment magnifique, propre à loger un roi ou un prince. On distingue les *palais* en *palais* impérial, royal, pontifical, épiscopal, cardinal, ducal, &c. selon la dignité des personnes qui l'occupent.

On appelle aussi *palais* le lieu où une cour souveraine rend la justice au nom du roi, parce qu'anciennement on la rendoit dans les *palais* des rois.

Selon Procope, le mot *palais* vient d'un certain grec, nommé *Pallas*, lequel donna son nom à une maison magnifique qu'il avoit fait bâtir. Auguste fut le premier qui nomma *palais* la demeure des empereurs à Rome sur le mont qu'on nomme à cause de cela *le mont palatin*. (*D. J.*)

PALAIS, (*Antiq. rom.*) le nom de *palais* vient du mont palatin à Rome, sur lequel étoit assise la maison des empereurs. De-là les hôtels ou maisons des rois, princes & grands seigneurs, prirent le nom de *palais*: *Nam quia imperii sedes in eo constituta fuit, cujusvis principis aulam, aut splendidi hominis domum*, palatium *dicimus*. Auguste fut le premier qui se logea au mont palatin, faisant son *palais* de la maison de l'orateur Hortensius, qui n'étoit ni des plus grandes, ni des mieux ornées de Rome. Suétone nous la dépeint, quand il dit: *Habitavit postea in* palatio, *sed ædibus modicis Hortensianis, neque cultis, neque conspicuis*.

Ce *palais* fut ensuite augmenté par Tibere, Caligula, Alexandre fils de Mammée, & autres. Il subsista jusqu'au regne de Valentinien III. sous lequel n'étant ni habité, ni entretenu, il vint à tomber en ruine. Les seigneurs romains avoient leurs *palais*, ou plutôt leurs hôtels sous le nom de *domus*, qui ressembloient par leur grandeur à de petites villes, *domus cognoveris*, dit Saluste, *in urbium modum ædificatas*. Ces sont ces maisons que Séneque appelle, *ædificia privata, laxitatem urbium magnarum vincentia*. Le grand-seigneur de Rome s'estimoit être logé à l'étroit, si sa maison n'occupoit autant de place que les terres labourables de Cincinnatus. Pline dit plus, lorsqu'il assûre que quelques-uns y avoient des vergers, des étangs, des viviers & des caves si vastes, qu'elles passoient en étendue les terres de ces premiers citoyens de Rome que l'on tiroit de la charrue à la dictature. Ces *palais* contenoient divers édifices, qui formoient autant d'appartemens d'été & d'hiver, ornés chacun de galeries, salles, chambres, cabinets, bains, tous enrichis de peintures, dorures, statues, bronzes, marbres, & de pavés superbes de marqueterie & de mosaïque. (*D. J.*)

PALAIS GALIENNE, (*Antiq.*) nom d'un reste d'amphithéâtre que l'on voit près de Bordeaux à la distance d'environ quatre cens pas. Il est le moins bien conservé de tous ceux qui sont en France, si l'on en excepte celui de Lyon, & ce qui a été détruit, faisoit près de trois quarts de l'édifice: ce qui reste, peut cependant faire juger de son ancienne beauté. Il étoit bâti de petites pierres fort dures toutes taillées, de trois pouces de haut & autant de large sur le parement de la muraille, & rentrant en-dedans d'environ cinq à six pouces. Ce parement étoit entrecoupé d'un rang de trois grosses briques qui regnoit tout à l'entour de chaque côté. Les [illegible] arceaux

arceaux des portes étoient aussi entrecoupés de brique, ce qui, pour la couleur, contrastoit agréablement avec la pierre ordinaire, & présentoit un coup-d'œil symmétrique & varié. Ces matériaux étoient si fortement unis ensemble par leur assemblage & par une certaine espece de ciment, que depuis près de douze siecles il ne s'est détaché aucune pierre de tout ce qui reste d'entier. La solidité, dont on juge que cet édifice devoit être, fait croire que nous l'aurions encore dans son premier état, si l'on n'eût travaillé tout exprès à le détruire. Sa forme étoit elliptique ou ovale. Il y avoit six enceintes, en y comprenant l'arène, c'est-à-dire le lieu où se faisoient les combats d'hommes ou d'animaux. On a trouvé que sa longueur devoit être de 226 piés, & sa largeur de 166.

Comme on n'a découvert aucune inscription qui puisse fixer l'époque de l'érection de ce monument, on ne peut assûrer rien de positif à ce sujet. Le nom de *palais galienne* qui lui est resté pourroit donner lieu de croire qu'il fut élevé sous le regne de cet empereur.

Une fable, conservée par Rodéric de Tolede, attribue la construction de ce prétendu *palais* à Charlemagne, qui le destina, dit-il, à Galienne son épouse, fille de Galastre, roi de Tolede: mais l'ignorance seule des derniers siecles a pu accréditer ce conte. La forme du monument ne laisse aucun lieu de douter que ce ne soit un amphithéâtre. Outre cela de vieux titres latins de l'église de S. Severin qui en est voisine, & qui ont plus de 500 ans d'antiquité, lui donnent le nom d'*arènes*, que la tradition lui avoit sans doute conservé. *Voyez* le *recueil de littérat. tome XII. in-4°.* (*D. J.*)

PALAIS, *comte du*, (*Hist. de France.*) charge éminente sous la seconde race des rois de France: sous la premiere race, le *comte du Palais* étoit fort inférieur au maire, quoiqu'il fût cependant le juge de tous les officiers de la maison du roi, & qu'il confondît dans sa personne tous les autres offices que l'on a vû depuis, tels que le bouteiller, le chambrier, &c. Cette charge s'éleva sous la deuxieme race, tandis que celle de maire fut anéantie; & sous les rois de la troisieme, celle de sénéchal anéantit celle de *comte du palais*, dont l'idée nous est restée dans le grand-prevôt de l'hôtel. Le connétable, qui ne marchoit qu'après le *comte du palais* sous la deuxieme race, devint le premier homme de l'état sous la troisieme, & la charge de sénéchal finit en 1191. *P. Hainault.* (*D. J.*)

PALAIS, (*Jurisprud.*) est une maison dans laquelle un roi ou autre prince souverain fait sa demeure ordinaire.

Le *palais* qui est à Paris dans la cité & dans lequel le parlement & plusieurs autres cours & tribunaux tiennent leurs séances est ainsi appellé, parce que c'étoit la demeure de plusieurs de nos rois jusqu'au tems de Louis Hutin, qui l'abandonna entierement pour y faire rendre la justice.

A l'imitation de ce *palais* de Paris, on a aussi dans plusieurs grandes villes donné le titre de *palais* à l'édifice dans lequel se rend la principale justice royale, parce que ces sortes d'édifices où l'on rend la justice au nom du roi sont censés sa demeure.

Les maisons des cardinaux sont aussi qualifiées de *palais*, témoin le *palais* cardinal à Paris, appellé vulgairement le *palais royal*.

Les maisons des archevêques & évêques n'étoient autrefois qualifiées que d'*hôtel*, aussi-bien que la demeure du roi, présentement on dit *palais* archiépiscopal, *palais* épiscopal.

Du reste aucune personne quelque qualifiée qu'elle soit, ne peut faire mettre sur la porte de sa maison le titre de *palais*, mais seulement celui d'*hôtel*. (*A*)

PALAIS, *terme de Pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de Marennes. La description en est faite à l'*article* SALICOTS.

PALAIS, *Saint*, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans la basse Navarre, au diocese de Bayonne, sur la Bidouse, à 5 lieues de S. Jean Pié-de-Port, à qui elle dispute l'honneur d'être la capitale de la Navarre. *Long.* 16. 35. *latit.* 43. 20.

PALALACA, s. m. (*Ornithol.*) oiseau des îles Philippines, qui tient de la huppe, & qui est de la grosseur de nos poules. Le P. Camelli l'a décrit ainsi: Son cri est rude & desagréable: sa tête est brune & hupée; son bec est assez fort pour percer les arbres, les creuser & y faire son nid. Sa couleur est d'un beau verd, quelquefois nuancé d'autres couleurs. Cet oiseau est, selon les apparences, une espece de grimpereau.

PALAMOS, (*Géog. mod.*) petite, mais forte ville d'Espagne, dans la Catalogne, avec un port. Les François la prirent en 1694, & la rendirent en 1697 par la paix de Riswick; elle est sur la méditerranée à 5 lieues S. E. de Girone, 19 N. E. de Barcelone. *Long.* 20. 46. *lat.* 41. 48. (*D. J.*)

PALAN, (*Marine & Méchan.*) assemblage de poulies jointes ensemble de maniere qu'elles soient les unes à côté des autres, ou les unes au-dessus des autres dans la même boîte ou mousle: cet assemblage de poulies avec leur cordage est ce qu'on appelle *palan* ou *caliorne*. Pour savoir combien la force est multipliée dans le *palan*, il n'y a qu'à compter le nombre de branches de la corde qui soutient le fardeau; car il est aisé de voir que si cette corde a par exemple quatre branches, chacune soutiendra le quart du poids, & que par conséquent la puissance appliquée à l'extrémité d'une de ces branches soutiendra ce même quart. *Voyez* la *manœuvre des vaisseaux* de M. Bouguer, *p.* 7. *voyez* aussi *p.* 78. *du même ouvrage* l'évaluation de l'effet d'un *palan* lorsque le frottement & la roideur des cordes sont fort considérables. (*O*)

On se sert du *palan* pour embarquer & pour débarquer des marchandises & autres pesans fardeaux. Une de ces cordes s'appelle *étague mantel*; & l'autre *garant*. Le *palan*, dit un autre auteur, est la corde qu'on attache à l'étai, ou à la grande vergue, ou à la vergue de misene pour tirer quelque fardeau, ou pour bander les étais. Il est composé de trois cordes; savoir, celle du *palan*, l'étague & la drisse. Il a des pattes de fer au bout qui descendent en bas. Il a trois poulies, l'une desquelles est double. Celui du mât de misene ne s'en détache jamais, comme étant du service ordinaire.

Grands *palans*. Ce sont ceux qui tiennent au grand mât.

Palan simple, *palan* de misene; ce sont ceux qui sont attachés au mât de misene, & qui servent à haler à bord les ancres & la chaloupe, à rider les haubans, &c.

Palan à caliorne; c'est la caliorne entiere. *Voy.* CALIORNE.

Palan à candelette. *Voyez* CANDELETTE.

Palan d'étai. On entend ceux qui sont amarrés à l'étai.

Palan de surpente.

Palan d'amure; c'est un petit *palan* dont l'usage est d'amurrer la grande voile par un gros vent.

Palans de bout; ce sont des petits *palans* frappés à la tête du mât de beaupré par-dessus, dont l'usage est de tenir la vergue de sivadiere en son lieu, & d'aider à la hisser lorsqu'on la met à la place.

Palans pour rider les haubans.

Palans de retraite; ce sont aussi de petits *palans* dont les canonniers se servent pour remettre le canon dedans, quand il a tiré, lorsque le vaisseau est à la bande.

Palans de canon. *Voyez* DROSSE *ou* TRISSE. (*Z*)

PALANCHE, s. f. *termes de Porteurs d'eau*; c'est un instrument de bois, long d'environ trois piés, un peu concave dans le milieu, au bout duquel il y a deux entaillures pour y acrocher deux sceaux d'eau, qu'on porte ainsi sur l'épaule. En d'autres endroits on appelle cet instrument *chamblon*, mot qui, selon les apparences, dérive de celui de *chambriere*, instrument à porter l'eau. (*D. J.*)

PALANÇONS, s. m. pl. (*Archit.*) morceaux de bois qui retiennent le torchis. *Voyez* TORCHIS.

PALANDEAUX, s. m. (*Marine.*) bouts de planches que l'on couvre de bourre & de goudron pour boucher les écubiers & les trous du bordage.

PALANGRES, s. f. *terme de Pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de Brest; ce sont les moyennes & petites lignes garnies de moyens hameçons entraînées ou cordées à la mer avec lesquelles les pêcheurs prennent diverses especes de poissons saxatiles.

PALANKA, (*Géog. mod.*) petite ville de la haute Hongrie, au comté de Novigrad, sur la riviere d'Ibola, à 7 N. de Novigrad, 15 N. de Bude. *Long.* 36. 58. *lat.* 48. 3.

PALANQUE, (*Marine.*) c'est un commandement pour faire servir ou tirer sur le palan.

PALANQUER, v. a. (*Commerce.*) se servir des palans pour charger les marchandises dans les navires, ou pour les en décharger.

Il y a des especes de marchandises que les matelots des navires marchands sont tenus de *palanquer*, c'est-à-dire, de charger & décharger, sans qu'ils en puissent demander de salaire au maître ou au marchand. Tels sont, par exemple, les planches, le merrain, & le poisson verd & sec; ce qui se comprend tout sous le terme de maléage. Ils sont aussi tenus de la décharge des grains, des sels, &c. ce qui s'appelle *paléage*.

PALANQUINS, *ou* PALANKINS, *ou* PALEKIS, (*Hist. mod.*) espece de voiture portée par des hommes,

mes, fort en usage dans les différentes parties de l'Indostan. Le *palankin* est une espece de brancard terminé des deux côtés par une petite balustrade de cinq à six pouces de hauteur. Il y a un dossier semblable à celui du berceau d'un enfant. Au-lieu d'être porté par deux brancards, comme nos litieres, ou chaises-à-porteurs, le *palankin* est suspendu par des cordes à un long morceau de bois de bambou, qui a cinq à six pouces de diametre, & qui est courbé par le milieu, & porté sur les épaules de deux ou d'un plus grand nombre d'hommes. Ces voitures portatives sont plus ou moins ornées, suivant la qualité & les facultés des personnes à qui elles appartiennent. Lorsque le tems est mauvais, le *palankin* se recouvre de toile cirée. Ceux que l'on porte sont couchés sur des coussins & sur des tapis plus ou moins riches. Quand c'est une femme, elle est cachée par des rideaux de toile, ou de quelque étoffe de soie. Ces voitures sont fort cheres; le bâton de bambou auquel le *palankin* est attaché, coûte quelquefois jusqu'à 5 ou 600 liv. mais les porteurs se contentent du prix modique de 10 à 12 francs par mois. Les meilleurs *palankins* se font à Tatta, dans la province d'Azmir, dépendant du grand-mogol.

PALANQUIN, (*Marine.*) c'est un petit palan qui sert à lever de médiocres fardeaux. Il y en a de doubles & de simples.

Palanquins de ris; ce sont des *palanquins* que l'on met au bout des vergues des huniers, par le moyen desquels on y amene les bouts de ris, quand on les veut prendre.

Palanquins simples de racage; on s'en sert pour guinder ou amener le racage de la grande vergue, lorsqu'il faut guinder ou amener la vergue.

PALANQUINES. *Voyez* BALANCINES.

PALANTIUM *ou* PALLANTIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Arcadie, selon Etienne le géographe & Trogue Pompée. Elle avoit été premierement ville, elle fut ensuite réduite en village; mais l'empereur Antonin lui rendit, selon Pausanias, le titre de ville, avec la liberté & la franchise, la regardant comme la mere de *Pallanthium*, ville d'Italie, qui devint une partie de la ville de Rome. Tite-Live écrit *Palanteum*, & Virgile dit *Pallanteum*.

Pallantis proavi de nomine Pallanteum.

(*D. J.*)

PALAPARIJA, s. m. (*Ophyologie.*) espece de serpent de l'île de Ceylan, qui vit sous terre. Il est très-gros, marqué de belles couleurs, entre lesquelles le rouge domine. *Ray.*

PAL-A-PLANCHE, s. f. (*Arch. hydraul.*) dosse affutée par un bout pour être pilotée, & entretenir une fondation, un batardeau, &c. Cet affutement est tantôt à moitié de la planche, tantôt en écharpe, & toujours d'un même sens afin qu'il soit plus solide. On coupe ces dosses en onglet, & à chanfrin, pour mieux couler dans la rainure les unes dans les autres.

On appelle *vannes* les *pal-à-planches*, quand on les couche en long du bâtardeau. *Voyez le traité des ponts & chaussées, p.* 184. Daviler.

PALAPOLI, (*Géog. mod.*) petite ville de la Natolie, dans la Caramanie, sur la côte au nord de l'île de Chypre, presque à l'embouchure d'une petite riviere. *Long.* 51. 1. *lat.* 36. 52.

PALARDEAUX, s. m. (*Marine.*) ce sont des bouts de planches que les calfateurs couvrent de goudron & de bourre, pour boucher les trous qui se font dans le bordage. Quelques-uns appellent aussi *palardeaux* des tampons qui servent à boucher les écubiers. (Z)

PALARIA, s. f. (*Gymnast. milit.*) espece d'exercice militaire en usage chez les Romains; ils plantoient un poteau en terre, & les jeunes soldats, étant à six pas de distance, s'avançoient vers ce poteau avec un bâton au-lieu d'épée, faisant toutes les évolutions d'attaque ou de défense, comme s'ils étoient réellement engagés avec un ennemi. On peut traduire *palaria* par *palaries*. Les pieux enfoncés en terre, s'en élevoient dehors environ de la hauteur de six piés. Chaque soldat muni d'une épée de bois & d'un bouclier tressé d'osier, entreprenant un de ses pieux, l'attaquoit comme un ennemi, lui portoit des coups sur toutes les parties, tantôt avançant, tantôt reculant, tantôt sautant. Ils le perçoient aussi avec le javelot. Il y avoit des femmes qui prenoient quelquefois l'épée de bois & le bouclier d'osier, & qui se battoient contre les pieux. Mais on avoit meilleure opinion de leur courage & de leur vigueur que de leur honnêteté.

PALATINS, NE, adj. *en Anatomie*, qui appartient au palais. On remarque trois trous *palatins* dans les fosses *palatines*, un à la partie moyenne & antérieure formé par l'union des deux os maxillares & nommé *trou incisif*, à cause de sa situation; deux aux parties latérales externes, formés par l'union des os maxillaires & des os du palais; on les appelle aussi *gustatifs*. *Voyez* MAXILLAIRE, PALAIS, &c.

Portion *palatine* de l'os du palais. *Voyez* PALAIS.

Les fosses *palatines*, ou la voute du palais est formée par la face inférieure des os maxillaires, & celle de la partie inférieure du plan horisontal, de l'os du palais, au moyen de l'union de ces quatre os. *Voyez* MAXILLAIRE & PALAIS.

L'artere *palatine* est une branche de la carotide externe.

PALATIN, adj. (*Hist. anc.*) nom donné à Apollon par Auguste, qui ayant fait bâtir sur le mont *Palatin* un temple consacré à ce dieu, lui donna le surnom d'*Apollo Palatinus*, parce que les augures lui avoient déclaré, que telle étoit la volonté d'Apollon. Ce temple fut enrichi par le même empereur d'une bibliotheque nombreuse & choisie, qui devint le rendez-vous des savans. Lorsque l'académie françoise fut placée au Louvre, elle fit allusion à cet événement, en faisant frapper une médaille où l'on voit Apollon tenant sa lyre, appuyé sur le trépié, d'où sortoient ses oracles; dans le fond paroît la principale façade du Louvre, avec cette légende, *Apollo Palatinus*, Apollon dans le palais d'Auguste.

PALATIN, MONT, *Palatinus mons*, (*Géog. anc.*) montagnes d'Italie, l'une des sept sur lesquelles la ville de Rome étoit bâtie. C'étoit celle que Romulus environna de murailles pour faire la premiere enceinte de la ville. Il choisit ce lieu, parce qu'il y avoit été apporté avec son frere Remus par le berger Faustulus, qui les avoit trouvés sur les bords du Tibre, & qu'il vit d'ailleurs douze vautours qui voloient sur cette montagne, au lieu que Remus n'en vit que six sur le mont Aventin.

Les uns veulent que ce mont fût appellé *Palatin*, de *Palès*, déesse des bergers, qu'on y adoroit: d'autres le dérivent de *Palatia*, femme de Latinus; & d'autres des Pallantes, originaires de la ville de Pallantium, dans le Péloponnèse, & qui vinrent s'habituer en cet endroit avec Evander.

La maison des rois, qu'on a appellée de-là *palatium*, c'est-à-dire *palais*, étoit sur cette montagne. Pausanias, *l. VIII. p.* 525. dit que les lettres L & N. ayant été ôtées du mot *pallantium*, on forma le nom de cette maison.

L'empereur Héliogabale fit faire une galerie soutenue de piliers de marbre, qui joignoient le *mont Palatin*, avec le mont Capitolin. On y a vu dix temples magnifiques, seize autres petits, & quantité de superbes bâtimens, dont on admiroit l'architecture, entr'autres celle du palais d'Auguste; mais ce quartier de la ville n'a plus aujourd'hui que quelques jardins, qui sont assez beaux. (*D. J.*)

PALATIN, TEMPLE, (*Antiq. rom.*) *Voyez* TEMPLE D'APOLLON.

PALATIN, ELECTEUR, PALATINAT, s. m. (*Gram. Hist. mod. Droit public.*) on appelle en Allemagne *électeur palatin*, ou *comte palatin du Rhin*, un prince feudataire de l'empire, dont le domaine s'appelle *Palatinat*.
Voyez PALATINAT. Ce prince jouit de très-grandes pré-
rogatives, dont la plus éminente est celle de faire les fonc-
tions de vicaire de l'empire pendant la vacance du trône
impérial dans les contrées du Rhin, de la Souabe & de la
Franconie. Ce droit lui a été quelquefois disputé par l'é-
lector de Baviere; mais enfin l'*électeur palatin* d'aujourd'-
hui a consenti à le partager avec lui. Dans la bulle d'or
l'*électeur palatin* est appellé *le juge de l'empereur*. Il porte
aussi le titre de grand-trésorier de l'empire, il a le droit
d'annoblir, & il jouit d'un droit singulier, appellé *wild-*
fangiat. *Voyez cet article*.

Les comtes *palatins* étoient autrefois des officiers atta-
chés aux palais des empereurs; ils avoient un chef à qui
ils étoient subordonnés; & les empereurs lui avoient ac-
cordé de très-grandes prérogatives, afin de rendre sa di-
gnité plus éminente. On comptoit plusieurs *comtes pala-*
tins; il y avoit celui du Rhin, celui de Baviere, celui de
Franconie, celui de Saxe & celui de Souabe. Aujourd'hui
le titre de *comte palatin*, en allemand *pfalzgraff*, ne se
prend que par les princes de Sultzbach, de Deuxponts, &
de Birkenfeld, qui sont de trois différentes branches d'une
même maison. C'est un prince de la premiere de ces bran-
ches, qui est actuellement *électeur palatin*. (—)

PALATIN DE HONGRIE, (*Hist. mod.*) c'est le titre qu'on donne en Hongrie à un seigneur qui possede la plus éminente dignité de l'état. Les états du pays élisent le *palatin*; c'est lui qui a droit de les convoquer; il est le tuteur des rois mineurs; il commande les troupes en tems de guerre. En un mot, il est l'administrateur du royaume. Cette dignité n'est point héréditaire, & elle se perd par mort.

En

En Pologne, le gouverneurs des provinces nommés par le roi, prennent aussi le titre de *palatin*. (—)

PALATINS JEUX, (*Antiq. rom.*) ces jeux furent institués par l'impératrice Livie, pour être célebrés sur le mont *palatin*, en l'honneur d'Auguste. Les douze prêtres de Mars, ou saliens, furent aussi surnommés *palatins*. (*D. J.*)

PALATINAT. *Voyez* PALATIN.

PALATINAT, (*Géog. mod.*) province considérable d'Allemagne, divisée en haut & en bas *Palatinat*.

Le *haut-Palatinat*, appellé aussi le *Palatinat de Baviere*, est entre la Baviere, la Franconie & la Bohème, & appartient au duc de Baviere; Amberg en est la capitale.

Le *bas Palatinat*, ou *Palatinat du Rhin*, ou *l'électorat*, est borné par l'archevêché de Mayence, le haut-comté de Catzenellebogen, le comté d'Erpach, le duché de Wurtemberg, l'Alsace, le Marquisat de Bade & l'archevêché de Treves. L'électeur palatin fait tantôt sa résidence à Manheim, tantôt à Heidelberg, & tantôt à Dusseldorp. Il possede encore les duchés de Neubourg, de Berg, & de Juliers, la principauté de Sultzbach, & la seigneurie de Ravestein. Le terroir du *bas-Palatinat* est fertile, arrosé par le Rhin & le Necker. Il y a plusieurs petits états renfermés dans le *Palatinat*, qui ont leurs souverains particuliers, & indépendans de l'électeur palatin.

Scioppius (Gaspard), l'un des plus redoutables critiques du xvij. siecle, naquit dans le *Palatinat*, en 1576, & mourut à Padoue en 1649, à 74 ans. Il ne se contenta pas d'écrire avec passion contre des particuliers, il attaqua même le roi Jacques I. & la personne d'Henri IV. Il fit d'autres ouvrages où regne beaucoup d'esprit & de critique & de littérature, mais la bile avec laquelle il déchira tout le monde, rendit sa mémoire odieuse. (*D. J.*)

PALATINE, s. f. *terme de Marchand de mode*; c'est un ornement qui sert aux femmes pour couvrir leur poitrine, & qu'elles mettent sur leur col. L'on en fait de blonde, de ruban & de dentelle, de chenille, de soucj d'hanneton, de nompareil & de fil.

Cet ornement differe selon les modes; aujourd'hui ce sont plusieurs blondes qui sont montées sur un ruban large d'un droit, & qui forment plusieurs plis, cela peut avoir trois quarts de long sur quatre doigts de large.

PALATITES, ou PALATINS, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à l'espece de rubis que l'on appelle *rubis balais*. *Voyez* RUBIS.

PALATO-PHARYNGIEN, *en Anatomie*, nom de deux muscles du pharynx. *Voyez* PERISTAPHILOPHARYNGIEN.

PALATO-STAPHYLIN, *en Anatomie*; nom d'une paire de muscles qui viennent de part & d'autre du bord postérieur de l'os inférieur des os du palais, & qui vont en formant un angle s'insérer à la luette.

PALATRE, s. f. (*Serrur.*) c'est la piece de fer qui couvre toutes les garnitures d'une serrure, & contre laquelle sont montés & attachés tous les ressorts nécessaires pour une fermeture. (*D. J.*)

PALATUA, (*Mythol.*) déesse qui présidoit au mont Palatin, & qui gardoit sous sa tutelle le palais des empereurs. Elle avoit un prêtre particulier nommé *Palatualis*, & les sacrifices qu'on lui offroit s'appelloient *palatualia*.

PALAZZUOLO ou PALAZOLO, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile, dans le val de Noto, sur le bord de la riviere Busiro, à 20 O. de Syracuse. *Long.* 32. 40. *lat.* 37. 2. (*D. J.*)

PALE. *Voyez* PALETTE.

PALE, s. f. (*Hydr.*) est une petite vanne qui sert à ouvrir & fermer la chaussée d'un moulin ou d'un étang pour le mettre en cours. Quand on veut donner l'eau à la roue d'un moulin, on leve une *pale* qui est différente du déversoir d'un moulin. (*K*)

PALE D'AVIRON; c'est le bout plat de l'aviron qui entre dans l'eau.

PALE, s. f. carton quarré couvert d'un côté ordinairement d'une toile de lin, de l'autre de la même étoffe que le reste des ornemens, & qui est alors chargé d'une croix. Il sert à couvrir le calice. On l'appelle aussi *tale*. On leve la *pale* ou le voile pour découvrir le calice à la consécration.

PALE, adj. PALEUR, s. f. (*Gram.*) la pâleur est une nuance de la blancheur. On l'attribue à tout ce qui est blanc, à tout ce qui tient à cette couleur, & qui ne devroit pas l'être, ou qui devroit l'être, ou en tenir moins. Des teints *pâles*; un rouge *pâle*; un visage *pâle*; le soleil est *pâle*; ce bleu est *pâle*. La pâleur est donc presque toujours la marque d'un défaut, excepté en amour, s'il en faut croire M. de Montgrif. On lit dans une de ses romances:

En lui toute fleur de jeunesse
Apparoissoit;
Mais longue barbe, air de tristesse
Les ternissoit.
Si de jeunesse on doit attendre
Beau coloris,
Pâleur qui marque une ame tendre
A bien son prix.

PALÉ, adj. *terme de Blason*; on dit qu'un écu est *palé*, quand il est chargé également de pals, de métail & de couleur; & qu'il est *contre-palé* lorsqu'il est coupé, & que les deux demi-pals du chef, quoique de couleurs semblables à ceux de la pointe, sont néanmoins différens à l'endroit où ils se rencontrent; ensorte que, si le premier du chef est de métal, celui qui y répond au-dessous est de couleur.

On dit que l'écu est palissé, quand les pals sont aiguisés, & semblables à ceux dont on fait usage dans la défense des places. Briqueville en Normandie, palé d'or & de gueules.

PALÉAGE, s. m. (*Marine.*) c'est l'action de mettre hors d'un vaisseau les grains, les sels & autres marchandises qui se remuent avec la pelle, & l'obligation où les matelots sont de les décharger. Les matelots n'ont point de salaire pour le *paléage* & le manéage, mais ils en ont pour le guindage & le remuage. (*Z*)

PALÉE, s. f. (*Hydr.*) est un rang de pieux espacés assez près les uns des autres, liernés, moisés, boulonnés de chevilles de fer, & enfoncés avec le mouton, suivant le fil de l'eau, pour porter quelque fardeau de maçonnerie, ou les travées d'un pont de bois. (*K*)

PALU, s. f. (*Marine.*) c'est l'extrémité plate de la rame ou de l'aviron; celle qui entre dans l'eau lorsqu'on s'en sert.

PALEFRENIER, s. m. (*Maréchall.*) On appelle ainsi un domestique destiné à panser & entretenir les chevaux. Les instrumens propres à son usage sont l'étrille, la brosse, le peigne de corne, l'éponge, l'époussette, le couteau de chaleur, les ciseaux ou le rasoir, le seau, la pelle, la fourche de bois, le balai de bouleau, le balai de jonc, la fourche de fer, la pince à poil, le bouchon de foin, le cure pié, le couteau à poinçon, &c. *Voyez* la description & la figure de ces instrumens aux lettres & aux figures qui leur conviennent.

PALEFROI, s. m. (*Maréchall.*) cheval de parade & de pompe sur lequel les princes & les grands seigneurs faisoient autrefois leurs entrées. Ce mot n'est plus usité. On distinguoit trois sortes de chevaux; les destriers ou chevaux de bataille, les *palefrois* ou chevaux de parade, & les roussins ou chevaux de bagage.

PALEMENTE, s. f. (*Marine.*) nom collectif; il se dit des rames d'une galere. Quand on veut armer le caïq, les matelots passent sur la *palemente* en sautant d'une rame à l'autre.

PALÉMON, s. m. (*Mythol.*) c'est le Mélicerte des Phéniciens, & le Portumnus des Latins. Les Corinthiens signalant leur zele envers Mélicerte, dit Pausanias, lui changerent son nom en celui de *Palémon*, & instituerent les jeux isthmiques en son honneur. Il eut une chapelle dans le temple de Neptune, avec une statue; & sous cette chapelle il y en avoit une autre où l'on descendoit par un escalier dérobé. *Palémon* y étoit couché, disoit-on; & quiconque osoit faire un faux serment dans le temple, soit citoyen ou étranger, étoit aussi-tôt puni de son parjure. (*D. J.*)

PALEMPUREZ, s. m. (*Toile peinte.*) tapis de toile peinte qui viennent des Indes; ils portent ordinairement deux aunes & un quart.

PALENCIA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne au royaume de Léon, avec un riche évêché suffragant de Burgos. Elle fut bâtie par le roi Sanche le grand dans un terroir fertile, aux frontieres de la Castille, à 17 lieues S. O. de Burgos, 25 S. E. de Léon, 46 N. de Madrid. *Long.* 13. 26. *lat.* 42. 11.

Vela, (*Joseph*) jurisconsulte espagnol naquit dans cette ville en 1588. Quoique ses ouvrages soient très-médiocres, ils ont été imprimés plusieurs fois, & ont eu grand débit en Espagne, parce qu'ils roulent principalement sur les matieres ecclésiastiques qu'il a écrites des décisions de la rote de Rome. Les dernieres éditions ont été faites à Genève en 1726 & 1740. Vela mourut à Grenade en 1643, âgé de 55 ans. (*D. J.*)

PALEOCASTRO, (*Géog. mod.*) Paleocastro, ville ruinée de l'île de Crete dans les terres, à quelques milles

milles au midi du port de Chifamo. Il eſt vraiſſemblable que c'étoit la ville d'Aptere, près de laquelle on voyoit ce fameux champ où les ſirenes vaincues par les muſes dans un défi de muſique, perdirent leurs aîles.

Paleocaſtro di Sitia eſt encore le nom italien d'une fortereſſe de l'île de Candie.

C'eſt auſſi le nom d'une ville ruinée dans l'île de Thermie, une des cyclades, à 40 milles de Serfanto. (*D. J.*)

PALEOPOLIS, (*Géog. anc. & mod.*) ville ruinée de l'île d'Andros dans l'Archipel, une des cyclades, au S. E. de Negrepont.

Les ruines de *Paleopolis* ſont à deux milles d'Arna vers le S. S. O. au-delà du port Gaurio: cette ville qui portoit le nom de l'île, comme l'aſſurent Hérodote & Galien, étoit fort grande, & ſituée avantageuſement ſur le penchant d'une montagne qui domine toute la plage; il en reſte encore des quartiers de muraille très-ſolides, ſur-tout dans un endroit remarquable, où, ſuivant les apparences, étoit la citadelle dont Tite-Live fait mention.

Outre les vieux marbres renverſés dans ces ruines, on y trouvoit encore dans le dernier ſiecle, de belles colomnes, des capiteaux, des baſes, & quelques inſcriptions, qui ne ſauroient être preſque d'aucun uſage. Nous tirâmes, dit Tournefort, ce que nous pûmes de celle qui nous parut la moins effacée; il y eſt parlé du Sénat du peuple d'Andros & des prêtres de Bacchus, ce qui fait conjecturer qu'elle avoit été placée ſur les murailles, ou dans le fameux temple de ce dieu, & que conſéquemment elle pouvoit marquer la ſituation de ce bâtiment.

En avançant dans ces ruines, le haſard nous fit découvrir, continue-t-il, une figure de marbre ſans tête & ſans bras, le tronc avoit trois piés dix pouces de haut, & la draperie en étoit fort belle. Le long d'un petit ruiſſeau qui fournit de l'eau à la ville, nous remarquames deux autres troncs de marbre où le grand goût du ſculpteur paroiſſoit encore. Ce ruiſſeau fait ſouvenir de la fontaine appellée *le préſent de Jupiter*; mais elle s'eſt perdue dans ces ruines, ou c'eſt le ruiſſau même à qui on avoit donné ce nom.

Quoi qu'il en ſoit, cette fontaine, au rapport de Mutianus, avoit le goût du vin dans le mois de Janvier, & ne devoit pas être loin de l'endroit des ruines de nos jours, puiſque Pline la place proche le temple de Bacchus, mentionné dans l'inſcription dont on vient de parler. Le même auteur dit que ce miracle duroit ſept jours de ſuite, & que ce vin devenoit de l'eau ſi on l'emportoit hors de la vue du temple. Pauſanias ne parle point de ce changement; mais il avance que l'on croyoit que tous les ans pendant les fêtes de Bacchus, il couloit du vin du temple conſacré à ce dieu dans l'île d'Andros. Les prêtres ſans doute ne manquoient pas d'entretenir cette croyance en vuidant quelques muids de vin par des canaux cachés. (*D. J.*)

PALERME, (*Géogr. mod.*) en latin *Panormus*; ville détruite de la Sicile, dans le val de Mazzara, avec un archevêché & un petit port. *Palerme* avant ſa deſtruction par un tremblement de terre, diſputoit à Meſſine le rang de capitale.

Elle étoit ſur la côte ſeptentrionale de l'île, au fond du golfe de même nom, dans une belle plaine, à 44 lieues. O. de Meſſine, 68 S. O. de Naples, 96 S. de Rome. *Long.* 31. 15. *lat.* 38. 10.

Cette ville s'eſt glorifié d'avoir produit ſainte Agathe, ſaint Agathon, religiux bénédictin, élu pape le 11 Avril 679. Giberti (Jean-Matthieu), évêque de Vérone, mort le 30 Décembre 1543. Ce dernier prélat aimoit les lettres, & avoit chez lui une imprimerie, d'où ſortit en 1529, une belle édition greque des homélies de ſaint Jean Chriſoſtôme ſur les épitres de ſaint Paul. Antoine dit *Palerme*, vendit ſa maiſon pour un manuſcrit de Tite-Live. Je ſupprime les noms d'une foule de jéſuites & autres moines nés à *Palerme*, & qui pendant deux ſiecles ont inondé l'Europe d'ouvrages aujourd'hui ignorés, ſur le droit canon, la théologie ſcholaſtique, & autres ſujets ſemblables.

Mais *Palerme* a été la patrie de quelques vrais ſavans, cités dans la *bibliotheca ſicula* de Mongitore. Je me contenterai de remarquer que quoique l'un d'eux, j'entends Ingraſſia (Jean-Philippe), célebre médecin du xvj. ſiecle, ſe diſe de *Palerme* dans un endroit de ſes ouvrages, c'eſt apparemment parce qu'on lui avoit donné la bourgeoiſie dans cette ville; car il naquit réellement en 1510 à Rochalbuto, bourgade de la vallée de Demona.

Il a découvert en Anatomie l'étrier, *ſtapedem*, petit os de l'oreille, & a décrit la ſtructure de l'os cribreux beaucoup mieux qu'on ne l'avoit fait avant lui. Il s'eſt encore acquis une haute réputation en Anatomie & en Médecine par divers ouvrages, entr'autres par ſon *commentarium in Galeni librum de oſſibus*, qui vit le jour après ſa mort, *Panormi*, 1603, & *Venetiis*, 1604, *in-fol.*

Il a auſſi publié pendant ſa vie un livre *de tumoribus præter naturam, tom. I.* Neapoli 1553, *in-fol.* Il promettoit dans ce volume ſix autres tomes ſur cette matiere, mais qui n'ont pas vu le jour. Galien n'a diſtingué que ſoixante-une eſpeces de tumeurs, & Ingraſſia a preſque triplé ce nombre. Il ſeroit trop long de citer tous les autres ouvrages de ce ſavant médecin, car il a prodigieuſement écrit.

En 1563, Philippe II. roi d'Eſpagne, le nomma premier médecin de la Sicile & des îles adjacentes, poſte qu'il remplit avec honneur: il donna de grandes preuves de ſon habileté & de ſon zele pour le bien public en l'année 1575, qu'une furieuſe peſte affligea la ville de *Palerme*, & une grande partie de la Sicile. Le ſénat de *Palerme*, pour lui marquer ſa reconnoiſſance, lui aſſigna 250 ducats *aurea* par mois; mais il n'accepta qu'une modique ſomme pour embellir une chapelle du couvent des dominicains. Il cultivoit les belles-lettres & la poéſie dans ſes momens de loiſir, & mourut fort regretté en 1580, âgé de 70 ans.

On peut conſulter ſur *Palerme*, l'ouvrage de Inveges (Auguſtino), intitulé *Palermo antiquo, ſacro & nobile*, in Palermo 1649, 1650 & 1651, 3. *vol. in-fol.* complet. (*D. J.*)

PALERNODE, ſ. f. ſorte de vers eccléſiaſtiques, où pluſieurs nombres ſe rejettent au corps principal; definition qui n'eſt pas claire.

PALERON, ſ. m. (*terme de Chaircutier.*) c'eſt la partie du porc qui eſt jointe au jambon de devant.

PALÈS, ſ. f. (*Mythol.*) divinité des bergers, qui avoit les troupeaux ſous ſa garde & ſous ſa protection; auſſi les villageois célébroient à la campagne en ſon honneur une grande fête qu'on nommoit *palilies*. *Voyez* PALILIES.

PALESTE, ſ. f. *Meſure anc.*) παλαιστὴ, meſure greque, les Latins, au rapport de ſaint Jerôme, nommoient *palmus*. Pollux nous apprend que la *paleſte* étoit compoſée des quatre doigts de la main joints enſemble, & qu'en y ajoutant le pouce dans ſon état naturel, on avoit la *ſpitame*, autre meſure que ſaint Jerôme nomme en latin *palma*; en deux mots, la *paleſte* équivaloit à quatre travers de doigts, & c'étoit la même meſure de longueur que le dochme ou le doron. *Voyez* MESURE DES GRECS. (*D. J.*)

PALESTÈS, (*Mythol.*) ſurnom donné à Jupiter, parce qu'Hercule s'étant préſenté au combat de la lutte, & n'ayant trouvé perſonne qui osât ſe meſurer avec lui pria ſon pere de lutter contre lui; & le dieu eut la complaiſance d'accepter le combat, & de ſe laiſſer vaincre pour accroître la gloire de ſon fils.

PALESTINE, (*Géogr. mod*) la *Paleſtine*, ou la *Terre-ſainte*, ou le *pays de Chanaan*, eſt un pays d'Aſie, aujourd'hui ſoumis à la Porte Ottomane; il eſt ſec, déſert, entierement dépeuplé, & d'ailleurs couvert partout de rochers arides: ſans doute qu'il étoit auſſi cultivé qu'il peut l'être, quand les Juifs le poſſédoient. Ils avoient des palmiers, des oliviers, des ruches de miel; ils avoient porté de la terre ſur les rochers pour y planter des vignes, qui donnoient du bon vin; cette terre liée avec des éclats de rocher, étoit ſoutenue par de petits murs. Cependant malgré tous les efforts des anciens Juifs, la *Paleſtine* n'eut jamais de quoi nourrir ſes habitans; de-là vint qu'ils ſe répandoient par-tout; & alors, comme de nos jours, ils alloient faire le métier de courtiers en Aſie & en Afrique; à peine Alexandrie fut bâtie, qu'ils y étoient établis. Il y en avoit huit mille à Rome du tems d'Auguſte.

L'état actuel de la *Paleſtine* eſt plus miſérable que jamais: on n'y voit que des petites bourgades, villages dépeuplés, & quelques vieux châteaux délabrés. Le plat-pays eſt la proie des Arabes, qui le courent de toutes parts; & comme il n'eſt cultivé & ſemé qu'en peu de lieux, ils attaquent le voyageur & les étrangers pour en tirer quelque choſe. Les garniſons turques ſont trop foibles & trop écartées les unes des autres pour réprimer ces brigandages.

Le peu de chrétiens qui ſe trouvent en *Paleſtine*, ſont ramaſſés dans les vallées du Liban, ſous leurs evêques maronites. Ils dépendent pour le temporel d'un ſeigneur arabe, qui ſe dit *emir de Tripoli*, & qui eſt tributaire du Turc. L'anti-Liban eſt habité par les Druſes, gens qui ont une religion différente des Chrétiens, des Turcs, & de tous les autres peuples de la terre.

Toute la *Paleſtine* peut avoir 7 lieues d'étendue du midi au nord, ſous les trois degrés paralleles 31. 32. & 33. Sa largeur peut être de 30 lieues.

Les

Les pélerins la divisent en trois provinces ; la Judée, la Samarie & la Galilée, gouvernées chacune par un émir, sous le bon plaisir du grand-seigneur, qui outre cet émir, y entretient deux sangiacs subordonnés au bacha de Damas.

Ces trois émirs sont l'émir de Seide, l'émir de Cesair & l'émir de Gaza ; les deux sangiacs prennent les noms de leur résidence, Jérusalem & Naplouse. Au-delà du Jourdain est ce qu'on appelle le *royaume des Arabes* ; ce royaume consiste en des déserts immenses, dont le roi est un souverain indépendant, qui ne reconnoît point l'autorité de la Porte.

Suivant le pere Nau, la *Palestine* comprend aujourd'hui le pays de Gaza, le pays d'Elkahil, ou d'Hébron, le pays d'Elkolds, ou de Jérusalem, le pays de Naplos, ou Naplouse, le pays de Harété, le pays de Jurèt-Cafre-Kanna, ou de Nazareth, le pays de Sapheth, & enfin le pays au-dessus du Jourdain, où il est dangéreux de voyager à cause des Arabes qui l'occupent. Il ajoute que ces divers pays forment autant de gouvernemens, dont cependant le nombre n'est point fixe, parce que le grand-seigneur partage quelquefois un gouvernement en deux, & quelquefois il en unit deux en un.

Il faut bien se défier de la description des lieux que l'Ecriture-sainte a rendus mémorables. On nous en a donné des descriptions circonstantiées très-suspectes. Que ne prétend-on point faire voir à ceux qui entreprennent le voyage de la *Palestine*, & que ne leur produit-on point pour les dédommager de leurs fatigues ? On leur montre d'imagination le lieu où saint Epiphane, né en *Palestine* vers l'an 320, fonda lui-même un monastere. Ce pere de l'Eglise mourut en 403, âgé de plus de 80 ans. La meilleure édition de ses œuvres est celle que le pere Petau publia en 1622, *in-fol.* en grec & en latin avec des savantes notes ; mais dans lesquelles il n'a pu rectifier & les erreurs, & le peu d'exactitude de saint Epiphane dans les faits qu'il rapporte. (*D. J.*)

PALESTINE, s. f. (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) quatorzieme corps des caracteres d'imprimerie. Sa proportion est de quatre lignes mesure de l'échelle ; *voy. proportions des caracteres d'Imprimerie, & l'exemple à l'article* CARACTERES.

PALESTRE, s. f. (*Art gymnast.*) *palæstra* ; lieu où les anciens s'exerçoient pour la gymnastique médicinale & athlétique, à la lutte, au palet, au disque, au jeu du dard & autres jeux semblables ; ce lieu d'exercice s'appelloit *palæstra*, du mot πάλη, *la lutte*.

Le terrein chez les Grecs & les Romains destiné à cet usage, étoit couvert de sable & de boue, pour empêcher que les athletes ne se tuassent en se renversant par terre. La longueur de la *palestre* étoit réglée par stades, qui valoit chacun 125 pas géométriques, & le nom de stade s'appliquoit à l'arène sur laquelle on couroit. Vitruve nous a donné dans son architecture, *liv. V. ch. xj.* la description & le plan d'une *palestre*.

Les combats même où l'on disputoit de la course & de l'adresse à lancer un dard, ont été nommés *palestræ* par Virgile dans son *Æneid. lib. V.*

Pars in gramineis exercent membra palæstris.

Et quand il veut dépeindre dans ses *Géorg. lib. II. v.* 531. les jeux de ceux qui habitent la compagne, il dit que le laboureur propose au berger un combat de fleches ; qu'on tire contre un but attaché à un orme, & que chacun d'eux quitte ses habits pour être plus propre à cette *palestre* :

Pecorisque magistris
Velocis jaculi certamina ponit in ulmo,
Corporaque agresti nudat prædura palæstrâ.

Mais ce qui n'est point une fiction poëtique, & ce qui étoit particulier à Lacédémone, c'est que les filles s'exerçoient dans la *palestre* aussi-bien que les hommes. Si vous en voulez voir une belle description en vers, Properce vous la donnera dans une de ses élégies du troisieme livre. Cependant vous n'en trouverez point de peinture plus élégante en prose, que celle qu'en fait Ciceron dans ses Tusculanes, où après avoir parlé de la mollesse avec laquelle les autres nations élevoient les filles, il peint les occupations de celles de Sparte. Il leur est bien plus doux, dit-il, de s'exercer dans le *palestre*, de nager dans l'Eurotas, de s'exposer au soleil, à la poussiere, à la fatigue des gens de guerre, qu'il leur feroit flatteur de ressembler aux filles barbares. Il se mêle à la vérité de la douleur dans la violence de leurs exercices ; on les choque, on les frappe, on les repousse, mais ce travail même est un remede contre la douleur.

Pyrrhus a une fois employé bien heureusement le mot *palestre* au figuré. Comme il ne pouvoit se rendre maître de la Sicile, il s'embarqua pour l'Italie ; & tournant la vue vers cette île, il dit à ceux qui l'accompagnoient : „ Mes amis, quelle *palestre* nous laissons-là aux Carthaginois & aux Romains ! (*D. J.*)

PALESTRINE, (*Géog. mod.*) autrefois *Prænecte*, petite ville d'Italie dans la campagne de Rome, avec un évêché, dont l'évêque est un des anciens cardinaux. Elle est sur la pente d'une montagne, à 8 lieues de Rome. *Long.* 30. 28. *lat.* 41. 50.

PALESTRIQUE, EXERCICE (*Gymnastiq.*) les *exercices palestriques* sont au nombre de neuf ; savoir, la lutte, le pugilat, le pancrace, la course, l'hoplomachie, le saut, l'exercice du disque, celui du trait & celui du cerceau, *trochus*. On les nommoit *palestriques*, à cause qu'ils avoient presque tous pour scène cette partie des gymnases appellée *palestre*, & qui tiroit son nom de la lutte, en grec πάλη, l'un des plus anciens de ces exercices. *Voyez* LUTTE, PALESTRE, & les autres *exercices palestriques* que je viens de nommer. (*D. J.*)

PALESTROPHYLACE, s. m. (*Hist. anc.*) officier subalterne des palestres ou gymnases, qu'on a mal-à-propos confondu avec le chef ou directeur du gymnase, qui dans les anciens n'est jamais appellé que *gymnasiarque* ou *xystarque*. Le *palestrophylace* ne peut donc être exactement rendu en notre langue que par *concierge de la palestre*, comme le porte le mot φύλαξ, dont son nom est composé, & qui à la lettre signifie *garde*, ou *gardien*, titre que les anciens n'auroient pas donné au gymnasiarque, qu'ils regardoient comme un personnage important, & dont les fonctions passoient pour très-honorables.

PALET, (*terme de Pêche.*) sorte de pêcherie sédentaire que l'on peut rapporter à l'espece des bas-parcs ou cibaudieres. Ce terme est usité dans le ressort de l'amirauté de Bordeaux.

Les pêcheurs, pour faire cette pêche, choisissent une espece de petite ance dont les deux extrémités forment une hauteur, & laissent un fond plus bas dans le milieu ; au-tour de cette anse ils plantent des perches ou piquets éloignés les uns des autres de deux brasses en deux brasses, de la longueur d'environ huit ou dix piés, en sorte qu'ils sortent du terrein de six à sept piés au plus. Ils sont placés en demi-cercle, & embrassent une espace de quatre à cinq cens brasses de long ou environ : ces perches ou pieux ne changent point, & restent toujours placés de même, au contraire de ceux qui forment la petite pêcherie du palicot, comme nous l'expliquerons ci-après.

Avant d'étendre le rets pour faire la pêche du *palet*, les maîtres des pêcheurs qui y font de parc, & qui pour cet effet fournissent chacun les filets nécessaires à former le contour du *palet*, viennent visiter le fond du terrein de l'enceinte de la pêcherie, pour voir par les traces qui y restent, si le poisson y fréquente ; ce qu'ils reconnoissent très-bien aux empreintes qui paroissent encore sur le fond après que la mer s'est retirée, distinguant même aisément les diverses especes de poisson qui y peuvent venir paître.

Quand le maître a reconnu qu'on peut y faire la pêche avec succès, les pêcheurs alors font de bassemer un sillon ou petit fossé d'environ deux piés de largeur sur un au plus de profondeur le long du contour des perches : ils y étendent le rets du *palet* qui a environ une demi-brasse de hauteur, ordinairement le même que celui de la Seine à la côté, à la différence qu'il n'est ni flotté, ni plombé ou pierré ; le bas du filet est arrêté au moyen de petits crochets de bois d'environ deux piés de long, placés à demi-brasse l'un de l'autre ; ensuite ils ramassent le filet dans le creux de la fosse, & le recouvrent du sable ou de la vase sur laquelle la tente du *palet* est placée : d'espace en espace on frappe sur la tête de la tente, qui reste libre & posée en-dedans des perches, sept à huit petites lignes que l'on arrête sur le haut d'autant de pieux. Tout ce travail se fait avant que la marée ait commencé à monter dans la tente du *palet* : à mesure qu'elle monte, elle recouvre ou plutôt efface le sillon qui a été fait, en sorte que le poisson qui est accoutumé d'y venir, ne trouve aucun obstacle pour y entrer, ni aucun changement sur les fonds qui le puisse effaroucher. Pendant que la marée monte, & amene avec elle le poisson, les pinasses des pêcheurs restent un peu éloignées du *palet* ; & d'abord qu'on a jugé que le poisson a monté, & qu'il est prêt à retourner, ce qui arrive immédiatement au plein de la marée ; autant de pinasse ou de tillolles qu'on a amarré de lignes à la tête du rets, viennent le relever

relever & arrêter le filet de la tente en haut de toutes les perches, ce qui ferme exactement toute l'enceinte, dont aucun poisson ne peut plus sortir, excepté les petits qui s'échappent au travers des mailles. Pendant que la marée se retire, le poisson se tient dans le fond du *palet*, où il y a plus d'eau qu'aux côtés qui sont élevés, jusqu'à ce qu'elle soit entierement écoulée : pour lors les pêcheurs ramassent tous les poissons qui se trouvent dans l'enceinte du *palet*.

Cette pêche est quelquefois si abondante, qu'on a vu prendre d'une seule tente de *palet*, jusqu'à cent charges de cheval de poisson de diverses especes : on y pêche des bars, des loubines, des sardines, des mulets & de toutes les autres especes de poissons, tant plats que ronds, qui viennent terrer à la côte, sur-tout durant l'été, & même jusqu'à des marsouins.

Avec des rets ayant les mailles de deux pouces en quarré, comme l'ordonnance l'a déterminé pour les bas-parcs, ces pêcheurs n'en feront pas moins une bonne pêche, & ne détruiront point le frai, ni les petits poissons, comme il arrive souvent.

Il y a au-tour du bassin d'Arcasson six tentes de *palets*, où l'on fait la pêche de la même maniere. Trois de ces tentes appartiennent aux pêcheurs de la tête, & sont placées au pié des dunes qui sont vers le cap Feret, & à la bande du nord de la baie ; les trois autres sont au Pila à l'ouest du Feret. Ceux qui veulent fournir des filets pour la tente, le peuvent faire, & y sont reçus à part : ces pêcheries sont libres & non exclusives. Il faut un tems calme pour faire cette pêche avec succès, parce qu'alors le poisson de tous genres monte en abondance & en troupe à la côte.

Avec ces rets à larges mailles, cette tente, comme nous venons de l'observer, ne peut être que très-lucrative & avantageuse à ces pêcheurs, parce que les fonds de cette baie sont excellens, ainsi que la qualité des poissons qui s'y prennent.

PALET, *à la longue paume*, ce sont des battoirs qui ont la queue plus courte que les autres, dont les tiers se servent pour mieux rabattre la bale. *Voyez* TIERS.

PALET, *jeu du*, s. m. ce jeu se joue à plusieurs personnes : on ne s'associe point ensemble ordinairement, quoique cela se puisse à la rigueur, mais chacun est pour soi. On a chacun une pierre assez grande, platte, & ronde, ou un morceau de fer. Quand on a vu à qui joueroit le premier, ce qui se fait ou en jettant une piece de monnoie vers une brique, ou son *palet* même, le plus près de cette brique est le preu ; les autres selon qu'ils en sont plus près, ont leur rang qu'ils observent toute la partie. Le plus loin d'elle est le der & met le but. Quand cela est fait, chacun met la même piece de monnoie sur une autre pierre, qu'on appelle *brique* dans de certains pays, peut être parce qu'étant de brique elle est plus commode, & dreu dans d'autres, & chacun joue à son tour. Il faut pour gagner renverser la brique avec son *palet*, & les liards ou autres pieces qui sont plus près du *palet* du joueur, ou de ceux qui ont été joués devant lui, que de la brique, appartiennent aux joueurs à qui sont ces *palets*. Quand tout ce qui n'est point à la brique est ramassé, les choses restent en cet état, & le suivant va jouer son coup ; s'il place son *palet* plus près des pieces qu'elles ne le sont de la brique, il les gagne ; & s'il en a envoyé quelqu'une vers les autres *palets*, les maîtres du *palet* de qui elle est la plus proche, les ramassent, & on rejoue jusqu'à ce que toutes les pieces soient gagnées de cette sorte. Si elles n'ont pas été renversées toutes ensemble de la brique, on y remet celles qui l'ont été. Si le vent, ou l'ébranlement de la terre les en avoient fait tomber, & non le *palet*, on les y remet encore. Si étant tombées elles touchent la brique toutes ou en partie, on ne peut gagner celles qui y sont appuyées qu'en la chassant. Un *palet* soutenu par la brique ne peut rien gagner, quand il couvriroit toutes les pieces. Quand deux *palets* se touchent, ce qu'on appelle vulgairement *brûler*, ils ne valent plus, & on les releve. Quand l'un de ces deux *palets* tient à la brique, on ne les releve point ; mais si le joueur dont le *palet* touche à la brique est à jouer devant l'autre, celui-ci avance son *palet* à la place du premier. Si les pieces sont l'une sur l'autre, la premiere qui est du côté des *palets* est plus près d'eux que de la brique, ou la ramasse, & toutes celles qui sont trop loin de la brique ; les autres restent. On perd son coup lorsqu'on le joue devant son tour, parce que cela est de conséquence, le jeu pouvant être découvert alors, & les pieces sont plus aisées à gagner.

Le *jeu du petit palet* se joue avec des écus ou des morceaux de plomb ou de fer applatis, de leur grandeur. Il y a diverses manieres de jouer le jeu du petit *palet* : à but fixe, quand les joueurs ne changent point ce but de place : à but courant, quand on est convenu de le changer ; au clou, sur bord d'une table, &c. Le but courant est d'autant plus amusant, qu'on semble ne faire que se promener ; il est même d'un avantage plus égal pour les joueurs ; puisque chacun ayant un jeu différent & une certaine portée où il joue mieux qu'à une distance plus ou moins grande, il peut jetter le but dans cette portée quand il a gagné le coup. Et d'ailleurs, ce but qu'il a jetté peut lui servir de regle pour mesurer son coup, qu'il joue tout de suite : au lieu qu'il est moins aisé de se regler au but fixe, où il y a toujours beaucoup d'intervalles entre les coups, & où l'on ne peut guere se ressouvenir du degré de force qu'on a donné à son *palet* le coup précedent ; l'habitude & le juste mouvement du bras dépendant moins d'une action fréquente & mécanique, que d'une considération réfléchie de l'effet qu'a produit cette action, il est clair que plus cet effet est éloigné de sa cause, plus il doit être difficile à connoître.

Au clou. Cette maniere est difficile, & demande beaucoup d'adresse : on plante un clou, ou quelque chose semblable, sur une table, sur un coffre, &c. celui qui en approche le plus près avec son *palet* gagne le coup.

Sur le bord d'une table. C'est sans contredit la maniere de jouer au petit *palet* la plus difficile ; puisqu'il faut toujours tâcher à mettre le plus près du bord qu'il est possible, & qu'on jette souvent son petit *palet* à bas.

Dans toutes ces manieres de jouer au petit *palet*, on peut être plusieurs : il n'y a guere de regles que celles qu'on établit sur les circonstances ; les rangs se prennent quelquefois au gré des joueurs, & quelquefois ils sont déterminés par le plus ou le moins d'éloignement qu'il y a du *palet* d'un joueur au but. On entend sans doute que ce sont toujours ceux qui mettent leur petit *palet* plus près de ce but, qui gagnent un, ou plusieurs points, s'ils y ont plusieurs *palets*. C'est aux joueurs à fixer le nombre des points qu'il faut pour faire une partie.

PALETOT, s. m. (*Ouvrage de Tailleur*.) c'est un juste-au-corps d'étoffe grossiere & sans manches, qui ne vient que jusqu'au genou, & dont sont vétus les paysans, principalement en Espagne. (*D. J.*)

PALETTE, s. f. POCHE, CUILLIER, BEC A CUILLIER, PLAT, PALE, PALE PAUCHE, CUILLIER TRUBLE, POCHE, *platea, leucorodius, albardeola*, (*Hist. nat. Ornithologie*.) Willughbi, *Pl. XI. figure* 3.) oiseau qu'on ne peut confondre avec aucun autre par la forme singuliere de son bec, qui est plat dans toute sa longueur ; il s'élargit à son extrémité, où il a une figure presque ronde à-peu-près comme une cuilliere ; ce qui a fait donner à cet oiseau le nom de *bec à cuillier*. La *palette* est en entier d'une belle couleur blanche, comme celle du cygne, à l'exception d'un peu de noir qui est sur les premieres des grandes plumes extérieures de l'aîle, & sur les premieres du second rang. On trouve cet oiseau en Europe ; il se perche & niche sur le sommet des arbres qui sont près de la mer ou de quelque fleuve ; il vit de poisson ; ses œufs ressemblent à ceux de la poule ; ils sont blancs, & ils ont quelques taches de couleur de sang, ou d'un cendré roussâtre. Willughbi, *Ornith. Voyez* OISEAU. (*I*)

PALETTE DU MEXIQUE, *platea mexicana*, Tlauhquechul, oiseau qui ressemble beaucoup au précédent, & qui n'en differe qu'en ce qu'il est d'une belle couleur rouge ou d'un blanc rougeâtre ; le bec a une couleur cendrée ; la tête, le cou, & une partie de la poitrine, sont dégarnis de plumes & blancs ; il y a un large trait noir entre la tête & le cou. On trouve cet oiseau au Mexique sur le bord de la mer ou des fleuves. Willughbi, *Ornith. Voyez* OISEAU. (*I*)

PALETTE DU GENOU, *voyez* ROTULE.

PALETTE *terme de Chirurgie*, petit vaisseau d'étain ou d'argent, qui reçoit le sang qu'on tire dans l'opération de la saignée.

On dit que ce mot vient de *paëlette* ou *petite poële*, & qu'on le trouve écrit ainsi dans Villon. Dionis écrit *poilette*, contre l'ancien usage, puisque Paré, appelloit *palette*, l'espece de petite écuelle à une oreille, dont on s'est toujours servi pour mesurer le sang qu'on tire dans la saignée.

Chaque *palette* doit tenir trois onces, afin qu'on sache au juste la quantité de sang qu'on a tiré. La mesure ordinaire est de trois *palettes* dans les saignées communes ; on les met sur trois assiettes différentes, ou sur un plat où elles puissent être de niveau.

Il y a des circonstances qui exigent une saignée plus forte, & d'autres où l'on ne tire que deux *palettes*, & quelquefois une seulement.

Au rapport de Dionis, quand on ſaigne le roi ou quelqu'un de la famille royale, c'eſt le premier médecin qui tient la bougie; il ſe fait un honneur de rendre ce ſervice, auſſi-bien que le premier apoticaire de tenir les *palettes*. S'il y avoit quelqu'un dans la chambre que le chirurgien ne crût pas de ſes amis, il pourroit le faire ſortir, parce qu'il ne faut point qu'il ait pour ſpectateurs des gens qui pourroient l'inquiéter & le chagriner par leur préſence: aujourd'hui, continue l'auteur, on n'uſe plus de ce privilége. Toutes les fois, dit-il, que j'ai ſaignée madame la dauphine, ou quelqu'un des princes, la chambre étoit pleine de monde, & même monſeigneur & les princes ſe mettoient ſous le rideau du lit ſans que cela m'embarraſsât.

On eſt dans l'uſage d'avoir des *palettes* numérotées; ou bien le chirurgien les marque, en mettant un morceau de papier ſur la premiere, deux ſur la ſeconde, & trois ſur la troiſieme.

Dans les ſaignées du pié on ne ſe ſert point de *palettes*; on juge de la quantité du ſang tiré, par le tems qu'il y a qu'il ſort, comparé avec la groſſeur du jet; par la couleur plus ou moins rouge que l'eau reçoit, & par la teinture que cette eau communique à une ſerviette qu'on y trempe. Quelques chirurgiens meſurent avec un bâton la hauteur de l'eau, lorſque le pié y trempe. Ils retirent autant d'eau qu'ils veulent tirer de ſang; & après avoir ouvert la veine, ils en laiſſent ſortir juſqu'à ce que l'eau ſoit au niveau de la marque faite au bâton. *Voyez* SAIGNÉE. (*T*)

PALETTE, (*Méch.*) eſt la même choſe qu'*aube* dans les moulins à eau. *Voyez* AUBE.

PALETTE, (*Peint.*) la *palette* eſt une planche de bois qui eſt ordinairement de figure ovale. On y fait vers le bord un trou de figure ovale, aſſez grand pour pouvoir y paſſer tout le pouce de la main gauche, & un peu plus. Le bois de la *palette* eſt d'ordinaire de pommier ou de noyer: on enduit le deſſus de la *palette*, quand elle eſt neuve, d'huile de noix ſeccative à pluſieurs repriſes, juſqu'à ce que l'huile ne s'imbibe plus dans le bois. La *palette* ſupporte les couleurs broyées à l'huile qu'on arrange au bord d'en-haut par petits tas; le milieu & le bas de la *palette* ſervent à faire les teintes & le mélange des couleurs avec le couteau qui doit être pour cet effet d'une lame extrèmement mince. Ceux qui travaillent à détrempe ont auſſi une *palette*, mais elle eſt de fer blanc, pour pouvoir la mettre ſur le feu lorſque la colle ſe fige ſur la *palette* en travaillant.

On dit de certains tableaux, & on l'a dit de ceux de M. le Brun, qu'ils ſentent la *palette*; ces mots ſignifient que les couleurs n'en ſont point aſſez vraies, que la nature y eſt mal caractériſée, & qu'on n'y trouve point cette parfaite imitation, ſeule capable de ſéduire & de tromper les yeux; ce qui doit être un des premiers ſoins des maîtres de l'art. (*D. J.*)

PALETTE DU PEINTRE EN ÉMAIL, c'eſt un morceau d'agathe ou de verre, ſur lequel il fait ſes teintes avec ſon couteau à couleur.

PALETTE, *en terme de Doreur ſur bois*, eſt une peau à longs poils montée en demi-cercle ſur une petite planche de bois qui entre dans un manche fendu à un bout, & garni à l'autre d'un pinceau. C'eſt avec cette peau qu'on a mouillée légerement avec la langue, qu'on prend les feuilles d'or, & qu'on les poſe ſur l'ouvrage. *Voyez* nos explications & nos Planches du Doreur, où l'on a repréſenté un ouvrier qui poſe de l'or avec la *palette* ſur une bordure montée ſur le chevalet.

La *palette* du Doreur ſe définit encore un inſtrument fait de la queue de l'animal qu'on appelle *petit-gris*. Il ſert à prendre les feuilles d'or de deſſus le couſſinet pour les placer & les étendre ſur l'or couleur, ſi l'on dore en huile, ou ſur l'aſſiette, ſi c'eſt en détrempe. (*D. J.*)

PALETTE, terme dont *les Horlogers* ſe ſervent pour déſigner une petite aîle que la roue de rencontre pouſſe, & par laquelle elle entretient les vibrations du régulateur. Dans l'échappement ordinaire des montres, il y a deux *palettes* réſervées ſur la verge du balancier; elles forment entre elles un angle droit. Dans l'échappement à levier des pendules, les deux *palettes* ſont ſur deux tiges différentes. *Voyez* ÉCHAPPEMENT, VERGE, & *nos Planches d'Horlogerie*. (*P*)

PALETTE, (*Imprimerie.*) les Imprimeurs nomment ainſi l'uſtencile avec lequel ils relevent & raſſemblent en un tas l'encre ſur leur encrier, après qu'ils l'ont broyée, comme le bon uſage l'exige. C'eſt une petite plaque de fer taillée en triangle, montée ſur un manche de bois rond: elle ſert auſſi à prendre l'encre dans le baril en telle quantité qu'on en a beſoin, & à la tranſporter dans l'encrier. *Voy. nos Pl. d'Imprimerie & leur explication.*

PALETTE, (*Inſtrum. de jeu.*) petit battoir, ou inſtrument de bois, qui ſert aux enfans à jouer. C'eſt de cette *palette*, que pluſieurs outils ou inſtrumens qui ſervent à divers artiſans & ouvriers, ont pris leur nom: quoiqu'il y en ait pluſieurs qui n'y ont guere de rapport, ſoit pour la matiere, ſoit pour la figure. *Savary*. (*D. J.*)

PALETTE, (*Poterie.*) les Potiers de terre fournaliſtes, c'eſt-à-dire, ceux qui ont été reçus à la cour des monnoies, pour faire excluſivement tous les fourneaux & creuſets qu'on emploie à la fonte des métaux, ont diverſes *palettes* de bois, qui ſont preſque leurs ſeuls inſtrumens pour dreſſer, battre, & arrondir leur ouvrage.

Les plus grandes de ces *palettes* ſont ovales avec un manche, en tout parfaitement ſemblables à la *palette* des enfans; les autres ſont rondes ou échancrées en forme triangulaire; d'autres enfin ſont faites à la maniere d'un grand couteau, & ont une eſpece de tranchant; ces dernieres ſervent à ôter & ratiſſer ce qu'il y a de trop ſur les moules, ou aux ouvrages que ces potiers font à la main, comme les fourneaux & les réchaux à blanchiſſeuſes. *Savary*. (*D. J.*)

PALETTE, (*chez les Potiers, les Faiſeurs de creuſets, &c.*) eſt un inſtrument de bois, preſque l'unique dont ils ſe ſervent pour former, battre, & arrondir leurs ouvrages. *Voyez* POTIER.

Ils en ont de pluſieurs eſpeces; les plus larges ſont de figure ovale avec un manche; d'autres ſont arrondies ou creuſées triangulairement; d'autres enfin reſſemblent à des couteaux larges; elles ſervent à couper tout ce qu'il y a de ſuperflu dans les moules de leurs ouvrages.

PALETTE, (*Relieure.*) les Relieurs ont deux inſtrumens de ce nom: l'un & l'autre ſont de petits fers que ſervent à dorer.

La *palette* ſimple doit être de cuivre; on l'appelle *ſimple*, parce qu'elle n'a qu'un filet: elle eſt emmanchée de bois. *Voyez cet outil dans nos Planches.* Il ſert à côté des nerfs dans les entre-nerfs.

La *palette* à queue des nerfs, eſt plus large que la *palette* ſimple: on l'emploie pour pouſſer au bas du dos des livres le deſſein qui termine l'ornement, & quelquefois à la tête des volumes ſur le dos; c'eſt pourquoi on la nomme *palette à queue*; on s'en ſert auſſi ſur les nerfs. *Voyez nos Planches de Relieure.*

PALETTE A FORER, (*Serrurerie.*) c'eſt un inſtrument qui ſert aux Serruriers & autres ouvriers en fer, lorſqu'ils veulent percer ou forer quelque piece. La *palette* eſt de bois, de forme ovale, d'un pouce d'épais, avec un manche & quelquefois deux; le tout d'un pié ou environ de long. Une bande ou morceau de fer de quatre à cinq pouces de longueur, & de quatre à cinq lignes d'épaiſſeur, percée de quelques trous qui ne la traverſent pas tout-à-fait, eſt attachée dans le milieu de la *palette*. Lorſque l'ouvrier veut forer, il appuie la *palette* ſur ſon eſtomac, & mettant la tête du foret dans l'un des trous de la bande de fer, il le fait tourner par le moyen de l'arçon ou archet, dont la corde paſſe ſur la boîte du foret. (*D. J.*)

PALEUR, ſ. f. (*Médec.*) obſtacle quelconque, qui ne permet pas au ſang de paſſer dans les arteres cutanées, où il paſſe ordinairement dans la circulation libre; la nature & les cauſes de cet obſtacle en font une maladie plus ou moins grave.

La couleur des humeurs & des parties viſibles qui eſt naturellement blanche, & d'un rouge vif & brillant, ſemblable à celle de la roſe, dégénere en *pâleur*, par le défaut de préparation des humeurs, par le manquement des globules rouges, & par un commencement de corruption. Le changement de couleur s'obſerve dans le ſang, les crachats, le pus, l'urine, & les autres humeurs, ſoit qu'elles s'écoulent, ou qu'elles croupiſſent dans leurs vaiſſeaux.

De là naît la *pâleur*, qui accompagne les maladies de l'eſtomac, des inteſtins, des viſceres, des poûmons. Le relâchement des parties, la foibleſſe, la crudité des humeurs, le repos exceſſif du corps, les inquiétudes de l'eſprit, le chagrin, le ralentiſſement de la circulation, les évacuations trop abondantes, ſoit des excrémens, ſoit de l'urine, les fleurs blanches, la gonorrhée, la ſalivation, cauſent auſſi la *pâleur*. On obſerve encore la *pâleur* dans les femmes qui alaitent trop; mais la *pâleur* diſparoît dès qu'on a guéri les maladies qu'on vient de nommer par le ſecours des corroborans, & par l'exercice du corps.

Un commencement de corruption dans les humeurs, produit une plus grande *pâleur*, comme on le remarque dans le ſcorbut, la cachexie, le catharre, les pâles-couleurs, l'hydropiſie, la leucophegmatie, la paſſion hyſté-

rique, la ſuppreſſion des mois, la vérole, & dans une longue maladie; car il n'eſt guere poſſible de corriger toute la corruption. Outre les ſpecifiques propres à ces maladies, il faut employer les antiſeptiques corroborans.

La *pâleur* produit par une trop grande évacuation du ſang, qu'on a une fois arrêtée, doit être traitée par des alimens bien nourriſſans pris en petite quantité, en même tems que par les ſtomachiques, & enſuite par les corroborans; mais celle qui arrive dans la ſyncope, & qui eſt cauſée par un paroxyſme fébrile, dont l'accès arrête ſur le champ la circulation du ſang dans les petits vaiſſeaux, ſe diſſipe naturellement, ou à la faveur des frictions & des ſtimulans, ſi elle duroit trop long-tems. (*D. J.*)

PALEUR, (*Mythol.*) les Romains avoient fait un dieu de la *pâleur*, parce qu'en latin *pallor* eſt maſculin. Tullus Hoſtilius, roi de Rome, dans un combat où ſes troupes prenoient la fuite, fit vœu d'élever un temple à la Crainte & à la *Pâleur*; ce temple fut en effet élevé hors de la ville. On lui donna des prêtres qui furent appellés *palloriens*, & on lui offrit en ſacrifice un chien & une brebis. (*D. J.*)

PALIACATE, (*Géogr. mod.*) autrement *Palicat*, *Palicate*, *Paléacate*, ville des Indes, ſur la côte de Coromandel, au royaume de Carnate, ſur la route de Maſulipatan à Gaudicote, au nord de Madras, dans une plaine ſablonneuſe & ſtérile. Les Hollandois y ont un comptoir & un petit fort appellé le *fort de Gueldres*. Cette ville eſt peuplée de maures & de gentils. *Long.* 98. 8. *lat. ſept.* 136. 30.

PALIBOTHRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, endeçà du Gange, ſuivant Ptolomée, *liv. VII. ch. iv.* cette ville eſt vraiſſemblablement la même que la *Palibothra* de Diodore de Sicile, *liv. II.* terme qui veut dire une *ville dans un fond*. (*D. J.*)

PALIBOTRE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom que les rois de Perſe long-tems porté dans l'antiquité; ce nom venoit d'un roi perſan très-révéré, dont il étoit le nom propre. Un ſouverain eſt bien vain d'oſer prendre le nom d'un prédéceſſeur illuſtre; conçoit-il la tâche qu'il s'impoſe? la comparaiſon continuelle qu'on fera de lui avec celui dont il porte le nom? Mais ce n'eſt pas la vanité des rois qui leur fait prendre un titre ſi incommode, & qui leur preſcrit leur devoir chaque fois qu'on leur prononce, ou qu'on leur reproche d'y manquer; c'eſt la baſſeſſe des peuples qui le leur donne; ou ſi ce n'eſt pas leur baſſeſſe, mais une invitation honnête faite au prince de leur reſtituer l'homme chéri, le bon maître qu'ils ont perdu; je les loue de ce moyen; quoiqu'il leur réuſſiſſe aſſez mal. Ce qui me fâche, c'eſt que l'avenir projettant les ſiecles les uns ſur les autres, réduiſant à rien la diſtance qui les ſépare, le nom célebre d'un homme de bien ſe trouve deshonoré par la multitude des méchans qui l'ont oſé prendre après lui; un ſeul homme eſt chargé de l'iniquité d'une infinité d'autres. Les rois de Perſe s'appelloient *palibotres*, comme les rois d'Egypte *Pharaon*, comme les rois de France aujourd'hui *Louis*.

PALICA, (*Géogr. anc.*) ville de Sicile ſelon Diodore & Etienne le Géographe. On en voit les ruines ſur une hauteur au nord oriental du lac appellé *Palicinus Fons*, & *Palicorum lacus*; c'eſt ce lac que les anciens nommoient *ſtagnum Palicorum*; ils éprouvoient la vérité des ſermens, en jettant dans ce lac des tablettes ſur leſquelles le ſerment de celui qui juroit, étoit écrit; ſi les tablettes s'enfonçoient, on le regardoit comme un parjure; & ſi elles ſurnageoient, ſon ſerment paſſoit pour véritable. La ville *Palica* prit ſon nom d'un temple bâti dans le voiſinage, & dans lequel on rendoit un culte aux dieux Palices.

PALICE, LA, (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans le Bourbonnois, ſur la Besbre, entre Paris & Lyon. Il s'y tient pluſieurs foires & marchés; mais on n'y compte pas 400 habitans. *Long.* 20. 57. *lat.* 46. 33.

PALICES, DIEUX, (*Mythol.*) *Palici dii*, ces dieux *Palices* ſont fort inconnus. Ils étoient fils de Jupiter & de la nymphe Thalie. Ce maître des dieux, dit la fable, craignant tout dans des emportemens de Junon, cacha ſous terre ſon amante pendant le tems de ſa groſſeſſe. Elle ne reparut qu'après l'avoir fait pere de deux jumeaux. Dans la ſuite, les habitans de la Sicile les choiſirent pour leurs dieux, & leur bâtirent auprès de la ville de Palica un temple magnifique qui en avoit pris ſon nom. Leur autel devient l'aſyle des malheureux, & en particulier des eſclaves fugitifs.

Diodore dit que dans le temple de ces dieux, on prêtoit les ſermens qui regardoient les affaires les plus importantes, & que la punition ſuivoit toujours le parjure. La perſuaſion, ajoute-t-il, où l'on eſt de la ſévérité des divinités qui l'habitent, fait qu'on termine les plus grands procès par la voie ſeule du ſerment, & qu'il n'y a point d'exemple que ces ſermens aient été violés. Quelquefois on écrivoit ſon ſerment, qu'on iettoit dans un baſſin d'eau, & le ſerment ſurnageant, l'accuſé étoit abſous. Il y avoit dans le voiſinage de *Palice*, un lac appellé *Palicorum ſtagnum*, où l'on imagina d'éprouver de la même maniere la vérité des ſermens. Le temple de Trézœne étoit auſſi fameux par de pareilles épreuves. On trouve encore au bout de l'orient, dans le Japon, des uſages ſemblables, fondés ſur la ſimplicité des premiers tems, & ſur la ſuperſtition commune à tous les peuples.

Enfin on juroit en Sicile, le long du fleuve Simethe, par les dieux *Palices*.

Simetheia circum
Flumina, pinguis ubi & placabilis ara Palici.
Æneid. *lib. IX. v.* 584.

PALICOURS, LES (*Géogr. mod.*) peuples ſauvages de la France équinoxiale, entre les rivieres Epicouli & Agairi. Ils ſont bien faits & affables envers les étrangers, que la traite du Lamentin attire chez eux.

PALICOT, *ou* PETIT PALET, ſ. m. *terme de pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Bordeaux, eſt proprement une eſpece de cibaudiere, ou bas parcs. *Voyez* CIBAUDIERE, BAS PARCS, & PALET.

La pêche du *palicot* eſt la diminutive de celle du palet, dont on a fait la deſcription à *l'article* PALET; elle n'en differe qu'en ce que les lieux & les fonds du terrein où les pêcheurs la pratiquent, ſont variables, & que ceux qui la font, plantent leurs petits pieux à chaque fois qu'ils veulent tendre leurs filets; pour cet effet, ils embarquent dans une tillolle ou pinaſſe, avec les filets qui doivent ſervir à la teiſſure du *palicot*, les pieux qui leur ſont néceſſaires. Cette petite tente ſe fait le long des bords des canaux ou cheneaux, dans les craſſats ou petites gorges, dont la baie eſt toute bordée. Quand les pêcheurs ont reconnu par les traces du poiſſon, les lieux qu'il fréquente, ils plantent leurs pieux ou petits paux en demi-cercle; & comme c'eſt toujours dans des lieux unis & plats, ils forment aux bouts de la tente pluſieurs tours de rets qui ſont amarés à la tête des pieux, & arrêtés par le bas avec des crochets de bois de diſtance en diſtance, comme le filet du grand palet; le poiſſon qui s'en retourneroit par les bouts de la tente ſe trouve ainſi retenu, parce qu'en ſuivant toujours le filet pour ſortir & rencontrer un paſſage, il y eſt inſenſiblement arrêté juſqu'à la baſſe mer, qu'il reſte alors à ſec dans la pêcherie.

Cette pêche avec des rets d'une maille de deux pouces en quarré, ne pourroit faire aucun tort; mais avec de petites mailles & très-ſerrées, il eſt certain qu'elle ſera du-moins auſſi nuiſible que la ſeine & le coleret. Comme elle ſe fait ſur les fonds plats, ſoit de ſable, ſoit de vaſe, qui ſont dans les fonds des gorges & des canaux, elle y détruit tout le fretin & le poiſſon du premier âge qui y éclôt & s'y multiplie d'autant mieux, que les côtes de la grande mer & de la baie ont les bords en talus, & les eaux ſi profondes, que le petit poiſſon n'y peut ſejourner, en eſt même chaſſé & contraint de ſe réfugier dans le fond du baſſin, où les vents ne levent jamais les lames, comme à la côte & à l'entrée des paſſes, où les tentes du *palicot* ne ſe peuvent aucunement pratiquer.

La tente du *palicot* eſt la même que les cibaudieres non flotées, ou montées ſur piquets des pêcheurs flamands & picards, & les teſſures & teſſons des pêcheurs bretons. Les uns & les autres font à peu-près leurs pêches de même, à la différence que les premiers ne ſe ſervent point de bateaux, qu'ils font pêche à pié, & qu'ils ne tendent leurs rets qu'aux bords de la grande côte; & ſouvent même plus à la baſſe eau; que ne ſont placées les pêcheries excluſives conſtruites ſur les greves & les ſables de la mer.

PALIER, *ou* REPOS, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt une eſpace ou une ſorte de grande marche entre les rampes & aux tournans d'un eſcalier. Les *paliers* doivent avoir au moins la largeur de deux marches dans les grands perrons, & ils doivent être auſſi longs que larges, quand ils ſont dans le retour des rampes des eſcaliers.

On appelle *demi-palier*, un *palier* qui eſt quarré ſur la longueur des marches. Philibert Delorme nomme *double marche*, un *palier* triangulaire dans un eſcalier à vis.

Palier de communication; on appelle ainſi le *palier* qui ſépare & comunique deux appartemens de plein pié.

Palier circulaire; c'eſt le *palier* de la cage ronde ou ovale, d'un eſcalier en limace.

PALIFICATION, ſ. f. (*Archit. hydraul.*) c'eſt l'action de fortifier un ſol avec des pilotis. Dans les endroits humides ou marécageux, on enfonce ces pilotis avec

avec un mouton, afin qu'on puisse bâtir dessus en toute sureté.

PALILIES, s. f. (*Mythol.*) fêtes célébrées en l'honneur de la déesse Palès, que les bergers prenoient pour leur divinité tutelaire, & celle de leurs troupeaux chez les Romains. On célébroit tous les ans le 19 Avril ces fêtes dans les campagnes. Ce jour-là les paysans avoient soin de se purifier avec des parfums mêlés de sang de cheval, de cendres d'un jeune veau qu'on avoit consumé dans le feu & de tiges de feves. On purifioit aussi les bergeries & les troupeaux avec de la fumée de sabine & de soufre; ensuite on offroit en sacrifice à la déesse du lait, du vin cuit & du millet. La fête se terminoit par des feux de paille, & les jeunes gens sautoient par-dessus au son des flûtes, des timbales & des tambours. Ovide qui décrit au long toutes ces cérémonies, *liv. IV.* des fastes, ajoute qu'à pareil jour, Remus & Romulus avoient jetté les premiers fondemens de Rome. Cependant Manilius & Solin assurent que la premiere construction de cette ville se fit en automne. Quoi qu'il en soit, les *palilies* étoient fixées au moins d'Avril, & l'on en faisoit aussi la solemnité dans les villes, mais avec moins d'appareil qu'à la campagne, où on les croyoit très-salutaires pour écarter loin des bestiaux les loups & les maladies.

PALILICIUM, s. m. (*Astronom.*) est le nom d'une étoile fixe de la premiere grandeur dans l'œil du taureau. On l'appelle aussi *aldebaran*, & ce dernier nom est aujourd'hui plus en usage. *Voyez* ALDEBARAN & TAUREAU. *Voyez aussi* ASCENSION & DÉCLINAISON, vous y trouverez l'ascension droite & la déclinaison de cette étoile pour le milieu de ce siecle.

Pline donne le nom de *palilicium* aux hyades, dont *palilicium* est une étoile. *Voyez* HYADES. *Chambers.* (O)

PALIMBUAN, *ou* PALEMBAN, (*Géograph. mod.*) ville capitale d'un royaume de même nom, dans l'île de Sumatra, sur la côte orientale. *Long.* 122. 45. *lat. mérid.* 3. 8.

PALINDROME, s. m. (*Belles Lettres.*) sorte de vers ou de discours qui se trouve toujours le même, soit qu'on le lise de gauche à droite, soit qu'on le lise de droite à gauche. *Voyez* RETROGRADE.

Ce mot est grec, παλινδρομος, *retro currens*, courant en arriere, formé des mots παλιν, *de nouveau*, & δρομος, *course*.

On en cite pour exemple un vers attribué au diable.

Signa te, signa, temere me tangis & angis,
Roma tibi subito motibus ibit amor.

Mais des gens oisifs ont rafiné sur lui en composant des vers dont les mots séparés, & sans enjamber les uns sur les autres, sont toujours les mêmes de gauche à droite, ou de droite à gauche. Tel est l'exemple que nous en fournit Cambden.

Odo tenet mulum, madidam mappam tenet anna,
Anna tenet mappam madidam, mulum tenet odo.

PALINDROMIE, s. f. (*Médec. anc.*) παλινδρομία, de παλιν, *de rechef*, & δρόμω, *courir*, terme employé par Hippocrate & autres médecins grecs, pour signifier le retour ou reflux contre nature, des humeurs morbifiques, vers les parties intérieures & nobles du corps. Le remede est de les attirer de nouveau aux parties extérieures, d'en corriger la nature, & de les évacuer. (*D. J.*)

PALINGENESE, secret pour ramener des choses détruites à leur premier état; on s'en sert non-seulement à l'égard des corps destitués d'organes, mais encore à l'égard des plantes, & même des animaux.

A l'égard des corps destitués d'organes, les Chimistes prétendent que par leur art, on peut faire revenir un corps qu'on a détruit par le feu, & lui rendre sa premiere forme. *Olaüs Borrichius* dit que du vif-argent, qu'il avoit tourmenté durant un an entier par plusieurs feux, jusqu'à le réduire en eau, turbith, cendre, reprit sa premiere forme par l'attraction du sel de tartre. Il assure encore que le plomb étant reverberé en mercure, fondu en verre, réduit en ceruse, brûlé en litarge, reprend pareillement sa premiere forme dans un moment, quand on lui applique avec adresse un sel lixiviel. Cela ne peut se faire par ce moyen, mais bien par toute matiere grasse. M. Boyle a reconnu que le nitre se restitue, & se révivifie de maniere qu'après l'avoir fait passer par une longue suite d'opérations, il s'est à la fin retrouvé en son entier poids pour poids.

A l'égard des Plantes écoutons M. Digby, (*De la végét. des Plantes, part. II. p.* 64.) grand admirateur des miracles de la *palingénésie*. „ Nous pouvons, dit-il, ressusciter une plante morte, la rendre immortelle, & en la faisant revivre du milieu de ses cendres, lui donner une espece de corps glorifié, & tel, pour ainsi dire, que nous espérons voir le nôtre après la résurrection. Quercetan, médecin du roi Henri IV. nous raconte une histoire admirable d'un certain polonois, qui lui faisoit voir douze vaisseaux de verre, scellés hermétiquement, dans chacun desquels étoit contenue la substance d'une plante différente; savoir dans l'un étoit une rose; dans l'autre une tulipe, & ainsi du reste. Or il faut observer qu'en montrant chaque vaisseau, on n'y pouvoit remarquer autre chose, sinon un petit amas de cendres qui se voyoit dans le fond; mais aussitôt qu'il l'exposoit sur une douce & médiocre chaleur, à cet instant même il apparoissoit peu-à-peu l'image d'une plante qui sortoit de son tombeau ou de sa cendre; & dans chaque vaisseau les plantes & les fleurs se voyoient ressuscitées en leur entier, selon la nature de la cendre, dans laquelle leur image étoit invisiblement ensevelie. Chaque plante ou fleur croissoit de toutes parts en une juste & invisible grandeur, sur laquelle étoient dépeintes ombratiquement leurs propres couleurs, figures, grandeurs, & autres accidens pareils; mais avec telle exactitude & naïveté, que le sens auroit pû ici tromper la raison, pour croire que c'étoit des plantes & des fleurs substantielles & véritables. Or dès qu'il venoit à retirer le vaisseau de la chaleur, & qu'il l'exposoit à l'air, il arrivoit que la matiere & le vaisseau venant à se refroidir, l'on voyoit sensiblement que ces plantes ou fleurs commençoient à diminuer peu-à-peu, tellement que leur teint éclatant & vif, venant à pâlir, leur figure alors n'étoit plus qu'une ombre de la mort, qui disparoissoit soudain, & s'enveloppoit de rechef sous les cendres. Tout cela, quand il vouloit approcher les vaisseaux, se réitéroit avec les mêmes circonstances. Athanase Kircher à Rome m'a souvent assuré pour certain qu'il avoit fait cette même expérience, & me communiqua le secret de la faire, quoique je n'aye jamais pû y parvenir, après beaucoup de travail „. Voici ce secret, qu'on nomme *secret impérial*, à cause que l'empereur Ferdinand III. qui l'avoit acheté d'un chimiste, le donna au P. Kircher, qui en a publié le procédé dans son *mundus subterraneus. Lib. XII. sect.* 4. *c. v. exper.* I.

1. Prenez quatre livres de graines de la plante que vous desirez faire renaître de ses cendres; cette graine doit être bien mûre. Pilez-la dans un mortier; mettez le tout dans un vaisseau de verre, qui soit bien propre, & de la hauteur de la plante dont vous avez pris la graine; bouchez exactement le vaisseau, & le gardez dans un lieu tempéré.

2. Choisissez un soir, où le ciel soit bien pur & bien serain, & exposez votre graine pilée à la rosée de la nuit dans un large plat, afin que la graine s'impregne fortement de la vertu vivifiante qui est dans la rosée.

3. Avec un grand linge bien net, attaché à quatre pieux dans un pré, ramassez huit pintes de cette même rosée, & la versez dans un vaisseau de verre qui soit propre.

4. Remettez vos graines imbibées de la rosée dans leur vaisseau, avant que le soleil se leve, parce qu'il feroit évaporer la rosée; posez ce vaisseau, comme auparavant, dans un lieu tempéré.

5. Quand vous aurez amassé assez de rosée, il faut la filtrer, & puis la distiller, afin qu'il n'y reste rien d'impur. Les feces qui restent seront calcinées pour en tirer un sel qui fait plaisir à voir.

6. Versez la rosée distillée & imbue de ce sel sur les graines, & puis rebouchez le vaisseau avec du verre pilé & du borax. Le vaisseau en cet état est mis pour un mois dans du fumier neuf de cheval.

7. Retirez le vaisseau, vous verrez au fond la graine qui sera devenue comme de la gelée; l'esprit sera comme une petite peau de diverses couleurs, qui surnage au-dessus de toute la matiere. Entre la peau & la substance limoneuse du fond, on remarque une espece de rosée verdâtre, qui représente une moisson.

8. Exposez durant l'été ce vaisseau bien bouché de jour au soleil, & de nuit à la lune. Lorsque le tems est brouillé & pluvieux, il faut le garder en un lieu sec & chaud, jusqu'au retour du beau tems. Il arrive quelquefois que cet ouvrage se perfectionne en deux mois, & quelquefois il y faut un an. Les marques du succès, c'est quand on voit que la substance limoneuse s'enfle & s'éleve, que la petite peau ou l'esprit diminue tous les jours, & que toute la matiere s'épaissit. Lorsqu'on voit dans le vaisseau, par la réflexion du soleil, naître des exhalaisons subtiles, & se former de legers nuages, ce sont les premiers rudimens de la plante naissante.

9. Enfin de toute cette matiere, il doit se former une poussiere bleue; de cette poussiere, lorsqu'elle est élevée par la chaleur, il se forme un tronc, des feuilles, des fleurs, & en un mot on apperçoit l'apparition d'une plante qui sort du milieu de ses cendres. Dès que la chaleur cesse, tout le spectacle s'évanouit, toute la matiere se dérange & se précipite dans le fond du vaisseau pour y former un nouveau chaos. Le retour d'une nouvelle chaleur ressuscite toujours ce phénix végétal caché sous les cendres.

Pour les animaux, rapportons d'abord à ce sujet un passage de Gaffarel, dans ses *curiosités inouies*, *pag.* 100. „ M. du Chêne (c'est le même qu'on vient de citer sous „ le nom de *Quercetan*), dit-il, un des meilleurs chimi- „ stes de notre siecle, rapporte qu'il a vû un très-habile „ polonois, médecin de Cracovie, qui conservoit dans „ des phioles la cendre de presque toutes les plantes; de „ façon que, lorsque quelqu'un par curiosité, vouloit voir „ par exemple, une rose dans ces phioles, il prenoit celle „ dans laquelle la cendre du rosier étoit gardée, & la „ mettant sur une chandelle allumée, *&c.* . . . A pré- „ sent, continue-t-il, ce secret n'est plus si rare, car M. „ de Claves, un des excellens chimistes de notre tems, „ le fait voir tous les jours. D'ici on peut tirer cette con- „ séquence, que les ombres des trépassés, qu'on voit sou- „ vent paroître aux cimetieres, sont naturelles, étant la „ forme des corps enterrés en ces lieux, ou leur figure „ extérieure, non pas l'ame, ni des fantômes bâtis par „ les démons, ni des génies, comme quelques-uns ont „ cru. Il est certain que ces apparitions peuvent être fré- „ quentes aux lieux où il s'est donné des batailles; & ces „ ombres ne sont que les figures des corps morts, que la „ chaleur ou un petit vent doux, excite & éleve en l'air... „ Voici quelque chose de plus réel, si tant est qu'on puisse „ compter sur la vérité du fait. C'est que le P. Schots rapporte du chimiste françois, qu'on a déja nommé, *de Claves*, qui faisoit voir à qui vouloit, la résurrection non-seulement des végétaux, mais celle d'un moineau. *Non solum in vegetalibus se præstitisse, sed etiam in passerculo se vidisse, pro certo quidam mihi narravit. Et sunt qui publico scripto confirmarunt, quod hoc ipsum Claveus Gallus, quasi publice pluribus demonstraverit.* M. Digby a fait encore davantage: d'animaux morts, broyés, pilés, il en a tiré de vivans de la même espece. Voici comment il s'y prenoit, & c'est la derniere sorte de *palingénésie* dont nous ferons mention. „ Qu'on lave des écrevisses „ pour en ôter la terre fretée, qu'on les cuise durant deux „ heures dans une suffisante quantité d'eau de pluie; gar- „ dez cette décoction; mettez les écrévisses dans un alam- „ bic de terre, & les distillez jusqu'à ce qu'il ne monte „ plus rien: conservez cette liqueur, calcinez ce qui reste „ au fond de l'alambic, & le réduisez en cendres par le „ réverbératoire, desquelles cendres vous tirerez le sel „ avec votre premiere décoction; filtrez ce sel, & lui „ ôtez toute son humidité superflue; sur ce sel, qui vous „ restera fixe, versez la liqueur que vous avez tiré par „ distillation, & mettez cela dans un lieu humide, com- „ me dans du fumier, afin qu'il pourrisse, & dans peu „ de jours vous verrez dans cette liqueur de petites écré- „ visses se mouvoir, & qui ne seront pas plus grosses que „ des grains de millet. Il les faut nourrir avec du sang „ de bœuf jusqu'à ce qu'elles soient devenues grosses „ comme une noisette; il les faut mettre ensuite dans „ une auge de bois remplie d'eau de riviere avec du sang „ de bœuf, & renouveller l'eau tous les trois jours. De „ cette maniere, vous aurez des écrévisses de la grandeur „ que vous voudrez „ *Recueil des secrets*, pag. 74, 76. Voilà bien des expériences; mais peut-on s'en promettre une réussite constante, ou même fréquente? C'est ce que j'ai peine à croire; je juge même que la derniere est absolument impossible.

PALINGÉNÉSIE, (*Critiq. sacrée.*) régénération; ce mot est grec, παλιγγενεσία, ne se trouve que dans deux endroits de l'Ecriture, savoir dans saint Mat. *ch. xix. v.* 28. & dans l'épître à Tite, *ch. iij. v. 5.* Dans saint Matthieu il signifie *la résurrection*, & rien n'empêche de prendre ce mot en ce sens; dans Tite l'ablution de la régénération, τῆς παλιγγενεσίας, est la purification par le baptême, qui peut être regardé comme le sceau de la résurrection des morts. Dans les écrivains ecclésiastiques, Eusebe, Polycarpe, Théodoret, παλιγγενεσία, veut dire aussi *la résurrection*. Hésiode appelle παλιγγενεσία, l'âge où tout est renouvellé, c'est l'âge d'or. Le renouvellement de vie du chrétien, est aussi ce que l'on entend par *régénération*, espece de résurrection dans un sens figuré. (*D. J.*)

PALINOD, s. m. (*Poësie.*) espece de poésie, chant royal, & ballade, qu'on faisoit autrefois en l'honneur de la vierge à Caen, a Rouen, & à Dieppe; mais il n'y a plus que les écoliers & les poëtes médiocres qui fassent des *palinods*.

PALINODIE, s. f. (*Belles Lettres.*) discours par lequel on rétracte ce que l'on avoit avancé dans un discours précédent. De-là vient cette phrase, *palinodiam canere*, chanter la *palinodie*, c'est-à-dire faire une rétractation. *Voyez* RÉTRACTATION.

Ce mot vient du grec πάλιν, *de nouveau*, *de rechef*, & ᾄδω, *chanter*, ou ᾠδὴ, *chant*, en latin *recantatio*, ce qui signifie proprement un désaveu de ce qu'on avoit dit: c'est pourquoi tout poëme, & en général toute piece qui contient une rétractation de quelque offense faite par un poëte à qui que ce soit, s'appelle *palinodie*.

On en attribue l'origine au poëte Stesichore & à cette occasion. Il avoit maltraité Hélene dans un poëme fait à dessein contre elle. Castor & Pollux, au rapport de Platon, vengerent leur sœur outragée en frappant d'aveuglement le poëte satyrique; & pour recouvrer la vûe, Stesichore fut obligé de chanter la *palinodie*. Il composa en effet un autre poëme, en soutenant qu'Hélene n'avoit jamais abordé en Phrygie. Il louoit également ses charmes & sa vertu, & félicitoit Menélas d'avoir obtenu la préférence sur ses rivaux.

Les premiers défenseurs de la religion chrétienne, saint Justin, saint Clément, & Eusebe, ont cité sous ce titre une hymne qu'ils attribuent à Orphée: elle est fort belle pour le fond des choses & pour la grandeur des images; le lecteur en va juger, même par une foible traduction.

„ Tel est l'Etre suprême que le ciel tout entier ne fait „ que sa couronne; il est assis sur un trône d'or, & en- „ touré d'anges infatigables; ses piés touchent la terre; „ de sa droite il atteint jusqu'aux extrémités de l'Océan; „ à son aspect les plus hautes montagnes tremblent, & les „ mers frissonnent dans leurs plus profonds abîmes „.

Mais il est difficile de se persuader qu'Orphée qui avoit établi dans la Grece jusqu'à trois cens divinités, ait pû changer ainsi de sentiment, chanter une semblable *palinodie*; aussi la critique range celle-ci parmi les fraudes pieuses qui ne furent pas inconnues aux premiers siecles du christianisme.

La sixieme ode du premier livre des Odes d'Horace, qui commence par ces mots, *o matre pulchra filia pulchrior*, est une vraie *palinodie*, mais la plus mignonne & la plus délicate.

PALINTOCIE, s. m. (*Mytholog.*) nom tiré du grec πάλιν, *de nouveau*, & τόκος, du verbe τίκτω, *je mets au monde*, par lequel les anciens exprimoient la renaissance, ou la seconde naissance d'un enfant. Il n'y a guere que la fable de Bacchus tiré des entrailles de sa mere expirante, renfermé ensuite dans la cuisse de Jupiter, d'où il sortit à terme, à laquelle on puisse ajouter une pareille expression.

Palintocie est aussi en usage pour signifier la restitution d'une usure, ou le remboursement des intérêts. Les habitans de Mégare, après avoir chassé leur tyran, ordonnerent la *palintocie*, c'est-à-dire qu'ils obligerent par une loi tous les créanciers à rembourser à leurs débiteurs les intérêts qu'ils avoient reçus de ceux-ci pour toutes les sommes prêtées. *Voyez* INTÉRÊT *&* USURE.

PALINURUS, (*Géog. anc.*) promontoire d'Italie, à l'extrémité du golfe *Pæstanus*, aujourd'hui le cap *Palinure*, *Palenudo*, ou *Palmiro*. Virgile raconte que ce cap a pris son nom de Palinure, pilote d'Enée, qui étant accablé de sommeil, se laissa tomber dans la mer avec son gouvernail. Les flots ayant porté son corps jusqu'au port de *Velia*, les habitans le dépouillerent & le rejetterent dans la mer, ce qui leur attira une grande peste: peu de tems après, ayant consulté sur ce fléau l'oracle d'Apollon, il leur fut répondu d'appaiser les manes de Palinure; après cette réponse ils lui dédierent un bois sacré, & lui éleverent un tombeau sur le promontoire voisin, qui a retenu le nom de *Palinure*.

Et statuent tumulum, & tumulo solemnia mittent,
Æternumque locus Palinuri *nomen habebit.*
Ænéid. *l. VI. v.* 380.

Pline, Mela, Paterculus en parlent; mais Denis d'Halycarnasse est le seul qui y joigne un port de même nom. (*D. J.*)

PALIQUES, s. m. pl. (*Mythol.*) c'est ainsi que l'on a nommé deux enfans jumeaux que Jupiter eut de la nymphe Thalie. Thalie craignit tellement la colere de Junon, qu'elle pria la Terre de l'engloutir. Elle fut exaucée. Elle accoucha dans le sein de la Terre de deux enfans qui en sortirent un jour par une seconde ouverture. Ces deux enfans appellés *paliques* de leur renaissance, furent adorés comme

comme des dieux. Il ſe forma ſur la ſeconde ouverture une fontaine qu'on nomma *paliune*, & qui étoit en telle vénération, qu'elle ſervoit à l'épreuve des parjures. L'accuſé écrivoit ſur des tablettes ce qu'il prétendoit être vrai, & les jettoit dans l'eau; ſi elles demeuroient ſuſpendues à la ſurface, il étoit innocent, ſi elles alloient au fond, il étoit coupable. On ſacrifioit aux deux *paliques* des victimes humaines; toutes ces merveilles ſe paſſerent en Sicile, où la coûtume barbare de répandre le ſang humain aux autels des *paliques*, fut abolie avec le tems.

PALIR. *Voyez* PALE & PALEUR. Les paſſions qui viennent preſque toutes ſe répandre ſur le viſage, y produiſent des effets ſi différens, qu'il ne nous manque que plus d'expérience & de meilleurs yeux pour les y reconnoître comme dans un miroir fidele, & lire ſur le front de l'homme l'hiſtoire de ſon ame; à meſure qu'elle ſe forme, ſes deſirs, ſes haines, ſes averſions, la colere, la peur, l'incertitude, *&c.* La honte fait rougir; la crainte fait *pâlir*.

PALI, ſ. m. *terme de Pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté d'Abbéville; c'eſt une ſorte de rets ou filet tendu en maniere de haut parc.

Les rets de hauts parcs ou *palì*, ſont de deux ſortes; les plus ſerrés ont neuf lignes & un pouce en quarré pour la pêche des maquereaux ou roblots, des harangs & autres poiſſons paſſagers; les plus larges mailles ont dix-huit à dix-neuf lignes, & ſervent à la pêche des ſolles & autres poiſſons plats; c'eſt plûtôt une eſpece de cibaudiere non flottée ou montée ſur piquets; le pié du rets eſt enfoui dans le ſable, ſans quoi il ſeroit impoſſible d'arrêter aucun poiſſon autre que ceux qui ſe maillent; ce qui n'arrive point au poiſſon plat, mais ſeulement au poiſſon rond, les premiers ne ſe prenant qu'au pié du filet, où ils reſtent à ſec de baſſe marée.

Les rets de bas parcs commencent à être en regle par le ſoin & la vigilance des officiers du reſſort, qui ont fait brûler à Berclk un grand nombre de filets abuſifs par leur uſage, & par la petiteſſe de leurs mailles; ces rets ont leurs mailles de dix-neuf, vingt-une à vingt-trois lignes en quarré; ces dernieres approchent fort de la police ordonnée par la déclaration de ſa majeſté du 18 Mars 1727.

PALIS, ſ. m. (*Charpenterie.*) c'eſt un petit pal pointu, dont pluſieurs arrangés enſemble, font une clôture ou ſéparation dans des cours, ou dans des jardins. (*D. J.*)

PALISSADES, ſ. f. pl. *en terme de Fortification*, ſont des pieux de chêne épointés, d'environ neuf piés de hauteur, qu'on enfonce de trois dans les terres. On en met ſur la banquette du chemin couvert, & on s'en ſert auſſi pour faire des retranchemens dans les ouvrages qu'on veut diſputer à l'ennemi; on les met à deux pouces ou deux pouces & demi les uns des autres; les pieux des *paliſſades* ſont quarrés & rangés en loſange, c'eſt-à-dire qu'ils ont deux angles ſur la ligne, un angle du côté de la campagne, & l'autre angle du côté de la place. Les *paliſſades* ſont debout ou à-peu-près perpendiculaires à l'horiſon, en quoi elles different des fraiſes dont les pieux ſont poſés preſque horiſontalement. *Voyez* FRAISE.

Les *paliſſades* ſervent à fortifier les avenues des poſtes ouverts, des gorges, des demi-lunes, le fond des foſſés, les parapets des chemins couverts, & en général tous les poſtes où l'on craint des ſurpriſes & dont les approches ſont faciles.

Il y a différens ſentimens ſur la maniere de planter les *paliſſades*. M. le maréchal de Vauban a fait une diſſertation ſur ce ſujet dont on croit devoir donner ici l'extrait.

,, On plante les *paliſſades* des chemins couverts de quatre manieres différentes.

,, La premiere & la plus ancienne eſt celle qui les établit ſur le haut du parapet, à deux piés après du bord qu'elle ſurmonte ordinairement de trois piés & demi; les meilleures qualités de ces *paliſſades* ſont d'empêcher les beſtiaux d'entrer dans le chemin couvert, & de faire obſtacle à ceux qui voudroient inſulter les chemins couverts avant l'ouverture des tranchées; les mauvaiſes ſont, 1°. de ſervir de mantelet à l'ennemi, & de lui rompre la plus grande partie du feu de la place, quand il eſt appuyé contre; 2°. d'être aiſée à couper, parce qu'elle ſe peut aborder de plain pié; 3°. de ne pouvoir remplacer les rompues dans une attaque ſans ſe mettre à découvert; 4°. d'être fort ſujets aux éclats de canon quand l'ennemi vient attaquer le chemin couvert, il en fait rompre ce qu'il lui plaît par ſes batteries, pour lui faire des ouvertures ſans que les aſſiégés y puiſſent remédier; c'eſt pourquoi on ne s'en ſert plus.

M. Blondel les avoit condamnés avant M. de Vauban, parce que, dit-il, il eſt facile d'en rompre avec le canon, telle quantité que l'on veut, & d'en garder ce qu'on juge à propos pour s'en ſervir à appuyer les faſcines & autres matieres que l'on porte pour ſe couvrir. Les Eſpagnols les plantoient autrefois de cette maniere, ſelon que leur reproche M. Goulon: voici ce qu'il dit dans ſes Mémoires pour *l'attaque* & pour *la défenſe*.

,, De la maniere que les Eſpagnols mettent leurs *paliſſades*, qui étant ſur le parapet du chemin couvert, ôtent la moitié du feu de la place, & donnent aux travailleurs la faculté de faire le logement; quoique naturellement bêtes, les ſoldats ne ſavent ce qu'ils font, ni où on les mene; mais dans cette rencontre n'étant queſtion que d'aller en avant, ils marchent avec les ingénieurs & après leurs officiers, juſqu'à ce que la *paliſſade* leur donne contre la tête ou contre l'eſtomac, les oblige à laiſſer tomber la faſcine à leurs piés, ce qui trace le logement, lequel ſe perfectionne ſans peine par le ſavoir faire des ingénieurs.

,, La deuxieme, eſt celle où l'on les plante en dedans le chemin couvert, & joignant le parapet contre lequel elles ſont appuyées, & le ſurmontent de trois piés & demi. Les bonnes qualités de cette deuxieme eſpece de *paliſſades*, ſont de pouvoir remplir les rompues à couvert, & d'empêcher les beſtiaux & l'inſulte prématurée du chemin couvert, comme à la précédente; du ſurplus, elle en a tous les autres défauts, c'eſt pourquoi on ne s'en ſert point préſentement.

,, La troiſieme, eſt celles qui ſont plantées ſur les banquettes, près du bas du parapet, à la diſtance d'un pié & demi de haut, à meſurer de l'intérieur du linteau au ſommet dudit parapet, la pointe ſurmontant d'un pié; les bonnes qualités de cette troiſieme eſpece ſont, 1°. de ne pouvoir être coupée; 2°. de ne pouvoir être enlevée que très-difficilement & avec grand péril; 3°. de ne pouvoir être preſque point endommagée du canon, parce que ne pouvant en toucher que les pointes, il n'y fait pas grand éclat, ne déplace jamais les corps des *paliſſades*, & ne plonge que très-rarement juſqu'au linteau; 4°. de pouvoir remplacer & ôter en ſureté celles qui viennent à manquer, parce que l'on peut le faire à couvert; 5°. de ne faire nul embarras dans le chemin couvert, étant jointe au parapet, à qui elle fait même un bel ornement. Elle a pour défaut, 1°. l'arrangement des ſacs à terre, qu'on ne ſauroit placer qu'en ſe mettant à découvert, ou en les ſoutenant avec des eſpeces de chevalets par-derriere; l'un eſt difficile & embarraſſant & l'autre trop dangereux; 2°. ſuppoſant les ſacs à terre arrangés ſur le haut du parapet, on ne peut tirer que directement devant ſoi, parce que l'entre-deux des *paliſſades* & les creneaux de ſacs à terre ne permettent pas le biaiſement du mouſquet à droite ou à gauche; 3°. on lui reproche encore que les barrieres, qui obligent à défiler les gens commandés pour ſortir, les font trop découvrir, & empêchent que les ſorties ne ſoient d'un ſi grand effet; ce qui n'exclut pas cependant les barrieres, puiſqu'il eſt néceſſaire d'en avoir, non-ſeulement pour les entrées & les ſorties de la cavalerie, mais encore pour l'infanterie; ainſi ce défaut ne peut être conſidéré que comme un défaut mêlé de bonnes qualités: cette maniere de planter les *paliſſades* eſt en uſage dans toutes nos places.

,, La quatrieme maniere eſt nouvelle, & n'a été pratiquée que dans trois ou quatre ſieges, où l'on prétend s'en être bien trouvé. On plante la *paliſſade* à quatre piés & demi ou cinq piés près du parapet, dont elle égale la hauteur; on la coupe par les barrieres & des petits paſſages de trois piés & demi d'ouverture, de dix toiſes en dix toiſes. Cette eſpece de *paliſſade* a pour bonnes qualités, 1°. d'être encore moins ſujette aux éclats du canon que la précédente, parce qu'il ne la voit point du tout; 2°. de ne pouvoir être ſautée ni coupée lorſque les aſſiégés la défendront de pié ferme, car autrement elle ſeroit plus aiſée à couper que la précédente, parce que l'ennemi en ſe jettant entre la *paliſſade* & le parapet, peut y être à demi-couvert par la *paliſſade* même; 3°. la facilité de remplacer les parties rompues à couvert; 4°. la commodité de l'arrangement des ſacs à terre qui ſe fait auſſi à couvert; 5°. celles des ſorties à l'impreviſte qui peuvent paſſer par-deſſus le parapet & y rentrer de même en s'y jettant; 6°. le moyen de pouvoir mieux défendre le chemin couvert de pié ferme en ſe tenant collé contre le derriere de la *paliſſade*; celui-ci eſt très-haſardeux & peu pratiquable. Ses défauts ſont, 1°. d'être fort plongé de front & par les côtés du feu de l'ennemi quand il gagne le haut du parapet; 2°. d'expoſer les gens qui défendent le chemin couvert de pié ferme au feu haſardé du rampart & des demi-lunes qui les protegent; donc les parapets étant fort en deſordre dans le tems des attaques, il eſt pref-

,, que impossible que ceux de la place n'en échappent beaucoup sur les leurs quand elle se fait de jour, & à plus forte raison quand elle se fait de nuit, ce qui joint à la quantité de grenades qui tombent là de la part des assiégeans, rendent cette défense extraordinairement dangereuse pendant le jour, & absolument insoutenable pendant la nuit; 3°. elle expose beaucoup les soldats qui sont entre le parapet & la *palissade*, tant à l'éclat des grenades qu'au péril de ne pouvoir se retenir à tems, quand l'ennemi sort de ses places d'armes pour l'attaquer; 4°. les bords du parapet sont en peu de tems étrangement ébranlés par les sorties & la rentrée des troupes qui s'y précipitent plûtôt qu'ils ne s'y jettent; ce défaut est médiocre & facile à réparer.

M. de Vauban dit avoir vû une autre espece de *palissade* à la campagne d'Hollande, au chemin couvert de Nimegue, sur le haut du parapet; ,, ce n'étoit, dit-il, que des piés d'arbres branchus, plantés par la tige avec les principales branches, aiguisées comme elles se trouvoient, de trois ou quatre piés de long, recroisés & embarrassés l'une dans l'autre; elle a cela de commun avec celle des lignes d'alesia. Elle seroit plus propre à de semblables retranchemens qu'à border un chemin couvert; elle a tous les défauts de la premiere & seconde espece, c'est pourquoi elle ne mérite pas de tenir place ici.

,, Il y a des ingénieurs qui doublent les *palissades* des places d'armes sur les angles rentrans suivant la méthode des troisiemes & quatriemes especes, pour les pouvoir défendre de pié ferme: on prétend s'en être bien trouvé à Grave, Mayence, & en dernier lieu à Keisevert.

,, Il est sans difficulté que les *palissades* de la troisieme & quatrieme especes sont les meilleures, mais l'une & l'autre ont de très-grands défauts; la derniere est à préferer à l'autre, parce qu'on hasarde moins à défendre le chemin couvert de pié ferme à celle-ci; la place pouvant en certains cas, & en plein jour, hasarder de tirer par-dessus la tête de ceux qui la défendent, parce qu'ils sont plus bas, mais non à l'autre où on est plus élevé. La meilleure défense des chemins couverts n'est pas à mon sens celle de pié ferme, il en coûte trop, & tôt ou tard vous en êtes chassés avec perte; j'aimerois mieux la défendre en cédant les parties plus à portée de l'ennemi, & y revenant après lui avoir fait essuyer une demi-heure ou trois quarts d'heure le feu de la place & des dehors, dont les défenses étant bien bordées & non contraintes, doivent pour-lors faire un grand effet: on pourroit au plus soutenir les places d'armes de pié ferme au moyen des doubles *palissades*, pendant que le feu de la place agissant à droite & à gauche sur les angles saillans, ne laisseroit pas d'être encore fort dangereux, même de jour, parce que le soldat est maladroit & ne prend pas assez garde où il tire; c'est pourquoi je tiens que le meilleur parti à prendre, du-moins le plus sûr, est de ne tenir que peu de monde dans le chemin couvert, avec ordre de se retirer aux places d'armes plus voisines de la gauche des attaques, où il faudroit tenir de forts détachemens prêts pour revenir de part & d'autre, les uns par-dessus le glacis, & les autres par le chemin couvert, ce qui sera bon à répéter diversement, tant qu'elles réussiront.

,, Le vrai parti à prendre en ce fait, est de planter la haute *palissade*, quand on gasonne le parapet du chemin couvert tout autour de la place, de l'entretenir à perpétuité, & de tenir la basse en reserve dans des magasins ou en piles de charbonnier couvertes de paille, pour ne la planter que dans le tems d'un siege, & seulement quand les attaques seront déclarées, & sur le long du front; il n'en faudra pas pour cela mettre en provision davantage, je ne serois même d'avis de ne doubler la *palissade* qu'aux places d'armes des angles rentrans, comme les seules parties qu'on peut soutenir de pié ferme, ne me paroissant pas qu'il y en ait d'autres que celle-là qui le puisse être; & quant à la haute *palissade*, on peut la corriger & la planter en espaçant, tant plein que vuide, un clou coudé avec une pointe élevée de trois pouces, occupant le milieu du vuide, & tenant dans le bois par une autre pointe à-peu-près de pareille grandeur, bien ébarbilée & enfoncée à force dans le linteau, après avoir été précédée d'un petit trou de villebrequin & battu jusqu'à ce que tout le coude soit entré dans le bois, pour lequel faciliter, il y faut une petite coche avec un fermoir ou ciseau; la pointe dudit clou s'alignant avec la *palissade* dont le linteau doit être chevillé à un pié ou cinq pouces plus bas que le sommet du parapet; lequel sommet sera surmonté de neuf pouces par la pointe de la *palissade* qui sera aussi éguisée de douze de long, & plantée de six ou huit pouces près du pié du parapet, ensorte que de ladite *palissade* au sommet, il y ait un pié & demi de distance mesuré horisontalement, l'épaisseur de la *palissade* non compris; ce que fera deux piés d'éloignement du soldat qui tire au sommet du parapet, supposant après que les sacs à terre un peu applatis occupent un pié de large; le fusil qui en a trois & huit pouces de canon, passera de huit pouces au-delà des sacs à terre, ce qui est ce que l'on peut desirer de mieux en cas pareil ,,. *Dissertation* de M. de Vauban, *sur la maniere de planter les palissades*.

Il est incontestable qu'en ouvrant davantage l'entre-deux des *palissades*, en éguisant les pointes de plus loin, & en ne les faisant surmonter le parapet que de neuf pouces, on remédie, ainsi que dit M. de Vauban, aux éclats, au défaut de ne pouvoir assez biaiser du mousquet, & à la difficulté d'arranger les sacs à terre; cependant dans les dernieres défenses des places, cette méthode n'a pas entierement été suivie; on a supprimé le clou coudé & on a rapproché les *palissades* à la distance de quatre pouces les unes des autres.

M. de Coëhorn a donné une nouvelle maniere de *palissades*, faites en sorte qu'on les peut mettre debout & les baisser quand on veut. Elles sont attachées le long d'un arbre tournant, long environ de deux toises, & enclavé dans les têtes de deux pieux plantés en terre. Il fait grand cas de ces sortes de *palissades*; premierement, pour l'épargne, parce qu'on ne les met qu'au tems d'attaque; secondement, pour ne pouvoir être ruinées par le canon, parce qu'elles ne sont vûes des assiégeans pendant le jour que lorsqu'on donne l'assaut du chemin couvert. Tout ce qu'on peut dire contre ces *palissades*, c'est que si un poteau ou un pieux vient à être renversé par une bombe, l'espace de quatre toises se trouve sans *palissades* pendant un certain tems. *Traité de la sureté des états par le moyen de forteresses*. (Q)

PALISSADES TOURNANTES, sont celles de l'invention de M. Coëhorn, qui se tournent de haut en bas. *Voyez* PALISSADES.

PALISSADE, s. f. (*Jardin.*) espece de barriere de pieux fichés en terre à claire voie, qu'on fait au lieu d'un petit fossé, aux bouts d'une avenue nouvellement plantée, pour empêcher que les charrois n'endommagent les jeunes arbres.

Palissade de jardin, c'est un rang d'arbres feuillus par le pié, & taillés en maniere de mur le long des allées, ou contre les murailles d'un jardin. Les *palissades* de charme sont celles qui viennent les plus hautes, & qui s'unissent le mieux. On fait de petites *palissades* avec de la charmille, des ifs, des buis, &c. pour les allées; & des *palissades* à hauteur d'appui, avec du jasmin, des grenadiers, & sur-tout du tilaria, qui est très propre pour les *palissades* de moyenne hauteur. Il y a aussi des *palissades* à banquettes, qui n'excedent jamais trois piés & demi. Elles servent à borner les allées lorsqu'on ne veut plus borner toutes les vues d'un jardin. On y met des arbres d'espaces en espaces; & quand on veut les décorer, on y enclave des ormes à tête ronde.

La hauteur d'une *palissade* en général, doit être les deux tiers de la largeur de l'allée. Les *palissades* plus hautes font paroître les allées étroites, & les rendent tristes. Leur beauté consiste à être bien garnies par le bas; lorsqu'elles se dégarnissent, on y rémedie avec des ifs soutenus d'un petit treillage: on les tond ordinairement des deux côtés à-plomb.

Les utilités des *palissades* consistent, 1°. à couvrir les murs de clôture, pour boucher en des endroits des vûes désagréables, & en ouvrir d'autres: 2°. à corriger & à racheter les biais qui souvent se trouvent dans un terrein, & les coudes que forment certains murs: 3°. à servir de clôture aux bosquets, cloîtres & autres compartimens qui doivent être séparés, & où l'on pratique d'espace en espace des renforcemens le long des allées: 4°. à revêtir le mur d'appui d'une terrasse: 5°. à former des niches qui décorent des jets d'eau, des figures, ou des vases: 6°. enfin à dresser des portiques, & à former [illegible] des arcades.

On appelle *palissades crénelées* les *palissades* qui sont couvertes d'espace en espace en maniere de créneaux au-dessus d'une hauteur d'appui, comme il y en a, par exemple, autour de la piece d'eau appellée l'*île royale* à Versailles.

Tondre une palissade, c'est la dresser avec le croissant, qui est une espece de faulx. *Dav*[illegible]*ler*. (D. J.)

PALISSADE, ARBRE DE, (*Hist. nat.*) arbre de l'Amérique méridionale, qui se trouve sur-tout à Surinam. Les Indiens s'en servent pour construire leurs cabanes.

banes. Il porte des fleurs en si grande abondance, que ses rameaux s'affaissent sous son poids; ces rameaux ressemblent à des balais de bouleau. Le gousses que produit cet arbre contiennent une graine semblable à du millet.

PALISSAIRE COURONNE, (*Art. milit. des rom.*) c'est ainsi que quelques-uns de nos antiquaires appellent la couronne dont les Romains récompensoient ceux qui forçoient les premiers la palissade des ennemis: on les nomme plus communément *vallaires*. Les couronnes triomphales, *palissaires*, murales, le chêne & le laurier qu'on décernoit aux vainqueurs, de même que les trophées d'armes, étoient les attributs de la guerre chez les anciens romains. (*D. J.*)

PALISSÉ, adj. *en terme de Blason*, se dit d'un rang de palissades représentées sur une fasce, qui s'élevent d'une hauteur considérable, & qui sont éguisées par le bout d'en-haut, à-travers lesquelles on apperçoit le champ. (*Voyez nos Pl. hérald.*

Il se dit aussi chez nous des pieces à paux au fasce. aiguisées & enclavées les unes dans les autres.

Die Mystinkofe à Lubeck, d'azur à trois troncs écotés d'or, enclos dans une enceinte ronde *palissée* de même.

PALISSER, PALISSAGE, (*Jardinage.*) le *palissage* est l'art de placer & d'attacher sur des murailles, ou sur des treillages, dans un certain ordre, les branches des arbres qui sont plantés à leur pié.

Ce travail se fait au printems, durant la taille & suivant les divers bourgeons qui ont poussé depuis cette taille; on recommence en été d'attacher chaque branche & chaque bourgeon au treillage, qui couvre le mur, ou à la loque qu'on y a mise.

Le *palissage* n'est pas plus dans l'ordre de la nature, que la transplantation, la taille & l'ébourgeonnement; cette opération demande que les arbres soient dans leur liberté, dardant en avant leurs rameaux pour suivre la direction & l'impression de l'air. En effet, on a beau retenir, arrêter, attacher avec du jonc ou de l'osier les bourgeons, ils s'écartent toujours du mur par leurs extrémités. L'air est autant l'élement des branches & des rameaux, que la terre est celui des racines. Les arbres *en plein vent ne cherchent qu'à s'étendre*; on les voit passer horisontalement leurs rameaux, alongés en même tems qu'ils élevent leurs cimes vers le ciel, quelques efforts même que l'on fasse, la nature revient à son premier principe. Juvenal, *Satyre xiij. v. 239. tamen ad mores natura recurrit*. Si vous laissez une année les arbres d'un espalier sans les tailler, les ébourgeonner & les *palisser*, ils deviendront aussitôt des buissons, ou des arbres de haute tige.

On a deux objets dans le *palissage*; le premier, l'utilité; le second, l'agrement de plaire aux yeux.

L'utilité se tire d'une bonne taille, & procure sûrement l'abondance, une plus prompte maturité, & une fécondité successive & perpétuée dans un arbre.

On n'a d'autre vûe dans le second objet, que de bien étendre les branches d'un arbre, de maniere qu'il couvre exactement toutes les parties d'un mur; rien ne cause plus de plaisir aux yeux, que de voir la verdure mêlée avec les coloris charmant que prennent les fruits quand ils sont bien gouvernés.

Le *palissage* contribue à une plus prompte maturité des fruits, la branche étant plus exposée à l'air, aux rosées, & aux pluies fécondes. Au lieu que dans les arbres en buisson, ou à plein vent, l'air passe & traverse de toutes parts; mais aux espaliers il est brisé, & il n'a point le même jeu ni la même action: ainsi le mur arrête la réverbération du soleil & en fixe la chaleur sur les fruits, qui prennent du goût & de la saveur pour peu qu'ils soient dégagés des touffes de feuilles & de bourgeons: si au contraire ces fruits étoient offusqués par un *palissage* trop garni, ils ne recevroient pas du soleil cette teinte brillante dont lui seul est capable de les peindre & de les colorer. Il est certain que plus le fruit approche de la muraille, plus il a de goût, & qu'il mûrit plus promptement.

On *palisse* les arbres ordinairement avec de l'osier ou du jonc, sur des treillages de bois, ou de fil-de-fer, en étendant les branches pour couvrir le mur où elles sont liées; mais si le mur est enduit de plâtre, on se sert de clous où l'on arrête la branche passée dans un petit morceau d'étoffe appellé *loque*. De cette maniere le bois ni le fil-de-fer ne blessent point la chair des fruits; outre que v[illegible] [l']enduit du mur on ne voit point manger les fruits [l]es lésards, limaçons, perce-oreilles, courcillieres, qui [se re]tirent dans les trous & joints des pierres, inévitables [d]ans les murs qui ne sont point gobetés.

On trouvera la maniere de *palisser* & d'arranger les branches d'un arbre en espalier à l'*article de la* TAILLE, où cette méthode sera traitée à fond, suivant les nouvelles découvertes. *Voyez* TAILLE. (*K*)

PALISSON *ou* PAISSON, s. m. est un instrument à l'usage des *Mégissiers* & des *Peaussiers*. C'est un outil de fer assujetti sur un montant de bois de la hauteur de deux piés & demi. Le fer du *palisson* est une plaque presque quarrée, d'environ 6 pouces de hauteur & de largeur, mais cependant un peu arrondie par en-haut; il est aussi un peu éguisé par en-haut, mais le tranchant en est bien émoussé pour ne point couper les peaux qu'on travaille dessus. Le bois du *palisson* consiste en un montant un peu massif afin qu'il soit plus solide, & une espece de banquette qui le rend encore plus ferme, en lui donnant plus de base: le *palisson* est quelquefois même maçonné en terre.

Il y a des *palissons* doubles auxquels deux ouvriers peuvent travailler à la fois, ils sont même plus solides que les autres, parce qu'ils ont plus de base. Ce sont des especes de bancs, d'environ 4 piés de longueur, des deux extrémités desquels s'élevent 2 montans forts, qui sont armés par en-haut d'un *palisson* chacun.

La maniere de se servir du *palisson* est de tenir des deux mains les deux bouts de la peau que l'on façonne, & de la froter fortement de tous côtés sur le taillant du *palisson*. Voyez *la fig.*

PALIURE, s. m. (*Hist. nat. Botan. paliurus*; genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit en forme de bouclier, qui renferme un noyau presque rond; ce noyau se divise en trois loges dans lesquelles il y a une amande de la même forme. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Cet arbrisseau nommé en latin *paliurus*, & en anglois *the christ-thorn*, s'éleve quelquefois à la hauteur d'un homme. Sa racine est dure, ligneuse, d'un bois très ferme; ses rameaux sont longs & épineux, mais les épines qui se rencontrent proche des feuille sont plus petites & moins nuisibles que celles des autres endroits; ses feuilles sont petites, presque rondes, pointues, de couleur verte obscure, & comme rougeâtres; ses fleurs sont petites, jaunes, ramassées au sommet de branches, composées chacune de 5 petales, disposées en rond dans la rainure d'une rosette qui se trouve au milieu du calice. Cette rosette devient par la suite un fruit fait en forme de bouclier, relevé au milieu, délié sur les bords, & comme entouré d'un feuillet membraneux. On trouve au centre de ce fruit un noyau sphéroïde, divisé en 3 loges, qui contiennent pour l'ordinaire chacune une semence presque ronde, qui a la couleur, le poli luisant & la douceur de la graine de lin.

Cet arbrisseau croît naturellement dans les haies, en Italie, en Provence, en Languedoc; il se plait aux lieux champêtres, incultes, humides; il fleurit en Mai & Juin; son fruit mûrit en automne, & tient à l'arbre tout l'hiver.

Jean Bauhin & Ray ne sont pas éloignés de penser que notre *paliure* ne soit le *paliure* de Théophraste & de Dioscoride. Il n'est guere d'usage dans la médecine; mais comme il n'y a peut-être aucune espece de rhamnus ou d'arbrisseau armé d'épines plus roides & plus pointues, l'on en fait des haies vives, bonnes pour empêcher les incursions des hommes & des animaux. (*D. J.*)

PALIXANDRE, s. m. (*Marquetterie.*) espece de bois de violet, propre au tour & à la marquetterie. Ce sont les Hollandois qui envoient cette sorte de bois aux marchands épiciers & droguistes de Paris. Il est ordinairement débité en de grosses bûches: le plus beau est celui qui est le plus plein de veines, tant dehors que dedans, & qui a le moins d'obier.

PALLA, s. f. (*Hist. anc.*) c'étoit chez les anciens romains, un manteau que les femmes portoient par-dessus la robe appellée *stola*. *Voyez* STOLA.

Horace, dans l'*art poëtique*, dit qu'Eschile habilla le premier ses acteurs d'un long manteau qu'il nomme *palla*. C'étoit un manteau de théâtre, fort long & fort ample, inventé pour donner un air plus noble & plus majestueux à ceux qui jouoient les premiers rôles, soit en hommes, soit en femmes. Mais à Rome, cet habillement ne passa qu'assez tard au théâtre, & lorsque les femmes de condition s'en furent dégoûtées. *Voyez* MANTE.

On portoit ce manteau sur l'épaule gauche, & le faisant passer de l'autre côté sous le bras droit, on en attachoit les deux bouts sous le bras gauche, sans couvrir la poitrine ni le bras.

Il faisoit beaucoup de plis & de replis, *c'est de-là que lui est venu son nom, au sentiment de Varron; c'est-à-dire qu'il vient du mot* παλλω, *vibro, je frémis, je tremble*.

Parmi les Gaulois, les hommes portoient aussi une espece de *palla*, appellée *gallica palla*.

PALLADES, s. f. pl. (*Littérat.*) jeunes filles que l'on consacroit à Jupiter dans la ville de Thebes en Egypte. On les choisissoit dans les plus nobles familles de la ville, du nombre des plus belles; & la consécration qu'on en faisoit étoit honteuse, au rapport de Strabon. Par-

Parmi les *pallades* consacrées par les Thébains à Jupiter; on distinguoit une jeune fille vierge, des plus nobles & des plus belles, à laquelle il étoit libre d'accorder ses dernieres faveurs à qui elle vouloit jusqu'à ce qu'elle fût nubile; alors on la marioit: mais jusqu'à son mariage, on la pleuroit comme si elle eût été morte. (*D. J.*)

PALLADIUM, s. m. (*Littérature.*) le mot est grec, latin & françois. C'étoit une statue de Minerve, taillée dans la posture d'une personne qui marche. Elle tenoit une pique levée dans sa main droite, & avoit une quenouille dans sa main gauche; c'est la description qu'en fait Apollodore: Tzetzès & Eustathe, en parlent à-peu-près de même. On dit qu'elle étoit descendue du ciel près de la tente d'Ilus, dans le tems qu'il bâtissoit la forteresse d'Ilium, & que l'oracle, consulté sur cette statue, ordonna qu'on élevât un temple à Pallas dans la citadelle, & qu'on y gardât soigneusement cette statue; parce que la ville de Troyes seroit imprenable tant qu'elle conserveroit ce précieux dépôt. Aussi les Grecs instruits de cet oracle, se vanterent d'avoir enlevé le *palladium*; cependant Enée éveillé par un songe, dans lequel Hector lui conseilla de chercher un asyle, l'assurant qu'il seroit fondateur d'un grand empire, se rendit à la citadelle, prit le *palladium* & la déesse Vesta d'une main, & tenant de l'autre son cher Ascagne, il se sauva au-travers des flammes jusqu'au bord de la mer. Là il s'embarqua avec ces tristes dépouilles, & aborda après mille traverses au port de Lavinie. Dès qu'il y fut arrivé, il y déposa dans un temple le *palladium* & le feu sacré; l'un & l'autre furent ensuite transportés à Albe, & finalement à Rome, où l'on établit les Vestales, pour garder avec soin des choses si précieuses. La ruine de Troyes sembloit être une bonne preuve de leur foiblesse; mais pour cacher au peuple l'impuissance du feu sacré & du *palladium*, on en défendit la vûe:

Nullique adspecta virorum
Pallas *in abstruso pignus memorabile templo.*

Denis d'Halicarnasse confirme que les Grecs n'emporterent de Troyes qu'un faux *palladium*, fait par Dardanus sur le modele du véritable. Aussi les Romains étoient si persuadés qu'ils possédoient le vrai simulacre de Pallas, auquel ils attachoient le destin de Rome, que dans la crainte qu'on ne le leur enlevât, ils firent à l'exemple de Dardanus, plusieurs statues toutes semblables, qui furent déposées dans le temple de Vesta; & l'original fut caché dans un lieu qui n'étoit connu que des ministres du temple & des prêtresses. Clément d'Alexandrie a embrassé ce sentiment dans des recherches assez curieuses qu'il a mise au jour sur le *palladium*; & qu'il seroit trop long de transcrire ici.

Quoique les Romains se vantassent d'avoir la statue de Pallas tombée du ciel, & qu'ils la regardassent comme le gage de la durée de leur empire, *fatale pignus imperii*, plusieurs villes leur contestoient la gloire de posséder ce même *palladium*. La premiere étoit Liris, ancienne ville de la Lucanie, que Strabon croit avoir été une colonie de Troyens, par la raison qu'on y voyoit la statue de la Minerve iliade, ἁλώσις τῆς Ἰλιάδα. Lavinie, Lucerie, Daunis, Argos, Sparte, & plusieurs autres villes, se glorifioient du même avantage; mais les Iliens le leur disputerent toujours. Ils prétendoient que le *palladium* n'avoit jamais été enlevé de Troyes; & que s'il étoit vrai qu'Enée pour le garantir de l'incendie, l'eût porté à Palæscepsis, il l'avoit bientôt après remis en sa place. Enfin lorsqu'on leur objectoit que suivant Homere, Diomede, & Ulysse l'avoient enlevé, ils répondoient que ces deux capitaines n'avoient trouvé dans le temple de Minerve qu'un faux *palladium*, qu'on avoit mis à la place du véritable, qui dès le commencement du siege de Troyes, avoit été caché dans un lieu inconnu.

Mais une chose fort curieuse sur le *palladium*, c'est le fait qui est rapporté par Appien d'Alexandrie, par Servius, par Julius Obsequens, & par S. Augustin, qui cite à ce sujet un passage de Tite Live, qu'on ne trouve plus dans ce qui nous reste de ses ouvrages. Ce fait est que, sous le consulat de L. Sylla, & de L. Pompeius, Fimbria lieutenant de L. Valerius Flaccus, ayant pris & brûlé Ilion sans aucun respect pour ses dieux, on trouva dans les cendres du temple de Minerve le *palladium* sain & entier; prodige dont les Iliens charmés conserverent long-tems le souvenir sur leurs médailles.

Le *palladium* étoit encore un lieu d'Athènes, où l'on jugeoit les meurtres fortuits & involontaires; le nombre des juges se montoit à cent. Tout le monde convient que Démophon y fut jugé le premier; mais on ignore pour quel crime. (*D. J.*)

PALLAGE *ou* PELLAGE, s. m. (*Jurisprud.*) est un droit dû à quelques seigneurs pour chaque bateau qui aborde en leur seigneurie: quelques-uns veulent que ce droit ait été appellé *pellage*, *quasi*, appellage du latin, *ad litus appellare*; mais il paroît plus naturel que *pallage* vient de *palus*, qui signifie un *poteau*, un *pieu*, parce que les bateaux qui abordent dans un port, sont attachés à de gros pieux. *Voyez ci-après* PELLAGE, & *le gloss.* de Lauriere, au mot *pallage*. (*A*)

PALLANTIDES, s. m. pl. (*Myth.*) les fils de Pallas, frere d'Egée, qui contraignirent Thesée d'abandonner Athènes.

PALLANTEUM, (*Géog. anc.*) ville du Latium, dont les habitans avoient appris d'Evandre leur fondateur à renfermer leur année dans trois mois, selon Macrobe, *l. I. ch. xij.* & Pline, *l. VII. ch. xlix.* & dans quatre mois, selon Plutarque, dans la vie de Numa. (*D. J.*)

PALLANTIUS, (*Myth.*) surnom que l'on donnoit à Jupiter dans la ville de Trapésunte en Arcadie.

PALLAS, s. f. (*Mythol.*) *Pallas*, Minerve, Athenée, sont trois noms d'une même divinité, à ce que prétendent plusieurs mythologistes, tandis que d'autres distinguent Pallas la guerriere, de Pallas déesse de la sagesse, des sciences & des arts. Quoi qu'il en soit, la fable de cette déesse est fort connue. Il y a sans doute un grand intervalle entre Jupiter & *Pallas*, mais il n'y a personne entre deux; & de tous les enfans de ce dieu, elle est la premiere par la singularité de sa naissance, étant née de Jupiter seul, sans le secours d'une mere. Aussi *Pallas* n'étoit-elle autre chose que la vertu, la sagesse, le conseil de Jupiter.

L'antiquité la regardoit comme la divinité tutelaire des villes, où on plaçoit sa statue au haut des forteresses & des temples; l'histoire compte cinq déesses de ce nom. (*D. J.*)

PALLE. *Voyez* PAL & PALLÉ, *Blason*.

PALLE, s. f. (*Litur.*) *Voyez* PALE. C'étoit un tapis ou une toilette de soie dont on couvroit l'autel. Après que le prêtre avoit placé sur l'autel ce qu'il avoit à y mettre, il étendoit par-dessus la *palle*, qui étoit assez grande pour couvrir l'autel entier.

PALLE, PANCHE, (*Hist. nat.*) *Voyez* PALETTE.

PALLENE, (*Géog. anc.*) 1°. Peninsule de la Macédoine. Elle avance dans la mer Egée entre les golfes Thermaïque & Toronique. Elle s'appelloit anciennement *Phlegra*. Ptolomée la nomme *Patalena*.

2°. *Pallene* étoit une ville de la Macédoine, dans la péninsule de ce nom.

3°. *Pallene*, montagne de la Macédoine, située dans la même peninsule.

4°. *Pallene*, étoit un municipe de la tribu d'Antioche, dans l'Attique.

5°. *Pallene* est dans Ovide, (*Métam. l. XV. fab.* 26.) le nom d'une contrée des pays septentrionaux. (*D. J.*)

PALLI *ou* BALLI, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Siamois donnent à une langue savante, dans laquelle sont écrits les livres de leur théologie, & qui n'est connue que des talapoins ou prêtres siamois. C'est Sommona-Kodom leur legislateur, qui passe pour être l'auteur du principal de ces livres; il est rempli des extravagances les plus grossieres, & des contes les plus ridicules.

PALLIANO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans la campagne de Rome, au nord occidental d'Anagni, & à 20 milles au levant de Rome.

PALLIATIFS, adj. (*Médec.*) ce sont les remedes qui assoupissent & calment les douleurs sans en ôter la cause. Tels sont les narcotiques. Ces *palliatifs* sont d'usage sur-tout dans les maladies incurables. Le lait est palliatif dans la pleurésie *pulmonaire*.

PALLIATION, s. f. est l'action d'excuser, d'adoucir ou de déguiser une chose.

C'est pourquoi par *palliation* on entend *en Médecine*, l'adoucissement & la modération de la douleur & des symptômes les plus violens; à quoi on se borne quand on ne peut pas découvrir la cause radicale de la maladie. *Voyez* PALLIATIF.

PALLIATIVE, CURE, (*Chirurgie.*) la *cure palliative* en terme de Médecine & de Chirurgie ne désigne point une véritable guérison, mais seulement un soulagement qu'on procure aux malades par des remedes convenables dans un état désespéré. Ces remedes temperent la douleur, moderent les symptômes, mais ne déracinent point la cause; tel est le cas malheureux des cancers ulcérés.

On met en usage la *cure palliative* dans plusieurs occasions chirurgicales. 1°. Quand

1°. Quand on ne court aucun danger pour la vie du malade, ni pour l'augmentation du mal, en retardant le traitement parfait d'une maladie; on peut se servir des remedes palliatifs. Par exemple, on remplit le trou d'une dent cariée de feuilles de plomb, pour conserver la dent & empêcher la douleur; dans une hydrocele par épanchement, on y fait la ponction de tems en tems, ce qui soulage le malade, mais ne le guérit pas: on peut différer d'emporter les skirrhes simples des mammelles, & des autres parties, pourvu qu'on soutienne la partie skirrheuse, qu'on la tienne chaudement, qu'on empêche le progrès du skirrhe, & qu'on purge de tems en tems le malade.

2°. Si la guérison d'une maladie pouvoit causer un mal plus grand, on doit se contenter des remedes *palliatifs*. Par exemple, les vieux ulcères, les hémorrhoïdes anciennes, & certaines évacuations périodiques, causeroient un très-grand désordre dans l'économie animale, & même la mort, si on guérissoit ces sortes de maladies. C'est pourquoi on se contente d'adoucir le mal par quelques topiques convenables, d'empêcher qu'il ne fasse du progrès, & d'évacuer de tems en tems par la saignée & par les purgatifs une partie de l'humeur.

3°. S'il est impossible d'emporter tout le vice local, ou de détruire la cause du mal, il faut employer les remedes *palliatifs* propres à calmer les accidens, ou à arrêter le progrès de la maladie.

Les fistules à l'anus qu'on ne peut emporter totalement, celles de la poitrine, & d'autres endroits, où l'on ne peut opérer sans intéresser certaines parties essentielles, sont de cette espece. On se contente d'y faire quelques injections adoucissantes & détersives pour empêcher le séjour du pus, & d'y appliquer un emplâtre de Nuremberg, *&c.*

Les tumeurs & les ulcères cancéreux ou carcinomateux, dont le vice est dans le sang, ou qui sont adhérens à des parties qu'on doit respecter, ne demandent assurément qu'une *cure palliative*; on met sur la tumeur un cataplasme anodin, qu'on fait avec les feuilles de morelle, joubarbe, *&c.* & on panse souvent les ulcères avec des linges trempés dans l'eau, ou le suc de ces plantes, *&c.*

On panse les scrophules invétérés, la gangrene qui vient d'une cause interne qu'on ne peut détruire, les unes avec l'emplâtre de la mere, celui de Nuremberg, de *manus Dei*, *&c.* & l'autre avec le styrax, les spiritueux.

Par tous ces différens moyens, on enleve toujours quelques portions de la cause, on calme les accidens urgens, on s'oppose au progrès du mal; & comme il n'est pas possible de le guérir, on prolonge au-moins les jours du malade. *la Faye.* (*D. J.*)

PALLIER, v. act. (*Gram.*) affoiblir, déguiser, excuser, couvrir. Il se dit, dans l'usage ordinaire, des fautes qu'on a commises. Il a pallié sa méprise avec beaucoup d'adresse. Il est dit en médecine d'une maladie dont on a fait cesser les symptômes apparents, sans détruire la cause. *Voyez* PALLIATIVE CURE.

PALLIO *ou* PAILLO, s. m. (*Marine.*) la chambre d'un écrivain sur une galere.

PALLIOLUM, s. m. (*Littérat.*) étoit proprement un capuchon qui couvroit la tête & toutes les épaules jusqu'au coude. C'étoit l'ornement des efféminés & des débauchés, comme de Trimalcion dans Pétrone: *adrasum pallio incluserat caput.* Rutulius Lupus a dit, dans le caractere qu'il a fait d'un homme ivre: *palliolo à capite defendens.* Il couvre sa tête d'un capuchon pour se garantir du froid. Les malades s'en servoient aussi ordinairement: c'est pourquoi Séneque écrit à la fin du *IV. liv.* des questions naturelles: *Videbis quosdam graciles, & palliolo focalique circundatos, &c.* Vous verrez des gens maigres & exténués de maladies qui portent le capuchon, & qui ont le cou environné de linges, *&c.*

PALLITRUM, s. m. (*Astron.*) étoile de la premiere grandeur, qu'on appelle autrement *l'œil du taureau* ou *aldebaran*. Voyez *ces mots*.

PALLIUM, s. m. (*Hist. ecclésiast. Jurisprud.*) terme emprunté du latin, qui signifie ordinairement un *manteau*, il signifie en matiere canonique un *ornement* que certains prélats ont droit de porter, & qui a probablement pris la place d'un manteau qu'on leur donnoit en cérémonie. C'est apparemment aussi de-là qu'il a conservé le nom de *pallium*.

Cet ornement est formé de deux bandes larges chacune de trois doigts, pendantes devant & derriere les épaules jusqu'à la ceinture, en forme de cercle, enchâssées par les extrémités en des lames de plomb, & tissue avec du fil & de la laine de deux agneaux blancs qui sont bénis sur l'autel dans l'église de sainte Agnès de Rome, le jour de la fête de cette sainte; il est posé pendant une nuit sur les châsses de S. Pierre & S. Paul, & consacré ensuite sur l'autel de S. Pierre, où les métropolitains, & ceux des évêques qui en ont le privilége doivent le prendre, en prêtant le serment accoutumé.

Le *pallium* est regardé communément comme la marque de la dignité archiépiscopale; & en effet, le pape Innocent III. dit que le nom d'archevêque est conféré par le *pallium*, dans le chapitre *nisi* aux decretales, *de auctoritate & usu pallii*: *non tamen*, dit-il, *deberet se archiepiscopum appellare priusquam a nobis* pallium *suscepisset, in quo pontificalis officii plenitudo cum archiepiscopalis nominis appellatione confertur*.

Le pape Grégoire VII. dans une lettre à l'archevêque de Rouen, le plaint de ce qu'il ne demande pas le *pallium*; lui représentant que les archevêques, trois mois après leur consécration, sont obligés, selon le droit, d'en faire la réquisition au saint siege, & leur enjoint que dans la suite il n'ordonne plus d'évêques ni de prêtres, & qu'il n'entreprenne point de consacrer des églises jusqu'à ce qu'il ait obtenu du saint siege le *pallium*.

Ce même pape écrivant à un évêque de Vérone, qui lui avoit demandé le *pallium*, déclare qu'il ne pouvoit lui accorder sa requête, parce que les decrets de ses prédécesseurs papes vouloient que les archevêques allassent en personne à Rome recevoir cet honneur.

Enfin, le concile tenu à Tours en 1583, défend aux archevêques l'administration de leur évêché, avant d'avoir demandé ou obtenu le *pallium*.

Cependant M. l'archevêque d'Ausch dans l'assemblée du clergé en 1665, au sujet du différend qu'il eut avec M. de Perefixe, archevêque de Paris, prouve, par beaucoup de raisons, que le *pallium* n'est point la marque essentielle de l'archiépiscopat, qu'il ne distingue point les rangs entre les métropolitains, & ne donne point la perfection ni la derniere main à leur autorité: le *pallium*, dit ce prélat, n'appartenoit originairement qu'au pape seul; selon plusieurs auteurs, il a pris son origine des empereurs; il n'étoit point en usage avant le iv. siecle: il y a six cens ans & plus, que tous les évêques grecs en usent communément en tous les offices de l'église, comme d'un autre ornement.

Les papes en ont accordé l'usage & l'honneur à quelques évêques; savoir, au cardinal évêque d'Ostie, parce que c'est lui qui consacre le pape élu; à celui de Pavie, en Lombardie; à celui de Lucques, en Toscane; à celui de Bamberg, en Allemagne; aux évêques de cinq églises de Hongrie, & à celui de Messine, en Sicile; & en France aux évêques d'Autun & du Puy en Auvergne: ce dernier est appellé en latin *Aniciensis episcopus*, ce qui a fait croire à quelques-uns, que c'étoit un évêque d'Annecy.

A la fin d'un consistoire tenu par le pape, S. S. par une grace particuliere accorda le *pallium* à l'évêque de Marseille, le 3 Septembre 1731.

Baronius rapporte, qu'en l'an 893, le pape Formosus fut admonesté par Foulques, archevêque de Reims, de ne plus ravilir l'honneur & la dignité du *pallium*, en le communiquant trop librement non-seulement aux primats & archevêques, mais aux premiers évêques qui le lui demandoient.

Le concile de Basle & la pragmatique-sanction défendent aux papes de rien prendre pour le manteau ou *pallium*, qu'ils avoient coutume de vendre bien chérement aux archevêques métropolitains, ce que quelques-uns n'ont pas laissé de faire encore nonobstant ces decrets.

Le premier évêque de France qui eut le *pallium* fut Vigile, archevêque d'Arles; il lui fut accordé par saint Grégoire, à la priere de Childeberg; le pape n'envoyoit alors le *pallium* aux archevêques du royaume de Bourgogne, que du consentement des empereurs d'Orient; c'est ce que l'on apprend d'une lettre du pape Vigile à Auxone, Archevêque d'Arles, auquel il dit qu'il doit en informer l'empereur, ainsi que la raison, la fidélité & le respect qu'il lui doit le demandent. *Mém. m. s. de Dombes* par M. Aubret.

Le pape n'accorde pas l'usage du *pallium* à tous les archevêques; Alexandre VII. ne voulut jamais accorder cet honneur au cardinal Antoine Barberin, neveu d'Urbain VIII. qui étoit archevêque de Reims, & qui ne l'eut que du tems de Clément IX. aussi n'a-t-il jamais fait aucune consécration d'aucun évêque son suffragant.

Le droit de *pallium* n'est pas réel, mais personnel; un archevêque ou évêque ne peut le céder à un autre, tellement que le *pallium* doit être enseveli à la mort du prélat qui en jouissoit.

Le pape peut porter le *pallium* dans toutes les églises où il se trouve.

Il n'en est pas de même des autres évêques; les primats ne reçoivent le *pallium* que comme métropolitains, & non

non comme primats, c'est pourquoi ils ne peuvent porter le *pallium* hors de leur diocèse, de même que les métropolitains ou autres évêques qui ont droit de *pallium* par privilege; ils ne peuvent le porter dans la province d'un autre évêque, à moins que ce ne soit de son contentement.

Le pape peut porter le *pallium* tous les jours, au-lieu que les archevêques & évêques qui ont l'usage du *pallium* n'en peuvent user qu'en certain jours de l'année, savoir les jours de Noël & de S. Jean, de S. Etienne, de la Circoncision, de l'Epiphanie, le jour des Rameaux, le Jeudi-saint *in cœna Domini*, le Samedi-saint, les trois fêtes de Pâques & de la Pentecôte, le jour de S. Jean-Baptiste & de tous les apôtres, les trois fêtes de la Vierge, le jour de la Toussaints, celui de la dédicace de l'église, & les principales fêtes propres à chaque église, les jours de l'ordination des clercs, au sacre des évêques, & au jour de l'anniversaire de sa consécration.

L'archevêque ou évêque qui a l'usage du *pallium*, ne peut dire la sainte messe sans être revêtu du *pallium*, suivant le canon 4 d'un concile de Mâcon, ce qui ne doit néanmoins s'entendre que des fêtes & autres jours où il a droit de porter le *pallium*.

Les prélats qui ont le *pallium* ne peuvent le porter hors le service divin; ils ne peuvent même le porter à une procession qui sort hors de l'église, quoiqu'ils y assistent vêtus pontificalement. S. Grégoire le grand, écrivant à Jean de Ravenne, qui s'attribuoit le droit de porter le *pallium* hors le service divin, lui représente qu'aucun autre métropolitain ne s'arrogeoit un tel droit, & qu'il doit se conformer à cet égard à la coutume générale, ou produire quelque privilege particulier qui l'en dispense.

Voyez aux decret. le *tit. de auctour. & usu pallii*. La biblioth. *can. t. II. p.* 160. Pasquier, *recherches de la Fr. liv. III. ch. ix.* Fevret, *liv. III ch. iij. art.* 16. *les loix ecclésiastiques*, *les mémoires du clergé*, & *ici les mots* ARCHEVEQUES, ÉVEQUES, CONSECRATION. (*A*)

PALLIUM, *dans le Blason*, ce mot signifie une espece de *croix*, qui représente le *pallium* ou l'ornement archiépiscopal, que l'on envoie de Rome aux métropolitains. *Voyez* sa figure dans *nos Planches héraldiq.* où il est ainsi blasonné, *de gueules au* pallium *croisé d'argent*.

PALLORIEN, s. m. (*Mythologie.*) espece de prêtres saliens, *voyez* SALIENS. Les Saliens *palloriens* servoient le dieu Pâleur: en général les Saliens étoient consacrés à Mars, que la pâleur accompagne.

PALMA CHRISTI, (*Jardinage.*) *voyez* RICINUS.

PALMA, (*Géog. anc.*) ville de la plus grande des îles Baléares, selon Ptolomée, *l. II. c. vj.* Pline, *l. III. c. v.* & Méla, *l. II. c. vij.* qui lui donna le titre de colonie. Ambroise Moralis dit qu'elle retient son ancien nom, & le P. Hardouin prétend qu'on l'appelle aujourd'hui *Mallorca*.

PALMA, (*Géog. mod.*) ville forte d'Italie, dans l'état de Venise au Frioul, avec un port. Cette place est importante pour la défense des Vénitiens contre les Turcs & les Autrichiens. Elle est sur la mer à 3 lieues S. E. d'Udine, 4 N. O. d'Aquilée, 20 N. E. de Venise. *Long.* 31. *lat.* 46. 2.

PALMA, *golfe de*, (*Géog. mod.*) golfe qui est entre l'île S. Antioche & la terre ferme de Sardaigne. *Latit.* observée & déterminée par le P. Feuillée: 38^d. 59'. 24". (*D. J.*)

PALMAIRE, adj. *terme d'Anatomie*, est le nom de deux muscles, dont l'un est appellé le *long palmaire*, & l'autre le *court palmaire*.

Le long *palmaire* est situé à la partie interne de l'avant-bras, il prend son origine du condile interne de l'humerus, & s'alongeant en un tendon délié, & passant par-dessus le ligament annulaire, il va s'insérer à la paume de la main, où il forme une large aponévrose, laquelle s'attache fortement à la peau en-dessus & aux parties latérales & inférieures des os du métacarpe en-dessous, & à la premiere phalange des doigts, formant des especes d'étuis par où passent les tendons des doigts.

Le court *palmaire* ou *palmaire* cutané est un muscle qui est situé sur la partie supérieure l'aponévrose du précédent; il prend son origine de l'os du métacarpe qui soutient le petit doigt, & de celui du carpe qui est au-dessus de tous les autres, & va en passant par-dessus la partie supérieure de l'hipotenar, se perdre dans la peau.

PALMARIA, (*Géog. anc.*) île sur la côte d'Italie, aux environs de l'embouchure du Tibre, selon Pline, *l. III. c. vj.* & Pomponius Mela, *l. II. c. vij.* son nom moderne est *Palmerola*.

PALMATI LAPIDES, (*Hist. nat.*) pierres qui, suivant les anciens Naturalistes, avoient la forme de la paume de la main. On dit qu'ils s'en trouvoit en Espagne & en Afrique; ces dernieres étoient noires & semblables à du marbre. *Voyez* Plinii *Hist. nat. lib. XXXVI. cap. xviij.*

PALMES, *en Botanique*, bourgeons blancs qui sortent des saules avant la feuille, & de l'expansion desquels les feuilles se forment. *Voyez* BOURGEON.

PALMES, (*Théol.*) le dimanche des *palmes* ou des rameaux, *dominica palmarum*, c'est le dimanche qui précede immédiatement celui de pâques, & qui est le dernier du carême. *Voyez* CARÊME.

On l'a ainsi appellé dès les premiers tems, à cause de la pieuse cérémonie que les fideles y pratiquoient alors, de porter des *palmes* en mémoire du triomphe de Jesus-Christ quand il entra en Jérusalem huit jours avant la fête de Pâques, lequel est décrit dans S. Matth. *chap. xxj.* dans S. Marc, *chap. xj.* & dans S. Luc, *chap. xix.*

Les anciens ont donné d'autres noms à ce jour; car 1°. on l'a appellé *dominica competentium*, le *dimanche des compétans*, parce que ce jour-là les catéchumenes venoient demander à l'évêque la grace d'être admis au baptème, qui se conféroit le dimanche suivant. *Voyez* BAPTÊME & CATÉCHUMENE.

On leur donnoit aussi alors le symbole, afin qu'ils l'apprissent par cœur, & le récitassent à l'évêque dans la cérémonie du baptème. *Voyez* SYMBOLE.

2°. On l'appella *capitalivium*, le dimanche du lavement de tête, parce qu'en ces jours-là on préparoit en lavant la tête de ceux qui devoient être baptisés à Pâque.

Quelquefois après on l'appella le *dimanche d'indulgence*, parce que c'étoit la coûtume des empereurs & des patriarches de distribuer des dons ce jour-là. *Voyez* INDULGENCE.

PALME, *l'île de*, (*Géog. mod.*) île d'Afrique, l'une des Canaries & extrémement fertile. Les Espagnols en firent la conquête en 1460. Elle souffrit beaucoup d'un tremblement de terre en 1677. *Long.* suivant le P. Noël, 35^d. 6'. 30". *latit. septent.* 27. 35.

PALME, (*Littérat. médailles.*) branche ou rameau du palmier. La *palme* étoit le symbole de la fécondité, parce que le palmier fructifie continuellement jusqu'à sa mort. C'est pourquoi nous en voyons sur des médailles d'empereurs qui ont procuré l'abondance dans l'empire. La *palme* étoit aussi le symbole de la durée de l'empire, parce que cet arbre dure long-tems. Enfin la *palme* étoit le symbole de la victoire, parce qu'aux jours de triomphe on mettoit une *palme* à la main du victorieux. On dit que César étant sur le point de livrer bataille à Pompée, apprit qu'il étoit sorti tout-à-coup une *palme* du pié de la statue qu'on lui avoit dédiée au temple de la victoire, ce qu'il prit pour un heureux présage.

PALME, s. m. (*Mesure anc. & mod.*) mesure dont on fait encore usage en certains lieux. Les Romains en avoient de deux sortes. Le grand *palme* étoit de la longueur de la main, & contenoit douze doigts ou neuf pouces de roi; & le petit *palme* du travers de la main étoit de quatre doigts ou trois pouces. Selon Maggi, le *palme* antique romain n'étoit que de huit pouces six lignes & demie. Les Grecs distinguoient un *palme* grand & un *palme* petit. Le premier comprenoit cinq doigts, & le petit quatre doigts valant trois pouces. Il y avoit outre cela le double *palme* grec, qui comprenoit huit doigts.

Le *palme* est différent aujourd'hui, selon les lieux où il est en usage: tels sont ces lieux & ces mesures rapportées au pié de roi.

Palme, appellé *pan* ou *empan*. *Palme*, dont on se sert en plusieurs endroits du Languedoc & de la Provence, qui est de 9 pouces 9 lignes.

Palme de Genes, *palme* de 9 pouces 9 lignes.
Palme de Naples, *palme* de 8 pouces 7 lignes.
Palme de Palerme, *palme* de 8 pouces 5 lignes.
Palme romaine moderne, *palme* de 12 onces, qui font 8 pouces 3 lignes & demie.

Il ne faut pas confondre *palmus* & *palma*; ce sont deux choses différentes: *palmus*, comme nous venons de le dire, c'est de 4 doigts, & répondoit à la paleste des Grecs: *palma* est le double, c'est-à-dire de 8 doigts. *Voyez* Greaver, *on the roman foot*. (*D. J.*)

PALME, s. f. (*Architect. Décorat.*) branche de palmier qui entre dans les ornemens d'Architecture, & qui sert d'attribut à la victoire & au martyre.

PALMELA, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal dans l'Estramadure, avec un château bâti sur [illegible]. Elle est à 2 lieues N. de Sétubal, 7 S. E. de Lisbonne. *Long.* 9. 27. *latit.* 38. 30.

PALMÉO, LE, (*Commerce.*) droit qui se perçoit par le roi d'Espagne sur les balles de marchandises destinées pour l'Amérique, leur volume réduit en palme cubique. Le droit est de 5 réaux & demi par palme cube, & c'est de cette mesure que la taxe a pris le nom de *palméo*. (*D. J.*)

PALMER, s. m. (*Hist. mod.*) nom anglois qui dans les anciens écrivains en cette langue signifie un *pélerin*, & quelquefois un *croisé*, par rapport aux bâtons ou branches de palmier qu'ils portoient après leur retour de la Terre sainte en signe de dévotion. *Voyez* PELERIN, CROISÉ, CROISADE.

Il y a à Paris dans l'église des grands Cordeliers une confrairie de Jérusalem, dont on nomme les confreres *palmiers*, parce que dans les processions ils portent une palme à la main.

PALMER LES AIGUILLES, (*Epinglier.*) c'est les applatir avec un marteau sur l'enclume par le bout opposé à la pointe, pour commencer à en former le chas ou le col.

PALMETTE, s. f. (*Jardinage.*) est un petit feuillage à deux traits de buis très-simple, & moins crochu dans son contour que le bec de corbin; il est très-employé dans les parterres de broderie. *Voyez* PARTERRE. (*K*)

PALMETTES, s. f. pl. (*Archit. Décorat.*) petits ornemens en maniere de feuilles de palmier, qui se taillent sur quelques montures. (*D. J.*)

PALMIER, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *palma* (*Planche XXVIII. fig.* 3.) genre de plante. Il y a de grands différences entre les diverses especes de *palmiers*, soit pour les fleurs, soit pour les fruits; les unes ont les fleurs monopetales, dans d'autres elles sont polypétales, & parmi celles-ci les unes sont stériles, & les autres fertiles: il se trouve quelquefois dans la même gaîne des fleurs fertiles & des fleurs stériles, mais séparées les unes des autres: il y a aussi des fleurs stériles & des fleurs fertiles qui ont séparément chacune une gaîne: enfin on voit des especes dont les fleurs sont tout-à-fait stériles, les embryons sont nuds & séparés des fleurs sur la même plante. Les fruits n'ont pas moins de variétés, car dans quelques especes le fruit est mou, charnu, & renferme un noyau très-dur; dans d'autres especes, les fruits sont secs, durs, ou en forme de coques osseuses, revêtues d'une écorce molle ou fibreuse; ces coques renferment une amande solide ou une amande creuse, qui est remplie d'une liqueur aqueuse.

Le *palmier* est un genre de plante qui a un tronc droit dépourvû de branches, & dont la racine ne pousse point de rejettons, il est garni au sommet de côtes disposées en rond qui portent de petites feuilles; ces côtes se desséchent ou tombent par vetusté. Au milieu de ce qui en reste, il en renaît de nouvelles, entre lesquelles s'élevent des gaînes qui s'ouvrent de bas en-haut, & qui contiennent des fleurs & des embryons disposés en forme de grape.

Le *palmier* differe par ce dernier caractere de certaines especes de fougere en arbre qui ont comme le *palmier* le tronc simple, qui ne poussent ni branches, ni rejettons, & dont le sommet est garni de côtes qui tombent par vétusté, & qui se renouvellent toujours entre celles qui sont restées. Il y a des especes de bananier ou musa, qui ressemblent aussi au *palmier*; car elles ont le tronc simple & garni au sommet de feuilles disposées en rond, & elles portent des gaînes qui renferment des fleurs & des embryons disposés en grappes; mais le *palmier* differe de ces especes en ce qu'elles se multiplient toutes par des rejettons qui viennent de la racine. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

Les principales especes de *palmiers* sont 1° le *palmier* dattier; c'est le *palmier* par excellence, dont on trouvera par conséquent la description détaillée, qui peut suffire pour les autres especes de *palmiers*, & abréger cet *article*. *Voyez dans* PALMIER DATTIER.

2°. Le *palmier* nain épineux, *palma minor*, C. B. P.

3°. Le latanier, nommé par Ray, *palma brasiliensis prunifera, folio plicatili, seu flabelliformi, calice squammato*. *Voyez* LATANIER.

4°. Le chou palmiste, en anglois, *the cabbagetree*; en nique, *palma altissima, non spinosa, fructu pruniformi, minore, racemoso sparso*, Sloane, *Cat. Jamaic.*

5°. Le *palmier* oléagineux, *palma foliorum pediculis spinosis fructu pruniformi, lacteo, oleoso*, Sloane, *Cat. Jamaic.* [illegible] en anglois, *the oily palm-tree*.

6°. Le grand *palmier* tout épineux, *palma tota spinosa, major, fructu pruniformi*, Sloane, *Cat. Jamaic.* en anglois, *the great maccaw-tree*.

7°. Le *palmier* nain sans épines, à feuilles en éventail & à racines multipliantes, *palma humilis, radice repentissimâ, soboliferâ, folio flabelliformi, pedunculo vix spinoso*, Boerh. *Ind. alt.*

8°. Le *palmier* sang dragon, *palma prunifera, foliis yuccæ, è quâ sanguis-draconis*, Com. *Hort. Amstel.* en anglois, *the dragon-tree*. On le décrira *au mot* SANG-DRAGON.

9°. Le *palmier* du Japon, épineux, à feuilles de polypodes, *palma japonica, spinosis, pediculis polypodii folio; Parad. Batav.* Boerh. *Ind. alt.* 270. C'est le *palmier* dont la fécule desséchée se nomme *sagou*. *Voyez* SAGOU.

10°. Le cocotier, *palma indica coccigera angulosa*, C. B. P. 108. *Voyez* COCOTIER.

11°. Le *palmier* vinifere de Thevet, *palma vinifera Theveti*, J. B. & C. B. P.

12°. Le palmiste franc, ou le *palmier* royal de Rochefort, *palma nobilis, seu regalis, jagtaicensis & barbadensis*, Sloane, *Cat. Jamaic.* Il y a quantité de *palmiers* de cette espece.

13°. Le *palmier* de Malabar, qui ne porte qu'une fois du fruit, & qui est ombragé de feuilles en éventail, plians & très-larges, *palma montana, Malabarica, semel tantùm frugifera, folio plicatili, flabelliformi, maximo*, Hort. Malab.

Toutes les especes de *palmiers* peuvent être élevées de graînes qu'on semera dans des pots remplis de terre légere: on plongera ces mêmes pots dans un lit de tan; & quand les jeunes plantes auront poussé, on les transplantera dans d'autres pots, qu'on tiendra dans une serre chaude jusqu'à ce que les plantes ayent acquis quelque force. Il est vrai que ces abres viennent très-lentement dans nos climats, mais il ne viennent guere plus vîte dans leur pays natal.

Le *palmier* nain épineux croît rarement dans sa patrie au-dessus de quatre ou cinq piés, mais il étend ses racines fort loin, & les multiplie si facilement, qu'un grands pays qui n'est pas cultivé en est couvert au bout de vingt ans. Ses feuilles servent à faire des balais de jonc. Cet arbre n'est pas rare en Espagne & en Portugal.

Le chou palmiste croît au contraire à une hauteur prodigieuse, & pousse quantité de feuilles qui s'entrelacent les unes dans les autres. On met ses jeunes tiges en saumure, & on les envoye en Angleterre sous le nom de *chou-palmiste*.

Le *palmier* oléagineux abonde sur la côte de Guinée, & dans les îles du Cap verd, où il s'éleve jusqu'à la hauteur d'un mât de vaisseau. Cet arbre a merveilleusement réussi à la Jamaïque & aux Barbades. Les negres tirent de son tronc une liqueur enivrante, une espece d'huile ou de beurre de la pulpe du fruit, & emploient l'écorce du tronc à en faire des nattes pour se coucher dessus.

Le grand *palmier* épineux pullule dans les îles Caraïbes. Les negres font de son bois leurs javelines & leurs fleches; ils tirent aussi de son fruit une liqueur qu'ils aiment passionnément.

Le vrai *palmier* sang-dragon ainsi nommé, parce qu'on en tire par incision le suc résineux de ce nom, n'est connu qu'à Madere & dans les îles Canaries. Il est vrai que dans nos climats on peut l'élever de graine, mais il ne parvient pas à une grande hauteur, & ne donne point de résine.

Le *palmier* vinifere de Thevet est célebre par sa verdure perpétuelle, & est cher aux Ethiopiens qui percent son tronc à deux piés de terre, & en tirent une liqueur qui a le goût de vin d'Anjou.

Le *palmier* royal contient dans la partie supérieure de son tronc une substance médullaire, blanche, tendre, savoureuse, & qui fait un des mets délicats des habitans des îles Sous-le-Vent.

Le *palmier* de Malabar a de très-grandes feuilles visqueuses, molles, propres à être pliées comme un évantail, & resserrées dans un très-petit espace.

Tous les *palmiers* qu'on peut élever dans nos climats méritent de se trouver dans les jardins de plantes exotiques, à cause de leur structure singuliere, & de la beauté de leurs feuilles.

Rien n'est plus commun dans les recueils de voyageurs anglois, françois, hollandois, que d'y trouver des descriptions de *palmiers* d'Asie, d'Afrique & d'Amérique; mais elles sont ou peu fideles, ou merveilleuses. (*D. J.*)

PALMIER-DATTIER, (*Botan.*) arbre célebre par bien des endroits, & peut-être celui dont les auteurs sacrés & profanes ont le plus parlé. Les Poëtes l'ont consa-

eré aux héros & à la victoire. Il sert d'un des plus heureux symboles pour le blason, pour les emblèmes, pour les médailles, & pour les devises. Il est regardé comme le type de l'amour conjugal, de la santé, de la fécondité, & de la conservation des empires. On connoît une médaille d'Adrien, sur le revers de laquelle, Sabine debout, tient une palme de la main droite, & de l'autre une corne d'abondance, accompagnée de deux petits enfans, l'un mâle & l'autre femelle avec cette inscription, *hilaritas populi romani*, „ le bonheur du peu- „ ple romain „. Personne n'ignore que Marie Stuart, cette princesse malheureuse, qui ne fut jamais plus digne de grace qu'au moment qu'elle reçut l'arrêt de sa mort, avoit pris pour devise dans sa prison une palme courbée sous le faix, & se relevant, avec ces mots: *ponderibus virtus innata resistit*, la vertu sous le poids, ne peut être accablée „.

Si l'on osoit ici mêler quelque chose de plus sérieux à ces idées poétiques, il semble qu'on pourroit dire que le *palmier* a reçu un nouveau lustre pour nous, depuis qu'il a fourni des vêtemens, de la nourriture, & des remedes à tant de chrétiens & de solitaires, qui ont si long-tems habité les deserts de l'Egypte où il croît en abondance.

Enfin quand l'on examine le *palmier* en naturaliste, l'on s'apperçoit qu'il mérite à tous égards l'attention du physicien. Son tronc sans écorce, garanti par des queues de branches feuillées, placées symmétriquement; ce même tronc dans sa vieillesse, portant au sommet des boutons pleins d'une substance médullaire qui, étant enlevée, fait périr l'arbre. ses grappes branchues sortant des aisselles feuillées, & ayant chacune leur enveloppe; ses côtes, ses épines, ses fleurs servent à féconder le *palmier* femelle; l'ordre de leur production, le fruit qui en vient, ses degrés d'accroissement & de maturité; tout cela, dis-je, est extrèmement digne de notre curiosité. Mais plus ce qui regarde le *palmier-dattier* est intéressant, & plus on est avide de le connoître avec exactitude, & de démêler le vrai du faux dans les relations qu'on en a faites. Kæmpfer est presque le seul qui ait décrit cette plante avec intelligence, avec fidélité, & en homme du métier; c'est aussi dans ses *mémoires* que j'en puiserai la description.

Cet arbre est nommé par les Botanistes, *palma*; par excellence, *palma major*, *palma dactilifera*; en anglois, *the greater palm* ou *date-tree*; en allemand, *dattel-baum*. Il pousse une racine simple, épaisse, ligneuse, & quelquefois deux, selon que le terrein le permet. Elle est environnée vers son collet de menues branches, dont les unes sont tortueuses, simples, nues le plus souvent, & se répandant au loin sur la surface de la terre; les autres sont garnies de fibres très-courtes, le bois est fibré, ferme & pliant, de couleur rousse foncée, d'une saveur acerbe.

Le tronc de cet arbre est droit, simple, sans branches, cylindrique, un peu moins épais vers le sommet, de grosseur & de longueur différentes selon son âge, de sorte cependant que le plus haut surpasse à-peine huit brasses. Il n'a point d'écorce, mais il est garanti, lorsqu'il est jeune, par des queues de branches feuillées, qui restent après qu'on les a coupées, & que l'on appelle *chicots*. Ils sont placés symmétriquement, au nombre de six, autour du tronc. Lorsque la vieillesse, ou l'injure du tems, les fait tomber, la superficie du tronc est nue, rude au toucher, de couleur fauve, & encore marquée des impressions de l'origine des branches feuillées, de la même maniere que la tige du choux pomme, lorsque ses feuilles sont tombées.

La substance intérieure depuis le sommet jusqu'à la racine, est composée de fibres longitudinales, épaisses, ligneuses, fermes, & cependant si peu unies ensemble par le moyen d'une matiere fongueuse, qu'on peut les séparer avec les doigts. C'est pourquoi le tronc de cet arbre est difficile à couper, par le défaut de solidité. Les troncs d'un an n'ont point de moëlle, mais seulement une espece de nerf ligneux qui se trouve au milieu.

Dans les jeunes troncs, toute la partie intérieure est molle, bonne à manger; dans ceux qui sont plus avancés, il n'y a que le sommet; & dans les vieux troncs, il n'y a que les boutons du sommet où se trouve cette moëlle, dont la substance est blanche, tendre, charnue, cassante, douçâtre & savoureuse. Dioscoride l'appelle *ἐγκέφαλον*, terme qui signifie *moëlle*: Théophraste & Galien la nomment *ἐγκέφαλος*, c'est-à-dire, *cerveau*. Lorsqu'on coupe cette moëlle, l'arbre meurt, car elle est le germe des nouvelles productions, & le principe des branches qui doivent naître.

Le *palmier-dattier* est terminé par une seule tête, quoique Théophraste assure, *H. Pl. l. II. c. viij.* que dans l'Egypte il y en a quelquefois plusieurs; mais c'est seulement lorsqu'autour de cette tête, il croît un ou deux rejettons, qui grossissent & se fortifient par la négligence du propriétaire.

La tête, selon les différens états de l'arbre, est composée au-moins de quarante branches feuillées, qui font un bel effet, & qui sont placées circulairement; car au sommet du tronc, il se trouve un grand bourgeon conique, de deux coudées de longueur, grêle, terminé en pointe, & composé de branches feuillées prêtes à se développer; celles de l'intérieur, & qui ne sont pas encore totalement épanouies, l'entourent immédiatement.

Des aisselles des branches feuillées, sortent des grappes branchues, qui ont chacune leur spathe ou enveloppe, & qui portent des fleurs dans le *palmier* mâle, & des fruits dans le *palmier* femelle; la branche feuillée est longue d'environ trois brasses, composée de feuilles semblables à celles du roseau, disposées sur une côte de chaque côté dans toute sa longueur.

Cette côte est épaisse vers son origine, & diminue insensiblement jusqu'à son extrémité; elle est verte, lisse, luisante & jaunâtre à sa base; elle est de même substance que le tronc, mais moins compacte, entremêlée de fibres plus blanches & plus déliées.

On peut considérer dans la côte trois parties; l'une en est la base, l'autre qui est nue, & la derniere qui est chargée de feuilles. La base est la partie inférieure de la côte; elle est attachée & posée sur le tronc en maniere d'écaille, de figure à-peu-près triangulaire, concave intérieurement, mince sur les bords, terminée par un grand nombre de fibres, entrelacées en maniere de tissu, qui sert à réunir les deux bases des côtes intermédiaires du rang supérieur.

La partie nue, qui s'étend depuis la base jusqu'aux premieres feuilles, est cette portion qui reste après la premiere coupe, & qui dans la seconde est retranchée par ceux qui cultivent les *palmiers* avec soin, de peur qu'elle retienne l'eau de la pluie. Pline appelle cette partie du nom de *pollex*, qui signifie *chicot*.

La derniere partie de la côte est bordée d'épines des deux côtés, & chargée de feuilles dans toute sa longueur.

Les épines sont les jeunes feuilles qui sortent de chaque côté de la côte; les premieres sont courtes & plus écartées; les autres sont plus longues & plus près les unes des autres, jusqu'à ce qu'ayant acquis la longueur d'une coudée, elles prennent peu-à-peu la forme de feuilles. Ces épines sont de la figure d'un cône irrégulier & anguleux, épaisses, dures, en quelque façon ligneuses; leur superficie est luisante, & d'un verd tirant sur le jaune pâle, creusée en gouttiere à la face supérieure; leur pointe est arrondie & de couleur brune; enfin elles s'étendent, & se changent peu-à-peu en feuilles.

Ces feuilles durent toujours; elles sont ailées, de la figure de celle du roseau, en très-grand nombre, courtes d'abord, ensuite longues d'un empan, & bien-tôt après beaucoup davantage, placées jusqu'à l'extrémité de la côte, qui est terminée par une pointe. Elles sont soutenues sur des especes de queues ligneuses, épaisses, de la longueur d'environ un pouce, de figure irréguliere & presque quarrée, fortement attachées à la côte, dont on ne peut les arracher qu'avec violence.

Ces feuilles sont situées obliquement sur une même ligne, & alternativement; elles sont longues d'environ une coudée, larges de deux pouces, de la figure de celles du roseau, fort pointues, pliées en-dessus par le milieu dans toute leur longueur, & d'un verd-pâle des deux côtés. De plus, elles sont dures, tendues, roides, ayant de grosses nervures dans toute leur longueur.

L'enveloppe faite en forme de réseau, est rude, grossiere, composée de fils inégaux, épais, anguleux, un peu applatis, roides. Dans les jeunes *palmiers*, & surtout autour des branches feuillées du sommet, cette enveloppe est épaisse, d'un jaune foncé, & large d'un empan: dans les vieux *palmiers*, & autour des vieilles branches feuillées, elle est d'un roux-noirâtre.

Le *palmier* qui vient de lui-même des racines d'un autre, comme dans son sein maternel, commence à donner des fruits quatre ans après qu'on l'a transplanté lorsque le terroir est fertile; & six ou sept ans après, s'il se trouve dans un lieu stérile: mais celui qui vient d'un noyau, est bien plus long-tems à donner du fruit. Le *palmier* ne porte son fruit qu'au haut de son tronc, & aux aisselles des branches feuillées, qui sont garnies de grandes grappes en forme de balais, lesquelles étant encore jeunes, sont renfermées chacune dans une gaîne presque coriace.

Les Romains donnoient le nom de *spadix* à ces grappes, & celui de *spathæ* à leurs enveloppes: mots qu'ils ont empruntés de la langue greque. On ne sauroit distinguer par l'extérieur les grappes du *palmier* femelle, lorsqu'elles sont encore cachées dans leurs gaînes.

Les *palmiers-dattiers*, soit mâle, soit femelle, gardent l'ordre suivant dans la production de leurs différentes fleurs. Au commencement du mois de Février, & peut-être plutôt, ces arbres font éclorre leurs boutons dans les aisselles des branches feuillées. Les spathes croissent peu-à-peu, & grossissent tellement, par la quantité de fleurs qu'elles portent, que le mois suivant elles s'entrouvrent dans leur longueur, & laissent sortir un corps solide, semblable à une truffe. Ce corps solide, étant dégagé de son enveloppe, prend la figure d'une grappe composée d'un grand nombre de pédicules, qui soutiennent de petites fleurs dans le *palmier* mâle, & des especes de petites prunes dans le *palmier* femelle.

Les fleurs servent à féconder le *palmier* femelle, dont les fruits mûrissent lentement, & seulement dans l'espace de cinq mois. Les spathes durent peu de tems, se fanent, se sechent, & doivent être retranchées par ceux qui cultivent soigneusement ces arbres.

La spathe a la figure d'une masse ligneuse; sa surface externe est couverte d'un duvet mollet, épais, très-court, de couleur rousse-foncée; sa surface intérieure est blanche, lisse, humide, & en quelque façon muqueuse; sa substance est semblable à celle d'une écorce sillonnée, fibreuse. Elle est pliante, lorsqu'elle est seche, & semblable à du cuir.

Le tuyau qui recouvre la queue de la grappe, est applati, recourbé, de la figure d'un fourreau de cimeterre, long d'une coudée, gros d'un pouce, large de trois. Le ventre a une coudée de longueur, une palme de largeur, & trois pouces d'épaisseur, lorsqu'il est prêt à s'ouvrir.

La grappe mâle est parsemée de petites fleurs en grand nombre. Elle porte deux cens pédicules, dont les plus courts soutiennent quarante petites fleurs, les moyens soixante, les plus longs quatre-vingt. Ces petites fleurs moins grandes que celles du muguet, sont à trois pétales, d'une couleur blanchâtre, tirant sur le jaune-pâle, & d'une odeur desagréable; les pétales de ces petites fleurs, sont droits, charnus, fermes; les étamines sont velues, roides, très-courtes, blanchâtres, terminées par des petits sommets, remplis de poussiere très-fine.

Sur la fin du mois de Février, & au commencement du mois de Mars, les spathes se rompent, les grappes femelles paroissent; & peu de jours après, ayant quitté leurs enveloppes, elles sont nues, portant les embryons des fruits, enveloppés de deux petits calices, dont l'un est extérieur & plus court, & l'autre qui est intérieur, enveloppe immédiatement le fruit presque tout entier.

Ces embryons sont en très-grand nombre sur une grappe; ils ressemblent aux grains de poivre pour la grosseur & la rondeur; leur superficie est luisante & blanche, leur goût est acerbe. Dans le mois de Mai, ces fruits acquierent la grosseur de nos cerises, & ils sont d'une couleur herbacée. Au commencement de Juin, ils ressemblent à des olives pour la figure & la grosseur; leurs osselets se durcissent, leur chair perd de son humidité, & devient plus solide. Ils mûrissent dans le mois d'Août; ils ne s'amollissent pas dans toute leur substance, mais ils acquierent d'abord une tache molle comme celle d'une pomme qui se pourrit; cette tache s'étend peu-à-peu, & toute sa substance qui étoit verte, se change en une pulpe fort douce & d'un goût vineux dans la maturité. On nomme ces fruits *dattes*. *Voyez* DATTES.

Le noyau est solide comme de la corne, dur & ferme; la superficie est de la couleur des pepins de raisins, & d'un gris plus ou moins délayé; sa substance interne est panachée à-peu-près comme la noix muscade, de figure longue, & quelquefois en toupie recourbée, convexe d'un côté, & partagée de l'autre dans sa longueur par un sillon. La moëlle qui est dans ce noyau, n'est pas telle que Ray l'a crû, ni telle qu'il s'est persuadé qu'on pouvoit la retirer, lorsqu'on l'a amollie dans la terre.

Le *palmier-dattier* se plaît dans les pays brûlans, & aime une terre sablonneuse, légere & nitreuse. Il s'éleve du noyau, ou des racines d'un autre *palmier*. Lorsqu'on seme des noyaux, il en vient des *palmiers* mâles & femelles: mais lorsqu'on plante des racines, les *palmiers* qui naissent suivent le sexe de leurs meres-racines.

On plante dans la terre au printems, ou dans toute autre saison, les jeunes pousses de deux ou de trois ans, & on les arrose pendant l'été: on extirpe celles qui pullulent autour du tronc du *palmier*: on a grand soin d'en ôter les teignes, les fourmis & les sauterelles, insectes fort nuisibles à ces arbres.

Lorsqu'ils sont en état de porter des fleurs, ceux qui les cultivent, doivent travailler à les rendre féconds, & en retirer beaucoup de fruit. C'est pourquoi, sur la fin de Février, ils cueillent au sommet de l'arbre les spathes mâles remplies de leurs fleurs, propres à féconder les grappes femelles. Ils ouvrent ces spathes mâles dans leur longueur, ils en ôtent les grappes, dont les fleurs ne sont pas encore épanouies; ils partagent ces grappes en de petites baguettes fourchues, & ils les placent sur les grappes femelles.

Les uns emploient ces baguettes encore vertes, & les mettent aussi-tôt sur les grappes femelles qui commencent à paroître: d'autres sechent auparavant ces baguettes, & les gardent jusqu'au mois de Mars, tems auquel les matrices sont toutes ouvertes, & deviennent fécondes par une seule & même opération. Ils placent transversalement ces baguettes fourchues au milieu de la grappe femelle, ou bien ils les attachent de façon que les vents ne puissent pas les emporter, mais de sorte qu'elles y restent quelque tems, jusqu'à ce que les jeunes embryons aient acquis de la vigueur, étant couverts de la poussiere séminale des petites fleurs, dont sont chargées les baguettes fourchues. Les habitans des déserts réiterent quelquefois cette opération, mais les Perses & les Arabes se contentent d'en faire une seule avec soin.

Les grappes femelles deviennent encore fécondes sans le secours de l'homme, par le moyen de l'air qui transporte la poussiere féconde du *palmier* mâle sur le *palmier* femelle: ainsi, quoique les personnes qui cultivent les *palmiers*, distribuent ces baguettes sur tous les *palmiers* femelles, ceux qui sont autour des *palmiers* mâles, reçoivent encore, sans le secours de l'art, la poussiere des fleurs.

Les paysans qui habitent les lieux abondantes en *palmiers*, emploient leur tronc, à la place de pieux & de poutres, pour soutenir leurs toits, & servir de charpente à leurs chaumieres; ils ferment tout le reste grossierement avec des branches feuillées de *palmier*, sans clous, sans regle, sans art, & sans industrie. Le *palmier* leur fournit encore quelques meubles nécessaires; ils font des fagots avec des branches feuillées, des balais avec les grappes, des vases, & des plats avec les spathes ou enveloppes, auxquelles ils donnent la figure qu'ils veulent; ils font des chaussures & des cordes très-fortes pour leur marine avec les hampes des grappes. Ils se nourrissent de la moëlle du sommet, & tirent grand parti des dattes.

Le *palmier-dattier* vient de lui-même en plusieurs pays; il est cultivé dans l'Afrique, où il produit beaucoup d'excellens fruits, aussi-bien que dans la Syrie & la Perse. On le cultive en Grece, en Italie, & dans les provinces méridionales de la France; mais il y produit rarement des fruits, & ceux qu'il y produit ne mûrissent jamais. Cela ne viendroit-il point de ce qu'il n'y a pas de *palmier* mâle!

Du-moins Pline, Théophraste, ont dit autrefois, ensuite Prosper Alpin, & Kæmpfer, qui par eux-mêmes ont pû faire ces observations, ont confirmé que si un *palmier* femelle n'a point de mâle dans son voisinage, il ne porte point de fruits, ou que s'il en porte, ils ne viennent jamais à maturité; ils sont âpres, de mauvais goût, sans noyau, & par conséquent sans germe: aussi, pour faire mûrir ces fruits, & pour les féconder, on a soin ou de planter un *palmier* mâle dans le voisinage, ou de couper des branches du *palmier* mâle chargées de sommets épanouis, & de les attacher au-dessous du *palmier* femelle; pour-lors il produit de bons fruits, féconds, & en abondance.

Ce fait avoit déjà été dit à M. Tournefort, en 1697, par Adgi Mustapha, homme d'esprit & curieux. Mais ce ne sont pas les seuls *palmiers*, sur lesquels cette observation se vérifie. La chose est encore très-sensible sur la plûpart des plantes qui portent les fleurs & les fruits sur differens piés, ou sur différens endroits du même pié, pourvû que l'on ait un très-grand soin de couper les étamines, avant qu'elles aient commencé à se développer; ou pourvû que l'on tienne les plantes femelles dans des endroits où la poussiere des étamines ne puisse avoir aucun accès.

Je sai qu'on peut objecter ce que dit M. de Tournefort dans la *préface de ses institutions botaniques*, qu'il a vû un pié femelle de houblon produire des graines dans le jardin du roi, où il n'y avoit point de pié mâle, ni même dans le voisinage, ensorte que les poussieres ne pouvoient être apportées par le vent, que des îles qui sont vers Charenton, où se trouvoient les piés à fleurs

à fleurs les plus proches. Je ne contesterai point l'éloignement, mais je répondrai que quelque soit cet éloignement, il ne nuit en rien, pourvû que le vent puisse apporter les poussieres; or cela n'est pas impossible. Nous en avons un bel exemple allégué par Jovianus Pontanus, précepteur d'Alphonse, roi de Naples; il raconte que l'on vit de son tems deux *palmiers*, l'un mâle cultivé à Brindes, & l'autre femelle élevé dans les bois d'Otrante; que ce dernier fut plusieurs années sans porter du fruit, jusqu'à ce qu'enfin s'étant élevé au-dessus des autres arbres de la forêt, il pût appercevoir, dit le poëte, le *palmier* mâle des Brindes, quoiqu'il en fût éloigné de plus de quinze lieues, car alors il commença à porter des fruits en abondance, & de fort bons; si donc il ne commença qu'alors à porter des fruits, c'est vraissemblablement parce qu'il commença seulement pour-lors à recevoir sur ses branches, & sur les embryons de ses fruits, la poussiere des étamines, que le vent enlevoit de dessus le *palmier* mâle. Voilà la seule explication tolérable d'un phénomene qui a bien embarrassé les anciens. Ils ne comprenoient point comment le *palmier* femelle pouvoit être fécondé par le *palmier* mâle: ils en attribuoient la cause à la sympathie de ces arbres, sans expliquer comment cette sympathie produisoit des fruits. La Fontaine eût dit aux anciens:

Les mystères de leur amour
Sont des objets d'expérience,
Ce n'est pas l'ouvrage d'un jour
Que d'épuiser cette science. (*D. J.*)

PALMIPEDE, s. m. (*Ornitholog.*) on appelle ainsi dans l'Ornithologie tout oiseau à pié plat, dont les doigts sont joints par une membrane, comme dans les oies. C'est un genre d'oiseaux qui vivent dans l'eau, & dont les pattes sont faites par la nature pour nager. Les caracteres génériques de ce genre d'oiseaux, sont les suivans: outre la membrane dont je viens de parler, ils ont presque tous les jambes courtes, les cuisses couvertes de plumes à la jointure, les orteils de derriere courts, le croupion moins élevé que les autres oiseaux, le bec large avec une espece d'appendice qui pend par-dessous. (*D. J.*)

PALMISTE, s. m. (*Botan.*) c'est le nom que les Américains des îles Antilles donnent au palmier dont le pays produit différentes especes, parmi lesquelles sont compris le cocotier, le grougrou, le grigri, le dattier & le latanier. On peut consulter sur cette matiere l'ouvrage du pere Plumier minime, qui traite des plantes d'Amérique. Le plus grand & le plus fort de tous les palmiers s'appelle *palmiste franc*; il s'éleve droit comme un mât de vaisseau jusqu'à la hauteur de plus de 40 piés, ayant une racine médiocre, peu profonde en terre, mais fortifiée par une multitude de filamens entrelacés les uns dans les autres, formant une motte élevée comme un gros bourrelet au-tour du pié de l'arbre. Le bois du *palmiste* est brun, pesant, compacte, plus dur que de l'ébene: il se fend aisément dans sa longueur; mais ce n'est pas sans rompre des outils qu'on parvient à le couper en-travers. Cette extrème dureté n'existe qu'extérieurement d'environ un pouce & demi dans toute la circonférence de l'arbre, dont l'intérieur n'est qu'un tissu grossier de longues fibres, fermes, souples, serrées & mêlées comme de la filasse, parmi une sorte de moëlle coriace, fort humide, qui devient plus tendre & même très-délicate en s'éloignant du pié de la tige.

Le sommet du *palmiste* se termine par un faisceau de branches, ou plutôt de fortes côtes disposées en gerbe épanouie, longues de dix à onze piés, diminuant insensiblement de grosseur jusqu'à leur extrémité, un peu courbées en arc, & couvertes d'une pellicule très-lisse; elles sont soutenues à leur naissance par une espece de réseau composé de longs filets croisés en forme de gros canevas, qu'on croiroit être tissu de mains d'homme; ces longues côtes sont garnies sur leurs côtés d'un grand nombre de feuilles vertes, longues d'environ deux piés, fort étroites, pointues, partagées d'une seule nervure, & ressemblant à des grandes lames d'épée.

Du milieu des branches & du réseau dont elles sont énacées, sort une très-grosse & longue gaîne pointue & renflée dans son milieu comme un fuseau, laquelle venant à s'ouvrir, laisse paroître une parfaitement belle gerbe d'une extrème blancheur, composée de plusieurs branches déliées, assez fortes, & chargées de petites fleurs de même couleur, auxquelles succedent des fruits durs de la grosseur d'une noix, & rassemblés en grappe: on n'en fait point d'usage dans les îles.

Le cœur du *palmiste* renferme dans sa partie la plus voisine des branches, une substance d'une extrème blancheur, tendre, délicate, composée de feuillets minces, plissés comme les plis d'un éventail; c'est ce qu'on appelle le *chou du palmiste*, dont les amateurs de bonne-chere font beaucoup de cas; ce chou peut se manger crud, comme les artichaux à la poivrade, ou cuit à la sausse blanche, ou au jus; on le préfere au cardon d'Espagne, & étant frit à la poêle, on en fait des baignets délicieux. *Voyez* CHOU PALMISTE.

Le tronc du *palmiste* étant fendu en six ou huit parties, & l'intérieur étant bien nettoyé, on en forme des planches grossieres, un peu convexes d'un côté, servant à faire des fortes palissades, à clorre des cegards, des magasins & des cases; & si l'on a besoin de longues gouttieres pour conduire de l'eau, on fend un *palmiste* en deux, on en sépare avec un outil la partie mollasse, & l'ouvrage se trouve fait.

Les feuilles du palmier s'emploient à couvrir les cases, à faire des nattes, des sacs, des especes de paniers & d'autres petites commodités de ménage.

L'espece de palmier dont on tire une liqueur appellée *vin de palme*, est particuliere à la côte d'Afrique; on en trouve cependant quelques arbres dans les îles de l'Amérique.

L'arbre qu'on appelle *palmiste épineux*, croît beaucoup-moins haut que le précédent; il est aussi plus renflé à son sommet vers la naissance des branches: cette partie & l'entre-deux des feuilles, sont hérissés d'épines longues de trois ou quatre pouces, déliées comme de grosses aiguilles, noires & très-lisses. Le chou que produit ce *palmiste* est d'une couleur un peu jaune, appétissante, il a le goût de noisette, & est incomparablement meilleur que celui du *palmiste* franc.

Presque tous ces arbres, lorsqu'ils sont abattus, attirent de fort loin une multitude de gros scarabés noirs qui s'introduisent sous l'écorce dans la partie la moins dure, y déposent leurs œufs, & produisent des vers gros comme le pouce, dont les créols & les habitans se régalent, après les avoir fait rôtir dans des brochettes de bois. *Voyez* VER PALMISTE.

PALMULAIRES, *ou plutôt* PARMULAIRES, s. m. (*Hist. anc.*) *parmularii*; espece de gladiateurs, ainsi nommés, parce qu'outre le poignard dont ils étoient armés, ils portoient au bras gauche un petit bouclier rond, appellé par les Latins *parma*. *Voyez* GLADIATEUR & PARMA.

PALMYRE, (*Géog. anc. & mod.*) ville de Syrie dans un desert de la Syrie, sur les confins de l'Arabie déserte en tirant vers l'Euphrate. Son nom hébreu est *Tadmor*, *Thamor*, ou *Tedmor*, selon Josephe, *antiq. liv. VIII. ch. ij.* qui la place à deux journées de la haute Syrie, à un jour de l'Euphrate, & à six de Babylone.

Ptolomée, *liv. V. ch. xv.* la met dans la Palmyrene, province de Syrie, & Procope *ædif. liv. II. ch. xj.* la place dans la Phénicie; ce qui revient au même: car il parle de la Phénicie proche du Liban, qui est plus à l'orient que la Phénicie maritime. Il ajoute que *Palmyre*, qui avoit autrefois été bâtie dans un désert, se trouvant dans une situation fort commode pour observer les Sarrasins, & pour découvrir les courses qu'ils faisoient sur les terres de l'empire, Justinien la répara, y mit une puissante garnison, la pourvut d'eau, & réprima par ce moyen les irruptions de ces peuples. Cette ville eut le titre de colonie romaine, & Etienne le géographe dit qu'on la nomma quelquefois *Hadrianopolis*.

Il reste encore de superbes ruines de cette ville, élevée dans un désert, possédée par les rois de Babylone, ensuite devenue capitale d'un état célebre par ses richesses, par la puissance d'Odenath, & par le courage de Zénobie sa femme. Il n'est pas probable que la curiosité du lecteur en demeure-là: les ruines de cette ville sont trop intéressantes pour ne le pas porter à rechercher ce qu'elle a été, quand & par qui elle a été fondée, d'où vient qu'elle se trouve située si singulierement séparée du reste du genre humain par un désert inhabitable, & qu'elle a dû être la source des richesses nécessaires pour soutenir sa magnificence. Voilà bien des motifs de curiosité.

L'Ecriture, *I. Rois*, *ix. v.* 18. & *II. liv. Chron. viij. v.* 4. nous apprend que Salomon fit bâtir Tadmor ou Tedmor dans le désert, après qu'il eut fait la conquête du pays d'Hamath-Zoba; & Josephe nous assure que c'est la même ville que les Grecs & les Romains appellerent par la suite *Palmyre*, quoique les Syriens conservassent toujours le premier nom. Saint Jerôme pense que Tadmor & *Palmyre* ne sont que les noms syriens & grecs de la même ville. Ce qui semble forti-

fier

fier cette opinion, c'eſt qu'à préſent les arabes du pays l'appellent *Tadmor*. Mais il y a long-tems que tous les édifices que Salomon a pu élever dans ce lieu ne ſont plus, puiſque Nabuchodonozor détruiſit cette Tadmor avant que d'aſſiéger Jéruſalem.

On ne ſauroit raiſonnablement ſe perſuader que des édifices dans le goût de ceux de *Palmyre*, ſoient antérieurs à ceux que les Grecs établirent en Syrie; auſſi n'en eſt-il point parlé dans l'expédition de Cyrus le jeune, ni dans celle d'Alexandre le grand, ni dans celle du regne de Séleucus Nicator, qui fit bâtir & réparer tant de lieux en Syrie. L'importance de cette ville, en qualité de place frontiere, a dû être conſidérable même du tems de Séleucus Callinicus; cependant l'hiſtoire des Séleucides n'en dit mot.

Si nous examinons à préſent l'hiſtoire romaine, nous verrons qu'il n'en eſt pas encore fait mention quand Pompée fit la conquête de ce pays-là; ce n'eſt que du tems de Marc-Antoine qu'il en eſt parlé pour la premiere fois dans cette hiſtoire. Ce capitaine romain ſe voyant épuiſé d'argent par les dépenſes exceſſives qu'il faiſoit en Syrie, & n'ayant pas de quoi payer ſes troupes, imagina de donner le pillage de *Palmyre* à ſa cavalerie au lieu de paye, & elle s'y rendit dans l'eſpérance de s'y enrichir; mais les Palmyreniens ayant été avertis de bonne heure des deſſeins d'Antoine, mirent à couvert leurs familles & leurs meilleurs effets de l'autre côté de l'Euphrate, dont ils défendirent ſi bien le paſſage avec leurs archers, que l'armée d'Antoine s'en retourna ſans ſuccès. Cependant les Palmyreniens outrés du projet du triumvir, prirent le parti de s'unir avec les Parthes, pour ſe mettre à couvert de l'avarice des Romains.

Les Palmyréniens étoient alors un peuple riche, commerçant & libre. Ptolomée marque les noms des différentes villes de l'état palmyrénien; mais Pline, *l. V.* a ramaſſé en peu de lignes les circonſtances les plus frappantes de *Palmyre*, excepté qu'il ne parle pas des édifices. „ Cette ville, dit-il, eſt remarquable par ſa ſi-
„ tuation, ſon riche terroir & ſes ruiſſeaux agréables.
„ Elle eſt environnée de tous côtés d'un vaſte déſert
„ ſablonneux qui la ſépare totalement du reſte du mon-
„ de; & elle a conſervé ſon indépendance entre les
„ deux grands empires de Rome & des Parthes, dont
„ le ſoin principal eſt, quand ils ſont en guerre, de l'en-
„ gager dans leurs intérêts.

Palmyre dans ſon état floriſſant, ne pouvoit qu'abſolument répondre à cette deſcription. La ſituation en eſt belle, cette ville étant au pié d'une chaîne de montagnes à l'occident, & s'élevant un peu au-deſſus du niveau d'une vaſte plaine qu'elle commande à l'orient. Ces montagnes étoient chargées de monumens funebres, dont pluſieurs ſubſiſtent encore preſqu'en entier, & ont un air vénérable. Elles étoient auſſi couvertes de palmiers, de même qu'une partie du déſert; car les palmiers croiſſent dans les déſerts ſablonneux les plus arides. Abulfeda fait mention des palmiers auſſi-bien que des figuiers de *Palmyre*, & les négocians anglois qui y allerent d'Alep en 1691, rapportent y en avoir vu pluſieurs.

Il n'eſt point parlé de *Palmyre* dans le voyage que fit Trajan en cette partie de l'orient, ni dans celui d'Adrien, quoiqu'ils ayent dû paſſer près de cette ville. On caractériſe *Palmyre* de colonie romaine ſur la monnoie de Caracalla. On trouve par les inſcriptions qu'elle ſe joignit à Alexandre Severe dans ſon expédition contre les Perſes. Elle ſe diſtingua ſous Gallien par la politique & les vertus d'Odenath palmyrénien, que l'empereur déclara Auguſte, & aſſocia à l'empire. Odenath laiſſa après lui ſa femme Zénobie, ſi célebre par ſa beauté mâle, ſa ſcience & ſes conquêtes. On ſait qu'Aurélien ayant pris *Palmyre* & fait cette princeſſe priſonniere, il l'amena à Rome pour orner ſon triomphe.

Sans doute que *Palmyre*, après avoir perdu ſa liberté, eut un gouverneur romain. Juſtinien la fit réparer, & depuis lors, on n'apprend plus rien de *Palmyre* dans l'hiſtoire romaine. On ne ſait pas davantage ce qui eſt arrivé à *Palmyre* depuis Mahomet. Abulfeda, qui écrivoit vers l'an 1321, eſt preſque le ſeul qui en parle; encore fait-il mention très-ſuccinte de ſa ſituation, de ſon terroir, de ſes palmiers, de ſes figuiers, des colonnes anciennes & en aſſez grand nombre qu'on y voyoit de ſon tems, de ſes murs & de ſon château. Il eſt vraiſſemblable qu'il ignoroit & le nom grec, & l'hiſtoire de cette ville; il ne l'appelle que *Tedmor*.

Enfin on connoiſſoit ſi peu ſes ruines avant la fin du dernier ſiecle, que ſi on en eût employé les matériaux à fortifier la place, ce qui auroit pû naturellement arriver, en conſéquence d'une guerre entre la Turquie & la Perſe, on ſauroit à peine aujourd'hui que *Palmyre* a exiſté: exemple frappant du ſort précaire auquel ſont ſujets les plus grands monumens de l'induſtrie & de la puiſſance humaine!

Mais en 1691 des négocians anglois eurent la curioſité d'aller voir ſes ruines. On a publié dans les Tranſactions philoſophiques la relation qu'ils en ont faite avec toute la candeur & la vérité poſſible. C'eſt ce que reconnoiſſent les gens de lettres également habiles & curieux, qui entreprirent en 1751 le voyage exprès de *Palmyre*: je parle de MM. Dawkins, Wood & Bouvery.

Ces hommes illuſtres, riches, unis par l'amour qu'ils avoient pour les antiquités & pour les beaux arts, l'habitude où ils étoient de voyager, ſavans dans le deſſein & dans l'art de lever des plans, freterent un vaiſſeau à leurs dépens, parcoururent les îles de l'Archipel, pénétrerent dans l'Aſie mineure, dans la Syrie, dans la Phénicie, dans la Paleſtine & l'Egypte, pour en voir les endroits les plus remarquables, moins encore pour connoître l'état préſent de ce pays, que l'état ancien. Ils ſe pourvurent de livres, d'inſtrumens de mathématiques, de préſens convenables pour les turcs de diſtinction, & autres auxquels ils ſe trouveroient obligés de s'adreſſer dans le cours de leur voyage.

Ces ſavans ont copié toutes les inſcriptions qu'ils ont rencontrées ſur leur route: ils ont plus fait, ils ont même emporté les marbres en Angleterre, toutes les fois qu'ils l'ont pu. Ils ont eu ſoin de ſe pourvoir d'inſtrumens pour creuſer la terre; & ils ont quelquefois employé les payſans à ce travail pendant pluſieurs jours avec ſuccès. Enfin de retour dans leur pays, ils nous ont donné les ruines de *Palmyre*, que le public deſiroit avec empreſſement. Cet ouvrage magnifique publié à Londres en 1753, en anglois & en françois, contient 57 planches de forme d'Atlas, & qui ſont admirablement gravées.

Il ſemble qu'on peut conclure par-tout ce qu'ils nous en rapportent, qu'on a dû connoître les ſources abondantes & continuelles des richeſſes de *Palmyre*, tout auſſitôt qu'on a trouvé le paſſage du déſert, & que dès le tems auquel le commerce a commencé d'attirer l'attention des hommes, on a dû faire cas de la ſituation d'une telle ville, qui étoit néceſſaire pour entretenir la communication entre l'Euphrate & la Méditerranée, *Palmyre* n'étant qu'à environ 20 lieues de cette riviere, & à environ 50 de Tyr & de Sidon ſur la côte.

Il eſt probable que les Phéniciens commercerent à *Palmyre*, & que ſes richeſſes ſont dues au commerce des Indes, commerce qui doit avoir conſidérablement fleuri dans cette ville avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt: car on trouve par les inſcriptions, que vers ce tems-là les Palmyréniens étoient opulens, & donnoient dans le luxe. Auſſi Appien les appelle expreſſément *commerçans en marchandiſes des Indes*, du tems de Marc Antoine.

Ainſi les Palmyréniens ont été en état de faire la dépenſe magnifique de leurs édifices, que les écrivains ont juſqu'ici attribuée ſans aucune preuve aux ſucceſſeurs d'Alexandre, ou aux empereurs romains. En effet, le commerce donnoit à *Palmyre* les richeſſes de l'orient & de l'occident; car les caravanes de Perſe & des Indes, qui viennent ſe décharger à Alep, s'arrêtoient alors à *Palmyre*; de-là on portoit les marchandiſes de l'orient qui lui venoient par terre dans les ports de la Méditerranée, d'où elles ſe répandoient dans tout l'occident; & les marchandiſes d'occident lui revenoient de la même maniere. Les caravanes de l'orient les portoient ici par terre en s'en retournant; de ſorte que comme Tyr & enſuite Alexandrie avoient eu autrefois tout le négoce de l'orient qui ſe faiſoit par mer, *Palmyre* eut auſſi pendant quelque tems, & ſeule, tout le commerce qui ſe faiſoit par terre. D'ailleurs ce pays ne pouvoit ſubſiſter que par le négoce; mais la perte de la liberté de ſes habitans ayant entraîné celle de leur commerce, la ruine de leur ville a été prompte.

Il eſt difficile de deviner le ſiecle des édifices dont on voit les ruines par monceaux, & qui ſont gravées dans le bel ouvrage dont nous avons parlé; mais il eſt évident qu'ils ſont d'une plus grande antiquité, que ceux dont les ruines ſont encore élevées en partie. Si ces ruines ſont les reſtes les plus conſidérables & les plus complets de l'antiquité que l'on connoiſſe, cela vient ſans doute de ce que le climat eſt ſec, de ce qu'il y a peu d'habitans dans le pays pour les gâter, & de ce qu'étant éloignée des autres villes, on n'a pas pu en employer les matériaux à d'autres uſages.

On ſait que la religion des Palmyréniens étoit la payenne; & il paroît par la magnificence extraordinaire du temple du ſoleil, qu'ils rendoient un grand honneur à

cette

cette divinité, ainsi que les peuples de la Syrie dont ils étoient voisins.

On voit par l'histoire & par les inscriptions, que leur gouvernement étoit républicain; mais il ne reste rien du tout de leurs lois & de leur police. On sait très-peu de choses de leurs coutumes; leur méthode d'embaumer les corps étoit la même que celle des Egyptiens, & vraissemblablement ils avoient emprunté plusieurs autres coutumes de l'Egypte. Ils tenoient de ce pays-là la pompe extraordinaire des monumens pour leurs morts.

Enfin les Palmyréniens imitoient de grands modeles dans leurs manieres, dans leurs vices & dans leurs vertus. Les coutumes qu'ils observoient dans leurs funérailles venoient d'Egypte, leur luxe de Perse, leurs lettres & leurs arts de Grece; situés au milieu de ces trois grandes nations, on peut raisonnablement supposer qu'ils en avoient adopté plusieurs autres choses. Qu'il est fâcheux de n'en pas savoir davantage d'un pays qui a laissé des monumens splendides, qui a eu pour reine Zénobie, & Longin pour son premier ministre!

Il faut compter entre les monumens de *Palmyre*, le temple du soleil. Tout son enclos étoit un espace quarré, fermé de chaque côté d'une haute & belle muraille, & orné de pilastres par-dedans & par-dehors. Cet enclos renfermoit le temple environné de plusieurs rangs de colomnes de différens ordres, & d'environ cinquante piés de hauteur. Il n'en reste plus que seize: ces colomnes soutenoient la couverture d'une galerie; le temple avoit 92 piés de longueur, & 40 de largeur. Ce lieu est changé en une mosquée, avec des ornemens à la mode des Turcs; c'est-à-dire quelques inscriptions arabes, & des sentences tirées de l'alcoran, entrelacées de quelques feuillages. Tout l'espace de l'enclos est aujourd'hui rempli de méchantes huttes qui servent de demeure à des habitans également pauvres & misérables. Il n'y a peut-être pas de lieu au monde où l'on voie tout ensemble & plus de restes d'une ancienne grandeur, & plus de marques d'une désolation présente.

A la sortie de ce temple, on trouve dans l'espace d'un mille, une prodigieuse quantité de colonnes de marbre, dont quelques-unes sont debout, & les autres renversées dans la derniere confusion. Plus loin on apperçoit un grand nombre de ruines, mais parmi lesquelles on voit encore tant de grandeur, qu'on ne peut douter que *Palmyre* n'ait été une des plus belles villes de toute l'Asie.

En continuant à marcher du côté du nord, on découvre un obelisque considérable; c'est une colomne composée de sept grandes pierres, outre son couronnement qui est au-dessus. La sculpture en est fort belle, ainsi que celle de tous les autres endroits. Sa hauteur est de plus de cinquante piés; & apparemment il y avoit sur le sommet une statue que les Turcs ont mise en pieces. Sa grosseur au-dessus de son piédestal, est de douze piés & demi.

A l'orient & à l'occident de cet obélisque, on voit deux autres colonnes, qui en sont éloignées chacune d'environ un quart de mille. Elles semblent se répondre l'une à l'autre; & auprès de celle qui est du côté de l'orient, il y en a une autre rompue, d'où l'on juge qu'on en avoit mis un rang tout du long dans cet endroit-là. On a mesuré celle qui est à l'orient, & l'on a trouvé qu'elle avoit plus de 42 piés de haut. Elle est grosse à proportion, & on y lit une inscription en langue greque.

Cette inscription apprend que ceux qui avoient fait dresser cette colonne, étoient une nation libre, gouvernée par un sénat & par le peuple, & peut-être sous la protection de quelque puissant empire, tel que fut premierement celui des Parthes, & ensuite celui des Romains, qui ont souvent disputé aux Parthes la domination de ce pay-là. Cette forme de gouvernement des Palmyréniens avoit duré jusqu'au tems d'Aurélien qui prit cette ville en 272, sur la célebre Zénobie, la seconde femme du grand Odenath, chef ou prince des Palmyréniens, & qui ne rendit pas son nom moins recommandable.

Odenath avoit vengé sur les Perses la prise de l'empereur Valérien; il avoit vaincu la plûpart des lieutenans de Sapor, & chassé de la Mésopotamie ce roi victorieux. Ces beaux exploits engagerent Gallien à lui conférer la qualité d'*Auguste* dans les provinces romaines, en-deçà & au-delà de l'Euphrate; mais ses victoires furent bornées par sa mort. Le perfide Méonius son parent, l'assassina dans un festin l'an 267; & l'on soupçonna Zénobie d'avoir consenti à cette action, indignée de la tendresse qu'Odenath témoignoit à son fils Hérode qu'il avoit eu d'une autre femme.

Sans ce crime de cruelle marâtre, dont l'accuse Trebellius Pollion, on pourroit mettre Zénobie au nombre des plus grandes raretés qu'on ait vues sur la terre. Ce fut une belle femme, caste, savante, courageuse, sobre, & sachant par politique boire beaucoup de vin dans certaines occasions. Voici son portrait: *Mulierum omnium nobilissima orientalium fœminarum, & ut Cornelius Capitolinus asserit, expeditissima, vultu subaquilo, fusci coloris, oculis suprà modum vigentibus, nigris, spiritus divini, venustatis incredibilis: tantus candor in dentibus, ut margaritas eam plerique putarent habere, non dentes.*

Elle avoit beaucoup contribué aux victoires qu'Odenath remporta sur les Perses, & qui conserverent l'Orient aux Romains. Aussi fut-elle honorée de la qualité d'*Auguste* par le même Gallien. Après la mort de son mari, elle se maintint dans l'autorité, & regna d'une maniere très-vigoureuse & très-glorieuse. Elle se mit à la tête de ses troupes, força les Perses d'accepter la paix, & devint la terreur de toute l'Asie. Elle ne put souffrir que les Romains y eussent aucune place que sous sa protection; & les barbares ayant fait irruption de tous côtés dans leurs provinces, elle étendit ses conquêtes depuis les bords du Tigre jusqu'à ceux de l'Hellespont, prit le superbe nom de *reine d'Orient*, après que Zaba, l'un de ses plus grands capitaines, eut achevé de lui assujettir l'Egypte.

Cette princesse dont la valeur soutenue d'une prudence extraordinaire, avoit subjugué tant de provinces de l'Asie, fut enfin obligée de céder aux armes romaines. Aurélien, qui avoit défait les Sarmates, les Marcomans, & chassé tous les Barbares hors de l'empire romain, eut honte qu'une femme usurpât sur lui tant de pays: il se prépara à humilier cette reine ambitieuse. Il n'ignoroit pas sa réputation ni ses exploits. Il savoit qu'elle étoit aimée de ses soldats, respectée de ses voisins & redoutée de ses ennemis; & qu'elle égaloit Odenath en mérite & en courage.

Il marcha donc contr'elle avec toutes les forces de l'empire. Il la vainquit auprès de la ville d'Emese; mais il lui en coûta ses meilleures troupes. Il mit ensuite le siege devant *Palmyre*, où cette princesse s'étoit retirée, & où il trouva plus de résistance qu'il ne l'imaginoit. Fatigué de la longueur du siege, & redoutant toujours les évenemens que pouvoit amener le courage de Zénobie, il lui écrivit une lettre dans laquelle il lui marquoit que si elle se remettoit entre ses mains, il lui offroit la vie, un état honnête, & un lieu de retraite convenable à son rang. Cette illustre reine avoit trop de cœur pour écouter de pareilles conditions. Voici la réponse qu'elle fit à Aurelien.

„ *Zénobie, reine de l'Orient, à l'empereur Aurélien.*
„ Personne jusqu'ici n'a fait une demande pareille à la „ tienne. C'est la vertu, Aurélien, qui doit agir dans „ la guerre. Tu me mandes de me remettre entre tes „ mains: comme si tu ne savois pas que Cléopatre aima „ mieux mourir avec le titre de reine, que de vivre „ dans toute autre dignité. Nous attendons le secours „ des Perses. Les Serrasins arment pour nous. Les Arméniens „ se sont déclarés en notre faveur. Une troupe „ de voleurs dans la Syrie a défait ton armée. Juge „ ce que tu dois attendre, quand toutes ces forces seront „ jointes. Tu rabattras de cet orgueil avec lequel, „ comme maître absolu de toutes choses, tu m'ordonnes „ de me rendre „.

Cette lettre n'inspira que de la colere à Aurélien; il poussa le siege de *Palmyre* avec vigueur, & Zénobie n'ayant plus d'espérance d'empêcher la prise de sa capitale, en sortit secrettement. Aurélien en fut averti, & la fit suivre avec tant de diligence, qu'on l'atteignit lorsqu'elle étoit déja dans le bac pour passer l'Euphrate: ce fut en 272, & la ville de *Palmyre* fut prise peu de jours après.

Quoique toute l'armée demandât la mort de Zénobie, Aurélien aima mieux la reserver pour servir d'ornement à son triomphe. Elle fut menée à Rome deux ans après, chargée de pierreries, de fers d'or aux piés, & de chaînes d'or aux mains, ensuite l'empereur lui permit de passer le reste de ses jours avec ses enfans en personne privée dans une maison qu'il lui donna, & dont on voit encore les ruines près de Tibur.

Mais Aurélien fit mourir les ministres qui avoient assisté Zénobie de leurs conseils. Entre ceux-là, Longin fut extrèmement regretté. On le soupçonna d'être l'auteur de la lettre dont nous avons donné la copie, & sa mort fut aussi glorieuse pour lui qu'honteuse pour l'empereur, dont elle a pour jamais flétri la mémoire. Longin mourut en philosophe, avec une constance admira-

mirable, conſolant lui-même tous ceux que ſon malheur touchoit de pitié & d'indignation. Je vais donc achever de faire connoître ce grand perſonnage.

Il ſe nommoit Dionyſius Longinus Caſſius. On ignore le nom & la qualité de ſon pere; ſa mere étoit ſœur du fameux orateur Cornelius Fronto, petit-fils du philoſophe Plutarque. Fronton enſeigna long-tems l'éloquence dans Athènes avec beaucoup de réputation. Il y mourut, après avoir inſtitué pour héritier ſon neveu Longin, qui étoit vraiſſemblablement ſyrien & natif d'Emèſe: c'eſt pour cela que Zénobie le fit venir à ſa cour, & l'admit dans ſon conſeil.

Ce qui donne encore du poids à l'opinion que Longin étoit natif de Syrie, c'eſt une inſcription que le ſavant Hudſon a trouvée dans le comté de Cheſter, & qui prouve que les Longins étoient citoyens de Samoſate en Syrie. Voici cette inſcription: *Flavius Longinus Trib. Mil. Leg. XX. Longinus filius ejus domo Samoſata.*

Longin employa, comme il nous l'apprend lui-même, dans un fragment conſervé par Porphyre, ſa jeuneſſe à voyager avec ſes parens, pour s'inſtruire de plus en plus dans les belles lettres & dans la philologie, en étudiant ſous tous les hommes de ſon tems les plus célebres. Son *traité du ſublime* lui acquit la plus grande réputation, & fut cauſe qu'on lui donna le droit de recevoir & de juger ſouverainement les ouvrages des anciens. C'eſt dommage que ce traité du ſublime ne ſoit parvenu à nous tout entier, & qu'il s'y trouve même pluſieurs endroits défectueux. Néanmoins tout défiguré qu'il eſt, il nous en reſte encore aſſez pour nous faire concevoir une grande idée de ſon auteur, & pour nous donner du regret de la perte de ſes autres ouvrages de critique. Le nombre n'en étoit pas médiocre. Suidas en compte juſqu'à neuf, dont il ne nous reſte plus que le titre aſſez confus. Zénobie, après l'avoir appellé auprès d'elle pour s'inſtruire dans la langue greque, en fit un de ſes principaux miniſtres, & ce rang éminent lui coûta la vie.

Il eſt vraiſſemblable que ce fut lui qui engagea la reine de *Palmyre* à protéger Paul de Samoſate, qui avoit été condamné au concile d'Antioche; & cette protection puiſſante empêchoit pour lors qu'il ne fût chaſſé de ſon égliſe. Il n'en a pas fallu davantage à S. Athanaſe pour aſſurer que Zénobie étoit juive de religion. Mais par quelle raiſon une princeſſe payenne n'auroit-elle pas protégé un ſavant qu'on lui recommandoit comme malheureux & opprimé?

Les anglois qui furent aux ruines de *Palmyre* en 1691, y recueillirent dès-lors pluſieurs inſcriptions greques, & quelques-unes en langue palmyrénienne. On les a communiquées au public, & elles ont été imprimées à Utrecht en 1698, ſous le titre de *Inſcriptiones græcæ Palmyrenorum*. On y en joignit en même tems quelques-unes en caracteres du pays, dans l'eſpérance qu'on pourroit déchiffrer ces caracteres pour en faire un alphabet; mais perſonne n'a pu encore remplir ce deſir, & peut-être que cette recherche doit être miſe au nombre des curioſités inutiles.

Il n'en eſt pas de même de la médaille de la reine Zénobie, trouvée en 1690 dans les ruines de *Palmyre*, & que M. Vaillant le pere a expliquée dans les mémoires de littérature, *tom. II. in* 4°.

Cette médaille eſt de bronze, & de petit moule; mais quoique le métal n'en ſoit pas conſidérable, non plus que la grandeur, la rareté en récompenſe bien le prix & le mérite. Elle a d'un côté une tête de femme avec cette inſcription: ϹΕΠΤιμία ΖΗΝΟΒΙΑ ϹΕΒαϲ. Sa coëffure eſt à la romaine, comme celles du tems de Salonine, femme de l'empereur Gallien; & quoique cette princeſſe ſoit étrangere, elle ne porte pas le nom de reine, ni le diadème. Elle prend le titre d'*Auguſte* qui avoit été accordé à ſon mari.

M. Seguin eſt le premier qui nous a donné le portrait de cette illuſtre conquérante, qu'il a mis dans ſes médailles choiſies au nombre des plus rares, avec le type de l'eſpérance au revers. Patin, dans ſon livre du moyen bronze, y a ajouté un ſecond type de l'image de l'abondance. Triſtan avant eux avoit écrit une partie de la vie de Zénobie, quoiqu'il n'eût donné aucun monument de cette héroïne. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PALMYRÈNE, (*Géog. anc.*) contrée de la Syrie. Elle étoit grande & peuplée d'un aſſez grand nombre de villes inconnues pourtant dans l'hiſtoire, à la réſerve de Palmyre, qui étoit la capitale, & qui donnoit le nom à la contrée. Ptolomée eſt le ſeul des anciens qui nous ait donné le nom des villes de la *Palmyrène*. Pline, *liv. V. chap. xxiv.* parle d'un grand deſert, qu'il nomme le déſert de Palmyrene, *Palmyrena ſolitudo*; ce déſert joignoit celui de l'Arabie déſerte, & ſe continuoit juſqu'à l'Arabie heureuſe. (*D. J.*)

PALOMA-TORCAZ, (*Hiſt. nat.*) oiſeau des îles Philippines, qui eſt à-peu-près de la groſſeur d'une grive. Son plumage eſt mêlé de verd-de-gris, de rouge & de blanc. Il a une tache d'un rouge vif ſur l'eſtomac; ſon bec & ſes piés ſont de la même couleur.

PALOMBE, (*Diette & Mat. méd.*) *voy.* PIGEON.

PALOMBES *ou* HELINGUES, ſ. f. (*terme de Cord.*) ce ſont des bouts de corde qu'on attache par un bout à chaque manivelle, où ils ſont retenus par des clavettes, & par l'autre extrémité aux fils de la corde qu'on veut commettre.

L'épaiſſeur du toupin, l'embarras du chariot, l'intervalle qui eſt néceſſairement entre chaque manivelle, & pluſieurs autres raiſons, font que les cordages ne peuvent pas être commis juſqu'auprès du chantier. On perdroit donc toutes les fois qu'on commet un cordage, une longueur aſſez conſidérable de fils, ſi on les accrochoit immédiatement à l'extrémité des manivelles; c'eſt pour éviter ce déchet inutile qu'on ſe ſert des *palombes*.

Ces *palombes* ſervent très-long-tems, & économiſent des bouts de cordage, qui, dans le courant de l'année, feroient une conſommation inutile, & néanmoins fort conſidérable. *Voyez l'article* CORDERIE.

PALO DE LUZ, (*Hiſt. nat. Bot.*) Ce mot ſignifie *bois de lumiere*. Les Eſpagnols donnent ce nom à une plante qui s'éleve ordinairement de la hauteur de deux piés. Elle eſt compoſée de pluſieurs tiges qui ſortent d'une racine commune; ces tiges ſont droites & unies juſqu'au ſommet, où elles pouſſent de petits rameaux garnis de feuilles très-menues; ces tiges ſont à-peu-près égales, elles ont environ trois lignes de diametre. Lorſqu'on a coupé cette plante, elle s'allume, quoique toute verte, & donne une lumiere auſſi forte que celle d'un flambeau. On trouve cette plante dans le Pérou; elle croît dans quelques terreins qui ſe trouvent au haut des cordillieres, & que l'on nomme *paramos*. *Voyez cet article.*

PALOMERA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne dans l'île de Majorque, au Nord-eſt de l'île. Les anciens appelloient cette petite ville *Palumbaria*. *Long.* 20. 15. *lat.* 29. 30.

PALONIER, *terme de Charron*. Ce ſont deux morceaux de bois rond, de la longueur de deux piés, qui ſont attachés avec de gros liens de cuir aux extrémités de la volée, & qui ſervent pour atteler les chevaux. *Voyez les Planches du Charron.*

PALONNEAU, ſ. m. (*Charpenterie.*) C'eſt un morceau de bois plané, long de deux piés & demi, au bout duquel on met des traits pour tirer le carroſſe ou quelque affût d'artillerie. (*D. J.*)

PALOS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne dans l'Andalouſie, avec un méchant port, à l'embouchure du Rio-Tinto, à 20 lieues S. O. de Séville. *Long.* 11. 32. *lat.* 37. 8.

C'eſt de ce méchant port de *Palos*, que partit Colomb pour la découverte du nouveau monde, le 23 Août 1492, avec une patente de la cour d'Eſpagne, & trois petits vaiſſeaux, dont le prieur Pérez, & deux négocians nommés Pinzono, avancerent les frais de l'armement, montant à dix-ſept mille ducats. (*D. J.*)

PALOS, CAP DE, (*Géog. mod.*) cap dans la mer Méditerranée, & ſur la côte du royaume de Murcie. Sur le bout de la pointe de ce cap, il y a une tour quarrée, & aux environs de la pointe quelques écueils, tant hors de l'eau qu'à fleur d'eau.

PALOTTE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt un nom que l'on donna à la paulette, ou annuel du nom d'un certain *Palot* qui en fut le ſecond fermier; mais on l'appelle plus communément *paulette*. *Voyez* ANNUEL & PAULETTE. (*A*)

PALOURDE, ſ. f. (*Conchyliol.*) par Rouſſelet *pelourde*; coquille bivalve, qui n'eſt point béante. C'eſt une ſorte de came à réſeaux fins & ſerrés, d'un gris clair, rayonnée du centre à la circonférence, traverſée de cercles, avec de grandes taches ſombres plus foncées que la couleur principale. Ses valves ſont ordinairement dentelées & cannelées, parce que l'animal l'eſt auſſi.

Il fait ſortir comme la boucarde du côté le plus alongé de ſa coquille, un corps membraneux & liſſe, qui ſe diviſe en ſortant en deux tuyaux faits en croiſſant, minces & blancs, à l'exception de leur extrémité qui eſt jaune, avec une ouverture garnie de petits poils blancs, qui en ſe repliant ſur eux-mêmes, ſervent à ſceller la bouche de l'animal, & à retenir l'eau dont il

est rempli. Ces deux tuyaux, quoique séparés dans toute leur longueur extérieure, se communiquent intérieurement; de maniere que l'eau de la mer qui s'insinue, soit par le canal inférieur ou par le supérieur, se vuide tout d'un coup, quand l'animal veut se remplir de nouvelle eau. Au moyen de cette opération réitérée, l'animal peut jetter l'eau à près d'un pié de sa coquille. Tout son mouvement consiste à porter en ligne droite une jambe triangulaire de couleur blanche, dans l'endroit où la coquille est située, & à l'opposite des deux tuyaux, sans la replier sur elle même.

Comme la came est ordinairement dans un fond vaseux, elle ne tend qu'à s'ensevelir & à se cacher dans la vase; elle tâte d'abord le terrein à droite & à gauche, & à force de mouvement elle s'y enfonce, en repliant sa jambe sous la valve qui touche à la terre.

Si cette opération qui la fait pénétrer un peu avant dans la petite fosse qu'elle a creusée, ne suffit pas, elle fait incliner le côté de sa coquille qui lui répond, & la dresse sur le tranchant des valves; la jambe n'y peut parvenir qu'à force de s'enfoncer & de tirer à soi sa maison. Un quart-d'heure suffit à peine à cette opération; il lui faut ensuite peu de tems par son propre poids pour se cacher entiérement. *Voyez* Dargenville, *Conchyl. & les Mem. de l'acad. des Scienc. année* 1710. (*D. J.*)

PALPABLE, adj. ce qui se peut appercevoir par le sens du toucher. *Voyez* SENS, *&* TOUCHER.

Ce mot se dit aussi dans le sens métaphorique. Ainsi on dit: *tel raisonnement est palpable*, pour dire qu'il est facile à l'esprit de le saisir.

PALPITATION, s. f. (*Médec.*) Toute action qui produit un mouvement déréglé involontaire, un peu plus fort que le tremblement, dans un organe animal, vital & particulier, s'appelle *palpitation*.

Il faut chercher les causes de ce phénomene, ou dans les parties solides, ou dans les fluides, ou dans l'action unanime des uns & des autres.

Les causes organiques qui empêchent le sang de circuler librement dans le cœur, comme l'ossification de ce viscere, la callosité, le calcul, l'excroissance, la tumeur, l'induration, le grumeau, l'ulcere, la concrétion avec le péricarde. Les mêmes maladies des arteres aorte & pulmonaire, les anévrismes & les varices causent aussi une *palpitation* de longue durée, qui augmente fortement en même proportion que le mouvement musculaire avec un pouls inégal, & une respiration suffoquante. Souvent il est facile d'entendre le mouvement du cœur, & de le sentir extérieurement à la faveur du toucher. Il n'y a guere de remede qui puissent guérir cette espece de *palpitation*; ceux qui y sont sujets, doivent éviter tout ce qui peut augmenter le mouvement musculaire, de crainte qu'ils ne soient suffoqués par une trop grande quantité de sang amassé dans le cœur.

Mais si dans les fievres aiguës, inflammatoires, érésipélateuses, ou rhumatismales, soit que les parties en question soient attaquées de ces maladies, soit que la fievre y produise une métastase, la *palpitation* qui y survient est dangereuse, & doit être traitée comme une maladie aiguë.

Les corps trop mobiles, comme ceux des hystériques & des hypochondriaques, pour peu qu'ils s'abandonnent à une seule passion de l'ame, qu'on trouble leur sommeil dans le tems des regles, dans leur suppression & dans les pâles couleurs, tombent dans la *palpitation*, qui cesse dès qu'on a remédié à leur excessive mobilité.

Les vers qui se trouvent attachés à quelque endroit du corps, sur-tout au péricarde, produisent par leur mouvement déréglé & leur picotement, une *palpitation* qu'il faut, suivant les auteurs, traiter par le secours des amers.

Le trop grand épaississement d'une humeur qui l'empêche de circuler librement, & qui tend à acquérir un caractere de lenteur, qu'on connoît par la présence d'une fievre aiguë, ou par les marques de celle qui a précédé, cause une très-dangereuse *palpitation*, dont le traitement consiste dans l'usage des antiphlogistiques.

A l'égard de l'épaississement crud, visqueux, cacochyme, il produit de la même maniere la *palpitation* par sa trop grande difficulté à circuler; mais on le connoît aisément aux autres marques dont on a fait mention, & il se dissipe en même tems que des maladies se trouvent guéries.

Souvent les parties picotées par quelqu'acrimonie, comme dans le scorbut, la goutte, le cathare erratique ou repoussé à l'intérieur du corps, tombent dans la *palpitation*, qu'on doit traiter conséquemment à la connoissance de l'acrimonie.

La *palpitation* qui suit l'ordre des fievres intermittentes, demande l'usage des fébrifuges; mais celle qui dure après la guérison de la fievre, & qui provient de foiblesse, ou d'un grumeau laissé dans quelque partie (à quoi il faut avoir égard dans la curation), ne cede point aux fébrifuges; il faut donc découvrir sa cause, & y appliquer les remedes convenables.

Dans l'affoiblissement des forces, & les évacuations trop abondantes, on a vû naître des *palpitations* qui ont trouvé leur guérison dans les alimens de facile digestion, & les corroborans.

Souvent aussi *la palpitation* du cœur & des autres parties, est causée par une sérosité ou une autre humeur amassée dans la tête; elle se guérit, dès qu'il se fait quelque évacuation par les oreilles ou par le nez.

Presque toutes les évacuations naturelles ou morbifiques supprimées, font naître une *palpitation* qui se dissipe aussi-tôt par le relâchement du ventre, par la saignée, ou quelqu'autre évacuation artificielle.

La plus dangereuse de toutes les *palpitations*, est celle qui arrive dans ces sortes de fievres aiguës, qui après l'épuisement des forces, tendent au sphacele. (*D. J.*)

PALPLANCHES, s. f. *Voyez* PAL-A-PLANCHE. On lit, *Science des ing. liv. III. p.* 57, que quand on veut garnir les devans des fondemens par des pilots de bordages, on y fait quelquefois des rainures qui se répondent diamétralement, & l'on introduit des *palplanches*. La largeur des rainures se proportionne à l'épaisseur des *palplanches*.

PALSEY, (*Géog. mod.*) ville d'Ecosse dans la province de Cleydsdale; elle étoit autrefois renommée par une abbaye de l'ordre de Clugny. Elle est sur le Carl, à 15 lieues d'Edimbourg, 133 de Londres. *Long.* 12. 40. *lat.* 56. 30.

PALTA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) fruit qui croît au Pérou. Les Espagnols l'appellent *poire*, les Sauvages *palta*, de la province où il croît. Il est plus gros que notre poire. Il a la peau mince & unie, & la chair épaisse d'un travers de doigt. Au centre il y a un noyau de la même force que le fruit. La chair est saine & de bon goût. On la permet aux malades avec du sucre. L'arbre qui porte la *palta*, est désigné par les Botanistes sous le nom de *palsifera arbor*. Fresus dit que la *palta* est également grosse par les deux bouts; que la chair & la peau en sont verdâtres, & qu'on la mange avec du sel & du sucre. Au reste c'est la même chose que l'aguacates. Le noyau rond ou un peu pointu, est de la grosseur d'une châtaigne. La pulpe est molle comme le beurre, & elle en a un goût mêlé de celui de noisette. On l'abat pour la manger avec le sucre & le jus de citron: c'est la meilleure maniere de l'apprêter.

PALUDAMENTUM, s. f. (*Antiq. Rom.*) C'étoit l'habit militaire du général des armées romaines. Il ne prenoit cet habit qu'en partant de la ville, lorsqu'il avoit reçu la qualité de général d'armée; & pendant deux siecles & demi les empereurs n'oserent point le porter dans Rome. Gallien est le premier qui l'ait porté dans la ville.

Les uns font de cet habillement une cote d'armes, *chlamys*, les autres une sorte de manteau qui couvroit l'épaule gauche, & s'attachoit sur la droite avec une agraffe d'or. Peut-être est-il possible de tout concilier, en disant que le *paludamentum* comprenoit & la cote d'armes, & cette espece de manteau. Quoi qu'il en soit, le *paludamentum* étoit écarlate & pourpre; mais il paroît que l'écarlate y dominoit.

Vitellius étant prêt d'entrer dans Rome avec cet habillement, ses amis ne manquerent pas de lui représenter, que ce seroit traiter la capitale de l'empire comme une ville prise d'assaut. Sur leur remontrance, il quitta le *paludamentum*, pour revêtir la robe consulaire. *Ipse Vitellius à ponte Milvio, insigni equo, paludatus, accinctusque, senatum & populum ante se agens, quominus ut captam urbem ingrederetur, amicorum consilio deterritus, sumptâ prætextâ, & composito agmine incessit*. Plus de six-vingt ans après, le même cérémonial fut observé lors de la magnifique entrée de Severe, qui se trouve décrite dans l'abrégé de Dion. Ce prince étant venu jusqu'à la porte de la ville en habit de guerre, descendit de cheval, prit la toge, & fit à pié le reste du chemin.

Lucullus si connu par le luxe qu'il introduisit le premier à Rome, où la magnificence de ses bâtimens, de ses équipages, & de sa table, donna l'exemple, avoit tant de *paludamenta*, qu'il en ignoroit la quantité. Horace lui en donne cinq mille destinés à être apprêtés pour des représentations de théatre. Les cinq mille sont sans doute une exagération que demandoit le vers; mais

enfin

enfin Plutarque lui en donne deux cens, & c'est assez pour qu'on puisse dire avec le poëte, que Lucullus n'en savoit pas le nombre. (*D. J.*)

PALUDE, (*Géog. mod.*) ville d'Asie dans les états du Turc, au gouvernement d'Erzerom, près de l'Euphrate. Elle est située sur une montagne escarpée de tous côtés, & cependant habitée par des mahométans & des chrétiens. *Long.* 57. *lat.* 38. 35.

PALUS-MÉOTIDE, LE (*Géog. anc.*) en latin *Palus-Mæotis*, grand golfe ou mer, entre l'Europe & l'Asie, au nord de la mer noire, avec laquelle le *Palus-Méotide* communique, par le moyen d'une embouchure appellée anciennement le *bosphore Cimmérien*. Les anciens lui ont donné tantôt le nom de *lac*, tantôt celui de *marais*. Pline, *l. II. c. lxvij. l. V. c. xxvij.* & Pomponius Mela, *l. I. c. i. & ij.* se servent indifféremment des mots *lacus* & *palus*, pour désigner cette mer. En effet, on pourroit ne la considérer que comme un grand marais, attendu le peu d'eau qu'on y trouve en plusieurs endroits. Lucain dit, *l. II. v.* 641.

Pigra Palus *scythici patiens Mæotica plaustri.*

Les Grecs, comme Strabon, *l. II. p.* 125. le Périple de Scylax & Ptolomée, *l. V. c. ix.* designent cette mer par le mot de λίμνη, qui veut dire un *marais*.

Depuis l'isthme qui joint la Chersonnèse Taurique, au continent, jusqu'à l'embouchure du Tanaïs, aujourd'hui le Don, le *Palus-méotide* s'étend du Sud-Ouest au Nord-Est. Strabon lui donne neuf mille stades de circonférence, & le Périple de Scylax juge que sa grandeur répond à la moitié de celles du Pont-Euxin; mais ni l'un ni l'autre n'ont touché le but, & il ne leur étoit guere aisé de marquer au juste l'étendue d'un endroit peu connu, & habité par des nations barbares, puisqu'aujourd'hui même, tous les Géographes ne sont pas encore d'accord sur la véritable grandeur du *Palus-Méotide*. Les peuples qui habitoient sur ses bords, étoient appellés anciennement *Mæotæ*, *Mæotici & Mæotidæ*. Ptolomée en a décrit la côte.

Aujourd'hui le *Palus-Méotide* qui se trouve avoir conservé son ancien nom, & qu'on appelle aussi la mer de l'*abache*, est habité au nord par les petits Tartares, à l'Orient & au Midi, en partie par les Circassiens, & à l'Occident méridional, par les Tartares Crimées.

Ce grand golfe ou mer, situé vers le 60 degré de *longitude*, & le 46. de *lat.* septent. On lui donne 200 lieues de circuit. (*D. J.*)

PAMBON, s. m. (*Hist. nat. Ophyolog.*) serpent des Indes, sur lequel on ne lit que des choses vagues dans les lettres édifiantes; que le venin en est vif; que les murailles de terre dont les pauvres maisons des missionnaires sont construites, l'attirent; qu'il est plus commun à Maduré qu'ailleurs, parce qu'il est sacré; qu'on le revere; qu'on le nourrit à la porte des temples, & qu'on le reçoit dans les maisons; qu'on a un remede contre sa morsure, *&c.* voilà ce qu'on appelle faire l'histoire en voyageur ignorant, & non en naturaliste.

PAMÉ, adj. m. *Terme de Blason*, c'est-à-dire, à gueule béante & comme évanouie; ce mot s'emploie particulierement du dauphin d'Auvergne sans langue, & la levre ouverte, pour le distinguer du dauphin de Viennois, qui est représenté vif. Il se dit aussi de l'aigle qui n'a point d'yeux, & qui a le bec si crochu & si long, qu'elle ne peut plus rien prendre pour se nourrir.

PAMÉE, *terme de Brasserie*; il se dit d'une piece qui ne jette plus de guillage.

PAMER, SE PAMER, v. neut. *Voyez* PAMOISON.

PAMIERS *ou* PAMIEZ: (*Géog. mod.*) en latin moderne *Apamia*; ville de France dans le haut Languedoc, au pays de Foix, avec un évêché suffragant de Toulouse, érigé en 1296. Cette ville a souvent été saccagée, & ne contient gueres aujourd'hui que trois mille ames. Elle est sur l'Auriegue, à 3 lieues N. de Foix, 15 S. de Toulouse, 165 S. O. de Paris. *Long.* 19. 56. *lat.* 44. 7.

PAMISUS, (*Géog. anc.*) il y a trois fleuves qui portent ce nom: le premier étoit situé dans le Péloponnèse, ayant son embouchure au fond du golfe de Messénie, il se joignoit avec l'Alphée; le second étoit un fleuve de Thessalie; le troisieme étoit dans la basse Mœsie. Ptolomée, qui l'appelle *Panysus*, en met l'embouchure entre Odessus & Mesembria. (*D. J.*)

PAMMELIS, s. f. (*Mythol.*) nom que l'on donnoit à Osiris; il est formé de πᾶν, *tout*, & de μέλει, *il a soin*. Le Dieu qui veille à tout, la nature.

PAMMETRE, VERS, (*Poésie.*) c'étoit une espece de poésie latine fort semblable à nos pieces françoises de vers irréguliers, où l'on employoit des vers de toutes sortes de grandeur, sans aucun retour régulier, & sans aucune combinaison uniforme. Ces vers s'appelloient aussi *saturniens*, d'une ancienne ville de Toscane nommée *Saturnia*. (*D. J.*)

PAMMILIES *ou* PAMYLIES, s. f. pl. (*Mythol.*) *pammilia sacra*, fêtes en l'honneur d'Osiris. La fable raconte qu'une femme de Thèbes en Egypte, étant sortie du temple de Jupiter pour aller chercher de l'eau, entendit une voix qui lui ordonnoit de publier qu'Osiris étoit né, qu'il seroit, un jour un grand prince, & feroit le bonheur de l'Egypte. Pamila, c'étoit le nom de cette femme, flattée de cette espérance, nourrit & éleva Osiris. En mémoire de la nourrice, on institua une fête, qui de son nom fut appellée *Pamylie*. On y portoit une figure d'Osiris assez semblable à celle de Priape, parce qu'Osiris étoit regardé comme le dieu de la génération.

L'auteur de l'histoire du Ciel donne à cette fête une origine bien plus simple: le nom des *Pamylies*, dit-il, ne signifie que l'*usage moderé de la langue*. De-là vint la coutume que les Grecs avoient dans les sacrifices, de faire crier & adresser au peuple ces paroles τάμετε γλώσσαις, *favete linguis*, *parcite verbis*, abstenez-vous de parler, reglez votre langue; mais par la suite on prit pour une cérémonie relative au sacrifice, ce qui étoit originairement une excellente leçon de discrétion & de conduite, adressée à tous les assistans: & c'est, ajoute-t-il, parce que les *pamylies* ou *phamylies* étoient une leçon propre à rendre les hommes sociables & heureux, que toutes les petites troupes de parens ou d'autres personnes qui vivent en société ont pris en occident le nom de *familles*.

PAMOISON, sorte de lipothymie ou de défaillance dans laquelle le malade perd la force, le sentiment & la connoissance. *Voy.* LIPOTHYMIE, DÉFAILLANCE, *&c.*

La *pamoison* peut être occasionnée par tout ce qui altere, corrompt ou dissipe les esprits vitaux; comme les longues veilles, les douleurs violentes, les grandes & soudaines évacuations, les vapeurs putrides qui s'exhalent des abscès dans les parties nobles, comme il arrive dans la rupture d'une vomique, dans l'ouverture de quelque abscès interne, & qui est un peu considérable.

La *pamoison* est sur-tout ordinaire dans les malades, qui sont sujets à l'affection hipochondriaque & hystérique. Les spasmes & les irritations du genre nerveux sont la cause de cette espece de *pamoison*, & les narcotiques joints aux antispasmodiques y produisent des effets salutaires.

La *pamoison* survient aussi dans les inflammations des visceres; tels que l'estomac, la matrice, ce qui est occasionné par la trop grande sensibilité de ces parties. La saignée y est alors un remede, mais elle doit être petite & souvent répétée.

Au contraire, lorsque la *pamoison* est produite par les évacuations immodérées, on doit employer des cordiaux tels que la confection d'alkermès, l'orviétan & autres semblables; le repos & les remedes volatils sont sur-tout utiles, joints aux alimens restaurans; cette maladie ou ce symptome attaque souvent les convalescens.

PAMPANGA, (*Géog. mod.*) province de l'île de Luçon, la principale des Philippines, dans la partie méridionale de l'île. Les Zambales, peuples féroces, & les noirs aux cheveux crêpus, comme ceux d'Angola, demeurent dans les montagnes de cette province.

PAMPE, s. f. (*Botan.*) partie herbacée, roulée, en forme d'un petit ruban, qui vient attaché au tuyau de la plûpart des grains, lorsqu'un tuyau est pendant par les racines, & qu'il se forme en épi. On dit la *pampe* du blé, de l'orge, de l'avoine.

PAMPELONNE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Languedoc, à 5 lieues d'Alby. *Longit.* 19. 56. *lat.* 44. 7.

PAMPELUNE, (*Géog. mod.*) en latin *Pompeiopolis*, ville considérable d'Espagne, capitale de la Navarre près des Pyrénées, avec une forte citadelle & un riche évêché, suffragant de Burgos; S. Firmin en est regardé comme le premier évêque. On dit que cette ville fut bâtie par Pompée; c'est la résidence d'un viceroi. Elle est dans une plaine fertile sur l'Arga, à 17 lieues S. de Bayonne, 35 S. E. de Bilbao, 65 N. E. de Madrid, 30 N. O. de Sarragosse. *Long.* 16. 10. *lat.* 42. 40.

Ici mourut en 1253. Thibaut, comte de Champagne roi de Navarre, si célebre par son amour pour la reine Blanche, mere de S. Louis, par ses poésies & par ses chansons; M. l'évêque de la Ravalliere en a donné une édition en 1742. *en 2 vol. in-12.*

PAMPELUNE, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au nouveau royaume de Grenade; elle est à 60 lieues de Santa-Fé. *Long.* 308. 55. *lat.* 6. 30. (*D. J.*)

PAMPHI, s. m. (*Hist. mod.*) nom du second mois de l'année des Egyptiens; il le nomme aussi *phaopsi*, *paothi*, *pampsi* & *parphi*; il répond à notre mois d'Octobre.

PAMPHYLIA, (*Géog. anc.*) contrée de l'Asie mineure; bornée au nord, par la Pisidie & l'Isaurie; à l'orient, par la Cilicie; au midi, par la mer de Pamphylie; & à l'occident, par la Lycie, selon Cellarius.

PAMPINIFORME, VAISSEAU (*Anatom.*) On entend par *vaisseaux pampiniformes*, les veines & les arteres spermatiques, contenues sous une enveloppe commune; on leur a donné ce nom, parce qu'elles forment un grand nombre de circonvolutions qui paroissent entortillées comme les tendrons de la vigne. (*D. J.*)

PAMPRE, s. f. (*Arch. décorat.*) feston de feuilles de vigne & de grappes de raisin, ou ornement en maniere de seps de vigne, qui sert à décorer la colonne torse; il y a des colonnes corinthiennes ainsi ornées à la porte du chœur de Notre-Dame de Paris. *Daviler.*

PAMPRÉ, adj. (*Blason.*) il se dit de la grappe du raisin attachée à sa branche. Ollier à trois grappes de raisin d'azur *pamprées* de synople.

PAN, s. m. (*Mythol.*) le dieu des bergers, des chasseurs & de tous les habitans des champs; il étoit fils de Mercure & de Pénélope. Mercure se métamorphosa en bouc pour plaire à Pénélope. Voilà l'origine de ses cornes & de son pié fourchu; & la naissance du chef de toute la famille des faunes & des satyres. L'accouplement de l'homme avec la chevre ne produit rien; il n'y a pas d'apparence que celui du bouc avec la femme soit moins stérile: ainsi il est à présumer que tout ceci est purement fabuleux. Il s'appella *Pan*, à ce que dit un ancien mythologue, parce que Pénélope, moins chaste qu'on ne l'a fait, rendit heureux tous ses amans dans l'absence d'Ulysse, & que cet enfant fut le fruit de ce libertinage. Epimenide fait naître *Pan* de Jupiter & de Calliste, & lui donne Arcas pour frere jumeau; d'autres le croient fils ou de l'air & d'une néréïde, ou du ciel & de la terre. Ce dieu n'est pas beau: mais s'il n'est pas le symbole de la beauté; barbu, chevelu, velu, cornu, fourchu; il l'est bien de la force, de l'agilité & de la lasciveté. On le représente communément avec la houlette & la flûte à plusieurs tuyaux. On le regarde comme le dieu des chasseurs, quoique son histoire nous le montre plus âpre à la poursuite des nymphes que des animaux. Les Arcadiens le révéroient particulierement; il rendit parmi eux des oracles. Ils lui offroient du lait de chevre & du miel: ils célébroient en son honneur les lupercales. Evandre l'Arcadien porta son culte & ses fêtes en Italie. Les Egyptiens ont eu des idées toutes différentes de *Pan*. Selon eux, ce fut un des généraux d'Osiris; il combattit Typhon. Son armée ayant été enfermée dans une vallée, dont les avenues étoient gardées; il ordonna pendant la nuit à ses soldats de marcher en poussant de grands cris, que les échos multiplierent encore. L'horreur de ce bruit inopiné saisit l'ennemi, qui prit la fuite; de-là vient ce qu'on appelle terreur *panique*. Polien attribue à *Pan* l'invention de l'ordre de bataille, de la phalange, de la distribution d'une armée en aîle droite, en aîle gauche ou cornes, & prétend que c'est de-là que ses cornes lui viennent. Hygin dit que ce fut *Pan* qui conseilla aux dieux dispersés par les géans, de se métamorphoser en animaux, & qu'il leur en donna l'exemple en prenant la forme de la chevre. Il ajoute que les dieux le récompenserent de son avis en le plaçant au ciel, où il fut la constellation du capricorne. On l'honora tellement en Egypte, qu'on lui bâtit dans la Thebaïde la ville appellée *Chemnis* ou *ville de Pan*. On voyoit sa statue dans tous les temples. Le nom de *Pan* qui signifie *tout* donna lieu à l'allégorie où ce dieu est pris pour le symbole de la nature. Ses cornes sont les rayons du soleil; l'éclat de son teint désigne celui du ciel; la peau de chevre étoilée dont sa poitrine est couverte, le firmament; le poil de ses jambes & de ses cuisses, la terre, les arbres, les animaux, &c. Quant à la fable du grand *Pan*, voici ce qu'on en lit dans l'ouvrage de Plutarque, intitulé *des oracles qui ont cessé*: le vaisseau du pilote Thamus étant un soir vers certaines îles de la mer Egée, le vent cessa tout-à-coup. L'équipage étoit bien éveillé, partie buvoit, partie s'entretenoit: lorsqu'on entendit une voix qui venoit des îles, & qui appelloit Thamus: Thamus ne répondit qu'à la troisieme fois, & la voix lui commanda lorsqu'il seroit entré à un certain lieu, de crier que le grand *Pan* étoit mort. On fut saisi de frayeur: on délibéra si l'on obéiroit à la voix. Thamus conclut que s'il faisoit assez de vent pour passer l'endroit indiqué, il se tairoit; mais que si le vent venoit à cesser, il s'acquitteroit de l'ordre qu'il avoit reçu. Il fut surpris d'un calme au lieu où il devoit crier; il le fit, & aussi-tôt le calme cessa, & l'on entendit de tout côté des plaintes & des gémissemens, comme d'un grand nombre de personnes affligées & surprises. Cette aventure eut pour témoins tous les gens du vaisseau; bien-tôt le bruit s'en répandit à Rome. Tibere voulut voir Thamus; il assembla les savans dans la théologie payenne. Ils répondirent au souverain, que ce grand *Pan* étoit le fils de Mercure & de Pénélope. Celui qui fait ce conte dans Plutarque, ajoute qu'il le tient d'Epitherses, son maître d'école, qui étoit dans le vaisseau de Thamus quand la chose arriva. Je dis, ce *conte*; car si ce *Pan* étoit un demon, quel besoin avoit-on de Thamus pour porter la nouvelle de sa mort à d'autres démons? Pourquoi ces mal-avisés révelent-ils leurs foiblesses à un homme? Dieu les y forçoit. Dieu avoit donc un dessein! Quel? De désabuser le monde par la mort du grand *Pan*? ce qui n'eut pas lieu: d'annoncer la mort de J. C? personne n'entendit la chose en ce sens; au second siecle de l'église, on n'avoit pas encore imaginé de prendre *Pan* pour J. C. Les payens crurent que le petit *Pan* étoit mort, & ils ne s'en mirent guere en peine.

PAN, s. m. (*Arch.*) c'est le côté d'une figure, rectiligne, réguliere ou irréguliere. C'est aussi le nom d'une mesure du Languedoc ou de Provence. *Voy.* PALME.

Pan coupé. C'est l'encoignure rabattue d'une maison pour y placer une ou deux bornes, & faciliter le tournant des charrois. C'est aussi dans une église à dôme, la face de chaque pilier de sa croisée où sont les pilastres ébrasés, & d'où prennent naissance les pendentifs.

Pan de bois. Assemblage de charpente qui sert de mur de face à un bâtiment; on le fait de plusieurs manieres, parmi lesquelles la plus ordinaire est de sablieres, de poteaux à plomb, & d'autres inclinés & posés en décharge.

Il y a deux assemblages qu'on appelle *pan de bois*. L'un qu'on nomme *assemblage à brins de fougere*, est une disposition de petits potelets assemblés diagonalement à tenons & mortoises, dans les intervalles de plusieurs poteaux à plomb, laquelle ressemble à des branches de fougere, dont les brins font cet effet. L'autre assemblage est dit à losanges entrelacés. C'est une disposition de pieces d'un *pan de bois*, ou d'une cloison posées en diagonales, entaillées de leur demi-épaisseur & chevillées. Les panneaux des uns & des autres sont remplis ou de briques, ou de maçonnerie enduite d'après les poteaux, ou recouverte & lambrissée sur un lattis.

On arrête les *pans de bois*, des médiocres bâtimens, avec des tirans, ancres, équerres, & liens de fer à chaque étage. On appelloit autrefois les *pans* de bois *cloisonnages* & *colombages*. *Voyez* l'art de la Charpenterie de Mathurin Jousse.

Pan de comble. C'est l'un des côtés de la couverture d'un comble. On appelle *long pan* le plus long côté.

Pan de mur. C'est une partie de la continuité d'un mur. Ainsi, on dit, quand quelque partie d'un mur est tombée qu'il n'y a qu'un *pan de mur* de tant de toises, à construire ou à reparer. (*D. J.*)

PANARA, (*Géog. anc.*) ville de l'Arabie heureuse, dans l'île de Panchée, selon Diodore de Sicile, *l. V. ch. xlij.* Il peint les habitans de cette ville comme les plus heureux hommes du monde, & comme les seuls de toute l'île qui vécussent suivant leurs loix, sans reconnoître aucun roi. Ils choisissoient tous les ans trois princes, entre les mains desquels étoit remis le gouvernement de la ville, mais qui n'avoient pas le pouvoir de punir de mort, & qui même étoient tenus de porter les affaires les plus importantes devant le college de prêtres. Les habitans de cette ville se nommoient les supplians de Jupiter Triphylien, dont le temple étoit à 60 stades de *Panara*. Diodore de Sicile rapporte aussi des merveilles de ce temple. Par malheur l'île Panchée *Panara*, la beauté de son gouvernement, le bonheur de ses habitans, & la magnificence du temple de Jupiter étoient également imaginaires: comme nous le verrons au mot PANCHÉE. (*D. J.*)

PANS-COUPÉS, (*Archit.*) il y a des escaliers qu'on appelle *à pans-coupés* à cause que les angles sont coupés, & que la cherche a huit pans.

On appellé aussi *pans-coupés* toutes figures dont les angles sont coupés.

PAN DE BASTION, (*Fortificat.*) c'est la partie du bastion terminée par l'angle de l'épaule & par l'angle flanqué.

PAN, *mesure* de Languedoc & de Provence. *Voyez* PALME.

PAN DE BOIS, (*Charpenterie.*) clôture de charpenterie, qui sert à séparer des chambres, & à faire des retranchemens.

PANS *en terme de Diamentaires*, sont les facettes d'un diamant. Ces *pans* se nomment *bizeaux* ou *pavillons*, selon qu'ils sont sur la table ou sur la culasse du diamant.

PAN, s. m. *terme de Tapissier & de Menuisier*; ce mot se dit en parlant de lit; c'est une piece de bois large de quatre pouces, épaisse de deux, & longue conformément au lit. Il y a dans un bois de lit quatre *pans*: deux de longueur & deux de largeur.

PAN DE RETS, *terme de Chasse*; ce sont les filets avec lesquels on prend les grandes bêtes.

PANACÉE, (*Pharmacie.*) en grec πανάκεια, mot composé de πᾶν, *tout*, d'ἄκος, *remede*, remede universel, remede à tous maux. Nom fastueux donné à plusieurs remedes tant anciens que modernes, & sur-tout à des préparations chimiques. Parmi le grand nombre de remedes qui portent le nom de *panacée*, & qui ne sont employés pour la plûpart qu'à titre d'arcane par leurs inventeurs, il y en a deux qui l'ont retenu par préférence, qui sont les *panacées* par excellence, qui sont des médicamens officinaux, généralement adoptés; savoir, la *panacée* antimoniale & la *panacée* mercurielle. Il y a d'ailleurs des remedes très-ordinaires, très-usuels qui portent le nom de *panacée*, mais qui sont beaucoup plus connus sous un autre nom; tels sont la *panacée* angloise, & la *panacée* holsatique. Nous allons faire connoître en peu de mots ces quatre *panacées* dans les articles suivans. *Voyez* ci-après PANACÉE MERCURIELLE.

PANACÉE ANGLOISE. C'est un des noms de la magnésie blanche. *Voyez* MAGNÉSIE BLANCHE.

PANACÉE ANTIMONIALE. Il y a un grand nombre de préparations antimoniales, la plûpart fort malentendues, qui portent ce nom. On doit mettre dans cette classe celle qui est décrite dans la pharmacopée de Paris & dans le cours de chimie de Lemery, de laquelle l'intelligent commentateur a porté un jugement aussi sévere que le nôtre.

La *panacée antimoniale* la plus simple, & qui mérite le titre exclusif, au moins par la réputation de son auteur; savoir, la *panacée antimoniale* de Glaubert, n'est autre chose qu'une espece de soufre doré, précipité de la lessive ordinaire d'*Hepar antimonii*, ou de celle des scories du régule appellé *simple* ou *vulgaire*, par la crême de tartre, au-lieu de l'esprit de vinaigre. Des observations suffisantes n'ont pas encore constaté si ce précipité differe dans l'usage du précipité analogue obtenu par le vinaigre distillé.

PANACÉE HOLSATIQUE. C'est un des noms de tartre vitriolé. *Voyez* TARTRE VITRIOLÉ, *sous le mot* VITRIOL.

PANACÉE MERCURIELLE. *Voyez* MERCURE, *Chimie*, *& l'article* MERCURE & MERCURIAUX, *Mat. méd.* (*b*)

PANACHE, on a donné ce nom à la femelle du paon. *Voyez* PAON.

PANACHE DE MER, espece de litophyte. *Voyez* LITHOPHYTE. La *panache de mer* ne differe des autres lithophytes, qu'en ce qu'elle forme une sorte de réseau: ses branches latérales au-lieu de sortir de tous les côtés de la tige, ne se trouvent que sur deux côtés opposés l'un à l'autre; elles se réunissent comme des vaisseaux sanguins qui s'anastomosent; ensuite elles se séparent & se réunissent plus loin, *&c.* C'est ainsi qu'elles forment des mailles de reseau qui ont peu d'étendue. (*I*)

PANACHE, s. f. (*Commerce.*) mesure dont on se sert dans l'île de Samos pour les grains & les légumes secs. La *panache* pese vingt-cinq livres, c'est-à-dire huit oeques; il faut trois *panaches* pour faire le quillot, qui pese 75 livres. *Voyez* Quillot, *diction. de commerce.*

PANACHE, (*Archit.*) c'est une voute en saillie ouverte par-devant, comme les trompes; élevée sur un ou deux angles rentrans, pour porter en l'air une portion de tour creuse. C'est ainsi que les dômes des églises modernes sont portées sur quatre *panaches* élevés sur les angles de la croisée de l'église. Le *panache* est ordinairement un triangle sphérique terminé par trois arcs, dont deux *CB*, *CA* (*fig.* 21.) sont les arcs doubleaux des travées, & le troisieme *AB* une corniche, qui sert d'empattement à la tour du dôme. Tous les joints de la *panache* doivent concourir au centre de la sphère, dont elle fait partie. Ce centre est le point d'intersection des deux diagonales menées des sommets *C* de l'angle inférieur des quatre *panaches*. Les joints de lit doivent être paralleles à la corniche *AB*, & en coupe vers le centre de la sphère. *Voyez* VOUTE SPHÉRIQUE. (*D*)

PANACHE, s. m. *terme de Sculpture*; c'est un ornement de plumes d'autruche, qu'on introduit dans le chapiteau de l'ordre françois, & qu'on mettoit au lieu des feuilles d'un chapiteau composé. Cet usage, qui avoit pris d'abord par la singularité, ne s'est pas soutenu. Il est à souhaiter que la bisarrerie des artistes ne le fasse jamais revivre, car c'est un ornement vraiment gothique. (*D. J.*)

PANACHE *en terme de Chaudronnier*; c'est une espece de fond qui sépare une fontaine sablée en plus ou moins de parties, selon qu'il est plus ou moins répété. Ce fond est percé à son centre, & recouvert d'un couvercle qui le ferme tellement, qu'il n'y a que l'eau qui puisse passer. *Voyez nos Pl. du Chauderonnier & leur explic.* Une figure montre le couvercle; une autre montre un autre diafragme, dont l'usage est de garantir le sable dont la *panache* est couverte de la chute de l'eau qui tombe dessus. *Voyez la fig.* qui représente la coupe d'une fontaine sablée.

PANACHE, PANACHÉ, (*Jardinage.*) ce sont des rayeures de différentes couleurs qui se mêlent à la couleur principale d'une fleur, & qui la rendent bariolée.

Les anemones, les renoncules, les œillets, les roses, les tulipes pour être belles, doivent être *panachées*. On dit cette fleur se *panache*.

Panache se dit encore de certain feuillage d'un parterre.

PANACHE *terme d'Orfévre & de Potier d'étain*; partie de la tige ou de la branche du flambeau qui est élevée au-dessus du pié, & qui s'étend en forme de petite aîle autour de la tige ou de la branche du flambeau.

Panache, c'est *parmi les orfévres en grosserie*, la partie qui se voit immédiatement sous le premier quarré d'un bassinet. *Voyez* BASSINET & QUARRÉ.

Le *panache* ne differe du nœud qu'en ce qu'il est quarré par-dessous, & peut être considéré comme la moitié d'un nœud.

PANACHE, s. m. (*Plumassier.*) espece de bouquet de plume qui n'est plus en usage. Les hommes de guerre en portoient sur leurs casques, les courtisans sur leurs chapeaux, & les dames sur leurs coëffures. Ces bouquets ne se mettoient que d'un côté de la tête au-dessus de l'oreille, & étoint relevés avec des aigrettes de héron: c'est d'eux que les maîtres plumassiers de Paris ont pris le nom de maîtres panachers-bouquetiers. (*D. J.*)

PANACHRANTE, adj. f. (*Hist. ecclésiast.*) immaculée. Les Grecs ont donné de tout tems ce titre à la Vierge. Veccus se retira au monastere dédié à la Vierge *Panachrante*. Fleuri, *hist. ecclésiast.*

PANACTUM, (*Géog. anc.*) lieu fortifié dans l'Attique, selon Pausanias & Thucydide, entre l'Attique & la Bœotie.

PANADE, s. f. (*Diete.*) pain cuit & imbibé de jus de viande ou de bouillon. On donne le même nom à une tisanne faite d'une croute de pain brûlée, & mise à tremper dans l'eau. La premiere *panade* est une soupe. La seconde une tisanne. Ceux qui sauront avec quelle facilité la *panade* doit entrer en fermentation, & par conséquent se corrompre dans l'estomac, seront très-circonspects sur son usage.

PANAGE, s. m. (*Jurisprud.*) dans la basse latinité *panagium*, est le droit de mener paître des porcs dans les bois & forêts pour y paître le gland. L'ordonnance des eaux & forêts contient un titre des ventes & adjudications des *panages*, glandées & paissons, & un autre des droits de *pâturage* & de *panage*. Ce n'est pas que ces termes *panage* & *pâturage* soient synonymes. Celui de pâturage est plus général; il comprend toutes sortes de paisson, soit dans les champs ou dans les bois; au-lieu que le terme de *panage* ne se prend que pour la paisson dans les bois & forêts, & singulierement pour la paisson des fruits sauvages: la glandée est une des especes de fruits qui servent au *panage* des porcs, & les feines en sont une autre. *Voyez* PAISSON. (*A*)

PANAGÉE, s. f. (*Mythol.*) surnom donné à Diane, parce qu'elle ne faisoit que courir de montagnes en montagnes, & de forêts en forêts: qu'elle étoit tantôt au ciel & tantôt sur la terre, ou dans les enfers; & parce qu'enfin elle changeoit sans cesse de forme & de figure; *Panagée* signifie *celle qui voit tout.*

PANAGIE, s. f. (*Hist. ecclésiast. des Grecs.*) c'est une cérémonie qui se pratique chez les Grecs, dont on voit la description dans Codin, Du Cange & Allatius. Quand les moines vont se mettre à table, celui qui sert prend un pain, qu'il coupe en quatre parties; d'une de ces portion il en coupe encore un morceau en forme de coin, depuis le centre jusqu'à la circonférence: il remet ce

ce morceau à ſa place. Quand on ſe leve de table, le ſervant découvre ce pain, le préſente à l'abbé, & enſuite aux autres moines qui en prennent chacun un petit morceau. Après cela l'abbé & les moines boivent chacun un coup de vin, rendent graces, & ſe retirent. Voilà ce que c'eſt que la *panagie* dont il eſt parlé dans les auteurs eccléſiaſtiques. Cette cérémonie ſe pratiquoit auſſi à la table de l'empereur de Conſtantinople, comme le rapporte Codin. *Dict. de Trevoux*. (*D. J.*)

PANAIS, ſ. m. *paſtinaca*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe & en ombelle compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, & ſoutenus par un calice, qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux ſemences ovoïdes, amples, minces & frangées, qui quittent aiſément leur enveloppe. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles ſont grandes & aîlées. Tournefort, *inſtit. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

On compte deux eſpeces de ce genre de plante, le cultivé & le ſauvage; le *panais* cultivé, *paſtinaca ſativa latifolia*, *J. R. H.* a la racine longue, plus groſſe que le pouce, charnue, jaunâtre ou rougeâtre, nervée au milieu d'un nerf dans ſa longueur; l'odeur de cette racine n'eſt point déſagréable, & eſt d'un bon goût; elle pouſſe une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, & davantage, groſſe, droite, ferme, cannelée, rameuſe, vuide ou creuſe.

Ses feuilles ſont amples, compoſées d'autres feuilles aſſez ſemblables à celles du frêne, ou du térébinthe, oblongues, larges de deux doigts, dentelées en leurs bords, velues, d'un verd brun, rangées comme par paires le long d'une côte ſimple, qui eſt terminée par une ſeule feuille, d'un goût agréable, & un peu aromatique. Les ſommités de la tige & des branches portent de grandes ombelles ou paraſols, qui ſoutiennent de petites fleurs à cinq pétales, jaunes, diſpoſés en roſe. Lorſque les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des ſemences jointes deux à deux, grandes, ovales, applaties, minces, légerement cannelées, bordées d'un petit feuillet membraneux, reſſemblantes à celles de l'angelique. Cette plante eſt fort en uſage pour la cuiſine.

Le *panais* ſauvage, *paſtinaca ſylveſtris latifolia*, differe du précédent, en ce que ſes feuilles ſont plus petites, ſa racine plus menue, plus dure, plus ligneuſe, & moins bonne à manger; il croît aux lieux incultes, dans les prés ſecs, ſur les collines, & ailleurs, parmi les plantes champêtres.

Il faut prendre garde de confondre les racines de *panais* avec celle de la ciguë ou cicutaire, auxquelles elles ſont ſemblables tant par la figure, que par le goût douçatre qui leur eſt commun. On ne peut éviter ſurement la mépriſe, qu'en les levant de terre au printems, lorſque le *panais* commence à ſe faire reconnoître par la tige & par les feuilles. (*D. J.*)

PANAIS, (*Diete & Mat. médic.*) *panais* ordinaire des jardins ou cultivé, & *panais* ſauvage ou petit *panais*. On n'emploie preſque que le premier pour les uſages de la cuiſine. Cependant les gens de campagne mangent auſſi aſſez communément le ſecond.

Ce n'eſt que la racine qui eſt d'uſage comme aliment, & preſque que la ſemence dont on ſe ſert comme médicament.

La racine de *panais* eſt un de ces alimens qui eſt à-peu-près indifférent de ſa nature, ou qui le devient par l'uſage. Il ne manque cependant pas de perſonnes qui ne ſauroient s'accommoder de ſon goût ni de ſon odeur. Mais celles-là n'ont pas beſoin des préceptes de la medecine pour s'en interdire l'uſage. Il faut prendre garde lorſqu'on cueille des racines de *panais*, & ſur-tout de *panais* ſauvage, de ne pas le confondre avec les racines de ciguë, avec leſquelles elles ont beaucoup de rapport, tant par la figure que par le goût. Cette mépriſe a été ſouvent funeſte; & il y a quelque apparence que l'obſervation de J. Ray, & que celle du D. P. Ulbercht (*éphém. d'Allemagne dec.* 3. *ann. de.*) qui aſſurent que les racines de *panais* qui ont reſté en terre pluſieurs années ſont devenues un poiſon, qui cauſe des délires fâcheux & opiniâtres, *&c.* que ces obſervations, dis-je, ont été faites ſur des vieilles racines de ciguë, que les gens auront mangées pour des racines de *panais*.

Les ſemences de *panais* ſont diurétiques, emménagogues & hyſtériques. On en a fait un ſecret contre les fievres intermittentes, ſur lequel M. Garnier, médecin de Lyon, a publié, il y a quelques années, des expériences qui lui ont prouvé que ces ſemences poſſédoient en effet une vertu fébrifuge très-marquée. (*b*)

PANAMA, ISTHME DE, (*Géog. mod.*) cet iſthme qui reſſerre entre deux mers le continent de l'Amérique, n'eſt pas de 25 lieues communes. On voit du haut d'une montagne, près de Nombres de Dios, d'un côté la mer du nord, & de l'autre celle du ſud. Ou tenta dès l'an 1513, de chercher par cette mer du ſud de nouveaux pays à ſoumettre, & l'on en vint à bout. *Long.* 293^{d}. 33'. 0''. *lat.* 8^{d}. 58'. 50''. (*D. J.*)

PANAN. *Voyez* PLUMET.

PANANE, (*Géog. mod.*) & par M. de l'Isle *Bagani*, ville d'Aſie dans les Indes, ſur la côte de Malabar, au royaume de Calicut, avec un port: elle eſt entre Calicut au nord & Cranganor au midi. *Long.* 94. 30. *latit.* 11. (*D. J.*)

PANARÈTE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) nom que les Gres donnent également à trois livres de l'Ecriture, les proverbes de Salomon, la ſageſſe & l'eccléſiaſte. Ce mot eſt fait de πᾶν, *tout* & de ἀρετὴ, *vertu*. Ainſi le *panarète* ou le livre qui enſeigne toute vertu, c'eſt la même choſe.

PANAPANA, (*Hiſt. nat.*) poiſſon qui ſe trouve dans les rivieres du Bréſil; il a la peau dure & raboteuſe, comme celle du chien de mer. Sa tête eſt platte & difforme, & comme diviſée en deux cornes ou trompes, au bout deſquelles ſez yeux ſont placés. Il paroît que c'eſt une eſpece de zigene.

PANARIS, ſ. m. (*Chirurgie.*) tumeur flegmoneuſe, accompagnée d'une douleur très-vive, qui vient à l'extrémité des doigts, où à la racine & aux côtés des ongles; ce mot vient du terme grec, παρωνυχία. *Voyez* PARONYCHIE.

Les chirurgiens modernes ont diſtingué quatre eſpeces de *panaris* qu'il eſt à propos de ne pas confondre, parce que chacune d'elles demande un traitement particulier.

La premiere eſpece a ſon ſiége ſous l'épiderme; elle commence par former au coin de l'ongle une petite tumeur qui en fait le tour, & qui pour cela eſt appellée vulgairement *tourniole*; quand il s'y forme du pus on lui donne iſſue en coupant l'épiderme avec des ciſeaux; cette opération n'eſt point-du-tout douloureuſe, & n'a aucune ſuite fâcheuſe: quelquefois l'inflammation détruit les adhérences naturelles de la racine de l'ongle, qui ne recevant plus de nourriture, eſt chaſſé au-dehors par un autre ongle que la nature produit.

La ſeconde eſpece de *panaris* a ſon ſiége dans le corps graiſſeux qui entoure le doigt; c'eſt un véritable phlegmon qui commence par une tumeur dure & peu douloureuſe; elle s'échauffe enſuite, s'enflamme, devient fort rouge, & excite une douleur pulſative très-aiguë qui ſe termine par la ſuppuration.

La troiſieme eſpece de *panaris* a ſon ſiége dans la gaîne des tendons fléchiſſeurs des doigts; en recherchant la ſtructure naturelle des organes affectés, on verra que tout y eſt un appareil de douleur par la quantité de nerfs qui s'y diſtribuent. Le pus ſe manifeſte quelquefois près les articulations, & même dans la main par une fluctuation (*voyez* FLUCTUATION), qu'on ne ſent point dans la longueur des phalanges, parce que la gaîne des tendons & les bandes ligamenteuſes ſont d'un tiſſu fort ſerré. La douleur eſt très-violente & ſe fait ſentir au principe du muſcle; par cette raiſon, lorſque le pouce eſt affecté, la douleur ne paſſe pas la moitié de l'avant-bras; & quand cette eſpece de *panaris* arrive aux quatre derniers doigts, on reſſent de la douleur au condile interne de l'humerus, à l'attache fixe des muſcles fléchiſſeurs de ces doigts. L'inflammation ſe communique fort ſouvent & forme des abſcès au-deſſus du ligament annulaire dans les cellules graiſſeuſes qui ſont tous les tendons des muſcles profond & ſublime, & qui recouvrent le muſcle quarré pronateur, quelquefois même la continuité de la douleur & les accidens produiſent des abſcès à l'avant-bras, au bras, & même juſqu'au-deſſous de l'aiſſelle.

La quatrieme eſpece de *panaris* eſt une maladie de l'os & du périoſte; on la reconnoît à une douleur profonde & vive, accompagnée d'une tenſion & d'un gonflement inflammatoire, qui ſe borne aſſez communément à la phalange affectée, & qui ne paſſe guère le doigt. La fievre, les inſomnies, les agitations, & le délire accompagnent plus particulierement la troiſieme & la quatrieme eſpece de *panaris*.

Les cauſes des *panaris* ſont externes & internes: une piquure, un petit éclat de bois qui ſera entré dans le doigt, une contuſion, une brûlure, l'irritation de quelques fibres qu'on aura tiraillés en arrachant quelques-unes des excroiſſances appellées vulgairement *envies*, ſont les cauſes externes des *panaris*; le virus vénérien, le ſcrophuleux, & le cancéreux, en ſont quelquefois les cauſes internes.

Quoique les *panaris* different par leurs ſieges & par leurs ſymptomes, ils préſentent les mêmes indications curatives dans le commencement; la ſaignée réitérée à proportion de la violence des accidens, la diette, les cataplaſ-

taplaſmes anodins, émolliens & réſolutifs, & tout ce qui eſt propre à calmer l'inflammation, convient lorſque le mal n'a pas fait encore de progrès conſidérables : quelques perſonnes ont été guéries en trempant pluſieurs fois le doigt dans de l'eau chaude, & l'y tenant auſſi long-tems qu'il eſt poſſible. Riviere rapporte dans ſes *Obſervations* deux cas aſſez ſinguliers de perſonnes attaquées de *panaris*, qui en furent guéries, l'une par réſolution, & l'autre par ſuppuration en tenant le doigt dans l'oreille d'un chat. La chaleur modérée de cette partie, & la qualité de l'humeur cérumineuſe qui exude des glandes peuvent ouvrir les pores du doigt, en relâcher les parties trop tendues par la conſtriction inflammatoire, & diſſiper l'humeur qui y eſt arrêtée, ou bien en procurer une bonne & louable ſuppuration, ſi par l'état des choſes la tumeur eſt diſpoſée à cette terminaiſon.

Après avoir employé inutilement les remedes anodins & réſolutifs, on a recours aux maturatifs. *Voyez* MATURATIFS. Quand le *panaris* eſt de la ſeconde eſpece, le pus ſe manifeſte bien-tôt par une petite tumeur avec fluctuation, il faut en faire l'ouverture avec le biſtouri ou la lancette. *Voyez* ABSCÈS. Quand le *panaris* eſt de la troiſieme eſpece, il ne faut pas attendre que le pus ſe faſſe appercevoir; les accidens ſont trop violens, & on riſque beaucoup en différant l'ouverture. Il faut y déterminer le malade & le mettre en bonne ſituation, de maniere qu'il ait le coude appuyé contre quelque choſe de ferme: le malade ne pourra retirer ſa main ſi le coude ne peut reculer. Alors on prend un biſtouri avec lequel on fend le doigt & la gaîne; dès qu'on a pénétré juſqu'au tendon, on ſe ſert d'une ſonde cannelée fort déliée, qu'on introduit dans la gaîne pour conduire le biſtouri qui doit la débrider dans toute ſon étendue, tant ſupérieurement qu'inférieurement: l'ouverture qui ſuffit pour donner iſſue à la matiere, n'eſt pas ſuffiſante pour le traitement; il faut en outre couper les deux levres de l'inciſion pour que les panſemens ſoient plus commodes & moins douloureux; on panſe la plaie en premier appareil avec de la charpie ſéche; on applique des cataplaſmes pour procurer la détente des parties & ſoulager le malade, & l'on en continue l'uſage juſqu'à ce que les accidens ſoient paſſés & que la ſuppuration ſoit bien établie.

On ſe ſert dans la ſuite des panſemens d'un petit plumaceau trempé dans l'eſprit de térébenthine qui s'applique immédiatement ſur le tendon, & on fait ſupparer les tégumens par les remedes digeſtifs. Il ſe fait ſouvent exfoliation du tendon, & le malade perd la flexion du doigt, c'eſt un inconvénient de la maladie, & non la faute de l'opération ni de l'opérateur.

Lorſque l'on fait l'opération à tems, l'ouverture de la gaîne arrête le progrès du mal; mais ſi l'étranglement cauſé par les bandes ligamenteuſes qui entrent dans la ſtructure de cette partie n'a pas été détruit avant la formation du pus, il faut prolonger l'inciſion juſque dans le creux de la main quand il s'y eſt fait un abſcès. S'il y avoit du pus ſur le muſcle quarré pronateur, il faudroit pour donner iſſue à la matiere faire fléchir le poignet, & introduire ſous le ligament annulaire, par l'ouverture de l'intérieur de la main, une ſonde cannelée, au moyen de laquelle on fera une inciſion qui pénétrera entre les tendons fléchiſſeurs des doigts, juſqu'au foyer de l'abſcès. On paſſe enſuite un ſeton de la main au poignet; c'étoit la pratique de M. Thibaut, premier chirurgien de l'hôtel-dieu de Paris. Si les accidens continuoient & qu'on jugeât qu'ils vinſſent de l'étranglement cauſé par le ligament annulaire commun, il faudroit le couper; le chirurgien doit avoir dans ce cas la prudence d'avertir que le malade en demeurera eſtropié, & qu'il ne ſe détermine à faire cette opération que pour lui ſauver la vie. Si les accidens venoient du tendon, on pourroit l'emporter entierement. M. Petit a pratiqué cette opération avec ſuccès, en coupant d'abord l'attache du tendon à la phalange, il le tiroit enſuite de deſſous le ligament annulaire, & le coupoit dans ſon corps charnu.

Lorſque l'affection de la gaîne & du tendon forme un *panaris* de la troiſieme eſpece, ces parties ſont quelquefois affectées conſécutivement dans le *panaris* de la ſeconde eſpece, lorſque l'ouverture n'en a pas été faite à propos. Si l'on tarde trop, le pus qui eſt ſous la peau comme dans un abſcès ordinaire, la perce; la partie la plus ſéreuſe dilacere & ſouleve l'épiderme, & forme une tumeur tranſparente qui reſſemble au *panaris* de la premiere eſpece. Lorſqu'on a enlevé l'épiderme, on apperçoit à la peau un petit trou par où le pus ſort. Il faut y introduire une ſonde cannelée, & à ſa faveur ouvrir la tumeur dans toute ſon étendue, avec les attentions que nous avons décrites. Le ſéjour du pus a ſouvent altéré la gaîne & le tendon, & il y a des *panaris* de la ſeconde eſpece dont la matiere eſt de ſi mauvais caractere qu'elle altere les os, d'où s'enſuit la perte des doigts.

Pour la quatrieme eſpece de *panaris*, on doit mettre en uſage dans le commencement les ſecours indiqués généralement pour calmer l'inflammation; ſi la tumeur ſuppure, on en fait l'ouverture; on eſt ſouvent obligé de faire une inciſion de chaque côté du doigt; il eſt bien rare que le malade conſerve la phalange: cet os eſt ſi ſpongieux qu'il eſt preſque toûjours altéré juſque dans ſon centre; il ſe ſépare par la ſuppuration des ligamens, après quoi la plaie ne tarde pas à guérir; pour abréger la cure, on peut faire l'amputation de la phalange; mais cela étant un peu douloureux, la plûpart des malades préferent la chûte naturelle de l'os; pour l'accélerer on panſe avec la teinture de myrrhe & d'aloës, ou d'autres médicamens exfoliatifs. *Voyez* EXFOLIATION.

L'appareil après l'opération du *panaris* ſe fait en appliquant par-deſſus de la charpie, dont on remplit & couvre l'inciſion, une petite compreſſe circulaire, une autre en croix de Malte, compreſſe dont le plein eſt poſé ſur le bout du doigt, & dont les quatre chefs entourent le doigt en-deſſus, en-deſſous, & aux parties latérales; on maintient le tout avec une petite bandelette coulée circulairement ſur la partie en doloire. *Voyez* DOLOIRE. Dans les premiers tems on met le bras en écharpe, *voy.* ECHARPE, & ſur la fin de la cure on met le doigt dans une eſpece d'étui de peau ou de taffetas qu'on appelle *un doigtier*.

M. Aſtruc, auteur d'un traité des tumeurs & des ulcères, *imprimé à Paris en* 1759, *chez Cavelier*, prétend que les auteurs qui ont multiplié les eſpeces de *panaris*, n'ont connu ni la nature ni le ſiége de cette maladie. Il reſtraint cette dénomination au dépôt d'une très-petite quantité de lymphe rouſsâtre ou ſanguinolente, qui ſe forme entre la racine de l'ongle & la couche cartilagineuſe qui recouvre le périoſte, & contre laquelle l'ongle eſt attaché; ce léger commencement peut avoir les ſuites les plus dangereuſes, par les accidens qui ſurviennent, ſi on ne les prévient pas à tems par la méthode de *Fabricius Hildanus*. Cet auteur rapporte dans ſes *Obſervations*, qu'ayant été pluſieurs fois appellé dans le commencement du *panaris*, il ſe hâtoit de faire ſur-le-champ une inciſion à la peau qui couvre la racine de l'ongle où étoit le mal; qu'il y découvroit, après avoir raclé la racine de l'ongle, un ou deux petits points ou taches ſur l'ongle, & que les ayant ouvert avec la pointe du biſtouri, il en ſortoit une ou deux gouttes d'une lymphe rouſſe, ce qui procuroit ſur-le-champ la guériſon du malade. Gui de Chauliac & Jean de Vigo regardoient le *panaris* comme une maladie mortelle. Celui-ci dit qu'il n'y connoît point de plus grand remede que d'ouvrir le doigt promptement avant la parfaite maturation de l'abſcès. Ambroiſe Paré s'applaudit d'avoir ſuivi ce précepte. Après avoir laiſſé couler le ſang, il faiſoit tremper le doigt dans du vinaigre chaud, où l'on avoit fait diſſoudre de la thériaque. Il regardoit le *panaris* comme une maladie cauſée par une humeur vénéneuſe. M. Aſtruc dit que le *panaris* n'arrive jamais qu'aux gens de travail qui ſont expoſés à ſe piquer ou à ſe coigner les doigts, enſorte que la cauſe eſt toujours externe. En n'admettant pour vrai *panaris* que la tumeur aux environs de l'ongle, ſuivant la définition, on ne détruit point la vérité des faits & l'exiſtance des maladies qui ont fait établir les différentes eſpeces que nous avons décrites dans cet article, & qu'il eſt indiſpenſable de connoître & de ſavoir traiter. (*Y*)

PANARUCAN, (*Géog. mod.*) ville des Indes, capitale d'un petit royaume de même nom, dans l'île de Java, à 10 lieues nord de Palambuan; le roi du lieu eſt payen ainſi que ſes ſujets. *Long.* 128. 10. *lat.* 7. 39. (*D. J.*)

PANATHÉNÉES, ſ. f. pl. (*Antiq. grecq.*) anciennement *athénées*. Les *panathénées*, [illegible], étoient des fêtes célébrées à Athenes en l'honneur de Minerve, elles furent d'abord inſtituées en Grece par Erictonius, fils de Vulcain, ou comme d'autres le prétendent, par Orphée.

Divers peuples depuis Cécrops & ſes ſucceſſeurs juſqu'à Théſée, habitoient les différentes bourgades de l'Attique: chaque bourgade avoit ſes magiſtrats, & dans chaque endroit la police & la juſtice s'adminiſtroient ſans nulle dépendance réciproque; on ne reconnoiſſoit Athenes pour ville principale qu'en tems de guerre. Théſée parvenu à la royauté, entreprit de lier ces parcelles de gouvernement, juſques-là fort détachées; il réuſſit dans ſon projet; les villes ſubalternes s'incorporerent en une ſeule, & l'auteur de cette réunion mémorable réſolut d'en

éternifer la mémoire en rétabliffant les *panathénées*; quelques auteurs même affurent que ce fut lui qui les inftitua.

Quoi qu'il en foit, on recevoit à ces fêtes, fuivant l'intention de Théfée, tous les peuples de l'Attique dans la vûe de les habituer à reconnoître Athènes, où elles fe célébroient, pour la patrie commune. Ces fêtes dans leur fimplicité & dans leur premiere origine ne duroient qu'un jour; mais enfuite leur pompe s'accrut, & on leur donna un terme plus long.

On établit alors de grandes & de petites *panathénées*; les grandes fe célébroient tous les cinq ans, le 23 du mois Hécatombeon, & les petites fe folemnifoient tous les trois ans, ou plûtôt tous les ans le 20 du mois Thurgelion; chaque ville de l'Attique, chaque colonie athénienne, dans ces occafions, devoit en forme de tribut un bœuf à Minerve; la déeffe avoit l'honneur de l'hécatombe, & le peuple en avoit le profit: la chair des victimes fervoit à régaler les fpectateurs.

On propofoit à ces fêtes des prix pour trois fortes de combats; le premier qui fe faifoit le foir, & dans lequel les athletes portoient des flambeaux, étoit originairement une courfe à pié; mais depuis elle devint une courfe équeftre, & c'eft ainfi qu'elle fe pratiquoit du tems de Platon. Le fecond combat étoit gimnique, c'eft-à-dire que les athletes y combattoient nuds, & il avoit fon ftade particulier, conftruit d'abord par Lycurgue le rétheur, puis rétabli magnifiquement par Hérodes Atticus. Le troifieme combat inftitué par Périclès, étoit deftiné à la poéfie & à la mufique.

On y voyoit difputer à l'envi d'excellens chanteurs, qu'accompagnoient des joueurs de flûte & de cithare; ils chantoient les louanges d'Harmodius, d'Ariftogiton, & de Thrafybule. Des poëtes y faifoient repréfenter des pieces de théâtre jufqu'au nombre de quatre chacun, & cet affemblage de poëmes s'appelloit *tétralogie*; le prix de ce combat étoit une couronne d'olivier & un barril d'huile exquife, que les vainqueurs par une grace particuliere accordée à eux feuls, pouvoient faire tranfporter où il leur plaifoit hors du territoire d'Athènes; ces combats, comme on vient de le dire, étoient fuivis de feftins publics & de facrifices qui terminoient la fête.

Telle étoit en général la maniere dont fe célébroient les *panathénées*, mais les grandes l'emportoient fur les petites par leur magnificence, par le concours du peuple, & parce que dans cette fête feule, on conduifoit en grande & magnifique pompe un navire orné du voile ou du *peplus* de Minerve, & après que ce navire, accompagné du plus nombreux cortége, & qui n'alloit en avant que par des machines, avoit fait plufieurs ftations fur la route, on le ramenoit au même lieu d'où il étoit parti, c'eft-à-dire au céramique.

On fait que le péplus de Minerve étoit une robe blanche fans manches, brochée d'or, où étoient repréfentées, non-feulement les mémorables actions de cette déeffe, mais encore celle de Jupiter, des héros, & même de ceux qui avoient rendu de grands fervices à la république. A cette proceffion affiftoient toutes fortes de gens vieux & jeunes, de l'un & de l'autre fexe, portant tous à la main une branche d'olivier pour honorer la déeffe, à qui le pays étoit redevable de cet art utile. Tous les peuples de l'Attique fe faifoient un point de religion de fe trouver à cette fête; de-là vient fon nom de *panathénées*, comme fi l'on difoit les *athènes de toute l'Attique*. Les Romains les célébrerent à leur tour, mais leur imitation ne fervit qu'à relever davantage l'éclat des vraies *panathénées*. (*D. J.*)

PANAY, (*Géog. mod.*) île d'Afie, d'environ 100 lieues de tour, c'eft la mieux peuplée & la plus fertile des Philippines; elles appartient aux Efpagnols. *Long.* 137. 40-139. *lat.* 10. 11-30.

PANBEOTIES, f. f. (*Antiq. greq.*) en grec πανβοιώτια, fête qui fe célébroit dans toute la Béotie. On s'affembloit près de Chéronée au temple de Minerve Ionienne. Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xxij. tom. I. p.* 444.

PANCALE *ou* PANCALIER, (*Géog. mod.*) bourgade de Piémont, dont quelques-uns font une ville, & qui eft fituée à un mille de Pô, à 3 lieues au-deffus de Turin.

PANCARPE, (*Gymnaft. athlétiq.*) fpectacle des Romains où certains hommes forts, hardis & exercés combattoient contre toutes fortes de bêtes moyennant une fomme d'argent. Le mot *pancarpe* fignifie proprement un *compofé de toute forte de fruits*, du grec πᾶν, *tout*, & καρπὸς, *fruit*; enfuite on l'a donné à ce qui contenoit toutes fortes de fleurs, puis à ce qui étoit compofé de diverfes chofes, enfin par métaphore à ce combat public, où l'on faifoit paroître des animaux de différentes efpeces. Le lieu de ce fpectacle étoit l'amphithéatre de Rome; & ces fortes de jeux ont duré jufqu'au tems de l'empereur Juftinien, qui régnoit dans le fixieme fiecle.

Quelques auteurs confondent le *pancarpe* avec la fylve; mais il y a cette différence entre ces deux divertiffemens publics, que le *pancarpe* étoit un combat contre les bêtes qui fe faifoiet dans l'amphithéâtre; & que la fylve étoit une efpece de chaffe, que l'on repréfentoit dans le cirque. Dans le *pancarpe*, c'étoient des hommes gagés qui combattoient; & dans la fylve, c'étoit le peuple qui chaffoit au milieu d'une forêt artificielle. (*D. J.*)

PANÇARTE, f. f. AFFICHE, (*Gramm. & Comm.*) on le dit plus particulierement de celle qu'on met à la porte des bureaux des douanes & autres lieux & paffages où l'on leve quelques droits ou impofitions fur les marchandifes. Elles doivent contenir la taxe qui en eft faite, & fouvent le titre en vertu duquel on leve les droits. On appelle *fermier de la pancarte* celui qui afferme les droits taxés par la *pancarte*. *Diction. de commerce.*

PANCERNES, (*Hift. militaire de Pologne.*) gendarmerie de Pologne. La Pologne eft aujourd'hui le feul pays où l'on voie une cavalerie toute compofée de gentilshommes, dont le grand duché de Lithuanie fournit un quart; & cette cavalerie fait la principale force de l'état; car à peine l'infanterie eft-elle comptée. Elle fe divife en houffarts & en *pancernes*: les uns & les autres compris fous le nom commun de *towarisz*, c'eft-à-dire *camarades*. C'eft ainfi que les généraux & le roi lui-même les traite. Un mot produit fouvent de grands effets.

Les houffarts font formés de l'élite de la nobleffe qui doit paffer par ce fervice pour monter aux charges & aux dignités. Les *pancernes*, compofés auffi de nobleffe, ne different des houffarts que par la chemife de maille en place de cuiraffe; & on ne les examine pas auffi rigoureufement fur leur généalogie. Ce ne font point des régimens, mais des compagnies de deux cens maîtres appartenantes aux grands de l'état, fans excepter les évêques qui ne faifant pas le fervice par eux-mêmes, donnent de fortes penfions à leurs lieutenans. *L'abbé Coyer.* (*D. J.*)

PANCHÉE, (*Géog. anc.*) *Panchæa*, *Panchaïa*, île de l'Océan proche de l'Arabie. Diodore de Sicile, *l. V. c. xlij.* dit qu'elle étoit habitée de naturels du pays, appellés *Panchai*, & d'étrangers océanites, Indiens, Crétois & Scythes. Il donne à cet île une ville célebre, nommée *Panara*, dont les habitans étoient les plus heureux hommes du monde. *Voyez* PANARA.

Par malheur *Panara*, le bonheur de fes habitans, & l'île même de *Panchée*, ainfi que le temple magnifique de Jupiter Triphylien, ont été forgés par l'ingénieux Echemere, que Diodore de Sicile a copié. Echemere peignit cette île comme une terre délicieufe, un paradis terreftre, où fe trouvoient des richeffes immenfes, & qui n'exhaloit que des parfums.

Callimaque prefque contemporain du philofophe Meffénien ou Tégéates, & fur-tout Eratofthène, mirent eux-mêmes la *Panchée* au nombre des fables, & prouverent que c'étoit une pure fiction. Polybe en étoit pleinement convaincu. Plutarque déclare que l'île *Panchée* avoit échappée jufqu'à fon tems aux recherches des navigateurs grecs & barbares.

Mais les poëtes n'ont pas cru devoir manquer d'orner leurs ouvrages de cette région imaginaire; j'en ai pour témoins ces beaux vers de Virgile dans fes Georgiques:

Sed neque Medorum fylvæ ditiffima terra
Nec pulcher Ganges, atque auro turbidus Hermus,
Laudibus Italiæ certent, nec Bactra, nec Indi
Totaque thuriferis Panchaïa *dives arenis.*

„ Cependant ni l'opulente Médie, ni les pays arrofé par
„ le fleuve du Gange, ni les bords de l'Hermus dont
„ les flots roulent de l'or, ni l'Inde, ni le pays des Bac-
„ triens, ni la fertile *Panchaïe*, où croît l'encens, n'ap-
„ prochent pas de nos campagnes d'Italie „. (*D. J.*)

PANCHRESTE, f. m. *en Médecine*, panacée ou remede propre à toutes fortes de maladies. *Voyez* PANACÉE.

PANCHRISTAIN, f. m. nom que l'on donnoit chez les anciens aux pâtiffiers qui faifoient des gâteaux avec le miel, & autres fubftances douces & fucrées.

PANCHRUS, f. m. (*Hift. nat.*) nom donné par quelques anciens auteurs à une pierre, dont ils ne nous apprennent rien, finon qu'on y voyoit toutes les couleurs. Peut-être ont-ils voulu défigner l'*opale* fous ce nom.

PANCHYMAGOGUE, f. m. (*Médecine.*) de πᾶν, *tout*, χυμὸς, *humeur*, & ἄγω, *expulfer*; nom que l'on

donne à quelques extraits cathartiques, qui passent pour ayant la vertu de purger toutes les humeurs: mais ces compositions sont peu fréquentes chez nos Apoticaires. *Voyez* Hartman *in Crollium*. Schroder *Pharmacop.*

Nos hydragogues, le syrop de cinq racines de nos boutiques, l'opiate mésentérique, les pilules aloétiques, les pilules cochices sont aussi efficaces & plus sûres que ces remedes *panchymagogues*.

PANCHYMAGOGUE, *extrait*, (*Pharmacie.*) prenez pulpe seche de coloquinte séparée & mondée des semences, une once & demie; feuilles de sené mondé, d'hellebore noir, de chacun deux onces; agaric une once: pilez-les ensemble, ajoutez-y eau de pluie, quantité suffisante; faites-les macérer pendant deux jours; passez-les après les avoir fait bouillir légerement; exprimez le marc; décantez cette décoction après qu'elle sera reposée; évaporez-la ensuite au bain marie, à consistence d'extrait: ajoutez-y résine de scammonée d'Alep, une once; extrait d'aloës, deux onces; especes diarrhodon abbatis, une once; épaississez le tout au bain marie à consistence d'extrait.

Ce remede est un excellent hydragogue. La dose sera d'un scrupule jusqu'à deux & plus, selon les cas & les circonstances. Ce remede est violent, il demande extrèmement de prudence.

PANCLADIE, s. f. (*Antiq. greq.*) πανκλάδια, fête que les Rhodiens célebroient au tems de la taille de leurs vignes. Potter, *Archæol. græc. t. I. p.* 419.

PANCRACE, s. m. (*Art gymnast.*) exercice gymnique, formé de la lutte simple & de la lutte composée. Dans cet exercice, l'on faisoit effort de tout son corps, comme l'indique le mot grec. Ainsi la lutte & le pugilat réunis formoient le *pancrace*. Il empruntoit les secours & les contorsions de la lutte, & prenoit du pugilat l'art de porter les coups avec succès & celui de les éviter. Dans la lutte, il n'étoit pas permis de jouer des poings, ni dans le pugilat de se colleter. Dans le *pancrace* au contraire, si l'on avoit droit d'employer toutes les secousses & toutes les ruses pratiquées dans la lutte, on pouvoit encore y ajouter pour vaincre le secours des poings & des piés, même des dents & des ongles, & l'on sent que ce combat n'étoit ni moins dangereux, ni moins terrible que les deux autres.

Arrichion ou Arrachion, pancratiaste aux jeux olympiques, se sentant prêt à être suffoqué par son adversaire qui l'avoit saisi à la gorge, mais dont il avoit attrapé le pié, lui cassa un des orteils; & par l'extrème douleur qu'il lui fit, l'obligea à demander quartier. Dans cet instant même, Arrachion expira. Les Agonothetes le couronnerent, & on le proclama vainqueur tout mort qu'il étoit. Philostrate a fait la description d'un tableau qui représentoit cette avanture.

Le combat du *pancrace* fut admis aux jeux olympiques dans la xxviij. olympiade; & le premier qui en mérita le prix, fut le syracusain Lygdanius, que ses compatriotes mettoient en parallele avec Hercule pour la taille.

Pausanias parle dans ses *éliaques* d'un fameux pancratiaste, nommé *Sostrate*, qui avoit été couronné douze fois, tant aux jeux néméens qu'aux isthmiques, deux fois aux pythiens, & trois fois à Olympie, où l'on voyoit sa statue du tems de cet historien. (*D. J.*)

PANCRAINS, (*Marine.*) *Voyez* MANŒUVRES.

PANCRATIASTES, s. m. pl. (*Hist. anc. gymn.*) athletes qui s'adonnoient sur-tout à l'exercice du pancrace. On donnoit quelquefois ce nom à ceux qui réussissoient dans les cinq sortes de combats compris sous le titre général de *pentathle*, qu'on appelloit aussi *pancratie*, parce que les athletes y déployoient toutes leurs forces.

PANCRATIE, s. f. (*Littérat.*) nom que les Grecs donnoient aux cinq exercices gymniques, qui se pratiquoient dans les fêtes & les jeux; savoir le combat à coups de poings, la lutte, le disque, la course & la danse. Ceux qui faisoient tous ces exercices, étoient nommés *pancratiastes*, ainsi que ceux qui y remportoient la victoire. Potter, *Archæol. græc. tom. I. pag.* 444.

PANCRATIEN, VERS, (*Littérat.*) nom d'une sorte de vers grec, composé de deux trochées & d'une syllabe surnuméraire, comme

Φεῦγε λοιδορῶν
Auctor optimus
Nulla jam fides.

Pancrate en est apparemment l'inventeur. On ne sait point au juste en quel tems il florissoit; mais il est certain qu'il étoit plus ancien que Méléagre, autre poëte, qui vivoit sous les premiers successeurs d'Alexandre.

PANCRATIUM, (*Botan.*) grand narcisse de mer, *narcissus maritimus* de C. B. & de Tournefort; c'est une grosse racine bulbeuse, charnue, semblable à la scille, & qui croît au bord de la mer. Elle pousse des feuilles faites comme celles du narcisse, plus longues & plus grosses, du milieu desquelles s'éleve un tige à la hauteur d'environ un pié, anguleuse, portant en sa sommité des fleurs longues, blanchâtres, disposées en étoiles, & d'une odeur douce. Après ces fleurs naissent de petites pommes anguleuses, remplies de semences menues; cette plante a les vertus de l'oignon de scille, mais beaucoup moindres. (*D. J.*)

PANCRÉAS, subst. masc. *en Anatomie*, nom d'une glande conglomerée, située dans le bas-ventre derriere la partie supérieure de l'estomac, depuis la rate à laquelle elle est attachée par l'épiploon jusqu'au duodenum; elle reçoit une infinité d'artérielles de la céliaque, & elle sépare une humeur qui se rend dans un conduit commun, lequel s'ouvre dans le duodenum. *Voyez* DUODENUM. *voyez* aussi *Planches anat.*

Le *pancréas* a été ainsi nommé par des anciens, parce qu'il leur a paru n'être composé que de chair, σαρκικός. Suivant Boerhaave, le *pancréas* est long de près de six pouces, large de deux, & pese quatre onces; mais toutes ces mesures varient dans différens auteurs. Heister donne au *pancréas* le poids de trois onces, Warthon de cinq, le D. Haller dit que ce poids peut être plus grand; au reste tout varie tellement dans divers sujets, qu'il est absolument impossible d'assigner une mesure juste. Le *pancréas* est situé transversalement, & il a sa grosse extrémité placée derriere la partie supérieure de l'estomac transversalement, par rapport à la rate à laquelle l'épiploon lie ce corps glanduleux; de sorte que sa partie moyenne est très-antérieure, & descend de l'estomac jusqu'au duodenum, où il se prolonge un peu devant cet intestin, jusques-là d'autant plus épais qu'il tient plus la droite. Mais de l'endroit où cette grosse extrémité s'attache à la courbure du duodenum, elle se dilate quelquefois de quelque pouces pour former le petit *pancréas* de M. Winslow, qu'Eustache & bien d'autres ont vû & représenté non-seulement dans l'homme, mais dans le chien & dans le castor, &c. En général cette glande, la plus considérable du bas-ventre & de tout le corps, est couverte par l'estomac & par la substance cellulaire du mesocolon qui recouvre en même tems le duodenum; de sorte qu'engagé dans sa duplicature, il a le mesocolon & dessous & dessus lui: cette structure s'observe très-bien dans l'homme où le *pancréas* est d'une grosseur médiocre; car il est si considérable & d'une étendue si énorme dans les poissons & autres petits animaux, qu'il occupe presque toute la capacité de l'abdomen. Le *pancréas* d'Asellius n'est point celui-ci; il a été découvert par Wirsung, & mérite seul le nom de *pancréas*; l'autre n'est qu'un amas de glandes conglobées mésentériques.

Le *pancréas* a plusieurs arteres dont le nombre varie, mais qui viennent toutes de l'artere splénique, continuant leur chemin sous le *pancréas* vers la rate: il en a encore d'autres où il est voisin du duodenum, de la doudenale, de la gastroépiploïque & de la mésentérique supérieure. Les veines ont une semblable origine; elles partent de la veine splénique; de plus il en vient de la doudénale, de la pilorique & de la gastroépiploïque droite.

Les nerfs viennent du plexus sémilunaire du bas-ventre, du plexus mésentérique, des nerfs hépatiques, des spléniques; ils rampent avec les vaisseaux dans la membrane cellulaire par la propre substance du *pancréas*, dont chaque grain a son petit faisceau. Les vaisseaux lymphatiques n'y sont pas rares. Ils ont été vûs par Marechet & par Pecquet. Il ne faut pas les confondre avec les vaisseaux lactés, semés dans le centre du mésentere, comme ont fait Asellius & Veslingius, depuis les anciens qui donnent tous ces vaisseaux lactés au *pancréas*. *Voyez* LACTÉ.

Le *pancréas* a un conduit formé par tous les rameaux qui partent de tous les petits grains qui le composent; situé dans la partie moyenne, il en suit presque la direction; il reçoit un autre rameau de la partie du *pancréas*, qui descend le long du duodenum, & s'ouvre avec lui dans le canal cholédoque, après avoir traversé toutes les membranes de l'intestin duodenum; ce conduit est quelquefois double; Hérophile & Eudeme le connoissoient: Maurice Hoffman le fit voir double à Wirsung, dans le poulet-d'inde en 1641; & Wirsung l'ayant démontré le premier publiquement, son nom est resté à ce conduit. *Voyez* WIRSUNG.

C'est par ce conduit que le suc *pancréatique* est porté dans le duodenum. *Voyez* PANCRÉATIQUE & DUODENUM.

Les auteurs praticiens font mention d'abſcès au *pancréas*, mais on ne les a jamais découverts qu'après la mort des malades, & l'on s'en eſt douté fortement par quelques ſymptomes du mal, & le pus rendu par les ſelles. Les tumeurs de cette glande ne peuvent guere s'appercevoir au toucher, à cauſe de la poſition de l'eſtomac qui couvre le *pancréas*; cependant on ſoupçonne l'exiſtence du mal par la difficulté de reſpirer, par des vomiſſemens, & par une diarrhée bilieuſe, accompagnée de douleurs à la région lombaire.

Au reſte, l'Anatomie comparée fournit aux curieux une grande variété ſur la forme, la ſtructure, la groſſeur, & l'inſertion du *pancréas* dans les divers animaux. Il eſt d'une étendue ſi énorme dans quelques poiſſons, qu'il occupe preſque toute la capacité de l'abdomen. Le poiſſon que M. Perrault appelle *lien*, a 440 *pancréas*, & cinq ouvertures dans l'inteſtin qui répondent à cinq branches, dont il y en a trois qui ont chacune 80 *pancréas*, & deux qui en ont chacune 100. (*D. J.*)

PANCRÉATIQUE, CONDUIT, (*Anatomie.*) conduit particulier qui ſe trouve le long du milieu de la largeur du *pancréas*; il eſt très-mince, blanc, & preſque tranſparent. Il s'ouvre par l'extrémité de ſon tronc dans l'extrémité du conduit cholédoque. De-là le diametre de ce trou diminue peu-à-peu, & ſe termine en pointe du côté de la rate. Les petites branches collatérales ſont auſſi à proportion un peu groſſes vers le tronc, fort déliées vers les bords du *pancréas*, & toutes ſituées ſur un même plan à-peu-près comme les petites branches de la plante appellée *fougere*; ce conduit reſſemble à une veine vuide; ſa groſſeur approche de celle d'un tuyau de paille.

Maurice Hoffman a découvert le premier à Padoue en 1641 le conduit *pancréatique* dans un coq-d'inde; & l'année ſuivante en 1642, Wirſung l'a découvert dans l'homme; c'eſt le témoignage de Thomas Bartholin qui étoit préſent; & ſon témoignage eſt ſi précis, que le *conduit pancréatique* a été nommé depuis par les Anatomiſtes *conduit de Wirſung*.

Ce conduit ſe trouve quelquefois double dans l'homme, ce qui eſt commun aux oies, aux canards, aux coqs d'Afrique, aux faiſans; il eſt triple dans nos coqs, dans les pigeons, dans l'aigle, *&c.* il n'eſt pas toujours également étendu ſelon ſa longueur: il traverſe les tuniques du duodenum, & s'ouvre dans le canal cholédoque pour l'ordinaire un peu au-deſſus de la pointe ſaillante de l'ouverture de ce canal; quelquefois il s'ouvre immédiatement dans le duodenum.

Ceux qui ſe mêlent d'injections anatomiques nous ont appris que c'eſt par ce canal que tous les points du pancréas, pourvû qu'on ait eu ſoin de le bien laver auparavant, peuvent être parfaitement remplis de matiere céracée. Formé par la derniere réunion de tous les émiſſaires qui partent de chaque grain glanduleux, il rampe par la membrane cellulaire dans la circonférence externe du duodenum; il perce enſuite la tunique muſculeuſe, & s'ouvre dans la cavité de l'inteſtin. Son obliquité doit conſéquemment empêcher toutes les liqueurs des inteſtins d'entrer dans le pancréas; c'eſt par le conduit de Wirſung que le pancréas ſouffrant quelque extravaſation de ſang peut s'en décharger par les ſelles; il en faut dire autant de ſon abſcès, auſſi bien que de ceux du foie, dont le pus peut s'évacuer par la même route. (*D. J.*)

PANCRÉATIQUE, *ſuc*, (*Phyſiolog.*) ſuc lymphatique qui découle du pancréas par le canal de Wirſung dans le duodenum.

Cette liqueur toute ſimple qu'elle eſt a produit ſur la fin du dernier ſiecle une hypothèſe qui a fait de grands ravages en Médecine, je veux parler de l'hypothèſe de Van-Helmont, adoptée & vivement défendue par Sylvius de le Boé, ſur l'acidité du *ſuc pancréatique*, & ſa fermentation avec la bile; ſource, à ce qu'ils croyoient, de toutes les maladies aigues & chroniques. La Phyſiologie & la Pathologie ont long-tems porté ſur cette chimere que le ſuffrage, l'éloquence, les leçons & les écrits du fameux profeſſeur de Leyde n'avoient que trop accréditée. Heureuſement on eſt aujourd'hui revenu de ſon opinion, que je qualifierois de riſible, ſi elle n'avoit été le fondement de pratiques fatales au genre humain.

Le *ſuc pancréatique* eſt réellement une lymphe inſipide, claire, abondante, très-ſemblable à la ſalive par ſon origine, ſa tranſparence, ſon goût, ſa nature & les organes qui la filtrent ſans ceſſe; ce ſont de très-petites glandes conglomerées, leſquelles de pluſieurs n'en forment qu'une ſeule. Cette lymphe confondue avec la bile dans le vivant, ſéjournant dans le même tuyau, ſe mêlant également avec elle, ou même coulant ſeulement dans les inteſtins vuides, n'a aucun mouvement d'effervescence. C'eſt donc ſans raiſon qu'on a diſtingué ce ſuc de la ſalive, du ſuc ſtomacal, & du ſuc inteſtinal; ces liqueurs ſont les mêmes, elles ne ſont qu'une eau jointe à une huile fort atténuée & au ſel ſalé.

Le *ſuc pancréatique*, que nous venons de décrire, ſert beaucoup à la digeſtion. Son uſage eſt de diſſoudre les matieres gommeuſes, ſalines, mucilagineuſes, de délayer celles qui ſont trop épaiſſes, de rendre le chyle miſcible au ſang, de le mettre en état de paſſer par les vaiſſeaux lactées, de corriger les matieres âcres, de changer la viſcoſité, l'amertume & la couleur de la bile, d'adoucir ſon acrimonie, & de la mêler intimement au chyle: ſon uſage eſt encore de lubrifier par ſon onctuoſité la partie interne des inteſtins, de faire les fonctions de menſtrue & de véhicule, & finalement de changer les goûts, les odeurs, les qualités particulieres des alimens de façon qu'ils n'acquierent preſque qu'une ſeule & même nature. Il ne s'agit plus maintenant que de dire un mot de la force qui fait couler le *ſuc pancréatique*.

1° Comme l'artere qui porte le ſang dans le corps glanduleux du pancréas eſt près du cœur, l'impulſion du ſang eſt fort conſidérable; ainſi comme le ſang fournit toujours de nouveaux ſucs qui ſe filtrent, le premier qui a été filtré doit couler néceſſairement. 2°. Ce ſuc coulant des petites glandes par des petits tuyaux qui vont aboutir au grand canal du milieu, eſt exprimé dans le duodenum par le mouvement du diaphragme, par la preſſion du ventricule quand il eſt rempli, par la force des muſcles de l'abdomen, & finalement par l'action du corps.

On a tâché de calculer par des expériences ſur des animaux la quantité de la ſecrétion de ce ſuc dans le duodenum pendant un certain eſpace de tems, afin d'appliquer enſuite à l'homme le même calcul proportionnel. Graaf ayant percé le duodenum d'un dogue, inſinua une petite phiole dans le canal *pancréatique*, expérience très-difficile, & dans huit heures, il y coula une once entiere de liqueur. Schuyl en eut deux onces en trois heures, & Nuck trois onces en vingt-quatre heures; mais les expériences faites ſur des bêtes ne décident de rien, parce que les bas-ventre étant ouvert, les muſcles abdominaux ne compriment plus les parties internes, les viſceres n'ont plus leur même jeu, les vaiſſeaux excréteurs ſont reſſerrés par le froid; en un mot, toute l'économie eſt troublée par les tourmens de l'animal.

On a donc formé un autre calcul tiré de la groſſeur du pancréas de l'homme, relativement aux autres glandes ſalivaires, qui toutes enſemble ſont moins conſidérables que lui, & cependant ſuffiſent à une ſecrétion d'environ 12 onces en 24 heures. Il faut en même tems mettre en ligne de compte 1° l'agitation & les ſecouſſes que le diaphragme, le ventricule & les muſcles du bas-ventre doivent cauſer au pancréas à cauſe de leur ſituation & de leurs mouvemens continuels, au lieu que les glandes ſalivaires ne ſont ſoumiſes qu'à la foible action des muſcles de la reſpiration & de la déglutition, qui ne ſont pas toujours en jeu: 2° Ajouter au calcul le produit des vapeurs chaudes du bas-ventre, de même que le diametre du canal excrétoire du pancréas, qui a communément près d'une ligne dans l'état ſain. Il réſultera de ces conſidérations qu'il ſe doit faire une plus abondante ſecrétion dans le pancréas, que dans les glandes ſalivaires réunies toute proportion gardée, de ſorte que cette ſecrétion pourroit bien aller à 20 onces en 24 heures.

Mais que devient cette lymphe? En effet, de 20 onces de *ſuc pancréatique* il n'en ſort pas deux dragmes par les ſelles dans l'état naturel, comme le prouvent les excrémens qui ſont ſecs quand on ſe porte bien; il faut donc que cette quantité ſoit repriſe ou dans les veines lactées qui charient toujours une humeur lymphatique, ou dans les veines méſenteriques; & comme le chemin de la circulation eſt ici très-court par les arteres, cette humeur ſera repompée pluſieurs fois en peu d'heures, reportée au cœur, ſéparée de l'artere cœliaque, & coulera de nouveau dans le duodenum.

De cette abondance du *ſuc pancréatique* dans l'état naturel, & de la néceſſité dont il eſt pour la digeſtion & l'élaboration du chyle, il s'enſuit qu'il peut cauſer des dérangemens, s'il péche en défaut de qualité ou de quantité. En effet, s'il eſt trop abondant, les tuyaux excrétoires ne permettant point à la liqueur *pancréatique* de ſortir, les vaiſſeaux ſeront plus remplis dans le reſte du pancréas, lequel, par cette plénitude, deviendra ſuſceptible d'inflammation. D'un autre côté ſi le *ſuc pancréatique* peche en défaut de quantité, le duodenum ne recevra point la liqueur qui lui eſt néceſſaire pour dé-

délayer le chyle, & pour précipiter les excrémens. De plus, la bile ſera trop âcre, & pourra cauſer des diarrhées & des eſpeces de diſſenteries. Enfin, ſi ce ſuc ſéjourne trop dans le pancréas, il tendra à s'alkaliſer comme toutes les liqueurs du corps humain. (*D. J.*)

PANCRÉATICO-DUODENALE, *en Anatomie*, nom d'une artere qui ſe diſtribue au pancréas & au duodenum, & qui vient de la grande gaſtrique. Haller, *Icon. anat. faſ. II. Voyez* PANCRÉAS GASTRIQUE, &c.

PANDA, ſ. f. (*Mythol.*) déeſſe qui procure la liberté des chemins. Tatius voulant ſe rendre maître du capitole, invoqua la divinité qui pouvoit lui en ouvrir la route: lorſqu'il y fut arrivé, il rendit graces à cette divinité; & ne ſachant quel nom lui donner, il l'honora ſous celui de *Panda*. Elle devint la protectrice des voyageurs. La déeſſe de la paix fut auſſi appellée *Panda*, parce qu'elle ouvroit les portes des villes, que la guerre tenoit fermées: cependant Varron croit que *Panda* n'eſt qu'un ſurnom de Cérès, qui vient *à pane dando*, celle qui donne le pain aux hommes.

PANDÆA, (*Géog. anc.*) contrée de l'Inde en-deçà du Gange. Les femmes y avoient la ſouveraineté depuis qu'Hercule avoit donné ce pays à ſa fille Pandée, qui y étoit née, ſelon Arrien, *in Indicis*, *p.* 321. Ptolomée place quatre villes dans cette contrée. (*D. J.*)

PANDALEON, ſ. m. (*Pharm.*) eſt parmi les Médecins modernes la même choſe qu'un électuaire ſolide, ſinon qu'il reſte entier; car le ſucre ayant bouilli comme il faut, on le laiſſe durcir. En l'enfermant dans une boîte, le malade en prend un morceau comme un lambitif. Cette eſpece de ſucre ne differe des bâtons & des tablettes que par ſa figure. *Blanchard.*

Ce remede eſt ſemblable à un gâteau qui prend la forme de la boîte dans laquelle il eſt contenu; il eſt compoſé de poudres, de conſerves pectorales, de l'orange, de ſucre; on le donne dans le même deſſein que le looch. *Morelli.*

Il paroît qu'on peut faire de ces tablettes plus épaiſſes que les ordinaires de nos boutiques, dans le deſſein de remplir un nombre infini d'indications. *Voyez* TABLETTES & MEDICAMENS.

PANDATARIE, (*Géog. anc.*) île d'Italie dans la mer Tyrrhène, ſelon Pline, *l. III. c. vj.* Strabon, *l. V.* C'étoit autrefois un lieu d'exil où Auguſte fit renfermer ſa fille Julie. Agrippine y fut auſſi reléguée par Tibere, & y mourut. D. Mattheo Egitio prétend que cette île ſe nomme aujourd'hui *Ventotene*. (*D. J.*)

PANDECTES, ſ. f. pl. (*Juriſprud.*) eſt un nom que Juſtinien a donné au corps du Digeſte, pour exprimer que cette collection renferme toutes les queſtions controverſées, & les déciſions, & tout ce qui avoit été extrait des livres des Juriſconſultes. *Voyez le titre premier du Digeſte*, §. 1, *à la fin & au mot* DIGEST. (*A*)

PANDECTES FLORENTINES, ſont une édition du Digeſte faite à Florence ſur un manuſcrit célebre & ancien qui eſt dans cette ville.

Cette édition nous a appris pluſieurs choſes qui rendent inutile une bonne partie de ce qu'avoient écrit les anciens interprétes. *Voyez ce qui en a été dit au mot Digeſte de l'hiſt. de la Juriſprudence Romaine, par* M. Terraſſon. (*A*)

PANDÉMIE, (*Mythol.*) ſurnom de Vénus qui ſignifie *la populaire*, ou la déeſſe après laquelle tout le monde court.

PANDÉMON, (*Antiq. Greq.*) πάνδημον; c'étoit la même fête que les Athenées. Elle avoit pris ce nom du grand concours de peuple qui ſe raſſembloit pour la célébrer. Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xx. tom. I. p.* 422. (*D. J.*)

PANDICULATION, ſ. f. (*Médecine*,) *Pandiculation* dans un ſens général, c'eſt un violent mouvement des ſolides qui accompagne ordinairement l'action du bâillement, & qu'on appelle auſſi autrement *extenſion*. *Voyez* BAILLEMENT.

Pandiculation, ſe dit auſſi dans un ſens plus particulier, de cette inquiétude, de cette extenſion & malaiſe, qui accompagne ordinairement le friſſon d'une fievre intermittente. *Voyez* FIEVRE INTERMITTENTE.

On ſuppoſe qu'il provient d'une dilatation convulſive des muſcles, par laquelle la nature tâche de rejetter quelque choſe qui la gêne.

PANDIE, ſ. f. (*Antiq. Greq.*) πάνδια, fête des Athéniens en l'honneur de Jupiter. Vous trouverez l'origine de cette fête dans Potter. *Archæol. græc. l. II. c. xx. tome I. p.* 422. (*D. J.*)

PANDIONIDE, ſ. f. une des douze tribus d'Athènes, ainſi nommée du roi Pandion. La tribu *pandionide* étoit compoſée de dix peuples ou communautés

PANDORE, ſ. f. (*Mythol.*) nom de la premiere femme, ſelon Héſiode. On ne lit point ſans plaiſir dans ſa théogonie, & dans ſon traité des œuvres & des jours, tout ce que ſon imagination lui a ſuggéré ſur les graces de cette premiere femme, & les maux qu'elle a cauſés dans le monde.

Jupiter, dit-il, voulant ſe venger du vol que Prométhée avoit fait du feu, réſolut d'envoyer aux hommes un mal qu'ils aimaſſent, & auquel ils fuſſent inſéparablement attachés. Tous les dieux ſeconderent ſon deſſein. Vulcain forma avec de la terre & de l'eau, paîtris enſemble, une femme ſemblable aux déeſſes immortelles; Minerve la vêtit, & lui apprit les arts qui conviennent à ſon ſexe, celui entr'autres de faire de la toile; Vénus répandit l'agrément autour de ſa tête, avec le deſir inquiet & les ſoins fatigans. Les Graces & la déeſſe de la Perſuaſion ornerent ſa gorge d'un collier d'or, les Heures lui mirent ſur ſa tête des couronnes de fleurs; Mercure lui donna la parole avec l'art des menſonges, & celui d'engager les cœurs par des diſcours inſinuans & perfides. Enfin toutes les divinités de l'Olympe lui ayant fait des dons pour le malheur des hommes, elle reçut le nom de *pandore*; compoſé du mot πᾶν, qui ſignifie *tout*, & de celui de δῶρον, qui veut dire *préſent*.

Le poëte ajoute, que Jupiter dit à Mercure d'aller préſenter *Pandore* à Epimethée, qui la vit avec des tranſports d'admiration. En vain Prométhée lui avoit recommandé de ne point recevoir de préſens de la part de Jupiter, de crainte qu'il n'y eût caché quelque choſe de funeſte aux hommes. La vue de cette beauté lui fit oublier un avis de cette importance, & quand il s'en reſſouvint, il n'étoit plus tems. Juſques-là les mortels avoient vécu exempts des inquiétudes, & des maladies qui amenent la vieilleſſe; mais *Pandore* ayant levé le couvercle du vaſe où étoient renfermés les préſens des dieux, tous les maux en ſortirent en foule, & ſe répandirent ſur la face de la terre. A la vue de ce terrible ſpectacle, elle ſe hâta de refermer le vaſe; mais il étoit trop tard, & elle ne put y retenir que la ſeule eſpérance, qui elle-même étoit prête à s'envoler, & qui demeura ſur les bords. C'eſt donc là le ſeul bien qui reſte aux malheureux mortels? (*D. J.*)

PANDORE, ſ. f. (*Luth.*) inſtrument de muſique, dont les anciens ſe ſervoient, & qui reſſemble à un luth. *V.* LUTH.

Iſidore fait venir ce nom de ſon inventeur Pandore; d'autres de Pan, à qui ils en attribuent l'invention, auſſi-bien que celle de la flute.

Il a le même nombre de cordes que le luth; avec cette différence qu'elles ſont de cuivre, & que par cette raiſon elles donnent un ſon plus agréable que celles du luth. Ses touches ſont de cuivre, comme celles du ciſtre; ſon dos eſt plat comme celui de la guittare, & les bords de ſa table, auſſi-bien que les côtés, ſont taillés en pluſieurs figures de demi-cercle. Ducange obſerve que Varron, Iſidore, & d'autres anciens, en parlent comme d'un inſtrument de muſique qui ne contient que trois cordes, & qui fait qu'il eſt nommé quelquefois ſous le nom de *trichordum*.

PANDOISE, (*Géog. anc.*) ville grecque fondée par les Eléens dans la Caſſopie. Luc d'Holſtein dans ſes remarques ſur l'Italie ancienne de Cluvier, eſt de l'avis de ceux qui croient que l'ancienne *Pandoſie* étoit au même endroit où ſe trouve aujourd'hui Mendocino auprès de Coſence. (*D. J.*)

PANDOURS, ſ. f. (*Milice mod.*) Les pandours ſont des eſclavons qui habitent les bords de la Drave & de la Save; ils ont un habit long; ils portent pluſieurs piſtolets à la ceinture, un ſabre & un poignard.

PANDROSE & PANDROSIE, ſ. f. (*Antiq. Greq.*) πανδροσία, fête des Athéniens, en mémoire de *Pandroſie*, fille de Cécrops. Potter, *Archæol. græc. liv. II. c. xx. tom. I. p.* 423. On ſait qu'elle étoit ſœur d'Aglaure & d'Herſé. Minerve ayant confié aux trois ſœurs un ſecret, *Pandroſe fut la ſeule* qui le garda fidelement; & les Athéniens en récompenſe de ſa diſcrétion, lui éleverent un temple auprès de celui de la déeſſe, & inſtituerent en ſon honneur la fête nommée *pandroſie*.

PANDYSIE, ſ. f. (*Antiq. Greq.*) πανδύσια, réjouiſſance chez les Grecs, quand le froid ou l'intempérie de la ſaiſon obligeoit les marins de ne pas mettre à la voile; on juge bien que cette réjouiſſance ne regardoit que quelques particuliers. *Voyez* Potter, *tome* I. *p.* 423.

PANÉAS, (*Géog. anc.*) ou *Panéade*, ville de Syrie, appellée autrefois *Lacſem*; puis *Dan*, depuis la conquête qu'en firent quelques Iſraélites de la tribu de Dan; enſuite *Panéas* à cauſe du mont *Panius*, au pié duquel

elle étoit située; puis *Césarée de Philippe*, en l'honneur de l'empereur Auguste, à qui Philippe, fils du grand Hérode la consacra. Hérode son pere y avoit fait bâtir, assez long-tems auparavant, un temple magnifique à l'honneur d'Auguste. Enfin le jeune Agrippa changea son nom de Césarée en celui de Hérodiane en l'honneur de Néron. Du tems de Guillaume de Tyr, on l'appelloit *Belinas*. Elle étoit située à l'endroit où le Jourdain commence à sortir de terre, après avoir coulé quelque espace par des canaux souterrains.

Comme Pline ne connoît point de ville nommée *Panéas*, mais seulement une contrée ou tétrarchie qui avoit pris son nom de la fontaine *Panéas*, d'où le Jourdain prend sa source, & qui l'avoit communiqué à la ville de Césarée, le P. Hardouin conclud que *Panéas* est le nom de la contrée dans laquelle étoit bâtie la ville appellée *Césarée de Philippe*. Il convient pourtant que cette ville fut nommée *Césarée Panéas*, du nom de la fontaine *Panéas*; & il rapporte à cette occasion l'inscription d'une médaille de Marc-Aurele, où on lit:

ΚΑΙC. CEB. IEP. ΚΑΙ. ACY. ΥΠ. ΠΑΝΕΙΩ.

Ainsi, conclut le P. Hardouin, la contrée *Panéas*, paroît avoir pris son nom de la fontaine & de la montagne d'où sort la fontaine; car Eusebe appelle cette montagne Πάνιον ὄρος, c'est-à-dire, la montagne *Panius* ou *Panium*. (*D. J.*)

PANÉGYRIARQUE, s. m. (*Hist. anc.*) magistrats des villes greques qui présidoient aux fêtes solemnelles & jeux *panégyriques*. Les *panégyriarques* étoient aussi des assemblées, fêtes ou especes de foires qui se tenoient à Athènes de cinq en cinq ans.

PANÉGYRIQUE, s. m. (*Belles-Lettres.*) discours public à la louange d'une personne illustre, d'une vertu signalée, ou d'une grande action. *Voyez* DISCOURS.

Ce mot est grec, πανήγυρις, formé de πᾶν, *tout* & d'ἄγυρις, *assemblée*, parce qu'autrefois chez les Grecs on prononçoit les *panégyriques* dans les cérémonies publiques & solemnelles, à l'occasion de quelques jeux ou de quelques fêtes qui attiroient toujours un grand concours de peuples.

Le *panégyrique* appartient au genre d'éloquence, qu'on nomme en Rhétorique *démonstratif*. *Voyez* DÉMONSTRATIF.

Pour rendre les anciens *panégyriques* plus solemnels, on avoit coutume de les commencer par l'éloge de la divinité, en l'honneur de laquelle on célébroit les fêtes ou les jeux. On passoit ensuite aux louanges du peuple ou du pays qui les célebroit, puis à celle des princes ou des magistrats qui y présidoient; & enfin l'orateur prononçoit les athletes, & les vainqueurs qui avoient remporté le prix dans les exercices du corps.

Le P. de Colonia fait mention de deux méthodes qu'on a suivies dans les *panégyriques*; l'une artificielle, suivant laquelle, sans avoir égard à l'ordre des tems ou des faits, on ramenoit toutes les parties de l'éloge à certains chefs généraux. C'est ainsi que dans son oraison *pro lege manilià*, Ciceron rapporte tout l'éloge de Pompée à son habileté dans l'art militaire, à sa vertu, à son pouvoir, & au bonheur qui l'accompagnoit dans toutes ses entreprises.

L'autre méthode qu'il nomme *naturelle*, est celle où l'on observe l'ordre des tems, ou l'ordre historique. En suivant cette derniere marche, le *panégyrique* se divise en trois périodes. Le tems qui a précédé la naissance de la personne dont on fait l'éloge, celui dans lequel elle a vécu, & si elle est morte, celui qui s'est écoulé après sa mort. On pourroit ajouter que cette sorte de division paroît plus propre à l'oraison funebre, qui est une espece de *panégyrique*, qu'au *panégyrique* proprement dit. Quoi qu'il en soit, elle demande moins de génie, & est beaucoup moins susceptible de variété que la premiere. Aussi voyons-nous que les grands orateurs modernes fondent leurs *panégyriques* des saints, des rois, des héros sur une ou deux vertus principales, auxquelles ils rapportent, comme à leur centre, toutes les autres vertus, & les circonstances glorieuses de leur vie ou de leurs actions. D'ailleurs il faut se garder d'entasser trop de faits dans un *panégyrique*. Ils doivent être comme fondus dans les réflexions & dans les tours oratoires, ce qui est comme impossible en suivant historiquement l'ordre des tems.

Les lieux communs d'où l'on peut tirer des éloges ou des matériaux pour le *panégyrique*, sont la famille, le pays, la naissance de la personne qu'on loue, les présages qui ont précédé cette naissance, ses vertus, ses avantages corporels, les qualités de son esprit & de son cœur, ses dignités, son autorité, son opulence, c'est-à-dire, l'usage noble & vertueux qu'elle en a fait, ses grandes actions; la maniere dont elle est morte, & les conséquences qu'on en peut tirer.

Le *panégyrique* est, dit-on, l'écueil des orateurs; ceux qui ne roulent que sur des matieres profanes, ou des sujets imaginés, tels que ces declamations qu'on prononce dans les colleges, ou les discours académiques, comportent toutes sortes d'ornemens: cependant ils ne doivent encore être embellis que jusqu'à une certaine mesure, & la grande difficulté est de s'arrêter à ce point fixe. On surcharge ordinairement son sujet de fleurs qui ne couvrent souvent que du vuide. Dans l'éloquence de la chaire, les sujets sont grands, respectables, féconds par eux-mêmes: cependant la trop grande abondance d'ornemens peut les défigurer, & leur faire perdre de leur majesté naturelle. D'un autre côté le défaut d'ornemens les desseche pour ainsi dire, & cesse de les rendre aussi intéressans qu'ils le seroient, s'ils en étoient revêtus avec mesure & avec discrétion.

Nous avons un recueil d'harangues latines, intitulé, *panegyrici veteres*, qui renferment les *panégyriques* de plusieurs empereurs romains. On trouve à la tête celui de Trajan, par Pline, qui le composa par ordre du sénat, & au nom de tout l'empire. L'orateur y adresse toujours la parole au prince, comme s'il étoit présent; & s'il le fut en effet, (car on en doute), il en couta beaucoup à la modestie de cet empereur, de s'entendre ainsi louer en face & pendant long-tems.... Le style de ce discours est élégant, fleuri, lumineux, tel que doit être celui d'un *panégyrique*, où il est permis d'étaler avec pompe tout ce que l'éloquence a de plus brillant. Les pensées y sont belles, solides, en grand nombre, & souvent paroissent toutes neuves. Les expressions, quoiqu'assez simples, n'ont rien de bas, rien qui ne convienne au sujet, & qui n'en soutienne la dignité. Les descriptions sont vives, naturelles, circonstanciées, pleine d'images naïves, qui mettent l'objet sous les yeux & le rendent sensible. Tout le discours est rempli de maximes & de sentimens dignes du prince qu'on y loue. M. de Sacy nous en a donné une fort belle traduction.

Dans ce même recueil, dont nous avons parlé, suivent onze autres pieces du même genre; cette collection, outre qu'elle contient beaucoup de faits qui ne se trouvent point ailleurs, peut être fort utile pour ceux qui sont chargés de faire des *panégyriques*. La bonne antiquité latine ne fournit point de ces sortes de discours, excepté la harangue de Ciceron pour la loi *manilia*, & quelques endroits de ses autres harangues, qui sont des chefs-d'œuvres dans le genre démonstratif, comme dans celles pour Marcellus & pour le poëte Archias. Il ne faut pas s'attendre à trouver la même beauté, ni la même délicatesse dans ces autres *panégyriques*. L'éloignement du siecle d'Auguste avoit fait déchoir beaucoup l'éloquence, qui n'avoit plus cette ancienne pureté de langage, cette finesse d'expression, cette sobriété d'ornemens, cet air simple & naïf, mais relevé, quand il le falloit, par une grandeur & une noblesse de style admirable. Mais on trouve dans ce discours beaucoup d'esprit, de fort belles pensées, des tours heureux, des descriptions vives, & des louanges très-solides, Rollin, *hist. anc. tome 12. pag. 502. & 504.*

Parmi nos Panégyristes modernes, M. Flechier est brillant, ingénieux; Bourdaloue moins orné, mais plus grave & plus majestueux; le caractere des *panégyriques* de Massillon sont un mélange de ce qui domine dans les deux autres.

PANÉGYRIQUE est aussi le nom d'un livre ecclésiastique à l'usage des Grecs. On l'appelle ainsi, parce qu'il contient plusieurs *panégyriques* composés à la louange de Jesus-Christ & de ses saints. On le trouve en manuscrits dans la plupart des églises greques, mais il n'est pas le même dans toutes; chaque église ayant des saints qu'elle revere particuliérement, ou les compilateurs de ces sortes d'ouvrages, ayant fait ces recueils selon leur dévotion. Ils sont disposés selon l'ordre des mois, en sorte qu'ils contiennent souvent douze volumes qui répondent chacun à un des mois de l'année.

PANEGYRIS, s. f. (*Antiq. greq.*) πανήγυρις, assemblée des Grecs, qui répondoit exactement aux foires des Romains.

PANEGYRISTE, s. m. (*Gram. & Hist. anc. & mod.*) magistrat dans les villes greques, qui célébroit au nom des peuples convoqués & assemblés, les fêtes & les jeux ordonnés en l'honneur des dieux & des empereurs, & qui en faisoit les harangues & les éloges devant l'assemblée.

Il se dit aujourd'hui de cette sorte d'orateurs qui consacrent particulierement leurs talens à immortaliser par leurs éloges les vertus des grands hommes.

PANELLE, s. f. (*Blason.*) c'est le nom qu'on donne aux feuilles de peuplier. La maison de Schreisberg-dorf en Silésie porte de gueulles à trois *panelles* ou feuilles de peuplier d'argent, posées en payrle, les queues aboutées en cœur. *Menétrier.* (*D. J.*)

PANELLENES, (*Géog. anc.*) & *Panchæi*. Strabon *liv. VIII. pag.* 176. & Etienne le géographe, donnent ces noms à tous les Grecs pris en général.

PANEMUS, s. m. (*Calendrier grec.*) nom donné chez les Grecs à des mois différens.

1°. *Panémus* étoit, chez les Corinthiens, un mois qui répondoit au mois attique Boëdromion, & selon le pere Pétau, à notre mois de Novembre.

2°. *Panémus* étoit, dans l'ancien calendrier macédonien, le neuvieme mois de l'année: après la conquête de l'Arabie on donna ce nom au sixieme mois.

3°. *Panémus* étoit le nom béotien du mois athénien nommé *Métagituion*, qui étoit le second de leur année & qui répondoit en partie au mois de Juillet, & en partie au mois d'Août, selon Potter. *Voyez* MOIS DES GRECS.

PANER, verbe act. (*Cuis.*) c'est couvrir de pain émié seul, ou haché avec de la graisse, des herbes, des épices, une viande qu'on fait cuire sur le gril: on *pane* des piés de cochon, des côtelettes, une volaille.

PANEROS, *ou* PAUSEBASTOS, (*Histoire nat.*) pierre dont Pline ne nous a transmis que le nom.

PANES, s. m. pl. (*Littérat.*) ce sont les mêmes que les satyres, qui reconnoissoient Pan pour leur chef, & qu'on confondoit quelquefois avec lui, comme on peut le justifier par ce vers d'Ausone:

Capripedes agitat cùm lætat protervia Panes.

c'étoient les dieux des chasseurs, des bois, & des champs, mais souvent on les prenoit pour le symbole de l'effronterie & de l'impudicité. (*D. J.*)

PANETERIE, s. f. (*Architecture.*) c'est, dans le palais d'un grand seigneur, le lieu où l'on distribue le pain, & qui est ordinairement au rez-de-chaussée, & accompagné d'une aide.

PANETIER, GRAND, s. m. (*Hist. de France.*) le *grand panetier* de France, étoit autrefois un officier de la maison du roi qui recevoit les maîtres Boulangers, avoit sur eux droit de visite & de confiscation, avec une jurisdiction dans l'enclos du palais nommée *la paneterie* laquelle étoit exercée par un lieutenant-général. Les boulangers de Paris lui devoient un certain droit qu'on nommoit *bon denier* & *le pot de romarin*.

Cet office du *grand panetier* étoit possédé par un homme du premier rang; il jouissoit de prérogatives qui le relevoient au-dessus de ses fonctions; on voit dans les preuves de l'histoire de Montmorency, qu'en 1333, Burchard de Montmorency étoit *panetarius Franciæ*, & qu'en cette qualité il eut un grand procès avec le prevôt des marchands & les échevins de la ville de Paris, qui soutenant les intérêts des boulangers de cette ville & des fauxbourgs, ne pouvoient souffrir qu'il exerçât la jurisdiction du *panetier*, ni l'inspection qu'il prétendoit avoir sur eux; mais il fut maintenu dans tous ses droits.

Du Tillet a fait mention, dans ses recherches, du *grand panetier* de France, & des seigneurs qui ont possédé cet office; & après avoir rapporté l'arrêt rendu en 1333, il ajoûte qu'il y en a eu plusieurs autres, entr'autres un provisionel du 2 Mai 1406, par lequel il fut permis au *grand panetier* d'avoir sa petite justice, *&c.* à condition de porter au châtelet les contraventions qu'il découvriroit dans les visites, pour punir les coupables: cette charge fut supprimée par Charles VII. ainsi que celle du grand bouteillier. (*D. J.*)

PANETIERE, subst. f. sac de berger, espece de grande poche ou de sac de cuir, dans lequel les Bergers mettent leur pain. *Panetiere* est le mot noble employé par les auteurs dans les églogues & les bergeries; car les bergers des environs de Paris appellent ce sac *gibeciere*.

PANGA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Congo, capitale de la province de Bamba, à 36 lieues de la côte. *Long.* 32. *lat. mérid.* 6. 30.

PANGÆUS, (*Géog. anc.*) montagne de la Thrace aux confins de la Macédoine, on la nommoit auparavant *Caramanius*.

PAGARANS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans l'île de Sumatra des princes particuliers, qui sont ou alliés ou tributaires du roi d'Achem, le plus puissant des souverains de l'île.

PANGFILS, s. m. (*Comm. d'ourdis.*) étoffes de soie qui se fabriquent à la Chine, sur-tout dans la province de Nanquin. Elles se vendent presque par affrétement pour l'usage du pays, & le trafic au Japon.

PANGO, (*Géog. mod.*) province de l'Afrique au royaume de Congo, bornée N. par le pays de Simdi, E. par le fleuve Barbola, les montagnes du soleil, S. par le pays de Dembo, O. par le pays de Batta.

PANHELLENIEN, (*Mythol.*) surnom de Jupiter, il signifie le protecteur de tous les peuples de la Grece. L'empereur Hadrien fit bâtir à Athènes un temple à Jupiter *panhellénien*, & c'étoit lui-même qu'il prétendoit désigner sous ce nom. Il institua en même tems des fêtes & des jeux appellés *panhellénies*, de πᾶν, tout, & de ἕλλην, un grec, que toute la Grece devoit célébrer en commun. Lorsque l'Attique fut affligée d'une grande sécheresse, en punition de la mort d'Androgée, Eaque intercéda pour les Grecs, en offrant des sacrifices à Jupiter *panhellénien*, dit Pausanias; d'où il paroît que ce nom est beaucoup plus ancien qu'Adrien, & que ce prince ne fit que le renouveller, & rebâtir un temple qui avoit autrefois subsisté à Athènes. (*D. J.*)

PANIC, s. m. (*Botan.*) Linnæus caractérise ainsi le *panic*, dont il fait un genre distinct de plante graminée. Le calice est composé de plusieurs feuilles, & contient une seule fleur; les feuilles sont chevelues & inégales dans leurs insertions. La base est formée de deux battans ovales, pointus & très-petits; la fleur est aussi formée de deux valvules ovales & pointues: les étamines sont trois courts filets capillaires; les bossettes des étamines sont oblongues, le germe du pistil est arrondi, les stiles sont au nombre de deux très-déliés; la fleur environne la graine, & ne s'ouvre jamais pour la laisser sortir: la graine est unique, arrondie, & en quelque maniere applatie.

On compte neuf especes de *panic* ou *panis*, la plus commune est le *panic* d'Allemagne, *panicum Germanicum*, de C. B. P. 27, & *I. R. H.* 515. Sa racine est forte & fibreuse: elle pousse plusieurs tiges ordinairement à la hauteur de 2 coudées, & plus dans un bon terrein rondes, solides, garnies de plusieurs nœuds. Ces tiges diminuent insensiblement de grosseur & leurs sommités viennent à pancher languissamment. Ses feuilles sortent des nœuds, sont arondinacées, plus rudes & plus pointues que celles du millet, plus larges que celles du froment. Au sommet de la tige, est un épi long de 8 à 10 pouces, rond, gros, non divisé comme dans le millet, mais compacte & serré; composé de grains plus nombreux, mais plus petits que ceux du millet, plus ronds, luisans, enveloppés de follicules blancs, jaunâtres ou purpurins. Dioscoride & Galien ont beaucoup parlé du *panic*. Les Grecs le nommoient ἔλυμος & μελίνη; on s'en nourrit en Hongrie & en Bohème, où l'on fait de sa semence mondée des bouillies, des gâteaux & d'autres alimens.

On séme cette plante dans les champs en Allemagne & en Italie: elle demande une terre légere & sablonneuse & pourtant humide. (*D. J.*)

PANICAULT, *voyez* CHARDON ROLAND.

PANICAUT DE MER, (*Botan.*) espece d'éryngium nommé *éryngium maritimum*, par C. B. P. 386, *I. R. H.*

Ses racines sont très-longues, éparses de tous côtés, de la grosseur du doigt ou du pouce, noueuses par intervalle, blanchâtres, douces & agréables, un peu odorantes. Ses feuilles sont très-nombreuses, portées sur de longues queues, quelquefois larges d'une palme, arrondies, presque semblables à celles de la mauve, mais anguleuses à leur bord, & garnies tout autour d'épines dures, épaisses, bleuâtres, d'un goût aromatique. Sa tige est épaisse, haute d'une coudée, fort branchue, un peu rougeâtre à sa partie inférieure, & portant à son sommet des petites têtes sphériques & épineuses, presque de la grosseur d'une noix, entourées ordinairement à leur base de 6 petites feuilles épineuses, de couleur d'un beau bleu, aussi-bien que les têtes: ces fleurs sont semblables à celles du chardon-roland, & blanchâtres. Cette plante est très-fréquente sur les côtes septentrionales & méridionales. (*D. J.*)

PANICAUT DE MER, (*Mat. méd.*) quoique les racines du *panicaut de mer* soient peu en usage dans ce pays, cependant plusieurs personnes les préferent à celles du *panicaut vulgaire* ou *chardon roland*. Outre les vertus qu'elles ont de commun avec cette derniere plante, J. Rai les croit utiles contre la peste & contre la contagion de l'air, prises le matin à jeun, confites au sucre. Il dit de plus qu'elles sont utiles aux personnes maigres & desséchées, & qu'elles guérissent la vérole. Geoffroi *Mat. med.* Voilà bien les Botanistes. (*b*)

PANICULE, (*Anat.*) *Voyez* PANNICULE.

PANIER, s. m. (*terme génériq.*) vaisseau d'osier propre à contenir plusieurs choses, comme diverses marchandises, des fruits, des légumes, du poisson, *&c.* il se dit aussi de la chose qui y est contenue: un *panier* de pommes, un *panier* de cerises, pour dire un *panier* plein de ces fruits; ce qu'on nomme aussi une *panerée*.

Les *paniers*, suivant leurs usages, sont faits de différentes matieres, & de différentes façons, & ont des formes & des noms qui leur sont propres.

Il y en a à claire-voie, & d'autres pleins, la plupart d'osier ou avec son écorce ou sans son écorce; quelques-uns de châtaignier refendu & plats, les uns ronds, les autres longs; ceux-ci quarrés, plusieurs profonds, d'autres très-plats: enfin il y en a à fond pointu, à fond rond, à fond applati à anse, sans anses, ou avec deux anses; de fort grands & de très-petits.

Les *paniers* dont les marchands Merciers se servent pour emballer plusieurs de leurs marchandises, les Epiciers quelques drogues, & les Chapeliers leurs chapeaux s'appellent des *mannes* & des *mannetes*: on appelle aussi *manne*, le *panier* quarré que les marchandes de petit-métier portent devant elles.

On nomme dans le négoce des fruits; des *cueilloirs* des *noguets*, des *verveux*, trois sortes de *paniers* qu'on y emploie. Le noguet sert aussi aux laitieres à porter sur leur tête la crême & le lait caillé qu'elles vendent en été.

La *torquette*, le *maniveau* & une sorte de *panier* en forme de mannequin, ou comme on disoit autrefois de *mannequis*, servent dans le commerce du poisson de mer frais.

Le *corbillon* est le *panier* des oublieux.

L'*inventaire* celui des regratieres & petites marchandes, qui portent & crient leurs marchandises par les rues de Paris.

Enfin on appelle des *desserts*, ces *paniers* ou corbeilles d'osier fin qu'on employoit autrefois à servir sur table les fruits frais ou confits, & autres ouvrages de sucre, inventés par ces domestiques confiseurs, que dans les grandes maisons on nomme des *officiers*.

Tous les différens *paniers* qui ont des noms particuliers, & qui sont de quelque usage dans le commerce, sont expliqués à leurs propres articles.

Quelques artisans se servent de *paniers* pour porter ou leurs outils, ou leurs ouvrages. Les Serruriers ne vont jamais sans le leur, & les Boulangers de petits pains de Paris, en ont de très-grands à claire-voie, dans lesquels les garçons portent les petits pains dont ils fournissent les tables délicates de la ville. On appelle aussi *paniers* ou corbeilles, des *paniers* ronds & plats, dans lesquels les mêmes boulangers dressent leurs grands pains. *Savary*. (*D. J.*)

PANIER DE MINERVE, (*Littérat. grecq. & rom.*) *calathus Minervæ*, comme disoient les Latins. Les Poëtes n'ont pas moins célébré le *panier* de Minerve, que sa quenouille. C'étoit-là, disent ils que la déesse mettoit les pelotons de laine qu'elle avoit filés de ses mains immortelles. Virgile, parlant de Camille reine des Volsques, dit:

> *Non illa colo*, calathisve Minervæ,
> *Fœmineas assueta manus*.

Cette espece de *panier* que Pline, *lib. XXI. chap. v.* compare à la fleur de lys, dont les feuilles vont en s'évasant à mesure qu'elles s'élevent, & qui étoit fait ordinairement de jonc, ou de bois fort léger, servoit aux ouvrieres à mettre leurs laines, & il étoit spécialement consacré à Minerve déesse des arts, sous la protection de qui les Troyens se croyoient destinés à les cultiver dans une profonde paix.

PANIER, (*Hist. mod.*) bureau de la chancellerie d'Angleterre, qui répond au *fisc* des romains. *Voyez* CHANCELLERIE & FISC.

Clerc du panier, qu'on appelle aussi quelquefois *garde du panier*, est un officier de la chancellerie qui reçoit tous les deniers que l'on paye au roi pour les sceaux des chartres, lettres patentes, commissions & écrits ou ordres. Il accompagne le garde des sceaux dans les tems que se font les paiemens, & il a la garde de toutes les expéditions scellées qu'il reçoit, aujourd'hui dans un sac, mais qui se mettoient autrefois dans un *panier*, d'où vient l'étymologie de cette charge. Il y a aussi un contrôleur du *panier*. *Voyez* CONTRÔLEUR.

PANIER A OUVRAGE, les *paniers à ouvrage* ne sont pas nouveaux. Les dames romaines en avoient comme les nôtres; elles y tenoient leurs fuseaux, leur cannevas, leurs laines: mais leurs *paniers* n'étoient que d'osier, on les appelloit *qualum*, mot dérivé du grec κάλαθος, *calathus*, *panier* de Minerve. *Voyez* PANIER DE MINERVE.

Horace dit à Néobule:

> *Tibi* qualum *Cythereæ puer ales aufert*.

„ le fils de Cythérée nous a fait perdre le goût de vos „ toiles & de votre tappisserie „. Nous ne manquons pas de Néobules. (*D. J.*)

PANIER, (*Minéralogie.*) c'est ainsi qu'on nomme dans les mines de charbon de terre de France, un baquet oval, garni de cercles de fer, & de quatre chaînes avec leurs boucles, dont on se sert pour tirer le charbon de terre du fond de la mine.

PANIER, (*Architec.*) morceau de sculpture, different de la corbeille, en ce qu'il est plus étroit & plus haut, & qui étant rempli de fleurs & de fruits, sert d'amortissement sur les colonnes ou les piliers de la clôture d'un jardin. Les termes, les persans, les caryatides, *voy.* ces mots, & autres figures propres à soutenir quelque chose, portent de ces *paniers*. On voit dans la cour du palais *della Valle* à Rome, deux satyres antiques de marbre, d'une singuliere beauté, qui portent aussi de ces *paniers* remplis de fruits. Le mot *panier* vient du latin *panis*, *pain*, ou de *panarium*, parce que le premier usage des *paniers* fut de porter du pain. (*D. J.*)

PANIER DE MASSON, est une espece de vase d'osier à claire-voie qui sert à passer le plâtre en gros.

PANIER (*Mode.*) espece de jupon fait de toile, cousue sur des cerceaux de baleine, placés au-dessus les uns des autres, de maniere que celui d'en-bas est le plus étendu, & que les autres vont en diminuant à mesure qu'ils s'approchent du milieu du corps. Ce vêtement a scandalisé dans les commencemens: les ministres de l'Eglise l'ont regardé comme un encouragement à la débauche, par la facilité qu'on avoit au moyen de cet ajustement, d'en dérober les suites. Ils ont beaucoup prêché; on les a laissé dire, on a porté des *paniers*, & à la fin ils ont laissé faire. Cette mode grotesque qui donne à la figure d'une femme l'air de deux éventails opposés, a duré long tems, & n'est pas encore passée: elle tombe. On va aujourd'hui en ville & au spectacle sans *panier*, & on n'en porte plus sur la scene, on revient à la simplicité & à l'élégance; on laisse un vêtement incommode à porter, & dispendieux par la quantité énorme d'étoffe qu'il emploie.

PANIER D'ARBALÊTE, *terme d'Arbalêtier*, c'est le milieu de la corde de l'arbalête à jalet, qui est fait en creux & où l'on met la bale ou le jalet lorsqu'on veut tirer.

PANIER, *terme de Chandelier*, les *paniers* des chandeliers sont quarrés, afin que les chandelles qu'ils y arrangent, soient pesées en livres, ou autrement, s'y placent plus aisément, qu'il y en tienne une plus grande quantité, & qu'elles se cassent moins. Il sont ordinairement d'osier blanc, faits par les Vanniers-mandriers, c'est-à-dire ceux qui font les ouvrages de vannerie, clos & non à claire-voie: ces *paniers* ont des anses comme des *paniers* communs.

PANIER A CIRE, (*Cirerie.*) on nomme ainsi dans les manufactures pour le blanchissage des cires, de grandes corbeilles rondes à deux anses, qui servent à transporter la cire en grain des magasins à la fonderie: ils sont d'osier blanc, doublés de toile. Chaque *panier* contient 25 livres de cire.

PANIER, (*Econ. rustiq.*) il se dit d'une ruche de mouches à miel, pleine de ses mouches.

PANIER DE COCHES, (*Messagerie.*) les coches, carrosses, & autres voitures qui servent à transporter par terre les personnes, les hardes & les marchandises, ont ordinairement quelques *paniers*, le plus souvent deux, l'un à l'avant & l'autre au derriere de leurs coches & carrosses, où ils enferment les paquets & marchandises qu'on leur confie: on les nomme des *magasins*.

PANIER DE MARÉE, (*Chasse-marée.*) c'est une espece de mannequin, de près de 2 piés de hauteur, de 10. à 12 pouces de diametre, dans lequel les chasses-marée apportent à la halle de Paris, la marée pour la provision de la ville. Chaque *panier*, suivant la qualité & grosseur du poisson, est composé d'un certain nombre de chaque espece. Ce sont des *paniers* que les vendeurs de marée en titre d'office publient, & délivrent au plus offrant & dernier enchérisseur, & sur lesquels ils ont un certain droit réglé par les déclarations du Roi. *Savary*. (*D. J.*)

PANIER DE MESSAGER, *terme de Coquetier*, les messagers qui font leurs voitures sur des chevaux de somme, appellent *paniers* deux grandes & profondes corbeilles d'osier, qui pendent des deux côtés des bâts de leurs

che-

chevaux, dans lesquelles ils enferment les boëtes & petits paquets de marchandises.

PANIER, (*Pêche marine.*) c'est une espece de mannequin d'osier, dont l'on se sert à prendre sur la grève, à basse eau, des crevettes, grenades ou salicots, sortes de petites écrevisses.

PANIER DE VERRE, (*Commerce de verre.*) l'on nomme ainsi dans le commerce du verre à vitre, non-seulement le *panier* dans lequel se transporte cette marchandise, mais encore la marchandise même qui y est contenue. Chaque *panier*, qu'on appelle aussi une *somme*, est composé de 24 pieces ou plats de verre.

PANIER, ANSE DE, *terme de Maçon*, ils disent qu'une arcade est faite en *anse de panier*, lorsque le dessus est un peu abaissé, & qu'elle n'est pas faite en plein ceintre, c'est-à-dire qu'elle est en demi-ellipse sur le grand diametre.

PANIER, ANSES DE, (*Serrur.*) ornemens de serrurerie, formés de deux enroulemens opposés, qui forment un *anse de panier* dont ils ont pris le nom.

PANIER A CLAIRÉE, *en terme de Rafineur de sucre*, est un tissu d'osier, de figure carrée. Il est environné dans tout son contour, par haut & par bas, de deux cercles de fer, qui sont eux-mêmes soutenus au milieu du *panier* par une traverse sur chaque face. Il est suspendu au-dessus de la chaudiere à clairée, sur un brancard de fer qui pose sur ses bords, & recouvert du blanchet. *Voyez* BLANCHET.

PANIER A' ÉCUME, est un grand *panier* de deux pieces, dont le tour s'appuie sur le fond qui l'environne par un bord de 8 à 9 pouces de haut. C'est dans ces *paniers* que l'on passe les écume. *Voyez* PASSER LES ÉCUMES. Il y en a qui sont tout d'une piece avec leur fond. Ceux qui en sont séparés sont plus aisés à transporter & à manier.

PANIER ROND, se dit encore d'un *panier* rond à deux petites anses, dans lequel on jette les petites morceaux de terre que l'on a gratés avec le couteau au bord des formes en plamotant. *Voyez* PLAMOTER.

PANIER A' TERRE, est un ustensile d'osier à deux poignées: il contient environ cent livres pesant, & sert à porter la terre tremper. *Voyez* TREMPER LA TERRE.

PANIER *en terme de Vannier*, c'est un vase de diverses grandeurs, & qu'on met à différens usages. Il y a des *paniers* à anses, & d'autres qui n'en ont point, mais seulement une espece de poignée à chaque bout. On appelle plus communément ces derniers *mannes*. *Voyez* MANNES. Il y a des *paniers* à chevaux, des *paniers* à laitiere, des *paniers* à bouteilles. *Voyez ces mots à leur article.*

PANIER A BOUTEILLES, ce sont des *paniers* dans lesquels le vannier a pratiqué des especes de chambrettes ou séparations, de grandeur à pouvoir tenir une bouteille.

PANIER A CHEVAL. Les Vanniers donnent ce nom à de grands *paniers* plus longs que larges, & fort profonds, que les chevaux ou autres bêtes de somme portent attachés à leur bât, de chaque côté de leur ventre.

PANIER DE FAISSERIE, ce sont des *paniers* à jour. On les divise en trois especes: les uns à fond plein; les autres à fond à jour, & les derniers à fond plein ou à jour, mais qui sont garnis d'une petite aire seulement par en-bas.

PANIER A LAITIERE, ce sont des *paniers* quarrés dont les Laitieres se servent pour transporter leurs pots de lait.

PANIONIES, s. f. pl. (*Antiq. greq.*) fête de toute l'Ionie en l'honneur de Neptune. Une armée de jeunes Ioniens qui étoient partis du territoire d'Athènes, ayant chassé les Cariens, les Myliens & les Leleges, de la côte maritime d'Asie qu'ils habitoient, prit possession de tout ce pays, y établit des colonies, bâtit le temple de Diane à Ephèse, & institua la fête appellée πανιώνια, sur le mont Mycalé, en l'honneur de Neptune héliconien. Mycalé est un promontoire de l'Ionie qui regarde Samos du côté du vent du zéphire. C'est en ce lieu que s'assembloient les Ioniens pour offrir un sacrifice, & célébrer cette fête qu'ils appellerent *panionies*, c'est-à-dire, fête de toute l'Ionie. Une chose remarquable dans cette fête, c'est que si le taureau destiné à être immolé, venoit à mengler avant le sacrifice, ce mugissement passoit pour être un présage de la faveur spéciale de Neptune. Potter, *Archæol. græc. tom. I. pag.* 423. (*D. J.*)

PANIONIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Ionie, sur le bord de la mer, près d'Ephèse & de Samos. C'est à *Panionium* que s'assembloient les douze principales villes de l'Asie mineure, auxquelles Smyrne fut ensuite ajoutée, qui faisoit la treizieme. En voici les noms: Ephèse, maintenant *Ajasalouk*; Milet, aujourd'hui *Palatscha*; *Myus* & *Lebedos*, détruites depuis long-tems; Teos, village nommé *Segest*; *Colophon* & *Priene*, qui ne paroissent plus; Phocée, à-présent *Palæa Foja*; Erythres, à-présent le village de *Gesmé*; Clazomènes, village de *Vourla* ou de *Kelisman*; *Chios*, *Samos* & *Smyrne*, qui retiennent leur ancien nom.

L'assemblée de ces villes d'Ionie s'appelloit aussi *panionium*, qui est un mot composé de πᾶν, *tout*, & Ἰωνία, *Ionie*, comme qui diroit *assemblée de tous les Ioniens*. On y célébroit une fête en l'honneur de Neptune héliconien, & les sacrifices qu'on y faisoit à ce dieu, étoient aussi nommés *panionies*. Cette fête, & par conséquent l'union des treize villes qu'on vient de nommer, subsistoit encore au tems de l'empereur Trébonianus Gallus, c'est-à-dire, l'an 251 de Jesus-Christ. On a une médaille greque de ce prince, où la fête est représentée par un autel, auprès duquel est le taureau qui doit être immolé, & qui est environné de treize figures qui paroissent tenir chacune un flambeau. (*D. J.*)

PANIQUE, TERREUR, (*Littérat.*) c'est ainsi, dit Pausanias, qu'on appelle ces frayeurs qui n'ont aucun fondement réel, parce qu'on les croit inspirées par le dieu Pan. Brennus ayant fait une irruption dans la Grece à la tête d'une nombreuse armé de Gaulois, la seconde année de la cent vingtieme olympiade, s'avança jusqu'à Delphes; les habitans consternés recoururent à l'oracle; le dieu leur déclara qu'ils n'avoient rien à craindre, & les assura de sa puissante protection. En effet, continue l'historien, on vit tout-à-coup des signes évidens de la vengeance du ciel contre les barbares: le terrein qu'occupoit leur armée, fut agité de violens tremblemens de terre; des tonnerres & des éclairs continuels, non-seulement les effrayoient sans cesse, & les empêchoient d'entendre les ordres de leurs généraux. La foudre tomboit sur leurs têtes, & des exhalaisons enflammées les réduisoient en poudre eux & leurs armes.... Mais la nuit leur fut encore plus funeste, car l'horreur des ténébres les agita d'une terreur *panique*, & leur fit prendre de fausses allarmes. La crainte s'empara de tous leurs sens, & l'épouvante fut si grande, que se divisant en plusieurs pelotons, ils s'entretuoient les uns les autres, croyant se battre contre des Grecs. Cette erreur qui ne pouvoit être qu'un effet de la colere des dieux, dit encore Pausanias, dura jusqu'au jour, & causa à ces barbares une perte de plus de dix mille hommes; le reste périt en se sauvant. (*D. J.*)

PANIS, s. m. *panicum*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante qui ne differe du millet que par l'arrangement des fleurs & des semences qui forment des épis fort serrés. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

PANIS (*Diete.*) La semence de cette plante qui est farineuse, a beaucoup d'analogie avec le millet. (*Voyez* MILLET, & *l'art.* FARINE & FARINEUX.) La farine qu'elle fournit & qui est mangée dans quelques contrées, comme celle du petit millet, lui est encore inférieure en beauté. Au rapport de Clusius, on cultive cette plante en Bohème & dans quelques autres provinces d'Allemagne, en Hongrie, &c. où elle fournit un mauvais pain, & des bouillies aux habitans de la campagne; mais ce n'est là qu'une ressource pour les pays malheureux où on ne peut avoir mieux. (*b*)

PANIUM, (*Géog. anc.*) promontoire d'Europe, sur la côte du Bosphore de Thrace, parallele, selon Pierre Gilles, aux îles Cyanées. Ortelius dit qu'on le nomme aujourd'hui vulgairement *Phanorion*. Il a aussi une caverne de Syrie, qui porte le nom de *Panium*. Elle est située dans la montagne Panéus, près la source du Jourdain; c'est-là qu'Hérode le Grand fit bâtir un temple de marbre blanc en l'honneur d'Auguste, selon le récit de Josephe, *antiq. jud. liv. V. chap. xiij.* (*D. J.*)

PANMACHION, s. m. (*Art. gymn.*) παμμάχιον, nom donné par quelques auteurs à l'exercice du pancrace. Ils ont appellé en conséquence les combattans, παμμάχοι. Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xxij. tome I. p.* 444. (*D. J.*)

PANAIRE, s. m. (*Soierie.*) instrument du métier d'étoffe de soie. C'est une peau de bazanne qui couvre l'envers de l'étoffe. Le *panaire* sert à garantir l'étoffe à mesure qu'on la roule sur l'ensuple de devant le métier; il est de veau sans couleur, plié en double; on l'attache à chaque bout avec une ficelle, à l'un desquels pend un contrepoids afin que l'ouvrier puisse le lever quand il veut.

PANNE, s. f. (*Architect.*) c'est dans un bâtiment une piece de bois, qui portée sur les tasseaux & chantignoles des forces d'un comble, sert à en soutenir les chevrons. Il y a des *pannes* qui s'assemblent dans les forces, lorsque les fermes sont doubles. On nomme *panne de brisis* celle qui est au droit du brisis d'un comble à la mansarde. *Voyez* PANNE DE BRISSIS. Les *pannes* sont appellées *templa* par Vitruve.

PANNE, (*Blanchiſſ.*) c'eſt, en Anjou, une eſpece de cuvier de bois, dont on ſe ſert pour leſſiver les toiles que l'on veut mettre au blanchiment.

PANNE, *terme de Chaircutier*, graiſſe de porc qui n'eſt ni battue ni fondue, mais que l'on bat, & que l'on fond quand on veut faire du ſain-doux.

PANNE, (*Charpenterie.*) piece de bois, de ſix ou ſept pouces en quarré, entre deux jambes de force, & entre le faîte & l'entablement, ſur laquelle poſent les bouts des chevrons qui ne pourroient pas être aſſez longs, pour aller du haut du toît juſqu'en-bas; ou aſſez forts, pour ſoutenir les lattes & l'ardoiſe, ou les tuiles.

Comme les *pannes* ſont des pieces de bois poſées horiſontalement le long des demi-toîts, enſorte que les chevrons ſupérieurs & inférieurs s'appuient ſur elles, chacun par une de leurs extrémités, elles doivent s'oppoſer à l'effort que fait le toît pour perdre ſa rectitude & ſe fléchir. Mais les plus ſouvent elles s'y oppoſent inutilement, & d'autant moins qu'elles tendent elles-mêmes à ſe fléchir par leur propre poids. Auſſi eſt-il très-commun de voir des toîts qui ſe démentent & ſe courbent, d'où s'enſuit la ruine du faîte, & tout ce qu'il eſt aiſé d'imaginer d'inconvénient.

On pourroit faire les *pannes* plus fortes & d'un plus gros équariſſage; mais ce remede ſeroit cher, & chargeroit beaucoup le toît; il y auroit peut-être encore d'autres remedes que nous obmettons, pour en venir à celui qu'a propoſé M. Couplet.

Il faut, ſelon lui, faire enſorte que la *panne* ait peu à travailler, que même elle ne travaille point du tout, auquel cas on pourroit abſolument s'en paſſer, & ce ne ſera plus qu'une ſûreté de ſurcroît, qui par conſéquent pourra être auſſi petite & coûter auſſi peu qu'on voudra.

Cela ſe trouvera, ſi le toît eſt compoſé de deux parties diſtinctes qui ſoient parfaitement en équilibre, c'eſt-à-dire, telles que tout l'effort de l'une ſoit ſoutenu & contrebalancé par l'autre.

Pour cet effet, on voit d'abord qu'il faut que le toît ſoit briſé, ou en manſarde. Deux chevrons du même demi-toît, l'un ſupérieur, l'autre inférieur, qu'on ſuppoſe égaux s'appuieront l'un contre l'autre à l'endroit où le toît eſt briſé, & on fera la *panne* qu'on appelle alors *panne de briſis*. Le chevron ſupérieur s'appuie par ſon extrémité ſupérieure contre un chevron de l'autre demi-toît; & l'inférieur s'appuie par ſon extrémité inférieure contre la ſabliere. Dans cet état, les deux chevrons s'arcboutent l'un contre l'autre, & il s'agit de les mettre en équilibre.

L'effort vertical du chevron ſupérieur pour tomber, étant ſoutenu pas le chevron de l'autre côté qui en a un pareil, il ne lui reſte que l'effort horiſontal, par lequel il tend à faire tourner le chevron inférieur ſur ſon point d'appui de la ſabliere, & par conſéquent à la renverſer de dedans en-dehors; cet effort eſt horiſontal, & comme il s'agit ſur ce point fixe de la ſabliere, il agit d'autant plus puiſſamment qu'il en eſt à une plus grande diſtance; ce qui ſe détermine par le lieu où eſt le centre de gravité du chevron à l'égard de ce point fixe. C'eſt-là un bras de levier par lequel il faut multiplier l'effort pour avoir l'énergie du chevron ſupérieur: d'un autre côté, l'inférieur réſiſte par ſa peſanteur à l'effort du ſupérieur, il a auſſi ſon bras de levier par rapport au même point fixe; car ſon centre de gravité, où réſide toute ſa force pour réſiſter, lui donne auſſi une diſtance à l'égard de ce point, & par conſéquent une énergie de même nature que l'autre; après cela, ce n'eſt plus l'affaire que de l'algèbre & du calcul, de trouver les expreſſions des efforts & de leurs bras de leviers, & de prendre les deux énergies pour égales, puiſqu'elles doivent l'être dans le cas de l'équilibre cherché. *Hiſt. de l'acad. des Scienc. année* 1731. (*D. J.*)

PANNE DE BRISIS, (*Charp.*) eſt celle qui ſoutient le pié des chevrons à l'endroit où le comble eſt briſé, & qui reçoit les chevrons du briſis, comme dans les combles en manſarde ou combles briſés. *Voyez nos Pl. de Charpente.*

PANNES, (*Charp.*) ſont des pieces de bois qui portent par les bouts ſur les Arbalêtriers, & qui y ſont ſoutenues, pour les empêcher de gliſſer, par le taſſeau & la chantignolle. On les fait porter l'une ſur l'autre en les coupant en délardement à demi-bois, pour qu'elles ne faſſent qu'une même groſſeur. *Voyez nos Pl. de Charpente.*

PANNE, AILE, BRAS, *termes de pêche*, uſités dans le reſſort de l'amirauté de Marennes. Ce ſont les côtés des pêcheries tendues flottées, ou montées ſur piquets.

PANNE, METTRE EN PANNE, (*Marine.*) c'eſt virer le vaiſſeau vent devant, & mettre le vent ſur toutes les voiles, ou ſur une partie, afin de ne pas tenir ni prendre le vent, ce qui ſe fait quand on veut retarder le cours du vaiſſeau pour attendre quelque choſe, ou laiſſer paſſer les vaiſſeaux qui doivent aller devant; mais cela ne ſe fait que de beau tems. Nous mîmes nos voiles d'avant en *panne*, & notre grand hunier à porter, pour laiſſer les vaiſſeaux qui avoient ordre de chaſſer l'avant.

Etre en panne, c'eſt ne pas tenir ni prendre le vent.

Etre mis ſur panne. Mettre un vaiſſeau en panne, c'eſt faire pencher un vaiſſeau en mettant le vent ſur ſes voiles ſans qu'il faſſe de chemin, & cela ſe fait afin d'étancher une voie d'eau qui ſe trouve de l'autre bord du vaiſſeau, du côté que le vent vient.

PANNE, (*Manufact.*) étoffe de ſoie veloutée qui tient le milieu entre le velours & la pluche, ayant le poil plus long que celui-là, & moins long que celui-ci. Il ſe fabrique à-peu-près de même que le velours, & ſon poil provient d'une partie de la chaîne coupée ſur la regle de cuivre. La chaîne & la trame ſont de laine, & le poil eſt de ſoie.

PANNE, *terme d'ouvrier*, ſe dit chez les artiſans qui ſe ſervent du marteau, de la partie de la maſſe qui eſt oppoſée à la tête, & qui va en diminuant.

PANNE, *terme de Serrurier & de Taillandier, & autres ouvriers en fer*, commandement du maître forgeron. C'eſt comme s'il diſoit: frappez de la *panne*, ce qui arrive lorſqu'il faut alonger ou élargir le fer.

PANNEAU, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt l'une des faces d'une pierre taillée. On appelle *panneau* de douelle, un *panneau* qui fait en-dedans ou en-dehors la curvité d'un vouſſoir; *panneau de tête*, celui qui eſt au-devant; & *panneau de lit*, celui qui eſt caché dans les joints. On appelle encore *panneau* ou *moule*, un morceau de fer-blanc ou de carton, levé ou coupé ſur l'épure pour tracer une pierre.

Panneau de fer, morceau d'ornement de fer forgé ou fondu, renfermé dans un chaſſis, pour une rampe, un balcon, une porte, &c. Il ſe fait auſſi de ces *panneaux* par ſimples compartimens.

Panneau de glace. C'eſt dans un placard un compartiment de miroirs pour réfléchir la lumiere & les objets, & pour faire paroître un appartement plus long.

Panneau de maçonnerie; c'eſt, entre les pieces d'un pan de bois ou d'une cloiſon, la maçonnerie enduite d'après les poteaux. C'eſt auſſi dans les ravalemens des murs de maçonnerie, toute table qui eſt entre des naiſſances, platebandes & cadres.

Panneau de menuiſerie ou de remplage; c'eſt une table d'ais minces, collés enſemble, dont pluſieurs rempliſſent le bâti d'un lambris ou d'une porte d'aſſemblage de menuiſerie. On appelle *panneau recouvert*, le *panneau* qui excede le bâti, & qui eſt ordinairement moulé d'un quart de rond, comme on en voit à quelques portes cocheres.

On nomme encore *panneaux* du bois de chêne fendu & débité en planches de différentes grandeurs, de 6 à 8 lignes d'épaiſſeur, dont on fait les moindres *panneaux* de menuiſerie.

Panneau de ſculpture; c'eſt un morceau d'ornement taillé en bas-relief, où ſont quelquefois repréſentés des attributs ou des trophées, pour enrichir les lambris & placards de menuiſerie. On fait de ces *panneaux* à jour pour les clôtures de chœur, doſſiers d'œuvre d'égliſe, &c. & pour ſervir de jalouſies à des tribunes.

Panneau de vitre; c'eſt un compartiment de pieces de verre, dont les plus ordinaires ſont quarrées, & les autres ſont en tranchoirs ou octogones, en tringlettes, chaînons, &c. On fait auſſi des compartimens de pieces de verre diſtingués par des platebandes de verre blanc. *Voyez les principes d'architecture &c.* par M. Felibien, *liv. I. ch. xxj.*

Panneau d'ornemens; eſpece de tableau de groteſques, de fleurs, de fruits, &c. peint ordinairement à fond d'or pour enrichir un lambris, un plafond, &c. *Daviler.* (*D. J.*)

PANNEAU FLEXIBLE, (*Architect.*) c'eſt celui qui eſt fait ſur du carton, du fer-blanc, ou avec une lame de plomb, pour pouvoir être plié & appliqué ſur une ſurface concave ou convexe, cylindrique ou conique.

PANNEAU, *terme de Bourrelier*; piece de cuir qui embraſſe le dos du cheval ou de la bête de ſomme, où il y a un lit de paille ou de bourre, & ſur quoi ſont poſés les fûts du bât. (*D. J.*)

PANNEAU, (*Chapelier.*) c'eſt une eſpece de chevalet qui ſoutient une des extrémités de la corde de l'arçon des chapeliers, & ſur lequel poſe la chanterelle qui ſert à la bander, & à lui donner pour ainſi dire le ton qui fait connoître qu'elle eſt aſſez tendue pour faire voguer l'étoffe. *Dictionn. de commerce.*

PANNEAU, *terme de chasse*; c'est un filet qui, lorsqu'il est tendu, paroît comme un pan de muraille, & dont on se sert pour prendre des lapins, des lievres, des chats, des blaireaux, des renards. On fait des *panneaux* simples, des doubles & des contremaillés. (*D. J.*)

PANNEAUX, *en terme de Friseur d'étoffes*, sont des roues de champ qui ne different du rouet du manege, que parce qu'ils sont placés verticalement. La machine à friser a deux de ces *panneaux* qui donnent le mouvement aux deux petites lanternes des fers à friser. L'un est à gauche hors le chassis, & à droite dans ce chassis près des traverses; & tous deux sont montés sur l'arbre de couche. *Voyez FE, fig. 3. & 4 de la machine à friser, Pl. de la Draperie.*

PANNEAUX, (*Marine*) c'est l'assemblage des planches qui servent de trapes ou mantelets qui ferment les écoutilles d'un vaisseau. Les *panneaux* communs s'appellent *panneaux à vassoles*.

Panneaux à boite; ce sont des *panneaux* qui s'emboîtent avec une bordure qu'on met au-tour de ces sortes d'écoutilles, au-lieu que les *panneaux* à vassoles tombent dans les feuillures des vassoles. *Voyez* ECOUTILLES.

Le grand panneau, c'est la trape ou mantelet qui ferme la plus grande écoutille, laquelle est toujours en avant du grand mât.

PANNEAU, *terme de Sellier*; ce sont deux coussinets pleins de bourre ou de crin qu'on met sous la selle pour empêcher qu'elle ne blesse le cheval. (*D. J.*)

PANNEAU, *terme de Vitrier*; c'est un assemblage de plusieurs morceaux de verre taillés de diverses figures, & attachés les uns aux autres par des plombs à rainures tirés dans le tire-plomb. Les vitrages des églises sont composés de divers *panneaux*.

PANNELLES, s. f. (*Blason.*) feuilles de peupliers peintes sur l'écu.

PANNER, v. act. *en terme d'ouvrier en fer*; se dit de l'action de creuser une piece à coup de marteau, dont la panne laisse la forme sur la piece.

PANNETON, s. m. *terme de Serrurerie*; c'est la partie de la clé où sont les dents. Il se dit aussi dans le blason de la même chose.

Il y a des *panetons* fendus en roue, en S & en pleine croix; des *pannetons* fendus à fond de cuve, avec pleine croix & bâton-rompu.

Il y a le *panneton* de l'espagnolette. C'est une partie saillante sur le corps de l'espagnolette, qui entre dans l'agrafe posée sur le guichet droit des croisées lorsqu'on ferme. Il sert aussi à fermer le guichet gauche, parce qu'en tournant le poignet de l'espagnolette pour la fermer, il va poser sur ce guichet.

PANNICULE CHARNU, (*Anatom.*) quatrieme tégument admis dans l'homme par les anciens anatomistes. Outre la cuticule, la peau & la membrane adipeuse, les anciens comptoient encore le *pannicule charnu*, & la membrane commune des muscles.

On trouve bien le *pannicule charnu* dans les quadrupedes, mais non pas dans les hommes, dont les muscles cutanés sont en fort petit nombre, & pour la plûpart d'une fort petite étendue, excepté celui que M. Winslou appelle *muscle cutané* en particulier; mais ce muscle même ne sauroit être vraissemblablement regardé comme un tégument commun.

Il n'y a point de membrane commune des muscles qui couvre le corps comme un tégument, attendu que ce ne sont que des expansions particulieres des membranes de quelque muscle, ou des expansions aponévrotiques procédant d'autres muscles.

Les alongemens de la lame de la membrane adipeuse ou cellulaire, peuvent aussi avoir donné occasion à cette méprise, sur-tout dans les endroits où cette membrane est étroitement unie à la membrane propre des muscles. (*D. J.*)

PANNOMIE, (*Droit ecclésiastiq.*) c'est ainsi que s'appelle un recueil des lois ecclésiastiques, dressé par Yves de Chartres, vers l'an 1100. Ce nom est composé de πᾶν, qui signifie *tout*, & de νόμος, qui veut dire *loi*; comme qui diroit *collection* de toutes les lois ecclésiastiques. (*D. J.*)

PANNON, s. m. (*Art. milit.*) étendard à longue queue, qui appartenoit autrefois à un simple gentil-homme. C'est proprement un guidon à placer sur une tente. La banniere étoit quarrée, & quand on faisoit quelqu'un banneret, on coupoit la queue de son pannon, d'où est venu l'ancien proverbe, faire de *pannons* banniere, pour s'élever d'une dignité à une dignité supérieure. Il y a encore à Lyon des capitaines de quartier, qu'on appelle *pannons*, & leurs compagnies *pannonages*. Ce mot vient de *pannus*, drap.

PANNON GÉNÉRALIQUE, (*Blason.*) écu chargé des diverses alliances des maisons dont un noble est descendu. Il sert à faire ses preuves. Il comprend les armes du pere & de la mere, de l'ayeul & de l'ayeule, du bisayeul & de la bisayeule. Il est composé de huit, de seize, de trente-deux quartiers, sur lesquels on dresse l'arbre généalogique.

PANNONIE, (*Géog. anc.*) *Pannonia*, ancienne contrée de l'Europe, & qui a toujours été regardée comme une de ses principales parties. Pline *liv. III. ch. xxv.* dit qu'elle avoit le Danube au nord, & la Dalmatie au midi; il faut ajoûter qu'elle avoit la haute Moësie à l'orient, & le Norique au couchant. Les Pannoniens habitoient sur le bord du Danube.

Philippe roi de Macédoine, fit de ce pays une de ses premieres conquêtes; mais les Pannoniens s'étant révoltés, Alexandre le grand les assujettit de nouveau avec l'Illyrie & l'Esclavonie. Les Gaulois conduits par Brennus & Belgius, conquirent depuis la *Pannonie* sur Ptolomée, surnommé *le foudroyant*; mais Jules César enleva une partie de la *Pannonie* aux Gaulois; & les Alpes pannoniques par lesquelles il s'en ouvrit le chemin, furent appellées *Julies*, de son nom. Auguste & Tibere acheverent de soumettre le reste du pays. Les Pannoniens depuis ce tems-là demeurerent tributaires des Romains, jusqu'à la décadence de l'empire, qu'ils furent assujettis par les Goths, & ensuite par les Huns, peuples de la Scythie asiatique, qui ayant passé dans la Sarmatie européenne, ravagerent la plus grande partie de l'Europe sous Valentinien. Quelques auteurs prétendent que ce fut de ces Huns, que la *Pannonie* reçut le nom de Hongrie, lorsqu'ils s'y furent retirés, après la défaite de leur roi Attila, dans la plaine de Châlons-sur-Marne.

On compte quatre empereurs venus de la *Paxnonie*; savoir, M. Aurelius Probus, Cn. Messius Decius, surnommé *Trajan*, Flave Jovien, & Flave Valentinien, fils d'un Gratien, qui vendoit des cordes à Gibale.

La *Pannonie* fut d'abord divisée par les Romains en haute & basse *Pannonie*. Ptolomée vous indiquera les bornes & les villes de chacune de ces provinces; c'est assez pour moi d'ajouter ici, que dans la suite des tems, la haute *Pannonie* fut appellée *premiere consulaire*, & la basse fut nommée *seconde consulaire*. (*D. J.*)

PANNUS, *terme de Chirurgie*; maladie de l'œil, qui consiste en la formation d'une membrane contre nature, qui s'étend sur la partie antérieure de l'œil, & qui quelquefois couvre la cornée transparente. *Voyez* ONGLET.

La *pannus* est une espece d'ongle entrelacé de veines & d'arteres assez grosses. On le nomme *ongle variqueux* & *panniculus*; c'est le *sebel* des Arabes. (*Y*)

PANOMA, (*Hist. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales qui vient de la grandeur d'un coignassier. Sa feuille est semblable à celle de la mauve, & son fruit à une aveline. Son bois est très-purgatif, il est un excellent antidote contre toutes sortes de poisons. On le vante aussi pour les fievres, les coliques, la gravelle & l'hydropisie, &c. Sa dose est depuis un grain jusqu'à un demi-scrupule, que l'on prend dans du bouillon; les Indiens qui cultivent cet arbre le cachent soigneusement aux Européens.

PANOMPHÉE, adj. m. & f. (*Ant. grecq.*) Πανομφαῖος, surnom que les Grecs donnoient à Jupiter, non pas seulement parce qu'il étoit adoré de toutes les nations, ou, pour m'exprimer avec Eustache, parce que les voix de tous les peuples se tournoient vers lui, mais sur-tout parce qu'il étoit l'auteur de toutes les divinations, ayant entre les mains les livres du destin, dont il revéloit plus ou moins selon son plaisir, aux prophetes qui parloient par sa voix. *Voyez* Potter, *t. I. p.* 293.

PANONCEAU, s. f. (*Arch.*) c'est ainsi qu'on nomme une girouette qui a des armes peintes ou évuidées à jour; c'étoit autrefois une marque de noblesse. (*D. J.*)

PANONCEAUX, s. m. pl. (*Jurispr.*) que l'on appelloit aussi par corruption *pénonceaux* ou *pénoncels*, vient du latin *pannum*, qui signifie un *drapeau*, un *pan*, morceau ou lambeau de drap ou de lange qui sert de marque pour désigner quelque chose.

L'usage des *panonceaux* paroît tirer son origine des brandons ou marques que les Grecs & les Romains mettoient sur les héritages pour annoncer qu'ils étoient hypothequés.

En France on n'use pas de brandons ni de *panonceaux* pour marquer qu'un héritage est hypothéqué; on met des brandons pour marque de saisie.

Les *panonceaux* royaux sont des placards, affiches ou tableaux, sur lesquels sont représentées les armes du roi. On

On appose ces *panonceaux* sur la porte ou entrée d'une maison ou autre héritage pour marquer que ce lieu est sous la sauvegarde ou protection du roi, ou bien pour signifier que l'héritage est sous la main de la justice, c'est-à-dire qu'il est saisi réellement.

Les *panonceaux* royaux sont aussi appellés *bâtons royaux*, parce que les bâtons royaux sont passés en sautoir derriere l'écu, ou parce qu'on se contente de représenter dans le tableau les bâtons royaux.

Dans plusieurs lettres de sauvegarde les armes du roi étoient peintes.

On mettoit de ces *panonceaux* sur les lieux qui étoient en la sauve-garde du roi dans les pays de droit écrit.

On en mettoit aussi quelquefois, & en cas de péril imminent, sur les maisons de ceux qui étoient en la sauve-garde du roi, quoiqu'elles ne fussent pas situées dans le pays de droit écrit; il y a plusieurs exemples de sauves-gardes pareilles, dont les lettres sont rapportées dans le quatrieme volume des ordonnances de la troisieme race.

Présentement l'on ne fait plus à cet égard aucune distinction entre les pays coutumiers & les pays de droit écrit.

Suivant une ordonnance de Louis X. du 17 Mai 1315, & une de Philippe le Long, du mois de Juin 1319, les *panonceaux* royaux ne doivent être apposés dans les lieux de jurisdiction seigneuriale que dans les cas qui sont réservés au roi, & avec connoissance de cause.

Bacquet dans son *traité des droits de justice*, *ch.* 26. *n.* 11. dit qu'en matiere de saisie-réelle & de criées; les sergens royaux sont les seuls qui puissent apposer les *panonceaux*. *Voyez le glossaire de* M. de Lauriere, au mot *panonceaux*.

PANOPE, s. f. (*Mythol.*) fille de Nérée & de Doris, étoit une des divinités marines, que les matelots invoquoient le plus fréquemment pendant la tempête, avec Glaucus & Mélicerte; son nom signifie celle qui donne toutes sortes de secours. (*D. J.*)

PANOPE, (*Géog. anc.*) ville de la Phocide, à laquelle Homere dans son Odyssée, *A*, *v.* 580, donne le surnom d'*agréable* pour ses danses.

PANOPLIE, s. f. (*Hist. ecclés.*) exposition de toutes les héréfies, avec leur réfutation tirée des peres. Euthimius Zigabene, moine, fut l'auteur de la *panoplie*. Ce fut l'empereur Alexis qui lui ordonna cet ouvrage. *Panoplie* [illegible] complette de doctrine.

PANOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte dans la Thébaïde, remarquable par la naissance du poëte grec Nonnus, qui florissoit dans le cinquieme siecle; on a de lui un poëme intitulé *Dionysia*.

Horus-Apollon étoit aussi natif de *Panopolis*. Il enseigna la grammaire à Alexandrie, & ensuite à Constantinople sous l'empire de Théodose. La meilleure édition de ses hiéroglyphes, est celle d'Utrecht, en 1727, *in*-4°. en grec & en latin, avec des notes par Jean Corneille de Pauw. (*D. J.*)

PANORMIE, s. f. (*Hist. mod.*) recueil de toutes les loix, de πᾶν, *tout*, & de νόμος, *loi*. C'est le titre d'un decret attribué à Yves de Chartres, mais qui n'est pas de lui. Sigebert prétend que Hugues de Châlon en est auteur.

PANORMUS, (*Géog. anc.*) nom commun à plusieurs lieux; 1°. ville de Sicile, sur la côte septentrionale de l'île, dont les Phéniciens passent pour être les fondateurs. De l'aveu de tout le monde, elle est la même que celle que nous nommons aujourd'hui *Palerme*.

2°. *Panormus*, ville de l'île de Crete, sur la côte septentrionale, selon Ptolomée, *l. III. c. xvij.*

3°. Ville de la Macédoine, dans la Chalcidie, selon le même Ptolomée, *l. III. ch. xiij.*

4°. Port & ville de l'Achaïe propre, selon Pausanias, *l. VII. c. xxij.* Thucydide, *l. II.* Pline, *l. IV. c. xj.* Polybe, *l. V. p.* 102.

5°. Port de l'Attique, près du promontoire Sunium.

6°. Port d'Afrique, dans la Marmarique.

7°. Port de la ville Oricum, sur la mer Ionienne, selon Strabon, *l. VII. p.* 316, &c. (*D. J.*)

PANOS, (*Géog. anc.*) nom commun à plusieurs lieux; 1°. à un promontoire de l'île de Rhodes; 2°. à une ville d'Egypte nommée par Ptolomée, *Panopolis*; 3°. à une montagne de l'Attique; 4°. à un bois sacré, près de l'île de Méroé, & que les Gymnosophistes habitoient.

PANOSSAKES, s. m. pl. (*Comm. d'Afriq.*) ce sont des pagnes dont se servent les negres sur la plûpart des côtes d'Afrique: les Européens qui trafiquent sur la riviere de Gambie, en tirent beaucoup du royaume de Cantor, où se font les meilleures; elles sont rayées de couleur de feu.

PANOU, (*Hist. nat.*) oiseau du Brésil, qui est de la grosseur d'un merle, & dont le plumage est noir; à l'exception de celui qui couvre son estomac, qui est d'un rouge foncé ou sang de bœuf.

PANQUE, s. f. (*Botan. exot.*) plante qui croît au Chily, grande contrée de l'Amérique dans la mer du Sud: on se sert de sa tige bouillie, avec le maki & le gonthion, autres arbrisseaux du pays, pour teindre en noir, & sa teinture ne brûle point les étoffes, comme le noir de l'Europe: cette plante ne se trouve que dans les lieux marécageux; sa feuille est ronde, tissue, comme celle de l'achante, & n'a guere moins de deux ou trois piés de diametre: les voyageurs ne nous disent rien de ses fleurs & de ses graines.

PANQUÉCALUZI, s. m. (*Hist. mod.*) quatorzieme des dix-huit mois de chacun vingt jours, qui composent l'année des Méxicains.

PANSARD, *voyez* BARBUE.

PANSE, s. f. (*Gram.*) il se dit du ventre, lorsqu'il est gros, rond & trop élevé.

C'est aussi le premier des ventricules des animaux ruminans; il est fort grand.

Il est couvert intérieurement d'une infinité de petites éminences serrées, fermes & solides; c'est-là que se fait la premiere coction des herbes.

Panse se dit de la partie gonflée d'une lettre, une *panse* d'*a*.

PANSE, (*Maréchal.*) les Maréchaux appellent ainsi l'estomac des chevaux.

PANSE, *terme de Fondeur de cloches*; on appelle les *panses* d'une cloche, les endroits où le battant frappe quand elle est en branle. *Voyez* FONTE DES CLOCHES;

La *panse* se nomme aussi bord; c'est pour l'ordinaire l'épaisseur de la *panse* ou du bord, qui regle l'épaisseur, la hauteur & le diametre d'une cloche.

PANSELENE, s. m. signifie dans *l'Astronomie* grecque & dans quelques anciens Astronomes la *pleine lune*; ce mot vient des mots grecs πᾶν, *tout*, & σελήνη, *lune*, parce que dans la pleine lune, on voit toute la partie de cette planete qui est tournée vers la terre. *Voy.* LUNE. (*O*)

PANSEMENT, s. m. PANSER, v. act. *terme relatifs à la Chirurgie*; application d'un appareil propre à maintenir une partie en situation, & à contenir les remedes qui lui sont convenables. *Voyez* APPAREIL.

Les regles générales qu'il faut observer en appliquant les appareils, se réduisent à *panser doucement*, pour exciter le moins de douleur qu'il est possible; *mollement*, c'est-à-dire en n'introduisant point sans nécessité dans les plaies, des tentes, des bourdonnets & autres corps dilatans, dont l'application empêche la réunion & peut occasionner plusieurs autres accidens. *Voyez* BOURDONNETS.

La troisieme regle prescrit de *panser promptement*, pour ne pas laisser la partie trop long-tems exposée aux injures de l'air, dont l'impression peut coaguler les sucs & retrécir le diametre des vaisseaux. Il faut pour cette raison, fermer les rideaux du lit du malade pendant qu'on le *panse*, & tenir auprès de lui du feu dans un réchau.

Nous allons rapporter, d'après M. de la Faye, ce qu'il dit dans ses principes de Chirurgie, sur la maniere dont on doit exécuter ces regles..... On met d'abord le malade & la partie malade dans une situation commode, pour lui & pour le chirurgien; on leve les bandes ou bandages & les compresses, sans remuer la partie; quand le pus ou le sang les ont collés à la partie, on les imbibe d'eau tiede ou de quelqu'autre liqueur pour les détacher; si c'est une plaie qu'on *panse*, on en nettoye les bords avec la feuille de myrthe & avec un petit linge; on ôte ensuite les plumaceaux, les bourdonnets & les tentes avec les pincettes; on essuie légerement la plaie avec une fausse tente ou un bourdonnet mollet, ou du linge fin, pour ne causer que le moins de douleur qu'il est possible, & pour ne point emporter les sucs nourriciers; on a toujours soin de tenir sur la partie ou sur l'ulcère un linge pour les garantir des impressions de l'air; on fait les injections, les lotions, les fomentations nécessaires; on applique ensuite le plus doucement, le plus mollement & le plus promptement qu'il est possible, un appareil nouveau, couvert des médicamens convenables; on fait ensuite le bandage approprié. *Voyez* BANDAGE.

Les intervalles qu'on doit mettre entre les *pansemens* doivent être déterminés par l'espece de la maladie, par son état, par les accidens auxquels il faut remédier, & par la nature des médicamens appliqués.

Le

Le premier *panſement* ou la levée du premier appareil, ne doit ſe faire à la ſuite des grandes opérations, qu'après trois ou quatre jours; à moins que quelque accident, une hémorragie par exemple, n'oblige à le faire plutôt. Ce premier *panſement* ſeroit fort douloureux, ſi l'on n'attendoit pas que l'appareil, humecté par le ſuintement ichoreux qui précede la ſuppuration, puiſſe ſe détacher aiſément. On *panſe* ordinairement les ulceres tous les vingt-quatre heures, lorſqu'ils ſont en bonne ſuppuration: ſi le pus étoit de mauvaiſe qualité ou s'il ſe formoit en trop grande abondance, il ſeroit à-propos de multiplier les *panſemens*. Dans les plaies ſimples, les fractures, les hernies, les luxations où la nature doit agir avec tranquillité, il faut *panſer* rarement; il ne faut pas que le chirurgien qui eſt l'aide & le miniſtre de la nature, vienne la troubler dans ſes opérations par une curioſité mal placée. Les tumeurs & autres maladies ſur leſquelles on applique des cataplaſmes doivent être *panſés* fréquemment, afin de renouveller les médicamens, qui s'alterent ou ſe corrompent plus ou moins promptement, ſuivant leur nature. Les maladies qui n'exigent que des fomentations, ne doivent être découvertes des compreſſes qui les enveloppent, que pour voir les progrès ou la diminution des accidens: dans ce cas, on renouvelle ſouvent les fomentations, mais on ne touche point chaque fois à l'appareil, puiſqu'il ſuffit d'entretenir la partie chaude & humide; la fomentation ayant l'uſage d'un bain local. *Voyez* FOMENTATION.

L'académie royale de Chirurgie avoit propoſé pour le prix qu'elle diſtribueroit en 1734, *de déterminer dans chaque genre de maladies chirurgicales, les cas où il convient de* panſer *fréquemment, & ceux où il convient de* panſer *rarement*. On trouve ſur cette propoſition deux mémoires imprimés dans le premier tome des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie royale de Chirurgie, publié en 1753. (*Y*)

PANSEMENS, (*Maréchallerie.*) c'eſt le ſoin qu'on a des chevaux, pour leurs beſoins & leur propreté.

PANSEROTESCHE *ou* PALUCHE, ſ. f. épée longue & menue que les huſſards portent quelquefois le long du cheval, depuis le poitrail juſqu'à la croupe au défaut de la ſelle. Ils ſe ſervent de cette arme pour piquer, ou comme le dit le pere Daniel, *embrocher* l'ennemi; il ſe ſert de ce terme, dit cet auteur, parce que cette épée eſt une eſpece de broche; quand ils en uſent, ils l'appuient ſur le genouil. Ils ne ſe ſervent guere de cette arme en France, mais elle fait partie de leur armement dans les troupes de l'empereur. *Hiſt. de la Milice françoiſe. tome II. p.* 518. (*Q*)

PANTACHATES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom dont quelques auteurs ſe ſont ſervis pour déſigner une agate mouchetée, comme la peau d'une panthere.

PANTACHUS, (*Géog. anc. Pantazias, Pantacias ou Pantagies*, fleuve de Sicile. Ptolomée, *l. III. c. iv.* place ſon embouchure ſur la côte orientale de l'île, entre le promontoire & la ville de Catane; & Pline, *l. III. c. viij.* la met entre Mégaris & Syracuſe. Ils ſe trompent tous deux, ſelon Cluvier, *l. I. ch. xj.* qui prétend que Virgile a donné la véritable ſituation de l'embouchure de ce fleuve; ſavoir, entre les cavernes de Cyclopes & le golfe de Mégare. L'extrème exactitude qu'a eue Virgile, à marquer la veritable poſition des lieux de l'Italie & de la Sicile, eſt cauſe que Cluvier préfere ſon ſentiment dans cette occaſion; d'ailleurs, on ne peut douter que le *Pantagias* ne ſoit la riviere, qui a ſon embouchure à la gauche du cap de S. Croce, & que les habitans du pays appellent *Porcari*. La preuve s'en trouve dans ce paſſage de Virgile.

. . . . *Vivo præter vehor oſtia Saxo*
Pantagiæ.

En effet, les deux côtés du Porcari ſont hériſſés de rochers d'environ vingt coudées de hauteur; la mer remonte dans cette embouchure juſqu'à mille pas, & forme un port propre pour les petits bâtimens.

La qualité que Claudien donne à ce fleuve, qu'il appelle *Saxa rotantem*, convient auſſi au Porcari; car quoique ſon cours ſoit très-petit, cependant lorſqu'en hiver il ſe trouve groſſi par les pluies & par les torrens, qui tombent des collines voiſines, il court avec une telle rapidité, qu'il entraîne avec lui une grande quantité de pierres. (*D. J.*)

PANTALERIE, (*Géog. mod.*) autrement dite, *Pentelleria* ou *Pantalaria*; petite île de la mer d'Afrique, ſituée entre la Sicile & la côte du royaume de Tunis; c'eſt l'ancienne *Coſſura* dont nous avons quelques médailles, & que les Arabes du voiſinage appellent encore *Koſra*. Cette île qui eſt d'environ ſept lieues de tour, paſſa de la domination des Carthaginois ſous celle des Romains: elle porte des fruits, du vin & du coton, mais elle tire ſon blé de la Sicile. *Long.* 30. 5. *lat.* 36. 50.

PANTALOON *ou* PANTALON, ſ. m. eſt le nom d'un ancien habillement dont nos ancêtres ſe ſervoient fréquemment, & qui conſiſtoit en des culottes & des bas tous d'une piece. Ce nom vient des Vénitiens, qui introduiſirent les premiers cet habit & qui furent appellés *pantaloni* de S. *Pantaleon*, qui fut autrefois leur patron.

Pantalon ſur le théâtre eſt un bouffon ou perſonnage maſqué qui forme des danſes groteſques, & qui fait des geſtes violents & des poſtures extravagantes; ce mot s'emploie auſſi pour déſigner l'habillement que portent ordinairement ces bouffons, qui eſt taillé ſur la forme de leur corps préciſément, & qui eſt tout d'une piece de la tête aux piés.

C'eſt pour cela qu'on appelle *pantalons* de Veniſe, ceux qui pour leur commodité portent un habit de cette ſorte par-deſſous-d'autres habillemens. De-là on fait *pantalonnade*, qui ſe dit ou d'une danſe burleſque ou d'un geſte ridicule du corps.

PANTALON, *terme de Papeterie*; c'eſt une des moyennes ſortes de papier qui ſe fabrique du côté d'Angoulême. Il eſt marqué pour l'ordinaire aux armes d'Amſterdam, parce qu'il eſt preſque tout deſtiné pour être vendu à des marchands hollandois. *Voyez* PAPIER.

PANTANUS LACUS, (*Géog. anc.*) lac d'Italie dans la Pouille daunienne, dont parle Pline, *liv. III. ch. xj.* & qu'on croit être préſentement *Lago di Leſina*.

PANTARBE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) pierre fabuleuſe à qui quelques auteurs ont attribué la propriété d'attirer l'or, de la même maniere que l'aiman attire le fer. Ce qui lui a auſſi fait donner le nom de *magnes aureus*. Pline parle d'une pierre nommée *amphitane*, à qui il attribue la même vertu; l'une & l'autre eſt entierement inconnue des modernes.

PANTE, ſ. f. (*Commerce.*) c'eſt ainſi qu'on appelle une eſpece de chapelet compoſé de pluſieurs de ces petites coquilles blanches qu'on nomme *porcelaine*, qui ſervent de monnoie dans pluſieurs endroits de l'Aſie, de l'Afrique, & de l'Amérique.

PANTE, *ou* PENTE, *terme de Tapiſſier*, c'eſt un morceau d'étoffe qui entoure le lit, & qui a ordinairement de la frange. Il y a trois *pantes* dans chaque lit; le mot de *pante* ſe dit auſſi en parlant de dais; mais dans chaque dais il y a quatre *pantes*; car la *pante* du dais eſt un morceau d'étoffe qui environne le dais. On dit en parlant des *pantes* de lit & de dais, *la pante* de dehors, la *pante* de dedans, la *pante* de longueur, la *pante* de largeur. (*D. J.*)

PANTES, (*Braſſerie.*) ce ſont des toiles de crin qu'on attache autour des coſtieres de la touraille, & qui en recouvrent l'aire.

PANTENNE, (*Marine.*) voile en *pantenne*. *Voyez* VOILE.

PANTER, v. act. *en terme de Cardier*, c'eſt l'action d'arrêter les feuillets dans le panteur, en les accrochant aux pointes dont il eſt garni par diſtance dans toute ſa longueur. *Voyez* PANTEUR.

PANTEUR, ſ. m. *en terme de Cardier*; c'eſt une eſpece de métier à-peu-près quarré, dont les deux maîtres brins ſont garnis de diſtance en diſtance de petits crochets ſans pointes, auxquels on arrête les peaux qu'on a percées pour cet effet avec le poinçon. *Voyez* POINÇON. Ces maîtres brins ſont traverſés à chaque bout d'un ais de bois qui les approche ou les écarte tant qu'on veut; ce qui bande plus ou moins la peau. Cet inſtrument contient le feuillet intérieurement, & on ne l'en ôte point que pour poſer la carde ſur ſon bois. *Voyez les Planches*.

PANTHÉES, ſ. m. pl. (*Antiq. & Médailles.*) en latin *ſigna panthea*: on appelloit ainſi des têtes ou des ſtatues ornées de ſymboles de pluſieurs divinités réunies enſemble. Les ſtatues de Junon avoient ſouvent rapport à pluſieurs déeſſes: elles tenoient quelque choſe de celle de Pallas, de Vénus, de Diane, de Neméſis, des Parques, &c.

On voit dans les anciens monumens une Fortune aîlée, qui tient de la main droite le timon, & de la gauche la corne d'abondance; tandis que le bas finit en tête de bélier; l'ornement de ſa tête eſt une fleur de lotus, qui s'éleve entre des rayons, marque d'Iris & d'Oſiris. Elle a ſur l'épaule la trouſſe de Diane, ſur la poitrine l'égide de Minerve, ſur la corne d'abondance le coq ſymbole de Mercure, & ſur la tête de bélier, un corbeau ſymbole d'Apollon. On trouve beaucoup d'autres figures *panthées* parmi les antiques.

Ces dieux étoient peut-être auſſi repréſentés enſemble, pour ſervir à la dévotion des particuliers qui vouloient honorer pluſieurs dieux à-la-fois. Peut-être y a-t-il quelques

ques autres raisons inconnues de ce culte, selon la signification du mot *panthée*, de πᾶν, *tout*, & θεὸς, *dieu*. Ces figures devroient en effet représenter les symboles de tous les dieux; mais on n'en connoît point qui les réunissent tous.

Les médailles nous offrent aussi des *panthées*, ou des têtes ornées des symboles de plusieurs déïtés. Telle est celle qui se trouve sur la médaille d'Antonin Pie, & de la jeune Faustine, qui est tout ensemble Sérapis par le boisseau qu'elle porte; le soleil par la couleur des rayons: Jupiter Hammon par les deux cornes de bélier: Pluton par la grosse barbe: Neptune par le trident: Esculape par le serpent entortillé autour du manche.

M. Boudelot dans sa dissertation sur les dieux Lares, croit que les *panthées* doivent leur origine à la superstition de ceux, qui ayant pris pour protecteurs de leurs maisons plusieurs dieux, les réunissoient tous dans une même statue, qu'ils ornoient des différens symboles de chacune de ces déïtés. Il en a fait graver plusieurs pour servir d'exemple & de preuve. *Voyez aussi* sur les figures qu'on appelle *panthées*, la dissertation de l'abbé Nicaise, *de nummo pantheo Hadriani Augusti, Lugd.* 1694. *in*-4°. (*D. J.*)

PANTHEIUM, (*Géog. anc.*) lieu de l'Attique, à 60 stades d'Ilissus; c'est ici que croissoit l'olivier nommé *callistéphane*, & dont on se servoit pour couronner les vainqueurs des jeux olympiques.

PANTHÉON, s. m. (*Antiq. rom.*) ce mot veut dire *un temple* en l'honneur de tous les dieux. Le plus fameux *panthéon* des Romains, fut celui qu'éleva M. Agrippa gendre d'Auguste, & qui subsiste encore à présent sous le nom de la *Rotonde*. Ce superbe édifice faisoit un des plus grands ornemens de Rome; & la description qu'en ont donnée grand nombre d'auteurs anciens & modernes, sert encore d'embellissement à leurs ouvrages. Je ne m'y arrêterai pas par cette raison; je remarquerai seulement qu'il est de figure ronde, ne recevant le jour que par un trou qui est au milieu de la voute. Il y avoit autour de ce temple six grandes niches qui étoient destinée aux principales divinités. Et afin qu'il n'y eût point de jalousie entre elles pour la préséance, dit Lucien, on donna au temple la figure ronde. Pline en allegue une meilleure raison; c'est parce que le convexe de sa voute représente le ciel, la véritable demeure des dieux. Le portique qu'il y avoit devant ce temple, étoit plus surprenant que le temple même; il étoit composé de seize colonnes de marbre granit, d'une énorme grandeur, & toutes d'une pierre. Chacune a près de cinq piés de diametre, sur trente-sept piés de haut, sans la base & le chapiteau. Agrippa ne se contenta pas de faire dorer son *panthéon* par dedans, mais il le couvrit d'or en-dehors; de sorte que le satyrique avoit raison de s'écrier:

At vos
Dicite pontifices, in sancto quid facit aurum?

La couverture de cet édifice fut emportée par Constantin dans sa nouvelle capitale; mais le *panthéon* a été consacré par les pontifes romains en l'honneur de la Vierge & des martyrs. Il mérite assurément l'admiration des connoisseurs: ceux qui l'ont vu, n'ont qu'à réfléchir sur l'état où leur esprit s'est trouvé la premiere fois qu'ils y sont entrés; & sans doute, ils se souviendront qu'ils ont été frappés de quelque chose de grand & de majestueux; au lieu que la vue d'une église gothique, cinq ou six fois plus vaste que le *panthéon*, ne frappe personne. Cette différence ne peut procéder que de la grandeur de maniere observée dans l'une, & de la médiocrité ou de la petitesse de maniere qui se trouve dans l'autre.

Mais est-il bien certain qu'Agrippa ait fait le *panthéon* en entier? On le dit communément: néanmoins Dion se sert d'une expression qui ne signifie qu'achever, ἐξετέλεσε, & l'on remarque encore aujourd'hui, que l'ordre de la corniche ne s'accorde pas avec celui du temple; qu'elle ne s'enchâsse pas dans le mur par ses extrémités; mais qu'elle s'en approche à peine comme d'un édifice différent. On trouve encore que l'architecture du portail est mieux étendue que celle du temple, & par conséquent d'un autre tems.

Il est toujours sûr que ce temple a souffert bien des changemens; Xiphilin le met au nombre des édifices brûlés sous le regne de Titus: Cassiodore le fait réparer par Trajan. Selon la chronique d'Eusebe, il fut encore brûlé par le tonnerre l'an de J. C. 111. le trieziеme du regne de Trajan. Les premiers successeurs de ce prince se sont fait à l'envi un honneur d'y travailler. On le trouve réparé par Adrien, par Antonin Pie, par Marc'Aurele, & par Severe. Il y a apparence que ce dernier fit effacer le nom de tous les autres, pour n'y laisser que le sien, & celui de son fils, avec le nom du fondateur.

Je ne dois pas oublier de remarquer qu'il entroit dans le dessein des portes du *panthéon* l'arrangement d'une sorte de cloux, qui par la beauté des ornemens de leur tête, contribuoient infiniment à sa magnificence; l'avarice des hommes les a portés à s'en emparer; il en reste quelques-uns encore qui sont attachés aux deux ventaux de la porte du *panthéon*; & M. de Caylus en a quatre en sa possession; ils sont de bronze ainsi que les ventaux.

Au reste, il y avoit à Rome un autre *panthéon* dédié particulierement à Minerve médicine, *Minervæ medicæ*. Ce *panthéon* étoit en-dedans de figure décagone, ou à dix angles bien distingués. Il y avoit vingt deux piés & demi d'un angle à l'autre; ce qui donne en tout deux cent vingt-cinq piés. Entre les angles il y avoit par-tout des chapelles rondes en voûte, excepté d'un côté où étoit la porte: ces neuf chapelles étoient pour autant de divinités; la statue de Minerve étoit en face de la porte, & occupoit la place d'honneur.

On croit que le temple de Nîmes, qu'on dit être de Diane, étoit un *panthéon*: il y avoit douze niches, dont six restent encore sur pié. C'étoit un temple consacré aux douze grands dieux, que quelques-uns ont appellé pour cela *dodécathéon*. (*D. J.*)

PANTHÉON D'ATHÈNES, (*Antiq. grèq.*) le *panthéon* d'Athènes ne le cédoit guere en plusieurs points au *panthéon* de Rome, bâti par Agrippa. Celui d'Athènes a été relevé environ 120 ans après, par l'empereur Adrien. Les chrétiens grecs en firent ensuite une église consacrée à la Vierge, sous le nom de *Panegia*. Enfin, les Turcs ont changé cette église en mosquée: les chevaux de la main de Praxitele, très-gâtés malheureusement par l'injure des tems, s'y voient encore: Adrien les y fit placer; mais ils sont réellement de Praxitele, c'est tout dire. (*D. J.*)

PANTHERE, s. f. *panthera seu pardallis*, (*Pl. III. fig.* 2.) animal quadrupede très-féroce qui differe du tigre & du léopard par les taches qui sont sur son poil; au lieu d'avoir sur tout le corps des taches rondes comme le léopard, ou des taches longues comme le tigre, il a sur le dos des taches rondes, & sur le ventre des taches longues. *Voyez le regne animal, par M.* Brisson, qui donne à cette animal le nom de *léopard*. (*I*)

PANTHERE, (*Littérat.*) c'est l'animal favori de Bacchus, & qu'on trouve souvent représenté sur ses monumens, parce que, dit Philostrate, des nourrices de ce dieu avoient été changées en *pantheres*, ou selon d'autres, parce que cet animal aime les raisins. La *panthere* est aussi un symbole de Pan: on croit même que son nom en a été formé. (*D. J.*)

PANTHERE PIERRE DE, (*Hist. nat.*) espece de jaspe ou d'agate, remplie de taches noires, rouges, jaunes, vertes, &c. les anciens lui attribuent beaucoup de vertus fabuleuses.

PANTICAPÉE, *Panticapæa*, (*Géog. anc.*) ville de la Chersonnèse taurique, selon Stabon. *lib. VII. p.* 309. & Ptolomée, *lib. III. c. vj.* Pline, *l. XVII. c. xxxiij.* dit qu'on l'a nommoit aussi *Bosphorium*; ce n'est pas sans raison, puisqu'on la regardoit comme le capitale du Bosphore Cimmérien. Niger veut qu'elle s'appelle aujourd'hui *Vospero*.

PANTICAPÈS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Scithie européenne, qui faisoit la séparation entre les Nomades & les Géorgiens. Peuce dit que c'est présentement le Przypietz dans la Lithuanie. (*D. J.*)

PANTIERE, s. f. (*Chasse.*) est un filet qui sert à prendre les oiseaux, principalement les bécasses; ceux qui s'occupent à cette sorte de chasse, ont soin de faire ébrancher dans une clairiere deux arbres, & d'y ajuster deux branches de maniere qu'elles puissent soutenir la *pantiere*; ces branches doivent être garnies de deux poulies ou boucles qui servent à passer les cordes, afin de pouvoir laisser tomber commodément la *pantiere* suspendue à ces cordes, lorsque quelque oiseau se sera jetté dedans.

On appelle aussi *pantiere*, certain sac à mailles qui sert aux chasseurs à mettre leur provision de bouche, & pour rapporter le gibier qu'ils ont pris. On la porte ordinairement en écharpe: *panteine* est la même chose que *pantiere*.

PANTINS, (*Hist. mod.*) petites figures peintes sur du carton, qui par le moyen de petits fils que l'on tire, font toutes sortes de petites contorsions propres à amuser des enfans. La postérité aura peine à croire qu'en France, des personnes d'un âge mûr ayent pû dans un accès de vertige assez long, s'occuper de ces jouets ridicle

dicules, & les rechercher avec un empressement, que dans d'autres pays, l'on pardonneroit à peine à l'âge le plus tendre.

PANTINE, s. f. (*Soie & Laine.*) c'est un assemblage plus ou moins considérable d'écheveaux, à proportion de leur grosseur. De *pantine* on a fait *pantener*. *Pantener*, c'est attacher des bouts de fil aux *pantines*, pour empêcher qu'elles ne se mêlent.

PANTINE, (*Rubanier.*) se dit aussi d'un gros écheveau qui en contient lui-même plusieurs petits, qu'il faut avoir soin de séparer pour rendre le poids plus léger, & par conséquent plus facile à tourner pour le dévidage; il y a plus ou moins de *pantines* à la balle, le nombre n'en est pas limité.

PANTOGRAPHE, s. m. (*Art du Dessein.*) le *pantographe* ou *singe*, est un instrument qui sert à copier le trait de toutes sortes de desseins & de tableaux, & à les réduire, si l'on veut, en grand ou en petit; il est composé de quatre regles mobiles ajustées ensemble sur quatre pivots, & qui forment entre elles un parallélogramme. A l'extrémité d'une de ces regles prolongées est une pointe qui parcourt tous les traits du tableau, tandis qu'un crayon fixé à l'extrémité d'une autre branche semblable trace légerement ces traits de même grandeur, en petit ou en grand, sur le papier ou plan quelconque, sur lequel on veut les rapporter.

Cet instrument n'est pas seulement utile aux personnes qui ne savent pas dessiner, il est encore très-commode pour les plus habiles, qui se procurent par-là promptement des copies fideles du premier trait, & des réductions qu'ils ne pouroient avoir sans cela qu'en beaucoup de tems, avec bien de la peine, & vraissemblablement avec moins de fidélité.

Cependant de la maniere dont le *pantographe* avoit été construit jusques-ici, il étoit sujet à bien des inconveniens, qui en faisoient négliger l'usage. Le crayon porté à l'extrémité de l'une des branches, ne pouvoit pas toujours suivre les inégalités du plan sur lequel on dessinoit, souvent il cessoit de marquer le trait, & plus souvent encore sa pointe venant à se briser, gâtoit une copie déja fort avancée: lorsqu'il falloit quitter un trait achevé, pour en commencer un autre, on étoit obligé de déplacer les regles, ce qui arrivoit à tous momens.

M. Langlois, ingénieur du roi, a très-heureusement corrigé tous ces défauts dans le nouveau *pantographe* qu'il a présenté à l'académie des Sciences en 1743, & c'est principalement par le moyen d'un canon de métal dans lequel il place un porte-crayon, qui pressant seulement par son poids, & autant qu'il le faut le plan sur lequel on copie, cede aisément & de lui-même en s'élevant & s'abaissant, aux inégalités qu'il rencontre sur ce plan; à la tête du portecrayon s'attache un fil, avec lequel on le souleve à volonté, pour quitter un trait & en commencer un autre, sans interrompre le mouvement des regles & sans les déplacer.

Outre ces corrections, M. Langlois ajuste la pointe à calquer de son *pantographe*, le porte-crayon, & le pivot des regles, sur des especes de boîtes ou coulisses, qui peuvent se combiner différemment sur ces regles, selon qu'on veut copier en grand ou en petit, plus ou moins, & il rend enfin tous ces mouvemens beaucoup plus aisés en faisant soutenir les regles par de petits pilliers garnis de roulettes excentriques. Le *pantographe* ainsi rectifié est un instrument propre à réduire en grand & en petit toutes sortes de figures, de plans, de cartes, d'ornemens, &c. très-commodément & avec beaucoup de précision & de promptitude. *Voyez nos Pl. de Dessein & leur explic.*

PANTOGONIE, s. f. (*Géom.*) nom donné par M. Bernoulli, à une espece de trajectoire réciproque, qui pour chaque différente position de son axe se coupe toujours elle-même sous un angle constant. *Voyez* TRAJECTOIRE, *voyez aussi les Œuvres* de Jean Bernoulli, *tom. II. pag.* 600. (*O*)

PANTOIMENT, s. m. (*Fauconnerie.*) c'est le nom que l'on donne à une maladie qui vient à un oiseau de proie, qu'on appelle *asthme*, elle lui rend le poumon enflé.

PANTOIS ou PANTOISE, s. m. & f. (*Faucon.*) maladie de trois sortes, l'une qui survient à la gorge des oiseaux de proie, l'autre qui leur vient de froideur, l'autre qui se congrege aux reins & aux roignons; on dit ce faucon a le *pantois* ou la *pantoise*. Ce mal est causé par des humeurs âcres qui tombent du cerveau sur le poumon, le desséchent & alterent les organes de la respiration; pour y remédier il faut purger l'oiseau avec de l'huile battue & blanchie dans une ou deux eaux, ce qui se fait ainsi; vous prenez une écuelle, ou quelque autre vaisseau percé, vous bouchez le trou avec le doigt vous versez dans ce vaisseau de l'eau nette, & ensuite de l'huile, & après avoir bien remué & battu les deux liqueurs avec une spatule jusqu'à ce que l'eau paroisse chargée de ce que l'huile a de plus grossier, vous retirerez le doigt & laisserez couler l'eau, ayant soin de retenir l'huile dans le vaisseau, vous en faites prendre à l'oiseau, & vous le portez sur le poing jusqu'à ce qu'il ait rendu son remede avec ses émeus; une heure ou une heure & demie après vous lui donnerez du cœur de veau ou de foie de poule mouillé; si l'oiseau est bien à la chair, on peut lui faire macérer sa viande dans l'eau de rhubarbe, & lui en donner après l'avoir bien nettoyé, vous continuerez ainsi pendant six ou sept jours, observant de le purger avec une cure de filasse ou de coton le quatrieme jour.

Le *pantois* se connoit particulierement à ces signes, 1°. si l'oiseau a des fréquens battemens de poitrine; 2°. lorsqu'il fait mouvoir son balai tantôt haut tantôt bas; 3°. s'il ne peut émeuter, ou si ses émeus sont petits, ronds & secs; 4°. si l'oiseau a le bec ouvert, s'il bâille & s'il ferme le bec en haut; ce dernier signe est mortel.

PANTOMATRIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'île de Crete, qui selon Niger & Pinel, porte à-présent le nom de *Milopotamo*. (*D. J.*)

PANTOMETRE, s. m. (*Géom.*) instrument propre à mesurer toutes sortes d'angles, de longueur ou de hauteur. *Voyez* HOLOMETRE.

PANTOMIME, s. m. (*Jeux scéniq. des Romains.*) on appelloit *pantomimes*, chez les Romains, des acteurs qui, par des mouvemens, des signes, des gestes, & sans s'aider de discours, exprimoient des passions, des caracteres, & des évenemens.

Le nom de *pantomime*, qui signifie *imitateur* de toutes choses, fut donné à cette espece de comédiens, qui jouoient toutes sortes de pieces de théâtre sans rien prononcer; mais en imitant & expliquant toutes sortes de sujets avec leurs gestes, soit naturels, soit d'institution. On peut bien croire que les *pantomimes* se servoient des uns & des autres, & qu'ils n'avoient pas encore trop de moyens pour se faire entendre. En effet, plusieurs gestes d'institution étant de signification arbitraire, il falloit être habitue au théâtre pour ne rien perdre de ce qu'ils vouloient dire. Ceux qui n'étoient pas initiés aux mysteres de ces spectacles, avoient besoin d'un maître qui leur en donnât l'explication; l'usage apprenoit aux autres à deviner insensiblement ce langage muet. Les *pantomimes* vinrent à bout de donner à entendre par le geste, non-seulement les mots pris dans le sens propre, mais même les mots pris dans le sens figuré; leur jeu muet rendoit des poëmes en entier, à la différence des mimes qui n'étoient que des bouffons inconséquens.

Je n'entreprendrai point de fixer l'origine des *pantomimes*; Zozime, Suidas, & plusieurs autres la rapportent au tems d'Auguste, peut-être par la raison que les deux plus fameux *pantomimes*, Pylade & Bathylle, parurent sous le regne de ce prince, qui aimoit passionémment ce genre de spectacle. Je n'ignore pas que les danses des Grecs avoient des mouvemens expressifs; mais les Romains furent les premiers qui rendirent par de seuls gestes, le sens d'une fable reguliere d'une certaine étendue. Le mime ne s'étoit jamais fait accompagner que d'une flûte; Pylade y ajouta plusieurs instrumens, même des voix & des chants, & rendit ainsi les fables régulieres. Au bruit d'un chœur composé de musique vocale & instrumentale, il exprimoit avec vérité le sens de toutes sortes de poëmes. Il excelloit dans la danse tragique, s'occupoit même de la comique & de la satyrique, & se distingua dans tous les genres. Bathylle son éleve & son rival, n'eut sur Pylade que la prééminence dans les danses comiques.

L'émulation étoit si grande entre ces deux acteurs, qu'Auguste à qui elle donnoit quelquefois de l'embarras, crut qu'il devoit en parler à Pylade, & l'exhorter à bien vivre avec son concurrent que Mécénas protégeoit: Pylade se contenta de lui répondre,, que ce qui pouvoit ,, arriver de mieux à l'empereur, c'étoit que le peuple ,, s'occupât de Batylle & de Pylade ,,. On croit bien qu'Auguste ne trouva point à propos de repliquer à cette réponse. En effet, tel étoit alors le goût des plaisirs, que lui seul pouvoit faire perdre aux Romains cette idée de liberté si chere à leurs ancêtres.

Il falloit que ce peuple se fût mis en tête que l'opération qu'on feroit à leurs *pantomimes* pour les rendre eunuques, leur conserveroit dans tout le corps une souplesse que des hommes ne peuvent point avoir. Cette idée, ou si l'on veut le caprice, faisoit exercer sur les enfans qu'on destinoit à ce métier, la même cruauté qu'on exerce

ce dans quelques pays ſur les enfans dont on ne veut point que la voix mue.

Lucien obſerve que rien n'étoit plus difficile que de trouver un bon ſujet pour en former un *pantomime*. Après avoir parlé de la taille, de la ſoupleſſe, de la légereté, & de l'oreille qu'il doit avoir, il ajoûte, qu'il n'eſt pas plus difficile de trouver un viſage à-la-fois doux & majeſtueux. Il veut enſuite qu'on enſeigne à cet acteur la muſique, l'hiſtoire, & je ne ſais combien d'autres choſes capables de faire mériter le nom d'homme de lettres à celui qui les auroit appriſes.

Nous avons nommé pour les deux premieres inſtituteurs de l'art des *pantomimes* Pylade & Bathylle ſous l'empire d'Auguſte; ils ont rendu leurs noms auſſi célebres dans l'hiſtoire romaine, que le peut être dans l'hiſtoire moderne le nom du fondateur de quelque établiſſement que ce ſoit. Pylade, ai-je dit, excelloit dans les ſujets tragiques, & Bathylle dans les ſujets comiques. Ce qui paroîtra ſurprenant, c'eſt que ces comédiens qui entreprenoient de repréſenter des pieces ſans parler, ne pouvoient pas s'aider du mouvement du viſage dans leur déclamation, ils jouoient maſqués, ainſi que les autres comédiens; la ſeule différence étoit, que leurs maſques n'avoient pas une bouche béante, comme les maſques des comédiens ordinaires, & qu'ils étoient beaucoup plus agréables. Macrobe raconte que Pylade ſe fâcha un jour qu'il jouoit le rôle d'Hercule furieux, de ce que les ſpectateurs trouvoient à redire à ſon geſte trop outré, ſuivant leurs ſentimens. Il leur cria donc, après avoir ôté ſon maſque: „ foux que vous êtes, je repréſente un plus grand fou que vous „.

Après la mort d'Auguſte, l'art des *pantomimes* reçut de nouvelles perfections. Sous l'empereur Néron il y en eut un qui danſa ſans muſique inſtrumentale ni vocale, les amours de Mars & de Vénus. D'abord un ſeul *pantomime* repréſentoit pluſieurs perſonnages dans une même piece; mais on vit bien-tôt des troupes complettes, qui exécutoient également toutes ſortes de ſujets tragiques & comiques.

Ce fut peut-être du tems de Lucien que ſe formerent ces troupes complettes de *pantomimes*, & qu'ils commencerent à jouer des pieces ſuivies. Apulée nous rend un compte exact de la repréſentation du jugement de Paris faite par une troupe de ces *pantomimes*. Comme ils n'avoient que des geſtes à faire, on conçoit aiſément que toutes leurs actions étoient vives & animées; auſſi Caſſiodore les appelle des hommes dont les mains diſertes avoient pour ainſi dire une langue au bout de chaque doigt. Des hommes qui parloient en gardant le ſilence, & qui ſavoient faire un récit entier ſans ouvrir la bouche; enfin des hommes que Polymnie, muſe qui préſidoit à la muſique, avoit formés afin de montrer qu'il n'étoit pas beſoin d'articuler des mots pour faire entendre ſa penſée.

Ces ſortes de comédiens faiſoient des impreſſions prodigieuſes ſur les ſpectateurs. Séneque le pere, qui exerçoit une profeſſion des plus graves, confeſſe que ſon goût pour les repréſentations des *pantomimes*, étoit une véritable paſſion. Lucien qui ſe déclare auſſi zélé partiſan de l'art des *pantomimes*, dit qu'on pleuroit à leur repréſentation comme à celle des autres comédiens. Saint Auguſtin & Tertullien font auſſi l'éloge de leurs talens.

Cet art auroit eu ſans doute beaucoup plus de peine à réuſſir parmi les nations ſeptentrionales de l'Europe, que chez des Romains, dont la vivacité eſt ſi fertile en geſtes, qui ſignifient preſque autant que des phraſes entieres. Nous ne ſommes peut-être pas capables de décider ſur le mérite de gens que nous n'avons pas vû repréſenter, mais nous ne pouvons pas révoquer en doute le témoignage de tant d'auteurs de l'antiquité, qui parlent de l'excellence & du ſuccès de leur art.

Cependant on a vû en Angleterre, & ſur le théâtre de l'opéra comique à Paris, quelques-uns de ces comédiens jouer des ſcenes muettes que tout le monde entendoit. Je ſai bien que Roger & ſes confreres, ne doivent pas entrer en comparaiſon avec les *pantomimes* de Rome; mais le théâtre de Londres ne poſſede-t-il pas à préſent un *pantomime* qu'on pourroit oppoſer à Pylade & à Bathylle? le fameux Garrick eſt un acteur d'autant plus merveilleux, qu'il exécute également toutes ſortes de ſujets tragiques & comiques. Nous ſavons auſſi que les Chinois ont des eſpeces de *pantomimes* qui jouent chez eux ſans parler; les danſes des Perſans ne ſont-elles pas des *pantomimes*?

Enfin il eſt certain que leur art charma les Romains dans ſa naiſſance, qu'il paſſa bien-tôt dans les provinces de l'empire les plus éloignées de la capitale, & qu'il ſubſiſta auſſi long-tems que l'empire même. L'hiſtoire des empereurs romains fait plus ſouvent mention des *pantomimes* fameux que des orateurs célebres. Auguſte ſe plaiſoit extrèmement à leurs pieces, & Bathylle enchantoit Mécénas. Les Romains épris de tous les ſpectacles du théâtre, préféroient celui-ci aux repréſentations des autres comédiens. Dès les premieres années du regne de Tibere, le ſénat fut obligé de faire un réglement pour défendre aux ſénateurs de fréquenter les écoles des *pantomimes*, & aux chevaliers romains de leur faire cortege en public: *ne domos* pantomimorum *ſenator introïret, ne egredientes in publicum equites romani cingerent*. Tacit. *Annal. l. I.* Ce decret prouve aſſez que les profeſſions chéries dans les Pays de luxe ſont bien-tôt honorées, & que le préjugé ne tient pas contre le plaiſir.

L'extrème paſſion que le peuple & les perſonnes du plus haut rang avoient pour ce ſpectacle, donna lieu de tramer des cabales pour faire applaudir les uns plûtôt que les autres, & ces cabales devinrent des factions. Il arriva que les *pantomimes* prirent des livrées différentes, à l'imitation de ceux qui conduiſoient les chariots dans les courſes du cirque. Les uns s'appellerent les bleus, & les autres les verts, *&c.* Le peuple ſe partagea donc auſſi de ſon côté, & toutes les factions du cirque, dont il eſt parlé ſi ſouvent dans l'hiſtoire romaine, épouſerent des troupes de *pantomimes*.

Ces factions dégénéroient quelquefois en partis auſſi échauffés les uns contre les autres, que les Guelfes & les Gibelins peuvent l'avoir été ſous les empereurs d'Allemagne. Il falloit avoir recours à un expédient triſte pour le gouvernement, qui ne cherchoit que les moyens d'amuſer le peuple, en lui fourniſſant du pain, & en lui donnant des ſpectacles; mais cet expédient devenu néceſſaire, étoit de faire ſortir de Rome tous les *pantomimes*.

Cependant les écoles de Pylade & de Bathylle ſubſiſterent toujours, conduites par leurs éleves, dont la ſucceſſion ne fut point interrompue. Rome étoit pleine de profeſſeurs qui enſeignoient cet art à une foule de diſciples, & qui trouvoient des théâtres dans toutes les maiſons. Non-ſeulement les femmes les recherchoient pour leurs jeux, mais encore par des motifs d'une paſſion effrénée: *illis fæminæ, ſimulque viri, animas & corpora ſubſtituunt*, dit Tertullien. La plûpart des paſſages des Poëtes ſont tels ſur ce ſujet, qu'on n'oſe même les citer en latin. Galien ayant été appellé pour voir une femme de condition attaquée d'une maladie extraordinaire, il découvrit par les altérations qui ſurvinrent dans la malade, quand on parla d'un certain *pantomime* devant elle, que ſon mal venoit uniquement de la paſſion qu'elle avoit conçue pour lui.

Il eſt vrai que les *pantomimes* furent chaſſés de Rome ſous Tibere, ſous Néron, & ſous quelques-autres empereurs, mais leur exil ne duroit pas long-tems: la politique qui les avoit chaſſés, les rappelloit bien-tôt pour plaire au peuple, ou pour faire diverſion à des factions plus à craindre pour l'empire. Domitien, par exemple, les ayant chaſſés, Néron les fit revenir, & Trajan les chaſſa encore. Il arrivoit même que le peuple, fatigué de ſes propres déſordres, demandoit l'expulſion des *pantomimes*; mais il demandoit bien-tôt leur rappel avec plus d'ardeur.

Ce qui acheve de prouver à quel point leur nombre s'augmenta, & combien les Romains les croyoient néceſſaires, eſt ce qu'on lit dans Ammien Marcellin, l'an CXC. Rome étant menacée de la famine, on prit la précaution d'en faire ſortir tous les étrangers, ceux-mêmes qui profeſſoient les arts libéraux; mais on laiſſa tranquilles les gens de théâtre, & il reſta dans la ville trois mille danſeuſes, & autant d'hommes qui jouoient dans les chœurs, ſans compter les comédiens: les Hiſtoriens aſſurent que ce nombre prodigieux augmenta encore dans la ſuite.

Il eſt aiſé de juger que l'ardeur des Romains pour les jeux des *pantomimes* dut leur faire négliger la bonne comédie. En effet, on vit depuis le vrai genre dramatique décheoir inſenſiblement, & bien-tôt il fut preſque abſolument oublié. Cette nation guerriere qui s'étoit vouée au dieu Mars, & qui avoit mépriſé les arts & les ſciences, perdit avec la liberté toute ſon ancienne vertu. Les Romains ayant long-tems méconnu ce qu'il y avoit de plus naturel & de plus agréable dans les occupations de l'ame, n'en acquirent que de plus grandes diſpoſitions à paſſer à des excès oppoſés. Auſſi ne doit-on pas s'étonner, ſi ſentant trop tard la néceſſité des beaux-arts, les erreurs de leur eſprit s'oppoſerent ſouvent à la diſtinction exacte qu'ils auroient dû faire des expreſſions les plus eſſentielles, les plus vraies, & les plus heureuſes, d'avec celles qui ne pourroient avoir le mé-

mé-

même avantage. Cette ignorance de la délicateſſe du ſentiment, fit ſans doute la réputation des *pantomimes*.

On négligea les expreſſions de l'organe de la voix, pour ne s'appliquer qu'à celles que pouvoient rendre les mouvemens & les geſtes du corps. Ces expreſſions qui ne pouvoient admettre toutes les nuances de celles des ſons, & avec leſquelles on n'eût jamais inventé les ſciences ſpéculatives, firent ſous les empereurs une partie de l'éducation de la jeuneſſe romaine. Les maîtres de cet art frivole recevoient, comme je l'ai dit, des attentions très-marquées du peuple, des chevaliers, des ſénateurs & des dames romaines. Les perſonnes les plus reſpectables leur rendoient des viſites de devoir, & les accompagnoient par-tout. Si cette bonne fortune eut des intervalles de diſgraces, ils s'en relevoient avec plus d'éclat. L'empereur Antonin s'étant apperçu que les *pantomimes* étoient cauſe qu'on négligeoit le commerce, l'éloquence, & la philoſophie, voulut réduire leurs jeux à des jours marqués; mais le peuple murmura, & il fallut lui rendre en entier ces amuſemens, malgré toute l'indécence qui marchoit à leur ſuite. Pline le jeune loue ſon ſiecle d'avoir abandonné ce goût efféminé qui avoit tant amolli le courage du peuple romain; mais Pline s'abuſa dans ſes louanges. Rome étoit trop riche, trop puiſſante, & trop plongée dans la molleſſe, pour redevenir vertueuſe; l'art des *pantomimes*, qui s'étoit introduit ſi brillamment ſous Auguſte, & qui fut une des cauſes de la corruption des mœurs, ne finit qu'avec la deſtruction de l'empire.

Je me ſuis bien gardé de tout dire ſur cette matiere, je n'en ai pris que la fleur; mais ceux qui ſeront curieux de plus grands détails, peuvent lire Plutarque, Lucien, les Mémoires de littérature, l'abbé du Bos, & le traité plein d'érudition de Caliacchi, *de ludis ſcenicis*, imprimé à Padoue en 1714, *in*-4°. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

PANTOQUIERES, ſ. f. pl. (*Marine.*) cordes de moyenne groſſeur, qui font entrelacement entre les haubans de tribord & de basbord, pour les tenir plus fermes & aſſurer le mât dans une tempête, ſur-tout lorſque les rides ont molli: elles traverſent les haubans d'un bord à l'autre.

PANTOUFLE, ſ. f. (*Ouvrage de Cordonnier.*) eſpece de ſoulier ſans quartier, qui n'a ni garniture ni autre enrichiſſement; car lorſqu'il y en a, ou qu'au-lieu d'empeigne de cuir ou de peau il y a du velours, du galon, & que le deſſus eſt d'étoffe, on ne l'appelle plus *pantoufle*, mais *mule*. (*D. J.*)

PANTOUFLE, *en Chirurgie*, inſtrument ou bandage, de l'invention de M. Petit, pour contenir le tendon d'Achille lorſqu'il eſt caſſé. *Voyez rupture* du *tendon d'Achille*, au *mot* RUPTURE.

Cette *pantoufle* eſt de maroquin, *fig. premiere*, *Pl. XXXII.* le quartier en eſt coupé à l'exception d'une bande de deux pouces de largeur au milieu de la partie poſtérieure. A ce bout de quartier eſt couſue une courroie de cuir de rouſſi d'environ quinze lignes de largeur, & de longueur convenable pour s'attacher à la jarretiere.

La jarretiere, *fig.* 2. eſt d'une ſeule piece, mais elle forme deux circulaires de quatre travers de doigt chacun. L'un eſt pour entourer la partie inférieure de la cuiſſe; & l'autre la partie ſupérieure de la jambe. Chaque circulaire porte extérieurement à une de ſes extrémités deux boucles, & eſt terminé à l'autre par deux petites courroies. Cette jarretiere eſt de cuir de rouſſi, & eſt garnie intérieurement de chamois.

Au milieu de la partie extérieure du circulaire inférieur de la jarretiere, il y a un paſſant de cuir pour contenir la courroie attachée par un bout au talon de la *pantoufle*.

Sur le milieu de la partie extérieure du circulaire ſupérieur de cette jarretiere, eſt attachée fixement une platine de cuivre, de laquelle s'élevent parallelement deux montans, terminés par deux plaques circulaires, percées pour laiſſer paſſer l'eſſieu d'un treuil. Il y a ſur le milieu de ce treuil deux crochets ou boutons, pour retenir l'extrémité libre de la courroie couſue au talon de la *pantoufle*. Ce treuil a une roue à rochet, dont les dents ſont arrêtées par un petit reſſort à cri ou à clapette, *fig.* 3. & 4. On peut, au moyen d'un petit menton, dégager le reſſort d'avec les dents de la roue, lorſqu'il eſt néceſſaire de relâcher le pié. Le treuil eſt percé quarrément dans toute ſon étendue. En conſéquence la manivelle, *fig.* 5. qui le fait mouvoir, eſt une tige d'acier quarrée, terminée par une plaque ou tête applatie; c'eſt en quelque ſorte la clé de l'inſtrument. Cette clé eſt mobile & ne reſte point à l'inſtrument.

La *fig.* 1. *Pl. XXXIII.* montre cette machine en ſituation. Son uſage eſt de tenir le pié en extenſion & la jambe en flexion au degré qu'on le juge convenable. Le circulaire inférieur de la jarretiere, en comprimant les têtes des muſcles auxquels le tendon d'Achille appartient, empêche la retraction de ces muſcles; ce qui eſt important pour la cure. De plus, ce bandage en contenant de la maniere la plus efficace la jambe fléchie & le pié étendu pour les raiſons que nous avons déduites en parlant de la rupture du tendon; ce bandage, dis-je, a l'avantage de laiſſer la jambe & le talon libres, enſorte qu'on peut appliquer les compreſſes & autres pieces d'appareil convenables aux accidens & complications de cette rupture, & panſer journellement le malade, ſi le cas le requiert, ſans cauſer le moindre dérangement à la machine contentive: ce qu'on ne peut obtenir dans l'uſage du bandage décrit au *mot* RUPTURE. Quoique quelques perſonnes s'obſtinent à le préférer à la *pantoufle*, on peut conſulter à ce ſujet le *Traité des maladies des os* de feu M. Petit, & le *Diſcours préliminaire* de la derniere édition, publié en 1758, *chez Cavalier*. (*Y*)

PANTOUFLE, fer à *pantoufle*, (*Maréchallerie.*) eſpece de fer à cheval, forgé de façon qu'il eſt beaucoup plus épais en-dedans des éponges qu'en-dehors, & qu'il va en talus du côté qu'il s'applique contre la corne, afin que ſon épaiſſeur en-dedans chaſſe le talon & le pouſſe en-dehors. Il ſert à rétablir les talons ſerrés & encastelés. La ferrure à *pantoufle* eſt bonne auſſi pour les chevaux qui ont les ſeimes. *Voyez* SEIME.

PANTOUFLIER, ſ. m. nom que l'on donne en Amérique au marteau. *Voyez* MARTEAU.

PANT-SÉE, (*Hiſt. des ſupplices.*) nom de l'inſtrument dont on punit les coupables à la Chine. C'eſt une groſſe canne de bambou, bois dur & maſſif, fendue à-demi, plate, & de quelques piés de longueur. Elle a par le bas la largeur de la main, & eſt par le haut polie & déliée.

Lorſque le mandarin tient ſon audience, il eſt aſſis gravement devant une table, ſur laquelle eſt un étui rempli de petits bâtons longs d'un demi-pié, & larges de deux doigts. Pluſieurs huiſſiers armés de *pant-ſée* l'environnent. Au ſigne qu'il donne, en tirant & jettant ces bâtons, on ſaiſit le coupable, on l'étend ventre contre terre, on lui abaiſſe le haut-de-chauſſe juſqu'aux talons; & autant de petits bâtons que le mandarin tire de ſon étui, & qu'il jette par terre, autant d'huiſſiers ſe ſuccedent, qui appliquent les uns après les autres chacun cinq coups de *pant-ſée* ſur la chair nue du coupable. On change l'exécuteur de cinq coups en cinq coups, ou plutôt deux exécuteurs frappent alternativement chacun cinq coups, afin qu'ils ſoient plus peſans & que le châtiment ſoit plus rude. Il faut néanmoins remarquer que quatre coups ſont réputés cinq; & c'eſt ce qu'on appelle la *grace de l'empereur*, qui comme pere, par compaſſion pour ſon peuple, diminue toujours quelque choſe de la peine.

Ce n'eſt pas ſeulement en ſiégeant au tribunal qu'un mandarin a le droit de faire donner la baſtonade, il a le même privilege en quelque endroit qu'il ſe trouve, même hors de ſon diſtrict: c'eſt pourquoi quand il ſort, il eſt toujours accompagné d'officiers de juſtice qui portent des *pant-ſée*. Il ſuffit à un homme du petit peuple qui eſt à cheval, de n'avoir pas mis pié à terre, ou d'avoir traverſé la rue en préſence d'un mandarin, pour recevoir quatre coups de bâton par ſon ordre. L'exécution eſt ſi prompte, qu'elle eſt ſouvent faite avant que ceux qui ſont préſens s'en ſoient apperçus. Les maîtres uſent du même châtiment envers leurs diſciples, les peres envers leurs enfans, & les ſeigneurs envers leurs domeſtiques; avec cette différence, que le *pant-ſée* dont ils ſe ſervent, eſt moins long, & moins large, que celui des huiſſiers d'un mandarin. (*D. J.*)

PANTUN, *voyez* PENTUN.

PANUCO, (*Géog. mod.*) grande province de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, au nord de Mexico, avec un évêché ſuffragant de Mexico. On y trouve des veines d'or & des ſalines; *Panuco*, ſa capitale, eſt à quelques lieues du golfe du Mexique. *Long.* 277. 30. *lat.* 24. (*D. J.*)

PANUNGIAN, (*Hiſt. nat.*) grand arbre des îles Philippines. Il produit un fruit rouge de la groſſeur d'un œuf de pigeon; il a la forme d'une pomme de pin; ſa chair eſt tranſparente & fort ſaine.

PANYASUS, (*Geog. anc.*) fleuve de la Macédoine. Ptolomée en place l'embouchure chez les *Taulantii*, entre *Dirrachium* & l'embouchure du fleuve *Apſus*. Le *Panyaſus* des anciens, eſt le *Siomini* d'aujourd'hui; & l'*Apſus*, eſt le *Chreveſta* des modernes.

PANYSUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la baſſe-Mœſie, dont le nom moderne eſt *Laniza*, ſelon Niger. (*D. J.*)

PAON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornith.*) *pavo*, oiſeau très-beau par ſes couleurs: on dit qu'il a été apporté de la Chine en Europe où il eſt très-commun; il égale en groſſeur un dindon de ſix mois, il a trois piés huit pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & deux piés onze pouces juſqu'au bout des ongles. Les *paons*, & ſur-tout les mâles, ont un caractere qui les diſtingue de tous les autres oiſeaux; c'eſt la longueur des plumes qui recouvrent la queue; elles ſont beaucoup plus longues que les plumes de la queue, même celles du milieu, c'eſt-à-dire, les plus grandes, ont quatre piés quatre pouces de longueur; les autres de chaque côté diminuent ſucceſſivement de longueur juſqu'à la derniere qui eſt la plus courte; elles forment pluſieurs rangées, & elles ſont couchées les unes ſur les autres; celles du milieu de chaque rangée ont toujours plus de longueur que les autres. Le tuyau de toutes ces plumes eſt blanc, & garni dans toute ſa longueur de longues barbes détachées les unes des autres, qui ſont d'un beau verd doré, cette couleur change à différens aſpects. Les barbes de l'extrémité de ces plumes ſont réunies les unes contre les autres, & ont une grande tache que l'on a appellée *œil*; ces taches ſont arrondies & ont de très-belles couleurs; le centre eſt d'un beau noir luiſant, en forme de cœur, entouré d'une couleur verte changeante, qui, à certains aſpects, paroît être d'un beau violet ou d'un bleu éclatant; ce cercle eſt auſſi entouré de deux autres cercles de couleur d'or & de différentes teintes: quelques-unes des plus longues de ces plumes n'ont pas de taches à l'extrémité, & paroiſſent comme coupées quarrément. Le *paon* porte ordinairement ces plumes couchées ſur celles de la queue, il les éleve ſouvent perpendiculairement, & les étale en rond de façon qu'elles préſentent toutes en-devant les taches dont il vient d'être fait mention. Le bec a un pouce ſix lignes de longueur depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche; la longueur de la queue eſt d'un pié ſept pouces; les aîles étant pliées s'étendent à environ cinq pouces au-delà de l'origine de la queue. La tête, la gorge, le cou & la poitrine, ſont d'un verd brillant mêlé d'une teinte de couleur d'or; ce verd paroît bleu à certains aſpects. Il y a de chaque côté de la tête deux longues taches blanches, dont l'une s'étend au-deſſus de l'œil, l'autre qui eſt la plus courte & la plus large paſſe par-deſſous. Cet oiſeau a ſur le ſommet de la tête une hupe compoſée de vingt-quatre petites plumes, longues de deux pouces, & dont les tuyaux ſont blanchâtres & garnis, depuis leur origine juſque vers l'extrémité, de barbes noirâtres & tres-éloignées les unes des autres; l'extrémité de ces plumes eſt conformée à l'ordinaire, & du même doré que la tête; les plumes du dos & du croupion ſont d'un beau verd doré éclatant qui change à certains aſpects, & elles ont les bord d'un beau noir luiſant; le ventre & les côtés ſont d'une couleur noirâtre mêlée d'un peu de verd doré; les jambes ſont d'un fauve clair. Il y a vingt-quatre grandes plumes dans chaque aîle; les dix premieres ſont rouſſes; la onzieme a le côté extérieur de couleur noirâtre, mêlée d'un peu de verd doré, le coté intérieur eſt roux & a des taches noirâtres; les neuf qui ſuivent ſont noirâtres, & ont un peu de verd doré ſeulement ſur les côté extérieur du tuyau; les autres ſont mêlées de fauve & de noir. Les petites plumes des aîles & les grandes plumes des épaules ont les mêmes couleurs que les quatre grandes plumes intérieures de l'aîle; il y a ſeulement une légere teinte de verd doré ſur les petites plumes des aîles, qui n'eſt pas ſur celles des épaules; les moyennes plumes de l'aîle ſont d'un bleu foncé, qui ſe changent en verd doré à certains aſpects; la queue eſt compoſée de dix-huit plumes d'un gris brun, qui ont des taches d'un gris rouſſâtre ſur les barbes extérieures, & ſur le bord des barbes intérieures; les deux plumes du milieu ſont les plus longues, les autres diminuent ſucceſſivement de longueur. Le mâle a ſur la partie poſtérieure de chaque pié un ergot très-gros, fort pointu, & long de neuf lignes.

La femelle differe beaucoup du mâle par les couleurs, elle eſt auſſi plus petite, & elle a les plumes du deſſus de la queue beaucoup plus courtes, car elles ne ſont pas à-beaucoup-près auſſi longues que celles de la queue. Le dos, le croupion, le ventre, les côtés du corps, les jambes, les aîles en entier, & la queue ont une couleur tirant ſur le cendré; le ſommet de la tête & la hupe ſont de la même couleur, & ont de très-petites taches d'un beau verd brillant; les deux taches blanches des côtés de la tête ſont beaucoup plus grandes que dans le mâle; la gorge eſt blanche; les plumes du cou ſont vertes, celle de la poitrine ont la même couleur, à l'exception de l'extrémité qui eſt blanche. *Ornit. de* M. Briſſon, *tom. I. Voyez* OISEAU. (*I*)

PAON, (*Diete, Mat. méd.*) Les *paons* ne ſont que médiocrement eſtimés à titre d'aliment: on ſert pourtant ſur nos tables le jeune *paon*, qu'on appelle communément *paoneau*. Il eſt dit dans la *premiere addition au chapitre* COQ D'INDE, *du Traité des alimens de* Lemery, qu'on ne laiſſe pas que d'en manger aux îles de l'Amérique, où on les éleve fort aiſément, & où bien des gens les eſtiment plus que les faiſans.

Il paroît par ce qu'en diſent les auteurs latins, que cette nourriture étoit inconnue aux anciens Romains, & qu'ils la ſervirent pour la premiere fois dans leurs feſtins d'apparat plutôt à titre de mets extraordinaire & recherché, qu'à titre d'aliment agréable. Galien dit que la chair du *paon* eſt dure, fibreuſe, & de difficile digeſtion.

On trouve dans les auteurs d'*Hiſtoire naturelle* & de *Diete*, un préjugé ſingulier ſur la chair du *paon*: ils diſent qu'elle ſe conſerve pendant un tems très-conſidérable, ſans ſubir la moindre putréfaction. Aldovrande a écrit qu'on lui avoit préſenté, en 1598, un morceau de chair de *paon*, qui avoit été cuit en 1592, & qui avoit une odeur agréable approchant de celle du fenouil; quoiqu'elle fut un peu vermoulue.

Le chair de *paon* a été louée contre les vertiges, & le bouillon de cette chair contre la pleuréſie; ſa langue eſt vantée contre l'épilepſie; ſon fiel eſt mis par Dioſcoride au rang des ophtalmiques; ſes œufs ſont recommandés contre la goutte; & enfin la fiente de *paon* eſt le principal remede qu'on retire de cet animal. Elle eſt comptée parmi les antiépileptiques les plus éprouvés, ſoit priſe en ſubſtance à la doſe d'un gros, ſoit délavée dans du vin, obſervant ſoigneuſement pendant l'uſage les nouvelles lunes, les pleines lunes; choiſiſſant de la fiente d'un *paon* mâle pour un épileptique mâle, & celle d'une femelle pour une femme épileptique. *Voyez* Etmuler & Jean Boacler. (*b*)

PAON BLANC, *pavo albus*, c'eſt une variété du *paon* ordinaire, dont il ne differe qu'en ce qu'il eſt entierement blanc.

PAON DE LA CHINE, *pavo ſinenſis*, oiſeau qui eſt plus grand que notre faiſan: il a les plumes du ſommet de la tête d'un brun obſcur; leur extrémité eſt un peu recourbée en-avant, & cet oiſeau les dreſſe en forme de hupe: il y a entre les yeux & le bec un petit eſpace dégarni de plumes; on y voit ſeulement quelques poils noirs: les côtés de la tête ſont blancs; le cou eſt brun, & il a des bandes tranſverſales d'un brun plus foncé. Les grandes plumes des épaules, celles de la partie antérieure du dos, & les petites des aîles ſont d'un brun obſcur, & ont beaucoup de petites taches, ſemblables à de petits point d'un brun clair & jaunâtre; chacune de ces plumes a près de ſon extrémité une tache ronde, d'une belle couleur pourprée qui paroît bleue, verte, &c. à différens aſpects, & qui eſt entourée d'un cercle noir. La partie inférieure du dos & le croupion ſont d'une couleur brune avec de petits points d'un brun plus clair; la poitrine, le ventre & les côtés, ont une couleur brune, obſure, & ſont rayés tranſverſalement de noir. Les grandes plumes des aîles ſont d'un brun très-foncé, ou noirâtres; les plumes du deſſus de la queue excedent de beaucoup celles de la queue, leur couleur eſt brune, parſemée de petits points d'un brun clair; elles ont chacune près de l'extrémité deux taches ovales, une de chaque coté du tuyau, colorées comme les taches du dos, & entourées d'un cercle noir qui eſt auſſi entouré d'une couleur orangée obſcure; les plus longues plumes ſe trouvent au milieu, les autres diminuent ſucceſſivement de longueur juſqu'à la premiere qui eſt la plus courte. Le mâle a deux ergots à chaque pié; le plus long eſt placé environ à la moitié de la longueur du pié; l'autre ſe trouve plus bas.

La femelle eſt d'un tiers plus petite que le mâle, elle en differe auſſi par les couleurs. La tête, le cou, la poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du deſſous de la queue, ſont en entier d'un brun obſcur. Les plumes de la partie antérieure du dos, celles des épaules, & les petites des aîles ont la même couleur; & chaque plume a près de ſon extrémité une tache ronde, d'un bleu obſcur, entourée d'un cercle de couleur orangée obſcure: la partie inférieure du dos & le croupion ſont d'un brun obſcur, parſemé de petits points d'un brun plus clair. Les plumes du deſſus de la queue ont à-peu-près les mêmes couleurs que celles du mâle. On trouve cet oiſeau à la Chine. *Ornit. de* M. Briſſon, *tom. I. Voy.* OISEAU.

PAON DU JAPON, *pavo japonensis* Aldrovandi, oiseau à-peu-près de la grandeur de notre *paon*; il a sur le sommet de la tête une hupe en forme d'épi, en partie verte & en partie bleue, & longue d'environ quatre pouces; le sommet de la tête & la partie supérieure du cou sont d'un verd semé de petites taches bleues, qui ont dans leur milieu de petites lignes blanches transversales; le dos est en partie verd & en partie bleu; la poitrine a les mêmes couleurs que le dos, mais elles sont mêlées d'un beau jaune couleur d'or: toutes ces couleurs changent à différens aspects. Le ventre, les côtés du corps & les jambes, sont d'une couleur cendrée mêlée de taches noires; les taches du ventre ont de petites lignes blanches; la couleur des grandes plumes de l'aîle est verte & traversée de lignes noires depuis la racine jusqu'au milieu de leur longueur, ensuite elles sont jaunâtres avec les mêmes lignes noires, enfin l'extrémité est entierement noire. Les plumes du dessus de la queue ne sont pas en aussi grand nombre que dans notre *paon*; elles excedent de beaucoup les plumes de la queue; elles ont le tuyau blanc, & les barbes d'un brun tirant sur la couleur de marron; il y a près de l'extrémité de chacune de ces plumes une tache plus grande que celles de notre *paon*. Chacune de ces taches a le milieu de couleur d'or, entourée de bleu, & les bords verds.

La femelle differe du mâle en ce qu'elle est plus petite, & qu'elle a le ventre entierement noir & les plumes du dessus de la queue beaucoup plus courtes que celles du mâle. Les plumes de la queue sont vertes, elles ont les bords bleus, & le tuyau blanc. On trouve cet oiseau au Japon. *Ornit. de* M. Brisson, *tom. I. Voyez* OISEAU.

PAON DE MER, *avis pugnax*, oiseau qui pese à-peu-près cinq onces; il a environ un pié deux pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité des doigts. La tête est d'un brun cendré, & elle a des taches noirâtres; le cou est cendré; les longues plumes des épaules & celles du dos sont en partie brunes ou noires, & en partie blanches; le ventre & la poitrine sont blancs sans mélange d'autres couleurs; la gorge est d'un blanc mêlé de cendré; les dix grandes plumes extérieures des aîles sont noires, la pointe des autres est blanchâtre; les plumes du second rang sont de la même couleur que le dos, à l'exception de la pointe qui est blanche; les autres petites plumes des aîles sont blanches en entier; les plumes de la queue ont près de trois pouces de longueur.

Cette description a été faite d'après les couleurs des femelles, qui ne varient pas comme celles des mâles.

On a donné à cet oiseau le nom d'*avis pugnax*, parce que les mâles se battent continuellement les uns les autres, lorsqu'ils sont en amour; ils font aussi la guerre aux autres oiseaux dans ce tems-là. Les femelles sont plus petites que les mâles, elles se battent rarement. Les mâles ont au cou de longues plumes qui forment une sorte de collier autour de la gorge; la couleur de ce collier varie, on en voit de blancs, de jaunes, de noirs, de cendrées, & quelquefois de bleus noirâtres. On trouve rarement au printems deux mâles qui soient exactement semblables pour les couleurs; on dit au contraire qu'ils se ressemblent tous parfaitement en automne après la mue. Ils n'ont plus alors de collier. Willughby, *Ornit. Voyez* OISEAU.

PAON, PETIT, *ou* PAON DE JOUR, papillon diurne de moyenne grandeur, qui a sur les aîles des taches rondes comme le grand *paon*, dont il ne differe qu'en ce qu'il est beaucoup plus petit.

PAON, GRAND, *ou* PAON DE NUIT. On a donné ces noms à une phalene, parce qu'elle a sur les aîles des taches rondes, semblables à celles que l'on voit sur les plumes du dessus de la queue du *paon*; elle est la plus grande de toutes les phalenes de ce pays-ci. La chenille qui donne cette phalene, se trouve sur le poirier; elle est verte, & elle a sur le corps plusieurs rangées de tubercules qui sont d'un très-beau bleu.

PAON DU TIBET, *pavo tibetanus*, oiseau qui est à-peu-près de la grosseur de la pintade; il a environ deux piés un pouce & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & deux piés un pouce jusqu'au bout des doigts; la longueur du bec est d'un pouce sept lignes depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche; les aîles étant pliées ne s'étendent pas au-delà de l'origine de la queue. Le mâle a deux ergots à la partie postérieure de chaque pié; le supérieur est le plus petit. Les plumes de la tête, de la gorge, du cou, de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, celles des jambes & du dessous de la queue sont grises, & ont de petites lignes noirâtres; la partie postérieure du dos & le croupion sont de la même couleur grise, & ils ont de très-petites taches blanchâtres; les plumes de la partie antérieure du dos, celles des épaules & les petites des aîles, sont de couleur grise mêlée de lignes noirâtres & de petites taches blanchâtres; elles ont toutes aussi de grandes taches rondes d'un bleu éclatant, qui paroît à certains aspects violet ou d'une belle couleur d'or; les plumes de l'aîle & celles qui recouvrent le dessus de la queue sont du même gris que la partie inférieure du dos; celles des aîles ont deux taches de même bleu changeant dont il a déja été fait mention, ces taches sont placées l'une au-dessus de l'autre près de l'extrémité de chaque plume; les plumes du dessus de la queue ont quatre taches de la même couleur bleue, deux de chaque côté du tuyau; les plumes du milieu de celles du dessus de la queue sont les plus longues; les autres de chaque côté diminuent successivement de longueur jusqu'à l'extérieure qui est la plus courte; l'iris des yeux est jaune. On trouve cet oiseau dans le royaume du Tibet. *Ornit. de* M. Brisson, *tom. I. Voyez* OISEAU.

PAON, (*Hist. nat. Ichthiolog.*) poisson de mer. On a donné ce nom à une espece de tourd, parce qu'il est d'une belle couleur verte, mêlée du bleu semblable à celle du cou de l'oiseau qui porte le même nom. Ce poisson ressemble aux autres especes de tourds par le nombre & la position des nageoires. Sa chair est molle, tendre, & un peu visqueuse. *Voyez* TOURD. Rondelet, *Hist. nat. des poissons, premiere partie, liv. VI. chap. vj. Voyez* POISSON.

PAON, *en Astronomie*, c'est une constellation de l'hémisphere méridional, inconnue aux anciens, & qui n'est point visible dans nos contrées septentrionales. *Voyez* CONSTELLATION. *Chambers*.

PAON, (*Littérat.*) c'est l'oiseau consacré à Junon; & les Poëtes ont feint qu'elle avoit transporté les yeux d'Argus sur sa queue. Le portrait de cet oiseau a été tracé par Lucien, par Phèdre, & par la Fontaine. Le *paon*, dit le premier, étale d'un air magnifique l'or & l'azur de son plumage, & dispute avec le printems, à qui produira de plus belles choses. Il fait la roue, il se mire dans sa beauté, dont l'éclat est multiplié par celui de la lumiere. Les cercles d'or qui couronnent l'émail de sa queue, imitent parfaitement l'arc-en-ciel, qui change ses couleurs, selon qu'on le regarde sous divers aspects.

Phèdre fait adresser au *paon* les louanges les plus flatteuses, par Junon même:

Sed formâ vincis, vincis magnitudine.
Nitor smaragdi collo præfulget tuo,
Pictisque gemmis gemmeam caudam explicas.

La Fontaine enchérit encore sur la cajolerie de la déesse; *est-ce à toi*, lui dit-elle.

Est-ce à toi d'envier la voix du rossignol?
Toi que l'on voit porter à l'entour de ton col
Un arc-en-ciel nué de cent sortes de soies;
Qui te panades, qui déploies
Une si riche queue, & qui semble à nos yeux
La boutique d'un lapidaire?
Est-il quelque oiseau sous les cieux
Plus que toi capable de plaire?

Les Hébreux ont connu les *paons* sous le nom de *thuchim*; du-moins les interpretes s'accordent assez sur la signification de ce mot. La flotte de Salomon qui alloit à Ophir, a pû en rapporter à ce prince.

Ils étoient d'un grand prix chez les Grecs au rapport d'Athénée, *l. XIV. c. xx.* & le reproche qu'on fait à Périclès d'en nourrir, prouve assez leur rareté dans la Grece. Hortensius, le rival de Cicéron dans la carriere du barreau, homme magnifique dans ses dépenses, fut le premier, au rapport de Pline, qui fit apprêter des *paons* à Rome, dans un repas qu'il donna au college des augures.

Enfin, c'est l'oiseau favori des rois d'Angola & de Congo. Il n'appartient qu'à eux d'en entretenir; & quiconque de leurs sujets en voleroit des plumes, seroit puni par l'esclavage.

Le *paon* d'Afrique ou de Guinée est nommé par les Naturalistes *avis afra* ou *pavo africanus*, & par les François *demoiselle de Numidie*: c'est un nom fort impropre que les dames lui donnerent sous le regne de Louis XIV. & MM. de l'acad. des Scienc. se crurent obligés de l'adopter.

Saint Augustin s'est imaginé que la chair de cet oiseau ne se corrompt qu'au bout d'un an; mais dans le pays de sa naissance, elle doit déja se corrompre au bout d'un jour. Il y a dans les écrits de ce pere de l'Eglise plus d'une erreur en physique. (*D. J.*)

PAON, *vœu du*, (*Hist. de la Chevaler.*) les entreprises de guerre & de chevalerie, sur-tout celles des croisades, étoient annoncées & publiées avec un appareil capable d'inspirer à tous les guerriers l'ardeur d'y concourir & de partager la gloire qui devoient en être le prix. L'engagement en étoit scellé par des actes de religion, & par des vœux dont rien ne pouvoit dispenser.

Le plus authentique de tous les vœux étoit celui que l'on appelloit le *vœu du paon* ou *du faisan*. Ces nobles oiseaux, car on les qualifioit ainsi, représentoient par l'éclat & la variété de leurs couleurs, la majesté de leurs rois, & les superbes habillemens dont ces monarques étoient parés pour tenir ce que l'on nommoit *tinel* où *cour pléniere*. La chair du *paon* ou du faisand étoit, si l'on en croit nos vieux romanciers, la nourriture particuliere des preux & des amoureux. Enfin, selon Matthieu Paris, une figure de *paon* servoit de but aux chevaliers qui s'exerçoient à la course des chevaux & au maniement de la lance.

Le jour donc que l'on devoit prendre l'engagement solemnel, un *paon* ou bien un faisand quelquefois rôti, mais toujours paré de ses plus belles plumes, étoit apporté majestueusement par des dames ou par des demoiselles dans un grand bassin d'or ou d'argent, au milieu de la nombreuse assemblée de chevaliers convoqués. On le présentoit à chacun d'eux, & chacun faisoit son vœu sur l'oiseau: ensuite on le reportoit sur une table, pour être enfin distribué à tous les assistans. L'habileté de celui qui tranchoit consistoit à le partager, de maniere que tous pussent en avoir. Les dames ou demoiselles choisissent un des plus braves de l'assemblée, pour aller avec elles porter le *paon* au chevalier qu'il estimoit le plus preux. Le chevalier choisi mettoit le plat devant celui qu'il croyoit mériter la préférence, coupoit néanmoins l'oiseau, & le distribuoit sous ses yeux; & cette distinction si glorieuse, attachée à la plus éminente valeur, ne s'acceptoit qu'après une longue & modeste résistance. *Mém. de l'acad. des Inscript. tome XX.* (*D. J.*)

PAONNE, c'est la femelle du *paon*. *Voyez* PAON.

PAONEAU, on a donné ce nom aux jeunes *paons*. *Voyez* PAON.

PAOPHI, (*Chronol. égypt.*) c'est le second mois de l'année égyptienne. Il commence le 28 Septembre de la période julienne. (*D. J.*)

PAOUAOUCI, (*Hist. mod. superstition.*) c'est le nom que les habitans sauvages de la Virginie donnent à leurs enchantemens ou conjurations, au moyen desquels quelques Européens mêmes ont été assez simples pour croire que leurs devins pouvoient faire paroître des nuages, & faire tomber de la pluie.

PAPA, (*Géog. mod.*) petite ville de la basse Hongrie au comté de Vesprin. L'archiduc Matthias la prit sur Mahomet III. en 1597 Elle est sur une montagne à 10 lieues S. de Raab, 18 O. de Bude. *Long.* 35. 45. *latit.* 47. 20.

PAPAN, s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) nom donné par les habitans des îles Philippines à une grande espece de canard, fort commun sur leurs lacs & leurs marais; il est si beau, que le P. Camelli l'appelle le *canard royal*: cependant on n'en fait pas autant de cas du canard des mêmes îles, nommé *salagasir*, & qui n'est pas plus gros que le poing. (*D. J.*)

PAPAS, (*Hist. ecclés.*) nom que les Grecs schismatiques donnent à leurs prêtres & quelquefois à leurs patriarches ou évêques.

Ce mot signifie *pere*. Le P. Goar met une distinction entre παπᾶς & πάπας. Il dit que le premier titre est propre au souverain pontife, & que le second convient aux prêtres & même aux clercs d'un rang inférieur. Les Grecs appellent *protopapas* le premier d'entre les prêtres. Il y a encore aujourd'hui dans l'église de Messine en Sicile une dignité sous le nom de *protopapas*, que les Grecs y introduisirent probablement lorsque cette île étoit sous la domination des empereurs d'Orient. Le prélat de l'île de Corfou prend aussi le titre de *protopapas*. Scaliger remarque sur ce sujet que les Ethiopiens appellent les prêtres *papasath*, & les évêques *épiscopasath*. Acosta rapporte aussi que les Indiens du Pérou nomment leur grand-prêtre *papas*. Ducange, *Glossar. latinit.*

PAPAUTÉ, s. f. (*Jurisprud.*) est la dignité de souverain pontife; on entend aussi quelquefois par le terme *papauté* le tems pendant lequel un pape a rempli le saint siege, comme quand on dit du pape Prosper Lambertini „ que pendant sa *papauté* il a gouverné paisiblement „ toute l'Eglise „. (*A*)

PAPAYA *ou* PAPAU, s. m. (*Hist. anc. Bot. exot.*) genre de plante qui a deux sortes de fleurs; l'une est un tuyau en forme d'étoile & stérile; l'autre est en rose, composée de plusieurs pétales. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit charnu qui a la forme d'un melon, & qui renferme des semences le plus souvent striées & recouvertes d'une coëffe. Tournefort, *Inst. rei herb. app. Voyez* PLANTE.

Son tronc est simple, nud ou sans branches, il n'en part que des pédicules pour les feuilles qui sont découpées, comme celles du ris simple; sa fleur est mâle, nue, tubulée, divisée en plusieurs endroits, composée de cinq longs segmens étroits, étendus en forme d'étoiles, garnis d'une multitude d'étamines; elle croît séparément sur une plante mâle.

Il y a une autre plante femelle, où l'extrémité du pédicule s'ouvre, & forme un petit calice dentelé, où l'on remarque la figure pentapétale, ou plutôt celle d'une gousse ou d'une enveloppe sans étamine. Au fond de cette fleur ou de cette enveloppe est placé un ovaire, garni d'un tube ouvert, divisé en cinq endroits, chaque segment forme une espece de branche feuillue qui dégénere en un fruit charnu, cannelé, semblable au melon, dont l'écorce est épaisse, & dont la pulpe couverte par-tout d'une enveloppe contient quantité de semences blanches & striées.

Il y a une grande abondance de *papaya* à la Chine, dans les provinces de Canton & de Focien: cet arbre y porte beaucoup de fruits attachés à son tronc, & ses fruits sont presque aussi gros que des melons; la chair en est rousse, molle, & d'un goût agréable. L'on voit quelquefois sur le même arbre des fleurs ouvertes semblables à nos lys, des boutons, des fruits encore verts, & d'autres qui sont jaunes & mûrs. Le *papaya* sauvage se multiplie de la semence de son fruit lorsqu'il tombe: on en peut voir la figure dans Boym, *Flora sinensis*. (*D. J.*)

PAPE, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) nom grec qui signifie *ayeul* ou *pere des peres*. Il a été commun à tous les prêtres, & on l'a donné aux évêques & aux patriarches. Il est enfin devenu le titre distinctif de l'évêque de Rome. Dans le viij. concile œcuménique tenu à Constantinople en 869, & qui étoit composé de 300 évêques, tous les patriarches y furent appellés *papes*, & le patriarche de Rome Jean VIII. donna même, par ses lettres & par ses légats, le titre de *votre sainteté* au patriarche Photius. Saint Augustin écrivant à sa sœur, lui dit: *Je crois que vous avez les ouvrages du saint pape Ambroise.* Saint Jérôme écrivant à saint Augustin, l'appelle le *bienheureux pape Augustin*; & saint Augustin dans une lettre adressée à l'évêque Aurele, le qualifie de *très-saint pape & de très-honoré seigneur Aurele*. On appella donc ainsi tous les évêques qui pendant long-tems s'intitulerent eux-mêmes *papes*, *peres*, *pontifes*, *serviteurs des serviteurs de Dieu*, *apostoliques*, &c. Ce ne fut que vers la fin du xj. siecle que Gregoire VII. évêque de Rome, dans un concile tenu à Rome fit ordonner que le nom de *pape* demeureroit au seul évêque de Rome, ce que l'usage a autorisé en Occident; car en Orient on donne encore ce même nom aux simples prêtres.

Constantin donna, non au seul évêque de Rome, mais à la cathédrale qui étoit l'église de S. Jean, mille marcs d'or, & trente mille marcs d'argent, avec mille sols de rente, & des terres dans la Calabre. Chaque empereur augmenta ensuite ce patrimoine. Les évêques de Rome en avoient besoin. Les missions qu'ils envoyerent bien-tôt dans l'Europe païenne, les évêques chassés de leurs sieges auxquels ils donnerent asyle, les pauvres qu'ils nourrirent, les mettoient dans la nécessité d'être très-riches. Le crédit de la place supérieure aux richesses fit bientôt du pasteur des chrétiens de Rome, l'homme le plus considérable de l'Occident. La piété avoit tojours accepté ce ministere; l'ambition le brigua. On se disputa la chaire. Il y eut deux *anti-papes* dès le milieu du quatrieme siecle, & le consul Prétexta, idolâtre, disoit en 466: *Faites-moi évêque de Rome, & je me fais chrétien.* (1)

(1) On donnoit avant le vi. siecle le nom de *Pape* non seulement aux Evêques, mais encore aux simples abbés, parce qu'on qualifia de *Pape* Butiches dans le Concile de Chalcedoine, au rapport d'Evagrius Liv. 1. C. 18. On commença cependant à donner ce nom au seul Evêque de Rome, comme généralement réputé le chef visible de l'Eglise Catholique, & par là superieur à tout autre évêque du Christianisme. C'est pour cela qu'Ennodius Evêque de Pavie n'appelloit dans ses lettres que le Pontife Romain *Pape*, comme l'on peut voir dans la Bibliotheque des Peres tom. 2. Cassiodore suivit le même usage: il appella *papes* Boniface, Agapet & Jean Evêques de Rome; mais écrivant à Eustorgius & à Dacius Evêques de Milan, il leur donne seulement le nom d'Evê.

Cependant cet évêque n'avoit d'autre pouvoir que celui que peut donner la vertu, le crédit, ou l'intrigue dans des circonstances favorables. Jamais aucun pasteur de l'Eglise n'eut la jurisdiction contentieuse, encore moins les droits régaliens. Aucun n'eut ce qu'on appelle *jus terrendi*, ni droit de territoire, ni droit de prononcer *do, dico, abdico*. (2) Les empereurs resterent les Juges suprêmes de tout hors du dogme. Ils convoquerent les conciles. Constantin, à Nicée, reçut & jugea les accusations que les évêques porterent les uns contre les autres, le titre de souverain *pontife* resta même attaché à l'empire. Quand Théodoric eut établi le siege de son empire à Ravenne, deux *papes* se disputerent la chaire épiscopale; il nomma le *pape* Simmaque; & ce *pape* Simmaque étant accusé, il le fit juger par ses *missi dominici*. (3)

Atalaric son fils régla les élections des *papes* & de tous les autres métropolitains de ses royaumes par un édit qui fut observé; édit rédigé par Cassiodore son ministre, qui depuis se retira au mont Cassin, & embrassa la regle de S. Benoît; édit auquel le *pape* Jean II. se soumit sans difficulté. Quand Bélizaire vint en Italie, & qu'il la remit sous le pouvoir impérial, on sait qu'il exila le *pape* Silverius, & qu'en cela il ne passa point les bornes de son autorité, s'il passa celles de la justice. (4)

Dans la déplorable situation où se trouvoit la ville de Rome aux vij. & viij. siecle, cette ville malheureuse, qui mal défendue par les exarques & continuellement menacée par les Lombards, reconnoissoit toujours l'empereur pour son maître, le crédit des *papes* augmentoit au milieu de la désolation de la ville. Ils en étoient souvent les consolateurs & les peres; mais toujours sujets, ils ne pouvoient être consacrés qu'avec la permission expresse de l'Exarque. Les formules par lesquelles cette permission étoit demandée & accordée, subsistent encore. Le clergé romain écrivoit au métropolitain de Ravenne, & demandoit la protection de sa béatitude auprès du gouverneur, ensuite le *pape* envoyoit à ce métropolitain sa profession de foi.

Astolphe, roi des Lombards, prétendit avoir Rome par le droit de sa conquête de l'exarcat de Ravenne, dont le duché de Rome dépendoit. Le *pape* Etienne II. seul

---

quet, ainsi que l'observe, le pere Sirmond dans les notes à la premiere lettre du 4. liv. d'Ennodius. On n'a qu'à voir Tomasius *de Benefic. Part.* 1. *lib.* 1. *Cap.* 2. 3. 4. il est cependant vrai que sous le Pontificat de S. Grégoire VII. dans un concile Romain il fut établi qu'il n'y auroit que le Pontife Romain qui s'appelleroit *Pape*. (*W*)

(2) Il n'est encore paru aucun Canoniste en Italie qui ait prétendu révendiquer en faveur de l'Eglise cette jurisdiction contentieuse, ou droit de territoire, où l'on voit paroître en matiere de crimes capitaux les juges le glaive à la main, environnés de gardes, d'archers d'exécuteurs, pour mettre à la torture, punir & faire mourir les criminels. Un semblable territoire, disent-ils, n'a jamais pu être de la compétence des saints pasteurs; mais si on parle de territoire, ou tribunal de Justice, auquel on dénonce les criminels, & où l'on fait paroître les témoins, où l'on donne les sentences, & où l'on punit les malfaiteurs comme il convient à la pieté de l'Eglise, celui-là a toujours convenu à ses pasteurs, & a été pratiqué par les Evêques depuis les prémiers siecles, spécialement depuis la division des Diocéses. On trouve sans contredit dans les constitutions apostoliques, des vestiges très-clairs de cette jurisdiction, comme il est aisé de voir dans le 2. livre de ces constitutions de M. Labbé C. 11. tom. 1. des Conciles colon. 233. où l'on lit ces termes αὔτως ἐν ἐκκλησίᾳ καθέζου τὸν λόγον ποιούμενος, ὡς ἐξουσίαν ἔχων κρίνειν τοὺς ἁμαρτάνοντας· ὅτι ὑμῖν τοῖς ἐπισκόποις εἴρηται, ὃ ἐὰν δήσητε ἐπὶ τῆς γῆς ἔσται δεδεμένον ἐν τῷ οὐρανῷ καὶ ὃ ἐὰν λύσητε ἐπὶ τῆς γῆς ἔσται λελυμένον ἐν οὐρανῷ = C'est-à-dire: *ainsi siege donc* (Evêque) *dans l'Eglise, décidant comme celui qui a pouvoir de juger les coupables, par ce qu'il a été dit à vous, Evêques, celui que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel, & celui que vous délivrez sur la terre, sera délié dans le ciel*. Mais comme il paroît par ce texte qu'il ne s'agit que des sentences sacramentelles, & non judiciaires, les Canonistes citent le C. 37. du même livre, où l'Evêque est averti qu'il y a beaucoup de faux délateurs, que l'envie ou la jalousie porte à accuser leurs freres; de-là on conclut dans l'endroit cité = σὺ οὖν ὁρῶν τὸν κατηγορηθέντα ἐν σοφίᾳ παρὰ τοῦ ... ἀναστροφὴν αὐτοῦ τίς καὶ οἵα τυγχάνει καὶ εἰ εὕροις αὐτὸν ἀληθεύοντα καὶ ταῦτα ... κυρίου διδαχὴν ποίησον = C'est à-dire: *Considére donc l'accusé examine avec prudence quelle a été sa vie, & si tu trouves son accusation vraie & juste, tu te comporteras comme le seigneur l'a montré*. Dans le 47. C. des mêmes constitutions y est prescrit le jour que l'Evêque doit donner audience, qu'il doit être assisté de diacres & de prêtres & rendre la justice sans acception de personne, que les deux parties adverses paroissent au milieu de l'auditoire, & qu'après les avoir interrogées l'un & l'autre, ils rendent saintement leur sentence. Et à dire le vrai, est-ce que les pasteurs de l'Eglise ne jugerent pas dans les saints Conciles Nestorius, Dioscorus & autres prélats de plus grande conséquence? est-ce qu'ils ne connurent pas juridiquement de leurs causes? ne prononcerent-ils pas leur sentence de déposition, & ne les priverent-ils pas de tous les avantages temporels qu'ils retiroient de leurs évêchés? n'étoit-ce pas là exercer véritablement le for contentieux? on rendoit des sentences pénitentielles contre les fideles criminels qui se présentoient eux-mêmes & confessoient publiquement leurs fautes; mais ceux qu'on accusoit, étoient sujets à la procedure & jugement judiciaires. Quant aux termes *do, dico, abdico*, les canonistes disent qu'il importe peu ou point du tout, que les évêques les missent formellement en usage, parce qu'ils n'ont d'autre signification que le jugement rendu en faveur d'une des parties & au désavantage de l'autre. Ainsi quand le magistrat adhére & prononce en adhérant à l'instance du dénonciateur, on dit alors que *dat*, & *dicit* suivant lui & son instance, & que *abdicit* au coupable. Les Evêques des premiers siecles n'avoient donc ni armes ni force pour faire valoir leur *dice, do, abdico*, c'est à dire pour faire exécuter leurs sentences, mais ils avoient cette force des juges seculiers qui étoient obligés de la leur donner suivant la loi: *per judicium quoque officia ne sit cassa episcopalis cognitio, definitioni executio tribuatur*. L'*Episcopal IX. Cod. de episcop. audient*. On trouve dans les actes des Apôtres au sujet d'Ananias & de Saphiras de leur tems même, des vestiges de ces sentences inflictives. On lit encore dans les lettres de S. Paul: *in promptu habentes ulcisci omnem inobedientiam*. Il n'appartient néanmoins qu'aux princes seculiers de prononcer des sentences de peines corporelles ou de mort, parce que c'est à eux que Dieu a donné le glaive de la justice. (*W*)

(3) Les écrivains catholiques réconnoissent deux genres de présider aux Conciles généraux; l'un qui appartient à l'empereur ou à tout autre Prince dans le domaine du quel ils se tiennent, pour empêcher les tumultes, les desordres, & procurer que la paix & le bon ordre y regnent: l'autre qui convient au chef suprême du Concile, auquel tous les membres de l'Eglise doivent déférer, soit dans les decrets de Discipline, soit dans les définitions des Dogmes de foi: ce second n'appartient qu'au Pontife Romain: personne ne peut avoir ce droit, à moins d'être par lui député. Dans le rapport que fit le Concile de Calcédoine au Pape S. Leon, ces deux sortes de présider aux Conciles sont très-bien exprimées en ces termes: *quibus* (Episcopis) *tu quidem sicut membris caput praeras in his, quæ tuum tenebant ordinem ..... imperatores vero fideles ad ordinandum decentissime præsidebant*. Les Peres du Concile d'Alexandrie disent dans la lettre circulaire qu'ils écrivirent en 339. à tous les Evêques de l'Eglise Catholique qu'ils sont surpris que les Ariens aient eu le courage de qualifier de Concile le brigandage de Tyr, auquel avoit presidé un comte de l'Empire, quoiqu'ils n'y dussent par traiter des Dogmes de foi. *Qua fronte talem Conventum* (*Synodum*) *appellare audent, cui comes præsedit?* que ce fut enfin le seul objet des Princes de faire exécuter sans tumulte les célebrations des Conciles, lorsqu'ils y présidoient, on en trouve la preuve demonstrative dans le pere Thomasin dissert. 10. des Conc., dans Pierre de Marcha liv. 2. concord. C. 6. & dans Justin Febronius C. 3. §. 4, & C. 6. §. 4. L'Empereur Constantin s'expliqua expressement plus d'une fois avec les peres de Nicée, & avec les Donatistes même, declarant qu'il n'étoit pas juge competant des causes des Evêques, suivant le rapport de Sozomene liv. 1. C. 17. de Ruffin l. 1. c. 2. de Nicephore l. 8. c. 16. de S. Optat de Mileve l. 1. contre Parmenien, & de S. Augustin Epist. 166. Théodore le jeune fut du même sentiment, comme il se declara dans sa lettre au Concile d'Ephese, rapportée par Labbé Tom. 3. Conc. col. 990. *Nefas est enim qui sanctissimorum Episcoporum cathalogo adscriptus non est, illum ecclesiasticis negotiis & consultationibus sese immiscere*.

Les Canonistes les plus devoués au S. Siege de Rome n'ont jamais nié qu'il y ait eu des Conciles convoqués par les Empereurs, mais ils prétendent seulement qu'ils le faisoient du consentement du Pontife Romain: mais ce que les Docteurs Catholiques les plus célébres de France enseignent à ce sujet après S. Thomas 2. 2. *quæst.* 1. *art.* 1. est que le droit de convoquer les conciles généraux appartient au seul Pontife de Rome. Voyez J. Gerson *lib. de vit. Spiritual. anim. lect.* 3. Edmond Richer dans l'histoire des conciles C. 1. lib. 7. & Pierre de Marcha *lib.* 6. *concord. C.* 28. *lib.* 12. Ce droit du Pontife Romain fut declaré l'an 501. dans la cause du Pape Simmaque qui fut accusé de crimes griefs quoique faux. Le Roi Théodoric aiant fait assembler plusieurs Evêques dans un concile, il lui fut par eux exposé que la convocation du concile appartenoit au Pape, quoiqu'il fut l'accusé: *Suggesserunt, ipsum, qui dicebatur impetitus debuisse Synodum evocare .... potentissimus Princeps ipsum quoque Papam in colligenda Synodo voluntatem suam literis demonstrasse significavit*. Labbé act. Synod Rom. 3. tom. 5. Concil. col. 457. Théophane & Nicephore disent d'après Théodore le lecteur que Théodoric avoit confirmé Simmaque dans sa nomination apostolique, mais le Prince ne prononça autre sentence, si non qu'il devoit reconnoître pour vrai Pontife celui qui avoit été élu à la pluralité des voix, & sacré le premier: & quoiqu'un écrivain anonyme cité par le célebre Muratori *rerum Italic.* part. 2. tom. 3. ait assuré que Simmaque & son concurrent devoient l'un & l'autre se rendre à la cour par ordre de Théodoric, ce fait a été démenti par plusieurs célebres historiens. On voit clairement chez le même Labbé tom. 5. Conc. col. 458. dans les actes du 3. concile tenu à Rome, de quelle maniere les *Missi Dominici* jugerent Simmaque qui ne voulut pas que Pierre, que Théodoric avoit envoié, eût aucune part au concile, mais au contraire qu'il se désistât de la commission qu'il avoit reçue, par ordre des évêques assemblés, & qu'il fut restitué au vicaire de J. C. ce qu'on lui avoit injustement enlevé, & qu'ensuite, il répondroit aux accusations de ses délateurs, s'il le jugeoit à propos. Le concile mit Simmaque hors de cour & de procès, le renvoiant au souverain tribunal de Dieu, & Théodoric protesta de ne vouloir prononcer contre le Pape aucun jugement, s'en remettant au pouvoir du Concile, parce qu'il ne lui convenoit pas de se meler dans les affaires ecclésiastiques. (*W*)

(4) Les Canonistes qui ont scrupuleusement examiné le fait d'Atalaric avec ses circonstances, prétendent que cette loi fut publiée à la requête du Pape Jean II. qui par l'entremise du défenseur de l'Eglise, fit entendre à ce Roi les abus insupportables qui s'étoient glissés dans les élections des évêques: Le Senat de Rome avoit auparavant publié de la même maniere un édit contre la simonie à la réquisition de Boniface II. (*W*)

ſeul défenſeur des malheureux Romains, envoya demander du ſecours à l'empereur Conſtantin, ſurnommé *Copronyme*. Ce miſérable empereur envoya pour tout ſecours un officier du palais avec une lettre pour le roi Lombard. C'eſt cette foibleſſe des empereurs grecs, qui fut l'origine du nouvel empire d'Occident & de la grandeur pontificale.

Rome tant de fois ſaccagée par les Barbares, abandonnée de ſes empereurs, preſſée par les Lombards, incapable de rétablir l'ancienne république, ne pouvoit plus prétendre à la grandeur. Il lui falloit du repos. Elle l'auroit goûté, ſi elle avoit pu dès-lors être gouvernée par ſon évêque, comme le furent depuis tant de villes d'Allemagne, & l'anarchie eût aumoins produit ce bien; mais il n'étoit pas encore reçu dans l'opinion des chrétiens qu'un évêque pût être ſouverain, quoiqu'on eût dans l'hiſtoire du monde tant d'exemples de l'union du ſacerdoce & de l'empire dans d'autres religions. Le *pape* Gregoire III. recourut le premier à la protection des Francs contre les Lombards & contre les empereurs. Zacharie ſon ſucceſſeur animé du même eſprit, reconnut Pepin, uſurpateur du royaume de France, pour roi légitime. (5)

On a prétendu que Pepin, qui n'étoit que premier miniſtre, fit demander d'abord au *pape* quel étoit le vrai roi, ou de celui qui n'en avoit que le droit & le nom, ou de celui qui en avoit l'autorité & le mérite? & que le *pape* décida que le miniſtre devoit être roi. Il n'a jamais été prouvé qu'on ait joué cette comédie; mais ce qui eſt vrai, c'eſt que le *pape* Etienne III. appella Pepin à ſon ſecours contre les Lombards; qu'il vint en France, & qu'il donna dans S. Denis l'onction royale à Pepin, premier roi conſacré en Europe. Non-ſeulement ce premier uſurpateur reçut l'onction ſacrée du *pape*, après l'avoir reçue de S. Boniface, qu'on appelloit *l'apôtre d'Allemagne*; mais Etienne III. défendit ſous peine d'excommunication aux François de ſe donner des rois d'une autre race. Tandis que cet *évêque*, chaſſé de ſa patrie & ſuppliant dans une terre étrangere, avoit le courage de donner des lois, ſa politique prenoit une autorité qui aſſûroit celle de Pepin; & ce prince, pour mieux jouir de ce qui ne lui étoit pas dû, laiſſoit au *pape* des droits qui ne lui appartenoient pas. Hugues Capet en France, & Conrad en Allemagne firent voir depuis qu'une telle excommunication n'eſt pas une loi fondamentale.

Cependant l'opinion qui gouverne le monde imprima d'abord dans les eſprits un ſi grand reſpect pour la cérémonie faite par le *pape* à S. Denis qu'Eginhar, ſecrétaire de Charlemagne, dit en termes exprès, que le roi Hilderic fut dépoſé par ordre du *pape* Etienne. On croiroit que c'eſt une contradiction que ce *pape* fût venu en France ſe proſterner aux piés de Pepin & diſpoſer enſuite de la couronne: mais non; ces proſternemens n'étoient regardés alors que comme le ſont aujourd'hui nos révérences. C'étoit l'ancien uſage de l'Orient. On ſaluoit les évêques à genoux; les évêques ſaluoient de même les gouverneurs de leurs diocèſes. Charles, fils de Pepin, avoit embraſſé les piés du *pape* Etienne à S. Maurice en Balais. Etienne embraſſa ceux de Pepin. Tout cela étoit ſans conſéquence; mais peu-à-peu les *papes* attribuerent à eux ſeuls cette marque de reſpect.

On prétend que le *pape* Adrien I. fut celui qui exigea qu'on ne parût jamais devant lui ſans lui baiſer les piés. Les empereurs & les rois ſe ſoumirent depuis, comme les autres, à cette cérémonie, qui rendoit la religion romaine plus vénérable aux peuples. On nous dit que Pepin paſſa les monts en 754; que le Lombard Aſtolphe, intimidé par la ſeule préſence du Franc, céda auſſi-tôt au *pape* tout l'exarcat de Ravenne; que Pepin repaſſa les monts, & qu'à peine s'en fut-il retourné qu'Aſtolphe, au lieu de donner Ravenne au *pape*, mit le ſiege devant Rome. Toutes les démarches de ces tems-là étoient ſi irrégulieres, qu'il ſe pourroit faire à toute force que Pepin eût donné aux *papes* l'exarcat de Ravenne qui ne lui appartenoit point, & qu'il eût même fait cette donation ſinguliere, ſans prendre aucune meſure pour la faire exécuter. Cependant il eſt bien peu vraiſſemblable qu'un homme tel que Pepin qui avoit détrôné ſon roi, n'ait paſſé en Italie avec une armée que pour y aller faire des préſens. Rien n'eſt plus douteux que cette donation citée dans tant de livres. Le bibliothécaire Anaſtaſe, qui écrivit 140 ans après l'expédition de Pepin, eſt le premier qui parle de cette donation; mille auteurs l'ont citée, mais les meilleurs publiciſtes d'Allemagne la refutent aujourd'hui.

Il regnoit alors dans les eſprits un mélange biſarre de politique & ſimplicité, de groſſiereté & d'artifice, qui caractériſe bien la décadence générale, Etienne feignoit une lettre de *S. Pierre*, adreſſée du ciel à Pepin & à ſes enfans; elle mérite d'être rapportée: la voici: „ Pierre,
„ appellé *apôtre* par Jeſus-Chriſt, Fils du Dieu vivant,
„ *&c.* comme par moi toute l'Egliſe catholique-apoſtolique romaine, mere de toutes les autres égliſes, eſt fondée
„ ſur la pierre, & afin qu'Etienne, évêque de cette douce
„ Egliſe romaine, & que la grace & la vertu ſoit pleinement accordée du Seigneur notre Dieu, pour arracher
„ l'Egliſe de Dieu des mains des perſécuteurs. A vous,
„ excellent Pepin, Charles & Carloman trois rois, & à
„ tous ſaints évêques & abbés, prêtres & moines, &
„ même aux ducs, aux comtes & aux peuples, moi, Pierre apôtre, *&c.* ... je vous conjure, & la Vierge Marie
„ qui vous aura obligation, vous avertit & vous commande auſſi-bien que les trônes, les dominations....
„ Si vous ne combattez pour moi, je vous déclare par
„ la ſainte Trinité, & par mon apoſtolat, que vous n'aurez jamais de part au paradis „.

La lettre eut ſon effet. Pepin paſſa les Alpes pour la ſeconde fois. Il aſſiégea Pavie, & fit encore la paix avec Aſtolphe. Mais eſt-il probable qu'il ait paſſé deux fois les monts uniquement pour donner des villes au *pape* Etienne? Pourquoi S. Pierre, dans ſa lettre, ne parle-t-il pas d'un fait ſi important? Pourquoi ne ſe plaint-il pas à Pepin de n'être pas en poſſeſſion de l'exarcat? Pourquoi ne le redemande-t-il pas expreſſément? Le titre primordial de cette donation n'a jamais paru. On eſt donc réduit à douter. C'eſt le parti qu'il faut prendre ſouvent en hiſtoire, comme en philoſophie. Le ſaint ſiege d'ailleurs n'a pas beſoin de ces titres équivoques; il a des droits auſſi inconteſtables ſur ſes états que les autres ſouverains d'Europe en ont ſur les leurs.

Il eſt certain que les pontifes de Rome avoient dès-lors de grands patrimoines dans plus d'un pays, que ces patrimoines étoient reſpectés, qu'ils étoient exempts de tribut. Ils en avoient dans les Alpes, en Toſcane, à Spolette, dans les Gaules, en Sicile, & juſque dans la Corſe, avant que les Arabes ſe fuſſent rendus maîtres de cette île au viij. ſiecle. Il eſt à croire que Pepin fit augmenter beaucoup ce patrimoine dans le pays de la Romagne, & qu'on l'appella *le patrimoine de l'exarcat*. C'eſt probablement ce mot de *patrimoine* qui fut la ſource de la mépriſe. Les auteurs poſtérieurs ſuppoſerent dans des tems de ténébres que les *papes* avoient regné dans tous les pays où ils avoient ſeulement poſſedé des villes & des territoires.

Si quelque *pape*, ſur la fin du viij. ſiecle, prétendit être au rang des princes, il paroît que c'eſt Adrien I. La monnoie qui fut frappée en ſon nom, ſi cette monnoie fut en effet fabriquée de ſon tems, fait voir qu'il eut les droits régaliens; & l'uſage qu'il introduiſit de ſe faire baiſer les piés, fortifie encore cette conjecture. Cependant il reconnut toujours l'empereur grec pour ſon ſouverain. On pouvoit très-bien rendre à ce ſouverain éloigné un vain hommage, & s'attribuer une indépendance réelle, appuyée de l'autorité du ſaint miniſtere.

On a écrit, on écrit encore que Charlemagne, avant même d'être empereur, avoit confirmé la donation de l'exarcat de Ravenne, qu'il y avoit ajouté la Corſe, la Sardaigne, la Ligurie, Parme, Mantoue, les duchés de Spolette, de Bénévent, la Sicile, Veniſe, & qu'il dépoſa l'acte de cette donation ſur le tombeau dans lequel on prétend que repoſent les cendres de ſaint Pierre & de ſaint Paul. On pourroit mettre cette donation à côté de celle de Conſtantin, dont il ſera parlé ci-après. On ne voit point que jamais les *papes* ayent poſſédé aucun de ces pays juſqu'au tems d'Innocent III. S'ils avoient eu l'exarcat, ils auroient été ſouverains de Ravenne & de Rome; mais dans le teſtament de Charlemagne qu'Eginhart nous a conſervé, ce monarque nomme à la tête des villes *métropolitaines* qui lui appartiennent, Rome & Ravenne auxquelles il fait des préſens. Il ne put donner ni la Sicile, ni la Corſe, ni la Sardaigne qu'il ne poſſédoit pas, ni le duché de Bénévent dont il avoit à peine

ne

(5) Le Pontife Zacharie ne pouvoit déclarer Pepin uſurpateur du royaume, puiſque les états de France l'avoient légitimement fait monter ſur le trône, ainſi que le ſoutiennent deux célebres écrivains de France, le pere Noël Alexandre, & M. Boſſuet (W).

ne la ſuzeraineté, encore moins Veniſe qui ne le connoiſſoit pas pour empereur. Le duc de Veniſe reconnoiſſoit alors pour la forme l'empereur d'Orient, & en recevoit le titre d'*hippatos*. Les lettres du *pape* Adrien parlent du patrimoine de Spolette & de Bénévent; mais ces patrimoines ne ſe peuvent entendre que des domaines que les *papes* poſſédoient dans ces deux duchés. Gregoire VII. lui-même avoue dans ſes lettres que Charlemagne donnoit 1200 livres de penſion au ſaint ſiege. Il n'eſt guere vraiſſemblable qu'il eût donné un tel ſecours à celui qui auroit poſſédé tant de belles provinces. Le ſaint ſiege n'eut Bénévent que long-tems après la donation de l'empereur Henri le Noir vers l'an 1047. Cette conceſſion ſe réduiſit à la ville, & ne s'étendit point juſqu'au duché. Il ne fut point queſtion de confirmer le don de Charlemagne.

Ce qu'on peut recueillir de plus probable au milieu de tant de doutes, c'eſt que du tems de Charlemagne les *papes* obtinrent en propriété la marche d'Ancone, outre les villes, les châteaux & les bourgs qu'ils avoient dans les autres pays. Voici ſur quoi l'on pourroit ſe fonder. Lorſque l'empire d'Occident ſe renouvella dans la famille des Othons au x. ſiecle, Othon III. aſſigna particulierement au ſaint ſiege la Marche d'Ancone, en confirmant toutes les conceſſions faites à cette Egliſe. Il paroît donc que Charlemagne avoit donné cette Marche, & que les troubles ſurvenus depuis en Italie avoient empêché les *papes* d'en jouir. Ils perdirent enſuite le domaine utile de ce petit pays ſous l'empire de la maiſon de Suabe.

Dans le xj. ſiecle, le *pape* Gregoire VII. prévalut tellement ſur l'eſprit de Mathilde, comteſſe de Toſcane, qu'elle fit une donation authentique de ſes états au ſaint ſiege, s'en réſervant ſeulement l'uſufruit ſa vie durant. On ne ſait s'il y eut un acte, un contrat de cette conceſſion. La coûtume étoit de mettre ſur l'autel une motte de terre, quand on donnoit ſes biens à l'Egliſe. Des témoins tenoient lieu de contrat. On prétend que Mathilde donna deux fois tous ſes biens au ſaint ſiege. La vérité de cette donation confirmée depuis par ſon teſtament, ne fut point révoquée en doute par l'empereur Henri IV. c'eſt le titre le plus authentique que les *papes* ayent réclamé; mais ce titre même fut un nouveau ſujet de querelles.

La comteſſe Mathilde poſſédoit la Toſcane, Mantoue, Parme, Reggio, Plaiſance, Ferrare, Modene, une partie de l'Ombrie & du duché de Spolette, Verone, preſque tout ce qui eſt appellé aujourd'hui *le patrimoine de S. Pierre*, depuis Viterbe juſqu'à Orviette, avec une partie de la Marche d'Ancone. Henri III. avoit donné cette Marche d'Ancone aux *papes*, mais cette conceſſion n'avoit pas empêché la mere de la comteſſe Mathilde de ſe mettre en poſſeſſion des villes qu'elle avoit cru lui appartenir. Il ſemble que Mathilde voulut réparer, après ſa mort, le tort qu'elle faiſoit au ſaint ſiege pendant ſa vie. Mais elle ne pouvoit donner les fiefs qui étoient inaliénables, & les empereurs prétendirent que tout ſon patrimoine étoit fief de l'empire. C'étoit donner des terres à conquérir, & laiſſer des guerres après elle. Henri IV. comme héritier & comme ſeigneur ſuzerain ne vit dans une telle donation que la violation des droits de l'empire. Cependant, à la longue, il a fallu céder au ſaint ſiege une partie de ces états.

Les *papes* ont éprouvé le ſort de pluſieurs autres ſouverains. Ils ont été tantôt grands terriens, & tantôt dépouillés preſque de tout. Qu'il nous ſuffiſe de ſavoir qu'ils poſſedent aujourd'hui la ſouveraineté reconnue d'un pays de 180 milles d'Italie en longueur, depuis les portes de Mantoue aux confins de l'Abbruzze le long de la mer Adriatique, & qu'ils en ont plus de 100 milles en largeur, depuis Civita-Vecchia juſqu'au rivage d'Ancone d'une mer à l'autre. Il a fallu négocier toujours, & ſouvent combattre pour s'aſſûrer cette domination.

Les *papes* prétendoient auſſi qu'ils avoient eu la ſouveraineté du comté Venaiſſin depuis le tems du comte Raymond de S. Gilles, quoique les empereurs, comme rois d'Arles, euſſent joui de ce droit, & euſſent exercé dans ce comté des actes de ſouverain. L'empereur Frédéric II. donna l'an 1234 à Raymond le jeune les droits qui appartenoient à l'empire dans les villes & autres lieux de ce comté, & le *pape* ſe vit obligé de le remettre à Raymond le jeune, qui le laiſſa à ſa fille Jeanne & à ſon gendre Alphonſe; Philippe le Hardi, roi de France, qui fut leur héritier, remit l'an 1273 au *pape* Gregoire X. le comté Venaiſſin comme étant un propre de l'Egliſe romaine. Depuis ce tems, les *papes* jouiſſent de ce comté, ainſi que de celui d'Avignon que Clément VI. acheta 75 ans après, c'eſt-à-dire l'an 1348 de Jeanne, reine de Sicile, comteſſe de Provence, du conſentement de Louis de Varente ſon mari, pour la ſomme de 80 mille florins.

Il eſt à propos de ne pas finir cet article, ſans dire un mot de cette célebre donation qu'on dit avoir été faite par Conſtantin au *pape* Sylveſtre, de la ville de Rome & de pluſieurs provinces d'Italie. Hincmar, archevêque de Rheims, qui floriſſoit vers l'an 850, eſt le premier qui en ait fait mention. Le *pape* Léon IX. rapporte cette donation dans une lettre qu'il écrivit en 1053 à Michel, patriarche de Conſtantinople. Pierre Damien la cite. Anſelme évêque de Luques, Yves évêque de Chartres, & Gratien l'ont inſérée dans leurs collections.

Il eſt néanmoins certain que c'eſt une piece ſuppoſée. 1°. Aucun des anciens n'en a fait mention. 2°. Les *papes* qui ont parlé des bienfaits que les empereurs avoient faits au ſaint ſiege de Rome, ou qui ont défendu leur patrimoine temporel, ne l'ont jamais alléguée. 3°. La date de cet acte eſt fauſſe, car il eſt daté de l'an 315; & dans l'acte il eſt parlé du baptême de l'empereur, qui n'étoit pas encore baptiſé, même ſuivant l'avis de ceux qui croient qu'il a été baptiſé à Rome. 4°. Le ſtyle en eſt barbare & bien différent de celui des édits véritables de Conſtantin, & il y a des termes qui n'étoient point en uſage de ſon tems. 5°. Il y a une infinité de fauſſetés & d'abſurdités dans cet édit. Il y eſt permis au *pape* de ſe ſervir d'une couronne d'or, ſemblable à celle des rois & des empereurs: or en ce tems-là les empereurs ne ſe ſervoient point de couronne, mais de diadème. L'hiſtoire fabuleuſe du baptême de Conſtantin par ſaint Sylveſtre, & ſa guériſon miraculeuſe de la lepre, y ſont rapportées comme une choſe certaine. Enfin tant de raiſons concourent décrier cette piece, que l'on ne finiroit point ſi l'on vouloit les expoſer toutes.

Il ſera plus agréable de rappeller au lecteur la réponſe adroite que Jérôme Donato, ambaſſadeur de Veniſe à Rome, fit au *pape* Jules II. Ce *pape* lui ayant demandé à voir le titre du droit que la république de Veniſe avoit ſur le golfe Adriatique, il lui répondit que *s'il plaiſoit à ſa ſainteté de faire apporter l'original de la donation que Conſtantin avoit faite au* pape *Sylveſtre de la ville de Rome & des autres terres de l'état eccléſiaſtique, il y verroit au dos la conceſſion faite aux Vénitiens de la mer Adriatique*.

Dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, les peuples & le clergé conjointement, & quelquefois le clergé ſeul du conſentement du peuple firent librement l'élection du *pape* à la pluralité des voix. Les empereurs depuis s'attribuerent le droit de confirmer ces élections. Ce droit fut aboli au quatrieme concile de Rome du conſentement de Théodoric qui fut ſur la fin de ſes jours, uſurper lui-même le pouvoir de créer les *papes*. Les rois goths qui lui ſuccéderent ſe contenterent de confirmer les élections. Juſtinien enſuite contraignit l'élu de payer une ſomme d'argent, pour obtenir la confirmation de ſon élection; Conſtantin Pogonat délivra l'Egliſe de cette ſervitude. Néanmoins les empereurs ſe conſerverent toujours quelque autorité dans l'élection des *papes*, qu'on ne conſacroit pas ſans leur approbation; Louis le Débonnaire & ſes ſucceſſeurs rétablirent les anciennes coûtumes pour la liberté des élections.

Pendant les deſordres du x. ſiecle ſous la tyrannie des marquis d'Hétrurie & des comtes de Toſcanelle, ces hommes puiſſans créoient & dépoſoient les *papes* comme il leur plaiſoit. L'empereur Othon, ſes fils & petit-fils ſoumirent de nouveau à leur autorité l'élection des *papes*, qui dépendoit abſolument d'eux. Henri, duc de Baviere, leur ſucceſſeur à l'empire, laiſſa la liberté de cette élection au clergé & au peuple romain, à l'exemple des empereurs françois. Conrard le Salique ne changea rien; mais Henri III. ſon fils & Henri IV. ſon petit-fils, ſe remirent en poſſeſſion du pouvoir de choiſir eux-mêmes, ou de faire élire celui qu'ils voudroient pour *papes*; ce qui alluma d'horribles troubles dans l'Egliſe, fit naître le ſchiſme, & cauſa la guerre entre les *papes* & les empereurs au ſujet des inveſtitures.

Enfin l'Egliſe ayant encore été troublée pendant l'eſpace d'un ſiecle par les anti-*papes*, la liberté des élections fut rétablie ſous Innocent II. car, après que le ſchiſme de Pierre de Léon, dit *Anaclet*, & de Victor IV. eut été éteint, tous les cardinaux réunis ſous l'obéiſſance d'Innocent, & fortifiés des principaux membres du clergé de Rome, acquirent tant d'autorité, qu'après ſa mort ils firent ſeuls l'élection du *pape* Céleſtin II. en 1143. Depuis ce tems-là ils ſe ſont toujours maintenus dans la poſſeſſion de ce droit; le ſénat, le peuple, & le reſte du clergé ayant enfin ceſſé d'y prendre part. Honorius

norius III. en 1216, ou, selon d'autres, Gregoire X. en 1274, ordonna que l'élection se fît dans un conclave, c'est-à-dire un lieu fermé. (6)

Le *pape* peut être considéré sous quatre sortes de titres: 1° comme *chef*, de l'Eglise romaine; 2° comme *patriarche*; 3° comme *évêque* de Rome; 4° comme *prince temporel*. (7)

PAPE, ÉLECTION DU, l'*élection des papes* a toujours été retenue dans l'Eglise; mais elle a reçu divers changemens dans sa forme.

Anciennement elle se faisoit par le clergé, les empereurs, & par tout le peuple: au même tems que le *pape* étoit élu on le consacroit.

Telle fut la forme que l'on pratiqua jusqu'au viij. siecle, vers la fin duquel, si l'on en croit le canon *Adrianus* (mais qui est tenu pour apocryphe), le *pape* Adrien I. avec 150 évêques, & le peuple romain, accorda à Charlemagne la faculté de nommer & d'élire seul le souverain pontife.

Charlemagne ordonna que l'élection seroit faite par le clergé & le peuple, que le decret seroit envoyé à l'empereur, & que le nouveau *pape* élu seroit sacré si l'empereur l'approuvoit.

L'empereur Louis le débonnaire remit l'élection aux Romains, à condition seulement que quand le *pape* seroit élu & consacré, il enverroit ses légats en France.

Leon VII. remit ce même droit d'élire les *papes* à l'empereur Othon, & Nicolas II. dans un concile tenu à Rome l'an 1059, confirma le droit que les empereurs avoient d'élire les *papes*. Mais les empereurs ne jouirent pas long-tems de ce droit, sous prétexte de quelques inconvéniens que l'on prétendoit qui se rencontroient dans ces sortes d'élections. L'empereur Lothaire pour éviter les séditions qui arrivoient fréquemment dans ces occasions, fit une célebre ordonnance, portant que le *pape* ne seroit plus élu par le *peuple*; mais cette ordonnance ne fut point observée.

Les empereurs perdirent donc seuls le droit d'élire le *pape*. Les *papes* réserverent au clergé, au sénat, & au peuple de Rome le droit de faire conjointement cette élection, & ils réglerent qu'après l'élection, le *pape* seroit consacré en présence des ambassadeurs de l'Empire: ce changement arriva sous le pontificat d'Etienne X.

Vers l'an 1126, le clergé de Rome fut déclaré avoir seul le droit d'élire les *papes*, sans le consentement ni la confirmation de l'empereur. (8)

Innocent II. s'étant brouillé avec les Romains qui le chasserent de la ville, les priva à son tour du droit d'élire les *papes*. Le clergé & le peuple de Rome furent donc exclus de cette élection; mais ce changement ne fut entierement affermi que sous Alexandre III.

Ce *pape* en 1160, donna aux cardinaux seuls le droit de faire cette élection, & voulut qu'elle ne fût reputée valable qu'en cas que les deux parts des cardinaux fussent concordantes.

Le concile général de Lyon, tenu sous Grégoire X & celui de Vienne, tenu sous Clément V. confirment cette forme d'élection, & c'est la même qui se pratique encore présentement.

Elle se fait donc par les cardinaux assemblés à cet effet dans le conclave. *Voyez* CONCLAVE.

Aussi-tôt après l'élection du *pape*, il est exalté, c'est-à-dire porté sur les épaules. Etienne III. fut le premier pour qui cela fut pratiqué en 752, & depuis cette coutume a été suivie.

Le second concile de Lyon veut que les cardinaux laissent passer 10 jours après la mort du *pape*, avant que de procéder à l'élection: après ces 10 jours, les cardinaux présens doivent entrer au conclave, sans attendre les absens. *Voyez* CONCLAVE.

Ce même concile déclare qu'ils ne sont tenus d'observer aucune des conventions particulieres qu'ils auroient pu faire, même avec serment, pour l'élection d'un *pape* attendu qu'ils ne doivent avoir d'autre objet que de donner à l'Eglise celui qui est le plus digne d'en être le chef.

L'élection se fait ordinairement par la voie du scrutin en mettant des billets dans un calice qui est sur l'autel de la chapelle du conclave.

Pour qu'un *pape* soit légitimement élu, il faut qu'il ait au moins les deux tiers des voix, autrement on doit recommencer à prendre les suffrages; cela fut ainsi ordonné dès 1179.

Quand les voix sont trop long-tems partagées, il arrive quelquefois que plusieurs cardinaux conviennent d'un sujet, & sortent de leur cellule en publiant son nom. Si tous les autres nomment le même sujet, l'élection est canonique: mais si quelqu'un des cardinaux garde le silence, on procéde de nouveau par la voie du scrutin.

Quelquefois on a nommé des compromissaires, auxquels on donne pouvoir d'élire un *pape*.

En 1314 les cardinaux assemblés à Lyon, après la mort de Clément V. étant embarrassés sur le choix d'un *pape*, déférerent l'élection à la voix de Jacques d'Ossat cardinal, qui se nomma lui-même, en disant, *ego sum papa*. Il fut appellé *Jean XXII*. (9)

Depuis Sergius II. qui changea son nom en devenant *pape*, les successeurs ont coutume de faire la même chose.

La promotion d'un évêque à la papauté fait ouverture à la régale.

Confirmation. Dans tous les tems, les *papes* ont eu le pouvoir de gouverner l'Eglise aussi-tôt après leur élection; en conséquence ils ont de ce moment, le droit de conférer tous les bénéfices qui sont à leur collation: ils sont même obligés de le faire dans les collations forcées, lorsqu'ils en sont requis.

Le pouvoir que le *pape* a dès le moment de son élection, est établi par deux textes précis.

L'un est dans une constitution d'un concile tenu à Rome en 1059, où il est dit que le siege apostolique ayant la prééminence sur toutes les Eglises de la terre, ne peut avoir de métropolitain au-dessus de lui, & que les cardinaux en font la fonction; qu'ainsi le *pape* ne peut être confirmé par d'autres: les cardinaux le confirment en l'élisant. La cérémonie de l'élection, & celle de la confirmation, qui sont distinctes & séparées dans les autres évêques, ne sont qu'une seule & même chose à l'égard du *pape*.

Le second texte qui établit que le *pape* n'a pas besoin d'autre pouvoir que son élection même, & qu'elle emporte aussi la confirmation, est aux décrétales, *cap. licet de elect. & electi potestate*.

On trouve cependant qu'après Constantin, les empereurs s'attribuerent insensiblement le droit de confirmer l'élection des *papes*, & que cela eut lieu pendant plusieurs siecles; tellement que les *papes* n'étoient point consacrés avant cette confirmation: pour l'obtenir, ils envoyoient des légats à Constantinople aussi-tôt après leur élection.

L'em-

(6) Les Loix Civiles que les Princes ont fait pour l'élection des souverains Pontifes, ont souffert beaucoup de variations. Le premier qui entreprit d'en faire fut Odoacre, ce qui pourroit bien être encore apocriphe, comme le soupçonne Baronius à l'année 483. n. 15. Cette constitution fut lue dans le III. Concile tenu à Rome sous le Pape Simmaque, & quoiqu'il y fût dit qu'elle avoit été faite par ordre du Pape Simplicius, elle fut néanmoins rejettée par ce Concile comme lésive des sacrés canons. C'est pour cela que l'élection des successeurs de Simmaque Hormisdas & Jean fut faite sans aucune subordination au Roi selon le témoignage du pere Thomassin, *de vet. & nov. discipl. part. 2. lib. 2. cap. 16. n. 3.* Théodoric par une impiété inouie entreprit de mettre sur la chaire de S. Pierre un Pape illegitime sous le nom de Fœlix IV.; & parce que le clergé & l'Eglise, pour épargner le sang de tant d'innocens qui se seroit répandu, s'ils avoient resisté davantage à le reconnoître pour Pape, y consentirent enfin: & le reconnurent, de là l'empire prit occasion de se maintenir dans le droit d'élire les Papes, tellement que du vivant de S. Grégoire le Grand, au rapport de Jean diacre dans l'histoire de sa vie *lib. 1. Cap. 39. & 40.* on croyoit communément devoir élire un autre Pape, toutes les fois que l'élection se feroit faite sans le consentement de l'empereur; & voilà comme de ce fait irregulier de Théodoric on commença à assujettir à l'empire cette élection, qui avoit toujours été libre jusques sous les empereurs Henris, comme l'atteste le célebre Muratori dans les annales d'Italie à l'an 526. Dans la suite des tems Constantin Pogonat rendit la liberté de cette élection à l'Eglise. Elle fut révoquée par quelques Princes: mais enfin depuis 1073. jusqu'à présent elle à été remise a qui elle appartient de droit. (W)

(7) On ne doit pas considérer seulement comme chef de l'église Romaine le Pontife de Rome, mais encore chef de l'église catholique & vicaire de J. C. sur terre, ayant le droit inconcestable de veiller sur la conduite de tous les évêques du monde, & pouvant les reprendre, admoneter, & proceder contre eux, lorsqu'ils manquent au devoir de vrais Pasteurs. (W)

(8) Quant à ce qu'on raconte des concessions faites à Charle-Magne, & à Othon empereurs d'élire les Papes, cela est prouvé tout apocryphe par le pere Noël Alexandre tom. 6. pag. 14. de l'édition de Lucques, par Pagi, par Baronius, & autres célebres écrivains. (W)

(9) Il est vrai qu'Henri Rebdorff & Villani rapportent que le Pape Jean XXII. s'élut lui-même, après avoir eu des Cardinaux le compromis de cette élection; mais ces deux écrivains sont démentis par tous les autres auteurs les plus célébres, comme on peut le voir dans Ptolomée Lucquois liv. 24. de l'histoire ecclésiastique c. 41. & dans Baluze qui, dans les notes par lui faites sur les vies des Papes d'Avignon, revoque en doute tout ce que Villani raconte de cette élection. (W)

L'empereur Justinien fit faire un decret par Virgilius par lequel il étoit défendu de consacrer le *pape* élu, que premierement il n'eût obtenu des lettres patentes de confirmation de Justinien, ou de ses successeurs empereurs. Cette coutume fut constamment observée pendant plus de 120 ans, & jusqu'à Benoît II. Durant ce tems il y eut toujours une distance entre l'élection & la consécration des *papes*, parce qu'il falloit attendre les lettres de confirmation qui étoient octroyées ou par les empereurs, ou par leurs exarques & lieutenans généraux en Italie, avant lesquelles il n'étoit pas permis au *pape* élu de se faire consacrer, ni de prendre possession de cette dignité; tellement même que pour cette permission, il falloit que le *pape* élu donnât à l'empereur 20 liv. d'or.

L'Empire ayant passé aux allemans, quelques empereurs de cette nation jouirent encore de ce droit. Charlemagne ordonna que le *pape* élu seroit sacré si l'empereur l'approuvoit.

Sous ses descendans plusieurs *papes* n'attendirent pas cette confirmation, notamment Paschal avec Louis le Débonnaire, auquel Paschal s'en excusa ensuite.

Quelques-uns prétendent que Louis le Débonnaire renonça à ce droit, suivant le canon, *ego Ludovicus*; mais ce canon est apocryphe. En effet, Lothaire & Louis II. fils de Louis le Débonnaire, jouirent encore de ce droit, non pourtant sans quelque contradiction; car le *pape* Eugene, en 824, refusa de prendre de l'empereur la confirmation de son élection: Lothaire s'en plaignoit hautement. Grégoire IV. qui tint le saint-siege peu de tems après, demanda à l'empereur la confirmation de son exaltation.

Mais les empereurs suivans ayant voulu abuser de ce droit, & se rendre maîtres des élections, ils en furent bientôt privés. Adrien III. en 884, ordonna que les *papes* seroient désormais sacrés sans l'approbation des empereurs. Nicolas II. aida beaucoup à affranchir les *papes* de la nécessité de cette confirmation. Enfin dans le xij. siecle le clergé de Rome fut déclaré avoir seul le droit d'élire les *papes*, sans le consentement ni la confirmation de l'empereur. (10)

Couronnement. Le couronnement des *papes* est une cérémonie qui n'est pas fort ancienne, & qui est plutôt relative à la qualité de prince temporel, qu'à celle de vicaire de J. C. & de successeur de saint Pierre.

Quelques auteurs ont prétendu qu'outre l'élection, il y avoit une cérémonie dont le couronnement est l'image, & que sans cette formalité ceux qui étoient élus ne se disoient point *papes*, & n'étoient point reconnus pour tels dans l'Eglise.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'Urbain II. se fit couronner à Tours. Ils ne portoient d'abord qu'une seule couronne; Benoît XII. fut le premier qui porta la triple couronne.

Les Jurisconsultes d'Italie ont introduit l'usage de dater les actes après le couronnement, à l'exemple des empereurs; cependant on ne laisse pas d'expédier & de dater des provisions avant le couronnement, avec cette différence seulement qu'au lieu de dater *ab anno pontificatûs*, on met, *à die suscepti nobis apostolatûs officii*.

Crosse. Anciennement le *pape* portoit une crosse, comme les autres évêques; mais sous l'empereur Othon, Benoît renonçant au pontificat auquel il avoit été appellé sans le consentement de l'empereur, remit sa crosse entre les mains de Leon VIII. *pape* légitime, qui la rompit en présence de l'empereur, des prélats & du peuple.

On remarque aussi qu'Innocent III. trouvoit au-dessous de sa dignité de porter une crosse qui le confondoit avec les évêques. Cependant on ne peut douter, suivant ce qui vient d'être dit dans l'*article* précédent, que les *papes* ne l'eussent toujours portée.

Le *pape* pour marque de sa jurisdiction supérieure, fait porter devant lui la croix à triple croisillon.

Jurisdiction. Le *pape* en qualité de chef de l'Eglise a certaines prérogatives, comme de présider aux conciles écuméniques; tous les évêques doivent être en communion avec lui.

Il est nécessaire qu'il intervienne aux décisions qui regardent la foi, attendu l'intendance générale qu'il a sur toute l'Eglise; c'est à lui de veiller à sa conservation & son accroissement.

C'est à lui qu'est dévolu le droit de pourvoir à ce que l'évêque, le métropolitain & le primat refusent ou négligent de faire.

Les *papes* ont prétendu sur le fondement des fausses décrétales, qu'eux seuls avoient droit de juger même en premiere instance, les causes majeures, entre lesquelles ils ont mis les affaires criminelles des évêques. Mais les parlemens & les évêques de France ont toujours tenu pour regle, que les causes des evêques doivent être jugées en premiere instance par le concile de la province, qu'après ce premier jugement il est permis d'appeller au *pape*, conformément au concile de Sardique; & que le *pape* doit commettre le jugement à un nouveau concile, jusqu'à ce qu'il y ait trois sentences conformes: la regle présente de l'Eglise étant que les jugemens ecclésiastiques qui n'ont pas été rendus par l'Eglise universelle, ne sont regardés comme souverains que quand il y a trois sentences conformes. (11)

Dans les derniers siecles les *papes* ont aussi voulu mettre au nombre des causes majeures, celles qui regardent la foi, & prétendoient en avoir seuls la connoissance; mais les évêques de France se sont maintenus dans le droit de juger ces sortes de causes, soit par eux-mêmes, soit dans le concile de la province, à la charge de l'appel au saint siege.

Lorsque le *pape* fait des decrets sur des affaires qui concernent la foi, nées dans un autre pays, ou même sur des affaires de France, qui ont été portées directement à Rome, contre la discipline de l'église de France, au cas que les évêques de France trouvent ces decrets conformes à la doctrine de l'église gallicane, ils les acceptent par forme de jugement: c'est ainsi qu'en userent les peres du concile de Calcédoine pour la lettre de S. Leon.

Le *pape* ne peut exercer une jurisdiction immédiate dans les dioceses des autres évêques, il ne peut établir des délégués qui fassent, sans le consentement des évêques, leurs fonctions. (12)

Il est vrai que le concile de Trente approuve que le *pape* évoque à soi les causes qu'il lui plaira de juger, ou qu'il commette des juges qui en connoissent en premiere instance; mais cette discipline qui dépouille les évêques de l'exercice de leur jurisdiction & les métropolitains de leur prérogative de juge d'appel, n'est point reçue en France: les *papes* n'y sont point juges en premiere instance des causes concernant la foi & la discipline. Il faut observer les degrés de jurisdiction: on appelle de l'évêque au métropolitain, de celui-ci au primat & du primat au *pape*.

Il y a seulement certains cas dont la connoissance lui est attribuée directement par un ancien usage; tels que le droit d'accorder certaines dispenses, la collation des bénéfices par prévention, *&c*. Hors ces cas, & quelques autres semblables qui sont remarqués en leur lieu, si le *pape* entreprenoit quelque chose sur la jurisdiction volontaire ou contentieuse des évêques, ce qu'il feroit, seroit déclaré abusif.

Les

(10) Voyez la sixieme note du present article. (W)

(11) Ce n'est pas sur les fausses décrétales, mais sur la primatie que J. C. donna à son Vicaire dans le monde sur toute l'Eglise catholique, que les souverains Pontifes fondent le droit de pouvoir juger toutes les causes ecclésiastiques. Ce droit fut respecté & reconnu dans les premiers siecles par les évêques les plus zelés de France. Hincmar évêque de Rheims ayant déposé quelques ecclésiastiques qu'Ebbon avoit ordonnés, n'eut pas plutôt appris les ordres de Nicolas I. de les réhabiliter & remettre dans leur premier état, qu'il le fit sur le champ & lui répondit dans sa 22. lettre en ces termes: *obtemperare curavi, reservata per omnia sententia ac juris privilegio ejusdem apostolicæ sedis, & salva definitione ac confirmatione expectata vestra discretionis atque auctoritatis*. Il ajoute ensuite: *quæ verbis & scriptis mihi per istum religiosum Archiepiscopum exinde sequenda atque tenenda mandaveritis pro scire & posse obedire & conservare curabo*. Lisés la longue dissertation du pere Chrétien Lupus, *de Gallicanæ Ecclesiæ Romanis appellationibus*. (W)

(12) L'illustre & savant Thomasin, écrivain françois pense d'une maniere bien différente de l'auteur de cet article de l'autorité du Pape. Ce celebre partisan de l'antiquité observe donc dans son *lib. 1. de vet. & nov. eccl. discipl. part. 2. c. 44.* que tous les catholiques ont toujours unanimement cru que la primatie du Pontife Romain établie par institution divine a pour fin & pour but dans l'exercice de son pouvoir l'accroissement de la religion & l'édification de l'église. C'est pour cela que les Pontifes Romains ont envoié, lorsque l'occasion s'en est présentée, leurs legats dans toutes les parties du monde, & ont lancé les foudres de leurs censures contre les évêques rebelles: ils ont de plus absous les excommuniés par les évêques quand ils l'ont jugé nécessaire; ils ont enfin partout fait les fonctions épiscopales, sans que personne ait jamais revoqué en doute cette jurisdiction du Pape au rapport du dit Thomasin à l'endroit cité part. 1. lib. 1, cap. 6, n. 11. Les ordonnances faites par S. Sirice & confirmées par S. Leon dans l'Illyrie & autres parties du monde, celles de S. Martin I. & d'Innocent I. font assez voir que les souverains Pontifes ont fait en ces tems l'office d'évêques dans les autres dioceses sans la permission des évêques diocesains. On n'a qu'à voir Almain, Pierre d'Ailly & autres semblables auteurs. (W)

Les *papes* ont des officiers eccléſiaſtiques qu'on appelle *légats du ſainte ſiege*, qu'ils envoient dans les différens pays catholiques, lorſque le cas le requiert, pour les repréſenter, & exercer leur juriſdiction dans les lieu où ils ne peuvent ſe trouver. Ces légats ſont de trois ſortes; ſavoir, des légats *à latere*, qui ſont des cardinaux : le pouvoir de ceux-ci eſt le plus étendu, ils ont d'autres legats qui ne ſont pas *à latere* ni cardinaux, & qu'on appelle *legati miſſi*; & enfin il y a des *légats nés*.

Dès que le légat prend connoiſſance d'une affaire, le pape ne peut plus en connoître. *Voyez* LÉGAT.

Outre les légats, les *papes* ont des nonces & des internonces, qui dans quelques pays exercent auſſi une certaine juriſdiction, mais en France ils ne ſont conſiderés que comme les ambaſſadeurs des autres princes ſouverains. *Voyez* NONCE & INTERNONCE.

Ce que l'on appelle *conſiſtoire* eſt le conſeil du *pape*: il eſt composé de tous les cardinaux, le *pape* y préſide en perſonne. C'eſt dans ce conſeil qu'il nomme les cardinaux, & qu'il confere les évêchés & autres bénéfices qu'on appelle *conſiſtoriaux*. Nous reconnoiſſons en France l'autorité du conſiſtoire, mais ſeulement pour ce qui regarde la collation des bénéfices conſiſtoriaux. *Voyez* CONSISTOIRE,

Les lettres patentes des *papes* qu'on appelle *bulles*, ſont expédiées dans leur chancellerie qui eſt composée de divers officiers.

Le *pape* a encore d'autres officiers pour la daterie, & pour les lettres qui s'accordent à la pénitencerie.

Les brefs des *papes* ſont des lettres moins ſolemnelles que les bulles, par leſquelles ils accordent les graces ordinaires & peu importantes; telles que les diſpenſes des interſtices pour les ordres ſacrés, &c. *Voyez* BREF.

Pouvoir du pape. Le *pape* a inconteſtablement le droit de décider ſur les queſtions de foi : les decrets qu'il fait ſur ce ſujet regardent toutes les égliſes; mais comme ce n'eſt point au *pape*, mais au corps des paſteurs que J. C. a promis l'infaillibilité, ils ne ſont regles de foi que quand ils ſont confirmés par le conſentement de l'Egliſe. Telle eſt la teneur de la iv. propoſition du clergé, en 1682.

En qualité de chef de l'Egliſe le *pape* préſide aux conciles écuméniques, & il eſt ſeul en poſſeſſion de les convoquer, depuis la diviſion de l'empire romain entre différens ſouverains.

Le *pape* eſt ſoumis aux déciſions du concile écuménique, non ſeulement pour ce qui regarde la foi, mais encore pour tout ce qui regarde le ſchiſme & la réformation générale de l'Egliſe. C'eſt encore un des quatre articles de 1682 : ce qui eſt conforme aux conciles de Conſtance & de Basle. (13)

Le pouvoir des *papes* n'a pas toujours été auſſi étendu qu'il eſt préſentement.

Les *papes* doivent à la piété de nos rois de la ſeconde race les grands domaines qu'ils tiennent en toute ſouveraineté, ce qui doit les engager à donner de leur part à nos rois, des marques de reconnoiſſance, & à avoir des conſidérations particulieres pour l'égliſe gallicane.

Les *papes* n'avoient au commencement aucun droit ſur la diſpoſition des bénéfices, autres que ceux de leur dioceſe. Ce ne fut que depuis le xij. ſiecle qu'ils commencerent à ſe réſerver la collation de certains bénéfices. D'abord, ils prioient les ordinaires par leurs lettres monitoires de ne pas conférer ces bénéfices; plus ſouvent ils recommandoient de les conférer à certaines perſonnes. Ils envoyerent enſuite des lettres préceptoriales pour obliger les ordinaires, ſous quelque peine, à obéir; & comme cela ne ſuffiſoit pas encore pour annuler la collation des ordinaires, ils renvoyoient des lettres exécutoires pour punir la contumace de l'ordinaire, & annuler ſa collation. Les lettres compulſoires étoient à même fin.

L'uſage a enfin prévalu, & en vertu de cet uſage qui eſt aujourd'hui fort ancien, le *pape* jouit de pluſieurs prérogatives pour la diſpoſition des bénéfices : c'eſt ainſi qu'il confere les bénéfices vacans en cour de Rome; qu'il admet les réſignations en faveur; qu'il prévient les collateurs ordinaires; qu'il confere pendant 8 mois dans les pays d'obédience, ſuivant la regle des mois établie dans la chancellerie romaine; qu'il admet ſeul les réſerves des penſions ſur les bénéfices.

Les fauſſes décrétales, composées par Iſidore de Séville, contribuerent auſſi beaucoup à augmenter le pouvoir du *pape* ſur le ſpirituel. (14)

Suivant le concordat, le *pape* confere ſur la nomination du roi, les archevêchés & evêchés de France, les abbayes & autres bénéfices qui étoient auparavant électifs par les chapitres ſéculiers ou réguliers : le *pape* doit accorder des bulles à celui qui eſt nommé par le roi, quand le préſenté a les qualités réquiſes pour poſſéder le bénéfice.

Le roi doit nommer au *pape* un ſujet dans les 6 mois de la vacance; & ſi celui qu'il a nommé n'a pas les qualités réquiſes, il doit dans les 3 mois du refus des bulles en nommer un autre; ſi dans ces 3 mois le roi ne nomme pas une perſonne capable, le *pape* peut y pourvoir de plein droit, ſans attendre la nomination royale. Mais comme en ce cas il tient la place du chapitre dont l'élu étoit obligé d'obtenir l'agrément du roi, il faut qu'il faſſe part au roi de la perſonne qu'il veut nommer, & qu'il obtienne ſon agrément.

Le concordat attribue auſſi au *pape* le droit de pouvoir conférer, ſans attendre la nomination du roi, les bénéfices conſiſtoriaux qui vaquent par le décès des titulaires en cour de Rome; pluſieurs perſonnes ont prétendu que cette réſerve qui n'avoit point lieu autrefois pour les bénéfices électifs, avoit été inſerée par inadvertance dans

(13) Le jugement du Pontife Romain en matiere de foi, quand il juge, comme l'on dit, *ex Cathedra*, a toujours été dans les ſiécles paſſés regardé par l'égliſe comme infaillible, parce que ſuivant la ſainte écriture il eſt évident que cette prérogative d'infaillibilité a été plûtôt accordée à S. Pierre qu'au concile, quoique les jugemens de celui-ci pour ce qui concerne la foi, ſoit auſſi infaillible lorſ qu'il eſt uni avec le chef de l'égliſe. Le Sauveur pria pour Pierre, afin qu'il n'errât pas dans la foi, & lui impoſa en même tems l'office de confirmer ſes freres ſelon S. Luc. c. 22. Mais ſi la foi de Pierre n'eſt pas infaillible, comment pourra-t-il raffermir ſes freres chancelans? Si Pierre n'eſt infaillible qu'après que ſon jugement a été confirmé par l'égliſe, pourquoi J. C. auroit-il prié pour lui, & l'auroit-il chargé de confirmer ſes freres? Eſt-ce peut-être que S. Pierre n'auroit eu en pareil cas du Sauveur autre prérogative que celle qu'a, je ne dis pas ſeulement un évêque mais même un ſimple fidele? parce que ſi un particulier prononce en matiere de foi & que ſon jugement ſoit confirmé & approuvé de l'égliſe, ce jugement aura la même force que celui de Pierre approuvé de l'égliſe; & ſi avant cet approbation ces deux jugemens, ſavoir du particulier & du Pontife ſont ſujets à erreur, il eſt certain que Pierre n'aura pas plus obtenu de J. C. que tout autre fidele, quoiqu'il lui ait donné le ſoin de confirmer ſes freres dans la foi. Dans le Concile de Conſtance que les auteurs françois citent avec tant de confiance, Martin V. donna ce decret : *nulli fas eſt a Supremo Judice, videlicet Apoſtolica Sede, ſeu romano Pontifice Jeſu Chriſti vicario in terris appellare, aut illius judicium in cauſis fidei declinare*. C'eſt pour cela que le Clergé de France dans une aſſemblée générale tenue le 20. Janvier 1626. exprima ainſi ſes ſentimens par rapport à la matiere dont il s'agit : *reſpecteront auſſi notre Saint Pere le Pape, chef viſible de l'égliſe univerſelle, Vicaire de Dieu en terre, évêque des évêques & Patriarches; en un mot ſucceſſeur de S. Pierre, auquel l'Apoſtolat & l'Epiſcopat ont eu commencement, & ſur lequel J. C. a fondé ſon égliſe, en lui baillant les clefs du Ciel*, AVEC L'INFAILLIBILITÉ DE LA FOI QUE L'ON A VUE MIRACULEUSEMENT DURER IMMUABLE EN SES SUCCESSEURS JUSQU'AUJOURD'HUI. *Ce qui ayant obligé les fidales orthodoxes à leur rendre toute ſorte d'obéiſſance, & de vivre en déférence à leurs ſaints décrets & ordonnances, les évêques ſeront exhortés de faire continuer la même choſe, & reprimer tant qu'il leur ſera poſſible, les eſprits libertins qui veulent revoquer en doute & mettre en compromis cette ſainte & ſacrée autorité, confirmée par tant de loix divines & poſitives; & pour montrer le chemin aux autres, ils y déféreront les premiers*. Cette déclaration eſt ſi claire, que je me diſpenſerai de rapporter les autorités des SS. PP. & des anciens conciles qu'on pourroit citer dans la préſente controverſe. De célebres auteurs puiſent dans les mêmes ſources du droit canon dont on releve l'infaillibilité des jugemens du Pontife romain dans les matieres de foi, des preuves démonſtratives pour faire voir que le véritable & legitime Pontife & reconnu pour tel par toute l'égliſe, ne ſauroit être ſujet au jugement des hommes, parce qu'ils prétendent que comme Vicaire de J. C. il n'a point de tribunal ſuperieur ſur terre, auquel il puiſſe être ſujet. (W)

(14) A moins de vouloir refuſer au Pontife romain la primauté de juriſdiction que reconnurent en lui les principaux docteurs des Gaules, il faut néceſſairement lui accorder auſſi la liberté de diſpoſer des bénéfices. S. Bernard confeſſa ouvertement dans ſa lettre 131 écrite aux Milanois le pouvoir du Pape en ces termes : *plenitudo poteſtatis ſuper univerſas orbis eccleſias ſingulari prærogativa Apoſtolicæ ſedi donata eſt : qui igitur huic poteſtati reſiſtit, Dei ordinationi reſiſtit : poteſt, ſi utile judicaverit, novos ordinare epiſcopatus, poteſt eos qui ſunt, alios deprimere, alios ſublimare*. Les rois, les princes, & les évêques de France reconnurent en lui ce même pouvoir, puiſqu'ils ſollicitoient ſouvent les Papes de diſpoſer des bénéfices eccleſiaſtiques, au rapport du pere Thomaſſin, *de vet. & nov. eccl. diſcipl. part. 2. lib. 1. c. 43. num.* 6. Je paſſerai, pour abreger, ſous ſilence ces célebres canoniſtes, défenſeurs intrépides de ce droit du Pape; je me contenterai de citer une autorité de Pierre d'Ailly que Gerſon rapporte dans ſes ouvrages tom. 1. col. 945. *Papa jure potuit ordinationes majorum & electivarum dignitatum, ac collationes aliorum beneficiorum ſibi & ſedi Apoſtolicæ reſervare, quia hoc antiquiſſimo jure ſibi competebant ..... ex quo ſubinfertur quod cum ſedes Apoſtolica in præmiſſis præſcripſerit: ſuppoſito quod Summi Pontifices in hoc abuſi fuerint, vel exceſſerint, non propter hoc eſt ab eis hujuſmodi jus tollendum, ſed abuſus pellendi & exceſſus reſtringendi ſunt*. Le Concile de Trente a cependant pourvu aux abus qui pouvoient s'introduire. (W)

dans le concordat, & qu'elle ne faisoit point une loi. Néanmoins Louis XIII. s'y est soumis, & il est à présumer que ses successeurs s'y soumettront: bien entendu que les *papes* en usent comme Urbain VIII. lequel ne conféra l'archevêché de Lyon qui étoit vacant en cour de Rome, qu'après avoir sçu de Louis XIII. que M. Miron qu'il en vouloit pourvoir, lui étoit agreable.

Pour prévenir les difficultés auxquelles les vacances en cour de Rome pourroient donner lieu, le *pape* accorde des indults, quand ceux qui ont les bénéfices consistoriaux vont résider à Rome. Il déclare par ces indults qu'il n'usera pas du droit de la vacance *in curiâ*, au cas que les bénéficiers décédent à Rome.

Lorsque le *pape* refuse sans cause légitime des bulles à celui qui est nommé par le roi, le nominataire peut se pourvoir devant les juges séculiers, qui commettent l'évêque diocésain pour donner des provisions, lesquelles ont en ce cas la même force que des bulles. Ou bien celui qui est nommé obtient un arrêt, en vertu duquel il jouit du revenu, & confere les bénéfices dépendans de la prélature. Cette derniere voie est la seule qui soit usitée depuis plusieurs années: on ne voit pas que l'on ait employé la premiere pour les évêchés depuis le concordat; cependant si le *pape* refusoit sans raison d'exécuter la loi qu'il s'est lui-même imposée, rien n'empêcheroit d'avoir recours à l'ancien droit de faire sacrer les évêques par le métropolitain sans le consentement du *pape*.

Dans les premiers siecles de l'Eglise, toutes les causes ecclésiastiques étoient jugées en dernier ressort par les évêques de la province dans laquelle elles étoient nées. Dans la suite, les *papes* prétendirent qu'en qualité de chefs de l'Eglise, ils devoient connoître de toutes les affaires, en cas d'appel au saint siege. Après bien des contestations, tous les évêques d'occident ont condescendu au desir des *papes*, lesquels jugent présententement les appellations interjettées des sentences rendues par les primats, ou par les métropolitains qui relévent immédiatement du saint siege. A l'égard de la France, le juge doit nommer des délégués pour juger sur les lieux des appellations qui sont portées à Rome; & il ne peut en connoître, même par ses délégués, que quand on a épuisé tous les degrés inférieurs de la jurisdiction ecclésiastique.

Les canonistes ultramontains attribuent aux *papes* plusieurs autres prérogatives, telles que l'infaillibilité dans leurs décisions sur les matieres qui regardent la foi, la supériorité au-dessus des conciles généraux, & une autorité sans bornes pour dispenser des canons & des regles de la discipline; mais l'église gallicane, toujours attentive à conserver la doctrine qu'elle a reçue par tradition des hommes apostoliques, en rendant au successeur de S. Pierre tout le respect qui lui est dû suivant les canons, a eu soin d'écarter toutes les prétentions qui n'étoient pas fondées. (15)

On tient en France, que quelque grande que puisse être l'autorité du *pape* sur les affaires ecclésiastiques, elle ne peut jamais s'étendre directement, ni indirectement sur le temporel des rois, il ne peut délier leurs sujets du serment de fidélité, ni abandonner les états des princes souverains au premier occupant, ou en disposer autrement.

Par une suite du même principe, que le *pape* n'a aucun pouvoir sur le temporel des rois, il ne peut faire aucune levée de deniers en France, même sur le temporel des bénéfices du royaume, à moins que ce ne soit par permission du roi. C'est ce qui est dit dans une ordonnance de S. Louis, du mois de Mars 1268, que le *pape* ne peut lever aucuns deniers en France sans un exprès consentement du roi & de l'église gallicane; on voit aussi par un mandement de Charles IV. dit le Bel, du 12 Octobre 1326, que ce prince fit cesser la levée d'un subside que quelques personnes exigeoient au nom du *pape* pour la guerre qu'il avoit en Lombardie.

Néanmoins pendant un tems les *papes* ont pris sur les biens ecclésiastiques de France des fruits & émolumens à l'occasion des *vacans* (ou annates) des procurations, dixmes ou subventions & des biens-meubles des ecclésiastiques décédés; mais ces levées ne se faisoient que par la permission de nos rois ou de leur consentement, & il y a long tems qu'il ne s'est rien vu de semblable.

Les *papes* ont aussi souvent cherché à se rendre nécessaires pour la levée des deniers que nos rois faisoient sur le clergé; ils ont plusieurs fois donné des permissions au clergé de France de payer les droits d'aide au roi; mais nos rois n'ont jamais reconnu qu'ils eussent besoin du consentement du *pape* pour faire quelque levée de deniers sur le clergé, & de puis long tems les *papes* ne se sont plus mêlés de ces sortes d'affaires. (16)

Le *pape* ne peut excommunier les officiers royaux pour ce qui dépend de l'exercice de la jurisdiction séculiere.

Il ne peut pas non plus restituer de l'infamie, remettre l'amende-honorable, proroger le tems pour l'execution des testamens, convertir les leges, permettre aux clers de tester au préjudice des ordonnances & des coutumes, donner pouvoir de posséder des biens dans le royaume contre la disposition des ordonannces, ni connoître en aucun cas des affaires civiles ou criminelles des laïcs.

Quoique les *pape* soit le chef visible de l'église, & qu'il y ait la principale autorité pour tout ce qui regarde le spirituel; on a toujours tenu pour maxime en France, que son pouvoir n'est pas absolu ni infini, & que sa puissance doit être bornée par les saints canons, par les regles des conciles qui sont reçus dans le royaume, & par les decrets de ses prédécesseurs, qui ont été approuvés parmi nous.

Le *pape* ne peut donner aucune atteinte aux anciennes coutumes des églises, qui ne sont pas contraires aux regles de la foi & aux bonnes mœurs, & notamment il ne peut déroger aux coutumes & usages de l'église gallicane, pour lesquels les plus grands *papes* ont toujours témoigné une attention particuliere.

Le *pape* peut accorder des dispenses d'âge pour certains bénefices tels que les abbayes & les prieurés conventuels; mais quand l'âge est fixé par la fondation, le *pape* ne peut y déroger, sur-tout si le bénéfice est de fondation laïque.

Il n'y a que le *pape* & ceux qui en ont reçu de lui le pouvoir par quelque indult, qui puissent conférer les bénefices en commende.

Le *pape* jouit encore en vertu de l'usage de plusieurs autres droits.

C'est à lui seul qu'il appartient de résoudre le mariage spirituel qu'un prélat a contracté avec son église; de sorte que le siege épiscopal n'est censé vacant que du jour qu'on connoît que la démission, la résignation ou la permutation ont été admises en cour de Rome.

C'est aussi le *pape* qui accorde des dispenses pour contracter mariage dans les degrés prohibés.

Il dispense ceux dont la naissance est illégitime pour recevoir les ordres sacrés, & pour tenir les bénéfices-cures & les canonicats dans les églises cathédrales, mais cette légitimation n'a point d'effet pour le temporel.

Il se réserve l'absolution de quelques crimes les plus énormes; mais il y a certaines bulles qui ne sont point reçues en France, telles que la bulle *in cœnâ Domini*, par la quelle les *papes* se sont réservé le pouvoir d'absoudre de l'hérésie publique.

En France le *pape* ne peut pas déroger en patronage laïc. *Libertés de l'église gallicane, art.* 30.

Cependant si le *pape* accordoit par privilege à un particulier le droit de patronage sur une église, cette concession seroit valable, pourvu que ce privilege eût une cause légitime, & qu'on y eût observé toutes les formalités requises pour l'aliénation des biens ecclésiastiques.

Lorsque le *pape* ne déroge pas au patronage laïc par sa provision dans les tems accordés au patron laïc, il n'est pas contraire aux maximes du royaume d'y avoir égard, lorsque le patron néglige d'user de son droit. Louet & Solier sur Pastor.

L'autorité du *pape* pour l'érection d'une fondation en titre de bénéfice n'est pas reçue en France; l'évêque seul

(15) Les Canonistes d'Italie prétendent fonder sur les Canons & écriture sainte, & sur la conduite qu'a tenu l'église depuis les premiers siecles, l'autorité qu'ils attribuent au Pape comme chef visible de l'église Catholique. On n'a qu'à voir la 4e. note ci-dessus.

(16) Quelqu'attention qu'ait apporté le royaume très-chrétien de France à défendre & conserver ses usages & libertés gallicanes par rapport à certains points de discipline & de jurisdiction, il a cependant donné de tout tems des vraies marques de pieté & de respect envers le S. Siege; bien plus, il l'a soutenu & protegé dans ses différens besoins. C'est par cette raison qu'on croit que la Cour de Rome ait permis volontiers aux rois très chrétiens en reconnoissance des services qu'elle en a reçus, de faire ce qu'on ne voit pas pratiquer aux autres états. (W)

ſeul a ce pouvoir. A ſon refus, on ſe pourvoit au métropolitain. (17)

Pour ce qui concerne la puiſſance temporelle du pape pendant plus de ſept ſiecles, le *pape* n'étoit ſimplement que l'évêque de Rome, ſans aucun droit de ſouveraineté: la translation du ſiege de l'empire à Conſtantinople put bien donner occaſion au *pape* d'accroître ſon pouvoir dans Rome; mais la véritable époque de la puiſſance temporelle des *papes* eſt ſous Grégoire III. qui en 740 propoſa à Charles Martel de ſe ſouſtraire à la domination de l'empereur, & de le proclamer conſul. Pepin fils de Charles Martel, donna au *pape* l'exarcat de Ravenne; il ne lui donna pas la ville de Rome: le peuple alors ne l'eût pas ſouffert; c'eſt apparemment cette donation de Pepin qui a donné lieu à la fable de la donation prétendue faite au *pape* Sylveſtre par l'empereur Conſtantin le Grand. Celle de Pepin fut faite du tems de Conſtantin Copronyme, mais ſans ſon conſentement; il paroît pourtant que c'eſt cette équivoque de nom qui a ſervi de fondement à la prétendue donation de Conſtantin, que l'on imagina dans le x^e ſiecle.

Sous Charlemagne le *pape* n'avoit encore qu'une autorité précaire & chancelante dans Rome: le préfet, le peuple & le ſénat, dont l'ombre ſubſiſtoit encore, s'élevoient ſouvent contre lui.

Adrien I. reconnut Charlemagne roi d'Italie & patrice de Rome. Charlemagne reconnut les donations faites au ſaint ſiege, en ſe réſervant la ſuzeraineté, ce qui ſe prouve par les monnoies qu'il fit frapper à Rome en qualité de ſouverain, & parce que les actes étoient datés de l'année du regne de l'empereur, *imperante domino noſtro Carolo*; & l'on voit par une lettre du *pape* Léon III. à Charlemagne, que le *pape* rendoit hommage de toutes ſes poſſeſſions au roi de France.

Ce ne fut que long-tems après que les *papes* devinrent ſouverains dans Rome, ſoit par la ceſſion que Charles le Chauve leur fit de ſes droits, ſoit par la décadence de l'empire, depuis qu'il fut renfermé dans l'Allemagne; ce fut ſur-tout vers le commencement du xij. ſiecle que les *papes* achéverent de ſe ſouſtraire de la dépendance de l'empereur.

Boniface VIII. porta les choſes encore plus loin; il parut en public l'épée au côté & la couronne ſur la tête, & s'écria: *je ſuis empereur & pontife*.

Pluſieurs empereurs s'étant fait couronner par le *pape*, pour rendre cette action plus ſainte & plus ſolemnelle, les *papes* ont pris de-là occaſion de prétendre que le nouvel empereur étoit obligé de venir en Italie ſe faire couronner; c'eſt pourquoi autrefois après l'élection, & en attendant le couronnement, on envoyoit à Rome pour en donner avis au *pape*, & en obtenir la confirmation. Le *pape* faiſoit expédier des lettres qui diſpenſoient l'empereur de ſe rendre en Italie pour y être couronné à Milan & à Rome, ainſi que les *papes* prétendoient que les empereurs y étoient obligés.

Ces deux couronnemens furent abolis par les états de l'empire en 1338 & 1339: il fut décidé que l'élection des électeurs ſuffiſoit; & que quand l'empereur avoit prêté ſerment à l'empire, il avoit toute puiſſance.

Cependant les *papes* veulent toujours que l'empereur vienne à Rome recevoir la couronne impériale, & dans leurs bulles & brefs, ils ne le qualifient que d'empereur élu.

Quelques *papes* ont même prétendu avoir le droit de diſpoſer des couronnes.

Sylveſtre II. érigea le duché de Hongrie en royaume en faveur du duc Etienne, c'eſt le premier exemple d'une ſemblable érection faite par le *pape*.

Léon IX. donna aux Normans toutes les terres qu'ils avoient conquiſes, & qu'ils prendroient ſur les Grecs & ſur les Sarraſins.

Urbain II. prétendit que toutes les îles lui appartenoient.

D'autres encore plus ambitieux, tels que Grégoire VII. & Boniface VIII. ont voulu entreprendre ſur le temporel des ſouverains, délier leurs ſujets du ſerment de fidélité, & diſpoſer de leurs états: mais en France on a toujours été en garde contre ces ſortes d'entrepriſes; & toutes les fois qu'il a paru quelques actes tendant à attenter ſur le temporel de nos rois, le miniſtere public en a interjetté appel comme d'abus, & les parlemens n'ont jamais manqué par leurs arrêts de prendre toutes les précautions convenables pour prévenir le trouble que des pareilles entrepriſes pourroient cauſer. (18)

Voyez les libertés de l'égliſe gallicane, les mémoires du clergé, les lois eccléſiaſtiques, l'hiſtoire du droit public eccléſiaſtique, le tableau de l'empire germanique, le traité des mat. bénéf. de Fuet, le recueil de juriſprud. can. de la Combe, la bibliotheque canonique, les définitions canoniques.

Voyez auſſi les mots BÉNÉFICES, CHANCELLERIE ROMAINE, CARDINAUX, COUR DE ROME, LÉGAT, NONCE. (*A*)

PAPECHIEN, *voyez* VANNEAU.

PAPEGAI, PAPEGAUT, *voyez* PERROQUET.

PAPEGAI, ſ. m. *uſage*, le *papegai* ou *papegaut*, comme l'on parle en quelques provinces, eſt proprement un but, ou, pour mieux dire, un oiſeau de bois garni de plaque de fer, & que des habitans d'une ville ou bourgade ſe propoſent d'abattre à coup de fuſil: c'eſt ce qu'on nomme ordinairement l'*exercice de l'arquebuſe*. Le vainqueur ou le roi, c'eſt-à-dire celui qui abat l'oiſeau a, dans pluſieurs contrées du royaume, des attributions aſſignées ſur le produit des aides.

Sur quoi j'obſerve que cet exercice n'étant plus néceſſaire, comme il pouvoit l'être autrefois, il conviendroit de le ſupprimer tout-à-fait, d'autant plus qu'il eſt dangereux, à bien des égards, & qu'on en voit ſouvent arriver des malheurs; outre que la chaſſe étant communément défendue aux bourgeois & aux peuples, il leur eſt inutile, ou même nuiſible de contracter une habitude qui peut devenir vicieuſe. Cela poſé, les attributions faites aux rois de l'arquebuſe pourroient devenir beaucoup plus utiles, ſi l'on en faiſoit un encouragement pour les opérations champêtres, que notre miniſtere s'empreſſe d'aider & de perfectionner.

Dans cette vue, on pourroit fonder pour prix annuel de l'économie ruſtique en chaque arrondiſſement de la campagne, une médaille d'or de cinquante francs, au moins, à prendre ſur le produit des aides, ou ſur les autres fonds deſtinés à l'arquebuſe; & cela en faveur des laboureurs & ménagers qui au jugement de leurs pareils ſeront reconnus les plus laborieux & les plus habiles; & que l'on eſtimera tant par les productions & les récoltes, que par les entrepriſes & les inventions nouvelles. Chaque lauréat portera ſa médaille, comme une marque d'honneur, & cette diſtinction l'exemptera pendant l'année, lui & toute ſa famille, de la milice, des collectes & des corvées. Ceux qui rendront leur médaille, recevront la valeur en argent. Ce genre de récompenſe paroîtroit mieux employé qu'à l'exercice de l'arquebuſe.

PAPELINE, ſ. f. (*Manufacture*.) ainſi nommée, à ce que croit Furetiere, de ce qu'elle a d'abord été fabriquée à Avignon, & autres lieux du Comtat, qu'on appelle *terre papale*, parce qu'il appartient au pape.

La *papeline* eſt une étoffe très-légere, dont la chaîne eſt de ſoie, & la trême de fleuret ou filoſele. Il s'en fait de pleines, de figurées & de toutes couleurs. La plûpart de ce qu'on appelle en France des *griſettes*, ne ſont que de véritables *papelines*. Elles ſe font à deux, à quatre fils, & même au-deſſus; mais toutes, quel-

(17) Il n'y a point de loi humaine qui puiſſe reſtraindre le pouvoir du Vicaire de J. C. ſur terre, toutes les fois, qu'il s'agit de l'employer en faveur & à l'exaltation de l'égliſe; puiſque J. C. lui en donna ſans aucune limitation les clés; c'eſt à-dire la puiſſance de juriſdiction ſpirituelle pour lier & délier ce qu'il jugeroit à propos. Il ne peut cependant pas attenter ſur le gouvernement temporel des Princes, ni entreprendre ſur leur juriſdiction, lorſqu'ils ne paſſent par les bornes du temporel, & qu'ils ſe tiennent dans leur ſphère. C'eſt le ſentiment de tout bon catholique. Il convient néanmoins qu'on laiſſe jouir paiſiblement aux égliſes particulieres de leurs uſages propres, pour éviter les déſordres que cauſent ordinairement les variations, pourvu cependant que ces uſages ne ſoient pas contraires aux points généraux de diſcipline, dont la pratique fait le principal fondement de l'union extérieure & la communication de tous les membres avec le chef viſible de l'égliſe. (W)

(18) Il y a eu pluſieurs auteurs qui ſe ſont efforcés de toutes leurs forces à prouver que S. Gregoire VII & Boniface VIII excéderent les bornes de leur pouvoir en ce qu'ils agirent, l'un contre Philippe le Bel, & l'autre contre Henri IV. Mais il n'en manque pas à l'oppoſé qui ont défendu les actions de ces deux Pontifes. Il ſuffit de lire le pere Thomaſſin *de vet. & nov. eccl. diſc. part. 2. lib. 1. c. 54. num. 3. & 5.* On verra avec quelle raiſon & avec quelle juſtice reſiſta à Philippe Boniface, dont la bulle *unam ſanctam* eſt défendue par Spon à l'année 1301. & par Antoine Charlas un des bons auteurs françois dans l'appendix au traité *de libertatibus eccleſiæ Gallicanæ tom. 3. pag.* 178. D'autres défendent S. Grégoire VII. comme l'on peut voir dans différens auteurs, & en particulier dans Paul Benvidenſe dans les actes de S. Grégoire VII. ainſi que dans les concile tenus ſous ce Pontife. (W)

quelque nom qu'on leur donne, & à tel nombre de fils qu'elles soient travaillées, doivent avoir de largeur ou une demi-aune entiere, ou une demi-aune demi-quart; & pour les discerner des étoffes de fine & pure soie, elles doivent avoir d'un seul côté une lisiere de différente couleur à la chaîne. *Savary.* (*D. J.*)

PAPELONNÉ, adj. *terme de Blason*; ce mot se dit d'une représentation en forme d'écaille ou de demi-cercle qu'on met sur un écu. Le plein de ces écailles tient lieu de champ, & les bords de pieces & d'ornemens.

PAPESSE JEANNE, (*Hist. des papes.*) c'est après Léon IV. qui mourut en 855, que l'on place la fausse *papesse jeanne*. Dans le songe du vieux Pélerin, écrit par Philippe de Maiziere en 1389, la *reine Vérité* rapporte au *ch. lj. du I. liv.* qu'une vieille lui dit un jour. *En cette cour de Rome je vis regner une femme qui étoit d'Angleterre*; selon M. l'Enfant, *Jeanne* nâquit à Mayence, où elle étoit connue sous le nom de Jean l'Anglois, soit qu'elle fût de famille angloise, soit pour d'autres raisons que nous ignorons. Au reste, la vieille s'adressa mal pour débiter son conte, & la *reine Vérité* ne dut pas y ajouter foi, non plus qu'à une autre histoire de la même vieille, touchant un évêque de Besançon, lequel, dit-elle, *à Rome fut transporté du diable*.

PAPETERIE, s. f. (*Archit.*) grand bâtiment situé à la chute d'un torrent, ou d'une riviere rapide où l'on fabrique le papier. Ce bâtiment est distribué en différentes pieces destinées aux usages suivans. D'abord c'est un pourrissoir, lieu où se corrompent & pourrissent les vieux linges dont on fait le papier. Les autres pieces contiennent la batterie, dont l'eau fait agir les maillets armés de tranchans, pour hacher & reduire en bouillie les vieux linges, ce qui forme le moulin à papier; la cuve où l'on fige les papiers dans les chassis; l'étendoir où on les fait sécher, & les magasins où on les emballe, & où on les plie. Il y a aussi dans une *papeterie* des hangards & des fourneaux pour le bois & le charbon, & des logemens pour les ouvriers. Les plus belles *papeteries* de France sont en Auvergne. (*D. J.*)

PAPETERIE; ce mot a deux acceptions, 1°. il signifie *l'assemblage de bâtimens & de machines nécessaires pour une manufacture où l'on fabrique le papier*; 2°. il signifie *l'art de le fabriquer*. C'est dans ce dernier sens qu'il est pris dans cet article.

Les chiffons dont le papier est formé, qu'on appelle aussi *drapeaux*, passent par un grand nombre d'opérations avant d'être convertis en cette singuliere étoffe que tout le monde connoît, & dont aussi-bien que de celle des chapeaux, presque personne ne connoît la tissure. C'est à expliquer cette formation que cet article est destiné. Nous allons suivre les opérations dans l'ordre où elles se succedent dans les manufactures les plus accréditées. Celle de Langlée près Montargis, qui a des moulins à la hollandoise, est très-considérable par ses bâtimens & sa fabrication. Nous devons à M. Prevost, directeur de cette manufacture, les éclaircissemens qui nous ont mis en état de composer cet article.

Premiere opération. Le chiffon qui doit être de toile, soit lin ou chanvre, & non de laine ou de coton, est recueilli par un grand nombre de personnes qui l'emmagasinent pour le vendre aux manufacturiers; étant arrivé dans la manufacture, il y subit une premiere préparation, qui est le délissage. *Délisser le chiffon*, c'est en faire le triage, le séparer en différentes sortes, qu'on appelle *superfin*, *fin*, *coutures fines*, *moyen*, *coutures moyennes*, *bulle*; une derniere sorte qu'on appelle *traces*, contient les toiles de plusieurs couleurs dont on ne fait que du papier gris. Pour délisser le chiffon, les femmes chargées de cet ouvrage, s'asseyent sur des bancs, comme la vignette, *Pl. I. de Papeterie*, qui représente l'attelier des délisseuses, le fait voir, *fig.* 1. & 2. Elles ont chacune à côté d'elles un crochet *a*, *b*, *c*; c'est une espece de serpette tranchante par sa partie concave & fixée sur le banc où elles sont assises. Elles se servent de ce crochet pour découdre les différentes pieces de chiffon de différentes qualités qu'elles distribuent dans les caisses *A*, *B*, *C* qu'elles ont devant elles. Chaque caisse, longue d'environ six piés, large de trois, & haute de deux & demi, est divisée en quatre parties par des cloisons; dans une partie elles mettent le chiffon le plus fin, & qui se trouve sans couture; dans l'autre le chiffon fin qui a des coutures; dans une troisieme le chiffon de qualité moyenne; dans la quatrieme celui de menue qualité, mais qui a des coutures; quant à la moindre qualité, qu'on appelle *bulle*, elles le jettent dans des mannes ou paniers qui sont autour des places qu'elles occupent. Pour les traces, qui sont les chiffons, dont le tissu est de différentes couleurs; il reste sur le plancher, d'où on le releve pour le porter au dépôt qui contient les chiffons dont on fabrique le papier gris ou lombard. Les ouvrieres qui prennent les chiffons dans les tas du brut, livrent au poids les différentes sortes, superfin, fin, sans coutures, coutures fines, moyen sans coutures, coutures moyennes, bulle, pour être portées dans des cases ou chambres particulieres *E* entourées de planches. Cet arrangement sert à faire connoître combien ces cases en contiennent en faisant un total de ce qui y est entré chaque jour, & aussi à régler le salaire de ces ouvrieres. C'est pour cela que l'on voit dans le même attelier des balances & des poids.

Comme il arrive que les délisseuses trouvent quelquefois des chiffons dont les différentes pieces sont très-fortement cousues ensemble, ensorte qu'étant assises elles ne pourroient venir à bout de les rompre sur les petits crochets *a*, *b*, *c* de leurs bancs, il y en a un plus grand *F* fixé solidement à un des poteaux qui soutient le plancher, où travaillant debout, elles sont mieux en état d'employer leurs forces.

Seconde opération. L'attelier que nous venons de décrire est placé au-dessus d'un autre qu'on appelle *pourrissoir*; c'est un endroit voûté & d'une grandeur proportionnée à l'exploitation; on y descend par cinq ou six marches *E*, ensorte que les fenêtres que l'on voit dans la vignette *Pl. II. de Papeterie*, sont à l'extérieur presque au niveau du terrein. Cette salle ou cave est divisée en deux parties par une muraille de cinq piés d'élevation; la plus petite partie *K* qu'on appelle *bacha*, dans laquelle on met tremper le chiffon, a vers le fond une ouverture fermée d'une pelle *A*, par laquelle on laisse écouler l'eau qui a servi à tremper le chiffon, quand il a été suffisamment submergé, & le laisser à sec pour pouvoir le sortir du bacha & le porter dans quelques coins *G* ou *H* de la même cave, où on le laisse fermenter pendant deux ou trois mois plus ou moins, suivant la saison, observant de le remuer de tems à autre, pour que tout le chiffon s'échauffe également. On jette le chiffon dans le bacha par une ouverture *L* pratiquée au haut de la voûte, & qui répond aux cases où il a été mis en dépôt après avoir été délissé. L'eau est portée dans le bacha par un tuyau soûterrain *D C*, dont on voit le robinet *C* dans la figure. C'est à celui qui conduit cet attelier à juger du degré de fermentation convenable à la sorte de chiffon, & à la sorte d'ouvrage que l'on en veut faire; le chiffon trop fermenté ou fusé, comme disent les ouvriers, souffre un déchet considérable dans le moulin.

Troisieme opération. A l'opération de laisser pourrir le chiffon, succede celle de le dérompre; ce qui se fait dans une salle voûtée ordinairement de plein pié au pourrissoir, à laquelle on donne le nom de *dérompoir*, & que la vignette de la *Pl. III. de Papeterie* représente. Ceux qui font cet ouvrage sont des petits garçons; ils sont placés devant des tables ou caisses *c c c* posés sur des treteaux solides qui sont aussi fixées aux murailles de la salle; la planche de devant de cette caisse, a une échancrure demi-circulaire, vis-à-vis de laquelle est plantée verticalement & solidement une faux *a*, ou plutôt ce n'est que la plus large partie de la lame d'une faux, dont le dos & non le tranchant, est tourné du côté du dérompeur (*fig.* 1, 2 & 3), qui prend dans un coin de la caisse vis-à-vis de laquelle il est placé, une poignée de chiffons tels qu'ils sortent du pourrissoir, d'où on les apporte dans des mannes (*fig.* 4. & 5); & ayant un peu tordu cette poignée, qu'il tient à deux mains (*fig.* 1), il l'applique contre le bas du tranchant de la faux, & coulant vers le haut, il parvient à couper cette poignée en plusieurs tronçons qu'il jette dans un autre coin de la même caisse. Comme cette opération dépure en même tems le chiffon d'une partie des ordures qu'il contient, on a la précaution de mettre sur la table une claie d'ozier *b* (*fig.* 3.) à claire voye, élevée d'un pouce environ sur la table; sans cela les ordures resteroient dans le chiffon dérompu, c'est-à-dire haché en petits morceaux, comme dans celui d'où elles sont sorties.

Comme on emploie à cet ouvrage des enfans de différentes tailles, le dérompoir doit être fourni de différens billots & planches de bois *d d* de différentes épaisseurs, pour qu'ils puissent s'exhausser & travailler commodément.

Chaque dérompeur doit être pourvû d'une pierre à éguiser pour affiler sa faux; dans le même lieu il y a aussi une enclume *f* de faucheur, & son marteau *e* pour servir à battre les faux, dont le tranchant est bientôt émoussé par la rencontre des corps hétérogenes que le chiffon contient.

Descri-

Deſcription du moulin à maillets. Cette machine repréſentée dans les *Pl. III. IV. V. de la Papeterie*, ſavoir en plan au bas de la *Pl. III*; en profil au bas de la *Pl. IV*, & en perſpective dans la vignette de la *Pl. V*; eſt compoſée d'un arbre *AB* garni de levées *C C CC*, qui paſſant ſucceſſivement ſous les manches des maillets, les élevent pour les laiſſer retomber enſuite ſur le chiffon dont les piles ſont remplies. Par cette trituration continuée autant de tems qu'il eſt néceſſaire, le chiffon ſe trouve atténué au point convenable pour en faire du papier.

Sur l'arbre eſt fixée une roue à augets *E*, ſur laquelle l'eau eſt amenée par le courſier *FD*; la grandeur de cette roue, qui eſt variable, dépend de la hauteur de la chûte d'eau; car ſi on n'en a pas une ſuffiſante, on conſtruit une roue à aubes, à laquelle le courſier fournit l'eau par-deſſous; on conſtruit auſſi dans ce cas, une ou pluſieurs pompes, pour fournir aux piles l'eau néceſſaire, laquelle y doit être perpétuellement renouvellée.

Les piles ſont des creux *MM* pratiqués dans une forte piece de bois de chêne ou d'orme de 26 pouces de haut ſur 24 de large, qu'on appelle auſſi la *pile*; on pratique autant de ces creux qu'il y a de place pour en former, ou que la quantité d'eau dont on peut diſpoſer pour faire tourner la roue du moulin le comporte; chacun de ces creux, qu'on appelle proprement *pile*, a 16 pouces de large & autant de profondeur; les extrémités qui ſont éloignées l'une de l'autre de 3 piés 8 pouces, ſont arrondies, & le fond eſt occupé par une platine de fer fondu ou de fer forgé de 9 pouces de large, 32 de long, ſur 2 pouces d'épaiſſeur, encaſtrée dans le fond de la pile. C'eſt entre cette platine repréſentée ſéparément (*fig. 6. Pl. V.*), & la ferrure dont les maillets ſont armés, que le chiffon eſt broyé.

La pile qui eſt ſolidement affermie ſur les ſolles *GGG* eſt entaillée à ſa face inférieure d'environ 3 pouces, pour recevoir les ſolles qui ſont elles-mêmes entaillées de la même quantité pour recevoir la pile; les ſolles répondant vis-à-vis des cloiſons qui ſéparent les piles l'une de l'autre, ſont eſpacées à la diſtance de 4 piés de milieu en milieu; elles ont 15 pouces de haut, 12 de large, & environ 6 piés de longueur; elles ſont ſcellées ſur un maſſif de maçonnerie, & les intervalles qui les ſéparent ſont pavés en pente pour rejetter les eaux qui ſortent des piles pendant la trituration.

Sur l'autre extrémité des ſolles, & parallélement à la pile, eſt établie une piece de bois *L* nommée *ſabliere*, à la face ſupérieure de laquelle ſont aſſemblées des pieces de bois *H* (*Pl. III.*) appellées *grippes*, dans leſquelles les queues des maillets ſont aſſemblées par un boulon qui les traverſe, & dont une eſt repréſentée ſéparément, *fig. 4. Pl. V.* Ces grippes, qui ſont accollées deux à deux, ont 27 pouces de long non compris les tenons *ee* qui entrent dans la ſabliere: elles ont 7 pouces d'épais; & les deux qui répondent vis-à-vis une pile occupent ſur la ſabliere une longueur de 2 piés 9 pouces. Elles ont chacune à leur partie ſupérieure deux entailles *cc* de 3 pouces de large ſur 9 ou 10 de longueur deſtinées à recevoir les queues des maillets; elles ſont de plus affermies chacune dans la ſituation verticale par une cheville *k*, viſible dans les trois Planches citées, qui traverſe l'épaiſſeur de la grippe paſſant par le trou *a*, & va s'implanter dans la face oppoſée de la pile. On a donné à ces chevilles le nom de *chevilles baſtieres*. La diſtance des grippes à la pile eſt de 22 pouces.

Les queues des maillets ont ſix piés de longueur, 7 pouces de large & trois pouces d'épais du côté de l'arbre; trois pouces & demi du côté de la grippe: les extrémités en ſont garnies de frettes de fer; celle cotée *F fig. 2. Pl. V.* garantit cette partie de l'uſure que le frottement des levées pourroit y occaſionner; & celle cotée *H* ſert à empêcher la queue de ſe fendre, principalement lorſqu'on fait uſage de l'engin, *fig. 2.* pour relever les maillets.

Le maillet *AG*, *fig. 2.* eſt un morceau de bois de 6 pouces d'équariſſage, & 2 piés 8 pouces de long, y compris la ferrure qui a 5 pouces; il eſt percé d'une longue mortaiſe viſible dans la *fig. 3*, pour recevoir la queue ou manche du marteau, & le coin *B* qui ſert à le fixer ſur le manche. La diſtance de l'extrémité inférieure de la mortoiſe à l'extrémité *E* de la ferrure, eſt de 17 pouces; enſorte que les maillets repoſant ſur la platine que nous avons dit être au fond de la pile il reſte encore un pouce de voide entre la queue du manche du maillet, & le bord ſupérieur de la même pile.

La ferrure d'un maillet peſe environ 25 livres, & eſt compoſée d'une frette de fer *D* de 2 pouces & demi de large & 6 lignes d'épaiſſeur, & d'un grand nombre de clous tranchans *E*, dont les extérieurs ſont à un ſeul biſeau, & les intérieurs *b*, *fig. 3*, à deux biſeaux. Ils ont 7 ou 8 pouces de long, & ſont poſés en liaiſon comme le plan *fig. 3.* le fait voir; leur ſaillie au-deſſous de la frette eſt de trois pouces, & ils ſont placés dans des traits de ſcie que l'on a fait à l'extrémité du maillet avant d'y monter la frette *D* qui empêche le maillet de fendre.

Chacune des grippes *fig. 4. Pl. V.* eſt garnie de deux crochets *d*, dont les pitons *b* répondent au-deſſous des entailles *cc* qui reçoivent les queues des maillets. C'eſt par le moyen de ces crochets que l'on tient les maillets élevés en faiſant paſſer le crochet *d* ſur la queue du maillet, que l'on éleve au moyen du levier ou engin, *fig. 5.* dont l'étrier *M* reçoit la partie entaillée *L* de la queue du maillet. La partie *N* de l'engin s'applique ſous la frette *H*, & on appuie ſur l'extrémité *o* pour élever le maillet, & retirer par ce moyen les matieres contenues dans la pile.

La *fig. 7.* eſt une coupe de la pelle, ſuivant ſa longueur; *AB*, la platine; *DE*, *DE*, deux couliſſes qui ſervent de guides au kas, *fig. 8.* dont on voit le plan en *bb* au bas de la *Pl. III. C*, deux ouvertures quarrées par où l'eau s'écoule après avoir traverſé le kas; *FE*, parties de bois reſervées qui ſéparent les piles les unes des autres; *GG*, entailles qui reçoivent les ſoles: la *fig. 8.* repréſente le kas, dont le plan eſt cotté 7. *Pl. III.* c'eſt une planche dont la longueur eſt égale à la profondeur de la pile, & dont la largeur, y compris les deux languettes, eſt égale à la diſtance que laiſſent entr'elles les couliſſes *DE* de la *fig. 7.* en ſorte que le kas puiſſe y couler à frottement: le kas eſt percé de deux trous *A* & *B*, qui doivent répondre vis-à-vis des ouvertures *C* de la *fig. 7.* dans leſquels on a reſervé des croiſillons pour porter la toile de crin à-travers laquelle l'eau s'écoule; on voit ces croiſillons en *A*, & la toile de crin en *B*; on peut auſſi ſubſtituer quelques morceaux de forme.

La *fig. 9.* eſt une coupe tranſverſale de la pile; *DE* eſt une des couliſſes; *m* eſt une des ouvertures *C fig. 7.* par laquelle l'eau ſort après avoir traverſé le kas; cette ouverture eſt inclinée pour en favoriſer l'écoulement.

Les maillets ſont dirigés dans leur chûte par des pieces de bois 12, 13, 14, 15, 16, *Pl. III.* & *V.* que l'on appelle *guides* ou *gripes de devant*, aſſemblés ſur la face ſupérieure de la pile du côté de l'arbre: les vuides que les pieces laiſſent entr'elles ſont de 3 pouces; c'eſt l'épaiſſeur des queues des maillets en cet endroit; par cette conſtruction les queues des maillets ſont toujours dirigées vers les levées de l'arbre.

L'eau qui vient du courſier *FD*, *Pl. III.* & *V.* eſt diſtribuée dans les piles par le canal ou gouttiere de bois, 1, 2, 3, 4, 5, que l'on nomme le *grand échenal*, qui communique par les gouttieres inclinées 34, 34, aux fontaines ou bachaſſons 4, 4, qui communiquent par un trou percé obliquement avec l'intérieur de la pile, comme on peut voir en profil, *Pl. IV.* ces fontaines ne ſont autre choſe qu'un creux quarré d'environ demi-pouce de profondeur, dans le milieu duquel on a recreuſé une autre cavité auſſi d'un demi-pouce de profondeur; c'eſt du fond de cette derniere cavité & d'un des angles que part le trou qui conduit l'eau dans la pile: le bord de la cavité ſupérieure du côté de l'arbre eſt entaillé pour laiſſer écouler l'eau ſuperflue hors de la fontaine, qui ne doit être pleine que juſqu'au niveau de la retraite qui diſtingue les deux cavités.

Le jeu de cette machine eſt aiſé à entendre: l'eau étant lâchée ſur la roue, les leviers de ſon arbre rencontrent en tournant les queues des maillets, les élevent juſqu'à ce que venant à échapper, les maillets retombent par leur propre peſanteur ſur le chiffon qui eſt dans la pile; le chiffon ainſi trituré pendant une heure ou deux, & dépuré de ſes craſſes par l'eau continuellement renouvellée des fontaines, laquelle remplit la pile, & ſort en traverſant le kas, devient enfin la matiere dont on forme le papier.

Un moulin a ordinairement quatre piles, dont une ſert pour effilocher le chiffon; deux autres pour affiner, & le quatrieme dont les maillets ne ſont point ferrés, ni la pile garnie de platine pour détremper la matiere quand on la retire des caiſſes de dépôt où on la fait paſſer en ſortant des piles à affiner pour y reſter juſqu'à ce qu'elle paſſe dans la cuve à ouvrer.

Il y a un art à bien diſpoſer les levées ſur l'arbre en ſorte que la roue ſoit chargée le moins qu'il eſt poſſible à-la-fois; il faut que les maillets levent les uns après les autres pour cela: ſi l'arbre eſt deſtiné à un moulin à

quatre piles, comme celui dont nous faiſons la deſcription (on a repréſenté ſeulement trois piles dans les *figures*), & chaque pile a quatre maillets, ce qui fait ſeize en tout, & que de plus chaque maillet doive battre deux fois à chaque révolution de la roue; il faudra, après avoir tracé les cercles qui répondent vis-à-vis des maillets, diviſer la circonférence d'un de ces cercles, ou la baſe du cylindre de l'arbre en ſeize parties égales; tirer par les points de diviſion des lignes paralleles à l'axe, les interſections de ces lignes & des cercles qui répondent vis-à-vis des maillets, ſeront les points où il faut placer les levées que l'on diſcernera en cette ſorte; une des lignes paralleles à l'axe étant priſe pour fondamentale, & ayant placé la premiere levée à ſon interſection avec le cercle qui répond au premier maillet de l'un ou de l'autre côté de l'arbre; la levée du cinquieme maillet, premiere de la ſeconde, devra être placée à l'interſection de la ſeconde ligne & du cinquieme cercle: celle du neuvieme maillet, premier de la troiſieme pile, à l'interſection de ſon cercle & de la troiſieme parallele, ainſi de ſuite, dans l'ordre de la table ſuivante, où la premiere rangée de chiffres indique les cercles qui répondent aux maillets, & la ſeconde les paralleles à l'axe à compter de celle qu'on aura regardée comme la premiere.

	I. Pile.	II. Pile.	III. Pile.	IV. Pile.
Maillets,	1. 2. 3. 4.	5. 6. 7. 8.	9. 10. 11. 12.	13. 14. 15. 16.
Paralleles & ordre des corps.	1. 9. 5. 13.	2. 10. 6. 14.	3. 11. 7. 15.	4. 12. 8. 16.

Deſcription du moulin à la hollandoiſe, ou moulin à cylindre. Il y a deux de ces moulins dans la manufacture de Langlée, & déſignées dans le plan général, *Pl. I.* l'un par les lettres *EF*, & l'autre par les lettres *KL* ils font chacun tourner ſix cylindres; l'eau leur eſt fournie par le baſſin *BG*, qui la reçoit par le canal *A*, qui communique au canal de Loing: elle entre dans les courſiers *BDGH*, qui traverſent le grand bâtiment *PR* de 64 toiſes de longueur ſur 8 toiſes de largeur, pour ſortir par *D* & *H*, qui ſont les parties d'aval des courſiers. *Voyez l'explication de la Pl. I.* des deux moulins dont on vient de parler. L'un eſt deſtiné à effilocher les chiffons ſortant du dérompoir, & l'autre à les raffiner. On entend par *effilocher*, le premier broyement des chiffons; mais comme ces deux moulins ne different ni en conſtruction, ni dans la maniere d'agir, la deſcription que l'on va faire de l'un des deux ſuffira pour en donner une parfaite connoiſſance. Ce moulin eſt repréſenté dans les *Pl. V. VI. VII. VIII.* dans leſquelles on a eu l'attention de mettre les mêmes lettres aux parties ſemblables. La *Planche V.* eſt le plan d'un moulin & de ſes ſix cuves à cylindres; *AD* la grande roue à aubes, formée de deux cours de courbes de 5 pouces ſur 7 de gros, dont on voit l'élévation, *Pl. VII.* eſt placée dans ſon courſier, où l'eau entre du côté de *G*; elle a 18 piés de diametre, non compris les coyaux qui ſupportent les aubes qui ſont au nombre de trente deux; elles ont 26 pouces de long & 20 de hauteur. Au-devant de la roue eſt placée en *A* la pelle par le moyen de laquelle on ferme le courſier lorſqu'on veut arrêter la machine, ainſi que l'élévation, *Pl. VI.* & le profil, *Pl. VII.* le fait voir. L'arbre ou axe *BC* de cette roue a 18 piés de long ſur 27 pouces de gros, non compris les renforts dans leſquels s'aſſemblent les bras des rouets verticaux *Rr*, de 8 piés de diametre: ils ſont chacun garnis de 49 aluchons; les courbes dont ils ſont formés ont 9 à 10 pouces de gros; les aluchons de ces rouets engrenent entre les fuſeaux des lanternes *SS* de 5 piés & demi de diametre, chacune garnie de 32 fuſeaux; ces lanternes, y compris les courtes qui les forment, ont 18 pouces d'épaiſſeur: les arbres verticaux *YZ*, *Pl. VI.* qui les portent, ont chacun 8 piés de long ſur 2 piés d'équariſſage; ils portent auſſi chacun un rouet horiſontal de 10 piés de diametre, dont les aluchons au nombre de 72, regardent en en-bas, & engrenent dans les lanternes de fer à ſept fuſeaux chacune, qui ſont fixées ſur les arbres de trois des cylindres *I*, *K*, *N*, ou *M*, *L*, *P*; les courbes de ces rouets aſſemblées les unes aux autres par le trait nommé de *Jupiter*, ont 8 à 9 pouces de groſſeur.

Les arbres verticaux & les rouets horiſontaux *Tt* ſont maintenus dans la ſituation convenable par une cage ou beffroi de charpente qui les environne: on voit en *FFFF* le plan des quatre poteaux qui ſoutiennent le plancher du beffroi, & de l'autre côté le même beffroi vu pardeſſus, où l'on peut remarquer les moiſes qui embraſſent en *V* le tourillon ſupérieur de l'arbre vertical; on voit auſſi en *EEEEEEEEE* le plan de quelques-uns des poteaux qui ſoutiennent de fond le plancher & les étages ſupérieurs qui ſervent d'étendoir: tous les poteaux & ceux des aîles ſont marqués dans le plan général de la manufacture, *Pl. I.* Autour de chaque beffroi ſont rangées trois cuves à cylindres *OIH*, *HKO*, *HNO*, *OPH*, *OLH*, *HMO*, qui ont chacune 11 piés de long de dehors en-dehors, & 6 piés de large auſſi de dehors en-dehors poſées ſur un maſſif de maçonnerie, ou fort grillage de charpente; elles ſont arrondies intérieurement par différentes miſes de bois, comme on voit *fig.* 8. *Pl. VIII.* qui contient en grand le développement d'une caiſſe; elles ſont auſſi diviſées en deux parties égales par une cloiſon longitudinale 2 3, *&c.* de 5 piés 4 pouces de long, 2 pouces d'épaiſſeur, & 20 ou 22 de profondeur; tout l'intérieur de chaque cuve à cylindre, le renfort de la cloiſon, celui de la face extérieure de la cuve, les plans inclinés ſont revêtus de lames de laiton couſues ou ſoudées les unes aux autres, & clouées ſur le bois de la cuve.

Le plan incliné aſcendant *a*, & le plan incliné deſcendant *b*, dont on voit l'inclinaiſon marquée par des lignes ponctuées *a N b*, *Pl. VI.* ſe joignent l'un à l'autre par une ſurface *N* 2 cylindrique, concave, concentrique à l'axe du cylindre *N*; on voit au deſſous de *N* un eſpace quadrangulaire qui eſt l'emplacement de la platine cannelée qu'on voit en perſpective, *fig.* 5. *Pl. VIII.* & en profil en *b x d fig.* 10. *même Pl.* On voit *Pl. V*, dans les trois cuves *I*, *N*, *L*, le cylindre en place & à découvert; on voit comment le rouet horiſontal *T* engrene dans les lanternes de fer 4, 4, fixées ſur l'arbre des mêmes cylindres, & en *P* & en *M* deux cuves dont les cylindres ſont recouverts de leurs chapiteaux, & enfin en *K* une cuve dont le cylindre eſt ôté pour laiſſer voir la platine cannelée, dont on a déja parlé, entre les dents de laquelle & celles des couteaux du cylindre, ſe fait l'effilochage ou affinage du chiffon, qui paſſe entre la platine & le cylindre en montant par le plan le moins incliné *a*, deſcendant enſuite par le plan le plus incliné *b*, d'où en flottant dans l'eau dont la caiſſe eſt toujours remplie, & côtoyant la cloiſon en 3, il va par *c* & 2 remonter ſur le plan incliné *a*, & paſſe un grand nombre de fois entre la platine & le cylindre, qui tourne ſuivant l'ordre des lettres *N* 23.

On voit auſſi en *V* le plan d'une des caiſſes de dépôt, revêtue intérieurement de marbre noir, & en *X* le plan de la couverture d'une de ces caiſſes dont on voit l'élévation en *V*, *Pl. VII. d e* ſont des foſſes de 18 pouces environ de profondeur dans leſquelles l'ouvrier deſcend pour puiſer les matieres que les foſſes contiennent; elles répondent vis-à-vis les portes ou volets par leſquels on met ou l'on retire les matieres dans ces caiſſes, où elles égouttent leur eau par des canaux ſouterreins, fermées à leur entrée par une grille de fil de laiton, ou un chaſſis de crin.

Les tourillons des arbres des cylindres roulent ſur des palliers de cuivre encaſtrés dans le milieu de longues pieces de bois *O H*, qu'on appelle *leviers*, de 11 piés de long ſur 5 & 12 pouces de gros; chaque cuve en a deux diſpoſés parallelement l'un à l'autre, & appliqués contre les longs côtés de la cuve; ces leviers ſont aſſemblés à charniere en *O*. *Pl. V* & *VIII*, & ſoutenus par l'autre extrémité *H* par un cric, par le moyen duquel on peut élever ou abaiſſer à volonté l'axe du cylindre pour faire approcher ou éloigner ſa ſurface de la platine cannelée qui eſt au-deſſous, à laquelle il doit être parallele.

La vîteſſe de la roue *A D* qui tourne dans le courſier, & dont on voit l'élévation, *Pl. VII.* eſt telle qu'elle fait environ douze tours par minute, ce qui donne par le calcul du rouage que les cylindres ſont dans le même tems $166\frac{93}{343}$ révolutions ſur eux-mêmes, & en une heure $9976\frac{272}{343}$, & en environ cinq heures que dure le broyement $49884\frac{22}{33}$ révolutions.

Deſcription détaillée d'une cuve à cylindre, Planche VIII. La *figure* 1. eſt le chapiteau qui recouvre le cylindre; il a 4 piés 3 pouces de long, 2 piés 8 pouces de large; ſa partie ſupérieure eſt percée de deux ouvertures tranſverſales 12, 34, dans leſquelles on fait entrer les chaſſis, *fig.* 6. & 7. Le premier eſt de fil de fer, & entre dans l'ouverture 34; le ſecond eſt de crin, & entre dans l'ouverture 12, & eſt ſoutenu par quatre ou cinq pontuſaux ou traverſes de bois; il ſert à retenir les petites parties de chiffon que le premier a laiſſées paſſer, & à empêcher qu'elles ne ſe perdent par la gouttiere du dalot, *fig.* 2. Il y a auſſi une porte 56, que l'on ouvre pour regarder dans le dalot, & qui eſt tenue fermée par le tour-

tourniquet 7, Le dalot, *fig.* 2. se place en travers de la cuve, *fig.* 8. l'extrémité *f* sur la cloison 23 entre 2 & *c* au-dessus de *a*, en sorte que sa longueur soit parallele à l'axe du cylindre; la partie 9 entre dans l'entaille *c* du chapiteau, & l'autre extrémité *b* entre dans l'ouverture *k* du dalot ou entonnoir *k l*, *fig.* 3 par lequel l'eau qui est lancée à-travers les chassis à chaque révolution du cylindre dans le canal *f b*, s'écoule & se perd par des rigoles souterreines.

La *figure* 4. est le cylindre vu en perspective, à laquelle les *fig.* 9. & 10. sont relatives. Ce cylindre a 2 piés de diametre & 2 piés 3 pouces de long, y compris les rouets de fer qui terminent ses bases, lesquelles ont 8 lignes d'épaisseur, & sont percées au centre de la croisée d'un trou quarré de 4 pouces de gros pour recevoir l'axe de l'arbre *AB* commun au cylindre & à la lanterne de fer *A* de 16 pouces de diametre & 8 d'épaisseur, garnie de sept fuseaux aussi de fer. Les tourtes ou platines de cette lanterne sont de fer, & ont 1 pouce d'épaisseur; les fuseaux y sont fixés par des écrous qui reçoivent l'extrémité des boulons taraudés en vis qui terminent de chaque côté de la lanterne les sept fuseaux dont elle est garnie. Il en est de même des lames ou couteaux qui environnent la surface des cylindres.

Ces lames ou couteaux, au nombre de 27 sur chaque cylindre, sont encastrés de la moitié de leur épaisseur dans le bois qui forme le corps du cylindre, & parallelement à son axe, sont d'une grosseur, & disposés de sorte qu'il reste autant de vuide que de plein; les surfaces extérieures de ces lames qui doivent être concentriques à l'axe du cylindre, sont partagées en deux parties par une gravure longitudinale, comme on voit au profil en *a a a*, *fig.* 10.

L'arbre ou essieu *a*, axe *AB* du cylindre, *fig.* 4. & 9. a deux parties parfaitement arrondies, *A* & *B*. qui sont les tourillons; ces tourillons sont reçus dans les coussinets *A* & *B*, fixés sur le milieu des leviers *O A H* postérieur, & *O B H* antérieur, par le moyen desquels & des crics qui soutiennent les extrémités *H H* de ces leviers, on peut à volonté élever ou abaisser l'axe du cylindre pour disposer sa surface parallelement, & à telle proximité que l'on veut de la platine de cuivre cannelée qui occupe le fond de la cuve, & que la *fig.* 5. représente en perspective, & dont on voit le profil en *b x d*, *fig.* 10. au sujet de laquelle il faut remarquer que les gravures *x d* sont tournées d'un sens opposé à celles *x b*; aussi ne servent-elles pas toutes à-la-fois; ce seront seulement les gravures *x d*, si on fait entrer la platine, *fig.* 5. dans l'ouverture *d*, *figure* 8. savoir la partie *e* la premiere; & ce sera entre les gravures du cylindre & les autres gravures *x b* de la platine que se fera le broyement du chiffon, si on fait entrer l'extrémité *d* de cette platine la premiere dans l'emplacement du fond de la cuve destinée à la recevoir. Ces platines ont 7 pouces de large & 2 pouces d'épaisseur, & 2 piés 4 pouces de longueur, & ont de chaque côté *x d*, *x b*, 6 ou 8 cannelures. Enfin chaque levier est encore, retenu près de la cuve par des bandes de fer *N N n n*, entre lesquelles ils peuvent se mouvoir de haut en bas & de bas en haut, suivant le mouvement du cric *H* qui soutient une de leurs extrémités; on insere quelques coins *N*, que l'on arrête avec un clou pour fixer les leviers & le cylindre à une hauteur convenable & très-près des platines. Chaque cuve a aussi une pelle *L*, que l'on leve par la poignée *K*, pour laisser écouler l'eau & la pâte qu'elle contient dans les caisses de dépôt, par des dalots ou rigoles de bois d'une longueur convenable.

Jeu d'une des cuves. Si on conçoit que la platine, *fig.* 5. est placée dans la cuve, *fig.* 8. & que le cylindre, *fig.* 4. soit placé au-dessus, en sorte que ses tourillons reposent sur les paliers ou coussinets des leviers; que le dalot, *fig.* 2. soit mis en place, & le chapiteau, *fig.* 1. par-dessus sa face postérieure sur la cloison, & l'antérieure sur la face antérieure de la cuve, remplie d'eau & chargée d'environ 150 livres de chiffons, que de plus il y ait un robinet qui verse continuellement l'eau du reservoir dans un des angles de la cuve, comme en *P*, & qu'on le voit dans la *Pl. VI.* en cet état, le cylindre tournant avec rapidité, suivant l'ordre des lettres *a N* 2 3, entraînera l'eau & les chiffons par le plan le moins incliné *a*, & les fera passer entre la platine & le cylindre, pour remonter vers 2, où ils seront lancés vers la voûte du chapiteau, d'où ils retomberont dans la cuve par le plan le plus incliné *b*, pour rentrer dans la circulation qui se fait autour de la cloison 3 *c* 2; la cause de cette circulation, outre la rotation du cylindre, est la perte d'eau dans une partie, & l'affluence dans une autre.

Mais comme tous les chiffons ne sont pas jettés vers la partie *B d* du chapiteau qui répond au-dessus du plan incliné *b*, *Pl. VI.* d'où ils peuvent retomber dans la cuve, & qu'une partie continue à se mouvoir avec le cylindre, c'est pour les arrêter qu'on met dans l'ouverture 3 4 le chassis de fil de fer, *fig.* 6. qui laisse passer l'eau qui y est lancée avec les chiffons, & les retient; ils s'y accumulent, jusqu'à ce que tombant par leur propre poids vers 3, entre le chassis & le cylindre, ils rentrent ainsi dans la circulation; le second chassis, *fig.* 7. retient les petites parties des chiffons que le premier a laissées échapper, & laisse passer l'eau dans le dalot, *fig.* 2. d'où elle s'écoule & se perd en passant dans le tuyau, *fig.* 3. par des canaux souterreins, ainsi qu'il a été remarqué ci-dessus. C'est pour suppléer à l'eau qui se perd continuellement, & dont le renouvellement opere le parfait blanchissage du chiffon, que l'on en laisse entrer vers *P*, où est un robinet par le moyen duquel on peut facilement égaler l'eau qui entre à celle qui sort; c'est cette eau continuellement remplacée qui, avec la rotation du cylindre, est la cause de la circulation que l'on voit dans les cuves, mais le chiffon qui y flotte tourne sans cesse autour de la cloison *z* 3, *Pl. V.* entrant par *a* sous le cylindre, d'où il sort par *b*, pour aller par 3 *c* & 2 rentrer de nouveau sous le cylindre, où il est broyé ou haché à chaque passage entre les dents ou gravures de la platine & celles du cylindre.

La même quantité de chiffons qui ont été cinq ou six heures à être effilochés, demeurent aussi six ou sept heures sous les cylindres rafineurs.

Les ouvriers qui veillent à la conduite des moulins, & qu'on appelle *gouvernaux*, ont soin de charger les cuves à cylindres, d'y laisser entrer la quantité d'eau convenable; on fait l'essai de la pâte en délayant ou étendant une certaine quantité dans un bassin à moitié plein d'eau: on la bat avec un bâton fendu en quatre par une de ses extrémités.

Voici la matiere dont le papier doit être formé, parvenue à son point de perfection, soit en se servant de l'un ou l'autre moulin; ils ont chacun leurs avantages particuliers: car si d'un côté les moulins à cylindres expédient cinq ou six fois plus vîte l'ouvrage, il arrive que les nœuds de fil des coutures échappent fort souvent à l'action des gravures du cylindre & de la platine, ce qui forme de grains sur le papier, & augmente le travail des éplucheuses; au lieu que dans les moulins à maillets, ces mêmes nœuds sont écrasés, en sorte qu'ils ne forment point d'éminences sensibles sur la surface du papier, où alors on les laisse.

Mais avant d'expliquer comment on ouvre le papier, il faut expliquer l'art de fabriquer les formes sur lesquelles on le leve; c'est l'ouvrage du formaire qui a emprunté son nom de ses ouvrages. Ce travail est représenté, & une forme de grand raisin dans la *Pl. IX. de papeterie.*

Une forme, *fig.* 6. & 8. est composée d'un chassis *E F G A*, *e f g h* de bois de chêne que l'on a laissé tremper long-tems dans l'eau, après avoir été débité & séché à plusieurs reprises, pour lui faire perdre entierement sa seve, & faire qu'il soit moins sujet à se déjetter. La grandeur de ce chassis prise en dedans est d'environ deux lignes plus grande sur toutes les faces que la grandeur du papier à la fabrication duquel on le destine, & dont la grandeur est fixée par le tarif que l'on trouvera à la fin de cet article. Ainsi dans l'exemple de la *fig.* 6. qui est une forme pour le papier dénommé *grand raisin*, dont les reglemens fixent la grandeur *E F* à 22 pouces 8 lignes, & la hauteur *G E* à 17 pouces, le chassis, non compris l'épaisseur des bois, aura 2 lignes de plus sur chaque face, ce qui fera pour la largeur mesurée en-dedans, 23 pouces, & pour la hauteur aussi mesurée en-dedans 17 pouces 4 lignes. Les bois qui forment ce chassis ont environ 8 lignes de large sur 4 lignes d'épaisseur; les longs côtés *G H*, *E F*, sont un peu convexes dans leur milieu, & les petits côtés *E G*, *F H*, au contraire un peu concaves.

Les longs côtés du chassis sont percés de vingt trous pour recevoir les extrémités d'autant de barres de sapin *M N*, *m n*, *fig.* 8. dont les extrémités terminées en boulon, comme on voit en *F*, *fig.* 3. entrent dans les trous dont on a parlé. Ces barres *E* de sapin qu'on appelle *pontuseaux*, sont formées à leur partie supérieure en vive arrête *C D*, comme le tranchant d'un couteau; c'est sur le tranchant des pontuseaux que reposent les fils de laiton qui forment le tamis ou le grillage de la forme, & dont on voit l'empreinte sur tous les papiers en regardant le jour à-travers. Il n'entre aucune sorte de colle dans la fabrication d'une forme; mais toutes les pieces en sont assemblées & clouées les unes aux autres,

ſoit avec de petites chevilles de bois, ou avec des clous d'épingles de laiton: le fer à cauſe de la rouille doit en être banni. Pour tiſſer la tamis ou toile de la forme; l'ouvrier, après avoir choiſi la ſorte de fil de laiton dont elle doit être formée, l'avoir fait recuire & couper par tronçes auſſi longues que le chaſſis, travaille à les redreſſer par un moyen fort ſimple & ingénieux, & qui, s'il étoit plus connu, ſeroit pratiqué dans d'autres profeſſions que celle du formaire. C'eſt cette opération que fait l'ouvrier, *fig.* 2. *de la vignette*: il tient de la main droite le dreſſoir *c*, ou *a b c*, *fig.* 2. au bas de la planche, c'eſt un morceau de bois dont la longueur *a b* eſt d'environ 5 ou 6 pouces & la largeur de deux ou trois, formé, comme la figure le fait voir, pour pouvoir le tenir commodément. Le deſſous du dreſſoir qui s'applique ſur la table, doit être imperceptiblement convexe plûtôt que d'être concave, afin que le fil que le dreſſeur preſſe entre cet inſtrument & l'établi, y ſoit comprimé: alors tenant le fil de laiton de la main gauche qu'il conduit le long de ce fil en l'éloignant de la droite, avec laquelle il promene en long le dreſſoir ſur le fil *c d* qu'il veut dreſſer, & qui ſert au dreſſoir comme de rouleau; il imprime à ce fil un mouvement de rotation qui tord & détord le fil alternativement, & auquel la main gauche doit céder inſenſiblement, en ſorte que l'on ſent tourner le fil entre les doigts à meſure qu'ils gliſſent vers *d* en s'éloignant de l'établi, au plan duquel le fil doit être tenu parallele. Par cette opération toutes les parties du fil ſe remettent dans la direction de l'axe vrai, & il eſt redreſſé; ce qu'on connoît lorſqu'étant poſé librement ſur un plan qu'il déborde d'un pouce ou deux; ſi on fait tourner cette partie entre les doigts, le reſte du fil qui poſe ſur la table, tourne ſur lui-même ſans déplacer, ce qui eſt la marque d'une parfaite rectification.

Les longs côtés du chaſſis ſont percés dans leur face ſupérieure d'autant de trous qu'il y a de pontuſeaux dans la forme, & deux de plus. Les premiers répondent vis-à-vis les tranchans des pontuſeaux, & ſervent à fixer avec de petites chevilles de bois les extrémités des chaînettes qui regnent le long des vives arrêtes des pontuſeaux, & qui lient enſemble tous les fils qui compoſent la trame ou tamis de la forme. Ces petites chevilles traverſent auſſi les tenons des pontuſeaux; ce qui affermit leur aſſemblage. Les quatre autres trous qui ſont vers les extrémités des longs cotés, ſervent de même à fixer par une petite cheville de bois un fil de laiton *O P op*, qu'on appelle *transfil*, qui eſt fortement tendu dans le milieu du vuide qui eſt entre un des petits côtés & le pontuſeau le plus prochain.

Pour tiſſer la forme, le chaſſis étant préparé, comme il vient d'être expliqué, le formaire prend un nombre de petites bobines ou fuſeaux *A B*, *fig.* 3, de la grandeur que la figure fait voir; chacun de ces fuſeaux eſt chargé d'une quantité de fil de laiton recuit, convenable, & beaucoup plus fin que celui qui forme la toile de la forme, & ayant tordu ou commis enſemble les extrémités de ces fils, comme on voit en *C*, il fait entrer cette partie dans un des trous *N. fig.* 6, qui ſont à l'extrémité des pontuſeaux, où il arrête ce commencement de chaînette avec une cheville de bois; il en fait autant aux extrémités de chaque pontuſeau, le long du côté *G H* du chaſſis. Ainſi il faut 40 fuſeaux ſeulement pour les chaînettes qui regnent le long des pontuſeaux. Il en faut encore deux autres pour chaque transfil *O P*, qui ſont fixées en *P*: on voit tous ces fuſeaux *fig.* 6. le long de la ligne *K L*.

Le formaire, *fig. prem. vignette*, place le chaſſis de la forme dans une ſituation inclinée; il le tient en cet état par le moyen de deux vis, fourchettes ou mains de fer *a b*, que la *figure* 4. fait voir plus en grand; l'extrémité inférieure terminée en vis entre dans des trous pratiqués à l'établi, & une des fourches ſupérieures eſt taraudée pour recevoir une vis, par le moyen de laquelle il comprime entre les fourchettes les petits côtés du chaſſis qu'il incline à volonté: les choſes en cet état, les transfils tendus, & tous les fuſeaux attachés le long du côté inférieur *G H* de la forme, & les fils de ces fuſeaux écartés l'un de l'autre en forme d'V conſonne; ſavoir le fuſeau *A*, *fig.* 3. entre deux pontuſeaux poſtérieurement au plan de la toile, & l'autre *B* antérieurement au même plan; le formaire alors prend un des fils de la dreſſée, & le couche de toute ſa longueur dans les *V*. que forment les fils des fuſeaux. Enſuite commençant par une des extrémités, il fait faire au fuſeau dont le fil eſt fixé en *P*, un tour par-deſſous le transfil *O P*, *fig.* 6. en ſorte que le fil de dreſſée ou de trame demeure lié au transfil; il prend enſuite de chaque main un des fuſeaux *A B*, *fig.* 3, & tord l'un ſur l'autre par un demi-tour les fils dont les fuſeaux ſont chargés; en ſorte que le fuſeau *B*, prend la place du fuſeau *A*, & forme un nouvel *V* deſtiné à recevoir un nouveau fil de trame *m m*; il continue de faire la même opération le long du fil de trame, vis-à-vis de la vive arrête de chaque pontuſeau, & finit par faire au transfil qui eſt à l'autre extrémité, la même opération qu'il a faite au premier. Alors il prend un nouveau fil de dreſſée, & l'étend dans les nouveaux *V* que les fils des fuſeaux forment, & continue comme il vient d'être expliqué, en étendant parallelement les uns aux autres de nouveaux fils de dreſſées *K L*, juſqu'à ce que la toile ou tamis ſoit entierement formé.

Il y a environ 28 ou 30 fils de dreſſées paralleles les uns aux autres dans l'étendue d'un pouce; ce qui fait en tout 520 fils de dreſſée pour la forme de grand raiſin, haute de 17 pouces 4 lignes, en ſuppoſant 30 fils par pouce.

Pour achever la forme, il ne reſte plus qu'à tendre fortement les chaînettes le long des vives arrêtes des pontuſeaux, & de fixer par de petites chevilles de bois leurs extrémités, après que les fils qui les forment ont été commis enſemble, dans les trous du côté ſupérieur *E F* de la forme, & à coudre le tamis ſur les pontuſeaux par un fil de laiton très-délié, qui paſſant ſur les chaînettes, repaſſe dans les trous dont chaque pontuſeau eſt percé, leſquels ſont éloignés l'un de l'autre d'environ ſix lignes. Enſuite, tant pour recouvrir les extrémitée *K* & *L* des fils de trame ou de dreſſés, le long des petits côtés ou de la hauteur de la forme, que pour contenir les chevilles qui aſſurent les chaînettes aux extrémités des pontuſeaux; on attache avec des clous d'épingle de laiton de petites lames de laiton connu ſous le nom de *laiton gratté*, le long du pourtour du chaſſis *H G E F*: on voit en *K* cette bande de laiton non encore clouée ſur toute la longueur du côté *G E* de la forme. Ces lames embraſſent les côtés du chaſſis qui ſont perpendiculaires à ceux ſur leſquels elles ſont clouées; ce qui en fortifie l'aſſemblage, & en cet état la forme eſt achevée. La *figure* 6, eſt la forme vue par-deſſus du côté de la vive arrête des pontuſeaux, & la *fig.* 8, la forme vue par-deſſous du côté de pontuſeaux dont on voit toute l'épaiſſeur.

A chaque paire de formes (car on travaille avec deux, comme il ſera dit plus bas), on adapte un chaſſis, *fig.* 5 & 7, dont les feuillures reçoivent la forme, comme le cadre d'un tableau en reçoit la toile. Ce chaſſis eſt nommé *couverte*, & doit s'emboîter avec facilité ſur les deux formes égales; le bois dont les chaſſis ſont formés a environ 8 à 9 lignes de large ſur 4 ou 5 d'épaiſſeur, refeuillé comme le profil *mlk*, *mlk*, *fig.* 3, le fait voir; la partie *lm lm*, qui s'applique ſur le deſſus de la forme, recouvre intérieurement d'environ deux lignes, le vuide du chaſſis de la forme; ce qui fait que la feuille de papier que l'on y fabrique eſt de la grandeur fixée par les reglemens, quoique le tamis de la forme ſoit de 4 lignes plus long & plus large que les dimenſions marquées par le tarif; en ſorte que la largeur de la couverte meſurée intérieurement de *A* à *B*, eſt de 22 pouces 8 lignes, & ſa hauteur de *A* en *C*, auſſi meſurée intérieurement, eſt de 17 pouces, qui ſont les dimenſions fixées par le tarif pour le papier grand raiſin, dont la forme nous ſert d'exemple. La *figure* 5 eſt la couverte vue par-deſſus, & la *fig.* 7, la même couverte vue par-deſſous.

Comme les reglemens preſcrivent aux fabriquans de mettre une marque particuliere à leurs papiers, & que d'ailleurs il eſt d'uſage de marquer les papiers, ſoit d'une aigle éployée, d'une couronne ou grappe de raiſin, *&c.* & même outre le nom du fabriquant, d'y ajouter le milléſime: voici comment ces marques ſe forment.

On prend du fil de laiton ou d'argent de la groſſeur de celui des dreſſées; on le ploye & contourne de maniere quil ſuive exactement les contours du deſſein ou des caracteres que l'on veut repréſenter. On ſoude enſemble avec la ſoudure d'argent & au chalumeau les parties de ces contours qui ſe touchent, ou on en fait la ligature avec du fil plus fin, on applique enſuite ces filigrames ſur la forme, en ſorte que les empreintes ſe trouvent ſur le milieu de chaque demi-feuille de papier où elles paroiſſent auſſi-bien que l'impreſſion des chaînettes & transfils, fils de dreſſées, en regardant le jour à-travers; on attache toutes ces marques ſur le tamis ou toile de la forme, avec des crins de cheval ou du fil de laiton ou d'argent très-délié.

Paſſons maintenant à l'attelier de la fabrication du papier que la *Planche X.* répréſente. La matiere que nous avons laiſſée dans les caiſſes de dépôt eſt tranſportée dans les

les cuves à ouvrer par les manouvriers de la manufacture : pour cela ils ſe ſervent de brouettes de fer, ſur leſquelles ſont poſés des vaiſſeaux de bois, tels que ce lui que la *fig.* 6, *Pl. XII.* repréſente, que l'on nomme *bacholle*. La cuve à ouvrer, *fig.* 1. & *fig.* 6. eſt de bois ; elle a 5 piés de diametre, deux & demi de profondeur, reliée avec deux ou trois bandes de fer, & poſée ſur des chantiers. Elle eſt percée en *b H* d'un trou circulaire de 10 pouces de diametre, auquel on adapte en-dedans de la cuve une eſpece de chaudron de cuivre rouge, dont les rebords ſont cloués en-dehors d'environ 20 ou 24 pouces de longueur, ſur 15 ou 18 de diametre vers la culaſſe *X*; dans le chaudron qui ſert de fourneau, & où on fait un feu de charbon ſuffiſant ; on fait entrer une grille de fer *H b*, *fig.* 6, ſur laquelle on fait le feu. Le deſſous de cette grille ſert de cendrier ; ainſi cette ſorte de fourneau que les ouvriers nomment *piſtolet*, eſt entierement ſubmergé par l'eau que la cuve contient, & qu'il échauffe au point convenable. La partie de la grille qui déborde hors la cuve, eſt ſoutenue par une barre de fer *K*, comme on voit dans la vignette. On voit auſſi après de la cuve la pelle arrondie qui ſert à dégager le cendrier, & à porter le charbon dans le fourneau ; on voit auſſi à côté un crochet ou fourgon ſervant au même uſage.

Chaque cuve qui eſt ronde, eſt entourée de planches *G L D B E K*, *fig.* 6, qui la rendent preſque quarrée à ſa partie ſupérieure. Ces planches qui ſont un peu inclinées vers la cuve pour y rejetter l'eau qui y tombe, ſont rebordées par des tringles de bois de deux pouces de haut, qui empêchent la pâte de ſe répandre dehors. La place *B* où ſe met l'ouvrier *fig. prem.* eſt appellée *la nageoire* de l'ouvrier ; elle a environ 20 pouces de large ; les côtés ont ſix pouces ; les planches qui forment cette eſpece de caiſſe, deſcendent juſqu'au rez-de-chauſſée ; leur ſommet ſe trouve un peu plus haut que la ceinture de l'ouvreur, *fig. prem.* chaque cuve eſt traverſée par une *planche M d*, percée de trous, dont l'extrémité *M* repoſe ſur rebords des planches qui entourent la cuve. Cette planche qu'on nomme *drapeau* de cuve, eſt un peu convexe ſur le milieu de ſa largeur ; elle a auſſi en *e* une entaille pour recevoir l'extrémité *e* de la regle *a e* qu'on nomme *planchette*, qui eſt élégie en *e*, de la moitié de ſon épaiſſeur, tant pour que ſa ſurface ſupérieure affleure celle du drapeau, que pour qu'elle ait un point d'appui qui l'empêche de gliſſer de *a* vers *e*. L'extrémité *a* de la planchette eſt ſoutenue par un petit chevalet *a* dans l'entaille ſupérieure duquel elle entre de toute ſon épaiſſeur. Enfin, il y a en *F* un morceau de bois cloué au-dedans de la chaudiere & percé de pluſieurs trous, dans l'un deſquels on plante un petit morceau de bois *f e fig. prem.* qu'on appelle *égouttoir*, ſur lequel un des longs côtés de la forme repoſe dans une ſituation inclinée ; l'eau retombe à-travers les trous du drapeau dans la cuve. On voit à côté en *A B* la preſſe en profil, que la *figure* 5. repréſente en perſpective, & dont on voit le plan en *A A*, *figure* 6.

Chaque preſſe (il y en a autant que de cuves à ouvrer) ſont éloignées de trois piés du bord *L D* de la cuve, avec laquelle un des montans ou jumelles eſt joint par des planches *L A* ou *m*, *fig. prem.* qui entrent à couliſſe dans la rainure du poteau *l* qui ſoutient un des angles des planches qui entourent la cuve & entre deux taſſeaux cloués ſur la face d'un des montans de la preſſe, comme on voit en *M b*, *fig.* 6. Ces planches forment ce que l'on appelle *la nageoire* du coucheur élevée d'environ deux piés au-deſſus du rez-de-chauſſée. Ces preſſes ſont compoſées de deux montans ou jumelles *A b*, *a b*, de 12 piés de long, éloignées l'une de l'autre de trois piés & demi, qu'on élégit quarrément ſur onze pouces de gros, environ huit piés de long, laiſſant le bois en grume par les deux extrémités : ce qui forme des renforts qui ſervent d'embrevement au ſeuil & à l'écrou. Le ſeuil *r d e* a deux piés de large, ſur 15 ou 18 pouces d'epaiſſeur ; ſa ſurface ſupérieure n'eſt élevée au-deſſus du terrein que d'environ 2 ou 3 pouces ; il eſt entouré de pierres de taille, dans leſquelles on a pratiqué des gouttieres pour écouler les eaux qui ſortent du papier lorſqu'on le preſſe. L'écrou de bois d'orme a 18 pouces de gros & 5 piés 4 pouces de long, & eſt aſſemblé avec les jumelles avec tenons à renfort & boulons à vis *C*, *D*. Il y a depuis la face inférieure de l'écrou, juſqu'à la face ſupérieure du ſeuil, 5 piés 4 pouces.

Aux faces intérieures oppoſées des montans, ſont pratiquées deux rainures, dont on voit le plan *fig.* 6, en *A A*. Ces rainures reçoivent les tenons du plateau *G H*, ſuſpendu à la tête de la vis *P X*, par un boulon de fer qu'on appelle *maine*, dont la tête appuie ſous la planche *N* de bois de cormier, ou autre bois dur, ſur laquelle lors de la preſſion, ſe fait le frottement de la vis qui eſt de noyer, & dont la tête a 14 pouces de gros. Cette tête *P*, eſt entourée de deux frettes de fer, dont l'inférieure porte une rondelle dentée en rochet, dans les dents de laquelle s'engage le pié de biche 3, 4, qu'on appelle *acotay*, dont l'uſage eſt d'empêcher la vis de rétrograder lorſqu'on fait une preſſée, l'extrémité 4 de l'acotay eſt entaillée pour embraſſer la tête de la jumelle *a b*, ſur laquelle il appuie ; cette jumelle eſt revêtue d'une bande de fer *L 5* pour la conſerver, & le long de laquelle l'acotay deſcend à meſure que la vis fait baiſſer le plateau *G H* ; l'autre extrémité 3 de l'acotay ou pié de biche eſt fourchue pour embraſſer deſſus & deſſous l'épaiſſeur de la rondelle dentée, ce qui empêche le pié de biche de manquer l'engrenage ; l'acotay eſt porté dans ſon milieu ſur un morceau de bois *K* cloué ſur le plateau qu'on nomme par cette raiſon *porte-acotay*. Il eſt auſſi percé en 2 d'un trou, dans lequel paſſe la corde 2, 1, qui embraſſe l'extrémité 1, du reſſort. Ce reſſort n'eſt autre choſe qu'un bâton fléxible cloué ſur le milieu de la face poſtérieure du plateau. Enfin, il y a un autre trou vers l'extrémité 4, dans lequel paſſe la corde par laquelle l'acotay eſt ſuſpendu au piton *L*.

Sur ce ſeuil *r d e* de la preſſe, eſt un chantier *V* où poſent de niveau deux ou trois pieces de bois, *Tu*, *Tu*, *Tu*, qu'on nomme *poulains*, ſur leſquels on poſe une forte planche *Q* qu'on appelle *drapan*, ſur laquelle on couche entre des étoffes de laine les feuilles de *papier*, à meſure qu'elles ſont fabriquées.

Fabrique de papier. Les bras nuds juſqu'au coude, l'ouvreur, *figure* 1. *Pl. X.* après avoir braſſé & délayé dans l'eau chaude de ſa cuve, la quantité de matiere & de qualité convenable à la ſorte de papier qu'il veut faire, & dont il a toujours une proviſion en réſerve dans la bachole *g* qui eſt à côté de lui ; prend une des deux formes, garnie de ſa couverte, par le milieu des petits côtés, & appuyant avec les pouces il fait joindre la couverte ſur la forme, il la plonge obliquement à quatre ou cinq pouces de profondeur dans la cuve, en commençant par le long côté qui eſt tourné vers lui ; après l'immerſion il la releve de niveau, par ce moyen il prend ſur ſa forme comme dans un filet de pêcheur, un grand nombre des parties de la matiere qui flotte & eſt délayée dans la cuve ; l'eau s'écoule à-travers le tamis de la forme, le ſuperflu de la pâte par-deſſus les bords de la couverte, & la feuille de *papier* eſt faite. C'eſt de la quantité de matiere que la cuve contient relativement à la même quantité d'eau & de la quantité qu'il en laiſſe ſur ſa forme, que dépend le plus ou le moins d'épaiſſeur de papier ; les parties fibreuſes de la matiere s'arrangent ſur le tamis de la forme à meſure que l'eau s'écoule à-travers, & l'ouvreur favoriſe cet arrangement par de petites ſecouſſes en long & en large de la forme, pour faire ſouder les unes aux autres les parties de cette pâte ; enſuite ayant poſé ſa forme ſur la planchette *a e*, enſorte qu'elle y ſoit en équilibre, les longs côtés croiſées en angles droits par la planchette, il ôte la couverte ou cadre volant, & lance en gliſſant cette forme du côté du coucheur, qui ayant étendu auparavant ſur le drapan *Q* une piece d'étoffe de laine qu'on appelle *flautre* qui eſt de ſerge, leve de la main gauche cette forme pour en faire repoſer un des longs côtés ſur l'égouttoir *f* ; pendant cette opération, l'ouvreur, *fig.* 1. applique ſa couverte ou cadre volant ſur une autre forme, & recommence à lever dans la cuve une autre feuille de papier ; le coucheur prend la forme qui eſt appuyée ſur l'égouttoir, & l'ayant retournée ſens-deſſus-deſſous de la main gauche & amenée devant lui, il la reprend de la main droite par le milieu du long côté qui s'applique ſur l'égouttoir, & avec la main gauche qu'il met ſur le milieu du côté oppoſé, il s'incline, applique & appuie la feuille de papier ſur la flautre ou étoffe de laine qui couvre le drapan *Q*. S'étant relevé & ayant retourné la forme, il la gliſſe & lance le long du drapan de la cuve *M d*, *fig.* 6. enſorte qu'elle arrive vis-à-vis de la nageoire de l'ouvreur, qui la reprend & y applique la couverte, après avoir lancé le long de la planchette la ſeconde forme du côté du coucheur, qui du même tems la releve ſur l'égouttoir pour la laiſſer égoutter.

Pendant que cette forme égoutte ; & que l'ouvreur leve une nouvelle feuille de papier ſur la forme que le coucheur lui a renvoyé ; celui-ci prend une flautre *F* ſur la planche *B C* qui eſt entre les jumelles de la preſſe & l'étend ſur la feuille de papier qu'il a couchée ſur la premiere flautre ; c'eſt cet inſtant que la vignette repréſente. L'ouvreur leve ſur la ſeconde forme la premiere qui eſt

eſt ſur l'égouttoir, & le coucheur étend une flautre : ces différentes opérations qui s'exécutent avec beaucoup de célérité ſe réiterent, juſqu'à ce que toutes les flautres au nombre de deux cens ſoixante ſoient employées, ce qui compoſe une porce ou demi rame.

La porce eſt compoſée de dix quais, le quai toujours de vingt-ſix flautres; mais quand les papiers ſont d'une certaine grandeur, la porce eſt compoſée de moins de quais ou quarterons de feuilles de papier, car il en tient vingt-cinq entre vingt-ſix flautres.

Après que la porce qui eſt empilée ſur le drapan *Q*, *fig.* 6. eſt remplie & qu'il ne reſte plus de flautres *F* ſur la planche *B E*, *fig.* 6. & que la derniere feuille de papier eſt couverte du dernier flautre; les ouvriers après avoir ôté la planche *B E*, tirent le drapan *Q* par les poignées qu'on y voit & l'amenent ſous le plateau de la preſſe, en le faiſant gliſſer ſur les poulains *Tu*, *Tu*, & la porce dont il eſt chargé. Là, ils mettent deſſus un autre drapan *q*, *fig.* 3 & par-deſſus, la piece de bois *p* qu'on appelle *miſe*, ſur laquelle en abaiſſant le plateau de la preſſe au moyen de la vis, & barrant fortement à trois, & en dernier lieu avec le tour ou cabeſtant *x y z*, dont la corde *z* s'attache à l'extrémité du levier de 15 piés de long qui entre dans les trous qui ſont à la tête de la vis; ils compriment fortement la porce, ce qui en exprime l'eau & donne plus de ſolidité au papier, qu'un troiſieme ouvrier appellé *leveur* retire d'entre les flautres.

Le leveur, *fig.* 3. après avoir avec le coucheur deſſerré la porce, remis la miſe *p* ſur le billot *o*, ſcellé en terre vis-à-vis le milieu de la preſſe; & après que le coucheur à l'aide de l'ouvreur, a mis le drapan *q* qui couvre la porce à la place du drapan *Q*, *fig.* 5. vis-à-vis de la nageoire du coucheur; le leveur, dis-je, aidé du coucheur, prend le drapan qui porte la porce *r* qui eſt ſous la preſſe & le place comme on voit en *q* ſur la miſe *p*; alors ayant remis entre les jumelles de la preſſe la *Planche D E* qui repoſe ſur des taſſeaux, & dont les extrémités faites en tenons entrent dans les rainures des jumelles; & cet ouvrier ayant mis devant lui une eſpece de chevalet de peintre *t u* qu'on appelle *piquet*, de 14 pouces de large & de 2 piés & demi de long, dont on voit la partie poſtérieure *fig.* 4. ſur les chevilles duquel il place une planche dont il mouille l'extrémité ſupérieure; alors ayant levé la premiere flautre & l'ayant jettée ſur la *Planche D E* de la preſſe, il leve de deſſus la ſeconde flautre la feuille de papier qu'il étend ſur la planche à lever, où l'adhérence que l'humidité occaſionne la fait tenir; il continue cette manœuvre & à placer des feuilles de papier *f* juſqu'à ce qu'il ait entierement levé la porce *r* & qu'il en ait rejetté toutes les flautres ſur la planche de la preſſe, où le coucheur les prend à meſure que l'ouvreur lui donne occaſion de les employer pour couvrir les nouvelles feuilles de papier qu'il fabrique, & former par ce moyen une nouvelle porce avec les mêmes flautres qui ont ſervi à former la premiere. Les opérations des deux premiers ouvriers ſont néceſſairement liées enſemble; mais le leveur peut ſans inconvénient aller plus vîte que les deux autres, dont la célérité eſt telle, qu'ils font par jour ſeize porces, ce qui fait huit rames de papier, compoſées chacune de cinq cens feuilles; total 4000 feuilles, non compris dix feuilles qui ſont ſurnuméraires dans chaque porce, ce qui fait 4160 feuilles en tout.

Après que huit porces ſont faites, on les preſſe enſemble, ce qu'on appelle *preſſer* en porce blanche *M*; pour cela on a d'autres preſſes, dont le ſeuil K & le ſommier *P R* de 8 piés de long ſur 12 pouces de gros, contient deux écrous, ce qui forme deux preſſes accollées enſemble, les deux montans *E F* des extrémités, dont on ne voit qu'un ſeul dans la figure, ſont élégis ſur 8 pouces de gros, avec renforts au-deſſus & au deſſous du ſommier & du ſeuil, le montant du milieu *R H* eſt aſſemblé haut & bas à queue d'arronde, & avec des coins *G*; la table de ces preſſes de deux piés de large & à deux piés d'élévation au-deſſus du rez-de-chauſſée, eſt ſoutenue par une miſe ou bloc de bois *L* vis-à-vis de la vis *M N*, à laquelle un plateau eſt également ſuſpendu : un ſeul ouvrier ſuffit pour ſerrer ces preſſes, le degré de compreſſion n'étant pas conſidérable & ſuffiſant ſeulement pour redreſſer les porces blanches, c'eſt-à-dire ſéparées des flautres par le leveur. Après que les porces ont été preſſées, des ouvriers qu'on appelle *étendeurs de porces*, les étendent ſur des cordes dans l'étendoir ſupérieur qui regne au-deſſus du grand bâtiment, & dont on voit l'élévation & le profil, *Pl. VI.* & *VII.* c'eſt ce que fait l'ouvrier, *fig.* 1. *vignette Pl. XII.* qui repréſente les deux étendoirs, ſuppoſés de plain-pié; *D D* la ſellette ſur laquelle poſe le drapan léger ſur lequel la porce eſt poſée; *C C* poteaux garnis de morceaux de bois dans les entailles deſquels on place les extrémités des perches, dans les trous deſquels les cordes ſont paſſées & tendues. Là l'étendeur de porce prend 3 ou 4, ou 5 feuilles à la fois ſur ſon ferlet, outil de bois que la *fig.* 5. *même Planche* repréſente, avec lequel il place ſur les cordes les feuilles de papier, ce qu'on appelle *étendre en page*. On fait état que dans l'étendoir ſupérieur, on peut y étendre à la fois en page la quantité de 3660 rames, & dans l'étendoir inférieur & les deux aîles qui ſervent de ſupplément, la quantité de 1213 rames, feuille à feuille au ſortir de la colle, comme nous dirons plus bas.

Après que le papier en page eſt ſec, & qu'il a été recueilli & remis en porces, on le porte à la colle; c'eſt la manœuvre & l'attelier des colleurs que la *Pl. XI.* repréſente. *F* porte du fourneau ou du cendrier; *L* fourneau de maçonnerie, ſur lequel eſt montée la cuve *K*, de 5 piés de diametre & 3 de profondeur dans lequel on fait cuire la colle, que l'on met dans le panier *E* ſuſpendu à une corde par quatre chaînes de fer. La corde eſt, après avoir traverſé la voûte, entortillée ſur le treuil horiſontal *M N*, placé dans l'étage ſupérieur qui ſert de magaſin pour les colles & autres uſtenſiles. Ce treuil a comme une eſpece de devidoir ſemblable à l'engin des moulins à vent, ſur lequel s'enroule une autre corde par le moyen de laquelle on enleve avec facilité le panier *E* pour le placer ou le déplacer dans la chaudiere *K*.

Après que la colle, qui eſt faite avec les rognures des peaux que les Tanneurs-Mégiſſiers & Parcheminiers, préparent ou emploient, que l'on jette dans le panier, *fig.* 7. on la laiſſe couler par le robinet *G* dans la cuve ou baſſine *H*, d'où l'ouvrier, *fig.* 1. la retire avec les baſſins *C* pour la filtrer à-travers la paſſoire qui eſt une piece d'étoffe de laine, poſée ſur un chaſſis 1, 2, 3, 4, garni de cordes lâches, ce qui forme une eſpece de chauſſe à-travers de laquelle ſe fait la filtration; on voit en *D* ce chaſſis qu'on appelle *couloir*, dont la largeur eſt de 18 pouces & la longueur entre les deux traverſes de deux piés, & les cordes ſur leſquelles repoſe la paſſoire dans laquelle on exprime le réſidu à la fin de la filtration.

La colle eſt reçue dans un grand vaiſſeau *A* de cuivre rouge (ainſi que tous les autres vaiſſeaux de cet attelier), & auquel on a donné le nom de *poiſſonniere*, la longueur eſt d'environ ſix piés, la largeur de trois, & la profondeur de deux; il eſt poſé ſur une grille de fer, & ceint par deux ou trois bandes du même métal.

La colle, avant d'être employée à coller le papier, eſt encore filtrée de même, pour entrer dans les cuves ou mouilloirs *u*, *fig.* 2, de cuivre rouge, ayant trois piés de diametre, & environ 20 pouces de profondeur, poſé ſur un trépié de fer de huit pouces d'élevation, ſur lequel on place le couloir & la paſſoire, que l'on ôte enſuite, & ſous lequel on met une poëllée de charbon allumés, pour entretenir la colle dans un degré convenable. Le mouilloir eſt placé à côté d'une preſſe *a b*, enſorte que la colle ſuperflue qui s'écoule des porces collées *f* ſur la table de la preſſe, coule dans la gouttiere ou canelure qui environne cette table, & rentre dans le mouilloir par le goulot *ſ*, vers lequel toutes les parties de la rigole ſont inclinées.

La preſſe des colleurs eſt compoſée de deux montans comme *a b* ou *A B*, *A B*, *fig.* 4, qui eſt l'élevation de la preſſe : les montans des jumelles de 10 piés de long ſont élegis ſur $7\frac{1}{2}$ pié, & équaris à 10 pouces, ce qui forme des renforts où le ſeuil *C* & l'écrou *P*, trouvent un point d'appui fixe : le ſeuil a 1 pié d'épaiſſeur ſur 15 pouces de large : l'écrou a 15 pouces de gros; l'un & l'autre 5 piés 2 pouces de long, ce qui fait que les jumelles ſont éloignées l'une de l'autre de trois piés & demi : ſur le ſeuil *C* de la preſſe poſe un taſſeau *D* qui ſoutient la table *E* de la preſſe, de 8 pouces d'épaiſſeur, dont la ſurface ſupérieure eſt élevée au-deſſus du rez-de-chauſſée d'environ deux piés & demi : cette table eſt aſſemblée à fourchette & doubles tenons embrevés dans les jumelles, & eſt entourée d'une rainure d'un demi pouce de large, ſur environ autant de profondeur; l'eſpace renfermé en-dedans de la rainure a 18 pouces de large, & 27 ou 28 pouces de long. c'eſt ſur cette table que l'on poſe les porces *k* au ſortir du mouilloir : on met entre les porces, vers un des angles, de petits morceaux de bois 3, 6, 9; on colle ordinairement 12 porces à la fois; & c'eſt pour pouvoir les reconnoître & les ſéparer que l'on met les petits morceaux de bois ſur les 12 porces où poſe un drapan *G H*, ſur lequel, par le moyen de la vis *N R*, on fait deſcendre le plateau *K L*, qui eſt ſuſpendu en *M*, à la tête de la vis que l'on tourne avec un levier, comme la *figure* 3 le fait voir.

Avant de plonger les porces dans la colle contenue dans le mouilloir, on y fait fondre une certaine quantité d'alun

& de

& de couperoſe, & le colleur, *fig.* 2, ayant pris une des porces en page *x*, telle qu'elle a été retirée de l'étendoir, & apportées ſur la ſellette *y*, & la tenant de la main gauche, une des trois palettes, *fig.* 6, en-deſſous, il plonge cette porce dans la colle, que le mouilloir *u* contient, obſervant d'écarter avec la main droite les pages de cette porce, afin que la colle puiſſe s'introduire entre elles, & il ſubmerge entierement le côté 3 de la porce, en plongeant ſa main dans la colle. Enſuite il enleve cette porce de la main gauche 2, & la tient ſuſpendue verticalement ſur le mouilloir, où elle s'égoutte un peu, ce qui fait raſſembler les pages; alors il préſente l'extrémité 3 de la porce ſur une des palettes, *fig.* 6, de bois de ſapin, capables, par conſéquent, de flotter ſur la colle; il laiſſe porter la porce ſur cette palete, & prenant la troiſieme, il l'applique ſur la porce, qui ſe trouve ſaiſie entre deux palettes, qu'il comprime de la main droite, & ayant lâché l'extrémité 2 de la porce qu'il tient de la main gauche, il en écarte les pages, & plonge la main dans la colle, comme il a fait de la main droite ſur l'autre extrémité; il releve enſuite de la main droite la porce qu'il tient entre deux palettes, comme fait voir la *fig.* 5, & l'ayant ſuſpendue pour laiſſer égoutter & reſſembler les pages qu'il avoit écartées pour y laiſſer introduire la colle, il prend de la main gauche la troiſieme palette, avec laquelle & les deux autres il tranſporte la porce collée ſur la table de la preſſe, & continue de la même maniere juſqu'à ce qu'il ait paſſé dans le mouilloir 12 porces; alors en preſſant, comme fait l'ouvrier, *fig.* 3, il fait ſortir le ſuperflu de la colle, qui retombe dans le mouilloir par le goulot *f*, ainſi qu'il a été dit ci-deſſus. Cette opération demande beaucoup d'attention; car par une trop forte compreſſion, on feroit ſortir preſque toute la colle. Une rame de grand raiſin double, qui peſe 35 à 38 livres, prend environ deux livres & demie de colle, c'eſt-à-dire, qu'elle peſe cette quantité de plus après avoir été collée & ſéchée, qu'avant de paſſer cette opération.

La *figure* 7. de la même Planche fait voir plus en grand le panier que l'on met dans la chaudiere, & dans lequel on fait cuire la colle, par le moyen duquel on retire de la chaudiere les parties inutiles de la colle qui n'ont pas pu fondre. Ce panier, qui eſt d'oſier, entre dans une cage de fer ſuſpendue à la corde du treuil par quatre chaînes; on y voit auſſi la croix de fer qui contient les parties de cette cage, & les empêche de ſe rapprocher du centre lorſque le panier eſt ſuſpendu.

Après l'opération de coller le papier, ſuccede celle de l'étendre feuille à feuille, que la *Pl. XII.* déja citée, repréſente: pour cela les femmes employées à cet ouvrage, portent aux étendoirs les porces que les colleurs leur délivrent, & les étendent feuille à feuille ſur les cordes en cette maniere; l'ouvriere, *fig.* 2, tient un ferlet ou T de bois, *fig.* 5, dont la traverſe eſt auſſi longue que le papier a de hauteur, & appliquant cette traverſe ſur le milieu de la largeur de la feuille de papier, une autre ouvriere, *fig.* 3, leve une demi-feuille, qu'elle jette ſur le ferlet où elle ſe trouve ployée en deux parties égales, & avec lequel l'ouvriere, *fig.* 2, l'enleve de deſſus la porce, & la place ſur une des cordes de l'étendoir.

Comme les perches dans les trous deſquelles les cordes ſont placées ſont à différentes élevations, cet attelier doit être pourvu de bancs, ſelles, ſellettes de différente élevation, tant pour poſer les drapans ou ais, ſur leſquels les porces ſont apportées, que pour exhauſſer les ouvrieres.

La *fig.* 4 de la même planche fait voir l'élevation, le plan & le profil d'une des croiſées des grilles qui ferment les fenêtres des étendoirs; *ACKE*, chaſſis dormant, dont les côtés *GKAC*, ainſi que la traverſe dormante *DF* ont une rainure dans laquelle gliſſent les quatre guichets, comme on voit par le profil qui eſt à côté: le chaſſis dormant a auſſi des barreaux fixes, aſſemblées dans les trois traverſes, & eſpacées tant plein que voide, comme on voit par le plan; la moitié *GHBA* de la croiſée eſt fermée, c'eſt-à-dire, que l'on a pouſſé les guichets mobiles auprès du montant du milieu, comme le fait voir la partie *AB* du plan, enſorte que les barreaux des guichets répondent vis-à-vis des intervalles de ceux du chaſſis dormant: la partie ſupérieure *KHEF* de l'autre moitié eſt ouverte, c'eſt-à-dire, que les barreaux & les voides du guichet & du chaſſis dormant, répondent vis-à-vis les uns des autres, comme la partie *BC* du plan le fait voir: enfin la partie inférieure du même côté eſt auſſi ouverte, le guichet ayant été ôté pour laiſſer voir les barreaux *fc*, *fc*, du chaſſis dormant à découvert; ces barreaux, qui ſont en deux parties, ſont aſſemblés dans une entre-toiſe *e*, qui eſt elle-même aſſemblée dans les montans du chaſſis dormant; on voit à côté le guichet ſéparé compoſé de deux emboîtures *ff*, *cc*, de deux montans *fc*, *fc*, d'une entretoiſe *e*, de deux barreaux qui s'aſſemblent dans les emboîtures & l'entretoiſe. Les emboîtures reçoivent auſſi les extrémités des montans dans leſquels l'entretoiſe eſt aſſemblée; on voit à côté le profil ou la coupe du guichet.

Après que le papier eſt ſéché feuille à feuille dans l'étendoir; on le recueille & on le porte à la ſalle, où il reçoit les dernieres préparations, qui ſont de l'éplucher, le liſſer, ployer, compter & mettre en preſſe, battre & couper. Ce n'eſt pas que toutes les ſortes de papiers paſſent par toutes ces opérations; mais toutes ſe pratiquent dans la ſalle que la *Pl. XII.* repréſente: la *fig.* 1. eſt une papetiere qui épluche le papier, c'eſt-à-dire, qui ôte avec un grattoir les nœuds, boſſes, fils, ou autres corps hétérogenes qui peuvent s'y trouver: elle ſe ſert pour cela d'un grattoir *a*, qu'on voit par terre en *b*, & forme différentes piles du papier ſain, & des papiers caſſés, ridés, ou autrement défectueux. La *fig.* 2 eſt une ouvriere papetiere qui liſſe une feuille de papier; elle eſt de bout devant une table, qu'on appelle *tholier* ou *liſſoire*, le long du bord de laquelle eſt attachée avec une tringle de bois une peau de baſane, que l'on voit pendre en *f*, comme un tablier, & qu'elle releve & étend ſur la table. C'eſt ſur cette peau qu'elle étend la feuille de papier, qu'elle frotte ou liſſe en tout ſens avec un caillou, dont on voit la figure en *a* à ſes piés, & forme deux piles *de*, l'une des papiers liſſés, & l'autre des papiers qui n'ont pas encore eu cette préparation. La *fig.* 3. eſt une petite fille occupée à ployer le papier en deux: elle ſe ſert d'un morceau de bois dur, formé à-peu-près comme la pierre de la liſſeuſe, *fig.* 2, que l'on appelle auſſi *pierre*, avec laquelle en paſſant le long du milieu de la feuille dont elle a mis les deux extrémités l'une ſur l'autre, elle forme le pli: elle a devant elle deux piles *e d* de papier; la premiere, de papier étendu, & la ſeconde *d*, de papier ployé, qui paſſe enſuite entre les mains de l'ouvriere, *fig.* 4, qui compte les feuilles de papier par 25, pour en former ce qu'on appelle une *main*; 20 mains font une rame, qui contient par conſéquent 500 feuilles.

La *fig.* 5 eſt un ouvrier nommé *ſaleran*, qui preſſe les papiers, ſoit avant d'être ployés ou après qu'ils le ſont, met les mains en rames, qu'il enveloppe de maculatures ou papier groſſier, faites avec le fraſin ou traces, qui ſont les balayures de différens atteliers, par-deſſus leſquelles il paſſe une ficelle en croix; le papier eſt alors en état d'être livré & envoyé à ſa deſtination.

Les preſſes de cet attelier ſont très-fortes & ſont doubles, c'eſt-à-dire que le ſeuil & l'écrou ſont communs à deux preſſes, comme on voit dans la vignette, & la *fig.* 5, le fait voir. Il y a deux doubles preſſes accollées parallelement l'une & l'autre, & iſolées au milieu de la ſalle: les deux montans *AB*, *ab*, des extrémités de chacune de ces preſſes ont 12 piés de long, & ſont élegis & équarris à 11 pouces ſur 9 piés de long, avec renforts, boſſages, embrevement deſſus l'écrou *Dd*, & ſous le ſeuil, dont la ſurface ſupérieure affleure preſque le rez de chauſſée, où il eſt ſcellé, auſſi-bien que les boſſages des extrémités inférieures des montans ou jumelles: le ſeuil de deux piés de large & de 18 pouces d'épaiſſeur a, auſſi-bien que l'écrou *Dd*, 8 piés 9 pouces de long; l'écrou de bois d'orme a 18 pouces de haut ſur 21 de large; il eſt percé de trois trous, deux qui ſont taraudés pour recevoir les vis qui compriment les piles de papier *Ff*: le troiſieme, qui eſt une mortaiſe, eſt entre les deux autres au milieu de la longueur du ſommier; elle reçoit le tenon ſupérieur en queue d'aronde, qui termine le montant du milieu, où il eſt arrêté par des clés: le tenon inférieur eſt de même fixé au ſeuil par des clés qui entrent par-deſſous le ſeuil, & il y a 6 piés de diſtance depuis ſa ſurface ſupérieure juſqu'à la ſurface inférieure de l'écrou, & 3 piés de diſtance d'un montant à l'autre: les faces oppoſées des montans ſont à rainure, pour recevoir & ſervir de guides aux plateaux des preſſes, entre leſquels & le ſeuil ſe fait la compreſſion du papier *Ff* qui y eſt placé: on ne voit dans la figure qu'un ſeul montant *CE* des trois qui compoſent l'autre double preſſe parallele.

Le bas de la même *Planche*, *fig.* 6 & 7, eſt le profil & le plan d'une machine, par le moyen de laquelle on fait lever un très-gros marteau, qui ſert à battre le papier. Cette machine ou marteau eſt renfermée dans une cage de charpente, dont les bois ont 6 pouces ſur 3 d'épaiſſeur, & conſiſte en un arbre, ſur lequel eſt fixée une lanterne *A* de 12 fuſeaux. Cette lanterne, ſur l'axe de laquelle eſt la manivelle, engrenne dans une roue *B*

de

de 96 dents : cette roue en conduit une autre *C*, & porte aussi un volant 1, 2, 3, qui a 36 dents : l'axe de cette derniere roue porte une noix de cuivre *G*, qui a trois levées, qui venant successivement à passer, comme les levées de moulins à pilons, sur le rouleau qui est à l'extrémité de la fourchette du manche *CDE* du marteau, font baisser cette partie, & par conséquent lever le marteau *E*, mobile au point *D*, qui en retombant lorsque les levées de la noix *G* laissent échapper le rouleau, bat le papier posé sur le marbre *F*, sur lequel on promene le papier pour faire tomber le marteau sur les différens points de la surface, ce qui le rend beaucoup plus uni qu'aucune autre préparation. Le marteau a 6 pouces en quarré à sa base, & 7 pouces de haut : le marbre en a 20, & 18 de haut : il est encastré dans un billot de bois où on peut le caler, pour que la surface soit parallele à celle du marteau : elle est élevée au-dessus du rez de chaussée d'environ 3 piés.

Il ne reste plus pour finir cet article, déja fort étendu, qu'à donner le tarif qui fixe la largeur, la hauteur & le poids des différentes sortes de papier qu'on fabrique dans le royaume.

Tarif des grandeurs & des poids des différentes sortes de Papiers *qui se fabriquent dans le Royaume, fixé par arrêt du conseil d'état du* 18 *Septembre* 1741.

Le poids fixé pour les rames est le même pour les différentes qualités d'une même sorte, soit fin, moyen, bulle, vanant, ou gros bon, à la livre de seize onces poids de marc.

Dénomination des Papiers.	*Largeur.*		*Hauteur.*		*Moindre poids de la rame.*		*Plus grand poids de la rame.*
	Pouces	lignes.	Pouces	lignes.	Livres,		Livres.
Grand-aigle,	36	6	24	9	126		131 & au-dessus.
Grand-soleil,	36		24	10	105	112	120
Au soleil,	29	6	20	4	80		86 & au-dessus.
Grande-fleur-de-lis,	31		22		66	70	74
Grand-colombier, ou Impérial,	31	9	21	3	84		85 & au-dessus.
A l'éléphant,	30		24		80		88 & au-dessus.
Chapelet,	30		21	6	60		66 & au-dessus.
Petit chapelet,	29		20	3	55		60 & au-dessus.
Grand-atlas,	27	6	24	6	65		70 & au-dessus.
Petit-atlas,	26	4	22	9	60		65 & au-dessus.
Grand-jésus, ou Super-royal,	26		19	6	48		53 & au-dessus.
Grand-royal étranger,	25		18		47		50 & au-dessus.
Petite fleur-de-lis,	24		19		33		36 & au-dessus.
Grand-lombard,	24	6	20		32	36	40
Grand-royal,	22	8	17	10	29		32 & au-dessus.
Royal,	22		16		28		30 & au-dessus.
Petit-royal,	20		16		20		22 & au-dessus.
Grand-raisin,	22	8	17		25		29 & au-dessus.
Lombard,	21	4	18		22		24 & au-dessus.
Lombard ordinaire, ou Grand carré,	20	6	16	6	20		22 & au-dessus.
Cavalier,	19	6	16	2	15		16 & au-dessus.
Petit cavalier,	17	6	15	2	14		15 & au-dessus.
Double-cloche,	21	6	14	6	16		18 & au-dessus.
Grande-licorne à la cloche,	19		12		11		12 & au-dessus.
A la cloche,	14	6	10	9	8		9 & au-dessus.
Carré, ou Grand-compte, ou Carré au raisin ; Sabre, ou Sabre au lion.	20		15	6	16		18 & au-dessus.
Carré très-mince,	20		15	6			13 & au-dessous.
A l'écu, ou Moyen compte ; Compte, ou Pomponne,	19		14	2	15		20 & au-dessus.
A l'écu très-mince,	19		14	2			11 & au-dessous.
Coutelas,	19		14	2	16		17 & au-dessus.
Grand-messel,	19		15		14		15 & au-dessus.
Second-messel,	17	6	14		11		12 & au-dessus.
A l'étoile, ou à l'éperon, ou Longuet.	18	6	13	10	13		14 & au-dessus.
Grand-cornet,	17	9	13	6	10	12	14
Grand-cornet très-mince,	17	9	13	6			8 & au-dessous.
A la main,	20	3	13	6	12		13 & au-dessus.
Couronne, ou Grifon.	17	1	13		10		12 & au-dessus.
Couronne, ou Grifon très-mince,	17	1	13				7 & au-dessous.

Dénomination des Papiers.	Largeur.		Hauteur.		Moindre poids de la rame.	Plus grands poids de la rame.
	Pouces.	lignes.	Pouces.	lignes.	Livres.	Livres.
Champy, *ou* Bastard,	16	11	13	2	11	12 & au-dessus.
Telliere grand format,	17	4	13	2	10	12 & au-dessus.
Cadran,	15	3	12	8	10	11 & au-dessus.
La telliere,	16		12	3	$11\frac{1}{2}$	$12\frac{1}{2}$ & au-dessus.
Pantalon,	16		12	6	10	11 & au-dessus.
Petit-raisin, *ou* Bâton royal, *ou* petit-cornet à la grande sorte,	16		12		8	9 & au-dessus.
Les trois O, *ou* trois ronds, *ou* Gènes,	16		11	6	$8\frac{1}{2}$	9 & au-dessus.
Petit nom de Jésus, Aux armes d'Amsterdam, *Pro patriâ*,	15	1	11		7	$7\frac{1}{2}$ & au-dessus.
ou *Libertas*.	15	6	12	1	11	12 & au-dessus.
Cartier grand format, Dauphiné,	16		13	6	12	14 & au-dessus.
Cartier grand format,	16		12	6	12	13 & au-dessus.
Cartier,	15	1	11	6	10	11 & au-dessus.
Pot, *ou* Cartier ordinaire.	14	6	11	6	9	10 & au-dessus.
Pigeonne, *ou* Romaine,	15	2	10	4	$8\frac{1}{2}$	10 & au-dessus.
Espagnol,	14	6	11	6	8	9 & au-dessus.
Le Lis,	14	1	11	6	8	9 & au-dessus.
Petit à la main, *ou* Main-fleurie,	13	8	10	8	$7\frac{1}{2}$	8 & au-dessus.
Petit-Jésus,	13	3	9	6	$5\frac{1}{2}$	6 & au-dessus.

Toutes les différentes sortes de papiers, dont la hauteur est moindre que neuf pouces & demi, n'ont point de largeur ni de hauteur, ni de poids fixés par les réglemens; il en est de même des papiers dénommés *trasse* ou *tresse*, ou *main-brune*, le papier brouillard ou à la demoiselle, les papiers gris & de couleur, la serpente, qui seront des largeur, hauteur & poids qu'ils seront demandés. (*Article de M.* Goussier.

Papeterie, se dit aussi du commerce du papier; dans ce sens on dit, un tel marchand ne fait que la *papeterie*; la *papeterie* est un fort bon commerce.

Papetier colleur de feuilles, (*Papeterie*.) c'est un artisan qui fait & fabrique des cartes & cartons de toutes sortes, en collant plusieurs feuilles de papier les unes sur les autres.

On l'appelle aussi *papetier travaillant en cuves*, à-peu-près de la maniere qu'on fait pour la fabrique du papier; il se sert ensuite de ces chiffons bien consommés & réduits en une espece de bouillie assez épaisse pour en dresser des cartons de toute grandeur & épaisseur, suivant les ouvrages auxquels ils sont destinés. Il y a à Paris une communauté de maîtres de ce métier.

PAPHIENNE, adj. (*Mythol.*) épithete donnée à Vénus, à cause de la ville de Paphos qui lui étoit particulierement consacrée. Elle y avoit un temple magnifique, où cent autels lui sont dressés, dit Virgile, & sur lesquels fume un éternel encens. (*D. J.*)

PAPHLAGONIE, (*Géog. anc.*) *Paphlagonia*, province de l'Asie mineure; elle s'étend d'occident en orient, depuis la fleuve Parthenius, qui la séparoit de la Bithynie, jusqu'au fleuve Halys. Au nord elle étoit bornée par le Pont Euxin, & au midi par la Galatie.

La *Paphlagonie*, selon Strabon, *l. IV. p.* 195. étoit le pays des Henetes ou Venetes, d'où l'on croit que sont venus les Vénitiens; & les Chalybes, selon Pomponius Mela, y habitoient les villes de Synope & d'Amyse. Sous les derniers empereurs de la Grèce on appella cette province, *le thème des Paphlagons*. Si on la considere dans la main des Turcs, il faut faire attention qu'étant échue aux enfans d'Amur ou d'Omer, qui s'appelloient *Spenders* ou *Spenderes*, elle fut nommée *Punderachie*, comme si l'on eût voulu dire *Spenderachie*.

PAPHLAGONIUS, (*Géog. anc.*) ruisseau qui coule au pié du mont Ida; les Poëtes l'ont donné pour un fleuve qui s'étoit formé du sang de Memnon tué par Achille.

PAPHOS, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Cypre, à l'extrémité occidentale. Ptolomée & Pline connoissent deux villes de ce nom, savoir *palæa Paphos*, & *nea Paphos*, la vieille *Paphos*, & la nouvelle *Paphos*. Strabon dit qu'elles étoient éloignées l'une de l'autre de soixante stades, & Ptolomée place la nouvelle *Paphos* entre les promontoires *Adamas* & *Drepanum*: il met la vieille *Paphos* entre les promontoire *Drepanum* & *Zephirium*. Cette derniere étoit dans les terres, à dix stades de la mer; elle avoit cependant un port, & un temple dédié à Vénus paphienne. La nouvelle *Paphos* avoit été bâtie par Agapenor, & elle avoit pareillement un port & un temple; ces deux villes étoient dédiées à Vénus, & quand les Poëtes font mention de *Paphos*, ils ne distinguent point si c'est de la vieille ou de la nouvelle qu'ils entendent parler par exemple, Virgile, *l. X. vers* 86. dit:

Est Paphos, *Idaliumque tibi*, *sunt alta Cythera*.

& Horace, *liv. I. ode xxx.*

O Venus regina Cnidi Paphique,
Sperne dilectam Cypron.

La plûpart du tems néanmoins quand on ne distingue point les villes par leur surnom, on entend la nouvelle *Paphos*. C'est dans cette derniere que saint Paul convertit à la religion chrétienne le proconsul Sergius Paulus. L'on dit que la prison de cet apôtre étoit aux environs de cette ville, qui porte aujourd'hui le nom de *Baffo*, ou de *Baffa*.

La nouvelle *Paphos* ayant beaucoup souffert d'un tremblement de terre, Auguste la répara, & la nomma de son nom *Augusta*. Il n'est pas sûr qu'elle ait conservé long-tems ce nom, du-moins aucun ancien monument n'en fait foi. *Paphos* étoit la patrie de Sopater de *Paphos*, poëte comique, qui vivoit sous Alexandre, & sous ses deux successeurs, les Ptolomées.

Cette ville étoit plus particulierement consacrée à Vénus que le reste de l'île. Le temple qui y étoit bâti en son honneur, étoit de la plus grande magnificence. La vénération qui y étoit attachée s'étendoit même jusqu'au prêtre, qui en faisoit les fonctions. Plutarque rapporte que Caton fit offrir au roi Ptolomée la grande prêtrise du temple de Vénus à *Paphos*, s'il vouloit céder Cypre aux Romains, regardant cette dignité comme le dédommagement d'un royaume.

Les ministres des temples de Vénus n'immoloient jamais de victimes, le sang ne couloit jamais sur leurs autels; on n'y brûloit que de l'encens, & la déesse n'y respiroit que l'odeur des parfums. Elle y étoit représentée sur un char conduit par des amours, & tiré par des cygnes & des colombes. L'or & l'azur brilloient en vain dans le temple de *Paphos*, leur éclat y cédoit à l'éclat des arts. Les chef-d'œuvres que des mains immortelles y avoient tracés, attiroient, seuls toute l'attention. Ici le ciseau délicat d'un artiste supérieur représentoit la déesse qui vivifie tous les êtres, & qui féconde la nature; là le pinceau voluptueux inspiroit les feux de l'amour.

La délicieuse situation & les charmes du climat, avoient sans doute contribué à établir l'opinion de ceux qui y avoyent fixé l'empire de Vénus, & le séjour des plaisirs.

„ On y jouissoit d'un printems éternel; la terre heu-„ reusement fertile y prévenoit tous les souhairs; les „ troupeaux y paissoient sans nombre; les vents sembloient „ n'y regner que pour répandre par-tout l'esprit des fleurs; „ les oiseaux y chantoient sans cesse; les bois y sembloient „ harmonieux; les ruisseaux murmuroient dans les plai-„ nes; une chaleur douce faisoit tout éclore; l'air ne „ s'y respiroit qu'avec la volupté „. (*D. J.*)

PAPIER, s. m. (*Arts.*) merveilleuse invention, qui est d'un si grand usage dans la vie, qui fixe la mémoire des faits, & immortalise les hommes! Cependant ce *papier* admirable par son utilité, est le simple produit d'une substance végétable, inutile d'ailleurs, pourrie par l'art, broyée, réduite en pâte dans de l'eau, ensuite moulée en feuilles quarrées de différentes grandeurs, minces, flexibles, collées, séchées, mises à la presse, & servant dans cet état à écrire ses pensées, & à les faire passer à la postérité. *Voyez l'article* PAPETERIE.

Ce mot *papier* vient du grec πάπυρος, *papyrus*, nom de cette plante célebre d'Egypte, dont les anciens ont fait un si grand usage pour l'écriture; nous décrirons cette plante au *mot* PAPYRUS.

Il seroit trop long de spécifier ici toutes les différentes matieres sur lesquelles les hommes, en divers tems & en divers lieux, ont imaginé d'écrire leurs pensées; c'est assez de dire que l'écriture une fois trouvée, a été pratiquée sur tout ce qui pouvoit la recevoir; on l'a mise en usage sur les pierres, les briques, les feuilles, les pellicules, l'écorce, le *liber* des arbres; on l'a employé sur des plaques de plomb, des tablettes de bois, de cire, & d'ivoire; enfin on inventa le *papier* égyptien, le parchemin, le *papier* de coton, le *papier* d'écorce, & dans ces derniers siecles le *papier* qui est fait de vieux linge ou de chiffons. *Voyez* Maffei, *Hist. diplom. liv. II. Bibl. ital. tom. II.* Leonis Allatii, *Antiq. etrusc.* Hug. *de Scripturæ origine*, Alexand. ab Alexand. *l. II. c. xxx.* Barthol. *Dissert. de libris legendis.*

Dans certains siecles barbares, & dans certains lieux, on a écrit sur des peaux de poissons, sur des boyaux d'animaux, sur des écailles de tortues. *Voyez* Mabillon *de re diplom. l. I. c. viij.* Fabricii *Biblioth. ant. c. xxj. &c.*

Mais ce sont principalement les plantes dont on s'est servi pour écrire; c'est de-là que sont venus les différens termes de *biblos*, *liber*, *folium*, *filura*, *scheda*, &c. A Ceylan on écrivoit sur des feuilles de talipot, avant que les Hollandois se fussent rendus maîtres de cette île. Le manuscrit bramin en langue tulingienne envoyé à Oxford du fort saint Georges, est écrit sur des feuilles d'un palmier de Malabar. Herman parle d'un autre palmier des montagnes de ce pays-là, qui porte des feuilles pliées, & larges de quelques piés; les habitans écrivent entre les plis de ces feuilles en enlevant la superficie de la peau. *Voyez* Knox, *Hist. de Ceylan, l. III. Philosoph. Transf. n°. 155. & 346. Hort. ind. Malab. &c.*

Aux îles Maldives, les habitans écrivent aussi sur les feuilles d'un arbre appellé *macaraquean*, qui sont longues de trois piés, & larges d'un demi-pié. Dans différentes contrées des Indes orientales, les feuilles du musa ou bananier servoient à l'écriture, avant que les nations commerçantes de l'Europe leur eussent enseigné l'usage du *papier*.

Ray, *Hist. plant. tom. II. lib. XXXII.* nomme quelques arbres des Indes & d'Amérique, dont les feuilles sont très-propres à l'écriture: de la substance intérieure de ces feuilles on tire une membrane blanchâtre, large & fine comme la pellicule d'un œuf, & sur laquelle on écrit passablement; cependant le *papier* fait par art, même le *papier* grossier, est beaucoup plus commode.

Les Siamois, par exemple, font de l'écorce d'un arbre qu'ils nomment *pliokkloi*, deux sortes de *papiers*, l'un noir, & l'autre blanc, tous deux rudes & mal fabriqués, mais qu'ils plient en livre, à-peu-près comme on plie les éventails; ils écrivent des deux côtés sur ces *papiers*, avec un poinçon de terre grasse.

Les nations qui sont au-delà du Gange, font leur *papier* de l'écorce de plusieurs arbres. Les autres peuples asiatiques de-deçà le Gange, hormis les noirs qui habitent le plus au midi, le font de vieux haillons d'étoffe de coton, mais faute d'intelligence, de méthode, & d'instrumens, leur *papier* est fort lourd & fort grossier. Je ne tiendrai pas le même langage de *papiers* de la Chine & du Japon, car ils méritent tous nos regards par leur finesse, leur beauté, & leur variété.

On garde encore dans de vieux cloîtres quelques sortes de *papiers* irréguliers manuscrits, dont les critiques sont fort embarassés de déterminer la matiere; tel est celui de deux bulles des antipapes, Romanus & Formose, de l'an 891 & 895, qui sont dans les archives de l'église de Gironne. Ces bulles ont près de deux aunes de long, sur environ une aune de large; elles paroissent composées de feuilles ou pellicules collées ensemble transversalement, & l'écriture se lit encore en beaucoup d'endroits. Les savans de France ont hasardé plusieurs conjectures sur la nature de ce *papier*, dont l'abbé Hiraut de Belmont a fait un traité exprès. Les uns prétendent que c'est du *papier* fait d'algue marine, d'autres de feuilles d'un jonc appellé *la bogua*, qui croît dans les marais du Roussillon, d'autres de papyrus, d'autres de coton & d'autres d'écorce. *Voyez les Mém. de Trévoux, Septembre* 1711.

Enfin l'Europe en se civilisant, a trouvé l'art ingénieux de faire du *papier* avec du vieux linge de chanvre ou de lin; & depuis le tems de cette découverte, on a tellement perfectionné cette fabrique du *papier* de chiffons, qu'il ne reste plus rien à desirer à cet égard.

De-là vient que depuis peu, quelques physiciens ont tâché d'étendre les vûes que l'on pouvoit avoir sur le *papier*, en examinant si avec l'écorce de certains arbres de nos climats, ou même avec du bois, qui auroit acquis un certain degré de pourriture, on ne pourroit pas parvenir à faire du *papier*, & c'est ce dont quelques tentatives ont confirmé l'espérance. Il étoit assez naturel de soupçonner cette possibilité, puisque long-tems avant l'invention du *papier* européen, on en faisoit en Egypte avec le papyrus, espece de souchet du Nil, en orient avec le chiffon de toile de coton, & avec le *liber* de plusieurs plantes. Les Japonois fabriquent aussi différentes especes de *papiers*, avec l'écorce, & autres parties de leurs arbres; les Chinois avec leur bombou, avec du chanvre, de la laine blanche, du coton, & de la soie, &c. Busbec nous apprend encore qu'on en fait au Cathay avec des coques de vers à soie. *Voyez la lettre iv. de son ambassade en Turquie.*

Le chiffon de toile de chanvre ou de lin, n'est qu'un tissu de fibres ligneuses de l'écorce de ces deux plantes, que les lessives & les blanchissages ont débarrassées de plus-en-plus de la partie spongieuse, que les Botanistes appellent *parenchyme*. M. Guettard a d'abord examiné si ces fibres ligneuses, n'étant encore que dans l'état où elles portent le nom de *filasse*, ne donneroient pas du *papier*; car par-là on rendroit utiles les chenevottes mêmes, ou le tuyau de la plante dont la filasse a été séparée, & il est plus que probable que les filasses d'aloès, d'ananas, de palmiers, d'orties, & d'une infinité d'autres arbres ou plantes, seroient susceptibles de la même préparation. La filasse de chanvre, simplement battue, a produit une pâte dont on a formé un *papier* assez fin, & qui pourroit se perfectionner.

Mais il faut avouer que nous ne sommes pas aussi riches en arbres & en plantes, dont on puisse aisément détacher les fibres ligneuses, que le sont les Indiens de l'un & de l'autre hémisphere. Nous avons cependant l'aloès sur certaines côtes: en Espagne on a une espece de sparte ou de genêt qu'on fait rouir pour en tirer la filasse, & dont on fabrique ces cordages que les Romains appellent *sparton*; on en pourroit donc tirer du *papier*. M. Guettard en a fait avec nos orties & nos guimauves des bords de la mer, & il ne desespere pas qu'on n'en puisse faire avec plusieurs autres de nos plantes, ou de nos arbres mêmes, sans les reduire en filasse.

Le raisonnement qui l'avoit conduit à fabriquer du *papier* immédiatement avec la filasse, lui a fait essayer d'en tirer de même du coton, & il y a réussi. Il vouloit s'assurer par-là si le duvet des plantes étrangeres pouvoit donner par lui-même une pâte bien conditionnée, pour travailler avec plus de sureté sur les duvets de celles qui croissent chez nous, telles par exemple, que les chardons; ou sur celles qui quoiqu'étrangeres, viennent fort bien dans notre climat, comme l'apocyn de Syrie, &c.

La soie de nos vers à soie, est d'un usage trop précieux, & n'est pas à beaucoup près assez abondante chez nous pour être employée immédiatement à la fabrique du *papier*; mais nous avons une espece de chenille qu'on nomme *commune*, & qui ne mérite que trop ce nom, qui file une très-grande quantité de soie. C'est sur cette soie, tout au moins inutile jusqu'à ce jour, que M. Guettard a fait ses expériences, & avec plus de succès qu'il n'eût osé l'espérer: le *papier* qu'elle lui a donné a de la force, & manque seulement de blancheur.

On a fait en Angleterre du *papier* avec des orties, des navets, des panais, des feuilles de choux, de lin en herbe, & de plusieurs autres végétaux fibreux; on en a fait aussi avec de la laine blanche; ce *papier* de laine n'est

n'est pas propre à écrire, parce qu'il est cotonneux, mais il pourroit être d'usage dans le commerce. *Voyez* Houghton, *Collections*, *n°. 360. t. II. pag.* 418. *& suivantes.*

En un mot, on est parvenu à faire du *papier* de toutes sortes de matieres végétables, & d'une infinité de substances que nous rejettons comme inutiles; je ne doute pas qu'on n'en pût faire encore de boyaux & de tripes d'animaux, même de matieres minérales cotonneuses, puisqu'on en fait de l'amianthe ou de l'asbeste; mais l'important seroit d'en faire qui coûtât moins que le *papier* de chiffons, sans quoi toutes les recherches en ce genre ne sont que de pure curiosité.

On peut lire sur le *papier* Leonis Allatii, *antiquitátes etrustæ*; *nigrisoli de chartâ ejusque usu apud antiquos*, piece qui est dans la *galeria di Minerva*; Mabillon, *de re diplomaticâ*; Montfaucon, *Palæographia græca*; Maffei, *Historia diplomatica*, ou *Biblioth. italiq. t. II.* Harduinus, *in Plinium*; Reimm. *Idœa system. antiq. litter.* Bartholinus, *Dissertatio de libris legendis*; Polydorus Virgilius, *de rer. invent.* Vossius, *de arte Gram. lib. I.* Alexand. ab Alexand. *liv. II. ch.* 30. Salmuth *ad Pancirol. l. II. tit. cclij.* Grew, *Mus. reg. societ.* Prideaux, *Connections*; Pitisci, *Lexicon antiq. rom. rom. I.* voce *charta*; enfin le Dictionnaire de Chambers, où l'article du *papier* est presque complet; Fabricius indiquera les autres auteurs su ce sujet dans sa *Bibliotheca antiqua.*

Les principaux *papiers* qui méritent notre examen se peuvent réduire au *papier* égyptien, chinois, japonois, européen, *papier* de coton, *papier* d'écorce, *papier* d'asbeste; nous nous proposons de traiter de chacun de ces *papiers* en particulier.

Pour le faire méthodiquement nous parlerons,

1°. Du *papier* d'Egypte le plus célebre de tous.
2°. Du *papier* de coton qui lui a succédé.
3°. Du *papier* d'écorce interne des arbres.
4°. Du *papier* de la Chine.
5°. Du *papier* du Japon.
6°. Du *papier* européen, c'est-à-dire du *papier* de linge.
7°. De la fabrique du *papier* marbré en particulier.
8°. Du commerce du *papier* de linge en général.
9°. Du *papier* d'absbeste, nommé *papier incombustible*.
10°. Enfin nous traiterons du papyrus & du parchemin sous leurs lettres particulieres. (*Le chevalier* DE JAUCOURT).

PAPIER D'ÉGYPTE, (*Arts anciens*,) c'est ce *papier* fameux dont les anciens se servoient, & qui étoit fait par art d'une espece de jonc nommé *papyrus*, qui croissoit en Egypte sur les bords du Nil. Selon Isidore, Memphis a la gloire d'avoir la premiere su faire le papier du papyrus; & Lucain semble appuyer cette idée: quand il dit:

Nondum flumineas Memphis contexere biblos
Noverat.
Pharsal. *liv. III. v.* 222.

Ce qu'il y a de bien sûr, c'est que de toutes les matieres sur lesquelles les anciens ont écrit; il n'en est point qui présente autant d'avantages que le *papier*, soit par rapport à sa légereté, soit par rapport à la facilité de la fabrique, c'étoit un présent simple de la nature, & le produit d'une plante qui n'exigeoit ni soins, ni culture. Aussi toutes ces raisons le rendirent d'un usage presque général dans le monde civilisé. Quoiqu'on ait varié les matieres qui peuvent recevoir l'écriture, cependant l'on a toujours préféré pour une chose si nécessaire ce qu'il y avoit de plus commun & de plus facile à transporter; ainsi, le parchemin, le papier, & les tablettes de cire ont été d'un usage plus constant & plus étendu, & par la même raison le plomb doit avoir eu la préférence sur les autres métaux. Quelques auteurs ont admis sur ces faits un merveilleux que les hommes ont aimé de tous les tems à se persuader. Tel est celui qui a rapporté que l'iliade & l'odyssée avoient été écrites en lettres d'or sur le boyau d'un dragon, long de cent vingt piés. Mais comme les romans conservent toujours des parties d'usage & de vérité; on voit par-là que les anciens ont écrit sur des boyaux, ce qui, dans le fond est fort naturel. On peut avoir écrit des ouvrages sur l'ivoire, mais indépendamment de la rareté dont cette matiere étoit autrefois, les feuilles d'une épaisseur aussi médiocre que la chose est possible, auroient encore produit un poids excessif; dans la portée des feuilles ordinaires, elles se seroient rompues. Cependant il est certain que les Romains écrivoient sur des tablettes d'ivoire les lettres missives, & souvent leurs affaires domestiques, usage qui s'est même conservé jusqu'à nous.

On ne convient pas du tems où l'on a commencé à se servir du *papyrus* pour en faire du papier. Varron place cette découverte dans le tems des victoires d'Alexandre le Grand, lorsque ce prince eut fondé la ville d'Alexandrie en Egypte; mais Pline lui-même réfute le sentiment de Varron, & se fonde sur le témoignage de Cassius Hemina, ancien annaliste, qui dit que Cn. Terentius Scribe, travaillant à un fonds de terre qu'il avoit sur le Janicule trouva dans une caisse de pierre les livres du roi Numa, écrits sur ce papier; & qu'ils s'étoient conservés jusqu'à ce tems-là, sans pourriture, parce qu'ils étoient frottés d'huile de cedre, quoiqu'il y eût 535 ans qu'ils avoient été mis sous terre. Il rapporte encore que Mucien qui avoit été trois fois consul, assuroit qu'étant préfet de Lycie, il avoit vu dans un temple une lettre sur du *papier d'Egypte*, écrite de Troye par Sarpedon, roi de Lycie. Mais on a des autorités plus sûres, quoique moins anciennes, qui prouvent que le *papier* d'Egypte étoit en usage long-tems avant Alexandre le Grand; Guilandin cite Homere, Hérodote, Eschile, Platon, Anacréon, Alcée, *&c.*

Pline, *liv. XIII. ch. xj.* a décrit amplement la maniere dont les Egyptiens faisoient leur *papier*. Voici ce qu'il en rapporte. On sépare, dit-il, avec une éguille la tige du *papyrus* en lames ou feuillets fort minces, & aussi larges qu'il est possible, dont on compose les feuilles de *papier*. Les lames du milieu sont préférées, & ensuite selon l'ordre de la division On étend les meilleures sur une table, en leur laissant toute la longueur qu'elles peuvent avoir, & coupant seulement ce qui déborde aux extrémités sur cette premiere feuille déliée, on en étend une autre en travers, & d'un autre sens. L'eau du Nil, dont on les humecte, sert de colle pour les joindre ensemble. On y emploie aussi quelquefois la colle même; ces feuilles ainsi collées sont mises à la presse, d'où on les retire pour les faire secher au soleil. Après cela, on les joint ensemble, les meilleures d'abord, ainsi à mesure, selon qu'elles diminuent de bonté; enfin les plus mauvaises; il n'y en a jamais plus de vingt dans une tige.

Ce *papier*, avant que d'être lavé, étoit anciennement appellé *hiératique sacré*, & ne servoit que pour les livres de la religion. Ce même *papier* étant lavé prit le nom d'*Auguste*, & porta celui de *Livie* sa femme, après avoir été lavé une seconde fois; ainsi, le *papier* hiératique descendit du premier rang au troisieme; un autre, fort semblable, avoit été appellé *amphithéatrique*, du lieu où on le faisoit: porté à Rome dans la boutique de Fannius, dont les ouvriers étoient fort habiles, il fit de ce *papier* commun, rendu plus fin par une manœuvre particuliere, un *papier* qui surpassoit les autres, & auquel on donna son nom: l'amphithéatrique, qui n'avoit pas été préparé de la même façon, conserva le sien.

La largeur du *papier*, continue Pline, varie extrémement; elle est de treize doigts dans le plus beau, de onze dans le hiératique, de dix dans celui de Fannius, de neuf dans le *papier* d'amphithéatre, & de moins encore dans celui de Saïs, qui a peine de soutenir le marteau; la largeur du papier des marchands ne passe pas six doigts. Ce qu'on regarde le plus dans le *papier*, c'est qu'il ait de la finesse, du corps, de la blancheur & du poli.

L'empereur Claude a privé du premier rang le *papier* d'Auguste, qui, beaucoup trop fin, ne soutenoit pas la plume du roseau: de plus, sa transparence faisoit craindre que les caracteres ne s'effaçassent les uns les autres, sans compter l'œil désagréable d'une écriture qui s'apperçoit à-travers la feuille. Il augmenta aussi la largeur de la feuille, qui n'étoit auparavant que d'un pié: les feuilles les plus larges, appellées *macrocolla*, avoient une coudée de largeur; mais l'experience découvrit l'inconvénient, lorsqu'en ôtant de la presse une seule de ces feuilles, un grand nombre de pages se trouverent gâtées; c'est pourquoi le *papier* d'Auguste continua d'être en usage pour les lettres particulieres, & le *papier* livien s'est maintenu dans l'usage où il étoit auparavant; mais le *papier* claudien fut préféré à tous les autres dans l'usage général, parce que, sans avoir les défauts du *papier* auguste, il avoit la solidité du *papier* livien.

On donne le poli au *papier* par le moyen de l'ivoire ou de la coquille; mais les caracteres sont sujets à se détacher. Le *papier* poli boit moins l'encre; mais il a plus d'éclat. Quand le *papier*, dès la premiere opération, n'a pas été trempé avec précaution, il se refuse souvent au trait de celui qui écrit. Ce défaut de soin se fait sentir sous le marteau, & même à l'odeur du *papier*. Lorsqu'il y a des taches, on les découvre à la simple vue; mais quand on a rapporté des morceaux pour boucher les trous, les fautes ou les déchirures; cette o-

pération fait boire le *papier*, & l'on ne s'en apperçoit que dans le moment qu'on écrit. Telle eſt la mauvaiſe foi des ouvriers. Auſſi prend-on la peine de donner une nouvelle façon à ce *papier*.

La colle ordinaire ſe prépare avec la fleur de farine détrempée dans de l'eau bouillante, ſur laquelle on a jetté quelques goutes de vinaigre. Car la colle des menuiſiers & la gomme ſont caſſantes; mais une meilleure préparation eſt celle qui ſe fait avec de la mie de pain levé, détrempé dans de l'eau bouillante, & paſſée par l'étamine; le *papier* devient par ce moyen le plus uni qu'il ſe peut faire & même plus liſſe que la toile de lin. Au reſte cette colle doit être employée un jour après avoir été faite, ni plutôt, ni plus tard; enſuite on bat ce *papier* avec le marteau; on y paſſe une ſeconde fois de la colle, on le remet en preſſe pour le rendre plus liſſe & uni, & on l'étend à coups de marteau. C'eſt ce papier qui donne une ſi longue durée aux ouvrages écrits de la propre main des Gracques, Tibérius & Caïus; je les ai vu chez Pomponius ſecundus, poëte & citoyen du premier mérite, près de deux cens ans après qu'ils avoient été écrits. Nous voyons communément ceux de Ciceron, Auguſte, & de Virgile.

Les ſavans voudroient bien avoir à leur diſpoſition cette bibliotheque de Pomponius ſecundus. Mais que diroit Pline, s'il voyoit, comme nous, des feuilles de *papier* d'Egypte, qui ont mille & douze cens ans d'antiquité?

On a vu dans ce détail de la traduction de Pline que pour les différentes eſpeces de bon *papier* qui ſe fabriquoient en Egypte les lames du *papyrus* trempées dans l'eau du Nil, étoient tiſſues ſur une table ou planche; mais il faut retrancher le mérite de cette eau comme étant du Nil; car toute eau de riviere eût été également bonne pour cette premiere préparation, qui conſiſtoit à détremper les lames du papyrus, & à faciliter l'expreſſion du ſuc qu'elles renfermoient; mais l'ivoire, la coquille, la dent de loup, l'opération du marteau, *&c.* étoient dus à la préparation donnée au *papier* par les marchands de Rome. Pour ce qui eſt de la colle, comme les Egyptiens en connoiſſoient l'uſage, il eſt vraiſſemblable qu'ils l'ont appliqué à celui du *papier*, dont l'emploi étoit également varié & étendu.

Les *papiers* d'Auguſte, de Livie, de Fannius, d'amphithéatre, enfin tous ceux qui portoient les dénominations romaines, étoient conſtamment faits avec le *papyrus* d'Egypte; mais préparés & travaillés de nouveau à Rome. Le plus grand avantage de ces *papiers* ne conſiſtoit que dans la façon dont ils étoient battus, lavés, *&c.* On apperçoit par le récit de Pline, une grande différence dans les grandeurs de chaque feuille, en les comparant au *papier* fabriqué en Egypte; on voit même que les *papiers* travaillés à Rome, ſont de meſures variées; mais en général plus petites. Enfin il ne faut pas douter que la manufacture du papier d'Egypte n'ait été beaucoup perfectionnée en Europe. Caſſiodore fait l'éloge des feuilles de papyrus employées de ſon tems. Il dit qu'elles étoient blanches comme la neige, & compoſées d'un grand nombre de petites pieces, ſans qu'il parût aucune jointure. On avoit perfectionné l'art dont parle Ovide dans le *I. liv.* des triſtes, de polir le papier avec la pierre-ponce.

Mais comme malgré tous ces ſoin, on ne pouvoit éviter que les feuilles de *papier* trop fragiles pour ſe ſoutenir, ne vînſſent à dépérir en peu de tems, ſur-tout quand on les employoit à faire des livres; on s'aviſa de les entremêler de feuilles de parchemin ſur leſquels l'écriture étoit continuée, de ſorte qu'après quatre, cinq, ſix, ou quelquefois ſept feuilles de *papier d'Egypte*, on mettoit deux feuilles de parchemin. On conſerve à l'abbaye de S. Germain des près une partie des épitres de S. Auguſtin, écrites de cette maniere ſur du *papier d'Egypte*, entre-mêlés de feuilles de parchemin. C'eſt un vieux manuſcrit, auquel on donne environ 1100 ans. Les lettres y ſont encore en bon état, & l'encre ſans s'éteindre a conſervé ſa noirceur.

Les Egyptiens faiſoient dans tout le monde un grand commerce de leur *papier*; ce commerce augmenta ſur la fin de la république, & devint encore plus floriſſant ſous le regne d'Auguſte; auſſi comme le débit de ce *papier* étoit prodigieux pour les nations étrangeres, on en manquoit quelquefois à Rome; c'eſt ce qu'on vit arriver du tems de Tibere; comme on ne reçut à Rome qu'une petite quantité de *papier d'Egypte*; cet événement cauſa du tumulte, & le ſénat nomma des commiſſaires, pour en diſtribuer à chacun ſelon ſes beſoins autant que la diſette le permettoit. Plutarque fait voir combien le trafic de ce *papier* étoit grand quand il dit dans ſon traité Colorès: „ Ne faudroit-il pas que le Nil „ manquât de papyrus avant que ces gens-là ceſſaſſent d'é„ crire „? L'empereur Hadrien, dans ſa lettre à Servien conſul, que Vopiſque nous a conſervée, met entre les principaux arts qu'on exerçoit à Alexandrie, celui de faire des feuilles à écrire. C'eſt une ville riche & opulente, dit-il, où perſonne ne vit dans l'oiſiveté. Les uns travaillent en verre, les autres font des feuilles à écrire, d'autres de la toile: on les voit tous vacquer à toutes ſortes de métiers. Il y a là de l'ouvrage pour les goutteux, & pour les aveugles; ceux mêmes qui ont la chiragre ou la goutte aux mains, n'y manquent pas d'exercice. Sous les Antonins ce commerce continua dans la même forme. Apulée dit au commencement de ſes métamorphoſes, qu'il écrit ſur du *papier d'Egypte*, avec une canne du Nil; car c'étoient le Nil & Memphis qui fourniſſoient la plûpart des cannes dont on ſe ſervoit, comme on ſe ſert aujourd'hui de plumes.

Les empereurs ſe ſervoient des feuilles de *papier d'Egypte* pour écrire leurs lettres & leurs mémoires. Domitien, dit Dion, écrivit les noms de ceux qu'il vouloit faire mourir ſur une feuille double de philyre; car, ſelon Hérodien, ces ſortes de feuilles ſimples étoient fort minces. Le commerce de ce *papier* étoit ſi grand vers la fin du iij. ſiecle, que le tyran Firmus s'étant emparé de l'Egypte, ſe vantoit qu'il avoit aſſez de papier & de colle pour nourrir ſon armée; c'étoit apparemment du prix qu'il retireroit de la vente de ce *papier* que Firmus prétendoit être en état de nourrir ſon armée.

S. Jerome nous apprend que l'uſage de ce *papier d'Egypte* étoit toujours le même dans le v. ſiecle où il vivoit: Le *papier* ne vous a pas manqué, dit-il, dans ſa lettre à Chromace, puiſque l'Egypte continue ſon commerce ordinaire. Les impôts ſur le *papier* étant trop grands ſur la fin du même ſiecle, ou au commencement du ſuivant, Théodoric, roi d'Italie, prince modéré & équitable, en déchargea le public. Ce fut ſur cela que Caſſiodore écrivit la 38 lettre de ſon *XI liv.* où il ſemble féliciter toute la terre de la décharge de cet impôt, ſur une marchandiſe ſi néceſſaire à tout le genre humain.

Le vj. ſiecle, ſelon les PP. Monfaucon & Mabillon fournit auſſi des monumens écrits ſur le *papier d'Egypte*. Ils citent une charte appellée *charta plenariæ ſecuritatis* de l'empereur Juſtinien; le P. Mabillon l'a fait imprimer peu de tems avant ſa mort avec la forme des caracteres; ce monument ſingulier eſt à la bibliotheque du roi de France.

Le P. Montfaucon dit auſſi avoir vu, en 1698, à Veniſe dans la bibliotheque du procurateur Julio Juſtiniani trois ou quatre fragmens de *papier d'Egypte*, dont l'écriture étoit du même ſiecle; mais dont on ne pouvoit rien tirer, parce que c'étoit des morceaux rompus où l'on ne trouvoit aucune ſuite. Le P. Mabillon parle dans ſa diplomatique d'un autre manuſcrit, qu'il croit être du même ſiecle, & qui étoit autrefois de la bibliotheque de M. Petau. Mais le P. Montfaucon n'a jamais pu voir ce manuſcrit. Il cite en échange un manuſcrit en *papier d'Egypte* qu'on conſerve à la bibliotheque de S. Ambroiſe de Milan, & qui contient quelques livres des antiquités judaïques de Joſephe en latin. Il donne à ce manuſcrit à-peu-près la même antiquité; mais il l'a trouvé en aſſez mauvais état.

Le même pere dit avoir vu dans la bibliotheque de S. Martin de Tours les reſtes d'un vieux livre grec écrit ſur du *papier d'Egypte*, & qui lui parut être du vij. ſiecle. Ce manuſcrit n'avoit ni accent, ni eſprit.

Il croit encore que l'évangile de S. Marc, qu'on garde dans le tréſor de Veniſe, eſt écrit ſur des feuilles de *papier d'Egypte*, qui lui ont paru cependant beaucoup plus délicates qu'aucune autre. Il penſe que c'eſt le plus ancien de tous les manuſcrits, & qu'on ne haſarde guere en diſant qu'il eſt au plus tard du iv. ſiecle. Ce manuſcrit eſt preſque tout effacé, & ſi pourri, que les feuilles étant toutes collées l'une contre l'autre, on ne peut tenter de tourner un feuillet ſans que tout s'en aille en pieces; enfin, ajoute-t-il, on n'y ſauroit lire deux mots de ſuite.

On ſe ſervoit, ſelon le même pere, en France, en Italie, & dans d'autres pays de l'Europe, du *papier d'Egypte* pour des lettres ou des actes publics. Il en reſte encore, dit-il, un aſſez grand nombre dans les abbayes & dans les archives des égliſes, comme à S. Denis, à Corbie, à l'abbaye de Graſſe, & en d'autres endroits.

Il eſt vraiſſemblable que l'invention du *papier* de coton, dont nous parlerons ſéparement, a fait tomber l'uſage du *papier d'Egypte*; mais c'eſt une grande queſtion de ſavoir dans quel tems on a ceſſé de faire le *papier égyptien*: car à préſent la *papyrotechnia ægyptiaca*, la manu-

manufacture du *papier égyptien* est mise au nombre des arts qui sont perdus. Eustathius le savant commentateur d'Homere, assure que même de son tems; savoir, en 1170, il n'étoit plus en usage. Le P. Mabillon soutient à la vérité que l'usage en a duré jusqu'au xj. siecle après J. C. & cite un certain Fredegaire, moine, poëte du x. siecle, qui en parle comme d'une chose qui subsistoit le siecle d'auparavant, c'est-à-dire, dans le ix. siecle; mais le même P. Mabillon s'efforce de prouver que l'usage en a duré plus long-tems par plusieurs bulles des papes, écrites sur le *papyrus* dans le xj. siecle. *Voyez* Mabillon de *re diplomat. lib. I. ch. viij.*

Cependant le comte Maffei soutient dans son *istor. diplomat. l. II. bibl. ital. t. II. p.* 251. avec plus de probabilité, que le *papyrus* n'étoit déja plus en usage avant le v. siecle: il ne regarde point comme authentique les mémoires écrits sur ce *papier*, & datés postérieurement à ce tems. Les bulles des papes citées par le P. Mabillon paroissent à ce savant avoir été écrites sur le *papier* de coton; mais les observations que nous faisons ne se rapportent qu'à l'usage général & public du *papier d'Egypte*; car il ne seroit pas étonnant que quelques particuliers eussent continué de l'employer quelques centaines d'années après qu'on avoit cessé de s'en servir communément.

Le même savant italien est dans la persuasion que l'évangile de S. Marc, qu'on conserve à Venise, est écrit sur du papier de coton; & qu'au contraire, le Josephe de la bibliotheque de S. Ambroise de Milan lui paroît au premier coup d'œil écrit sur du *papier égyptien*.

Voilà les principales observations des savans en ce genre. Il n'est guere possible aujourd'hui d'ajouter quelque chose de nouveau sur le *papier d'Egypte*, à ce qu'en ont dit parmi les anciens Pline, *liv. XIII.* Théophraste, *l. IV. ch. ix.* & parmi les modernes Guilandinus, Scaliger, Saumaise, Kirchmayer, Nigrisoli, le P. Hardouin dans son *édit.* de Pline, le P. Mabillon dans son ouvrage *de re diplomaticâ*; dom Montfaucon dans sa *palæograph.* & dans le *recueil de littérature*, l'illustre Maffei dans son *istor. diplom.* & dernierement M. le comte de Caylus, dans les *mém. de l'acad. des Inscript. t. XXVI.*

Guillardini (Melch.) *Papyrus*, h. e. *commentarius in tria C. Plinii majoris de papyro capita*, *scilicet*, *lib. XIII. ch. xj. xij. xiij.* Ce traité vit d'abord le jour à Venise en 1572, *in* 4°. & ensuite à Amberg, en 1613 *in*-4°. par les soins de Salmuth. C'est le plus savant commentaire qui ait été publié sur cette partie de l'ouvrage de Pline, & on n'en a point encore de meilleur sur aucun autre livre du grand naturaliste de Rome. Guillardin en a restitué très-heureusement plusieurs passages, & par ses propres lumieres, & par l'autorité des anciens auteurs grecs & romains. Il s'est sans doute trompé quelquefois; mais il a réussi très-souvent dans ses restitutions. Il parle de ce qu'il a vu; il a fait ses observations dans le pays même, où il a examiné la plante dont il s'agit; c'est grand dommage qu'après son examen, il n'en ait pas donné de figure, & même qu'il ne l'ait pas décrite, il eût levé par-là tous les doutes des botanistes modernes.

Scaligeri (*Joseph-Just.*) *animadversiones in Melch. Guillardini comment. de papyro*. Les animadversions de Scaliger ont paru pour la premiere fois dans les *lectiones bibliothecariæ memorabiles Rudolphi Capelli*, à Hambourg en 1682. Elles distillent le fiel, la violence & la dureté mais elles n'ont pu faire tomber un ouvrage très-estimable par les recherches & l'érudition qui s'y trouvent. Enfin, le savant & ingénieux Maffei a vangé Guillardinus de la plûpart des critiques de Scaliger, de Vossius, & du P. Hardouin.

Saumaise est très-bon à lire au sujet du *papier égyptien*, dans son commentaire sur la vie de Firmus par Vopiscus, un des historiens qu'on met au nombre des *historiæ augustæ scriptores*.

Kirchmayeri (*M. Seb.*) *dissertatio philologica de papyro veterum*, *Witteberga* 1666. *in*-4°. c'est un simple extrait de Guillardin, où l'auteur auroit dû mettre plus de méthode & de goût.

La dissertation de Nigrisoli *de chartâ veterum ejusque usu*, est insérée, comme je l'ai dit ailleurs, dans la galerie de Minerva.

Mais le mémoire curieux de M. le comte de Caylus sur le *papyrus d'Egypte* a répandu des lumieres sur une chose que le tems rendoit déja fort obscure, & à l'intelligence de laquelle on ne peut mieux arriver, que par la connoissance de la pratique de l'art. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PAPIER DE COTON, (*Arts.*) On croit que c'est l'invention du *papier de coton*, qu'on appelle *charta bombycina*, qui a fait tomber le *papyrus* d'Egypte en Grece. Ce *papier* est incomparablement meilleur, plus propre à écrire, & se conserve bien plus long-tems. On ne sauroit dire précisément quand on s'est avisé d'en faire de cette matiere. Le pere Montfaucon prouve, par des autorités assez claires, que le *papier de coton*, étoit en usage en 1100.

Ce *papier* s'appelle en grec χάρτας βομβύκινος, ou βαμβάκινος, ce qui signifie *papier de coton*. Quoique βόμβυξ se prenne dans les auteurs pour de la *soie*, il se prend aussi, sur tout dans les bas tems, pour le coton, aussi-bien que βάμβαξ. De-là vient que les Italiens appellent encore aujourd'hui le coton, *bambacio*.

Ce fut au neuvieme siecle ou environ que l'on commença dans l'empire d'orient à en faire du *papier*: en voici les preuves. Il y a plusieurs manuscrits grecs, tant en parchemin ou vélin, qu'en *papier de coton*, qui portent la date de l'année où ils ont été écrits; mais la plûpart sont sans date. Sur les manuscrits datés on juge plus sûrement, par la comparaison des écritures, de l'âge de ceux qui ne le sont pas. Le plus ancien manuscrit de *papier de coton*, que le pere Montfaucon ait vû avec la date, est celui du roi, numéroté 2889, qui fut écrit en 1050, un autre de la bibliotheque de l'empereur, qui porte aussi sa date, est de l'année 1095. Mais comme les manuscrits sans date sont incomparablement plus nombreux que ceux qui sont datés, ce pere s'est encore exercé sur ceux-là; & par la comparaison des écritures, il croit en avoir découvert quelques-uns du dixieme siecle, entr'autres un de la bibliotheque du roi, coté 2436. Si l'on faisoit la même recherche dans toutes les bibliotheques, tant de l'orient que de l'occident, on en trouveroit apparemment d'autres, environ du même tems.

Il juge donc que ce *papier bombycien* ou de *coton*, peut avoir été inventé sur la fin du neuvieme siecle ou au commencement du dixieme. A la fin du onzieme & au commencement du douzieme, l'usage en étoit répandu dans tout l'empire d'orient, & même dans la Sicile. Roger, roi de Sicile, dit dans un diplome écrit en 1145 rapporté par Rocchus Pirrhus, qu'il avoit renouvellé sur du parchemin une charte qui avoit été écrite sur du papier de coton, *in chartâ cuttuneâ*, l'an 1102, & une autre qui étoit datée de l'an 1112. Environ le même tems, l'impératrice Irene, femme d'Alexis Comnene, dit dans sa regle faite pour des religieuses, qu'elle avoit fondées à Constantinople, qu'elle leur laisse trois exemplaires de la regle, deux en parchemin, & un en *papier de coton*. Depuis ce tems-là, ce *papier* fut encore plus en usage dans tout l'empire de Constantinople. On compte aujourd'hui par centaines les manuscrits grecs de *papier bombycien*, qui se trouvent dans les bibliotheques curieuses.

Cette découverte fut fort avantageuse dans un tems où il paroît qu'il y avoit grande disette de parchemin; & c'est en même tems ce qui nous a fait perdre plusieurs anciens auteurs: voici comment. Depuis le douzieme siecle, les Grecs plongés dans l'ignorance, s'aviserent de racler les écritures des anciens manuscrits en parchemin, & d'en ôter autant qu'ils pouvoient toutes les traces, pour y écrire des livres d'église: c'est ainsi qu'au grand préjudice de la république des Lettres, les Polybes, les Dions, les Diodore de Sicile, & d'autres auteurs que nous n'avons plus, furent métamorphosés en triodions, en pentécostaires, en homélies, & en d'autres livres d'eglise. Après une exacte recherche, faite par le pere Montfaucon, il assure que parmi les livres écrits sur du parchemin depuis le douzieme siecle, il en avoit plus trouvé dont on avoit raclé l'ancienne écriture que d'autres; mais que comme tous les copistes n'étoient pas également habiles à effacer ainsi ces premiers auteurs, il s'en trouvoit quelques-uns où l'on pouvoit lire au-moins une partie de ce qu'on avoit voulu raturer.

Ce fut donc l'invention de ce *papier de coton* qui fit tomber en orient le *papier* d'Egypte. S'il en faut croire Eustathe qui écrivoit vers la fin du douzieme siecle, l'usage de ces feuilles du papier d'Egypte, qu'il appelle ξυλοχάρτια, avoit cessé peu de tems avant qu'il écrivît, ὡς ἡ τέχνη ἄρτι ἀπολώλει. Il ne faut pas croire cependant que le *papier de coton* ait d'abord détruit l'usage de celui d'Egypte. Ces sortes de choses nouvellement inventées, ne s'établissent ordinairement que peu-à-peu.

Le savant grec, qui fit du tems de Henri II. un catalogue des manuscrits grecs de la bibliotheque du roi, appelle toujours le papier bombycien ou de coton, *charta damascena*, le papier de Damas; seroit-ce parce qu'il y avoit en cette ville quelque célebre manufacture de *papier de coton*? quoi qu'il en soit, *voyez* Montfaucon, *palæo-*

palæograph. græc. lib. I. c. ij. lib. IV. c. vj. &c. Maffei, *hiſtor. diplomat. lib. II.* ou *biblioth. italiq. tom. II.* (*D. J.*)

PAPIER D'ÉCORCE, (*Arts.*) Ce *papier* des anciens improprement ainſi nommé, étoit fait du *liber*, ou de la pellicule blanche la plus intérieure qui eſt renfermée entre l'écorce & le bois de différens arbres, comme l'érable, le plane, le hêtre & l'orme; mais ſur-tout le tilleul, φιλύρα, dont on ſe ſervoit le plus communément à ce deſſein. Les anciens écrivoient des livres ſur cette pellicule après l'avoir enlevée, battue & ſechée; on prétend qu'il exiſte encore quelques-uns de ces livres. Il faut conſulter Pline, *hiſt. natur. lib. XIII. c. xj.* Harduinus, *not. ad eund.* Suid. *lex. in vox* φιλύρα; Iſid. *orig. l. VI. c. xiij.* Alex. ab Alexand. *l. II. c. xxx.* Salmuth, *ad Panciroll. l. II. t. XIII. p. 252. ſeq.*

Les PP. Mabillon & Montfaucon parlent ſouvent des manuſcrits & diplomes écrits ſur écorce, & font une diſtinction bien poſitive entre le *papyrus* dont les Egyptiens ſe ſervoient, & le *liber* ou écorce qui étoit en uſage dans d'autres pays: ces deux eſpeces différoient en ce que le *papier d'écorce* étoit plus épais & plus fragile que le *papyrus*, & en même tems plus ſujet à ſe fendre & à ſe caſſer, au moyen de quoi l'écriture s'écailloit quelquefois; c'eſt ce qui eſt arrivé à un manuſcrit ſur écorce qui eſt à l'abbaye ſaint Germain, où le fond du *papier* eſt reſté, mais la ſurface extérieure ſur laquelle les lettres ont été tracées, eſt enlevée en beaucoup d'endroits. *Voyez* Montfaucon, *palæogr. græc. l. I. c. ij. p.* 19. Mabillon, *de re diplom. l. I. c. viij.* Reimm. *idea ſyſt. antiq. litter. p.* 311.

Mais le ſavant Maffei combat tout le ſyſtème des manuſcrits & des chartes écrites ſur l'écorce, comme une erreur populaire; & ſoutient que les anciens n'ont jamais écrit de diplomes ſur l'écorce; que la diſtinction que l'on fait des *papiers* faits de *papyrus* & d'écorce eſt ſans aucun fondement; qu'on ne ſe ſervoit d'écorce de tilleul que pour faire des tablettes, pour les *dypticha* ou porte-feuilles & tablettes de poches, ſur leſquelles on écrivoit des deux côtés comme cela ſe fait parmi nous; avantage qu'on n'avoit pas avec le *papier* égyptien à cauſe de ſa fineſſe. *Chambers.* (*D. J.*)

PAPIER DE LA CHINE, (*Arts.*) De tous les peuples de la terre, celui chez qui le *papier* paroît être le plus ancien, ce ſont les Chinois; ils en ont de tems immémorial & de très-beau; ils en ont d'une grandeur à laquelle toute l'induſtrie des ouvriers européens n'a pû encore atteindre. Leur beau *papier* a auſſi cet avantage, qu'il eſt plus doux & plus uni que celui d'Europe. Le pinceau dont les Chinois ſe ſervent pour écrire, ne pourroit couler facilement ſur un fond un peu raboteux, & y fixer certains traits délicats. Ils ont de tant d'eſpeces de *papier*, que nous en connoiſſons en Europe plus de quarante, toutes curieuſes par des circonſtances particulieres. Enfin, ils en ont de toutes ſortes de matieres; les uns ſont faits de pellicules internes ou d'écorce d'arbre, principalement de ceux qui ont beaucoup de ſeve, comme le mûrier & l'orme, mais particulierement le bambou & l'arbre de coton. A la vérité chaque province a ſon *papier* particulier; celui de Se-Chwen eſt fait de chanvre; celui de Fo-Kien eſt fait de jeune bambou; celui dont on ſe ſert dans les provinces ſeptentrionales eſt fait de l'écorce du mûrier; celui de la province de Che-Kiang, de paille de blé ou de riz; celui de la province de Kiang-Nam, d'une peau qu'on trouve dans les coques de vers à ſoie; enfin, dans la province de Hu-Quang, l'arbre chu ou ko-chu fournit la principale matiere dont on fait le *papier*.

La maniere de fabriquer le *papier* des diverſes écorces d'arbres, eſt la même que celle du bambou, qui eſt une eſpece de canne ou roſeau, creux & diviſé par des nœuds, mais beaucoup plus large, plus uni, plus dur, & plus fort que toutes les autres ſortes de roſeaux.

Pour faire le *papier* de bambou, on prend ordinairement la ſeconde pellicule de l'écorce qui eſt tendre & blanche, on la bat dans de l'eau claire juſqu'à ce qu'elle ſoit réduite en pâte, que l'on met dans des moules ou formes très-larges, de ſorte que cela fait des feuilles longues de dix ou douze piés. On le perfectionne en le trempant feuille par feuille dans de l'eau d'alun, qui leur tient lieu de la colle dont nous nous ſervons, & qui non-ſeulement empêche le *papier* de boire l'encre; mais de plus lui donne ce luſtre qui le fait paroître, au premier coup d'œil, argenté, ou du-moins verni.

Le *papier* qu'on fait de la ſorte eſt blanc, doux & ſerré, ſans qu'il y ait la moindre inégalité qui puiſſe arrêter le mouvement du pinceau, ni occaſionner le rebrouſſement d'aucun des poils qui le compoſent. Cependant quand il eſt fait d'écorce d'arbres, il ſe caſſe plus facilement que le *papier* d'Europe; joignez à cela qu'il eſt plus ſujet à prendre l'humidité; que la pouſſiere s'y attache, & que les vers s'y mettent en peu de tems. Pour obvier à ce dernier inconvénient, on eſt obligé de battre ſouvent les livres, & de les expoſer au ſoleil. Outre cela, ſa grande fineſſe le rendant ſujet à s'uſer, les Chinois ſe trouvent ſouvent dans la néceſſité de renouveller leurs livres en les faiſant réimprimer ſouvent. *Voyez* le Comte, *nouv. mém. ſur la Chine*; Kuſt. *bibl. nov. lib. an.* 1697, *lettr. édif. & cur. tom. XIX.*

Il eſt bon de remarquer que le *papier* de bambou n'eſt ni le meilleur, ni le plus uſité à la Chine. Par rapport à la qualité, il cede la primauté au *papier* fait de l'arbriſſeau qui porte le coton, qui eſt le plus blanc & le plus fin, & en même tems le moins ſujet aux inconvéniens dont nous venons de parler, car il ſe conſerve auſſi-bien, & dure auſſi long-tems que le *papier* d'Europe. Le docteur Grew croit qu'on trouveroit en Angleterre beaucoup de plantes qui renferment un duvet, lequel très-probablement feroit du *papier* auſſi fin que celui que les Chinois font avec le coton: ce diſcours fait voir que Grew s'eſt imaginé mal-à-propos que le *papier* chinois eſt fait non pas de l'écorce de l'arbriſſeau de coton, mais du duvet ou du coton même. *Voyez* Grew, *muſ. reg. ſoc. part. II.*

Le *papier* dont on ſe ſert le plus communément à la Chine, eſt celui que l'on fait d'un arbre appellé *chu-ku* ou *ku-chu*, que le pere Duhalde compare tantôt au mûrier, tantôt au figuier, tantôt au ſycomore, & enfin pour augmenter l'embarras, d'autres fois au fraiſier, enſorte que nous connoiſſons moins cet arbre que s'il n'en avoit rien dit du tout: cette façon d'écrire eſt familiere à cet auteur, qui eſt ſouvent d'une ſéchereſſe extraordinaire au milieu de la plus grande prolixité, & qui n'eſt jamais plus diffus & moins méthodique, que quand il ſe propoſe de mettre de l'exactitude & de l'ordre dans ſes écrits. Mais, pour revenir au ku chu, voici la maniere de le préparer pour en faire le *papier*: on ratiſſe d'abord légérement l'écorce extérieure de cet arbre, qui eſt verdâtre, enſuite on en leve la peau intérieure en longs filets minces, qu'on fait blanchir à l'eau & au ſoleil, après quoi on la prépare de la même maniere que le bambou.

Il ne faut pas oublier d'obſerver que dans les autres arbres, ce n'eſt que l'intérieur de l'écorce qui ſert à faire le *papier*; mais le bambou, auſſi-bien que l'arbre de coton, ont cela de particulier que non-ſeulement on emploie leur écorce, mais même toute leur ſubſtance, par le moyen des préparations ſuivantes.

Outre les bois des plus larges bambous, on choiſit les rejettons d'une année, qui ſont à-peu-près de la groſſeur du gras de la jambe d'un homme; on les dépouille de leur premiere écorce verte, & on les fend en petites baguettes de ſix ou ſept piés de long; on trempe ces baguettes ainſi fendues, dans un réſervoir d'eau bourbeuſe, juſqu'à ce qu'elles ſoient corrompues & attendries à force d'avoir trempé. Au bout de quinze jours on les retire, on les lave dans de l'eau nette, on les étend dans un grand foſſé ſec, & on les couvre de chaux pendant quelques jours. On les retire enſuite, & après les avoir lavé une ſeconde fois, on les partage en filamens, qu'on expoſe au ſoleil pour les ſécher & les blanchir. Alors on les jette dans de grandes chaudieres, où on les fait bouillir tout-à-fait; enfin on les réduit en une pâte liquide par l'action de pluſieurs grands marteaux.

Enſuite on prend quelques rejettons d'une plante nommée *koteng*, on les trempe quatre ou cinq jours dans l'eau juſqu'à ce qu'ils ſoient en une eſpece de ſuc onctueux & gluant, qu'on mêle avec la pâte dont on veut faire le *papier*, à-peu-près de la même maniere que les Peintres délayent leurs couleurs, ayant bien ſoin de n'en mettre ni trop, ni trop peu, parce que la bonté du *papier* en dépend.

Quand on a mêlé le jus du koteng avec le bambou, broyé & battu le tout, juſqu'à ce qu'il paroiſſe ſemblable à de l'eau épaiſſe & viſqueuſe, on jette le tout dans un grand réſervoir, fait de quatre murs élevés juſqu'à hauteur d'appui, & dont les côtés & le fond ſont ſi bien cimentés, que la liqueur ne peut pas en ſortir, ni s'imbiber dedans.

Enſuite les ouvriers étant placés aux côtés du réſervoir, ils trempent dedans leurs moules, & enlevent la ſuperficie de la liqueur qui dans l'inſtant devient *papier*, parce que le jus gluant & viſqueux du koteng lie les parties, & rend le *papier* compact, doux & luiſant, qualité que le *papier* européen n'a pas ſi-tôt qu'il eſt fait.

Pour

Pour rendre les feuilles fermes, & les mettre en état de ſupporter l'encre, on les trempe dans de l'eau d'alun: cette opération s'appelle *faner*, du mot chinois *fan* qui ſignifie *alun*. Voici quelle en eſt la préparation.

On met dans différentes écuelles pleines d'eau, ſix onces de colle de poiſſon, coupée bien menue; on les fait bouillir en les remuant de tems en tems pour empêcher qu'il ne s'y forme des grumeaux: quand le tout eſt converti en une ſubſtance liquide, on y jette trois quarterons d'alun calciné, que l'on mêle & qu'on incorpore avec.

On verſe enſuite cette compoſition dans un grand baſſin, à-travers lequel eſt attaché un petit bâton rond: alors on ſerre l'extrémité de chaque feuille avec un bâton fendu d'un bout à l'autre, & dans cet état on trempe la feuille, en la tirant promptement auſſi-tôt qu'elle eſt humectée, & la gliſſant par-deſſus le petit bâton rond; quand toute la feuille a paſſé à-travers la liqueur, le long bâton qui tient la feuille par l'extrémité, eſt attaché dans un trou à la muraille, & la feuille ſuſpendue pour ſécher.

A l'égard du moule avec lequel on fait la feuille, c'eſt une forme inventée de façon qu'on peut la hauſſer & baiſſer à volonté; le fond n'en eſt pas fait de fil de laiton comme les nôtres, mais de petits filets menus de bambou, paſſés de diſtance en diſtance, à-travers des trous pratiqués dans une plaque d'acier; ce qui les rend auſſi fins que s'ils étoient de laiton. On les fait enſuite bouillir dans l'huile, juſqu'à ce qu'ils en ſoient imprégnés, afin que le moule entre plus légérement dans l'eau, & n'enfonce pas plus avant qu'il ne faut pour prendre de la matiere ſuffiſamment pour une feuille.

Pour faire des feuilles d'une grandeur conſidérable, ils ont ſoin d'avoir un réſervoir & un moule proportionnés. Ce moule eſt ſoutenu par des cordons qui gliſſent ſur une poulie. Au moment que le moule eſt élevé, les ouvriers placés à côté du réſervoir ſont prêts à en ôter la feuille, travaillant enſemble, & chacun ayant ſes fonctions réglées. Pour ſécher les feuilles qui ſont tirées du moule, ils ont une muraille creuſée, dont les côtés ſont bien blanchis; à une côté de ce mur eſt une ouverture par où, au moyen d'un tuyau, ſe communique la chaleur d'un fourneau qui eſt auprès; & à l'extrémité oppoſée, eſt un petit vent qui chaſſe la fumée. Avec le ſecours de cette eſpece d'étuve, ils ſéchent leur *papier*, preſque auſſi vîte qu'ils le font.

La maniere d'argente le *papier*, eſt un autre ſecret qu'ont les Chinois, dont la pratique eſt de peu de frais, & pour laquelle ils ne ſe ſervent pas d'argent, mais ils prennent deux ſcrupules de glu faite de cuir de bœuf, un ſcrupule d'alun, & une pinte d'eau claire; ils mettent le tout ſur un feu lent, juſqu'à ce que l'eau ſoit conſumée, c'eſt-à-dire, qu'il n'en ſorte plus d'exhalaiſons: alors ils étendent quelques feuilles de *papier* ſur une table bien unie, & appliquent deſſus avec un pinceau deux ou trois couches de cette glue; enſuite ils prennent une poudre faite d'une certaine quantité de talc bouilli, & mêlé avec le tiers de cette quantité d'alun: ces deux drogues ſont broyées enſemble, paſſées au tamis, & miſes ſur le feu dans de l'eau où on les fait bouillir derechef, enſuite on les fait ſécher au ſoleil, & enfin on les broie. Cette poudre étant paſſée par un tamis fin, on l'étend également ſur les feuilles de *papier* préparées comme devant; enſuite on les étend à l'ombre pour les faire ſécher: cela fait, on les remet encore ſur la table, & on les liſſe proprement avec un morceau de coton net, pour enlever le ſuperflu du talc, qui ſert une ſeconde fois au même uſage; avec cette poudre délayée dans l'eau, & mêlée avec le glu & l'alun, ils tracent toutes ſortes de figures de fantaiſie ſur le *papier*. *Voyez le* P. Duhalde, *deſcript. de la Chine*, *tom. I.*

Anciennement les Chinois écrivoient avec un pinceau de fer ſur des tablettes de bambou; enſuite ils ſe ſervirent du pinceau pour écrire ſur du ſatin; enfin ſous la dynaſtie des Hans, ils trouverent l'invention du *papier* 160 ans environ avant Jeſus-Chriſt, ſuivant le P. Martini. Cette invention ſe perfectionna inſenſiblement, & leur procura différentes ſortes de *papier*.

En général le meilleur dont on ſe ſert pour écrire, ne peut guere ſe conſerver long-tems dans les provinces du ſud, & même nos livres d'Europe, ſelon le P. Parennin, ne tiennent guere à Canton contre la pourriture, les vers, & les fourmis blanches, qui dans quelques nuits en dévorent juſqu'aux couvertures: mais le même pere aſſure que dans les parties du nord, ſur-tout dans la province de Pékin, le *papier* quoique mince, ſe conſerve très-long-tems.

Les Coréens eurent bien-tôt connoiſſance de la fabrique du *papier* des Chinois, & ils réuſſirent à le fabriquer d'une maniere plus ſolide & plus durable; car leur *papier* paſſe pour être auſſi fort que de la toile, on écrit deſſus avec le pinceau chinois. Si l'on vouloit uſer des plumes d'Europe, il faudroit auparavant y paſſer de l'eau d'alun, ſans quoi l'écriture ſeroit baveuſe.

C'eſt en partie de ce *papier* que les Coréens paient leurs tributs à l'empereur; ils en fourniſſent chaque année le palais; ils en apportent en même tems une grande quantité qu'ils vendent aux particuliers; ceux-ci ne l'achetent pas pour écrire, mais pour faire les chaſſis de leurs fenêtres, parce qu'il réſiſte mieux au vent & à la pluie que le leur. Ils huilent ce *papier*, & en font de groſſes enveloppes. Il eſt auſſi d'uſage pour les Tailleurs d'habits; ils le manient, & le froiſſent entre leurs mains, juſqu'à ce qu'il ſoit auſſi maniable & auſſi doux que la toile la plus fine, & ils s'en ſervent en guiſe de coton pour fourrer les habits. Il eſt même meilleur que le coton, lequel, lorſqu'il n'eſt pas bien piqué, ſe ramaſſe, & ſe met en une eſpece de peloton. (*D. J.*)

Papier du Japon, (*Arts.*) Le *papier* eſt fait au Japon de l'écorce du *morus papifera ſativa*, ou véritable arbre à *papier*, de la maniere ſuivante, ſelon Kæmpfer à qui ſeul on en doit la connoiſſance.

Chaque année, après la chûte des feuilles qui arrive au dixieme mois des Japonnois, ce qui répond communément à notre mois de Décembre, les jeunes rejettons qui ſont fort gros, ſont coupés de la longueur de trois piés au-moins, & joints enſemble en paquets, pour être enſuite bouillis dans de l'eau avec des cendres. S'ils ſéchent avant qu'ils bouillent, on les laiſſe tremper vingt-quatre heures durant dans l'eau commune, & enſuite on les fait bouillir: ces paquets ou fagots ſont liés fortement enſemble, & mis debout dans une grande chaudiere qui doit être bien couverte: on les fait bouillir, juſqu'à ce que l'écorce ſe retire ſi fort, qu'elle laiſſe voir à nud un bon demi-pouce du bois à l'extrémité: lorſque les bâtons ont bouilli ſuffiſamment, on les tire de l'eau, & on les expoſe à l'air, juſqu'à ce qu'ils ſe refroidiſſent; alors on les fend ſur la longueur pour en tirer l'écorce, & l'on jette le bois comme inutile.

L'écorce ſéchée eſt la matiere dont enſuite on doit faire le *papier*; en lui donnant une autre préparation qui conſiſte à la nettoyer de nouveau, & à trier la bonne de la mauvaiſe: pour cet effet, on la fait tremper dans l'eau pendant trois ou quatre heures; étant ainſi ramollie, la peau noirâtre eſt raclée avec la ſurface verte qui reſte, ce qui ſe fait avec un couteau qu'ils appellent *kaadſi kuſaggi*, c'eſt-à-dire, le *raſoir de kaadſi*, qui eſt le nom de l'arbre; en même tems auſſi l'écorce forte qui eſt d'une année de crûe, eſt ſéparée de la mince qui a couvert les jeunes branches. Les premieres donnent le meilleur *papier* & le plus blanc; les dernieres produiſent un *papier* noirâtre d'une bonté paſſable; s'il y a de l'écorce de plus d'une année mêlée avec le reſte, on la trie de même, & on la met à part, parce qu'elle rend le *papier* le plus groſſier & le plus mauvais de tous: tout ce qu'il y a de groſſier, les parties noueuſes, & ce qui paroît défectueux & d'une vilaine couleur, eſt trié en même tems pour être gardé avec l'autre matiere groſſiere.

Après que l'écorce a été ſuffiſamment nettoyée, préparée & rangée, ſelon ſes différens degrés de bonté, on doit la faire bouillir dans une leſſive claire: dès qu'elle vient à bouillir & tout le tems qu'elle eſt ſur le feu, on eſt perpétuellement à la remuer avec un gros roſeau, & l'on verſe de tems en tems autant de leſſive claire qu'il en faut pour abattre l'évaporation qui ſe fait, & pour ſuppléer à ce qui ſe perd par-là: cela doit continuer à bouillir, juſqu'à ce que la matiere devienne ſi mince, qu'étant touchée légérement du bout du doigt, elle ſe diſſolve & ſe ſépare en maniere de bourre & comme un amas de fibres. La leſſive claire eſt faite d'une eſpece de cendres, en la maniere ſuivante: on met deux pieces de bois en croix ſur une cuve; on les couvre de paille, ſur quoi ils mettent des cendres mouillées, ils y verſent de l'eau bouillante, qui à meſure qu'elle paſſe au-travers de la paille, pour tomber dans la cuve, s'imbibe des particulines ſalines des cendres, & fait ce qu'ils appellent *leſſive claire*.

Après que l'écorce a bouilli de la maniere qu'on vient de dire, on la lave; c'eſt une affaire qui n'eſt pas d'une petite conſéquence en faiſant du papier, & doit être ménagée avec beaucoup de prudence & d'attention. Si l'écorce n'a pas été aſſez lavée, le papier ſera fort à la vérité, & aura du corps, mais il ſera groſſier & de peu de valeur; ſi au contraire on l'a lavé trop long-tems, elle donnera du *papier* plus blanc, mais plus ſujet à boire, & mal propre pour écrire: ainſi cet article de la manufacture doit être conduit avec beaucoup de ſoin & de jugement, pour tâcher d'éviter les deux extrémités que

nous

nous venons de marquer. On lave dans la riviere, & l'on met l'écorce dans une eſpece de van ou de crible au-travers duquel l'eau coule, & on la remue continuellement avec les mains & les bras juſqu'à ce qu'elle ſoit délayée à la conſiſtance d'une laine, ou d'un duvet doux & délicat. On la lave encore une fois pour faire le *papier* le plus fin: mais l'écorce eſt miſe dans un linge au lieu d'un crible, à cauſe que plus on lave, plus l'écorce eſt diviſée, & ſeroit enfin réduite en des parties ſi menues qu'elles paſſeroient au-travers des trous du crible & ſe diſſiperoient. On a ſoin dans le même tems d'ôter les nœuds ou la bourre, & les autres parties hétérogenes groſſieres & inutiles, que l'on met à part avec l'écorce la plus groſſiere pour le mauvais papier. L'écorce étant ſuffiſamment & entierement lavée, eſt poſée ſur une table de bois uni & épais pour être battue avec des bâtons du bois dur kuſnoki, ce qui eſt fait ordinairement par deux ou trois perſonnes juſqu'à ce qu'on l'ait rendu auſſi fine qu'il le faut: elle devient avec cela ſi déliée qu'elle reſſemble à du *papier* qui, à force de tremper dans l'eau, eſt réduit comme en bouillie, & n'a quaſi plus de conſiſtance.

L'écorce ainſi préparée eſt miſe dans une cuve étroite avec l'infuſion glaireuſe & gluante du ris, & celle de la racine oreni qui eſt auſſi fort glaireuſe & gluante. Ces trois choſes miſes enſemble doivent être remuées avec un roſeau propre & délié juſqu'à ce qu'elles ſoient parfaitement mêlées, & qu'elles forment une ſubſtance liquide de la même conſiſtance; cela ſe fait mieux dans une cuve étroite, mais enſuite cette compoſition eſt miſe dans une cuve plus grande, qu'ils appellent en leur langage *fune*: elle ne reſſemble pas mal à celle dont on ſe ſert dans nos manufactures de *papier*. On tire de cette cuve les feuilles une à une dans leurs moules qu'on fait de jonc, au lieu de fil d'archal, on les appelle *miis*.

Il ne reſte plus qu'à les faire ſécher à propos: pour cet effet, on met les feuilles en piles ſur une table couverte d'une double natte, & l'on met une petite piece de roſeau, qu'ils appellent *kamakura*, c'eſt-à-dire couſſin entre chaque feuille; cette piece qui avance un peu ſert enſuite à ſoulever les feuilles, & à les tirer une à une; chaque pile eſt couverte d'une planche ou d'un ais mince de la grandeur & de la figure des feuilles de *papier*, ſur laquelle on met des poids légers au commencement, de peur que les feuilles encore humides & fraîches ne ſe preſſent ſi fort l'une contre l'autre, qu'elles faſſent une ſeule maſſe; on ſurcharge donc la planche par degrés, & l'on met des poids plus peſans pour preſſer & exprimer toute l'eau; le jour ſuivant, on ôte les poids: les feuilles ſont alors levées une à une avec le petit bâton kamakura, dont on vient de parler; & avec la paume de la main, on les jette ſur des planches longues & raboteuſes, faites exprès pour cela, les feuilles s'y tiennent aiſément, à cauſe d'un peu d'humidité qui leur reſte encore après cette préparation, elles ſont expoſées au ſoleil; & lorſqu'elles ſont entierement ſeches, on les prend pour les mettre en monceaux, on les rogne tout-autour, & on les garde pour s'en ſervir ou pour les vendre.

J'ai dit que l'infuſion de ris, avec un léger frottement, eſt néceſſaire pour cet ouvrage, à cauſe de ſa couleur blanche, & d'une certaine graiſſe viſqueuſe qui donne au *papier* une bonne conſiſtance & une blancheur agréable. La ſimple infuſion de la fleur de ris n'auroit pas le même effet, à cauſe qu'elle manque de cette viſcoſité qui eſt une qualité fort néceſſaire. L'infuſion, dont je parle, ſe fait dans un pot de terre non verniſſé, où les grains de ris ſont trempés dans l'eau; enſuite le pot eſt agité doucement d'abord, mais plus fortement par degrés: à la fin, on y verſe de l'eau fraîche, & le tout eſt paſſé au-travers d'un linge; ce qui demeure, doit être remis dans le pot, & ſubir la même opération en y mettant de l'eau fraîche; & cela eſt répété tant qu'il reſte quelque viſcoſité dans le ris. Le ris du Japon eſt le plus excellent pour cela, étant le plus gras & le plus gros qui croiſſe en Aſie.

L'infuſion de la racine oreni ſe fait de la maniere ſuivante: la racine pilée ou coupée en petits morceaux eſt miſe dans de l'eau fraîche; elle devient glaireuſe dans la nuit, & propre à l'uſage deſtiné après qu'on l'a paſſée au-travers d'un linge. Les différentes ſaiſons de l'année demandent une quantité différente de cette infuſion mêlée avec le reſte. Ils diſent que tout l'art dépend entierement de cela; en été, lorſque la chaleur de l'air diſſout cette colle & la rend plus fluide, il en faut davantage, & moins à proportion en hiver & dans le tems froid. Une trop grande quantité de cette infuſion mêlée avec les autres ingrédiens rendroit le *papier* plus mince à proportion, & trop peu au contraire le rendroit épais, inégal & ſec. Une quantité médiocre de cette racine eſt néceſſaire pour rendre le *papier* bon & d'une égale conſiſtance. Pour peu qu'on leve de feuilles, on peut s'appercevoir aiſément ſi l'on en a mis trop au trop peu. Au lieu de la racine oreni qui quelquefois, ſur-tout au commencement de l'été, devient fort rare, les papetiers ſe ſervent d'un arbriſſeau rampant, nommé *ſane kadſura*, dont les feuilles rendent une gelée ou glu, ſemblable à celle de la racine oreni, mais qui n'eſt pas tout-à-fait bonne.

On a remarqué ci-deſſus que les feuilles de *papier*, lorſqu'elles ſont fraîchement levées de leurs moules, ſont miſes en pile ſur une table couverte de deux nattes: ces deux nattes doivent être faites différemment; celle de deſſous eſt plus groſſiere, & celle qui eſt au-deſſus eſt plus claire, faite de joncs plus fins qui ne ſont pas entrelacés trop près l'un de l'autre, afin de laiſſer un paſſage libre à l'eau, & ils ſont déliés pour ne point laiſſer d'impreſſion ſur le *papier*. Le *papier* groſſier, deſtiné à ſervir d'enveloppe & à d'autres uſages, eſt fait de l'écorce de l'arbriſſeau kadſe kadſura avec la même méthode que nous venons de décrire. Le *papier* du Japon eſt très-fort, on pourroit en faire des cordes. On vend une eſpece de *papier* fort épais à Syriga (c'eſt une eſpece des plus grandes villes du Japon, & la capitale d'une province de même nom). Ce *papier* eſt peint fort proprement, & plié en ſi grandes feuilles, qu'elles ſuffiroient à faire un habit; il reſſemble ſi fort à des étoffes de laine ou de ſoie qu'on pourroit s'y méprendre.

Pour rendre complette l'hiſtoire des manufactures de *papier du Japon*, Kæmpfer y joint la deſcription ſuivante des quatre arbres & des plantes dont on le fait.

1°. L'arbre à *papier*, en japonnois *kaadſi*, eſt le principal. Kæmpfer le caractériſe ainſi: *Papyrus fructu mori celſa, ſive morus ſativa, foliis urticæ, mortuæ, cortice papifera.*

D'une racine forte, branchue & ligneuſe s'éleve un tronc droit, épais & uni, fort rameux, couvert d'une écorce couleur de châtaigne, groſſe dedans, où elle tient au bois qui eſt mou & caſſant, plein d'une moëlle grande & humide. Les branches & les rejettons ſont fort gros, couverts d'un petit duvet ou laine verte, dont la couleur tire vers le pourpre brun; ils ſont cannelés juſqu'à ce que la moëlle croiſſe, & ſechent d'abord qu'on les a coupés. Les rejettons ſont entourés irrégulierement de feuilles à cinq ou ſix pouces de diſtance l'une de l'autre, quelquefois davantage: elles tiennent à des pédicules minces & velus de deux pouces de longueur, de la groſſeur d'une paille, & d'une couleur tirant ſur le pourpre brun. Les feuilles different beaucoup en figure & en grandeur; elles ſont diviſées quelquefois en trois, d'autres fois en cinq lobes dentés comme une ſcie, étroits, d'une profondeur inégale & inégalement diviſés. Ces feuilles reſſemblent en ſubſtance, figure & grandeur, à celles de l'*urtica mortua*, étant plates, minces, un peu raboteuſes, d'un verd obſcur d'un côté, & d'un verd blanchâtre de l'autre. Elles ſe ſechent vîte dès qu'elles ſont arrachées, comme font toutes les autres parties de l'arbre. Un nerf unique qui laiſſe un grand ſillon du côté oppoſé, s'étend depuis la baſe de la feuille juſqu'à la pointe, d'où partent pluſieurs petites veines quaſi paralleles qui en pouſſent d'autres plus petites tournées vers le bord des feuilles, & ſe recourbant vers elles-mêmes. Les fruits viennent en Juin & en Juillet, des aiſſelles des feuilles aux extrémités des rejettons: ils tiennent à des queues courtes & rondes, & ſont de la groſſeur d'un pois & un peu plus, entourés de poils pourprés: ils ſont compoſés de pepins qui ſont verdâtres au commencement, & tournent enſuite ſur le pourpre brun lorſqu'ils mûriſſent. Le fruit eſt plein d'un jus douçâtre: je n'ai pas obſervé ſi ces fruits ſont précédés par des fleurs.

Cet arbre eſt cultivé ſur les collines & les montagnes, & ſert aux manufactures de *papier*. Les jeunes rejettons de deux piés de long ſont coupés & plantés à terre à une médiocre diſtance environ le dixieme mois; ils prennent d'abord racine, & leur extrémité ſupérieure qui eſt hors de terre ſéchant d'abord, ils pouſſent pluſieurs jeunes jets qui deviennent propres à être coupés vers la fin de l'année, lorſqu'ils ſont parvenus à la longueur d'une braſſe & demie, & à la groſſeur du bras d'un homme médiocre. Il y a auſſi une ſorte de kaadſi ou arbre de *papier* ſauvage, qui vient ſur les montagnes déſertes & incultes; mais outre qu'il eſt rare, il n'eſt pas propre à faire du *papier*; c'eſt pourquoi on ne s'en ſert jamais.

2°. Le faux arbre à *papier*, que les Japonnois nomment *katſi kadſira*, eſt appellé par Kæmpfer en latin, *papyrus procumbens, lacteſcens, folio longo lanceato, cortice chartaceo.*

Cet arbriſſeau a une racine épaiſſe, unique, longue, d'un blanc jaunâtre, étroite & unie, couverte d'une écorce graſſe, unie, charnue & douçâtre, entremêlée de fibres étroites. Les branches ſont nombreuſes & rampantes, aſſez longues, ſimples, nues, étendues & fléxibles, avec une fort grande moëlle entourée de peu de bois. Des rejettons fort déliés, ſinueux, bruns & velus aux extrémités ſortent des branches; les feuilles y ſont attachées à un pouce de diſtance plus ou moins l'une de l'autre alternativement: elles tiennent à des pédicules petits & minces, & leur figure ne reſſemble pas mal au fer d'une lance s'élargiſſant ſur une baſe étroite, & finiſſant en pointe, longue, étroite & aiguë. Elle ſont de différente grandeur, les plus baſſes étant quelquefois longues d'un empan, larges de deux pouces; tandis que celles du haut de l'arbriſſeau ſont à peine un quart ſi grandes. Elles reſſemblent aux feuilles du véritable arbre à *papier* en ſubſtance, couleur & ſuperficie, ſont profondément & également dentées, avec des veines déliées au dos, dont les plus grandes s'étendent depuis la baſe de la feuille juſqu'à la pointe, partageant la feuille en deux parties égales. Elles produiſent pluſieurs veines traverſieres, qui ſont croiſées encore par de plus petites veines. Je ne puis rien dire des fleurs ni des fruits, n'ayant pu les voir.

3°. La plante que les Japonnois appellent l'*oreni*, eſt nommée par Kæmpfer *alua, radice viſcoſa, flore ephemero, magno, punico*.

D'une racine blanche, graſſe, charnue & fort fibreuſe, pleine d'un jus viſqueux, tranſparent comme le cryſtal, ſort une tige de la hauteur d'une braſſe ou environ, qui eſt ordinairement ſimple & ne dure qu'un an. Les nouveaux jets, s'il en vient, après un an ſortent des aiſſelles des feuilles; la moëlle en eſt molle, ſpongieuſe & blanche, pleine d'un jus viſqueux. La tige eſt entourée à diſtance irréguliere de feuilles qui ont quatre à cinq pouces de longueur, cambrées, d'un pourpre détrempé: les pédicules en ſont ordinairement creux, charnus & pleins d'humeur.

Les feuilles reſſemblent aſſez à l'alua de Mathiole, tirant ſur le rond, d'environ un empan de diametre, compoſées de ſept lobes diviſés par des anſes profondes, mais inégalement dentées aux bords, excepté entre les anſes; les creneaux ou dents ſont grands, en petit nombre, & à une moyenne diſtance l'une de l'autre. Les feuilles ſont d'une ſubſtance charnue, pleines de jus; elles paroiſſent raboteuſes à l'œil, & ſont rudes au toucher, d'un verd obſcur. Elles ont des nerfs forts qui partagent chaque lobe également, courant juſqu'aux extrémités en pluſieurs veines traverſieres, roides & caſſantes, recourbées en arriere vers le bord de la feuille.

Les fleurs ſont à l'extrémité de la tige & des rejettons, & ſont d'un pouce & demi de longueur, portées par des pédicules velus & épais, dont la largeur augmente à meſure qu'ils finiſſent en calice. Les fleurs ſont poſées ſur un calice compoſé de cinq pétales ou feuilles verdâtres, avec des lignes d'un pourpre brun & velues d'un bord: les fleurs ſont auſſi compoſées de cinq pétales ou feuilles d'un pourpre clair; tirant ſur le blanc; elles ſont grandes comme la main, & ſouvent plus grandes: le fond en eſt fort grand, d'un pourpre plus chargé & plus rouge. Les feuilles des fleurs ſont, comme on l'a dit, grandes, rondes & rayées: elles ſont étroites & courtes au fond du calice qui eſt étroit, court & charnu; le piſtil eſt long d'un pouce, gras, uni & doux, couvert d'une pouſſiere couleur de chair, jaunâtre, couché ſur le piſtil comme ſi c'étoit de petites boſſettes; le piſtil finit par cinq caroncules couvertes d'un duvet rouge, & arrondies en forme de globe.

Les feuilles ne durent qu'un jour, & ſe fanent à la nuit: elles ſont remplacées peu de jours après par cinq capſules ſéminaires pentagones, faiſant enſemble la forme d'une toupie, qui ont deux pouces de longueur, un pouce & demi de largeur, membraneuſes épaiſſes, tirant ſur le noir au tems de leur maturité, que l'on diſtingue les cinq capſules où ſont contenues au nombre incertain de graines, dix ou quinze dans chacune, d'un brun fort obſcur, raboteuſes, plus petites que des grains de poivre, un peu comprimées & ſe détachant aiſément.

4°. Le foto-kadſura des Japonnois eſt nommé par Kæmpfer, *frutex viſcoſus, procumbens, folio telephii vulgaris æmulo, fructu racemoſo*.

C'eſt un petit arbriſſeau garni irréguliérement de pluſieurs branches de la groſſeur du doigt, d'où ſortent des rejettons ſans ordre, raboteux, pleins de verrues, gerſés & d'une couleur brune. L'arbriſſeau eſt couvert d'une écorce épaiſſe, charnue & viſqueuſe, compoſée d'un petit nombre de fibres déliées qui s'étendent en longueur. Si peu qu'on mâche de cette écorce, elle remplit la bouche d'une ſubſtance mucilagineuſe. Les feuilles ſont épaiſſes, & attachées une à une à des pédicules minces, cambrés, de couleur de pourpre, elles ſont placées ſans ordre, & reſſemblent aux feuilles du *telephium vulgare*: étroites au fond, elles s'élargiſſent, finiſſent en pointe, & ſont de deux, trois ou quatre pouces de longueur, un pouce de largeur au milieu au plus; un peu roides, quoique graſſes, quelquefois pliées vers le dos, ondées, douces au toucher, d'un verd pâle, avec un petit nombre de pointes, en forme de dents de ſcie à leur bord; coupées ſur la longueur par un nerf traverſé beaucoup d'autres d'une petiteſſe preſque imperceptibles.

Les fruits pendent à des queues d'un pouce & demi de longueur, vertes & déliées: ils ſont en forme de grappe, compoſée de pluſieurs baies (quelquefois trente ou quarante) diſpoſées en rond, ſur un corps tirant ſur le rond qui leur ſert de baſe. Les baies reſſemblent parfaitement aux grains de raiſin, tirant ſur le pourpre en hiver lorſqu'elles ſont mûres. Leur membrane qui eſt mince contient un jus épais, quaſi ſans goût & inſipide; dans chaque baie on trouve deux graines, dont la figure reſſemble à un oignon, un peu comprimées là où elles ſe touchent réciproquement. Elles ſont de la groſſeur des pepins des raiſins ordinaires, couverte d'une membrane mince & griſâtre; leur ſubſtance eſt dure, blanchâtre, d'un goût âpre & pourri, très déſagréable au palais. Les baies ſont diſpoſées autour d'une baſe, tirant ſur le rond ou ovale, d'une ſubſtance charnue, ſpongieuſe & molle, d'environ un pouce de diametre, reſſemblant aſſez à une fraiſe, rougeâtre, d'une rayure, relevée en forme de retre, dont les niches paroiſſent moyennement profondes quand les baies en ſont détachées. (*D. J.*)

Papier de linge, c'eſt là le *papier* européen, il eſt nommé *papier de linge*, parce qu'il ſe fabrique avec de vieux linge qu'on a porté, qu'on ramaſſe même dans les rues, & que par cette raiſon les François appellent vulgairement *chiffons*; les manufacturiers nomment ces morceaux de vieux linge *drapeaux*, *drilles*, *peilles* ou *pattes*.

Ce *papier* donc ſe fait avec des haillons de toile de lin ou de chanvre, pourris, broyés, réduits en pâte dans l'eau, enſuite moulés en feuilles minces, quarrées qu'on colle, qu'on ſeche, qu'on preſſe, & qu'on met en rames ou en mains pour la vente.

Il faut d'abord obſerver que les anciens n'ont jamais connu cette ſorte de *papier*. Les *libri lintei*, dont parle Tite-Live, *décad. I. liv. IV.* Pline, *XIII. c. xj.* & d'autres écrivains romains, étoient des livres écrits ſur des morceaux de toile de lin, ou de cannevas préparés à ce deſſein, de même que nos peintres s'en ſervent toujours; c'eſt ce qu'a démontré Guilllardin dans ſon commentaire ſur Pline, Allatius, & d'autres ſavans. *Voyez* Salmuth, *ad Pancirolum, liv. II. tit. XIII.*

Mais ce n'eſt pas aſſez d'être ſûr que le *papier de linge* eſt une invention moderne, on voudroit ſavoir par quel peuple, & quand cette invention a été trouvée. Polydore Virgile, *de inventoribus rerum, l. II. c. viij.* avoue n'avoir jamais pu le découvrir. Scaliger en donne ſans preuve la gloire aux Allemands, & le comte Maffei aux Italiens. D'autres en attribuent l'honneur à quelques Grecs réfugiés à Bâle, à qui la maniere de faire le *papier* de coton dans leur pays en ſuggéra l'idée. Le P. du Halde a cru mieux rencontrer, en ſe perſuadant que l'Europe avoit tiré cette invention des Chinois, leſquels dans quelques provinces fabriquent avec le chanvre du *papier* à-peu-près de la même maniere que l'Occident; mais l'Europe n'avoit point de commerce avec les Chinois, quand elle employa le chiffon en *papier*. D'un autre côté, ſi l'invention en étoit dûe à des Grecs réfugiés à Bâle, qui s'y retirerent après le ſac de Conſtantinople, il faudroit qu'elle fût poſtérieure à l'année 1452, dans laquelle cette ville fut priſe; cependant la fabrique du *papier de linge* en Europe eſt antérieure à cette époque. Ainſi le jéſuite Inchofer, qui la date ſeulement avec Milius vers l'année 1470, ſe trompe certainement dans ſon opinion.

Il eſt vrai qu'on ne ſait rien de précis ſur le tems auquel l'Occident commença de faire ſon *papier* de chiffon. Le P. Mabillon croit que c'eſt dans le xij. ſiecle; & pour le prouver, il cite un paſſage de Pierre de Clugny, dit le Vénérable qui naquit vers l'an 1100. Les livres que nous liſons tous les jours, dit cet abbé dans ſon *traité contre les Juifs*, ſont faits de peaux de bélier ou de veau, ou de plantes orientales, ou enfin *ex raſuris veterum pannorum*; ſi ces derniers mots ſignifioient le *papier* tel que nous l'employons aujourd'hui, il y avoit déja des livres de ce *papier* au xij. ſiecle; mais cette citation unique en elle-même eſt d'autant plus ſuſpecte, que le P. Montfaucon qui la rapporte, convient que, malgré

tou-

toutes ses perquisitions, tant en France qu'en Italie, il n'a jamais pu voir ni livre, ni feuilles de *papier* qui ne fût écrite depuis la mort de saint Louis, c'est-à-dire depuis 1270.

Le comte Maffei prétend aussi que l'on ne trouve point de traces de l'usage de notre *papier*, antécédent à l'an 1300. Corringius a embrassé le même sentiment dans une lettre où il tâche de prouver que ce sont les Arabes qui ont apporté l'invention de ce *papier* en Europe. *Voyez* les *acta erudit. Lipf. an.* 1720.

Je sai que le P. Hardouin croit avoir vu des actes & diplomes écrits sur le *papier* européen avant le xiij. siecle; mais il est très-probable que ce savant Jésuite a pris des manuscrits sur *papier* de coton, pour des manuscrits sur du *papier* de lin. La méprise étoit facile à faire, car la principale différence entre ces deux *papiers* consiste en, ce que le *papier* de lin est plus fin; or on sait que nous avons de ce même *papier* de différens degrés de finesse, & que c'est la même chose du *papier* de coton. *Voyez* Maffei, *hist. diplom. lib. II.* ou la *Bibl. ital. t. II.*

Mais enfin on cite trop d'exemples de manuscrits écrits sur notre *papier* dans le xiv. siecle, pour douter que sa fabrique n'ait été connue dans ce tems-là. Le jésuite Balbin parle de manuscrits sur notre *papier* qu'il a vus, & qui étoient écrits avant 1340. Un Anglois rapporte dans les Transactions philosophiques, que dans les archives de la bibliotheque de Cantorbery il y a un inventaire des biens d'Henri, prieur de l'église de Christ, qui mourut en 1340, lequel inventaire est écrit sur du *papier*. Il ajoûte que dans la bibliotheque cotonnienne il y a divers titres écrits sur notre *papier*, lesquels remontent jusqu'à la quinzieme année d'Edouard III. ce qui revient à l'année 1335. *Voyez* les *philos. transact. n°.* 288.

Le docteur Prideaux nous assûre avoir vû un regiftre de quelques actes de Jean Cranden, prieur d'Ely, fait sur *papier*, & qui est daté de la quatorzieme année d'Edouard III. c'est-à-dire l'an de Jesus-Christ 1320. *Voyez* Prideaux, *Connect. part. I. l. VII. p.* 710.

Le même savant panche à croire que l'invention du *papier de linge* nous vient de l'Orient, parce que plusieurs anciens manuscrits arabes ou en d'autres langues orientales sont écrits sur cette sorte de *papier*, & que quelques-uns d'entr'eux se trouvent plus anciens que les dates ci-dessus mentionnées. Enfin M. Prideaux juge qu'il est probable que les Sarrasins d'Espagne ont apporté les premiers d'Orient l'invention du *papier de linge* en Europe.

Quoi qu'il en soit de toutes les conjectures que nous venons d'exposer, il nous importe encore davantage de connoître la maniere de faire le *papier de linge*. Dans cette vûe, je rapporterai d'abord la méthode des François, qui est la même qu'en Hollande, ensuite j'indiquerai celle d'Angleterre, qui en differe en quelques points.

Après que les chiffons ont été lavés, on les met tout mouillés pourrir dans des manieres de cuves, ou lieux faits exprès, que l'on appelle *pourrissoirs*, d'où on les tire quand ils sont duement pourris, & propres à être réduits en ouvrage.

Cette premiere préparation d'où dépend en partie la bonté du *papier*, étant finie, on met les chiffons ainsi pourris dans des especes de mortiers, garnis dans le fond d'une plaque de fer qu'on nomme *piles à drapeaux*, dans lesquelles par le moyen de plusieurs maillets ou pilons, aussi garnis de fer par le bout, qui tombent alternativement dans chaque pile, & à qui des moulins à eau donnent le mouvement, ils sont réduits en une espece de bouillie ou de pâte, qui est le nom que les ouvriers lui donnent. Cette pâte est ensuite remise de nouveau dans d'autres mortiers qu'on appelle *piles à fleurer*. Celui qui a le soin des moulins & des piles, s'appelle *gouverneur* ou *gouverneau*.

La pâte ainsi disposée, se met dans des especes de caisses de bois, où elle se seche, & d'où on la retire pour la mettre dans des lieux de réserve. Lorsque l'on s'en veut servir pour fabriquer le *papier*, on la fait passer pour la troisieme fois par un mortier que l'on nomme *pile de l'ouvrier*, dont les maillets ne sont point garnis de fer: c'est dans cette troisieme pile où elle prend sa derniere façon.

L'on fait ordinairement de trois sortes de pâte; la commune ou bule, autrement gros-bon; la moyenne ou vanante; & la pâte fine, qui servent suivant leur degré de finesse, à faire du *papier*, ou très-gros, ou médiocre, ou très-fin.

La pâte perfectionnée, ainsi qu'on vient de le dire, se met dans de grandes cuves pleines d'une eau très-claire & un peu chaude, où elle est remuée & brassée à plusieurs reprises avant que de l'employer, afin que l'eau en soit également chargée, & que le *papier* qu'on en doit faire soit d'une même finesse. Les moules dans lesquels se fait chaque feuille de *papier* séparément, & l'une après l'autre, se nomment *formes*. Ce sont de petits chassis de bois quarrés, plus grands ou plus petits, suivant la qualité du *papier* qu'on fabrique.

Le fond ou chassis, d'un côté est fermé par quantité de menus fils de laiton, très-serrés les uns contre les autres, & joints de distance en distance, par de plus gros fils nommés *verjules* ou *verjures*, en deux endroits du fond, justement au milieu de chaque demi-feuille se mettent d'un côté la marque du manufacturier, & de l'autre, une empreinte convenable à la sorte de *papier* qui se fait, comme des grappes de raisin, des serpens, de noms de Jesus, &c. Comme ces marques ou empreintes sont de fil de laiton, aussi-bien que les verjules, & qu'elles excedent une peu le fond, elles s'impriment dans le *papier*, & paroissent au jour plus transparentes que le reste. Il y a des manufacturiers assez curieux pour former leurs marques sur les moules avec du menu fil d'argent, en maniere de filigrame.

Pour travailler au *papier*, chaque forme se plonge dans la cuve pleine de l'eau épaissie par la pâte faite de chiffons: lorsqu'on l'en retire, elle se trouve couverte du plus épais de cette matiere, le plus clair s'écoulant par les intervalles inperceptibles des fils de laiton; en sorte que ce qui reste se congéle dans l'instant, & devient assez solide pour que le coucheur (ouvrier destiné à cet effet), puisse renverser la feuille de *papier* sur le *feutre* ou *porce*, c'est-à-dire sur un morceau de revêche, ou autre étoffe de laine écrue.

Tandis que le plongeur fait une seconde feuille de *papier*, en plongeant une seconde forme dans la cuve, le coucheur couvre la premiere d'un second feutre, pour recevoir l'autre feuille qui se fabrique, & ainsi successivement, jusqu'à ce qu'il y ait une pile suffisante de feuilles de *papier* & de feutres, pour être mises à la presse qui en doit exprimer la plus grande partie de l'eau.

Au sortir de cette presse, l'ouvrier que l'on nomme *leveur*, leve les feuilles de dessus les feutres, & les met les unes sur les autres sur une planche quarrée appellée *le drapant*; puis elles sont remises une seconde fois sous la presse, afin de les bien unir, & d'achever d'en exprimer toute l'humidité. Quand elles ont été suffisamment pressées, on les met sécher sur des cordes dans les étendoirs, lieux où l'air se communique à proportion qu'on le juge necessaire, par le moyen de certaines ouvertures faites exprès, que l'on ouvre & que l'on ferme par des coulisses.

Lorsque le *papier* est bien sec, on le colle, ce qui se fait en plongeant plusieurs feuilles ensemble dans une chaudiere de cuivre, remplie d'une colle très-claire, & un peu chaude, faite de rognures de cuir, ou de ratures & morceaux de parchemin, dans laquelle on jette quelquefois de l'alun de glace, ou de la couperose blanche en poudre.

La meilleure colle est celle du parchemin; mais soit qu'on se serve de l'une ou de l'autre, le *saleran* ou *séleran*, c'est-à-dire le chef de la salle où l'on colle & où l'on donne les derniers apprêts & façons au *papier*, la doit faire bouillir 16 heures, & ne l'employer qu'après l'avoir coulée à-travers d'une chausse ou drapeau.

Après que le *papier* est bien & duement collé, on le met en presse afin d'en faire sortir le superflu de la colle, puis on tire les feuilles les unes après les autres pour les jetter sur des cordes qui sont dans les étendoirs, ce qui se fait par le moyen d'un instrument de bois de la figure d'un *T*, que l'on nomme *ferlet*; quand les feuilles sont entierement séches on les ôte de dessus les cordes, ce que l'on appelle les *ramasser*, pour les remettre encore sous la presse.

Lorsqu'elles sont retirées de cette presse, on les trie pour séparer les défectueuses d'avec les bonnes: on les lisse avec une pierre legerement frottée de graisse de mouton, on les plie, on les compte pour en former des mains, & lorsque ces mains sont formées, on les remet de nouveau en presse; ensuite on les ébarbe (c'est-à-dire que l'on en rogne legerement les extrémités), & l'on les met par rames, chaque rame s'enveloppant de gros *papier* que l'on appelle *maculature* ou *trace*: enfin après qu'elles sont liées d'une ficelle, on les met pour la derniere fois sous la presse, ce qui est la derniere façon qu'on donne au *papier*, étant pour lors en état d'être vendu ou employé.

Voici présentement la maniere de faire le *papier* de vieux linge de chanvre & de lin en Angleterre.

Après les avoir préparés, on les apporte dans les moulins à *papier*, on les sépare en ce qu'on appelle *grobin fin*, *grobin deuxieme*, *grobin troisieme*, car pour le reste, ce

ce ſont des chiffons de laine & de lin, que la ſaleté empêche de reconnoître juſqu'à ce qu'ils ayent été lavés. La façon de les laver, eſt de les mettre dans un poinçon dont le fond eſt percé de beaucoup de trous, & qui a ſur le côté des grilles faites de fil d'archal qui ſoit fort: là on remue ſouvent ces morceaux de linge, afin que la ſaleté s'en ſépare.

Quand ils ſont ſuffiſamment lavés, on les met en tas quarrés, & on les couvre bien ſerrés avec des pieces de groſſe toile propre, juſqu'à ce qu'ils ſuent & s'épaiſſiſſent, c'eſt ce qu'on appelle *fermentation*; elle ſe fait ordinairement en 4 ou 5 jours; ſi on ne les retiroit pas à-propos, ils pourroient ſe gâter tout-à-fait, changer de couleur & prendre feu. Quand ils ont bien fermenté, on les tord par poignées, enſuite on les hache avec un inſtrument de fer tranchant & crochu, qui eſt ſtable dans une forme, la pointe en-haut & le tranchant du côté de l'ouvrier, en obſervant de les tirer à ſoi, & les couper pieces par pieces d'un pouce & demi de long, ou comme les doigts le permettent.

Les chiffons étant ainſi préparés on les jette dans des mortiers ovales, d'environ 2 piés de profondeur, faits de bon cœur de chêne: au fond de chaque mortier eſt une plaque de fer épaiſſe d'un pouce, large de 8, & longue de 30, qui eſt façonnée en-dedans comme un moule pour un ſaumon de plomb avec la tête & la queue arrondie: dans le milieu eſt un lavoir qui a 5 trous, & un morceau de tamis de crin, attaché en-dedans pour empêcher que les marteaux n'y touchent, & que rien n'en ſorte, excepté l'eau ſale.

Les mortiers ſont fournis d'eau jour & nuit par le moyen de petits augets, qui ſont eux-mêmes remplis par l'eau d'une citerne, que leur diſtribuent des ſceaux attachés à chaque rayon d'une roue, tant que la roue tourne.

Les chiffons étant battus dans ces mortiers, deviennent propres à être mis en une preſſe qui eſt auprès: on les tire avec petits ſceaux de fer hors de chaque mortier, dont on peut arrêter le marteau ſans que les autres ceſſent d'aller; c'eſt ce qu'on apppelle la *premiere matiere*.

Cette premiere matiere tirée des mortiers, eſt miſe dans des caiſſes de bois de 5 piés de haut, ſemblables à celle dont ſe ſervent les marchands de blé, dont le fond eſt de planches polées de biais, avec une petite ſéparation dans le milieu pour écouler l'eau. La pâte de chiffons y étant miſe, on ôte du couvercle autant de planches qu'il eſt néceſſaire, & on preſſe cette maſſe de pâte à force de bras; le lendemain on y remet encore de la pâte juſqu'à ce que la caiſſe ſoit remplie, & là on la laiſſe mûrir une ſemaine, plus ou moins ſelon le tems. Dans tout ce procédé il faut prendre garde qu'il n'y ait point d'inſtrument de fer ſujet à ſe rouiller, car il teindroit de rouille la pâte, & gâteroit le *papier*.

Enſuite on met la pâte dans d'autres mortiers, on la bat & on la remet dans des caiſſes comme devant, & dans cet état on l'appelle la *ſeconde matiere*. Il faut entendre la même choſe d'une troiſieme préparation qui rend la pâte propre à paſſer encore dans des mortiers, où elle eſt battue de-rechef, juſqu'à ce qu'étant mêlée avec de l'eau claire & braſſée, çà & là, elle paroiſſe comme la farine délayée dans de l'eau ſans aucuns grumeaux.

La pâte ainſi préparée, on la paſſe encore une fois dans un mortier creux, dont le marteau n'eſt pas garni de fer. On fait couler continuellement de l'eau dans ce mortier, par le moyen d'un auget, tandis qu'on travaille à la chaudiere. Quand l'eau & la pâte ſont abſolument incorporées enſemble, on retire la pâte pour la mettre dans la chaudiere, & l'on ôte de la pâte des caiſſes pour en remettre dans le mortier, & ainſi ſucceſſivement.

La chaudiere eſt préparée ſuivant les regles, quand la liqueur a acquis une telle proportion de pâte que le moule, étant trempé dedans, en emporte autant qu'il en faut pour une feuille de l'épaiſſeur qu'on la veut. Un moule eſt une grille quarrée d'un pouce d'épaiſſeur, dont le fond eſt fait de fil de laiton, ſoutenu de petites barres de bois pour empêcher qu'il ne cave, & le tenir parfaitement horiſontal; car s'il creuſoit quelque part, une partie de la feuille ſeroit plus épaiſſe que l'autre.

Le plongeur trempe ce moule dans la chaudiere, & le retire en le remuant, afin que l'eau qui eſt dans la pâte s'écoule par la grille: dans cet état il le donne au coucheur, qui couche la feuille ſur un feutre poſé ſur une planche, & met un autre feutre pardeſſus, & ainſi ſucceſſivement une feuille & un feutre, une feuille & un feutre juſqu'à ce qu'il y en ait de quoi remplir une preſſée, c'eſt-à-dire environ 6 mains; on fait au moins 20 preſſées par jour. Le coucheur ayant fait ſon office, rend le moule au plongeur, & le plongeur au coucheur ſucceſſivement.

Quand il y en a plein une preſſe de fait, le plongeur ou le coucheur donne un coup de ſifflet qui fait venir 4 ou 5 ouvriers, dont on tire la pile ſous la preſſe avec deux petits crochets, & les autres la preſſent fortement juſqu'à ce qu'il n'y reſte plus d'eau, ce qui ſe fait promptement en 2 ou 3 ſecouſſes.

Cela fait, on tire la pile hors de la preſſe, & on la met au côté droit du ſiege du leveur: alors le leveur ôte le premier feutre, le rend au coucheur, & met la premiere feuille ſur le ſiege: ſur cette feuille il en met une ſeconde, enſuite une troiſieme, & continue de la ſorte juſqu'à ce que tout ſoit levé. Ce tas eſt laiſſé là juſqu'au ſoir: alors on preſſe une ſeconde fois tout l'ouvrage du jour, & on le met exactement l'un ſur l'autre, de façon que cela reſſemble à un monceau de pâte ſolide.

Après que ce monceau a reçu 2 ou 3 coups de preſſe, comme ci-devant, le ſécheur le retire, le porte dans une chambre faite exprès, & étend 6 ou 7 feuilles enſemble ſur des cordes attachées à une machine appellée *trible*, chaque trible contenant 30 cordes de 10 ou 12 piés de long.

Quand il eſt ſéché on le retire, on le met ſur un ſiege à 3 piés: dans cet état on l'adoucit avec les mains, enſuite on le met en monceau de 7 ou 8 piés de haut, dans un lieu bien ſec, où il reſte juſqu'à ce qu'on le colle, c'eſt la derniere préparation.

On choiſit un jour clair & ſec: on met dans une chaudiere 2 barils d'eau, & quand elle commence à être chaude, on y jette 60 livres de rognures de parchemin, ou raclures de vélin, qu'on y fait bouillir juſqu'à ce qu'elles ſoient réduites parfaitement en colle, alors on la paſſe à-travers une chauſſe, & ſur le tout on répand une doſe convenable de vitriol blanc, & d'alun de glace réduit en poudre très-fine, dans un vaſe d'un pié de profondeur: auprès de ce vaſe on apporte 5 ou 6 rames de *papier*, on en trempe dans la colle une certaine quantité, à-peu-près autant qu'on en peut prendre à la fois avec les mains & par un certain maniement vif & prompt, ils font en ſorte que chaque feuille eſt collée. Après cela on met le tout en preſſe: le tout étant preſſé, on l'ôte & on le tranſporte dans le ſéchoir, où on l'étend ordinairement feuille par feuille, juſqu'à ce qu'ils ſoit ſec. Mais il faut avoir ſoin que les rayons du ſoleil ne donnent pas directement deſſus, avant que le tout ſoit ſec, car autrement le ſoleil pourroit faire évaporer la colle. Dès que le *papier* eſt entierement ſec, on le retire, on l'adoucit, on le polit avec les mains comme auparavant, on le met en pile, on le preſſe fortement, & on le laiſſe dans cet état paſſer la nuit. Le lendemain matin on le retire & on le porte au magaſin pour le trier: ce qui eſt pour le dedans des mains eſt mis à part, ce qui eſt deſſus pareillement; enſuite on le preſſe encore, & on le laiſſe ordinairement toute la nuit dans cet état.

Le lendemain matin on l'arrange par main de 24 ou 25 feuilles chacune, on le plie, on le met en monceau, & quand il y a une preſſe pleine, on le preſſe encore en double tout de ſuite, & alors on l'arrange en rames de 20 mains chacune, & en ballot de 10 rames chacune. *Voyez* Hought, *collect. tome II. p.* 412.

Les feuilles rompues ſe mettent ordinairement enſemble, & on met deux mains à chaque côté de la rame: cela fait, on les enveloppe avec le *papier* fait de l'écume de la chaudiere, & dans cet état il eſt propre à être vendu.

Avec cette pâte dont nous venons de parler, on fait auſſi le carton de la même maniere que le *papier*, excepté qu'il eſt plus épais. *Voyez* CARTON.

Avec une certaine ſorte fine de ce carton, on fait des cartes pour jouer. *Voyez* CARTES.

Avec de l'eau, où l'on a jetté différentes couleurs détrempées avec de l'huile & du fiel de bœuf, on fait le *papier* marbré. *Voyez* PAPIER MARBRÉ.

Les manufactures de *papier* ſe ſont multipliées dans preſque toute l'Europe; cependant la France, la Hollande, Gènes & l'Angleterre ſont les pays où on le fait le mieux. En général il dépend beaucoup de la qualité du linge dont on ſe ſert dans les lieux où on fabrique le *papier*: car ſelon que l'on porte le lin fin, groſſier, ou peu blanc, *&c.* les morceaux ou chiffons, & conſéquemment le *papier* qui en réſulte, doivent avoir les mêmes qualités. C'eſt pour cela que les *papiers* de Hollande & de Flandres ſont plus blancs que ceux d'Italie & de France, & beaucoup plus que celui d'Allemagne.

Le Grande-Bretagne, dans le dernier ſiecle, tiroit preſque tout ſon *papier* de l'étranger. Elle ne date ſon premier moulin de *papier*, bâti à Dartfort, que de l'an 1588. Un poëte de ce tems-là le conſacra par des vers

à ſon

à son honnneur: présentement l'Angleterre a compris que la vraie conſéeration des choſes utiles conſiſtoit à les multiplier; auſſi tire-t-elle aujourd'hui peu de *papier* de l'étranger. Cependant elle pourroit encore perfectionner beaucoup ſes papeteries, & les étendre davantage dans les trois royaumes, à l'imitation de la Hollande qui fait le plus beau *papier* du monde, & en plus grande quantité. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

PAPIER, (*Chimie, Mat. med.*) on en retire à la diſtillation à la violence du feu un eſprit qui n'eſt autre choſe qu'un alkali volatil, réſous, très-foible & très-délayé, & gras ou huileux, provenu en partie du linge & en partie de la colle employée à la préparation du *papier* & une huile empyreumatique provenue des mêmes ſources. On a érigé en remede particulier cet eſprit & cette huile, auxquels c'eſt aſſurément faire aſſez d'honneur que d'attribuer les propriétés les plus communes des eſprits alkalis volatils, & des huiles empyreumatiques. *Voyez* SEL VOLATIL *&* HUILE EMPYREUMATIQUE.

Tout le monde connoît auſſi l'uſage de la fumée du *papier* brûlant, principalement ſans flamme, contre les vapeurs hyſtériques, l'eſpece de vertige que certaines odeurs cauſent à beaucoup de ſujets, les évanouiſſemens, *&c.* Ce ſecours populaire eſt ſouvent très-efficace dans ces cas & un des meilleurs qu'on puiſſe employer. (*b*)

PAPIER MARBRÉ, (*Arts.*) le *papier marbré* eſt un *papier* peint de diverſes nuances, ou de différentes couleurs. Il ſe fait en appliquant une feuille de *papier* ſur de l'eau où on a détrempé diverſes couleurs avec de l'huile & du fiel de bœuf, qui empêche le mélange: ſelon la diſpoſition qu'on leur donne avec un peigne, on forme les ondes & les panaches. Voici de quelle maniere ſe fait le *papier marbré* en Angleterre.

On prépare un auget de la forme & de la grandeur du *papier* qu'on veut marbrer, & de 4 doigts de profondeur, fait de plomb ou de bois, bien joint & enduit de façon qu'il puiſſe contenir la liqueur. Pour la liqueur on fait tremper un quarteron de gomme adracanthe pendant 4 ou 5 jours dans de l'eau claire: on la remue de tems en tems, & on y ajoute tous les jours de l'eau nouvelle, juſqu'à ce qu'elle ait un peu moins de conſiſtance que l'huile, alors on la jette dans le petit auget.

Les couleurs qu'on doit appliquer par-deſſus ſont, pour le bleu, de l'indigo broyé avec du blanc de plomb: pour le verd, l'indigo & l'orpiment, l'un broyé & l'autre détrempé, mêlés & qui ont bouilli enſemble dans l'eau commune: pour le jaune, l'orpiment broyé & détrempé: pour le rouge, la laque la plus fine broyée avec des raclures de bois de Bréſil, qui ont été préparées en bouillant une demi-journée. Dans toutes ces couleurs on mêle un peu de fiel de bœuf, ou de poiſſon, qui a vieilli 2 ou 3 jours. Si les couleurs ne s'étendent pas bien d'elles-mêmes, on y ajoute un peu plus de fiel; au contraire ſi elles s'étendent trop, il faut ſurcharger le fiel & le corriger, en y ajoutant de la couleur ſans fiel.

Voici l'opération de *marbrer:* quand la gomme eſt bien repoſée dans l'auget, on déploie une feuille de *papier* que l'on détrempe ſur la ſuperficie de la liqueur & on la retire auſſitôt afin de l'agiter & de faire monter le ſédiment de la gomme vers la ſurface, & que la liqueur en ſoit plus univerſellement impregnée. Cela fait & toutes les couleurs étant rangées dans des pots de fayance ſur une table, où eſt auſſi placé l'auget, on commence par tremper un pinceau de ſoies de cochon dans chaque couleur, ordinairement le bleu le premier, & on en répand ſur la ſurface de la liqueur. Si la couleur eſt bien préparée, elle ſe dilatera d'elle-même. Enſuite on applique le rouge de la même maniere, mais avec un autre pinceau; enſuite le jaune, & enfin le verd: pour le blanc, il ſe fait en répandant par-deſſus la liqueur un peu d'eau claire, mêlée avec du fiel de bœuf.

Lorſque les couleurs flottent ainſi ſur la liqueur, pour leur donner ces nuances agréables que nous admirons dans le *papier marbré*, on ſe ſert d'un bâton pointu qu'on enfonce dans la liqueur, en tirant d'un bout à l'autre de l'auget avec adreſſe, & en faiſant que ce bâton agite la liqueur & les couleurs qui ſurnagent: alors avec un peigne qu'on tient avec les deux mains par la tête, on peigne la ſurface de la liqueur dans l'auget d'un bout à l'autre, obſervant ſeulement de n'enfoncer que les dents. Si cette opération eſt faite avec un mouvement prompt & uniforme, elle produit ces nuages & ces ondulations, d'où dépend beaucoup la beauté de ce *papier*.

Si on aime mieux que les couleurs repréſentent des figures de fantaiſie, comme des ſerpens & autres ſemblables, cela ſe fait par le moyen du bâton pointu dont nous avons parlé ci-deſſus, en traçant ces figures par-deſſus ce qui a déja été peigné; il faut pour cet effet avoir la main adroite, & agiter la ſuperficie de la liqueur en rond, comme ſi on vouloit tracer quelque fleur, ou figurer des lettres.

Enfin les couleurs étant dans cet état, l'ouvrier déploie & applique par-deſſus une feuille de *papier* blanc mouillé: cela demande dans l'ouvrier une adreſſe que l'uſage ſeul peut donner, car il faut que le *papier* & la ſurface de la liqueur ſe rencontrent par-tout. Enſuite avant que les couleurs aient le tems de pénétrer, ce qui arriveroit bientôt, à moins que le *papier* ne fût fort épais ils enlevent ce *papier* avec agilité & d'une même main & enſuite l'étendant quelque tems ſur une planche, ils le ſuſpendent après ſur une corde pour le faire ſécher. Quand il eſt ſuffiſamment ſec, on le polit avec une pierre de marbre, ou un morceau d'yvoire.

Il faut obſerver qu'on doit renouveller les couleurs de l'auget, & toutes les autres formalités avec le bâton pointu & le peigne, chaque fois qu'on veut appliquer un nouveau *papier*, parce que chaque feuille de *papier* emporte toute la couleur qui flote ſur la liqueur. *Voyez* Kirch *de luce & umbra, lib. X.* Merret ſur Nery, *de arte vitr. ch. xlij.* Hought, *collect. t. II. p.* 419. *& ſeq.*

On a eſſayé quelquefois de rendre le *papier marbré* plus riche, en mêlant l'or & l'argent avec les couleurs; ce qui a bien réuſſi principalement pour la bibliothéque des rois de France: cependant la grande dépenſe a empêché que cette manufacture n'ait eu lieu.

Toute cette opération eſt tirée de Chambers. Il eſt ſurprenant qu'on ne trouve dans Savari aucun détail ſur l'art de marbrer le *papier*. Voyez l'*article* MARBREUR DE PAPIER, *où cet article eſt décrit plus au long.* (*D. J.*)

PAPIER, COMMERCE DU (*Commerce.*) le *papier* eſt un objet d'un grand commerce: il y en a différentes ſortes; eu égard à la couleur, on le diviſe en blanc, brun & bleu, *&c.* Par rapport à la qualité, on le diviſe en fin, ſecond, bâtard, ſuperfin, *&c.* Par rapport à l'uſage, on le diſtingue en *papier* à écrire, à imprimer, à eſtampes, à cartouches, à patron, de chancellerie, *&c.* Par rapport aux dimenſions, on le diviſe en moyen, à la couronne, au bonnet, au pot, royal, ſurroyal, impérial, éléphant, atlas. Par rapport aux pays où on le fabrique on le diviſe en Allemand, Lombard, papier d'Hollande de France, d'Angleterre, de Gênes, *&c.*

Il paroît que par-tout le *papier* ſe vend par rames, excepté dans les manufactures d'Auvergne, où il ſe vend au poids ſur le pié de quatorze onces la livre; chaque rame ſelon ſon eſpece devant être d'un certain poids, ſuivant les réglemens.

Le *papier* de France, ſe diviſe en grand, moyen & petit. Les petites ſortes ſont la petite romaine, le petit raiſin ou bâton royal, le petit nom de *jéſus*, le petit à la main, *&c.* qui prennent leur nom de la marque qu'on y empreint en les faiſant; le cartier propre à couvrir par-derriere les cartes à jouer. Le pot dont on ſe ſert pour le côté de la figure; la couronne qui porte ordinairement les armes du controlleur-général des finances; celui à la telliere qui porte les armes de M. le chancelier. Le tellier eſt un double T; le champy ou *papier* à chaſſis; & la ſerpente ainſi nommé, à cauſe d'un ſerpent dont il eſt marqué; comme ce dernier eſt extrêmement fin, il ſert aux éventailliſtes.

Les moyennes ſortes ſont, le grand raiſin ſimple; le quarré ſimple, le cavalier & le lombard, dont les trois derniers ſervent pour l'impreſſion; l'écu ou de compte ſimple, le quarré double, l'écu double, le grand raiſin double, & la couronne double, dont les trois derniers ſont appellés *doubles*, à cauſe de leur épaiſſeur: ajoutez à ceux-là, le pantalon ou *papier* aux armes d'Hollande & le grand cornet, ainſi appellé à cauſe de ſa marque.

Les grandes ſortes ſont le grand jéſus, petit & grande fleur de lis, le chapelet, le colombier, le grand aigle le dauphin, le ſoleil & l'étoile, ainſi nommés à cauſe des marques qui y ſont empreintes: ils ſont propres à imprimer des eſtampes & des thèſes, même à faire des livres de marchands & à deſſiner; le grand monde eſt le plus large de tous.

Outre ces *papiers* que l'on appelle les *trois ſortes*, & qui ſervent tous à l'écriture ou à l'impreſſion; il s'en fabrique encore d'autres de toutes couleurs, ſoit collés ſoit ſans colle, pour envelopper différentes marchandiſes & pour d'autres uſages.

Indépendamment de la conſommation du royaume, il s'en fait auſſi des envois conſidérables dans les pays étrangers, comme dans le Nord, au Levant & même dans les Indes orientales; mais cette conſommation dans l'étranger eſt prodigieuſement diminuée depuis le commencement de ce ſiecle: car on comptoit autrefois cinquante-cinq moulins à *papier*, travaillans dans la ſeule pro-

province d'Angoumois, & aujourd'hui l'on n'en compte pas trente; on doit dire la même chose des moulins à *papier* des autres provinces.

Les réglemens de M. Colbert sur cette fabrique, quoique fort sages en général, auroient aujourd'hui besoin de plusieurs corrections; mais il faudroit porter principalement ses vûes à l'accroissement des papeteries dans le royaume. Celle de Montargis qui s'étoit élevée il y a trente ans, mériteroit d'être soutenue; il en faudroit établir de nouvelles dans le Lyonnois, & autres provinces voisines. (*D. J.*)

Papier d'asbeste, (*Arts.*) ce *papier* fait d'*asbeste* autrement dit de *lin* incombustible, *lapis asbestos*, peut supporter le feu sans être endommagé. Le docteur Brukmann, professeur a Brunswick, a imprimé une histoire naturelle de l'*asbestus* dont on tire ce *papier*: & ce qu'il y a de plus remarquable, il a fait tirer quatre exemplaires de son livre sur ce *papier*, ils sont dans la bibliotheque de Wolfembutel. *Voyez Bibl. Germ. t. XIV. p.* 190.

La maniere de fabriquer ce *papier* extraordinaire, est décrite par M. Loyd, d'après ses épreuves. Il broya une certaine quantité d'*asbestos* dans un mortier de pierre, jusqu'à ce qu'elle fût réduite en une substance cotonneuse; ensuite il le passa dans un tamis fin, & par ce moyen le purgea le mieux qu'il put de ses parties terrestres; car la terre & les pierrettes qu'il n'auroit pas pû enlever auparavant, étant réduites en poudre, passerent à-travers le tamis, & il ne resta que le lin ou coton; ensuite il porta sa matiere dans un moulin à *papier*, & la mettant dans l'eau dans un vase assez grand précisément pour faire une feuille avec une certaine quantité; il la remua suffisamment, & ordonna à l'ouvrier de l'employer à part avec la méthode ordinaire dont on use pour la fabrique du *papier* à écrire: il lui recommanda seulement de la remuer toujours avant que de la mettre dans le moule; parce qu'il considéra que la substance en étant beaucoup plus pesante que celle dont on se sert pour le *papier* ordinaire; elle se précipiteroit au fond, si on ne la remuoit pas immédiatement avant de la mettre dans le moule. Enfin, on en fit du *papier* sur lequel on écrivoit comme sur le *papier* de chiffons, & l'écriture s'en effaçoit en le jettant dans le feu, d'où on le retiroit sans être plus endommagé que la toile d'*asbeste*; mais ce *papier* étoit grossier & se cassoit fort aisément; cependant si la chose en valoit la peine, il ne seroit pas impossible en triturant fort long-tems la matiere dans les mortiers, d'en former une pâte aussi fine que celle du *papier* de linge; mais comme ce seroit une chose couteuse, on ne doit la regarder que sur le pié d'une invention de pure curiosité. *Philos. Trans. n°.* 166.

Papier, (*Ecriture.*) Le *papier* à écrire pour être bon doit avoir les qualités suivantes: la premiere & la principale, c'est d'être bien collé, ferme & pesant; celui qui ne sonne pas clair, qui est mou, foible & lâche au maniement n'est pas bien collé, est conséquemment d'un mauvais usage; il faut qu'il ait le grain délié, qu'il soit net, uni, sans taches ni rides, afin que la plume coule dessus facilement; il faut regarder aussi à ce qu'il n'y ait ni filets, ni poils, ces poils entrant dans la fente du bec de la plume, rendent l'écriture boueuse. Il faudroit encore qu'il fût blanc; mais le *papier* le plus blanc n'est pas ordinairement le mieux collé. Tout étant égal d'ailleurs, le plus anciennement fabriqué sera préférable.

Maniere de laver & de vernir le papier *pour écrire*: il faut avoir du *papier* de la qualité qu'on vient de prescrire: on l'étend tout ouvert sur un ais bien net, & après avoir mis du vernis battu, autrement dit, sandarac, dans une écuelle ou terrine, on en frottera légerement toutes les feuilles avec une patte de lievre; puis ayant mis dans un chaudron bien net six pintes d'eau, mesure de Paris, qui suffiront pour laver une rame; on fera fondre sur le feu huit onces d'alun de roche, & une once de sucre candi blanc, & après avoir fait bouillir le tout un bouillon, on le retire de dessus le feu; & lorsque l'eau est tiede, on en lave le *papier* feuille à feuille avec une éponge fine, du côté qu'il a été vernis; on pose ces feuilles les unes sur les autres: & quand toute la rame est lavée, on la met en presse l'espace d'un demi jour, ou du soir au lendemain; après quoi, on l'étend sur des cordes feuille à feuille pour qu'il seche: lorsqu'il est à demi-sec, on le remet une seconde fois en presse pendant quelques jours, afin de le bien étendre; de-là il passe chez le relieur pour être battu, il ne faut se servir de ce *papier* que trois ou quatre mois après qu'il a été ainsi préparé. Plus il est gardé, meilleur il est; le *papier* battu pour écrire des lettres doit être frotté avec le sandarac, si l'on ne veut pas que l'encre s'épatte.

Papier blanc, *terme d'Imprimeur*; c'est le premier côté de la feuille qu'on couche sur la forme pour l'impression.

Papier bleu, (*Papeterie.*) *papier* qui sert aux Marchands à envelopper différentes marchandises: le gros *papier bleu* est employé aux pains de sucre, le fin aux pieces de toile, à couvrir les brochures ou livres en feuilles, &c. il y en a encore de plus fin qui sert à d'autres usages. (*D. J.*)

Papier brillant, *ou à fleurs & figures brillantes*; c'étoit une sorte de *papier* que le sieur Papillon avoit trouvé le secret de rendre très-agréable, soit qu'il l'eût inventé ou qu'il ne l'eût que perfectionné; voici d'abord ce qu'il faisoit. A deux onces de colle de poisson qu'il mettoit tiédir & fondre, il ajoutoit le double d'amidon qu'il délayoit bien, en tournant jusqu'à ce qu'il n'y eût point de grumeaux & que tout fût bien mêlé; il laissoit reposer jusqu'au lendemain, que voulant s'en servir il faisoit de rechef tiédir; puis ayant poncé légerement avec du charbon presque impalpable le dessein piqué qu'il vouloit faire avec un pinceau, & de cette colle ci-dessus & tiéde, il dessinoit toutes les fleurs du dessein piqué: ensuite il semoit dessus du brillant d'une seule couleur qui ne s'attachoit qu'aux endroits où avoit passé le pinceau, & ayant laissé sécher, en époussant la feuille, le brillant ne restoit qu'au dessein; mais pour mettre sur une feuille plusieurs brillans de couleurs différentes, il se servoit de patrons découpés par parties séparées, couchant à-travers sa colle avec une brosse ou gros pinceau sur la feuille chaque partie; semée ensuite du brillant de la couleur qu'il vouloit, séchée & époussetée, il procédoit à coucher la colle à-travers un autre patron, & à mettre ensuite un brillant d'une autre couleur, faisant ainsi successivement jusqu'à ce que tous les brillans de différentes couleurs fussent appliqués sur la feuille, laquelle achevée devenoit extrèmement riche: mais il falloit pour employer ce *papier* le coller très-proprement; car la colle ordinaire qu'on mettoit par-derriere pour le pouvoir poser, détrempoit assez vîte la colle des brillans, ce qui faisoit barbouiller tout l'ouvrage; il faisoit aussi de la toile avec mêmes brillans & de la même façon.

Papier Brouillard, (*Papeterie.*) le *papier brouillard* ou *papier* gris, est un *papier* qui n'a pas été collé, & sur lequel par conséquent l'encre fiue & s'étend; on s'en sert dans les livres de compte, au lieu de sable, pour empêcher l'encre de gâter la feuille opposée; ce même *papier* est aussi d'usage chez les Droguistes & Apoticaires pour filtrer les liqueurs, auxquelles la chausse d'Hypocras n'est pas si propre. (*D. J.*)

Papier de couleur *tout uni*; c'est un *papier* qui se fait avec une grosse brosse & de toutes sortes de couleurs; c'est ordinairement de la couronne bule, qu'on y emploie préférablement au champi, qui n'est pas assez collé, & qui empêcheroit non-seulement les couleurs de paroître vives & belles, mais qui ne manqueroit pas de tacher aux places où il boiroit ces couleurs. Toutes ces couleurs sont liquides & sans corps, la plûpart afin de pouvoir être couchées plus uniment.

Les ouvriers qui font ce *papier* ont la couleur proche d'eux dans une grande terrine; & avec une brosse telle que celle des Cartiers, il prennent de la couleur pour chaque feuille, faisant aller & venir la brosse de tout côté, le moins par goutte & le plus uniment qu'ils le peuvent; puis ils étalent à mesure ce qu'ils ont fait, continuant à mettre la couleur tant qu'il reste de *papier* à la main, qu'ils ont déplié & mise devant eux tout en un tas sur la table ou l'établi où ils travaillent. Ces sont les marchands Papetiers qui vendent communément ces *papiers* tout d'une couleur. Pour faire le jaune, les ouvriers usent de la graine d'orignon; pour le rouge, de bois de Brésil, dit de *Frenambouc*; pour le bleu, celui de tournesol & l'indigo; pour le vert, celui de vessie; pour l'oranger, un jaune mêlangé de mine de plomb ou d'autre rouge; pour la couleur de bois, de la bistre, du brou de noix ou du jaune de graine d'orignon, mêlé avec un peu de violet de bois d'inde: ils y emploient aussi la terre d'ombre; le bois d'inde leur sert à faire le violet, qu'ils rendent d'un œil rougeâtre, y mêlant du rouge de Brésil. Le noir, ils le font, soit avec le noir d'os, soit avec celui d'ivoire ou autre, mais rarement avec celui de fumée, parce qu'il ne se couche pas si bien. Ils font encore quelquefois des rouges différens avec le vermillon & avec la lacque liquide, du vert clair avec du vert de gris, mêlangé avec celui de vessie & plusieurs autres couleurs, composées suivant qu'ils les éclaircissent ou qu'ils savent les mélanger. *Voyez* Couleurs a détremper, liquides & sans corps, &c.

Papier a dessiner, (*Papeterie.*) *papier* blanc ſur lequel on a paſſé une éponge impregnée d'eau de ſuie; ſon uſage eſt pour exempter l'ouvrage du crayon dans les endroits où le *papier* doit être chargé d'ombres de la couleur de ce *papier*; pour les endroits clairs, on les fait deſſus avec de la chaux blanche; *élémens de peinture.* (*D. J.*)

Papier dominoté. *Voyez* Domino, Dominoterie, Dominotier & Recaleur.

Papier doré & argenté; il y a de pluſieurs façons de *papier doré*; ſavoir, celui à fleurs ou fonds d'or qui ſe fait en Allemagne, mais dont l'or n'eſt que du cuivre, au lieu que celui d'argent fabriqué dans le même pays eſt d'argent fin; car celui qui ſe fait avec de l'étain eſt d'un œil ſi plombé, qu'on n'en fait pas de cas; ces ſortes de *papiers* ſe fabriquent à Francfort, à Nuremberg, &c. Le *papier doré* ſur tranche eſt du *papier* à lettre.

Le *papier doré* par petit feuillet & fait d'or fin, ſert à pluſieurs ouvrages, particulierement dans les couvens de religieuſes qui en ornent des reliquaires, de petits tableaux de dévotion & autres choſes; employant auſſi au même uſage du *papier argenté* & des cartons dorés ſur tranche, fabriqués par petites bandes, avec leſquelles elles exécutent tous ces petits rouleaux dorés qui ſont dans les reliquaires & autres ouvrages de leurs mains. Ces *papiers*, tant *dorés* qu'*argentés*, auſſi-bien que les cartons qu'on vient de dire, ſe fabriquent à Paris. Mais à l'égard du *papier doré* d'Allemagne, on ne l'imite point ici par la grande raiſon, que tirant le cuivre en feuille de cette contrée, il deviendroit trop cher. Ce *papier* ſe fait avec des planches de cuivre jaune évidées, bien en fond, autour des maſſes & des contours gravés; les feuilles de cuivre appliquées partout ſur la feuille de couleur qu'on veut dorer ſont poſées ſur la planche de cuivre qui doit être chaude, comme à-peu-près le ſont les fers dont ſe ſervent les Doreurs de couvertures de livres quand ils les emploient; puis paſſant le tout entre deux rouleaux ou cylindres, tels que peuvent être ceux de la preſſe en taille-douce, la planche en gaufrant le *papier* fait attacher l'or ou l'argent deſſus, puis la feuille eſt étallée pour la laiſſer refroidir & ſécher; s'épouſte pour en ôter tout l'or des endroits où n'ont point marqué les ornemens, figures & traits de la planche de cuivre, ce qui la perfectionne & la met en état d'être vendue.

Papier d'Éventail, (*Eventailliſtes.*) les Eventailliſtes ſe ſont partagés les différentes opérations de leur art; les uns ne font que des bois d'*éventails*, les autres les peignent & dorent; d'autres ne font que peindre les feuilles; d'autres qui ſont ceux dont il eſt queſtion dans cet article, préparent les *papiers* que les autres emploient; d'autres enfin font commerce, ſans travailler par eux-mêmes, quoiqu'ils ayent tous également & indiſtinctement le droit de travailler à toutes ces ſortes d'ouvrages. Ceux qui travaillent au *papier*, & qu'on pourroit appeller proprement *Papetiers éventailliſtes*, les doublent; c'eſt-à-dire, collent enſemble avec une colle légere deux feuilles de *papier* de ſerpente, de la qualité qui convient à l'ouvrage auquel elles ſont deſtinées; cependant une des deux feuilles eſt toujours plus belle que l'autre & ſert d'endroit à l'*éventail*; c'eſt ſur ce côté qu'on fait les plus belles peintures. Pour coller enſemble les deux feuilles de *papier*, on commence par en coller une par les bords ſur un cercle de bois vuide, compoſé d'un demi cerceau & d'une regle, ſur leſquels on la colle avec de l'empois ou autre colle de même nature; on mouille légerement le *papier* avec une éponge pour que l'humidité le faſſe étendre, & ſéchant comme la peau d'un tambour; en cet état, on laiſſe ſécher le *papier*; lorſqu'il eſt ſec, on applique deſſus la ſeconde feuille enduite de colle du côté qu'elle s'applique à la premiere; on la lave bien avec une éponge, & on la laiſſe ſécher. *Voyez* la *Planche de l'Eventailliſte*, dont voici l'explication.

Vignette, femme qui colle des *papiers* ſur des cercles; *papier* pour coller.

2. Homme qui apporte le *papier*.

3. Ouvrier qui colle la ſeconde feuille de *papier* qui eſt l'envers ſur la premiere.

4. Ouvriere qui enduit de colle avec un pinceau, la feuille de *papier* qui doit ſervir d'envers.

6. Homme qui tient un *papier* ployé.

7. Ouvrier qui paſſe le *papier* à la liſſe, qui eſt faite à-peu-près comme la preſſe en taille-douce, compoſée de deux rouleaux entre leſquels paſſent une table de bois ſur laquelle eſt une platine de cuivre *c* ſur laquelle eſt un *papier* d'*éventail*; le rouleau ſupérieur qui eſt garni de linges eſt mû par une roue que l'ouvrier fait tourner.

9. & 10. Cercles.

11. *Papier* collé ſur un cercle.

12. Ais ſur lequel eſt un *papier* collé par les bords avec de la gomme arabique, prêt à peindre.

13. Cercles avec des *papiers* deſſus.

14. Modele d'un éventail; la gorge.

15. *Papier* collé ſur un ais, ſur lequel on a tracé la forme du modele.

16. Table à ſabler les *papiers*, c'eſt-à-dire les couvrir ſur une couleur dont ils ont été enduits d'une pouſſiere d'or ou d'argent, au moyen d'un ſac avec lequel on la répand uniformement ſur tout le *papier*; le fond de la table qui eſt entourée du rebord; le *papier*; le ſac où eſt la pouſſiere. *Voyez* Avanturine.

17. Pile de cercles garnis de *papier*.

18. *Papier* rayé ſur la forme à ſalper.

Papiers et enseignemens, (*Marine.*) ce ſont tous les *papiers* & manuſcrits qui ſe trouvent dans un vaiſſeau; les *papiers & enſeignemens* du vaiſſeau échoué.

Papier de cartouche ou de gargouſſe, c'eſt de gros *papier* gris dont on ſe ſert pour faire les gargouſſes: on le forme ſur un moule, puis on l'emplit de mitrailles. (*Q*)

Papier, *terme de Miroitier*, c'eſt une longue bande de *papier* fort, compoſée de pluſieurs morceaux collés enſemble, dont la largeur n'eſt guere que de ſept ou huit pouces, & la longueur proportionnée au volume des glaces qu'on veut étamer, enſorte néanmoins qu'elles les paſſent de huit ou dix pouces de chaque côté. Ce *papier* ſert à couvrir le bord de devant de la feuille d'étain après qu'elle a été chargée de vif-argent, afin d'y poſer la glace, & qu'en la gliſſant, la feuille ne puiſſe être endommagée. *Savary.* (*D. J.*)

Papiers, (*Relieure.*) les Relieurs mettent entre le carton & les feuilles du livre qu'ils relient une ou deux feuilles de *papier* blanc pour conſerver les livres & éviter qu'ils ne ſe gâtent contre le carton; ſouvent ils y mettent du *papier* marbré dont un feuillet eſt collé contre le carton, l'autre contre un feuillet de *papier* blanc.

Quelquefois ils uſent de *papier* doré en place de *papier* marbré, & d'autres fois de ſatin ou autres étoffes, comme du tabis ou du maroquin, alors cela s'appelle *doubler*. *Voyez* Doubler.

Papier-reglé, (*Manufacture en ſoie.*) pour les deſſeins d'étoffes, de rubans & galons, c'eſt du *papier* imprimé d'après une planche gravée, qui repréſente ſeulement un nombre infini de lignes perpendiculaires, toutes coupées par des lignes horiſontales ſans nombre, ce qui forme une très-grande quantité de quarrés parfaits; voici comme la choſe s'exécute. On prend une meſure de cinq ou ſix lignes, plus ou moins, ſuivant la groſſeur ou la fineſſe que l'on veut donner au *papier*, par ces meſures répetées tant que la planche le peut permettre, tant perpendiculairement qu'horiſontalement, on tire des lignes qui donnent par conſéquent cinq à ſix lignes en quarré; ces quarrés ſont à leur tour traverſés à égales diſtances par neuf autres lignes, mais beaucoup plus déliées que les premieres, ce qui forme cent petits quarrés égaux dans chaque quarré qui eſt marqué par une ligne plus forte, & c'eſt ce qu'on appelle *papier de dix en dix*, pour le diſtinguer de celui qui ſert aux Gaziers, & qui eſt appellé *de huit en dix*, parce que chaque quarré n'en contient que quatre-vingt petits. On ſe ſert de *papier* d'une extrème fineſſe pour les deſſeins que j'ai appellé *repréſentatifs*, *voyez* Patron, parce qu'il eſt plus aiſé de donner le contour que l'on ſouhaite ſur ce *papier* fin, les angles qui terminent chaque quarré étant moins ſenſibles; le *papier* plus gros étant reſervé pour les deſſeins ou patrons, que j'ai appellé au même article *deſſeins démonſtratifs*: voici la façon dont on ſe ſert pour deſſiner ſur ce *papier*. On emplit d'encre tous les petits quarrés qui exprimeront les figures du deſſein, qui ſont toujours quelques figures d'ornemens, ou de fleurs, même de figures humaines; les points qui reſtent blancs marquent les découpés deſdites figures, & expriment par conſéquent le fond.

Papiers royaux, (*Politiq. & Comm.*) ce ſont tous ceux que le roi a créés, & avec leſquels il a payé ſes ſujets, au défaut d'argent monnoyé; celui qui trouveroit un bon projet pour l'acquit des *papiers royaux*, rendroit un ſervice important à l'état; le crédit du monarque tient à la maniere dont il ſortira de cette eſpece d'engagement.

Papier terrier, (*Juriſp.*) on appelle ainſi le regiſtre qui contient toutes les déclarations paſſées au terrier d'un ſeigneur cenſier. *Voyez* Terrier & Déclaration, Cens, Censive.

Papier et Parchemin timbré, eſt celui qui porte la marque du timbre, & qui eſt deſtiné à écrire les actes publics dans les pays où la formalité du timbre eſt en uſage.

Le

Le timbre eſt une marque que l'on appoſe aux *papiers* & *parchemins* deſtinés à écrire les actes que reçoivent les officiers publics.

Quelques auteurs le définiſſent en latin *ſignum regium papyro impreſſum*, parce qu'en effet il repréſente communément les armes du prince ou quelque autre marque par lui ordonnée ſelon la qualité particuliere de l'acte & le lieu de la paſſation.

Le nom de *timbre* que l'on a donné à ces ſortes de marques paroît avoir été emprunté du blaſon, & tirer ſon éthymologie de ce que le timbre s'imprime ordinairement au haut de la feuille de *papier* ou *parchemin*; comme le caſque ou autre couronnement, que l'on nomme auſſi *timbre*, en terme de blaſon ſe met au-deſſus de l'écu.

Je ne dis pas indiſtinctement que le timbre s'appoſe au haut de la feuille, mais ſeulement qu'on l'appoſe ainſi ordinairement; car quoique l'uſage ſoit de l'imprimer au milieu du haut de la feuille, la place où on l'appoſe n'eſt point de l'eſſence de la formalité; on peut indifféremment le mettre en tête de l'acte, ou au bas, ou au dos, ou ſur l'un des côtés, & l'on voit beaucoup de ces timbres appoſés diverſement aux actes publics.

La prudence veut ſeulement que l'on ait attention de faire appoſer le timbre ou d'écrire l'acte de maniere que l'on ne puiſſe pas ſupprimer le timbre ſans altérer le corps de l'acte; & les officiers publics devroient toujours ainſi diſpoſer leurs actes: ce que néanmoins quelques-uns n'obſervent pas, n'écrivant le commencement de leurs actes qu'au-deſſous du timbre, d'où il peut arriver des inconvéniens, & notamment qu'un acte public dont on aura coupé le timbre ne vaudra plus que comme écriture privée, & même ſera totalement nul, ſelon la nature de l'acte & les circonſtances, ce que nous examinerons plus particulierement dans la ſuite.

Au reſte, à quelque diſtance que l'acte ſoit écrit du timbre il ne laiſſe pas d'être valable, & la diſpoſition dont on vient de parler n'eſt qu'une précaution qui n'eſt pas de rigueur.

En France & dans pluſieurs autres pays, on appoſe la marque du timbre avec un poinçon d'acier ſemblable à ceux qui ſervent à frapper les monnoies, excepté qu'il eſt moins concave; en d'autres pays, comme en Allemagne, on imprime le timbre avec une planche de cuivre gravée, telle que celles qui ſervent à tirer les eſtampes.

En France & dans la plûpart des autres pays où le timbre eſt en uſage, on met de l'encre dans le poinçon pour marquer le timbre, en Angleterre on ne met aucune couleur dans le poinçon, enſorte que la marque qu'il imprime ne paroît que parce qu'elle ſe forme en relief ſur le papier.

La formalité du timbre paroît avoir été totalement inconnue aux anciens, & les actes reçus par des officiers publics n'étoient alors diſtingués des écritures privées que par le caractere de l'officier qui les avoit reçus, & par le ſceau qu'il y appoſoit, qui étoit plus connu que les ſceaux des parties contractantes, à cauſe de la fonction publique de l'officier; mais du reſte ce ſceau n'étoit que le cachet particulier de l'officier; car les anciens n'avoient point de ſceaux publics, tels que nous en avons en France, ainſi que l'obſerve Loyſeau, *des off. liv. II. chap. iv. n.* 10. Les ſceaux particuliers dont ils ſe ſervoient étoient plûtôt de ſimples cachets que de vrais ſceaux, ils n'avoient pour objet que de tenir lieu de ſignature, comme cela s'eſt pratiqué long-tems dans pluſieurs pays, & même en France, à cauſe qu'il y avoit alors peu de perſonnes qui ſuſſent écrire, & ces ſortes de ſceaux ou cachets n'avoient aucun rapport avec les timbres dont nous parlons.

Juſtinien fut le premier qui établit une eſpece de timbre: cet empereur conſidérant le grand nombre d'actes que les tabellions de Conſtantinople recevoient journellement, & voulant prévenir certaines fauſſetés qui pouvoient s'y gliſſer, ordonna par ſa nouvelle 44, laquelle fut publiée l'an 537, que ces tabellions ne pourroient recevoir les originaux des actes de leur miniſtere que ſur du *papier*, en tête duquel (ce que l'on appelloit *protocole*), ſeroit marqué le nom de l'intendant des finances qui ſeroit alors en place, le tems auquel auroit été fabriqué le *papier* & les autres choſes que l'on avoit coûtume de mettre en tête de ces *papiers* deſtinés à écrire les originaux des actes que reçoivent les tabellions de Conſtantinople, ce que l'on appelloit ſuivant la gloſe & les interpretes, *imbreviaturam totius contractus*, c'eſt-à-dire un titre qui annonçoit ſommairement la qualité & ſubſtance de l'acte.

Par cette même novelle, l'empereur défendoit auſſi aux tabellions de Conſtantinople de couper ces marques & titres qui devoient être en tête de leurs actes; il leur enjoignoit de les laiſſer ſans aucune altération, & défendoit aux juges d'avoir égard aux actes écrits ſur du *papier* qui ne ſeroit pas revêtu en tête de ces marques, quelques autres titres ou protocoles qui y fuſſent écrits.

M. Cujas en ſes notes ſur cette nouvelle, examine ce que Juſtinien a entendu par le protocole qu'il recommande tant aux tabellions de conſerver; les uns, dit-il, veulent que ce ſoit une grande feuille royale; d'autres que ce ſoit une ſimple note des actes; d'autres que ce ſoit un exemplaire des formules dont les tabellions avoient coûtume de ſe ſervir: mais ils ſe trompent tous également, dit M. Cujas, car de même qu'aujourd'hui notre *papier* a quelque marque qui indique celui qui l'a fabriqué, de même autrefois les *papiers* dont on ſe ſervoit contenoient une note abrégée de l'intendant des finances qui étoit alors en place, parce que ces ſortes d'intendans avoient inſpection ſur les fabriques de *papier*; on y marquoit auſſi en quel tems & par qui le *papier* avoit été fabriqué; ce qui ſervoit à découvrir pluſieurs fauſſetés.

Loyſeau, dans ſon traité des offices, *liv. II. ch. V. n.* 82. dit en parlant de la nouvelle 44, qu'elle nous apprend un beau ſecret qui avoit été ignoré juſqu'à ce que le docte Cujas l'ait découvert, à ſavoir qu'elle défend de couper & ôter le protocole des chartes que nous penſons vulgairement être la minute & premiere écriture du contrat; & de fait les ordonnances des années 1512, & encore celle d'Orléans, *article xcxiij*. l'uſurpent en cette ſignification, combien qu'à la vérité ce ſoit la marque du *papier* où étoit écrite l'année qu'il avoit été fait, laquelle marque Juſtinien défend de couper, comme on pouvoit aiſément faire, d'autant qu'elle étoit en haut du *papier*, & non pas au milieu, comme celle de notre *papier*, pour ce, dit-il, que par le moyen de ce protocole ou marque du *papier* pluſieurs fauſſetés ont été découvertes, ce qui s'eſt auſſi vû quelquefois en France; partant, dit-il, pour ſe ſervir à propos de cette antiquité, il ſeroit expédient, ce ſemble, d'ordonner que tout *papier* ſeroit marqué, & que la marque contiendroit l'année qu'il auroit été fait, choſe qui ne coûteroit rien & empêcheroit pluſieurs fauſſetés, tant aux contrats qu'aux écritures.

Cette origine du *papier & parchemin timbrés* fut remarquée dans une cauſe qui ſe plaida au parlement d'Aix en 1676, entre des marchands de Marſeille & le fermier du *papier timbré*, laquelle cauſe eſt rapportée par Boniface en ſes arrêts de Provence, *tom. IV. l. III. tit. xv. c. ij*. le défenſeur du fermier du *papier timbré* faiſoit valoir, „ que le timbre n'étoit pas nouveau, puiſ-
„ qu'il y en avoit du tems de Juſtinien en 537, qu'il y
„ avoit des marques pour les protocoles des notaires;
„ qu'on y marquoit en chiffre l'année en laquelle ils
„ avoient été faits avec le nom *comitis ſacrarum largi-*
„ *tionum*, qui étoit alors en exercice; que Juſtinien vou-
„ loit que le notaire qui avoit commencé le protocole
„ ou la charte achevât de l'écrire, & que le motif &
„ le fondement de Juſtinien n'avoit été que pour la pré-
„ caution contre les fauſſetés, comme il paroît par la
„ novelle 44, ſuivie par Godefroy „.

Cette origine a auſſi été remarquée par M. de Baſville, intendant de la province de Languedoc, dans les mémoires qu'il a faits pour ſervir à l'hiſtoire de cette province, dans leſquels en parlant du domaine il dit que, comme il y a deux généralités dans le Languedoc, il y a auſſi deux ſous-fermes du domaine, l'une pour la généralité de Toulouſe, l'autre pour la généralité de Montpellier, & que dans ces ſous-fermes ſont compris le *papier timbré*, les formules & le contrôle des exploits; & à ce propos il remarque en paſſant, que le *papier timbré* n'a pas été inconnu aux Romains, puiſqu'on voit par la novelle 44, qu'ils avoient une eſpece particuliere de *papier* pour écrire les originaux des actes des notaires, lequel portoit la marque que l'intendant des finances y faiſoit appoſer, & la date du tems auquel il avoit été fait.

Ainſi quoiqu'il paroiſſe peut-être d'abord ſingulier que l'on faſſe remonter l'origine du *papier timbré* juſqu'au tems des Romains, cependant il eſt conſtant que cette formalité étoit déja en quelque uſage chez eux, puiſque les titres, dates & autres marques que l'on appoſoit en tête du *papier* deſtiné à écrire les originaux des actes des tabellions de Conſtantinople, étoient une eſpece de timbre qui avoit le même objet que ceux qui ſont aujourd'hui uſités en France & dans pluſieurs autres pays.

Mais

Mais ſuivant la même novelle de Juſtinien, cette formalité n'étoit établie que pour les actes des tabellions de Conſtantinople, encore n'étoit-ce que pour les originaux de ces actes, & non pour les expéditions ou copies, du moins la novelle n'en fait pas mention; en ſorte qu'à l'égard de tous les autres actes paſſés dans la ville de Conſtantinople par d'autres officiers publics que les tabellions, & à l'égard de tous les autres actes publics reçus hors la ville de Conſtantinople, ſoit par des tabellions, ſoit par d'autres officiers publics, il n'y avoit juſqu'alors aucune marque ſur le *papier* qui diſtinguât ces actes des écritures privées.

Cette formalité ne tomba pas en non-uſage juſqu'au tems où elle a été établie en France, comme quelques-uns ſe l'imagineroient peut-être: il paroît au contraire qu'à l'imitation des Romains, pluſieurs princes l'établirent peu de tems après dans leurs états, & que nos rois ont été les derniers à l'ordonner.

En effet, du tems des comtes héréditaires de Provence, qui regnerent depuis 915 ou 920 juſqu'en 1481, que cette province fut réunie à la couronne de France, les notaires de ce pays ſe ſervoient de protocoles marqués d'une eſpece de timbre, ainſi que cela fut obſervé dans la cauſe dont j'ai déja fait mention, qui fut plaidée au parlement d'Aix en 1676, & eſt rapportée par Boniface, *liv. IV. tom. III. tit.* 15. *ch. ij.* Le défenſeur du fermier du *papier timbré*, pour faire voir que cette formalité n'étoit pas nouvelle, obſervoit que non-ſeulement du tems de Juſtinien les protocoles étoient marqués, mais encore du tems des comtes de Provence, & que M. Jean Darbés, notaire à Aix, avoit de ces anciens protocoles marqués.

Cette formalité fut introduite en Eſpagne & en Hollande vers l'an 1555.

Le *papier timbré* eſt auſſi uſité dans pluſieurs autres états, comme en Angleterre, dans le Brabant & dans la Flandre impériale, dans les états du roi de Sardaigne, en Suede, & il a été introduit dans l'état eccléſiaſtique, à compter du 1 avril 1741, & dans d'autres pays, comme nous le dirons dans un moment.

Les timbres qu'on oppoſe aux *papiers & parchemins* deſtinés à écrire les actes publics ont quelque rapport avec les ſceaux publics dont on uſe aujourd'hui en France & dans pluſieurs autres pays, en ce que les uns & les autres ſont ordinairement une empreinte des armes du prince, ou de quelqu'autre marque par lui établie, qui s'appoſent également aux actes publics, & les diſtinguent des actes ſous ſignature privée; cependant il ne faut pas confondre ces deux formalités, entre leſquelles il y a pluſieurs différences eſſentielles.

La premiere qui ſe tire de leur forme eſt que les ſceaux publics, tels que ceux du roi, des chancelleries, des juriſdictions, des villes, des univerſités & autres ſemblables, s'appliquent ſur une forme de cire ou de quelqu'autre matiere propre à en recevoir l'empreinte, laquelle eſt en relief; il y a de ces ſceaux qui s'appliquent ainſi ſur l'acte même, d'autres qui ſont à double face, & ne ſont attachés à l'acte que par les lacs; au lieu que le timbre n'eſt qu'une ſimple marque imprimée au haut du *papier* ou parchemin.

La ſeconde différence eſt que l'on n'appoſe point de ſceau ſur la minute des actes publics: cette formalité n'eſt même pas toujours néceſſaire pour donner l'authenticité & la publicité aux expéditions ou copies collationnées des actes publics; c'eſt plutôt le caractere & la qualité de l'officier qui a reçu l'acte & ſa ſignature appoſée au bas, qui rendent l'acte public: au lieu que dans les pays où le timbre eſt en uſage, pour donner l'authenticité & le caractere de publicité à un acte, ſoit original, en minute ou en brevet, ſoit expédition ou copie collationnée, il doit être écrit ſur du *papier timbré* ou en parchemin timbré, ſi l'acte eſt de nature à être écrit en *parchemin*.

La troiſieme différence qui ſe trouve entre les ſceaux publics & les timbres, c'eſt que l'appoſition du ſceau eſt la marque de l'autorité publique dont l'acte eſt revêtu par cette formalité; tellement qu'en quelques endroits, comme à Paris, le droit d'exécution parée en dépend, & que ſi un acte public n'étoit pas ſcellé, il ne pourroit être mis à exécution, quand même il ſeroit d'ailleurs revêtu de toutes les autres formalités néceſſaires: au lieu que le timbre contribue bien à donner à l'acte le caractere de publicité néceſſaire pour qu'on puiſſe le mettre en forme exécutoire; mais par lui même il ne donne point ce droit d'exécution parée, qui dépend de certaines formalités qu'on ajoute à celle qui conſtitue la publicité.

Quoique la formalité du timbre ſemble n'avoir été établie que pour la finance qui en revient au prince, elle ne laiſſe pas d'être utile d'ailleurs.

En effet, le timbre ſert 1°. à diſtinguer à l'inſpection ſeule du haut de la feuille ſur laquelle l'acte eſt écrit, ſi c'eſt un acte reçu par un officier public, ou ſi ce n'eſt qu'une écriture privée.

2°. Le timbre fait reſpecter & conſerver les affiches, publications ou autres exploits, ou actes que l'on attache extérieurement aux portes des maiſons ou dans les places publiques, ſoit en cas de decret, licitation, adjudications ou autres publications, ſoit dans les exploits que l'on attache à la porte de perſonnes abſentes auxquelles ils ſont ſignifiés; car comme ces ſortes d'actes ne ſont point ſcellés, il n'y a proprement que le timbre qui faſſe connoître que ce ſont des actes émanés de l'autorité publique, & qui les diſtingue des écritures privées.

3°. Le timbre annonce la ſolemnité de l'acte aux perſonnes qui le ſignent, & ſert en cela à prévenir certaines ſurpriſes que l'on pourroit faire à ceux qui ſigneroient un acte ſans l'avoir lu; par exemple, il ſeroit difficile de faire ſigner pour une écriture privée un acte public qui ſeroit ſur *papier timbré*, parce que l'inſpection ſeule du timbre feroit connoître la ſurpriſe.

4°. Le timbre ſert auſſi à prévenir quelques fauſſetés dans les dates de tems & de lieu qui, peuvent ſe commettre plus facilement dans les actes où cette formalité n'eſt pas néceſſaire: en effet, comme il y a un timbre particulier pour chaque état, & même en France pour chaque généralité, que la formule de ces timbres a changé en divers tems, & que l'on ne peut écrire les actes publics que ſur du *papier* ou *parchemin* marqué du timbre actuellement uſité dans le tems & le lieu où ſe paſſe l'acte, ceux qui écrivent un acte ſur du *papier* ou *parchemin* marqué du timbre actuellement uſité dans un pays, ne pourroient pas impunément le dater d'un tems ni d'un lieu où il y auroit eu un autre timbre, parce que la formule du timbre appoſé à cet acte étant d'un autre tems ou d'un autre lieu, feroit connoître la fauſſeté des dates de tems & de lieu qu'on auroit donné à cet acte.

La formalité du timbre n'ayant été établie que pour les actes publics, il s'enſuit que tous les actes qui ne ſont pas reçus par des officiers publics ne ſont point ſujets à être écrits ſur *papier timbré*.

Boniface, en ſon recueil des arrêts du parlement de Provence, *tom. IV. l. III. tit. XV. ch. j. & ij.* rapporte à ce ſujet deux arrêts de la cour des aides & finances de Montpellier.

Au mois de Mars 1655, Louis XIV. étant lors à Paris, donna un édit portant établiſſement d'une marque ſur le *papier* & le *parchemin* deſtinés à écrire les actes reçus par les officiers publics. Cet édit fut enregiſtré en parlement, en la chambre des comptes & en la cour des aides le 20 du même mois. Il eſt au cinquieme volume des ordonnances de Louis XIV. cotté 3. *fol.* 69. & il en eſt fait mention dans le recueil des ordonnances, édits, & par M. Blanchart.

Cet édit n'eut aucune exécution; mais dans la ſuite le roi voulant rendre le ſtyle des actes publics uniforme dans tout ſon royaume, donna une déclaration le 19 Mars 1673, par laquelle il ordonna qu'il ſeroit dreſſé des formules imprimées pour toutes ſortes d'actes publics, & que les exemplaires de ces formules ſeroient *marqués en tête d'une fleur de lis, & timbrés de la qualité & ſubſtance des actes*.

Les formules d'actes ordonnées par cette déclaration n'eurent cependant pas lieu, parce que l'on y trouva trop d'inconvéniens, & le roi donna une autre déclaration le 2 Juillet 1673, regiſtrée au parlement le 10 du même mois, par laquelle en attendant que les formules fuſſent perfectionnées, il ordonna que les actes publics ne pourroient être écrits que ſur du *papier* ou *parchemin timbrés*, comme ils devoient l'être pour les formules, avec cette différence ſeulement que le corps de l'acte ſeroit entierement écrit à la main; & c'eſt de-là que le *papier* & le *parchemin timbrés* ont retenu le nom de *formule*.

Le 4 Juillet de la même année 1673, il fut fait un état des formules dont les *papiers* & *parchemins* devoient être *timbrés*, ſuivant la déclaration dont on vient de parler.

En exécution de cette déclaration, le *papier* & le *parchemin* deſtinés à écrire les actes publics, furent marqués en tête d'une fleur de lis, & intitulés de la qualité & formule de l'acte auquel il devoit ſervir; on y marquoit même en tête & même dans les commencemens, le nom du quartier dans lequel il devoit ſervir; précaution qui fut établie pour prévenir pluſieurs fauſſetés qui peuvent ſe com-

commettre à l'égard des dates. Cette précaution si utile fut dans la suite retranchée à cause que le *papier* ou *parchemin timbré* pour un quartier ne pouvoit pas être vendu pendant le cours du suivant sans marquer la date de ce nouveau quartier, ce qui causoit quelque embarras aux fermiers du timbre.

Le 3 Avril 1674, le roi en son conseil d'état, fit un réglement pour l'usage du *papier & parchemin timbré*; ce reglement qui est divisé en vingt articles, explique nommément quels actes doivent être écrits sur *papier* ou *parchemin timbré*: il seroit trop long d'en faire ici le détail; il suffit de dire que ce sont tous les actes émanés des officiers publics, & ce qu'il est sur-tout important d'observer, c'est que ce réglement prononce la peine de nullité contre lesdits actes publics qui seroient faits sur *papier* ou *parchemin* commun. Ce réglement a été enregistré dans les différens parlemens & autres cours, & il s'observe à la rigueur.

Plusieurs cours ayant fait des remontrances au sujet de ce réglement, le droit établi sur le *papier* & le *parchemin timbré* fut converti par édit du même mois d'Avril 1674, en un autre sur tout le *papier & parchemin* qui se consomme dans l'étendue du royaume.

La perception de ce nouveau droit fut différée par arrêt du conseil du 22 Mai 1674; & par un autre arrêt du conseil du même jour, le réglement du 3 Avril 1674 fait pour l'usage du *papier & parchemin timbré* fut confirmé, & en conséquence ordonné que les timbres & actes différens auxquels le *papier* étoit destiné seroient supprimés, & qu'à l'avenir au lieu d'iceux, tout le *papier* qui seroit consommé par les officiers & ministres de justice, seroit marque d'une fleur de lis, & timbré du nom de la généralité où il devoit servir.

Au mois d'Août de la même année le roi donna un édit par lequel il revoqua pleinement celui du mois d'Avril précédent, portant établissement d'une marque générale sur tout le *papier & parchemin* pour continuer l'usage du *papier & parchemin timbré*, supprima les différens timbres établis pour chaque formule ou modele d'acte, & ordonna que tous officiers & ministres de justice, & autres assujettis par ses précédens édits, déclarations & réglemens à l'usage du *papier & parchemin timbré*, se serviroient, à commencer du 1 Octobre 1674, de *papier & parchemin timbré*, qui seroit seulement marqué d'une fleur de lis & du nom de la généralité dans laquelle il devoit être employé, & les droits en furent arrêtés, non plus selon la qualité & la nature des actes, mais selon la hauteur & la largeur du *papier*.

En exécution de cet édit, on commença au premier Octobre à se servir de *papier & parchemin timbré* pour les actes publics.

J'en ai vu de timbré d'une fleur de lis, avec ces mots au-tour, *généralité de Moulins*, sur un exploit fait dans ladite généralité le 3 Novembre 1674.

Il y a néanmoins encore plusieurs provinces de ce royaume dans lesquelles la formalité du timbre n'a jamais eu lieu; telles sont la province d'Artois, la Flandre françoise, le Haynaut françois, la principauté d'Arches & de Charleville, dont le territoire comprend la ville de Charleville, Arches qui en est le fauxbourg, & environ vingt-quatre villages. Il en est de même dans la Franche-Comté, l'Alsace & le Roussillon.

Il n'y en a pas non plus à Bayonne, ni dans le pays de Labour.

Il y a aussi trois principautés enclavées dans la France dans lesquelles on ne se sert pas de *papier* ni de *parchemin timbré*; savoir la principauté souveraine de Dombes, celle d'Orange & celle d'Henrichemont & de Boisbelle en Berry.

On ne se sert pas non plus de *papier* ni de *parchemin timbré* dans les îles françoises de l'Amérique comme la Martinique, la Gandeloupe, la Cayenne, Marigalande, Saint-Domingue & autres, ni dans le Canada & le Missisipi.

Quoiqu'en général tous les officiers publics royaux ou autres, soient obligés de se servir de *papier & parchemin timbré* dans les lieux où il est établi, il y a néanmoins quelques tribunaux où l'on ne s'en sert point, quoique la formalité du timbre soit établie dans le pays. 1°. On ne s'en sert pas pour les mémoires ou requêtes que l'on présente au conseil royal des finances, & même les arrêts qui s'y rendent, s'expédient aussi en *papier* & parchemin commun; mais quand le conseil ordonne que les mémoires ou requêtes seront communiqués aux parties intéressées, alors la procédure se fait à l'ordinaire, & tout ce qui se signifie doit être sur *papier timbré*.

2°. On ne s'en sert pas non plus dans les bureaux extraordinaires du conseil, lorsque la commission porte que l'instruction des affaires qui y sont renvoyées, se fera par simples mémoires & sans frais.

3°. Les requêtes que l'on présente à MM. les Maréchaux de France pour les affaires d'honneur qu'ils jugent en l'hôtel de leur doyen, se donnent aussi sur *papier* commun.

4°. Les consuls, vice-consuls & chanceliers, & autres officiers résidant dans les villes & ports d'Espagne, d'Italie, de Portugal, du Nord, des échelles du Levant & de Barbarie, ne se servent aussi que de *papier* commun, même pour les actes qu'ils envoient en France, parce que la jurisdiction qu'ils ont dans ces pays n'étant que par emprunt de territoire, ils ne peuvent ni se servir de *papier timbré* de France, ni de celui de puissance étrangere, dans le territoire de laquelle ils ne sont que par emprunt.

5. Les ambassadeurs, envoyés, agens, résidens & autres ministres des princes étrangers auprès du roi de France, ne se servent pour les actes qu'ils font ni du *papier timbré* de leur pays, ni de celui de France, mais de *papier* commun.

6°. De même les ambassadeurs & autres ministres du roi de France dans les pays étrangers ne se servent que de *papier* commun.

7°. On ne se sert point de *papier* ni de *parchemin timbré* dans les conseils de guerre, même lorsque l'on y juge à mort quelqu'un pour délit militaire.

8°. On ne s'en sert point pour les affaires qui s'instruisent au conseil souverain de Dombes, qui se tient à Paris chez le prince de Dombes par emprunt de territoire.

9°. Les officiers des conseils des princes apanagistes, comme ceux de M. le duc d'Orléans, expédient en *papier* commun tous les actes qui se font dans le conseil, quoique ces actes soient authentiques, & les quittances du secrétaire des commandemens passent à la chambre des comptes sur *papier* commun.

Les registres des hôpitaux, tant de Paris qu'autres lieux, même ceux des baptêmes, mariages, sépultures, se tiennent en *papier* commun, depuis le 1 Janvier 1737, *article* 15. de la déclaration du 9 Avril 1736; mais les extraits doivent être en *papier timbré*, *art.* 29.

Les maisons religieuses tiennent aussi leurs deux registres de vêture, noviciat & profession en *papier* commun, *article* 25. *ibid.*

Suivant l'*article* 1, un des originaux des registres, baptêmes, ondoyemens, céremonies du baptême, mariages & sépultures, doit être en *papier* commun.

La décharge de l'apport des registres se donne en *papier* commun, 18. *ibid.* & 20.

Voyez l'article 37. qui permet de mettre au greffe des expéditions en *papier* commun.

Article 38. Les états seront en *papier* commun.

Quoique le timbre ne soit qu'une formalité, il ne laisse pas d'y avoir plusieurs choses à considérer pour déterminer sur quelle sorte de *papier* on doit écrire les actes publics.

En effet, on distingue dans les actes trois sortes de formalités, qui se reglent chacune par des lois différentes.

Il y a des formalités qui habilitent la personne, c'est-à-dire qui lui donnent la capacité de contracter, comme l'autorisation du mari à l'égard de la femme dans les coûtumes où elle est requise, le consentement du pere qui est nécessaire en pays de droit pour faire valoir l'obligation du fils de famille en pays de droit écrit: l'observation de ces formalités & autres semblables se regle par la loi du domicile des personnes qui s'obligent, parce que ces formalités ont pour objet de leur donner la capacité de contracter qui dépend de la loi du domicile.

Il y a d'autres formalités qui concernent la substance de l'acte, telles que l'acceptation dans les donations, qui est une condition que la loi de la situation impose aux biens dont on veut disposer: aussi ces sortes de formalités se reglent-elles par la loi du lieu où les biens sont situés.

La troisieme espece de formalités est de celles qui ne concernent que la forme extérieure des actes: telles sont toutes celles qui ne servent qu'à rendre l'acte probant ou authentique, comme la signature des parties, celle des officiers publics & des témoins, l'apposition du sceau, le contrôle, l'insinuation, & autres semblables.

Ces formalités extérieures ne se reglent point par la loi du lieu où les biens sont situés, ni par la loi du domicile des parties, ni par celle du lieu où les officiers publics qui reçoivent les actes font leur résidence ordinaire, mais par la loi du lieu où l'acte est passé, & cela suivant la maxime, *locus regit actum*, qui est fondée sur la loi 3. au digeste *de testibus*, sur la loi 1. au code *de emancip. liber.* & sur ce que dit M. Ch. Dumoulin sur la loi 1. au code *liv. I. tit. I.* verbo *conclusiones de statutis*.

tutis. Aut ſtatutum, dit-il, *loquitur de his quæ concernunt nudam ordinationem, vel ſolemnitatem actus, & ſemper inſpicitur ſtatutum vel conſuetudo loci ubi actus celebratur, ſive in contractibus, ſive in judiciis, ſive in teſtamentis, ſive in inſtrumentis aut aliis conficiendis.*

Il n'y a certainement rien qui ſoit plus de la forme extérieure des actes que la qualité du *papier* ou *parchemin* ſur lequel on les écrit; ſoit qu'on ne conſidere que le *papier* même, ſi l'acte eſt écrit ſur *papier* ou *parchemin* commun; ſoit que l'on conſidere la marque du timbre, s'il eſt écrit ſur *papier timbré*: car le *papier* eſt le *parchemin* & le timbre que l'on y appoſe, ne ſont point de la ſubſtance de l'acte, puiſqu'il pourroit ſubſiſter ſans cela.

C'eſt pourquoi l'on doit ſuivre l'uſage du lieu où ſe paſſe les actes pour déterminer s'ils doivent être écrits ſur *papier* ou *parchemin timbré*, ou s'ils peuvent être écrits ſur *papier* ou *parchemin* commun.

Ainſi les notaires, greffiers, huiſſiers, & autres officiers publics doivent écrire ſur du *papier* ou *parchemin timbré* les actes qu'ils reçoivent à Paris, & dans les autres endroits où la formalité du timbre eſt établie.

Ils ne peuvent même pas ſe ſervir indifféremment de toute ſorte de *papier* ou *parchemin timbré*, il faut que ce ſoit du *papier* ou *parchemin timbré* exprès pour le pays, & en particulier pour la généralité dans laquelle ils reçoivent l'acte: enſorte qu'un acte public reçu en France doit non-ſeulement être écrit ſur du *papier* ou *parchemin timbré* d'un timbre de France, & non ſur du *papier* marqué du timbre d'un autre état, mais il faut encore qu'il ſoit écrit ſur du *papier timbré* pour la généralité dans laquelle il eſt reçu, y ayant autant de timbres différens que de généralités.

Au contraire ſi l'acte eſt reçu dans un état ou une province dans leſquels le *papier* ni le *parchemin timbré* ne ſont point en uſage, comme en Flandre, en Haynaut, &c. l'officier public qui reçoit l'acte, doit l'écrire ſur *papier* ou *parchemin timbré* commun.

Néanmoins un acte écrit ſur *papier* ou *parchemin timbré* dans un pays où la formalité du timbre n'eſt pas établie, ne ſeroit pas pour cela nul, parce que ce qui abonde ne vitie pas.

Les officiers publics qui ont leur réſidence ordinaire dans un lieu où l'on ne ſe ſert point de *papier timbré*, ne laiſſent pas d'être obligés de s'en ſervir pour les actes qu'ils reçoivent dans les pays où il eſt établi.

Et vice verſa, les actes publics reçus dans des pays où le *papier timbré* n'a pas lieu, doivent être écrits ſur *papier* commun, quand même les officiers publics qui les reçoivent auroient leur réſidence ordinaire dans un lieu où l'on ſe ſerviroit de *papier timbré*.

Ainſi les notaires d'Orléans & ceux de Montpellier, les huiſſiers à cheval & à verge au châtelet de Paris, & autres officiers publics qui ont droit d'inſtrumenter par tout le royaume, doivent écrire les actes qu'ils reçoivent dans chaque lieu ſur du *papier* marqué du timbre établi pour le lieu, ou ſur du *papier* commun, ſi le timbre n'eſt pas établi dans le lieu où ils reçoivent l'acte.

De même un conſeiller au parlement ou de quelque autre cour ſouveraine, qui ſeroit commis par ſa compagnie pour aller faire quelque viſite, procès-verbal, enquête, information, ou autre inſtruction, dans une province du reſſort dans laquelle le *papier* eſt marqué d'un timbre différent de celui de Paris, comme en Picardie, en Champagne, ou en Touraine, &c. ſeroit obligé de ſe ſervir du *papier* du lieu où il feroit l'inſtruction, & par la même raiſon pourroit ſe ſervir de *papier* commun pour les actes qu'il feroit en Flandre, en Haynaut, &c. ou autres provinces, dans leſquelles il n'y a point de *papier timbré*.

Et lorſqu'un officier public qui a commencé un acte dans une généralité le continue en d'autres généralités ou provinces, ſoit par droit de ſuite, ſoit en vertu d'une commiſſion particuliere ou autre droit, comme il arrive quelquefois à l'égard des inventaires, procès-verbaux de viſite, &c. l'officier doit pour chaque partie de l'acte qu'il reçoit ſe ſervir du *papier* ou *parchemin timbré* pour le lieu où il reçoit cette partie de l'acte, quand même le commencement de l'acte ſeroit ſur du *papier* marqué d'un timbre différent, parce que ces différentes parties ſont proprement autant d'actes particuliers qui doivent être reçus chacun ſelon la forme uſitée dans le lieu où ils ſe paſſent, & par conſéquent être écrits ſur du *papier timbré* pour le lieu où on les reçoit, & non pas ſur du *papier timbré* pour le lieu où on a commencé l'acte.

Ce que l'on vient de dire, que toute ſorte d'actes doivent être écrits ſur le *papier* dont on ſe ſert dans le lieu où ils ſont reçus, s'entend non-ſeulement des minutes ou originaux des actes, mais auſſi des groſſes, expéditions & copies collationnées; ſi elles ſont délivrées dans le lieu où l'acte original a été reçu, elles doivent être écrites ſur du *papier* marqué du même timbre, ou du-moins de celui qui eſt uſité dans le pays au tems de l'expédition; mais ſi l'original a été reçu hors du lieu de la réſidence ordinaire de l'officier public dans un pays où le timbre eſt différent de celui qui eſt uſité dans le lieu de ſa réſidence, les expéditions qu'il en délivre dans le dernier lieu doivent être écrites ſur du *papier* marqué du timbre qui y a cours, parce que le fait de l'expédition ou copie eſt un nouvel acte qui doit être reçu ſuivant l'uſage actuel du lieu où il ſe paſſe.

Ainſi un notaire d'Orléans qui aura écrit ſur du *papier timbré* de la généralité de Paris l'acte qu'il aura reçu dans cette généralité, écrira ſur du *papier timbré* de la généralité d'Orléans les expéditions ou copies qu'il délivrera de cet acte à Orléans.

Par la même raiſon, ce notaire d'Orléans qui aura écrit ſur *papier* commun un acte qu'il aura reçu en Flandre ou autre pays, dans lequel il n'y a point de *papier timbré*, ſera obligé d'écrire ſur du *papier timbré* de la généralité d'Orleans l'expédition qu'il en délivrera dans cette généralité.

Par une ſuite du même principe, toutes expéditions ou copies délivrées depuis l'établiſſement du timbre dans le pays où il a lieu, doivent être écrites ſur *papier timbré*, encore que les minutes ou originaux ſoient antérieurs à l'établiſſement du timbre & ayent été reçus ſur *papier* commun, parce que l'expédition ou copie doit être dans la forme uſitée au tems où elle eſt faite, ſans conſidérer en quelle forme eſt l'original.

Et comme toute expédition ou copie doit auſſi être dans la forme uſitée dans le lieu où elle eſt faite, ainſi qu'on l'a déja expliqué ci-devant, il ſeroit à propos que les officiers publics fiſſent toujours mention au bas de la groſſe, expédition ou copie, du jour & du lieu où ils l'ont délivrée, ce que la plûpart n'obſervent pas, ſurtout dans les groſſes: néanmoins cela eſt néceſſaire pour connoître ſi la groſſe, expédition ou copie, eſt dans la forme uſitée dans le tems & le lieu où elle a été délivrée; car elle ne l'eſt pas toujours dans le même tems, ni dans le même lieu, que la minute ou brevet original de l'acte; or l'on ne peut juger ſi l'expédition eſt dans la forme où elle doit être, ſans ſavoir le tems & le lieu où elle a été délivrée: on peut auſſi avoir intérêt de ſavoir la date d'une groſſe, parce que s'il s'en trouve deux, celle qui a été délivrée la premiere a pluſieurs droits & privileges que n'a pas la ſeconde: d'ailleurs il eſt important de ſavoir ſi l'officier public qui a reçu l'acte avoit encore caractere d'officier public lorſqu'il a délivré l'expédition, & pour cela il en faut ſavoir la date: en un mot, il y a beaucoup d'inconvéniens à ne pas marquer la date & lieu des expéditions, & il ſeroit plus régulier de le marquer, puiſque le fait de l'expédition eſt proprement un acte particulier qui doit avoir ſa date comme l'original a la ſienne, & que l'expédition doit être faite dans la forme uſitée dans le tems & le lieu où elle eſt délivrée.

C'eſt encore une queſtion de ſavoir ſi dans un tems & dans un pays où le timbre a lieu on peut écrire un acte public à la ſuite d'un autre acte auſſi public, reçu ſur du *papier* ou *parchemin* non-timbré ou marqué d'un ancien timbre qui n'a plus cours.

Cela ſe pratique quelquefois pour faire mention ſur la minute ou ſur la groſſe d'un acte, d'un payement, d'une décharge, d'une réduction, augmentation ou autre déclaration, qu'il eſt eſſentiel d'écrire ſur l'acte auquel elle eſt relative, auquel cas la néceſſité de joindre le nouvel acte à l'ancien d'une maniere qu'il ne puiſſe en être ſéparé, autoriſe à écrire le nouvel acte à côté ou à la ſuite de l'ancien, quoique le *papier* ſur lequel on l'écrit ne ſoit pas dans la forme uſitée au tems où l'on paſſe le nouvel acte.

Mais ſi l'on écrivoit à côté ou à la ſuite d'un acte ancien un nouvel acte qui n'auroit aucune connexité avec l'autre, alors n'y ayant pas de néceſſité de joindre ces actes, il n'auroit aucun prétexte pour s'écarter des regles ordinaires; ainſi, dans ce cas, lorſque le premier acte auquel on en voudroit joindre un autre, ſeroit écrit ſur du *papier* non-timbré ou marqué d'un timbre qui n'a plus cours, on ne pourroit pas écrire le nouvel acte ſur ce même *papier*, il faudroit l'écrire ſur du *papier timbré* de la formule actuelle, autrement l'acte pourroit être argué de nullité, pour n'avoir pas été écrit ſur du *papier* de la forme uſitée au tems où il a été paſſé.

Les notaires au châtelet de Paris ſe ſont long-tems ſervi du même *papier* & *parchemin* que les autres officiers

ciers publics; avant 1673, ils écrivoient leurs actes ſur *papier* ou *parchemin* commun; & depuis 1673, époque de l'établiſſement du timbre, ils ont été obligés d'écrire tous leurs actes ſur du *papier* ou *parchemin timbré*.

La formule du timbre a été changée pluſieurs fois, mais la nouvelle formule que l'on introduiſoit étoit uniforme pour tous les actes publics, & les notaires au châtelet de Paris ſe ſervoient comme tous les autres officiers de *papier* ou *parchemin timbré* de la formule uſitée au tems de la paſſation de leurs actes.

Ce ne fut qu'en 1723 que l'on commença à établir un timbre particulier pour les actes des notaires au châtelet de Paris: le roi par ſa déclaration du 7 Déc. 1723, regiſtrée le 22 deſdits mois & an, en ſupprimant la formalité du contrôle, à laquelle ils avoient été aſſujettis comme tous les autres notaires du royaume, ordonna par l'*article iij.* de ladite déclaration, qu'il ſeroit établi des formules particulieres pour les *papiers* & *parchemins timbrés* qui ſeroient employés par leſdits notaires pour les brevets, minutes & expéditions des actes qui ſeroient par eux paſſés, laquelle formule ſeroit imprimée à côté de celle de la ferme.

L'*article iv.* ordonna que tous les actes ſeroient diviſés en deux claſſes.

La premiere compoſée des actes ſimples, & qui ſe paſſent ordinairement ſans minutes; ſavoir, les procurations, avis de parens, atteſtations, *&c.* & autres actes qui ſont énoncés nommément dans ledit *article*, & qu'il ſeroit trop long de détailler ici.

La ſeconde claſſe, compoſée de tous les autres actes non-compris dans la premiere claſſe.

L'*article v.* ordonne qu'il ſera fait une premiere ſorte de formule pour les actes de la premiere claſſe intitulée, *actes de la premiere claſſe*, & que ſi les parties jugent à propos qu'il reſte minute de quelqu'un deſdits actes, & qu'il leur en ſoit délivré des expéditions, leſdites expéditions ne pourront être faites que ſur du *papier* de la même marque.

L'*article vi.* porte que les minutes des actes de la ſeconde claſſe ſeront écrites ſur un *papier*, intitulé, *minute des actes de la ſeconde claſſe:* & à l'égard des expéditions & groſſes qui ſeront délivrées des actes, que la premiere feuille de celles qui ſeront faites en *papier*, ſera écrite ſur un *papier* intitulé, *premiere feuille d'expédition*; & que ſi l'expédition contient plus d'une feuille, les notaires ſe ſerviront pour les deuxiemes & autres feuilles à quelque quantité qu'elles puiſſent monter d'un *papier* intitulé, *deuxiemes feuilles d'expéditions*.

L'*article vij.* ordonne que les notaires ſe ſerviront de *parchemin* intitulé de même pour les groſſes & expéditions, que les parties deſireront leur être délivrées en *parchemin*.

L'*article viij.* défend aux notaires au châtelet de Paris de ſe ſervir, à compter du premier Janvier 1724; d'autres *papiers* & *parchemins*, que ceux de la nouvelle formule, leur enjoint de les employer ſuivant la nature des actes, & ordonne que cela ſoit pareillement obſervé par tous autres officiers & perſonnes publiques, qui prétendent avoir droit de faire des inventaires & partages dans la ville & fauxbourgs de Paris.

L'*article ix.* ordonne que les expéditions & groſſes dont la date ſera antérieure audit jour premier Janvier 1724, ſeront faites & délivrées en *papier* ou *parchemin timbrés* ſeulement du timbre ordinaire des formes.

Enfin l'*article x.* porte que les quittances des rentes ſur l'hôtel de ville ou ſur les tailles, perpétuelles ou viageres, ainſi que les minutes, groſſes & expéditions, des contrats qui ne ſeroient point encore paſſés avant le premier Janvier 1724, ſoient paſſés & expédiés ſur le *papier timbré* ordinaire des fermes; & qu'il en ſoit uſé de même pour les copies collationnées par les notaires des groſſes & expéditions, dont il n'auront pas les minutes.

Cette déclaration fut exécutée pendant ſept années; mais l'embarras que la diſtinction du *papier*, ſelon la nature des actes, cauſoit aux notaires & aux parties contractantes, engagea le roi à donner une autre déclaration le 5 Décembre 1730, regiſtrées en la cour des aides le 15 du même mois, qui ſupprime, à commencer du premier Janvier 1731, les différentes formules dont l'établiſſement étoit ordonné par la déclaration du 7 Décembre 1723, ſur les différens actes & expéditions des notaires de Paris, & en conſéquence commue leſdites formules en une formule uniforme, qui ſera établie à compter du premier Janvier 1731 ſur tous les *papiers* & *parchemins* ſervant aux actes & contrats qui ſeront paſſés à compter dudit jour par les notaires de Paris, brevets, groſſes expéditions, copies collationnées, & extraits deſdits actes & contrats, ſans aucune diſtinction des différens actes, ni des premiers & autres feuilles, des groſſes, expéditions, copies collationnées ou extraits, laquelle formule ſera intitulée, *actes des notaires de Paris*, & ſera imprimée à côté du timbre ordinaire des fermes.

La même déclaration ordonne que les groſſes, expéditions, extraits ou copies collationnées des actes & contrats qui auront été paſſés par leſdits notaires de Paris, à compter du premier Janvier 1724, ſeront auſſi ſujets à la nouvelle formule.

Les groſſes, expéditions, copies collationnées & extraits des actes & contrats dont la date ſera antérieure au premier Janvier 1724, ſont diſpenſés de la nouvelle formule, ainſi que les contrats & quittances des rentes de l'hôtel de ville ou ſur les tailles, perpetuelles & viageres, & auſſi toutes autres quittances à la décharge de S. M. à condition toutes fois que les pieces juſtificatives du droit & des qualités de ceux qui donneront leſdites quittances, ſeront miſes ſur *papiers timbrés* de la nouvelle formule.

Cette déclaration porte auſſi que les empreintes des timbres de la nouvelle formule, tant du *papier* que du *parchemin*, ſeront dépoſées au greffe de l'élection de Paris, qui connoîtra en premiere inſtance des contraventions à ſa diſpotion, & que les appels en ſeront portés en la cour des aides à Paris.

Cette déclaration eſt la derniere qui ait été rendue à l'égard des notaires à Paris, & même concernant le *papier timbré* en général, & elle a toujours eu ſon exécution.

Les deux déclarations, dont on vient de rendre compte, forment une exception en faveur des notaires de Paris, par rapport à ce que l'on a dit ci-devant que les officiers publics qui ont le droit d'aller recevoir des actes hors du lieu de leur réſidence, & même en d'autres généralités ou provinces, ſont obligés de ſe ſervir du *papier* uſité dans chaque pays pour les actes qu'ils y reçoivent; car les notaires au châlet de Paris qui ont droit d'inſtrumenter par tout le royaume, peuvent, depuis les déclarations de 1723 & 1730, ſe ſervir par tout le royaume du même *papier* & *parchemin* dont ils ſe ſervent à Paris.

Lorſque les notaires au châtelet de Paris vont recevoir des actes en quelque province, dans laquelle il n'y a ni *papier* timbré, ni contrôle pour les actes des notaires, comme en Artois, ils peuvent écrire les actes qu'ils y reçoivent ſur *papier* commun, parce qu'il n'y a rien qui les oblige à ſe ſervir en cette occaſion de leur *papier* particulier: s'ils s'en ſervoient, l'acte n'en ſeroit pas moins valable, perce que ce qui abonde, ne vitie pas; ce ſeroit ſeulement une dépenſe inutile.

Mais s'ils alloient recevoir des actes dans un pays où le *papier* timbré n'eſt pas en uſage, & dans lequel néanmoins le contrôle des actes des notaires auroit lieu, alors ils ſeroient obligés de ſe ſervir du même *papier* dont ils ſe ſervent à Paris, parce que n'ayant été affranchis de la formalité du contrôle qu'au moyen du timbre particulier appoſé au *papier* ſur lequel ils écrivent leurs actes, on prétendroit peut-être que leurs actes y deviendroient ſujets dans un tel pays, ſi ces actes étoient écrits ſur *papier* commun.

Le *papier* deſtiné à leurs actes leur eſt tellement perſonnel, qu'aucun autre officier public ne pourroit s'en ſervir, même dans la généralité de Paris dont ce *papier* porte auſſi le timbre général, parce que l'autre timbre particulier qui y eſt appoſé avertit que ce *papier* ne peut ſervir qu'aux actes des notaires au châtelet de Paris.

Mais quoique les notaires au châtelet de Paris ſemblent être obligés par la déclaration du 5 Décembre 1730 de ſe ſervir pour tous leurs actes indiſtinctement de *papier* timbré de la nouvelle formule établie pour eux, il y a néanmoins quelques actes qu'ils peuvent écrire ſur du *papier* timbré ſeulement de la formule générale des fermes; ſavoir,

1°. Les groſſes, expéditions, copies collationnées, & extraits des actes & contrats dont la date eſt antérieure au premier Janvier 1724, leſquels ſont diſpenſés de la nouvelle formule par la déclaration du 5 Décembre 1730.

2°. Les contrats & quittances de rentes ſur l'hôtel de ville ou ſur les tailles, perpétuelles ou viageres, & toutes autres quittances à la décharge de Sa Majeſté, à condition que les pieces juſtificatives du droit & des qualités de ceux qui donneront leſdites quittances, ſeront miſes ſur *papier* timbré de la nouvelle formule; ce qui eſt ainſi ordonné par la même déclaration du 5 Décembre 1730.

3°. Les copies collationnées que les notaires délivrent des arrêts, ſentences, & autres jugemens, & des actres

actes qui ne sont pas émanés du ministere des notaires.

4°. Les notaires au châtelet de Paris peuvent écrire un acte, sujet au nouveau timbre, à côté ou à la suite d'un acte précédent, quoique reçu sur du *papier timbré* seulement de la formule générale des fermes ou d'un timbre précédent, ou même sur du *papier* commun, lorsque le nouvel acte a une liaison & une connexité naturelle avec celui auquel on le joint, comme lorsqu'il s'agit de faire mention sur l'original d'un acte, soit en minute ou en brevet, ou sur la grosse, d'un payement, d'une décharge, d'une réduction, augmentation ou autre déclaration, qu'il est important d'écrire sur l'acte auquel elle est relative, ainsi que cela a été remarqué ci-devant par rapport à tous les notaires en général.

Par une suite des principes généraux que l'on a établis à ce sujet, un notaire au châtelet de Paris ne pourroit pas à la suite ou à côté d'un acte ancien, reçu sur du *papier* qui ne seroit pas revêtu du timbre actuellement usité, écrire un nouvel acte qui n'auroit aucune connexité avec celui auquel on le joindroit; autrement le nouvel acte pourroit être argué de nullité pour n'avoir pas été écrit sur du *papier* timbré de la formule particuliere, établie pour les actes des notaires de Paris, qui avoit cours au tems où le nouvel acte a été passé.

L'observation de la formalité du timbre dans les lieux & les cas où elle est requise, est d'autant plus essentielle, que les réglemens qui la prescrivent ne sont pas des lois simplement comminatoires; ils prononcent formellement la peine de nullité contre tous actes publics, qui devant être écrits sur *papier* ou *parchemin timbré*, seroient écrits sur *papier* ou *parchemin* commun; ensorte que l'on ne pourroit pas rendre valable un acte public écrit sur du *papier* ou *parchemin* commun, en le faisant timbrer après qu'il a reçu sa perfection par la signature des parties & des officiers publics, & cela même en payant aux fermiers du roi les droits & les amendes; parce que le fermier ne peut remettre que son intérêt, & ne peut pas relever de la peine de nullité ceux qui l'ont encourue; car dès que la nullité est encourue, le droit de l'opposer est acquis à tous ceux qui peuvent avoir intérêt d'empêcher l'exécution de l'acte; & comme c'est une maxime certaine, que l'on ne peut préjudicier au droit acquis à un tiers, il ne dépend pas du fermier de remettre la peine de nullité une fois encourue par l'omission de la formalité du timbre.

Mais pour mieux entendre quel est l'effet de la peine de nullité prononcée par les réglemens qui ont établi la formalité du timbre, il faut d'abord distinguer les actes contentieux des actes volontaires.

Les actes contentieux, comme les arrêts, sentences, ordonnances, & autres jugemens, les enquêtes, informations, procès-verbaux de visite, rapports d'experts, les exploits & autres procédures & instructions qui se font par le ministere des officiers de justice, doivent sous peine de nullité absolue, être écrits sur *papier* ou *parchemin timbré*, dans les lieux où la formalité du timbre est établie, ainsi qu'il fut jugé par arrêt rendu à la séance de la chambre des vacations en la conciergerie du palais le 26 Octobre 1753, surveille de saint Simon, saint Jude: voici l'espece de cet arrêt.

La demoiselle Robert, prisonniere pour dettes en la conciergerie, ayant demandé à cette séance sa liberté, en fut déboutée; elle avoit assisté à la plaidoirie de sa cause aussi-bien que son créancier; après la prononciation de l'arrêt, elle lui donna un soufflet derriere le barreau: le substitut qui portoit la parole à cette séance pour M. le procureur général, ayant entendu le coup qui venoit d'être donné & le murmure que cela excita, rendit plainte de l'irrévérence commise envers l'audience, & conclut à ce qu'il en fût informé, ce qui fut ainsi ordonné par la chambre; & comme ces sortes de procès s'instruisent sommairement, on entendit sur-le-champ les témoins qui avoient vû donner le soufflet.

Lorsqu'on en étoit au recolement, le substitut s'apperçut que le greffier qui tenoit la plume, avoit par inadvertance écrit toute la procédure sur du *papier* commun; il conclut à ce que toute cette procédure fût declarée nulle; & en effet il intervint arrêt conforme à ses conclusions, qui déclara toute ladite procédure nulle, & ordonna qu'elle seroit recommencée, ce qui fut fait sur *papier timbré*, & cette seconde instruction ayant été achevée en bonne forme, la demoiselle Robert fut condamnée à faire réparation à l'audience, *&c.*

A l'égard des actes publics volontaires, tels que ceux émanés des notaires, tabellions, *&c.* il faut distinguer ceux qui ne sont obligatoires que d'une part, d'avec ceux qui sont synallagmatiques, c'est-à-dire qui sont respectivement obligatoires à l'égard de toutes les parties contractantes.

Les actes qui ne sont obligatoires que d'une part, comme une obligation, une quittance, & les actes qui ne forment point de convention, tels que les déclarations, les certificats, & autres actes de cette nature, ne sont pas absolument nuls à tous égards, lorsqu'il leur manque la formalité du timbre: toute la peine de nullité par rapport à ces sortes d'actes, est qu'ils ne sont pas valables comme actes publics, & qu'ils n'ont aucun des effets attachés à la publicité des actes, tels que l'authenticité, l'hypotheque l'exécution parée; mais ils sont quelquefois valables comme écriture privée.

En effet, lorsque l'on y a observé la forme prescrite pour les actes sous signature privée, ils sont valables en cette derniere qualité, quoiqu'ils eussent été faits pour valoir comme actes publics.

Mais si ayant été faits pour valoir comme actes publics, ils ne peuvent valoir en cette qualité faute de timbre, ou à cause de quelque défaut essentiel dans l'observation de cette formalité; & que d'un autre côté ces actes ne soient pas dans une forme telle qu'ils puissent valoir comme écriture privée, c'est alors un des cas où ils sont absolument nuls aux termes des réglemens.

Par exemple, si un notaire reçoit un testament sur *papier* commun, dans un lieu où il devoit l'écrire sur du *papier timbré*, ce testament sera absolument nul, & ne vaudra même pas comme testament olographe, parce que, pour être valable en cette qualité, il faudroit qu'il fût entierement écrit & signé de la main du testateur, au lieu qu'ayant été reçu par un notaire, ce sera le notaire ou un de ses clercs qui l'aura écrit.

De même, si un notaire reçoit une obligation sur *papier* commun, tandis qu'elle devoit être sur *papier timbré*, elle ne sera pas valable, même comme promesse sous signature privée, parce qu'aux termes de la déclaration du roi du 22 Septembre 1733, registrée en parlement le 14 suivant & le 20 Janvier 1734, *tous billets sous signature privée, au porteur, à ordre ou autrement, causés pour valeur en argent, sont nuls, si le corps du billet n'est écrit de la main de celui qui l'a signé, ou du-moins si la somme portée au billet n'est reconnue par une approbation écrite en toutes lettres aussi de sa main.*

Cette déclaration excepte seulement les billets sous signature privée, faits par *des banquiers, négocians, marchands, manufacturiers, artisans, fermiers, laboureurs, vignerons, manouvriers, & autres de pareille qualité*, à l'égard desquels elle n'exige pas que le corps de leurs billets soit entierement écrit de leur main; ensorte que les obligations passées devant notaires par ces sortes de personnes, & reçues sur du *papier* commun, lorsqu'elles devoient être sur *papier timbré*, pourroient valoir comme billets sous signature privée, pourvû que l'acte fût signé de l'obligé.

Pour ce qui est des actes que les parties n'ont point signés, faute de savoir écrire, ou pour quelque autre empêchement, ils sont absolument nuls à tous égards, lorsque les officiers publics qui devoient les recevoir sur *papier timbré*, les ont reçus sur *papier* commun, & ces actes ne peuvent valoir même comme écriture privée, parce que les actes sous seing privé ne sont parfaits que par la signature des parties.

A l'égard des actes synallagmatiques, tels que les contrats de vente, d'échange, de société, les baux, & autres actes semblables, qui obligent respectivement les parties contractantes à remplir, chacun de leur part, certains engagemens, lorsqu'ils sont reçus par des officiers publics sur du *papier* commun, dans un lieu où ils devoient être écrits sur *papier timbré*, ils sont aussi absolument nuls à tous égards, & ne peuvent valoir même comme écriture privée, encore que les parties contractantes les eussent signés, parce que pour former un acte obligatoire, synallagmatique, sous seing privé, il faut qu'il soit fait double, triple, ou quadruple, *&c.* selon le nombre des contractans, afin que chacun puisse en avoir un pardevers soi, ce que l'on appelle en Bretagne *un autant*; & qu'il soit fait mention dans chaque expédition que l'acte a été fait double, triple, ou quadruple; ce qui est tellement de rigueur, que l'omission de cette mention suffit pour annuller la convention.

Cette regle est fondée sur le principe, qu'une convention ne peut pas être valable, à moins que chaque contractant ne puisse contraindre les autres à exécuter leurs engagemens, comme il peut être contraint de remplir les siens.

Pour mettre les contractans en état d'obliger les autres d'exécuter leurs engagemens, il faut que chacun d'eux ait par-devers soi un titre contre les autres; car un acte synallagmatique sous seing privé qui seroit simple, ne formeroit pas un titre commun, quoiqu'il fût signé de

tous

tous les contractans, puiſque chacun d'eux ne pourroit pas l'avoir en ſa poſſeſſion, & que celui entre les mains duquel il ſeroit, pourroit le faire paroître ou le ſupprimer, ſelon ſon intérêt, au préjudice des autres contractans qui ne pourroient pas s'en aider.

Or lorſqu'un acte ſynallagmatique a été reçu par un officier public, pour valoir comme acte public, & que néanmoins il ne l'a reçu que ſur *papier* commun, ſoit par impéritie ou autrement, quoiqu'il dût le recevoir ſur *papier timbré*, cet acte ne peut valoir que comme écriture privée, parce qu'il n'a point été fait double, triple, ou quadruple, *&c.* ſelon le nombre des contractans, & que par conſéquent il n'y eſt pas fait mention qu'il ait été fait double ou triple, *&c.* d'où il s'enſuit qu'il ne peut être ſynallagmatique, & qu'il eſt abſolument nul.

En vain prétendroit-on que la minute de cet acte ſynallagmatique devient un titre commun dont chaque contractant peut enſuite lever des expéditions, & par-là ſe procurer un titre pour obliger les autres parties à exécuter l'acte de leur part: dès que l'acte ſynallagmatique n'a pas été reçu par l'officier public ſur *papier timbré* comme il devoit l'être, & que par l'omiſſion de cette formalité l'acte ne peut valoir comme acte public, l'original de cet acte que l'officier public a retenu par-devers lui, ne peut être conſidéré comme une vraie minute, qui ſoit un titre commun dont on puiſſe lever des expéditions, qui ſervent de titre à chacun des contractans, parce que l'original n'étant pas un acte public, mais ſeulement un acte privé ſimple, il pouvoit être ſupprimé par ceux entre les mains deſquels il étoit, & par conſéquent ne pouvoit pas devenir obligatoire: le dépôt qui en a été fait chez un officier public, ne peut pas réparer ce vice primordial, ni faire que les expéditions qu'en délivroit l'officier public, ſerviſſent de titre à chacun des contractans, parce que l'acte étant nul dans le principe, ne peut être réhabilité par la qualité du lieu où il eſt gardé.

Il faut néanmoins excepter de cette regle certains actes que les notaires peuvent recevoir en brevet; car ſi ces actes ont été faits doubles ou triples, ſelon le nombre des parties contractantes, ainſi que cela s'obſerve ordinairement, & que chaque double ſoit ſigné de la partie qu'il oblige; ces actes qui ne ſeroient pas valables comme actes publics, s'ils étoient écrits ſur du *papier* ou *parchemin* commun, dans un lieu où ils devoient l'être ſur *papier* ou *parchemin timbré*, vaudroient du-moins comme écriture privée, parce qu'ils auroient en eux toutes les conditions néceſſaires pour valoir en cette qualité.

En France, depuis quelque tems, on a établi dans chaque généralité où le *papier timbré* eſt en uſage, une papeterie pour y fabriquer exprès le *papier* que l'on deſtine à être timbré; & dans le corps de ce *papier*, au-lieu de la marque ordinaire ou enſeigne du fabriquant, il y a au milieu de chaque feuille une marque intérieure du timbre extérieur qui doit y être appoſé en tête.

La France n'eſt pas le ſeul pays où cette marque intérieure du timbre ait été établie, la même choſe ſe pratique dans pluſieurs autres états; & notamment dans la Lorraine & dans le Barrois cela s'obſerve depuis pluſieurs années.

Tout le *papier* qui ſe fait dans ces fabriques particulieres eſt porté au bureau du timbre, & l'on n'en vend point aux particuliers qu'on n'y ait auparavant appoſé le timbre extérieur de la généralité pour laquelle il a été fabriqué.

Suivant l'uſage qui s'obſerve actuellement, la marque intérieure du timbre inſerée dans le corps du *papier timbré*, ne paroît pas être abſolument de l'eſſence de la formalité, & à la rigueur il ſuffit que le *papier* ſur lequel eſt écrit l'acte public ſoit timbré au haut de chaque feuille du timbre extérieur, qui s'imprime avec le poinçon ou filigramme; & en effet les officiers publics écrivent quelquefois leurs actes ſur du *papier* commun, & font enſuite timbrer chaque feuille avant de ſigner & faire ſigner l'acte; on fait auſſi timbrer les mémoires, criées, encheres, & autres publications ou jugemens imprimés que l'on doit ſignifier, & tous ces différens actes ainſi timbrés ne ſont pas moins valables que ceux qui ſont écrits ſur du *papier* marqué, tant du timbre intérieur que de l'extérieur.

Il ſeroit néanmoins à propos que les officiers publics ne puſſent ſe ſervir pour les actes de leur miniſtere que de *papier* marqué de l'un & l'autre timbre; car loin que cette répétition du timbre ſoit inutile, chacun de ces deux timbres a ſon utilité particuliere.

Le timbre extérieur imprimé au haut de chaque feuille, contribue à donner à l'acte le caractere d'authenticité & de publicité, & fait connoître à l'inſpection ſeule de l'acte, que c'eſt un acte public & non une écriture privée.

La marque intérieure du timbre qui eſt dans le corps du *papier* & faite en même tems que le *papier*, ſert à aſſurer que le *papier* étoit revétu du timbre extérieur lorſque l'acte y a été écrit, & qu'il n'a pas été timbré après coup, parce qu'on ne délivre à perſonne du *papier* fabriqué pour être timbré que le timbre n'y ait effectivement été appoſé, enſorte que la marque intérieure du timbre conſtate d'une maniere plus ſure la régularité de la forme de l'acte, que le timbre extérieur qui pourroit frauduleuſement être appliqué après coup, pour faire valoir un acte auquel manqueroit cette formalité.

Mais ce qui eſt encore plus important, c'eſt que la marque intérieure du timbre peut ſuppléer le timbre extérieur s'il n'avoit pas été marqué, ou bien s'il ſe trouvoit effacé ou déchiré; c'eſt ce qui a été jugé récemment dans une affaire dont voici l'eſpece.

Théophile Vernet, banquier à Paris, fut empriſonné pour dettes en vertu de différentes ſentences des conſuls obtenues contre lui par le ſieur le Noir ſon créancier. Il interjetta appel de ces ſentences, & à la ſéance du 23 Décembre 1732, il demanda ſa liberté, prétendant que toute la procédure étoit nulle, ſous prétexte que l'exploit du 6 Avril 1728, en quelque façon introductif de l'inſtance, étoit écrit ſur *papier* non-timbré; il fit valoir la diſpoſition des réglemens qui ont établi la formalité du timbre, leſquels prononcent la peine de nullité contre les actes émanés d'officiers publics, qui ſeront écrits ſur *papier* commun.

La copie de l'exploit en queſtion n'avoit réellement aucune marque du timbre extérieur; mais Vernet étoit forcé de convenir que le quarré de *papier* ſur lequel elle étoit écrite, ſortoit de la fabrique des *papiers* deſtinés à recevoir l'empreinte du timbre, car en le préſentant au jour on en voyoit diſtinctement la marque; or, diſoit le défenſeur du ſieur le Noir, le *papier* de cette fabrique particuliere ne ſert qu'au bureau du timbre, par conſéquent ce n'eſt pas la faute de l'huiſſier, mais des buraliſtes, ſi le timbre n'y eſt pas bien marqué, qu'il leur eſt aſſez ordinaire en marquant le *papier* d'oublier quelquefois de renouveller l'encre que l'on met dans le poinçon ou filigramme du timbre, & de paſſer une feuille, laquelle ne reçoit l'empreinte du timbre que par la compreſſion du *papier*, qu'en ce cas cette empreinte faite ſans encre s'efface aiſement, ſoit d'elle-même par la longueur du tems, ſoit en mettant le *papier* ſous preſſe; que ce dernier cas ſur-tout ſe vérifie par l'expérience journaliere que nous avons à l'égard des feuilles nouvellement imprimées, où les caracteres des lettres forment du côté de l'impreſſion autant de petites concavités qu'il y a de lettres, & de l'autre côté débordent & paroiſſent en relief; mais que la feuille imprimée ſoit miſe ſous preſſe, le *papier* redevient uni de part & d'autre, & il eſt difficile que l'on reconnoiſſe la trace des caracteres qui débordoient ſoit d'un côté ſeulement ſoit de tous les deux.

Le défenſeur du ſieur le Noir ajoûtoit, que lorſqu'on s'apperçoit que le timbre n'eſt pas marqué, on n'a que reporter la feuille aux buraliſtes qui ne font pas difficulté de la reprendre; que l'huiſſier en écrivant au dos de l'empreinte l'exploit en queſtion ne s'en étoit pas apperçu; qu'il n'avoit pas examiné ſi elle étoit plus ou moins marquée; qu'il étoit dans la bonne foi; qu'il falloit même obſerver que Vernet n'avoit relevé ce moyen qu'après plus de quatre ans, c'eſt-à-dire après s'être ménagé cette prétendue nullité avec le ſecours du tems, ou plûtôt de la preſſe; qu'auſſi s'appercevoit-on aiſément que la place de l'empreinte étoit extrèmement polie, ce qui prouvoit qu'elle n'avoit diſparu qu'avec peine; mais qu'il en falloit toujours revenir au point de fait que le *papier* étoit émané du bureau du timbre; que Vernet convenoit lui-même que le *papier* étoit ſorti de la fabrique particuliere deſtinée au timbre; que des-lors que cette fabrique ne ſert que pour les bureaux du timbre, il n'y avoit point de nullité, qu'il n'y en avoit qu'autant que les prépoſés à la diſtribution du *papier timbré* pourroient ſe plaindre de la contravention aux édits & ordonnances intervenus à ce ſujet; que puiſque ces commis ne pouvoient ſe plaindre, & qu'on avoit ſatisfait aux droits du roi, le ſieur Vernet étoit non-recevable.

Cette queſtion de nullité ayant été vivement diſcutée de part & d'autre, il intervint arrêt ledit jour 23 Décembre 1732, qui joignit au fond la requête de Vernet.

Quelque tems après, Vernet s'étant pourvu ſur le fondement du même moyen devant M. de Gaumont, intendant des finances, on mit *néant* ſur ſa requête.

Enfin ſur le fond de l'appel l'inſtance ayant été appointée au conſeil, entre autres moyens que propoſoit Vernet, il oppoſoit que toute la procédure étoit nulle,

atten-

attendu que l'exploit introductif étoit ſur *papier* non timbré.

La queſtion de la validité de l'exploit fut de nouveau diſcutée. La dame le Noir, au nom & comme tutrice de ſes enfans, ayant repris au lieu de ſon mari, fit valoir les moyens qui avoient déjà été oppoſés à Vernet. Elle ajouta que l'arrêt rendu contre lui, à la ſéance du 23 Décembre 1732, étoit un débouté bien formel d'un moyen qui, s'il eût été valable, auroit dû dans le moment lui procurer ſa liberté; qu'à ce préjugé ſe joignoit encore celui qui réſultoit du *néant* mis ſur la requête préſentée par ledit Vernet à M. de Gaumont, intendant des finances.

Par arrêt du 22 Août 1737, rendu en la grande chambre, au rapport de M. Bochart de Saron, la cour en tant que touchoient les appels interjettés par Vernet, mit les appellations au néant, ordonna que ce dont étoit appel, ſortiroit ſon plein & entier effet, condamna l'appelant en l'amende: en ſorte que l'exploit en queſtion a été jugé valable, & que dans ces ſortes de cas, la marque intérieure du timbre ſupplée le timbre extérieur, ſoit qu'il n'ait pas été appoſé, ou qu'il n'ait pas été bien marqué, & qu'il ait été effacé ou déchiré.

La marque intérieure du timbre fait donc préſumer que le *papier* a reçu le timbre extérieur, & par-là ſert à aſſurer que l'acte a été écrit ſur du *papier* qui étoit déjà revêtu du timbre extérieur, & non pas timbré après coup, ce qui ne laiſſe pas d'être important; car puiſqu'il eſt enjoint aux officiers publics, ſous peine de nullité des actes qu'ils reçoivent, d'écrire leſdits actes ſur du *papier timbré*, ceux qui ſont dépoſitaires des poinçons du timbre ne doivent pas timbrer un acte écrit ſur du *papier* commun, lorſqu'il eſt déjà ſigné & parfait comme écriture privée, pour le faire valoir après coup comme écriture publique: ſi on tolere que le timbre extérieur ſoit appoſé ſur un acte déjà écrit, ce ne doit être que ſur un acte qui ne ſoit pas encore ſigné. C'eſt pourquoi il ſeroit à propos d'aſſujettir tous les officiers publics à n'écrire les actes qu'ils reçoivent que ſur du *papier* marqué des deux timbres; c'eſt-à-dire de la marque du timbre qui eſt dans le corps du *papier*, & du timbre extérieur qui s'imprime au haut de la feuille, parce que le concours de ces deux marques rempliroit tous les objets que l'on peut avoir eu en vûe dans l'établiſſement de cette formalité; & la marque intérieure du timbre écarteroit tout ſoupçon & toute difficulté, ſoit en conſtatant que le *papier* étoit revêtu du timbre extérieur lorſque l'acte y a été écrit, ſoit en ſuppléant ce timbre extérieur s'il ne ſe trouvoit pas ſur l'Acte.

Mais cette précaution ne ſerviroit que pour les actes qui s'écrivent ſur du *papier*, & non pour ceux qui s'écrivent en parchemin; parce que la matiere du *parchemin* n'étant pas faite de main d'homme, on ne peut pas y inſérer de marque intérieure, comme dans le *papier* dont la marque ſe fait en même tems: leſquelles marques intérieures, ſoit qu'elles repréſentent le timbre ou l'enſeigne du fabriquant, ſont fort utiles & ont ſervi à découvrir bien des fauſſetés; auſſi y a-t-il beaucoup plus d'inconvéniens à ſe ſervir de parchemin qu'à ſe ſervir de *papier*, non ſeulement parce que la deſtination du *parchemin* ne peut pas être conſtatée d'une maniere auſſi ſûre que le *papier*, mais encore parce que le *parchemin* eſt plus facile à altérer que le *papier*: en ſorte que pour mieux aſſurer la vérité des actes, il ſeroit à ſouhaiter qu'on les écrivît tous ſur du *papier*.

Les ordonnances, édits & déclarations qui ont établi la formalité du timbre, ne ſe ſont pas contentés d'ordonner que tous les actes reçus par les officiers publics ſoient timbrés. L'ordonnance du mois de Juin 1680, rendue ſur cette matiere, a diſtingué les actes qui doivent être écrits en *parchemin timbré*, de ceux qu'il ſuffit d'écrire ſur *papier timbré*. Cette diſtinction a été confirmée & detaillée encore plus particulierement par la déclaration du 19 Juin 1691.

Ces réglemens prononcent bien une amende contre ceux qui y contreviendroient; mais ils ne prononcent pas la peine de nullité comme les premiers réglemens qui ont établi la formalité du timbre en général.

Ainſi un acte qui doit être en *parchemin timbré* ne ſeroit pas nul, ſous prétexte qu'il ne ſeroit qu'en *papier timbré*; parce que tout ce qu'il y a d'eſſentiel dans la formalité, & qui doit être obſervé à peine de nullité, c'eſt que l'acte ſoit timbré: pour ce qui eſt de la diſtinction des actes qui doivent être en *parchemin*, d'avec ceux qui doivent être en *papier*, c'eſt un réglement qui ne concerne en quelque ſorte que les officiers publics, qui en y contrevenant, s'expoſent aux peines pécuniaires prononcées par les réglemens.

Il y a néanmoins un inconvénient conſidérable pour les parties qui agiſſent en vertu de tels actes, c'eſt que les debiteurs, parties ſaiſies ou autres perſonnes pourſuivies en vertu de ces actes écrits ſur *papier timbré* ſeulement, tandis qu'ils devroient être en *parchemin timbré*, obtiennent ſans difficulté, par ce défaut de formalité, la main-levée des ſaiſies faites ſur eux, ſauf aux créanciers, ou autres porteurs de ces actes, à ſe mettre après en regle. Telle eſt la juriſprudence que l'on ſuit à cet égard.

Pour ce qui eſt des actes qu'il ſuffit d'écrire ſur *papier timbré*, & que l'on auroit écrit ſur *parchemin timbré*, ou bien de ceux que l'on peut mettre ſur *papier* ou *parchemin* commun, & que l'on auroit écrit ſur *papier* ou *parchemin timbrés*, ils ne ſeroient pas pour cela nuls parce que ce qui abonde ne vitie pas.

Mais il y auroit plus de difficulté ſi un acte d'une certaine nature, étoit écrit ſur du *papier* ou *parchemin* deſtiné à des actes d'une autre eſpece; par exemple, ſi un notaire écrivoit ſes actes ſur du *papier* ou *parchemin* deſtiné pour les expéditions des greffiers, & *vice verſâ*; dans ces cas, la contradiction qui ſe trouveroit entre le titre du timbre & la qualité de l'acte, pourroit faire ſoupçonner qu'il y auroit eu quelque ſurpriſe, & qu'on auroit fait ſigner aux parties un acte pour un autre, ou du moins, feroit rejetter l'acte comme étant abſolument informe.

De même s'il arrivoit qu'un acte paſſé dans une généralité fût écrit ſur du *papier* ou *parchemin timbré* du timbre d'une autre généralité, il y a lieu de croire qu'un tel acte ſeroit déclaré nul; & ce ſeroit aux parties à s'imputer d'avoir fait écrire leur acte ſur du *papier* qui ne pouvoit abſolument y convenir, & qu'ils ne pouvoient ignorer être d'une autre généralité, puiſque le nom de chaque généralité eſt gravé dans le timbre qui lui eſt propre.

Et à plus forte raiſon un acte reçu par un officier public de la domination de France ſeroit-il nul, s'il étoit écrit ſur du *papier* ou *parchemin* ſur lequel ſeroit appoſé un timbre étranger, parce que le timbre établi par chaque prince, ne peut convenir qu'aux actes qui ſe paſſent dans ſes états.

Les poinçons ou empreintes du timbre ſont dépoſés au greffe de l'élection de Paris, laquelle connoît en premiere inſtance des contraventions aux réglemens; & l'appel va à la cour des aides. *Voyez la déclaration du 5 Novembre* 1730.

Sur ce qui concerne le *papier & parchemin timbré*, on peut encore voir le *recueil des formules*, du ſieur de Nicet, & la *nouvelle diplomatique* des peres DD. Touſſain & Taſſin, *t. I.* où ces deux ſavans bénédictins ont eu la bonté de rappeller une petite diſſertation que je fis ſur cette matiere en 1737, & qui fut inſérée au mercure de Juin de la même année. (*A*)

PAPILLAIRE, *en Anatomie*, nom qu'on donne à une membrane ou tunique de la langue, qu'on nomme *tunique papillaire*, *membrane papillaire*, ou *corps papillaire*. *Voyez* LANGUE.

La tunique ou le corps *papillaire* eſt le troiſieme tégument, placé ſous la membrane extérieure qui tapiſſe la langue & la ſubſtance viſqueuſe qui en eſt proche pardeſſous.

Elle eſt remplie de nerfs qui viennent de la cinquieme & de la neuvieme paire: au-deſſus de cette tunique croiſſent de petites éminences qu'on appelle *papilles* ou *éminences papillaires*. *Voyez* MAMELON.

Les ſels & les ſucs des corps agiſſant ſur ces éminences, occaſionnent ſur elles des ondulations qui ſe communiquent dans l'inſtant aux eſprits contenus dans les nerfs qui les portent au cerveau. *Voyez* GOUT.

PAPILLAIRES, PROCÈS, (*Anat.*) ſont une dénomination que les anciens donnoient aux nerfs olfactifs, à cauſe du lieu de leur diſtribution. *Voyez* NERF & OLFACTIF.

Le docteur Drake penſe que ce nom leur convient mieux dans cette place que celui de nerfs, d'autant qu'ils paroiſſent plutôt des productions de la moëlle alongée, d'où les nerfs olfactifs tirent leur origine, que des nerfs diſtincts, de quoi ſont foi leurs cavités manifeſtes, & leur communication avec les ventricules. *Voyez* VENTRICULE.

PAPILLES *ou* CARONCULES PAPILLAIRES DES REINS, (*Anat.*) ſont des amas de petits canaux urinaires, joints enſemble dans la partie antérieure des reins. *Voyez* REINS & CARONCULES.

Elles ſe terminent en corps tubuleux, ou *tuyaux* plus larges, qui répondent au nombre des *papilles* qui ſont ordinairement 12, & on les appelle *tuyaux membraneux*, parce

parce qu'ils ne sont que des productions de la cellule membraneuse qu'on appelle *le bassinet*. *Voyez* BASSINET.

Les *papilles* servent à filtrer l'urine séparée par les arteres & à la précipiter par les tuyaux urinaires dans le bassinet. *Voyez* URINE.

La découverte des *papilles* nerveuses est dûe aux modernes, & Malpighi paroît être le premier qui les ait vues dans la langue & sous les ongles; ce sont des éminences sensibles, de différentes figures, qui s'observent dans toute la superficie de la peau, & sont le principal organe du toucher. *Voyez* TOUCHER.

PAPILLON, s. m. (*Hist. nat.*) les *papillons* sont des insectes aîlés; ils viennent par métamorphose des chenilles qui ont au plus 16 jambes, ou au moins 8. Les aîles de plusieurs especes de *papillons* sont très-remarquables par la beauté & par la variété de leurs couleurs: certaines chenilles ont aussi de belles couleurs; mais on ne peut rien conclure des couleurs d'une chenille pour celles du *papillon* qui doit être le produit de sa métamorphose.

Tous les *papillons* ont 4 aîles, qui different de celles de tout autre insecte aîlé, en ce qu'elles sont couvertes d'une espece de poussiere ou de farine colorée, qui s'attache aux doigts lorsqu'on la touche. Ces aîles ont été appellées *aîles farineuses*; mais on voit à l'aide du microscope que les molécules de cette poussiere sont des lames qui ont différentes figures, non seulement sur des aîles de *papillons* de différentes especes, mais aussi sur divers endroits d'une même aîle. On a donné fort improprement à ces lames le nom de *plumes*, sans doute parce qu'elles sont placées sur des aîles: le nom d'écaille leur convient mieux. Elles sont plus ou moins alongées; elles tiennent à l'aîle par un pédicule: l'autre bout est arrondi, ou échancré, ou dentelé plus ou moins profondément; cependant il y a de ces molécules de poussiere qui ressemblent mieux à des poils qu'à des écailles, car ils ont une tige longue, déliée & divisée par le bout en 2 ou 3 filets. Toutes les lames des aîles des *papillons* sont régulierement alignées, & se recouvrent en partie les unes les autres, comme les écailles de poissons. Si on enleve les écailles de l'aîle d'un *papillon*, elle devient transparente, & elle perd ses couleurs; on y voit des nervures, & il paroît que sa substance a quelque rapport avec les taies des crustacées.

Le corps des *papillons* a la forme d'une olive, plus ou moins allongée; il est composé d'anneaux qui sont souvent cachés sous les grands poils & sous les plumes qu'ils portent; mais outre ces poils ou ces plumes, ils sont couverts d'écailles semblables à celles des aîles: le corcelet est placé au-devant du corps; les aîles & les jambes y tiennent. Tous les *papillons* ont chacun 6 jambes, mais il y en a qui ne se servent que des 4 dernieres pour marcher ou pour se soutenir: les 2 premieres, une de chaque côté, au lieu d'avoir un pié terminé par des crochets comme les 4 autres, n'ont que des poils au bout du pié; elles sont souvent appliquées contre le corps du *papillon*, & cachées entre de longs poils.

Les yeux des *papillons* sont placés de chaque côté de la tête, où ils forment une portion de sphere saillante, qui n'est que la moitié d'une sphere, ou un peu plus ou un peu moins de la moitié; ils sont plus ou moins gros à proportion de la tête. L'enveloppe extérieure de ces yeux est une sorte de cornée luisante; on y voit souvent des couleurs variées comme celles de l'arc-en-ciel, sur un fond noir, brun, gris, &c. On reconnoît à l'œil simple que la cornée est pointillée; mais par le moyen du microscope, toute la surface de la cornée paroît un réseau à mailles régulierement symétrisé, & le milieu de chaque maille au lieu d'être vuide comme dans un vrai réseau, est relevé en bosse comme une petite lentille: chaque lentille est encadrée dans une maille de matiere pareille à la sienne, & de figure rectiligne à 4 côtés dans quelques yeux, & à 6 dans d'autres. Il est vraissemblable que ces lentilles sont des vrais cristallins, & même il y a quelqu'apparence qu'ils sont accompagnés de tout ce qui est nécessaire à un œil complet. Les yeux des mouches, des scarabées, & de divers autres insectes, ne different en rien d'essentiel de ceux des *papillons*. On a calculé qu'il y avoit 3181 cristallins sur une cornée d'un scarabé, plus de 8000 sur celle d'une mouche; on en a compté 17325 sur chaque cornée d'un *papillon*: ce *papillon* auroit donc eu 34650 yeux.

Tous les *papillons*, & la plupart des autres insectes aîlés, ont sur la tête deux cornes auxquelles on a donné le nom d'*antennes*; elles sont mobiles sur les bases, & elles se courbent en différens sens, parce qu'elles ont grand nombre d'articulations. Les antennes des *papillons* sont implantées sur le dessus de la tête, près du bord extérieur de chaque œil.

On peut diviser les *papillons* en 6 classes, par des caracteres tirés de la forme des antennes. Celles de la premiere classe ont un diametre assez égal depuis leur origine jusqu'à leur extrémité, & elles sont terminées par une grosse tête, assez semblable à celle d'une masse d'armes: les naturalistes les ont appellées en latin *antennæ clavatæ*. M. de Reaumur les a nommées *antennes à masses* ou *à boutons*. Un grand nombre de *papillons* qui se posent pendant le jour sur des fleurs, ont de ces antennes.

Celles de la seconde classe sont communément plus courtes, par rapport à la longueur du corps du *papillon*, que celles de la classe précédente; elles augmentent insensiblement de diametre depuis leur origine jusque tout auprès de leur extrémité; là elles diminuent tout-à-coup de grosseur, & se terminent par une pointe, d'où sort une espece de petite houpe composée de quelques filets. M. de Reaumur a donné à ces antennes le nom d'*antennes à massue*: des *papillons* qui se soutiennent en volant au-dessus des fleurs sans qu'on les voye jamais s'appuyer dessus, & qui font un bourdonnement continuel avec leurs aîles, ont de ces antennes en massue.

Les antennes de la troisieme classe different de celles de la seconde, en ce qu'elles sont plus larges qu'épaisses, au lieu que les autres sont plus épaisses que larges; leur extrémité forme une pointe plus longue, & n'a point de bouquet de poils: d'ailleurs elles sont contournées, & ressemblent à des cornes de bélier. Il y a des *papillons* communs dans les prairies, qui ont de ces antennes en cornes de bélier.

Les antennes de la quatrieme classe sont terminées par une pointe aiguë, assez semblable à celle des antennes de la troisieme classe; mais elles en different en ce que peu au-dessus de leur origine elles prennent subitement une augmentation de grosseur qu'elles conservent dans la plus grande partie de leur étendue, c'est-à-dire jusques assez près de leur bout, où elles se contournent un peu pour se terminer en une pointe, qui quelquefois porte elle-même une autre pointe composée de plusieurs filets ou poils extrémement déliés. Plusieurs especes de très-gros *papillons* ont de ces antennes, qui sont grosses aussi, mais courtes à proportion de la longueur du corps de l'insecte; M. de Reaumur les a nommées *antennes prismatiques*, parce que la plus grande partie de leur étendue est une espece de prisme, qui a pour base un secteur de courbe.

Les antennes de la cinquieme classe sont toutes celles qui ont une figure conique très-alongée, dont la base tient à la tête de l'insecte, ou celles qui au-moins ne sont pas plus grosses près de leur extrémité que dans le reste de leur étendue. M. de Reaumur les a nommés *antennes à filets coniques & grénés*, parce qu'elles sont formées par une file de grains plus ou moins gros & plus ou moins ronds: ces antennes sont aussi plus ou moins longues.

Les antennes de la sixieme classe ressemblent à des plumes, aussi les a-t-on appellées *antennes en plumes*. Elles sont composées d'une tige qui diminue de grosseur depuis son origine jusqu'à son extrémité; cette tige a sur deux côtés opposés des branches latérales: celles qui sont environ au milieu de la tige ont plus de longueur que celles qui se trouvent à l'origine; celles de l'extrémité sont les plus courtes de toutes: ces branches sont inclinées vers la pointe de la tige. En les voyant au microscope, on les trouve semblables aux barbes d'une plume. Les antennes en plumes sont plus belles sur les mâles que sur les femelles; elles sont plus fournies de barbes qui se soutiennent mieux, & qui sont plus longues. Le grand paon de nuit a des antennes en plumes.

Plusieurs especes de *papillons* ont une trompe avec laquelle ils sucent les fleurs; cet organe manque aux autres, ou au-moins ils n'ont point de trompe apparente. Dans les *papillons* qui en sont pourvus, elle est placée entre les deux yeux, & roulées comme un ressort de montre; il y en a de courtes qui ne forment qu'un tour & demi, ou deux tours de spirale; les plus longues font plus de huit ou dix tours; mais ce rouleau est en partie caché dans la tête. Lorsque le *papillon* s'est posé sur une fleur pour la sucer, il déroule sa trompe & la fait entrer dans la fleur jusqu'au fond du calice, il la retire hors de la fleur, & l'y replonge jusqu'à sept ou huit fois avant de quitter la fleur, où il ne trouve sans doute plus de nourriture abondante pour passer à une autre fleur. On voit des *papillons* qui insinuent leur trompe dans les fleurs en se soutenant en l'air par le moyen de leurs aîles sans s'appuyer sur la fleur.

Il y a

Il y a des *papillons* qui volent pendant la nuit, ou à l'entrée de la nuit, & qui viennent se brûler aux lumieres des chandelles pendant les soirées chaudes de l'été; on les appelle *phalenes* ou *papillons nocturnes*; ils sont en bien plus grand nombre d'especes que les *papillons* qui restent tranquilles pendant la nuit, qui ne volent que le jour, & que l'on nomme *papillons diurnes*. Pourquoi donc ces phalenes, qui semblent fuir la lumiere du jour, viennent-elles à celles des chandelles? M. de Réaumur a soupçonné que c'est peut-être pour chercher leurs femelles, qu'elles peuvent reconnoître à quelque signe lumineux, qui n'est sensible qu'à leurs yeux: plusieurs de ces phalenes volent aussi pendant le jour dans les bois, & l'on croit que c'est pour s'approcher de leurs femelles qui sont cachées sous des feuilles.

Les *papillons* diurnes ont des antennes à bouton, en massue, ou en corne de bélier; celles des phalenes sont prismatiques, à filets coniques ou en plumes. M. de Réaumur a trouvé une trompe dans tous les *papillons* diurnes qu'il a observés; mais il n'en a point vu dans plusieurs genres de phalenes. Parmi celles qui sont pourvues d'une trompe sensible, les unes l'ont longue & applatie; les autres l'ont plus courte & plus arrondie. La figure & le port des aîles sont des caracteres propres à faire distinguer plusieurs genres de *papillons*.

La classe des *papillons* à antennes en masse ou bouton comprend plus d'especes que les deux autres classes de *papillons* diurnes prises ensemble; c'est pourquoi M. de Réaumur a divisé les *papillons* à antennes, à masse ou bouton en cinq classes, qui avec celle des antennes, en massue, & celles des antennes en corne de bélier, font en tout sept classes de *papillons* diurnes.

La premiere classe est composée des *papillons* qui ont les antennes en masse ou bouton, & qui tiennent le plan de leurs aîles perpendiculaire au plan sur lequel ils sont posés; le bord inférieur des aîles de dessous embrasse le dessous du corps; ils se soutiennent & ils marchent sur six jambes, le *papillon* blanc qui a quelques taches noires, & qui vient de la plus belle des chenilles du chou, est de cette premiere classe.

Les *papillons* de la seconde classe ne different de ceux de la premiere, qu'en ce qu'ils ne se posent & ne marchent que sur quatre jambes.

Les *papillons* de la troisieme classe ne different de ceux de la seconde, qu'en ce que les deux premieres jambes sont conformées comme les quatre autres, mais si petites, que l'on a peine à les appercevoir.

La quatrieme classe comprend les *papillons* qui portent leurs quatre aîles perpendiculaires au plan de position, comme les *papillons* des trois premieres classes; mais le bord des aîles inférieures de ceux de la quatrieme se recourbe, embrasse, & couvre le dessus du corps: ils ont six véritables jambes: chacune des aîles inférieures a vers le bout extérieur de sa base un long appendice, qui semble former une queue, aussi ces *papillons* sont appellés *papillons à queue*: si ce caractere manquoit, les autres suffiroient pour désigner les *papillons* de la quatrieme classe.

La cinquieme & la derniere des *papillons* est à antennes à masse ou bouton; elle renferme ceux qui ont six vraies jambes, & dont les aîles sont paralleles au plan de position, ou au moins ne se redressent jamais assez pour que les deux supérieures s'appliquent l'une contre l'autre au-dessus du corps. La forme des aîles & du bouton des antennes peut encore donner des caracteres pour distinguer les *papillons* de ces cinq premieres classes.

Ceux de la sixieme ont des antennes en massue; ils insinuent leur trompe dans les fleurs en se soutenant en l'air, c'est pourquoi on les appelle *éperviers*, & on leur a aussi donné le nom de *papillons-bourdons*, parce qu'ils font du bruit en volant. Quand ils s'appuient, ils ont les aîles paralleles au plan de position; le côté intérieur de leurs aîles est plus court que l'extérieur, & leur corps se termine par de longs poils en forme de queue. Il y a dans cette classe un genre de *papillon* que l'on peut nommer *papillon-mouches*, parce que leurs aîles ressemblent en partie à celles des mouches, n'étant pas couvertes en entier de poussiere; la partie qui reste à découvert, est transparente, & a fait donner à ces aîles le nom d'*aîles vitrées*.

La septieme classe comprend les *papillons* à antennes en cornes de bélier.

Quoique les especes de phalenes soient beaucoup plus nombreuses que celles des *papillons* diurnes, M. de Réaumur ne les a divisées qu'en sept classes, mais il a indiqué les caracteres d'un grand nombre de genres pour chacune de ces classes.

La premiere renferme les phalenes à antennes prismatiques; elles doivent toutes avoir des trompes; il y a de ces phalenes qui ne peuvent se soutenir en l'air sans agiter leurs aîles avec une grande vîtesse; elles font beaucoup de bruit en volant.

Ceux de la seconde classe ont des antennes à filets coniques & une trompe.

Les phalenes de la troisieme classe ne different pas de celles de la seconde classe par les antennes, mais on ne leur trouve point de trompe.

La quatrieme classe comprend des phalenes qui ont des antennes en plumes & une trompe.

Les phalenes de la cinquieme classe ont aussi des antennes en plumes, mais elles manquent de trompe.

La sixieme classe comprend les phalenes dont les femelles n'ont point d'aîles sensibles.

Enfin, la septieme classe renferme tous les *papillons* dont les aîles ressemblent à celles des oiseaux, & paroissent composées de véritables plumes: ils ont des antennes à filets coniques comme des phalenes, cependant ils ne laissent pas de voler pendant le jour: ils font une classe particuliere, qui doit se trouver à la suite de celles des phalenes.

Les caracteres de genres qui se trouvent dans ces différentes classes sont tirés de la grandeur, de la figure & du port des aîles, de la forme & de la grandeur du corps, de la longueur & de la figure des trompes, de la structure des antennes, & des deux barbes ou cloisons charnues entre lesquelles la trompe est logée, des hupes de poils qui se trouvent sur le corcelet, & même sur le corps. Les différentes especes sont distinguées par les couleurs des *papillons*, par la distribution de ces couleurs, & par quelques-uns des caracteres précédens.

Mais toute méthode arbitraire pour la division des productions de la nature en classes, genres, *&c.* est sujette à errer: en voici un exemple bien marqué; le port des aîles qui vient d'être donné comme un des principaux caracteres distinctifs des *papillons*, n'est pas le même pour le mâle & pour la femelle de certaines especes, de sorte que le mâle se trouveroit dans un genre, & la femelle dans un autre; & ces deux genres seroient bien distingués par les différences qui se trouvent dans le port des aîles de ce mâle & de cette même femelle. Cependant c'est le comble de l'erreur dans une distinction méthodique de rapporter à deux genres différens des animaux qui ne different que par le sexe. Pour éviter ce grand inconvénient dans la division méthodique des *papillons*, il faut observer le mâle & la femelle de chaque espece, & lorsqu'il y a des différences dans le port des aîles en faire mention, ou composer dans chaque classe des genres particuliers pour les especes de *papillon*, qui sont dans le cas dont il s'agit.

Les *papillons* étant sous la forme de chrysalides, ont toutes leurs parties très-molles; elles nagent, pour ainsi dire, dans une liqueur qui doit les nourrir & fortifier; il y a des *papillons* qui ne restent en chrysalides que dix, quinze, vingt jours, *&c.* d'autres sont en cet état pendant plusieurs mois, & même pendant une année presqu'entiere. Lorsque les parties du *papillon* ont pris de la solidité dans la chrysalide, il peut facilement déchirer la membrane qui l'enveloppe; au moindre mouvement qu'il fait au-dedans elle se fend, & le *papillon* sort par l'ouverture qu'il se fait: plusieurs fentes concourent à former cette ouverture, & se font toujours dans les mêmes endroits. La tête du *papillon* est la premiere partie qui paroisse hors de la dépouille; peu-à-peu il s'en retire en entier, mais il lui faut du tems, car il trouve de la difficulté à se dégager des étuis qui enveloppent chaque partie de son corps en particulier, & qui ne laissent pas de l'arrêter, quoiqu'ils soient très-minces.

Le *papillon*, au sortir de sa dépouille, reste dessus, ou ne s'en éloigne que très-peu; ce n'est qu'au bout d'un quart-d'heure ou d'une demi-heure que ses aîles ont toutes leur grandeur; elles sont d'abord extrémement petites, sans former aucun pli sensible; elles n'ont que la cinquieme ou la sixieme partie de l'etendue qu'elles doivent prendre, mais elles sont fort épaisses; à mesure qu'elles s'étendent, leur épaisseur diminue; durant cette opération les aîles se contournent en différens sens, & paroissent difformes; l'insecte les agite de tems-en-tems, & les fait frémir avec vîtesse: ce chiffonnement & cette difformité ne sont que passagers; en un quart d'heure ou une demi-heure la forme des aîles est réguliere, & l'étendue complette. On peut accélerer cette opération en tirant doucement avec les doigts en différens sens l'aîle d'un *papillon* qui vient de quitter ses dépouilles; on amincit & on agrandit cette aîle en un instant. Lorsque cet agrandissement se fait avec le tems nécessaire, l'aîle

l'aîle se séche & se durcit; elle se durciroit même sans l'agrandir, si elle trouvoit des obstacles, & ne pourroit plus s'agrandir après: c'est ce qui arrive aux *papillons*, dont l'aîle reste pendant quelque-tems en partie engagée dans la dépouille; la portion de l'aîle qui est exposée à l'air hors de la dépouille, se chiffonne en s'étendant, & se séche sans avoir pu se redresser; elle est difforme pour toujours.

Les *papillons* qui, sous la forme de chrysalide, sont renfermés dans des coques de soie, ou de quelqu'autre matiere difficile à rompre, ont plus de peine à sortir de cette coque, qu'à se débarrasser de leur enveloppe qui est au-dedans de la coque, & dont il a déja été fait mention sous le nom de *dépouille*. Par exemple, il n'est pas possible que le *papillon* du ver à soie perce le cocon qui est composé d'un tissu de soie, en le comprimant ou en le frappant avec sa tête; cependant il n'a ni dents, ni serres pour le déchirer: on a cru que ce *papillon* commençoit par humecter avec une liqueur qui sortoit de sa bouche l'endroit qu'il avoit à enfoncer avec sa tête; mais on sait que d'autres *papillons*, qui ont aussi des coques de soie à percer, ne les humectent pas. M. de Réaumur a soupçonné que ces *papillons* liment la coque avec leurs yeux, qui en effet sont taillés à facettes, comme une sorte de lime. Il y a des coques qui sont naturellement ouvertes par un bout comme une nasse.

Les femelles des *papillons*, comme celles de presque tous les autres insectes, sont plus grosses que les mâles; le corps de ceux-ci est plus petit & plus éfilé, & leur partie postérieure est plus pointue. Ces différences sont plus sensibles dans les phalenes que dans les autres *papillons*; il y a des phalenes femelles, dont le corps est une fois plus long que celui des mâles, & encore plus gros à proportion de la longueur; mais la plûpart des *papillons*, soit mâles, soit femelles, se ressemblent à peu-près pour les couleurs des aîles.

Les femelles de quantité de genres de phalenes ne vivent que peu de tems; elles fécondent leurs œufs par l'accouplement; elles pondent, & elles meurent sans avoir pris de nourriture; aussi n'ont-elles ni trompe, ni autres organes pour prendre des alimens. Les *papillons* du ver à soie sont un exemple de ceux qui perpétuent leur espece sans prendre de nourriture. Les *papillons* femelles des chenilles à oreille du chêne, ne volent jamais quoiqu'elles aient de grandes & belles aîles; elles marchent au sortir de leur fourreaux; mais elles ne vont pas loin, car elles sont lourdes & pesantes: elles restent à deux ou trois piés au plus de distance de leur dépouille, & attendent le mâle, qui, au contraire, est fort vif; il vole continuellement, mais dès qu'il rencontre une femelle; il se place ordinairement à son côté droit, de façon que les parties postérieures de leurs corps soient aussi à côté l'une de l'autre; le mâle allonge & recourbe l'extremité de cette partie pour la joindre à celle de la femelle: l'accouplement dure souvent une demi-heure, & même quelquefois une heure. La femelle ne s'accouple ordinairement qu'une fois; peu de tems après elle commence sa ponte; mais le mâle s'accouple plusieurs fois. Les *papillons* des vers à soie sont posés dans l'accouplement, de façon qu'ils se trouvent sur une même ligne, ayant les têtes tournées vers des côtés diamétralement opposés, & ne se touchent que vers la partie postérieure de leur corps; le mâle agite ses aîles avec vîtesse à diverses reprises. Des *papillons* d'autres especes qui s'accouplent de la même maniere restent toujours tranquilles; il y en a qui se posent sur le corps de la femelle, & il arrive qu'elle prend son essort, & qu'elle emporte le mâle pendant l'accouplement. D'autres sont placés de façon que leur corps fait un angle avec celui de la femelle, *&c.*

Les œufs des *papillons* ont différentes formes; ceux de la plûpart sont ronds ou arrondis; il y en a d'applatis, de sphéroïdes, de cylindriques, de coniques, de cannelés, *&c.* On en voit qui ressemblent à des segmens de sphere, à des barrillets, des timballes ou marmites sans piés, *&c.* leur couleur est ordinairement blanchâtre ou jaunâtre; il y en a aussi de plusieurs autres couleurs, & qui changent de couleurs en différens tems, & même de forme & de grandeur; ces changemens sont causés par ceux qui arrivent à la petite chenille qui est dans l'œuf. Presque tous les *papillons* déposent leurs œufs sur la plante qui peut fournir une bonne nourriture aux chenilles qui en doivent sortir; on a remarqué qu'ils ne prennent pas tant de précautions pour les chenilles qui marchant aisément peuvent aller chercher leur nourriture au loin. Quelques *papillons* dispersent leurs œufs sur les feuilles des plantes; il y en a qui les arrangent les uns contre les autres en forme de plaques; ces œufs sont attachés par une couche de colle dont ils sont enduits en sortant de l'ovaire; on en voit qui sont enchâssés dans cette colle; par exemple, ceux qui sont rangés autour d'une petite branche d'arbre en forme de bague ou de brasselet, qui est composée de plusieurs rangs; on y a compté depuis 300 jusqu'à 350 œufs. Il y a des *papillons* qui enveloppent & qui couvrent leurs œufs de poils pris sur eux-mêmes: ce qu'il y a de singulier, c'est que la partie postérieure de leurs corps leur sert, pour ainsi dire, de main pour placer les œufs en paquet, pour arracher le poil de leur corps, pour en entourer chaque œuf, & pour en former sur le tas une couverture, disposée de façon que la pluie coule dessus sans pénétrer jusqu'aux œufs. *Mém. pour servir à l'hist. des insectes, tom. I. & II. Voyez* CHENILLE, INSECTE. (*I*)

PAPILLON, FLEUR EN, (*Botan.*) les Botanistes appellent *fleurs en papillon*, ou *papilionacées*, celles qui ont quelque ressemblance à ces insectes lorsqu'il a les aîles étendues. Il y a quatre parties remarquables dans les *fleurs en papillon*; le *vexillum* ou l'étendart, qui est un pétale ou un grand segment droit; les deux aîles qui forment les côtés; le carina où est le bassin qui est un pétale ou un grand segment concave ressemblant à la partie inférieure d'un bateau; ce bassin est quelquefois d'une piece, & d'autres fois il est composé de deux pétales ou segmens, assez fortement attachés l'un à l'autre. De ce genre sont les pois, les fêves, les haricots, la vesce, & les autres plantes légumineuses. (*D. J.*)

PAPILLON, (*Monum. antiq. & Méd.*) le *papillon* est dans les monumens, le symbole de l'ame. On voit à Rome un bas-relief de marbre, représentant un jeune homme étendu sur un lit, & un *papillon* qui semble, en s'envolant, sortir de la bouche de ce mort, parce que les anciens croyoient aussi-bien que le vulgaire de nos jours, que l'ame sortoit par la bouche; c'est ce qui fait dire à Homere, au *IX. liv. de l'Illiade*, que quand l'ame a passé une fois la barriere des dents, elle ne peut plus rentrer.

PAPILLON, *en terme de marchand de modes*, sont les extrémités du bonnet qui vont depuis l'oreille jusqu'au bec, plus ou moins en arrondissant, selon la mode & le nom du bonnet.

PAPILLON, *le jeu de papillon*; ce jeu n'est pas trop connu à Paris; il ne laisse pas d'être fort amusant & de demander quelque application; il est d'un grand commerce. On joue au *papillon* au-moins trois personnes, & on ne peut guere être plus de quatre. Il faut le jeu de cartes entier; c'est un désavantage de faire, & c'est toujours la plus basse carte. Celui qui a mêlé les cartes donne trois cartes à chacun & toujours une à une; quand on joue à trois, comme c'est l'usage le plus ordinaire, on étend & on retourne sept cartes du dessus du talon; quand on joue à quatre on n'en étend que quatre, afin que le nombre des cartes du talon soit également juste. Après avoir mis au jeu ce qu'on veut jouer, le premier à jouer examine son jeu, & prend sur le tapis les cartes qu'il voit pouvoir convenir avec celles qu'il a.

Il n'y a dans ce jeu que les rois, les dames, les valets & les dix qui puissent être pris, & convenir aux cartes d'une même peinture. Par exemple, les rois par les rois, les dames par les dames, & ainsi du reste.

Cependant, il est de l'habileté du joueur, de prendre par une seule carte plusieurs de celles, qui sont retournées sur le tapis, avec un dix, un quatre, un cinq qui y seroient; puis qu'outre qu'on leve du jeu plusieurs cartes qui pourroient faire le jeu des autres, on se fait encore un plus grand nombre de cartes qui peuvent servir à gagner les cartes, qui sont payées, comme les joueurs en sont convenus; mais il n'y a que le premier qui est à jouer qui puisse user de ce droit, sans cela le suivant pourroit s'accommoder des cartes qui sont sur le jeu à votre préjudice, & par préférence.

Une régle générale du jeu de *papillon*; c'est que quand c'est à un joueur à prendre, il ne peut le faire à-moins qu'il n'ait dans son jeu une carte qui l'y autorise, & cette carte ne peut prendre du tapis qu'autant de cartes qu'il en faut pour faire le nombre dont elle est. Un huit ne pourroit lever qu'un huit de deux qui seroient sur le jeu; mais on pourroit prendre deux ou trois cartes avec ce huit, pourvû que leur nombre réuni ne fît pas plus de huit, comme deux trois & un deux, un cinq & un trois, *&c.* quand on a dans son jeu plusieurs cartes pareilles à celles qui sont sur le tapis, on n'en peut prendre qu'une, & chacun à son tour. Celui qui est en rang pour jouer le premier, n'ayant point dans son jeu de cartes avec lesquelles il puisse en prendre du talon, doit étendre les cartes qu'il a dans la main, & payer au jeu

un

un jetton pour chacun. Quand tous les joueurs se sont défaits de leurs trois cartes, soit par les levées qu'ils ont faites, soit qu'ils aient mis leur jeu bas, ces cartes ne se mêlent plus avec le talon, & restent sur le tapis pour être prises de qui peut s'en accommoder. Celui qui doit faire alors, prend & mêle le talon & donne trois cartes à chacun sans faire couper; quand le talon est épuisé, & quand toutes les cartes ont été distribuées, celles dont les joueurs ont pû se défaire restant toujours sur le tapis, comme nous l'avons dit; celui qui peut arranger son jeu le premier en jettant ses cartes & en en prenant d'autres sur le tapis, gagne la partie. Si deux joueurs s'en défont dans le même tems, le plus voisin à gauche de celui qui a donné les cartes gagne par préférence à l'autre, & celui qui a mêlé les cartes gagne de droit devant tous les autres joueurs.

Quant à la façon de payer, nous allons en dire tout ce qui nous sera possible, de plus exact & de plus conforme à l'usage.

Si celui qui étend ses cartes a des as en main, il se fait donner par chaque joueur autant de jettons qu'il avoit d'as. Il en est de même des joueurs qui prennent des as du talon; ils ont le même droit de se faire payer un jetton chaque as; mais celui qui, en ayant déja un dans sa main en tire un autre du talon, il gagne deux jettons pour chacun. Chaque joueur est obligé de donner quatre jettons à celui qui avec un deux leve deux as du talon, six à celui qui avec un trois leveroit trois as, & huit à celui qui avec un quatre leveroit les quatre as. Un joueur qui auroit trois cartes d'une même maniere & prendroit la quatrieme sur le tapis, gagneroit un jetton de chacun de ses compagnons. Celui qui gagne la partie ou est le dernier à s'étendre, prend pour lui les cartes qui sont sur le tapis & s'en sert à gagner les cartes; quand il y a cinquante-deux cartes dans le jeu, le jeu est bon quoique ces cartes soient mal assorties. Celui qui a mal donné refait dès qu'on s'en apperçoit, & paye une fiche au jeu; tout joueur qui joue avant son tour est obligé de s'étendre. Lorsqu'il n'y a plus que trois cartes pour chacun au talon, celui qui fait doit en avertir les joueurs.

On doit toujours favoriser celui qui gagne, en prenant moins de cartes.

Petit papillon, au jeu de ce nom se dit d'un coup, où un joueur dans le courant de la partie fait ses trois cartes, & gagne un jetton de chacun.

PAPILLONNÉ, adj. *en terme de Blason*, se dit d'un ouvrage à écailles; Arquinvilliers d'hermine, *papillonné* de gueules.

PAPILLOTAGE, s. m. *terme usité dans l'Imprimerie*, ce sont certaines petites taches noires qui se font à peine remarquer, aux extrémités des pages & des lignes; cela provient souvent d'une platine liée trop lâche, ou du jet trop précipité du tympan, sur-tout si les couplets soit ceux de la frisquette, soit ceux du tympan, sont trop aisés; le papier épais, lissé ou battu est sujet à papilloter, si on n'y apporte toute l'attention convenable; la principale est la façon de tremper le papier.

PAPILLOTE, s. f. *terme de Perruquier*; ce sont de petits morceaux de papier, avec lesquels les Perruquiers enveloppent les boucles des cheveux qu'ils ont frisés, afin que ces boucles ne se lâchent point, & qu'elles puissent supporter l'action du fer sans être endommagées par la chaleur.

PAPILLOTER, *défaut d'impression*. *Voyez* Papillotage.

La même expression s'emploie aussi en peinture; on dit des ombres & des lumieres, qu'elles *papillotent*, lorsqu'elles sont distribuées les unes entre les autres par petits espaces, produisant sur un tableau le même effet que des *papillotes* de papier blanc, éparses sur une tête dont la chevelure est noire.

Si l'on est placé sous un vestibule, au bord duquel il y ait un canal d'eau, éclairé de la lumiere du soleil; l'image de la surface éclairée de ce canal, portée au plafond du vestibule, le tapissera d'une infinité de petits ronds de lumiere & d'ombre, vacillans & mobiles, comme la surface de l'eau, & fatiguant les yeux; tel est l'effet d'une peinture qui *papillotte*.

PAPIN, machine de. *Voyez* Digesteur.

PAPINIANISTE, s. m. (*Gram. Jurispr.*) on appelloit ainsi autrefois ceux qui faisoient leur étude de droit, parce qu'ils s'occupoient cette année à lire les livres de *Papinien*.

PAPIO, s. m. (*Zoologie.*) nom donné par les auteurs latins, à ces especes de singes que les Anglois appellent *Baboons*; ce sont eux qui ont de longues têtes de chien avec de longues queues, & qui sont du nombre des cynocephales. (*D. J.*)

PAPIRIUS, groupe de (*Sculp. antiq.*) fameux grouppe de sculpture antique, qu'on voit peut-être encore à la vigne Ludovèse, & qui représente un événement célébre dans l'histoire romaine, l'aventure du jeune Papirius racontée par Aulu-Gelle, *liv. I. ch. ij.*

Tout le monde sait, dit M. l'abbé du Bos, que cet enfant étant un jour demeuré auprès de son pere durant une assemblée du sénat, sa mere lui fit plusieurs questions à la sortie, pour savoir ce qui s'y étoit dit, chose qu'elle n'espéroit pas apprendre de son mari; cependant elle ne put jamais tirer de son fils qu'une réponse, laquelle ne lui permettoit pas de douter, qu'il n'éludât la curiosité. Le sénat, répondit-il constamment, a déliberé, si l'on donneroit deux femmes à chaque mari, ou deux maris à chaque femme; c'est cet incident qui a donné lieu au proverbe latin, *curiæ capax prætexta*, qu'on emploie en parlant d'un enfant qui a beaucoup plus de discrétion qu'on n'en doit avoir à son âge.

Aucun sentiment ne fut jamais mieux exprimé que la curiosité de la mere du jeune Papirius. L'ame de cette femme paroît être toute entiere dans ses yeux, qui percent son fils en le caressant. L'attitude de toutes les parties de son corps, concourt avec ses yeux, & donne à connoître ce qu'elle prétend faire. D'une main elle caresse son fils, & l'autre main est dans la contraction; c'est un mouvement naturel à ceux qui veulent réprimer les signes de leur inquiétude prêts à s'échapper. Le jeune Papirius répond à sa mere avec une complaisance apparente; mais il est sensible, que cette complaisance n'est qu'affectée. Quoique son air de tête soit naïf, quoique son maintien paroisse ingénu, on devine à son sourire malin, qui n'est pas entierement formé, parce que le respect le contraint, comme au mouvement de ses yeux sensiblement gêné, que cet enfant veut paroître vrai, mais qu'il n'est pas sincere; on voit qu'il promet de dire la vérité, & on voit en même-tems qu'il ne la dit pas. Quatre ou cinq traits que le sculpteur a su placer sur son visage, je ne sais quoi qu'on remarque dans l'action de ses mains, démentent la naïveté & la sincérité qui paroissent d'ailleurs dans son geste & sur sa physionomie. (*D. J.*)

Papirius Ager, (*Géog. anc.*) territoire d'Italie, aux environs de Tusculum. Festus pense que ce territoire pourroit avoir donné le nom à la tribu Papirienne.

PAPISME, PAPISTE, s. m. (*Gram. & Hist. mod.*) noms injurieux que les Protestans d'Allemagne & d'Angleterre donnent au Catholicisme & aux Catholiques romains, parce qu'ils reconnoissent le pape comme chef de l'Eglise.

PAPO, (*Hist. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales, il est de moyenne hauteur; ses feuilles ressemblent à celles du figuier. Son fruit sort comme le coco du haut du tronc, immédiatement au-dessous des branches; il a la forme d'une figue, mais est beaucoup plus gros; il est divisé par côtes comme certains melons du goût desquelles sa chair approche.

PAPOAGE, s. m. biens qui viennent du pere ou de l'ayeul, en général les biens qui viennent par droit de parenté. *Papoage* vient de *πάππος*, *ayeul*.

PAPOUL, Saint (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Sancti Papuli fanum* ou *Pappulum*, & quelquefois *Pappolum*; petite ville de France dans le haut-Languedoc, avec un évêché suffragant de Toulouse, érigé en 1317. Elle est sur la Lembe, à 12 lieues S. E. de Toulouse, 3 E. de Castelnaudari, 6 N. O. de Carcassonne, 164 de Paris. *Long.* 19. 46. *lat.* 43. 20.

Le pape Jean XXII. érigea en évêché l'an 1317. l'abbaye de *S. Papoul*, qui n'avoit été qu'une simple paroisse dans son origine: il y nomma pour premier évêque Bernard de la Tour, qui étoit alors abbé; voulant que son successeur à cet évêché fût elû par les religieux de l'abbaye, & par les chanoines de l'église de Castelnaudari, qu'il avoit aussi érigée en collégiale. L'évêché de *S. Papoul*, vaut environ trente mille livres, & comprend seulement cinquante-six paroisses.

PAPOUS, la terre des (*Géog. mod.*) on nomme ainsi du nom de ses habitans, la nouvelle Guinée. *Voy.* Guinée.

Ce pays des *Papous* ou *Papouas*, découvert, dit-on, par Saavédra, paroît être une des parties des plus méridionales des terres Australes. Selon le Maire, les *Papous* sont très-noirs, sauvages & brutaux; ils portent des anneaux aux deux oreilles, aux deux narines, & quelquefois aussi à la cloison du nez, & des bracelets au-dessus des coudes & aux poignets; ils se couvrent la tête d'un bonnet d'écorce d'arbre peinte de différentes couleurs; ils sont puissans & bien proportionnés dans leur taille;

taille; ils ont les dents noires, aſſez de barbe, les cheveux noirs, courts & crêpus, qui n'approchent cependant pas autant de la laine que ceux des négres; ils ſont agiles à la courſe; ils ſe ſervent de maſſues & de lances, de ſabres & d'autres armes faites de bois durs, l'uſage du fer leur étant inconnu; ils ſe ſervent auſſi de leurs dents comme d'armes offenſives, & mordent comme les chiens. Ils mangent du betel & du piment, mêlé avec de la chaux. Les femmes ſont affreuſes, elles ont de vilains traits, de longues mamelles qui leur tombent ſûr le nombril, & le ventre extremement gros. (*D. J.*)

PAPPENHEIM, PIERRE DE (*Hiſt. nat.*) ce ſont des pierres qui ſe trouvent en Allemagne dans le comté de *Pappenheim*. Ces pierres ſont blanches, feuilletées & remplies de dendrites: ſouvent on trouve dans ces pierres des empreintes de poiſſons & d'écreviſſes, qui ſont entierement entourées de ces mêmes dendrites, qui forment des buiſſons tout-autour. Pluſieurs de ces poiſſons ont la tête retournée, ce qui ſemble annoncer une mort violente; les arrêtes ſont d'un brun clair. Les écreviſſes qu'on y trouve pétrifiées ont des pattes extrèmement longues. On dit qu'il s'en trouve de ſemblables dans la mer Adriatique.

PAPPENHEIM, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, capitale du comté de même nom, entre Octing & Neubourg, en Franconie; elle eſt à ſept lieues N. O. de Neubourg, treize S. de Nuremberg. *Long.* 28. 30. *lat.* 48. 53. (*D. J.*)

PAPPEUS, (*Mythol.*) c'eſt ainſi que les Scythes appelloient leur Jupiter le ſouverain des dieux, à qui ils donnoient la terre pour femme.

PAPRIMIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte, capitale du nom *Papremite*. Mars y avoit un culte particulier, & l'hippopotame y étoit regardé comme un animal ſacré.

PAPYRACÉ, adj. (*Conchyl.*) épithete qu'on donne à une coquille extrèmement mince, & par-là imitant le papier. Nous n'avons dans nos mers que le ſeul nautile, qui porte le nom de *papyracé*; mais on trouve pluſieurs ſortes de nautiles dans les mers des Indes. *Voy.* NAUTILE.

PAPYRACEA. ARBRE, (*Botanique.*) il y a pluſieurs palmiers des Indes & d'Amérique, ainſi nommés par nos Botaniſtes, parce que les Indiens écrivent avec des poinçons ſur les feuilles, ou l'écorce de ces ſortes d'arbres, qui leur ſervent de papier; tel eſt le palmier d'Amérique nommé *tal* par les Indiens; tel eſt encore le *guajaraba* de la nouvelle Eſpagne, & autres; tout palmier dont l'écorce eſt liſſe, ou dont la feuille eſt grande & épaiſſe, peut ſervir au même uſage. Le papier du Japon eſt fait de la ſeconde écorce du roſeau des Indes nommé *bambou*, ou de l'écorce d'un mûrier blanc. On peut très-bien écrire ſur l'une & l'autre écorce, avant qu'elles ſoient réduites en papier fin. (*D. J.*)

PAPYRUS, ſ. m. (*Botan.*) plante appellée *papyrus nilotica*, par Gerard 37. Emac. 40. *Papyrus nilotica*, Berd. *Ægyptiis dicta*; *Biblos ſyriaca quorumdam*, chab. 195. *Papyrus Ægyptiaca*, C. B. P. 119. *Papyrus antiquorum nilotica.*, Parck. Théat. 1207. Moriſon a rangé le *papyrus* avec raiſon, parmi les ſouchets, & l'a nommé *cyperus niloticus*, *maximus*, *papyraceus*, hiſt. Oxon. 3. 239.

Enfin comme les modernes ont fait de nouvelles découvertes en ce genre, il n'eſt pas poſſible de les ſupprimer; c'eſt pourquoi je parlerai dans cet article du *papyrus* d'Egypte, du *papyrus* de Sicile, & du *papyrus* de Madagaſcar, trois plantes différentes, ſur leſquelles j'emprunterai les recherches de M. Bernard de Juſſieu, inſérées par M. le comte de Caylus, dans ſon excellente diſſertation ſur le *papyrus* en général. Ce morceau curieux & intéreſſant pour les arts, ſe trouve dans les mém. de Litterat. *t. XXVI. in-4°. Voyez auſſi* SCIRPUS, *Botan.*

Mais avant que d'entamer la deſcription du *papyrus* d'Egypte, il eſt naturel de dire un mot de l'opinion aſſez généralement reçue dans l'Europe ſur la perte de cette plante. On n'a pas beſoin de nouvelles preuves pour ſavoir que les bruits populaires ne ſont pas toujours fondés ſur les poſſibilités phyſiques; mais en ſuppoſant cette perte poſſible, on ne pourroit au moins la faire remonter fort haut, car il n'y a pas encore deux cens ans que Guillandin & Proſper Alpin obſerverent cette plante ſur les bords du Nil, & que Guillandin vit les habitans du pays en manger la partie inférieure & ſuculente de la tige, comme on le pratiquoit anciennement; particularité qui peut ſervir à nous faire reconnoître le *papyrus*, & dont il ne paroît pas que les voyageurs aient profité. Cet uſage, & ceux qui ſont rapportés par Proſper Alpin, nous apprennent que cette plante n'eſt pas tout-à-fait inutile, quoiqu'elle ait perdu ſon principal mérite en ceſſant d'être employée à la fabrique du papier.

Les changemens ſurvenus dans le terrain de l'Egypte, & les ſoins des habitans pour profiter des terres qui peuvent être cultivées, ont rendu vraiſſemblablement la plante du *papyrus* moins commune; mais les cauſes qui peuvent être admiſes à l'égard de quelques parties du pays, n'ont pû occaſionner la deſtruction entiere du *papyrus*, d'autant plus qu'étant du nombre des plantes aquatiques, il eſt à l'abri d'un ſemblable événement. Le ſilence des auteurs les plus récens qui ont écrit ſur l'Egypte, ne peut être avancé comme une preuve de la deſtruction entiere du *papyrus*; on peut dire pour les excuſer, qu'ils ne s'étoient pas propoſé cet objet dans leurs recherches, ou que n'étant pas aſſez inſtruits, ils l'ont négligé; mais il eſt étonnant que M. Maillet, homme de lettres, qui paroît même avoir fait des recherches à ce ſujet, n'ait pû découvrir le *papyrus*, & qu'il l'ait confondu avec le *muſa*, connu en françois ſous le nom de *figuier d'Adam*, & que les Arabes appellent *mous*, plante qui eſt très-differente, ce dont il devoit s'appercevoir en liſant Théophraſte ou Pline.

Le *papyrus*, dit Pline, croît dans les marais d'Egypte, ou même au milieu des eaux dormantes, que le Nil laiſſe après ſon inondation, pourvû qu'elles n'aient pas plus de deux coudées de profondeur. Il jette une racine tortueuſe & de la groſſeur du poignet; ſa tige eſt triangulaire, & ne s'éleve pas à plus de dix coudées; Proſper Alpin ne lui donne que ſix ou ſept coudées au-deſſus de l'eau. Sa tige va toujours en diminuant, & aboutit en pointe. Théophraſte ajoute que le *papyrus* porte une chevelure, un panache, qui forme le thyrſe dont parle Pline. Guillandin dit que la racine du *papyrus* jette à droite & à gauche quantité d'autres petites racines qui ſoutiennent la plante contre l'impétuoſité du vent & le cours du Nil. Selon lui les feuilles de cette plante ſont obtuſes, & ſemblables à celles du typha de marais.

Les Egyptiens employoient les racines du *papyrus* pour du bois non-ſeulement à brûler, mais encore propre à fabriquer différens vaſes à leurs uſages. De la tige du *papyrus* entrelacée en façon de tiſſu, ils conſtruiſoient des barques; & de l'écorce intérieure ou *liber*, ils faiſoient pareillement des voiles, des habillemens, des couvertures de lits & des cordes.

Ces barques reſſembloient par leur conſtruction à de grands paniers, dont le tiſſu devoit être fort ſerré; & pour empêcher l'eau de les pénetrer, il faut ſuppoſer qu'elles étoient enduites au moins à l'extérieur d'une couche de réſine, ou de bitume; ce qui les mettoit en état de ſervir à la navigation ſur le fleuve, ou plûtôt ſur ſon inondation. Le panier dans lequel Moïſe enfant, fut expoſé, paroît appuyer & confirmer le texte de Théophraſte. Cependant quoique Pline parle de *navis papyracea*, il ne faut pas croire que les vaiſſeaux fuſſent faits en entier *ex papyro*; c'étoit ſeulement de petites barques ou canots, dont même une partie étoit de bois d'épine. Les anciens Egyptiens prétendoient que les crocodiles, par reſpect pour la déeſſe Iſis, qui s'étoit miſe une fois ſur une barque de *papyrus*, ne faiſoient jamais de mal à ceux qui navigeoient ſur des barques de ce roſeau.

Le *papyrus* étoit encore une plante médicinale dont on faiſoit uſage dans quelques maladies, ſi nous en croyons Dioſcoride. Elle ſervoit auſſi de nourriture aux pauvres gens qui mâchoient le *papyrus* cru ou cuit, en avaloient le ſuc, & jettoient le reſte: *mundum quoque crudum, decoctumque, ſuccum tantum devorantes*, dit Pline: Guillaudin nous apprend poſitivement quelles étoient les parties de cette plante dont les Egyptiens avaloient le ſuc. Il ne faut pas, dit-il, s'imaginer que les Egyptiens mangent la tige entiere, je les ai vû ne manger que les parties les plus proches de la racine.

Ce récit de Guillandin eſt conforme au témoignage d'Hérodote; quand les Egyptiens, dit-il, ont coupé le biblus d'un an, ils coupent la partie ſupérieure qu'ils emploient à différens uſages; ils mangent ou vendent la partie inférieure de la longueur d'une coudée: ceux qui veulent rendre le mets plus délicat, le font rôtir au four; auſſi Dioſcoride & Pierius Valerianus ſe trompent, quand ils diſent que l'on mange les racines: la partie de *papyrus* que mangent les Egyptiens eſt hors de la terre; elle eſt tendre, & pleine d'un ſuc abondant & agréable; les Egyptiens l'appellent *aſtus*. Eſchyle donne à la tige entiere le nom de καρπὸς, c'eſt-à-dire *fruit*. Guillandin rapporte encore d'après Horus Apollo, que les Egyptiens exprimoient dans leurs hiéroglyphes

glyphes l'ancienneté de leur origine par un fagot de *papyrus*, comme leur premiere nourriture; on ignoroit en quel tems leurs ancêtres avoient commencé à en manger.

Enfin, & c'est ici le principal usage de cette plante, on faisoit avec les membranes ou les pellicules du *papyrus*, les feuilles à écrire qu'on nommoit φίλλοι, ou *philyria*. On les appelloit aussi en grec χάρται, & en latin *charta*; car les auteurs entendent ordinairement par *charta*, le Papier d'Egypte.

Le *papyrus* ne portoit point de grains, ni de fruit, mais ce roseau croissoit en si grande quantité sur les bords du Nil, que Cassiodore, *liv. XI. ép.* 38. la compare à une forêt. Là, dit-il, s'éleve cette forêt sans branches, ce boccage sans feuilles, cette moisson qui croît dans les eaux, *aquarum seges*, ces ornemens des marécages.

Prosper Alpin est le premier qui nous ait donné une figure du *papyrus*, que les Egyptiens appellent *berd*. Quelque mauvaise qu'on puisse la supposer, elle paroît néanmoins convenir à la description de la plante dont parle Théophraste.

Les Botanistes anciens avoient placé le *papyrus* parmi les plantes graminées ou les chiendents, ignorant à quel genre il devoit appartenir; ils se sont contentés de le désigner sous le nom ancien de *papyrus*, dont ils ont fait deux especes, l'une d'Egypte, l'autre de Sicile. Les nouveaux ont cru reconnoître que ces deux plantes étoient une seule & même espece de *cyperus*; c'est sous ce genre qu'on la trouve dans les catalogues & histoires des plantes, publiées après l'édition de Morison, où le *papyrus* est nommé *cyperus niloticus, vel syriacus maximus papiraceus*.

En décrivant cette plante, il dit qu'on conserve dans le cabinet de Médicine à Oxford parmi d'autres curiosités, un grand morceau de la tige du *papyrus*. On a cru aussi reconnoître dans l'ouvrage de Scheuchzer sur les chiendents, les joncs, & les autres graminées, une description du panache que porte le *papyrus*; elle est sous la dénomination suivante; *cyperus enodis nudus, culmis evaginis brevibus prodeuntibus, spicis tenuioribus*.

Un des pédicules qui soutiennent les épis des fleurs, est représenté à la *Planche VIII. fig.* 14 Cet auteur a consideré le panache comme formant la plante entiere prise au-dessus de la racine, & les longs pédicules qui portent les épis comme autant de tiges particulieres. Ce panache paroît être celui du *papyrus siciliana*, que les Botanistes modernes ne distinguent pas du *papyrus nilantica*. M. Van-Royen a inséré dans le catalogue des plantes du jardin de Leyde le *papyrus*, & le nomme *cyperus culmo triquetro nudo, umbella simplici foliosa, pedunculis simplicissimis distincte spicatis*. M. Linnæus l'appelle de même.

Dans les manuscrits qui nous restent d'après les lettres & les remarques de M. Lippi, médecin de la faculté de Paris, qui accompagnoit M. du Roule, envoyé du roi Louis XIV. à l'empereur d'Abissinie, on trouve la description d'un cyperus qu'il avoit observé sur les bords du Nil en 1704. Après avoir parlé des fleurs, il dit que plusieurs épis couverts de quelques jeunes feuilles, sont portés sur un pédicule assez long, & que plusieurs de ces pédicules également chargés venant à se réunir, forment une espece de parasol; le disque de ce parasol est environné de quantité de feuilles qui couronnent la tige sur laquelle il porte; la tige est un prisme fort long, dont les angles sont un peu arrondis, & les feuilles représentent parfaitement une lame d'épée, non pas de celles qui font la gouttiere, mais de celles dont le plus grand côté soutient une cannelure. Les racines sont noires & chevelues; il nomme cette plante *cyperus niliacus major, umbella multiplici*.

Le même Lippi en avoit remarqué une autre espece qui ne s'éleve pas aussi haut, dont la tige & les feuilles étoient les mêmes, & dont les épis formoient plutôt une espece de tête qu'une ombelle; cette tête étoit fort douce, luisante, & comme dorée, riche, & fort chargée; elle pose sur de longs pédicules, dont la base se réunit en parasol: il l'appelle *cyperus niliacus major, aurea divisa panicula*. Ces deux sortes de cyperus ont entre elles une ressemblance marquée par leurs feuilles, leur tige, le panache en parasol qui les couronne & les lieux marécageux où elles croissent. La seule différence consiste dans la forme des épis, ce qui sert à les distinguer l'une de l'autre: toutes deux ont quelque rapport avec le *papyrus* & le *sari*, tels qu'ils sont décrits par les anciens auteurs; la premiere pourroit être le *papyrus*, & la seconde le *sari*; mais ce n'est-là qu'une conjecture.

Le *papyrus* qui croissoit dans le milieu des eaux, ne donnoit point de graines; son panache étoit composé de pédicules foibles, fort longs, semblables à des cheveux, *comâ inutili exilique*, dit Théophraste. Cette particularité se montre également dans le *papyrus* de Sicile; nous la connoissons encore dans une autre espece de *papyrus* apportée de Madagascar par M. Poivre, correspondant de l'académie royale des sciences. Les panaches de l'une & l'autre espece que nous avons, sont dépourvus d'épis, de fleurs & par conséquent stériles. Bodæus & Stapel, dans ses commentaires sur Théophraste, ont fait représenter la tige & le panache du *papyrus* en cet état, & le dessein en avoit été envoyé d'Egypte à Saumaise.

Si le *papyrus* de Sicile dont il s'agit de parler présentement, a été de quelque usage chez les Romains, c'est ce que nous ignorons; il est nommé *papero* en Italie, & selon Césalpin *pipero*: on en trouve la description dans les *adversaria* de Lobel, qui l'a pris pour le *papyrus* du Nil. Césalpin dans son ouvrage sur les plantes, n'a pas non plus oublié de le décrire. Ce *papyrus* de Sicile étoit cultivé dans le jardin de Pise, & n'étoit point le *papyrus* apporté d'Egypte. Voici la description de Césalpin lui-même.

Le *papyrus*, dit-il, que l'on nomme vulgairement *pipero* en Sicile, pousse des tiges plus longues & plus grosses que celles du souchet, *cyperus*, hautes quelquefois de quatre coudées & à angles obtus; elles sont garnies à leur base de feuilles courtes qui naissent de la racine; on n'en voit aucune sur la tige lors même qu'elle est entierement développée; mais elle porte à son sommet un large panache qui ressemble à une grosse touffe de cheveux épars; il est composé d'un grand nombre de pédicules triangulaires en forme de joncs, à l'extrémité desquels sont placés entre trois petites feuilles, des épis de fleurs de couleur rousse comme dans le souchet. Ses racines sont ligneuses, aussi grosses que celles du roseau, & genouillées; elles jettent une infinité de branches qui s'étendent obliquement; par leur odeur & leur saveur, elles approchent de celles du souchet, mais elles sont d'une couleur moins brune; de leur surface inférieure sortent plusieurs racines menues & fibreuses; & de la supérieure s'élevent des tiges nombreuses, qui tant qu'elles sont tendres, contiennent un suc doux. Cette plante a été apportée des marais de Sicile dans le jardin de Pise: *venit in hortum pisanum ex Siciliæ palustribus*. Théophraste décrit deux plantes, différentes seulement par leur grandeur, qui ont du rapport avec notre *papyrus*; savoir le *papyrus* & le *sari*. L'auteur copie ensuite le texte de Théophraste, & donne par extrait celui de Pline, & ce que les anciens ont dit des usages que le *papyrus* avoit en Médicine.

Le panache du *papyrus* de Sicile est assez bien représenté, quoique fort en raccourci, dans la seconde partie du *Musæum de Boccone*. Ce panache est une touffe ou assemblage d'une très-grande quantité de longs pédicules fort minces, qui naissent d'un même point de division, disposés en maniere de parasol, & qui portent à leur extrémité supérieure trois feuilles longues & étroites, du milieu desquelles sortent d'autres pédicules plus courts, chargés vers le haut de plusieurs paquets, ou épis de fleurs. Micheli, dans ses *nova plantarum genera*, imprimés à Florence en 1728, a fait graver un de ces longs pédicules de grandeur naturelle; il est d'abord enveloppé à la base par une gaine qui a un pouce & plus de longeur; ensuite vers son extrémité supérieure, il supporte trois feuilles longues & étroites, & quatre pédicules où sont attachés les paquets de fleurs; chaque pédicule de fleurs a aussi une très-petite graine à la base. Enfin, on trouve dans l'*agrostographia de Scheuchzer*, une description fort détaillée du panache d'une espece de *cyperus*, qui paroît être celui de la plante de Sicile.

On peut conclure de cet exposé, que le *papyrus* de Sicile est à peu de chose près, bien connu en Botanique; il seroit à souhaiter qu'on eût autant de connoissances sûres à l'egard du *papyrus* d'Egypte. Néanmoins il faut avouer que ces deux plantes ont entre elles une très-grande affinité, puisqu'on les a souvent confondues, ainsi que le sari & le *papyrus nilotica*, qui suivant Théophraste, ont un caractere de ressemblance bien marqué, & ne different seulement qu'en ce que le *papyrus* pousse des tiges fort hautes & fort grosses, qui étant divisées en lames minces, servent à la composition des feuilles de papier; & que le sari au contraire a ses tiges plus menues, & moins élevées, dont on ne peut faire usage pour la fabrique du papier.

Le

Le *papyrus* de Sicile vient auſſi dans la Calabre & dans la Pouille; mais on ne doit pas le confondre avec le *papyrus* qu'on employoit anciennement pour faire le papier; car, ſelon Strabon, le *papyrus* ne croiſſoit que dans l'Egypte & dans l'Inde, *in Ægypto & ſola India*. La plûpart des botaniſtes ont cru que la plante de Sicile étoit le ſari dont parle Théophraſte; d'autres ont avancé que le *papyrus* d'Egypte & le *ſari*, étoient une même plante conſiderée ſeulement en deux états différens, & relativement à leur plus ou moins de grandeur; ce qui ſelon eux, pouvoit dépendre de la qualité du terrein, & de la différence du climat, ou d'autres accidens; les piés qui croiſſoient au milieu des eaux, ayant des tiges plus hautes, plus groſſes, & un panache en forme d'une touffe de cheveux très-longs, foibles, & ſans aucunes graines; pendant que d'autres piés qui naiſſoient ſur le bord des rivieres, des marais, ou des lacs, portoient des tiges plus baſſes, plus grêles, & un panache moins long, moins foible, chargé de fleurs & de graines par conſéquent.

Ces ſentimens offrent néanmoins des difficultés inſurmontables; & l'on peut prouver que la différence du *papyrus* d'Egypte & du *ſari*, ne dependoient ni du climat, ni de la qualité du terrein; on tiroit du *papyrus* des lames minces, dont on fabriquoit enſuite le papier; on ne pouvoit pas employer le *ſari* à cet uſage. Le *papyrus* de Sicile en ſauroit ſemblablement être confondu avec le *papyrus* des anciens, qui ne venoit que dans l'Egypte ou dans l'Inde.

Enfin, le *papyrus* de Sicile n'a commencé à être connu des Botaniſtes que vers les années 1570, 1572, & 1583, tems où ont paru les premieres éditions des ouvrages de Lobel, de Guillandin, & de Céſalpin. Il paroît clairement que les anciens n'ont eu aucune connoiſſance de cette plante. Pline n'en fait aucune mention dans ſes livres ſur l'Hiſtoire naturelle, ce qui montre que cette plante n'étoit pas en uſage à Rome, ni même dans le pays où elle vient naturellement. Il ſuit encore de ſon ſilence à cet égard, qu'il n'avoit pas vu la plante de Sicile; car il auroit été frappé par la reſſemblance qu'elle a avec le *papyrus* du Nil & le *ſari*, tels que les a décrits Théophraſte. Enfin, ſi Pline eut connu cette plante, il n'auroit pas manqué dans les chapitres où il traite à fond du *papyrus* du Nil & du *ſari*, de nous apprendre tout ce qu'il auroit pû appercevoir de conforme entre ces différentes plantes.

Parmi pluſieurs plantes deſſéchées en herbier, & recueillies dans les Indes orientales par M. Poivre, il s'eſt trouvé une eſpece de *papyrus*, fort différente de la plante de Sicile: il porte un panache compoſé d'une touffe conſiderable de pédicules très-longs, foibles, menus, & délicats comme de ſimples filets, terminés les plus ſouvent par deux ou trois petites feuilles très-étroites, mais entre leſquelles on n'apperçoit aucuns épis ou paquets de fleurs; ainſi le panache auroit été ſtérile, & n'auroit produit aucunes graines.

Ces pédicules ou filets ſont chacun garnis à leur baſe d'une gaine membraneuſe, aſſez longue, dans laquelle ils ſont pour ainſi dire emboîtés, & ils naiſſent tous du même point de diviſion en forme de paraſol; le panache eſt à ſa naiſſance environné de feuilles diſpoſées en rayons, en maniere de couronne. La tige qui le ſoutenoit, étoit, ſuivant le rapport de M. Poivre, haute de dix piés & plus, lorſqu'elle croiſſoit dans l'eau à la profondeur d'environ deux piés, & de forme triangulaire, mais à angles fort mouſſes; par ſa groſſeur elle imitoit aſſez bien un bâton, qu'on peut entourer avec la main plus ou moins exactement.

Sa ſubſtance intérieure quoique moëlleuſe, pleine de fibres, étoit ſolide, de couleur blanche; par ce moyen, la tige avoit un certain degré de force, & elle réſiſtoit à de petits efforts; on la plioit ſans la rompre, on pouvoit encore s'en ſervir en guiſe de canne, étant fort légere; le même M. Poivre n'en porta point d'autre pendant pluſieurs mois de ſéjour à Madagaſcar; cette tige n'eſt pas dans toute ſa longueur également groſſe, elle diminue inſenſiblement de groſſeur vers le haut, elle eſt ſans nœuds, & fort liſſe; lorſque cette plante croît hors de l'eau dans les endroits ſimplement humides, elle eſt beaucoup plus petite, ſes tiges ſont fort baſſes, & le panache qui le termine, eſt compoſé de filets ou pédicules plus courts, leſquels, à leur extrémité ſupérieure, ſont partagés en trois feuilles fort étroites, & un peu plus longues que celles qui ſont à l'extrémité des filets du panache de la plante, qui a crû dans le milieu des eaux.

De la baſe de ces trois feuilles, ſortent des petits paquets de fleurs rangées de la même façon que celles du ſouchet; mais ces petits paquets ne ſont point élevés ſur des pédicules; ils occupent immédiatement le centre des trois feuilles entre leſquelles ils ſont placés, & y forment une petite tête. Les feuilles qui naiſſent de la racine & au-bas des tiges, reſſemblent à celles du ſouchet; cette plante que les Malgaches nomment *ſanga-ſanga*, vient en grande abondance dans les rivieres & ſur leurs bords, mais particulierement dans la riviere de Tartas, auprès de Foule-Pointe, à Madagaſcar. Les Malgaches emploient l'écorce des tiges pour faire leurs nattes; ils en font auſſi les voiles & les cordages de leurs bâteaux de pêche, & des cordes pour leurs filets.

Cette eſpece de *papyrus* juſqu'ici inconnue, & différente du *papyrus* de Sicile par la diſpoſition de ſes paquets de fleurs, nous montre qu'il y a parmi les eſpeces de *cyperus*, deux ſortes de plantes qui peuvent aiſément ſe confondre avec le *papyrus*, des Egyptiens; ſoit qu'on les conſidere du côté des uſages particuliers auxquels les habitans des lieux où elles croiſſent les ont deſtinées; ſoit qu'on compare leur forme, leur maniere de croître, & tous les points par leſquels elles paroiſſent ſe reſſembler: comparaiſon qui peut ſe faire par le moyen des traditions, telles qu'on les a dans Théophraſte & dans Pline, & encore à l'aide de la figure & de la deſcription du *papyrus* du Nil, que Proſper Alpin a données, après l'avoir obſervé ſur les lieux; mais ſi l'on a égard au témoignage de Strabon, *qui papyrum non niſi in Ægypto & ſola India gigni pro conſtanti affirmat*, on ne ſera pas éloigné de croire que le *papyrus* de l'île de Madagaſcar, ſituée à l'entrée de l'Inde, pourroit être le même que celui de l'Egypte.

Quoi qu'il en ſoit, les habitans de cette île n'en ſavent tirer aucun profit, tandis que les Egyptiens ont immortaliſé leur *papyrus* par l'art d'en faire ce papier célebre, *quo uſu maxime humanitas, vita conſtat & memoria*, pour me ſervir des termes de Pline. *Voyez donc* PAPIER D'EGYPTE, *Arts anciens*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PAQUAGE, ſ. m. (*Négoce de ſaline*.) ce terme ſe dit de l'arrangement qui ſe fait du poiſſon ſalé dans les gonnes, hambourgs, barrils, & autres futailles, en y foulant le poiſſon & le preſſant bien fort, pour y en faire entrer le plus qu'il eſt poſſible.

PAQUE DES JUIFS, (*Critiq. ſacrée*.) dans la vulgate *paſcha*, en chaldaïque *phaſe*, mot qui ſignifie *paſſage*. Cette fête fut établie en mémoire du paſſage de la mer Rouge, & de celui de l'ange exterminateur, qui tua tous les premiers-nés des Egyptiens, & épargna toutes les maiſons des Iſraélites marquées du ſang de l'agneau, *eſt enim phaſe, id eſt tranſitus Domini*, Exod. *xij*. 11.

Voici les cérémonies preſcrites aux Juifs pour la célébration de cette fête: dès le dixieme jour du premier mois, qui s'appelloit *Niſan*, ils choiſiſſoient un agneau mâle & ſans défaut qu'ils gardoient juſqu'au quatorze, & ce jour, ſur le ſoir, ils l'immoloient; & après le coucher du ſoleil ils le faiſoient rôtir pour le manger la nuit, avec des pains ſans levain & des laitues ſauvages: ils ſe ſervoient de pains ſans levain, parce qu'il n'y avoit pas de tems pour faire lever la pâte, & ſur-tout afin que ce pain inſipide les fît reſſouvenir de l'affliction qu'ils avoient ſoufferte en Egypte; ils y mêloient les laitues ameres, pour ſe rappeller l'amertume & les angoiſſes de leur ſervitude paſſée.

On leur ordonna de manger un agneau tout entier dans une même maiſon, ayant les reins ceints, des ſouliers aux piés & un bâton à la main, c'eſt-à-dire en poſture de voyageurs prêts à partir; mais cette derniere cérémonie ne fut d'obligation que la nuit de la ſortie d'Egypte. On teignoit du ſang de l'agneau immolé le haut & les jambages de chaque maiſon, afin que l'ange exterminateur voyant ce ſang, paſſât outre, & épargnât les enfans des Hébreux.

Enfin ils eurent ordre d'immoler chaque année un agneau myſtérieux & d'en manger la chair, afin d'en conſerver la mémoire du bienfait de Dieu, & du ſalut qu'ils recevoient par l'aſperſion du ſang de cette victime. Il leur fut défendu d'uſer du pain levé pendant toute l'octave de cette fête; & l'obligation de la célébrer étoit telle que quiconque auroit négligé de le faire, étoit condamné à mort. *Exterminabitur anima illa de populis ſuis*. Num. *ix*. 13.

Le mot de *pâque* ſignifie dans l'Ecriture 1° la ſolemnité de *pâque*, qui duroit ſept jours; 2° le jour même auquel on immoloit l'agneau le quatorzieme de la lune, Luc *xxij*. 1; 3° le ſabbat qui arrivoit dans la ſemaine de *pâque* ou des azymes, ce qui eſt nommé le *paraſceve de pâque*, Jean *xix*. 14; 4° l'agneau paſchal qu'on immoloit le quatorzieme jour de la lune du premier mois, Luc *xxij*. 7; enfin Jeſus-Chiſt lui-même eſt appellé notre *pâque* ou l'*agneau paſchal*, I. Cor. *v*. 7. (*D. J.*)

PAQUE DES CHRÉTIENS*, (*Critiq. ſacrée.*) la *pâque* des Chrétiens eſt la fête qu'ils célebrent tous les ans en mémoire de la réſurrection du Chriſt: on l'appelle *pâque* à cauſe de ſon rapport avec celle des Juifs.

Dans le premier ſiecle de l'Egliſe, les Chrétiens ſuivoient ordinairement les Juifs pour le tems de la célébration de la *pâque*: ſeulement les uns l'obſervoient le même jour que les Juifs, c'eſt-à-dire le quatorzieme jour de leur premier mois du printems, appellé *Niſan*, ſur quelque jour de la ſemaine que tombât ce quatorzieme de la lune, & les autres ne la célébroient que le dimanche d'après. Ceux qui la célébroient le même jour que les Juifs, ſans aucun égard au jour de la ſemaine, prétendoient ſuivre en cela l'exemple des apôtres ſaint Jean & ſaint Philippe, & les autres celui de ſaint Pierre, & de ſaint Paul, qui avoient toujours, à ce qu'ils diſoient, célébré cette fête le dimanche qui ſuivoit immédiatement le 14 de la lune.

Tandis que ceux de la circonciſion qui avoient embraſſé le chriſtianiſme, & qui pourtant obſervoient toujours la loi de Moïſe, auſſi-bien que celle de l'Evangile, entretinrent la communion avec l'Egliſe; cette diverſité ne cauſa point de démêlé. Mais quand ils s'en furent ſéparés, l'Egliſe jugea à propos de s'écarter auſſi de leur uſage à cet égard; &, après pluſieurs aſſemblées & pluſieurs conciles, on réſolut que la *pâque* ne s'obſerveroit plus le quatorzieme jour de la lune, comme cela ſe pratiquoit parmi les Juifs; mais le dimanche d'après, & tout le monde reçut ce réglement, hormis les Egliſes d'Aſie, qui prétendoient avoir pour elles l'exemple des apôtres ſaint Jean & ſaint Philippe, & le ſaint martyr Polycarpe qui ne voulut jamais s'en écarter.

Victor, évêque de Rome, les excommunia à cauſe du refus qu'elles firent de s'y conformer. Tant l'eſprit de domination commença promptement à ſe gliſſer dans ce ſiege! Car ceci arriva dès l'an 197. Mais Irénée & la plûpart des autres chrétiens de ce tems là blâmerent la conduite de Victor comme téméraire & injuſte. (1) Cependant la diſpute continua à s'échauffer, & les chrétiens d'Aſie qui ſoutenoient leur ancien uſage, quoique traités par les Occidentaux de *quartodecimans*, parce qu'ils obſervoient, comme les Juifs, le quartozieme de la lune, conſerverent cet uſage juſqu'à ce qu'enfin au concile de Nicée l'an 325 elles l'abandonnerent; & cette diſpute tomba. Depuis ce tems-là, le premier jour de la ſemaine, en mémoire de la réſurrection de Jeſus-Chriſt arrivée ce jour-là, a toujours été regardé parmi tous les Chrétiens comme le premier de la ſolemnité de leur *pâque*.

On a encore beaucoup diſputé dans le dernier ſiecle ſur la *pâque* de Jéſus-Chriſt; a-t-il mangé l'agneau paſchal le même jour que les Juifs, ou même l'a-t-il mangé? Sans entrer dans ces ſortes de diſcuſſions qui ne ſont point de notre plan, nous nous contenterons de dire que les peres & les auteurs ecclétiaſtiques ont penſé que Jeſus-Chriſt avoit mangé la *pâque* le même jour que les Juifs, avant que d'inſtituer l'Euchariſtie qui eſt la *pâque des Chrétiens*: cela paroît aſſez clairement décidé par les textes des trois premiers évangéliſtes; & il eſt aiſé d'y rapporter ceux de ſaint Jean, qui d'abord ſemblent contraires à ce ſentiment, mais qui bien entendus ſe concilient avec les autres pour établir la même vérité.

Enfin une autre queſtion ſur laquelle il y a eu bien de la diverſité d'opinions, c'eſt celle du nombre des *pâques* que Jeſus-Chriſt a célébrées pendant ſon miniſtere. Ce ne ſont pas ſeulement les Valentiniens, qui, au rapport de ſaint Irénée, croyoient que Jeſus-Chriſt ne célébra que trois *pâques* depuis ſon baptême, les autres ont dit quatre *pâques*, & d'autres ont prétendu qu'il en célébra cinq, & fut crucifié après avoir ſolemniſé la derniere. La premiere opion a été ſuivie par preſque tous les anciens; la ſeconde eſt de l'antiquité moyenne; & la troiſieme eſt des modernes. C'eſt celle que Scaliger a introduite & défendue. Clément d'Alexandrie, qui a imaginé, comme Tertulien, que notre Seigneur ne prêcha qu'un an, s'eſt ſervi, pour le prouver, des paroles d'Iſaïe, citées par ſaint Luc, *chap. iv. verſ.* 19. *pour prêcher l'année agréable du Seigneur*. D'autres l'ont imité: c'eſt ainſi qu'une fauſſe explication d'un paſſage de l'Ecriture a aveuglé ces ſavans peres ſur le tems de la durée du miniſtere du Sauveur. (*D. J.*)

PAQUE, HARENG, (*Commerce.*) c'eſt du hareng arrangé & mis pas lits dans un barril; ce qui le diſtingue du hareng en vrac, qui eſt bien enfermé dans des barrils, mais qui n'y eſt pas arrangé.

PAQUEBOT, PAQUET-BOT, PAQUET-BOOT, ſ. m. (*Marine & Commerce.*) c'eſt le nom des vaiſſeaux qui ſervent au paſſage de Douvres à Calais, & de Calais à Douvres; de la Brille à Harwich, & de Harwich à la Brille, d'Angleterre en Eſpagne, *&c. Voy.* BOT. (Z)

PAQUERETTE, ſ. m. *bellis*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons, & dont la couronne eſt formée de demi-fleurons; ces fleurons & ces demi-fleurons ſont placés ſur des embryons, & ſoutenus par un calice ſimple & profondément découpé; les embryons deviennent dans la ſuite des ſemences attachées à la couche qui eſt de forme pyramidale. Tournefort, *Inſt. rei herb. V.* PLANTE.

PAQUERETTE-MARGUERITE, *bellis-leucanthemum*, genre de plante qui differe de la *paquerette* par ſes tiges qui ſont garnies de branches & de feuilles, du bellidaſtrum par ſes ſemences qui n'ont point d'aigrettes, & de la marguerite par ſes ſemences plates & comme frangées, & par la couche de la fleur qui eſt pyramidale. Micheli, *nova plantarum gener.*

PAQUETTE *ou* PAQUERETTE, GRANDE & PETITE, (*Mat. méd.*) *voyez* MARGUERITE.

PAQUET, ſ. m. (*Botan.*) Tournefort s'eſt ſervi de ce terme, pour exprimer le petit tas de fleurs qui naiſſent ſur l'épi du blé, du chiendent, & autres plantes graminées, parce que leurs fleurs naiſſent par petits *paquets* attachés aux dents de la rape de l'épi; on nomme en latin ces petits *paquets*, *locuſtæ*. (*D. J.*)

PAQUET, ſ. m. (*Commerce.*) aſſemblage de pluſieurs marchandiſes qu'on joint, qu'on lie & que l'on enveloppe enſemble; un *paquet* d'étoffes, un *paquet* de bas, un *paquet* de gants.

Paquet de lettres, ce ſont pluſieurs lettres miſſives, ſoit ſéparées, ſoit miſes ſous un même enveloppe, que l'on met à la poſte.

Paquet s'entend auſſi du courier qui porte les *paquets*; le *paquet* de *Londres*, d'*Amſterdam* n'eſt pas encore arrivé, pour dire que le courier n'eſt pas encore *venu*.

PAQUET, *outil d'Arquebuſier & autres ouvriers en fer*; c'eſt une boîte de forte taule qui n'a que trois côtés, dans laquelle on met pluſieurs pieces de fer que l'on veut tremper; on les couvre de ſuie de cheminée écraſée, & le tout de terre en pâte, puis l'on met cette boîte dans le foyer de la forge, on l'entoure de charbon de bois, & l'on fait bien rougir le tout que l'on jette enſuite dans de l'eau.

PAQUET, *terme de Boutonnier*, c'eſt un amas de milanoiſe, plié ſur un moule en touffe, & lié à la bobine, pour ſervir à des ornemens quelconques. *Voyez* MOULES.

PAQUET, *en terme de Cloutier*, *d'Epinglier*, c'eſt le nom qu'on donne au fil de fer d'Allemagne. Le *paquet* n'en contient que cinq livres moins un quart.

PAQUET, *dans la pratique de l'Imprimerie*, ſe dit de pluſieurs lignes de compoſition, plus ou moins longues, ſans folio & ſans ſignature, liées avec une ficelle, environ de la grandeur d'une page *in* 8°. ou *in* 12. & faits de façon qu'ils ſoient maniables & égaux; il eſt de bon uſage de faire ces ſortes de *paquets*, ſoit pour ſerrer, ſoit pour mettre à part un caractere dont on ceſſe de ſe ſervir: on doit encore ſupprimer de ces *paquets* les vignettes, les lettres griſes, les fleurons, les titres ou en groſſes ou en petites capitales, les lignes de quadrats, & ſur-tout ſéparer le romain de l'italique qui doit être mis en *paquet* ſéparé, mais avec les mêmes précautions que le romain.

Aller

(6) Quelques efforts que fit S. Irénée pour empêcher le Pape S. Victor d'excommunier quelques évêques de l'Aſie, qui refuſoient de s'accorder avec l'égliſe romaine dans la célébration de la Pâque, il ne nia cependant jamais à ce Saint Pape le pouvoir legitime de fulminer les cenſures, & de ſéparer véritablement de la communion de l'égliſe quiconque refuſeroit d'obeir à ſon chef viſible. Ce ne fut pas par un eſprit de tyrannie ou d'ambition qu'il obligeoit les évêques à ſe conformer au S. ſiege dans la ſolenniſation de la Pâque, mais par des raiſons au contraire qui furent enſuite diſcutées & approuvées dans le conſile générale de Nicée, mais principalment pour ôter le motif à ceux qui tenoient encore du Judaiſme, de croire qu'on pouvoit joindre à la pratique de l'évangile, celle de la loi Moſaïque, & enfin parce que pluſieurs conciles qui avoient été tenus juſqu'alors, étoient préciſément du même avis que S. Victor. C'eſt pourquoi *comme chaqu'égliſe, doit* ſelon le même S. Irenée, *lib.* 1. *c.* 3. *avoir une entiere adhérente à l'égliſe romaine à cauſe de ſa primatie ſur toutes les égliſes*, il n'eſt pas ſurprenant que le Pape S. Victor menaçât d'excommunier ceux qui refuſeroient de lui obéir. (W)

Aller en paquet ſe dit des compoſiteurs, qui font leur compoſition à-peu-près telle que ci-deſſus, c'eſt-à-dire diſpenſées des fonctions ordinaires, & qui pour accélerer un ouvrage ſont ſeulement tenus de fournir une quantité de compoſition, à laquelle le compoſiteur qui eſt chargé de mettre en page ajoute les folio & les ſignatures.

PAQUET, (*Reliure.*) les Relieurs appellent *paquet* pluſieurs volumes tournés tout du même ſens & couſus, préparés pour être endoſſés & liés enſemble à enlentour, & ſéparés l'un de l'autre par de petites planches qui en font ſortir le dos. On tient ainſi les livres tout le tems qu'on en façonne le dos, depuis qu'ils ſont couſus & encartonnés juſqu'à la rognure. *Voyez* COLLER, TREMPER LES PAQUETS, ENDOSSER.

PAQUETER, v. act. (*Commerce.*) mettre de la marchandiſe en *paquet*. Ce terme eſt beaucoup moins uſité que celui d'*empaqueter*. *Voyez* EMPAQUETER.

PAQUETEURS, ſ. m. pl. (*Commerce.*) on nomme ainſi en Angleterre ceux qu'on nomme en France *emballeurs*. *Voyez* EMBALLEUR. *Dict. de comm.*

PARA, (*Géog. mod.*) capitainerie de l'Amérique méridionale au Bréſil, ſur la riviere des Amazones. Les Portugais y ont bâti une grande ville dont les rues ſont bien alignées, les égliſes belles, les maiſons riantes, la plûpart bâties en pierre & en moëllon. Le commerce direct de Liſbonne avec *Para* d'où il vient tous les ans une flotte marchande, fait la richeſſe du Portugal.

La latitude du *Para*, ſuivant M. de la Condamine, eſt un degré 28 min. La différence du méridien de *Para* à celui de Paris eſt d'environ 3 heur. 24 min. à l'Occident. La déclinaiſon de l'aiguille aimantée d'un peu plus de quatre degrés Nord-Eſt. Le pendule fait à *Para* en 24 heures de tems moyen, 31 ou 32 vibrations plus qu'à Quito, & 50 ou 51 vibrations plus qu'à Pichincha. Il réſulte de-là que ſous l'équateur deux corps, dont l'un peſeroit 1600 liv. & l'autre 1000 livres au niveau de la mer, étant tranſportés le premier à 1450 toiſes; le ſecond à 2200 toiſes de hauteur, perdroit chacun plus d'une livre de leur poids. *Mém. de l'acad.* 1745. (*D. J.*)

PARA, ſ. m. (*Commerce.*) meſure de continence dont les Portugais ſe ſervent dans les Indes orientales à meſurer les pois, les feves, le ris, les autres legumes ſecs. Le *para* peſe 22 livres d'Eſpagne, & c'eſt la vingt-cinquieme partie du mourais. *Voyez* MURAIS *ou* MOURAIS. *Dict. de comm.*

PARABOLA, ſ. f. (*Arith. & Alg.*) eſt le nom que Diophante & quelques autres donnent au quotient dans une diviſion. Ce nom n'eſt plus du tout en uſage. *Harris. Voyez* DIVISION & QUOTIENT.

PARABOLAN *ou* PARABOLAINS, ſ. m. pl. chez les anciens étoit une ſorte de gladiateur, qu'on appelloit auſſi *confector*. *Voyez* CONFECTOR.

Ce nom leur fut donné du grec παραβόλοι, de βάλλω, *précipiter*, parce qu'ils ſe précipitent eux-mêmes dans le danger de mourir.

PARABOLANS *ou* PARABOLAINS, (*Hiſt. eccléſ.*) nom que les auteurs eccléſiaſtiques donnent à une eſpece des clercs, qui ſe dévouoient au ſervice des malades & ſpécialement des peſtiférés.

On croit que ce nom leur fut donné à cauſe de la fonction périlleuſe qu'ils exerçoient, παράβολον ἔργον, car les Grecs appelloient παραβόλους, & les Latins *parabolos* & *parabolarios* ceux qui dans les jeux de l'amphithéâtre s'expoſoient à combattre contre les bêtes féroces.

Il y a apparence qu'ils furent inſtitués vers les tems de Conſtantin, & qu'il y en eut dans toutes les grandes égliſes, ſur-tout en Orient. Mais ils n'étoient nulle part en ſi grand nombre qu'à Alexandrie, où ils formoient un corps de cinq cens perſonnes. Théodoſe le jeune l'augmenta encore de cent, & les ſoumit à la juriſdiction du prefet auguſtal, qui étoit le premier magiſtrat de cette grande ville. Cependant ils devoient être choiſis par l'évêque, & lui obéir en tout ce qui concernoit le miniſtere de charité auquel ils s'étoient dévoués. Comme c'étoient pour l'ordinaire des hommes courageux, familiariſés avec l'image de la mort, les empereurs avoient fait des lois extrèmement ſeveres pour contenir dans le devoir, & empêcher qu'ils n'excitaſſent des ſéditions, ou ne priſſent part aux émeutes, ſur-tout à Alexandrie où elles étoient fréquentes. On voit par le code théodoſien que leur nombre étoit fixé, qu'il leur étoit défendu d'aſſiſter aux ſpectacles & aux aſſemblées publiques, ou même au barreau, à moins qu'ils n'y euſſent quelqu'affaire perſonnelle, ou qu'ils ne fuſſent procureurs de toute leur ſociété, encore ne leur étoit-il pas permis d'y paroître deux enſemble, & beaucoup moins de s'attrouper. Les princes & les magiſtrats les regardoient comme une eſpece d'hommes formidables, accoutumés à mépriſer la mort & capables des dernieres violences; ſi ſortant des bornes de leurs fonctions, ils oſoient s'immiſcer dans ce qui regardoit le gouvernement. On avoit eu des exemples dans le conciliabule d'Epheſe tenu en 449, où un moine ſyrien, nommé *Barſumas*, ſuivi d'une troupe de *parabolains* armés, avoit commis les derniers excès, & obtenu par la terreur tout ce qu'il avoit voulu. Cette expérience avoit ſans doute donné lieu à la ſévérité des lois dont on vient de parler. Bingham, *Orig. eccleſ. t. II. l. III. c. ix.* §. 1, 2, 3, 4.

PARABOLE, ſ. f. *en Géométrie*; eſt une figure qui naît de la ſection du cône, quand il eſt coupé par un plan parallele à un de ſes côtés. *Voyez* SECTION & CONIQUE, *voyez auſſi la fig.* 10 *des coniques*.

M. Wolf définit la *parabole*, une courbe dans laquelle $ax = y^2$, c'eſt-à-dire, dans laquelle le quarré de l'ordonnée eſt égal au rectangle de l'abſciſſe & d'une ligne droite donnée, qu'on appelle *parametre de l'axe*, ou *latus rectum*. *Voyez* PARAMETRE.

Donc une *parabole* eſt une courbe du premier ordre, dans laquelle les abſciſſes croiſſant, les ordonnées croiſſent pareillement, cela eſt évident par l'équation $ax = y^2$, conſéquemment cette courbe ne revient jamais ſur elle-même.

Décrire une parabole. Le parametre AB. (*Pl. con. fig.* 8.) étant donné, continuez-le juſqu'en C, & de B laiſſez tomber une perpendiculaire BN; décrivez enſuite ſur les diametres $A1$, $A2$, $A3$, &c. pris à volonté, les arcs de cercle $I1$, $II2$, $III3$, &c. qui coupent la ligne droite BC en 1, 2, 3, 4, 5, &c. $B1$, $B2$, $B3$, $B4$, $B5$, &c. repréſenteront les abſciſſes de la parabole, & BI, BII, $BIII$, BIV, BV, &c. les ordonnées. C'eſt pourquoi ſi les lignes $B1$, $B2$, $B3$, &c. ſont transférées de la ligne BC, à la ligne BN, & que ſur les points 1, 2, 3, 4, &c. on éleve les perpendiculaires $1I = BI$, $2II = BII$, $3III = BIII$, &c. la courbe paſſant par les points I, II, III, &c. ſera une *parabole*, & BN ſon axe.

On peut auſſi déterminer géométriquement chaque point de la *parabole*: par exemple, qu'on demande ſi le point M eſt dans la *parabole* ou non; tirez une perpendiculaire de M ſur BN, & décrivez un demi-cercle, dont le diametre BN, ſoit tel que PN ſoit égale au parametre; ſi ce demi-cercle paſſe par M, le point M eſt dans la *parabole*.

Dans une *parabole*, la diſtance du foyer au ſommet eſt égale au quart du parametre; & le quarré de la demi-ordonnée eſt quadruple du rectangle de la diſtance du foyer au ſommet par l'abſciſſe. *Voyez* FOYER & CONIQUE.

Décrire une parabole par un mouvement continu. Prenant une ligne droite pour un axe, ſoit fA, *fig.* 9. $= AF = \frac{1}{4} a$. Fixez au point f une regle DB qui coupe l'axe fD à angles droits. A l'extrémité C d'une autre regle EC attachez un fil fixé par ſon autre extrémité au foyer; enſuite faites mouvoir la regle CEB le long de DE, en tenant toujours le fil FMC tendu par le moyen d'un ſtilet M; ce ſtilet décrira une *parabole*.

Propriétés de la parabole. Les quarrés des ordonnées ſont entr'eux comme les abſciſſes; & les ordonnées ſont en raiſon ſous-doublées des abſciſſes.

Dans une *parabole*, le rectangle de la demi-ordonnée par l'abſciſſe eſt au quarré de l'abſciſſe, comme le parametre à la demi-ordonnée. Ces deux propoſitions ſont une ſuite de l'équation $ax = y^2$.

Dans une *parabole*, la ſoutangente eſt double de l'abſciſſe, & la ſous-perpendiculaire eſt ſous-double du parametre. *Voyez* SOUTANGENTE & SOUS-PERPENDICULAIRE.

Quadrature de la parabole. *Voyez* QUADRATURE.

Les *paraboles* d'un genre plus élevé ſont des courbes algebriques determinées par l'équation $a^{m-1} x = y^m$ par exemple, par $a^2 x = y^3$, $a^3 x = y^4$, $a^4 x = y^5$, $a^5 x = y^6$, &c. *Voyez* COURBE.

Quelques-uns les nomment *paraboloïdes*: ſi $a^2 x = y^3$; ils appellent la *parabole*, *paraboloïde cubique*. Si $a^3 x = y^4$, ils la nomment *paraboloïde biquadratique*, ou *paraboloïde ſurſolide*. *Voyez* CUBIQUE, & ils appellent la *parabole* de la premiere eſpece, que nous avons determinée ci-deſſus, *parabole apollonienne*. *Voyez* APOLLONIEN.

On doit pareillement rapporter aux *paraboles* les courbes dans leſquelles $ax^{m-1} = y^m$ comme par exemple $ax^3 = y$; $ax = y^4$, que quelques-uns appellent des *demi-*

demi-paraboles. On les comprend toutes ſous la commune équation $a^m x^n = y^t$, qui s'étend aux autres *paraboles*, par exemple, à celles dans leſquelles $a^2 x^2 = y^5$ $a^7 x^5 = y^7$.

Dans les *paraboles* dont l'équation eſt $y^m = a^{m-1} x$; ſi toute autre ordonnée eſt appellée v, & les abſciſſes qui y correſpondent z, nous aurons $v^m = a^{m-1} z$, & par conſéquent $y^m : v^m :: a z^{m-1} : a x^{m-1} z$; c'eſt-à-dire, $:: x : z$; donc c'eſt une propriété commune de ces *paraboles*, que les puiſſances des ordonnées ſont en raiſon des abſciſſes. Dans les demi-*paraboles* $y^m : v^m :: a x^{m-1} : a z^{m-1} = a^{m-1} : z^{m-1}$, c'eſt-à-dire, les puiſſances des ordonnées ſont comme les puiſſances des abſciſſes d'un degré plus bas; par exemple, dans les demi-*paraboles* cubiques les cubes des ordonnées y^3 & v^3, ſont comme les quarrés des abſciſſes x^2, & z^2.

La *parabole* qui a pour équation $a^2 x = y^3$, s'appelle ordinairement *premiere parabole cubique*; & celle qui a pour équation $a x^2 = y^3$, *ſeconde parabole cubique*; & en général toute *parabole* qui a pour équation $y^t = a^m x^n$, s'appelle une *parabole* du degré t. Par exemple, la *parabole* dont l'équation eſt $y^5 = a^4 x$, s'appelle *parabole du 5e. degré &c.* Toutes ces *paraboles* ne peuvent avoir que trois figures différentes, qu'il eſt bon d'indiquer ici. Car 1°. ſoit t un nombre pair, & n un nombre impair il eſt certain qu'à une même x poſitive, il répondra deux valeurs égales & réelles de y; & qu'à une même x négative, il ne répondra que des valeurs imaginaires de y. Ainſi la *parabole* aura la même figure BAM, *fig.* 10, *n.* 2, *ſect. con.* que la *parabole* ordinaire ou apollonienne. *Voyez* APOLLONIEN. 2°. t étant un nombre impair, ſi n eſt auſſi un nombre impair; il ne répondra qu'une valeur réelle & poſitive de y à chaque valeur poſitive de x, & une valeur réelle & négative de y à chaque valeur négative de x, & la *parabole* aura la figure BAM, *fig.* 10, *n.* 3, 3°. t étant un nombre impair & n un nombre pair, il ne répondra qu'une valeur réelle & poſitive de y à chaque valeur tant poſitive que négative de x, & la *parabole* aura la figure BAM, *figure* 10, *n.* 4. 4°. Enfin, ſi n & t ſont tous deux des nombres pairs, en ce cas m en ſera un auſſi, & on pourra abaiſſer l'équation en cette ſorte $a^{\frac{m}{2}} X^{\frac{n}{2}} = y^{\frac{t}{2}}$ ou à $^{\frac{m}{4}} X^{\frac{n}{4}} = y^{\frac{t}{4}}$, &c. juſqu'à ce qu'elle retombe dans un des trois cas précédens.

C'eſt une erreur que de regarder (comme l'ont fait quelques géometres) l'équation $a^m x^n = y^t$, comme l'équation d'une ſeule & unique *parabole*, lorſque n & t ſont tous deux pairs. Car, par exemple, ſoit $y^4 = a x^2$, cette équation ſe décompoſe en ces deux-ci $y^2 = a x$ & $y^2 = -a x$; ce qui donne le ſyſteme de deux *paraboles* apolloniennes, qui ont des directions oppoſées, & qui ſe touchent par leur ſommet, en tournant leur convexités l'une vers l'autre. En général l'équation d'une courbe n'appartient proprement à une ſeule & même courbe que quand on ne peut pas la décompoſer en deux ou pluſieurs autres équations, ſur quoi *voyez l'article* COURBE; *voy. auſſi* CONJUGUÉ.

La *parabole* ordinaire ou apollonienne n'eſt qu'une ellipſe infiniment alongée; car dans l'ellipſe $yy = a x - \frac{axx}{r}$; a étant le parametre, & r l'axe; ſi l'on ſuppoſe que l'ellipſe s'alonge infiniment, a ſera infiniment petit par rapport à r, & le terme $\frac{axx}{r}$ peut être regardé comme nul. Donc alors $yy = a x$, qui eſt l'équation de la *parabole*. Cette courbe a été appellée *parabole* d'un mot grec qui ſignifie *égaliſer* parce que dans cette courbe le quarré de l'ordonnée eſt égal au rectangle du parametre par l'abſciſſe, au-lieu que dans l'ellipſe il eſt moindre, & plus grand dans l'hyperbole. *Voyez* ELLIPSE, &c. (*O*)

PARABOLE, ſ. f. (*Critiq. ſacrée.*) παραβολὴ, ce terme grec que nous avons reçu, ſignifie communément dans l'Ecriture un diſcours qui préſente un ſens, & qui en a un autre que comprennent fort bien les perſonnes intelligentes. Les *paraboles* de l'Ecriture ſont des inſtructions détournées, des ſentences où il entre des comparaiſons, des emblèmes.

Cette maniere d'enſeigner par des *paraboles*, des énigmes, des diſcours figurés, étoit fort du goût des Orientaux. Les prophetes s'en ſervoient pour rendre plus ſenſibles aux princes les menaces & les promeſſes qu'ils leur faiſoient; ils reprennent auſſi ſouvent les infideles de leur nation ſous la *parabole* d'une épouſe adultere. Ils décrivent les violences des peuples ennemis des Juifs, ſous l'idée de quelque animal féroce. Nathan reproche à David ſon crime, ſous la *parabole* d'un homme qui a enlevé la brebis d'un pauvre.

Jeſus-Chriſt adopta l'uſage des *paraboles*, des ſimilitudes, & des diſcours figurés, dans la plûpart de ſes inſtructions, ſoit aux Juifs, ſoit à ſes diſciples, comme il paroît par la lecture des Evangéliſtes, ſur quoi Clément d'Alexandrie fait une excellente remarque, c'eſt qu'en ce genre il ne convient pas de preſſer les termes, ni de demander que l'allégorie ſoit par-tout ſoutenue; mais il s'agit de conſidérer ſeulement le ſujet principal, & ne faire attention qu'au but & à l'eſprit de la *parabole*.

Selon cette regle, il faut gliſſer ſur les termes lorſqu'ils pechent à certains égards; par exemple, dans la *parabole* des talens, Matt. *xxv.* 24. le ſerviteur dit à ſon ſeigneur, „ je ſais que vous êtes un homme rude, qui „ moiſſonnez où vous n'avez point ſemé, & qui re„ cueillez où vous n'avez rien fourni „ le πρέπον n'eſt pas certainement trop bien obſervé dans ce propos: car ce n'eſt pas le langage qu'un ſerviteur tient à ſon maître, ou un affranchi à ſon patron; mais il doit ſuffire que le but de la *parabole* ſoit de peindre par de telles expreſſions, quoiqu'outrées, la vaine excuſe d'un mauvais ſerviteur.

Le mot *parabole* déſigne quelquefois une ſimple comparaiſon qui montre le rapport de deux choſes; par exemple „ comme il arriva au jour de Noé, autant en ſera-t-il „ au jour de la venue du fils de l'homme „, Matt. *xxiv.* 37. 2°. il ſignifie toute ſimilitude obſcure, Matt. *xxv.* 15. expliquez-nous votre ſimilitude τὴν παραβολὴν, dit Pierre à Jeſus-Chriſt; 3°. une ſimple allégorie à ce qui ſe paſſe pour les convives d'un feſtin; 4°. une maxime, une ſentence, comme au *III. des Rois*, *iv.* 32. où l'auteur dit que Salomon compoſa trois mille *paraboles* 5°. ce mot ſe prend dans un ſens de mépriſe; Dieu menace ſon peuple de le rendre la riſée des autres, *tradere in parabolam*, *ij.* Paralip. *vij.* 20. enfin il ſignifie un diſcours frivole, *nonne per* parabolas *loquitur iſte*? Ezech. *xx.* 49. n'eſt-ce point des fadaiſes qu'il nous conte?

PARABOLIQUE, adj. (*Géométrie.*) ſe dit en général de tout ce qui appartient à la parabole; *conoïde parabolique*, eſt une figure ſolide engendrée par la rotation d'une parabole ſur ſon axe. *Voyez* CONOÏDE.

Les cercles que l'on conçoit comme les élémens de cette figure ſont en proportion arithmétique: & décroiſſent en s'approchant du ſommet.

Un conoïde *parabolique* eſt à un cylindre de même baſe & de même hauteur, comme 1 eſt à 2; & à un cône de la même hauteur & de même baſe, comme 1 $\frac{1}{2}$ eſt à 1.

On appelle *courbe de genre parabolique*, ou ſimplement *courbe parabolique*, une courbe dont l'équation eſt de cette forme, $y = a + bx + cx^3 + ex^3$, &c. en tel nombre de termes qu'on voudra; la conſidération de ces courbes eſt ſouvent utile en Mathématique, on s'en ſert entr'autres, 1°. dans la théorie des équations, *voyez* EQUATION & CAS; 2°. dans la gradation approchée des courbes; car on peut toujours faire paſſer une courbe *parabolique* par tant de points qu'on voudra d'une courbe propoſée, puiſqu'il n'y a qu'à prendre autant de coëfficiens indéterminés a, b, c, &c. qu'il y a de points propoſés; maintenant la courbe *parabolique* ainſi tracée différera peu de la courbe propoſée, ſur-tout ſi le nombre des points eſt aſſez grand, & ſi les points ſont aſſez proches les uns des autres: or on peut toujours quarrer une courbe *parabolique*, puiſque ſon élément $y\,dx = a\,dx + b\,x\,dx + c\,x^2\,dx$, &c. dont l'intégrale eſt facile à trouver. *Voyez* INTÉGRAL & QUADRATURE. Donc cette quadrature donnera la quadrature approchée *de la courbe*.

Pyramidoïde parabolique, eſt une figure ſolide dont on peut facilement concevoir la génération en imaginant tous les quarrés des ordonnées d'une parabole placés de maniere que l'axe paſſe par tous leurs centres à angles droits: en ce cas la ſomme des quarrés formera le pyramidoïde *parabolique*.

On en a la ſolidité en multipliant la baſe par la moitié de la hauteur: la raiſon en eſt évidente, car les plans compoſans forment une ſuite ou progreſſion arithmétique qui commence par 0; leur ſomme ſera donc égale aux extrèmes multipliés par la moitié du nombre des termes, c'eſt-à-dire dans le cas préſent égale à la baſe multipliée par la moitié de la hauteur.

Eſpace parabolique, c'eſt l'eſpace ou l'aire contenu entre une ordonnée entiere quelconque, telle que PV (*Pl.*

(*Pl. des coniq. fig.* 8.), & l'arc correſpondant *VBV* de la parabole. *Voyez* PARABOLE.

L'eſpace *parabolique* eſt au rectangle de la demi-ordonnée par l'abſciſſe, comme 2 eſt à 3; & à un triangle qui auroit l'abſciſſe pour hauteur & l'ordonnée pour baſe, comme 4 eſt à 3.

Le ſegment d'un eſpace *parabolique* eſt la portion de cet eſpace renfermée entre deux ordonnées. *Voyez* SEGMENT.

Miroir parabolique. Voyez MIROIR & ARDENT.

Fuſeau parabolique. Voyez PYRAMIDOIDE. (*O*)

PARABOLISMUS, ſ. m. (*Algebre.*) ſignifie chez quelques anciens auteurs d'Algebre, la même choſe que l'abaiſſement d'une équation; ce mot n'eſt plus du-tout en uſage. *Voyez* ABAISSEMENT.

PARABOLOIDE, ſ. m. (*Géométrie.*) c'eſt ainſi qu'on appelle quelquefois les paraboles de degrés ou de genres plus élevés que la parabole conique ou apollonienne. Quelques auteurs appellent auſſi *paraboloïde* le ſolide formé par la révolution de la parabole ordinaire autour de ſon axe. *Voyez* PARABOLIQUE. (*O*)

PARABOLOIDE DEMI-CUBIQUE, eſt le nom que quelques géometres ont donné à une courbe, dans laquelle les cubes des ordonnées ſont comme les quarrés des diametres; on l'appelle plus ordinairement *ſeconde parabole cubique*.

PARABRAMA, ſ. m. (*Hiſt.*) le premier des dieux de l'Inde. Une fois il eut envie de ſe montrer à la terre, & il ſe fit homme. Le premier effet de cette envie fut de lui faire concevoir un fils qui lui ſortit de la bouche, & qui s'appella *Miſaq*. Il ne s'en tint pas là; il lui en ſortit un ſecond de l'eſtomac qui s'appella *Wilme*, & un troiſieme du ventre qui fut nommé *Brama*. Avant que de diſparoître il fit un état à chacun de ſes enfans. Il voulut que l'aîné occupât le premier ciel & dominât ſur les élémens & ſur les mixtes. Il plaça le ſecond ſous ſon frere, & le conſtitua juge des hommes, pere des pauvres, & protecteur des malheureux. Il conféra au troiſieme l'empire du troiſieme ciel, & la ſurintendance de tout ce qui appartient aux ſacrifices & aux cérémonies religieuſes. Les Indiens repréſentent cette trinité de leur contrée par une idole à trois têtes ſur un même corps; d'où quelques auteurs concluent qu'ils ont entendu parler de nos dogmes: mais ils ont tort, cette théologie ridicule eſt fort antérieure à la nôtre.

PARABYSTE, ſ. m. (*Antiq. grec.*) un des cinq principaux tribunaux civils d'Athènes. Le *parabyſte* étoit ſitué dans un lieu obſcur, & on n'y traitoit que des moindres affaires de police. Il y avoit deux chambres de ce nom, que Sigonius place au-deſſous de l'héliée, dans le même corps de bâtiment. Les undécemvirs en étoient les préſidens; on en tiroit un de chaque tribu, & on leur donnoit un greffier pour adjoint. Ils jugeoient les petits voleurs, les maraudeurs, les coureurs de nuit, & les filoux; quand les coupables nioient les faits, on les traduiſoit à d'autres tribunaux; quand ils les avouoient ou qu'ils en étoient convaincus par la dépoſition des témoins, alors les undécemvirs décidoient du châtiment, mais il ne leur étoit pas permis de juger d'une ſomme au-deſſus d'une dragme d'argent. Quoi qu'en diſe Guillaume Poſtel dans ſon traité des magiſtrats athéniens, le tribunal des avogadors de Veniſe ne répond pas exactement au *parabyſte* d'Athènes. (*D. J.*)

PARACELLAIRE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) celui qui avoit autrefois la fonction de diſtribuer aux pauvres les reſtes de la table du pape. Il y avoit pluſieurs *paracellaires*. Le pape Zacharie inſtitua des fonds pour cette ſorte d'aumône, qui ſe faiſoit ou de la table du pape ou de ſon palais.

PARACENTESE, ſ. f. *opération de Chirurgie*, connue ſous le nom de *ponction*; c'eſt la petite ouverture qu'on fait au bas-ventre des hydropiques pour tirer le fluide épanché dans ſa cavité. *Voyez* HYDROPISIE. Le mot de *paracenteſe* eſt formé du grec, παρὰ, *cum*, avec, & du verbe κεντεῖν, *pungere*, piquer, d'où vient le nom de *ponction*.

Les anciens ſe ſervoient d'une lancette pour faire cette opération; mais les modernes ont imaginé un poinçon garni d'une cannule, inſtrument connu ſous le nom de *trocar*, avec lequel on pratique la *paracenteſe* de la maniere la plus ſimple & la plus ſure. *Voyez* TROCAR.

On a détaillé au *mot* HYDROPISIE, les ſignes & ſymptomes par leſquels on connoiſſoit l'hydropiſie; mais il ne ſuffit pas que cette maladie ſoit caractériſée pour obliger à faire la ponction. Il faut que le bas-ventre contienne une certaine quantité de liquides, pour la faire ſurement, & que l'adminiſtration des remedes internes capables d'évacuer les eaux ait été infructueuſe; alors il faut avoir recours à un moyen plus efficace pour procurer la ſortie des humeurs épanchées; la Chirurgie prête ici ſon ſecours au médecin, qui y trouve une reſſource que la vertu des médicamens lui avoit promiſe en vain. On s'aſſure de la collection des eaux par la plénitude du ventre, jointe à tous les ſignes rationels qui annoncent l'hydropiſie de bas-ventre, & par des ſignes moins équivoques qui annoncent la fluctuation, en appliquant à un côté du ventre, & frappant modérément le côté oppoſé pour ſentir la colonne d'eau. *Voyez* FLUCTUATION & ONDULATION.

Lorſque l'opération eſt déterminée, il s'agit de ſavoir dans quel endroit on doit la pratiquer. On peut établir ici d'après l'expérience & les meilleures obſervations, un lieu de néceſſité & un lieu d'élection. Si l'ombilic formoit une tumeur aqueuſe, comme cela s'eſt vû quelquefois, quoique très-rarement; il ſeroit à propos de percer la peau dans cet endroit, parce que par la ſeule ouverture de la peau on procureroit l'iſſue des eaux épanchées. Les perſonnes attaquées d'une hernie inguinale ou complette, & qui deviennent hydropiques ont une tumeur aqueuſe; le fluide épanché paſſe dans le ſac herniaire. La ponction des tégumens & de la portion du péritoine, procurera la ſortie des eaux plus avantageuſement que la perforation de toutes les parties contenantes dans le lieu d'élection, qu'on a fixé préciſément au milieu & un peu au-deſſous de la ligne qui ſeroit tirée de l'ombilic, à l'épine antérieure & ſupérieure de l'os des îles.

Si la maladie a pour cauſe l'obſtruction du foie, on préfere le côté gauche pour l'opération; & *vice versâ* ſi la rate étoit gonflée, ou qu'il y eût quelque ſkirrhe du côté gauche.

Pour pratiquer l'opération dans le lieu ordinaire, on avoit coûtume de faire aſſeoir le malade dans un fauteuil: dans cette attitude les eaux ſe portent dans la partie inférieure du bas-ventre & rempliſſent le baſſin; il n'eſt pas poſſible de tirer la plus grande partie de ce qui ſe trouve au-deſſous du niveau de la cannule. Il eſt plus à propos de faire coucher le malade ſur le bord de ſon lit un peu penché du côté où l'on opere; dans cette attitude on remarque, 1°. qu'avec l'attention de preſſer mollement la circonférence du ventre également dans tous ſes points à meſure que l'eau coule, on met preſqu'à ſec la cavité qui la contenoit; 2°. que le malade éprouve un ſoulagement marqué à meſure que ſon ventre ſe débarraſſe, & qu'on ne voit jamais ſurvenir ces défaillances & ces ſyncopes effrayantes qui ont porté les auteurs à preſcrire qu'on doit tirer l'eau à pluſieurs repriſes; précepte inutile par l'abſence des cauſes qui y avoient donné lieu, & précepte dangereux, puiſqu'il faudroit ou réitérer les ponctions, ce qui ne ſeroit pas ſans inconvénient, ou laiſſer une cannule dont le ſéjour attireroit des inflammations & autres accidens facheux.

Lorſque le malade eſt ſitué convenablement, un aide applique les deux mains ſur la partie du ventre oppoſée à celle où ſe doit faire la ponction; afin de pouſſer la plus grande partie des eaux de ce côté, & éloigner par-là les parois du ventre des parties qu'elles contiennent, pour mettre ces parties à l'abri de la pointe du trocar. Alors le chirurgien qui a eu le ſoin d'examiner avec attention, avant que de venir au lit du malade, ſi le poinçon d'acier de ſon inſtrument n'eſt pas rouillé dans la cannule, & qui a graiſſé la pointe de l'inſtrument armé de ſa cannule, pour qu'il perce avec plus de facilité & en cauſant moins de douleur, le chirurgien, dis-je, tend la peau dans l'endroit déſigné avec le doigt index & le pouce de la main gauche; & tenant le manche du trocar dans la main droite, le doigt index de cette main étendu ſur la cannule, pour fixer la longueur de l'inſtrument qui doit pénétrer dans la cavité du ventre, il le plonge en perçant les parties contenues juſqu'à ce qu'il ſente que la pointe eſt dans le fluide épanché. Il prend la cannule avec les doigts de la main gauche, & retire le poinçon avec la droite. Les eaux ſortent par la cannule. Si quelque partie flottante contenue dans le bas-ventre ſe préſentoit à l'extrémité de la cannule, & empêchoit les eaux de ſortir librement, on éloigne l'obſtacle avec une ſonde boutonnée qu'on introduit dans la cannule.

Quand on a tiré les eaux avec les attentions que nous avons indiquées plus haut, il faut ôter la cannule: pour cet effet on applique deux doigts de la main gauche ſur la peau de chaque côté de la cannule, qu'on retire facilement avec la main droite, en prenant la précaution de lui faire décrire un demi-tour.

Après l'opération on applique ſur l'ouverture une petite compreſſe trempée dans de l'eau-de-vie, & par-deſſus une compreſſe d'un demi-pié en quarré, à ſec ou

trem-

trempée dans du vin chaud, & on la ſoutient par un bandage de corps ſuffiſamment ſerré.

L'opération de la *paracentèſe* ne remédie qu'à l'épanchement actuel, & ne diſpenſe pas de l'uſage continué des remedes capables de détruire les cauſes de l'hydropiſie, & d'empêcher un nouvel amas de matieres. Si ces cauſes ne ſont pas de nature à céder aux remedes les mieux indiqués, la *paracentèſe* eſt un ſecours palliatif qui prolonge la vie des malades, ſouvent pendant pluſieurs années, en les empêchant d'être ſuffoqués par la plénitude, & en préſervant les viſceres de l'atonie qu'ils contracteroient en baignant continuellement dans un fluide épanché contre l'ordre naturel. Il y a des perſonnes à qui l'on a fait quatre-vingt fois la ponction en dix-huit mois. Quelques perſonnes ont été guéries radicalement après avoir été percées trois ou quatre fois, quoiqu'elles n'euſſent obſervé aucun régime, ni voulu s'aſſujettir à l'uſage d'aucun remede. On n'approuve pas de telles diſpoſitions dans les malades, mais ſans ſe rendre garant d'une pareille conduite, les faits qui nous l'ont fait connoître peuvent être regardés comme des témoins bien sûrs de l'utilité de l'opération de la *paracentèſe*. Les auteurs de réputation qui ont prétendu décrier cette opération, ſans laquelle les meilleurs remedes n'opereroient ſouvent aucun fruit, ont imprimé par cette fauſſe prévention une tache à leur nom dans la mémoire des gens raiſonnables.

On a donné le nom de *paracentèſe* à toutes les opérations qui s'exécutent par le moyen du trocar, & même par le biſtouri, lorſqu'on fait une ouverture pour tirer un fluide quelconque épanché dans les cavités naturelles. L'inciſion du ventre pour un épanchement ſanguin ou purulent, & l'opération de l'empyeme à la poitrine, ont été appellés du nom de *paracentèſe*; l'étymologie autoriſe ces dénominations. On fait la ponction au ſcrotum avec le trocar dans l'hydropiſie particuliere de ce ſac. *V.* HYDROCÈLE.

PARACHELOITES, (*Géog. anc.*) *Paracheloitæ*; peuples de la Theſſalie, voiſins de la ville de Malia, ſur le bord du fleuve Acheloüs, ſelon Strabon, *liv. IX. page*. 434. Tite-Live, *liv. XXXIX ch. xxvj.* connoit une ville nommée *Paracheloida*: elle devoit appartenir aux *Parachéloïtes*; car quoiqu'il la place dans l'Athamanie, il ajoute qu'elle avoit été unie à la Theſſalie.

PARACHEVER, *terme d'art*, c'eſt la même choſe que *finir* ou mettre la derniere main à un ouvrage. *Parachever* chez les Doreurs, c'eſt étendre ſur l'argent ou le cuivre qu'on veut dorer, l'or moulu & le vif-argent amalgamés enſemble avec l'avivoir ou le grate-boiſſe.

PARACHEVER, *chez les Teinturiers*, ſe dit particulierement des noirs qui ſe commencent avec le gueſde, l'indigo & le paſtel, ſuivant leur qualité; & qui ſe *parachevent* en noir avec de la galle & de la couperoſe.

PARACRONISME, ſ. m. (*Chronolog.*) c'eſt une erreur que l'on commet dans la chronologie, ou la ſupputation des tems, en plaçant un événement plus tard qu'il ne doit être placé. Le *parachroniſme* eſt oppoſé à l'*anacroniſme*, qui place l'événement plutôt qu'il n'eſt arrivé. (*D. J.*)

PARACENTRIQUE, adj. (*Géom.*) *mouvement paracentrique*; eſt une expreſſion uſitée en Aſtronomie, & principalement dans l'aſtronomie ancienne, pour marquer l'approximation & l'éloignement d'une planete, par rapport au ſoleil, ou au centre de ſon mouvement.

Ainſi, ſi une planete en *A* (*Pl. Aſtron. fig.* 24.) ſe meut vers *B*, en ce cas *SB—SA* eſt le mouvement *paracentrique* de cette planete.

Sollicitation paracentrique *de gravité*, ou force centripete, c'eſt dans quelques anciens auteurs d'aſtronomie phyſique, la même choſe que *vis centripeta*; elle s'exprime en Aſtronomie, par la ligne *AL*, *fig.* 24. tirée du point *A*, parallele au rayon *SB* (qu'on ſuppoſe ici infiniment proche de *SA*) juſqu'à ce qu'elle coupe la tangente *BL*.

Au reſte toutes ces expreſſions de *mouvement paracentrique*, *ſollicitation paracentrique*, ne ſont plus aujourd'hui en uſage.

Iſochrone paracentrique eſt le nom que l'on donne dans la ſublime géométrie, à une courbe, telle que ſi un corps peſant deſcend librement le long de cette courbe, il s'éloigne ou s'approche également, en tems égaux, d'un centre ou point donné. *Voyez* ſur la nature de cette courbe, *les journaux de Leipſich*, *de* 1689 & 1694, & *les mém. de l'acad. royale des Sciences de* 1699. *Voyez auſſi* ISOCHRONE & APPROCHE.

Le problême de l'iſochrone *paracentrique*, eſt une généraliſation de celui de la courbe iſochrone, ou courbe aux approches égales, dans laquelle un corps peſant s'approche également, en tems égaux, de l'horiſon, ou ce qui revient au même, d'un point infiniment éloigné. Ces deux problèmes furent propoſés par M. Leibnitz, comme une eſpece de défi, aux partiſans de l'ancienne analyſe, qui n'en purent venir à bout. MM. Bernoulli les réſolurent l'un & l'autre, & M. Huyghens, peu de tems avant ſa mort, avoit réſolu celui de la courbe iſochrone ſimple. (*O*)

PARACLET, ſ. m. (*Théolog.*) du grec παράκλητος, dérivé de παρακαλεῖν, ou ſelon une autre prononciation de l'*eta* en *iota*, παράκλιτος: ce nom ſignifie un *conſolateur*, un *avocat*, un *défenſeur*, un *interceſſeur*.

On donne communément le nom de *paraclet* au S. Eſprit, & J. C. le lui a ſouvent donné, Joann. *xiv.* 26. *xv.* 26. *xvj.* 7. J. C. lui-même ſe nomme *paraclet* ou *conſolateur*, lorſqu'il dit en S. Jean, *xiv.* 16. *Je prierai le Pere, & il vous donnera un autre Paraclet*. Le même apôtre dit que nous avons un avocat, τὸν παράκλητον, auprès du Pere; or cet avocat & ce médiateur c'eſt J. C.

Mais le nom de *paraclet*, comme *conſolateur*, eſt particulierement affecté au S. Eſprit.

PARACLET, (*Géog. mod.*) abbaye de France en Champagne, ſur le ruiſſeau d'Arduzon, proche de Nogent-ſur-ſeine. On ne trouvera guere d'abbayes dans cet ouvrage, mais qui pourroit taire une abbaye qui doit à Abélard ſon établiſſement, & dont Héloïſe fut la premiere abbeſſe: Abélard le plus habile dialecticien de ſon tems! Héloïſe la premiere de ſon ſexe en érudition, & qui n'étoit pas la derniere en beauté!

On ſait qu'Abélard, craignant que ſes adverſaires ne le livraſſent au bras ſéculier, à cauſe qu'il avoit ſoutenu que S. Denis l'aréopagite n'avoit pas converti la France, ſe ſauva ſur les terres de Thibaut comte de Champagne, d'où il ſe choiſit une retraite ſolitaire au dioceſe de Troyes; il y bâtit une chaumiere, fit de cette chaumiere un oratoire, & ſes écoliers accourant de toutes parts à ce deſert, fournirent à leur maître de quoi ſubſiſter, & bâtirent l'oratoire de bois & de pierre. Alors Abélard lui donna le nom de *Paraclet*, pour conſerver la mémoire des conſolations qu'il avoit reçues dans ſon hermitage; Παράκλητος, veut dire *conſolateur*, & vient de παρακαλῶ, *je conſole*, *je prie*, *j'exhorte*.

Mais les ennemis d'Abélard ne le laiſſerent pas tranquille, & mirent dans leurs intérêts S. Bernard & S. Norbert. Il n'y eut pas moyen de tenir contre de tels adverſaires, Abélard leur quitta la partie, & s'en alla en baſſe-Bretagne, où les moines de l'abbaye de S. Gildas de Ruys, l'appellerent pour leur chef.

Dans cette conjoncture Suger, abbé de S. Denis, chaſſa du monaſtere d'Argenteuil les religieuſes, prévenu que leur conduite étoit mauvaiſe. Héloïſe qui en étoit ſupérieure, vint avec ſes religieuſes au *Paraclet*, que ſon ancien mari lui donna avant que de ſe rendre à Clugny.

Le pape Innocent II. confirma cette donation, en l'année 1131: & voilà l'origine de l'abbaye de bénédictines du *Paraclet*. Héloïſe en fut la premiere abbeſſe; chacun, à l'exemple de Mahault comteſſe de Champagne, s'empreſſa à lui faire de grands biens. Les évêques l'aimerent comme leur fille, les abbés comme leur ſœur, & les gens du monde comme leur mere.

Cette abbaye jouit aujourd'hui de 15 à 20 mille livres de rente: elle eſt chef-d'ordre, & a pluſieurs monaſteres & prieurés dans ſa dépendance. Héloïſe la gouverna pendant 33 ans, & mourut en 1163.

Les abbeſſes qui lui ont ſuccédé, ont été aſſez ſouvent des plus anciennes maiſons du royaume: on doit mettre de ce nombre Jeanne Chabot, quoiqu'elle ait été obligée d'abdiquer ſa place, à cauſe de la religion proteſtante qu'elle profeſſoit, & qu'elle profeſſa hautement juſqu'à la mort; ſans néanmoins ſe marier, ni quitter ſon habit de religieuſe.

Comme Héloïſe n'entendoit pas ſeulement la langue latine, mais ſavoit encore très-bien la langue grecque, elle fit chanter la meſſe dans cette langue, tous les ans le jour de la Pentecôte, qui étoit la principale fête de l'abbaye du *Paraclet*, & cet uſage s'obſerve encore aujourd'hui.

Dès qu'Abélard fut mort, elle demanda ſon corps à l'abbé de Clugny; l'ayant obtenu, elle le fit mettre au *Paraclet*, & ordonna, en mourant, qu'on l'enterrât dans le même tombeau. On aſſure que lorſqu'on ouvrit la tombe pour y dépoſer le corps d'Héloïſe, Abélard lui tendit les bras pour la recevoir, & qu'il l'embraſſa étroitement. Une chronique manuſcrite décrit le miracle en ces termes: *Et ad tumulum apertum Heloiſa deportata, maritus ejus, elevatis brachiis, illam recepit, & ita eam amplexatus, brachia ſua ſtrinxit.*

Gré-

Grégoire de Tours, *hist. lib. I. c. xlij.* rapporte un fait semblable de deux personnes mariées, qui demeurerent toujours vierges, & que les habitans du pays (Clermont en Auvergne) nommerent *les deux amans*. La femme décéda la premiere; & le mari en l'enterrant se servit de cette priere de l'Ecriture: *je vous rends graces, o mon Seigneur & mon Dieu, de ce que je vous rends ce trésor dans la même pureté qu'il vous a plu de me le confier*. La femme se mit à sourire: *hé pourquoi*, lui dit-elle, *parlez-vous d'une chose qu'on ne vous demande pas!* Le mari mourut peu de tems après, & on l'ensévelit vis-à-vis de son épouse, on trouva les deux corps ensemble dans la même tombe.

Il en est surement de ce conte, comme de celui d'Héloïse & d'Abélard. On a même découvert que la volonté de l'abbesse du *Paraclet* n'avoit point été suivie, & que l'on ne l'avoit point mise suivant ses desirs dans le tombeau de son époux. François d'Amboise nous apprend, qu'étant au *Paraclet*, il avoit vu le fondateur & la fondatrice couchés l'un auprès de l'autre dans deux monumens séparés. [*Le Chevalier de* JAUCOURT.

PARACLETIQUE, s. m. (*Théolog.*) c'est le nom que les Grecs donnent à un de leurs livres d'office, comme qui diroit *invocatoire*, du grec παρακαλεῖν, *invoquer*; parce qu'il contient plusieurs prieres ou invocations adressées aux saints. Les Grecs se servent, pendant les jours de toute l'année, de ce livre, ayant toujours quelque chose dans leur office qui en est tiré. *Voyez* Leo Allatius, *dans sa premiere dissertation sur les livres ecclésiastiques des Grecs*.

PARACÆMUMENE *ou* PARAKIMOMENE, s. m. (*Hist. anc.*) nom d'un officier de l'empereur de Constantinople: c'étoit le grand chambellan. Les fonctions étoient partagées entre deux personnes; l'une s'appelloit le *chambellan de l'anneau*, & l'autre le *chambellan de la chambre*: le premier répondoit à notre garde des sceaux.

PARADA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, sur le chemin qui conduisoit de Tapsus à Iltique. Scipion brûla cette ville, & traita ses habitans avec la derniere barbarie.

PARADABATRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, en-deçà du Gange. Ptolomée, *lib. VII. ch. j.* la place sur le bord de ce fleuve, entre Azica & Pisca.

PARADE, s. f. (*Grammaire.*) vue ou exposition d'une chose vue dans tous ses avantages, & dans ce qu'elle a de plus beau. *Voyez* SPECTACLE.

Un lit de *parade*, est celui sur lequel on expose le corps d'un grand ou d'un prince après sa mort.

On appelloit *parade* dans les tournois, la marche que faisoient, en bel ordre, les chevaliers dans la lice avant que de commencer le combat.

On a donné aussi le nom de *parade* à ce que nous appellons aujourd'hui *revue* d'une troupe, d'un régiment: on disoit alors *faire la parade*, & *montrer la parade*, comme nous disons aujourd'hui *faire l'exercice*, & *monter la garde*.

PARADE, FAIRE LA (*Art milit.*) les officiers font la *parade*, lorsque leur bataillon, leur régiment, ou leur compagnie, ayant ordre de se mettre sous les armes, ils s'y rendent en meilleur état qu'il leur est possible, pour prendre le poste, & tenir le rang qui leur est dû, soit sur le terrein où le bataillon se forme, soit dans la place où l'on s'assemble pour monter la garde, soit devant le corps-de-garde, quand il faut relever la garde, ou bien lorsqu'une personne de qualité est prête à passer. *Dict. milit.* (*D. J.*)

PARADE, (*Marine.*) *faire la parade*; tous les vaisseaux firent *parade*, & chacun déploya tous ses pavillons: c'est orner un vaisseau de tous les pavillons qui sont à son bord, & de tous ses parois. On dit aussi *parer*, les vaisseaux seront parés de flâmes. (*Z*)

PARADE, (*Maréchallerie.*) on appelle *cheval de parade*, celui dont on ne se sert que dans les occasions de cérémonie, & plus pour la beauté que pour le service qu'on en attend.

On appelle *la parade*, un endroit que le maquignon a désigné pour faire monter le cheval qu'il veut vendre.

La *parade*, *en terme de manege*, est la même chose que le *parer*. *Voyez* PARER.

PARADE, *terme d'escrime*, action par laquelle on pare une estocade. *Voy.* PARER.

Il y a autant de *parades* différentes, qu'il y a de différentes façons de terminer une estocade, *voyez* ESTOCADE. Il y a donc cinq *parades*, qu'on appelle en terme d'escrime, *quarte*, *tierce*, *seconde*, *quarte basse* & *quinte*.

PARADE, espece de farce, originairement préparée pour amuser le peuple, & qui souvent fait rire, pour un moment, la meilleure compagnie.

Ce spectacle tient également des anciennes comédies nommées *platariæ*, composées de simples dialogues presque sans action, & de celles dont les personnages étoient pris dans le bas peuple, dont les scenes se passoient dans les cabarets, & qui pour cette raison furent nommées *tabernariæ*. *Voyez* COMÉDIE.

Les personnages ordinaires des *parades* d'aujourd'hui, sont le bon-homme Cassandre, pere, tuteur, ou amant surané d'Isabelle; le vrai caractere de la charmante Isabelle est d'être également foible, fausse & précieuse; celui du beau Léandre son amant, est d'allier le ton grivois d'un soldat, à la fatuité d'un petit-maître; un pierrot, quelquefois un arlequin & un moucheur de chandelle, achevent de remplir tous les rôles de la *parade*, dont le vrai ton est toujours le plus bas comique.

La *parade* est ancienne en France; elle est née des moralités, des mysteres & des faceties que les éleves de la basoche, les confreres de la passion, & la troupe du prince des sots jouoient dans les carrefours, dans les marchés, & souvent même dans les cérémonies les plus augustes, telles que les entrées, & le couronnement de nos rois.

La *parade* subsistoit encore sur le théâtre françois, du tems de la minorité de Louis le Grand; & lorsque Scarron, dans son roman comique, fait le portrait du vieux comédien la Rancune, & de mademoiselle de la Caverne, il donne une idée du jeu ridicule des acteurs, & du ton platement bouffon de la plupart des petites pieces de ce tems.

La comédie ayant enfin reçu des lois de la décence & du goût, la *parade* cependant ne fut point absolument anéantie; elle ne pouvoit l'être, parce qu'elle porte un caractere de vérité, & qu'elle peint vivement les mœurs du peuple qui s'en amuse; elle fut seulement abandonnée à la populace, & releguée dans les foires & sur les théâtres des charlatans qui jouent souvent des scenes bouffones, pour attirer un plus grand nombre d'acheteurs.

Quelques auteurs célebres, & plusieurs personnes pleines d'esprit, s'amusent encore quelquefois à composer de petites pieces dans ce même goût. A force d'imagination & de gayeté, elles saisissent ce ton ridicule; c'est en philosophes qu'elles ont travaillé à connoître les mœurs & la tournure de l'esprit du peuple, c'est avec vivacité qu'elles les peignent. Malgré le ton qu'il faut toujours affecter dans ces *parades*, l'invention y décele souvent les talens de l'auteur; une fine plaisanterie se fait sentir au milieu des équivoques & des quolibets, & les graces parent toujours de quelques fleurs le langage de Thalie, & le ridicule déguisement sous lequel elles s'amusent à l'envelopper.

On pourroit reprocher, avec raison aux Italiens, & beaucoup plus encore aux Anglois, d'avoir conservé dans leurs meilleures comédies trop de scenes de *parades*; on y voit souvent regner la licence grossiere & révoltante des anciennes comédies nommées *tabernariæ*.

On peut s'étonner que le vrai caractere de la bonne comédie ait été si long tems inconnu parmi nous; les Grecs & les Latins nous ont laissé d'excellens modeles, & dans tous les âges, les auteurs ont eu la nature sous les yeux, par quelle espece de barbarie ne l'ont-ils si long-tems imitée que dans ce qu'elle a de plus abject & de plus désagréable?

Le génie perça cependant quelquefois dans ces siecles dont il nous reste si peu d'ouvrages dignes d'estime; la farce de Pathelin feroit honneur à Moliere. Nous avons peu de comédies qui rassemblent des peintures plus vraies, plus d'imagination & de gayeté.

Quelques auteurs attribuent cette piece à Jean de Meun; mais Jean de Meun cite lui-même des passages de Pathelin, dans sa continuation du roman de la Rose: & d'ailleurs nous avons des raisons bien fortes pour rendre cette piece à Guillaume de Loris.

On accorderoit sans peine à Guillaume de Loris, inventeur du roman de la Rose, le titre de pere de l'éloquence françoise, que son continuateur obtint sous le regne de Philippe le Bel. On reconnoit dans les premiers chants de ce poëme, l'imagination la plus belle & la plus riante, une grande connoissance des anciens, un beau choix dans les traits qu'il en imite; mais dès que Jean de Meun prend la plume, de froides allégories, des dissertations frivoles, appesantissent l'ouvrage; le mauvais ton de l'école, qui dominoit alors, reparoit: un goût juste & éclairé ne peut y reconnoître l'auteur de la farce de Pathelin, & la rend à Guillaume de Loris.

Si nous ſommes étonnés, avec raiſon, que la farce de Pathelin n'ait point eu d'imitateurs pendant pluſieurs ſiecles, nous devons l'être encore plus que le mauvais goût de ces ſiecles d'ignorance regne encore quelquefois ſur notre théâtre: nous ſerions bien tentés de croire que l'on a peut-être montré trop d'indulgence pour ces eſpeces de recueils de ſcenes iſolées, qu'on nomme *comédies à tiroirs*. Momus Fabuliſte mérita ſans doute ſon ſuccès par l'invention & l'eſprit qui y regnent; mais cette piece ne devoit point former un nouveau genre, & n'a eu que de très-foibles imitateurs.

Quel abus ne fait-on pas tous les jours de la facilité qu'on trouve à raſſembler quelques dialogues, ſous le nom de *comédie*? Souvent ſans invention, & toujours ſans intérêt, ces eſpeces de *parades* ne renferment qu'une fauſſe métaphyſique, un jargon précieux, des caricatures, ou de petites eſquiſſes mal deſſinées, des mœurs & des ridicules; quelquefois même on y voit regner une licence groſſiere; les jeux de Thalie n'y ſont plus animés par une critique fine & judicieuſe, ils ſont deshonorés par les traits les plus odieux de la ſatyre.

Pourra-t-on croire un jour que dans le ſiecle le plus reſſemblant à celui d'Auguſte, dans la fête la plus ſolemnelle, ſous les yeux d'un des meilleurs rois qui ſoient nés pour le bonheur des hommes, pourra-t-on croire que le manque de goût, l'ignorance ou la malignité, aient fait admettre & repréſenter une *parade*, de l'eſpece de celles que nous venons de définir?

Un citoyen, qui jouiſſoit de la réputation d'honnête homme (M. Rouſſeau de Geneve), y fut traduit ſur la ſcene, avec des traits extérieurs qui pouvoient le caractériſer. L'auteur de la piece, pour achever de l'avilir, oſa lui prêter ſon langage. C'eſt ainſi que la populace de Londres traine quelquefois dans le quartier de Drurylane, une figure contrefaite, avec une bourſe, un plumet & une cocarde blanche, croyant inſulter notre nation.

Un murmure général s'éleva dans la ſalle, il fut à peine contenu par la préſence d'un maître adoré; l'indignation publique, la voix de l'eſtime & de l'amitié, demanderent la punition de cet attentat: un arrêt flétriſſant fut ſigné par une main qui tient & qui honore également le ſceptre des rois, & la plume des gens de lettres. Mais le philoſophe fidele à ſes principes, demanda la grace du coupable, & le monarque crut rendre un plus digne hommage à la vertu en accordant le pardon de cette odieuſe licence, qu'en puniſſant l'auteur avec ſévérité. La piece rentra dans le néant avec ſon auteur; mais la juſtice du prince & la générosité du philoſophe paſſeront à la poſtérité, & nous ont paru mériter une place dans l'Encyclopédie.

Rien ne corrige les méchans: l'auteur de cette premiere *parade* en a fait une ſeconde, où il a embraſſé le même citoyen, qui avoit obtenu ſon pardon, avec un grand nombre de gens de bien, parmi leſquels on nomme un de ſes bienfaiteurs. Le bienfaiteur indignement travelli, eſt l'honnête & célebre M. H... & l'ingrat, eſt un certain P... de M.....

Tel eſt le ſort de ces eſpeces de *parades* ſatyriques, elles ne peuvent troubler ou ſéduire qu'un moment la ſociété; & la punition ou le mépris ſuit toujours de près les traits odieux & ſans effet, lancés par l'envie contre ceux qui enrichiſſent la littérature; & qui l'éclairent. Si la libéralité des perſonnes d'un certain ordre, fait vivre des auteurs qui ſeroient ignorés ſans le murmure qu'ils excitent; nous n'imaginons pas que cette bienfaiſance puiſſe s'étendre juſqu'à les protéger. *Liſez l'article* ECLECTISME, *p.* 228. *t. V. premiere col.*

Cet article eſt de M. le comte de TRESSAN, *lieutenant général des armées du Roi, grand maréchal-des-logis du roi de Pologne, duc de Lorraine & membre des académies des Sciences de France, de Pruſſe, d'Angleterre, &c.*

PARADIAZEUXIS, ſ. m. dans la Muſique grecque, eſt, au rapport du vieux Bacchius, l'intervalle d'un ton ſeulement entre les cordes homologues de deux tétracordes; & c'eſt l'eſpece de disjonction qui regne entre le tétracorde ſynnemenon & le tétracorde diezeugmenon. *Voyez tous ces mots.*

PARADIGME, ſ. m. ce mot vient du grec παράδειγμα, *exemplar*, dérivé du verbe παραδείκνυμι, *manifeſtè oſtendo*; RR. παρὰ, prépoſition ſouvent ampliative, quand elle entre dans la compoſition des mots; & δείκνυμι, *oſtendo*. Les Grammairiens ſe ſont approprié le mot *paradigme*, pour déſigner les exemples de déclinaiſons & de conjugaiſons, qui peuvent ſervir enſuite de modeles aux autres mots, que l'uſage & l'analogie ont ſoumis aux mêmes variations de l'une ou de l'autre eſpece. Les *paradigmes* ſont des *exemples*, des modeles pour d'autres mots analogues; & c'eſt le ſens littéral du *mot*.

Les *paradigmes* étant principalement diſtinés à inculquer la regle générale, par l'image ſenſible d'une application particuliere propoſée comme un objet d'imitation: M. le Fevre de Saumur, avoit raiſon, ſans doute, de deſirer que ces modeles fuſſent préſentés aux jeunes gens ſous une forme agréable & propre à intéreſſer leur imagination: il faudroit, ſelon ſes vûes, qu'il fuſſent imprimés ſur de beau papier, en beaux caracteres, & dans le format de l'*inquarto*, afin que chaque article du *paradigme* n'occupât qu'une ligne, & qu'on ne fût pas obligé d'en renvoyer quelque choſe à la ligne ſuivante.

Ces petites attentions peuvent paroître minutieuſes à bien des gens, qui prétendent au mérite de ne voir les choſes qu'en grand: mais ce qu'il eſt permis aux ſpectateurs oiſifs d'enviſager ainſi, doit être exécuté dans toutes ſes parties par les maîtres; & les meilleurs ſont toujours ceux qui analyſent le plus exactement les détails. Qu'il me ſoit donc permis d'ajouter ici quelques obſervations qui me paroiſſent intéreſſantes ſous ce point de vûe. Je les rapporterai ſur-tout aux élémens de la langue latine; & l'on en ſent bien la raiſon.

1. *Déclinaiſon*. Il eſt généralement avoué, qu'il y avoit une barbarie inſoutenable dans les anciens rudimens, où les nombres & les cas étoient déſignés en latin, *ſingulariter nominativo*, &c. comme ſi les commençans avoient déja entendu la langue dans laquelle on prétendoit pourtant les initier par-là même: on ne ſauroit leur parler trop clairement; & il eſt ſingulier qu'on ſe ſoit aviſé ſi tard d'employer leur propre langue pour les inſtruire.

Une autre mépriſe, c'eſt d'avoir joint au *paradigme* d'un nom, celui de l'article du même genre; *hæc muſa*, *hujus muſæ*, &c. c'eſt une imitation maladroite des *paradigmes* des déclinaiſons grecques, où l'article paroît plus néceſſaire, d'où cependant il eſt encore plus avantageux de le retrancher, pour ne pas partager l'attention des commençans en la ſurchargeant mal-à-propos; & c'eſt le parti que vient de prendre le P. Giraudeau jéſuite, dans ſon *Introduction à la langue grecque*. A plus forte raiſon doit-on ſupprimer cette addition ſuperflue dans les *paradigmes* latins: & ſi l'on ne veut y préſenter aucun nom, ſans en faire connoître le genre aux enfans; que ce ſoit ſimplement par l'une des lettres initiales *m*, *f* ou *n*, quand le nom eſt d'un genre déterminé; par deux de ces lettres & le mot *ou* entre deux, il eſt d'un genre douteux, &c. *Voyez* GENRE.

On a coutume encore de traduire chaque cas latin, en ſe ſervant de notre article défini *le*, *la*, *les*, pour les noms appellatifs; de la prépoſition *de* pour le génitif; de *à* pour le datif, & de *de* ou *par* pour l'ablatif. Cela peut induire quelquefois en erreur, parce que ces cas ne ſe traduiſent pas toujours de la même maniere; & c'eſt peut-être ce paralléliſme de françois & de latin qui a donné lieu à nos Grammairiens d'imaginer fauſſement que nos noms ont des cas. *Voyez* CAS: je voudrois donc que l'on mît ſimplement après le nominatif ſingulier, la ſignification françoiſe du nom, en parenthèſe, en caracteres différens de ceux du latin, ſans aucun article, & qu'on en fît autant après le nominatif pluriel, en indiquant la différence d'orthographe qu'exige ce nombre, & marquant ſoigneuſement le genre du françois dans chacun des deux nombres.

Comme il y a autant d'avantage réel à mettre en parallele les choſes véritablement analogues & ſemblables, qu'il peut y avoir de danger à comparer des choſes qui, ſous les apparences trompeuſes de l'analogie, ſont véritablement diſſemblables; je crois qu'il pourroit être de quelque utilité de mettre ſur deux colonnes paralleles les cas du ſingulier & ceux du pluriel. Alors pour ne pas occuper trop de largeur, on pourroit mettre la traduction françoiſe de chaque nombre à la tête des ſix cas, ſous la forme déja indiquée; & le format *in-octavo* devient ſuffiſant.

M. Lancelot, dans l'abrégé de ſa *Méthode latine*, avoit imaginé de faire imprimer en letters rouges les terminaiſons qui caractériſent chaque cas; mais il me ſemble que cette bigarrure n'a d'autre effet que de choquer les yeux, & il paroît que le public, en applaudiſſant aux autres vûes de ce ſage & laborieux grammairien, n'a pas approuvé cet expédient, poiſqu'on n'en a fait aucun uſage dans aucun des livres élémentaires que l'on a imprimés depuis. Ce ſont en effet les explications & les remarques du maître qui doivent fixer l'attention des diſciples ſur ces différences; voici donc un exemple de ce que je veux dire par rapport aux noms.

SING.

	SING.	PLUR.
	(Table f.)	(Tables f.)
Nom.	*Menſa. f.*	*Menſæ. f.*
Gén.	*Menſæ.*	*Menſarum.*
Dat.	*Menſæ.*	*Menſis.*
Acc.	*Menſam.*	*Menſas.*
Voc.	*Menſa.*	*Menſæ.*
Abl.	*Menſa.*	*Menſis.*

J'ai choiſi le nom *Menſa* (Table), parce qu'il exprime une choſe connue de tous les enfans; au lieu qu'ils apprennent à décliner *Muſa*, ſans ſavoir ce que c'eſt qu'une *Muſe*; ou bien il faut les diſtraire de leur analogie, pour leur donner les notions mythologiques que ſuppoſe ce nom: c'eſt un double inconvénient qu'il faut également éviter, dans les commencemens ſur-tout.

Les pronoms perſonnels *ego*, *tu*, *ſui*, peuvent & doivent être préſentés ſous le même aſpect: & les adjectifs mêmes ne demandent d'autres différences, que celles que l'on va voir dans l'exemple ſuivant.

	SING.	PLUR.
	Bon, *m.* Bonne, *f.*	Bons, *m.* Bonnes, *f.*
	m. f. n.	m. f. n.
Nom.	*Bonus, bona, bonum,*	*Boni, bonæ, bona.*
Gén.	*Boni, bonæ, boni.*	*Bonorum, bonarum, bonorum,*
Dat.	*Bono, bonæ, bono.*	*Bonis, bonis, bonis.*
Acc.	*Bonum, bonam, bonum,*	*Bonos, bonas, bona.*
Voc.	*Bone, bona, bonum,*	*Boni, bonæ, bona.*
Abl.	*Bono, bonâ, bono.*	*Bonis, bonis, bonis.*

Si un adjectif a dans pluſieurs cas une même terminaiſon pour pluſieurs genres, on peut marquer les genres après chaque terminaiſon; par exemple:

	SING.	PLUR.
	Sage, *m. f*	Sages, *m. f.*
Nom.	*Sapiens*, m. f. n.	*Sapientes*, m. f. *Sapientia*, n.
Gen.	*Sapientis.*	*Sapientium* ou *Sapientum*, m. f. n.
Dat.	*Sapienti.*	*Sapientibus.*
Acc.	*Sapientem*, m. f. *Sapiens*, n.	*Sapientes*, m. f. *Sapientia*, n.
Voc.	*Sapiens.*	*Sapientes*, m. f. *Sapientia*, n.
Abl.	*Sapiente* ou *Sapienti.*	*Sapientibus.*

Dans cet exemple, on marque les trois lettres, *m*, *f*, *n*, au premier cas de chaque nombre qui n'a qu'une terminaiſon pour les trois genres; les autres qui n'ont également qu'une terminaiſon font de même pour les trois genres.

Ce n'eſt pas aſſez d'avoir déterminé la forme qui m'a paru la plus convenable pour les *paradigmes*. L'enſemble du ſyſtème grammatical adopté dans cet ouvrage, exige encore quelques obſervations qui auroient du entrer au *mot* DÉCLINAISON; mais que M. du Marſais ne pouvoit pas prévoir, parce qu'il n'avoit pas les mêmes idées que moi ſur les différentes eſpeces de mots. *Voyez.* MOT.

Je regarde comme deux eſpeces très-différentes les noms & les adjectifs; *Voyez* GENRE, MOT, NOM & SUBSTANTIF, & je crois qu'il n'y a de mots qui ſoient primitivement & véritablement pronoms, que les trois perſonnels *ego*, *tu*, *ſui*, *voyez* PRONOM. Je conclus de-là que les déclinaiſons doivent être partagées en trois ſections: que la premiere doit comprendre les cinq déclinaiſons des noms; la ſeconde, les trois pronoms déclinés; & la troiſieme, les déclinaiſons des adjectifs.

I. La premiere déclinaiſon des noms comprend ceux qui ont le nominatif ſingulier en *a* ou en *as*, en *e* ou en *es*: ainſi après la regle propre à chaque eſpece, il faut un *paradigme* de chacune. On ajoutera à la fin, comme en exception, le petit nombre de noms en *a* qui ont le datif & l'ablatif pluriels en *abus*, afin que le féminin ne ſoit pas confondu dans ces cas avec ceux des nom maſculins en *us*; ſi *mula* avoit formé *mulis*, comme on le forme de *mulus*, il y auroit eu equivoque.

La ſeconde déclinaiſon comprend les noms en *er* ou *ir*, en *um* & en *us*: voilà trois eſpeces & trois *paradigmes*. On mettra à la ſuite la déclinaiſon de *Deus*, parce que ce mot étant d'un uſage fréquent doit être connu; & l'on remarquera l'irrégularité des noms propres en *ius*, de ceux en *eus* venus du grec, & de ceux qui changent de genre au pluriel.

La troiſieme déclinaiſon ne peut ſe diviſer qu'en deux claſſes, les noms maſculins & féminins dans l'une, & les neutres dans l'autre: mais on fera bien de préſenter aux enfans des *paradigmes* de différentes terminaiſons dans chaque claſſe. Il faut, je crois, ne faire mention que de peu d'exceptions, parce qu'on ne diroit pas tout, ou l'on excéderoit les bornes qui conviennent à des élémens.

Dans la quatrieme déclinaiſon, il ſuffira de donner un *paradigme* en *us*, & un autre en *u*; de décliner enſuite *domus* qui revient fréquemment, & de remarquer quelques noms qui ont le datif & l'ablatif pluriels en *ubus*.

La cinquieme déclinaiſon ne demande qu'un *paradigme*, & n'a aucune difficulté.

II. Les trois pronoms *ego*, *tu*, *ſui*, doivent être déclinés l'un après l'autre, ſans aucune regle énoncée; ce ſont trois mots particuliers qui ne ſervent d'exemple à aucun autre.

III. Il doit y avoir trois déclinaiſons des adjectifs, différenciées, comme celles des noms, par le génitif ſingulier.

La premiere déclinaiſon comprend les adjectifs dont le génitif ſingulier eſt en *i* pour le maſculin, en *æ* pour le féminin, & en *i* pour le neutre: l'adjectif maſculin ſe décline comme les noms en *er* ou *ir*, ou comme les noms en *us* de la premiere déclinaiſon; l'adjectif féminin, comme les noms en *a* de la premiere; & l'adjectif neutre, comme les noms en *um* de la ſeconde. Après les *paradigmes* des deux adjectifs *pulcher* & *bonus*, il eſt bon de remarquer que *meus*, *a*, *um*, fait au vocatif ſingulier maſculin *meus* ou *mi*; que *cujus*, *a*, *um*, *ſuus*, *a*, *um*, *tuus*, *a*, *um*, & *veſter*, *tra*, *trum*, n'ont point de vocatif, & quelle en eſt la raiſon (*voyez* VOCATIF); enfin que les adjectifs pluriels *ambo* & *duo* ſont hétéroclites, & il ſera utile d'en expoſer les *paradigmes* parallelement.

Les adjectifs de la ſeconde déclinaiſon ont le génitif ſingulier en *ius* ou en *jus* pour les trois genres, & ont d'ailleurs beaucoup d'analogie, avec ceux de la premiere.

Ceux dont le génitif eſt en *ius*, ſont *alius*, *a*, *ud*; *alter*, *a*, *um*; *alteruter*, *tra*, *trum*; *ille*, *a*, *ud*; *ipſe*, *a*, *um*; *iſte*, *a*, *ud*; *neuter*, *tra*, *trum*; *nullus*, *a*, *um*; *ſolus*, *a*, *um*; *totus*, *a*, *um*; *ullus*, *a*, *um*: *unus*, *a*, *um*; *uter*, *tra*, *trum*; *uterlibet*, *utralibet*, *utrumlibet*; *utervis*, *utravis*, *utrumvis*; *uterque*, *utraque*, *utrumque*. Ils ont tous le génitif ſingulier en *ius*, & le datif en *i* pour les trois genres; l'accuſatif neutre eſt ſemblable au nominatif; ils n'ont point de vocatif (*voyez* VOCATIF); du reſte ils ſe déclinent comme les adjectifs de la premiere déclinaiſon. Il eſt bon de préſenter ici les *paradigmes* de *alius*, *a*, *ud*, de *uter*, *tra*, *trum*, & de *ſolus*, *a*, *um*, qui ſont diſtingués par des différences qui ſe retrouvent dans les autres adjectifs de la même claſſe.

Ceux dont le génitif eſt en *jus* ſe déclinent chacun à leur maniere, ſi ce n'eſt que les compoſés ſe déclinent comme les primitifs ſimples; ainſi il faut détailler les *paradigmes* de chacun de ceux-ci: ce ſont *hic*, *hæc*, *hoc*; *is*, *ea*, *id*, & ſon compoſé *idem*, *eadem*, *idem*; *qui*, *quæ*, *quod*, ou, *quis*, *quæ quid*; & à-peu-près douze compoſés.

Les adjectifs de la troiſieme déclinaiſon ont le génitif ſingulier en *is* pour les trois genres, & ſe partagent en trois eſpeces.

Ceux de la premiere eſpece n'ont qu'une terminaiſon au nominatif ſingulier pour les trois genres, comme *noſtras* (de notre pays), *teres* (rond), *inſtans* (preſſant), *ſapiens* (ſage,) *inſons* (innocent), *vecors* (lâche,), *audax* (hardi), *ſimplex* (ſimple), *felix* (heureux), *atrox* (atroce), *trux* (cruel). Ils ont le génitif ſingulier en *is*; le datif en *i*; l'accuſatif en *em* pour le maſculin & le féminin, & ſemblable au nominatif pour le neutre; le vocatif eſt entierement ſemblable au nominatif; & l'ablatif eſt en *e* ou en *i*: le nominatif, l'accuſatif, & le vocatif pluriels ſont en *es* pour le maſculin & le féminin, & en *ia* pour le neutre; le génitif en *ium*, quelquefois en *ûm* par ſyncope; le datif & l'ablatif en *ibus*. Un ſeul *paradigme* peut ſuffire, à-moins qu'on n'aime mieux en donner un pour les adjectifs qui ſont terminés par *s*, & un autre pour ceux dont la finale eſt *x*.

Ceux de la ſeconde eſpece ont deux terminaiſons au nominatif ſingulier, l'une pour le maſculin & le féminin, & l'autre pour le neutre; les uns ſont en *is* & en *e*, comme *fortis*, m. f. *forte*, n. (courageux); les autres ſont en *or* & en *us*, comme *fortior*, m. f. *fortius*, n. (plus courageux); & ceux-ci ſont toujours comparatifs. Ils ſe déclinent comme les adjectifs de la premiere eſpece, ſi ce n'eſt que ceux en *is* font l'ablatif ſingulier ſeulement en *i*, & que ceux en *or* ont le nominatif, l'accuſatif, & le vocatif pluriels neutres en *a*, & le génitif en *um* ſans *i*. Il faut ici deux *paradigmes*, l'un pour les adjectifs en *is*, & l'autre pour ceux en *or*.

Les adjectifs de la troisieme espece ont trois terminaisons au nominatif singulier, *er* pour le masculin, *is* pour le féminin, *e* pour le neutre, comme *celeber*, *bris*, *bre* (célebre). Ils ont le vocatif singulier entierement semblable au nominatif; du reste ils se déclinent comme les adjectifs en *is* de la seconde espece. Un seul *paradigme* suffit ici.

Il peut être utile de donner, après les déclinaisons des adjectifs, la liste de ceux qui sont indéclinables: les principaux sont 1°. les adjectifs pluriels, *tot*, *totidem*, *quot*, *aliquot*, *quotcunque*, *quotquot*, *quotlibet*, *quotvis*; 2°. les adjectifs numéraux collectifs, *quatuor*, *quinque*, *sex*, &c.

On a coutume de regarder comme des pronoms presque tous les adjectifs que je rapporte à la seconde déclinaison, & quelques-uns qui entrent dans les deux autres, comme *meus*, *tuus*, *suus*, *cujus*, *noster*, *vester* qui sont de la premiere & *cujas*, *nostras*, *vestras* qui sont de la troisieme: mais ce sont de véritables & purs adjectifs, comme je le fais voir ailleurs. *Voyez* PRONOM.

II. *Conjugaisons*. Nos anciens rudimens avoient dans les conjugaisons des absurdités semblables à celles des déclinaisons: les dénominations des modes, des tems & des nombres, y étoient en latin; *indicativo modo*, *tempore præsenti*, *singulariter*, &c. le pronom personnel étoit exprimé à chaque personne; *ego amo* (j'aime), *tu amas* (tu aimes), *&c.* on regardoit la Grammaire greque comme un prototype dont il ne falloit pas s'écarter; & en conséquence on avoit imaginé un optatif latin; *optativo modo*, *tempore præsenti & imperfecto*, *singulariter*, utinam ego amarem! (*plût à Dieu que j'aimasse!*) *Voy.* OPTATIF.

M. Lancelot, dans l'*abrégé de sa Méthode latine*, a réformé toutes ces fautes; il nomme les tems, les modes & les nombres, en françois; il supprime les pronoms personnels; il retranche le prétendu optatif. Mais ses *paradigmes* ne me paroissent pas encore avoir toute la perfection désirable.

1°. Il met en parallele les quatre conjugaisons; & je crois que cette comparaison ne peut que surcharger inutilement l'attention des commençans: c'est à des observations particulieres, ou orales, ou écrites, à assigner les différences des conjugaisons, & l'exercice à les inculquer. Il me semble qu'il ne faut mettre en colonnes paralleles que les deux nombres de chaque tems, comme on doit y mettre les deux nombres de chaque nom, de chaque pronom, & de chaque adjectif.

2°. Il confond les tems de l'indicatif & du subjonctif, & met de suite ceux qui ont le même nom dans les deux modes; après *amo*, *amas*, *amat*, &c vient *amem*, *ames*, *amet*; puis on trouve *amabam*, *amabas*, *amabat*, &c. suivi d'*amarem*, *amares*, *amaret*, &c. & ainsi de suite. C'est qu'il regarde les modes en général comme des distinctions arbitraires & peu essentielles, qui se prennent indistinctement les unes pour les autres, & tout au plus comme des sous-divisions purement matérielles des mêmes tems. J'ai apprécié ailleurs ce systême (*voyez* MODE); je crois qu'il est facile de conclure de celui que j'ai établi, que les modes doivent être séparés les uns des autres dans les *paradigmes* des verbes. J'en ajouterai ici une raison particuliere: c'est que les *paradigmes* doivent présenter les variations du mot sous les points de vûe les plus propres à fixer les lois usuelles de la Grammaire de chaque langue. Or tous les tems d'un même mode sont soumis aux mêmes lois grammaticales; & ces lois sont différentes pour les tems d'un autre mode, même pour les tems de même dénomination: il est donc plus raisonnable de grouper, pour ainsi dire, par modes les tems d'un même verbe, que de confondre ces modes dont la distinction est si essentielle pour l'intelligence de la syntaxe.

3°. Le même auteur traduit en françois les tems latins, & il tombe à ce sujet dans bien des méprises. En premier lieu, il traduit en deux manieres certains tems du verbe, qui n'ont en effet que l'une des deux significations, *amarem* (que j'aimasse, dit-il, *ou* j'aimerois); *amavi* (j'aimai *ou* j'ai aimé); *amavissem* (que j'eusse *ou* j'aurois aimé): or, *amarem* appartenant au mode subjonctif, ne peut pas signifier *j'aimerois*, ni *amavissem*, *j'aurois aimé*; perce que ce sont des tems du mode suppositif qui manque absolument au latin. *Voyez* MODE, SUBJONCTIF, SUPPOSITIF. C'est la même méprise par rapport à *amavi*; il présente toujours le passé sous le même aspect, & conséquemment il doit toujours être rendu en françois de la même maniere, *j'ai aimé*: notre *j'aimai* est un tems qui étoit inconnu aux Romains. *Voyez* TEMS. En second lieu, le rudiment de P. R. donne tout à la fois un sens actif & un sens passif à chacun des trois gérondifs & au supin en *u*: c'est une contradiction frappante qu'il n'est pas possible de croire que l'usage ait jamais autorisée: quelques exemples mal analysés ont occasionné cette erreur; un peu plus d'attention la corrigera; il n'y a de gérondifs & de supins qu'à la voix active. *Voyez* GÉRONDIF, SUPIN.

Je n'ajouterai pas ici toutes les observations que je pourrois faire sur la dénomination & l'ordre des tems; on peut voir le systême que j'adopte sur cette matiere, *article* TEMS. Je me contenterai donc de présenter quelques tems du verbe *amo*, sous la forme que je crois la plus convenable pour affecter l'imagination d'une maniere utile.

INDICATIF.

			Singulier.	*Pluriel.*
Présens.	*Indéfini.*		*Amo*, j'aime.	*Amamus*, nous aimons.
			amas, tu aimes *ou* vous aimez.	*amatis*, vous aimez.
			amat, il *ou* elle aime.	*amant*, ils *ou* elles aiment.
	Définis.	Antérieur.	*Amabam*, j'aimois.	*Amabamus*, nous aimions.
			amabas, tu aimois *ou* vous aimiez.	*amabatis*, vous aimiez.
			amabat, il *ou* elle aimoit.	*amabant*, ils *ou* elles aimoient.
		Postérieur.	*Amabo*, j'aimerai.	*Amabimus*, nous aimerons.
			amabis, tu aimeras *ou* vous aimerez.	*amabatis*, vous aimerez.
			amabit, il *ou* elle aimera.	*amabunt*, ils *ou* elles aimeront.

On peut disposer de même les prétérits & les futurs, au subjonctif comme à l'indicatif, à la voix passive comme à la voix active. Il y a seulement à observer qu'une pareille exposition occupant trop de largeur pour une page *in octavo*, on peut prendre le parti de mettre sur la page *verso* qui est à gauche, les dénominations générales des tems, disposées comme on le voit ici; & sur la page *recto* qui est à droite, le pur *paradigme* du verbe sur les deux colonnes paralleles du singulier & du pluriel.

Dans les tems composés, il y a toujours quelques mots qui sont communs à toutes les personnes: il sera utile de ne les écrire qu'une fois à côté du tems, sur une ligne couchée verticalement. 1°. Cette disposition fera mieux sentir ce qu'il y a de commun, & de propre à chaque personne. 2°. Comme l'expédient est également de mise en latin & en françois, il servira à diminuer la largeur du *paradigme*, qui, sans cela, occuperoit souvent plus d'espace que n'en comporte la page, & forceroit à mettre une seule personne en deux lignes. Voici sous cette forme le *futur défini antérieur* du même mode:

	Singulier.			*Pluriel.*	
Amaturus, a, um	*eram*, je devois	aimer.	*Amaturi, æ, a*	*eramus*, nous devions	aimer.
	eras, tu devois *ou* vous deviez			*eratis*, vous deviez	
	erat, il *ou* elle devoit			*erant*, ils *ou* elles devoient	

On distingue communément quatre conjugaisons régulieres des verbes latins différenciées principalement par la voyelle qui précede le *re* final du présent de l'infinitif: c'est un *a* long dans les verbes de la premiere conjugaison, *amāre* (aimer); c'est un *e* long dans ceux de la seconde, *monēre* (avertir); c'est un *e* bref pour la troisieme,

sieme, *legĕre* (lire); & c'est un *i* long pour la quatrieme, *audire* (entendre). On a coutume de donner trois *paradigmes* à chacune de ces conjugaisons; l'un, pour les verbes de terminaison active, soit absolus, soit relatifs; le second, pour les verbes de la voix passive; & le troisieme, pour les verbes déponens. Cela est très-bien; mais il me semble qu'il seroit mieux encore de partager en deux especes les verbes de la troisieme conjugaison, & de mettre dans l'une, ceux qui ont une consonne avant *o* au présent indéfini de l'indicatif, comme *lego*, & dans l'autre, ceux qui ont au même tems un *i*. avant *o*, comme *capio*: dans ce cas, il faudroit trois *paradigmes* pour les verbes de la premiere espece, par exemple, *lego*, *legor* & *sequor*; il en faudroit pareillement trois pour ceux de la seconde, par exemple, *capio*, *capior* & *aggredior*: il me semble que ce n'est pas assez pour les commençans, d'une simple remarque telle que celle du rudiment de P. R. *pag. 46*.

On a coutume de mettre à la suite des conjugaisons régulieres, les *paradigmes* des verbes anomaux ou irréguliers, & l'on fait bien; mais je voudrois qu'on le fît avec plus d'ordre, & que l'on suivît celui des conjugaisons mêmes. Le rudiment de P. R. débute par *eo* qui est de la quatrieme conjugaison; viennent ensuite *volo*, *malo*, *nolo* & *fero*, qui sont de la troisieme; puis, *possum* & *prosum*, qui tiennent au verbe substantif & enfin, *edo* & *comedo*, qui sont encore de la troisieme; c'est un vrai desordre, & d'ailleurs la liste des anomaux n'est pas complette.

Comme le verbe *sum* est un auxiliaire nécessaire dans les conjugaisons régulieres, on doit en trouver le *paradigme* dès le commencement. D'où je conclus que les irréguliers *possum* & *prosum* doivent être conjugués les premiers de tous les anomaux. Comme il n'y en a point à la premiere conjugaison, il faut conjuguer ensuite *audeo*, dont le prétérit est *ausus sum* ou *fui*; & il servira de *paradigme* à *gaudeo*, *gavisus sum* ou *fui*, à *soleo*, *solitus sum* ou *fui*, &c. Il y a un verbe de la troisieme conjugaison qui suit la même anomalie; c'est *fido*, *fisus sum* ou *fui*: il faut aussi le conjuguer pour servir de *paradigme* à ses composés *confido*, *diffido*: *fio*, qui tient lieu de passif à *facio* dans ses présens, & qui n'a d'autres prétérits ni d'autres futurs, que ceux qu'il emprunte du passif de ce verbe, doit aussi être conjugué: on peut mettre ensuite la conjugaison active & passive de *fero*, qui servira de *paradigme* à tous ses composés, dont il est bon de détailler les tems primitifs, à cause des métamorphoses de la particule composante: puis, le verbe *edo*, qui sera le *paradigme* de *comedo* & *exedo*: enfin; viendront les trois verbes *volo*, *malo* & *nolo*. Le verbe *eo*, étant de la quatrieme conjugaison, ne peut être placé qu'ici; & il sera suivi immédiatement de la conjugaison du défectif *memini*, qui sera le *paradigme* de *novi*, *cœpi*, *odi*.

Je n'ajouterai plus qu'un mot qui est général. C'est 1°. qu'au dessous de chaque *paradigme* il est bon de donner une liste alphabétique de plusieurs mots soumis à la même analogie, afin de fournir aux commençans de quoi s'exercer sur le *paradigme*, & en même tems pour leur apprendre autant de mots latins, noms, adjectifs, ou verbes. 2°. Il me semble que la regle particuliere sera placée plus convenablement après le *paradigme* qu'avant; elle ne peut être bien entendue qu'en ce lieu, & c'est d'ailleurs l'ordre naturel, les regles analogiques n'étant que les résultats de l'usage. S'il y a donc des regles communes à toutes les déclinaisons des noms ou des adjectifs, ou à toutes les conjugaisons des verbes, il en faut réserver l'exposition pour la fin: ce sont comme les corollaires de tout le détail qui précede.

Il est aisé d'appliquer aux *paradigmes* de quelque langue que ce soit, ce que je viens de dire de ceux de la langue latine, en observant ce que le génie propre de chaque langue exige de particulier, soit en plus, soit en moins. (*M. B. R. M.*)

PARADIGRAMMATIQUE, LA, (*Arts.*) c'est l'art de faire toutes sortes de figures en plâtre; les Artistes l'ont très-bien nommée en latin *gypsochi*; nous disons en françois *sculpteurs en plâtre*, terme qui ne vaut pas le mot latin. (*D. J.*)

PARADIS, s. m. dans les livres du nouveau Testament & parmi les Chrétiens signifie un lieu de *délices*, où les ames des justes voient Dieu, & jouissent d'un bonheur éternel.

C'est ainsi que Jesus-Christ dit au bon larron, Luc *xxiij*. 43: *Vous serez aujourd'hui avec moi dans le paradis*; & que saint Paul, *II. Cor. xij*. 4. parlant de lui-même en troisieme personne, dit qu'il *connoit un homme qui a été ravi en esprit jusque dans le* paradis, *où il a entendu des paroles qu'il n'est pas permis à l'homme de publier*.

Le système de Copernic & de Descartes a non-seulement renversé l'ancienne hypothèse de Ptolomée sur l'ordre & sur la structure de ce monde; mais il a encore mis dans la nécessité de proposer ailleurs un endroit propre à placer le séjour des bienheureux, qu'on nomme vulgairement *paradis*. L'on dispute donc raisonnablement dans les écoles sur la situation du *paradis* céleste où nous devons aller, comme on fait sur celle du terrestre d'où Adam fut chassé. Car enfin depuis que les cieux sont fluides, que la terre & les planetes roulent dans les airs autour du soleil, & que les étoiles que nous voyons sont autant de soleils qui sont chacune le centre d'un tourbillon; il a fallu que l'empyrée disparût, ou du-moins qu'il s'en allât bien loin d'où il étoit. Quoi qu'il en soit, si l'on place le *paradis* dans un lieu qui environne tous ces espaces immenses, il me paroît ou que les reprouvés seront bien resserrés au centre de la terre, ou que les élus seront fort au large tout-autour de ce grand monde.

Quelques Théologiens croiront peut-être faire une heureuse & juste application de ces paroles des Pseaumes *in sole posuit tabernaculum suum*, en disant que c'est dans le soleil où les élus habiteront, & où Dieu manifestera sa gloire. Ils ne font point attention que l'ame de Jesus-Christ jouissoit de la gloire céleste sur la terre, & qu'il étoit, selon leur opinion & leurs termes, *voyageur* & *compréhenseur* tout-à-la-fois; qu'ainsi ce n'est pas le lieu qui fait le *paradis*, mais le bonheur dont on jouit par la vûe de Dieu, qui étant par-tout, peut aussi se montrer & faire par-tout des bienheureux: d'ailleurs puisque ils donnent aux corps glorieux, après la résurrection, l'agilité & la pénétration; ils ne doivent pas les resserrer dans un endroit particulier. Ils n'auront apparemment ces qualités que pour en faire usage, se transporter librement par-tout, & contribuer à une partie de leur bonheur par la vûe & par la connoissance successive des ouvrages & des opérations du Créateur dans ces espaces immenses.

Quand on veut parler là-dessus, peut-on mieux faire qu'en disant que le *paradis* n'est pas un lieu, mais un changement d'état. Que s'il est dans le ciel, le ciel n'est autre chose que toute la matiere fluide & immense, dans laquelle roulent une infinité de corps & lumineux & opaques; de sorte que les cieux, l'univers & tous les ouvrages de Dieu sont le *paradis* & le séjour des bienheureux. C'est pourquoi notre Seigneur dit dans l'Evangile, *que les saints auront le royaume des cieux en partage, & qu'ils posséderont la terre*, c'est-à-dire que tout l'univers leur appartiendra, ou qu'au-moins ils en auront la jouissance entiere & parfaite.

Les Juifs appellent ordinairement le *paradis* le jardin d'Eden, & ils se figurent qu'après la venue du Messie ils y jouiront d'une félicité naturelle au milieu de toutes sortes de délices: & en attendant la résurrection & la venue du Messie, ils croient que les ames y demeurent dans un état de repos.

Les Mahométans admettent aussi un *paradis*, dont toute la félicité ne consiste que dans les voluptés corporelles. *Voyez* ce qu'ils en racontent sous les *mots* ALCORAN, MAHOMÉTISME.

PARADIS TERRESTRE, jardin des délices dans lequel Dieu plaça Adam & Eve après leur création. Ils y demeurerent pendant leur état d'innocence, & en furent chassés dès qu'ils eurent désobéi à Dieu en mangeant du fruit défendu. Ce mot vient de l'hébreu ou plutôt du chaldéen *pardes*, que les Grecs ont traduit par celui de *παράδεισος*, qui signifie à la lettre un *verger*, un *lieu planté d'arbres fruitiers*, & quelquefois un *bois de haute futaie*. Les Perses nommoient ainsi leurs jardins à fruits & les parcs où ils nourrissoient toutes sortes d'animaux sauvages, comme-il paroît par Xénophon, *cyroped*.

Moïse l'appelle le *jardin d'Eden*, c'est-à-dire le *jardin des délices*, mot dont quelques-uns cherchent l'étymologie dans le grec *ἡδονὴ*, *voluptas*: mais dans l'hébreu *Eden* est le nom d'un pays & d'une province où étoit situé le *paradis terrestre*.

On forme plusieurs difficultés sur sa situation; quelques-uns, comme Origenes, Philon, les Seleuciens & Harminiens anciens hérétiques, Paul Venitien dans le dernier siecle, ont cru que le *paradis terrestre* n'avoit jamais existé, & qu'on doit expliquer allégoriquement tout ce qu'en dit l'Ecriture: d'autres l'ont placé hors du monde, quelques-uns dans le troisieme ciel, dans le ciel de la lune, dans la lune même; d'autres dans la moyenne région de l'air, au-dessus de la terre, quelques autres sous la terre dans un lieu caché & éloigné de la connoissance des hommes, dans le lieu qu'occupe aujourd'hui la mer Caspienne.

Les sentimens de ceux qui l'ont placé sur la terre ne sont pas moins partagés. Il n'y a presqu'aucune partie du monde, dit dom Calmet, où l'on ne l'ait été chercher, dans l'Asie, dans l'Afrique, dans l'Europe, dans l'Amérique, sur les bords du Gange, dans les Indes, dans la Chine, dans l'île de Ceylan, dans l'Ethiopie où sont les montagnes de la lune, *&c.*

Le sentiment le plus probable, quant à la désignation générale du *paradis terrestre*, est qu'il étoit situé en Asie mais dès qu'il s'agit de déterminer en quelle partie de l'Asie, nouveau partage d'opinions.

Quelques-uns, comme le P. Hardouin, le placent dans la Palestine, aux environs du lac de Genesareth: un auteur silésien, nommé *Herbinius*, qui a écrit sur cette matiere en 1688, adopte en partie ce sentiment. M. le Clerc, dans son commentaire sur la Genese, le met aux environs des montagnes du Liban, de l'Anti-Liban & de Damas vers les sources de l'Oronte & du Chrysorrhoas: mais dans l'une ni dans l'autre de ces deux positions on ne découvre aucun vestige des fleuves qui selon la description de Moïse, arrosoient le *paradis terrestre*.

Hopkinson, M. Huet & Bochart placent le *paradis terrestre* entre le confluent de l'Euphrate & du Tigre, & à l'endroit de leur séparation; parce que, selon le récit de Moïse, ces deux fleuves sont du nombre de ceux qui arrosoient le jardin d'Eden; le Phison, ajoutent-ils, étoit le canal occidental du Tigre, & le Gihon le canal occidental du même fleuve qui se décharge dans le golfe persique. Selon eux, l'Ethiopie, une des contrées qu'arrosoient les fleuves, selon Moïse, étoit incontestablement l'Arabie déserte, puisque le même auteur donne le nom d'*Ethiopienne* à sa femme, qui étoit de ce pays; & Hévilah, l'autre contrée, doit être le Chusistan province de Perse, où l'on trouvoit autrefois l'or, le bdellium & l'onyx, dont parle Moïse. La grande difficulté de ce système est que Moïse parle bien distinctement de quatre fleuves, dont chacun avoit sa source dans le jardin d'Eden, & qu'ici l'on ne trouve que deux fleuves qui forment à la vérité quatre branches, mais dont le cours est peu différent, & n'est pas opposé comme l'insinue le texte de la Genèse.

Le P. Calmet & quelques autres critiques fort habiles ont placé le *paradis terrestre* dans l'Arménie aux sources du Tigre, de l'Euphrate, de l'Araxe & du Phasi, qu'ils croient être les quatre fleuves désignés par Moïse. L'Euphrate est bien nettement exprimé dans la Genèse. Le *Chiddekel* est le Tigre nommé encore aujourd'hui *Diglito*. Le Gehon est l'Araxe, ἀράξει, en grec signifie *impétueux*, de même que *Gehon* en hébreu, & l'on reconnoît ce fleuve à ce qu'en a dit Virgile, *pontemque indignatus Araxes*. Le canton d'Eden étoit dans ce pays-là autant qu'on en peut juger par quelques vestiges qui en sont restés dans les livres saints. Le pays de Chus est l'ancienne Scithie, située sur l'Araxe, & *Hévilah* ou *Chevilah*, célebre par son or, paroît avoir donné son nom à la Colchide, aussi renommée chez les anciens par ce même métal que le Phase rouloit dans ses eaux. L'objection la plus spécieuse qu'on fasse contre ce sentiment; c'est que, selon Chardin, le Phison, aujourd'hui le Phazzo, prend sa source dans les montagnes du Caucase, du côté de la partie septentrionale du royaume d'Imiret & assez loin du mont Ararat; mais comme il faut donner nécessairement une certaine étendue au canton d'Eden pour que quatre grands fleuves puissent y prendre leur source, cette difficulté ne paroît pas fondée. *Voyez* le *comment. de* dom Calmet *sur la Bible*, *& sa dissert. particuliere sur le* paradis terrestre.

Il y a encore différentes autres opinions sur ce point. Postel prétend que le *paradis terrestre* étoit placé sous le pole septentrional. Il fonde cette idée sur une ancienne tradition des Egyptiens & des Babyloniens, qui portoit que l'écliptique ou la route du soleil coupoit d'abord l'équateur à angles droits, & par conséquent passoit sur le pole septentrional: d'autres au contraire pensent qu'il n'étoit limité à aucune place particuliere, qu'il s'étendoit sur toute la face de la terre qui n'étoit, disent-ils, alors qu'une scène continuelle & variée de voluptés jusqu'à ce qu'elle fût changée par le péché d'Adam. Mais ces deux sentimens sont également incompatibles avec le texte de la Genèse.

Les Orientaux croient que le *parradis terrestre* étoit dans l'île de Serendib ou de Ceylan, & qu'Adam ayant été chassé du *paradis*, fut relégué dans la montagne de Rahonn, située dans la même île, à deux ou trois journées de la mer. Les Portugais nomment cette montagne *pico de Adam*, ou *montagne d'Adam*, parce qu'on croit que le premier homme a été enterré sous cette montagne après avoir fait une pénitence de cent trente ans. Outre ce *paradis terrestre*, les Musulmans en comptent encore trois autres, un vers Oboliah en Chaldée, le second vers le désert de Naoubendigian en Perse, & le troisieme vers Damas en Syrie. D'Herbelot, *Biblioth. orient. p.* 378 *&* 708. Calmet, *Diction. de la Bible*.

PARADIS, (*Critiq. sacrée.*) ce mot dont son origine signifie un *verger*, & non un *jardin*: il ne veut pas dire un *jardin de fleurs* ou *de légumes & d'herbes*, mais un *enclos planté d'arbres fruitiers*, & autres. Ce nom se trouve en trois endroits du texte hébreu. 1° Au second livre d'Esdras, *ij.* 8. où Néhémie prie le roi Artaxerxe de lui faire donner des lettres adressées à Asaph, gardien du *verger* du roi, afin qu'il lui fasse donner le bois nécessaire pour les bâtimens qu'il alloit entreprendre. Dans cet endroit, *paradis* est mis pour un lieu rempli d'arbres propres à bâtir. 2°. Salomon, dans l'Ecclésiaste, *ij.* 5. dit qu'il s'est fait des jardins & des *paradis*, c'est-à-dire des *vergers*. 3°. Dans le Cantique des Cantiques, *iv.* 13. il dit que les plants de l'épouse sont comme un *verger* rempli de grenadiers. Les Grecs, non-seulement les septante, mais même Xénophon & les autres auteurs païens se servent souvent de ce même terme en ce sens-là.

Les septante se sont servi du mot παράδεισος en parlant du jardin d'Eden, παράδεισος ἐν Ἐδὲν; l'hébreu l'explique par le mot *gan*. Jamais lieu n'a tant excité la curiosité des hommes que celui-là, je crois qu'il est par-tout où les hommes se font du bien. (*D. J.*)

PARADIS, (*Hist. ecclés.*) chez les anciens écrivains ecclésiastiques se dit d'une cour quarrée devant les cathédrales, environnée de places ou de portiques soutenus par des piliers & sous lesquels on peut se promener. *Voyez* PORTIQUE. Matthieu Paris l'appelle *parvisus*, *pervis*. *Voyez* PARVIS.

PARADIS, BASSIN, (*Marine.*) c'est la partie d'un port où les vaisseaux sont le plus en sûreté. *Voyez* BASSIN *&* CHAMBRE. (Z)

PARADIS, *oiseau du*, (*Ornithol.*) c'est, selon Linnæus, un genre particulier d'oiseaux de l'ordre des pies; leurs caracteres distinctifs consistent à avoir deux plumes particulieres & extrèmement longues, lesquelles ne sont insérées ni aux aîles, ni au croupion.

PARADISUS, (*Géog. anc.*) ville de Syrie. Diodore de Sicile, *l. XVIII. c. xxxix.* nomme cette ville *Triparadisus*, & la met dans la haute Syrie. Il y avoit aussi en Syrie un fleuve de ce nom, selon Martianus Capella. Pline, *l. V. c. xxvij.* en met un autre en Cilicie. (*D. J.*)

PARADOXE, s. m. *en Philosophie*, c'est une proposition absurde en apparence, à cause qu'elle est contraire aux opinions reçues, & qui néanmoins est vraie au fond, ou du-moins peut recevoir un air de vérité. *Voy.* PROPOSITION.

Ce mot est formé du grec πάρα, *contra*, contre, & δόξα, *opinion*.

Le système de Copernic est un *paradoxe* au sentiment du peuple, & tous les savans conviennent de sa vérité. *Voyez* COPERNIC.

Il y a même des *paradoxes* en Géométrie: on peut regarder comme tels les propositions sur les incommensurables & plusieurs autres, *&c.* on démontre, par exemple, que la diagonale d'un quarré est incommensurable avec son côté, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune portion d'étendue si petite qu'elle soit, fût-ce $\frac{1}{10000000000}$ de ligne qui soit contenue à-la-fois exactement dans le côté d'un quarré & dans la diagonale. La Géometrie de l'infini fournit un grand nombre de *paradoxes* à ceux qui s'y exercent. *Voyez* ASYMPTOTE, INCOMMENSURABLE, INFINI, DIFFÉRENTIEL, *&c.* (O)

PARADOXE *ou* PARADOXOLOGUE, (*Hist. anc.*) c'étoit chez les anciens une espece de mimes ou de bateleurs, qui divertissoient le peuple avec leurs bouffonneries. *Voyez* PANTOMIME.

On les appelloit aussi *ordinaires*, à cause apparemment que parlant sans étude ou préparation, ils étoient toujours prêts.

Ils étoient encore appellés *nianicologices*, c'est-à-dire des *conteurs de fornettes d'enfant*; & outre cela *arétalogices*, du mot ἀρετὴ, un *virtuoso*, en ce qu'ils parloient beaucoup de leurs rares talens & des merveilleuses qualités qu'ils s'attribuoient.

PARÆTACENE, (*Géog. anc.*) contrée d'Asie; on donnoit ce nom, selon Ptolomée, *l. VI. c. iv.* à toute la partie de la Perside qui touchoit la Médie. Strabon, *l. II. p.* 80. & *l. XI. p.* 524. dit que la *Parætacene* & la Cossée joignoient la Perside, & s'étendoient jusqu'aux portes Caspiennes. Les habitans de cette contrée, nommée

mée *Paratacæ* & *Paratacæni*, étoient des montagnards adonnés au brigandage.

PARAETAQUES, (*Géog. anc.*) peuples dont les anciens Géographes marquent preſque tous différemment la poſition. Selon Pline, ils ſéparoient le pays des Parthes de la province nommée *Aria*, c'eſt-à-dire qu'ils occupoient les montagnes qui ſervoient de frontieres à ces Parthes & aux Ariens. Selon Ptolomée, les *Paratæques* habitoient au nord de la Perſe & au midi de la Médie; & ſelon Eratoſthenes, cité par Strabon, ils s'étendoient vers l'Orient juſqu'aux frontieres du pays des Parthes & celles de la Caramanie: enſorte qu'ils n'étoient ſéparés des *Paratæques* orientaux de l'Aſie & du Sacaſtan que par les déſerts de la Caramanie, ſi même ils ne les habitoient pas; car les pays les plus ſtériles ne l'étoient pas pour les Scythes, leurs troupeaux étant accoutumés à ſe nourrir des plantes ſeches que la terre produit dans ces plaines arides.

Hérodote & Arrien mettent les *Paratæques* dans la Médie. Etienne de Byzance dit qu'il y avoit une ville dans la Médie, appellée *Paratæca*; mais il y a apparence qu'elle étoit ſeulement dans la Parætacene, aux confins de la Médie.

Strabon donne une très-grande étendue aux *Paratæques* occidentaux, il les joint aux Coſſéens; & après avoir dit que ce ſont des montagnards féroces & accoutumés aux brigandages, il ajoute qu'ils s'étendoient au nord juſqu'aux portes Caſpiennes, c'eſt-à-dire juſqu'au nord de la Médie, & dans le voiſinage de l'Hyrcanie, & de la partie ſeptentrionale du pays des Parthes: ailleurs il joint ces *Paratæques* aux peuples de l'Elymaïde, & dit qu'ils occupoient les montagnes voiſines de la Pittacene ou de l'Apolloniatide, c'eſt-à-dire de la rive orientale du Tigre. Ces *Paratæques* avoient conſervé dans l'Elymaïde le nom de *Saques*, & l'avoient donné à un canton de la Suſiane, nommé *Sagapena*, ſelon Strabon: ce nom nous apprend que les *Paratæques* répandus dans les montagnes de la Perſe, étoient des Saques ou des Scythes, de la même nation que les *Paratæques* du Sacaſtan, dans la Margiane & dans le Paropamiſus. Ainſi l'on conçoit facilement que ces peuples n'avoient eu que le Tigre à traverſer pour s'établir dans la Babylonie, & porter leur nom de *Saques* dans cette île formée par les deux bras du Tigre où ſont les deux bourdages, qui ſont appellées encore aujourd'hui *Sakié* par les Arabes.

Il ſe pourroit même que quelque bande de ces mêmes Saques eût donné ſon nom à la ville de *Sacada* ſur le Tigre, au midi de Ninive. Selon le témoignage de Strabon, les Saques avoient fait des irruptions dans les pays les plus éloignés de leur premiere demeure qui étoit vers les bords du Jaxartes; non-ſeulement ils s'étoient emparés de toute la Bactriane, de la Margiane, & du pays des Parthes, habité par une très-ancienne colonie de Scythes avec laquelle ils s'étoient mêlés, mais ils s'étoient encore étendus de proche en proche juſques dans la Babylonie à l'Occident; & remontant de-là vers le Nord, ils avoient pénétré juſques dans l'Arménie où ils s'étoient emparés d'une province fertile entre le Cyrus & l'Araxe, à laquelle ils donnerent le nom de *Sacaſſena*; ils avoient auſſi fait des courſes dans la Capadoce, & ravagé ce pays juſque ſur les bords du Pont Euxin. On célébroit encore du tems de Strabon une fête à Zela, ville du Pont ſous le nom de *Sacæa*, en mémoire d'un avantage remporté par ceux du pays ſur les Saques. *Voyez* SACCÉES. (*D. J.*)

PARÆTONIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte, Ptolomée, *l. IV. c. v.* la place dans le nome de Lybie, entre *Apis* & *Pithys extrema*. Strabon, *l. XVII. p.* 798. dit que cette ville avoit un port, que quelques-uns l'appelloient *Ammonia*. C'eſt-là qu'Antoine & Cléopatre laiſſerent comme en dépôt leurs enfans & leurs tréſors après la bataille d'Actium. Juſtinien fit fortifier *Parætonium*, pour arrêter les incurſions des Maures; mais ce prince n'a fait que ſe ruiner en fortifications inutiles, & dépeupler ſes états par un zele furieux. (*D. J.*)

PARAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) appellé dans la baſſe latinité *paragium*, ſignifioit autrefois la *haute nobleſſe*, ainſi que le remarque du Cange; dans la ſuite ce terme eſt devenu uſité pour exprimer la parité ou égalité de condition qui ſe trouve entre pluſieurs coſeigneurs d'un même fief.

Parage, ou *tenure en parage*, eſt la poſſeſſion d'un fief indivis entre pluſieurs co-héritiers, dont la foi eſt rendue au ſeigneur dominant pour la totalité, par l'aîné de ſes co-héritiers, qu'on appelle *chemier*, tandis que les puînés ſes co-héritiers, qu'on appelle *parageurs* dans certaines coutumes, & dans d'autres *parageaux*, tiennent leur portion diviſe du même fief, ſous l'hommage de leur chemier ou aîné, ſans en faire d'hommage au ſeigneur dominant, ni à leur aîné, lequel fait ſeul la foi pour tous, & garantit ſous ſon hommage.

L'effet de cette maniere de poſſeder un fief eſt qu'après le *parage* fini dans les tems, & ſuivant les regles que chaque coutume preſcrit les portions que les puînés ont dans les fiefs, ceſſent de relever directement du ſeigneur dominant, dans la mouvance duquel elles avoient été juſqu'alors, & ſe levent pour toujours de la portion poſſédée par le chemier ou aîné, qui devient dès-lors le ſeigneur dominant des parageurs ou puînés.

Il eſt aſſez difficile de pénétrer quel a été dans l'origine le fondement de cet uſage, qui paroît néanmoins avoir été ſuivi autrefois dans la plus grande partie de la France, comme on le voit par un grand nombre d'actes anciens, par pluſieurs diſpoſitions de coutumes, & par ce qui nous reſte des ouvrages de nos anciens praticiens.

Ce qui eſt conſtant, c'eſt qu'originairement les fiefs étant conſidérés comme indiviſibles de leur nature, ils ne tomboient point en partage dans les ſucceſſions; l'aîné mâle les recueilloit en entier, & l'aînée des femelles, à défaut des mâles, pouvoit auſſi y ſuccéder, lorſque la loi de l'inveſtiture le permettoit. *Feud. liv. II. tit.* 11. & 17.

Cet ancien droit féodal changea dans la ſuite; le partage des fiefs fut admis dans les ſucceſſions, comme celui des aleux; & alors, pour conſerver l'indiviſibilité des fiefs à l'égard du ſeigneur dominant, on imagina les frerages & les parages.

Le frerage étoit le partage entre freres ſous cette condition que les puînés tiendroient en frerage de leur aîné, c'eſt-à-dire, qu'ils feroient à l'aîné la foi & hommage pour leur portion du fief.

Par l'ancien uſage de la France, dit M. de Lauriere en ſon gloſſ. au mot *frareſcheux*, quand un fief étoit échu à pluſieurs enfans, il étoit preſque toujours démembré & diminué, parce que les puînés tenoient ordinairement de leur aîné par frerage leur part & portion, foi & hommage.

Le *parage* étoit, comme l'on voit, ſynonyme du frerage, n'ayant d'abord eu lieu qu'entre freres, enfans d'un pere commun; il n'avoit auſſi lieu d'abord qu'entre les nobles ſeulement, avant que les roturiers euſſent obtenu diſpenſe de tenir des fiefs; enfin il n'avoit lieu en collatérale que dans les coutumes qui donnent le droit d'aîneſſe tant en directe qu'en collatérale.

Tel étoit l'ancien droit de preſque toute la France; les aînés ne faiſoient la foi & hommage aux ſeigneurs dominans que pour leur part ſeulement, & les puînés tenoient la leur en foi & hommage de leur aîné comme ſes vaſſaux; de ſorte que ces portions des puînés formoient à l'égard du ſeigneur dominant des arriere-fiefs: c'eſt ce que nous apprenons des paroles ſuivantes d'Othon, de Friſinger, *de geſtis Frederici, lib. II. cap. xxix. Mos in illa qui pene in omnibus galliæ provinciis, quod ſemper ſeniori fratri, ejuſque liberis maribus ſeu fæminis paternæ hæreditatis cedat authoritas, cæteris ad illum tanquam dominum reſpicientibus.*

Mais comme ces frerages, par les démembremens réels qu'ils opéroient, tendoient évidemment à la deſtruction des fiefs, ſous le regne de Philippe-Auguſte, Eudes duc de Bourgogne, Hervé, comte de Nevers; Renault, comte de Boulogne; le comte de S. Pol, Guy de Dampierre, & pluſieurs autres grands ſeigneurs, tâcherent d'abolir cet uſage dans leurs terres par un accord qu'ils firent entr'eux, qui fut rédigé en 1209 ou 1210 & auquel Philippe Auguſte voulut bien donner le caractere de loi. Cette ordonnance eſt rapportée par Pithou, ſur l'*article* 14. de la coutume de Troyes, & dans le recueil des ordonnances du Louvre: elle portoit qu'à l'avenir les puînés ne releveroient plus de leur aîné par les partages des fiefs; qu'ils relevoient directement des ſeigneurs, dont les fiefs relevoient avant le partage, & que le cas échéant, où le ſervice ſeroit dû au ſeigneur dominant, chacun des co-partageans ſeroit tenu de l'acquitter à proportion de ce qu'il auroit dans le fief.

Cette ordonnance n'abolit pas le frerage, comme quelques uns l'ont cru, mais elle en changea l'effet, en réglant qu'à l'avenir les puînés relevoient du ſeigneur dominant, au lieu qu'auparavant ils relevoient de leur aîné.

D'ailleurs ce réglement, quoique fort ſage, & plus conforme à la nature des fiefs, ne fut pas pleinement exécuté. L'ancien uſage prévalut en beaucoup d'endroits, notamment dans les domaines du roi, ainſi qu'il eſt prouvé par ces établiſſemens de S. Louis, *chap. xliij. lxx. & lxxiv.* qui font mention du *parage*, comme d'une choſe qui étoit d'un uſage commun.

C'eſt

C'eſt ainſi qu'en voulant éviter le démembrement imaginaire qu'opéroit le partage du fief, on en introduiſit un autre très-réel, en admettant le parage légal, lequel opere en effet le démembrement le plus formel & le plus caractériſé, puiſque d'un fief il en fait réellement pluſieurs très-diſtincts, au détriment du ſeigneur dominant qui y perd la mouvance immédiate; & ce fut par la voie du *parage* que les arriere-fiefs ſe multiplierent beaucoup.

Le *parage* continue donc d'être d'un uſage commun en France, nonobſtant l'accord ou ordonnance de 1209, & il eut cours ainſi juſqu'à la rédaction & réformation des coutumes, dont le plus grand nombre a rejetté le *parage*.

Celles qui l'ont conſervé ſont Normandie, Anjou, Maine, Lodunois, Blois, Tours, Poitou, Angoumois, S. Jean d'Angely, l'Uſance de Saintes, Bretagne, & quelques autres en petit nombre.

Le chemier ou aîné garantit, comme on l'a déja dit, les puînés ſous ſon hommage. Il ſont ſeulement tenus de lui fournir l'aveu & dénombremens de leurs portions, afin qu'il puiſſe fournir un aveu général du fief au ſeigneur dominant.

Tandis que le *parage* dure, les puînés contribuent aux charges & devoirs du fief, tels que les frais de l'hommage, le relief, le chambellage, & autres devoirs qui peuvent être dûs.

Le *parage* n'a lieu que pour la jouiſſance indiviſe d'un même fief; lorſque les puînés ont un fief diſtinct en partage, il n'y a pas lieu au *parage*; la coutume de Poitou l'admet pourtant pour pluſieurs fiefs diſtincts, mais il ne dure que pendant que la ſucceſſion eſt indiviſe.

On diviſe le *parage* en légal & conventionnel.

Le *parage* légal eſt celui qui eſt introduit par la loi, & qui a lieu de plein droit, ſans qu'il ſoit beſoin de convention; il n'eſt admis qu'entre co-héritiers, dont l'aîné devient le chemier, & les puînés les parageurs ou parageaux; & à la fin de ce *parage* légal, les portions des puînés dans le fief relevent immédiatement de la portion de l'aîné.

Le *parage* conventionnel eſt celui qui ſe forme par convention entre pluſieurs co-héritiers ou co-propriétaires: il ne finit que par une convention contraire, ſans jamais altérer ni changer la mouvance du fief à la fin du *parage*, enſorte que cette eſpece de *parage* n'intereſſe nullement le ſeigneur dominant auquel il ne fait jamais aucun préjudice. Cette eſpece du *parage* eſt plus connu dans les coutumes de Poitou, Saintonge & Angoumois, que dans les autres coutumes de *parage*.

Tout l'effet du *parage* conventionnel ſe réduit à charger un des co-héritiers ou co-propriétaires de faire la foi & hommage en l'acquit des autres pour la totalité du fief, & tant que ce *parage* dure, les mutations n'arrivent, & les droits ne ſont dûs au ſeigneur que du chef du chemier conventionnel, c'eſt-à-dire, de celui qui par la convention a été chargé de ſervir le fief; lorſque ce *parage* ſe réſout par une convention contraire, tous les portionnaires du fief font la foi au ſeigneur dominant, chacun pour la portion qu'il a dans le fief.

Le *parage*, ſoit légal ou conventionnel, eſt une eſpece de jeu de fief, l'un procédant de la loi, l'autre de la convention; mais ce dernier ne regardant que le port de fief, ne forme pas un véritable jeu de fief.

Suivant le droit commun de cette matiere, il ne peut jamais y avoir de *parage* légal ou conventionnel, que dans le partage ou acquiſition d'un ſeul & même fief, en quoi l'un & l'autre *parage* conviennent entr'eux; mais ils different en deux points eſſentiels.

L'un eſt que le *parage* conventionnel ne finit jamais, ſi ce n'eſt par une convention contraire, au lieu que le partage légal a une fin déterminée; ſavoir, lorſque les co-ſeigneurs du fief ſont ſi éloignés, qu'ils ne peuvent plus montrer ni prouver le lignage: dans quelques coutumes, il finit au ſixieme degré incluſivement; dans d'autres du quatrieme au cinquieme: il finit auſſi quand une portion du fief ſort de la ligne à laquelle il a commencé.

L'autre différence eſt, que dans le *parage* conventionnel le jeu de fief ne concerne que le port de foi, au lieu que le *parage* légal tend à une ſous-inféodation des portions des puînés; ſous-inféodation qui a lieu, lorſque le *parage* eſt fini ſans que le ſeigneur dominant puiſſe l'en empêcher: la coutume de Poitou veut même qu'on l'appelle pour voir le puîné faire la foi à l'aîné; autrement, lors de l'ouverture de la portion chemiere, le ſeigneur dominant pourroit exercer tous les droits, tant ſur la portion chemiere que ſur les portions cadettes.

Dans toutes les coutumes qui n'admettent point expreſſément le *parage*, on ne peut l'y introduire, ſoit dans les acquiſitions en commun, ſoit dans les partages de ſucceſſions directes ou collatérales, il n'a point lieu au préjudice du roi ni de tout autre ſeigneur dominant; car en ce cas ce ſeroit un *parage* conventionnel, lequel eſt encore plus exorbitant du droit commun que le *parage* légal; de ſorte qu'il ne peut avoir lieu s'il n'eſt expreſſément admis par la coutume; ainſi dans ce cas le ſeigneur ſeroit en droit de faire ſaiſir le fief entier, & de refuſer l'hommage qui lui ſeroit offert par l'aîné ou autres, dont les co-propriétaires ſeroient convenus.

Il y a néanmoins deux exceptions à cette regle.

L'une eſt, que ſi les puînés étoient mineurs, le ſeigneur ſeroit tenu de leur accorder ſouffrance.

L'autre eſt que dans certaines coutumes, l'aîné eſt autoriſé à porter la foi pour la premiere fois que le fief eſt ouvert par le décès du pere commun; mais cela ne tire pas à conſéquence pour la ſuite, & n'opere point un *parage*.

Le *parage* conventionnel, ſuivant *l'art.* 107. de la coutume de Poitou, ſe forme par convention, ſoit par le contrat d'acquiſition d'un fief par pluſieurs perſonnes, ſoit lors de la diſſolution de la communauté, ſuivant l'*article* 243, où la femme pendant qu'elle s'unit, tient la moitié des acquêts en *part prenant* des héritiers du mari, qui font les hommages pendant l'indiviſion, ſoit quand on aliene une partie de ſon fief à la charge d'un devoir, & de le garantir ſous ſon hommage. Le *parage* ſe forme auſſi par longue uſance, dit l'*art.* 107, c'eſt-à-dire, quand un des ayans-part au fief a fait & été reçu en hommage pour tous pendant un long-tems.

Il y a deux ſortes de *parage* conventionnel, ſuivant les coutumes de Poitou, Angoumois & Saint Jean d'Angely: l'une s'appelle *tenir en part prenant*, ou *part mettant*: l'autre ſe dit *tenir en gariment*.

Tenir en part prenant, par mettant, ou en gariment, c'eſt tenir par pluſieurs propriétaires du même fief à autre titre que ſucceſſif ſous la convention que l'un d'eux fera la foi pour tous les autres, & qu'il les garantira ſous ſon hommage; & que par ce moyen il couvrira la portion des autres: ils ſont *part prenans*, parce qu'ils prennent part au fief; ils ſont part mettans, parce qu'ils contribuent au devoir; ils ſont en gariment, parce qu'ils ſont ſous ſa foi.

Tous ceux qui tiennent en part prenant & part mettant tiennent auſſi en gariment. Mais il y a une tenure particuliere en gariment qui n'eſt point en part prenant ni en part mettant, c'eſt lorſque quelqu'un aliene une partie de ſon fief à certain devoir, à la charge de la garantir ſous ſon hommage. Celui qui tient cette portion de fief moyennant un devoir eſt en gariment; mais il n'eſt pas en *parage*: il n'eſt pas égal à celui dont il tient ſa portion; il eſt ſous lui & dépendant de lui, au lieu que dans le *parage* légal ou conventionnel tous ceux qui ont part au fief *ſunt pares in feudo*, ſi ce n'eſt qu'un ſeul fait la foi pour tous, tandis que le *parage* dure.

Les coutumes de *parage* n'admettent pas à ce genre de tenure toutes ſortes de perſonnes indiſtinctement.

Suivant l'uſage de Saintes, le *parage* légal n'a lieu qu'entre nobles, parce que le droit d'aîneſſe, dont le *parage* n'eſt qu'une ſuite & une conſéquence, n'y a lieu qu'entre nobles, & par une ſuite du même principe, l'uſance accordant le droit d'aîneſſe à la fille aînée à défaut de mâles, le *parage* y a lieu entre filles.

Les coutumes d'Anjou & Maine n'admettent auſſi le *parage* légal qu'entre nobles, & il n'y a lieu principalement qu'à l'égard des filles, parce que les puînés n'y ont ordinairement leur portion qu'en bien faire, c'eſt-à-dire, par uſufruit, au lieu que les filles l'ont par héritage, c'eſt-à-dire en propriété.

Mais comme le pere ou le frere nobles peuvent donner au puîné ſa portion dans le fief par héritage, ils peuvent auſſi la lui donner en *parage*, de maniere que le puîné ſoit garanti ſous l'hommage de ſon aîné.

Dans l'ancienne coutume de Normandie, le *parage* avoit lieu entre mâles, auſſi-bien qu'entre les femelles; mais dans la nouvelle, il n'a plus lieu qu'entre filles & leurs repréſentans; parce que cette coutume n'admet plus le partage des fiefs qu'entre filles.

Cette coutume ne diſtingue point entre le noble & le roturier; il en eſt de même en Poitou, & dans quelques autres coutumes de *parage*.

Quoiqu'en *parage* ce ſoit à l'aîné ſeul à faire la foi, néanmoins les puînés ne doivent pas ſouffrir de ſa négligence; de ſorte que pour couvrir leurs portions ils pourroient offrir la foi, & dans ce cas il ſeroit juſte que le ſeigneur les reçût à la foi, ou qu'il leur accordât ſouffrance.

Le *parage* légal n'a lieu communément qu'en ſucceſſion directe; mais dans les coutumes de Poitou, Tours & quelques autres où le droit d'aîneſſe a lieu en collatérale, le *parage* a également lieu en collatérale.

La donation faite au fils en avancement d'hoirie, ſoit en faveur de mariage ou autrement, donne lieu au *parage*, de même que la ſucceſſion directe.

Il en faut dire autant du don fait à l'héritier préſomptif en collatérale dans les coutumes où le *parage* a lieu en collatérale.

Le *parage* légal a lieu, comme on le dit, dans le partage d'un même fief, lorſque l'aîné donne partie de ſon fief à ſon puîné, & non lorſqu'il donne à chacun des puînés un fief entier, ou lorſqu'il leur donne pour eux tous un fief autre que le ſien.

Néanmoins dans les coutumes de Poitou & Blois il y a une eſpece de *parage* pendant que la ſucceſſion eſt indiviſe, l'aîné fait la foi pour tous, & couvre tous les fiefs tant qu'il n'y a point de partage. A Blois, quand la ſucceſſion ſe diviſe, il n'y a plus de *parage*, au lieu qu'en Poitou, il y a encore *parage* quand l'aîné donne part aux puînés dans ſon fief.

Ce n'eſt que dans les ſimples fiefs que le *parage* légal a lieu; il ne peut y en avoir pour les fiefs de dignité, tels que chatellenie, baronnie & autres plus élevés, que les coutumes déclarent impartables, d'autant que la ſous-inféodation des portions cadettes qui arrive néceſſairement après la fin du *parage*, dégraderoit ces ſortes de fiefs de dignité.

Quelques-uns croient pourtant que le *parage* pourroit avoir lieu dans des fiefs titrés lorſqu'ils ne ſont pas mouvans du roi, à cauſe de la couronne, mais ſeulement à cauſe de quelque ſeigneurie appartenante au roi.

Pour ce qui eſt du *parage* conventionnel, comme il n'y a point de ſous-inféodation à craindre, on peut l'établir même pour des fiefs de dignité, pourvu que ce ſoit dans une coutume qui admette ce genre de *parage*.

Quant à la durée coutumiere du *parage*, les coutumes ne ſont pas uniformes.

En Normandie il dure juſqu'au ſixieme degré incluſivement.

En Anjou & Maine, il dure tant que le lignage ſoit aſſez éloigné pour que les poſſeſſeurs des différentes portions du fief puiſſent ſe marier enſemble; ce qui s'entend lorſqu'ils ſont au-delà du quatrieme degré, comme du quatrieme au cinquieme. Il en eſt de même dans la coutume de Lodunois.

Dans la coutume de Bretagne, le *parage* finit comme le lignage au neuvieme degré.

Dans les coutumes de Poitou, d'Angoumois, de S. Jean d'Angely & uſance de Saintes, le *parage* dure tant que le lignage ſe peut compter, ce qui eſt conforme à l'ancien droit rapporté dans les établiſſemens de S. Louis.

Le *parage* a pluſieurs effets dont les principaux ſont:

1°. Que tant que le *parage* dure, les puînés tiennent leurs portions auſſi noblement que leur chemier ou aîné.

2°. Pendant le *parage* les puînés ne doivent point de foi & hommage à leur aîné ou ſes repréſentans, ſi ce n'eſt en Bretagne, où la coutume veut que le juveigneur ou puîné faſſe la foi à l'aîné, excepté la ſœur de l'aîné, laquelle n'en doit point pendant ſa vie; mais ſes repréſentans en doivent.

3°. L'aîné n'a aucune juriſdiction ſur ſes puînes, ſi ce n'eſt dans quelques cas exprimés par les coutumes.

On dit communément que les puînés ont chacun dans leurs portions telle & ſemblable juſtice que leur aîné; il ne faut pas croire pour cela, comme quelques auteurs l'ont prétendu, que la haute juſtice qui étoit attachée au fief ſe diviſe en autant de portions qu'il y a de puînés, ni que cela forme autant de juſtices ſéparées. Il n'y a toujours qu'une ſeule & même juſtice qui doit être exercée au nom de tous les co-propriétaires, & dont les profits & les charges ſe partagent entre eux à proportion de la part que chacun a dans le fief; c'eſt en ce ſens ſeulement qu'on peut dire que les puînés ont droit de juſtice comme leur aîné, ce qui ne ſignifie pas qu'ils puiſſent avoir un juge & un tribunal à part; cette multiplication de juſtices ſeroit directement contraire à l'ordonnance de Rouſſillon, qui veut que les ſeigneurs auxquels appartient une juſtice par indivis, n'ayent qu'un ſeul & même juge.

Les puînés n'ont d'autre juſtice particuliere dans leur portion, que la juſtice fonciere pour le payement de leurs cens & rentes, laquelle dans les coutumes de *parage*, eſt de droit attachée à tout fief.

Le *parage* fini, les puînés n'ont plus aucune part à la haute juſtice; il ne leur reſte plus que la baſſe juſtice dans leur portion; & de ce moment l'aîné a tout droit de haute juſtice ſur eux, puiſqu'ils deviennent ſes vaſſaux.

Indépendamment du terme légal que les coutumes mettent au *parage*, il peut encore finir par le fait de l'homme, ſoit par le fait de l'aîné; ou par celui des puînés; ſavoir, par vente, don, ceſſion, legs, & généralement par toute aliénation hors ligne, ſoit de la portion aînée, ou des portions cadettes.

Il y a pourtant des coutumes, comme Anjou & Maine, Tours, où le *parage* ne finit pas quand c'eſt l'aîné qui aliene ſa portion, mais ſeulement lorſque ce ſont les puînés qui alienent.

En Normandie, la vente de la portion aînée ne fait point ceſſer le *parage*; ce n'eſt que quand la portion d'un puîné eſt aliénée à un étranger non parager, ni deſcendant de parager.

Cette même coutume donne trois moyens pour faire rentrer en *parage* la portion puînée qui a été aliénée à un étranger.

Le premier eſt quand la portion vendue eſt retirée par un parager ou deſcendant d'un parager étant encore dans le ſixieme degré.

Le deuxieme & le troiſieme ſont quand le vendeur rentre dans ſon héritage, ſoit en faiſant annuller la vente, ſoit en vertu d'une clauſe appoſée au contrat.

Dans les autres coutumes où le *parage* finit à un certain degré, on peut le faire revivre par les mêmes moyens, pourvu, dans le cas du retrait, que le retrayant ſoit encore dans le degré du *parage*.

La coutume de Tours veut de plus que le retrayant ſoit l'héritier préſomptif du vendeur.

En Poitou, la vente de la portion chemiere fait finir le *parage*, quand même elle ſeroit faite à un parent, & à un parageur. Pour conſerver le *parage*, il faut que la choſe vienne à titre ſucceſſif, ou autre titre équipollent, tel que le don en directe.

Dans les coutumes qui n'ont pas prévu ce cas, il paroît équitable de ſuivre la diſpoſition des coutumes d'Anjou & Maine, où le ſort des puînés ne dépend point du fait de l'aîné.

L'aliénation de la part d'un des puînés fait bien finir le *parage* à ſon égard; mais elle n'empêche pas que les autres puînés ne demeurent en *parage* juſqu'au terme marqué par les coutumes.

L'acquéreur à l'égard duquel le *parage* eſt fini, doit faire la foi à l'aîné, & lui payer les droits. La coutume de Poitou veut qu'il appelle le ſeigneur dominant de la totalité du fief pour lui voir faire la foi; s'il ne le fait pas, le *parage* n'en eſt pas moins fini; mais le ſeigneur dominant, en cas de mutation de la part du chemier, leveroit les droits en entier, comme ſi le *parage* ſubſiſtoit encore.

Suivant l'*art.* 140 de la coutume de Poitou, quand le puîné vend ſa portion, l'aîné la peut avoir pour le prix, ou en avoir les ventes & honneurs.

Quand le chemier meurt laiſſant pluſieurs enfans fils ou filles, l'aîné, ou aînée, s'il n'y a que filles, ſuccede au droit de chemerage.

Il y a quelques grandes maiſons d'Allemagne qui ont emprunté des François l'uſage de *parage*, & qui le pratiquent depuis pluſieurs ſiecles. L'empereur Rupert de Baviere donna à ſon fils aîné le cercle électoral par préciput, & voulut qu'il partageât encore également le reſte des terres avec ſes trois autres freres. Jean-George I. du nom, imita cet exemple, & voulut que ſes quatre fils partageaſſent de la même maniere.

Dans le même pays il y a des ſeigneurs qui, par le *parage*, ont ſeulement le domaine de la terre, ſans en avoir la ſouveraineté; d'autres en ont la ſouveraineté auſſi-bien que le domaine, comme dans la maiſon de Saxe; mais ils n'ont pas pour cela droit de ſuffrage dans les cercles & dans les dietes générales de l'empire. D'autres ont ce droit avec tous les autres, comme les comtes de Veldentz de la maiſon palatine.

Schilter, juriſconſulte allemand, qui a fait un traité *de paragio & apanagio*, dit que tous ceux qui tiennent une ſeigneurie en *parage*, peuvent exiger l'hommage de leurs ſujets; mais qu'ils doivent premierement rendre le leur à l'empereur.

Il obſerve auſſi que les cadets auxquels les aînés ſont obligés de donner des terres en *parage*, ne ſont point exclus de la ſucceſſion, comme ceux auxquels on donne un pur apanage, mais qu'ils ſont véritablement héritiers, quoique pour une portion inégale; que dans la maiſon palatine la coutume n'eſt point de donner des purs apanages, mais des terres en *parage*; & que parmi les terres du feu électeur palatin, il n'y avoit que le cercle électoral qui ne dût pas ſe partager.

Voyez

Voyez le glossaire de Lauriere, au mot *parage*; *sa préface sur le I. tome des ordonnances*. Bechet, *en sa digression sur les* parages. La *dissertation de* M. Guyot, & les *commentateurs d'Anjou, Maine, Poitou, &c. & autres coutumes*, dont on a parlé ci-devant, où le *parage* est usité. (*A*)

PARAGE, (*Marine.*) c'est une espace ou étendue de mer sous quelque latitude que ce puisse être. On dit, dans ce *parage* on voit beaucoup de vaisseaux. Il fait bon croiser à la vue de Belle-Isle & de l'Isle Dieu; c'est un bon *parage* pour croiser sur les vaisseaux qui veulent entrer dans les ports de Bretagne, de Poitou, de Saintonge.

Vaisseaux qui sont en *parage*, c'est-à-dire, que ces vaisseaux sont en certains endroits de la mer où ils peuvent trouver ce qu'ils cherchent.

Changer de *parage*; vaisseau mouillé en *parage*, c'est-à-dire, que ce vaisseau est mouillé dans un lieu où il peut appareiller quand il voudra. (*Z*)

PARAGEAUX, s. m. pl. (*Jurisprud.*) dans les coutumes d'Anjou, Maine, Tours & Lodunois, ce sont les puinés qui tiennent en parage avec l'aîné, que l'on appelle *parageur*. *Voyez ci-devant* PARAGE, *& ci-après* PARAGEUR. (*A*)

PARAGENITES, s. m. pl. (*Géog. anc.*) *Paragenitæ*, peuples du Péloponnese. Pline, *l. IV. ch. vj.* les met dans l'Achaïe. (*D. J.*)

PARAGERS, s. m. (*Jurisprud.*) dans la coutume de Normandie ce sont les puînés qui tiennent en *parage* avec l'aîné. *Voyez* PARAGE & PARAGEUR. (*A*)

PARAGEUR, s. m. (*Jurisprud.*) est un terme usité dans les coutumes de parage, & toujours relatif au parage; mais avec cette différence, que dans quelques coutumes, comme Anjou, Maine, Tours, Lodunois, le *parageur* est l'aîné, les puînés sont appellés *parageaux*, au lieu que dans les coutumes de Poitou, S. Jean d'Angely, usance de Saintes, Angoumois, les *parageurs* sont les puînés; en Normandie, on les appelle *paragers*. *Voy.* CHEMIER, CHEMERAGE, JUVEIGNEUR, PARAGE, PARAGEAUX. (*A*)

PARAGIES, adj. (*Hist. mod. Droit public.*) *paragiati principes*. On nomme ainsi dans le droit public germanique les princes & états de l'empire, qui, étant freres, ont partagé entr'eux les domaines de leur pere, en laissant cependant jouir l'aîné de la maison de certaines prérogatives: d'où l'on voit que *parage* n'est pas la même chose qu'*apanage*.

PARAGOGE, s. f. (*Gram.*) du grec παραγωγή, *deductio*, issue; mot formé du verbe grec παράγειν, *deducere*, mettre dehors: RR. παρά, *ex*, & ἄγω, *duco*. La *paragoge* est un métaplasme ou figure de diction, par l'addition d'une lettre ou d'une syllabe à la fin du mot: *amarier*, *dicier*, pour *amari*, *dici*; *egomet*, *tute*, *quisnam*, *hicce*, pour *ego*, *tu*, *quis*, *hic*. C'est par une *paragoge* que les Latins ont formé *decem* de δέκα, *septem* de ἑπτὰ, &c. C'est donc une des causes qui contribuent à l'altération des mots, lors de leur passage d'un idiome dans un autre, & quelquefois dans la même langue. (*M. E. R. M.*)

PARAGON, s. m. (*Langue franç.*) vieux mot qui signifie *patron*, *modele*; sur quoi Nicod dit que, paragon *est une chose si excellemment parfaite, qu'elle est comme une idée, un sep, & estelon à toutes les autres de son espece, & lesquelles on rapporte & compare à lui, pour savoir à quel degré de perfection elles atteignent*. Paragon de chevalerie, de prud-homme, de savoir, *& en ce*, poursuit-il, *qui le voudroit extraire de* παράγειν *des Grecs, qui signifie* admener, acconduire, ce ne seroit pas hors de propos. Ainsi *paragoner* veut dire *comparer*, *mettre en parallele*; mais depuis Nicod on a dit *parangonner*, & *parangon*; ces deux mots se disoient encore du tems d'Ablancourt; enfin ils sont tombés d'usage, & *parangon* ne se dit aujourd'hui qu'en style de Lapidaire, des pierres précieuses excellentes; ils disent un diamant *parangon*, un rubis *parangon*, une perle *parangon*. (*D. J.*)

PARAGONE, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes à un marbre noir qui peut servir de pierre de touche.

PARAGONTICUS, SINUS, (*Géog. anc.*) golfe sur la côte de la Caramanie, selon Ptolomée, *l. V. c. viij.* Ortelius croit que c'est le même golfe qu'Arrien, *II. Peripl. p.* 2. appelle *Terabdon*. (*D. J.*)

PARAGORIQUE. *Voyez* PAREGORIQUE.

PARAGOUANTE ou PARAGUANTE, s. f. (*Comm.*) terme demi-espagnol, qui signifie une gratification que l'on fait aux personnes qui viennent apporter de bonnes nouvelles ou quelque présent considérable.

Paraguante se prend le plus souvent en mauvaise part pour un présent que l'on donne à une personne pour tenter sa fidélité, ou du-moins se la rendre favorable dans des conjonctures d'affaires où l'on a besoin de leur crédit. On accuse les intendans & gens d'affaires des grands seigneurs de recevoir quelquefois de pareils présens des marchands. *Diction. de Commerce.*

PARAGOYA, (*Géog. mod.*) grande île de la mer des Indes, entre les Philippines & la mer de Bornéo. Il y a dans cette île un roi tributaire de celui de Bornéo. *Long.* 131. 40 = 135. *lat. sept.* 10. (*D. J.*)

PARAGRAPHE, s. m. (*Jurisprud.*) est un terme dérivé du grec, qui signifie *section* ou *division* de quelque partie d'un ouvrage; il est particulierement usité en Droit pour exprimer une section d'un titre ou d'une loi. Les titres des institutes & lois du Code & du Digeste qui sont un peu longues sont divisés en plusieurs articles ou *paragraphes*. (*A*)

PARAGRAPHE, *caractere d'Imprimerie*, ainsi figuré §: il se met au commencement d'une section ou subdivision qui se fait des textes des lois; il est employé singulierement dans les ouvrages de droit & de jurisprudence. *Voyez Table des caracteres.*

PARAGUAY, HERBE DU, (*Botan.*) c'est la feuille d'une plante du *Paraguay*, qui est fort en usage au Chilli & au Pérou, comme le thé de la Chine l'est en Europe. On dit que ce n'étoit autrefois que sur les montagnes de Maracayan, éloignées de près de 200 lieues des peuplades du *Paraguay*, que croissent naturellement les arbres qui produisent cette feuille. Les Indiens du *paraguay* en ont absolument besoin, soit pour leur usage, soit pour l'échanger avec les denrées & les autres marchandises qui leur sont nécessaires. Il leur falloit passer plusieurs mois de l'année à voyager jusqu'à ces montagnes. Leurs peuplades se trouvoient par-là souvent exposées aux irruptions de leurs ennemis. De plusieurs mille qui partoient, il en manquoit un grand nombre au retour: le changement de climat & les fatigues en faisoient périr plusieurs; d'autres rebutés par le travail, s'enfuyoient dans les montagnes & ne paroissoient plus.

Pour remédier à ces inconvéniens on fit venir de jeunes arbres de Maracayan, que l'on planta aux environs des peuplades. Ces plants réussirent, & de la semence, qui est assez semblable à celle du lierre, on fit bien-tôt des pépinieres; mais la feuille des arbres cultivés n'a pas la même force que celle des arbres sauvages de Maracayan.

Le roi d'Espagne a accordé aux Indiens des peuplades du *Paraguay*, d'apporter chaque année à la ville de Sainte-Foy, ou à celle de la Trinité de Buenos-Ayres, jusqu'à douze mille arobes (l'arobe pese vingt-cinq livres seize onces) de l'*herbe du Paraguay*: mais ils ne peuvent guère en fournir que moitié, encore n'est-ce pas de la plus fine & de la plus délicate, qu'on appelle *caamini*, qui est rare, mais de celle de Palos, qui est la plus commune. Le prix courant de cette feuille à Buenos-Ayres, & à la recette royale où se portent les tributs, est de quatre piastres pour chaque arobe; ainsi ce que les Indiens en portent chaque année monte à environ 24 mille piastres; l'argent ou les denrées qui reviennent de ce trafic sont partagés également entre les habitans de la peuplade.

J'ai déja dit que l'*herbe du Paraguay* étoit la feuille d'une plante fort en usage au Chili & au Pérou; mais comme on ne la connoît point du-tout en Europe, je vais en donner une description un peu étendue. C'est la feuille d'un arbre de la grandeur d'un pommier moyen, son goût approche de celui de la mauve, & quand elle a toute sa grandeur, elle ressemble de figure à celle de l'oranger, ou à celle de la coca du Pérou: mais elle y est plus estimée au Pérou même, où l'on en transporte beaucoup, sur-tout pour ceux qui travaillent aux mines. On l'y porte séche & presque réduite en poussiere. Selon le pere del Fecho, jésuite espagnol qui a passé la plus grande partie de sa vie au *Paraguay*; il y a trois especes de cette feuille qu'il distingue sous le nom de *caacuys*, de *caamini*, & de *caaguazu*. La caacuys est le premier bouton qui commence à peine à deployer ses feuilles; le caamini est la feuille qui a toute sa grandeur & dont on tire les côtes avant que de la faire griller: si on les y laisse on l'appelle *caaguazu*, ou *yerva de Palos*.

Les feuilles qu'on a grillées se conservent dans des fosses creusées en terre, & couvertes d'une peau de vache. Le caacuys ne peut se conserver aussi long-tems que les deux autres especes, dont on transporte les feuilles au Tucuman, au Pérou, & en Espagne, le caacuys ne pouvant souffrir le transport; il est même certain que

cette

cette herbe prise sur les lieux a une amertume qu'elle n'a point ailleurs, & qui augmente sa vertu & son prix. La maniere de prendre le caacuys, est de remplir un vase d'eau bouillante & d'y jetter la feuille pulvérisée & réduite en pâte. A mesure qu'elle s'y dissout, s'il y est resté un peu de terre elle surnage, & on l'écume; on passe ensuite l'eau dans un linge, & après l'avoir un peu laissé reposer, on la prend avec un chalumeau: ordinairement on n'y met point de sucre, mais un peu de jus de citron, ou certaines pastilles qui ont une odeur fort douce; quand on le prend pour vomitif, on y jette un peu plus d'eau & on le laisse tiédir.

La grande fabrique de cette herbe est à la nouvelle Villarica, voisine des montagnes de Maracayan, située à l'orient du *Paraguay* par les 25^{d}. 25$''$. de latitude australe; ce canton est le meilleur de tous pour la culture de l'arbre, mais ce n'est point sur les montagnes même qu'il croit, c'est dans les fonds marécageux qui les séparent: l'arobe de cette herbe vaut vingt-une livres de notre monnoie; cependant le caacuys n'a point de prix fixe, & le caamini se vend le double de l'yerva de Palos. Cette herbe est fort apéritive & diurétique; l'habitude d'en user fait que les habitans ne peuvent plus s'en passer, & qu'ils ont bien de la peine d'en prendre modérément; on dit qu'alors elle enivre & cause l'aliénation des sens comme les liqueurs fortes: cependant les Espagnols trouvent dans cette herbe un remede ou un préservatif contre la plûpart des maladies. (*D. J.*)

PARAGUAY, (*Géog. mod.*) grand pays de l'Amérique méridionale, dont il n'est pas aisé de marquer l'étendue. Les meilleures cartes que nous ayons du *Paraguay*, nous ont été données par les Jésuites, mais ils y ont eu moins d'égard à ce qu'on doit appeller proprement *Paraguay* qu'à ce qui forme la province de leur compagnie, qui porte ce nom, & qui obéit à un seul provincial.

Cette province comprend quatre gouvernemens, celui du Tucuman, celui de Santa-Crux de la Sierra, celui du *Paraguay* particulier, & celui de Rio de Plata. Ces quatre gouvernemens sont soumis pour le militaire au vice-roi du Pérou, pour le civil à l'audience royale du Los-Charcas, & pour le spirituel, à l'archevêque de Chuquisaca, ou la Plata, capitale de Los-Charcas; car chacun de ces quatre gouvernemens a un évêque suffragant de l'archevêque que je viens de nommer.

Le *Paraguay* propre est borné au nord par le grand fleuve des Amazones; au midi, par les terres Magellaniques; à l'orient, par le Brésil & par la mer du nord; à l'occident, par le Tucuman, le grand Chaco, la province de Los-Charcas & celle de Santa Crux de la Sierra. Il a pour capitale la ville de l'Assomption, & comprend tout ce qu'arrose le fleuve Paraguay, jusqu'à sa jonction avec le Parana.

La premiere découverte en fut faite en 1516; dix ans après on y bâtit quelques forts, où l'on mit garnison espagnole. L'air y est doux & salubre; le terroir produit du blé, des fruits, du coton, des cannes de sucre. Il croît dans un canton de cette province, appellé *Maracayan*, une herbe singuliere appellée l'*herbe du Paraguay*. *Voyez* PARAGUAY, *herbe du*, (*Botan. exot.*)

Les Jésuites ont un grand nombre de doctrines ou de missions entre la riviere du *Paraguay*, au-dessous de l'Assomption & le Parana; ils en ont encore plusieurs le long de l'Uruguay, grande riviere qui vient du nord-est, & se décharge dans Rio de Plata, par les 34^{d}. sud.

Ces doctrines sont des bourgades de deux ou trois mille Indiens, autrefois errans, que les peres ont rassemblés sur les montagnes & dans les forêts; ils les ont civilisés, leur ont appris des métiers & à vivre du travail de leurs mains. *Voyez* PARAGUAY, *mission du*, (*Géog. histor.*)

Rien ne fait plus d'honneur à leurs missions, que d'avoir vaincu, dans ces pays-là, la férocité des sauvages, sans d'autres armes que celles de la douceur; mais ce n'est pas assez, il faudroit qu'ils leur inspirassent de communiquer avec les Espagnols, & de regarder les rois d'Espagne & de Portugal comme des princes auxquels ils doivent être attachés.

Le pere Charlevoix a fait imprimer une histoire du *Paraguay* en trois volume *in*-4°. Paris 1757 avec figures; elle est curieuse, mais on y desireroit plus d'impartialité & d'amour pour la vérité. (*D. J.*)

PARAGUAY, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale, qui se joint avec le Parana vers les 27^{d}. de latitude australe, pour former ce qu'on appelle communément *Rio de Plata*. Cette riviere sort du lac Xarayez environ par les 19^{d}. 30$'$. sud; mais on prétend qu'elle vient de beaucoup plus loin. Quoiqu'elle perde son nom en mêlant ses eaux à celles du Parana, elle en est dédommagée par plusieurs autres rivieres qu'elle reçoit elle-même dans son sein, & par l'honneur qu'elle a de donner son nom à un vaste pays.

PARAGUAY, *missions du* (*Géog. hist.*) c'est ainsi qu'on nomme une suite d'établissemens formés par les Jésuites dans ce grand pays de l'Amérique méridionale qu'arrose le fleuve *Paraguay*.

L'auteur d'un mémoire sur ce sujet, imprimé à la fin des voyages de Frézier, édition d'Hollande, nous apprend que le premier établissement des Jésuites dans ce pays, a commencé par cinquante familles d'Indiens errans, que les Jésuites rassemblerent sur le rivage de la riviere de Japsur, dans le fond des terres. Cet établissement a tellement prospéré, qu'à s'en rapporter aux Jésuites eux-mêmes dans les mémoires de Trévoux, Octobre 1741, les réductions ou peuplades formées par leurs missionaires, étoient en 1717 au nombre de trente & une, répandues dans une étendue de pays d'environ six cens lieues, seize sur le bord du Parana, & quinze le long de l'Uraquay, qui se déchargent tous deux dans le fleuve *Paraguay*. On comptoit alors dans ces peuplades cent vingt-un mille cent soixante-un Indiens.

On assure que ces peuples civilisés occupent les plus belles terres de tout le pays situés à 200 lieues des Portugais paulistes du côté du nord, & vers le sud à 200 lieues de la province de Buenos-Ayres, 180 lieues de celles de Tucuman, & 100 lieues de celles du *Paraguay*.

Les terres de la mission sont fertiles, traversées par beaucoup de rivieres qui forment nombre d'îles; les bois de haute futaye, & les arbres fruitiers y abondent; les légumes y sont excellens; le blé, le lin, l'indigo, le chanvre, le coton, le sucre, le piment, l'hypécacuana, le galapa, le machecacuana, les racines pantrabunda, & plusieurs autres simples admirables pour les remedes y viennent. Les savanes ou paturages y sont remplis de chevaux, mules, vaches, taureaux, & troupeaux de moutons: ces peuples sont doux, très-soumis, adroits, laborieux, & font toutes sortes de métiers.

L'auteur du mémoire que nous avons cité, rapporte que dans le tems qu'il écrivoit, ces peuples étoient divisés en quarante-deux paroisses, distantes depuis une jusqu'à dix lieues l'une de l'autre, & s'étendant le long de la riviere du *Paraguay*. Il y a dans chaque paroisse un jésuite auquel tout obéit, & qui gouverne souverainement. Un seul homme commande de cette façon à quelques mille ames, & cette maniere de gouverner est égale dans toutes les peuplades. A la soumission de ces peuples se joint un désintéressement sans exemple que les Jésuites leur ont inspiré. Il y a dans chaque paroisse de grands magasins où les sujets sont obligés de porter vivres & marchandises, sans rien garder par-devers eux.

La principale fonction des casiques ou officiers de police, est de connoître le nombre des familles, de leur communiquer les ordres du pere, d'examiner le travail de chacun suivant son talent, & de promettre des récompenses à ceux qui travailleront le plus & le mieux. Il y a d'autres inspecteurs pour le travail de la campagne, auxquels les Indiens sont obligés de déclarer tout ce qu'ils recueillent, & tout doit entrer dans les magasins sous des peines rigoureuses. Il y a ensuite des distributeurs pour fournir à chaque famille selon le nombre des personnes, deux fois par semaine, de quoi subsister: les Jésuites veillent à tout avec un ordre infini, pour ne laisser prendre aucun mauvais pié à leurs sujets, & ils en sont bien récompensés par les profits qu'ils tirent du travail de tant de gens.

Les Indiens ne boivent ni vin ni liqueur enivrante, & personne ne peut blâmer cette défense, quand on fait réflexion sur l'énorme abus qu'en font les nations du noveau monde à qui les Européens en débitent. On inspire à tous les habitans dès la plus tendre enfance la crainte de Dieu, le respect pour le pere jésuite, la vie simple, & le dégoût des biens temporels.

Le gouvernement militaire, dit le même auteur n'est pas moins bien reglé que le civil; chaque paroisse donne un certain nombre de soldats disciplinés par régimens, & qui ont leurs officiers: les armes des Indiens consistent en fusils, bayonnettes, & frondes: on prétend que toutes les missions réunies peuvent mettre dix à douze milles hommes sur pié.

Les Jésuites n'apprennent point à leurs Indiens la langue espagnole, & les empêchent, autant qu'il est possible, de communiquer avec les étrangers. Les quarante-deux jésuites qui gouvernent les paroisses sont indepen-dans l'un de l'autre, & ne repondent qu'au principal du couvent de Cordua, dans sa province de Tucuman. Ce pe-

re

re provincial visite une fois l'an ses missions. Il fait rendre compte, pendant son séjour, aux Jésuites de chaque paroisse, de la fourniture des magasins, & de la consommation qui en a été faite depuis sa derniere visite. Toutes les marchandises de vente sont transportées des missions à Santa-Fé, qui est le magasin d'entrepôt, & de Santa-Fé à Buenos-Ayres par terre, où il y a aussi un procureur général. C'est de ces deux endroits que l'on distribue ces marchandises dans les provinces de Tucuman, du *Paraguay*, & de Buenos-ayres, & dans les royaumes du Chili & du Pérou.

Outre le mémoire sur les *missions du paraguay*, joint au voyage de Frézier, les jésuites de Trévoux ont donné dans leur Journal, Novembre 1744, l'extrait d'un livre publié sous le nom du célebre Muratori, & intitulé, *il christianismo delle missioni de' Padri della compagnia di Gesù*. Venez, 1743. *in*-4°.

Cet ouvrage est tout à la gloire des missions du *Paraguay*, & paroît venir de la main des Jésuites; l'auteur dit dans le chapitre xij. que le baptême fait deposer aux enfans sauvages du *Paraguay* la férocité qui leur est propre; mais il leur reste une indolence invincible qui les rend incapables de se gouverner eux-mêmes, ensorte qu'ils ont besoin d'être toujours en tutelle.

Dans le chapitre xvij. on fait dire à M. Muratori que rien ne prouve mieux le bonheur qui accompagne la pauvreté volontaire, que le contentement dont jouissent les Indiens du *Paraguay*, qui n'ont que le pur nécessaire pour vivre, & ne souhaitent rien au-delà. Le corrégidor & son lieutenant sont nommés par le gouverneur, mais ils doivent être choisis dans la bourgade même, & tous les autres officiers sont élus par les Indiens, c'est-à-dire je pense par les Jesuites, puisque les Jésuites sont leurs maitres.

Il y à des portions de terrein qui se cultivent à frais communs pour les besoins qui surviennent, pour les veuves, les orphelins, les malades, & tous ceux qui doivent être entretenus aux dépens du public. La pêche, la chasse, les fruits qui viennent sans culture, le miel & la cire qu'on recueille dans les bois sont de droit commun. Si quelque calamité afflige une bourdage & fait manquer la récolte, ou la rend insuffisante, toutes les autres y pourvoyent.

L'auteur dit au sujet du gouvernement militaire de ces Indiens, que leurs armes sont déposées dans des magasins, & qu'on ne les leur confie que quand il faut marcher ou faire l'exercice; enfin l'auteur observe au sujet du gouvernement domestique, que les chefs mêmes des Indiens subissent avec humilité & promptitude les pénitences que leur imposent les missionnaires.

On ne nous apprend point sur quels mémoires M. Muratori a composé son ouvrage; il est certain que par lui-même il a été bien moins en état de s'instruire du gouvernement du *Paraguay*, que les voyageurs, quoique ces derniers n'approchent guere que de cent lieues des missions.

Sur le tout, quelque jugement qu'on porte de la conduite, des motifs, & des richesses que les Jésuites possedent au *Paraguay*, il faut avouer que l'état de leurs peuplades d'Indiens est un chef-d'œvre d'habileté, de politique, & qu'il est bien surprenant que des moines européens aient trové l'art de ramasser des hommes épars dans les bois, les dérober à leur misere, les former aux arts, captiver leurs passions, & en faire un peuple soumis aux lois & à la police. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

PARAIBA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Brésil, dans la capitainerie, & à l'embouchure de la riviere de même nom. Les Hollandois la prirent en 1635; mais les Portugais la reprirent sur eux peu de tems après. Le pays de cette province est fertile en arbres qui donne le bois de Brésil; on y trouve aussi des couleuvres d'une grosseur monstrueuse. M. Couplet dit en avoir tué une qui avoit plus de quinze piés de long, & seize à dix-huit pouces de circonférence; elle étoit couverte d'écailles noires, blanches, grises, & jaunâtres, qui toutes ensemble faisoient un fort bel effet. *Lat. mérid.* selon le même M. Couplet, 6d. 38'. 18". (*D. J.*)

PARAISON, s. f. (*Verrerie.*) partie de l'opération du souffler des bouteilles & des glaces. *Voyez l'article* VERRERIE.

PARAISONIER, s. m. (*Verrerie.*) dans les verreries, c'est celui qui est chargé de l'opération qu'on appelle *paraison*.

PARALE, s. m. (*Hist. anc.*) vaisseaux qui chez les Athéniens étoit en singuliere vénération, parce que ce fut le seul qui se sauva de la défaite de la flotte Athénienne, par Léandre à la journée d'Ægos Patamos: ceux qui le montoient s'appelloient par distinction *paraliens*, & leur paye étoit plus forte que celle des autres troupes de marine.

PARALIPOMENES, s. m. pl. (*Hist. sacrée.*) supplément de ce qui a été omis ou oublié dans quelqu'ouvrage ou traité précédent. Ce mot est grec & dérivé du verbe παραλειπω, *prætermitto*; quelques auteurs ont employé le mot *subrelictum* au lieu de *paralipomenon*.

Nous donnons ce nom à deux livres canoniques & historiques de l'ancien testament, que les Hébreux appellent *libri jannin*, *verba dierum*, les paroles des jours ou les journaux; mais il ne faut pas les confondre avec les journaux ou mémoires des rois de Juda & d'Israël qui sont cités si souvent dans les livres des Rois des *paralipomenes*. Ces anciens journaux étoient beaucoup plus étendus, & les livres mêmes des *paralipomenes* renvoient à ces mémoires & en rapportent des extraits fort étendus.

Les deux livres des *Paralipomenes* sont proprement un supplément aux *IV. liv. des Rois*, dont les deux premiers s'appellent quelquefois *livres de Samuel*. Personne ne conteste l'authenticité de ces deux livres, que les Hébreux réduisoient autrefois en un seul; mais on n'est pas d'accord sur leur auteur, quelques-uns ont cru que c'étoit le même qui a écrit les livres des Rois. Mais si cela étoit, pourquoi tant de différences entre ces deux ouvrages dans les dates, dans les récits, dans les généalogies, dans les noms propres? D'autres les attribuent à Esdras, aidé de Zacharie & d'Aggée, & d'autres à quelqu'auteur encore postérieur, mais dont le nom est inconnu.

S. Jérôme regarde les *paralipomenes* comme un morceau très-important pour éclaircir non-seulement l'ancienne histoire des Hebreux, mais encore plusieurs points difficiles relatifs à l'évangile. *Hieron. epist. ad Paulin.*

Quelques auteurs prophanes ont employé le mot *paralipomenes* pour signifier un *supplément*; ainsi Quintus Calabre a donné un ouvrage intitulé, *les paralipomenes d'Homere*.

PARALIPSE s. f. (*Rhét.*) mot grec qui signifie *obmission*. La *paralipse* est dans l'art oratorie, une figure par laquelle on feint de vouloir omettre certains faits, pour les détailler avec plus d'assurance & plus d'éclat. „ Je ne vous parlerai pas, Messieurs, de ses injustices „ (dit Ciceron au sujet de Verrès:) je passe sous silen„ ce ses excès; je tais ses débauches; je jette un voile „ obscur sur ses brutalités; je supprime même ses ex„ torsions depuis son retour de Sicile; je ne veux vous „ offrir qu'une peinture légere de ses moindres pilla„ ges „ .... Cette figure est assez naturelle, & peut s'employer avec adresse, en bonne & mauvaise part. (*D. J.*)

PARALLAXE, s. m. *en Astronomie*; c'est l'arc du ciel intercepté entre le vrai lieu d'un astre, & son lieu apparent. *Voyez* LIEU.

Le vrai lieu d'une étoile est ce point du ciel *B C*, *Pl. VI. ast fig.* 27. où un spectateur placé au centre de la terre, comme en *T*, verroit cette étoile. Le lieu apparent est ce point du ciel *C*, où la même étoile paroît à un œil placé sur la surface de la terre, comme en *E*.

Comme les mouvemens diurnes apparens, tant des planetes que des autres astres se font autour de l'axe de la terre, & non pas autour de l'œil de l'observateur qui est à sa surface, il est donc nécessaire de reconnoître une inégalité dans la vitesse apparente des corps célestes, puisque nous ne sommes plus au centre de leur mouvement. Car il est évident que si un mobile quelconque parcourt uniformément la circonférence d'un cercle, il ne sauroit y avoir d'autre point que le centre de ce même cercle, d'où l'on puisse observer son mouvement égal & uniforme. *Voyez* INEGALITÉ OPTIQUE. Il en est de même de tous les astres que nous observons dans les cieux; leurs lieux apparens, tels que nous les appercevons de la surface de la terre, doivent différer de leurs lieux véritables; c'est-à-dire de ceux que l'on observeroit du centre de la terre.

Cette différence de lieux est ce que l'on appelle *parallaxe de hauteur* ou simplement *parallaxe*; Copernic l'a nommée *commutation*. La *parallaxe* est donc un angle, formé par deux rayons visuels, tirés l'un du centre & l'autre de la circonférence de la terre, par le centre de l'astre ou de l'étoile: cet angle est mesuré par un arc d'un grand cercle, intercepté entre les deux points *C* & *B*, qui marquent le lieu vrai & le lieu apparent.

La *parallaxe* de déclinaison est l'arc *S i* d'un cercle de déclinaison, *fig.* 28. qui marque la quantité dont la *parallaxe* de hauteur augmente ou diminue la déclinaison d'une étoile. *Voyez* DÉCLINAISON.

La *parallaxe* d'aſcenſion droite eſt un arc de l'équateur Dd, *fig.* 28. qui marque la quantité dont la *parallaxe* de hauteur change l'aſcenſion droite. *Voyez* ASCENSION & DESCENSION.

La *parallaxe* de longitude eſt l'arc de l'écliptique Tt, *fig.* 29. dont la *parallaxe* de hauteur augmente ou diminue la longitude. *Voyez* LONGITUDE.

La *parallaxe* s'appelle auſſi quelquefois *angle parallactique*. *Voyez* PARALLACTIQUE & ANGLE.

La *parallaxe* diminue la hauteur d'une étoile, ou augmente ſa diſtance au Zénith; elle a donc un effet contraire à celui de la *réfraction*. *Voyez* RÉFRACTION.

La plus grande *parallaxe* eſt à l'horiſon: au zenith il n'y a point du-tout de *parallaxe*, le lieu apparent ſe confondant alors avec le lieu vrai.

Les étoiles fixes n'ont point de *parallaxe* ſenſible, à cauſe de leur exceſſive diſtance, par rapport à laquelle le diametre de la terre n'eſt qu'un point. *Voyez* ETOILE.

De-là il s'enſuit encore que plus un aſtre eſt proche de la terre, plus auſſi ſa *parallaxe* eſt grande, en ſuppoſant une élévation égale au-deſſus de l'horiſon. Saturne eſt ſi élevé, que l'on a beaucoup de peine à y obſerver quelque *parallaxe*. *Voyez* SATURNE.

La *parallaxe* d'une planete plus éloignée S, eſt moindre que celle d'une planete plus proche L, ſuppoſant toujours la même diſtance au zénith, ainſi qu'on l'a obſervé ci-deſſus; en effet l'angle ALT eſt $> AST$.

Les ſinus des angles *parallactiques* M & S, *fig.* 30. de planetes, également éloignées du centre de la terre T, ſont comme les ſinus des diſtances ZM & ZS; c'eſt une ſuite des premiers principes de Trigonométrie; les ſinus des angles d'un triangle étant entr'eux comme les côtés oppoſés.

De plus, à diſtances différentes du centre de la terre, & à même hauteur apparente ou à même diſtance apparente du zénith, les ſinus des *parallaxes* ſont en raiſon inverſe des diſtances; c'eſt encore une ſuite de ce que par les principes de Trigonométrie, le ſinus de la *parallaxe* eſt au ſinus de la diſtance apparente au zenith, comme le rayon de la terre eſt à la diſtance de l'aſtre à la terre B.

D'où il eſt aiſé de voir que le ſinus de la *parallaxe* eſt en général en raiſon directe du ſinus de la hauteur apparente, & inverſe de la diſtance de l'aſtre à la terre.

Comme la *parallaxe* de la plûpart des aſtres eſt fort petite, on peut en ce cas prendre la *parallaxe* même au lieu de ſon ſinus; & l'on peut dire que les *parallaxes* ſont en raiſon directe des ſinus des hauteurs apparentes, & inverſe de la diſtance à la terre.

La doctrine des *parallaxes* eſt d'une très-grande conſéquence dans l'Aſtronomie, ſoit pour déterminer les diſtances des planetes, des cometes & autres phénomenes céleſtes, ſoit pour le calcul des éclipſes & pour trouver la longitude. *Voyez* PLANETE, DISTANCE, LONGITUDE, ECLIPSE.

Il y a différentes méthodes de trouver les *parallaxes* des phénomenes céleſtes: voici quelques-unes des principales & des plus aiſées.

Obſerver la *parallaxe* de la Lune: il faut obſerver la hauteur méridienne de la Lune avec le plus grand ſoin qu'il eſt poſſible, *voyez* HAUTEUR, & marquer le moment de ce tems; on calculera enſuite ſa vraie longitude & ſa vraie latitude, & par-là on en déterminera la déclinaiſon, *voyez* DÉCLINAISON; & par ſa déclinaiſon & par l'élévation de l'équateur, on trouvera ſa véritable hauteur méridienne. Prenez la réfraction de la hauteur obſervée, & ſouſtrayez le reſte de la hauteur vraie, ce qui en viendra eſt la *parallaxe* de la Lune.

Par ce moyen Tycho en 1383, le 12 Octobre, ayant obſervé la hauteur méridienne de la Lune, qu'il trouva être de 13°. 38′, détermina ſa *parallaxe* de 54 min. *V.* LUNE.

Au reſte, cette méthode ſuppoſe qu'on connoiſſe aſſez bien le mouvement de la Lune; ainſi elle n'eſt exacte qu'à quelques minutes près.

Obſerver la parallaxe *de la Lune dans une éclipſe.* Quand il y a une éclipſe de Lune, obſervez le tems où les deux cornes du croiſſant ſont dans le même cercle vertical; prenez en cet inſtant les hauteurs des deux cornes: ajoutez la moitié de leur différence à la plus petite hauteur, ou retranchez-la de la plus grande, & vous aurez très-à-peu-près la hauteur viſible du centre de la Lune; mais la hauteur vraie eſt preſqu'égale à la hauteur du centre de l'ombre en ce tems. Or on connoît la hauteur du centre de l'ombre, à cauſe que l'on connoît le lieu du Soleil dans l'écliptique, & ſon abaiſſement au-deſſous de l'horiſon, qui eſt égale à la hauteur du point oppoſé de l'écliptique, où eſt le centre de l'ombre: l'on a par conſéquent la hauteur vraie & la hauteur apparente, dont la différence eſt la *parallaxe*.

Par la *parallaxe* AST de la Lune, *fig.* 30. & par la hauteur SR, trouver ſa diſtance à la terre. La hauteur apparente étant donnée, l'on a la diſtance apparente au zénith, c'eſt-à-dire l'angle ZAS, ou par la hauteur vraie, l'angle ATS. Ainſi, puiſque l'on a en même tems l'angle *parallactique* S, & que le demi-diametre de la terre AT, eſt regardé comme 1, on aura par la Trigonométrie la diſtance de la lune en demi-diametres de la terre, en faiſant cette proportion, le ſinus de l'angle S eſt au côté oppoſé 1, comme le ſinus de l'autre angle T, eſt au côté cherché TS.

D'où il ſuit, ſelon l'obſervation de Tycho, qu'en ce tems la diſtance de la lune à la terre, étoit de 62 demi-diametres de la terre. Il s'enſuit encore qu'ayant par la théorie de la lune, le rapport de ſes diſtances à la terre dans les différens degrés de ſon anomalie; ſi l'on trouve, par la regle de trois, ces diſtances en demi-diametres de la terre, la *parallaxe* eſt ainſi déterminée aux différens degrés de l'anomalie vraie.

M. de la Hire fait la plus grande *parallaxe* horiſontale, de 1°. 1′. 25″, la plus petite, 54′. 5″. C'eſt pourquoi la plus grande diſtance de la lune, quand elle eſt dans ſon périgée, eſt ſelon lui, de $55\frac{97}{100}$ ou preſque 56 demi-diametres; dans ſon apogée, cette diſtance eſt de $63\frac{57}{100}$, ou de $63\frac{1}{2}$ demi-diametres de la terre.

M. le Monnier établit la *parallaxe* moyenne, de 57′, 12″., & j'ai trouvé, par la théorie, qu'elle étoit 57′. 12″. Mais toutes ces déterminations ont encore beſoin d'être fixées plus exactement, ſoit par la théorie, ſoit par la connoiſſance de la figure de la terre.

Obſerver la parallaxe *de Mars.* 1°. Suppoſons Mars dans l'interſection du méridien & de l'équateur, *Pl. aſtron. fig.* 31. & qu'un obſervateur, ſous l'équateur en A, obſerve ſa culmination avec quelque étoile fixe. 2°. Si l'obſervateur étoit au centre de la terre, il verroit Mars & l'étoile enſemble dans le plan de l'horiſon, ou dans le plan du ſixeme cercle horaire. Mais, puiſque dans cet endroit Mars a quelque *parallaxe* ſenſible, & que l'étoile fixe n'en a aucune, Mars ſera vu dans l'horiſon, quand il parvient au point P, qui eſt dans le plan de l'horiſon ſenſible; & l'on verra auſſi l'étoile dans l'horiſon, quand elle ſera au point R, qui eſt dans le plan de l'horiſon vrai. C'eſt pourquoi obſervez le tems entre le paſſage de Mars & celui de l'étoile par le plan du ſixieme cercle horaire. 3°. Convertiſſez ce tems en minutes de l'équateur, par ce moyen vous aurez l'arc PM, auquel l'angle PAM, & par conſéquent l'angle AMD, eſt ſenſiblement égal en nombre de degrés; & cet angle eſt la *parallaxe* horiſontale de Mars.

Si l'obſervateur n'étoit pas ſous l'équateur, mais dans un parallele IQ, M. Caſſini, à qui nous ſommes redevables de la méthode précédente, nous a donné auſſi le moyen d'en faire uſage dans ce cas-là, & nous y renvoyons le lecteur.

Si Mars n'eſt pas ſtationnaire, mais que par les obſervations de pluſieurs jours on le trouve direct ou rétrograde; il faut déterminer quel eſt ſon mouvement à chaque heure, afin que l'on puiſſe aſſigner ſon vrai lieu par rapport au centre, pour un tems donné quelconque.

C'eſt par cette méthode que M. Caſſini trouva que la plus grande *parallaxe* horiſontale de Mars, étoit de 25 ſecondes, ou un peu moins. Par la même methode M. Flamſtead la trouva d'environ 30 ſecondes. M. Caſſini ſe ſert de la même méthode pour obſerver la *parallaxe* de Vénus.

Il faut ici remarquer que l'obſervation doit être faite avec un téleſcope, au foyer duquel on ait paſſé 4 fils qui ſe coupent à angles droits, A, B, C, D, *fig.* 45. *n°.* 2. & que l'on doit tourner le téleſcope juſqu'à ce que l'on apperçoive quelqu'étoile, voiſine de Mars, paſſer au-deſſus de quelqu'un des fils, afin que les fils AB, CD, puiſſent être paralleles à l'équateur, & qu'ainſi AC, BD, puiſſent repréſenter des cercles de déclinaiſon.

Trouver la parallaxe *du ſoleil.* La grande diſtance du ſoleil rend ſa *parallaxe* très-petite, pour être ſenſible par une obſervation immédiate, quelque délicate qu'elle puiſſe être. Il eſt vrai que dans la vûe d'y parvenir, les anciens & les modernes ont fait pluſieurs tentatives, & inventé pluſieurs méthodes. La premiere, qui eſt celle d'Hipparque, ſuivie par Ptolomée, &c. étoit fondée ſur l'obſervation des éclipſes de lune. La ſeconde, étoit celle d'Ariſtarque, ſuivant laquelle on faiſoit uſage des phaſes de la lune, pour déterminer l'angle ſous-tendu par le demi-

mi-diametre de l'orbite de la lune ou du soleil. Mais ces deux méthodes ayant été trouvées défectueuses ou insuffisantes, les Astronomes sont obligés d'avoir recours aux *parallaxes* des planetes plus voisines de nous, telles que Mars & Vénus: de la connoissance de leurs *parallaxes* on déduit aisément celle du soleil, à laquelle il n'est pas possible de parvenir par aucune voie directe.

Car par la théorie des mouvemens de la terre & des planetes, on connoit en tout tems le rapport des distances du soleil & des planetes à la terre; & les *parallaxes* horisontales sont en raison réciproque de ces distances: connoissant donc la *parallaxe* d'une planete, on trouve par son moyen celle du soleil. Ainsi Mars, en opposition au soleil, est deux fois plus près de nous que cet astre. Sa *parallaxe* sera donc 2 fois aussi grande que celle du soleil: & quand Vénus est dans sa conjonction inférieure avec le soleil, elle est aussi plus près de nous que cet astre, sa *parallaxe* est donc plus grande à proportion.

Ainsi, par les *parallaxes* de Mars & de Vénus, le même M. Cassini trouve que la *parallaxe* du soleil doit être de 10 secondes; d'où l'on déduit que sa distance est égale à 22000 demi-diametres de la terre: selon d'autres astronomes, elle est de 12"; & selon d'autres de 15".

Nous ne donnons ici que la plus petite partie, & même qu'une légere idée, des méthodes qui ont été publiées par différens astronomes pour trouver la *parallaxe* des astres. On peut voir dans l'*Introductio ad veram astronomiam* de Keill, la plupart de ces méthodes; & M. le Monnier dans la traduction qu'il a donnée de cet ouvrage, a fait quelques remarques utiles & importantes sur ces différentes méthodes.

L'observation du passage de Vénus sur le soleil, que l'on a vu au mois de Juin 1761, doit donner, suivant M. Halley, une méthode de trouver la *parallaxe*, & la distance du soleil, avec une grande exactitude.

Cette méthode est appliquée dans la traduction de Keill, par M. le Monnier; & ceux qui en seront curieux peuvent l'apprendre dans cet ouvrage. La plûpart des auteurs modernes ont assuré que la *parallaxe* seroit inconnue jusqu'à ce tems-là, parce que les autres méthodes dont on se sert pour la déterminer, leur paroissent peu exactes. Selon M. le Monnier, ces astronomes n'ont pas sans doute examiné si par d'autres voies on n'y pourroit pas parvenir avec autant de certitude, ou du moins, avec autant de facilité; car il croit que dans les conjonctions inférieures de Vénus au soleil, lorsque cette planete est périgée (la terre étant au périhélie), & Vénus aux environs de son aphélie, deux observateurs placés sous un même méridien, ou à-peu-près, & à de très-grandes distances sur la surface de la terre, seroient toujours en état de découvrir la *parallaxe*. Il faudroit tenter, dit-il, de comparer Vénus au méridien, avec quelque étoile qui passeroit à même hauteur dans la lunette immobile, soit d'un quart de cercle mural, soit autrement, puisqu'avec une semblable lunette de 5 à 10 piés, garnie d'un micrometre, il ne seroit pas impossible de découvrir jusqu'au double de la *parallaxe* de Vénus. Car pour revenir à la méthode proposée par M. Halley, où il s'agit de déterminer la *parallaxe* de Vénus, en observant son entrée & sa sortie sur le disque du soleil; il est à-propos de considérer que non seulement on y suppose deux observateurs, placés sur la surface de la terre & à de très-grandes distances; mais que d'ailleurs, si le ciel n'est pas assez favorable dans chaque lieu le jour du passage de Vénus, il faudra nécessairement recourir aux observations des jours précédens ou suivans, faites à la lunette immobile, comme on vient de le proposer.

La connoissance exacte de la *parallaxe* de la Lune est d'une très-grande importance dans l'Astronomie. C'est ce qui a engagé M. de Maupertuis à nous donner en 1741 un petit ouvrage sur ce sujet. Il remarque que la terre n'étant pas sphérique, tous ses demi-diametres ne seront plus égaux, & que selon la latitude des lieux où sera placé l'observateur, le demi-diametre de la terre qui sert de base à la *parallaxe* sera différent, & qu'il faudra avoir égard à cette différence. La terre étant un sphéroïde applati vers les poles, aux mêmes distances de la lune à la terre, les *parallaxes* horisontales vont en croissant du pole à l'équateur; M. de Maupertuis n'examine point si les déterminaisons qu'on a eu jusqu'ici de la *parallaxe*, étoient assez exactes pour mériter qu'on eût égard aux différences qu'y produit l'inégalité des demi-diametres de la terre, ou pour faire appercevoir cette inégalité. Il se contente de remarquer que jusqu'ici cet élément fondamental de toute l'Astronomie n'a été connu ni avec l'exactitude qu'il mérite, ni avec celle qui étoit possible; & n'étant connu qu'imparfaitement, on n'a pû l'appliquer à tous les usages auxquels il pourroit être utile.

M. Newton avoit proposé de faire entrer l'inégalité des demi-diametres de la terre dans la considération des *parallaxes* de la Lune & dans le calcul des éclipses. D'après la figure de la terre qu'il a déterminée, il nous a donné quelques-unes des *parallaxes* horisontales; mais si on considere les erreurs auxquelles sont sujettes les *parallaxes* de la Lune, déterminées par les méthodes ordinaires, on verra que les différences que M. Newton nous a données pour ces *parallaxes* ne peuvent guere nous être utiles. M. Newton croyoit cependant qu'on pouvoit découvrir par-là quelle est la figure de la terre. Mais M. de Maupertuis doute que la chose fût possible si on vouloit faire usage des *parallaxes* horisontales déterminées par les méthodes ordinaires. M. Manfredi avoit aussi entrepris de se servir des *parallaxes* de la Lune pour déterminer la figure de la terre, comme on le peut voir dans les *Mém. de l'Acad. des Sciences de* 1734. mais la méthode qu'il propose est si embarrassée & si dépendante d'élémens suspects, que M. de Maupertuis doute qu'on en puisse jamais tirer grande utilité, aussi M. Manfredi lui-même ne la croyoit propre à découvrir l'alongement ou l'applatissement de la terre, qu'en cas que la terre se fût écartée de la figure sphérique, autant que la supposoit la figure alongée vers les poles, que lui donnoit M. Cassini.

Selon M. de Maupertuis, la maniere la plus sûre de déterminer la *parallaxe* de la Lune, seroit d'observer de deux lieux de la terre, situés sur le même méridien, & séparés d'un assez grand arc; la distance en déclinaison de la Lune à une même étoile; par-là on déterminera la *parallaxe*. M. de Maupertuis donne la maniere de déterminer la différence des *parallaxes* sur la terre & sur le globe, la distance de la Lune au centre de la terre, & enfin, si l'on veut, la figure de la terre même. Les méthodes de M. de Maupertuis donnent le moyen de déterminer plus exactement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, les lieux apparens de la Lune, & les triangles qu'elle fait avec deux étoiles quelconques; ce qui est très-important pour la découverte des longitudes. *Voyez* LONGITUDE. *Voyez* aussi la II. III. partie de mes *Recherches sur le système du Monde*, où je donne des méthodes pour corriger la *parallaxe* de la Lune, par la figure de la terre, en supposant cette figure connue; mais par malheur elle ne l'est pas encore trop bien. *Voyez* FIGURE DE LA TERRE.

De la parallaxe des étoiles, par rapport à l'orbite annuel de la terre. Les étoiles n'ont point de *parallaxe*, par rapport au demi-diametre de la terre, néanmoins eu égard à son orbite annuel, il sembleroit d'abord qu'elles doivent avoir quelque *parallaxe*. *Voyez* ORBITE.

L'axe de la terre dans son mouvement annuel décrit une espece de cylindre, lequel prolongé jusqu'au ciel des étoiles fixes, y trace une circonférence circulaire, dont chaque point est le pole du monde pour son jour respectif; de sorte que la situation du pole apparent, par rapport à quelqu'une des étoiles fixes, change très-considérablement dans le cours des années.

Si l'on pouvoit déterminer ce phénomene par une observation immédiate, on en concluroit d'une maniere incontestable le mouvement annuel de la terre autour du soleil, & l'on résoudroit la seule objection qui reste, & que Riccioli a fait tant valoir, qui consiste en ce que l'on n'apperçoit pas une telle *parallaxe*. *Voyez* TERRE. Dans cette vûe, M. Hook a essayé de la trouver, en observant les différentes distances d'une étoile fixe au zénith, en différentes parties de l'orbite de la terre: & M. Flamstead a tâché de parvenir au même but, en observant l'approximation & l'éloignement d'une étoile fixe, par rapport à l'équateur en différens tems de l'année, ce qui n'a pas été sans succès; le résultat de ses observations étant qu'une étoile fixe près du pole, a été trouvée plus voisine de ce pole de 40 ou 45" au solstice d'hiver qu'au solstice d'été, pendant sept années consécutives.

M. Cassini le jeune, convient que les observations de Flamstead s'accordent avec celles qui ont été faites à l'observatoire-royal; mais il en nie les conséquences: il dit que les variations dans la distance de l'étoile polaire ne sont pas telles qu'elles devroient être, dans la supposition du mouvement de la terre.

La *parallaxe* des étoiles ne s'est pas même trouvée d'une seconde dans le grand nombre d'étoiles qui ont été observées jusqu'ici avec d'excellens secteurs, à Wansteed, proche de Londres, & à Paris. *Voyez les Transactions Philosophiques* & l'ouvrage qui a pour titre, *degré du méridien, entre Paris & Amiens*, imprimé en 1740. à Paris, chez Guérin. Quand on supposeroit la *parallaxe* de l'orbe annuel de 42" telle que Flamstead

l'a déterminée, on ne peut guere imaginer qu'il n'ait pas pû s'y tromper de 25 m. or, cela posé, la distance des étoiles à la terre diminueroit de la moitié, ou augmenteroit d'un tiers en sus; mais cet angle de 42. m. observé par Flamstead, ne vient point de la *parallaxe* de l'orbe annuel. Long-tems auparavant M. Picard avoit découvert dans l'étoile polaire ce mouvement d'environ 40″ & dès l'an 1680. il avoit publié sa découverte, où il prouvoit qu'un mouvement si singulier dans cette étoile ne pouvoit être causé par le mouvement de la terre dans son orbite, ni par les réfractions. M. Bradley a trouvé depuis un moyen d'expliquer ces changemens apparens dans le lieu des étoiles. *Voyez* ABERRATION. *Voyez aussi* NUTATION.

Au reste, M. Horrebbow croit avoir fait des observations qui prouvent la *parallaxe* dont il s'agit, sur quoi nous renvoyons le lecteur à l'*Histoire des Mathématiques de* M. Montucla, *Tom. I. pag.* 556. Quoi qu'il en soit & quand même la *parallaxe* annuelle des étoiles seroit insensible, il s'ensuivroit seulement que leur distance est immense par rapport à celles du soleil; ce qui peut effrayer l'imagination, mais non la raison.

La *parallaxe* des étoiles par rapport à l'orbite annuel de la terre est appellée *parallaxe de l'orbe annuel* ou *parallaxe du grand orbe*; cette *parallaxe* est fort sensible dans les planetes & dans les cometes. *Voyez* PLANETE & COMETE. (O)

PARALLACTIQUE, adj. (*Géom.*) se dit de ce qui appartient aux parallaxes, de ce qui sert à mesurer les parallaxes; ainsi on dit *angle parallactique*. *Voyez* ANGLE & PARALLAXE. On dit aussi *machine parallactique*. *Voyez* les *figures des instrumens astronomiques* & *leur explication*.

PARALLELE, adj. *en Géométrie*, se dit des lignes & des surfaces qui sont par-tout à égale distance l'une de l'autre, ou qui prolongées à l'infini ne deviennent jamais ni plus proches, ni plus éloignées l'une de l'autre. *Voyez* EQUIDISTANT.

Ainsi les lignes droites *paralleles* sont celles qui ne se rencontrent jamais, quoique prolongées à l'infini.

La ligne $O P$ (*Pl. géom. fig.* 36) est *parallele* à $Q R$.

Les lignes *paralleles* sont le contraire des lignes convergentes & divergentes. *Voyez* CONVERGENTE, &c.

Quelques-uns définissent les lignes convergentes, celles qui doivent se rencontrer l'une l'autre à une distance finie; & lignes *paralleles*, celles qui ne se rencontrent l'une l'autre qu'à une distance infinie.

Les lignes *paralleles* sont d'un très-grand usage en Géométrie, soit spéculative, soit pratique; en tirant des *paralleles* à des lignes données, on forme des triangles semblables qui servent merveilleusement à résoudre des problèmes de Géométrie: dans les arts, il est presque toujours question de *paralleles*, les bords opposés d'une table sont *paralleles*, ceux des carreaux de vitre, des portes, des plafonds, &c. le sont aussi.

Les Géometres démontrent que deux lignes *paralleles* à une même troisieme ligne, sont aussi *paralleles* l'une à l'autre; & que si deux *paralleles* $O P$ & $Q R$ sont coupées par une ligne transversale $S T$ en A & B, 1°. les angles alternes internes X Y sont égaux; 2° l'angle externe U est égal à l'un des internes opposé Y, 3° que les deux internes opposés Z & Y sont aussi égaux à la somme de deux angles droits.

Il est démontré par les principes d'optique, que si un œil est placé entre deux lignes *paralleles*, elles paroîtront convergentes; & si elles sont assez longues pour que la distance apparente de ces lignes ne soit plus qu'un point à l'œil, elles paroîtront se réunir totalement. *Voy.* PARALLÉLISME *des rangées d'arbres*.

On décrit des lignes *paralleles* en abaissant des perpendiculaires égales sur une même ligne, & en tirant des lignes par l'extrémité de ces perpendiculaires; ou bien, en faisant glisser le long d'une ligne les deux pointes d'un compas, la tête de ce compas décrira une ligne droite *parallele* à la ligne donnée.

Les plans *paralleles* sont ceux où toutes les perpendiculaires que l'on tire entr'eux sont égales. *Voyez* PLAN.

Les rayons *paralleles*, dans l'Optique, sont ceux qui sont à une égale distance les uns des autres, depuis l'objet visible jusqu'à l'œil, que l'on suppose pour cela infiniment éloigné de l'objet. *Voyez* RAYON.

Regles paralleles; c'est un instrument composé de deux regles de bois, de cuivre, d'airain ou d'acier, $A B$ & $C D$ (*fig.* 37) également larges par-tout; & jointes ensemble par des lames de traverse $E F$ & $G H$, de maniere qu'elles peuvent s'ouvrir à différens intervalles, s'approcher & s'éloigner, & rester néanmoins toujours *paralleles* entr'elles.

L'usage de cet instrument est bien sensible; car l'une des regles étant appliquée sur $R S$; si on éloigne l'autre jusqu'au point donné V, une ligne droite $A B$ tirée le long de son bord par le point V, est *parallele* à la ligne $R S$.

PARALLELES *ou* CERCLES PARALLELES, *en Géographie*, que l'on appelle aussi *paralleles de latitude*, sont de petits cercles de la sphere, que l'on conçoit passer par tous les points du méridien, en commençant à l'équateur auquel ces petits cercles sont *paralleles*, & en venant se terminer aux poles.

On les appelle *paralleles de latitude*, &c. parce que tous les lieux qui sont sous le même *parallele* ont la même latitude. *Voyez* LATITUDE. On les nomme aussi simplement *paralleles*.

PARALLELES DE LATITUDE, *en Astronomie*, sont de petits cercles de la sphere *parallele* à l'écliptique, que l'on imagine passer par chaque degré & minute des colures. *Voyez* LATITUDE.

PARALLELES DE HAUTEUR *ou* ALMICANTARATHS, ce sont des cercles *paralleles* à l'horison, que l'on imagine passer par chaque degré & minute du méridien entre l'horison & le zénith, & qui ont leur pole au zénith. *Voyez* HAUTEUR & ALMICANTARATH.

Les *paralleles* de déclinaison en Astronomie sont la même chose que les *paralleles de latitude* en Géographie. *Voyez* DÉCLINAISON.

Sphere parallele; c'est cette situation de la sphere, dans laquelle l'équateur se confond avec l'horison, & les poles avec le zénith & le nadir. *Voyez* SPHERE.

Dans cette sphere, tous les *paralleles* à l'équateur sont *paralleles* à l'horison: & par conséquent les étoiles n'ont point de lever ni de coucher, elles tournent toutes dans des cercles *paralleles* à l'horison; & quand le soleil est dans l'équateur, il tourne autour de l'horison pendant tout le jour. Après que cet astre est parvenu au dessus de l'horison, il ne se couche point du tout pendant six mois; & lorsqu'il est repassé de l'autre côté de la ligne, il est six mois sans se lever. On fait ici abstraction du crépuscule qui alonge le jour & accourcit la nuit par toute la terre. *Voyez* CRÉPUSCULE.

La sphere a cette position pour ceux qui vivent sous les poles, en cas qu'il y ait quelques habitans. Le soleil ne s'éleve jamais au-dessus de leur horison plus que d'une quantité égale à l'obliquité de l'écliptique. *Voyez* ECLIPTIQUE & OBLIQUITÉ. *Chambers*. (E)

PARALLELE, *anti*, on appelle *lignes antiparalleles* celles qui font avec deux autres lignes de section souscontraires. *Voyez* SOUSCONTRAIRE. Ainsi (*fig.* 44. *géom.*) les lignes $A C$, $B D$, tellement placées que les angles $V A C$, $V B D$, soient égaux, sont *antiparalleles*. (O)

Nous finirons cet *article* sur les *paralleles*, en marquant que la théorie des *paralleles* est peut-être ce qu'il y a de plus difficile dans la Géométrie élémentaire à démontrer rigoureusement; la vraie définition, ce me semble, & la plus nette qu'on puisse donner d'une parallele, est de dire que c'est une ligne qui a deux de ses points également éloignés d'une autre ligne. Il suffit ici de deux points; car deux points donnent une ligne droite; il faut ensuite démontrer (& c'est-là le plus difficile), que tous les autres points de cette seconde seront également éloignés de la ligne droite donnée, & que par conséquent ces deux lignes ne se rencontreront jamais. Dire qu'une *parallele* est celle qui a tous ses points également éloignés d'une autre, ou qui prolongés ne la rencontrera jamais, c'est supposer la question; dire avec de grands géometres que deux *paralleles* sont deux lignes droites qui concourent à une distance infinie, ou vers un point infiniment éloigné, c'est donner une définition bien métaphysique & bien abstraite d'une chose bien simple. J'exhorte les géometres, qui dans la suite donneront des élémens, de s'appliquer à cette théorie des *paralleles*; avec cette théorie bien démontrée, & de la maniere la plus simple, le principe de la superposition & celui de la mesure des angles au centre du cercle par les arcs compris entre leurs côtés, on pourra faire d'excellens élémens de géométrie, meilleurs, plus simples, & plus rigoureux qu'aucun de ceux que nous connoissons. *Voyez* GÉOMÉTRIE. (O)

PARALLELES DE LATITUDE, (*Géog. mod.*) sur le globe terrestre, ces *paralleles* sont les mêmes que les *paralleles* de déclinaison sur le globe céleste; mais les *paralleles de latitude* dans celui-ci, sont de petits *paralleles* à l'écliptique, qu'on imagine passer par chaque degré, & par chaque minute des colures, & ils y sont représentés par les divisions du quart de hauteur dans son mouvement autour du globe, quand une de ses extrémités est vissée sur les poles de l'écliptique. (*D. J.*)

PARALLELE, ſ. m. (*Art. orat.*) c'eſt dans l'art oratoire la comparaiſon de deux hommes illuſtres, exercice agréable pour l'eſprit qui va & révient de l'un à l'autre, qui compare les traits, qui les compte, & qui juge continuellement de la différence; tel eſt le *parallele* de Corneille & de Racine par la Bruyere, & par M. de la Mothe, que je vais donner pour exemple.

Corneille, dit M. de la Bruyere, ne peut être égalé dans les endroits où il excelle; il a pour-lors un caractere original & inimitable, mais il eſt inégal. Dans quelques-unes de ſes meilleures pieces, il y a des fautes inexcuſables contre les mœurs, un ſtyle de déclamateur qui arrête l'action & la fait languir, des négligences dans les vers & dans l'expreſſion, qu'on ne ſauroit comprendre en un ſi grand homme; ce qu'il y a de plus éminent en lui, c'eſt l'eſprit qu'il avoit ſublime.

Racine eſt ſoutenu, toujours le même par-tout, ſoit pour le deſſein & la conduite de ſes pieces, qui ſont juſtes, régulieres, priſes dans le bon ſens & dans la nature, ſoit pour la verſification qui eſt correcte, riche dans ſes rimes, élégante, nombreuſe, harmonieuſe.

Si cependant il eſt permis de faire entre eux quelque comparaiſon, & de les marquer l'un & l'autre par ce qu'ils ont de plus propre, & par ce qui éclate ordinairement dans leurs ouvrages, peut-être qu'on pourroit parler ainſi: Corneille nous aſſujettit à ſes caracteres & à ſes idées: Racine ſe conforme aux nôtres. Celui-là peint les hommes comme ils devroient être; celui-ci les peint tels qu'ils ſont. Il y a plus dans le premier de ce qu'on admire & de ce qu'on doit même imiter; il y a plus dans le ſecond de ce qu'on reconnoit dans les autres, & de ce qu'on éprouve en ſoi-même. L'un élevé étonne, maîtriſe, inſtruit; l'autre plaît, remue, touche, pénetre. Ce qu'il y a de plus grand, de plus impérieux dans la raiſon, eſt manié par celui-là; par celui-ci ce qu'il y a de plus tendre & de plus flatteur dans la paſſion. Dans l'un ce ſont des regles, des préceptes, des maximes; dans l'autre du goût & des ſentimens. L'on eſt plus occupé aux pieces de Corneille; l'on eſt plus ébranlé & plus attendri à celles de Racine. Corneille eſt plus moral, Racine eſt plus naturel. Il ſemble que l'un imite Sophocle, & que l'autre doit plus à Euripide.

Le *parallele* des deux poëtes par M. de la Mothe eſt plus court, moins approfondi, mais léger, délicat, & agréable.

> *Des deux ſouverains de la ſcene*
> *L'aſpect a frappé nos eſprits;*
> *C'eſt ſur leurs pas que Melpomène*
> *Conduit ſes plus chers favoris;*
> *L'un plus pur, l'autre plus ſublime,*
> *Tous deux partagent notre eſtime*
> *Par un mérite différent.*
> *Tour-à-tour ils nous ſont entendre*
> *Ce que le cœur a de plus tendre,*
> *Ce que l'eſprit a de plus grand.*

Voilà comme on fait le *parallele* des grands hommes; Plutarque a lui-même ouvert cette carriere avec un goût admirable. (*D. J.*)

PARALLELES, (*Fortific.*) ce ſont des lignes qui ſont preſque *paralleles* au côté attaqué de la place. Une attaque en forme demande communément trois *paralleles*; on les nomme autrement *places d'armes*. Ozanam. (*D. J.*)

PARALLÉLEPIPEDE, ſ. m. *en Géométrie*, c'eſt un corps ou ſolide compris ſous ſix parallélogrammes, dont les oppoſés ſont ſemblables, paralleles & égaux, comme dans la *Pl. VI. de Géom. fig.* 38.

Quelques-uns définiſſent le *parallélepipede*, un priſme dont la baſe eſt un parallélogramme. *Voyez* PRISME.

Propriétés du parallélepipede. Tous les *parallélepipedes*, priſmes, cylindres, &c. dont les baſes & les hauteurs ſont égales, ſont égaux entre eux.

Un plan diagonal diviſe un *parallélepipede* en deux priſmes triangulaires égaux; c'eſt pourquoi un priſme triangulaire n'eſt que la moitié d'un *parallélepipede* de même baſe & de même hauteur.

Tous les *parallélepipedes*, priſmes, cylindres, &c. ſont en raiſon compoſée de leur baſe & de leur hauteur; c'eſt pourquoi ſi leurs baſes ſont égales, ils ſont en raiſon de leur hauteur; & ſi les hauteurs ſont égales, ils ſont en raiſon de leurs baſes. *Voyez* MESURE.

Tous les *parallélepipedes* ſemblables, c'eſt-à-dire dont les côtés & les hauteurs ſont proportionnels, & dont les angles correſpondans ſont les mêmes, ſont en raiſon triplée de leur côté homologue; ils ſont auſſi en raiſon triple de leur hauteur.

Tous les *parallélepipedes*, priſmes, cylindres, &c. égaux en ſolidité, ſont en raiſon réciproque de leur baſe & de leur hauteur.

Meſurer la ſurface & la ſolidité d'un parallélepipede. Déterminez les aires des parallélogrammes $ILMK$, $LMON$, $OMKP$ (*voyez* PARALLÉLOGRAMME), faites-en une ſomme, & multipliez-la par 2; le produit ſera la ſurface du *parallélepipede*.

Enſuite ſi on multiplie la baſe $ILMK$ par la hauteur MO, le produit ſera la ſolidité; ſuppoſons, par exemple, $LM = 36$, $MK = 15$, $MO = 12$,

$$ILMK = 36 \times 15 = 540,$$
alors
$$LMON = 36 \times 12 = 432.$$
$$OMKP = 15 \times 12 = 180.$$

dont la ſomme eſt . . . . . 1152, laquelle multipliée par 2 produit . . . . 2304 pour la ſurface du *parallélepipede* propoſé; & en multipliant par 12 la face $ILMK = 540$, l'on aura 6480 pour ſa ſolidité. *Voyez* MESURE. *Chambers.*

PARALLÉLIPIPEDE, ſ. m. *Voyez* PARALLÉLEPIPEDE.

PARALLELISME, ſ. m. (*Géom.*) c'eſt la propriété ou l'état de deux lignes, deux ſurfaces, &c. également diſtants l'un de l'autre. *Voyez* PARALLELE, PARALLELOGRAMME, &c.

PARALLELISME *de l'axe de la terre, en Aſtronomie*; c'eſt cette ſituation conſtante de l'axe de la terre, en conſéquence de laquelle, quand la terre fait ſa révolution dans ſon orbite, ſi l'on tire une ligne parallele à ſon axe, dans une de ſes poſitions quelconques, l'axe dans toutes ſes autres poſitions ſera toujours parallele à cette même ligne; il ne changera jamais la premiere inclinaiſon au plan de l'écliptique; mais il paroîtra conſtamment dirigé vers le même point du ciel. Ce *paralléliſme*, & les effets qui en *réſultent*, ont été très-bien développés dans les *inſtit. aſtronomiques*, & nous croyons ne pouvoir mieux faire que de tranſcrire ici tout cet endroit, quoiqu'un peu long, parce qu'il ne nous a pas paru poſſible de l'abréger, ni de nous expliquer plus clairement.

Le *paralleliſme* de l'axe de la terre doit arriver naturellement, ſi la terre parcourant ſon orbite, n'a d'autre mouvement propre que celui de la rotation au-tour de ſon axe, Car ſoit une planete quelconque, dont le centre parcoure une petite portion de ſon orbite, qu'on peut regarder ici comme une ligne droite AB, *fig.* 53 *aſtron.* cet aſtre étant en A, ſi l'on tire un diametre CD incliné ſous un certain angle à la ligne AB; il eſt évident que ſi cette planete n'a d'autre mouvement que celui ſelon lequel elle s'avance de A vers B, ſon diametre CD ne doit jamais avoir d'autre direction que ſelon la ligne dc, parallele au premier diametre CD: mais ſi outre ce mouvement de translation on imagine que la planete en ait une autre de rotation au-tour de ſon axe CD, quoiqu'il ſoit vrai de dire en ce cas que tous les autres diametres de cette planete changent continuellement de direction, le vrai axe CD ou cd, eſt néanmoins exempt de ce mouvement de rotation: il ne ſauroit changer ſa direction, mais il doit toujours demeurer parallele à lui-même en quelqu'endroit qu'il ſe trouve.

Le paralleliſme de l'axe terreſtre & ſon inclinaiſon au plan de l'écliptique eſt la cauſe de l'inégalité des jours & de la différence des ſaiſons: ſuppoſons en effet que l'œil regarde obliquement le plan de l'orbite de la terre, dont la projection, ſelon les regles de la perſpective, doit paroître alors une ovale ou ellipſe, au milieu de laquelle ſe trouve le ſoleil en S: ſi l'on mene par le centre de cet aſtre la droite ♈ S ♎ *fig.* 54, parallele à la ſection commune de l'écliptique & de l'équateur, & qui rencontre l'écliptique en deux points ♈ & ♎; il eſt clair que lorſque la terre paroîtra dans l'un de ces deux points, la ligne ♈ ♎ qui joint les centres de la terre & du ſoleil ſera pour lors dans la ſection commune des deux plans; cette ligne, dis-je, de même que la ſection commune des plans de l'écliptique & de l'équateur ne doivent former qu'une même ligne droite: elle ſera donc en ce cas perpendiculaire à l'axe de la terre, puiſque c'eſt une de celles qui ſe trouvent dans le plan de l'équateur. Mais cette même ligne droite étant auſſi perpendiculaire au plan du cercle, que nous avons dit être le terme de la lumiere & de l'ombre, il ſuit que l'axe de la terre ſe trouvera pour lors dans le plan de ce cercle, & paſſera par conſéquent par les poles; enſorte qu'il diviſera tous les paralleles à l'équateur en deux parties égales. La terre étant donc au commencement de ♎, & le ſoleil paroiſſant pour lors au commen-

mencement du ♈ dans la commune ſection des plans de l'écliptique & de l'équateur, cet aſtre doit par conſéquent nous paroître alors dans l'équateur céleſte ſans aucune déclinaiſon, ſoit au nord, ſoit au midi, étant à égale diſtance des poles. Il eſt encore évident qu'il paroîtra décrire par ſon mouvement diurne le cercle équinoxial dont nous avons parlé ci-deſſus; de maniere que dans cette ſituation, la lumiere répandue ſur la terre doit ſe terminer également aux deux poles *A* & *B*, & que le grand cercle où ſe termine cette lumiere, diviſera en deux parties égales tous les petits cercles paralleles à l'équateur: mais parce que tous les lieux de la terre ſont emportés d'un mouvement uniforme par la rotation qui ſe fait au-tour de ſon axe en 24 heures; il s'en ſuit qu'on y appercevra pour lors les jours égaux aux nuits, chaque point de la ſurface de la terre demeurant autant prolongé dans les ténebres, qu'expoſé aux rayons qui émanent du diſque apparent du ſoleil; or puiſque pendant tout ce tems le jour eſt préciſement égal à la nuit; on a pour cette raiſon nommé l'*équinoxial*, le cercle que le ſoleil parcourt dans ce tems-là.

Le mouvement annuel de la terre ſur ſon orbite détruit bientôt cette uniformité; car cette planete étant tranſportée depuis ♎, ♍, ♐, juſqu'en ♑, il arrive pour lors que la ſection des plans de l'équateur & de l'écliptique, qui reſte, comme nous l'avons dit, parallele à elle-même, ſans changer de direction, ne paſſe plus par le centre du ſoleil, mais s'en écarte peu-à-peu conſidérablement. Elle forme bien en ♑ un angle droit avec la ligne *SP*, tirée du centre du ſoleil au centre de la terre; mais parce que cette ligne *SP* eſt dans le plan de l'écliptique, & non pas dans celui de l'équateur, l'angle *BPS* formé par l'axe de la terre avec la ligne *BP* n'eſt plus un angle droit, mais un angle aigu de $66^{\circ}\frac{1}{2}$; c'eſt-à-dire, égal à l'inclination de cet axe ſur le plan de l'écliptique. Faiſant donc au point *P* l'angle droit *SPL*, il eſt clair que le terme de la lumiere & de l'ombre paſſera par le point *L*, & que l'arc *BL*, ou l'angle *BPL*, ſera de $23^{\circ}\frac{1}{2}$, ſavoir égal au complément à 90° de l'angle *BPS*. Mais faiſant auſſi l'angle droit *BPE*, il ſuit que la ligne *PE*, ſera dans le plan de l'équateur; d'où l'on voit que puiſque l'arc *BE* eſt égal à *LT*, l'un & l'autre étant de 90°, & que l'arc *BT* de $66^{\circ}\frac{1}{2}$ leur eſt commun, les deux autres arcs *TE*, *LB*, ſeront chacun de $23^{\circ}\frac{1}{2}$, & par conſéquent égaux. Il faut faire maintenant *EM* égal à *ET*, & décrire par les points *T* & *M* les deux paralleles à l'équateur *TC*, *MN* qui ſeront les deux tropiques, dont l'inférieur *MN* ſe nomme le *tropique du capricorne* ♑, & l'autre *TC*, le *tropique du cancer* ou de *l'écreviſſe* ♋. Or dans cette ſituation de la terre, le ſoleil eſt à plomb ou perpendiculairemant élevé ſur le point *T*, & c'eſt le tems où il eſt le plus éloigné de l'équateur, c'eſt-à-dire dans ſa plus grande déclinaiſon poſſible vers le pole boréal. Le cercle qu'il paroît pour lors décrire par ſon mouvement diurne, ſe trouve dans le ciel directement au-deſſus du cercle *TC* de la terre, & ſe nomme par conſéquent le *tropique céleſte* du ♋: mais la révolution diurne de la terre autour de ſon axe immobile, eſt cauſe que tous les points de la terre qui ſont ſous ce même parallele à l'équateur, doivent paſſer ſucceſſivement par ce point *T*, où l'œil apperçoit le ſoleil perpendiculaire: ainſi le ſoleil paroîtra pour lors à l'inſtant du midi à plomb ou vertical à tous les habitans de ce parallele. Enfin, tant que la terre demeurera dans cette ſituation, il eſt néceſſaire que le cercle qui repréſente le terme de la lumiere & de l'ombre, ſe trouve au-delà du pole boréal *B*, étant parvenu juſqu'en *L*; & qu'au contraire il ſoit écarté juſqu'en *F* du pole auſtral *A*, & cela pendant pluſieurs jours. Si l'on décrit donc enfin par les points *L* & *F*, les deux paralleles de l'équateur, on aura les deux cercles polaires, qu'on nomme *arctique* & *antarctique*, & c'eſt toute cette région de la terre compriſe entre le pole boréal & le cercle polaire arctique *KL*, qui demeurera pour lors dans un jour perpétuel, malgré la rotation diurne de la terre autour de ſon axe. Car le ſoleil répand alors toujours ſa lumiere juſqu'à ce cercle polaire qui eſt tout entier au-delà du terme de la lumiere & de l'ombre, les rayons ne pouvant plus indépendamment de la rotation de la terre, s'étendre au-delà du cercle polaire arctique. Au contraire l'autre région oppoſée de la terre, laquelle eſt compriſe entre le pole auſtral & le cercle polaire antarctique, ſe trouvera pour lors plongée dans de profondes ténebres: on n'y verra plus le ſoleil, & le jour qu'on aura vu diminuer, ou qu'on a perdu peu-à-peu dans l'eſpace de trois mois, aura été changé en une nuit continuelle. On voit auſſi par-là que dans les autres cercles paralleles compris entre l'équateur & le cercle polaire arctique ou antarctique, il ſe trouve une partie d'autant plus grande de ces cercles plongée dans la lumiere ou dans la nuit, qu'ils ſont plus éloignés de l'équateur ou plus avancés vers les poles. C'eſt pourquoi dans cette ſituation de la terre où l'on ſuppoſe que le ſoleil paroît au ♋, il eſt néceſſaire que tous les habitans de l'hémiſphere ſeptentrional, depuis l'équateur juſqu'au cercle polaire, jouiſſent des plus longs jours, & qu'ils n'ayent que des nuits très-courtes, ce qui eſt à leur égard la ſaiſon qu'on nomme l'*été*; & qu'au contraire dans l'hémiſphere qu'on nomme *méridional*, les nuits y ſoient alors fort longues, & que les habitans s'y trouvent dans cette ſaiſon qu'on nomme l'*hiver*, puiſque leurs jours ſont les plus courts, & que le froid les pénetre alors davantage que les autres ſaiſons de l'année.

Après avoir expliqué pourquoi les lieux de la terre où l'on doit obſerver les plus longs jours & les nuits les plus courtes, ſont ceux qui ſont les plus éloignés de l'équateur, il eſt à propos de conſidérer que de tous les cercles paralleles, il n'y en a aucun qui ſoit véritablement un grand cercle, & partant qu'il ne ſauroit y avoir que l'équateur qui puiſſe être coupé en deux également par ce grand cercle que nous avons nommé *le terme* de la lumiere & de l'ombre: or il ſuit de-là qu'il n'y a ſur la terre que les habitans de l'équateur qui ayent l'avantage de conſerver leurs jours égaux aux nuits dans toutes les ſaiſons de l'année.

Suppoſons en troiſieme lieu, que la terre s'avance ſur ſon orbite depuis ♑, ♒, ♓, juſqu'au ♈, pendant lequel tems le ſoleil paroîtra parcourir les ſignes ♋, ♌ & ♍, alors on verra cet aſtre ſe rapprocher peu-à-peu de l'équateur, de maniere que la terre étant une fois en ♈, le ſoleil paroîtra pour lors en ♎, & ſe trouvera pour lors la ſeconde fois dans la commune ſection de l'écliptique & de l'équateur, puiſqu'elle s'eſt toujours avancée dans une ſituation parallele. C'eſt pourquoi le ſoleil doit alors paroître dans le cercle équinoxial, ce qui doit donner encore les jours égaux aux nuits dans toute l'étendue de la ſurface de la terre, & cela préciſément de la même maniere qu'il eſt arrivé lorſque la terre étoit en ♎, ou que le ſoleil paroiſſoit en ♈. Dans ce cas, le terme de la lumiere & de l'ombre paſſera encore par les deux poles, & l'on a pu remarquer, par ce que nous avons dit juſqu'ici, qu'il n'y a que le pole ſeptentrional *B*, qui s'eſt trouvé continuellement éclairé du ſoleil pendant l'eſpace de ſix mois que la terre a employé à parcourir la moitié de ſon orbite depuis ♎ juſqu'en ♈; & qu'au contraire le pole méridional a été conſtamment plongé dans l'ombre ou dans la nuit pendant le même intervalle de tems.

Enfin, la terre venant à s'avancer ſelon la ſuite des ſignes ♈, ♉ & ♊, c'eſt-à-dire, le ſoleil paroiſſant parcourir les ſignes ♎, ♏ & ♐, il doit s'éloigner peu-à-peu de l'équateur, de maniere que la terre étant une fois parvenue en ♋, le ſoleil paroîtra pour lors au commencement du ♑ de la ſphere des étoiles fixes. D'ailleurs, l'axe de la terre n'ayant point changé ſa direction, puiſqu'il a conſervé ſon *parallélïſme*, la terre ſe préſentera pour lors au ſoleil avec la même inclinaiſon de ſon axe, qu'elle s'y préſentoit ſix mois auparavant, lorſqu'elle étoit au commencement du ♑, mais avec cette différence qu'au lieu que la région renfermée dans le cercle *KL*, étoit éclairée du ſoleil lorſque la terre paſſoit au point ♑ de ſon orbite; au contraire la terre étant en ♋, cette même région ſe trouvera entierement plongée dans l'ombre, & enfin celle qui lui eſt oppoſée, ou qui eſt terminée par le cercle *FG*, ſe trouvera éclairée du ſoleil dans toute ſon étendue, au lieu qu'elle étoit ſix mois auparavant dans une nuit profonde, parce qu'elle ne recevoit point les rayons du ſoleil.

De même tous le paralleles qui ſont entre l'équateur & le pole ſeptentrional *B*, ſeront alors pour la plus grande partie plongés dans l'ombre au contraire de ce qu'on remarquoit ſix mois auparavant; au lieu que vers le pole méridional *A*, plus de la moitié, de la circonférence de ces cercles paralleles ſera éclairée du ſoleil, là où ſix mois aupravant on a pu remarquer que c'étoit la plus grande partie de la circonférence de ces mêmes cercles qui étoit plongée dans l'ombre. Enfin, le ſoleil paroîtra pour lors à plomb du vertical aux habitans du tropique *MN*, comme s'il avoit effectivement deſcendu à l'égard de la ſurface de la terre, depuis le parallele ou tropique qui répond à *TC*, juſqu'à l'autre

tro-

tropique céleste qui répond à MN, c'est-à-dire selon l'arc CQN, de 47°. Il n'est pas moins évident que des deux diverses manieres dont la terre se présente au soleil tous les six mois, il en doit résulter cette regle générale; savoir que dans les lieux de l'hémisphere septentrional ou méridional, compris entre les poles & les tropiques, le soleil doit paroître de 47°. plus près du zénith dans un tems de l'année, que dans l'autre, c'est-à-dire qu'il doit s'approcher du pole, ou monter tous les jours dans le méridien depuis le solstice d'hiver jusqu'à celui d'été, comme s'il ne parcouroit autre chose que l'arc de ce méridien, lequel est d'environ 47°. Il ne faut donc pas s'imaginer pour cela que c'est la terre qui tantôt s'éleve, & tantôt s'abaisse par un mouvement particulier; au contraire ces changemens n'arrivent que parce qu'elle ne s'éleve, ni ne sauroit s'abaisser, mais qu'elle se présente toujours de la même maniere par rapport au reste de l'univers, ou plutôt à l'égard des étoiles. Il n'y a qu'à l'égard du soleil qu'elle est inclinée différemment, parce qu'elle parcourt chaque année (son axe étant dans une inclinaison constante) une orbite à l'entour de cet astre, & qu'elle doit par conséquent lui présenter ce même axe sous différentes obliquités à mesure qu'elle tourne.

On peut faire une expérience assez simple pour mieux comprendre ce que nous venons de dire: elle consiste à exposer dans une chambre obscure un globe à une bougie, qui dans ce cas représentera le soleil; si l'on prend ce globe pour la terre, & que l'on y marque les poles, l'équateur, le méridien, & quelques-uns des paralleles; qu'enfin on le suspende de maniere que son axe au lieu d'être perpendiculaire au plan de l'horison, qu'il faut regarder ici comme l'écliptique, il soit incliné de plusieurs degrés; alors tournant ce globe de maniere qu'un de ses poles régarde le nord, & l'autre le midi, & que la lumiere de la bougie éclaire également l'un & l'autre pole, (il faut tâcher de conserver exactement dans cette opération le *parallélisme* ou la même position de l'axe); on le fera tourner ainsi autour de la circonférence d'un plan circulaire parallele à l'horison, au centre duquel la bougie est immobile; & dès-lors on pourra observer à loisir la maniere dont le pole, les paralleles, & l'équateur de ce globe seront éclairés; car il sera facile de remarquer les mêmes phénomenes que nous venons d'expliquer par rapport à la terre & au soleil. *Cet article, comme nous l'avons déja annoncé, est entierement tiré de l'astronomie de* Keill, *traduite par* M. le Monnier.

PARALLÉLISME *des rangées d'arbres.* L'œil placé au bout d'une allée bordée de deux rangées d'arbres, plantés en lignes paralleles, ne les voit jamais paralleles; mais elles lui paroissent toujours inclinées l'une vers l'autre, & s'approcher à l'extrémité opposée.

De-là les Mathématiciens ont pris occasion de chercher sur quelle ligne il faudroit disposer les arbres, pour corriger cet effet de la perspective & faire que les rangs parussent toujours paralleles. Il est évident que pour qu'ils paroissent tels il ne faut pas qu'ils soient paralleles, mais divergens, c'est-à-dire, plantés sur des lignes qui aillent toujours en s'écartant. Mais suivant quelle loi réglera-t-on leur divergence? Il est évident que la solution de ce problème dépend d'une question physique encore contestée sur la grandeur apparente des objets. *Voyez* APPARENT & VISION. Si on savoit bien pour quelle raison deux allées d'arbres paralleles semblent divergentes, ou plutôt si on savoit quelle doit être la grandeur apparente des intervalles de deux suites d'arbres ou d'objets placés sur deux lignes droites ou courbes quelconques, il seroit facile alors de trouver la solution cherchée: car on n'auroit qu'à planter les arbres sur deux lignes, qui fussent telles que la grandeur apparente de l'intervalle entre les arbres fût toujours la même; mais la question de la grandeur apparente des objets est une de celles sur lesquelles les auteurs d'Optique sont le moins d'accord. Tous ceux qui ont anciennement écrit de cette science, prétendent que la grandeur apparente est toujours proportionnelle à l'angle visuel; mais cette proposition ainsi énoncée généralement, est évidemment fausse, comme le pere Malebranche l'a remarqué, puisqu'un homme de six piés, vû à six piés de distance, paroît beaucoup plus grand qu'un homme de deux piés, vû à deux piés de distance, quoique l'un & l'autre puissent être vûs sous des angles égaux. Cependant, malgré l'incertitude, ou plutôt la fausseté du principe des anciens sur la grandeur apparente, il y a eu des auteurs qui se sont servis de ce principe pour résoudre le problème dont il s'agit ici. Il est évident que dans cette hypothèse les deux rangs doivent être tels, que les intervalles des arbres opposés ou correspondans, soient apperçus sous des angles visuels égaux.

Sur ce principe, le P. Fabry a assuré sans le démontrer, & le P. Tacquet après lui, a démontré par une synthèse longue & embarrassée, que les deux rangs d'arbres doivent être deux demi-hyperboles opposées.

Depuis, M. Varignon, dans les *Mémoires de l'académie des Sciences*, en 1717, a trouvé la même solution par une analyse simple & facile. Mais M. Varignon, connoissant le peu de sûreté du principe, s'est contenté de dire que les intervalles des arbres paroîtroient alors sous des angles égaux, & il s'est abstenu de décider si ces intervalles seroient égaux en effet; c'est-à-dire, que ne pouvant résoudre la question d'Optique, il en a fait une pure question de Géométrie, qui, au moyen de l'analyse, devient fort facile à résoudre. M. Varignon ne s'en tient pas là: il rend le problème beaucoup plus général, & exige non-seulement que les angles visuels soient égaux, mais encore qu'ils croissent ou décroissent en quelque raison donnée, pourvû que le plus grand n'excede point un angle droit. Il suppose que l'œil soit placé en un point quelconque, ou précisément au commencement des rangées, ou au-delà, ou en-deçà.

Celà posé, il imagine que la premiere rangée soit en ligne droite, & cherche quelle ligne doit être l'autre qu'il appelle la *courbe de rangée*; il trouve que ce doit être l'hyperbole, pour que les angles visuels soient égaux. La rangée droite & l'hyperbolique seront vues à l'infini sous des angles égaux; & si on ajoute la demi-hyperbole opposée, on aura trois rangées d'arbres, la droite dans le milieu, & toutes trois vûes sous des angles égaux.

Il n'est pas nécessaire que la seconde hyperbole soit l'opposée de la premiere, c'est-à-dire, de la même espece, ou qu'elle ait le même axe transverse. Il suffit qu'elle ait le même centre, son sommet dans la même ligne droite, & le même axe conjugué. Ainsi les deux hyperboles peuvent être de toutes les différentes especes possibles, sans que l'effet soit différent. *Voyez* HYPERBOLE.

De plus, la rangée supposée droite comme ci-devant, si l'on demande que les arbres soient apperçus sous des angles décroissans, M. Varignon fait voir que si le décroissement est selon une certaine raison qu'il détermine, il faut que l'autre ligne soit une ligne droite parallele.

Mais il va encore plus loin; & supposant que la premiere rangée est une courbe quelconque, il cherche pour l'autre une ligne qui puisse donner aux deux rangées l'effet que l'on desire, c'est-à-dire, de pouvoir être vûes sous des angles égaux, ou croissans, ou décroissans à volonté.

Nous avons vû dans l'*article* ALLÉE, que M. Varignon, ayant supposé la grandeur apparente proportionnelle au produit de la distance *apperçue* par le sinus de l'angle visuel, hypothèse en apparence beaucoup plus vraissemblable que la premiere, & qui est celle du P. Malebranche & des meilleurs opticiens modernes (*voyez* APPARENT), trouve que dans cette hypothèse les deux lignes, pour être vûes paralleles, doivent être convergentes; & comme cette conséquence est absurde, M. Varignon en conclut qu'il faut rejetter le principe du P. Malebranche. Mais cette conclusion est trop précipitée. En effet, 1°. dans le principe du P. Malebranche, il s'agit de la distance *apperçue*, & non de la distance *réelle* qui est beaucoup plus grande. *Voyez* DISTANCE, VISION, *&c.* M. Varignon, dans ses calculs, fait entrer la distance *réelle*. 2°. Si au lieu de prendre pour la distance, comme le fait M. Varignon, la ligne menée de l'œil perpendiculairement à l'allée droite, on prenoit la ligne menée du même œil à l'allée courbe, alors on trouveroit pour la ligne cherchée une droite parallele à la premiere; ce qu'il est aisé de prouver. Pour corriger donc l'hypothèse de M. Varignon, en prenant les distances telles qu'il faut supposer que les grandeurs apparentes sont proportionnelles aux produits des tangentes des angles visuels par les distances *apperçues*, dont on ignore la loi.

Voilà tout ce qui a été fait jusqu'à présent sur la question proposée, & on voit que la solution en n'est pas encore fort avancée; il paroît que l'expérience est le seul moyen sûr de la décider. Cependant s'il nous est permis de hasarder ici nos conjectures là-dessus, nous croyons que les deux rangées d'arbres dont il s'agit, doivent être deux lignes droites divergentes. Voici les raisons qui nous portent à le penser. Quand on regarde un allée d'arbres plantés sur deux lignes paralleles, ces deux allées paroissent se rapprocher & tendre à s'unir,

nir, mais chacune des deux rangées conſerve toujours l'apparence de ligne droite. Les intervalles entre les arbres oppoſés paroiſſent décroiſſans, non pas préciſément parce qu'ils ſont vûs ſous des angles décroiſſans, mais parce que les piés des arbres éloignés ſont jugés plus proches qu'ils ne ſont en effet. Ainſi (*fig.* 16. *Perſpect.*) l'intervalle CD paroît plus petit que l'intervalle AB, parce que l'intervalle AB, étant fort proche de l'œil O, eſt vû à-peu-près à la place où il eſt, au lieu que l'intervalle CD étant fort éloigné, les points B & D ſont jugés plus proches qu'ils ne ſont réellement, par exemple, ſont jugés en c & en d, de ſorte que l'intervalle CD ne paroît plus que de la grandeur cd qui eſt plus petite; d'où il s'enſuit que l'allée eſt vûe, non dans le plan véritable $ABCD$ où elle eſt, mais dans une autre ſurface $ABdc$ ſur laquelle on rapporte les intervalles apparens: or les lignes Ac, Bd, qui terminent cette ſurface, ſont des lignes convergentes que l'œil juge droites; d'où il s'enſuit que la ſurface $ABdc$ ſur laquelle on rapporte les intervalles apparens, eſt une ſurface plane. Cette conſéquence peut ſe confirmer par un autre expérience. Il n'y a perſonne qui n'ait remarqué que dans une galerie longue & étroite, les côtés, le platfond & le plancher, paroiſſent ſe rapprocher, mais qu'ils paroiſſent toujours être des ſurfaces planes, ſi en effet ils en ſont. Ne peut-on pas conclure de-là que la ſurface ſur laquelle on rapporte les intervalles des arbres plantées ſur deux rangées quelconques, droites ou courbes, paralleles ou non, eſt une ſurface plane? ſi cela eſt, la queſtion n'eſt plus difficile à réſoudre. Car la moindre connoiſſance des principes de la Géométrie fera voir aiſément, que pour que les lignes AB, cd, ſoient égales, & pour que les lignes Ac, Bd, ſoient des lignes droites paralleles, il faut que les lignes AC, BD, ſoient deux lignes droites divergentes. A l'égard de la quantité de leur divergence, c'eſt-à-dire, de la quantité dont elles s'écartent l'une de l'autre, cette quantité dépend de la grandeur de l'angle dBD que le plan apparent $CABd$ fait avec le plan réel $ABCD$, & c'eſt à l'expérience à faire connoître cet angle; cependant, ſans s'embarraſſer de le chercher, on pourroit découvrir la poſition des lignes AC, BD, d'une autre maniere, qui conſiſteroit à attacher en A & en B les extrémités de deux cordes longues & d'une couleur fort remarquable, & à écarter ces cordes l'une de l'autre, en augmentant ou en diminuant ſucceſſivement leur divergence, juſqu'à ce que l'œil placé en O les jugeât paralleles.

Ayant la divergence des lignes AC, BD, on auroit réciproquement l'angle dBD, du plan apparent & du plan réel: mais on peut avoir directement cet angle d'une autre maniere, par le moyen de deux rangées d'arbres paralleles: on mettra au pié d'un des arbres les plus éloignés, par exemple en D, une corde de couleur très-remarquable, & on tendra cette corde ſur le terrein, en la rapprochant de l'œil O, juſqu'à ce qu'elle paroiſſe dans une ſituation parallele à la rangée AC; ce qu'il ſera facile de juger pour peu qu'on ait de juſteſſe & d'habitude: or ſi cette corde coupe l'intervalle AB au point V par exemple on aura AV pour la grandeur apparente de l'intervalle CD, car les lignes DV & CA paroiſſant paralleles par l'hypothèſe, les lignes AV, CD, paroîtront égales; on aura donc AV égal à cd, par conſéquent on aura le rapport de cd à AB. Or ce rapport donne l'élévation du plan $ABcd$, car le rapport de AB à cd eſt égal à celui de CD à cd, c'eſt-à-dire, à celui de OD Od, on connoîtra donc le rapport de OD à Od; ainſi puiſque OD eſt connu, on connoîtra Od, par conſéquent la poſition de la ligne Bd.

Au reſte, pour peu qu'on y faſſe d'attention, on verra qu'en ſuppoſant même tout ce que nous avons dit ci-deſſus exactement démontré, la quantité de la divergence des lignes AC, BD, depend de la grandeur de l'intervalle AB, & de la hauteur de l'œil au-deſſus du plan de l'allée. C'eſt pourquoi une allée d'arbres, qui ſeroit parallele à un certain point de vûe, ne le ſeroit plus à un autre. Quoi qu'il en ſoit, nous ſouhaitons que les nouvelles vûes que nous venons de donner pour la ſolution de cette queſtion, excitent les Phyſiciens à faire des expériences pour vérifier notre principe, & pour donner à cet égard un nouveau degré d'accroiſſement à la théorie de la viſion.

J'avois fini cet *article* depuis pluſieurs années, comme il me ſeroit aiſé de le prouver, lorſque M. Bouguer lut à l'académie des Sciences un écrit ſur le même ſujet, qui contient au fond les mêmes principes; & je dis pour-lors de vive voix à l'académie, ſans prétendre rien ôter à M. Bouguer, que j'avois trouvé comme lui, & par les mêmes raiſons, que les lignes cherchées devoient être deux lignes droites divergentes. Le mémoire de M. Bouguer n'eſt point encore imprimé au moment où j'ajoute ces dernieres lignes au préſent *article*, c'eſt-à-dire, en Décembre 1759. (O)

PARALLÉLOGRAMME, ſ. m. *en Géométrie*, c'eſt une figure rectiligne de quatre côtés, dont les côtés oppoſés ſont paralleles & égaux. *Voyez* QUADRILATERE.

Le *parallélogramme* eſt formé, ou peut être ſuppoſé formé par le mouvement uniforme d'une ligne droite toujours parallele à elle-même.

Quand le *parallélogramme* a tous ſes angles droits, & ſeulement ſes côtés oppoſés égaux, on le nomme *rectangle* ou *quarré long*. *Voyez* RECTANGLE.

Quand les angles ſont tous droits, & les côtés egaux il s'appelle *quarré*. *Voyez* QUARRÉ.

Si tous les côtés ſont égaux, & les angles inégaux, on l'appelle *rhombe* ou *loſange*. *Voyez* RHOMBE & LOSANGE.

S'il n'y a que les côtés oppoſés qui ſoient égaux, & les angles oppoſés auſſi égaux, mais non droits, c'eſt un *rhomboïde*. *Voyez* RHOMBOÏDE.

Tout autre quadrilatere, dont les côtés oppoſés ne ſont ni paralleles ni égaux, s'appelle un *trapeze*. *Voyez* TRAPEZE.

Propriétés du parallélogramme. Dans tout *parallélogramme*, de quelque eſpece qu'il ſoit, par exemple, dans celui-ci $ABCD$ (*Planches géomet. fig.* 41.), la diagonale DA le diviſe en deux parties égales; les angles diagonalement oppoſés BC & AD ſont égaux; les angles oppoſés au même côté CD & AB ſont enſemble égaux à deux angles droits; & deux côtés pris enſemble ſont plus grands que la diagonale.

Deux *parallélogrammes*, $ABCD$ & $ECDF$, ſur la même ou ſur une égale baſe, & de la même hauteur AC, ou entre les mêmes paralleles $AFCD$, ſont égaux d'où il ſuit que deux triangles CDA & CDF, ſur la même baſe & de la même hauteur, ſont auſſi égaux.

Il s'enſuit auſſi que tout triangle CFD eſt moitié du *parallélogramme* $ACDB$, ſur la même ou ſur une égale baſe CD, & de la même hauteur, ou entre les mêmes paralleles; & qu'un triangle eſt égal à un *parallélogramme* qui a la même baſe & la moitié de la hauteur ou moitié de la baſe & la même hauteur. *V.* TRIANGLE.

Les *parallélogrammes* ſont en raiſon compoſée de leur baſe & de leur hauteur. Si donc les hauteurs ſont égales ils ſont comme les baſes, & réciproquement.

Dans les *parallélogrammes* & les triangles ſemblables, les hauteurs ſont proportionnelles aux côtés homologues. De-là les *parallélogrammes* & les triangles ſemblables ſont en raiſon doublée de leurs côtés homologues, auſſi-bien que de leurs hauteurs & de leurs baſes; ils ſont donc comme les quarrés des côtés, des hauteurs & des baſes.

Dans tout *parallélogramme*, la ſomme des quarrés des deux diagonales eſt égale à la ſomme des quarrés des quatre côtés.

M. de Lagny regarde cette propoſition comme une des plus importantes de toute la Géométrie: il la met au même rang que la fameuſe *XLVII*e d'Euclide, & que celle de la ſimilitude des triangles; & il ajoute que le premier livre entier d'Euclide n'eſt qu'un cas particulier de celle-ci Car ſi ce *parallélogramme* eſt rectangle, il s'enſuit que les deux diagonales ſont égales, & par conſéquent que le quarré de la diagonale, ou ce qui revient au même, le quarré de l'hypothenuſe de l'angle droit, eſt égal aux quarrés des côtés.

Si le *parallélogramme* n'eſt pas rectangle, & par conſéquent ſi les deux diagonales ne ſont pas égales, ce qui eſt le cas le plus général, la propoſition devient d'une vaſte étendue; elle peut ſervir, par exemple, dans toute la théorie des mouvemens compoſés, &c.

Il y a trois manieres de démontrer ce théorème: la premiere, par la Trigonométrie, ce qui demande vingt-une opérations; la ſeconde, géométrique & analytique, en demande quinze: M. de Lagny en donne une plus courte dans les *mémoires de l'académie*; elle n'en exige que ſept. *Voyez* DIAGONALE.

Mais en ſuppoſant la fameuſe *XLVII*e. dont la démonſtration eſt d'un aſſez petit détail, celle-ci ſe démontre avec une extrème facilité: car ſoit $AC = D$ (*Pl. de Géom. fig.* 25.), $DB = d$, $AB = CD = B$, $BC = AD = C$, $BF = AE = y$, $CF = DE = x$, alors DF ſera $= B + x$, & $CE = B - x$; on voit bien que AE & BF ſont des prependiculaires. Ceci ſuppoſé, il faut démontrer que $DD + dd = 2BB + 2CC$.

Démonſt. par la *XLVII*e. $DD = YY + BB - 2Bx + xx$ & $CC = yy + xx$. Mettant donc CC en la place de $YY + xx$, dans l'équation précédente, on aura $DD - BB + CC - 2Bx$.

Pa-

Pareillement $dd = YY + BB + 2BX + XX = BB + CC + 2BX$; par conféquent $DD + dd = BB + CC + 2BX + BB + CC - 2BX$, & réduifant ce dernier membre à fa plus fimple expreffion, on a $DD + dd = 2BB + 2CC$. (*C.Q.F.D.*)

Trouvez l'aire du *parallélogramme* rectangle *ABCD* (*fig.* 41.); trouvez la longueur des côtés *AB* & *AC*; multipliez *AB* par *AC*: le produit fera l'aire du *parallélogramme*. Suppofez par exemple *AB*, 345; *AC*, 333: l'aire fera 11385.

On trouve l'aire des autres *parallélogrammes* qui ne font pas rectangles, en multipliant la bafe *DC* (*fig.* 25.) par la hauteur *BF*.

Complement du parallélogramme. *Voyez* COMPLÉMENT.

Centre de gravité du parallélogramme. *Voyez* CENTRE DE GRAVITÉ & MÉTHODE CENTROBARIQUE. (*E*)

Quand les Géometres difent qu'un *parallélogramme*, eft le produit de fa bafe par fa hauteur, ils ne veulent pas dire par-là, comme quelques-uns fe l'imaginent qu'une furface eft le produit de deux lignes droites; car on ne multiplie point une ligne droite par une ligne droite, parce qu'on ne multiplie jamais deux concrets l'un par l'autre (*voyez* CONCRET); ce langage des Géometres eft une façon de parler abregée, que j'ai expliquée à la fin de l'*art*. ÉQUATION, *tom. V. p.* 727. *col.* 2. (*O*)

Regle du parallélogramme. On appelle ainfi une regle imaginée par M. Newton, & dont voici l'ufage: fuppofons qu'on ait une équation algébrique ordonnée en x & en y, on demande la valeur de y en x lorfque $x = o$, & lorfque $x = \infty$. Pour cela on difpofe en cette forte dans un *parallélogramme* tous les termes de l'équation, &c. on remplit par des * les termes qui devroient fe trou-

bx^5					
gx^4					
fx^3					
ex^2	*	*			
bx	nxy	*			
a	cy	ly^2	my^3	&c.	

ver dans l'équation & qui ne s'y trouvent pas; & par le moyen d'une regle qu'on applique à ce *parallélogramme*, enforte qu'elle paffe par deux ou plufieurs termes qui font en ligne droite, & qu'elle laiffe tous les autres termes au-deffus ou au-deffous, ou à gauche ou à droite, on trouve la folution du problème. Par exemple, dans le cas préfent, fi $x = o$, les termes de deffous a, cy, ly^2, &c. tous couverts par la regle, donnent la valeur de y, en faifant $a + cy + ly^2 +$ &c. $= o$. Si le terme a manquoit, on auroit à la fois $bx + cy = o$, & $cy + ly^2 + my^3 = o$. Si $x = \infty$, les termes fupérieurs $bx^5 + my^3 = o$, couverts par la regle, & au-deffous defquels tombent tous les autres, donnent $y^3 = \frac{bx^5}{m}$. On peut voir dans les *ufages de l'analyfe de Defcartes* de M. l'abbé de Gua, & dans l'*introduction à l'analyfe des lignes courbes* de M. Crammer, la démonftration, les différens ufages, & les applications de cette regle, fuivant les cas qui peuvent fe préfenter; il fuffit ici d'en donner l'efprit. Il eft bon d'obferver que MM. de Gua & Crammer transforment le *parallélogramme* en un triangle qu'ils appellent *analytique*, ce qui ne change rien au fond.

En général, la regle appliquée dans les parties fupérieures donne les valeurs de y qui répondent à x infinie; & la regle appliquée aux parties inférieures donne les valeurs de y qui répondent à $x = o$. Cela eft fondé 1°. fur ce que tous les termes inférieurs à la regle font en général d'un ordre moins élevé que ceux par où la regle paffe; & qu'au contraire tous les termes fupérieurs à la regle font en général d'un ordre moins élevé. 2°. Sur ce que dans tous les termes par où paffe la regle, les expofans de x & ceux de y font en progreffion arithmétique.

Pour fe fervir commodément de cette regle, il faut 1°. fuppofer toutes les cafes femblables & d'une égale furface, foit quarrées, foit rectangles. 2°. Imaginer que chaque terme de l'équation foit au centre de la cafe, & remplir ces centres par des étoiles, ou par quelque autre marque, & les termes vuides par des points. C'eft ainfi qu'en a ufé M. Crammer, *ch. vij.* de fon ouvrage, auquel nous renvoyons.

Si on vouloit favoir les valeurs de x qui répondent à $y = o$, ou à $y = \infty$, il faudroit coucher le triangle fur la bande fans y, c'eft-à-dire, fuppofer la bande $a + bx + cx^2$, &c. horifontale, & fuivre la même méthode.

Ainfi on n'a qu'à faire paffer autant de regles qu'il fera poffible par deux ou plufieurs termes qui foient en ligne droite, & fuppofer que tous les termes foient renfermés au-dedans de ces regles, tous les termes enfilés par chaque regle donneront une équation féparée; & fi le triangle eft fuppofé couché fur la bande des y, les regles fupérieures donneront les valeurs de y répondantes à $x = \infty$, & les inférieures les valeurs de y répondantes à $x = o$: mais fi le triangle eft couché fur la bande des x, alors les regles fupérieures donneront les valeurs de x qui répondent à $y = \infty$, & les regles inférieures donneront les valeurs de x qui répondent à $y = o$. *Voyez les articles* SERIE & SUITE. (*O*)

PARALLOGISME, f. m. *en Logique*: c'eft un raifonnement faux, ou une erreur commife dans la démonftration, quand la conféquence eft tirée de principes qui font faux ou qui ne font pas prouvés; ou bien quand on gliffe fur une propofition qu'on auroit dû prouver. *V.* ERREUR, RAISONNEMENT, DÉMONSTRATION, &c.

Le *parallogifme* differe du fophifme, en ce que le fophifme fe fait à deffein & par fubtilité, & le *parallogifme* par erreur & par défaut de lumiere fuffifante & d'application. *Voyez* SOPHISME.

Cependant MM. de Port-Royal femblent ne mettre aucune différence entre l'un & l'autre. Tous ceux qui ont cherché la quadrature du cercle ont fait des *parallogifmes*. *Voyez* QUADRATURE.

PARALOPHIE, f. f. (*Anat.*) terme énergique employé par Keill & autres Anatomiftes, pour défigner en un feul mot la partie latérale la plus baffe du col: ce mot eft compofé de παρὰ, *proche*, & de λοφία, *éminence du dos*; c'eft, felon Keill, la partie latérale la plus baffe du col. (*D. J.*)

PARALOURGE, f. m. (*Antiq. grecq.*) παραλούργης, c'étoit chez les anciens Grecs une efpece de vêtement avec une bande pourpre de chaque côté.

PARALYSIE, f. f. *ou* PARALYTIQUE, f. m. (*Médecine.*) la paralyfie eft une maladie caractérifée par une privation plus ou moins complette, plus ou moins générale du mouvement & du fentiment, ou de l'un des deux. Son nom lui vient du grec παραλύω, *réfolvo*, je réfous, les Latins traduifent quelquefois le mot grec de παράλυσις par *refolutio*, & même en françois celui de *réfolution* n'eft point abfolument inufité dans cette fignification.

L'idée générale de *paralyfie* en comprend deux efpeces que l'obfervation a fait diftinguer; favoir, la *paralyfie* du mouvement que les Grecs appellent ἀκινησία; & la *paralyfie* du fentiment, qu'ils nomment ἀναισθησία: il eft affez rare qu'elles fe rencontrent enfemble, plus fouvent le mouvement eft aboli & le fentiment perfifte; il n'y a que quelques exemples de privation de fentiment dans des parties qui confervoient le libre exercice des mouvemens; on en trouve deux rapportés dans l'*Hift. de l'acad. royale des Sciences*, l'une & l'autre efpece peut-être univerfelle ou particuliere, occuper tout le corps, ou feulement une partie plus ou moins étendue; on lui a donné le nom de *paraplégie*, lorfque toutes les parties au-deffous du col font affectées; & elle a été appellée *hemiplegie*, lorfque, comme le nom l'indique, la moitié du corps divifé en deux parties latérales étoit *paralyfée*; cette efpece eft celle qui fe rencontre le plus communément dans la pratique. On n'a défigné fous aucun nom particulier la *paralyfie* qui occupe le vifage, les paupieres, le col, le gofier, la langue, les bras, les jambes, les inteftins, la veffie, la verge, &c. celle qui a fon fiége dans l'iris eft plus connue & traitée fpécialement fous le nom de *goutte feraine*. *Voyez ce mot*.

Les fymptomes qui conftituent la *paralyfie* font fimples, en petit nombre & nullement équivoques; le mouvement & le fentiment étant des fonctions qui tombent

fous

sous les sens; on s'apperçoit d'abord de leur inexercice, & on juge surement qu'une partie est *paralysiée* par son insensibilité & son inaptitude au mouvement; on en est plus assuré dans les parties internes par le dérangement total des fonctions auquel le mouvement & le sentiment sont nécessaires. Lorsque la *paralysie* est universelle, lorsqu'elle mérite les noms de *paraplegie* & d'*hémiplegie*; lorsqu'elle attaque les organes extérieurs des mouvemens musculaires, elle s'annonce clairement au premier coup d'œil par l'impossibilité où est le malade d'exécuter aucun mouvement, par la flaccidité des parties *paralisées*, par la convulsion des muscles antagonistes, *&c.* Dans l'hémiplégie qui s'étend sur le visage, la paupiere du côté affecté est abaissée, les levres sont tiraillées par les muscles de l'autre côté; elles obéissent à leur effort qui n'est point contre-balancé par celui des antagonistes, privés de leur action, la bouche est tournée, en se portant davantage du côté sain, elle défigure le visage & fait un petit gonflement de ce côté; il y a beaucoup de *paralisies* qui n'ont d'autre symptome que cette distorsion de la bouche, & qui n'en sont pas moins bien caractérisées; j'ai vû cependant un médecin qui jouit de quelque réputation, un de ceux qui trouvent le scorbut partout, prendre cette distorsion pour une fluxion scorbutique, quoiqu'à ce signe se joignît encore l'abaissement involontaire de la paupiere du côté opposé qui décidoit bien la maladie, & donner en conséquence pendant très-long-tems, fort inutilement, comme on croira sans peine, du petit-lait avec du syrop anti-scorbutique; tant le préjugé peut aveugler les hommes & leur faire prendre le change. La *paralysie* des nerfs optiques se connoît par la cécité; des nerfs acoustiques, par la surdité; des nerfs olfactifs & gustatifs, par la perte de l'odorat & du goût; des nerfs qui servent au tact, par la privation de ce sens. La *paralysie* des muscles de la langue produit l'aphonie; celle des muscles du col, sa flaccidité & son abaissement continuel, de côté ou d'autre, ou sa rétraction d'un côté si la *paralysie* n'occupe que les muscles de l'autre côté; le spincter de l'anus & de la vessie *paralisés* laissent échapper continuellement les excrémens & l'urine, & le défaut d'érection annonce la *paralysie* de la verge, *&c.*

La *paralysie* ne se décide pas pour l'ordinaire tout de suite dans une personne qui se porte bien, les attaques de *paralysie* primaires ou protopathiques sont très-rares, plus souvent elles sont une suite de l'apopléxie incomplettement guérie, lorsqu'elles n'en ont point été précédées & qu'elles dépendent d'une autre cause; elles s'annoncent lentement par des engourdissemens, des stupeurs, des tremblemens dans les parties qui doivent être le siége de la *paralysie*, par des convulsions plus ou moins générales, par des vertiges, des maux de tête opinâtres, *&c.* on voit quelquefois des personnes se coucher en bonne santé, & se reveiller *paralytiques*; il est alors très-probable qu'il y a eu une espece d'apopléxie pendant le sommeil, dont la *paralysie* a été la suite, l'effet, le dépôt, & peut-être la crise.

La *paralysie* succédant fréquemment à l'apopléxie, il s'ensuit qu'elle reconnoît pour causes toutes celles qui concourent à la production de cette maladie, dont la classe est extrèmement vaste; *voyez* Apopléxie. Outre ces causes, celles qui l'excitent immédiatement sont très-multipliées; il n'y a peut-être point d'erreur dans l'usage des six choses non naturelles, point de causes ordinaires de maladie, qui dans des sujets disposés ou dans certaines circonstances n'ayent déterminé la *paralysie*. Les passions d'ame, sur-tout les chagrins vifs & durables, y disposent très-souvent, comme je l'ai observé; les chûtes sur la tête & le dos, les luxations ou fractures de l'épine en sont des causes très-ordinaires, & dans ce cas la *paralysie* a son siége principal dans les extrémités sur-tout inférieures, dans les intestins & la vessie; on trouve plusieurs exemples de ces *paralysies* dans les mémoires des curieux de la nature rapportés par Schubartus, Helwigius, *&c.* Forestus fait mention d'une *paralysie*, causée par un coup de pierre sur le cou, *lib. X. observ.* 95. Wolfangus, Wedelius, dit avoir vû survenir une *paralysie* des jambes à une bosse ou dislocation lente des vertebres du dos, occasionnée par une chûte, ce qui est extrèmement rare. Le froid violent & continuel, sur-tout joint à l'humidité, produit fréquemment le même effet, telle fut la cause de la *paralysie* des parties inférieures, observée par Hermann Lummius, dans deux ouvriers qui avoient resté long-tems au fond d'un puits, occupés à le nettoyer; de celle qui survint au gosier d'un apothicaire, pour avoir bû de la biere trop fraîche; de celle qu'éprouva un jeune homme qui eut l'imprudence de coucher pendant une nuit d'hiver la fenêtre de sa chambre ouverte; de celle enfin qu'eut aux parties inférieures & au bas-ventre un capucin, qui après s'être purgé se promena les piés nuds dans un jardin humide, & pendant un tems froid & nébuleux, suivant les observations d'Helwigius; l'impression subite d'un air trop froid occasionne les mêmes accidens, lorsqu'on s'y expose après s'être échauffé par des débauches, par des excès de liqueurs fermentées, *&c.* L'hiver est le tems le plus favorable aux *paralysies*, & les vieillards y sont les plus sujets. L'usage immodéré des liqueurs vineuses, ardentes, spiritueuses, fait aussi un grand nombre de vieillards *paralitiques*.

La suppression des évacuations sanguines ou séreuses, naturelles, ou excitées par l'art, continuelles ou périodiques ou même fortuites, a produit beaucoup de *paralysies*; de ce nombre sont les *paralysies* qui ont succédé à des regles, des hémorrhoïdes, des vuidanges, des dyssenteries, diarrhées, salivation, sueurs, *&c.* arrêtées subitement par le froid, la crainte, la frayeur, l'usage déplacé des narcotiques, des astringens, des répercussifs, & à des vieux ulcères, à des fistules qu'on a imprudemment fait cicatriser, à des teignes, des croutes laiteuses, des gales, des dartres, des bouffissures répercutibles; des maladies locales, même sans évacuation, peut-être aussi sans matiere, ont dégénéré en *paralysie*, lorsqu'on les a combattues par des topiques répercussifs, ou par d'autres remedes donnés mal-à-propos ou trop précipitamment; telles sont toutes les maladies arthritiques, rhumatiques, qu'on a vû si souvent donner naissance aux accidens les plus graves entre les mains des charlatans effrontes qui vouloient les guérir. Les évacuations trop abondantes ont quelquefois aussi produit la *paralysie*: Helwigius raconte, qu'un moine Franciscain fut atteint d'une *paralysie* universelle à la suite d'une superpurgation qui dura deux jours. On en a vû survenir à différentes maladies, soit par l'effet même de la maladie, soit causée par un traitement peu convenable.

Ragger dit avoir observé une *paralysie* universelle à la suite de la petite-vérole; le même auteur rapporte l'exemple d'une hémiplégie qu'avoit excité une ischurie. Schultzius fait mention d'une *paralysie* semblable produite par une hydropisie; Retinus Hémitius a observé une *paralysie* universelle succéder aux fievres intermittentes; de toutes les maladies non soporeuses, celle qui se termine le plus souvent par la *paralysie*; c'est la colique, & sur-tout la colique minérale qu'on appelle aussi *colique des Peintres* ou du *Poitou*, & plus proprement *rachialgie*, & qui est principalement produite par l'usage intérieur des préparations du plomb. *Voyez* Colique. La *paralysie* dans ce cas affecte les extrémités, & plus ordinairement les extrémités supérieures. Les observations de ces sortes de *paralysies* sont très-nombreuses; quelques auteurs ont parlé des coliques bilieuses qui dégénéroient en *paralysie*, il y a apparence qu'ils ont confondu ces coliques avec la colique minérale, qu'ils ne connoissoient pas, d'autres sans savoir que cette colique fût une maladie particuliere, l'ont cependant très-bien décrite; observant que des coliques produites par des vins, altérés avec la litharge, s'étoient terminés par la *paralysie*; le mercure donne aussi très-souvent naissance à la *paralysie*, soit qu'on le prenne intérieurement à trop haute dose, soit qu'on en respire les vapeurs, soit enfin qu'on le manie pendant très long-tems. On prétend que le simple toucher d'un poisson appellé pour cet effet *torpedo*, engourdit & paralyse la main. A ces causes, on peut ajouter celles qui sont locales, telles que les fractures, les luxations, les blessures des membres qui sont suivies de leur *paralysie*. Schultzius rapporte, qu'une saignée mal-faite donna lieu à une *paralysie* du bras; suivant l'observation de Cortnummius, une tumeur dans le pli du bras produisoit le même effet; enfin, on a vû des *paralysies* héréditaires se manifester sans cause apparente dans les peres & les enfans au même âge, telle est celle qu'a observé Olaüs Borrichius, dans un organiste qui refusa d'essayer de la dissiper par aucun remede, parce que son pere qui en avoit été atteint au même âge avoit inutilement employé toutes sortes de remedes.

Quelque différentes & multipliées que soient ces causes, il y a lieu de penser que leur action porte toujours sur le même organe, c'est-à-dire sur les nerfs immédiatement destinés à répandre dans toutes les parties la vie, ou le mouvement & le sentiment; ils peuvent seuls, par leur altération, occasionner des dérangemens dans l'une ou l'autre de ces fonctions; mais ne seroit-il pas nécessaire de distinguer deux especes de nerfs, dont les uns donneroient la sensibilité, & les autres la mobilité; cette distinction paroît indispensable pour expliquer les *paralysies* dans lesquelles le mouvement subsiste, le sentiment étant aboli; ou au contraire les parties ayant perdu la faculté de se mou-

mouvoir, conservent leur sensibilité. Cette explication assez heureuse, mais gratuite, peut subsister jusqu'à ce qu'on en trouve une autre plus conforme aux lois de l'économie animale, & plus satisfaisante. Pour que les parties puissent sentir & se mouvoir, il faut que les nerfs qui servent à ces fonctions soient libres & entiers depuis la partie jusqu'à leur origine, c'est-à-dire jusqu'au cerveau ou la moëlle alongée qui n'en est qu'une prolongation; si on les lie, si on les coupe, si on les blesse, si on les comprime, *&c.* dans leur cours, la partie où ils aboutissent devient sur-le-champ paralytique; ainsi les causes de la *paralysie* peuvent agir ou sur la partie même, ou sur les portions intermédiaires des nerfs, ou ce qui est le plus ordinaire, sur leur origine, qui est le siege des sensations; le dérangement qu'elles produisent dans cette partie, nécessaire pour exciter la *paralysie*, n'est point connu du-tout; les différens auteurs se sont d'autant plus attachés à pénétrer ce mystere qu'il est plus difficile à débrouiller; mais leurs travaux & leurs recherches n'ont servi qu'à prouver encore mieux son impénétrabilité. Les idées qu'ils ont essayé d'en donner sont toutes plus ou moins ridicules, plus ou moins in-vraissemblables; quelques-uns avoient assez ingénieusement manié dans ce cas le fluide nerveux, & en le supposant d'une nature électrique avoient donné les explications assez spécieuses, mais qui dans le fond n'ont servi qu'à amuser & à faire disputer dans les écoles, & qui ont fait rire le praticien observateur pour qui elles n'étoient point faites. Je me garderai bien de surcharger cet article du détail des différentes opinions qu'il y a eu sur cette cause prochaine de la *paralysie*, leur fausseté manifeste m'évite la peine que j'aurois été forcé de prendre si ces théories faites avec plus d'art & voilées sous les apparences de la vérité avoient exigé une réfutation suivie; & s'il eût été nécessaire de suivre pas-à-pas les auteurs pour montrer leurs paralogismes moins évidens.

Les observations faites sur les cadavres de personnes mortes de *paralysies* n'ont, comme à l'ordinaire, répandu aucun jour sur le méchanisme de ses causes, & sur les remedes par lesquels il falloit la combattre, elles ont presque toutes fait voir beaucoup de délabrement dans le cerveau & la moëlle alongée; quelquefois cependant on n'y a trouvé aucun dérangement, le vice étoit dans d'autres parties. Schenckius rapporte une observation qui lui a été communiquée par Jean Bauhin, d'un jeune homme né mélancolique, qui étoit sujet à de fréquentes attaques de *paralysie* & d'épilepsie, & qui pendant ce tems avoit tout le côté droit en convulsion & le gauche paralysé; à sa mort & à l'ouverture du cadavre on vit les veines de la pie-mere du côté droit prodigieusement distendues & noirâtres, & un abscès dans la partie correspondante du cerveau. Tulpius, Valeriola, Scultetus rapportent d'autres exemples d'abscès dans le cerveau trouvés dans des personnes paralytiques. R***** dans ses lettres à Bartholin, qu'on lit parmi celles de cet auteur, fait mention d'un enfant paralytique à la suite d'une fracture du crâne, dans lequel le cerveau s'épuisa en champignon, jusqu'au corps calleux qu'on voyoit d'abord après avoir enlevé le crâne; dans plusieurs paralytiques on n'a trouvé d'autre cause apparente qu'un amas de sérosités dans le cerveau & la moëlle alongée. Plater, Willis, Bonnet rapportent plusieurs exemples de *paralysies* dépendantes, ou du-moins accompagnées de l'extravasation de sérosités. Brunner dit que dans un hémiplégique il ne trouva qu'un côté de l'origine de la moëlle alongée inondé de sérosités extravasées, & comprimé par des tumeurs. Cet auteur ajoute que dans le cerveau de plusieurs personnes mortes paralytiques il a observé des tumeurs enkistées. Wepfer a fait la même observation dans un jeune homme devenu subitement hémiplégique, & mort peu de tems après; toute la fosse antérieure du crâne parut à Willis remplie de sang, en partie ichoreux & en partie grumelé; dans un autre paralytique, qui avoit été auparavant apoplectique, Bartholin trouva tous les ventricules distendus de sang, qui venoit des vaisseaux crevés du plexus choroïde. On lit un grand nombre d'observations semblables dans les recueils & les compilations qu'en on fait différens auteurs, Bonnet, Tulpius, Schenckius, *&c.* dans les Mémoires des curieux de la nature, dans la Bibliotheque pratique de Manget, où nous renvoyons les lecteurs curieux. Dans quelque espece de *paralysie* on ne voit ni dans le cerveau ni dans la moëlle alongée aucune espece d'altération; c'est sur-tout dans les *paralysies* hystériques & dans celles qui succedent à la colique; dans le premier cas il n'y a souvent aucun dérangement sensible dans toute la machine; dans les autres le vice principal est dans les organes du bas-ventre, & sur-tout dans le foie & les visceres qui en dépendent. Volcher-Coiter, dans un de ces paralytiques, ne trouva dans le crâne qu'un peu de sérosité ichoreuse, qu'il présume même avoir été fournie par les vaisseaux qu'il avoit été obligé de couper; le foie lui parut obstrué, la vésicule du fiel distendue par une bile épaisse & noirâtre, l'estomac rempli de matieres vertes porracées, & le colon mal conformé. Dans un homme sujet à des vomissemens bilieux, & qui après leur cessation essuya une fievre intermittente, & mourut enfin paralytique, Fernel n'observa rien de contre nature qu'une collection de plus d'une livre de bile aux environs du foie. Manget rapporte qu'un vieux buveur étant mort paralytique à la suite d'une jaunisse, il n'apperçut dans le cadavre d'autre altération dans les visceres qu'un skirrhe considérable du pancréas, & la bile extravasée par-tout; elle étoit épaisse & noire dans la vésicule du fiel, elle enduisoit comme une colle les parois de l'estomac & en occupoit tous les replis, elle avoit teint la liqueur du péricarde, *&c.*

De toutes ces observations que conclure, sinon qu'on n'est pas plus avancé qu'avant de les avoir faites; qu'on n'a rien d'assuré à donner sur l'œthiologie de la *paralysie*, & que par conséquent le parti le plus sage & le plus sûr est de garder le silence plûtôt que de débiter des absurdités à pure perte? tenons-nous en aux seuls faits que nous connoissons, savoir que les nerfs sont affectés; ne cherchons pas à penétrer le *comment*: appliquons nous à bien connoître les causes qui ont agi, pour opérer en conséquence; regardons le fluide nerveux comme gratuitement supppofé & absolument inutile, & les obstructions des nerfs comme insuffisantes & trop peu générales; si quelquefois cette cause a lieu, & cela peut arriver puisque les nerfs ont des vaisseaux, qu'ils se nourrissent, & vraissemblablement servent à la nutrition de toutes les parties, on peut croire que ce n'est que dans le cas de *paralysie* avec atrophie.

Nous pouvons cependant tirer quelque parti des observations précédentes pour le pronostic de la *paralysie*; elles nous font voir que les causes qui l'excitent souvent agissent en produisant dans des parties essentielles une altération considérable & qu'il est impossible de corriger; de-là tant de *paralysies* mortelles, & qui éludent l'efficacité des remedes les plus appropriés; ce n'est guère que dans les jeunes gens que la *paralysie* est susceptible de guérison lorsqu'elle est incomplette, & l'effet de quelques causes accidentelles; celle qui est produite par des coups, des blessures, des chûtes, *&c.* est incurable lorsqu'elle ne reçoit aucun soulagement des premiers secours qu'on emploie, ou qu'on y remédie trop tard, ou que ces causes ont occasionné la luxation des vertebres du dos, & dans ce dernier cas elle est pour l'ordinaire assez promptement mortelle; les exemples du contraire sont très-rares; j'ai été le témoin d'une; lorsque la *paralysie* occupe le gosier, l'estomac, les intestins, la vessie, les muscles de la respiration, le diaphragme, *&c.* le défaut des fonctions auxquelles ces parties servent, augmente encore le danger & hâte la mort des malades. Hérophile prétend avoir observé la *paralysie* du cœur, lorsqu'elle a lieu la mort succede subitement. Les *paralysies* avec froid & atrophie sont plus dangereuses; si le tremblement survient, c'est un très-bon signe qui doit faire espérer la guérison; on a vû quelquefois la fievre & les passions d'ame vives, sur-tout la colere, l'opérer; Tite, fils de Vespasien, fut, au rapport des historiens, guéri par la colere d'une *paralysie*. Fabrice de Hilden raconte qu'un enfant qui avoit le bras paralytique, guérit en se le cassant. *Observ. chirurg. cent. III.*

Il n'est pas prudent de se fier aux forces de la nature pour la guérison de la *paralysie*, ni de compter sur des accidens heureux; cette maladie n'est pas du nombre de celles qui se combattent par leurs propres efforts, au contraire elle s'euracine & s'opiniâtre par le tems, & demande en conséquence des secours aussi prompts que décisifs; leur effet doit être de rappeller le mouvement & le sentiment dans les parties qui en sont privées, & pour cela de ranimer les nerfs engourdis & de leur redonner le ton, de la force & de l'activité. Les remedes stimulans, nervins, spiritueux, toniques sont les plus propres pour l'ordinaire à remplir ces indications générales; l'observation dans bien des cas, d'accord avec le raisonnement, justifie leur usage & constate leur succès; mais comment agissent-ils pour produire ces effets? Est-ce en secouant la machine, en irritant les nerfs, en augmentant leur vibration, en réveillant le jeu de certains organes ou en évacuant, en desobstruant, en dissipant les causes de la maladie, *&c.*! c'est ce qu'il n'est ni possible ni utile de déterminer; dans quelques cas particuliers où il y a pléthore, où la *paralysie* est dûe à la suppression des excré-

tions sanguines, la saignée peut avoir lieu; hors de ces cas où la nécessité est bien marquée, il faut s'abstenir de ce secours indifférent, déplacé, & même très-pernicieux s'il étoit réitéré. On doit attendre un effet plus certain & plus constant des émétiques, des purgatifs forts, des lavemens âcres, souvent répétés, les boissons sudorifiques & purgatives sont très-efficaces; la double action qui résulte de ces deux différens remedes fait dans la machine une heureuse révolution, y jette une sorte de trouble avantageux; je me suis servi plus d'une fois avec succès de cette combinaison qui paroit bisarre; on peut encore employer à l'usage intérieur, les remedes spiritueux dont on varie l'activité suivant les tempéramens & suivant les cas; dans cette classe sont les différens esprits & sels volatils, les esprits aromatiques huileux de Sylvius, les huiles essentielles & animales, les eaux spiritueuses aromatiques, & enfin les plantes même qu'on donne en conserve, en poudre; en opiate, en infusion, *&c.* il faut soutenir & animer l'action de ces médicamens internes par les irritans & fortifians extérieurs, universels & topiques; tels sont les vésicatoires, les ventouses, l'urtication, les frictions séches faites avec des étoffes de laine, pénétrées de la vapeur des plantes & des résines aromatiques, les linimens avec les baumes nervins & spiritueux, les bains & les fomentations aromatiques, les stimulans moyens, les érosions sternutatoires, sialagogues, apophlegmatisans, peuvent être employés en même tems & opérer quelques bons effets, soit par l'irritation faite au systême nerveux, soit par l'évacuation qui en est une suite faite par les glandes du nez & de la bouche qui dégagent assez promptement la tête. On trouve dans les écrits des médecins allemands un grand nombre de formules de remedes qu'ils donnent pour éminemment anti-paralytiques; mais ce sont souvent des remedes indifférens, *fatua*, tels que leur fameuse teinture de marcassite sulphureuse, par l'esprit de vin si vantée par Caveffell, leur poudre préparée avec le cinabre, les os humains, les magisteres de perle, leur baume fait avec la graisse d'ours & la moëlle de jambe de bœuf, *&c.* ou ce sont des compositions informes de tous les remedes qui ont quelque énergie. De tous les secours les plus appropriés contre la *paralysie*, les eaux minérales chaudes ou termales sont ceux qui sont le plus universellement célébrés, & qui méritent le mieux les éloges qu'on en fait. *Voyez les articles* MINÉRALES, *eaux*, & THERMALES. On y voit tous les jours se renouveller les miracles de la piscine probatoire, & s'y opérer des guerisons surprenantes; on peut les prendre intérieurement, & s'en servir en bains, en douches, & en étuves; leur principal effet dépend de la chaleur; dans les cas où l'on ne pourroit pas porter les malades à la source ou se procurer ces eaux, il seroit très facile de les imiter ou de les suppléer. Les plus renommées en France sont celles de Balaruc, de Bourbonne, de Vichy, de Birége, de Cauterets, *&c.* Quelques auteurs, avec Willis, regardent le mercure comme un des plus excellens remedes contre la *paralysie*; ils rapportent plusieurs observations qui constatent les succès complets de la salivation; c'est une ressource qu'il seroit imprudent de négliger, sur tout lorsqu'on a inutilement employé les autres remedes: il en est de même de l'électricité, qui a eu pendant un certain tems beaucoup de réputation; les expériences que M. Jallabert avoit faites à Geneve l'avoient extrêmement accréditée; des personnes dignes de foi m'ont cependant assuré qu'ayant fait des informations sur les lieux, elles ne leur avoient pas paru aussi heureuses & aussi favorables à l'électricité que M. Jallabert l'avoit écrit, & celles qu'on fit à Paris n'ayant eu aucun succès, on a tout-à-fait abandonné ce remede; cependant M. de Sauvage, professeur à Montpellier, assure en avoir obtenu de bons effets, & M. Rast le fils, médecin à Lyon, m'écrivoit il n'y a pas long-tems, qu'une paralytique à qui il l'avoit fait éprouver s'en étoit très-bien trouvée: ainsi il paroit qu'on devroit pour constater les vertus de ce remede & pour en déterminer l'usage, faire de nouvelles expériences, la matiere est assez importante pour réveiller l'attention des Médecins; on peut toujours employer sans crainte ce secours, parce que s'il ne produit aucun bon effet, il ne sauroit avoir des suites facheuses.

A ce détail sur la *paralysie*, j'ajouterai deux exemples rares d'une *paralysie* sans sentiment, & sans destruction des mouvemens de la partie insensible.

L'un est d'un soldat qui fut privé de sentiment depuis l'épaule jusqu'à l'extrémité des doigts de la main: cependant ce même soldat jouoit à la boule, fendoit du bois en y employant les deux bras, sans que celui qui étoit insensible, y fit remarquer ou de la peine ou de la contrainte. Un jour il leva par mégarde avec la main insensible le couvercle d'un poële de fer très-ardent & presque rouge; il le posa ensuite tranquillement, & il ne s'apperçut point du tout, du-moins par le sentiment, qu'il s'étoit brûlé tout le dedans de la main; cependant les tégumens internes, les tendons, & le périoste de l'index, en furent détruits: la gangrene se mit à la plaie, & l'on y fit plusieurs incisions, auxquelles il ne sourcilla pas, non plus que lorsqu'on y appliquoit la pierre infernale; il est demeuré estropié de deux doigts.

M. Garcin, correspondant de l'académie des Sciences, est le sujet d'un second exemple de l'espece de *paralysie*, qui ne tombe que sur les organes du sentiment. Tous ses doigts étoient insensibles, sans être privés de mouvement. Il étoit obligé d'en prendre un soin infini pour les garantir de mille atteintes, auxquelles ils sont continuellement exposés. Cependant, malgré ses soins, il lui arrivoit fréquemment de s'oublier. Un des principaux symptomes de son mal consistoit, en ce que ses doigts étoient toujours plus froids que ne comportoit la température actuelle de l'air, & du reste de son corps; ils ne pouvoient jamais se réchauffer d'eux-mêmes; il falloit nécessairement avoir recours à une chaleur extérieure, comme de les appliquer sur sa poitrine par-dessous ses habits. Quand il vouloit reconnoitre leur état, il les portoit sur son visage, ne les sentant jamais par eux-mêmes ni froids ni chauds. Un jour donc, il avoit trop aproché sa main du poële où il vouloit la réchauffer, & où le feu étoit plus ardent qu'il ne pensoit; il se brûla les doigts, & ne s'apperçut de sa brûlure que deux heures après, par une grosse vessie qui s'y forma.

Y a-t-il des nerfs qui répondent directement au tact & au sentiment, & qui n'entrent pour rien dans les mouvemens; & au contraire, *&c* ? Les exemples qu'on vient de lire, ne décident point nettement la question; mais enfin, dit l'historien de l'academie, rien peut-être ne prouve mieux la nécessité indispensable de nos sens, & de la douleur même, pour la conservation de notre corps, que les suites funestes de la privation du sentiment dans le tact. Le plus subtil physicien, le plus savant anatomiste, l'homme le plus attentif à ce qui peut lui nuire, ne sauroit ordinairement le prévoir avec cette promptitude que l'occasion requiert presque toujours, & avec laquelle le toucher l'en garantit. Encore moins pourroit-il se promettre que rien ne détournera jamais son attention d'un danger qui échappe à tous les autres sens. *Histoire de l'académie, année* 1743. (*m*)

PARAMARIBO, (*Géog. mod.*) capitale de la colonie hollandoise de Surinam. *Lat. sept.* 5. 49. (*D. J.*)

PARAMISE, s. f. étoit *dans la musique des Grecs*, le nom de la premiere corde du tétracorde diezeugmenon. Il faut se souvenir que le troisieme tétracorde pouvoit être conjoint avec le second; alors sa premiere corde étoit la *mése* ou la quatrieme corde du second, c'est-à-dire, que cette *mese* étoit commune aux deux.

Mais quand ce troisieme tétracorde étoit disjoint, il commençoit par la corde appellée *paramese*, qui, au lieu d'être commune avec la mese, se trouvoit un ton plus haut; de sorte qu'il y avoit un ton de distance entre la mese ou la derniere corde du tétracorde meson, & la *paramese* ou la premiere du tétracorde diezeugmenon. *Voyez* SYSTÊME, TÉTRACORDE.

Παραμέση signifie, *proche de la mese*, parce qu'en effet la *paramese* n'en étoit qu'à un ton de distance, quoiqu'il y eût quelquefois une corde entre deux. *Voyez* TRITE. (*S*)

PARAMETRE, s. m. *en Géométrie*, est une ligne droite constante dans chacune des trois sections coniques: on l'appelle autrement en latin *latus rectum*. *Voyez* LATUS RECTUM.

Dans la parabole *VBV*, *Planche des coniques*, *fig.* 8, le rectangle du *parametre* *AB*, & de l'abscisse, par exemple, *B* 3 est égal au quarré de l'ordonnée correspondante 3 *III*. *Voyez* PARABOLE.

Dans l'ellipse & l'hyperbole, le *parametre* est une troisieme proportionnelle au diametre & à son conjugué. *Voyez* ELLIPSE & HYPERBOLE.

On appelle en général *parametre*, la constante qui se trouve dans l'équation d'une courbe: ainsi dans la courbe dont l'équation $y^3 = axy + 4x^3$, a est le *parametre*, & représente une ligne donnée, on appelle aussi quelquefois cette ligne le *parametre* de l'équation. Quand il y a plusieurs constantes a, b, c, dans une équation, on peut toujours les réduire à une seule, en faisant $b = ma$, $c = na$, m & n, marquant des nombres quelconques, de sorte qu'on peut toujours réduire tous les *parametres* à un seul; & si les lignes a, b, c, sont égales, c'est-à-dire, si $m = n = 1$, *&c.* les courbes sont alors semblables. *Voyez* SEMBLABLE. (*O*)

PARAMMON, (*Mythol.*) étoit un surnom de Mercure, comme fils de Jupiter Ammon: les Eléens lui faisoient

ſoient des libations ſous ce nom, au rapport de Pauſanias.

PARAMMONAIRE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) dans l'antiquité eccléſiaſtique; on appelloit *aſſecla*, *buccellarius ſatelles*, *parammonarius*, *parammonaire*, le payſan qui tenoit à ferme les biens d'une égliſe, le métayer d'une égliſe.

PARAMOS, (*Hiſt. nat. Géog.*) c'eſt ainſi que les Eſpagnols du Pérou nomment des eſpaces de terrein ou des plaines extrèmement froides & communément couvertes de neiges, qui ſe trouvent entre les ſommets des deux chaînes de montagnes qui forment les cordillieres des andes. Quelques-unes de ces plaines qui ſont très-élevées ſont ſi froides, qu'elles ſont entierement inhabitables, & que l'on n'y voit aucun animal, ni aucune plante.

PARANA, LE, (*Géog. mod.*) riviere du Paraguai, qui donne ſon nom à la province de *Parana*, & ſe jette dans Rio de la Plata. La province de *Parana*, qu'on nomme auſſi *la terre de la miſſion des Jéſuites*, eſt peuplée de bourgades d'indiens. Les Jéſuites ont ſu ſe les attacher, & les empêcher d'avoir aucun commerce avec les Eſpagnols. Ils habitent le pays qui eſt le long du *Parana*, au S. O. du Bréſil. Une partie de leurs terres & de leurs bourgades ayant été compriſe dans les limites fixées en 1756 par les rois d'Eſpagne & de Portugal, ils ont refuſé de ſe ſoumetre à la fixation de ces limites. De-là eſt venue la guerre qui eſt entre ces indiens du Paraguay, & la couronne de Portugal. (*D. J.*)

PARANA, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'Amérique méridionale; elle prend ſa ſource au Bréſil, dans un pays qui eſt fort peu connu, & ſe joint finalement à la riviere de *Paraguay*, près la ville de Corrientes. *Voyez* RIO DE PLATA.

PARANETE, ſ. f. *en Muſique*, eſt le nom que pluſieurs anciens ont donné à la troiſieme corde de chacun des tétracordes, *ſynnemenon*, *diezeugmenon*, & *hyperboleon*, laquelle d'autres ne diſtinguoient que par le nom du genre où ces tétracordes étoient employés. Ainſi la troiſieme corde du tétracorde *hyperboleon*, qu'Ariſtoxène & Alypius appellent, par exemple, *hyperboleon diatonos*, Euclide l'appelle *paranete hyperboleon*. (*S*)

PARANGON, ſ. m. (*Gram.*) vieux mot qui ſignifioit autrefois *comparaiſon*, *patron*, *modele*; *parangon* de beauté, *parangon* de chevalerie.

PARANGON, (*Architecture.*) on dit *du marbre parangon*, pour du *marbre noir*.

PARANGON GROS, (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) eſt le treizieme des corps ſur leſquels on fond les caracteres d'Imprimerie. Sa proportion eſt de trois lignes quatre points meſure de l'échelle; il eſt le corps double de celui de la philoſophie. *Voyez proportion des caracteres*, & *l'exemple*, *à l'article* CARACTERE.

PARANGON PETIT, (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) dixieme corps des caracteres d'Imprimerie; ſa proportion eſt de trois lignes deux points, meſure de l'échelle. *Voyez proportions des caracteres d'Imprimerie*, & *l'exemple*, *à l'article* CARACTERE.

PARANGON, (*Bijoutier.*) ce mot ſe dit *chez les Lapidaires* des pierres précieuſes, excellentes, & c'eſt une eſpece d'adjectif qui ne change point de genre. Un diamant *parangon*, une perle *parangon*.

PARANGON, PARANGOINE, (*Jardinage.*) eſt une fleur qui revient toujours de la même beauté chaque année ſans degénérer.

PARANGON, (*Soyerie*) c'eſt ainſi qu'on nomme à Smirne, quelques-unes des plus belles étoffes qui y ſont apportées de Veniſe.

PARANITES, (*Hiſt. nat.*) nom dont les anciens naturaliſtes ſe ſont ſervi pour déſigner une améthyſte d'un violet très-clair, & preſque inſenſible.

PARANOMASIE, ſ. f. (*Gramm.*) ſimilitude de mots. La *paranomaſie* eſt fréquente dans les langues qui ont une même origine, ou quelqu'autre affinité entre elles.

PARANYMPHAIRE, ſ. m. (*Belles-Lettres.*) perſonnage chargé de faire les diſcours des paranymphes. C'eſt ainſi qu'on le nomme en Angleterre; en France nous l'appellons *paranymphe*. *Voyez* PARANYMPHE.

Dans l'univerſité de Cambridge, il y a une cérémonie pareille à celle qu'on appelle ailleurs *paranymphe*, & le *paranymphaire* s'y nomme *prévaricateur*.

PARANYMPHE, (*Hiſt. grec. & rom.*) les Grecs appellent *paranymphes*, ceux qui ſelon la coutume, conduiſoient l'épouſe dans la maiſon de ſon mari; ils donnoient le nom de *nymphes* aux épouſées. Les Romains qui obſervoient la même cérémonie dans la conduite de l'épouſée, appelloient *pronubus*, le conducteur, & *pronuba*, ſi c'étoit une femme qui eût cet emploi. Feſtus a dit, *pronubæ adhibebantur nuptiis quæ ſemel nupſerunt cauſa auſpicii, ut ſingulare perſeveret matrimonium*. Et Iſidore, *liv. IX. pronuba dicta eſt eo quod nubentibus præeſt, quæque nubantem viro conjungit, ipſa eſt & paranympha*. Cette conduite ſe faiſoit avec des circonſtances ſingulieres.

Je ſuppoſe les cérémonies uſitées dans les fiançailles, & les ſacrifices accomplis ſuivant la coutume; le jour ayant cédé la place à la nuit, on ſe mettoit en état de conduire l'épouſée chez ſon mari, & l'on commençoit par mettre les hardes de l'épouſée dans un panier d'oſier, que Feſtus appelle *cumerum*; le porteur étoit ſuivi de pluſieurs femmes tenant dans leurs mains une quenouille avec le lin, qu'elles mettoient ſur un fuſeau; les parens, les amis, & l'époux, marchoient enſuite, ſuivis de trois jeunes garçons, vêtus d'une robe blanche bordée de pourpre, que l'on appelloit *patrini* & *matrini*; l'un des trois portoit un flambeau allumé, & qui étoit fait d'une branche d'épine blanche, parce que, ſelon le témoignage de Varron & de Feſtus, cette eſpece de bois étoit heureuſe, & chaſſoit les enchantemens que les Romains craignoient beaucoup dans cette occaſion.

Si nous en croyons Pline, *liv. XVI. chap. xviij.* on portoit pluſieurs flambeaux, que les amis communs tâchoient d'enlever, de crainte que les mariés n'en fiſſent un uſage de mauvais augure, & qui préſageoit la mort prochaine de l'un ou l'autre.

Ce n'eſt pas encore tout ce que l'on pratiquoit. Pline & Virgile nous apprennent que l'épouſe étant arrivée à la porte de la maiſon, les parens & le mari jettoient des noix aux enfans qui accouroient dans la rue.

Tibi ducitur uxor;
Sparge, marite, nuces.

C'eſt Virgile qui le recommande dans ſon éclogue huitieme, dont Servius a donné pluſieurs raiſons: les noix, dit-il, étoient conſacrées à Jupiter; on en jettoit aux enfans, pour marquer que le mari abandonnoit les jeux enfantins, pour s'appliquer aux affaires ſérieuſes. (*D. J.*)

PARANYMPHE, *chez les Hébreux*, étoit l'ami de l'époux, celui qui faiſoit les honneurs de la noce, & qui conduiſoit l'épouſe chez l'époux.

Les rabbins diſent que le principal devoir du *paranymphe* parmi les Iſraélites, étoit d'obſerver que l'époux & l'épouſe ne ſe fiſſent aucune fraude dans ce qui regarde le ſang qui étoit la marque de la virginité de l'épouſe, & dont parle Moïſe, *Deuteronom. chap. xxij.* 14 & 15. de peur que l'époux ne ſupprimât le linge où ce ſang paroiſſoit, ou que l'épouſe n'en ſupposât de faux. Parmi les Grecs, le *paranymphe* gardoit la porte du lit nuptial, & avoit ſoin de l'économie du repas & des autres réjouiſſances. Quelques-uns ont crû qu'il en étoit de même chez les Hébreux, & que l'*architiclinus*, dont il eſt parlé dans l'Evangile à l'occaſion des noces de Cana, & que nous traduiſons par *intendant* ou *maître-d'hôtel*, n'étoit autre que le *paranymphe* S. Gaudence de Breſſe aſſure, ſur la tradition des anciens, que pour l'ordinaire ce préſident ou ordonnateur du feſtin nuptial étoit pris du nombre des prêtres, afin qu'il eût ſoin qu'il ne s'y commît rien de contraire aux regles de la religion & à la bienſéance. C'étoit lui qui régloit les fonctions des officiers, & la diſpoſition du repas. Il eſt quelquefois déſigné dans l'Ecriture ſous le nom d'*ami de l'époux*, *amicus ſponſi*, Joann. *III.* ỷ. 29. Calmet, *Diction. de la Bible*.

Le nom de *paranymphe* eſt commun dans l'hiſtoire byſantine, pour ſignifier l'officier chargé par l'empereur de conduire & remettre les princeſſes impériales mariées à quelque prince étranger, ſur les terres ou entre les mains de leur époux, & Grégoire de Tours, *liv. VI. chap. xlv.* donne le nom de *paranymphe* au duc Bobon, qui fut chargé de conduire en Eſpagne la princeſſe Riguntho, fille de Chilpéric I. mariée au roi des Viſigoths.

Il eſt fait mention du *paranymphe* dans les capitulaires de Charlemagne, dans les lois des Lombards, & dans les euchologes des Grecs.

On donnoit le nom de *paranymphes* dans les écoles de théologie de Paris, à une cérémonie qui ſe faiſoit à la fin de chaque cours de licence, & dans laquelle un orateur appellé *paranymphe*, après une harangue, apoſtrophoit par rang tous les bacheliers quelquefois par des complimens, & plus ſouvent par des épigrammes mordantes, auxquelles ceux-ci repliquoient par de ſemblables pieces. La faculté de Théologie vient tout récemment de réformer cet abus, en réduiſant les *paranymphes* à de ſimples harangues.

PARAO, ſ. m. (*Marine.*) petit bâtiment des Indes que l'on arme quelquefois en guerre; alors ils ſont mon-

tés de pierriers. Les ſouverains de quelques contrées s'en ſervent pour lever le tribut qu'ils exigent des petites îles ſituées aux environs de leur contrée.

PARAOUSTIS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les habitans de la Floride donnent aux chefs qui les commandent, & qui marchent toujours à leur *tête*. Ils ſont les ſeuls de la nation à qui la polygamie ſoit permiſe. Ils ont une très-grande autorité ſur les peuples qui leur ſont ſoumis, qu'ils traitent en eſclaves, & dont la ſucceſſion leur appartient; on leur rend de grands honneurs, même après leur mort; on brûle leur habitation & tout ce qui leur appartenoit, & les femmes, après les avoir pleurés, ſe coupent les cheveux pour les ſemer ſur leurs tombeaux. Ces peuples ne connoiſſent d'autre divinité que le ſoleil, à qui ils immolent des victimes humaines qu'ils mangent enſuite.

PARPEGME, (*Aſtronom. anc.*) machine aſtronomique d'uſage chez les Syriens & les Phéniciens, pour montrer les ſolſtices par l'ombre d'un ſtile.

PARAPET, ſ. m. (*Architect.*) c'eſt un petit mur qui ſert d'appui & de garde-fou à un quai, à un pont, à une terraſſe, *&c.* Ce mot vient de l'italien *parapetto*, garde poitrine. (*D. J.*)

PARAPET, *en Fortification*, eſt une maſſe de terre à l'épreuve du canon, élevée vers le côté extérieur du rempart, & qui ſert à cacher à l'ennemi les ſoldats qui ſont ſur le rempart.

Borel nous a donné de Joſ. Marie Subreſius, une collection curieuſe des noms que les anciens & les modernes ont donné à cette eſpece de *parapets*. Les Latins les appelloient *ſubarræ* & *baſtiæ*, d'où ſont venus les noms de *baſtions* & de *baſtille*: ils les nommoient auſſi *pagineumata*, *loricæ* & *antimuralia*. Les Eſpagnols les appellent *barbacanes*; les Italiens *parapetti*, à cauſe qu'ils garantiſſent la poitrine, *petto*, d'où eſt venu notre *parapet*,

On conſtruit des *parapets* ſur tous les ouvrages de la fortification.

Le *parapet* royal ou celui du rempart, doit être de terre, à l'épreuve du canon, de 18 à 20 piés d'épaiſſeur, haut de 6 ou 7 piés du côté de la place, & de 4 ou 5 du côté du rempart. Cette différence de hauteur diſpoſe ſa partie ſupérieure en talus, ou plan incliné: l'objet de cette inclinaiſon eſt de mettre le ſoldat en état de pouvoir tirer ſur l'ennemi, en plongeant vers la contreſcarpe & le glacis. *Voyez* REMPART *&* ROYAL. *Chambers.*

Au pié du rempart, & du côté intérieur, ou vers la place, eſt une banquette ou une eſpece de petit degré, de 2 piés d'élévation, & de 3 piés de largeur. Il ſert à élever le ſoldat pour tirer pardeſſus le *parapet*. *Voyez* BANQUETTE.

Le *parapet* doit être d'une matiere douce, afin que les éclats ne bleſſent pas ceux qui en ſont proches, lorſque l'ennemi bat la place avec du canon. C'eſt pour éviter cet inconvénient qu'on ne revêt guere aujourd'hui le *parapet* de maçonnerie, quoique le rempart en ſoit revêtu. Il eſt ſeulement revêtu de gaſons, ou de placage ſur les deux tiers de ſa hauteur pour talus. Pour cela on éloigne un peu le pié extérieur du *parapet* du ſommet de la muraille, afin qu'elle ſe ſoutienne mieux. Ce *parapet* ainſi conſtruit, donne encore plus de facilité dans un tems de ſiege pour y percer des embrazures, que s'il étoit revêtu de maçonnerie. Au reſte, l'épaiſſeur du *parapet* eſt différente, ſelon qu'il eſt plus ou moins expoſé aux batteries de l'ennemi. On lui donne ordinairement 3 toiſes d'épaiſſeur, parce que l'expérience a fait voir qu'un canon étant tiré de 100 ou 150 toiſes, ſon boulet perce 15 ou 17 piés de terre raſſiſe. Si le *parapet* eſt de terre ſablonneuſe, il lui faut une plus grande épaiſſeur, elle va alors juſqu'à 22 ou même 24 piés; car alors le boulet s'enterre plus profondément dans une terre de cette eſpece. On fait quelquefois le *parapet* de pure maçonnerie, & on lui donne 8 ou 9 piés d'épaiſſeur, ce qui eſt ſuffiſant pour qu'il puiſſe réſiſter au canon; dans les lieux qui n'y ſont point expoſés, comme aux endroits où il y a des inondations, des marais, des précipices, ou la mer qui empêche d'en approcher, dans ces ſortes de cas, il ſuffit que le *parapet* ait 2 ou 3 piés de maçonnerie d'épaiſſeur, ſur 4 de hauteur; ou bien, ſi le rempart eſt bas, on peut lui donner 8 piés de hauteur, & le percer de créneaux de 6 piés en 6 piés.

Le *parapet* ordinaire a un talus du côté intérieur, du quart de ſa hauteur; le côté extérieur eſt à-plomb ſur le cordon, ſi le *parapet* eſt revêtu de maçonnerie; s'il eſt de terre ou de gaſon, & que le revêtement du rempart ſoit de même, il en ſuit le prolongement, en ſorte que ces deux revêtemens ne ſont qu'un ſeul & même plan incliné. *Voyez* TABLETTE, c'eſt le nom qu'on donne au côté extérieur du revêtement du *parapet*.

Le *parapet* du chemin-couvert eſt l'élévation de terre qui le cache à l'ennemi. *Voyez* GLACIS.

Le *parapet* des tranchées eſt formé de la terre qu'on tire de leur conſtruction, comme auſſi de gabions, faſcines, *&c.* *Voyez* TRANCHÉE. (*Q*)

PARAPHE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt une marque & un caractere compoſé de pluſieurs traits de plume, que chacun s'eſt habitué à faire toujours de la même maniere.

Le *paraphe* ſe met ordinairement au bout de la ſignature, & dans ce cas c'eſt une double précaution que l'on prend pour empêcher que quelqu'un ne contrefaſſe la ſignature.

Quelquefois le *paraphe* ſe met ſeul, & tient lieu de ſignature, comme quand un des avocats généraux paraphe un appointement aviſé au parquet.

Enfin le *paraphe* ſert quelquefois ſeulement à marquer des pieces, afin de les reconnoître, & pour en conſtater le nombre; c'eſt ainſi qu'un notaire *paraphe*, par premiere & derniere, toutes les pieces inventoriées, c'eſt-à-dire qu'il met ſur chacune un nombre avec un *paraphe* qui tient lieu de ſa ſignature, & que ces nombres ſe ſuivent tant qu'il y a des pieces, de maniere que ſur la derniere le notaire met le nombre, comme *trentieme*, s'il y en 30, & on ajoute ces mots *& dernier*, avec ſon *paraphe*.

Le ſecrétaire du rapporteur *paraphe* de même par premier & dernier, les pieces de chaque ſac d'une inſtance ou procès.

Quand on remet une piece dans quelque dépôt public, ou que l'on verbaliſe ſur la piece, on la *paraphe*, *ne varietur*, c'eſt-à-dire pour empêcher que l'on ne ſubſtitue une autre piece à celle dont il s'agiſſoit d'abord; ſans quoi l'on ne pourroit point compter ſur quelque choſe de certain. *V.* APPOINTEMENT, COTTE, INVENTAIRE, SIGNATURE. (*A*)

PARAPHERNAL, (*Juriſpr.*) eſt un bien de la femme qu'elle n'a pas compris dans ſa conſtitution de dot.

L'uſage des *paraphernaux* ou biens *paraphernaux*, vient des Grecs, le mot *paraphernal* étant compoſé de deux mots grecs, *παρὰ*, *præter*, & *φερνὴ*, *dos*, *quaſi bona quæ ſunt præter dotem*.

Ulpien dans la loi, *ſi ergo, de jure dot.* remarque que les Gaulois appelloient *pecule* de la femme, *peculium*, les mêmes biens que les Grecs appelloient *parapherna*.

Ce même juriſconſulte ajoute qu'à Rome la femme avoit un petit regiſtre des choſes qu'elle avoit apportées dans la maiſon de ſon mari, pour ſon uſage particulier; ſur lequel le mari reconnoiſſoit que ſa femme, outre ſa dot, lui avoit apporté tous les effets mentionnés ſur ce regiſtre, afin que la femme pût les reprendre après la diſſolution du mariage.

Aulugelle, *lib VII. ch. vj.* dit qu'à Rome les femmes avoient trois ſortes de biens; ſavoir, *dotaux*, *paraphernaux*, & les biens particuliers appellés *res receptitias*, *quas neque dabant ut dotem*, *neque tradebantur* parapherna, *ſed apud ſe retinebant*.

Le mari étoit le maître de la dot, il étoit ſeulement poſſeſſeur des *paraphernaux*, & n'en jouiſſoit qu'autant que ſa femme le lui permettoit; quant aux biens particuliers appellés *res receptitias*, il n'en avoit ni la propriété, ni la poſſeſſion.

Tel étoit le droit obſervé dans les mariages qui ſe contractoient *per uſum*; mais dans ceux qui ſe faiſoient *per coemptionem*, le mari achetant ſolemnellement ſa femme, achetoit auſſi conſéquemment tous ſes biens, leſquels en ce cas, étoient tous reputés dotaux; il n'y avoit point de *paraphernal*.

On ne pratique plus, même en pays de droit écrit, la diſtinction des biens appellés *res receptitias*; tous les biens de la femme y ſont dotaux ou *paraphernaux*, au lieu qu'en pays coutumier, tous biens ſont reputés dotaux; car les biens que la femme ſe ſtipule propres, ne ſont pas des *paraphernaux*: cette ſtipulation de propres n'a d'autre effet que d'empêcher que le fond de ces biens n'entrent en communauté.

Tous les biens préſens & à venir que la femme n'a pas compris dans ſa conſtitution de dot, ſont reputés *paraphernaux*, ſoit qu'elle les eût lors de ſon mariage, ou qu'ils lui ſoient échus depuis.

On diſtingue néanmoins deux ſortes de *paraphernaux*.

Les uns ſont les biens dont la femme, par contrat de mariage, s'eſt réſervée la jouiſſance & la diſpoſition: ce ſont là les véritables *paraphernaux*.

Les autres ſont tous les biens qui viennent à la femme pendant le mariage, ſoit par ſucceſſion, donation,

ou

ou autres, *voyez* Légitime. On appelle ceux-ci, pour les distinguer des autres, *biens adventifs*, & la coutume d'Auvergne les appelle *biens adventices*; mais ils ne laissent pas d'être compris sous le terme général de *paraphernaux*.

Les biens *paraphernaux* peuvent consister en meubles ou en immeubles.

S'ils consistent en meubles, ou effets mobiliers qui ne soient point au nom de la femme, tels que pourroient être des billets & obligations, la femme en les apportant dans la maison de son mari, doit lui en faire signer un état, pour justifier qu'ils lui appartiennent; car de droit tout est présumé appartenir au mari, s'il n'y a preuve au contraire.

La femme peut se réserver l'administration de ses *paraphernaux*, & en jouir par ses mains, sans le consentement ni l'autorisation de son mari; elle peut aussi les engager, vendre & aliéner sans lui, pourvû qu'elle ne s'oblige que pour elle-même.

Ce que l'on vient de dire reçoit néanmoins une exception, pour les pays de droit écrit du ressort du parlement de Paris, dans lesquels la femme peut bien administrer ses *paraphernaux*, sans le consentement de son mari, mais elle ne peut disposer, vendre, engager, ou donner la propriété sans le consentement de son mari: elle ne peut même, sans son autorisation, intenter aucune action pour raison des jouissances de ses *paraphernaux*, soit adventifs ou autres.

Quand le mari ne s'est point immiscé dans l'administration des *paraphernaux*, il n'en est point responsable. La femme peut lui en confier l'administration, & dans ce cas le mari n'étant que mandataire de sa femme, il est comptable envers elle de son administration.

Mais le mari ne peut s'immiscer dans cette administration contre la volonté de sa femme, & celle-ci est tellement maîtresse de ce genre de biens, qu'elle peut agir en justice pour en faire le recouvrement, & pour les autres actes conservatoires, sans qu'elle ait besoin de l'autorisation ni de l'assistance de son mari.

On distingue pourtant entre la propriété & les fruits & revenus. Le mari ne peut disposer de la propriété des *paraphernaux*, sans le consentement exprès de sa femme; à l'égard des fruits & revenus, le consentement tacite de sa femme suffit, parce que le mari est procureur né de sa femme.

Le débiteur des sommes *paraphernales* peut payer au mari, sur mandement de la femme, sans qu'il soit besoin que celle-ci ratifie; il suffit même qu'elle ait remis à son mari ses titres de créances, pour l'autoriser à en faire le recouvrement.

Lorsque le mari a l'administration des *paraphernaux*, s'il en a employé les revenus à l'entretien de sa famille, il n'en doit aucune restitution à sa femme; mais s'il en a fait des épargnes, il doit lui en tenir compte.

Les docteurs font néanmoins plusieurs distinctions à ce sujet, entre les fruits naturels, les fruits industriaux & les fruits civils, les fruits extans & fruits consumés; mais cette discussion nous meneroit ici trop loin, on peut voir toutes ces questions dans le recueil de M. Bretonnier, où il examine les diverses opinions des docteurs à ce sujet, & la jurisprudence des divers parlemens.

Pour ce qui est de l'hypotheque de la femme, pour la restitution des *paraphernaux*, elle a lieu du jour du contrat de mariage, quand elle y est stipulée, autrement ce n'est que du jour que le mari a reçu les deniers.

La coutume de Normandie, *article* 394, dit que la femme qui renonce à la succession de son mari, doit avoir ses *paraphernaux* & son douaire.

L'*article suivant* dit que les *paraphernaux* se doivent entendre des meubles servans à l'usage de la femme, comme lits, robes, linges & autres de pareille nature, dont le juge fera honnête distribution à la veuve, eu égard à sa qualité & à celle de son mari, l'héritier & le créancier appellés, pourvû que ces biens n'excedent pas la moitié du tiers des meubles, & où le meuble seroit si petit, qu'elle aura son lit, sa robe & son coffre.

La jurisprudence du parlement de Rouen a fixé ce *paraphernal* à la valeur du sixieme des meubles.

Ce *paraphernal* de Normandie est fort hétéroclite; mais nous avons deux coutumes, savoir celles d'Auvergne & de la Marche, qui admettent les véritables *paraphernaux* tels qu'ils ont lieu dans les pays de droit écrit; ce qu'il y a seulement de singulier, c'est que ces coutumes qui sont sous le ressort du parlement de Paris, autorisent la femme à disposer de ses *paraphernaux* sans l'autorité de son mari, tandis que dans les pays de droit écrit de ce même parlement, la femme ne peut pas le faire sans l'autorisation de son mari, quoique les lois romaines lui en donnassent la liberté. *Voyez au code le titre de pactis conventis*; le *recueil* de Bretonnier, & l'auteur des *maximes journalieres au mot* paraphernaux, & Argout, *titre de la dot*, &c. (*A*)

Paraphimosis, s. m. *en Chirurgie*, est une maladie du penis, dans laquelle le prépuce est renversé & gonflé au-dessous du gland, ensorte qu'il n'est plus en état de le couvrir. *Voyez* Prépuce & Gland.

Ce mot est grec, composé du παρὰ, *multum*, beaucoup, & de φιμόω, *obligo*, *constringo*, je serre, j'étrécis, parce que le *paraphimosis* serre la verge comme un lien.

Cette incommodité est souvent un symptome de maladie vénérienne. Elle peut arriver accidentellement, lorsque le prépuce est naturellement étroit, & qu'on l'a fait remonter avec violence par-dessus la couronne du gland, dont la largeur empêche le prépuce de descendre & de recouvrir l'extrémité de la verge: cela arrive souvent à des enfans dont le gland n'a point encore été decouvert, & qui, par fantaisie & par curiosité, font remonter le prépuce par force: cela arrive aussi aux nouveaux mariés, qui font des efforts pour dépuceler de jeunes filles qu'ils auront épousées. *Dionis* dit qu'il a réduit un *paraphimosis* à un jeune homme à qui cela arriva le jour de son mariage, & qui accusoit sa femme de lui avoir donné du mal vénérien. L'auteur consola beaucoup ce jeune homme, en lui disant tout ce qui étoit capable de lui faire supporter avec satisfaction la douleur que sa femme lui auroit épargnée, si elle eût été moins sage.

La réduction de prépuce s'obtient différemment, suivant les circonstances. S'il n'y a pas long-tems que le prépuce étrangle le gland, & que l'inflammation de cette partie ne soit pas considérable, la réduction se fait aisément: on jette d'abord de l'eau froide sur la verge & sur les bourses, ou l'on fait tremper ces parties dans un vaisseau qui en contienne. La fraîcheur de l'eau répercute le sang & les esprits, *voyez* Répercussifs, & la verge se dégonflant; par ce moyen le malade peut réduire lui-même son prépuce. Si l'inflammation avoit été portée à un certain point, la verge ne se flétriroit point assez pour que le malade pût parvenir à se recouvrir le gland; il a alors besoin de la main du chirurgien, qui peut réussir par la méthode suivante. Il prend la verge entre les deux doigts indices & du milieu des deux mains, dont les dos regardent le ventre du malade, & il amene le prépuce sur le gland qu'on comprime latéralement avec les deux pouces pour l'alonger. *Dionis* dit que les deux pouces doivent repousser le gland pour le faire rentrer dans sa bourse; mais on sent que par cette maniere on rendroit la base du gland plus large, & l'on s'opposeroit à la réduction du prépuce.

Si l'inflammation est grande, il faudra faire des scarifications à la membrane interne du prépuce pour détruire l'étranglement: cette membrane forme des bourrelets séparés par des brides, qui sont des especes de ligatures circulaires; ce sont ces brides qu'il faut principalement couper; on passe à cet effet sous chacune d'elles une sonde cannelée très-déliée; elle sert à conduire la pointe d'un bistouri courbe. Lorsqu'on a détruit toutes les brides, on peut faire des scarifications avec la lancette ou le bistouri sur le bourrelet pour le fendre transversalement, c'est-à-dire suivant la longueur de la verge; ces incisions donnent issue à une lymphe gangréneuse infiltrée dans le tissu cellulaire qui joint la peau du prépuce à la membrane interne: il n'est pas nécessaire de réduire le prépuce après l'opération; j'en ai même vû des inconvéniens par la réunion qui se fait au prépuce, & qui a mis des malades dans le cas de l'opération du *phymosis* bien plus douloureux. *Voyez* Phymosis. Après l'opération, on peut se contenter d'envelopper la verge avec des compresses trempées dans de l'eau-de-vie camphrée tempérée par un peu d'eau; on ne risque rien de l'hémorrhagie, il est à propos de laisser dégorger un peu les vaisseaux qui ont été coupés par les incisions; le sang s'arrête de lui-même au bout d'une demi-heure, ou d'une heure au plus. Vingt-quatre heures après l'opération, on peut lever l'appareil & réduire le prépuce; si le gland n'a aucune maladie qui exige qu'il soit découvert, comme chancres, poireaux, &c. on termine la cure par des injections déterfives, & ensuite par des dessicatives.

Dans le cas de chancres, l'inflammation ne se dissipe pas si facilement, on doit appliquer des cataplasmes anodins sur la partie, & panser avec le même appareil que nous avons décrit pour le panaris, à l'exception de la croix de Malte, qui doit être percée vis-à-vis de l'orifice de l'urethre. *Voyez* Panaris. Il faut mettre ensuite

te la verge en une ſituation qui favoriſe le retour du ſang: pour cet effet, il ne faut pas la laiſſer pendante, mais la coucher ſur le ventre, l'aſſujettir par une petite bandelette à une ceinture de linge qu'on aura miſe autour du corps. (*Y*)

PARAPHONIE, ſ. f. *en Muſique*, eſt cette eſpece de conſonnance qui ne réſulte pas des mêmes ſons comme l'uniſſon, qu'on appelle *homophonie*, ni de la réplique des mêmes ſons, comme l'octave qu'on appelle *antiphonie*, mais de ſons réellement différens, comme la quinte & la quarte. A l'égard de la ſixte & de la tierce, les Grecs ne les comptoient pas pour des *paraphonies*, parce qu'ils les regardoient comme des diſſonnances. De *paraphonie*, on a fait *paraphone*, ſon *paraphone*, & *paraphoniſte*, chantre exécutant la *paraphonie*. (*S*)

PARAPHONISTE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) chantre, enfant de chœur, ſelon l'ordre romain. L'anti-*paraphoniſte* eſt le grand-chantre.

PARAPHRASE, ſ. f. PARAPHRASER, v. act. PARAPHRASTE, ſ. m. (*Gramm. & Théol.*) termes relatifs à une interprétation qui eſt ſelon le ſens, & non ſelon les paroles.

C'eſt l'interprétation de quelque texte en termes plus clairs & plus étendus, par leſquels on ſupplée à ce que l'auteur auroit dit & penſé ſur la matiere qu'il a traitée. *Voyez* TEXTE.

Colomiés regarde la *paraphraſe* d'Eraſme ſur le nouveau Teſtament comme un ouvrage ſi extraordinaire, qu'il dit ſans héſiter que, ſelon lui, cet auteur étoit inſpiré du ciel, quand il compoſa ſon ouvrage.

Paraphraſe chaldaïque ou *chaldéenne*, eſt un terme uſité parmi les Critiques & les Théologiens, pour ſignifier une ancienne verſion de la Bible faite en chaldéen. On croit communément que l'ignorance où étoit le peuple juif de la langue hébraïque depuis la captivité de Babylone, avoit donné lieu à cette verſion. Elle n'eſt ni d'un même auteur, ni du même tems, ni ſur tous les livres de l'ancien Teſtament.

La premiere, qui eſt du Pentateuque, a été faite par *Onkelos le proſélyte*, contemporain de Jeſus-Chriſt, ſelon quelques-uns & que d'autres confondent, ou avec le rabbin Akiba, ou avec le juif Aquila, & que d'autres croient avoir été cet Onkelos que les Talmudiſtes dans le traité *Gittin* qualifient de neveu de l'empereur Tite.

La ſeconde *paraphraſe* du Pentateuque eſt, dit-on, de Jonathan fils d'Uziel, mais les ſavans reconnoiſſent qu'elle eſt ſuppoſée. Il eſt vrai qu'on a du même Jonathan une *paraphraſe* ſur les livres que les Juifs nomment *prophétiques*. Quelques critiques ont confondu ce Jonathan avec *Théodotien*, auteur d'une verſion greque. C'eſt une erreur occaſionnée par la reſſemblance de l'étymologie des noms. Car *Théodotien* en grec ſignifie la même choſe que *Jonathan* en hébreu, c'eſt-à-dire *don de Dieu*.

La troiſieme *paraphraſe* ſur le Pentateuque eſt le Targum de Jéruſalem. *Voyez* TARGUM. Elle eſt plus récente que les deux autres, & Schikard la croit du même tems que le Talmud, c'eſt-à-dire poſtérieure de plus de 300 ans à Jeſus-Chriſt.

Outre ces trois *paraphraſes*, il y en a une ſur les Pſeaumes, ſur Job, & ſur les Proverbes que les Juifs attribuent à rabbi Joſé, ſurnommé *l'Aveugle* ou *le Louche*. On en voit encore une ſur le Cantique des Cantiques, ſur Ruth, ſur les Lamentations, ſur l'Eccléſiaſte & ſur Eſther; mais l'auteur de celle-ci eſt incertain. Pluſieurs ſavans penſent que tout ce qu'avancent les rabbins ſur l'antiquité de ces *paraphraſes* eſt fort ſuſpect, qu'elles ſont poſtérieures à ſaint Jérôme qui n'en parle point, & qui ayant eu grand commerce avec les plus doctes Juifs de ſon tems, en auroit fait mention ſi elles euſſent exiſté. Les Juifs modernes les ont en grande vénération, ſur-tout celle d'Onkelos qu'on lit dans leurs ſynagogues: elles éclairciſſent le texte hébreu en pluſieurs endroits, mais ſouvent le ſens qu'elles donnent n'eſt pas le vrai ſens, & d'ailleurs elles ne ſont pas autoriſées par l'Egliſe. Walton, *pref. du Polyglott.* Dupin, *diſſert. prélim. ſur la Bible*. De *paraphraſe*, on a fait *paraphraſer*, *paraphraſte*.

PARAPHRÉNÉSIE, ſ. f. (*Médic. prat.*) eſpece de délire phrénétique, qui a quelques ſymptomes particuliers, & dont on croit que la cauſe eſt aux *environs du diaphragme*, παρὰ φρένας, d'où lui eſt venu ſon nom. *Voy.* PHRÉNÉSIE. L'affection du diaphragme qui paſſe pour occaſionner le plus ordinairement la *paraphrénéſie*, eſt l'inflammation de ce viſcere; auſſi compte-t-on parmi les ſymptomes qui caractériſent cette phrénéſie ſympathique, une chaleur vive & une douleur aigue, rapportées au bas de la poitrine: à ces ſignes, on joint, outre un délire violent & *continuel*, une reſpiration très-difficile, laborieuſe, petite & fréquente, un rire inconſidéré, tumultueux, convulſif, une toux opiniâtre, un hoquet preſque continuel, une palpitation très-ſenſible aux hypocondres, qui ſont en même tems rentrés, & comme repliés en-dedans; la douleur de tête eſt moins forte, les yeux moins étincelans, moins hagards, moins furieux, & le viſage moins rouge que dans la phrénéſie idiopatique, dont le ſiege eſt dans la partie même, où ſe font appercevoir les principaux ſymptomes.

Quoique l'inflammation du diaphragme ſoit regardée comme la cauſe la plus ordinaire de la *paraphrénéſie*, il y a des obſervations qui démontrent que le diaphragme a pû être enflammé ſans produire la *paraphrénéſie*, & que cette maladie a exiſté ſans aucune léſion du diaphragme. Willis dit avoir trouvé dans le cadavre d'une jeune fille morte ſubitement un abſcès conſidérable au diaphragme; & cependant il n'y avoit jamais eu la moindre marque de *paraphrénéſie*; le même auteur raconte auſſi avoir vu le diaphragme corrodé & même percé par du pus extrémement âcre, qui s'étoit répandu d'un abſcès formé entre la plevre & les muſcles intercoſtaux, le malade n'éprouva jamais la plus légere aliénation d'eſprit. Cet obſervateur prétend que l'inflammation avoit dû néceſſairement précéder dans le premier cas la formation de l'abſcès, & accompagner dans le ſecond la corroſion & l'ouverture du diaphragme, d'où il conclud que cette inflammation n'ayant excité aucun délire, cette phrénéſie ſympathique eſt un être de raiſon, qui n'eſt appuyé & fondé que ſur l'autorité & l'erreur de Galien. Les fauteurs du ſentiment contraire pourroient répondre qu'il faut pour produire la *paraphrénéſte* une forte inflammation du diaphragme, & même qu'il faut qu'elle ait ſon ſiege dans une partie déterminée; par exemple, dans la partie tendineuſe, qui eſt la plus ſenſible & la plus irritable, quoi qu'en diſe M. de Haller fondé ſur des expériences fautives; ils pourroient ajouter que cet effet ſuit plus ſûrement une maladie inflammatoire, qu'une ſimple inflammation produite par des agens extérieurs. *Voyez* INFLAMMATION & MALADIES INFLAMMATOIRES. Ils pourroient auſſi ſoutenir que parce qu'on ne voit aucune trace d'inflammation dans une partie, on concluroit très-inconſidérément qu'elle n'a pas été le ſiege d'une maladie inflammatoire; ils ne riſqueroient rien à aſſûrer que ſur ces maladies on n'a que des connoiſſances très-imparfaites & bien peu certaines. On ouvre tous les jours de pleurétiques qui ont ſuccombé à la violence d'un point de côté, ou de la fievre aiguë, &c. & l'on ne trouve dans la plevre, dans les muſcles intercoſtaux; dans les poumons aucun veſtige d'inflammation. Ne ſeroit-on pas bien fondé à croire que les obſervations cadavériques qu'on a fait ſonner ſi haut, n'apportent pas de grandes lumieres? Hippocrate, qui en étoit totalement privé, a-t-il moins été le premier & le plus grand des Médecins? *Voyez* OBSERVATIONS CADAVÉRIQUES. Mais en nous en rapportant uniquement à l'obſervation exacte & réfléchie des ſymptomes qu'on obſerve dans beaucoup de phrénéſies, nous pouvons nous convaincre que ſouvent le délire eſt la ſuite d'une affection du diaphragme, inflammatoire ou non, que les dérangemens de ce viſcere, qui eſt comme le pivot de la machine, jettent beaucoup de trouble dans l'économie animale, *voyez ce mot*; que ſouvent des phrénéſies qu'on croit idiopathiques, dépendent d'un vice de l'action des eſtomacs & des inteſtins: une obſervation répétée m'a appris qu'il y avoit peu de phrénéſies dépendantes d'un vice eſſentiel & primaire du cerveau: & quoique notre Médecine, aſſez éclairée pour connoître & dédaigner des explications vagues, mal fondées & ridicules, ſoit cependant trop peu avancée pour pouvoir donner l'étiologie des délires en général, & ſur-tout des délires ſympathiques (*voyez* DÉLIRE, MANIE, MÉLANCOLIE & PHRÉNÉSIE); on peut aſſûrer en général qu'il y a entre le cerveau & les viſceres abdominaux une influence réciproque, un rapport mutuel, très-conſidérable, dont les effets, à peine ſoupçonnés par le vulgaire médecin, frappent l'obſervateur attentif; que le fameux duumvirat du ſublime Vanhelmont, ſi peu compris & ſi hardiment rejetté, n'eſt pas ſans fondement; & enfin que les liaiſons, les communications, les ſympathies des nerfs pourront ſervir à des explications plauſibles des phénomenes qu'elles produiſent quand elles ſeront mieux obſervées, plus approfondies & juſtement évaluées.

Outre les ſignes que nous avons rapporté & qui peuvent nous faire diſtinguer la *paraphrénéſie* de la phrénéſie, je ſuis perſuadé, d'après bien des obſervations, qu'on pour-

pourroit tirer beaucoup de lumiere des différentes modifications du pouls; ses caracteres sont très-différens dans les maladies qui attaquent les parties supérieures & dans celles qui se portent vers les parties inférieures: ce que M. de Bordeu a le premier remarqué, & dont il s'est servi pour établir les deux caracteres généraux primitifs du pouls, savoir le *supérieur* & l'*inférieur*. *Voyez* les *recherches sur le pouls* de cet auteur illustre, & dans ce dictionnaire l'*article* POULS. Lorsque dans une phrénésie on trouve le pouls grand, fort élevé, en un mot supérieur, quoique non-critique, la phrénésie peut être regardée comme idiopathique; lorsqu'au contraire le pouls est inférieur, petit, serré, inégal, convulsif, on peut assûrer que c'est une espece de *paraphrénésie*, c'est-à-dire une phrénésie sympathique, dont le siege est dans le diaphragme, ou dans l'estomac & les intestins; cette distinction est très-importante, & le signe très-assûré; j'ai eu très-souvent occasion d'en éprouver les avantages.

On ne peut rien dire en général sur le prognostic de la *paraphrénésie*, parce que le danger varie suivant tant de circonstances, qu'il faudroit toutes les détailler pour pouvoir avancer quelque chose de positif, le danger est pressant si le diaphragme est réellement enflammé, ce qui est très-rare; si c'est une simple affection nerveuse, alors l'intensité des symptomes, le nombre, la violence & la variété des accidens décident la grandeur du péril.

La *paraphrénésie* étant une maladie aiguë, il est évident qu'elle est du ressort de la nature, & qu'elle ne guérira jamais plus sûrement & plutôt que par ses efforts modérés, soutenus & favorisés suivant l'occurrence des cas; quelques saignées dans le commencement pourront appaiser les symptomes, calmer la vivacité de la douleur; l'émétique ne paroît du tout point convenable, il irriteroit le mal au-moins lorsque l'inflammation est forte; des légers purgatifs, des boissons acidules, nitrées, un peu incisives, des calmans, des antiphlogistiques peuvent pendant tout le tems d'irritation être placés avec succès, non pas comme curatifs, mais comme soulageans, comme adminicules propres à amuser, à tempérer & préparer le malade. Lorsque la maladie commence à se terminer, qu'on apperçoit quelques mouvemens critiques, il faut suspendre tout secours & attendre que le couloir par où se doit faire la crise, soit déterminé, alors on y pousse les humeurs par les endroits les plus convenables, suivant le fameux précepte d'Hippocrate, *quo natura vergit*, &c. la *paraphrénésie* se termine ordinairement par l'expectoration, ou par les selles; dans le premier cas, on fait usage des décoctions pectorales des sucs bechiques, & par-dessus tout lorsque la crise est lente du kermès minéral, l'expectorant par excellence; si la maladie paroît vouloir se terminer par les selles, ce qu'on connoît par différens signes, *voyez* CRISE, & sur-tout par le pouls, *voyez* POULS; on a recours aux purgatifs plus ou moins efficaces, suivant que la nature est plus ou moins engourdie. (*m*)

PARAPLÉGIE, s. f. (*Médec. anc.*) παραπληγία, ce mot se prend dans Hippocrate en un sens différent des modernes; il entend par *paraplégie* la *paralysie* d'un membre particulier, précédée d'une attaque d'apopléxie & d'épilepsie. Les modernes entendent par *paraplégie* la *paralysie* de toutes les parties situées au-dessous du col, quelle qu'en soit la cause. Ce mot vient de παρὰ, qui marque ici quelque chose de nuisible, & de πλήττειν, *frapper*. (*D. J.*)

PARAPLEXIE, *en Médecine*, *voyez* PARAPLÉGIE.

PARAPLUIE, s. m. *en terme de Boursier*, c'est un ustencile qui sert à garantir de la pluie ou de l'ardeur du soleil: c'est pour cela qu'on l'appelle tantôt *parapluie*, tantôt *parasol*. C'est un morceau de taffetas étendu sur plusieurs branches de baleine, qui viennent toutes se réunir au même centre en haut de la tige. Ces premieres branches sont soutenues par d'autres plus petites, & qui se rendent toutes à une virole qui environne & glisse le long de cette tige, où elle est retenue par un ressort qu'on enfonce dans un trou pratiqué dans la tige, lorsqu'on veut fermer la *parapluie*. *Voyez* TIGE. *Voyez les Pl. du Boursier*.

Il y en a qui ne sont couverts que d'une toile cirée, & qu'on nomme simplement *parapluie*, parce qu'ils ne servent qu'à cela; leur tige est toute d'une piece.

PARAPOTAMIA, (*Mat. médic. des anciens.*) ce mot a été employé pour désigner l'espece d'*œnanthe*, dont on faisoit chez les Grecs l'huile œnanthine; cette espece d'*œnanthe* étoit la plus odorante de toutes, & croissoit, selon Théophraste, dans l'île de Cypre; mais tout ce que dit Pline de cet onguent, & qu'il a tiré d'Apollodore dans Athénée, est expliqué avec tant de négligence qu'on n'en peut tirer aucun sens raisonnable.

PARAPOTAMIA, (*Géog. anc.*) ville de la Phocide, selon Pausanias, *l. X. c. iij.* Strabon, *l. IX.* 424. n'en fait qu'une bourgade voisine de Phassæotas sur le bord du fleuve Céphise. Il ajoute que les habitans sont nommés *Parapotamii*. Il y avoit un pays de l'Arabie qui portoit aussi le nom de *Parapotamia*, dans le voisinage d'Apamée. (*D. J.*)

PARASANGE, s. f. (*Mesure itinéraire.*) La *parasange* ou *parasangue* étoit une mesure fort en usage chez les Perses. Cette mesure étoit originairement la moitié du *schoene*, c'est-à-dire, de *trente stades*, dont chacun est de 600 piés grecs. Mais Pline se plaint que les auteurs ne s'accordent pas sur l'étendue que doit avoir la *parasange*. Les uns, dit Strabon, la fixent à 30 stades, d'autres lui en donnent 40, & d'autres 60. Le savant Dodwel remarque qu'avec le tems on transporta le nom de *schoene* à la *parasange*. En effet, puisqu'il y avoit de schoenes de 30 stades, qui sont la mesure de la *parasange* dans son origine, il y eut des *parasanges* de 60 stades, qui sont la mesure originelle du schoene. Casaubon cite un fragment de Julien l'architecte, qui dit que la mesure la plus ordinaire des *parasanges* de son tems, étoit de 40 stades. Il est bien apparent qu'on ne fixa la *parasange* à 40 stades, qu'après que les Romains se furent introduits dans l'Orient. On la préféra sans doute pour la facilité d'évaluer leurs milles en *parasanges*, & pour éviter les fractions; car un *parasange* de 40 stades (en supposant que par le stade on entend 125 pas géométriques), répond précisément à 5 mille pas romains: or des *parasanges* de 25, de 30, de 60 stades font nécessairement des fractions toujours incommodes dans les calculs. Enfin, comme c'est l'estimation des peuples qui regle la valeur des mesures de distance, elles ne peuvent manquer de varier sans cesse. Quand les Macédoniens regnerent en Perse, ils abolirent toutes les anciennes mesures, & y substituerent les leurs. (*D. J.*)

PARASCENIUM, s. m. (*Hist. anc.*) chez les Romains étoit une place derriere le théâtre où les acteurs se retiroient pour s'habiller, se deshabiller, *&c.* plus fréquemment appellée *postscenium*. *Voyez* THÉATRE.

PARASCEVE, (*Critiq. sacrée*) παρασκευή, mot grec qui signifie *préparation*. Les Juifs donnent ce nom au vendredi, jour auquel ils préparent leur manger du lendemain, parce qu'il n'est pas permis de le faire le samedi. S. Jean *xix*. 14. dit que le jour auquel Jesus-Christ fut mis en croix, étoit le vendredi de Pâques; c'est-à-dire, le jour auquel il falloit se préparer au sabbat, qui tomboit dans la fête de Pâques. (*D. J.*)

PARASCHE, s. f. (*Hist. jud.*) portion du pentateuque que les Juifs lisoient chaque jour du sabbat. Ils ne divisoient point les cinq livres de la loi en chapitres, comme nous, mais ils en faisoient cinquante-quatre parties qu'ils nommerent *parasche*. Chaque sabbat ils en lisoient une, & cette lecture remplissoit l'année. Pendant la persécution d'Antiochus Epiphanès, qui fit brûler le volume de la loi, & en défendit la lecture aux Juifs, ils lisoient quelques versets des prophetes qui avoient du rapport avec la *parasche* qu'ils auroient dû lire; mais délivrés de cette tyrannie par les Machabées, ils reprirent leur ancienne coutume, & ajouterent à la lecture des *parasches* quelques versets des prophetes, comme ils avoient fait pendant qu'ils avoient été privés de la lecture de la loi. Le mot *parasche* signifie *division*. Les Juifs ont donné aux *parasches* & aux divisions de l'Ecriture, pour nom, le premier mot par lequel elles commencent.

PARASELENE, s. m. *en Physique*, signifie *fausse lune*. C'est un météore ou phénomene sous la forme d'un anneau lumineux, dans lequel on apperçoit quelquefois une image apparente de lune, & quelquefois deux. *Voyez* MÉTÉORE.

Ce mot vient du grec παρὰ, *proche*, & σελήνη, *lune*.

Pline fait mention de trois lunes qu'on avoit apperçues l'an 632 de la fondation de Rome. Eutrope & Cuspinien nous aprennent que l'on avoit aussi vu trois lunes à Rimini, l'an 234 avant Jesus Christ. Depuis ce tems on en a vu plusieurs autres, dont Gorcius fait mention dans son traité des Parthélies. M. Cassini parle d'un *paraselene* qu'il a observé en France en 1693. Ce *paraselene* n'avoit point de cercles.

Les *paraselenes* se forment de la même maniere que les parthélies ou faux-soleils. *Voyez* PARTHÉLIE. (*O*)

PARASEMUM, s. m. (*Antiq. grecq.*) παράσημον; c'étoit chez les Grecs & les Romains une figure peinte ou sculptée à la proue des vaisseaux, pour les distinguer les uns des autres. Cette peinture ou sculpture représen-

sentoit ordinairement quelque animal, comme un cheval, un lion, un taureau, ou quelqu'autre chose inanimée, comme une montagne, un arbre, une fleur.

PARASIA, (*Géog. anc.*) contrée de l'Asie. Polybe, *l. V. c. lxiv.* la place au voisinage de la Perside & de la Médie; & Strabon dit que les *Parasii* ou *Paraasii* étoient des peuples de Médie, qui habiterent pendant quelque-tems avec les *Anariaci*. (*D. J.*)

PARASINANCHE, s. f. *en Médecine*, c'est une espece d'angine ou d'esquinancie, dans laquelle les muscles extérieurs du gosier sont enflammés. *Voyez* ANGINE. Ce mot vient de παρὰ, σὺν, ἄγχειν, *suffoquer*.

PARASINUM, (*Géog. anc.*) ville de la Chersonnese taurique. Pline, *l. II. c. xcvj.* dit qu'on trouvoit dans cette ville une terre vantée pour guérir toutes sortes de blessures.

PARASITE, s. m. (*Gramm.*) nous donnons ce nom à ceux qui s'insinuent dans les bonnes maisons pour y trouver une table bien servie.

PARASITE, (*Antiq. grec. & rom.*) ce nom est odieux depuis long-tems; mais il étoit autrefois très-honorable: il a eu le même sort que celui de *sophiste*, & le mauvais usage que l'on en a fait les a également décrédités. Ceux que les Athéniens appelloient παράσιτοι, les Romains les nommoient *epulones*, par rapport à leurs fonctions qui étoient égales.

Le sentiment intérieur que tous les hommes ont eu d'une divinité à laquelle ils étoient redevables des productions de la terre, introduisit l'offrande des premiers fruits que l'on recueilloit pour marquer leur reconnoissance; pour recevoir ces offrandes dans les temples, il fallut préposer des personnes qui auroient soin de les conserver, de les distribuer au peuple, & de s'en servir pour les festins consacrés à certaines divinités.

Les Grecs nommoient ces prémices ἱερὸς σῖτος, *une sainte pâture*, parce qu'elles consistoient principalement en blé & en orge; & celui qui étoit préposé à le recevoir, fut appellé παράσιτος, *parasite*, de παρὰ, *au-tour*, & de σῖτος, *blé*, celui qui a soin du blé, le ministre préposé à recueillir celui qu'on destinoit au culte sacré: ces *parasites* étoient honorés, & avoient part aux viandes des sacrifices.

Athénée, *l. VI.* & après lui Samuel Petit, *in leges atticas*, ont remarqué que presque tous les dieux avoient leurs *parasites*, lesquels faisoient aussi certains sacrifices avec les femmes qui n'avoient eu qu'un mari. Enfin le lieu où l'on enfermoit les grains offerts aux dieux, étoit appellé παρασίτιον.

Les Romains suivirent l'usage des Grecs de recueillir les premiers fruits, & de les porter dans les temples, pour être employés, comme ils l'étoient à Athenes, aux festins des dieux & à la subsistance du peuple. La loi 18. du titre *de annuis legatis*, nous en fournit un exemple. Un testateur prescrit que celui qui seroit son héritier donnât, après son décès, au prêtre, ou gardien du temple, & *libertis*, une certaine quantité de grains de ceux qui seroient dans ses greniers. M. Petit prétend qu'il faut entendre le mot *libertis*, des *parasites*, parce que dans le tems auquels vivoit ce jurisconsulte, le *parasites* des temples étoient déja méprisés.

On ne donnoit cet emploi qu'aux affranchis, ou à ceux qui étoient descendus d'un esclave affranchi; mais il est difficile de découvrir quand & comment ces *parasites*, dont les fonctions entroient dans le culte du paganisme, commencerent à dégénerer & à tomber dans le décri où ils ont été depuis.

Quoi qu'il en soit, ils s'avilirent en se ménageant l'entrée des grandes maisons par des basses flatteries. Alors on nomma *parasites* les flatteurs & les complaisans, qui pour se procurer une subsistance agréable, y sacrifioient sans honte la délicatesse & la probité. Les Romains, en les recevant à leurs tables, usoient du droit de les ridiculiser, de les bafouer, & même de les battre. Aussi Gnathon faisant allusion au traitement ignominieux dont on les accabloit, dit dans l'Eunuque de Terence: *ego infelix, neque ridiculus esse, neque plagas pati possum.* (*D. J.*)

PARASITES, *ou* PLANTES PARASITES, *en Botanique*, ce sont des especes de plantes nuisibles qui croissent sur les arbres, ainsi appellées parce qu'elles vivent & se nourrissent aux dépens des autres. *V.* PLANTES.

Telles sont les mousses qu'on croyoit anciennement n'être rien autre chose que l'effet de la décomposition du tissu de l'écorce ou une espece de rouille ou de petits filamens sortant de l'écorce. Mais il résulte de plusieurs observations des modernes, que les mousses sont des plantes réelles dont la graine est extrêmement menue, & enfermée dans de très-petites enveloppes, qui se crevant d'elles-mêmes, la graine est emportée au gré du vent, & retenue dans les inégalités des écorces des arbres, où elle prend racine & se nourrit à leurs dépens. *Voyez* MOUSSE.

M. Vaillant compte au moins 137 especes de ces mousses, toutes dans le voisinage de Paris, qui, avec les lichens & le guy, composent la famille des *plantes parasites*. *Voyez* GUY, &c.

Les plus pernicieux de ces *parasites* pour les arbres qui les portent, sont les lichens, qui paroissent sur l'écorce des arbres en forme de croûte mêlée de jaune & de blanc sale. *Voyez* MALADIE DES PLANTES.

M. de Ressons nous a donné un remede pour ces maladies dans les mémoires françois de l'académie royale. Il consiste à faire une incision au bois à-travers l'écorce, depuis les premieres branches jusqu'à la terre: l'écorce se rejoint en peu de tems, & est préservée pour toujours nette & exempte de mousses.

Cette ouverture rend le cours de la seve plus libre, & prévient la formation de ces inégalités si favorables à la formation des mousses. Cette incision, ajoute-t-il, se doit faire en Mars & jusqu'à la fin d'Avril, & sur le côté le plus exposé au soleil.

PARASITE COQUILLAGE, (*Conchyl.*) on appelle *coquillages parasites*, certains coquillages qui sont crûs sur des autres, ce qui forme des grouppes. Ils sont différens de ceux qui sont adhérens à des coquillages de leur espece, ou à des corps étrangers dont il ne paroît point qu'ils puissent tirer aucune nourriture, comme font les premiers.

PARASOL, s. m. (*ouvrage de Mercerie.*) toile cirée, ou piece de taffetas coupée en rond, & soutenue sur de petits morceaux d'osier ou de baleine, & sur une baguette tournée, au bout de laquelle il y a un petit bâton tourné, pour alonger le *parasol*, dont l'usage est de se défendre du soleil en le portant au-dessus de la tête. On fait aujourd'hui des *parasols* plians qui sont très-commodes. (*D. J.*)

PARASTATE, s. m. (*Anatomie.*) petit corps rond couché sur le dos de chaque testicule. Il s'appelle aussi *épididyme*. *Voyez* ÉPIDIDYME.

PARASTATE, *dans l'ancienne Architecture*, c'est une espece de pierre ou pié-droit qui sert à appuyer & soutenir une colonne ou une arcade. *Voyez* PIERRE *ou* PIÉ-DROIT.

M. Evelyn fait *parastate* synonyme à *pilastre*: d'autres disent que c'est la même chose que *anta*: Daviler enfin le confond avec *pié-droit*. *Voyez* PILASTRE, ANTA, &c.

Parastate, que les anciens appelloient *pié-droit*, n'étoient qu'une même chose avec *antes*; on y peut pourtant mettre cette différence, que le mot *antæ* convient mieux aux pilastres plats, qui ne montrent que la partie de devant, parce que *ante* signifie *devant*, & celui de *parastate* aux pié-droits, qui sont de piliers quarrés qui sortent du mur de la moitié ou des deux tiers du quarré.

Les anciens appelloient *temple à parastate* celui qui n'avoit point de colonnes au droit des encoignures, mais seulement des pilastres quarrés, nommés *parastates*, ou *antes*. *Voyez* ANTES.

PARASTREMMA, s. m. (*Lexicogr. médec.*) παράστρεμμα, de παραστρέφω, *tordre*, *pervertir*. Ce seul mot signifie dans Hippocrate, la *distorsion convulsive de la bouche*, ou de quelqu'autre partie du visage.

PARAT, s. m. (*Comm.*) monnoie; elle vaut en Candie six liards de France, & dix-huit deniers de Provence. Là elle est d'argent, comme dans tous les autres états du grand-seigneur, mais de bas aloi. A la Canée, on en donne quarante-quatre pour l'abouquet, ou piastre d'Hollande, & quarante-deux seulement à Retimo.

PARATHENAR, s. m. (*Anat.*) il y a le grand & le petit. Le grand *parathenar* est un muscle assez long qui forme le bord extérieur du pié. On l'appelle communement, mais improprement *hypothenar*. Le petit *parathenar* est un muscle charnu, attaché le long de la moitié postérieure de la partie extérieure & inférieure du cinquieme os du métatarse. Il se termine sur la tête de l'os à un tendon qui s'insere dans la partie inférieure de la base de la premiere phalange du petit orteil.

PARATHESE, s. f. (*Hist. eccles.*) dans l'église greque, c'est la priere que l'évêque récite sur les catéchumenes en étendant sur eux les mains pour leur donner la bénédiction, qu'ils reçoivent en inclinant la tête sous les mains du prélat.

PARATILME, s. m. *dans l'ancienne jurisprudence greque*, étoit un nom donné à une sorte de châtiment imposé aux adulteres qui étoient pauvres & hors d'état

de

de payer l'amende ordinaire en pareil cas. *Voy.* ADULTERE.

Il conſiſtoit à les faire marcher en public avec une rave enfoncée dans l'anus, ce qu'ils appelloient ῥαφανίδωσις, ou à lui arracher juſqu'à la racine le poil d'autour des parties naturelles, ce qu'ils appelloient παρατιλμὸς, de παρατίλλειν, *déchirer*, *arracher*.

PARATITLES, ſ. f. pl. (*Juriſprud.*) *paratitla* eſt un terme dérivé du grec, qui ſignifie *extrait* ou *abregé* ſommaire des titres, & *breve* expoſition des matieres.

Juſtinien s'eſt ſervi de ce terme dans la loi 1 au code *de veteri jure enucleando*, où il permet ſeulement de faire des *paratitles*, & non pas dés commentaires ſur le code & le digeſte.

Quelques interpretes, tels que Mathieu Blaſtares, & après lui la Coſte, ont cru que par ce terme de *paratitles* Juſtinien avoit entendu un ſupplément de ce qui pouvoit manquer à chaque titre, & que l'on pouvoit ſuppléer par les autres titres du corps de droit.

Cujas au contraire, & pluſieurs autres, tiennent que les *paratitles* ne ſont, comme on l'a dit en commençant, qu'un abrégé ou ſommaire des loix contenues ſous chaque titre; & c'eſt ainſi que l'on entend communément le terme de *paratitles*.

On ſent aſſez l'utilité des *paratitles*, ou traités de droit qui tendent à éclaircir les matieres, à y mettre de l'ordre & de la netteté, & à rapprocher certains objets qui, quoique relatifs, ſe trouvent diſperſés ſous différens titres; mais la défenſe de Juſtinien a été mal obſervée, en ce que les docteurs ſe ſont donnés la liberté de faire des commentaires, qu'ils ont la plupart déguiſé ſous la dénomination de *paratitles*. *Voyez* CODE, DIGESTE. (*A*)

PARATRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) qu'on appelle auſſi *beau-pere*, eſt le ſecond mari de la mere, relativement aux enfans qu'elle a de ſon premier mariage.

PARAVAS, (*Hiſt. nat. Botan.*) plantes des Indes orientales qui paſſe pour très-rafraîchiſſante & pour purifier les humeurs; elle eſt très-rare.

PARAVENT, ſ. m. *ouvrage d'Ebéniſte & de Tapiſſier*; il eſt compoſé d'un bois haut depuis trois juſqu'à ſix ou ſept piés, qu'on appelle *chaſſis*. On plie le *paravent* par le moyen de quelques fiches, en quatre, cinq ou ſix parties, dont chacune s'appelle *feuille*, que le tapiſſier couvre de l'étoffe qu'on deſire, & l'embellit comme on veut, pour être mis l'hyver dans un appartement, afin de ſe garantir du vent de la porte. On vend & achete pour l'ordinaire les *paravens* par feuille, & il y en a d'une grande beauté. (*D. J.*)

On donne le même nom à un grand volet de bois placé en-dehors des fenêtres aux maiſons de campagne, pour défendre les fenêtres de la pluie & des vents, & ſervir de défenſe contre les voleurs. Le *paravent* s'attache en-dedans au bois de la croiſée avec un crochet qui tient au *paravent*, & un piton qui tient à la croiſée.

PARAY-LE-MONIAL, (*Géog. mod.*) petite ville de France en Bourgogne, la ſeconde du Charolois, diocefe d'Autun, ſur la riviere de Bourbince. *Long.* 21. 47. *lat.* 46. 27.

Moreau (Pierre) né à *Paray-le-Monial*, eſt mort dans la même ville en 1660; il employa une grande partie de ſa vie à voyager, & courut ſouvent de grands riſques. Il fut fait priſonnier à Belgrade, & ayant tenté de ſe ſauver, il fut découvert & condamné à être pendu; mais il obtint ſa grace. De retour en France, il fit imprimer à Paris l'hiſtoire des troubles du Bréſil (où il avoit demeuré deux ans), entre les Hollandois & les Portugais, depuis 1644 juſqu'en 1648, *in*-4°. Sa relation du voyage de Roulox Baro, envoyé de la compagnie hollandoiſe des Indes occidentales, dans la terre-ferme du Bréſil, parut à Paris en 1651, *in*-4°.

Vavaſſeur (François), jéſuite habile dans la critique, eſt auſſi né à *Paray-le-Monial*, & mourut à Paris en 1681 à 76 ans. On a de lui un commentaire ſur Job; une diſſertation ſur la beauté de J. C. & d'autres ouvrages imprimées à Amſterdam, en 1709, *in-fol.* Il écrivoit bien en latin. On eſtime ſur-tout ſon traité *de ludicra dictione*, ou du ſtyle burleſque. Son ſtyle eſt pur; ſes vers ſont corrects, mais il n'étoit rien moins que poëte. Son humeur le dominoit dans la critique, comme il paroît par ſes écrits ſur la *poëtique* contre le P. Rapin ſon confrere, qui le ſurpaſſoit, ſinon en érudition, du moins du côté de la poëſie, de l'eſprit & de la politeſſe. (*D. J.*)

PARAZONIUM, ſ. m. (*Art numiſmat.*) un ſceptre arrondi par les deux bouts, comme un bâton de commandement, eſt appellé par le commun des antiquaires *parazonium*, ce qui veut dire un *poignard*, ou une *courte épée*, que l'on porte à la ceinture. Cependant la figure de ce bâton, & la maniere dont on le tient, ne dit rien moins que cela. Il n'y a qu'à conſulter la médaille *honor & virtus* de Galba, où l'honneur tient ce prétendu *parazonium* en l'air, un bout appuyé ſur le genou; celle de Tite & de Domitien où l'un & l'autre le tient appuyé ſur le flanc, & nullement attaché à la ceinture. Je trouve une médaille d'Antonin Pie dans M. Patin, où le *parazonium*, qu'il appelle en ce lieu-là *ſcipio*, eſt en travers ſur les deux épaules en forme de carquois. Dans les revers même de Veſpaſien, où Rome armée porte le *parazonium*, il n'eſt point placé à la ceinture, ni de figure à pouvoir être attaché. On ne voit pas non plus qu'on le puiſſe aiſément manier, ni qu'il y ait ce que nous appellons la *garde de l'épée*, & que les Latins nommoient *capulus*.

D'ailleurs, on ne ſait de quel uſage ſeroit une pareille arme; s'il eſt vrai, comme on dit, que c'étoit une petite épée ſans pointe. Car malgré la belle moralité qu'on en tire; ſavoir, que le prince doit être modéré dans ſes châtimens, & ne pas punir avec la derniere rigueur; l'épée n'eſt donnée que pour percer & pour tuer. D'ailleurs que devient ce beau ſentiment, ſi on leur met à la main un javelot très-pointu, & quelquefois même par les deux bouts, comme dans la médaille d'Antonin Pie, & dans celle d'Elagabale?

Je voudrois bien ſavoir pourquoi les médailles ne donnent jamais d'epée ni aux empereurs, ni aux ſoldats mêmes, lorſqu'ils ſont repréſentés en habit militaire; car on ne peut pas dire que cette ſorte d'armure fût inconnue aux Grecs & aux Romains. Je répondrois bien, que c'eſt par la même raiſon qu'ils n'ont jamais mis d'éperons à leurs ſtatues équeſtres: mais ce n'eſt qu'éluder la difficulté. Ce qu'il y a de plus vraiſſemblable, malgré la prévention, c'eſt que le *parazonium* eſt un bâton de commandement, tel qu'eſt parmi nous le bâton de maréchal de France.

Voilà pour ce qui regarde le *parazonium* des médailles; car je ne voudrois pas nier que dans les auteurs, ce mot ne déſigne quelquefois le *pugio*, l'épée eſpagnole, *gladius hiſpanienſis*, qui devint d'un uſage aſſez général chez les Romains, & qu'on attachoit à la ceinture du côté droit. (*D. J.*)

PARC, ſ. m. (*Architect. mod.*) c'eſt un grand clos ceint de murs, où l'on enferme du gibier & des bêtes fauves, commes ſangliers, cerfs, chevreuils, &c. On comprend dans le *parc* tel nombre, telle quantité & qualité de terre que l'on veut, labourables ou pâturages, avec des bois taillis & des futaies.

Les plans qui doivent dominer dans le *parc* pour la retraite & la bonté du gibier, ſont les chênes, pommiers, poiriers, houx, arbouſiers, genievriers, & autres arbres & arbriſſeaux ſauvages portant fruits, dont le gibier ſe délecte. Il y faut auſſi le paſſage de quelques ruiſſeaux, ou du moins pluſieurs endroits bas, qui puiſſent recevoir l'eau des pluies, y former des petits étangs, des mares, & rafraîchir le gibier dans les tems de ſechereſſe.

Dans la ſaiſon ſtérile, il y faut jetter pour la ſubſiſtance des groſſes bêtes, du grain, des fêves, du marc de vin; il faut ſemer du foin, de l'orge, de l'avoine, & du ſarraſin dans les mauvaiſes terres du *parc*. On ſeme auſſi pour le menu gibier de la chicorée, des laitues, & autres herbages de leur goût. Pour que les bêtes ſauvages connoiſſent qu'on leur donne à manger, il faut en avoir quelques autres apprivoiſées qui courent avec elles de tous côtés, & qui les amenent à la pâture.

Comme les *parcs* doivent être ainſi fournis pour mériter ce nom, & que d'ailleurs ils doivent être très-ſpacieux; cette magnificence n'appartient qu'aux rois & aux princes: mais c'eſt un défaut de goût que d'y rechercher trop les alignemens, les allées, les avenues, les décorations & les autres travaux de l'art.

On en vante en vain l'induſtrie,
Leur ennuyeuſe ſymmétrie
Nous plaît moins qu'un heureux haſard;
On aime des forêts altieres
Où les routes moins régulieres
Offrent plus de diverſité.
La nature y tient ſon empire,
Et partout l'œil ſurpris admire
Un déſordre plein de beauté.

(*D. J.*)

PARC DE MOUTONS, (*Agricult.*) paliſſade mobile qu'on fait dans les champs pour enfermer les moutons qu'on mene paître en été, dans les lieux éloignés où ils

ils passent la nuit. Les bergers changent leur *parc* de tems en tems pour fumer les terres l'une après l'autre. Les loups n'attaquent pas les moutons dans leur *parc*, à cause des chiens qui les gardent.

On parque pour engraisser la terre, sur laquelle on met le *parc*, soit terre labourable, verger, pâtis, ou même prairie, quand elle n'est point marécageuse. Le fumier de mouton communique à la terre des sels de fécondité qui la ranime, & les brebis qui ne *parquent* que pendant des nuits douces, ne se trouvent que mieux du changement de gîte.

Ce *parc*, dans lequel on fait coucher les bêtes à laine, n'est autre chose qu'un quarré grand à proportion du nombre des bêtes, qu'on y enferme dans des grandes claies de bois posées contre des pieux, & soutenues en-dehors par des piquets. Pour faire ces claies, on prend des petites perches du même bois, qu'on choisit plus grosses & plus droites. On les appelle *montans*, & on les met à un bon pié & demi de distance l'une de l'autre; on croise les petites perches sur les montans, en commençant par le bas, & quand on en a fait quatre piés de haut, on y laisse un vuide d'un demi-pié, & on recommence au-dessus à entrelacer les perches sur les montans, jusqu'à la hauteur de cinq à six piés, qui est la hauteur ordinaire de chaque claie. Elle a aussi communément sept piés de long, parce qu'on prend des perches de cette longueur: on peut les faire plus longues, en mettant des perches bout-à-bout l'une à l'autre. Le vuide qu'on y a laissé est l'endroit où posent les piquets. Les montans des deux bouts de chaque claie doivent être plus forts que les autres, parce qu'ils soutiennent l'ouvrage. On a soin de les lier fortement avec des bonnes harres, ou avec de l'osier. On fait des claies autant que l'on juge en avoir besoin, selon l'étendue du *parc* & le nombre des bestiaux.

Les claies étant faites, on les voiture sur le lieu qu'on veut parquer; & là on fiche des pieux en terre d'espace en espace, en formant le plan du quarré dans lequel on veut enfermer le troupeau. On met les claies entre ces pieux, en commençant par le bout d'une des quatre faces qu'aura le *parc*. On dresse ces claies en longueur tout le long des pieux, ensorte que si le premier est en-dedans du *parc*, le second est en-dehors. On continue ainsi jusqu'à ce que les autres faces soient garnies; alors, pour mieux soutenir les claies, on les appuie en-dehors avec des piquets de six piés en six piés mis en contre-fiche, & arrêtés à un des montans à l'endroit de la claie qui n'est point entrelacée. Au bas de chaque piquet, il y a un trou dans lequel on met un grand coin qu'on enfonce en terre avec un maillet, c'est ce qui tient les claies en état.

On laisse la derniere claie à un coin du *parc*, sans être appuyée, pour y servir d'entrée aux troupeaux. Le berger a soin de les y enfermer le soir quand il s'y retire, & de bien assurer cette derniere claie. Quand on a fait aussi un premier *parc*, on en dresse un second tout auprès, ensorte qu'un des côtés du premier sert de cloison pour l'autre, qu'on continue comme on a dit.

C'est l'ordinaire de dresser ainsi deux *parcs* de suite, quand on a bien des terres à parquer, & un bon nombre de troupeaux à y enfermer; car on les passe alternativement de l'un dans de l'autre, pour fumer plus de terre bien vîte; & ce changement se fait, si l'on veut, deux ou trois fois durant chaque nuit, principalement quand elles sont longues. On laisse les troupeaux dans le premier *parc* jusqu'à minuit, puis on les fait passer dans l'autre à la pointe du jour, où ils restent jusqu'à ce que le soleil ait dissipé la rosée, qui est préjudiciable à ce bétail, quand il paît l'herbe qui en est mouillée.

Lorsque les bergers parquent, ils font une cabane, soutenue sur des roulettes qu'ils conduisent là où ils veulent. Elle leur sert de retraite pour coucher, leurs chiens veillent à la garde de leurs moutons contre l'insulte des loups. C'est hors du *parc* que le berger se place avec sa houlette & ses chiens.

Si c'est un pâtis ou pré qu'on parque, il n'y a aucune façon à y faire ni devant, ni après ce parquage: mais quand c'est une terre à labour ou à verger, il faut qu'elle ait eu deux ou trois façons avant que d'y parquer. Le fumier y pénétre mieux, fait un effet meilleur & plus prompt, & il en faut beaucoup moins; & lorsque le *parc* est retiré du champ & du verger, il faut y donner aussi-tôt un leger labour, afin que les sels de l'engrais que les moutons y ont laissé ne se dissipent point.

On parque depuis la S. Jean jusqu'à la S. Denis, ou la S. Martin & plus tard, selon que la saison & le climat le permettent. Pendant tout le tems que les brebis parquent, le berger doit avoir soin de les traire le soir, afin que le lait ne soit point perdu. *Dictionn. économ.* (*D. J.*)

PARC, ***en terme d'Artillerie***, est le lieu où sont rassemblés toutes les pieces de canon & les munitions de guerre qui sont à la suite d'une armée, soit pour servir en campagne ou pour assiéger une place. Celui qui sert à faire un siege doit être placé hors la portée du canon de la ville: les munitions s'y arrangent différemment que dans l'autre *parc*, parce qu'il faut en pouvoir disposer à tout moment pour les batteries, au lieu que les autres restent toujours sur les charettes pour marcher.

La figure du *parc* d'artillerie est ordinairement celle d'un parallelogramme rectangle, à moins que la situation du terrain n'oblige de lui en donner une autre.

Le commissaire du *parc* marque avec des piquets, dit M. de Quincy, l'endroit où se mettra le premier charriot, & il poste le reste sur la même ligne en ordre par brigades, séparées les unes des autres, ensorte que lorsque l'équipage repartira, il le puisse faire sans confusion.

„ Il y a, dit le même auteur, des commandans qui
„ veulent que les pieces de canon de la premiere ligne
„ soient d'abord placées, & qui mettent ensuite des cha-
„ riots qui portent les munitions pour son service. Ils
„ placent la seconde de même, puis les autres, en met-
„ tant la moitié pour former la premiere ligne, & l'autre
„ moitié pour former la seconde, prétendant qu'elles
„ partent du *parc* dans cet ordre avec moins de con-
„ fusion. D'autres sont d'avis de mettre tout le canon
„ dans le premier rang, & les munitions derriere cha-
„ que brigade: le *parc* se peut lever aussi facilement,
& cela fait un meilleur effet. „

Tout cet arrangement dépend au reste du commandement; ce qu'on y doit principalement observer, c'est que les pieces de canon & les charrettes doivent être à deux pas de distance; les brigades séparées les unes des autres par une espace de cinq pas, & les lignes par un espace de quarante pas. Lorsqu'il y a des pontons dans l'équipage, on en fait un dernier rang, éloigné aussi de quarante pas de celui qui le précede.

La garde du *parc* consiste en cinquante hommes tirés des bâtaillons de Royal-Artillerie, & qui sont postés vis-à-vis le *parc*, à la distance de 40 ou 50 pas en avant: on en tire des sentinelles pour le *parc*. Il y en a deux à chaque rang l'épée à la main, & sans armes à feu.

Les bataillons de Royal-Artillerie sont placés à la droite & à la gauche du *parc*, & les chevaux du charroi vers la droite ou la gauche, environ à 300 pas de distance, dans un lieu commode, & hors de toute insulte.

En campagne, lorsque l'armée est campée en plaine, ou dans un lieu ouvert, l'artillerie se place vis-à-vis le centre de la premiere ligne du camp, à 3 ou 400 pas en avant de cette ligne, si le terrein le permet, autrement on la place derriere le centre de la seconde ligne, à une distance de 2 ou 300 pas de cette ligne.

Il y a ordinairement à cent pas en avant du *parc*, trois pieces de canon chargées, & toutes prêtes à tirer. On les appelle *pieces d'allarmes*, parce qu'elles servent à faire revenir promptement les troupes du fourrage lorsqu'il en est besoin, & à donner l'allarme pour faire prendre les armes à toute l'armée, ou pour quelqu'autre chose que le général juge à-propos de donner. Il y a toujours auprès de ces pieces un canonnier avec un boutefeu allumé. (*Q*)

PARC, (*Marine.*) c'est dans un arsenal de marine le lieu où les magasins généraux & particuliers sont renfermés, & où l'on construit les vaisseaux du prince. Après que la retraite aura été sonnée, personne ne pourra entrer dans l'enclos du *parc* & des magasins, si ce n'est par un ordre exprès des principaux officiers du port, & pour quelqu'affaire extraordinaire.

Parc dans un vaisseau, c'est un lieu qui est fait de planches, entre deux ponts, pour enfermer les bestiaux que les officiers font embarquer pour leurs provisions. L'ordonnance dit, *parcs* & cages de moutons, volailles & bestiaux.

PARC, (*Marais salans.*) *parc* ou *parquet*, se dit de différens bassins ou séparations que l'on fait dans les marais salans pour y recevoir & faire entrer l'eau de la mer dont se fait le sel. Ces bassins ou parquets n'ont guere plus d'un pié de profondeur, & sont séparés les uns des autres par des petites levées de terre entrecoupées d'écluses, pour y recevoir & y retenir l'eau, ou l'en faire sortir; le fond de chaque *parc* est uni & battu; c'est dans ces *parcs* qu'on met aussi parquer les huitres,

tres, d'où elles s'engraissent & prennent cette couleur verte qui les rend également délicieuse au goût, & agréable à la vue. *Savary*. (*D. J.*)

PARC, sub. m. (*Pescherie*.) il y en a de plusieurs sortes. Des bas *parcs*, qu'on appelle de plusieurs autres noms. Des *parcs* faits de bois & de filets. Des *parcs* aux huitres, *voyez l'article* HUITRE, & la suite de celui-ci. Des *parcs* doubles & triples. Des *parcs* à clayonnage par le bas ou à planches, à ouverture au fond, ou à queue de verveux. Des *parcs* à carosse, ou perds-tems. Des *parcs* de pierre. Des *parcs* simples & confinant en un filet tendu dans les roches. Des hauts-bas *parcs*. Des *parcs* de pierre & de clayonnages à claires voies. Des *parcs* de claies seulement ou bouchots. Des bouchots de plusieurs sortes, comme les borgnes & autres. *Voyez la suite de cet article*, où il est parlé de toutes ces pêcheries.

PARCS, BAS-PARCS, que l'on appelle aussi *tournées*, *fourées*, *fouresses*, *courtines*, *venets*; termes de *pêcherie*, sont des enceintes de filets de la forme du fer à cheval, tendus sur des pieux enfoncés dans le sable; l'ouverture du fer à cheval est tournée vers la terre, la convexité vers la mer. *Voyez* à l'article FOURRÉES la description des *bas-parcs*.

Parcs faits de bois & de filets. Ils ont la forme des précédens; mais ils sont construits de clayonnage & de pieux enfoncés dans le terrein qui doit être roche ou marne, pour que le *parc* soit solide. Cette enceinte est quelquefois d'un double clayonnage. Elle est élevée de deux piés & demi à trois piés. Si le clayonnage est double, l'intervalle en est garni de pierres ou gros gallet. D'autresfois il n'y a que le fond du contour qui soit double, pour soutenir en cet endroit la brise des vagues qui viennent s'y rompre. Il doit y avoir au milieu du fond une ouverture de la grandeur prescrite par l'ordonnance. On la ferme durant les saisons marquées.

Autour de l'enceinte il y a de hautes perches de quinze à dix-huit piés, placées à sept à huit piés les unes des autres. Le haut du filet, qui a quinze à seize piés de chute, est amarré au haut des perches par un tourmort retourné, & le bas est acroché au clayonnage, soit par un tourmort, soit par des chevilles.

Il y a de ces *parcs* où l'on voit jusqu'à deux ou trois tournées de ces enceintes sur une même ligne. Quelques-uns ont aussi une double chasse.

La chasse est une palissade composée pareillement de perches tendues de filets, garnie d'un clayonnage; elle va depuis le rivage jusqu'au *parc*, y guidant & conduisant le poisson. On place ces chasses quand la direction de la marée est parallele au rivage; ainsi elles croisent la marée, & arrêtent le poisson qui se retire du rivage à mesure que l'eau s'en éloigne, & va dans le *parc* où la chasse le mene.

On prend dans ces pêcheries toutes sortes de poissons, même les plus grands. Il ne faut pas que les filets, ni la chasse qui forment l'enceinte aient des mailles trop petites; sans quoi ce sera la perte d'une quantité infinie de petits poissons, à moins qu'ils n'aient une issue par le clayonnage, ou par une ouverture pratiquée au fond du *parc*.

Les filets doivent avoir quinze lignes par le haut, & onze à douze lignes par le bas; la chasse, quinze lignes tant en haut qu'en bas.

Les *parcs* aux huitres, sont des claies posées horisontalement sur des tréteaux & entourées de clayonnages, sur lesquelles on les laisse dégorger après la pêche.

Les *parcs* doubles & triples ne sont que plusieurs *parcs* disposés sur la même ligne & croisant la marée.

Il y a des *parcs* qui n'ont point de clayonnage par le bas; mais en leur place de petites planches ou ais fort minces sur lesquels le filet est amarré.

Au lieu d'une ouverture ouverte au fond, il y en a qui sont terminés par une queue de verveux.

D'autres, tous semblables du reste, au lieu de la queue de verveux, ont un autre petit *parc* d'environ quatre piés de hauteur. Ce *parc* est couvert d'un reseau; c'est-là ce qu'on appelle un *carosse* ou *perds-tems*. Le reseau empêche le poisson de franchir l'enceinte de ce réduit où il se retire. Le carosse ou perds-tems communique avec le grand *parc* par un gorlet de réseau porté par des petites perches, de même que la couverture du petit *parc*. Les murailles de tous ces *parcs* ont les mailles de grandeur à discrétion des pêcheurs qui les établissent.

Qu'on y pratique une ouverture, & ils ne feront aucun dommage. Sédentaires, ils ne gratent pas le fond comme la drége.

On forme des *parcs* de pierres, de grosses masses élevées les unes contre les autres, & si exactement appliquées, que rien ne peut échapper. La forme en est quarrée ou semi-circulaire, irréguliere; le fond toujours tourné à la mer, & percé, selon l'ordonnance, d'une ouverture de deux piés en quarré couverte d'un grillage de bois à trous en forme de mailles d'un pouce au moins en quarré; & cela depuis Pâques jusqu'à la S. Remy, & de deux pouces en quarré depuis la S. Remy jusqu'à Pâques.

La mer couvre ces *parcs* de plusieurs brasses à la marée; & en se retirant elle laisse le poisson qui vient terrir à la côte dans ces *parcs*, d'où il ne peut plus ressortir. Les pêcheurs viennent ensuite le prendre avec des petites trubles.

Pour les situer avantageusement, il faut les pousser le plus qu'il est possible à la basse eau. On n'y pêche guere durant les mortes eaux, la mer ne couvrant guere le rivage, & le poisson terrissant moins. Comme il ne s'agit à ces *parcs* que d'en entretenir les clôtures, on y pêche de gros tems comme de calme. Le calme est même en général peu favorable à la pêche, quelle qu'elle soit.

Des *parcs* faits à peu de frais, ce sont ceux qui consistent en un filet tendu entre les roches dans des gorges. Des perches placées de distance en distance soutiennent le filet, qui se tend de basse mer, & qu'on laisse abaissé tandis que la mer monte. Au plein de l'eau on le releve, pour retenir le poisson qui est entré de marée montante, & qu'on retire à la basse eau. *Voyez* dans nos *planches* des *parcs* de bois & de filets, & des *parcs* de pierre.

Parcs de pierres & de clayonnage à claires voies. Cette sorte de pêcherie se fait dans l'amirauté de Port-Bail en Normandie. La côte ou la muraille du sud est faite en partie par une roche; le reste jusqu'à l'extrémité est continué par des pieux & du clayonnage. La distance entre chaque pieu est remplie de petites tiges de bois, éloignées l'une de l'autre d'environ un pouce & demi, & lacées de pié en pié par des osiers. Le frai, ni aucun poisson du premier âge ne peut entrer. Le côté du nord est précisément établi & continué de la même maniere. C'est une autre roche & du clayonnage fait comme le précédent. En-dedans de l'angle de la pêcherie il y a un petit étranglement en claie, haut d'un pié au plus, commençant à sept ou huit piés en-dedans de l'ouverture de la pêcherie où il vient aboutir sur les derniers pieux qui sont de chaque côté de l'égoût.

Il y a des *parcs* construits de claies au lieu de filets, de l'espece des bas *parcs* ou *fourées*; on les appelle *bouchots*.

Voici la description du bouchot de l'amirauté de S. Malo. Ce sont deux rangs de clayonnage, élevés à-peu-près de six à sept piés de haut, afin de compenser la pente du terrein, & rendre le haut des clayonnages de niveau avec la partie basse du rivage. Leur extrémité convergente se resserre & forme un passage à peine de quatre piés de largeur, qui devroit être ouvert, selon l'ordonnance; mais il est fermé d'un panier de clayonnage, que les pêcheurs de ce canton appellent *tonne*, *gonne*, *gouastre* & *benastre*, qui a une ouverture à la vérité, mais élevée de plus de vingt pouces au-dessus du terrein, en sorte que le frai, la manne ou menasse y reste. A l'ouverture de la gonne, on place encore une petite nasse d'osier si serré, que le plus petit ver n'en échapperoit pas. Ils nomment cet instrument un *baschin* ou *basche*. Ainsi tout le frai ou la manne qui monte à la côte vers ces pêcheries, qui ont quelquefois les aîles ou côtés de plus de deux cens toises de long, est perdu sans ressource; & ces bouchots détruisent plus de petits poissons dans une marée, que cinquante *parcs* de bois & de filets ne feroient, le terrein occupé par ces pêcheries suffisant seul à un grand nombre de *parcs*. Voyez *nos Planches de Pêche*.

Il y a des bouchots qui ont une construction différente.

Le clayonnage du fond, qui est au gorre ou à la passe de la pêcherie, a de même une tonne, gonne ou bourgne. Cette tonne ou gonne se démonte, est quarrée & montée sur un chassis, en sorte que le pêcheur propriétaire ou fermier du bouchot, la change ou l'enleve quand il lui plaît. Elle a cinq ou six piés de haut & trois à quatre de large; la forme de l'embouchure d'un entonnoir tronqué. L'on en gorge l'ouverture d'une nasse qu'on appelle *boulet*. Le boulet est au bout de la gonne, ou bourgne; & au bout du boulet on adapte une autre nasse plus petite, qu'on nomme *boutron*. Les osiers ou tiges qui forment ces nasses sont fort serrés. *Les nasses* sont entonnées les unes dans les autres. On bouche ensuite le boulet ou boutron avec une torque ou un tampon de paille. La

La bourgne eſt amarrée au gorre ou à la paſſe, ou égoût du bouchot. Il y a encore de chaque côté un pieu auquel elle eſt ſaiſie. Les boulets ou boutrons ſont auſſi pris & reſſerrés entre deux pieux, & le bout de la derniere naſſe ou du boutron eſt ſoutenu d'un petit pieu ou d'une pierre.

Voilà la pêcherie la plus nuiſible: le frai y entre, n'en ſort plus, & périra ou ſur les vaſes ou dans les naſſes ou boutrons.

Les pêcheurs des écluſes de bois ou bouchots n'ôtent la gonne à leur pêcherie que dans les grandes gelées, parce qu'alors le poiſſon gagne les grands fonds, & ils ne prennent que des plus petits qui s'enfouiſſent dans les vaſes ſur leſquelles les bouchots ſont placés. Ils ceſſent encore de pêcher depuis la S. Jean juſqu'à la S. Michel, à cauſe des araignées de mer & des ordures qui portées à la côte nuiroient plus qu'elles ne profiteroient à leurs pêcheries, s'ils les tenoient fermées. Les pêcheurs de baſſe-Normandie ſont dans le même uſage.

En obligeant ces pêcheurs de tenir ouvertes leurs pêcheries depuis le 1 Mai juſqu'au dernier Septembre, en cas qu'on ne les ſupprime pas tout-à-fait, on ne leur fera garder la police de l'ordonnance qu'un mois de plus.

Les bouchots de Champagne, dans l'amirauté de Poitou, ou des ſables d'Olonne, ont au-moins chacun trois gorres, paſſes ou égoûts, ou bourgnes ou bourgnins, dont le bout finiſſant en pointe, entre dans la naſſe appellée *boutet*, & le bout du boutet s'enguaîne auſſi dans une plus petite naſſe ou boutron; & les lignes de bois qui forment ces derniers paniers ſont ſi ſerrés que rien n'en peut échapper. Ajoutez à cet inconvénient l'étendue de ces pêcheries.

Le bout tronqué des bouchots à trois bourgnes a environ huit à dix piés de large. Le bout tronqué des bouchots à quatre bourgnes, eſt d'environ douze à treize piés. Les bourgnes ſont ordinairement éloignées les unes des autres de deux cens braſſes; les aîles, pannes ou côtés en peuvent avoir ſoixante, quatre-vingt, cent de longueur. Les pieux du clayonnage ſont environ de quatre piés hors de terre vers le rivage, & de cinq piés dans le fond à la mer: ils different beaucoup en cela des bouchots de la baie de Cancale, qui ſont très-élevés vers le fond ou à la bourgne. Les bouchots de Champagne ont d'ailleurs trois à quatre bourgnes, & ceux de Cancale n'en ont jamais qu'une.

Ces bouchots ſont en très-grand nombre ſur la côte, & très-irrégulierement diſtribués. Les fermiers y pêchent avec acons, la ſeule eſpece de bateaux plats qui puiſſent aller à leurs *parcs* poſés ſur un fond de vaſe. Les pannes, rangs ou côtés des clayonnages, ont auſſi des mouliers; ce qui eſt fort avantageux aux riverains, qui par la vente de ce coquillage ſont en état de ſatisfaire à l'impoſition, à leurs maîtres, & d'entretenir la pêcherie qui coûte beaucoup parce que le bois eſt rare.

Il y a des bouchots à claire voie dans l'amirauté de Coutance d'une ſtructure particuliere. Ils ſont formés de pieux hauts de trois piés au plus, vers l'angle de la pêcherie; à meſure qu'ils approchent de l'égoût ou gorre, ils s'élevent davantage. Il y a entre eux quatre à cinq piés de diſtance; ils ont deux à trois pouces de diametre. Leurs intervalles ſont alors d'un clayonnage dont les tiges ſont écartées de dix-huit à vingt lignes, & ne ſont arrêtées que par des oſiers. Ainſi il n'y peut reſter que de gros poiſſon.

Ces pêcheries n'ont point de benaſtres. Il y a ſeulement en-dedans une eſpece d'étranglement placé vers l'ouverture qui en eſt reſſerrée. Il commence à ſept ou huit piés de gorre, formé d'un petit clayonnage haut tout au plus de dix-huit pouces, & ſeulement un peu plus ſerré que celui des aîles ou côtés.

Nous avons ſouvent parlé de bourgnes. Il y a des pêcheries qui s'appellent auſſi *bergues*, ou *bornets* ou *bourgnets*, parce qu'elles ont une ouverture non-fermée du côté de la mer, ce en quoi elles different des bouchots qui ont une gonne, tonne ou gonaître, ou benaſtre de clayonnage. A la place de ces inſtrumens, c'eſt un guideau d'une hauteur double du clayonnage vers le fond. Le ſac de ce guideau eſt monté ſur des perches de dix à douze piés de haut que les pêcheurs enfoncent dans la vaſe ſur laquelle leur pêcherie eſt établie.

PARCS HAUTS ET BAS PARCS, *terme de Pêche*, ſorte de pêcherie particuliere aux habitans de S. Valeri en Somme. Pour la faire ils vont dans leurs gobelettes à la fin du Juſſant, entre les bans & l'embouchure de la Somme, aux endroits qu'ils ont reconnus propres. Ils y tendent différens filets de la maniere qui ſuit. Ils forment une grande enceinte ou *parc* en fer à cheval. Le fond en eſt expoſé à la mer. A chaque bout ils pratiquent un retour en crochet d'environ ſix piés de long; ce crochet eſt fait avec des piquets de trois à quatre piés de hauteur. Au centre il y a une ouverture de quinze à dix-huit pouces de largeur, qui ſert d'iſſue au poiſſon qui ſuit les convolutions du retour en crochet, & qui va ſe rendre à ce cul-de-ſac où la marée en ſe retirant le laiſſe à ſec.

Le retour en crochet eſt ou rond ou quarré; c'eſt à la volonté du pêcheur. Pour ne pas tendre inutilement, les pêcheurs s'aſſurent ſi le poiſſon donne à la côte, par les traits ou ſillage qu'il laiſſe imprimés ſur le ſable lorſqu'il ſe retire avec la marée.

L'enceinte du crochet garnie de rets de *bas parcs* & de piquets, eſt montée d'une piece de trente à trente-cinq braſſes de chaque côté. Pour la continuer on ſe ſert de hautes perches de quatorze à quinze piés, qui ſuivent immédiatement les rets de *bas parcs*. Le pié des grandes perches eſt du côté de la mer: on les penche un peu vers la terre; & c'eſt là-deſſus que l'on place les rets de jets qui ont près de trois braſſes de haut. Les pêcheurs ne les tendent point de mer baſſe; ils ſe contentent de les arrêter ſeulement par le pié ſur le bas des perches. Ainſi les jets ſont en paquets le long de ces perches. Ils ſont couverts d'un peu de ſable, ainſi que les flottes; pour les relever à la marée, on a mis au haut de chaque perche une petite poulie ſur laquelle paſſe un cordage frappé ſur la tête des jets. On a recouvert les filets de ſable, afin que le poiſſon plat paſſât deſſus aiſément lorſqu'il monteroit dans la baie avec la marée.

Les perches qui ſervent aux rets de jets ſont toujours dans les baſſures entre les bancs; l'enceinte ſe continue en y mettant alternativement des rets de *bas parcs* ſur les piquets ou penchans. Ces rets tendent à demeure, parce que la marée qui ſurvient les couvre facilement, & laiſſe paſſer le poiſſon ſans le gêner; ce qui n'arriveroit pas s'ils étoient tendus ſur les hautes perches. Sur celles-ci ils placent des filets; après ces filets placés ſur les hautes perches, ils pratiquent des *bas parcs* juſqu'à ce que l'enceinte ſoit toute formée, obſervant que les crochets ou retours ſoient de rets de *bas parcs* montés ſur leurs petits piquets.

Lorſque la marée eſt ſur le point de s'en retourner, les pêcheurs hiſſent les lignes des poulies, dégagent les jets du ſable qui les couvre, & les tiennent élevés à fleur d'eau, tandis qu'ils ſont arrêtés au pié des perches, & qu'ils calent par des plombs. Ils reſtent ainſi tendus juſqu'à ce que la marée ſe ſoit retirée.

Ces ſortes de parcs ne prennent rien qu'au reflux de marée montante. Le fond expoſé à la mer eſt ouvert par la diſtance des perches de jets, & les crochets des deux bouts regardent la terre.

On prend quelquefois beaucoup à cette ſorte de pêcherie, ſur-tout du poiſſon rond. *Voyez ces parcs hauts-bas dans nos Planches.*

PARCAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un droit qui eſt du en quelques lieux au ſeigneur par ceux des habitans qui ont un parc où ils mettent leurs troupeaux. *Voyez* Deſpeiſſes, *tom. III. liv. vj. ſect.* 11. (*A*)

PARCELLE, ſ. f. (*Gramm.*) petites parties d'un tout. Il y a des ſubſtances ſi précieuſes que ceux qui les travaillent ont pris toutes ſortes de précautions pour n'en pas perdre une *parcelle*. On dit que l'ame humaine eſt une *parcelle* de la divinité. *Atque affigit humi divinæ particulam auræ*, a dit Horace de celui qui s'abrutit par la crapule, ce qui arrivoit quelquefois au bon épicurien lui-même. (1)

PARCEL-MAKERS, ſ. m. (*Comm.*) en Angleterre, ce ſont deux officiers de la tréſorerie qui font les parties des comptes des tréſoriers ſur leſquels ils emploient toutes choſes qui ont été levées pour l'uſage du roi durant le tems de leur geſtion, & les livrent à un des auditeurs de la cour pour les ratifier. *Voyez* TRESORIERS. *Bill. des parties*, *Voyez* BILL.

PAR-

(1) Qu'y a-t-il de nos jours qui diſe que l'ame humaine eſt une *parcelle* de la divinité, ſeroit-ce peut-être quelque miſérable ſectateur de Spinoſa, de Tindal ou de quelqu'autre extravagant écrivain de cette ſorte, renovateur de l'ancienne philoſophie des Payens grecs ou latins, & qui veut en impoſer au vulgaire ignorant, en ſe vantant d'être l'auteur de choſes nouvelles; mais le ſentiment auſſi abſurde qu'abſurde d'un quelqu'un, ne ſemble ne devoit s'annoncer par un abſolu, *on dit*. Voyez l'art. ame. (Z)

PARCENERS, ſ. f. pl. (*Juriſprud.*) c'étoient les ſœurs qui partageoient une hérédité ou tenement entr'elles comme cohéritiers. *Voyez le troiſime livre des tenures, ch. j. & le gloſſaire de* Lauriere au mot *Parceners*. (*A*)

PARCHASSER, v. act. (*Vénerie.*) c'eſt chaſſer une bête avec les chiens courans lorſqu'il y a deux ou trois heures qu'elle eſt paſſée. C'eſt ce que l'on appelle auſſi *rapprocher*.

PARCHEMIN, ſ. m. (*Botan.*) il faut concevoir le *parchemin* ou le *liber* comme compoſé de pluſieurs ſurfaces ou couches cylindriques & concentriques, dont le tiſſu eſt réticulaire, & dans quelques arbres réellement extenſible en tous ſens, parce que les fibres qui le forment ſont molles & ſouples. Tant qu'elles ſont en cet état, ou elles ſont creuſes, & ſont des vrais canaux, ou ſi elles ſont ſolides, leurs interſtices ſont des canaux. Le ſuc nourricier qu'elles reçoivent inceſſamment, & qui s'y arrête en partie, les fait croître en longueur & en groſſeur, les affermit, & les rapproche les unes des autres. On peut ſuppoſer que les fibres longitudinales ſont celles qui croiſſent le plus. Ainſi le tiſſu qui étoit réticulaire n'eſt plus qu'un compoſé de fibres droites poſées verticalement & parallelement les unes auprès des autres, & en un mot, c'eſt une ſubſtance ligneuſe. Ce changement eſt plus grand dans les couches du *parchemin* les plus proches du dernier aubier, & par conſéquent c'eſt la couche la plus intérieure qui eſt la premiere à s'y coller, & à devenir un aubier nouveau. (*D. J.*)

PARCHEMIN, *en Commerce, &c.* c'eſt une peau de mouton ou de chevre préparée d'une maniere particuliere qui la rend propre à pluſieurs uſages, ſurtout à écrire & à relier les livres. *Voyez* ECRITURE & RELIURE.

Ce mot vient du latin *pergamena*, ancien nom de cette manufacture, qu'on dit lui être venu de la ville de Pergame, & dont l'invention eſt attribuée à Eumenès qui en étoit roi; quoiqu'à dire vrai, ce prince ſemble plûtôt avoir perfectionné qu'inventé le *parchemin*; car les anciens Perſes, ſuivant Diodore, écrivoient toutes leurs hiſtoires ſur des peaux, & les anciens Ioniens, au rapport d'Hérodote, ſe ſervoient de peaux de moutons & de chevres pour écrire, même pluſieurs ſiecles avant le tems d'Eumenès: nous ne devons pas douter que ces peaux ne fuſſent préparées pour l'uſage auquel on les deſtinoit, de la même maniere que notre *parchemin*, quoique probablement avec moins d'art. *Voyez* Diodore de Sicile, *liv. II. pag.* 84. Hérod. *liv. V.* Prid. *Connect. part. I. liv. VII. pag.* 708.

Le *parchemin* eſt ébauché par le tanneur, & fini par le parcheminier; cela forme un article très-conſidérable du commerce de la France; il ſe fabrique dans la plûpart de ſes villes, & indépendamment de la conſommation qu'elle en fait au-dedans, elle en envoie une grande quantité au-dehors, ſur-tout en Angleterre, en Flandre, en Hollande, en Eſpagne, & en Portugal.

Celui qu'on appelle *parchemin vierge*, & que le peuple ſuperſticieux croit être fait de la coëffe dans laquelle ſont enveloppés les enfans dans le ſein de leur mere, n'eſt rien autre choſe qu'un *parchemin* plus fin & plus mince que le reſte, & qui eſt propre pour de certains uſages, comme pour les éventails, &c. il eſt fait de peau d'agneau ou de chevreau avortés. *Voyez l'article*. VIERGE.

Maniere de fabriquer le parchemin. Le *parchemin* eſt une peau de bélier, mouton, ou brebis, ou quelquefois même de chevre, apprêtée de façon qu'on peut l'employer à différens uſages, mais principalement à écrire & à couvrir des livres, regiſtres, &c. l'uſage du *parchemin* eſt beaucoup plus ancien que celui du papier, & avant l'invention de l'Imprimerie tous les livres s'écrivoient à la main ou ſur du *parchemin*, ou ſur du vélin. Le vélin eſt une eſpece de *parchemin* qu'on nomme ainſi, parce qu'il eſt fabriqué de la peau d'un veau mort-né, ou de celle d'un veau de lait; mais il eſt beaucoup plus fin, plus blanc, & plus uni que le *parchemin*, fait avec la peau de mouton ou celle d'une chevre. Les peaux deſtinées à fabriquer le vélin reçoivent les mêmes façons que le *parchemin*, à l'exception cependant qu'elles ne paſſent point par la chaux. On ſe ſert du vélin pour écrire des livres d'égliſe, pour deſſiner des généalogies & des plans; on peint auſſi deſſus en mignature, on y imprime des images; enfin on l'emploie encore quelquefois à couvrir de petits livres rares & qu'on eſtime. Le vélin ſe fabrique dans les mêmes endroits que le *parchemin*, c'eſt-à-dire qu'il eſt du reſſort du parcheminier à qui celui-ci donne la derniere main comme au *parchemin*; mais comme l'une & l'autre de ces peaux paſſent avant par les mains du mégiſſier qui les diſpoſe & qui leur donne en quelque ſorte les façons principales, nous allons en donner un précis, renvoyant pour plus grand éclairciſſement à l'article de la Mégiſſerie.

Auſſi-tôt que les peaux ont été levées de deſſus les béliers, moutons ou brebis, on les met tremper dans la riviere pendant un jour ou environ, puis on les lave bien afin d'en faire ſortir le ſang caillé & de nettoyer la laine, après quoi on les laiſſe égoutter. Lorſqu'elles ſont bien égouttées on les étend les unes ſur les autres, obſervant que la laine ſoit deſſous, de ſorte que le côté de la chair ſe trouve toujours deſſus. Après avoir ainſi arrangé les peaux, on prend un fourgon qui eſt une eſpece de bâton, long d'environ trois piès, au bout duquel ſont attachés pluſieurs petits morceaux de peau en forme de vadrouille que l'on trempe dans de la chaux vive détrempée dans l'eau, & avec quoi on enduit les peaux les unes après les autres, faiſant paſſer le fourgon ſur toutes leurs parties, mais ſeulement du côté de la chair, & à meſure qu'elles ſont ainſi barbouillées de chaux, on les plie en deux ſur leur longueur la laine en-dehors, & on les empile ainſi pliées les unes ſur les autres; cette façon s'appelle *mettre en chaux*. Lorſque les peaux n'ont point ſéché en laine depuis qu'elles ont été levées de deſſus les moutons, il ſuffit de les laiſſer huit à dix jours en chaux; mais il faut qu'elles y reſtent au moins quinze dans les cas où elles auroient ſéché en laine, vû que la chaux qu'on ne met que pour diſpoſer la laine à quitter plus facilement la peau, agiroit alors beaucoup plus lentement. Les peaux ainſi empilées & enduites de chaux ayant paſſé le tems que nous venons d'indiquer, on les jette dans l'eau courante, & on les lave juſqu'à ce que la chaux en ſoit totalement ſéparée, & que la laine ſoit bien nette; on les met enſuite égoutter en les étendant ſur une eſpece de treteau, & lorſqu'elles ſont à demi-ſeches, on les poſe ſur le chevalet, afin de les dépouiller de leur laine, ce qui ſe fait en paſſant ſur toutes leurs parties un bâton rond deſtiné à cet uſage, & qu'on appelle *peloire*. Avant que de peler ainſi les peaux, on coupe quelquefois la pointe de la laine avec de grands ciſeaux, & on la ſépare en différens monceaux ſuivant ſa différente qualité. Auſſi-tôt que les peaux ont été pelées, on les lave à la riviere afin de les nettoyer, on les laiſſe enſuite égoutter quelque tems; après quoi on les met dans un mort-plein, c'eſt-à-dire dans un plein qui a ſervi & dont la chaux a preſque perdu toute ſa force; on les laiſſe dans ce mort-plein environ vingt-quatre heures, d'où on les retire enſuite pour les mettre égoutter ſur le plein, & c'eſt qu'on appelle *laiſſer les peaux en retraite*. Deux jours après que les peaux ſont ſorties du mort-plein, on les plonge dans un autre plein dont la chaux eſt moins uſée, on les y laiſſe environ deux ou trois jours, après leſquels on les retire pour les mettre en retraite égoutter comme auparavant, & c'eſt pendant ce tems qu'on penſe le plein, c'eſt-à-dire qu'on le remue afin que la chaux ſe délaye bien, & qu'elle ne s'amaſſe point au fond; on en ajoûte même alors de nouvelle, s'il en eſt beſoin, on les replonge enſuite dans le plein, on réitere cette opération pendant ſix ſemaines ou deux mois ſeulement, pendant les chaleurs de l'été; mais en hiver il faut les fair paſſer ſucceſſivement de plein en plein au-moins pendant trois mois.

Lorſque les peaux ont été ſuffiſamment plamées & qu'elles ont été bien lavées, le mégiſſier les étend les unes après les autres ſur la herſe afin de les faire paſſer par le travail à mouiller; on appelle *herſe* une eſpece de grand cadre compoſé de quatre pieces de bois, ſavoir deux montans & deux traverſes: les deux montans ont environ cinq piés de longueur, trois pouces d'épaiſſeur, & quatre de largeur; les deux traverſes portent trois piés à trois piés & demi de long, ſont de même largeur que les montans, mais elles n'ont tout-au-plus que 2 pouces d'épaiſſeur; ces pieces de bois ſont emmortoiſées l'une dans l'autre par les angles, & ſont percées dans leur longueur de trous dans leſquels on paſſe des chevilles de bois qu'on tourne pour ſerrer & deſſerrer ſelon le beſoin, à peu près comme aux inſtrumens à corde; ces trous ſont à environ quatre pouces de diſtance les uns des autres.

Pour étendre les peaux ſur la herſe il faut y faire de petits trous tout-au-tour, puis paſſer une petite broche de bois dans deux de ces trous, & continuer ainſi dans toute la circonférence de la peau, obſervant de faire paſſer toujours la même broche dans deux trous afin que la peau ne faſſe aucun pli, & s'étende plus également; c'eſt à ces

à ces petites broches qu'on attache une ficelle que l'on noue enſuite aux chevilles de la herſe, de ſorte que lorſqu'on tourne ces chevilles, les ficelles ſe roidiſſent, & la peau s'étend de tous les côtés. La peau étant ainſi comme encadrée & tendue ſur la herſe comme la peau d'un tambour, l'ouvrier l'écharne avec un inſtrument d'acier très-tranchant qu'il fait paſſer ſur toutes ſes parties, du côté où étoit la chair, afin d'enlever celle qui ſe trouve toujours attachée à la peau lorſqu'on en depouille l'animal, après quoi il la frotte avec un torchon mouillé, juſqu'à ce qu'elle ſoit imbibée d'eau, puis il ſeme deſſus du groizon, qui eſt une eſpece de pierre blanchâtre réduite en poudre, & avec un bloc de pierre ponce plat par-deſſus, il acheve d'enlever le reſte de la chair, en faiſant paſſer cette pierre ſur toutes les parties de la peau, comme s'il vouloit broyer le groizon qu'il a ſemé deſſus; lorſque toute la chair eſt exactement enlevée de deſſus la peau l'ouvrier paſſe de nouveau le fer par-deſſus, puis il la mouille une ſeconde fois avec le torchon, mais ſans la ſaupoudrer de groizon, & la frotte enſuite avec le bloc de pierre-ponce afin d'adoucir la peau de ce côté & de la rendre égale dans toute ſon étendue, après quoi il en fait ſortir l'eau en paſſant le fer deſſus, & l'appuyant fortement ſans cependant en rien enlever, & c'eſt ce qu'on appelle *égoutter la peau*; comme il eſt très-eſſentiel qu'elle ſoit bien égouttée, vû que c'eſt cette opération qui la rend plus blanche, l'ouvrier paſſe alors le fer par-deſſous, c'eſt-à-dire du côté où étoit la laine, & par le moyen des chevilles de la herſe qu'il tourne, il bande la peau plus fort qu'elle n'étoit & paſſe encore le fer du côté de la chair afin de l'égoutter entierement; lorſque le fer, quelque fort qu'on le paſſe ſur la peau, ne fait plus ſortir d'eau, & que par conſéquent elle eſt bien égouttée, on y ſeme une ſeconde fois du groizon, & avec une peau d'agneau garnie de ſa laine, on la frotte en conduiſant le groizon & le faiſant paſſer ſur toutes les parties de la peau; c'eſt cette opération qui acheve d'ôter à la peau toutes les petites inégalités que le fer avoit pu laiſſer, & qui lui donne cette fleur blanche qu'on apperçoit ſur toute ſa ſuperficie.

Lorſque la peau a reçu toutes les façons qu'on vient de détailler & qu'on appelle, comme nous avons dit ci-deſſus, *le travail à mouiller*, on la laiſſe ſecher étendue ſur la herſe, & quand elle eſt ſuffiſamment ſeche, on la coupe tout-au-tour avec un couteau, le plus près qu'il étoit poſſible des trous où étoient paſſées les petites broches, afin qu'il n'y ait point de perte, c'eſt en cet état qu'on l'appelle du *parchemin en coſſe* ou *en croute*; les Mégiſſiers le livrent ainſi préparé aux Parcheminiers, & leur envoyent en paquets de trente-ſix peaux chacun qu'on nomme des *bottes de parchemin*.

Le *parchemin* ayant été commencé par le mégiſſier de la façon que nous venons de détailler, le parcheminier l'acheve de la maniere qui ſuit. Il attache ſur une herſe ſemblable à celle dont ſe ſervent les Mégiſſiers, une peau de veau de la même façon que ceux-ci attachent leurs peaux de moutons; cette peau s'appelle *le ſommier*, & eſt fortement tendue par le moyen des chevilles placées autour de la herſe, de diſtance en diſtance, comme nous l'avons expliqué ci-deſſus; cette peau de veau ſe couvre enſuite d'une peau de *parchemin* en croûte bien unie, attachée tout-au-tour & fortement tendue comme la premiere, cette ſeconde peau s'appelle *le contre-ſommier*; l'une & l'autre ſervent de ſoutien à la peau que le parcheminier ſe diſpoſe d'apprêter. La herſe étant ainſi préparée, l'ouvrier étend deſſus une peau qu'il attache par le haut avec un morceau de bois plat par un bout & arrondi par l'autre, & aſſez ſemblable pour la groſſeur & pour la forme à la molette dont on ſe ſert pour broyer les couleurs; une rainure profonde de trois pouces & large d'un doigt, pratiquée dans le milieu, du côté qui eſt applati, & qui le traverſe dans toute ſa longueur, ſert à retenir la peau qui ſe trouve ſaiſie dans cette rainure avec le ſommier & le contre-ſommier; le dedans de cette rainure ou mortaiſe eſt garni & comme rembouré d'un morceau de *parchemin*, afin que cet inſtrument contienne la peau davantage, & que le fer qu'on paſſe deſſus à force de bras, ne la puiſſe faire gliſſer; on nomme cet inſtrument *un clan* ou *un gland*, nom qu'on lui a peut-être donné de ſa forme qui approche effectivement aſſez de celle d'un gland.

La peau étant ainſi bien contenue & appuyée ſur le ſommier & le contre-ſommier, l'ouvrier la rature à ſec avec un fer ſemblable à celui dont ſe ſervent les Mégiſſiers, à l'exception cependant qu'il eſt plus fin & plus tranchant; ce fer porte environ 10 pouces de longueur ſur 7 de largeur, & reſſemble aſſez à une beche qui n'auroit point de manche & dont les côtés ſeroient tant-ſoit-peu arrondis; le fil de ſon tranchant eſt un peu recourbé afin qu'il morde davantage; pour ſe ſervir de ce fer on l'enchâſſe par le dos dans une hoche pratiquée dans un morceau de bois long de douze à quinze pouces, tourné en forme de bobine, un peu plus enflé vers ſon milieu qui eſt l'endroit où ſe trouve la hoche qui enferre l'outil; cette hoche ou rainure eſt garnie en-dedans d'un petit morceau de *parchemin* ſimple ou double, afin que l'outil ſoit mieux aſſujetti & qu'il ne vacille point; les deux bouts de ce morceau de bois ſervent de poignée, celui d'en-haut que l'ouvrier tient de la main gauche eſt un peu plus court que l'autre, de ſorte que cette main dont l'action eſt de pouſſer le fer de haut en bas, eſt d'autant plus ſure de ſon coup qu'elle eſt plus proche de l'outil; on fait paſſer ce fer à force de bras depuis le haut de la peau juſqu'en bas, & on en enleve à pluſieurs repriſes environ la moitié de ſon épaiſſeur, tant du côté de la fleur que du côté du dos; la peau ayant été ainſi raturée à ſec ſur toute ſa ſuperficie, & le plus également qu'il a été poſſible, on la leve de deſſus la herſe, & on l'étend ſur une eſpece de banc long de trois piés, large de quinze à dix-huit pouces, couvert dans le milieu d'une peau de *parchemin* rembourée, & que l'on nomme *ſelle à poncer*, parce que c'eſt effectivement ſur ce banc qu'on fait paſſer la pierre-ponce ſur les deux côtés de la peau, afin d'en faire diſparoître toutes les petites inégalités que le fer auroit pu laiſſer, & de l'adoucir: la façon de raturer les peaux à ſec ſur le ſommier eſt la plus difficile de toutes celles que l'on donne au *parchemin*, & il eſt même ſurprenant comment le parcheminier peut, ſans couper la peau, faire couler deſſus du haut en bas, en appuyant de toutes ſes forces un fer qui coupe comme un raſoir, & dont le tranchant recourbé devroit faire une inciſion à la peau auſſi-tôt qu'on le poſe deſſus, ce qui arrive cependant très-rarement.

Auſſi-tôt que le *parchemin* eſt poncé, l'ouvrier lui met ſa marque particuliere, & alors il eſt en état d'être vendu. On le livre ou à la botte contenant trente-ſix peaux, ou au cent en compte; on ſe ſert de *parchemin* dans toutes les expéditions de juſtice, mais pour-lors il faut qu'il ſoit équarrié, c'eſt-à-dire coupé ſous la regle de différentes grandeurs, ſuivant les différens uſages auxquels il eſt deſtiné.

Pour les quittances de ville, il doit porter ſix pouces, huit lignes de longueur ſur quatre pouces & neuf lignes de largeur.

Pour les quittances de tontine, il doit avoir huit pouces de long ſur ſix de large.

Pour brevets d'apprentiſſage dix pouces & demi de longueur ſur ſept de largeur.

Les feuilles du parlement pour procédures portent neuf pouces & demi de longueur & ſept & demi de largeur.

Les feuilles du conſeil ont dix pouces & demi de long ſur huit de large.

Les feuilles de finance qui ſervent aux contrats, ſoit de mariage, ſoit de rente, doivent porter douze pouces & demi de long & neuf & demi de large.

Pour la grande chancellerie on ſe ſert de demi-peaux longues de dix-huit pouces & larges de dix.

Enfin pour les lettres de grace on emploie des peaux entieres & équarriées, longues de deux piés deux pouces environ, & larges d'un pié huit pouces. *Voy.* dans nos *Planches de Parcheminier*, les *figures des outils* mentionnés dans cet *article*, & la repréſentation des principales manœuvres.

La regle dont l'ouvrier ſe ſert porte trois piés & demi de longueur, trois pouces de largeur, & trois lignes d'épaiſſeur; elle eſt bordée des deux côtés d'une petite bande de fer qui y eſt attachée avec de petites pointes à tête perdue, afin que la direction du couteau n'en ſoit point arrêtée; il poſe un genou ſur un bout de la regle qu'il contient par l'autre bout avec ſa main, & avec un couteau dont la lame a cinq pouces de longueur & un & demi de largeur, il coupe le *parchemin* de telle grandeur qu'il eſt à propos, ſelon les différentes expéditions auxquelles il le deſtine; le tranchant de ce couteau eſt droit depuis la ſortie de ſon manche juſqu'au bout, comme aux couteaux ordinaires, mais le dos de la lame eſt arrondi par le bout & finit en pointe d'arc, ſon manche eſt environ long de quatre pouces; les Parcheminiers le nomment *couteau à roguer*. Le *parchemin* dont on ſe ſert dans les expéditions de juſtice & dont nous avons deſigné les différentes grandeurs, eſt timbré & marqué d'une marque particuliere à chaque fermier de chaque généralité du royaume, portant outre cela les armes du roi, le nom de la généralité & le prix qu'il doit être vendu, ſelon qu'il eſt plus ou moins grand.

On

On fait auſſi du *parchemin* avec la peau d'un agneau mort-né, mais il eſt extrèmement mince & ne ſert qu'aux ouvrages délicats, comme à faire des éventails; on le nomme *parchemin vierge*; quelques-uns croyent que cette eſpece de *parchemin* eſt fait de la coëffe que quelques enfans apportent en naiſſant; mais c'eſt une erreur que la ſuperſtition a enfantée.

PARCHEMIN, RATISSURE DE (*Parcheminier.*) c'eſt la raclure du *parchemin*, ou plutôt cette ſuperficie que les Parcheminiers enlevent de deſſus les peaux de *parchemin*, en coſſe ou en croute, lorſqu'ils les ➡lent à ſec avec le fer ſur le ſommier, pour en diminuer l'épaiſſeur, afin de le mettre en état de recevoir l'écriture. Les Parcheminiers lui donnent auſſi le nom de *colle de parchemin*, parce qu'elle ſert à pluſieurs ouvriers, pour faire une ſorte de colle très-claire qu'ils emploient dans leurs ouvrages. Ceux qui s'en ſervent le plus, ſont les Manufacturiers d'étoffes de laine, pour empeſer les chaînes de leurs étoffes; les Papetiers, pour coller leur papier; & les Peintres en détrempe ou peintres à la groſſe broſſe, pour faire tenir le blanc, l'ocre & les autres couleurs, dont ils impriment ou barbouillent les murailles & planchers. La colle de ratures qui ſe fait pour empeſer dans les manufactures les chaînes de ſerges, doit bouillir pendant environ deux heures, & enſuite ſe paſſer dans un tamis; pour une chaîne de dix à douze livres, il faut environ un ſeau d'eau, & une livre de rature.

Pour faire la colle de *parchemin*, il faut faire bouillir la rature dans de l'eau claire, plus ou moins de tems, ſuivant que l'on veut qu'elle ſoit plus ou moins forte par rapport à l'uſage qu'on en veut faire, & enſuite la paſſer ou couler à-travers une chauſſe, drapeau ou tamis. *Dictionn. du Comm.*

PARCHEMINIER, ſ. m. (*Commerce.*) ouvrier & marchand qui achete des Mégiſſiers le parchemin en croûte, & le prépare enſuite pour le mettre en état de recevoir l'écriture, en ratiſſant la ſuperficie ſur le ſommier avec un fer tranchant.

A Paris, les *Parcheminiers* forment une communauté, dont les ſtatuts ont été dreſſés en 1545 & 1550. ſous les regnes de François I. & Henri II. & depuis ont été augmentés par Louis XIV en 1654.

Ces ſtatuts portent entr'autres choſes, que nul ne ſera reçu maître *Parcheminier*, s'il n'a fait quatre ans d'apprentiſſage, ſervi les Maîtres trois ans en qualité de compagnon, & fait chef-d'œuvre.

Que les fils de Maîtres ſont exempts de l'apprentiſſage & du chef-d'œuvre, & ſont reçus ſur le certificat de capacité que leur donneront les Maîtres chez qui ils auront travaillé.

Que les Compagnons qui épouſent des veuves ou filles de Maîtres, peuvent être reçus ſans chef-d'œuvre, pourvû qu'ils aient fait leur apprentiſſage.

La communauté des *Parcheminiers* eſt régie par deux maîtres-jurés, qu'on renouvelle tous les deux ans, & qui prêtent le ſerment par-devant le procureur du roi du châtelet.

Quand ces Jurés veulent aller en viſite, ils ſont obligés de ſe faire aſſiſter par quatre maîtres-jurés *Parcheminiers* de l'univerſité, qui ſont des *Parcheminiers* diſtingués qui agiſſent ſous les ordres du recteur dont ils ont pris des lettres.

PARCHIM, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, capitale d'un bailliage dans le cercle de la baſſe-Saxe, au duché de Meckelbourg, ſur l'Elbe. *Long.* 29. 50. *lat.* 53. 36. (*D. J.*)

PARCHONNIER, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt dit par corruption dans certaines coutumes pour *perſonnier*. *Voyez ci-après* PERSONNIER; *on dit auſſi* PARTHONNIER.

PARCLOSES, ſ. f. (*Marine.*) ce ſont des planches qu'on met à fond de cale ſur les pieces de bois nommées *vitonnieres*; ces planches ſont mobiles, & elles ſe levent quand on veut voir ſi rien n'empêche le cours des eaux qui doivent aller à l'archipompe.

PARCOURIR, v. n. (*Gramm.*) c'eſt viſiter rapidement; j'ai parcouru cette contrée. Quelquefois, l'idée acceſſoire de rapidité ne s'y joint pas, mais celle au contraire d'exactitude. *Parcourir* un écrit, c'eſt y donner un coup d'œil rapide. Pour juger ſainement un ouvrage, il ne ſuffit pas d'en *parcourir* les feuillets. On dit, j'ai parcouru des yeux l'aſſemblée, ſans y découvrir celle que j'y deſirois.

PARCOURIR les *contures & changer les étoupes*, (*Marine.*) c'eſt les viſiter pour calfater où il en eſt beſoin.

PARCOURS, ſ. m. (*Droit féodal.*) c'eſt ſociété, uſance & coutume; ce vieux mot que l'on trouve dans quelques coutumes, ſignifie *ſociété*, *union*, entre certaines villes & certains villages. Le *parcours* eſt, ſelon Ragneau, une ancienne ſociété entre villes & les pays de divers ſeigneurs, pour la commodité du commerce. Pithou dans ſes mémoires a dit; quant au droit de ſociété, qui a été autrefois entre quelques pays & villes de ce royaume, étant alors ſous divers ſeigneurs pour la commodité du commerce: il étoit appellé droit de *marche*, de *parcours* & *entrecours*, & non de *pariage*, comme aucuns ont voulu dire, dont nous avons exemple au *parcours* ancien de Champagne & de Barois, *&c.*

Chopin, dans ſon *traité du Domaine*, a fait mention d'une ancienne tranſaction paſſée entre l'abbé de Mouſſon & le duc de Réthel, par laquelle les ſujets furent liés & aſſociés les uns avec les autres, & le *parcours* des hommes d'une ſeigneurie à l'autre.

Quand le *parcours* ou l'*entrecours*, dit M. de Lauriere, étoit fait entre deux ſeigneurs qui avoient droit de ſouveraineté, c'étoit une ſociété au moyen de laquelle, les ſujets d'un de ces ſeigneurs pouvoient librement & ſans danger de tomber dans la ſervitude de corps, ſe venir établir dans l'état de l'autre. Le *parcours* contracté entre deux ſeigneurs, étoit fait ou au ſujet de leurs étagiers & de leurs hommes de corps, ou des beſtiaux de leurs ſujets. Quand il concernoit les hommes de condition ſervile, c'étoit une ſociété au moyen de laquelle l'étagier & l'homme de corps d'un ſeigneur, pouvoit aller s'établir dans le fief & la juſtice d'un autre, & prendre femme de ſa condition dans la terre de l'autre ſeigneur, ſans danger de formariage. Le *parcours* pour les beſtiaux étoit une ſociété entre deux ſeigneurs ou deux villages, au moyen de laquelle les ſujets de l'un pouvoient mener paître leurs beſtiaux dans les vains pâturages de l'autre; ce *parcours* eſt encore en uſage. *Voyez* les *coutumes du comté de Bourgogne*. De Lauriere. (*D. J.*)

PARDALION, (*Hiſt. nat.*) quelques auteurs ont employé ce nom pour déſigner une agate ſemblable à la peau d'une panthere.

PARDAOS DE RÉALE, (*Monnoies.*) on nomme ainſi les réales ou pieces de huit, qui ſont les ſeules de toutes les monnoies d'Eſpagne, qui ayent cours aux Indes.

Ces *pardaos* ou *piaſtres*, car la réale de huit & la piaſtre ſont la même choſe, ont un certain prix fixe, audeſſous duquel elles ne baiſſent jamais; mais elles hauſſent aſſez conſidérablement, lorſque quelquefois les négocians en veulent amaſſer des parties conſidérables pour envoyer à la Chine, où elles ſont fort eſtimées; on les échange avec de l'or.

PARDENE, (*Géog. anc.*) contrée de la Gédroſie; on donnoit le nom de *pardene* à tout le milieu de la Gédroſie, ſelon Ptolomée, *l. VI. c. xxj.* (*D. J.*)

PAR DESSUS-DE-VIOLE, ſ. m. (*Lutherie.*) inſtrument à cordes & à archet, dont la conſtruction eſt en tout ſemblable à celle du deſſus-de-viole, au-deſſus duquel il ſonne la quarte. *Voyez* VIOLE & la *table* du rapport de l'étendue des inſtrumens, & la *fig. Pl. XI. de Lutherie*, *fig.* 3.

PAR-DEVANT, (*Charpentier.*) *par-devant* & *par-derriere* ſont des eſpeces d'entre-toiſes fort larges qui entretiennent le chaſſis bas d'une lucarne guitarde, & qui forment une eſpece de plancher.

PARDIGLIO, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par Imperatus à un marbre d'un gris de cendre qui a auſſi été nommé *marmor palumbinum*.

PARDON, EXCUSE, (*Synon.*) on fait *excuſe* d'une faute apparente; on demande *pardon* d'une faute réelle; l'un eſt pour ſe juſtifier & part d'un fond de politeſſe; l'autre eſt pour arrêter la vengeance, ou pour empêcher la punition, & déſigne un mouvement de repentir; le bon eſprit fait *excuſe* facilement; le bon cœur fait *pardonner* promptement. *Girard.*

PARDON, *en terme de Droit canon & de Théologie*; eſt une indulgence que le pape accorde pour la rémiſſion des peines temporelles dûes au péché, & qui doivent être expiées en cette vie par la pénitence, ou en l'autre par les peines du purgatoire. *Voyez* INDULGENCE & PURGATOIRE.

Le tems célébre pour les *pardons* eſt celui du jubilé. *Voyez* JUBILÉ.

Pardon ſe diſoit auſſi autrefois de la priere que nous nommons l'*angelus*, & qu'on récite au ſon de la cloche, le matin, à midi & le ſoir, en l'honneur de la ſainte Vierge, pour obtenir les indulgences attachées à la récitation de cette priere; c'eſt pourquoi on lit dans quelques au-

teurs *sonner le pardon* pour l'*angelus*. *Voyez* ANGELUS.

Pardon, *venia*., dans les anciens auteurs anglois signifie la maniere de demander *pardon* à Dieu en se mettant à genoux, ou plutôt une prosternation qui étoit en usage parmi les pénitens. *Voyez* GENUFLEXION.

C'est ainsi qu'on lit dans Walsingham, pag. 196. *rege interim prostrato in longa venia*; & ailleurs ce vers du tems.

Per venias *centum verrunt barbis pavimentum*.

PARDON, (*Théolog.*) Les Juifs ont une fête qu'ils appellent *jombacchipour*, c'est-à-dire le *jour de pardon*, qui se célebre le dixieme du mois *Tisri*, qui répond à notre mois de Septembre: elle est ordonnée au *Lévit. ch. xxiij. vers.* 27. où il est dit, *au dixieme de ce septieme mois, vous affligerez vos ames*, &c. Pendant ce jour-là toute œuvre cesse, comme au jour du sabbat, & l'on jeûne sans manger quoique ce soit.

Léon de Modene remarque, que les Juifs pratiquoient autrefois une certaine cérémonie la veille de cette fête, qui consistoit à frapper trois fois la tête d'un coq en vie, & de dire à chaque fois, *qu'il soit immolé au lieu de moi*, laquelle cérémonie se nommoit *chappara*, *expiation*; mais elle ne s'observe plus en Italie & au Levant, parce qu'on a reconnu que c'étoit une superstition. Ils mangent beaucoup cette même veille, à cause qu'il est jeûne le lendemain. Plusieurs se baignent & se font donner les trente-neuf coups de fouet nommés *malcuth*: ceux qui retiennent le bien d'autrui, quand ils ont quelque conscience, le restituent alors. Ils demandent *pardon* à ceux qu'ils ont offensés; ils font des aumônes, & généralement tout ce qui doit accompagner une véritable pénitence. Après souper plusieurs se vêtent de blanc, & en cet état sans souliers, ils vont à la synagogue qui est fort éclairée ce soir-là de lampes & de bougies. Là, chaque nation, selon sa coutume, fait plusieurs prieres & confessions pour marquer sa pénitence, ce qui dure au-moins trois heures; après quoi on va se coucher. Il y en a quelques-uns qui passent toute la nuit dans la synagogue, priant Dieu & récitant des pseaumes. Le lendemain dès le point du jour, ils retournent tous à la synagogue, habillés comme le jour précédent, & y demeurent jusqu'à la nuit, disant sans interruption des prieres, des pseaumes, des confessions, & demandant à Dieu qu'il leur pardonne les péchés qu'ils ont commis. Lorsque la nuit est venue, & que l'on découvre les étoiles, on sonne d'un cor pour marquer que le jeûne est fini: après quoi ils sortent de la synagogue, & se saluant les uns les autres, ils se souhaitent une longue vie. Ils bénissent la nouvelle lune, & étant de retour chez eux, ils rompent le jeûne & mangent. *Voyez* Léon de Modene, *traité des cérémonies des Juifs*, part. III. ch. vj. *Voyez aussi* TROMPETES.

PARDON, s. m. (*Discipl. ecclés.*) ce mot signifie l'*indulgence* que le pape accorde aux Chrétiens pour leurs péchés, moyennant qu'ils aillent à une telle église, à une telle station, *&c.* *Voyez* INDULGENCE.

Pasquier se récrie fortement contre le droit que le pape s'attribue, de distribuer des indulgences & des *pardons* pour les péchés; voici ses propres termes qui regardent les tems de Léon X, & le passage est singulier.

„ Ceux, dit-il, qui commandoient aux opinions de „ Léon X, pape, facile & débonnaire, mettant l'honneur de Dieu sous piés, lui firent exercer libéralité de „ ses deniers, tirés des *pardons*, envers une sienne sœur „ qui en eut le plus grand chanteau, comme nous apprenons de Guichardin, puis envers un, & autres princes.....

„ Alors se tourna le *grand pardon* en parti, se trouvant quelques prélats, principaux entrepreneurs qui faisoient la maille bonne, sous lesquels y avoit quelques „ partisans qui savoient ce qu'ils leur devoient rendre „ pour les provinces qui leur étoient départies.

„ La procédure que ces messieurs observoient allant „ faire leurs quêtes, étoit de commencer en chaque paroisse par une procession sous la conduite du curé, ou „ de son vicaire, suivie d'une célébration de grand'messe „ du S. Esprit, qui se fermoit par le sermon d'un charlatan, lequel étaloit aux paroissiens de quel fruit étoit „ le mérite de ce grand *pardon*, tant aux vivans qu'aux „ morts, selon le plus ou le moins qu'on contribueroit „ de deniers; & lors le pauvre peuple ouvroit sa bourse „ à qui mieux, pour participer à un si riche butin. Ce „ fut un or pire que celui de Toulouse, qui causoit seulement la mort à ceux qui le manioient....

„ Quelques prêcheurs d'Allemagne n'oublierent de se „ déborder contre cet abus, & sur-tout Martin Luther, „ religieux de l'ordre de S. Augustin, s'en acquitta dedans „ la ville de Wittemberg, pays de Saxe, soutenant qu'il „ n'étoit en la puissance du pape de distribuer des *indulgences* & *pardons*. Quelques écoliers sous la qualité de „ théologiens, soutinrent la querelle du pape, donnant „ sujet à un moineau de se faire aigle aux dépens de la „ réputation du S. Siege, & entr'autres un frere Prierias „ de l'ordre de S. Dominique, demeurant à Rome, se „ mit sur les rangs; tellement que deux moines, l'un augustin, l'autre jacobin, entrent en lice, s'attachant aux „ extrémités; celui là voulant terrasser la grandeur du „ pape, & la réduire au pié des autres évêques & au-dessous dans de leurs limites; & celui-ci, au contraire, lui donnant toute puissance & autorité, non-seulement sur les „ patriarches, archevêques & évêques, mais aussi sur le „ concile général & œcuménique. Qu'il lui suffisoit de „ dire, *s'il me ploist*, *il me loist*; c'est-à-dire s'il me plaît, „ il m'est loisible; & qu'il falloit considerer, non ce que „ les papes font, mais ce qu'ils sont „.

Après cela, passant aux désordres de la discipline ecclésiastique & bénéficiale; Pasquier conclut ainsi cette longue & notable épître: „ & nous, au milieu de cette générale débauche, nous pensons exterminer l'hérésie, par „ nos écrits & nos cris..... c'est *faire gerbe de fouarre* „ *à Dieu*, que de le croire „. (*D. J.*) (1)

PARDON, (*Jurisprud.*) est la grace que le prince accorde à celui qui est accusé d'un crime pour lequel il n'échet pas peine de mort, & qui néanmoins ne peut être excusé, comme quand quelqu'un s'est trouvé dans une voie où il est arrivé mort d'homme. *Voyez* l'ord. de 1670. *tit.* 16. *art. iij.* & *Voyez* LETTRES DE PARDON. (*A*)

PARDONNABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on peut pardonner; il se dit d'une action dont on trouve l'excuse dans les circonstances qui l'ont, ou précédées ou accompagnées, ou suivies.

PARDONNER, v. act. c'est remettre le châtiment, sacrifier son ressentiment & promettre l'oubli d'une faute. On *pardonne* la chose, on *pardonne* à la personne.

Il y a des qualités qu'on *pardonne* plus difficilement que des offenses.

Il faut bien de la modestie, bien de l'attention, bien de l'art pour arracher aux autres le pardon de la supériorité qu'on a sur eux.

On se pardonne si souvent à soi-même, qu'on devroit bien *pardonner* quelquefois aux autres.

Des hommes qui ont fait un sot ouvrage, que des imbécilles éditeurs ont achevé de gâter, n'ont jamais pû nous *pardonner* d'en avoir projetté un meilleur. Il n'y a sorte de persécutions que ces ennemis de tout bien ne nous ait suscitées. Nous avons vû notre honneur, notre fortune, notre liberté, notre vie compromises dans l'espace de quelques mois. Nous aurions obtenu d'eux le *pardon* d'un crime, nous n'en avons pû obtenir celui d'une bonne action.

Ils ont trouvé la plûpart de ceux que nous n'avons pas jugés dignes de coopérer à notre entreprise, tout disposés à épouser leur haine & leur jalousie.

Nous n'avons point imaginé de vengeance plus cruelle de tout le mal qu'ils nous ont fait, que d'achever le bien que nous avions commencé.

Voilà l'unique espece de ressentiment qui fût digne de nous.

Tous les jours ils s'avilissent par quelques nouveaux forfaits; je vois l'opprobre s'avancer sur eux.

Le tems ne pardonne point à la méchanceté. Tôt ou tard, il en fait justice.

PA-

(1) Voy. la note de l'art. *Indulgence*. L'auteur de cet article ayant trouvé bon de rapporter ici cette piece de la lettre d'Etienne Pasquier du 20 liv. des siennes adressées à Florimond de Raymond, il auroit dû avertir le lecteur qu'Etienne Pasquier a toûjours passé pour Huguenot, & chez les protestans mêmes pour un défenseur de la doctrine de Luther; & comme il est plus vraisemblable qu'il a tiré ce passage des notes de Prosper Marchand à l'art. Mazolini pag. 43. tom 2. de son dictionnaire historique, que de l'original de Pasquier; il auroit dû pareillement rapporter qu'il paroissoit étrange à cet auteur protestant que Pasquier si contraire à la cour de Rome & favorable à Luther, fût resté dans la Communion catholique. Si notre auteur se fût ainsi comporté, il auroit mis le lecteur à portée de s'armer d'une juste défiance contre les témeraires & precaires assertions de Pasquier, qui se trouvent démenties par les principaux controversistes: & lui rendant par-là claire la fin pour laquelle il a rapporté un semblable passage, il l'auroit tenu en garde contre le filet qui paroit lui être tendu. (#)

PARE A VIRER, (*Marine.*) c'eſt un commandement que le capitaine fait à l'équipage, & qu'il répete deux fois à haute voix, quand on eſt prêt à changer de bord, afin que chacun ſe prépare à faire comme il faut la manœuvre de revirement.

Pare à carguer. Parer un banc, parer un danger; c'eſt éviter un banc: on dit nous fîmes le nord-eſt pendant quatre horloges pour *parer* le banc.

Se parer. C'eſt agir pour ſe tenir prêt & en état. *Nous apperçumes* deux navires au vent à nous, qui avoient le cap ſur nous, ce qui fit que nous virâmes pour nous *parer*.

PARÉ, adj. (*Gramm.*) *voyez* PARER, v.

PARÉ, adj. (*Juriſprud.*) du latin *paratus*, ſe dit de ce qui eſt prêt à recevoir ſon exécution comme un titre paré, c'eſt-à-dire exécutoire. *Voyez* TITRE PARÉ. (*A*)

PARÉ, (*Marine.*) c'eſt-à-dire prêt à faire quelque choſe, ou à être manœuvré, ou à ſe battre.

PARÉAS, PERRÉAS, *ou* PARIAS, (*Hiſt. mod.*) on déſigne ſous ce nom parmi les habitans idolâtres de l'indoſtan, une claſſe d'hommes ſéparée de toutes les autres, qui eſt l'objet de leur horreur & de leur mépris. Il ne leur eſt point permis de vivre avec les autres; ils habitent à l'extrémité des villes ou à la campagne, où ils ont des puits pour leur uſage où les autres Indiens ne voudroient jamais aller puiſer de l'eau. Les *Paréas* ne peuvent pas même paſſer dans les villes par les rues où demeurent les Bramines. Il leur eſt défendu d'entrer dans les temples ou pagodes, qu'ils ſouilleroient de leur préſence. Ils gagnent leur vie à enſemencer les terres des autres, à bâtir pour eux des maiſons de terre, & en ſe livrant aux travaux les plus vils. Ils ſe nourriſſent des vaches, des chevaux & des autres animaux qui ſont morts naturellement, ce qui eſt la principale ſource de l'averſion que l'on a pour eux. Quelque abjects que ſoient les *Paréas*, ils prétendent la ſupériorité ſur d'autres hommes que l'on nomme *Seriperes*, avec qui ils ne veulent point manger, & qui ſont obligés de ſe lever devant eux lorſqu'ils paſſent, ſous peine d'être mal-traités. Ces derniers ſont appellés *Halalchours* à Surate, nom ſi odieux que l'on ne peut faire une plus grande inſulte à un banian que de le lui donner. Ce mot ſignifie un *glouton*, ou un homme qui mange tout ce qu'il trouve.

PARÉAS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ophyolog.*) nom d'un ſerpent qu'on trouve en Syrie. Il eſt tantôt de couleur d'airain, tantôt de couleur noirâtre. La morſure n'en eſt pas mortelle, & elle eſt ſeulement ſuivie d'inflammation.

PARÉATIS, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un terme purement latin, qui ſignifie *obéiſſez*; ce terme étoit de ſtyle dans les mandemens ou commiſſions que l'on obſervoit en chancellerie, pour pouvoir mettre à exécution un jugement hors du territoire ou reſſort du juge, dont ce jugement étoit émané depuis l'ordonnance de 1539, qui a enjoint de rédiger en françois tous les actes publics; on a conſervé dans le ſtyle françois le terme de *paréatis*, pour déſigner ces ſortes de mandemens ou commiſſions.

Il y a des *paréatis* du grand ſceau, c'eſt-à-dire donnés en la grande chancellerie & ſcellés du grand ſceau, & d'autres *paréatis*, qu'on appelle *du petit ſceau*, qui ſe donnent dans les petites chancelleries.

Tous arrêts peuvent être exécutés dans l'étendue du royaume en vertu d'un *paréatis* du grand ſceau, ſans qu'il ſoit beſoin de demander aucune permiſſion aux cours de parlement, baillifs, ſénéchaux & autres juges dans le reſſort deſquels on les veut faire exécuter.

Il eſt néanmoins permis aux parties & exécuteurs des arrêts de mettre ces arrêts à exécution hors l'étendue des parlemens & cours où ils ont été rendus, de prendre un *paréatis* du petit ſceau, c'eſt-à-dire en la chancellerie du parlement où ils doivent être exécutés, & les gardes-ſceaux des petites chancelleries ſont tenus de les ſceller, à peine d'interdiction ſans entrer en connoiſſance de cauſe.

La forme d'un *paréatis* eſt telle: „ Louis par la grace „ de Dieu, *&c.* au premier notre huiſſier ou ſergent ſur „ ce requis: te mandons à la requête de N. mettre à dûe „ & entiere exécution en tout notre royaume, pays, terres & ſeigneuries de notre obéiſſance l'arrêt rendu en „ notre cour de.... le.... jour de.... ci attaché ſous „ le contreſcel de notre chancellerie contre tel y nommé, „ & faire pour raiſon de ce tous exploits & actes néceſſaires, de ce faire te donnons pouvoir ſans demander „ autre permiſſion, nonobſtant clameur de haro, charte „ normande, priſe à partie, & autres lettres à ce contraires; car tel eſt notre plaiſir „, *&c.*

Les parties peuvent au lieu de *paréatis* prendre une permiſſion du juge des lieux au-bas d'une requête. *Voyez l'ordonnance de 1667, tit. XXVII. art. vj.*

On appelle *paréatis rogatoire* une commiſſion du grand ſceau, que l'on prend pour mettre à exécution un jugement hors de l'étendue du royaume: par cette commiſſion, le roi prie tous rois, princes & potentats de permettre que le jugement émané de France ſoit mis à exécution dans leur ſouveraineté, comme il feroit s'il en étoit par eux requis; & ſur ce *paréatis*, le prince auquel on s'adreſſe en donne un pour permettre d'exécuter le jugement dans ſa ſouveraineté.

Ces ſortes de *paréatis* rogatoires ne ſont pas en uſage entre toutes ſortes de princes, mais ſeulement entre ceux qui ſont particulierement alliés, & qui ſe donnent de part & d'autre toutes les facilités poſſibles pour mettre à exécution dans une ſouveraineté un jugement rendu dans l'autre, ſans que l'on ſoit obligé de faire juger de nouveau; c'eſt ainſi que l'on en uſe entre la France & la principauté ſouveraine de Dombes, les jugemens émanés de chaque ſouveraineté s'exécutent dans l'autre ſur un ſimple *paréatis*, qui s'accorde par le ſouverain ſur le *paréatis*, ou commiſſion rogatoire donnée par l'autre ſouverain. (*A*)

PAREAU, PAREAUX, PARRES, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt une ſorte de grande barque des Indes, qui a le devant & le derriere fait de la même façon. On met indifféremment le gouvernail dans l'un & dans l'autre, quand il faut changer de bord.

Les *parres* ſont des vaiſſeaux dont on ſe ſert vers Ceilon, qui ont beaucoup de rapport aux cagues de Hollande. Ce ſont des bâtimens de charge qui ne perdent point de vûe les côtes, on s'en ſert principalement dans la Tutocoſie, aux côtes de Malabar, où les habitans qui vivent de l'induſtrie qu'ils ont à pêcher les perles, s'appellent *parnaes*, à cauſe qu'ils vont à cette pêche avec cette ſorte de bâtiment. Les corſaires de Malabar ſe ſervent auſſi d'un bâtiment à rames, qu'ils nomment *parc* ou *pareau*; ce peut bien être le même. (*Z*)

PAREAU, eſt, *parmi les Ciriers*, une eſpece de chaudiere profonde & étroite, aſſez ſemblable à une fontaine, ſur-tout par ſon couvercle. Il y en a qui ſont évaſées par le haut, & ſans couvercle. Ils ſervent à faire fondre la vieille cire.

PAREAUX, ſ. m. pl. (*Pêcherie.*) ce mot ſignifie en terme de Pêcheurs de *gros cailloux* ronds, peſans & percès par le milieu, qu'ils attachent le long de la coulure d'en-bas du filet, qu'ils appellent une *ſeine*, afin de la parer quand ils l'ont jetté à l'eau, c'eſt-à-dire pour en arrêter le bas au fond, tandis que le haut flotte à cauſe des lieges qui le ſoutiennent. *Dict. de Trévoux.*

PARECBASE, ſ. f. (*Rhétor.*) παρέκβασις, ce terme ſignifie l'*exagération* d'un crime, & non pas une *digreſſion* au ſujet de la queſtion qu'on traite; du-moins c'eſt l'idée de Voſſius.

PARECHESE, ſ. m. (*Rhétor.*) παρήχησις, répétition trop fréquente d'une même ſyllabe; par exemple, *perire me malis malim modis*.

PARECHIA, (*Géog. anc.*) ville ou bourg de l'Archipel, le principal de l'île de Paros, ſur la côte occidentale vis-à-vis de l'île d'Antiparos. *Parechia* eſt bâtie ſur les ruines de l'ancienne & fameuſe Paros. *Long.* 43. 13. *latit.* 37. 3.

PAREDRE, (*Hiſt. d'Athènes.*) πάρεδροι, les *paredres* étoient des gens conſommés dans les affaires. Quand l'archonte, roi, ou le polémarque n'étoient pas, attendu leur jeuneſſe, auſſi verſés dans la connoiſſance des lois & des coutumes de leur pays qu'on pouvoit le deſirer, chacun d'eux choiſiſſoit deux perſonnes d'âge, de ſavoir & de réputation, pour ſiéger avec eux ſur le banc & les diriger dans leurs jugemens. Ces *paredres* ou aſſeſſeurs étoient obligés de ſubir les mêmes épreuves que les autres magiſtrats, ſoit pour préſider aux aſſemblées publiques, ſoit pour être admis dans le ſénat. Il falloit en conſéquence, après l'expiration de leur charge, qu'ils rendiſſent compte de leur conduite dans le poſte qu'on leur avoit confié. *Voyez* Potter. *Archæol. græc. t. I. p.* 77. (*D. J.*)

PARÉE, ſ. f. (*Gramm. & Juriſprud.*) *voyez* PARCOURS. On dit en prenant le mot *parée* d'avec un ſens fort différent une exécution *parée*; alors *parée* pris adjectivement ſignifie que l'exécution peut ſervir à contraindre une perſonne ſur le champ, & qu'elle aura ſon effet, nonobſtant oppoſition quelconque.

PARÉE, (*Boucherie.*) la piece *parée* du bœuf eſt celle qui ſe leve à la tête de la ſurlonge.

PARÉES, ſ. f. *partie du fourneau* à couler les gueuſes. *Voyez à l'article* FORGES, GROSSES FORGES.

PARÉGORIQUES, adj. (*Médecine.*) les *parégoriques*, les épiceraſtiques & les anodins ſignifient le même; ce ſont des médicamens qui ſoulagent la douleur, la cauſe de la maladie: & la maladie même reſtant la mé-

même, ils produisent cet effet de trois manieres; 1° par une faculté laxative qui relâche les pores de la peau & les ouvre, par ce moyen la douleur n'en est pas si grande, parce que la peau en est moins tendue; 2° par une chaleur douce & tempérée, qui résout une portion de la matiere qui causoit une tension dans la partie; 3° par l'aide de cette chaleur qui réveille la partie, la rechauffe & la remet à son premier état d'équilibre.

Les *parégoriques* s'ordonnent en linimens, en fomentations. *Voyez* FOMENTATION.

On les emploie sur-tout dans les hémorrhoïdes, dans l'inflammation de ces parties, où les discussifs & les repercussifs n'ont pas lieu, on emploie le lait tiede, l'eau de guimauve coupée avec le lait, *&c.*

On emploie des cataplasmes dans les inflammations. *Voyez* CATAPLASMES.

On met au rang des *parégoriques* l'application des poulets, des poumons, de mouton tout chaud, les chiens vivans ouverts, l'application de la flanelle trempée dans les fomentations de lait tiede & chaud. *Voyez* ANODIN, DOULEUR.

PAREIL, adj. (*Gramm.*) terme de comparaison, qui excite l'idée de similitude: il se dit des personnes & des choses; il n'a pas son *pareil*; ces deux étoffes sont *pareilles*.

PAREIRA-BRAVA, (*Hist. nat. Bot.*) racine médicinale du Brésil; c'est la caapeba de Pison, *butua*, *overo brutua* Zanoni, *butua lusitanica* de Géoffroi, *convolvulus brasilianus*, *flore octopetalo*, *monacoccus* de Ray, *hist. II.* 1331, &c.

C'est une racine ligneuse, dure, tortueuse, brune au-dehors, rude, toute sillonnée dans sa longueur & dans sa circonférence, comme la racine du thyméléa, d'un jaune obscur intérieurement, comme entrelacée de plusieurs fibres ligneuses; de maniere qu'étant coupée transversalement, elle représente plusieurs cercles concentriques, coupés de beaucoup de rayons qui vont du centre à la circonférence; elle est sans odeur, un peu amere, d'une saveur douce, à-peu-près semblable à celle de la regliffe, de la grosseur du doigt & quelquefois du bras d'un enfant.

Les Portugais nous apportent cette racine du Brésil, & ils disent que cette plante est une espece de vigne sauvage. Ils la vantent comme stomachique, cordiale, alexipharmaque, & même comme une panacée; mais elle a de grandes vertus diurétiques, & elle convient dans plusieurs cas de coliques néphrétiques & de suppression d'urine: quand ces maladies viennent d'une lymphe muqueuse, qui engage les couloirs des reins, ou même d'un amas de grains de sable, unis en une masse par une viscosité qui se durcit avec le tems & forme le calcul, alors la racine *pareira-brava*, en atténuant & dissolvant cette mucosité, ouvre un chemin libre aux urines, sépare les grains de sable & les fait sortir avec les urines. Comme cette racine a la vertu de dissoudre la sérosité visqueuse & tenace, on ne sauroit douter qu'elle ne convienne dans les autres maladies qui naissent du même vice de sérosité, par exemple dans l'asthme humoral causé par une pituite gluante.

La maniere de s'en servir est de le couper par petits morceaux, d'en faire bouillir deux ou trois drachmes dans deux ou trois chopines d'eau, qu'on réduit à une; on en fait prendre au malade attaqué de difficulté d'urine un verre de demi-heure en demi-heure dans un bain chaud, après des préparations de clysteres & quelquefois de saignées; on ajoute à sa décoction une petite quantité de syrop des cinq racines apéritives; cette décoction est encore excellente dans les coliques hépatiques, qui procedent d'une obstruction à l'orifice de la vésicule du fiel; on en prend un verre de deux en deux heures; enfin on ordonne utilement la même racine, mêlée avec le baume de copahu dans la gonorrhée après les autres remedes convenables.

Sa dose est jusqu'à demi-drachme en substance, & demi-once en infusion; il n'en faut pas donner une trop grande dose, parce qu'elle exciteroit de l'ardeur dans les reins, & pourroit y causer de l'inflammation.

Geoffroi parle d'une autre espece de *pareira*, qu'il nomme *butua blanc*; c'est la *pareiræ species secunda* de Lockn. Sched. 32. On reçoit aussi cette espece de *pareira* du Brésil; c'est une racine dure, couverte d'une écorce plus molle que la précédente, spongieuse, de couleur de chair ligneuse intérieurement, jaune comme la regliffe, d'un goût un peu amer; ses vertus passent pour être les mêmes, mais plus foible que celle du butua brun.

M. Amelot, conseiller d'état, est le premier qui ait apporté la *pareira* en France au retour de son ambassade de Portugal en 1688, comme M. Nicot, ambassadeur dans le même royaume, fut le premier qui nous envoya le tabac, plante fétide & ammoniacale, qui n'a eu que trop de succès. (*D. J.*)

PARELLE, (*Botan.*) voyez PATIENCE, *Bot.*

PARÉLIE, s. m. voyez PARHELIE.

PAREMBOLE, s. f. (*Rhétoriq.*) παρεμβολή, figure de rhétorique, dans laquelle l'idée qui a du rapport au sujet est insérée au milieu de la période. Toute la différence qu'il y a entre la *parembole* & la parenthèse, selon Vossius, *Rhetor. l. V. p.* 334 est que la premiere se rapporte au sujet dont on parle, & que la derniere lui est étrangere. Virgile nous fournira un exemple de ces deux figures, savoir 1° de la *parembole* dans ces deux vers:

Æneas (neque enim patrius consistere mentem
Passus amor) rapidum ad naves præmittit Achatem.

& 2° de la parenthèse dans ceux-ci.

Ipsique suos jam morte sub ægrâ
(Dî meliora piis, erroremque hostibus illum)
Discissos nudi laniabant dentibus artus.

(*D. J.*)

PAREMENT, s. m. (*Archit.*) c'est ce qui paroît d'une pierre ou d'un mur au-dehors, & qui, selon la qualité des ouvrages, peut être layé, traversé & poli au grès. Les anciens, pour conserver les arrêtes des pierres, les posoient à *paremens bruts*, & les retailloient ensuite sur le tas.

Parement d'appui, on nomme ainsi les pierres à deux *paremens*, qui sont entre les alleges & qui forment l'appui d'une croisée, particulierement quand elle est vuide dans l'embrasure.

Parement de couverture, nom qu'on donne aux plâtres qu'on met contre les goutieres, pour soutenir le battelement des suites d'une couverture.

Parement de menuiserie, c'est ce qui paroît extérieurement d'un ouvrage de menuiserie, avec cadres & panneaux, comme d'un lambris, d'une embrasure, d'un revêtement, *&c.* la plûpart de portes, guichets, de croisées, *&c.* sont à deux *paremens*. Il y a des assemblages, tels que les parquets qui sont arrasés en leur *parement*.

Parement de pavé, c'est l'assiette uniforme du pavé, sans bosses ni flaches. *Daviler*. (*D. J.*)

PAREMENT, (*Coupe des pierres.*) est la surface de la pierre qui doit paroître après qu'elle est mise en place. C'est la doële dans les voûtes, & la doële & un joint de tête dans les platebandes & arcades. Le délit ou lit de pierre ne doit jamais être en *parement*; c'est une malfaçon lorsque l'on en trouve. (*D*)

PAREMENT, s. m. (*Manufact.*) les Musquiniers ou Tisserans nomment ainsi une sorte de colle faite d'eau & de farine, dont ils enduisent les chaînes de leurs toiles lorsqu'elles sont montées sur le métier, ce qu'ils appellent *les parer*. Ce terme n'est guere en usage que dans la Picardie; ailleurs on dit simplement *coller la chaîne*.

PAREMENS, (*Comm. de bois ou troques de fagots.*) c'est une exploitation de bois de chauffage; ce sont les plus gros morceaux de bois dont les bucherons ont coutume de *parer* les fagots qu'ils font, d'où leur est venu leur nom.

PAREMENS, *en terme de Marchands de mode*, sont, à proprement parler, les garnitures dont on décore le devant des robes & des jupons, soit en falbalas, soit en coquille. *Voyez* FALBALAS *&* COQUILLE.

PAREMENT, VOLANT, *en terme de Marchand de mode*, bandes d'étoffes, de réseaux d'or ou d'argent, attachées seulement par un bord, & qui se jouent sur l'habit au gré des vents & aux moindres mouvemens de la personne.

PAREMENT, *terme de Rotisseur*, c'est la graisse qui est autour de la panse d'un agneau, & qu'on étend proprement sur les quartiers de derriere pour leur donner plus de grace. (*D. J.*)

PAREMENT, (*Tailleur.*) c'est l'extrémité de la manche, qui est repliée sur la manche même.

PAREMENT, *terme de Fauconnerie & de Vénérie*, ce mot *en fauconnerie* se dit des mailles & de la diversité des couleurs. En *vénérie*, on appelle *parement* de cerf une chair rouge, qui vient par-dessus la venaison du cerf des deux côtés du corps. (*D. J.*)

PAREMPHIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte, selon Etienne le Géographe; elle est connue par une médaille, qui se trouve dans le trésor de Golzius.

PARENCHIME, ſ. m. *en Anatomie*, c'eſt une eſpece particuliere de ſubſtance différente de la chair, dont on ſuppoſoit anciennement que pluſieurs parties du corps comme le cœur, les poumons, le foie, la rate, les reins &c. étoient formées. *Voyez* CHAIR.

Il eſt ainſi appellé du grec παρεγχυμα, *effuſion*, c'eſt-à-dire engendré par collection ou condenſation de ſucs.

Eraſiſtrate eſt le premier qui ſe ſoit ſervi de ce nom, s'imaginant que la ſubſtance de ces parties n'étoit pas vaſculaire comme le reſte, mais compoſée d'une maſſe ou d'un coagulum de ſang, en ſtagnation dans les vaiſſeaux de ces parties. Mais les modernes rejettent cette opinion; les obſervations faites par le moyen des microſcopes & des injections &c. faiſant voir que le cœur eſt un vrai muſcle. *Voyez* CŒUR; les poumons & la rate des grappes de veſicules membraneuſes & de vaiſſeaux. *Voyez* POUMONS & RATE; le foie & les reins, des amas de glandes, à-travers leſquelles la bile & l'urine ſe filtrent. *Voyez* FOIE & REINS.

PARENCHIME DE PLANTES, le docteur Grew donne ce nom à la moëlle ou poulpe, ou à cette partie intérieure de la plante, à-travers de laquelle on ſuppoſe que le ſuc eſt diſtribué. *Voyez* PLANTE, MOELLE, &c.

Quand on le voit avec un microſcope, il reſſemble à la moëlle, ou plutôt à une éponge; c'eſt une ſubſtance poreuſe, fléxible & capable de dilatation. *Voyez* *MEDULLA*, MOELLE.

Ses pores ſont ſans nombre & extrèmement petits; ils reçoivent autant d'humeurs qu'il en faut pour les remplir & les étendre: on ſuppoſe que c'eſt cette diſpoſition de pores qui prépare la plante à la végétation & à l'accroiſſement. *Voyez* VÉGÉTATION.

Le *parenchime* eſt blanc d'abord, mais il change de couleur à proportion que la racine devient plus épaiſſe; ainſi il devient jaune dans la racine de la parelle, & rouge dans celle de la biſtorte. *Voyez* PLANTE.

PARENÈSE, ſ. f. (*Théologie.*) exhortations à la piété. Baillet diviſe les diſcours religieux en parénétiques, aſcétiques & myſtiques.

PARENÉTIQUES, adj. fait de *parenèſe*. Voyez *ce mot*.

PARENETA, (*Géog. anc.*) contrée d'Arménie, au pays des Chalybes, ou dans celui des Moſſyneces; c'eſt Strabon qui en parle, *l. II. p.* 528.

PARENSANE, ſ. f. (*Marine.*) faire la *parenſane*; les levantins diſent *faire la parenſane*, pour dire *mettre les ancres, les voiles & les manœuvres en état de faire route*. (*Z*)

PARENT, ſ. m. (*Gramm.*) c'eſt un nom qui déſigne l'union par le ſang. *Voyez* PARENTAGE, PARENTÉ, &c.

PARENTAGE, ſ. m. (*Lang. franç.*) nom collectif qui ſe dit de tous les parens enſemble, & qui ſignifie quelquefois ſeulement l'*origine*; ce mot étoit fort en uſage du tems de Malherbe; mais il a vieilli en proſe, & s'eſt conſervé dans les vers où il eſt bien plus poétique que celui de parenté. *Voyez* PARENTÉ.

PARENS, (*Critiq. ſac.*) ce mot ſe prend dans l'Ecriture pour *pere* & *mere*, ancêtres, & pour tout degré de conſanguinité; ajoutez qu'être ſans *parens*, ou ſans pere & ſans mere, ſignifie dans l'Ecriture ne les pas connoître. Melchiſédec eſt dit être ſans pere & mere, parce que la famille ne ſe trouve pas dans les généalogies des livres ſacrés.

PARENTALES, LES, (*Littérat.*) les *parentales* étoient certaines ſolemnités & banquets que les anciens faiſoient aux obſéques de leurs parens & amis. L'on voit encore quelque reſſemblance de ces cérémonies dans nos anniverſaires. (*D. J.*)

PARENTÉ, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt le rapport qui eſt entre les perſonnes qui ſont unies par les liens du ſang, comme l'affinité eſt le rapport qui eſt entre deux familles différentes qui ſont unies par un mariage.

Toute *parenté* vient de la naiſſance, & dérive de ce que les perſonnes deſcendent d'une même ſouche.

Mais il faut obſerver qu'il n'y a que ceux qui ſont nés d'un mariage légitime, qui ſoient parens de la famille de leurs pere & mere; car les bâtards n'ont point de parens, ſi ce n'eſt leurs enfans nés en légitime mariage; & à l'exception de ceux-ci, perſonne ne leur ſuccede, & ils ne ſuccedent à perſonne.

On diſtingue trois ſortes de parens, ſavoir les *aſcendans*, les *deſcendans* & les *collatéraux*.

Les aſcendans ſont les pere, mere, ayeul & ayeule, & autres plus éloignés en remontant.

Les deſcendans ſont ceux qui ſont iſſus des mêmes aſcendans.

Les collatéraux ſont ceux qui deſcendent d'une ſouche commune, mais non pas des mêmes peres & meres; tels ſont les freres & ſœurs, les couſins, l'oncle & le neveu, &c.

Les degrés de *parenté* ſont l'éloignement qu'il y a d'une génération à l'autre: pour les compter, on ſuit la ligne ou ſuite des perſonnes dont on veut connoître la proximité.

La *parenté* entre les aſcendans & les deſcendans, ſe compte ſuivant l'ordre de la ligne directe aſcendante & deſcendante; & la *parenté* des collatéraux ſe compte de même dans la ligne collatérale: de maniere que chaque perſonne, ou génération, fait un degré.

Ainſi le pere & le fils ne ſont éloignés que d'un degré, le petit-fils eſt éloigné de ſon ayeul de deux degrés; on ne compte pour celui-ci que deux degrés, quoiqu'il y ait trois perſonnes, parce que de l'ayeul au petit-fils il n'y a que deux générations, ſavoir le fils & le petit-fils: on ne compte pas l'ayeul, parce qu'il ne s'agit pas en ce cas de ſa génération.

Les degrés de *parenté* en collatérale ſe comptent de même par génération, en remontant à la ſouche commune que l'on ne compte pas.

Ainſi pour trouver le degré de *parenté* entre deux couſins germains, il faut remonter à l'ayeul; & comme il y a entre lui & ces deux couſins quatre générations deux d'un côté & deux de l'autre, ſavoir les deux fils & les deux petits-fils, qui ſont couſins germains, il ſe trouve que ces deux couſins ſont parens au quatrieme degré.

Cette maniere de compter les degrés par générations, a lieu pour la ligne directe, tant par le droit civil, que par le droit canon; mais en collatérale elle n'eſt obſervée que ſuivant le droit civil.

Suivant le droit canon, en collatérale, il faut deux perſonnes engendrées pour faire un degré, c'eſt-à-dire que l'on ne compte les degrés que d'un côté; de maniere que deux collatéraux ſont parens entr'eux au même degré, qu'ils ſont éloignés de la ſouche commune; & ſi l'un des deux en eſt plus éloigné que l'autre, c'eſt cet éloignement où le premier ſe trouve de la ſouche commune, qui forme le degré de *parenté* entre eux, ſuivant la regle vulgaire, *remotior trahit ad ſe proximiorem*.

En France, on compte les degrés de *parenté* ſuivant le droit canon, pour les mariages & pour les récuſations des juges.

Pour ce qui eſt des ſucceſſions, on ne ſuccedoit ſuivant le droit romain, que juſqu'au dixieme degré de *parenté*. L'*article* 41 *des placités de Normandie*, porte que l'on ne ſuccede point dans cette province que juſqu'au ſeptieme degré incluſivement; mais ſuivant le droit commun, obſervé en France, on ſuccede à l'infini, tant en directe, que collatérale, tant que l'on peut prouver ſa *parenté*; quand même on n'en prouveroit pas préciſément le degré, le fiſc ne ſuccede qu'au défaut de tous les parens.

Le mariage eſt défendu entre les aſcendans & les deſcendans juſqu'à l'infini.

Il eſt également défendu entre les collateraux qui ſe tiennent lieu entre eux d'aſcendans & de deſcendans, comme l'oncle & la niéce, la tante & le neveu, &c.

A l'égard des autres collateraux qui n'ont point entre eux cette reſſemblance de la ligne directe, le mariage eſt défendu juſqu'au quatrieme degré canonique incluſivement, c'eſt à-dire qu'il eſt défendu juſque & compris les petits-fils des couſins germains.

L'alliance ſpirituelle qui procede de l'adminiſtration, ou réception du ſacrement de baptême, ou de celui de confirmation, forme auſſi une eſpece de *parenté* ou affinité, dont les degrés ſe comptent de même que ceux de la *parenté* qui vient des liens du ſang. *Voyez* EMPÊCHEMENT & MARIAGE.

La *parenté* fait auſſi un empêchement pour être pourvu d'une charge de judicature dans un tribunal où l'on a quelque parent au degré marqué par l'ordonnance; ces degrés ſe comptent ſuivant le droit civil.

L'édit du mois d'Août 1669, porte défenſe à ceux qui ſont parens au premier, ſecond & troiſieme degrés, qui ſont le pere & le fils, les freres, l'oncle & le neveu, & à ceux qui ſont alliés juſqu'au ſecond degré, qui ſont le beau-pere & le gendre, & les deux beaux-freres, d'être reçus à exercer conjointement aucun office, ſoit dans les cours ſouveraines, ou ſieges inférieurs, à peine de nullité des proviſions, & des réceptions qui ſeroient faites, & de la perte des offices.

Le même édit fait défenſe aux officiers titulaires, reçus & ſervant actuellement dans les cours & ſieges, de contracter alliance au premier degré de beau-pere & de gen-

gendre; autrement, & en cas de contravention, l'édit déclare l'office du dernier reçu vacant au profit du roi.

On peut obtenir du roi des dispenses de *parenté*, à l'effet d'être reçu officier dans un tribunal où l'on a des parens ou alliés au degré de l'ordonnance; mais en ce cas la voix des parens & alliés, jusqu'au deuxieme degré de *parenté*, ne sont compris que pour une, à moins qu'ils ne soient d'avis différent. *Voyez l'édit du mois de Janvier* 1681, *la déclaration du 25 Août* 1708, *celle du* 30 *Septembre* 1728.

Par rapport aux évocations pour cause de *parenté* & alliance, *voyez le mot* ÉVOCATION. (*A*)

PARENTHESE, s. f. on donne le nom de *parenthese* à une proposition isolée, qui est insérée dans une autre dont elle interrompt la suite, *voyez* HYPERBATE, *n°.* 3. Je rapporterai ici un trait de l'oraison funebre de Henri de Bourbon, prince de Condé, *part. III.* par le P. Bourdaloue: on y verra une *parenthese* courte, vive, utile, & tenant au fond de la matiere, quoique détachée de la constitution méchanique & analytique du discours principal où elle est insérée. On ne doit se les permettre que de la même maniere. „ C'étoit, *dit l'orateur*, un homme: solide, dont toutes les vûes al- „ loient au bien, qui ne se cherchoit point lui-même, „ & qui se seroit fait un crime d'envisager dans les dé- „ sordres de l'état sa considération particuliere (*maxi- „ me si ordinaire aux grands*); qui ne vouloit entrer „ dans les affaires que pour les finir, dans les mouve- „ mens de division & de discorde que pour les calmer, „ dans les intrigues & les cabales de la cour que pour „ les dissiper „.

On donne encore le nom de *parenthese* aux deux crochets dont on se sert pour marquer la phrase intervenue dans le discours principal, tels qu'on les voit avant & après les mots ci-dessus (*maxime si ordinaire aux grands*). Le premier crochet se nomme la *parenthese ouverte*; le second, la *parenthese fermée*. B. E. R. M.

PARENTIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans l'Istrie. Ptolomée, *l. III. c. j.* la place entre l'embouchure du fleuve Formion & la ville de Pola. Elle a conservé son ancien nom, car on la nomme aujourd'hui *Parenzo*.

PARENZO, (*Géog. mod.*) en latin *Parentium*; petite ville d'Italie dans l'Istrie, sur le golfe de Venise, avec un évêché suffragant d'Aquilée, à 24 lieues E. de Venise. Elle se soumit aux Vénitiens en 1267. *Long.* 21. 31. *lat.* 45. 23.

PAREORON, (*Ant. greq.*) παρήορος; c'est ainsi que les Grecs nommoient le troisieme cheval de relais, destiné pour être joint à un des autres attelés au char, au cas que dans leurs jeux, un de ces deux chevaux d'attelage vînt à être tué. Il est singulier de voir la langue grecque annoblie par des termes recherchés, pour désigner jusqu'aux chevaux de course & de relais qu'ils faisoient paroître dans leurs jeux. (*D. J.*)

PARER, v. act. (*Gramm.*) c'est embellir la chose par des ornemens, ou par une maniere avantageuse de la présenter. On *pare* une église. On *pare* sa marchandise. Les femmes en se *parant* rendent bien aux hommes l'hommage qu'elles en obtiennent. Tout le tems donné à la toilette est perdu pour celle que la nature n'a pas parée. La terre se *pare* au printems. On dit aussi se *parer* d'une vertu qu'on n'a pas, ce qui est pis peut-être que de se *parer* d'un vice qu'on a. Le premier est un hypocrite qui en impose; le second est un libertin dont la dépravation des mœurs a passé jusqu'au jugement, & qui fait horreur ou pitié. *Voyez aux articles suivans* quelques autres acceptions du même *mot*.

PARER UN CAP, (*Marine.*) c'est-à-dire, doubler un cap, passer au-delà, & le laisser à côté. Nous fûmes trois jours à *parer* le cap. *Voyez* DOUBLER.

Parer quelque chose, c'est la débarrasser & se mettre en état de s'en servir. *Pare* le cabestan. *Pare* une barrique de vin pour faire du breuvage.

Parer un cable, c'est mettre un cable en état de s'en servir.

Parer une ancre, c'est mettre une ancre en état de s'en servir, c'est-à-dire, qu'on l'a débarrassée, & qu'elle est prête pour la mouiller. (Z)

PARER, (*Manufactur.*) Ce *mot* se dit de quelques préparations que l'on donne à certaines marchandises, pour les rendre plus éclatantes, ou pour les disposer à faire un meilleur service. Les Bonnetiers *parent* leurs bas, les Marchands & Manufacturiers leurs marchandises, par des eaux qu'ils leur donnent, ou par la maniere de les presser, comme aux tabis, aux taffetas, aux camelots, aux callemandres, *&c.*

PARER, *en terme de Boutonnier*, c'est l'action de donner la derniere main à un bouton avec le paroir, pour le rendre plus parfait. *Voyez* PAROIR.

PARER, *terme de Corroyeur, Peaussier & Parcheminier*, qui signifie gratter & ratisser la superficie des cuirs ou peaux avec la lunette, ou quelqu'autre instrument d'acier tranchant, & en ôter le superflu pour les rendre plus belles, plus unies, & d'une meilleure vente. *Voy.* LUNETTE.

Les cuirs & les peaux se *parent* pour l'ordinaire du côté de la chair; c'est dans ce sens qu'on dit: un cuir *paré*. *Voyez nos Planches du Corroyeur*, qui représentent un ouvrier qui *pare* un cuir avec la lunette.

PARER, (*Escrime.*) c'est détourner avec son épée celle de l'ennemi, de maniere que l'estocade qu'il porte ne nous touche point.

PARER, *terme de Marchands de liqueurs.* Ce *mot* se dit de quelques liqueurs, particulierement des cidres & des poirés; c'est leur ôter le goût douçâtre qu'elles ont naturellement, & leur en donner un qui approche davantage de celui du vin. Quelques-uns se servent pour cela de l'eau-de-vie.

PARER, *en termes de Maréchal*, c'est couper les ongles ou la corne d'un cheval avec un boutoir ou paroir, pour rendre la sole unie & propre à être ferrée. Bien *parer*. *Parer* le pié sans rencontrer le vif. Le *parer* est un arrêt relevé du cheval de manege. Ainsi on dit un beau *parer*, pour dire un bel arrêt bien relevé, & sur les hanches.

PARER, *terme de relieurs.* Les Relieurs de livres appellent *parer* une couverture de veau ou d'un autre cuir, en enlevant avec un tranchoir, qu'ils nomment *couteau à parer*, ce qu'il y a de trop épais sur les bords du cuir, afin qu'ils se collent plus facilement sur le carton. On *pare* la couverture sur un marbre ou pierre de liais, après que la peau a été mouillée, ratissée & coupée. (*D. J.*)

PARERE, s. m. *dans le Commerce*, terme italien qui commence à être adopté. Il signifie l'avis ou conseil d'un marchand ou négociant; parce que quand on consulte un marchand sur quelque matiere, il donne sa réponse en italien avec un *mi pare*, c'est-à-dire, *je pense, il me semble.*

La maniere de négocier, sur-tout la méthode des billets de change, étant empruntée des Italiens, la plûpart des villes marchandes, & particulierement Lyon, retiennent l'usage des *pareres*; ce sont les avis & opinions des Marchands ou Négocians, qui font foi comme les actes par-devant Notaires, quand ils sont donnés par autorité du juge conservateur, ou sur une consultation particuliere, pour maintenir le droit de celui qui consulte.

M. Savary a donné un excellent traité, intitulé, *parere*, ou avis & conseils sur les plus importantes matieres du Commerce; contenant la solution de la plûpart des questions difficiles relatives aux banqueroutes & faillites, billets de change, billets à ordre sans date ou expression de valeur, blancs-signés, renouvellement de billets de change, tout cela tiré ou accepté par les femmes au nom de leurs maris, ou en l'absence du tireur, *&c.* les différentes sociétés, la compétence des juges & consuls, ensemble plusieurs arrêts des parlemens, rendus en conformité des *pareres* donnés sur toutes ces sortes de questions. M. Savary des Brulons, son fils, & auteur de la plus grande partie du Dictionnaire de Commerce, a donné en 1715 une nouvelle édition de cet ouvrage avec trente-neuf *pareres* nouveaux sur diverses questions. *Voyez* le *Dictionnaire de Commerce*, au *mot* PARERE.

PARERGA, s. m. (*Architect.*) c'est un terme dont on se sert quelquefois en Architecture, pour signifier des additions ou supplémens faits à l'ouvrage principal, qui lui servent d'ornement.

On s'en sert aussi quelquefois en Peinture, pour exprimer de petits morceaux ou compartimens, placés sur les côtés ou dans les angles du tableau principal.

PARERMENEUTES ou FAUX INTERPRETES, s. m. pl. (*Théol.*) hérétiques qui s'éleverent dans le septieme siecle, & qui interprétoient l'Ecriture selon leur sens, se moquant de l'explication de l'Eglise & des docteurs orthodoxes. *S. Jean de Damas*, voyez *Prateole, Sandere, her.* 127.

PARESSE, s. f. (*Morale.*) nonchalance qui empêche l'homme de travailler, de vaquer à ses affaires, & de remplir ses devoirs.

Un poëte anglois a peint cette reine du monde comme une indolente divinité:

A careleſſ deity
No probleme puzzle his lethargick brain:
But dull oblivion guards his peaceful bed,
And lazy fogs bedew his gracious head.
Thus at full length, the pamper'd monarch lay,
Fatt'ning in eaſe, and ſlumb'ring life away.

De tous nos défauts, celui dont nous tombons le plus aiſément d'accord, c'eſt de la *pareſſe*; parce que nous nous perſuadons qu'elle tient à toutes les vertus paiſibles; & que, ſans détruire les autres, elle en ſuſpend ſeulement les fonctions. De-là vient qu'elle regne ſouverainement dans ce q'on appelle le *beau monde*; & ſi quelquefois on trouble ſon empire, c'eſt plutôt pour chaſſer l'ennui, que par goût pour l'occupation.

L'eſprit contracte auſſi facilement l'habitude de la *pareſſe* que le corps. Un homme qui ne va jamais qu'en voiture, eſt bien-tôt hors d'état de ſe ſervir de ſes jambes. Comme il faut lui donner la main pour qu'il marche, de même il faut aider l'autre à penſer, & même l'y forcer; ſans cela, l'homme craignant l'application, ſoupire vainement après la ſcience qui eſt pour lui une plante ſucculente, mais dont il n'a pas le courage d'exprimer le ſuc. L'eſprit ne devient actif que par l'exercice; s'il s'y porte avec ardeur, il trouve celui des forces & des reſſources, qu'il ne connoiſſoit pas auparavant.

Au ſurplus la *pareſſe* de l'eſprit & du corps, eſt un vice que les hommes ſurmontent bien quelquefois, mais qu'ils n'étouffent jamais. Peut-être eſt-ce un bonheur pour la ſociété que ce vice ne puiſſe pas être déraciné. Bien des gens croient que lui ſeul a empêché plus de mauvaiſes actions, que toutes les vertus réunies enſemble. (*D. J.*)

PARESSE, FAINÉANTISE, (*Synon.*) La *pareſſe* eſt un moindre vice que la *fainéantiſe*. Celle-là ſemble avoir ſa ſource dans le tempérament, & celle-ci dans le caractere de l'ame. La premiere s'applique à l'action de l'eſprit comme à celle du corps; la ſeconde ne convient qu'à cette derniere ſorte d'action. Le pareſſeux craint la peine & la fatigue, il eſt lent dans ſes opérations, & fait traîner l'ouvrage. Le fainéant aime à être deſœuvré, il hait l'occupation, & fuit le travail. *Girard.* (*D. J.*)

PARESSEUX, adj. (*Gramm.*) qui ne ſe porte qu'à regret à remplir ſes devoirs. On dit auſſi un ventre *pareſſeux*, une nature *pareſſeuſe*. Voyez *l'article* PARESSE.

PARESSEUX, *tardigradus*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) *Pl. IV. fig.* 3. & *Pl. V. fig.* 2, animal quadrupede, long d'environ deux piés; il a la queue très-courte, les jambes de davant plus longues que celles de derriere, & ſeulement trois doigts à chaque pié, avec des ongles forts & un peu recourbés. Le poil eſt fort épais, varié de brun & de blanc, & entierement blanc ſur la face de cet animal. Les oreilles n'ont point de conque, on ne voit à l'extérieur que l'orifice du canal auditif. Il n'a ni dents inciſives, ni canines, mais ſeulement des molaires. Le *pareſſeux* ſe trouve au Breſil, dans la Guyane, & aux Indes orientales. Il y a dans l'île de Ceylan un autre animal auquel on a auſſi donné le nom de *pareſſeux*; il n'a que deux doigts aux piés de devant, & trois à ceux de derriere; ſes oreilles ſont plates & appliquées contre la tête; le poil eſt épais & de couleur incarnate foncée par-deſſus le dos, & d'un cendré clair par-deſſous le ventre: cet animal n'a point de queue. *Regn. anim. par* M. Briſſon.

Piſon rapporte que le *pareſſeux* marche ſi lentement, qu'en quinze jours entiers à-peine pourroit-il aller auſſi loin que l'on pourroit jetter une pierre. Il met environ deux jours à monter ſur un arbre, ou à deſcendre; on ne peut hâter ſa démarche ni par des menaces, ni par des coups de fouet ou de bâton. Le muſeau de cet animal eſt toujours ſale & couvert de ſalive; il ſe traîne ſur ſon ventre ſans jamais s'élever ſur ſes jambes; il ſaiſit fortement avec ſes ongles, & il dort ſuſpendu aux arbres; on le trouve ordinairement ſur leur ſommet; il vit de feuilles ſans boire. *Hiſt. nat.* Gulielmi Piſonis, *lib. V. chap. xxiij.* (*I*)

PARESSEUX, (*Marechallerie.*) un cheval *pareſſeux*, eſt celui qui ralentit toujours ſon allure, & qu'il faut avertir inceſſamment.

PARETONIUM, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens naturaliſtes à une argille très-blanche, liſſe & peſante, douce au toucher, friable ou facile à écraſer entre les doigts, ſans les colorer; elle ne s'attache que légerement à la langue, & ſe diſſout aiſément dans la bouche; elle eſt fort viſqueuſe lorſqu'elle a été mouillée. Il ſe trouve de la terre de cette eſpece en Angleterre, dans la principauté de Galles, ainſi qu'en Normandie. Elle ſeroit très-propre à faire de la porcelaine. *Voyez* Emmanuel Mendez d'Acoſta, *natural hiſtory of foſſils.*

Pline a cru que cette ſubſtance ſe formoit de l'écume de la mer congelée & devenue ſolide, parce qu'on la trouvoit ſur les rivages d'Egypte, & de l'île de Crete. Il y a lieu de croire que la mer en baignant des couches de cette terre, la porte ſur ces côtes.

PARÉTUVIER, ſ. m (*Botan. exot.*) c'eſt un des principaux arbres qui naiſſent communément dans les Indes occidentales. On le trouve par-tout dans les îles de l'Amérique, & même dans la terre-ferme. Il croît dans les lieux marécageux, ſur le rivage de la mer, & le long des rivieres & des torrens qui entrent dans la mer. La principale eſpece eſt le *parétuvier* noir, que les Indiens appellent *guaparaiba*, nom que Piſon lui a conſervé. Cet arbre s'éleve à vingt piés de hauteur; ſes feuilles ſont ſemblables aux grandes feuilles du poirier, mais plus longues & plus épaiſſes. Ses fleurs ſont petites, contenues dans des calices oblongs; il leur ſuccede, après qu'elles ſont tombées des ſiliques reſſemblantes en-dehors, au bâton de caſſe, mais plus courtes, de couleur obſcure, remplies d'une pulpe blanche, ſemblable à la moëlle des os, & d'un goût amer. Les rameaux de cet arbre, après s'être élevés, ſe courbent juſqu'à terre, où ils prennent racine, s'enlacent les unes dans les autres, ſe ſoutiennent, & occupent un grand terrein. (*D. J.*)

PAREUR DE CORDES, *terme de Riviere*, officier qui ſert à empêcher que la corde ne s'arrête lorſque le bateau monte. Il y en a un pour cette fonction au port de la Conférence.

PARFAIRE, v. act rendre parfait, mettre la derniere main, achever, compléter, &c. *parfaire* un ouvrage, c'eſt n'y rien laiſſer à deſirer; *parfaire* une ſomme, c'eſt y ajouter ce qui y manque pour un achat, un rembourſement, un acquêt, &c. *parfaire* le procès de quelqu'un, c'eſt le conduire juſqu'au jugement définitif.

PARFAIT, adj. terme relatif *à parfaire*. Voyez *ce verbe*.

Il ſe dit des perſonnes & des choſes; un homme ſeroit *parfait*, une choſe ſeroit *parfaite*, ſi on ne leur remarquoit aucun défaut, & qu'ils euſſent toutes les qualités poſſibles, & au plus haut degré.

Il n'y a rien de *parfait* dans l'art.

Il n'y a rien d'imparfait dans la nature; tout ce qui eſt néceſſaire dans toutes ſes parties eſt *parfait*.

L'impoſſibilité d'atteindre à la perfection, ne nous diſpenſe pas d'y viſer. *Voyez* au mot *parfaire*, les autres acceptions de *parfait*. Voyez *auſſi les articles ſuivans*.

PARFAIT, adj. quelquefois pris ſubſtantivement: on dit *en termes de Grammaire le prétérit parfait*, ou ſimplement le *parfait*: ainſi *amavi*, j'ai aimé, eſt, dit-on, le *parfait* de l'indicatif; *amaverim*, que j'aye aimé, eſt celui du ſubjonctif; *amaviſſe*, avoir aimé, eſt celui de l'infinitif. On verra (*article* TEMPS), que celui dont il s'agit ici, eſt un prétérit indéfini, parce que faiſant abſtraction de toutes les époques, il peut être rapporté tantôt à l'une, & tantôt à l'autre, ſelon l'exigence des cas. Quant au nom de *parfait* dont on l'a décoré, ce n'eſt pas que les Grammairiens y ayent vu plus de *perfection* que dans d'autres temps; ce n'a été que par oppoſition avec le prétendu prétérit que l'on a appellé *imparfait*, parce que l'on y démêloit encore, quoique confuſément, quelque choſe qui n'étoit point paſſé, mais préſent. *Voy.* PRÉTÉRIT. (*B. E. R. M.*)

PARFAIT, NOMBRE, (*Arithmétique.*) les Arithméticiens appellent *nombre parfait*, celui dont les parties aliquotes ajoutées enſemble, ſont le même nombre dont elles ſont les parties: ainſi 6 ou 28 ſont des *nombres parfaits*, parce que 1, 2, & 3, qui ſont les parties aliquotes du premier, ſont 6, & que 1, 2, 4, 7, & 14, qui ſont celles de 28, ſont auſſi 28.

PARFAIT, (*Critique ſacrée.*) τέλειοι; ce mot eſt aſſez commun dans le nouveau-Teſtament; il ſignifie les Chrétiens qui réuniſſoient la foi, la lumiere, & les bonnes œuvres. *Parfait*, τέλειος, dit Clément d'Aléxandrie, eſt un terme qu'il ne faut pas étendre à tous égards: on eſt *parfait* dans une vertu, mais non pas en toutes au même degré; la nature humaine ne comporte pas cette ſorte de perfection. (*D. J.*)

PARFAIT, *terme de Phyſiologie*, quelques écrivains appellent *animaux parfaits*, ceux qui ſont produits par une génération univoque, pour les diſtinguer des inſectes, que ces auteurs prétendent être produits par une génération équivoque. *Voyez* GÉNÉRATION, UNIVOQUE, ÉQUIVOQUE, &c.

PARFAIT, ſe dit auſſi d'une maladie: il ſignifie le même que *complet* & *total*; ainſi on dit *apopléxie parfaite*.

PAR-

PARFAIT, *en Musique*, marque ce qui remplit & satisfait l'oreille & l'esprit. C'est dans ce sens, qu'on dit *accord parfait*, *cadence parfaite*. *Voyez* ACCORD, CADENCE, *&c.*

Nos anciens musiciens divisoient le tems ou le mode par rapport à la mesure, en *parfait* & *imparfait*; &, prétendant que le nombre ternaire étoit plus *parfait* que le binaire, ils appelloient *tems* ou *modes parfaits*, ceux dont la mesure étoit à trois tems; ce qu'il marquoient par un *O* plein, ou barré, *O*. Le tems ou mode imparfait, formoit une mesure à deux tems, & ils le marquoient par un *O* coupé ou un *C* de cette maniere *C* ou *C*. *Voyez* TEMS; MODE, MESURE, PROLATION, VALEUR DES NOTES, *&c.* (S)

PARFAIT CONTENTEMENT, *terme de Metteur-en-œuvre* est le nom que l'on donne à un très-grand nœud bouffant de diamant que les dames portent sur l'estomac au haut des pieces de corps.

PARFILER, v. act. c'est dépecer des morceaux d'étoffes riches, brin à brin, séparer la soie de l'or & de l'argent, rejetter la soie & remplir du fil d'or & d'argent la boîte à *parfiler*. On *parfile* aussi des morceaux d'étoffes en soie, sans dorure; c'est les décomposer, séparer les brins de la trame & de la chaîne, & en remplir la boîte à *parfiler*. On vend la *parfilure* d'or; on fait des jupons, des manteaux de lit ouettés & piqués de la *parfilure* en soie.

PARFILURE, s. f. (*Passementerie*.) se dit de tous les endroits de l'ouvrage où se forment les contours des figures du dessein, tant en-dedans qu'en-dehors, & qui sont exprimés par les points noirs & blancs du dessein. Pour entendre ceci, il faut voir ce qui est dit *au mot* PAS, sur les croisées de la chaîne; quelle que soit une quantité des rames qui levent, elle est toujours terminée aux deux extrémités par un ou plusieurs points blancs ou laissés, qui en font la terminaison, de même à chaque marche; c'est cette opposition des pris & des laissés, qui est appellée *parfilure*. Supposons pour plus de clarté, que les points 1, 2, 3, 8, 9, 10, remplissent une ligne, levent, les points 4, 5, 6, 7, ne leveront pas cette ligne supposée en premiere marche; venons à la seconde: les points 1, 2, 5, 6, 9, 10, levent, les points blancs 3, 4, 7, 8, ne levant pas, font *parfilure* entre eux, & les points noirs qui les touchent, & forment ainsi la *parfilure*, ainsi des autres. Pour tout dire, en un mot, un point noir ou pris est *parfilure* d'un point blanc ou laissé qui le suit, de même qu'un laissé est *parfilure* d'un pris qui le suit.

PARFONDRE, (*Peinture*.) ce terme de peinture en émail signifie faire fondre également. Les couleurs que l'on applique sur l'émail & sur le verre, doivent se *parfondre*, c'est-à-dire se mêlanger, s'unir également. (*D. J.*)

PARFOURNISSEMENT, s. m. (*Jurispr.*) c'est lorsque l'on acheve entierement de fournir quelque chose dont on devoit livrer une certaine quantité, comme des deniers, des grains, ou autre espece. (*A*)

PARFUM, s. m. (*Composition de parfums.*) la plûpart des parfums se font avec le musc, l'ambre gris, la civette, le bois de rose & de cedre, l'iris, la fleur d'orange, la rose, le jasmin, la jonquille, la tubéreuse, & autres fleurs odorantes. On y fait encore entrer le storax, l'encens, le benjoin, le girofle, le macis, & autres semblables drogues, que l'on nomme communément *des aromates*. On compose aussi des sachets parfumés avec des herbes aromatiques, telles que peuvent être la lavande, la marjolaine, la sauge, le thim, la sarriette, l'hyssope, *&c.*

Autrefois les *parfums* où entroient le musc, l'ambre gris, & la civette, étoient recherchés en France, mais ils sont tombés de mode, depuis que nos nerfs sont devenus plus délicats. *Parfum* se prend souvent pour les corps mêmes d'où s'exhalent les *parfums*; en ce sens, les meilleurs *parfums* se tirent d'orient, & des pays chauds. (*D. J.*)

PARFUM, (*Littérat.*) les anciens regardoient les *parfums* non-seulement comme un hommage qu'on devoit aux dieux, mais encore comme un signe de leur présence. Les dieux, suivant la théologie des Poëtes, ne se manifestoient jamais sans annoncer leur apparition par une odeur d'ambroisie. Aussi Hypolite expirant, & entendant une voix qui lui parloit (c'étoit la voix de Diane sa protectrice), s'écrie dans Euripide, „ ô divine odeur! „ car j'ai senti, déesse immortelle, que c'étoit vous qui „ me parliez „.

On employoit aussi des *parfums* sur les tombeaux pour honorer la mémoire des morts; ainsi Antoine recommande de répandre sur ses cendres du vin, des herbes odoriférantes, & de mêler des *parfums* à l'agréable odeur des roses.

Sparge mero cineres, & odoro perlue nardo
Hospes, & adde rosis balsama *puniceis*.

Anacréon avoit dit long-tems auparavant, *ode* 4, à „ quoi bon répandre des essences sur mon tombeau? „ Pourquoi y faire des sacrifices inutiles; parfume-moi „ plutôt pendant que je suis en vie; mets des couronnes „ de roses sur ma tête „. (*D. J.*)

PARFUM, (*Critique sacrée.*) l'usage des *parfums* étoit recherché des Hébreux & des Orientaux. Moïse donne la composition de deux especes de *parfums*, dont l'un devoit être offert au seigneur sur l'autel d'or, & l'autre étoit destiné à oindre le grand-prêtre & ses fils, de même que le tabernacle & tous les vases destinés au service divin. La loi défendoit sous peine de la vie à quelque homme que ce fût, de se servir du premier de ces *parfums* pour son usage. Il étoit composé de hacte, d'onix, de galbanum, & d'encens par égale portion; *æqualis ponderis erunt omnia*, Exod. xxx. 34. Le *parfum d'onction* étoit fait de myrrhe, de cinnamome, de canne aromatique, de casse, & d'olive, *Exod. xxx.* 31. Il étoit également défendu de l'employer à d'autres usages qu'à celui de sa destination, & d'en faire pour soi, ou pour les autres. *Voyez* ONCTION HUILE *d'*. (*Critique sacrée.*)

Mais les Hébreux avoient d'autres *parfums* pour leurs usages profanes, tels que ceux qui étoient dans les trésors du roi Ezéchias; *ostendit eis* aromata *& cellam odoramentorum, & unguenti optimi*, Is. XXXIX. 2. Judith se parfuma pour paroître devant Holopherne. Le corps du roi Asa fut exposé sur un lit de parade avec beaucoup de *parfums*: *posuerunt eum super lectum suum plenum* aromatibus *& ungentis meretriciis*. Enfin, les Hébreux aimoient tellement les *parfums*, que c'étoit pour eux une grande mortification de s'en abstenir, & qu'ils ne s'en privoient que dans des tems de calamités. Il paroît par l'Ecriture, que les hommes & les femmes en usoient indifféremment. Les *parfums* qu'ils employoient pour embaumer leurs morts d'un rang éminent, étoient apparemment composés des mêmes drogues que ceux des Egyptiens, dont les Hébreux avoient pris l'usage des embaumemens. L'usage des *parfums* pour les morts, fit naître aux vivans l'idée de les employer pour la sensualité. Les femmes chez les Hébreux les prodiguoient sur elles en tems de noces; c'est ainsi que se conduisit Ruth pour plaire à Boz, & Judith pour captiver les bonnes graces d'Holopherne.

PARFUM, *en Médecine & en Pharmacie*. Ces compositions n'exhalent pas toujours une bonne odeur; il y en a d'agréables & de desagréables.

On les divise en *parfums* liquides & en *parfums* secs. Les liquides sont comme les eaux de senteur, les cassolettes. Les secs sont comme les pastilles, les baies de genievre qu'on fait brûler dans les chambres des malades, dans les hopitaux pour corriger le mauvais air.

On parfume les chambres avec l'eau de fleur d'orange, le vinaigre, l'esprit de sel ammoniac, l'esprit-de-vin mis dans une phiole à long col sur un réchaud, pour en répandre plus aisément la vapeur.

Parfum céphalique. Prenez styrax calamite, benjoin, de chacun un gros & demi; gomme de genievre, encens, de chacun un gros; gérofle, canelle, de chacun deux scrupules; feuilles de laurier, de sauge, de marjolaine, de romarin, de chacun demi-gros. Faites une poudre de tous ces ingrédiens que vous jetterez sur les charbons ardens, afin que le malade en reçoive la fumée par le nez.

On en peut faire de pareils pour remplir d'autres indications, pour provoquer les regles, la salivation, *&c.*

PARFUM, (*Tireurs d'or.*) on nomme de la sorte une composition de divers ingrédiens, dont quelques tireurs d'or & d'argent se servent pour donner le fumage au fil d'argent, afin de le faire passer pour fil d'or, ou fil surdoré; le *parfum* est défendu par les réglemens.

PARFUMÉ, adj. terme qui se dit des choses qui ont reçu l'impression de quelque parfum, comme des gants *parfumés*, des peaux *parfumées*. Les François tiroient autrefois d'Espagne & d'Italie des peaux de boucs & de chevres toutes *parfumées*, dont ils fabriquoient des gants, des bourses, des poches, & autres ouvrages semblables. A présent on ne peut plus les souffrir à cause de leur odeur trop violente, & on en fait assez peu de cas.

PARFUMER, v. act. se dit de l'action par laquelle on donne l'impression de quelque parfum à quelque corps capable de le recevoir. On *parfume* des peaux, des gants, de la poudre, de la pomade, des savonnettes, des pâtes, pastilles, essences, *&c.* avec le musc, l'ambre gris, la civette, *&c.*

Les

Les pays où on fait le mieux *parfumer*, sont l'Espagne & l'Italie.

PARFUMER UN VAISSEAU, (*Marine.*) c'est faire brûler du goudron & du genievre, & jetter du vinaigre entre les ponts d'un vaisseau; les bâtimens & les hommes seront *parfumés*. (*Q*)

PARFUMEUR, s. m. marchand & ouvrier tout ensemble, qui fait, vend, & employe toutes sortes de parfums, de la poudre pour les cheveux, des savonnetes, de la pâte pour les mains, des pastilles, eaux de senteur, essences, gants parfumés, sachets de senteur, pots pourris, &c. *Voyez tous ces mots à leur article.*

Le métier de *Parfumeur* étoit fort en vogue chez les anciens grecs & les anciens romains.

A Paris, les maîtres Gantiers composent une communauté considérable; leurs anciens statuts sont du mois d'Octobre 1190, sous le regne de Philippe Auguste, confirmés depuis par le roi Jean, le 20 Décembre 1357; & encore le 27 Juillet 1582 sous Henri III. Les statuts dont la communauté se sert présentement, ont été renouvellés, confirmés, & augmentés par Louis XIV. au mois de Mars 1656, par lettres patentes enregistrées au parlement le 13 Mai suivant. Par tous ces statuts, ordonnances, lettres patentes, &c. les maîtres sont qualifiés marchands maîtres Gantiers *Parfumeurs*.

En qualité de gantiers, ils ont droit de vendre & de faire toutes sortes de gants & mitaines, de tous les cuirs qui se peuvent commodément employer.

Comme *parfumeurs*, ils peuvent appliquer & mettre sur les gants, & débiter toutes sortes de *parfums*, & même vendre en détail des cuirs de toute espece, peaux lavées, parfumées, blanches, & autres propres à faire des gants.

Suivant ces statuts, aucun ne peut être reçu marchand *gantier parfumeur*, qu'après quatre ans d'apprentissage, servi les maîtres pendant trois autres en qualité de compagnon, & fait chef-d'œuvre.

Les fils de maîtres sont exempts de ces formalités, leur suffisant de faire une légere expérience.

La veuve d'un maître a droit de tenir boutique, & de faire travailler tant qu'elle reste en viduité; mais il ne lui est pas permis de faire d'apprentif.

A la tête de la communauté, il y a quatre maîtres & gardes jurés, préposés pour tenir la main à l'exécution de ses reglemens, & vaquer aux affaires qui la concernent. Chaque juré demeure deux ans en charge; en sorte que tous les ans les deux plus anciens en doivent sortir, pour faire place aux nouveaux qui s'élisent devant le procureur du roi au châtelet, par la plus grande & saine partie de la communauté. Les maîtres *Gantiers-Parfumeurs* ont leur confrairie dans l'église des Innocens: sainte Anne est leur patrone. Cette confrairie fut établie le 20 Juillet 1426, par lettres patentes données à Paris par Henri, roi d'Angleterre, se disant aussi roi de France, dans les troubles arrivés sous le regne de Charles VII.

Quant aux instrumens dont les *Parfumeurs* se servent comme *parfumeurs*, ils n'en ont point qui leur soient particuliers. Il en est de même des termes dont ils font usage dans leurs opérations: c'est toujours composer, mélanger; ainsi il est aisé de voir que ceux dont on a donné l'explication dans cet article, leur appartiennent comme gantiers, & non comme *parfumeurs*.

PARFUMOIR, s. m. c'est un petit coffre de bois garni à son entrée d'une grille qui soutient en l'air ce qu'on veut parfumer. Au bas de ce coffre est une petite ouverture, par laquelle on passe une chauffrette pleine de feu, où l'on met brûler les pastilles. *Voyez nos Planches.*

PARGA, (*Géog. mod.*) ville des états de Venise, sur la côte d'Albanie, vis-à-vis de l'île de Corfou, avec un port commode. Elle est habitée par des Grecs & des Albanois, & est située sur un rocher. *Long.* 38. 22. *lat.* 39. 28. (*D. J.*)

PARHELIE, s. m. (*Physiq.*) est un faux soleil ou météore, sous la forme d'une clarté brillante, qui paroît à côté du soleil, & qui est formé par la réflexion de ses rayons sur un nuage qui lui est opposé d'une certaine maniere. *Voyez* MÉTÉORE.

Ce mot est grec, composé de παρὰ, *juxta*, proche, & ἥλιος, *sol*, soleil.

Les *parhelies* sont ordinairement accompagnés de couronnes ou cercles lumineux: leurs couleurs sont semblables à celles de l'arc-en-ciel; le rouge & le jaune du côté qui regarde le soleil, le bleu & le violet de l'autre côté. *Voyez* ARC-EN-CIEL.

Néanmoins on voit quelquefois des cercles entiers sans aucun *parhelie*, & des *parhelies* sans cercles.

Leur figure n'est pas aussi parfaitement ronde que celle du soleil; on leur remarque souvent des angles, ils ne brillent pas non plus tant que le soleil, quoique leur lumiere ne laisse pas d'être quelquefois aussi grande que celle de cet astre. Lorsqu'il en paroît plusieurs à la fois, quelques-uns ont moins d'éclat, & sont plus pâles que les autres.

Garcæus, dans son livre des météores, a compilé une histoire exacte des *parhelies* d'après tous les auteurs qui en parlent; & on voit par cette histoire que les *parhelies* sont assez communs.

Mr de la Hire observa à Paris en 1689 deux de ces *parhelies*, & M. Cassini autant en 1693. MM. Gray en 1700, Halley en 1702, & Maraldi en 1721, ont décrit ceux qu'ils ont vus, & l'on pourroit en indiquer plusieurs autres. Les quatre *parhelies* que Scheiner vit à Rome, sont d'autant plus remarquables, que Descartes & Huighens entreprirent d'en donner l'explication. Les sept soleils qu'Hévelius observa à Danzic en 1661, doivent être regardés comme un phénomene bien surprenant.

Les *parhelies* sont quelquefois doubles, triples, &c.

En l'année 1629 on vit à Rome un *parhelie* de cinq soleils; & en 1666 on en vit un autre de six soleils à Arles.

Les cercles des *parhelies* different tant en nombre qu' en grandeur: ils ont cependant tous le même diametre, lequel est égal au diametre apparent du soleil. Il se trouve des cercles qui ont le soleil dans leur centre: ces cercles sont colorés, & leur diametre est de 45 degrés & même de 90. Plus les couleurs de ces cercles sont vives, plus la lumiere du véritable soleil paroît foible.

La matiere des *parhelies* se trouve dans notre atmosphere. Les raisons que nous en avons données dans l'article *Halo*, concluent pour les *parhelies*, les cercles colorés qui les accompagnent n'étant autre chose que des couronnes. Ajoutons-y 1°. que suivant les observations exactes des plus habiles physiciens, le tems n'est jamais parfaitement serein lorsque les *parhelies* paroissent; mais l'air se trouve alors chargé d'un brouillard transparent. 2°. Il est rare de voir ces *parhelies* de deux endroits en même-tems, quoiqu'ils soient tout proches les uns des autres. 3°. On les voit d'ordinaire en hiver, lorsqu'il fait froid ou qu'il gele un peu, tant qu'il regne en même tems un petit vent de nord. 4°. Lorsque les *parhelies* disparoissent, il commence aussi à pleuvoir ou à neiger, & on voit alors tomber une espece de neige oblongue faite en maniere d'aiguilles. Cependant M. Halley croit que la cause des *parhelies* est plus élevée que les nuées ordinaires, parce qu'elles paroissent couvertes lorsqu'il survient quelques nuées.

Hévélius, fameux astronome, a observé en 1674 une sorte de *parhelie* différent des précédens; au lieu d'être à côté du véritable soleil, il se trouvoit perpendiculairement au-dessus, & cela un peu avant le coucher de cet astre. Les couleurs n'étoient pas non plus celles qu'on remarque ordinairement. Le *parhelie* & le soleil étoient séparés par une nuée. Ce phénomene fut suivi d'une forte gelée qui couvrit la mer Baltique d'une glace épaisse. M. Cassini en a vu de la même nature en 1693. Il y a aussi des paraselenes. *Voyez* PARASELENE. *Article de* M. Formey, qui l'a tiré de l'*essay de Physique* de Muskenbroeck.

PARHOMOLOGIE, s. f. (*Rhétor.*) παρομολογία, c'est la même figure qu'on appelle autrement *concession*, dans laquelle on cede quelque chose à son adversaire pour avoir plus de droit de nier ce qui est véritablement important. Je n'en citerai qu'un exemple tiré de Cicéron: *Sume hoc ab judicibus, nostra voluntate; neminem illi propiorem cognatum quam te fuisse, concedimus: officia tua nonnulla in illum extitisse, stipendia vos una fecisse aliquandiu nemo negat; sed quid contra testamentum dicis, in quo scriptus hic est?* (*D. J.*)

PARI, s. m. (*anal. des Jeux.*) lorsque deux joueurs A, B, jouent l'un contre l'autre, & que l'espérance du joueur A est à celle du joueur B en raison de m à n, le *pari* pour le joueur A est aussi au *pari* pour le joueur B en raison de m à n; or le nombre m n'est autre chose que le nombre des cas qui peuvent faire gagner le joueur A, & n est le nombre des cas qui peuvent faire gagner B. Par exemple, si un joueur A veut amener 12 avec deux dés, on a $m = 1$; & $n = 35$, parce qu'il n'y a qu'un cas qui puisse amener 12, & 35 qui ameneront autre chose. *Voyez* DÉ. Ainsi pour parier but à but, c'est-à-dire avec un avantage égal, suivant les regles ordinaires des jeux, il faut que la mise du joueur B soit à celle du joueur A comme 35 est à 1.

De

De même, ſi on parie d'amener en ſix coups un doublet avec deux dés, il eſt clair que le nombre des coups poſſibles eſt $(36)^6$, & que le nombre des coups où il n'y a point de doublets eſt $(30)^6$; d'où il s'enſuit que le *pari* doit être comme $(36)^6 - (30)^6$, c'eſt-à-dire, comme $\left(\frac{6}{5}\right)^6 - 1$ eſt à 1.

Au reſte, ces regles doivent être modifiées dans certains cas, où la probabilité de gagner eſt fort petite, & celle de perdre fort grande. Sur quoi *voyez l'article* JEU. (*O*)

PARIA, (*Géog. anc.*) île de la mer de Phénicie. Pline, *l. V. c. xxxj.* la place vis-à-vis de Joppé. Elle donnoit le nom aux peuples Παριανοι, Pariani, dont parle Joſephe, Ant. jud. *l. XIV. c. xvij.*

PARIADE, ſ. f. (*Chaſſe.*) c'eſt le tems où les perdrix s'apparient. La chaſſe eſt alors ſévérement défendue.

PARIADES, (*Géog. anc.*) montagne d'Aſie, ſelon Pline *l. V. c. xxvij.* Les manuſcrits varient beaucoup ſur l'ortographe de ce nom. Les uns liſent *Pariadrul*, d'autres *Pariadrel*, d'autres *Paryadis*. Le pere Hardouin veut qu'on liſe *Paryadres*, comme l'ortographe qui approche le plus des anciens manuſcrits. Strabon, *l. XI. p.* 497. qui a écrit *Paryadra*, dit que cette montagne fait partie du mont Taurus.

PARIAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) du latin *pariatio*, qui ſignifie *aſſociation*, eſt une eſpece de ſociété entre le roi ou quelqu'autre grand ſeigneur, & un autre ſeigneur moins puiſſant, lequel recherche la ſociété & la protection d'un ſeigneur plus puiſſant que lui, auquel il cede une partie de ſes droits, afin de ſe mettre à couvert des violences qu'il avoit à craindre, & d'avoir lui-même la force en main pour jouir plus ſurement de la portion qu'il ſe réſerve.

Les *pariages* ont ordinairement pour objet l'exploitation de la juſtice, & des droits qui en dépendent, ou la perception de quelques droits ſeigneuriaux, comme tailles, rentes, bannalités, *&c.*

Ces aſſociations étoient ſur-tout recherchées par les évêques, abbés, & autres ſeigneurs eccléſiaſtiques, leſquels pour avoir main-forte entroient en *pariage* avec le roi ou quelqu'autre grand ſeigneur laïc.

Tel fut le *pariage* d'entre le roi & l'évêque de Mende, dont le regiſtre de la cour du 18 Juillet 1369 eſt chargé. Tel fut encore le *pariage* d'entre le roi & l'évêque de Cahors pour la juriſdiction commune; comme auſſi par un arrêt des prieurs de la charité & porte S. Leon, du 27 Mars 1405, appert que les *pariages* des aſſociations faites entre le roi & aucuns de ſes ſujets, à la charge qu'il ne les mettra hors ſes mains, doivent y demeurer, & le roi ne peut les tranſporter même en apanage, ou récompenſe d'appanage: tel fut auſſi le *pariage* de l'an 1263, fait entre l'abbaye de Luxeu, & le comte de Champagne, qui eſt rappellé par Pithou dans ſes mémoires.

Les *pariages* furent fort fréquens dans les xiij. & xiv. ſiecles. Ils ſe faiſoient alors en deux manieres, à tems ou à perpétuité. Les premiers étoient limités à la vie des grands ſeigneurs, avec leſquels les abbés & les monaſteres traitoient, & ſouvent ils étoient renouvellés avec leurs ſucceſſeurs. Il ne reſte plus aucun veſtige de ces *pariages* à tems; ceux qui étoient à perpétuité ſont demeurés dans leur force & vertu, quoique la cauſe qui les avoit produits ne ſubſiſte plus.

La Rocheflavin, tit. des droits ſeigneuriaux, décide que le roi qui eſt en *pariage* avec un autre ſeigneur, ne peut vendre ni aliener en aucune maniere ſa part, ni rien innover aux clauſes & conditions du traité.

Dans les lieux où le roi eſt en *pariage* avec quelque ſeigneur, celui-ci ne peut contraindre les vaſſaux & amphitéotes communs à lui faire hommage, & paſſer reconnoiſſance ſans appeller le procureur-général du roi, ou ſon ſubſtitut, afin d'obvier aux uſurpations que l'on pourroit faire ſur les droits du roi.

Quand une juſtice eſt tenue en *pariage* entre le roi & quelque ſeigneur, le juge doit être nommé alternativement de trois ans en trois ans par le roi & par le ſeigneur particulier, il en eſt de même d'une juſtice tenue en *pariage* entre deux ſeigneurs. Ordonnance de Rouſſillon, *art.* 25 & 26. *Voyez* le gloſſ. de Ducange, celui de Lauriere, la Rocheflavin, Graverol, Cambolas, Guyot. (*A*)

PARIAIRE, ſ. m. (*Juriſprudence.*) ſignifie celui qui tient en pariage avec quelqu'un; dans des lettres de Charles VI. du mois de Janvier 1395, il eſt dit que Bernard de Sanclava étoit ſeigneur en partie de Montfaucon en Bigorre, & qu'il étoit *pariaire* de ce lieu avec le roi. (*A*)

PARIER. *Voyez l'article* PARI.

PARIÉTAIRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *parietaria*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle eſt compoſée ordinairement de quatre étamines qui ſortent d'un calice diviſé en quatre parties. Cette fleur a la forme d'une cloche, d'un entonnoir ou d'une roſette. Le piſtil devient dans la ſuite une ſemence, le plus ſouvent oblongue, & renfermée dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

PARIÉTAIRE, (*Mat. méd. & Chimie.*) la *pariétaire* eſt une plante éminemment nitreuſe. *Voyez* NITRE. Elle eſt du petit nombre de celles dont les vertus médicinales peuvent ſe déduire évidemment d'un principe chimique bien connu, bien diſtinct; & ce principe c'eſt le nitre.

Le ſuc & la décoction de cette plante ſont apéritifs, réſolutifs, diurétiques. On l'emploie utilement à ces titres dans les obſtructions commençantes, les ſuppreſſions d'urine, de gravelle, l'hydropiſie, & les maladies chroniques commençantes de la poitrine. Or la vertu du nitre eſt reconnue dans tous ces cas, & les autres principes conſtituans de la ſubſtance extractive de la *parietaire* ſont & peu abondans & très-inactifs. C'eſt cette derniere circonſtance de ſa compoſition qui rend dans l'uſage extérieur la *pariétaire* vraiment émolliente; c'eſt-à-dire capable d'agir principalement à raiſon de ſon ſuc aqueux. Cette plante eſt employée très-communément & avec ſuccès dans preſque toutes les applications extérieures émollientes, comme fomentations, lotions, demi-bains, cataplaſmes, *&c.* La décoction de la *pariétaire* eſt auſſi un ingrédient très-commun des lavemens appellés *émolliens*. On retire une eau diſtillée de la *pariétaire* qui certainement ne retient aucune des vertus de cette plante. (*b*)

PARIÉTAUX, *os parietaux*, (*Anat.*) ce ſont deux os du crâne, ainſi nommés parce qu'ils forment les parois ou les côtes de la tête. *Voyez* CRANE.

On les appelle auſſi *oſſa bregmatis* & *oſſa ſincipitis*.

Les os ont la figure d'un quarré, & on y diſtingue 1°. deux faces, une latérale, externe, convexe, unie & polie; une latérale, interne, concave, inégale & remplie de ſillons formés par les battemens de l'artere de la dure-mere: on donne à l'aſſemblage de ces ſillons le nom de *feuille de figuier*. 2°. Quatre bords, un ſupérieur, un inférieur, arrondi, taillé en biſeau & inégal; un antérieur & un poſtérieur inégal. 3°. Quatre angles, un ſupérieur antérieur, un ſupérieur poſtérieur, un inférieur poſtérieur, un inférieur antérieur, le plus ſaillant de tous. 4°. Une empreinte demi-circulaire, à deux pouces environ du bord inférieur, face externe. 5°. Un trou le long du bord ſupérieur près de l'angle poſtérieur; ce trou ne ſe trouve pas toujours. 6°. Une portion de gouttiere le long du bord ſupérieur, face interne. 7°. Un petit canal ou une gouttiere par où paſſe l'artere de la dure-mere, ſitué ſur l'angle antérieur inférieur, face interne. 8°. Une petite partie de la gouttiere des ſinus latéraux, ſituée ſur l'angle poſtérieur inférieur, face interne.

Ces os ſont articulés enſemble par future ſagittale avec le coronal, par future coronale avec l'occipital, par future lambdoïde avec le temporal, par future temporale, & avec le ſphénoïde par future ſphénoïdale. *Voy.* CORONAL, TEMPORAL, *&c.*

Quelquefois l'os *parietal* devient monſtrueux par ſon épaiſſeur. M. Morand a fait voir à l'académie des Sciences le *parietal* gauche d'un crâne humain, qui avoit neuf lignes & demi d'épaiſſeur; il n'avoit point de diploë, & ſa ſubſtance étoit ſerrée comme celle de l'ivoire. Du reſte, il avoit tous les caracteres d'un *parietal*, par ſes autres dimenſions; des vaiſſeaux de la dure-mere, gravés ſur la table interne, ne paroiſſoient pas en avoir ſongés de plus gros; on n'a point ſu l'origine de cet os ſingulier par ſon épaiſſeur. M. Morand l'avoit reçu d'un de ſes amis, qui étoit pour lors employé à l'armée de Weſtphalie, & qui le lui avoit envoyé comme une piece curieuſe. *Hiſt. des l'acad. des Scienc. année* 1744. (*D. J.*)

PARIEUR, ſ. m. (*Jeu.*) celui qui parie. *Voyez* PARI.

PARILI, ſ. m. (*Botan. exot.*) nom d'un grand arbre qui croît au Malabar. Sa racine & ſes feuilles paſſent pour adoucir la ſalure du ſang & des humeurs. On prépare avec les feuilles, & celles du careti, cuites dans le ſuc laiteux du cacao, une décoction qu'on applique aux hémorrhoïdes pour en appaiſer les douleurs. (*D. J.*)

PARILIES, ſ. f. pl. (*Ant. rom.*) en latin *parilia*, fêtes en l'honneur de la fondation de Rome. Hadrien étant

étant monté sur le trône, trouva qu'il étoit convenable de célébrer l'anniversaire de la fondation de Rome, par des témoignages publics de vénération & de joie: plein de ce projet, il fit bâtir dans Rome même un temple à la ville de Rome, qui en avoit déja plusieurs dans les provinces, changea le nom de *Parilia*, qu'on donnoit au jour de sa fondation, en celui de *Romana*, & ordonna qu'à l'avenir ce jour seroit célebré par des fêtes & par des jeux publics; c'est ce que nous apprenons d'Athénée. Le sénateur Buonarotti croit que le temple bâti par Hadrien est représenté sur un médaillon de ce prince, où l'on voit un temple à dix colomnes avec un fronton & des statues, ayant de chaque côté une colonne détachée du reste de l'édifice, sur laquelle s'éleve une statue, & pour légende, S. P. Q. R. E. X. S. C.

On ne faisoit aucun sacrifice sanglant le jour des *parilies*, parce que c'étoit le jour natal de la ville éternelle; d'où il est aisé de juger, que quelque usités que fussent ces sortes de sacrifices, ils ne laissoient pas d'être toujours comme ils devoient être naturellement en quelque sorte d'horreur, puisqu'on croyoit honorer une fête en s'en abstenant. Il falloit donc bien que l'usage s'en fût introduit par politique plus que par dévotion. (*D. J.*)

PARILLA, SANTA, (*Géograph. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Pérou, audience de Lima, dans la vallée & sur la riviere de Santa, au bord de la mer, à 20 lieues de Truxillo, & 60 de Lima. *Long.* 300. *lat.* 9.

PARIMA, LAC DE, (*Géogr. mod.*) lac d'Amérique qui est situé directement sous l'équateur. Il a 305 milles d'Allemagne de longueur de l'est à l'ouest, & dans l'endroit le plus large, cent milles ou environ; de sorte qu'on peut le comparer aux plus grands lacs du monde, s'il n'est pas le plus grand; cependant il ne reçoit & ne produit point de rivieres.

On peut douter, avec raison, comment ce lac a été formé, si c'est par quelque inondation ancienne de l'Océan, par des sources souterraines, ou par les eaux pluviales qu'il est entretenu: vraissemblablement il y a dans le fond des sources qui suppléent à l'eau qui se perd tous les jours par l'évaporation: car les lacs semblent avoir la même origine que les rivieres; ils ne different que par la situation, & la quantité d'eau de leurs sources. En effet, qu'une source soit environnée de tous côtés d'un terrain élevé, qu'elle coule sur un lit plat & large, & ne fournisse qu'une petite quantité d'eau, elle ne forme point de courant, & s'évapore à mesure qu'elle sort.

Il n'y a donc réellement de différence entre les sources, les lacs & les rivieres, que dans quelques circonstances: on peut trouver des sources qui ne forment point de courant; mais on les appelle plus proprement des puits. (*D. J.*)

PARIS, (*Géog. mod.*) ville capitale du royaume de France, située sur la Seine, à environ 90 lieues sud-est de Londres, 95 sud d'Amsterdam, 260 nord-ouest de Vienne, 240 nord-est de Madrid, 270 nord-ouest de Rome, 490 nord-ouest de Constantinople, 340 de Lisbonne, 590 sud-est de Moscou, 300 sud-ouest de Cracovie, 230 sud-ouest de Coppenhague, 350 sud-ouest de Stockolm, *Long. orient.* de *Paris* à Notre-Dame, 20d. 21'. 30". *latit.* 48d. 51'. 20". *long.* de *Paris* à l'observatoire; suivant Cassini, 19d. 51'. 30". *latit.* 48d. 50'. 10".

Paris est une ancienne ville, une des plus grandes, plus magnifiques & des plus peuplées de l'univers. Elle a produit seule plus de grands personnages, plus de savans, plus de beaux esprits que toutes les autres villes de France réunies ensemble.

On y compte sept cent mille ames, environ 23 mille maisons, un grand nombre d'hôtels magnifiques. Il y a trois palais superbes distingués sur tous les autres; savoir, celui des Tuileries, du Louvre & du Luxembourg; celui du Louvre n'est point fini. Chaque roi depuis François I. y a fait travailler plus ou moins. Louis XV. aura peut-être la gloire d'y avoir mis la derniere perfection.

La Seine qui traverse *Paris*, passe sous plusieurs ponts, entr'autres sous le pont-neuf qui est le plus beau, soit par sa longueur, soit par sa largeur. Les plus belles places publiques sont la place royale, où l'on voit la statue de Louis XIII. la place Vendôme, où est la statue équestre de Louis XIV. & la place des Victoires, où est la statue pédestre du même roi; mais on fait actuellement entre les Tuileries & le Cours, une nouvelle place, où l'on a déja placé la statue équestre de Louis XV. on ne peut rien encore prononcer sur la place; mais quant à la statue, il est décidé que c'est le plus beau monument en ce genre qu'il y ait à Paris.

De toutes les fontaines de Paris, il n'y en a que deux belles, celle des Innocens, & celle de la rue de Grenelle.

On compte dans Paris trois maisons de théâtres qui semblent être des prisons; 41 paroisses, 11 chapitres ou collégiales, 53 couvents d'hommes, 70 couvents de filles, 12 séminaires, 8 abbayes de filles, & 3 abbayes d'hommes; sçavoir, S. Victor, S. Martin-des-Champs, & S. Germain-des-Prés.

L'évêché de *Paris* fut érigé en archevêché en 1622. Les archevêques sont ducs & pairs depuis 1674. La métropole, quoiqu'ancienne, a des grandes beautés, & un chœur richement orné. Les autres églises remarquables sont 1°. Celle de la maison professe des Jésuites, où se trouve les cœurs de Louis XIII. & de Louis XIV. ainsi que le mausolée en marbre du grand Condé. 2°. L'église de la paroisse de S. Roch, nouvellement bâtie. 3°. celle de la paroisse S. Sulpice, qui n'est pas encore finie. 4°. Celle du Val-de-Grace, décorée de peintures; c'est une des huit abbayes de filles qui sont dans la ville. 5°. On a commencé brillamment l'église de sainte Génevieve.

L'université de *Paris*, célebre dans le monde chrétien, est composée de trente-six colléges, dont dix sont de plein exercice. Il y a deux écoles publiques de Théologie, la Sorbonne & Navarre. Le cardinal de Richelieu a été restaurateur de la Sorbonne, où il a dans la chapelle un superbe mausolée. Le college le plus beau, & qui est de plein exercice, est celui des Quatre-Nations, appellé aussi *Mazarin*, parce qu'il a pour fondateur le cardinal de ce nom. Les jésuites avoient un vieux college dans la rue S. Jacques, appellé autrefois *le college de Clermont*, parce qu'un évêque de Clermont l'avoit fondé.

Il y a à *Paris* six académies royales, l'académie françoise établie en 1635; celle des Inscriptions & Belles-lettres, en 1663; celle des Sciences, en 1666; celle de Peinture & de Sculpture, en 1648, celle d'Architecture, en 1671; & celle de Chirurgie, en 1748.

Il y a cinq bibliotheques publiques; celle du roi tient le premier rang dans le monde littéraire par l'étendue des bâtimens, par le grand nombre de livres & de manuscrits, & par son assemblage de médailles, d'estampes, &c.

Il y a trois sortes de prisons, comme si le gouvernement n'étoit pas un; la prison du roi, celles du parlement, la *conciergerie* & le châtelet; & celle de l'archevêché, l'*officialité*.

Les principaux hôpitaux sont l'hôtel-dieu, & l'hôpital-général qui en comprend d'autres.

Les célebres manufactures de *Paris* sont celles des glaces dans le fauxbourg S. Antoine, & celle des Gobelins pour les belles tapisseries, dans le fauxbourg S. Marceau.

Louis XIV. a fait bâtir près de la porte S. Jacques un observatoire consacré à l'Astronomie. Ce noble, utile, grand & simple édifice s'abîmera incessamment, si l'on n'en prévient la ruine prochaine.

Parmi les grands établissemens faits à *Paris*, on doit mettre celui des Invalides; c'est un hôtel magnifique fondé par Louis XIV. pour servir de retraite aux officiers & soldats qui ont passé vingt ans au service, ou qui ont été estropiés, & hors d'état de servir davantage. Louis XV. a fait un nouvel établissement plus utile. C'est une école militaire consacrée à l'éducation de cinq cens jeunes gentilshommes, qui sont entretenus & instruits dans toutes les sciences convenables à leur état.

Personne n'ignore qu'il y a dans *Paris* un grand nombre de jurisdictions, parlement, le plus ancien & le plus étendu du royaume, chambre des comptes, cour des aides, grand-conseil, cour des monnoies, bureau des finances, chambre du domaine, jurisdiction des eaux & forêts, châtelet, consuls, bailliage du palais, connétablie, maréchaussée, élection, grenier à sel, &c.

On a tenu plusieurs conciles à *Paris*; le premier, un des plus considérables, se tint contre les Ariens, en 362. Le roi Gontran assembla, en 575, le quatrieme concile de *Paris*, pour terminer le différend entre Chilperic & Sigebert; mais cette assemblée fut sans aucun effet. Le cinquieme concile de *Paris* fut convoqué en 624 par les soins de Clotaire II. pour la réforme des abus; 79 évêques y assisterent, & l'on ne reforma rien. Philippe-Auguste fit tenir en 1186 & 1187, deux conciles à *Paris* pour délibérer sur le moyen de secourir la Terre-sainte. Dans le dernier, on lui accorda la dixme dite *saladine*, parce que les deniers en devoient être employés contre le sultan Saladin. Les légats du pape célebre-

lebrerent, en 1196, un concile dans la même ville, pour contraindre Philippe à quitter Agnès de Méranie. En 1202, on en tint un dans lequel on défendit la lecture d'Aristote. Jean de Nanton, archevêque de Sens, présida au concile de *Paris* de l'an 1429 pour la réforme de l'office divin, des ministres de l'église, des abbés & des religieux.

La situation de *Paris* est très-heureuse. Quatre rivieres, l'Yone, la Seine, la Marne & l'Oise lui apportent les denrées des provinces les plus fertiles; les greniers de la Beauce sont presque à ses portes. La Seine qui depuis qu'elle est sortie de *Paris*, va toujours en serpentant comme un méandre, & qui, par des contours de près de cent lieues, se rend à la mer qui n'en est pas éloignée de plus de quarante-deux, devient ainsi fort aisée à remonter, & apporte à *Paris* les commodités & les richesses de la Normandie & de la mer. Cette abondance des choses nécessaires à la vie, a fait accourir à *Paris* une grande affluence de peuple. La résidence des rois, la proximité de Versailles, la dépendance où l'on est des ministres, le luxe, l'amour des plaisirs ont augmenté cette affluence, qui n'aura bientôt plus de bornes; mais aussi *Paris* voit naître dans son sein plus de savans & de grands artistes que tout le reste du royaume.

Passons au détail de la description de cette grande ville.

Nous ignorons le tems de sa fondation, & de celui de ses premiers agrandissemens; cependant Raoul de Presles nous fournira dans la suite quelques faits curieux. Grégoire de Tours nomme seulement les fondateurs des deux églises de S. Pierre & de S. Vincent: de sorte que si l'on peut tirer des écrits de cet auteur, quelques éclaircissemens sur l'état de la ville de *Paris*, ce n'est qu'en rapprochant des passages épars çà & là, en les comparant entr'eux, & avec ce que nous apprenons des écrivains qui ont vécu de son tems, ou qui sont venus après lui.

On lit dans les commentaires de César, *l. VI.* le premier des auteurs anciens qui a parlé de *Paris*, qu'il transféra l'assemblée générale de la Gaule dans la ville de Lutece des Pariens, *Lutetia Parisiorum*. César la nomme *Oppidum*, ce qui prouve qu'elle étoit déja la capitale d'un peuple, avant que ce grand capitaine en eût fait la conquête. Le transport de l'assemblée générale de la Gaule de Lutece marque que cette ville avoit pour lors une certaine considération, & des facilités de subsistance, par la fertilité du pays. Aussi les Lutéciens se conduisirent avec beaucoup de courage contre l'armée de Labienus; ce général s'étant approché de Lutece, les habitans mirent le feu à la ville, c'est-à-dire, selon les apparences aux maisons qui étoient près de la riviere, rompirent les ponts, & se camperent sur les bords de la Seine, ayant la riviere entr'eux & le camp de l'ennemi. Strabon & Ptolomée, qui ont écrit depuis César, honorent aussi Lutece du nom de ville; il est vraissemblable que *Lutetia* est un pur nom gaulois, ou celtique.

On a découvert une inscription du tems de l'empereur Tibere sur une pierre qu'on trouva en 1710 sous l'église métropolitaine de Notre-Dame. On y lit ces mots, *Nautæ Parisiaci*, ce qui doit s'entendre des marchands ou notonniers de la province des Parisiens, qui formant un corps de communauté à Lutece, avoient consacré ce monument pour conserver à la postérité la mémoire de quelque événement singulier arrivé sous Tibere, ou pour quelques actions de graces à Jupiter. Voici l'inscription. *Tib. Cæsare. Aug. Jovi. Optimo. Maximo. Nautæ, Parisiaci Publicè Posuerunt.*

Les Lutéciens étoient les habitans de la capitale de la province des Parisiens; mais on ignore le tems où le nom de la province est devenu celui de la capitale. Les auteurs qui dérivent le mot de *Parisii* de παρὰ, & d'Ἴσις, *peuples sous la protection d'Isis*, débitent une pure fiction; la déesse Isis n'avoit jamais été adorée dans la province des Parisiens; & l'on n'a pas un seul ancien auteur qui le dise.

L'empereur Julien cherchant un asyle dans les Gaules, choisit *Paris* pour y faire sa demeure ordinaire: voici ce qu'il en raconte lui-même dans le Misopogon.

„ J'étois, dit-il, en quartier d'hiver dans ma chere Lutece; c'est ainsi qu'on appelle dans les Gaules la petite capitale des Parisiens. Elle occupe une île peu considérable, environnée de murailles, dont la riviere baigne le pié. On y entre des deux côtés par des pont de bois. Il est rare que la riviere se ressente beaucoup des pluies de l'hiver ou de la secheresse de l'été. Ses eaux pures sont agréables à la vûe & excellentes à boire. Les habitans auroient de la peine à en avoir d'autres, étant situés dans une île. L'hiver y est assez doux.... On y voit de bonnes vignes, & des figuiers même, depuis qu'on prend soin de les revêtir de paille, & de tout ce qui peut garantir les arbres des injures de l'air. Pendant le séjour que j'y fis, un froid extraordinaire couvrit la riviere de glaçons... Je ne voulus point qu'on échauffât la chambre où je couchois, quoiqu'en ce pays-là on échauffe, par le moyen des fourneaux, la plûpart des appartemens, & que tout fût disposé dans le mien pour me procurer cette commodité.... Le froid augmentoit tous les jours; cependant ceux qui me servoient ne purent rien gagner sur moi... Je leur ordonnai seulement de porter dans ma chambre quelques charbons allumés. Le feu tout médiocre qu'il étoit fit exhaler des murailles une vapeur qui me donna à la tête, & m'endormit. Je pensai être étouffé. On m'emporta dehors, & les médicins m'ayant fait rendre le peu de nourriture que j'avois pris sur le soir, je me sentis soulagé. J'eus une nuit tranquille, & fus dès le lendemain en état d'agir „ C'est ainsi que sa dureté pour-lui-même pensa lui couter la vie.

Il est probable que ce fut du tems de Julien qu'on bâtit le palais des thermes ou des bains, dont on voit encore quelques vestiges à la Croix de fer, rue de la Harpe. Clovis après avoir tué Alaric, roi des Visigoths, y fit sa résidence en 508, selon l'abbé de Longuerue. Son palais étoit sur la montagne, aux environs du lieu où l'on a bâti depuis le college de Sorbonne. Saint Louis, dans ses lettres, témoigne que ce lieu étoit *ante palatium thermarum*, devant le palais des thermes, d'où l'on voit qu'il subsistoit dès ce tems-là, de maniere à mériter la dénomination de *palais*.

Raoul de Presles, après avoir parlé de ce palais des thermes, dit dans son vieux langage: „ A donc, les gens commencerent à édifier maisons à l'environ de ce chastel, & à eulx logier, & commença celle partie lors premierement à estre habitée; n'encores, ne despuis long-tems ne fut l'autre partie de *Paris* devers Saint-Denis, laquelle est à présent la plus grant habitée; mais y avoit par-tout forests & grands bois, & faisoit l'en moult d'omicides. Le marchié des bestes étoit par-deçà la rue aux Bourdonnois, ou lieu que l'en dit *le siége aux Deschargeurs:* & encore l'appelle l'en *la vieille place aux pourceaux*; & à la Croix du tirouoir se tiroient les bestes, & pour ce est appellé *la Croix du tirouoir* „. (Tirouoir, triouoir pour les bêtes que l'on y triooit.)

„ Au carrefour Guillori estoit le pilori où l'on coupoit les oreilles, & pour ce à proprement parler il est appellé *le carrefour Guiguoreille*. Et la boucherie estoit là où elle est à présent, comme tout hors de la cité; & c'estoit raison, Et emprez ou Perrin-Gasselin estoit une place où l'on gettoit les chiens. Et encores y a il une ruelle ainsi appellée.

„ Despuis fut habitée & fermée *Paris*, jusques-au lieu que l'on dit *à Barchet Saint-Merry*, où il appert encore le côté d'une porte. Et là fut la maison Bernart des Fossez, où Guillaume d'Orange fut logié, quand il desconfit Ysore qui faisoit siége devant *Paris*. Cette porte alloit tout droit sans tourner à la riviere, ou lieu que l'en dist, *les planches de Mibray*. Et là avoit un pont de fust qui s'adressoit droit à Saint-Denis de la Chartre, & de-là tout droit parmi la cité, s'adressoit à l'autre pont que l'en dit *Pent-pont*.

„ Et estoit ce lieu dit, à proprement parler, *les planches de Mibras*, car c'estoit la moitié du bras de Seine, & qui auroit une corde, & la menait de la porte Saint-Martin à la riviere, & de la riviere à la juierie, droit au petit pont de pierre abatu, & de-là à la porte Saint-Jacques, elle iroit droit comme une ligne, sans tourner ne ça ne là.

„ Après l'en fist le cimetiere ou lieu où est l'église des Innocens, qui étoit lors tout hors & loing de la ville, si comme l'en le faisoit anciennement; car l'en faisoit & les boucheries & les cimetieres tout hors des cités, pour les punaisiers & pour les corruptions eschiever.

„ Près de ce cimetiere, l'en commença à faire le marchié, & l'appelloit l'en *Champeaux*, pource que c'estoit tout champs. Et encores a ce lieu retenu le nom & raison du marchié, premierement y commencierent les gens à faire loges petites & bordes, comme feirent les Bourgueignons quant ils vindrent premierement en Bourgogne. Et puis petit-à-petit y édifierent maisons, & y fist l'en halles, pour vendre toutes manieres de denrées.

„ Et ainsi crut la ville jusques-à la porte S. Denis, & là fut fermée & fur abattue la vieille muraille, & à-pré-

„ à préſent s'eſtent la ville jusques-à la baſtille S. Denis. Qu'il ſoit, il appert; car quand l'égliſe S. Magloire, laquelle fut premierement en la citée, fut „ tranſportée au lieu où elle eſt de préſent, elle fut édifiée aux champs, & ſe trouve encores qu'en la date des lettres royaux qui furent faites pour-lors, avoit „ eſcript: donné en notre égliſe de lez Campiaux près „ de *Paris* „.

* Après cette expoſition des accroiſſemens & de l'état de *Paris*, Raoul de Presles parle du château de *Begaux à Saint-Mor-des-Foſſez*, détruit par Maximien, puis il paſſe à la deſcription du gouvernement de la nation d'après Julius Celſus, & dit qu'elle étoit compoſée de druides, de chevaliers, & du peuple, duquel l'on ne faiſoit point de compte, car ils étoient auſſi comme ſerfs. „ Et „ quant ils ſe veoient grevez & oppreſſez par aucun, ils „ ſe rendoient au plus fort „.

Raoul de Presles parle enſuite des temples des Pariſiens. „ A la montagne de Mercure (aujourd'hui Montmartre), fut envoyé, dit-il, par Domitien-Maxence, „ & mené monſeigneur ſaint Denis & ſes compaignons, „ pour ſacrifier à Mercure, à ſon temple qui là eſtoit, „ & dont appert encores la vieille muraille. Et pour ce „ qu'il ne le voult faire, fut ramené lui & ſes compaignons, juſques-au lieu où eſt ſa chapelle, & là furent „ tous décolez. Et pour celle, ce mont qui paravant avoit „ nom le *mont de Mercure*, perdit ſon nom & fut appellé le *mont des Martirs*, & encores eſt.

„ Ce monſeigneur ſaint Denis fonda à *Paris* trois égliſes; la premiere de la Trinité où eſt aouré ſaint „ Benoiſt à préſent, & y mit moines; la ſeconde ſaint „ Etienne des Grès, & y fit une petite chapelle où il „ chantoit; la tierce Notre-Dame-des Champs, en laquelle égliſe il demeuroit, & y fut *prius*, & ces choſes nous „ avons dit pour montrer l'ancienne création de *Paris* „.

Au reſte, on ne devineroit pas l'ouvrage où ſe trouve tout le récit de Raoul de Presles, dont on vient de lire l'extrait; c'eſt dans le *chapitre xxv.* du *livre V.* de ſes Commentaires ſur la Cité de Dieu de ſaint Auguſtin. Cet écrivain naquit vers l'an 1315; il fleuriſſoit ſous Charles V. qui eut pour lui une eſtime particuliere, & eſtima beaucoup ſon ouvrage de la Cité de Dieu, dont un des plus anciens exemplaires eſt celui qui eſt noté à la bibliotheque royale, n°. 5824, 6835; il a appartenu à Louis XII. & les miniatures en ſont belles.

Revenons à l'état où étoit la cité de *Paris* avant le ravage des Normands en 886. On y entroit par deux ponts de bois du tems de l'empereur Julien, comme il nous l'apprend lui-même. Quoique pluſieurs paſſages de Grégoire de Tours donnent à entendre que nos rois avoient un palais dans la cité; il faut cependant convenir qu'aucun auteur n'en a parlé d'une maniere poſitive avant le ſiége de *Paris* par les Normands. Le palais où demeuroit Julien n'étoit pas dans la cité, mais au midi de la Seine auprès du palais des Thermes: c'étoit dans le palais des Thermes que venoient ſe rendre les eaux d'Arcueil, par un aquéduc dont il reſte encore des veſtiges, depuis ce village juſqu'à l'hôtel de Clugny, rue des Mathurins; & la rue des Mathurins qui fut percée au-travers de ce palais, fut nommée la rue des Bains de Céſar, *vicus Thermarum Cæſaris*.

On a abattu auprès de l'hôtel de Clugny, en 1737, une ſalle fort exhauſſée, ſur la voûte de laquelle il y avoit un jardin qui faiſoit partie de ce palais; mais on peut voir encore à la Croix de fer dans la rue de la Harpe, une autre grande ſalle voûtée, & haute d'environ quarante piés, conſtruite & liée des mêmes matériaux que les reſtes de l'ancien aquéduc d'Arcueil, dans laquelle il y a une rigole à deux banquettes, couverte d'un enduit de ciment, & d'une conſtruction ſemblable à des reſtes de rigole, que M. Geoffroy de l'académie des Sciences a découverts en 1732.

Les bains du palais que Julien habitoit avec toute ſa cour, étoient dans cet endroit-là, mais ils n'en formoient qu'une petite partie. Nos rois de la premiere race y firent auſſi leur ſéjour. Childebert ſe plaiſoit à cultiver les jardins qui l'accompagnoient, & qui devoient être ſitués du côté de l'abbaye de ſaint Germain, puiſque Fortunat nous apprend que c'étoit en les traverſant que ce prince ſe rendoit à cette égliſe.

Charibert dont les mœurs ne ſe reſſentoient en rien de la barbarie de nos premiers rois, céda à la reine Ultrogothe, femme de Childebert, & à ſes deux filles, le palais des Thermes, & ſe retira dans celui de la cité. Les Normands qui brulerent les maiſons du quartier de l'Univerſité, n'épargnerent pas le palais des Thermes; & c'eſt au tems de leurs ravages qu'il faut attribuer la deſtruction de l'aquéduc d'Arcueil. Malgré cela il fut encore la demeure de quelques-uns de nos rois de la troiſieme race, & ſous Louis le jeune il s'appelloit le *vieux palais*. Jean de Haute-ville, qui vivoit ſous le regne de Philippe-Auguſte, en fait une deſcription magnifique, auſſi-bien que de ſes jardins; il ajoute qu'il s'y commettoit des déſordres où la pudeur n'étoit guère épargnée: l'emplacement des jardins devoit occuper le terrein des rues de la Harpe, Pierre-Saraſin, Hautefeuille, du Jardinet, & autres.

Quoi qu'il en ſoit de l'étendue préciſe du palais des Thermes, il eſt certain qu'il ſubſiſtoit encore en 1218, puiſque cette année-là Philippe-Auguſte le donna à un des ſes chambellans avec le preſſoir qui y étoit, à condition qu'il le tiendroit du roi & de ſes ſucceſſeurs, moyennant douze deniers de cens. Depuis le regne de ce prince, ce palais éprouva les mêmes changemens qui ſont arrivés dans la ſuite à d'autres palais de nos rois, comme aux palais de ſaint Paul & des Tournelles, dont les bâtimens furent vendus à différens particuliers, & ſur l'emplacement deſquels on perça de nouvelles rues.

Les rois de la race des Carlovingiens demeurerent rarement à *Paris*. Robert, frere du roi Eudes, étant comte ou gouverneur de *Paris*, s'en rendit le maître abſolu, & laiſſa ſa ſucceſſion à Hugues-le-Grand. Ces princes avoient un palais dans cette ville, dans l'endroit où l'on rend la juſtice; auprès étoit une chapelle dédiée à ſaint Barthelemi, où Hugues-Capet, avant que de parvenir à la couronne, établit pour y faire le ſervice les moines de ſaint Magloire qui étoient errans, ruinés, & chaſſés de Bretagne par les Normands.

Hugues-Capet qui fut comte de *Paris*, ayant été élu roi en 987, & n'ayant preſque d'autre domaine que celui dont il avoit hérité de ſon pere, continua de réſider à *Paris* comme il avoit fait avant que de monter ſur le trône, ce qui a été ſuivi par ſes ſucceſſeurs, qui tous ont été de ſa race; ainſi il y a plus de ſept cens cinquante ans que *Paris* eſt continuellement la capitale du royaume & la réſidence des rois, c'eſt ce qui l'a fait parvenir au point de grandeur où elle eſt aujourd'hui, par le moyen des grands faux-bourgs, qui furent bâtis au midi & au ſeptentrion de la Seine, & qui demeurerent tout ouverts plus de deux cens ans après la mort de Hugues-Capet.

Ce fut Philippe-Auguſte qui le premier fit fermer de murailles ces fauxbourgs, ce qui forma deux nouvelles villes, l'une du côté du midi, qui fut nommée *l'Univerſité*, parce que les maîtres qui y enſeignoient les ſciences s'y étoient établis avec leurs écoliers, quoiqu'il n'y eût point alors de college fondé; celui de Sorbonne eſt le plus ancien. Cette enceinte fut conſidérablement augmentée ſous le regne de Charles V. dit *le Sage*, qui enferma les égliſes de S. Paul & de S. Germain l'Auxerrois, de S. Euſtache, de S. Martin, de S. Nicolas des Champs & quelques-autres, dans la nouvelle enceinte qu'il fit faire. Du tems de Louis XIII. on enferma les Tuileries & ſaint Roch dans la ville, & l'on fit bâtir les portes de la Conférence, de S. Honoré, de Richelieu & de Montmartre, leſquelles ſont détruites depuis quelques années, celle de la Conférence en 1730, & celle de S. Honoré en 1732.

Parcourons maintenant tous les quartiers de *Paris* & commençons par le Louvre, le principal ornement de cette grande ville, mais qui demande à être achevé. Du Boulay prétend qu'il avoit été conſtruit dès la premiere race de nos rois; c'eſt un ſentiment qu'il appuie principalement ſur des lettres du roi Dagobert I. dont l'authenticité n'eſt pas trop reconnue: il eſt vrai qu'elles ſont rappellées dans des lettres moins ſuſpectes de Charles-le-Chauve; ainſi en admettant ces dernieres on donnera toujours au Louvre une époque bien antérieure au regne de Philippe-Auguſte. Il paroît enfin que le château eſt plus ancien que ce prince; & Rigord que l'on cite pour prouver que cette maiſon lui doit ſon origine ne dit autre choſe, ſinon qu'il y fit bâtir cette tour, ſi connue depuis ſous le nom de *groſſe tour du Louvre*. Comme nos rois ont toujours aimé la chaſſe, cette maiſon pouvoit bien d'abord avoir été deſtinée aux équipages de celle du loup, d'où lui ſeroit venu le nom de *Lupara*; ſi cette étymologie n'eſt pas vraie, elle n'eſt pas au-moins contre toute vraiſſemblance.

Quoi qu'il en ſoit, * ſi le Louvre ne fut pas commencé, il fut rétabli en 1214 par Philippe-Auguſte, hors de la ville, à l'extrémité de la varenne du Louvre. La groſſe tour bâtie près du château, ſur la riviere, fut nommée la *tour du Louvre*, elle défendoit l'entrée de la riviere conjointement avec celle de Neſle, qui étoit vis-à-vis. Ce fut dans la tour du Louvre que Ferrand comte de Flandre, fut mis en priſon après la bataille de Bovi-

Bovines, que Philippe-Auguste gagna sur ce comte, son feudataire, qui s'étoit révolté contre lui: cette grosse tour servit depuis à garder les tresors de quelques rois, & fut renversée quand le roi François I. fit les fondemens des ouvrages qu'on appelle *le vieux Louvre*. Henri II. son fils employa les architectes les plus renommés de son tems, pour rendre ce bâtiment aussi régulier que magnifique.

Les premiers fondemens du palais des Tuileries furent jettés l'an 1564, par l'ordre de la reine Catherine de Médicis, en un lieu fort négligé, où pendant long-tems on avoit fait de la tuile. Elle prit, pour exécuter son dessein, Philibert de Lorme & Jean Bulan, tous deux françois & les plus habiles de ce tems. Il ne fut composé que du gros pavillon carré du milieu, de deux corps de logis qui ont une terrasse du côté du jardin, & de deux autres petits pavillons qui les suivent. Ces cinq pieces qui forment ce palais, avoient de la régularité & de la proportion. Les faces des deux côtés qui regardent la cour ou la principale entrée par la place du Carrousel, sont décorées d'une architecture de très-bon goût. Le gros pavillon du milieu, couvert en dôme carré, est orné de trois ordres de colonnes de marbre; savoir de l'ionique, du corinthien & du composite, avec un attique encore au-dessus. Les colonnes du premier ordre sont baudées & ornées sur les bandes de diverses sculptures, travaillées sur le marbre. Du côté du jardin, ces mêmes ordres ne sont que de pierre. Dans la réstauration que Louis XIV. fit faire dans ce palais en 1664 sur les desseins de Louis le Vau, dont François d'Orbay a eu toute la conduite, on ajouta à ce pavillon le troisieme ordre avec un attique, afin que l'exhaussement répondît à tout le reste.

Aujourd'hui toute la face de cet édifice est composée de cinq pavillons & de quatre corps de logis de 168 toises 3 piés de longueur, dont l'architecture est traitée diversement, ce qui n'empêche pas que le tout ensemble n'ait une grande apparence qui embellit infiniment les vûes du jardin des Tuileries, dont l'étendue a été distribuée d'une maniere si ingénieuse, que dans un espace de 360 toises de longueur sur 168 de largeur, on trouve tout ce qu'on peut souhaiter dans les plus charmantes promenades.

Au-delà des Tuileries, sur le bord de la riviere, est le Cours, appellé communément *le Cours de la reine*. Marie de Médicis le fit planter, pour servir de promenade. Il étoit long de 1800 pas, & composé de trois allées, qui formoient quatre rangées d'ormes, faisant ensemble 20 toises de longueur.

Proche du Guichet, on trouvoit deux églises, dont l'une S. Nicolas du Louvre desservie par des chanoines & l'autre S. Thomas du Louvre, avec un chapitre dans la rue de ce même nom, sont aujourd'hui réunies sous un même titre.

L'origine de l'église de S. Germain l'Auxerrois, paroisse du Louvre, est inconnue. Il est certain qu'on appelloit simplement du nom de *S. Germain* dès le vij. siecle l'église qui étoit bâtie à cette place. Il n'y a aucun indice avant le xiv. siecle qu'on y eût honoré S. Vincent. Le bâtiment de cette église, tel qu'on le voit à présent, est de différens siecles.

Le quartier S. Honoré a été ainsi nommé de la rue de ce nom, l'une des plus grandes de *Paris*, dont l'extrémité donne dans la rue de la Feronnerie. La premiere chose un peu remarquable qu'on distingue ensuite, est la croix du Terroir; elle est au coin de la rue de l'Arbre-sec, appuyée sur l'angle d'un pavillon. Son nom a fort varié dans les anciens titres; tantôt c'est la croix du Traihouer, Trayoir, tantôt la croix du Triouer, Tiroer, & enfin Tiroir. C'est-là que se fait la décharge des eaux d'Arcueil, qui passent sous le pavé du pont-neuf.

En avançant dans la même rue, on trouve l'église des peres de l'Oratoire. Ces peres furent établis à *Paris* par le cardinal de Berulle le 11 Novembre 1611. Ils logerent d'abord à l'hôtel de Valois, faux-bourg S. Jacques; ensuite ils vinrent à l'hôtel du Bouchage; quelque tems après, on jetta les fondemens de leur église. Un peu plus haut de l'autre côté de la rue, on voit l'église de S. Honoré, qui n'a rien de remarquable. Le palais-royal qu'on découvre ensuite, a été bâti de fonds en comble, pour servir de logement au cardinal de Richelieu, & fut nommé de son tems *hôtel de Richelieu*, & ensuite *palais-cardinal*.

A peu de distance de-là, vis-à-vis la rue de Richelieu, est l'hôpital des Quinze-Vingts, que S. Louis fit bâtir en 1254 pour trois cens gentilshommes aveugles qu'il ramena de la Terre sainte, où ils avoient perdu la vûe en combattant contre les Sarrasins. Plus haut de l'autre côté est l'église paroissiale de S. Roch, qui a été extrèmement aggrandie. L'église des Jacobins qu'on rencontre ensuite n'est remarquable que par une chapelle, où est élevé en marbre blanc le tombeau du maréchal de Créqui, mort en 1687. Le couvent des Feuillans qu'on trouve dans la même rue, a toutes les commodités que peut desirer une nombreuse communauté; l'église fut commencée en 1601, & le roi Henri IV. y mit la premiere pierre: Louis XIII. en fit faire le portail l'an 1624. Le couvent des Capucins n'est éloigné de celui des Feuillans que d'un fort petit espace, tout y est très-simple: leur église fut bâtie par les ordres d'Henri III. & son favori, nommé *le P. Ange de Joyeuse*, qui mourut en 1608, y fut enterré vis-à-vis le grand autel.

Le monastere des filles de l'Assomption est un peu plus avant du même côté. Ces religieuses demeuroient autrefois dans la rue de la Mortellerie, proche de la Grève, où elles étoient hospitalieres; on les nommoit *Haudriettes*, à cause d'Etienne Haudri, écuyer du roi saint Louis, qui les avoit fondées pour loger & pour servir les pauvres malades. Cette communauté s'étant accrue dans la suite, & se trouvant resserrée en ce lieu-là, vint s'établir en 1622 dans l'endroit où elle est présentement. C'étoit une place vuide qui s'étendoit jusqu'aux fossés de la ville. Le cardinal de la Rochefaucauld introduisit parmi ces religieuses la regle de S. Augustin qu'elles suivent aujourd'hui. Vis-à-vis du monastere de l'Assomption est celui des filles de la Conception; ce sont des religieuses du tiers-ordre qui l'occupent.

L'hôtel de Vendôme étoit autrefois au lieu que l'on appelle aujourd'hui *la place de Vendôme*, cette place est de 78 toises de largeur, & 86 de profondeur. La statue équestre de Louis XIV. est posée au milieu sur un piédestal de marbre fort élevé, où sont autour du piédestal quatre inscriptions composées par l'académie des Belles-Lettres, pour-lors des médailles, mais elles ne sont pas modelées sur le bon goût de la Grèce & de Rome. Notre style lapidaire avec son enflure n'est bon qu'à fouler des nains, dit ingénieusement M. J. J. Rousseau.

L'une de ces inscriptions porte, *Ludovico Magno, Victori Perpetuo, Religionis Vindici, Justo, Pio, Felici, Patri Patriæ.... Quo imperante securè vivimus, neminem timemus*, &c. Ce *neminem timemus* ne respire pas le style lapidaire. D'ailleurs il ne falloit pas faire parler les représentans de la ville, comme parlent de petits bourgeois.

La seconde inscription roule sur la révocation de l'édit de Nantes, sujet de désastres & non de triomphes, de politique mal-entendue & non de gloire religieusement acquise. (1) La

(1) Outre ce qui a été dit touchant cette matiere dans les notes aux articles *Intolerance, Nantes* &c. J'estime à propos de rapporter ici ce qu'en dit l'auteur des erreurs de M. Voltaire tom. 1. pag. 516. & suivantes jusqu'à la page 524. C'est ainsi qu'il s'exprime: „ L'édit de Nantes donnoit aux huguenots des privileges & des droits „ d'abord extorqués par les armes, & ensuite accordés à la né„ cessité. Cette tolerance étoit deshonorante pour la religion, & „ pour la Majesté Royale: mais elle étoit nécessaire dans les cir„ constances. Ainsi on ne peut pas blâmer *Henri IV.* de l'avoir ac„ cordée, ni *Louis XIV.* de l'avoir revoquée. On usa, dans la „ révocation de l'Edit, de la modération qu'on devoit attendre „ d'un prince sage & équitable. On ne suivit pas toujours l'esprit „ & les vues de *Louis XIV.* Mais les vexations furent bien moin„ dres que ne les annoncerent les cris des refugiés. = La révo„ cation de l'Edit de Nantes a été la matiere de bien de raison„ nemens & de bien de dissertations. Des hommes interessés & „ passionnés ont poussé des cris; des politiques à vue courte ont „ hardiment donné leurs décisions. On a crié à la dureté & à „ l'injustice, on a exageré les pertes que cette revocation a cau„ sées à la France. Cependant quand on l'examine avec soin, on „ trouve qu'il y a bien plus de prevention que de raison & de „ vérité, dans ces déclamations, ces plaintes & ces cris. On a „ fait quelques pertes, il est vrai: mais ces pertes sont bien moin„ dres qu'on ne le veut faire entendre; elles ont été compensées „ par des avantages bien considérables qu'on n'apperçoit pas, ou „ dont on ne dit mot: elles ont été bientôt reparées: enfin les „ étrangers n'en ont pas tiré de si grands secours qu'on ose l'an„ noncer.

„ Quand *Louis XIV.* n'auroit pas eu en vue l'honneur de la re„ ligion en révoquant l'édit de Nantes, il auroit dû cependant le „ faire pour assurer l'autorité royale, & la tranquilité de l'état. „ Pendant cinq regnes de suite les Huguenots avoient presque tou„ jours eu les armes à la main; ils avoient arraché successivement „ aux Rois une infinité de privileges qui ne les laissoient plus su„ jets qu'à demi: ils avoient établi une espece de republique dans „ le sein même de la monarchie. Dès le commencement des guer„ res civiles ils inonderent la France de troupes étrangeres: ils „ donnerent plus de combats & de batailles, saccagerent plus de „ villes, ravagerent plus de Provinces, que n'ont jamais pu faire „ les ennemis de la France pendant ses plus grands malheurs.

„ Ils se revolterent contre *Louis XIII.*, & ne furent arrêtés „ que par les coups que leur porta le Cardinal de Richelieu. Ils „ n'osè-

La derniere inscription est l'éloge fastueux des conquêtes de Louis XIV. Cette inscription finit par dire: *Asia, Africa, America, sensere, quid Marte posset. Bellum latè divisum atque dispersum, quod conjunxerant reges potentissimi, & susceperant integræ gentes, mirâ prudentiâ, & felicitate confecit. Regnum, non modo à belli calamitate, sed etiam à metu calamitatis, defendit. Europa, damnis fatigata, conditionibus ab eo latis laudem acquievit, & cujus virtutem & consilium armata timuerat, ejus mansuetudinem & æquitatem, pacata miratur, & diligit.*

Le quartier de la butte S. Roch peut suivre celui de S. Honoré: il a été appellé ainsi à cause d'une haute butte de terre voisine de l'église de S. Roch: qu'on a applanie depuis quelques années pour bâtir plusieurs maisons spacieuses qu'on y trouve en diverses rues. La bibliotheque du roi est dans ce quartier. *Voyez* le *mot* BIBLIOTHEQUE, *t. II. p.* 236.

La rue neuve des Petits-Champs qui commence vers l'église des Capucines, aboutit vers la place des Victoires. La statue de Louis XIV. est au milieu de cette place sur un piédestal de marbre blanc, veiné, de 22 piés de haut, en y comprenant un sous-bassement de marbre bleuâtre. Ce prince a un cerbere à ses piés, & la Victoire derriere lui montée sur un globe. Ce monument a été doré, & on lit sous la figure du roi, *Viro immortali*. Le tout est accompagné de bas-reliefs, & d'inscriptions latines & françoises trop connues.

L'hôtel de Soissons qui étoit dans ce quartier-là, n'en présente aujourd'hui que l'emplacement. L'église paroissiale de S. Eustache, une des plus considérables de la ville, n'est qu'à quelques pas de l'hôtel. Ce n'étoit d'abord qu'une chapelle sous l'invocation de Ste Agnès, qui dépendoit du chapitre de S. Germain l'Auxerrois. Le bâtiment tel qu'on le voit aujourd'hui fut commencé vers l'an 1530.

La rue S. Denis, l'une des plus fréquentées de la ville, commence au grand châtelet, qui est à l'extrémité du pont-au-change; c'est en ce lieu que dans un vieux bâtiment se rend la justice civile & criminelle de la prevôté de *Paris*. La boucherie qui est dans cet endroit étoit autrefois la seule de toute la ville. Elle appartenoit à une communauté de bouchers, dont le crédit étoit si grand sous le regne de Charles VI. qu'il arrivoit souvent de tristes désordres lorsqu'ils étoient mécontens. Ils avoient à leur tête un nommé *Caboche*, écorcheur de bêtes; & les principaux d'entr'eux, au rapport de Juvenal des Ursins, étoient les Gois, les Tibert, les Luilliers & les Saintions. C'est apparemment de cette communauté de bouchers que l'église paroissiale de S. Jacques de la Boucherie a reçu son nom.

Le cimetiere des SS. Innocens qu'on trouve près delà est le lieu public de *Paris* où l'on enterre les morts depuis près de mille ans. Le tombeau le plus singulier que l'on y voit est celui de Flamel qui avoit amassé de grandes richesses, & de Pernelle sa femme; cependant ils ne sont point enterrés dans ce cimetiere. La fontaine des Innocens, qui est au coin de la rue aux Fers, a été embellie d'une architecture corinthienne en pilastres, ouvrage de Jean Gougeon.

L'église de S. Sépulcre, bâtie en 1326 pour les pélerins du saint sépulcre de Jérusalem qu'on logeoit autrefois quelques jours, est un peu plus loin de l'autre côté de la rue; c'est à présent une collégiale, dont les chanoines, au nombre de cinq, sont à la collation du chapitre de Notre-Dame.

L'hôpital de S. Jacques qui est vis-à-vis de la rue aux Ours, fut fondé en 1317 par quelques bourgeois de *Paris*. Le revenu de cet hôpital appliqué aujourd'hui aux Invalides, étoit autrefois employé à loger les voyageurs qui passoient pour aller à S. Jacques de Galice.

On trouve ensuite l'hôpital de la Trinité, fondé par deux freres allemands, pour *héberger* les pélerins. On y entretient aujourd'hui des enfans orphelins de pere ou de mere, dont le nombre est fixé à cent garçons & trente-six filles. Presque vis-à-vis de cet hôpital est l'église de S. Sauveur, qui doit sa fondation à S. Louis.

La maison des peres de la mission de S. Lazare est dans le fauxbourg. C'étoit autrefois un hôpital destiné à loger ceux qui étoient affligés de ladrerie; mais cette maladie ayant cessé, la maison de S. Lazare tomba entre les mains du P. Vincent de Paul, instituteur de la mission, qui en a fait le chef-d'ordre de toute la congrégation, d'après des lettres-patentes enregistrées au parlement en 1632.

L'église de S. Méderic, nommée communément *S. Merri*, étoit anciennement l'église de S. Pierre; mais depuis la mort de S. Merri, natif d'Autun en Bourgogne & de l'ordre de S. Benoît, elle en a pris le nom. C'est une collegiale desservie par six chanoines & un chefsecier qui en est aussi curé.

Du côté de S. Merri en descendant, on rencontre l'église de S. Julien des Menestriers; c'étoit jadis un hôpital pour les joueurs de violon. Plus bas, on va à S. Nicolas des Champs, qui étoit anciennement une chapelle de S. Jean, & qui est à présent une paroisse considérable.

A côté de S. Nicolas des Champs, on trouve le prieuré de S. Martin de l'ordre de Clugni; c'est à Henri I. qu'est dû en 1060 la restauration de ce prieuré, qui donne le nom à la rue; la nef de l'église est décorée de quatre tableaux de Jouvenet. La maison claustrale, qui est très-grande, a été bâtie dans ces derniers tems.

La

„ n'oserent rien entreprendre sous le gouvernement ferme & vigoureux *de Louis XIV*. Mais que n'avoit-on pas à craindre dans une minorité, sous un gouvernement foible, ou avec les ministres qui n'auroient pas eu la Vigueur *des Richelieu*, ou l'habilité *des Mazarin*? Le passé devoit toujours faire craindre pour l'avenir. Ainsi independamment de l'avantage de la religion *Louis XIV*. en révoquant l'Edit de Nantes, faisoit encore celui de l'état. Il en assuroit la tranquillité, en arrachant les racines de ces dangereuses factions; il affermissoit l'autorité royale, en supprimant une secte qui lui avoit donné de si terribles atteintes.

„ Il étoit donc de la bonne politique de donner le dernier coup au Calvinisme par la révocation du fameux édit. Il est vrai que la France fit par-là quelque perte; mais cette perte avoit été prévue, au moins en partie, & l'on crut avoir de bonnes raisons de faire ce sacrifice. Que l'on compte, si l'on veut, quatre à cinq cent mille ames, hommes, femmes & enfans qui sortirent du royaume. C'est le nombre que met *Voltaire* lui même. Cette perte, à la bien évaluer, n'est par si grande que celle que l'on fait quelquefois dans une seule guerre. On y perd quelquefois des deux ou trois cent mille hommes qui sont tous dans la fleur de la jeunesse, ou dans la force de l'âge. Si la guerre est de longue durée, la perte va encore plus loin. Blamera-t-on Louis XIV. d'avoir fait pour l'honneur de la religion & pour assurer la tranquillité de l'état, des sacrifices pareils à ceux que font si souvent les Princes par ambition ou pour caprice?

„ Quant à ce détail que fait *Voltaire des manufactures d'étoffes, de galons, de chapeaux, de bas*, qui furent transportées chez les étrangers, ce n'est là qu'une déclamation d'un avocat qui soutient une mauvaise cause. Les Anglois avoient les métiers de bas avant nous, & ils ne se sont jamais guere fournis de nos étoffes. L'Allemagne, & tout le nord continuent à tirer les leurs de France. Quelques étrangers y ont peu gagné; mais notre commerce en a si peu souffert qu'il s'est trouvé encore plus étendu sous *Louis XV*. qu'il n'avoit jamais été sous *Louis XIV*.

„ Pour cet *or de france qu'on trouve encore très-communement en Allemagne*, à ce que dit Voltaire, *& que les refugiés y repandirent, il y a soixante & dix ans*, on peut dire hardiment qu'il n'existe que dans l'imagination de *Voltaire*. L'homme raisonnable comprend bien qu'on doit trouver en Allemagne beaucoup d'argent de France, à cause des armées qu'on y a de tems en tems envoyées, & des subsides qu'on y paye assez souvent à divers princes de l'empire. Mais il ne s'avisera pas de dire que c'est l'argent que les refugiés y ont porté, il y a déjà si longtems.

„ L'autorité de *Voltaire* ne sera pas assez forte pour nous persuader une autre chose qu'il nous assure encore à l'occasion de l'édit de révocation. C'est *que presque tout le Nord de l'Allemagne n'étoit alors qu'un pais agreste, sans industrie, & qu'il reçut une face nouvelle de ces multitudes transplantées qui y peuplerent des villes entieres*.

„ Les Allemands seront bien éloignés d'en convenir. Ils nous fourniront des détails convaincants de la richesse de ces pays que *Voltaire* appelle *agrestes*, & qui selon lui n'ont commencé d'être quelque chose que depuis les transmigrations des Huguenots. Breme, Hambourg, Lubeck, & plusieurs autres villes du Nord de l'Allemagne, étoient déjà des Villes très-puissantes & très-riches longtems avant ces transmigrations.

„ Bien plus, *Voltaire* lui même nous en fournit des preuves dans son histoire générale en nous parlant des richesses immenses de l'église dans ces pays-là du tems de *Luther*. Mais dans l'histoire générale il falloit exciter la jalousie contre l'église, ici il falloit condamner le zele de *Louis XIV*. Il se contredit, il est vrai, mais il se contente.

„ Enfin ce que la France a fait de perte par la révocation de l'édit de Nantes a été bientôt réparé, & les étrangers n'en ont pas tiré ces profits immenses, qu'on fait sonner si haut. Le commerce est aujourd'hui plus florissant qu'il n'a jamais été; les villes commerçantes sont plus peuplées & plus riches, & l'on ne peut citer aucune branche de notre commerce que la transmigration des huguenots ait fait manquer.

„ Pour l'Angleterre & la Hollande elles ne sont pas devenues plus puissantes qu'elles n'étoient auparavant. La Hollande sur tout l'est bien moins qu'elle ne l'étoit du tems de *Louis XIV*. La Prusse est presque le seul état où les réfugiés aient eu des établissemens qui ont eu un peu plus de consistance. Les autres établissemens ne furent si considérables, ni si bien soutenus. Un grand nombre de ces fugitifs périrent de misere, ou ils furent forcés de s'enroller. (*Z*)

La porte de S Martin est un ouvrage de cinquante piés de hauteur & de largeur. L'architecture est en bossages rustiques, vermiculés, avec des sculptures au-dessus des cintres, & un grand entablement dorique, composé de mutules au lieu de triglifes, sur lequel est un attique. Les desseins de cette porte sont de Bulet.

Le fauxbourg a l'église de S. Laurent pour paroisse. Le lieu où se tient la foire appellée *S. Laurent*, en est voisin, & les loges que les marchands y occupent appartiennent aux peres de S. Lazare. Vis-à-vis est le couvent des Récolets, derriere lequel on voit l'hôpital de S. Louis, fondé par Henri IV. pour ceux qui étoient attaqués de la peste.

En remontant dans la ville par la même porte S. Martin, on vient à la rue neuve de S. Méderic, & de-là on entre dans la rue S. Avoye, qui prend son nom d'un couvent de religieuses que S. Louis fonda pour de vieilles femmes infirmes; c'est aujourd'hui une maison de religieuses Ursulines.

Le Temple, ainsi nommé des chevaliers templiers, se trouve à l'extrémité de cette rue qui en porte le nom. Nos rois, après l'extinction des Templiers, donnerent ce bâtiment aux chevaliers de S. Jean de Jérusalem, qui en ont fait leur maison provinciale du grand-prieuré de France; c'est un lieu de franchise, où se retirent les ouvriers qui ne sont pas maîtres.

L'hôpital des Enfans-rouges est dans ce même quartier, rue Portefoin. Il fut fondé l'an 1554 par Marguerite reine de Navarre, sœur de François I. pour des enfans orphelins, originaires de *Paris*, ou, comme d'autres auteurs prétendent, des lieux circonvoisins de *Paris*.

La rue des Billetes a pris son nom d'un couvent que l'on y trouve, & qui fut fondé par S. Louis en 1268. Il y mit des religieux de l'ordre de S. Augustin qui vivent à présent de leurs revenus. L'hôtel de Guise, aujourd'hui hôtel de Soubise, est peu éloigné de-là; il occupe un grand terrein. Le couvent des Blancs-manteaux est une maison de religieux de l'ordre de S. Benoît, dont l'église a été rebâtie depuis peu d'années.

De la vieille rue du Temple, on passe dans celle de S. Louis, à l'extrémité de laquelle on entre dans celle du Calvaire, où est le couvent des religieuses de ce nom, fondé en 1636 par le crédit du P. Joseph Leclerc capucin, favori du cardinal Richelieu.

Après la porte de S. Louis, en venant vers la rue des filles du Calvaire, on trouve le réservoir, dans lequel on garde l'eau pour rincer le grand égoût général, afin de garantir la ville de ce côté-là de la mauvaise odeur qui dominoit fortement jusqu'au bas de Chaillot, où les immondices se déchargent dans la riviere. Ce réservoir est un ouvrage utile, qui a été conduit par l'architecte Beausire, & achevé en 1740.

La rue de S. Louis est une des plus belles de *Paris*, par sa largeur & par sa longueur. On voit dans cette rue l'hôtel Boucherat, dont le jardin est d'une grande étendue. Toutes les maisons des environs sont du xvij. siecle. Ce quartier se termine à la rue S. Antoine, l'une des plus longues & des plus larges de *Paris*, & dans laquelle les rois faisoient autrefois leurs courses de bagues, leurs joutes & leurs tournois.

La place de Greve, par où l'on peut dire que commence la rue S. Antoine, étoit anciennement un grand terrein inutile, sur lequel la riviere jettoit quantité de gravier, d'où lui vient sans doute le nom qu'elle porte; mais depuis que le pavé de *Paris* a été rehaussé, & que l'on a fait des quais pour renfermer la riviere dans son lit, ses inondations ont été moins incommodes. La place de Greve étoit la seule où l'on donnoit autrefois des spectacles publics de réjouissance; c'est aujourd'hui dans cette place qu'on exécute la plûpart des criminels condamnés à mort. Sa face principale est occupée par l'édifice qu'on nomme *hôtel de ville*, grand bâtiment gothique, dont voici l'histoire peu connue.

Ce fut en 1387 que le prevôt des marchands & les échevins allerent pour la premiere fois y tenir leurs assemblées. Cette maison appellée originairement *la maison des piliers*, parce que des piliers soutenoient la partie qui donnoit sur la place, avoit appartenu à Gui & à Humbert, derniers dauphins du Viennois; & c'est de-là qu'elle avoit pris son autre nom d'*hôtel du dauphin*.

Charles V. régent du royaume pendant la prison du roi Jean, jouissoit, en qualité de dauphin, de tous les droits de Humbert. Il donna cet hôtel à Jean d'Auxerre, receveur des gabelles de la prevôté & vicomté de *Paris*; & c'est de ce Jean d'Auxerre qu'Etienne Marcel, prevôt des marchands, & les échevins l'acquirent au mois de Juillet 1357, moyennant deux mille quatre cens florins d'or au mouton, valant deux mille huit cens quatre-vingt livres parisis, forte monnoie: ainsi le florin d'or valoit vingt-quatre sols; & comme il y en avoit cinquante-deux au marc, & que le marc d'or fin vaut à présent sept cens quarante livres neuf sols un denier un onzieme, la premiere acquisition de l'hôtel-de-ville a coûté trente-deux mille cinq cens soixante-trois livres six sols huit deniers cinq treiziemes de notre monnoie. Cette somme étoit alors considérable; aussi s'empressa-t-on dans le même mois de Juillet, à faire confirmer l'acquisition par le dauphin régent, afin, disent les lettres de confirmation de ce prince, que lesdits prevôts des marchands & échevins, au nom d'icelle, ne puissent être fraudés de si grande somme de florins.

Au reste, il s'en falloit bien que cet édifice contînt tout l'emplacement que l'hôtel-de-ville occupe aujourd'hui. Il est dit dans le contrat de vente qu'il étoit à deux pignons par-devant, & qu'il tenoit d'une part à la maison d'honorable homme & sage sire Dimenche de Chasteillon; & d'autre part, à la maison de Gilles Marcel, aboutant par-derriere à la ruelle du martrai S. Jean en greve, & par-devant à la place de greve, en la censive du roi. Cette ruelle du martrai étoit la continuation de la rue des vieilles garnisons, qui a long-tems séparé l'hôtel-de-ville de l'église de S. Jean en greve.

L'hôtel-de-ville, qui avoit été l'habitation des dauphins, fut aussi celle de quelques prevôts des marchands. Jean Juvenal des Ursins y demeuroit, lorsque des scélérats, qui avoient voulu l'assassiner, vinrent dans la place de greve nuds en chemise & la corde au cou, lui demander pardon.

On ne songea qu'en 1532 à agrandir ce bâtiment sous le regne de François I. Les maisons voisines furent achetées dans cette vue; & le 15 de Juillet de l'année suivante, on jetta les fondemens du nouvel édifice; ce fut le corps-de-ville en cérémonie qui posa la premiere pierre. Le premier & le second étage ne furent élevés que vers l'an 1549; mais l'ordonnance en ayant paru gothique, on en réforma le dessein, qui fut présenté à Henri II. au château de S. Germain en Laye, & que 50 ans après on suivit, sous le regne d'Henri IV. toute la face du côté de la greve, & le pavillon de l'arcade n'ont été finis qu'en 1606, sous la prevôté de François Miron, qui étoit en même tems lieutenant civil. La tour de l'horloge & la grande salle neuve le furent en 1608, & le pavillon du côté du S. Esprit, en 1612. Sur la porte de l'hôtel-de-ville on a placé la statue équestre d'Henri IV. à demi-bosse en couleur de bronze sur un fond de marbre noir; cet ouvrage est fort médiocre.

De la greve, après avoir passé sous une arcade, on vient à l'église de S. Jean, & ensuite à celle de S. Gervais, qui est une des anciennes paroisses de *Paris*. Le portail de S. Gervais passe pour être un des beaux morceaux d'Architecture; il est composé des trois ordres grecs l'un sur l'autre, le dorique, l'ionique & le corinthien, dont les proportions sont si régulieres, qu'il n'y a rien au-dessus dans les ouvrages modernes les plus somptueux. Les colonnes doriques sont engagées d'un tiers dans le vif du bâtiment, & unies jusqu'à la troisieme partie de leur hauteur; le reste est cannelé de cannelures à côtes. Celles des autres ordres sont détachées & hors d'œuvre, & ne sont chargées que des ornemens qui leur sont propres. Ces trois ordres ensemble font une fabrique de 26 toises de hauteur, qui offre à la vue un grand objet; ce portail fut achevé en 1617, Louis XIII. y mit la premiere pierre.

En poursuivant son chemin dans la rue S. Antoine, on voit l'église qu'on appelloit *les grands Jésuites*, avant l'extinction de cet ordre en France, dédiée à S. Louis, & fort décorée: elle a été finie en 1641; toute l'architecture est de l'ordre corinthien, & son dôme est le premier qu'on a fait à *Paris*.

Vis-à-vis de cette église est la rue de la couture ou de la culture sainte Catherine, appellée ainsi d'une église de ce nom, qui fut bâtie du tems de S. Louis, aux dépens de quelques officiers de sa maison, qui faisoient entre eux une espece de confrerie. On voit dans cette église entre autres tombeaux, celui de René de Birague, cardinal, aux funerailles duquel assista Henri III. en habit de pénitent, avec tous les seigneurs de sa cour, vêtus de blanc comme lui.

La place royale doit son commencement à plusieurs particuliers qui la firent construire en 1604. Les maisons qui la forment, sont d'une même symétrie, & elles ne furent achevées qu'en 1660. Cette place occupe le même lieu qui avoit servi de jardin au palais des tournelles, situé du côté du rempart, où François I. & quelques uns de ses prédécesseurs, avoient tenu leur cour. Catherine de Médicis le vendit à plusieurs particuliers qui éleverent

les

les maisons que l'on y voit à présent; & la rue des tournelles, située près du rempart, en a retenu le nom. La place royale est parfaitement quarrée & coupée de trente-six pavillons élevés d'une même ordonnance. L'espace du milieu offre un grand préau enfermé dans une palissade de fer; c'est là qu'on a placé la statue équestre de Louis XIII. La figure du cheval est un bel ouvrage fait pour Henri II. par Daniel Ricciarelli né à Volterre en Toscane, & disciple de Michel Ange. La figure du roi, faite par Biard, est bien d'éloignée de répondre à la beauté du cheval. On a dit à ce sujet, que le cheval sur lequel est monté Henri IV. au milieu du pont-neuf, conviendroit à Louis XIII. & que celui de Louis XIII. conviendroit à Henri IV.

La Bastille étoit autrefois une porte de la ville; cette forteresse bâtie en 1360, sous le regne de Charles VI. est composée de huit grosses tours rondes, jointes l'une à l'autre par des massifs de même hauteur & de même épaisseur, dont le dessus est en terrasse. Entre ces tours on trouve une cour qui sert de promenade aux personnes qui sont les moins resserrées dans cette prison. La porte S. Antoine, qui est à côté de la Bastille, & qui conduit aux fauxbourg nommé *S. Antoine*, fut bâtie sous Henri II. pour servir d'arc de triomphe à ce monarque; on l'a rouverte & élargie depuis peu d'années. Entre cette porte & le bastion on a fait une rampe, pour rendre l'accès du rempart plus facile aux carosses qui vont au cours.

Dans le fauxbourg S. Antoine est l'abbaye de ce nom: on commença de lever cette maison l'an 1193, & elle fut achevée sous le regne de S. Louis, qui assista à la dédicace de l'église, avec la reine Blanche de Castille sa mere. On voit dans la même rue la manufacture où l'on polit & où l'on étame les glaces de miroir; on les fond à Cherbourg & à S. Gobin.

Un peu au-delà, est le couvent des Picpus, qui fut commencé en 1594. Vincent Massart ou Mussart, parisien, en a été le fondateur, & réforma le tiers-ordre de S. François, que l'on nomme ordinairement *les Pénitens*, & qui n'étoient auparavant que pour les séculiers. Massart en fit une regle particuliere, & s'établit dans le village de Picpus, dont ces religieux ont reçu le nom que le peuple leur a donné, malgré tous leurs soins à garder celui de pénitens.

En prenant le chemin de la ville, on passe devant une maison nommée *Reuilli*. Dom Mabillon rapporte dans sa Diplomatique, que les rois de la premiere race avoient un palais en cet endroit-là, & que ce fut dans ce palais que Dagobert répudia Gomatrude sa premiere femme, à cause de sa stérilité, & qu'il prit en sa place Nantilde, une des suivantes de cette reine; il n'est resté aucuns vestiges de ce palais.

La premiere chose remarquable que l'on trouve en rentrant dans la ville, est l'arsénal: il fut bâti par Charles V. en même tems que la bastille. C'est dans ce lieu que l'on fondoit autrefois l'artillerie pour la défense du royaume, & l'on y garde encore les poudres & les canons. Au milieu de ce château étoit une tour, qu'on appelloit *la tour de Billi*. Le tonnerre étant tombé dessus le 19 de Juillet 1538, mit le feu à plus de 200 caques de poudre qu'on y conservoit. Outre que cette tour fut ruinée jusqu'aux fondemens, la violence du feu fut telle que les pierres furent emportées jusqu'à l'église de S. Antoine des champs, & jusqu'à des endroits de la ville fort éloignés. Les fonderies furent bâties en 1549, par ordre d'Henri II. Conservons ici cette belle inscription qu'on lit à la porte d'entrée d'un bâtiment qui bientôt ne subsistera plus:

Ætna hic Henrico vulcania tela ministrat,
Tela gyganteos debellatura furores.

Les Célestins ont leur couvent tout proche de l'arsenal. Quelques auteurs disent que ce lieu avoit été occupé auparavant par les carmes de la place Maubert, qui l'abandonnerent afin d'être plus près de l'université, où ils alloient étudier pour obtenir des degrés. Le nommé *Jacques Marcel* ayant acheté cette place en 1318, y établit les célestins nouvellement venus d'Italie, dans une haute réputation de sainteté de vie. Le roi Charles V. leur donna de très-grands biens, fit construire l'église, & y mit la premiere pierre: cette église est d'une structure tout-à-fait grossiere.

La paroisse de S. Paul, qui est celle de tout le quartier, étoit la paroisse royale du tems que les rois occupoient l'hôtel de S. Paul, ou le palais des Tournelles. Le bâtiment de l'église, qui est d'une maçonnerie épaisse & gothique, fut élevé sous le regne de Charles VII.

Assez près de-là est le couvent des filles de l'Ave-Maria, dans une rue nommée *des Barrées*. Ces religieuses sont de l'ordre de sainte Claire, & vivent dans une très-grande austérité, ne mangeant jamais de viande, & ne portant point de linge. Outre qu'elles vont nus piés, sans sandales & sans aucune chaussure, elles ont l'étroite observance d'un silence perpétuel pour lequel le beau sexe n'est point né.

On va de ce couvent là au bord de la riviere, traverser le Pont-Marie, appellé ainsi de Christophe Marie, qui en jetta les fondations en 1613. Le pont est de pierres de taille, & composé de 5 arches, soutenues sur 4 piles & sur 2 culées. Il est couvert de maisons occupées par différens ouvriers; & il ne fut achevée qu'en 1635; mais soit par la faute de l'architecte qui avoit mal construit la pile du côté de l'île Notre-Dame, soit par l'ébranlement que lui donna un trop fort débordement de la riviere, une partie de ce pont fut emportée la nuit, au mois de Mars 1658, & quantité de personnes y périrent; on a rétabli les deux arches, mais on n'y a pas élevé de maisons.

L'île Notre-Dame où ce pont conduit, a pris son nom de l'église cathédrale, dédiée à la sainte Vierge, à laquelle cette île appartient en propre. Toutes les maisons qu'on y voit ont été bâties dans le dernier siecle; ce n'étoit auparavant qu'une prairie assez basse, qui servoit de promenade au menu peuple; toute l'île est revêtue dans son enceinte d'un quai solide de pierre de taille; les rues qui partagent l'île sont droites & aboutissent à la riviere.

On sort de cette île par le pont de la Tournelle, l'un des trois qu'on a construit pour y arriver; il est de pierre de taille avec un trotoir de chaque côté pour les gens de pié; on lui a donné le nom de *Tournelle*, à cause d'une tour carrée, qui se trouve sur le bord de l'autre côté de l'île Notre-Dame, & dans laquelle on enferme ceux qui sont condamnés aux galeres, en attendant que la chaîne parte pour Marseille, où ils sont distribués pour le service des galeres de S. M.

La porte de saint Bernard qui se trouve à peu de distance du pont de la Tournelle, a pris son nom du college des Bernardins qui est dans le voisinage; cette porte toute moderne n'a que huit toises de large.

La rue de Seine, l'une de ce fauxbourg, conduit à celle de saint Victor, où l'on trouve l'abbaye de ce nom. Cette maison est fort ancienne; Louis-le-Gros, roi de France, y fit élever de grands bâtimens, & lui donna des biens très-considérables: il fit construire une église en 1113 dans le même endroit où il reste encore une chapelle ancienne derriere le chœur. Guillaume de Champeaux, archidiacre de l'église de Paris, & depuis évêque de Châlons, fut le premier qui institua la congrégation de saint Victor, sous la regle de saint Augustin. Les jardins de cette maison sont fort spacieux, & ce qu'elle a de meilleur, c'est une bibliotheque, l'une des plus nombreuses de *Paris*. L'église de saint Victor fut relevée en 1517, sous François I. & elle n'est pas encore achevée; au-delà de saint Victor est l'hôpital de la Pitié & celui de la Miséricorde: après ces deux hôpitaux on trouve le Jardin-Royal des plantes.

Louis XIII. a établi ce jardin en 1326. Il est embelli de grandes serres chaudes & froides, & d'un très-beau cabinet d'Histoire naturelle; on fait chaque année dans ce jardin des cours de Botanique, de Chimie, & d'Anatomie.

On descend de-là vers l'Hôpital-général, appellé *la Salpêtriere*, vaste maison qui peut renfermer quatre à cinq mille personnes; son église est dédiée à saint Denis: en montant un peu plus haut, au sortir de la Salpêtriere, on trouve une grande place où l'on tient le marché aux chevaux.

La maison des Gobelins est presque la derniere du fauxbourg saint Marceau, lequel étoit un quartier entierement séparé de la ville, dans le tems que *Paris* étoit moins étendu qu'il ne l'est aujourd'hui.

L'église de saint Marcel, qu'on voit dans ce fauxbourg, a été fondée par Rolland, comte de Blaye, neveu de Charlemagne, qui fit beaucoup de bien aux chanoines qu'il y mit. Cette église étoit autrefois sous le titre de saint Clément; mais le corps de saint Marcel, évêque de *Paris*, y ayant été trouvé, elle en prit le nom qu'elle a toujours conservé depuis; c'est une des quatre collégiales dépendantes de l'archevêché. Pierre Lombard, surnommé *le Maitre des sentences*, est enterré dans le chœur de cette église; les bacheliers en licence sont obligés d'assister au service solemnel qu'on dit pour lui tous les ans, & ceux qui y manquent sont condamnés à une amende; il est bon de connoître la durée des folies humaines.

Le

Le couvent des Cordelieres est dans ce quartier. Thibaut VII. comte de Champagne & de Brie, le fonda premierement à Troyes, d'où il fut transféré à *Paris* peu de tems après. Marguerite de Provence, femme de saint Louis, fit commencer l'église, & Blanche sa fille, veuve du roi de Castille, qui y prit le voile, donna de grands biens pour l'augmenter; ces religieuses sont hospitalieres & suivent l'ordre de saint François: saint Médard est la paroisse de tout ce quartier.

On trouve ensuite l'église de S. André des Ecossois, dans laquelle on a élevé un monument pour y mettre la cervelle de Jacques II. roi d'Angleterre; c'est une idée bien bisarre.

Le quartier de l'Université, l'un des plus anciens de *Paris*, occupe un très-grand espace, qui fait presque la quatrieme partie de la cité, il en étoit même séparé autrefois comme un lieu particulier, avec lequel la communication n'étoit pas tout-à-fait libre, parce que les écoliers faisoient souvent des tumultes qu'il n'étoit pas aisé d'appaiser. Philippe-Auguste, avant son départ pour la Palestine, où il alla avec Richard, cœur de lion, roi d'Angleterre, pour faire la guerre aux Sarrasins, ordonna qu'on enfermât ce quartier de murailles, ce qui fut exécuté en 1190. Il fut entouré de fossés profonds, & de murs très-solides, soutenus de tours d'espace en espace avec des portes, qui étant autant de petites forteresses, à la faveur desquelles on pouvoit se défendre vigoureusement, avant qu'on eût inventé l'artillerie. Il ne reste plus rien de ces murailles, & l'on a comblé les fossés sur lesquels on a élevé des maisons.

Le college des Bernardins qui a donné son nom à la rue, est d'ancienne fondation, appartient à l'ordre de Cîteaux. L'édifice de l'église est un des beaux gothiques qu'il y ait en France. En sortant des Bernardins, on trouve à main gauche l'église de S. Nicolas du Chardonnet, ainsi nommée à cause que le premier bâtiment fut posé dans un lieu inculte & tout rempli de chardons. Les chanoines de saint Victor à qui ce terrein appartenoit, le donnerent vers l'année 1243, pour y bâtir une paroisse: le séminaire qui est à côté de cette église est le plus ancien de tout *Paris*. A une petite distance est un autre séminaire dit *des Bons-enfans*, dirigé par les peres de la Miséricorde de saint Lazare.

La place Maubert, que l'on trouve au bas de la rue saint Victor, a tiré son nom, suivant quelques historiens, d'Albert le grand, qui fut en son tems la gloire de l'Université de *Paris*. On dit que ce docteur, après avoir enseigné à Cologne, vint ici continuer les mêmes exercices, & que la classe n'étant pas assez spacieuse pour contenir tous les écoliers qui le venoient écouter, il fut obligé de faire ses leçons au milieu de cette place, qui en a été appellée *place Maubert*, comme qui diroit place de maître Aubert; c'est aujourd'hui un des marchés de la ville.

Les Carmes qui ont leur couvent dans ce lieu-là, ont été originairement fondés par saint Louis qui les avoit amenés de la Palestine. La reine Jeanne, femme de Philippe-le-Long, leur laissa de très-grands biens par son testament de l'année 1349.

En montant plus haut on va au college de Navarre, fondé l'an 1304, par la reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel: la fondation de l'église de saint Etienne du Mont, située au-dessus de ce college, est si ancienne qu'on n'en connoît pas le tems.

De cette église il y a un passage de communication dans celle de sainte Génevieve. Clovis, dit-on, son premier fondateur, la dédia à saint Pierre & à saint Paul, dont elle a long-tems porté le titre: il y mit des chanoines séculiers qui y demeurerent jusqu'à l'onzieme siecle; comme leur conduite étoit très-irreguliere, Louis-le-Jeune les obligea de vivre en communauté, & de prendre la regle de S. Augustin On fit venir douze chanoines réguliers de S. Victor pour établir cette réforme, dont l'abbé Suger eut le soin, & la regle de saint Augustin s'y est toujours conservée depuis dans toute sa pureté, ensorte que cette maison est devenue la premiere de cette congrégation en France.

L'abbaye de sainte Génenieve a été souvent ruinée par les Normands & les Danois, dans le tems qu'elle étoit hors de la ville; mais les Parisiens, dont le zele a toujours été fort grand pour leur patrone, réparoient presque aussi-tôt les dommages que ces barbares y avoient causés. L'an 1483, le vendredi 7 Juin, à neuf heures du soir, le tonnerre tomba sur le clocher, bâti depuis plus de neuf cens ans; les cloches furent fondues, & ce clocher, qui étoit couvert de plomb, demeura consumé. Le corps de sainte Génevieve est derriere le grand autel, dans une châsse soutenue par quatre colonnes ioniques; le tombeau de Clovis est dans le milieu du chœur.

L'église de saint Hilaire, paroisse d'une partie de ce quartier, est d'une ancienne fondation. On va de-là dans la rue saint Jacques, qui commence au petit Châtelet, à l'extrémité du petit Pont. Le petit Châtelet est une maniere de forteresse antique, composée d'une grosse masse de bâtiment, ouverte dans le milieu, qui servoit autrefois de porte à la ville, aussi-bien que le grand Châtelet, dans le tems qu'elle n'avoit point d'autre étendue que l'île du Palais; ce bâtiment fut réparé par le roi Robert.

En montant vers la porte où finit la rue S. Jacques est l'église saint Séverin, fort ancienne, puisque le fondateur dont elle porte le nom vivoit du tems de Clovis, qui le fit venir de Savoye pour le guérir d'une fiévre dangereuse, dont il le traita par des prieres, & il se rétablit. L'église de saint Yves est un peu plus haut; elle fut bâtie l'an 1347, par une confrairie de Bretons qui étoit alors à *Paris*.

En avançant dans la même rue, on trouve le couvent & l'église des Mathurins, ou Trinitaires. Le couvent fut fondé par saint Louis; & Robert Gaguin, général de l'ordre, fit bâtir l'église, qu'on a embellie depuis quelque tems. On passe ensuite devant l'église de saint-Benoît, dont on dit que saint Denis, évêque de *Paris*, a été fondateur. Le bâtiment est fort simple & fort grossier.

De l'autre côté de la rue, se trouve le college royal, qui doit sa fondation à François I. Les professeurs, au nombre de dix-neuf, sont gagés du Roi, & font une espece de corps séparé de l'université, à laquelle ils ne laissent pas d'être soumis.

A quelque distance de là, est la place du puits certain, au haut de la rue Saint-Jean-de-Beauvais. Ce puits fut fait vers l'an 1556 par Robert Certain, pour lors curé de l'église de saint Hilaire, & nommé premier principal du college de sainte Barbe. Cette église a été bâtie dans la censive du chapitre de saint Marcel; & comme ce chapitre avoit autrefois droit de justice haute, moyenne & basse dans tout ce quartier là, c'étoit au puits certain que se faisoient ordinairement les punitions corporelles, en exécution des sentences de la même jurisdiction, & principalement lorsque quelque criminel avoit été condamné à mort.

En rentrant dans la rue Saint-Jacques, & montant un peu plus haut, on voit le college du Plessis, qui est un des plus beaux de l'université; le cardinal de Richelieu ayant laissé une somme considérable pour le faire rebâtir. A cinquante pas de ce college, est celui qu'on appelloit encore il y a deux ans, *des Jésuites*, & qu'on avoit nommé fort long-tems, le *college de Clermont*. Vis-à-vis est le grand couvent des Jacobins, nommés originairement les *Freres Prêcheurs*, de l'ordre de saint Dominique.

Au sortir des Jacobins, on vient à saint Jacques de Haut-Pas, paroisse de tout ce quartier. Le séminaire de saint Magloire, aujourd'hui gouverné par les peres de l'Oratoire, est presque contigu à cette église. On trouve ensuite le couvent des Ursulines, celui des Feuillantines, & des Carmelites. L'église de ces dernieres est décorée de tableaux des plus grands maîtres; de la Magdeleine de le Brun, de la Salutation Angélique du Guide; & toute la voûte de l'église est de Champagne.

Le Val-de-Grace, l'un des plus superbes édifices qu'on ait élevé en France dans le dernier siecle, est situé de l'autre côté des Carmelites, & occupé par des religieuses de l'ordre de saint Benoît, qui avoient été fondées autrefois près du village de Biévre, en un lieu appellé le *val profond*, & fort incommode à cause des marécages. Elles se logerent en 1621 au fauxbourg Saint Jacques; & la reine Anne d'Autriche, pour rendre graces à Dieu de son accouchement de Louis XIV. après 22 ans de stérilité, fit jetter les fondemens du bel édifice, qui porte le nom de *Val-de-Grace*; la coupole de cette église peinte à fresque par Mignard, est d'une grande beauté.

En entrant dans la ville par la rue d'enfer, on trouve la maison des peres de l'Oratoire, appellée l'*institution*, & fondée en 1650 par M. Pinette, secrétaire de Gaston de France, duc d'Orléans.

A peu de distance de-là, en descendant, est le couvent des Chartreux, de la fondation de saint Louis, qui leur donna le vieux château de Vauvert, habité selon les historiens de ce tems-là, par les diables, en sorte que la rue en fut nommée la *rue d'enfer*; mais suivant la vérité, & les vieux titres dans lesquels on lit *via inferior*, ces mots ne signifient autre chose que *la rue basse*, parce que cette rue étoit plus basse que la rue Saint-Jacques, qu'on appelloit la *rue haute*, *via superior*; c'est aussi pour cette

raison

raiſon que l'égliſe paroiſſiale de ſaint Jacques eſt nommée *du Haut-pas*, *ab alto paſſu*. Les Chartreux occupent un terrein qui eſt plus grand qu'aucune autre des maiſons religieuſes de la ville & des fauxbourgs de Paris. Ce fut de cette maiſon que Henri III. partit le 15 Mars 1686 avec ſoixante des nouveaux pénitens dont il étoit l'inſtituteur, pour aller à pié proceſſionnellement à l'égliſe Notre-Dame de Chartres, d'où ils revinrent deux jours après.

Après avoir paſſé par l'endroit où étoit la porte de Saint-Michel, qui a été abattue, on entre dans la rue de la Harpe, où ſe préſente la Sorbonne, vieux college rétabli magnifiquement de fond en comble par le cardinal de Richelieu, & en conſéquence ce cardinal y a un tombeau magnifique, un des chefs-d'œuvre de Girardon. La bibliotheque de cette maiſon eſt une des plus belles de Paris. On y montre une traduction françoiſe de Tite-Live, manuſcrite, dédiée au roi Jean, & enrichie de mignatures où regne l'or-couleur très-brillant, & dont on ignore la compoſition.

Après que l'on eſt entré dans la rue de la Harpe, en traverſant la place de Sorbonne, on trouve le college d'Harcourt fondé en 1280 par Raoul d'Harcourt, chanoine de l'égliſe de Paris. Plus bas eſt l'égliſe paroiſſiale de Saint-Côme, bâtie en 1212 par Jean, abbé de Saint-Germain-des-Prez. Proche cette égliſe, eſt la maiſon de Saint-Côme, deſtinée à l'étude de l'anatomie chirurgicale. Dans la même rue de la Harpe, ſont les ruines du palais des Thermes, dont j'ai déja parlé.

A l'extrémité de la rue de la Harpe, en tournant à gauche, on entre dans celle de Saint-André-des-Arcs, où eſt l'égliſe paroiſſiale de ce nom. Ce n'étoit autrefois qu'une petite chapelle au milieu d'un champ planté de vignes & d'arbres fruitiers. Quelques antiquaires croient que cette égliſe a été appellée *Saint-André-des-Arcs* à cauſe d'un grand jardin qui étoit proche de-là, où les écoliers alloient ſouvent s'exercer à tirer de l'arc.

Les quatre portes par leſquelles on entroit de la ville dans le fauxbourg Saint-Germain, ſavoir la porte à laquelle on donnoit le nom du fauxbourg, la porte Dauphine, celles de Buſſy & de Neſle ayant été abattues, tout ce quartier eſt devenu un des plus grands de Paris, & au-deſſus des plus belles villes de France, tant pour la quantité d'hotels magnifiques qui le compoſent, que pour la multitude du peuple qui s'y rencontre.

Ce quartier a pris ſon nom de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prez, fondée par le roi Childebert, fils de Clovis. La réforme a été établie dans cette abbaye en 1631. La bibliotheque eſt une des plus belles du royaume. Cette abbaye étoit autrefois hors de la ville, expoſée aux incurſions des Normands, entourée de murailles qu'on a abattues pour y bâtir les maiſons qu'on voit à préſent tout à-l'entour.

Le palais d'Orléans, autrement nommé le *palais de Luxembourg*, parce qu'il eſt dans un lieu où étoit un ancien hôtel de ce nom, fait un des grands ornemens du quartier de Saint-Germain. La reine Marie de Médicis, veuve d'Henri IV. a fait bâtir ce palais de fond en comble. La grande galerie a été peinte par Rubens, qui s'occupa pendant 2 ans à ce travail.

Le petit hôtel de Bourbon eſt dans la rue de Vaugirard, qui paſſe devant le palais de Luxembourg; c'étoit autrefois l'hôtel d'Aiguillon, que le cardinal de Richelieu fit embellir pour la ducheſſe d'Aiguillon ſa niece. Tout proche eſt le convent des religieuſes du calvaire, de l'ordre de S. Benoît, fondé en 1620 par la reine Marie de Médicis. Dans la même rue on trouve le convent des carmes déchauſſés, vis-à-vis des murs des jardins du Luxembourg. Il fut fondé en 1611 par les libéralités de quelques bourgeois qui donnerent une petite maiſon ſituée en ce lieu-là à des religieux carmes venus d'Italie, pour apporter en France la réforme que ſainte Thérese avoit faite en Eſpagne de l'ordre du Mont-carmel. Ces bons moines n'ont pas mal proſpéré.

Le monaſtere des filles du ſaint Sacrement, qui eſt dans la rue Caſſette, a été fondé par Marguerite de Lorraine, ſeconde femme de Gaſton de France, duc d'Orléans. Dans la rue parallele qu'on nomme *la rue Pot de fer*, & qui aboutit dans celle de Vaugirard, ſe trouve le noviciat des jéſuites. Le grand autel de leur égliſe eſt embelli d'un tableau de Pouſſin.

L'égliſe de ſaint Sulpice, paroiſſe de tout ce vaſte quartier, étoit autrefois un bâtiment très-ſerré, dont on a fait une des magnifiques égliſes du royaume, mais avec de très-grands défauts. Cette égliſe, qui n'eſt pas encore finie, a été commencée en 1646, & Gaſton d'Orléans y mit la premiere pierre. La maiſon du ſéminaire de ſaint Sulpice eſt tout proche de l'égliſe; le plafond de la chapelle a été peint par le Brun.

L'endroit où ſe tenoit la foire de ſaint Germain, autrefois fameuſe, étoit à l'extrémité de la rue de Tournon. Ce lieu conſiſtoit en pluſieurs allées couvertes, diſpoſées dans un quarré de pure & vieille charpenterie, tout rempli de boutiques pendant le carême, de jeux, & de ſpectacles; les rues de cet emplacement, au nombre de ſept, très-preſſées, & très-étroites, ſe coupoient les unes les autres; mais charpente, boutiques, marchandiſes, effets, tout a été conſumé dans les flammes par un incendie fortuit, arrivé le 17 Mars 1762, & c'eſt un grand reproche que peut ſe faire la police ſupérieure de cette ville.

Le convent moderne des Prémontrés eſt à l'entrée de la grande rue de Seve. Proche de-là, eſt l'hôpital des petites-Maiſons, qui étoit autrefois une maladrerie, & qui fut rebâti vers l'an 1557, par ordre de meſſieurs de Ville. L'hôpital des Incurables eſt ſitué dans la même rue: cet hôpital contient dix arpens de terre, & fut fondé l'an 1634, par le cardinal de la Rochefoucault.

Le couvent des Cordelieres, eſt dans la rue de Grenelle: ces religieuſes qui étoient auparavant dans la rue des francs-Bourgeois, ont acheté l'hôtel de Beauvais qu'elles ont accomodé à leur maniere. En continuant de marcher dans la rue de Grenelle, proche la rue du Bac, on voit une nouvelle & belle fontaine, que la Ville a fait conſtruire en 1739, ſous les auſpices de M. de Maurepas, & ſur les deſſeins d'Edme Bouchardon, fameux ſculpteur.

L'hôtel royal des Invalides, décrit par tant d'auteurs, ſe trouve au bout de cette rue. Au haut de la rue du Bac, eſt le ſéminaire des Miſſions étrangeres; du même côté de la miſſion, eſt un monaſtere des filles de la Viſitation, qui ſont venues s'établir en ce lieu-là en 1673, en quittant la rue Montorgueil, où elles avoient une chapelle, lorſqu'elles furent admiſes en 1660.

L'hôpital des Convaleſcens eſt de ce même côté. Il fut fondé l'an 1652, par Angélique Faure, épouſe de Claude de Bollion, ſur-intendant des finances, pour huit pauvres convaleſcens ſortis de la Charité, qui peuvent y demeurer une ſemaine, afin d'y rétablir leurs forces. On trouve enſuite le noviciat des Dominicains réformés, qui ont fait bâtir dans leur terrein une nouvelle égliſe.

A l'extrémité de la rue S. Dominique, on voit l'hôpital de la Charité: les religieux qui le gouvernent, furent établis à Paris l'an 1602, & Marie de Médicis fut leur fondatrice. Près de l'hôpital, eſt bâtie l'égliſe & les infirmeries pour les malades, où chacun a un lit ſéparé, établiſſement ſage, & ſans lequel toute infirmerie eſt honteuſe.

La rue de l'Univerſité eſt fort longue, & n'eſt appellée ainſi qu'à ſon extrémité du côté du pré aux Clercs; le long des hautes murailles de l'abbaye de ſaint Germain, on la nomme la *rue du Colombier*, à cauſe qu'il y avoit autrefois dans cet endroit un grand colombier, appartenant aux religieux de cette abbaye. Plus avant au milieu, elle eſt appellée la *rue Jacob*, nom dont j'ignore la raiſon.

La rue Mazarine eſt parallele à celle de Seine: on la nommoit auparavant la *rue des foſſés de Neſle*. Au ſortir de la rue des foſſés ſaint Germain, où eſt le théatre ſi médiocre de la comédie françoiſe, on entre dans la rue Dauphine, pour ſe rendre ſur le quai des Auguſtins, qui commence au pont ſaint Michel, & qui finit au pont-neuf. Cette rue qui n'étoit auparavant qu'un grand eſpace rempli de jardins & de vieilles matieres, au-travers deſquelles on la perça, fut appellée *rue Dauphine*, à cauſe qu'on la bâtiſſoit dans le tems de la naiſſance de Louis XIII. A l'extrémité il y avoit une porte de la ville, qui fut abattue en 1673.

Les grands Auguſtins ont leur couvent ſur le quai; ils vinrent à Paris vers l'année 1270, ſous le nom d'*hermites de ſaint Auguſtin*, & furent logés d'abord près de la rue Montmartre, dans une rue qui en a été appellée la *rue des vieux-Auguſtins*. Ces religieux s'établirent enſuite dans la rue des Bernardins, au lieu où eſt à préſent l'égliſe paroiſſiale de ſaint Nicolas du Chardonnet; & enfin, ils s'aſſocierent avec les Pénitens, qu'on nommoit *Sachets*, à cauſe qu'ils étoient vêtus d'une maniere de ſac; ſaint Louis les avoit mis en ce lieu-là ſur le bord de la riviere. Les Auguſtins à qui ces pénitens céderent la place, pour ſe diſperſer en diverſes maiſons religieuſes, commencerent à faire bâtir leur égliſe, & elle ne fut en l'état où elle eſt préſentement, que ſous le regne de Charles V. dit le *Sage*. Les aſſemblées extraordinaires du clergé, ſe tiennent ordinairement dans les ſalles du monaſtere.

Le collége Mazarin eſt dans l'endroit où étoit autrefois la porte de Neſle; c'eſt un collége très-ſpacieux dont la bibliotheque eſt publique. Le tableau du grand autel

autel eſt de Paul Véroneſe, & les petits tableaux dans des ronds, ſont de Jouvenet.

On voit enſuite l'égliſe des Théatins: ces religieux vinrent en France en 1644, & le cardinal Mazarin leur fondateur, leur laiſſa en mourant cent mille écus pour commencer leur égliſe. Leur principal inſtitut eſt de vivre des charités qu'on leur fait; ils ont été nommés *Théatins*, de Jean Caraffe, évêque de Théate, qui inſtitua leur ordre en 1524, ſous le titre de *Clercs réguliers*.

Le pont-Royal qui eſt voiſin des Théatins, a été bâti en la place du pont-Rouge, qui n'étoit fait que de bois. Comme les débordemens de la Seine l'avoient ſouvent emporté, Louis XIV. ordonna que l'on en fit un de pierres, & les fondemens en furent jettés en 1685. Ce pont eſt ſoutenu de quatre piles & de deux culées, qui forment cinq arches entre elles; les deux extrémités du même pont ſont en trompe pour en faciliter l'entrée aux carroſſes & aux groſſes voitures. Il y a des trottoirs des deux côtés pour la commodité des gens de pié: ſa longueur eſt à-peu-près de ſoixante & douze toiſes; ſa largeur eſt de huit toiſes quatre piés, deſquelles on a pris neuf piés pour chaque trottoir, ſans compter deux autres piés pour l'épaiſſeur des parapets.

Le pont-Neuf ſitué vis-à-vis du pont-Royal, offre au milieu une entrée dans l'île du Palais. Henri III. fit jetter les fondemens de ce pont l'an 1578. Henri IV. le fit achever en 1604; ſa ſtatue équeſtre y fut érigée en 1614; mais le tout ne fut terminé qu'en 1635. La figure du cheval eſt de Jean Boulogne; mais elle eſt trop maſſive & trop épaiſſe: la figure du roi eſt de Dupré.

Après la ſtatue équeſtre de ce grand prince, on trouve la Samaritaine au bout de ce pont, du côté de ſaint Germain-l'Auxerrois. Ce bâtiment conſtruit ſous le regne d'Henri IV. en 1604, fut détruit en 1712, & reconſtruit ſans ornemens en 1715. Il contient une pompe ſoulante & aſpirante pour élever les eaux, & en fournir tant au jardin des Tuileries, qu'ailleurs.

La place Dauphine qui eſt ſituée à la pointe de l'île du palais, vis-à-vis le cheval de bronze, eſt de figure pyramidale. Les maiſons qui la forment furent élevées en 1606, peu d'années après la naiſſance de Louis XIII. & on la nomma *place Dauphine*, à cauſe du titre de dauphin que ce prince avoit alors. On a ouvert de ce côté-là une entrée pour le palais. Cette place & les quais qu'elle a de chaque côté, ſavoir, le quai des Orfevres, & celui des Morfondus, ont été pris dans un grand terrein, qui faiſoit autrefois une partie des jardins du palais, lorſque les rois y tenoient leur cour.

L'égliſe de Notre-Dame, métropolitaine de *Paris*, eſt très-ancienne; mais nous ignorons ſi la cathédrale de cette ville dans les premiers tems, étoit ſaint Etienne-des-Grès ou ſaint Marcel: nous ſavons ſeulement que ſous les enfans de Clovis, elle étoit à-peu-près où elle eſt encore aujourd'hui, & que ſous le regne de Louis le Débonnaire, il y avoit dans le parvis de Notre-Dame, du côté de l'Hôtel-Dieu, une égliſe de ſaint Etienne, où ſe tint un concile en 829. Il en reſtoit encore des murs du tems de Louis le Gros, que ce prince, dans ſes lettres au ſujet des limites de la voirie des évêques de *Paris*, appelle *muros veteris eccleſiæ ſancti Stephani*; c'étoit probablement l'ancienne cathédrale, appellée du nom de *ſaint Etienne* dans pluſieurs auteurs.

Cette partie de la cité, ne s'étendoit pas plus loin que ſaint Denis-du-Pas & l'archevêché; car ce qu'on nomme le *terrein*, connu du tems de ſaint Louis ſous le nom de la *motte-aux-papelards*, paroît s'être formé des décombres & des immondices, qu'occaſionna la conſtruction du vaſte bâtiment de l'égliſe de Notre-Dame. Quant à l'autre partie oppoſée, elle ne s'étendoit que juſqu'à la rue de Harlai. Au-delà étoient deux îles, l'une plus grande vis-à-vis des Auguſtins, & l'autre plus petite au bout du quai de l'Horloge. La poſition de ces deux îles eſt marquée dans un ancien plan de *Paris* en tapiſſerie, dont M. Turgot, prevôt des Marchands, a fait l'acquiſition pour la ville.

Je reviens à l'égliſe de Notre-Dame: le roi Robert ne la trouvant pas aſſez belle, entreprit de la rebâtir, mais elle ne fut achevée que ſous le regne de Philippe-Auguſte; l'architecture en eſt toute gothique. Les dedans en ſont fort obſcurs; le chœur eſt orné de tableaux de la main de Jouvenet, repréſentant la vie de la Vierge à qui l'égliſe eſt dédiée. Le grand autel a été exécuté par les ordres de Louis XIV. pour accomplir le vœu de ſon pere. Les anges de métal, de grandeur naturelle, ont été jettés en fonte en 1715 par Roger Schabot; la croix d'argent & les ſix chandeliers ſont de Claude Balin, fameux orfevre.

L'Hôtel-Dieu ſitué auprès de Notre-Dame, & qui devroit être hors de la ville, eſt le plus grand hôpital de *Paris*; on y a vû trois à quatre mille malades, qu'on met alors trois & quatre enſemble dans un même lit, pratique d'autant plus funeſte, qu'elle multiplie les cauſes de mort pour ceux qui réchapperoient s'ils étoient ſeuls dans un lit. On attribue la fondation de cet hôpital à ſaint Landry, évêque de *Paris*, qui vivoit ſous Clovis II. en 660. De l'autre côté de l'Hôtel-Dieu, eſt un hôpital des Enfans-Trouvés, rebâti dans ce ſiecle. Tout ce quartier qu'on appelle la *cité*, eſt rempli de rues étroites, & de pluſieurs petites égliſes fort anciennes.

Le palais qui a été autrefois la demeure de nos rois, fut abandonné aux officiers de juſtice par Philippe le Bel, qui vouloit rendre le parlement ſédentaire. Ce prince, pour donner plus d'eſpace à l'édifice, fit bâtir la plûpart des chambres, & tout l'ouvrage fut achevé en 1313. Cependant il eſt certain qu'il y avoit de grands bâtimens avant ce tems-là. Clovis y avoit tenu ſa cour; & ſaint Louis, qui y fit un plus long ſéjour que les autres rois, y avoit fait faire pluſieurs ouvrages. La grande ſalle a été bâtie ſur le plan d'une autre très-ancienne, dans laquelle les ſtatues des rois de France étoient placées tout à l'entour. C'étoit le lieu où ils recevoient les ambaſſadeurs. Ils y donnoient des feſtins publics à certains jours de l'année, & même on y faiſoit les noces des enfans de France. Cette ſalle qui fut réduite en cendres au commencement du dernier ſiecle, eſt préſentement voutée de pierres de taille, avec une ſuite d'arcades au milieu, ſoutenue de piliers, autour deſquels il y a de petites boutiques occupées par des marchands. La grand'chambre eſt à côté de la grande ſalle, & fut bâtie ſous ſaint Louis, qui y donnoit les audiences publiques. Louis XII. la fit réparer comme elle eſt. La Tournelle, qui eſt la chambre où l'on juge les criminels, eſt celle où couchoit ſaint Louis.

La ſainte Chapelle eſt une égliſe bâtie par le même roi, & dont l'ouvrage fut achevé en 1247. Saint Louis y établit un maître chapelain, qu'on nomme aujourd'hui *tréſorier*, lequel a comme les évêques la qualité de conſeiller du roi en tous ſes conſeils, & le privilege d'officier pontificalement, à l'exception de porter la croſſe. Cette égliſe ne dépend que du ſaint-ſiege, & aſſurément elle devroit ne dépendre que du roi.

A quelque diſtance du palais, eſt le pont Notre-Dame, le plus ancien & le premier qu'on ait bâti de pierres. Il fut achevé tel qu'on le voit à-préſent en 1507, ſur les deſſeins d'un cordelier de Vérone, nommé *Joannes Jucundus*, qui entreprit l'ouvrage aux frais de l'hôtel-de-ville. Il eſt chargé de chaque côté, de maiſons ornées ſur le devant de grands thermes d'hommes & de femmes, qui portent des corbeilles pleines de fruit ſur leurs têtes.

Au milieu de ce pont, on a dreſſé deux machines qui élevent de l'eau de la riviere pour la commodité des quartiers de la ville qui en ſont éloignés. Les vers ſuivans de Santeuil y ſont gravés en lettres d'or ſur un marbre noir:

Sequana, cum primum reginæ allabitur urbi,
Tardat præcipites ambitioſus aquas.
Captus amore loci, curſum obliviſcitur, anceps,
Quò fluat, & dulces nectit in urbe moras.
Hinc varios implens, fluctu ſubeunte, canales,
Fons fieri gaudet, qui modò flumen erat.
Anno M. DC. LXXVI.

Le petit-Pont ainſi nommé, a été pluſieurs fois détruit & refait; les maiſons qu'on avoit bâties deſſus en 1603, furent détruites en 1718, deſorte qu'on a rétabli ce pont ſans y reconſtruire de maiſons.

A côté du pont Notre-Dame, & ſur le même canal, on trouve le pont au Change, appellé de ce nom, à cauſe qu'il y avoit autrefois un grand nombre de changes, ou de changeurs, dans les maiſons qui étoient deſſus; ces changeurs faiſoient une maniere de bourſe dans cet endroit. Ce pont qui étoit de bois, ayant été conſumé en 1639 par un furieux embraſement, on le rebâtit ſolidement de pierres de taille, & on éleva deſſus deux rangs de maiſons, dont les faces ſont auſſi de pierres de taille.

A l'autre bout du pont au Change, au coin du quai des Morfondus, eſt l'horloge du palais, ſur laquelle on regle les ſéances du parlement.

Le pont ſaint Michel eſt auſſi proche du palais, à l'oppoſite du pont au Change. Il y a grande apparence qu'il a pris ſon nom de la petite égliſe de ſaint Michel, qui eſt dans l'enclos de la cour du palais, vis-à-vis de la

rue de la Calandre. Il a été construit sous le regne de Louis XIII. tel qu'on le voit aujourd'hui, & chargé de maisons de briques & de pierres de taille.

Voilà tout *Paris* parcouru. J'ai néanmoins oublié de dire dès le commencement, que cette ville souffrit beaucoup en 845 & 856 par les courses de Normands, & qu'ils l'assiégerent en 886 & 890. Elle fut encore ravagée sous le regne de Louis d'Outremer; & sous celui de Charles VII. les Anglois s'en rendirent les maîtres. Non-seulement elle avoit été presque toute brûlée en 585, mais elle éprouva un nouvel incendie en 1034, & une grande inondation de la Seine en 1206.

Si maintenant quelque parisien desiroit encore d'avoir de plus amples détails sur le lieu de sa naissance, il peut consulter un grand nombre d'écrivains, qui depuis longtems se sont empressés de donner des descriptions prolixes de *Paris*, & d'éclaircir toute son histoire.

Jean de Hauteville a, je crois, rompu la glace dans un ouvrage intitulé *Archithrenius*, & publié en 1517, *in*-4°. Gilles Corrozet, imprimeur, & le président Claude Fauchet, suivirent l'exemple d'Hauteville. Nicolas Bonfons augmenta l'ouvrage de Corrozet son collegue, & le remit au jour en 1588. Le succès des fastes de *Paris*, anima Jacques de Breuil, religieux bénédictin de saint Germain-des Prés, & lui fit entreprendre le théâtre des antiquités de cette ville, qui parut en 1612, in-4°. & c'est la seule bonne édition.

Depuis du Breuil, trois autres grands ouvrages ont été composés pour éclaircir l'histoire de *Paris*. Le premier, de Claude Malingre, parut en 1640, *in-fol.* sous le titre d'*antiquités de la ville de Paris*. Le second, intitulé *Paris ancien & moderne*, est de Henri Sauval, avocat au parlement. Son ouvrage dans lequel il traite, article par article, de tout ce qui concerne la ville de *Paris*, a paru long-tems après la mort de l'auteur, savoir, en 1724, en trois volumes *in-folio*. Le troisieme, commencé par dom Félibien, religieux bénédictin de la congrégation de saint Maur, est une histoire suivie de *Paris*. Cette histoire a été continuée par dom Lobineau, religieux de la même congrégation, & imprimé, en 1725, en cinq volumes *in-folio*. Le sieur Grandcolas en a fait un abrégé en deux volumes *in*-12. qui ont été imprimés en 1728, & supprimés aussi-tôt.

Il y a plusieurs autres descriptions particulieres de *Paris*, comme celle de François Colletet, qui a aussi donné en 1664, en deux volumes *in*-12. un abrégé des annales & antiquités de *Paris*. On estime en particulier la description de cette ville, que M. de la Mare, commissaire au châtelet, a mise à la tête de son excellent traité de la police.

La description de *Paris* par Germain Brice, dont on publie fréquemment de nouvelles éditions, a fait tomber toutes les précédentes; celles de Jean Boisseau, de Georges de Choyes, d'Abraham de Pradel, de Claude le Maire, *&c.* On peut joindre à la description de Brice les vingt-quatre Planches gravées en 1714 par ordre de M. d'Argenson, lieutenant de police, ou mieux encore celles de l'abbé de la Grive à cause de la nouveauté.

Le pere Montfaucon a parlé plusieurs fois de *Paris* dans son antiquité expliquée. Il y a aussi divers morceaux à ce sujet dans les mémoires des inscriptions. Ceux même de l'académie des Sciences, contiennent des discussions sur la grandeur de *Paris* & de Londres; mais ce que j'aime beaucoup mieux, ce sont les *essais sur Paris*, par M. de Sainte-Foix.

Ajouterai-je qu'on a aussi une histoire de l'église de *Paris*, composée par Gerard Dubois, qui parut en deux volumes *in-fol.* en 1690 & 1710, quoiqu'elle ne finisse qu'à l'an 1283. Enfin, on a publié en six volumes *in-fol.* l'histoire de l'université de *Paris* jusqu'en 1600, par César-Egasse du Boulay; & quoique cette histoire ait été censurée l'an 1667 par la faculté de *Paris*, cette censure ne lui a fait aucun tort dans l'esprit du public.

Mais j'avoue que les étrangers sont moins curieux des prétendues antiquités de *Paris*, de sa police, de sa topographie, de l'appréciation de sa grandeur, de l'histoire de son église & de son université, que d'être instruits du caractere & des mœurs actuelles des habitans de cette ville, à cause de la grande influence qu'ils ont sur le reste du royaume, & même sur quelques pays voisins. Je sai que c'est-là ce qui intéresse davantage les gens de goût, & c'est précisément ce qu'aucun écrivain n'a traité. Plusieurs personnes de beaucoup d'esprit, qui pouvoient nous instruire à merveille sur ce sujet, se sont contentées, pour donner une idée du caractere des Parisiens, d'observer en passant que leur portrait étoit calqué sur celui des Athéniens; mais ils ne sont entrés dans aucun détail pour justifier cette prétendue ressemblance.

Comme je vis, pour ainsi dire, au milieu d'Athènes, ayant fait beaucoup de recueils sur cette ville, je puis tracer le portrait de ses habitans, & mettre le lecteur en état de juger si mes compatriotes ont avec eux de si grands rapports qu'on l'assure, & que je n'ai pas l'esprit d'appercevoir à tort ou avec raison. Quoi qu'il en soit, le tableau que je vais esquisser des mœurs d'Athènes, & qui manque sous ce mot géographique, devient nécessaire, mais d'une absolue nécessité dans cet ouvrage, parce qu'il est indispensable aux gens de Lettres de l'avoir devant les yeux, pour entendre les Orateurs, les Historiens, les Philosophes & les Poëtes, qui y font perpétuellement allusion.

Les Athéniens étoient d'un esprit vif; ils aimoient mieux, dit Plutarque, deviner une affaire, que de prendre la peine de s'en laisser instruire.

Ils étoient extrèmement polis & pleins de respect pour les dames; on ne fouilloit point les logis des mariés pendant que leurs épouses y étoient; & dans un tems de guerre on renvoyoit les lettres que les ennemis écrivoient aux dames d'Athènes, sans les décacheter.

Ils ne portoient que des habits de pourpre & des tuniques de différentes couleurs, brodées à la phrygienne. Les dames sur-tout étoient folles de la parure; elles mettoient dans leurs cheveux des cigales d'or, à leurs oreilles des figues d'or, & sur leurs robes tous les ornemens qui pouvoient jetter de l'éclat. Elles inventoient tous les jours des modes nouvelles, & alloient se promener à la porte de dipylon, pour les étaler aux yeux de tout le monde.

Elles apprirent aux dames romaines à mettre du rouge & du blanc. Les lacédémoniennes ne se doutoient pas qu'elles fussent belles; les athéniennes croyoient l'être, parce qu'elles se mettoient d'une maniere qui cachoit habilement leurs défauts. Elles étoient extrèmement blessées, quand des étrangers vantoient en leur présence l'adresse des lacédémoniennes à monter à cheval, leur habit court, leurs étoffes moirées, leurs gazes de cor, leurs chapeaux de joncs de l'Eurotas, la beauté de leur teint, & la finesse de leur taille. Pour lors desespérées, elles demandoient avec dédain à ces étrangers si c'étoit le brouet noir dont vivoient les lacédémoniennes, qui leur procuroit ces deux derniers avantages.

Elles admettoient les baptes aux mysteres de leur toilette; c'étoient des prêtres efféminés qui se noircissoient le sourcil, portoient une robe bleue, & vouloient qu'on ne jurât devant eux que par la divinité de Junon. Elles parfumoient leur linge de la plante parthénon, dont les murs du château de leur ville étoient couvertes, & elles en avoient toujours des sachets dans leurs poches.

Elles ne manquoient point les fêtes des bachanales, qui se célébroient en hiver tous les ans par les prêtresses appellées *gérares*; & l'été elles alloient se promener tantôt au pyrée, tantôt dans la prairie nommée l'*énaon*, entourée de bosquets de peupliers, & tantôt à œgyron: c'étoit le lieu où les paysans d'Icaria représentoient leurs farces à la lumiere;; & le peuple y avoit fait des échaffauds pour y jouir de ce spectacle.

Elles lisoient, pour se former le style, les brochures nouvelles, & toutes avoient dans leurs petites bibliotheques le recueil des pieces de théâtre de Cratinus, d'Eupolis, de Ménandre, d'Aristophane, d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, & sur-tout les poésies de Damophyle, de Sapho, & d'Anacréon. Les copistes imaginerent de transcrire pour Athènes tous ces ouvrages en petit format égal, & le débit en fut incroyable.

On recevoit au cynosarge tous les enfans illégitimes, & les meres qui voudroient y venir faire leurs couches; mais cet établissement utile n'eut pas de succès parce que peu de tems après sa fondation, l'athénien, naturellement babillard, ne put retenir sa langue; & la révelation d'un pareil mystere éloigna toutes les filles d'un certain rang, qui se trouvoient malheureusement enceintes, de profiter d'un asyle où le secret étoit hautement violé. Elles prirent des robes lâches pour cacher leurs grossesse, ou des breuvages pour faire périr leur fruit, au hasard d'en être elles-mêmes la triste victime; ce qui n'arriva que trop souvent.

Les Athéniens n'étoient pas seulement babillards, mais pleins de vanité. Ils entretenoient par ce seul mobile un très-grand nombre de domestiques. Les vint mille citoyens d'Athènes avoient cent vingt mille valets; quand ils sortoient, ils se faisoient suivre par des esclaves qui portoient des siéges plians, pour que leurs maîtres ne fussent pas obligés de rester trop long-tems debout, & de se fatiguer à marcher dans les rues. Ils s'habilloient comme les femmes, d'habits brodés, composoient leur teint comme

comme elles, se frisoient, se parfumoient, mettoient des mouches, se plaignoient de migraine, avoient un miroir de poche, une toilette, un *nécessaire*.

L'exemple gagnant tous les ordres de l'état, le fils d'un Proëdre, d'un Lexiarque, d'un Telone, se modeloit sur le fils du Polémarque, du Thallassiarque & du Chiliarque. Ils affectoient des manieres enfantines, un langage traînant; & quand ils arrivoient dans les compagnies, ils se jettoient sur des siéges renversés, qu'ils ne quittoient qu'avec peine pour aller languir & s'ennuyer ailleurs. Ils nommoient ces sortes de visites des *usages*, des *devoirs*; & après les avoir remplis, ils terminoient la journée par se rendre à quelque farce nouvelle, ou chez quelque courtisanne qui leur donnoit à souper.

Ils avoient perdu la mémoire d'Amphiction, de Thésée, des Archontes qui les avoient gouvernés avec sagesse, & ne songeoient qu'aux bouffons, aux danseuses, aux baladines qui pouvoient les divertir. Ils encensoient l'idole du jour, & la fouloient aux piés le lendemain. Sans retenue, sans principes, sans amour du bien public, ils étoient nés pour murmurer, pour obéir, pour porter le joug, devenir les esclaves du premier maître; &, ce qu'il y a de très-plaisant, des esclaves orgueilleux. Ce fut Philippe qui daigna les asservir après la bataille de Chéronée. On ne le craignoit pas à Athènes comme l'ennemi de la liberté, mais des plaisirs. *Frequentius scenam quam castra visentes*, dit Justin. Ils avoient fait une loi pour punir de mort celui qui proposeroit de convertir aux besoins de l'état l'argent destiné pour les théâtres. Philippe renvoya tous les prisonniers, mais il ne renvoya pas des hommes qui lui fussent redoutables.

L'amour excessif de la volupté, du repos & de l'oisiveté, étouffoit chez les Athéniens celui de la gloire, de l'independance & de la vertu: de-là venoit non-seulement leur avilissement en général, mais en particulier la négligence de leurs affaires, le dépérissement de leurs terres, de leurs palais, & de leurs meubles. Les valets vivoient comme les maîtres, & n'avoient soin de rien. Les édifices, les statues & les beaux ouvrages de Périclès, tomboient en ruine. Ils bâtissoient, laissoient périr, & ne réparoient jamais. Ils étoient par leur malpropreté mangés de vers & d'insectes; le seul appartement de compagnie brilloit de colifichets étalés à la vûe par ostentation, mais tous les autres infectoient: leurs esprits abâtardis par le luxe, ne s'occupoient qu'à avoir autant de connoissances qu'il en falloit pour en faire parade, & disserter légérement sur les modes, les objets de goût, les attributs de la Vénus de Praxitele, ou de la Minerve de Phidias.

Chez eux la plus grande sagesse consistoit à ne point attaquer les lois d'Athènes, à se rendre aux sacrifices, aux fêtes des dieux, à l'assemblée du peuple, au prytanée à l'heure fixe, & avec des habits d'usage. D'ailleurs aisés dans leurs manieres, & libres dans leurs propos, ils donnoient un plus grand prix à ce qu'on disoit qu'à ce qu'on faisoit. Leur foible pour être flatté étoit extrème; c'est pourquoi les orateurs, avant que d'entamer leur discours, demandoient toujours: *Quel avis, Messieurs, peut vous faire plaisir*? Et les prêtres, *quels sacrifices vous seroient les plus agréables*?

Ils vouloient être amusés jusque dans les affaires les plus sérieuses. Un de leurs citoyens rendant les comptes de sa gestion, ajoûta: „ J'oubliois, Messieurs, de vous „ dire qu'en me conduisant ainsi, lorsque des amis m'in„ vitoient à un repas, jamais je ne me suis trouvé le „ dernier à table „. Cette naïveté singuliere fut très-bien reçue, & tous ses comptes lui furent alloués. Cléon, un de leurs magistrats, ayant passé toute la nuit à l'odéum, & n'étant point prêt sur un sujet important qu'il devoit traiter, les pria de remettre l'assemblée à un autre jour, „ parce qu'il avoit, dit-il, chez lui grande compagnie „ qui s'aviseroit de manger son excellent dîner sans l'at„ tendre „. Chacun se mit à rire, & s'en alla gayement, en lui disant qu'il étoit homme de trop bonne compagnie pour en priver ses amis.

L'orateur Stratocle leur ayant annoncé une victoire sur mer, on fit pendant trois jours des feux de joie, & on les continuoit encore quand la nouvelle de la défaite de l'armée navale d'Athènes arriva. Quelques-uns lui en firent de grands reproches sur la place. „ Il est „ vrai, dit-il, que je me suis trompé, mais vous „ avez passé trois jours plus agréablement que vous n'au„ riez fait sans moi „. Cette répartie calma le chagrin du peuple; il la trouva plaisante, & quelqu'on fit là-dessus la scolie ou chanson de Stratocle, qu'on mit au rang des chansons joyeuses, & qu'on chanta bien-tôt après dans les carrefours.

Ils ridiculisoient également le bien & le mal; mais comme le mal étoit ordinaire chez eux, ils y portoient moins d'attention. De plus, ils aimoient à rire, & le mal ne donne point à rire. Aucun autre peuple n'étoit né comme lui pour la plaisanterie & les bons mots. Il y avoit dans Athènes une académie de plaisans, ainsi que des académies de philosophes; ces sages, comme les appelle Athénée, étoient au nombre de soixante, & s'assembloient dans le temple d'Hercule; leur institut étoit de raffiner sur les plaisanteries, & leur décision étoit d'un si grand poids, qu'on disoit, *les soixante pensent ainsi*; & d'un railleur spirituel, *il est de l'accadémie des soixante*. Leur réputation s'étendit si loin en ce genre, qu'ils comptoient parmi les membres de leur corps des têtes couronnées. Philippe de Macédoine leur envoya un talent pour y être aggrégé, & recevoir d'eux les premieres nouvelles des ridicules qu'ils inventeroient contre leurs archontes, leurs prêtres & leurs philosophes.

Ce prince connoissoit parfaitement les Athéniens: il savoit qu'ils étoient malins par contagion, & que rien ne les délectoit autant que la satyre. Ils vouloient voir sans cesse les parodies d'Eschyle, de Sophocle d'Euripide. Dans le tems que la guerre du Péloponnèse mettoit la république à deux doigts de sa perte, on jouoit au théâtre les nuées d'Aristophane; & quelque courier ayant apporté la nouvelle que l'armée venoit d'être encore battue, ils demanderent pour se distraire la dixieme réprésentation des nuées. C'est ainsi qu'ils se consoloient, en s'amusant à prendre le premier homme de la Grece, le vertueux Socrate, pour objet de leurs railleries; ils allerent même jusqu'à jouer sur leur théâtre la femme de Minos. Mais ceux qui gouvernoient étoient fort aises que le peuple athénien s'occupât de frivolités odieuses, plûtôt que des affaires de l'état. Aussi les archontes permirent dans ces conjonctures qu'on barbouillât les sages à la maniere de Cratinus & d'Eupolis, ce qui fut très-applaudi.

Quelques semaines avant les fêtes sacrées, ils se rendoient en foule au pœcilé, pour voir les sauteurs, les baladins, & les gens qui faisoient des tours d'adresse. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ils alloient à quelques-uns de leurs spectacles pour le seul plaisir d'être vûs ou de s'en mocquer. Le bizarre mélange des farces de l'un de ces spectacles où on parloit consécutivement la langue athénienne & la langue des barbares, les amusoit beaucoup, parce que les acteurs leur laissoient en sortant l'agrément de les critiquer, pourvû qu'ils revinssent le lendemain à leurs mascarades.

Ils étoient admirateurs enthousiastes de l'odéum; c'étoit un théâtre de mauvaise musique, entouré des logemens de toutes les courtisannes, d'une place publique où l'on vendoit de la farine, & d'un grand portique qu'Ariobarzane, roi de Cappadoce, avoit enjolivé. Mais il y avoit à ce théâtre des mimes qui représentoient des gestes indécens, des danses lascives, & des amours criminelles. On y célébroit aussi la fête d'Adonis, & tout ce qui s'y passoit étoit le sujet le plus intéressant des conversations.

Outre les fêtes publiques de plaisir, les Athéniens en avoient de particulieres, dont la danse à la suite des repas faisoit le principal objet. Il n'y avoit qu'une seule de leurs danses que Platon approuva; c'étoit une danse grave & majestueuse, mais les Athéniens n'en faisoient usage que pour la forme. Ils lui préféroient les ménades où les danseurs étoient travestis, toutes les danses folâtres, sur-tout la danse nommée *lamprotere*, & celle dont parle Homere dans le *XVIII. liv. de l'odyssée*.

Ils mirent à la mode la danse pyrrhique, non pas la pyrrhique guerriere des Lacédémoniens, mais cette pyrrhique pacifique où les danseurs ne portoient que des thyrses, des bouquets de fleurs, & des flambeaux. Apulée nous en a donné la description, qu'on sera bien-aise de lire ici. *Puelli, puellæque virenti florentes ætatulâ, formâ conspicui, veste nitidi, incessu gestuosi, græcanicam saltabant pyrrhicam, thyrsum quatientes, dispositis ordinationibus, indecoros ambitus inerrabant; nunc in orbem rotarum flexuosi, nunc in obliquam seriem connexi, & in quadratam patorem cuneati, & in catervæ dissidium separati*.

On sait au sujet de la danse, l'histoire d'Hyppoclide, qui passoit pour le plus riche, le plus agréable & le plus beau des Athéniens. Clisthène, roi de Sycione, avoit envie de lui donner sa fille en mariage. Il lui fit une fête magnifique avant que de dresser le contrat. Hippoclide fort content de sa figure, dansa d'un air dégagé, libre & indécent, la danse appellée *emmélée*, qui étoit une danse grave & noble: „ Fils de Tisandre, lui dit Clysthène, „ tu as dansé ton mariage hors de cadence „. A quoi „ le

„ le jeune homme répondit: „ Hippoclide ne s'en ſoucie guere „; réponſe qui devint proverbe à Athènes.

L'oiſiveté, les promenades, les ſpectacles, les danſes, formerent dans toute la ville des parties de ſouper où régnoit la chere la plus délicate. La dépenſe en ce genre devint ſi grande, que les Athéniens pour pouvoir la ſoutenir vendirent leur vaiſſelle d'argent, & ſe ſervirent de la poterie de Samos. Démétrius ayant abandonné à ſon maître-d'hôtel les reſtes de ſa table ce maître d'hôtel en deux ans de tems acheta trois terres. Un habile cuiſinier ſe payoit auſſi cher qu'à Rome; on n'eſtimoit que les repas apprêtés de la main de Moſchion. On accordoit le droit de bourgeoiſie aux enfans de Chérips, parce que leur pere avoit inventé une nouvelle ſorte de ragoût aux truffes de la Grece. Le nom de ce ragoût nous a été conſervé par Athénée; on l'appelloit *truffes à l'Alcibiade*, ou *truffes en ſurpriſe*.

Quoiqu'on ſervît à leurs tables les meilleurs vins du monde, ils en buvoient néanmoins très-ſobrement, parce qu'ils vouloient que leurs repas fuſſent aſſaiſonnés de converſations légeres & plaiſantes; ces converſations rouloient ſur les nouvelles du jour, les brochures, les ſpectacles, les amourettes de Thaïs avec Ménandre, & les nouveaux logogryphes formés de vers d'anciens poëtes parodiés. On ne parloit jamais à table de Mégabiſe, de Rhodes, de Sparte, ni de Philippe que pour un moment, & pour s'en moquer.

Ce que dit Horace de l'envie toujours attachée à la vertu, étoit encore plus vraie à Athènes qu'ailleurs, *virtutem incolumen oderunt invidi*. Une grande ſupériorité de mérite en quelque genre que ce fût, affligeoit vivement les Athéniens. Thémiſtocle, Miltiade, Ariſtide, Périclès, Socrate, Démoſthènes, Démétrius de Phalere, & Phidias, en ſont de belles preuves. L'éclat de leur gloire leur ſuſcita mille envieux, ſortes d'ennemis également couverts & dangereux. Athénée nous apprend qu'on vit même, à la honte des myſteres ſacrés, des prêtres de Minerve ſupplantés par des prêtres de Vénus.

La religion des Athéniens étoit la même pour le fonds que celle des autres grecs, excepté dans quelques points, dont l'intérêt des pontifes avoit ſur-tout établi la ſainteté. Les Athéniens ne furent point choqués des impiétés qu'Eſchyle dans ſa tragédie faiſoit tenir à Prométhée contre Jupiter, mais ils étoient faciles à effaroucher ſur Cérès & ſes myſteres. C'eſt que Jupiter n'appartenoit qu'en général à la réligion, au lieu que Cérès & ſes myſteres avoient rapport aux intérêts particuliers de la capitale de l'Attique, & des pontifes puiſſans qui deſſervoient les autels de la déeſſe.

Leur ville étoit remplie de temples, de monumens de piété, de lieux d'amuſement & de libertinage. Les Athéniens étoient tout enſemble impies & ſuperſtitieux; ils réputoient le jeudi comme un jour malheureux; on renvoyoit toute aſſemblée qui tomboit ce jour-là. On s'enivroit de plaiſir pendant la célébration des theſmophories; & le troiſieme jour qu'elles finiſſoient, on ſe rendoit de l'odéum & du théâtre de Bacchus, dans le temple de Minerve, où chacun ſuivoit des obſervances religieuſes de la journée; ce qui fait que Plutarque appelle le troiſieme jour des theſmophories, le *plus triſte jour de l'année*.

Aux fêtes ſacrées d'Eleuſis, les femmes paſſoient douze heures conſécutives dans le temple, aſſiſes ſur des bancs, ſans prendre aucune nourriture, & tenant dans leurs mains un livre écrit en langue égyptienne, avec des hiéroplyphes. Chacun conſervoit ce livre dans des peaux teintes en pourpre; mais comme il n'y avoit que les prêtres qui puſſent lire l'écriture hiérogrammatique, le peuple d'Athènes ſe repoſoit ſuperſtitieuſement ſur eux du ſoin de la déchiffrer.

Les Athéniens établirent auſſi par ſuperſtition des expiations publiques pour leurs théâtres, & des expiations particulieres pour les crimes & les fautes qu'on avoit commiſes; ces dernieres expiations conſiſtoient à ſe rendre dans le temple du dieu que l'on avoit particulierement offenſé, à ſe laver d'eau luſtrale, & en d'autres actes ſemblables.

L'artiſan mettoit une petite piece de monnoie ſur la langue de ceux qui venoient de mourir; mais les gens riches s'imaginoient que pour paſſer plus commodément la barque fatale, il falloit porter à Caron trois pieces d'argent. La dépenſe étoit exceſſive à la mort des grands; ils vouloient avoir des tombeaux magnifiques avec tous les ornemens que dicte la vanité.

Ce peuple réuniſſoit en lui tous les contraires; il étoit dur & poli, civil & médiſant; détracteur des étrangers, & les accueillant avec enthouſiaſme. Protagoras d'Abdère, Evenus de Paros, Polćen d'Agrigente, Théodore de Byſance, ne ſachant plus où ſe réfugier, firent fortune à Athènes, par la ſeule raiſon qu'ils étoient des étrangers.

Les athéniens devenus ſophiſtes par caractere & par corruption, inventerent la plaidoirie, & en firent un art ruſé & lucratif. Périclès ſe les attacha par le profit du barreau, & Alcibiade les punit rudement par le même endroit, en engageant les Spartiates à fortifier Décélie, parce que ce fort coupoit les revenus de la juſtice, qui étoient un de leurs grands trafics.

Cicéron ſe mocque plaiſamment de la maniere dont ils opinoient. „ Auſſi-tôt, dit-il, qu'un de leurs orateurs „ a fini de parler, ils ne font que lever la main en tumul„ te, & voilà un decret éclos „. C'eſt ainſi que ſe fit le fameux decret (mentionné dans les marbres d'Oxford) qui ordonna la ſuppreſſion des portefeuilles de Périclès ſur les beaux arts, conjointement avec ceux de toutes les œuvres de Solon, d'Anaximandre, d'Anaxagore, de Phérécyde, d'Archytas; de Calippe & de Socrate; recueil que quelques ſavans diſciples de ces grands hommes avoient enfin raſſemblés en un corps, & qu'ils avoient tranſcrits pendant vingt ans ſur du beau papyrus d'Egypte avec un ſoin ſcrupuleux, une critique éclairée, & une dépenſe vraiment royale, pour tranſmettre à la poſtérité, par des copies fideles & par d'admirables deſſeins, le dépôt des Sciences & des Arts auſſi loin qu'ils avoient été pouſſés. Le decret qui proſcrivoit ce magnifique recueil, avança dans toute l'Attique le regne de la barbarie, qu'une petite poignée de ſages avoit tâché juſqu'alors de reculer par leurs écrits.

Quoique les Athéniens marchaſſent à grand pas vers leur chûte, ils étoient toujours enorgueillis de la ſupériorité qu'ils avoient eu dans les beaux-Arts, & de celle qu'ils prétendoient avoir encore dans les Sciences. Cependant avec cette prétention ſinguliere on n'apprenoit aux jeunes gens dans les principales écoles d'Athènes, qu'à chauſſer le ſoc & le cothurne, comme s'ils ne devoient être un jour que des comédiens, & que l'étude des Lettres, de la Morale & de la Philoſophie fût une choſe mépriſable. On ne leur expliquoit que des ridicules impertinences, qu'on autoriſoit du nom d'un poëte inconnu, & on leur donnoit pour ſujets de compoſition le mont Athos percé par Xerxès, les noces de Deucalion & de Pyrrha, les irruptions de Scythes en Aſie, les batailles de Salamine, d'Artémiſe & de Platée.

Leurs rhéteurs ne s'occupoient qu'à éplucher des ſyllabes, à couper des phraſes, à changer l'orthographe, à appauvrir, à efféminer la langue grecque qui étoit ſi belle du tems de Démoſthène, & à lui donner le ton affécté & langoureux d'une courtiſanne qui cherche à plaire. Les Athéniens n'en conſerverent que la douceur de la prononciation, qu'ils tenoient de la bonté de leur climat, & c'étoit la ſeule choſe qui les diſtinguoit des Aſiatiques.

Leurs philoſophes examinoient dans leurs écrits, ſi le vaiſſeau qu'on gardoit au port de Phalere, & dont on ôtoit les pieces qui ſe pourriſſoient en en mettant de nouvelles, étoit toujours le même vaiſſeau, que celui ſur lequel Théſée avoit été en Créte, & cette queſtion devint très-ſérieuſe.

Leurs médecins regardant l'étude de l'art & des obſervations d'Hippocrate, comme un tems perdu dans la pratique, l'exerçoient empiriquement par deux ſeuls remedes qui marchoient toujours de compagnie, la ſaignée & la purgation avec l'hellebore noir, l'une & l'autre juſqu'à l'extinction des forces. Peut-être trouverent-ils que la folie ou la phrénéſie dominoit dans toutes les maladies des Athéniens, & qu'on riſquoit trop à écouter la nature ſi étrangement viciée chez ce peuple, & à attendre d'elle quelque criſe ſalutaire.

Dans les portiques & les académies d'Athènes, ce n'étoit que querelles & que diviſions, les uns tenant pour les Apollodoréens, les autres pour les Théodoréens; & l'on ne ſauroit croire la haine & l'animoſité qui regnoient dans ces deux partis.

Uniquement occupés de queſtions futiles, ou entierement diſſipés par les plaiſirs, les Athéniens mépriſoient les Sciences d'érudition, joignant une ignorance volontaire à la préſomption qui leur étoit naturelle. Ils ne connoiſſoient rien du reſte du monde, & traitoient de fables les négociations Phéniciennes. Joſephe ne cite que des traits de leur ignorance & de leur vanité. Un de leurs compatriotes plein d'un juſte mépris pour tant de ſuffiſance, leur diſoit: „ ô Athéniens; vous n'êtes que des „ enfans; vous vivez comme des enfans; vous parlez „ comme des enfans.

Superficiels, & hors d'état de raiſonner ſur de grands ſujets; ils décidoient de la guerre, de la paix, & des intérêts des Grecs, comme leurs nautodices des litiges de leurs matelots avec les étrangers. Ils jugeoient des alliances

ces qu'ils devoient former, comme de l'accouplement de leurs chiens.

Tournant tout leur esprit vers les objets frivoles & de pur agrément, il n'est pas étonnant qu'ils entendissent moins la navigation, le pilotage, & l'agriculture, que les Tyriens & les Phéniciens. Cette derniere science étoit d'autant plus en vogue chez les fondateurs de Carthage, qu'ils habitoient un pays dont le peu de fertilité naturelle encourageoit leur industrie, pour faire circuler l'abondance dans tous les ordres de l'état, par des moissons qui payoient le laboureur avec usure, & fournissoient au trafiquant un fonds inepuisable d'échanges avec l'étranger. Ils en faisoient encore un exercice volontaire, un amusement utile, & même un objet d'étude. Ils étoient cultivateurs, comme hommes d'état & négocians. Leurs progrès dans la navigation furent grands & rapides, parce qu'ils avoient pour but d'augmenter à la fois leurs richesses personnelles, & les forces de leur état, dont le pouvoir se fondoit en partie sur l'opulence générale, & en partie sur celle de tous les sujets en particulier.

Magon, un de leurs illustres citoyens, avoit composé sur la culture des terres, un traité profond, dont la réputation s'étendit jusqu'à Rome, & Décius Silanus réussit à le traduire. Voilà cependant les hommes que les poëtes & les orateurs d'Athènes, traitoient dans leurs comédies & dans leurs harangues, de barbares, qui écorchoient la langue grecque.

Les vaisseaux de Carthage & de Phénicie parcouroient toutes les mers, dans un tems où les Athéniens ne navigeoient pas au-delà des colonnes d'Hercule ou du Pont-Euxin. Les Carthaginois & les Phéniciens, introduits par la navigation en Egypte, à la cour de Perse, dans toutes les contrées de l'Asie, & jusques dans les Indes, avoient par ces vastes régions des lumieres curieuses & certaines, bien différentes des idées vagues & confuses, que les Athéniens s'en formoient sur les fictions de leurs poëtes, & les romans de leurs gens de lettres oisifs.

Concentrés dans leur capitale, ils ne connoissoient rien au-delà de l'Attique, & se glorifioient néanmoins de l'affluence des étrangers, qui venoient prendre chez eux une teinture d'Atticisme, avant que de passer à Rome.

Non-seulement ils étoient fous en général des délices de leur ville; mais en particulier, ils auroient tous voulu habiter le quartier nommé *Colytos*, parce qu'on disoit, que les enfans y commençoient à parler, plutôt que dans les autres quartiers de la ville, & l'on assuroit qu'on n'y avoit jamais vû d'exemple de mutisme. Les Athéniens entierement opposés aux Lacédémoniens, estimoient infiniment le babil. *Loquacité*, *loquence* & *éloquence*, étoient déja dans leur ancien langage des termes synonymes. Un *parlier* (on conçoit bien que je traduis ici les mots grecs attiques) désignoit chez eux un orateur éminent, un orateur admirable.

D'ailleurs, ce quartier Colytos avoit été fort embelli par Périclès; on y voyoit le temple de Minerve & le théâtre de Regille, où se rendoient les poëtes de profession. Epicure, Nicias, Themistocle, Harpalus, Alcibiade & autres grands avoient aussi bâti dans ce quartier de magnifiques palais.

Enfin, les Athéniens après avoir vanté le Colytos avec emphase, louoient ensuite avec autant d'exagération, tous les autres agrémens merveilleux de leur Athènes: connoissez-vous, dirent-ils un jour à Isocrate, une ville au monde, dont le sejour soit plus délicieux & dont les plaisirs soient plus brillans, on sait quelle fut sa réponse: je compare, répliqua-t-il, votre ville à une courtisanne, qui par sa beauté attire bien des galans, quoi qu'aucun ne voulût l'avoir pour épouse; mais le latin dit bien mieux, & le dit en quatre mots: *melior meretrix quam uxor*. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

PARIS, COMTE DE (*Hist. de France*.) c'étoit la plus éminente dignité du royaume avant Hugues Capet. En 888, Eudes, comte de Paris, fut proclamé roi, & couronné par l'archevêque de Sens, au préjudice de Charles le Simple. Il mourut à la Fère en 898, âgé de quarante ans, & est enterré à Saint-Denis.

PARIS, POLICE DE (*Hist. de France*.) elle a été établie sous S. Louis vers l'an 1260, par Etienne Boileau, Prevôt de cette ville, magistrat digne des plus grands éloges; il s'appliqua d'abord à punir les crimes: les prevôts fermiers avoient tout vendu, jusqu'à la liberté du commerce, & les impôts sur les denrées étoient excessifs: il remédia à l'un & à l'autre; il rangea tous les Marchands & Artisans en différens corps de communautés, sous le titre de confréries; il dressa les premiers statuts, & forma plusieurs réglemens; ce qui fut fait avec tant de justice & une si sage prévoyance, que ces mêmes statuts n'ont presque été que copiés ou imités dans tout ce qui a été fait depuis pour la discipline des mêmes communautés, ou pour l'établissement des nouvelles qui se sont formées dans la suite des tems. La famille d'Etienne Boileau, dont le véritable nom est *Boylesve*, a continué de se distinguer depuis dans la province d'Anjou, où elle subsiste encore aujourd'hui. Henault, *Hist. de France*.

PARISIENNE, s. f. (*Fondeur de caractere d'Imprimerie*.) est le premier & le plus petit des corps des caracteres d'Imprimerie; sa proportion est de cinq points mesure de l'échelle, son corps double est le petit romain. Ce caractere se nomme aussi *sédanoise*, parce qu'il a été gravé à Sedan en 1620 pour la premiere fois par Jeannon, graveur & fondeur de cette ville, & avec lequel il imprima en 1625 *Publii Virgilii*, &c. en un seul petit volume *in*-32. & en 1633 il imprima avec le même caractere tous les livres de la bible en un volume *in* 8°.

En 1634 ou 35 Jacques de Sanlecque, graveur & fondeur de caracteres à Paris, grava un caractere à l'imitation de celui de Jeannon, & il le nomma *parisienne* du nom de sa ville; ce qui fait qu'à Paris on a appellé ce caractere *parisienne*.

En 1740, le sieur Luce, graveur de caracteres pour le Roi, a gravé pour l'imprimerie royale un caractere nommé la *perle*, plus petit d'un tiers que la *parisienne*. Comme ledit caractere a été gravé pour le roi, & qu'on n'en a pas encore gravé de pareil jusqu'à présent, cela n'empêche pas que la *parisienne* ne soit comptée dans l'Imprimerie, comme le premier des caracteres. *Voyez l'exemple à l'article* CARACTERE.

PARISIS, (*Monnoie*.) monnoie des ducs ou comtes de Paris: elle étoit ainsi appellée à cause qu'elle portoit le nom de *Paris*, où elle étoit fabriquée, comme il appert par un denier de Hugues, duc de Paris, gravé dans le Blanc: les comtes de Paris étant devenus rois de France, la monnoie *parisis* devint monnoie royale ou la monnoie du roi.

La plus ancienne mention que l'on trouve de la monnoie *parisis*, est dans un titre de S. Denis de l'année 1060, qui étoit la premiere du regne de Philippe I: *quam in vadimonio tenebat pretio* 60 *librarum denariorum parisiensium*. La distinction de la monnoie tournois & *parisis*, a commencé avant le regne de Philippe Auguste, quoiqu'on ait toujours crû, qu'il avoit introduit cette différence dans nos monnoies. Sous ce prince, la monnoie *parisis* étoit plus forte d'un quart que la monnoie tournois; c'est-à-dire que 4 sols *parisis* en valent 5 tournois. On s'en est servi en France dans les comptes & dans les contrats.

PARISIS D'ARGENT (*Monnoie*.) Philippe de Valois fit fabriquer cette monnoie; elle étoit d'argent fin, & pesoit quatre deniers. Elle valoit un sol *parisis*, ou quinze deniers tournois. Ce prince fut le seul entre nos rois qui fabriqua de ces especes.

Le *parisis d'argent* avoit cours au même tems que le *parisis* d'or; il valoit douze deniers *parisis*, de sorte que le *parisis d'argent* étoit le sol *parisis*, comme le gros tournois étoit le sol tournois; on peut voir dans la table du traité des monnoies, par M. le Blanc, le tems où toutes ces especes ont été fabriquées, leur loi, leur poids & leur valeur, aussi-bien que celle du marc d'argent. Ces *parisis d'argent*, ne passerent pas le regne de Philippe de Valois, quoiqu'on ait continué sous les regnes suivans, de se servir de la monnoie *parisis*, ainsi qu'il paroît par les doubles, & les deniers *parisis*, que firent faire ses successeurs. (*D. J.*)

PARISIS D'OR, (*Monnoie*.) les *parisis d'or* furent ainsi nommés, parce qu'ils valoient une livre *parisis*, ou vingt sols *parisis*, lesquels étoient d'argent fin & pesoient quatre deniers; de sorte que les *parisis d'or* qui valoient alors vingt sols *parisis*, ou 25 sols tournois, vaudroient aujourd'hui environ 26 liv. Le *parisis d'or* fut établi au mois d'Octobre 1330, & il ne dura que jusqu'au premier Février 1336. Cette monnoie étoit nouvelle, & on n'avoit point encore vû en France d'espece d'or qui portât ce nom-là; on peut en voir la figure dans le traité historique de M. le Blanc.

PARITÉ, s. f. (*Gram.*) *Voyez l'article* PAREIL. La *parité* suppose ressemblance entre les choses; l'égalité suppose la mêmeté, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

PARIUM, (*Géog. anc.*) c'étoit une ville de l'Asie mineure, située sur la Propontide, entre Lampsaque & Priapus, dans un territoire fertile, & qui produisoit des vins estimés: elle avoit un bon port; on fait remonter son antiquité jusqu'aux tems fabuleux. On a dit qu'elle prit son nom de *Parius*, fils de Jason; qu'il y habitoit une race d'hommes ophigènes, c'est-à-dire, descendus d'un

d'un héros qui avoit été ſerpent; & qu'ils avoient la vertu de guérir la morſure des bêtes venimeuſes; comme les pſylles d'Afrique; ce qu'il y a de certain, c'eſt que cette ville fut fondée par les Miléſiens, les Erythréens & les habitans de l'île de Paros, d'où elle a pris ſon nom. Elle s'accrut des ruines de la ville d'Adraſtée & ſous les rois de Pergame, une partie du territoire de la ville de Priapus lui fut ſoumiſe.

ΠΑΡΙΑΝΩΝ ſur les médailles, déſigne les habitans de *Parium*; elle étoit de la province proconſulaire d'Aſie; Auguſte en fit une colonie. Pline, *l. V. ch. xxxij.* ne l'a pas oubliée; mais il paroît l'avoir confondue avec Adraſtée: elle jouiſſoit du droit italique, comme *Alexandria Troas*.

Cette ville ainſi que les autres colonies, étoit gouvernée par un ſenat ou conſeil, composé de décurions; ſes duumvirs ſont marqués ſur une médaille, frappée ſous Galien. Pluſieurs types des médailles de *Parium*, ſont relatifs à l'établiſſement de la colonie. *Voyez* PARIUM MÉDAILLES DE (*Art numiſm.*)

Strabon nous apprend que le culte d'Apollon & de Diane, fut transféré de la ville d'Adraſtée à *Parium*, & qu'on leur éleva un autel d'une grandeur & d'une beauté extraordinaires; c'étoit l'ouvrage du célebre Hermocréon. Pline parle auſſi de la ſtatue de Cupidon, placée dans cette ville; elle étoit de la main de Praxitèle, & elle égaloit en beauté la Venus de Gnide.

La colonie rendit les honneurs divins à Jules Céſar & à Auguſte: on en trouve la preuve dans une inſcription, rapportée par Spon & par Wéheler. La même ville donna la naiſſance au fameux Peregrin, dont Lucien a décrit la mort. Les habitans de *Parium* lui dreſſerent des ſtatues, & lui attribuerent la vertu des miracles, & de rendre des oracles.

La ville de *Parium* étoit dépendante du gouvernement de l'Aſie proconſulaire; mais ce gouvernement ayant été diviſé en pluſieurs provinces ſous le regne de Dioclétien, *Parium* fut compriſe dans la nouvelle province d'Helleſpont, dont Cyzique étoit la métropole. Elle eut des évêques ſuffragans du métropolitain de Cyzique; on en peut voir la ſuite dans l'*Oriens Chriſtianus* du P. le Quien.

Les provinces orientales ayant été partagées en différens *thèmes* ou *départemens* militaires, après le regne d'Héraclius; cette ville nommée alors Πάριον, fut compriſe dans le thème d'*obſicion*. Cette diviſion ſubſiſta ſous les empereurs grecs, juſqu'à la grande invaſion des Turcs dans cette partie de l'Aſie mineure, au commencement du quatorzieme ſiecle. Un de leurs chefs appellé *Caraſſi* s'empara de la Troade, & des pays voiſins, & donna ſon nom à ce canton. On l'appelle encore *Liva* ou *diſtrict* de *Caraſſi*; il dépend du pachalik d'Anadoli. La ville de *Parium* étoit encore connue au ſeizieme ſiecle du tems du géographe Sophien, ſous le nom de *Pario*. Elle eſt maintenant détruite, & on en voit les ruines près d'un lieu appellé *Kamaris*, ſur un baſſin qui étoit anciennement le port de la ville. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PARIUM, *médailles de*, (*Art numiſmatiq.*) M. l'abbé Belley a expliqué deux médailles ſingulieres de cette ville. La premiere frappée ſous le regne de Commode a pour type du revers un bœuf debout, la tête élevée qui préſente le pié droit de devant à une figure aſſiſe, comme pour en recevoir du ſoulagement; on lit au-deſſus cette inſcription: *Deo aeſc. ſub.* Ce type ſe trouve encore ſur une médaille de la même ville, frappée ſous Gallien, avec l'inſcription *Deo aeſc.* mais ſans le mot *ſub.*

M. l'abbé Belley propoſe avec modeſtie une conjecture très-raiſonnable. Eſculape le dieu de la Médecine avoit des temples par toute la terre; on en connoît deux en Myſie, l'un à Pergame, l'autre à Pœmanine, ville dont parle Pline & Etienne de Byſance, dont on a des médailles. Il eſt très-croyable que les païens invoquoient ce dieu non-ſeulement pour la guériſon des hommes, mais encore pour les maladies des animaux. Hiéroclès, dans la préface de ſon ouvrage ſur l'art de panſer les chevaux, s'exprime en ces termes: „ Invoquons pour „ obtenir du ſecours dans cet art Neptune équeſtre, & „ Eſculape, le conſervateur du genre humain, qui prend „ auſſi un grand ſoin des chevaux „. Les habitans de Nicée firent graver ſur une de leurs médailles le ſymbole de ce double bienfait d'Eſculape envers les hommes & les animaux. On voit un cavalier ſur un cheval qui d'un pié formé comme le bras d'un homme, tient le bâton d'Eſculape avec l'inſcription, ἵππων θεραπευτῇ, comme le baron de Spanheim l'a déja obſervé.

On peut croire qu'une maladie ſur les beſtiaux ſemblable à celle qui depuis quelques années a déſolé pluſieurs régions de l'Europe, ſe fit ſentir ſous les regnes de Commode & de Gallien dans l'Aſie mineure, & en particulier dans le territoire de *Parium*; que les habitans de la colônie, pour obtenir la ceſſation de ce fléau, firent de vœux à Eſculape; que le mal ayant ceſſé, ils offrirent des ſacrifices en action de graces, & qu'ils placerent dans le temple du dieu, ſuivant l'uſage pratiqué alors, un tableau qui repréſentoit le vœu de la colonie.

Il eſt bien probable que le type des médailles dont il s'agit a été gravé d'après cette ſorte d'*ex voto*. Les lettres *ſub* ſont, ſelon cette conjecture, les premieres du mot *ſubvenienti*; le terme grec Συμφορός, dans le texte d'Hiéroclès, préſente la même idée. Tibulle a dit, en parlant de ces tableaux votifs:

> *Nunc, dea, nunc ſuccurre mihi: nam poſſe mederi*
> *Picta docet templis multa tabella tuis.*

L'autre médaille ſinguliere de *Parium*, frappée ſous Gallien, repréſente un arc-de-triomphe: on le voit ſur un moyen bronze publié par M. Vaillant, & ſur un grand bronze très-rare du cabinet de M. Pellerin. Quelques ſavans ont cru que c'étoit un monument du triomphe de Gallien, qui, dans le ſein de la molleſſe & de la volupté, eut la vanité de célébrer à Rome une eſpece de triomphe tandis qu'il laiſſoit l'empire en proie aux rebelles & aux barbares; mais cette extravagante cérémonie n'attira à Gallien que du ridicule; Rome même ne lui érigea point de ſemblable monument, & l'arc qu'on y voit encore & qu'on appelle *l'arc de Gallien*, ne porte aucune marque, ni aucun ornement de triomphe; l'inſcription fait connoître que cet édifice fut élevé en l'honneur de Gallien & de l'impératrice Salonine par un particulier nommé *Marcus Aurelius*, & nullement par autorité publique.

M. l'abbé Belley penſe que la colonie de *Parium* fit élever dans ſa ville en l'honneur de Gallien, mais pour un ſujet tout différent, l'arc-de-triomphe qui eſt repréſenté ſur ſes médailles. L'an 267, les Hérules, nation germanique, ſortirent des Palus méotides, traverſerent le Pont-Euxin avec une flotte de cinq cens vaiſſeaux, entrerent dans le Boſphore juſqu'à Byſance où ils furent battus par un général romain, & ſe retirerent à l'entrée du détroit dans le Pont-Euxin: mais dès le lendemain ayant profité d'un vent favorable, ils rentrerent dans le canal, paſſerent devant Byſance, & allerent aborder au port de Cyzique; ils pillerent cette grande ville, ravagerent la côte de la Propontide où étoit ſituée la ville de *Parium*, paſſerent le détroit de l'Helleſpont, firent le dégât dans les îles de Lemnos & de Scyros, aborderent dans la Grece, où ils prirent & brûlerent Athènes, Corinthe, Argos, Sparte, & mirent à feu & à ſang toute l'Achaïe. Les Athéniens les battirent dans un défilé; mais cet échec n'arrêta pas leurs ravages, ils ſe répandirent dans l'Illyrie. L'Empereur Gallien ſe réveilla de ſon aſſoupiſſement en cette occaſion; il alla en perſonne ſecourir ces provinces déſolées: il attaqua & vainquit les Barbares, & obligea leur chef de ſe rendre. L'empereur retourna en Italie, & chargea le général Marcien de pourſuivre ces Barbares; celui-ci les battit pluſieurs fois, & les força de paſſer le Danube, & de ſortir des terres de l'empire. L'Aſie mineure, délivrée de ces redoutables ennemis, célébra ſans doute la victoire de Gallien par des réjouiſſances publiques. La ville de *Parium*, qui avoit été expoſée à leurs ravages, fit élever alors cet arc-de-triomphe. C'eſt un édifice compoſé de trois arcades, ſur lequel l'empereur paroît dans un char attelé de deux éléphans au milieu de deux victoires, qui lui préſentent une couronne de laurier.

Au reſte, il faut ſavoir que ΠΑΡΙΩΝ ſur les médailles déſignent les habitans de l'île de Paros, & ΠΑΡΙΑΝΩΝ ceux de *Parium*, dont Auguſte fit une colonie. La plûpart des types des médailles de *Parium* ſont relatifs à l'établiſſement de la colonie; on y voit le colon ou laboureur traçant avec la charrue l'enceinte de la ville & les limites du territoire; la louve avec les jumeaux, ſymbole d'une origine romaine; le capricorne, ſymbole d'Auguſte; les enſeignes militaires qui furent portées à la tête des vétérans lorſqu'ils furent conduits à ce nouvel établiſſement, le génie de la colonie.

On a d'autres médailles qui repréſentent auſſi les divinités de *Parium*; Apollon & Diane, cette Diane que les anciens appelloient *Lucifera*. On y voit auſſi Cupidon. Enfin le dieu des jardins, qui avoit donné ſon nom à une ville voiſine de *Parium*, nommée *Priapus*, paroît auſſi ſur ces médailles. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PARJURE, s. m. (*Jurispr.*) est le crime de celui qui a fait sciemment un faux-serment; on entend aussi par le terme de *parjure* celui qui a commis ce crime.

On appelle également *parjure* celui qui a fait un faux-serment, en affirmant véritable un fait qu'il savoit être faux, & celui qui a manqué volontairement à son serment en n'accomplissant pas la promesse qu'il a faite sous la foi & la religion du serment.

Il seroit assez difficile de déterminer par les textes de droit; si le crime de *parjure* est punissable, & de quelle maniere.

En effet, d'un côté la loi derniere *ff. de stellion.* dit que le *parjure* doit être puni du bannissement, & la loi 13. au *ff. de jure jur.* qu'on doit le condamner au fouet; la loi 41. au code de *transactionibus* dit qu'il est infâme, & la loi 17. au code de *dignitat.* qu'il doit être privé de ses dignités; les lois du code prononcent aussi que le *parjure* n'est plus reçu au serment, qu'il ne peut plus être témoin, ni agir en demandant.

Mais d'un autre côté, la loi 2. au code de *rebus creditis*, dit que le *parjure* ne doit point être puni par le prince, parce que c'est assez qu'il ait Dieu pour vengeur de son crime.

Cependant nos rois n'ont pu souffrir qu'un crime qui offense Dieu si grievement, & qui est en même tems des plus préjudiciables à la société civile, demeurât sans punition.

Suivant les capitulaires de Charlemagne & de Louis le débonnaire, la peine du *parjure* est d'avoir la main droite coupée.

Par l'ordonnance de S. Louis en 1254, qui est rapportée dans le style du parlement, le bénéfice d'appel est dénié à celui qui a été condamné pour crime de *parjure*, mais elle ne regle point la peine à laquelle il doit être condamné.

L'ordonnance de Charles VII. sur le fait des aides, *art. xiv.* dit que si le *parjurement* se prouve, celui qui se sera *parjuré*, sera condamné en une amende arbitraire envers le roi & envers le fermier, & aux dépens, dommages & intérêts du fermier.

Par l'*art.* 593. de l'ancienne coûtume de Bretagne, qui est le 638. de la nouvelle, tout homme qui est condamné & déclaré *parjure*, perd tous ses meubles, & les confisque au profit du seigneur en la justice duquel il est condamné.

L'*art.* 40. de la même coûtume, qui est le 37. de la nouvelle, porte que tout officier de justice qui est convaincu de *parjure* est infâme, & incapable d'être juge & de tenir aucun autre office public.

Enfin l'*art.* 362. de la coûtume de Bourbonnois déclare que si aucun affirme frauduleusement qu'il mene aucune chose par Paris pour gens privilégiés, & il est convaincu du contraire, il est puni comme *parjure* à l'arbitrage du juge.

On voit par ces différentes lois qu'en France le *parjure* a toujours été regardé comme un crime très-odieux, & que l'on punit celui qui en est convaincu, mais que la peine en est arbitraire; quelquefois on condamne en une amende honorable, ou, en tous cas, en une amende pécuniaire envers le roi, & une réparation envers la partie; tout cela dépend des circonstances.

Mais la recherche de ce crime est assez rare, soit parce qu'il est difficile de prouver que celui qui a commis un *parjure* l'a fait sciemment, soit parce que, suivant la loi 1. au code de *rebus creditis*, on ne peut, sous prétexte de *parjure*, faire retracter le jugement qui a été rendu sur le serment déféré à une partie par son adversaire, ensorte que l'on ne pourroit agir que dans le cas où le serment a été déféré par le juge, & que depuis le jugement l'on a trouvé de nouvelles pieces qui prouvent la fausseté du serment, comme il est dit en la loi 31. *ff. de jure jurando*.

Cependant plusieurs auteurs, entre lesquels est M. d'Argentré, sur l'*art.* 593. de l'ancienne coûtume de Bretagne, tiennent qu'après la prestation de serment déféré, même par la partie adverse, la preuve du *parjure* doit être reçue, & le jugement intervenu sur icelui retracté. Si la preuve du *parjure* est prompte & évidente, comme si un débiteur avoit dénié par serment le prêt qui lui avoit été fait, croyant que la promesse fût perdue, ou qu'un créancier de mauvaise fois eût dénié le payement qui lui auroit été fait, & que l'un ou l'autre fût convaincu de mauvaise foi par la représentation de la promesse ou quittance qui auroit été recouvrée depuis.

Mais il faut bien prendre garde que par le canon 5. *caus.* 22. *quest. v.* qui est tiré de S. Augustin, il est expressément défendu de provoquer au serment celui qu'on peut convaincre de *parjure* aussi-tôt qu'il aura affirmé; car en ce cas dit ce saint pere celui qui défere le serment, est homicide de son ame & de celui qu'il fait jurer.

Ainsi celui qui ayant en main des promesses, des quittances ou autres pieces pour convaincre sa partie, au lieu de les lui communiquer, les lui dissimuleroit & lui déféreroit le serment malicieusement, pour faire tomber cette partie dans un *parjure*, seroit lui-même très-coupable.

Mais si celui qui a déféré le serment n'avoit pas alors en main la preuve du fait contraire, & que les pieces n'ayent été recouvrées que depuis, il n'encourt point de censure; ainsi qu'il est dit dans le canon 6. à l'endroit que l'on vient de citer.

Quand la peine prononcée contre le *parjure* est légere eu égard aux circonstances, & qu'elle n'emporte pas infamie de droit, il y a toujours au-moins infamie de fait, qui fait perdre au *parjure* la confiance de tous les gens d'honneur & de probité, & l'exclud de toute dignité. *Voyez* au digeste le tit. *de jure jurando*. Julius Clarus, *lib. V. sentent.* Papon, *liv. XXII. tit. XII.* n°. 10. Boniface, *tome V. liv. III. tit. I. chap. xiij.* Louet, *let. L. som.* 4. Journal des aud. *tome IV. liv. V. ch. j.* Belonneau, sur l'*art.* 163, de la coûtume de Bretagne; & Sauvageon, sur ce même *article*; Ducange, *let. F.* où il parle de *fide violata*. (*A*)

PARJURER, SE, (*Critiq. sacrée.*) *se parjurer* a deux sens dans l'Ecriture; ou jurer une chose que l'on croit fausse, faire un faux-serment, comme dans S. Matth. *ch. v.* 33. ou ne pas exécuter ce que l'on a promis avec serment; c'est alors la même chose que prendre le nom de Dieu *en vain*, c'est-à-dire sans effet; car jurer en vain, c'est promettre quelque chose avec serment, & ne pas tenir sa promesse. (*D. J.*)

PARKINSONE, s. f. *parkinsonia*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur polypétale, anomale, & composée de cinq pétales inégaux; il s'éleve du fond du calice un pistil, qui devient dans la suite une silique charnue, noueuse qui renferme dans chaque nœud une semence arrondie. Plumier, *Nova plant. amer. gener. Voy.* PLANTE.

FIN DU ONZIEME VOLUME.

0080036

Digitized with financial assistance from

Government of Maharashtra

on 30 January, 2020